

LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.

Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales.

F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.

A. GIRY, professeur à l'École des chartes.

GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.

D^r L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

MM. C.-A. LAISANT, député de la Seine, docteur ès sciences mathématiques.

H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

E. MÜNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

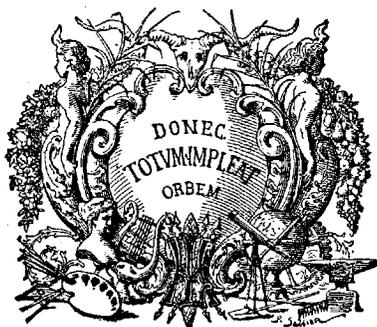
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.

TOME TREIZIÈME

ACCOMPAGNÉ DE TROIS CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

COTESBACH — DELLDEN



PARIS

H. LAMIRAULT ET C^{ie}, ÉDITEURS

61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

C

COTESBACH. Village d'Angleterre, comté de Leicester, à l'extrémité S. du comté, près de Lutterworth.

CÔTES-DU-NORD. Situation, limites, superficie.

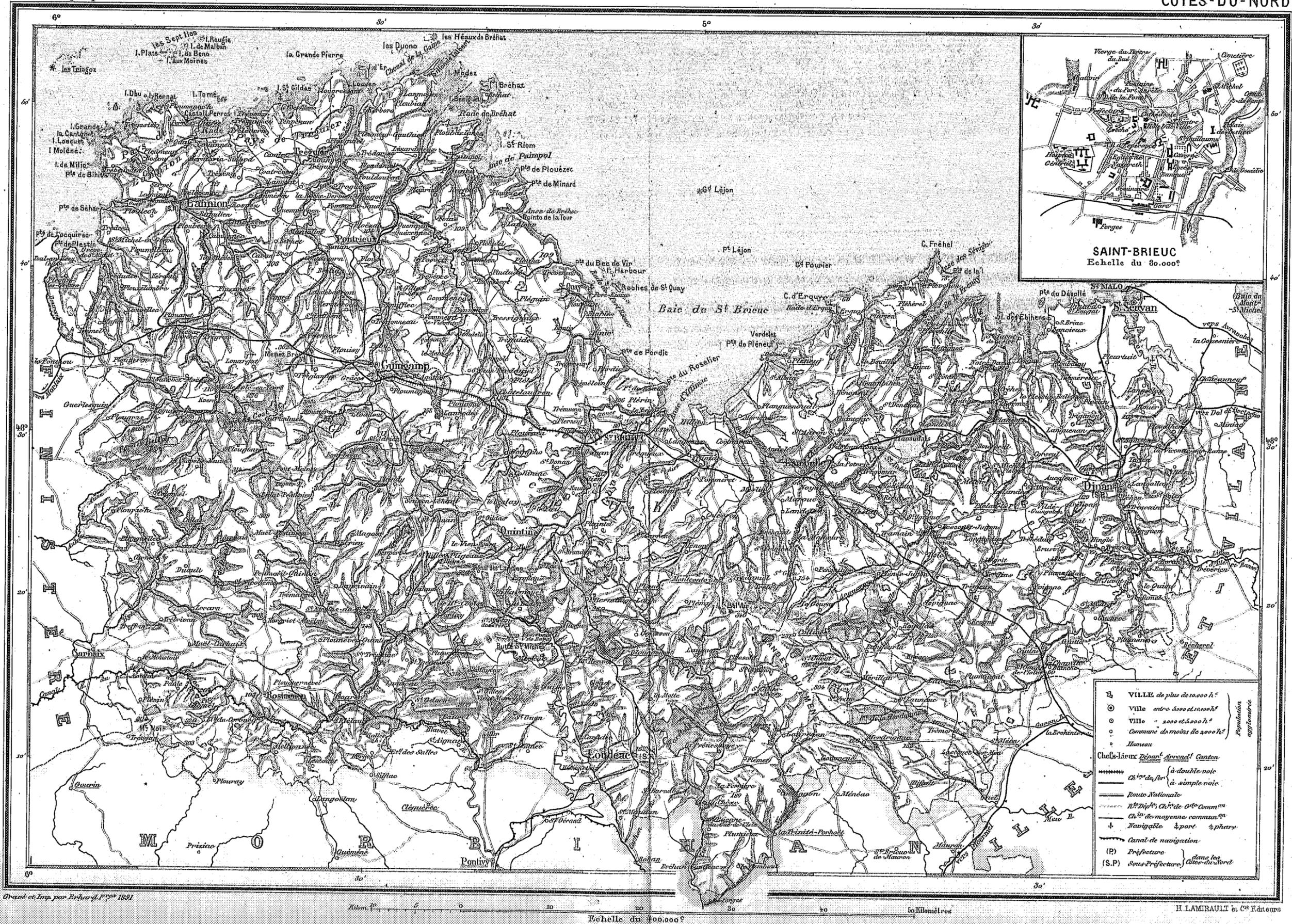
— Le dép. des Côtes-du-Nord tire son nom de sa situation sur les bords de la Manche, au N. de la France. C'est en effet la mer la plus septentrionale de notre pays, si l'on en excepte les quelques lieues de côte baignées par la mer du Nord. Ce département est situé dans la région N.-O. de la France et appartient au bassin de la Manche au N. et au bassin de l'océan Atlantique au S. : c'est un des vingt-trois départements maritimes de la France et l'un des neuf qui sont situés sur la côte N. Le 5° degré O. du méridien de Paris le coupe à son milieu et il est atteint à peu près par le 6° degré sur sa lisière; dans l'autre sens, parallèlement à la ligne de l'équateur, il est compris entre le 48° et le 49° degré de lat. septentrionale. Saint-Brieuc, le chef-lieu du département, est situé sous le 48° degré 31' 1", à peu près sous la même latitude que Brest (Finistère). La longitude de Saint-Brieuc est la même que celle de Vannes (Morbihan) et son méridien ne rencontre guère d'autre ville au N. ni au S. Saint-Brieuc est situé à 370 kil. de Paris à vol d'oiseau et à 475 kil. par le chemin de fer. Le dép. des Côtes-du-Nord est borné par le dép. du Finistère à l'O., par celui du Morbihan au S., celui d'Ille-et-Vilaine à l'E. Au N., la Manche lui sert de limites; au S., les limites sont presque partout artificielles. Le pourtour total du département est de 500 kil. à peu près, si l'on néglige les sinuosités de la côte et des limites vers la terre. Sa superficie est de 688,562 hect. : il n'y a en France que dix-huit départements plus étendus; sa plus grande longueur, prise de l'E. à l'O., est de 130 kil. environ; d'ailleurs, elle ne varie pas beaucoup; sa plus grande largeur prise du N. au S. est au contraire très variable; de 70 kil. environ sous le parallèle de Lannion, elle est de 80 sous celui de Guingamp, et seulement de 50 sous celui de Dinan.

Relief du sol. — Le sol des Côtes-du-Nord n'est pas très élevé et est cependant assez inégal : jusqu'à environ une quinzaine de kilomètres le long des côtes, la terre est fertilisée par le goémon et les plantes maritimes : elle est alors très fertile. Le reste du terrain présente des couches de bruyères ou de landes que les progrès de l'agriculture tendent à fertiliser depuis plusieurs années. Le département est partagé en deux versants inégaux, l'un au N. sur la Manche, l'autre, moins large, au S. sur l'Océan, par une chaîne de collines granitiques dominée par le mont Menez, qui court de l'E. à l'O. ; à son extrémité occiden-

tale, la chaîne se bifurque en deux rameaux dont l'un, sous le nom de montagne d'Arrée, court à l'O. vers le dép. du Finistère, et l'autre, sous le nom de Montagnes-Noires, court vers le S.-O. aussi vers le Finistère.

En aucun point du département les collines ne deviennent véritablement des montagnes : la plus élevée est située au S.-E. de Saint-Brieuc, à 24 kil. de la ville à vol d'oiseau, entre Collinée et Moncontour-de-Bretagne, dans le massif du Mené ou Menez qui sert de ligne de partage des eaux et d'où descendent la Rance, l'Arguenon, le Gouessant, le petit ruisseau d'Evran, le Meu, le Ninian et d'autres petits cours d'eau. Ce point culminant a reçu le nom de Bélair ou encore celui de Notre-Dame-de-Mont-Carmel-en-Trébray : il a 340 m. de haut; un grand nombre d'autres sommets dépassent 300 m. Citons : le Signal des Landes (325 m.), situé au N.-E. et près de Lanfains; la cime de Kerchouan (320 m.), à quelques kil. au S.-O. de Vieux-Bourg, à la source de l'Oust; la butte Saint-Michel (320 m.), située au S.-E. de Saint-Martin-des-Prés, près de l'étang de Barra où coulent les eaux de l'Oust; la cime de Saint-Mayeux (316 m.), qui domine le vallon du Doulas; on trouve ensuite quelques sommets variant de 310 à 315 m. appartenant aux monts d'Arrez, sur le massif où le Trieux et le Blavet prennent leur source; la colline de Landevet (306 m.). — La montagne d'Arrée ou d'Arrez, dont l'altitude supérieure est située dans la partie septentrionale du dép. du Finistère où la chaîne se prolonge, a dans les Côtes-du-Nord quelques sommets de plus de 300 m.; les principaux sont le Menez-Kerspez (321 m.), et la colline où se trouve la forêt de Beffou (326 m.). Dans les Montagnes-Noires qui s'élèvent au S.-O. du département, signalons le mont Noir qui a 304 m. de haut; cette chaîne, qui recouvre la partie méridionale du Finistère, a son point le plus élevé dans ce dernier département, au-dessus de la baie de Douarnenez.

Les Côtes-du-Nord se distinguent par les sinuosités de la côte bordée de petites baies où la marée s'élève fort haut et d'écueils où se brise perpétuellement la mer toujours agitée; la physionomie du département vient de ses collines de granit ou de schiste qui s'élèvent en mamelons de formes douces sous le ciel pluvieux : on n'y voit ni cirques de montagnes, ni gorges profondes. Les fontaines et les sources y sont moins pures que dans les terrains où la craie et le calcaire dominent. Les vallées sont humides et chacune possède sa source, son ruisseau ou son étang : même au fort de l'été les vallons y sont pénétrés de fraîcheur. Les collines du département envoient au N.,



vers la mer, des contreforts granitiques qui forment des vallées où coulent des rivières sinueuses et se terminent par des falaises battues des flots. Vers le S., les collines s'abaissent en plateaux peu accidentés qui se prolongent dans le dép. du Morbihan avec une hauteur moyenne de 100 m. : ils portent à peu près les seules plaines des Côtes-du-Nord dont la superficie est très pittoresque, accidentée, coupée de rivières qui serpentent vers la mer orageuse où elles forment de larges estuaires où battent les marées. Les vallons sont fertiles ; les coteaux sont tantôt cultivés, tantôt couverts de prairies naturelles ou de landes et de brandes où se dressent des monuments mégalithiques, des dolmens ou des allées de pierres levées. Les vieilles forêts qui jadis couvraient le sol n'ont pas encore disparu ; cependant, d'année en année diminuées, elles cèdent la place aux cultures, et, malgré l'étendue considérable qu'elles occupent encore dans la partie centrale de la région, le dép. des Côtes-du-Nord est un de ceux où la population est la plus dense.

Géologie. — Le dép. des Côtes-du-Nord appartient, au point de vue géologique, au plateau septentrional de la péninsule armoricaine connu sous le nom de plateau de Léon, ainsi qu'à la vaste dépression qui sépare ce plateau du plateau méridional dit de Cornouaille (V. ARMORIQUE [Géologie], t. III, p. 1043). On sait que le plateau de Léon représente un pli anticlinal dont l'axe est constitué par des roches cambriennes, et que la dépression centrale forme une série de plis anticlinaux et synclinaux parallèles entre eux, où le granite n'apparaît plus qu'en dykes isolés. On rencontre donc surtout, outre les *terrains éruptifs* :

Les terrains *primitifs* ou cristallins qui n'existent qu'en quelques points du département.

Les terrains *primaires* représentés par des phyllades cambriennes qui occupent de vastes superficies, par un massif silurien dirigé de l'E. à l'O., entre Tréguier et Paimpol, et enfin par des sédiments dévoniens et carbonifères qui affleurent principalement dans le Sud.

TERRAINS CRISTALLINS. — Dans la région orientale du département est une bande de micaschistes et schistes chloriteux que traverse la Rance au N. de Dinan pour entrer dans l'Ille-et-Vilaine.

TERRAINS SÉDIMENTAIRES. — Les terrains sédimentaires des Côtes-du-Nord appartiennent aux étages les plus anciens.

L'étage des *phyllades de Saint-Lô* occupe une superficie considérable. On en trouve à la lisière occidentale des Côtes-du-Nord, au voisinage de Plestin, une bande assez importante qui se dirige de l'O. à l'E., traverse une grande partie du département en passant par Lannion et Pontrieux, puis arrive à la baie de Saint-Brieuc. Un autre massif important se trouve à l'O. de Bourbriac ; enfin, dans la région orientale du département, plusieurs bandes dirigées de l'O. à l'E. viennent de l'intérieur des terres se rapprocher de plus en plus de la mer, un peu au S. du cap Fréhel. Ce sont des schistes verdâtres, très fortement inclinés, alternant parfois avec des bancs plus ou moins épais de grauwacke feldspathique et parsemés de nombreuses veinules de quartz. Au voisinage de la surface, la roche est grise, altérée et donne une argile imperméable, très apte à l'établissement des prairies. Autour des massifs granitiques et jusqu'à plusieurs centaines de mètres de distance des affleurements visibles, les phyllades ont subi une transformation qui les a fait passer à l'état de schistes micacés.

Le grès à *bilobites* ou grès armoricain repose en discordance sur les tranches des phyllades, vis-à-vis desquels il est généralement limité par des failles. On le rencontre surtout en trois régions du département où il représente des massifs importants : le premier, qui commence dans le Finistère, à Morlaix, se termine au bord de la mer dans les Côtes-du-Nord, à Plestin ; le second s'étend de la baie de Lannion à celle de Saint-Brieuc, en passant par Tréguier et Paimpol, au N. de la bande cambrienne signalée précédemment ; le troisième, enfin,

s'étale au bord de l'Océan, du cap d'Erquy au voisinage du cap Fréhel. On distingue trois subdivisions dans cet étage :

1° Les poudingues, tantôt pourprés, tantôt d'un gris clair. Ils se composent d'une pâte argileuse renfermant des nodules de quartz noir ou blanc laiteux. Bien que leur puissance soit des plus médiocres puisqu'elle ne dépasse guère une vingtaine de mètres, leur importance géologique est grande, car ils permettent de séparer les deux étages de schistes entre lesquels ils sont intercalés ;

2° Les grès et schistes pourprés qui se relient directement au grès blanc situé au-dessus. Leur stratification est régulière et leur inclinaison ne dépasse guère 40°. Les schistes sont fréquemment micacés. Il peut arriver que la teinte pourprée fasse défaut et que les schistes ne se distinguent des phyllades que par leur position stratigraphique ;

3° Le grès armoricain représenté par des grès blancs où l'on trouve de très rares fossiles ; ces fossiles présentent l'aspect de tubes cylindriques perpendiculaires à la stratification ; on les rapporte à des amélides.

Les schistes à *calymènes*, équivalents des schistes ardoisiers d'Angers, débutent par une assise de minerai de fer hydroxydé : l'infiltration ferrugineuse s'étend parfois jusqu'aux dernières assises du grès qu'elle colore en rouge vif. Au-dessus se placent des schistes terreux et d'un gris bleuâtre, à schistosité mal définie, tandis qu'en haut ils sont noirs et micacés. On y rencontre *Calymene Tristanti*, *Asaphus nobilis*.

L'assise des grès de May est représentée par des grès en plaquettes avec couches plus dures de quartzites. On n'y rencontre pas de fossiles.

Le calcaire carbonifère se rencontre dans le sud du département, à Maël, Corlay, etc. ; c'est le prolongement d'un grand massif qui commence dans le Finistère. Il est gris ou noirâtre, plus ou moins spathique, divisé en bancs irréguliers qui plongent généralement au N. Il renferme un certain nombre de fossiles, notamment des *encrines*, *productus giganteus*, *semireticulatus*, *punctatus*, *psydonomia vetusta*, etc.

Les autres étages primaires ou secondaires ne sont pas représentés dans le dép. des Côtes-du-Nord, et les terrains sédimentaires qu'on trouve ensuite au voisinage de Lannion, de Lanvollon, de Lamballe, etc., appartiennent au *pliocène*. Ce sont des marnes marines pliocènes recouvertes par des sables grossiers, formés de grains quartzeux roulés, empâtés dans des argiles colorés en jaune ou en rouge. Ce sont vraisemblablement les débris d'une assise qui a dû occuper une grande étendue ; l'absence de fossiles rend difficile de fixer leur âge d'une manière tout à fait précise.

Le limon des plateaux est parfois difficile à distinguer dans les régions schisteuses de la terre végétale produite par l'altération des schistes tendres ; mais dans les points où il recouvre le granite, il est très distinct de la roche sous-jacente, même quand celle-ci est altérée : ce limon est exploité pour briques.

Les *alluvions anciennes* sont des dépôts de sables et graviers roulés d'un caractère fluvial bien net qu'on rencontre en certaines vallées.

Les *alluvions modernes* occupent le fond des vallées actuelles.

TERRAINS ÉRUPTIFS. — Le granite qui recouvre la plus grande partie du département est une roche à grain moyen, d'un gris bleuâtre, riche en orthose blanc, en oligoclase verdâtre et en mica noir ; ces cristaux sont entourés d'un magma de quartz et de feldspath plus récents, où se rencontrent surtout au voisinage des veines de granulate un peu de mica blanc. Sur les bords du massif, le granite est décomposé et passe à l'état d'arène, mais, dans les parties centrales, la roche acquiert une grande dureté et donne de bonne pierre de taille et des cailloux d'empierrement de qualité ordinaire. Ce granite est certainement postérieur aux schistes de Saint-Lô, car il en renferme des fragments et les pénètre en filons minces.

La *granulite* forme un massif assez important, au voisinage de Plouguenast. Elle contient de l'orthose, du quartz et du mica blanc comme minéraux principaux, de la tourmaline, comme minéral accessoire. Cette granulite pénètre intimement le granite en quelques points.

Les filons de *quartz* sont nombreux, aussi bien dans le granite que dans les phyllades.

Des *diabases*, mélange cristallin de labrador et de pyroxène, forment des filons, remarquables par leur longueur à travers le granite et les phyllades cambriennes; les affleurements, d'ordinaire désagrégés et terreux, ont été exploités autrefois comme amendements; les parties les plus résistantes forment des boules au milieu des parties désagrégées; les parties massives sont exploitées pour l'empiècement.

Régime des eaux. — Les eaux des Côtes-du-Nord se déversent dans la Manche et dans l'Océan, par des fleuves côtiers dont les principaux sont la Rance, le Trieux, la Vilaine (indirectement), le Blavet et l'Aulne. Nous décrivons en même temps que les cours d'eau du département les côtes continuellement coupées et échanquées par les estuaires des petites rivières qui viennent se jeter dans la mer.

Les fleuves qui se dirigent vers la Manche sont, en allant vers l'O. : la Rance, le Frémur de Saint-Briac, l'Arguenon, le Frémur de la Frenaye, le Gouessant, l'Urne, le Gouet, l'Ic, le Trieux, le Tréguier, le Guer, le Douren et une multitude de ruisseaux, plus ou moins importants.

La Rance a un cours de 110 kil. environ qui décrit, de la source à l'embouchure, un arc de cercle assez régulier. Elle prend sa source dans le Mené, à la fontaine de Rance, et se dirige d'abord vers le S.-E. Arrivée à Saint-Launeuc, sur la lisière de la forêt de la Hardouinaie, sa direction change; elle va à l'E., puis au N.-E., et enfin au N., au pied de la colline de Saint-Jouan-de-l'Isle, où se trouve le pont du chemin de fer de Paris à Brest. Elle passe à Caulnes, puis s'engage dans des prairies marécageuses, où elle rencontre vers la gauche d'Evran le canal d'Ille-et-Rance, le Linon et le Guinefort. La Rance n'est plus à cet endroit qu'à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer; puis, ses deux rives forment des talus rapides, et sa vallée devient un véritable défilé, à Tressaint, à Lehon, à Dinan. Dinan s'élève sur une colline de la rive gauche, Lanvallay sur une colline de la rive droite, et entre ces deux coteaux, la rivière passe sous un viaduc de granit, de dix arches, haut de 40 m. Au-dessous de Dinan, les coteaux des deux rives deviennent abrupts, puis la Rance s'élargit et devient un grand fleuve, qui forme un magnifique estuaire; la plus grande partie de cette espèce de golfe, qui est accessible aux vaisseaux de fort tonnage, appartient au dép. d'Ille-et-Vilaine, sur le territoire duquel le fleuve se jette dans la Manche, entre Dinard à gauche, Saint-Servan et l'écueil de Saint-Malo à droite. Par les fortes marées, la Rance porte jusqu'à Dinan des navires calant 3^m30; en temps ordinaire, les embarcations qui remontent jusqu'à cette ville n'ont guère plus de 70 tonneaux de jauge. Au-dessus de Dinan, le canal d'Ille-et-Rance, qui offre à Saint-Malo une voie navigable de 85 kil., peut recevoir des bateaux de 30 à 80 tonnes. — Le Frémur de Saint-Briac est un ruisseau qui sépare le territoire d'Ille-et-Vilaine, à droite, de celui des Côtes-du-Nord, à gauche. C'est là que commence le rivage accidenté des Côtes-du-Nord, qui a 250 kil. de développement environ, sans compter toutes les petites anses. De l'embouchure du Frémur à celle de l'Arguenon, on trouve la côte de Lancieux et de Ploubalay, où les dessèchements ont rendu à la culture des terres autrefois couvertes par la mer; la baie de Beaucey, séparée de celle de l'Arguenon par la presqu'île de Saint-Jacut-de-la-Mer. Au S., c'est une dune, au N., c'est une roche: les deux baies sablonneuses sont éclairées par le phare de l'île des Ebihens. — L'Arguenon a 55 kil. de cours; il commence au pied de Collinée, dans le Mené, près des sources de la Rance. A Langouèdre, il passe sous un pont fort élevé du chemin de fer de Paris à Brest; à Jugon, il reçoit la

Roselle, qui vient de sortir, à Jugon même, d'un étang de près de 4 kil. de longueur, profond et poissonneux, peuplé pendant l'hiver de sarcelles, de cygnes et de canards sauvages. L'Arguenon traverse un petit étang, renommé par les ruines d'un des plus célèbres châteaux de la Bretagne. A Plancoët, l'Arguenon devient navigable pour les bâtiments calant 4 m.; sa largeur augmente, et, après le confluent du Montafilant, il se transforme en un estuaire, reçoit le Guébriant et se perd dans l'anse de l'Arguenon ou du Guildo, accessible dans les hautes marées aux navires d'un tirant de 8 m. De cette embouchure à celle du Frémur, la côte est bordée de plages de sable; dans l'anse de Saint-Cast, où se trouvent des parcs d'huitres, une colonne de granit rappelle la défaite d'une armée d'invasion anglaise, en 1758; cette colonne, haute de 18 m., a été élevée en 1858. — Le Frémur de la Frenaye, qui n'est qu'un ruisseau, naît dans la forêt de Saint-Aubin. Il se perd à Port-à-la-Duc, dans la baie de la Frenaye, qui forme, à marée basse, une immense plage de sable, et se termine au N. par la Pointe de la Latte (petite forteresse); entre ce fort et le cap Fréhel (phare de 79 m. de haut et 24 milles de portée), s'arrondit l'anse des Sévigné. Des falaises du cap Fréhel où la mer brise toujours, on découvre Jersey, la mer, de l'île Bréhat à la Hogue et le Mené. Signalons ensuite sur la côte: la grotte du Trou-de-l'Enfer (Toul-an-Ifern); les dunes de la Ville-Men; la grève de Plurien ou de Minieu et la Roche des Marais, sorte de cône en grès rouge; l'îlot qui porte la chapelle Saint-Michel; le cap d'Erquy, limite E. de la baie évasée de Saint-Brieuc; la rade d'Erquy, avec des batteries; les falaises de Pléneuf; le port de Dahouet, sûr, mais difficile; on atteint alors l'embouchure du Gouessant (35 kil. de cours). — Le Gouessant descend du Mené, est traversé par la ligne de Paris à Lamballe, et à 3 kil. de la mer forme, avec son affluent l'Evron, l'étang des Ponts-Neufs. La digue de cet étang, haute de 14 m. environ, date des Romains, selon la tradition. Le Gouessant en sort par une bruyante cascade. — L'Urne ou Aire n'est qu'un ruisseau qui, sorti d'un étang de la commune de Saint-Carreuc, passe sous un pont élevé de la ligne de Paris à Brest, passe à Yffiniac, et se jette dans la baie d'Yffiniac que la presqu'île fertile d'Hillion sépare de l'estuaire du Gouessant. — Le Gouet naît dans le Mené au pied de la colline de Kerchouan. Dans son cours de 50 kil. environ, il baigne Quintin, La Méaugon, où il passe sous un viaduc de la ligne de Paris à Brest, à deux rangs d'arches, l'un des plus élevés de France; à Saint-Brieuc, au Légué, le Gouet est navigable pour des navires d'un tirant de 4^m65. A quelques kilomètres de là il se jette dans l'anse d'Yffiniac au pied des ruines du donjon de Cesson. L'anse d'Yffiniac, est défendue à l'O. par le fort de la Pointe du Roselier; au N. on rencontre la pointe de Pordic placée entre la grève des Rosaires et l'anse de Binic où se jette l'Ic. — L'Ic est un petit ruisseau parti de Plélo, qui se termine dans le joli et profond port de Binic où l'on arme beaucoup de bateaux pour la pêche de Terre-Neuve et de la côte d'Islande. Les falaises de Binic sont continuées par celles d'Étables et celles de Saint-Quay où s'ouvre le port de Portrieux; cette ville s'ouvre sur la rade du même nom remplie de bancs d'huitres; le port, où la mer monte de 11 m. à la pleine lune, est garanti au large par les écueils de granit des îles Saint-Quay. C'est là que se termine la baie de Saint-Brieuc à 25 kil. à l'O. du cap d'Erquy. Puis les hautes falaises de Plouha continuent la côte où l'on voit succéder à l'anse de Bréhec, celle de Paimpol où se jette le Lézouen. Dans la baie de Paimpol s'ouvrent deux ports très sûrs, connus des marins, refuge ancien des corsaires bretons; la rade de Bréhat vient ensuite; elle sépare l'île de Bréhat de la côte de Ploubazlanec. — Le Trieux débouche dans les grèves éclairées par le phare à huit étages de l'île des Héaux. Long de 75 kil., il baigne la riante vallée de Guingamp, où il passe sous le chemin de fer de Paris à Brest. A 5 kil. de Pontrieux, il reçoit à droite, le Leff, et va former un estuaire qui

s'ouvre au-dessous de Lézardrieux. Il est navigable à partir de Pontrieux (18 kil.). Le Leff (en breton la rivière des Pleurs) coule dans le vallon de Châtelaudren et passe au pied des collines de Lanvallon et de Lanleff. Il a 50 kil. de longueur. — Il n'y a que 9 kil. à vol d'oiseau entre l'embouchure du Trieux et celle de la rivière de Tréguier, formée, au-dessous de Tréguier, par la réunion du Jaudy et du Guindy. Le Jaudy (50 kil. de longueur) naît au Chap, dans les collines de Gurunhuel, à 305 m. de haut, traversé par le chemin de fer de Paris à Brest entre Tréglamus et Pédernec ; il est navigable pour les petits bateaux à La Roche-Derrien. Le Guindy naît au pied de Menez-Bré et passe sous un pont de chemin de fer de Paris à Brest, à Sainte-Anne ; après Tréguier, il devient très sinueux et s'élargit. La rivière de Tréguier a 10 kil. de long ; elle est navigable par les hautes mers d'équinoxe pour les navires tirant 8 m., et en temps ordinaire pour les embarcations tirant 5^m50. Jusqu'au Guer, le littoral, très découpé, est bordé d'îlots et d'écueils. Mentionnons le Port-Blanc, accessible aux grands navires, derrière l'archipel déchiqueté de Saint-Gildas ; la plage de Trévou-Tréguinec, dont les habitants exploitent une forêt sous-marine ; le golfe de Perros, à l'abri de l'île Thomé, haute de 64 m. ; les pittoresques falaises de Perros-Guirec ; le petit port de Ploumanach, séparé par 5 kil. de mer de l'archipel des Sept-Iles, où s'élève un phare de 14 milles de portée ; l'île Grande, où on exploite un granit célèbre ; l'île Milio (60 m. de haut) ; le port de Trébeurden, avec de nombreux pêcheurs de goémon, la baie du Guer, qui s'ouvre en demi-cercle et a des eaux profondes. — Le Guer, ou Léguer, naît à Pen-Léguer (commune de Bourbriac), au pied de la colline de Landevet, à moins de 2 kil. des sources du Blavet. Il coule dans une profonde vallée, au milieu de la forêt de Coat-an-Noz (forêt de la Nuit). A Belle-Isle-en-Terre, il reçoit le Guic, plus long que lui de 5 kil. ; à Trégrom, il passe sous les trois hautes arches d'un pont de la ligne de Paris à Brest, puis au pied des ruines grandioses du château de Tonquedec. A Lannion, sa largeur augmente et de cette ville à la mer, sur 7 kil., il porte des bateaux d'un tirant de 4 m. De Lannion à la baie de Locquirec, qui appartient pour moitié au dép. du Finistère, on remarque la Pointe de Séhar, les falaises de Trédrez ; le golfe de Saint-Michel-en-Grève, d'une forme élégante ; la Pointe de Plestin. La baie de Locquirec possède le petit port de Toul-an-Héry ; elle reçoit le Douron, rivière qui sépare les Côtes-du-Nord du Finistère.

Deux affluents de la Vilaine, le Meu et l'Oust, naissent dans les Côtes-du-Nord. Le Meu (80 kil. de long), naît au pied du Mené, près de Merdrignac : au-dessous d'un étang de la forêt de la Hardouinaie, il entre dans le dép. d'Ille-et-Vilaine. — L'Oust, ou Oult, est l'affluent le plus important de la Vilaine. Long de 150 kil., il coule, sauf quelques détours, vers l'E.-S.-E. Ses sources, situées près de Corlay, descendent de la colline de Kerchouan, comme celles du Gouet. A 9 ou 10 kil. de ses sources il forme, avec le ruisseau de la Perche, le réservoir de Bara ou de Bosméléac, étang peu large, mais long de 4 kil. ; environ 3,500,000 m. c. d'eau sont retenus derrière un barrage de 90 m. de long, haut de plus de 15 m. ; un canal sinueux de 62 kil. mène ces eaux au point de partage d'Hilvern, sur le canal de Nantes à Brest. Après un trajet d'environ 50 kil., dans une vallée assez jolie, l'Oust passe, au confluent du Larhon, dans le Morbihan. Dans les Côtes-du-Nord, il ne traverse que des villages ou petits bourgs comme Saint-Théle, trois rivières de son bassin ont leur cours supérieur dans le département : la Duc, le Ninian et le Lié. La Duc ou Ivel ou encore Livet a ses sources dans le Mené ; le Ninian ou Trinité qui reçoit la Duc va se jeter dans l'Oust : il ne baigne que des hameaux dans les Côtes-du-Nord : sa source est dans le Mené ; le Lié, rivière dont le cours atteint 60 kil., commence dans la forêt de Lorges : il passe à gauche de Plœuc, à Pontgamp, au pied de la colline de Plouguenast, le long de la forêt de Loudéac, baigne la

Chêze et entre ensuite dans le Morbihan. — Le Blavet sort du coteau de Landevet au S.-O. de Bourbriac ; son cours, de 150 kil. de long, se dirige vers le S.-S.-E. ; près de Lanrivain, il disparaît sous terre pendant 400 m. environ au milieu de pittoresques rochers nommés Toul-Goulic ; il reçoit près de Saint-Nicolas-du-Pélem, le Sulon, à Gouarec, le Doré, puis il rencontre le canal de Nantes à Brest avec lequel il se confond jusqu'à Pontivy. Au confluent du Doulas, il s'engage dans une vallée sinueuse, près des ruines de l'abbaye de Bon-Repos, dominée par des roches de granit qui atteignent 100 m. Après avoir servi pendant plusieurs kilomètres de limite entre les Côtes-du-Nord (à gauche) et le Morbihan (à droite), le Blavet entre dans le Morbihan. Le cours du Blavet dans les Côtes-du-Nord est de 60 kil. Parmi ses affluents, le Doré remplit les étangs de Glomel, notamment celui de Coron, dont les 2,770,000 m. c. servent de réserve pour l'alimentation du canal de Nantes à Brest. — L'Aulne ou Aune, petit fleuve de près de 110 kil., naît sur la lisière de la forêt de Beffou, près de Lohuec (cant. de Callac). A 5 ou 6 kil. de sa source il sépare le territoire des Côtes-du-Nord de celui du Finistère, pendant une dizaine de kil. Il entre ensuite dans ce dernier département puis se perd dans la rade de Brest. L'Hière ou Hières, née aussi dans les coteaux du cant. de Callac, n'a dans les Côtes-du-Nord que la partie supérieure de son cours de près de 60 kil.

CANAUX. — Le dép. des Côtes-du-Nord est traversé par deux canaux, celui d'Ille-et-Rance et celui de Nantes à Brest. Le canal d'Ille-et-Rance commence à Rennes avec la Vilaine ; il suit ensuite la vallée de l'Ille, passe à Hédé dans celle de la Rance et arrive au Châtelier, à 6 kil. de Dinan : il fait communiquer Rennes et Saint-Malo ; son développement est de 84,700 m. : le bief de partage est à 64 m. de haut ; la pente vers la Vilaine est de 42^m23, vers la Rance de 62^m70 ; 48 écluses rachètent la pente totale. Il est alimenté par des étangs dont la capacité est d'environ 5,500,000 m. c. d'eau et par des rigoles de 20 kil. de long. — Le canal de Nantes à Brest, parti de la Loire à Nantes, se termine à l'écluse de Châteaulin, sur l'Aulne, qui vient se jeter dans la rade de Brest. Ce canal passe dans les bassins de la Vilaine, du Blavet et de l'Aulne. Sa longueur totale est de 367,636 m. ; 235 écluses rachètent la pente totale. Il est alimenté par l'Isac, l'Oust, le Blavet et l'Aulne et par des réservoirs (ceux de Vioreau, Bosméléac, Glomel, Coron, Bout-du-Bois) d'une contenance de 16 millions de m. c.

Climat. — Le voisinage de la mer adoucit le climat du département, qui reçoit de l'Océan et de la Manche des pluies bienfaisantes. Son sol, peu élevé, est moins froid que celui des pays montagneux, et moins sujet aux variations brusques de température. Les froids sont peu vifs. Saint-Brieuc, qui représente la température moyenne des Côtes-du-Nord, voit rarement le thermomètre se maintenir au-dessous de 0. La moyenne annuelle des jours de glace est de 30, celle des gelées de 42, des jours de neige de 11 ; on compte dans l'année 71 jours tout à fait beaux, 193 jours de pluie, mais ces pluies sont assez fines et en forme de brouillard ; aussi l'eau tombée dans l'année sur le sol représente environ 75 centim. : elle est légèrement au-dessous de la moyenne générale de la France. Le climat des Côtes-du-Nord est le climat armoricain ou breton qui offre le moins d'écart entre ses températures extrêmes de froid et de chaleur.

Flore et faune naturelles. — On trouve, dans les forêts des Côtes-du-Nord, le chêne, le hêtre et le bouleau. Les plus belles forêts sont celles de Lorges (2,676 hect.), entre Plœuc, Uzel et Quintin ; de la Hardouinaie (2,350 hect.), traversée par le Mees, au N. de Merdrignac ; celle de Loudéac (2,700 hect.), la plus étendue du département ; de la Hunaudaie et de Saint-Aubin, qui forment entre Lamballe et Plancoët un seul massif de 2,512 hect. ; celles de Coat-an-Nay et de Coat-an-Noz (1,300 hect.), séparées par le ruisseau de Pontmur et situées au S.-E. de Belle-Isle ; de Beffon (900 hect.), au N.-O. de Callac, à la frontière

du Finistère; de Duault (500 hect.); la célèbre forêt de Brocéliande, que tant de légendes ont illustrée. Dans les landes, on trouve des arbres verts et sur les dunes des pins maritimes d'une belle croissance; la douceur du climat permet aux myrtes et aux figuiers de pousser en pleine terre; l'arbousier, le houx, le genêt, l'ajonc épineux sont les principaux arbustes qui poussent dans les Côtes-du-Nord. Dans les landes, on trouve des plantes sauvages et aromatiques, fréquentées par de nombreuses abeilles élevées dans le département.

Les forêts abondent en animaux de tout genre. On y trouve du gros gibier, des sangliers, des chevreuils, des cerfs; des animaux nuisibles, des loups, des blaireaux, des renards; les lièvres, les lapins et tout le menu gibier sont très abondants. Les oiseaux de mer de tout genre sont aussi très nombreux. Sur les côtes et dans les îles vivent des pingouins, des goélands, des grèbes, des eiders, des cormorans, etc. Les bords de la mer sont très poissonneux et l'on y récolte d'innombrables mollusques; le hareng, le maquereau, la sardine sont pêchés en quantités pendant la saison, et, en tout temps, on trouve des congres, des soles, des plies, des turbots, des saumons; les principaux coquillages, les poulpes et les crustacés, donnent des pêches productives.

Histoire depuis 1789. — Le dép. des Côtes-du-Nord a été formé, en 1790, d'une partie de la province de Bretagne (diocèse de Saint-Brieuc et une partie des diocèses de Saint-Malo, de Tréguier et de Quimper). La Révolution divisa profondément les Côtes-du-Nord, pays très breton et resté en dehors du mouvement, des idées et de la civilisation du XVIII^e siècle; il ne prit d'abord qu'une faible part à la guerre civile, mais fut très troublé à partir de l'expédition de Quiberon; c'est sur son territoire que fut écrasée la troupe du chevalier de Tinténiac, qui s'était revêtu du costume anglais. Le parti royaliste avait trouvé un solide appui dans les Côtes-du-Nord, et la chouannerie désola le pays du côté de Quintin, Lamballe, Moncontour et Dinan, jusqu'en 1799. Cette guerre civile, signalée par des épisodes terribles, restés longtemps dans la mémoire des habitants du pays, reparut au temps de la première Restauration; mais sans la sauvagerie et la puissance des premiers temps. Depuis cette époque, ce pays, âpre et énergique, n'a plus vu sa tranquillité troublée.

Divisions administratives actuelles. — **ARRONDISSEMENTS.** — Le dép. des Côtes-du-Nord se compose aujourd'hui de cinq arrondissements: Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc (ch.-l.). Voici leurs superficies respectives: Dinan, 141,097 hect.; Guingamp, 173,009 hect.; Lannion, 90,598 hect.; Loudéac, 136,652 hect.; Saint-Brieuc, 147,206 hect.

CANTONS. — Les cinq arrondissements des Côtes-du-Nord sont divisés en quarante-huit cantons, dont dix pour l'arr. de Dinan, dix pour celui de Guingamp, sept pour celui de Lannion, neuf pour celui de Loudéac, et douze pour celui de Saint-Brieuc. La liste de ces cantons est la suivante: *Arr. de Dinan*: Broons, Caulnes, Dinan (E.), Dinan (O.), Evran, Jugon, Matignon, Plancoët, Plélan-le-Petit, Ploubalay. — *Arr. de Guingamp*: Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac, Guingamp, Maël-Carhaix, Plouagat, Pontrieux, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem. — *Arr. de Lannion*: Lannion, Lézardrieux, Perros-Guirec, Plestin, Plouaret, La Roche-Derrien, Tréguier. — *Arr. de Loudéac*: La Chêze, Collinée, Corlay, Goarec, Loudéac, Merdrignac, Mûr, Plouguenast, Uzel. — *Arr. de Saint-Brieuc*: Châtelaudren, Étables, Lamballe, Lanvallon, Moncontour, Paimpol, Pléneuf, Plœuc, Plouha, Quintin, Saint-Brieuc (N.), Saint-Brieuc (S.).

JUSTICE, POLICE. — Le dép. des Côtes-du-Nord ressortit à la cour d'appel de Rennes. La ville de Saint-Brieuc est le siège de la cour d'assises. Il y a cinq tribunaux de première instance, c.-à-d. un par arrondissement et deux tribunaux de commerce (Paimpol et Saint-Brieuc).

Le nombre des justices de paix est de 48, une à chaque

chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les délits était au recensement de 1887 de: gendarmes, 272; commissaires de police, 6; agents de police, 8; gardes champêtres, 64; gardes particuliers assermentés, 285; agents des ponts et chaussées (police de pêche), 28; douaniers, 318.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a un directeur à Saint-Brieuc, deux sous-directeurs à Dinan et Guingamp, trois inspecteurs, trois receveurs principaux entreposeurs à Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, deux receveurs entreposeurs à Lannion et Loudéac. Le service des *contributions directes* comporte un directeur et un inspecteur. Il y a un trésorier-payeur général à Saint-Brieuc, deux receveurs particuliers à Dinan et Loudéac et cinq percepteurs. *L'enregistrement*, les *domaines* et le *timbre* ont un directeur, un inspecteur à Saint-Brieuc, cinq sous-inspecteurs n'ayant pas de résidence fixe, cinq conservateurs des hypothèques.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Rennes. Il y a un lycée à Saint-Brieuc et des collèges communaux à Dinan et Lannion. Il y a une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices à Saint-Brieuc.

CULTES. — Le *culte catholique* a un évêché à Saint-Brieuc suffragant de la métropole de Rennes. Le diocèse possède 12 cures de première classe, 36 de seconde classe, 354 succursales et 393 vicariats. Il y a deux vicaires généraux. Le *culte réformé* ne compte dans les Côtes-du-Nord aucune église consistoriale. Les habitants du département sont en presque totalité catholiques et l'on n'y compte guère plus de 400 protestants.

ARMÉE ET DIVERS. — Le département forme la 37^e subdivision de la 16^e division militaire du 10^e corps d'armée qui se trouve à Rennes. Il appartient à la 10^e légion de gendarmerie, à la 12^e inspection des ponts et chaussées, à l'arrondissement minéralogique de Rennes (division du N.-O.), à la 2^e région agricole (O.).

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1886 a constaté dans le dép. des Côtes-du-Nord une population totale de 628,256 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents:

1801.....	504.303
1806.....	516.428
1821.....	552.424
1826.....	581.684
1831.....	598.872
1836.....	605.563
1841.....	607.572
1846.....	628.526
1851.....	632.613
1856.....	621.573
1861.....	628.676
1866.....	641.210
1872.....	622.295
1876.....	630.957
1881.....	627.585

Si l'on compare les dénombremens de 1801 et de 1886, de façon à voir la variation de la population au cours de ce siècle, on constate que l'augmentation est de 123,953 hab. La superficie du dép. étant de 688,562 hect., la densité de la population qui était en 1801 de 73,5 était en 1886 de 91,5, l'augmentation du nombre des habitants par kil. q. était donc de 18,3.

Si l'on examine la période quinquennale qui sépare les deux derniers dénombremens, au point de vue de la variation par nature de population, on constate que la population au 31 déc. 1881 se divisait ainsi: urbaine, 67,182; rurale, 560,403; totale, 627,585 et en 1886: urbaine, 66,018; rurale 562,238; totale, 628,256.

La population urbaine est donc restée à peu près station-

naire; elle a même diminué de 1,164 hab., tandis que la population rurale augmentait de 1,835 hab. C'est là un fait relativement exceptionnel dans les départements français, le mouvement de la population tendant plutôt à se porter sur les villes que sur les campagnes.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se décompose ainsi :

POPULATION	Dinan	Guingamp	Lannion	Loudéac	St-Brieuc
Totale.....	10.105	8.744	6.205	5.899	19.240
Comptée à part.	1.844	1.883	467	76	3.359
Éparse.....	401	»	312	3.568	2.951
Agglomérée....	7.860	6.861	5.426	2.165	12.930

Les Côtes-du-Nord sont au nombre des départements dont la population municipale agglomérée, comptée nominativement (174,956 hab.), est inférieure à la population éparse (441,032 hab.). Le département compte parmi ceux, très nombreux en France, où la population rurale (562,238 hab.), emporte sur la population urbaine (66,018 hab.). La population urbaine représente donc la 9^e à 10^e partie de la population totale.

Voici les chiffres de la population par arrondissements, d'après les cinq derniers dénombrements :

ARRONDISSEMENTS	1866	1872	1876	1881	1886
Dinan.....	120.170	117.450	120.598	123.001	122.374
Guingamp.....	128.190	124.538	128.709	127.788	129.376
Lannion.....	118.097	115.464	115.371	110.418	109.428
Loudéac.....	91.296	88.635	89.671	88.892	89.605
Saint-Brieuc.....	183.257	176.208	176.608	177.486	177.473
Totaux.....	641.210	622.295	630.957	627.585	628.256

De 1866 à 1886 le dép. des Côtes-du-Nord a perdu 12,954 hab.; cette diminution a porté sur les arr. de Lannion, Loudéac et Saint-Brieuc. En 1886, la population spécifique du dép. était de 91,5 hab. au kil. q., résultat qui se décomposait ainsi : 120,5 hab. pour l'arr. de Saint-Brieuc; 86,8 hab. pour celui de Dinan; 121 hab. pour celui de Lannion; 65,6 hab. pour celui de Loudéac; 75 hab. pour celui de Guingamp.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886 pour les 389 com. du département : 0 com. de 100 hab. et au-dessous; 1 com. de 101 à 200 hab.; 3 com. de 201 à 300 hab.; 17 com. de 301 à 400 hab.; 11 com. de 401 à 500 hab.; 14 com. de 501 à 1,000 hab.; 82 com. de 1,001 à 1,500 hab. 62 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 32 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 24 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 20 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 6 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 11 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 4 com. de 5,001 à 10,001 hab.; 2 de 10,001 à 20,000 hab.; 0 de 20,001 et au-dessus.

Voici par arrondissements et par cantons la liste des communes dont la population totale en 1886 dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE DINAN (10 cant.; 94 com.; 422,374 hab.; 141,097 hect.). — *Cant. de Broons* (9 com.; 45,693 hab.; 22,677 hect.): Broons, 2,733 hab.; Eréac, 1,502 hab.; Lanrelas, 1,902 hab.; Mégrit, 1,446 hab.; Sévignac, 3,014 hab.; Trémeur, 1,154 hab.; Yvignac, 2,455 hab. *Cant. de Caulnes* (8 com.; 9,588 hab.; 43,670 hect.): Caulnes, 2,377 hab.; Guitté, 1,005 hab.; Plumaudan, 1,330 hab.; Plumaugat, 2,638 hab. *Cant. de Dinan* (E.) (8 com.; 15,833 hab.; 6,931 hect.): Dinan, 6,448 hab.; Lanvallay, 1,361 hab.; Léhon, 1,288 hab.; Pleudihen, 3,696 hab.; Saint-Helen, 1,468 hab. *Cant. de Dinan* (O.) (13 com.; 16,206 hab.; 12,627 hect.): Biñan, 3,957 hab.; Plouër, 3,582 hab.; Quévert, 1,334

hab.; Taden, 1,464 hab. *Cant. d'Évran* (7 com.; 10,372 hab.; 41,996 hect.): Évran, 4,080 hab.; Plouasne, 2,674 hab.; Saint-Juvat, 1,396 hab.; *Cant. de Jugon* (8 com.; 12,240 hab.; 49,658 hect.): Plédéliac, 2,255 hab.; Plénée-Jugon, 4,089 hab.; Plestan, 2,045 hab. *Cant. de Matignon* (12 com.; 14,258 hab.; 49,593 hect.): Hénanbihen, 1,922 hab.; Hénansal, 1,356 hab.; Matignon, 1,545 hab.; Notre-Dame-du-Guildo, 1,011 hab.; Plébouille, 1,097 hab.; Pléhérel, 1,075 hab.; Plévenon, 1,188 hab.; Saint-Cast, 1,553 hab.; Saint-Potan, 1,230 hab. *Cant. de Plancoët* (10 com.; 14,040 hab.; 17,150 hect.): Boursoul, 1,561 hab.; Corseul, 3,294 hab.; Créhen, 1,708 hab.; Languevan, 1,431 hab.; Plancoët, 2,242 hab.; Pluduno, 1,893 hab. *Cant. de Plélan-le-Petit* (9 com.; 5,582 hab.; 8,529 hect.): Plélan-le-Petit, 1,309 hab. *Cant. de Ploubalay* (8 com.; 8,592 hab.; 8,247 hect.): Pleslin, 1,459 hab.; Ploubalay, 2,435 hab.; Saint-Jacut-de-la-Mer, 1,074 hab.; Trigavou, 1,136 hab.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP (10 cant.; 77 com.; 129,376 hab.; 173,009 hect.). — *Cant. de Bégard* (7 com.; 11,374 hab.; 10,102 hect.): Bégard, 4,713 hab.; Péderneec, 3,066 hab.; Squiffec, 1,017 hab. *Cant. de Belle-Isle-en-Terre* (7 com.; 13,916 hab.; 17,244 hect.): Belle-Isle-en-Terre, 1,945 hab.; La Chapelle-Neuve, 1,472 hab.; Gurunhuel, 1,508 hab.; Louargat, 4,416 hab.; Plougonver, 2,636 hab.; Tréglamus, 1,511 hab. *Cant. de Bourbriac* (7 com.; 10,597 hab.; 17,272 hect.): Bourbriac, 4,346 hab.; Plésidy, 1,599 hab.; Pont-Melvez, 1,788 hab. *Cant. de Callac* (11 com.; 17,752 hab.; 29,347 hect.): Bulat-Pestivien, 1,741 hab.; Calanhel, 1,127 hab.; Callac, 3,372 hab.; Carnoët, 2,202 hab.; Duault, 1,430 hab.; Lohuec, 1,079 hab.; Maël-Pestivien, 1,632 hab.; Plourach, 1,547 hab.; Plusquellec, 1,597 hab.; Saint-Servais, 1,405 hab. *Cant. de Guingamp* (8 com.; 18,036 hab.; 11,956 hect.): Grâces, 1,383 hab.; Guingamp, 8,744 hab.; Moustéris, 1,243 hab.; Plouisy, 1,791 hab.; Ploumagoar, 2,236 hab.; Saint-Agathon, 1,125 hab. *Cant. de Maël-Carhaix* (8 com.; 9,665 hab.; 18,630 hect.): Locarn, 1,673 hab.; Maël-Carhaix, 2,364 hab.; Paule, 1,497 hab.; Plévin, 1,316 hab.; Trébrivan, 1,231 hab. *Cant. de Plouagat* (7 com.; 8,902 hab.; 13,049 hect.): Gouélin, 2,211 hab.; Lanrodec, 1,698 hab.; Plouagat, 2,170 hab. *Cant. de Pontrieux* (8 com.; 13,414 hab.; 10,558 hect.): Ploëzal, 2,812 hab.; Plouéc, 2,070 hab.; Pontrieux, 2,236 hab.; Quemper-Guézennec, 2,328 hab.; Saint-Clet, 1,675 hab. *Cant. de Rostrenen* (6 com.; 14,958 hab.; 25,759 hect.): Glomel, 3,692 hab.; Kergrist-Moëlou, 2,503 hab.; Plouguernevel, 3,494 hab.; Plounevez-Quintin, 2,549 hab.; Rostrenen, 2,462 hab. *Cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem* (8 com.; 10,762 hab.; 19,123 hect.): Canihuel, 1,588 hab.; Kerpert, 1,490 hab.; Lanrivain, 1,594 hab.; Saint-Gilles-Pligeaux, 1,221 hab.; Saint-Nicolas-du-Pélem, 2,886 hab.

ARRONDISSEMENT DE LANNION (7 cant.; 65 com.; 409,428 hab.; 90,598 hect.). — *Cant. de Lannion* (9 com.; 17,334 hab.; 10,719 hect.): Brélévenez, 1,738 hab.; Lannion, 6,205 hab.; Ploubezre, 3,429 hab.; Ploulech, 1,443 hab.; Rospez, 1,504 hab.; Serval, 1,747 hab. *Cant. de Lézardrieux* (7 com.; 13,078 hab.; 9,239 hect.): Lézardrieux, 1,991 hab.; Pleubian, 3,468 hab.; Pleudaniel, 2,205 hab.; Pleumeur-Gautier, 2,390 hab.; Trédarzac, 1,542 hab. *Cant. de Perros-Guirec* (9 com.; 13,806 hab.; 10,222 hect.): Louannec, 1,526 hab.; Perros-Guirec, 2,743 hab.; Pleumeur-Bodou, 3,041 hab.; Treburden, 1,844 hab.; Trégastel, 1,441 hab.; Trélevorn, 1,065 hab.; Trévous-Tréguignec, 1,034 hab. *Cant. de Plestin* (9 com.; 13,187 hab.; 14,480 hect.): Lanvellec, 1,741 hab.; Plestin, 4,495 hab.; Ploumilliau, 3,531 hab.; Plufur, 1,651 hab.; Trédrez, 1,478 hab.; Trémel, 1,094 hab. *Cant. de Plouaret* (9 com.; 21,196 hab.; 24,976 hect.): Loguivy-Plougras, 3,477 hab.;

Plouaret, 3,396 hab.; Plougras, 1,322 hab.; Plounérin, 1,749 hab.; Plounévez-Moëdec, 3,303 hab.; Pluzunet, 2,375 hab.; Tonquédec, 1,840 hab.; Tréguim, 1,475 hab.; Le Vieux-Marché, 2,589 hab. *Cant. de La Roche-Derrien* (12 com.; 11,533 hab.; 9,489 hect.): Cavan, 1,659 hab.; Pommerit, 2,266 hab.; Prat, 2,144 hab.; La Roche-Derrien, 1,426 hab. *Cant. de Tréguier* (10 com.; 17,294 hab.; 11,474 hect.): Camlez, 1,148 hab.; Langoat, 2,047 hab.; Minihy-Tréguier, 1,516 hab.; Penvenan, 3,167 hab.; Plougrescant, 2,134 hab.; Plouguiel, 2,271 hab.; Tréguier, 3,193 hab.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC (9 cant.; 60 com.; 89,605 hab.; 136,652 hect.). — *Cant. de La Chêze* (9 com.; 11,724 hab.; 18,878 hect.): Le Cambout, 1,038 hab.; Plémet, 3,672 hab.; Plumieux, 1,703 hab.; La Prénessaye, 1,607 hab.; Saint-Barnabé, 1,058 hab. *Cant. de Collinée* (6 com.; 7,992 hab.; 11,128 hect.): Le Gouray, 2,045 hab.; Langourla, 1,548 hab.; Saint-Gouéno, 1,538 hab.; Saint-Jacut-du-Mené, 1,349 hab. *Cant. de Corlay* (5 com.; 6,967 hab.; 11,221 hect.): Corlay, 1,525 hab.; Le Haut-Corlay, 1,135 hab.; Plussulien, 1,429 hab.; Saint-Martin-des-Prés, 1,274 hab.; Saint-Mayeux, 1,604 hab. *Cant. de Goarec* (8 com.; 8,120 hab.; 14,169 hect.): Laniscat, 1,565 hab.; Mellionec, 1,200 hab.; Plélauff, 1,430 hab. *Cant. de Loudéac* (6 com.; 13,823 hab.; 19,248 hect.): Loudéac, 5,899 hab.; La Motte, 3,195 hab.; Saint-Caradec, 1,651 hab.; Trévé, 2,067 hab. *Cant. de Merdrignac* (9 com.; 13,158 hab.; 24,802 hect.): Gommené, 1,265 hab.; Ilifaut, 1,382 hab.; Laurenan, 1,541 hab.; Le Loscouët, 1,215 hab.; Merdrignac, 3,292 hab.; Saint-Vran, 1,544 hab.; Trémoré, 1,599 hab. *Cant. de Mûr* (5 com.; 6,158 hab.; 9,366 hect.): Mûr, 2,528 hab.; Saint-Guen, 1,048 hab. *Cant. de Plouguenast* (5 com.; 12,521 hab.; 16,253 hect.): Gausson, 1,692 hab.; Langast, 1,355 hab.; Plémy, 2,944 hab.; Plessala, 3,302 hab.; Plouguenast, 3,228 hab. *Cant. d'Uzel* (7 com.; 9,142 hab.; 11,589 hect.): Allineuc, 1,677 hab.; Grâce, 1,103 hab.; Merléac, 1,586 hab.; Le Quillio, 1,274 hab.; Saint-Thélo, 1,168 hab.; Uzel, 1,521 hab.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC (12 cant.; 96 com.; 177,473 hab.; 147,206 hect.). — *Cant. de Châteaudren* (8 com.; 11,049 hab.; 12,892 hect.): Boqueho, 1,428 hab.; Châteaudren, 1,443 hab.; Plélo, 3,700 hab.; Plouvara, 1,485 hab.; Trégomeur, 1,040 hab. *Cant. d'Etables* (6 com.; 11,457 hab.; 5,632 hect.): Binic, 2,379 hab.; Etables, 2,379 hab.; Lantic, 1,287 hab.; Plourhan, 2,038 hab.; Saint-Quay, 2,648 hab. *Cant. de Lamballe* (15 com.; 16,087 hab.; 16,427 hect.): Lamballe, 4,429 hab.; Landchen, 1,027 hab.; Maroué, 2,158 hab.; Pommerit, 1,378 hab.; Saint-Aaron, 1,101 hab. *Cant. de Lanvollon* (11 com.; 12,867 hab.; 11,582 hect.): Gommenech, 1,314 hab.; Lanvollon, 1,484 hab.; Le Merzer, 1,100 hab.; Pléguien, 1,733 hab.; Pommerit-le-Vicomte, 2,806 hab. *Cant. de Moncontour* (10 com.; 14,980 hab.; 18,363 hect.): Bréhand, 1,940 hab.; Hénon, 2,959 hab.; Moncontour, 1,359 hab.; Quessoy, 2,857 hab.; Saint-Carreuc, 1,227 hab.; Trébry, 1,543 hab.; Trédaniel, 1,063 hab. *Cant. de Paimpol* (9 com.; 20,315 hab.; 11,522 hect.): Bréhat (île de), 1,086 hab.; Kéridy, 2,312 hab.; Paimpol, 2,211 hab.; Ploubazlanec, 3,383 hab.; Plouézec, 4,715 hab.; Plounez, 1,912 hab.; Plourivo, 2,571 hab.; Yvias, 1,341 hab. *Cant. de Pléneuf* (5 com.; 10,119 hab.; 12,718 hect.): Erquy, 2,708 hab.; Planguenoual, 1,936 hab.; Pléneuf, 2,317 hab.; Plurien, 1,316 hab.; Saint-Alban, 1,642 hab. *Cant. de Plœuc* (6 com.; 12,193 hab.; 15,854 hect.): L'Hermitage, 1,069 hab.; Lauffains, 1,753 hab.; Plaintel, 2,790 hab.; Plœuc, 4,875 hab. *Cant. de Plouha* (5 com.; 8,537 hab.; 6,618 hect.): Pléhédél, 1,760 hab.; Plouha, 4,802 hab.; Pludual, 1,127 hab. *Cant. de Quintin* (8 com.; 11,773 hab.; 11,803 hect.): Le Foël, 1,696 hab.; Plaine-Haute, 1,518 hab.; Quintin, 3,319 hab.; Saint-Brandan, 2,540 hab.; Le Vieux-Bourg, 1,366 hab. *Cant. de Saint-Brieuc*

(N.) (6 com.; 21,002 hab.; 41,680 hect.): Plérin, 5,466 hab.; Ploufragan, 2,793 hab.; Pordic, 4,447 hab.; Saint-Brieuc, 6,805 hab. *Cant. de Saint-Brieuc* (S.) (8 com.; 27,094 hab.; 12,907 hect.): Hillion, 2,666 hab.; Languieux, 2,855 hab.; Plédran, 3,390 hab.; Saint-Brieuc, 12,435 hab.; Saint-Donan, 1,615 hab.; Tréguieux, 1,306 hab.; Yffiniac, 2,084 hab.

Etat des personnes. — *D'après le lieu de naissance.* — Sur les 614,837 hab. présents dans les Côtes-du-Nord lors du dernier recensement, on comptait 444,872 hab. nés dans la commune qu'ils habitent; 147,333 hab. nés dans une autre commune que celle du département qu'ils habitent; 22,071 hab. nés dans un autre département ou dans une colonie; 561 hab. nés à l'étranger. Il ne s'y trouve qu'un nombre peu considérable de personnes de nationalité étrangère, 489 seulement dont 337 Anglais.

D'après le sexe: 293,506 individus du sexe masculin et 321,331 individus du sexe féminin. On comptait au recensement de 1886, 383,618 célibataires des deux sexes; 186,737 personnes mariées; 44,436 veufs ou veuves; 36 divorcés des deux sexes.

D'après la profession: La population des Côtes-du-Nord se décompose par professions de la manière suivante: 439,618 personnes sont classées parmi les agriculteurs ou travailleurs; 49,060 s'adonnent à l'industrie; 53,288 au commerce; 24,643 sont affectées au transport; 5,829 sont représentants de la force publique; 6,463 appartiennent à l'administration; 9,509 personnes s'adonnent aux professions dites libérales; 17,228 vivent exclusivement de leurs revenus; 9,199 sont classées sous la dénomination: sans profession ou profession inconnue.

Etat économique du département. — **PROPRIÉTÉ.** — L'enquête spéciale faite par les contributions directes en 1884, a relevé 197,587 propriétés imposables dans le dép. des Côtes-du-Nord, savoir: 175,216 appartenant à la petite propriété; 20,962 appartenant à la moyenne; et 1,349 appartenant à la grande.

Les biens qui dominent dans la petite propriété sont ceux de 50 ares à 1 hect. (32,511); puis ceux de 0 à 10 ares (32,419) et de 20 à 50 ares (32,098). Dans la propriété moyenne, les biens de 10 à 20 hect. sont les plus nombreux (7,570); puis viennent ceux de 7 à 8 hect. (2,564); la grande propriété comprend 606 domaines de 50 à 75 hect.; 269 de 75 à 100 hect.; 329 de 100 à 200 hect.; 145 au-dessus de 200 hect. Au point de vue de la superficie, la petite propriété couvre 198,940 hect., la moyenne, 298,906 hect., la grande, 159,974 hect., soit en tout 657,820 hect. La catégorie qui occupe la plus grande superficie est la propriété moyenne de 10 à 20 hect. (105,425 hect.); puis, de 20 à 30 hect. (59,672 hect.); puis vient la grande propriété au-dessus de 200 hect. (54,071 hect.). On voit que l'étendue de la grande propriété n'est guère que le quart de l'étendue de la propriété totale.

AGRICULTURE. — Le dép. des Côtes-du-Nord comprend deux régions différentes: la région littorale riche et bien cultivée, et la région de l'intérieur, qui est beaucoup plus sauvage. Dans la première, les engrais sont abondants; le varech et le goémon se récoltent à marée basse; les sables calcaires de diverses communes maritimes ou fluviales, telles que Saint-Juvat et Trédrez, fournissent d'excellents amendements. Certains points de la côte jouissent d'une fertilité et d'une douceur de climat exceptionnelles: telle est, en particulier, la com. de Kéridy, où poussent sur la plage des mûriers et des figuiers gigantesques.

Le tableau en tête de la page suivante montre la superficie occupée par les diverses cultures avec leurs rendements pour l'année 1888.

On comptait dans le département au 31 déc. 1888 comme tête d'animaux: 96,000 chevaux, 115 mulets, 1,500 ânes, 337,000 bœufs, taureaux, vaches et génisses, 82,500 moutons, 150,000 porcs, 4,500 chèvres. Les produits de ces animaux s'élevaient à 2,000 quintaux de laine et 1,900,000 hectol. de lait. Les ruches d'abeilles étaient au

nombre de 65,000 ; leur production en miel s'élevait à 530,000 kilogr. et leur production en cire à 200,000 kilogr.

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
	hectares	hectolitres
Froment.....	93.000	1.427.500
Seigle.....	27.000	467.100
Méteil.....	9.500	146.400
Orge.....	20.000	360.000
Sarrasin.....	59.000	1.180.000
Avoine.....	80.000	1.864.000
		quintaux
Pommes de terre....	24.000	1.680.000
Betteraves four- ragères.....	6.000	1.620.000
Chanvre.....	2.500	15.000
Lin.....	4.000	12.000
Trèfle.....	27.000	1.323.000
Luzerne.....	2.000	90.000
Prés naturels.....	61.000	2.135.000

INDUSTRIE. — En 1887, il y avait dans le dép. des Côtes-du-Nord 278 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. Ces appareils, au nombre de 302 (non compris les appareils de chemins de fer et ceux des bateaux), d'une force totale de 2,175 chevaux-vapeur, se divisent ainsi :

42 machines fixes d'une force de.	860 chevaux-vapeur.
51 — mi-fixes —	342 —
206 — locomobiles —	808 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	80 chevaux-vapeur.
Usines métalliques.....	351 —
Agriculture.....	829 —
Industries alimentaires.....	404 —
Industries chimiques et tanneries..	3 —
Tissus et vêtements.....	76 —
Papiers, objets mobiliers, instru- ments.....	192 —
Bâtiments et travaux.....	240 —

La quantité de combustibles minéraux consommés a été de 66,300 tonnes représentant une valeur de 1,657,500 fr. en 1885.

Il n'existe qu'une seule mine de fer, c'est celle du Pas et du Bas-Vallon (com. de l'Hermitage), dont le minerai est utilisé par le haut fourneau du Pas.

Autour de Saint-Brieuc s'exploitent des carrières d'un beau granit bleu, blanc, gris et noir, qui a été employé pour la construction de tous les édifices de Saint-Brieuc, et qu'on expédie à Paris et dans d'autres grandes villes où il sert pour les trottoirs. Autour d'Erquy sont des grès roses très propres au pavage. On trouve encore des carrières de pierre de taille à Moncontour, Hinglé, Plouha et à Saint-Cast, village connu par ses pierres plates. Caurel, Mûr, Guitté et La Roche-Derrien ont des carrières d'ardoises. Le hameau de Vaublanc (com. de Plémet) extrait du kaolin et une quantité considérable de terres et sables réfractaires pour hauts fourneaux, cubilots et creusets.

L'industrie métallurgique est représentée par les forges du Bourg, des Hôpitaux, de Langourian et de la Couture (com. d'Erquy), de Broons, de la Hardouinaie (com. de Merdrignac), des Salles (com. de Perret) et du Vaublanc ; par le haut fourneau du Pas, qui fabrique des poteries très recherchées en Bretagne ; la fonderie de fonte de Saint-Brieuc ; les fabriques d'instruments agricoles de Dinan, Lannion, Lanvollon et Saint-Brieuc ; les clouteries de Broons, Dinan et Gouarec.

Il y a des scieries mécaniques à Saint-Brieuc, Lannion, Tréguier, etc. ; des tanneries ou mégisseries à Dinan, Guingamp, Lamballe ; des papeteries à Saint-Brieuc, Châtelaudren ; des minoteries à Caulnes, Quévert, Dinan, Guingamp, Kerglas ; des chantiers de construction de navires à

Paimpol, Saint-Quay, Perros-Guirec, Tréguier ; des corderies pour la marine dans un grand nombre de ports.

Mais les plus importantes industries de la région sont la grande pêche et la fabrication des toiles. Il y a vingt-six ports sur les côtes du département, dont les principaux, ceux du Légué, de Paimpol, Binic et Dahouët, arment des navires d'assez fort tonnage. La plupart de ces vaisseaux s'en vont pêcher la morue sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve. Les ports du Légué et de Paimpol arment à eux seuls pour cette pêche environ quatre-vingt-dix navires. Les bateaux partent le dimanche le plus rapproché de la première grande marée du mois de mai. Ce dimanche, dans la seule rade de Portrieux, où se donnent rendez-vous chaque année les navires de la baie de Saint-Brieuc, quatre mille marins se trouvent réunis.

La fabrication des toiles dites toiles de Bretagne (2,000 métiers à bras), bien que moins florissante que jadis, est encore considérable dans l'arr. de Loudéac, où les villes de Loudéac et d'Uzel sont, avec Quintin dans l'arr. de Saint-Brieuc, les principaux centres de cette industrie. A Quintin, le tissage des toiles occupe encore plus de trois cents tisserands, qui fabriquent du linge ouvré de grande valeur. Les toiles de ménage de Dinan sont justement réputées : c'est également dans cette ville que sont les manufactures de toiles à voiles et de toiles de Combourg pour les hôpitaux et les prisons.

L'industrie linière est assez développée dans le cant. de Lanvollon : le teillage manuel du lin s'est introduit dans nombre de villages ; la filasse, bien que préparée d'après des procédés un peu anciens, lutte pourtant de qualité avec les lins de la Flandre.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce des Côtes-du-Nord est fondé : 1° Sur l'exportation des gibiers, du poisson, dont on expédie à Paris de grandes quantités ; des huîtres ; de la cire, du miel, du cidre, etc. Le département fournit des chevaux pour la remonte de la cavalerie, des bœufs, dont un certain nombre sont transportés en Angleterre. Enfin il envoie dans le Nord le lin teillé et les toiles renommées dites de Bretagne. 2° Sur l'importation des vins et eaux-de-vie, des savons, des épices et denrées coloniales, des fers, des planches, des bois, de la houille, des articles de nouveautés, etc.

Les 26 bureaux de poste, les 17 bureaux télégraphiques et les 55 bureaux mixtes de postes et télégraphes des Côtes-du-Nord ont produit, en 1887, 663,882 fr. pour le mouvement postal. Les 55 bureaux télégraphiques mixtes ont versé au Trésor un produit net de 109,867 fr., pour les dépêches seules. Sur les 479 kil. de routes nationales il a circulé quotidiennement 164 colliers ; les dépenses d'entretien se sont élevées à 228,100 fr. La longueur des chemins vicinaux était de 7,220 kil., savoir : chemins de grande communication, 2,136 kil. ; chemin d'intérêt commun, 1,510 kil. ; chemins ordinaires, 3,574 kil.

Le réseau ferré des Côtes-du-Nord se compose de six lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 263 kil. Ce sont : le chemin de fer de Paris à Brest qui sort du dép. d'Ille-et-Vilaine et passe dans celui des Côtes-du-Nord à 3 kil. environ en deçà de la gare de Caulnes ; il passe à Broons, Plénée-Jugon, Lamballe, Yffiniac, Saint-Brieuc, Plouvara-Plerneuf, Châtelaudren, Guingamp, Belle-Isle-Bégard, Plouaret et Plounérin, et entre dans le Finistère. Son parcours est de 124 kil. ; celui de Saint-Brieuc à Pontivy qui dessert Saint-Julien, Plaintel, Quintin, Le Pas, Le Plœuc-l'Hermitage, Uzel, La Motte et Loudéac, puis entre dans le Morbihan après un parcours de 53 kil. ; le chemin de fer de Dol à Lamballe qui dessert Pleudihen, La Hisse, Dinan, Corseul, Plancoët, Landebia et Lamballe et a un parcours de 56 kil. environ ; l'embranchement de Plouaret à Lannion avec une station intermédiaire, celle de Kérauzern, n'a que 17 kil. de long ; l'embranchement de Miniac à La Gouesnière-Cancalle qui ne passe dans les Côtes-du-Nord, que pendant 1 kil. ; la ligne de Dinan

à Dinard, qui passe à Saint-Samson et Plestin-Plouër; son parcours est de 10 kil. dans le dép. des Côtes-du-Nord.

FINANCES. — En 1887 le dép. des Côtes-du-Nord a fourni 20,126,436 fr. au budget ordinaire et 2,580,290 fr. au budget sur ressources spéciales. Ces chiffres se décomposent comme suit : impôts directs, 3,163,797 fr.; domaines et forêts, 103,273 fr.; enregistrement, 4,060,632 fr.; timbre, 658,497 fr.; contributions indirectes, 5,661,045 fr.; sucres, 5,766 fr.; monopoles et exploitations industrielles de l'Etat, 6,051,272 fr.; impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières, 18,649 fr.; recettes d'ordre, 207,658 fr.; produits divers du budget, ressources spéciales, 195,867 fr. Les revenus départementaux ont été, en 1887, de 1,613,945 fr., se décomposant ainsi : produits des centimes départementaux, 1,344,682 fr.; subventions de l'Etat, des communes, des particuliers, 269,163 fr.; revenus extraordinaires, produit des emprunts, aliénation de propriétés, 100 fr.; il y a eu 28 centim. portant sur les quatre contributions, dont 12 ordinaires, 16 extraordinaires; la valeur du centime portant sur les contributions foncières, la contribution personnelle-mobilière et les bois de l'Etat était de 23,399 fr.; le produit du centime départemental était de 23,025 fr. Les 389 communes du département avaient, en 1888, un revenu annuel de 897,887 fr.; le nombre de centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 10,836; le nombre moyen des centimes par communes est de 28. Il y avait 56 communes imposées de moins de 15 cent.; 200 de 15 à 30 cent.; 116 de 31 à 50 cent.; 17 de 51 à 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 25, le produit des octrois montait à 524,280 fr. de taxes ordinaires et 80,36 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, les Côtes-du-Nord sont un des départements les plus arriérés de France. En 1888, sur 5,650 jeunes gens inscrits sur les listes du tirage et examinés, 1,319 étaient tout à fait illettrés, ce qui place ce département au 85^e rang parmi les 90 départements français (y compris les départements algériens). Le département comptait, durant l'année scolaire 1889-1890, 22 écoles maternelles publiques (6 laïques, 16 congréganistes), qui recevaient 3,854 élèves (1,939 garçons et 1,915 filles), plus 20 écoles libres (toutes congréganistes) qui recevaient 5,733 élèves (2,744 garçons et 2,989 filles). A la même époque il y avait 772 écoles primaires publiques (508 laïques et 264 congréganistes) qui recevaient 78,327 élèves (43,335 garçons et 34,992 filles). L'école normale d'instituteurs du département comptait en 1889-1890, 74 élèves-maitres, et celle d'institutrices, 47 élèves-maitresses. En outre, il y avait trois cours d'adultes hommes avec 85 auditeurs, mais il n'y avait pas de cours d'adultes femmes. En 1889, il y eut 3,425 candidats tant garçons que filles, au certificat d'études primaires élémentaires; 2,159 certificats furent obtenus; 13 candidats au certificat supérieur obtinrent 12 brevets. L'instruction élémentaire était facilitée par 1,224 bibliothèques populaires qui contenaient 18,157 livres de lecture et qui firent en 1889 20,002 prêts; 39 bibliothèques pédagogiques avec 13,304 volumes; 53 caisses d'épargne scolaires, avec 1,183 livrets, représentant une somme totale de 10,317 fr.; 14 caisses des écoles fonctionnaient et avaient encaissé à la fin de l'exercice annuel, 55 fr. La société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département comprenait 432 sociétaires; elle avait un actif de 71,816 fr. Le total des ressources applicables aux traitements, indemnités et allocations constituant des dépenses obligatoires de l'enseignement primaire monta, en 1888, à 1,327,694 fr. L'enseignement secondaire se donnait, en 1888-89, dans 1 lycée, comptant 276 élèves, et 4 collèges communaux, comptant 644 élèves.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1887 accuse 35 condamnations en cours d'assises, dont 15 pour crimes contre les personnes. Les 5 tribunaux

correctionnels examinèrent 1,210 affaires et 1,496 prévenus, dont 58 furent acquittés et 493 condamnés seulement à des amendes. On a compté 16 récidivistes devant la cour d'assises et 533 en police correctionnelle; il y eut 2,543 contraventions de simple police. Le nombre des suicidés s'éleva à 50. Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 97 en 1887, secoururent 17,704 personnes; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 128,533 fr., dont 68,048 fr. provenaient de leurs revenus propres, 23,464 fr. des subventions de la commune et 5,000 fr. des subventions extraordinaires; 1,247 fr. des droits de pauvres; 12,422 fr. des quêtes, trones, souscriptions, etc.; 6,640 fr. des dons et legs, 11,712 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 124,433 fr. On comptait 10 hospices et hôpitaux avec 1,643 lits, 542,464 fr. de recettes et 586,730 fr. de dépenses, et un personnel composé de 249 servants. Il y a eu un nombre total de 5,853 journées de présence pour 1,764 hommes; de 49,909 pour 742 femmes et de 27,419 pour 427 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 344 garçons et 336 filles, soit à l'hospice, soit à la campagne, et 383 garçons et 320 filles à domicile. Les 7 caisses d'épargne des Côtes-du-Nord avaient délivré, au 1^{er} janv. 1887, 24,831 livrets et, au 1^{er} janv. 1888, 25,072 livrets, valant en moyenne 435 fr. Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 20, dont 18 approuvées et 2 autorisées avec 1,844 membres participants. Elles avaient un avoir disponible de 64,544 fr. pour les sociétés approuvées et 878 fr. pour les sociétés autorisées au 31 déc. 1887. Dans la même année, les libéralités ont atteint 109,544 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 25 donations aux établissements religieux, représentant une somme de 57,288 fr.; 10 donations aux établissements charitables et hospitaliers, montant à 48,476 fr.; 4 donations aux communes et au département, montant à 3,780 fr. E. S.

BIBL. : L'abbé DELAPORTE, *Saint-Brieuc et le Dinannais*, dans le *Voyageur français*, 1790, t. XXXVI, in-12. — BIGOT DE MOROGUES, *Observations minéralogiques et géologiques sur les dép. du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord*, 1810, in-8. — POIGNANT, *Antiquités historiques et monuments à visiter de Montfort à Corseul par Dinan*, 1820, in-8. — L.-F. BIGEON, *Eaux minérales de Dinan*, 1824, in-8. — HABASQUE, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du dép. des Côtes-du-Nord*, 1832, 3 vol. in-8. — Abel HUGO, *Le Dép. des Côtes-du-Nord*, dans la *France pittoresque*, 1835, t. I, gr. in-8. — OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* (nouv. édit. revue et augmentée par MM. MARTEVILLE et VARIN), 1843, 2 vol. in-4. — BOUREL-RONCIERRE, *De l'utilisation des landes en Bretagne et particulièrement dans les Côtes-du-Nord*, 1844, in-8. — SOUCRET, *Statistique des Côtes-du-Nord*, 1844, 3 vol. in-8. — *Agriculture du dép. des Côtes-du-Nord*, extraite de l'*Agriculture française* publiée par ordre du ministre, 1844, in-8. — A. GUILBERT, *Saint-Brieuc, Dinan, etc.*, dans l'*Histoire des villes de France*, 1845, t. I, gr. in-8. — Benjamin JOLLERET, *les Côtes-du-Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes du département*, 3 vol. in-8; nouv. édit., 1854, 2 vol. grand in-8. — J. GAUTIER DE MOTTAY, Ed. VIVIER et J. ROUSSELOT, *Géographie départementale des Côtes-du-Nord*, 1862, in-18. — ROUSSELOT, *Petite Géographie des Côtes-du-Nord* (collection Levasseur), 1875, in-12. — *Tablettes statistiques, administratives et commerciales des Côtes-du-Nord*, in-16. — Ad. JOANNE, *Géographie des Côtes-du-Nord*, 1886. — *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, in-8. — *Annuaire des Côtes-du-Nord*. — OGÉE, Carte de la Bretagne. — CASSINI et CAPITAINE, Cartes de la Bretagne. — Feuilles 41, 42, 43, 58, 59, 60, 73, 74, 75 de la grande Carte de France dite de l'Etat-Major, publiée par le Dépôt de la guerre. — Eug. LEFEBURE DE FOURCY, Carte géologique du dép. des Côtes-du-Nord, en 11 feuilles. — FREMIN, DUFOUR, DUVOTENAY, CHARLE, LOGEROT, Cartes du dép. des Côtes-du-Nord.

COTHURNE (V. CHAUSSURE, t. X, p. 972).

COTHURNIA (Zool.). Infusoires de la famille des Vorticellides, division des Vaginicoles, dont les caractères ont été établis par Ehrenberg et par Claparède. Ce sont des animaux d'eau douce ou d'eau salée, que l'on rencontre fréquemment; ils habitent une sorte de logette transparente, de nature chitineuse, au fond de laquelle ils sont fixés par un pédoncule contractile, formé par leur partie postérieure.

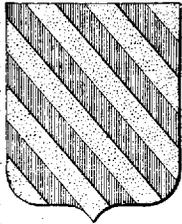
Les *Cothurnia* sont dépourvues d'opercule. Ex. : *C. imberbis* Ehrh, *Astaci* St.

R. MONIEZ.

COTI-CHIAVARI. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Santa-Maria-Sichè; 1,897 hab.

COTIBERT, peintre français du xviii^e siècle, né à Rouen. Élève de Boucher, ses tableaux rappellent ceux de son maître; comme lui, il chercha ses inspirations dans le genre pastoral, un pastoral tout de convention et volontiers libertin. On cite de lui *l'Heureuse Jeannette*, *la Fille à Simonnette* et *Mon Moineau est pour Colette*.

COTICE (Blas.). Pièce héraldique honorable, qui n'est autre que la bande diminuée de longueur ou la barre aussi



D'or à cinq cotices en bande de gueules.

diminuée; aussi la nomme-t-on cotice en bande ou cotice en barre, selon qu'elle est posée dans le sens de ces pièces. Les cotices peuvent être en nombre et, dans ce cas, elles sont souvent placées deux par deux ou trois par trois; elles peuvent charger ou accompagner d'autres pièces héraldiques. Un écu plein de cotices, alternativement de métal et d'émail, est dit coticé.

Lorsque l'écu est divisé en deux parties égales par une diagonale de gauche à droite, et que les demi-cotices qui se correspondent sont d'un émail différent, il devient contre-cotice. H. GOURDON DE GENOUILLAC.

COTIGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Brignoles, sur la Cassole, affluent gauche de l'Argens, à 324 m. d'altitude, dominé à pic par un banc de tuf haut de 80 m.; 2,529 hab. Tanneries, moulins à huile, etc. Dans le voisinage, église et pèlerinage de Notre-Dame de Grâce.

COTIGNOLA (Giovanni-Battista), sculpteur italien du xvi^e siècle. L'église Sant' Agostino, à Rome, renferme son groupe de la *Donation des clefs*.

COTIGNOLA ou **CODIGNUOLA** (Francesco ZAGANELLI, dit), peintre italien des xv^e-xvi^e siècles, natif de Cotignola. Élève de Niccolò Rondinelli, il acheva les toiles que la mort avait empêché son maître de terminer à Ravenne. Il était inférieur à celui-ci en ce qui concerne le dessin et la composition, mais l'emportait sur lui par la vigueur du coloris. À Ravenne, où il passa la plus grande partie de sa vie, il laissa des peintures dans les églises San Niccolò, San Sebastiano, Santa Caterina et Sant' Apollinare. On cite parmi ses chefs-d'œuvre *la Résurrection* dans l'église de Classe, et *le Baptême du Christ*, à Faenza. Cotignola mourut à Parme (où on le trouve en 1518) on ne sait pas exactement en quelle année. — Son frère *Bernardino* est peu connu. Une œuvre peinte en collaboration avec Francesco et datée de 1504, *la Vierge et des saints*, se trouve dans l'église des Osservanti à Ravenne; une autre toile de 1509, à Imola. A Pavie, il travailla seul au *Carminé*.

COTIGNOLA (Girolamo da), peintre italien, né à Cotignola, dans les environs de Lugo, vers 1481, mort à Rome vers 1550. L'artiste qui, suivant un fréquent usage, a pris le nom de sa ville natale, s'appelait en réalité Girolamo Marchesi et n'appartenait en aucune façon à la famille des deux Zaganelli qui, eux aussi, furent peintres et qui ont également utilisé la signature *Cotignola*. Marchesi paraît être venu fort jeune à Bologne où Francesco Francia était alors très admiré. Il suivit son école non sans s'apercevoir que la manière de son maître restait un peu sèche et que l'heure avait sonné de faire un pas vers les méthodes nouvelles. Avant de commencer ses voyages à la recherche de la gloire qu'il a côtoyée quelquefois sans y aborder jamais, il travailla quelque temps à Bologne. D'après Vasari, qui le juge sans indulgence, il peignait des portraits, et il eut même l'occasion d'en faire un qui présenterait aujourd'hui un grand intérêt historique, s'il était possible de le retrouver. Gaston de Foix ayant été tué à la bataille de Ravenne en 1512, Marchesi repro-

duisit, d'après le cadavre, les traits du vaillant capitaine. Cette œuvre le fit connaître dans les Romagnes. Peu après, il peignit le portrait de Maximilien Sforza. En même temps, il était occupé par les couvents et par les églises. A San Giuseppe de Bologne, qui était l'église des capucins, il exécuta le *Mariage de la Vierge*, tableau important qui est aujourd'hui à la Pinacothèque de la ville. Vasari lui attribue aussi d'autres travaux, notamment les peintures de San Michele in Bosco, qui ont disparu. Cette perte est fâcheuse, car Marchesi s'y était révélé à la fois comme peintre à l'huile et comme fresquistes. L'artiste travailla ensuite pour diverses villes de la Romagne. A Santa Colomba de Rimini, il peignit une *Sainte Lucie* et un *Couronnement de la Vierge*. Vasari parle étrangement de ces deux œuvres. Il déclare que la sainte Lucie était *piuttosto lasciva che bella*, ce qui veut dire sans doute que l'artiste, désireux de plaire et de se montrer plus moderne que son maître Francia, avait un peu forcé l'expression souriante; quant aux apôtres qui entouraient la Vierge couronnée, le biographe est plus sévère encore: il trouve leurs têtes exagérées et difformes. Cette recherche du sourire que Vasari constate à propos de la *Sainte Lucie* correspond à un changement de méthode, car la première manière de Marchesi est sans souplesse, comme on le voit dans la *Mise au tombeau* du musée de Budapest.

On ne sait à quelle époque Girolamo da Cotignola partit pour Rome. S'il est vrai qu'il ait peint le portrait du pape Paul III, ce voyage est postérieur à 1534. Raphaël était mort depuis quatorze ans, mais son nom voltigeait encore sur toutes les lèvres. C'est alors sans doute que Marchesi s'éprit d'un certain goût pour le style du maître, dont il aurait été, au dire de quelques écrivains, un fervent imitateur. Les œuvres qu'on voit à Bologne et ailleurs donnent lieu de croire que la conversion de Marchesi n'a pas été aussi complète qu'on l'assure. Quoi qu'il en soit, le peintre de Cotignola aurait eu peu de succès à Rome où sa manière paraissait démodée. Il alla travailler à Naples et il y fut mieux accueilli. Vasari parle de peintures qu'il avait faites pour les églises de Monte Oliveto et de Santo Aniello: elles sont encore citées avec éloge dans la *Guida de' forestieri* de 1801, mais elles ne subsistent plus ou du moins les voyageurs ont cessé de s'y intéresser. Cependant Marchesi vieillissait: il revint à Rome, et là il lui arriva, si Vasari n'abuse pas de notre crédulité, une très désagréable aventure. Le voyant seul et sans soutien, ses amis imaginèrent de le marier. Avec une innocence qui permet de croire à un affaiblissement de l'esprit, le bonhomme se laissa faire, et, la cérémonie terminée, il s'aperçut qu'il avait épousé une courtisane de bas étage. Il en éprouva un grand ennui, et le chagrin hâta sa mort.

Malgré les révolutions et les guerres, l'Italie a conservé quelques peintures de Girolamo da Cotignola. Elles représentent toutes des sujets religieux. Une des plus curieuses paraît être celle de l'église Sainte-Marie des Grâces à Pesaro où l'on voit, avec un *Saint Jérôme* et une *Sainte Catherine d'Alexandrie*, les portraits de deux personnages agenouillés: l'un est le jeune Constanzo Sforza, qui était seigneur de la ville; l'autre est Ginevra Tiepolo, sa mère. Ce tableau est de 1513, et garde encore une certaine sécheresse. Les anciennes descriptions de Parme mentionnent, dans l'église de l'Annunziata, une *Vierge sur son trône* que Marchesi aurait peinte en 1518. Lanza a vu à Saint-Marin un *Saint Jérôme* daté de 1520. Le tableau de Forlì, où se voit la vierge sur un trône entourée de plusieurs saints est intéressant en ce que l'auteur l'a signé à la fois de son nom patronymique et de son surnom, *Hieronimus Marchesius Cottignolus*. MDXXVI. La même date se lit au bas du tableau du musée de Berlin, *l'Institution de l'ordre des Bernardins*. C'est dans cette peinture que le sénateur Morelli voit la preuve que Marchesi s'était enrôlé parmi les imitateurs de Raphaël. Enfin, dans ses *Trésors d'art en Angleterre*, Waagen nous

parle d'un tableau qui a fait partie de la collection Solly, des *Saints en adoration devant la Vierge* (1528). A ces peintures il faut joindre un tableau, sans date, mais d'une authenticité certaine, que Marchesi avait peint pour l'oratoire de Saint-Bernardin à Bologne et qui a été transporté à la Pinacothèque de la ville. L'œuvre est caractéristique. On y voit la Vierge assise sur un trône élevé de plusieurs marches : elle se penche sur son enfant et l'embrasse avec une tendresse passionnée. Derrière elle deux anges aux attitudes un peu contournées et ronflantes soulèvent la draperie qui abrite le trône ; au premier plan, un petit saint Jean-Baptiste, complètement nu et de style fort romain, est placé entre deux saints à la physionomie austère, saint François d'Assise et saint Bernardin de Sienna. Les types, le mouvement des figures, le caractère du dessin démontrent que Marchesi avait rompu avec les candeurs primitives pour se rallier à la cause du nouvel idéal. Aucune de ces œuvres n'est véritablement puissante. Ticozzi regarde Girolamo da Cotignola comme un attardé qui se souvient trop de l'ancienne école ; il serait peut-être plus juste de dire qu'il l'a trop oubliée.

Paul MANTZ.

BIBL. : VASARI, *Vite de' pittori*. — LANZI, *Storia pittorica della Italia* ; Bassano, 1818. — GIOVANNI MORELLI, *Italian Masters in German Galleries* ; Londres, 1883.

COTIGNON (Pierre de), seigneur de La Charnays, poète français du XVII^e siècle, originaire du Nivernais. Nous ne connaissons aucun détail sur lui. On sait seulement qu'il vivait à Paris vers 1638 et qu'il était très répandu dans les salons littéraires du temps, et ami de Colletet. On a de lui : *la Muse champêtre* (Paris, 1623, in-8) qui renferme un certain nombre de pièces, entre autres *la Tragédie de Madonte, extraite de l'Astrée*, et des épigrammes fort libres ; *Ouvrage poétique* (Paris, 1626, in-12), recueil de sonnets, rondeaux, chansons, églogues, stances et épigrammes toujours très lestes ; *les Vers satiriques et énigmatiques du nouveau Théophile* (c'est le même ouvrage que le précédent, le titre seul a été changé) ; *Vers* (Paris, 1632, in-8) ; *les Travaux de Jésus* (Paris, 1638, in-8), poème, etc.

COTILLON (V. DANSE).

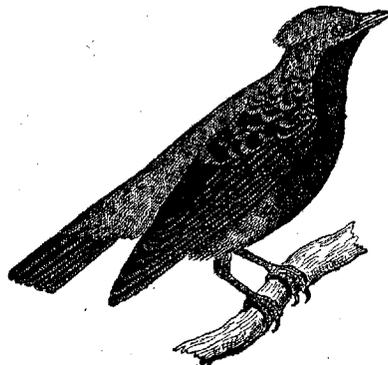
COTIN (Charles), abbé et littérateur français, né à Paris en 1604, mort en janv. 1682. Conseiller et aumônier du roi, c'était un familier de l'hôtel de Rambouillet ; il devint membre de l'Académie française (mai 1635). La malveillance qu'il témoigna à Boileau lui attira les satires du poète ; il lui tenait tête, lorsque Molière, qu'il avait diffamé, lui porta un coup décisif en le mettant en scène sous le nom de Trissotin (d'abord Triccotin) dans *les Femmes savantes*. La querelle avec Vadius est le récit d'une querelle entre l'abbé Cotin et Ménage, à propos du sonnet à la princesse Uranie (M^{me} de Nemours) fait par Cotin et déprécié par Ménage. L'abbé Cotin eut de réels succès comme prédicateur ; ses écrits sont d'un style très affecté, ses vers fades, plats et prétentieux. Ses principaux ouvrages sont : *la Jérusalem désolée* (Paris, 1634, in-8) ; *Théoclée* (Paris, 1646, in-4) ; *Recueil d'Enigmes* (1646, in-12) ; *Rondeaux* (1650, in-12) ; *Poésies chrétiennes* (1637, in-8) ; *Œuvres galantes en prose et en vers* (1663-65, in-12) ; *la Ménagerie* (La Haye, 1666, in-12) ; *la Critique désintéressée sur les satires du temps* (Paris, 1666, in-8), dirigée contre Boileau (V. ce nom).

COTINGA (Ornith.) (V. COTINGIDÉS).

COTINGIDÉS (Ornith.). Les Cotingidés constituent une famille très nombreuse de Passereaux frugivores qui appartiennent tous à la faune du Nouveau Monde et se trouvent depuis le Mexique méridional jusqu'à la République argentine. G. Cuvier les rangeait dans la catégorie des Passereaux dentirostes, entre les Gobe-Mouches et les Echenilleurs, mais aujourd'hui on les rapproche plutôt des Brèves et des Manakins (V. ces mots). Ils rappellent généralement les Tyrans (V. ce mot) par leur bec légèrement déprimé à la base et denté à l'extrémité, et quelquefois même ils

semblent avoir emprunté à ces oiseaux les teintes grises, blanches, noires et brunes de leur plumage ; mais le plus souvent ils portent une livrée aux couleurs éclatantes. Parfois aussi leur bec est orné de panaches de plumes ou d'appendices érectiles. Leur taille n'est pas moins variable que leur costume, et si certains d'entre eux sont plus petits que des Moineaux, d'autres dépassent en grosseur notre Grand Corbeau. Ce sont ces différences de plumage et de dimensions, jointes à des variations dans les proportions du bec ou dans la forme des ailes, qui ont permis aux naturalistes de répartir les cent et quelques espèces dont se compose actuellement la famille des Cotingidés en un certain nombre de genres et de tribus. On a formé, par exemple, un groupe à part pour les *Tityra* et les *Pachyrhamphus* dont le bec est généralement robuste, le plumage de couleurs modestes et chez lesquels les mâles ont la seconde rémige singulièrement réduite. Un autre groupe a été créé pour les *Lipaugus* et les *Lathria* qui, avec des couleurs ternes, ressemblent un peu aux Manakins, principalement par la structure de leurs pattes. Un troisième groupe comprend les *Casiornis* et les *Attila* dont nous avons déjà indiqué les caractères (V. ATTLA) ; un autre renferme les Coqs de roche ou *Rupicoles* (V. ce mot), un autre encore se compose des Cotingas proprement dits, des *Ampelions* (V. ce mot) et quelques genres voisins ; enfin, un dernier groupe est constitué par les *Gymnodères* (V. ce mot) que l'on prendrait au premier abord pour des Corvidés et pour les *Céphaloptères* (V. ce mot) dont la tête est surmontée d'un cimier.

C'est parmi les Cotingas proprement dits que se rangent quelques-uns des oiseaux les plus remarquables pour la richesse de leur plumage. Ainsi le Cotinga bleu (*Cotinga caerulea* V.) de la Guyane a la tête, le dessus du corps et



Cotinga bleu.

les flancs d'un bleu d'outremer, la poitrine d'une teinte pourprée, les ailes et la queue noires ; le Cotinga pourpré (*Xipholena pompadora* L.) de Cayenne est revêtu d'un magnifique costume d'un violet pourpré, tirant au rouge et rehaussé par du blanc pur et du noir profond sur les ailes et la queue, etc. Les Cotingas vivent dans les forêts et se nourrissent de figues, de goyaves et d'autres fruits, ainsi que d'insectes, particulièrement de Termites. Ils sont d'un naturel taciturne et font entendre seulement quelques cris monotones. A la Guyane et au Brésil, on fait une chasse active à ces oiseaux au brillant plumage dont les dépouilles sont employées comme ornements dans le pays même ou expédiées sur les marchés de l'Europe. E. Oustr.

BIBL. : DAUBENTON, *Pl. Enl. de Buffon*, 1770, pl. 186, 188 et 624. — VIELLOT, *Galerie des Oiseaux*, t. I, p. 183 et pl. 116. — D'ORBIGNY, *Voy. dans l'Amérique méridionale, Oiseaux*, p. 297. — TACZANOWSKI, *Ornith. du Pérou*, 1884, t. II, p. 384. — Ph.-L. SCLATER, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1880, t. XIV, pp. 326 et 382.

COTINUSA. Ile de l'Espagne ancienne qui, selon Pline, était à cent pas de Cadix, longue de 3 milles et large de

mille pas; elle avait, ajoute-t-il, porté autrefois les noms de *Erythia* et *Aphrodisia*, et renfermé une ville de *Gadium*. Avienus et Denys le Périégète, ainsi que le commentateur Eustathe, la mentionnent aussi; il semble bien que c'est l'île de San Fernando, à l'E. de Cadix. E. CAR.

COTISATION. En langage administratif, on désigne sous le nom de cotisation la quote-part qui doit être supportée par les communes, les établissements de bienfaisance, les syndicats, etc., pour l'acquittement de certaines dépenses les intéressant collectivement. Les ressources qui proviennent de ces cotisations doivent toujours être affectées à un objet déterminé, et il est absolument interdit d'opérer un virement quel qu'il soit; les dépenses ne doivent de même être engagées qu'au fur et à mesure de la réalisation des fonds, les trésoriers généraux, chargés de viser les mandats délivrés par les préfets au compte de chaque service, ayant le devoir de s'assurer que les ressources correspondantes sont bien existantes. Les recouvrements s'opèrent en vertu d'arrêtés du préfet notifiés au trésorier général, et qui énoncent les lois, ordonnances ou décisions ministérielles établissant ces cotisations. Les arrêtés sont accompagnés d'états désignant la somme à verser par chaque commune, chaque établissement, ou par les particuliers; par les soins du trésorier général, ces états sont fournis par extraits aux receveurs d'arrondissement chargés d'en assurer la recette. Les non-valeurs en fin d'année sont ou définitivement admises, reportées à l'année suivante, ou mises en charge au comptable. C'est le préfet qui, après avis du conseil général, statue sur les admissions en non-valeur. Les cotisations municipales et particulières s'appliquent à un grand nombre de services: frais de registres de l'état civil et de confection des tables décennales, fabriqués pour toutes les communes par les soins de la préfecture et sur un même modèle; frais de confection des matrices des rôles généraux, des matrices, rôles et avertissements des prestations, des chiens, etc., des rôles auxiliaires à la charge des propriétaires qui les font établir; frais d'impression, fournitures d'imprimés ayant trait aux relations de service entre la préfecture et les communes, etc.; frais de timbres-quittances; pensions des malades, vieillards et incurables; fourniture des imprimés des caisses scolaires; dépenses des travaux d'intérêt commun, construction ou entretien des chemins de petite vicinalité, par exemple; traitements des gardes forestiers communaux, des concierges des maisons de dépôt; traitements et frais concernant la police; abonnements à diverses publications, *Bulletin des lois*, *Journal officiel*, etc.; service médical en faveur des indigents; fonds destinés aux traitements des instituteurs; indemnité des contrôleurs rapporteurs de la commission des bâtiments scolaires; frais de conseils de prud'hommes; fonds communs provenant des amendes de police correctionnelle. En dehors de ces diverses cotisations, on comprend encore sous ce nom certaines taxes locales recouvrées par les receveurs municipaux, chargés en même temps d'acquitter les dépenses auxquelles ces taxes sont destinées: travaux de curage, d'élagage, salaire des taupiers, etc. Ces taxes sont réparties par délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet.

On appelle également cotisations la somme payée par toute personne faisant partie d'un cercle, d'une société ou association quelconque. La loi du 16 sept. 1871 a soumis ces cotisations à une taxe de 20 % calculée sur le montant des cotisations, sans égard à la quotité ou à la période à laquelle elle s'applique (trimestre, semestre ou année); il a été également décidé que les sommes payées pour droit d'entrée étaient soumises à cette taxe. La déclaration, indiquant le nombre des membres ou abonnés ayant fait partie du cercle de l'année précédente, et le montant total des cotisations payées, doit être faite par les gérants, secrétaires ou trésoriers des cercles avant le 31 janv. de chaque année; ces déclarations sont vérifiées par les contrôleurs. Sont exemptées de la taxe les sociétés qui poursuivent un but de bienfaisance ou qui sont exclusivement scienti-

fiques, littéraires, agricoles ou musicales, à la condition que leurs réunions ne soient pas quotidiennes et qu'elles n'offrent pas les moyens de récréation des cercles proprement dits. La loi du 5 août 1874 a également dispensé de cette taxe les sociétés dont les réunions, non quotidiennes, ont pour objet exclusif des jeux d'adresse ou des exercices spéciaux, chasse, sport nautique, gymnastique, etc. Les cercles militaires sont aussi exemptés de la taxe. G. F.

COTMAN (John-Sell), peintre et graveur anglais, né à Norwich le 11 juin 1782, mort à Londres le 28 juil. 1842. Il peignit à l'huile des portraits, des paysages et des marines, et fut aussi un aquarelliste distingué. Il a gravé un nombre considérable d'eaux-fortes reproduisant des antiquités architecturales. On lui doit ainsi: *Architectural Etchings* (Londres, 1811-12, in-fol.); *Specimens of Norman and Gothic Architecture in the county of Norfolk* (Yarmouth, [1812-1817, in-fol.); *Engravings of the most remarkable sepulchral brasses in Norfolk* (Yarmouth, [1813-1819, gr. in-4, 2^e édit., augm., 1839, 2 vol. in-fol.); *Antiquities of Saint Mary's Chapel near Cambridge* (1819, in-fol.); *Architectural Antiquities of Normandy* (Londres, 1820-22, 2 vol. in-fol. avec texte explicatif de D. Turner). La majeure partie de ses planches se rapportant à l'Angleterre furent réunies dans un ouvrage d'ensemble: *Etchings of architectural and picturesque remains* (1838, 2 vol. gr. in-fol., 240 pl.).

COTO (Ecorce). On a introduit sous ce nom, de Bolivie en Europe, depuis une vingtaine d'années, deux écorces douées de propriétés très intéressantes et dont l'origine botanique est jusqu'ici restée inconnue. On les rapporta d'abord aux Quinquinas, sous le nom de *China Coto*: Martens les attribue en effet à une espèce du genre *Cinchona*; Wettstein pense au contraire que la plante est une laurinée, ou une térébinthacée; Cauvet opine pour une magnoliacée, d'autres pour une pipéracée; en réalité nous n'avons aucun document positif permettant de rien affirmer à ce sujet. On tend toutefois aujourd'hui à la rapporter à une Rubiacée, le *Palicurea densiflora* Martius, mais toujours avec doute.

La première écorce envoyée en Europe provenait de la province de Misiones, où elle était employée avec grand succès contre la diarrhée. La seconde écorce fut envoyée un peu plus tard des bords du fleuve Mapiri: elle jouissait des mêmes propriétés, mais avec une activité beaucoup moindre, ce qui obligeait à l'employer à doses beaucoup plus élevées: elle reçut le nom d'*écorce de Paracoto*, la première conservant seule la désignation primitive de *Coto*. L'écorce de *Coto* se présente en fragments irréguliers, longs de 15 à 60 centim., larges de 5 à 6 centim., épais de 1 à 1/2 centim. Elle est d'un brun cannelle et un peu plus foncée en dedans; la partie subéreuse a généralement été enlevée. L'odeur rappelle celles de la cannelle, de l'anis et du camphre tout à la fois; la saveur est aromatique, camphrée et piquante. La cassure est grossière et montre une foule de petites fibres qui, lorsqu'on brise l'écorce, se répandent dans l'air et provoquent l'éternement. Au microscope, on trouve dans cette écorce, sous un mince périoderme, un liber abondant, à faisceaux triangulaires serrés, dont les fibres sont disposées par flots au milieu d'un épais parenchyme. De jeunes cellules scléreuses se montrent par petits groupes dans le péri-cycle. L'écorce de *Paracoto* se présente en fragments de taille très variable dont les plus grands ne dépassent pas 10 centim. de long et 3 à 4 centim. de large. Le périoderme est grenu, parfois très épais; la section est grossièrement granuleuse plutôt que fibreuse et souvent parsemée d'alvéoles très petites dues à l'arrachement des flots scléreux. La face interne est plus pâle que chez le *Coto*, de même d'ailleurs que la cassure. Au microscope, on trouve des cellules scléreuses péricycliques amassées en flots nombreux, plus abondants dans le liber où ils forment de larges bandes tangentielles, que sous le périoderme. L'odeur est celle du *Coto*, mais un peu plus faible; il

en est de même de la saveur qui est cependant plus piquante et d'une âpreté plus persistante. On a trouvé dans le Coto de la *cotoïne*, de la *dicotoïne*, de l'*acide pipéronylique*, de l'amidon, du tannin, du camphre, etc.; dans le Paracoto, de la *paracotoïne*, de l'*hydrocotoïne*, de la *leucotoïne*, de l'*acide pipéronylique*, une huile essentielle, etc.

L'action de ces écorces et de leurs principes actifs porte principalement sur les organes digestifs. La poudre, à la dose de 0^{gr}50 à 1 gr., produit une sensation de brûlure à l'estomac et des nausées suivies de vomissements. La teinture jouit des mêmes propriétés : à l'extérieur, elle est irritante et légèrement révulsive. Au point de vue thérapeutique, on a employé la poudre aux doses précitées — la teinture à celle de 10 gr., la *cotoïne* à celle de 0,05 répétée toutes les trois heures, et la *paracotoïne* à doses doubles de celles de la *cotoïne* — contre les catarrhes de l'intestin et d'une façon générale contre toutes les formes aiguës ou chroniques de la diarrhée. Goerts a traité avec succès, en employant 0,20 de paracotoïne plusieurs fois répétées, cinq cas de choléra asiatique. Burkart a conseillé la cotoïne en injections hypodermiques contre la dysenterie et le choléra, ou plutôt la paracotoïne, qui est moins rare et jouit des mêmes propriétés à doses doubles, comme nous l'avons dit. Quant aux autres alcaloïdes de ces écorces, Burkart les classe dans l'ordre suivant, au point de vue de l'activité : cotoïne, paracotoïne, oxyleucotoïne, leucotoïne et hydroleucotoïne. Les expériences d'Albertoni, Gielt, Rohrer, Burkart, Balz, Dujardin-Beaumetz s'accordent à faire de cette plante un antidiarrhéique très remarquable, malheureusement encore difficile à se procurer.

D^r R. BLONDEL.

COTOCHE. Cap du Mexique (V. CATOCHE).

COTOÏNE. I. CHIMIE. — Form. } Equiv. . . . C⁴⁴H¹⁸⁰O¹²
Atom C²²H⁹⁰O⁶,

Principe cristallisable trouvé par Jobst dans le *coto*, arbre de la Bolivie, où il existe en même temps que la *dicotoïne*, la *paracotoïne*, l'*hydrocotoïne*. Pour préparer la cotoïne, on épulse par déplacement au moyen de l'éther l'écorce pulvérisée, on réduit la liqueur au 10^e et on ajoute 6 p. d'éther de pétrole chaud : la couche supérieure, encore chaude, laisse déposer des cristaux qu'on purifie par cristallisation dans l'eau bouillante. La cotoïne cristallise en aiguilles quadratiques, jaunâtres, douées d'une saveur amère; elle est peu soluble dans l'eau froide et la benzine, facilement dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, les alcalis; elle fond à 124°. L'acide azotique la dissout lentement à froid, rapidement à chaud, avec une couleur rouge de sang; le soluté sulfurique est jaune brun, tandis que l'acide chlorhydrique donne une solution d'un jaune pur. La solution aqueuse, qui est neutre, réduit la liqueur de Fehling, les sels d'or et d'argent; elle ne précipite pas par l'acétate de plomb, mais seulement par le sous-acétate.

Ed. BOURGOIN.

II. THÉRAPEUTIQUE (V. COTO).

BIBL. : JOBST, *Bull. Soc. ch.*, t. XXVI, p. 412; t. XXVIII, p. 317. — JOBST et O. HESSE, *ib.*, t. XXVIII, p. 229; t. XXIX, p. 79.

COTOLENDI (Charles), littérateur français, né à Aix (Provence), mort vers 1710. Il n'est connu que par ses attaques contre *Saint-Evremond* (V. ce nom) : *Dissertation sur les œuvres de Saint-Evremond* (Paris, 1698, in-12) (auquel répondit l'*Apologie de S.-E.* par Boyer de Rivière) et *Saint-Evremondiana* (Paris, 1700, in-12). Citons encore des traductions des *Nouvelles* de Cervantes (Paris, 1678, 2 vol.), de la *Vie de Christophe Colomb* (1681), du *Voyage de Teixeira* (1681, 2 vol.), une *Vie de Saint François de Sales* (1689, in-4), *Arlequiniana* (Paris, 1694, in-12).

COTON. I. BOTANIQUE (V. COTONNIER).

II. INDUSTRIE. — Il semble, d'après l'interprétation des plus anciens documents, que le coton fut employé pour la fabrication des fils et des tissus dès la plus haute anti-

quité; il se trouve signalé dans la Bible et par les auteurs anciens, Hérodote, Strabon, Pline, etc., et l'on a cru retrouver du coton dans certaines bandelettes entourant des momies égyptiennes. Les premiers vêtements en coton sont signalés en Europe, comme objets précieux, à l'époque des croisades, puis, les relations avec l'Orient devenant plus fréquentes, ces tissus arrivent à être importés en plus grandes quantités; il semble même que l'on aurait commencé à tisser des étoffes de coton à Venise dès le commencement du XIII^e siècle, mais probablement avec des fils importés. C'est au XVI^e siècle qu'apparaît d'une manière plus certaine l'emploi du coton en France, où l'on établit des fabriques de futaine, puis de basin à Rouen en 1534, à Lyon en 1580, puis à Troyes en 1582. L'industrie cotonnière prit naissance à peu près à la même époque dans les Pays-Bas et en Angleterre. Les procédés employés pour le filage étaient alors très rudimentaires et se réduisaient à un battage fait au moyen de baguettes ou d'un arçon sur une claie où l'on répandait le coton que l'on épiluchait et nettoyait en même temps, puis au cardage qui se pratiquait à la main au moyen de deux plaques d'environ 30 centim. de long sur 13 de large, armées d'aiguilles formant crochets; l'ouvrier garnissait l'une de ces cardes de coton, puis, les tenant toutes deux dans ses mains, il brossait et peignait en quelque sorte les fibres avec l'autre cardé jusqu'à ce qu'elles soient bien isolées et séparées les unes des autres. Le coton était alors enlevé au moyen d'un peigne sous forme de petits matelas ou loquettes que l'on filait primitivement au moyen du fuseau, puis plus tard en faisant usage du rouet, dont on fait remonter l'invention à l'année 1530 environ. Pour le filage du coton il se composait d'une broche recevant, au moyen d'un volant et d'une ficelle, un mouvement de rotation rapide; on attachait à la broche l'extrémité de la loquette que l'on tirait obliquement de manière à l'allonger en même temps que la broche en tournant lui donnait la torsion; lorsque la finesse voulue était atteinte, on renvidait la longueur de fil que l'on venait de former autour de la broche et on continuait de la même manière à agir sur une nouvelle loquette rattachée à l'extrémité de ce fil. On ne pouvait produire ainsi que des fils très gros, dont on formait les trames des futaines dont la chaîne se faisait en fil de lin. La production des fils, par ces moyens rudimentaires, était très faible et le prix du filage s'élevant de jour en jour, menaçait de rendre impossible la fabrication des futaines qui étaient de plus en plus demandées, lorsque Thomas Higgs, fabricant de peignes à tisser à Leigh, dans le Lancashire, eut l'idée, vers 1760, de chercher à construire un rouet muni de plusieurs broches, capable de fournir un travail plus abondant. Il fut aidé d'abord par un horloger nommé Kay qui perdit bientôt courage et abandonna Higgs qui continua seul ses recherches, et arriva, après bien des tâtonnements, à créer une machine munie de six broches à laquelle il donna le nom de sa fille Jenny. Quelques années plus tard, James Hargraves, mécanicien à Stanhill, apporta à la pince-métier quelques modifications qui produisirent des résultats tels que quelques personnes lui venant en aide, Hargraves put monter à Nottingham une petite fabrique où fonctionnaient ses nouvelles machines, dont les fils, comme ceux que l'on fabriquait à la main, ne convenaient qu'aux trames. Ce fut encore Higgs qui, se livrant à de nouvelles recherches, imagina le métier à filer continu, qui reçut en Angleterre le nom de *throstle* ou *water-frame*, métier à eau puisqu'il était généralement mis en mouvement par des roues hydrauliques, et qui renfermait pour la première fois les cylindres étireurs produisant l'amincissement des rubans en faisant glisser les fibres les unes sur les autres. C'est grâce à ces cylindres que l'on arrive à produire des fils réguliers, fins et solides, capables de former les chaînes des tissus. Ces inventions avaient réellement créé la filature du coton, lorsque arriva à Leeds Richard Arkwright qui avait débuté par être barbier à Preston, et qui sut s'en emparer et s'attirer la confiance de capita-

listes, pour créer des établissements industriels qui acquièrent bientôt un grand développement. Les succès firent oublier les agissements par lesquels Arkwright avait accaparé les inventions des autres et les différents procédés qu'il avait perdus à ce sujet, à tel point qu'il fut créé chevalier, et mourut en 1792 comblé d'honneurs et laissant une fortune évaluée à environ 12 millions. Pendant ce temps Hargraves et Higgs, les véritables inventeurs des métiers, végétaient dans la misère et moururent inconnus. En 1773, Samuel Crompton, de Bolton-le-Mors, appliqua les étireurs par cylindres cannelés au métier de Higgs et créa le *Mull-Jenny* qui, de perfectionnements en perfectionnements, devint vers 1840 le métier renvideur, généralement employé pour le filage, aussi bien des chaînes que des trames de coton. Pour les fortes chaînes on est revenu, dans une certaine mesure, depuis quelques années, à l'emploi des métiers à filer continus à bagues dont l'idée première est attribuée à l'ingénieur S. Bodmer, qui habitait Manchester vers 1824, mais qui, en raison des difficultés que présentait alors leur bonne construction, n'eurent pas de succès, et ne se répandirent que plus tard en Amérique, d'où ils nous sont revenus. En même temps que ces perfectionnements se produisaient dans les métiers à filer proprement dits, les autres machines se modifiaient et se complétaient. Les cardes, par les inventions de Lewis Paul et autres, prirent leurs formes actuelles; le battage devint mécanique, et les bancs d'étirage et bancs à broches vinrent remplir leur rôle dans la série des opérations auxquelles on soumet le coton. Les peigneuses, enfin, créées vers 1850 par Josué Heilmann, de Mulhouse, puis un peu plus tard, sous une autre forme, par Hubner, permirent de tirer un meilleur parti du coton et d'atteindre de très grandes finesses en même temps qu'une régularité parfaite des fils.

La première filature de coton fut construite en France en 1773 aux environs d'Amiens; le coton y était d'abord battu à la main, puis passé dans une machine à carder cylindrique, et enfin filé en gros d'abord, puis en fin sur des métiers contenant de 30 à 50 broches chacun; toutes ces machines étant mues à la main. En 1784, un sieur Martin d'Amiens obtint à titre de premier importateur un privilège exclusif de douze années pour la construction et l'usage de machines à préparer, carder, étirer et filer le coton. Il établit une filature au hameau de l'Épine près d'Arpajon, puis peu après les filatures commencèrent à se répandre dans la Picardie, la Flandre, la Normandie et l'Alsace. Vers 1787, la consommation du coton s'élevait en France à 4 millions de kilogr. et en Angleterre à 12 millions environ. En 1804, un concours fut ouvert par le gouvernement français pour juger les meilleures machines à filer le coton. Le rapport des commissaires décrit la composition de l'assortiment des machines qui obtint le prix, et qui se composait de : 1° une mécanique simple à carder en nappes; 2° une mécanique double à carder en rubans; 3° une machine composée de sept laminoirs à deux paires de cylindres étirant les rubans fournis par la carder; 4° un *Mull-Jenny* de 72 broches pour filer en gros; 5° un *Mull-Jenny* de 300 broches pour filer en fin, cette machine ayant fourni en douze heures 10^k272 de fil n° 40, puis 7^k338 de fil n° 74. Les machines étaient disposées pour recevoir leur mouvement par un moteur hydraulique ou par tout autre moteur.

A partir de cette époque la filature du coton se développa régulièrement. Les machines se perfectionnèrent peu à peu, et leur nombre augmente en même temps que les produits s'améliorent, et que l'on arrive à produire des fils plus fins. Les opérations successives que subit actuellement le coton dans les filatures sont les suivantes : 1° l'ouvrage et le battage qui ont pour but d'ouvrir les masses qui se sont formées par suite de la compression prolongée dans les balles, et de commencer à séparer les fibres les unes des autres, en en dégageant les matières étrangères qui peuvent leur être mêlées (V. OUVREUSES); 2° le cardage par lequel les fibres sont bien séparées les unes des autres

et nettoyées, puis rassemblées en forme de rubans (V. CARDE); 3° l'étirage qui, faisant glisser les fibres les unes sur les autres, les redresse et les parallélise, en les échelonnant dans les rubans (V. ÉTRAGE); 4° le peignage, lorsque l'on traite de beaux cotons pour fils fins, a pour but de débarrasser les fibres des nœuds et boutons qui y sont adhérents et d'enlever les fibres courtes ou duvets qui nuiraient à la régularité et à la solidité de ces fils (V. PEIGNAGE); 5° de nouveaux étirages sont nécessaires pour régulariser les rubans peignés; l'amincissement de ces rubans, qui résulterait de leur allongement, est compensé ici, comme dans les étirages avant peignage, par des doublings consistant à réunir plusieurs rubans en un seul; 6° l'amincissement des rubans est ensuite graduellement produit par plusieurs passages successifs dans des bancs à broches qui étirent ces rubans et leur donnent une légère torsion afin qu'ils conservent une solidité suffisante (V. BANC À BROCHES); 7° les mèches amincies au degré voulu par les bancs à broches sont enfin filées par les métiers à filer, soit renvideurs soit continus, qui donnent un dernier amincissement immédiatement suivi d'une torsion par suite de laquelle les fibres se lient invariablement les unes aux autres (V. FILAGE); 8° enfin, pour certains usages, les fils simples, tels que viennent de les produire les métiers à filer, sont encore réunis deux à deux et retordus par des métiers analogues aux métiers à filer; 9° suivant les cas, les fils peuvent recevoir certains apprêts tels que le vaporisage, le gazage, etc. On voit par là que nous sommes loin de la simplicité des procédés primitifs.

La proportion des différentes machines employées dans des filatures varie suivant les genres et la finesse des fils que l'on y fabrique; en moyenne, on peut l'établir de la manière suivante pour une filature de 10,000 broches filant des numéros moyens : 1 ouvreuse et 2 batteurs, 15 cardes, 3 bancs d'étirage à 8 têtes, 1 banc à broches en gros de 72 broches, 2 bancs à broches intermédiaires de 120 broches chacun, 3 bancs à broches en fin de 160 broches chacun, 8 bancs en surfin de 210 broches chacun, 12 métiers à filer renvideurs de 850 broches chacun. Les machines de préparation deviennent moins nombreuses pour les fils plus fins, mais il faut y ajouter des peigneuses. Le prix de revient d'une filature, comprenant les métiers, transmissions, bâtiments et accessoires, peut être évalué en moyenne à 50 fr. par broche, mais varie dans de larges mesures suivant les localités, les conditions de la construction, les genres de fils à fabriquer, etc.; les frais généraux par broche s'élèvent annuellement à environ 16 fr., et la production en fils, qui peut atteindre 50 kilogr. par broche et par an pour de gros fils (n° 10) et ne pas dépasser 4 kilogr. pour les fils très fins, est en moyenne d'environ 10 kilogr. Une force motrice de un cheval-vapeur correspond en moyenne à 120 broches de filature. Le nombre des broches de filature de coton fonctionnant actuellement peut être évalué à 82 millions, répartis comme suit :

Allemagne.....	5.000.000
Autriche, Hongrie....	2.077.000
Belgique.....	800.000
Espagne et Portugal...	1.900.000
France.....	5.110.000
Grande-Bretagne.....	42.780.000
Italie.....	930.000
Hollande.....	235.000
Russie.....	4.900.000
Suède et Norvège....	340.000
Suisse.....	1.880.000
Etats-Unis.....	13.250.000
Indes.....	2.148.000
Mexique.....	260.000
Bésil.....	225.000
Japon.....	180.000

Le tableau suivant donne la valeur de la consommation de coton dans les principaux pays industriels pour les

années 1877 et 1887, et rend compte du développement qu'a pris l'industrie pendant cette période de dix années :

	1877	1887	AUGMENTATION
	balles	balles	pour cent.
Grande-Bretagne.	3.182.090	3.691.000	16
France.....	500.000	675.000	35
Reste de l'Europe.	1.950.000	2.965.000	52
Etats-Unis.....	1.571.000	2.448.000	55
Indes anglaises..	231.000	710.000	207

Le tissage se faisait primitivement à la main pour le coton comme pour les autres textiles, mais la création de la filature mécanique fit immédiatement sentir la nécessité d'augmenter la puissance des machines du tissage, et le premier métier à tisser le coton, mû par la vapeur, qui, dès le principe reçut le nom de *power-loom*, fut inventé par le Rév. E. Cartwright qui prit une première patente le 4 avr. 1785, puis une autre le 1^{er} août 1787 pour les perfectionnements qu'il apporta à son invention. Il établit un tissage à Doncaster, mais le succès ne couronna pas ses efforts ; c'est à partir de 1803 que les établissements prennent naissance et se développent rapidement. En 1818, il y avait à Manchester et dans les localités voisines 14 tissages mécaniques comptant ensemble 2,000 métiers ; en 1827, dans ces mêmes localités, le nombre des métiers s'élevait à 11,000, et actuellement il est, pour la Grande-Bretagne, de 750,000. — En France, l'industrie mécanique du tissage prit naissance à peu près à la même époque, et se développa principalement dans l'Est, en Normandie et dans le Nord. Le nombre des métiers fonctionnant actuellement est de 74,134 d'après les statistiques de 1884. Ces métiers sont répartis dans les Vosges, le territoire de Belfort, la Haute-Saône et la Normandie qui fabriquent des tissus serrés, tels que calicots, cretonnes, percales, coutils, croisés, satins, piqués, basins, etc., vendus en blanc ou imprimés, et les rouenneries, tissées en couleurs ; à Amiens pour la fabrication des velours de coton ; Lannoy, Cours, etc., pour couvertures ; Tarare, Saint-Quentin, Roanne, etc., qui produisent les tissus légers tels que les mousselines, jacónas, gazes, tarlatanes, etc.

P. GOGUEL.

Bonneterie de coton (V. BONNETERIE, t. VII, p. 338).

III. CHIRURGIE (V. CHARPIE).

IV. CHIMIE. — *Coton-poudre* (V. FULMI-COTON).

COTON (Pierre) et non **COTTON**, célèbre jésuite, né le 7 mars 1564 à Nérondes, mort le 19 mars 1626. Issu d'une famille ancienne du Forez, il était fils de Guichard Cotton, député aux Etats généraux de 1559 et secrétaire de Catherine de Médicis. Il fit ses études à Paris, puis à Bourges. Voyageant en Italie, il sentit s'éveiller en lui la vocation religieuse à la suite d'un miracle dont il crut être témoin. Il assista aux conférences des congrégations de jeunes gens dirigées par les jésuites ; en 1583, il se décida, malgré sa famille, à entrer dans la compagnie ; il fut admis au noviciat d'Arona, où saint Charles Borromée le distingua ; il étudia ensuite au collège de Milan et au Collège romain. A partir de 1590, il se consacra à la prédication, obtenant partout le plus grand succès, à Lyon, à Avignon, à Aix, à Grenoble, à Nîmes, à Marseille, engageant des conférences de controverses avec les pasteurs calvinistes, entretenant une correspondance polémique avec le pasteur Chamier. En 1603, l'ordre l'envoya à la cour pour plaider la cause du rappel des jésuites ; il se rendit célèbre par son éloquence et plut beaucoup à Henri IV par la vivacité de son intelligence ; il accompagna le roi en Normandie, discuta contre Sully sur les matières religieuses, et obtint l'autorisation de rétablir à Paris la maison professe de Saint-Louis. Le roi lui offrit vainement l'archevêché d'Arles et se plut assez à sa conversation pour désirer que le P. Cotton le suivit dans tous ses voyages. Il profita de sa faveur pour obtenir l'admission de la compagnie dans le Béarn et pour fonder en France plusieurs collèges de jésuites auxquels il consacra beaucoup de soins. En mars 1608, il fut nommé confesseur du roi, fonction qui fut dès lors réservée aux

jésuites. Il s'occupa avec zèle de développer les missions étrangères de la compagnie, notamment celles de Constantinople et du Canada. Il prononça, en 1610, l'oraison funèbre de Henri IV. Il fut un des promoteurs des mariages espagnols, dont il eut l'idée dès 1608 : Henri IV n'y était pas foncièrement hostile, mais ne voulait pas payer cette union par l'abandon de ses alliés des Provinces-Unies ; la reine, au contraire, avait écouté avec faveur les conseils du nonce, du ministre de Toscane et du P. Cotton. Celui-ci vit triompher, après la mort du roi, la politique qui avait ses préférences et qui devait avoir pour conséquence, d'après lui, un rapprochement de la France et des puissances catholiques. Après l'assassinat du maréchal d'Ancre, il se retira de la cour et se rendit à Rome (1619). Député de la prov. de Lyon à la Congrégation des procureurs, recteur du collège de Bordeaux, provincial d'Aquitaine, puis de Paris (1624), il ne cessa de partager son temps entre les affaires de la compagnie et la prédication ; il se désintéressait un peu des affaires politiques, et n'avait que des relations assez froides avec le duc de Luynes et avec Richelieu. Il combattit le projet de l'assemblée ecclésiastique de 1625 sur les réguliers. Cet homme, à coup sûr très intelligent, et l'un des serviteurs les plus éminents de la compagnie de Jésus, a passé pour flatteur et obséquieux ; il a exercé une influence considérable en faveur de son ordre. Il est l'auteur d'une *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères jésuites conforme aux doctrines du concile de Constance* (1610). Cet ouvrage eut pour réponse : *L'Anticoton ou réfutation de la Lettre déclaratoire du P. Cotton, dans laquelle on prouve que les jésuites sont coupables et coauteurs du parricide commis en la personne de Henri IV*. Il répliqua au pamphlet par une *Réponse apologétique à l'Anticoton* (1611). Il est aussi l'auteur de *la Genève plagiaire* (1618), *le Sacrifice de la messe, l'Institution catholique* (1610). L. DEL.

BIBL. : Le P. DORLÉANS, *Vie du P. Cotton* ; Paris, 1688. — ROVERIUS (le P. ROYER), *De Vita Petri Cotoni* ; Lyon, 1660. — GÜLLER, *Roanne et les Roannais*, 1863. — Le P. PRAT, *la Compagnie de Jésus au temps du P. Cotton*, 1875-79, 5 vol. — PERRENS, *les Mariages espagnols*. — B. ZELLER, *Henri IV et Marie de Médicis*. — PERRENS, *l'Eglise et l'Etat en France sous le règne de Henri IV*. — C. READ, *Le Grimoire du R. P. Cotton. Série de questions adressées au diable par le P. Cotton* (Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme, 1890, n° 4).

COTONEASTER (*Cotoneaster* Medik.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rosacées et du groupe des Pirées. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux, voisins des Alisiers, mais qui en diffèrent surtout par les fruits, dont les noyaux osseux, au nombre de 3 à 5, font saillie au-dessus du disque et sont à nu dans leur tiers ou leur moitié supérieure. L'espèce type, *C. vulgaris* Lindl. (*Mespilus cotoneaster* L.) croît dans les Alpes, les Pyrénées, ainsi que dans les hauts sommets du Jura, de l'Auvergne et des Vosges. On l'appelle vulgairement Néflier cotonnier. Ses fruits, globuleux, de la grosseur d'un pois, et d'un rouge écarlate à la maturité, ont une saveur à la fois aigrelette et douce. Il en est de même de ceux du *C. pyracantha* Spach (*Mespilus pyracantha* L.), arbrisseau épineux qui croît communément dans l'Europe méridionale, notamment en Provence et en Italie où il forme des haies. On l'appelle vulgairement Arbre de Moïse, Buisson ardent. Ces deux espèces sont fréquemment cultivées dans les jardins comme ornementales.

COTONNADE (Industr.). On donne d'une manière générale le nom de cotonnades aux tissus de coton en couleur, employés principalement à l'habillement des habitants des campagnes et des populations ouvrières. Les effets de couleur sont produits soit par l'impression comme dans les *indiennes*, soit par le tissage lui-même dans les *rouenneries* et autres articles analogues. Les cotonnades se fabriquent principalement en Ecosse, dans certains districts de Suisse, d'Allemagne et d'Italie, en France à Rouen, Flers, Condé-sur-Noireau, Vichy, Roanne et les Vosges.

COTONNETTE. Synonyme de cotonnade (V. ci-dessus).

COTONNIER. I. BOTANIQUE. — Les Cotonniers consti-

tuent, dans leur ensemble, le genre *Gossypium* L., qui appartient à la famille des Malvacées et au groupe des Hibiscées. Ce sont des plantes herbacées ou ligneuses, frutescentes ou presque arborescentes, dont la tige porte de grandes feuilles alternes, pétiolées, lobées ou palmées, accompagnées de stipules latérales. Les fleurs, assez grandes, de couleur blanche, jaune ou pourprée, sont axillaires ou terminales et longuement pédonculées. Elles ressemblent beaucoup à celles des *Ketmies* (*V. Hibiscus*), mais le calicule qui les enveloppe est formé seulement de trois larges bractées, plus ou moins déchiquetées sur les bords. L'androcée, uni par sa base avec les pétales, est monadelphé avec un grand nombre d'étamines à anthères réniformes, uniloculaires et extrorsées. L'ovaire est supère et divisé en cinq loges, contenant chacune un placenta multiovulé. Cet ovaire devient, à la maturité, une capsule ovoïde, désignée vulgairement sous le nom de *coque* ou de *gousse*, et renfermant de nombreuses graines noires, couvertes de longs poils filamenteux blancs ou roussâtres qui constituent le *coton* (*V. ce mot*).

Les auteurs sont loin d'être d'accord sur le nombre d'espèces qu'il convient d'admettre dans le genre *Gossypium*. Tandis que M. Todaro (*Relazione della coltura dei cotoni in Italia, seguita da una monografia del genere Gossypium*; Rome et Palerme, 1877-78, avec pl. in-fol.) en énumère 54, M. Parlatore (*Le Specie dei cotoni*; Firenze, 1866, avec pl. in-fol.) n'en compte que 7, nombre qui est réduit à 4 par le Dr Masters (dans Oliver, *Flora of tropical Africa*, p. 210, et dans sir J. Hooker, *Flora of british India*, I, p. 346), et même à 2 par Bentham et Hooker (*Gen. pl.*, I, p. 209). Les quatre espèces conservées par le Dr Masters et admises par M. H. Baillon (*Dict. encycl. des sciences méd.* de Dechambre, 1^{re} série, t. XXI, p. 129, et *Hist. des Plantes.*, IV, p. 118, note 3) sont: *G. herbaceum* L., *G. barbadense* L., *G. arboreum* L. et *G. anomalum* Wawr. et Peyr. (*Sert. ben-guel.*, p. 22).

Le *G. herbaceum* paraît être l'espèce la plus ancienne connue, du moins dans les cultures asiatiques. Il a passé pendant longtemps pour fournir la plupart des cotons du commerce. On le cultive, presque partout, dans l'Asie et l'Afrique tropicales, dans l'Inde, au Japon, aux Etats-Unis (*V. Torrey et Asa Gray, Flora of North America*, I, p. 230; Darlington, *Agricultural botany*, p. 16) et dans plusieurs localités du midi de l'Europe, notamment en Italie, au pied du Vésuve. Dans les pays chauds, sa tige dure plusieurs années; mais, hors des tropiques, elle devient annuelle par l'effet du froid des hivers. Sa fleur est ordinairement jaune, avec un fond rouge. Son coton, blanc ou jaunâtre, selon les variétés, est formé de deux sortes de poils, les uns longs et difficiles à détacher de la surface de la graine, les autres courts, interposés aux premiers.

Le *G. barbadense*, auquel le Dr Masters réunit toutes les formes des Cotonniers américains, décrites souvent comme des espèces, se distingue du *G. herbaceum* en ce que son coton, de couleur blanche ou jaune nankin clair, est formé uniquement de longs poils qui se séparent avec une grande facilité de l'enveloppe noire des graines. C'est lui qui fournit les principales sortes commerciales de cotons d'Amérique. Il est également cultivé dans beaucoup d'endroits de l'Afrique et de l'Asie tropicales. Les graines donnent de 18 à 30 % d'huile par la pression, les tourteaux de coton constituent une excellente nourriture pour le bétail. Il en est de même du *G. herbaceum*. On en expédie en Europe de grandes quantités. L'huile, analogue à l'huile de palme, est utilisée surtout pour l'éclairage et la fabrication des savons.

D'une taille plus élevée et d'une durée plus grande que les deux espèces précédentes, le *G. arboreum* est caractérisé par ses feuilles à 5 ou 7 lobes oblongs, lancéolés, séparés les uns des autres par des sinus obtus et souvent pourvus d'un lobule supplémentaire inséré dans chaque sinus. Ses fleurs sont ordinairement rosées avec un fond rouge. Ses graines

sont couvertes de longs poils blancs, qu'accompagne à la base un duvet verdâtre. Sa patrie est l'Afrique intertropicale, notamment la Guinée supérieure, l' Abyssinie, le Sennar et la haute Egypte. On le cultive parfois en grand dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, mais ses produits sont peu exportés en Europe. Quant au *G. anomalum*, c'est une espèce buissonnante, qui n'a encore été rencontrée qu'en Nubie. Son caractère principal réside dans ses bractées caliculaires qui sont entières et deux fois aussi longues que les sépales. Elle est beaucoup moins utile que les précédentes. Ed. Lef.

II. AGRICULTURE. — C'est en 1664 que les premiers essais de la culture du cotonnier furent entrepris sur la côte de la Floride, mais ce n'est qu'en 1784 que les premières balles de coton furent importées des Etats-Unis en Angleterre. En Algérie, le cotonnier est cultivé avec succès, surtout dans le sud de la province d'Oran; dans le midi de la France, toutes les tentatives faites dans ce sens ont donné des résultats négatifs. Le cotonnier végète lentement; il demande des terres moyennes, fraîches et riches; il semble affectionner la présence de la potasse. La terre doit être bien ameublie; on sème du 15 mars au 15 avr., c.-à-d. dès qu'on n'a plus de gelées à craindre: les graines doivent être peu enterrées; elles lèvent quinze jours plus tard; bientôt après, on donne un premier binage, puis un second au bout d'un mois. En juin, on fait l'éclaircissage et on laisse les plants à 1 m. les uns des autres en tous sens. Cette opération est suivie d'un nouveau binage et souvent aussi d'un arrosage. Dans les premiers jours de juillet, on écie les cotonniers, ce qui favorise l'émission des rameaux. En septembre et octobre, on procède à la récolte des coques; la cueillette se fait le matin et le soir. Aussitôt qu'une capsule est détachée, l'ouvrier la brise avec la main, il en extrait les filaments et la semence qu'il jette dans un panier à deux compartiments; quant à l'enveloppe, elle est laissée sur le champ. La production d'un hect. varie entre 600 et 1,000 kilogr. de coton brut par hectare. Ses graines, après enlèvement du coton qui les recouvre, sont employées sur place à l'alimentation du bétail et surtout à l'extraction de l'huile dont leur embryon est très riche. Les Etats-Unis d'Amérique cultivent 4,725,000 hect. de cotonniers.

A. LARBALETRIER.

COTONNINE (Industr.). Tissu dont la chaîne est en chanvre et la trame en coton.

COTOPAXI. Volcan des Andes de l'Equateur, au S.-E. de la ville de Quito; haut. 5,943 m., il est le plus élevé des volcans actifs. Il a eu des éruptions en 1878 et 1880. Reiss l'a gravi le 28 nov. 1872 (*V. EQUATEUR [République]* et *ANDES*, t. II, p. 1018).

CÔTRE (Mar.). Ce terme (du mot anglais *cutter*, qui vient lui-même du verbe *to cut*, couper) désigne un petit navire dont les façons coupent la mer, comme le ferait un couteau. Le côtre est court et plonge beaucoup plus de l'étambot que de l'étrave, ce que l'on exprime en langage technique en disant qu'il a une grande différence de tirant d'eau. Sa voilure comporte une grand'voile et un flèche en cul, installés sur le mât unique; enfin, deux focs, dont l'un s'amure au bout du beaupré, généralement horizontal. Quelques-uns portent, en outre, une voile carrée de fortune. La grand'voile, trapézoïdale comme la brigantine des bâtiments ordinaires, s'envergue sur une corne et se borde sur un gui. Une telle voilure est très favorable à la marche, surtout au plus près, mais elle exige de la prudence quand la brise est inégale. Sa manœuvre, dans ce cas, est assez délicate, en raison de sa grande surface. Autrefois, les côtres portaient jusqu'à huit caronades; l'effectif de l'équipage était de soixante et un hommes en temps de guerre et de cinquante-cinq en temps de paix. Aujourd'hui, ils n'ont que des espingoles et ne servent plus que de garde-pêche. Les embarcations de plaisance sont fréquemment mâtées de la sorte. Dans ce cas, les voiles sont très fines, en coton généralement, afin de présenter plus d'éclat et de légèreté.

COTROCENI. Monastère et petit village près de Bucarest, résidence d'été du souverain sous Couza et pendant les premières années du règne de Charles I^{er}. Tombeau de la princesse Marie, fille du roi; asile de jeunes filles.

COTRONE. Ville d'Italie, de la province de Catanzaro (Calabre), port de la mer Ionienne, sur l'emplacement de l'ancienne colonie achéenne de Crotone. Cette colonie, fondée en 710 av. J.-C., devenue en peu de temps très florissante, se laissa vite corrompre à cause de l'extrême facilité de la vie. Pythagore y fonda son école. Crotone fut prise en 299 par Agathocle, tyran de Syracuse, et en 277 par les Romains. Beaucoup d'athlètes et en particulier le célèbre Milon naquirent à Crotone. La ville actuelle est un bon port qui fait un abondant commerce d'huile, de vin, de soie et de bois de réglisse. C'est un évêché; 7.711 hab. (1884).

COTSWOLD HILLS. Collines du sud-ouest de l'Angleterre, qui séparent les bassins de la Tamise et de la Severn et bornent la vallée fertile de Gloucester; elles ont 80 kil. de long; leur plus haut point, le Clevee Hill, a 346 m. d'alt. Ces collines sont couvertes de pâturages plantureux.

COTTA (V. AURELIA [Gens]).

COTTA (Giovanni), poète italien, né à Legagno près de Vérone en 1479, mort à Viterbe en 1510 ou 1511. Il fut soldat, fit diverses campagnes sous le général vénitien Barthélemy d'Alviano, assista notamment à la bataille d'Agnadel où il perdit presque tous ses manuscrits. Ce qu'on retrouva de ses vers fut imprimé avec ceux de Sannazar à Venise (1527) et plus tard dans le recueil intitulé *Carmina quinque poetarum* (Venise, 1548, in-8). Tosinus rapporte qu'il collabora, étant très versé dans les sciences mathématiques, à l'édition des œuvres de Ptolémée (Rome, 1508).

BIBL. : VALERIANUS, *De Infelicitate litteratorum*. — TOSINUS, *Préface des Œuvres de Ptolémée*; Rome, 1508.

COTTA (Lazaro-Agostino), littérateur et érudit italien, né à San Giulio, sur le lac d'Orta, diocèse de Novare, en 1645, mort à Milan en 1719. Il se consacra spécialement à élucider l'histoire de sa province natale et ne fit que de rares excursions dans les lettres proprement dites. Voici ses principaux ouvrages : *La Pirlonea, commedia fantastica* (Bologne, 1678); *De Fylacrio episcopo Novariensi dissertatio* (dans la *Galeria di Minerva*; Venise, 1698, t. III, in-fol.); *Museo novarese* (Milan, 1701, in-fol.), travail pour lequel l'auteur avait recueilli une si grande quantité de pièces, pris une telle quantité de notes que le tout forme 14 vol. conservés à l'Ambrosienne de Milan; divers commentaires d'une grande érudition; enfin un certain nombre de manuscrits demeurés inédits. R. G.

BIBL. : G. DE GRÉGORI, *Istoria della Vercellese letteratura*; Turin, 1819-1824, 4 vol. in-4.

COTTA (Bornhard), géologue allemand, né à Klein-Zillbach le 24 oct. 1808, mort à Freiberg le 14 sept. 1879. Fils d'un forestier distingué, Heinrich Cotta (1763-1844), il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Geognostische Wanderungen* (Leipzig, 1836-38, 2 vol.); *Ueber den inneren Bau der Gebirge* (Freiberg, 1851); *Die Lehre von den Erzlagerstätten* (Freiberg, 1855; 2^e éd., 1859-61); *Die Geologie der Gegenwart* (1878, 5^e éd.); *Deutschlands Boden* (Leipzig, 1858, 2^e éd.). Ses vues sur l'évolution du globe terrestre indiquées dans les *Briefe über Humboldt's Kosmos* (1848) sont développées dans *Ueber das Wickleungsgesetz der Erde* (Leipzig, 1867).

COTTA DE COTTENDORF (Barons de). Famille de libraires allemands. La maison fut fondée en 1640 par Johann-Georg à Tubingue, mais ne prit son essor que sous la direction de Johann-Friedrich, né à Stuttgart le 27 avr. 1764, mort le 29 déc. 1832. Neveu du théologien J.-F. Cotta (1704-1779), il prit, en 1787, la direction de la librairie, fonda avec Schiller les *Horen*, se mit en rapports avec Goethe et Herder; en 1810, il transporta sa maison à Stuttgart; la prospérité due surtout à ses périodiques, *Allgemeine Zeitung*, *Politische Annalen*, *Almanach für Damen*, *Morgenblatt*, *Polytechnische Journal*, *Ausland*, *Inland*, etc., lui valut une haute situation. Sa

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

correspondance avec Schiller a été publiée par Wollmer (Stuttgart, 1876).

Georg, son fils, né le 19 juil. 1796, mort le 1^{er} févr. 1863, étendit encore ses affaires, publiant *Wochenblatt für Hand und Hauswirthschaft* (1834), les classiques allemands, le *Kosmos* de Humboldt, etc., achetant des librairies à Leipzig, Munich, etc. La maison Cotta a rétrogradé une partie de ces établissements aux Weibert, Brockaus, Oldenbourg, Riedel; elle en conserve à Stuttgart et Munich.

COTTABE (κότταβος). Nom d'un jeu fort usité en Grèce, où il était particulièrement pratiqué dans les banquets. De nombreuses peintures de vases le représentent; des descriptions minutieuses nous en sont données par différents écrivains. Il est cependant difficile d'imaginer exactement comment on y jouait. Il s'agissait, semble-t-il, pour le buveur accoudé sur un lit, de tenir sa coupe par une anse, avec un seul doigt, et de lancer le vin laissé au fond sur un plateau métallique placé en face de lui et soutenu par un support. Dans la façon dont le liquide tombait sur ce plateau, dans le son qu'il y rendait, le buveur voyait tel ou tel présage. Le jeu du cottabe servait d'oracle d'amour, comme, chez nous, l'effeuillage des marguerites.

BIBL. : HERMANN-BLUMNER, *Griech. Privatlebenshäuser*, p. 250, note 2. — BAUMEISTER, *Denkmäler des klass. Altertums*, au mot *Kottabos*.

COTTAGE. Mot d'origine anglaise, qui désignait autrefois en Angleterre les fermes-villas, habitations élégantes des fermiers les plus aisés, qui en tiraient leur nom de *cottagers*. Aujourd'hui, le sens de ce mot s'est un peu altéré. Il désigne, en Angleterre comme en France, les petites maisons de campagne situées de préférence aux environs des grandes villes et servant de villégiature au commerce ou à la bourgeoisie. Les cottages anglais sont bâtis en général sur un plan à peu près uniforme. Elevés d'un étage seulement, construits en pierre grise et couverts en tuile, ils sont de forme carrée. On y accède par un petit escalier aux côtés duquel se trouve la porte conduisant aux communs situés le plus souvent en contrebas du sol. Le seul ornement extérieur du cottage est la bow-window, taillée de la même hauteur que la maison, au milieu de laquelle se trouve une fenêtre à trois vantaux. Cette fenêtre éclaire la pièce principale de la maison, *hall* ou *drawing-room*; le cottage est presque toujours entouré d'un jardin fermé par une grille. — En France, le mot cottage désigne indifféremment toutes les villas et les élégantes maisons de campagne qu'on rencontre en si grand nombre dans les environs des villes d'eaux ou sur les bords de la mer. L. SAINT.

COTTALDIA (V. DIADEMA).

COTTANCE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 1,265 hab.

COTTARD (Pierre), architecte du roi; il travaillait à Paris de 1650 à 1685. Il a laissé une suite nombreuse de modèles dont la plupart ont été gravés dans le recueil intitulé *l'Architecture à la mode*, publié par Mariette. Ce sont des dessins nouveaux de lambris de menuiserie et de panneaux de glace, des portes cochères, des vases, des ornements (1685), et des portails de plusieurs églises de Paris (1660). On connaît aussi différentes pièces gravées représentant quelques-uns des hôtels de Paris et des châteaux construits par lui en 1649 et 1650.

BIBL. : GUILMARD, *les Maîtres ornemanistes*.

COTTE (*Cottus* Art.). I. ICHTYOLOGIE. — Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scanbriformes et de la famille des *Cottidae* (V. ce mot). Il offre pour caractères : une tête arrondie, épaisse, déprimée; un corps subcylindrique, comprimé en arrière; une ligne latérale, les pectorales arrondies, des dents villiformes; pas de dents palatines. La forme la plus commune de nos eaux douces est le *Cottus Gobio* ou Chabot de rivière. Elle habite de préférence les petits ruisseaux et les eaux vives; sa couleur est d'un brun plus ou moins jaunâtre orné de marbrures plus foncées, les nageoires sont piquetées de brun. L'angle du préopercule est

formé d'une simple épine chez les formes des eaux douces; elle est double chez les formes marines. RCHBR.

II. ARCHÉOLOGIE. — Robe de dessous, commune aux deux sexes, en usage au moyen âge. Au x^e siècle, la cotte des hommes était une tunique à manches étroites, descendant jusqu'aux genoux, maintenue à la taille par une ceinture sur laquelle elle retombait; des broderies ornaient souvent le bord inférieur, l'encolure et l'extrémité des manches. A la fin du xi^e siècle, les manches s'allongent, s'élargissent, et la ceinture disparaît. Au xii^e siècle, la cotte devient très longue, tombant sur les pieds, laissant toutefois à découvert le bas des jambes; on la fend devant et derrière pour permettre d'enfourcher le cheval. Au xiv^e siècle, le *jaquet* et le *pourpoint* se substituèrent à la cotte. C'est vers 1240 qu'apparut la *cottardie* ou *cotte hardie*, surcot muni de longues ailes pendant derrière les bras ou bien de courts et amples mancherons. On appelait *cotte à armer* ou *cotte d'armes* la tunique flottante et sans manches, que les chevaliers du xiii^e au xv^e siècle portaient par-dessus le haubert; elle était couverte de broderies figurant les armoiries du chevalier. Joinville (§ 25) reprochait au roi Philippe le Hardi la richesse de ses cottes: « Il (saint Louis) disait que l'on devait vêtir et armer son corps de telle manière que les prudhommes de ce siècle ne dissent pas qu'on en fit trop, ni que les jeunes gens ne dissent qu'on en fit trop peu. Et cette chose, je la rappelai au père du roi qui est maintenant, à propos des cottes d'armes brodées qu'on fait aujourd'hui; et je lui disais que jamais dans le voyage d'outremer où je fus, je ne vis cottes brodées, ni celles du roi, ni celles des autres. Et il me dit qu'il avait tels atours brodés à ses armes qui lui avaient coûté huit cents livres parisis. Et je lui dis qu'il les eût mieux employées s'il les eût données pour l'amour de Dieu, et qu'il eût fait ses atours en bon taffetas garni de ses armoiries, ainsi que son père faisait. » Malgré les protestations du sire de Joinville, le luxe dans les habits alla toujours grandissant. La cotte du duc de Bourbon, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, contenait six cents perles, sans compter les rubis et saphirs, si bien qu'un Italien, établi à Londres, consentit à prêter sur ce vêtement 4,200 écus d'or.

La cotte des femmes, aux xii^e et xiii^e siècles, ne différait de celle des hommes que par sa longueur; elle recouvrait les pieds. Le surcot la recouvrait entièrement et ne laissait voir que le bas des manches. Cependant on pratiqua des ouvertures au surcot, qui permettaient de juger de la richesse de la cotte. Au xv^e siècle, la cotte était munie de manches étroites, évasées au poignet; elle était ouverte sur le devant jusqu'au milieu du corps. Au xvi^e siècle, ce ne fut plus qu'une sorte de jupon long; sous François I^{er}, la cotte était tendue sur la vertugale et décorée de bandes horizontales de broderies. Sous Charles IX, la cotte, ouverte devant, laissait voir la vertugale.

Cotte de mailles. Tunique de mailles de fer, portée par les guerriers dans l'antiquité et au moyen âge. Certains soldats du Haut-Empire portaient la cotte de mailles qui, au dire de Varron, était d'invention gauloise; elle était faite de petits anneaux de fer, engagés les uns dans les autres. Les Francs portaient aussi une tunique de mailles de fer, qui, au xi^e siècle, prit le nom de *haubert* (V. ce mot). M. P.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — ARCHÉOLOGIE. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier*, t. III, p. 279. — QUICHERAT, *Histoire du costume en France*.

CÔTTE ou COSTE (Les de), famille d'architectes français des xvii^e et des xviii^e siècles. — *Fremin* de Cotte, le plus anciennement connu, était architecte de Louis XIII, fut employé par Richelieu dans les travaux du siège de La Rochelle (1627-1628) et a laissé un ouvrage intitulé *Explication brève et facile des cinq ordres d'architecture démontrée par Fremin de Cotte, architecte ordinaire du roi* (Paris, 1644, in-8), ouvrage dédié à M^{sr} Antoine de Mesme, dont Fremin de Cotte était l'ar-

chitecte et pour lequel il a probablement travaillé à la reconstruction de son hôtel de Mesme, à Paris. — *Charles* de Cotte, fils du précédent, fut, lui aussi, architecte du roi et mourut à Paris en oct. 1662. — *Robert* de Cotte, fils du précédent, né à Paris en 1656, mort à Passy le 14 juil. 1733. Elève de son père et de Jules-Hardouin Mansart, dont il devint le beau-frère en épousant Catherine Bodin, sœur de M^{me} Mansart, Robert de Cotte conduisit, sous la direction de Mansart, les travaux d'achèvement du dôme des Invalides et fit élever en 1683 et 1684 les bâtiments et la tour de la machine de Marly. Admis, en 1687, à l'Académie royale d'architecture, il reçut, en 1689, le titre d'architecte du roi et semble avoir séjourné, en 1700 et 1701, à Lyon où Mansart l'avait envoyé diriger les travaux de restauration de l'hôtel de ville et où il construisit, par la suite, les bâtiments de la place Bellecour (modifiés depuis), une salle de concert et un grenier d'abondance. En 1704, il était nommé vice-protecteur de l'Académie royale de peinture, de sculpture et, en 1708, il succédait à J.-H. Mansart comme premier architecte du roi. Il fut alors chargé, en cette qualité, de continuer la transformation du chœur de l'église Notre-Dame de Paris et l'achèvement de la chapelle du château de Versailles. Comme travaux publics, on doit à Robert de Cotte, tant à Paris qu'aux environs de cette ville, de 1725 à 1733, l'agrandissement et l'aménagement des bâtiments du Palais-Mazarin, rue de Richelieu, pour l'installation de la bibliothèque royale et notamment la galerie dite des Globes, la façade du fond de la cour et une aile en retour à gauche; le nouveau bâtiment de la Samaritaine à l'entrée du Pont-Neuf, qui fut démoli en 1742 et le château d'eau de la place du Palais-Royal, ainsi que les portails des églises Saint-Roch et des Pères de la Charité qui furent continués par son fils; le cloître de l'abbaye de Saint-Denis et, après qu'il eût fait démolir la chapelle dite des Valois, la reconstruction du monument de Henri II dans l'église abbatiale, enfin, à Versailles, le péristyle de Trianon. Les hôtels privés que Robert de Cotte fit construire ou décorer pendant cette période sont aussi des plus nombreux et, parmi eux, il faut citer: l'hôtel d'Estrees, rue de Grenelle-Saint-Germain; l'hôtel de Lude, dans la rue du Bac; l'hôtel de Bourbon-Condé, rue de Bourbon, devenu l'hôtel du Maine; l'hôtel de Meulan, près l'église des Capucines et enfin l'hôtel de Toulouse, ancien hôtel de la Vrillière, aujourd'hui siège de la Banque de France et où on lui doit la fameuse galerie dorée restaurée, il y a peu d'années, par Ch. Questel. On ne peut, tant ils sont considérables, que mentionner les principaux travaux exécutés en France ou à l'étranger dont les projets furent demandés à Robert de Cotte: c'est ainsi que, dès 1688, il avait étudié l'agrandissement de l'église Saint-Charles, de Sedan; en 1705, il avait donné, en collaboration avec le sculpteur Coysevox, les dessins du tombeau du comte d'Harcourt pour l'église de l'abbaye de Royaumont; en 1707, il avait projeté la reconstruction du portail et des tours de la cathédrale d'Orléans, dont il fit seulement refaire la flèche centrale, et la même année, il avait agrandi et décoré le château de Thouars, œuvre de François Mansart; vers 1725, à Verdun et à Strasbourg, il avait fait élever les palais épiscopaux de ces deux villes et à Frascati, une résidence d'été pour l'évêque de Metz et aussi donné au duc d'Antin, gouverneur de la Guyenne, un projet de décoration de la place Royale de Bordeaux qui fut exécuté par Gabriel. A l'étranger, Robert de Cotte eut à fournir des projets de palais et de résidences à plusieurs princes souverains, soit en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Savoie et même en Turquie, et il ne contribua pas peu ainsi à cette influence de l'art français qui se remarqua et se fit sentir pendant tout le xviii^e siècle. On possède un très beau portrait de Robert de Cotte, par Hyacinthe Rigaud, gravé par Pierre Drevet et mentionnant ses titres, parmi lesquels celui de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et un buste de cet architecte, dû au ciseau de Coysevox, est au musée de Ver-

sailles. En 1811, à la mort d'un fils de Jules-Robert de Cotte, fils de Robert de Cotte (V. ci-dessous), la Bibliothèque impériale fit acheter et conserver depuis, au département des estampes, les volumineux portefeuilles et cartons de dessins de l'architecte des rois Louis XIV et Louis XV, lesquels, d'après l'étude qu'en a faite M. Dutailleur, doivent être des plus précieux à consulter. — *Louis* de Cotte, fils de Charles de Cotte et frère du précédent, était, en 1705, architecte et contrôleur des bâtiments de Fontainebleau; il reçut, en 1715, un logement aux abords du Louvre et fut admis, en 1725, à l'Académie royale d'architecture. Il mourut en 1742. — *Jules-Robert* de Cotte, fils de Robert de Cotte et neveu du précédent, né à Paris, en 1683, mort à Passy le 8 sept. 1767. Elève de son père et protégé par Jules-Hardouin Mansart, son oncle maternel, Jules-Robert de Cotte fut admis à l'Académie royale d'architecture en 1711 et hérita, par la suite, de toutes les charges de son père. Il avait même été fait, dès 1719, intendant et ordonnateur des bâtiments du roi et fut de plus directeur des monnaies et médailles. Il se borna à continuer, sur les dessins de son père, une partie des travaux commencés par ce dernier, tels que l'église Saint-Roch, dont il éleva le portail à partir de 1736; le portail de l'église des Pères de la Charité; le château d'eau de la place du Palais-Royal; la décoration du château royal de Madrid, au bois de Boulogne; il dirigea aussi, vers 1747, des travaux au château de Fontainebleau où il semble avoir succédé à son oncle Louis de Cotte.

Charles LUCAS.

BIBL. : J. FR. BLONDEL, *Architecture française*; Paris, 1752, pl., t. I, in-fol. — DESTAILLEUR, *Notice sur quelques artistes français*; Paris, 1863, in-8. — A. JAL, *Dict. crit. de biographie et d'histoire*; Paris, 1872, in-8; 2^e édit. — P. PLANAT, *Encyclopédie de l'architecture*; Paris, 1890, in-8, fig., vol. IV. — L. DUSSEUX, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1876, in-8, 3^e édit.

COTTE (Le P. Louis), agronome et météorologiste, né à Laon le 20 oct. 1740, mort à Montmorency le 4 oct. 1815. Prêtre de l'Oratoire, curé de Montmorency, chanoine de Laon, il se maria en 1794, et fut pendant quelque temps conservateur de la bibliothèque du Panthéon. Membre correspondant de l'Institut depuis 1769, il envoyait déjà depuis quatre ou cinq ans à l'Académie des sciences une nombreuse série de mémoires, les uns sur des questions d'histoire naturelle et d'agronomie, les autres sur les rapports entre l'état de l'atmosphère et la production du sol ou même les maladies épidémiques. Il publia, en 1774, un volume in-4 intitulé *Traité de météorologie*, très probablement le premier ouvrage où ce que l'on savait de cette science ait été clairement résumé et coordonné. En 1788, il donna une suite à ce travail, intitulée *Mémoires sur la météorologie* (2 vol. in-4).

E. DURAND-GRÉVILLE.

COTTEAU (Gustave), géologue français, né à Auxerre en 1818. Ancien juge au tribunal de sa ville natale, il s'est occupé depuis 1845 de savantes recherches sur la géologie et la paléontologie, particulièrement sur les échinides fossiles. Il a été secrétaire général de l'Institut des provinces, président de la Société géologique de France, et il est depuis le 18 juil. 1887 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Outre une centaine de mémoires insérés dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, le *Bulletin de la Société géologique de Paris*, la *Revue de zoologie* et les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, il a publié plusieurs catalogues et monographies des échinides fossiles des dép. de l'Aube, de l'Yonne, de la Sarthe, de la région des Pyrénées, de la Normandie, de la Lorraine, de la Belgique, de l'Algérie, des îles de Cuba, de Saint-Barthélemy, d'Anguilla. On lui doit aussi la continuation de la *Paléontologie française* d'Alcide d'Orbigny (Paris, 1885-89, t. I, in-8).

L. S.

COTTENCHY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, canton de Boves; 463 hab.

COTTENDORF (Baron de) (V. COTTA [Jean-Frédéric]).

COTTENHAM (Charles-Christopher PEPYS, comte de) (V. PEPYS).

COTTEREAU (les frères), surnommés *Chouan*, premiers chefs de l'insurrection à laquelle ils ont laissé le nom de *chouannerie* (V. ce mot). — L'aîné des frères Cottereau, *Jean Chouan*, est né à Saint-Berthevin près de Laval le 30 oct. 1757. C'était un sabotier qui entra avec ses trois frères dans les bandes de faux-sauniers. Accusé d'avoir tué un douanier, il échappa à la potence grâce à des protections locales, s'engagea comme soldat, déserta au bout d'un an et revint dans son pays. Après avoir passé deux ans en prison, il obtint la gerance d'une petite propriété de son pays et vécut tranquille jusqu'à la Révolution. Mais le 15 août 1792, il se mit à la tête des insurgés de Saint-Ouen, près de Laval, qui voulaient s'opposer au départ des volontaires. Ces insurgés, soulevés par les nobles et les prêtres et soutenus par les Anglais, faisaient une guerre de coups de main dans laquelle l'assassinat et le pillage étaient pratiqués sur une vaste échelle. — Le plus jeune des frères Cottereau, *René*, survécut seul à l'insurrection; les autres y périrent. Jean Chouan, le plus souvent fugitif et caché dans les bois, fut tué aux environs de Laval dans un combat contre les troupes républicaines (29 juil. 1794).

COTTEREAUX (V. COTTEREAUX).

COTTERILL, sculpteur anglais contemporain. Cet artiste a acquis une véritable célébrité pour ses animaux et surtout pour ses chevaux, pleins de vie et d'expression. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite les suivantes : *Statuette équestre* en argent, exécutée pour lord Chandos (1837); statuette équestre de *Sir Beville Granville à la bataille de Landsdownhill*; statue équestre du *Prince Albert*, en marbre, avec ornements d'argent (1844); une *Dame à cheval, assistant à la mort du cerf*; un vase d'argent destiné à servir de prix aux courses d'Ascot, et représentant *Hercule faisant dévorer par ses chevaux le roi des Thraces Diomède* (1850). Ad. T.

COTTEVRARD. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre; 273 hab. Clocher élégant du XVI^e siècle. Vestiges antiques, tumulus du bois de la Motte et restes de retranchements.

COTTIENNES (Alpes) (V. ALPES et COTTIUS).

COTTIER. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 73 hab.

COTTIN (Marie, dite *Sophie* Risteau [et non Ristaud], dame), femme de lettres française, née à Paris (et non à Tonneins) en 1770 (et non en 1773), morte à Champlan, près de Longjumeau (Seine-et-Oise), le 25 avr. 1807. Fille d'un directeur de la compagnie des Indes qui mourut peu après sa naissance, elle fut élevée à Tonneins, pays natal de sa mère, et y reçut une éducation littéraire fort solide. En 1790, elle épousa un banquier de Bordeaux beaucoup plus âgé qu'elle et qui mourut à Paris en 1793. Retirée dans une maison de campagne à Champlan, elle y passa le reste de sa vie et y écrivit cinq romans dont la vogue, très considérable, attestée par de nombreuses réimpressions et traductions contemporaines, a fait place à un oubli peut-être excessif : *Claire d'Albe* (1799, in-12, d'abord anonyme); *Malvina* (1801, 3 vol. in-12); *Amélie Mansfield* (1803, 3 vol. in-12); *Mathilde ou Mémoires tirés de l'histoire des Croisades* (1805, 6 vol. in-12), dont le héros, Malek-Adhel, a inspiré jusqu'aux fournisseurs attitrés de l'imagerie populaire; *Elisabeth ou les Exilés de Sibérie* (1806, 2 vol. in-12), l'un des grands succès de l'auteur, jusqu'au jour où Xavier de Maistre tira de l'anecdote, dit-on, arrangée par M^{me} Cottin, un récit plus émouvant dans sa simplicité. Il existe plusieurs éditions des *Œuvres complètes* de M^{me} Cottin (1817, 5 vol. in-8; 1818, 12 vol. in-18, 1823, 9 vol. in-18, etc.), et un choix de ses *Pensées, maximes et réflexions morales*, recueillies par A. Bernays (Londres, 1820, in-18). M^{me} Cottin excita et peut-être ressentit de violentes passions; celle de *J. de Vaines* (V. ce nom) eut un dénouement tragique et Sainte-Beuve assure qu'elle-même se tua d'un coup de pistolet dans son jardin. Des lettres intimes, récemment publiées par M. A. de

Ganniers, trahissent tout au moins, sinon un amour malheureux, du moins un profond découragement et une tristesse incurable; mais l'éditeur de ces lettres, qui a rectifié d'autres points de la biographie de leur auteur, ne fait aucune allusion à ce suicide. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XI. — A. DE GANNIERS, *M^{me} Cottin pendant la Terreur*, dans le *Correspondant*, 10 et 25 août 1888.

COTTINET (Clair-Edmond), publiciste et auteur dramatique français, né à Paris le 18 févr. 1824. Collaborateur au *Courrier du dimanche* (1862-1863), fondateur de l'*Association*, bulletin des sociétés coopératives, il écrivit encore assidûment dans la *Nouvelle Revue*. Il est le créateur des colonies scolaires de vacances au profit des enfants pauvres et débiles du IX^e arrondissement de Paris, et il a pris une grande part au développement des institutions analogues (V. COLONIES SCOLAIRES, t. XI, p. 1063). M. Cottinet est l'auteur de *l'Avoué par amour*, comédie en un acte et en vers représentée en 1850 à la Comédie-Française, du *Brigadier Feuerstein*, drame en quatre actes, en collaboration avec Emile Augier (Gymnase, 1858), du *Roi d'Amatibu*, comédie en quatre actes, en collaboration avec Labiche (Palais-Royal, 1868), du *Docteur Bourquibus*, comédie en un acte en vers (Odéon, 1873), du *Baron de Valjoli*, comédie en quatre actes (Gymnase, 1875), de *Vercingétorix*, drame en cinq actes (Paris, 1880, in-8). Il a donné aussi plusieurs volumes de poésies : *les Intermèdes* (Paris, 1873, in-12); *les Tragi-Comiques* (1879, in-12); *le Vin de la messe* (1883, in-8), et inséré dans la *Revue pédagogique* un travail intéressant : *Instruction pour la formation et le fonctionnement des colonies de vacances* (1887).

COTTINGHAM (Lewis-Nockalls), architecte anglais, né à Laxfield (comté de Suffolk) le 24 oct. 1787, mort à Londres le 13 oct. 1847. Fils d'un fermier aisé, Cottingham, montrant du goût pour l'architecture, fut envoyé chez un constructeur d'Ipswich où il acquit une bonne éducation pratique. Venu à Londres en 1814, il fut chargé, en 1822, de conduire les travaux de la Cook's Company et, en 1825, de restaurer la cathédrale de Rochester; vers la même époque, il construisit aussi, dans le Derbyshire, pour M. John Harrison, une résidence qu'il étudia dans le style gothique anglais dit perpendiculaire (dernière évolution de ce style en Angleterre): aussi ces deux derniers travaux et la publication simultanée de ses ouvrages sur l'abbaye de Westminster (V. plus bas) firent-ils à Cottingham une réputation méritée d'adepte de l'architecture gothique et, en effet, il fut un de ceux dont le talent et les efforts amenèrent en Angleterre une renaissance de ce style qui ne s'est pas démentie depuis soixante-dix ans. Les travaux que Cottingham fit exécuter pendant vingt-cinq années furent considérables, et parmi eux il faut citer la restauration de la chapelle de Magdalen College, à Oxford, et de certaines parties de l'abbaye de Saint-Alban; la reconstruction presque totale de la cathédrale d'Armagh (Irlande), la restauration de la cathédrale d'Hereford, travail qui l'occupa plusieurs années et dans lequel il fut secondé par son fils aîné, Johnson Cottingham, né en 1823 et mort dans un naufrage en 1854; enfin tout un quartier avoisinant le pont de Waterloo et formant la grande paroisse de Saint-John, à Lambeth. Cottingham s'était bâti à Waterloo Bridge Road un hôtel dans lequel une enfilade de pièces étaient consacrées à la belle collection d'ouvrages d'architecture et de fragments de sculpture sur bois et sur pierre qu'il avait réunis concernant l'architecture ogivale et qu'il mettait libéralement à la disposition des élèves et des amis de ce style.

Cottingham, qui était membre de la Société des antiquaires de Londres, a publié dans l'*Archæologia* (t. XXIX) la description des terres cuites colorées du pavage de la salle du chapitre de Westminster (lesquelles furent gravées, sur ces dessins, dans l'ouvrage de J.-B. Nichols, *Fac-similes of Encaustic Tiles*) et aussi le compte rendu

de la découverte, dans l'église du Temple à Londres, des cercueils de plomb des chevaliers templiers. On lui doit de plus : *Plans, Elevations, Sections, Details and Views of the Chapel of King Henry VII et Westminster Abbey* (Londres, 1822-1829, 2 in-fol.); *Plans, Elevations, Sections and Details of Westminster Hall* (Londres, 1822, in-fol.); *the Smith and Founder's Directory* (Londres, 1824, in-8, 3^e édit.); *Working Drawings for Gothic Ornaments* (Londres, in-fol.); *Græcian and Roman Architecture* (Londres, 24 pl. in-fol.). Ch. L.

BIBL. : *The Builder*, n^o des 23 oct. 1847 et 2 déc. 1856. — LESLIE STEPHEN, *Dict. of nat. biogr.*; Londres, 1887, t. XII, in-8.

COTTINGTON (Lord Francis), né vers 1578, mort en 1652, diplomate anglais qui joua un grand rôle dans toutes les négociations anglo-espagnoles au commencement du XVII^e siècle. Ambassadeur en Espagne, il signa le traité du 5 nov. 1630 au nom de l'Angleterre. Il fut avec Weston l'un des hommes en qui le roi mit sa confiance pour la direction des affaires extérieures, et représenta toujours dans les conseils le parti hostile à la France et à la Hollande, favorable à l'Espagne. C'était un catholique (bien qu'il se soit converti plusieurs fois au protestantisme), mais un ami peu sûr, même pour ses coreligionnaires; on se plaignait de ses *spanish tricks*. Il fut nommé lord trésorier en oct. 1643, et signa la capitulation d'Oxford en juil. 1646. Lord Jermyn essaya de l'exclure du conseil de Charles II, après l'exécution de Charles I^{er}, et l'envoya, en 1649, chercher des secours en Espagne, où il mourut. Ce personnage fut généralement détesté de tous ceux qui l'approchèrent, Laud, Hyde, Clarendon, etc. Nous avons son portrait par un peintre espagnol (*National portrait gallery*). Ch.-V. L.

COTTIS (Vitic.). On désigne, dans les Charentes, sous le nom de *cottis*, une maladie de la vigne dont les caractères principaux se manifestent par un rabougrissement des rameaux qui sont très ramifiés, et une jaunisse finale des feuilles qui sont en même temps plus découpées. On ne sait en réalité de quelle nature est cette affection, d'ailleurs imparfaitement définie dans ses causes. Cette maladie, signalée pour la première fois par Jules Guyot dans les vignobles de Saint-Jean-d'Angely, est connue ailleurs sous les noms de : pousse-en-ortille, vigne persillée, vigne à pousses d'ortie, friset, court-noué, bourré-sarrat, jauberdad (traduction languedocienne du mot *persille*). Le *cottis* est surtout fréquent dans les terres blanches à sous-sol peu profond : marnes blanches, terres crayeuses (fine champagne), calcaires grossiers blancs, sols de travertin ou terres pauvres à sous-sol superficiel, marneux ou de tuf. Jules Guyot avait attribué une certaine importance à l'absence de fer dans ces milieux comme cause, au moins partielle, du *cottis*. Non seulement il existe dans les marnes blanches, aussi bien que dans les terres franches, une quantité suffisante de fer pour la nutrition de la vigne, mais certaines terres, colorées en rouge par le fer peroxydé, renferment moins de fer que les terres blanches. La prédominance ou l'absence de l'élément ferrugineux n'a donc aucune influence sur le développement du *cottis*. On observe d'ailleurs le *cottis*, quoique plus rarement, dans des terres rouges. Le *cottis* attaque, dans les Charentes surtout, les cépages rouges qu'il affaiblit graduellement. Les rameaux restent courts et les nœuds sont très rapprochés; ils poussent un grand nombre de ramifications; le cep, en tête de chou, prend un aspect buissonnant. Les sarments ne sont jamais tortueux; ils restent toujours droits; on observe assez souvent, sur les rameaux verts, des éraillures roussâtres ou d'un roux noirâtre, disposées en séries. On retrouve ces altérations sur les feuilles, quoique plus rarement; ces feuilles restent petites et, ce qui est assez caractéristique, elles sont à lobes et à dentelures plus profondes, frisetées. La chlorose se manifeste ensuite avec une intensité extrême; les feuilles finissent par se décolorer entièrement (elles sont très délicates et souffrent beaucoup de la chaleur).

Lorsque, après le repos déterminé par les fortes chaleurs de l'été, arrive dans le Midi une deuxième période de végétation de la vigne (fin août et septembre), les ceps paraissent repousser, mais il est alors trop tard et l'effet produit par le cottis peut être tel que les vignes atteintes ne se relèveront pas et iront en s'affaiblissant pour disparaître au bout d'une période plus ou moins longue. Il n'existe aucun procédé de traitement pour cette maladie mal déterminée.

P. VIALA.

COTTIUS, chef gaulois de l'époque d'Auguste, dont le nom s'est perpétué dans l'épithète de « Cottiennes » appliquée à une partie des Alpes franco-italiennes. Le territoire dont il était roi, *regnum Cottii*, et où son père Donnus avait régné avant lui, comprenait les hautes vallées de la Durance et de la Doire Ripaire; sa capitale était *Segusio*, Suse, sur le versant italien. La valeur militaire de quelques passages alpestres dont il était le maître, comme le col du *mons Matriona* (mont Genève), avait donné une importance réelle aux domaines peu peuplés de ce roi montagnard. Après la soumission définitive de la Gaule, son territoire était le seul où des tribus

gauloises fussent restées indépendantes; mais cette indépendance était bien précaire. Cottius le comprit; il rechercha l'alliance d'Octave et assura la liberté de son petit peuple par le service qu'il rendit aux Romains en faisant tracer à travers ses États une grande route d'un versant à l'autre des Alpes. Octave lui laissa son royaume, mais le plaça sous le protectorat de Rome; en effet, dans une inscription latine, très intéressante pour la géographie ancienne de ces cantons alpestres, Cottius se donne à lui-même le titre romain de *praefectus*. Cette inscription se lit encore sur un arc de triomphe que Cottius fit élever à Suse en 9 av. J.-C., en l'honneur d'Auguste (V. la fig.). « A l'empereur César Auguste..., M. Julius Cottius, fils du roi Donnus, préfet des cités dont les noms suivent (il y a quatorze noms de peuples)... et les cités qui font partie de sa préfecture (*quae sub eo praefecto fuerunt*). » Il faut remarquer encore dans cette inscription le *gentilicium* Julius que le chef gaulois avait accolé à son nom national de Cottius. Il eut un fils qui porta le même nom que lui, M. Julius Cottius; ce fils, resté fidèle à l'alliance romaine, reçut de Claude le titre officiel de roi à la place de celui de *praefectus* que son père avait porté; il vit aussi ses territoires augmentés par le même empereur. Quand Cottius II fut mort, probablement sans descendant, Néron transforma le *regnum Alpium* en une province que l'on appela la province Cottienne ou les Alpes Cottiennes.

G. L.-G.

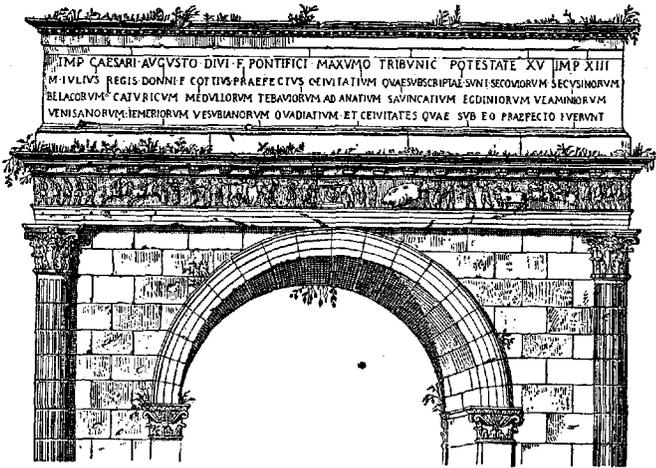
BIBL.: *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, pp. 808-812. — ERN. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*; Paris, 1878, t. I, in-8.

COTTON (Jean), écrivain musical du moyen âge, postérieur à Guy d'Arezzo, et auteur d'un ouvrage qui a pour titre *Epistola Johannis ad Fulgentium*, dédié à Fulgence, évêque anglais, et contenant vingt-sept chapitres précédés d'un prologue sur la musique et la notation de son temps. Le chapitre XXI est un des plus intéressants de l'ou-

vrage; l'auteur y étudie les difficultés de la notation neumatique et les diverses méthodes en usage à son époque, y compris celle d'Arezzo, pour dissiper les doutes laissés par la notation primitive. Il existe un beau manuscrit de l'ouvrage de Cotton à la bibliothèque du Vatican (n° 1196 du fonds de la reine Christine de Suède), et d'autres manuscrits aux bibliothèques d'Anvers et de Leipzig. En outre, l'abbé Gerbert l'a inséré dans son ouvrage *Scriptores Ecclesiastici de musica sacra* (t. II, p. 230), et présume que Jean Cotton n'est autre que Jean Scolastique, moine de l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves qui vivait vers l'an 1047. C. B. **COTTON** (Pierre) (V. COTON [Pierre]).

COTTON (Robert-Bruce), antiquaire anglais, né à Denton le 22 janv. 1570, mort le 6 mai 1631. Il était fils de Thomas Cotton de Conington (Huntingdonshire); après avoir étudié à Westminster et à Cambridge, il se rendit à Londres pour se livrer à l'étude des antiquités et des manuscrits. Jacques 1^{er} le fit chevalier, puis baronnet. Les manuscrits qu'il avait rassemblés formèrent la célèbre *Bibliothèque Cottonienne*; ses héritiers en firent présent au roi qui la réunit à la bibliothèque de la Couronne. Toutes deux

furent en partie détruites par un incendie le 25 oct. 1731: ce qu'il en reste est aujourd'hui conservé au Musée britannique. Dès 1590, Cotton fut élu membre de la Société des Antiquaires de Londres; telle était son érudition que le gouvernement comme les particuliers le consultaient constamment sur toutes les questions qui se rattachaient aux institutions du passé. C'est ainsi qu'en 1600 il fut l'arbitre d'un litige entre l'Angleterre et l'Espagne; en 1602, il accompagna Camden dans un voyage archéologique à Carlisle; en 1608, il fut chargé de rédiger un mémoire sur l'histoire de la marine anglaise. Le roi Jacques lui confia la mission de défendre la reine Marie d'Écosse contre les accusations dont elle était l'objet de la part de Buchanan; plus tard il fut chargé de rédiger un mémoire sur les mesures à prendre contre les papistes et les jésuites. Il aida Speed à écrire son *Histoire d'Angleterre* qui parut en 1614, et Camden à écrire son *Histoire d'Élisabeth*. Cotton entra à la Chambre des communes en 1623; il travailla à la rédaction de la constitution anglaise et il rédigea des instructions pour le cérémonial du couronnement des rois. En 1626, il protesta par un écrit public contre l'altération des monnaies, et, en 1628, il publia une revue de la situation politique de l'Angleterre qui le rendit l'ennemi de la cour et le jetèrent dans la politique militante. En 1629, ayant rédigé un mémoire intitulé *Conseils à Sa Majesté pour la répression des impertinences du Parlement*, on crut y voir un pamphlet ironique à l'égard de certaines mesures de police prises par le roi; Cotton eut à se justifier et prouva, paraît-il, que son écrit était sérieux et sincère. Ses ennemis avaient dénaturé sa publication et Robert Dudley, duc de Northumberland, avait même fait circuler un manuscrit attribué à Cotton, avec ce titre: *Comment un prince peut s'ériger en tyran*. Cotton se justifia, mais ces tracasseries nuisirent à sa santé et le conduisirent au tombeau.



Arc de Suse (partie supérieure).

Le catalogue de la *Bibliothèque Cottonienne* qui rend son nom justement célèbre, a été rédigé d'abord par Th. Smith sous ce titre : *Catalogus librorum bibliothecæ Cottonianæ* (Oxford, 1696, in-fol). Après l'incendie de 1731, ce qui resta des collections a été inséré dans le *Catalogue of the Manuscripts of King's library* par Castley (Londres, 1734, in-12), et dans le *Catalogue of the Manuscripts in the Cottonian library deposited in the British Museum*, par Planta (Londres, 1802). Outre un assez grand nombre de brochures politiques, on doit à Cotton une *Histoire de Henri III* qui eut plusieurs éditions. En 1637, James Howell réunit un grand nombre d'écrits de Cotton sous ce titre *Cottoni Posthuma*. E. BABELON.

COTTON (John), théologien de la Nouvelle-Angleterre (Amérique du Nord), né à Derby (Angleterre) le 4 déc. 1585, mort à Boston le 23 déc. 1652, le « grand Cotton » dont l'influence fut considérable sur l'organisation religieuse des colonies puritaines fondées à l'E. de l'Hudson pendant la première moitié du XVII^e siècle. Elève de Cambridge, il fut ministre, durant vingt années, dans le Lincolnshire. Cité, comme puritain, devant une cour ecclésiastique de Laud, il se réfugia en Amérique pour échapper à la persécution. Il débarqua dans la baie de Massachusetts en 1633 et fut pasteur de l'église de Boston jusqu'à sa mort. Son idéal politique et religieux était l'union de l'Église et de l'État sur le modèle de la théocratie instituée par Moïse. En 1636, la cour générale du Massachusetts le chargea de préparer un code de lois pour le gouvernement de la colonie. Mais un autre projet ayant été préféré au sien, il fit publier à Londres son *Abstract of the Laws of New England, as they are now established* (1644), que des historiens ont pris à tort pour le code des lois réellement appliquées dans la colonie. C'est là qu'on voit l'hérésie punie de mort. Cotton eut une polémique restée célèbre avec Roger Williams et fit imprimer à Londres, en réponse à une argumentation de ce dernier, son *Bloody Tenet* (dogme de sang) *Washed and made white in the blood of the Lamb, being discussed, etc.* (1647). Il a laissé encore : *Keys of the kingdom of Heaven, Milk for babes* (sorte de catéchisme), *Meat for strong men* (exposition du gouvernement civil). Comme la plupart des ministres puritains de son temps, Cotton aimait à composer des vers dont la poésie n'était pas toujours absente. Il était venu en Amérique avec les pasteurs Hooker et Stone. Plus tard, Cotton Mather, écrivant la vie de John Cotton dans ses *Magnalia*, dit de ce triumvirat : « Dieu les envoya dans ce désert pour donner aux pauvres gens qui y erraient ces trois grandes nécessités de la vie, Cotton (coton) pour se vêtir, Hooker (hameçon) pour pêcher, et Stone (pierre) pour bâtir. » John Norton, successeur de J. Cotton dans l'église de Boston, a composé : *The Life and Death of that deservedly famous man of God, Mr. John Cotton* (Boston, 1637 ; Londres, 1658), biographie intéressante, pleine de traits curieux, de citations et de reminiscences classiques, entremêlés de lourdes plaisanteries. A. MOIREAU.

COTTON (Charles), poète et traducteur anglais, né en 1630, mort en 1687. Son père, fort répandu parmi les beaux esprits du temps, lui fit donner une brillante instruction complétée par des voyages sur le continent. Il dissipa promptement la plus grande partie de son patrimoine et fut toute sa vie tourmenté par des embarras d'argent qui ne l'empêchaient pas de se livrer à son goût pour la bonne chère. Écrivain très facile, il composa une foule de vers de circonstances dont le recueil ne fut publié qu'après sa mort en 1694 ; son ode à l'hiver (*Ode to Winter*) et ses strophes sur la retraite (*The Retirement*), méritent d'être sauvés de l'oubli. Ami particulier d'Izaak Walton, l'illustré pêcheur à la ligne, il ajouta à son livre célèbre : *The Complete Angler*, une seconde partie sur la pêche à la mouche (*Fly-fishing*). Ses autres publications, très nombreuses, se divisent en poèmes burlesques et en traductions. Parmi les premiers, il faut citer : *Scarronides on the*

First Book of Virgil Travestie (1664), et *Burlesque upon Burlesque, on the Scoffer Scoft*, parodie en vers de quelques dialogues de Lucien (1675), qu'il fit paraître anonymement. Il traduisit du français, entre autres ouvrages, *Horace* de Corneille (1671) ; *la Morale des Stoïciens* de du Vair (1667), *les Commentaires de Montluc* (1674) ; *les Mémoires du sieur de Pontis* qu'il laissa inachevés, et surtout les *Essais* de Montaigne, son chef-d'œuvre, modèle de traduction et monument précieux de la langue anglaise au XVII^e siècle. On a encore de Cotton un panegyrique de Charles II (1660), et un remarquable ouvrage d'horticulture, *the Planter's Manual* (1675). On lui attribue un traité des jeux, *the Complete Gamespace* (1674). B.-H. GAUSSERON.

Bibl. : *Complete Angler*, éd. de 1760, 2^e partie. — OLDYS, *Mémoire*. — LANGBAIN, *Dramatic Poets*. — HAZLITT, *Bibliographical collections*. — LESLIE STEPHEN, *Dict. of National Biography*.

COTTON (Sir John Hynde), politicien jacobite, député au Parlement pour le bourg de Cambridge de 1708 à 1734, et depuis 1741 pour le bourg de Marlborough ; *leader* du parti tory sous Georges II, il occupa, à partir de 1744, quelques emplois officiels, malgré l'inimitié de la dynastie hanovrienne. Il mourut en 1752. Cotton était très gros, très fort, et il buvait bien ; il avait de l'esprit, non sans méchanceté. Comme orateur, il n'était remarquable que par sa brièveté, ayant, quand il parlait, un fâcheux embarras de langue. Il passait pour un antiquaire parce qu'il comptait Gough et Zacharie Grey parmi ses correspondants.

COTTON (Nathaniel), poète et médecin anglais, né à Londres en 1705, mort à Saint-Albans en 1788. On ne sait rien de sa vie sinon qu'il était fils d'un négociant du Levant, qu'il étudia la médecine à Leyde, eut pour maître Boerhaave et qu'en 1740 il s'installa comme médecin à Saint-Albans et y resta jusqu'à sa mort. C'est là qu'il fonda une maison de santé qu'il appelait pompeusement *Collegium insanorum*, où fut enfermé deux ans le poète William Cowper. Outre ses fous, il s'occupait de poésie. Son livre le plus connu : *Visions in verse for the Entertainment and Instruction of younger minds* (1751) eut les honneurs de sept éditions dont la dernière en 1767. Une œuvre posthume, *Various Pieces in prose and verse*, parut en 1791. Il ne signa aucun de ses écrits, pas même une brochure sur la fièvre scarlatine (1749). Sa tombe ne porte ni date ni indication, et son fils, qui rassembla et publia ses œuvres, ne donne aucun détail sur sa vie. HECTOR FRANCE.

COTTON (Sir Charles), amiral anglais, né en 1753, mort à Plymouth le 23 févr. 1812. Il étudia d'abord le droit, puis entra dans la marine en 1772, servit brillamment en Amérique, coopéra à la fameuse retraite de la flotte de la Manche sous les ordres de Cornwallis (16 juin 1793). Promu vice-amiral le 29 avr. 1802, il fut nommé en 1807 commandant en chef de la flotte du Tage. Il croisa du cap Finistère au cap Saint-Vincent, parlementa tantôt à l'embouchure du Tage, tantôt à celle du Douro, promettant partout un débarquement prochain et par ses manœuvres causa l'insurrection d'une partie du Portugal contre les troupes françaises. Il seconda ensuite tous les mouvements des armées de terre envoyées dans la Péninsule par l'Angleterre et en concerta le débarquement avec sir Arthur Wellesley sur un point habilement choisi entre Oporto et Lisbonne. A la convention de Cintra (22 août 1808), il négocia particulièrement avec l'amiral russe Siniavin, ce qui facilita l'accord entre les Anglais et Junot. Cotton succéda en 1808 à Collingwood dans le commandement de l'escadre de la Méditerranée et en 1814 à lord Gambier dans le commandement de la flotte de la Manche.

COTTON (Sir Stapleton), vicomte COMBERMERE, feld-maréchal anglais, né dans le Denbighshire le 14 nov. 1773, mort le 21 févr. 1865. Entré dans l'armée en 1799, il fit la campagne de France où il figura notamment à la bataille du Cateau (1794). Il servit encore au cap de Bonne-Espérance et dans l'Inde, se lia avec Wellesley au siège de

Seringapatam et, de retour en Angleterre, représenta Newark au Parlement (1806). Envoyé à Vigo en 1808, il fit la campagne de Portugal où il commanda quelque temps toute la cavalerie des alliés. Il se signala à Talavera, mais la mort de son père le rappela en Angleterre. Il reprit son poste en 1819 et, chef brillant et maniant bien ses troupes, il rendit d'importants services à Almenda, à Torres Vedras, à Séville, à Salamanca surtout où il commanda une charge restée fameuse dans les annales militaires. Aussi fut-il comblé d'honneurs et élevé à la pairie avec le titre de baron Combermere (1814). En 1815, il reçut le commandement en chef de toute la cavalerie alliée en France. Nommé gouverneur de Banader en 1817, il fut commandant en chef en Irlande de 1822 à 1825. Il venait d'être promu général (27 mai 1825), lorsqu'il fut désigné pour succéder à Edward Paget comme commandant en chef de l'Inde. Il fit une expédition heureuse contre Bhourtpore, reçut en récompense le titre de vicomte (1827) et de retour en Angleterre en 1830 y passa les dernières années de sa vie. Il s'occupa dès lors de politique, s'opposa à la Chambre des lords à l'émancipation des catholiques et à la réforme parlementaire. A la mort de Wellington il fut nommé constable de la Tour de Londres et feld-maréchal en 1855.

BIBL. : Lady COMBERMERE, *the Combermere Correspondence*; Londres, 1866, 2 vol. in-8. — Leslie STEPHEN, *National Biography*, t. XII.

COTTON (William), philanthrope anglais, né à Leyton le 12 sept. 1786, mort le 4^{er} déc. 1866. Grand industriel, il fut élu en 1821 directeur de la Banque d'Angleterre où il exerça les fonctions de gouverneur de 1843 à 1845. Il y inventa une machine pour la frappe des souverains qui lui valut une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1851. Mais il est encore plus connu par ses innombrables fondations charitables : donations, créations d'école et d'hôpitaux, de bains publics, d'églises, etc.

COTTRET (Pierre-Marie), évêque français, né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 8 mai 1768, mort à Beauvais le 13 nov. 1841. Il venait de terminer ses études théologiques lorsque l'Eglise constitutionnelle fut établie ; ne voulant pas prêter le serment exigé, le jeune Cottret fut ordonné prêtre secrètement par l'évêque d'Orlon ; puis, grâce à une recommandation d'Alexandre de Beauharnais, alors président de l'Assemblée constituante, il put s'échapper de Paris, déguisé, et gagner Gand où il resta, en qualité de chapelain de la cathédrale, jusqu'à la seconde invasion des armées républicaines, en 1794. Il alla ensuite dans plusieurs villes d'Allemagne, puis à Arolsen, résidence du prince de Waldeck, où il fut précepteur dans une famille d'émigrés. Après avoir quelque temps résidé à Francfort-sur-le-Main, il revint en France en 1800 et reprit l'exercice public de son ministère lors du concordat. Il fut en 1802 curé de Sannois, près de Montmorency, où il fit, chez la comtesse d'Houdetot, la connaissance de plusieurs hommes célèbres, parmi lesquels Chateaubriand ; en 1806, il alla, comme curé, à Boissy-Saint-Léger. En 1807, il vint à Paris, comme rédacteur de la *Gazette de France* et soutint une longue et violente polémique avec le *Journal des Débats* (alors *Journal de l'Empire*) pour défendre les *Martyrs* de Chateaubriand. En 1809, il fut nommé professeur adjoint à la faculté de théologie, puis chanoine honoraire et, en 1821, vice-promoteur général du diocèse ; enfin, chanoine titulaire en 1812. Quelque temps après, il fut placé à la tête du petit séminaire. Ayant accompagné, en 1823, le cardinal de Clermont-Tonnerre à Rome, pour le conclave, il revint évêque *in partibus* de Caryste, et se retira dans un village du diocèse de Versailles comme chanoine de Saint-Denis. C'est là que vint le chercher sa nomination à l'évêché de Beauvais, le 27 déc. 1837.

C. Sr-A.

COTTUN. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux ; 486 hab. L'église a conservé une nef romane surmontée d'une tour du XII^e siècle reposant sur des arcades supportées par quatre piliers cylindriques ; le chœur

est du XIV^e siècle et la façade moderne. De l'ancien château subsistent deux tours et les vestiges de l'enceinte.

COTTY (Gaspard-Herman), général français, d'origine belge, né à Waillet en 1772, mort à Paris en 1839. Il fit ses études à l'Ecole militaire de Paris, devint lieutenant à l'armée de Sambre-et-Meuse, et prit part à toutes les campagnes de 1794 à 1801. Colonel en 1811, maréchal de camp en 1823, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, Cotty fut mis à la retraite en 1835. Charles X l'avait créé baron et commandeur de la Légion d'honneur. C'était un écrivain militaire distingué ; son ouvrage principal est un *Dictionnaire de l'artillerie* (Paris, 1822, in-4), complété par un supplément en 1832.

BIBL. : GUILLAUME, *Notice sur le général Cotty*; Bruxelles, 1873, in-8.

COTUGNO (Domenico), médecin italien, né à Ruvo le 29 janv. 1736, mort à Naples le 6 oct. 1822. A l'âge de vingt-cinq ans il fut nommé professeur d'anatomie à l'université de Naples, dont il devint le recteur par la suite. On lui doit la première bonne description du liquide qui remplit les conduits membraneux de l'oreille (humeur de Cotugno) et la découverte du liquide céphalo-rachidien entrevu par Halle, enfin un excellent traité sur la sciatique : *De Aqueductibus auris humanae internae* (Naples, 1760, in-8, pl.) ; *De Ischiade nervosa* (Naples, 1765, in-8, fig., et autr. édit.), etc.

D^r L. Hn.

COTUTEUR (V. TUTELLE).

COTYLE. I. ORNITHOLOGIE (V. COTILE).

II. MÉTROLOGIE. — Mesure de capacité ancienne, usitée chez les Grecs et les Romains. Le cotyle parait avoir été l'unité principale ; c'est le type à l'ordre duquel on définit le chous (congius) et le chœnix, mesures égyptiennes. Employé pour mesurer les liquides ou les solides, le cotyle attique vaut la moitié du ξέστρον (sextarius), le quart du chœnix, le 1/12 du chous, le 1/192 du médimne ; il représente 4 oxybaphes, et 3/4 de litre ; soit 9 onces d'huile (10 onces de vin). La valeur du cotyle varie selon la matière mesurée et le pays. Les médecins l'estimaient à 60 drachmes d'huile, soit 7 1/2 onces romaines. Gallien lui donne la valeur de 10, 12 onces, ailleurs même 16 1/3. On distingue le cotyle attique, celui d'Alexandrie, d'Ephèse, d'Égine, d'Égypte, d'Italie ; celui d'Alexandrie ne vaut que 8 onces d'huile et 9 de vin ; celui d'Égypte est une fois et demie aussi fort que l'attique ; celui d'Italie équivalait à l'hémène et vaut la moitié du sextarius, soit 6 chyles.

COTYLEA (Zool.). Lang a divisé ses Polyclades, qui correspondent aux Turbellariés Dendrocoelae Digonopores, en deux grandes tribus, les *Cotylea* et les *Acotylea*. Les caractères fondamentaux sur lesquels sont basées ces divisions sont les suivants. *Cotylea* : une ventouse ventrale située au centre ou presque au centre du corps, et placée toujours en arrière des ouvertures du corps. La bouche est au milieu ou en avant. Les canaux gastrovasculaires sont ramifiés ou anastomosés. L'appareil copulateur, sauf dans le genre *Anonymus*, est situé dans la moitié antérieure du corps. Pas de tentacules, ou, s'il y en a, ils sont marginaux. Les *Acotylea* ont pour caractères : pas de ventouse, bouche au milieu ou en arrière du corps ; pharynx plissé ; canaux gastrovasculaires ramifiés. Appareil copulateur situé dans la moitié postérieure du corps. Pas de tentacules, ou, s'il y en a, situés sur la nuque.

Les *Cotylea* comprennent les familles des *Anonymidae* (G. *Anonymus*), *Pseudoceridae* (G. *Pseudoceros* *Thysanoxoon* et *Yungia*), *Euryleptidae* (G. *Prosthecercus*, *Cycloporus*, *Eurylepta*, *Oligocladus*, *Stylostomum*, *Aceros*) et *Prothiostomidae* (G. *Prothiostomum*). L. JOUBIN.

COTYLÉDON (Bot.). Chez les plantes Dicotylédones on donne le nom de cotylédons ou de feuilles cotylédonaire aux deux premières feuilles qui apparaissent au moment de la génération. Épais et charnus, ils constituent la masse principale de l'*embryon* (V. ce mot) et renferment la provision de fécula qui doit servir à l'alimentation de la jeune plante lorsque le périsperme manque (ex. : le Haricot, la Noix) ;

lorsqu'il y a un périsperme, les cotylédons peuvent se réduire à une feuille mince, membraneuse. Si, pendant la germination, les cotylédons restent enfouis dans la terre, comme dans celle du Pois, ils sont dit *hypogés*; s'ils s'élèvent au-dessus du sol, ils sont *épigés* (Haricots); s'ils restent accolés (Marronnier d'Inde, Capucine), le *corps cotylédonaire* s'élève au-dessus du sol en conservant sa forme primitive. En général, les cotylédons sont peu divisés; la vigne, entre autres, fait exception et possède des cotylédons découpés. Les deux sont généralement égaux; ils sont très inégaux chez le *Trapa natans*, la Cannelle; ils manquent dans la Cuscute; les *Cyclamen* ne possèdent qu'un cotylédon, encore cette première feuille appartient-elle plutôt à la gemmule (Germain de Saint-Pierre). Chez les Conifères et les Cycadacées, les cotylédons sont au nombre de deux ou plus nombreux et alors disposés en verticille. Chez les Monocotylédones il n'y a qu'un cotylédon, c'est ordinairement la première feuille qui fait son apparition. Dans les Graminées, ce ne serait pas, d'après Germain de Saint-Pierre, la première feuille, mais l'organe embryonnaire désigné sur le nom d'*hypoblaste*, qui constituerait le cotylédon (V. EMBRYON). D^r L. HN.

COTYLÉDONÉES (Bot.). Plantes dont l'embryon est pourvu d'un ou de plusieurs cotylédons (V. COTYLÉDON et EMBRYON).

COTYLET (Bot.). Nom vulgaire du *Cotyledon umbilicus* L. (*Umbilicus pendulinus* DC.), plante de la famille des Crassulacées, qu'on appelle également, suivant les localités, Nombriil de Vénus, Ecuille, Cymbalion, Queue-de-rondelle, Herbe-aux-hanches. C'est une herbe vivace, à feuilles charnues réniformes-arrondies, à fleurs d'un vert jaunâtre et pendantes, formant une grappe terminale très longue, occupant presque toute la tige. — Le *C. umbilicus* est commun sur les rochers et les vieux murs dans l'ouest et le midi de la France, où ses feuilles pilées sont employées topiquement contre les brûlures. Ed. LEF.

COTYLODERMA (Paléont.) (V. HOLOPUS [Paléont.]).

COTYS. Nom de plusieurs rois de Thrace: 1^o Le premier fut un allié des Athéniens vers 382 av. J.-C., ils lui conférèrent leur droit de cité; puis ils se brouillèrent avec lui; il les défit avec l'aide de son beau-fils Iphicrate; en 358 il fut assassiné; il était violent et cruel. Athénée (XII, 42) cite de lui des traits odieux. — 2^o Cotys, roi des Odryses, fils de Seuthes, s'allia à Persée contre les Romains. — 3^o Cotys, roi des Odryses, corrompit le proconsul de Macédoine, L. Calpurnius Piso (57 av. J.-C.) et fit tuer par celui-ci le roi des Bessi, Rhabocentus. Il soutint Pompée dans la guerre civile, lui envoyant cinq cents cavaliers commandés par son fils Sadala. — 4^o Cotys, fils du précédent, mourut jeune laissant deux fils mineurs. — 5^o Cotys, fils de Rhometalces, petit-fils du précédent, reçut d'Auguste à la mort de son père une partie de la Thrace, le reste étant attribué à son oncle Rhescuporis. Celui-ci tenta de le dépouiller, s'empara de lui par trahison et le fit tuer. Tibère condamna le meurtrier et partagea la Thrace entre ses fils et ceux de Cotys. — 6^o Cotys, fils du précédent, fut transféré par Caligula dans la Petite-Arménie (V. THRACE).

COU. I. ANATOMIE ET PATHOLOGIE. — Région du corps dont les limites sont: en haut et en avant le bord inférieur de la mâchoire; en arrière, une ligne allant de l'angle du maxillaire à l'apophyse épineuse de la troisième cervicale; en bas et en avant, la fourchette sternale et les clavicules; en arrière, une ligne allant de l'extrémité externe de la clavicule à l'apophyse épineuse de la vertèbre proéminente. La forme du cou est irrégulièrement cylindrique; sa grosseur varie suivant l'embonpoint et le développement musculaire, la largeur des épaules et des mâchoires; sa longueur varie peu, car elle est toujours en rapport avec celle de la colonne cervicale, mais elle paraît diminuée chez les personnes grasses et très musclées. Grâce à la flexibilité du cou, la tête peut exécuter des mouvements assez étendus dans tous les sens: rotation, flexion en avant, en arrière et sur les côtés. On divise le cou en cinq régions

afin d'en faciliter l'étude. Deux d'entre elles se trouvent en avant, deux sur les côtés, une en arrière. En avant, sont les régions sus-hyoïdienne et sous-hyoïdienne; sur les côtés, les régions sterno-mastoiïdienne ou carotidienne et sus-claviculaire; en arrière est la région cervicale postérieure ou nuque. Nous les étudierons successivement au point de vue anatomique et au point de vue des déductions pathologiques et opératoires qui en résultent.

La région *sus-hyoïdienne* ou *sous-mentonnaire* de Gerdy forme le plancher de la bouche. Elle est comprise entre la mâchoire inférieure, l'os hyoïde, et les bords internes des muscles sterno-mastoiïdiens. Chez les personnes grasses, elle présente d'épais replis qui semblent doubler et tripler le menton. La peau est très mobile, ce qui permet de l'employer dans les autoplasties de la région inférieure de la face. Les divers plans de tissus situés sous la peau sont, de la superficie à la profondeur: du tissu cellulograsseux qui se continue avec celui des régions voisines; les fibres du muscle peaucier; la portion sus-hyoïdienne de l'aponévrose cervicale, de la face profonde de laquelle partent des feuillettes qui forment de minces gaines pour les muscles digastrique, stylo-hyoïdien, et une loge plus résistante pour la glande sous-maxillaire. Cette loge, recouverte du côté de la peau par l'aponévrose, est limitée en dedans par le ventre antérieur du digastrique, en bas par son ventre postérieur et par le stylo-hyoïdien, en avant et en haut par la face postérieure du maxillaire inférieur qui présente à ce niveau une dépression, et par le muscle ptérygoïdien interne près de ses insertions à l'angle de la mâchoire; enfin, en arrière et en haut, par les muscles mylo-hyoïdien vers la ligne médiane et hypoglosse plus en dehors. En haut, la glande n'est séparée de la muqueuse buccale que par du tissu conjonctif. Sous la glande, le digastrique et le stylo-hyoïdien, on trouve un plan musculaire fermé en dedans par le mylo-hyoïdien et en dehors par l'hypoglosse. Au-dessus de ce plan existent, sur la ligne médiane, les muscles génio-hyoïdiens et génio-glosses; en dehors, les glandes sublinguales et la muqueuse qui recouvre le plancher de la bouche. On trouve encore dans cette région les artères faciale, linguale et leurs branches, la sous-mentale et la sublinguale; les veines de même nom; des nerfs, dont les uns, superficiels, sont des filets de la branche cervico-faciale du nerf facial et s'anastomosent avec les filets du plexus cervical superficiel, et les autres, profondes, sont: le grand hypoglosse, le lingual et le laryngé supérieur; des vaisseaux lymphatiques qui suivent le même trajet que les vaisseaux sanguins, et des ganglions dont les uns siègent sur la ligne médiane et les autres en dehors de la glande sous-maxillaire.

Déductions pathologiques et opératoires. On trouve dans la région sus-hyoïdienne des phlegmons et des abcès dont la gravité et l'étendue varient suivant qu'ils sont ou sous aponévrotiques. Les premiers sont en général bénins, les seconds très graves, parce qu'ils peuvent s'étendre à toutes les régions du cou et de la face, malgré les barrières aponévrotiques qui souvent sont impuissantes à en arrêter les progrès. Ils ont pour point de départ une plaie ou ulcération de la bouche ou de la gorge, qui a livré passage aux microbes dont est remplie la cavité buccale; ceux-ci gagnent les ganglions lymphatiques ou la glande sous-maxillaire et donnent lieu à des adénites diverses, à l'angine de Ludwig, etc. Il faut inciser de bonne heure ces phlegmons et les désinfecter énergiquement avec des injections parenchymateuses de solutions antiseptiques, la cautérisation au fer rouge, auxquelles il faut adjoindre l'antiseptie interne. Les ganglions lymphatiques du cou, quel que soit leur siège, peuvent être atteints d'inflammation chronique. Cette adénite chronique a pour cause soit la tuberculose, soit la syphilis, soit le cancer. L'adénite syphilitique suppure très exceptionnellement; l'adénite tuberculeuse rarement dans sa forme bénigne ou scrofuleuse, souvent dans une forme grave qui laisse après elle des fistules intarissables, des *écrouelles* (V. ce mot et ADÉNITE). L'adénite cancéreuse donne lieu à

des engorgements volumineux qui finissent par ulcérer la peau. Lorsque l'adénite n'est ni syphilitique ni cancéreuse, qu'elle soit suppurée ou non, il faut la traiter par les injections d'éther iodoformé, qui ne laissent pas de cicatrices, et rejeter les extirpations et les cautérisations, qui sont plus dangereuses et moins efficaces (V. ADÉNITE). L'ablation n'est applicable qu'au lymphadénome du cou et aux adénites cancéreuses. On trouve encore d'autres tumeurs dans cette région : des calculs salivaires dans le canal de Warthon, des cancers du plancher de la bouche ; des kystes saillant du côté de cette cavité et auxquels on a donné le nom de *grenouillette* (V. ce mot). Les principales opérations qu'on pratique dans cette région sont : la ligature de l'artère *linguale*, l'ablation de la langue cancéreuse par l'écraseur, et la section des génio-glosses, pour remédier au *bégayement* (V. ces mots).

Région sous-hyoïdienne. Elle forme la partie antérieure et médiane du cou ; ses limites sont : en haut, l'os hyoïde, en bas la fourchette du sternum, et sur les côtés les bords internes des muscles sterno-mastoidiens. Chez l'homme maigre, on y remarque la saillie formée par le cartilage thyroïde, et appelée *pomme d'Adam*. La peau est fixe, souple, mobile et dépourvue de poils, doublée d'une couche de graisse d'épaisseur variable, du *fascia superficialis* ; elle recouvre les muscles peauciers et la veine jugulaire antérieure lorsqu'elle existe, puis l'aponévrose cervicale, une première couche musculaire formée par les sterno-hyoïdiens sur la ligne médiane et les omoplate-hyoïdiens en dehors, enveloppés par les feuillettes de l'aponévrose cervicale moyenne ; une seconde, formée en haut par le muscle thyroïdien et en bas par le muscle sterno-thyroïdien. Les muscles sterno-thyroïdiens sont séparés par un intervalle triangulaire dont le sommet est en bas ; les sterno-hyoïdiens par un intervalle semblable dont le sommet est en haut ; il en résulte un espace quadrangulaire dans lequel on voit la trachée, et dans lequel on peut pratiquer la trachéotomie sans blesser ces muscles. Derrière eux, on trouve de haut en bas : l'os hyoïde, la membrane thyro-hyoïdienne, le cartilage thyroïde, la membrane crico-thyroïdienne recouverte en dehors par le muscle crico-thyroïdien, le cartilage cricoïde, le premier anneau de la trachée, le corps thyroïde, organes qui seront décrits aux mots LARYNX, TRACHÉE, THYROÏDE. De chaque côté de la trachée se trouvent des artères carotides, et en arrière l'œsophage, entourés d'un tissu cellulaire lâche le long duquel passe le pus des abcès. On trouve dans cette région les artères thyroïdiennes et leurs branches, les plexus veineux thyroïdiens et la veine thyroïdienne moyenne, les deux nerfs laryngés du pneumogastrique et des lymphatiques qui se rendent aux ganglions siégeant le long de la carotide, sous le corps thyroïde et en avant de la trachée. Comme la plupart des auteurs, nous exposerons les déductions pathologiques et opératoires après avoir rappelé l'anatomie des régions carotidiennes et sus-claviculaire.

Région carotidienne ou sterno-mastoidienne. Elle a la forme et les dimensions du muscle lui-même, celle d'un quadrilatère allongé, situé sur les parties latérales du cou. La peau est comme celle de la région sous-hyoïdienne ; dans la couche sous-cutanée, la veine jugulaire externe croise obliquement le muscle, ainsi que des filets du plexus cervical superficiel. L'aponévrose cervicale superficielle forme une gaine au muscle ; celui-ci est traversé à sa face profonde par le nerf spinal qui lui abandonne quelques filets et va rejoindre le trapèze ; plus bas, il reçoit des filets de l'anse anastomotique de l'hypoglosse. Ce muscle recouvre encore les muscles sous-hyoïdiens et leur aponévrose, le sterno-hyoïdien et le sterno-thyroïdien, qui recouvrent la partie inférieure de la carotide, laquelle est croisée obliquement, un peu plus haut, par l'omo-hyoïdien. Lorsque ces muscles sont enlevés, on trouve : en dedans, la trachée embrassée par le corps thyroïde, le larynx, l'os hyoïde, le ventre postérieur du digastrique et le stylo-hyoïdien ; en dehors, le scalène antérieur et le petit complexus couverts

par les branches du plexus cervical et par des ganglions lymphatiques ; enfin, au milieu, sont les vaisseaux carotidiens et les nerfs qui les accompagnent, appliqués sur les muscles prévertébraux par la gaine carotidienne, qui réunit la carotide, la jugulaire interne, le nerf pneumogastrique, le grand sympathique et l'anse anastomotique de l'hypoglosse. Ces deux derniers sont en dehors de la gaine. Outre la carotide et ses branches, on trouve encore dans la région sterno-mastoidienne, la sous-clavière, la vertébrale, la thyroïdienne inférieure ; les veines sont les deux jugulaires antérieure et externe ; la jugulaire interne, la sous-clavière et le tronc veineux brachio-céphalique. Nous avons indiqué les nerfs. Quant aux lymphatiques, ils forment une chaîne de nombreux ganglions, et c'est dans cette région que le canal thoracique se jette dans la veine sous-clavière gauche, tandis qu'à droite la glande veine lymphatique présente la même disposition.

Région sus-claviculaire. Située à la base du cou, cette région a la forme d'un triangle qui a pour côté externe le bord antérieur du trapèze, pour côté interne le bord externe du sterno-mastoidien, pour base le tiers moyen de la clavicule et pour sommet le point de réunion des deux muscles précités. Chez les sujets maigres, elle forme un creux appelé creux *sus-claviculaire*. On y trouve de la superficie à la profondeur : la peau, fine et glabre, le *fascia superficialis*, quelques branches du plexus cervical superficiel, et la veine jugulaire externe, qui va traverser l'aponévrose cervicale superficielle pour aller se jeter dans la veine sous-clavière, puis l'aponévrose cervicale moyenne ; entre les deux sont du tissu adipeux et des ganglions lymphatiques. Entre ses feuillettes se trouve la veine sous-clavière et le muscle omoplate-hyoïdien qui divise le triangle sus-claviculaire en deux triangles secondaires. Au-dessous, on trouve le scalène antérieur, l'artère sous-clavière et le plexus brachial, les branches inférieures du plexus cervical, du tissu adipeux et des ganglions lymphatiques. Les nerfs reposent sur un plan musculaire formé de haut en bas par le splénius, l'angulaire de l'omoplate et le scalène postérieur. Le muscle important de la région est le scalène antérieur, considéré comme le satellite de l'artère sous-clavière. Il sépare l'artère de la veine ; il est longé par le nerf phrénique, et il suffit de suivre le relief qu'il forme sous le bord externe du sterno-mastoidien pour arriver sur le tubercule de la première côte auquel il s'insère, et sur l'artère au-devant de laquelle il passe.

Région cervicale postérieure ou région de la nuque. On lui donne comme limites : en haut, une ligne allant de l'angle de la mâchoire inférieure à l'apophyse épineuse de la troisième vertèbre cervicale, qui la sépare arbitrairement de la région atloïdo-axoïdienne, et en bas une ligne allant de l'extrémité externe de la clavicule à l'apophyse proéminente de la septième vertèbre cervicale. La peau est dure, épaisse, élastique ; garnie de bulbes pileux vers la partie supérieure de la région, elle se rapproche, par ses caractères, du cuir chevelu. Le derme, très résistant, se confond avec les couches sous-cutanées par des trabécules de tissu fibreux qui se continuent jusqu'à l'aponévrose sous-jacente et qui étranglent, dans l'inflammation, le tissu rougeâtre contenu avec les glandes de la peau dans les aréoles qu'ils forment. Ainsi s'expliquent les douleurs si vives qui accompagnent les furoncles et les anthrax de la nuque. La peau, en passant sur les régions voisines, perd petit à petit ces caractères. Elle recouvre l'aponévrose cervicale superficielle et quatre couches de muscles ; la première comprend la portion cervicale du trapèze ; la seconde, le splénius, le rhomboïde et l'angulaire de l'omoplate ; la troisième, les muscles grand et petit complexus ; la quatrième, très compliquée par le nombre de faisceaux qui le forment, comprend le transversaire du cou, les interépineux de la partie cervicale du sacro-lombaire ou muscle cervical descendant d'Albinus. Ces muscles forment de chaque côté de la ligne médiane une masse charnue arrondie qui augmente la solidité des articulations de la partie cervicale du rachis. Les artères de cette

région sont l'artère occipitale et ses branches descendantes, l'artère vertébrale, la cervicale profonde et la cervicale transversale ou scapulaire postérieure. Les veines forment un riche plexus qui communique largement avec le système veineux intrarachidien. Il existe parfois une veine jugulaire postérieure qui chemine entre le transversaire épineux et le grand complexus et va se jeter dans le tronc brachio-céphalique. Les vaisseaux lymphatiques rejoignent les ganglions carotidiens et sus-claviculaires et les ganglions sous-occipitaux. Les nerfs proviennent des branches postérieures des paires cervicales. Le squelette du cou est formé par la partie cervicale du rachis et sera décrit à ce dernier mot. Tous les organes dont nous venons de parler sont enveloppés par des aponévroses dont la description n'est pas sans intérêt. On trouve d'abord le *fascia superficialis*, qui se dédouble pour envelopper le peaucier, puis l'aponévrose cervicale superficielle, qui sert d'enveloppe au cou. Elle s'insère en haut : à la ligne courbe supérieure de l'occipital, à l'apophyse mastoïde, à l'aponévrose parotidienne et à la base de la mâchoire ; en bas, à la fourchette sternale, les clavicules et l'acromion. En dehors et en arrière elle se continue avec l'aponévrose superficielle de l'épaule et du dos. Elle forme deux loges, une antérieure et une postérieure, séparées par un feuillet qui, parti de la face profonde, va rejoindre les apophyses transverses des vertèbres cervicales, la clavicule au niveau de l'insertion de la scalène antérieure et les côtes supérieures. La loge postérieure renferme le trapèze ; l'antérieure, le sterno-mastoïdien, auquel elle forme une gaine, puis enveloppe la glande sous-maxillaire, et fixe par une de ses expansions à l'os hyoïde auquel elle s'insère, le tendon du digastrique ; elle fournit encore des loges aux muscles mylo-hyoïdien, génio-hyoïdien, hyoglosse et génio-glosse. L'aponévrose cervicale moyenne est formée par les gaines des muscles sterno-hyoïdiens et thyroïdiens sur la ligne médiane et par celles des muscles omoplate-hyoïdiens en dehors. Elle s'insère en haut à l'os hyoïde et au cartilage thyroïde, en bas à la face postérieure du sternum et des clavicules et au muscle sous-clavier. Elle maintient béants les troncs brachio-céphaliques et les veines sous-clavières, et facilite ainsi la circulation dans les mouvements du cou et de la poitrine. Enfin un troisième plan aponévrotique, aponévrose cervicale profonde, ou aponévrose prévertébrale, est appliqué sur les muscles prévertébraux qu'il sépare de l'œsophage et des vaisseaux carotidiens. Il s'insère aux apophyses transverses des vertèbres cervicales.

Développement du cou. Cette partie du corps provient des fentes et des arcs branchiaux ou pharyngiens qui apparaissent vers la fin du premier mois de la vie fœtale. Le premier arc forme les deux maxillaires, l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde, le marteau et l'enclume ; le second, l'étrier, les éminences papillaires de la paroi postérieure de la caisse du tympan, l'apophyse styloïde, le ligament stylo-hyoïdien et les petites cornes de l'os hyoïde ; le troisième, le corps et la grande corne de cet os ; le quatrième concourt au développement des parties molles du cou. Le larynx, la trachée et les organes glandulaires qui leur sont annexés se développent dans le tissu embryonnaire qui occupe l'espace situé entre l'extrémité interne des derniers arcs pharyngiens. Dès la seconde moitié du second mois, les fentes branchiales disparaissent pour faire place à l'état définitif, sauf certains points qui peuvent ne pas se réunir et produisent des fistules congénitales à la partie antérieure du cou.

Applications pathologiques et opératoires. Les plaies du cou peuvent être superficielles ou profondes, n'atteindre que la peau ou les organes qu'elles recouvrent. Dans le premier cas, elles sont rarement graves ; dans le second, elles peuvent entraîner la mort, soit immédiatement par la perte de sang qu'elles occasionnent quand les grands vaisseaux sont ouverts, soit plus tard, lorsque l'inflammation s'empare des plaies. La gravité des plaies sera étudiée aux articles CAROTIDE, TRACHÉE, LARYNX, ŒSOPHAGE, JUGULAIRE, etc. Les phlegmons et abcès du cou suivent dans leur développement les barrières imposées par les aponévroses. S'ils

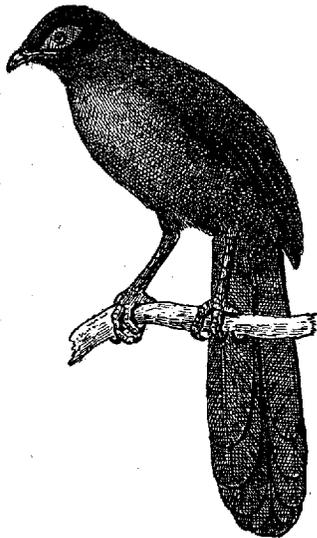
sont superficiels, ils s'arrêtent vite, s'ils sont situés au-dessous de l'aponévrose cervicale superficielle, ils peuvent s'étendre et donner lieu aux *phlegmons larges* de Dupuytren, sans toutefois dépasser la clavicule, ni gagner la poitrine ; s'ils sont situés dans l'aponévrose cervicale moyenne, ils peuvent au contraire envahir les médiastins. Mais ces barrières aponévrotiques ne sont pas infranchissables, et le phlegmon peut passer d'une couche à une autre, résultat défavorable quand il passe de la couche superficielle à la couche profonde, favorable au contraire quand il suit une marche inverse, parce qu'alors il a moins de tendance à fuser vers la poitrine. Ces phlegmons sont dangereux parce qu'ils indiquent toujours un état infectieux dont le point de départ est souvent la bouche ou le pharynx, parce qu'ils peuvent provoquer l'asphyxie par œdème de la glotte, ou provoquer une suppuration qui épuise le malade. Aussi faut-il ouvrir ces abcès le plus tôt possible et les désinfecter soigneusement. Les tumeurs du cou sont nombreuses. Nous avons déjà parlé des adénites ; il en est encore d'autres, les anévrysmes et les tumeurs du corps thyroïde, qui seront décrites dans d'autres parties de cet ouvrage ; d'autres appartiennent en propre au cou, ce sont les kystes séreux ou hydrocèles du cou, les hygromas des bourses séreuses thyro-hyoïdienne et pré-thyroïdienne. Il existe aussi des tumeurs gazeuses, développées autour du larynx et de la trachée, et qu'on a décrites sous les noms de *laryngocèle*, *trachéocèle*, *aérocèle*, etc. Nous signalerons encore les pseudo-lipômes sus-claviculaires, fréquents chez les arthritiques et chez les sujets atteints de myxœdème. On observe aussi au cou de l'emphysème qui reconnaît diverses causes : les plaies du cou, les plaies du larynx ou de la trachée, les fractures de côtes compliquées de blessure du poumon ; la rupture des vésicules pulmonaires dans des quintes de toux causées par la coqueluche, la tuberculose, etc. Nous avons dit plus haut que les arcs branchiaux, en se réunissant, pouvaient laisser des fistules congénitales ; suivant leur point de départ, ce sont des fistules trachéales ou pharyngiennes (V. FENTES BRANCHIALES). Tantôt ces fistules vont directement de la peau au pharynx et à la trachée, ce sont alors des fistules complètes ; tantôt leur trajet est oblitéré en partie, et alors elles sont ouvertes soit en dehors (fistules borgnes externes), soit en dedans (fistules borgnes internes). Le trajet est plus ou moins flexueux, tapissé d'une muqueuse plus ou moins parfaite et l'orifice laisse suinter une quantité variable de mucus. Elles ne constituent pas une affection dangereuse mais gênante, qu'on peut traiter par la cautérisation ou par l'excision. Outre les fistules congénitales, il existe aussi des fistules consécutives à des blessures du cou et qui sont dites traumatiques. Elles succèdent surtout aux plaies du larynx et de la trachée. Les tumeurs du cou nécessitent diverses opérations rendues difficiles par les nombreux vaisseaux et nerfs qui s'y trouvent et qu'il est souvent impossible de ne pas blesser. Parmi les accidents graves, signalés dans le cours de ces opérations, il faut surtout citer l'ouverture de la carotide et même de la crosse de l'aorte, l'ouverture de la jugulaire interne, suivie de la pénétration de l'air dans cette veine, et de mort presque subite, etc.

D^r L.-H. PÉTTI.

II. MARINE. — *Cou de cygne.* Tige de fer recourbée que l'on installe à l'arrière du stoppeur, et qui sert à modérer les mouvements de la chaîne d'ancre, ou même à l'arrêter complètement. Cette tige tourne autour d'un pivot ; elle porte de plus un levier qui permet d'abaisser à volonté le cou de cygne, ou de le relever, selon que l'on veut stopper ou laisser filer la chaîne.

COUA (Ornith.). Le genre *Coua* (Cuv.) dont on a fait le type d'une tribu (*Couanae*) de la famille des *Cuculidés* (V. ce mot) appartient exclusivement à la faune de Madagascar, et fournit à cette faune quelques-uns de ses éléments les plus caractéristiques. Il renferme une douzaine d'espèces de Coucous aux ailes courtes et obtuses, à la queue longue et raide, aux tarses élevés et revêtus de grandes scutelles, aux yeux entourés d'un espace dénudé, au plumage lâche et

d'aspect duveteux dans la région anale. Ces espèces, qui sont très localisées, et dont les unes habitent les forêts humides du versant occidental, les autres les plaines sablonneuses de la région orientale, se distinguent par leurs dimensions et par les teintes de leur livrée. Ainsi le *Coua Reynaudii* Puch. a le dessus du corps d'un vert cuivré, à



Coua serriana Puch.

reflets bleus et dorés, le sommet de la tête d'un roux ferrugineux, la poitrine et le ventre d'un gris d'acier; chez le *Coua cristata* Puch., la tête est ornée d'une huppe grise, le dos est couvert d'un manteau gris, les rémiges sont d'un bleu d'acier, et les plumes caudales d'un bleu violacé, avec des taches blanches, tandis que la poitrine est d'un jaune citron, et l'abdomen d'un blanc pur; le *Coua caerulea* porte une livrée d'un bleu rabattu de noir; le *Coua serriana* Puch. est en dessus d'un vert olive foncé, en dessous d'un rouge sombre sur la poitrine et sur l'abdomen; enfin le *Coua gigas* Bodd. dont la livrée offre une association de vert obscur et de roux, atteint plus de 60 centim. de long et se distingue de toutes les autres espèces par ses fortes proportions. — Les Couas sont des oiseaux farouches et qui vivent isolés, sauf dans la saison des amours. Les uns sont essentiellement arboricoles et sautillent de branche en branche en poussant des cris aigus à la façon des Pies, les autres courent sur le sol, en laissant traîner à terre leur longue queue dont l'extrémité est toujours usée. Leur vol est lourd, pénible et incertain. Le régime des Couas est assez varié, quoique les insectes forment le fond de leur nourriture, et leurs habitudes diffèrent à plusieurs égards de celle des Coucous ordinaires (V. Coucou). M. Grandidier a constaté, en effet, qu'ils construisent des nids et qu'ils couvent leurs œufs, qui sont généralement de couleur blanche. E. OUSTALET.

BIBL. : Alph. MILNE EDWARDS et Alf. GRANDIDIER, *Hist. physique, naturelle et politique de Madagascar*, 1879, t. XII, Oiseaux, p. 133 et pl. 41 et suiv.

COUAC (Mus.). Accident vocal qui consiste, selon la théorie la plus vraisemblable, dans le passage d'un registre de la voix à un autre, avec retour subit au registre primitif. Il se produit presque exclusivement dans l'émission des sons de poitrine, et spécialement sur les notes aiguës. On l'évite par l'exercice patient de la voix, par la graduation observée dans les effets de puissance, et surtout par la régularité et l'égalité avec laquelle le chanteur doit pousser l'air. A. E.

COUAGGA (V. CHEVAL, t. X, p. 1123).

COUAILHAC (Jean-Joseph-Louis), publiciste et littérateur français, né à Lille le 28 nov. 1810, mort à Paris le 12 déc. 1885. Après avoir achevé ses études au collège Henri IV à Paris et occupé à Lyon une chaire de grammaire, il quitta l'enseignement en 1833 et collabora au *Temps*, au *Messenger*, au *Courrier français*, au *Charivari* et enfin à la *Patrie* (1837). En 1852, il soutint la politique du prince-président dans le Nord, à Lille, et dans la Normandie, à Rouen, journaux fondés par M. Delamarre et qui, sauf une partie locale, reproduisaient les articles de fond de la feuille parisienne. Couailhac fournit à la *Presse*,

de 1854 à 1856, une correspondance sur les affaires d'Espagne dont l'un de ses frères, domicilié à Madrid, lui envoyait les matériaux, et à l'*Indépendance belge* une correspondance parisienne. Secrétaire-rédacteur du Sénat de l'Empire, il reprit ses fonctions en 1876 avec le titre de chef adjoint du compte rendu analytique.

M. L. Couailhac a écrit un certain nombre de romans et de nouvelles : *les Sept Contes noirs* (Lyon et Paris, 1832, in-8); *Avant l'orgie* (1836, 2 vol. in-8); *Pitié pour elle!* (1837, 2 vol. in-8); *Une Fleur au soleil* (1838, 2 vol. in-8); *les Mères d'Actrices* (1843, 3 vol. in-8); la *Physiologie du Célibataire et de la Vieille Fille* (1843, in-32), du *Jardin des plantes* (1841, in-32), du *Jour de l'An* (1842, in-32), du *Théâtre à Paris et en province* (1842, in-32); *La Bruyère Charivarique* (1842, in-12, ill.), et le *Livre amusant* (1842, in-12) à l'usage de la jeunesse. Collaborateur de Laurencin, Marc Michel, B. Antiér, Varin, Ed. Brisebarre, etc., il a signé une trentaine de vaudevilles, entre autres *Brutus ou le Dernier Soldat du guet* (1843); *la Cuisinière mariée* (1845); *l'Affaire Chaumontel* (1848), etc. M. Tx.

COUANGO (V. COANGO).

COUANZA (V. COANZA).

COUASASE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Contes; 628 hab.

COUARDE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. d'Ars-en-Ré; 1,270 hab.

COUARGUES. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre; 461 hab.

COUAT (Auguste), professeur français, né à Toulouse en 1846. Élève de l'École normale supérieure (promotion de 1866), il fut nommé en 1878 professeur de langue et de littérature grecques à la faculté des lettres de Bordeaux, et en 1887 recteur de l'académie de Douai, transférée à Lille. Parmi ses ouvrages nous citerons : ses deux thèses de doctorat : *De Horatio veterum latinorum poetarum judice* (1874), *Etude sur Catulle* (1874) et *Notes sur la versification des hymnes de Callimaque* (dans *Ann. de la Fac. de Bordeaux* de 1882); *la Poésie Alexandrine sous les Ptolémées* (Paris, 1882, in-8).

COUBERT (Curtis Behardi). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert; 615 hab. Au commencement du xviii^e siècle, la seigneurie de ce lieu fut érigée en comté au profit de Samuel Bernard, financier célèbre, qui y fit construire un beau château encore existant. Le chœur de l'église, dédiée à sainte Geneviève, est un bel ouvrage du milieu du xiii^e siècle.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. V, pp. 149-154 de l'édition de 1883.

COUBERTIN (L.-Charles de), peintre français, né à Paris le 23 avr. 1822. Élève de l'atelier Picot, cet artiste s'est adonné au genre historique; il a produit un grand nombre de tableaux représentant des scènes de la vie italienne, des compositions religieuses, des épisodes dramatiques, qui sont d'une exécution soignée, mais de cette facture un peu sèche et uniforme qui caractérise la manière de l'école de 1840, à laquelle il est resté fidèle. Nous citerons parmi les œuvres de M. de Coubertin : *la Découverte du groupe de Laocoon à Rome, en 1506* (Salon de 1846); *Episode de la peste de Milan* (1851), au musée de Laval; *Messe pontificale le jour de Saint-Pierre, à Rome* (1857); *Joueurs de boules au Colysée* (1859); *le Vendredi saint à Palerme* (1861), acquis par l'Etat pour le musée du Luxembourg; *Séance de concile à Rome* (1872); *l'Armée française à Loigny en 1870* (1875), qui se trouve dans l'église de Loigny; *Louis XVII au Temple* (1876); *Une Sérénade à Vicence* (1883); *Hospitalité de nuit* (1887); etc. Parmi les compositions religieuses de cet artiste, mentionnons : *la Mort du P. Ravignan* (1863); *la Mort de saint Stanislas Kostka* (1865); et *la Mort miraculeuse de saint Jean de Dieu*, qui se trouve dans la chapelle des enfants infirmes de la Seine. M. de Coubertin est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1865.

COUBEYRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols; 219 hab.

COUBISON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. d'Estaing; 1,777 hab.

COUBJOURS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Hautefort; 466 hab.

COUBLANC (*Confluentes*). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 401 hab. Non loin du village se trouve une grotte curieuse appelée *Couverte-Fontaine*. La seigneurie de Coublanc, érigée en marquisat dès le xv^e siècle, releva longtemps de l'évêché de Langres; elle passa tout entière, vers la fin du xv^e siècle, aux mains de la maison d'Anglure, qui la conserva jusqu'aux premières années du xviii^e siècle. A. T.

COUBLANC. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Chauffailles; 2,039 hab.

COUBLEVIE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron, au pied de la chaîne du Raz; 1,612 hab. Acierie, taillanderie; tréfilerie d'or et d'argent; papeterie. Noviciat de dominicains. Ancien château de Beauregard, occupé depuis 1821 par une communauté de religieuses de l'ordre de Saint-Bruno (Chartreuses).

COUBLUCQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq; 253 hab.

COUBON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. du Puy, au confluent de la Loire et de la Laussonne; 2,674 hab. Eaux minérales. Sur la place du village est dressé un cippe gallo-romain. Ruines du château féodal de Bouzols, de la tour à signaux de la Roche, du château de Poinsac. Nombreuses grottes creusées de main d'homme qui servent de granges et d'étables.

COUBOURG (Tissu). Ce nom a été donné à un certain moment à des tissus laine et soie.

COUBOUS ou **KOUBOUS** (V. SUMATRA).

COUBRON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy; 328 hab.

COUCAL (Ornith.). Nom vulgaire des Coucous de grande taille pour lesquels Illiger a établi le genre *Centropus* (V. ce mot).

COUCHAN (Abbaye de) (V. SAINT-MICHEL-DE-CUXA).

COUCHANT (Astron.). Lieu où le soleil paraît se coucher, suivant le langage ordinaire. Les astronomes emploient le mot *occident*, les marins disent *l'ouest*. Comme pour une station donnée, ce lieu change de jour en jour en raison de la variation de la déclinaison du soleil, on prend pour point fixe du couchant l'endroit où le soleil se couche aux équinoxes : ce point partage en deux parties égales le demi-cercle de l'horizon qui est situé entre le midi et le N. (à droite quand on est tourné vers le S.). Le *couchant d'hiver* est situé entre le midi et le couchant vrai, et d'autant plus éloigné de ce dernier que la déclinaison du soleil et l'élévation du pôle au-dessus de l'horizon sont plus grandes. Le *couchant d'été*, situé entre le N. et le *couchant vrai*, en est d'autant plus éloigné que la déclinaison du soleil et la latitude du lieu sont plus grandes. Cette distance s'appelle l'*amplitude* (V. ce mot). L. BARRÉ.

COUCHANT ET **LEVANT** (Anc. dr. fr.). Termes fréquemment employés dans l'ancien droit coutumier, pour exprimer l'idée de résidence habituelle dans un lieu déterminé. On ne s'en servait qu'en parlant des serfs et des roturiers, pour désigner la seigneurie dans laquelle ils résidaient effectivement; on disait qu'ils étaient *couchants et levants de tel seigneur*. Ces termes n'exprimaient qu'un état de fait; mais quand cet état se prolongeait pendant un an et un jour, il avait pour conséquence de mettre le serf dans la dépendance personnelle du seigneur dont il était couchant et levant, de rendre le roturier justiciable de la seigneurie où il couchait et levait. Lorsqu'elle amenait ces effets juridiques, la résidence prenait le caractère d'un domicile légal; aussi Loysel disait-il au xvi^e siècle : « Le domicile s'acquiert par an et jour et se prend au lieu où on couche et lève au jour Saint-Remi. » (V. DOMICILE.) Ch. M.

COUCHE. I. Anatomie. — **COUCHE** DE BÂTONNETS

(V. RÉTINE). — **COUCHE OPTIQUE** (V. CERVEAU). — **COUCHE DE MALPIGHI** (V. PEAU). D^r L. HN.

II. Horticulture. — On nomme couche des amas de matières fermentescibles et capables de produire par cette fermentation une élévation de température. Les couches jouent en horticulture un rôle important; elles servent dans tous les cas où il est utile de placer les plantes dans un milieu à température plus élevée que n'est celle de l'air ambiant. Elles jouent un rôle prépondérant dans la production des primeurs et dans la multiplication des plantes par les moyens des semis, du bouturage et de la greffe. — Les matières employées pour la confection des couches peuvent être quelconques; dans la pratique on les divise en substances d'origine purement végétale et en celles auxquelles sont mêlées des matières organiques, qui constituent les fumiers et résultent, pour la plupart, des litières fournies aux animaux domestiques vivant en stabulation plus ou moins complète. — Les fumiers sont plus généralement employés pour la confection des couches que ne le sont les substances purement végétales; la raison en est qu'elles fermentent plus activement et donnent par suite un dégagement de chaleur beaucoup plus grand. — Quelle que soit la matière employée il est certains principes généraux qu'il est utile de connaître et qui se rapportent à la production de la chaleur et à la marche qu'elle suit dans la masse de la couche : 1^o la production de la chaleur est due à une fermentation; en effet, si l'on stérilise le fumier à l'aide de matières antiseptiques, l'on constate qu'il n'y a plus d'élévation de température dans la masse; 2^o la fermentation est surtout aérobie, c.-à-d. qu'elle a besoin du concours de l'air pour se produire; d'où la pratique, d'une part d'aérer le fumier avant que de le faire servir, d'autre part de démolir la couche et de la construire à nouveau quand elle cesse de chauffer, c.-à-d. de fermenter; 3^o l'intensité de la chaleur dégagée est toujours fonction de la masse et elle est en raison directe de celle-ci, c.-à-d. que plus l'amas est grand plus la chaleur dégagée est forte d'où il faut conclure qu'il convient de proportionner cette masse à l'effet calorifique que l'on veut obtenir; 4^o la chaleur ne suit par une marche uniforme, elle s'élève brusquement au début donnant ce que les jardiniers nomment le *coup de feu*, puis s'abaisse jusqu'à un point appelé la température normale de la couche; laquelle a une durée plus ou moins grande suivant les substances employées, moins la chaleur est vive plus son dégagement a de durée; 5^o c'est avec les substances donnant une chaleur très élevée que le coup de feu se produit le plus rapidement. L'écart entre la température du coup de feu et la chaleur normale est d'autant plus grand que les substances employées fermentent plus activement.

Dans la pratique courante les substances le plus généralement employées pour l'édification des couches sont avant tout le fumier de cheval, puis celui de bergerie. Les feuilles d'arbres et l'écorce de chêne ayant servi au tannage des peaux donnent des couches à fermentation lente mais de durée très grande. — La construction des couches se fait suivant des principes qui sont toujours les mêmes. Le fumier à employer doit d'abord être soumis à l'aération et pour cela répandu préalablement sur le sol, puis agité à la fourche afin d'en rendre la masse homogène. On le dispose ensuite en un amas régulier dont les dimensions en largeur et en hauteur varient suivant l'importance que l'on veut donner à la couche et l'élévation de température que l'on veut obtenir. La chaleur dégagée étant fonction de la masse il y a intérêt à construire les couches sur des surfaces plus grandes. Les couches ne servent jamais seules; pour retenir la chaleur produite on les recouvre de *châssis* ou de *cloches* (V. ces mots); il convient donc de proportionner la dimension au nombre de châssis ou de cloches que l'on veut employer. Si l'on suppose que l'on ait à construire une couche pour un seul châssis, on trace sur le sol, qui doit être parfaitement plan et jamais creusé en forme de fosse, l'emplacement occupé par ce châssis et l'on réserve encore

en plus, tout au tour, un espace de 0^m30 environ de large. Toute cette surface sera recouverte de fumier que l'on mélangera bien, que l'on foulera aux pieds, et l'on donnera à la masse une hauteur variable entre 0^m30 et 0^m70 suivant la température plus ou moins élevée que l'on veut obtenir. — Sitôt que la couche est construite et qu'on l'a foulée aux pieds, on l'arrose de façon que toute la masse soit mouillée, ce qui est une condition indispensable pour que la fermentation s'établisse. On place alors le coffre du châssis et l'on met à l'intérieur la quantité de terre ou de terreau nécessaire à la culture des plantes que l'on y veut placer, puis autour sur l'espace de la couche resté libre on réunit du fumier et l'on forme le *réchaud* qui est une sorte de couche supplémentaire destinée à garnir complètement les parois du coffre et à préserver ainsi l'intérieur de toute déperdition de chaleur. Lorsque la couche commence à moins chauffer on démolit les réchauds, on y ajoute du fumier frais et on l'établit à nouveau. — Les maraichers de Paris, qui construisent des couches sur de grandes surfaces, commencent à les établir généralement en décembre. Ils cultivent sur leur surface quelque salade et lorsque la récolte de celle-ci est faite en janvier ou février, ils démolissent complètement la couche, y ajoutent du fumier frais en proportion de moitié et la construisent à nouveau. Elle servira ainsi jusqu'au printemps pour la culture de plantes diverses. C'est ce que l'on nomme dans la pratique horticole des couches de *retourne*. Lorsque la couche a fini de chauffer, que le fumier qui la forme est complètement décomposé, il constitue du terreau qui servira, mélangé à la terre, à recouvrir les couches et à constituer le milieu dans lequel les plantes seront cultivées. J. DYBOWSKI.

COUCHE A CHAMPIGNONS (V. AGARIC).

III. Géologie (V. SÉDIMENT ET STRATIFICATION).

COUCHE (Charles), inspecteur général des mines, né le 24 janv. 1815, mort le 24 juil. 1879. Il fut un des membres les plus éminents du corps des mines ; depuis 1848, il était professeur de construction et de chemins de fer à l'École nationale des mines et il exerça pendant plus de vingt ans les fonctions d'ingénieur du contrôle de l'État près les chemins de fer de Paris à Lyon et de l'Est. Il fut nommé, en 1878, président du jury de la classe 64, chemins de fer. Couche publia un grand nombre de mémoires relatifs à des questions de chemins de fer, mais tous ces travaux sont venus se fondre dans un grand ouvrage qui a paru de 1867 à 1874 sous le titre de *Voie, matériel roulant et exploitation des chemins de fer*, dont les trois volumes résument trente années de son existence. Ce traité est encore actuellement le recueil le plus complet et le plus instructif qui ait été publié sur cette matière et longtemps après que les types décrits par l'auteur auront fait place à d'autres plus récents, on ira encore chercher dans ce livre l'exposé lumineux des principes à observer et le modèle d'une discussion à la fois savante et pratique.

COUCHÉ (Jacques), graveur français, né à Gournay en 1750, mort à Paris en 1832. Élève de Levasseur, il a gravé de charmants sujets de genre d'après des maîtres français contemporains, et est surtout connu par la publication de la *Galerie du Palais-Royal* (Paris, 1786-1808, 3 vol. gr. in-fol., 332 pl. ; nouv. édit., 1858 et suiv., 340 pl. in-4). — Son fils, *François-Louis*, né à Paris en 1782, mort à Paris le 5 oct. 1849, élève du peintre Louis Lafitte et de son père, a gravé un nombre énorme de planches historiques : batailles de l'Empire, portraits de généraux et autres, costumes, etc., et 60 pl. de *Monuments de Paris* (1818, in-8). G. P-I.

COUCHER. I. Astronomie. — Le coucher est le moment où un astre disparaît en descendant au-dessous de l'horizon. Le coucher héliaque d'une étoile a lieu quand elle est sur l'horizon, le soleil étant au-dessous et en un point de l'écliptique assez bas pour que l'étoile soit visible dans la clarté crépusculaire. Le coucher cosmique a lieu quand l'étoile se couche en même temps que le soleil, et le coucher acronique lorsque l'étoile se couche au moment

du lever du soleil. Le coucher héliaque, le coucher cosmique et le coucher acronique s'appellent aussi couchers poétiques. L. B.

II. Histoire. — GRAND ET PETIT COUCHER DU ROI. — Sous Louis XIV, le coucher du roi se divisait en deux actes, le premier appelé *grand coucher*, le second *petit coucher*. Nous ne pouvons mieux faire pour donner une idée des minuties de l'étiquette sous Louis XIV que de transcrire le cérémonial du grand coucher tel qu'il se trouve dans l'*Etat de la France* de 1687 : « Le Roy sort de son cabinet et trouve à la porte le maître de la garde-robe qui l'attend et entre les mains duquel il met son chapeau, ses gans et sa canne, son épée et son baudrier ou ceinturon : et les valets de garde-robe prennent ensuite toutes ces hardes pour les porter à la toilette. L'huissier de chambre fait faire place devant Sa Majesté qui va faire sa prière à la ruelle de son lit, prenant de l'eau bénite, et s'agenouillant comme le matin sur deux coussins qui sont préparés à terre devant un fauteuil ; l'aumônier de jour tient le bougeoir pendant les prières du roy, et dit à la fin l'oraison *Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus Ludovicus Rex noster*, etc. Si le lendemain il doit y avoir quelque ordre extraordinaire pour la messe, Sa Majesté le dit à l'aumônier, pour le faire entendre aux chapelains, aux clercs de chapelle et au sommier de la chapelle et oratoire du roy. Quand je dis à l'aumônier, c'est toujours à dire au plus qualifié des aumôniers : au grand aumônier, s'il y est, ou au premier aumônier, ou bien à un autre aumônier. Le roy se met de l'eau bénite au front et se lève ensuite de ses prières. Alors le premier valet de chambre, après avoir pris le bougeoir que tenait l'aumônier, reçoit des mains de Sa Majesté la petite bourse où sont les reliques et reçoit sa montre. Il marche devant le Roy, et donne à tenir ce bougeoir à celui des seigneurs que luy marque Sa Majesté, c'est un honneur de tenir le bougeoir au coucher du roy, c'est pourquoy Sa Majesté le fait donner aux princes et seigneurs étrangers, quand il s'en rencontre quelqu'un. (Vous remarquerez en passant qu'il n'y a que le roy seul qui ait un bougeoir à deux bobèches, et par conséquent à deux bougies ; les bougeoirs pour la reine, quand il y en a une, pour monseigneur et autres, n'ont qu'une bobèche et qu'une bougie.) Dans ce moment l'huissier de chambre fait encore faire place devant le roy, qui vient vers le fauteuil qui luy a été préparé, et Sa Majesté debout se déboutonne, dégage son cordon bleu : puis le maître de la garde-robe luy tire la veste, et par conséquent le cordon bleu, qui y est attaché et le juste-au-corps qui est encore par dessus. Ensuite il reçoit aussi la cravate des mains du roy, remettant toutes ces hardes entre les mains des officiers de la garde-robe. Sa Majesté s'assied en son fauteuil et le premier valet de chambre et le premier valet de garde-robe lui défont ses jarretières à boucles de diamans l'un à droite, l'autre à gauche. Les valets de chambre ôtent du côté droit le soulier, la chausse, le haut de chausse et le canesson du roy : pendant que les valets de garde-robe qui sont du côté gauche luy déchaussent pareillement le pié, la jambe et la cuisse gauche. Les deux pages de la chambre qui sont de jour ou de service donnent les mules ou pantouffles à Sa Majesté. Un valet de garde-robe enveloppe le haut-de-chausse du roy dans une toilette de taftas rouge, et le va porter sur le fauteuil de la ruelle du lit, avec l'épée de Sa Majesté. Les deux valets de chambre qui ont été derrière le fauteuil tiennent la robe de chambre à la hauteur des épaules du roy, qui devêt sa chemise pour prendre sa chemise de nuit, qu'un valet de garde-robe chauffe, s'il en est besoin. C'est toujours le plus grand prince ou officier qui donne la chemise au roy ; comme nous avons dit cy-devant au lever de Sa Majesté le premier valet de chambre aide au roy à passer la manche droite de cette chemise : comme de l'autre côté, le premier valet de garde-robe aide pareillement à passer la manche gauche. Et s'il y falloit noier des rubans, ces deux officiers les noient, chacun de son côté. Le roy aiant pris sa chemise de nuit, le premier

valet de chambre qui a tiré les reliques de la petite bourse, les présente au grand chambellan ou au premier gentil-homme de la chambre qui les donne à Sa Majesté et le roy les met sur luy, passant le cordon qui les tient attachées, en manière de baudrier. Et quand Sa Majesté met une camizole de nuit, le grand-maitre de la garderobe prend cette camizole des mains d'un valet de garderobe et la vêt au roy ; qui prend ensuite sa robe de chambre, soutenue par deux valets de chambre, qui sont toujours derrière le fauteuil de Sa Majesté, puis l'un de ces valets de chambre range ce fauteuil à l'endroit de la chambre où il a acoutumé d'être. Le roy debout fait une révérence pour congédier la compagnie et pour donner le bonsoir aux courtisans. Le premier valet de chambre reprend le bougeoir au seigneur qui le tenait. Les huissiers de chambre crient tout haut : allons, Messieurs, passés. Les grands et principaux officiers se retirent et généralement tous les seigneurs et autres personnes : et c'est là où finit ce qu'on apèle le grand coucher du roy. Mais avant que de se retirer, ceux qui doivent prendre l'ordre de Sa Majesté le prennent ainsi : le capitaine des gardes du corps prend l'ordre ou le mot du guet, le colonel du régiment des gardes françaises, le colonel général des Suisses, ou le colonel du régiment des gardes Suisses. » Le roi ayant souhaité le bonsoir, il ne restait plus dans sa chambre, avec les officiers de la chambre et de la garderobe, le premier médecin et les chirurgiens, que les princes du sang, quelques personnes privilégiées. On procédait alors à la toilette du roi : c'était là ce qu'on appelait le petit coucher. Il n'y eut plus de grand coucher dans les douze dernières années du règne de Louis XIV. Sous son successeur, l'ancien cérémonial fut remis en vigueur et ne fut simplifié que sous Louis XVI. C'était une faveur très recherchée des courtisans que celle d'assister au coucher du roi. Saint-Simon (*Mémoires*, II, 106) parlant de l'ambassadeur d'Angleterre, Portland, qui séjourna à la cour en 1698, dit : « Le roi lui donna un soir le bougeoir à son coucher, qui est une marque de faveur qui ne se fait qu'aux gens les plus considérables et que le roi veut distinguer. Rarement les ambassadeurs se familiarisent à faire leur cour à ces heures et, s'il y en vient, il n'arrive presque jamais qu'ils reçoivent cet agrément. »

M. Prout.

III. Beaux-Arts. — Coucher c'est poser les couleurs avec le pinceau, en hachures obliques, sans les fondre. Ce travail préparatoire, employé par certains artistes, est une ébauche qui peut être vigoureuse, tout en restant transparente.

Ad. T.

COUCHERY (Jean-Baptiste-Claude-François), publiciste et homme politique français, né à Besançon le 4 avr. 1768, mort à Paris le 26 oct. 1814. Professeur à Besançon, procureur de cette ville en 1792, il fut destitué à cause de ses opinions modérées. Nommé procureur général syndic du Doubs après le 9 thermidor, il fut élu par ce département député du conseil des Cinq-Cents le 22 vendémiaire an IV. Il s'y montra tellement réactionnaire, qu'il fut inscrit sur la liste des députés proscrits le 18 fructidor an V (V. Cinq-Cents). Condamné à la déportation, il passa en Allemagne. Il revint en l'an VIII et fut bientôt s'établir à Londres auprès de Pichegru. Il y collabora au journal de Peltier, *l'Ambigu ou Variétés littéraires et politiques* et réunit plus tard ses articles en un volume, *le Moniteur secret ou Tableaux de la cour de Napoléon, de son caractère et de celui de ses agents* (Londres, 1813, 2 vol. in-8), qui fut réimprimé à Paris en 1814 et 1815. Louis XVIII récompensa ce fidèle partisan par l'octroi de lettres de noblesse et la Légion d'honneur.

COUCHES (Suites de) (V. ACCOUCHEMENT, DÉLIVRANCE, LOCHES, PUERPÉRAL).

COUCHES-LES-MINES (*Colcæ, Colciæ, Coltica, Colchæ*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun ; 2.823 hab. Mines de fer exploitées par MM. Schneider et C^o, du Creusot. Carrières de pierre à bâtir et de pierre à chaux. Moulins, tuileries, huileries, distillerie.

Traces d'une voie antique derrière la ferme du bois Jean-Gras. Une abbaye, fondée à Couches au VIII^e siècle, fut détruite en 973 et transformée ensuite (1017) en un prieuré dépendant de l'abbaye de Flavigny, et ce dernier finalement (1624) uni au collège d'Autun. Restes d'un beau château, démantelé par les grandes compagnies, assiégé en 1477 par Guillaume de Marcigny, et détruit en 1590 par le baron de Vitteaux ; la chapelle contient une statue de saint Ruf en marbre blanc, un très beau retable et quelques pierres tumulaires. Sous ses murs, Guyonville, à la tête des ligueurs, battit, en 1589, le comte de Cruzille qui avait refusé de se joindre à Tavannes. Le fief appartenait anciennement aux rois de France et aux ducs de Bourgogne ; il passa ensuite aux Montagu de Sombornon (XV^e siècle), puis, après la mort de Claude de Montagu (1470), à Henri de Rabutin, à Claude de Blaisy et à la maison de Rochehouart (1508). La seigneurie fut divisée en 1544 : le lot de la Creuse échut aux d'Aumont, Brulard, de Loriot de Chandieu et La Magdeleine de Ragny ; le lot de la Montagne vint aux de Pot, de Fuligny-Damas, de Sandaucourt et de Siry. Les habitants de Couches furent affranchis en 1496 ; des lettres patentes de 1771 organisèrent la municipalité. Eglise, collégiale depuis 1469. Hôpital fondé au commencement du XVIII^e siècle. Lex.

COUCHETTE (Ameubl.) (V. Lit).

COUCHEY (*Copiacum, Cothiacum*). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey, au pied de la côte d'Or ; 537 hab. Eaux minérales purgatives. En 801, Betto, évêque de Langres, donna l'église de Couchey à Saint-Etienne de Dijon. Au XI^e siècle, il se tint en ce lieu un *mallum* pour décider un procès entre les chanoines de Saint-Etienne et quelques particuliers. En 1253, les habitants obtinrent de leur seigneur, Hugues le Pitois, une charte de privilèges leur permettant d'être un maire et deux prud'hommes. C'est là que fut conclue, le 7 sept. 1539, une trêve entre les ligueurs et le comte de Tavannes. Eglise du XV^e siècle, sous le vocable de saint Germain. Croix monumentale de la Renaissance classée parmi les monuments historiques.

M. P.

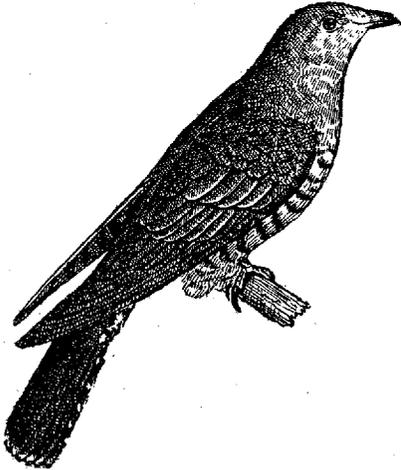
BIBL. : COURTÈPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. II, p. 178.

COUCHICHING (Lac). Lac du Canada, prov. d'Ontario ; il prolonge au N. le lac *Simcoe* (V. ce nom) auquel le réunit le chenal *Narrows* ; ses eaux vont au lac Huron.

COUCHIS. Les fermes des cintres sont reliées transversalement par des moises qui en maintiennent l'écartement ; elles supportent des pièces spéciales, posées également dans le sens transversal, qu'on désigne sous le nom de *couchis*, et sur lesquelles on pose, suivant la forme de la voûte, des planches jointives, minces et flexibles. Les couchis ne sont pas posés en contact les uns avec les autres, à moins qu'on ne supprime le platelage (V. POIX pour les détails et les calculs).

COUCOU. I. ORNITHOLOGIE. — Les Coucous (*Cuculus* L.) qui forment le principal genre de la famille des *Cuculidés* (V. ce mot) étaient placés jadis dans l'ordre des Grimpeurs, avec les Pics, les Barbus, les Perroquets. Ce sont des oiseaux dont la taille varie depuis celle d'une Pie jusqu'à celle d'un Moineau, et qui ont le bec court, légèrement arqué, élargi à la base et terminé en pointe aiguë, les narines arrondies, percées si près du front qu'elles sont en partie cachées sous les plumes, les ailes un peu obtuses, la queue longue, arrondie ou étagée, les tarses courts et emplumés dans leur partie supérieure, les doigts disposés comme chez les autres Grimpeurs, en deux groupes opposés. Leur plumage offre généralement des couleurs modestes, du gris, du noir, ou du brun varié plus ou moins de rose et de blanc sur les parties supérieures du corps, sur la tête et sur la poitrine, et du blanc recoupé par des bandes transversales, foncées sur la région abdominale ; toutefois, chez certaines espèces dont on a formé les genres ou plutôt les sous-genres *Chrysococcyx* (V. ce mot) et *Chalcococcyx*, la livrée revêt des couleurs éclatantes, le dessus du corps étant

d'un vert doré, d'un vert émeraude ou d'un violet magnifique, tandis que le ventre est d'un jaune vif ou d'un blanc pur. Les teintes les plus pures et les plus brillantes se rencontrent du reste toujours chez les adultes, les jeunes ayant souvent des couleurs brouillées et des raies transversales, même sur le dos. Les forêts et les petits bouquets de bois sont le séjour de prédilection de ces oiseaux qui rappellent un peu les Rapaces par leur vol aussi bien que par leur plumage. Leur nourriture se compose d'insectes de différentes espèces, principalement de larves et de chenilles velues, de fruits, de graines ou même d'œufs d'autres oiseaux. Tous ont la singulière habitude de déposer leurs œufs dans le nid de divers Passereaux, et de s'affranchir ainsi des soins de l'incubation et de l'éducation des petits, et la plupart d'entre eux, après avoir passé le printemps et l'été dans les pays froids ou tempérés, entreprennent à l'automne de lointains voyages et vont hiverner dans les pays chauds. C'est ainsi que le Coucou gris ou Coucou



Coucou chanteur.

chanteur (*Cuculus canorus* L.), type du genre *Cuculus*, après avoir passé la belle saison dans le nord de l'Europe et de l'Asie, visite en hiver l'Afrique et les îles indiennes. Cette espèce, qui est commune dans notre pays pendant une partie de l'année, mesure, à l'âge adulte, 30 centim. de long, et porte un costume d'un gris cendré, passant au gris foncé sur les ailes, au noir sur la queue, dont les pennes sont marquées de blanc à l'extrémité, et au blanc rayé de brun noirâtre sur l'abdomen. Ses yeux et ses pattes sont alors d'un jaune clair, tandis que dans le jeune âge l'iris est gris, en même temps que la livrée offre des teintes brunes et roussâtres, et de nombreuses bandes transversales.

Il résulte des observations de M. F. Prévost que les Coucous gris sont polygames, et qu'une femelle s'accouple successivement à plusieurs mâles qui séjournent dans un même canton alors que leur compagne d'un jour erre d'un endroit à l'autre à la recherche d'un endroit convenable pour déposer ses œufs, dont la couleur varie d'un bleuâtre au gris vineux, rayé ou tacheté de brun noirâtre. Elle choisit généralement le nid d'une espèce d'Insectivores, d'une Fauvette, d'un Rouge-Gorge, d'un Traquet, et y glisse, généralement, en l'absence des parents, un ou parfois deux œufs qui, chose curieuse, sont acceptés sans difficulté par les possesseurs du nid. L'œuf étranger est conservé avec le même soin que les autres, et quand le jeune Coucou est né, ses parents d'adoption lui fournissent incessamment les insectes et les vers que réclame son appétit féroce. L'intrus grandit rapidement et lorsque sa vraie mère ne s'est point par avance chargée de ce soin en enlevant quelques œufs, il sait fort bien se faire place dans le nid en expulsant les autres petits Passereaux. Ces faits étranges, qui avaient déjà été signalés

par Aristote, ont été souvent dénaturés par la suite, et c'est seulement dans ces derniers temps que des observations minutieuses ont permis de débarrasser l'histoire du Coucou des détails merveilleux dont elle avait été enrichie par l'imagination féconde de quelques auteurs. Dès les premiers jours de septembre, les Coucous jeunes et vieux émigrent pour ne revenir qu'au mois d'avril suivant. Aussitôt après leur retour, les mâles révèlent leur présence par leur chant bien connu, auquel les femelles répondent par un cri aigre, semblable à un ricanement. Pendant tout l'été ces oiseaux font une chasse active aux insectes, et, en débarrassant les arbres des chenilles velues qui sont dédaignées par d'autres oiseaux, ils compensent peut-être assez largement le mal qu'ils font en détruisant indirectement les couvées de quelques Passereaux insectivores. Les autres représentants du genre *Cuculus*, tels que le *Cuculus capensis* Mill. de l'Afrique australe, le *C. poliocephalus* Lath. de l'Inde et de la Cochinchine, le *C. canorinus* des îles de la Sonde, ne se distinguent du *Cuculus canorus* que par des différences dans les proportions du corps et les nuances du plumage, mais ont exactement le même régime et les mêmes habitudes. Nous en dirons autant des petites espèces à plumage brillant qui constituent les genres ou sous-genres *Cacomantis* et *Chrysococcyx*, et des espèces de taille plus forte, à pattes plus hautes et à tête légèrement huppée qui forment le genre *Coccyzus* Glog. ou *Oxylophus* Sw. L'espèce la plus connue de ce dernier groupe est le Coucou Geai (*Coccyzus* ou *Oxylophus glandarius* L.) qui est un peu plus gros que le Coucou ordinaire, et qui a les parties supérieures du corps d'un gris plus ou moins glacé de verdâtre et maculé de blanc, la gorge et la poitrine rousse et le ventre blanc. Cet oiseau, qui est particulièrement commun en Egypte, en Nubie, en Arabie, en Palestine, en Algérie et en Tunisie, mais qui niche aussi dans le nord de l'Espagne, et qui se montre de temps en temps en Grèce, en Italie, dans le sud de la France et en Allemagne, dépose ses œufs dans les nids des Pies et des Corneilles.

Au contraire, les Coucous américains qu'on désigne vulgairement sous le nom de *Coulicous*, et dont Vieillot a fait son genre *Coccyzus* et Lesson son genre *Piaya*, ne déposent qu'exceptionnellement leurs œufs dans les nids d'autres oiseaux. D'ordinaire, ils les couvent eux-mêmes et généralement au fur et à mesure qu'ils sont pondus, de telle sorte que les petits n'éclosent pas tous en même temps. C'est du moins ce qu'Audubon a constaté en observant le Coulicou américain (*Coccyzus americanus* L.), espèce qui est commune aux États-Unis pendant la belle saison. Chez cet oiseau, de formes plus sveltes que notre Coucou, le bec est grêle, la queue allongée et formée de pennes étagées, et le plumage offre des teintes douces et harmonieuses, du gris glacé de vert, du roux et du blanc jaunâtre. Des couleurs analogues se retrouvent chez le *Coccyzus cinereus* V. de Paraguay et chez le *C. minor* Gm. de la Guyane, tandis que les *Piaya cayana* L. et *P. Mehleri* de Cayenne et du Mexique ont une livrée d'un roux très vif, tirant au rouge et variée de gris rosé, de gris fer et de noir. Nous ne nous étendrons pas ici sur les caractères distinctifs et les mœurs des représentants d'autres groupes de la famille des *Cuculidés* (V. ce mot), les principaux genres étant l'objet d'articles spéciaux (V. ANI, COUA, COUCAL, CENTROPUS, EUDYNAMIS, INDICATEUR, MALCOHA, SAUROTHÈRE, SCYTHROPS).
E. OUSTALET.

II. BOTANIQUE (V. PRIMEVÈRE ET NARCISSE). — FLEUR DE COUCOU (V. LYCHNIS). — PAIN DE COUCOU (V. OXALIS).

III. ARCHÉOLOGIE. — *Ancienne voiture*. Sorte de petite diligence à deux roues et à six ou huit places, qui desservait les environs de Paris sous le premier Empire et sous la Restauration. Cette voiture publique avait remplacé le tapeau, voiture étroite et inconfortable par sa mauvaise suspension. La station principale des coucous était le long du jardin des Tuileries. Ces voitures menaient pour douze sous les clients à Saint-Cloud et à Versailles.

Horloge (V. HORLOGE).

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — DAUBENTON, *Pl. Enl. de Buffon*, 1770, pl. 211, 811 et 816. — P. ROUX, *Ornithol. provenç.*, pl. 65 à 68. — J. GOULD, *B. Europ.*, pl. 240. — WILSON, *Amer. Ornith.*, pl. 28, fig. 1. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 161. — O. DES MURS, *la Vérité sur le Coucou*; Paris, 1879.

COUCOUPIC (Ornith.). Nom donné par Lesson à un genre de la famille des *Barbus* (V. ce mot) ou Capitonidés, qui avait été nommé antérieurement *Trachyphonus* par Ranzani (*Elem. Ornith.*, 1823, p. 19) et qui a pour type le *T. cafer* V., de l'Afrique australe. E. OUSTALET.

COUCOURDETTE (V. COCUBRITA).

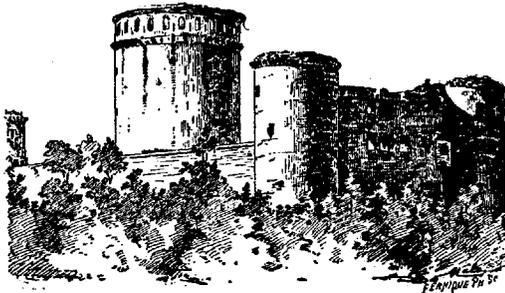
COUCOURON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière; 1.271 hab.

COUCY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 403 hab.

COUCY-LA-VILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château; 273 hab. L'origine de ce village, situé dans une plaine non loin de la colline occupée par Coucy-le-Château, est très ancienne et même de beaucoup antérieure à celle de Coucy-le-Château. Après avoir fait partie du domaine royal, il appartient ensuite aux archevêques de Reims et tomba enfin en la possession des seigneurs de Coucy-le-Château qui le gardèrent et lui accordèrent au XIV^e siècle un certain nombre de franchises, en même temps qu'à vingt-deux autres villages. L'église de Coucy-la-Ville est particulièrement curieuse. Elle est en partie du XII^e siècle et possède une belle tour centrale romane, sur la façade un gracieux clocher du XV^e avec fleche dentelée, et à l'intérieur des peintures murales du XV^e siècle et des fonts baptismaux très intéressants du XII^e siècle. Coucy eut quelque temps un temple protestant démolé au moment de la révocation de Nantes.

BIBL. : TOUSSAINTS-DUPLESSIS, *Histoire de la ville et seigneurie de Coucy*, 1728, in-4. — MELLEVILLE, *Histoire de la ville et des sires de Coucy-le-Château*, in-8. — *Bulletin de la Société académique de Laon*, passim. — Abbé VERNIER, *Histoire du canton de Coucy-le-Château*, dans les *Mémoires de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, t. XII. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Soissons*, passim, etc.

COUCY-LE-CHÂTEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon; 719 hab., sur une colline escarpée au sommet de laquelle se dresse le célèbre château, l'un des plus remarquables monuments de l'architecture militaire du



Ruines du château de Coucy (d'après une photographie).

moyen âge qui existent aujourd'hui. L'histoire du bourg est intimement liée à celle du château. Il n'en est point question avant les premières années du X^e siècle. Son territoire appartenait alors aux archevêques de Reims, comme dépendant de Coucy-la-Ville qui faisait partie de leur domaine. Le château une fois construit vers l'année 920, sa position exceptionnelle le fit convoiter par les plus puissants seigneurs de la région. Herbert de Vermandois, Thibaut, comte de Troyes, et d'autres encore s'en emparèrent successivement, jusqu'à ce que l'archevêque de Reims, Odalic, en régularisa la possession au fils de Thibaut qui le reçut en fief, moyennant un cens de 60 sous (994). Les descendants de ce dernier, Robert et Albéric, furent ses successeurs. Par suite de circonstances qu'il est malaisé de préciser, le domaine fut alors acquis, probablement au moyen d'une usurpation violente, par Enguerrand I^{er}, surnommé de Boves, parce qu'il possédait la seigneurie

de Boves, la plus importante du comté d'Amiens qui lui appartenait également (1078-1115). Son mariage avec Ade de Coucy lui apporta les sirières de Marle, La Fère, Vervins, etc. Il se maria en quatrième nocces avec Sibylle de Château-Porcien, femme séparée du comte de Namur. Ce mariage devint la cause d'une guerre acharnée que lui fit le mari outragé avec d'autres barons de l'Empire. Il y eut des cruautés inouïes commises de part et d'autre. A la suite d'un accord, Enguerrand garda Sibylle. Il eut, entre autres enfants, le fameux Thomas dit de Marle, dont on connaît la tragique destinée. Ils assistèrent l'un et l'autre à la première croisade. Du vivant de son père, Thomas se fit une position indépendante. Sa seconde femme, Ermenegarde de Montaign, lui apporta en dot le château de ce nom, dont il fit une forteresse très incommode pour tous les seigneurs des alentours. A la suite de ses excès, la noblesse picarde vint l'y assiéger, avec l'aide de son père lui-même (1105). C'est alors que le prince héritier, le futur Louis le Gros, vint à son secours et força les alliés à lever le siège. Une lutte sanglante s'engagea à cette époque entre Thomas et Enguerrand, laquelle dura jusqu'en 1113. A ce moment, une diversion se produisit, et Thomas prit parti dans des vues intéressées pour les communes d'Amiens et de Laon. Il pilla cette dernière et se tourna ensuite du côté de son père, adversaire de la seconde. Le vidame d'Amiens soutint la lutte contre lui, le blessa dans un combat et réussit à en délivrer la commune. Louis le Gros s'empara sur ses entrefaites des deux châteaux de Crècy-sur-Serre et du Nouvion où Thomas avait donné asile aux Laonnois révoltés et fugitifs. A la mort de son père (1115), Thomas, devenu maître d'immenses domaines, se montra, comme devant, cruel et sans foi. Il entra en guerre avec le roi qui lui enleva en 1117 la tour de Coucy et le réduisit à une soumission complète. Un assassinat commis sur Henri de Chaumont, des actes continuels de pillage firent encore recommencer la guerre. Il mourut en 1130, tué dans une surprise de la main même du comte Raoul de Vermandois, frère de la victime. Après lui, ses domaines furent partagés entre Robert I^{er} qui eut Boves, et Enguerrand, l'aîné, qui eut Coucy. Ce dernier continua la guerre contre le roi qui, vainqueur de Thomas, avait assiégé La Fère durant plusieurs mois. La résistance de cette place força le roi à traiter. Enguerrand alla à la croisade de 1146 et mourut en Terre sainte (1150). Raoul I^{er}, son fils, épousa successivement Agnès de Hainaut et Adélaïde de Dreux, dont il eut Enguerrand, son successeur dans la seigneurie de Coucy, Thomas, seigneur de Vervins, Robert, seigneur de Pinon, et Raoul, évêque de Noyon. Il mourut également en Terre sainte (1192), après avoir accordé des chartes communales aux villes de Marle (1174) et de Vervins (1183).

La domination d'Enguerrand marque l'apogée de la maison de Coucy. Après une minorité pendant laquelle la ville de Coucy obtint de la veuve de Raoul une charte de commune, Enguerrand disposant de forces et de richesses considérables, chercha à imposer son autorité à toute la région. Il ravagea les terres de l'Eglise de Reims (1200) et figura à Bouvines avec éclat. L'une des alliances qu'il contracta successivement le rendit le beau-frère de l'empereur Othon IV. Accusé, non sans vraisemblance, d'aspirer à la couronne de France, il prit une part des plus actives aux luttes politiques et aux révoltes féodales, qui se produisirent pendant la régence de Blanche de Castille. Une de ses filles épousa le roi Alexandre II d'Ecosse. C'est sous sa direction que furent bâtis en quelques années (vers 1225) les tours et le donjon de Coucy, les châteaux de Marle, de Saint-Gobain et de Folembray. Il mourut, à la suite d'un accident, en 1242. Raoul II, son successeur, périt en 1250 à la bataille de Mansourah. Le frère de ce dernier, qui fut alors appelé à lui succéder, est surtout connu par les mesures sévères dont il fut l'objet de la part de Louis IX, à la suite de plusieurs exécutions arbitraires, parmi lesquelles celle de trois jeunes clercs. Il mourut

en 1314. Enguerrand V ne lui survécut que quelques mois, laissant la seigneurie à son fils Guillaume (1314-1333) qui ne signala son gouvernement par rien de remarquable. Enguerrand VI (1333-1344) assista, sans pouvoir l'empêcher, à la dévastation de ses domaines par les Anglais en 1339, et fut tué à Crécy (1346), laissant le pouvoir à un fils encore enfant qui fut Enguerrand VII, le dernier et aussi le plus illustre des membres de la maison de Coucy. Emmené par les Anglais en qualité d'otage à la cour d'Edouard III, il acquit une grande influence auprès de ce dernier, dont il épousa la fille. Revenu ensuite à Coucy en 1368, il s'occupa de ramener la prospérité dans ses domaines dévastés et accorda une charte de franchise à Coucy en même temps qu'à vingt et un villages qui en dépendaient. Il resta neutre durant la guerre qui éclata peu après entre la France et l'Angleterre. C'est alors qu'il se décida à partir pour l'Italie, dans le but d'y servir le pape, contre les Visconti de Milan. Il guerroya ainsi pendant quelque temps et imagina ensuite de revendiquer la couronne d'Autriche, sur laquelle il prétendait avoir des droits par sa mère Catherine d'Autriche. Il ramassa dans toute la France et même en Angleterre tous les routiers disponibles et s'appêta à engager la lutte contre son oncle. Après avoir ravagé cruellement l'Alsace, il se fit battre piteusement en Suisse (1375). A son retour, la cour de France le chargea de plusieurs missions délicates. Rallié après la mort d'Edouard III, il prit part à la campagne de Flandre et à l'invasion tentée en Ecosse. A diverses reprises, le gouvernement de Charles VI l'employa dans des négociations diplomatiques importantes. En 1390, il assista les Génois dans leur expédition contre Tunis, au cours de laquelle il se signala par de nombreux exploits. Toujours très mêlé à la politique aussi bien extérieure qu'intérieure, il fut l'un des chefs de l'armée envoyée contre Bajazet et les Turcs au secours de la Hongrie. Fait prisonnier à Nicopolis, il fut l'un des huit prisonniers épargnés et délivrés moyennant rançon (1397). Il mourut à Brousse, en Asie, peu après la dure captivité qu'il venait de subir. Avec lui s'éteignit la puissante maison qu'il venait d'illustrer par ses multiples et lointaines expéditions, et qui avait été pendant deux cents ans, sans contredit, la plus puissante de toutes les familles du nord de la France. La terre fut vendue par sa fille Marie au duc Louis d'Orléans en 1400. Celui-ci la fit ériger en pairie en 1404. Le domaine passa ensuite à son fils Charles ; il fut saisi en 1411, vendu au duc de Bourgogne en 1440, racheté encore en 1550. Louis II d'Orléans, roi de France sous le nom de Louis XII, réunit Coucy à la couronne et le concéda en apanage à sa fille Claude, femme du duc d'Angoulême. Ce dernier, devenu le roi François I^{er}, le donna à titre d'apanage à son second fils, Charles de Valois. Le domaine fut ensuite attribué comme douaire à Catherine de Médicis en 1562. Il passa en 1576 à Diane de France et reentra enfin dans la maison d'Orléans-Bourbon qui le garda, en qualité d'apanage, jusqu'à la Révolution. A l'époque de leur splendeur, les sires de Coucy, entourés de nombreux officiers, tinrent dans leur château une cour des plus brillantes. Parmi les dignitaires les plus importants de cette cour, il faut signaler en première ligne le garde du château ou *châtelain* qui résidait dans les bâtiments dépendant de la première porte, dite porte *Maitre Odon*. On trouvera dans l'ouvrage de Melleville la généalogie de ces officiers ainsi que celles des possesseurs des divers fiefs dépendant de Coucy. Il importe de ne pas les confondre avec les véritables seigneurs. On sait que l'histoire de Coucy a fourni de nombreux éléments à la légende, à la poésie, au roman, etc.

On a vu que le château fut élevé de 1225 à 1230 par Enguerrand III. Il se composait, dans son plan primitif, d'une enceinte flanquée de quatre magnifiques tours cylindriques, de 35 m. de haut, et au centre d'un donjon circulaire, large de 34 m., haut de 55, divisé en trois salles superposées, avec des galeries et des voûtes à nervures. Les murs de ce colossal édifice ont à la base plus de 7 m.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

d'épaisseur. La surface totale occupée par le château est de 10,000 m. environ. Entre la ville et le château était une basse-cour fortifiée, dont la surface est triple au moins de celle occupée par le château. Cette *baille* renfermait des écuries, des salles assez étendues et une chapelle romane dont les substructions subsistent encore actuellement. Un formidable système de défense protégeait les abords du château proprement dit. Un seul pont y donnait accès. La porte principale s'ouvrait sur un long passage voûté contenant des salles de gardes et des postes nombreux. Du couloir d'entrée on débouchait dans la cour, où se trouvaient : à droite les bâtiments de service, surmontés de deux étages, au fond les appartements d'habitation à trois étages, desservis par un grand escalier, et à gauche d'immenses magasins voûtés avec caves au-dessous. Ces magasins supportaient la grande salle dite des *Neuf Preux*. Près de là, la chapelle qui se trouvait au premier étage de plain pied avec la grande salle. Les quatre tours possédaient deux étages de caves et trois étages de salles, plus un étage de combles. Le donjon qui, depuis le fond du fossé dallé jusqu'au couronnement, compte 63 m. de hauteur, possédait une enceinte extérieure ou chemise destinée à le protéger du côté de la basse-cour. Il s'y trouvait au rez-de-chaussée un puits très profond, aujourd'hui en partie comblé. Vers 1400, les salles des *Preux* et des *Preuses* et les bâtiments d'habitation furent reconstruits, ainsi que les étages supérieurs de la porte, par Louis d'Orléans, en un style beaucoup plus riche et plus orné. Ce fut seulement pendant les troubles de la Fronde que cette magnifique résidence fut entièrement ravagée. Son gouverneur, Hébert, ayant refusé de rendre la place, le siège fut mis, le 10 mai 1652, devant la ville qui fut rapidement prise. Quelque temps après, la garnison du château capitula. Le cardinal Mazarin fit immédiatement démanteler le château, au moyen de la mine. Depuis lors, les habitants du pays s'en servirent comme d'une carrière de pierres. Il fait partie aujourd'hui du domaine de l'Etat, qui y a fait depuis 1856 des travaux de consolidation et de déblayement importants. Le donjon a été réparé et muni de deux cercles de fer. Des fouilles entreprises ont amené d'intéressants résultats. Elles ont permis de former un musée curieux placé dans l'une des tours. La vue qui se développe du sommet du donjon est magnifique : elle embrasse la campagne depuis les hauteurs de la ville de Laon jusqu'à la forêt de l'Aigue ; elle s'étend jusqu'à Noyon et à Chauny.

L'histoire de la ville de Coucy, nous l'avons dit, ne se sépare guère de celle de ses seigneurs. En 1197, les habitants obtinrent de la veuve de Raoul I^{er} des franchises communales, analogues à celles de Laon. Au xiv^e siècle, Enguerrand VII obtint du roi la concession de deux foires franches, en faveur de la ville qui venait d'être plusieurs fois incendiée et ruinée. En 1411, l'armée royale vint en faire le siège pour exécuter la saisie prononcée contre le duc d'Orléans. La place résista longtemps. Livrée au duc de Bourgogne en 1414, elle fut reprise en 1419 par les partisans du duc d'Orléans, puis en 1423 par les Anglais, etc. — La ville de Coucy fut de bonne heure entourée de murailles. L'enceinte qui subsiste encore actuellement a été construite au commencement du xiii^e siècle par Enguerrand III, sire de Coucy. Elle est percée de trois portes dont l'une, dite porte de *Laon*, la plus remarquable, est restée intacte. Elle présente entre ses deux tours une salle intéressante. L'église, rebâtie au xvi^e siècle, a conservé un portail roman du xii^e et de beaux fonts baptismaux. Coucy, en raison de sa situation, n'a jamais pris de développement important. Enguerrand II y construisit un prieuré placé sous le vocable de saint Remi. L'Hôtel-Dieu fut fondé en 1673. Parmi les personnages célèbres nés à Coucy, on peut citer César de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

A. LEFRANC.
BIBL. : JOVET, *Histoire des anciens seigneurs de Coucy* ; Laon, 1682, in-12. — DUCHESNE, *Généalogie de la maison de Coucy*, dans l'*Histoire des maisons de Guines, d'Ardrès, de Gand et de Coucy*, 1631 t. VIII, in-fol. — P. AN-

SELME, *Hist. géneal. et chronol.* — D. TOUSSAINTS-DU-PLÉSSIS, *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy*; Paris, 1728, in-4. — MELLEVILLE, *Histoire de la ville et des sires de Coucy-le-Château*; Laon, 1848, in-8. — Du même, *le Château de Coucy*, 1854, in-8, 2^e éd. — CARLE LEDHUY, *les Sires de Coucy*, 1853, in-12. — DE L'ÉPINOIS, *Histoire de la ville et des sires de Coucy*; Paris, 1858, in-8. — J. UHLAUSS, *Notice sur les sires de Coucy*, 1862, in-12. — J. MOREAU, *Notice sur les sires de Coucy*; Chauny, 1871, in-8, 2^e éd. — Abbé VERNIER, *Histoire du canton de Coucy-le-Château*, dans les *Mémoires de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, t. XII et passim, ainsi que dans les *Bulletins de la Soc. acad. de Laon* et de la *Société archéologique de Soissons*. — DE CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie, architecture militaire*. — VIOLLET-LE-DUC, *Description du château de Coucy*; Paris, in-8. — De plus, de nombreuses gravures, entre autres celles de du Cerceau.

COUCY-LES-ÉPPES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 479 hab.

COUCY (Le châtelain de), célèbre trouvère sur la vie duquel on a peu de renseignements authentiques. On peut l'identifier soit avec Renaud, châtelain de Coucy (c.-à-d. gardien, et non seigneur du château de Coucy), de 1204 à 1248, soit avec Gui, son prédécesseur, qui remplit les mêmes fonctions de 1186 à 1203; il est plus probable que c'est de Gui qu'il est question. Nous savons que ce dernier prit part aux deux croisades de 1190 et 1198; Villehardouin nous apprend qu'il mourut dans une traversée et que son corps fut jeté à la mer. Les manuscrits attribuent au châtelain de Coucy vingt-six chansons, dont quinze ou seize seulement sont authentiques. Elles rentrent dans la classe des chansons courtoises imitées servilement des troubadours méridionaux, auxquels les idées, les sentiments et même les métaphores, les tours de style et les procédés de versification, sont directement empruntés. Les imitations proprement littérales des troubadours par les trouvères sont, comme on le sait, très rares: on en trouve cependant quelques-unes dans le châtelain de Coucy: ainsi, dans les vers suivants:

Sans vos amer n'a ma vie mestier
Se ja ne vueil tot le mont enuier
Ou aler mort vivant;
Ja Damedius ne m'i laist vivre tant
Qu'au siècle enui et perde amor veraie,

il imite manifestement cette strophe de Bernard de Ventadour:

Ben es mortz qui d'amor non sen
Al cor qualque doussa sabor;
E que val viure ses amor
Mas per far enueg a la gen.
Ja Damedieus no m'azir tan
Que ja pueis viva jorn ni mes,
Pus que d'enuag serai repres
E d'amor non aurai talan.

Cependant le châtelain de Coucy a, plus que bien d'autres poètes lyriques, une pointe d'originalité; il y a chez lui plus de simplicité, de sentiment, de tendresse, que chez la plupart d'entre eux; quelques-uns de ses couplets ont un véritable accent de sincérité et un charme mélancolique. Tels les deux suivants que nous empruntons à la plus belle de ses chansons, celle qu'il adresse à sa dame au moment où il la quitte pour aller en Palestine:

Biaus sire Dius, k'iert il del consirrer,
Del grant solas et de la compaignie
Et des deduis ke me soloit mostrer
Chele ki m'ert dame, compagne, amie ?
Et quant recort sa simple cortoisie
Et les dous mos ke suet a moi parler,
Coment me puet li cuers el cors durer ?
Quant ne s'en part, chertes, mout est mauvais !
.. Je m'en vois, dame; à Diu le Creator,
Comant vo cors, en kel liu ke je soie.
Ne sai se ja verrai mais mon retor:
Aventure est ke jamais vos revoie.
Par Diu vos pri, kel part ke li cors traie,
Ke vos convens tenés, vegne ou demor,
Et je pri Diu k'ensi me doinst honor
Com je vos ai esté amis verais !

Les poésies du châtelain de Coucy ont été publiées récemment par M. Fath (Heidelberg, 1883).

Au nom du châtelain de Coucy se rattache une légende célèbre sur laquelle nous devons d'autant plus insister qu'on n'est arrivé que depuis peu à en démêler les éléments.

Le fond de cette légende peut être résumé en quelques mots: un mari ayant découvert que sa femme le trompe, fait manger à la coupable le cœur de son amant. Cette tragique aventure est pour la première fois mise sur le compte du châtelain de Coucy dans un roman en vers d'un certain Jakemon Sakesep (l'exactitude de ce nom, conservé dans un acrostiche, a été contestée) qui écrivait en Vermandois vers le commencement du XIV^e siècle; mais l'histoire en elle-même est beaucoup plus ancienne, et paraît celtique d'origine: « L'amour coupable et la vengeance féroce qui en sont le sujet présentent bien les caractères habituels de cette poésie à la fois mélancolique, amoureuse et barbare qui a trouvé sa plus belle expression dans la merveilleuse histoire de Tristan. » (G. Paris.) Du moins les deux plus anciennes versions de cette légende qui nous soient connues étaient des *lais* de Bretagne (*lai de Guiron* et *lai d'Ignaure*). Le lai d'Ignaure représente une forme passablement différente de la légende et nous n'en parlerons pas. Quant au lai de Guiron, il ne nous est pas parvenu, mais des œuvres postérieures nous en ont fait connaître le contenu. Guiron ou l'amant « devait être un poète, un harpeur, en même temps qu'un chasseur et un guerrier ». Il est remarquable du moins que, dans les rédactions postérieures, c'est presque toujours à un poète que l'aventure est attribuée; on la racontait en Provence du troubadour Guilhem de Cabestaing (qui a peut-être supplanté lui-même un plus ancien Guilhem Guardastagno); en Allemagne, elle était rapportée à un *minnesinger* connu, Reinmann de Brennenberg.

C'est aussi un poète que Jakemon Sakesep voulut prendre pour héros de son récit; s'il a choisi le châtelain de Coucy, c'est sans doute d'abord parce que celui-ci était connu dans son pays, et ensuite parce qu'il possédait ses chansons, dont il a inséré un certain nombre dans son récit, qu'elles servent ainsi à illustrer, bien qu'elles n'aient souvent avec lui qu'un rapport fort lointain. Une de ces chansons lui apprenait que le châtelain avait pris part à une expédition en Terre sainte (ou peut-être l'événement était-il déjà rattaché à une croisade dans le récit qu'il suivait); il suppose donc que le châtelain est obligé de quitter son amante pour aller guerroyer en Palestine à la suite de Richard Cœur de Lion; le poète y est blessé et se rembarque pour la France; se sentant mourir, il charge son écuyer d'embaumer son cœur et de le porter à sa dame avec une lettre qu'il a eu encore la force d'écrire. Mais le funèbre message est intercepté par le mari qui lit la lettre, et s'empare du cœur qu'il fait manger à l'épouse coupable. Celle-ci, dans le roman, s'appelle la dame de Fajel; il est probable que Jakemon aura pris ce nom au hasard, parmi ceux des châteaux du Vermandois, contrée où il plaçait la scène de son récit; Fajel (aujourd'hui Fayet) est en effet un village situé à peu de distance de Saint-Quentin. Ce roman eut un très grand succès dont on peut suivre les traces jusqu'au XV^e siècle. L'auteur d'une chronique rédigée à cette époque le résume et l'intercale dans sa compilation. En 1610, Fauchet publia un fragment de cette chronique qui devait, un siècle plus tard, donner lieu à tout un développement littéraire. C'est dans Fauchet, en effet, que M^{lle} de Lussan, en 1733, prit l'idée et les personnages d'un récit assez touchant qu'elle consacra à « Monsieur de Fajel, Madame de Fajel et Raoul de Coucy ». C'est à ce récit que le duc de La Vallière emprunta le thème de sa célèbre romance qui, à son tour, inspira à de Belloy la tragédie connue qui obtint un si retentissant succès. Quant au nom de Gabrielle de Vergi que le titre de cette pièce a popularisé, il ne se trouve pas dans les textes anciens; il est emprunté à M^{lle} de Lussan qui elle-même fit confusion entre deux œuvres qui n'ont rien de commun, le roman du *Châtelain de Coucy*, et celui de la *Châtelaine de Vergi*, et gratifia arbitrairement son héroïne du prénom de Gabrielle, qui ne se rencontre pas au moyen âge. Alfred JEANROY.

BIBL.: G. PARIS, *Roman du Châtelain de Coucy*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, pp. 352-390.

COUCY (Robert I^{er} de), maître d'œuvres français du commencement du XIII^e siècle. Probablement originaire de Coucy, cet architecte succéda à Hugues Libergier dans la direction des travaux de la cathédrale de Reims, à moins qu'il n'en ait donné lui-même les plans primitifs; dans tous les cas, à sa mort, survenue vers 1260, il avait conduit la construction de toute la partie orientale de l'édifice, chœur, chapelles rayonnantes et transepts jusqu'à la hauteur des corniches. On attribue aussi à Robert de Coucy père l'église du couvent de Maubuisson élevée vers 1211.

Robert II Coucy, maître d'œuvres français, fils du précédent, né à Reims et mort en cette ville en 1311. Ce second Robert de Coucy, qui succéda à son père comme maître d'œuvres de la cathédrale de Reims, remplaça, en 1263, Hugues Libergier, dans la direction des travaux de l'église Saint-Nicaise et, depuis cette époque jusqu'en 1297, fit élever le chœur, les chapelles et une partie des transepts de cet édifice détruit pendant la Révolution. La pierre tombale (aujourd'hui disparue) de cet architecte fut longtemps conservée dans le cloître de l'abbaye de Saint-Denis, à Reims, et portait son effigie avec ces mots : « Cigiste Robert de Coucy, maître de l'œuvre de Notre-Dame et de Saint-Nicaise, qui trépassa l'an 1311. » Au labyrinthe, qui existait autrefois dans la nef de la cathédrale de Reims, figuraient les effigies des architectes de cet édifice depuis sa fondation jusqu'en 1382 et, parmi eux, dit la tradition, les deux Robert de Coucy père et fils.

Charles LUCAS.

COUCY (Mathieu de), chroniqueur français (V. ESCOUCAV [Mathieu d']).

COUDES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan; 638 hab.

COUDE. I. ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE. — a. La région du coude, considérée souvent par le vulgaire comme la partie postérieure de l'articulation du même nom, embrasse, pour l'anatomiste, la portion du membre supérieur comprise entre le bras et l'avant-bras et s'étend à 2 centim. au-dessus et au-dessous du pli du coude. Aplatie d'avant en arrière, elle peut être étudiée simplement sous deux faces, l'une antérieure, l'autre postérieure : la première présente trois saillies musculaires, en forme de fer de lance (Gerdy); la deuxième, trois saillies osseuses, dues à des dispositions anatomiques que nous décrirons en pénétrant dans la région. La succession des plans se fait dans l'ordre suivant : 1^o la peau, offrant dans la flexion de l'avant-bras sur le bras un pli (pli du coude), non en rapport avec l'interligne articulaire, puisqu'il est situé de 2 à 4 centim. au-dessus; 2^o le tissu cellulaire sous-cutané, avec ses veines si importantes disposées généralement en forme d'M (basilique et céphalique médianes, radiale, cubitale), et ses nerfs (terminaisons des brachiaux cutanés, interne et externe); 3^o un plan aponévrotique, résistant, se prolongeant en arrière, en forme de manchon, présentant certains trous de passage, pour des veines communicantes et des nerfs, et renforcé en dedans par l'expansion aponévrotique du biceps; 4^o une couche musculaire et vasculo-nerveuse à la fois, comprenant le biceps et le brachial antérieur (partie médiane du fer de lance de Gerdy), et les masses épicondylienne et épitrochléenne (parties latérales). L'artère humérale longe le bord interne du biceps, reposant sur le brachial antérieur et ayant directement en avant la basilique médiane (rapport important), à son côté interne le nerf médian. Cette couche renferme encore les artères radiale et cubitale venues de l'humérale au-dessous du pli du coude, et des branches des récurrentes cubitales et radiales; 5^o les articulations huméro-radio-cubitale et cubito-radiale, avec les saillies formées en arrière par l'olécrane au milieu, l'épicondyle en dehors, l'épitrochlée en dedans et deux rainures intermédiaires, dont l'une, l'interne, loge le nerf cubital; 6^o un second plan musculaire, comprenant le triceps brachial; 7^o l'aponévrose, qui est la continuation en arrière de celle du troisième plan; 8^o le tissu cellulaire sous-cutané; 9^o enfin la peau.

b. L'articulation huméro-radio-cubitale est un ginglyme angulaire, susceptible de mouvements de flexion et d'extension. Jamais de mouvements latéraux, à cause de la résistance et de la tension des ligaments latéraux. Il est à remarquer que dans la flexion, par suite de l'inégalité de longueur du condyle et de la trochlée, l'avant-bras ne s'applique pas sur le bras, mais se place en dedans. L'articulation radio-cubitale permet les mouvements de pronation et de supination de l'avant-bras.

II. PATHOLOGIE. — L'entorse du coude est fort rare : elle est caractérisée, comme toutes les entorses, par un gonflement de la région, de la douleur, etc. Toutes les luxations peuvent être observées au coude : en avant, en arrière, en dehors, en dedans. Elles viennent, en ordre de fréquence, immédiatement après celles de l'épaule. Elles sont complètes ou incomplètes. Le diagnostic du genre de luxation est le plus souvent délicat à établir; mais il n'en est pas de même de la luxation en elle-même que l'on reconnaît aisément au changement de forme de la région et à l'impossibilité des mouvements volontaires. En dehors des procédés mécaniques (traction, bascule, pression), dont nous ne saurions décrire les détails, on donnera la préférence à la méthode rationnelle, qui consiste à faire parcourir aux os le chemin inverse de celui qu'ils ont pris pour se déplacer. Les complications à craindre sont : l'irréductibilité, la rupture des vaisseaux ou des nerfs, l'ankylose, les fractures des extrémités osseuses. La luxation isolée de l'extrémité supérieure du radius entraîne souvent l'irréductibilité. Les fractures de l'extrémité inférieure de l'humérus comprennent celles du condyle externe seul, ou du condyle interne, ou des deux condyles. L'épitrochlée peut aussi se fracturer. Enfin l'épiphyse inférieure tout entière peut se disjoindre. Les fractures de l'extrémité supérieure des os de l'avant-bras comprennent celles de l'olécrane, les plus communes, de l'apophyse coronoïde et de la cupule radiale. Enfin les fractures comminutives sont très graves par suite de leur communication très fréquente avec l'article. Les plaies du coude varient évidemment de gravité, suivant qu'elles communiquent ou non avec l'articulation, et sont susceptibles du traitement ordinaire des plaies analogues (immobilisation de la région, antiseptie, etc.). La périarthrite, le phlegmon diffus, l'hygroma du coude n'offrent rien de particulier. La tumeur blanche est relativement fréquente, mais les dispositions de la région rendent ses caractères peu différents de ceux des autres arthrites tuberculeuses. Les tumeurs du coude sont rares.

III. MÉDECINE OPÉRATOIRE. — Ici encore on peut répéter ce que nous avons dit plus haut, c'est que les opérations pratiquées au coude n'empruntent rien de spécial à la région. La *ligature* de l'humérale, de la brachiale, de la radiale, se pratique assez aisément. La *section* des nerfs médian, radial ou cubital, est une opération plus rare. Il n'en est pas de même de la *saignée*, pour laquelle on doit choisir la céphalique, la basilique étant située immédiatement en avant de l'artère radiale. La *désarticulation* du coude se fait suivant de nombreux procédés : à lambeau unique antérieur (Brasdor, Sédillot, Dupuytren) ou latéral externe (A. Guérin); à deux lambeaux latéraux; les méthodes ovale (Baudens), elliptique (Soupard), circulaire (Cornuau), sous-périostée, etc. La méthode circulaire et la méthode à lambeaux latéraux sont à peu près uniquement employées. La *résection* du coude peut être totale ou partielle et comprend des procédés non moins variés, dus à Ollier, Langenbeck, Maunder, Hueter, etc. Celui de Maunder est considéré par beaucoup de chirurgiens comme le meilleur.

CADILHAC.

COUDÉ (Louis-Marie), amiral français, né à Auray le 17 déc. 1752, mort à Pontivy le 10 févr. 1822. A quatorze ans, il débuta dans la flotte de la compagnie des Indes, passa en 1778 dans la marine militaire avec le grade de lieutenant de frégate sous les ordres de M. de Kersaint. Il commanda d'abord le brick *le Saumon*, puis, en 1795, il commandait le *Ca-Ira* dans l'escadre de l'amiral Martin.

Au combat de Gènes, il résista à trois vaisseaux, dont l'un était commandé par Nelson. Le lendemain, à l'attaque, après un combat acharné de sept heures, il succomba contre un ennemi supérieur en nombre. En 1796, il reçut le grade de chef de division. Au combat de Santo Domingo, les Anglais le firent prisonnier (1806) et ne le rendirent qu'en 1814. A cette époque, il reçut le grade de contre-amiral et dut prendre sa retraite peu de temps après.

COUDÉE (Métrol.). La coudée égyptienne était en bois ou en pierre et taillée en pan coupé; son profil formait l'hieroglyphe qui se lit *mâ* et exprime le mot *vérité* parce que, dans la philosophie égyptienne, le *vrai* est tout ce qui est conforme à la *règle*, tout ce qui n'est pas autrement qu'il doit être : d'où l'identité du vrai et du bien. D'après les spécimens conservés dans les musées de Turin, de Florence, de Londres et de Paris, la coudée royale mesurait de 0^m523,5 à 0^m528,5, valeur moyenne adoptée 0^m525. Chaque coudée est divisée en sept palmes ou vingt-huit doigts et chacune de ces vingt-huit divisions consacrée à une divinité. La *petite* coudée n'avait que six palmes ou vingt-quatre doigts; c'est celle qu'on employait pour la construction des monuments. — La longueur de l'os inférieur du bras était employée comme mesure chez les Grecs sous le nom de $\pi\alpha\lambda\mu\varsigma$, chez les Romains sous le nom de *cubitus*. Elle valait un pied et demi ou 0^m4436.

COUDEHARD. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun; 183 hab.

COUDEKERQUE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Dunkerque; 658 hab.

COUDEKERQUE-BRANCHE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Dunkerque, sur les canaux des Moères, de Furnes, de Bergues et de Bourbourg; 2,904 hab. Ancienne dépendance, depuis le XI^e siècle, de l'abbaye de Saint-Winnoc.

COUDER (Louis-Charles-Auguste), peintre français, membre de l'Institut, né à Londres le 1^{er} avr. 1789, mort à Paris le 24 juil. 1873. Elève de Regnault et de David. Le premier tableau de Couder, peint en 1814, avait pour titre : *Amour, tu perdis Troie*. En 1817, il envoya au Salon deux tableaux qui lui acquirent du premier coup presque la renommée : *la Mort de Masaccio* et *le Lévié d'Ephraïm*, dont le succès fut très grand, et partagea le grand prix de 20,000 fr. avec le *Saint Etienne* d'Abel de Pujol. Ce tableau fut acquis par l'Etat pour le musée du Luxembourg. Auguste Couder se vit bientôt surchargé de commandes. Il exécuta au musée du Louvre, pour la coupole de la salle d'Apollon, les trois sujets suivants : *le Combat d'Hercule et d'Antée*, *Achille et le Simois* et *Vénus recevant des mains de Vulcain les armes destinées à Enée*. Au Salon de 1819, il exposa un *Soldat de Marathon*, un de ses bons ouvrages qui a péri dans le sac du Palais-Royal, en 1848, avec deux autres de ses toiles; puis *Roméo et Juliette* (1821), *la Mort de saint Louis* (1822), pour l'église Saint-Louis de Lorient, etc.

Sa jeune femme mourut à cette époque. Couder en conçut un profond désespoir et en éprouva un abattement dont se ressentit son talent. S'étant remarié deux ans après, il se remit au travail avec une nouvelle ardeur et envoya au Salon de 1827 six morceaux importants : *la Mort de Virgile*, *Apelle et Phryné*, *la Duchesse d'Angoulême posant à la Chartreuse d'Aunay* (20 sept. 1823) *la première pierre du monument des victimes de Quiberon*; *Tanneguy du Châtel sauvant Charles VII* (aujourd'hui au musée de Rennes), enfin *Saint Ambroise refusant l'entrée du Temple à l'empereur Théodose*, excellente peinture qui se trouve à l'église Saint-Gervais, à Paris. Il exposa aux Salons suivants : *la Mort de Vert-Vert*, *Léonard de Vinci peignant la belle Ferronnière en présence de François I^{er}* (1829); *le Serment de Louis-Philippe à la Chambre des députés* et une *Adoration des mages*, qui est au musée d'Avignon (1831); mais ces tableaux furent assez froidement accueillis

et Auguste Couder prit le parti d'aller à Munich pour y étudier les procédés de la fresque. Il resta un an dans cette ville. A son retour en France, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et professeur de dessin à l'Ecole polytechnique. Sa première peinture à fresque fut une *Lapidation de saint Etienne* pour l'église Notre-Dame-de-Lorette. Il peignit également quelques tableaux de genre qu'il exposa au Salon de 1833 et qui représentaient diverses scènes tirées du roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, ainsi que le portrait du *Général Rampon au siège de Saint-Jean-d'Acres*, destiné au château de Versailles.

C'est à Versailles que se trouvent les œuvres les plus considérables de Couder : *la Bataille de Lawfeldt* (1836), *le Siège d'York-Town par Washington*, *la Prise de Lerida par le duc d'Orléans* (1838); *l'Ouverture des Etats généraux à Versailles* (1840). Ces travaux consacrèrent la réputation de l'artiste qui fut élu à l'Académie des beaux-arts. Il continua pour Versailles ses grandes compositions historiques : *la Fédération du 14 juillet 1790* (1844), *le Serment du Jeu de paume* (1848). En même temps qu'il était occupé à ces ouvrages, Couder peignait pour l'église Saint-Germain-l'Auxerrois la fresque de la chapelle du Tombeau, si mal éclairée qu'il est impossible de la juger, et pour l'église de la Madeleine *la Pécheresse aux pieds du Christ*. En outre, il était chargé par le gouvernement de la restauration des fresques du Rosso et du Primaticcio au palais de Fontainebleau.

En 1856, Auguste Couder devint veuf une seconde fois, et, de nouveau, un insurmontable découragement le saisit. Il abandonna presque complètement ses pinceaux, et lorsqu'en 1865, il se remaria avec une jeune fille, le goût de son art donna à son esprit une direction nouvelle. Il se mit à écrire sur l'esthétique des pages intéressantes. Plusieurs de ses études, lues dans les séances de l'Académie des beaux-arts ou insérées dans des revues, ont été publiées en un volume intitulé *Considérations sur le but moral des beaux-arts* (1867). Couder avait une intelligence cultivée; c'était un causeur spirituel et séduisant. Sa peinture, bien marquée au caractère de son temps, est sans grande originalité, maigrelette, froide et sèche; mais elle a les qualités de l'école de David, de la précision et même parfois une certaine saveur de coloris. Le premier tableau de Couder avait été *Amour, tu perdis Troie*; le dernier, auquel il travaillait encore, quand la mort le saisit, fut *l'Amour maître du monde*; il avait quatre-vingt-quatre ans! Toute la vie intime de cet artiste semble par là se refléter et se résumer.

VICTOR CHAMPIER.

BIBL. : ERNEST BRETON, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Aug. Couder*; Meulan, 1876, in-18. — *Notice sur M. Couder*, lue par M. Hébert à l'Académie des beaux-arts dans la séance du 3 juin 1876.

COUDER (Jean-Remy-Alexandre), peintre français, né à Paris en 1808. Sorti de l'atelier de Gros, il s'adonna d'abord à la peinture d'histoire et débuta, au Salon de 1836, par un *Episode de la Saint-Barthélemy* qui lui valut une troisième médaille. Il composa ensuite *Eudes, comte de Paris, délivrant cette ville assiégée par les Normands* (S. de 1839). Mais il ne tarda pas à abandonner ces sortes de compositions et il se mit aux petits tableaux de genre, aux scènes pittoresques et amusantes, tels que *le Premier Chagrin*, *Un Cabinet de curiosités*, *Correspondance épistolaire*, *Intérieur de cuisine*, etc., qui lui valurent quelques succès. Ses meilleures toiles sont des natures mortes, des fleurs, des fruits, et dans ce genre Alexandre Couder a parfois montré un réel talent. V. CH.

COUDERC (Guillaume-Benoît), homme politique français, né à Lyon le 7 juil. 1741, mort à Lyon le 12 mai 1809. Négociant, il fut élu député du tiers aux Etats généraux de 1789 et fit partie de la majorité de l'Assemblée nationale constituante. — Son fils *Jean*, né à Lyon le 9 mai 1770, mort à Cannes le 6 avr. 1852, fut élu député de Lyon le 28 janv. 1822 et fit partie de l'opposition libérale. Il se représenta sans succès en 1823, mais fut élu,

toujours par Lyon, le 25 févr. 1824, et les 21 avr. 1828, 23 juin 1830, 5 juil. 1831, après avoir échoué en 1827. Il vota en 1830 l'adresse des 221 et rentra dans la vie privée en 1834.

COUDERC (Joseph-Antoine-Charles), chanteur scénique français, né à Toulouse le 10 mars 1810, mort à Paris le 16 avr. 1875. Sorti du Conservatoire, il débuta à l'Opéra-Comique le 7 juil. 1834, dans le *Petit Chaperon rouge*. Sa jolie voix, son physique distingué, et surtout ses rares aptitudes scéniques, qui en firent plus tard un comédien de premier ordre, le firent accueillir avec faveur. Il tint les principaux rôles de ténor dans le *Chalet*, le *Domino noir*, les *Diamants de la Couronne*, *Marguerite*, la *Jeunesse de Charles-Quint*, etc. Pourtant, malgré ses succès, Couderc quitta l'Opéra-Comique en 1842, alla donner des représentations en province, puis fut engagé au théâtre de la Monnaie, de Bruxelles, et ensuite à Londres. De retour à Paris en 1850, il rentra à l'Opéra-Comique en créant, d'une façon magistrale, le rôle de Shakspeare du *Songe d'une nuit d'été*. Mais sa voix s'était affaiblie et de ténor se transforma en un baryton qui manquait un peu de timbre et de couleur. Il devint alors excellent comédien et conserva toute la faveur du public dans les nombreuses pièces où il se montra. Artiste essentiellement original et personnel, Couderc fut aussi un excellent professeur. Il fut nommé, vers 1865, professeur d'une des classes d'opéra-comique au Conservatoire.

COUDES-MONTPEYROUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire; 1,308 hab. La seigneurie de Coudes appartient d'abord aux comtes d'Auvergne, puis à la maison de La Tour, d'où elle passa, par héritage, à Catherine de Médicis et suivit le sort des domaines de cette princesse. Vestiges gallo-romains. Aux environs, donjon de Montpeyroux (xiii^e siècle). L. F.

COUDEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal; 754 hab.

COUDONS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan; 298 hab.

COUDRAY (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Étrépagney, près de la forêt de Lyons; 208 hab. Filature de coton. Eglise avec crypte très ancienne.

COUDRAY (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (S.) de Chartres; 615 hab.

COUDRAY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes; 313 hab.

COUDRAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné; 547 hab.

COUDRAY-AU-PERCHE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon; 654 hab.

COUDRAY-BELLE-GUEULE (Le) ou **LA NEUVILLE**. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles; 172 hab.

COUDRAY-MACOUARD (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay; 731 hab. Vignobles produisant un vin blanc renommé. Eglise romane qui s'élève sur une crypte plus ancienne; elle a conservé des tapisseries curieuses. Ancienne chapelle d'une commanderie de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

COUDRAY-MONTGEAUX OU SUR-SEINE (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 537 hab.

COUDRAY-RABUT. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Évêque; 230 hab.

COUDRAY-SAINT-GERMER (Le) (*Coudray-en-Thelle*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais; 420 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ce lieu était encore inhabité au xii^e siècle et faisait partie de la forêt de Thelle et de la paroisse d'Espeaubourg. Il fut alors donné à l'abbaye de Saint-Germer, puis constitué en communauté vers 1212 et compris dans le comté de Chaumont-en-Vexin. Les religieux, menacés à chaque instant dans leur abbaye par les guerres du xiv^e siècle, bâtirent une forteresse au Coudray pour s'y retirer, eux et leurs trésors; mais ils y étaient à peine installés qu'ils y furent attaqués et pris en 1400 par

les Bourguignons, qui leur firent payer une grosse rançon, s'installèrent au château du Coudray et, après y avoir séjourné six mois, l'évacuèrent en le détruisant ainsi que l'église et le village lui-même. Le château fut imparfaitement rétabli; il en reste encore quelques vestiges. L'église montre aussi quelques parties des xv^e et xvi^e siècles. On y conserve une chasse émaillée du xiii^e siècle. Le hameau du Tronquet avait une seigneurie particulière et un manoir avec chapelle. C. Sr-A.

COUDRAY (François), sculpteur français, né à Villacerf (Aube) vers 1678, mort à Dresde le 29 avr. 1727. Il était élève de Coysevox, suivant H. Barbet de Jouy, et de Girardon, suivant Dussieux; il fut reçu membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture le 30 avr. 1712; peu après, il fut appelé à Dresde par Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, et devint professeur de l'Académie de Dresde; il exécuta dans cette ville plusieurs ouvrages, entre autres le groupe *Zéphyr et Flore*, gravé par Lindermann. Le musée du Louvre possède de cet artiste un *Saint Sébastien*, statuette en marbre, lui ayant servi de morceau de réception à l'Académie royale. — Son fils, *Pierre Coudray*, né à Paris en 1713, mort à Dresde en 1770, fut aussi sculpteur; il travailla à Rome, en Angleterre, puis à Varsovie. Nommé professeur à l'Académie de Dresde, il fit, pour le Grand Jardin, des statues qui ont été gravées dans le recueil des *Antiques* du baron Le Plat. M. D. S.

BIBL. : DUSSEIUX, *les Artistes français à l'étranger*; 3^e éd., 1876, p. 226.

COUDRE (Machine à) (V. MACHINE A COUDRE).

COUDRE (La). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château; 318 hab.

COUDREAU (Henri), voyageur français, né à Sonnac (Charente-Inférieure) le 6 mai 1859. Nommé professeur d'histoire au lycée de Cayenne, il se sentit attiré vers les études géographiques et ethnographiques. Il fit en 1881 un premier voyage chez les Galibi de Rocoucoi dans l'Iracoubo; en juillet et août 1882, il visita la région du Kourou. L'année suivante, chargé d'une mission par le gouverneur, M. Chessé, il explora la plus grande partie du territoire contesté, le Coumani, le Mapá, l'Araguay et la route de l'Araguay à l'Amazone; en juin 1884, il partit de Manaos pour traverser toute la Guyane centrale du rio Negro à Cayenne; il reconnut le rio Branco, le rio Uaupes, etc., explora toute la contrée comprise entre 64 et 64° de long, le long de la sierra de Lua. Il fit les deux tiers du trajet qu'il s'était fixé et avait dépassé les sources du rio Trombetas lorsque la désertion des Indiens qui l'accompagnaient le força de revenir. Il était isolé depuis quatre mois et avait marché trente jours à travers la forêt vierge. Il rapporta de ce voyage deux cartes tout à fait nouvelles: le pays compris entre l'Oyapock, le Yari, l'Amazone et l'Atlantique; et la Guyane méridionale entre le rio Branco et le Pérou. Il s'était adonné spécialement aussi à l'étude des mœurs indigènes et avait fait de nombreuses photographies. Ce voyage lui avait permis de faire preuve de ses qualités d'énergie et de persévérance et le plaçait au rang des découvreurs de la Guyane centrale. En 1887-1888, M. Coudreau, accompagné du fidèle compagnon du docteur Crevaux, le noir Apatou, a levé le cours du Maroni et exploré le versant N. des monts Tumuc-Humac, le pays compris entre les rivières Itany et Maroni, et les sources du Maroni. Le 12 août 1888, il entreprit un nouveau voyage; par l'Oyapock et le Camope, il a atteint les Tumuc-Humac, rectifié le cours de l'Oyapock tracé par Crevaux, et dressé une carte du pays entre les sources de l'Oyapock et du Maroni. A la fin de 1889, il a entrepris un nouveau voyage. Il a publié: *Etudes sur les Guyanes et l'Amazonie* (Paris, 1886-87, 2 vol. in-8) et plusieurs mémoires. L. DEL.

COUDRECEAU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron-Gardais; 655 hab.

COUDRECIEUX. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de

Saint-Calais, cant. de Bouloire, au S.-O. de la forêt de Vibraye; 1,450 hab. Stat. de la ligne départem. de Saint-Calais à Mamers. Il existe à Coudrecieux une verrerie importante établie dans l'ancien château de la Pierre.

COUDRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André; 457 hab.

COUDRES (Ludwig des), peintre allemand contemporain, né à Cassel en 1820. Élève des académies de Munich et de Dusseldorf, cet artiste traite spécialement le genre historique; ses chefs-d'œuvre, une *Françoise de Rimini*, exposée à Dusseldorf en 1850, et une *Sainte Madeleine*, sont remarquables par une touche puissante et un dessin plein de vigueur. Ad. T.

COUDRETTE (l'abbé Christophe), écrivain janséniste, né à Paris en 1701, mort le 4 août 1774. Fils d'un gargotier de la rue des Postes, il fit ses études au collège Louis-le-Grand et au collège du Plessis et s'affilia aux jansénistes. Prêtre en 1725, il fut interdit par l'archevêque de Paris, Vintimille, en 1732, et enfermé à Vincennes en 1735. Mis en liberté, il fut de nouveau accusé par Vintimille de menées jansénistes : « C'est lui qui a été de porte en porte faire signer aux curés la requête qu'ils ont présentée au Parlement contra la bulle de canonisation du bienheureux Vincent de Paul. » Après une perquisition et une saisie de ses papiers, il fut emprisonné à la Bastille le 25 mars 1738. Mis en liberté provisoire à la mort de sa mère (avr. 1739) et en liberté définitive le 6 août de la même année, il fut exilé dans le diocèse de Lisieux. Il y continua sa propagande et causa des mouvements dans les congrégations des bénédictins du Bec et de Fécamp. Il s'attira une nouvelle affaire en 1747; des ordres furent donnés pour le mettre à la Bastille, mais il put échapper à toutes les recherches. Coudrette fut très lié avec le diacre Paris et avec l'abbé Boursier dont il fut légataire. Il a écrit : *Dissertation sur les Bulles contre Baius* (Utrecht, 1737, 4 vol. in-12); *Dissertation théologique sur les loteries* (1742, in-12); *Histoire générale de la naissance et des progrès de la compagnie de Jésus* (Paris, 1760, et Rouen, 1761, 4 vol. in-12); *Idee générale des vices principaux de l'Institut des Jésuites tirée de leurs constitutions* (1761, in-12); *Mémoire sur le formulaire* (1756, 2 vol. in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire générale des Jésuites* (Paris, 1764, 2 vol. in-12), etc. R. S.

COUDRIER (V. NOISETIER).

COUDROY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris; 393 hab.

COUDUN (*Condunum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz, sur l'Aronde; 625 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. La seigneurie de Coudun appartenait, dès le XII^e siècle, à une famille qui en portait le nom; elle vint, à la fin du XIII^e, dans celle des Saint-Simon, puis à la famille de Raineval et à celle de Sorel ou Soreau, d'où sortit la fameuse maîtresse de Charles VII; enfin cette seigneurie fut comprise dans le duché d'Humières. La forteresse de Coudun joua un rôle assez considérable au XV^e siècle. Le village possédait autrefois deux églises; la seule conservée est romane, sauf quelques parties modernes. V^{te} DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

COUDURES. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever; 874 hab.

COUËDIC DE KERGOUALER (Charles-Louis, chevalier du), célèbre marin français, né au manoir de Kergueléven, près de Pouldrègat (Finistère), le 17 juil. 1740, mort à Brest le 7 janv. 1780. Entré au service à seize ans, il se signala dans plusieurs combats et montra une énergie à toute épreuve dans des naufrages et des épidémies. Il obtint, en qualité de lieutenant de vaisseau, le commandement de la frégate *la Surveillante*, de 36 canons, et s'immortalisa par le combat qu'il soutint le 6 oct. 1779 contre la frégate anglaise *Québec* commandée par le vaillant G. Farmer; celle-ci, incendiée, sauta. Du Couëdic, récom-

pensé par le grade de capitaine de vaisseau, succomba à ses blessures. C. DEL.

BIBL. : DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*. — BARCHOU DE PENHOËN, *Revue des Deux Mondes*, mai 1834. — VATTIER D'AMBROISE, *Littoral de la France*, t. II (portrait).

COUEILLES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon; 411 hab.

COUENNE (V. CHARCOTERIE, t. X, p. 609).

COUËRBE, chimiste français, né à Vertheuil, près de Pauillac, en 1807, mort à Vertheuil le 9 oct. 1867. A l'âge de vingt-deux ans, il était à Paris préparateur du cours de toxicologie de Lesueur, et publiait son premier mémoire intitulé *Reflexions sur le principe volatil du sang humain*. Il entra ensuite dans le laboratoire de Pelletier, l'illustre auteur de la découverte de la quinine. Là, travaillant sur l'opium avec son maître, il prépara à l'état de pureté la *méconine*, principe immédiat de l'opium, entrevu en 1826 par Dublanc jeune. Il découvre ensuite la *sabadilline* dans les semences de cévadille, et publie le résultat de ses recherches sur l'analyse de plusieurs principes organiques. Doué d'un tempérament vif et d'une nature nerveuse, il s'engage dans des controverses qui lui attirent l'inimitié de ses contemporains : il critique les opinions erronées de Baruel et de Robiquet, sur l'odeur du sang traité par l'acide sulfurique; il se sépare de Pelletier au sujet de la paramorphine, dont il attribue entièrement la découverte à Thiboumery, préparateur de Pelletier, et auquel il impose le nom de *thébaïne*; il contredit Orfila sur la prétendue présence normale de l'arsenic dans les os; enfin, il engage une vive polémique avec Fremy sur la constitution chimique du cerveau. Couërbe a cruellement payé le prix de son inexpérience des choses de la vie. C'était cependant un vrai savant, auquel on ne pouvait guère reprocher que des vivacités de langage, moins préjudiciables aux autres qu'à leur auteur. Avant de disparaître du milieu scientifique, où il avait si brillamment débuté, il publia encore une monographie du sulfure de carbone, puis se retira, déjà malade, dans sa propriété de la Gravière, près du village de Lugagnac. Là, il s'occupa avec succès de la physiologie de la vigne, de l'oidium, de la composition des ossements humains, etc. Voici la liste de ses principaux mémoires publiés dans le *Journal de pharmacie et de chimie* : *Nouveau Principe retiré de l'albumine* (t. XV, p. 497); *Principe volatil du sang* (p. 592); *Histoire de la méconine* (t. XVIII, pp. 154, 666); *Rech. chimiques sur les matières organiques* (t. XIX, p. 513); *Staphysain* (p. 522); *Vératrin* (p. 529); *Sabadilline* (p. 534); *Essences* (p. 542); *Du Cerveau considéré chimiquement et physiologiquement* (t. XX, p. 480); *Dérivés nitrés* (t. XXII, p. 83). Ed. Bourgon.

COUËRON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Etienne de Montluc, sur la rive droite de la Loire; 4,942 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Nantes à Saint-Nazaire. Verrerie à bouteilles; fonderie. Le port, quoique d'un difficile accès à cause des sables, est utilisé pour le radoub des navires. L'ancien château des ducs de Bretagne où mourut des suites d'une chute de cheval le duc François II, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, n'existe plus; sur son emplacement a été élevé un calvaire. Château de Beau-lieu. Dans l'église, stalles sculptées de la Renaissance provenant de l'abbaye de Buzay.

COUESMES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière; 612 hab.

COUESMES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. d'Ambrières; 1,204 hab.

COUESNON (Le). Fleuve côtier de France qui a longtemps formé la limite de la Normandie et de la Bretagne (V. ILLE-ET-VILAINE ET MAYENNE [Dép.]).

COUETTE I. ARCHITECTURE (V. CRAPAUDINE).

II. MARINE (V. BER).

COUFA (V. KOUFA).

COUFFE. Engin de pêche maritime, consistant en un panier rond et sans anse, suspendu à une longue corde terminée par une bouée. Tout autour de ce panier sont attachés des hameçons amorcés au moment où l'on veut pêcher. La couffe, remplie de pierres ou de sable, est descendue au fond de l'eau où on la laisse séjourner un certain temps; la bouée sert ensuite à la relever. Cet ustensile est employé par les pêcheurs du midi de la France.

COUFFÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Ligné, sur le Havre; 2,077 hab. Le petit port formé par la rivière sert à l'embarquement des charbons de Mouzeil et des bois du pays.

COUFFIN. Sorte de balle fort employée sur le littoral méditerranéen; c'est un panier en jonc tressé, en sparterie ou en feuilles de palmier et qui sert à emballer les fruits secs. — Les Grecs donnaient le nom de couffin (*cophinus*) à une corbeille d'osier dont ils se servaient, dit Aristophane, en guise de cage d'oiseaux. — Columelle rapporte que les Romains employaient le *cophinus* dans leurs travaux agricoles. Remplie de terre, cette corbeille formait une sorte de couche portable.

COUFFOULENS. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Carcassonne; 501 hab.

COUFFOULEUX. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Rabastens; 1,257 hab.

COUFFY. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande; 491 hab.

COUFFY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan; 824 hab.

COUFIQUE (Ecrit. et numism.) (V. KOUFIQUE).

COUFLENS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. d'Oust, au confluent du Salat et du ruisseau d'Augoust; 900 hab. Autrefois importante, cette localité est aujourd'hui à peu près ruinée; l'hiver, elle est abandonnée des habitants qui vont louer leurs services à Marseille, à Bordeaux, ou parcourent le midi de la France comme colporteurs. Le territoire de la commune touche à l'Espagne, et renferme un bureau de douane assez important à Salau, auprès des sources du Salat, à l'entrée d'un col fréquenté chaque année par plus de 30,000 voyageurs. Ce serait par Salau et la vallée qu'il commande que devrait passer, suivant certains ingénieurs, la voie ferrée entre la France et l'Espagne. Nombreuses carrières de marbre. — Couflens faisait partie jadis du Couserans et du diocèse de Saint-Lizier. A Salau, église du xi^e siècle, dépendance d'un couvent de femmes fondé, dit-on, par une princesse espagnole. Les chevaliers de Malte y ont aussi possédé une petite maison et une église dédiée à Notre-Dame.

COUGNY (Edme), helléniste et érudit français, né à Nevers le 12 oct. 1818, mort à Paris le 3 juil. 1889. Elève des collèges royaux de Nevers et de Bourges, il débuta dans l'enseignement par des postes modestes et conquist les grades universitaires par un labeur opiniâtre. Agrégé des lettres, il fut reçu docteur en 1857, avec les thèses : *De Prodicio Ceio, Socratis magistro et antecessore et Guillaume du Vair, étude d'histoire littéraire avec des documents nouveaux*. Professeur de rhétorique dans les lycées de Nevers, Coutances, Bourges, Dijon, Versailles, puis à Henri IV et à Saint-Louis, il fut nommé en 1878 inspecteur de l'académie de Paris. Chargé d'une mission particulièrement difficile à cette date, celle de surveiller l'application de l'article 7 auprès des institutions congréganistes, il apporta à sa tâche une fermeté vigilante, unie à un tact exquis. Il avait réuni d'abondants matériaux pour une histoire des idées politiques en France à la fin du xvi^e siècle, et en publia un certain nombre de fragments fort intéressants : *Un Procès en matière de droits régaliens* (1864); *De la Philosophie chez les jurisconsultes du xvi^e siècle* (1865); *le Parti républicain sous Henri III* (1867); *De la Comédie politique dans les collèges* (1868); *Pibrac* (1869); *les Audiences d'apparat au*

parlement de Paris (1869); *le Capitaine Fr. de la Noue* (1872); *Fr. Hotoman* (1874); *Béroalde de Verville* (1880). On lui doit encore, en fait d'études littéraires et historiques : *la Jeunesse de Virgile* (1863); *Jeanne d'Arc, épopée latine du xvi^e siècle* (1874); *Montesquieu et Madame de Lambert* (1877); *le Roman de Trubert, fabliau du xiii^e siècle* (1883); *Celtes et Germains depuis la conquête de César* (1887). — Helléniste des plus distingués, auteur de plusieurs éditions de classiques, il fut chargé par la Société de l'Histoire de France de la publication, avec traductions et commentaires, des *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*. Les cinq premiers volumes de ce grand ouvrage, destiné à compléter l'œuvre de Dom Bouquet, ont paru du vivant de l'auteur (1878-1886); le sixième et dernier, laissé en manuscrit, sera publié en 1891 par les soins de M. Lebègue, sous les auspices de M. Croiset. M. Cougny éditait encore : *Premiers Exercices oratoires* (1883), d'après un manuscrit grec inédit, découvert dans la bibliothèque de Bourges, et il acheva l'*Anthologie grecque* de Dübner, dans la grande collection Firmin-Didot, par la publication, d'après les documents épigraphiques, d'un troisième volume, qui ne vit le jour qu'après sa mort (1890). G. PAWLOWSKI.

COUGOURDE (V. LAGENARIA).

COUGOURDETTE (V. CUCURBITA).

COUGUAR (V. CHAT, t. X, p. 874).

COUHÉ-VÉRAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, sur la Dive du Midi; 1,861 hab. Stat. (à 6 kil. du bourg) du ch. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Bordeaux. Fabrique d'étoffes; chapellerie. Commerce important de pores, de moutons de la race dite de Valence, de poulains et de mulets. De vastes halles ont été construites pour abriter les marchés. Sur la rive droite de la Dive, ruines de l'abbaye cistercienne de Valence dont il subsiste notamment une salle voûtée du xii^e siècle. La seigneurie de Couhé fut érigée en marquisat en faveur d'Olivier de Saint-Georges, seigneur de Nérac, par lettres patentes de févr. 1652.

COUI ou **COUIS** (V. CRESCENTIA).

COUI-COUI (V. COBAYE).

COUILLARD (Archéol.). Sorte de catapulte, où le projectile était chassé par la brusque détente d'un bras de levier fortement bandé. Cette machine, usitée au moyen âge, était analogue à l'*onagre* de l'antiquité.

COUILLARD (Antoine), poète français, né près de Lorris (Gâtinais), mort vers 1575. Il appartenait à l'ordre des jésuites. Parmi ses nombreux ouvrages, devenus extrêmement rares, nous citerons : *Poésies* (Rouen, 1556, in-8); *les Contredits aux fausses et abusives prophéties de Nostradamus* (Paris, 1560, pet. in-8); *les Antiquités et singularités du monde* (Lyon, 1578, in-16); *Épître présentée au très invincible roi de Pologne* (Paris, 1573). La Croix du Maine et du Verdier lui attribuent : *les Fleurs odoriférantes cueillies es délectables jardins de vertus* (Paris, 1569, in-8); *Quatre Livres sur les procédures civiles et criminelles selon le commun style de France et ordonnances royaux pour l'instruction des greffiers* (Paris, 1560, in-16). Ce dernier est peut-être l'œuvre d'un de ses parents, maître des requêtes, à la même époque.

COUILLET. Bourg de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi, sur la Sambre; 8,000 hab. Centre très important d'industries métallurgiques. Hauts fourneaux, laminoirs, ateliers de construction de matériel de chemin de fer.

COUILLY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy; 543 hab.

COUIN ou **GOVIN** (Art milit.). Char de guerre armé de faux, monté par des combattants appelés *covinaires*. Les peuples des Gaules et de la Grande-Bretagne faisaient usage de ces chars.

COUIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas; 257 hab.

COUIZA. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, au confluent de la Sals et de l'Aude; 886 hab. Stat. de la ligne de Carcassonne à Quillan. Le lieu de Couiza est fort ancien, si c'est lui qui figure sous le nom de *Colustianum* dans un acte de 834. En 1231, il fait partie de la seigneurie constituée en faveur du seigneur de Limoux, Pierre de Voisins. Au xvi^e siècle, la terre de Couiza et celle d'Arques, toute voisine, sont aux mains du célèbre Guillaume, comte de Joyeuse, qui est chassé avec sa femme et sa famille par les religieux d'Alet (1577). Cet ardent ligueur y mourut en 1592. La baronnie d'Arques et de Couiza resta l'une des principales du diocèse d'Alet, jusqu'à l'année 1732, date de la mort du dernier seigneur. On voit encore à Couiza le château habité par Guillaume de Joyeuse, avec quatre tours. — Filatures de laine, fours à plâtre. — Pont du xvi^e siècle, faisant communiquer Couiza et Montazels.

COULADÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 328 hab.

COULAGE. I. ÉCONOMIE DOMESTIQUE (V. BLANCHISSAGE).

II. CÉRAMIQUE. — On appelle coulage l'opération qui consiste à introduire, dans un moule creux en plâtre, une pâte céramique très liquide, appelée *barbotine*, qui dépose, par absorption, sur les parois du moule, une mince couche de terre d'épaisseur uniforme. Une fois sèche, elle donnera une pièce aussi mince que possible et capable cependant de se soutenir. La solution pour le coulage se compose de pâte neuve et de rognures de terre déjà travaillée, par parties égales : on les mélange, on les dissout dans l'eau en les agitant, on les laisse reposer : on agite de nouveau, on passe au tamis de laiton pour enlever les parties grenues, on agite encore jusqu'à parfaite homogénéité. On remplit ensuite de cette solution le moule percé dans le fond d'un trou fermé par bouchon; au bout de quelques instants, le niveau a baissé par suite de l'absorption de l'eau par le plâtre du moule; on remplit de nouveau le moule jusqu'à ce qu'on ait obtenu sur les parois l'épaisseur voulue; on débouche le trou du fond, la barbotine s'écoule et il ne reste plus que la terre qui s'est déposée aux parois. On laisse sécher quelque temps et quand on juge la pièce capable de se soutenir elle-même, on démoule. (Pour le coulage des pièces céramiques de grande dimension, V. CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE.) C'est de cette façon que se font les tubes, les cornues, les plaques réfractaires pour émailleurs, enfin toutes les pièces tellement minces qu'il serait impossible de les tourner. La porcelaine *coquille d'œuf* est faite par ce procédé, de même que les *œufs* byzantins de l'Asie Mineure.



Œuf de faïence siliceuse de l'Asie Mineure.

— On appelle aussi *coulage* des vernis céramiques les défauts d'unité de la couverture qui résultent de l'irrégularité de la chauffe ou de la mauvaise préparation de l'émail qui, pendant la cuisson, se fondant inégalement, disparaît de certains endroits de la pièce, laissant ainsi la terre à nu, ou forme des épaisseurs résultant de l'inégalité de la fusibilité. Les Chinois ont su mettre à profit l'étude qu'ils ont faite du coulage des vernis et des émaux, dans leurs *flambés*; ils provoquent scientifiquement des accidents dans leurs fours et produisent ainsi des pièces de l'effet le plus étonnant. Les céramistes européens depuis quelques années ont étudié aussi le coulage artificiel et peuvent, dans plusieurs cas, rivaliser avec les ouvriers chinois. C'est par le coulage artificiel que

se produit, dans les *flambés*, le *jaspé*, qui n'est qu'un *soufflé* manqué; les *flambés* imitant le marbre, sont aussi le résultat de coulaques prémédités. F. DE MÉLY.

COULAGNE (La) (V. COLAGNE).

COULAINES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et premier cant. du Mans; 661 hab. Église curieuse du xi^e siècle, avec de belles statues des xiii^e et xiv^e siècles.

COULANGERON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-la-Vineuse; 406 hab.

COULANGES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Dampierre; 788 hab.

COULANGES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault; 328 hab.

COULANGES-LA-VINEUSE (*Coleingie, Coloniae vinosae*).

Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre; 1,296 hab. Avant 1789, du diocèse d'Auxerre, de la prov. de Bourgogne et du bailliage d'Auxerre. La seigneurie appartenait, au xiii^e siècle; au comte de Joigny. En 1215, Guillaume, comte de Joigny, la céda à son fils Guillaume qu'il émancipait. Par acte du 21 déc. 1221, Pierre de Joigny reconnut que son château de Coulanges était jurable et rendable au comte d'Auxerre. En 1279, le comte de Joigny accorda aux habitants de Coulanges une charte d'affranchissement. La taille devait être répartie par quatre ou six bourgeois, assistés d'un des officiers du seigneur. Ces privilèges furent confirmés par Jean de Sainte-Croix en 1365 et par le roi en 1373. L'an 1379, Philippe de Sainte-Croix, seigneur de Coulanges, y fonda un hôpital. Assiégée par l'armée du duc de Bourgogne en 1434, la ville de Coulanges se rendit au gouverneur d'Auxerre le 23 juin 1435. Pillée par les huguenots en 1564, elle tomba plus tard entre les mains des ligueurs qui la perdirent le 10 avr. 1590, mais la reprirent dès le 2 juin suivant. Les royalistes s'en emparèrent en 1593; quelques seigneurs tentèrent encore de s'y fortifier; ils durent faire leur soumission au maréchal de Biron en 1594. Quelques années après, Jeanne de Chastellux rendit foi et hommage à Henri IV pour la terre de Coulanges. En 1676, cette ville fut presque entièrement détruite par l'incendie, ce qui montra la nécessité de lui donner l'eau qui lui manquait; Couplet, de l'Académie des sciences, découvrit trois fontaines qui furent aménagées en 1705. L'église, sous le vocable de saint Christophe, fut reconstruite de 1737 à 1742 sur les plans de Servandoni. A droite de l'église, clocher de la fin du xiii^e siècle, avec flèche octogonale en pierre. M. Prou.

COULANGES-LÈS-NEVERS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers; 988 hab. Église de Saint-Théodore, édifice roman défiguré; à l'intérieur, découverte d'une mosaïque carolingienne, en 1859. M. P.

COULANGES-SUR-YONNE (*Coloniae, Colengie super Ycaunam*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, sur l'Yonne; 913 hab. Stat. du chem. de fer de Laroche à Clamecy. Avant 1789, de la prov. de Bourgogne, siège d'une prévôté ressortissant au bailliage d'Auxerre. En 864, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre y possédait des biens. Au commencement du xiii^e siècle, Pierre de Courson, vicomte d'Auxerre, acheta des moines de la Charité tout ce qu'ils avaient à Coulanges. L'évêque d'Auxerre, Hugues de Noyers, voulut reprendre l'acquisition pour son compte, prétendant qu'il devait avoir la préférence dans l'achat des biens ecclésiastiques; le vicomte ne consentit à lui céder que les dîmes, les oblations et une maison. En juil. 1210, Pierre, comte d'Auxerre, reconnut tenir de l'évêque d'Auxerre la terre de Coulanges. En 1314, Louis, comte de Nevers, ayant refusé l'hommage à l'évêque, celui-ci fit saisir cette terre. Au xvii^e siècle, la seigneurie de Coulanges appartenait à la famille Le Bourgoing. L'église, sous le vocable de Notre-Dame, est une construction du xvii^e siècle; le pont, sur l'Yonne, est de la même époque. M. Prou.

COULANGES ou **COLANGES** (Philippe-Emmanuel de), né à Paris le 24 août 1633, mort à Paris le 31 janv.

1716. Fils de Philippe, trésorier de France à Paris, et d'une demoiselle d'Ormesson. Plus connu encore comme cousin de M^{me} de Sévigné que comme auteur de chansons. Nommé conseiller au parlement de Metz en 1637, il accompagna à Francfort, la même année, le maréchal de Gramont, ainsi que ses amis Nointel et Gargan; il profita de cette occasion pour visiter l'Allemagne méridionale; de Francfort, il se rendit à Munich; continuant ensuite son voyage, il parcourut l'Italie, s'arrêtant à Venise, à Lorette, à Rome, à Florence, à Turin, reçu partout avec magnificence et voyageant en grand seigneur. Il fut nommé maître des requêtes en 1672; mais sa vie fut entièrement consacrée aux plaisirs mondains. Il ne vivait pas en très bonne intelligence avec sa femme (née Dugué-Bagnols) (1641-1723), cousine germaine du ministre Louvois, favorite de M^{me} de Maintenon, et l'une des femmes les plus séduisantes de la cour de Louis XIV, par sa grâce, son esprit et son désintéressement. Son mari était lié surtout avec M^{mes} de Louvois, de La Trousse (sa tante), de Sévigné; il affectait d'être amoureux de M^{me} de Grignan. Ses chansons avaient un grand succès dans cette petite société lettrée, un peu sceptique, où il plaisait beaucoup. En 1689 et en 1691, il accompagna à Rome le duc de Chaulnes. Ses chansons ont été publiées à Paris (1692, puis 1698, 2 vol. in-12). M. de Monmerqué a édité en 1820 ses *Mémoires*, contenant la relation de son voyage d'Allemagne et d'Italie (1637-58), du voyage à Rome (1689) et plusieurs lettres. Cinquante charmantes lettres de M^{me} de Coulanges ont été publiées dans le *Supplément aux lettres de M^{me} de Sévigné* (Paris, 1751), réimprimées avec celles de Ninon de Lenclous en 1823, et reproduites dans l'édition des *Grands Écrivains*.

BIBL. : WALCKENAER, *Mémoires sur Madame de Sévigné*. — JAL, *Dict. hist. et crit.*

COULANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey; 56 hab.

COULANS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Loué; 1,519 hab. Papeterie. Château.

COULANT. I. TECHNOLOGIE. — Anneau de fer qui maintient rapprochées les branches d'une tenaille de forge, de façon que le morceau de fer à travailler reste saisi par les mordaches de la tenaille.

II. BOTANIQUE. — Le coulant ou stolon est une tige filiforme, rampante, à longs entre-nœuds, dont chacun peut donner naissance à un nouvel individu. Ex. : Fraisier, *Potentilla reptans*, *Ranunculus repens* (V. TIGE).

III. MARINE. — *Nœud coulant* (V. NŒUD).

COULAURES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises, sur la Loue; 1,337 hab. Au confluent de la Loue et de l'Isle, à un demi-kil. en aval du bourg, site pittoresque formé d'une série de mamelons hérissés de rochers et entourés de fossés sinueux. — Châteaux de Conti (x^e siècle), de la Reille, de Lacousse, de Chardeuil, de Glane.

COULÉ (Peinture-gravure). On appelle coulé, en peinture, l'ensemble des premières teintes d'une ébauche que l'artiste doit renforcer de nouvelles teintes plus empâtées. Les graveurs emploient le mot coulé adjectivement et appellent taille coulée celle qui suit facilement la direction d'un contour.

COULEDOUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 592 hab.

COULÉE. I. MÉTALLURGIE. — Ouverture pratiquée au niveau du fond du creuset pour l'écoulement du métal fondu. On donne encore ce nom à l'ensemble des opérations par lesquelles le métal est conduit dans les moules (V. FONDERIE et HAUT FOURNEAU). L. K.

II. GÉOLOGIE. — *Coulée de laves* (V. VOLCAN).

III. ÉCRITURE (V. ÉCRITURE).

COULET (Anne-Philiberte), femme graveur, née à Paris en 1736, morte au commencement du xix^e siècle. Élève d'Aliamet et de Lempereur, elle a gravé des paysages, des

marines et quelques scènes de genre d'après Berghem, Van Goyen, Louthembourg et Vernet.

COULETAGE. Droit d'un denier ou obole sur toutes marchandises vendues ou achetées. Il en est question dans la coutume de Lille, art. 66. Ragueau dit à son sujet qu'il semble être « le droit de tonlieu, maille et vendition ». En effet *couletage* n'est qu'une forme particulière de *courtage* (V. *Dictionnaire de Godefroy*). Le droit de couletage était donc un droit qui se payait au courtier.

COULEUR. I. Physique. — La cause de la couleur des corps a fait l'objet de nombreuses discussions entre les philosophes grecs; les pythagoriciens considéraient la couleur comme propriété appartenant au corps. Epicure la regardait comme une propriété de la lumière. Il faut franchir un certain nombre de siècles pour trouver des expériences sérieuses faites à l'appui de ces doctrines. Bayle paraît être le premier qui fit des expériences à ce sujet et il regardait, comme Epicure, la lumière comme la cause de ces phénomènes. Descartes aussi pensait de même, mais il croyait que les corps colorés en recevant la lumière modifiaient son intensité. C'est Newton le premier qui a montré, à l'aide d'un grand nombre d'expériences, que les corps qui nous paraissent colorés jouissent de la propriété d'absorber les rayons lumineux qui ne sont pas de sa couleur et de diffuser les autres. Ainsi un objet qui nous paraît rouge nous produit cette impression parce que, éclairé par de la lumière blanche, il en absorbe les rayons bleus, verts, jaunes, et ne réfléchit, s'il est poli, ou ne diffuse, s'il ne l'est pas, que les rayons rouges. Les corps qui nous paraissent blancs ainsi que ceux qui nous paraissent noirs ne font pas cette sorte de sélection entre les rayons lumineux qu'ils reçoivent; les premiers diffusent toutes les couleurs; les seconds les absorbent toutes. Il résulte de ce qui précède que la couleur d'un corps doit dépendre de la nature de la lumière qu'il reçoit; c'est ce que l'expérience vérifie tous les jours. Si par exemple on observe une teinte jaune sur un papier blanc, à la lumière du jour, la teinte paraît jaune parce que, parmi les rayons qu'elle reçoit, lumière blanche, il existe du jaune qu'elle diffuse en retenant les autres couleurs; d'autre part, le papier paraît blanc parce qu'il diffuse toutes les couleurs dans la même proportion. Si l'on éclaire le même papier à l'aide d'une lumière riche en rayons jaunes comme celle d'une lampe, la teinte jaune paraîtra encore belle, mais la partie blanche du papier ne diffusera plus de lumière blanche, elle n'en reçoit plus, elle diffusera de la lumière jaune, et par suite ne fera plus contraste avec la partie peinte; c'est pour cela que les verts semblent bleus à la lumière du gaz; c'est parce que le jaune qu'ils contiennent ne fait plus contraste avec les parties blanches. Cependant les verts purs qui ne sont pas un mélange de jaune et de bleu ne subissent pas cet effet avec les lumières artificielles (on désigne souvent ces verts sous le nom de vert lumière). Si au lieu d'employer comme source de lumière une lampe, qui tout en donnant en abondance de la lumière jaune donne aussi des rayons des autres couleurs, on emploie une lumière rigoureusement monochromatique (la flamme jaune d'une lampe à alcool salé remplit à peu près cette condition), on constate que tous les corps qui ne sont pas jaunes paraissent noirs; le bleu, le rouge, l'orangé, le violet, etc.

On a fait un certain nombre d'expériences pour étudier l'influence de la chaleur sur la coloration des corps; beaucoup de résultats publiés ont été mal interprétés; il faut, en effet, pour conclure que l'écartement des molécules causé par la dilatation produit le changement de couleur que l'on observe quand on chauffe certains corps, être certain que le corps n'éprouve pas une transformation allotropique (oxydes jaune et rouge de mercure) ou même une décomposition (sels de cobalt). La couleur des corps, pour être définie d'une façon précise, doit être étudiée au *spectrophotomètre* (V. ce mot). On reçoit dans la fente de cet instrument les rayons colorés venant du corps; on constate de quelles radiations simples ils se composent et l'on

mesure les rapports d'intensité de chacune de ces radiations à l'intensité que chacune d'elles possède dans la lumière blanche prise comme type. La couleur des substances transparentes présente des phénomènes de deux ordres. Les substances transparentes comme le bichromate de potasse, le sulfate de cuivre, etc., présentent par réflexion et par transparence sensiblement la même couleur; au contraire, les corps plus ou moins doués de ce qu'on appelle l'éclat métallique, présentent des couleurs complémentaires. Ainsi les solutions alcooliques de fuschine paraissent vertes par réflexion et rouges par transmission; l'or réduit en feuille très mince est jaune par réflexion, vert par transmission. Ces corps présentent en outre par transparence le phénomène curieux et encore peu expliqué de la *dispersion* (V. ce mot) anormale. Si l'on remplit un prisme creux d'une solution alcoolique de fuschine, on observe, comme on doit s'y attendre, un spectre où le vert (couleur réfléchie) manque; mais on observe aussi le fait inattendu que voici: le spectre, au lieu de présenter les couleurs dans l'ordre habituel, violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, est composé, en partant d'une extrémité: violet, noir (correspondant au vert qui manque), rouge, orangé, jaune. Helmholtz a donné une théorie de ces phénomènes; mais les résultats expérimentaux sont encore trop peu nombreux pour que l'on puisse affirmer que cette théorie doit être admise.

A. JOANNIS.

II. Chimie. — Sous la désignation générale de couleurs, nous distinguerons les matières colorantes et les couleurs proprement dites. On entend par colorants des substances d'origine et de composition organiques, qui existent toutes formées, soit dans les végétaux comme la chlorophylle, soit chez certains animaux comme la cochenille; ou encore des substances obtenues par la transformation de certains composés retirés des goudrons de houille, comme les couleurs d'aniline. Au point de vue industriel, les colorants peuvent être divisés en trois classes: 1° les substances que l'on extrait directement des végétaux, ou qui résultent d'une modification éprouvée par certains corps dépourvus de propriétés colorantes que ces végétaux contenaient primitivement; 2° les substances retirées directement du corps ou des organes de certains animaux; 3° les substances extraites des goudrons de houille.

COLORANTS VÉGÉTAUX. — Certains de ces colorants existent dans les tiges et les branches des végétaux, comme le campêche, le farnambouc, le santal; d'autres dans les fleurs, les fruits, les graines, comme le safran, le sureau, la graine d'Avignon; d'autres dans les feuilles, comme la chlorophylle, dans les racines comme la garance, le curcuma; d'autres enfin, mais plus rarement, sont répandus dans toutes les parties des végétaux comme dans la gaudie. Quelquefois certaines de ces matières colorantes n'existent pas toutes formées dans les végétaux et ne se produisent que par une fermentation ou une transformation de substances primitivement incolores, comme c'est le cas dans l'orseille, l'indigo, la garance. Les tiges et les branches des plantes vivaces et particulièrement des arbres, sont recouvertes d'une écorce ordinairement brune, qui peut elle aussi contenir des principes colorants comme le quercitron, le tannin, etc. Le bois contenu dans cette écorce est généralement blanc jaunâtre pour les arbres ordinaires, brun, jaune, rouge, noir ou bleu dans les bois de teinture qui n'acquiescent toutes leurs propriétés tinctoriales qu'à un certain âge, où les parties colorantes transmises par les feuilles et les racines semblent ne plus s'accumuler. Dans les fleurs, les parties principales contenant des matières colorantes sont, en première ligne, les corolles qui sont toujours colorées et de toutes nuances, comme dans le coquelicot, le souci, la rose trémière, etc.; en seconde ligne, les stigmates qui, quoique étant le plus souvent incolores, sont dans quelques végétaux colorés en bleu et en jaune, comme dans le safran.

COLORANTS RETIRÉS DES ANIMAUX. — Le règne animal

offre peu de matières colorantes pouvant être utilisées dans l'industrie. La principale, la cochenille, existe toute formée dans le corps desséché de la cochenille femelle qui vit au Mexique sur certaines espèces de cactus. Cette substance colorante doit ses propriétés à un acide rouge spécial (l'acide carminique) soluble dans l'eau. Le kermès ou cochenille du Nord est l'ensemble du corps et des œufs desséchés de quelques espèces de kermès ou de coccus (insectes vivant en Orient et dans le sud de l'Europe sur le chêne kermès). Cette substance colorante, peu employée actuellement, doit, comme la précédente, ses propriétés tinctoriales à un acide qui se trouve dans le corps de l'insecte sous forme de petits grains tenus en suspension au milieu d'un liquide incolore. La gomme laque ou laque en bâtons est une résine colorée provenant de la piqûre de certains animaux (*coccus lacca*) vivant sur plusieurs plantes du Bengale. Cette résine sert à préparer des colorants rouges, beaux et solides, connus sous les noms de *lac-laque* et de *lac-dye*.

Propriétés générales des colorants végétaux et animaux. Un grand nombre de ces substances ont une saveur à la fois âpre et sucrée; souvent elles sont inodores, quelques-unes cristallisent facilement et peuvent se sublimer comme l'alizarine, l'indigotine (ces dernières seules ont pu être reproduites synthétiquement). Certaines sont résineuses, d'autres entièrement volatiles à une température élevée, comme l'alizarine; beaucoup s'altèrent sous l'influence de l'air, de la lumière; d'autres, au contraire, comme la chlorophylle, exigent la lumière pour se former dans les végétaux. La teinte des matières colorantes peut se modifier et même se détruire complètement sous l'influence de certains agents chimiques. Ainsi les alcalis étendus bleuissent le tournesol rouge, brunissent le curcuma, verdissent le sirop de violettes, les acides dilués ramènent ces substances à leur teinte primitive, qui souvent est même avivée. Les acides et les alcalis concentrés, agissant sur ces colorants secs, les décolorent en les décomposant souvent; quelques-uns résistent aux acides concentrés. Le chlore décolore tous les colorants végétaux, l'acide sulfureux les décolore en partie, mais dans certains cas, on peut faire revenir la couleur primitive ou une teinte voisine; ainsi des violettes traitées par l'acide sulfureux gazeux seront entièrement décolorées; mises en présence de vapeurs ammoniacales, elles deviendront d'un beau vert. Certains sels tels que le sulfate d'alumine, le protochlorure d'étain, etc., ont la propriété de former, avec différents colorants, des composés insolubles appelés *laques*. Un grand nombre de substances colorantes sont solubles dans l'eau; d'autres ne se dissolvent que dans l'alcool, l'éther, les hydrocarbures; quelquefois la présence d'un acide facilite la dissolution comme pour l'alizarine, la purpurine, l'indigotine; d'autres fois l'adjonction d'eau à une solution alcoolique ou acide détermine la précipitation de la matière colorante, comme c'est le cas dans une solution sulfurique d'alizarine. D'autres colorants se dissolvent plus facilement dans les alcalis, carthamine, santaline; d'autres, enfin, comme les dérivés de la garance, se dissolvent dans les alcalis et dans les acides. Certains corps, comme le charbon animal, ont la propriété d'absorber les matières colorantes sans les altérer. D'autres agents chimiques, comme l'hydrogène naissant, l'acide sulfhydrique, décolorent momentanément différents colorants; une simple oxydation à l'air suffit pour leur rendre leur teinte primitive, comme c'est le cas dans la transformation de l'indigo blanc en indigo bleu. L'industrie utilise la plupart de ces propriétés et de ces réactions, soit pour la préparation de certains colorants, soit pour leur destruction. Le blanchiment de la toile, de la paille, de la pâte à papier, des tissus de soie, de laine; l'enlèvement des taches d'encre, de fruits, etc., en sont autant d'applications.

COLORANTS EXTRAITS DES GOUDRONS DE HOUILLE. — Cette classe comprend les colorants artificiels d'une existence relativement toute récente, mais dont la beauté et la puis-

sance de coloration ont suffi pour les faire rechercher en teinture. Ces colorants dérivent tous de carbures d'hydrogène, obtenus dans la distillation fractionnée des goudrons de houille, et dont les principaux, employés dans la fabrication des couleurs d'aniline, sont les suivants : la benzine, le toluène, le xylène, le cumène, le phénol, la naphthaline, l'anthracène. On extrait de ces hydrocarbures la totalité des colorants artificiels connus à ce jour et qui peuvent être classés, suivant leur composition, en dix-sept groupes : 1° les colorants *nitrosés*, comprenant, le vert solide ou dinitrosorésorcine et le vert naphтол B ; 2° les colorants *nitrés*, qui comprennent l'acide picrique, le jaune Victoria, le jaune salicylique, l'orangé palatin, la phénicienne, le jaune de Martius, le jaune de naphтол S, la citronine, l'aurantia, le grenat Casthelaz ; 3° les colorants *oxyazoïques*, donnant le jaune soleil ou curcumine S ; 4° les colorants *azoïques*, jaune d'aniline, jaune solide, jaune acide, brun Bismarck, crocéines, ponceaux, chrysoïdine, orangés, écarlates, Bordeaux, rocelline, rouges de Biebrich, Congo, azoflavine, benzopurpurine, chrysamine ; 5° les colorants *hydrazoïques* comprenant la tartragine ; 6° les colorants du *diphénylméthane* comprenant l'auramine ; 7° les colorants du *triphénylméthane*, comprenant les verts malachite, lumière méthyl, à l'iode, helvétia, les bleus diphénylamine, Victoria, d'aniline ; les violets méthyl, benzyl, Hoffmann, phényliques cristallisés, la fuchsine diamant et la fuchsine acide, les corallines, le phénolphtaléine, la chrysoline, la fluorescéine et ses dérivés, éosine, etc., la rhodamine, galléine, céruléine ; 8° les colorants retirés de l'*anthracène* qui comprennent l'alizarine, le bleu d'alizarine, le brun d'anthracène, le noir d'alizarine ; 9° les *indophénols* ; 10° les *oxazines* comprenant le violet solide, le bleu Meldola, la muscarine, le bleu du Nil ; 11° les colorants *sulfonés* (dans la constitution desquels il entre du soufre), qui comprennent le bleu de méthylène, le violet de Lauth ; 12° les *eurhodinés* donnant le violet neutre et le rouge neutre ; 13° les *safraninés*, comprenant le bleu de Bâle et les safranines diverses ; 14° les *indulinés* et *nigrosinés*, qui comprennent la violaniline, l'induline, la nigrosine ; 15° l'*indigo artificiel* ; 16° les colorants de l'*acridine* et de la *quinoléine* donnant la flavaniline, la phosphine ; 17° les autres colorants non classés dans les seize premiers groupes, c.-à-d. le bleu de résorcine, la canarine, la murexide. (Classification extraite du *Tableau des colorants artificiels* de Gustave Schultz et Paul Julius ; Berlin, 1888.)

Propriétés générales des colorants artificiels. Tous ces colorants sont solides, quelques-uns sont cristallisés comme la fuchsine, le vert brillant, etc. ; les autres sont généralement amorphes. Ils sont à peu près tous solubles dans l'eau, sauf cependant quelques-uns comme le bleu à l'alcool, les indulines et les nigrosines qui ne deviennent solubles qu'après sulfonation, et ne peuvent être employés en teinture qu'après dissolution préalable du colorant dans l'alcool. Les autres peuvent être employés directement soit en bains neutres, soit en bains acides, après décreusage ou dégorçage des tissus de soie ou de laine. Ces substances ont une intensité colorante considérable ; ainsi 1 gr. d'acide picrique peut colorer 10 kilogr. de soie, 2 gr. de bleu d'aniline colorent 10 kilogr. de laine, quelques-uns comme la fluorescéine, les éosines, etc., communiquent à leur solution une fluorescence et un dichroïsme remarquables. Contrairement aux colorants végétaux qui sont tous inoffensifs, certains dérivés de la houille absorbés à petite dose, comme l'acide picrique, peuvent être toxiques, d'autres peuvent être explosifs et doivent être livrés en pâte, comme l'*isopurpurate de potasse* ou fond rouge de Castelholz. Tous ces colorants sont décomposables par la chaleur, certains, comme le jaune de Martius, détonnent à 150° ; ils brûlent sans laisser de résidus, sauf toutefois les sels doubles de baryte ou de zinc, qui laissent un résidu de baryte ou d'oxyde de zinc. Dans certains cas, les acides ou les alcalis facilitent la dissolu-

tion de ces colorants ; en excès, leur teinte décroît et peut même disparaître complètement. L'acide sulfurique en décompose quelques-uns comme les *éosines*, mais le plus souvent les dissout sans les altérer, en leur communiquant une teinte spéciale qui revient à la teinte primitive par dilution dans l'eau. Actuellement les colorants dérivés de la houille sont surtout employés en teinture. Leur préparation est la base d'une industrie florissante qui ne peut que grandir encore, comme conséquence des découvertes et des recherches des éminents savants qui ont tant contribué au développement de cette richesse industrielle.

DES COULEURS PROPREMENT DITES. — Sous le nom de couleurs, on désigne particulièrement des composés minéraux, parfois des laques végétales qui s'appliquent à la surface des corps, sans former avec eux des combinaisons, et qui peuvent disparaître par une action mécanique, un grattage par exemple. Les couleurs matérielles se distinguent des lumières colorées du spectre en ce que par le mélange des couleurs dites simples, le bleu, le jaune et le rouge, on n'obtient jamais le blanc, comme par la réunion des lumières, mais bien du noir.

Classification des couleurs matérielles de Chevreul. Les dénominations plus ou moins fantaisistes, gris souris, vert d'eau, olive, fraise écrasée, etc., de certaines couleurs ont amené Chevreul à établir une classification basée sur des données scientifiques. Chevreul définit d'abord les différentes circonstances qui peuvent modifier les couleurs matérielles. Il y a quatre modifications principales, par addition : 1° de blanc qui éclaircit la couleur ; 2° de noir qui l'assombrit ; 3° d'un autre colorant qui change sa nature, en lui laissant son éclat, et fournit les *nuances* ; 4° d'une autre couleur, qui change les caractères spécifiques de la couleur primitive en la ternissant. Les modifications par addition de blanc ou de noir donnent les *tons* d'une couleur, et la succession de ces tons, sans écart brusque, forme une *gamme*. L'œil apprécie un nombre variable de tons dans une couleur, ordinairement de trente à trente-cinq, mais, par l'éducation, les teinturiers peuvent en différencier jusqu'à cinquante. C'est en partant de cette définition que Chevreul a établi sa classification ; le spectre, moins la teinte indigo, qui peut être considérée comme un mélange de bleu et de rouge, est disposé en couronne de la façon suivante : un cercle est divisé en trois arcs de 120° ; on mène les rayons, chaque partie représente une des trois couleurs simples : bleu, jaune, rouge ; chacun de ces secteurs étant divisé en deux, nous aurons trois nouvelles couleurs, car le bleu et le jaune nous donnent par fusion le vert ; le jaune et le rouge nous donnent l'orangé ; le rouge et le bleu, le violet. Chevreul partage de nouveau les secteurs en deux et obtient ainsi, entre le vert et le bleu, le vert-bleu ; entre le vert et le jaune, le jaune-vert. Ces arcs de 30° sont encore divisés en six parties, qui sont simplement dénommées par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6. Chacun des rayons de ce cercle en vingt parties, qui donnent vingt tons de la couleur en y ajoutant du blanc en certaines proportions définies : ce sont les couleurs dites *franches*. On obtient ainsi 72 rayons à 20 tons, ce qui nous fait 1,440 couleurs.

Si maintenant au lieu de blanc on ajoute du noir, on a des couleurs dites *rabattues*. Chevreul dans son cercle chromatique s'est contenté de dix tons obtenus en ajoutant à la couleur de $\frac{1}{10}$ à $\frac{9}{10}$ de noir. Ceci établi, on voit que rien n'est plus facile alors que de classer une couleur donnée ; on la dénomme ainsi : *nom de la couleur, numéro du ton, numéro du rabat de noir*. Exemple : rouge n° 3, 10° ton, $\frac{3}{10}$ de rabat. En réalité, le cercle chromatique de Chevreul n'existe pas. Comme il est impossible de faire des gammes sur laine floche d'après le cercle, pour satisfaire aux besoins de l'industrie de la teinture et de l'impression, Chevreul fit exécuter un atlas par un artiste de talent, M. Dijon. Le cercle chromatique permet de déterminer la composition d'une couleur donnée et la complémentaire d'une nuance quelconque ; cette couleur com-

plémentaire occupe le secteur opposé. Les couleurs dérivées, ou *gamme chromatique*, obtenues en étendant de blanc, en proportion croissante, une couleur matérielle primaire, n'ont pas la même complémentaire, et, par suite, ne suivent pas la loi des lumières colorées, ces dernières donnant des *gammes vraies*.

Du contraste des couleurs. Le contraste des couleurs a été particulièrement étudié par Chevreul. C'est l'étude des phénomènes que l'on constate journellement en peinture et en teinture, lorsqu'on regarde divers tons ou des tons à degrés différents sur une table, et très rapprochés les uns des autres. Le savant du Muséum distingue trois contrastes différents : 1° le contraste simultané; 2° le contraste successif; 3° le contraste mixte. Le contraste simultané est celui qu'on observe lorsqu'on regarde une gamme en teintes plates; chaque teinte paraît à l'œil plus foncée sur le bord qui touche à la teinte claire suivante, et plus claire sur le bord qui touche à la teinte plus foncée; le commencement des travaux de Chevreul sur le contraste simultané date de 1825. Dans le contraste successif, on observe les effets suivants : si on fixe une image noire sur un fond blanc, puis que l'on porte ensuite ses regards sur un tableau noir, on voit en blanc sur ce dernier l'image noire première; ou si on fixe attentivement une image colorée, puis une toile blanche, on voit sur cette dernière l'image primitive, mais avec sa couleur complémentaire. Quand on regarde pendant un certain temps un objet coloré, et qu'ensuite on remplace cet objet par un autre également coloré, la complémentaire de la première couleur vient s'ajouter et modifier la couleur du second objet : ce sont les phénomènes du contraste mixte (V. CONTRASTE, t. XII, p. 802).

DES COULEURS EN GÉNÉRAL. — Les couleurs employées dans la peinture en bâtiments, dans la peinture artistique, dans la coloration des émaux, etc., appartiennent au règne minéral; quelquefois, mais rarement, au règne végétal. Nous voulons parler en dernier des laques, dont on fait usage dans l'impression des tissus. Les couleurs minérales ne présentent rien de saillant et de particulier; plusieurs corps simples sont colorés par eux-mêmes, comme : le soufre, le charbon; d'autres le sont par leurs oxydes : oxydes de mercure, de plomb, de chrome, de fer; ou par leurs sulfures; exemple : sulfures de plomb, de cadmium, de mercure, d'arsenic; enfin, citons certains sels insolubles ou peu solubles, de cuivre, de cobalt, de chrome, de plomb. Les laques végétales sont assez altérables à la lumière, tandis que les couleurs minérales résistent assez bien. Certaines de ces dernières, à base de plomb, de cuivre, de bismuth, d'argent, etc., sont très sensibles et noircissent aux émanations du gaz d'éclairage, celui-ci contenant toujours des traces d'hydrogène sulfuré. Les agents chimiques détruisent complètement les laques végétales.

Un grand nombre de couleurs minérales sont vénéneuses; aussi a-t-on dû en réglementer l'emploi; nous citerons les prescriptions du comité consultatif d'hygiène publique de France, dont les ordonnances préfectorales en date du 8 juin 1881, 3 juil. 1883 et 21 mai 1885, 15 févr. 1888 assurent l'exécution dans le dép. de la Seine.

On distingue dans les couleurs minérales : 1° les produits naturels; 2° les couleurs minérales artificielles, obtenues, soit par voie sèche, soit par voie humide. Les produits naturels, avant d'être livrés au commerce, doivent subir plusieurs opérations afin de les purifier : ce sont le *casage* et le *triage* à la main, sur lesquels nous n'avons pas besoin d'explications; le *débourbage* qui a pour but de laisser tremper le produit dans l'eau pendant plusieurs jours, puis de le mettre en suspension dans ce liquide par un brassage vigoureux, et le séparer ensuite par décantation; le *broyage* se fait au moyen de meules ordinaires ou de molettes. Ce dernier procédé est le plus parfait, mais il est très coûteux; la lévigation a pour but de séparer, en la mettant en suspension dans l'eau, la poudre ténue des fragments grossiers de la masse broyée. On décante et on laisse reposer. Enfin le *tamisage* se fait à sec ou en pré-

sence de l'eau, avec des tamis ordinaires, de simples blutoirs à farine. La préparation des couleurs artificielles se fait par voie sèche et par voie humide; les couleurs obtenues par voie sèche ont à subir les opérations du broyage et du tamisage. Les couleurs préparées par voie humide sont des précipités chimiques; elles doivent être lavées à fond, afin d'éviter les cristallisations de sels étrangers ou les efflorescences à l'air. C'est ainsi qu'on obtient le chromate de plomb, le bleu de Prusse, le sulfure de cadmium; quelquefois on prépare des couleurs composées, des verts, par exemple, en précipitant un mélange de sels par un autre mélange déterminé. Ainsi une solution formée de ferrocyanure de potassium et de chromate de potasse, donne, avec une liqueur contenant de l'acétate de peroxyde de fer et de l'acétate neutre de plomb, un précipité vert bien homogène, connu sous le nom de *vert Milior*. Enfin on prépare aussi certaines couleurs par voie mixte, c.-à-d. en faisant agir la chaleur sur des mélanges salins et reprenant le produit obtenu par l'eau bouillante, qui décompose le sel double et donne un précipité; tel est le cas pour le *vert Guignet*.

Les couleurs artificielles sont broyées à la meule, mais ordinairement devant servir à la peinture artistique, on fait usage de molettes de verre, de porcelaine ou de marbre, agissant sur une glace ou sur un plan de marbre; on promène la molette sur ce plan, en ayant soin de ramasser de temps en temps la couleur à l'aide d'un couteau d'acier, d'ivoire ou de corne. Industriellement, on se sert de certaines machines qui remplissent l'office de molettes : citons entre autres les machines de Bewley et de Rawlinson. Les couleurs communes sont broyées entre des cylindres de fonte ou de granit, dont les axes sont parallèles et dans le même plan horizontal; la couleur délayée dans l'huile ou dans l'eau est passée plusieurs fois entre ces cylindres. Les solutions aqueuses colorées des végétaux ou des colorants d'aniline, traitées par des bases ou des solutions salines, se décolorent entièrement en donnant des précipités connus sous le nom de *laques*. Les bases employées autrefois dans la fabrication des laques étaient en petit nombre; l'alumine et le sel d'étain étaient celles que l'on employait le plus ordinairement. Dans ces dernières années, la préparation des laques a pris une grande extension et on fait usage aujourd'hui de toute matière insoluble ou peu soluble dans l'eau, permettant de recueillir les couleurs solubles à l'état insoluble ou peu soluble.

Il y a plusieurs modes de préparation des laques. Les laques formées par les oxydes métalliques insolubles s'obtiennent en prenant la base à l'état de liberté, toujours *hydratée*, et en agitant avec les dissolutions colorantes; généralement on précipite la base en présence de la dissolution colorante en se basant sur les phénomènes de double décomposition. Un autre mode d'obtention des laques consiste à employer un sel basique de l'oxyde métallique qui doit former la laque. Ce mode de formation explique certains phénomènes qui se passent en impression sur tissus. Pour préparer les laques dans l'industrie, on précipite dans de grands bacs la solution colorante par le sel métallique, suivant les lois que nous avons énoncées. On laisse reposer et on décante; on a soin de ne pas laver le dépôt, car les laques sont des corps peu stables qui se décomposent avec la plus grande facilité.

COULEURS VITRIFIABLES. — On appelle *couleurs vitrifiables*, des couleurs minérales qui, mélangées à certains fondants, se liquéfient à une température élevée et peuvent servir à la décoration des vitraux, des porcelaines, etc. On distingue suivant leur résistance aux températures élevées : 1° les couleurs dites de grand feu; 2° les couleurs de mi-grand feu ou de mouffes durs; 3° les couleurs ordinaires ou de mouffes. Pour l'application des couleurs vitrifiables, V. CÉRAMIQUE et PORCELAINES. Ch. GIRARD.

III. Industrie. — On trouvera toutes les indications relatives à la fabrication et à l'usage de chaque couleur au nom de cette couleur. V. BLANC, BLEU, BRUN, etc.

IV. Administration.— A la suite de graves accidents résultant de l'emploi de substances vénéneuses dans la coloration des liqueurs, sucreries, bonbons, dragées, pastillages, conserves, papiers, jouets, il était de toute nécessité de désigner nettement les couleurs et colorants nuisibles ne pouvant être employés à cet usage. L'ordonnance de police du 15 juin 1862, l'instruction ministérielle du 25 mai 1881 et l'ordonnance du 3 juil. 1883 indiquent les couleurs suivantes comme nuisibles et en punissent sévèrement l'emploi.

COULEURS MINÉRALES. — *Composés de cuivre.* Cendres bleues, bleu de montagne. *Composés de plomb.* Massicot, minium, cuivre orange, oxychlorures de plomb, jaune de Cassel, jaune de Turner, jaune de Paris, carbonate de plomb, blanc de plomb, céruse, blanc d'argent, antimuriate de plomb, jaune de Naples, sulfate de plomb, chromates de plomb, jaune de plomb, jaune de Cologne. *Composés de baryte.* Chromate de baryte, outremer jaune. *Composés de mercure.* Sulfure de mercure, vermillon. *Composés de l'arsenic.* Arsénite de cuivre, vert de Scheele, vert de Schweinfurt.

COULEURS ORGANIQUES. — *Gomme-gutte, aconit, napol, fuchsine,* et dérivés immédiats, tels que bleu de Lyon, sulfo de fuchsine, violet d'aniline, bleu d'aniline, etc. *Eosine, fluorescéine, phloxine, rose bengale, cyanosine, etc. Matières colorantes renfermant au nombre de leurs éléments la vapeur nitreuse,* telles que jaune de naphthol, jaune Victoria, acide picrique, binitronaphthol, nitroalzarine, etc. *Matières colorantes préparées à l'aide des composés diazoïques,* telles que tropéolines, rouge de xylydine, ponceau, rouge Congo, rouge de Bordeaux, rouge de Biebrich, bleu azoïque, jaune solide, etc. Il est interdit d'employer, pour envelopper les substances alimentaires, des papiers colorés au moyen de ces couleurs. Cette interdiction s'applique également aux jouets; néanmoins, pour les articles en fer estampé et en fer-blanc, ainsi que pour les ballons en caoutchouc, le chromate de plomb, la céruse et le vermillon sont autorisés à condition que ces couleurs soient fixées au moyen d'un vernis gras. — Une dernière ordonnance préfectorale datant du 31 déc. 1890 confirme ces décisions, tout en tolérant l'emploi de certains colorants de la houille primitivement interdits, à condition qu'ils soient exclusivement destinés à la coloration de substances n'étant pas colorées naturellement. Ch. GIRARD.

COULEURS INOFFENSIVES (V. CONFISERIE).

V. Beaux-Arts. — Pour bien comprendre le sens exact que le mot *couleur* peut avoir dans les arts du dessin, il importe de se rappeler la théorie physique (V. ci-dessus) énonçant que la couleur n'existe pas en elle-même puisqu'elle est incessamment modifiée par l'influence des couleurs voisines. Elle n'a donc en soi ni vertu ni beauté; sa qualité lui vient de son entourage, ce qu'on appelle ses complémentaires. On peut ainsi, par des contrastes et des rapprochements favorables, augmenter ou atténuer à l'infini son intensité. Un peintre produit de la couleur avec du blanc, du noir ou du gris, qui, selon l'acception physique, sont la négation ou plutôt l'absence de la couleur. Bien colorer, c'est, par conséquent, ou bien sentir d'instinct la nécessité de ces rapprochements, ou bien savoir rapprocher habilement la valeur des tons. Mais qu'est-ce qu'un ton? Qu'est-ce qu'une valeur? En art, on se sert du terme de *ton*, comme de celui de *nuance*, dans tous les cas où l'on veut dire que l'intensité colorée est rabattue, c.-à-d. diminuée. Les expressions *ton juste, ton faux* sous-entendent le contraste de plusieurs tons, un ton isolé ne pouvant être ni juste ni faux. Par le mot *valeur*, on entend la quantité de clair ou de sombre qui se trouve contenue dans un ton. Exprimée par le dessin et par la gravure, cette distinction est facile à saisir: tel noir aura, par rapport au papier qui représente l'unité de clair, plus de valeur que tel gris. Exprimée par la couleur, c'est une abstraction non moins positive, mais moins aisée à définir. Grâce à une série

d'observations que la chimie a rendu familières, on dégage d'une couleur donnée cet élément de clair ou d'obscur qui se combine avec son principe colorant, et, scientifiquement, on arrive à considérer un *ton* sous le double aspect de la couleur et de la valeur, de sorte qu'il y a dans un violet, par exemple, non seulement à estimer la quantité de rouge et de bleu qui peut en multiplier les nuances à l'infini, mais à tenir compte aussi de la quantité de clarté ou de force qui le rapproche soit de l'unité claire, soit de l'unité sombre. C'est dans l'accord de ces tons et de ces valeurs que se sont distingués les peintres qui ont été de grands coloristes. Si l'on était d'un Véronèse, d'un Titien, d'un Rubens, ce juste rapport des valeurs dans leur coloris, on n'aurait plus qu'un coloriage discordant, sans force, sans délicatesse, sans rareté. A mesure que le principe colorant diminue dans un *ton*, l'élément *valeur* y prédomine. S'il arrive, comme dans les demi-teintes où toute couleur pâlit, comme dans les tableaux de clair-obscur outré où toute nuance s'évanouit, comme dans Rembrandt par exemple, s'il arrive, disons-nous, que l'élément coloris disparaisse absolument, il reste sur la palette un principe neutre, subtil et cependant réel, la *valeur* pour ainsi dire abstraite des choses disparues, et c'est avec ce principe négatif, incolore, d'une délicatesse infinie, que se font quelquefois les plus rares tableaux.

De cette théorie des *valeurs*, si magistralement expliquée par le peintre Fromentin, il suit qu'un peintre n'est pas un coloriste, comme le veut le préjugé populaire, parce qu'il monte dans ses tableaux, à leur plus haut diapason, la gamme des couleurs, mais parce qu'il apporte plus de science, de raffinement et d'observation dans le rapprochement des tons. Que si l'on demande d'où provient cette impuissance de la couleur à rien exprimer par elle-même, on peut répondre qu'elle résulte de ce que ses apparences sont instables et toujours dépendantes de la lumière qui les frappe et du milieu où elles sont vues. Si grande est cette instabilité qu'une couleur, quelle qu'elle soit, est complètement transfigurée en virant instantanément à sa complémentaire, sans laisser trace de sa coloration primitive, quitte à la reprendre, elle ou telle autre, lorsque se modifiera, dans telle ou telle nuance, l'influence lumineuse qui lui fait opérer son premier virement. C'est cette instabilité qui permet de dire que la couleur n'est que relative. Pour s'emparer de cet élément fuyant, l'art isole la couleur et s'en fait une image à l'aide des intensités de clarté, relativement stables et toujours vérifiables dans leurs proportions.

Ces principes, que nous venons de nous efforcer d'exposer aussi intelligiblement qu'il nous a été possible (la langue est rebelle à exprimer des lois aussi subtiles), l'art contemporain, aidé de la science, les connaît et les définit parfaitement. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Dans l'histoire de la peinture, on peut citer des écoles entières qui ne s'en doutèrent pas, s'en passèrent et ne s'en trouvèrent pas mieux. Il y en eut d'autres qui les appliquèrent d'instinct. Il serait assez difficile, par exemple, de dire si les Vénitiens, si les Florentins ou les Hollandais eurent une doctrine sur les *valeurs*, comment ils les nommaient ou même s'ils avaient un nom pour exprimer ce que les couleurs doivent avoir de doux, de suave, de subtil dans leurs rapports. Toujours est-il que la vie de leurs œuvres et la beauté de leur art tiennent précisément à l'emploi savant d'un tel principe. Mais il est une différence essentielle qu'il convient de signaler et qui sépare les coloristes anciens des grandes époques de nos coloristes modernes, nous entendons ceux qui s'intitulent volontiers aujourd'hui des *tachistes*. C'est qu'autrefois, depuis Léonard de Vinci jusqu'à Delacroix, on eut le respect et presque la religion du *clair-obscur*. Qu'est-ce que le clair-obscur? « C'est l'art de rendre l'atmosphère visible, a dit Fromentin, et de peindre un objet enveloppé d'air. Son but est de créer tous les accidents pittoresques de l'ombre, de la demi-teinte et de la lumière, du relief et des distances, et de

donner, par conséquent, plus de variété, d'unité d'effet, de caprice et de vérité relative, soit aux formes, soit aux couleurs. Le contraire est une acception plus ingénue et plus abstraite, en vertu de laquelle on montre les objets tels qu'ils sont, vus de près, l'air étant supprimé, et par conséquent sans autre perspective que la perspective linéaire, celle qui résulte de la diminution des objets et de leur rapport avec l'horizon... Tout envelopper, tout immerger dans un bain d'ombre, y plonger la lumière elle-même, sauf à l'en extraire après pour la faire paraître plus lointaine, plus rayonnante, faire tourner les ondes obscures autour des centres éclairés, les nuancer, les creuser, les épaissir, rendre néanmoins l'obscurité transparente, la demi-obscurité facile à percer, donner, enfin, même aux couleurs les plus fortes, une sorte de perméabilité qui les empêche d'être le noir, — telle est la condition première, telles sont aussi les difficultés de cet art très spécial. » Par rapport à la couleur, comme l'indiquent ces lignes, le clair-obscur est un artifice qui produit beaucoup de transpositions dans les tons, beaucoup de transformations purement imaginaires dans l'aspect des choses, tout en étant la plus judicieuse application de la loi des valeurs. Mais, aujourd'hui, c'est tout le contraire que cherchent les peintres de la nouvelle école. L'abus des rondeurs inutiles a jeté dans l'excès des surfaces plates, des corps sans épaisseur. On supprime le modelé, on abolit le clair-obscur, on arrive presque à l'enluminure de l'art archaïque sous prétexte d'innovation.

Est-il besoin de parler ici de l'espèce de dualisme que certains esthéticiens ont cherché à établir entre la couleur et le dessin ou de la suprématie qu'il convient de donner à celui-ci sur celle-là ? Pour la critique moderne, vouloir établir on ne sait quelle spécieuse hiérarchie entre ces deux éléments essentiels de l'art est un jeu de métaphysique un peu puéril. Le dessin et la couleur ne sont pas des principes rivaux et contradictoires. Ainsi que l'a dit excellemment Lamennais : « Comme les sons, les couleurs sont par elles-mêmes indéterminées ; elles ne représentent comme eux que des formes vagues, flottantes, insaisissables. Dans le langage parlé, les consonnes déterminent le son, elles en marquent pour ainsi dire les contours en le limitant, et ainsi limité il exprime l'idée nette et précise qu'il doit manifester ou rendre visible à l'esprit. Dans le langage des couleurs, le dessin aussi détermine l'image, il en marque les contours la limitant... Il est à la couleur ce que la consonne est à la voyelle. » On peut ajouter que la couleur, portant davantage aux sens, exerçant son influence sur nos organes optiques, agit par cela même sur notre sensibilité nerveuse d'une manière physique. Il y a des couleurs agréables et des couleurs désagréables, comme l'a remarqué Goethe dans son *Traité des couleurs*, de même que dans l'art musical il y a des sons sympathiques et d'autres qui déchirent l'oreille. Bien plus, elles peuvent prendre une signification morale : le jaune et le rouge éveillent des idées de dignité et de puissance, le bleu de douceur et de joie, le violet de mélancolie ou de suprême allégresse, s'il est associé au rouge et au jaune, etc. Jouer avec les substances colorées comme un musicien joue avec les sons, faire parler la couleur comme on fait chanter un orgue ou un violon, arracher avec sa palette des impressions de tristesse ou de gaieté, faire jaillir des larmes ou susciter le sourire, voilà quel a été le secret des virtuoses de la couleur, des peintres de génie.

Victor CHAMPIER.

VI. Astronomie. — COULEUR DES ÉTOILES. — Les étoiles nous montrent, quand on les examine avec de bonnes lunettes, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Suivant la remarque de P. Secchi, la détermination de cette couleur est extrêmement délicate : les yeux des observateurs sont différents et beaucoup sont plus ou moins affectés de daltonisme ; la nature de l'instrument influe sur la coloration ; l'état de l'atmosphère est à considérer. D'après cet éminent astronome, Procyon et Altair sont blanches ; Sirius, Véga, Castor, Régulus sont bleues ; la Chèvre, Pollux α Baleine sont

jaunes ; Aldébaran, Arcturus, Bételgeuse, sont orangées ; Antares et α Hercule sont rousses ; les étoiles vraiment rouges sont toutes petites. Le ton de la couleur varie à différentes époques, parmi les étoiles jaunes et orangées (Bételgeuse par exemple). Antares, Aldébaran, Arcturus... sont variables de grandeur et de couleur. Voici une autre appréciation des couleurs, que nous trouvons dans le *Ciel de Guillemin*. Certaines sont blanches : Véga, Sirius, Régulus, Deneb, l'Épi de la Vierge, Algol, β Lyre, ϵ Cocher, etc. D'autres sont rouges : Arcturus, Aldébaran, Antares, Bételgeuse, Pollux, α et β , Croix, σ Baleine, η Navire, etc. Procyon, la Chèvre, la Polaire, Altair, sont jaunes. La lumière de Castor est d'un vert pâle, et celle de γ Lyre offre une couleur bleue prononcée. Le P. Secchi comparait la couleur des étoiles à celle que fournit l'étincelle électrique avec différentes substances, et il a remarqué que la couleur blanche légèrement azurée est celle de la très grande majorité des étoiles. C'est dans les couples et dans les groupes d'étoiles que la coloration de la lumière se montre avec tout son éclat et toute sa richesse. La plus grande variété distingue les couleurs des composantes de ces systèmes, déjà si remarquables à tant d'autres points de vue. D'après W. Struve, qui a spécialement étudié les étoiles doubles, l'observation de ces astres nous apprend qu'en outre de celles qui sont blanches, on en rencontre de toutes les couleurs du prisme. Généralement, lorsque l'étoile principale n'est pas blanche, elle s'approche du côté rouge du spectre, tandis que le satellite offre la teinte bleuâtre du côté opposé. Sur 596 étoiles doubles brillantes, 375 ont leurs composantes de même couleur et de même intensité, 101 ont la même couleur avec des intensités différentes, et enfin 120 ont des couleurs totalement différentes. Sur 476 couples dont les composantes avaient la même couleur, 295 étaient blanches, 118 jaunes ou rougeâtres, et 63 bleuâtres. Antérieurement, J. Herschel avait obtenu des résultats différents : pour lui, les couleurs de l'étoile principale sont surtout le jaune, puis le rouge et le blanc ; les couleurs des satellites sont en premier lieu le bleu, puis le blanc et le rouge. De telles divergences dans les appréciations montrent que ce sujet appelle de nouvelles études.

L. BARRÉ.

VII. Physiologie. — SENS DES COULEURS. — Nous possédons tous le sens des couleurs, c.-à-d. l'aptitude à reconnaître aux objets de toute sorte des qualités particulières d'ordre visuel. Mais ce sens se présente à des degrés de développement très variables. Sans parler des personnes atteintes d'achromatopsie ou de dyschromatopsie (daltonisme) et pour qui le champ des couleurs est pour ainsi dire nul ou très restreint, il est certain que ceux-là même qui perçoivent normalement les couleurs du spectre présentent une grande variabilité dans leur aptitude à distinguer les nuances. Au fond, cela tient peut-être en grande partie à un défaut d'habitude d'analyse de leur part : les raisons en sont plutôt psychologiques que physiologiques. Quoi qu'il en soit, il existe un sens des couleurs qui, chez certains individus, grâce à un exercice fréquent, atteint une finesse remarquable, et qui, chez la majorité, demeure sensiblement inférieur, quand même la vue serait parfaite et douée d'une acuité remarquable. Nous ne nous attarderons pas ici à l'examen du degré de perfection que peut atteindre le sens des couleurs : le lecteur pourra sur ce point se reporter aux travaux de Chevreul, entre autres, et il en sera parlé au mot *Vision*. Mais il convient de dire ici quelques mots des théories qui ont cours sur l'origine de ce sens. Les expériences de Lubbock, Forel et Paul Bert ont montré que certains animaux inférieurs par eux étudiés (abeilles, fourmis, daphnies) distinguent non seulement les couleurs que nous percevons, mais encore des rayons (ultra-violet) qui n'affectent point notre sens visuel. Il est donc très vraisemblable que tous les animaux reconnaissent les couleurs du spectre en tant que présentant des qualités différentes, en tant qu'affectant d'une façon dissemblable leur sens visuel. Ce fait rend donc fort problématique la théorie ex-

posée par Gladstone, Geiger et Magnus, d'après laquelle le sens des couleurs n'aurait été acquis par l'homme qu'au cours de la période historique. Ces auteurs sont arrivés à cette conclusion à la suite d'une étude linguistique des œuvres d'Homère et de différents ouvrages anciens, antérieurs ou postérieurs. Ils ont cependant négligé un fait que M. Dor, de Lyon, a mis en lumière, et qui tranche la question : c'est le fait que plusieurs siècles avant Homère déjà, les anciens percevaient et mélaient exactement dans leur décoration architecturale une série très étendue de couleurs, comme en témoignent les monuments et objets parvenus jusqu'à nous. Cette théorie, malgré son intérêt, ne peut donc subsister. Et d'ailleurs, les arguments dont elle était appuyée prétaient de tous côtés à la critique : il serait facile, en effet, en étudiant les expressions employées par nos littérateurs contemporains par exemple, où se rencontrent des mots désignant des couleurs, d'arriver aussi à conclure, en raison des différences des sens où sont pris les mêmes mots, que le sens de la couleur ne peut exister chez eux ou n'existe qu'à un degré rudimentaire. Dr H. DE V.

VIII. Linguistique. — Plusieurs des mots qui désignent les couleurs dans les langues indo-européennes présentent, au point de vue étymologique et significatif, un phénomène remarquable : alors que les nuances exprimées par ces mots sont diverses, l'idée primitive dont elles dérivent est une, et consiste généralement dans celle de briller. Il en est ainsi en grec de ἀργός, blanc, de la même racine *arg*, briller, qui se trouve dans ἄργυρος, argent, et le latin *argentum*; γλαυκός, vert, glauque, auprès de γλαύσσω, briller; λευκός, blanc, auprès de λεύσσω, briller (et voir); ξανθός, blond, auprès de la racine sanscrite *ccand*, briller; πυρρός, roux, auprès de πυρός, torche, flambeau, et de πῦρ, feu; sens primitif, brillant. On a de même en latin : *can-us* et *cand-idus*, blanc, même racine que dans *cand-eo*, briller, comp. sanscr. *ccand*, même sens; *flavus*, jaune, même racine que dans *flamma*, flamme, primitivement la chose qui brille et brûle; *fulvus*, fauve, même racine que dans *fulgeo*, briller; *furvus*, brun, variante du précédent; *pullus*, brun, même élément radical que dans le grec πυρρός; *purus*, éclatant, brillant, blanc, pur, même étymologie que le précédent; *russus*, roux, même racine que le sanscrit *ruks*, briller.

Parmi le grand nombre d'autres exemples que l'on pourrait ajouter à cette liste, citons encore notre adjectif *blond*, qui contient une racine germanique identique à l'origine à celle du latin *splendo*, briller, resplendir. La distinction des nuances, ou des différents aspects de la couleur (dont le nom générique lui-même signifie ce qui brille) est une acquisition relativement peu ancienne du langage, et on a soutenu que c'était également une acquisition récente du sens optique. A l'origine, tout ce qui frappait ce sens était confondu sous la dénomination unique de « brillant »; ce n'est que peu à peu qu'à chaque variété de la couleur s'est adapté spécialement l'un des noms multiples qui la désignait d'abord d'une manière uniforme et indistincte. Cette théorie n'a été admise ni par les physiologistes ni par les physiologistes (V. ci-dessus). Elle n'a d'intérêt qu'au point de vue linguistique. La lente transition d'après laquelle ces changements significatifs se sont effectués explique l'indétermination fréquente du sens des mots dont il s'agit dans Homère et chez les plus anciens auteurs. Le procédé d'évolution du langage que nous saisissons ici sur le vif et qui consiste à passer de la désignation du général à celles des particularités dont il embrasse l'ensemble, en employant à cet effet les synonymes affectés d'abord à lui seul, se retrouve partout et forme la grande loi du développement significatif dans les langues mères.

P. R.

IX. Mathématiques. — PROBLÈME DES QUATRE COULEURS. — On connaît sous ce nom une proposition qui a dû être vérifiée depuis longtemps dans la pratique, mais qui semble avoir été énoncée pour la première fois par le géographe

anglais William Guthrie. On peut la formuler comme suit : « Quel que soit le mode de division d'une carte ou d'un globe, représentant la terre ou une portion de la terre, en circoncriptions quelconques (états, provinces, districts, départements, etc.), il suffit de quatre couleurs pour colorier cette carte, avec cette seule condition que deux circoncriptions ayant une limite commune soient recouvertes de couleurs différentes. » M. Cayley a précisé la question, en 1878, à la Société mathématique de Londres, et en a indiqué les difficultés; M. Kempe en a donné en 1880 une démonstration publiée dans *the American Journal of Mathematics*, de Baltimore. Depuis, M. Tait a repris la question, et a fait ressortir un cas d'exception qui avait échappé à M. Kempe; il en a indiqué en même temps une transformation intéressante, dans le détail de laquelle nous ne pouvons malheureusement entrer ici. En somme, la solution scientifique et complète du problème des quatre couleurs est encore à trouver; et suivant l'expression très juste d'un auteur (Kirkmann) la proposition présente cet irritant intérêt qu'elle se joue aussi bien du doute que de la preuve.

On voit que cette question, se rattachant à la théorie des régions, a attiré l'attention de géomètres illustres, en dépit de son apparente et trompeuse simplicité. Il y a un fait remarquable à signaler : c'est que le problème des quatre couleurs ne se pose pas dans les mêmes conditions pour une surface quelconque. Sur un tore, par exemple, surface engendrée par un cercle tournant autour d'un axe extérieur situé dans son plan, on reconnaît qu'il pourrait être nécessaire d'employer six couleurs, et non plus quatre seulement, pour distinguer les unes des autres les diverses circoncriptions. Si par exemple les habitants de la planète Saturne ont des modèles géographiques coloriés, représentant leur anneau, ils n'en peuvent délimiter nettement les circoncriptions que par l'emploi de six couleurs différentes au maximum.

A. LAISANT.

X. Art héraldique. — Les couleurs héraldiques sont au nombre de six, dont cinq se nomment émaux : c'est le bleu (azur), le rouge (gueules), le noir (sable), le vert (sinople) et le pourpre. La sixième, c'est la carnation, c.-à-d. la couleur du corps humain. On dit au « naturel » quand il s'agit d'un animal (V. ARMOIRIE ET BLASON).

XI. Liturgie. — L'Eglise d'Occident emploie généralement cinq couleurs différentes pour distinguer les mystères et les fêtes qu'elle célèbre : le blanc, le rouge, le vert, le noir et le violet. Le blanc, emblème de la pureté et de la joie, sert pour les fêtes de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et en général de tous les saints et saintes qui n'ont point souffert le martyre. Le rouge rappelle les langues de feu et le sang des martyrs : Passion, fêtes des martyrs, Pentecôte. Le violet, couleur de la tristesse et signe de la mortification : Avent, temps de la Septuagésime et du Carême, Quatre-Temps, Vigiles, Rogations. Le vert, figure des biens à venir : dimanches ordinaires après la Pentecôte. Le noir : Vendredi Saint et Office des morts. — Le cendré n'est employé qu'en France et dans les diocèses du rit parisien. Le jaune n'est point une couleur liturgique. Néanmoins, on s'en sert dans quelques lieux pour la fête de saint Joseph et la messe de l'aurore, à Noël : il n'est toléré que par assimilation au *drap d'or*. En certains diocèses, on a commencé à introduire le bleu, couleur du ciel, dans les fêtes de la Sainte-Vierge, de la Toussaint et des Saints-Anges. Il appartient à l'autorité diocésaine de décider sur ces matières. — Les Eglises d'Orient, même celles qui sont unies au siège de Rome, se servent de toutes sortes de couleurs et, suivant le goût oriental, préfèrent les plus vives et se livrent aux combinaisons les plus voyantes.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : PHYSIOLOGIE. — GLADSTONE, *Colour-Sense* (*Nineteenth Century*, oct. 1877). — DOR, *De l'Evolution historique du sens des couleurs* (1878). — MAGNUS, *Zur Geschichtlichen Entwicklung des Farbensinnes* (1877), traduit par J. SOURY. — GRANT ALLEN, *Colour-Sense*. Ce dernier ouvrage développe l'hypothèse de la production du Sens

des couleurs chez les animaux par voie de sélection. Enfin, V. dans la *Revue philosophique* de janv. et févr. 1880, une bonne étude sur la question du sens des couleurs, résumée par M. Espinas.

MATHÉMATIQUES. — Ed. LUCAS, *Revue scientifique*, 7 juil. 1883 : le *Problème géographique des quatre couleurs*.

COULEUVRE. I. ERPÉTOLOGIE. — Sous le nom de Couleuvres, *Coluber*, les anciens auteurs comprenaient une foule de Serpents des plus hétérogènes; aujourd'hui ce nom est abandonné, et le mot Couleuvre est devenu synonyme de la famille des serpents *Colubriiformes*, on dit les Couleuvres lorsqu'on parle de ce groupe de Serpents. Les Couleuvres se reconnaissent à leur corps svelte, à leur tête nettement distincte du tronc et revêtue de plaques régulièrement disposées; la queue ordinairement longue porte deux rangées de plaques ou urostèges. Ce sont des animaux la plupart inoffensifs, habitant les endroits les plus variés; certains sont exclusivement aquatiques; d'autres ne se rencontrent que dans les lieux les plus arides; très peu sont nocturnes. Les Couleuvres sont réparties en un grand nombre de genres, dont les principaux seront étudiés à leur place. ROCHBR.

II. ARCHÉOLOGIE (V. COULEVRINE).

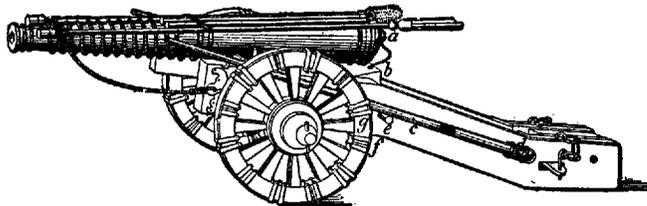
BIBL. : SAUVAGE dans BREHM, *Reptiles*, éd. franç. — DUMÉRIL et BIERON, *Erpét. génér.*

COULEUVRE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Lurcy-Lévy; 2,133 hab. Manufacture de porcelaine et importante usine agricole.

COULEUVREE (Bot.). Un des noms vulgaires de la Clématite des haies. — La *C. blanche* est le *Bryonia dioica* L.; la *C. noire*, le *Tamus communis* L.

COULEVON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul; 181 hab.

COULEVRINE (Archéol.). Arme à feu portative qui apparaît dans les premières années du xv^e siècle. Elle doit son nom à sa forme allongée et à ce fait qu'on donnait à son extrémité l'apparence d'une gueule de serpent. On l'appelait aussi *queuleuvre* ou *couleuvre*. L'une des plus anciennes qu'on connaisse est conservée au musée d'artillerie, à Paris; c'est un canon de fer forgé de 87 centim. de long; son calibre est de 22 millim. Ce canon était lié à un fût de bois par des brides de fer. Deux hommes étaient



Grande coulevrine (xv^e siècle). — a, bouton de culasse; b, coin de pointage; c, bras de limonière; d, axe des bras; e, cheville-support des bras; f, lieux sur-bandes; g, lieux sous-bandes.

d'ordinaire employés à son manèment; l'un la portait, l'autre mettait le feu avec une mèche. La charge se faisait par la gueule à l'aide d'une *broche* ou *estampe de fer* qui servait à presser la poudre dont un entonnoir facilitait l'introduction; chaque coulevrine était aussi accompagnée d'une mesure en fer-blanc qui servait à « scavoier la jauge de la pouldre ». A la fin du xv^e siècle, des corps entiers étaient armés de coulevrines. Commines (livre V, chap. III) faisant le dénombrement des Suisses à la bataille de Morat, dit : « Les dits alliés, comme il me fut dit par ceux qui y estoient, pouvoient bien être trente et un mille hommes de pied, bien choisis et bien armés; c'est à savoir onze mille piques, dix mille hallebardes, dix mille coulevrines. » On lit dans la chronique de Jean de Troyes, à l'année 1465 : « Ce même jour, arriva à Paris deux cents archiers... au nombre desquels il y avoit plusieurs crinequiniens, voulgiers et *coulevriniens à main*. » La coulevrine à main resta en usage jusque sous Louis XII. Mais dès le milieu du xv^e siècle on fit de grosses coulevrines qui étaient des pièces d'artillerie montées sur affût ou sur roues. En 1461, un compte du trésorier du duc de Bretagne mentionne « une grosse coulevrine de cuivre pesant 115 livres ». C'est alors qu'apparaissent les coulevrines

en bronze fondues d'une seule pièce. En 1540, on fit en France des coulevrines qui lançaient des projectiles de 15 livres; celles d'Italie étaient plus puissantes. En 1556, Annibal Borgognone fonda pour le duc de Modène, Hercule II, une coulevrine appelée *Regina*, qui portait un projectile de 35 kilogr. 575. Au xvi^e siècle, on distinguait diverses espèces de coulevrines : la légitime ou ordinaire; la bâtarde, ou serpentine; la coulevrine à chevalet et celle à roue. Du Bellay parle dans ses mémoires de *double grandes coulevrines* : « En avoit l'Anglois douze de ce calibre portant le boulet de canon et nommées du nom des douze apôtres. » En 1690, Furetière définit ainsi la coulevrine : « Pièce d'artillerie fort longue; son calibre est de quatre pouces dix lignes de diamètre; son boulet est de seize livres et demie. » A cette époque, on l'appelait aussi demi-canon de France. Au commencement de xviii^e siècle, ces sortes de canons furent abandonnés. Cependant en Turquie on s'en servait encore il y a quelques années pour la défense des forteresses. M. PROU.

BIBL. : LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique*, t. IV, p. 314. — BRUNET, *Histoire générale de l'artillerie*, t. I, p. 122. — PENGUILLY L'HARIDON, *Catalogue des collections composant le musée d'artillerie*, 1862, p. 535. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 458. — LORÉDAN LARCHEY, *les Maîtres bombardiers, canoniers et coulevriniens de la cité de Metz*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéol. de la Moselle*, 1860, p. 107.

COULGENS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld; 628 hab.

COULIMER. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervençières; 735 hab.

COULIN (Frank), théologien et prédicateur suisse, né à Genève le 17 nov. 1828. Issu d'une ancienne famille autochtone, fils d'Etienne Coulin, ancien chapelain de l'hôpital et l'un des orateurs religieux les plus goûtés de la Suisse romande, petit-neveu du célèbre juriconsulte François Bellot, il fut consacré en 1851. Après un séjour d'une année

en Ecosse (1852-53), il fut nommé pasteur à Genthod (1853) et membre du consistoire (1859-1871); il représenta l'Eglise protestante de Genève au synode de Paris (1872) et aux conférences de l'Alliance évangélique à New-York (1873). Ses principales publications, toutes de

l'ordre homélitique, ont pour titre : *Formulaire d'instruction chrétienne à l'usage des catéchumènes* (1856); *le Fils de l'Homme* (1866); *la Vocation du chrétien* (1870); *Homélies* (deux séries, 1872-1874), pour la plupart traduits en anglais, en allemand, en hollandais, en suédois, en russe. Ernest STROELIN.

COULIS (Art culin.). Jus ou suc de viande obtenu par une extrême cuisson, et représentant sous un petit volume une grande quantité de matériaux nutritifs. Son principal emploi est de donner aux potages et aux entremets de légumes une saveur plus succulente. On en distingue plusieurs sortes qui se préparent à peu près tous de la même manière et qui ne diffèrent entre eux que par les éléments qu'on y fait entrer : ce sont des coulis de viande proprement dits, de perdrix, de crevettes, d'écrevisses, de homards, de poissons. On les prépare en faisant cuire dans leur jus les viandes ou les poissons assaisonnés, en ayant soin de dégraisser souvent. La cuisson terminée, on les pile et on les passe dans une passoire fine. La purée ainsi obtenue est liée par une nouvelle cuisson après y avoir ajouté un peu de bouillon concentré. Le coulis de viande se fait avec la chair bien rouge et de bonne qualité des animaux adultes, tels que le bœuf, le porc, le mouton, le chevreuil, etc., à

laquelle on peut joindre celle d'un gibier quelconque. Le coulis de gibier à plumes se nomme *salmis*. Quand on emploie les crevettes, les écrevisses ou les homards, il faut d'abord leur enlever les pattes, les queues et la nageoire du milieu, ainsi que le boyau noir qui y est attaché quand il s'agit d'écrevisses. Après la cuisson, on les pile avec un peu de beurre, et la pâte qui en résulte est mise à bouillir dans une casserole, puis passée au tamis ou à la passoire. On prépare de même les coulis de poisson en joignant à la première cuisson des carottes et des oignons coupés par tranches, et en employant indifféremment des poissons de mer ou d'eau douce bien frais, des cuisses de grenouilles, des moules avec leur eau, etc., etc. — On fait enfin des coulis avec des consommés très succulents, assaisonnés de légumes et d'herbes que l'on conserve par le procédé Appert. — Si l'on veut servir le coulis avec un potage, on le fait bouillir dans un peu de bouillon gras, des croûtons en purée ou de la semoule : il devient ainsi ce que l'on nomme une *bisque*. — Les Japonais et les Chinois préparent un coulis appelé *soi* ou *sou*, que les Hollandais exportent d'Asie et dont ils font grand cas. C'est un extrait de jambon et de perdrix relevé de sel et d'épices. Renfermé dans des bouteilles hermétiquement fermées, il peut se conserver très longtemps. — Les coulis ont la propriété d'exciter l'appétit, de faciliter la digestion des autres aliments et de nourrir en fortifiant.

COULISSE. I. TECHNOLOGIE. — Généralement rainure dans laquelle on fait glisser une pièce mobile, châssis, fenêtre, etc. Les fumistes appellent coulisse la petite porte pratiquée dans la grande porte d'un poêle; les serruriers nomment ainsi le bouton placé sur la cloison d'une serrure et qui sert à en ouvrir le demi-tour. En typographie, c'est la planche de bois mince ou plaque de métal mobile dans les rainures de la galée et dont on se sert pour faire couler sur le marbre une page trop lourde pour qu'on puisse l'enlever avec les doigts; on la nomme aussi coulisse de galée. L. K.

II. MUSIQUE. — *Instruments à coulisse* (V. TROMBONE, TROMPETTE).

III. CHEMIN DE FER (V. LOCOMOTIVE).

IV. ART HÉRALDIQUE. — On appelle coulisse la herse placée à la porte d'un château ou d'une tour.

V. THÉÂTRE (V. THÉÂTRE).

VI. FINANCE. — On peut définir la coulisse : une bourse en dehors de la bourse officielle, où des intermédiaires sans mandat légal font des négociations de valeurs cotées seulement en banque, et, malgré le privilège reconnu aux agents de change par l'art. 76 du C. de com., opèrent également sur les rentes et valeurs officiellement cotées. L'origine de la coulisse remonte à peu près à l'organisation de la compagnie privilégiée des agents de change et de banque; on trouve en 1709 et 1720 des déclarations et ordonnances relatives à des courtiers marrons; la liberté du courtage, proclamée en 1794, les fait momentanément disparaître, et c'est à la Restauration seulement qu'on voit revenir les coulisiers. Ceux-ci étaient plutôt d'abord des spéculateurs traitant directement avec les agents pour éviter les courtages à payer; ils avaient l'habitude d'attendre les agents dans le couloir qui, à la salle provisoire construite sur le terrain du couvent des Filles-Saint-Thomas, les conduisait de leur cabinet à la corbeille. Comme ces spéculateurs s'accouaient sur une balustrade à coulisse qui faisait barrière, le nom de *coulisiers* leur fut donné, et leur réunion fut appelée la *coulisse*. Tout d'abord, on ne s'occupait que de rentes françaises; plus tard, on y fit la négociation d'actions de chemins de fer, surtout lors de la création des premières compagnies. Depuis longtemps les coulisiers servaient d'intermédiaires; un cercle s'était formé, où l'admission était précédée de quinze jours d'affichage, le vote ayant lieu au scrutin secret; un conseil d'administration veillait scrupuleusement au maintien des règlements. Une ordonnance du préfet de police, du 1^{er} déc. 1850, vint dissoudre ce cercle, et les affaires de coulisse recommencèrent à se traiter sans organisation sérieuse.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

Quelques années plus tard, et grâce à l'organisation en syndicats, les deux coulisses des rentes et des valeurs avaient repris leur importance; c'est alors que le procès intenté par les agents de change vint, et pour plusieurs années, empêcher toute affaire de ce genre. Sur la plainte des agents de change, vingt-six personnes furent condamnées par la police correctionnelle à une amende de 10,500 fr. pour chacune, et ce malgré leur honorabilité entièrement reconnue, et sans nier les services qu'ils rendaient par leurs opérations journalières. Pour les remplacer, les agents de change apportèrent diverses réformes à leur organisation, mais par la force même des choses, et comme conséquence de l'accroissement formidable des opérations de bourse, la coulisse s'est rétablie et fonctionne toujours, divisée en coulisse des rentes, coulisse des valeurs et coulisse des petites valeurs. Les deux premières sont complètement organisées, tandis que la coulisse des petites valeurs, dite également coulisse du comptant, a un caractère moins nettement défini. La coulisse des rentes s'occupe exclusivement de négociations à terme sur les rentes françaises, sans livraisons de titres qui doivent être levés par l'intermédiaire des agents de change. La coulisse des valeurs, plus importante, s'occupe surtout de affaires en fonds étrangers, qui peuvent donner lieu à des arbitrages. Les maisons qui la composent se divisent en maisons *à la feuille*, c.-à-d. compensant entre elles, et en maisons *hors feuilles*, pour lesquelles la compensation n'est pas admise. Certaines de ces maisons ont un capital de plusieurs millions, et c'est par leur intermédiaire que se négocient toutes les grosses affaires sur les valeurs internationales. Les agents de change eux-mêmes, oubliant l'article du code qui consacre leur monopole, s'adressent sans hésiter à ces maisons pour toutes les opérations sur *valeurs en banque*. La réponse des primes se fait le même jour en coulisse et au parquet, mais la liquidation, qui a toujours lieu à la fin du mois (on ne fait pas d'affaires au 15), ne comprend que quatre jours, les 1^{er} et 2, et les 4 et 5 de chaque mois, le troisième jour étant considéré comme jour de repos. En dehors des primes en usage au parquet, on fait aussi en coulisse des *petites primes*, qui se traitent d'un jour à l'autre, et dont la réponse a lieu journellement à deux heures. G. FRANÇOIS.

COULISSEAU (Techn.). Les serruriers nomment coulisseau le mouvement de tirage monté sur platine, qui sert à faire mouvoir une sonnette. On distingue : le *coulisseau à poutier*, qui glisse dans deux anneaux fixés sur la platine; le *coulisseau à pompe*, dont la tige est ronde ou carrée; le *coulisseau à bascule*, qui se manœuvre au moyen d'un anneau et qui est ordinairement monté en marbre; le *coulisseau de crémone*, sorte de petite boîte fixée par deux vis sur l'un des montants du milieu d'une croisée et dans laquelle glisse la tige d'une crémone. L. K.

COULISSIER (V. COULISSE [Finance]).

COULLEMELLE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 376 hab.

COULLEMONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 194 hab.

COULLONS. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien, sur la Thèone, aff. de la Loire; 2,847 hab.

COULMER. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé; 165 hab.

COULMIER-LE-SEC. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine; 543 hab.

COULMIERS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Meung-sur-Loire; 394 hab. Le 9 nov. 1870, le 1^{er} corps d'armée bavarois, commandé par von der Tann, y fut battu par l'armée de la Loire commandée par d'Aurelles de Paladines. Le résultat fut la reprise d'Orléans par les Français. On trouvera des détails sur cette bataille au mot LOIRE (Armée et Campagne de la).

COULOBRES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Servian; 155 hab.

COULOGNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Calais; 1,267 hab.

COULOIR. I. ARCHITECTURE (V. CORRIDOR).

II. EGYPTOLOGIE (V. CRYPTÉ).

III. TECHNOLOGIE. — On donne le nom de couloir à une machine servant à la fabrication du béton. C'est une caisse rectangulaire en bois, de 2^m50 de haut sur 1 m. de section, munie à l'intérieur de trois à cinq plans alternativement inclinés en sens inverse; on y jette par le haut pêle-mêle les cailloux et le mortier, qui se mélangent sur les plans inclinés pour former le béton évacué par une ouverture située à la partie inférieure. Aujourd'hui, cet appareil est souvent remplacé par le couloir cylindrique en tôle, de Schlosser, de 2^m50 à 3 m. de hauteur et 0^m60 de diamètre. A l'intérieur, des croisillons en fer, placés dans des sens différents, remplissent le même rôle que les plans inclinés dans le couloir rectangulaire. L. K.

COULOISY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 147 hab.

COULOMB (Unité électrique). On appelle *coulomb* la quantité d'électricité qui passe par seconde dans un courant lorsque l'intensité est égale à un *ampère* (V. ce mot).

COULOMB (Charles-Augustin), physicien français, né à Angoulême le 11 juin 1736, mort à Paris le 23 août 1806. Issu d'une famille de magistrats, il fut d'abord ingénieur et envoyé à ce titre à la Martinique pour y construire le fort Bourbon. Sa santé se ressentit de l'influence du climat et il rentra en France après quelques années. On l'envoya à Rochefort où il écrivit sa théorie des machines simples qui lui valut un prix double offert par l'Académie des sciences pour le meilleur mémoire écrit sur ce sujet. Il alla ensuite à l'île d'Aix et à Cherbourg exécuter certains travaux du génie. Il fut reçu à l'unanimité à l'Académie des sciences. La Révolution de 1789 le trouva intendant des eaux et fontaines de France, conservateur des plans et reliefs, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel du génie. Coulomb donna sa démission de toutes ces places et se consacra alors à l'éducation de ses enfants. Durant tout ce temps, il avait présenté à l'Académie des sciences une série de notes sur des sujets très divers. C'est, en 1776, un mémoire sur la stabilité des voûtes, puis des expériences sur l'élasticité des métaux qui le conduisirent non seulement à déterminer les lois de la torsion des fils métalliques, mais à imaginer un appareil d'une sensibilité extrême pour la mesure des petites forces, la balance de torsion. Aujourd'hui encore un grand nombre d'appareils destinés surtout à la mesure de l'électricité sont fondés sur l'emploi de la torsion. C'est avec cet appareil ingénieux qu'il découvrit les lois des attractions et des répulsions électriques, qu'il montra que les corps électrisés s'attirent en raison inverse du carré de leurs distances, comme les corps célestes. Il étudia aussi avec cet appareil la distribution de l'électricité et du magnétisme dans les corps. Ces expériences ont la plus grande importance; c'étaient les premières mesures précises que l'on obtenait relativement à ces phénomènes. Ce sont les nombres de cet illustre savant qui ont permis à Poisson de transformer en théorie mathématique ce qui n'était auparavant qu'un ensemble de faits observés au hasard, sans lien apparent. Coulomb fut nommé membre de l'Institut lors de la création de cette compagnie, puis inspecteur général de l'instruction publique. « Tous ceux qui ont connu Coulomb, écrit Biot, savent combien la gravité de son caractère était tempérée par la douceur de son âme et ceux qui ont eu le bonheur d'approcher de lui à leur entrée dans la carrière des sciences ont gardé de sa bienveillance le plus tendre souvenir. » A. JOANNIS.

Balance de Coulomb (V. BALANCE, t. V, p. 57).

COULOMBIERS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe; 805 hab.

COULOMBIERS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Lusignan; 786 hab.

COULOMBS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully; 245 hab.

COULOMBS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi; 694 hab.

COULOMBS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Oureq; 504 hab.

COULOMMES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 185 hab.

COULOMMES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy; 345 hab.

COULOMMES-ET-MARQUENY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny; 297 hab.

COULOMMIERS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Sclommes; 439 hab.

COULOMMIERS (*Columbaria*). Ch.-l. d'arr. du dép. de Seine-et-Marne, sur le Grand Morin; 6,218 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. On ignore l'origine de cette ville qui, en 1231, était assez importante pour obtenir de Thibaut IV, comte de Champagne, une charte d'affranchissement. Il y est dit que la ville sera administrée par treize prud'hommes dont l'un aura le titre de mayeur. Son histoire n'offre pas cependant d'événements considérables. Coulommiers était jadis fortifiée et eut, par suite, à subir plusieurs sièges, du XIV^e au XVI^e siècle. Sa prospérité actuelle est due à la richesse de la région où elle est située et surtout au commerce des fromages qui portent son nom. Sur une des places de la ville on remarque la statue de *Beaurepaire* (V. ce nom), l'héroïque défenseur de Verdun, né à Coulommiers en 1740. L'église date en partie du XIII^e siècle, mais elle n'offre pas grand intérêt. Il ne reste plus guère que les fossés du château que la duchesse de Longueville avait fait construire à Coulommiers au commencement du XVII^e siècle.

BIBL. : ROUGET, *Notice historique sur la ville de Coulommiers*, 1829, in-8. — MICHELIN, *Essais historiques sur le dép. de Seine-et-Marne*, 1829-1843, 7 vol. in-8. — DAUVERGNE, *Etudes hist. et archéol. sur la ville de Coulommiers*, 1863, in-8, et les ouvrages généraux sur la Champagne et la Brie.

COULOMP. Torrent des Basses-Alpes, sous-affluent du Var par la Voire, r. g., prend sa source au S. du Grand Gouyer, coule dans la direction du N.-E. au S.-O., passe près d'Argenton et se jette dans la Voire en aval d'Annot.

COULON. Rivière des Basses-Alpes et Vaucluse (V. CALAVON).

COULON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. (2^e) de Niort; 1,749 hab. A 11 kil. O. de Niort, sur la Sèvre Niortaise. Stat. du ch. de fer de la Possonnière à Niort. La voie romaine de Saintes à Coulon traversait la Sèvre au gué de Malvault. On a trouvé à Coulon beaucoup d'antiquités gauloises et romaines.

COULON. Nom d'une famille de danseurs qui pendant de longues années firent partie du personnel chorégraphique de l'Opéra. Dès 1778, une demoiselle Coulon entra à ce théâtre en qualité de coryphée de la danse, s'y faisait remarquer, et devenait « danseuse seule en double et en remplacement », jusqu'en 1802, époque de sa retraite. Elle dansait surtout le genre comique. — En 1787, le frère de cette artiste entra à son tour dans la danse de l'Opéra; de 1808 jusqu'à 1830 il dirigea une des classes de danse de ce théâtre, et s'y fit une grande réputation. — Son fils, né à Paris le 21 juil. 1796, débuta d'une façon très brillante à l'Opéra le 19 avr. 1816, par le rôle de Paul dans le ballet de *Paul et Virginie*. Immédiatement classé parmi les sujets, il devint « premier » le 1^{er} avr. 1823, fut rapidement l'un des favoris du public. Chaque année, au moment de son congé, il était appelé à Londres, où ses succès n'étaient pas moins vifs qu'à Paris. Coulon fils était un danseur de demi-caractère, dont on vantait la grâce et la légèreté en même temps que la vivacité et l'énergie. Il ne semble pas s'être jamais fait remarquer dans la pantomime. Son nom disparaît des listes du personnel de l'Opéra, ainsi que celui de son père, aux environs de 1830. Il avait épousé une fille de Huet, l'acteur de l'Opéra-Comique. — Enfin, deux sœurs de cet artiste ont appartenu à ce théâtre, où elles se trouvaient dès 1810, et où l'une était encore

vers 1830, mais ni l'une ni l'autre ne sortit jamais de l'obscurité du corps de ballet.

COULON DE THÉVENOT (Jean-Félicité), inventeur de la tachygraphie, né près de Toulouse en 1754, mort dans les environs de Dresde en 1813. Il publia sur son système d'écriture abrégative : *Discours à l'Académie des sciences sur un moyen mécanique de perfectionner l'art d'écrire* (1776, in-4); *l'Art d'écrire réduit en parallélogrammes rectangles et non rectangles* (1778, in-8); *la Tachygraphie ou l'art d'écrire aussi vite qu'on parle* (Paris, 1778); *Tableau tachygraphique ou moyen d'apprendre de soi-même à écrire aussi vite que la parole* (1^{re} édit., 1779; 2^e édit., 1783). Coulon de Thévenot reçut le brevet et le titre officiel de tachygraphe du roi, mais ne parait pas avoir su ni même voulu profiter des occasions qui s'offraient naturellement à lui, en 1789, d'appliquer son système d'écriture abrégative à la reproduction des débats de l'Assemblée constituante. Il fut successivement secrétaire d'état-major de la garde nationale de Paris (1785-1791), secrétaire militaire du général La Fayette à l'armée du Nord (1792). Entré dans l'intendance des armées de l'Empire, il se trouva mêlé aux désastres de la retraite de Russie. Blessé et fait prisonnier après la bataille de Leipzig, il fut interné à Dresde, puis, forcé d'en sortir à la suite de la capitulation de cette ville, il tomba dans un parti de Cosaques qui le dépouillèrent de ses vêtements et mourut de froid et d'épuisement.

C. LAGACHE.

COULONGES. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 826 hab.

COULONGES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun; 226 hab.

COULONGHE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Messé; 1,475 hab.

COULONGÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Mayet; 835 hab. Eglise du x^{ie} siècle avec sculptures romanes.

COULONGES. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe; 236 hab.

COULONGES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons; 381 hab.

COULONGES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Saint-Savinien; 206 hab.

COULONGES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville; 284 hab.

COULONGES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de La Trimouille, sur des collines dominant la Benaize; 833 hab. Eglise du x^{ie} siècle. Sur la place, orme magnifique que la tradition fait remonter au temps de Sully.

COULONGES-EN-TARDENOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois; 556 hab.

COULONGES-LES-SABLONS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Remalard; 814 hab.

COULONGES-SUR-L'AUTIZE. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort; 2,330 hab. Appelé autrefois Coulonges-les-Royaux, Coulonges-sur-l'Autize est bâti sur un plateau de 83 m. d'alt., à 4 kil. de la rive dr. de l'Autize, affl. dr. de la Sèvre Niortaise. Stat. de la ligne de ch. de fer de la Possonnière à Niort. Commerce de bois de merrain, de vins et d'étoffes de laine dites borlanges. Louis XI en fit raser la forteresse en 1471. Château de la Renaissance bâti en 1544 par Louis d'Estissac et servant de gendarmerie et de maison d'école.

COULONGES-SUR-SARTHE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mesle; 429 hab.

COULONGES-THOUARSAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Saint-Varent; 720 hab.

COULONIA (V. ASTÉRIES [Paléont.]).

COULONVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher; 358 hab.

COULOUGLIS. Mot turc employé dans l'ancienne régence d'Alger pour désigner les enfants issus des mariages contractés par les soldats turcs avec des femmes indigènes. Malgré le sang turc qui coulait dans leurs veines, les Couloglis n'étaient point admis à faire partie de la milice algérienne, et, par suite, à concourir à la direction des affaires. A diverses reprises ils essayèrent de réagir contre cet ostracisme, mais en dépit de leurs efforts ils furent toujours exclus du divan et quand ils voulurent s'imposer par la force, ils furent durement châtiés par les pachas qui les traitèrent avec la plus grande cruauté. Depuis la conquête française, les Couloglis se sont confondus peu à peu avec le reste de la population musulmane et c'est à peine si aujourd'hui on les distingue de leurs coreligionnaires de race indigène avec lesquels ils sont parfois cependant restés en état de sourde hostilité. On ne les trouve jamais que dans les villes où ils recherchent volontiers les fonctions subalternes de *chaouchs* ou garçons de bureaux; ils s'adonnent encore à l'industrie ou au commerce, jamais à l'agriculture. Alger et Tlemcen surtout sont les deux villes où l'on trouve le plus grand nombre de Couloglis.

COULOU MÉ-MONDEBAT. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance; 765 hab.

COULOUNIEIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Périgueux; 1,333 hab.

COULOURS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Cerisiers; 439 hab.

COULOUTRE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Donzy; 837 hab.

COULOUVRAY-BOIS-BENAFFRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois; 1,337 hab.

COULPE (Théol.) (V. PÉCHÉ).

COULURE. I. VITICULTURE. — Sous le nom de coulure, ou de stérilité, Vignes folles, Coularis, Avalidouires, Déflouraires, Bastardume, Millerandage, Millerand, on réunit les résultats de plusieurs causes dont l'effet final est l'avortement des fruits, qui a lieu au moment de la floraison ou peu après. Les grains peuvent nouer en effet, mais ne pas grossir ensuite; on a donné plus spécialement à ce dernier cas le nom de Millerand ou Millerand. — La coulure peut être inhérente au

cépage; elle est due à une constitution anormale des fleurs; c'est ce que l'on désigne sous les noms de Chloranthie, Vignes avalidouires, Vignes coularis, Vignes déflouraires. Dans les fleurs normales de vigne (fig. 1), les cinq pétales de la corolle restent toujours soudés à leur sommet; lorsque la floraison a lieu, ils se détachent seulement par leur base d'insertion sur le receptacle et forment ainsi capuchon. On admet, d'une façon générale, que la fécondation se produit avant que la corolle ne soit



Fig. 1. — Fleur normale.



Fig. 2. — Fleur mâle.



Fig. 3. — Fleur ouverte en étoile.

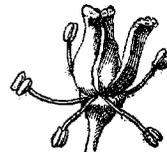


Fig. 4. — Fleur dont les pistils sont développés en feuilles carpellaires.

tombée. Au moment où les pétales se détachent, le capuchon serait rabaisé vers le pistil et appliquerait sur lui les étamines; la déhiscence des anthères se produirait alors et le pollen se déposerait sur les stigmates. Si la corolle s'ouvre

en étoile (fig. 3), les pétales se séparant par leur sommet et non par leur insertion, il n'y a pas fécondation, car la fleur est mal organisée. La coulure est constante lorsque les ovaires avortent ou sont rudimentaires quoique les étamines soient normalement constituées; c'est le cas des pieds mâles (fig. 2), si fréquent pour les vignes sauvages. La coulure est accidentelle si les étamines sont rudimentaires (fleurs femelles) ou beaucoup plus courtes que l'ovaire; elle peut cependant avoir lieu par le transport des grains de pollen des autres fleurs sur les ovaires normalement constitués. Il est des cas où les ovaires sont mal organisés, sans que rien ne trahisse ce défaut au dehors. Les ovaires présentent des cas de Chloranthie (fig. 4) comme les étamines. La sélection des boutures peut seule transformer les cépages qui sont atteints de coulure constitutionnelle. Les cas de transformation des organes reproducteurs mâles ou femelles en feuilles staminales ou carpellaires se produisent pour les *Vignes folles*; l'excès de vigueur en est la cause. On y remédie par l'augmentation du nombre de coursons ou par leur elongation à la taille, par le pincement, l'arcure... Inversement, la coulure peut tenir à une faiblesse excessive de la plante. Les fleurs ne se développent pas ou séchent dès leur sortie du bourgeon. Le Millerand dépendrait le plus souvent de la faiblesse des ceps; il peut aussi être provoqué par des intempéries. On l'observe sur des vignes épuisées par des excès de fructification, par l'action des parasites, par la pauvreté du sol, le manque de soins de culture, sur les greffes mal soudées, etc. Les raisins millerandés sont lâches et entremêlés d'un grand nombre de grains à divers états de développement; certains ne sont pas plus gros que la tête d'une épingle et restent verts; d'autres atteignent la moitié de la grosseur normale, mais n'ont qu'une maturité imparfaite; enfin quelques-uns arrivent à maturité.

La coulure est souvent le résultat de mauvaises conditions atmosphériques au moment de la floraison. La chaleur n'est pas suffisante pour l'acte de la fécondation, soit qu'il y ait un abaissement général de température ou qu'il se produise des vents froids ou des pluies froides. Les vents secs amènent la coulure en desséchant le stigmate. Les brouillards ou les pluies sont une des causes les plus communes de coulure; les pluies ou la rosée entraînent les grains de pollen en dehors du stigmate; ceux-ci, germant partout où ils sont transportés, périssent bientôt. Les soufres, donnés au moment de la floraison, sont un des meilleurs moyens pour combattre la coulure. On y porte aussi remède par le pincement, le rognage, l'incision annulaire. Ce dernier procédé consiste à séparer immédiatement au-dessous du dernier raisin, ou sur les porteurs, une lanterne d'écorce de quelques millimètres de largeur et qui va, en profondeur, jusqu'au bois. On intercepte ainsi la communication des vaisseaux grillagés du liber qui font cheminer les matériaux élaborés, que l'on force par suite à se concentrer dans les fruits en plus grande quantité. Ce système a rendu de très grands services dans les palus de la Gironde, pour les Malbecs ou Cots, qui coulent très fréquemment.

P. VIALA.

II. CÉRMIQUE (V. COULAGE).

COULVAIN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aulnay-sur-Odon; 360 hab.

COULVIER-GRAVIER (René-Amand), météorologiste français, né à Reims le 28 févr. 1802, mort à Paris le 14 févr. 1868. Fils d'un riche commissionnaire de roulage, il fit ses études au lycée de sa ville natale et exerça fructueusement pendant une vingtaine d'années la profession paternelle, tout en s'appliquant à l'observation du ciel. Vers 1833, il crut avoir aperçu une relation entre la direction des étoiles filantes et les variations atmosphériques. Venu à Paris en 1844, il obtint, six ans plus tard, du gouvernement l'autorisation d'établir sur une plate-forme du palais du Luxembourg un petit observatoire météorologique d'où il ne cessa dès lors de poursuivre ses recherches sur les météores lumineux; une subvention lui

fut presque annuellement allouée à cet effet, malgré la vive opposition de Le Verrier. Outre une quarantaine de mémoires sur les étoiles filantes insérés dans les *Annales de chimie* (1844-67) et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1849-67) et une série de *Lettres* dans le journal *l'Europe* (1868), il a écrit : *Recherches sur les étoiles filantes*, en collab. avec Saigey (Paris, 1847, in-8); *Catalogue des globes filants observés de 1844 à 1859* (Paris, 1853 et 1859, 2 vol. in-4); *Recherches sur les météores et les lois qui les régissent* (Paris, 1859, in-8); *Météorologie, les Etoiles filantes* (Paris, 1864, in-8). L. S.

BIBL. : *Les Mondes*, 1868, t. XVI, p. 342. — L. FIGUIER, *l'Année scientif. et industr.*; Paris, 1868, p. 491.

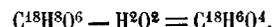
COULX. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Caltelmoron; 632 hab.

COUMARINE. I. CHIMIE. — Formules.

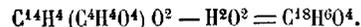
Equiv... $C^{18}H^{10}O^4$

Atom... $C^9H^5O^2$.

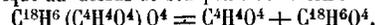
La coumarine est l'anhydride de l'acide orthocoumarique, $C^{18}H^{10}O^6$:



Elle existe dans beaucoup de végétaux, tantôt libre, tantôt combinée : la fève de Tonka (*Coumarouna odorata*), l'aspérule odorante (*A. odorata*), les feuilles de faham (*Angræcum fragrans*), le mélilot (*Melilotus officinalis*), la flouve (*Anthoxanthum odoratum* L.), etc. Pour la préparer, on épuise par de l'alcool à 90° les fèves de Tonka, et on purifie par des cristallisations répétées les cristaux qui se déposent par concentration de la liqueur alcoolique. Perkin l'a obtenue synthétiquement en faisant réagir l'anhydride acétique sur l'aldéhyde salicylique sodé, d'où résulte de l'aldéhyde acétosalicylique, $C^{14}H^4(C^4H^4O^4)O^2$, qui se transforme en coumarine par perte d'une molécule d'eau :



On l'obtient encore en déshydratant indirectement l'acide o-coumarique, par exemple en chauffant l'acide acétyl-o-coumarique au-dessus de son point de fusion :



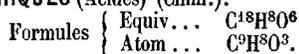
Ce dernier moyen est employé dans l'industrie pour préparer la coumarine utilisée en parfumerie, l'acide acétylé étant produit au moyen de l'aldéhyde salicylique (Tiemann et Herzfeld). La coumarine cristallise en prismes orthorhombiques, incolores, doués d'une odeur aromatique fort agréable. Elle fond à 67° et passe à 290°-291° en un liquide incolore; elle est peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, qui l'abandonne par le refroidissement en aiguilles très fines, d'une blancheur éclatante. Les alcalis étendus la dissolvent, et les acides la précipitent sans altération; les alcalis concentrés l'hydratent à chaud et la transforment en acide o-coumarique. En présence de l'hydrogène naissant, elle fixe de l'eau et de l'hydrogène pour le convertir en acide méliolique, $C^{18}H^{10}O^6$. L'acide nitrique fumant la transforme en nitrocoumarine, $C^{18}H^5(AzO^4)O^4$; elle fournit avec le chlore et le brome des produits de substitution. — La *paracoumarine* de Jobst et Hesse est un isomère qui répond à l'acide p-oxybenzoïque; on la rencontre dans l'écorce de coto (V. COTOÏNE). On a préparé synthétiquement, d'après la méthode de Perkin, des homologues de la coumarine : il suffit en effet de faire réagir sur l'aldéhyde salicylique sodé, non l'anhydride acétique, mais un autre anhydride : par exemple, on obtiendra la *coumarine propionique* au moyen de l'anhydride propionique, etc. Ed. Bourgoïn.

II. PHYSIOLOGIE. — A haute dose la coumarine est toxique. D'après les expériences de Köhler, ce serait surtout un poison cardiaque, amenant, après l'introduction de doses successives dans l'organisme, la paralysie définitive des centres d'arrêt intra-cardiaques; elle paralysait aussi les centres vaso-moteurs et respiratoires. A petite dose elle est inoffensive; c'est elle qui communique à la fève de Tonka

son odeur agréable ; c'est à elle qu'est dû l'arome agréable que l'aspérule odorante, au moment de sa floraison, communique aux liqueurs alcooliques ; les Allemands font infuser les feuilles dans du vin blanc pendant une heure environ, avec addition de sucre ; on obtient ainsi le *Maitrank* ou *Maiwein* si célèbre dans toute l'Allemagne. D^r L. Hn.

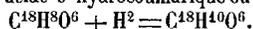
BIBL. : CHIMIE. — BESECKE, *Dérivés chlorés*, Soc. Ch., t. XIV, 312. — DELALANDE, *An. ch. et phys.*, t. VI, 345 (3). — HERZFELDT et TIEMANN, *Deuts. Ch. Gesells.*, 1877, 63, 249, 283. — PERKIN, *Synthese, Journ. of the Ch. Soc.*, t. VI, nouv. série. — SWARTS, *Hydrogénation*, Soc. Ch., t. IV, 332. — ZWENGER, *Coumarine du mélilot*, Soc. Ch., t. I, 145.

COUMARIQUES (Acides) (Chim.).

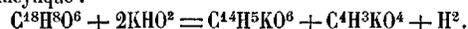


Les acides coumariques sont des acides oxycinnamiques, ou acides-phénols.

1^o *Acide orthocoumarique*. Il a été préparé par Delalande en faisant bouillir la coumarine avec une lessive concentrée de potasse ; il se fait du coumarate de potassium, qu'on précipite par l'acide chlorhydrique. Tiemann et Herzfeldt l'ont obtenu synthétiquement en combinant l'anhydride acétique avec l'aldéhyde salicylique, ce qui donne un acide acétylorthocoumarique, qu'on saponifie par les alcalis. L'acide o-coumarique cristallise en prismes brillants, fondant à 207°, et pouvant être distillés sans décomposition. Il est soluble dans l'eau chaude et surtout dans l'alcool, ainsi que dans les alcalis, auxquels il communique une belle fluorescence verte. L'amalgame de sodium le transforme en acide o-hydrocoumarique ou mélilotique :



La potasse fondante le dédouble en acides acétique et salicylique :



Les coumarates ont pour formule C¹⁸H⁷MO⁶. Le sel de plomb est blanc, pulvérulent, insoluble dans l'eau. Le sel d'argent est jaunâtre, également insoluble dans l'eau. Le sel d'ammonium, qui est fort soluble, ne précipite pas par les sels de baryum.

2^o *Acide paracoumarique*. Il a été découvert par Hlasiwetz en faisant bouillir avec de l'acide sulfurique une solution concentrée d'aloes ; l'éther l'enlève au produit de la réaction, après séparation d'une matière résineuse. On le purifie par des cristallisations répétées dans l'alcool faible et dans l'eau bouillante. Il cristallise en petites aiguilles brillantes, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'alcool et dans l'éther. Il fond à 206°. Ses propriétés chimiques sont analogues à celles de son isomère ; l'hydrogène naissant le change en acide hydro-p-coumarique, tandis que la potasse fondante le dédouble en acides acétique et p-oxybenzoïque ; en sa qualité de phénol-acide, il colore en brun le perchlorure de fer, et l'acide azotique le convertit en acide pierique. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BLEITREU, *Préparation*, An. der Ch. und Ph., t. LIX, 177. — DELALANDE, *An. ch. et phys.*, t. VI, 345. — HERZFELDT et TIEMANN, *Deuts. Ch. Gesells.*, 1877, 63, 283. — HLASIWETZ, *Acide p-coumarique*, Soc. Ch., t. IV, 283. — MALIN, *id.*, t. IX, 508. — PERKIN, *Homologues de l'acide coumarique*, Journ. Ch. Soc. of London, t. VI, 472. — ZWENGER, *Hydrocoumarine*, Soc. Ch., t. XIV, 451.

COUMAROUNA (Coumarouna Aubl.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Dalbergiées. L'espèce type, *C. odorata* Aubl. (*Disteryx odorata* Willd.), est un grand arbre, dont les rameaux tortueux, étalés, sont garnis de grandes feuilles alternes, composées de trois ou quatre paires de folioles alternes. Les fleurs, d'un violet pourpre, sont réunies en grappes composées. Le fruit, qui a la forme et la structure d'une grosse amande, est un drupe ovoïde et plus ou moins comprimé, de couleur jaunâtre, dont le noyau très épais renferme une graine ovale oblongue, noirâtre, plus ou moins ridée quand elle est sèche, et bien connue sous le nom de *fève Tonka*. — Le *C. odorata* croît à la Guyane et abonde surtout dans les forêts de Sinnamari. Son bois, d'un jaune rosé et d'une dureté extrême, est employé aux mêmes usages

que le Gaïac ; d'où son nom vulgaire de *Gaïac de la Guyane*. On l'appelle également *Bois de Coumarou*. Ses graines possèdent une odeur aromatique très agréable, due à la présence de la *Coumarine* (V. ce mot), qu'on trouve très souvent à l'état cristallin à la surface de l'embryon et



Coumarouna odorata Aubl. (rameau florifère et fructifère).

dans l'intervalle des cotylédons. Les Galibis en font des colliers. En France, on s'en sert pour parfumer le tabac à priser. — Les *fèves Tonka* dites *anglaises* sont fournies par le *Coumarouna oppositifolia* H. Bn. (*Taralea oppositifolia* Aubl.), qui croît également dans les grandes forêts de la Guyane. Ed. LEF.

COUMASSI. Capitale du royaume des *Achanti* (V. ce mot) par 6° 30' lat. N. et 4° 30' long. O, à 200 kil. N. de Cape Coast Castle, sur un rocher granitique entouré de marécages ; 100,000 hab. environ. La ville a 6 kil. de circonférence ; à 1 kil. au N.-E., le faubourg sacré de *Bantama* avec le palais royal d'*Assasou* ; ce palais, bâti par des architectes hollandais, a deux étages ; il est meublé à l'euro-péenne, mais orné des dépouilles des ennemis ou des condamnés tués par ordre du roi. Les rues de la ville sont larges et plantées d'arbres. Au centre est une vaste place carrée qui sert de Bourse, de champ de manœuvres, de lieu d'exécution ; chaque semaine on y tient un marché. La ville de Coumassi a été brûlée en 1874 par Wolseley, mais s'est relevée rapidement.

BIBL. : READE, *Coumassi* ; Londres, 1876.

COUMES (Jules), ingénieur français, né le 14 août 1807, mort à Paris le 5 déc. 1882. Il appartenait au corps des ponts et chaussées, où il a rempli les fonctions d'inspecteur général depuis 1865 jusqu'à son admission à la retraite par limite d'âge, en 1872. Pendant sa carrière active, il a été remarqué par les mesures prises dans le Bas-Rhin pour la création de petits chemins de fer en se servant de la loi de 1836 sur les chemins vicinaux. Après sa retraite, il a été administrateur du Crédit foncier. On a de Coumes une notice sur des ponts flottants établis sur le Rhin, dans les *Annales des ponts et chaussées* de 1858, des notes autographiées sur les conférences concernant la pisciculture qu'il a faites à l'École de son corps, et les *Chemins de fer vicinaux dans le dép. du Bas-Rhin* (Strasbourg, 1865, gr. in-8). M.-C. L.

COUMPTA. Ville de l'Inde, dans la présidence de Bombay, 72° 30' long. E. et 14° 40' lat. N., à 20 kil. de Honavar, près d'une belle baie qui lui sert de port ; 11,000 hab. Elle exporte beaucoup de coton.

COUNANI. Village de l'Amérique du Sud, sur la rive gauche du Coumani, à 23 kil. de la mer, dans le territoire contesté entre le Brésil et la France. Il comptait en 1886 une trentaine de maisons et environ 300 hab., Français et Brésiliens, en grande partie anciens esclaves évadés, déserteurs et criminels. Ce village a commencé, dit-on, vers

1860. En 1778, le gouverneur français de la Guyane avait établi un poste près de l'embouchure du Counani. Il fut évacué en 1794. (V. sur le *Territoire contesté entre la France et le Brésil* le mot BRÉSIL, t. VII, § *Limites*, pp. 1077, 1078.) — On a donné dernièrement en France le nom de *Territoire de Counani* à la contrée comprise entre l'Oyapok, les monts Tumucumaque, le Carsevenne ou Calcène et l'Atlantique. Outre le village de Counani, on y voyait en 1886 ceux de Cachipour (40 hab.), Courigi (470 hab.), Rocaoua (70 hab.) et Ouassa (70 hab.). La ridicule tentative de la fondation d'une république indépendante à Counani, en 1887 a attiré l'attention publique, en France et au Brésil, sur ce territoire, dont les richesses ont été fort exagérées. On a persuadé à un habitant de Vanves, près de Paris, M. Jules Gros, qu'il avait été nommé président de la « république de la Guyane indépendante ». M. Gros forma, en conséquence, un conseil de gouvernement siégeant à Paris, créa l'ordre de l'*Etoile de Counani* et commença à distribuer des emplois et des décorations à des personnes qui n'avaient jamais visité ces parages. Mais la France et le Brésil s'opposèrent à la continuation de cette comédie, et l'*Officiel* français publia le 11 sept. 1887 une note déclarant que « la soi-disant république counanienne » constituerait une violation des droits de la République française et du Brésil. D'un autre côté, M. Gros ayant voulu destituer un des ministres qu'il avait nommés, celui-ci déclara le soi-disant président déchu de ses fonctions, et forma un autre conseil de gouvernement siégeant, comme le premier, à Paris. Depuis lors on n'a plus entendu parler de cette petite affaire, qui a égayé pendant quelques mois les journalistes français et brésiliens. R.-B.

COUNCIL BLUFFS. Ville des Etats-Unis, Etat de Iowa, près de la rive gauche du Missouri, en face de la ville de Omaha. Centre très important de chemins de fer et notamment des lignes qui relient Chicago à l'Union Pacific et de là à San Francisco. Un grand pont de fer traverse le Missouri à un mille à l'O. de la ville; 24,537 hab. en 1885.

Aug. M.

COUNIS (Salomon-Guillaume), peintre suisse, né à Genève en 1785. Après avoir fait ses premières études artistiques dans sa ville natale, il vint à Paris et se plaça sous la direction de Girodet. Il se consacra à la peinture sur émail, et obtint bientôt une grande réputation dans ce genre; les portraits de différents membres de la famille Bonaparte, qu'il exécuta en 1810, mirent le comble à sa renommée. La princesse Elisa Baciocchi se l'attacha comme peintre ordinaire, et il vint, à sa suite, s'établir à Florence. Parmi ses œuvres principales, on peut citer : *Galathée*, d'après Girodet, son chef-d'œuvre; les portraits de *Madame de Staël*, d'après Gérard (1819); de *Louis XVIII*, d'après P. Guérin; du *Duc et de la Duchesse de Berry*, du *Comte de Forbin*. Ad. T.

COUNOZOULS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat; 453 hab.

COUP. I. Armée. — De tout temps, les coups ont fait partie des châtiments infligés aux soldats. Il n'a fallu rien moins que la Révolution de 1789 pour débarrasser définitivement l'armée française de ce genre de pénalité qui existe encore dans plusieurs armées européennes. Nous avons hérité cette coutume des Romains chez qui, on le sait, le centurion était porteur d'un cep de vigne destiné aux corrections manuelles qu'il infligeait lui-même à ses légionnaires. Sous les Valois et jusqu'au temps de Louis XIV, les coups de bâton se donnaient à l'aide du manche de la halberde. Louis XIII en exempta les cavaliers, mais remplaça pour eux les coups de bâton par des coups de plat de sabre réputés moins infamants. Pendant le XVIII^e siècle, si imbu d'idées libérales et si éclairé, ce genre de châtimement était tombé en désuétude, quand le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, eut la fâcheuse idée de remettre en vigueur les coups de plat de sabre. Cette mesure d'un autre âge précipita sa chute et pèse encore aujourd'hui sur sa mémoire.

II. Droit. — COUPS ET BLESSURES (V. BLESSURE, t. VI, pp. 1110 et suiv.).

III. Technologie. — COUP DE FEU. — On nomme coup de feu dans une chaudière à vapeur l'accident qui se produit lorsqu'une partie des tôles du foyer se trouvent soumises à l'action directe de la flamme, sans être baignées sur leur face opposée par l'eau qui doit les maintenir à une température relativement basse; le métal s'échauffe alors jusqu'à rougir: il subit une dilatation considérable en même temps que sa résistance diminue: sous l'influence de la pression qui s'exerce extérieurement, la tôle s'infléchit vers l'intérieur du foyer. Après qu'on a mis bas le feu (s'il ne s'est pas produit de conséquences plus graves), on trouve la paroi gondolée et colorée dans toute l'étendue du coup de feu par une couche d'oxyde.

Tout coup de feu a pour conséquence forcée une détérioration de la chaudière dont la forme est altérée, le métal fatigué et plus ou moins altéré chimiquement. Mais lorsque le manque d'eau a duré un certain temps, si l'activité du foyer était en même temps assez grande, le coup de feu peut aboutir à la rupture de la paroi métallique, en d'autres termes à l'explosion de la chaudière (V. EXPLOSION). Dans la construction des chaudières on prévoit toujours le niveau de l'eau à une certaine hauteur au-dessus des parties les plus élevées du foyer; toutes les parois latérales de la boîte à feu sont également entourées de lames d'eau. Le manque d'eau ne peut se produire que par la suppression, pendant un temps assez prolongé, de l'alimentation, circonstance imputable à la négligence du conducteur de l'appareil; ou par une dénivellation qui à un moment donné transporte vers l'extrémité opposée de la chaudière une partie de la masse d'eau. On doit attribuer à la première cause les coups de feu, trop souvent suivis d'explosions, des machines agricoles, fréquemment livrées à des agents sans aucune compétence. La dénivellation est surtout à craindre dans les locomotives où les variations du profil, et même la seule accélération du train, déterminent souvent une variation très prononcée et durable de la hauteur d'eau de l'avant à l'arrière. De même, dans les chaudières marines, l'action du vent, en mettant le navire à la bande sur un bord ou sur l'autre, peut découvrir inopinément le ciel du foyer. Un soin vigilant est nécessaire dans la conduite de ces appareils. La principale garantie contre les coups de feu consiste dans l'observation attentive des appareils indicateurs du niveau de l'eau, tubes et robinets-jauges. Dans les chaudières à terre, on a fait souvent usage d'un flotteur, dont l'abaissement audessous d'une certaine limite fait jouer un sifflet d'alarme. Pour les locomotives on emploie très efficacement le plomb fusible, bouchon d'un faible diamètre, encastré dans une douille vissée à la partie la plus haute du ciel du foyer: en cas d'échauffement de la paroi, le bouchon fond avant que la tôle ait atteint une température dangereuse: l'eau à laquelle il donne passage éteint le feu et s'oppose aux suites de l'accident, mais le train se trouve du même coup en détresse.

La production d'un coup de feu ne suppose pas absolument que le niveau d'eau ait découvert les tôles du foyer. Il peut arriver que par l'accumulation d'une grande épaisseur des sédiments calcaires qui se déposent dans les chaudières en activité, la conductibilité des parois diminue beaucoup: alors, malgré la présence de l'eau, les tôles peuvent atteindre une haute température; cet accident s'aggrave si, par la dilatation même qu'éprouve la tôle, une partie du tartre vient à se soulever d'abord, puis à se détacher, amenant l'irruption de l'eau sur la tôle rougie... Un grand nombre d'avaries et d'explosions de chaudières paraissent devoir être attribuées à cette cause. On a cru pouvoir expliquer un certain nombre d'accidents dans lesquels ni le manque d'eau, ni les incrustations ne paraissent être en cause, par la formation, en certains endroits, de poches de vapeur, capables de jouer, au point de vue de la conductibilité, un rôle analogue à celui des dépôts calcaires.

Cette question est encore assez obscure. Toutefois, on doit toujours s'attacher, dans la construction des chaudières, à assurer le dégagement facile de la vapeur formée dans toute la région du foyer. Partout où ce dégagement est plus ou moins entravé, la pression et la température subissent un accroissement local, en même temps que la conductibilité de la masse fluide diminue ; cet ensemble de circonstances favorise l'échauffement partiel et par suite la fatigue des tôles du foyer et des plaques tubulaires. E. DESDOUTS.

COUP DE PISTON (V. PISTON).

IV. Hydraulique. — **COUP DE BÉLIER.** — Le choc produit par un arrêt brusque de l'écoulement de l'eau dans une conduite et qu'on appelle *coup de bélier*, peut avoir pour conséquence la rupture de la conduite ; il convient donc de l'éviter. On y arrive le plus souvent au moyen de dispositions qui obligent à ne fermer les orifices que d'une façon lente ou graduelle. A ce point de vue, par exemple, les robinets à vis doivent être préférés aux robinets à boisseau. Le coup de bélier peut aussi être la conséquence de l'accumulation, dans les conduites, d'une certaine quantité d'air qui s'échappe brusquement. Il est utile alors, pour en éviter les inconvénients, de munir les conduites de soupapes de sûreté qui livrent passage à l'eau dès que sa pression dépasse la pression normale d'une quantité déterminée. Lorsqu'il s'agit de conduites de petit diamètre, on laisse simplement, au-dessus de chaque orifice d'écoulement, un bout de tuyau vertical, communiquant avec la conduite, fermé à sa partie supérieure et constituant un petit réservoir d'air dont le ressort suffit pour amortir le coup de bélier, à la condition, toutefois, qu'il soit effectivement rempli d'air, ce dont il est difficile de s'assurer. Aussi, cette disposition, bien qu'elle doive toujours être recommandée et adoptée lorsque c'est possible, doit-elle être, en général, complétée par d'autres présentant plus de garanties.

V. Médecine. — **COUP DE CHALEUR.** — Le *coup de chaleur* est une maladie générale qu'il ne faut pas confondre avec le *coup de soleil* (érythème solaire, brûlure au premier degré). Observé dans presque tous les pays chauds, surtout dans l'Inde (*heat-apoplexy*), et dans les climats tempérés sous l'influence d'étés excessifs, les travailleurs des champs et les soldats en marche sont à peu près les seuls qui en soient frappés dans la zone tempérée. En 1834, un grand nombre d'hommes du 13^e de ligne, et pendant l'expédition de 1836, du maréchal Bugeaud, deux cents hommes furent frappés en quelques heures ; onze se suicidèrent. On croyait autrefois que l'action directe des rayons solaires était nécessaire à la production de cette maladie ; on sait aujourd'hui que ces accidents se montrent quelquefois pendant la nuit, dans des logements étroits, mal aérés ; à bord des navires qui traversent la mer Rouge en août et en septembre, ils se produisent sous la double tente du pont ; dans le sud de l'Algérie et de la Tunisie on y est moins exposé par la déambulation au dehors qu'en restant immobile sous la tente, où règnent des températures de 45 à 55°. — *Etiologie.* La chaleur, les fatigues excessives, l'humidité extrême de l'air, l'encombrement, l'alcoolisme, l'arrivée récente dans les pays chauds, sont les facteurs habituels du coup de chaleur ; les trois premiers sont les plus fréquents ; l'air chaud et humide suffit même aux colonies, pour le produire, car l'air étant saturé de vapeur d'eau, la transpiration se fait mal et le corps n'est plus assez rafraîchi. La cause « chaleur » ne suffit quelquefois pas à elle seule ; à bord des navires, en effet, les mécaniciens supportent des températures, devant les feux, de 50 à 60°, supérieures de 20 à 30° à celle du pont. Pourtant, on ne constate pas plus de coups de chaleur chez eux que dans les autres professions maritimes ; c'est que l'élément « fatigue excessive » ne vient pas ici se surajouter à l'élément chaleur. Les vétérinaires ont observé, sous le nom d'*anhématose*, sur les grands animaux domestiques surmenés par une course rapide, des phénomènes semblables

au coup de chaleur, amenant également la mort (V. ci-dessous, § VI).

Formes. On distingue trois formes de coups de chaleur : la *variété cérébro-spinale* (altération des centres nerveux) ; la *variété cardialgique* ou *syncopale* (coagulation du suc musculaire, rigidité consécutive du cœur et du diaphragme) ; la *variété mixte* (trouble apporté par la chaleur aux conditions de l'hématose ; asphyxie). Dans le coup de chaleur, la mort peut arriver en quelques heures ou en quelques jours. On peut le confondre, dans les pays à malaria, avec un accès pernicieux comateux ou délirant. Les médecins de l'Inde attribuent le *heat-apoplexy* à une sidération des forces nerveuses. D'après les expériences de Cl. Bernard et de Vallin, la lésion principale, celle d'où dérivent peut-être les autres, serait l'arrêt, la rigidité subite du ventricule gauche et du diaphragme. La *prophylaxie* consiste à ne pas s'exposer au dehors après neuf ou dix heures du matin dans les pays à température moyenne élevée, à rester enfermé jusqu'à trois ou quatre heures du soir. Les troupes en marche devront avoir le casque en sureau ou aloès (en France, le couvre-nuque), marcher sur deux colonnes de chaque côté de la route, laissant libre le milieu pour permettre à l'air d'arriver largement jusqu'à eux. Au moment des pauses, le soldat ne devra pas s'étendre sur la terre surchauffée. En un mot, la marche en colonne est dangereuse eu égard à la pénurie d'air, à la viciation et à la saturation de vapeur d'eau de celui qu'on y respire. La cravate sera relâchée pendant la marche, le col de chemise desserré, les premiers boutons de la capote déboutonnés ; le bidon du soldat devra être suffisamment rempli pour que toutes les heures il puisse boire et réparer ses pertes en eau. Au cantonnement, on évitera d'entasser les hommes dans des locaux insuffisamment ventilés. Le *traitement* consiste à transporter l'asphyxié dans un local frais, sur un talus un peu élevé et gazonné si c'est possible ; là, il sera déshabillé et saigné avec succès s'il y a des symptômes de congestion. Les bains de pied chauds, et, à défaut, les sinapismes, l'urtication, des affusions d'eau froide sur tout le corps, l'ingestion de boissons fraîches acidulées, etc., assureront le plus souvent la guérison. D^r A. COUSTAN.

COUP DE FOUET. — Nom donné à la rupture sous-cutanée de fibres musculaires ou tendineuses du mollet, accompagnée d'une douleur brusque comparée à celle qu'occasionnerait un coup de fouet. C'est toujours un effort qui produit ce traumatisme, le saut, la danse, etc., quelquefois le simple croisement des jambes. On ne sait au juste si c'est le tendon du plantaire grêle ou des fibres des jumeaux ou du soléaire qui subissent cette rupture. Parfois la douleur persiste assez longtemps avec œdème et ecchymose et impotence plus ou moins prolongée du membre ; celui-ci peut pendant plusieurs mois rester privé de sa souplesse normale ; finalement la réparation se fait. Cet accident n'offre généralement aucun danger, à moins qu'il n'existe des varices du membre inférieur ; il peut se produire alors des ruptures veineuses et des phlébites qui dans plusieurs cas ont déterminé la mort. Le seul traitement à opposer au coup de fouet, c'est de maintenir le membre au repos dans une position favorable au relâchement des fibres musculaires du mollet ; quelquefois on applique un bandage roulé ou même inamovible. Le massage est nuisible, surtout lorsqu'il existe des varices. D^r L. HN.

COUP DE SOLEIL (V. BRÛLURE).

VI. Art vétérinaire. — **COUP DE CHALEUR.** — Congestion sanguine, brusque et rapide du poumon, qui se manifeste parfois chez le cheval soumis à une vive allure pendant les chaleurs de l'été. Les premiers symptômes du coup de chaleur sont une difficulté extrême de la respiration ; les naseaux sont dilatés, l'œil congestionné, la bouche sèche, pâteuse et brûlante ; l'animal ne peut plus avancer : il tombe dans les brancards et parfois apparaît une hémorragie abondante par les naseaux, conséquence de la congestion pulmonaire et de la déchirure des vaisseaux interstitiels,

artères ou veines de l'organe de la respiration. Par les grandes chaleurs, il faut éviter de conduire le cheval à une allure trop rapide; si on s'aperçoit qu'il est fatigué, que la respiration devient oppressée, il faut ralentir l'allure, mettre le cheval au pas, ou mieux l'arrêter et le dételer, le conduire dans un endroit frais et l'y laisser reposer quelques instants. Si le coup de chaleur entraîne la chute de l'animal, on détèlera immédiatement ce dernier; on lui lavera la bouche, les naseaux et les yeux au moyen d'eau froide vinaigrée; on lui appliquera de la moutarde sur les membres et sous la poitrine, on le saignera, on lui administrera des lavements rafraîchissants et laxatifs. Si le coup de chaleur s'accompagne d'hémorragie, on fera au cheval de copieuses ablutions d'eau froide sur la tête; on lui frictionnera les membres au moyen d'essence ou d'un liniment ammoniacal. Si, malgré les soins, l'hémorragie persiste, il peut arriver que le cheval ne puisse se relever et succombe à l'endroit de sa chute.

COUP DE HACHE. — Chez les chevaux à encolure maigre et décharnée présentant une ligne de démarcation profonde avec les épaules, il arrive souvent que le bord supérieur du cou présente une concavité à son point d'attache avec le garrot; cette concavité a reçu le nom de *coup de hache*.

COUP DE LANCE. — Le coup de lance, dit de Garsault, est un creux plus ou moins profond qui se remarque à la jonction du col à l'épaule, tantôt plus haut, tantôt plus bas. Le coup de lance consiste en une atrophie de l'une des branches du muscle angulaire de l'omoplate, comme l'ont démontré MM. Goubaux et Barrier d'Alfort. Il ne nuit en rien d'ailleurs aux qualités comme à la beauté du cheval. L. GARNIER.

VII. Escrime (V. ESCRIME).

VIII. Météorologie. — **COUP DE VENT.** — Le coup de vent, c.-à-d. l'augmentation rapide de la vitesse du vent pour un observateur donné, n'est pas un phénomène purement local, comme on le croyait autrefois. Il fait toujours partie d'un mouvement tourbillonnaire, tornade, tempête, qui se déplace rapidement de l'O. à l'E. Sur terre, plus l'endroit où l'observateur est situé se trouve voisin de la trajectoire suivie par le centre de la tornade, bourrasque, etc., plus le vent augmente et diminue de vitesse. Sur mer, il peut arriver que l'observateur se déplace en sens inverse de la bourrasque, ce qui augmente encore la force apparente du vent, mais diminue la durée apparente des phénomènes. Par exemple, un transatlantique qui va d'Espagne en Amérique traverse ordinairement trois bourrasques qui viennent de l'O.; au contraire, quand il revient, il est rattrapé, puis dépassé par deux bourrasques, dans le rayon desquelles il reste plus longtemps, puisqu'il marche dans le même sens qu'elles. Les coups de vent qu'il subit sembleront donc être plus ou moins longs, selon les circonstances. E. DURAND-GRÉVILLE.

IX. Beaux-Arts. — Touche de la brosse ou du pinceau chargé de couleur, et posée sur la toile ou le panneau. On peint à *grands coups*, par *petits coups*, ou au *premier coup*, selon que l'on exécute largement une peinture, qu'on la travaille d'une façon minutieuse, ou qu'on la termine en une seule fois, ensemble et détail, dans la couleur fraîche. Les esquisses, les études d'après nature, sont généralement peintes au premier coup, mais il est rare qu'une œuvre sérieuse, étudiée avec soin, puisse être exécutée ainsi. Quelques artistes cependant comptent parmi leurs meilleurs ouvrages les toiles qu'ils ont peintes au premier coup; ce mode d'exécution, s'il n'est pas favorable à l'étude approfondie, conserve généralement une vigueur de touche et une fraîcheur de coloris séduisantes. On appelle *Coup de jour* un rayon lumineux vif et éclatant, une touche ensoleillée, qui accuse et met en relief d'une façon particulière la partie principale d'une figure ou d'une composition. Ad. T.

X. Politique. — **COUP D'ÉTAT.** — Mesure violente par laquelle un personnage ou un corps politique s'empare du pouvoir; l'objet du coup d'Etat est tantôt l'établissement d'une dictature fondée sur la force, tantôt la rupture de

l'équilibre entre les pouvoirs publics établi par la constitution ou les lois organiques de l'Etat. Les coups d'Etat sont surtout fréquents dans les démocraties; nous citerons pour l'antiquité celui qui établit à Athènes le gouvernement oligarchique des Quatre-Cents (411); celui par lequel Cléomène renversa à Sparte la constitution aristocratique (225); dans les temps modernes la Suède, l'Espagne ont vu au XVIII^e siècle plusieurs coups d'Etat; ils sont fréquents dans les républiques de l'Amérique latine; en France, ceux du 18 brumaire et du 2 décembre ont précédé l'établissement du premier et du second Empire; celui que Charles X tenta provoqua sa chute. On trouvera le récit de ces événements aux articles consacrés à l'histoire politique des Etats qui en furent victimes (V. aussi BRUMAIRE ET DÉCEMBRE).

COUPAGE. I. ŒNOLOGIE. — Opération qui consiste à mélanger diverses natures de vins communs de qualité pour obtenir un type à peu près constant demandé par le consommateur (V. VIN). P. VIALA.

II. CÉRAMIQUE. — Le coupage est l'opération qui consiste à diviser en morceaux, pour les mélanger ensuite, une masse de pâte de terre céramique. Elle a pour but d'obtenir une homogénéité complète de toutes les molécules de la terre qui, sans cela, pourraient, après les premiers broyages, battages, pourrissages et malaxages, se trouver déposés en couches distinctes suivant leurs poids spécifiques. Aussi importe-t-il dans le coupage que les morceaux d'une même couche ne soient pas remis les uns à côté des autres, mais, au contraire, qu'ils soient méthodiquement dispersés dans la masse. Le coupage ne se fait d'ailleurs que pour la fabrication soignée; il a lieu avant le pourrissage, dont il fait, pour ainsi dire, partie intégrante, puisqu'il a pour but de mettre en rapports immédiats tous les éléments de la terre et de leur permettre de s'incorporer plus intimement, par un contact prolongé, sous l'action des gaz fermentescibles. F. DE MÉLY.

COUPE. I. Arts décoratifs. — On appelle coupe un vase à boire dont on s'est servi depuis l'antiquité la plus reculée, jusqu'au moyen âge et à l'époque moderne. On fabriquait les coupes en métaux précieux enrichis d'émaux et de pierreries, et en matières moins coûteuses pour l'usage commun. On a conservé un assez grand nombre de coupes antiques provenant des diverses contrées de l'Asie, de la Grèce et de l'Italie. Toutes ces pièces offrent la forme d'assiettes creuses à bords relevés et sans pied. Ce genre de coupes est désigné sous le nom de *patères*. Quelques-unes ont été découvertes en Égypte; elles sont en or et en argent et décorées de figures de poissons et de fleurs de lotus d'un beau travail. Des ruines de Khorsabad et surtout de Nimrod est sortie une longue série de coupes en airain sur lesquelles sont ciselés des zones d'animaux et des combats de guerriers. Dans les bas-reliefs provenant de ces palais, les rois sont représentés buvant dans des patères remplies par des eunuques. La Phénicie en a fabriqué qui portent tout à la fois le caractère de l'art égyptien et de l'art asiatique. Plusieurs de ces vases ont été retrouvés dans l'île de Chypre et dans l'Italie, où les avaient transportés les vaisseaux de Tyr et de Sidon. L'influence orientale se reconnaît également dans plusieurs coupes plates provenant de l'Etrurie ou des anciennes provinces de la Gaule cisalpine. Des fouilles récentes à Troie, à Mycènes et en Grèce, ont ramené au jour des coupes d'or reposant sur un piédoche bas et munies de deux anses, qui affirment également une origine asiatique. Ces vases se rapprochaient des *canthares* (V. ce mot) antiques qui sont si abondamment représentés dans les collections céramiques. On appelait *carchesium* la coupe de Bacchus, plus large que profonde, ornée de deux grandes anses. Nos musées possèdent de remarquables spécimens de cette branche de l'orfèvrerie chez les anciens Romains. Les trésors des temples de Bernay, de Rennes, d'Hildesheim et de Pompéi, parvenus jusqu'à nous, renfermaient des coupes d'un excellent travail, ornées de sujets mythologiques exécutés au repoussé. Certains de ces vases

étaient taillés dans des pierres dures, comme les camées antiques. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale possède une grande coupe à piedouche et à anses prise dans une masse d'onyx, qui provient du trésor de



Fig. 1. — Coupe du trésor d'Hildesheim (Gazette des Beaux-Arts).

l'abbaye de Saint-Denis, et dont la valeur est inestimable. La collection des princes de la maison Farnèse a enrichi le musée de Naples d'une seconde coupe en forme d'assiette revêtue sur ses deux surfaces de sujets gravés en relief. Les Goths et les Barbares qui envahirent l'empire romain y apportèrent une fabrication spéciale. Le trésor découvert à Petrossa, sur les bords du Danube, renfermait plusieurs coupes importantes dont les alvéoles d'or sont remplies par des lamelles découpées de verre rouge imitant les grenats. Les formes des coupes étaient très diverses au moyen âge. De celles qui étaient les plus usitées, les unes sans pied rappelaient les patères de l'antiquité et servaient à l'essai des vins; les autres étaient supportées par une tige à renflement que la main pouvait saisir plus facilement et reposaient sur une base arrondie. Cette dernière forme constituait la véritable coupe et le plus souvent elle était surmontée d'un couvercle terminé par un bouton appelé *fruitetlet*. Il y avait aussi le hanap ou verre à boire proprement dit, et le gobelet qui devint ensuite le verre dont nous faisons actuellement usage. Ces pièces d'orfèvrerie étaient alors très nombreuses et elles constituaient une des séries les plus importantes de la vaisselle précieuse qui, dans les jours d'apparat, était étalée sur les rayons des buffets et des dressoirs. L'inventaire du roi Charles V, ceux des ducs d'Anjou et du duc de Berry et de tous les princes du XIV^e siècle, décrivent longuement les coupes et les hanaps possédés par ces princes, dont la majeure partie étaient couvertes de pierreries ou décorées d'émaux translucides. Quelques-unes des coupes possédées par Charles V remontaient au temps de Dagobert, de Charlemagne et de saint Louis, d'après les traditions conservées dans la maison royale. Ces bijoux sont tous disparus à la suite des guerres et des révolutions; il n'en reste que de très rares échantillons, en tête desquels on peut citer la magnifique coupe en or émaillé représentant la légende de sainte Agnès, ouvrage français du XIV^e siècle, que M. le baron Pichon a été assez heureux pour acquérir d'un couvent d'Espagne, auquel il avait été légué après avoir été transporté en Angleterre. Par suite de leur richesse, ces coupes ne pouvaient convenir à toutes les classes, et la bourgeoisie se contentait de pièces en cuivre et en étain d'une fabrication plus simple. Le gobelet, qui se trouve assez souvent confondu dans les inventaires avec la coupe, était cependant d'une forme bien différente. Il était disposé comme un vase cylindrique dont la base reposait sur trois griffes ou trois personnages portant des écus armoriés. Le corps du vase était divisé en plusieurs sections par des bandes à crêtes découpées, et le couvercle se terminait par un fruitetlet ou par une figure d'animal. Certains de ces gobelets, principalement usités en Allemagne, sont revêtus d'un riche travail de niellure. D'autres vases à

boire étaient formés de cornes d'animaux ornées de montures d'orfèvrerie et s'appuyaient sur des griffes. Parfois même ces sortes de coupes étaient entièrement en argent doré et n'offraient que la forme générale de cornes d'élan ou de bœuf sauvage. Il y avait aussi des hanaps-gobelets pour boire entre les repas et dans lesquels on apportait des boissons toutes préparées et couvertes. Ces hanaps fabriqués en bois d'érable portaient le nom de *masères*. C'étaient en réalité deux coupes réunies, dont la supérieure formant couvercle se retournait pour recevoir le liquide placé dans la partie inférieure. Une anse de vermeil permettait de soutenir ce dernier vase. L'Allemagne fut également le lieu d'origine des gobelets honorifiques qui servaient de coupe commune dans les banquets. Ces grandes pièces d'orfèvrerie en forme de calice allongé, sont surmontées d'un couvercle armorié. On leur donne sur les bords du Rhin le nom de *pokal*. Les corporations et les musées des Pays-Bas, de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Allemagne ont conservé de nombreux échantillons de ces vases d'apparat, sur lesquels sont inscrites les armoiries de leurs possesseurs. Les plus remarquables par leur travail remontent au XV^e siècle.

La forme des coupes se simplifia à l'époque de la Renaissance. Elles devinrent plus légères et plus portatives et la décoration y prit une place exclusive aux dépens de la matière. Il nous en est parvenu un assez grand nombre qui se distinguent par leur composition élégante et par la délicatesse de leur exécution. L'argenterie des Médicis au palais Pitti renferme quelques-unes de ces pièces dont on fait honneur à l'orfèvre Benvenuto Cellini. C'est à cet artiste qu'on a souvent attribué la belle coupe d'argent doré et ciselé faisant partie du musée du Louvre, dont le fond est orné d'un bas-relief représentant Minerve et les Arts, bien que ce soit un ouvrage allemand. Au XVII^e siècle, on tailla des jaspes, des cristaux de roche, des onyx et d'autres matières précieuses, en forme de coupe dont les montures d'argent doré étaient enrichies de pierreries et de camées gravés. Il est évident que ces bijoux n'ont jamais été que des raretés destinées à figurer dans les cabinets ou sur les tables des souverains, sans pouvoir être d'un usage journalier. Quelques-uns de ces vases servaient de drageoirs dont la disposition était presque identique. Les verreries de Venise produisaient en abondance des coupes que leur extrême fragilité condamnait à n'être également que des pièces décoratives. On en connaît qui portent les armes des papes, des principaux seigneurs de l'Italie; d'autres sont entourées de délicieuses frises d'enfants peintes en couleur et empruntées aux meilleures

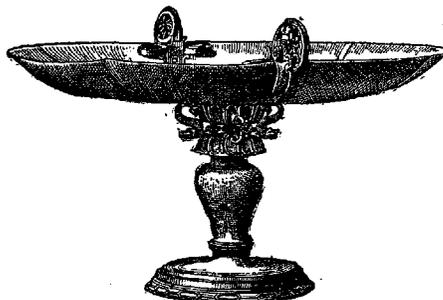


Fig. 2. — Coupe de jaspe (XVII^e siècle, règne de François I^{er}, musée du Louvre).

estampes des graveurs de l'Italie du Nord. La France fabriquait une vaisselle d'émail peint sur cuivre qui était bien plus résistante et qui présentait les mêmes qualités esthétiques. Les coupes sorties des ateliers de Léonard Limousin, de Pierre Reymond, de Pierre Courteys et des autres émailleurs limousins, sont décorées de frises, d'arabesques et de sujets d'une charmante exécution, dont les motifs sont tirés des compositions de Ducerceau, de De-

laune et de Virgile Solis. Il existe de belles coupes en faïence peinte de l'Italie ; quelques-unes portent le nom de coupes d'accouchées parce qu'elles étaient destinées aux repas des femmes en couche. On en rencontre également parmi les pièces de cette manufacture anonyme du Poitou dont le secret s'est dérobé à nous jusqu'à ce jour, et qui, après avoir été placée par nos érudits au château d'Oiron, est aujourd'hui attribuée avec plus de fondement à la ville de Saint-Porchaire. Les progrès de la cristallerie amenèrent, au XVII^e siècle, l'abandon de la coupe ancienne, pour y substituer l'usage du gobelet en verre plus portatif et surtout moins coûteux. Depuis lors cette dernière transformation s'est généralisée. La seule trace qui soit conservée de la coupe ancienne se retrouve dans les verres qui servent à boire le vin de Champagne. — On donne habituellement le nom de *coupes* aux prix qui sont décernés aux vainqueurs dans les courses de chevaux. Ces prix consistaient primitivement en une coupe d'honneur et le nom en a été conservé, bien que ces prix soient le plus souvent des pièces d'orfèvrerie représentant des statuettes, des groupes et des vases (V. CALICE, VASE). A. DE CHAMPEAUX.

II. Métrologie. — Mesure de capacité : à Genève, vaut 77^u658 ; en Auvergne est la 77^e partie d'un sétier.

III. Liturgie (V. CALICE et EUCHARISTIE).

IV. Astronomie. — Petite constellation australe située entre le Corbeau, l'Hydre, le Sextant, le Lion et la Vierge. Le Catalogue britannique lui donne trente et une étoiles dont les plus brillantes sont de quatrième grandeur. Les coordonnées de la plus belle, δ Coupe, de grandeur 3,9, sont pour 1891 d'après la *Connaissance des Temps* : $R = 11^{\text{h}} 43^{\text{m}} 53^{\text{s}} 47$; $P = 104^{\circ} 11' 20'' 2$. L. B.

V. Géométrie. — Section plane faite dans un corps (V. LEVER DE BATIMENT).

VI. Exploitation des forêts. — Action d'exploiter tout ou partie du matériel boisé existant sur une surface déterminée de forêt. En langage forestier, le mot coupe se prend dans différents sens et est susceptible de plusieurs significations auxquelles correspondent, dans la pratique, divers modes spéciaux d'administration ou de traitement. Au sens figuré, on distingue dans le service, suivant la nature ou la qualité du propriétaire, les coupes domaniales, communales ou d'établissements publics ; suivant la situation sur le tableau d'exploitation de la forêt, les coupes ordinaires et les coupes extraordinaires ; au sens propre, les coupes de taillis et de futaies. — Les coupes domaniales, communales ou d'établissements publics, dans les bois soumis au régime forestier, sont assujetties au même traitement. Les coupes ordinaires sont déterminées par l'aménagement ; chaque année, les conservateurs adressent au directeur général les états des coupes à asséoir conformément aux aménagements ou selon les usages actuellement observés dans les forêts qui ne sont pas encore aménagées ; ces états sont approuvés par le directeur général après délibération du conseil d'administration. Les coupes extraordinaires sont décidées par délibération du conseil d'administration ; le projet en est soumis par le directeur général des forêts au ministre compétent ; elles sont autorisées par ordonnances insérées au *Bulletin des lois*. Il ne peut être fait, dans les bois soumis au régime forestier, aucune coupe extraordinaire quelconque ni aucune coupe de quarts en réserve ou de massifs réservés par l'aménagement pour croître en futaie, sans une ordonnance spéciale, à peine de nullité des ventes, sauf recours des adjudicataires, s'il y a lieu, contre les fonctionnaires ou agents qui auraient ordonné ou autorisé ces coupes (C. for., 16). Sont considérées comme coupes extraordinaires et ne peuvent, en conséquence, être effectuées qu'en vertu d'ordonnances spéciales celles qui intervertiraient l'ordre établi par l'aménagement ou par l'usage observé dans les forêts dont l'aménagement n'aurait encore pu être réglé ; toutes les coupes par anticipation et celles des bois ou portions de bois mis en réserve pour croître en futaie et dont le terme d'exploitation n'aurait pas été fixé par l'ordonnance d'amé-

nagement. Les conservateurs adressent chaque année au directeur général, pour chaque coupe extraordinaire à autoriser par ordonnance, un procès-verbal qui énonce les motifs de la coupe proposée : l'état, l'âge, la consistance et la nature des bois qui la composeront ; le nombre d'arbres de réserve qu'elle comportera et les travaux à exécuter dans l'intérêt du sol forestier. Pour les coupes extraordinaires communales ou d'établissements publics, le projet d'ordonnance qui les autorise peut être communiqué au ministre de l'intérieur au cas où l'administration forestière aurait donné un avis contraire à celui du préfet du département qui doit toujours être consulté. Lorsque les coupes ordinaires ou extraordinaires ont été autorisées, les conservateurs désignent ou font désigner par les agents forestiers les arbres d'assiette et font procéder aux arpentages. Les coupes sont délimitées par des *pieds-corniers* et *parois* (V. ces mots). Il est dressé un plan et un procès-verbal d'arpentage des coupes mesurées. Un cahier des charges établit les règles générales de l'adjudication. Les ventes des coupes, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont faites sous forme d'adjudication publique à la diligence des agents forestiers.

En ce qui concerne les différents modes ou procédés d'exploitation, on distingue les coupes de taillis destinées à se reproduire surtout par le rejet des souches et des racines et dans lesquelles le peuplement est exploité de proche en proche ; les coupes de futaies destinées à produire plus particulièrement des bois de fortes dimensions et à se régénérer par la semence. Les différentes opérations nécessaires pour amener la futaie à son exploitabilité se distinguent en coupes par éclaircies qui ont pour but l'enlèvement dans les jeunes peuplements forestiers des bois tendres, des morts-bois ou des divers peuplements de nature à gêner le développement de l'essence principale dont on se propose l'éducation ; en raison de ce mode spécial d'exploitation, le directeur général peut ordonner que les bois soient exploités et façonnés pour le compte de l'Etat ; ils sont ensuite vendus par lots dans la forme ordinaire des adjudications aux enchères (V. ECLAIRCIES) ; coupes d'ensemencement, qui laissent sur pied le nombre d'arbres nécessaires pour garnir de graines tout le terrain de la partie en exploitation ; coupes définitives, qui consistent à faire disparaître toutes les réserves lorsque l'ensemencement est complet et les jeunes plants assez forts pour se passer de tout abri (V. FORÊTS). Dans certains cas, on pratique encore des coupes jardinatoires qui ont pour but l'enlèvement, dans un massif boisé, des arbres les plus vieux, des bois dépérissants, viciés ou secs, et d'autres en bon état de croissance qui sont réclamés par le commerce ou la consommation locale (V. JARDINAGE). MARTINET.

VII. Technologie. — Art de tailler les étoffes, les cuirs, etc., pour en faire des vêtements d'homme et de femme, d'enfant, ou autres choses. Depuis quelques années, la scie à ruban inventée pour le découpage des bois est appliquée au découpage des étoffes après avoir subi une légère modification. La bande d'acier, au lieu d'être dentelée sur toute sa longueur, est une simple lame affûtée comme un couteau. Elle doit être animée d'une grande vitesse. Cette application est des plus utiles pour les grands établissements de confection, d'habillement ou d'équipement qui, avec cette machine, réalisent une économie de temps pour couper des objets semblables ; chaque lot avant découpage est recouvert d'un patron mobile dont la lame métallique suit les contours. L. KNAB.

VIII. Pédagogie. — COUPE ET ASSEMBLAGE. — De même et plus encore que les *travaux manuels* dans les écoles de garçons, les *travaux à l'aiguille* ont leur place marquée dans les écoles de filles, non seulement primaires, mais de tous les degrés. De tout temps, plus ou moins, il a été prescrit ou recommandé aux institutrices d'apprendre à leurs élèves à coudre, à tricoter ; au moins devaient-elles le savoir elles-mêmes : à l'examen des brevets de capacité il y avait une épreuve de couture. Mais on n'exigeait qu'un minimum ;

et de ce que la maîtresse pouvait faire un ourlet ou une boutonnière, ce n'était pas une raison suffisante pour qu'une petite fille qui ne l'eût pas appris dans sa famille apprit à l'école même ce qui est strictement nécessaire à la tenue du linge dans un ménage. C'est à quoi l'on a essayé de pourvoir, dans la réorganisation de l'enseignement primaire et le remaniement des programmes. L'école, certes, n'est pas l'atelier, et la culture proprement dite, si modeste soit-elle, y doit primer de beaucoup tout ce qui tient de l'apprentissage, en dépit de ceux qui trouvent toujours qu'on fait trop pour la culture du peuple. Mais n'y a-t-il pas dans le travail des mains pour tout le monde, dans les travaux de lingerie pour une future ménagère, quelque chose de vraiment éducatif, et d'un haut intérêt moral et social? C'est pourquoi, non content de mettre la couture plus en honneur et de lui faire une place sérieuse, on en a fait une aussi à ce qui en est le naturel complément, l'art de couper et d'assembler les pièces des vêtements usuels que doit savoir faire une ménagère. La ville de Paris a donné l'exemple (mai 1879) en créant des cours théoriques destinés à préparer les institutrices à un certificat d'aptitude spécial, désormais exigé de celles qui seraient chargées de l'enseignement nouveau dans les écoles. En une quinzaine de leçons on les met à même, si elles sont intelligentes et habiles, de subir l'examen et d'enseigner à leur tour l'essentiel. Le manque de temps à Paris même, ailleurs le manque de temps et de ressources (car les étoffes coûtent, et il en faudrait beaucoup pour exercer réellement les élèves) font que cet enseignement, même où il est le mieux donné, reste nécessairement un peu théorique. C'est le reproche que lui font ceux qui n'en sont pas partisans. Il faut prendre garde aussi d'enseigner le superflu à qui ne sait pas le nécessaire, la coupe des vêtements de luxe à qui ne sait pas coudre, les élégances de la mode à des filles pauvres. Des fautes de ce genre ont été signalées çà et là dans les collèges de jeunes filles : elles sont à éviter partout. Mais les tâtonnements, nécessaires dans toute innovation, ne doivent pas faire oublier ce que celle-ci a d'excellent et quel progrès elle constitue dans notre éducation publique.

H. M.

IX. Industrie. — COUPE-MARIAGE (V. CASSE-MARIAGE).

X. Beaux-Arts. — On appelle coupe la façon de creuser avec le burin le cuivre ou le bois; la propreté et la vigueur d'un ton dans une gravure dépendent de la netteté et de la franchise de la coupe. Les estampes les meilleures à consulter à ce sujet seraient celles de Bolswert, de Paul Pontius et en général des graveurs de l'école de Rubens.

XI. Architecture. — Dessin d'architecture complétant, avec le plan et l'élevation (V. ces mots), l'ensemble du projet ou du relevé d'un édifice et permettant d'en apprécier les dispositions intérieures ainsi que le système de construction. Dans une coupe, l'édifice représenté est supposé coupé et offre à la vue une section géométrale, soit perpendiculaire, soit parallèle à la face et le plus souvent prise suivant les axes longitudinaux ou transversaux, d'où la coupe est dite coupe longitudinale ou coupe transversale. Une convention le plus habituellement suivie est d'indiquer, dans une coupe, toutes les sections de terrains, murs, planchers ou combles, par une teinte rose pâle, si le dessin est lavé, ou par des hachures inclinées à 45°, si le dessin est rendu au trait.

Ch. L.

XII. Construction. — COUPE DES BOIS. — La coupe des bois est l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution d'un ouvrage de charpente depuis l'arrivée, au chantier de l'entrepreneur, des pièces de bois convenablement débitées, jusqu'à leur montage provisoire sur ce chantier avant leur transport et leur mise au levage en place définitive (V. CHARPENTE et CHARPENTERIE). La coupe des bois est donc la partie de la stéréotomie ou science du trait applicable aux bois de charpente et comprend d'abord le tracé sur le papier, à petite échelle, puis le tracé, grandeur d'exécution, sur des aires préparées à cet effet, des étalons (corruption probable du mot étalon) ou épures (V. ce mot)

d'après lesquelles les charpentiers tailleront et façonneront exactement les bois suivant les dimensions et les formes droites ou courbes demandées et en en préparant la jonction ou la pénétration à l'aide d'assemblages. Les assemblages constituent, en effet, les divers moyens dont on fait usage pour relier entre elles les pièces de bois, soit bout à bout, à leurs extrémités, soit latéralement et dans tous les sens, par exemple en menuiserie où ils servent à juxtaposer les planches de même épaisseur pour en former une surface continue. Les assemblages sont dits droits, obliques, à onglet, à tenons et à mortaises, à rainures et à languettes, à queue d'aronde, à crémaillère ou à traits de Jupiter, etc., toutes façons d'assemblages qui donnent lieu à des tracés spéciaux du domaine technique de la charpenterie. — On appelle *coupe plate* la jonction sans assemblage de plusieurs pièces de bois fixées par des clous ou reliées par des ferrures, et *coupe fausse* le joint oblique résultant d'un assemblage de pièces de charpente fait suivant un angle autre que l'angle droit (90°) ou le demi-angle droit (45°). — En menuiserie, la coupe fausse est plutôt dite *coupe biaisée*, et ce mot s'applique à toute section faite suivant un plan oblique à l'axe de la pièce de bois, tandis qu'on désigne sous le nom de *coupe d'onglet* les diverses dispositions des joints de moulures rapportées. — En menuiserie, comme en maçonnerie et en serrurerie, on appelle *coupe-larme* un petit canal disposé sous une pièce d'appui ou à la partie inférieure d'une croisée pour empêcher l'eau de couler le long de la construction et la rejeter au dehors. Ch. Lucas.

XIII. Marine. — En voilerie, le terme coupe a plusieurs acceptions; il désigne notamment l'art de tailler les voiles, c.-à-d. de déterminer leurs dimensions, d'après celle des mâts et des vergues destinés à les porter. *Coupe* veut dire aussi l'action de tailler les voiles. On distingue, dans ce cas, trois sortes de coupes : 1° la *coupe à l'échelle*, où chaque laize est déterminée séparément; elle est très supérieure à la *coupe à la main*, parce que les dimensions de chaque laize y sont obtenues indépendamment de toutes les autres, de sorte qu'une erreur, si l'on en commet, ne se répète pas et reste sans influence sur la coupe des autres laizes; 2° la *coupe à la main*, dans laquelle la première laize coupée sert de mesure pour la suivante, celle-ci pour la troisième, et ainsi de suite; les erreurs s'accroissent donc et il n'est pas rare de commettre ainsi des fautes grossières; 3° la *coupe au piquet* consiste à recouvrir de toile un plan de la surface à voiles, tracée en vraie grandeur. Cette méthode ne peut guère s'appliquer qu'aux voiles de petites dimensions, à celles des canots, par exemple. Elle donne de bons résultats. La coupe s'exécute toujours avec un couteau; la direction que suit le couteau en séparant la laize de la pièce se nomme *coupe*. Si donc le couteau est dirigé suivant un fil de trame, la coupe est dite *au droit fil*. Pour les autres cas, elle est dite *coupe oblique*, parce que sa direction est oblique aux fils de chaîne et de trame. — La *coupe* se dit aussi de l'effet d'une voile établie. On dit qu'une voile a une bonne coupe pour exprimer qu'elle établit bien. — Enfin, on nomme *salle de coupe* le local où s'effectue la coupe des voiles.

XIV. Entomologie. — COUPE-BOURGEON (V. ADOXUS, OTIORRYNCHUS et RHYNCHITES).

XV. Métrique. — Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de césure; mais généralement il désigne les repos du sens dans le vers ou dans la période poétique. L'alexandrin classique en français est pauvre de coupes; la période finit d'ordinaire avec le vers, ainsi que les membres de phrase eux-mêmes. C'est chez La Fontaine que l'on trouve le plus fréquemment des coupes à effet, des enjambements pittoresques, des suspensions ingénieuses. Le fabuliste est un maître dans l'art de combiner le rythme et le mouvement de la phrase dans une merveilleuse harmonie. Les coupes heureuses se rencontrent chez lui à chaque pas. Citons-en quelques-unes au hasard :

Il appelle la mort. — Elle vient sans tarder,
Lui demande ce qu'il faut faire.

C'est, dit-il, afin de m'aider
A recharger ce bois ; — tu ne tarderas guère.

(I, 16.)
... Se sent pris comme aux lacs, car l'huitre tout d'un coup
Se referme

(VIII, 9.)
Les derniers traits de l'ombre empêchent qu'il ne voie
Le filet : il y tombe

(VIII, 22.)

Après lui, André Chénier excelle à reproduire en français le mouvement de la période latine. Ex. :

C'est ainsi qu'achevait l'aveugle en soupirant
Et près des bois marchait, faible, — et sur une pierre
S'asseyait. — Trois pasteurs, enfants de cette terre,
Le suivaient, accourus aux abois turbulents
Des molosses

Cependant en français les coupes de ce genre sont relativement rares et sont employées pour produire certains effets oratoires ou d'harmonie imitative. Dans les langues synthétiques comme le grec et le latin, la disposition des mots et des membres de phrase a une tout autre importance ; l'enjambement, exceptionnel chez nous, est une condition de la poésie latine. Le sens et l'oreille étaient également consultés pour cet art délicat de distribuer la période dans la phrase poétique, qui comptait généralement entre deux, trois, quatre et jusqu'à huit vers.

La diversité de ces coupes produit une étonnante variété, et Virgile a possédé cet art au plus haut degré. Tantôt le dernier membre de la période ne comprend qu'un hémistiche, ou une portion plus longue du vers, tantôt un vers entier, tantôt il commence dans l'avant-dernier vers, au sixième pied, ou dans le cinquième, ou après le quatrième, ou après la césure penthémimère, ou dans le second pied, ou après le premier dactyle. Souvent aussi une période, une comparaison, un discours se terminent dans le vers généralement au milieu du troisième pied ou au milieu du quatrième. Horace dans les satires et les épîtres aime à commencer la phrase vers la fin du vers et rompt ainsi la monotonie solennelle de l'hexamètre épique. Les poètes qui visent à l'effet ont soin de placer un trait, une sentence, une expression saillante à la fin de la période ainsi terminée au milieu du vers. Il serait trop long d'en citer des exemples ; ils abondent pour ainsi dire à chaque page, particulièrement chez Lucain, et ce poète a une prédilection pour la coupe qui tombe au milieu du quatrième pied (V. L. Quicherat, *Traité de versification latine*, p. 172). A. W.

XVI. Jeu. — La coupe est la séparation d'un jeu de cartes en deux parts après qu'on les a mêlées et avant de distribuer à chaque joueur les cartes qu'il doit avoir. On coupe les cartes avant de commencer la plupart des jeux de cartes. Dans certains cas, à l'écarté, par exemple, la coupe se pratique pour tirer la main, c.-à-d. pour désigner le joueur qui donnera le premier ; on coupe le jeu et on découvre la dernière carte de la coupe ; l'adversaire en fait autant avec ce qui reste de cartes. Celui qui ne découvre point la carte de sa coupe est censé avoir coupé la plus basse carte de toutes ; celui qui, en coupant, découvre deux cartes, est censé avoir coupé la plus basse des deux ; celui qui a coupé la carte supérieure a la main. Il mêle le jeu, fait couper son adversaire et distribue les cartes. Faire sauter la coupe, c'est rétablir l'ordre des cartes tel qu'il était avant la coupe. L. K.

XVII. Agriculture. — **COUPE-FOIN.** — Les coupe-foin sont des outils tranchants servant à entamer les meules de foin par tranches verticales pour les livrer peu à peu aux animaux, sans avoir besoin de décoiffer les meules et de les rentrer en une seule fois. Ces sortes de couteaux sont très utiles, car le foin se tasse toujours dans les meules ; il en résulte une masse résistante qui se coupe mieux qu'elle ne se désagrège. Le coupe-foin allemand est une sorte de bêche dont le tranchant forme un angle rentrant. Le coupe-foin anglais est constitué par une lame de couteau, large, dont le tranchant est taillé à petites dents, comme celui d'une faucille ; le manche de ce couteau, disposé transversalement, n'est pas perpendiculaire à la lame, mais forme

avec elle un angle un peu ouvert du côté du tranchant, ce qui facilite la pression. Cet instrument exige un peu plus

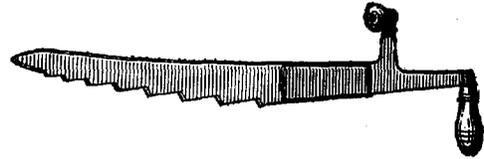


Fig. 3. — Coupe-foin anglais.

de force que le coupe-foin allemand, mais il débite plus d'ouvrage dans un temps donné (fig. 3).

COUPE-GAZON (V. TONDEUSE).

COUPE-PAILLE (V. HACHE-PAILLE).

COUPE-RACINES. — Les racines et tubercules servant à l'alimentation du bétail ne peuvent lui être donnés tels qu'on les retire du sol ; il faut préalablement les réduire en fragments plus ou moins gros après les avoir lavés pour enlever la terre adhérente. On y parvient au moyen de coupe-racines, dont il existe un grand nombre de systèmes. Autrefois, lorsque les racines n'entraient que pour une faible part dans la ration des animaux, on les divisait au moyen de lames de diverses formes, fixées comme le fer d'une bêche à l'extrémité d'un manche ; on les employait à couper en morceaux irréguliers les betteraves ou les pommes de terre que l'on avait jetées au fond d'un cuvier. Plus tard, Mathieu de Dombasle, en même temps qu'il introduisait dans la pratique la culture sur une vaste échelle des racines, importa d'Angleterre le coupe-racines à trémie dont le débit était plus considérable. Cet instrument, qui est encore employé aujourd'hui dans quelques petites fermes, se compose d'une planche inclinée se mouvant dans des glissières au-dessous d'une trémie dans laquelle les racines sont jetées. La planche porte une lame à double tranchant placée sur une lumière oblique ; elle est munie d'une poignée à l'aide de laquelle l'ouvrier l'anime d'un mouvement alternatif. Lorsque la quantité de racines à diviser devient plus forte, on fait usage des coupe-racines mécaniques qui ont l'avantage de débiter des morceaux très minces et très réguliers qui peuvent être facilement mélangés avec du foin ou de la paille hachée, ce qui augmente beaucoup leur digestibilité tout en évitant le gaspillage. Un des plus simples (fig. 4) se compose d'un disque vertical

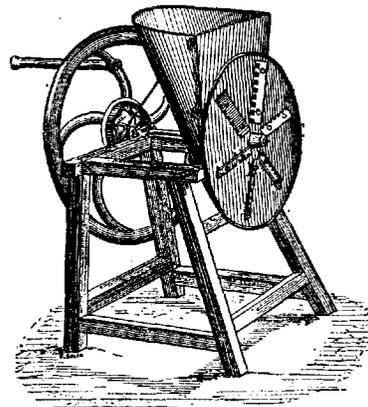


Fig. 4. — Coupe-racines à disque plat.

en fonte mobile sur un arbre horizontal, au moyen d'une manivelle ; ce disque est percé suivant la direction de ses rayons, ou un peu obliquement, de quatre, six ou huit ouvertures étroites contre lesquelles s'appliquent autant de lames tranchantes maintenues par des boulons. En arrière est une trémie dont le fond est incliné vers le disque, qui

en constitue la paroi verticale ; cette trémie reçoit les racines qui descendent par leur propre poids et viennent s'appliquer contre le plateau dont les couteaux, en tournant, tranchent la chair des racines sur une épaisseur égale à la saillie des lames sur la face interne du disque. La vitesse de rotation du disque est de cent cinquante à deux cents

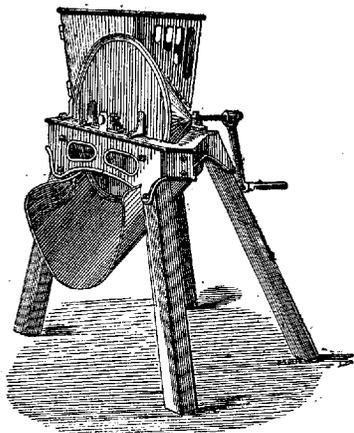


Fig. 5. — Coupe-racines à disque conique.

tours par minute. La trémie peut être pleine ou à claire-voie (fig. 5). Dans les sucreries et distilleries où il faut obtenir des tranches de betteraves en forme de rubans ou *cossettes*, on fait usage de coupe-racines à grand travail,

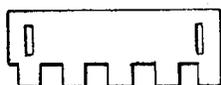


Fig. 6.

dont le disque tournant est muni de lames disposées comme l'indique la fig. 6 ; on obtient ainsi des rubans ou languettes qui passent par les lumières de ces couteaux.

M. Albaret construit un coupe-racines spécial très ingénieux, représenté fig. 7. Il est à plateau vertical et la trémie est particulière. Elle a la forme d'une coquille d'escargot et s'enroule, pour lui servir de palier, autour de l'arbre du

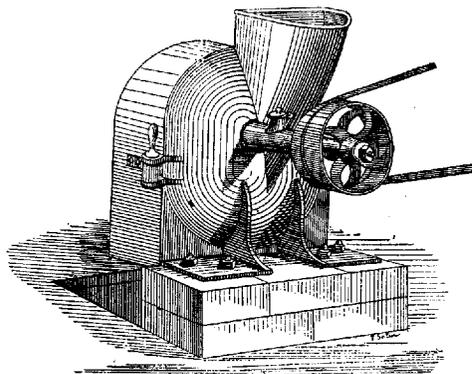


Fig. 7. — Coupe-racines à grand travail.

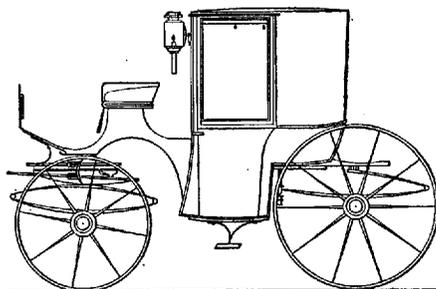
plateau, de sorte que les racines, toujours pressées, sont hachées tout autour du plateau. Le débit, proportionnel à la vitesse, en est très considérable, car le coupage s'opère à la fois par des effets mécaniques et de force centrifuge. Une enveloppe de tôle, disposée en avant du disque en fonte qui porte les lames, force les *cossettes* à tomber immédiatement au pied de l'instrument. Cette enveloppe est montée à charnière pour qu'on puisse l'enlever facilement et nettoyer les lames. Ces dernières sont composées de plusieurs dents biseautées. Les dents de chaque lame doivent correspondre aux creux de la pré-

cédente. La partie de l'arbre horizontal qui porte le plateau et les lames et qui est située dans la trémie est munie de dents fixées en spirale qui, dans le mouvement de rotation de l'arbre, aident à pousser les betteraves contre le plateau pour qu'elles n'échappent, en aucun endroit, à l'action des couteaux. La vitesse de rotation est de trois cent cinquante tours par minute. Avec cet instrument, la coupe est très bonne, s'effectue rapidement et avec peu d'efforts. D'autres coupe-racines, au lieu d'être munis de disques plats, sont pourvus de disques coniques (fig. 5) ; ceux-ci affectent la forme d'un cône qui s'emboîte dans la partie inférieure de la trémie et en ferme le fond : les couteaux y sont fixés suivant les génératrices du cône. On dit qu'un coupe-racines est à simple effet quand tous les couteaux sont semblables et disposés dans le même sens pour couper des tranches ; dans les coupe-racines à double effet, la moitié des couteaux sont pleins et disposés dans un sens, l'autre moitié est formée de couteaux dentés et disposés dans l'autre sens, de sorte qu'en tournant à droite ou à gauche, on forme des tranches ou des rubans. Le travail des coupe-racines varie avec leurs dimensions. Avec les instruments à bras faisant en moyenne trente tours par minute, on peut débiter 500 à 1,000 kilogr. de lanières par heure ; si on fait des tranches, on peut en avoir le double. Les grands coupe-racines des distilleries et sucreries exigent un cheval-vapeur pour un travail de 3,000 kilogr. de betteraves à l'heure.

A. LARBALETRIER.

BIBL. : ARTS DÉCORATIFS. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*. — V. GAY, *Glossaire du mobilier*. — H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement*.

COUPÉ. I. CARROSSERIE. — Voiture bourgeoise à quatre roues, à deux ou à quatre places, et qui se fait sur un grand



Coupé.

nombre de modèles ayant chacun ses avantages particuliers. Le petit coupé ou coupé à deux places est l'une des voitures les plus employées ; si on compare cette voiture à la berline, on voit que la caisse se trouve coupée à fleur de la porte, de façon à ne laisser que les deux places de l'arrière. Il y a une différence importante entre les lignes de ces deux voitures : la caisse de la berline n'a qu'un cintre régulier en forme de bateau ; le coupé a, au contraire, un angle rentrant sous le siège. Le montage indiqué sur le dessin est à quatre ressorts pincette, montage très employé ; quand on doit mettre un frein, on préfère le montage à cinq ressorts et à crosse. Le petit coupé se monte quelquefois à huit ressorts. Pour rapprocher des grandes roues le centre de gravité, on peut couper le bas des portes en arc de cercle ; les charnières sont dans la partie droite. La partie cintrée, en s'ouvrant, passe par-dessus la roue ; cette disposition permet d'élargir à volonté la partie supérieure de la porte. La glace ne peut alors descendre dans la porte ; elle se loge dans l'épaisseur du panneau de custode (de côté) et une disposition de pédale à ressort empêche l'ouverture de la porte pendant que ce glissement s'opère. Le grand coupé ou *coupé trois-quarts* à quatre places intérieures ; le devant a trois glaces. Le siège est pareil à celui du petit coupé. Le devant du trois-quarts, au lieu d'être à trois glaces, se fait aussi avec une seule glace bombée ; on a alors le *coupé circulaire*

qui a de même quatre places à l'intérieur. Le *brougham* est le nom anglais du coupé.

II. CHEMIN DE FER. — Les coupés font partie des places de luxe que les Compagnies sont autorisées par leur cahier des charges à placer dans les trains de voyageurs, sans que le nombre de ces places puisse dépasser le cinquième du nombre total. Comme disposition générale, les coupés ne sont autre chose que des demi-compartiments de première classe; ils ne contiennent que quatre places au lieu de huit et sont munis de tablettes, de glaces et de divers objets de confortable qu'on ne trouve pas dans les compartiments ordinaires. Quelques-uns d'entre eux sont munis des installations nécessaires pour se transformer en lits pendant la nuit et portent le nom de *coupés-lits*, de *fauteuils-lits* et de *lits-toilette*. Il n'existe pas de tarif uniforme pour les places de coupé ni pour les places de luxe en général; le prix est ordinairement celui de la première classe, augmenté d'un supplément, variable suivant les Compagnies. Les coupés ordinaires sont, le plus souvent, taxés un dixième en sus du prix des places de première classe; il en est ainsi sur les réseaux de l'Ouest, d'Orléans et de l'Etat. Sur le Nord et sur le Midi, le supplément est réglé d'après les parcours, comme il suit :

	Nord	Midi
Jusqu'à 150 kil... fr.	2,20	5 »
De 150 à 225 kil....	3,30	7,50
Au delà de 225 kil...	4,40	10 »

La Compagnie P.-L.-M., qui n'a pas de coupés ordinaires, fait payer pour des coupés-lits un supplément, variable suivant la vitesse des trains et la distance parcourue; ce supplément est de 2 fr. dans les trains omnibus jusqu'à 300 kil.; il atteint 39 fr. dans les trains de luxe pour les parcours de 1,100 kil. et au delà. G. H.

III. ART HÉRALDIQUE. — Partition de l'écu divisé en deux parties égales par une ligne horizontale. L'écu peut être coupé, et cette partition subdivisée elle-même en parti, taillé, tranché, etc.

IV. ESCRIME (V. ESCRIME).

COUPÉ (Jean-Marie-Louis), littérateur français, né à Péronne (Somme) le 18 oct. 1732, mort à Paris le 10 mai 1818. Après son ordination, il fut précepteur d'un prince de la maison de Lorraine, professeur de rhétorique de l'Université, en remplacement de l'abbé Batteux, et garde des titres et généalogies de la Bibliothèque royale jusqu'au 10 août 1792. Privé de ses places par la Révolution, l'abbé Coupé fut recueilli par la princesse de Vaudemont. Il a donné un *Dictionnaire des mœurs* (1773, in-8); des traductions longtemps estimées du *Théâtre de Sénèque le Tragique* (1796, 2 vol. in-8), de l'*Eloge de l'âme*, de Daniel Heinsius (1796, in-8), de la *Batrachomyomachie*, de divers poèmes grecs (1796), et publié trois recueils de morceaux choisis, tant originaux que traduits, dont la vogue a été considérable : *Variétés littéraires* (1786-1788, 8 vol. in-8); *Spicilège de littérature ancienne et moderne* (1801, 2 vol. in-8), et surtout les *Soirées littéraires* (1795-1800, 20 vol. in-8). M. Tx.

COUPÉ (Jacques-Michel), ecclésiastique et homme politique français, né à Péronne en 1737, mort à Paris le 11 mai 1809. Il était curé à Sermaise (Oise) et président du district de Noyon, quand les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il opina contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. Le 19 oct. 1793, il fut envoyé en mission à l'armée des Ardennes. Le 17 brumaire an II, il renonça à sa pension de curé; mais, quoi qu'il siégeât à la Montagne, il fut, le 22 frimaire suivant, exclu du club des Jacobins, dont il avait été président, parce qu'il ne paraissait pas favorable au mariage des prêtres. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1797, puis il rentra dans la vie privée. F.-A. A.

COUPÉ DE SAINT-DONAT (Alexandre-Auguste-Magloire, chevalier), littérateur français, né à Péronne le 5 sept.

1775, mort après 1836. Sous-lieutenant d'artillerie en 1792, il fut dénoncé comme contre-révolutionnaire et emprisonné. Délivré par le 9 thermidor, il rentra dans l'armée, fit l'expédition d'Égypte et la campagne de Russie. Il était alors chef de bataillon. Il fut blessé à la bataille de Hanau et fait prisonnier par les Bavares. En 1814, il se rallia aux Bourbons, mais il n'obtint que la croix de Saint-Louis (1819). Membre de l'Athénée, de la Société académique de Paris, de l'Académie des Arcades, il a publié : *Allons planter des choux* (Paris, 1814, in-8), satire; *Fables, poésies diverses et quelques chansons* (Paris, 1818, in-12; 3^e éd. sous le titre d'*Hecatomythium*, 1825, in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-Jean, roi de Suède et de Norvège* (Paris, 1820, 2 vol. in-12); *l'Ingrat ou l'Intendant enrichi* (1821, in-8), comédie en cinq actes en vers. Un des propriétaires du *Mercur*, Coupé a donné beaucoup d'articles à ce recueil et à différents autres journaux.

COUPEAU (Blas.). Pointe de rocher ou de montagne. On représente une montagne en assemblant plusieurs pièces triangulaires un peu arrondies, placées les unes sur les autres, 2, 1 ou 3, 2, 1, ce qui permet de blasonner par exemple : *d'argent, à la montagne de trois coupeaux de sinople*.

COUPEE (Marine). Entaille pratiquée dans la muraille du navire et par laquelle le pont communique avec l'escalier extérieur. — On appelle *poulie coupée* une forte galoche à estrope en fer. Une partie de cette estrope est à charnière, afin que l'on puisse la fermer après y avoir introduit un cordage.

COUPELLATION. D'une façon générale, on donne ce nom aux opérations qui ont pour but de séparer l'or et l'argent des métaux qui les accompagnent (plomb, cuivre, etc.) (V. ARGENT et PLOMB). On désigne plus particulièrement sous le nom de coupellation l'opération qui a pour objet la détermination, le dosage par voie sèche de l'or et de l'argent alliés à d'autres métaux. L'appareil employé est le fourneau à moufle ou à coupelle qui consiste en un four-réverbère en terre formé de trois parties maintenues par des cercles en fer. Dans la partie centrale est encastré un demi-cylindre creux en argile réfractaire, soutenu par des rainures pratiquées dans le massif du four, dont la partie postérieure est fermée, et la partie antérieure ouverte. Ce demi-cylindre C forme le moufle dans lequel sont percées deux fentes latérales. Devant la bouche du moufle est un large rebord en terre K sur lequel est placée une porte en terre mobile. C'est sur ce rebord que les coupelles sont placées, avant l'essai, pour les chauffer graduellement; après l'essai, pour les refroidir lentement. E est un registre servant à régler le tirage; H, la porte de chargement; I, la porte du foyer. La partie FF constitue le cendrier. Les accessoires se composent d'un ringard droit et d'un ringard courbe, tous deux en fer; d'une pince à mâchoires, d'une pince élastique à branches demi-circulaires, d'une pince forte en fer; d'une cuillère et d'une main en tôle. Pour ne pas faire tomber de charbon sur la tablette A, il est préférable de disposer les portes de chargement B et du cendrier C du côté opposé à l'ouverture du moufle. Les grands fourneaux comme celui de la Monnaie de Paris comportent deux moufles placés côte à côte sur le même plan horizontal. La grille est formée de barreaux de fer mobiles. Le coke est généralement employé comme combustible; il est préférable de lui substituer le charbon des cornues qui possède le double avantage de donner une température plus élevée et beaucoup moins de cendres. Certains fours à coupelle, comme le four Perrot, sont chauffés au gaz. Les coupelles sont souvent formées de marne additionnée de cendres de bois lavées et d'os calcinés finement pulvérisés. Elles sont moulées dans un tronc de cône en laiton, appelé *nonne*, donnant la forme extérieure de la coupelle; la cavité intérieure est produite par un pilon de forme spéciale ou *moine*. Ces coupelles coûtent moins cher, mais elles sont inférieures à celles formées d'os calcinés purs, elles condui-

sent moins bien la chaleur, et, par suite, sont plus sujettes à se gercer. Une bonne coupelle doit être lisse, s'effriter sans se fendre, supporter la pression des pinces, absorber son poids d'oxyde de plomb et ne pas se gercer au feu. La coupellation doit toujours être précédée d'un essai approximatif. Un essayeur quelque peu exercé se rend facilement compte du titre d'un lingot d'après la résistance à la lime, la couleur que prend la surface limée à froid et sous l'influence de la chaleur. Cette appréciation est indispensable pour juger de la quantité de plomb à ajouter à l'alliage; elle doit être d'autant plus forte que le titre est plus bas. Le tableau ci-dessous, établi par Darcey, indique ces proportions.

Titre du lingot	Quantité de cuivre	Plomb nécessaire	Proportion du plomb par rapport au cuivre
1,000	0	3/10	»
950	50	3	60 à 1
900	100	7	70 à 1
800	200	10	50 à 1
700	300	12	40 à 1
600	400	14	35 à 1
500 à 0	500 à 1,000	16-17	32-16 à 1

Le titre approximatif une fois établi, on pèse 1 gr. d'alliage, s'il contient plus de 800 d'argent, et 0^{gr}500 si sa teneur en métal fin est plus faible, pour éviter l'addition d'une trop grande quantité de plomb. Cette prise d'essai, entourée de papier ou d'une lame de plomb dont le poids doit être retranché du plomb total, est introduite dans la coupelle contenant ce métal en fusion, dès qu'il se découvre, c.-à-d. dès que sa surface devient brillante. La porte est laissée entr'ouverte pour permettre : 1° la circulation de l'air; 2° l'observation de la coupelle. Celle-ci se couvre immédiatement de points brillants qui courent à la surface du bain. Ces points augmentent peu à peu jusqu'à le couvrir complètement; on rapproche alors la coupelle de l'entrée jusqu'à la fin. Les phénomènes suivants qui se produisent successivement permettent de suivre la marche de l'opération. Les points brillants diminuent, puis disparaissent; le bouton devient terne et se couvre de bandes ayant les couleurs de l'arc-en-ciel (iris). Il redevient terne et se voile; il faut à ce moment repousser la coupelle et fermer la porte pour permettre aux dernières traces de litharge de se liquéfier. L'éclair se produit presque aussitôt, par suite de la disparition du plomb, qui, laissant à nu le culot d'argent, le fait apparaître brillant.

C'est le moment délicat de l'opération. L'oxygène dissous par l'argent, se dégageant par suite de la solidification de ce dernier, entraîne des parcelles d'argent lorsque ce dégagement est trop brusque. Ce phénomène est connu sous le nom de rochage. On peut l'éviter ou tout au moins l'atténuer en augmentant la chaleur au moment de l'éclair, de façon que la solidification du métal ne soit pas instantanée. On reconnaît que l'essai est bien passé lorsque le bouton obtenu est blanc clair, bien arrondi sans être sphérique, cristallisé en dessous et se détachant facilement de la coupelle après refroidissement. Pendant la liquation, le réglage de la température a une grande importance. La façon dont se comportent les fumées de la coupelle donne des indications suffisantes. Voici ce que dit Vauquelin à ce sujet : « On reconnaît que la chaleur est trop forte lorsqu'on ne voit pas serpenter la fumée dans l'intérieur du moufle ou que cette fumée s'élève trop rapidement à la volée; l'essai n'a point été assez chaud quand la fumée paraît pesante, obscure, que son mouvement est lent et que sa marche se dirige presque parallèlement au fond du moufle. » On peut augmenter la chaleur en fermant la porte ou en reculant les coupelles; on peut la diminuer en ouvrant la porte, en avançant les coupelles ou en mettant des coupelles froides à l'entrée du four. Quel que soit le soin apporté à cette opération, il y a toujours une petite quantité d'argent perdue, par volatilisation ou par entraînement dans la coupelle, quantité d'autant plus grande que le titre est plus bas. Cette perte oblige à corriger le résul-

tat obtenu. Cette correction peut se faire de deux manières : 1° en faisant parallèlement l'essai d'un alliage au même titre ou à un titre voisin de l'alliage essayé; 2° en se servant de tables de correction. Ce dernier système est le plus suivi.

TABLEAU DE COMPENSATION ADOPTÉ À LA MONNAIE

Titre exact	Titre trouvé	Quantités à ajouter
1,000	998,97	1,03
975	973,24	1,76
950	947,50	2,50
900	896	4
850	845,85	4,15
800	795,70	4,30
750	745,68	4,52
700	695,25	4,75
650	645,29	4,71
600	595,32	4,68
550	545,32	4,68
500	495,32	4,61
450	445,69	4,31
400	396,05	3,95
350	346,73	3,27
300	297,40	2,60
250	247,44	2,56
200	197,47	2,53
150	148,30	1,70
100	99,12	0,88
50	49,56	0,44

Coupeilation de l'or. Pour séparer complètement le cuivre on est obligé d'ajouter de l'argent dans la proportion de 3 de ce dernier métal pour 1 d'or, d'où vient le nom d'inquartation donné à cet essai. On passe à la coupelle le mélange d'alliage aurifère et d'argent en présence de plomb, qui enlève presque tout le cuivre. Comme dans la coupellation de l'argent, un essai approximatif est fait préalablement pour déterminer les quantités d'argent et de plomb à employer.

PLOMB À EMPLOYER POUR UN ALLIAGE DE TITRE DÉTERMINÉ

Titres de l'or	Cuivre allié à l'or	Plomb nécessaire	Rapport entre le cuivre et le plomb
1,000	»	1/2 gr.	»
900	100	10 p. ou 5 gr.	100,000 à 1
800	200	16 — 5	80,000 à 1
700	300	22 — 11	79,333 à 1
600	400	24 — 12	60,000 à 1
500	500	26 — 13	52,600 à 1
400	600	34 — 17	56,666 à 1
300	700	34 — 17	48,571 à 1
200	800	34 — 17	42,500 à 1
100	900	34 — 17	37,777 à 1

On pèse 0^{gr}500 d'alliage. Supposons qu'il soit au titre de 0,900, il faudra employer : $\frac{0,900 \times 3}{2} = 1,350$

d'argent et 5 gr. de plomb. Le plomb est mis dans la coupelle; lorsqu'il est découvert, on introduit la prise d'essai qu'on laisse au four jusqu'à la disparition de l'iris. L'essai est retiré sans précaution puisqu'il ne roche pas. On enlève le bouton, on le serre avec une pince, on le frotte avec une brosse et on l'aplatit sur un tas d'acier. On le lamine, puis on le recuit. Le disque est plissé en cornet et introduit dans un matras d'essayeur avec 50 centigr. d'acide nitrique à 22° B. On chauffe jusqu'à ce que les vapeurs jaunes aient cessé de se dégager. On décante cette liqueur, qu'on appelle *départ*, en ayant soin que le cornet devenu noir ne glisse pas. On introduit alors dans le matras bien égoutté 20 centigr. d'acide nitrique à 32° B. qui enlève tout l'argent qui peut rester, après une ébullition de 10 minutes; on décante de nouveau et on verse la même quantité d'acide nitrique que l'on remplace enfin par de l'eau. Le matras est retourné avec lenteur dans un petit creuset en terre plein

d'eau dans laquelle tombe la spirale d'or, puis relevé d'un coup sec pour éviter de briser la feuille métallique. L'eau contenue dans le creuset est décantée ; ce creuset est tenu devant le moufle jusqu'à ce qu'il soit sec, puis porté

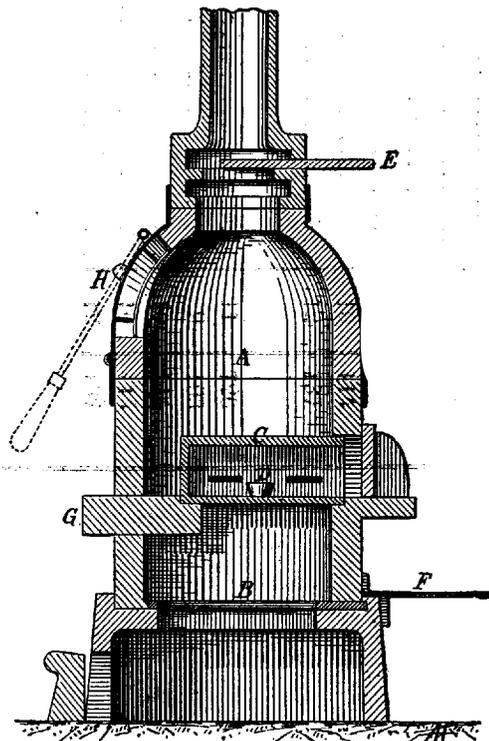


Fig. 1. — A, four; B, grille à barreaux mobile; C, moufle; D, coupelle; E, registre pour le tirage; F, tablette en fer sur laquelle on place le casier contenant les coupelles; G, talonnet; H, porte de charge du combustible.

ensuite à l'intérieur où il est chauffé au rouge. Ces opérations constituent la reprise et l'on appelle cornet de retour l'or purifié et recuit. Ce cornet de retour est pesé très exactement. Il n'est pas chimiquement pur, il contient

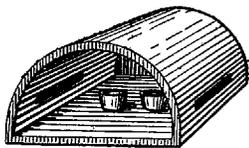


Fig. 2. — Moufle.

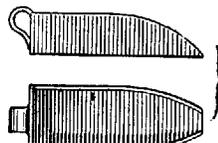


Fig. 3. — Casier

une petite quantité d'argent dont le poids sert à compenser les pertes produites par volatilisation et entraînement dans la coupelle.

Alliages d'or, d'argent et de cuivre. Ces alliages peuvent être divisés en deux catégories : 1° l'or tenant argent et l'argent tenant or ou *doré*. Les premiers sont d'abord traités pour le dosage de l'or seul d'après les principes et procédés exposés précédemment ; un second essai passé à la coupelle avec du plomb seul donne le poids d'argent et d'or. En retranchant le premier résultat obtenu du second, on obtient le poids de l'argent. Ce dosage est peu exact ; il sera toujours préférable d'effectuer l'essai par voie humide. Dans les lingots d'argent tenant or, quand les proportions d'or et d'argent sont à peu près comme 1 à 5, l'essai est passé à la coupelle avec le plomb nécessaire. Le bouton est pesé, traité par l'acide-nitrique pour dissoudre l'argent, et l'or recuit est pesé à son tour. La différence entre le poids

de l'or et du bouton total donne le poids de l'argent. Quand la proportion d'argent pour 1 d'or est supérieure à 3, l'or obtenu est en poudre, état qui rend sa manipulation bien plus difficile, mais avec un peu d'habileté et d'habitude le dosage est aussi exact. On trouve aujourd'hui dans le commerce des alliages de platine et or, platine et argent, platine, or et argent, dont le dosage se fait aussi par coupellation. Les différences introduites pour la séparation de

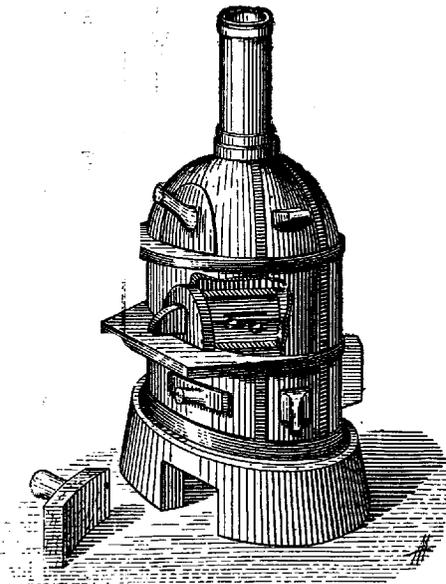


Fig. 4. — Fourneau à moufle.

ces métaux sont : 1° l'addition d'une proportion différente d'argent, 2° l'emploi de l'acide sulfurique comme dissolvant. Les détails de ces procédés se trouvent tout au long dans les ouvrages indiqués dans la bibliographie. Ch. GIRARD.

BIBL. : VAUQUELIN, *Manuel de l'essayeur*, coll. Roret. — RIVOT, *Docimasie*. — RICHE, *L'Art de l'essayeur*. — BALING, *Manuel de l'art de l'essayeur*, trad. par M. L. Gautier.

COUELLE D'OBTURATEUR (Artill.) (V. OBTURATEUR).

COUELLE-NEUVE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges; 212 hab.

COUELLE-VIEILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges; 738 hab.

COUPER (Thomas) (V. COOPER).

COUPERIN (Les). Famille de musiciens français, originaire de Chaumes en Brie, et dont les membres se rendent célèbres par leur talent pendant plus d'un siècle. **Louis Couperin**, né en 1630, **François**, son cadet, et **Charles**, le plus jeune des trois frères, né en 1638, étaient fils d'un aubergiste de Chaumes ; le hasard les fit connaître à **Champion de Chambonnieres** (V. ce nom) qui les emmena à Paris et se fit leur professeur ; tous trois furent successivement organistes de l'église Saint-Gervais, et les deux aînés furent attachés au service de la cour ; le second, François, se montre excellent musicien dans un recueil manuscrit de pièces d'orgue, qui est à la Bibliothèque nationale. — **Louise Couperin**, fille de François, née vers 1676, morte en 1728, servit pendant trente ans dans la musique du roi, comme cantatrice ; elle était en même temps habile claveciniste. — Sa sœur, **Marie-Anne Couperin**, née en 1677, se fit religieuse et devint organiste de son couvent. — Leur frère, **Nicolas Couperin**, troisième enfant de François Couperin, né en 1680, mort en 1748, fut musicien du comte de Toulouse et tint à son tour l'orgue de Saint-Gervais. — **François II Couperin**, dit **le Grand Couperin**, fils de Charles, né à Paris le 10 nov. 1668, mort en 1733, portait dès 1690 le titre d'organiste de

Saint-Gervais ; en 1705, il s'intitule « chevalier de l'ordre de Latran, organiste de la chapelle du roi et professeur de Mgr le duc de Bourgogne ». Il avait obtenu l'orgue de la chapelle royale en 1693, à la suite d'un concours dont Louis XIV lui-même s'était constitué le juge, et avait ainsi succédé à son maître, l'organiste Jacques Thomelin ; il fut aussi claveciniste de la chambre du roi, et céda cet emploi en 1730 à sa fille *Antoinette-Marguerite* Couperin. On peut dire de François Couperin qu'il est un des gloires de la musique française. Ses œuvres publiées sont : *Pièces de clavecin dédiées à Madame Victoire de France* (in-fol., s. d.) ; *l'Art de toucher le clavecin* (1716, 2^e éd. 1717) ; *Concerts rouaux* (1722) ; *Premier, second, troisième, quatrième Livres de pièces de clavecin* (1713 à 1730) ; *Concert instrumental sous le titre d'apothéose, composé à la mémoire immortelle de l'incomparable M. de Lully* (1725) ; *Quatre Versets d'un motet composé et chanté par ordre du roy* (1703) ; *Sept Versets du motet composé de l'ordre du roy* (1704) ; *les Nations, sonades et suites de simphonies en trio* (1726). Des éditions nouvelles des pièces de clavecin de Couperin ont été publiées par « un artiste antiquaire » en 1741, par Farrenc dans son *Trésor des pianistes*, par Brahms en Allemagne. Plusieurs de ces pièces, restées classiques, ont été fréquemment réimprimées dans des méthodes, recueils et répertoires divers de musique de piano ; on y trouve, avec un coloris plein de charme naïf et de délicatesse, un talent profond d'invention et de composition. — *Armand-Louis* Couperin, fils de Nicolas et petit-fils de François 1^{er} Couperin, naquit à Paris le 25 févr. 1725 et y mourut le 2 ou 3 févr. 1789 ; organiste de plusieurs églises, il fut souvent choisi pour la réception de nouvelles orgues, à cause de ses connaissances en facture ; il épousa Elisabeth-Antoinette Blanchet, fille d'un facteur de clavecins, elle-même organiste et pianiste d'un grand talent, née en 1728, morte en 1815. — Leur fille, *Antoinette-Angélique*, née en 1754, fut bonne cantatrice et virtuose sur l'orgue et la harpe. — *Pierre-Louis* Couperin, né le 14 mars 1755, mort le 10 oct. 1789, fut organiste de la chapelle du roi à Versailles, et de plusieurs églises de Paris. — Enfin *François-Gervais* Couperin, son frère, troisième enfant d'Armand-Louis et dernier représentant de cette lignée d'artistes, fut organiste de la chapelle du roi et de diverses églises, expert dans la construction des orgues et compositeur fécond ; mais en héritant du nom illustre des Couperin, qu'il fit vivre jusqu'au commencement du XIX^e siècle, il n'en sut pas maintenir l'ancien éclat.

M. BRENET.

BIBL. : JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — LHULLIER, *Notes sur quelques musiciens dans la Brie* ; Meaux, 1870, in-8. — WECKERLIN, *Catalogue de la réserve du Conservatoire* ; Paris, 1886, in-8.

COUPEROSE. I. CHIMIE ET THÉRAPEUTIQUE (V. CUIVRE).

II. PATHOLOGIE (V. ACNÉ, t. I, p. 420, col. 1).

COUPESARTE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 118 hab.

COUPETZ. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecurey-sur-Coole ; 108 hab.

COUPEUR (Techn.) (V. CONFECTON).

COUPEUR D'EAU (Ornith.). Nom vulgaire du genre *Rhynchops* qu'on appelle aussi *Bec-en-Ciseaux* (V. ce mot).

COUPEUSE (Techn.). Dans la filature des lins fins on coupe souvent la filasse en trois parties qui correspondent l'une aux pieds des tiges, l'autre aux têtes et la troisième à la partie moyenne appelée cœur. Les fibres provenant de cette dernière partie sont plus régulières et plus homogènes, et permettent d'obtenir des fils plus réguliers et plus beaux. Les deux autres parties, provenant des pieds et des têtes, sont tantôt traitées séparément, tantôt mélangées pour produire des fils un peu inférieurs aux autres comme régularité et comme finesse. La section des poignées de filasse se fait au moyen de machines dites coupeuses, et composées de deux paires de rouleaux qui tiennent fortement le lin,

pendant qu'un plateau armé de dents non tranchantes et animé d'un mouvement de rotation rapide brise les fibres entre ces rouleaux qui les maintiennent tendues. Le coupage est la première des opérations industrielles de la filature.

COUPÉVILLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson ; 274 hab.

COUPHOLITHE. Ce mot semble avoir été appliqué au talc et à des silicates tendres, analogues. Le nom de coupholithe est resté parmi ceux des pierres usitées par les orfèvres. Il est aussi appliqué en minéralogie à une variété de préhnite (silicate d'alumine et de chaux ferrugineux et hydraté), qui se présente tantôt en lames minces blanches, analogues au sulfate de chaux ; tantôt en masses fibreuses un peu verdâtres. Il semble d'ailleurs que ce soit là un vieux nom, conservé par les modernes à l'une des substances auxquelles il s'appliquait autrefois.

COUPIAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin ; 1,532 hab.

COUPIN DE LA COUPERIE (Marie-Philippe), peintre français, né à Versailles en 1773, mort à Versailles en 1831. Élève de Girodet, cet artiste fut attaché à la manufacture de Sèvres et nommé successivement professeur de dessin au collège militaire de La Flèche (1815) et à l'école militaire de Saint-Cyr, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1844. Parmi les moins insipides de ses productions sur porcelaine, au pastel et à l'huile, on peut citer : *Mademoiselle d'Arjuzon implorant la bonté divine pour le rétablissement de sa mère* (S. 1814 ; à la cathédrale d'Eu) ; *Conjuration entre le roi d'Espagne Marsile et le traître Ganelon contre l'armée de Charlemagne*, pastel (S. 1833). On a encore de lui : *le Baptême de Clovis et Saint Charlemagne*, grisailles (à la chapelle des Pages, à Versailles), et six grands *Camées* peints sur porcelaine, pour la décoration d'une colonne dédiée à la Paix, dans l'ancien palais des Tuileries.

Ad. T.

BIBL. : A.-F. BOISSELIER, *Notice sur M.-P. Coupin* ; Versailles, 1852, in-8.

COUPLE. I. Géométrie et mécanique. — On appelle, en général, couple de droites l'ensemble de deux droites parallèles, orientées en sens inverse et de longueurs égales. La distance des deux droites en question est ce que l'on appelle le bras de levier du couple. Le moment d'un couple est le produit de la longueur de l'une de ses droites par son bras de levier, il est égal à la somme des moments de ses droites par rapport à un point quelconque de leur plan. L'axe d'un couple est une droite dont la longueur est numériquement égale au moment du couple, qui est perpendiculaire à ce plan et qui est orientée de telle sorte qu'une personne, ayant ses pieds à l'origine de cette droite et sa tête à son extrémité, voie les segments du couple orientés de gauche à droite (on peut faire la convention contraire), quand elle place ses pieds au milieu des bras du levier. La projection de l'axe d'un couple sur un axe orienté est égale à la somme des moments des segments du couple par rapport à cet axe (V. MOMENT).

COUPLE DE ROTATIONS (V. ROTATION).

COUPLE DE FORCES. — Lorsque les segments d'un couple représentent des forces, le couple est un couple de forces. Un couple de forces appliqué à un corps solide n'a pas de résultante, son effet n'est changé ni quand on le transporte parallèlement à lui-même, ni quand on le déplace dans son plan ; en général, deux couples de forces de même axe sont absolument équivalents ; l'effet d'un couple sur un corps solide pris au repos est de le faire tourner autour de son centre de gravité ; les lois de ce mouvement ont été déterminées en partie par Euler, Poincaré, et complètement par Jacobi, dans son mémoire sur la rotation des corps solides, *Mathematische Werke*. Les couples se composent comme les droites qui leur servent d'axes ; ainsi plusieurs couples peuvent être remplacés par un seul dont l'axe est la résultante des axes de ces couples.

COUPLE DE COURBES. — Trois *connexes* (V. ce mot) ont en commun tous les éléments qui appartiennent à deux

courbes, lesquelles sont telles qu'à un point de l'une correspond une tangente de l'autre et *vice versa*; ces deux courbes sont ce que Clebsch appelle un couple de courbes.

II. Physique. — COUPLE VOLTAÏQUE. — Le couple voltaïque proprement dit consiste dans la réunion d'une rondelle de zinc soudée à une rondelle de cuivre; c'est ce couple imaginé et expérimenté par Volta qui a donné naissance aux innombrables piles électriques que nous avons maintenant à notre disposition. Il réunissait un certain nombre de disques de ce genre en les séparant par des lames de drap imbibées d'eau acidulée, le zinc de tous ces doubles disques étant toujours tourné du même côté, tous vers le haut par exemple, et il obtenait une *pile de couples* produisant des courants suffisamment intenses pour donner de légères commotions. Sans reproduire ici la théorie émise par Volta dans sa célèbre dispute avec Galvani (V. GALVANISME), nous dirons qu'il considérait l'attaque de l'eau acidulée par le zinc comme la source du courant électrique obtenu; le cuivre agissait seulement comme conducteur, recueillait et transportait l'électricité amenée par le zinc; bien que cette théorie ne soit pas absolument exacte, elle permet de se rendre suffisamment compte de la production de l'électricité dans les couples hydro-électriques. Le couple de Volta se composait donc essentiellement de deux métaux et d'un liquide susceptible d'être attaqué par l'un des deux; cette disposition se retrouve presque partout. Mais la pile ainsi constituée ne restait pas constante; elle s'affaiblissait rapidement; le poids des rondelles supérieures pressait les ronds de drap, en faisait écouler le liquide, ce qui avait un double inconvénient; la réserve d'eau acidulée n'était plus suffisante pour obtenir une action suffisamment prolongée, et, en outre, l'eau acidulée qui coulait le long de la pile mettait ses divers couples en communication dérivée: une partie de l'électricité des deux pôles se recombinait par ce chemin et le courant qui traversait les rhéophores attachés aux pôles s'en trouvait d'autant diminué. La première modification apportée au couple de Volta consista à placer le liquide acidulé dans des vases isolés dans lesquels on plongeait en partie les deux métaux, cuivre et zinc, qui constituaient les pôles de ce couple. On a appelé par extension couples voltaïques tous les couples hydro-électriques, c.-à-d. tous les systèmes formés de deux corps plongeant dans un ou plusieurs liquides et jouissant de la propriété du couple de Volta; mais comme le nom, impropre d'ailleurs, de *pile* est beaucoup plus usité que celui de couple, c'est à ce mot que nous renverrons le lecteur pour la description des systèmes les plus employés.

COUPLES SECONDAIRES. — Quand on fait passer un courant électrique dans un sel métallique dissous en prenant comme électrodes des lames du métal qui entre dans la constitution du sel, on trouve que si on réunit ensuite ces lames par l'intermédiaire d'un galvanomètre, après avoir supprimé la pile, il se produit un courant de sens contraire au premier. Si auparavant le système n'a pas été parcouru par un courant, il ne fait pas dévier le galvanomètre. De même si on décompose l'eau dans un voltamètre et que, en levant la pile, on met en communication avec un galvanomètre les deux bornes du voltamètre, on trouve qu'il se produit un courant; il en est de même si l'on remplace l'eau par une solution d'un sel alcalin. Volta a expliqué ce phénomène en disant que, pendant le passage du courant, il y avait dans le cas d'un sel métallique transport de la base au pôle négatif de l'acide, au pôle positif et qu'en mettant ensuite les électrodes en communication avec un galvanomètre le courant que l'on observait provenait de ce que les deux électrodes n'étaient pas entourées de couches liquides identiques, l'une étant plus acide que l'autre; cette différence produisait un couple électromoteur. Cette explication a été vérifiée par Marianini. Dans le cas de la décomposition de l'eau, le courant est produit parce que l'une des électrodes est chargée d'hydrogène, tandis que l'autre est chargée d'oxygène. On appelle *courant secondaire* les courants qui sont ainsi produits par les électrodes *pola-*

risées; c'est l'épithète que l'on donne aux électrodes qui se trouvent ainsi modifiées par le passage du premier courant. On appelle *couple secondaire* un élément se composant d'un liquide et de deux électrodes polarisées. La première des piles secondaires a été imaginée par Ritter, qui en a d'ailleurs donné une théorie fautive. La pile de Ritter se composait d'une série de lames de cuivre séparées de morceaux de drap imprégnés de sulfate de potasse. En faisant passer un courant électrique à travers le système, chaque couche de sulfate de potasse étant décomposée, l'acide sulfurique allait d'un côté, la potasse de l'autre. Ensuite, quand on supprimait le courant, tous ces disques, dont l'une des faces était recouverte de potasse et dont l'autre était recouverte d'acide sulfurique, donnaient un courant secondaire produit par le recombinaison de la potasse et de l'acide sulfurique. Mais cette pile n'était pas susceptible de rendre de grands services et les piles secondaires ont été peu employées jusqu'au moment où Planté a trouvé des éléments véritablement pratiques. Les *accumulateurs* électriques, si répandus maintenant, ne sont autres que des couples secondaires, et la plupart ne sont même que des couples Planté assez peu modifiés. Planté avait remarqué en 1859 que, lorsqu'on décompose de l'eau en prenant pour électrodes des lames de plomb, il ne se dégage pas d'oxygène au pôle positif, mais il se forme du bioxyde de plomb. En interrompant ensuite le courant, l'électrode de plomb donne avec celle qui s'est ainsi recouverte de bioxyde, un courant énergique, mais de durée assez faible, et le bioxyde disparaît en laissant du plomb métallique spongieux. En répétant plusieurs fois l'expérience, on constate que le couple s'améliore à chaque fois. Il a besoin d'être *formé*. Pour accélérer cette formation, on a l'habitude de faire l'expérience un certain nombre de fois en changeant toujours le sens du courant. Les deux électrodes se transforment ainsi, deviennent spongieuses, et par suite présentent une surface d'action plus considérable. Une fois le couple formé, on le charge toujours dans le même sens. Planté donne à ses couples secondaires la disposition suivante: il prend deux lames de plomb séparées par des bandes de caoutchouc et les enroule l'une sur l'autre, de façon qu'elles n'occupent qu'un petit volume tout en présentant une grande surface. L'ensemble est ensuite plongé dans un vase contenant de l'eau acidulée et les deux lames de plomb communiquent par une extrémité avec des bornes où l'on attache des rhéophores.

La propriété fondamentale des couples secondaires est de donner un courant d'intensité plus considérable que celle de la pile qui l'a chargé, mais d'une durée moindre. On assemble en général les couples secondaires sur un support à commutateur qui permet, par une simple rotation, de relier en tension ou en surface les divers couples. Pour charger la pile on les réunit en surface et pour la décharger on les réunit en tension. Avec une batterie de 20 couples chargés pendant plusieurs heures en surface, à l'aide de quelques éléments Bunsen, on obtient en les réunissant en tension un courant qui équivaut au commencement à celui de 60 éléments Bunsen. En réunissant 800 couples secondaires, Planté a obtenu des courants comme en pourraient produire 1,200 éléments Bunsen. Avec des piles de cette puissance, on peut charger des condensateurs et produire des effets très remarquables tels que ceux de la gravure sur verre (V. COURANT ÉLECTRIQUE, EFFET MÉCANIQUE).

COUPLES THERMO-ÉLECTRIQUES. — On désigne sous ce nom les éléments composés de deux métaux soudés qui permettent d'obtenir les courants électriques par l'inégal échauffement des soudures. L'intensité de ces courants dépend de l'élévation de température de la soudure sur celle du reste du circuit et de la nature des deux métaux soudés; si la soudure a lieu, comme cela a presque toujours lieu par l'intermédiaire d'un autre corps (soudure des plombiers par exemple), on constate que ce corps n'a aucune influence. On appelle pouvoir thermo-électrique relatif de deux métaux donnés l'intensité du courant qu'ils donnent

dans un circuit de résistance constante quand on élève leur soudure à 1°, toutes les autres parties du circuit étant à 0°. Pour déterminer ces pouvoirs on dispose dans un même circuit un grand nombre de divers métaux soudés deux à deux et un galvanomètre, on maintient à 0° toutes les soudures, sauf une que l'on porte à une température donnée, 20° par exemple; on mesure à l'aide du galvanomètre

Couples	{ fer étain	fer cuivre	fer argent	fer platine
Intensités :	31,24	27,96	26,20	36,07

l'intensité du courant produit; on refroidit alors cette soudure à 0° et l'on en chauffe une autre à 20° et l'on mesure la nouvelle intensité du courant. Les nombres aussi obtenus sont proportionnels aux pouvoirs thermo-électriques des métaux essayés deux à deux. Les nombres ci-dessous donnent ces pouvoirs relatifs pour un certain nombre de couples.

zinc cuivre	cuivre platine	cuivre étain	argent cuivre	argent or
4,0	8,55	3,50	2,00	0,50

Couples	{ platine palladium	fer cuivre	antimoine bismuth
Nombre de couples :	4370	4053	488

la température à laquelle a été portée la soudure échauffée; mais on remarque que ces nombres sont proportionnels à l'élévation de température de la soudure chauffée (quand elle ne dépasse pas 50° environ) et à la conductibilité du circuit. On ramène alors les nombres observés à ce qu'ils seraient pour 1° et une conductibilité 1 en les divisant par l'élévation de température et les multipliant par la résistance du circuit.

Pour former une pile thermo-électrique on réunit un certain nombre de couples thermo-électriques en soudant les uns aux autres les barreaux de diverses natures; on forme ainsi une chaîne alternativement composée de barreaux de métal M et de barreaux de métal M'. Pour que ces couples ajoutent leurs actions, on chauffe à une même température toutes les soudures de rang pair tandis qu'on laisse à la température ordinaire ou que l'on refroidit avec de la glace les soudures de rang impair. La force électromotrice de la pile ainsi obtenue est proportionnelle au nombre des couples et à la différence des températures des soudures de rangs pair et impair tant que celle-ci ne dépasse pas 50° environ. Au-dessus elle croit moins vite que la température et souvent elle diminue à partir d'un certain degré; elle peut même s'annuler et changer de signe. Nous donnons dans le tableau suivant le nombre de diverses coupes thermo-électriques qui équivalent, comme force électromotrice, à un Daniel.

all. antimoine et zinc maillechort	all. antimoine et cadmium maillechort	sulfure de cuivre maillechort	tellure maillechort
97,2	44,4	29,4	24,2

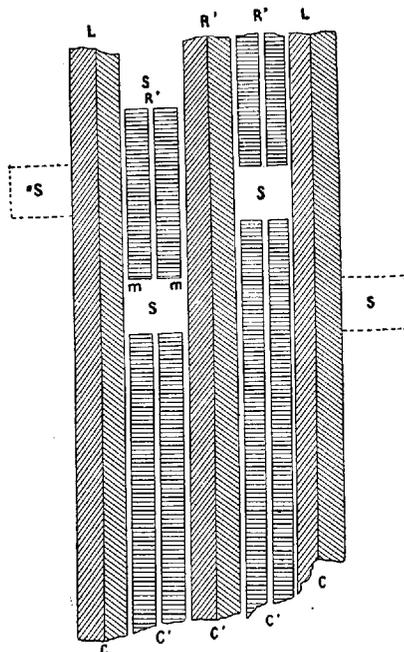
Applications. On voit que le plus fort de ces couples vaut à peu près Daniel 0,04. Aussi ces piles sont peu intenses, mais comme elles fournissent un courant très constant, on les emploie assez souvent dans les recherches d'électricité qui exigent la constance du courant. On les emploie aussi et avec le plus grand succès pour mesurer la différence de température de deux corps: dans l'étude de la chaleur rayonnante, c'est une petite pile composée de 25 barreaux d'antimoine et de 25 barreaux de bismuth dont les soudures de rang pair sont toutes d'un même côté, pendant que les soudures de rang impair sont de l'autre qui permet de mesurer la chaleur émise par rayonnement. On a fait des piles thermo-électriques d'un assez grand nombre d'éléments pour produire les effets de quelques éléments Daniel. Le type de ces piles est la pile Clamond. L'un des modèles est formé de lames de fer et de galène soudées et disposées suivant les rayons d'un cercle; les soudures de rang pair se trouvent à l'extérieur, les autres sont du côté du centre où elles forment une sorte de cheminée où brûle un bec de gaz. Le refroidissement des soudures extérieures est produit par l'air. On a appliqué des piles de ce genre à des travaux de galvanoplastie. Elles rendent en travail électrique environ 4 % du travail calorifique qu'elles absorbent. Elles ne sont économiques que si elles peuvent servir en même temps comme poêles. M. Clamond a construit une pile de ce genre, chauffée au coke, composée de 6.000 éléments; elle avait une force électromotrice de 409 volts.

A. JOANNIS.

III. Marine. — Nom donné à chacune des côtes du navire. Ces côtes sont formées de pièces accouplées, d'où leur

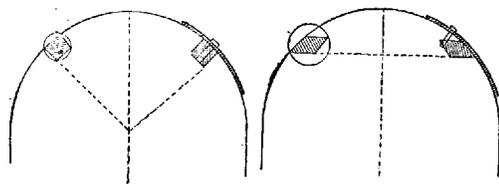
nom. L'ensemble des couples constitue la *membrane*. Un couple est *droit* quand ses deux branches sont dans un même plan perpendiculaire au plan longitudinal et au plan horizontal. A l'avant et l'arrière, on emploie des couples dits *dévoysés*, perpendiculaires au plan horizontal, mais obliques au longitudinal et normaux à la courbe horizontale du navire, au point où ils sont placés. Il suit de là que les branches des couples de l'avant convergent vers l'avant et que celles des couples de l'arrière convergent vers l'arrière. Le dernier couple de l'arrière se nomme *l'estain* qui fait partie de l'arçasse. Le dernier couple de l'avant est le *coltis*. Lorsque les deux plans de pièces de bois qui constituent un couple sont juxtaposées, le couple est *jointif*; quand, au contraire, on maintient entre elles un certain écartement à l'aide de *dés*, il est dit à *maille*. Autrefois, il y avait des couples de *levée* et des couples de *remplissage*. Les premiers étaient en nombre suffisant pour bien déterminer les formes du navire; les autres servaient à remplir les intervalles qui séparaient les couples de levée. On en plaçait ordinairement trois dans chaque intervalle. Les couples de remplissage que l'on ne dressait sur la quille qu'après les autres n'avaient d'autre but que de réduire la maille à une largeur inférieure à 0^m16, calibre du projectile de 30, le plus employé au temps de la marine à voiles. Ils ne sont plus guère usités que sur les cuirassés à murailles pleines. Les couples de levée montaient de la quille au plat-bord. Leur disposition, dans les anciens vaisseaux, était telle que chacun d'eux formait, par sa face avant, la face arrière d'un sabord de la première batterie; par sa face arrière, la face avant d'un sabord de la

deuxième. Les couples de remplissage, au contraire, étaient en général interrompus par les sabords. Celui du milieu, que l'on voit en C'R', est le seul qui monte de la quille au plat-bord : il forme les faces avant des sabords des première et troisième batteries et la face arrière du sabord de



C L, couples de levée; C'R', couples de remplissage; M, mailles; S, sabords.

la deuxième. Les mailles qui restent entre les couples ont pour but d'alléger la membrure et d'en assurer la conservation en permettant à l'air d'y circuler librement. Ces mailles s'étendaient autrefois de la quille au plat-bord; mais, plus tard, en vue de la consolidation des fonds, on remplit ces derniers jusqu'à l'extrémité des varangues. On n'emploie plus aujourd'hui que des couples de levée que l'on met en place, soit d'une seule pièce, soit par quartier. Ceci fait, on passe à deux opérations de la plus haute importance : le *balancement* et le *perpignage*. Le balancement a pour but de placer les axes de tous les couples dans le plan longitudinal; le perpignage de diriger le plan du couple perpendiculairement au-dessus de la quille et au plan diamétral. C'est après avoir balancé et perpigné les couples de levée que l'on songeait aux couples de remplissage. On relevait leurs gabarits sur les lisses elles-mêmes. Les couples levés et les lisses en place, le bâtiment est dit *monté en bois tors*. Les couples dévoyés se composent de deux parties, réunies à l'aide d'un massif spécial qui remplit l'angle de dévoiement quand on le place entre les branches du couple, et que l'on place quelquefois à l'exté-



rieur de ces branches. La distribution de ces couples n'est soumise à aucune règle fixe; on les place généralement de façon que leur pied soit fixé à l'endroit des couples droits qu'ils remplacent. Les couples dévoyés exigent des pièces de bois de moindre équarrissage que les couples

droits, ainsi qu'on peut le vérifier par la figure ci-dessus, représentant la section par un plan horizontal d'un couple droit et d'un couple dévoyé, situés dans la même position sur l'arrière d'un navire. On voit qu'il faut une pièce de bois infiniment plus forte pour le couple droit; de plus, le chevillage, portant au-dessus des angles, n'aura aucune solidité. En général, toute pièce placée aux extrémités de la membrure est dite dévoyée parce que ses faces planes sont obliques au plan longitudinal.

Les couples des embarcations se construisent d'une manière particulière. Un modèle d'embarcation étant donné, on construit des couples de très fort équarrissage, mais exactement semblables, comme force extérieure, à ceux du canot en question. Aux endroits indiqués par le tracé, on assujettit ces couples sur la quille; puis on applique sur leur can le bordé extérieur de l'embarcation et on le maintient provisoirement au moyen de clous. On place alors les couples définitifs, faits à l'aide de pièces de bois chauffés à l'étuve. Leur base s'appuie sur la face supérieure de la quille et leurs branches sur les bordages du revêtement extérieur. Il ne reste plus qu'à les clouer définitivement à la quille et au bordé.

Canot à couple. Dans un canot à couple, chaque banc porte deux nageurs; les dames ou toletières sont disposées symétriquement au plan longitudinal.

Amarrage à couple. Ce genre d'amarrage, employé par les petits bâtiments, consiste à relier le navire à un ponton par des grelins, de manière que tous deux soient placés côte à côte; le ponton est amarré lui-même à quatre amarres. Ce système est usité exclusivement à tout autre au port de Rochefort.

Remorqueur à couple. Un navire en remorque un autre à couple lorsque le remorqueur et le remorqué sont placés bord à bord. On laisse tomber par le travers de grosses défenses, et souvent des espars, afin de maintenir entre les deux un écartement constant. Les deux navires sont d'ailleurs maintenus l'un à l'autre à l'aide de grelins ou de fortes aussières.

IV. Art héraldique. — COUPLE DE CHIENS. — Figure artificielle représentant le petit bâton muni de deux liens, dont on se sert pour coupler les chiens de chasse; les liens ne s'expriment en blasonnant que lorsqu'ils sont d'un autre émail.

BIBL.: MARINE. — PLANTÉ, *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, E, p. 640.

COUPLET (V. CHANSON).

COUPOLE. I. ARCHITECTURE. — Voûte en forme de coupe renversée, d'où son nom italien *cupola*, passé en français au XVI^e siècle. Il ne faut pas confondre la coupole, qui désigne surtout une voûte intérieure, avec le *dôme* (V. ce mot), qui ne devrait s'employer que pour désigner l'enveloppe extérieure de cette voûte; ainsi, dans le cas où il n'y aurait pas de construction intermédiaire entre la coupole et le dôme lui servant d'enveloppe, la coupole serait, à proprement parler, l'intrados de la voûte dont l'extrados formerait le dôme, et cette confusion dans l'emploi des deux termes est d'autant plus fâcheuse que les coupoles ne sont pas toutes accentuées à l'extérieur par un dôme et que les dômes ne recouvrent pas toujours une coupole. — L'origine de la coupole est des plus anciennes, surtout sous la forme ovoïde, forme sous laquelle elle semble, à l'origine de toutes les civilisations, avoir servi aussi bien à couvrir les premières habitations que les premiers tombeaux. Les huttes qui abritent les peuplades restées encore de nos jours presque à l'état sauvage dans toutes les parties du monde, de la Laponie aux îles océaniques, ainsi que les anciennes cabanes des Gaulois et des Marcomans, dont les bas-reliefs romains nous ont conservé des représentations très nettes, nous offrent également des coupoles parfois semblables de forme à celles que l'on remarque dans les tumulus préhistoriques de la Gaule, dans les nourhages de la Sardaigne, au trésor d'Atrée à Mycènes, dans les îles de l'Archipel, à la pyramide de Qournah, en Nubie, etc.;

mais, fait intéressant à noter, ces coupoles primitives sont construites en encorbellement, ce qui en rendait l'établissement plus facile; en revanche, dans plusieurs d'entre elles, la taille et le ragréement de la surface intérieure laissent bien peu à désirer. — A l'état d'élément architectural, la coupole semble avoir pris naissance en Orient, dans la Perse ou la Mésopotamie, ces pays riches en limon, et un bas-relief assyrien, trouvé par M. Layard à Koyoundjick, sur l'emplacement des ruines de Ninive, ne laisse aucun doute sur la haute antiquité des coupoles asiatiques. A une époque plus rapprochée de nous, on vit des coupoles s'élever en Grèce, témoin celle monolithe couvrant le petit monument chorégique de Lysicrates à Athènes (fig. 1) et

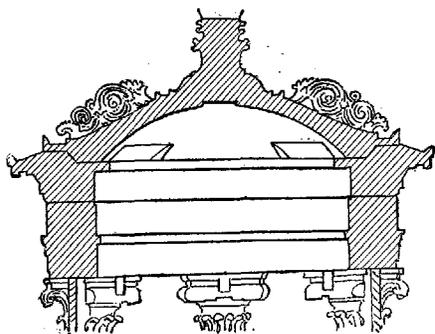


Fig. 1. — Coupe monolithe du monument de Lysicrates, à Athènes.

aussi, mais à une époque peut-être antérieure, en Etrurie, témoin, entre autres, la demi-coupole, taillée dans le calcaire, d'un tombeau souterrain de Vulci ou des détails de charpenterie indiquent bien l'imitation d'une armature en bois recevant, à l'intérieur de ses nervures, des caissons de remplissage. Mais le plus grand effort de l'emploi de la coupole dans l'Occident, où cet élément d'architecture semble s'être surtout développé en même temps que le système de balnéation des Orientaux, dans les salles des Thermes, est la coupole de la grande salle ronde des Thermes d'Agrippa, à Rome (aujourd'hui le Panthéon), salle de 44 m. de diamètre, sans points d'appui intermédiaires et dont la construction de la coupole, effectuée à l'aide d'arcs superposés en briques, dénote une grande science.

C'est surtout dans le monde oriental, byzantin ou musulman, que la coupole couvrit, avec des formes diverses, aplatie, hémisphérique, ovoïde ou bulbeuse, un grand nombre d'édifices, depuis le transfert du siège de l'empire de Rome à Byzance devenue Constantinople, pendant toute la durée du moyen âge et encore de nos jours. On vit alors la coupole, qui n'avait été l'objet que de timides essais de la part des premiers chrétiens, soit dans les catacombes de Rome, soit dans les kalibis de Syrie, se dégager peu à peu du plan circulaire qui lui servait d'abord de base, se servir de *pendentifs* (V. ce mot) pour recouvrir des surfaces carrées, s'adapter ainsi à merveille à accentuer la croisée du transept et de la nef des églises chrétiennes, et offrir, sous Justinien, dans la partie centrale de Sainte-Sophie de Constantinople, œuvre des architectes ioniens Anthémius de Thralles et les Isidore de Millet, la plus grande coupole de ce genre. Tout l'empire byzantin, dans ses provinces d'Europe, d'Asie et d'Afrique, éleva des coupoles sur pendentifs et l'influence de ce système de construction se fit sentir à l'Occident, dans toute l'Italie, et pénétra jusque dans le centre et l'ouest de la France, en Périgord, dans l'Angoumois et dans l'Anjou, en même temps qu'à l'est de l'Europe, les Russes s'en inspiraient pour la construction de leurs églises. De même, tout l'est et le sud de l'empire, l'Asie antérieure, l'Afrique septentrionale et une partie de l'Espagne, converties à la religion de Mahomet, éprouvant, soit l'influence byzantine, soit

une influence purement orientale, voyaient la coupole se multiplier et comme caractériser les édifices musulmans, d'Ispahan, de Bagdad et de La Mecque au Caire, à Kairouan et à Cordoue.

Si du XII^e au XVI^e siècle, l'Italie a vu s'élever quelques rares coupoles liées à des édifices d'architecture ogivale, c'est surtout avec la Renaissance que la coupole reprit faveur en ce pays, et, de là, avec l'expansion de l'architecture italienne, dans tout le monde moderne, de la Russie aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. La première grande coupole, de forme ovoïde et pyramidale, fut la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, œuvre de Brunelleschi, et fut suivie de celle de Saint-Pierre de Rome, conçue par le Bramante, continuée par ses successeurs, dont Michel-Ange, qui en fit faire un modèle en bois, et enfin achevée par Jacques de la Porte et Dominique Fontana. En France, il faut citer, entre autres, les deux plus anciennes coupoles de Paris, celle de la chapelle du couvent des Augustins, aujourd'hui enclavée dans l'Ecole nationale des beaux-arts, et celle de l'église des Carmes, rue de Vaugirard; puis celles des églises ou chapelles du Val-de-Grâce, de l'Assomption, de la Sorbonne, du collège Mazarin (Institut de France), de la Visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine (aujourd'hui convertie en temple protestant), enfin, dans les édifices consacrés au culte, celle de l'église des Invalides et celle de l'église Sainte-Genève (aujourd'hui le Panthéon). Ces deux dernières coupoles sont intéressantes à examiner, car elles constituent plutôt un ensemble de trois coupoles superposées : une première coupole, inférieure, hémisphérique, tronquée à son sommet et décorée de caissons et de peintures, avec, au centre, un grand vide laissant voir les peintures qui décorent la surface intérieure d'une seconde coupole ovoïde fermée, laquelle est elle-même enveloppée et surmontée d'une troisième coupole ovoïde, formant dôme à

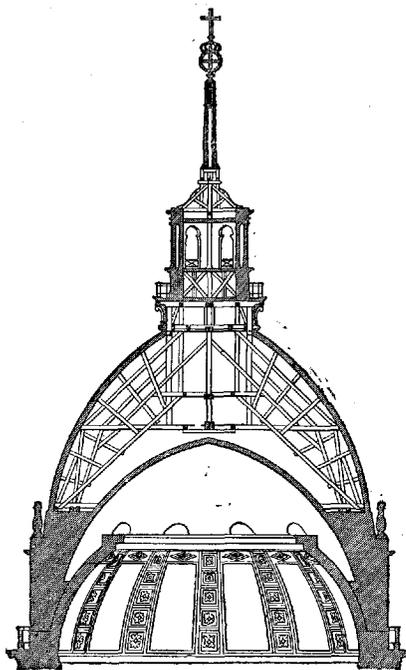


Fig. 2. — Coupe de la partie supérieure du dôme des Invalides, à Paris.

l'extérieur et couronnée d'un lanterion (fig. 2). La plupart de ces coupoles, élevées depuis la Renaissance, sont en pierre ou en maçonnerie : il en est de même de celle de Saint-Paul de Londres; mais celle de l'église Saint-Isaac, à Saint-Petersbourg, est toute de construction métallique, et, dès la Renaissance, Philibert de Lorme avait projeté, pour l'abbaye de

Montmartre, un vaste réfectoire circulaire qui devait être couvert d'une voûte hémisphérique en bois suivant un système qui porte son nom et que réalisèrent, en 1782, Legrand et Molinos, dans l'ancienne coupole en bois de la Halle aux blés, laquelle, incendiée en 1802, fut remplacée en 1811 par la coupole en fer encore existante due à *Bélangier* (V. ce nom). D'autres coupoles de métal furent exécutées de nos jours et il suffira de citer les deux coupoles intérieure et extérieure de l'église Saint-Augustin, à Paris, les coupoles mobiles des observatoires de Paris, de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Nice (cette dernière construite par M. Ch. Garnier, architecte, et Eiffel, ingénieur), enfin celles élevées au Champ-de-Mars, pour l'Exposition universelle de 1889, sur les dessins de MM. Bouvard et Formigé (V. ARCHITECTURE BYZANTINE, ARABE, etc.). Ch. LUCAS.

II. FORTIFICATION. — On donne le nom de coupole ou tourelle en fortification à une sorte de blockhaus cuirassé de forme cylindrique surmonté d'une épaisse calotte en métal et servant d'abri à un ou deux canons. Ce système est mobile autour de son axe et entraîne dans son mouvement les pièces d'artillerie qui embrassent de cette façon un champ de tir de 360°, tandis que sous casemate elles ne peuvent être déplacées que de 60° à 70° au maximum. La mobilité des coupoles permet, en outre, de dérober aux coups leurs embrasures en les tournant du côté opposé à celui de l'ennemi pendant les intervalles du tir. Ces embrasures constituant néanmoins la partie la plus vulnérable de la cuirasse, l'affût est construit de telle sorte que, dans le pointage en hauteur, les pièces tournent autour du centre de l'orifice; on obtient ainsi l'*embrasure minimum*. Le cylindre métallique de la coupole est entouré d'un massif circulaire en maçonnerie ou mieux en béton de ciment renforcé par un parapet en sable ou en terre sablonneuse; la coupole n'émerge au-dessus de cette sorte

de cuve que de la quantité nécessaire pour démasquer le tir. Un anneau fixe en métal, qu'on nomme *avant-cuirasse*, garnit le bord de l'excavation. Le métal de la cuirasse doit être ductile et dur de manière à résister au choc des projectiles sans se laisser ni traverser ni briser. Ces deux qualités sont pour ainsi dire exclusives l'une de l'autre; aussi a-t-on beaucoup varié dans le choix de ce métal et a-t-on donné tour à tour la préférence à l'acier martelé, à la fonte coulée en coquille suivant le procédé Gruson, et au fer laminé. Certains constructeurs ont cru trouver la meilleure solution en fabriquant un métal mixte ou *compound* formé de deux couches superposées, la première résistant à la pénétration par sa dureté, la seconde empêchant par sa malléabilité les fissures de s'étendre et servant en quelque sorte de matelas. Mais on n'a pas encore réussi à souder assez intimement les deux couches l'une à l'autre. La grande épaisseur à donner aux plaques de cuirassement constitue pour la métallurgie une autre difficulté qu'il a paru possible d'éviter en superposant plusieurs plaques minces boulonnées ensemble. L'expérience a toutefois démontré qu'à épaisseur égale une plaque unique résiste mieux qu'un ensemble de plusieurs plaques minces. On est d'ailleurs parvenu récemment à fondre des plaques de fer ou d'acier de 0^m50 d'épaisseur qui sont suffisamment homogènes.

Bien que l'invention des coupoles ne remonte pas à plus d'une vingtaine d'années, les progrès incessants de l'artillerie leur ont déjà fait subir de nombreuses transformations. Un des premiers types est celui des coupoles belges qui ont servi à l'armement des forts Saint-Philippe et la Perle, à Anvers. Ces coupoles sont de grands cylindres en tôle à deux étages, dont la plate-forme inférieure repose, à la façon des plaques tournantes des chemins de fer, sur une couronne de galets. L'étage supérieur est armé de

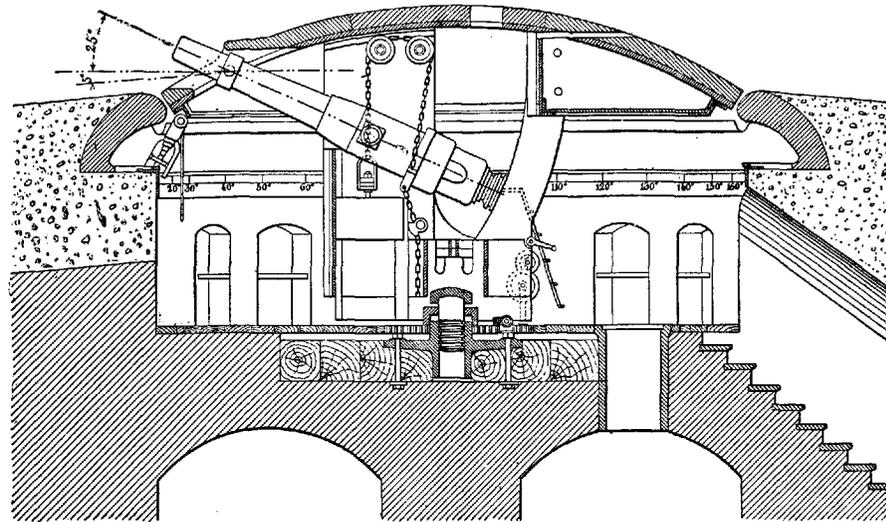


Fig. 3. — Expériences de Bucarest. Coupole Schumann, en fonte durcie, pour canon de 0^m15.

deux canons Krupp de 0^m275 placés parallèlement l'un à côté de l'autre. Une muraille cuirassée protège la partie du cylindre qui est exposée aux projectiles. Cette muraille est formée d'une plaque métallique fixée par des boulons sur un matelas en fer et bois. Le ciel est garni d'un cuirassement de même nature mais moins épais. A sa partie inférieure la coupole porte sur son pourtour une grande crémaillère s'engrenant avec un pignon sur lequel on peut faire agir, par l'intermédiaire d'une série d'organes de transmission, soit une machine à vapeur, soit un cabestan à bras d'hommes. — En 1886, le gouvernement roumain a soumis à des expériences comparatives deux types de cou-

poles présentés, l'un par la maison Gruson de Magdebourg (système Schumann), l'autre par la Compagnie française des forges de Saint-Chamond (système Mougin). La coupole Schumann se réduit à une calotte sphérique en fonte durcie de 6 m. de diamètre; elle est armée de deux canons Krupp de 15 centim. Chaque pièce prend appui, à l'avant, sur l'embrasure, et à l'arrière, sur deux directrices circulaires ayant pour centre le milieu de cette embrasure et reliant la cuirasse au pivot central autour duquel peut tourner et osciller le système. Ces oscillations sont limitées par une couronne de galets qui roulent sur une circulaire fixée à l'avant-cuirasse. La pièce est, en outre, équilibrée

par un contrepois qui facilite le pointage en hauteur. Ce dernier s'exécute en déplaçant la culasse le long des directrices auxquelles elle est reliée par une vis creuse et un écrou. La rotation du système s'obtient en agissant directe-

ment sur les galets. — La coupole Mougin pour deux canons de 135 millim., système de Bange, est en fer laminé et de forme cylindrique; sa toiture est horizontale; son diamètre est de 3^m90. La partie verticale de la cuirasse a 45 centim.

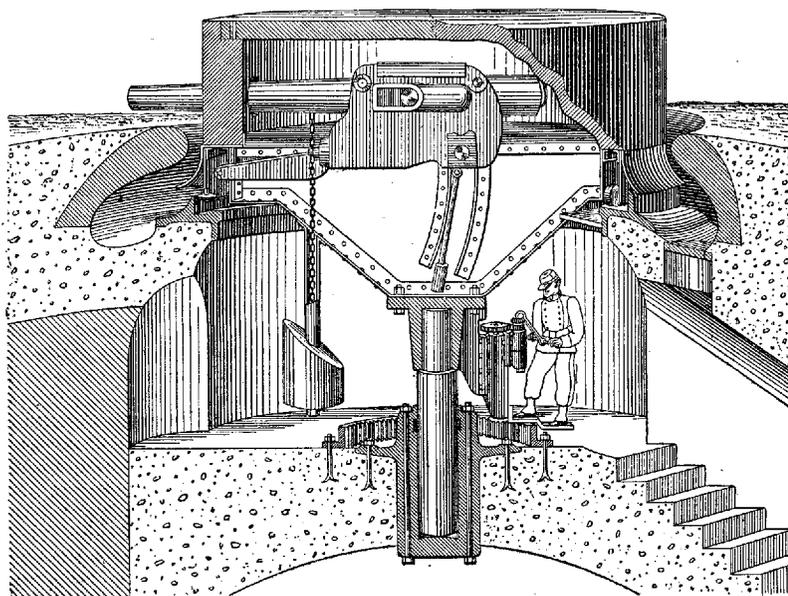


Fig. 4. — Coupole Mougin, en fer laminé.

d'épaisseur; sur la toiture cette dimension est réduite à 18 centim. La coupole repose sur un pivot hydraulique par l'intermédiaire d'entretoises en tôle; elle porte, en outre, à la partie inférieure une couronne de galets qui servent à

guider le mouvement de rotation autour du pivot. Chaque pièce est supportée par un affût à frein hydraulique mobile entre deux glissières circulaires autour d'une cheville ouvrière dont la position est réglée de façon que dans le

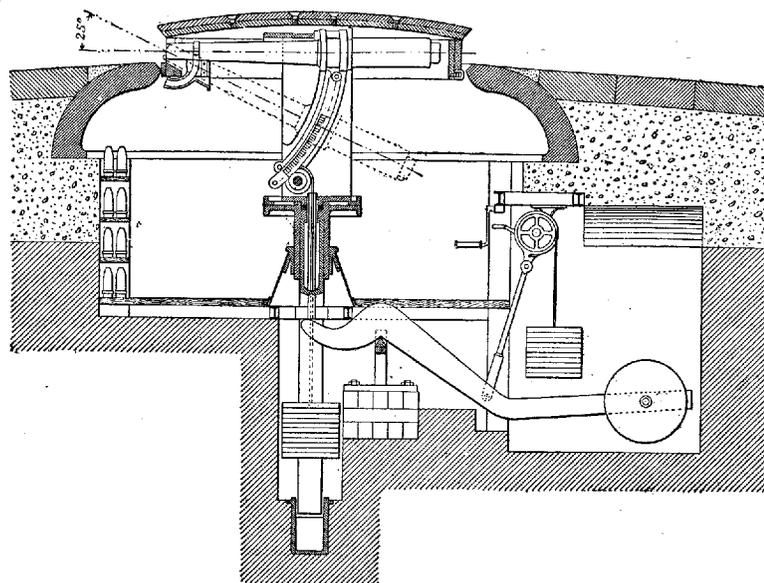


Fig. 5. — Affût cuirassé à éclipse pour canon de 0=12.

pointage en hauteur le canon tourne sensiblement autour du centre de l'embrasure. De même que dans le type précédent, les pièces sont équilibrées par des contrepois; leur déplacement dans le sens vertical est, en outre, facilité par un petit piston hydraulique. La rotation de la tourelle

s'obtient au moyen d'un pignon engrenant dans une crémaillère fixée à la maçonnerie de fondation.

Les expériences de Bucarest ont montré que le tir sous coupole tournante n'avait pas toute la précision désirable. La cause en est au procédé de mise du feu qui con-

siste à établir un contact électrique au moment où les pièces entraînées dans le mouvement circulaire de l'appareil passent dans le plan de tir. Or, il suffit que ce contact soit très légèrement en avance ou en retard pour que le tir en direction soit notablement dérégulé. En outre, la rotation des coupoles n'est pas assez rapide pour permettre d'en soustraire les embrasures aux coups d'une façon certaine. Ces considérations ont conduit à l'invention des *coupoles à éclipse* qui se dérobent aux vues, dès que les pièces ont fait feu, en s'abaissant au-dessous de l'avant-cuirasse. Tels sont les nouveaux affûts cuirassés du major Schumann, la tourelle Nordenfelt, la coupole oscillante Mougin, la tourelle à éclipse du colonel Souriau. Les affûts Schumann ne comportent qu'une seule pièce. Ils sont fondés sur l'emploi d'un levier à contrepoids dont le petit bras supporte l'ensemble de la cuirasse, du canon et de son affût, et dont les déplacements verticaux font monter ou descendre tout le système. La cuirasse, composée d'une calotte et d'une ceinture cylindrique, s'appuie sur le levier par l'intermédiaire d'un étrier et d'une tige verticale surmontée d'un plateau. L'étrier repose librement sur ce plateau par sa traverse inférieure qui forme un large pivot autour duquel s'opère la rotation de la coupole. Dans l'affût cuirassé

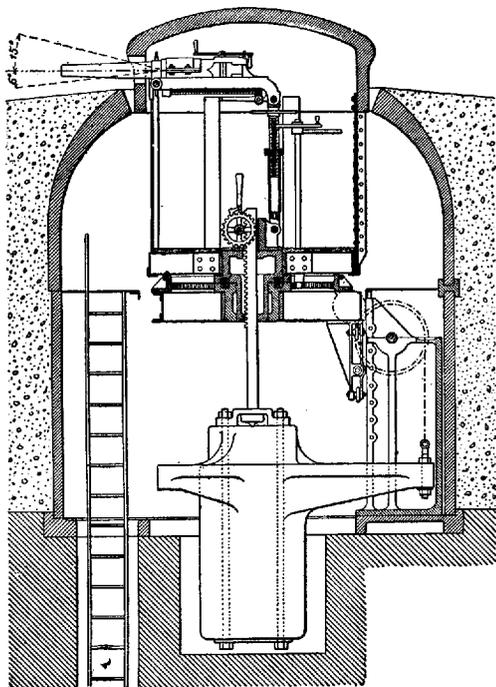


Fig. 6. — Tourelle Nordenfelt à éclipse pour canon à tir rapide de 0^m057.

pour canon de 12 centim., la pièce est maintenue entre les montants de l'étrier par deux coulisseaux glissant dans des rainures circulaires pratiquées dans ces montants et concentriques avec l'embrasure; elle est, en outre, équilibrée par un contrepoids dont l'action s'exerce, par l'intermédiaire d'une poulie de renvoi, sur l'extrémité d'une tige courbe portant une graduation pour le pointage en hauteur. La manœuvre de la coupole se fait entièrement à bras d'hommes; six hommes suffisent pour en assurer le service et donner au tir une vitesse de un coup par minute. L'éclipse est produite en deux secondes. — Dans le système Nordenfelt, la coupole est équilibrée par un contrepoids auquel elle est reliée par trois chaînes passant sur des poulies de renvoi. Une crémaillère fixée au contrepoids engrène avec un pignon qui prend appui sur la plate-forme de la coupole et qui détermine par sa rotation le mouve-

ment d'éclipse. — La coupole oscillante Mougin est constituée par une calotte sphérique mobile autour d'un diamètre horizontal perpendiculaire au plan de tir; suivant que la cuirasse bascule dans un sens ou dans l'autre, les embrasures s'élèvent au-dessus de l'avant-cuirasse ou s'abaissent au-dessous d'elle. — La tourelle du colonel Souriau est tenue en équilibre sur une cuve pleine d'eau par un flotteur en tôle. Les affûts à frein hydraulique sont également munis de flotteurs qui leur servent de contrepoids. — Dans le système à éclipse on peut encore ranger le dispositif Armstrong dans lequel le canon seul émerge au moment du tir au-dessus de l'avant-cuirasse et s'abaisse, dès qu'il a fait feu, par l'effet même du recul, au-dessous d'une toiture métallique percée d'une ouverture suffisante pour livrer passage à la bouche à feu. — Les Allemands ont adopté pour les mortiers rayés un cuirassement spécial qui consiste en une calotte sphérique en fonte durcie percée en son centre d'un orifice circulaire. Le mortier a la forme d'une sphère qui bouche à peu près complètement cette ouverture; il est supporté par deux flasques reposant sur une forte pièce de bois mobile autour de son axe vertical. Les bords de l'orifice sont garnis de coussinets destinés à amortir le choc produit par le recul.

Jusqu'à ces dernières années les coupoles avaient été exclusivement réservées, en raison de leur poids considérable, aux ouvrages de fortification permanente. On cherche aujourd'hui à en étendre l'emploi aux fortifications passagères en diminuant ce poids au point de les rendre facilement transportables. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de citer la coupole Schumann pour canon à tir rapide qui peut être montée sur roues. C'est un cylindre en tôle cuirassé à sa partie supérieure et surmonté d'une calotte qui sert d'affût à la pièce et repose sur une couronne de galets. Ces engins sont destinés à être enterrés dans le parapet de l'ouvrage de manière à ne laisser émerger que la calotte au-dessus de la plongée. Leur poids est de 2,050 kilogr. pour le canon de 53 millim. et de 900 kilogr. seulement pour celui de 37 millim.

BIBL. : ARCHITECTURE. — Dict. de l'Académie des Beaux-Arts; Paris, 1884 et 1890, t. IV et t. V, pl. et fig., in-8. — Alph. GOSSET, *les Coupoles d'Orient et d'Occident*; Paris 1890, pl. et fig., in-4.

COUPON (Dr. comm.). En pratique, et pour faciliter le paiement de l'intérêt et du dividende (V. ce mot), les sociétés adoptent la disposition suivante : indépendamment du corps du titre, qui constate le versement d'un certain capital et qui est pour l'actionnaire la preuve de sa propriété, les actions contiennent un certain nombre de petites cases indiquant la date à laquelle s'effectuera le paiement du dividende ou de l'intérêt : ce sont les *coupons* qui prennent, suivant le cas, le nom de coupons de dividende ou celui de coupons d'intérêt. A l'échéance, c.-à-d. à l'époque fixée dans la petite case dont nous venons de parler, le propriétaire détache le coupon et se présente aux bureaux de la société qui, sur le vu de cette pièce, lui paye l'intérêt ou le dividende en gardant, bien entendu, le coupon comme preuve du paiement qu'elle a fait; remarquons en effet que, pour tous les titres, aussi bien pour les titres nominatifs que pour ceux au porteur, les coupons sont payables à celui qui les présente, et sans que celui-ci soit obligé de représenter l'action d'où ils ont été détachés. En général, cependant, les titres nominatifs ne portent pas de coupons à détacher, mais on ménage un certain nombre de cases en blanc, sur lesquelles la société appose son timbre constatant le paiement. Il en est autrement des rentes sur l'Etat qui, quoique nominatives, sont munies de coupons comme les titres au porteur. Nous renvoyons au mot DIVIDENDE pour tous les détails, en ce qui concerne les divers cas où le propriétaire d'une action a droit à la fois au coupon d'intérêt et au coupon de dividende, et les cas où il n'a droit qu'à un de ces deux coupons seulement.

Les coupons détachés étant toujours payables au porteur, ainsi que nous venons de le dire, et sans aucune justification de propriété, il peut arriver qu'ils soient pré-

sentés aux bureaux de la société par un autre que le véritable propriétaire : c'est ce qui arrive notamment lors que celui-ci a perdu ces coupons, ou lorsqu'ils lui ont été volés : ce fait de perte ou de vol n'empêche pas la société d'être libérée si elle paye, puisqu'elle ne connaît que le porteur. La loi du 15 juin 1872 sur les titres perdus ou volés est venue au secours du propriétaire. Sitôt qu'il s'aperçoit du vol ou de la perte des coupons détachés, il doit faire opposition entre les mains de l'établissement débiteur, et entre les mains du syndic des agents de change de Paris ; dans cet acte d'opposition il indique la nature, les numéros des titres, l'époque du paiement du dernier coupon et toutes les circonstances de la dépossession. Cette opposition est publiée dans le *Bulletin spécial des oppositions*. Au bout de trois ans depuis cette opposition, l'opposant peut réclamer à la société débitrice le paiement de ses coupons, sans avoir à fournir aucune garantie, ni aucune autorisation de justice (art. 8). Il peut même toucher le montant de ses coupons après un an depuis l'opposition, mais il doit alors obtenir l'autorisation du président du tribunal civil de son domicile, et fournir une caution qui assurera le remboursement de la somme par lui touchée au porteur éventuel des coupons. Si les coupons n'ont pas encore été détachés, et que le titre soit perdu ou volé, le propriétaire doit se conformer aux règles tracées par la loi précitée pour le cas de perte ou de vol du titre (V. ce mot).

COUPPÉ DE KERVENNOU (Gabriel-Hyacinthe), homme politique français, né à Lannion le 15 mars 1757, mort au château de Tonquédec le 25 févr. 1832. Sénéchal de Lannion, il fut député aux Etats généraux par le tiers état de cette sénéchaussée, quoiqu'il fût noble. Il siégea parmi les constitutionnels. En 1792, il était président du tribunal de Lannion. Il représenta le dép. des Côtes-du-Nord à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il opina contre l'appel au peuple, pour la détention et le bannissement jusqu'à la paix, pour le sursis. Signataire de la protestation des 74, il fut arrêté à Mantes et incarcéré à Paris jusqu'au 9 thermidor. Il rentra à la Convention par suite du décret du 18 frimaire an III, et y vota avec la droite. Elu par cinq départements au conseil des Cinq-Cents, il en sortit en prairial an VII et fut nommé président du tribunal criminel des Côtes-du-Nord, puis conseiller à la cour de Rennes. Député au Corps législatif en 1803, 1806, 1813, chevalier de l'Empire le 5 déc. 1814, membre de la Chambre des députés sous la première Restauration, il rentra dans la vie privée au retour de Napoléon en 1815. F.-A. A.

BIBL. : René KERVILER, *Cent Ans de représentation bretonne*; Paris, s. d., in-8.

COUPPÉ DE L'OISE (V. COUPÉ).

COUPPEY (Joseph-Laurent), historien et antiquaire français, né à Négreville (Manche) en 1786, mort en 1852. De 1816 jusqu'à sa mort, il remplit les fonctions de juge au tribunal de Cherbourg. On lui doit de nombreuses dissertations historiques, philosophiques et archéologiques sur le dép. de la Manche ; nous citerons les écrits suivants : *Récit des guerres entre les catholiques et les protestants, en ce qui concerne le territoire des anciens diocèses de Coutances et d'Avranches* (Cherbourg, 1833, in-8) ; *Du Jury en Normandie, dans le moyen âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles* (Cherbourg, 1837, in-8).

COUPPEY (Félix), pianiste français (V. LE COUPPEY).

COUPRAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois ; 328 hab.

COUPRU. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly ; 184 hab.

COUPTRAIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, sur la Mayenne (gauche) ; 393 hab. Stat. de la ligne d'Alençon à Domfront (Ouest). Nombreux moulins.

COUPURE. I. Mathématiques. — On dit que l'on pratique une coupure dans un plan ou dans une surface de

Riemann, quand on trace une ligne, que le point qui représente la variable ne doit pas franchir, ou quand il ne doit la franchir qu'en passant d'un feuillet de la surface de Riemann à un autre feuillet.

II. Finance. — C'est sous ce nom qu'on désigne les titres qui représentent des multiples déterminés d'une unité donnée, à la différence des certificats qui peuvent comprendre un nombre quelconque de titres. C'est ainsi qu'on peut dire qu'une quantité de rentes a été livrée par coupures de 1,000 fr., qu'un nombre d'obligations (pour certains emprunts étrangers) a été fourni en coupures de cinq, de dix titres ; la cote de la Bourse indique également ces différences, les coupures de 500, de 1,000 fr. de quelques rentes étrangères, les grosses coupures de certains titres étant cotés à un prix différent de celui des petites coupures ou des unités.

G. FRANÇOIS.

III. Télégraphie. — **POINT DE COUPURE.** — Point désigné sur le parcours ou à proximité d'une ligne télégraphique ou téléphonique pour y opérer rapidement, au moyen d'une installation préalable, la coupure d'un fil, soit en vue d'établir des communications spéciales, soit pour effectuer des expériences ou localiser un dérangement. Lorsque le point de coupure est placé dans un bureau télégraphique, la coupure s'effectue généralement au moyen de commutateurs installés sur le parcours du fil et qui permettent d'amener l'extrémité de chacune des sections du conducteur sur des appareils de transmission ou de mesure, ou simplement de l'isoler ou de la mettre à la terre. Lorsque le point de coupure est placé en dehors du bureau télégraphique, il est souvent installé dans une guérite, une boîte ou un regard dans lesquels les deux extrémités des deux sections consécutives du même fil aboutissent à deux bornes en laiton qui, dans l'état normal des communications, sont réunies entre elles par une tige métallique mobile ou un fil volant. En retirant cette tige ou le fil qui en tient lieu, on opère la coupure et il ne reste plus qu'à mettre chaque section de ligne en communication avec les postes d'expériences disposés à proximité de la guérite, de la boîte ou du regard. D'autres fois l'appareil de coupure se trouve sur un des poteaux de la ligne et consiste simplement en un isolateur arrêt double sur chacune des branches duquel est arrêtée la section de fil qui y correspond. Ces deux sections du fil de ligne sont ensuite réunies par un fil mobile ou au moyen d'un serre-fils en cuivre, sans soudure, de manière qu'il suffise de détacher le fil mobile ou de retirer du serre-fils l'une des extrémités du fil de ligne, pour effectuer la coupure. Les deux sections ainsi isolées l'une de l'autre sont mises en communication, au moyen de fils volants, soit avec un bureau télégraphique, soit avec des appareils portatifs pour transmission ou pour mesures, afin de permettre d'essayer chaque section ou de l'utiliser dans le but en vue duquel la coupure a été faite. Les points de coupure ne sont pas seulement placés dans les grands centres de réseaux télégraphiques ou téléphoniques et à la bifurcation des lignes importantes ; mais il en existe généralement de distance en distance sur le parcours des lignes afin de faciliter la recherche des dérangements ou de permettre des combinaisons de fils en vue des besoins imprévus du trafic. En France, il y a trois catégories de points de coupure. Les points de coupure principaux sont placés dans les centres régionaux et un certain nombre de centres départementaux ou même de simples postes de dépôt choisis en raison de leur situation sur les points de bifurcation les plus importants du réseau, tels que Creil, dans le Nord, Moulins, dans le centre, Le Mans dans l'Ouest, La Rochelle dans le Sud-Ouest, etc. Les points de coupure de seconde catégorie se trouvent dans les centres départementaux et dans un certain nombre d'autres bureaux d'importance secondaire. Enfin, les points de coupure de troisième catégorie sont disposés à toutes les bifurcations de lignes secondaires et dans les bureaux de moindre importance dans lesquels il peut y avoir intérêt à sectionner une ligne dans le but de la vérifier. Lorsque les appareils de coupure sont

mônés dans les bureaux mêmes, les opérations à faire en vue de constater l'état du fil sont confiées aux employés; si les appareils sont placés dans les guérites ou boîtes-regards installées à une certaine distance des bureaux, les coupures sont faites par les surveillants ou autres sous-agents attachés au bureau le plus voisin. Quant aux coupures en pleine ligne, elles ne sont faites que dans des cas exceptionnels et par les soins des agents du service technique.

E. ESCHBAECHER.

IV. Fortification. — Retranchement en ligne droite de faible longueur. La coupure doit être appuyée à des masses couvrantes capables de garantir les défenseurs des coups d'écharpe. Employée pour barrer une rue, elle prend le nom de *barricade* (V. ce mot).

COUPVRAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 513 hab.

COUR. I. ARCHITECTURE. — Espace découvert, entouré de bâtiments ou de murs et dépendant d'un édifice ou d'une propriété bâtie. Dans les palais et les grandes résidences, il y a souvent plusieurs cours, cour principale ou cour d'honneur, cour de service ou des dépendances, cour des écuries, cour des cuisines, etc.; mais la principale cour porte assez souvent le nom même du palais, ainsi la cour du Louvre, la cour des Invalides, etc. Dans les établissements consacrés à l'enseignement, les cours portent aussi différents noms suivant l'âge des élèves auxquels elles servent de lieu de récréation, ainsi cour des grands, cour des moyens, cour des petits, cour des minimes. Les ministères, les édifices d'utilité publique, les casernes, les hôpitaux, les prisons offrent aussi, suivant la disposition de leurs différents services, un certain nombre de cours qui tirent leurs noms de la destination même des bâtiments qui les entourent et que l'on appelle cour de l'administration, cour de l'intendance, cour des bureaux, cour de l'infirmerie, cours ou préaux des malades ou des prisonniers. Les cours tirent souvent aussi leurs noms d'une œuvre d'art, d'un arbre ou d'une particularité de leur décoration, telles : la cour des Lions, à l'Alhambra de Grenade, la cour du Mûrier à l'École des beaux-arts de Paris, la cour de Marbre au palais de Versailles. En général, les cours dans lesquelles doivent circuler des voitures et qui reçoivent les eaux de pluie, sont pavées ou cimentées avec des pentes suffisantes pour l'écoulement de ces eaux à l'aide de ruisseaux ou de gargouilles et, dans les propriétés bâties, les cours doivent, suivant une jurisprudence spéciale, avoir des dimensions et une surface en rapport avec la hauteur des bâtiments qui les entourent et la destination des pièces qui prennent jour et air sur elles. Dans les grandes villes, on dispose souvent, à l'intérieur d'établissements financiers ou industriels, des cours couvertes servant de grand hall, d'atelier ou de salle d'exposition et de vente; mais, dans ce cas, il y a lieu d'établir un système de châssis ouvrants ou de châssis superposés avec isolement ou de trémies assurant la ventilation, non seulement de la cour elle-même, mais encore des pièces qui s'ouvrent sur cette cour. Ch. LUCAS.

II. ECONOMIE RURALE. — **Cour et basse-cour** (V. BÂTIMENTS RURAUX, t. V, p. 791).

III. ADMINISTRATION. — **Cour des aides** (V. AIDES). **Cour prévôtale des douanes** (V. DOUANES).

IV. HISTOIRE. — **Cour du roi** (en latin, *curia regis*). INSTITUTION. — *Curia regis* est un terme de la langue politique du XI^e et du XII^e siècle, dont il est difficile d'enfermer la définition dans les contours d'une phrase unique. Il s'entend : 1^o Des assemblées de grands du royaume réunies autour du roi. Sous les premiers Capétiens de France, il ne se passait pas d'année sans que les grands laïques et les princes ecclésiastiques ne fussent convoqués en assemblée (en *curia*; le mot apparaît dès 1008) pour donner leur « conseil » et leur assentiment aux mesures prises par la couronne. Ces *curiæ* solennelles n'avaient point de composition fixe, point de siège consacré, point de périodicité régulière.

Elles se réunissaient là où était le roi, et généralement aux grandes fêtes; quant à leur compétence, elle n'avait pas plus de frontières théoriques que la compétence même du roi. Mais l'autorité des rois n'était point limitée; elle était seulement corroborée par la leur. Il est clair cependant que ces consultations de l'aristocratie, si platoniques qu'on les suppose, représentent la première forme des États généraux dans notre pays. Les États généraux de Philippe le Bel sont sortis par un *processus* naturel des assemblées de notables irrégulièrement tenues par les Capétiens directs sous le nom de *curia regis*. Il n'en est pas de même en Angleterre où les *curiæ* de Guillaume le Conquérant, symétriques à celles du roi Robert et de Philippe I^{er}, ont été peu à peu abolies dans le courant du XII^e siècle. C'est bien à tort que plusieurs historiens anglais ont essayé de faire remonter aux *curiæ generales* des rois normands et angevins les institutions parlementaires de l'âge suivant. La Grande Charte organisa, en Angleterre, au commencement du XIII^e siècle, un autre système de collaboration du roi avec ses *optimates*. — 2^o De la domesticité royale. *Curia regis*, en ce sens, est synonyme de *ministerium regale*. C'était le conseil étroit des rois, composé des grands officiers de la couronne, et de créatures du prince appelées, tant en France qu'en Angleterre, *consiliarii*, *familiares*, *curiales*, *palatini*. Le conseil d'Etat en France, le *privy council* en Angleterre, sont sortis de là au XIV^e siècle. — 3^o Les plus importantes fonctions des assemblées mêlées de grands et de palatins étaient sans comparaison leurs fonctions judiciaires. De là, un troisième sens de l'expression *curia regis* qui s'entend tout spécialement de l'entourage des rois capétiens de France et normanno-angevins d'Angleterre en tant que constitué en cour de justice. Au XIII^e siècle, on appela *parlements* les sessions de la *curia* judiciaire des rois de France. Le *Parlement de Paris* (V. ce mot) en est sorti comme les trois cours de la loi commune, Échiquier, Banc du roi et Plaids communs, sont sortis en Angleterre des *curiæ* judiciaires de Henri I^{er} et de Henri II. — Les *curiæ* du XI^e siècle sont donc le tronc commun auquel se rattachent, comme autant de branches, en Angleterre, le *privy council* et la trinité des cours de la loi commune, sinon le parlement politique; en France, les parlements judiciaires, la cour des pairs, le conseil d'Etat et les États généraux. Ce fut une institution embryonnaire, complexe et informe, comme les germes qui recèlent des virtualités très diverses sous une homogénéité apparente. Elle plonge ses racines dans les plus anciennes traditions des peuplades germaniques qui s'assemblaient autour de leurs chefs pour juger, pour conseiller et pour servir. Ch.-V. L.

HISTOIRE GÉNÉRALE (V. MAISON DU ROI).

Cour des bourgeois (V. ASSISES DE JÉRUSALEM, t. IV, p. 260).

Cour des barons ou Haute-Cour. (V. ASSISES DE JÉRUSALEM, t. IV, p. 260).

Cour des Miracles. — On désignait jadis sous ce nom les quartiers de Paris exclusivement habités par les innombrables mendiants qui y rentraient, le soir venu, faire disparaître comme par miracle les infirmités ou les plaies qu'ils avaient exposées pendant la journée à la charité des passants. La plus fréquentée parmi les cours des miracles formait un vaste enclos circonscrit par les rues actuelles d'Aboukir, des Petits-Carreaux, Saint-Sauveur et Saint-Denis. Dans ses *Antiquités de Paris* (1724, 3 vol. in-fol.), Sauval l'a minutieusement décrite (t. I, pp. 510 et suiv.). Victor Hugo y a placé l'une des scènes les plus dramatiques de *Notre-Dame de Paris*. On ne retrouverait plus aujourd'hui l'aspect si pittoresque et si hideux à la fois de la cour des miracles d'autrefois dans le quartier dont nous venons d'indiquer les limites, mais il faut convenir que ses rues noires, étroites, mal habitées, en ont gardé trop de traces et l'on doit souhaiter que des percements de voies nouvelles fassent disparaître cet îlot qui fait tache dans le centre de Paris. Une cour, située dans la rue de Damiette, porte administrativement le nom de cour des Miracles. F. B.

Cour plénière. — Assemblée nombreuse tenue par un souverain ou un seigneur, entouré de ses vassaux. On peut considérer comme des cours plénières ces assemblées dites *curia coronata* que les premiers rois capétiens convoquaient aux grandes fêtes de l'année, Noël, la Pentecôte, et où ils se faisaient imposer la couronne par l'un des archevêques présents. Les historiens contemporains cependant n'emploient jamais l'expression cour plénière pour désigner ces réunions, mais *solemnis curia*, *curia generalis*, *curia ingens*. C'était encore l'usage pour les rois de France, au XIV^e siècle, de paraître couronnés dans les cours plénières. Dans ces assemblées on ne s'occupait pas seulement de rendre la justice, de traiter les affaires politiques et de régler les affaires administratives; elles donnaient lieu à des tournois, à des festins, à des réjouissances de toutes sortes. Joinville nous a laissé (§ 93) la description d'une cour tenue par saint Louis à Saumur, en Anjou, ou plutôt du repas que le roi offrit à ses vassaux: « Or revenons à nostre matière et disons ainsi que après ces choses tint li roys une grant cour à Saumur en Anjo, et là fu-je, et vous tesmoing que ce fu la miex arée (ordonnée) que je veisse onques. Car à la table le roy mangoit emprès li, li cuens (comte) de Poitiers que il avoit fait chevalier nouvel à une Saint-Jehan, et après le conte de Poitiers mangoit li cuens Jehans de Dreues que il avoit fait chevalier nouvel aussi; après le conte de Dreues, mangoit li cuens de la Marche; après le conte de la Marche, li bons cuens Pierres de Bretagne. Et devant la table le roy, endroit le conte de Dreues, mangoit messire li roys de Navarre, en cote et en mantel de samit, bien parez de courroi, de fermail et de chapel d'or, et je tranchoie devant li... Li roys tint cele feste es haies de Saumur et disoit l'on que li grans roys Henris d'Angleterre les avoit faites pour ses grans festes tenir... » Ainsi il semble que dès le XIII^e siècle le festin était devenu le point principal des cours plénières. On lit, au XIV^e siècle, dans la chronique de Bertrand Duguesclin: « Et toute sa vaisselle face amener droit là — pour ce que cour plénière, ce dit, tenir vouldra. » Les seigneurs laïcs et ecclésiastiques avaient eu, eux aussi, leurs cours plénières dès le XI^e siècle; mais originairement c'étaient des assemblées judiciaires. Dans ce sens doit-on entendre les cours plénières que les rois anglais des XI^e et XII^e siècles autorisent les abbés à tenir en toute liberté. Dans le cartulaire de Vendôme est mentionné un jugement rendu en cour plénière. Hugues de Flavigny rapporte que l'an 1097, dans une cour plénière tenue à la fête de saint Pierre, un certain Aymon, chevalier, restitua à l'église de Flavigny les terres qu'il lui avait enlevées. Plus tard on appela *pleine cour* la cour du seigneur qui avait plusieurs hommes de fiefs; la coutume de Beaunesne, art. 5, porte: « Le seigneur de fief qui a un homme de fief que l'on dit communément de court, ou plusieurs hommes de fief, que l'on dit pleine court, il a justice de viconte; et s'il n'a qu'un homme de fief, il peut emprunter homme pour faire ses jugements. »

Sous Louis XVI, un édit, enregistré au lit de justice du 12 nov. 1774, institua un tribunal suprême appelé *cour plénière* pour juger les magistrats du Parlement réfractaires aux volontés du roi. Le Parlement protesta et adressa au roi des remontrances datées du 30 déc. 1774, où il insistait sur ce point que ce tribunal extraordinaire, composé d'officiers royaux, n'avait rien de commun avec les anciennes cours plénières des rois de France, qui comprenaient tous les vassaux et sujets. L'édit ne fut pas exécuté, mais un édit de mai 1788 porta rétablissement de la cour plénière, transportant du Parlement à cette cour le droit de remontrances et d'enregistrement. Cette cour devait être composée du chancelier ou du garde des sceaux, de la grand'chambre du Parlement, où siégeraient les princes du sang, les pairs, les deux conseillers d'honneur nés, les six conseillers d'honneur du grand aumônier, et d'un certain nombre d'autres officiers de la maison du roi, de six conseillers d'Etat, quatre maîtres des requêtes, un prési-

dent ou conseiller de chacun des parlements de province, deux conseillers de la chambre des comptes et deux de la cour des aides. Le capitaine des gardes du roi aurait voix délibérative quand il accompagnerait le roi. Les membres étaient nommés à vie et irrévocables. Le roi était président, et, en son absence, le chancelier. Le Parlement adressa au roi, le 8 mai 1788, une nouvelle protestation, et un arrêt du conseil, en date du 8 août 1788, suspendit l'exécution de l'édit jusqu'à la convocation des Etats généraux. M. Prou.

V. JURISPRUDENCE. — Basse cour ou Cour des bourgeois (V. ASSISES DE JÉRUSALEM, t. IV, p. 260 et suiv.).

Cour d'appel. — On trouvera au mot APPEL l'histoire des origines de notre organisation actuelle. Elle date de la constitution de l'an VIII. — Sous le Consulat, les tribunaux de département furent remplacés par les tribunaux d'arrondissement et au-dessus de ces derniers, la loi du 27 ventôse an VIII a établi un certain nombre de tribunaux d'appel qui n'ont pas tardé à prendre sous l'Empire le nom de cours d'appel. Ces cours d'appel sont aujourd'hui régies par la loi du 27 ventôse an VIII (art. 21 et suiv.), par le décret du 30 mars 1808 (art. 4 et suiv.); par la loi du 20 avr. 1810; par le décret du 6 juil. de la même année et enfin par la loi du 30 août 1883. Il y a eu successivement: en l'an VIII, vingt-neuf cours d'appel; à la suite des conquêtes de l'Empire, trente-sept; à partir de 1815, vingt-sept; après la réunion de la Savoie à la France, vingt-huit. La guerre de 1870 nous ayant enlevé l'Alsace et une partie de la Lorraine, les cours de Colmar et de Metz n'existent plus et le nombre des cours d'appel est tombé à vingt-six, mais on n'y comprend pas les cours d'appel des colonies. Les ressorts des cours d'appel embrassent toujours plusieurs départements, sauf le ressort de la cour de Bastia qui se limite à l'île de Corse. La cour de Paris est celle qui possède le ressort le plus étendu; il ne comprend pas moins de sept départements. La loi du 20 avr. 1810 (art. 4) avait déterminé le nombre des conseillers de chaque cour. Mais des lois postérieures ont plusieurs fois modifié ces dispositions. En dernier lieu la loi du 30 août 1883 a sensiblement diminué le nombre des conseillers des cours d'appel. Ce nombre varie aujourd'hui de huit à vingt-quatre. En outre, la même loi a supprimé la division des cours en classes; celles-ci sont aujourd'hui toutes placées sur la même ligne, sauf exception pour la cour de Paris qui occupe une place à part et compte un nombre particulièrement élevé de magistrats. D'après la loi du 30 août 1883, la cour de Paris comprend neuf chambres, un premier président, neuf présidents de chambre, soixante-deux conseillers, un procureur général, sept avocats généraux, onze substituts du procureur général, un greffier en chef, douze commis greffiers. Les autres cours d'appel ont une à quatre chambres d'après l'importance de leur ressort. En principe, chaque cour d'appel possède trois chambres, une chambre civile, une chambre des appels correctionnels et une chambre des mises en accusation. Les cours qui ont quatre chambres possèdent deux chambres civiles; ce sont celles d'Aix, Bordeaux, Douai, Lyon, Montpellier, Rennes, Rouen et Nancy. Alger a cinq chambres. Ne possèdent qu'une seule chambre: Angers, Bastia, Bourges, Chambéry, Limoges et Pau; cette chambre est à la fois civile et correctionnelle; il y a aussi une chambre des mises en accusation, mais dont les conseillers sont pris dans la précédente. Dans les cours où il existe une chambre spéciale des appels correctionnels, cette chambre a la plénitude de juridiction en matière civile; elle peut donc juger les affaires civiles, mais dans l'usage on ne lui envoie ces affaires qu'autant que la chambre civile est encombrée. Sauf exception à Paris, les conseillers de la chambre des mises en accusation font en outre le service des autres chambres; ces magistrats peuvent, suivant l'intérêt du service, être tous attachés à la même chambre ou répartis entre plusieurs (décret du 12 juin 1880). Chaque chambre de la cour d'appel est en principe et, sauf exception, présidée

par un président de chambre ; les autres juges portent le nom de conseillers. Il y avait autrefois dans les cours d'appel des conseillers auditeurs, comme il existe encore aujourd'hui des juges suppléants dans les tribunaux d'arrondissement, mais ils ont été supprimés par la loi du 10 déc. 1830. A la tête des conseillers et des présidents de chambre est placé le premier président. Tous ces magistrats sont inamovibles, à la différence de ceux du ministère public. Le parquet d'appel comprend un procureur général, un ou plusieurs avocats généraux ou substitués du procureur général selon l'importance des cours. Pour pouvoir être président dans une cour d'appel, il faut avoir au moins trente ans d'âge, et, pour être nommé conseiller, vingt-sept ans. Le premier président préside les assemblées générales, les audiences solennelles et la première chambre civile (décret du 6 juil. 1810, art. 7). Ce décret ajoute qu'il préside aussi les autres chambres quand il le juge convenable et qu'il est tenu de les présider au moins une fois chaque année, mais cette dernière disposition est tombée en désuétude et peut-être même n'a-t-elle jamais été appliquée. Les rapports du premier président avec les présidents de chambre sont assez analogues à ceux de président du tribunal d'arrondissement avec les vice-présidents. Cependant les attributions du premier président sont moins variées que celles de président du tribunal d'arrondissement : ainsi il ne connaît pas des référés, qui, en appel, sont portés devant la chambre civile de la cour ; mais il a, pour la discipline intérieure, les mêmes pouvoirs que le président du tribunal d'arrondissement. D'un autre côté, il jouit d'un droit de la plus haute gravité : il peut convoquer d'office l'assemblée des chambres pour délibérer sur les objets d'un intérêt commun à toutes les chambres ou sur des affaires d'ordre public dans le cercle des attributions de la cour (décret du 6 juil. 1810, art. 62). Le premier président statue : 1° sur les requêtes en abréviation de délai avant la distribution des causes (décret du 30 mars 1808, art. 18) ; 2° sur les difficultés concernant la distribution des causes, sur la litispendance ou la connexité des causes (même décret, art. 25) ; 3° sur les réclamations faites par un enfant à fin de modification ou de révocation de l'ordonnance du président du tribunal civil prescrivant son emprisonnement (art. 382 C. civ.) ; 4° sur les demandes en indication de jour où il sera statué sur un jugement de ratification d'acte de l'état civil, quand il n'y a pas d'autre partie en cause que le demandeur.

Les cours d'appel jugent en dernier ressort en matière civile les appels des jugements des tribunaux d'arrondissement, des jugements des tribunaux de commerce, des sentences arbitrales, des ordonnances de référé. Ce sont elles qui annoncent les réhabilitations en cas de faillite ; elles rendent des arrêts de règlement de juges en cas de conflit entre tribunaux de leurs ressorts respectifs (C. de proc., art. 363) ; enfin elles connaissent des prises à partie dirigées contre les juges de paix, contre les tribunaux de commerce ou de première instance ou contre quelqu'un de leurs membres, ou encore contre un conseiller (C. de proc., art. 309). En matière criminelle, la loi du 20 avr. 1810 (art. 11), donne à toute cour d'appel, chambres réunies, le pouvoir d'entendre les dénonciations de crimes ou de délits qui lui seraient faites par un de ses membres, de mander le procureur général pour lui enjoindre de poursuivre. En outre, la cour d'appel a le droit de demander compte au procureur général des poursuites commencées en vertu de cette injonction ; mais ce magistrat ne doit jamais d'explication à la cour pour les instructions qu'il a ouvertes pour sa propre initiative. Ce pouvoir très grave a été donné à la cour, soit pour vaincre l'inertie du ministère public, soit pour lui donner plus de force dans certains cas, notamment en matière politique. Il n'a d'ailleurs été exercé que très rarement, une fois en 1826, une autre fois en 1861, et de plus ce pouvoir n'est pas aussi énergique qu'on pourrait le croire au premier abord, car la cour d'appel n'a à sa disposition aucune sanction contre le procureur général.

En matière criminelle, la police judiciaire est exercée sous l'autorité suprême de la cour d'appel à laquelle aboutissent toutes les opérations de l'instruction pour y recevoir une solution définitive devant la chambre des mises en accusation. Cette chambre exerce des pouvoirs très distincts, mais qui se rapportent tous à l'instruction : elle statue sur la mise en accusation ou l'élargissement des inculpés renvoyés devant elle sous prévention de crime. Si elle reconnaît l'existence d'un crime, elle renvoie devant la cour d'assises (C. d'instr. crim., art. 221, 231, 232). Reconnaît-elle que le fait constitue seulement un délit ou une contravention ? elle renvoie devant le tribunal correctionnel ou devant le tribunal de simple police compétent, et de plus elle ordonne la mise en liberté du prévenu s'il s'agit d'un délit ou d'une contravention qui n'entraîne pas perte de la liberté. Lorsque, enfin, la chambre des mises en accusation reconnaît que le fait n'est pas punissable ou qu'il n'existe pas de charges suffisantes, elle rend un arrêt de non-lieu et ordonne la mise en liberté immédiate de l'inculpé (C. d'instr. crim., art. 239). La chambre des mises en accusation statue aussi comme juridiction d'appel sur les oppositions portées devant elle, soit par le prévenu, soit par le procureur de la République, contre les ordonnances du juge d'instruction. Elle a le droit d'évoquer les affaires que le ministère public néglige de poursuivre ou dont la poursuite et l'instruction sont déjà commencées (C. d'instr. crim., art. 235). La chambre des appels correctionnels juge, comme son nom même l'indique, les appels dirigés contre les jugements des tribunaux correctionnels (C. d'instr., art. 204 ; loi du 20 avr. 1810, art. 40). C'est à la chambre civile que sont portés les appels dirigés contre les jugements des tribunaux civils ou des tribunaux de commerce. S'il existe deux ou plusieurs chambres civiles, un règlement intérieur détermine les procès qui doivent être portés devant chacune d'elles. Certaines affaires particulièrement graves sont jugées en audience solennelle laquelle se forme par la réunion de deux chambres ou, dans les cours qui se composent d'une seule chambre, par la présence de neuf conseillers au moins. Enfin les cours d'appel tiennent des assemblées générales composées de la réunion de toutes les chambres. Il y aurait incompétence absolue et nullité de l'arrêt si l'on portait à l'audience ordinaire une affaire qui doit être jugée en audience solennelle et de même réciproquement si l'on jugeait en audience solennelle une affaire qui devait être jugée à l'audience ordinaire. Si les membres d'une chambre ne peuvent pas, en dehors des cas de nécessité, s'adjoindre un autre membre à peine de nullité (décret du 6 juil. 1810, art. 9), à plus forte raison une chambre n'a-t-elle pas le droit de s'adjoindre une autre chambre tout entière et c'est cependant ce qu'on ferait en jugeant en audience solennelle une affaire qui, d'après la loi, devrait être portée à une seule chambre civile. Autrefois les arrêts des cours d'appel ne pouvaient être rendus que par sept juges au moins s'il s'agissait d'une chambre civile ; par cinq juges au moins s'il s'agissait de la chambre correctionnelle ou de la chambre des mises en accusation. Mais la loi du 30 août 1883 a décidé qu'à l'avenir cinq conseillers suffiraient aussi, même à la chambre civile. En outre, cette même loi, à l'effet de rendre les partages aussi rares que possible, a décidé qu'à l'avenir les conseillers des cours d'appel, comme les juges des tribunaux d'arrondissement, devraient nécessairement siéger en nombre impair. En cas d'empêchement d'un conseiller et pour compléter le minimum indispensable, on peut prendre un conseiller quelconque d'une autre chambre sans qu'on soit obligé de suivre l'ordre du tableau (décret du 30 mars 1808, art. 4, et décret du 6 juil. 1810, art. 9). Le code de procédure (art. 468) exige qu'on suive cet ordre du tableau pour le cas de partage, mais il n'existe aucune disposition semblable pour le cas où il s'agit de compléter une chambre de la cour. A défaut de conseillers disponibles on appellerait un avocat et même à défaut d'avocat un avoué, mais alors en suivant l'ordre du tableau. Le roulement établi

dans les tribunaux d'arrondissement existe aussi dans les cours d'appel. Le roulement se fait de la manière suivante : dans la quinzaine qui précède les vacances, une commission composée du premier président, des présidents de chambre et du plus ancien des conseillers de chaque chambre, d'après l'ordre du tableau, fixe le roulement des conseillers dans les chambres de la cour. Le procureur général est appelé à la commission pour être entendu en ses observations. A la même époque les présidents se partagent entre eux le service civil et le service criminel des chambres pour l'année suivante. Aucun président ou conseiller ne peut être forcé de rester plus d'un an dans chacune des chambres criminelles et plus de deux ans dans chacune des chambres civiles. De plus, la répartition des conseillers doit être combinée de manière que les chambres criminelles soient toujours composées, au moins pour moitié, des conseillers qui ont déjà fait le service de la chambre. Le tableau de la répartition des conseillers, arrêté par la commission, est ensuite soumis à l'approbation de la cour réunie en assemblée générale. Si la commission et l'assemblée générale ne peuvent s'entendre, le garde des sceaux prononce (arrêté du président de la République du 12 juil. 1871 qui remet en vigueur le système de l'ordonnance du 11 oct. 1820). Une chambre des vacances est chargée, pendant les vacances, de juger les affaires civiles sommaires et celles qui requièrent célérité (décret du 30 mars 1808, art. 44). Aux termes du décret du 30 mars 1808 (art. 32), les cours d'appel doivent juger en audience solennelle trois sortes d'affaires : les questions d'état, les prises à partie, les renvois après cassation. Les expressions questions d'état sont très larges et comprennent tous les procès qui peuvent s'élever sur la situation d'une personne dans la famille ou dans la cité au point de vue de la jouissance des droits civils ou de tel droit civil : ainsi les difficultés relatives à la nationalité, à la légitimité, à la validité d'un mariage doivent être jugées en audience solennelle. Il faut aussi considérer comme questions d'état les demandes en interdiction pour causes de démence ou en mainlevée d'une interdiction, les demandes en dation d'un conseil judiciaire, les demandes en nullité d'adoption. Mais il ne faut pas confondre avec ces dernières l'arrêt même qui prononce et admet l'adoption. Sans doute cet arrêt intéresse l'état de l'adoptant et celui de l'adopté ; mais la loi (C. civ., art. 355 et 357) a prescrit que les formes de l'adoption fussent en appel les mêmes que devant le tribunal d'arrondissement ; or celui-ci ne tient pas d'audiences solennelles. Cependant la question de savoir si une adoption, homologuée par la cour en audience solennelle, serait entachée de nullité, serait controversée. Sous l'empire du code civil et avant l'abolition du divorce, ces procès en divorce, quoique relatifs à l'état des personnes, étaient jugés à la cour en audience ordinaire (C. civ., art. 262). Quant à la demande en séparation de corps, la cour de cassation a d'abord jugé que ce procès ne soulève pas une question d'état puisque chacun des époux conserve l'état résultant du mariage ; elle en a conclu que la demande en séparation de corps doit être jugée en audience ordinaire. Mais ensuite la cour de cassation a changé de jurisprudence, a considéré la demande en séparation de corps comme une question d'état, par la raison qu'elle modifie l'incapacité de la femme et en a conclu qu'elle doit être jugée en audience solennelle par la cour d'appel. Pour mettre un terme à ces incertitudes, une ordonnance royale du 16 mai 1835 a décidé que désormais les appels relatifs aux demandes en séparation de corps seraient jugées en audience ordinaire. Lorsque le divorce a été récemment établi, la controverse a reparu sur le point de savoir si les demandes en divorce doivent être jugées en audience solennelle ou en audience ordinaire. Les uns se prononçaient pour l'audience solennelle par la raison qu'il s'agit d'une question d'état, les autres se fondaient plus exactement sur ce que, d'après l'art. 262 du code civil, les appels en matière de divorce doivent être jugés comme affaires urgentes pour décider qu'en appel il n'y a pas lieu à une audience solennelle. Un

décret du 1^{er} mai 1885 a mis fin à la controverse en décidant que l'audience ordinaire suffisait et cette décision a été reproduite par la loi du 18 avr. 1886 sur la procédure du divorce. D'après le décret du 30 mars 1808, art. 22, les questions qui doivent être jugées à bref délai échappent aussi à l'audience solennelle. Quelles sont les affaires de cette nature ? Pure question de fait abandonnée à l'appréciation des juges. Nous citerons à titre d'exemple la demande en révocation d'une émancipation pour empêcher un mineur de se ruiner. Le décret du 30 mars 1808 veut aussi qu'on juge en audience ordinaire les questions d'état qui se trouvent incidemment liées à des questions d'intérêt pécuniaire. Ainsi une question de filiation peut se présenter à propos d'une pétition d'hérédité, une question de validité de mariage à l'occasion des reprises qu'une femme veut exercer en qualité de femme mariée. Mais au contraire, lorsque la question d'état et l'affaire d'intérêt pécuniaire liées l'une à l'autre se présentent de telle sorte que la première fait en réalité l'objet principal du procès, alors la cour doit statuer en audience solennelle et elle statue de cette manière, non seulement sur la question d'état, mais encore sur les intérêts pécuniaires. Quant au point de savoir si la question d'état est principale ou accessoire au procès, elle paraît être plutôt de fait que de droit, bien que cependant la cour de cassation se reconnaisse le pouvoir de la trancher. (Quoi qu'il en soit, sauf les exceptions qu'on vient de parcourir, toutes les questions d'état doivent être jugées en audience solennelle. En second lieu, c'est aussi en audience solennelle que sont portées, dans les cas déterminés par la loi, les prises à partie de la compétence des cours d'appel et dirigées contre des magistrats auxquels on reproche d'avoir manqué à leurs devoirs dans l'exercice de leurs fonctions (décret du 30 mars 1808, art. 22 ; C. de procéd., art. 509). En troisième et dernier lieu, les cours d'appel jugent encore en audience solennelle les renvois après cassation. On suppose que la chambre civile de la cour de cassation a cassé un arrêt d'une cour d'appel et a renvoyé l'affaire devant une seconde cour ; celle-ci statue en audience solennelle. Mais il peut arriver que l'arrêt de cette seconde cour soit cassé comme celui de la seconde, par la cour de cassation, toutes chambres réunies, et alors la troisième cour d'appel à laquelle l'affaire revient ne statue cependant qu'en audience ordinaire. Cette différence se justifie facilement : la seconde cour d'appel a sa pleine et entière liberté d'appréciation tandis que la troisième est liée par l'arrêt de la cour de cassation sur le point de droit (loi du 1^{er} avr. 1837). Enfin, indépendamment des audiences ordinaires et des audiences solennelles, les cours d'appel tiennent des assemblées générales en chambre du conseil. Ces assemblées générales ne peuvent avoir lieu que sur la convocation du premier président. Cette convocation est quelquefois forcée : quand le procureur général ou une chambre la demande, le premier président est obligé d'obtempérer dans les trois jours. Les cours d'appel se réunissent en assemblée générale pour l'examen des projets de loi sur lesquels elles sont consultées par le gouvernement, pour la rédaction des discours et adresses présentés au nom de la cour, pour le règlement des questions d'organisation intérieure, pour statuer en matière disciplinaire. Il y aurait incompétence absolue si la cour voulait juger en assemblée générale et même en rendant l'audience publique des affaires qui doivent être portées à l'audience ordinaire ou à l'audience solennelle. Pour que l'assemblée générale soit valablement tenue, il faut que chaque chambre soit en nombre et compte par conséquent au moins cinq conseillers. Aux termes de la loi du 20 avr. 1810 (art. 8), toutes les chambres de chaque cour doivent se réunir en assemblée générale, dans la chambre du conseil, le premier mercredi qui suit la rentrée. Dans cette assemblée, le procureur général ou un avocat général en son nom prononce un discours sur la manière dont la justice a été rendue pendant l'année précédente dans l'étendue du ressort ; il fait les réquisitions qu'il croit convenables ; la cour est tenue de délibérer sur ces réquisitions ; le pro-

cureur général envoie au ministre de la justice copie de son discours et des arrêts qui ont été rendus sur ces réquisitions. L'usage de ces assemblées remonte à nos anciens parlements ; ces réunions avaient alors lieu tous les six mois, et, comme elles se tenaient un mercredi, le nom de mercuriale fut donné aux discours ordinairement en réprimande que prononçait le procureur général. La chancellerie attache encore aujourd'hui une grande importance à l'observation de cette tradition. Les cours ayant un droit de surveillance sur les tribunaux de leur ressort, le procureur général a le droit d'attirer l'attention de la cour et par cela même aussi celle du ministre sur tel ou tel tribunal. Il ne faut pas confondre avec cette assemblée générale annuelle qui a lieu en chambre du conseil à huis clos, une cérémonie judiciaire connue sous le nom, d'ailleurs assez inexact, d'audience solennelle de rentrée de la cour ; cette cérémonie a également lieu chaque année et pour ouvrir la reprise des travaux judiciaires (décret du 6 juil. 1810, art. 33). Dans cette audience solennelle de rentrée, le procureur général ou un des avocats généraux prononce un discours de circonstance et le président reçoit ensuite le serment qui est renouvelé par les avocats présents à la barre (décret du 6 juil. 1810, art. 34 et 35). E. G.

Cour d'assises. — La cour d'assises est la juridiction ordinaire compétente pour connaître des faits qualifiés crimes par la loi pénale. Exceptionnellement, elle connaît aussi de certains délits, notamment de certains délits de presse. A la différence des autres juridictions criminelles, la cour d'assises n'est pas un tribunal permanent et se compose de deux éléments distincts : des magistrats de profession et de simples citoyens, que l'on nomme jurés. Il existe une cour d'assises par département (C. d'instr. crim., art. 251). Elle se réunit, soit au lieu où siège la cour d'appel, dans les départements où il y en a une, soit au chef-lieu du département, dans les autres, sauf quelques exceptions. Dans chaque département, les assises se tiennent tous les trois mois (C. d'instr. crim., art. 259). C'est le premier président de la cour d'appel qui fixe le jour de l'ouverture de la session (l. 20 avr. 1810, art. 20). Elles durent jusqu'à ce qu'il ait été statué sur toutes les affaires criminelles en état. Dans la pratique, elle ne dure jamais plus de quinze jours ; en cas de besoin, on préfère ouvrir une session supplémentaire dans le trimestre. Dans le dép. de la Seine, vu le grand nombre des affaires, il y a six sessions par trimestre, de quinze jours en quinze jours. La cour d'assises se compose de deux éléments : des magistrats et des jurés. Les magistrats, qui forment la cour d'assises proprement dite, en prenant ce mot dans un sens étroit, sont au nombre de trois : un président et deux assesseurs. Le président de la cour est un conseiller de la cour d'appel du ressort, désigné pour remplir cette fonction, pendant tout le trimestre, par un arrêté du ministre de la justice, ou subsidiairement par le premier président de la cour d'appel. Les deux assesseurs sont, suivant que la cour d'assises siège au chef-lieu de la cour d'appel ou dans un autre département, deux conseillers à la cour ou deux juges du tribunal où se tiennent les assises. Outre ces trois magistrats, qui constituent la cour, il y a, auprès de toute cour d'assises, un représentant du ministère public, chargé de soutenir l'accusation ; c'est le procureur général, ses avocats généraux et ses substituts. Dans les départements qui ne sont pas le siège d'une cour d'appel, c'est le procureur de la République près le tribunal où se tiennent les assises, ou ses substituts. Mais, dans ces départements, le procureur général pourrait aller soutenir l'accusation lui-même ou déléguer un de ses substituts.

Quant au jury, il se compose de douze citoyens, tirés au sort, avant chaque affaire, sur une liste, composée de trente à trente-six noms, qui est formée, avant le commencement de la session, suivant certaines règles établies par le code d'instruction criminelle et les lois du 21 nov. 1872 et 31 juil. 1875 (V. JURY). Le même jury ne siège que pour une seule affaire. Avant chaque affaire, il est procédé à un

nouveau tirage au sort. En cas de besoin, un ou deux jurés supplémentaires peuvent être adjoints au jury : ils ne prennent part au verdict que si, au moment de le rendre, le nombre des jurés est descendu au-dessous de douze.

La procédure devant la cour d'assises est dominée par les règles générales ci-après. Le débat est public. La procédure est entièrement orale. La preuve ne résulte que de l'intime conviction. Les débats sont continus. Ces règles sont intimement unies les unes aux autres par le lien de la logique. Il est évident que la publicité des débats n'existe entièrement que si le débat est oral. La lecture de dépositions recueillies par l'instruction ne saurait remplacer la comparution personnelle des témoins, leur confrontation entre eux et avec l'accusé. Du moment que le débat est entièrement oral, comme d'ailleurs les jurés n'ont à trancher que des questions de fait, non de droit, il est certain que leur conviction se formera d'après l'impression produite sur leur esprit par l'ensemble des témoignages produits. Ils ne seront liés par aucune preuve légale. Ils jugeront, dans leur conscience, d'après leur intime conviction. C'est, du reste, la loi qui le leur ordonne : « La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus ; elle ne leur prescrit point de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude de la suffisance d'une preuve : elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite sur leur raison les preuves rapportées contre l'accusé et les moyens de la défense (C. d'instr. crim., art. 342). » Le débat, étant oral, doit nécessairement être continu. Le débat ne doit pas être interrompu, mais il peut être suspendu. Il serait interrompu, si la cour, ayant commencé le jugement d'une affaire, procédait à d'autres actes étrangers aux débats : par exemple, commençait une nouvelle affaire. L'attention des jurés serait détournée, les débats rendus plus longs et contus. Mais le débat peut être suspendu, par exemple pour les repas des jurés. Dans ce cas, ils peuvent quitter la salle d'audience et communiquer librement avec le dehors. La jurisprudence a toujours refusé d'admettre des enquêtes touchant les conversations tenues par les jurés hors du prétoire de la cour d'assises. Elle s'en rapporte, sur ce point, à leur loyauté et à leur conscience. Lorsque le tirage au sort du jury de l'affaire est terminé, les débats commencent immédiatement. Le président de la cour est chargé par la loi de les diriger. Il a même, pour tout ce qui peut favoriser la manifestation de la vérité, un pouvoir discrétionnaire (C. d'instr. crim., art. 267, 268, 269). Il a la police de l'audience. Les débats (V. PROCÉDURE CRIMINELLE), quand l'accusé est présent, consistent essentiellement dans l'interrogatoire de l'accusé, l'audition des témoins, la lecture des pièces dont le jury ne peut prendre connaissance autrement, le réquisitoire du ministère public, la plaidoirie de la défense. C'est elle qui doit toujours avoir la parole en dernier lieu. Après quoi, le président de la cour remet aux jurés la feuille contenant les questions auxquelles ils doivent répondre. Les jurés se retirent alors dans une salle spéciale, non publique, pour délibérer.

Les attributions du jury, en matière criminelle, sont tout à fait distinctes de celles de la cour d'assises. Le jury n'a pour mission que de prononcer sur l'existence des faits. Mais il ne les qualifie pas. Le président de la cour, dans les questions qu'il remet au jury, doit avoir soin de ne point employer les termes techniques de la loi pénale, mais bien les définitions légales de ces mots. Le jury n'a donc point, en règle générale, à trancher des questions de qualification des faits, c.-à-d. des questions de droit. Il ne répond pas : « Un tel a commis un meurtre, un assassinat. » Il répond : « Un tel est coupable d'avoir donné volontairement la mort... » Les décisions sont prises à la majorité absolue : le partage est favorable, en général, à l'accusé, sauf en ce qui concerne les circonstances atténuantes, qui ne peuvent être accordées que par sept voix.

Lorsqu'il a été répondu, par scrutins distincts et successifs, à toutes les questions posées, les jurés rentrent en séance publique et le président du jury donne lecture à haute voix des réponses du jury. Peut-être faudrait-il indiquer qu'il ne doit employer que la formule unique à la majorité sans mention plus précise de la répartition des suffrages. N'y a-t-il pas là, en effet, une occasion d'irrégularités de formes et par suite quelquefois matière à cassation? La cour, s'appuyant, d'une part, sur les réponses du jury, d'autre part, sur la loi pénale, rend alors son arrêt. Elle prononce la peine portée par la loi : si le verdict du jury est négatif, c'est le président seul qui rend l'ordonnance d'acquiescement. La cour, en cas d'acquiescement comme au cas de condamnation, statue sur les dommages-intérêts réclamés par la partie civile (C. d'instr. crim., art. 366). Il n'existe pas de juridiction d'appel au-dessus de la cour d'assises. Ses décisions sont en premier et en dernier ressort. Mais elles peuvent faire l'objet, soit d'un pourvoi en cassation, soit d'un pourvoi en révision. Le pourvoi en cassation doit être formé dans un délai de trois jours francs.

E. GARDELL.

Cour de cassation (V. CASSATION).

Haute Cour de justice. — La plupart des gouvernements qui se sont succédé en France et dans les pays étrangers depuis l'établissement du régime constitutionnel ont admis la nécessité de renvoyer les grands crimes politiques à une juridiction spéciale; généralement constituée pour juger les actes des chefs ou des principaux mandataires du pouvoir exécutif, on lui a souvent confié également le jugement des attentats et complots contre la sûreté du souverain ou de l'Etat. On trouvera au mot CONSTITUTION toutes les indications au sujet de ce tribunal politique, tel qu'il a été organisé par les diverses constitutions de la France et des pays étrangers. Pour la France, nous rappellerons que la haute cour de justice fut instituée par la loi du 10 mai 1791 (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 641). Elle siégea à Orléans dès le mois de nov. 1791, pour juger entre autres le ministre Delessert. Supprimée par décret du 25 sept. 1792, elle fut rétablie par la constitution du 5 fructidor an III (V. t. XII, p. 647) et maintenue par celles du 22 frimaire an VIII (V. t. XII, p. 649) et du 28 floréal an XII (V. t. XII, p. 651); supprimée à la chute de l'Empire, elle ne fut pas rétablie pendant les Cent-Jours. L'acte additionnel, comme la Charte, confia ces attributions à la Chambre des pairs qui prenait alors le titre de *Cour des pairs* (V. ci-dessous). La constitution du 4 nov. 1848 rétablit une *haute cour* de justice (V. t. XII, p. 656). Elle fut convoquée deux fois; du 7 mars au 2 avr. 1849, sous la présidence de Béranger (de la Drôme), elle jugea à Bourges les auteurs de l'attentat du 15 mai 1848 (V. BARBES, BLANQUI et MAI [Journée du 15]); le 10 oct. 1849, elle se réunit à Versailles sous la présidence de Béranger (de la Drôme) pour juger les accusés du mouvement républicain du 13 juin 1849; onze furent acquittés, trois condamnés à la déportation. Une tentative fut faite le 2 déc. 1851 pour convoquer la Haute Cour, conformément à l'art 68 de la constitution et procéder au jugement du président (V. DÉCEMBRE [Coup d'Etat du Deux]). La constitution du 14 janv. 1852 maintint la haute cour avec une organisation analogue à celle de 1848; le sénatus-consulte du 10 juil. 1852 fut complété par celui du 4 juin 1858; on établit une chambre de mises en accusation distincte de celle de jugement, et attribua la nomination annuelle des juges (pris dans la cour de cassation) et du président à l'empereur. La haute cour fut compétente.

La haute cour de justice du second Empire fut convoquée deux fois. Elle fut réunie une première fois à Tours (21-25 mars 1870) pour juger le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'empereur, accusé du meurtre du journaliste Victor Noir (V. ce nom). A la suite des déclarations du prince Pierre, qui affirma, contrairement à la déposition de M. de Fonvielle, qu'il n'avait tiré qu'en état de légi-

time défense, après avoir été frappé par Victor Noir, le haut jury rendit, le 25 mars, un verdict négatif sur les deux questions de meurtre et de tentative de meurtre qui lui étaient posées, et le président Glandaz prononça l'acquiescement du prince. L'émotion que provoqua, dans l'opinion publique, ce scandaleux acquiescement, commençait à peine à se calmer, lorsque, quelques mois plus tard, le 18 juil. 1870, le gouvernement réunit de nouveau la haute cour, à Blois, pour juger une affaire de complot contre la vie de l'empereur, dans laquelle furent retenus soixante-douze accusés; parmi ces accusés figuraient, à côté d'agents provocateurs, des républicains comme Flourens, Mégy, Félix Pyat, Tony Moilin, Dupont, etc. La haute cour fut présidée par M. Zangiacomi, conseiller à la cour de cassation; les fonctions de ministère public furent attribuées à M. Grandperret. Le verdict fut rendu le 8 août: trente-quatre accusés furent déclarés coupables. Les uns, comme Flourens, furent condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée; d'autres, comme Mégy, furent envoyés aux travaux forcés; quelques-uns furent condamnés seulement à la détention. D'ailleurs, moins d'un mois après, la révolution du 4 sept. rendait à la liberté toutes ces victimes d'une intrigue policière.

Lorsque, en 1871, au lendemain de la guerre franco-allemande, éclata l'insurrection de la Commune, il n'y avait plus en France de juridiction spéciale pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat. On sait que M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, déféra les insurgés aux conseils de guerre. La constitution de 1875, qui a organisé définitivement le régime républicain en France, a attribué au Sénat une juridiction politique spéciale (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 661 et 662, et SÉNAT).

Pour les pays étrangers, V. CONSTITUTION, t. XII, notamment pour la Suède, p. 676 et 679; la Norvège, p. 688; pour les Pays-Bas, p. 692, etc.

Cour de la Chaîne. — Juridiction maritime, instituée au XII^e siècle, dans les principaux ports du royaume chrétien de Jérusalem. Cette juridiction spéciale fut créée pour répondre aux besoins du commerce maritime qui, sous les successeurs de Godefroy de Bouillon, mit les Orientaux en rapport avec les nations européennes de la Méditerranée et qui avait pour entrepôts les ports de la Syrie, Tyr, Joppé, Tripoli, Saint-Jean-d'Acre. Peut-être date-t-elle du règne d'Amalric I^{er} (1162-1173), qui promulgua sept assises sur le droit maritime. — Dans chaque port, la cour de la Chaîne était composée de jurés pris parmi les notables commerçants. Elle connaissait des procès entre armateurs, capitaines ou matelots de toute nationalité, des difficultés relatives à l'opération des contrats maritimes, des délits et crimes de mer, etc. On trouve dans les *Assises de Jérusalem* (cour des Bourgeois) quelques dispositions qui se rapportent au droit maritime et qui étaient sans doute empruntées à la jurisprudence de la cour de la Chaîne; on y voit notamment que les affaires entraînant l'application d'une peine, autre que l'amende ou l'emprisonnement, n'étaient pas de sa compétence, mais devaient être renvoyées à la cour des Bourgeois, car le duel judiciaire, mode de preuve usité dans les procès qui pouvaient donner lieu à une peine plus grave, n'était pas admis « en cort de la mer ». — Après la prise de Saint-Jean-d'Acre par les musulmans (1291), quand les débris de l'Etat chrétien furent transférés dans l'île de Chypre, la cour de la Chaîne fut établie à Nicosie, où elle fonctionna jusqu'à la conquête de l'île par les Vénitiens (1489). Ch. MORTER.

Cour de la Fonde. — Juridiction mixte, instituée au XII^e siècle, dans les principales villes du royaume chrétien de Jérusalem, pour statuer sur les causes civiles des indigènes et sur les procès commerciaux qui s'élevaient entre eux et les Européens. Elle tirait son nom de la Fonde (en arabe, *fondoug*), sorte de bazar où les marchands se réunissaient pour traiter de leurs affaires et où ils déposaient leurs marchandises. — Après la prise de Jérusalem, Godefroy de Bouillon avait accordé aux Syriens la faveur de

vivre sous leurs lois nationales et de conserver leurs anciens magistrats appelés *reis*. Mais, sous ses successeurs, les progrès de la conquête et les relations commerciales qui s'établirent entre les Syriens et les Européens amenèrent la suppression des cours indigènes et la création des cours de la Fonde, qui étaient composées de six jurés, dont quatre Syriens et deux Francs, et présidées par un bailli pris parmi les chevaliers ou les barons. On y appliquait la jurisprudence de la cour des Bourgeois et non les coutumes syriennes. La compétence de ces cours s'étendait, *ratione materie*, aux affaires commerciales, quelle que fût la nationalité des parties, *ratione personæ*, aux affaires civiles des indigènes, quand la valeur du litige n'atteignait pas un marc d'argent. Pour les causes civiles d'une plus grande importance et pour les causes criminelles, les Syriens relevaient de la cour des Bourgeois. — Les cours de la Fonde subsistèrent jusqu'à la destruction du royaume de Jérusalem (1291). Ch. MORTET.

Cour des comptes. — I. HISTORIQUE. — Sous l'ancienne monarchie, il existait des chambres des comptes dans les diverses parties de la France; elles avaient pour principale mission de connaître en dernier ressort ce qu'on appelait alors la manutention des finances. Mais leurs attributions étaient beaucoup plus étendues que celles de la cour des comptes actuelle; les chambres, au nombre de treize, étaient des tribunaux de comptabilité, exerçant sur les comptables une active surveillance, remplaçant, jusqu'à un certain point, une trésorerie alors mal organisée, et ayant sur les comptables les pouvoirs d'une juridiction criminelle, chargée de poursuivre les délits de concussion. La chambre des comptes de Paris avait des attributions spéciales qui concernaient : 1° l'ordre public, et sous ce rapport, elle enregistrait les édits, ordonnances et déclarations qui formaient le droit général du royaume, les traités de paix, les contrats de mariage des rois; 2° l'administration des finances; ce second objet comprenait l'enregistrement des déclarations et lettres patentes concernant la forme des comptes; les jugements des comptes des recettes générales des domaines et de celle des finances; 3° la conservation des domaines du roi et des droits régaliens; et sous ce troisième rapport, elle vérifiait et enregistrait toutes les ordonnances regardant la conservation et la manutention du domaine, et les édits qui permettaient des engagements de ce domaine.

La loi des 7-11 sept. 1790, art. 12, posa en principe la suppression des chambres des comptes, suppression réalisée par la loi des 17-29 sept. 1791; aux termes du titre 2, l'Assemblée constituante se réservait le droit de voir et apurer définitivement par elle-même les comptes de la nation. Ce mode de procéder, en opposition absolue avec le principe de la séparation des pouvoirs que l'Assemblée venait de proclamer, fut maintenu jusqu'à la constitution de 1793 qui, par ses art. 105 et 106, prescrivit la nomination de vérificateurs choisis par le pouvoir exécutif, surveillés par des commissaires pris dans le sein du Corps législatif. La constitution de l'an III, art. 325 et suivants, créa cinq commissaires de la trésorerie et cinq commissaires de comptabilité, élus par le conseil des Anciens, sur une liste triple, présentée par le conseil des Cinq-Cents, le règlement définitif des comptes étant d'ailleurs toujours réservé au pouvoir législatif. La constitution de l'an VIII, art. 89, institua une commission de comptabilité nationale chargée de régler et vérifier les comptes des recettes et des dépenses de la République. Cette commission était composée de sept membres choisis par le Sénat. Ces diverses commissions indépendantes, il est vrai, du Trésor, mais privées de caractère et trop peu nombreuses, ne présentant d'ailleurs aucune des garanties d'une magistrature inamovible, ne purent remplir complètement leur mission. Pour donner une plus grande autorité à cet examen de la fortune publique, et pour se conformer d'ailleurs au caractère de la nouvelle administration française centralisée dans toutes ses parties, l'empereur Napoléon I^{er}, sur la proposition du ministre du Trésor, Mollien, conçut en

1807 la pensée de confier le jugement des comptes à une magistrature d'un ordre élevé, et de créer une juridiction ayant qualité pour apurer les comptes, dégager les comptables, affirmer, après examen, l'exactitude des comptes de finances, et les soumettre ainsi au règlement d'une cour suprême. La loi du 16 sept. 1807 et le décret du 28 du même mois, instituèrent et organisèrent la cour des comptes en lui confiant la double mission de contrôler et de juger tous les faits de recettes et de dépenses intéressant les deniers publics. L'empereur Napoléon I^{er}, en instituant cette haute juridiction, voulut, en premier lieu, assurer immédiatement le prompt apurement d'une grande quantité de comptes arriérés; en second lieu, s'appuyer sur un grand corps de magistrature chargé de ramener les comptables, et dans une certaine limite, comme nous le verrons, les ordonnateurs des dépenses, à une régularité qui garantit, pour l'avenir, la bonne gestion des finances. Pour ne laisser aucun doute sur l'éminente position qu'il entendait donner à la cour des comptes, il déclara, dans la loi d'institution (art. 7), qu'elle prendrait rang immédiatement après la cour de cassation, et jouirait des mêmes prérogatives.

II. COMPOSITION ET ORGANISATION. — La cour des comptes se compose d'un premier président, de trois présidents, de dix-huit conseillers maîtres, et la loi du 16 sept. 1807 ajoutait, de conseillers référendaires en nombre qui sera déterminé par le gouvernement. En vertu des décrets des 12 déc. 1860 et 17 juil. 1880, le nombre est aujourd'hui de quatre-vingt-six, vingt-six de première classe et soixante de seconde classe. Le premier président a la haute direction de tous les travaux de la cour ainsi que la police et la surveillance générale. Il préside de droit les assemblées générales et les réunions de la cour en chambre du conseil. Il fait entre les conseillers référendaires la distribution des comptes à vérifier. Il donne aux magistrats de la cour les avertissements nécessaires, et provoque au besoin l'application des mesures disciplinaires prévues par le décret du 19 mars 1852. Il adresse tous les trois mois au garde des sceaux l'état de situation des travaux de la cour, pour être porté à la connaissance du chef de l'Etat. Les présidents des chambres déterminent l'ordre dans lequel les rapports des conseillers référendaires sont entendus, font la distribution de ces rapports aux conseillers maîtres; ils dirigent les discussions et délibérations de la chambre, recueillent les opinions, prononcent les arrêts et en signent les minutes (décret du 23 sept. 1807, art. 30 à 33). Les conseillers maîtres siègent comme juges dans la chambre à laquelle ils sont attachés (même décret, art. 28).

Il est formé trois chambres composées d'un président et de six maîtres des comptes; le premier président peut présider chaque chambre toutes les fois qu'il le juge convenable. Chaque année deux membres de chaque chambre sont répartis entre les deux autres chambres, ou placés dans une seule, selon que les besoins du service l'exigent. Les décisions sont prises dans chaque chambre à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Chaque chambre ne peut juger qu'à cinq membres au moins. Les conseillers référendaires ne sont spécialement attachés à aucune chambre; ils sont chargés de faire des rapports sur les comptes qui leur sont distribués; ils n'ont pas voix délibérative. La réunion des trois chambres de la cour forme ce qu'on appelle la chambre du conseil. Les principales attributions de cette chambre consistent dans la discussion des rapports à fin de déclarations générales de conformité et du rapport public. Elle connaît aussi des observations renvoyées par les trois chambres de la cour sur les diverses natures de comptabilité, afin d'éclaircir les points douteux et d'arriver, autant que possible, à une jurisprudence uniforme. Il y a près de la cour vingt-cinq auditeurs divisés en deux classes, quinze de première classe et dix de seconde: ils sont placés sous la direction du premier président qui les adjoint aux conseillers référendaires pour prendre part aux travaux d'instruction et de vérification dont ces derniers sont chargés. Après quatre

années d'examen, les auditeurs désignés par décret du président de la République peuvent être autorisés à faire directement des rapports aux chambres de la cour, et à signer les arrêts rendus sur leurs rapports (décret du 23 déc. 1869). Par assimilation avec la magistrature ordinaire, les présidents, conseillers maîtres et conseillers référendaires, jouissent de l'inamovibilité. Par voie de conséquence, un décret du 19 mars 1852 a déclaré applicable aux membres de la cour des comptes le décret du 1^{er} mars précédent, sur la mise à la retraite des magistrats; dès lors, les présidents et maîtres des comptes sont retraités à soixante-quinze ans, comme les membres de la cour de cassation; les conseillers référendaires à l'âge de soixante-dix ans, âge de la retraite des conseillers à la cour d'appel. Le décret du 19 mars 1852, par ses art. 3 et 4, donne pouvoir à la cour des comptes, réunie en chambre du conseil, de prononcer d'office, sur la réquisition du procureur général, la censure, la suspension ou la déchéance contre ceux de ses membres qui auraient manqué à leurs devoirs professionnels et compromis leur dignité. Toutefois, la suspension et la déchéance ne sont exécutoires qu'en vertu d'un décret du président de la République rendu sur le rapport du ministre des finances.

Les prescriptions de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles sont applicables aux magistrats de la cour des comptes. La résidence à Paris est obligatoire pour les membres de la cour. Ils sont nommés par décret du chef de l'Etat sur la proposition du ministre des finances. Les présidents et les conseillers maîtres ne peuvent être nommés avant trente ans accomplis, les conseillers référendaires avant vingt-cinq ans. Nul ne peut être nommé conseiller référendaire de première classe s'il n'a passé deux ans au moins dans la deuxième classe; ce passage à la classe supérieure s'effectue moitié au choix, moitié à l'ancienneté. Les vacances parmi les conseillers référendaires de deuxième classe sont réservées pour moitié aux auditeurs de première classe. Les auditeurs sont nommés par la voie du concours; la liste des candidats est arrêtée par le ministre des finances. Pour être admis à concourir, il faut être licencié en droit, âgé de vingt et un ans au moins, et n'avoir pas plus de vingt-huit ans (décrets des 23 oct. 1856, 14 et 25 déc. 1859, 12 déc. 1860, 19 mars 1864 et 25 déc. 1869).

Il existe près de tous les tribunaux une magistrature spéciale connue sous le nom de ministère public, et qui a pour mission de surveiller l'action des tribunaux près desquels elle est placée, de pourvoir à l'application des lois et d'en requérir d'office, en certains cas, l'exécution. Pour la cour des comptes, la loi d'organisation du 16 sept. 1807 portait qu'il y aurait un procureur général près cette cour, et le décret du 28 sept. suivant, art. 36 à 44, a déterminé les attributions de ce fonctionnaire. Le procureur général n'avait alors près de lui qu'un parquet composé d'employés; les décrets des 17 juil. 1880 et 10 mai 1888 lui ont adjoint un avocat général. Comme dans les tribunaux ordinaires, le ministère public ne prenant pas part aux décisions des chambres, on n'a pas vu d'inconvénients à ce qu'il fût révocable; le procureur général est donc amovible. Quant à l'avocat général, choisi, en vertu d'un décret, parmi les conseillers référendaires de première classe, il a le même caractère que les autres magistrats de la cour des comptes, c.-à-d. l'inamovibilité; seulement, en tant qu'avocat général, il peut être révoqué de ses fonctions spéciales. Le procureur général ne peut exercer son ministère que par voie de réquisition; ces réquisitions ou conclusions sont toujours par écrit. Le procureur général peut cependant, dans certains cas, assister aux séances des chambres et y prendre la parole (décret du 17 juil. 1880, art. 3). Les rapports entre les chambres et le parquet ont été réglementés par un arrêté du premier président du 23 févr. 1881; aux termes de cet arrêté, lorsque le procureur général le juge à propos, il peut demander par écrit au président de la Chambre compétente à venir développer

oralement ses conclusions: lorsqu'il les a développées, la cour passe à la délibération en dehors de sa présence.

Le procureur général fait dresser un état général de tous les justiciables de la cour. Il s'assure s'ils sont ou non exacts à présenter leurs comptes dans les délais fixés par les lois et règlements, et requiert contre ceux qui sont en retard l'application des peines, soit des amendes fixées par la loi. Il appartient au procureur général de suivre près de l'administration les formalités nécessaires pour saisir la cour. Il s'assure si les chambres tiennent régulièrement leurs séances, et si les conseillers référendaires et les auditeurs font exactement leurs services, et en cas de négligence, il adresse au premier président les réquisitions nécessaires (décret du 23 sept. 1807, art. 37 et 38). Il transmet aux ministres compétents les expéditions des arrêts de la cour, et suit devant elle l'instruction et le jugement des demandes en revision, pour cause d'erreurs, omissions, doubles et faux emplois reconnus à la charge du trésor public, des départements; et lorsque les comptables sont justiciables de la cour, à la charge des communes, des hospices et des établissements publics et de bienfaisance. Toutes les demandes en mainlevée, réduction ou translations d'hypothèques sont communiquées au procureur général avant d'y être statué (décret précité, art. 39 et 44). Toutes les fois qu'une prévention de faux ou de concussion est élevée contre un comptable, le procureur général est appelé à la chambre et entendu en ses conclusions avant d'y être statué. Ces crimes de faux ou de concussion ne sont plus de la compétence de la cour; aux termes de l'art. 16 de la loi du 16 sept. 1807, elle doit en référer au ministre de la justice qui en fera poursuivre les auteurs devant les tribunaux compétents. Mais comme il s'agit d'une mesure d'ordre public, d'une lettre adressée, s'il y a lieu, au ministre compétent, et non d'un arrêt à rendre, le procureur général appelé à la chambre donne lecture de ses conclusions. Le procureur général peut prendre communication de tous les comptes dans l'examen desquels il croit son ministère nécessaire; il peut requérir cette communication, et chaque chambre peut l'ordonner d'office. Il adresse au ministre des finances des rapports trimestriels sur la situation des jugements de la cour des comptes (décret du 6 juil. 1850; 12 août 1854, art. 6).

Le procureur général est tenu de correspondre avec les ministres sur tous les renseignements qu'ils peuvent avoir à demander pour l'exécution des arrêts, les saisies, oppositions et inscriptions hypothécaires. Lorsque la chambre du conseil statue par voie de déclaration générale, de conformité, débère sur le rapport public, sur les questions générales de jurisprudence et sur les affaires d'ordre intérieur, le ministère public prend part au vote comme aux débats. Le procureur général est encore appelé, s'il le juge opportun, à signaler au ministre des finances le défaut de surveillance dont les comptables supérieurs se seraient rendus coupables vis-à-vis des receveurs municipaux et hospitaliers justiciables de la cour des comptes.

Il y a près de la cour des comptes un greffe, à la tête duquel se trouve un greffier en chef; il assiste aux assemblées générales et y tient la plume; des commis greffiers tiennent la plume aux audiences des chambres. Le greffier en chef est chargé de tenir les différents registres, et notamment celui de délibérations de la cour en chambre du conseil. Il est chargé de veiller à la conservation de la minute des arrêts, d'en faire faire des expéditions, de garder les pièces qui lui sont confiées, et de concourir à la suppression de ces mêmes pièces aux époques et dans les formes déterminées par les règlements. En cas d'empêchement, le premier président désigne un commis greffier.

III. COMPÉTENCE. — La compétence de la cour des comptes s'étend sur la France, l'Algérie et les colonies; les comptabilités soumises au jugement de la cour peuvent être divisées en quatre catégories: 1^o comptabilités intéressant directement le trésor public ou rattachées pour ordre au budget de l'Etat; 2^o comptabilités du Trésor ne donnant

pas lieu à un maniement de fonds par les comptables qui rendent compte; 3° comptabilités des communes et des établissements publics et de bienfaisance; 4° comptabilités en matières.

1° *Comptabilités intéressant directement le trésor public ou rattachées pour ordre au budget de l'Etat.* En principe, le jugement des comptes des agents comptables du Trésor avait été attribué à la cour par la loi du 16 sept. 1807; mais, pendant plus de dix ans, on ne soumettait à ce jugement que des comptes collectifs présentés par les directeurs généraux des régies financières; comptables d'ordre qui n'avaient pas de responsabilité réelle. Mais peu à peu, par suite des prescriptions de diverses lois, ordonnances et règlements, la cour put se faire produire les comptes individuels de comptables responsables. Elle juge donc aujourd'hui les comptes suivants : les trésoriers-payeurs généraux et le receveur central de la Seine qui sont chargés de la perception des contributions directes, et les trésoriers-payeurs du paiement de toutes les dépenses de l'Etat, à l'exception des frais de perception des autres régies financières (ordonnance du 18 nov. 1817). Les trésoriers-payeurs généraux rendent compte : 1° de leurs propres opérations et de celles effectuées par les receveurs particuliers et les percepteurs comptables subordonnés sous leurs ordres; 2° des opérations faites pour le compte du département dans lequel ils exercent leurs fonctions; 3° des opérations dont ils sont chargés pour divers services spéciaux, et des opérations de trésorerie; et à ce dernier titre, ils centralisent les recettes, excèdent les besoins des autres régies financières. Le receveur central de la Seine rend compte des opérations de recettes faites par les comptables subordonnés, les receveurs d'arrondissement de la ville de Paris, et les percepteurs du département de la Seine. Les receveurs principaux des douanes, des contributions indirectes, des postes et télégraphes; les comptes de ces trois ordres de comptables présentent, non seulement leurs propres opérations, mais aussi celles des autres comptables de leurs circonscriptions qui leur sont subordonnés (ordonnances des 18 sept. 1817, 8 nov. 1820, 18 févr. 1827; décret du 27 nov. 1864). Les receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre, et les conservateurs des hypothèques (ordonnance du 18 nov. 1817). Le caissier-payeur central du trésor public (ordonnances des 18 nov. 1817 et 5 avr. 1848). Le payeur central de la dette publique (décret du 27 mars 1875). Ce décret attribue à un comptable distinct qui prend la qualification de payeur central de la dette publique le paiement des arrérages de rente, des pensions et de certaines valeurs du trésor public, confié précédemment au caissier payeur central. Les payeurs d'armée (ordonnance du 18 nov. 1817). Les trésoriers-payeurs en Algérie (ordonnances des 21 août 1839 et 16 déc. 1843). Les receveurs principaux des contributions directes, des douanes, des postes et les receveurs de l'enregistrement en Algérie (ibid.). Les trésoriers des colonies (loi du 27 juin 1841; décrets des 26 sept. 1855 et 20 nov. 1882). Les receveurs des postes dans les stations étrangères (ordonnance du 8 déc. 1820). Le caissier agent comptable de la Monnaie (ordonnance du 20 nov. 1879). L'agent comptable de la Légion d'honneur (loi des finances du 29 juil. 1881 et décret du 1^{er} déc. suivant). Le trésorier général des invalides de la marine (décret du 11 févr. 1809 et du 17 nov. 1885). L'agent comptable de l'Ecole centrale des arts et manufactures (loi du 13 mai 1863). Le caissier de l'Imprimerie nationale (ordonnance du 23 juil. 1823; loi du 9 juil. 1836). Le caissier général des chemins de fer de l'Etat (décret du 25 mars 1878). L'agent comptable de la caisse nationale d'épargne (loi du 9 avr. 1881; décret du 31 août suivant). Le caissier de la caisse des dépôts et consignations et de la caisse d'amortissement (ordonnance du 12 mai 1825). La cour reçoit en outre chaque année les revues de la solde des troupes de terre et de mer, documents qui servent à constater la régularité des opérations effectuées dans chaque régiment pour le

paiement de l'effectif; ces revues forment un complément indispensable des opérations comprises dans les comptes des trésoriers payeurs généraux au titre des ministères de la guerre et de la marine. L'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires (décrets des 16 janv. 1877 et 14 août 1880). Les comptes de la Monnaie, de la Légion d'honneur, des invalides de la marine, de l'Imprimerie nationale, des chemins de fer de l'Etat, de la caisse d'épargne postale, sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat.

2° *Comptabilités ne donnant pas lieu à un maniement de fonds par les comptables qui rendent compte.* Ces comptabilités ont pour but de présenter une régulière constatation de modifications effectuées dans certaines natures d'opérations qui peuvent engager soit la responsabilité du Trésor, soit celle des comptables chargés des services. L'agent comptable du grand livre de la dette publique et de celui des pensions (accroissement ou réduction) (ordonnance du 8 déc. 1844). L'agent comptable du transfert et mutation à Paris. Dans les départements, les trésoriers-payeurs généraux sont chargés de ce service (ordonnance de 12 nov. 1826). L'agent comptable des reconversions et renouvellement de rentes au porteur (décret du 14 déc. 1876). Le premier de ces agents a pour mission de faire connaître les modifications survenues chaque année sur le grand livre de la dette publique; soit que de nouveaux emprunts aient accru la dette, soit qu'elle ait été réduite par l'amortissement et d'autres causes; et les accroissements et réductions survenus dans les pensions servies par l'Etat. Les deux autres agents constatent les changements opérés chaque année dans la propriété des titres de rentes nominatives, ou dans les inscriptions au porteur; ils rendent des comptes; la cour ne prononce la libération de ces comptables qu'après avoir reconnu : 1° que les inscriptions n'excèdent pas les autorisations législatives en vertu desquelles elles ont été inscrites; 2° que lesdites inscriptions ont eu lieu sur pièces régulières. L'agent comptable des traites de la marine, chargé de suivre la régularisation des paiements effectués sur traites pour certaines dépenses de la marine par des agents résidant hors de France et autorisés à émettre ces traites sur le Trésor. Cet agent comptable n'a pas de maniement de fonds; les traites revêtues du vu bon à payer du ministre de la marine, sont soldées par le caissier payeur central du Trésor (ordonnance du 13 mai 1838).

L'agent comptable des virements de compte dont la mission consiste à produire à la cour un résumé général des modifications apportées pendant le cours d'un exercice dans les écritures officielles de la comptabilité publique, tant en recette qu'en dépense, par suite de changements d'imputation, de compensations, de mouvements de comptes courants; d'une manière générale, d'opérations qui ne donnent lieu à aucune entrée ni à aucune sortie matérielle de fonds. Cet agent doit justifier par pièces que les modifications dans les écritures ont été régulièrement opérées (ordonnance du 9 juil. 1826).

3° *Comptabilités des communes, des établissements publics et de bienfaisance.* En ce qui concerne les établissements publics, les comptes des économes des lycées nationaux, de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole forestière de Nancy, de l'Ecole normale spéciale de Cluny, des lycées de filles, et des écoles normales primaires, sont jugés par la cour quel que soit le chiffre des revenus (ordonnance du 20 mars 1829, règlement du 16 oct. 1867, règlement du 3 juin 1858, loi du 23 juil. 1882). Il en est de même des comptes des receveurs des établissements généraux de bienfaisance et d'utilité publique, savoir : l'hospice national des Quinze-Vingts, les Jeunes Aveugles, les Sourds-Muets de Paris, la maison nationale de Charenton, les asiles nationaux de Vincennes et du Vésinet, les Sourdes-Muettes de Bordeaux, les Sourds-Muets de Chambéry, l'hospice du Mont-Genève (ordonnances des 14 mai 1831, 13 févr. 1841; décret du 20 mars 1855). Quant aux autres comptes compris dans ce paragraphe, soit les communes et

les établissements de bienfaisance, la loi organique de 1807 n'avait attribué à la cour que le jugement des comptes des communes dont les budgets étaient arrêtés par l'empereur. L'ordonnance du 23 avr. 1823 étendit sa juridiction à toutes celles dont les revenus s'élevaient à 10,000 fr. L'ordonnance du 22 janv. 1831 y ajouta les comptes des hospices et établissements de bienfaisance. Aujourd'hui pour ces diverses personnes morales, la cour est compétente pour juger, lorsque les revenus ordinaires se sont élevés pendant trois exercices consécutifs à plus de 30,000 fr., savoir : les comptes des receveurs de communes, établissements de bienfaisance, hôpitaux, hospices, asiles d'aliénés, dépôts de mendicité (loi du 18 juil. 1832, ordonnance du 18 déc. 1839, règlement du 30 juin 1865, décret du 27 janv. 1866, loi du 5 avr. 1884). Les trésoriers des associations syndicales créés dans un but d'utilité générale, et régulièrement autorisées par le gouvernement, sont assujettis aux règles de la comptabilité communale (loi du 21 juin 1865). Les caissiers des monts-de-piété (loi du 24 juin 1851). La cour, en ce qui concerne ces comptabilités, est chargée d'une autre mission ; elle statue sur les appels formés contre les arrêtés rendus par les conseils de préfecture sur les comptabilités que ceux-ci ont à juger, soit les comptes des communes, des établissements de bienfaisance, hospices, hôpitaux et associations syndicales dans les termes de la loi du 21 juin 1865, dont les revenus ordinaires ne s'élèvent pas à 30,000 fr. Les conseils de préfecture, en effet, ne jugent pas en dernier ressort (ordonnances des 28 janv. 1815, 21 mai 1817, 31 oct. 1821, lois des 18 juil. 1837, art. 66, 5 avr. 1884, art. 157, 21 juin 1865, art. 16). Les pourvois devant la cour des comptes ne sont pas suspensifs, aux termes d'un avis du conseil d'Etat du 9 févr. 1808. Toutefois, la cour saisie du pourvoi peut, si elle le juge convenable, accorder un sursis (art. 1575 de l'instruction générale du 20 juin 1859). Les formes à observer pour la procédure à suivre, introduction de ces pourvois devant la cour, et leur jugement ont été fixés par une ordonnance du 28 déc. 1830. Aux colonies, tous les comptes de communes, établissements de bienfaisance, quel que soit le chiffre des revenus, et certains comptes des contributions indirectes attribués au service local, c.-à-d. à chaque colonie, sont jugés par les conseils privés ; ce sont des conseils qui sont en grande partie des attributions analogues à celles des conseils de préfecture. La cour statue seulement sur les appels formés contre les règlements prononcés par ces conseils privés à l'égard des comptes des comptables soumis à leur juridiction.

4° *Comptabilités en matières.* Ces comptabilités se divisent en deux parties : 1° Celles qui sont rattachées aux comptabilités en deniers, ainsi : le compte de l'agent comptable de l'Imprimerie nationale, comprenant les caractères d'impression et les livres en magasin ; les comptes relatifs aux papiers timbrés, aux timbres mobiles, et rattachés aux comptabilités des receveurs des contributions indirectes ; la comptabilité des timbres-poste rattachée aux comptes rendus par les receveurs principaux des postes et télégraphes. Les matières et deniers appartenant aux lycées, aux écoles normales compris dans les comptes des économes. Les comptes des préposés à la vente des poudres et à la vente des tabacs. La cour statue sur ces divers comptes en général dans le même arrêt que sur chaque comptabilité de deniers correspondants (ordonnance du 8 nov. 1820). Le caissier agent comptable du *Journal officiel* (décret du 30 déc. 1880). 2° Les matières de consommation et de transformation appartenant à l'Etat. En ce qui concerne les ministères de la guerre, de la marine, de l'intérieur (service des prisons), de l'agriculture, du commerce et des finances (service des postes et télégraphes), il y a dans chaque magasin, chantier, usine, arsenal et autres établissements appartenant à l'Etat, un agent responsable des matières qui y sont déposées. Cet agent est comptable de la quantité des dites matières suivant l'unité applicable à chacune d'elles. Dans les trois premiers mois de chaque année, ces agents

font parvenir au ministère compétent le compte de leur gestion de la précédente année. Puis, les ministres transmettent à la cour les comptes individuels des comptables de leurs départements, appuyés des pièces justificatives dont la production est prescrite par les règlements. La loi du 6 juin 1843 a attribué le contrôle de ces comptabilités en matières à la cour des comptes ; mais celle-ci ne juge pas ces comptabilités par des arrêts, elle procède par voie de déclaration, c.-à-d. que la cour n'a pas de juridiction directe sur les comptables des matières. C'est pour ce motif que la loi précitée de 1843 ne dit pas : la « cour juge », mais seulement que les comptes sont soumis à son contrôle. La cour, dans ses déclarations, signale seulement par des mentions les irrégularités constatées ; elle adresse à chaque ministre de qui relèvent les établissements les résultats de son examen. Chaque ministre ordonne les redressements à opérer s'il y a lieu, puis informe la cour de la suite donnée à ses observations. Les comptables auxquels s'appliquent la loi précitée du 6 juin 1843 et l'ordonnance portant règlement du 16 août 1844, sont les suivants : ministère de la guerre : services des vivres, hôpitaux, habillements, campements, harnachements, équipages militaires, remonte, fourrages, artillerie, génie, école de maréchalerie. Les comptes sont dressés par unités simples (décrets portant règlement du 19 nov. 1871 et du 9 sept. 1888). — Ministère de la marine : services de l'habillement des équipages de la flotte, habillements des troupes, casernement, hôpitaux, vivres, justice maritime, approvisionnements généraux de la flotte ; travaux hydrauliques et bâtiments civils, chiourmes, chauffage et éclairage. Les comptes matières de la marine sont présentés en valeurs et par unités collectives (décret portant règlement du 13 déc. 1845 ; instructions des 1^{er} oct. 1854 et 30 nov. 1857 ; décret du 23 nov. 1887). — Ministère de l'agriculture : écoles vétérinaires, écoles d'agriculture, vacheries et bergeries, établissements thermaux, haras et dépôts d'étalons. — Ministère du commerce : écoles d'arts et métiers, école d'horlogerie de Cluzes (règlements des 1^{er} févr. 1850 et 29 avr. 1854). — Ministère de l'intérieur : maisons de force et de correction, colonies agricoles de jeunes détenus, services des transports cellulaires, maisons centrales (règlement du 26 déc. 1853). — Ministère des finances : matériel des postes et des lignes télégraphiques. Pour ces trois derniers ministères, la comptabilité est tenue par unités simples et par quantité (comptes généraux rendus par les ministres compétents, et comprenant le matériel de transformation et de consommation appartenant à l'Etat). Enfin, outre ces diverses attributions, la cour juge les comptabilités qui lui sont régulièrement attribuées par des lois ou des décrets ; de plus, elle juge également ce qu'on appelle les comptabilités occultes et irrégulières ; aux termes des lois, ordonnances et décrets sur les matières, toute personne autre que le comptable, qui, sans autorisation légale, se serait ingérée dans le maniement des deniers publics, est, par ce seul fait, constituée comptable, sans préjudice des poursuites prévues par l'art. 258 du code pénal comme s'étant immiscée sans titre dans des fonctions publiques. Les gestions occultes sont soumises aux mêmes juridictions et entraînent la même responsabilité que les gestions patentes et régulièrement décrites. La cour juge les comptes rendus quel que soit le chiffre des opérations à la condition que les comptabilités elles-mêmes dans lesquelles on aura découvert ce maniement irrégulier de deniers publics soient soumises à sa juridiction. Si ces sortes de comptabilités étaient signalées dans les comptes soumis au jugement des conseils de préfecture, ceux-ci seraient chargés de les juger sauf appel à la cour des comptes (instruction générale du 20 juin 1859, art. 818 ; décret du 31 mai 1862, art. 25 ; loi du 5 avr. 1884, art. 66).

5° *Formes de la vérification et du jugement des comptes.* La loi du 16 sept. 1807 reprenant les règles observées pour la vérification des comptes, a considérablement simplifié le mode de procéder antérieur à 1789. Devant les

anciennes chambres des comptes, les comptables étaient assujettis, pour la présentation de leurs comptes, à l'entremise d'officiers ministériels dénommés procureurs aux comptes. Les chambres des comptes se composaient d'auditeurs, de correcteurs et de maîtres. Un compte à vérifier était d'abord envoyé à un auditeur dont la mission consistait à vérifier ce qu'on appelait la législation de compte, c.-à-d. si chaque article de recette et de dépense était suffisamment justifié d'après les lois sur la matière. Alors il était fait rapport à la chambre des maîtres qui rendaient un premier arrêt d'admission ou de rejet. Dans le deuxième cas, il fallait recommencer à produire des pièces ou en compléter la production pour revenir ensuite à une nouvelle vérification des auditeurs. Dans le premier cas, le compte passait à la correction, c.-à-d. à l'examen des correcteurs qui vérifiaient le matériel du compte, l'exactitude des calculs. Sur leurs rapports, également faits à la chambre des maîtres, il sortait un ou plusieurs arrêts, ou le comptable enfin obtenait sa décharge. On a pensé tout d'abord qu'il y avait double emploi dans la filière des auditeurs et des correcteurs, dont une seule classe aurait pu juger simultanément la légalité et le matériel des comptes. Les lois relatives aux commissions de comptabilité et la loi du 16 sept. 1807 ont donc supprimé : 1° l'entremise des procureurs qui entraînait des frais reconnus inutiles ; 2° les divers ordres d'examen des comptes. Aujourd'hui, lorsque les justiciables ont fait parvenir leurs comptes au greffe de la cour, dans les formes et dans les délais prescrits par les lois et règlements, le premier président fait la distribution de ces comptes entre les conseillers référendaires en indiquant la chambre à laquelle le rapport doit être fait ; et chaque conseiller référendaire examine le compte à lui distribué, et fait un rapport pour provoquer un arrêt sur l'ensemble dudit compte. Le conseiller référendaire ne peut être chargé deux fois de suite de la vérification des comptes d'un même comptable, et le conseiller maître ne peut, non plus, être nommé deux fois de suite rapporteur dans les mêmes conditions. Les conseillers référendaires sont tenus de vérifier eux-mêmes tous les comptes qui leur sont distribués ; ils rédigent sur chaque compte un rapport raisonné contenant leurs observations sur la recette et la dépense dans l'ordre des articles, puis ils établissent la ligne de compte, c.-à-d. la situation du comptable soit à sa sortie de fonctions, soit au 31 déc., et dans ce dernier cas présentent l'excédent de recettes qui sera repris au compte suivant. Les observations sont de deux natures, soit les charges, paiements de recettes ou rejets de dépenses, et les souffrances, observations provenant de critiques portant sur les pièces mêmes, et dont chaque article a paru susceptible relativement aux comptables ; soit la composition des recettes avec les lois qui les ont autorisées, et des dépenses avec les crédits sur lesquels elles sont imputées, et qui donnent lieu à des remises à la chambre du conseil, chargée de statuer définitivement sur les déclarations générales de conformité et sur le rapport au chef de l'Etat (loi du 16 sept. 1807, art. 20 ; décret du 28 sept. suivant, art. 24). Les magistrats peuvent entendre les comptables ou leurs fondés de pouvoir pour l'instruction des comptes ; la correspondance est préparée et remise par eux au président de la chambre qui doit entendre le rapport. Lorsque la vérification d'un compte exige le concours de plusieurs référendaires, le premier président désigne un conseiller référendaire de première classe, qui est chargé de diriger le travail, de recueillir les observations, de faire le rapport d'ensemble à la chambre. Les référendaires qui ont pris part à la vérification assistent aux séances de la chambre pendant le rapport. Le compte, le rapport, les pièces à l'appui sont mis sur le bureau, pour y avoir recours au besoin. Le président fait la distribution du rapport à un maître qui est tenu de vérifier si le référendaire a fait lui-même le travail, et si les difficultés élevées dans le rapport sont fondées. Le maître présente ensuite son opinion motivée à

la chambre, qui statue à la majorité des voix, le conseiller référendaire préalablement entendu, mais seulement à titre consultatif. La minute des arrêts rédigée par les conseillers référendaires rapporteurs est signée de lui et du président de la chambre ; elle est remise avec les pièces à l'appui au greffier en chef qui la présente à la signature du premier président, et en délivre les expéditions. Les arrêts de la cour des comptes sont provisoires ou définitifs ; dans le sens ordinaire, on appelle jugement provisoire celui par lequel un tribunal décide actuellement et par provision, certaines questions détachées de la cause principale et qui présentent un caractère d'origine. Tel n'est pas le sens de ce mot provisoire employé pour les décisions émanant de la cour des comptes. Un arrêt provisoire, bien qu'ayant cette dénomination, est rendu sur l'ensemble de la comptabilité soumise au jugement de la cour ; il est provisoire en ce sens seulement qu'il est le premier rendu sur cette comptabilité. En effet, la cour juge sur pièces, et les comptables ne sont admis à discuter ni en personne ni par ministère d'avocat les articles de leurs comptes ; dès lors, il n'y a pas débat contradictoire ; il en résulte que le premier arrêt rendu sur un compte est toujours provisoire. Il est accordé deux mois au comptable pour répondre, par écrit, aux charges et injonctions qu'il contient et produire les justifications nécessaires. Si cet arrêt n'a pu être exécuté ou contredit dans les deux mois, la cour peut, à l'expiration de ce délai, rendre un arrêt définitif qui met à la charge du comptable par des forcements de recette et des rejets de dépense les sommes ou une partie des sommes qui ont fait l'objet des charges ou injonctions contenues dans le premier arrêt. — Dans le cas où, au contraire, les comptables ont produit des justifications ou explications en réponse au premier arrêt, la cour les apprécie, et si elle ne fait aucune observation nouvelle, elle prononce définitivement sur le compte (loi du 28 pluviôse an III, art. 14 ; arrêté des conseils du 29 frimaire an IX ; circulaire ministérielle du 29 mai 1831 ; art. 1560 de l'instruction générale du 20 juin 1859).

La cour établit par ses arrêts définitifs si les comptables sont quittes ou en avance ou en débet ; dans les deux premiers cas, elle prononce bien décharge définitive, et si les comptables ont cessé leurs fonctions, elle ordonne mainlevée et radiation des oppositions et inscriptions hypothécaires mises sur leurs biens à raison de la gestion dont le compte est jugé. Si la cour constate que les comptables sont en avance, elle se borne à le mentionner, et renvoie ses justiciables à se pourvoir devant qui de droit pour obtenir le remboursement de la somme avancée. Dans le troisième cas, la cour condamne les comptables à solder leur débet dans les délais prescrits (loi du 16 sept. 1807, art. 13). Une expédition de chaque arrêt rendu sur les comptes du Trésor est adressée par le procureur général au ministre des finances chargé d'en suivre l'exécution. Pour les communes et les établissements de bienfaisance, les arrêts sont communiqués par le ministre des finances aux préfets dans un délai de quinze jours, à partir de la réception au ministère de l'expédition de l'arrêt, qui a été envoyée par le procureur général près la cour des comptes, conformément à l'art. 39 du décret du 28 sept. 1807. Les préfets, dans un délai de huit jours, notifient par lettres recommandées, avec demande d'avis de réception, aux maires et aux administrateurs des établissements assimilés, les arrêts de la cour communiqués par le ministre des finances. Les préfets constatent, par un procès-verbal arrêté à la fin de chaque trimestre, l'envoi aux maires et aux administrateurs des arrêts communiqués par le ministre des finances, et les numéros des bulletins de dépôt délivrés par la poste. Ils adressent à la cour des comptes, par l'entremise du ministre des finances, le procès-verbal, en y annexant les bulletins de dépôt et les avis de réception (décret du 12 juil. 1887, art. 1 et 2). En ce qui concerne les lycées et les écoles normales, les arrêts sont adressés au ministre de l'instruction publique et

notifiés aux comptables par l'entremise des recteurs (règlement du 16 oct. 1867 ; décret du 29 juil. 1887).

La mission de la cour des comptes est circonscrite dans une matière spéciale et déterminée, le jugement des comptes ; sa juridiction est exceptionnelle. Il en résulte que si dans l'examen d'un compte, la cour trouve des faux ou des concussion, elle ne peut en connaître ; elle doit en rendre compte au ministre des finances, et en référer au ministre de la justice qui fera poursuivre les auteurs devant les tribunaux compétents (loi du 16 sept. 1807, art. 16 ; décret du 28 sept. suivant, art. 41). Dans l'esprit de son institution, la cour des comptes ne pourrait pas détruire, par un refus d'allocation, l'effet des ordonnances de paiement ou des mandats délivrés par les ordonnateurs. Elle n'est juge que des faits des comptables et non de ceux des administrateurs investis de la puissance exécutive, dont la responsabilité, concentrée dans celle des ministres, ne relève que du chef de l'Etat et des Chambres législatives. Elle ne peut donc, dans aucun cas, s'attribuer juridiction sur les ordonnateurs, ni refuser aux comptables de l'Etat l'allocation des paiements faits par eux sur ordonnances revêtues des formalités prescrites et accompagnées des acquits des parties prenantes, ainsi que des pièces constatant que leur effet est d'acquitter une dette régulièrement justifiée. Ces pièces sont déterminées, par nature de service, dans des nomenclatures arrêtées de concert entre le ministre des finances et les ministres ordonnateurs (loi du 16 sept. 1807, art. 18 ; ordonnance du 15 sept. 1822, art. 10 ; décret du 31 mai 1862, art. 88). La cour n'a sur les ordonnateurs qu'un droit de contrôle qui s'exerce sur les comptes d'administration rendus chaque année par les ministres, chacun pour son département.

IV. VOIES DE RECOURS. — La cour des comptes est une cour souveraine dont les arrêts sont rendus en dernier ressort ; cependant ces arrêts sont soumis à deux voies de recours extraordinaires : 1^o la revision ; 2^o la cassation.

Revision. On appelle revision l'examen fait à nouveau de tout ou partie des articles d'un compte, par le même tribunal qui l'avait définitivement jugé. En raison du caractère définitif de la première décision rendue, cette revision ne peut avoir lieu que dans les cas spéciaux déterminés par la loi. Aux termes de l'art. 14 de la loi du 16 sept. 1807, la cour, nonobstant l'arrêt qui aurait jugé définitivement un compte, peut procéder à la revision, soit sur la demande du comptable, appuyée de pièces justificatives recouvrées depuis l'arrêt, soit d'office, soit à la réquisition du procureur général, pour erreur, omission, faux ou double emploi reconnus pour la vérification d'autres comptes. La revision est un acte exceptionnel qui remet en question la chose définitivement jugée ; elle ne peut être admise que dans les cas suivants : si la demande est formée par les comptables, il suffit pour rendre cette demande en revision recevable, qu'elle soit appuyée de pièces justificatives recouvrées depuis l'arrêt de la cour, le comptable devant prouver que ces pièces ont une existence antérieure à l'arrêt définitif. Si l'affaire est évoquée d'office par la cour ou sur la réquisition du procureur général, il faut que les erreurs soient reconnues pour la vérification d'autres comptes. — Il s'agit d'ailleurs dans l'espèce, suivant la jurisprudence constante de la cour des comptes, d'erreurs matérielles, d'omissions de recette ou de dépense sur un compte jugé, de falsification soit de date, soit d'écritures pouvant entraîner des doubles emplois. Cette action, analogue à celle autorisée par les art. 488 et 541 du code de procéd. civ., ne se prescrit qu'après trente années révolues. La requête en revision doit être notifiée à la partie adverse, l'Etat, le département, la commune ou l'établissement public ; la cour rend un premier arrêt déclarant s'il y a lieu à revision ; cet arrêt est notifié aux parties, et dans le cas de l'admission, il leur est accordé deux mois pour produire leurs moyens de défense. Un second arrêt statue ensuite sur le fond (art. 1572 de l'instruction générale du 20 juin 1859).

Cassation. Les arrêts de la cour des comptes contre les comptables sont exécutoires, ils ne peuvent être attaqués que pour violation des formes ou de la loi devant le conseil d'Etat. En effet, si la cour emprunte les formes judiciaires sous le rapport de son organisation et de sa procédure, ses décisions, sous le rapport du jugement des comptes, sont considérées comme faisant partie du contentieux administratif ; elles aboutissent donc au conseil d'Etat qui possède la plénitude de ce contentieux. Dans le cas où un comptable se croit fondé à attaquer un arrêt, il se pourvoit dans les trois mois, pour tout délai, à partir de la notification de l'arrêt, au conseil d'Etat, conformément au règlement sur le contentieux. Le ministre des finances, et tout autre ministre pour ce qui concerne son département, peut, dans le même délai, faire son rapport au président de la République et proposer le renvoi au conseil d'Etat de sa demande en cassation des arrêts qu'il croira devoir être cassés pour violation des formes ou de la loi (loi du 16 sept. 1807, art. 17). Le pourvoi devant le conseil d'Etat n'a pas d'effet suspensif (décret du 22 juil. 1806, art. 6). Le conseil d'Etat statue, en ce cas, non pas comme cour d'appel, la cour des comptes ayant une juridiction souveraine, mais comme cour de cassation ; il ne pourrait donc ni retenir ni juger le fond de l'affaire, laquelle, sauf le cas de cassation pour incompétence, est renvoyée à la cour des comptes et portée pour le jugement du fond devant une des Chambres qui n'en a pas connu. Dans le cas où un ou plusieurs membres de la chambre qui a rendu le premier arrêt sont passés à la chambre nouvellement saisie de l'affaire, ils s'abstiennent d'en connaître, et ils sont, si besoin est, remplacés par d'autres conseillers maîtres en suivant l'ordre de leur nomination (ordonnance du 16 sept. 1819, art. 1 et 2).

V. DÉCLARATION GÉNÉRALE DE CONFORMITÉ. — Outre sa mission comme corps judiciaire, la cour agissant alors comme corps politique doit éclairer le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sur la gestion de la fortune publique ; elle ne procède pas en ce cas par des arrêts, mais par des déclarations générales de conformité. Ce sont des déclarations constatant la conformité qui doit exister entre les arrêts rendus par la cour sur les comptes individuels des comptables du Trésor et les comptes rendus par les ministres. En effet, les ministres, en tant qu'ordonnateurs des dépenses, rendent des comptes généraux ; l'un de ces comptes, le compte général de l'administration des finances est un compte annuel qui comprend toutes les opérations effectuées d'un 1^{er} janv. au 31 déc. d'une année sur tout le territoire, et qui présente le relevé des opérations retracées dans les écritures de la comptabilité publique ; les autres sont des comptes d'exercice rendus par tous les ministres et comprenant en recette et en dépense toutes les opérations effectuées d'un 1^{er} janv. à la clôture de l'exercice, aujourd'hui au 30 avr. de l'année suivante, sur un même budget ; le ministre des finances y joint le compte des recettes pour ce même laps de temps (loi du 25 mars 1817, art. 148 à 153 ; ordonnances des 14 sept. 1822, art. 22 ; 10 déc. 1823, titre 2, et 9 juil. 1826). La cour est appelée à démontrer que les nombreuses opérations relatives au budget de l'Etat et exécutées pendant toute la durée de l'exercice sur tous les points du territoire ont été régulièrement effectuées ; que les lois et règlements qui régissent les finances ont été observés avec exactitude par les ordonnateurs comme par les comptables. Pour arriver à constater la conformité entre les arrêts de la cour et les comptes des ministres, la cour reçoit du ministère des finances des résumés généraux reproduisant les faits compris dans les comptes individuels des comptables avec les divisions adoptées pour les comptes ministériels. Chaque chambre de la cour rend, selon sa compétence, une déclaration partielle sur les résultats de la comparaison établie entre les opérations portées dans les comptes individuels des comptables et les comptes généraux dont il vient d'être question. On produit un résumé par nature de

comptabilité et par exercice pour les comptabilités rattachées pour ordre au budget de l'Etat. On joint à ces divers résumés les comptes du caissier-payeur central du Trésor, du payeur de la dette publique et le résumé général des virements des comptes.

A l'aide de ces divers documents, la cour rend donc deux déclarations générales ; par la première, elle déclare que le compte général de l'administration des finances pour l'année qui se rapporte au compte rendu, est d'accord pour les opérations de toute nature effectuées pour les comptables d'un 1^{er} janv. au 31 déc. de l'année, avec les arrêts rendus sur les comptes individuels des comptables du Trésor pour cette même année. Cette première déclaration constate, en outre, l'accord existant entre les résultats des mêmes arrêts et les résultats corrélatifs du bilan de l'administration des finances, tel qu'il est compris au compte général. Par la deuxième déclaration, la cour constate que les recettes et les dépenses comprises dans les comptes des ministres pour un exercice ordinaire sont conformes aux résultats des arrêts rendus sur les opérations correspondantes portées dans les comptes des comptables des finances, et appuyées des pièces justificatives qui leur servent de preuves (ordonnance du 9 juil. 1826). Cette deuxième déclaration qui statue sur la situation définitive de l'exercice expiré, comprend les faits accomplis pendant la période entière d'exécution d'un budget. Aussi elle est adressée au ministre des finances pour être imprimée et communiquée au Sénat et à la Chambre des députés avant qu'il ne soit statué sur le projet de règlement législatif du budget de l'exercice auquel s'applique cette déclaration (arrêté du 29 nov. 1848, art. 7). Cette deuxième déclaration ne se borne pas à une simple constatation de conformité, mais elle formule des réserves, signale les irrégularités pouvant engager la responsabilité des ministres, et présente toutes autres observations qui peuvent être utiles au contrôle d'un budget. Elle doit être adressée au ministre des finances avant le 1^{er} mai de l'année qui suit la clôture de l'exercice expiré (décret du 25 janv. 1889, art. 7). Ces déclarations générales de conformité sont arrêtées en chambre de conseil, le procureur général entendu en ses conclusions ; elles sont ensuite prononcées en audience solennelle et publique par le premier président. La cour prononce également, en audience solennelle, dans les mêmes formes, des déclarations générales sur la conformité des résultats des comptes individuels des comptables en matières, avec les résultats des comptes généraux publiés par les ministres compétents en ce qui concerne les matières de consommation et de transformation (ordonnance du 26 août 1844, art. 11). La cour doit également mentionner dans sa déclaration sur les comptes matières du ministre de la marine la situation annuelle des approvisionnements de la flotte (loi du 8 mars 1850, art. 4).

VI. RAPPORT ANNUEL. — Le rapport annuel au président de la République a pour objet de faire connaître le résultat général des travaux de la cour, et les voies de réforme et d'amélioration dont les différentes parties de la comptabilité lui ont paru susceptibles. Ce rapport est préparé par un comité spécial formé chaque année par le premier président et composé des présidents, du procureur général et de trois conseillers maîtres désignés par les chambres, pour procéder à un premier examen du projet de rapport. Les éléments consistent dans les observations présentées par les conseillers référendaires, résultant de la comparaison de la nature des recettes avec les lois et de la nature des dépenses avec les crédits. La rédaction est ensuite discutée, délibérée et arrêtée en chambre de conseil, en présence du procureur général, pour être portée, après ce dernier examen, à la connaissance du président de la République (loi du 16 sept. 1807, art. 20 et 22 ; décret organique du 16 sept. suivant, art. 24 et 29 ; décret du 31 mai 1862, art. 446 et 447). Ce rapport est imprimé et distribué aux chambres législatives en même temps que les éclaircisse-

ments fournis par les divers ministères (loi du 22 avr. 1832, art. 15).

H. COLMET-DAÛGE.

Cour des pairs. — ANCIEN RÉGIME. — On appelait ainsi, sous la monarchie capétienne, la cour de justice qui jugeait les procès concernant les pairs de France et dans laquelle devait siéger un certain nombre de ces pairs. Ce n'était pas, à proprement parler, une juridiction particulière, mais plutôt une assise exceptionnelle du Parlement de Paris, dans laquelle la composition ordinaire de cette cour était modifiée à raison de la qualité de l'une ou de l'autre des parties comparantes.

A la fin du XIII^e siècle, on donnait le nom de pairs de France (*pares Franciæ*) à douze grands feudataires du royaume, parmi lesquels six seigneurs laïques : les ducs de Normandie, d'Aquitaine, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne, et six seigneurs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, Noyon, Châlons, Beauvais et Langres. C'est l'adjonction de ces douze pairs aux membres ordinaires du Parlement qui constituait la cour des pairs (*curia parium*) telle qu'elle apparaît dans les documents judiciaires de cette époque. — La question de savoir à quelle époque remonte l'organisation de cette cour est fort complexe et encore mal éclaircie, faute de textes précis. On a longtemps enseigné, sur la foi du chroniqueur Mathieu Paris, que cette institution datait de Philippe-Auguste et qu'elle avait été créée de toutes pièces par ce roi à l'occasion du procès de Jean sans Terre (1202). Cette doctrine est aujourd'hui abandonnée, avec d'autant plus de raison que l'on ne connaît pas la composition de la cour qui jugea Jean sans Terre. Les travaux les plus récents sur l'origine des institutions judiciaires de la monarchie capétienne donnent lieu de croire que la cour des pairs s'est formée dans le courant du XIII^e siècle par une lente évolution dont voici les phases essentielles.

Pendant le XI^e et le XII^e siècle, on voit siéger auprès des rois capétiens un conseil unique, appelé *curia regis*, dont la composition n'a rien de régulier, où le roi convoque à son gré les principaux de ses fidèles et qu'il consulte aussi bien sur les questions politiques qu'ecclésiastiques que sur les affaires judiciaires. Quelques historiens ont cru à l'existence simultanée de deux cours distinctes, l'une purement féodale, exclusivement composée des vassaux du domaine royal qui étaient liés au roi par l'hommage et le contrat du fief ; l'autre, plus large, comprenant les seigneurs du royaume qui n'étaient liés que par le serment de fidélité et que le roi convoquait en vertu de sa souveraineté. Mais cette distinction, qui peut être fondée en théorie, ne se vérifie pas en fait : dans les séances de la *curia* dont le procès-verbal a été conservé, on voit siéger indistinctement, à côté des prélats et des hauts barons du royaume, les petits vassaux du domaine, les officiers du palais et même les représentants de quelques villes de bourgeoisie ; en un mot, tous ceux qui étaient tenus envers le roi du service de cour, sans distinguer s'ils le devaient comme vassaux ou comme fidèles. C'est devant cette cour unique, composée d'éléments divers, que comparaissaient tous les justiciables du roi, aussi bien les grands vassaux de la couronne et les hauts dignitaires de l'Église que les petits vassaux et les hommes libres du domaine royal (V. l'arrêt de 1153 entre le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres). — A la vérité, les textes du XI^e et du XII^e siècle mentionnent souvent, en parlant de la cour du roi comme en parlant des autres cours féodales, le jugement par les pairs (*judicium parium*). Mais alors le mot *pair* avait un sens large, conforme à son étymologie : le jugement des pairs était, suivant le principe qui a dominé toute l'histoire des institutions judiciaires depuis l'invasion germanique jusqu'au XIII^e siècle, le jugement des parties en cause par leurs égaux, c.-à-d. par ceux qui occupaient le même rang dans la société ; par conséquent la qualité des personnes à qui on appliquait ce titre de pair variait dans chaque procès, suivant la condition sociale des parties en cause. C'est ainsi que les

vassaux cités devant la cour du roi n'étaient jugés par leurs pairs que s'il y avait dans cette cour un certain nombre de vassaux de même rang qu'eux; les seigneurs liés envers lui par la seule fidélité et non par l'hommage, les clercs, les hommes libres ne reconnaissaient comme leurs pairs que des juges pris parmi les fidèles, les clercs, les hommes libres. Or la cour du roi était, comme on l'a vu, composée d'éléments si variés qu'il était rare que la partie mise en cause n'y trouvât quelques-uns de ses pairs, et si ceux qui y siégeaient n'atteignaient pas le nombre fixé par la coutume de sa région (généralement cinq, quelquefois davantage), elle pouvait exiger qu'on en convoquât quelques-uns de plus. Mais il faut bien remarquer que les autres membres de la cour ne cessaient pas d'en faire partie; ils conservaient le droit de juger avec les pairs de la partie citée, et même si les pairs convoqués ne se présentaient pas au jour fixé, la cour passait outre et jugeait valablement. En prenant donc le mot *pair* dans le sens large et étymologique du mot qu'il avait au XI^e et au XII^e siècle, on peut dire que, sous les premiers Capétiens, ce n'étaient pas seulement les causes de quelques privilégiés, mais toutes les affaires soumises à la cour du roi, qui étaient décidées par le jugement des pairs: en ce sens, la *curia regis*, comme les autres cours féodales du royaume, était toujours une cour des pairs.

Mais vers la fin du XII^e siècle ce mot prit une signification plus étroite. On sait que la tendance constante des rois capétiens fut de restreindre dans leur *curia* la part de l'élément féodal, en y faisant entrer un nombre de plus en plus considérable d'officiers de leur palais et de conseillers intimes, pris parmi les clercs, les légistes, les nobles de petite naissance ou les bourgeois. Cette tendance est surtout visible à partir du règne de Louis VII, dont la cour se divise déjà en deux groupes, d'une part les *optimates*, de l'autre les *consiliarii* ou *judices*. Il en résulte que peu à peu, au lieu d'appartenir aux pairs des parties comparantes, la décision des procès passa aux mains d'un corps de juges proprement dits, plus compétents et plus dociles à la volonté royale que les représentants de la féodalité laïque ou ecclésiastique. Les petits vassaux du domaine, trop faibles pour résister, s'inclinèrent devant ce nouvel état de choses; seuls les grands vassaux de la couronne protestèrent avec succès, et gardèrent le droit d'être toujours convoqués quand il s'agirait de juger l'un d'eux. Dès lors le titre de pair de la cour de France (*pares Francie*), qui convenait jusque-là à tous les membres de la cour du roi, fut réservé aux principaux d'entre eux (*principes, majores pares*) et devint un titre privilégié. Dès 1171, on le donne à l'archevêque de Reims, comme une qualification honorifique; mais c'est surtout au commencement du XIII^e siècle, notamment dans des arrêts de 1216, 1224, 1230, que les pairs (*pares regni nostri, pares Francie*) sont nettement distingués des autres membres de la cour du roi. Dès lors l'existence d'une pairie, au sens étroit du mot, fut officiellement affirmée et comme l'antique jugement par les pairs n'était plus réellement pratiqué, à la cour du roi, que lorsque les pairs de France étaient convoqués pour juger l'un d'entre eux, il fut naturel de réserver le nom de *cour des pairs* aux assises de la cour du roi dans lesquels les pairs de France étaient adjoints aux conseillers ordinaires. Les pairs voulaient même aller plus loin: en 1224, à l'occasion d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle, ils osèrent prétendre que le chancelier, le bouteiller, le chambrier et le connétable n'avaient pas le droit de siéger avec eux et que la cour assemblée pour le jugement d'un pair ne devait être composée que de pairs; mais les officiers du palais réclamèrent, en s'appuyant sur les us et coutumes de France, et la cour du roi leur donna gain de cause. — En résumé, on peut dire que c'est du jour où, dans la cour du roi, le jugement par les pairs (*lato sensu*) devint le privilège de quelques grands feudataires, que date la création de la cour des pairs (*stricto sensu*). Il est à remarquer qu'une

transformation analogue s'opéra vers la même époque dans les cours seigneuriales de quelques grands fiefs: le terme de *pair*, qui s'appliquait d'abord à tous les vassaux dont cette cour était composée, fut réservé aux principaux d'entre eux, aux *majores pares*, suivant l'expression de la charte accordée par Philippe-Auguste, en 1195, aux bourgeois de Saint-Quentin. C'est ainsi que le comte de Flandre eut douze pairs, le comte de Hainaut en eut huit, le comte de Champagne sept, le comte de Vermandois six.

Le nombre des pairs de France, qui d'abord n'était pas limité ni toujours porté par les mêmes personnages, fut fixé à douze, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, et définitivement attribué aux six feudataires laïques et aux six dignitaires ecclésiastiques qui ont été énumérés plus haut. La royauté eut profit à constituer ainsi la pairie judiciaire en cercle fermé: sans éliminer tout à fait de sa cour l'élément féodal (ce qui eût diminué son prestige et son autorité sur les seigneurs), elle restreignait dans des limites fort rassurantes pour son pouvoir le nombre des vassaux assez puissants pour revendiquer le titre et le privilège de pair de France. — Pourquoi ce nombre de douze fut-il choisi et pourquoi cette dignité fut-elle conférée à ces feudataires plutôt qu'à d'autres? Questions obscures, auxquelles on ne peut répondre que par des hypothèses. La tradition poétique qui attribuait douze pairs à Charlemagne, en souvenir du Christ et des douze apôtres, et dont la trace la plus ancienne se retrouve, au XI^e siècle, dans la *Chanson de Roland*, ne fut probablement pas sans influence sur le chiffre choisi. Les pairies laïques furent attribuées aux chefs des six principaux fiefs du royaume; quant aux pairies ecclésiastiques, tout ce qu'on peut dire c'est qu'elles appartinrent à des prélats dont les diocèses faisaient alors partie du domaine royal. — Pendant les siècles qui suivirent, le nombre des pairs de France ne resta pas limité à douze. Dès le règne de Philippe le Bel, la royauté s'attribua le droit de créer de nouveaux pairs, choisis parmi les princes de la famille royale: ce fut d'abord, en 1297, pour remplacer trois pairies vacantes par extinction, puis, dès 1327, le nombre de douze fut dépassé. A partir de 1424, la dignité fut conférée à des princes étrangers à la famille royale; à partir de 1551, à de simples gentilshommes. Ces nouveaux pairs furent investis des mêmes privilèges que les anciens, et malgré les protestations du parlement, firent comme eux partie de la cour des pairs (affaire du duc d'Alençon, 1458; lit de justice du 12 févr. 1551). Loin de donner des gages à la féodalité en augmentant ainsi le nombre des pairs, la royauté accroissait son propre pouvoir; car la pairie étant désormais une émanation de la puissance royale, *appendix coronæ*, suivant l'expression de Philippe le Bel. Aussi les créations de pairies allèrent-elles se multipliant jusqu'à la fin de l'ancien régime, soit pour remplacer celles qui s'éteignaient faute d'héritiers en ligne directe, soit pour conférer à un comte ou à duc la plus haute dignité dont la faveur royale pût honorer la noblesse sous l'ancienne monarchie: en 1789, il y avait quarante-cinq pairies, dont sept ecclésiastiques et trente-huit laïques. — Ce n'est pas ici le lieu d'exposer l'histoire générale de la pairie, ni les droits, privilèges et honneurs divers qui appartinrent aux pairs de France (V. PAIR DE FRANCE, PAIRIE); dans les développements qui suivent, on ne s'occupera des pairs de France qu'au point de vue de leur prérogative judiciaire, en tant que membres de la cour des pairs.

Dans le principe, la cour des pairs devait être réunie toutes les fois qu'un pair de France était en cause, qu'il fût demandeur ou défendeur, et quel que fût l'objet du procès, en matière civile aussi bien qu'en matière criminelle. Mais la royauté chercha de bonne heure à restreindre cette large compétence. Dès 1259, par un arrêt du parlement renouvelé en 1295, elle s'arrogea, malgré la résistance des pairs, le droit de distinguer, suivant l'objet du procès, s'il y avait ou non *cas de pairie*; et il fut bientôt de jurisprudence qu'un pair ne pouvait demander

à être jugé par la cour des pairs qu'en matière criminelle (*quia tangit honorem personæ*) et dans les procès civils où il s'agissait des droits de sa pairie (*quia agitur de baronia et parria*). Plus tard, la formule fut un peu élargie et à la fin de l'ancien régime, on jugeait en cour des pairs toutes les causes « concernant l'état des pairs, leur dignité, ou les droits de leur pairie ». Quant aux procès qui n'étaient pas compris dans cette catégorie, les pairs restaient, en vertu du privilège de *committimus*, justiciables du parlement de Paris. Mais la cour qui les jugeait alors n'était qu'une assise ordinaire du parlement : en fait, des pairs pouvaient y assister puisqu'ils avaient tous entrée et voix délibérative aux séances du parlement ; mais, en droit, leur présence ou leur convocation n'était point nécessaire, comme dans les cas de pairie, pour la validité de la sentence.

La procédure suivie devant la cour des pairs n'était réglée que par une tradition assez vague et mal établie ; elle donna lieu sur bien des points à de vives discussions jusque dans les derniers temps de la monarchie. Le parlement de Paris, héritier direct de l'ancienne cour du roi, était le seul de tous les parlements de France qui pût être constitué en cour des pairs : le parlement de Toulouse s'étant permis, au XVIII^e siècle, de décréter d'accusation un pair de France, le duc de Fitz-James, un arrêt du parlement de Paris du 30 déc. 1763 annula ce décret. — C'est au roi seul qu'il appartenait de convoquer la cour des pairs. Fallait-il pour chaque affaire une commission expresse du roi ? C'est ce que soutenaient les pairs, contrairement à l'avis du parlement ; la question, qui se posa encore au XVIII^e siècle dans l'affaire du duc de La Force (1721) ne fut jamais expressément résolue. En fait, le roi convoquait la cour des pairs par lettres patentes et appelait par lettres individuelles chacun des membres qui devaient y siéger. L'ordre de comparution devait être notifié au défendeur ou à l'accusé par deux de ses pairs ; mais cette règle féodale, exactement suivie à l'origine, tomba peu à peu en désuétude ; on admit que les deux pairs pouvaient être remplacés par deux chevaliers, puis par de simples sergents du roi. — Jusqu'au XVII^e siècle, la cour des pairs était présidée par le roi en personne. Les pairs lui avaient contesté vivement ce droit, soutenant qu'il ne devait ni présider ni même assister aux séances de la cour. Cette prétention élevée en 1371, en 1386 et en 1458, à l'occasion des procès du duc de Bretagne, du roi de Navarre et duc d'Alençon, fut formellement condamnée par le parlement à cette dernière date. Louis XIII fut le dernier roi qui présida en personne la cour des pairs (affaire du duc de La Vallette, 1639) ; dans les procès qui suivirent, la présidence fut exercée par le chancelier. — La cour des pairs était formée, comme on l'a vu, par l'adjonction des pairs de France aux membres ordinaires du parlement ; mais, ce qui était essentiel, pour qu'elle fût valablement constituée, c'était moins la présence des pairs que leur convocation régulière. Il n'était pas nécessaire que tous les pairs fussent présents : conformément au droit féodal, il suffisait que la cour fût *suffisamment garnie*, et elle était réputée l'être, quand tous les pairs avaient été convoqués et que plusieurs avaient répondu à l'appel (procès du roi de Navarre, 1386) ; on admit même que la présence d'un seul suffisait (procès du duc de Bourgogne, 1290), et en pratique le parlement jugea plus d'une fois sans la présence d'aucun pair. Toutefois, à la fin de l'ancien régime, quand le nombre des pairs eut beaucoup augmenté, il fut de règle que la présence de douze d'entre eux était nécessaire pour juger un pair, du moins quand il s'agissait de son état. — On sait que par suite de la réalité des grands fiefs, des femmes pouvaient être investies de la dignité de pair de France. Elles furent d'abord admises à siéger dans la cour des pairs : ce fut le cas de Mahaut, comtesse d'Artois, dans le procès de Robert de Flandre (1309), de Marguerite, comtesse d'Artois, dans le procès de Jean de Monfort, duc de Bretagne (1379). Mais peu à peu l'usage

s'établit de les écarter de ces fonctions judiciaires ; d'ailleurs, il n'y eut plus de pairies féminines postérieurement au XVII^e siècle. — La sentence de la cour des pairs était rendue par tous les membres de la cour, pairs ou non. Quant au roi, suivant les traditions du droit féodal, il présidait, mais ne jugeait pas ; toutefois, le jugement devait être approuvé par lui pour pouvoir être exécuté. Conformément au droit canonique, les pairs ecclésiastiques s'abstenaient de prendre part aux condamnations capitales (procès du duc d'Alençon, 1458). Le jugement de la cour était publié sous forme de lettres patentes par le roi dans son domaine ; par les pairs dans leurs domaines respectifs.

Les causes les plus célèbres qui furent débattues devant la cour des pairs sont des procès criminels, plus ou moins mêlés d'accusations politiques. On peut citer les procès de Robert de Flandre (1309), de Robert d'Artois (1332), de Jean de Montfort, duc de Bretagne (1379), de Charles le Mauvais, roi de Navarre (1386), du duc d'Alençon (1458), du connétable de Bourbon (1527), du duc de Biron (1602), du duc de La Valette (1639), du duc de Richelieu (1716) et du duc de La Force (1721). D'autre part, on doit constater que le privilège de juridiction des pairs de France ne fut pas toujours respecté par l'ancienne monarchie. Malgré la tradition, malgré le rang élevé des nobles qui ressortissaient à la cour des pairs, peut-être à cause de leur élévation même, les rois de France méconnaissent en plusieurs circonstances une prérogative qui limitait leur omnipotence. Quand ils redoutaient l'influence d'un grand personnage récemment disgracié, au lieu de saisir la cour des pairs, ils renvoyaient l'accusé devant une commission spéciale, sous la prévention de crime de lèse-majesté. Pour donner une apparence de légalité à cette mesure arbitraire on déclarait déchu *ipso facto* de la dignité de pair, et par conséquent de son privilège de juridiction, le prévenu que l'on voulait soustraire à ses juges traditionnels. C'est ainsi que le comte d'Armagnac en 1437, le duc de Nemours en 1477, l'amiral de Chabot en 1541, le prince de Condé en 1560, le duc de Montmorency en 1632, le duc d'Aiguillon en 1770, furent, malgré leur qualité de pairs, déferés à des commissions royales et jugés par elles au gré du roi.

TEMPS MODERNES. — Sous le régime des chartes de 1814 et de 1830 la juridiction politique spéciale (V. CONSTITUTION et ci-dessus *Haute Cour*) fut attribuée pour la première fois à une des branches du Parlement, à la Chambre des pairs, qui, lorsqu'elle siégeait comme cour de justice, prenait le titre de *cour des pairs*. La charte de 1814, après avoir aboli la haute cour impériale, portait, dans son art. 33 : « La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat qui seront définis par la loi. » L'acte additionnel du 22 avr. 1815 reproduisait en d'autres termes la même attribution, et ajoutait : « Tous les crimes et délits qui étaient attribués à la haute cour impériale et dont le jugement n'est pas réservé par le présent acte à la Chambre des pairs seront portés devant les tribunaux ordinaires. » L'art. 28 de la charte de 1830 ne fit que reproduire l'art. 33 de la première charte. La Chambre des pairs ne pouvait se constituer en cour de justice qu'en vertu d'une ordonnance royale. Elle arbitrait les peines ; mais elle ne pouvait en appliquer d'autres que celles édictées par le code pénal. La procédure suivie devant la cour des pairs ne fut jamais réglée par aucune loi ; mais comme cette cour jugea souvent, dans les trente-quatre années qui séparent 1814 de 1848, elle eut fréquemment l'occasion de déterminer elle-même, dans ses arrêts, la façon dont il devait être procédé devant elle, et c'est aux règles consacrées par cette jurisprudence que la législation actuelle a emprunté la plupart des principes sur lesquels elle a établi l'organisation et le fonctionnement de la haute cour républicaine. De même la compétence de la cour des pairs ne fut jamais déterminée législativement, en dehors des articles de la charte qui lui attribuaient d'une manière générale la connaissance des crimes de haute

trahison et des attentats contre la sûreté de l'Etat. L'art. 47 de la charte de 1830 lui donnait spécialement le droit de juger les ministres à raison de leur responsabilité ministérielle. L'art. 1^{er} de la loi du 9 sept. 1835 réputait attentat à la sûreté de l'Etat toute provocation par les moyens de la presse aux attentats et complots dirigés contre le roi et la famille royale ou ayant pour objet de détruire ou changer le gouvernement ou l'ordre de succession au trône et rendait cette provocation justiciable de la cour des pairs. Mais la définition juridique et générale de l'attentat contre la sûreté de l'Etat ne fut jamais donnée par la loi.

De 1814 à 1848, la cour des pairs eut à juger de nombreux procès. Il nous faut mentionner les principaux : celui du maréchal Ney (V. ce nom) qui l'occupa du 4 au 6 déc. 1815. En 1820, celui du capitaine Nantil (V. ce nom). En 1826, la cour des pairs fut réunie pour juger l'affaire dite des marchés de Bayonne : il s'agissait de concussionnaires dont s'étaient rendus coupables deux financiers, Ouvrard et Tourton, qui avaient obtenu la fourniture de l'armée envoyée en Espagne pour rétablir Ferdinand VII. Deux pairs de France étaient compromis dans cette affaire ; c'est ce qui fait qu'elle avait été déferée tout d'abord à la cour des pairs. Mais la cour ayant, après son instruction, mis hors de cause les deux pairs inculpés, Ouvrard et Tourton furent renvoyés en police correctionnelle.

C'est surtout sous le gouvernement de Juillet que la Chambre des pairs fut constituée fréquemment en cour de justice. Au lendemain même de la révolution de 1830, elle eut à juger le procès des anciens ministres de Charles X. Dès le 28 sept., la Chambre avait décidé la mise en accusation, sous l'inculpation de haute trahison, des ministres qui avaient signé les fameuses ordonnances de juillet, prononçant la dissolution de la Chambre, restreignant la liberté électorale et supprimant la liberté de la presse. Ces ordonnances, de l'aveu même des ministres qui les avaient préparées, étaient « en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources avaient été inutilement épuisées » ; quatre seulement des membres de l'ancien ministère furent arrêtés : Polignac, Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville. Ils furent détenus à Vincennes. Le procès se plaida le 15 déc. devant la cour des pairs. L'accusation fut soutenue par le procureur général Persil, qui avait été désigné pour remplir les fonctions de ministère public, et par Bérenger (de la Drôme), qui, en sa qualité de rapporteur à la Chambre de la proposition de mise en accusation, avait été adjoint au procureur général. Les quatre accusés furent défendus par leurs avocats, Martignac, Hennequin, Sauzet et Crémieux. Le même soir, à dix heures, la cour des pairs rendit un arrêt qui condamnait les quatre accusés à la détention perpétuelle.

Le gouvernement de Juillet déféra également à la cour des pairs le jugement du mouvement républicain d'avr. 1834. Ce mouvement avait éclaté à Lyon, le 9 avr., à la suite d'un procès intenté à la Société des mutualistes. Après une lutte sanglante qui dura quatre jours, les insurgés furent dispersés au delà du Rhône et de la Saône. D'autres tentatives d'émeute eurent lieu, en même temps, dans un grand nombre de villes, notamment à Saint-Etienne, à Marseille, à Lunéville. C'est à l'occasion de ces tentatives, que le gouvernement fit arrêter, à Paris, cent cinquante membres de la *Société des droits de l'homme*, qui était le centre du mouvement. Cette arrestation fit éclater l'insurrection dans les quartiers Saint-Martin et du Temple : les insurgés ne furent réduits qu'après de sanglants combats, dont la rue Transnonain fut le théâtre principal. La cour des pairs fut convoquée le 5 mai 1835 pour juger ces divers attentats. Les débats, présidés par le duc Pasquier, président de la Chambre des pairs, durèrent jusqu'au 23 janv. de l'année suivante et se terminèrent par la condamnation de cent six des accusés à diverses peines dont la plus forte était la déportation.

La conspiration de Louis-Napoléon à Strasbourg, en

oct. 1836, ne fut pas déferée à la cour des pairs. Le gouvernement, ne voulant pas mettre le prince en jugement, décida de le transporter hors de France et le fit embarquer pour les Etats-Unis ; quant à ses complices non militaires, il les déféra au jury du Bas-Rhin, qui ne manqua pas de les acquitter, en apprenant qu'on devait faire évader le prince. Lorsque, quatre années plus tard, le 6 août 1840, Louis-Napoléon fit une nouvelle tentative à Boulogne, où il avait débarqué à la tête d'une petite troupe, le gouvernement, cette fois, le traduisit devant la cour des pairs, sous l'inculpation d'attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, et de complot. La cour des pairs se réunit à Paris, le 18 août, sous la présidence du duc Pasquier. Après une première audience publique, dans laquelle le procureur général Franck-Carré donna lecture de son réquisitoire, on procéda à l'instruction de l'affaire. Cette instruction terminée, la cour se réunit de nouveau pour examiner la question de compétence, qui fut très discutée par quelques pairs à raison de l'insuffisance de la définition que le code pénal donne de l'attentat. L'art. 28 de la charte de 6 août 1830 avait, disaient-ils, promis une définition plus précise : il était regrettable qu'elle n'eût jamais été donnée. Pourquoi l'affaire de Boulogne était-elle déferée à la cour des pairs, juridiction spéciale, alors que celle de Strasbourg, beaucoup plus grave, avait été déferée au jury, juridiction ordinaire ? Tant qu'une loi d'attributions n'aurait pas été faite pour la cour des pairs, la juridiction ordinaire était seule compétente, selon eux. Ces scrupules ne furent pas partagés par la majorité des pairs, et à la suite d'un arrêt de compétence, la cour se réunit de nouveau pour les débats publics. Le prince était défendu par Berryer ; mais il tint à parler lui-même. Il termina ainsi sa déclaration : « Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter, comme juge de mes volontés et de mes actes, une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et qu'un vaincu : si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous et je ne veux pas de votre générosité. » La déclaration de culpabilité fut rendue par 160 voix sur 161 votants. L'application de la peine qui était alors laissée à l'appréciation souveraine et arbitraire de la cour donna lieu à une vive discussion, à la suite de laquelle 137 voix sur 160 votants se prononcèrent pour l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse sur le territoire continental du royaume. On avait tenu à faire une distinction entre la *prison perpétuelle* et l'*emprisonnement perpétuel* : on voulait, en employant cette dernière formule, éviter de donner à la peine un caractère infamant, au moment où le gouvernement préparait le retour en France des cendres de l'empereur Napoléon. C'était vraiment, dans de telles conditions, ainsi qu'on l'a fait remarquer, une peine politique prononcée pour crime politique par un tribunal politique. Le procès des insurgés du 12 mai 1839 a été exposé au mot BARBÈS (t. V, p. 368).

La cour des pairs jugea également, sous le gouvernement de Juillet, toute une série d'attentats commis sur la personne du roi ou de princes de la famille royale. On lui déféra d'abord Fieschi, qui avait fait éclater, le 28 juil. 1835, au moment où Louis-Philippe passait une revue sur les boulevards, une machine infernale, établie dans une maison du boulevard du Temple ; la cour le condamna à la peine des parricides. Elle prononça la même condamnation à la suite des divers autres attentats commis sur la personne du roi par Alibaud (25 juin 1836), par Meunier (août 1836), par Darmès (15 oct. 1840), par Lecomte (16 avr. 1846) et par Henry (juin 1846). On lui déféra également Quémisset, qui, le 13 sept. 1841, jour de la rentrée à Paris du 17^e régiment de ligne revenant d'Afrique sous la conduite de son colonel, le duc d'Aumale, avait tiré sur le prince, rue Saint-Antoine, un coup de pistolet qui tua le cheval d'un de ses officiers. La cour des pairs eut enfin à juger, en 1847, deux affaires dans lesquelles étaient

inculpés des pairs de France. La première est une affaire de corruption : le général Despans-Cubières, ancien ministre de la guerre, et le ministre des travaux publics, Teste, furent accusés d'avoir fait obtenir, à prix d'argent, une concession aux mines de sel de Gouhenans. Traduits, à raison de leur qualité de pairs de France, devant la cour des pairs, le 17 juil. 1847, ils furent condamnés, le premier, à la dégradation civique et à une amende, le second, à l'emprisonnement et aussi à une amende. Quelques mois plus tard, la cour des pairs fut convoquée pour juger l'affaire de l'assassinat de la duchesse de Praslin. Le duc, son mari, qui, depuis un certain temps, vivait en mauvaise intelligence avec elle et entretenait une liaison adultère, fut arrêté et traduit, comme accusé de cet assassinat, devant la Chambre des pairs dont il était membre. Au moment où la cour allait le condamner, il s'empoisonna. Ce fut la dernière affaire dont eut à s'occuper la cour des pairs.

Cour des poisons (V. CHAMBRE ARDENTE).

Cour féodale (V. FIEF ET JUSTICE SEIGNEURIALE).

Cour laye. — C'est le nom que portait autrefois la justice séculière par opposition à la justice ecclésiastique, qu'on appelait *cour d'église* ou *cour de chrétienté*. Les cours laïques eurent à subir de nombreux conflits de compétence avec les officialités, principalement à l'occasion du privilège du *for* reconnu au moyen âge aux ecclésiastiques (V. CLERC ET OFFICIALITÉ). La lutte prit surtout un caractère d'acuité au XIII^e siècle au moment où les officialités arrivèrent à l'apogée de leur influence. Les péripéties en ont été racontées par M. Paul Fournier, dans son livre sur les officialités. Rappelons seulement les deux coalitions des barons, en 1235 et en 1246, dans lesquelles se signala Pierre Mauclerc. La cour laye avait quelquefois compétence sur les clercs, notamment dans les cas de crime. Elle pouvait alors s'en emparer, à charge de les rendre promptement à l'évêque; elle était aussi chargée de leur exécution lorsqu'ils avaient été reconnus coupables et dégradés par la cour d'église. On lui abandonnait également, du moins en général, les clercs mariés et les clercs marchands. En revanche, diverses catégories de laïques étaient soustraites à sa compétence. La principale fut celle des croisés qui avaient à certains égards des privilèges plus étendus que ceux des clercs. Beaucoup de laïques cherchaient à se soustraire à la juridiction séculière, soit à titre d'agents de l'Église, comme les fabricants de parchemin et de sceaux et les enlumineurs, soit en se faisant faussement passer pour clercs. Les orphelins et les femmes veuves, surtout pour leur douaire, recouraient fréquemment aux tribunaux ecclésiastiques. Quelquefois on leur laissait le choix entre les deux juridictions. Enfin des causes sans nombre échappaient à la cour laye *ratione materie*. Il y eut surtout des incertitudes sur les matières criminelles. Les coutumiers les plus intéressants sur la question sont les *Coutumes de Beauvoisis* de Philippe de Beaumanoir; la *Très Ancienne Coutume de Bretagne*, et la coutume d'Anjou cotée M dans l'édition de M. Beautemps-Beaupré. Cette dernière surtout est curieuse par l'habileté avec laquelle elle restreint la compétence des cours d'église (nos 74, 75 et 77).

Cour majour. — C'était la cour suprême de justice du Béarn. Elle fut instituée, ou peut-être régularisée en 1220 par Guillaume Raymond. La *cort mayor* se composait alors des évêques de Lescar et d'Oloron et de douze barons héréditaires. C'était vraisemblablement une imitation de la cour des douzes hommes riches (*ricosombres*) qu'on rencontre dans les *fors* de Navarre dès 1074. La cour se retrouve en 1551 dans les nouveaux fors publiés par Henri II, mais sa composition a bien changé. Au lieu des douzes barons héréditaires, elle se compose de quatre juges nommés par le sénéchal et qui se transportent sur les différents points du pays pour y tenir leurs assises. La cour majour jugeait les *cavers* (chevaliers), et les *domengiers* (possesseurs de terres nobles) accusés de meurtre ou de violences graves. Elle avait compétence pour toutes les

questions de propriété (*de fuintz de terre*) et d'état (*de gentillesa et de cap d'omé*). Elle était présidée ordinairement par le seigneur majeur. Sa jurisprudence contribua pour une large part à former les fors et coutumes publiés en 1306.

VI. DROIT CANONIQUE. — **Cour de Rome** (V. CURIE).

VII. LITTÉRATURE. — **Cour d'amour** (V. AMOUR [Cour d']).

BIBL. : COUR DU ROI. — D'excellents travaux ont été récemment publiés sur la *Curia regis* par M. A. LUCHAIRE, *Hist. des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*; Paris, 1883, t. 1^{er}, in-8, livre II, ch. II, et livre III, ch. I, II, III; et par R. GNEIST, *Englische Verfassungsgeschichte*; Berlin, 1882, in-8, ch. XVI. — Cf. *Revue historique*, 1890, t. XLII, pp. 76 et suiv.

COUR D'APPEL. — FRÉMINVILLE, *Traité de l'organisation et de la compétence des cours d'appel*, 1848, 2 vol. in-8. — ROUSSEAU et LAISNEY, *Dictionnaire de procédure*, v^o Appel. — BOITARD, COLMET-DAAGE et GLASSON, *Leçons de procédure civile*, 14^e éd., t. I, p. 23. — DALLOZ, *Jurisprudence générale*, v^o Organisation judiciaire.

COUR D'ASSISES. — DALLOZ, *Répertoire, instruction criminelle*, n^o 1234 et suiv. — CUBAIN, *Traité de la procédure devant la cour d'assises*. — DE FRÉMINVILLE, *De la Procédure devant le jury*. — NOUGUIER, *la Cour d'assises*, 5 vol. — GARRAUD, *Précis de droit criminel*, 662, 2^e éd. — BOITARD, *Leçons de droit criminel*, 13^e éd., p. 719.

HAUTE COUR DE JUSTICE. — L'AUSTIN HÉLIE, *Traité d'instruction criminelle*; Paris, 1877, t. VI. — Adolphe-Emile LAITR, *Des Hautes Cours politiques en France et à l'étranger et de la mise en accusation du président de la République et des ministres*; Paris, 1889. — CAUCHY, *les Précédents de la cour des pairs*; Paris, 1839. — *Procès-verbaux de la cour des pairs, de 1810 à 1847*; Paris, 54 vol. — MORELLET, *Rapport fait au nom de la commission d'étude et d'élaboration d'une loi réglant la procédure à suivre quand les Chambres ont à exercer leurs attributions judiciaires* (Distribution, Sénat, 1889, n^o 36); *Réquisitoire écrit de M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire et note annexe* (Distribution, Haute Cour, cotes 119 et 120). — Albert BATAILLE, *Causes criminelles et mondaines de 1889; Procès du général Boulanger*; Paris, 1890.

COUR DE LA CHAÎNE. — *Assises de Jérusalem*, éd. Beugnot, 1843, dans la collection des *Histoires des Croisades*, t. II, introd., p. 22. — PARDESSUS, *Collection de lois maritimes antérieures au XVIII^e siècle*, 1837, t. I, p. 275. — TRAVERS TWISS, *the Black Book of the Admiralty*, 1876, dans la coll. des *Scriptores rerum britannicarum*, t. IV, introd., p. 96 et suiv.

COUR DE LA FONDE. — *Assises de Jérusalem*, éd. Beugnot, 1843, dans la collection des *Histoires des Croisades*, t. II, introd., p. 23.

COUR DES PAIRS. — BOULAINVILLIERS, *Histoire de la pairie et du Parlement de Paris*, 1753. — GOESMAN, *les Quatre Ages de la pairie de France*, 1775. — GUYOT, *Des Droits et privilèges annexés à chaque dignité*, t. II, 2^e partie (1784), p. 56, 159. — BERNARDI, *Mémoire sur l'origine de la pairie* (Acad. des Inscriptions, t. X, p. 579). — D. BRIAL, introd. au t. XVII des *Historiens de France*. — BEUGNOT, préface des *Olim*, t. I (1840), p. 48. — PARDESSUS, *Essai sur l'organisation judiciaire... jusqu'à Louis XII*, 1851, pp. 22 et suiv. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2^e série, t. IV, p. 281, et t. V, p. 1. — BOUTARIC, *la France sous Philippe le Bel*, 1861, p. 206. — LUCHAIRE, *Hist. des institutions monarchiques sous les premiers Capétiens*, 1883, t. I, pp. 384 et suiv. — FLACH, *le Régime seigneurial*, 1885, pp. 228 et suiv. — LANGLOIS, *les Origines du Parlement de Paris* (*Revue historique*, t. XLII, 1890).

COUR LAYE. — Paul FOURNIER, *les Officialités au moyen âge*; Paris, 1880, principalement aux pages 64 à 127.

COUR MAJOUR. — LAFERRIÈRE, *Rapport sur les Fors du Béarn*, dans *Recueil de l'Acad. de Législ. de Toulouse*, 1865, t. V, pp. 323 et suiv. — P. DE MARCA, *Histoire de Béarn*; Paris, 1640, in-fol. — *Fors de Béarn*, éd. Mazure, 1840. — E. DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, art. *Cort mayor*.

COUR. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baumeles-Dames; 146 hab.

COUR-CHEVERNY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres, sur le ruisseau de Cour-Cheverny, affl. de gauche du Beuvron; 2,379 hab. Stat. du chem. de fer de Blois à Villefranche. Le chef-lieu de la commune, Cour, n'a que de médiocres annales; toute son illustration lui vient du hameau de Cheverny et de son *château* (V. CHEVERNY).

COUR-DIEU (La). Ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Orléans, fondée en 1118 par Jean II, évêque d'Orléans.

COUR-ET-BOIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaupaire; 609 hab.

COUR-L'ÉVÊQUE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois; 282 hab.

COUR-MARIGNY (La). Com. du dép. du Loiret; arr. de Montargis; cant. de Lorris; 494 hab.

COUR-NOTRE-DAME. Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens, aujourd'hui sur le territoire de la com. de Michery (Yonne). La charte par laquelle Gautier, archevêque de Sens, confirma l'établissement d'un monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux dans la paroisse de Villuis, sous le nom de Cour-Notre-Dame, est datée du 29 août 1225. En 1285, il y avait trente religieuses et autant de gens de service, mais leur pauvreté les obligeait à la mendicité. Complètement ruinée par les guerres, n'ayant plus de ressources suffisantes, l'abbaye devint, au xv^e siècle, un simple prieuré, transporté à des hommes, puis en 1481 uni à l'abbaye de Cîteaux comme un membre propre. Ceux des bâtiments qui subsistent ont été transformés en ferme. Une partie de la chapelle, du xiii^e siècle, est encore debout; dans le mur de façade est encadrée une remarquable porte datée de 1532; on en trouvera l'image dans l'*Annuaire historique du département de l'Yonne*, 1883, pl. I. M. Prou.

COUR-SAINT-MAURICE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maiche; 235 hab.

COUR-SUR-LOIRE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer; 408 hab.

COUR (Janus-Andreas-Bartholin LA), peintre danois, né à Ringkjøbing le 7 sept. 1837. Élève de l'académie des beaux-arts de Copenhague, il en devint membre en 1872. C'est un des paysagistes les plus distingués de l'école de Skovgaard. On cite parmi ses tableaux: *Pré à l'aube*; *Soir près du lac Nemi*. B-s.

COUR (Paul LA) (V. LACOUR).

COURADILLES (Pic des) (V. PYRÉNÉES).

COURADOUX (Mar.) (V. ENTREPONT).

COURAGE. Le courage (ἄνδραγαθία, *fortitudo*) était compté par les anciens au nombre des quatre vertus cardinales. Socrate le définissait la science de ce qu'il faut faire dans le danger (*Eth. Nic.*, III, 4, 1116^b4; *Eth. Eud.*, III, 1, 1229^a17). Aristote voyait en lui le milieu entre la lâcheté et la témérité (*Eth. Nic.*, II, 7, 1107^a33 et *passim*). Cicéron (*De Officiis*, I, 49) approuve l'opinion des stoïciens qui le définissaient la force au service de l'équité. Si, avant de parler de la valeur morale du courage, nous voulons nous rendre un compte exact de sa nature psychologique, nous verrons que le courage véritable suppose: 1^o la présence d'un danger et sa connaissance par l'esprit, car ce qui n'est pas connu est pour l'esprit comme s'il n'était pas; 2^o la résistance au trouble apporté naturellement à l'âme par la présence du danger; 3^o enfin l'exécution des actes que la raison commande en dehors même de toute considération du danger. Ainsi le vrai courage suppose avant tout la parfaite possession de soi et la réflexion. C'est pour cela qu'Aristote (*Eth. Nic.*, III, 4, 1116^b23, 1117^a9) se refuse à nommer courage l'insouciance du péril qui vient des dispositions physiques. C'est surtout dans les cas où l'appropriation des actes à la raison exige que la pensée se détourne de la représentation du danger tout en songeant sans cesse à la chose dangereuse, que se manifeste le vrai courage, et il se manifeste d'autant plus que les actes qu'on accomplit nécessitent moins d'efforts et d'absorption musculaire. Le courage civil qui consiste à remplir les fonctions de sa charge, quels que soient les périls qui y sont attachés, est ainsi souvent supérieur au courage militaire proprement dit. Le magistrat, sur son siège, rendant un arrêt qui brisera certainement sa fortune, est plus courageux que le soldat qui, grisé par la poudre, s'élance dans la mêlée. A son tour, le soldat qui, l'arme au pied, attend sans bouger les boulets et les obus qui font rage autour de lui, est plus courageux encore que ce magistrat. Si le courage est indispensable

pour laisser à l'homme la libre disposition de soi en face du danger, de manière qu'il puisse faire les actes que lui dicte la raison, il est clair que le courage est une vertu. En un sens, il est mêlé à toutes les vertus. L'obéissance à la raison est d'ordinaire pénible et l'homme redoute la peine; il faut donc, en toute circonstance, un certain courage pour obéir à la raison. Mais la vertu, qu'est-elle autre chose que l'obéissance aux ordres que nous dicte la raison? Il faut du courage, et beaucoup, pour triompher d'un défaut ou d'une mauvaise habitude. Il en faut d'autant plus que le plus souvent alors on agit en secret, et que l'applaudissement extérieur ne vient pas en aide. Il semble en effet que la vue des autres hommes fortifie notre courage, et c'est un terme profond que le mot *encourager*. Cependant le vrai courage a-t-il besoin qu'on le tire, pour ainsi dire, du dehors; ne doit-il pas, au contraire, sortir de l'âme vertueuse comme une fleur sort de sa tige, et n'est-il pas d'autant plus grand qu'il est ainsi moins extérieur et plus personnel? Le courage est non seulement une vertu, mais une des conditions de la vertu; c'est pour cela que les anciens en faisaient une des quatre vertus qui donnent naissance à toutes les autres. G. FONSEGRAVE.

COURAJOD (Louis), archéologue et critique d'art français né à Paris en 1854, actuellement conservateur adjoint du département des monuments du moyen âge et de la Renaissance au musée du Louvre. Après avoir été élève de l'École des chartes où il soutint une thèse sur les *Villes nouvelles au moyen âge*, il entra au département des estampes de la Bibliothèque nationale, d'où il passa au musée du Louvre. On lui doit de nombreux travaux sur l'histoire de l'art et particulièrement l'histoire de la sculpture française, italienne et flamande, au moyen âge et pendant la Renaissance. Nous citerons: le *Livre-Journal de Lazare Duvaux*, précédé d'une étude sur le goût des objets d'art au xviii^e siècle (1873, 2 vol. in-8); *Histoire de l'enseignement des arts du dessin au xviii^e siècle* (1874, in-8; 2^e éd. en 1886); *les Estampes attribuées à Bramante* (en collaboration avec M. de Geymuller, 1874, in-8); *Etudes sur les collections du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre* (1878, in-8); *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français* (1878-1887, 3 vol. in-8); *le Baron Charles Davillier et la collection léguée par lui au musée du Louvre* (1884, in-4); *Donation du baron Charles Davillier*, catalogue, en collaboration avec M. Molinier (1885, in-4); *la Part de l'art italien dans quelques monuments de sculpture de la première Renaissance française* (1875, in-4); *Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone aux xv^e et xvi^e siècles* (1886, in-8). M. Courajod est un des collaborateurs les plus actifs de la *Gazette des Beaux-Arts* et des *Mémoires* et du *Bulletin de la Société des antiquaires de France*; il a aussi collaboré à la *Gazette archéologique*; enfin il professe un cours d'histoire de la sculpture française à l'École du Louvre.

COURANCES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, cant. de Milly; 355 hab. Château.

COURANT. I. Physique. — COURANT ÉLECTRIQUE. — On entend par courant électrique le passage de l'électricité à travers un corps; ce passage se manifeste à nous par les divers effets qu'il produit: nous allons les passer en revue. La quantité d'électricité qui circule ainsi est susceptible de mesure et nous indiquerons les procédés que l'on emploie pour cela; enfin il y a une relation entre les divers effets et la quantité d'électricité qui les produit; aussi l'on pourrait choisir théoriquement l'un quelconque de ces phénomènes pour servir de mesure à l'intensité du courant. — *Lois de Ohm.* Les courants électriques résultent de ce que les divers points d'un conducteur sont, pour une cause ou pour une autre, à des potentiels différents. Lorsque le courant a pris un régime stable, les lois de Ohm lui sont applicables et le potentiel varie aux divers points du conducteur, comme la température, aux divers points d'un mur, dont les faces

sont maintenues à des températures constantes. La théorie de Ohm est tout à fait analogue à celle de Fourier (V. CONDUCTIBILITÉ CALORIFIQUE). Si A et B désignent les valeurs du potentiel aux extrémités d'un conducteur de longueur l, de section s, de conductibilité c, la quantité I d'électricité qui passe pendant l'unité de temps est donnée par la formule de Ohm.

$$\text{Formule de Ohm : } I = \frac{A - B}{\frac{l}{cs}}$$

Si le circuit est hétérogène, dans chaque partie de même nature on aura cette relation et l'expérience montre en outre que la valeur I du rapport sera constante. On aura donc :

$$(1) \quad I = \frac{A - B}{\frac{l}{cs}} = \frac{A' - B'}{\frac{l'}{c's'}} = \frac{A'' - B''}{\frac{l''}{c''s''}} = \dots = \frac{A - B + A' - B' + A'' - B'' + \dots + A^n - B^n}{\frac{l}{cs} + \frac{l'}{c's'} + \frac{l''}{c''s''} + \dots + \frac{l^n}{c^n s^n}}$$

Or, s'il n'existe pas dans ce circuit de variation brusque de potentiel, et si l'on applique ce calcul à toutes les portions du circuit, il en résulte que $B = A'$, $B' = A''$, etc., et le numérateur de la fraction se réduit à $A - B^n$, les termes intermédiaires se détruisant ; on a alors :

$$I = \frac{A - B^n}{\sum \frac{l}{cs}}$$

Si au contraire il existe des variations brusques de potentiel alors on aura $A' = B + E$, E étant une de ces variations brusques et la formule deviendra :

$$(2) \quad I = \frac{A - B^n + \Sigma E}{\sum \frac{l}{cs}} \text{ ou } I = \frac{\Sigma E}{\sum \frac{l}{cs}}$$

Si on a étendu au circuit total la sommation des numérateurs et des dénominateurs des fractions B, car alors on sera revenu au point de départ et B^n ne sera autre chose que A. ΣE représente la somme algébrique des variations de potentiel, c.-à-d. qu'on ajoute les variations correspondant à des accroissements de potentiel et que l'on retranche les variations correspondant à des diminutions. Appliquons cela au courant fourni par une pile. Soit E la différence de tension que l'on observe à ces pôles ; si l'on désigne par R la résistance ($\frac{l}{cs}$) de la pile, par r, r', r''... les résistances de diverses parties du circuit sans en oublier une seule, on a pour la quantité d'électricité I qui passe par unité de temps :

$$I = \frac{E}{R + r + r' + \dots}$$

Si l'on réunit en tension m éléments identiques, c.-à-d. en faisant communiquer le pôle de chacune d'elle avec le pôle de signe contraire de l'autre, l'intensité du courant sera :

$$I = \frac{mE}{mR + r + r' + \dots}$$

Si on les réunit en surface, c.-à-d. tous les pôles de même nom ensemble, on aura :

$$I = \frac{E}{\frac{R}{m} + r + r' + \dots}$$

Si enfin on a un nombre np d'éléments, que l'on en mette p en surface et que l'on réunisse en tension ces n groupes, l'intensité I sera :

$$I = \frac{nE}{n \frac{E}{p} + r + r' + \dots}$$

Ces lois déterminent donc des relations très souvent employées, entre les résistances, les variations brusques de potentiels ou forces électromotrices, et les intensités des courants. Mais elles ne suffisent pas pour savoir ce qui se passe dans les cas plus compliqués que nous allons maintenant étudier.

Lois de Kirchoff. Supposons un circuit conducteur parcouru par un courant électrique. Soient A et B deux points sur ce circuit. En ces points fixons les extrémités d'un nouveau fil et cherchons comment le courant électrique va se partager entre les deux conducteurs qui réunissent A à

B. Remarquons que l'on pourra remplacer l'un quelconque de ce fil par un fil équivalent, c.-à-d. sans changer l'intensité du courant, ce fil équivalent étant d'une certaine nature, de longueur l et d'une section s convenablement choisie pour que l'équivalence ait lieu. De même pour l'autre fil ; nous pourrions le remplacer par un fil de même nature que le précédent de longueur l et de section s'. Mais alors l'ensemble de ces deux fils de mêmes natures et de mêmes longueurs agira comme un fil unique de cette nature et de cette longueur ayant pour section la somme de leurs sections ; on pourra donc calculer par les formules précédentes la résistance apportée dans le circuit par l'ensemble des deux fils. L'expérience a montré comment ils se partagent la quantité d'électricité qui arrive en A, c'est proportionnellement à leurs sections. On pourrait raisonner de même pour des cas plus compliqués mais alors il vaut mieux employer la méthode

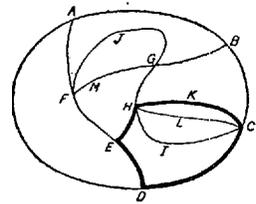


Fig. 1.

suivante due à Kirchoff : Considérons un point A où se croisent plusieurs conducteurs ; quand l'état stable des courants est obtenu, il arrive en A autant d'électricité qu'il en part et l'on a par suite $\Sigma I = 0$ en prenant les quantités avec le même signe quand l'électricité correspondante se rend vers A et en le prenant avec le signe contraire quand c'est l'inverse. Considérons, d'autre part, un circuit quelconque (fig. 1) et proposons-nous de déterminer l'intensité du courant passant dans chaque partie. A un point de croisement quelconque, H par exemple ou cinq fils se croisent, on aura $\Sigma I = 0$. Considérons d'autre part une portion de circuit quelconque, par exemple HKC ; la formule (2) de Ohm

$$I = \frac{A - B^n + \Sigma E}{\sum \frac{l}{cs}}$$

lui est applicable et si nous considérons un circuit fermé quelconque, par exemple HKCDEH, on peut appliquer aux quatre arcs dont il est formé la même formule que nous mettrons sous la forme $Ir = A - B^n + \Sigma E$ ou $Ir - \Sigma E = A - B^n$ en désignant par r le terme $\sum \frac{l}{cs}$ et nous aurons pour tout le circuit

$$\begin{aligned} Ir - \Sigma E &= A - B^n \\ Ir' - \Sigma E' &= B^n - B'^n \\ Ir'' - \Sigma E'' &= B'^n - B''^n \\ Ir''' - \Sigma E''' &= B''^n - B'''^n \end{aligned}$$

A étant le potentiel de H, B^n celui de C, B'^n celui de D, B''^n de E et B'''^n celui de H, on a donc en ajoutant ces équations nombre à nombre en remarquant que $A = B'''^n$

$$\Sigma (Ir - \Sigma E) = 0.$$

Nous avons autant de relations de ce genre que de circuits fermés et autant de relations comme $\Sigma I = 0$ que de points tels que H. Mais toutes ces équations ne sont pas distinctes et comme il y a autant d'inconnues que de conducteurs (puisque ces inconnues sont les intensités du cou-

rant traversant chaque conducteur), il n'y aura pas plus de relations distinctes que de conducteurs tels que HKC (14 dans la fig. 1). Ces relations permettent dans tous les cas, quelle que soit la complication du circuit, de trouver l'intensité du courant dans chaque portion. (Comme exemple, V. à l'art. CONSTANTES des piles, la méthode de Pogendorff.)

Effets des courants. Les principaux effets des courants peuvent se classer en effets calorifiques, chimiques, mécaniques, magnétiques et physiologiques. — *Effets calorifiques.* De La Rive attribue ces effets aux décharges intermoléculaires qui se produisent dans les corps. On doit distinguer les phénomènes qui se produisent lorsqu'un courant parcourt un conducteur homogène ou lorsqu'il traverse un circuit hétérogène. Les lois des quantités de chaleur dégagées par le passage des courants dans les fils métalliques sont connues sous le nom de *lois de Joule* : 1° les quantités de chaleur dégagées pendant l'unité de temps dans les fils sont proportionnelles à leur résistance ; 2° les quantités de chaleur sont proportionnelles aux carrés de l'intensité. Les lois de Joule se résument dans la formule suivante : $q = ArI^2$; q désigne la quantité de chaleur dégagée pendant l'unité de temps, r la résistance du fil et I l'intensité du courant. A est une constante. On vérifie la première loi de Joule en plongeant dans deux calorimètres identiques contenant de l'alcool, liquide très peu conducteur, deux spirales faites avec les fils métalliques que l'on voulait étudier ; le même courant les traversait l'un après l'autre, de sorte que l'influence due à l'intensité du courant était la même pour les deux. Joule trouva les échauffements des deux calorimètres proportionnels à chaque instant à la résistance des fils qui y étaient plongés. Si au lieu de la quantité de chaleur on veut étudier la température atteinte par le fil, il n'y a qu'à exprimer que la quantité de chaleur dégagée dans l'unité de temps est égale à la quantité de chaleur perdue par rayonnement pendant le même temps. Dans la formule précédente la résistance du fil r est celle qu'il possède à la température ordinaire ; en général la résistance augmente avec la température. Si on fait parcourir un fil assez fin par un courant capable de l'amener au rouge très sombre, on ne s'aperçoit pas qu'il est lumineux ; si on place alors un morceau de glace sur une de ses parties, l'autre devient rouge ; cette expérience s'explique par les remarques précédentes ; en refroidissant une partie du fil on a diminué sa résistance et par suite celle du circuit ; par conséquent l'intensité du courant a augmenté et le terme ArI^2 étant devenu plus grand aux points non refroidis puisque r était resté le même et que I avait augmenté, la température de cette partie a pu dépasser le rouge sombre. Les conducteurs liquides se comportent comme les conducteurs métalliques et suivent la même loi à condition qu'il n'y ait pas de dégagement de gaz indiquant une décomposition. En particulier la loi de Joule s'applique au liquide de la pile. De La Rive a montré que la quantité totale de chaleur dégagée dans tout le circuit y compris la pile était une constante particulière à chaque pile, mais indépendante de la résistance du circuit traversée par le courant. Favre a montré que cette quantité de chaleur était due à la chaleur dégagée par les actions chimiques qui se passent dans les piles.

Étudions maintenant ce qui se passe dans les circuits hétérogènes ou plutôt ce qui se passe aux points de jonction de deux fils de natures différentes ; car dans le reste du circuit on observe les mêmes phénomènes que dans un circuit homogène. Peltier a le premier étudié les températures que prenaient les soudures de métaux traversés par un courant électrique et il a observé que l'échauffement produit à une soudure n'était pas le même que dans le reste du circuit et qu'il dépendait du sens dans lequel l'électricité traversait la soudure. Il étudiait ces phénomènes, désignés maintenant sous le nom d'*effets Peltier* en serrant la soudure avec une pince thermo-électrique ; cette pince se composait de deux petits éléments thermo-

électriques dont les soudures impaires constituaient les branches de la pince tandis que les soudures paires étaient à la température de l'air. Une mince feuille de papier séparait les branches de la pince de la soudure que l'on voulait étudier et un galvanomètre mesurait par la déviation qu'on y observait le courant thermo-électrique ; celle-ci était sensiblement proportionnelle à la différence de température des soudures paires et impaires des éléments thermo-électriques, c.-à-d. à l'élévation de la température de la soudure de la barre. Peltier a reconnu que lorsque le courant passe d'un fil de cuivre dans un fil de zinc, de plomb ou de fer, l'échauffement de la soudure est moindre que lorsqu'il suit la route inverse. On peut même pour certains métaux, et avec un faible courant, observer aux soudures des refroidissements. Ainsi deux lames de cuivre soudées aux deux extrémités d'une lame de bismuth donnent, lorsqu'elles sont traversées par un courant faible, une élévation de température à l'une des soudures, un refroidissement à l'autre. Une lame de bismuth étant soudée à une lame d'antimoine et traversée par un courant, on remarque que la soudure se refroidit quand le courant va du bismuth à l'antimoine et qu'elle s'échauffe quand le courant va de l'antimoine au bismuth. Quintus Icilius, physicien allemand contemporain, a étudié le même phénomène de la façon suivante : il faisait passer un courant comme à travers une bande de métal soudée entre deux autres identiques entre elles ; puis interrompant le courant, il mettait les branches de la soudure en communication avec un galvanomètre dont la déviation indiquait par son sens quelle était la soudure la moins chaude et par sa grandeur la différence de température des deux soudures. Il a trouvé ainsi que la différence de température était proportionnelle à l'intensité du courant qui les avait traversées. M. Becquerel a montré qu'il y a une relation entre le sens du courant thermo-électrique que l'on obtient en chauffant la soudure et le sens du courant qui échauffe le moins la soudure ; ces courants sont de même sens.

On a désigné sous le nom d'effet Thomson un phénomène du même genre observé par ce physicien, mais sur un circuit formé d'un seul métal à diverses températures. M. Thomson a montré que pour le fer et le platine il y avait transport de chaleur, c.-à-d. que si l'on chauffe un point A du circuit la température est plus élevée à une certaine distance de ce point en marchant dans le sens du courant qu'à la même distance en marchant en sens inverse. Pour le cuivre, c'est l'inverse. M. Le Roux, qui a étudié avec soin ces phénomènes, a constaté que l'effet est proportionnel à l'intensité du courant et variable avec la nature du conducteur : l'antimoine, le zinc, l'argent, le cuivre se comportent de même ; l'antimoine est le plus actif, le cuivre l'est le moins ; le platine et le bismuth se comportent d'une façon inverse et le bismuth est le plus actif des deux. — *Applications.* La plus importante de toutes et la plus récente consiste dans l'éclairage par l'incandescence de fils de charbon (V. LAMPES A INCANDESCENCE). On a aussi employé ces phénomènes pour allumer des lampes à essence comme dans les allume-feu électriques. On fait aussi rougir par ce procédé des fils métalliques qui servent à cautériser. Enfin, ces dernières années, on a proposé d'utiliser la chaleur dégagée au point de contact de deux barres lorsqu'elles sont parcourues par un courant et pressées l'une contre l'autre pour les souder. C'est le procédé E. Thomson qu'on a pu voir fonctionner à l'Exposition universelle de 1889.

Effets chimiques (V. ELECTROLYSE).

Effets mécaniques. Ces effets sont de plusieurs sortes : *Transport des liquides.* Quand on fait passer un courant électrique dans une auge pleine de liquide présentant une paroi en matière poreuse (une vessie par exemple), on constate que le liquide semble entraîné par le courant à traverser la membrane. Cet effet, étudié par Wiedemann, obéit aux lois suivantes : les quantités de liquide transporté dans l'unité de temps de l'autre côté d'une paroi sont :

1° proportionnelles aux intensités des courants; 2° indépendantes de l'épaisseur et de la surface du vase poreux; 3° d'autant plus grandes toutes choses égales d'ailleurs que le liquide est plus résistant.

Changement de structure. On a remarqué que certains métaux, le cuivre par exemple, devenaient cassants lorsqu'ils avaient été longtemps parcourus par des courants électriques. On a observé que la ténacité d'un fil de cuivre avait diminué d'un quart par le passage prolongé d'un courant faible. Wertheim a reconnu, en faisant vibrer des verges parcourues par des courants électriques, que leurs coefficients d'élasticité étaient diminués.

Effets d'arrachement. M. Planté a montré qu'en plaçant une lame de verre dans une cuvette contenant une solution de l'azotate de potasse dans laquelle plongeait un fil de platine communiquant avec le pôle positif d'une pile, on pouvait graver cette plaque de verre en promenant à sa surface un fil fin de platine entouré d'un tube de verre ne laissant passer que l'extrémité du fil et communiquant avec le pôle négatif de la pile.

Effets magnétiques. Ces effets sont de la plus grande importance; ils constituent tout un chapitre de l'électricité; ils seront développés à l'art. ELECTROMAGNÉTISME (V. aussi ELECTRODYNAMIQUE).

Effets physiologiques. Lorsqu'on fait passer des courants électriques à travers les muscles d'animaux tués récemment, on observe des contractions diverses selon les points d'entrée ou de sortie du courant et on peut ainsi reproduire, mais d'une façon désordonnée, des mouvements observés pendant la vie. Ces phénomènes ont été étudiés sur divers animaux et tout d'abord sur la grenouille, ce qui amena Galvani et Volta à la célèbre discussion qui fit inventer la pile électrique à ce dernier physicien. Même sur les insectes l'électricité provoque des mouvements et l'on a pu de cette façon, avec une cigale récemment tuée, obtenir le bruit particulier que cet insecte fait entendre. Des expériences furent faites aussi sur des cadavres humains, principalement sur des corps de suppliciés. Celles de Glasgow faites par Andrew Ure sont restées célèbres; on provoqua des mouvements violents des membres, capables de renverser des personnes, des contractions du visage exprimant diverses impressions, « la rage, l'horreur, le désespoir, l'angoisse et d'affreux sourires unirent leur hideuse expression sur la face de l'assassin », et plusieurs personnes qui assistaient à ce spectacle durent s'enfuir, d'autres se trouverent mal. Avec les corps de malades morts naturellement, Aldini n'obtint rien de pareil. Non seulement les muscles volontaires éprouvent ces mouvements, mais encore les muscles involontaires peuvent être excités de cette façon; on peut faire par exemple battre le cœur à l'aide d'un courant. Sur les êtres vivants les courants faibles produisent diverses sensations: les rhéophores d'une pile étant mis en contact avec les oreilles on entend des bruits sourds que Volta comparait avec celui produit par un liquide visqueux en ébullition. On peut aussi de cette façon percevoir des lueurs les yeux fermés; des aveugles même les ont perçues. Avec les courants forts on obtient des commotions dont la violence dépend surtout de la tension du courant plutôt que de sa quantité. Ainsi une pile de douze éléments à très grande surface produit peu d'effet, tandis qu'une pile de six cents couples à faible surface donne une violente commotion dont la douleur persiste plus de vingt-quatre heures, d'après Gay-Lussac. Pour les courants d'intensité moyenne au moment où le courant est fermé, on éprouve surtout une commotion sans accompagnement de douleur et, tant que le courant passe, on éprouve seulement une légère irritation; au contraire, quand on rompt le courant, on éprouve de la douleur sans contraction en général. C'est donc surtout la fermeture et l'ouverture du courant qui produisent des effets marqués; aussi c'est principalement aux courants induits qui se forment et cessent un grand nombre de fois par seconde que l'on a recours en *électrothérapie*.

Mesure de l'intensité des courants. On peut, pour faire cette détermination, employer un phénomène convenablement choisi pour faire cette mesure à la condition de montrer que si l'on a deux courants égaux (c.-à-d. produisant la même action sur l'appareil de mesure) on obtiendra une action double en les ajoutant. Si cependant certaines actions sont particulièrement faciles à observer ou sensibles, on pourra avoir intérêt à les utiliser même si elles ne donnent pas une indication double de celle qu'elles fournissent avec un seul courant; mais il faudra alors graduer l'appareil d'une façon empirique et construire une table indiquant la valeur de l'intensité en fonction de la grandeur de l'effet observé. La plupart des instruments destinés à mesurer l'intensité des courants reposent sur l'emploi de phénomènes d'*électromagnétisme* ou d'*électrodynamique* (V. ces mots). On emploie aussi les phénomènes chimiques tels que la décomposition de l'eau ou des sels; cette dernière méthode n'est applicable qu'aux courants intenses. C'est sur la décomposition du sulfate de cuivre et sur le poids de cuivre déposé à l'électrode négative qu'est fondée le système de compteur électrique imaginé par Edison. Pour les courants faibles on emploie les boussoles des sinus, des tangentes, les galvanomètres, l'électrodynamomètre de Weber, etc. Pour la description de ces appareils, V. GALVANOMÈTRE et ELECTRODYNAMOMÈTRE. MÉTHODES ELECTROMAGNÉTIQUES. Quand un courant électrique parcourt un conducteur situé au voisinage d'un pôle magnétique austral, celui-ci est dévié vers la gauche du courant. On entend par là la gauche d'un observateur couché sur le conducteur, regardant le pôle de l'aimant, lorsque le courant est dirigé dans le sens des pieds à la tête; un pôle magnétique boréal est dévié à droite. Ce phénomène sert à la mesure des courants. Si on considère un courant rectiligne indéfini dirigé suivant le méridien magnétique agissant à la distance d sur une aiguille aimantée placée en dessous, on démontre que l'intensité I du courant a pour expression

$$I = \frac{T}{K} \frac{d^2 + l^2 \sin^2 \alpha}{d} \operatorname{tg} \alpha.$$

T est la composante du magnétisme, K une constante, l la distance des pôles de l'aiguille et α la déviation qu'elle éprouve sous l'influence du courant. Cette formule est compliquée et on a cherché à la simplifier en modifiant les conditions de l'expérience: de là les boussoles des sinus et des tangentes. — *Boussole des sinus.* L'aiguille aimantée déviée par le courant est en équilibre sous l'action de la terre et du fil électrique enroulé sur un cadre qui entoure l'aiguille. L'intensité de chacune des actions varie avec l'angle de l'aiguille et du méridien magnétique, pour la force terrestre, et avec l'angle de l'aiguille et du plan du cadre, pour l'action de celui-ci. Or si à mesure que l'aiguille est déviée on suit celle-ci avec le cadre, le plan du cadre et de l'aiguille est toujours le même, de sorte que l'action de ce cadre est constante dans toutes les expériences. La composante terrestre a pour valeur $K \sin \alpha$, α étant l'angle du méridien magnétique avec l'aiguille et K une constante. L'intensité sera alors proportionnelle au sinus de la déviation: de là le nom de boussole des sinus. Les sensibilités absolue et relative de cet appareil augmentent avec α et sont maximum pour $\alpha = 90^\circ$. — *Boussole des tangentes.* Dans l'expression de I donnée plus haut, si l'on fait en sorte que d soit très grand relativement à l , le terme $l^2 \sin^2 \alpha$ sera négligeable devant d^2 et l'intensité I sera proportionnelle très sensiblement à la tangente de la déviation; de là le nom de boussole des tangentes aux appareils qui réalisent ces conditions. On a trouvé qu'il fallait que $\frac{d}{l}$ fût supérieur à 30 ou 40 pour avoir des résultats satisfaisants; mais ces appareils ne sont pas assez sensibles. On trouve que la sensibilité absolue est maxima pour les très faibles déviations et la sensibilité relative pour la déviation de 45° . — *Boussole de Weber.* Elle est fondée sur le même principe,

mais les déviations observées sont mesurées à l'aide d'un rayon lumineux tombant sur un miroir invariablement lié au système aimanté (c'est un disque d'acier dans cette boussole, au lieu d'une aiguille). La déviation du rayon lumineux, double de celle du miroir, permet d'apprécier avec exactitude de très faibles déviations. On a modifié la méthode de la boussole des tangentes en remarquant que l'on peut placer l'aiguille aimantée autre part que dans le plan du circuit électrique qui constitue le cadre. Bravais a montré théoriquement que si le plan d'une circonférence de diamètre D est situé à une distance $2D$ du milieu d'un petit barreau aimanté, les tangentes trigonométriques des déviations de celui-ci sont proportionnelles aux intensités du courant électrique. La boussole Gaugain (V. GALVANOMÈTRE) est fondée sur ce principe. — *Galvanomètres*. Ce sont des appareils à graduation empirique dès que la déviation dépasse une certaine valeur. Pour la description et la graduation de ces appareils, V. GALVANOMÈTRE.

Quel que soit le procédé adopté, que l'on mesure l'intensité par une déviation ou par un phénomène chimique, on n'obtient que des nombres relatifs et il faut choisir une unité pour évaluer ces intensités indépendamment des instruments employés. L'unité pratique adoptée l'ampère vaut 10⁻¹ unités C.G.S. C'est l'intensité d'un courant produit par une force électromotrice d'un volt parcourant un circuit de résistance égale à un ohm (V. UNITÉ ÉLECTRIQUE).

II. Géographie. — Courants marins. — GÉNÉRALITÉS. — Mouvement de translation des eaux de la mer, dans une direction déterminée. Plusieurs causes contribuent à former les courants de la mer : 1° un inégal échauffement des eaux ; 2° les marées ; 3° les vents généraux. Il y a lieu de distinguer les courants généraux et les courants locaux ; et, dans ces deux catégories, les courants de surface et les courants sous-marins. Les premiers commencent à être bien connus aujourd'hui ; mais l'étude des courants sous-marins laisse encore beaucoup à désirer ; il reste de ce côté de nombreuses lacunes à combler. Pourtant, si l'on regarde en arrière, on est frappé des progrès accomplis depuis trente ans dans l'étude de la physique du globe. Tout porte à croire que les points obscurs que nous signalons ne tarderont pas à disparaître.

Trois éléments principaux caractérisent un courant : sa vitesse, sa direction et sa température. 1° *Vitesse* : les courants de la mer sont beaucoup moins rapides que ceux de l'atmosphère. On pourra le constater par les données numériques que nous donnons plus loin au sujet du Gulf-Stream, l'un des mieux connus et des plus réguliers. 2° *Direction*, que certaines causes telles que la rencontre d'une terre ou d'un banc peuvent modifier. Nous en verrons également des exemples. 3° *Température* : la température, du moins près de la surface, s'obtient à l'aide d'un simple thermomètre plongeur. On détermine expérimentalement les deux autres valeurs, force et direction, à l'aide de flotteurs que l'on abandonne sur des points déterminés et que l'on recueille lorsqu'ils viennent s'échouer sur une côte. On obtient ainsi, après un grand nombre d'observations, des notions sur leur trajectoire et aussi sur leur vitesse, en tenant compte du temps écoulé. Ce moyen a été souvent employé sur les côtes. C'est en agissant ainsi que le prince de Monaco a pu éclairer d'une vive lumière la marche du Gulf-Stream. Nous résumerons un peu plus loin ces intéressants travaux.

Un courant, quelle que soit sa cause, a pour effet d'entraîner tous les corps qui flottent à sa surface. Ainsi, quand un navire traverse un courant, il ne suit généralement pas la route que marque le compas (à moins que ce courant marche dans le sens de la route ou qu'il lui soit directement opposé). L'effet de ce courant se manifeste par une différence entre le point estimé et le point observé. On cite tel navire à voiles qui, forcé, par un temps couvert, de naviguer pendant plusieurs jours à l'estime, se trompa de plus de 60 milles en atterrissant sur le port de Brest. Les navigateurs ont donc grand intérêt à bien connaître la

force et la direction des courants du globe. Ils sont également plus à même que quiconque d'étudier leur cours ; donc, si l'on voulait avoir des données certaines à ce sujet, il convenait de s'adresser à eux. Une assemblée tenue à Bruxelles en 1853 décida que l'on engagerait les bâtiments à tenir un journal, avec prière d'y consigner toutes les données relatives aux vents et aux courants. Quelques années plus tard, Maury, directeur de l'observatoire de Washington, put dresser à l'aide des éléments recueillis de cette manière les cartes des vents et des courants que les navigateurs consultèrent avec fruit, et que l'on n'a cessé depuis lors de compléter par de continuelles observations.

Les mers du globe se partagent en trois océans : l'Atlantique, le Pacifique et l'océan Indien. Chacun d'eux a ses courants généraux et particuliers. Nous ne prétendons point que chacune de ces grandes divisions soit un bassin fermé et que les trois systèmes de courants généraux coulent isolément ; au contraire, plusieurs d'entre eux se rattachent ensemble, le long des continents. Remarquons d'abord que chaque océan est traversé, aux environs de l'équateur, et parallèlement à cette ligne, par un courant dit *équatorial*, qui, après un parcours plus ou moins long, rejoint et alimente les courants généraux particuliers à l'océan que l'on considère.

Océan Atlantique. — Dans l'hémisphère nord, le Gulf-Stream est le plus remarquable et le mieux connu des courants généraux. On ne l'a guère étudié que depuis un siècle. En 1770, l'illustre Franklin apprit d'un capitaine de baleinier, nommé Folger, l'existence de ce remarquable fleuve de la mer. Folger lui indiqua, sur une carte, son trajet depuis sa sortie du golfe du Mexique : c'étaient des limites que les baleiniers ne franchissaient point. Son nom (*Gulf-Stream*, courant du golfe) remonterait, d'après Croll, à 1748, époque où le Suédois Kalm édita ses *Voyages*. Cet auteur signale les arbres et les plantes du golfe du Mexique que le courant entraîne aux îles Féroé et qu'il jette sur les côtes d'Islande. Ajoutons qu'Alaminos, pilote de la caravelle qui, en 1519, porta en Espagne les dépêches de Fernand Cortez, paraît avoir le premier utilisé la force de ce courant. La baleine franche qui évite les eaux chaudes, se tenait toujours au large du Gulf-Stream : c'était là un fait bien connu des anciens baleiniers. Ce furent ceux-ci, d'ailleurs, qui donnèrent à Franklin, devenu directeur général des postes, les renseignements qui permirent de dresser une carte de ce courant remarquable. Franklin cherchait à l'utiliser ; mais les autorités anglaises ne voulurent tenir aucun compte de ses observations.

Le Gulf-Stream sort du golfe du Mexique et se dirige d'abord au N.-E. Arrivé dans les parages de Terre-Neuve, il se divise en deux branches, l'une dirigée sur Madère ; l'autre traverse tout l'Atlantique ; ses eaux s'avancent dans l'océan Glacial jusqu'à 88° de latitude et réchauffent, en passant, les côtes de la Norvège et du Spitzberg. L'arrivée de ce courant à l'extrémité septentrionale de la Nouvelle-Zemble a même été constatée par la présence de bois flotté et de bambous, provenant, à n'en pas douter, des pays intertropicaux. La configuration de la côte américaine paraît n'influencer en rien la direction du Gulf-Stream. On l'explique, au contraire, par la rotation de la terre, cette dernière cause, dérivant vers l'E. les courants qui portent au N. Ainsi, à partir du banc de Terre-Neuve, la seconde branche court vers l'E. Cette barrière d'eau tiède arrête et fond les *icebergs* ; ces glaces flottantes déposent ainsi sur le banc, les pierres, la terre, les graviers qu'ils transportent du Groenland et des régions arctiques. Le Gulf-Stream transporte aussi sur ce point les innombrables dépouilles des organismes microscopiques dont ses eaux sont chargées. Telle est, du moins, la théorie généralement admise aujourd'hui en ce qui concerne la formation du grand banc. D'autres pensent que ce plateau sous-marin est dû à l'érosion du fond par le Gulf-Stream, et ils font remarquer à ce propos que la face méridionale du grand banc de Terre-

Neuve est accore, c.-à-d. que de 100 m. elle descend subitement à 5,600 m., tandis qu'au N. le fond diminue graduellement.

Maury compare le Gulf-Stream à une majestueuse rivière, dont le courant dépasse en rapidité celui de l'Amazonie et du Mississipi. Voici comment il le décrit en quelques mots : « Il est un fleuve au sein de l'Océan. Jamais il ne tarit, même dans les plus grandes sécheresses ; jamais il ne déborde, même dans les plus grandes crues. Ses rives et son lit sont des couches d'eau froide, entre lesquelles coulent à flots pressés des eaux tièdes et bleues. C'est le Gulf-Stream ! Nulle part dans le monde, il n'existe un courant aussi majestueux. Il est plus rapide que l'Amazonie, plus impétueux que le Mississipi, et la masse de ces deux fleuves ne représente pas la millième partie du volume d'eau qu'il déplace. » Quoi qu'il en soit, il est certain que les eaux de ce grand courant diffèrent des autres par la transparence, la couleur, la densité, la température et le degré de salure. En ce qui concerne la couleur (surtout dans les environs du parallèle du cap Hatteras) le changement s'aperçoit à l'œil nu ; l'on ne saurait établir aucune similitude entre la teinte verdâtre habituelle à l'Atlantique et les flots indigo du Gulf-Stream. Ce courant est comme un fleuve qui traverserait l'Océan, comme un fleuve dont la largeur est comparable à celle de l'embouchure du rio de la Plata. D'après M. James Croll, le volume de ses eaux équivaldrait à celui d'un canal de 80 kil. de large sur 300 m. de profondeur, dans lequel l'eau aurait une vitesse de 6 kilom. par heure.

Les limites du Gulf-Stream se déplacent comme celles des vents alizés en suivant les mouvements du soleil. Ce grand courant éprouve donc des oscillations annuelles. Sur le méridien du cap Race (S. de Terre-Neuve), sa limite septentrionale ne dépasse guère 40° en hiver ; en septembre, alors que la température de la mer est maxima, il monte à 46°. Nous avons vu que l'influence bienfaisante du Gulf-Stream s'étendait aux climats les plus lointains et se faisait sentir jusqu'au Spitzberg. En effet, sans l'eau chaude qui sort du golfe du Mexique et que le Gulf-Stream transporte jusqu'à l'Océan Glacial, les côtes d'Angleterre et d'Irlande seraient prises dans les glaces comme celles du Labrador, la Norvège disparaîtrait comme le Groenland sous d'immenses glaciers. Les vents d'O. et de S.-O. qui passent sur ce courant lui enlèvent une partie de sa chaleur et les vapeurs, apportées par ces vents, se condensent en arrivant dans les hautes latitudes. C'est à cela que la verte Erin doit son climat humide et pluvieux, sa végétation et son surnom d'*Emeraude de l'Océan*.

Cet énorme fleuve d'eau chaude exerce une influence considérable sur les phénomènes atmosphériques de l'Atlantique nord. Les Anglais le nomment le *Père des tempêtes*. C'est en effet à lui que l'on doit les coups de vent fréquents et terribles qui désolent ces parages, surtout pendant l'hiver et lorsque le vent et le courant marchent en sens opposé. On remarque que les coups de vent les plus violents suivent à peu près son parcours.

Au sortir du golfe du Mexique, le Gulf-Stream atteint en certains points son maximum de température, 29°,4 centigrades. Cette température éprouve quelques variations, suivant les saisons. Ainsi les observations faites sur le détroit de la Floride, ont donné les chiffres suivants : en hiver, 25° ; au printemps, 25°,5 ; en été, 28°,3 ; à l'automne, 27°,8. Ces chiffres, calculés d'après un grand nombre d'observations, expriment des températures moyennes. Les eaux les plus chaudes sont naturellement à la surface, ou tout près de la surface. Dans un même lieu, une observation a donné 3°,3 pour les couches profondes et 26°,7 à la surface. Il est à peine besoin d'ajouter que l'axe du courant est à la fois le lieu des plus grandes vitesses et celui des plus hautes températures. Tous les points de la surface ne sont pas à la même température. En traversant le Gulf-Stream, le thermomètre accuse des bandes alternativement chaudes et froides. En tout cas, les hautes tempé-

ratures des couches les plus chaudes se maintiennent très longtemps : ainsi, un changement de 10° en latitude, soit un parcours de 10,800 kil., ne produit qu'un abaissement de température de 1°. Toutefois, entre la partie centrale de ce grand courant et le littoral des Etats-Unis, il s'opère un brusque changement de température ; on a observé quelquefois une différence de 17° entre deux points éloignés de quelques centaines de mètres. Les Américains donnent au plan de démarcation le nom de *Cold Wall* (muraille froide). Ces masses d'eau chaude arrivant à la latitude de Terre-Neuve, produisent les épais bancs de brume qui couvrent si souvent ces parages.

La vitesse du Gulf-Stream, très variable, atteint son maximum vers le solstice d'été et au commencement de l'automne. Dans le canal de la Floride, à l'endroit le plus resserré, cette vitesse atteint parfois 5 milles par heure. Dès le commencement du XIX^e siècle, on aborda l'étude de ce courant, à l'aide de séries de flotteurs. Mais, on ne pratiqua cette méthode que d'une manière intermittente et jamais avec la précision nécessaire à une opération scientifique. Le prince de Monaco combla cette lacune pendant les années 1885, 1886 et 1887. De son yacht *l'Hirondelle*, il a jeté à la mer à titre d'expérience préliminaire tout un matériel flottant composé de sphères de cuivre, de barils et de bouteilles ordinaires. L'élégant pavillon de la principauté de Monaco montrait de nombreux exemples de ces engins à l'Exposition universelle de 1889. Chacun de ces flotteurs contenait un tube de verre scellé à la lampe et renfermant l'avis suivant traduit en dix langues : « Dans le but d'étudier les courants de la côte française, ce papier a été jeté à la mer par les soins de S. A. le prince héréditaire de Monaco, à bord de son yacht *l'Hirondelle* et en sa présence. Toute personne qui trouvera ce papier est priée de le faire parvenir aux autorités de son pays, pour être transmis au gouvernement français, en indiquant, avec le plus de détails possible le lieu, la date et les circonstances où ce papier aura été retrouvé. » Afin de donner au vent le minimum de prise, on faisait plonger presque entièrement les flotteurs à l'aide d'un lest convenable.

Les premiers flotteurs, numérotés, furent lancés en 1885, suivant une ligne située au N.-O. des Açores ; deux mois après, on en recueillit plusieurs au S.-E. du groupe ; par suite, ces flotteurs avaient contourné et traversé l'archipel. On en retrouva d'autres à Madère, aux Canaries, et même aux Antilles. La marche circulaire des eaux se dessinait : on pouvait déjà prévoir que ce mouvement avait lieu autour d'un point situé dans le S.-O. des Açores. L'année suivante (1886), *l'Hirondelle* lança à la mer 510 bouteilles numérotées, sur le 20° méridien O. de Paris, entre les parallèles du cap Finistère et du S. de l'Angleterre, sur une longueur de 444 milles. Les flotteurs recueillis jusqu'ici indiquent une marche suivant les parallèles, avec une légère inclinaison vers le S. Le prince de Monaco concluait de cette expérience que le courant de Rennel n'existait point et que le courant des fleuves se faisait sentir assez loin en mer pour refouler le courant océanique (on n'a trouvé aucun flotteur entre la Gironde et l'île de Groix). Enfin, en 1887, *l'Hirondelle* lança encore 1,000 flotteurs entre les Açores et Terre-Neuve, sur une longueur de 638 milles. A la date du 25 août 1889, on avait retrouvé 101 des flotteurs de cette troisième série. En considérant les parages où on les a recueillis, la traversée qu'ils ont effectuée confirme les indications des années précédentes. Voici les conclusions générales que S. A. le prince de Monaco tire de ces expériences et qu'il a condensées en grande partie dans une note présentée à l'Académie des sciences, le 3 juin 1889 :

Ces expériences démontrent l'existence du mouvement circulaire des eaux superficielles de l'océan Atlantique nord autour d'un point situé au S.-O. de l'archipel des Açores. Le bord externe de cette nappe passe au S. du banc de Terre-Neuve, se dirige à peu près vers la Manche, devant laquelle il passe en s'infléchissant vers le S., après

avoir dirigé une de ses branches vers le N.-E. Puis, il longe l'Europe et l'Afrique jusqu'à la hauteur des Canaries, se dirige vers le S.-O. et rejoint le courant équatorial. Voilà pour le bord externe. Le bord interne paraît exécuter une révolution d'un très court rayon autour du centre, ainsi que l'indiquent deux flotteurs recueillis en 1887, en pleine mer, à 160 milles au S. des Açores occidentales. Enfin, un grand radeau composé de milliers de pièces de bois et abandonné en mer au mois de déc. 1887, a donné également quelques indications de vitesse et de direction.

A la fin d'une étude intitulée *Expériences de flottage sur les courants superficiels de l'Atlantique Nord*, le prince de Monaco exprime un desideratum appelé à rendre les plus grands services aux marins du vieux monde. Il s'agit de l'établissement d'un observatoire météorologique relié par un câble à l'Europe, sur les Açores, ce poste avancé si rapproché du centre dont nous venons de parler.

M. le lieutenant de vaisseau G. Simart a dressé les cartes des courants pour l'océan Atlantique Nord, en employant des documents tirés des journaux de bord de la marine de l'Etat et de la Compagnie transatlantique, plus un certain nombre d'observations provenant d'autres navires de la marine du commerce. L'auteur divise la surface de la mer en rectangles de 2 degrés de côté. Il inscrit dans chacun des rectangles le nombre des observations faites dans ce rectangle; une flèche de longueur constante donne en degrés la direction de la résultante; le nombre inscrit à côté de cette résultante indique, en milles marins, l'intensité probable du courant par vingt-quatre heures. Lorsque la résultante est nulle, le nombre des observations est seul porté à l'intérieur du rectangle. Deux cartes donnent la direction des courants de l'Atlantique Nord. L'une comprend les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars; la seconde les six autres mois. Il est désirable que M. Simart réunisse de nouvelles observations qui lui permettent de dresser aussi les cartes des autres océans.

Courant équatorial. Le courant équatorial de l'Atlantique prend sa source au fond du golfe de Guinée. Il s'épanouit en s'avancant vers l'O.; on évalue sa largeur à 300 milles, par le travers du cap des Palmes. Au large du cap San Roque, il se divise en deux branches: l'une suit la côte N. de l'Amérique du Sud sous le nom de *courant de la Guyane*, pénètre dans la mer des Antilles et va alimenter le *Gulf-Stream*, après avoir contourné le Yucatan. L'autre branche suit la côte E. du Brésil jusqu'au rio de la Plata. On observe sur les côtes des courants de moindre importance. Par exemple le courant des Amazones qui porte d'abord à l'E.-N.-E., puis s'infléchit vers le N. et le N.-O., en se mêlant au courant équatorial, dont il augmente la vitesse. Ici, l'eau devient boueuse; elle tient en suspension beaucoup de vase, et cette couleur jaunâtre s'étend à une distance considérable dans l'O. et le N. Dans la partie centrale de l'Atlantique Nord, on observe un courant vers l'O., dû peut-être à l'influence des alizés de N.-E., qui soufflent à l'E. de la zone en question. A l'O. et au N., ce courant est limité par le *Gulf-Stream*, et à l'E., il est borné et en même temps alimenté par le courant qui, en longeant les côtes d'Europe et d'Afrique, va rejoindre le courant équatorial. Un courant polaire descend le long du Labrador, se divise en deux branches qui embrassent l'île de Terre-Neuve, se rejoignent au S. de cette île et longent la côte des Etats-Unis. C'est ce courant qui forme le *Cold Wall* dont nous avons parlé et qui charrie les *icebergs* si redoutés des navigateurs. A l'E. du *Gulf-Stream* et dans les remous de ce grand courant, entre les Açores, les Canaries et les îles du Cap-Vert, se trouve la mer des *Sargasses* ou mer de Varech que les compagnons de Colomb effrayés appelaient les limites de la mer. L'Océan y est couvert d'une végétation abondante et notamment d'une espèce de fucus que l'on appelle communément *raisins des tropiques*, les mêmes qui arrêtaient la marche des petits navires de Colomb, en s'accumulant sur leurs étraves. On croyait jadis que ces

régions étaient parsemées d'écueils sur lesquels croissaient les fucus, que les mouvements de la mer arrachaient. Une telle opinion n'a plus cours aujourd'hui. Les sondages de M. Lee, commandant du *Dolphin*, ont accusé dans ces parages plus de 2,000 m. de profondeur, et, de plus, on a démontré que ces plantes se propagent à la surface des eaux. Il reste à résoudre définitivement si ces goémons proviennent du golfe du Mexique ou s'ils se développent là naturellement, favorisés par le calme relatif dont jouit la zone en question. La même espèce de varech croît aux Antilles, aux îles du Cap-Vert et sur les îlots isolés du golfe du Mexique. D'après M. Leps, la mer des Sargasses s'étendrait entre les parallèles 17° et 38° et les méridiens 50° et 84° O. Les eaux opèrent lentement dans cet espace un mouvement circulaire et tous les objets en dérive doivent s'amasser entre ces limites. Il y a aussi dans les autres océans des mers de sargasse dont nous parlerons.

Courants de la Méditerranée. Le courant qui pénètre de l'Océan dans la Méditerranée se divise dans cette dernière en deux circuits fermés, l'un à l'E., l'autre à l'O., ces deux circuits ayant un point commun près de Malte. On admet généralement que le courant de l'Océan à la Méditerranée doit être attribué à l'abaissement continu de niveau que produit l'évaporation active dont cette mer intérieure est le siège.

Océan Pacifique. — Au lieu d'un seul courant équatorial, il semble que l'océan Pacifique ait deux courants équatoriaux courant de l'E. à l'O. comme dans les autres mers, l'un au N., l'autre au S. de l'équateur. Le courant équatorial N. s'avance jusqu'au 20° et même au 25° parallèle; il alimente le *Gulf-Stream* du Pacifique dont nous allons parler. Le courant équatorial S. se divise en deux branches comprenant l'Australie entre elles. Entre ces deux courants équatoriaux, il existe un contre-courant marchant en sens contraire, de l'O. à l'E. Le courant analogue au *Gulf-Stream* part du N. du grand archipel d'Asie et se dirige vers les îles Aléoutiennes, en frôlant le littoral du Japon dont il adoucit la température. Les Japonais le nomment *Kouro-Sivo* (courant noir), à cause de la couleur foncée de ses eaux. Par le travers du Japon, ce grand courant se divise en deux branches: 1° la première remonte au N., le long du Kamtschatka et pénètre dans le détroit de Behring, non sans avoir déposé sur les îles Aléoutiennes du bois flotté qui vient de la Chine et du Japon, et que les insulaires emploient à leurs usages domestiques; 2° l'autre rejoint la côte N.-O. d'Amérique, diminue de vitesse et se perd dans une direction parallèle à cette côte. Comme preuve de l'existence de ce grand mouvement des eaux, on cite une jonque japonaise qui, abandonnée sur les côtes du Japon, fut retrouvée dix mois plus tard aux îles Sandwich.

Les limites de ce courant sont très influencées par les moussons et les vents locaux. Pendant la mousson de N.-E., le *Kouro-Sivo*, à son origine dans l'océan Pacifique, a 400 ou 500 milles de large. Il se rétrécit à l'époque de la mousson de S.-O. et n'a plus que 150 milles de large à son origine. Les troubles qui affectent ce courant pendant l'été proviennent des typhons; ils précèdent souvent les tempêtes tournantes et constituent un des meilleurs pronostics de ces dangereux météores, par lesquels les navigateurs ont le plus grand intérêt à ne pas se laisser surprendre. La vitesse du *Kouro-Sivo* augmente à mesure que l'on monte vers le N. Voici, d'après le *China Sea Directory*, sa vitesse journalière en diverses saisons et sur différents points :

	mai à sept.	oct. à avril.
Chenal des Bachi . . .	18 à 48 milles	18 à 42 milles
Côte Est de Formose .	24 à 42 —	24 à 36 —
Nord-Est de Formose .	24 à 48 —	18 —
Côte du Japon	48 à 72 —	24 à 48 —

De mai à sept., la température moyenne de ce courant est de 27°,8 et sa température maxima de 30°, soit 7° de plus que celle de l'Océan. Souvent, on a trouvé au milieu de ce courant des bandes étroites d'eau froide avec des

différences de 3° à 4°. En ce qui concerne l'océan Pacifique Sud, les eaux des régions polaires se dirigent vers l'équateur avec une vitesse proportionnelle aux différences de température et de densité; mais le mouvement de rotation de la terre les dévie vers l'E. Enfin, la pointe méridionale de l'Amérique divise en deux ce courant froid: la première, sous le nom de *courant de Humboldt*, remonte le long de la côte et rafraîchit singulièrement les côtes du Chili et du Pérou. Arrivée au S. de l'équateur, cette branche s'infléchit à l'O., puis à l'O.-S.-O. Sa vitesse moyenne est de 15 milles par jour. L'autre partie du courant polaire contourne le cap Horn et va se perdre sur la côte orientale d'Amérique.

Océan Indien. — Le courant équatorial court au S. de l'équateur dans la direction de l'O. et s'étend parfois jusqu'à 25° S. Il est produit à la surface de la mer par les vents alizés de S.-E., mais subit une déviation par le fait du mouvement de la terre. Sa vitesse, variable avec celle des vents, oscille entre 20 et 25 milles par vingt-quatre heures. A la hauteur des îles Mascareignes, le courant équatorial se divise en trois branches: la première, dirigée au S.-O., passe au S. de Madagascar et rejoint le courant au cap des Aiguilles, avec une vitesse de 50 milles par vingt-quatre heures. La seconde branche, continuant son chemin à l'O., rejoint la côte de Madagascar vers l'île de Sainte-Marie. La troisième branche s'infléchit au N.-O., contourne le cap d'Ambré avec une vitesse de 30 à 60 milles, continue vers les Comores et se divise en deux bras à sa rencontre avec la côte d'Afrique: l'une, dirigée au S., constitue le courant de Mozambique; l'autre, dirigée au N., se dirige vers le cap Gardafui pendant les moussons de S.-O. et constitue, pendant les moussons de N.-E., un contre-courant dirigé à l'E.

Le courant équatorial de cet océan coule de l'E. à l'O., entre les parallèles de 10° et 20° S. L'île de Madagascar le divise en deux branches qui rejoignent le courant de Mozambique de part et d'autre de cette île. Dans la partie septentrionale de l'océan Indien, les courants sont variables et changent avec les *moussons* (V. ce mot). Une masse d'eaux chaudes sort par le détroit de Malacca et va alimenter le Gulf-Stream du Pacifique. Enfin, le courant *transversier* de l'océan Indien, arrivé près de l'Australie, se divise en deux branches, chacune d'elles embrassant une des côtes de ce continent. Sa vitesse est très variable. Les principaux courants de la mer de Chine sont ceux des moussons de N.-E. et de S.-O. (en dehors du Kouro-Sivo dont nous avons déjà parlé). Les deux premiers alternent très régulièrement. Pendant la mousson de N.-E., le courant porte au S.-O. avec une vitesse qui dépend de la force du vent. Cette direction est parfois un peu modifiée par la configuration de la côte et sa direction générale. Pendant la mousson de S.-O., les courants sont très variables, mais portent à peu près dans la direction du vent. Aussi, pendant la saison où souffle cette brise, les navigateurs doivent-ils prendre de grandes précautions, à cause des brumes qui accompagnent généralement cette mousson.

Courant de Mozambique. Ce courant longe la côte d'Afrique à la distance de 60 à 80 milles, avec une vitesse de 36 à 72 et même 100 milles par jour dans les parties les plus étroites. Arrivé dans les parages du cap de Bonne-Espérance, il prend le nom de courant des Aiguilles. La direction du vent exerce une grande influence sur la force et la direction de ce courant. Le long de la côte de Madagascar, il suit généralement la direction du N. au N.-O. On peut dire d'une manière générale que les courants du canal de Mozambique sont irréguliers, excepté dans leur partie la plus rapprochée de la côte africaine. L'observation de la température de l'eau donne parfois de précieuses indications sur ces courants: dès qu'elle descend au-dessous de 20°, le courant cesse de porter au S.-O. Au S. de Madagascar, le courant de Mozambique se réunit à la branche méridionale du courant équatorial et constitue le *courant des Aiguilles*.

Courant des Aiguilles. Ce courant chaud, formé comme nous venons de l'indiquer, se dirige vers le S.-O. et passe à une distance de la côte variable entre 3 à 120 milles; vers le méridien du cap de Bonne-Espérance, il se divise en deux branches, l'une continuant vers le S. et l'autre dirigée vers l'E., jusqu'au parallèle de 43° S. La vitesse, le volume et la température de ce courant varient suivant les saisons. Il atteint son volume maximum en été (janv. à mars) et s'étend alors jusqu'à 8° E.

Sa température varie également dans de notables limites:

Devant Natal.....	21°,7	24°,4	23°,9	21°,1
Baie Delagoa.....	20°,5	23°,3	22°,8	16°,1
Au S.-E. du banc des Aiguilles.	18°,3	21°,7	20°,5	18°,3
Méridien du cap des Aiguilles.	17°,2	20°,0	19°,4	16°,1

Le retour vers l'E. de la masse principale du courant des Aiguilles doit être attribué à l'influence du courant froid qui vient du S.-O. Le mélange des eaux froides et chaudes des deux courants soulève une très grosse mer.

Courants dans les îles Laquedives et Maldives. Il est difficile de donner une description générale des courants qui sillonnent les chenaux innombrables de ces archipels. Pourtant, on peut dire qu'ils portent à l'E. pendant la mousson de S.-O., à l'O. quand souffle la mousson de N.-E. Dans le golfe du Bengale, les courants dépendent entièrement des moussons. Sur la côte de Sumatra, le courant porte généralement au S.-E., à la vitesse de 12 à 18 milles par jour.

Courants sous-marins. — Les températures du fond de la mer diffèrent notablement de celles de la surface. Ainsi, la température du fond des mers tropicales est relativement basse, tandis que celle des mers polaires est assez élevée; on en a conclu à un échange entre les eaux profondes de ces mers. Ce mouvement est dû à la fois aux inégalités de salure et de température. Les banquises, ces montagnes de glace qui font l'effroi des navigateurs et, dans une certaine saison, la préoccupation principale des paquebots transatlantiques, remontent quelquefois du S. au N. le détroit de Davis, refoulant avec force les courants de surface. Leur sommet ne s'élève qu'à une centaine de mètres, mais la base, sept fois plus enfoncée dans l'eau, subit l'impulsion des courants sous-marins qui dominent dans les régions inférieures. On connaît depuis trois siècles l'existence, dans le Sund, d'un contre-courant sous-marin. Dès 1683, le docteur Smith s'appuyant sur cette certitude avançait que par analogie un contre-courant sous-marin devait exister au détroit de Gibraltar, ayant une direction opposée à celle du courant de surface.

Quelques années plus tard, le docteur Hudson citait un fait qui corroborait cette opinion. Un brick hollandais coulé au milieu du détroit de Gibraltar (aux environs de Tarifa), flotta entre deux eaux, dérivait vers l'O. et s'échoua sur la côte d'Afrique à 12 milles du point de départ. Ce navire avait donc été entraîné par le contre-courant inférieur dans une direction opposée au mouvement des courants de surface.

Comme une conséquence de l'évaporation, le sel précipité sans discontinuer, depuis l'origine des siècles, devrait former au fond des mers des dépôts dont on n'a nulle part reconnu l'existence. Ce sont les contre-courants qui entraînent les parties denses; ce sont eux qui conservent aux eaux de la Méditerranée par exemple le même degré de salure.

On peut donc admettre l'existence d'un courant sous-marin toutes les fois qu'un courant de surface se manifeste d'une manière permanente en un point quelconque des océans. Considérés sous ce rapport, les courants sous-marins, fraction de la circulation générale, maintiennent l'équilibre des mers. On peut conclure de là qu'il existe probablement au fond des mers des systèmes de circuits fermés analogues à ceux des eaux superficielles. Mais, par ce fait que les courants sous-marins n'intéressent pas directement la navigation, ils sont certainement moins connus que les autres.

M. Aimé a imaginé un appareil composé d'une girouette et d'une boussole, disposées comme il suit : une boîte cylindrique en cuivre porte en son centre un cylindre de petit diamètre dans l'axe duquel se meut une tige terminée d'un côté par un disque et de l'autre par un anneau armé de trente-deux dents. D'autre part, le fond de la boîte porte une pointe sur laquelle oscille une aiguille aimantée, de telle sorte que la tige en s'abaissant met en prise les dents de l'anneau avec l'aiguille aimantée. Au-dessous de la boîte est suspendu un poids et une girouette. Enfin, le disque est percé d'un trou par lequel passe une corde attachée au tube. La boîte étant préalablement remplie d'eau et l'anneau élevé contre le couvercle de la boîte, on descend l'appareil à la mer : puis on laisse tomber un anneau de plomb qui abaisse la tige et par suite l'anneau. L'aiguille de la boussole est alors prise entre les dents. On a ainsi l'angle qu'elle fait avec la girouette, c.-à-d. la

direction du courant sous-marin. L'erreur commise ne peut dépasser 6°, puisque les dents sont à 11°15' l'une de l'autre, distance que les marins désignent sous le nom de *quart*. Cette approximation est d'ailleurs suffisante pour tous les cas de la pratique. Cet appareil a servi à la recherche du courant sous-marin qui reporte dans l'Océan les eaux de la Méditerranée par le détroit de Gibraltar.

On a pourtant imaginé beaucoup d'instruments susceptibles d'en faire connaître la vitesse et la direction ; mais ces études ont été peu suivies et l'on n'a jusqu'à ce jour aucune donnée d'ensemble sur cet intéressant sujet. Le dispositif le plus simple consiste en un corps immergé qui relie un fil à un flotteur. M. l'ingénieur hydrographe de la Roche-Poncié a imaginé un appareil dans lequel l'aiguille aimantée indique la direction des courants sous-marins. M. le lieutenant de vaisseau de Gueydon emploie un instrument dérivé du loch électrique à moulinet, de

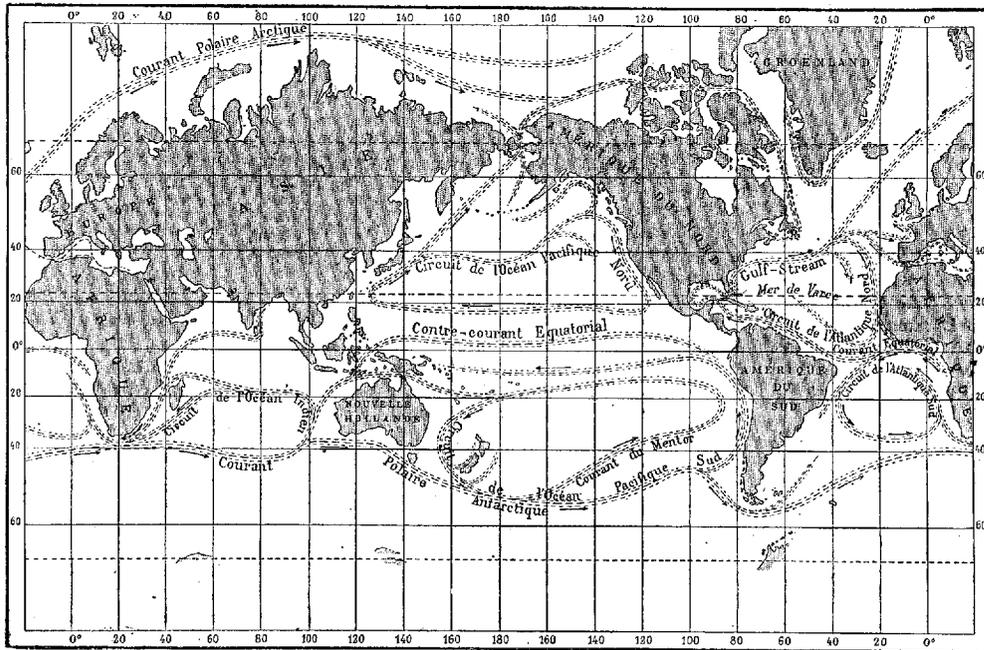


Fig. 2. — Carte des courants généraux à la surface des mers.

M. Fleuriais ; un rectangle de cuivre, mobile autour d'un de ses côtés, sert de girouette et s'oriente de lui-même dans la direction du courant quand l'ensemble est immergé. Dans ces conditions, la vitesse est mesurée par le nombre des tours ; la girouette en tournant détermine des contacts électriques et fait marcher des sonneries qui indiquent la direction. À l'aide de cet instrument, M. de Gueydon, opérant dans le Bosphore, a reconnu que le courant descendant de la mer Noire avait une profondeur de 15 à 18 m. À partir de 20 m. la température et la densité ne cessent d'augmenter ; c'est donc de l'eau chaude et très salée que la Méditerranée envoie dans la mer Noire. D'où les brumes qui envahissent cette mer pendant l'hiver, comme à Terre-Neuve au N. du Gulf-Stream. L'existence de ce courant sous-marin est d'ailleurs mise en lumière par ce fait que les kaïks turcs sont entraînés, à l'encontre du courant de surface, par leurs filets soumis vers le bas à l'action du contre-courant.

III. Météorologie (V. VENT).

BIBL. : PHYSIQUE. — JOULE, *Philosophical Magazine*, XIX. — FAVRE, *Ann. chim. phys.* (3), XL, p. 293. — PELTIER même recueil, (2), LVI, p. 371. — FRANKENHEIM, *Pogg. Ann.*, XCI, p. 161. — LE ROUX, *Ann. chim. phys.* (5), X, p. 201. — THOMSON, même recueil (3), LIV, p. 105. — DES-

PRETZ, *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, XXXV, p. 450. — GAUGAIN, *Ann. chim. phys.* (3), XLI, p. 66.

COURANT. Nom donné à plusieurs petits fleuves côtiers qui emportent les eaux des étangs des Landes (Courant de Contin, de Mimizan, de Soustons, etc.) (V. LANDES).

COURANT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Loulay ; 575 hab.

COURANT (Maurice-François-Auguste), peintre français contemporain, né au Havre en 1847. Élève de Meissonier, cet artiste, d'un talent tout à la fois fin et puissant, s'est fait connaître par des paysages et des marines tout à fait remarquables. On peut citer comme les meilleures de ces œuvres : *Bords du golfe Jouan* (Salon 1868) ; *les Grands Steppes, environs de Poissy* (S. 1870, médaille) ; *Marée basse* (S. 1872) ; *la Roche aux Mouettes* (S. 1878) ; *la Barque de pêche* (S. 1882) ; *Dans l'avant-port* ; *le Vieux Bassin au crépuscule* (S. 1887, méd. de 2^e cl.) ; *le Matin sur la grève, à Concarneau* (S. 1889).

COURANTE. I. MUSIQUE. — La courante est une danse dont l'espèce principale, d'origine française, était rythmée à *trois-deux*, avec une note d'attaque ou anacrouse au motif initial (V. fig.). La fréquence des noires pointées y était presque un élément caractéristique. Dans les *Suites*,

la courante d'origine française prenait généralement place après une autre danse nommée *allemande*. Comme particularité, on peut dire que la conclusion de chaque partie de la courante, tout en gardant la durée ordinaire de mesure, admettait une division rythmique différente de celle qui faisait loi dans le morceau, *six-quatre*, par exemple, au lieu de *trois-deux*. Quelquefois même, ce rythme à *six-quatre* l'emporte en fréquence sur celui à *trois-deux*, en dépit de l'indication marquée sur la portée. C'est le cas des courantes de Couperin. Celles de Bach, qui se trouvent surtout dans les *Suites anglaises*, sont classiques et peuvent donner une idée très nette de ce genre de danse.



La courante italienne diffère beaucoup de la courante française. Elle est de mouvement rapide ; les valeurs moindres des notes y sont plus employées, et la mesure s'en écrit à *trois-huit* ou *trois-quatre*. On en trouvera des exemples dans les *Suites françaises* de Bach (nos 5 et 6), dans les sonates de violon de Corelli, dans plusieurs œuvres de Haendel, etc. Une troisième espèce de courante est un peu une combinaison des deux précédentes, à cela près que les changements de rythme de la courante française n'y sont point admis, non plus que les traits rapides de la courante italienne. Cette courante est divisée en deux parties, qui doivent être toutes deux répétées. Le plus grand nombre des courantes de Haendel appartient à cette catégorie. A. E.

II. DANSE (V. DANSE).

COURAYER (Pierre-François Le), théologien catholique, né à Rouen en 1681, mort à Londres en 1776. En 1723, il publia une dissertation anonyme dans laquelle il déclarait valable la succession apostolique de l'Église anglicane. Cela fit grand bruit. Courayer leva l'anonyme dans une lettre au *Journal des Savans* (1726), mais persista dans son opinion. Son traité fut condamné par l'archevêque de Paris, et comme Courayer était génoévain, l'abbé de Sainte-Geneviève l'excommunia. Il se retira en Angleterre, mais demeura catholique. F.-H. K.

COURBAN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube ; 402 hab.

COURBARIL. I. BOTANIQUE (V. HYMENÆA).

II. EBÉNISTERIE. — Le Bois de Courbaril des ébénistes, qu'on appelle aussi B. de Zèbre ou de Chat, est fourni par l'*Astronium fraxinifolium* Schott., de la famille des Térébinthacées. C'est un bois précieux pour la fabrication des meubles, car il est dur, compact et se polit bien. Son aspect accidenté de jolies veines, onduleuses et chevelues, a engagé les décorateurs à l'imiter en peinture. On se sert de la résine qu'on extrait du tronc de cet arbre, pour préparer un vernis transparent très estimé.

COURBE. I. Mathématiques. — On appelle courbe une ligne qui n'est ni droite ni composée de lignes droites. Les courbes sont ou *planes* quand elles sont entièrement situées dans un plan, ou *gauches* quand cela n'a pas lieu ; les courbes gauches sont aussi appelées courbes à double courbure.

COURBES ALGÈBRIQUES, TRANSCENDANTES, EMPIRIQUES, REPRÉSENTATIVES D'UNE FONCTION. — Dans les cours élémentaires de géométrie, la seule courbe que l'on étudie est la circonférence du cercle ; cette courbe a dû être connue de toute antiquité. Platon, chef du Lycée, qui était allé s'instruire chez les prêtres égyptiens, enseigna dans son pays la théorie des sections coniques et la doctrine des lieux géométriques. Ainsi plusieurs courbes ont été étudiées dans l'antiquité et imaginées en vue de résoudre quelques problèmes dont on ne pouvait se procurer la solution avec la règle et le com-

pas. Mais pour classer les courbes, il fallait être en possession de la doctrine des *coordonnées* (V. ce mot) imaginée par Descartes ; l'équation d'une courbe est la relation qui existe entre les coordonnées d'un point de la courbe, si elle est plane ; si la courbe est gauche, il existe deux relations entre ses coordonnées. Une courbe plane est *algébrique* quand son équation en coordonnées rectilignes est algébrique ; une courbe gauche est *algébrique* quand ses deux équations en coordonnées rectilignes sont algébriques. Toute courbe non algébrique est transcendante. On réserve le nom de courbes *empiriques* à celles dont le mode de génération n'est pas soumis à une loi analytique. Toute courbe plane dont le mode de génération est connu a une équation ; réciproquement toute équation telle que $f(x, y) = 0$, d'où l'on peut tirer des valeurs simultanées réelles pour x et y , donne naissance à une courbe, lieu des points entre les coordonnées desquelles existe la relation $f(x, y) = 0$; on dit que la *courbe* en question sert à *représenter* la fonction y de x . Les courbes représentatives des fonctions sont fort employées par les géomètres, les physiciens, etc., pour se représenter d'un seul coup d'œil la marche et les propriétés principales des fonctions. V. par exemple MORTALITÉ, APPAREIL ENREGISTREUR, COURANT, etc. — Le *degré* d'une courbe algébrique plane est le degré de son équation en coordonnées rectilignes, sa *classe* est le degré de son équation *tangentielle* (V. ce mot et GENRE). Le *degré* d'une courbe algébrique à double courbure est le nombre de points réels ou imaginaires où cette courbe peut être coupée par un plan, le degré d'une courbe plane algébrique est d'ailleurs égal au nombre de points où elle peut être coupée par une droite. Autrefois on appelait les courbes transcendentes courbes *mécaniques*. Pour *courbe de niveau*, *d'égalte teinte*, *du diable*, etc., V. ces mots.

II. Physique. — **COURBE DE RÉGULATION.** — Les boussoles placées sur les navires n'indiquent pas exactement le nord ; elles subissent d'abord, comme celles qui se trouvent à terre, loin de tout morceau de fer, une déviation que l'on nomme *déclinaison* (V. ce mot), mais elles subissent encore de la part du navire une déviation qui varie avec l'orientation du navire. On peut en effet considérer les masses de fer qui se trouvent dans un navire comme étant les unes magnétiques et les autres à l'état naturel ; les premières masses produisent sur les boussoles une déviation constante, les autres une déviation variable avec la direction du navire, parce que sous l'influence de la terre ces pièces s'aimantent par influence. Pour connaître la direction du nord, il faut donc savoir quel est l'angle de correction de la boussole pour chacune des directions des navires (V. au mot BOUSSOLE les méthodes employées pour déterminer les corrections pour chaque direction du navire). Lorsque l'on connaît ces corrections pour chaque position du navire, on peut résumer les résultats obtenus dans un tableau et les représenter par une courbe dite de régulation. Cette courbe peut être tracée de la façon suivante : d'un point O pris comme centre, on trace des droites représentant les directions du navire quand on a fait les mesures ; sur chacune de ces directions, on porte une longueur proportionnelle à la correction nécessaire pour cette direction, comprenant, par exemple, autant de millimètres que la correction comporte de degrés et, en joignant tous les points ainsi obtenus, on aura une courbe qui permettra d'avoir la correction pour une direction quelconque. Il suffira de mener par le point central une droite parallèle à cette direction et de mesurer la longueur du rayon depuis le point O jusqu'à son point de rencontre avec la courbe ; cette longueur représentera, avec l'échelle adoptée, par exemple 1 millim. par degré, la correction nécessaire. Il est indispensable de tracer souvent des courbes de ce genre, car elles changent de forme quand le navire se déplace, parce que d'un lieu à un autre les constantes du magnétisme terrestre varient. A. JOANNIS.

III. Travaux publics. — **COURBES DE RACCORDEMENT.** — Une voie de communication de quelque étendue ne peut

être établie en ligne droite sur tout son parcours. Les éléments successifs qui représentent les diverses directions sont reliés par des arcs de courbe qui leur sont tangents et qu'on appelle *courbes de raccordement*. Le plus souvent, la courbe adoptée est le cercle ; dans ce cas, les tangentes sont égales ; on pourrait se donner leur longueur, mais d'ordinaire, c'est le rayon qui se fixe arbitrairement. Pour chaque nature de voie, il y a des limites entre lesquelles il importe de se tenir. Sur une route le rayon minimum ne peut guère être inférieur à cinq fois la largeur de la voie. Sur un canal, on évite d'adopter des rayons moindres que 200 m., et le plafond reçoit dans toutes les courbes un élargissement égal à $\frac{380}{R}$ (circ. min. trav. publ. 19 juil.

1880). Enfin sur les chemins de fer devant recevoir des trains rapides, il n'est pas permis, sauf de très rares exceptions, de descendre au-dessous de 500 m. En général, d'ailleurs, le choix n'est pas illimité ; le relief du sol et diverses circonstances locales amènent à déterminer dans chaque cas particulier le rayon qui convient le mieux. Etant donné le rayon R du cercle, et l'angle A des deux alignements étant mesuré, l'angle au centre O a pour valeur $180^\circ - A$, la tangente, $R \tan \frac{O}{2}$ et le développement de l'arc,

$2 \pi R \frac{O}{360}$. D'habitude, on calcule aussi la distance du sommet au milieu de la courbe ; elle est égale à

$$R \left(\frac{1}{\cos \frac{O}{2}} - 1 \right)$$

La corde et la flèche, dont on a moins souvent besoin, seraient données respectivement par les formules

$$c = 2 R \sin \frac{O}{2} \text{ et } f = R \left(1 - \cos \frac{O}{2} \right).$$

La méthode la plus usitée pour obtenir des points intermédiaires de la courbe consiste à prendre l'une des tangentes pour axe des abscisses et le point de tangence pour origine ; l'ordonnée est obtenue par la formule

$$y = R - \sqrt{R^2 - x^2}.$$

Si l'on donne par exemple à x les valeurs successives 10, 20, 30 m., etc., il en résulte des valeurs correspondantes de l'ordonnée ; on obtient ainsi autant de points qu'il est nécessaire et sans avoir besoin d'autre instrument que de la chaîne et l'équerre. Il existe d'ailleurs des tables de calculs tout faits pour les rayons usuels. Parmi les plus commodes, il faut citer celles qui donnent des points équidistants sur la courbe, et tout particulièrement celles où l'espacement des points est un nombre exact de mètres, 10 par exemple. Dans ce cas on est obligé d'apporter plus de soin au chaînage, puisque les abscisses ne sont plus en nombres ronds ; mais, par compensation, la vérification du développement de la courbe est très simplifiée, et les erreurs dans le tracé sont beaucoup plus sensibles à l'œil qu'avec des points inégalement espacés. Quand un obstacle quelconque empêche d'opérer entièrement sur les tangentes, on en trace d'auxiliaires, soit au sommet, soit en d'autres points quelconques. Si la courbe avait un grand développement, il faudrait en tout cas avoir recours à des tangentes auxiliaires aussitôt qu'on serait parvenu à des ordonnées atteignant 40 m. Parmi les autres méthodes de tracé du cercle, il convient de citer celle qui a été décrite par M. Ghédon dans les *Annales des ponts et chaussées* de 1885. On calcule la corde correspondant à un certain arc 2α qu'on prend pour unité ; puis, le sommet de la courbe étant déterminé, l'opérateur y place son instrument, et prend sur la tangente en ce point des angles α , 2α , 3α , etc., tandis que son aide, au moyen d'un jalon et d'une ficelle égale à la longueur de la corde adoptée, détermine et marque les différents points de la courbe. Il en résulte une grande économie de temps, l'opérateur n'étant plus obligé, comme dans la méthode ordinaire, de déplacer son instrument et de prendre autant

de fois la direction des abscisses qu'il y a de points à déterminer.

Si la position des points de tangence est fixée à l'avance, les tangentes sont généralement inégales. On peut alors les raccorder au moyen de deux arcs de cercle tangents entre eux ; ce problème étant indéterminé, on peut se donner l'un des rayons, ou bien adopter la solution qui donne le plus faible rapport entre les deux rayons. Quelquefois aussi, dans ce cas, on a fait emploi de la parabole, dont le tracé est facile ; il suffit d'unir les milieux des deux tangentes pour avoir une nouvelle tangente, dont le milieu est un nouveau point de la courbe, et ainsi de suite. Sur les chemins de fer, on raccorde habituellement les déclivités successives au moyen d'un arc de parabole, ou plus simplement par une succession de plans inclinés ayant chacun 6 m. de longueur, par exemple, pour chaque différence d'un millièmètre. Enfin, sur les mêmes voies de communication, le raccordement des arcs de cercle avec les alignements droits se fait par l'intermédiaire d'une parabole du troisième degré, sur l'étendue de laquelle on rachète le *dévers* (V. ce mot). L. SCHMIT.

III. Chemin de fer. — Nous avons fait connaître (V. CHEMIN DE FER) les limites habituellement admises pour les rayons des courbes dans les tracés de chemins de fer. Il existe deux raisons principales qui commandent de n'employer, autant que possible, que des courbes à grand rayon ; ces raisons résultent des dispositions adoptées pour le matériel roulant, savoir : 1° la solidarité des roues d'un même essieu ; 2° le parallélisme des essieux d'un même véhicule. Dans le matériel en usage sur les chemins de fer, les roues sont solidaires de leur essieu et tournent avec lui ; cette solidarité, indispensable pour les roues motrices de la machine dont la rotation n'est déterminée que par celle de leur essieu, ne l'est pas pour les wagons ; on la réalise cependant par raison de solidité. Or, lorsqu'un train s'engage dans une courbe, toutes les roues situées du côté extérieur doivent effectuer un parcours plus grand que les roues du côté intérieur ; ce résultat ne peut être obtenu que s'il se produit un glissement des roues sur le rail et cet effet, d'autant plus accentué que le rayon de la courbe est plus petit, a trois conséquences également graves : il augmente l'effort de traction ; il use rapidement les rails et les bandages des roues, il tend à amener une torsion et, par suite, une rupture des essieux. Il est donc nécessaire de réduire le plus possible ce glissement en adoptant des courbes à grand rayon. D'un autre côté, dans le matériel ordinaire des chemins de fer, c.-à-d. celui qui n'est pas porté sur des trucks articulés, les deux essieux d'un même véhicule sont fixés au châssis d'une manière à peu près invariable et parallèlement l'un à l'autre. Tant que le matériel circule dans un alignement droit, cette disposition n'a pas d'inconvénient ; mais dès qu'il entre dans une courbe, les essieux ne pouvant pas prendre la position qui leur conviendrait et qui serait celle de deux lignes convergeant vers le centre de la courbe, il se produit encore un frottement, et, pour que ce frottement ne soit pas trop grand, il faut que, d'une part, la voie présente un certain jeu et que, en outre, la courbe ne diffère pas trop d'une ligne droite, puisque c'est à la ligne droite seule que convient la position parallèle et invariable des essieux. Au point de vue de l'effort de traction, on admet que, sur les lignes à voie normale, la résistance due aux courbes est négligeable pour les rayons supérieurs à 500 m., et qu'elle atteint 2 kilogr. par tonne pour des rayons de 500 m., 3 kilogr. pour 400 m., 4 kilogr. pour 300 m. Sur les lignes à voie étroite (1 m. de largeur à l'intérieur de la voie) l'influence des courbes se fait beaucoup moins sentir ; on peut admettre que, sur ces lignes, des courbes de 300 m., 200 m. et 100 m. de rayon équivalent respectivement à des courbes de 500 m., 400 m. et 300 m. de rayon en voie normale. De là résulte une facilité plus grande d'établir économiquement les lignes à voie étroite dans les pays accidentés. G. H.

IV. Topographie. — COURBES DE NIVEAU. — Le mode le

plus précis de représentation graphique du relief du sol, sur une carte ou un plan, consiste à supposer le terrain coupé par une série de plans horizontaux équidistants, ou plus exactement par une série de surfaces de niveau équidistantes, et à tracer les intersections ainsi obtenues. Les intersections sont les courbes de niveau; on les définit par l'inscription de leurs distances à un plan de comparaison arbitraire, distance qu'on nomme cotes; mais, d'habitude, elles sont rapportées au niveau de la mer. L'usage des courbes de niveau remonterait seulement au commencement du XVIII^e siècle; le Hollandais Cruquins (1729) et le géographe français Ph. Buache (1737) les ont employées pour définir des fonds de rivière ou de mer; puis les professeurs de l'école des ingénieurs de Mézières, Du Buat, Mousnier et Monge, en étendirent l'usage aux plans de détail: la première application pratique en fut faite (1801) par le chef de bataillon du génie Haxo (lever de la Roca d'Anfo), et enfin le capitaine Clerc, de la même arme (1802), vulgarisa cette définition géométrique du terrain; depuis lors, elle a été adoptée universellement par tous les ingénieurs.

V. Marine. — Pièce de bois ou de fer coude sous un angle plus ou moins grand. On l'emploie comme liaison entre certaines pièces de la charpente: la courbe de capucine lie l'étrave à l'éperon; la courbe d'étambot, l'étambot à la quille; les courbes d'écussons s'étendaient depuis le premier pont jusqu'au couple de levée le plus de l'arrière. Il y en avait habituellement deux de chaque bord, situées à un m. l'une de l'autre; enfin, d'autres courbes réunissent les baux à la muraille. L'assemblage de ces deux dernières parties nécessite des précautions particulières, en raison des forces auxquelles il faut résister, notamment dans les mouvements de roulis, dont la violence provoque parfois des effets d'arrachement très nuisibles à la solidité de l'ensemble. Autrefois, on plaçait sur l'une des faces des baux des courbes en bois dont les deux branches étaient chevillées, l'une sur la muraille, l'autre sur le côté du bau. Quelquefois, les courbes de bois étaient en plusieurs morceaux. En deux, on les réunissait par des mortaises. En trois, les deux principales pièces étaient réunies par des écarts à mi-bois, pratiqués parallèlement aux faces planes. A partir du point de jonction, elles présentaient un double écart à croc, qui recevait une pièce auxiliaire épousant les formes du vide central. Un étrier sur l'avant, un autre sur l'arrière, consolidaient le tout. Ces pièces de bois, très volumineuses, devinrent de plus en plus rares dans les approvisionnements et l'on dut chercher un moyen de les remplacer. On a alors considérablement réduit le volume de ces courbes en leur donnant la forme de simples taquets que l'on place sous l'extrémité du bau. En outre, de chaque côté, l'on applique des étriers en fer, réunis entre eux par des chevilles. Dans les batteries, où le pointage oblique des pièces d'artillerie nécessite beaucoup de place auprès des sabords, on a cherché à utiliser des courbes tout en fer. Mais on a dû renoncer à ce dispositif, qui ne présentait pas assez de solidité. Pour les ponts supérieurs, on emploie des armatures de fer, dont les branches, situées dans deux plans perpendiculaires, se chevillent, l'une contre le barrot, l'autre dans la membrure. Les ponts légers, tels que *spardeck*, roufs, teugue et dunette, nécessitent des courbes beaucoup moins fortes. On emploie, dans ce cas, des armatures chevillées dans le barrot et la membrure. — En voilerie, on appelle *courbe* la forme de certains côtés des voiles. Quand la courbe est convexe à l'extérieur de la voile, elle se nomme *rond*. Quand sa convexité est tournée vers l'intérieur de la voile, elle se nomme *échancrure*. Le rond augmente donc la surface de la voile; l'échancrure, au contraire, la diminue.

VI. Art vétérinaire. — Périostose de la tubérosité inférieure et interne du tibia, qui se développe sous l'influence d'une violence extérieure ou d'un effort de l'articulation. La courbe est caractérisée par la formation de couches osseuses disposées en strates régulières sur la tubérosité

du tibia, à l'endroit où s'épanouit le ligament latéral interne. La courbe fait rarement boiter, parfois cependant à ses débuts, mais jamais quand elle a effectué son développement complet, à moins que par sa trop grande étendue elle ne mette obstacle au libre mouvement de l'articulation tibiale.

BIBL. : TRAVAUX PUBLICS. — *Annales des ponts et chaussées*, 1841, 1856, 1860, 1867, 1869, 1880, 1883, 1885 et 1886. — L. DURAND-CLAYE, *Lever des plans et nivellement*, 1839. — ENDRÈS, *Manuel du conducteur des ponts et chaussées*, t. II. — CHAUVAC DE LA PLACE, *Courbes de raccordement*.

COURBE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Écouché; 177 hab.

COURBE (Wilbrode-Nicolas-Magloire), graveur au burin, né vers la fin du XVIII^e siècle, travailla à Paris. On cite de lui un certain nombre de gravures d'après Raphaël, Carla Maratta, Ch. Le Brun, Spada, P.-P. Rubens, etc. Il a été, en 1789, l'un des graveurs de la *Collection de Déjabin* (portraits des députés à l'Assemblée nationale). Plus tard, il exécuta des vignettes d'après Moreau le Jeune et des planches pour *Napoléon et la Grande Armée* (Paris, 1810, in-fol.).

BIBL. : LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — H. BERALDI, *les Graveurs du XIX^e siècle*, t. V.

COURBEBAISSÉ, ingénieur français, né le 8 août 1847, mort le 22 mars 1886. Il appartenait au corps des ponts et chaussées, et il est connu par l'invention d'un procédé pour faire économiquement les déblais à flanc de coteau dans les roches calcaires, et par la découverte d'une étoile, qui a depuis été reconnue pour une étoile périodique. Courbebaissé était un esprit très libéral, passionné pour les questions d'amélioration sociale; il a été l'un des adeptes les plus convaincus de l'école phalanstérienne et est resté jusqu'à la fin attaché aux idées du réformateur Fourier. Il ne lui a pas été donné de voir le développement des syndicats agricoles, qui sont très analogues à ce que les phalanstériens appelaient le comptoir communal. Comme ingénieur en chef, Courbebaissé a été successivement chargé des travaux hydrauliques de la marine nationale à Lorient et à Cherbourg, en qualité d'ingénieur détaché près le ministère de la marine.

COURBEHAYE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères; 379 hab.

COURBÉPINE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et canton de Bernay; 638 hab.

COURBÉRIE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. du Horps; 268 hab.

COURBES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 92 hab.

COURBESSEAUX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Lunéville; 241 hab.

COURBET (Gustave), célèbre peintre français, né à Ornans (Doubs) le 10 juin 1819, mort à la Tour-de-Peilz, faubourg de Vevey (Suisse) le 31 déc. 1877. Peu d'artistes ont eu une vie plus bruyante, plus agitée, et il n'y a point d'exemple dans l'histoire de la peinture, d'une renommée fondée avec plus de fracas que la sienne au moyen d'un bizarre mélange de doctrines sociales et de théories esthétiques. Merveilleusement doué pour exprimer les côtés extérieurs de l'art, l'apparence des choses, la matière épaisse, riche et colorée, mais absolument dépourvu de toute culture littéraire, dénué d'idées générales, il eut pourtant cette ambition de se donner les airs d'un novateur, de paraître inventer les formules que lui suggérèrent des écrivains comme Proudhon ou Castagnary, en un mot de jouer un rôle dont sa finesse de paysan trop vaniteux ne comprit pas les dangers, car il en a été finalement victime. S'il a eu la douleur de mourir en exil, dans la force de l'âge, isolé, délaissé, voyant son puissant talent discuté parfois avec la plus âpre passion, c'est que la politique avait effleuré cet homme resté jusqu'au bout un grand enfant, et l'avait éclaboussé. L'impartiale histoire doit remettre à son plan et dans son vrai jour ce peintre qui, s'il a fait de son vivant beaucoup de besogne, a fait

aussi trop de bruit inutile, en dehors de sa sphère, et délimiter nettement la juste part de gloire qui lui revient.

Ses parents étaient de braves gens, demi-paysans, demi-bourgeois. Ils voulurent faire faire à leur fils ses études et le mirent au petit séminaire de Besançon. Le jeune Courbet montra moins de goût pour les auteurs latins ou français que pour les libres promenades en plein air et les courses à travers la campagne. Comme il venait d'avoir vingt ans, la diligence, un beau matin, le jeta sur le pavé de Paris. Il venait y faire son droit, comme il le dit lui-même dans une lettre qui est émaillée de tant de fautes d'orthographe qu'on ne peut s'empêcher de sourire devant une telle affirmation. Il avait eu à Besançon pour professeur de dessin un artiste ignoré, élève de David, qui avait reconnu en lui quelques qualités de coloriste et le lui avait dit. Courbet n'ouvrit donc pas le code et résolut de se faire peintre. On n'avait à Ornans que des idées bien vagues sur ce que c'était que la peinture. Aussi, quand l'étudiant eut fait connaître à sa famille sa résolution, pleura-t-on sur cet enfant prodigue. Courbet cependant alla droit son chemin, déjà possédé de cette confiance naïve qui devint une colossale vanité. La première fois que, visitant le musée du Luxembourg, il regarda le *Massacre de Scio* d'Eugène Delacroix, il se prit à dire : « Ceci n'est pas mal, mais j'en ferais bien autant si je voulais ! » En dépit de ses fanfaronnades étourdissantes, il étudia pourtant sérieusement les maîtres flamands et hollandais, les espagnols et les vénitiens, dans leurs pratiques matérielles. Il se défendait de recevoir des leçons de qui que ce fût, et prétendait ne rien vouloir que de lui-même. Dès 1845, il exposait au Salon une toile banale, *Guittarero, jeune homme dans un paysage*, qu'il avait fait précéder de quelques essais d'œuvres non achevées et qui n'ont point été exposées : *les Filles de Loth*, d'une obscurité repoussante, *la Captive*, *l'Homme délivré de l'amour par la mort*, etc. Le livret des expositions qui le disait élève de Hesse le mettait fort en colère. Un de ses jeunes amis, M. Gonzalve Privat, qui lui a consacré une étude biographique, a écrit : « Je ne l'ai jamais vu s'enthousiasmer que pour deux hommes parmi les peintres des écoles anciennes : Domenico Feti, avec lequel il se trouvait, non sans justesse, plus d'un point de ressemblance, et Canaletti, qu'il considérait comme l'inventeur du paysage. »

Ce n'est qu'à partir du Salon de 1849 que le nom de Courbet commence à entrer dans les discussions publiques. Cette année-là fonctionnait pour la première fois le jury nommé à l'élection des peintres exposants. Courbet, qui avait vu jusque-là ses tableaux presque constamment refusés, fit du coup admettre les sept toiles suivantes : *le Peintre* ; *M. N. T.... examinant un livre d'estampes* ; *la Vendange à Ornans sous la Roche du Mont* ; *la Vallée de la Loue prise de la Roche du Mont* ; *Vue du château de Saint-Denis* ; *le Soir près du village de Scey-en-Varay* (Doubs) ; *Une Après-dînée à Ornans* ; *les Communaux de Chassagne* (soleil couchant). Dans aucune de ces œuvres ne se montrait nettement encore le désir de violenter l'attention par des procédés nouveaux et extravagants. De tous ces tableaux, seul *l'Après-dînée à Ornans* se distinguait par une originalité très tranchée. Quoi qu'il semblât étrange que, pour représenter une scène intime des plus simples, l'auteur eût adopté les proportions de la nature, on y loua la force du sentiment, la peinture solide et expérimentée. Le critique d'art du *National*, Haussard, trouva même de l'audace dans ces « portraits de famille déguisés en tableau de genre colossal » et plus encore « une honnêteté domestique qui touche profondément ». L'achat du tableau par l'État (il est aujourd'hui au musée de Lille) et une deuxième médaille d'or furent le résultat de cette exposition de 1849. Mais ce n'était là qu'un jalon d'essai posé par le rusé Franc-Comtois. Au Salon suivant, il dévoila résolument ses intentions provocatrices en produisant neuf toiles qui firent une impression

extraordinaire, mélange de surprise, d'admiration, de ridicule. Dans le nombre, se trouvaient les trois œuvres qui comptent encore parmi les plus caractéristiques de sa manière : *l'Enterrement à Ornans*, *les Casseurs de pierres* et *les Paysans de Flagey*. Les plus violentes diatribes accueillirent cette tentative qui était un soufflet donné aux convictions les plus généralement admises en matière d'art, et même aux idées des amateurs les moins attachés à l'idéal classique et académique dont Eug. Delacroix était l'apôtre. « C'est grand pitié, disait M. Louis Geoffroy, dans la *Revue des Deux Mondes*, qu'en 1854, on soit réduit à faire la démonstration des principes les plus élémentaires, à répéter que l'art n'est pas la reproduction indifférente de l'objet le premier passant, mais le choix délicat d'une intelligence raffinée par l'étude, etc. » Les critiques qui avaient accueilli avec indulgence les efforts de Courbet se tournèrent contre lui. Haussard lui reprocha de s'être exagéré hors de toute mesure, d'avoir fait de ses qualités des défauts énormes, de son sentiment original une charge excentrique, de son indépendance une bravade. M. Paul Mantz, lui, accorda que l'exécution était remarquable, que, « sans un manque presque complet de lumière, sans quelques autres défauts, tout serait réussi, si dans *l'Enterrement* le groupe des femmes en deuil était empreint d'une émotion véritable ». Mais il protesta contre les figures groupées autour de la fosse, « figures d'une laideur, non pas triste et émue, mais grotesque et intolérable », ajoutant que c'était toucher « aux frontières extrêmes de l'art réaliste ».

« L'art réaliste ! » le grand mot était lâché. On en affubla Courbet, à qui peu importaient les définitions, pourvu que son nom excitât de bruyantes clameurs. Aux articles succédèrent les articles dans la presse. Champfleury, qui cherchait lui aussi dans la littérature un rôle indépendant, se fit le champion du peintre révolutionnaire et se mit à tourner en doctrines les fantaisies de celui qu'on appelait déjà le « maître d'Ornans, élève de la nature ». Il écrivit un premier plaidoyer dans le *Messager de l'Assemblée* (25 et 26 févr. 1854) : « J'ai écouté, disait-il, les propos de la foule devant le tableau d'un *Enterrement à Ornans*, j'ai eu le courage de lire les inepties qu'on a imprimées à propos de cette peinture, j'ai écrit ce feuilleton... » Il était partout question de Courbet, dans les rues, dans les estaminets, dans les mansardes, dans les salons, à l'Académie, et son nom se fixa dans la mémoire du public. L'artiste, insatiable de popularité, se faisant un malin plaisir de « taquiner les bourgeois », se moquant des dégoûts et des ridicules, promena ses tableaux en province et à l'étranger, où ils ne causèrent pas moins de scandale qu'à Paris. « Il n'a cessé, depuis lors, dit Théophile Silvestre dans la remarquable étude, mélange d'ironie et de sympathie, qu'il a consacrée à Courbet, il n'a pas cessé de chanter lui-même sur tous les tons ses propres louanges, ce qui fait craindre à ses vrais amis de voir son talent périr par extravagance. Le public, trop excité par les réclames personnelles, se fatigue à la longue. » Mais Courbet, heureusement, n'avait pas en lui qu'un tempérament de barnum. Sa pyramidale vanité, ses prétentions réformatrices pouvaient faire sourire les gens de goût et gêner son incontestable talent, non pas le détruire. Voyant la portée philosophique que quelques écrivains attribuaient à ses toiles, il se persuadait qu'il faisait de la « peinture sociale » : l'illustre et paradoxal Proudhon se chargea de le confirmer dans cette illusion en lui consacrant presque entièrement un de ses livres sur ce qu'il appelait les préjugés esthétiques. De son côté, Castagnary rédigeait pour lui des manifestes. Dans l'un de ceux-ci, Courbet disait : « Le beau est dans la nature et se rencontre dans la réalité sous les formes les plus diverses. Dès qu'on l'y trouve, il appartient à l'art, ou plutôt à l'artiste qui sait l'y voir. Dès que le beau est réel et visible, il a en lui-même son expression artistique. Mais l'artiste n'a pas le droit d'amplifier cette expression. Il ne peut y toucher qu'en ris-

quant de la dénaturer et par suite de l'affaiblir. Le beau donné par la nature est supérieur à toutes les conventions de l'artiste... Voilà le fond de mes idées en art. »

C'est en vertu de ces principes dont nous n'avons pas besoin de montrer ici l'étroitesse, pour ne pas dire plus, que Courbet s'efforçait de choisir les sujets de ses tableaux dans les scènes les plus triviales de la vie quotidienne. Au Salon de 1852, il exposa les *Demoiselles de village faisant l'aumône à une gardeuse de vaches*; en 1853, des *Baigneuses* étalant leurs nudités grasses et rebutantes, une *Fileuse* endormie dans son humble chambrette (musée de Montpellier), et les *Casseurs de pierres*; en 1855, son *Atelier* « le plus singulier par la pensée comme le plus étonnant par la facture de tous les tableaux qu'il a exécutés », a dit Castagnary, « allégorie d'un goût détestable et d'un désordre de composition inouï », a déclaré Th. Silvestre. Puis Courbet abandonne quelque peu les tableaux à personnages, pour se consacrer au paysage. Il en montra plusieurs de remarquables en 1855 à une exposition organisée dans un local spécial où il avait réuni quarante de ses œuvres. On y vit notamment, outre les tableaux déjà cités : les *Rochers d'Ornans, pris le matin*, *Paysage de Fontainebleau : les rochers de Franchard, Génisse et Taureau au pâturage, Paysage dans l'île de Bougival*, etc. En 1857, les *Demoiselles des bords de la Seine* soulevèrent d'énergiques protestations; mais, au Salon de 1861, il obtint un succès à peu près unanime avec le *Combat de cerfs* (musée du Louvre) « d'une exécution magistrale », selon Th. Gautier qui admira également le *Cerf à l'eau* (musée de Marseille), le *Renard sous la neige* et la *Roche d'Oragnon*, ajoutant : « On dirait que M. Courbet a enfin compris qu'il avait trop de talent pour chercher le succès par des excentricités voulues. » Une *Chasse au Renard* (1863) ne donna lieu à aucune réflexion; mais il n'en fut pas de même pour le *Retour de la Conférence*, refusé par le jury du Salon de cette année pour cause « d'outrage à la morale religieuse ». Courbet avait représenté deux curés revenant joyeux et titubants d'un banquet confraternel. Avec l'*Entrée de la vallée du Puits-Noir* (1864), l'artiste donna toute sa mesure comme paysagiste, en montrant une virtuosité de palette incomparable, et rendant avec une intensité de fraîcheur inouïe les beaux tons des mousses sur les roches. Le *Portrait de Proudhon avec sa famille*, qui est de la même date, est une œuvre manquée, d'une mollesse insigne, mal composée. Mais en 1866 paraissent la *Remise des chevreuils*, un des chefs-d'œuvre du peintre, la *Femme au perroquet*, et en 1867, une douzaine d'œuvres excellentes, exposées, comme en 1855, dans une salle louée par lui : le *Ruisseau couvert* (musée de Luxembourg), morceau délicieux, l'*Hallali du cerf* (musée du Louvre), la *Sieste pendant la saison des foins*, envoyé deux ans plus tard au Salon, ainsi que l'*Hallali, la Source de la Loire, le Départ pour la chasse*, divers portraits, quelques marines, etc.; en 1870, une admirable *Mer orageuse*, etc. Le plus grand nombre des tableaux de Courbet n'ont point paru aux expositions; ils se trouvent dans les galeries publiques, dans les collections particulières; le musée de Montpellier en possède une vingtaine qui ont été légués par M. Bruyas, un des plus fervents admirateurs de l'artiste et l'ami fidèle de ses débuts.

A la réputation tapageuse et à la curiosité entachée de scandale qui avaient accueilli Courbet à ses premières œuvres, une renommée de meilleur aloi avait succédé, faite de l'autorité que donne le talent sérieux et du prestige que procure le triomphe des idées. En allant au fond des choses, il n'y avait pas que de la sottise, moins encore de la naïveté ou même du puffisme si l'on veut, dans les vagues doctrines de Courbet sur le réalisme dans l'art. Son tort, et celui des écrivains qui avaient prétendu se servir de lui pour ériger le principe d'un art nouveau, avait été de vouloir appliquer le réalisme au mode de conception du tableau, et d'avoir essayé d'en faire la formule d'une philosophie. Or

l'idée de réalisme s'applique surtout à l'exécution, et, à ce point de vue, l'exemple de Courbet n'aura pas été inutile à la peinture contemporaine, car il a été un prodigieux ouvrier et a apporté comme une réaction contre les fadeurs, les mièvreries, la spiritualité excessive qui menaçaient un art dont l'élément, en somme, est la couleur, c.-à-d. une substance matérielle. A la fin de l'Empire, on commençait à lui rendre justice, et le gouvernement voulut le nommer chevalier de la Légion d'honneur. Mais Courbet, qui ne voulait pas quitter son attitude d'outrecuidance révolutionnaire, refusa par une lettre dont l'impertinence est restée fameuse. Après la guerre, il se trouva, on ne sait comment, compromis par ses amitiés politiques dans le mouvement de la Commune, et, lorsque le gouvernement régulier fut rétabli, ce fut lui que, par une inconcevable erreur, on accusa d'avoir inspiré et organisé le renversement de la colonne de la place Vendôme. Incarcéré, traduit devant les tribunaux militaires, il fut condamné, en 1871, à six mois de prison et pécuniairement rendu responsable des frais nécessités pour la réédification de ce monument. Courbet se réfugia en Suisse, où il peignit quelques vues du *Lac Léman*. Il est mort à l'âge de cinquante-neuf ans, emporté par une douloureuse maladie de foie, et rongé de tristesse. Un de ses amis, le comte d'Ideville, a démontré dans un livre contenant des documents irréfutables, combien était fautive la légende qui, pendant des années, a fait passer Courbet pour le « débouloonneur de la colonne ». Une exposition de ses œuvres a été organisée au mois de mai 1882 à l'École des beaux-arts. Le catalogue, qui comprenait cent quarante-six numéros, était précédé d'une préface de Castagnary, de laquelle il faut retenir les lignes suivantes, d'une exacte vérité : « Si Courbet ne pouvait peindre que ce qu'il voyait, il voyait admirablement; il voyait mieux que nul autre. Son œil était un miroir plus fin et plus sûr, où les sensations les plus fugitives, les nuances les plus délicates venaient se mirer. A cette faculté de voir exceptionnelle, correspondait une faculté de rendre non moins exceptionnelle. Courbet peint en pleine pâte, mais sans scories et sans aspérités : ses tableaux sont lisses comme une glace et brillants comme un émail. Il obtient du même coup le modelé et le mouvement par la seule justesse du ton; et ce ton, posé à plat par le couteau à palette (l'artiste se servit rarement du pinceau), acquiert une intensité extraordinaire. Je ne connais pas de coloration plus riche, plus distinguée, ni qui gagne davantage en vieillissant. » Si Courbet a été un peintre matérialiste, s'il a été, comme on l'a dit, le « virtuose de la bestialité », il n'est que juste d'ajouter qu'il a été aussi un merveilleux ouvrier de son art. **VICTOR CHAMPIER.**

BIBL. : Th. SILVESTRE, *Histoire des artistes vivants*. — Camille LEMONNIER, *Courbet et son œuvre*, 1878. — Ch. TIMBAL, *Notes et Causeries sur l'art et les artistes*, 1881. — Jules CLARETIE, *Peintres et Sculpteurs*, 1882. — Victor CHAMPIER, *L'Année artistique*, 1878, pp. 486-496. — Paul MANTZ, *Gazette des Beaux-Arts*, juin, juillet, et sept. 1878. — C^{te} D'IDEVILLE, *Gustave Courbet*, 1878, et la *Vérité sur Courbet*, 1879.

COURBET (Amédée-Anatole-Prosper), amiral français, né à Abbeville le 26 juin 1827, mort à son bord, dans les mers de Chine, le 11 juin 1883. Fils d'un honorable négociant en vins et frère du député Courbet-Poulard, Courbet montra, dès sa première enfance, du goût pour les aventures et les voyages. Après de bonnes études au lycée d'Amiens, il entra à l'École polytechnique en 1847. Il se trouva, comme ses camarades, mêlé aux événements de 1848 et fut pendant quelque temps le secrétaire d'Armand Marrast. Aux examens de sortie, en 1849, il fut admis dans la marine. C'est en 1850, sur la corvette à voiles la *Capricieuse*, que Courbet s'initia au métier de marin, dans une traversée de Toulon à Macao, par le cap Horn, qui ne dura pas moins de neuf mois. Il fut nommé enseigne de vaisseau le 2 déc. 1852 et ne revint en France qu'au moment de la guerre de Crimée, pendant laquelle il embarqua sur un bâtiment de l'escadre du Levant. Après la campagne, il fut nommé lieutenant de vaisseau (29 nov. 1856). L'année suivante, il reçut la croix de la Légion

d'honneur, à Biarritz, où il se livrait, sous les yeux de l'empereur, à des études en vue du creusement d'un port en eau profonde. Nous le voyons ensuite successivement passer deux ans à bord du vaisseau-école des canoniers, commander la compagnie des canoniers à Toulon et faire partie de l'escadre d'évolution comme aide de camp de l'amiral Bouët-Willaumez. Le 14 août 1866, il fut promu capitaine de frégate. Pendant la guerre de 1870, il commanda l'avis *le Talisman* en station aux Antilles, où il demeura jusqu'en 1872. Le 11 août de l'année suivante, il fut nommé capitaine de vaisseau. Courbet commanda ensuite pendant deux ans l'école des torpilleurs de Boyardville ; puis il reprit la mer et remplit brillamment les fonctions de chef d'état-major des amiraux de Dompierre d'Hornoy et Cloué, à l'escadre cuirassée de la Méditerranée. Le 23 juil. 1879, il recevait la croix de commandeur. Du 26 mai 1880 au 16 mai 1882, Courbet fut gouverneur de la Nouvelle-Calédonie ; c'est à ce poste qu'il reçut sa nomination de contre-amiral.

Monté sur le *Bayard*, cuirassé de premier rang, qu'il allait immortaliser et à bord duquel il devait mourir, le nouvel amiral se trouvait en rade de Quiberon, en avr. 1883, lorsqu'il reçut l'ordre d'aller se mettre à la tête de la division navale du Tonkin. Il arriva en baie d'Along le 20 juil. Un mois après, il enlevait les forts de Thuan-an, à l'embouchure de la rivière de Hué, et forçait la cour d'Annam à traiter avec nous. Quelque temps après, Courbet reçut le commandement général des troupes de terre et de mer du Tonkin, avec mission de s'emparer des places de Sontay et Bac-ninh. Après avoir préparé avec le plus grand soin son expédition, l'amiral partit d'Hanoi à la tête des troupes le 11 déc. et arriva le 13 devant Sontay, place protégée par une citadelle entourée des plus fortes défenses et défendue par les meilleures troupes du fameux Luu-Vinh-Phuoc, chef des Pavillons-Noirs. Le lendemain 14, sous le commandement énergique de l'amiral, nos troupes enlevèrent de haute lutte les fortifications de Phu-sa qui couvraient la place et, le 16, l'amiral donna l'assaut à la ville elle-même et s'en empara, après avoir payé de sa personne avec la plus grande bravoure. Quelques jours après, Courbet eut la douleur de se voir remplacer à la tête des troupes par un général de division de l'armée de terre, le général Millot, et remonta à bord du *Bayard* (13 févr. 1884). Le gouvernement l'éleva alors au grade de vice-amiral. Envoyé d'abord devant Formose pour en faire le blocus, Courbet se rendit ensuite (2 août) dans la rivière Min, sur la côte chinoise, où il se tint prêt à détruire les défenses de la rivière et à bombarder l'arsenal de Fou-tchéou, aussitôt que le gouvernement français lui permettrait d'agir. Cette autorisation lui parvint le 23 août, et le 24, il ouvrit le feu sur la flotte chinoise qui fut brûlée et coulée. L'amiral bombardait ensuite l'arsenal et redescendit la rivière les jours suivants, en détruisant les forts et les batteries qui la défendaient et qui se trouvaient pris à revers par nos bâtiments. A la suite de ce beau fait d'armes, Courbet reçut la médaille militaire. Dans la nuit du 14 au 15 févr. 1885, il fit torpiller, dans le port de Chei-pou, par les canots-torpilles du *Bayard*, une frégate et une corvette chinoises qui furent promptement coulées.

Le 28 mars, l'amiral Courbet arrivait devant Ma-koung, point fortifié du groupe des îles Pescadores et, dans une opération de trois jours magnifiquement conduite, chassait les Chinois de leurs fortifications et s'emparait de Ma-koung. Ce devait être son dernier triomphe. Dès le mois d'avril, la santé de l'amiral donna, en effet, de vives inquiétudes. Son estomac fatigué ne se prêtait plus à une alimentation suffisante pour conserver des forces à sa constitution ruinée par le travail et les fatigues de sa carrière si bien remplie. Au commencement du mois de juin, il fut pris de vives douleurs de foie et s'éteignit doucement le 11 juin, à 9 heures 50 du soir, entouré des principaux officiers de l'escadre. Ses restes, ramenés en France sur le *Bayard*, reçurent de la nation des funérailles splendides qui furent

célébrées dans l'église des Invalides. Ils reposent dans le cimetière d'Abbeville.

COURBET-POULARD (Alexandre-Auguste), homme politique français, né à Abbeville le 12 mars 1815, mort à Abbeville le 11 déc. 1883. Fabricant de draps dans sa ville natale, il fut nommé, en 1843, juge au tribunal de commerce et conseiller municipal en 1847. Elu conseiller général de la Somme en 1858, il échoua, en 1869, aux élections pour le Corps législatif, contre le candidat officiel de l'Empire, M. Seneca. Le gouvernement le fit entrer au conseil supérieur du commerce chargé de l'enquête sur les fameux traités de 1860. Maire d'Abbeville, il fut élu, le 8 févr. 1871, député de la Somme à l'Assemblée nationale. Il siégea à droite et son rôle politique fut plus utile que brillant. Le 20 févr. 1876, il se présenta sans succès à Abbeville aux élections pour la Chambre des députés. Il rentra alors dans la vie privée. On lui doit un certain nombre de travaux sur la *Navigation intérieure*, la *Marine*, les *Chemins de fer*, les *Octrois*, les *Biens communaux*. Il a collaboré à plusieurs journaux de province et au *Dictionnaire du commerce*.

COURBETAUX. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Montmirail ; 250 hab. Cette localité, située sur le Petit-Morin, et jadis considérable, possédait un château fort construit au XII^e siècle par les comtes de Champagne et qui disparut dans les guerres de religion ; un prieuré de femmes, placé sous le vocable de Notre-Dame de la Grâce, et plus tard, de 1623 à 1678, une maison de Lazaristes, fondée par saint Vincent de Paul et transférée ensuite à Montmirail.

A. T.

COURBEVILLE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (E.) de Laval ; 668 hab.

COURBEVOIE (*Curva via*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis ; sur la rive gauche de la Seine ; 15,937 hab. Stat. du chem. de fer de Paris (r. d.) à Versailles. Ce n'était, avant la Révolution, qu'un hameau de la paroisse de Colombes ; en haut de la colline se trouvait un couvent de pénitents qui fut supprimé en 1790. Sous Louis XV, on construisit à Courbevoie de très importantes casernes et vers la même époque fut percée la grande avenue qui prolonge celle de la Grande-Armée. Au rond-point où aboutit la route de Normandie s'élève le groupe de la Défense nationale, œuvre de Barrias ; il y a été inauguré le 12 août 1882, à la même place où se trouvait autrefois une statue équestre de Napoléon I^{er} renversée en 1870.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 69-71 de l'édit. de 1883. — *Notice sur Courbevoie*, 1874, in-8.

COURBIAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais ; 306 hab.

COURBIÈRES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre ; 136 hab.

COURBILLAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac ; 761 hab.

COURBOIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie ; 359 hab.

COURBOUZON. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier ; 403 hab.

COURBOUZON. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer ; 633 hab.

COURBURE. I. MATHÉMATIQUES. — *Courbure d'une courbe plane*. L'idée qui s'attache dans le langage ordinaire au mot courbure est évidemment celle de déviation par rapport à la forme rectiligne : plus cette déviation est brusque, plus la courbure est prononcée. Si l'on cherche à préciser cette notion dans le cas le plus simple qui est celui de la circonférence de cercle, on s'aperçoit que la courbure est d'autant plus grande que le rayon est plus petit, et l'on est ainsi conduit à mesurer la courbure par l'inverse $\frac{1}{R}$ du rayon. On remarque, d'ailleurs, que si le point de contact d'une tangente à une circonférence de rayon R décrit un

arc quelconque s , la tangente tourne d'un angle α qui est égal à $\frac{s}{R}$ et que, par suite, le quotient $\frac{\alpha}{s}$ est constant et égal à la courbure $\frac{1}{R}$. Il est donc naturel de nommer courbure moyenne d'un arc de courbe quelconque l'angle des tangentes extrêmes divisé par la longueur de l'arc. Si maintenant l'arc diminue indéfiniment, de telle façon que ses deux extrémités tendent vers un même point M, la limite de la courbure moyenne sera appelée la courbure au point M; elle est mesurée par la limite du rapport $\frac{\alpha}{s}$.

L'angle α de deux tangentes infiniment voisines (ou, ce qui revient au même, de deux normales infiniment voisines) s'appelle angle de contingence. La courbure au point M est donc, par définition, la courbure moyenne d'un arc infiniment petit comprenant le point M; cela revient à dire que, dans des limites infiniment petites, on assimile l'arc de courbe à un arc de circonférence. Le rayon R de cette circonférence est le rayon de courbure. Si l'on imagine un cercle de rayon R, tangent en M à la courbe donnée et tournant en ce point sa concavité dans le même sens, ce cercle est appelé cercle de courbure; son centre est le centre de courbure. Le cercle de courbure possède avec la courbe un contact du deuxième ordre (V. CONTACT) et ne diffère pas du cercle osculateur.

Soit $y = f(x)$ l'équation de la courbe rapportée à des axes rectangulaires; soit φ l'angle que forme la tangente

$$\text{avec l'axe des } x. \text{ On a : } \operatorname{tg} \varphi = \frac{dy}{dx} \text{ et } d\varphi = \frac{\frac{d^2y}{dx^2} dx}{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2}.$$

$d\varphi$ est l'angle de contingence. Le déplacement correspondant du point de contact est :

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2} = dx \sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2}.$$

On a donc :

$$\frac{1}{R} = \frac{d\varphi}{ds} = \frac{\frac{d^2y}{dx^2}}{\left[1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}.$$

Cette formule renferme les dérivées de y , prises par rapport à x ; mais on peut exprimer ces dérivées sans faire aucune hypothèse sur le choix de la variable indépendante (V. CHANGEMENT DE VARIABLES) et l'on trouve alors :

$$\frac{1}{R} = \frac{dx d^2y - dy d^2x}{ds^3}, \text{ résultat qui peut encore se mettre sous la forme : } \frac{1}{R^2} = \left(\frac{d^2x}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2y}{ds^2}\right)^2.$$

A chaque système de coordonnées correspond une expression particulière du rayon de courbure; l'une des plus simples est celle qu'on obtient en définissant la courbe considérée par une équation entre le rayon vecteur r d'un point, mesuré à partir d'un point fixe, et la distance p du même point fixe à la tangente. On trouve : $R = \frac{r dr}{dp}$. Pour déterminer sans aucune ambiguïté le centre de courbure, nous admettons que celui-ci peut être regardé comme le point de rencontre de deux normales infiniment voisines, propriété qui est évidente dans le cas du cercle et qui se démontre rigoureusement dans tous les cas. L'équation de la normale est $y'(Y - y) + X - x = 0$. Le point de rencontre avec la normale infiniment voisine s'obtient en joignant à cette équation sa dérivée prise par rapport à x , y étant considéré comme fonction de x . Il vient ainsi :

$$y''(Y - y) - y'^2 - 1 = 0,$$

$$\frac{1}{T} = \frac{(d^2y d^2z - d^2z d^2y) dx + (d^2z d^2x - d^2x d^2z) dy + (d^2x d^2y - d^2y d^2x) dz}{(dy d^2z - dz d^2y)^2 + (dx d^2z - dz d^2x)^2 + (dx d^2y - dy d^2x)^2}.$$

et l'on a par suite :

$$X = x - \frac{y'(1 + y'^2)}{y''}, \quad Y = y + \frac{1 + y'^2}{y''}.$$

Par un changement de variable, on peut encore écrire

$$X = x + R^2 \frac{d^2x}{ds^2}, \quad Y = y + R^2 \frac{d^2y}{ds^2}.$$

Les points où le rayon de courbure est infini sont des points d'inflexion; ceux où il est nul sont des points de rebroussement; ceux où il devient maximum ou minimum sont des sommets (V. ces différents mots). Le cercle est la seule courbe dont le rayon de courbure soit constant ou autrement dit dont tous les points soient des sommets. Si l'on joint le point de contact d'une tangente avec le milieu d'une corde infiniment petite, parallèle à la tangente, la droite ainsi obtenue s'appelle l'axe de déviation; elle forme avec la normale un certain angle i , qu'on appelle l'aberration de courbure ou encore la déviation, et qui ne s'annule que dans le cas d'un sommet. Ce résultat se vérifie immédiatement dans le cas des coniques; du reste, la parabole osculatrice et, d'une manière générale, toute conique ayant avec la courbe donnée un contact du troisième ordre possède le même axe de déviation qui est le diamètre aboutissant au point de contact. De plus, pour la conique osculatrice (V. ce mot), le centre est à la rencontre de deux axes de déviation consécutifs; on appelle ce point le centre d'aberration. L'aberration est donnée par la formule :

$$\operatorname{tgi} = y' - \frac{(1 + y'^2)y''}{3y''^2}.$$

Courbure d'une courbe gauche. Dans le cas des courbes gauches, il est nécessaire de distinguer deux sortes de courbure. La première courbure se définit, comme celle d'une courbe plane, par la limite du rapport entre l'angle de contingence et l'arc correspondant. Pour la calculer, supposons que les coordonnées x, y, z d'un point M soient exprimées en fonction de l'arc s , mesuré sur la courbe à partir d'une origine arbitraire. Si l'on considère une droite menée par l'origine des coordonnées parallèlement à la tangente, cette droite perce une sphère de rayon un , ayant son centre à l'origine, en un point P dont les coordonnées sont respectivement égales aux cosinus des angles formés par la tangente avec les trois axes, c.-à-d. à $\frac{dx}{ds}, \frac{dy}{ds}, \frac{dz}{ds}$. Pour un point M', infiniment voisin de M, on a de même, sur la sphère, un point P' dont les coordonnées sont : $\frac{dx}{ds} + \frac{d^2x}{ds^2} ds$, etc. La distance PP' est donc égale à

$$ds \sqrt{\left(\frac{d^2x}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2y}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2z}{ds^2}\right)^2}; \text{ d'ailleurs, elle mesure évidemment l'angle de contingence } d\alpha. \text{ On a donc pour la}$$

$$\text{courbure : } \frac{1}{R} = \frac{d\alpha}{ds} = \sqrt{\left(\frac{d^2x}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2y}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2z}{ds^2}\right)^2},$$

expression que l'on peut transformer à volonté par des changements de variables. — La seconde courbure, appelée aussi torsion (Saint-Venant avait proposé le nom de cambrure qui n'a pas prévalu), sert à mesurer la rapidité avec laquelle la courbe considérée s'éloigne du plan osculateur, c.-à-d. du plan déterminé par trois points infiniment voisins. Par analogie avec la définition de la première courbure, on définit la seconde courbure comme étant la limite de l'angle de deux plans osculateurs infiniment voisins, divisé par l'arc qui sépare les points correspondants, et on la représente par $\frac{1}{T}$. La longueur T prend alors le nom de rayon de torsion. Un calcul plus long que difficile conduit à l'expression :

Il est à remarquer que cette expression est entièrement rationnelle.

La seule courbe pour laquelle les deux courbures sont constantes est l'hélice à base circulaire ; les seules courbes pour lesquelles le rapport entre les deux courbures est constant sont les hélices à base quelconque. Il y a, pour une courbe gauche comme pour une courbe plane, un cercle de courbure qui coïncide avec le cercle osculateur. Il est situé dans le plan osculateur et son centre, appelé centre de courbure, se trouve sur la normale principale. On obtient les coordonnées du centre de courbure en cherchant le point de rencontre du plan osculateur avec la droite d'intersection de deux plans normaux infiniment voisins, droite qui s'appelle axe de courbure. On trouve :

$$X = x + R^2 \frac{d^2x}{ds^2}, \quad Y = y + R^2 \frac{d^2y}{ds^2}, \quad Z = z + R^2 \frac{d^2z}{ds^2}.$$

Courbure des lignes tracées sur une surface. Soit :

$$(1) f(x, y, z) = 0$$

l'équation d'une surface S ne présentant pas de point singulier dans la région que l'on veut étudier. Cette équation, jointe à une autre équation quelconque :

$$(2) \varphi(x, y, z) = 0,$$

détermine une courbe arbitraire tracée sur la surface. Le plan normal en un point M (x, y, z) de cette courbe a pour équation :

$$(3) X - x)dx + (Y - y)dy + (Z - z)dz = 0,$$

X, Y, Z désignant les coordonnées courantes. L'axe de courbure au point M s'obtient en joignant à l'équation (3) celle qui en résulte en différenciant par rapport à x, y, z, sans faire varier X, Y, Z, c.-à-d. :

$$(4) (X - x)d^2x + (Y - y)d^2y + (Z - z)d^2z - (dx^2 + dy^2 + dz^2) = 0.$$

Cet axe de courbure rencontre la normale en M à la surface S en un point C dont les coordonnées vérifient à la fois l'équation (4) et les équations de la normale. Ces dernières sont, en appelant p et q les premières dérivées partielles de z par rapport à x et y :

$$(5) X - x + p(Z - z) = 0, \quad Y - y + q(Z - z) = 0.$$

On trouve ainsi :

$$(Z - z)(d^2z - pd^2x - qd^2y) = dx^2 + dy^2 + dz^2.$$

Mais si r, s, t sont les dérivées secondes de z, l'équation $dx = pdx + qdy$ donne, par différentiation :

$$d^2z - pd^2x - qd^2y = rdx^2 + 2sdx dy + tdy^2.$$

Il vient par suite :

$$(6) Z - z = \frac{dx^2 + dy^2 + dz^2}{rdx^2 + 2sdx dy + tdy^2}.$$

Soit alors R la longueur CM et soit :

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2}$$

l'arc élémentaire de la courbe considérée. La combinaison des équations (5) et (6) donne :

$$(7) \frac{1}{R} = \frac{r \left(\frac{dx}{ds}\right)^2 + 2s \frac{dx}{ds} \frac{dy}{ds} + t \left(\frac{dy}{ds}\right)^2}{\sqrt{1 + p^2 + q^2}}$$

On voit par là que la longueur R dépend uniquement, pour un point donné M, de la direction de la tangente MT à la courbe considérée, et l'on est conduit au *théorème de Meunier* en vertu duquel : « Les axes de courbure de toutes les courbes tracées sur une surface et tangentes à une même droite MT de cette surface rencontrent en un même point C la normale au point M. » Le point C s'appelle le centre de courbure normale. La même propriété s'énonce, sous une autre forme, en disant que : « Si le plan osculateur d'une courbe fait un angle φ avec le plan tangent à la surface et si R est le rayon de courbure de la section normale qui a la même tangente, le rayon de courbure de la courbe est égal à R sin φ. » Il suffit donc d'étudier la loi de variation des rayons de courbure des sections normales. A cet effet, supposons l'axe des z perpendiculaire à la normale au point considéré M, et soit α l'angle

que fait avec l'axe des x la tangente en M à une section normale. L'équation (7) prend la forme :

$$\frac{1}{R} = r \cos^2 \alpha + 2s \cos \alpha \sin \alpha + t \sin^2 \alpha.$$

Une discussion bien facile montre alors qu'il existe deux sections normales, perpendiculaires l'une à l'autre, pour lesquelles R passe par un maximum et par un minimum. Si l'on appelle R₁ et R₂ ces deux valeurs limites et si l'on suppose les axes Ox, Oy rendus parallèles aux tangentes correspondantes, il vient :

$$\frac{1}{R} = \frac{\cos^2 \alpha}{R_1} + \frac{\sin^2 \alpha}{R_2}.$$

C'est la *formule d'Euler*. On l'interprète géométriquement en disant que, si l'on porte sur chaque tangente une longueur MT égale à la racine carrée du rayon correspondant, le lieu du point T est une conique. Par suite, chaque théorème relatif aux longueurs des diamètres dans une conique conduit à une propriété des rayons de courbure ; en particulier, la somme des courbures de deux sections normales perpendiculaires est constante et égale à $\frac{1}{R_1} + \frac{1}{R_2}$.

Les directions (réelles ou imaginaires) des asymptotes de la conique sont les directions asymptotiques. Il est aisé de voir que ces directions, pour lesquelles le rayon de courbure normal est infini, coïncident avec celles des tangentes menées au point M à la courbe d'intersection de la surface avec le plan tangent. Elles sont réelles ou imaginaires suivant que R₁ et R₂ sont de signes contraires ou de même signe. Les directions, toujours réelles, des axes de la conique sont appelées directions principales.

Si l'on veut calculer, pour un point quelconque de la surface, les rayons de courbure principaux, il suffit de reprendre la formule (7) et de chercher pour des valeurs données de x, y, z quels sont le maximum et le minimum de R. Les deux quantités $\frac{dx}{ds}$ et $\frac{dy}{ds}$ qui figurent dans le second membre ne sont pas indépendantes, car elles doivent vérifier les deux équations :

$$\frac{dz}{ds} = p \frac{dx}{ds} + q \frac{dy}{ds} \quad \text{et} \quad \left(\frac{dx}{ds}\right)^2 + \left(\frac{dy}{ds}\right)^2 + \left(\frac{dz}{ds}\right)^2 = 1.$$

Partant de là et appliquant la méthode générale de recherche des maxima et minima, on trouve l'équation du second degré en $\frac{1}{R}$:

$$(8) \frac{(1 + p^2 + q^2)^2}{R^2} + 2 \frac{[pqs - (1 + p^2)t - (1 + q^2)r] \sqrt{1 + p^2 + q^2}}{R} + rt - s^2 = 0$$

dont les racines sont les inverses $\frac{1}{R_1}$ et $\frac{1}{R_2}$ des rayons de courbure principaux. Ces racines sont toujours réelles et elles ne peuvent devenir égales que si l'on vérifie à la fois les deux conditions : $\frac{r}{1 + p^2} = \frac{t}{1 + q^2} = \frac{s}{pq}$. On conclut de là que les points pour lesquels cette circonstance se produit ne peuvent, en général, former sur la surface une ligne continue ; de pareils points se nomment les ombilics.

La théorie qui précède permet de trouver la courbure propre d'une ligne quelconque tracée sur une surface, mais ce n'est pas toujours cet élément qu'il est le plus intéressant de considérer. Si, par exemple, on déforme la surface, supposée inextensible, la courbure propre de chaque ligne varie d'une manière quelconque, tandis que la courbure de la ligne plane obtenue en projetant une courbe donnée sur le plan tangent en un point conserve, pour ce point, une valeur invariable. Liouville a donné à ce nouvel élément le nom de courbure géodésique. Le centre de courbure de la même ligne plane est le centre de courbure géodésique. Si l'on considère l'axe de courbure d'une ligne tracée sur la surface, cette droite rencontre, comme on l'a vu, la

normale au centre de courbure normale. Nous pouvons maintenant ajouter qu'elle perce le plan tangent au centre de courbure géodésique et le théorème de Meunier se trouve complété de la manière suivante : « Si le plan osculateur d'une courbe fait un angle φ avec le plan tangent à la surface, et si ρ est le rayon de courbure géodésique, le rayon de courbure propre est égal à $\rho \cos \varphi$. » Une ligne dont la courbure géodésique est constamment nulle et dont, par conséquent, le plan osculateur est constamment normal à la surface, s'appelle une ligne géodésique de cette surface.

Courbure des surfaces. Gauss a essayé de définir la courbure d'une surface par un procédé entièrement analogue à celui qui sert pour définir la courbure d'une ligne. Traçons sur la surface une courbe fermée quelconque, C, limitant une certaine région A et, par le centre d'une sphère ayant un rayon égal à l'unité, faisons passer des parallèles aux normales menées à la surface le long de la courbe C. Ces parallèles découpent sur la sphère une région A' qui forme la représentation sphérique de R et qui mesure l'ouverture de l'angle solide déterminé par les directions des normales. A' est ce que Gauss appelle la courbure intégrale de A. Si maintenant la région A tend vers 0 en se resserrant indéfiniment autour d'un point M de la surface et si en même temps A' se resserre de la même façon autour d'un point M' de la sphère, la limite du rapport $\frac{A'}{A}$ est nommée par Gauss mesure de la cour-

bure au point M ; mais l'usage a prévalu de donner à cette limite le nom de courbure totale. Elle est indépendante de la loi suivant laquelle s'évanouit la région A. Si l'on continue à appeler R_1 et R_2 les deux rayons de courbure principaux au point M et si l'on considère un élément rectangulaire ayant ses côtés parallèles aux directions principales, on trouve que la courbure totale est égale à $\frac{1}{R_1 R_2}$.

Suivant que les deux rayons R_1 et R_2 sont de même signe ou de signes contraires, la surface est dite à courbure positive ou à courbure négative. Si un rayon de courbure principale est infini, la courbure totale est nulle ; cette circonstance se produit en tous les points d'une surface développable et l'équation (8) montre par suite que les surfaces développables sont caractérisées par la condition $rt - s^2 = 0$. Une propriété capitale de la courbure totale consiste en ce que cette quantité reste invariable dans toute déformation de la surface supposée inextensible. On en conclut immédiatement que toute surface applicable sur un plan est une surface dont la courbure totale est nulle, ce qui n'a lieu que pour les surfaces dites développables. Si l'on trace sur une surface deux séries de lignes se coupant à angle droit (coordonnées curvilignes orthogonales) et si l'on appelle ρ_1, ρ_2 les rayons de courbure géodésique des deux lignes qui se coupent en un point M, puis si l'on imagine sur ces lignes, à partir du point M, deux déplacements infiniment petits ds_1, ds_2 , auxquels correspondent respectivement les variations $d\left(\frac{1}{\rho_1}\right)$ et $d\left(\frac{1}{\rho_2}\right)$ des courbures géodésiques, on a la relation remarquable :

$$\frac{1}{R_1 R_2} = \frac{d\frac{1}{\rho_1}}{ds_2} + \frac{d\frac{1}{\rho_2}}{ds_1} - \frac{1}{\rho_1^2} - \frac{1}{\rho_2^2}.$$

De cette formule on peut déduire le très beau théorème de Gauss, en vertu duquel : « la courbure intégrale d'un triangle formé sur une surface continue quelconque par trois lignes géodésiques est égale à la somme des angles de ce triangle diminuée de deux angles droits. » A côté de la courbure totale qui vient d'être définie, on doit aussi considérer la courbure moyenne, égale à $\frac{1}{2}\left(\frac{1}{R_1} + \frac{1}{R_2}\right)$. Celle-ci présente une grande importance dans la théorie de la capillarité. Les surfaces pour lesquelles la courbure moyenne est constamment nulle sont les surfaces minima.

L'équation (8) montre qu'elles sont caractérisées par la condition : $pqs - (1 + p^2)t - (1 + q^2)r = 0$.

Pour avoir une idée complète de la courbure d'une surface, il faut encore se rendre compte de la disposition des normales. Soient M et M' deux points infiniment voisins. La normale en M' ne rencontre généralement pas la normale en M ; elle forme avec le plan passant par cette dernière et par le point M' un certain angle dont le rapport à l'arc MM' est appelé la torsion géodésique : c'est, en effet, la torsion d'une ligne géodésique passant par ces deux points. La torsion géodésique est nulle quand MM' est une direction principale ; elle est maxima lorsque MM' fait un angle de 45° avec les directions principales. Pour deux directions MM', MM'' également inclinées sur une même direction principale, les torsions géodésiques sont égales et de signes contraires ; pour deux directions perpendiculaires l'une à l'autre, les torsions sont égales et de même signe. Si l'on appelle $\frac{1}{T}$ la valeur commune des

torsions relatives à deux directions rectangulaires et $\frac{1}{R'}$, $\frac{1}{R''}$ les courbures normales correspondantes, l'expres-

sion $\frac{1}{R'R''} - \frac{1}{T^2}$ est égale à la courbure totale. La plupart

de ces propositions sont dues à M. Bertrand. En outre, Sturm a montré que toutes les normales infiniment voisines de la normale en M peuvent être considérées comme s'appuyant sur deux droites, parallèles aux directions principales, passant par les deux centres de courbure principaux. Toutes les normales sont tangentes aux deux nappes d'une surface appelée la surface des centres, et ces deux nappes sont telles que, si on les regarde d'un point quelconque de l'espace, leurs contours apparents se coupent toujours à angle droit. L'existence de ces diverses propriétés montre que des droites menées au hasard dans l'espace de manière à le remplir, à former, en d'autres termes, une congruence quelconque ne sont pas, en général, normales à une même surface.

Lignes de courbure. Les lignes de courbure d'une surface sont les lignes dont la tangente en chaque point coïncide avec une direction principale de la surface. Il existe deux séries continues de lignes de courbure, toujours réelles, se coupant partout à angle droit. Les normales menées à la surface le long d'une ligne de courbure forment une surface développable dont l'arête de rebroussement est située sur la surface des centres. Les normales à cette surface développable sont évidemment parallèles aux droites d'intersection successive des plans tangents menés à la surface donnée par les points de la ligne de courbure. Si donc l'on écrit que les plans tangents menés aux deux points (x, y, z) et $(x + dx, y + dy, z + dz)$ se coupent suivant une droite perpendiculaire au déplacement (dx, dy, dz) , on obtient nécessairement l'équation différentielle des lignes de courbure qui est :

$$[(1 + p^2)s - pqr]dx^2 + [(1 + p^2)t - (1 + q^2)r]dx dy - [(1 + q^2)s - pqt]dy^2 = 0$$

Quand deux surfaces ont une ligne de courbure commune, elles se coupent le long de cette ligne sous un angle constant ; réciproquement, si deux surfaces se coupent à angle constant et si la ligne d'intersection est ligne de courbure pour l'une d'elles, elle est aussi ligne de courbure pour l'autre. Ces propriétés résultent immédiatement des formules d'Olinde Rodrigues, lesquelles s'obtiennent en écrivant que la normale au point (x, y, z) fait avec les axes des angles dont les cosinus sont a, b, c et rencontre, à une distance R de la surface, la normale au point $(x + dx, y + dy, z + dz)$ de la même ligne de courbure.

Il vient ainsi : $\frac{dx}{da} = \frac{dy}{db} = \frac{dz}{dc} = R$. Quand trois familles de surfaces forment un système triplement orthogonal, elles se coupent mutuellement suivant leurs lignes de courbure.

Cette dernière propriété constitue l'important *théorème de Dupin*. L. LECORNU.

II. TECHNOLOGIE. — Il y a plusieurs procédés pour rendre les bois courbes : on les place au-dessus d'un feu clair et on les dispose sur un ou plusieurs supports de pierre ou de bois, auxquels on donne une hauteur convenable pour permettre une courbure plus ou moins forte ; on les amollit à l'eau bouillante, puis on les porte sur des formes qui doivent leur donner la courbure voulue ; l'amollissement peut se faire dans une caisse en madriers dans laquelle on introduit de la vapeur ; on enfouit les pièces sous un sable chaud et mouillé placé dans une étuve en maçonnerie, puis, comme précédemment, on les porte sur des formes ou moules, dont il ne faut les ôter que lorsque la dessiccation est complète. L. KNAB.

III. CHEMIN DE FER. — *Courbure des rails* (V. RAIL).

COURCAILLET. Le courcaillet ou appeau à cailles se compose d'un petit sifflet en os ou en métal, muni d'une bourse en peau, plate, fermée par un des bouts et remplie de crin frisé, qui fait l'office de soufflet. Le sifflet porte sur un de ses côtés un trou rond, aminci sur les bords ; à son extrémité inférieure, il est fermé par un morceau de liège, taillé de façon à laisser passer de l'air du côté du trou latéral ; l'autre extrémité est bouchée complètement. Pour se servir de cet appeau, le chasseur tient le sifflet dans la main gauche, la bourse reposant sur la paume de la main ; il frappe légèrement sur cette bourse avec le dos du pouce et les deux premiers doigts de la main droite, en ayant soin que les trois doigts ne frappent pas ensemble, qu'ils produisent une sorte de chevrottement et que l'intervalle entre le premier et le second coup soit plus grand qu'entre le second et le troisième. Le son ainsi obtenu peut être représenté par *tri, tritri*.

COURÇAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Huriel ; 967 hab.

COURÇAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Bléré ; 730 hab.

COURCEAUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines ; 217 hab.

COURCEBŒUFS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon ; 902 hab.

COURCEL (Alphonse Chobron, baron de), diplomate français, né le 30 juil. 1835. Licencié ès lettres en Sorbonne et docteur en droit de l'université de Bonn, il entra au ministère des affaires étrangères comme attaché à la direction politique le 6 juin 1859, et a fait une carrière régulière ; directeur des affaires politiques et des archives le 23 janv. 1880, il fut nommé ambassadeur à Berlin le 27 déc. 1881, et mis en disponibilité sur sa demande le 8 sept. 1886.

COURCELLETTE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert ; 320 hab.

COURCELLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte ; 77 hab.

COURCELLE-SENEUIL (Jean-Gustave), économiste français, né à Seneuil (Dordogne) le 22 déc. 1813. Quelque temps négociant, il s'est consacré de bonne heure à l'étude de l'économie politique et de la science financière. En févr. 1848, il a été directeur des domaines au ministère des finances, et de 1853 à 1863, professeur d'économie politique à l'Institut national de Santiago (Chili). Il est conseiller d'Etat depuis 1879 et membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1882. Il a collaboré à de nombreux journaux et revues périodiques (*National, Réforme, Droit, Temps*, etc.), au *Dictionnaire politique* de Pagnerre et au *Dictionnaire de l'économie politique*. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *le Crédit et la Banque* (Paris, 1840, in-8) ; *Traité théorique et pratique des opérations de Banque* (Paris, 1853, in-4 ; 4^e éd., 1864) ; *Manuel des affaires* (Paris, 1855, in-8 ; 4^e éd., 1883, in-8) ; *Traité théorique et pratique d'économie politique* (Paris, 1858-59, 2 vol.

in-8 ; 2^e éd., 1867) ; *Etudes sur la science sociale* (Paris, 1862, in-8) ; *la Banque libre* (Paris, 1867, in-8) ; *Cours de comptabilité* (Paris, 1867, 4 vol. in-12) ; *Liberté et Socialisme* (Paris, 1868, in-8) ; *Protection et libre échange* (Paris, 1879, in-8) ; *Préparation à l'étude du droit* (Paris, 1887, in-8). On lui doit enfin des traductions françaises d'ouvrages de Stuart Mill, Sumner Maine, Graham Sumner. L. S.

COURCELLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 346 hab. Village de l'ancien Soissonnais, dans la vallée de la Vesle, bâti sur l'ancienne chaussée romaine de Reims à Soissons. Il fut possédé, dit-on, par saint Remy qui en consacra les revenus à l'entretien de l'hôpital de Reims. Dans la suite, saint Rigobert le donna aux chanoines de la même ville. Charles le Chauve échangea les domaines qu'il possédait dans ce village contre ceux de Confavreux. Il s'y trouvait un calvaire construit en même temps que la chapelle voisine en 1363 qui faisait autrefois l'objet d'un pèlerinage très fréquenté. On remarque près de là la Roche aux fées et à Monthusart (dépendance) une grange du XIII^e siècle.

BIBL. : *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XXXII.

COURCELLES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château ; 60 hab.

COURCELLES. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle ; 196 hab.

COURCELLES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély ; 410 hab.

COURCELLES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 94 hab.

COURCELLES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière ; 680 hab.

COURCELLES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande ; 481 hab.

COURCELLES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles ; 266 hab.

COURCELLES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy ; 744 hab.

COURCELLES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Malicorne ; 732 hab.

COURCELLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau ; 178 hab.

COURCELLES. Com. belge du Hainaut, arr. de Charleroi, sur le Piéton, affluent de la Sambre ; 12,500 hab. Charbonnages importants.

COURCELLES-AUX-BOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 103 hab.

COURCELLES-AUX-BOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux ; 143 hab.

COURCELLES-EN-MONTAGNE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 296 hab.

COURCELLES-ÉPAYELLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay ; 216 hab.

COURCELLES-FRÉMOY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur ; 411 hab.

COURCELLES-LE-COMTE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles ; 680 hab.

COURCELLES-LÈS-GISONS (*Corticella*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 604 hab. La forteresse de Courcelles, poste frontière entre la France et la Normandie, fut assiégée et prise par Richard Cœur de Lion le 27 sept. 1198 et le lendemain 28, il battit dans la plaine voisine Philippe-Auguste, accouru de Mantes au secours de la place. Il reste encore une entrée flanquée de deux tourelles du manoir seigneurial dont le parc avait été, au XVII^e siècle, dessiné par Le Nôtre, originaire de Courcelles. La nef, la tour et le latéral gauche de l'église sont du XII^e siècle, le reste du XVI^e. Au hameau de Beausseré se voient les ruines d'un vieux château fort appelé le Sancourt. Autres hameaux : Inval, Meauriaumont, etc. Fabrique de dominos et de dés à jouer. C. ST-A.

COURCELLES-LÈS-LENS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Carvin; 1,472 hab.

COURCELLES-LÈS-MONTBÉLIARD. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt; 378 hab.

COURCELLES-LÈS-ROSNAVY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 105 hab.

COURCELLES-LÈS-SEMUR. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur; 300 hab.

COURCELLES-SOUS-CHÂTENOIS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 149 hab.

COURCELLES-SOUS-GRIGNON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard; 145 hab.

COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 217 hab.

COURCELLES-SOUS-THORX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 153 hab.

COURCELLES-SUR-AIRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt; 187 hab.

COURCELLES-SUR-AUJON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive; 173 hab.

COURCELLES-SUR-BLAISE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant; 232 hab.

COURCELLES-SUR-NIED (*Corilum*, 1161). Com. de la Lorraine allemande, arr. (*Landkreis*) de Metz, cant. de Pange, sur la Nied française et le chemin de fer de Metz à Sarrebourg, avec embranchement sur Teterchen; 253 hab. Faisait autrefois partie de la province des Trois-Évêchés. Tuileries. — C'est près de ce village qu'eut lieu la bataille du 14 août 1870, qui porte le nom de bataille de *Borny* (V. ce nom), mais que les Allemands appellent de préférence bataille de Colombey ou de Courcelles. — A 8 kil. au N.-E. se trouve un autre village de même nom, qui était également occupé par les troupes allemandes au début de cette bataille : *Courcelles-Chaussy* (*Chaucey*, 1206; en allemand, *Kurzelt*); 1,122 hab., également du cant. de Pange et sur l'embranchement de Courcelles-sur-Nied à Teterchen, qui possède une filature de laine, une tannerie, une brasserie, un moulin important et des carrières et qui, autrefois, était compris dans la province des Trois-Évêchés. — A 2 kil. au S.-O. de Courcelles-Chaussy, le château d'Urville (*Eurville*, 1404), construit au XVI^e siècle, habité jadis par les sires de Raville et acquis en 1890 par Guillaume II, empereur d'Allemagne. L. W.

COURCELLES-SUR-SEINE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys; 257 hab.

COURCELLES-SUR-VIOSNE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 154 hab.

COURCELLES-VAL-D'ESNOMS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 361 hab.

COURCELLES (Thomas de), théologien catholique français, né en 1400, mort le 23 oct. 1469. Il a été recteur de l'université de Paris et proviseur de la Sorbonne; au concile de Bâle et dans d'autres assemblées, il a toujours défendu les libertés de l'Église gallicane; mais il appartient à l'histoire par sa participation au procès de Jeanne d'Arc, où il se montra l'un des adversaires les plus inexorables de la Pucelle. On a pu dire qu'il fut la main et la bouche de Pierre Cauchon.

COURCELLES (Pierre de), littérateur français du XVI^e siècle, né à Candes (Touraine). Parmi ses ouvrages, devenus très rares, nous citerons : *la Rhétorique* (Paris, 1557, in-4); *le Cantique des Cantiques de Salomon mis en vers, ensemble les Lamentations de Jérémie* (Paris, 1564, in-16), avec les airs notés.

COURCELLES (Étienne de), en latin *Curcellæus*, théologien protestant, né en 1586 de parents réfugiés à Genève, mort à Amsterdam en 1659. Il était pasteur à Amiens quand le synode d'Alais (1620) imposa aux ministres de France les décisions du synode de Dordrecht (V. ce mot) et déclina ainsi en France les querelles au sujet de la prédestination. Courcelles fut parmi les théologiens qui protestèrent au synode provincial de Charenton (1622)

contre cette mesure. Lorsque, l'année suivante, ce synode se rétracta, Courcelles persista et fut déposé. Peu après, il demanda, sans qu'il soit possible de découvrir les mobiles de cette variation, à être réadmis, mais pour quitter bientôt la France et se réfugier en Hollande, où les adversaires du synode de Dordrecht étaient tolérés (V. ARMINIANISME). En 1643, il succéda à Episcopius comme professeur de théologie au collège arminien fondé dès 1637 à Amsterdam. Ses ouvrages, presque tous de circonstance et de polémique, sont énumérés par Haag dans la *France protestante* (vol. IV, p. 86 et 87). Le plus important est une édition du Nouveau Testament grec avec un grand choix de variantes (Amsterdam, 1658, 2 vol. in-12), réimprimé trois fois jusqu'en 1699. F.-H. K.

COURCELLES (Marie Sidonia de LENONCOURT, marquise de), née en 1650, morte à Paris en déc. 1685. Fille de Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles, lieutenant général, gouverneur de Thionville et d'Isabelle-Claire-Eugénie de Cronenberg, elle fut élevée par sa tante Marie de Lenoncourt, abbesse de Saint-Loup à Orléans. Attirée à Paris par Colbert qui la voulait marier à son frère Maulevrier, elle s'attacha à la princesse de Carignan et habita avec elle l'hôtel de Soissons où la galanterie faisait fureur. Après avoir repoussé successivement l'alliance de Maulevrier et de Villeroy, Marie-Sidonia épousa, vers 1666, Charles de Champlais, marquis de Courcelles. Cette union fut malheureuse. La jeune marquise eut à subir les brutalités de son mari et ses fréquentes exigences d'argent. De son côté, elle eut des intrigues peu voilées avec le marquis de Villeroy, avec Louvois, avec le duc d'Elbeuf, le duc de Bouillon, et bien d'autres personnages de marque, si bien que les chansonniers satiriques lui avaient infligé comme devise le Soleil : « Je ne m'arrête point et tourne comme lui. » Le scandale devint tel que Louvois, par ordre du roi, fit enfermer Sidonia dans le couvent des filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, puis à Chelles. Après deux ans de réclusion, elle se réconcilia un moment avec son mari qui, à la suite de nouvelles aventures avec M. de Cavoy, l'exila à son château de Courcelles dans le Maine. Elle y eut un enfant de Jacques Rostaing, page de l'évêque de Chartres. Courcelles déposa une plainte en adultère (3 avr. 1669). Le 7 sept. elle était condamnée par le lieutenant criminel de Château-du-Loir à être recluse en l'abbaye de Bonlieu, pendant deux ans à l'expiration desquels son mari pourrait la reprendre, sinon, elle y devait vivre le reste de ses jours. Ses biens étaient adjugés au marquis. Grâce à l'intervention de M. de Rohan, Sidonia put s'évader du Petit Châtelet où on l'avait enfermée et passa en Luxembourg. Le 20 févr. 1672, elle revenait à Paris et se constituait prisonnière à la Conciergerie. La procédure fut reprise. Elle s'évada de nouveau le 29 févr. 1673. Cette fois elle passa en Angleterre. Le 17 juin, le parlement prononçait un arrêté modifiant la première sentence. Sidonia était condamnée à la même réclusion, mais sa fortune considérable n'était plus remise à son mari; elle devait lui payer 100,000 livres de dommages-intérêts. La marquise vint à Paris rejoindre un nouvel amant, François Brûlard du Boulay, qui la conduisit à Genève. Son mari étant mort en 1678, elle revint aussitôt à Paris. Mais son beau-frère, Camille de Champlais, chevalier de Courcelles, lui intenta un procès qui aboutit à un arrêt du parlement (5 janv. 1680), la condamnant à 60,000 livres de dommages-intérêts envers le chevalier de Courcelles, 2,000 livres d'aumônes, 500 livres d'amende et les frais. Bien entendu, elle avait été encore incarcérée durant la procédure. Elle termina sa vie agitée en épousant un capitaine de dragons nommé Dutilleul. Elle a laissé des lettres et d'agréables mémoires publiés par Chardon de la Rochette sous le titre de *Vie de la marquise de Courcelles, écrite en partie par elle-même* (Paris, 1808, in-12); Paul Pougin en a donné une nouvelle édition : *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles* (Paris, 1854, in-18), dans la *Bibliothèque élzévirienne*, et l'*Académie des biblio-*

philes en a publié une troisième augmentée de divers documents inédits : *Mémoires de la marquise de Courcelles* (Paris, 1869, in-8). R. S.

BIBL. : V. les notices placées en tête des éditions ci-dessus. — WALCKENAER, *Mémoires sur Madame de Sévigné*; Paris, 1848, 4 vol. in-8. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*; Paris, 1857, t. I.

COURCELLES (Jean-Baptiste-Pierre JULLIEN, dit le *chevalier de*), généalogiste et biographe français, né à Orléans le 14 sept. 1759, mort à Saint-Brieuc le 24 juil. 1834. D'abord notaire, il acheta le cabinet héraldique de Saint-Allais et continua son *Nobiliaire universel de France*; les t. XVII et XVIII sont entièrement de lui. Ses autres principaux ouvrages sont : *Armorial de la Chambre des pairs* (Paris, 1822, in-4); *Dictionnaire universel de la noblesse de France* (Paris, 1820-1822, 3 vol. in-8); *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France et des maisons princières de l'Europe* (1822-1833, 12 vol. in-4); *Notices historiques et généalogiques sur les maisons souveraines* (Paris, 1828, gr. in-4). On lui doit encore un *Dictionnaire des généraux français, depuis le XI^e siècle* (Paris, 1820-1823, 9 vol. in-8). H. GOURDON DE GENOUILLAC.

COURCEMAIN. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Fère-Champenoise; 239 hab.

COURCEMONT. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon; 1,328 hab.

COURCERAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 457 hab.

COURCEREAULT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé; 550 hab.

COURCEROY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine; 248 hab.

COURCHAMP. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française; 105 hab.

COURCHAMPS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 123 hab.

COURCHAMPS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay; 383 hab.

COURCHAMPS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges; 188 hab.

COURCHAPON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 193 hab.

COURCHATON (*Curtis Catonis*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 747 hab. Carrières. Tuilerie. Ruines d'un château féodal. La seigneurie fut, au commencement du XIII^e siècle, démembrée du comté de Montbéliard pour Richard, fils de Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, et d'Agnes de Bourgogne. Avec Thierry, sire de Montfort et d'Antigny, fils aîné de Richard II, la terre rentra, à la fin du XIII^e siècle, dans la mouvance du comté; elle passa ensuite à Simon de Sainte-Croix, à Philippe de Vienne, à Edouard de Saint-Dizier, puis aux de Bauffremont, aux d'Achey, et enfin (1756) à Jeannot, conseiller au parlement de Besançon. L-x.

COURCHELLETES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Douai; 348 hab.

COURCHONS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Saint-André; 88 hab.

COURCI (John de), mort probablement en 1219. Soldat de fortune dont l'histoire héroïque tient de la légende. Giraldus Cambrensis, dans son *Expugnatio Hiberniae*, dit que Jean de Courci fut envoyé en 1176 par Henri II en Irlande et qu'il y conquit, avec quelques compagnons, le royaume d'Ulster, en accomplissement des prophéties de Merlin. Il bâtit, suivant la coutume des conquérants normands, des châteaux dans le pays conquis (Down, Antrim) où ses soldats devinrent barons et furent ses vassaux. Il épousa en 1180 la fille du roi de Man. En 1204, Hugh de Lacy, agissant au nom du roi d'Angleterre, vainquit et captura ce parvenu. A partir de 1210, il paraît être devenu l'un des favoris du roi Jean qui l'emmena avec lui dans plusieurs voyages en Irlande. Henri III, au début de son règne, en parle comme de l'un de ses

« fidèles ». Peu de personnages du moyen âge ont été plus défigurés que celui-ci par l'imagination de la postérité.

BIBL. : On John de Courci, dans *Antiquarian Magazine and Bibliographer*, vol. III-V. — *Antiquary*, vol. VII, VIII. — LESLIE STEPHEN, *Dictionary of national biography*; Londres, 1887, XII, 330.

COURCIER (Pierre), jésuite et mathématicien français, né à Troyes en 1604, mort à Auxerre le 5 mai 1692. Entré en 1642 au collège de Pont-à-Mousson, il y professa la théologie, puis les mathématiques, passa au collège de Nancy comme recteur, puis à Dijon, et fut nommé en 1670 provincial pour la Champagne. On a de lui : *Astro nomia practica, sive motuum caelestium praxces per astrolabia quædam, quibus siderum loca, motus, defectus, cito et facile pro quolibet tempore in perpetuum cognoscuntur* (Nancy, 1653); *Negotium sæculorum Maria, sive rerum ad matrem Dei spectantium chronologica epitome, ab anno mundi primo ad annum christi 1660* (Dijon, 1662); *Opusculum de sectione superficiei sphaericæ per superficem sphaericam, cylindricam, conicam; item superficiei cylindricæ per superficem cylindricam atque conicam; denique superficiei conicæ per superficem conicam* (Dijon, 1662); *Supplementum sphaerometricæ, sive triangularium et aliarum in sphaera figurarum quoad areas mensuratio* (Pont-à-Mousson, 1673).

COURCILLON (Louis de), abbé de DANGEAU (V. DANGEAU).

COURCITÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel; 1,975 hab.

COURCIVAL. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Bonnetable; 290 hab.

COURCÔME. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, sur le ruisseau de Moussac; 861 hab. Eglise (mon. hist.) des X^e, XII^e et XV^e siècles.

COURÇON-D'AUNIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle; 1,249 hab. Dans l'église, belle copie de la *Sainte Famille* de Raphaël.

COURCOUÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 422 hab.

COURCOURONNES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 202 hab.

COURCOURY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (S.) de Saintes; 754 hab.

COURCUIRE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay; 212 hab.

COURCY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf, sur un affluent de la Dives; 233 hab. Eglise dont le chœur est du XII^e siècle et la nef du XVIII^e. Elle a conservé une crédence du XIII^e siècle et une stalle seigneuriale de la Renaissance; une chaîne en fer, près de l'autel de Saint-Léonard, passe pour avoir la vertu de guérir du rachitisme. Ruines de l'ancien château féodal entouré de fossés; porte du XIII^e siècle; chapelle en partie romane; vestiges des deux enceintes.

COURCY. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Coutances; 808 hab.

COURCY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 850 hab.

COURCY-AUX-LOCES. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 460 hab.

COURCY (Jean de), écrivain français, né à Falaise vers 1350, mort à Caudebec le 30 oct. 1431. Il était seigneur de Bourg-Achard, près de Pont-Audemer, localité appelée ordinairement au moyen âge *Bouc-Achard*. On a de lui une vaste compilation d'histoire ancienne, composée de 1416 à 1422 et à laquelle, du nom de la seigneurie de Bourg-Achard, on donna le titre de la *Boucachardière* ou *Bouquechardière*. Cette compilation, où l'auteur montre des sentiments élevés et une conception de l'histoire plus intelligente que celle de ces devanciers, paraît avoir eu du succès, à en juger par le nombre assez considérable de manuscrits qui nous en sont parvenus. Mais ce succès ne dépassa guère le milieu

du xv^e siècle, car elle n'eut pas les honneurs de l'impression. Outre la *Bouquechardière*, on a de Jean de Courcy un poème allégorique médiocre intitulé *le Chemin de Vailance*, qu'il composa de 1424 à 1426 : on n'en possède qu'un seul manuscrit exécuté avec luxe pour la bibliothèque d'Edouard IV, roi d'Angleterre.

A. THOMAS.
BIBL. : P. PARIS, *Manuscrits français de la Bibliothèque royale*, t. I, pp. 74 et suiv., et t. II, p. 332. — P. MEYER, *Alexandre le Grand*, t. II, p. 347.

COURCY (Pol-Louis POTIER de), archéologue et généalogiste français contemporain, né à Landerneau (Finistère) le 26 janv. 1815. Il est auteur d'un grand nombre de mémoires et de volumes historiques, archéologiques et héraldiques, la plupart relatifs à la Bretagne. Dans les deux premières catégories, les principaux sont : *Notice sur la ville de Saint-Pol-de-Léon* (Brest, 1844, in-8) et celle sur la ville de Landerneau (1842) ; *Monographie de la cathédrale de Léon* (1843) et de celle de Tréguier (Rennes, 1851) ; les *Itinéraires De Saint-Pol à Brest* (Nantes, 1859), *De Nantes à Brest*, etc. (Paris, 1863-1865), *De Rennes à Brest et à Saint-Malo* (1864) ; *la Bretagne contemporaine, Finistère* (Nantes, 1865, in-fol.) ; *le Combat de trente Bretons contre trente Anglais* (Saint-Pol-de-Léon, 1857, in-4). Parmi ses nombreux travaux héraldiques et généalogiques, nous signalerons : *Nobiliaire de Bretagne* (1846, in-4) ; *Origine et formation des noms de famille en Bretagne* (Rennes, 1852, in-8) ; *Dictionnaire héraldique de Bretagne* (Saint-Brieuc, 1855, in-8) ; *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* (Nantes, 1862, 3 vol. in-4) ; *Armorial et Nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon en 1443*, par le marquis de Refuge, 2^e édit, annotée (Paris, 1863, in-12) ; et surtout sa colossale continuation de l'*Histoire de la maison royale de France, des pairs et grands officiers de la couronne, et de l'ordre du Saint-Esprit*, du P. Anselme et autres (Paris, 1884-1890, 2 vol. gr. in-4). Tous ces ouvrages jouissent d'une grande autorité en raison de leur caractère sérieux, exempt de toute faiblesse ou complaisance.

G. P.-I.

COURCY (Alfred-François POTIER de), économiste français, né à Brest en 1816, mort au château de Bois-Corbon, près Montmorency, le 18 oct. 1888, frère du précédent. Il fut un des administrateurs de la compagnie d'Assurances générales. Après avoir traduit de l'anglais la *Théorie des annuités viagères* de Francis Baily (Paris, 1836, 2 vol. in-8), il a donné un grand nombre de traités financiers et économiques intéressants, comme : *les Assurances sur la vie en Angleterre et en France* (Paris, 1861, in-8) ; *Essai sur les lois du hasard* (1862, in-12) ; *D'une Réforme internationale du droit maritime* (1863, in-12) ; *les Sociétés anonymes* (1869, in-12) ; *Précis de l'assurance sur la vie* (1870, in-12) ; *les Caisses de prévoyance des employés et des ouvriers et les pensions de l'Etat* (1872, in-12) ; *l'Institution des caisses de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers* (1876, in-12) ; *Questions de droit maritime* (1877-1886, 4 vol. in-8) ; *les Sociétés étrangères d'assurances sur la vie* (1883, in-8), etc. Il a aussi écrit des ouvrages littéraires : *Esquisses* (1834, in-12) ; *l'Honneur* (1858, in-12) ; *un Nom* (1860, in-12) ; *Proverbes de salon* (1876, in-12) ; *le Roman caché* (1881, in-12) ; *Trop tard* (1882, in-12) ; *Château à vendre* (1882, in-12) ; *le Bois de la Boulaye* (1883, in-12), etc.

COURCY (Philippe-Marie-Henri ROUSSEL, comte de), général français, né à Orléans le 30 mai 1827, mort à Paris le 9 nov. 1887. Sorti de Saint-Cyr le 1^{er} oct. 1846, il a été nommé capitaine au 15^e bataillon de chasseurs le 29 déc. 1853, a fait la campagne d'Italie et est rentré dans l'infanterie de ligne comme chef de bataillon le 25 mai 1860. Au commencement de la campagne de 1870, il était depuis quatre ans colonel du 90^e de ligne. Promu général de brigade à Metz le 15 sept. 1870, il reçut le commandement de la 1^{re} brigade de la 1^{re} division du 3^e corps

et à sa rentrée de captivité il fut placé à la tête des troupes réunies à Cambrai, qui constituèrent à partir du 29 mars 1871 la 1^{re} brigade de la 1^{re} division du 5^e corps de l'armée de Versailles. Bien qu'il sortit de l'infanterie, le général de Courcy a commandé en 1874 l'artillerie du 11^e corps. En 1877, il a suivi comme attaché militaire l'armée russe du Danube. Depuis cette époque il a commandé successivement la 11^e, la 15^e, la 2^e, puis de nouveau la 11^e division. Gouverneur de Toul-Nancy et inspecteur de la défense des places du 6^e groupe le 12 mars 1881, il a pris le 4 juil. suivant le commandement du 6^e corps et le 20 août 1883 celui du 10^e corps. C'est là qu'il se trouvait, lorsque le 14 avr. 1885 il a été placé à la tête du corps expéditionnaire du Tonkin et de l'Annam (V. ces mots). Il en a conservé le commandement jusqu'à la fin de 1885, époque à laquelle il a été mis en disponibilité.

COURDAVEAUX (Pierre-Charles-Victor), professeur français, né à Paris le 12 avr. 1821. Elève de l'Ecole normale supérieure (promotion de 1840), il fut professeur de philosophie, puis professeur de littérature étrangère à Besançon, professeur de littérature ancienne à Douai, et enfin professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des lettres de Lille. Collaborateur de la *Grande Encyclopédie*, de la *Nouvelle Revue*, de la *Revue philosophique*, de la *Révolution française* et autres périodiques, M. Courdaveaux a donné un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : ses thèses de doctorat, *De l'immortalité de l'âme dans le stoïcisme*, *Etude sur le De Regimine principum de Gilles de Rome* ; *la Philosophie grecque mise à la portée de tous et éclaircie par le christianisme* (Troyes, 1855, in-12) ; *Etude sur Simart* (Troyes, 1860, in-8) ; *Du Beau dans la nature et dans l'art* (1860, in-8) ; *Caractères et talents, études sur la littérature ancienne et moderne* (Paris, 1867, in-8) ; *Eschyle, Xénophon et Virgile. Etudes philosophiques et littéraires* (1872, in-8) ; *Etudes sur le Comique. Le Rire dans la vie et dans l'art* (1875, in-12) ; *Sur quoi reposent les prétentions politiques de l'Eglise* (1885, in-16) ; *Saint Paul d'après la libre critique en France* (1886, in-8), etc. Conseiller municipal de Douai, il s'est opposé de toutes ses forces à la translation des Facultés de cette ville à Lille, en 1888.

COURDEMANCHE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt ; 344 hab.

COURDEMANCHE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Grand-Lucé ; 4,323 hab.

COURDEMANGES. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 282 hab.

COURDIMANCHE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise ; 440 hab.

COURDIMANCHE-SUR-ESSONNES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly ; 124 hab.

COURDOUAN (Vincent-Joseph-François), paysagiste français, né à Toulon le 6 mars 1810. Après avoir été à Paris l'élève de Guérin, il exposa des paysages qui furent très remarqués au Salon de 1835. De ses nombreuses excursions en Algérie et sur les bords de la Méditerranée il rapporta des études pour les tableaux qu'il envoyait assez régulièrement à nos expositions annuelles. Les plus connus sont deux *Paysages des îles d'Hyères* en 1874, un *Coucher de soleil après l'orage* (côtes de Provence) en 1875, *la Baie de la Ciotat* (1877) ; *la Chasse au Ramier et un Soir à Hyères* (1878) ; l'artiste s'y montre un très fidèle interprète de la nature du Midi dont il a reproduit avec succès la lumière et les divers aspects. Il a obtenu la médaille de 3^e classe en 1838 et 1844, la médaille de 2^e classe en 1849 et a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1852. Il est professeur à l'Ecole navale de Toulon.

COURET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet ; 338 hab.

COURET (Du) (V. ABD-UL-HAMID BEY).

COURET DE VILLENEUVE (Martin), imprimeur et litté-

ratureur français, né à Orléans le 25 mai 1719, mort dans la même ville le 21 oct. 1780. Typographe distingué, il a donné deux jolies éditions classiques d'Horace (1767, in-12) et de Phèdre (1773, in-24). Il a rédigé ou dirigé les *Affiches orléanaises*, continuées par son fils, publié une *Ecole des francs-maçons* (Jérusalem [Orléans], 1748, in-8), et avec Bérenger (V. ce nom), le *Trésor du Parnasse ou le Plus Joli des Recueils* (1766-1772, 6 vol. in-12).

M. Tx.

COURET DE VILLENEUVE (Louis-Pierre), fils du précédent, typographe et littérateur français, né à Orléans le 29 juin 1749, mort à Gand le 26 janv. 1806. Comme imprimeur, on lui doit d'élégantes éditions des *Lyriques sacrés* (1774, in-12), des *Poètes italiens* (21 vol. in-8), avec des notes et des préfaces rédigées par lui; un *Recueil de voyages en vers et en prose* (1783-1789, 9 vol. in-12), etc. Rédacteur des *Affiches orléanaises* (1771-1790) et du *Publiciste véridique et impartial*, il fut nommé, après la conquête de la Belgique, professeur de grammaire générale à l'École centrale de Gand, et se noya par accident dans la Lys. L.-P. Couret de Villeneuve a publié entre autres travaux personnels : *Prodromus floræ aurelianensis* (1784, in-8); *Mes Matinées d'été ou Opuscules en vers et en prose* (Orléans, 1789, in-12); *Mémoires sur les inondations de la Loire* (1789, in-8); *Lettre à Sicard sur les écoles primaires* (1797, in-8); *Eloge de Kléber* (1800, in-8); *Discours sur la prise de la Bastille* (Gand, 1801, in-8); *Programme d'un cours de grammaire générale* (1802, in-4); puis des recueils instructifs et amusants : *l'Ami de l'enfance et de la jeunesse* (1798, in-16, souvent réimprimé); *le Nouvel Eraste ou Développement instructif de la jeunesse et de l'enfance* (1799, in-12), etc., et diverses traductions de l'italien.

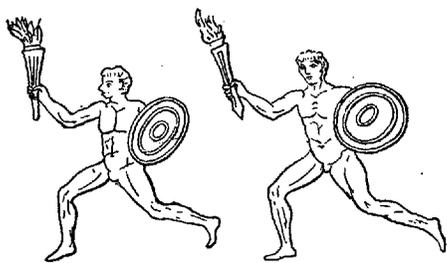
M. Tx.

COUREUR. I. GÉNÉRALITÉS. — La course est une allure plus naturelle à l'homme que l'on ne croirait. Il s'y entraîne avec la plus grande facilité (pour les principes, le mécanisme et les effets physiologiques, V. COURSE). De tout temps, la course a été en faveur. Au sein des civilisations rudimentaires, y exceller soit en vue de la chasse, soit en vue de la guerre est d'une nécessité impérieuse.

En Grèce, c'était sur une course à pied que la clôture des jeux Olympiques était prononcée (V. COURSE et JEU). Les meilleurs coureurs étaient généralement originaires de la Crète, de la Messénie, de la Laconie ou de Crotone. Entre les plus illustres il faut citer Hermogène (de Xanthe) qui remporta huit victoires en trois Olympiades, et reçut, en raison de sa vitesse, le surnom de *cheval*; Lasthène, le Thébain qui battit un coursier de première valeur dans le trajet de Coronée à Thèbes; Polymnestor de Milet qui forçait un lièvre à la course; Philonide, le coureur d'Alexandre le Grand, qui parcourut en neuf heures la distance de Sicyone à Elis (plus de 120 kil.). Plus d'un mourut victime du patriotisme abusif qu'il fit sous ce rapport de ses forces : au premier rang, ce soldat qui tomba mort aux pieds des magistrats d'Athènes en leur annonçant la victoire de Marathon, et cet Euchidas de Platée, qui s'en fut à Delphes chercher le feu nécessaire pour remplacer dans les sacrifices celui que les Perses avaient souillé et, en un seul jour, parcourut un espace de 1,500 stades (plus de 200 kil.). A Rome, l'exercice de la course n'était pas en moins grand honneur qu'à Athènes. Pline mentionne l'étendue considérable des étapes que les coureurs de son temps étaient en état de fournir (V. MESSAGERIE, POSTE), ainsi que les courses dans lesquelles l'adresse de l'athlète allait jusqu'à porter, tout en courant et sans l'éteindre, un flambeau. A Rome, de même qu'à Athènes, il était pour les coureurs une coutume : celle de provoquer l'atrophie de la rate soit par l'ingestion de certaines préparations pharmaceutiques, soit au moyen de certaines opérations chirurgicales; par des cautérisations répétées, notamment, et même l'extirpation. En Turquie, la profession de coureur, de *peich*, fut durant des siècles très répandue. Ceux qui s'y

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

adonnaient étaient, pour la plupart, originaires de la Perse. Le sultan n'entretenait pas moins de quatre-vingts à cent coureurs dans ses palais. Ils allaient, sautant et cabriolant devant lui et parfois se retournaient, continuant



Coureurs romains porteurs de flambeaux.

de courir à reculons en dodelinant de la tête et criant : « Allah Deicherein ! Dieu maintienne le seigneur en puissance et prospérité ! » Toujours pieds nus, ils portaient aux jarretières et à la ceinture des clochettes et des grelots, et faisaient, dit-on, ferrer leurs pieds calleux de fers très légers afin de mieux établir la ressemblance de leur vitesse à celle du cheval. Plus

tard, vers le xvi^e et le xvii^e siècle, la munificence du Grand Turc leur valut un élégant costume composé d'une tunique à l'albanaise de damas ou de satin aux riches couleurs, d'une large ceinture de soie brodée d'or à laquelle pendait un poignard artistement ouvré, de chausses très longues figurant assez exactement des bottes, et d'un bonnet très haut, *scuff*, en argent battu constellé de pierres et surmonté d'un long panache de plumes d'autruche. D'une agilité et d'une force de résistance extraordinaires, les *peichs*, selon Théodore Cantacuzène, franchissaient en vingt-quatre heures la distance qui sépare Constantinople d'Andrinople, c.-à-d. 160 kil.

En France, durant le moyen âge, les messagers qui remplissaient en courant l'office de la poste venaient presque tous du pays basque se mettre à la disposition des grands seigneurs. « Grandgousier, dit Rabelais, depeche le basque son laquais pour querir Gargantua » ; ce qui dénote au temps de François I^{er} une coutume très générale. *Laquais* et *basque* étaient même devenus avant 1789 deux désignations à peu près synonymes; si bien qu'avant la Révolution, courir pour le compte de son maître était la princi-



Peich ou coureur du Grand Turc



Coureur de l'aristocratie anglaise.

pale attribution du laquais. En Angleterre, les coureurs de profession étaient particulièrement recherchés de la noblesse. Ces *running footmen* (laquais coureurs) portaient un costume traditionnel : casaque de jockey, culotte de toile blanche, toque de soie ou de velours. Ils étaient munis d'une longue canne surmontée d'une pomme d'argent volumineuse et creuse dans laquelle étaient renfermés leurs moyens de subsistance pendant la course : des œufs durs et un peu de vin blanc. Un bon coureur devait être en état de franchir la distance de sept milles à l'heure. Chargé d'un message pressant, celui du comte de Home parcourut, une fois, 35 milles en une nuit; celui du duc de Landerdale fournit, en un jour, une étape à peu près égale dans le pays accidenté de l'Écosse. Langham, le coureur de lord Berkeley, mit de Collowdon à Londres où il était allé chercher un médicament destiné à lady Berkeley, et de Londres à Collowdon, quarante-deux heures. Il avait fait 148 milles. A un pareil métier, les réserves de l'économie s'épuisaient vite et au dire de Mrs Saint-Georges, les coureurs succombaient d'ordinaire au bout de quatre à cinq ans aux atteintes de la consommation. Ces traditions dans la Grande-Bretagne se sont répercutées jusqu'à nos jours. Le nom de *footman* (valet de pied) est encore celui sous lequel on y désigne les domestiques de grande maison. Et quand le *sherif* de la cour de Northumberland se rend au tribunal pour y installer les assises, son carrosse, dit Depping, est flanqué de deux coureurs. Mêmes mœurs en Autriche où de tout temps les coureurs se sont distingués par la richesse de leur costume agrémenté de dentelles, de passementeries, de franges d'or et de clochettes au timbre retentissant. Mêmes mœurs en Allemagne où, en 1845 encore, le roi de Saxe faisait escorter sa voiture de coureurs galonnés, brodés, surchargés de dentelles et coiffés de bonnets surmontés de plumes de héron. En Espagne, durant des siècles, le *zagal* tout couvert de soie bleue, blanche, rouge, orange, a accompagné les diligences, pressant les relais, surveillant le matériel et prêtant main-forte au besoin. Son accoutrement et ses attributions passèrent même dans les coutumes en Angleterre et en Allemagne, et dans les grandes familles de ces deux pays ces coutumes demeurèrent longtemps en vigueur. En certaines contrées de l'Allemagne, à Marktgroningen en Wurtemberg, notamment, les femmes s'adonnent avec passion à l'exercice de la course. Le jour de la Saint-Barthélemy, on les voit, vêtues



Course de bergères de Wurtemberg.

d'un simple jupon court et d'un corsage de tricot blanc, se réunir en grande pompe pour lutter de vitesse et d'agilité. Parfois, c'est la tête chargée d'une cruche remplie d'eau que la course s'exécute. Sous le rapport de l'habileté à la course, les populations primitives ne le cèdent pas aux peuples civilisés. Les Boschimans, entre autres, sont passés maîtres en l'art de courir. Au rapport de Barrow, ce seraient même les meilleurs coureurs que l'on connaisse, et, malgré la ténuité de leur musculature et la prééminence de leur ventre, les chevaux auraient peine à les suivre au galop. Actuellement, enfin, que chez nous les exercices du corps semblent plus que jamais prendre faveur, les coureurs de profession sont rentrés en scène. Le 22 déc. 1882,

Gilbert a franchi, à la course, la distance de Saint-Germain-en-Laye à Mantes (34 kil.) en 150 minutes. Le 25 févr. 1883, il mettait 15 minutes à se rendre par les rues de Rivoli, Cambon et Duphot, de la Bastille à la Madeleine. Agé de seize ans, Ernest Moret a fait 48 kil. en trois heures. Également en trois heures, quelques temps après, il allait du Louvre à Versailles et de Versailles au Louvre d'une seule traite. Ces nombreux exemples dénotent l'extrême facilité d'entraînement qui distingue l'homme pour la course.

D^r COLLINEAU.

II. ART MILITAIRE. — *Coureurs d'avant-garde*. Ce mot était synonyme de troupes légères, de batteurs d'estrade, d'éclaireurs chargés des reconnaissances ou découvertes et de la poursuite des fuyards. Les *Institutions militaires* de l'empereur Léon sur l'organisation de l'armée byzantine avant le x^e siècle parlent déjà des coureurs qu'elles définissent ainsi : « Les coureurs sont ceux qui précèdent l'ordonnance de l'armée quand elle va au combat et qui poursuivent l'ennemi lorsqu'il fuit. » Pendant le moyen âge, au nombre des fonctions du connétable se trouvait la direction des coureurs. Voici la définition qu'en donne Nicot dans son *Trésor de la langue française* (1606) : «... *coureurs* sont les gens de cheval, armez à la légère, qui se partent d'une armée pour faire courses, pilleries et dégats au pays, à l'ennemy. » De son côté, Nicolle Gilles écrivait dans la *Vie du roy Philippe de Valois* : « Tandis que le roy d'Angleterre estoit à Poissy et son fils à Saint-Germain-en-Laye, où ils furent par six jours, leurs *coureurs* gattèrent et brûlèrent tout le pays... »

III. HISTOIRE. — *Coureur de vin*. Officier de la maison du roi aux xvii^e et xviii^e siècles, faisant partie de la division appelée *goblet du roi*. Les coureurs de vin étaient chargés de porter à la chasse et partout où le roi allait une valise contenant des serviettes, du pain, un couteau, des pièces de four, des fruits, des confitures, du vin et de l'eau dans deux flacons.

M. P.

IV. ORNITHOLOGIE. — Les ornithologistes ont reconnu la nécessité de ranger dans un ordre distinct, sous le nom de *Coureurs*, de *Brevipennes* ou de *Struthioniens* les Autruches, les Nandous, les Casoars, les Emeus, que G. Cuvier (*Règne animal*, 1^{re} édit., 1817, p. 459) considérait comme une simple famille de l'ordre des *Echassiers* (V. ce mot). Ces oiseaux, auxquels il faut joindre les *Aptéryx* (V. ce mot) de la Nouvelle-Zélande, se distinguent en effet par la réduction considérable de leurs membres antérieurs qui ne peuvent plus servir d'organes de locomotion aérienne et par le développement de leurs muscles postérieurs qui sont conformés pour une course rapide. L'atrophie partielle de leurs ailes entraîne une modification dans la forme du sternum qui est aplati en bouclier, au lieu d'offrir comme d'ordinaire sur la ligne médiane une saillie (*bréchet*) de chaque côté de laquelle prennent leur insertion les muscles pectoraux. C'est pour faire allusion à ces différences que Merrem avait proposé d'appeler *Ratitæ* les oiseaux brevipennes et *Carinatae* les oiseaux ordinaires, et que M. Blanchard avait désigné ces deux grands groupes sous les noms de *Tropidosterniens* et d'*Homalosterniens*. C'est à l'ordre des *Coureurs* que se rattachaient deux genres d'oiseaux qui ont été détruits à une date relativement récente, les *Dinornis* de la Nouvelle-Zélande et les *Aepyornis* de Madagascar (V. *DINORNIS* et *AEPYORNIS*).

E. OUST.

COURGAINS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Marmers, cant. de Marolles-les-Braults; 971 hab.

COURGE. I. BOTANIQUE (V. *CUCURBITA* et *LAGENARIA*).

II. HORTICULTURE. — On donne ce nom, dans la pratique horticole, à diverses plantes de la famille des cucurbitacées. Il appartient en propre au genre *Cucurbita* de Linné. M. Naudin les divise en trois espèces auxquelles il faut rapporter toutes les variétés cultivées dans les jardins. Ce sont les *Cucurbita maxima* Duch., *C. pepo* DC. et *C. moschata* Duch. Les variétés culturales qui sont innombrables à cause de la facilité avec laquelle ces plantes se métissent entre elles et prennent sous la moindre influence

des diversités de formes et de dimensions, se prêtent toutes aux mêmes usages culinaires et s'accoutument de la même culture. Cependant les variétés diverses diffèrent beaucoup en qualité; elles sont d'autant plus estimées que la chair du fruit est plus épaisse et qu'à la cuisson elle se réduit plus complètement en purée renfermant le moins possible de tissus fibreux. Celles dont la chair est sucrée servent à la confection de confitures, à la falsification de la pâte d'abricot et entrent dans la composition des raisinés. Parmi les innombrables variétés, on peut citer se rapportant au *C. maxima* : potiron rouge vif d'Etampes, gris de Boulogne, gros jaune; courge de l'Ohio, courge verte de Hubbard, courge de Valparaiso, etc.; se rapportant au *C. pepo* : citrouille de Touraine, courge longue d'Italie, courge à la moelle, le palisson, etc.; se rapportant au *Cucurbita moschata* : courge en forme de melon ou du Japon, *C. carabacette*, etc. On multiplie toutes les courges au moyen du semis que l'on peut faire, soit en place, soit préalablement sous châssis pour mettre plus tard le jeune plant en pleine terre. Les semis sur couche se font en avril, on pique les graines au doigt dans le terreau puis dès que le plant porte deux feuilles on le repique dans des godets où il attendra le moment d'être mis en place vers le milieu de mai. Les semis en plant ne se font qu'en mai, on sème quelques graines ensemble sous réserve d'arracher les plants les moins bons et de n'en conserver qu'un seul. Les endroits où les courges seront mises en place ou semées directement doivent avoir été préalablement défoncés et l'on y met une brouettée de fumier; on recouvre celui-ci de terre dans laquelle la plantation ou les semis seront faits. Dès que le plant commence à s'allonger, on coupe la tige au-dessus des deux premières feuilles. Cette taille fait naître deux branches qui à leur tour sont taillées au-dessus de la cinquième ou sixième feuille; ce n'est que sur les rameaux de troisième génération qu'apparaissent les fleurs unisexuées. Quand les fruits commencent à se former on choisit les mieux venants et l'on n'en laisse qu'un nombre déterminé par plant, un seul si le fruit doit devenir très gros; de trois à cinq si la variété est à petits fruits. Pendant l'été, pour favoriser le développement de la plante il est utile d'enterrer la branche par place, ce qui facilite leur enracinement dans le sol, augmentant ainsi la nourriture qu'elles y peuvent prendre. De copieuses arrosages sont utiles. La récolte des fruits doit se faire avant l'apparition des premières gelées qui pourraient les endommager. On les conserve dans un local sec, à l'abri du froid.

J. D.

III. THÉRAPEUTIQUE. — La pulpe et les semences des différentes espèces de courge sont vermifuges et ténifuges. On attribue cette propriété à une substance résineuse acre, la *peporésine*, qui, d'après Heckel, serait contenue dans la pellicule verdâtre qui enveloppe l'amande. L'action ténicide des semences de courge n'est pas absolument sûre; mais souvent un premier échec est suivi d'une tentative heureuse. Pour l'administration, on met le malade au bouillon pendant vingt-quatre heures et on le purge légèrement, puis on donne 40 à 60 gr. de semences pilées dans un looch ou triturées avec du sucre en poudre; deux heures après on fait prendre 20 à 30 gr. d'huile de ricin. Le ver est expulsé en général au bout de sept à huit heures. On peut encore faire prendre en une fois un électuaire renfermant 40 à 60 gr. de semences, 30 gr. d'huile de ricin et 30 gr. de miel.

D^r L. Hn.

IV. ART CULINAIRE (V. CITROUILLE).

V. ARCHÉOLOGIE. — Le mot courge désignait au moyen âge tantôt un vase de la forme d'une courge tantôt un bâton arqué, ferré et encoché aux deux bouts, dont les chambrières de Paris se servaient pour porter deux seaux d'eau sur leurs épaules.

M. P.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — DELABORDE, *Glossaire*, p. 230. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 464.

COURGEAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau; 494 hab.

COURGENARD. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Montmirail; 702 hab.

COURGENAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque; 658 hab. Eglise de Saint-Crépin et Saint-Crépinien des XII^e et XVI^e siècles. Nef voûtée en bois; sur le grand autel, tableau du Christ en croix, attribuée à Jean Cousin. Croix de procession en cuivre du XII^e siècle. Dans une maison, carrelage émaillé du XV^e siècle.

M. P.

COURGENAY (Claude BILLARD de) (V. BILLARD [Claude]). COURGENT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 153 hab.

COURGEON. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne; 440 hab.

COURGEOUT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne; 694 hab.

COURGIS (*Corgiacum*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Chablis; 591 hab. Eglise de Notre-Dame des XIII^e et XV^e siècles; chapelle de la Renaissance; reliquaire en vermeil de 1655, contenant un fragment de la sainte épine.

M. P.

COURGIVAUD. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Esternay; 440 hab.

COURGOUL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix; 247 hab.

COURIER DE MÉRÉ (Paul-Louis), célèbre helléniste et publiciste français, né à Paris le 4 janv. 1772, assassiné dans le bois de Larcay, près de Vêretz (Indre-et-Loire), le 18 août 1825. Elevé par son père dans le domaine où il devait trouver une fin si tragique, il fut destiné d'abord à entrer dans le corps du génie, mais il montra d'égalles aptitudes pour les langues anciennes et pour les mathématiques. Admis à l'École d'artillerie de Châlons (1791), il fut nommé lieutenant en janv. 1793 et envoyé en garnison à Thionville où il consacra surtout ses loisirs à lire et à relire, la plume à la main, les auteurs grecs. Au mois de juin 1795, il quitta sans permission le quartier général devant Mayence pour aller consoler en Touraine sa mère devenue veuve, échappa, par le crédit de ses amis, aux conséquences de cet acte d'indiscipline et reprit à Toulouse, où il fut relégué, sa vie studieuse entrecoupée de distractions moins austères. Courier ne sut jamais d'ailleurs se plier aux impérieuses exigences du métier auquel son esprit d'indiscipline le rendait impropre: c'est ainsi que, durant son second séjour en Italie (1807), il reçut l'ordre de se rendre de Naples à Vérone, et s'attarda si bien à Portici et à Rome qu'il rejoignit son poste en janv. 1808 et fut mis aux arrêts. Rentré à Paris après avoir donné sa démission, il demanda presque aussitôt à reprendre du service, et assista aux horreurs dont l'île Lobau fut le théâtre et fut transporté mourant à Vienne d'où il repartit, cette fois encore, sans permission. Rentré définitivement en 1810 dans la vie privée, il passa de nouveau quelque temps en Italie. La collation d'un manuscrit grec de *Daphnis et Chloé*, appartenant à la bibliothèque Laurentienne de Florence, lui fournit l'occasion de combler une lacune beaucoup plus considérable qu'on ne le pensait dans le premier livre de ce roman fameux, et fut l'origine d'une polémique où il apporta plus de verve que de bonne foi. On sait comment Courier, après avoir copié avec soin ce passage comportant non pas, comme on l'avait cru tout d'abord, six ou sept lignes, mais six ou sept pages, posa par mégarde, assurément, entre les deux feuillets, un papier taché d'encre et qui rendit indéchiffrable le passage même qu'il venait de rétablir. Vainement reconnut-il son « étourderie » dans une attestation jointe au corps du délit, l'opinion publique s'émut, les savants italiens, et notamment le bibliothécaire, M. del Furia, crièrent à la trahison et le gouvernement arrêta la distribution des soixante exemplaires du fragment que Courier avait fait imprimer. L'éditeur se défendit contre les soupçons qu'avait provoqués l'accident par une *Lettre à M. Renouard sur une tache faite à un manuscrit de Florence* (Tivoli, 1810, in-8, 24 p.) où ses

adversaires n'étaient pas plus épargnés que le destinataire même de la lettre, alors de passage à Florencé, et qui avait pris assez froidement la défense de son compatriote.

Courier ne revint en France qu'après la chute de l'Empire. En 1814, il épousa M^{lle} Clavier, fille de l'helléniste, membre de l'Institut, âgée de dix-huit ans et dont il eut deux fils. Durant un séjour assez prolongé qu'il fit en Touraine pour y défendre ses intérêts compromis par une longue absence, il fut témoin des excès et des tracasseries de toute nature auxquels la réaction royaliste avait donné cours, et ce spectacle lui inspira le premier de ses pamphlets politiques, sa *Pétition aux deux Chambres*, datée du 10 déc. 1816, où il signalait les rigueurs exercées envers les paysans par les curés ou par les gendarmes ; elle fit sensation et le duc Decazes lui-même s'en servit, dit-on, pour se soustraire aux exigences des fanatiques du parti. Un autre *Placet* adressé au même ministre et relatif à une coupe de chênes dans les bois de Véretz, suivie d'un procès, fut favorablement accueilli du gouvernement qui se flattait encore de désarmer l'auteur ; mais aux escarmouches succéda bientôt une guerre implacable. Un échec tout littéraire émut de nouveau la verve de Courier et décida de sa véritable vocation : candidat malheureux au fauteuil de son beau-père, il eut le tort, dans une *Lettre à Messieurs de l'Académie des Inscriptions* (28 mars 1819, in-8, 20 p.), de railler sans merci ceux-là même dont la veille il sollicitait les suffrages et de se fermer ainsi à jamais une porte qui, tôt ou tard, se serait ouverte devant lui. Sa colère durait encore quand il adressa au *Censeur européen*, de juil. 1819 à avr. 1820, dix lettres où il prenait la défense des paysans contre les grands seigneurs et le clergé, absolvait, par haine de la féodalité, les actes de vandalisme commis par la bande noire et appelait de tous ses vœux, « s'il se pouvait, sans déplacer personne », une monarchie libérale dont le représentant tout indiqué, selon lui, était le duc d'Orléans. L'année suivante, le *Simple Discours de Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière, aux membres du conseil de Véretz, à l'occasion de la souscription proposée par Son Excellence le ministre de l'intérieur, pour l'acquisition du château de Chambord* (1821, in-8, 28 p.), l'un de ses chefs-d'œuvre, lui valut des poursuites en cour d'assises, deux mois de prison et 300 fr. d'amende. Il subit sa peine à Sainte-Pélagie, dans la cellule même précédemment occupée par Béranger, mais se vengea de ses juges par un spirituel avis *Aux Ames dévotes de la paroisse de Véretz* (1821, in-8, 8 p.) et par la publication de son *Procès* (1821, in-8, 80 p.). A peine rendu à la liberté, il fut de nouveau poursuivi au sujet d'un autre de ses chefs-d'œuvre, la *Pétition pour les villageois qu'on empêche de danser* (1822, in-8, 28 p.) ; le ministère public ne réclamait pas moins de treize mois de prison et 3,000 fr. d'amende ; il n'obtint ni l'un ni l'autre et Courier fut acquitté.

La popularité que lui avait donnée cette lutte contre le pouvoir ne l'empêcha pas cependant d'échouer aux élections de 1822, dans l'arr. de Chinon. Plus redoutable dans ses écrits qu'à la tribune, il laissa publier sous des rubriques fictives et en ne les désavouant qu'à demi deux *Réponses aux anonymes qui ont écrit des lettres à P.-L. Courier* (Bruxelles [Paris], 1822-1823, in-8), le *Livret de Paul-Louis, vigneron, pendant son séjour à Paris en mars 1823* (1823, in-8) ; un *Vieux Soldat à l'armée* (in-4, 2 p.), au sujet de la campagne du Trocadero ; *Pièce diplomatique extraite des journaux anglais* (1823) ; *Avertissement du libraire* (1824), liste de douze brochures imaginaires à titres satiriques, et enfin le *Pamphlet des pamphlets* (1824, in-8, 36 p.) où il justifiait en termes élevés et avec une pointe de mélancolie le rôle qu'il avait pris. On a voulu voir une sorte de pressentiment dans ce conseil que lui adressait un interlocuteur mis en scène par lui : « Prends garde, Paul-Louis, prends garde, les cogots te feront assassiner », et cette

sinistre prédiction revint à la mémoire de tous, lorsqu'on apprit que le cadavre de l'écrivain avait été trouvé percé de plusieurs balles dans le bois de Larçay. La première enquête établit qu'il s'agissait d'un crime exclusivement domestique ; les coupables (un garde-chasse et deux charretiers), acquittés alors, faute de preuves, ne furent connus qu'au mois de juin 1830, par suite d'une déposition fortuite et tardive ; l'un d'entre eux était mort, les deux autres obtinrent de nouveau, et non sans peine, un verdict d'acquiescement.

« Peu de matière et beaucoup d'art », écrivait un jour Courier en ébauchant le projet d'un récit de l'expédition d'Égypte. « Ces mots, a dit Sainte-Beuve, sont toute la devise et le secret de son talent. » C'est l'écrivain qui survit en lui et non le champion de polémiques éteintes ou bien dépassées depuis. Artiste avant tout, Courier travaillait jusqu'à ses moindres lettres intimes, et ce souci constant se trahit dans ses pages les plus célèbres, telles que le récit du vote de ses camarades en faveur de la proclamation de l'Empire, ou celui de la nuit passée chez de prétendus brigands de la Calabre. Les contemporains assurent qu'il arrivait ainsi à réciter des passages entiers de ces pamphlets où l'on a pu noter d'ailleurs tantôt des hémistiches, tantôt même des alexandrins fort bien frappés.

Les *Œuvres complètes* de Paul-Louis Courier ont été publiées avec un *Essai* sur sa vie et ses écrits par Armand Carrel (1830 ou 1834, 4 vol. in-8) et les réimpressions partielles sont très nombreuses. Il faut citer à part sa traduction *Du Commandement de la cavalerie et de l'équitation* de Xénophon (1807, in-8), le *Prospectus* d'une traduction d'Hérodote, avec un fragment du troisième livre (1822, in-8), la traduction de la *Luciade* ou l'*Ane* de Lucius, et sa collaboration à la *Collection des romans grecs* édités par le libraire Merlin. Sainte-Beuve, qui avait entrevu Courier chez Delécluze, le compare à « un Grec sauvage, à un chevrier de l'Attique, large rire, rictus de satire », et les autres témoignages et documents contemporains ne laissent aucun doute sur sa laideur. Un cénotaphe orné d'une inscription emphatique avait été érigé dans les bois de Véretz ; il a été restauré en 1876 au moyen d'une souscription publique. Maurice TOURNEUX.

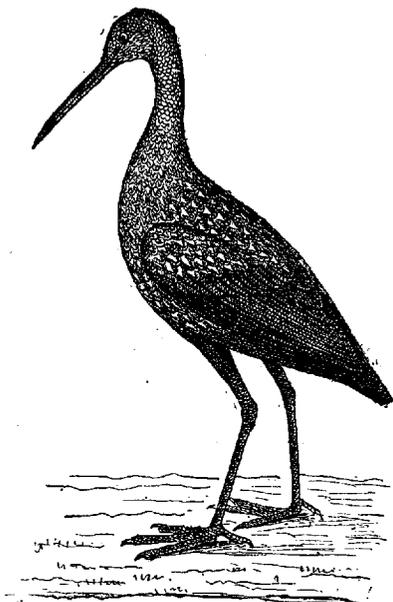
BIBL. : P.-L. COURIER, *Correspondance*. — Ch. NAUROY, *le Curieux*, t. I. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VI, et *Nouveaux Lundis*, t. III et IV. — Aug. VITU, *Ombres et vieux murs*, 1859, in-12.

COURJEONNET. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort ; 123 hab.

COURLAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 264 hab.

COURLAN (Ornith.). Les Courlans ou Courliris, pour lesquels Vieillot a établi le genre *Aramus*, appartiennent à la famille des Rallidés (V. RALE), tout en se rapprochant un peu des Grues par certains points de leur organisation. Ils sont notablement plus grands que les Rales de nos pays et rappellent un peu les Ibis par leurs formes générales. Leur bec, plus long que la tête, est un peu recourbé et renflé à la pointe avec les mandibules légèrement écartées au milieu et leurs pattes, longues et grêles, sont dénudées sur la moitié du tibia, garnies de scutelles sur la face antérieure du tarse et terminées par quatre doigts complètement séparés les uns des autres. Le pouce, relativement allongé, repose en entier sur le sol et est armé d'un ongle acéré, de même que les doigts antérieurs ; les ailes sont assez pointues, la troisième plume étant plus développée que les deux premières rémiges, la queue est de longueur moyenne et le plumage offre des couleurs sombres, du brun verdâtre ou rougeâtre sur le dos et les ailes et du gris rayé au blanc sur le cou. On ne connaît que deux espèces de ce genre, l'*Aramus scolopaceus*, Gm., qui habite la Guyane et le Brésil, où il est connu sous le nom de *Serrakura*, et l'*Aramus giganteus* Bp., qui se trouve dans l'Amérique centrale et aux Antilles et qui est appelé *Clacking Hen* par les colons anglais de la Jamaïque. Les Courlans se tiennent au bord des marais et des cours d'eau et se nourrissent principalement de vers, de petits

mollusques et de larves d'insectes, qu'ils cherchent dans la fange ou au milieu des détritux végétaux. Ils se perchent



Courlan.

sur les arbres pour se reposer et font entendre, à la tombée de la nuit, des cris singuliers, formés de deux notes, l'une basse, l'autre sonore. Leur vol est lourd et pesant. E. Oustr.

BIBL. : DAUBENTON, *Pl. enl. de Buffon*, pl. 848. — Ch.-I. BONAPARTE, *Amer. Ornith.*, pl. 26, p. 2. — G.-R. GRAY et MITCHELL, *Genera of Birds*, 1844-1846, t. III, app., p. 26, et pl. 162, p. 6. — SPIX, *Av. Bras*, pl. 91. — Ph.-H. GOSSE, *Birds of Jamaica*, 1847, p. 355.

COURLANDE. Province de l'empire de Russie. Avec l'Esthonie et la Livonie, elle fait partie du groupe des provinces baltiques. Elle est bornée au N. par la Livonie et le golfe de Riga, à l'E. par le gouvernement de Vitebsk, à l'O. par la Baltique, au S. par les gouvernements de Vilna, de Kovno et la Prusse. Sa superficie est de 27,286 kil. q. Sa population était, en 1886, de 682,792 hab., soit 25 par kil. q. Le sol est généralement plat et assez fertile. Les principaux fleuves sont l'Aa, la Windau et la Düna qui sépare la Courlande de la Livonie. Le climat est sain; mais les brouillards sont fréquents. Les habitants appartiennent, en majorité, à la nationalité lette ou lettone; la noblesse et la bourgeoisie allemande dans les villes forment environ 8 % de l'effectif total; les Russes, les Polonais et les Lithuaniens environ 3 %. Le pays est essentiellement agricole (céréales, fourrages, lin, chanvre). L'élevé du bétail est prospère (154,010 chevaux, 186,000 bêtes à cornes, 166,000 moutons en 1888). L'industrie est peu importante. La production totale a été, en 1885, de 13 millions et demi de roubles. On exporte surtout des alcools et des céréales. La Courlande est divisée en dix cercles (Bauske, Friedrichstat, Goldengen, Grobin, Hasenpoth, Jletz, Mitau, Talsen, Tuckum et Windau). La capitale est Mitau (Mitava). Les ports principaux sont Windau et Libau. Un chemin de fer réunit cette dernière ville à Mitau et à Riga. En 1885, on comptait en Courlande 600 établissements d'enseignement secondaire ou primaire et une population scolaire de 44,000 enfants dont 17,300 filles. La religion dominante est le luthéranisme. La Courlande est administrée par un gouverneur; elle a une diète provinciale. Au point de vue militaire elle dépend du gouvernement général de Vilna. L'allemand dominait autrefois dans l'administration; il a été récemment remplacé par le russe.

La Courlande doit son nom au peuple des Koures,

peuple letton déjà mentionné dans les plus anciennes chroniques russes. En 1225, elle fut annexée à la Livonie dont elle partagea les destinées. En 1561, le grand maître des chevaliers teutoniques, Gotthardt Kettler, reçut du roi de Pologne l'investiture de la Courlande et le titre de duc. La province devint un duché héréditaire. Au xvi^e siècle, le luthéranisme y fut prêché et devint religion d'Etat. En 1658, elle fut occupée par le roi de Suède. Elle fut restituée par le traité d'Oliva (1662). En 1726, le trône ducal étant devenu vacant, les Etats élurent comme duc Maurice de Saxe. Mais l'élection fut annulée par la Pologne et la Russie. En 1727, ils élurent, avec l'assentiment d'Auguste III, le célèbre *Biren* (V. ce nom). En 1769, il laissa la couronne à son fils Pierre. En 1795, les Etats de Courlande décidèrent de reconnaître la souveraineté de la Russie. La noblesse s'était réservé certains privilèges qui ont peu à peu disparu. En 1817, le servage des paysans a été supprimé. En 1835 le code russe a été introduit; depuis 1850, la langue russe a commencé à pénétrer dans l'administration où elle est maintenant officielle. Certains Allemands considèrent volontiers cette province comme faisant partie de l'Allemagne *irredenta* (V. *BALTIQUES* [Provinces], t. V, p. 180).

L. LEGER.

BIBL. : *Catalogue des Russica*; Saint-Petersbourg, 1873, 2 vol. in-8. — KRUSE, *Geschichte Kurlands*; Riga, 1833-37; *Liv. Esth. und Kurlandisch Urkundbuch*; Riga, 1852-1884, et les ouvrages cités à l'art. *Baltiques* (Provinces).

COURLANDON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 154 hab.

COURLANS. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier; 458 hab.

COURLAOUX. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier; 821 hab.

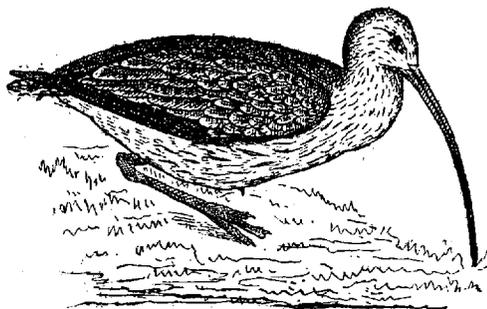
COURLAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerisay; 2,575 hab.

COURLÉON. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué; 409 hab.

COURLIRI (Ornith.). Synonyme de *Courlan* (V. ce mot).

COURLIS. I. ORNITHOLOGIE. — Les Courlis (*Numenius* Mœhr, *Av. Gen.*, 1752), qui paraissent au premier abord se rapprocher des *Ibis* (V. ce mot), grâce à leur bec allongé et fortement arqué, offrent en réalité des affinités avec les Bécasses comme Linné l'avait parfaitement reconnu; toutefois, ils ne peuvent demeurer confondus avec ces derniers oiseaux dans le genre *Scolopax* et méritent de constituer un genre particulier. Ils diffèrent en effet des Bécasseaux et des Chevaliers par leurs tarsi qui sont réticulés, c.-à-d. couverts d'écaillés polygonales et non de scutelles, et par leurs mandibules, recourbées en croissant (d'où le nom de *Numenius*, de *Νέμων*, nouvelle lune), la mandibule extérieure dépassant un peu l'inférieure et étant marquée d'un double sillon sous les trois quarts de sa longueur à partir de sa base. Les doigts antérieures sont réunis deux à deux par une petite membrane et le pouce est si court qu'il touche à peine le sol. La queue, formée de pennes égales ou légèrement étagées, est aussi fort réduite, tandis que les ailes sont longues et aiguës. Enfin le plumage, qui est le même dans les deux sexes, offre toujours sur les parties supérieures du corps et sur la tête, des taches et des raies d'un brun noirâtre sur un fond gris ou roussâtre, les parties inférieures étant au contraire d'un blanc pur ou d'un fauve pâle, marqué seulement de quelques raies foncées sur le cou et la poitrine. Les Courlis se nourrissent de vers, de mollusques et d'insectes qu'ils ramassent au bord de la mer ou sur les rives des fleuves. Leur marche est légère et précipitée et leur vol rapide. Au printemps, ils font entendre une sorte de chant, et en d'autres saisons ils poussent de temps en temps des cris singuliers, formés de deux notes et rappelant les sons d'une flûte. Après avoir niché et élevé leurs petits dans les régions arctiques des deux mondes, ces oiseaux émigrent en automne en troupes nombreuses et viennent passer l'hiver en Afrique, dans le sud de l'Asie ou dans les contrées tropicales de l'Amérique. Au moment de

leurs migrations, les Courlis sont l'objet d'une chasse active à cause de la saveur de leur chair qui cependant ne saurait être comparée à celle de la bécasse. Toutefois, ce n'est pas sans de grandes difficultés que l'on parvient à les



Courlis cendré (*Numenius arquatus* L.).

abattre à coups de fusil ou à les prendre dans des pièges, car ils sont d'une défiance extraordinaire. Dans certains pays, on rencontre assez régulièrement sur les côtes ou le long des rivières, au printemps et en automne, deux espèces de Courlis, le Courlis cendré ou Grand Courlis (*Numenius arquatus* L.) qui mesure 0^m60 de long, et le Courlis corlieu (*N. phaeopus* L.) qui est d'un tiers plus petit, tandis qu'on n'observe que rarement le Courlis à bec grêle (*N. tenuirostris* V.) qui habite les contrées méridionales de l'Europe. Le Grand Courlis et le Courlis corlieu ont d'ailleurs une aire d'habitat assez étendue et se trouvent aussi en Afrique et en Asie. Au Japon, en Chine, à Madagascar, en Australie et dans le nouveau monde vivent d'autres espèces appelées *Numenius major* Tem. et Schl., *N. madagascariensis* L., *N. uropygialis* Gould, *N. hudsonicus* Latt., *N. borealis* Forst., etc. E. OUSTALET.

II. ART CULINAIRE. — Les Courlis, quand ils sont jeunes, sont assez recherchés : on les apprête comme la bécasse (V. ce mot).

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — VIEILLOT, *Galerie des Oiseaux*, pl. 245. — J. GOULD, *Birds of Europa*, pl. 302 et 303, et *Birds of Australia*, pl. 42 et 43. — TEMMINCK et SCHLEGEL, *Fauna Japonica*, pl. 75. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2^e édit., t. II, p. 157.

COURLON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Grancey-le-Château ; 497 hab.

COURLON (*Curtaleonis*, *Corloonis*, *Colloon*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines, sur la rive droite de l'Yonne ; 947 hab. Eglise de Saint-Loup, remarquable ; plan rectangulaire ; trois nefs, presque entièrement du xvi^e siècle ; l'un des piliers porte la date de 1531 ; maître-autel en menuiserie, avec baldaquin, banc d'œuvre, grille du chœur, le tout en bois sculpté, de la fin du xvii^e siècle. Courlon est la patrie du chroniqueur Geoffroy de Courlon, moine de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, qui, à la fin du xiii^e siècle, écrivit une *Chronique universelle* ; ses œuvres ont été publiées en deux volumes par MM. Julliot et Prou. M. P.

COURMANGOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Treffort ; 736 hab.

COURMAS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 181 hab.

COURMAYEUR (V. CORMAYEUR).

COURMEAUX (Pierre-Eugène), publiciste et homme politique français, né à Reims le 15 févr. 1817. Bibliothécaire adjoint de la ville de Reims (1843), conservateur de la bibliothèque et des archives municipales (1846), il fut arrêté et emprisonné pour avoir protesté contre l'expédition de Rome (1849). Bien qu'acquitté par la cour d'assises de Seine-et-Marne, il fut destitué. Il se jeta alors dans le journalisme, dénonça le projet de coup d'Etat du 2 décembre et fut, pour ce motif, condamné par la cour d'assises de Laon à un an de prison et 2,000 fr. d'amende. Il passa en Belgique, et, après avoir durant plusieurs années

fait le métier de voyageur de commerce, il rentra en France en 1860. Conseiller général de la Marne en 1871, il fonda en 1877, pour lutter contre le Seize-Mai, le *Franc Parleur rémois* et fut encore condamné à six mois de prison et 12,000 fr. d'amende. En 1879, il fut élu député de Reims avec un programme radical, fut réélu en 1881 ; mais, battu en 1885 par le candidat opportuniste, il reprit, en 1887, ses fonctions de bibliothécaire de Reims. A la Chambre, il siégea à l'extrême gauche et fut deux fois président de ce groupe. Collaborateur à l'*Industriel de la Champagne*, à l'*Indépendant rémois*, au *Progrès de la Marne*, au *Radical de l'Est*, à l'*Avenir de l'Est*, M. Courmeaux a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *l'Agitation catholique* (Reims, 1846) ; *la Poésie au xix^e siècle* (1847) ; *République ou Royauté* (Reims, 1874, in-32) ; *Ne touchez pas à la République* (1873, in-8) ; *Ce que valait le plus grand des rois de France* (Châlons-sur-Marne, 1873, in-8) ; *Louis Blanc* (1884) ; *Ledru-Rollin* (1885) ; *Victor Hugo* (1886) ; *Alexandre Dumas* (1886) ; *Souvenirs de la Chambre des députés, esquisses de quelques orateurs* (1888), etc. On lui doit encore une *Notice sur la Bibliothèque de Reims* (1845) et le *Catalogue des Imprimés, II, Sciences et Arts* (1844, in-8), et des *Incunables* (1889, in-8) de cette bibliothèque.

COURMELLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons ; 593 hab.

COURMELOIS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy ; 427 hab.

COURMENIL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes ; 326 hab.

COURMENIN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Romorantin ; 654 hab.

COURMENIN (Louis DESHAYES, sieur de), diplomate français, né vers la fin du xvi^e siècle ou les premières années du xvii^e, mort à Béziers le 12 oct. 1632. Il était conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi et avait la survivance du gouvernement de Montargis dont son père était titulaire quand il fut envoyé comme ambassadeur en Russie en passant par la Suède et le Danemark. Il y conclut le traité du 12 nov. 1629 qui stipulait la bonne correspondance entre les deux empires, la liberté pour les Français de trafiquer à Arkangel, Novgorod, Pskov et Moscou, et de pratiquer priverment leur religion. De retour en France, Courmenin se jeta dans le parti de la reine mère et de Gaston d'Orléans, qui le chargèrent de deux missions en Allemagne. Au retour de la seconde, il fut arrêté par Charnacé sur la route de Mayence à Francfort le 6 août 1632, conduit à Béziers, impliqué dans la révolte de Montmorency, condamné à mort et exécuté. L. F.

BIBL. : *Lettres de Richelieu* p. p. Avenel (*Coll. des Doc. inédits de l'histoire de France*). — A. RAMBAUD, *Rec. des instructions aux amb. et min. de France en Russie* ; Paris, 1890, in-8.

COURMES. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse ; cant. du Bar ; 423 hab.

COURMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 247 hab.

COURMONT. Com. de la Haute-Saône, arr. de Lure ; cant. d'Héricourt ; 359 hab.

CURNAND (l'abbé Antoine de), littérateur français, né à Grasse (Var) en 1747, mort à Paris le 25 mai 1814. Professeur de rhétorique dans divers collèges du royaume, il obtint, en 1784, la chaire de littérature au Collège de France. En 1790, non seulement il prêta le serment constitutionnel, mais il prit l'initiative d'un débat contradictoire touchant le célibat ecclésiastique, en recueillit les éléments dans un volume sur *le Mariage des prêtres* (1790, in-8) et prêcha d'exemple en prenant femme. En 1792, il fut membre de la commission administrative appelée à remplacer provisoirement le directoire du dép. de Paris. L'abbé de Curnand a publié *les Styles*, poème en quatre chants (1780, in-18) ; un *Tableau des révolutions de la littérature ancienne et moderne* (1786, in-8) ; une *Réponse*

aux observations d'un habitant des colonies sur le *mémoire en faveur des gens de couleur* (1789, in-8); des *Réflexions sur les mémoires historiques et philosophiques de Pie VI* (1799, in-8); *l'Achilleide*, imitation en vers du poème de Stace (1800, in-12). Il a traduit du portugais la *Vie de l'enfant don Henri de Portugal* (1781, 2 vol. in-12) et de l'italien la *Littérature des Turcs* de Toderini (1789, 3 vol. in-8). M. Tx.

COURNANEL. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 346 hab.

COURNAULT (Charles), artiste et écrivain français contemporain, né à Langres le 9 nov. 1815. Fils d'un colonel du génie, il reçut une éducation distinguée et, s'étant livré ensuite à la peinture, il fut élève de Delacroix et fit en Algérie et en Orient plusieurs voyages d'où il rapporta de nombreuses esquisses. Mais peu à peu, sans abandonner tout à fait son art, il s'occupa surtout d'études ayant trait à l'archéologie et à l'art. Pendant un séjour en Suisse, où il demeura quatre années consécutives, de 1871 à 1875, il vécut à Zurich près du Dr Keller à qui l'on doit la découverte des cités lacustres et les travaux les plus remarquables faits à ce sujet. M. Cournauld s'étant peu à peu intéressé à ces recherches, réunit une collection très complète de dessins scrupuleusement exacts faits par lui d'après les armes et les objets les plus saillants appartenant à cette période. Cette suite ne comprend pas moins de onze gros volumes in-fol. Trois d'entre eux, ceux qui concernent plus particulièrement les antiquités gauloises, ont été offerts par lui au musée de Saint-Germain et il a fait don des huit autres au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale; ils contiennent 4.077 feuilles de dessins exécutés par lui de 1875 à 1876 en Suisse, en Allemagne et en Hongrie où il avait eu du ministère de l'instruction publique plusieurs missions en vue de l'achèvement de ce grand travail. Outre un grand nombre de rapports et d'articles relatifs à des antiquités trouvées en Lorraine et qui ont paru dans les recueils spéciaux de Paris ou de la province, M. Cournauld a publié la *Correspondance de Diderot avec Falconet* (*Revue moderne*, 1867) et plus récemment, à la librairie de l'Art, deux intéressantes biographies d'artistes lorrains, *Jean Lamour* (1886) et *Ligier Richier* (1887). M. Cournauld est conservateur du musée lorrain depuis 1860, et à diverses reprises il a été président de la Société des amis des arts de Nancy. Dans sa résidence de Malzéville, près de Nancy, il a réuni à sa propre collection d'œuvres d'art celle des armes et des objets de l'Orient qui lui avait été léguée par Delacroix. Emile MICHEL.

COURNET (Frédéric), officier de marine et homme politique français, né à Lorient (Morbihan) le 21 févr. 1808, mort à Londres en 1852. Cournet fit ses études au lycée de Lorient et passa, avec succès, ses examens à l'école navale. Officier de marine, il prit part, en 1831, à l'expédition du Portugal commandée par l'amiral Roussin. Il fut blessé, cité à l'ordre du jour et décoré. Ses opinions nettement républicaines ne furent pas sans nuire à son avancement, et il n'était encore que lieutenant de vaisseau en 1846. Le 2 juin 1847, une ordonnance royale le plaça en retrait d'emploi. Il se trouvait à Paris au moment de la révolution de 1848. Il n'hésita point à passer du côté du peuple et prit une part glorieuse à la guerre des rues. Le rôle qu'il joua à l'époque du coup d'Etat de 1851 a laissé autour du nom de Cournet comme une sorte d'auréole. Arrêté le jeudi 3 déc. 1851, au moment du coup d'Etat de Louis Bonaparte, sur la dénonciation d'un agent bourgeois, ancien membre d'un comité électoral socialiste, il ne fit d'abord aucune résistance et monta tranquillement dans la voiture qui devait le conduire à la préfecture de police. Mais à peine en route, il saisit vivement à la gorge l'agent qui l'avait arrêté, l'étrangla net, descendit du fiacre, donna l'ordre au cocher de continuer sa route, et se rendit chez un de ses amis à Juvisy. Il réussit à gagner la Belgique, puis Londres, où il eut avec un autre proscrit français,

Barthélemy, républicain socialiste, combattant comme lui des terribles journées de juin, une violente querelle qui se termina par un duel tragique au pistolet. Cournet fut blessé au côté droit et expira quelques heures après. On l'enterra dans le cimetière de Windsor. A. C.

COURNET (Frédéric-Etienne), homme politique français, né à Paris le 25 déc. 1839, mort à Paris le 23 mai 1885. Fils du précédent, il fit ses études à Lorient, fut employé de commerce, entra dans l'administration des chemins de fer du Midi, puis devint directeur du casino d'Arcachon. Il s'établit ensuite à Paris où il commença à lutter contre l'Empire dans de petites feuilles démocratiques du quartier latin. De 1866 à 1868 il voyagea comme employé d'une compagnie transatlantique. Puis il reprit son indépendance. Devenu secrétaire de la rédaction du *Réveil* de Delescluze, il fut arrêté et emprisonné trois fois sous l'Empire. Pendant le siège de Paris il commanda un bataillon de marche du XVIII^e arrondissement. Elu député de la Seine à l'Assemblée de Bordeaux, le 8 févr. 1871 par 91,636 voix, il siégea à l'extrême gauche. Il se rallia à la Commune dont il fut élu membre le 26 mars. Il fit partie de la commission de sûreté générale (30 mars), de la commission exécutive (2 avr.), fut délégué à la sûreté générale où il remplaça Raoul Rigault (25 avril), membre de la commission musicale (10 mai), de la commission de la guerre (16 mai). Après le 29 mai, il passa en Angleterre, fut délégué à la réunion à La Haye du conseil général de l'Internationale (1872), séjourna en Suisse et rentra en France à la suite de l'amnistie de 1880. Il collabora au journal *Ni Dieu ni Maître*, dirigea un journal socialiste de Lyon. Ses obsèques à Paris donnèrent lieu à quelques troubles facilement réprimés.

COURNEUVE (La). Com. du dép. de la Seine, arr. et cant. de Saint-Denis; 1,251 hab. Ce lieu existait dès le x^e siècle sous le nom de Saint-Lucien : la dénomination actuelle, qui n'a prévalu qu'au xiv^e siècle, se trouve déjà dans la *Vie de Philippe-Auguste* de Rigord. L'église, dédiée en 1580, a été reconstruite en 1762 et n'a aucun caractère. Il s'est livré à La Courneuve de sanglants combats, par suite du voisinage du Bourget, pendant la guerre de 1870. Fabriques de toiles cirées, teinturerie, apprêts d'étoffes, féculeries.

BIBL. : L'abbé LEBEUR. *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, pp. 575-579 de l'édition de 1883. — *Etrennes de la Cour neuve pour l'année 1774*, in-8 (ouvrage rare, moitié historique, moitié littéraire, fait chez le seigneur du lieu, M. de La Garde, fermier général).

COURNIER (Jean-Marie-Jules), littérateur français, né à Bordeaux le 27 sept. 1819, mort à Paris le 27 juin 1881. Il dirigea de 1850 à 1851 le théâtre de la Porte-Saint-Martin et remplit les fonctions d'administrateur général du théâtre de Cluny sous la direction Larochelle. Il a publié : *le Nyctolope* (Paris, 1843, in-8); *les Deux Irlandais* (1844, in-12), poésies; *l'Archevêque de Cantorbéry* (1845, 2 vol. in-8); *Henri II et Thomas Becket* (1848, 2 vol. in-8); *le Nouveau Lucien*, dialogues satiriques (1850, in-12); *Dialogues satiriques* (1857, in-12); *le Doute et la Croyance*, drame en un acte en vers (1848, in-12), joué à l'Odéon en 1848, à Cluny en 1869; *Théâtre* (1858, in-12) comprenant *l'Oncle vengé*, *le Capitaine Rock* et *le Doute et la Croyance*; *Egile le Démon* (drame joué à Beaumarchais en 1847); *la Métrophobie* (à Cluny en 1869), *la Fiancée du Bengale* (à la Porte-Saint-Martin en 1851); *O Jean-Jacques! ou le Nouvel Emile* (fantaisie en deux actes, jouée à Cluny en 1868); *Une Famille en 1870-1871*, comédie en cinq actes en prose (1875, in-12) tirée d'un roman du même titre (1874, in-12); *l'Homme qui sait, étude triangologique par une mère* (1872, in-12); *Lettres de l'Inconnue* (1874, in-8). Il eut en 1873 des difficultés avec Sardou et publia : *J.-M. Courrier contre Montigny et Sardou, demande en revendication de collaboration, dans la pièce d'Andréa. Mémoire à con-*

sulter contenant in extenso le Médecin de son honneur, comédie en quatre actes (1873, in-8). Cournier avait rédigé en 1849 une revue mensuelle, *l'Idéal*, et, en 1855, la *Chronique artistique et littéraire*.

COURNOLS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Amand-Tallende; 367 hab.

COURNON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de La Gacilly; 564 hab.

COURNON. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Pont-du-Château; 2,207 hab. Les évêques de Clermont étaient coseigneurs de Cournon avec la famille Escot. En 1694, M. Saulnier réunit la seigneurie. Alphonse de Poitiers et Raoul, seigneur de Cournon, accordèrent, en 1244, une charte de coutumes aux habitants. Antiquités romaines. Deux églises romanes, Saint-Martin et Saint-Hilaire (xii^e siècle). L. F.

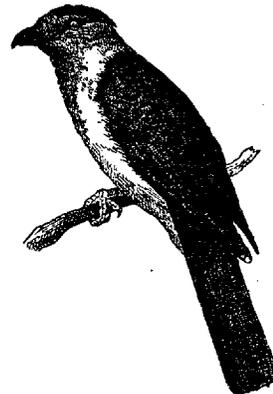
COURNONSEC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (3^e) de Montpellier; 461 hab.

COURNONTERRAL (*Cornoterratum*). Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (3^e) de Montpellier; 1,809 hab. Stat. du chem. de fer de Montpellier à Béziers par Pézenas. Paraît dans les textes au début du xii^e siècle. La seigneurie de cette localité appartenait à l'évêque de Maguelonne, puis de Montpellier. Autrefois chef-lieu d'un archiprêtre du diocèse de Montpellier. Au début du xviii^e siècle, elle était le siège du marquisat de Vignolles. — Restes de fortifications. Lacs de la Cassolle, de Pataris, d'Estagniol et de Ramassol. — Distillerie de plantes aromatiques.

COURNOT (Antoine-Auguste), mathématicien et philosophe français, né à Gray (Haute-Saône) le 28 août 1801, mort à Paris le 31 mars 1877. Entré à l'École normale en 1821, licencié l'année suivante avec tous ses camarades, il resta jusqu'à la fin de la Restauration sans fonctions officielles. Nommé en 1831 inspecteur adjoint de l'Académie de Paris, il devint successivement professeur de mathématiques à la faculté des sciences de Lyon (1834), recteur de l'Académie de Grenoble (1835), inspecteur général des études (1838), recteur de l'Académie de Dijon et inspecteur général honoraire (1854); il fut mis à la retraite en 1862. Savant distingué et penseur éminent, il est sorti de bonne heure du domaine des mathématiques pures et s'est révélé économiste, philosophe et historien : économiste, dans ses *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* (Paris, 1838, in-8) et dans sa *Revue sommaire des doctrines économiques* (Paris, 1877, in-8), où il critique la loi de l'offre et de la demande; philosophe, dans son *Exposition de la théorie des chances et des probabilités* (Paris, 1843, in-8), dans son *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique* (Paris, 1854, 2 vol. in-8) et dans *Matérialisme, vitalisme, rationalisme* (Paris, 1875, in-8), étude sur l'emploi des données de la science en philosophie; historien, dans son *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire* (Dijon, 1861, 2 vol. in-8) et dans *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes* (Paris, 1872, 2 vol. in-8). Sa théorie du hasard est tout à fait neuve et il a, l'un des premiers, appliqué les méthodes mathématiques à l'économie politique. Cependant ses livres, les premiers en date surtout, ont eu généralement peu de succès; travailleur modeste et désintéressé, il a certainement eu moins de réputation que de valeur. Outre les ouvrages déjà cités, on lui doit : *Traité élémentaire de la théorie des fonctions et du calcul infinitésimal* (Paris, 1841, 2 vol. in-8; 2^e éd., 1856-58); *De l'Origine et des limites de la correspondance entre l'algèbre et la géométrie* (Paris, 1847, in-8); *Des Institutions d'instruction publique en France* (Paris, 1864, in-8); d'intéressants mémoires de mathématiques publiés dans le *Journal de Crelle* et dans divers autres recueils scientifiques; des éditions des *Mémoires* du maréchal de

Gouvion Saint-Cyr (Paris, 1831, 4 vol. in-8) et des *Lettres d'Euler* (Paris, 1842, 2 vol. in-8); des traductions du *Traité d'astronomie* d'Herschel (Paris, 1834, in-8) et des *Éléments de mécanique* de Kater et Lardner. L. SAGNER.

BIBL. : LIARE, *Cournot*, dans *Revue des Deux Mondes*.
COUROL (Ornith.). Les Courols, qui constituent le genre *Leptosomus* de Vieillot (*Analyse*, 1816, p. 16), l'un des groupes les plus caractéristiques de la faune malgache, ont été placés d'abord parmi les *Coucoux* ou dans le voisinage des *Barbus* (V. ces mots), mais doivent être rangés dans la famille des *Coraciadés* (V. ce mot). Ils ont le bec de forme



Courol.

prismatique, avec les narines s'ouvrant, par des fentes linéaires, plus près de la pointe que la base de la mandibule supérieure, qui est largement recouverte par les plumes frontales, les ailes de dimensions moyennes, avec la troisième, la quatrième et la cinquième rémiges plus développées que les autres, la queue allongée et les doigts disposés comme chez les *Zygodactyles*. À l'âge adulte, leur livrée présente d'un sexe à l'autre de telles différences que le mâle et la femelle des *Leptosomus discolor* ont été attribués non seulement à deux espèces, mais à deux genres différents; les plumes de leur tronc sont doubles et se composent d'une plume normale et d'une plume courte, à barbes flexibles, et deux touffes de duvet, situées de chaque côté du croupion, recouvrent des glandes qui sécrètent une matière huileuse destinée à lubrifier le plumage. Les *Leptosomes* ne se trouvent qu'à Madagascar et aux Comores. Ce sont des oiseaux peu farouches qui vivent sous bois, par couples ou en petites troupes dans lesquelles les mâles sont plus nombreux que les femelles et qui font la chasse aux insectes, aux vers et aux petits reptiles. Ils ont un vol facile et planent souvent au-dessus des arbres en poussant de temps en temps des cris plaintifs. Leurs nids, placés sur le sol, renferment des œufs de couleur blanche. Le genre *Leptosomus* n'est représenté dans la nature que par une seule espèce (*Leptosomus discolor* Herm.) à laquelle se rattachent une ou deux variétés. Dans cette espèce, qui mesure environ 50 centim. de long, le mâle a les parties inférieures du corps grises, le sommet de la tête noirâtre glacé de vert, le dos, les ailes et la queue d'un vert métallique à reflets bleus, pourprés ou cuivrés, tandis que la femelle a les parties supérieures du corps d'un brun foncé ou verdâtre, variés de roux, et les parties inférieures roussâtres avec des gouttelettes noires. E. OUSTALET.

BIBL. : ALPH. MILNE EDWARDS et ALF. GRANDIDIER, *Hist. phys., nat. et politique de Madagascar*, 1879, t. XII, Oiseaux, p. 223 et pl. 33 à 38.

COURONNADE (Art milit.). Opération militaire consistant en une série d'attaques convergentes contre une position défensive ou une place forte. Ce mot n'est plus usité.

COURONNE. I. Archéologie. — La couronne a été employée comme ornement de tête dans tous les temps et chez tous les peuples.

ANTIQUITÉ. — L'usage des couronnes était si répandu chez les Grecs que ces coiffures avaient été l'objet de livres spéciaux, aujourd'hui perdus. Quatre au moins nous sont connus par des citations de Pline et d'Athénée : ceux des médecins Callimaque et Mnésithée, celui d'Apollodore et celui d'Aelius Asclépiade. À Rome, un certain Claudius Saturninus avait composé un livre intitulé *De Coronis*.

Pline l'Ancien consacre aux couronnes les premiers chapitres des livres XXI et XXII. Les plus anciennes couronnes étaient faites de fleurs et de feuillages tressés. On employait à cet effet les fleurs les plus variées. Les roses étaient très recherchées. On mêlait aux fleurs des épis et des fruits, mais exceptionnellement. Il y eut aussi des couronnes de feuillage artificiel. Enfin l'or constitua de bonne heure, en Grèce, la matière des couronnes, surtout de celles qu'on consacrait aux divinités. Les inventaires du temple de Délos mentionnent plus de cent couronnes d'or. L'argent était moins employé. À Rome, la *corona Hetrusca*, qu'un esclave public tenait au-dessus de la tête des triomphateurs, et qui consistait en feuilles d'or imitant des feuilles de chêne, était ornée de pierres précieuses. Pline met les *coronæ aureæ et gemmatæ* au nombre des récompenses militaires. Le luxe s'introduisit également dans les *lemnisques* ou bandelettes qui servaient primitivement à maintenir les feuilles de la couronne et se nouaient par derrière. Les plus anciens usages des couronnes ont été des usages religieux. Elles étaient une marque de consécration à la divinité. On ne peut fixer l'époque à laquelle les couronnes s'introduisirent dans les cérémonies religieuses. Homère ne connaît pas encore cet ornement. Mais, à la fin du VI^e siècle, Sapho écrit : « Les dieux se détournent de ceux qui se présentent à eux sans couronne. » La matière des couronnes qu'on offrait aux dieux et dont on paraît leurs statues variait suivant les caractères de la divinité. C'est ainsi que la vigne était spécialement consacrée à Bacchus, le chêne à Jupiter, le laurier à Apollon, le myrte à Vénus, l'olivier à Minerve, les épis, le narcisse et le pavot à Cérès, la vigne et le chêne à Rhéa, le peuplier blanc à Hercule, le pin à Pan, le grenadier à Junon, etc. Les couronnes des prêtres étaient parfois ornées des images des dieux. Le titre de *σπρανφόρος*, c.-à-d. porteur de couronne, a été donné à ceux des magistrats grecs qui, dans certaines cérémonies, apparaissaient comme sacrificateurs. C'est une coutume fort ancienne que celle de couronner les morts. On a retrouvé des guirlandes de fleurs et de feuilles sur la tête et la poitrine de plusieurs momies de rois d'Égypte des XX^e et XXI^e dynasties. Les morts étant divinisés, il était naturel qu'on leur rendit les mêmes honneurs qu'aux dieux. Plus tard, les philosophes y ont vu comme une récompense donnée à celui qui avait combattu le combat de la vie. L'explication de Lucien ne vaut pas mieux : d'après lui, on couronnait les morts pour combattre la mauvaise odeur. La couronne était tout simplement une marque d'honneur. Des couronnes étaient portées aux funérailles ou déposées sur les tombeaux. Appien raconte qu'aux obsèques de Sylla, il n'y eut pas moins de deux mille couronnes d'or. La loi des Douze Tables nous apprend qu'on portait aux funérailles les couronnes que le mort avait obtenues comme récompenses pendant sa vie, par exemple les couronnes militaires, celles des jeux. Les couronnes trouvaient aussi place dans la vie privée. Les Grecs et les Romains en mettaient sur leur tête dans les festins; ils en ornaient même leur cou. Dans une peinture d'un tombeau de Corneto, représentant un repas funèbre, une femme, dont la tête est entourée d'une double couronne et qui en porte une autre au cou, en présente une plus grande à un personnage assis en face d'elle. Certaines plantes, comme le lierre, étaient destinées à prévenir l'ivresse; d'autres, comme le safran, à procurer un sommeil agréable à ceux qui avaient bu outre mesure. Les couronnes jouaient un rôle dans d'autres réjouissances ou cérémonies. Une couronne d'olivier fixée à la porte d'une maison indiquait la naissance d'un enfant mâle. La couronne était l'emblème du mariage. À Rome, la couronne nuptiale devait être faite de fleurs cueillies par l'épouse elle-même; on la plaçait sous le voile.

Dans les jeux célébrés en Grèce, les vainqueurs recevaient des couronnes à titre de récompenses (V. *Jeu, Jeux Néméens, Olympiques, Pythiques*, etc.). Cet usage se perpétua dans les concours poétiques de Grèce et de

Rome. De là vint aussi le caractère honorifique attribué aux couronnes et l'usage d'en offrir aux généraux vainqueurs. Thémistocle et Eurybiade obtinrent à Sparte une couronne d'olivier. Une récompense analogue décernée à Démosthène donna lieu au fameux procès de la Couronne (V. *DÉMOSTHÈNE*).

Le souvenir de ces hommages était conservé dans le trésor des temples, et aussi sur les monuments funèbres, où l'on figurait la couronne avec la formule par laquelle la récompense avait été décernée. Les couronnes étaient représentées de diverses façons, dans les monuments, soit sur la tête du personnage, soit à côté; un tombeau de Smyrne (fig. 1) porte dans de petites armoires à volets des couronnes à l'intérieur desquelles sont gravés les mots



Fig. 1. — Couronnes sur un tombeau de Smyrne.

ὁ δῆμος, commencement de la formule usuelle. Dans un grand nombre de monuments, on voit des Victoires couronnant des héros ou des dieux. On connaît celle qui, dans le théâtre d'automates d'Héron d'Alexandrie, apparaissait portant une couronne au-dessus de Dionysos; dans une horloge décrite par Choricus de Gaza, Hercule recevait à chaque heure et pour chacun des douze travaux une couronne déposée sur son front par un aigle automatique.

On distinguait à Rome la couronne du triomphe de celle de l'ovation. L'une était de laurier, l'autre de myrte. Le triomphateur consacrait sa couronne à Jupiter Capitolin. Les peuples alliés des Romains ou les vaincus offraient des couronnes à la même divinité. Quelquefois ils se contentaient de les remettre aux magistrats romains. On finit par considérer comme un tribut régulier les couronnes d'or offertes par les peuples vaincus. Ceux qui avaient reçu une couronne comme récompense publique pouvaient ensuite se présenter aux fêtes couronnées de laurier. Les soldats décernaient des couronnes au général vainqueur. La couronne de gazon (*corona graminea*) était la plus haute de ces marques d'honneur, car le gazon symbolisait le sol conquis. La couronne obsidionale était décernée à celui qui délivrait une ville assiégée. La couronne civique (*civica, a cive servato*) était réservée au citoyen qui avait arraché un autre citoyen aux mains de l'ennemi; elle fut faite d'abord du feuillage de l'yeuse, plus tard de celui du chêne. Celui qui l'avait reçue était dispensé des charges publiques; ce privilège s'étendait à son père et à son aïeul. La couronne murale était donnée par le général au soldat qui le premier était monté à l'assaut; elle figurait un mur muni de tours crénelées. Sur une monnaie de la famille *Sulpicia*, Agrippa est coiffé de cette couronne et de la couronne navale, celle-ci récompensant le guerrier qui le premier avait sauté sur une galère ennemie; elle était ornée de rostres. Au soldat qui le premier pénétrait dans le camp ennemi était réservée la couronne *castrensis* ou *vallarıs*.

Récompense de la victoire, la couronne devint naturellement dans la symbolique et l'art chrétiens l'emblème du martyr. Saint Cyprien appelle les martyrs *coronandos, coronæ proximis, coronatos*. Honorius I^{er} donna le nom d'église des Quatre-Couronnés à une église élevée en l'honneur de quatre martyrs. Sur plusieurs monuments de l'art chrétien, des mosaïques et des verres, on voit une main, symbole de Dieu, qui tient une couronne au-dessus de la tête d'un martyr ou d'un saint. La couronne est un ornement qui peut désigner des saints n'ayant pas souffert le martyre. On appelle *oblations* les couronnes que portent, dans le

pan de leur manteau, des martyrs, des saints, des apôtres, et qu'ils présentent au Christ, à l'Agneau ou à un siège vide. De pareilles représentations sont fréquentes sur les mosaïques de Rome et de Ravenne, du IV^e au VI^e siècle. L'usage de suspendre des couronnes d'orfèvrerie dans les églises et particulièrement au-dessus de l'autel remonte au moins au IV^e siècle; il fut commun à l'Orient et à l'Occident. Du milieu de ces couronnes tombait souvent une lampe ou une croix. Les couronnes de Guarrazar dont nous parlerons en étudiant les couronnes royales, étaient des couronnes votives ainsi suspendues. Citons encore une couronne d'or offerte par Léon le Philosophe à Saint-Marc de Venise en 914, et conservée dans le trésor de cette église.

MOYEN AGE. — L'usage des couronnes persista au moyen âge. Les souverains n'étaient pas seuls à en porter. Aux VI^e et VII^e siècles, les femmes riches se paraient de couronnes et de diadèmes d'orfèvrerie; cette mode reparut du XII^e au XIV^e siècle. Un statut de 1283 porte que « nul bourgeois ne bourgeoise ne portera verd ne gris, ne ermine, et se délivreront de ceux qu'ils ont de Pasques prochain... et ne porteront... couronnes d'or ne d'argent ». Les femmes se coiffaient d'une couronne le jour de leur mariage; la couronne nuptiale était au nombre des objets que la veuve réclamait sur la succession de son mari. Dans les églises, les statues de la Vierge, du Christ et des saints furent ornées de couronnes d'orfèvrerie.

Les couronnes ont été parfois des signes d'infamie. Ainsi, en 1375, une certaine Agnès Piedeleu fut condamnée à être exposée pendant deux heures au pilori, coiffée d'une couronne de parchemin portant écrit en grosses lettres le mot FAUSSAIRE.

Insigne royal ou féodal. L'insigne de la souveraineté était chez les Grecs le bandeau appelé diadème. Cependant certains rois de dynasties grecques apparaissent sur leurs monnaies la tête ceinte de la couronne radiée, emblème de divinité : citons entre autres Ptolémée III Evergète, Ptolémée V Epiphane, Antiochus II Théos et Antiochus IV Epiphane. Chez les Romains, les empereurs sont représentés avec une couronne de laurier. C'était originairement la couronne triomphale. On sait que les triomphateurs pouvaient paraître aux fêtes couronnés de lauriers. Par un privilège spécial, il fut permis à Pompée, à César et, plus tard, à Auguste, de porter partout où il leur plairait la couronne d'or triomphale. Quant au diadème, César le refusa toujours. On conte qu'un de ses partisans ayant posé sur sa statue une couronne de laurier liée avec un bandeau, les tribuns firent enlever le bandeau, mais non la couronne; celui qui l'avait offerte fut mis aux fers. La couronne radiée parait pour la première fois sur les monnaies de Caracalla, mais on sait que Néron avait adopté cet ornement. Quand le siège de l'empire eut été porté à Byzance, les empereurs prirent le diadème. Sous Constantin et ses successeurs immédiats, le diadème est un



Fig. 2. — Couronne de Justinien. (Mosaïque de Ravenne.)

bandeau ayant fini par disparaître sous les pierreries et les ornements. Le *stemma* de Justinien, tel qu'il est représenté sur la célèbre mosaïque de Saint-Vital de Ravenne (fig. 2),

consiste en un cercle d'or rehaussé de perles. Mais les successeurs de Justinien sont figurés avec une couronne plus ornée; une croix s'élève à la partie antérieure; deux pendeloques de perles ou de pierres, attachés au bord inférieur, tombent sur les joues; c'étaient les *cataseista*; le *stemma* est recouvert d'une étoffe formant calotte. On ornait le cercle d'émaux. Constantin Porphyrogénète possédait des couronnes vertes, bleues, rouges, blanches, c.-à-d. ornées d'émaux de ces diverses couleurs. On ne doit pas confondre le *stemma* avec le



Fig. 3. — Couronne dite camelaucion, sou d'or de Théodose (Cabinet de France).

camelaucion, sorte de casque sans visière, orné sur le bord inférieur d'un diadème garni de deux rangs de perles et au sommet d'un cimier (fig. 3). Les enfants de l'empereur et les dignitaires avaient une couronne appelée *stephanos*. Anne Comnène a décrit la couronne impériale telle qu'elle était à la fin du XI^e siècle, telle que son père la portait : « La couronne impériale, comme un hémisphère arrondi, entoure la tête de tous côtés; elle est ornée de pierres précieuses; les unes y sont enchâssées, les autres pendent en dehors. De chaque côté des tempes, en effet, sont suspendues des rangées de pierres précieuses et de perles qui caressent les joues. Les couronnes du sébastocrator et du César sont clairsemées de pierres et de perles et ne sont pas fermées en forme de sphère. » Les couronnes des impératrices ne se présentent pas toujours avec la même ornementation que celles des empereurs. Ainsi, sur la mosaïque de Ravenne, Théodora porte une couronne dont le cercle est surmonté de fleurons. Une miniature d'un manuscrit carolingien de la bibliothèque d'Heidelberg représente sainte Hélène avec une couronne formée d'un cercle d'or très étroit, orné de pierres bleues enchâssées; sur le cercle sont plantés des fleurons composés d'une perle, d'une pierre bleue taillée en losange et d'une pierre ronde



Fig. 4. — Couronne dite de Saint-Etienne, servant au couronnement des rois de Hongrie (X^e siècle, d'après Schlumberger, Nicéphore Phocas).

verte superposées; le fleuron central et antérieur se compose de trois branches s'échappant d'une perle (V. Hefner-Alteneck, *Trachten, Kunstwerke und Geräthschaften*, t. I, pl. 9). Plusieurs couronnes byzantines sont parvenues jusqu'à nous. Il faut citer en première ligne, et comme la

plus ancienne, la *couronne de fer*, conservée dans le trésor de Monza. C'est, d'après une tradition fort ancienne, un présent de Théodelinde, reine des Lombards, morte en 625 à l'église de Saint-Jean de Monza; mais c'est une œuvre byzantine. Elle consiste en un cercle d'or divisé en six plaques séparées par des montants, recouvertes d'un émail vert sur lequel se détachent des fleurs rouges, bleues et blanches, dont les contours sont dessinés par des filets d'or; à l'intérieur est incrusté un cercle de fer qui passe pour avoir été forgé avec l'un des clous de la Passion. Les Autrichiens, après la bataille de Magenta, emportèrent ce précieux monument à Vérone; il fut réintégré à Monza le 6 déc. 1866. On conserve au musée national de Budapest une couronne dite de Constantin Monomaque, composée de sept plaques d'or émaillé rectangulaires, plus hautes que larges, arrondies à leur sommet, portant les effigies dudit empereur, des impératrices Zoé et Théodora, de deux dansesuses et de deux Vertus; une huitième et une neuvième plaques, circulaires, servant de fermoir, présentent les bustes des saints André et Pierre; cette couronne a dû être envoyée par le gouvernement de Byzance au roi de Hongrie, André I^{er}, entre les années 1042 et 1050. La couronne dite de Saint-Etienne (fig. 4), au château d'Olen, a une origine analogue; elle donne exactement le type du stemma impérial de la fin du XI^e siècle. Cette couronne, qui sert au couronnement des rois de Hongrie, a été envoyée par l'empereur Michel Ducas au roi Geysa I^{er}.

Il nous faut revenir en arrière pour jeter un coup d'œil sur les couronnes des rois barbares. Divers monuments nous permettent de nous faire une idée de ce qu'étaient les couronnes de ces souverains qui établirent leur pouvoir sur les ruines de l'empire romain. C'est d'abord une couronne d'or; trouvée sur les bords du Don et conservée à Saint-Petersbourg au musée de l'Ermitage dans la Collection scythique; elle consiste en un large bandeau d'or pur, orné de perles, de cabochons et, sur le devant, d'un camée antique; le bord supérieur du bandeau est orné de rameaux et de statuettes représentant des élans et bouquetins du Caucase; au bord inférieur sont suspendues des pendeloques.

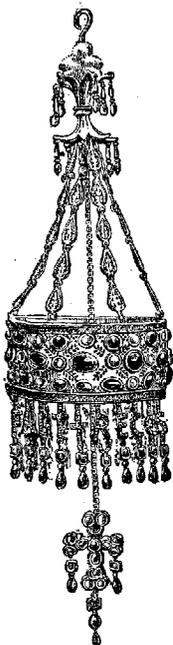


Fig. 5. — Couronne votive d'or d'un roi visigoth (Musée de Cluny).

lettres d'or cloisonnées et incrustées formant les mots + *Reccesvinthos rex offeret*; chacune de ces lettres supporte une pendeloque. La couronne est suspendue par quatre chaînes; à une autre chaîne pend une croix. Un autre

diadème du même genre présente au revers de la croix l'inscription *in di nomine offeret Sonnica sce Marie in sorbaces*. On ignore quel est ce personnage du nom de Sonnica. Les autres couronnes du trésor de Guarrazar sont très différentes; le bandeau consiste en une sorte de grillage très épais en or soufflé formant deux rangs de mailles; des pierres, saphirs, perles fines et coques de nacre sont placées à chaque point d'intersection des barreaux.

Nous ne savons rien des couronnes des rois mérovingiens. Sur les monnaies qui portent leur nom, l'on voit une tête diadémée, mais cette tête étant la copie servile de celle qui apparaît sur les monnaies impériales du VI^e siècle, ne saurait fournir aucun renseignement. Charlemagne, sur la mosaïque du Latran, est coiffé d'une sorte de bonnet entouré à sa base d'une couronne dentelée. Les Annales de Fulda rapportent que Charles le Chauve, devenu empereur, prit les vêtements des empereurs grecs et spécialement le diadème. Plusieurs miniatures du IX^e siècle nous ont conservé l'image de Charles le Chauve. Nous empruntons la fig. 6 à une miniature de l'évangélaire de Charles



Fig. 6. — Couronne de Charles le Chauve (Cahier et Martin, *Nouveaux Mélanges*).

le Chauve conservé à Munich; on voit que la couronne est formée d'un bandeau orné de pierres, auquel se rattache une bande semi-circulaire également ornée de pierres, surmontée de fleurons et qui passe au-dessus de la tête.

Tel fut le type ordinaire de la couronne impériale au moyen âge. On le retrouve dans une miniature d'un manuscrit de Munich qui représente Henri II couronné par Jésus-Christ; dans le même manuscrit, le même empereur est figuré avec une couronne formée d'un cercle orné de quatre fleurons. La couronne dite de Charlemagne, dont on trouvera la figure au mot *CHARLEMAGNE* (t. X, p. 668), conservée autrefois à Nuremberg, d'où elle est passée dans le trésor impérial de Vienne, consiste en huit plaques d'or arrondies en haut, quatre grandes et quatre petites, réunies par des charnières; les grandes plaques sont ornées de pierres et de perles, les petites sont émaillées; la plaque antérieure supporte une croix du pied de laquelle part un arc qui va rejoindre la plaque postérieure correspondante; sur l'arc, on lit: *Chvonradus Dei gratia Romanorum imperator augustus*. Conrad II fut couronné en 1027. C'est de cette couronne qu'on fit toujours usage au couronnement de l'empereur. Mais, au moins au moyen âge, les empereurs allemands sont souvent représentés avec des couronnes d'un autre type. Dans un manuscrit de Munich, Othon II ou III porte une couronne carrée, posée la pointe en avant, surmontée d'un fleuron à chaque angle. Sur une miniature d'un évangélaire conservé au trésor d'Aix-la-Chapelle, Otton III apparaît coiffé d'un large bandeau circulaire, analogue au diadème de Justinien sur la mosaïque de Ravenne. On peut voir au musée de Berlin la couronne de l'impératrice Anne-Gertrude, femme de Rodolphe de Habsbourg, morte en 1284; elle se compose d'un cercle d'argent doré sans ornement, surmonté de quatre fleurs de lis ornées de pierres. A partir du XV^e siècle, la forme de la couronne impériale est ordinairement celle que présente une statue de Louis de Bavière, de la fin du XV^e siècle, dans une chapelle de la cathédrale de Munich: c'est une couronne à fleurons alternativement grands et petits, formant la base d'une mitre à quatre pans très élevée; de la couronne tombent sur les épaules de larges fanons.

Les couronnes royales du xi^e au xv^e siècle ne différaient pas de celles que portaient les ducs, les comtes et autres nobles jouissant de droits régaliens. La couronne des rois de France n'avait pas, avant François I^{er}, de forme particulière, et ce n'est pas avant le xv^e siècle que la fleur de lis en est devenue l'ornement nécessaire. Aux xi^e et xii^e siècles, les couronnes, autant qu'on peut en juger par les miniatures et les statues, consistaient géné-



Fig. 7. — Sceau des régents de France pendant la deuxième croisade de saint Louis (Archives nationales).

ralement soit en un cercle d'orfèvrerie orné de pierres, soit en un cercle surmonté de quatre fleurons, les formes de ces fleurons variant à l'infini. Dans un manuscrit lombardique de la Cava, dont l'écriture indique le xi^e siècle, le roi Rachis est représenté avec une couronne polygonale, dont trois pans sont visibles ; à l'intersection de chaque pan une tige assez haute est surmontée d'une perle ; la plaque centrale porte un fleuron de la forme d'une fleur de lis. Les couronnes polygonales sont fréquentes dans les monuments des xi^e et xii^e siècles. Elles présentaient l'aspect d'un bonnet carré posé une pointe en avant. Citons les belles statues des vieillards de l'Apocalypse au portail de Moissac. Le roi Henri I^{er} et le roi Philippe I^{er} ont une pareille couronne dans le livre de la fondation de Saint-Martin des Champs, à Paris, composé entre 1067 et 1079 et conservé au Musée britannique. Au xiii^e siècle, apparaissent les couronnes à huit fleurons, dont quatre plus gros et quatre plus petits. Ce type resta en usage jusqu'au xv^e siècle. Mais on continue à voir des rois coiffés de couronnes à quatre fleurons. Nous donnons comme exemple



Fig. 8. — Couronne placée sur un bonnet, d'après une médaille de Louis XII au Cabinet de France.

de ce type la figure de la couronne royale qui occupait le champ du sceau des régents de France pendant la seconde croisade de saint Louis (1270) (fig. 7). A la fin du xiii^e siècle, l'usage s'introduisit pour les nobles et les rois d'orner leur heaume, dans les tournois et les parades militaires, d'une couronne placée à la base du timbre. L'inventaire de Charles V mentionne une « couronne à bassinnet ». La couronne de Louis de Bavière, mort en 1347, conservée au musée de Mayence, offre l'exemple d'une couronne entourant la base d'un simple bassinnet. La couronne de la statue de Philippe V, roi de France, à Saint-Denis, avait quatre grands fleurons formés de feuilles

d'aristoloche, alternant avec quatre petits formés de feuilles de chélidoine. Le plus souvent, les quatre grands fleurons de la couronne royale de France, au xiv^e siècle, sont des fleurs de lis. A la fin du xv^e siècle et au xvi^e siècle, les rois de France, spécialement Louis XI, Charles VIII et Louis XII sont souvent représentés avec des couronnes formées d'un cercle surmonté d'une série de fleurs de lis très rapprochées et toutes de même hauteur. De plus, les couronnes à cette époque se plaçaient sur un bonnet ou un chapeau. Une médaille de Louis XII (fig. 8) nous donnera un exemple de cette disposition. La couronne fermée, c.-à-d. surmontée de demi-cercles s'élevant au-dessus de la tête, ne fut adoptée en France que par le roi François I^{er}. Mais en Angleterre, la couronne fermée, dite *couronne archée*, apparaît dès le règne de Henri V. Aux deux derniers siècles, comme aussi dans notre siècle, les rois de France ont porté des couronnes fermées dont l'ornementation consistait en fleurs de lis formées de diamants ; les arcs étaient, comme le cercle, entièrement garnis de diamants. La couronne de Louis XV, dont on peut voir un fac-similé dans la galerie d'Apollon au Louvre, et dont nous donnons ici le dessin (fig. 9), était surmontée du célèbre diamant le Sancy ; le

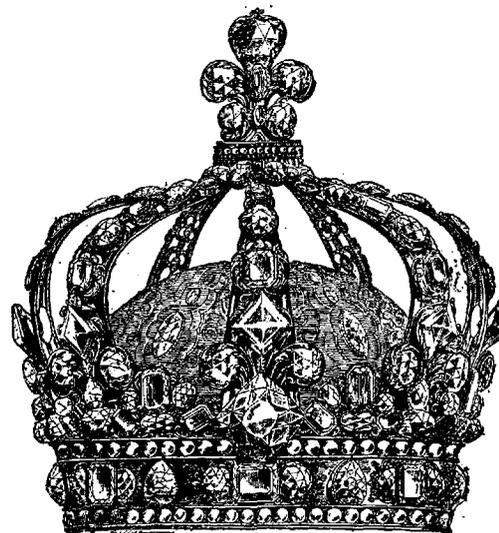


Fig. 9. — Couronne de Louis XV. (Musée du Louvre).

dessin en avait été donné par Laurent Rondé, joaillier de la couronne. La couronne du sacre de Charles X, dont la décoration était analogue, avait été dessinée et exécutée par Frédéric Bapst.

C'est seulement au courant du xvi^e siècle que des formes spéciales ont été attribuées aux couronnes, insignes des divers titres nobiliaires ; c'est alors, quand s'est constituée la science du blason, qu'on a arrêté la classification des couronnes (V. plus bas, § *Art héraldique*).

Couronne d'épines (V. EPINE).

Couronne de lumières. Grand lampadaire de forme circulaire, suspendu à des chaînes et portant à la fois des lampes et des bougies. Les couronnes de lumières ont été en usage surtout dans les églises. Elles dérivent des lampes antiques à plusieurs becs disposés circulairement. Elles faisaient partie du mobilier ecclésiastique au moins dès le ix^e siècle aussi bien en Orient qu'en Occident. L'empereur Michel III (842-867) offrit à l'église Sainte-Sophie un *polycandelon* en forme de couronne. Antérieurement, le pape Léon II fit suspendre quatre lampadaires en forme de couronne entre les arcades du ciborium qui abritait l'autel de la basilique de Saint-Pierre à Rome. Vers le même temps, Angélelme, évêque d'Auxerre, plaça autour de l'autel principal de sa cathédrale trois couronnes de lumières en argent d'un poids considérable. Une chronique

du Mont-Cassin rapporte qu'au XI^e siècle l'abbé Didier fit faire une très grande couronne d'argent pesant environ 100 livres, ornée de douze tours et d'où pendaient trente-six lampes; elle était retenue par une chaîne de fer divisée en plusieurs sections par sept pommes dorées. Ce monument devait être assez semblable à la couronne d'Aix-la-Chapelle dont nous donnons le dessin (fig. 10). Saint Bernard s'est élevé contre les dimensions de ces sortes de lampadaires: « On orne maintenant les églises non plus de

couronnes gemmées, mais de roues entourées de lampes, tout éclatantes de pierres précieuses » (*Apolog. ad Guill. abb.*, c. 12). Une couronne de lumières représentée dans une fresque du IX^e siècle de la crypte de Saint-Clément à Rome est beaucoup plus simple; elle consiste en un cercle de métal suspendu par trois chaînes et dans lequel sont fichées six lampes. Azelinus, mort en 1044, et Éthilo ou Hézilon, mort en 1079, tous deux évêques d'Hildesheim, avaient fait faire pour leur église deux couronnes de

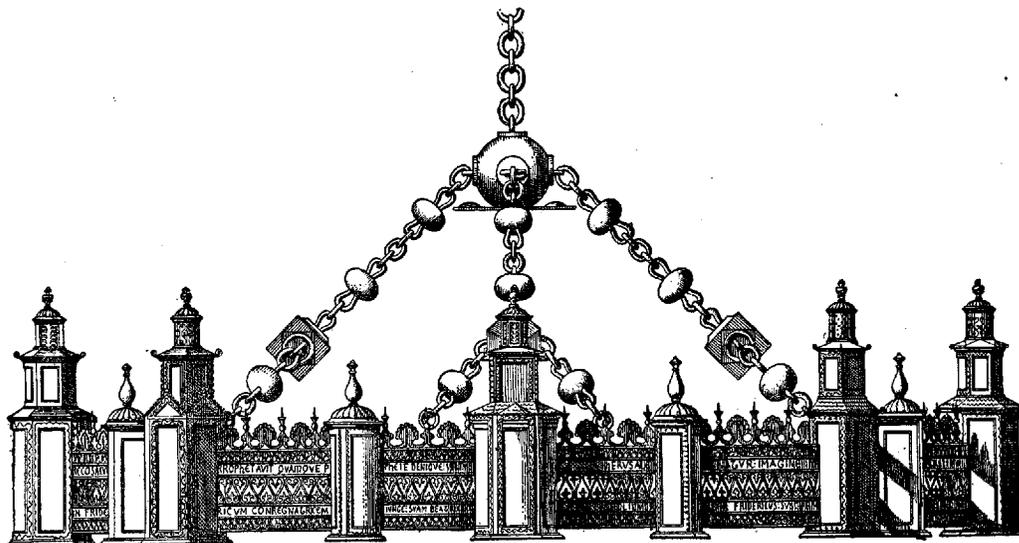


Fig. 10. — Couronne de lumières à Aix-la-Chapelle.

lumières qui subsistent encore. La plus ancienne est assez petite; mais la plus récente a plus de 18 m. de circonférence; elle se compose de douze bandes de métal contournées en forme de segments de cercle unis les uns aux autres: à chacun des points de jonction s'élève une tourelle qui contenait autrefois une statuette d'argent représentant soit un personnage de l'Ancien Testament, soit une vertu, comme l'indiquent les inscriptions; au point le plus saillant de chaque segment de cercle était placée une niche qui abritait un des douze apôtres; chaque tourelle était surmontée d'une lampe; l'espace compris entre les tourelles était occupé par les flambeaux. Ce lampadaire est en cuivre et en argent. Il est soutenu par des tringles de fer qui se réunissent à une grosse pomme dorée où aboutit la chaîne de suspension. La couronne offerte à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle par l'empereur Frédéric Barberousse et sa femme Béatrice de Bourgogne ne diffère pas essentiellement de celle d'Hildesheim; elle ne comprend que huit segments de cercle; elle est ornée de tourelles aux points d'intersection et au point le plus saillant de chaque arc. La partie inférieure de chaque tourelle forme un médaillon où sont gravés des personnages et des scènes de l'Écriture sainte. De plus, une inscription se développe tout autour; elle débute par deux vers qui révèlent l'idée symbolique que ces lampadaires avaient aux yeux des gens du moyen âge; ils étaient l'image de la Jérusalem céleste: *Celica Jherusalem signatur imagine tali — Visio pacis, certa quietis spes ibi nobis*. Des inscriptions analogues se lisaient sur une couronne de Saint-Pantaléon de Cologne et sur une autre dans l'église de Spire. En 1793, fut fondue la couronne de lumières de l'église Saint-Rémy de Reims; on en trouvera l'image dans les *Mélanges d'archéologie* des PP. Cahier et Martin (t. III, pl. 12). Toutes les couronnes de lumières n'étaient pas aussi ornées; ce n'étaient souvent que de simples cercles de métal auxquels on fixait de petites lampes ou des cierges. On ne doit pas confondre

avec les couronnes de lumières les candélabres, les lampes en forme de couronnes, comme était la lampe d'argent suspendue jadis dans le chœur de Notre-Dame de Paris, et qu'Anne d'Autriche avait donnée en 1636 à cette église. M. PROU.

II. Egyptologie (V. COIFFURE).

III. Art héraldique. — Les couronnes entrent dans la composition des armoiries de quatre façons: ou pour en composer le corps (la maison d'Étampes porte trois couronnes en chef), ou comme figures accessoires; telles celles qui surmontent les animaux: *de gueules, au lion d'argent couronné d'or*, ou pour couronner le casque, ou enfin pour être placées au-dessus de l'écu, comme marque de souve-



Fig. 11. — Couronne royale de France.



Fig. 12. — Couronne du dauphin.

raineté ou de dignité. La couronne a une grande importance en héraldique; sous la monarchie, la couronne royale de France était composée d'un cercle surmonté de huit fleurs de lis au pied coupé (fig. 11); de chacune d'elles part



Fig. 13. — Couronne des enfants de France.



Fig. 14. — Couronne des princes du sang.

un demi-cercle dont l'autre extrémité aboutit à un sommet commun formé par une double fleur de lis. Celle du dauphin (fig. 12) n'avait que quatre demi-cercles ayant la forme d'un dauphin. La couronne des enfants de France (fig. 13)

était un simple cercle surmonté de huit fleurs de lis sans demi-cercle. La couronne des princes du sang (fig. 14) était réduite à quatre fleurs de lis entremêlées de fleurons.

Ce fut le roi Charles VII qui, le premier, plaça une couronne sur l'écu de ses armes. Les couronnes de prince (fig. 15) sont de deux sortes; celle de prince français ne diffère de la couronne royale que par le nombre de demi-cercles qui la



Fig. 15. — Couronne de prince.



Fig. 16. — Couronne de prince du Saint-Empire.

forment; elle n'en a que quatre. Les nobles, dont les terres furent érigées en principautés ou ceux qui ont le titre de prince du Saint-Empire (fig. 16), portent la couronne à l'antique rehaussée de douze pointes d'or ou un bonnet de velours écarlate rehaussé d'hermine, diadème d'un demi-cercle d'or et surmonté d'un globe cintré et croisé d'or, surmonté de la croix latine. La couronne de duc (fig. 17) est un cercle d'or enrichi de pierreries, rehaussé de huit fleurons d'ache



Fig. 17. — Couronne de duc.



Fig. 18. — Couronne de marquis.

posés sur des pointes aussi d'or (représentée par le dessin, on ne voit que trois fleurons entiers et deux demi; toutes les couronnes sont vues de face). Celle de marquis (fig. 18), un cercle d'or enrichi de pierreries, surmonté de huit fleurons d'or, quatre de feuilles d'ache et quatre alternatifs formés de trois grosses perles posées en trèfle. La couronne de comte (V. t. XII, p. 280), un cercle d'or enrichi de pierreries et surmonté de seize grosses perles (on en voit neuf). Celle de vicomte (fig. 19) se compose d'un cercle d'or enrichi de pierreries, surmonté de quatre grosses



Fig. 19. — Couronne de vicomte.



Fig. 20. — Couronne de baron.

perles; entre chacune d'elles est une perle plus petite posée un peu plus bas. La couronne de baron (fig. 20), qu'on nomme un tortil, se compose d'un cercle d'or enrichi de pierreries, entortillé d'un collier ou chapelet de perles. La couronne à l'antique (fig. 24), dont on se sert généralement pour couronner les têtes de lion, de léopard, est à peu près comme celle de comte, sauf que les pointes n'ont pas de perles. Ces diverses formes de couronnes subsistèrent jusqu'à l'avènement de Napoléon I^{er} à l'empire; il



Fig. 21. — Couronne à l'antique.



Fig. 22. — Couronne de ville.

voulut avoir une couronne spéciale composée d'un cercle d'or enrichi de pierreries, surmontée de huit aigles essorant et fermée par huit demi-cercles qui soutiennent un globe; de plus, il remplaça, pour les titrés qu'il créa, les couronnes par des toques empanachées; sous la Restauration, les couronnes furent de nouveau en usage et elles le sont encore. On les place généralement au-dessus du casque ou au-dessus de l'écu. — Les villes surmontent leurs armoiries de la couronne murale (fig. 22), qui peut être indifféremment à quatre ou cinq créneaux, bien qu'un décret du 17 mai 1809 ait réglementé le nombre des créneaux, ce qui n'a jamais été observé. H. GOURDON DE GENOUILLAC.

IV. Ordres. — ORDRE DE LA COURONNE. — Créé en France, en 1390, par Enguerrand, comte de Soissons, et Guy de Coucy; les chevaliers portaient une couronne brodée sur la manche droite. Il disparut peu de temps après sa fondation. — Autre ordre de la Couronne, fondé en Prusse le 18 oct. 1861; les membres furent divisés en cinq classes: grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers; le ruban est bleu foncé.

ORDRE DE LA COURONNE DE CHÊNE. — Créé en déc. 1844 par le roi des Pays-Bas, Guillaume II, particulièrement en faveur de ses sujets du Luxembourg dont il voulait récompenser les services civils et militaires, et aussi en faveur des artistes régnicoles et étrangers. Le roi est grand maître; les membres se divisent en quatre classes: grands-croix, chevaliers de l'Etoile, commandeurs et simples chevaliers. Le ruban est jaune orangé moiré avec trois raies de couleur vert foncé. La croix est émaillée de blanc à quatre branches et huit pointes.



Fig. 23. — Couronne de chêne.

ORDRE DE LA COURONNE DE FER. — Créé en Autriche par l'empereur Napoléon I^{er} le 5 juin 1805, dans le but d'attacher les Autrichiens et les Italiens à l'Empire et à la dynastie napoléonienne. Les événements survenus de 1813 à 1815 amenèrent la disparition temporaire de l'ordre, mais François I^{er}, empereur d'Autriche, déclara le 12 févr. 1816 que l'ordre de la Couronne de fer ferait désormais partie des ordres de sa maison; il lui donna de nouveaux statuts et en annexa à perpétuité la grande maîtrise à la couronne d'Autriche. Les membres sont aujourd'hui divisés en trois classes de chevaliers, qui tous jouissent des mêmes privilèges que les décorés de l'ordre de Saint-Etienne. Le ruban est jaune d'or liséré de bleu; la décoration consiste dans la couronne de fer, surmontée de l'aigle autrichienne couronnée, tenant les attributs impériaux, ayant au centre un écusson d'émail bleu chargé de la lettre F. Le tout surmonté de la couronne impériale.

ORDRE DE LA COURONNE DE ROUMANIE. — Créée en Roumanie les 10 et 22 mai 1881; les membres sont divisés en quatre classes: grands-croix, commandeurs, officiers et chevaliers. Le ruban est bleu de ciel liséré de blanc.

ORDRE DE LA COURONNE DE RUE. — Créé en Saxe le 20 juil. 1807 par le roi Frédéric-Auguste, en mémoire de la protection qu'il supposa que la Providence avait accordée à ses Etats pendant la durée de la guerre qui précéda le traité de Tilsitt. Il fut destiné à récompenser les services rendus à la Saxe. Il n'eut qu'une seule classe de chevaliers qui tous devaient avoir au moins le rang de général. Le roi de Saxe est grand maître de l'ordre. L'insigne est une croix à quatre branches, anglée de couronnes; elle est suspendue à un ruban moiré vert.



Fig. 24. — Couronne de rue.

ORDRE DE LA COURONNE DE SIAM. — Créé dans le royaume de Siam en 1869. Les membres sont divisés en cinq classes: grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Le ruban est bleu bordé de vert, ces deux couleurs séparées par une ligne rouge et une jaune.

ORDRE DE LA COURONNE DES WENDES. — Créé le 3 nov. 1864 dans les grands-duchés de Mecklembourg-Schwerin et Strelitz. Les membres sont divisés en quatre classes: grands-croix, grands cordons, commandeurs et chevaliers; la grand-croix se donne aux dames; le ruban est bleu avec un liséré jaune et un rouge sur chaque bord. A cet

ordre est annexée une croix de mérite divisée en deux classes : or et argent, qui se porte à un ruban rouge liséré de bleu et de jaune sur chaque bord.



Fig. 25. — Couronne de Wurtemberg.

ORDRE DE LA COURONNE DE WURTEMBERG. — Créé le 23 sept. 1818 par le roi Guillaume I^{er}, en remplacement des deux ordres de l'Aigle d'or et du Mérita civil. Il récompense les services rendus à l'Etat, les actions éclatantes et le mérite. Le roi régnant est chef souverain et grand maître. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers ; l'insigne consiste en une croix émaillée de blanc, à quatre branches et huit pointes ; elle est suspendue à un ruban moiré rouge cramoisi.

ORDRE DE LA COURONNE D'ITALIE. — Créé par le roi Victor-Emmanuel II, par décret du 20 févr. 1868, à l'occasion du mariage du prince royal Humbert avec la princesse Marguerite de Gènes. Il est destiné à récompenser les belles actions, le mérite civil et le mérite militaire, les services rendus au gouvernement italien. Le roi d'Italie est grand maître et chef souverain de l'ordre, dont les membres sont divisés en cinq classes : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers et grands cordons. Les étrangers peuvent y être admis. L'insigne consiste en une croix à quatre branches reliées entre elles par des lacs d'amour et portant au centre

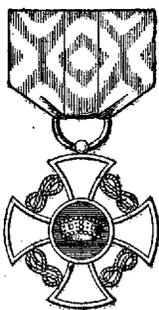


Fig. 26. — Couronne d'Italie.

la couronne de fer ; elle est suspendue à un ruban rouge cramoisi avec une large bande blanche au milieu.

ORDRE DE LA COURONNE IMPÉRIALE DES INDES. — Créé par la reine d'Angleterre Victoria le 4^{er} janv. 1877 en faveur des princesses, femmes des princes indiens et des femmes de distinction. Un second décret conféra cette décoration à toutes les princesses de la famille royale et à des ladies de distinction anglaises et indiennes.

ORDRE DE LA COURONNE ROYALE D'HAWAÏ. — Fondé en 1883 ; les membres sont divisés en cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Le ruban est blanc liséré de bleu. H. G. DE GENOUILLAC.

V. Administration. — Biens de la couronne (V. BIEN, t. VI, p. 728).

VI. Botanique (V. COROLLE).

COURONNE IMPÉRIALE (V. FRITILLAIRE).

VII. Géométrie. — On appelle quelquefois couronne l'aire comprise entre deux cercles concentriques situés dans le même plan.

VIII. Métrologie (V. CROWN).

IX. Astronomie. — **COURONNE AUSTRALE.** — Petite constellation méridionale située au-dessous du Sagittaire et qui renferme une douzaine d'étoiles dont la plus belle est de cinquième grandeur. Cette constellation rase notre horizon S. vers le milieu de la nuit au commencement du mois de juillet. Certains poètes racontent que Bacchus plaça cette couronne dans le ciel en l'honneur de sa mère Sémélé ; d'autres disent que cette couronne fut décernée à Corinne de Thèbes, fille d'Archéodore, célèbre par ses succès en poésie : elle remporta cinq fois la victoire sur Pindare.

COURONNE BORÉALE. — Petite constellation septentrionale située entre Hercule, le Bouvier et Ophiuchus, ainsi nommée à cause de la disposition de ses étoiles les plus

brillantes. Elle renferme vingt et une étoiles suivant le Catalogue britannique. Les poètes disent que cette couronne est celle d'Ariane, fille de Minos et de Pasiphaé, ou celle que Thésée reçut d'Amphitrite. La plus belle étoile de cette constellation, α Couronne, que l'on appelle communément *Margarita*, est de seconde grandeur. Les coordonnées de sa position moyenne pour 1891 sont d'après la *Connaissance des Temps* :

$$R = 15^{\text{h}} 30^{\text{m}} 4^{\text{s}} 34 ; P = 62^{\circ} 55' 5'' 0.$$

COURONNE SOLAIRE. — Partie la plus éloignée du soleil, située au delà de la chromosphère. C'est un cercle irrégulier de lumière affaiblie et perlée, composée en grande partie de filaments rayonnés et de banderoles qui s'étendent à d'énormes distances du soleil, souvent à plus d'un million et demi de kil. Le spectroscopie y révèle les raies de l'hydrogène.

L. BARRÉ.

X. Météorologie. — Cercle lumineux qui apparaît quelquefois autour du soleil ou de la lune. Quand la couronne est petite, elle provient du passage des rayons entre les vésicules des nuages ; c'est par un phénomène semblable que l'on voit un cercle irisé autour d'une flamme quand on la regarde à travers un tissu très léger ou une vitre couverte de buée. Quand la couronne est grande, formant un cercle de 22° de rayon, elle provient du passage de la lumière à travers les fines particules de glace des cirrus très élevés. La couronne ou *halo* (V. ce mot) décelé donc la présence des cirrus, qui indique le voisinage d'une bourrasque et la menace du temps pluvieux. E. DURAND-GREVILLE.

XI. Technologie (V. PAPIER).

XII. Marine. — Partie en fonte appliquée à la partie inférieure de la cloche d'un cabestan. Elle présente sur son pourtour une série d'empreintes (généralement huit) imaginées par le capitaine de vaisseau Barbotin et destinées à engrener les chaînes d'ancre. Ces empreintes sont verticales, réunies par une rainure horizontale. Par cette invention, M. Barbotin a rendu à la marine un service immense. On nommait autrefois cabestans Barbotin ceux qui étaient munis de ce système. Actuellement, l'emploi de la couronne s'est généralisé et l'on dit simplement cabestan.

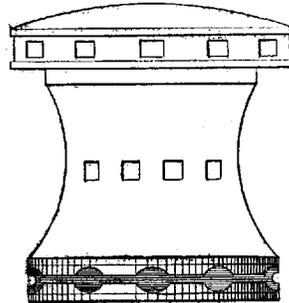


Fig. 27. — Couronne de cabestan.

XIII. Fortification. — Ouvrage de fortification ouvert à la gorge dont la partie antérieure se compose d'un bastion central, deux courtines et deux demi-bastions, c.-à-d. de deux fronts bastionnés accolés, et dont les flancs sont formés par deux ailes ou branches généralement en ligne droite et quelquefois brisées en crémaillère. Une double couronne comprend trois fronts de tête bastionnés au lieu de deux. Les couronnes et doubles couronnes étaient employées dans les mêmes conditions que les ouvrages à cornes (V. CORNE) et substituées à ces derniers lorsque l'espace à couvrir était considérable.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — *Insigne royal ou féodal*. DU CANGE, *Des Couronnes des rois de France*, dans *Glossarium*, éd. Henschel, t. VII, p. 97. — CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'archéologie*. — LABARTE, *Histoire des arts industriels*. — HEFNER-ALTENECK, *Trachten, Kunstwerke und Geräthschaften*. — EGGER et FOURNIER, art. *Corona*, dans DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. du mobilier*, t. III, p. 307. — GAY, *Glossaire archéologique*, au mot *Couronne*. — BAPST, *Hist. des bijoux de la couronne*.

Couronne de lumières. CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 1 et pl. 1 à 12. — LABARTE, *Arts industriels*, t. I, pp. 69, 228, 238, 297, 305, 353, 356, 360, 368, 393 et 401. — GAY, *Glossaire archéologique*, v^o *Couronne*.

COURONNE (Cap). Limite et pointe septentrionale du golfe de Marseille, à l'extrémité O. de la suite de hau-

teurs boisées dites collines de Carry et au S. de la baie et des salines de Pontau.

COURONNE (La). Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. d'Angoulême, sur la Boême; 3,271 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Bordeaux. Tourbières en exploitation. Nombreuses papeteries qui utilisent les eaux de la Boême, de la Charau et les Eaux-Claires. Fabrique de toiles métalliques; tréfilerie. Eglise romane (mon. hist.), à une seule nef, avec clocher octogonal qui se termine par une flèche conique. Ruines d'un édifice gallo-romain, connu sous le nom de Prison des Romains et de Tour de la Berche. Château de l'Oisellerie, de l'époque de la Renaissance. Cette localité doit son origine à l'ancienne abbaye d'Augustins de La Couronne, fondée au XII^e siècle. Il subsiste des ruines de l'église construite en 1120, rebâtie de 1170 à 1204 et remaniée à la fin du XV^e siècle. C'était un édifice du style gothique des Plantagenets, à trois nefs d'égale hauteur, dont les murs seuls se sont conservés. La croisée du transept était surmontée de la coupole romane de l'édifice primitif, dont de curieux débris se voient encore sur le sol. Les bâtiments conservés du monastère sont du XV^e et du XVII^e siècle.

COURONNEMENT. I. Histoire. — Cérémonie dans laquelle un roi reçoit la couronne, insigne de la souveraineté. Dans l'empire grec de Constantinople où le pouvoir impérial se transmettait soit par héritage, soit par désignation du prédécesseur, le couronnement n'était pas essentiel; il n'ajoutait rien à la puissance du *basileus*. Le premier empereur couronné par le patriarche de Constantinople fut selon les uns Léon I^{er}, selon d'autres Anastase. Le couronnement se faisait généralement à Sainte-Sophie. Cantacuzène (I, 41) nous a laissé une description du cérémonial suivi; en voici les principaux traits. Tout d'abord l'empereur était élevé sur un bouclier soutenu par son père, s'il existait, par le patriarche, les despotes et les sébastocrators les plus élevés en dignité. L'assistance l'acclamait. On le déposait à terre, puis on le conduisait dans l'église où devait avoir lieu le couronnement. Il était introduit dans un édicule de bois où les évêques le revêtaient de la pourpre et du diadème. La messe commençait ensuite. Sur une estrade recouverte de tentures de soie rouge prenaient place le nouvel empereur et les empereurs déjà couronnés, ainsi que les impératrices. Le patriarche montait à l'ambon. Les empereurs et les plus hauts dignitaires allaient l'y rejoindre. Le peuple faisait silence. Le patriarche récitait alors certaines prières, les unes à voix basse, les autres à haute voix. Le nouvel empereur ayant déposé son diadème, le patriarche faisait sur son front une croix avec l'huile consacrée, en même temps qu'il s'écriait: Saint! acclamation que les personnages placés dans l'ambon, puis toute l'assistance répétaient trois fois. Le patriarche prenait la couronne (*stemma*) des mains des diacres qui l'avaient apportée et la plaçait sur la tête de l'empereur, en s'écriant: Digne! ce que l'assistance répétait trois fois. L'empereur descendait de l'ambon; s'il était marié, il couronnait sa femme prosternée à ses pieds. Ensuite, on chantait le trisagion, hymne à la Trinité. Avant de quitter l'église, l'empereur déposait sur un autel une offrande en or; puis, ceint de la couronne, il quittait l'église et gagnait la partie du Palais appelée Métatorion, où l'on procédait à l'adoration.

Chez les Germains, il n'y avait pas de couronnement; la cérémonie de l'installation consistait dans l'élévation du nouveau roi sur un bouclier. Tacite (*Hist.*, IV, 15) signale cet usage à propos de l'élection d'un certain Brinno comme chef de guerre. Grégoire de Tours mentionne plusieurs fois cette cérémonie chez les Francs (IV, 52; VII, 10) et spécialement à propos de l'élection de Clovis comme roi des Francs de Cologne (II, 40). On la retrouve chez les Goths (Cassiodore, *Var.*, 10). Bien que le couronnement ne paraisse pas avoir été en usage sous les Mérovingiens, les rois de cette dynastie se paraient cependant de la couronne, comme le prouve un passage des *Gesta Dagoberti* (c. XXIX). Le sacre de Pépin, en 752, fut une innovation chez

les Francs; c'était un emprunt fait à l'Ancien Testament et aux institutions de l'empire grec. Charlemagne fut couronné comme roi des Lombards à Monza, puis comme empereur par le pape Léon III, à Rome, le jour de Noël de l'an 800. Sous les Carolingiens, le sacre et le couronnement avaient lieu dans une même cérémonie. On peut même dire que le couronnement n'était qu'une partie du sacre. Il nous reste plusieurs relations détaillées des couronnements des rois carolingiens; le couronnement de Charles le Chauve, comme roi de Lorraine, à Metz, le 9 sept. 869, par Hincmar, archevêque de Reims, et les évêques de Toul, Liège, Laon et Beauvais; celui de Louis le Bègue, comme roi de France, en 877, à Compiègne, par le même archevêque de Reims. Le couronnement suivait l'onction. Les évêques, en même temps qu'ils posaient la couronne sur la tête du roi, prononçaient une oraison commençant par les mots: *Coronet te Dominus corona glorie atque justitie*. Le couronnement des rois capétiens avait lieu d'ordinaire à Reims; et dès le XII^e siècle l'archevêque de cette église regardait comme un privilège lui appartenant le droit de couronner les rois de France. La relation du sacre de Philippe I^{er} nous est parvenue. Ce n'est qu'après avoir reçu l'onction sacrée que le roi était revêtu des insignes royaux: la couronne, l'épée, le sceptre et les éperons. Toutes les fois que les premiers Capétiens tenaient une assemblée solennelle, ils se faisaient mettre la couronne sur la tête par un archevêque. L'ordonnance de Louis VII relative au sacre de Philippe-Auguste, publiée par Godefroy, dans le *Cérémonial françois*, est apocryphe, ou du moins elle ne remonte pas au delà du XIII^e siècle. Mais le même savant a recueilli plusieurs relations ou formulaires des sacres du XIII^e siècle. A l'archevêque de Reims était réservé le privilège de poser la couronne sur la tête du roi, en disant: « Accipe coronam regni que licet ab indignis, nostris tamen manibus capiti tuo imponitur, et quia sanctitatis gloriam et honorem et opus fortitudinis expresse signare intelligas et per hanc te participem ministerii nostri non ignores; ita ut sicut nos in interioribus pastoresque animarum intelligimur, tu quoque in exterioribus verus Dei cultor strenuusque contra omnes adversitates Ecclesie Dei defensor regni que tibi a Deo dati et per officium nostre benedictionis in vice Apostolorum omniumque sanctorum tuo regimini commissi utilis executor regnatorque proficius semper appareas, ut inter gloriosos athletas virtutum gemmis ornatus et premio sempiternæ felicitatis coronatus, cum Redemptore ac salvatore Jesu Christo, cujus nomen vicemque gestare crederis, sine fine glorieris, qui vivit et imperat Deus cum Deo patre in unitate Spiritus Sancti. Per omnia sæcula sæculorum, amen. » Les pairs de France devaient mettre les mains à la couronne et la soutenir. Les choses ne se passèrent pas différemment aux sacres de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. La prière que l'archevêque prononçait en mettant la couronne sur la tête du roi commençait par les mots: *Accipe coronam regni, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*. Une autre oraison suivait le couronnement. L'archevêque disait sur le roi deux bénédictions; le prenant par la manche du bras droit, tandis que les pairs mettaient la main à la couronne, il le conduisait jusqu'au trône. Le roi tenait le sceptre et la main de justice. Devant lui marchait le connétable tenant l'épée nue, puis le chancelier, le grand maître, le grand chambellan et le premier chambellan. On procédait alors à l'intronisation (V. SACRE). Napoléon I^{er} fut sacré et couronné à Notre-Dame de Paris, le 2 déc. 1804, par le pape Pie VII. Le pape ayant béni la couronne, l'empereur la saisit et la posa lui-même sur sa tête; puis il couronna l'impératrice. Au couronnement de Charles X, à Reims, on renouvela les cérémonies de l'ancien régime. Le couronnement de la reine avait lieu en même temps que celui du roi. Quand le roi se mariait étant déjà couronné, le couronnement de la reine donnait lieu à une cérémonie spéciale, dont les formes ne furent jamais arrêtées avec pré-

cision et qui le plus souvent eut lieu dans la basilique de Saint-Denis. Quelques reines furent couronnées à la Sainte-Chapelle.

Les empereurs allemands pouvaient être couronnés quatre fois ; à Rome, comme empereurs et successeurs de Charlemagne, à Monza comme rois des Lombards, à Arles comme rois de Bourgogne, à Aix-la-Chapelle comme rois de Germanie. D'Otton I^{er} à Frédéric III, les empereurs allèrent à Rome se faire couronner par le pape. Charles-Quint se contenta de recevoir la couronne des mains du pape à Bologne en 1530. Rodolphe I^{er}, Albert, Maximilien II, Rodolphe II, Mathias, Ferdinand II et III, ne furent pas couronnés à Rome. A partir de Léopold I^{er}, les empereurs se contentèrent de prendre l'engagement, dans l'acte d'élection, d'aller se faire couronner à Rome. Aussi longtemps que les rois de Germanie possédèrent la Lombardie, ils furent couronnés avec la couronne de fer soit à Saint-Jean de Monza, soit à Saint-Ambroise de Milan. Conrad I^{er} fut couronné dans ces deux églises ; Frédéric I^{er}, à Saint-Michel de Pavie. Le couronnement à Arles fut exceptionnel et sans importance ; c'était cependant pour les empereurs un moyen d'établir leur suzeraineté sur la vallée du Rhône. Le couronnement à Aix-la-Chapelle était de beaucoup le plus important. La bulle d'or promulguée en 1356 en régla le cérémonial. Le dernier empereur qui ait été couronné à Aix fut Ferdinand I^{er}, en 1531 ; après lui, comme on trouvait la ville d'Aix-la-Chapelle trop voisine de la frontière française, cette cérémonie eut lieu ailleurs, à Ratisbonne, à Augsbourg, et depuis 1711 à Francfort-sur-le-Main. Chaque fois qu'un empereur n'était pas couronné à Aix, il remettait aux magistrats de cette ville une charte de non-préjudice. Voici le cérémonial suivi pour le couronnement d'Aix après 1356. Le jour et le lieu du couronnement une fois fixés, l'électeur de Mayence informait les magistrats d'Aix et de Nuremberg d'avoir à envoyer les ornements impériaux dont ils étaient les gardiens ; ceux de Nuremberg : la couronne d'or de Charlemagne, l'anneau, le sceptre, le globe, les souliers, l'épée, une aube, une étole, une chappe avec une ceinture ; ceux d'Aix-la-Chapelle : une chasme contenant du sang de saint Etienne, l'épée de Charlemagne et son baudrier, un évangéliste. Quand le couronnement avait lieu à Aix, on plaçait sur le trône impérial la chaise de Charlemagne. L'église était ornée. Le jour du couronnement, les électeurs ecclésiastiques avec les évêques et autres prélats officiants se rendaient le matin à l'église où les ornements impériaux leur étaient remis ; pendant que les électeurs séculiers accompagnaient l'empereur depuis l'hôtel de ville jusqu'à l'église, l'électeur de Bavière portant le globe, celui de Brandebourg le sceptre, le comte palatin la couronne, l'électeur de Saxe l'épée impériale. L'empereur était reçu par les électeurs ecclésiastiques à l'entrée de l'église. Le cortège se rendait vers l'autel. L'officiant commençait la cérémonie par la prière *Domine, salvum fac regem*. La messe célébrée était celle de l'Épiphanie jusqu'à l'Évangile. L'empereur allait s'agenouiller devant l'autel, puis il se levait et l'officiant lui faisait six questions en latin : Voulez-vous vous tenir à la sainte Foi, que les hommes catholiques ont enseignée, et la confirmer par de justes œuvres ? A quoi l'empereur répondait : Oui, je le veux. La seconde question était : Voulez-vous être fidèle tuteur et protecteur de la sainte Eglise et de ses serviteurs ? La troisième question : Voulez-vous administrer justement, comme vos prédécesseurs ont fait, l'Empire qui vous est donné de Dieu et le défendre fortement ? La quatrième : Voulez-vous conserver les droits et recouvrer les biens de l'Empire et les employer fidèlement à l'utilité publique ? La cinquième : Voulez-vous être équitable juge des pauvres et des riches et fidèle protecteur des veuves et des orphelins ? La sixième : Voulez-vous être soumis et adhérent au très saint Père en Christ le pape de Rome et à la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ? A chacune de ces questions, l'empereur répondait : Oui, je le

veux, puis, s'approchant de l'autel, confirmait ses réponses par le serment. Après quoi l'officiant se tournant vers les assistants leur demandait : Voulez-vous accepter ce prince pour régner sur vous, et lui être fidèles ? Les assistants répétaient trois fois : Nous le voulons.

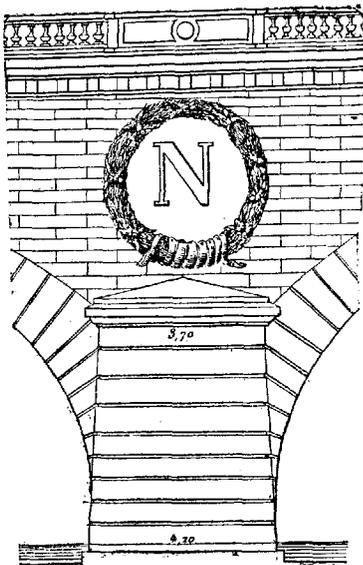
Après quelques oraisons, l'archevêque officiant sacrait l'empereur en lui faisant plusieurs onctions avec l'huile bénite. L'empereur était conduit par deux électeurs ecclésiastiques jusqu'à une chapelle où on le revêtait des ornements impériaux et spécialement de la couronne qui était posée sur la tête de l'empereur par les trois électeurs ecclésiastiques ensemble. L'empereur prêtait un nouveau serment, puis il revenait à sa place et la messe continuait. L'empereur communiait sans couronne. Après la messe, il était conduit jusqu'à une chaise, celle de Charlemagne à Aix ; c'était l'intronisation. Il revenait à sa place dans le chœur ; il était reçu chanoine de la cathédrale d'Aix et promettait protection à cette église. — Frédéric I^{er} se fit couronner roi de Prusse, le 18 janv. 1701 à Königsberg. Ses successeurs ne furent pas couronnés jusqu'à Guillaume I^{er} qui renouvela cette cérémonie dans la même ville le 18 oct. 1861. — Le couronnement de l'empereur d'Autriche comme roi de Hongrie se fait à Ofen, et, comme roi de Bohême, à Prague. — Les rois d'Angleterre, avant la conquête normande, étaient sacrés à Bath, Winchester ou Kingston sur la Tamise. Après la fondation de l'abbaye de Westminster, par Edouard le Confesseur, c'est là que fut désormais célébrée cette cérémonie. Le couronnement n'est pas mentionné avant Guillaume I^{er} ; mais il est probable qu'il faisait partie du sacre. Les archevêques de Cantorbéry réclamaient le privilège d'oindre et de couronner les rois. L'un des griefs de Thomas Becket contre Henri II était que celui-ci ne l'eût pas appelé au couronnement de son fils ; il excommunia l'archevêque d'York et l'évêque de Durham qui y avaient procédé sans sa permission. Le couronnement de Richard I^{er} est le plus ancien dont un récit détaillé nous soit parvenu. — Les grands-ducs de Russie furent couronnés à partir de Vladimir Monomaque (1113-1125). Ce fut seulement au xv^e siècle, sous Ivan III (1462-1505), que le cérémonial du couronnement fut fixé. Il a lieu au Kremlin dans la cathédrale de l'Assomption. Les quatre métropolitains de Moscou, de Nowgorod, de Kiev et de Pétersbourg y président. Celui de Moscou dit les prières sur le tsar et fait l'onction sacrée. Mais le tsar pose lui-même sur sa tête la couronne et en met une autre sur la tête de la tsarine agenouillée. De grandes réjouissances précèdent et suivent cette cérémonie. Le couronnement d'Alexandre II eut lieu le 7 sept. 1856 ; les fêtes durèrent du 29 août au 20 sept. Pour les fêtes du couronnement d'Alexandre III, célébré le 27 mai 1883, les dépenses s'élevèrent à six millions de roubles. — Les rois d'Espagne étaient couronnés dans chacun de leurs royaumes. — Le couronnement des rois de Suède se fait à Stockholm dans l'église Nicolas. M. Prou.

II. Architecture. — Membre d'architecture ou motif décoratif qui termine un édifice ou une partie d'édifice. Les couronnements offrent la plus grande variété dans leur composition : ainsi l'arc de triomphe de l'Étoile à Paris a pour couronnement un attique décoré de pilastres, tandis que l'arc de triomphe du Carrousel est, comme les arcs antiques, couronné d'un quadrigé de bronze ; le monument choragique de Lysicrates ainsi que la tour des Vents à Athènes étaient couronnés par des fleurons ou touffes de feuilles d'acanthé, et une pomme de pin colossale en bronze, conservée au jardin du Belvédère à Rome, servait de couronnement au tombeau monumental de l'empereur Adrien. Depuis le moyen âge et de nos jours, les pignons d'édifices sont souvent surmontés de motifs décoratifs terminés par une sorte d'acrothère formant couronnement, comme autrefois les palmettes et les antifixes sur les frontons des temples antiques. Les cheminées monumentales de pierre ou de brique sont parfois couronnées d'une assise de pierre moulurée et sculptée d'une réelle importance, et les grilles de

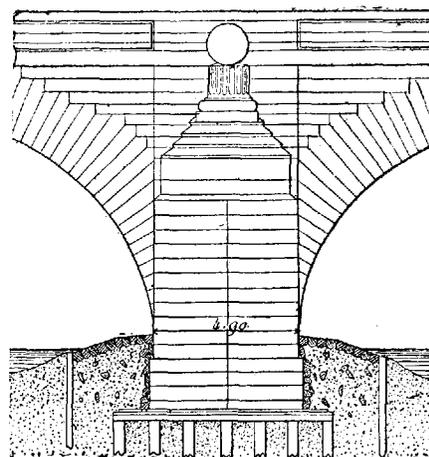
ferronnerie ont pour couronnement des piques, des fers de lance et des palmettes reliés par des enroulis ou des ornements divers. Charles LUCAS.

III. Travaux publics. — COURONNEMENT DES PILES. — Outre le couronnement général du pont, les constructeurs apportent un soin particulier à donner un bon aspect au cou-

adoptées pour le couronnement des piles. Nous donnons, à titre d'exemples, les piles du pont au Change, des ponts de Tours et de Neuilly. « De l'examen de ces dessins, dit Degrand (*Ponts en maçonnerie*, dans l'*Encyclopédie des travaux publics*), ne ressort rien de bien précis à l'égard des meilleurs profils à adopter pour les piles, et l'on est ainsi conduit à conclure qu'en pareille matière, une fois les dimensions essentielles arrêtées, le goût, débarrassé de toute entrave scientifique ou technique, reste le seul guide à consulter... Quoique les avant et arrière-becs tiennent beaucoup plus des contreforts que des colonnes,



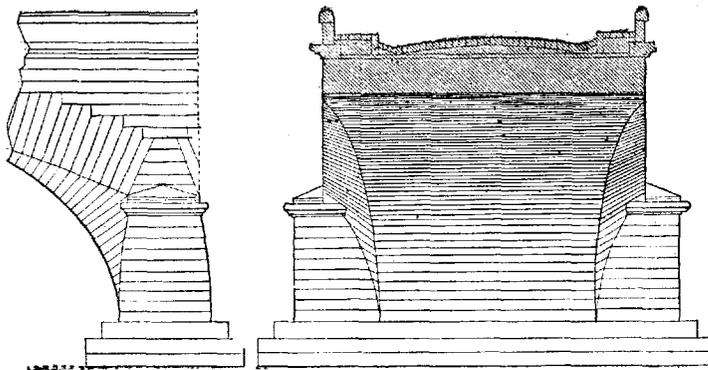
Couronnement de pile du pont au Change (Paris).



Couronnement de pile du pont de Tours.

ronnement des piles, ou plus exactement aux couronnements des avant et arrière-becs. La destination principale de ceux-ci est d'écarter les corps flottants et de rompre les glaces ; ils doivent donc s'élever au-dessus du niveau des plus grandes crues. On les

prolonge parfois jusqu'au niveau des parapets ; c'est une disposition dont on a parfois tiré très bon effet pour la décoration des ouvrages ; elle convient particulièrement aux viaducs très élevés, parce qu'alors l'œil a, en quelque sorte, besoin d'être rassuré sur leur solidité. Au moyen âge, on



Couronnement de pile du pont de Neuilly (vue latérale, élévation).

se servait de la saillie des avant et arrière-becs, montant à toute hauteur, pour établir des refuges et même des maisons le long des chaussées des ponts (Pont-Neuf, à Paris). Le pont Saint-Ange à Rome, le pont de la Trinité à Florence, ont des avant et arrière-becs prolongés, simplement pour la décoration de ces ouvrages, connus pour leur grande élégance. Au pont de la Concorde, à Paris, même disposition ; des dômes surmontant les piles étaient destinés à porter des statues, comme au pont Saint-Ange. Les avant et arrière-becs de ponts, le plus souvent, ne sont pourtant établis qu'en vue de leur utilité ; ils s'arrêtent aux naissances des arches, si celles-ci sont très hautes, ou entre les naissances et le couronnement du pont dans le cas contraire. Rien n'est variable comme les formes

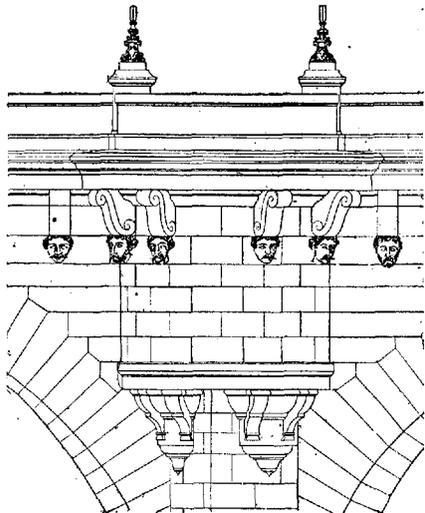
il est d'usage cependant de les composer, comme ces dernières, d'une base, d'un fût et d'un chapiteau. La base est de peu d'importance, étant généralement immergée, de sorte qu'elle consiste d'habitude en un simple socle dépassant de quel-

ques centimètres le périmètre de la partie située au-dessus ; celle-ci a été profilée quelquefois suivant une courbe bombée à la façon des colonnes, comme au pont de Neuilly, par exemple, ou bien suivant une courbe évasée vers le bas, mais cette complication est malaisée à saisir à distance, et le mieux

en général est de lui donner une surface à génératrice rectiligne, avec un léger fruit régulier sur toute la hauteur. Le chapiteau se compose d'un bandeau assez saillant, dont les moulures peuvent être fort simples, par-dessus lequel est disposée une sorte de couverture conique formée de pierres de fortes dimensions, pour que les joints y soient aussi peu nombreux que possible. » A titre d'exception on peut citer le viaduc de Laval, où les piles sont exactement disposées comme des pilastres avec socle et chapiteau, au-dessus des avant et arrière-becs ; elles s'arrêtent au niveau des naissances, et les arches viennent s'asseoir dessus ; malgré l'étrangeté de cette solution, tout le monde reconnaît que l'aspect est excellent. On revient toujours à la même conclusion, que la décoration

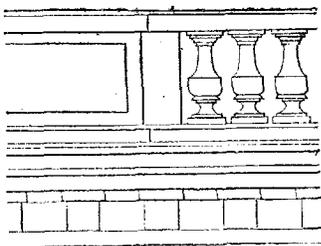
des piles peut être traitée à divers points de vue assez différents, mais que la question est avant tout affaire de goût.

COURONNEMENT DES PONTS. — Entre les reins des voûtes de ponts et les parapets règnent les *tympan*s (V. ce mot), espaces souvent trop nus, mais que de grands architectes ont réussi à décorer de la manière la plus heureuse. Quelquefois rien ne sépare les tympan des parapets, mais cette disposition n'est pas à recommander ; ne fût-ce que par un cordon saillant, il est nécessaire de limiter les tympan et de donner une base aux parapets. Les tympan sont les faces vues des murs de tête assis sur les arches ; les parapets sont des parties tout à fait accessoires de l'ouvrage : une confusion serait illogique, et l'on sait qu'en architecture les choses vues doivent annoncer celles qu'on ne voit pas. Avec notre excellent usage contemporain des trottoirs, on peut dire que la plinthe ou couronnement du pont accuse à l'extérieur la hauteur des trottoirs. Ce n'est toutefois que dans les ouvrages très simples que cette indication peut suffire ; on peut voir au pont de la Concorde ce que doit être un couronnement de pont dans une grande ville : une corniche de 1^m40 de hauteur, très étudiée dans tous ses détails, sert de base au parapet à balustres, coupé par les dîs à statues qui surmontent les avant et arrière-becs. La correction du style se retrouve « poussée à un plus haut degré encore, et unie à une extrême élégance, aux ponts du Rialto à Venise, de la Trinité à Florence, de Solferino à Pise (Degrand) ». Nous donnons ci-dessous quelques exemples de couronnements de ponts exécutés en France, à Paris.



Couronnement et parapet du Pont-Neuf à Paris (élévation).

Si l'on veut avoir une idée d'ensemble de la décoration d'un pont, il ne faut pas considérer seulement le couronnement régnant d'un bout à l'autre de l'ouvrage sous le parapet ; il faut aussi, quand il y a lieu, remarquer l'effet des archivoltés des voûtes. Il existe malheureusement beaucoup d'ouvrages importants où ces voûtes ne se distinguent des tympan que par l'appareil des voussoirs, dont les joints sont raccordés avec ceux des assises horizontales. « L'effet ainsi obtenu, dit Degrand, peut être très satisfaisant sur



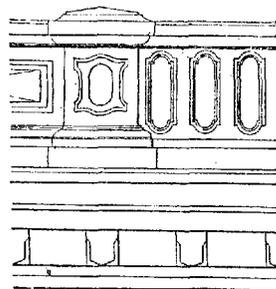
Couronnement et parapet du pont Saint-Michel à Paris (élévation).

un dessin, ou sur le pont lui-même vu à faible distance ; mais, pour peu qu'on s'éloigne, les joints cessent d'être aperçus, et les arches ne sont plus que des ouvertures de forme particulière pratiquées dans un mur plan sans que rien en puisse faire comprendre la structure, et sous ce rapport l'infériorité de cette disposition est manifeste. Les archivoltés ont du reste toujours présenté une assez grande diversité de composition. » (V. dans l'ouvrage cité ci-dessous l'architecture du vieux pont de Lavour, fin du XVIII^e siècle ; la forme de coupe perspective ombrée, donnée à cette figure, est particulièrement favorable pour bien mettre en évidence la composition de l'archivolte et de la corniche, et faire apprécier l'effet décoratif ainsi obtenu). Au nouveau pont de Lavour, construit il y a quelques années pour un chemin de fer, les ingénieurs ont eu l'heureuse idée d'appliquer à l'archivolte de l'arche principale un profil avec tore emprunté à l'architecture romane, et de plus, pour qu'il y eût concordance avec la variation de l'épaisseur de cette voûte, la hauteur des moulures varie elle-même. L'effet obtenu est excellent. Ces exemples sont à méditer pour les constructions modernes ; ils démontrent qu'on peut arriver à des effets puissants, sans augmentation notable des dépenses.

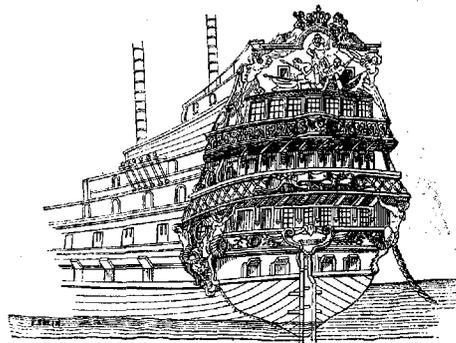
M.-C. L.

IV. Fortification. — **COURONNEMENT DE CHEMIN COUVERT** (V. CHEMIN COUVERT).

V. Marine. — Nom de la partie supérieure de l'arrière d'un bâtiment. Sous Louis XIV, cette partie était cou-



Couronnement et parapet du pont Louis-Philippe à Paris (élévation).



Couronnement d'un navire.

verte de sculptures et de figures symboliques. Des tritons supportaient les galeries ; des sirènes encadraient le tableau, et le couronnement portait l'écu royal surmonté de la couronne fermée.

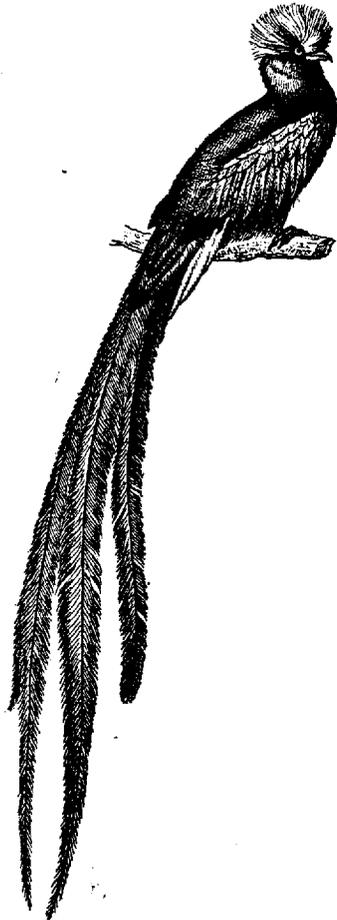
BIBL. : HISTOIRE. — Th. et Denys GODEFROY, *le Cérémonial français* ; Paris, 1649, 2 vol. in-fol. — Du MONT et ROUSSET, *le Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe* ; Amsterdam, 1739, 2 vol. in-fol. — LEBER, *Des Cérémonies du sacre* ; Paris, 1825, in-8. — LUCHAIRE, *Histoire des institutions monarchiques*, t. I, p. 66. — FUSTEL DE COULANGES, *la Monarchie franque*, p. 50. — SCHWARZER, *Die Ordines des Kaiserkrönung*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII, p. 159. — MEINERT, *Das königliche Krönungsceremoniell in Ungarn* ; Vienne, 1867, in-8. — LOSERTH, *Die Krönungsordnung der Könige von Böhmen* ; Vienne, 1876.

TRAVAUX PUBLICS. — E. DEGRAND et J. RÉSAL, *Ponts en maçonnerie* ; Paris, 1857-1888, 2 vol. gr. in-8.

COURONNÉS (Les Quatre) (V. CORONATI).

COUROUCOU (Ornith.). Les Couroucous, qui constituent

L'ancien genre *Trogon* de Linné et les familles des Trogonidés des ornithologistes modernes, étaient rangés par Cuvier dans l'ordre des Grimpeurs, à côté des *Barbus* (V. ce mot). Ils ont, en effet, comme ces derniers oiseaux, les tarses très courts, en partie cachés sous les plumes et le doigt interne un peu réversible en arrière. Leur bec est aussi garni à la base de plumes sétiformes qui recouvrent les narines, mais les mandibules affectent une toute autre forme que chez les *Barbus* : elles sont larges et courtes et la mandibule supérieure, fortement bombée, est terminée par un crochet et souvent dentelée sur les bords. Leurs ailes sont arrondies ; leur queue est formée de douze pennes dont les six externes sont étagées, et leur plumage, mou et duveteux, offre sur les parties supérieures du corps, sur la tête et parfois aussi sur la poitrine des teintes métalliques, bleues, vertes ou dorées, et, sur les parties inférieures, du rouge carminé, du rose pâle ou du jaune orangé. Les couleurs métalliques sont très résistantes, tandis que les diverses nuances du rouge et du jaune s'altèrent facilement sous l'influence de la lumière et de l'eau, non seulement sur les dépouilles conservées dans les collections, mais encore chez l'oiseau vivant. J. Verreaux affirmait même avoir vu souvent, dans les forêts de l'Afrique australe, des Trogons qui, après une forte ondée, avaient notamment perdu les belles nuances roses de leur poitrine et de leurs flancs. Ces magnifiques Passe-reaux se trouvent les uns dans les régions tropicales du



Couroucou.

nouveau monde, au Mexique, au Guatemala, dans les Antilles, à la Guyane, en Colombie, au Brésil, dans l'Équateur, au Pérou ; d'autres dans l'Afrique australe ou en Abyssinie, d'autres enfin dans l'Inde, à Malacca, aux Philippines, à Bornéo ou dans les îles de la Sonde. Ils vivent aussi bien dans les plaines que sur le flanc des montagnes, mais recherchent toujours les forêts sombres et touffues. Perchés sur une branche, ils attendent dans une immobilité presque absolue qu'un insecte vienne à passer à leur portée. Brusquement alors ils quittent leur observatoire et happent la proie avec une prestesse singulière. A l'occasion, ils dévorent aussi des fruits et des baies, et quelques espèces même paraissent avoir un régime essentiellement végétal. Comme beaucoup de Grimpeurs et de Syndactyles, les Couroucous nichent dans des troncs d'arbres et pondent des œufs de couleur claire ou d'un blanc pur. Ce n'est guère que pen-

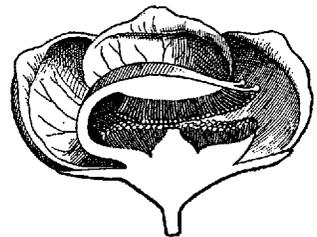
dant la saison des amours que ces oiseaux font entendre leur voix. En imitant le cri de la femelle on parvient alors facilement à attirer, à portée du fusil, des mâles et des femelles et on peut ainsi abattre facilement quelques-uns de ces oiseaux dont la dépouille est très recherchée dans le commerce de la plumasserie. Parmi les espèces qui, à ce point de vue, sont les plus estimées, il faut citer le Couroucou resplendissant (*Trogon mocinno* De la Llave) qui habite le Mexique et le Guatemala et qui constitue le type du genre *Pharomacrus* (De la Ll.) ou *Calurus* (Sw.). Sous le rapport de la richesse du costume, le mâle l'emporte sur les Oiseaux de paradis. Chez le mâle, la tête est surmontée d'une sorte de cimier. Les ailes et la queue sont recouvertes par des plumes qui se recourbent comme les *faucilles* de certains Gallinacés et qui, en arrière, dépassent les pennes caudales de 60 à 70 centim. Ces couvertures, de même que toutes les parties supérieures du corps, la tête et la poitrine, sont d'un vert métallique à reflets dorés, tandis que le ventre est d'un rouge carmin vif. Chez la femelle dont la huppe et les sus-caudales sont beaucoup moins développées, le rouge est remplacé par du gris brunâtre, mais le dessus du corps est encore d'un vert métallique. Chez les anciens Mexicains, cette magnifique espèce était désignée sous le nom de *Quetzal* et jouait un rôle dans une foule de légendes ; ses plumes brillantes apportées en tribut par les Indiens des provinces méridionales, ornaient le manteau et la coiffure des souverains, et son cœur, mangé tout chaud, passait pour guérir la folie et l'épilepsie.

Le Couroucou pavonin (*Trogon* ou *Cosmurus pavoninus* Spix) du Brésil et du Pérou appartient à un autre groupe presque aussi remarquable que les *Pharomacrus* par l'éclat du plumage, le Couroucou vert (*Trogon viridis* L.) ou *Pompéo* du Brésil, le Couroucou temnure (*Prionotelus temnurus* Tem.) ou Tocoloro de Cuba, le Couroucou narina (*Apoloderma narina* V.) du cap de Bonne-Espérance, le Couroucou à bandes (*Harpactes fasciatus* Gm.), de l'Asie méridionale, constituent les types d'autres genres qui tirent leurs caractères de l'aspect des mandibules, dont les bords sont plus ou moins fortement dentés, de la proportion des doigts et de la forme des pennes caudales qui sont tantôt régulières, tantôt bizarrement découpées.

E. OUSTALET.

BIBL. : J. GOULD, *A Monograph of the Trogonidae or Trogons* ; 1^{re} édit., Londres, 1838, in-fol. ; 2^e édit., Londres, 1858, 2 vol.

COUROUPITA (*Couroupita* Aubl.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Myrtacées et du groupe des Lécythidées. L'espèce type, *C. guianensis* Aubl. (*Lecythis bracteata* Willd. ; *Pekea couroupita* Juss.), est un arbre très élevé à feuilles alternes, à grandes fleurs roses, d'une odeur suave, ayant six pétales dont deux plus grands que les autres. Ces fleurs naissent sur le tronc. Leur androcée est muni, d'un côté, d'une large et épaisse languette ou ligule charnue, qui se recourbe sur le fond de la fleur et dont la concavité est chargée d'étamines fertiles. Le fruit, appelé vulgairement Boulet de canon, Abricot de singe, Abricot sauvage de Cayenne, Calebasse-Colin, est globuleux, coriace, à peu près de la grosseur d'une tête d'enfant et couronné d'une sorte de calotte operculiforme qui ne se détache pas à la maturité. — Le *C. guianensis* croît dans les forêts de la Guyane. Son bois, appelé communément Bois de Calebasse, est peu estimé, car il offre peu de solidité. Ses fruits sont remplis



Couroupita guianensis Aubl.
(coupe de la fleur).

d'une pulpe succulente, d'une saveur acide assez agréable quand ils sont frais, mais répandant une odeur insupportable quand ils commencent à se décomposer. Les nègres les emploient pour faire des vases et divers ustensiles de ménage. Les graines qu'ils renferment sont comestibles sous le nom d'*Amandes d'Andos*. Ed. LEF.

COUROUVRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 170 hab.

COURPALAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie; 857 hab.

COURPIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon; 101 hab.

COURPIÈRE. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers; 3,973 hab. Il y avait un prieuré de bénédictins qui possédait la seigneurie. Eglise en partie romane et restes des fortifications. Aux environs, église de Courteserre (xv^e siècle). L. F.

COURPIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 608 hab.

COURQUETAINE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Tournan; 220 hab.

COURRE (Chasse à) (V. CHASSE).

COURRENSAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze; 860 hab.

COURRIER. I. POSTE (V. POSTE).

II. DIPLOMATIE. — *Courrier diplomatique.* Les courriers diplomatiques, qu'on appelle aussi *courriers d'ambassade* ou *courriers de cabinet*, sont des agents officiels subalternes attachés au ministère des affaires étrangères ou aux missions diplomatiques, et chargés de porter soit la *valise* contenant la correspondance régulière qui s'échange entre le gouvernement et ses représentants à l'étranger, soit les dépêches importantes ou urgentes qui ne peuvent sans inconvénient ni attendre la valise, ni être confiées à la poste. En temps de paix, la personne des courriers est inviolable, et la saisie de leurs dépêches est interdite; toute violence exercée contre eux serait considérée comme une violation du droit des gens, qu'elle ait eu lieu dans le pays étranger où se rend ou d'où part le courrier, ou dans un État intermédiaire; on admet toutefois que, dans des circonstances pressantes, par exemple, lors de la découverte d'une conspiration ourdie par le ministre étranger, leurs papiers pourraient être saisis. Pour qu'un courrier ait droit à l'inviolabilité, il faut qu'il se légitime par un signe extérieur, tel qu'une plaque attachée à son habit, ou par un passeport en due forme. En général, les courriers sont exempts de la visite de la douane; certains États limitent cette exemption aux paquets portant un cachet officiel. En temps de guerre, sauf convention contraire, on peut arrêter les courriers de l'ennemi ou de ses alliés et saisir leurs dépêches. Quelquefois on charge du transport des dépêches des fonctionnaires civils ou militaires, ou même de simples gens de confiance qui ne sont pas employés du gouvernement; dans ce dernier cas, leurs passeports les qualifient de *courriers porteurs de dépêches*. Les courriers de cabinet et autres reçoivent, outre le prix de leurs billets de chemins de fer, voitures publiques ou paquebots, une indemnité de 30 fr. par journée de voyage et, s'il y a lieu, le montant des dépenses occasionnées par le transport des valises (dér. du 26 avr. 1882, art. 14). Ernest LEHR.

III. HISTOIRE. — *Courrier du cabinet du roi.* On appelait vulgairement courriers du cabinet du roi les chevaucheurs de la Grande Ecurie (V. CHEVAUCHEURS). M. P.

IV. ART MILITAIRE. — *Courrier des vivres.* On donnait autrefois le nom de courriers des vivres aux agents de la direction des vivres et aux hommes qui transportaient des vivres et des messages importants dans les places.

Courrier volant. Le nom de courriers volants était donné à des boulets creux, appelés aussi *boulets messagers*, où l'on enfermait une lettre, un message destiné à faire parvenir des nouvelles de l'extérieur aux défenseurs d'une

place assiégée. La charge de la pièce était réduite de manière que le projectile ne dépassât pas le but.

V. ALGÈBRE. — *Problème des courriers.* Le problème des courriers joue un rôle important dans la théorie des quantités négatives; il est traité dans presque tous les livres didactiques d'algèbre; il s'énonce ainsi: « Deux mobiles sont ensemble l'un en A, l'autre en B et décrivent la même droite AB avec des vitesses uniformes données; on demande où et quand a lieu leur rencontre. »

BIBL.: DIPLOMATIE. — Charles DE MARTENS, *Guide diplomatique*; Leipzig, 1832, t. I, § 50, p. 115. — A. BULMERINCQ, *Das Völkerrecht oder das internationale Recht*, § 82. — Ernest LEHR, *Manuel des agents diplomatiques et consulaires*; Paris, 1888. — Alph. RIVIER, *Lehrbuch des Völkerrechts*; Stuttgart, 1889, t. VI, § 35.

COURRIÈRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Carvin, sur le canal de la Deûle; 3,460 hab. Mines de houille. Sucrierie. Eglise du xvi^e siècle, contenant un beau tombeau en marbre blanc de Jean de Montmorency, seigneur de Courrières. Patrie des peintres Jules et Emile Breton, dont les tableaux ont souvent reproduit les sites et les types de la contrée.

COURRIS. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence; 370 hab.

COURROI. Composition dont on enduit parfois la carène des navires qui n'ont pas de doublage en cuivre. Voici sa composition: brai sec, 3; soufre, 2; suif, 1. Cet enduit demande à être changé tous les six mois. Avant de le renouveler, on chauffe le navire, en promenant sur la carène de petites torches de bois très inflammable. On fait fondre ainsi l'ancien brai et l'on détruit les vers.

COURROIE (Méc.). Les courroies servent à transformer un mouvement circulaire continu en un autre mouvement circulaire continu, autour d'un axe le plus souvent parallèle et à une certaine distance du premier. La longueur de la courroie est réglée de manière que son enroulement sur les poulies ne puisse s'opérer sans lui donner un certain degré de tension indispensable pour assurer une transmission régulière du mouvement entre les deux arbres. Quant à la circonférence des poulies, elle est bombée vers le milieu, afin que la courroie, un peu plus tendue vers le milieu, se maintienne dans la position qu'on lui donne. Lorsque la poulie tourne autour d'un axe vertical, on la munit d'un rebord à la partie inférieure destiné à retenir la courroie dans le cas où elle tendrait à s'échapper de ce côté. Les courroies s'enroulent de deux manières différentes sur les poulies: soit par les tangentes supérieures aux deux circonférences, lorsqu'elles tournent dans le même sens, soit suivant les tangentes intérieures, lorsqu'elles tournent en sens inverse l'une de l'autre. La transmission du mouvement entre les poulies ainsi que celle du travail entre les arbres ne s'établissent qu'en vertu de l'adhérence de la courroie sur les poulies, adhérence qui ne peut exister qu'à la condition d'une certaine tension dans cet organe. Et comme les dimensions à lui donner sont fonction de cette tension, nous devons tout d'abord indiquer comment on la détermine. Il y a lieu de faire remarquer au préalable qu'au moment où la poulie motrice se met en marche, elle n'entraîne pas immédiatement la courroie, et que, lorsque celle-ci se décide à obéir, elle n'entraîne pas non plus de suite la poulie conduite; mais une fois que cette dernière est en marche, la communication se maintient d'une manière indéfinie si la tension de la courroie ne varie pas.

Si l'on désigne par T la force capable de faire glisser une courroie sur un cylindre de rayon r qu'elle embrasse sur une longueur s de la circonférence en la tirant par l'une de ses extrémités, cette courroie étant sollicitée à une autre extrémité par une force t; f étant le coefficient de frottement entre les deux matières qui constituent la courroie et le cylindre, e la base des logarithmes népériens,

on a la relation: $T = t e^{\frac{fs}{r}}$. Morin a établi par expérience

les valeurs de f dans les divers cas usuels: 0,28 pour les

courroies à l'état ordinaire sur des poulies en fonte ; 0,38 pour les courroies à l'état humide sur des poulies en fonte ; 0,47 pour les courroies à l'état ordinaire sur des tambours en bois ; 0,50 pour la corde de chanvre sur les poulies ou tambours en bois ; 0,60 pour les courroies à l'état neuf sur des tambours en bois. Le rapport des deux forces T et t

dépend donc pour les mêmes matières de la valeur $e^{\frac{fs}{r}}$, c.-à-d. du nombre de degrés embrassés sur la circonférence de la poulie. Quand on opère la transmission de mouvement entre deux poulies à l'aide d'une courroie, à l'extrémité du rayon d'une d'elles agit une résistance Q et la transmission n'aura lieu qu'autant que la différence entre les tensions des deux brins sera au moins égale à la résistance Q . Il est facile de voir que la tension du brin conducteur correspond à la valeur de T et celle du brin conduit à la valeur de t . Il faudra donc remplir la condition $T - t = Q$ et en remplaçant T par sa valeur, en fonction de t , obtenue plus haut, on a : $t = \frac{Q}{e^{\frac{fs}{r}} - 1}$

ensuite T en fonction de Q . Dans la pratique, on augmente toujours ces valeurs de un dixième, pour se mettre à l'abri du glissement. Il est évident que lorsque les deux poulies ne seront plus semblables, soit qu'elles soient formées de matières différentes, soit que les rayons soient inégaux, on devra toujours établir le calcul en partant de la poulie pour laquelle la valeur de t est la plus grande, ce qui correspond par suite pour $e^{\frac{fs}{r}}$ à la valeur la plus petite.

La plus grande tension à laquelle la courroie est soumise étant connue, il ne reste, pour en calculer les dimensions, qu'à exprimer que la tension de ses fibres par unité de surface ne dépasse pas la limite de sécurité R qui se rapporte à la matière qui la compose. Si l est sa largeur et si e est son épaisseur, ces dimensions doivent satisfaire à la relation : $clR = T$, dans laquelle on peut sans aucun risque prendre R égal à $0^{\ast}25$ par millimètre carré de section. Cette valeur de R doit d'ailleurs dépendre de la qualité du cuir employé à la construction de la courroie ; voici les valeurs, par millimètre carré, que donne M. Redtenbacher.

Cuir de mouton	Effort de sécurité (R) = $0^{\ast}22$
Cuir de veau	— = $0^{\ast}25$
Cuir de cheval (blanc)	— = $0^{\ast}54$
Cuir de cheval (mince)	— = $0^{\ast}44$
Cuir de vache	— = $0^{\ast}54$

Les applications que l'on peut faire des courroies donnent lieu à plusieurs observations. On peut poser comme règle, en se basant sur les faits de la pratique, que la largeur des courroies ne doit pas descendre au-dessous de 4 centim. et que pour les courroies les plus fortes en cuir double, on ne doit pas dépasser 28 centim. Les courroies minces présentent d'assez graves inconvénients : elles s'allongent notablement, surtout lorsqu'elles sont neuves ; leur tension diminue assez rapidement ; elles adhèrent mal aux poulies et finissent par glisser sans produire d'entraînement. Pour éviter les variations dans la tension causée par l'allongement des courroies, on a recours souvent au rouleau de tension ; c'est un rouleau, appuyant sur la courroie, dont l'axe est suspendu sur un levier coudé, oscillant autour d'une de ses extrémités et portant à l'autre un contrepois. Le rouleau de tension devient indispensable, lorsque, par suite de circonstances particulières, les poulies doivent supporter de légères modifications dans leur écartement.

Fabrication des courroies. Il faut employer pour la fabrication des courroies en cuir, du cuir de bonne qualité, parfaitement corroyé et d'épaisseur uniforme. Les opérations qu'on fait subir à la matière sont les suivantes : 1° tension des croupons ou moitiés de peaux ; 2° découpage en bandes ; 3° égalisage des bandes ; 4° jonction des bandes ; 5° tension des courroies. La tension des croupons s'exécute en réunissant la peau par une extrémité dans

une pince et en attachant l'autre extrémité sur un treuil à manivelle qui opère la tension, qu'on laisse subsister jusqu'à ce que tout pli ait disparu. Le découpage en bandes se fait à l'aide d'une machine disposée au-dessus d'une table en fonte sur laquelle on étend le cuir, et composée d'un système de deux chariots, dont l'un, muni d'un couteau, peut être déplacé perpendiculairement au premier, puis entraîné ensuite avec celui-ci dans le sens longitudinal de la table. L'égalisage des bandes et la préparation des jonctions se font avec des machines analogues à celles employées dans le corroyage (V. CORROYAGE). La jonction des bandes donnant les courroies sans fin s'obtient, soit par la couture des diverses pièces les unes sur les autres, couture à la main ou à la machine, soit par le vissage. On emploie alors des boutons à vis, à tête très plate pouvant se noyer dans le cuir, ou de petites bandes rectangulaires de bronze munies à chacune de leurs extrémités d'un œil donnant passage à des clavettes en acier ; on rapproche les extrémités de la courroie, on les applique bord à bord en relevant un peu ceux-ci, on les traverse normalement par les bandes de cuivre et on enfle les clavettes qui maintiennent tout le système. Le système Scellos est de la plus grande simplicité : une pièce de cuivre en forme de fer à T, dont la branche intérieure a comme hauteur l'épaisseur de la courroie. Avec une pince coupante, on fait sur les bandes de la courroie, dans le sens de la longueur, une incision, mesurée pour donner passage aux branches horizontales du double T, qu'on retourne sur lui-même à angle droit une fois mis en place.

L'emploi du caoutchouc dans la confection des courroies présente un certain nombre d'avantages ; on peut, avec cette matière, obtenir des courroies de telle longueur qu'on désire, ne présentant qu'un seul point de jonction ; l'homogénéité de la matière est assurée par son mode de fabrication : elles sont imperméables et peuvent résister dans certains cas à l'influence d'atmosphères corrosives. On fabrique des courroies en caoutchouc, en gutta-percha ou bien avec ces mêmes matières et l'interposition d'un treillis de toile, dont on peut disposer plusieurs épaisseurs entre les lames de caoutchouc ; ce sont les courroies mixtes. On prend généralement de fortes toiles à voile, qu'on enduit soit au moyen de dissolution de caoutchouc, soit au moyen de l'application d'une mince couche de caoutchouc, puis on plie cette toile dans sa largeur, de deux, trois, ou quatre épaisseurs suivant la plus grande résistance que la courroie doit avoir à supporter : on la met alors dans de longs moules en fer ouverts à leurs extrémités ; la partie inférieure a sur ses côtés deux rebords entre lesquels pénètre à frottement la partie supérieure du moule qui vient passer sur la courroie. On met ce moule entre les deux plateaux d'une presse à vulcaniser et l'on serre fortement. La chaleur des deux plateaux se communique par contact direct au moule et le caoutchouc se vulcanise en formant un corps homogène et souple de caoutchouc et de toile. Quand une longueur de 2 à 4 m. est vulcanisée, on relève le plateau supérieur, on soulève la partie supérieure du moule, puis en tirant sur le bout de courroie vulcanisé on le fait glisser dans le moule creux, jusqu'à ce qu'on arrive à 15 centim. environ de l'endroit qui a été déjà pressé et vulcanisé, on replace et on procède à la vulcanisation d'une nouvelle longueur. Depuis quelques années, M. Thomas insère entre les deux toiles une toile métallique fine coupée en biais qui donne au tissu la fermeté voulue et lui conserve l'extensibilité nécessaire. Enfin, on emploie en Amérique des courroies en papier et on a constaté que, en se servant de chiffons de lin, la matière obtenue offrait une résistance supérieure à celle du cuir.

Tresca a fait, au Conservatoire des arts et métiers, une série d'expériences sur le mérite relatif des courroies en cuir, en caoutchouc, en gutta-percha et mixtes ; nous en résumons les intéressantes conclusions. Les courroies en cuir présentent un allongement des plus variables, ce qui provient de la tension primitive à laquelle on est obligé de

les soumettre pour éviter les variations de cet allongement pendant la marche. On a constaté que l'allongement était de un dixième de la longueur, avec des charges de 0^k77 par millim. carré de section pour le cuir, de 0^k70 pour les courroies mixtes, de 0^k28 pour le caoutchouc et de 0^k25 pour la gutta-percha. Il n'y a donc pas de différence entre les courroies en cuir et les courroies mixtes, seulement, sans doubler cet allongement, il ne peut porter la charge qu'à 1^k66 pour le cuir, alors qu'elle doit être de 2^k52 pour les mixtes. On peut admettre le chiffre de 1 kilogr. comme charge moyenne dans les courroies mixtes, charge qui devient bien inférieure pour le caoutchouc et la gutta-percha, laquelle, sous une charge de 0^k35, se tire indéfiniment. Tresca recommande les courroies mixtes pour le cas de grandes transmissions, en adoptant 0^k50 pour valeur de la charge par millimètre carré de section.

L. KNAB.

COURRY. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 563 hab.

COURS. I. Droit commercial. — On désigne sous le nom général de cours, le prix auquel sont traitées dans les bourses les opérations sur chaque espèce de marchandises ou de valeurs (effets publics, valeurs métalliques et changes) à un jour déterminé. Le cours des marchandises est constaté à Paris une fois par semaine par le syndicat des courtiers et ses adjoints (C. de comm., art. 73; arr. du 27 prairial an X, art. 26; règlement de la corporation des courtiers, 1844, art. 4). — En droit maritime, on appelle *cours du fret* le prix du transport des marchandises par mer. Il est fixé par les courtiers maritimes; on appelle *cours des primes* le taux des primes d'assurances pour les voyages en mer ou en rivière. Ce cours est établi deux fois par an, à l'entrée de l'été et à l'entrée de l'hiver, par les courtiers d'assurances maritimes.

II. Finances. — **COURS DE CHANGE (V. CAMBISTE).**

COURS DE LA BOURSE. — Le cours de la Bourse est le relevé des prix auxquels ont été effectuées les opérations de bourse d'une journée. L'arrêté du 27 prairial an XI obligeant les agents de change à inscrire toutes leurs opérations sur des carnets spéciaux, il leur est facile de relever les cours et d'en faire la liste, qui prend le nom de cours authentique, publié par les agents de change et qui fait foi dans toutes les affaires de bourse. Alors que sous la Révolution et l'Empire le relevé des cours tenait sur le recto d'une feuille in-8, le cours actuel comprend huit grandes pages, qui contiennent la nomenclature de plus de sept cents valeurs différentes. Les quatre premières pages sont consacrées aux valeurs cotées au comptant et à terme; les quatre autres pages, sauf une partie de la huitième réservée à des avis divers, indiquent les valeurs cotées seulement au comptant. Les pages réservées aux valeurs au comptant donnent, en dehors des cours, le taux d'émission, le nom des titres, et, quand il s'agit d'actions, les intérêts et dividendes. Ce dernier renseignement est inutile quand il s'agit d'obligations, dont la désignation fournit en même temps le montant de l'intérêt (Nord 3 %, taux de remboursement 500, et par suite intérêt 15 fr.). Pour les valeurs cotées au comptant et à terme, les feuilles sont divisées en quinze colonnes, les trois premières consacrées aux reports, la quatrième donne le taux d'émission, la cinquième la désignation du titre et des indications complémentaires (libéré ou non libéré, etc.), la sixième la jouissance, c.-à-d. la date du dernier paiement d'intérêt ou de dividende, la septième les cours au comptant, les colonnes 8 à 12 comprennent les indications relatives aux opérations à terme; les treizième et quatorzième, les cours de la bourse précédente, enfin la quinzième colonne fournit le montant des derniers intérêts ou dividendes distribués, impôts non déduits. C'est d'après ces divers renseignements qu'on établit les bordereaux des opérations faites et qu'on les vérifie; c'est notamment en prenant la moyenne entre le plus bas et le plus haut cours coté qu'on établit le cours moyen d'une valeur, cours auquel se traitent la plupart des opérations au comptant.

G. FRANÇOIS.

COURS FORCÉ (V. BILLET DE BANQUE, t. VI, p. 862).

III. Administration. — **COURS D'EAU NAVIGABLES OU FLOTTABLES.** — Sous le rapport légal, il y a trois sortes de cours d'eau : 1° rivières navigables ou flottables en trains; 2° rivières flottables à bûches perdues; 3° cours d'eau non navigables ni flottables. Nous nous occuperons ici des deux premières catégories, et d'abord de la première, la seconde ne devant venir que dans l'alinéa final; quand nous dirons rivières flottables, sans autre désignation, il est entendu qu'il s'agira de celles qui sont flottables en trains.

Au mot RIVIÈRE, on trouvera la partie technique du sujet; mais les questions de légalité et de jurisprudence ont aussi beaucoup d'intérêt, et il serait à désirer qu'elles fussent mieux connues du public. Au point de vue qui nous intéresse ici, on peut classer les diverses natures de biens de la manière suivante : 1° les biens qui forment le domaine public inaliénable et par suite imprescriptible; 2° ceux qui forment, outre le domaine des particuliers, le domaine privé de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics ou d'utilité publique, des associations; on peut prescrire contre eux; 3° ceux qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous (notamment le lit des cours d'eau non navigables ni flottables (V. ci-dessous)). La première nature de biens comprend (C. civ., art. 538) les rivières et parties de rivières déclarées navigables ou flottables par ordonnances ou décrets. L'édit de Moulins de 1566 déclare le domaine public inaliénable, d'où il résulte que les empiètements sur les cours d'eau navigables ou flottables ne peuvent opérer la prescription. Il appartient à l'administration de constater les limites du domaine public; si une délimitation englobe des surfaces sur lesquelles des tiers prétendent avoir des droits, il n'en résulte qu'une expectative d'indemnité; il appartiendra à l'autorité judiciaire de se prononcer sur le principe et sur le chiffre de l'indemnité (trib. des conflits, 14 janv. 1873, de Paris-Labrosse). On peut résumer les principes de la manière suivante : à l'administration, le pouvoir de statuer en ce qui concerne les intérêts généraux; à l'autorité judiciaire, gardienne de la propriété individuelle, le pouvoir de décider si celle-ci est lésée, et de régler l'indemnité due, dans le cas de l'affirmative. Il ressort de l'édit de 1566 que l'existence d'une usine établie postérieurement à cette date sur une rivière navigable ne peut résulter que d'une tolérance, à moins qu'il n'y ait eu vente nationale, ou réunion d'une nouvelle province à la France. Dans ce dernier cas, on a toujours admis comme valables les jouissances antérieures à l'annexion. Si l'exécution des travaux publics supprime tout ou partie de la force motrice, il n'y aura lieu à indemnité que si le propriétaire de l'usine prouve par titres une existence antérieure à 1566, ou une acquisition par vente nationale, ou s'il se trouve dans le troisième cas mentionné ci-dessus. La législation des rivières navigables doit être appliquée aux cours d'eau et parties de cours d'eau suivants : 1° ceux qui figurent au tableau annexé à l'ordonnance royale du 10 juil. 1835; 2° ceux qui ont été classés parmi les rivières navigables ou flottables par des ordonnances ou décrets postérieurs à cette date. Les rivières navigables et les canaux de navigation font partie de la grande voirie : art. 1^{er} de la loi du 29 floréal an X. Aux termes de l'art. 4 de cette loi, le pouvoir répressif en matière de grande voirie est attribué aux conseils de préfecture. Le recours au conseil d'Etat peut avoir lieu par simple requête, déposée au secrétariat général de la préfecture, ou à la sous-préfecture, et sans l'intervention d'un avocat au conseil d'Etat (loi du 21 juin 1865, art. 12); il doit être fait dans le délai de deux mois (loi du 22 juil. 1889, art. 57).

L'ordonnance de 1669 sur les *Eaux et forêts* porte, à l'art. 7 du titre XXVIII, ce qui suit : « Les propriétaires des héritages aboutissant aux rivières navigables laisseront le long des bords 24 pieds au moins de place en largeur pour chemin royal et trait de chevaux, sans qu'ils puissent

planter arbres ni tenir clôture ou haie plus près de 30 pieds du côté que les bateaux se tirent, et 10 pieds de l'autre bord, à peine de 500 livres d'amende, confiscation des arbres et d'être, les contrevenants, contraints à réparer et remettre les chemins en état à leurs frais. » Mais l'arrêt de 1777 exige les 24 et 30 pieds sur les deux rives, et en outre « sur les îles où il en serait besoin ». L'art. 7 du titre XXVIII de l'ordonnance de 1669 devenait sans valeur en ce qui était contraire à cet arrêt; mais on peut se demander si le décret du 22 janv. 1808, qui renvoie seulement à l'ordonnance de 1669, n'a pas modifié la situation? La différence de traitement pour les deux rives ne semble pas avoir prévalu; M. Guillemain, directeur de l'École des ponts et chaussées, dans son grand ouvrage sur les *Rivières et Canaux* (*Encyclopédie des travaux publics*) donne son avis dans les termes suivants : « L'ordonnance de 1669 est la seule qui parle d'un marche-pied de 3^m25, mais les règlements qui l'ont suivie ne reproduisent en rien cette distinction et spécifient au contraire que la servitude s'exerce sur les (deux) bords et même dans les îles. Le décret de 1808, il est vrai, rappelle l'ordonnance de 1669 seule; mais il avait évidemment pour but d'appliquer cette ordonnance aux pays annexés récemment à l'Empire, et non de modifier les règlements qui régissaient antérieurement le territoire français. Observons d'ailleurs que le halage pouvant passer d'une rive à l'autre toutes les fois que les circonstances locales l'exigent, le marche-pied, si on lui reconnaissait une existence légale, pourrait à un moment donné être transformé en chemin de halage, et retomber sous l'application du règlement. » L'art. 650 du C. civ. confirme la servitude de halage. Si des travaux sont nécessaires pour faciliter la navigation, sur la surface frappée de servitude, on ne peut y procéder qu'après expropriation, à moins d'entente amiable avec le riverain.

Le conseil de préfecture est compétent pour juger les questions d'indemnités, en cas de dommage aux usines sur rivières navigables dont l'existence légale a été reconnue (cons. d'Etat, 17 mai 1844). L'indemnité doit être fixée après expertise, d'après la force motrice réellement utilisée par l'usine dans les limites de l'autorisation (cons. d'Etat, 9 mai 1867). On ne sait pourquoi la même règle n'est pas appliquée aux usines vendues nationalement; l'indemnité n'est accordée dans ce dernier cas qu'en raison de la force utilisée à l'époque de la vente, sans tenir compte des dépenses faites depuis pour mieux approprier les mécanismes (cons. d'Etat, 3 mai 1876). Le jury d'expropriation est compétent pour fixer le total de l'indemnité, force motrice comprise, en cas d'expropriation.

L'autorisation qu'on peut obtenir d'emprunter un certain volume d'eau à une rivière navigable est une concession essentiellement révocable, les cours d'eau dont il s'agit faisant partie du domaine public, qui est inaliénable. Les décrets de décentralisation des 25 mars 1852 et 13 avr. 1861 ont délégué aux préfets le pouvoir de statuer sur les demandes de règlements d'eau en ce qui concerne les rivières non navigables ni flottables; mais en outre ces magistrats peuvent statuer (tableau D, 1), en ce qui concerne les rivières navigables, pour les prises d'eau à faire « au moyen de machines et qui, eu égard au volume du cours d'eau, n'auraient pas pour effet d'en altérer sensiblement le régime », et encore (D, 2) autoriser « des établissements temporaires sur lesdits cours d'eau, alors même qu'ils auraient pour effet de modifier le régime ou le niveau des eaux », et fixer « la durée de la permission ». D'après une instruction ministérielle du 27 juil. 1852, cette durée ne doit être que d'une année au plus; comme il s'agit d'autorisation tout à fait précaire, il n'y a pas à imposer de redevance. Les concessionnaires ou tous autres intéressés peuvent adresser leur réclamations au ministre, qui réforme s'il y a lieu les décisions des préfets.

En dehors des cas d'exception prévus au tableau D, une prise d'eau ne peut être faite dans une rivière navigable qu'en vertu d'un décret. S'il s'agit d'une usine, le barrage

sera le plus souvent un barrage établi pour le service de la navigation; le concessionnaire entretiendra les vannes de prise d'eau et de décharge, et supportera une part des charges de grosses réparations du barrage d'après la proportion des intérêts de l'Etat et de l'usine (loi du 16 sept. 1807, art. 34), si cette proportion n'est pas déterminée par d'anciens usages ou règlements, ou par des titres. La décision à ce sujet fera l'objet d'un règlement d'administration publique. Les travaux de réparation et d'entretien dont il s'agit sont toujours faits par l'Etat; l'usiner paye sa part à titre de fonds de concours. Quand le barrage n'existe pas au moment de la permission, l'usiner l'établit dans les conditions que fixe le décret. L'autorisation s'appliquant à un volume d'eau déterminé, on fixe les dimensions des vannes de l'usine et la hauteur de leurs seuils. — Si la prise d'eau est destinée à l'irrigation, le concessionnaire pourra invoquer la loi du 29 avr. 1845 pour le passage des eaux sur les propriétés intermédiaires, et la loi du 11 avr. 1847 pour l'appui des ouvrages de prise d'eau sur le riverain opposé. — Pour les prises d'eau industrielles, ayant par exemple pour but l'alimentation des machines à vapeur, le lavage des laines, l'alimentation des papeteries, etc., le partage des attributions entre le préfet et l'administration supérieure est le même. La compétence des préfets sur les rivières canalisées est la même que sur les rivières à courant libre; mais, s'il s'agit d'un canal de navigation, le préfet ne peut plus statuer dans aucun cas. Les prises d'eau pour alimentation publique sont autorisées par les préfets si le volume à emprunter ne peut altérer le régime du cours d'eau navigable.

Une concession sur un cours d'eau du domaine public donne nécessairement lieu à une redevance annuelle (lois de finances du 16 juil. 1840, art. 8, dont l'application est autorisée chaque année par la loi de finances; V. notamment la loi du 17 juil. 1889, état G). D'après la jurisprudence du conseil d'Etat, le montant de cette redevance est généralement de 1/2 % de la valeur vénale de la force motrice brute, évaluée d'après ce qu'elle vaut dans la localité, ou un dixième de la valeur locative de cette force, après déduction s'il y a lieu de l'intérêt et de l'amortissement du concours de l'industriel dans les dépenses intéressant la navigation. Les redevances sont revisables ordinairement tous les trente ans, tandis que les redevances pour occupations temporaires sur les routes, rivières et canaux (par exemple pour un appontement à l'usage d'une compagnie de navigation) sont revisables tous les cinq ans. Il n'est pas dû de redevance pour une usine ayant existence légale (antérieure à 1566, ou vente nationale), à moins qu'il ne soit concédé une force motrice en sus de la consistance légale ressortant des titres. Pour les irrigations, la base de la redevance est du dixième de l'augmentation brute du revenu, après retranchement de 6 % des dépenses du premier établissement des ouvrages, ainsi que du montant des frais annuels d'entretien. Pour les prises d'eau sans barrage, la redevance annuelle est habituellement de 10 cent. par mètre cube ou fraction de mètre cube d'eau pouvant être dérivé ou puisé par vingt-quatre heures. Pour les besoins domestiques, la redevance est réduite au droit fixe de 1 fr., à moins qu'il ne s'agisse d'une entreprise ayant pour but un bénéfice pour l'exploitant, auquel cas le droit de 10 cent. par mètre cube doit être ajouté.

Flottage à bûches perdues. N'est pas considéré, comme l'est le flottage en trains, comme une navigation. Dans ce cas, les cours d'eau sont assimilés aux cours d'eau non navigables ni flottables. Toutefois, un régime spécial leur est applicable dans le bassin de la Seine, à cause de l'importance exceptionnelle de l'approvisionnement de Paris : les riverains sont soumis à la servitude d'un marche-pied de 4 pieds et à celle du dépôt des bois destinés à la capitale; les usiniers doivent laisser leurs établissements en chômage pendant le passage du flot (ordonnance du 2 déc. 1672).

Outre les mots précédemment indiqués, V. ENDIGUEMENT et INONDATION.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES. — Après ce qu'on a dit à au paragraphe *Cours d'eau navigables ou flottables*, il ne peut être question ici de traiter que les questions spéciales aux autres, ou celles qui, ayant en ce qui concerne les cours d'eau non navigables beaucoup plus d'importance qu'au regard des cours d'eau navigables, ont été laissées de côté ou seulement effleurées ci-dessus. Les rivières non navigables font partie du domaine commun. Cette expression, proposée il y a bien longtemps par Guichard (*Dictionnaire des travaux publics*, de Tarbé de Vauxclairs, p. 179), met assez bien en relief le caractère distinctif de ce genre de propriété, placé en quelque sorte entre le domaine public et le domaine privé : personne ne peut user arbitrairement d'un cours d'eau non navigable, par exemple le détourner de son cours et en faire passer les eaux dans un autre bassin, à moins qu'une loi spéciale n'intervienne. Cependant le riverain a des droits d'usage sur le cours d'eau non navigable qui longe ou traverse sa propriété, et il peut aliéner ces droits; mais il ne peut les aliéner à perpétuité qu'en vendant sa propriété; réciproquement, la vente de la propriété entraîne, même sans que cela soit mentionné, celle des droits d'usage sur les cours d'eau. L'art. 714 du C. civ. dit qu'« il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous ». Cela ne veut pas dire « dont l'usage est uniforme pour tous », car l'article ajoute : « Des lois de police règlent la manière d'en jouir. » La cour de cassation (arrêts du 10 juin 1846, canal de Sambre à l'Oise contre Parmentier, et du 6 mai 1861, arrêt Gontaut) a reconnu qu'il faut ranger parmi ces choses, dont l'usage est commun à tous, les cours d'eau non navigables ni flottables. Pour la manière d'en jouir, voici maintenant le texte fondamental (C. civ., art. 644) : « Celui dont la propriété borde une eau courante, autre que celle qui est déclarée dépendance du domaine public, peut s'en servir à son passage pour l'irrigation de ses propriétés. Celui dont cette eau traverse l'héritage peut même en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à la charge de la rendre à la sortie de ses fonds à son cours ordinaire. » Ce texte est applicable aux ruisseaux comme aux rivières non navigables les plus importantes. Mais un thalweg qui se remplirait d'eau en temps de forte pluie, et serait bientôt à sec jusqu'à de nouvelles averses, devrait être considéré comme un simple pli de terrain susceptible de propriété privée. Plusieurs riverains peuvent, par une convention, régler les conditions dans lesquelles ils utiliseront leurs droits d'usage. Mais les droits des tiers sont nécessairement réservés, par exemple le droit qu'ont les habitants de puiser de l'eau pour leurs besoins, aux points où le cours d'eau traverse ou longe une voie publique.

Les *alluvions* sont régies par l'art. 556 du C. civ., pour les cours d'eau non navigables comme pour les autres. Les accroissements qui se forment successivement aux fonds riverains sont dits alluvions et profitent aux riverains. Si l'eau se retire de l'autre rive, le propriétaire de ce côté ne peut réclamer les surfaces qui se sont formées le long d'autres héritages. Aux termes de l'art. 558, le propriétaire d'un étang reste toujours propriétaire de la surface couverte par les eaux quand elles sont à la hauteur de la décharge, mais il n'acquiert pas de droits sur les terres que l'étang vient à couvrir dans des crues extraordinaires. Art. 559 du C. civ. : « Si un fleuve ou une rivière navigable ou non enlève par une force subite une partie considérable et reconnaissable d'un champ riverain, et la porte vers un champ inférieur ou sur la rive opposée, le propriétaire de la partie enlevée peut réclamer sa propriété; mais il est tenu de former sa demande dans l'année. Après ce délai, il n'y sera plus recevable, à moins que le propriétaire du champ auquel la partie enlevée a été unie n'ait pas encore pris possession de celle-ci. » L'art. 561 règle la propriété des îles qui se forment dans les rivières non navigables et non flottables; l'art. 562 réserve au riverain la propriété de la surface transformée en île par l'ouverture d'un nouveau lit. Si

l'ancien lit est abandonné, l'art. 563 l'attribue aux anciens propriétaires de l'emplacement du lit nouveau. Quand les travaux d'un propriétaire le long de sa rive amènent des corrosions au détriment d'autres héritages, les propriétaires de ceux-ci peuvent exercer utilement leurs revendications. Lorsqu'on défend une rive, il ne faut pas que les ouvrages mettent obstacle au cours des eaux (cons. d'Etat, 13 sept. 1831).

Alignements. Travaux le long des cours d'eau et dans leur lit. Le riverain est tenu de respecter les vieux bords; s'il y contrevient, l'autorité publique a le devoir d'intervenir (cons. d'Etat, 8 avr. 1838, 8 avr. 1860, 7 janv. 1867). Mais néanmoins le riverain n'est pas obligé de demander l'alignement; il peut agir de son autorité privée, mais à ses risques et périls. Le conseil d'Etat a rappelé les principes dans l'avis suivant, relatif à la rivière du Libron (Hérault), 26 juil. 1859 : « S'il appartient aux préfets de reconnaître et de constater, par arrêtés pris après enquêtes, la largeur des rivières non navigables ni flottables aussi bien que des torrents, de prescrire le rétablissement du lit de ces cours d'eau suivant les vieux fonds et vieux bords, et d'interdire en même temps tout empiètement sur les rives ainsi déterminées, il ne peut appartenir à l'autorité préfectorale, hors le cas d'urgence, de prescrire l'élargissement du lit d'une rivière pour cause d'insuffisance de débouché, au détriment des propriétés riveraines, et d'ordonner la destruction, sans indemnité, de constructions existant depuis longtemps, et de juger ainsi des questions de propriété dont la solution est réservée à l'autorité judiciaire, ni de déterminer un alignement et des servitudes dont l'établissement n'est, en cette matière, autorisée par aucune loi. » Les mots « existant depuis longtemps » sont évidemment de trop dans cet avis; ils ne peuvent s'expliquer que par des circonstances particulières de l'affaire qui a amené à l'émettre. Il n'appartient qu'à l'autorité judiciaire de décider si une construction, ancienne ou récente, doit être démolie comme empiétant sur les vieux bords. La position du riverain serait aggravée si la construction avait eu lieu après fixation régulière par le préfet des limites du cours d'eau.

D'après la jurisprudence du conseil d'Etat (26 nov. 1863, 8 août 1865), le propriétaire traversé par une eau courante non navigable peut changer l'emplacement du lit sans que le préfet ait le droit d'exiger que les eaux soient ramenées à leur ancien cours, ou d'ordonner que certains ouvrages construits pour la déviation soient détruits; ce magistrat peut seulement prescrire que le nouveau lit ait une pente et une largeur suffisantes pour assurer le libre écoulement des eaux. En dehors de ce cas spécial, on peut dire que l'autorité doit faire respecter les vieux bords et rétablir les vieux fonds; elle ne peut s'opposer à ce qu'on fasse des plantations, digues ou autres ouvrages, du moment qu'on n'empiète pas sur les vieux bords, et qu'on ne se heurte pas à une loi spéciale imposant certaines conditions dans les vallées du bassin. Cette limitation des pouvoirs de l'autorité publique s'applique au cas où aucune formalité spéciale n'a été remplie; mais elle n'est pas absolue, car le gouvernement peut exiger des formations de syndicats, et faire déclarer d'utilité publique les travaux qui seraient nécessaires dans l'intérêt général. On appliquerait les lois du 16 sept. 1807 et du 14 floréal an XI, si l'on ne pouvait atteindre le but au moyen de la loi du 21 juin 1863.

Moulins et usines. Les riverains, qui ne sont pas propriétaires du lit, ne possèdent pas davantage la pente des eaux (cass., 18 avr. 1866). Le caractère légal d'une usine sur cours d'eau non navigable résulte de son existence antérieure à l'abolition du régime féodal (1789), d'une vente nationale, ou d'une autorisation administrative régulière. Le pouvoir de police de l'administration résulte des dispositions du ch. vi de la loi du 20 août 1790, de l'art. 46, titre II, du C. rural de 1790, et de la loi du 6 oct. 1791. Le partage des compétences administratives a été modifié par le décret de décentralisation du 25 mars

1852. Pour les cours d'eau non navigables, les autorisations concernant l'établissement d'usines sont des permissions ou des règlements de police, sans préjudice des droits des tiers. Si une permission se trouvait contraire à un droit acquis, les tribunaux seraient juges. Les tiers peuvent se pourvoir devant les tribunaux ordinaires; ceux-ci ont le pouvoir d'ordonner la suppression des ouvrages qui ont fait l'objet de la permission administrative (cass., 10 mars 1879). Depuis le décret de 1852, les préfets sont compétents pour autoriser, sur les cours d'eau non navigables ni flottables, tout établissement nouveau, tel que moulin, usine, barrage, prise d'eau d'irrigation, patouillet, bocard, lavoir à mines (3 du tableau D). Ils statuent également pour les régularisations de l'existence des établissements non encore pourvus d'autorisation régulière, ou pour les modifications des règlements existants (4 de D). Un décret du 13 avr. 1861 a apporté certaines modifications au décret de 1852, mais elles ne portent pas sur les points dont il s'agit ici. Les recours contre les décisions préfectorales peuvent s'exercer au moyen de requêtes adressées au ministre des travaux publics, soit directement, soit par l'intermédiaire des préfets. Si le ministre n'accorde pas la réformation demandée, le conseil d'Etat n'admet pas le pourvoi devant lui (13 déc. 1872), s'il n'est pas allégué que le préfet n'ait point agi dans un but de police et d'intérêt général; il ajoute que si certains dommages résultent des conditions de l'arrêté, les réclamants peuvent soumettre leurs griefs à l'autorité judiciaire, les droits des tiers ayant été réservés. Ils le pourraient évidemment encore si cette réserve avait été omise dans l'arrêté, car elle est de droit.

Associations syndicales. La loi du 21 juin 1865, modifiée par la loi du 22 déc. 1888, est applicable aux associations libres et aux associations autorisées. Lorsque l'on n'arrive pas à former au moyen de cette loi les associations jugées nécessaires par l'administration, on peut recourir à la loi du 16 sept. 1807 et à l'art. 2 de la loi du 14 floréal an XI pour organiser des associations forcées. La loi de 1865 est applicable aux travaux de défense contre la mer, les fleuves, les torrents et rivières navigables ou non navigables; au curage et à la régularisation des canaux et cours d'eau non navigables ni flottables, des canaux de dessèchement et d'irrigation; au dessèchement des marais; aux ouvrages nécessaires à l'exploitation des marais salants; au drainage, à l'irrigation, aux travaux d'utilité publique dans les villes, aux chemins d'exploitation dans les campagnes, et à toute autre amélioration d'intérêt agricole. On trouvera des indications sur son fonctionnement aux mots CURAGE, DRAINAGE, IRRIGATION, etc.

Partage des eaux entre l'industrie, l'agriculture et l'alimentation publique. La loi des 12-20 août 1790 fait un devoir à l'administration de diriger autant que possible les eaux du territoire vers un but d'utilité générale, « d'après les principes de l'irrigation ». Cela veut dire qu'il faut tenir compte de tous les genres d'utilité, donner à tous les satisfactions possibles, de manière que l'utilité totale soit aussi grande que possible pour la société. Il ne faut pas que l'administration sacrifie l'intérêt public à un intérêt privé, ou un intérêt privé à un autre, car son droit de « direction » est corrélatif à l'intérêt général seulement. Hors de là, elle n'a que des pouvoirs de police. En réglant les retenues des usines, de manière que, dans son ensemble, l'industrie d'une vallée dispose de la plus grande somme possible de puissance mécanique, l'administration sert l'intérêt général, à la condition toutefois qu'elle donnera aussi satisfaction aux besoins d'alimentation des villes, aux besoins d'irrigation des campagnes, de telle manière que l'utilité sociale totale soit maximum. On ne peut toutefois, sans de graves motifs, sacrifier des intérêts existants, et d'ailleurs la solution la meilleure, si tout était à faire, deviendrait mauvaise si l'on voulait l'imposer au prix de grandes destructions des capitaux.

Quand des contestations surgissent, et qu'il apparaît au

conseil d'Etat que l'administration, se trompant dans l'application de ses vues d'intérêt général, a en réalité favorisé certains intérêts privés au détriment d'autres intérêts fondés sur des titres ou un usage ancien, ce haut tribunal administratif annule pour excès de pouvoir et décide qu'il appartient aux tribunaux ordinaires de statuer (7 août 1863, Goguel; 19 mai 1864, Vidal; 1^{er} févr. 1866, Couillaud; 10 avr. 1867, Dobiche). Mais le conseil d'Etat ne conteste pas pour cela les droits de l'administration à statuer dans le sens que commande l'intérêt général; il apprécie simplement que, dans certains cas, des erreurs d'appréciation ont amené à commettre des abus, dans l'application d'un principe incontesté en lui-même. Il résulte de la jurisprudence que l'administration a le droit de déterminer, dans un intérêt général, le volume d'eau à réserver à l'irrigation et les périodes et durées des arrosages. La cour de cassation reconnaît que les tribunaux doivent faire respecter les règlements ainsi édictés, conformément à l'art. 645 du C. civ. et à l'art. 471, § 15, du C. pén. S'il y a d'anciens règlements ou des usages locaux, le préfet a le droit de statuer sur les répartitions d'eau entre l'industrie et l'agriculture, et aussi l'alimentation publique, en se conformant à ces règlements ou usages; mais s'il n'en existe pas, ou s'il apparaît qu'il soit nécessaire de les modifier pour satisfaire à une plus grande somme d'intérêt général, le préfet n'est plus compétent, et c'est à l'autorité souveraine qu'il appartient de régler les conditions du partage, au moyen d'un *règlement d'administration publique*, ou en autres termes d'un décret délibéré en assemblée générale du conseil d'Etat. Les règlements réservent les droits des tiers à faire valoir devant les tribunaux ordinaires par les particuliers qui se croient lésés; ils abandonnent aux arrosants de chaque section (correspondant à une prise d'eau) le soin de partager entre eux les eaux mises à leur disposition, sauf à porter leurs contestations devant l'autorité judiciaire (V. CURAGE, IRRIGATION). M.-C. L.

IV. Marine. — La navigation au *long cours* ou navigation *hauturière* est celle que l'on fait hors des limites du *cabotage* (V. ce mot). Les capitaines au long cours peuvent seuls commander les navires destinés à naviguer hors des limites précitées (V. CAPITAINE, t. IX, p. 188).

V. Enseignement. — Dans l'enseignement secondaire, *cours* s'oppose à *classe*, et cela de deux manières: pour ces acceptions du mot, V. CLASSE. Dans l'enseignement supérieur *cours* s'oppose à *conférence* (V. CONFÉRENCE). Un cours est essentiellement une série de leçons suivies et coordonnées sur un point déterminé de l'enseignement. Traditionnellement, en France, les professeurs des facultés enseignent sous forme de cours *ex cathedra*: cours largement ouverts aux étudiants dans les facultés de médecine et de droit, cours tout à fait publics dans les facultés des sciences et des lettres. Cependant cette publicité n'est pas sans inconvénients. Le public ne peut goûter exclusivement, ni même principalement les recherches profondes et originales; et, n'en étant pas bon juge, il n'y incite pas suffisamment. L'essence de l'enseignement supérieur est la propagation de l'esprit scientifique et des méthodes par la parole et par l'exemple; or ce qui constitue vraiment la vie de la science (tâtonnements du laboratoire, minutieux travaux d'érudition, discussions serrées de la critique) est indifférent ou inaccessible au public, qui n'est sensible qu'aux résultats acquis et à l'intérêt de l'exposition. Le genre oratoire, la leçon d'apparat qu'appelle plus ou moins le cours public, sont peu favorables à la sévère discipline intellectuelle nécessaire pour former des savants et des professeurs. Aussi la réaction fut-elle vive contre cette forme d'enseignement, le jour où les facultés des lettres et des sciences, reprenant conscience de leur fonction véritable, eurent de véritables élèves. Dans la chaleur de cette réaction, qui date de 1877 environ, quelques-uns seraient allés volontiers jusqu'à supprimer le cours public. Mais il a paru suffisant d'autoriser, de recommander même à côté de lui les *cours fermés*, dans lesquels le professeur, sans

descendre nécessairement aux menus exercices, parfois à demi scolaires de la conférence proprement dite, est du moins en commerce familier avec les étudiants, les fait agir, collaborer à ses recherches, les initie, en un mot, à la méthode. Quelques griefs qu'on puisse avoir contre les auditeurs libres, pour ce qui s'y mêle nécessairement d'amateurs mal préparés, d'irréguliers, voire de simples passants, on n'a pas cru pouvoir leur refuser leur part, et chaque professeur fait au moins une leçon publique par semaine. Ces passants mêmes, en effet, il peut arriver qu'on les retienne. Et, abstraction faite des services qu'on peut leur rendre, ces auditeurs flottants contribuent, eux aussi, à la vie des facultés, en leur donnant d'abord une certaine popularité qui n'est pas étrangère à leur prestige, surtout en les maintenant en communication directe avec le grand courant de la vie nationale.

Les *Cours complémentaires*, intermédiaires entre les chaires magistrales et les conférences, ne sont pas régis par une législation expresse, ni même par des règlements uniformes. L'administration les institue dans les diverses facultés, après avis du conseil des professeurs, dans des conditions très variables selon les circonstances et les ressources dont elle dispose. C'a été depuis 1878 ou 1880 le moyen d'étendre progressivement les cadres, en mettant à l'essai des enseignements nouveaux confiés à des hommes d'une compétence spéciale. Ces cours sont érigés en chaires quand l'épreuve en a mis hors de doute l'utilité.

Les *Cours libres* dans les facultés ont été institués par le décret du 24 juil. 1883. Le ministre peut, après avis de la faculté et sur un rapport spécial du recteur, autoriser tout docteur ès lettres ou ès sciences à faire dans les facultés de l'Etat des cours libres. Sont assimilés aux docteurs les membres des divers établissements d'enseignement supérieur de l'Etat, les membres et les correspondants de l'Institut. La même autorisation peut être accordée à des personnes non pourvues du titre de docteur, mais seulement après avis conforme de la faculté compétente. Elle est au plus annuelle et elle est toujours révocable, mais elle peut être indéfiniment renouvelée. Les cours libres sont : ou publics, dans les mêmes conditions que ceux de la faculté ; ou privés, c.-à-d. réservés aux seuls auditeurs agréés par le professeur. L'entrée, toutefois, en appartient de droit à tout membre de la faculté ou de l'administration académique. Les dépenses auxquelles donnent lieu les cours libres sont à la charge du professeur, lequel peut recevoir de l'Etat quelque encouragement s'il y a lieu, mais n'a droit à aucun traitement. En revanche, il est autorisé à percevoir une rétribution payée par les auditeurs des cours privés. Tout ce règlement est applicable aux facultés de droit sur leur demande. Les cours libres à la Faculté de médecine de Paris restent soumis aux prescriptions de l'arrêté du 9 févr. 1884. — En fait, cette tentative pour étendre et vivifier l'enseignement supérieur en y introduisant l'analogie du *privat-docent* des universités allemandes, n'a réussi qu'à demi. La rétribution prévue par le règlement est trop contraire à nos habitudes, du moins dans les facultés dont les cours sont gratuits, pour qu'on ait songé bien sérieusement à l'exiger. Parmi les cours libres autorisés, un petit nombre seulement ont su attirer et retenir le public, cela à Paris même, où la curiosité intellectuelle est infinie sans doute, mais où elle trouve aussi dans des cours innombrables les satisfactions les plus diverses.

COURS PRATIQUE DES SALLES D'ASILE. — C'est l'ancien nom de l'école normale spéciale qui, depuis 1878, s'appelle l'*Ecole Pape-Carpantier* et qui a pour but la préparation des directrices de *salles d'asile* (aujourd'hui *écoles maternelles*). Je dis l'ancien nom, et non le premier, car l'institution, d'abord l'œuvre toute privée d'une femme charitable, M^{me} Jules Mallet, tante du ministre de Salvandy, fut fondée en 1847 sous le nom de « Maison d'études pour les salles d'asile ». Elle s'ouvrit rue Neuve-Saint-Paul, n° 12, sous la direction de M^{lle} Carpentier,

celle-là même qui devait être M^{me} Pape-Carpantier et perfectionner si largement la méthode des *Infants schools* qu'elle était alors chargée d'enseigner. En 1848, sous le ministère de Carnot (arrêté du 28 août), la maison prend le nom d'*Ecole maternelle normale* et reçoit un caractère officiel. On y fait chaque année deux cours d'études, chacun de quatre mois, afin de pourvoir plus vite aux besoins. Une école maternelle y est annexée, chose indispensable à la préparation pratique du personnel. C'est en 1852 qu'apparaît le nom de *Cours pratique des salles d'asile*, demandé par la commission de surveillance, sans doute comme plus modeste que celui d'*Ecole normale* et moins de nature à porter ombrage, dans un temps où l'enseignement laïque n'était en faveur à aucun degré. Depuis 1854, l'école avait été transférée rue des Ursulines, dans le bâtiment qu'occupe aujourd'hui le *Musée pédagogique*. Elle y était encore quand le décret du 19 déc. 1878 lui a donné le nom d'*Ecole Pape-Carpantier*, auquel nous renvoyons pour la suite de son histoire.

COURS NORMAUX. — Cette expression n'a plus qu'un intérêt historique, la loi du 9 août 1879 ayant rendu obligatoire pour tous les départements, et cela dans un délai de quatre ans, la création d'écoles normales d'instituteurs et d'écoles normales d'institutrices. Auparavant, chaque département était tenu aussi par l'art. 35 de la loi du 15 mars 1850 d'assurer le recrutement de ses maîtres d'école ; mais beaucoup le faisaient, à défaut d'écoles normales, en entretenant des élèves-maitres dans des établissements d'instruction primaire désignés par le conseil départemental. On appelait proprement *cours normaux* les classes spéciales ainsi annexées à des collèges ou à des écoles libres. Quelquefois, par extension, le nom s'appliquait aux établissements mêmes qui recevaient de la sorte, ordinairement pour trois ans, les boursiers ou les boursières du département. La valeur de ces maisons étant très inégale et souvent fort médiocre, la préparation pédagogique qu'elles donnaient l'était nécessairement aussi, d'autant que la surveillance, quand elle ne faisait pas entièrement défaut, était sans prise sur l'enseignement et les méthodes.

H. MARION.

BIBL. : DROIT COMMERCIAL. — BOISTEL, *Précis de droit commercial* ; Paris, 1884, in-8. — BUCHÈRE, *Opérations de Bourse* ; Paris, 1877, in-8. — LYON-CAEN et RENAULT, *Précis de droit commercial* ; Paris, 1879-1885, 2 vol. in-8. — ADMINISTRATION. — GUILLEMAIN, *Rivières et Canaux* ; Paris, 1885, 2 vol. gr. in-8. — GRISSOT DE PASSY, *Service hydraulique* ; Paris, 1869, in-8, 2^e éd. — DE LALANDE, *Annales du régime des eaux* (paraît à Paris depuis 1887). — LECHALAS et DE LALANDE, *les Cours d'eau*, dans l'*Encyclopédie agricole et horticole*.

COURS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Grignols ; 426 hab.

COURS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur ; 397 hab.

COURS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Saint-Géry, sur un plateau dominant le Gers ; 644 hab. Eaux minérales froides. Ruines d'un aqueduc antique qui amenait à Cahors les eaux de la fontaine Polémie.

COURS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas ; 408 hab.

COURS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Thizy ; 6,246 hab. Importantes fabriques de toiles, de fil et coton dites beaujolaises et de couvertures. Sur le territoire de cette petite ville, on voit encore les ruines du vieux château d'Estiengue dont elle relevait jadis. G. G.

COURS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers ; 663 hab.

COURS-DE-PILES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac ; 609 hab. Carrières de calcaire blanc célèbres à cause des nombreux ossements fossiles qui y ont été trouvés.

COURS-LES-BARRES. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de La Guerche ; 1,030 hab.

COURS-SUR-LOIRE. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer ; 408 hab.

COURSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier; 998 hab.

COURSAN. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy; 261 hab.

COURSAN (*Cortianum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Narbonne, près de l'Aube; 3,786 hab. Stat. du chem. de fer de Narbonne à Béziers. Eglise fortifiée en partie du xiv^e siècle. Pont du xvi^e siècle sur l'Aude. Puits artésien. Château moderne de Ceylan.

COURSE. I. Course à pied. — GYMNASTIQUE. — La course est une allure naturelle à l'homme. Les aptitudes qu'il apporte en naissant pour ce mode de locomotion sont notoires et n'ont besoin pour atteindre leur plus entier développement que d'une culture méthodique. Les résultats auxquels conduit un entraînement approprié sont étonnants. Sur ce point les faits abondent (V. COUREUR). On apprend à courir comme on apprend à marcher et, au cours d'une étape, un ou plusieurs temps de course judicieusement mesurés sont pour le marcheur une condition de repos et de résistance. L'enseignement de la course repose sur des principes généraux nettement définis : 1^o sa cadence a des degrés; *modérée*, elle implique cent quarante mouvements par minute; *rapide*, elle en implique deux cents, et dite de *vélocité* ou de *vitesse*, elle en exige deux cent quarante dans le même laps; 2^o pour obtenir un surcroît de rapidité, ce n'est pas à exagérer l'étendue du pas que l'on doit s'appliquer, c'est à précipiter le rythme des mouvements que l'on doit tendre; 3^o pendant la course, le corps doit être légèrement penché en avant, de telle sorte que la propulsion du pied s'effectue obliquement et non verticalement, les coudes dans la demi-flexion, dégagés du corps, les mains fermées, les bras oscillant sans contrainte; 4^o un entraînement rationnel exige que la durée des exercices de course, d'abord très restreinte, soit accrue progressivement en tenant compte tant des conditions topographiques du champ de manœuvre, du climat, de la saison, que de l'âge et de la force de résistance des élèves; en plein air, sur un sol sans poussière et plat, on peut arriver graduellement, en commençant par une course de quatre minutes au plus, avec reprise, à faire exécuter sans fatigue de 1 à 3 kil., selon l'âge : 1 kil. jusqu'à onze ans; 2 kil. jusqu'à quatorze ans; 3 kil. au delà; il y aurait excès, quel que soit l'âge, à dépasser ce dernier terme; 5^o dans les exercices de marche, où des temps de course seront entremêlés, jamais la course ne devra commencer ni cesser brusquement; elle sera précédée et suivie d'un temps de pas accéléré comprenant cent quinze mouvements par minute et d'une durée de trois minutes environ; 6^o enfin, aucun sujet dont l'état de santé n'est pas parfait et dont la chaussure est défectueuse ne saurait sans inconvénient prendre part aux exercices de course. Le procédé pédagogique didactique pour l'enseignement des principes qui président à l'exécution des mouvements propres à la course consiste dans le dressage au pas dit *gymnastique*. Dans le pas *gymnastique* le pied est : 1^o détaché du sol et élevé d'une hauteur de 10 centimètres; 2^o porté en avant; 3^o réappliqué sur le sol sur lequel il s'appuie par son tiers antérieur seulement. Ce mouvement doit s'effectuer selon le plan antéro-postérieur du corps et non obliquement afin que le pied vienne poser sur le sol non obliquement mais d'aplomb. L'application la plus élémentaire des règles du pas gymnastique et celle en même temps sur laquelle il est le plus aisé d'exercer une surveillance effective est la *course sinueuse dans les chaînes gymnastiques*. Un premier élève parcourt successivement toutes les sinuosités des chaînes sans s'arrêter; les autres le suivent en conservant leurs distances. Lorsque les élèves se rencontrent aux intersections des cercles, ils raccourcissent ou allongent le pas afin de ne point se heurter et pour éviter que deux élèves ne passent dans le même intervalle. Le maître se place de façon à veiller à ce que l'élève ne porte pas le genou trop haut, rase de son pied le sol sans y poser le talon, allonge franchement la jambe

active, garde les coudes au corps, tienne le torse légèrement flechi en avant sans renverser la tête trop en arrière et avance avec une vitesse moyenne de deux cents mouvements à la minute.

En dernier lieu, dans les exercices de course, aussi bien au gymnase qu'en plein air, il est une habitude à inculquer dès l'abord et à conserver avec soin : celle de respirer selon les règles que dicte la physiologie, c.-à-d. d'*inspirer* l'air extérieur par les narines et d'*expirer* l'air provenant du poumon par la bouche. C'est une des conditions indispensables pour éviter l'essoufflement; de même que dans la course dite de vitesse (exercice à réserver aux garçons) précipiter dans toute la mesure du possible les mouvements sans allonger le pas est le plus sûr moyen de ménager ses forces.

En l'absence de toute culture, le mécanisme physiologique de la course chez l'homme présente trois variétés répondant à des dispositions organiques personnelles. Par une circonstance quelconque, l'accomplissement des fonctions respiratoires est-il insuffisant? Le sujet court *en fauchant*, c.-à-d. en projetant les jambes en avant et en rasant le sol de la plante des pieds sans imprimer au torse d'autres mouvements que ceux qui sont inévitables. La fatigue est-elle parvenue à l'extrême? La course n'est plus qu'une succession de sauts et de bonds : appel suprême de la volonté aux réserves de contractilité dont peuvent être encore pourvus les muscles. Le coureur jouit-il dans toute leur ampleur de ses aptitudes locomotrices? D'instinct c'est le tronc infléchi en avant, le pied légèrement tendu par rapport à la jambe, la base de sustentation réduite à la moitié antérieure de la plante du pied, que par une suite de pas dont la longueur n'exécède pas celle qu'il leur donne dans la marche, mais dont l'accélération est telle qu'il semble plutôt repousser le sol que d'y prendre appui, il réalise les conditions normales de la course et, sans s'en douter, en met en stricte application les règles. C'est à amener l'universalité des élèves à la pratique de ce type régulier que consiste l'enseignement théorique de la course. Or, les recherches expérimentales sur ce mode de locomotion ont conduit aux conclusions suivantes. D'abord entre deux périodes d'appui, et c'est là précisément ce qui distingue la course de la marche, le corps à un moment se trouve suspendu en l'air. Les jambes semblent se dérober sous le tronc. Ensuite, ainsi que le démontrent les expériences pratiquées à l'aide de la photographie instantanée, dans les mouvements du pied, les appuis sont alternatifs et égaux, *sans chevauchement* comme dans la marche, mais bien *séparés* par un intervalle qui correspond exactement au temps de suspension du corps. En outre, c'est au moment des appuis que la tête occupe la position la plus élevée, de même que c'est au moment où le corps est en l'air que, par suite du retrait des membres auquel, en réalité, est due cette courte période de suspension, la tête descend à un niveau plus inférieur.

En ce qui concerne enfin les oscillations des membres et du tronc, au moment de l'appui, lequel se fait par le contact entre le sol et la partie antérieure de la plante des pieds, la cuisse est légèrement fléchie sur le bassin et la jambe sur la cuisse. Le degré de la flexion diminue au moment où la première moitié de la durée totale de la période d'appui est périmée, pour augmenter à celui où sa seconde moitié prend fin et atteindre, en même temps que le membre abandonne le sol, son maximum. Au moment où la première moitié de la durée totale de la période de suspension est périmée, le degré de la flexion diminue et l'extension progressive de la jambe et de la cuisse permet au membre de retrouver le sol sur lequel commence une nouvelle période d'appui. Verticales ou horizontales, les oscillations du bassin sont beaucoup moins sensibles que dans la marche et le sont d'autant moins que le rythme de la course est plus accéléré. Comme dans la marche, le tronc dans la course est animé d'un triple mouvement de rotation, de torsion et d'inclinaison. Ce dernier est plus

marqué, les deux autres l'étant moins que dans la marche. L'inclinaison en avant pendant la première moitié de la période d'appui, puis le redressement en arrière pendant la seconde, sont très nettement manifestes. Quant aux mouvements, enfin, des membres thoraciques, ces mouvements consistent essentiellement en des oscillations alternatives et en sens inverse des membres pelviens.

Dans l'exercice de la course, pour un homme pesant 75 kilogr., à une allure de cent cinquante pas à la minute, la somme de travail peut se décomposer comme suit :

Oscillation des membres.	3,4	kilogrammètres.
Oscillations verticales . .	2,3	—
Propulsion en avant . . .	18,4	—
Total . . .	24,1	kilogrammètres.

Ce qui, pour un pas complet, fait 48,2 kilogrammètres et par minute $48,2 \times 150 = 7,230$ kilogrammètres. Et c'est la nécessité de la propulsion en avant qui fait monter, en raison de la quantité considérable de travail qu'elle exige, la somme de celui qu'entraîne la continuité de l'allure.

L'importance des effets physiologiques de la course est de premier ordre. Bien plus que sur la peau dont elle active les sécrétions, et que sur le système locomoteur mis en jeu, cependant, d'une façon aussi énergique que directe, c'est sur les fonctions respiratoires et circulatoires qu'en première ligne ces effets se font sentir. Une course rapide oblige le thorax à se dilater au point de permettre à la plus grande quantité d'air possible de pénétrer à chaque inspiration dans la poitrine afin d'effectuer l'hématose du flot abondant de sang que le rythme essentiellement accéléré de l'allure y fait affluer. Si, en effet, on exprime par 1 la quantité d'air nécessaire par chaque mouvement respiratoire dans la position horizontale, cette quantité, qui s'élèvera au chiffre de 4,33 dans la position debout, puis à ceux de 2,76 dans la marche rapide et de 4,31 dans la natation, montera dans la course rapide à 7.

Méthodiquement pratiqué, l'exercice de la course constitue donc le moyen gymnastique par excellence pour fortifier le jeu physiologique des organes de la respiration.

Poussé jusqu'à l'exagération, il suscite des battements précipités et violents du cœur, détermine dans le fonctionnement du poumon des perturbations dont l'anhélation est la conséquence et le dernier terme l'essoufflement. Dans la pratique des exercices gymniques en général et dans celui de la course en particulier, c'est ce rythme accéléré à l'excès, irrégulier, involontaire, spasmodique presque, de la respiration, c'est l'essoufflement qu'il importe au premier chef d'éviter et de prévenir. Or, à cet égard, il est deux points à ne pas perdre de vue : pour le coureur consommé, la fatigue musculaire n'est guère plus grande que dans la marche ; et ce qui fait sa résistance, c'est l'ampleur qu'a acquise le jeu des poumons et la placidité relative que conservent les battements du cœur. D^r COLLINÉAU.

HISTOIRE (V. COUREUR et, pour l'organisation des courses dans l'antiquité, l'art. JEU).

II. Courses de chevaux. — ANTIQUITÉ. — Les courses de chevaux attelés à des chars remontent à une haute antiquité. Il dut y en avoir dans l'Asie antérieure. La première description détaillée qui nous en soit donnée se trouve dans l'*Iliade*, au récit des jeux célébrés aux funérailles de Patrocle. Plus tard, les courses de chars régulièrement organisées prirent place en Grèce, dans les grands jeux, spécialement aux jeux Olympiques. On en trouvera la description ainsi que celle des courses à pied et des autres jeux au mot JEU ; sur les hippodromes de Rome et du Bas-Empire, des détails ont été donnés au mot CIRQUE.

ORIGINE DES COURSES EN ANGLETERRE. — Le goût des chevaux et des courses est un trait du caractère anglais depuis fort longtemps. La plus ancienne manifestation que nous en connaissions au moyen âge est relatée par William

Fitzstephen dans sa *Description of the city of London*, vers 1074. Il nous apprend que, dans un champ appelé Smithfields, situé en dehors et au voisinage d'une des portes, chaque vendredi on réunissait un bon nombre de nobles chevaux destinés à être vendus. Les membres de l'aristocratie, barons et comtes, leurs écuyers, une grande foule accouraient ; pour être fixé sur le mérite des plus précieux destriers, on les faisait courir ensemble ; le champ était évacué, les chevaux remis à des jockeys, c.-à-d. à des garçons experts dans leur maniement, groupés par deux ou trois. Au signal, ils partaient et luttaient à qui arriverait le premier. Au temps de Richard Cœur de Lion, le roman de sir Bevys de Hampton parle d'une course de trois milles courue à la Pentecôte, dont le prix était de 40 livres d'or. Sur les registres du roi Jean figurent à plusieurs reprises des chevaux de course, de même sur ceux du roi Édouard III ; mais il ne semble pas qu'ils aient employés à des courses régulièrement organisées. Pendant les croisades, les chevaliers occidentaux avaient constaté la supériorité des chevaux arabes ; ils avaient eu l'idée d'en acheter et de fonder des haras où ils perpétueraient cette race ou du moins transmettraient ses qualités à des chevaux indigènes par des croisements. Dès 1121, sous le règne de Henri I^{er}, on avait importé en Angleterre deux chevaux arabes, dont l'un fut donné au roi d'Écosse. D'Italie, d'Espagne, d'Orient, on importait des chevaux ; les genêts d'Espagne étaient préférés. Le roi Jean sans Terre fit des tentatives méthodiques pour améliorer la race anglaise. Il acheta en Flandre une centaine d'étalons ; il fonda un haras royal. Pour porter la lourde armure de fer des chevaliers du moyen âge, il fallait des animaux d'un grand développement musculaire, et les chevaux arabes, plus rapides, étaient trop légers. Telle est la raison qui retarda pendant des siècles l'acclimatation d'une race dont la vitesse semblait la qualité exclusive. Édouard III, grand amateur de chevaux, acheta cinquante étalons espagnols, probablement des genêts. Il les paya en moyenne 13 livres et 6 shillings soit 4,000 fr. en monnaie actuelle. Pour la chasse, l'avantage restait au cheval rapide et léger sur le lourd cheval de guerre. D'une manière générale, la cavalerie anglaise restait très inférieure à celle de France. Elle se remontait en grande partie dans le Hainaut. La neuvième année de son règne, Édouard III reçut en don du roi de Navarre deux chevaux de course. Sous le règne de Richard III, on introduisit en Angleterre les chevaux de poste pour lesquels on rechercha seulement la vitesse et l'endurance. Le gouvernement ne cessait de donner ses soins à l'amélioration de la race indigène. Il défendait l'exportation des étalons. Henri VII interdit d'employer à la reproduction des chevaux d'une taille inférieure à douze paumes et demi et avant leur entière croissance. Henri VIII, dans la trente-deuxième année de son règne, publia un bill très important ; il était tout à fait hostile aux petits chevaux ; il interdit d'employer à la reproduction ceux qui auraient moins de quinze paumes (1^m52) pour les étalons, treize paumes (1^m32) pour les juments ; il ordonna même de tuer dans les forêts, pâturages, communs, etc., les chevaux qu'il jugeait incapables de service. Par un autre acte il enjoignit aux propriétaires de parcs, prélats et nobles, d'entretenir deux poulinières. Ce statut ne s'appliquait pas aux comtés du Nord (Westmoreland, Cumberland, Northumberland, évêché de Durham). Henri VIII fit beaucoup pour améliorer le haras royal ; Thomas Chaloner nous apprend qu'il importa des chevaux de Turquie, de Naples et d'Espagne. A cette époque, un cheval parcourut 80 milles (129 kil.) en un jour ; cet exploit, bien dépassé depuis, parut prodigieux. Les courses continuaient d'être un amusement assez goûté du peuple ; mais il n'était pas à la mode et n'intéressait pas les classes dirigeantes. Nous sommes renseignés sur les courses de chevaux instituées à Chester en 1512 ; à partir de 1540, on donna en prix une sonnette d'argent d'une valeur de 3 shillings et 6 pence ; la sonnette s'appela sonnette de Saint-George ; la course

se disputait le mardi gras. Au temps de la reine Elisabeth, les courses sont de plus en plus en vogue, sans séduire encore l'aristocratie et figurer parmi les amusements de la cour (par exemple à ceux de Kenilworth); cependant la reine aimait fort les chevaux et montait très bien. La découverte de la poudre à canon et l'usage des armes à feu rendant inutiles les pesantes armures métalliques du moyen âge, diminua la faveur des lourds chevaux d'armes; toutefois, longtemps encore on les préféra; le changement se fit lentement. A la fin du XVI^e siècle, l'usage des voitures qui se généralisa avec les progrès de la voirie, fit désirer des chevaux plus rapides. Ces causes concoururent à l'amélioration des chevaux anglais. Toutefois, la formation de cette grande richesse nationale est due uniquement aux courses en vue desquelles fut acclimatée ou créée la race du pur sang anglais. L'histoire des courses et celle de la race pur sang sont inséparables; à vrai dire, les faits sont les mêmes. C'est par les épreuves publiques que s'est affirmée la supériorité des chevaux d'origine orientale; c'est surtout par ces épreuves qu'on a pu pratiquer la sélection, grâce à laquelle la race orientale implantée en Angleterre est devenue très supérieure à la race arabe d'où elle provient. Les chevaux de pur sang sont tous les descendants des plus illustres vainqueurs des courses de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle.

L'honneur de la formation de la race pure et de l'institution des courses revient aux Stuarts. Le premier d'entre eux qui régna en Angleterre, Jacques I^{er} (1603-1625), était un sportsman passionné; il avait encouragé les courses en Ecosse. Il en institua en Angleterre. Médiocrement satisfait des chevaux anglais, il fit acheter à Constantinople par Markham un étalon arabe qu'il paya 500 guinées. Ce cheval bai de petite taille fut battu dans les courses où il se présenta, et le marquis de Newcastle, le spécialiste le plus autorisé, blâma les formes du « Markham Arabian »; le résultat fut de déprécier le cheval arabe en Angleterre pour de longues années. Les courses organisées par Jacques I^{er} furent les premières courses régulières d'Angleterre; dans les plus anciennes, à Chester, à Stamford, on n'observait nulle règle fixe; tous les chevaux étaient admis, on ne tenait pas compte du poids du cavalier; il n'y avait pas d'hippodrome, on courait à travers champs comme dans le *Cross Country* actuel. En 1607, des courses eurent lieu près d'York où le prix était une sonnette d'or. En 1609, à Chester, le sherif Robert Ambrye institua une poule; le vainqueur recevait le montant des engagements versés par les concurrents et une sonnette d'argent qu'il gardait pendant une année pour la transmettre ensuite au vainqueur de l'année suivante. Grâce au roi, le goût des courses se développait. En 1613, il est question de prix par souscription; à Chester, les courses sont toujours annuelles; en 1623, John Brereton, maire de la ville, décide que la sonnette, d'une valeur de 8 à 10 livres sterling, sera définitivement acquise au vainqueur et renouvelée chaque année. Des courses régulières sont instituées à Garterley ou Gatherley, près Richmond, dans le comté d'York; à Croydon, dans le Surrey, et à Enfield Chase. Ces deux dernières étaient patronnées par le roi. Celui-ci faisait courir à Epsom pendant qu'il résidait à Nonsuch; il fit bâtir une maison à Newmarket, pour chasser aux environs, mais aussi pour faire courir; ce qui eut lieu dès 1605. Telle est l'origine la plus ancienne des grandes courses et des établissements hippiques de Newmarket. Il est aussi question de courses à Linton dans le comté de Cambridge. Les prix décernés étaient des sonnettes d'or ou d'argent. On commence à tracer des pistes; les gentilshommes montent souvent leurs chevaux dans des défis privés (*match*); mais ils s'aperçoivent de l'avantage qu'ils trouvent à les faire monter par des hommes du métier, des jockeys; on forme ces jockeys par une éducation spéciale; on régularise le poids, qui est le plus souvent fixé à 10 stones (63 kilogr. 1/2 et davantage). On étudie la préparation des chevaux pour la course, l'entraî-

nement, la nourriture, etc. Bref, il se crée toute une science et un art du turf.

Sous le règne de Charles I^{er} (1625-1649), les progrès s'accroissent; le roi patronna les courses de Newmarket et de Hyde Park qui cependant ne devinrent pas encore annuelles. Elles l'étaient à Stamford où le prix était une coupe d'argent valant 7 à 8 livres. A Hyde Park, la coupe de vermeil offerte par le roi valait 100 guinées. Ainsi les coupes tendaient à remplacer les sonnettes pour les prix de courses. Cromwell continua de favoriser les courses. Il forma un haras, comme Jacques I^{er} et Charles I^{er}; il y introduisit des chevaux turcs, arabes et barbes, y attacha Place qui avait acheté pour Jacques I^{er} un cheval appelé *Place's White Turk*, lequel fut père de l'étalon Royal Oak et une des souches de la race nouvelle. Charles I^{er} s'était appliqué très activement à la transformation de la race indigène ou à son remplacement par une race issue des chevaux orientaux qu'il importait et faisait reproduire entre eux. A cette époque, on cite l'étalon *Helmstley Turk* et le barbe de Fairfax (*Fairfax Marocco Barb*) sans parler des juments orientales installées ou nées au haras royal; quand on vendit celui de Cromwell, une de ces juments fut achetée par un conducteur de pompes funèbres d'où le nom de *Coffin Mare*, sous lequel elle devint célèbre. Au temps de la Révolution, les courses avaient lieu près d'Epsom, à Banstead Downs.

La grande prospérité des courses date de la Restauration de 1660 et du règne de Charles II. Ce prince ne se borna pas à reconstituer un haras modèle où il réunit un grand nombre d'étalons et de juments achetés dans le Levant; il rebâtit à Newmarket l'établissement fondé par Jacques I^{er}; il établit des prix royaux dans chacune des principales courses. Celles-ci furent réglées d'une manière systématique; on fixa l'âge, le poids, les conditions diverses imposées aux chevaux; on coordonna les réunions des divers centres qui furent réparties dans l'année. Charles II fit plus; il eut une écurie de courses dont les chevaux furent entraînés et coururent sous son nom. Les principales courses avaient lieu à Newmarket (annuelles depuis 1667) à Datchet Mead, à Burford Downs, près Stockbridge où le Bibury Club présidait. Sous le règne de Jacques II, le développement des courses continua, tandis que les chevaux et les poulinières de race orientale se multipliaient. Guillaume III augmenta les subventions royales. Sous son règne furent importés les deux étalons qui devinrent la souche principale de la race pur sang, *Byerly Turk* et *Darley Arabian*. Leurs produits parurent sous la reine Anne qui avait hérité du goût de Charles II pour les chevaux de course; elle augmenta les prix royaux et fit courir sous son nom. En 1703, on établit des courses à Doncaster; le prix principal était de 4 guinées; en 1716, on établit le prix de la ville (*Town Plate*). A Newmarket, les courses se multipliaient puisqu'en 1708 et 1709 Basto en gagna sept. En 1709, furent établies les courses d'York. En 1710, fut disputée la première coupe d'or offerte par la reine; elle valait 60 guinées; la course eut lieu entre chevaux de six ans portant 12 stones sur une distance de 4 milles (6,400 m.) et fut gagnée par Bay Bolton. En 1711, la valeur de la coupe d'or fut portée à 100 guinées. A partir de 1721, les prix royaux furent donnés en numéraire. En 1714, un cheval de la reine Anne, Star, gagna une poule de 10 guinées ajoutée à un prix de 40 livres. En 1716, le *Ladies Plate* à York pour chevaux de cinq ans fut gagné par un fils de Darley Arabian, Aleppo. Enfin, en 1721, parut le fameux *Flying Childers*. A cette époque, les courses comportaient en général plusieurs épreuves successives, en moyenne trois; il fallait en gagner deux pour être le gagnant de la course; encore exigeait-on que le gagnant ne fût pas distancé dans la troisième épreuve; était distancé tout cheval arrivant à plus d'un *furlong* (200 m. environ) du poteau au moment où le gagnant le passait. Les parcours étaient très longs, 3 ou 4 milles. En 1727, John Cheney établit le calendrier des courses,

Racing Calendar, renfermant la liste de toutes les courses de l'année dans toute l'étendue du royaume, avec l'indication des résultats. Cette date peut être considérée comme marquant la fin de la première période des courses anglaises. Les tâtonnements sont terminés; les courses sont pour les Anglais un sport national; il y a déjà une centaine de réunions dans l'année. Elles suffisent à encourager et à diriger la production de la race spéciale des chevaux de course, race dont l'origine remonte aux étalons et aux poulinières importées d'Orient, mais qui, propagée uniquement par les chevaux dont la supériorité s'était affirmée dans les courses, dut à cette sélection de dépasser rapidement les mérites de la race arabe dont elle était issue.

FORMATION DE LA RACE PUR SANG. — La race anglaise dite de pur sang (*thoroughbred*) est formée de chevaux dont la généalogie détaillée est conservée au registre spécial appelé *Stud-Book*. L'origine est toujours un cheval importé d'Orient au XVII^e ou au début du XVIII^e siècle, arabe, ture ou barbe. Il ne faut pas en effet considérer le pur sang anglais comme résultant d'un croisement entre ces chevaux orientaux et des indigènes; il est possible, probable même, que les pur sang ont dans les veines du sang indigène, mais cela n'est pas démontré. Les généalogies que nous citerons s'arrêtent toutes à des chevaux importés; on ne peut attribuer aux indigènes que les noms restés en blanc; et c'est une simple hypothèse qui ne peut être juste qu'exceptionnellement. Plusieurs auteurs soutiennent que le pur sang anglais remonte exclusivement à des étalons et à des juments d'Orient, dont il est une descendance directe et sans mélange. Ce qui est certain, c'est que leur théorie exprime sinon le fait, du moins la prétention. Voici ce que dit à ce sujet le duc de Guiche: « La dénomination de chevaux de pur sang (*thoroughbred*) ne s'applique qu'aux chevaux arabes ou aux chevaux anglais qui, par une filiation non interrompue et sans souillure, tant du côté du père que du côté de la mère, descendent des chevaux arabes importés et naturalisés en Angleterre. L'expression de cheval pur sang a donc été et doit être exclusivement réservée au cheval arabe ou à sa postérité sans mélange naturalisée en Europe, parce que cette race est devenue comme la race par excellence, comme le type de la perfection et comme la source de toutes les améliorations des autres races inférieures. » Nous reviendrons brièvement sur cette question si controversée de l'origine exclusivement orientale du pur sang, après avoir exposé l'histoire de la formation de la race.

Elle provient essentiellement, avons-nous dit, d'étalons et de poulinières importés des pays barbaresques, de Turquie, de Syrie, d'Arabie ou de Perse; les principaux furent placés dans les haras royaux. On appelle *Royal Mare* les juments arabes turques ou barbes importées par Charles I^{er} et Charles II ou les pouliches élevées au haras royal; toutefois, le haras formé par les d'Arcy renferma aussi des juments appelées *Royal Mare*. On n'adopta pas le système des Arabes qui comptent la généalogie des chevaux en ligne maternelle; on fit comme eux en tenant note exacte de la généalogie des chevaux nobles, mais on attachait surtout l'importance à la ligne paternelle. Nous insisterons donc surtout sur les étalons. Primitivement on les désignait par leur origine arabe, barbe, turque, le nom du propriétaire et la couleur de la robe. Le premier qui ait eu des descendants et figure sur le livre d'or du *Stud-Book* est celui qu'importa de Turquie, Place: on l'appela *Place's White Turk*; à la même époque, on cite *Helmsley Turk* et *Fairfax Marocco Barb*. Charles II envoya en Arabie les chefs de ses haras, Christoph Wywill et sir George Fenwick acheter des étalons et des juments; il semble que la plupart des poulinières étaient des barbes. Sous le règne de Jacques II, le duc de Berwick ramena du siège de Bude un cheval nommé *Lister Turk*. Au même moment furent importés *Barb Chillaby*, célèbre par sa ferocité et son amour pour un chat; *D'Arcy White Turk* et *D'Arcy Yellow Turk*; deux étalons achetés au comte

de Toulouse, fils de Louis XIV, offerts au roi par Muley Ismaël, sultan de Maroc, *Curwen Bay Barb* et *Toulouse Barb*; le cheval du capitaine Byerly, le fameux *Byerly Turk*; on connaît encore *Saint-Victor Barb*, père de Bald-Galloway, les deux barbes de Hutton, Mathews Persian, Crofts Egyptian; une vingtaine d'autres étalons turcs, arabes ou barbes.

Cette énumération n'a d'ailleurs qu'un intérêt secondaire, en raison même des règles de sélection qui ont présidé à la formation du type pur sang. Tous les chevaux de course actuels, tous les étalons et les poulinières qui représentent la race pure, remontent en ligne masculine directe à l'un des trois étalons suivants qui peuvent être regardés comme les ancêtres de la race: Byerly Turk, Darley Arabian et Godolphin Barb (ou Arabian). Ces trois familles ont été si fréquemment alliées que dans chacun des chevaux pur sang actuels on retrouve une proportion considérable du sang de chacune. Il est donc indispensable de les étudier l'une après l'autre, en groupant ainsi les étalons les plus remarquables; mais sans oublier que la mère a tout autant d'influence que le père pour la transmission des qualités héréditaires; seulement elle les transmet à bien moins d'enfants, une poulinière modèle ne pouvant guère produire plus de vingt chevaux (chiffre déjà très considérable), tandis que les grands étalons ont souvent eu trois cent cinquante à quatre cents produits et jusqu'à soixante dans une année. Nous réunissons ici tous les renseignements relatifs aux généalogies chevalines, bien que pour apprécier complètement il soit utile de se reporter à ce qui sera dit plus bas des courses où se sont distingués les plus célèbres reproducteurs.

Famille de Byerly Turk. L'étalon primitif était un cheval d'armes du capitaine Byerly qui combattit avec Guillaume III en Irlande en 1689 et dans les années suivantes. Cet étalon est le plus ancien auquel le *Stud-Book* anglais fasse remonter par une généalogie incontestée et ininterrompue une partie des étalons et poulinières qui y sont inscrits. Byerly Turk ne couvrit pas beaucoup de juments de race orientale. Il produisit en 1703 Basto, cheval du duc de Devonshire, puis Jigg; celui-ci fut le père de Partner (1718) qui commença la réputation des descendants de Byerly Turk; c'était un beau et fort cheval, issu d'une fille de Curwen Bay Barb qui remporta des succès considérables sur l'hippodrome. Son fils Tartar (1743) produisit King Herod ou Herod (1758). Celui-ci est un des plus célèbres chevaux anglais et c'est par lui qu'à la cinquième génération la famille de Byerly Turk acquit son importance. Il est indispensable, en effet, de constater que si les étalons et poulinières arabes, tures et barbes ont fourni le sang, c'est l'Angleterre qui a fait le cheval de course. L'illustration des chefs de famille importés d'Orient tient non pas à leurs qualités personnelles, mais à celles manifestées par leurs descendants; dans chaque lignée nous trouvons un étalon exceptionnel qui est le véritable chef de la famille. Dans celle de Byerly Turk, c'est Herod. Dans son *pedigree* il y a une douzaine de juments d'origine inconnue; sa mère était Cypron (1750) par Blaze (1733), fils de Flying Childers (V. ci-dessous). La mère de Cypron était Selima par Bethels Arabian et une pouliche issue de Grahams Champion et d'une fille de Darley Arabian. Herod tenait donc doublement, en ligne maternelle, à la famille de Darley Arabian. C'était un cheval bai de haute taille (15 paumes et 3 pouces, c.-à-d. 15 ³/₄ paumes, ce qui était beaucoup pour le temps), de structure allongée et puissamment musclé. Il courut d'oct. 1763 à mars 1767, de l'âge de cinq ans à l'âge de neuf ans, disputa dix courses, fut battu quatre fois. Il servit d'étalon jusqu'à sa mort (1780) et eut au haras de grands succès. Sa saillie fut payée 40 guinées, puis après 1774, 25 guinées. Il donna naissance à trois cent quatre-vingt-dix-sept chevaux ou juments qui ont gagné ensemble douze cents prix d'une valeur totale de 5,027,625 francs. Ses qualités nous ont été transmises par un grand nombre de ses pro-

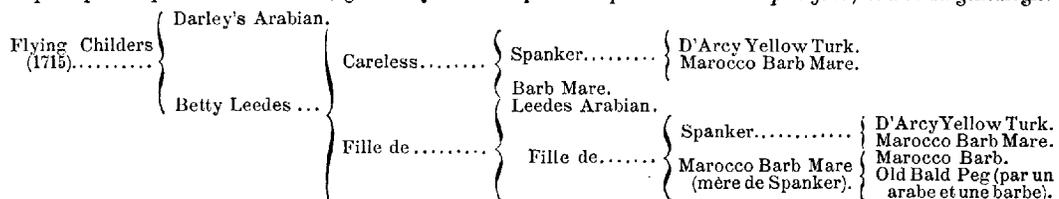
duits. Mais la plupart ne se sont conservés qu'en ligne féminine. Le premier volume du *Stud-Book* anglais cite une centaine de poulinières, filles ou petites filles d'Herod. Mais deux seulement des fils d'Herod ont laissé une postérité masculine qui s'est continuée jusqu'à nos jours : Woodpecker et Highflyer. — Woodpecker (1773) est issu de Miss Ramsden (1760) par Cade, fils de Godolphin Barb et d'une fille de Regulus (fils de Godolphin) ; les ascendants féminins de Miss Ramsden remontent aussi à Byerly Turk et Darley Arabian. Woodpecker fut le père de Buzzard (1787), lequel eut trois fils célèbres sur le turf : Castrel (1804), Selim (1802) et Rubens (1803), tous trois issus d'Alexander Mare (1790), poulinière remarquable, fille d'un fils d'Eclipse, Alexander (1782), et d'une fille de Highflyer ; celle-ci par sa mère remontait à Allred Matchem et Snap. — La descendance de Castrel est perpétuée par Bustard (1813), petit-fils de Shuttle par sa mère ; de Bustard naquit Heron (1833). Un fils de Selim, Sultan (1816) produisit Glencoe (1831), père de la célèbre Pocahontas (1837) et Bay Middleton (1833) de qui naquirent Cowl (1842) et *The Flying Dutchman* (1846), père de Dollar (1860) ; de Selim descendent aussi Pantaloon (1824) et son fils Windhound (1847) ; Langar (1817), son fils Epirus (1834) et son petit-fils Pyrrhus the First (1843).

Highflyer (1774) était fils de Rachel (1763), issue d'un double croisement de Godolphin Barb ; son père était Blank, fils de Godolphin Barb ; sa mère, une fille de Regulus, fils de Godolphin. Cette alliance consanguine donna les meilleurs résultats ; dans cette branche d'Herod les alliances de ce genre ont été plus fréquentes que partout ailleurs, car dans le *pedigree* de Weathergage nous trouvons trente-cinq croisements d'Herod et vingt d'Eclipse. Pour en revenir à Highflyer, il eut les plus grands succès à l'hippodrome, ne fut jamais battu ; sa saillie fut payée jusqu'à 50 guinées ; deux cent trente-sept de ses produits ont gagné douze cent quarante-sept prix ; son plus célèbre fils fut Sir Peter Teazle, appelé d'ordinaire *Sir Peter* (1784), né d'une fille de Snap. Sir Peter courut de 1787 à 1789, gagna un des premiers Derbys, fit la monte jusqu'à vingt-sept ans et laissa deux cent quatre-vingt-sept descendants, vainqueurs dans mille quatre-vingt-quatre prix. Parmi ceux-ci figurent quatre vainqueurs du Derby, deux des Oaks, quatre du Saint-Leger ; mais aucun d'eux n'eut au haras le mérite des trois fils suivants de Sir Peter, trois étalons qui nous intéressent surtout : Walton (1790), Stamford (1794) et Sir Paul (1802). C'est un fait très souvent constaté que certains étalons remarquables n'ont pas remporté de succès tout à fait aussi brillants que leurs frères ou sœurs. La sélection faite par les courses se complète par l'expérience du haras et, grâce toujours aux

courses, on voit quels étalons et poulinières transmettent le plus de qualité à leurs produits. Walton a produit Phantorn (1806), père de Cedric, Middleton et Cowbeb, et Partisan (1814), père de Glaucus (1829), Venison (1833) et Gladiator (1833) ; Venison eut Alarm (1842) et Kingston (1849) ; la lignée de Gladiator est plus remarquable encore ; son fils Sweetmeat (1842) produisit Macaroni (1860) et Parmesan (1857), père de Favonius (1868) et de Cremorne (1869). La famille de Sweetmeat a la robe foncée. La descendance de Sir Paul est arrivée à nous par la lignée où se succèdent Paulowitz (1813), Cain (1822), Ion (1835), Wild Dayrell (1852) et *Buccaneer* (1857) ; ce dernier a produit Kisber (1873) et See Saw, père de Bruce (1879) et de Little Duck (1886), deux des principaux étalons français actuels.

Famille de Darley Arabian. La famille de Darley Arabian est celle qui est représentée par les étalons les plus nombreux. Ce cheval fut importé en Angleterre à la fin du règne de Guillaume III ou dans les premières années de celui de la reine Anne par M. Darley d'Aldby Park dans le Yorkshire. C'était un cheval renommé dans le désert de Palmyre, fils d'un étalon célèbre parmi les Arabes de cette contrée. Amené à Alep, quoiqu'il ne fût pas destiné à la vente, le frère de M. Darley, agent d'affaires en Syrie, réussit à l'acheter. Darley Arabian eut deux fils célèbres, que fit naître Leonard Childers de Carr House près Doncaster ; Flying Childers (appelé aussi Devonshire Childers) et Bartletts Childers (appelé aussi Young Childers), le premier fut vendu au duc de Devonshire, le second à M. Bartlett de Masham, dans le comté d'York. Ces deux étalons ont été la tige des deux branches de la famille de Darley Arabian, que l'on désigne la première par le nom de Flying Childers, la seconde par celui d'Eclipse, arrière-petit-fils de Bartletts Childers.

Flying Childers, né en 1715, mort en 1741, est le premier des grands chevaux de course de l'Angleterre ; il parut sur l'hippodrome à l'âge de six ans, en 1724 ; il ne fut jamais battu et l'emporta toujours sur ses rivaux avec une supériorité écrasante. Si les chiffres donnés étaient exacts, il serait le cheval le plus vite qui ait jamais couru ; on prétend qu'il eût pu parcourir 1 mille (1,609 m.) en une minute. Ceci est légendaire, mais on affirme qu'il fournit 6,429 m. en 6 m. 42 s. et 6,764 m. en 7 m. Il y a de bonnes raisons de douter de ces affirmations et de croire que les vitesses réalisées au XIX^e siècle l'emportent de beaucoup sur les plus remarquables réalisées par les premiers champions du turf. A un autre point de vue, Flying Childers a donné lieu à de vives controverses ; il a été établi qu'il remonte exclusivement à des ancêtres orientaux. Nous reproduisons ici son *pedigree*, c.-à-d. sa généalogie.

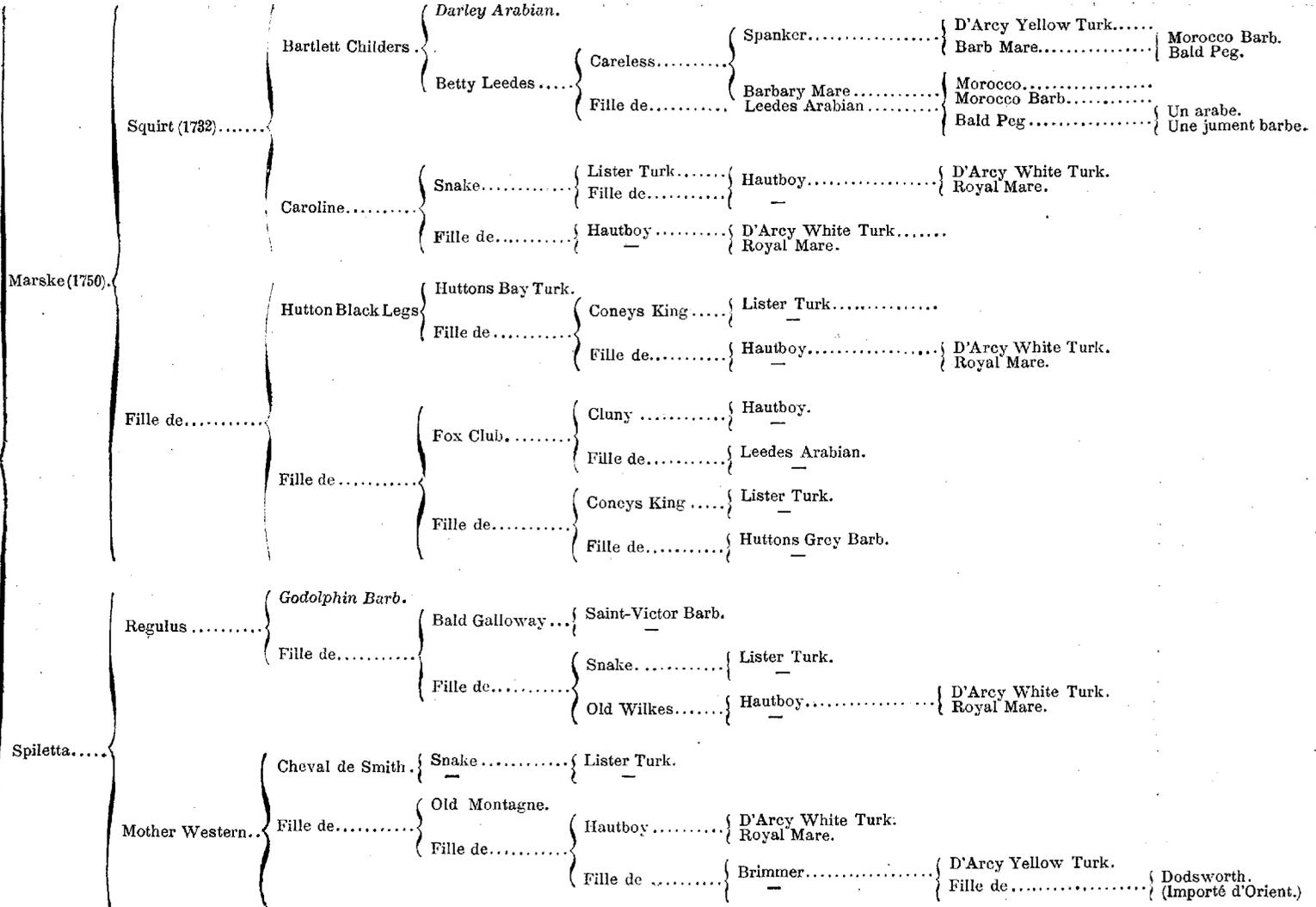


Il en résulte que sa mère était issue de croisements de sang arabe, turc et barbe, et que dans les deux lignes elle descendait de Spanker. Flying Childers était un cheval bai avec quatre balzanes ; il produisit des chevaux grands et forts tels que Plaistow, Blacklegs Second, ou de belles formes tels que Blaze, Win All, Spanging Roger ; ses meilleurs produits furent Blaze (1733) et Snip (1736) ; Snip eut pour fils *Snap* (1750), dont la descendance féminine est encore très bien représentée ; dans le premier *Stud-Book* figuraient une trentaine de poulinières issues de Blaze ou de Snip et par eux de Flying Childers.

La seconde branche de la lignée de Darley Arabian est de beaucoup la plus considérable et la plus illustre. *Bartletts Childers*, qui ne fut jamais entraîné, fut le père de

Squirt (1732), duquel naquit Marske (1750), père de Young Marske (1762) et du fameux Eclipse (1764). Young Marske fut le père de *Shuttle* (1793), dont le sang très rare est très recherché. Nous nous conformons à la théorie admise par le *Stud-Book* qui fait de Marske le père d'Eclipse, la plus grande illustration du turf anglais. Mais la chose a été contestée et on a soutenu, avec de très bonnes raisons, qu'Eclipse était fils de l'étalon Shakespeare qui a couvert sa mère aussi bien que Marske ; Shakespeare était fils d'Hobgoblin par Aleppo, par Darley Arabian ; l'origine paternelle d'Eclipse remonterait toujours à Darley Arabian. Sa lignée maternelle remonte à Godolphin Barb. Nous reproduisons ici le *pedigree* d'Eclipse dressé selon la théorie courante.

Eclipse (1764).



Ainsi qu'on peut s'en rendre compte en consultant ce tableau, il y a dans la généalogie d'Eclipse plus d'une douzaine de juments d'origine inconnue. Parmi les ascendants mâles nous retrouvons la plupart des étalons orientaux qui ont servi à la formation de la race anglaise : Lister Turk ou Stradling, D'Arcy Yellow Turk, Dodsworth, barbe importé dans le ventre de sa mère, Leedes Arabian, Morocco Barb, etc.

Eclipse naquit le 1^{er} avr. 1764, jour d'une éclipse de soleil, que son nom commémore, dans le haras du duc de Cumberland, qui avait acheté sa mère Spiletta pleine par Marske (ou Shakespeare). A la mort du duc, Eclipse fut acheté par un marchand de Smithfield nommé Wildman pour la somme de 75 guinées. C'était un cheval alezan dont l'aspect frappa sur-le-champ les connaisseurs par la parfaite régularité de ses formes. « La ligne supérieure était droite et rigide, les grandes cavités se montraient parfaitement dessinées et logeaient à l'aise les principaux viscéres. L'avant-main était gracieuse et belle ; les épaules offraient de la hauteur ; elles étaient larges et fortement inclinées en arrière ; le membre antérieur était puissant dans toutes ses divisions, l'encolure avait de la longueur et de la souplesse, le chanfrein était prolongé ; la tête bien placée et bien faite offrait tous les caractères de la noblesse et de l'intelligence ; l'œil était beau, vif, plein d'expression dans le regard ; les naseaux s'ouvraient comme chez le cheval de race. L'arrière-main était musculeuse et puissamment accusée par l'écartement des hanches ; les quartiers présentaient l'image de la force, le jarret était large, net, évidé, plein de ressort ; les pieds étaient admirablement conformés ; les allures étaient fermes, la démarche élastique. La robe était d'un bel alezan vif, relevé en tête par une lisse prolongée et sur le membre postérieur gauche par une balzane bien chaussée ; il avait également des taches noires sur la croupe, particularité qui s'est perpétuée dans sa descendance ; les crins étaient d'une grande finesse. » (Gayot.) La respiration d'Eclipse était très bruyante, s'entendait de loin, au point qu'on put l'accuser de cornage.

Il fut amené sur l'hippodrome, par le capitaine O'Kelly qui avait acquis la moitié de sa propriété et débuta à l'âge de cinq ans, à Epsom, le 3 mai 1769, dans le prix des nobles et des gentlemen, course de 4 milles en partie liée ; dès la première épreuve, il prouva sa supériorité sur ses quatre concurrents ; son propriétaire paria alors 100 guinées contre 50 qu'il placerait tous les chevaux ; le pari tenu, il déclara qu'Eclipse arriverait premier et qu'aucun autre ne serait placé, c.-à-d. que les autres seraient distancés de plus d'un *furlong* (200 m. environ). Il gagna son pari. Eclipse disputa dix-huit courses et ne fut jamais battu, jamais touché de la cravache ni de l'éperon ; quand il défit à Newmarket Bucephalus, jusqu'alors invaincu, on pariait pour lui dans la proportion de 15 pour gagner 1 ; ce qu'on appelle « payer quinze » ($15/1$) ; plus tard, on paria jusqu'à $1/70$. Il termina sa carrière de courses le 4 oct. 1770 ; et le capitaine O'Kelly, qui avait racheté 1,000 livres la seconde moitié du cheval, refusa de le vendre pour 11,000 guinées ; il demanda, dit-on, 20,000 livres sterling, plus une rente viagère de 300 livres et trois poulinières de pur sang. Il le conserva, et, de 1771 au 26 févr. 1789, l'employa à la reproduction à Epsom, demandant un prix de 50 guinées par saillie, le prix le plus élevé qu'on exigeait à cette époque. Eclipse laissa trois cent cinquante-quatre produits vainqueurs dans huit cent cinquante-deux courses d'une valeur de quatre millions de francs, non compris les pièces d'orfèvrerie, les paniers de vin, etc.

Parmi les nombreux fils d'Eclipse, quatre seulement ont propagé sa descendance en ligne masculine jusqu'à notre époque, beaucoup en ligne féminine ; les quatre premiers sont : Potooooo qui on appelle Pot-8-os (1773), King Fergus (1775), Joe Andrews (1778) et Mercury (1778). De ces quatre lignées, la plus importante est la première. Pot-8-os fut père de Waxy, Champion, Tyrant. Waxy (1790) fut engendré par Maria, fille d'Herod et Lisette

(1772) par Snap ; il a donné naissance aux plus célèbres coursiers et étalons du XIX^e siècle ; parmi ses fils il y a lieu de distinguer ceux qu'il eut de Penelope : *Whalebone* (1807), Web (1808), Woful (1809), Wire (1811), Whisker (1812) ; Penelope était fille de Trunspator (1782) et de Prunella (1788) par Highflyer et Promise (fille de Snap) ; citons encore un autre fils de Waxy, Waxy Pope (1806).

Whalebone eut pour fils Camel (1822) et Sir Hercules (1826), ancêtres de deux excellentes lignées. De Camel naquirent Defence (1824), père de The Emperor, père de *Monarque* (1852), le célèbre étalon français (V. les Courses en France), et Touchstone (1831), père d'Orlando, de Newminster et de Plutus ; Orlando (1841), père de Taddington (1848), eut pour petit-fils Wellingtonia, le père de Plaisanterie ; Newminster (1848) est le père d'Hermit, d'Adventurer, et de Lord Clifden ; d'Hermit (1864) sont issus Saint-Blaise (1880) et Tristan (1878). Nous retrouverons *Plutus* parmi les étalons français. — Sir Hercules eut pour fils Birdcatcher (1833) et Faugh-a-Ballagh (1841), nés tous deux de Guiccioli (1823) et Gemma di Vergy (1854). *Birdcatcher* (1833) donna naissance à The Baron (1842) et Saunterer (1854) ; The Baron, allié à la célèbre Pochontas (1837), lui donna Stockwell (1849) et Rataplan (1850). De *Stockwell* naquirent d'excellents chevaux tels que *Blair Athol* (1861), père de Silvio, *Lord Lyon* (1863), père de Minting (1883), *Doncaster* (1870), père de *Bend'Or* (1877), père d'*Ormonde* (1883). Les descendants de *Stockwell* sont comme lui alezans et chez plusieurs (par exemple *Doncaster*) on retrouve les marques noires qui caractérisaient leur aïeul et qu'il tenait d'Eclipse. — Un troisième fils de *Whalebone*, Waverley (1817), père de The Saddler (1828), a perpétué sa lignée. Le sang de *Whalebone* est actuellement un des plus appréciés, et c'est la famille qui a produit le plus de vainqueurs, remportant depuis trente ans près de la moitié des Derbys ; ses représentants sont les étalons les plus appréciés pour leur force et leur courage à la lutte ; on recommande, en particulier, le croisement des deux grandes lignées issues de *Whalebone* par Camel et par Sir Hercules. A ce point de vue, on cite les produits de Sterling (fils d'Oxford par Birdcatcher), *Isonomy* et *Energy* : le premier a dans son *pedigree* sept croisements de Waxy, dont cinq de *Whalebone* et un de Shuttle. Toute cette famille de *Whalebone*, de même que la plupart des descendants d'Eclipse, a généralement la robe alezane.

Parmi les fils de Waxy, il nous faut relever encore le nom de Whisker (1812) qui engendra The Colonel (1825) et Economist (1825) ; de celui-ci naquit Harkaway (1834), père de *King Tom* (1851), père de *Kingcraft* (1867).

Revenons maintenant aux autres fils d'Eclipse. King Fergus (1775) est le fondateur d'une famille qui fut, au milieu du siècle, la plus fameuse et la plus célèbre et n'a été surpassée que par celle de Waxy et *Whalebone*. De son fils Beninbrough (1791) naquit *Orville* (1799), le meilleur cheval de son temps, père d'*Emilius* (1820) ; celui-ci fut un reproducteur renommé, père de Priam (1827) et Plenipotentiary (1831) ; à un autre fils d'Orville, Muley (1810), se rattachent Chesterfield (1834) et Hero (1843). — Le fils d'Eclipse, Joe Andrews (1778), fut père de Dick Andrews (1797), dont descendent Tramp (1810), Lottery (1820), Liverpool (1828), Sheet Anchor (1832), Lanercost (1835), Weatherbit (1842), Beadsman (1855) et Blue Gown (1865). Enfin, d'un quatrième fils d'Eclipse, Mercury (1778), naquit Gohanna (1790), fils d'une jument de la famille d'Herod, comme Waxy, avec lequel il eut plusieurs luttes mémorables. Sa descendance ne vaut pas celle de son cousin ; on y relève les noms de Golumpus (1802), Catton (1809), Mulatto (1823), Royal Oak (1823) et Slane (1833).

Famille de Godolphin Barb. La famille de Godolphin Barb, la dernière venue en Angleterre, a été cependant la première célèbre, son champion, Matchem, étant né dès la seconde génération. Elle est représentée, en ligne masculine, par beaucoup moins de noms que les deux autres et tend à s'éteindre. Dans les croisements, elle a fourni

souvent aux autres familles des juments d'un mérite exceptionnel. Son auteur, Godolphin Barb, fut importé en Angleterre vingt ou trente années après Darley Arabian. C'était un cheval bai brun, avec une trace de balzane au pied postérieur droit, d'une musculature puissante, manquant de grâce; il avait quinze paumes de haut (1^m52), ce qui explique les prompts succès de sa descendance, comparée à celle des autres étalons arabes, plus petits et moins puissants, qui ne se fortifia tout à fait qu'après une acclimatation et une sélection prolongée pendant plusieurs générations. Il paraît certain qu'il était barbe, bien qu'on l'ait souvent désigné comme arabe. Il fut acheté en France, où on l'avait employé, dit-on, à traîner un tonneau d'arrosage. On le donna à lord Godolphin dont il prit le nom, selon l'usage. Dédaigné d'abord, il fut employé au haras comme bote-en-train; un jour que l'étalon Hobgoblin refusait de saillir la jument Roxana (par Bald Galloway et une fille d'Akaster Turk issue d'une fille de Leedes Arabian), celle-ci fut accouplée à Godolphin Barb. Le produit fut Lath (1732), dont la qualité fit apprécier celle de son père. Les principaux fils de Godolphin Barb furent: Cade (1734), Regulus, Babraham, Bajazet, Tamerlan, Phoenix, Sultan, etc. De Cade, naquit *Matchem* (1743) qui illustra la famille. C'était un cheval bai brun de plus de quinze paumes de haut; le premier du fameux trio (*Matchem*, *Herod*, *Eclipse*) qui, au milieu du XVIII^e siècle, affirma nettement la supériorité de la race implantée en Angleterre sur les chevaux orientaux et fit à peu près abandonner les reproducteurs importés directement. Il est de dix ans l'aîné d'*Herod*, de seize ans l'aîné d'*Eclipse*.

Son père était Cade par Godolphin Arabian et Roxana; celle-ci, fille de Bald Galloway par Saint-Victor's Barb; la mère de *Matchem* était Partner Mare par Brown Farewell et une fille de Brimmer; Brown Farewell était petit-fils d'Oglethorpe Arabian par son père Makeless; la fille de Brimmer était issue de cet étalon et d'une fille de Place's White Turk; nous rappelons que Brimmer naquit de D'Arcy Yellow Turk et d'une fille de Dodsworth et d'une jument barbe. Le sang barbe domine donc de beaucoup. *Matchem* courut de cinq à dix ans, gagna presque toujours, onze fois sur treize; il parcourut 6,220 m. en 7 m. 20 s. à ce qu'on dit; nous avons le relevé certain d'une épreuve sur cette distance en trois manches, où sa plus grande vitesse fut de 7 m. 40 s.; ces vitesses ont été dépassées, mais restent très remarquables. Comme étalon, *Matchem* eut une grande réputation; le prix de ses saillies fut successivement élevé de 5 à 25 guinées jusqu'à l'âge de trente-trois ans où il mourut; elles rapportèrent à son propriétaire, sir Fenwick de Byell (Northumberland), la somme de 425,000 fr. Ses produits directs, au nombre de trois cent cinquante-quatre, gagnèrent, de 1764 à 1786, huit cent un prix, valant 3,777,425 fr., non compris les objets d'art. Le meilleur fils de *Matchem* fut *Conductor* (1767), né d'une fille de Snap; il donna *Trumpator* (1782). Par les deux fils de celui-ci, *Sorcerer* (1790) et *Paynator* (1791), le sang de Godolphin a été transmis jusqu'à notre époque. *Sorcerer* fut le père de *Soothsayer* (1808), de *Comus* (1809), et de *Smolensko* (1810); de *Comus* naquit *Humphrey Clinker* (1822), père de *Melbourne* (1834); celui-ci a produit *West Australian* (1850), le meilleur cheval de son temps, et des juments célèbres, *Blink Bonny* (1854) et *Canezou* (1845), sans parler de l'étalon français Ruy Blas, père de *Nubienne* (1876). La ligne de *West Australian* est représentée par l'excellent étalon *Barcaldine*. On rattache à *Melbourne* l'étalon *Thormanby* (1857), père d'*Atlantic*, qui a produit en France *Le Sancy* (1884) et *Fitz Roya* (1887). — *Paynator* eut *Docteur Syntax* (1811) dont la fille *Beeswing* (1833) fut une jument et poulinière réputée. La famille de Godolphin Barb a hérité de la haute taille de son ancêtre et souvent donné des chevaux de course de très grande dimension.

Pour compléter dans une certaine mesure cet exposé nécessairement trop rapide, nous placerons ici une liste

des principaux étalons dont plusieurs produits ont gagné une des trois courses classiques anglaises: le Derby (D), les Oaks (O), le Saint-Léger (L), ou le Grand Prix de Paris (G).

Herod: Bridget (O), Faith (O), Maid of the Oaks (O), Phenomenon (L).

Florizel (fils d'*Herod*): Diomed (D), Eager (D), Tartar (L), Ninetythree (L).

Nighflyer: Noble (O), Sir Peter (D), Skyscraper (D), Violante (O), Omphale (L), Cowslip (L), Spadille (L), Young Flora (L).

Sir Peter (D): Sir Harry (D), Archduke (D), Ditto (D), Paris (D), Hermione (O), Parasite (O), Ambrosio (L), Fyldener (L), Paulina (L), Petronius (L).

Phantom: Cedric (D), Middleton (D), Cowbeb (O).

Sweetmeat: Macaroni (D), Mince meat (O), Mincepie (O).

Monarque: Gladiateur (D, G, L).

Parmesan (fils de *Sweetmeat*): Favonius (D), Cremorne (D, G).

Buccaneer: Kisler (D, G), Formosa (O, L), Brigantine (O).

See *Saw* (fils de *Buccaneer*): Bruce (G), Little Duck (G).

Eclipse: Young Eclipse (D), Soltram (D), Sergeant (D), Annette (O).

Pot-8-os: Waxy (D), Champion (D, L), Tyrant (D), Nightshade (O).

Waxy (D): Pope (D), Whalebone (D), Blucher (D), Whisker (D), Music (O), Minuet (O), Corinne (O).

Whalebone (D): Moses (D), Lapdog (D), Spaniel (D), Caroline (O).

Woful: Augusta (O), Zinc (O), Theodore (L).

Whisker (D): Memnon (L), The Colonel (L).

Orville (L): Octavius (D), Emilius (D), Ebor (L).

Tramp: Saint-Giles (D), Dangerous (D), Barefoot (L).

Emilius (D): Priam (D), Plenipotentiary (D), Oxygen (O), Mango (L).

Priam (D): Miss Seltz (O), Industry (O), Crucifix (O).

Sir Hercules: Coronation (D), Faugh-a-Ballagh (L), Birdcatcher (L).

Touchstone (L): Cothstone (D), Orlando (D), Surplice (D, L), Mendicant (O), Blue Bonnet (L), Newminster (L).

Birdcatcher (L): Daniel O'Rourke (D), Songstress (O), Knight of Saint-George (L), Warlock (L), The Baron (L).

Stockwell (L) (fils de *The Baron*): Blair Athol (D, L), Lord Lyon (D, L), Doncaster (D), Regalia (O), Saint-Albans (L), Caller Ou (L), The Marquis (L), Achievement (L).

Newminster (L): Musjid (D), Hermit (D), Lord Clifden (L).

King Tom: Kingcraft (D), Tormentor (O), Hippias (O), Hannah (O, L).

Lord Clifden (L): Jannette (O, L), Hawthornden (L), Wenlock (L), Petrarch (L).

Adventurer: Pretender (D), Apology (O, L), Wheel of Fortune (O).

Blair Athol (D, L): Silvio (D, L), Craig Millar (L).

Hermit (D): Shotover (D), Saint-Blaise (D), Lonely (O).

Hampton: Merry Hampton (D), Ayrshire (D), Rêve d'Or (O).

Bend'Or (D): Ormonde (D, L).

Sterling: Harvester (D), Paradox (G).

Matchem: Teetotum (O), Hollandaise (L).

Melbourne: West Australian (D, L), Blink Bonny (D, O), Sir Tatton Sykes (L).

On trouvera un complément utile dans le *pedigree* de Blair Athol que nous donnons ci-après comme modèle de ces tableaux de généalogie hippique. Ce cheval, un des plus remarquables qui aient été élevés en Angleterre, vainqueur du Derby et du Saint-Léger, second du Grand Prix de Paris, vendu pour la somme de 12,000 guinées qui n'avait pas encore été atteinte aux enchères publiques, avait parmi ses ancêtres les plus célèbres étalons anglais du XVIII^e et

			Sir Hercules (1826)....	Whalebone (1807).....	Waxy* (1790). Penelope (1798).
		Birdcatcher** (1833)..	Peri (1822).....	Wanderer (1790).	Thalestris (1809).
			Bob Booty (1804).....	Chanticleer (1787).	Ierne (1790).
	**	The Baron (1842).....	Guiccioli (1823).....	Flight (1809).....	Escape (1802).
				Whisker* (1812).....	Young Heroine.
			Economist (1825).....	Waxy* (1790).	Penelope (1798).
		Echidna (1838).....	Floranthé (1818).....	Octavian (1807).	Caprice (1797).
			Blacklock (1814).....	Whitelock (1803).	Coriander Mare (1799).
	**	Stockwell (1849).....	Miss Pratt (1825).....	Gadabout (1812).....	Orville** (1799).
			Sultan (1816).....	Selim (1802).....	Minstrel (1803).
			Bacchante (1809).....	Alexander Mare (1790).	Buzzard (1787).
		Glencoe (1831).....	Tramp (1810).....	Williamson's Ditto (1800).	Sœur de Calomel (1791).
			Trampoline (1825).....	Dick Andrews (1797).	Gohanna Mare.
		Pocahontas (1837).....	Web (1808).....	Waxy* (1790).	Penelope (1798).
			Orville** (1799).....	Beningbrough (1791).	Evelina (1791).
			Muley (1810).....	Whiskey (1789).	Young Giantess (1790).
		Marpessa (1830).....	Eleanor * O (1798).....	Wiskey (1789).	Young Noisette (1789).
			Clare (1824).....	Gohanna (1790).	Amazon (1799).
			Harpalice (1814).....	Trumpator (1782).	Young Giantess (1790).
			Sorcerer (1796).....	Sir Peter* (1784).	Alexina (1788).
	* et **	Blair Athol (1861).....	Comus (1809).....	Sir Peter* (1784).	Hyale (1797).
			Humphrey Clinker (1822).....	Clinker (1805).....	Tandem (1773).
			Clinkerina (1812).....	Pewet (1786).....	Termagant.
		Melbourne (1834).....	Cervantes (1806).....	Don Quixote (1784).....	Eclipse (1764).
			Fille de (1825).....	Evelina (1791).....	Grecian Princess (1770).
			Fille de (1818).....	Golumpus (1802).....	Highflyer (1774).
			Partisan (1811).....	Fille de (1810).....	Termagant.
			Gladiator (1833).....	Walton (1799).....	Gohanna (1790).
			Pauline (1826).....	Parasol (1800).....	Catherine (1795).
			Plenipotentiary (1831).....	Moses* (1819).....	Paynator (1791).
		Queen Mary (1843).....	Harriett (1819).....	Quadrille (1815).....	Sœur de Zodiac.
			Fille de.....	Emilius* (1820).....	Sir Peter* (1784).
			Myrrha (1830).....	Whalebone* (1807).....	Arethusa (1792).
				Gift (1818).....	Pot-8-os (1773).
					Prunella (1788).
					Whalebone* (1807).
					Gohanna Mare.
					Selim (1802).
					Canary Bird (1806).
					Orville** (1799).
					Emily (1810).
					Pericles (1809).
					Selim Mare (1812).
					Waxy* (1790).
					Penelope (1798).
					Young Gohanna (1810).
					Sœur de Grazier (1803).

* gagnant du Derby. — ** gagnant du Saint-Leger. — O gagnant des Oaks.

du XIX^e siècle, et les plus célèbres juments, les deux seules qui aient gagné le Derby, Eleanor et Blin Bonny ; la première réunit le sang d'Eclipse, Herod, Matchem et Snap ; la seconde celui des sept principales familles : Matchem, Sorcerer, Sir Peter, Buzzard, Snap, Shuttle, Orville et Waxy ; en outre, Pocahontas dont nous reparlerons.

Il faut remarquer en effet que si la règle adoptée par le *Stud-Book* anglais, qui donne la prépondérance à la lignée masculine, est une règle conforme aux faits, cependant le rôle des juments dans l'amélioration de la race ne doit pas être négligé ; il est moindre parce que chacune ayant moins de produits, on est obligé de les employer presque toutes à la reproduction, tandis que la sélection s'exerce bien plus complètement sur les étalons, parmi lesquels il est aisé de choisir seulement les plus remarquables. Assez fréquemment d'ailleurs les juments qui avaient obtenu sur le turf les plus grands succès se sont peu distinguées au haras ; tandis que d'autres qui avaient couru obscurément ou n'avaient même pas été entraînées ont donné un ou plusieurs produits remarquables. Le mérite de la fécondité n'est pas toujours allié avec celui de la qualité des produits. Ainsi New Star, mère de Newmarket, puis de Ténébreuse en 1884, est restée vide les six années suivantes. Parmi les juments anglaises qui ont également réussi sur l'hippodrome et au haras, nous citerons : Beeswing, mère de Newminster ; Alice Hawthorn, mère de Thormanby ; Crucifix (qui gagna les Deux Mille Guinées et faillit enlever le Derby), mère de Surplice ; Canezou, mère de Fazzoletto ; enfin la mère de Blair Athol, Blink Bonny. En revanche, parmi les reproductrices les plus remarquables qui n'ont pas brillé sur l'hippodrome, nous citerons, outre Penelope dont nous avons déjà signalé les fécondes alliances avec Waxy, Queen Mary, Paradigm et Pocahontas. Queen Mary, saillie par Melbourne, donna Blink Bonny ; saillie par Mango et Lanercost, elle donna Haricot, mère de Caller Ou (gagnant du Saint-Leger). Paradigm eut successivement de Stockwell Lord Lyon et Achievement (gagnant du Saint-Leger). Pocahontas (1837) est la jument la plus illustre comme reproductrice ; fille de Glencole et Marpessa, elle ne put gagner une seule course ; alliée à The Baron, elle produisit Stockwell et Rataplan ; alliée à Harkaway elle donna King Tom ; à Knight of Saint-George elle donna Knight of Saint-Patrick ; à Nutwith, Knight of Cars ; tous ces chevaux furent des animaux de haute taille et de forte structure, dépassant 16 paumes ; la qualité la plus apparente de Pocahontas était, en effet, la longue et haute taille ; elle avait plus de 15 paumes de haut ; elle-même produisit encore deux juments qui firent merveille à leur tour : Ayacanora par Birdcatcher et Araucaria par Ambrose ; cette dernière fut la mère de Chamant (gagnant de Middle Park et de Deux mille Guinées, claqué avant le Derby) par Mortemer et de Rayon d'Or (gagnant du Saint-Leger) par Plageolet, deux des chevaux français les plus remarquables qui aient couru en Angleterre ; alliée à Chattanooga, fils d'Ayacanora, elle produisit Wellingtonia. On cite encore comme poulinière Manganese (1853), par Birdcatcher et Moonbeam, fille de Tomboy et Lunatic (par The Prime Minister et Maniac, fille de Shuttle) ; Manganese, unie à Rataplan, donna Mandragora, mère d'Apology (par Adventurer), gagnante des Oaks et du Saint-Leger ; elle eut aussi pour fille Mineral : celle-ci, alliée à Lord Clifden, fut mère de Wenlock (gagnant du Saint-Leger) ; vendue en Hongrie, elle y eut de Buccaneer le fameux Kisber (gagnant du Derby et du Grand Prix).

Dans les croisements, on attache grande importance non seulement aux formes de la poulinière, que l'on recherche autant que possible grande et allongée, à larges hanches, sur le modèle de Pocahontas, et d'une santé irréprochable, mais aussi à ses ascendants, au sang ; de judicieux croisements combinés avec un art et des précautions qu'on négligeait parfois au siècle dernier sont le secret de la moitié du succès des grands éleveurs. Sans aller aussi loin dans la voie des unions consanguines qu'on fit dans la

famille de Betty Leedes (V. le pedigree de Flying Childers), ils cherchent souvent à se rapprocher du sang d'un étalon remarquable en multipliant les croisements de ses divers descendants. Nous avons dit comment on combine avec soin les deux branches issues de Whalebone ; de même, en France, celles issues de Monarque. Ces croisements ont eu pour résultat de si fréquentes alliances entre les familles chevalines que non seulement tout pur sang actuel réunit le sang d'Eclipse, de Matchem et d'Herod, mais que souvent tel qui appartient à une famille par son ascendance masculine directe a beaucoup plus du sang de telle autre famille à qui se rattachent plusieurs femelles de sa généalogie.

LE *STUD-BOOK*. — *Le système généalogique*. Le système anglais, qui a donné à l'institution des courses une immense prospérité, amélioré la race chevaline dans des proportions étonnantes et créé pour l'Angleterre une source de fortune considérable dans l'élevage du pur sang, repose sur deux principes empruntés aux Arabes : relevé précis de la généalogie des bons chevaux, constatation de leur mérite par les épreuves publiques. Les Arabes avaient maintenu ou formé une race de chevaux d'une valeur exceptionnelle à l'aide de ces pratiques très simples ; constatant que les qualités du coursier, et notamment la vitesse, sont héréditaires, ils attachaient un prix exceptionnel à la généalogie de leurs chevaux, tenant avant tout à ceux qui descendaient de la famille la plus réputée (d'une des cinq juments du Prophète), s'attachant avant tout à n'allier les uns aux autres que des chevaux de race noble et à en maintenir la pureté ; enfin, éliminant au moins comme reproducteurs ceux des chevaux nobles qui se montraient inférieurs ou dégénérés dans les courses ou exercices auxquels ils les employaient. Ces règles, suivies pendant des siècles, n'ont pas cessé de maintenir la supériorité du cheval arabe (V. RACES CHEVALINES). Elles étaient indispensables et, dès qu'on s'en est écarté, la race a dégénéré. Dans les différents pays européens, en Italie, en France, on a souvent importé des chevaux d'Orient, spécialement des arabes ; en Espagne, la race fut importée par les musulmans ; pendant longtemps, on y dressa des certificats généalogiques d'après le système arabe ; quand on eut cessé il arriva, comme dans les autres pays européens, que des alliances avec les autres races chevalines d'un mérite moins confirmé firent disparaître en peu de temps les qualités de la race noble. Au contraire, lorsque, en Angleterre, on eut adopté dans les haras les règles suivies par les Arabes, les résultats furent admirables ; ces règles, appliquées avec plus de méthode et par un peuple plus riche, ont permis en peu d'années de dépasser de beaucoup les succès obtenus en Arabie. Les Anglais ne se sont pas contentés de dresser avec un soin scrupuleux la généalogie de leurs chevaux nobles et, une fois la race formée, de veiller à ce qu'aucune intrusion de sang étranger n'en vint altérer les qualités ; grâce aux courses, épreuves publiques multipliées, ils ont pu pratiquer une sélection méthodique, n'employer comme reproducteurs que les chevaux nobles d'une qualité confirmée, de manière à fixer et accroître indéfiniment celle-ci. Le cheval anglais pur sang, qui est le résultat de cette sélection, a prouvé sa supériorité à tous les points de vue pour la vitesse et l'endurance, comme cheval de chasse et cheval d'armes, comme cheval de selle et d'attelage, au galop et au trot ; il transmet sa supériorité aux autres races, et les alliances qui donnent naissance aux chevaux de demi-sang ne sont pas un des moindres profits pour l'élevage.

L'origine du pur sang est, ainsi que cela ressort du récit fait ci-dessus, une colonie d'étalons et de juments d'Orient établie en Angleterre, surtout dans le haras royal, à la fin du XVII^e siècle. Ces chevaux n'étaient qu'exceptionnellement de la race noble d'Arabie, les barbes et les tures, de plus haute taille, s'étant plus vite acclimatés et ayant plus tôt produit de beaux chevaux du type anglais. Toutefois, l'étalon le plus fécond, celui dont la descendance directe est le mieux représentée aujourd'hui, est ce Darley

Arabian, qui appartenait à la plus pure race arabe, celle des kochlanis (V. RACES CHEVALINES). On a dit souvent que la race anglaise pur sang résultait d'un croisement entre la race arabe et la race indigène ; ceci est complètement inexact ; elle descend d'une colonie de chevaux orientaux ; il est possible, vraisemblable même, que quelques juments anglaises ont mêlé leur sang à celui des reproducteurs étrangers, mais on peut dire que, même parmi les treize ou quatorze juments inconnues du pedigree d'Eclipse, la plupart devaient être d'origine orientale ; pour Flying Childers, on a démontré que toutes l'étaient. On peut donc dire que le pur sang anglais résulte d'un croisement entre chevaux arabes, turcs et barbes, accompli en Angleterre à la fin du xvii^e et dans la première moitié du xviii^e siècle. Grâce aux courses et à la sélection intelligente dont elles fournissaient les éléments, la supériorité de la race acclimatée fut bientôt telle qu'on dut laisser de côté, puis exclure les croisements avec les chevaux arabes, même les meilleurs, leurs produits restant très inférieurs à ceux des étalons et poulinières anglaises.

Le Stud-Book anglais. A la fin du xviii^e siècle, on éprouva le besoin, pour assurer la pureté de la race, de réunir les différents livres de haras et certificats généalogiques en un ouvrage d'ensemble. « C'est alors que vint l'idée d'une publication générale, authentique, et que fut arrêtée la rédaction d'un seul livre généalogique qui, résumant avec soin tous les renseignements disséminés dans les divers recueils, offrit la généalogie et descendance de tous les chevaux nés en Angleterre des étalons et des poulinières de pur sang. » (Gayot.) Ce livre intitulé : *The General Stud-Book containing pedigrees of races horses*, fut rédigé en 1791. Il fut précédé d'une introduction historique (publiée en 1808 avec l'ouvrage), qui reste le document fondamental pour l'histoire de la formation de la race. Depuis, le travail a été continué jusqu'à nos jours et, à des intervalles réguliers, donne la liste de tous les pur sang existant en Angleterre ; il fait loi dans le monde entier, et les publications analogues entreprises sur le continent s'y réfèrent pour les généalogies. Les discussions sur l'origine de la race n'ont plus qu'un intérêt archéologique, car celle-ci est considérée comme fixée et on peut définir pur sang tout cheval inscrit au Stud-Book anglais (publié aujourd'hui par M. Weatherby) ou descendant exclusivement d'ancêtres qui y figurent. Deux chevaux seulement, mentionnés dans l'introduction, sont antérieurs au xviii^e siècle. Byerly Turk, connu dès 1689, et Counsellor, né chez M. Egerton en 1694, fils de Lord d'Arcy's Counsellor, par Lord Lonsdale's Counsellor, par Shaitesbury Turk et une sœur de Spanker, toutes les juments de son pedigree étant de race orientale. Darley Arabian, qu'il ait été ou non importé avant 1700, n'eut pas de produit avant cette date ; le premier connu est Manica (1707). Parmi les plus anciens chevaux, on cite encore Grey Ramsden (1704) et Bay Bolton (1705).

Le caractère du Stud-Book et les garanties qu'il offre ont été très bien analysées par E. Gayot (*Etudes hippologiques*, t. I, p. 133). « C'est avec justice que j'ai appelé le Stud-Book un dictionnaire historique des différentes familles chevalines d'une même race, la race de pur sang, car, en compulsant les différents Stud-Books, on trouvera la relation historique des migrations diverses de ce cheval dont l'identité sera facilement admise, d'ailleurs, sur les indications précises que contient maintenant le Stud-Book, lesquelles relatent les inscriptions antérieures, s'il y a lieu : le nom de l'individu, la couleur de sa robe, l'année de sa naissance, le nom du ou des propriétaires, et tous les détails qui intéressent le pedigree, c.-à-d. l'exposition complète et nominale de la parenté et des alliances, tant en ligne directe qu'en ligne collatérale, avec les diverses familles dont se compose la grande race pure ou primitive. C'est ainsi que le Stud-Book est devenu le livre par excellence pour l'amateur de courses, le dépositaire fidèle des chevaux ou des poulinières dont les produits avaient obtenu

les plus brillants succès d'hippodrome. On conçoit que l'étude des rapprochements faits entre les différentes familles, à l'issue des épreuves qui constatent la valeur de chaque produit, rende illusoire et parfaitement insignifiante l'inscription d'un intrus, et que cette noblesse, illégitimement accordée, cette place usurpée ne mènent pas bien loin ; car, à moins d'être au nombre des fanatiques aveugles du sang, on n'accepte guère que des faits, et l'on repousse sans pitié les plus belles individualités lorsque de bons états de service ne viennent pas les recommander. Il ne faut donc pas attacher une importance plus considérable que de raison à la fraude, nécessairement inévitable, qui introduit de temps à autre, parmi les plus nobles et les plus purs sujets de la race, quelques individus entachés d'un germe d'ignobilité, soit paternelle, soit maternelle. Je sais un éleveur en France qui a eu recours à un pareil subterfuge et dont les produits maintenant ne trouvent plus placement nulle part. C'est le châtimement bien mérité d'une faute grave, inexcusable. Un producteur n'a pas de moyen plus assuré de discréditer ses écuries. L'ignorance seule peut le porter à une fraude coupable dont il devient fort heureusement ainsi la première, la principale et bientôt même la seule victime. Voilà pour les inscriptions fausses, illégitimes, inévitables de loin en loin, sans doute, mais exceptionnelles et rares cependant avec le contrôle sévère qu'exercent aujourd'hui l'administration en France et les particuliers en Angleterre. » Les derniers exemples authentiques de mélange de sang indigène avec le sang pur remontent au milieu du siècle passé. En 1750, parut en courses Sampson, né en 1745 dans le nord de l'Angleterre ; c'était un cheval noir, d'une taille et d'une force extraordinaires, qui obtint de réels succès ; son fils, Engineer (1755), bai brun, marcha sur ses traces ; de même, le fils de celui-ci, Mambino (1768), cheval gris ; pendant quelque temps, cette famille nouvelle fut très appréciée et recherchée dans les croisements ; mais, comme les races métisses, elle dégénéra bientôt et on élimina des haras de chevaux de pur sang tous les individus qui lui appartenaient.

Supériorité du pur sang anglais. Vers la même époque, on renonça complètement à l'emploi dans les haras de chevaux arabes ; on reconnut que la race formée par la sélection pratiquée depuis un demi-siècle était très supérieure à celle qui en avait fourni les premiers éléments ; Byerly Turk, ou Darley Arabian, était le point de départ, mais le résultat était Herod ou Eclipse, très supérieurs à leur ancêtre en taille, en force, en vitesse, et transmettant à leurs descendants ces qualités. On continua assez longtemps l'emploi parallèle de la race orientale et de la race acclimatée, espérant trouver dans les chevaux étrangers quelque étalon comparable aux ancêtres de Flying Childers ou de Matchem et donnant de tels produits. On établit à Newmarket une course spéciale pour chevaux arabes ; il fallut y renoncer ; l'écart était trop grand entre eux et les chevaux de pur sang anglais ; même l'alliance d'un arabe et d'un pur sang donnait toujours un produit de qualité inférieure ; dans la course pour la Coupe de Goodwood, on dut accorder une décharge de 8 kilogr. aux produits d'un anglais et d'un arabe, turc ou persan, et de 16 kilogr. aux produits de père et mère arabes, turcs ou persans. L'expérience a prouvé que ceci ne suffisait pas pour égaliser les chances. Même en Asie, particulièrement au Bengale, la supériorité du pur sang anglais s'est affirmée avec éclat ; les meilleurs chevaux arabes ou persans sont battus par de médiocres anglais. Leur plus grand exploit a été de faire 3,200 m. en quatre minutes, ce que feraient aisément tous les chevaux de trois ans entraînés en France ou en Angleterre. Cette question, soulevée à plusieurs reprises et vivement agitée en France au milieu de ce siècle, est tout à fait résolue ; non seulement la supériorité du cheval anglais de pur sang est certaine, mais l'avance prise par lui est telle qu'il n'y aurait nul avantage à tenter une nouvelle acclimatation d'arabes, tels que ceux qui furent les ancêtres de la race inscrite au Stud-Book anglais. Cela n'est

nullement désirable, car la race ne se détériore nullement depuis son acclimatation et il n'y a nulle raison de renouveler le contact avec le type originel. Ceci n'a rien de surprenant, car le cheval n'est pas le seul être perfectionné par l'homme. Mathieu de Dombasle l'a bien expliqué. « Nous n'allons pas redemander au Bengale, au Japon, au Mexique, le type du rosier, du camélia, du dahlia, dont les soins de l'homme ont su tirer chez nous tant de variétés plus belles que les types. La pomme de terre est aujourd'hui, entre les mains de nos cultivateurs, infiniment supérieure à ce qu'elle était au moment de son introduction et à ce qu'elle est encore dans les Andes. Nos céréales, nos légumes, nos fruits les plus succulents, qui sont presque tous originaires des contrées orientales, ont-ils besoin qu'on ait recours aux types primitifs pour que les espèces se perpétuent avec tous les perfectionnements qu'ils tiennent d'une culture intelligente et soigneuse ? » Le cheval n'échappe pas à la loi commune. La seule condition est que l'on continue à employer la méthode qui a produit les perfectionnements ; ils sont dus à l'institution des courses.

Une question plus controversée a été celle de l'endurance du pur sang ; on a soutenu que, produit en vue des courses, entraîné trop tôt, trop maigre et trop nerveux, c'était un être artificiel, incapable de résister aux fatigues que supportent les races indigènes d'aspect plus massif et plus robuste. Sur ce point, on n'oppose plus au pur sang le cheval arabe, petit et maigre, qui lui reste inférieur, mais les races de trait ou les vigoureux chevaux de Normandie, de Flandre, de l'Angleterre orientale. L'expérience a donné l'avantage au pur sang ; on cite l'exemple de Quibbler qui, en 1786, à l'âge de six ans, parcourut à Newmarket 23 milles anglais (37 kil.) en 57 m. 10 s. ; des courses de 40 et de 80 kil. ont été soutenues, les premières sans quitter le galop ; des luttes engagées contre les chevaux cosaques ont affirmé la supériorité du pur sang. On concède cependant que, pour porter de gros poids, résister à des fatigues prolongées, mieux vaut substituer au pur sang le cheval de demi-sang qui a l'avantage d'être bien moins délicat. Sur de très longs parcours, il paraît évident que les trotteurs de demi-sang ont l'avantage sur les galopeurs de pur sang ; ils peuvent effectuer jusqu'à 80 kil. sans jamais employer plus de 4 m. 40 s. par kil. et en parcourant même les derniers kilomètres à une allure plus vive. Sans remonter bien loin, nous citerons comme preuve un pari récent engagé en fév. 1891 entre lord Lonsdale et lord Shrewsbury. Chaque concurrent devait, à son tour de rôle, parcourir quatre fois une distance de 2 lieues d'abord avec un seul cheval attelé, puis avec deux, puis avec quatre à grandes guides, enfin avec deux chevaux montés en postillon. Lord Lonsdale accomplit la distance en moins de 56 minutes. La première épreuve, pour laquelle il s'était servi d'une voiture américaine dite *buggy* et du pur sang War Paint a été parcourue en 13 m. 39 s. $\frac{1}{5}$; la seconde épreuve a été fournie par deux trotteurs américains à la place de deux trotteurs français qu'il avait fait venir ; ce second trajet a été fait en 12 m. 51 s. $\frac{2}{5}$; le troisième, à quatre chevaux, a été accompli en 15 m. 9 s. $\frac{2}{5}$; enfin, le dernier, en postillon, en 13 m. 55 s. $\frac{4}{5}$. Quelques secondes ont été dépensées en relais d'attelage dans l'intervalle de chaque épreuve. War Paint est une jument de race d'une valeur incontestée, mère de War Dance qui a gagné près de 110,000 fr. en prix de courses dans l'année 1890. Or, deux trotteurs attelés en paire, ce qui est une condition un peu inférieure, ont battu le pur sang de près de 50 secondes. D'ailleurs, dans les courses au trot, les pur sang ont, en général, été battus par les chevaux de demi-sang ; il est vrai que souvent plus ceux-ci sont près du sang (et on appelle demi-sang des chevaux qui ont si peu que ce soit de sang roturier), plus leur supériorité s'affirme. L'expérience a d'ailleurs été faite en grand pour les chasses à courre de l'Angleterre, et les maîtres de chasse du Leicestershire ou du Northamptonshire préfèrent les demi-sang. Ajoutons toutefois que dans les courses d'obstacles, même dans les steeple-chases

les plus longs et les plus hérissés de difficultés, les pur sang, d'abord réputés inférieurs aux chevaux de demi-sang, ont prouvé leur supériorité. Ce qui a jeté souvent du doute dans le débat, c'est qu'on a confondu le jeune cheval qui fait ses preuves sur l'hippodrome, mais n'a pas encore atteint son plein développement, avec celui qui a passé cinq ans et peut supporter la fatigue la plus prolongée.

Il ressort de ce que nous venons de dire que le cheval oriental, naturalisé en Angleterre, y a subi une transformation complète. A l'origine, il était bien plus petit ; l'arabe ne couvre guère plus de 14 pieds dans une foulée, l'anglais en couvre 28 ; les premiers arabes étaient si petits que souvent on les qualifiait de « galloway », les assimilant à cette race, de petite taille, du comté de Galloway. Ainsi Bald Galloway n'avait pas plus de 13 paumes et demi (1 m. 37) ; les étalons turcs, plus hauts que les arabes, furent à cause de cela assez recherchés. D'une manière générale, le pur sang actuel, haut de 15 à 16 paumes et même davantage, dépasse au moins d'une paume, en moyenne, la taille de ses ancêtres orientaux. Godolphin Barb, qui était en son temps d'une taille exceptionnelle, avait 1^m52 ; Monarque avait 1^m62. — Pour la vitesse, il paraît acquis que les progrès n'ont pas été moins sensibles. Si Flying Childers ou Eclipse venaient se mesurer avec Stuart ou Donovan, ils seraient aisément distancés ; les chiffres cités pour les deux premiers paraissent légendaires ; le plus sérieux attribuant à Eclipse une vitesse de 4 m. 6 s. pour 1,000 m. (mille yards à la minute), sur une distance de 6,000 m., semble encore bien exagéré, quoique la chose soit possible ; Matchem, dans sa course la plus authentiquement mesurée, fit 6,220 m. en 7 m. 52 s. à la première manche, 7 m. 40 s. à la seconde et 8 m. 5 s. à la troisième ; on lui prête un record de 7 m. 20 s. sur la même distance, mais le fait est douteux ; même celui-ci aurait été dépassé, en 1877, par Mondaine qui fit en 7 m. 18 s. les 6,200 m. du prix Gladiateur ; en Angleterre, Alonzo battant le célèbre Orville (à Doncaster en 1833) mit 7 m. 14 s. à franchir 6,070 m. Les attestations de vitesse extraordinaire de Flying Childers et d'Eclipse reposent sur des affirmations et des mesures dont la précision est des plus suspectes et prouvent seulement l'admiration inspirée aux contemporains. Des relevés authentiques paraissent établir que, pendant tout le xviii^e siècle, les progrès de la race chevaline se manifestèrent par un accroissement de vitesse analogue à celui qui fut constaté dans les courses au trot dans le xix^e siècle. En 1730, on faisait 6,200 m. en 8 m. 10 s. ; en 1756, en 8 m. 3 s. ; en 1764, en 7 m. 54 s. ; en 1766, en 7 m. 50 s. ; en 1793, en 7 m. 43 s. ; le progrès est régulier et constant. Nous admettrons donc avec les témoins les plus autorisés, tels que l'amiral Rous, que c'est seulement au début de ce siècle que furent réalisées les plus grandes vitesses pour les courses au galop. Elles n'ont guère été dépassées depuis, même sur les petits parcours, et il semble qu'on soit près de la limite maxima ; de même que dans les courses au trot, le record du mille en 2 m. 7 s. (le kil. en 1 m. 19 s. $\frac{1}{2}$), obtenu en Amérique, sera difficilement dépassé, rarement retrouvé. L'amélioration de la race chevaline a été poussée presque aussi loin qu'on pouvait la rêver. Maintenant, il y a plutôt à se préoccuper d'étendre les avantages acquis en multipliant les produits de pur sang et surtout en multipliant les croisements avec les races inférieures de manière à relever de plus en plus le niveau moyen. Les résultats que nous venons de relater sont dus à l'institution des courses.

C'est à l'entraînement, au travail préparatoire des courses, à l'épreuve publique que le pur sang anglais doit la conservation et le développement de ses qualités, surtout de la vitesse ; c'est par ces épreuves que sont mis en relief les sujets d'élite grâce auxquels se fait la sélection. Sans le système des courses, qui fournissent un critérium indispensable, la race anglaise de pur sang perdrait en quelques générations le bénéfice d'une amélioration réalisée par un

travail plus que séculaire, tout comme les riches variétés de plantes domestiques, d'arbres fruitiers, disparaîtraient sans le constant travail du jardinier. La sélection naturelle et sexuelle à laquelle on attribue le progrès dans l'ensemble de la nature a été certainement l'instrument du progrès hippique ; la lutte pour l'existence ou du moins pour la reproduction se livre sur l'hippodrome. — Un exemple très curieux, à l'appui de cette thèse, a été fourni par la race deux-pontoise ou ducale. Au siècle dernier, le duc Christian fonda au haras de Deux-Ponts une race par l'alliance d'étalons arabes, tures ou barbes, avec des juments anglaises de pur sang ; on veilla avec grand soin au maintien de la pureté et à l'amélioration de cette race, les chasses à courre révélant les reproducteurs les plus dignes. La réputation de la race ducale devint très grande. En 1814, les animaux du haras furent emmenés à Rosières, puis dispersés ; on cessa de tenir avec soin la généalogie ; la race deux-pontoise, mêlée à d'autres, reproduite sans que l'épreuve publique vint garantir la conservation de ses qualités, disparut ; « elle s'individualisa dans quelques sujets de haute valeur, elle ne fut plus une collection d'êtres se tenant étroitement par des caractères identiques constants » (Gayot) ; ceux-ci même n'eurent pas de descendants de leur mérite ; faute d'un Stud-Book bien tenu et de courses régulières, la race ducale deux-pontoise dégénéra et s'éteignit. L'exemple est topique. « Sans épreuves, point de connaissances précises, réelles, fondées ; point de choix certain pour la reproduction ; dès lors aucune chance de conserver à une race sa valeur, les qualités qui lui sont propres. La dégénération prompte et complète est au bout de ce système qui ne produit pas un bon cheval. Avec les courses, au moins, il en reste quelques-uns, et ceux-là suffisent à perpétuer les hautes facultés inhérentes au cheval noble, au cheval pur sang, au régénérateur précieux qui a pouvoir et mission de tout améliorer autour de lui. » Après avoir parlé de la formation de la race pure et du Stud-Book qui fournit la garantie de la conservation de ses qualités, il nous reste à parler des courses pour et par lesquelles fut créée cette race.

LES COURSES EN ANGLETERRE AU XVIII^e SIÈCLE. — *Les Plates et les Stakes*. La grande vogue des courses commença dans le premier quart du XVIII^e siècle. Nous avons vu comment à cette époque cette institution fut régularisée. Elle fut en grande faveur auprès de la nouvelle aristocratie riche et fastueuse qui se groupait autour de la maison de Hanovre, tandis que l'ancienne, fidèle aux Stuarts, tendait à s'isoler dans ses terres. Parmi les principaux promoteurs des courses, on cite, après la reine Anne et George I^{er}, les ducs de Devonshire, de Somerset, de Rutland, le fameux lord trésorier Godolphin, le notaire Frampton. Les prix étaient encore de peu de valeur, mais de grands paris s'engagèrent ; on tint à honneur d'avoir une bonne écurie de courses, et on tira des victoires de ses chevaux de grands bénéfices ; il en résulta un accroissement considérable de la valeur des chevaux, d'autant que les réunions de courses, les occasions de gagner des prix et des paris se multiplièrent ; donc un grand encouragement à l'élevage. Néanmoins le sport conserva toujours son caractère aristocratique ; on sait qu'il en est encore ainsi en Angleterre. Dans la première partie du XVIII^e siècle, le centre des courses était à York, dans le nord de l'Angleterre. Les prix étaient de 10 à 20 livres sterling ; une loi interdit d'exiger le paiement d'une dette de plus de 40 livres ayant pour origine un pari sur les chevaux de courses. Les courses avaient généralement lieu sur 4 milles en partie liée ; les chevaux ne paraissaient sur l'hippodrome qu'après avoir atteint leur plein développement, à cinq ans ; on vit courir non seulement des étalons, mais des poulinières, comme Brocklesby Betty qui, en 1716, courut après avoir pouliné et manifesta cependant une grande supériorité. Le poids porté par les chevaux était en général de 12 stones (76 kilogr.), ce qui n'avait rien d'excessif pour des chevaux âgés ; cela eut l'avantage de pousser à produire par

sélection des chevaux plus grands et plus forts ; bientôt les chevaux nés en Angleterre eurent l'avantage sur ceux qu'on importait. Les principales courses étaient les *Plates* royaux, où le prix était une pièce d'orfèvrerie, offerte par le roi : souvent on en donna la valeur en argent (de 20 à 150 guinées). En 1727, il y avait une douzaine de ces courses : en avril, à Newmarket, pour les chevaux de six ans (poids, 12 stones) ; une autre pour les juments de cinq ans (poids, 10 stones) ; en octobre, à Newmarket, une autre pour les chevaux de six ans (poids, 12 stones) ; il s'en disputait à York une pour chevaux de six ans ; à Black Hambleton, une pour juments de cinq ans ; enfin, à Nottingham, Lincoln, Guildford, Winchester, Salisbury et Lewes pour chevaux de six ans, toujours sur 4 milles en partie liée ; à Ipswich, une pour chevaux de cinq ans ; enfin on en établit à Edimbourg et à Curragh, en Irlande ; un bon cheval, nettement supérieur, dans son année pouvait remporter presque tous les prix ; ainsi, en 1736, Goliah au duc de Bolton, en gagna sept sur dix, courus dans toute l'Angleterre. En 1739, pour éviter les courses de prix, amusement ou spéculation, on interdit de faire courir des poneys ou des chevaux de trait et de donner des prix d'une valeur inférieure à 50 livres sterling (1,250 fr.). A cette époque, un bon cheval courait rarement plus de six ou sept fois ; ces courses, en partie liée, comportant jusqu'à quatre épreuves de 6,400 m., étaient fatigantes. Aux *Plates* vinrent s'ajouter une série de nouvelles épreuves ; l'usage des défis particuliers (*match*) conduisit à l'organisation de poules (*sweepstakes*) et de prix par souscription ; plusieurs propriétaires mettaient en ligne leur ou leurs champions, souscrivant chacun une certaine somme ; le vainqueur recevait ce prix, formé par la souscription des vaincus. Une fois admis, ce système fut généralisé ; aux prix on ajouta le montant des entrées demandées aux chevaux engagés ; on fractionna la souscription, n'exigeant qu'une partie pour l'engagement, le reste seulement si le cheval prenait réellement part à la course ; on multiplia ainsi les engagements et la valeur des prix auxquels s'ajoutaient non seulement les entrées, mais les forfaits payés par les propriétaires des chevaux qui déclaraient ne pas courir. On put aussi organiser les courses longtemps d'avance, recevoir les engagements à une époque où la valeur respective des concurrents était inconnue ; la poule prit ainsi le caractère d'une sorte de pari mutuel entre les éleveurs ; on en vint à reculer les engagements au moment de la naissance des chevaux ou même avant, et ces poules d'essai et ces poules de produits, dont l'origine était une sorte de pari, devinrent pour l'élevage une prime et un encouragement incomparable ; on s'appliqua avec un soin avivé par l'intérêt et l'amour-propre à allier les meilleurs reproducteurs ; l'étude méthodique des croisements, le dressage et l'entraînement du poulain furent poussés très loin ; la sélection, qui a formé et conserve la race pur sang, doit énormément à ces poules des produits. Elles eurent d'ailleurs une influence décisive sur le développement des courses dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dans ces poules, profitant des progrès de l'entraînement et les accentuant, on arriva à faire courir le cheval à trois, puis à deux ans ; on fut conduit à multiplier les épreuves de vitesse, à abaisser les poids, à créer le jockey de poids léger, être plus artificiel que le cheval de course. Ce furent là de grands progrès qui améliorèrent la condition du pur sang et le livrèrent plus tôt au haras, où il put entrer dès sa première année de productivité.

Le Jockey Club Newmarket. La plupart de ces progrès, sur lesquels nous reviendrons, furent accomplis sous l'influence du *Jockey Club* anglais, fondé en 1750. En 1751 furent organisées à York les premières grandes poules, puis on développa les courses de Newmarket qui devint le plus grand centre de l'entraînement et le lieu classique des épreuves publiques ; aux deux meetings ou réunions d'avril et d'octobre, on ajouta, en 1762, une seconde réunion d'octobre ; en 1765, une réunion de juillet ; en 1770,

l'Houghton Meeting à la fin d'octobre; puis, en 1771, le Craven Meeting au commencement d'avril. Il y eut, à Newmarket, sept meetings par an : Craven, en avril; deux autres de quinzaine en quinzaine; celui de juillet; le premier lundi d'octobre; un autre quinze jours après; enfin, après une dernière quinzaine, l'Houghton Meeting, qui dure huit jours. L'organisation des grandes courses de Newmarket est capitale; en effet, nul terrain n'est plus favorable que celui de cette ville avec ses nombreuses écuries d'entraînement et une vingtaine de pistes différentes, parcours plan, montée, descente, etc. Tous les connaisseurs s'extasient sur les qualités de ce sol gazonné, d'une élasticité admirable, encore amélioré depuis qu'on y a parqué des moutons; il est régulièrement passé au rouleau. Depuis 1753, le Jockey Club est propriétaire du terrain de Newmarket, grâce auquel l'entraînement des chevaux peut être poussé à sa perfection. Les courses mêmes qui ont lieu dans cette ville ont bien plus qu'ailleurs le caractère d'épreuves, nullement celui de divertissement; les gens du métier s'y réunissent pour juger les chevaux, parier entre eux.

Le Tattersall. En 1766 fut créé à Londres, près d'Hyde Park, par Richard Tattersall, un établissement destiné aux achats et ventes de chevaux de pur sang, et généralement des chevaux de luxe. Ce marché, transféré en 1865 à Knightsbridge, compléta l'organisation hippique anglaise, comprenant les haras où l'on faisait monter les chevaux, les écuries d'entraînement où on les préparait, les hippodromes où on les éprouvait, enfin ce grand marché du Tattersall où l'on pouvait les écouler ou s'en procurer, et qui, par la publicité, par la concentration de l'offre et de la demande, détermina la valeur.

LES GRANDES COURSES. — Nous voici parvenus au commencement du dernier quart du XVIII^e siècle, à une période où de nouvelles fondations eurent lieu, transformant tout le régime des courses. En cinq années furent instituées, de 1776 à 1780, les trois grandes courses pour poulains et pouliches de trois ans qui sont demeurées jusqu'à nos jours, depuis plus d'un siècle, les courses les plus importantes des Îles Britanniques : le Saint-Leger, les Oaks et le Derby.

Le Saint-Leger. Le Saint-Leger fut créé en 1776, à l'instigation du colonel Saint-Leger qui résidait près de Doncaster, à Parkhill. Il y avait à Doncaster, au mois de septembre, des courses annuelles; le 24 sept. il fit placer une course pour poulains et pouliches de trois ans; c'était une poule où chacun payait 25 guinées; la distance était de 2 milles (3,200 m. environ). La première année six souscripteurs mirent six chevaux en ligne. Lord Rockingham enleva le prix avec sa pouliche, Allabaculia par Sampson. En 1777, il y eut douze souscripteurs et dix chevaux prirent part à l'épreuve; la victoire resta à Bourbon, cheval de M. Sotheron. En 1778, la course reçut le nom de Saint-Leger, son fondateur; elle fut gagnée par Hollandaise, à M. T. Gascogne. En 1832, le montant de la souscription fut porté à 50 souverains; les poids modifiés conformément aux règles nouvelles sont fixés à 57 kilogr. pour les poulains, 56 pour les pouliches. La distance est de 2,900 m. environ (1 mille 6 furlongs et 132 yards); la plus grande vitesse constatée est celle de Donovan en 1889, qui fit le parcours en 3 m. 13 s.; précédemment poulains et pouliches l'avaient fait en 3 m. 14 s.; la piste est de forme ovale et plane, ce qui explique que la vitesse moyenne soit relativement plus considérable que dans le Derby. Les pouliches ont obtenu de grands succès dans le Saint-Leger depuis Allabaculia et Hollandaise jusqu'à Seabreege et Memoir; inférieures au printemps aux mâles, en raison de l'influence de la saison, elles font beaucoup mieux à l'automne.

Les Oaks. Le 14 mai 1779 le comte de Derby, douzième du nom, créa une poule pour pouliches de trois ans; un groupe de chênes placés près du champ de courses d'Epsom, à Woodmansterne, valut son nom à la course.

Elle fut disputée sur une distance de 2,400 m. (1 mille et demi); l'allocation était fournie par les souscripteurs dont les chevaux étaient engagés et par une redevance imposée aux propriétaires de baraques sur la colline, lesquels contribuaient depuis l'organisation régulière des courses d'Epsom (1781). La première année les Oaks furent remportés par Bridget, pouliche de lord Derby.

Le Derby. L'année suivante, lord Derby organisa une poule pour poulains de trois ans, laquelle reçut bientôt son nom; la souscription était de 50 souverains, moitié forfait, le parcours de 1 mille, bientôt porté à 1 mille et demi. La première année, le vainqueur fut Diomed (par Florizel, fils d'Herod), à sir C. Bunbury, battant huit autres chevaux. Les pouliches sont admises dans le Derby, mais s'y présentent rarement et ne l'ont gagné que deux fois. Le Derby et les Oaks sont courus dans la dernière semaine de mai; depuis 1839, le Derby est couru le mercredi (au lieu du mardi), les Oaks le vendredi. Le champ de courses d'Epsom est vallonné et accidenté; il est dangereux pour les chevaux qui ont de mauvaises jambes; la piste du Derby commence par une montée, finit par une descente. Longtemps le Derby fut regardé comme la course aristocratique par excellence pour les hommes, les dames allant aux Oaks et pariant des douzaines de gants au lieu d'argent; mais depuis quelques années la princesse de Galles ne va qu'au Derby et les Oaks ont perdu leur caractère mondain. En revanche, le Derby a conservé dans la vie anglaise une importance énorme; ce jour-là tout chôme à Londres; des centaines de milliers de spectateurs se dirigent vers la colline d'Epsom, en chemin de fer, en voiture, en mail, à cheval, à pied même. C'est à la fois une fête aristocratique et une fête populaire où l'on peut admirablement observer les mœurs nationales.

Le Derby et les Oaks sont précédés chacun d'une course réservée aux mêmes chevaux et courue sur une distance moitié moindre; la première, établie en 1809 à Newmarket, pour poulains et pouliches de trois ans, comporte un prix de Deux Mille Guinées; la seconde, établie en 1814, pour les pouliches, comporte un prix de Mille Guinées; toutefois les inscriptions y sont plus nombreuses, au point que le montant total des deux prix arrive quelquefois presque à se balancer, 400,000 fr. environ. Voici quelle était en 1879 la valeur des six principales courses anglaises : Deux Mille Guinées, 6,250 livres; Mille Guinées, 4,200; Derby, 7,050; Oaks, 4,425; Saint-Leger, 6,550; Middle Park Plate (pour chevaux de deux ans), 3,470. Il est remarquable que, bien qu'on ait accru la valeur garantie du Derby (125,000 fr.) et des Oaks (100,000 fr.), leur valeur effective diminue, par suite du moindre nombre d'engagements; après avoir dépassé 250 dans la période de 1860, ils tombent vers 160; en 1889, le chiffre était de 169; les engagements dans le Saint-Leger diminuent également, mais dans une moindre proportion.

Voici la liste des gagnants du Derby depuis l'année 1860 :

- 1860 Thormanby par Melbourne ou Windhound.
- 1861 Kettledrum par Rataplan.
- 1862 Carartacus par Kingston.
- 1863 Macaroni par Sweetmeat.
- 1864 Blair Athol par Stockwell.
- 1865 Gladiateur par Monarque.
- 1866 Lord Lyon par Stockwell.
- 1867 Hermit par Newminster.
- 1868 Blue Gown par Beadsman.
- 1869 Pretender par Adventurer.
- 1870 Kingcraft par King Tom.
- 1871 Favonius par Parmesan.
- 1872 Cremorne par Parmesan.
- 1873 Doncaster par Stockwell.
- 1874 George Frederick par Marsyas.
- 1875 Galopin par Vedette.
- 1876 Kisber par Buccaneer.
- 1877 Silvio par Blair Athol.

- 1878 Sefton par Speculum.
- 1879 Sir Bevis par Favonius.
- 1880 Bend'Or par Doncaster.
- 1881 Iroquois par Leamington.
- 1882 Shotover par Hermit.
- 1883 Saint-Blaise par Hermit.
- 1884 { Saint-Gatien par Rotherhill.
- { Harvester par Sterling.
- 1885 Melton par Master Kildare.
- 1886 Ormonde par Bend'Or.
- 1887 Merry Hampton par Hampton.
- 1888 Ayrshire par Hampton.
- 1889 Donovan par Galopin.
- 1890 Sainfoin par Springfield.

Deux fois la course s'acheva par un *dead-heat*, en 1828 et 1884; la première fois, entre Cadland et Colonel; Cadland l'emporta dans la seconde épreuve; en 1884, le prix fut partagé entre Saint-Gatien et Harvester. La vitesse est en général à peu près la même d'une année à l'autre, variant de 2 m. 50 s. à 2 m. 44 s.; en 1879, le temps employé fut de 3 m. 2 s., ce qui est très long; la vitesse de Kettlebrun (1864) qui fit le parcours en 2 m. 43 s. n'a pas été dépassée. Ces vitesses sont très inférieures à celles qui ont été constatées en France pour le prix du Jockey Club couru à la même époque et sur la même distance; de 1878 à 1890, une seule fois (en 1887) le temps employé a dépassé 2 m. 43 s.

Deux fois seulement le Derby a été gagné par des pouliches et toutes deux ont gagné les Oaks: Eleanor (1804) et Blink Bonny (1857); cette dernière fut battue dans le Saint-Leger par Impérieuse qui l'avait déjà battue dans les Mille Guinées. Pour nous en tenir aux poulains, onze seulement ont gagné les Deux Mille Guinées et le Derby, courus à un mois de distance; Smolensko (1813), Cadland (1828), Bay Middleton (1836), Cotherstone (1840), West Australian (1853), Macaroni (1863), Gladiateur (1865), Lord Lyon (1866), Pretender (1869), Ormonde (1886) et Ayrshire (1888). De ceux-ci, quatre seulement ont pu gagner ensuite le Saint-Leger, couru quatre mois après le Derby: West Australian, Gladiateur, Lord Lyon et Ormonde; ces chiffres prouvent combien la forme des chevaux est peu durable, et comme il est rare d'en trouver dont la supériorité soit indiscutable même dans leur année.

TRANSFORMATION DES COURSES. — A l'époque où furent créées les grandes épreuves dont nous venons de parler, les courses anglaises subirent une transformation complète. L'origine en fut l'abaissement de l'âge auquel on amena le cheval sur l'hippodrome; au lieu d'attendre qu'il eût parachevé son développement physique, on le soumit à l'entraînement pendant sa période de croissance, ce qui permit de l'améliorer plus complètement, et on plaça les épreuves destinées à révéler les meilleurs chevaux au moment où le cheval a pris trois ans, c.-à-d. dans sa quatrième année. Le résultat fut excellent au point de vue du but poursuivi, le perfectionnement de la race chevaline, puisqu'il permit de livrer au haras les reproducteurs d'élite plusieurs années plus tôt et de les utiliser ainsi plus complètement. L'abaissement de l'âge conduisit à diminuer les fatigues imposées aux chevaux de course, pour éviter d'épuiser les jeunes chevaux; on diminua sensiblement de 20 à 30 kilogr. le poids porté; on diminua la longueur des épreuves; aux anciennes courses de 6,400 m. en partie liée où chaque concurrent faisait 19 kil., on substitua des courses de 2 milles (3,200 m.), de 1 mille (1,600 m.); celles-ci devinrent bientôt les plus fréquentes; malgré les résistances, on alla de plus en plus loin dans cette voie, prisant de plus en plus la vitesse; les épreuves classiques imposées aux chevaux de trois ans furent de 1,600 m. au début de l'année, de 2,400 au milieu, de 2,900 à la fin; c.-à-d. un mille, un mille et demi et un mille trois quarts environ; pour les chevaux plus âgés furent conservés les principaux « plates » ou « coupes »; mais au XIX^e siècle la distance a été diminuée dans ces épreuves comme dans

les autres; l'Alexandra Plate, de 4,800 m., est une exception. On admit que le cheval qui gagnait sur 3,200 m. gagnerait aussi bien sur 6,400 m., ce qui n'est exact qu'en général, mais est démenti par de nombreuses exceptions. Le résultat de ce mouvement, dont le plus ardent promoteur fut l'amiral Rous, a été de sacrifier la tenue du cheval à sa vitesse; toutefois, on trouve encore bien des chevaux réunissant les deux qualités, et les courses de 2,800 m. et plus sont suffisamment nombreuses en Angleterre pour rémunérer largement les chevaux de fonds. Il est juste de constater que les chevaux actuels courent beaucoup plus souvent que les anciens; ceux-ci disputaient rarement plus de quatre ou cinq courses par année; même pour les sujets d'élite le chiffre a doublé ou triplé. Ces épreuves multipliées où les chevaux plus nombreux se mesurent un grand nombre de fois, fournissent à toutes les supériorités l'occasion de s'affirmer, et la fatigue imposée par l'entraînement actuel et ces courses incessantes à nos chevaux est certainement plus grande que celle qu'on leur imposait jadis dans les longues courses du XVIII^e siècle.

Celles-ci ne seraient plus qu'un souvenir si, par une exception curieuse, l'esprit conservateur des Anglais n'en avait conservé un échantillon. Le *whip* ou cravache d'honneur du Jockey Club se dispute sur une distance de 4 milles dite *Beacon Course* avec un poids de 10 stones. C'est une lourde cravache avec un manche d'argent sur lequel les armes royales sont gravées; le cordon du poignet et la lanière sont faits de la crinière d'Eclipse; cette cravache, offerte par Charles II, fondateur des courses de Newmarket, se transmet d'un propriétaire à l'autre; une fois par an le détenteur est tenu d'accepter un défi (enjeu 5,000 fr.) et de produire un cheval qui défende sa chance sur le *Beacon Course*; souvent le *whip* reste de longues années dans les mêmes mains, d'autres fois il change d'année en année; le plus souvent, la course n'a pas lieu, la supériorité d'un des champions la rendant inutile.

A la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, eurent lieu deux innovations considérables: les courses des chevaux de deux ans et les handicaps. Les courses pour chevaux de deux ans furent instituées très peu de temps après les courses pour chevaux de trois ans et d'après la même règle; poids égal imposé aux concurrents, sauf une décharge pour les pouliches. La première grande course de deux ans fut établie à Newmarket en 1786, les July Stakes; puis vinrent à Epsom les Woodcote Stakes (1807); les Champagne Stakes (1823) à Doncaster; les Criterion Stakes à Newmarket, à l'Houghton Meeting (1829); les Chesterfield Stakes (1834) au meeting de juillet; les New Stakes (1843) à Ascot; puis le Middle Park Plate (1866), sorte de Derby de deux ans au second meeting d'octobre de Newmarket; le Dewhurst Plate (1875), à l'Houghton Meeting; les Richmond Stakes (1877), à Goodwood; enfin plus récemment les épreuves plus lucratives de Manchester, de Kempton Park, etc., le Whitsuntide Plate, les Portland Stakes, etc.

Les handicaps sont des courses où les poids sont gradués selon le mérite supposé des concurrents. A l'origine, ne couraient guère que des chevaux de cinq ou six ans au moins; on leur imposait à tous le même poids; lorsque parurent des chevaux de quatre ans ils eurent de ce chef un désavantage sensible; mais quand vinrent ceux de trois ans, il fallut équilibrer les chances en proportionnant les poids aux forces, c.-à-d. à l'âge des chevaux. On créa alors des épreuves au poids pour âge, spécifiant des différences de poids pour les chevaux de chaque génération. Après quelques tâtonnements, on arriva à des règles précises qui résume fort bien le tableau dressé par l'amiral Rous. (V. ci-dessous après le règlement des courses en France.) Mais bientôt on constata que lorsqu'un cheval d'une supériorité reconnue se présentait, les autres déclinaient la lutte, au grand détriment du plaisir des turfistes. Pour ménager celui-ci et ne pas trop maltraiter les chevaux de second ordre, on imagina d'imposer des surcharges aux

chevaux vainqueurs de grandes courses ou gagnants d'une forte somme de prix; de décharger ceux qui n'avaient obtenu aucun succès ou trop peu gagné. On en vint enfin à substituer à ce système relativement imparfait l'appréciation d'un homme du métier : on créa des courses où les poids étaient gradués de manière à équilibrer les chances entre les chevaux, de telle sorte que le meilleur fût assez surchargé pour que le plus mauvais pût lutter sans désavantage contre lui. Un des membres de la société de courses est chargé de ce rôle difficile de handicapeur; il fixe arbitrairement les poids. Sa tâche est très compliquée, parce que ces courses, qui ressemblent davantage à des loteries, piquent la curiosité; ce sont, avec les deux ou trois grandes poules, celles qui attirent le plus l'attention des parieurs, donnent lieu au « betting » le plus mouvementé. Il en résulte que les écuries cherchent à s'assurer un avantage en cachant le mérite d'un cheval, en le faisant courir encore mal préparé, de manière à lui procurer un poids favorable qui lui permet de vaincre aisément. Les handicaps ont donc un double inconvénient : ils favorisent et provoquent des fraudes; ils font maintenir à l'entraînement des chevaux très médiocres. Ils ont l'avantage de fournir aux écuries malheureuses une occasion de couvrir leurs frais; la tendance, légitime d'ailleurs, du handicapeur est de les favoriser un peu. — On n'admet pas dans les handicaps des chevaux de moins de trois ans (bien qu'il y ait quelques handicaps entre chevaux de deux ans); à présent le poids le plus faible est de 5 stones 7 livres (35 kilogr.); jadis il a été abaissé jusqu'à 4 stones (26 kilogr. 1/2), poids porté par Red Deer qui enleva la coupe de Chester en 1844. On tend à le relever jusqu'à 7 stones (44 kilogr. 1/2), afin d'écartier les chevaux « ficelle » sans résistance et de donner l'avantage aux jockeys plus vigoureux (V. ci-dessous le § *Jockey*).

LES COURSES ANGLAISES AU XIX^e SIÈCLE. — Les courses anglaises ont continué de progresser au XIX^e siècle appliquant les règles adoptées à la fin du XVIII^e; elles durent beaucoup à la protection du prince de Galles, fils de George III, celui qui régna sous le nom de George IV. Il avait la passion des courses, entretenant une belle écurie. En 1792, il se produisit, à son occasion, un incident mémorable. Escape par Highflyer, cheval du prince de Galles, était favori; il fut battu; le lendemain, il gagna à grosse cote : indignation générale; on avait beaucoup parié; on savait le prince gêné; le Jockey Club s'assembla et exclut le prince des courses de Newmarket. Exaspéré, celui-ci vendit son écurie, puis la reforma et organisa de nouvelles courses pour faire concurrence à celles de Newmarket, celles d'Ascot; en outre, il favorisa celles de Brighton, Lewes, Bibury. En 1805, le Jockey-Club lui fit des excuses et le pria d'honorer Newmarket de sa présence, ce qu'il ne fit que plus tard. Son règne fut l'âge d'or des courses. Guillaume IV aussi les protégea, surtout celles d'Ascot; puis Victoria et le prince Albert qui assistèrent plusieurs fois à celles d'Epsom et d'Ascot. Depuis, le gouvernement s'en est à peu près désintéressé, mais ce sport est devenu populaire; les habitants des grandes villes s'y intéressent, créant ou développant les hippodromes situés dans leur voisinage; les autres, plus éloignés, déclinent. Tels York, Goodwood et même Ascot.

Nous indiquerons rapidement l'origine des principales réunions. Celle d'Ascot, tenue sur la colline d'Ascot, aux limites du parc de Windsor, remonte au duc de Cumberland, oncle de George III; les premières courses y furent courues en 1727, mais aucune importante avant 1785. En 1807 fut créée la Coupe d'or qui, de 1845 à 1853, fut offerte par le tsar et dénommée Emperor's Prize; le Vase d'or est donné par la reine depuis 1838, le Royal Hunt Cup, depuis 1843; en 1863, fut établie une grande course pour chevaux de quatre ans, l'Alexandra Plate, dénommée en l'honneur de la princesse de Galles. Les courses de Goodwood furent instituées en 1802 par le duc de Richmond au N. de son parc, près de Petworth, dans un très

beau site, à 5 milles de Chichester, entre des collines boisées et la mer où émerge l'île de Wight. Elles ont lieu à la fin de juillet; le prix principal est la Coupe de Goodwood, donnée depuis 1802, sauf une interruption en 1815 et de 1817 à 1824. Voici la date de l'institution des autres grandes courses anglaises : à Newmarket, les Handicaps du Cesarewitch (300 souverains offerts par le fils du tsar) et du Cambridgehire, en 1839; à Ascot, les Ascot Stakes, en 1839; à Goodwood, les Goodwood Stakes, en 1823, les Steward's et Chesterfield Cup, en 1840; à Epsom, le City and Suburban, en 1851; le Chester Cup, les Brighton Stakes, en 1824; la première des quatre Coupes de Liverpool, en 1828; le Northumberland Plate, en 1833; Manchester Cup, en 1834; Great Ebor Handicap d'York, en 1843; le Handicap de Lincoln, en 1853. — Dans les dernières années, les grandes villes de Londres, de Manchester et de Liverpool ont vu leurs hippodromes prospérer, créer des prix d'une valeur nominale énorme, 150,000 à 300,000 fr., Portland Stakes, Lancashire Plate, Royal Stakes, Eclipse Stakes, etc. Les anciens champs de course, si florissants au début de ce siècle, ont pâti de leur concurrence. Ces hippodromes urbains, en effet, peuvent non seulement créer des prix dont la valeur nominale est énorme parce qu'ils attirent une foule de souscripteurs dont les engagements payent le prix, mais ils peuvent, grâce aux entrées perçues sur le public, doter richement des épreuves; c'est ainsi que le Manchester Cup de 1880, comportant un prix de 50,000 fr. plus les entrées, fut le prix le plus considérable offert en Angleterre depuis l'origine des courses. Les chiffres suivants donneront une idée du développement des courses en Angleterre du milieu du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle :

Hippodromes	Prix	Valeur (en liv. st.)	Nombre de chevaux ayant couru	
1762....	76	261	61.440	374
1772....	100	494	160.631	504
1782....	88	580	109.100	527
1792....	81	641	118.520	532
1802....	83	537	71.180	536
1812....	97	834	140.960	821
1822....	106	883	127.050	988
1832....	117	1.182	177.040	1.239
1842....	141	1.146	182.910	1.269

En 1854, il y eut 1,613 courses disputées par 1,851 chevaux. En 1879, il y eut 1,626 courses disputées entre 2,113 chevaux; ces totaux se subdivisent comme suit : 2 courses de 4 milles; 10 de 3 milles et plus; 59 de 2 milles et plus; le reste de moins de 3,000 m. Il n'y a pas de course de moins de cinq furlongs (1,000 m.). 844 chevaux de deux ans; 633 de trois ans; 314 de quatre ans; 322 de cinq ans et plus. La valeur totale des prix était de 380,699 livres (environ neuf millions et demi).

On voit qu'après avoir subi la crise qui faillit ruiner l'Angleterre dans ses guerres contre la France, l'institution des courses a prospéré rapidement depuis. Dans les vingt dernières années (1870-1890), les progrès ont été encore plus rapides; le nombre des prix est plus que double de celui offert en 1842, leur valeur est presque triple; plus de dix millions de francs sont répartis chaque année entre les gagnants. Il est juste de dire que ce sont les propriétaires qui en font les frais; les prix monstres multipliés dans les dernières années sont en grande partie un trompe-l'œil : ce sont des prix par souscription; tout ou presque tout est fourni par les entrées et forfaits des chevaux engagés. Il y a là une différence considérable avec ce qui se passe en France où dans tous les prix, sauf quelques poules des produits, l'allocation nominale du prix offerte par la société de courses est bien supérieure à la fraction qu'y ajoutent les souscripteurs qui engagent des chevaux. On s'explique cette différence si on remarque qu'en Angleterre les courses restent un sport aristocratique, mettant aux prises les champions des plus riches duces anglais, tandis qu'en France le but poursuivi est d'encourager l'élevage;

aussi les courses anglaises sont-elles ouvertes à tous, tandis que la plupart des prix offerts en France sont réservés à l'élevage national. Au milieu du siècle, il était encore rare qu'un propriétaire remportât pour plus de 500,000 fr. de prix en une année. Dans les dernières années, ces chiffres ont été singulièrement dépassés. En 1889, grâce aux succès de Donovan et d'Ayrshire, le duc de Portland a gagné environ deux millions de prix. — La plus forte somme gagnée par un seul cheval en une année était, jusqu'à ces dernières années, celle gagnée par Gladiateur en 1865, quand il avait trois ans : 48,681 livres; Lord Lyon, en 1866, n'avait gagné que 18,025 livres; ces chiffres ont été de beaucoup dépassés par Donovan; dans sa deuxième année, il a gagné près de 500,000 fr., dans la troisième année d'un million, tandis que son compagnon d'écurie, Ayrshire, âgé de quatre ans, en gagnait plus de 500,000.

Malgré ces gains considérables, il est rare qu'un propriétaire de chevaux de course fasse ses frais, ce qui se comprend puisque les entrées payées par lui forment la presque totalité des prix. Il tire un bénéfice plus certain du prix de saillie demandé pour ses étalons. Celui-ci qui n'était il y a cent ans que de 5 à 25 guinées, exceptionnellement de 50, s'est élevé dans le courant de ce siècle; le prix de 50 livres (1,250 fr.) est devenu fréquent; depuis quelques années l'accroissement a été énorme et pour la saillie des deux étalons les plus demandés, Hermit et Galopin, on demandait, en 1890, 250 livres, soit 6,250 fr.

Les principales écuries ont leur centre à Newmarket; celles du Nord, groupées autour d'York, sont bien moins considérables; elles n'ont pas triomphé dans le Derby depuis 1869; celles d'Irlande n'ont en courses plates qu'une importance secondaire.

LES COURSES ANGLAISES CONTEMPORAINES. — Nous compléterons cette analyse par un exposé sommaire des principales courses anglaises, telles qu'elles se succèdent sur le calendrier. La saison des courses plates commence vers le 20 mars par la réunion de Lincoln où les principales courses sont le Bathany Stakes (handicap, 1,000 m., 15,000 fr.), le Brocklesby Stakes où débute les chevaux de deux ans (1,000 m., 12,500 fr.), le *Lincolnshire Handicap* (1,600 m., 25,000 fr.), le premier grand handicap de l'année et l'un de ceux qui donnent lieu au plus grand chiffre d'affaires; il a été gagné deux fois par des chevaux de trois ans portant 33 kilogr.; le plus gros poids porté par un gagnant l'a été en 1890 par *The Rejected* (56 kilogr.). — Vient ensuite la réunion de Liverpool surtout consacrée aux steeple-chases, mais où figurent quelques belles courses plates: *Union Jack Stakes* (1,600 m., 25,000 fr.), *Molyneux Stakes* (1,000 m., 20,000 fr.), *Liverpool Spring Cup* (2,200 m., 20,000 fr.). — La réunion de Northampton est secondaire; on y dispute l'*Earl Spencer's Plate* (1,000 m.) et le *Northamptonshire Stakes* (2,800 m.). — A celle de Leicester, au début d'avril, on a placé l'*Excelsior Breeder's Foal Stakes* (1,000 m., 25,000 fr.), le *Leicester Spring Handicap* (1,600 m., 15,000 fr.), et surtout le *Prince of Wales Stakes*, la première des grandes épreuves des chevaux de trois ans, disputée sur 1,600 m.; en 1889 son allocation se montait à 300,000 fr. — Au milieu d'avril se place la première réunion de Newmarket, le *Craven Meeting* où se courent le *Crawford Plate* (1,200 m., 15,000 fr.), le *Fitzwilliam Plate* (1,000 m., 20,000 fr.), le *Babraham Plate* (handicap, 1,800 m., 12,500 fr.), le *Craven Stakes* (1,600 m., 12,500 fr.). — A Derby, les grandes courses sont le *Sudbury Stakes* (1,000 m., 20,000 fr. environ), le *Welbeck Handicap* (1,000 m., 20,000 fr.). — Après les courses de Nottingham arrive le meeting d'Epsom, signalé par le *Holmway Plate* (deux ans, 1,000 m., 12,500 fr.), le *Great Surrey Handicap* (1,000 m.), le *Great Metropolitan Stakes Handicap* (3,600 m., 12,500 fr.), le *Hyde Park Plate* (1,000 m., 12,500 fr.) et surtout le grand handicap dénommé *City and Suburban* (2,200 m., 25,000 fr.). — A la fin d'avril a lieu le second meeting de Newmarket

dénoté par le *First Spring Meeting*, où se courent les grandes épreuves classiques des Deux Mille et des Mille Guinées : *Two Thousand Guineas Stakes*, pour chevaux de trois ans à poids égal, et deux jours après, sur la même distance de 1,600 m., *One Thousand Guineas Stakes*. — A la suite ont lieu, au commencement de mai, la réunion de Chester avec le *Chester Cup* (3,600 m., 17,500 fr.) et le *Dee Stakes* (2,400 m., 10,000 fr.), et celle de Kempton Park avec son handicap de 75,000 fr., *Kempton Park Jubilee Stakes* (1,000 m.); en 1889, on y disputa le *Royal Stakes* de 250,000 fr. (sur 2,000 m.); en 1890, un prix de 75,000 fr. pour chevaux de deux ans (1,000 m.). — Après les meetings de Bath, York, Doncaster, etc., on revient à Newmarket où se courent le *Newmarket Stakes* pour chevaux de trois ans (2,000 m., 150,000 fr.) et le *Bedford Plate* pour chevaux de deux ans (1,000 m., 20,000 fr.). — Une course pour chevaux de deux ans, le *May Plate* (1,000 m., 25,000 fr.) est la principale du meeting de Windsor. — A Manchester, on court le *Salfordborough Handicap* (1,600 m., 25,000 fr.), le *Breeder's Foal Stakes* (deux ans, 1,000 m., 45,000 fr.), la *Coupe de Manchester (Manchester Cup)* de 50,000 fr. sur 2,800 m., enfin le *Whitsuntide Plate*, grande course de chevaux de deux ans (1,000 m., 92,500 fr.).

A la fin de mai, parfois au début de juin, commence la grande semaine d'Epsom où le *Derby* est couru le mercredi, les *Oaks* le vendredi; les autres courses notables sont le *Woodcote Stakes* (deux ans, 1,000 m., 25,000 fr.), le *Grand Prix d'Epsom* (2,000 m., 25,000 fr.), une poule de chevaux de deux ans (*Breeder's Foal Stakes*, 1,000 m., 25,000 fr.). — Après la réunion de Sandown Park, marquée par l'*Electric Stakes* (1,000 m., 50,000 fr.), et la semaine du *Grand Prix de Paris*, commence la semaine d'Ascot où sont placées les plus intéressantes épreuves à longue distance pour chevaux de trois ans et plus. Le programme comprend le *Prince of Wales Stakes* (2,600 m., 25,000 fr.), l'*Ascot Stakes* (3,200 m., 12,500 fr.), le *Vase d'or* (3,200 m.), le *Royal Hunt Cup* (1,600 m., 12,500 fr.), l'*Ascot Derby Stakes* (2,400 m., 12,500 fr.), le *Rous Memorial Stakes* de 1,600 m. (25,000 fr.), la *Coupe d'or* (4,000 m., 25,000 fr.), les *New Stakes* pour chevaux de deux ans (1,000 m., 25,000 fr.), l'*Alexandra Plate* (4,800 m., 25,000 fr.), les *Hardwicke Stakes* (2,400 m., 50,000 fr.). Ces épreuves mettent en présence, dans des conditions diverses, les chevaux de trois ans et leurs aînés et terminent le classement entre eux. — Les courses d'été se continuent ensuite à Newcastle par le *Derby du Nord* (2,400 m., 37,500 fr.), le *Seaton Delaval Plate* (1,000 m., 30,000 fr.), le *Northumberland Plate* (3,200 m., 25,000 fr.); à Windsor, par le *Royal Plate* (1,000 m., 32,500 fr.). En juillet, on dispute à Newmarket les *July Stakes* (deux ans, 1,200 m.), un handicap de 25,000 fr. sur 1,600 m., le *Midsummer Plate* (1,400 m., 25,000 fr.), plusieurs courses entre chevaux de deux ans; à Kempton Park une grande course de deux ans (1,000 m.), et les prix de la Princesse et du Prince de Galles; en 1890, cette dernière épreuve, courue sur 1,700 m., valait un prix de 212,500 fr.; à Sandown Park se court, sur 2,000 m., l'*Eclipse Stakes*, poule dont le montant s'élève à 250,000 fr., et qui est disputée au poids pour âge avec surcharge; fondée il y a cinq années, elle ne se court pas tous les ans. Ceci est d'ailleurs le cas pour plusieurs de ces prix énormes, car il arrive souvent que le montant des souscriptions n'est pas suffisant pour réaliser le chiffre total stipulé au programme. — A Leicester, les chevaux de deux ans trouvent un prix de 150,000 fr., le *Portland Stakes* (1,000 m.) jadis placé à l'ouverture de la saison, sans parler du *Knighton Plate* (1,000 m., 15,000 fr.); aux autres chevaux est offert un handicap (1,600 m., 20,000 fr.). — A Liverpool on trouve la *Coupe de Liverpool*, handicap de 2,200 m. et 30,000 fr., les *Mersey Stakes* (1,100 m., 17,000 fr.). — A la fin du mois de juillet commence la réunion de Goodwood, dans le parc du duc de Richmond; ce meeting aristocratique correspond à celui de Deauville

en France ; les principales courses sont les suivantes : Stewards Cup (1,200 m.), Goodwood Stakes (handicap, 4,000 m.), Sussex Stakes (1,600 m.), la *Coupe de Goodwood*, Chesterfield Cup ; les hippodromes des villes de bains de mer donnent quelques courses (Brighton, Lewes), puis au mois d'août nous retrouvons à Kempton Park des poules de 20,000 et 40,000 fr. disputées sur 1,000 m. Les épreuves les plus intéressantes ont lieu au nord de l'Angleterre, à Stockton, à York, à Derby. A York, Great Ebor Handicap (2,400 m., 25,000 fr.), Gimcrack Stakes (1,200 m.) ; à Derby, Peveril of the Peak Plate (1,600 m.), Champion Breeders Foal Stakes (1,000 m.), Breeders Saint-Leger Stakes (1,600 m.), Devonshire Nursery Handicap (1,000 m.), Hartington Handicap (1,000 m.), prix valant en moyenne 25,000 fr.

En septembre reprennent les grandes courses classiques. Au meeting de Doncaster prennent place le Great Yorkshire Handicap Plate (2,800 m., 25,000 fr.), les Champagne Stakes (1,050 m., 12,500 fr. ajoutés à une poule de 750 fr. chaque), le Prince of Wales Nursery Plate (1,400 m., 25,000 fr.) et surtout le *Saint-Leger*, dont nous avons déjà parlé. — Ensuite a lieu le meeting de Leicester, puis celui de Manchester avec son Lancaster Nursery Handicap (1,200 m., 25,000 fr.), les Breeder's Foal Stakes (1,000 m., 45,000 fr.) et surtout le *Lancashire Plate* (1,400 m., 275,000 fr.), épreuve capitale qui met aux prises les chevaux de deux ans, de trois ans et plus ; c'est la plus richement dotée des courses régulières. — A la fin de septembre commence le Newmarket October Meeting comprenant : Great Foal Stakes (2,000 m., 17,500 fr.), le Great Eastern Railway Handicap (2,800 m., 25,000 fr.) ; pour les deux ans, Rous Memorial Stakes (1,000 m., 15,000 fr.). Après un meeting de Kempton Park signalé par un grand prix offert aux chevaux de deux ans, Great Breeders Produce Stakes (1,000 m., 125,000 fr.) et le Champion Nursery Handicap (1,400 m., 25,000 fr.), a lieu le second October Meeting de Newmarket dont les courses principales sont le *Middle Park Plate*, qu'on a appelé le Derby des chevaux de deux ans (1,200 m., 12,500 fr., plus une poule, en tout près de 100,000 fr.) ; le *Cesarewitch Stakes*, le premier des grands handicaps d'automne (3,600 m., 12,500 fr., plus les entrées), une course de chevaux de deux ans, *Piendergast Stakes* (1,200 m.). Une réunion à Sandown Park (Sapling Plate de 1,200 m. et Heersham Stakes de 1,200 m.) sépare ce meeting du troisième de Newmarket, appelé Houghton Meeting, dans lequel prennent place les épreuves suivantes : *Criterion Stakes* (1,000 m.) et *Dewhurst Plate* (1,400 m.) pour chevaux de deux ans, *Cambridgeshire Stakes* (1,800 m., 12,500 fr.), le second grand handicap d'automne, Allaged Stakes (1,200 m.) et un « Plate » de 3,200 m. (25,000 fr.). — Nous voici au terme de l'année sportive. Les dernières réunions d'automne importantes sont tenues à Lincoln (fin octobre), Liverpool (novembre), Derby et Manchester. A Liverpool sont disputées quelques courses de deux ans, le Saint-Leger de Liverpool (2,000 m., 17,500 fr.), le Stewards Cup, le Liverpool Autumn Cup (2,200 m., 25,000 fr.) ; à Derby, Chesterfield Nursery Stakes (1,000 m., 25,000 fr.) ; Doveridge Stakes (1,200 m., 20,000 fr. environ) ; à Manchester, Liverpool Handicap (1,600 m., 12,500 fr.) et *Manchester November Handicap* (2,800 m., 25,000 fr.). Cette course, disputée vers le 20 nov., est la dernière importante et clôt la saison des courses plates. Les quatre mois qui s'écoulent jusqu'à la réouverture de ces hippodromes sont consacrés aux courses d'obstacles, lesquelles commencent dès le début de novembre à Liverpool et se prolongent jusqu'à la fin d'avril. Nous y reviendrons. Pour le moment, nous ferons quelques remarques au sujet de la liste des grandes courses plates que nous venons de donner. Les chiffres des allocations sont en général ceux de 1890 ; ils subissent naturellement d'année en année quelques modifications ; celles-ci portent même, mais dans une faible mesure, sur l'ordre des réunions et les conditions des épreuves.

Ce programme étant donné, voyons quelle est en Angleterre la carrière offerte à un cheval de courses. A deux ans, il se présente dès le mois de mars ou d'avril, s'il est en retard, dans la saison d'été, trouvant des épreuves de tout ordre depuis le Maiden Plate réservé aux débutants jusqu'à ces grandes poules d'une valeur de 150,000 fr. comme celle des Portland Stakes ; un grand nombre de prix de plus de 20,000 fr. mettent en présence les meilleurs performers de la nouvelle génération ; le classement s'achève par la course de Middle Park Plate, après laquelle le Dewhurst Plate, dont le parcours est un peu plus long, met en lumière les qualités de tenue. Après l'hiver, quand arrive la troisième année, celle dans laquelle on juge complètement les chevaux, ceux-ci trouvent une série de grands prix d'une valeur de 100,000 à 200,000 fr., échelonnés dans les mois d'avril et de mai jusqu'au Derby. Cette course capitale, la plus glorieuse de beaucoup, a perdu de son importance depuis qu'une série d'autres, aussi richement dotées pour le moins, la précèdent ; elle ne fixe plus le classement des chevaux qui est fait auparavant ; toutefois, le favori n'y est pas plus heureux que jadis et des surprises y sont fréquentes. La saison d'été offre un grand nombre de prix aux chevaux dont la vitesse est la qualité maîtresse, comme à ceux qui brillent par la tenue. En automne, le Saint-Leger met aux prises poulains et pouliches dans une saison plus favorable à celles-ci, et fournit une occasion d'en appeler des résultats du Derby, lesquels ont souvent été démentis dès le mois de juin. Ce grand nombre d'épreuves classiques, parmi lesquelles les Deux Mille et Mille Guinées, le Derby et les Oaks, le Saint-Leger, conservent leur prestige, est un trait caractéristique des courses anglaises. Il est bien rare que, même dans sa troisième année, un cheval maintienne sa supériorité du printemps à l'automne ; à cet égard, les Anglais ont des critères bien plus exacts du mérite respectif de leurs chevaux que les Français, chez lesquels trop souvent la lutte se concentre dans les six semaines qui précèdent le Grand Prix de Paris dont le vainqueur s'expose rarement à une défaite et se tient au moins sur la réserve dans sa troisième année. Après celle-ci, en Angleterre comme en France, bon nombre de chevaux sont envoyés au haras ; beaucoup courent encore dans leur quatrième année, soit des épreuves à longue distance qui leur sont à peu près réservées, soit d'autres plus courtes où ils se mesurent contre la génération suivante. Dès cette année et surtout dans les suivantes, s'ils restent à l'entraînement, ils sont engagés dans les handicaps, lesquels se courent le plus souvent sur 1,600 m., fréquemment sur 2,800 ou plus. Ces grands handicaps, de Lincoln, du City and Suburban, du Cesarewitch, du Cambridgeshire, de Manchester, sont, en raison même de l'incertitude de leur résultat, les courses qui donnent lieu au plus grand mouvement de paris, avec le Derby et le Saint-Leger. Les plus importants sont ceux de Newmarket, Cesarewitch et Cambridgeshire, qui ont été souvent remportés par des écuries françaises ; les deux derniers chevaux qui ont réussi le « double event, » en les gagnant l'un après l'autre, étaient deux chevaux de trois ans, l'américain Foxhall et la jument française Plaisanterie ; on ne cite que deux ou trois autres cas analogues. — Ainsi qu'on a pu le remarquer, la très grande majorité des courses anglaises sont des épreuves de 1,000 à 1,600 m. ; il y a des journées où aucune des six ou huit courses n'excède la distance de 1,600 m. ; si l'on excepte les « plates » d'ancienne fondation, la chose sera encore bien plus frappante. Nous avons indiqué les causes de cette situation contre laquelle on commence à réagir. Il est juste de dire que le nombre des beaux prix disputés sur 3,000 m. ou plus est encore considérable ; toutefois, le train (c.-à-d. la vitesse initiale) est généralement assez lent et beaucoup de ces courses se réduisent à un déboulé de 1,000 m. dans lequel la vitesse seule des chevaux leur assure l'avantage. Bien que ces conditions rapprochent beaucoup les épreuves proposées aux chevaux dans leur seconde, leur troisième et leur quatrième année, les résul-

tats sont loin de se reproduire dans les rencontres successives, même entre les chevaux de tête; les interventions de forme sont constantes; ainsi, dans la génération de 1885, à l'âge de deux ans, Friars Balsam fit preuve d'une supériorité écrasante; à trois ans il subit une déchéance complète; Ayrshire, vainqueur des Deux Mille Guinées et du Derby, fut nettement inférieur à la pouliche Seabreeze qui, après avoir gagné les Oaks, le battit dans le Saint-Leger et le Lancashire Plate; mais, à l'âge de quatre ans, Ayrshire prit l'avantage et parut imbattable. Les chevaux qui n'ont pas été battus sont en général ceux qui ont peu couru, comme Ormonde; le mérite d'autres comme Donovan, resté sur la brèche pendant deux saisons entières, est peut-être plus grand, malgré trois échecs (il a gagné 16 courses sur 19 en dix-huit mois) dus à une surcharge écrasante pour un poulain de deux ans et à des défaillances momentanées.

L'ENTRAÎNEMENT. — La science de l'entraînement a fait, depuis l'origine des courses, de très grands progrès; on est arrivé à préparer pour les courses, non plus des chevaux de cinq et six ans, complètement formés, mais des poulains de trois, puis de deux ans, et ceci sans nuire à leur développement, au contraire. Jadis l'entraînement se faisait en un mois, à l'aide de sirops, de juleps, de blancs d'œufs délayés dans du vin, de frictions d'eau-de-vie; aujourd'hui, il dure près d'une année, au moins six mois avant que le cheval soit à point; il comporte une discipline sévère, un régime de nourriture et d'exercices savamment combiné et gradué jour par jour. Le poulain d'un an ou *yearling* est envoyé de la prairie voisine de son haras chez l'entraîneur à la fin de l'année; il est procédé au dressage, souvent trop brutal, au point de gêner le caractère de l'animal, puis, lorsqu'on l'a assoupli et plié à l'obéissance, commence l'entraînement proprement dit; le cheval est nourri d'une manière fortifiante, mais avec méthode, et exercé; le but poursuivi est de fortifier ses muscles, particulièrement ceux des jambes, de le débarrasser de tout poids, de toute graisse inutile, de le réduire à la charpente et aux muscles. On y parvient surtout par des suées qu'on lui donne en le faisant galoper puis en le couvrant très chaudement; on donne à certains chevaux jusqu'à trois suées par semaine, à d'autres seulement une par quinzaine, quelquefois pas du tout. De temps en temps on le purge (avec de l'aloès). Tandis qu'ils suivent ce régime, on les exerce sur des distances de plus en plus grandes et sous des poids variés. Le grand travail est de mettre un cheval à point sans dépasser le but en l'épuisant ou l'énervant, surtout sans claquer les tendons et muscles de ses jambes, accident presque irrémédiable qui diminue énormément sa valeur. À cet égard, il est capital de le faire galoper sur un bon terrain, résistant et élastique, une pelouse de préférence. Nulle part on ne trouve de conditions aussi favorables qu'à Newmarket qui est le centre de l'entraînement anglais; les qualités de ce terrain sont pour beaucoup dans la supériorité encore maintenant évidente de l'entraînement anglais. En France, le centre principal d'entraînement est Chantilly et les localités des environs (La Morlaye, etc.), où des entraîneurs anglais préparent les meilleurs chevaux de courses. Là, ce sont des routes à travers bois, plus ou moins sablées ou recouvertes de feuilles, qui servent de lieu d'exercice aux chevaux. Une des préoccupations capitales des entraîneurs est de se rendre compte du mérite de leurs pensionnaires pour les engager en connaissance de cause et, si possible, faire des paris avantageux dans des courses où ils leur savent une chance ignorée. On procède d'abord à des essais pour débarrasser l'écurie des chevaux de qualité trop inférieure qui l'encombrent inutilement, afin de réserver tous les soins pour les meilleurs sujets, chose d'autant plus utile que presque chaque cheval doit être surveillé à part et traité selon son tempérament individuel. Dans ces premiers essais, on peut se tromper; le propriétaire peut être trompé par son entraîneur qui lui conseille de réformer un bon cheval qu'il fera racheter. Parmi les poulains conservés,

quelques-uns succombent aux fatigues de l'entraînement; on essaye les autres pour les classer; ces essais sont espionnés par une série de gens (*touts*) appointés par les rivaux, surtout par les bookmakers, désireux d'être fixés sur le mérite des concurrents des courses à venir; on déjoue l'espionnage en cachant le poids porté par les chevaux dans les essais. Ceux-ci ne fournissent pas d'ailleurs de données décisives; constamment leurs résultats sont démentis par l'épreuve publique, d'autant qu'on ne les pousse pas à fond pour ne pas trop fatiguer les chevaux; quelques-uns de ceux qui brillent le plus à l'entraînement manquent de cœur, se refusent à la lutte de l'hippodrome; ces rognés font le désespoir des propriétaires; en revanche, d'autres champions doivent à leur énergie des victoires que leurs galops d'entraînement ne faisaient pas augurer. — Les grands propriétaires ont leur entraîneur particulier; les petits mettent leurs chevaux en pension chez des entraîneurs publics. La plupart des entraîneurs sont d'anciens jockeys.

LE JOCKEY. — Le jockey est un produit de l'entraînement. Dès l'origine des courses, on constata l'avantage qu'il y avait à faire monter les chevaux par des hommes dont ce fût la profession. Lorsque le développement des courses de trois ans conduisit à l'abaissement du poids imposé aux chevaux, qui de 76 et 70 kilogr. fut descendu à 56 kilogr., il fallut soumettre à un entraînement spécial les jockeys; toutefois, de dix-huit à vingt-cinq ans, on peut assez aisément se faire maigrir jusqu'à ne peser que 108 à 140 livres, réduisant le harnachement, selle, étrier, cravache, à un poids de 3 livres environ. Il n'en fut plus de même après l'institution des courses au poids pour âge, et surtout des handicaps; la nécessité d'équilibrer les chances obligea à échelonner les poids sur une différence de 20 kilogr. au moins, tandis que la crainte de surcharger des poulains qui n'étaient pas au terme de leur développement empêchait de relever le maximum; on fut donc conduit à abaisser le minimum à des poids de plume; aujourd'hui encore, en Angleterre, il est couramment de 38 kilogr., parfois de 35; en France, de 40 kilogr.; mais on a vu en Angleterre des jockeys monter au poids de 28 kilogr. Même quand il s'agit d'adolescents, on juge des efforts qu'ils doivent s'imposer pour réduire leur poids et ne pas engraisser, ce qui les empêcherait d'exercer leur métier. D'autre part, il est indispensable de conserver une vigueur musculaire suffisante pour conduire et maîtriser son cheval. L'entraînement du jockey a donc le même objet que celui du coursier, mais plus accentué. Les procédés sont les mêmes: régime spécial, discipline sévère, nourriture sobre et calculée, se faire maigrir par des suées; en quelques jours par ce moyen, un jockey maigrit de plusieurs kilogrammes; il fait à pied, chargé de lourds vêtements, des marches rapides et longues (4 milles par exemple); au bout, il trouve un grand feu préparé dans une taverne, se chauffe, se fait masser, revient à pied et recommence. Sa principale boisson est le thé; l'usage des spiritueux, malheureusement fréquent, est nuisible. Dès que le jockey mange, il engraisse, d'autant qu'il se dédommage de ses jeûnes forcés par de vastes ripailles. Quand le garçon d'écurie ou *lad* devient jockey et qu'après avoir monté les chevaux à l'exercice on les lui confie en course, il a souvent quinze ou seize ans seulement; il est rare qu'il monte plus d'une dizaine d'années, bien que les exceptions soient nombreuses; passé ce délai, il engraisse, cesse d'être un jockey de poids léger pour ne plus monter que dans les épreuves classiques où le poids est de 55 à 57 kilogr., ou tout au moins au-dessus de 50 kilogr. Quand il se retire, s'il le peut, il devient entraîneur. Il a d'ailleurs vécu près de l'entraîneur et des chevaux, dans le même bâtiment, partageant leur vie, se levant à quatre ou cinq heures du matin, et souvent possède toutes les connaissances et qualités requises pour faire un bon entraîneur. C'est une chance à courir, comme de rester plus longtemps sur le turf en maintenant son poids ou en pas-

sant aux courses d'obstacles où le minimum est fixé à 60 kilogr. Néanmoins, le jockey sait que sa carrière sera probablement courte; il faut en quelques années conquérir la célébrité et faire sa fortune. Ceci explique la perpétuelle tentation de s'enrichir par le jeu et par la fraude. Malgré la surveillance dont ils sont l'objet, les jockeys fraudent souvent. Lorsqu'on s'en aperçoit, ils sont réprimandés ou, dans les cas graves et bien démontrés, mis à pied, quelquefois pour leur vie entière. Le principal moyen d'action est le droit que s'est réservé le Jockey Club de n'octroyer la licence, c.-à-d. l'autorisation de monter en course, que pour une année. On la fait attendre ou on la refuse aux jockeys dont la façon de monter a paru suspecte dans l'année précédente.

On ne saurait exagérer l'importance qu'a la monte dans le résultat d'une course; simplement l'art de bien placer son cheval, de prendre la corde, de tourner habilement, est difficile; les bons jockeys y sont passés maîtres et la différence est saisissante si on leur compare les meilleurs gentlemen-riders; il n'est pas moins utile de bien calculer les moyens de son cheval, de savoir quand il faut aller de l'avant, ou se tenir en arrière, de ne pas se laisser surprendre quand on a l'avantage, de ne pas épuiser le courage d'un cheval en l'exposant à plusieurs luites successives, de ne lui demander qu'un effort bref et presque dissimulé s'il manque de cœur, etc. Les victoires remportées uniquement par l'habileté du jockey sont innombrables. Le plus célèbre dans la période contemporaine a été Fred. Archer qui mourut plusieurs fois millionnaire; aujourd'hui, en Angleterre, Tom Cannon est passé maître; on cite aussi Tom et Sam Loates, les deux Barrett, Webb, Fagan, Rickaby, J. Watts, etc. En France, les jockeys sont à peu près tous anglais; les plus connus sont actuellement Tom Lane, Rolfe, Dodge, G. Bartholomew, E. Cooke, French, Hartley, Bridgeland, Storr, Childs. Une des réformes les plus réclamées est celle qui relèverait de quelques kilogrammes l'échelle des poids dans les handicaps, de manière à diminuer l'importance des jockeys de poids léger, généralement plus faibles et moins habiles que d'autres, à qui leur poids interdit de monter au-dessous de 50 ou même de 54 kilogr.

LE PUBLIC DES COURSES EN ANGLETERRE. — Nous empruntons à une excellente étude parue récemment dans le *Journal des Débats* quelques détails sur le public des courses anglaises et les mœurs sportives de l'autre côté du détroit. L'auteur constate que les courses de chevaux sont le sport le plus populaire en Angleterre, ce qui tient à l'amour de l'Anglo-Saxon pour les chevaux et plus encore à sa passion pour le pari. À mesure que les courses devenaient plus nombreuses et plus fréquentes, les journaux durent tenir leurs lecteurs au courant de ce qui se passait dans les écuries, chez les entraîneurs, aux courses et dans les cercles des bookmakers où se font les paris. Les colonnes consacrées au sport sous la rubrique: *Sporting Intelligence* prirent peu à peu des proportions et une importance croissantes, et donnèrent naissance à une nouvelle espèce de journalisme et de journalistes. Le *sporting editor* des journaux quotidiens est aujourd'hui un des membres les plus importants de la rédaction; c'est une puissance; il a des appointements d'ambassadeur et contribue plus largement au succès de son journal par la sûreté de ses informations et l'infaillibilité de ses prophéties que le plus distingué des collaborateurs chargé des articles de fond ou le mieux renseigné des correspondants politiques. Cela est si vrai et le goût des courses ou plutôt des paris est tellement répandu dans toutes les classes de la société que les journaux populaires, les journaux lus relativement par les classes laborieuses, ont des rédacteurs de sport et font aux nouvelles du turf une place des plus larges. Le *Star*, journal des classes ouvrières par excellence, en est un exemple frappant. Dès sa fondation, il s'assura à coups de banknotes la collaboration d'un spécialiste des plus renommés auquel il doit en grande partie son succès. Les jours de grandes courses, ce journal vend 300,000 exemplaires dans

un après-midi, à Londres seulement. Cela paraît extraordinaire, mais il faut se rappeler que sur trois Londonniens il y en a un qui est intéressé directement ou indirectement au résultat des courses. Il va sans dire que, malgré la place faite aux choses du sport, dans les feuilles quotidiennes, ces informations ne sont pas suffisantes et que des journaux spéciaux, qui paraissent une fois, deux fois par semaine et même tous les jours, ont été fondés avec un succès qui témoigne de l'importance qu'ont prise dans les préoccupations du public les nouvelles du turf. Si le sport s'est démocratisé ainsi en Angleterre, ce n'est certes pas parce que le petit bourgeois, l'employé, le commis de magasin, l'ouvrier s'intéressent à l'amélioration de la race chevaline; c'est uniquement parce qu'ils y trouvent un moyen de satisfaire leur passion pour le jeu, qui est, on n'en saurait douter, la passion dominante de l'Anglais. Ce n'est pas sans raison que la loi anglaise interdit formellement les loteries et les jeux de hasard de toute espèce, et qu'elle a déclaré illégal tout pari fait au comptant, c.-à-d. dont les enjeux sont déposés au moment même du pari. Le but de cette dernière disposition de la loi est évidemment d'empêcher les classes moyennes et ouvrières de parier; mais, si elle gêne les parieurs, elle ne les empêche nullement de se livrer à leur spéculation favorite. Car la loi reste lettre morte, et, en dépit de tous les actes du Parlement, on parie toujours et beaucoup, et l'on parie au comptant, soit par l'intermédiaire des bookmakers, soit, — et c'est là surtout le cas pour les gens peu fortunés et pour les ouvriers, — dans les innombrables « clubs » qui ne sont, en réalité, que des agences de pari déguisées.

Le pari sur les courses de chevaux, après avoir été un plaisir réservé aux grands, est actuellement un amusement démocratique. Et c'est là le mal.

Entrez à Londres, le matin, à l'heure où les gens occupés vont à leurs affaires, dans un omnibus ou dans un wagon de deuxième ou de troisième classe du chemin de fer métropolitain. Chacun des voyageurs a un journal à la main qu'il parcourt avec une vive attention. Si vous examinez d'un peu près les feuilles déployées, vous remarquerez bientôt que les lecteurs, employés, commis, ouvriers, lisent presque tous les colonnes de petit texte consacrées aux choses du sport, et vous serez surpris du nombre de journaux spéciaux, comme le *Sportman*, le *Sporting Life*, que des gens de condition très humble achètent et dont ils étudient le contenu. Maintenant, interrogez un hasard un commis, un employé, un homme de peine, un garçon épiciier, boucher ou boulanger; demandez-lui quel est en ce moment le favori du Derby qui se court en avril, ou de diverses courses qui ont lieu aujourd'hui même à Manchester, et huit fois sur dix vous obtiendrez une réponse de nature à vous convaincre que ces braves gens sont admirablement renseignés sur ces matières et ce, pour la très suffisante raison qu'ils y ont un intérêt. Ils ont mis de l'argent sur tel ou tel cheval.

Les parieurs de cette catégorie parient quelquefois entre eux; mais le plus souvent dans des « clubs » qui ne sont que des tripots où, à la vérité, on ne joue pas aux cartes, mais où l'on parie sur les courses. Ces clubs appartiennent à des bookmakers ou à des individus qui de loin ou de près tiennent au monde des hippodromes, des écuries et des champs d'entraînement. Il y en a des quantités à Londres, notamment dans les faubourgs du Nord et du Sud. Dans les environs d'une célèbre taverne de la rive droite, il y en a plusieurs très connus et très fréquentés. L'accès de ces tripots n'est pas difficile; on se fait présenter par un ami, et, moyennant une faible somme, on obtient sur place une carte de membre. Il ne reste plus qu'à entrer, à parier et à perdre son argent. Voici comment on procède: tous ces clubs sont abonnés à la compagnie qui fournit des appareils électriques d'où se déroule un ruban de papier sur lequel le télégraphe imprime au fur et à mesure les nouvelles du champ de courses. Les paris s'engagent jusqu'au moment où le tic-tac de l'appareil annonce que l'oracle va

parler. Alors les offres et les demandes cessent, et il ne reste plus, le résultat connu, qu'à payer. En dehors de ces clubs, on trouve aussi de ces appareils dans les tavernes. Il y eut un moment où presque tous les taverniers en avaient ; mais la police a réussi à les faire supprimer.

LES PARIS. — *Les bookmakers.* Bien que le pari se soit démocratisé, il va de soi que les gros parieurs fournissent comme par le passé la plus forte portion de l'argent qui change de main à l'occasion des courses, et que la plupart de ces gros parieurs sont les membres de l'aristocratie. Ceux-ci parient entre eux dans leurs clubs où, par la comparaison de l'offre et de la demande, s'établit une sorte de bourse hippique où les chevaux ont leur cote, sont offerts ou demandés selon leurs performances, les nouvelles, les racontars d'entraînement. Sur le Derby, le marché s'ouvre un an d'avance ; sur les grands handicaps, il est très animé pendant le dernier mois. Toutefois, l'importance de ces transactions diminue ; en 1860, 1863, 1867, les propriétaires de Thormanby, Macaroni et Hermit, vainqueurs du Derby, gagnèrent chacun plus de 200,000 livres sterling, sans parler des bénéfices réalisés par leurs amis ; aujourd'hui, on ne gagne guère plus du dixième de cette somme ; le total des paris n'a pas diminué, mais les gros parieurs sont plus rares. Il nous faut dire quelques mots des conditions où se font les paris de courses. On parie que tel cheval gagnera dans une course où sont inscrits cinquante chevaux, dont une vingtaine partiront ; sa chance est évaluée à un seizième, c.-à-d. qu'on parie un contre quinze, gagnant quinze fois l'enjeu en cas de succès ; ceci ne veut pas dire réellement que le cheval a une chance sur seize de gagner, un calcul de ce genre étant arbitraire, mais simplement que le seizième de l'argent risqué l'est en sa faveur. On comprend que toute mise un peu forte fasse baisser la cote, c.-à-d. que le cheval portant non plus le seizième, mais le onzième de la masse totale d'argent, n'est plus offert qu'à dix contre un. Il en serait ainsi si les parieurs jouaient entre eux ; mais presque toutes les opérations se font par l'intermédiaire des *bookmakers*. Ceux-ci parient à la fois contre tous les chevaux, acceptant les paris de tous ceux qui croient à la chance de l'un ou l'autre. Ils dressent une liste des chevaux, mettant en regard la cote offerte aux parieurs ; au moment du départ des chevaux, cette cote est combinée de manière à laisser au bookmaker un bénéfice certain ; s'il y en a, par exemple, trois également joués, il devrait les donner tous à 2/4 ; il les donnera à 7/4, et s'il fait trois paris de 1,000 fr. à ce taux, il encaissera 3,000 fr. et n'en payera au gagnant que 2,750. Généralement il prélève un bénéfice plus considérable, parce qu'il n'est jamais sûr de pouvoir équilibrer la liste de ses paris, faire un « livre » complet ; quand il commence surtout à accepter les enjeux sur un cheval, il ignore si on jouera les autres et il risque que tous les parieurs demandant le même, il se trouve en perte ou au cas où celui-ci gagnerait. Il faut donc un mélange de prudence et de hardiesse, une grande rapidité de décision et du flair, modifier sans cesse la cote des chevaux selon la demande ; la règle usitée par les plus habiles bookmakers est de multiplier autant que possible les transactions, de se découvrir sans hésiter en offrant aux conditions les plus favorables chaque cheval au moment où il se joue. Ils ont remarqué en effet qu'en raison des bruits successifs qui circulent, tous les principaux concurrents sont joués successivement. En général, les bookmakers se découvrent sur le favori, ne faisant nul bénéfice ou perdant s'il arrive premier, mais ils réalisent de grands bénéfices par la victoire des outsiders, chevaux délaissés par les parieurs ; en effet, si un cheval offert à égalité porte réellement la moitié de l'argent engagé, il est bien rare qu'un cheval offert à quatorze contre un porte le quinzième de l'argent ; souvent il n'y a pas le vingtième, le trentième, le cinquantième des mises engagées sur sa chance ; selon ces cas, le bookmaker gagne le quart, la moitié ou plus des deux tiers de ce total. Les usages que nous venons d'indiquer s'appliquent *a fortiori* pour les paris faits long-

temps à l'avance ; pour ceux-ci, le bookmaker se découvre naturellement moins ; les conditions des paris sont moins avantageuses si l'on tient compte de l'incertitude sur le départ du cheval, sa santé, sa forme exacte quand viendra la course ; ainsi, par exemple, dans le prix du Jockey Club de 1889, les deux favoris étaient offerts à 6/4 en avril, trois autres à 10/1, une dizaine de chevaux à 16/4, une quinzaine à 25/1 ou 33/1, une vingtaine à 50/1, autant à 100/1 ; si l'on fait le total, on voit qu'un parieur ou une série de parieurs jouant tous les chevaux proportionnellement à leur cote eussent donné deux fois et demi à trois fois plus qu'ils ne recevraient après avoir gagné ; le livre dressé par le bookmaker dans la demi-heure qui précède la course, lui laisse seulement un avantage moyen de 20 %. Cependant, en général, la cote offerte à l'avance est plus favorable que celle du départ, et quelqu'un de bien renseigné en peut profiter ; ainsi Sainfoin, gagnant du Derby de 1890, était encore à 33/4 un mois avant la course. Les variations sont très grandes ; Donovan, gagnant du Derby de 1889, était à 3/1 dans l'hiver ; à la fin d'avril, il fallait payer 6 pour gagner 4, sur sa victoire dans le Derby ; ayant été battu dans les Deux Mille Guinées, il fut offert à 5/1 ; très demandé, il fut joué à 3/1 puis 2/4 et, après sa victoire dans les Newmarket Stakes, il fallut de nouveau payer pour, c.-à-d. risquer plus qu'on ne pouvait gagner : 8/11, onze pour gagner huit. Un habile parieur peut profiter de ces soubresauts en jouant au bon moment tous les chevaux, se faire un livre complet comme le bookmaker, c.-à-d. une liste complète de paris, telle qu'en aucun cas il ne perde ; on cite Dick Vernon qui, dans une course, pouvait, selon le résultat, gagner 250,000 fr., ou moins, mais, en toute hypothèse, réalisait un bénéfice. — Le bookmaker, pour sa garantie, prend l'argent du parieur ; en échange, il lui délivre un *ticket* mentionnant les clauses du pari ou portant simplement un numéro qui se réfère à la ligne du livre sur laquelle le pari est inscrit. Avec les gros clients, les règlements se font à des périodes déterminées et souvent on n'exige nul versement préalable ; avec le menu fretin, on règle après chaque course. Il en est ainsi, même en Angleterre, où la loi interdisant les paris au comptant est journellement violée. Dans les moments où la police les poursuit en France, on parie au livre, c.-à-d. que le bookmaker (couvert souvent par un versement préalable) ne délivre pas de ticket et règle à la fin de la journée avec ses clients : ceci nécessite qu'il les connaisse personnellement et diminue les garanties.

En Angleterre, « le bookmaker, qui s'appelle *turf commission agent*, ou commissionnaire, est devenu, depuis une trentaine d'années, un notable commerçant ; mais, le plus souvent, il est parti de très bas ; il a été domestique, groom, palefrenier, quand il n'a pas été *welcher*, c.-à-d. un de ces bookmakers qui, arrivés sur un hippodrome, attirent les naïfs par leur faconde et leurs promesses, empochent les enjeux et lèvent le pied après la course sans payer personne s'ils viennent à perdre, ce qui n'est pas rare. Moins grossier, plus honnête et plus intelligent que le bookmaker d'autrefois, le *turf commission agent* d'à présent est riche et vit largement. On en cite un qui, à vingt-cinq ans, n'avait jamais mis le pied sur un hippodrome et qui, après avoir assisté à une course, eut l'idée d'adopter la profession de bookmaker. Il quitta les affaires et s'établit. Il est devenu un des plus gros bookmakers d'Angleterre, fait, pendant la saison des courses, pour un million de francs d'affaires par semaine et gagne en commissions 1,500,000 fr. par an. Il est bookmaker comme il serait banquier. Il ne joue pas, ne boit pas, ne fume pas et se rend aux courses comme un autre va à son bureau. Accompagné d'un secrétaire, il arrive en voiture, inscrit les paris ; puis, la journée finie, il reçoit des uns et paye aux autres absolument comme un agent de change verse à ses clients ou reçoit d'eux les différences provenant d'opérations de Bourse faites pour leur compte ».

LES STEEPLE-CHASES. — Jusqu'ici nous n'avons parlé

que des courses plates au galop ; ce sont, en effet, de beaucoup les plus importantes, surtout au point de vue historique, puisqu'elles ont amené à former la race anglaise pur sang. Toutefois, pour ceux qui ne voient dans les courses qu'un amusement, il en est qui préfèrent l'autre forme, celle des courses à obstacles ; au lieu d'avoir lieu sur un sol artificiellement aplani, qui n'est même pas comparable à celui d'une route, elles se donnent sur un terrain qui conserve ou reproduit les principaux obstacles qu'un cavalier peut avoir à franchir, surtout dans la chasse à courre. Elles lui fournissent l'occasion de déployer ses talents et sont une branche de l'équitation plutôt qu'une institution annexe de l'élevage. Leur origine fut donc due au désir d'organiser un exercice analogue à la chasse, propre à former des chevaux et des cavaliers bien dressés ; on commença par la course au clocher, dans laquelle les cavaliers se dirigeaient, à travers champs et prés, vers un but désigné sans s'astreindre à suivre une ligne rigoureusement tracée ; ces courses, qui ont encore lieu quelquefois, sont appelées *cross-country*. On en vint ensuite à une organisation régulière ; comme pour les courses plates, on déterminait une piste limitée par des poteaux entre lesquels il fallait passer ; on y accumula des obstacles artificiels, représentatifs, en quelque sorte, des haies vives, des claires, des murs en terre, en pierre, des barrières en bois, des fossés, des rivières, des talus en pente raide, banquettes entre deux fossés ; le saut des rivières larges de 4^m30, de murs de 1^m30 présentait aux chevaux des difficultés dont ils ne pouvaient triompher qu'après un parfait dressage. Pour les y amener graduellement, on organisa des courses où on ne leur demanda que de sauter en hauteur de simples haies ; aux *steeple-chases*, comportant tous les obstacles, s'ajoutèrent les *courses de haies*. Dans les *steeple-chases*, on distingua les parcours plus accidentés, à travers champs, réservés aux *hunters*, véritables chevaux de chasse. Mais, comme pour les courses plates, il fallut bientôt confier les chevaux aux jockeys, plus habiles en général que les gentlemen-riders. Toutefois, ceux-ci continuent de figurer honorablement et balancent presque le mérite des jockeys, du moins en Angleterre. Les courses d'obstacles se développent et on leur consacra les mois d'hiver pendant la vacance des courses plates, de telle sorte que spectateurs et parieurs ne fussent pas privés de leur divertissement favori. Toutefois leur importance est restée bien moindre. Comme le but poursuivi est l'amusement, presque tous les *steeple-chases* importants sont des handicaps ; de plus, comme on a remarqué la docilité plus grande des chevaux hongres, on castrait beaucoup de *steeple-chasers*. Pendant longtemps, les chevaux de demi-sang, plus robustes et plus maniables, ont eu l'avantage ; mais, depuis une cinquantaine d'années, les pur sang l'ont conquis et gagnent presque toutes les courses d'obstacles. Celles-ci étant modelées sur la chasse, les parcours sont plus longs (3,000 m. au moins, 4,800 en moyenne) et les poids y sont plus lourds qu'aux courses plates ; les chevaux n'y débute guère avant d'avoir quatre ans (en Angleterre). D'autre part, comme les courses de haies, moins dangereuses, attirent plus de chevaux et que ces champs plus fournis sont plus goûtés des parieurs, une tendance s'est marquée à multiplier ces courses bâtarde. Pour les *steeple-chases*, les écuries anglaises et irlandaises rivalisent avec des chances à peu près égales. Chapuis a bien marqué la différence du sauteur anglais et du sauteur irlandais : « Il y a, dit-il, une différence très saisissable entre la manière dont le cheval anglais et le cheval irlandais prennent leur élan. L'anglais s'appuie sur ses jarrets et s'élanche de telle sorte que déjà il a franchi la moitié de la barrière lorsque le corps s'est seulement allongé pour rendre son élan complet. Quand il a quitté terre, il porte ses hanches sous lui comme au galop, descend ensuite sur les jambes de devant, et, quand elles touchent le sol, c'est alors seulement qu'il attire ses jambes de derrière, en sorte que l'avant-train est seul à supporter le poids tout entier. Le cheval irlandais,

au contraire, part de ses quatre jambes à la fois ; quand il est parvenu à l'extrémité de l'objet à franchir, ses jambes sont entièrement retroussées sous lui ; il descend et les quatre jambes se posent sur le sol en même temps. »

Sans parler des réunions irlandaises, parmi lesquelles nous citerons celles de Curragh, de Leopoldstown, etc., en Angleterre les principales sont tenues à Croydon, Sandown Park, Kempton Park, Liverpool et Manchester, quelquefois en novembre et mars, concurremment avec celles pour courses plates. La plus célèbre des courses d'obstacles anglaises est le *Grand National Steeple-chase de Liverpool* ; c'est un handicap couru sur 7,200 m. ; le prix est de 50,000 fr. Le parcours est très accidenté, la course sévère ; en 1890, sur quinze partants, cinq seulement franchirent le poteau ; en 1891, sur vingt-deux concurrents qui formaient le champ, cinq seulement terminèrent le parcours ; trois furent arrêtés dans le premier tour, les quatorze autres tombèrent, un se tua. On comprend qu'une épreuve aussi rude ne puisse être imposée qu'à de vieux routiers ; aucun concurrent n'a moins de cinq ans, très peu six, presque tous ont de sept à onze ans, souvent davantage, jusqu'à treize ou quatorze ans. Préparés longtemps à l'avance, ils disputent le *Grand National* plusieurs années de suite, parfois ne courant que cette fois dans l'année. Deux chevaux seulement l'ont gagné deux fois : The Lamb et The Colonel, mais bien des vainqueurs ont été ensuite battus cinq ou six fois de suite. Parmi les courses d'obstacles, celle-ci est la seule qui donne lieu à un grand mouvement de paris durant plusieurs mois.

ORIGINE DES COURSES EN FRANCE. — Les courses sont en France, comme le pur sang, une importation anglaise et l'une et l'autre n'ont réussi que lorsqu'on se fut décidé à adopter la méthode anglaise. Avant d'en venir là, il faut placer, en tête de cet historique, le récit de quelques courses particulières qui passionnèrent les contemporains. Sans parler des courses de Semur, amusement local, qui remonteraient à 1370, de celles de la Bretagne où elles étaient un vieil usage national, la première dont il soit fait mention eut lieu le 13 mai 1651 à la suite d'un pari entre le prince d'Harcourt et le duc de Joyeuse ; l'enjeu était de 4,000 écus ; les chevaux furent nourris au village de Boulogne, selon la coutume anglaise, avec du pain d'anis, des fêverolles au lieu d'avoine, et, les deux derniers jours, deux à trois cents œufs frais. La course eut lieu au bois de Boulogne, après diner ; on partit de la barrière de la Muette, suivant la route de Saint-Cloud, tournant vers Madrid pour revenir de là à la Muette ; le duc de Joyeuse fit monter son cheval par Plessis du Vernet ; le prince d'Harcourt monta le sien coiffé d'une casquette ou bonnet de jockey, avec trois livres de plomb, pour égaliser le poids ; il fut battu de cent pas. Le 6 août 1722, le marquis de Saillans, raconte Barbier, paria faire quatre fois la course de Paris à Chantilly, allant et revenant deux fois de la porte Saint-Denis au château en six heures : il gagna de 27 minutes ; des paris énormes avaient été engagés contre, par le duc de Bourbon et plusieurs autres ; le 9 mai 1726, le même marquis de Saillans devait aller de Versailles aux Invalides en 30 minutes ; sa femme lui fit ordonner par le roi de se substituer un valet qui perdit de 30 secondes. Lord Poscool alla de Paris à Fontainebleau (56 kil.) en 1 h. 48 m. On cite encore une course au Bois entre lord Forbes et le comte de Lauraguais. Sous le règne de Louis XVI, les véritables courses furent instituées à l'exemple de l'Angleterre et eurent une grande vogue de 1775 à 1783 ; les programmes figurent au *Journal de Paris* ; les écuries furent celles du comte d'Artois (casaque vert pomme garnie de rose), du duc d'Orléans (casaque noire garnie de rose), du duc de Lauzun (casaque noire garnie de vert), du marquis de Conflans (casaque rouge garnie de noir), etc. Les chevaux venaient d'Angleterre. Le 15 avr. 1777, une sorte de Jockey-Club se fonda ; il

organisa dans la plaine des Sablons des réunions de printemps et d'automne. La reine se passionnait pour les courses et voulait avoir des chevaux; le roi l'en empêcha. Une poule de quarante chevaux, suivie d'une autre pour quarante ânes furent courues à Fontainebleau (nov. 1777); plusieurs courses à Vincennes (1784). On pariait beaucoup. Quand vint la Révolution, elle donna au Champ de Mars des fêtes imitées de l'antique avec courses à pied, à cheval, en char; on a noté les succès du cheval normand de Villatte Carbonnel deux années consécutives (1796 et 1797). On fit plus, l'administration commençait à s'intéresser aux courses.

LES COURSES OFFICIELLES. — L'utilité des courses pour l'amélioration de la race chevaline avait été proclamée, dès 1770, par Bourgelat et Le Boucher du Crosso, invoquant l'exemple de l'Angleterre. Sous le Directoire, il fut question d'en instituer officiellement. Eschassériaux jeune présenta aux Cinq-Cents à ce sujet un rapport remarquable; il se déclarait partisan des courses, demandait qu'elles fissent partie de toutes les fêtes, déposa un projet de résolution libellé comme suit: « Il y a tous les ans dans chaque division trois courses de chevaux, savoir aux fêtes nationales du 14 juillet, du 10 août et de la fondation de la République; ces courses auront lieu alternativement dans chaque département compris dans la division, autant que les localités peuvent le permettre. » Ne sont admis que les chevaux nés en France; le premier prix était de 1,000 fr., le second de 600 fr.; il y avait douze divisions, soit trente-six courses pour lesquelles l'Etat donnerait 57,600 fr. Ce projet ne fut pas exécuté. Mais Napoléon le reprit. Son décret du 31 août 1805 est le premier acte officiel concernant les courses; il en instituait dans les départements producteurs de bons chevaux: Orne, Corrèze, Seine, Morbihan ou Côtes-du-Nord, Sarre, Hautes-Pyrénées. Il instituait, à partir de 1806, trois séries de prix: 3 prix de 1,200 fr. sur 4,000 m. dans chaque chef-lieu; les trois vainqueurs concouraient pour un prix de 2,000 fr. sur 4 kil. en partie liée; les vainqueurs venaient à Paris disputer un Grand Prix de 4,000 fr. dans les mêmes conditions. Les poids étaient gradués d'après l'âge et la taille, de 3 millim. en 3 millim., un cheval de cinq ans de 1^m462 portait 50 kilogr.; de 1^m543, 68 kilogr.; de 1^m624, 71^{kg}6. Après l'Empire, les courses faillirent disparaître, mais elles furent réorganisées en 1819 et depuis n'ont cessé de progresser; le gouvernement s'en occupa activement, trop même, multipliant les règlements; de 1819 à 1847, ceux-ci furent remaniés par quatorze arrêtés et quatre circulaires. Les courses de 1819 et 1820 furent destinées aux chevaux de cinq ans et au-dessus; elles comportaient 4 et 6 kil.; les prix étaient des prix locaux et d'arrondissement, de 800 et 1,200 fr.; des prix principaux de 2,000 fr.; un prix royal, couru à Paris, de 6,000 fr. En 1822, la France chevaline fut partagée en deux divisions, Nord et Midi, celle du Midi s'étendant jusqu'à la Charente, la Haute-Vienne, l'Indre-et-Loire, la Nièvre et Saône-et-Loire. Une somme totale de 78,000 fr. fut affectée aux prix par l'Etat. On fixa la durée maximum des épreuves en 1834: 3 minutes pour 2 kil., 5 m. 30 s. pour 4 kil.; en 1842, on l'abassa à 2 m. 40 s. pour 2 kil. et 5 m. 5 s. pour la grande épreuve de 4 kil.; à partir de 1842, les prix royaux furent réservés aux chevaux de pur sang inscrits au Stud-Book. A ce moment, les progrès réalisés étaient déjà très grands. C'est qu'aux encouragements officiels, était venue s'ajouter l'initiative privée, bien autrement puissante, plus éclairée et sachant mieux mettre en jeu l'intérêt et la vanité. Au lieu de s'attarder à des combinaisons administratives, elle adopta résolument le système anglais qui avait fait ses preuves. Le tableau suivant donne une idée du progrès des courses après 1840. Tandis que les allocations de l'Etat doublent seulement en dix ans (1838-48), le nombre des chevaux quintuple, celui des propriétaires décuple. Ce résultat fut dû à la *Société d'encouragement*.

	Courses	Chevaux courants	Propriétaires
1807.....	9	25	»
1817.....	4	5	»
1818.....	»	»	»
1819.....	23	108	60
1827.....	54	126	54
1837.....	88	176	69
1847.....	399	781	760

L'Etat donnait, en 1819, 32,758 fr.; en 1828, 81,189 fr.; en 1838, 101,675 fr.; en 1848, 210,000 fr.

En 1840 encore, on admettait que les chevaux de tête anglais pouvaient rendre aux Français un quart de mille sur 1 ¹/₂. Ceci se comprend si l'on compare le développement des courses dans l'un et l'autre pays. La statistique accuse pour l'Angleterre, en 1822, 106 hippodromes, 883 prix disputés par 988 chevaux se partageant 3,050,000 fr. de prix; en 1843, 136 hippodromes, 1,218 prix disputés par 1,294 chevaux se partageant 4,780,000 fr.; tandis qu'en France, en 1843, il n'y a que 38 hippodromes, 214 prix valant 354,000 fr. disputés par 621 chevaux; un cheval en Angleterre gagne en moyenne 3,700 fr.; en France, moins de 600 fr. Cependant les progrès sont déjà sensibles. En 1828, Vittoria au duc de Guiche, jument de cinq ans, ayant battu dans le prix Royal le cheval de lord Seymour, celui-ci défia le vainqueur; il amena un cheval anglais, Link Boy; le match eut lieu sur 4,000 m.; la première fois l'anglais rendant 12 livres fut battu; la seconde il ne rendit que le sexe et fut encore battu. Un nouveau champion anglais fut produit, Turkoman, gagnant des Deux Mille Guinées; il fut encore battu par Vittoria qui fit les 4 kil. en 5 m. 3 s.; il est vrai qu'il rendait un an et 2 livres (plus les 3 livres du sexe). Une des causes qui, malgré des succès isolés comme celui-là, maintenait l'infériorité des chevaux français, c'est que les courses avaient lieu sur l'hippodrome du Champ de Mars, détestable terrain trop petit et dont le sol était formé de terres rapportées. Cependant le goût des courses se développait. L'Anglais lord Seymour, établi à Paris, y contribuait fort; il était à la tête du mouvement; son écurie était de beaucoup la plus importante. De 1828 à 1833, sur 163 prix, il en gagna 58; sur 508,800 fr., 189,300 fr.; après lui venaient le colonel Charrettie, Crémieux aîné, le comte de Tocqueville, Charles Laffitte, le duc de Guiche.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. — A la fin de 1833 les principaux sportsmen français fondèrent une *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France*; les fondateurs étaient les ducs d'Orléans et de Nemours, lord Seymour, le comte de Cambis, le comte Caccia, le comte Demidov, le chevalier de Machado, MM. Delamarre, Fasquel, Ch. Laffitte, E. Leroy, le prince de la Moskowa, MM. Rieussec, Denormandie. Cette société eut sur les courses et l'élevage en France une influence décisive; tandis que dans les courses officielles on admettait tous les chevaux, elle s'occupait d'importer en France la race pure et décida que ses prix seraient réservés aux chevaux entiers et juments, nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite au Stud-Book anglais ou français et qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms y sont insérés. Tandis que l'administration mettait sur le même pied les anglais et les arabes, continuait d'entretenir une race anglo-arabe, la Société d'encouragement affirma bien haut la supériorité du pur sang anglais. Ses manifestes, les brochures du duc de Guiche sont des modèles. De ce moment date vraiment l'élevage du pur sang en France. En nov. 1834, la Société fonda un cercle, le *Jockey-Club*, dont la vogue fut bientôt très grande. Un grand nombre de sociétés filles se créèrent dans les départements; en quinze ans, on en compta trente-deux; elles adoptèrent le règlement de la Société d'encouragement inspiré de celui de Jockey-Club anglais. En vingt ans le Jockey-Club offrit 707,750 fr. de prix,

chiffre faible à nos yeux puisqu'en trois mois il en donne maintenant davantage, mais chiffre très considérable pour l'époque; bientôt les subventions des sociétés égalèrent celle de l'Etat, puis les dépasseront de beaucoup.

Création des grandes épreuves. Le Jockey-Club a fait mieux que de donner aux courses ces larges subventions; il les a transformées par la création d'une série de grandes épreuves pour les chevaux de trois ans, imitées des grandes épreuves anglaises. Mécontent du terrain du Champ de Mars, il adopta en 1834 la pelouse de Chantilly dont le sol gazonné élastique est le meilleur qu'on possède en France. Dès 1835, il y créa le prix du Jockey-Club qui est encore la plus importante épreuve réservée aux chevaux français; c'est un prix ajouté à une poule, pour chevaux de trois ans; la distance est de 2,400 m. Il fut couru pour la première fois en 1836; il y eut cinq engagements, cinq partants; Franck par Rainbow, à lord Seymour, gagna le prix dont la valeur était de 7,500 fr. (5,000 fr. plus les entrées); en 1837, Lydia par Rainbow, à lord Seymour, battit quatre autres concurrents; en 1837, il y eut onze engagements, cinq partants, le prix se montant à 8,700 fr. En 1839, il y eut dix-neuf engagements; en 1841, trente; le chiffre s'est peu à peu élevé jusqu'à plus de deux cents engagements et quinze à vingt partant. La valeur du prix a été successivement élevée à 10,000 fr. (en 1847), 20,000 fr. (en 1855), 25,000 fr., 50,000 fr., enfin 75,000 fr.; le montant avec les entrées était, en 1840, de 21,400 fr.; en 1848, de 27,400 fr.; en 1873, il dépassait 70,000 fr.; en 1890, il était de 122,400 fr., plus 4,000 fr. au second. Depuis trente ans, le prix n'a été gagné par une pouliche qu'une seule fois.

Voici la liste des gagnants du prix du Jockey-Club depuis sa fondation :

Années	Nom du gagnant	Nom du propriétaire
1836	Franck	lord Seymour.
1837	Lydia	—
1838	Vendredi	—
1839	Romulus	comte de Cambis.
1840	Tontine	Aumont.
1841	Poetess	lord Seymour.
1842	Plover	Perregaux.
1843	Renonce	de Pontalba.
1844	Lanterne	prince de Beauvau.
1845	Fitz Emilius	Aumont.
1846	Meudon	baron de Rothschild.
1847	Morok	Aumont.
1848	Gambette	Lupin.
1849	Expérience	Th. Carter.
1850	Saint-Germain	Lupin.
1851	Amalfi	—
1852	Porthos	Aumont.
1853	Jouvence	Lupin.
1854	Celebrity	prince de Beauvau.
1855	Monarque	Aumont.
1856	Lion	prince de Beauvau.
1857	Potocki	Lupin.
1858	Ventre-Saint-Gris	comte de Lagrange.
1859	Black prince	—
1860	Beauvais	M ^{me} Latache de Fay.
1861	Gabrielle d'Estrées	comte de Lagrange.
1862	Souvenir	J. Robin.
1863	La Touques	comte de Montgomery.
1864	Bois-Roussel	Delamarre.
1865	Gontran	major Fridolin.
1866	Florentin	Delamarre.
1867	Patricien	—
1868	Suzerain	baron de Schickler.
1869	Consul	comte de Lagrange.
1870	Bigarreau	major Fridolin.
1871	(pas couru)	—
1872	Revigny	Aumont.
1873	Boiard	Delamarre.
1874	Saltarelle	Fould.

Années	Nom du gagnant	Nom du propriétaire
1875	Salvator	Lupin.
1876	Kilt	baron de Rothschild.
1877	Jongleur	comte de Juigné.
1878	Insulaire	comte de Lagrange.
1879	Zut	—
1880	Beauminet	haras de Chamant (Lefèvre).
1881	Albion	comte de Lagrange.
1882	Dandin	—
	Saint-James	Michel Ephrussi.
1883	Frontin	duc de Castries.
1884	Little-Duck	—
1885	Reluisant	marquis de Bouthillier.
	Sycamore	baron de Schickler.
1886	Upas	comte de Bertheux.
1887	Monarque	Aumont.
1888	Stuart	Pierre Donon.
1889	Clover	Ed. Blanc.
1890	Heaume	baron de Rothschild.

Le cinquième prix, remporté par Tontine, donna lieu à un débat mémorable. Lord Seymour, dont le représentant, grand favori, avait été battu, prétendit que Tontine était en réalité une jument anglaise de quatre ans, du nom d'Herodia, substituée à la jument française. Il ne put faire la preuve devant le Jockey-Club et fut débouté. Mais M. Aumont vendit Herodia; lord Seymour la fit acheter et reprit l'affaire, la portant devant les tribunaux; il soutint que ce n'était pas la vraie Herodia et réussit à le prouver. La question reste donc très obscure; la substitution est probable, mais la bonne foi de M. Aumont est peu discutable, puisque lui-même, après avoir triomphé, fournit de son plein gré des armes contre lui. Une substitution de ce genre eut lieu dans le Derby anglais et fut démasquée.

En 1840, fut instituée la Poule d'essai dont les engagements se font au 1^{er} oct. de l'année de la naissance; en 1841, la Poule des produits dont les engagements se font avant la naissance, sur la déclaration de saillie de la poulinière; en 1843, le prix de Diane, analogue aux Oaks d'Angleterre, pour les pouliches de trois ans.

Le Jockey-Club, comme on le voit, suivait résolument la route tracée par les Anglais; ces prix par souscription ou poules avec engagements longtemps d'avance sont particulièrement propres à galvaniser l'élevage. Après avoir donné l'ascendant aux courses de trois ans, il introduisit les courses de deux ans, mais sans leur donner autant de développement qu'en Angleterre et en ne les laissant commencer qu'au 1^{er} août. Elles furent systématisées en 1853; on créa deux Critériums de poulains et pouliches et un Grand Critérium.

Les chiffres suivants donneront une idée des progrès dus au Jockey-Club. En 1819, il y avait en France 7 poulinières de pur sang anglais; en 1825, 34; en 1830, 73; en 1833, 94; en 1835, il y en avait 135; en 1840, 278; en 1845, on en comptait 330; 1834, il en avait été sailli par des étalons de pur sang, 102; en 1843, 287; en 1856, 800. En Angleterre, les chiffres sont, pour 1846, 1,323; pour 1856, 1,864; on voit que l'écart diminua rapidement. Nous examinerons plus loin la question des étalons.

On se fera une idée des progrès des courses par les chiffres suivants: en 1847, le montant total des prix offerts est de 540,000 fr. La famille royale donne 25,000 fr.; on tire des paris ou dons particuliers 11,400 fr.; les municipalités et départements donnent 98,450 fr.; l'administration des haras donne 210,000 fr.; les sociétés de courses, 196,855 fr.; enfin les entrées payées par les propriétaires se montent à 150,000 fr., soit un total de 691,000 fr. Le montant des prix offerts (entrées non comprises) se répartit comme suit entre les différentes espèces de courses. Les courses prélèvent 442,430 fr.; il y a cent soixante-seize courses en une épreuve, quatre-vingt-douze en partie liée; les courses de haies, au nombre de quarante-trois, ont 27,340 fr. de prix, et les steeple-chase 24,000 fr.

environ ; enfin les courses au trot disposent de 44,000 fr. environ.

En 1854, il y a trois cent quatre-vingt-trois courses et 875,500 fr. de prix, y compris 25,750 fr. d'objets d'art ; les courses plates prélèvent 707,375 fr. ; le reste va aux courses d'obstacles.

En 1860, il y a 945,350 fr. de prix, dont 510,000 offerts par les pouvoirs publics, 435,000 par les sociétés ; en ajoutant 357,150 fr. d'entrées versés par les propriétaires, on arrive à un budget total de 1,302,500 fr.

Les prix les plus importants sont, vers 1850, outre ceux du Jockey-Club que nous avons énumérés, le Grand Prix (royal, national, puis impérial) de 14,000 fr., fondé en 1834 et couru au Champ de Mars par des chevaux de quatre ans et au-dessus, sur 4,000 m., en partie liée ; il est réservé aux chevaux français. Il est vrai que le prix d'Orléans leur oppose ceux qui sont nés en Angleterre, mais seulement s'ils sont à réclamer pour 10,000 fr.

A cette époque se placent deux faits considérables. En 1853, on donne aux courses un code unique ; celui de la Société d'encouragement sert de modèle. En 1856, est inauguré l'hippodrome de Longchamp. Un traité avec la ville de Paris, négocié à l'instigation du duc de Morny, accorde à la Société d'encouragement la concession pour cinquante ans moyennant un loyer de 12,000 fr. et l'obligation de dépenser 300,000 fr. pour élever des tribunes, aménager le terrain, etc. Les recettes fournies par le public parisien qui de plus en plus affluera sur cet hippodrome vont permettre de multiplier les prix et d'en augmenter la valeur. En même temps, la France commence à produire de bons chevaux ; elle entre en lutte avec l'Angleterre, la bat sur son propre terrain. En 1853, Jouvence à M. Lupin enlève la Coupe de Goodwood ; elle était entraînée en Angleterre, mais Hervine à M. Aumont, qui prit la seconde place, venait de Chantilly ; en 1855, Baroncino ; en 1857, Monarque, renouvellent ce succès. Puis se fonde la grande écurie Lagrange, à cheval sur la France et l'Angleterre, qui remporte successivement tous les prix classiques, Oaks, Deux Mille Guinées, Derby, Saint-Leger. On se sent si fort, qu'en 1863, M. de Morny fait créer une grande épreuve internationale à laquelle on convie les chevaux anglais. Comme la Société d'encouragement était liée par ses statuts et ne pouvait fournir un prix international, il décide la ville de Paris à donner 50,000 fr., les cinq grandes compagnies de chemins de fer à en donner autant ; ce prix de 100,000 fr. restera jusqu'en 1890 le plus considérable offert, si l'on ne tient pas compte des entrées ; celles-ci en portent la valeur à 150,000 fr. environ ; les engagements se font comme pour le Derby et le prix du Jockey-Club, l'année de la naissance du cheval.

Voici la liste des gagnants du Grand Prix de Paris depuis la fondation :

- 1863 The Ranger, par Voltigeur, à M. H. Saville (monté par J. Goater).
- 1864 Vermout, par The Nabob, à M. H. Delamarre (Kitchener).
- 1865 Gladiateur, par Monarque, au comte de Lagrange (H. Grimshaw).
- 1866 Ceylon, par Idle Boy, au duc de Beaufort (T. Cannon).
- 1867 Fervacques, par Underhand, à M. de Montgomery (G. Fordham).
- 1868 The Earl, par Y. Melbourne, au marquis d'Hastings (G. Fordham).
- 1869 Glaneur, par Duckthorn, à M. A. Lupin (Kitchener).
- 1870 Sornette, par Ligth, au major Fridolin (Ch. Pratt).
- 1871 (Pas couru.)
- 1872 Cremorne, par Parmesan, à M. H. Saville (Maidment).
- 1873 Boiard, par Vermout, à M. H. Delamarre (T. Carver).
- 1874 Trent, par Broomielaw, à M. Marshall (T. Cannon).

- 1875 Salvator, par Dollar, à M. A. Lupin (Wheeler).
- 1876 Kisber, par Buccaneer, à M. Baltazzi (Maidment).
- 1877 Saint Christophe, par Mortemer, au comte de Lagrange (Hudson).
- 1878 Thurio, par Nilthorpe ou Cremorne, au prince Solytkoff (T. Cannon).
- 1879 Nubienne, par Ruy Blas, à M. Ed. Blanc (Hudson).
- 1880 Robert the Devil, par Bertram, à M. C. Brewer (Rossiter).
- 1881 Foxhall, par King Alfonso, à M. J.-R. Keene (G. Fordham).
- 1882 Bruce, par See Saw, à M. H. Rymill (F. Archer).
- 1883 Frontin, par George Frederick, au duc de Castries (T. Cannon).
- 1884 Little Duck, par See Saw, au duc de Castries (T. Cannon).
- 1885 Paradox, par Sterling, à M. Brodrick Clôte (F. Archer).
- 1886 Minting, par Lord Lyon, à M. R.-C. Wyner (F. Archer).
- 1887 Ténébreuse, par Mourle ou Saxifrage, à M. P. Aumont (Woodburn).
- 1888 Stuart, par Le Destrier, à M. Pierre Donon (T. Lane).
- 1889 Vasistas, par Idus, à M. H. Delamarre (Rolfé).
- 1890 Fitz Roya, par Atlantic, au baron A. de Schickler (T. Lane).

Le Grand Prix de Paris a été gagné quinze fois par des chevaux français, dix fois par des chevaux anglais (1863, 1866, 1868, 1872, 1874, 1878, 1880, 1882, 1885, 1886), une fois par un cheval hongrois (Kisber, 1876) et une fois par un cheval américain (Foxhall, 1881). Cinq chevaux seulement ont gagné successivement le prix du Jockey-Club et le Grand Prix : Boiard (1873), Salvator (1875), Frontin (1883), Little Duck (1884) et Stuart (1888) ; trois seulement ont gagné successivement le Derby et le Grand Prix : Gladiateur (1865), Cremorne (1872) et Kisber (1876) ; de ceux-ci un seul était anglais. En revanche quatre gagnants anglais du Derby ont été battus dans le Grand Prix : Blair Athol par Vermout (1864), Doncaster par Boiard et Flageolet (1873), Saint-Blaise par Frontin (1883), enfin Merry Hampton (1887) qui n'arriva que quatrième. En vingt-sept années trois pouliches ont gagné le Grand Prix : Sornette (1870), Nubienne (1879) et Ténébreuse (1887).

Nous indiquerons plus bas, en parlant du programme méthodique de la Société d'encouragement, les autres grandes épreuves.

ECURIES. — Les principales écuries de courses ont beaucoup contribué en France au succès des courses et aux progrès de l'élevage. La première et quelque temps la plus brillante fut celle de lord Seymour ; après 1840, il fut éclipsé par des éleveurs français, MM. Aumont et Lupin ; le premier surtout a rendu les plus grands services par des importations d'étalons comme Gladiateur ; il a possédé les deux premiers étalons, souche de la race française, Fitz Gladiateur et Monarque ; le second a fait naître Dollar. En 1854, nous voyons figurer en tête des écuries gagnantes, MM. Aumont avec 136,850 fr., Boldrick avec 67,250 fr., Delamotte, 66,400 fr., citons encore celle du prince de Beauvau ; nous sommes loin de l'Angleterre, où M. Aumont n'occuperait que le dixième rang après l'écurie Padwick (439,850 fr.) ; celle de lord Derby (353,775 fr.), etc. A la mort de M. Aumont, la plupart de ses chevaux sont rachetés par le comte de Lagrange, entre autres Monarque ; en 1857, il gagne 148,325 fr., M. Lupin, 128,155 ; le prince de Beauvau s'associe Nivière, P. Aumont garde quelques chevaux ; en 1860, l'écurie Nivière gagne 267,148 fr., P. Aumont, 114,725 fr., Lagrange, 114,713 fr. A cette date se produit la fusion des écuries Lagrange et Nivière ; « la grande écurie » ainsi constituée s'assure par des traités la produc-

tion des principaux éleveurs français, dont M. Aumont. Les vieilles écuries Delamarre, Lupin sont éclipsées ; bientôt paraît le fameux Gladiateur, fils de Monarque, le plus remarquable des chevaux de ce siècle ; l'écurie Lagrange remporte les plus grands succès en France et en Angleterre ; Fille de l'Air gagne les Oaks ; Gladiateur, toutes les grandes courses anglaises ; plus tard, Chamant enlèvera le Middle Park et les Deux Mille Guinées, mais claquera avant le Derby, et Rayon d'Or gagnera le Saint-Leger ; en France, l'écurie Delamarre a de beaux succès ; après 1863, l'association Lagrange-Nivière se rompt. Ch. Laffitte, Nivière et Khalil-bey s'unissent et font courir sous le pseudonyme de major Fridolin ; l'écurie Fould se développe. Après 1870, les chevaux français chassés de Chantilly par la guerre émigrent en Angleterre ; ils y retournent souvent les années suivantes ; Reine (1872) gagne les Oaks, où deux pouliches françaises, Enguerrande et Camélia, font dead-heat en 1876 ; Mortemer (1874), Henry (1872), Boiard (1874), Verneuil (1878), la Coupe d'Ascot ; Sornette (1870) et Dutch Skater (1872), la Coupe de Doncaster ; nous ne parlons pas des succès dans les handicaps qui ont été fréquents, ni de ceux de plus en plus nombreux, obtenus depuis quelques années par les écuries franco-anglaises Lefèvre, Rothschild et Ed. Blanc. L'écurie Lagrange, très éprouvée par la guerre, se relève peu à peu ; en 1875, Lupin gagne 469,251 fr., Lagrange, 191,300 fr., le baron de Nexon, 144,142 ; en 1878, Lagrange gagne 598,493 fr. plus 247,950 fr. en Angleterre, soit 846,000 fr., et ce total ne suffit pas pour couvrir ses frais ; rien qu'en France il entraîne soixante-neuf chevaux ; l'écurie Lupin gagne 304,320 fr., l'écurie Fould, 289,543. Aux écuries Lagrange, Lupin, Delamarre, à celle de M. Aumont qui reparait, il faut ajouter celle formée par MM. Fould et de Soubeyran ; ce dernier s'associe ensuite avec le duc de Castries, puis fait courir sous son nom ; les écuries Rothschild, Maurice et Michel Ephrussi se développent ; quand le comte de Lagrange meurt, M. Lefèvre recueille une partie de sa succession, mais bientôt traite avec le baron de Rothschild, à qui il vend ses produits. Comme conclusion à cet exposé, nous donnons la liste des principaux propriétaires gagnants en courses plates, depuis quatre années.

	1887	1888	1889	1890
Baron de Soubeyran.....	339,433	473,822	381,682	285,730
A. Lupin.....	285,500	431,140	568,412	189,379
P. Aumont.....	630,560	231,584	225,504	211,513
Michel Ephrussi.....	451,025	273,111	284,473	250,278
Baron de Schickler.....	179,636	300,204	223,261	492,254
P. Donon.....	157,369	444,483	115,613	341,800
Baron de Rothschild.....	217,324	143,386	272,547	410,487
Maurice Ephrussi.....	70,337	140,494	279,136	420,675
Comte de Juigné.....	143,636	194,845	215,447	245,999
Delamarre.....	94,211	67,437	293,812	106,872
Ed. Blanc.....	42,649	96,902	191,062	154,347

En 1889, il a été distribué sur les différents hippodromes, pour les courses plates, 5,332,857 fr. 65 de prix ; dont 4,041,930 offerts et 1,290,927 fr. 65 d'entrées payées par les propriétaires ; sur ce total, 2,406,720 fr. ont été courus à Paris, Chantilly et Fontainebleau. Ce total est très élevé, surtout si l'on y ajoute 4,366,670 fr. 40 pour les courses d'obstacles (dont 3,483,200 fr. de prix offerts) lesquels pour une grande partie reviennent à l'élevage. Pour les courses plates, l'Angleterre donne le double de prix, mais la somme réellement offerte aux propriétaires est bien moindre ; ce sont les entrées payées par eux qui représentent la différence. En obstacles, la France donne beaucoup plus. Nous verrons plus bas que ceci est moins regrettable qu'il ne semblerait à première vue.

Les casques adoptées par les principaux propriétaires sont : Aumont, casaque blanche, toque verte ; Lupin, c. noire, t. rouge ; baron de Soubeyran, c. et t. blanche et or ; Maurice Ephrussi, c. bleue, pois jaunes, t. bleue ; Michel Ephrussi, c. et t. gros bleu ; Lefèvre, c. bleu, blanc, rouge, t. bleue ; duc de Feltre, c. blanche, manches bleues, t. rouge ; P. Donon, c. rayée lilas et noir, t. rayée lilas et noir ; Delamarre, c. marron, manches rouges, t.

noire ; comte de Berteux, c. verte, t. rouge ; baron de Schickler, c. blanche, manches et t. cerise ; baron de Rothschild, c. bleue, t. jaune ; comte de Juigné, c. cerclée jaune et rouge, t. noire ; Ed. Blanc, c. orange, t. bleue ; baron Roger, c. rouge, t. jaune ; H. Say, c. rouge, manches et t. bleue ; Delâtre c. et t. verte ; comte Le Marois, c. verte, pois rouges, manches et t. rouges ; Th. Carter, c. grenat, brandebourgs argent, t. noire ; J. Prat, c. marron, manches orange, t. blanche ; Petit, c. bouton d'or, manches cerclées bouton d'or et cerise, t. cerise ; H. Jennings, c. jaune, manches rouges, t. noire ; de La Charme, c. rayée cerise et noir, t. cerise ; L. André, c. orange, t. rouge ; Gibson, c. bleue, manches blanches, t. rouge ; de Brémond, c. noire, manches cerclées mauve et noir, t. mauve ; vicomte d'Harcourt, c. rouge et or, t. rouge et or ; Liénart, c. et t. rouges ; Dephieux, c. gros bleu, manches et t. orange ; Ridgway, c. vert d'eau, t. noire ; Joubert, c. bleu ciel, t. prune ; de Nexon, c. gris-perle, t. cerise ; etc. (V. aussi la liste des écuries d'obstacles).

ÉTALONS. — Le pur sang français a été importé d'Angleterre ; depuis soixante ans, pour la formation de notre effectif et pour le maintien de sa qualité, nous n'avons cessé de nous alimenter en Angleterre, achetant d'excellents étalons depuis Cadland jusqu'à Bruce et Retreat. Les tentatives pour créer une race originale par l'acclimatation d'une colonie arabe ont retardé le progrès ; cependant l'administration des haras y a eu une grande part ; c'est elle qui a importé et importe encore la majorité des reproducteurs achetés en Angleterre. A côté de ceux-ci figurent dès le milieu du siècle des étalons indigènes, c.-à-d. nés en France, qui bientôt prouvent une qualité égale. Cependant aujourd'hui encore où les courses et les chevaux de France rivalisent sans désavantage avec ceux de l'Angleterre, nous sommes forcés de nous alimenter régulièrement de l'autre côté du détroit, au moins pour remplacer les étalons et les juments exportés en Allemagne, en Autriche, en Amérique. En 1847, les principaux étalons sont : Master Waggs, dont 4 produits ont gagné 15 courses d'une valeur de 43,500 fr. ; Beggarmann, dont 3 produits ont gagné 14 courses d'une valeur de 41,700 fr. ; Y Emilius, dont 8 produits ont gagné 18 courses valant 38,700 fr. ; Royal Oak, dont 10 produits ont gagné 20 courses valant 37,700 fr. ; Lotthery, dont 4 produits ont gagné 11 courses valant 32,450 fr. ; tous sont d'origine anglaise. En 1854, les étalons de tête sont Gladiator, dont les produits gagnent 129,880 fr., Royal Oak, 70,240 fr., Giges, 69,060 fr., Master Waggs, 62,570 fr., également de naissance anglaise ; en 1857, la situation n'a pas changé, Gladiator (119,525 fr.), The Emperor (95,500 fr.), Nunnykirk par Touchstone (73,250) sont anglais. Dix ans plus tard, les choses ont bien changé, l'étalon français Monarque tient la tête ; depuis lors, ce sont les chevaux issus d'étalons français qui gagnent la majorité de nos prix ; toutefois, de temps à autre, la descendance des étalons anglais leur vaut la première place sur le tableau des étalons gagnants. Voici cette liste en 1890 pour les courses plates :

Atlantic.....	370,975
Hermit.....	288,425
Bruce.....	261,024
Saxifrage.....	237,775
Silvio.....	233,456
Wellingtonia.....	201,707
Le Destrier.....	190,705
Narcisse.....	150,484
Dutch Skater.....	145,237
Zut.....	139,508
Don Carlos.....	136,497
Albion.....	131,203
Perplexe.....	131,169
Bay-Archer.....	126,139
Plutus.....	118,680
Beauminet.....	114,575
Clairvaux.....	110,150

Galliard	109,925
Hampton	108,937
Inval	102,820
Vigilant	101,516
Voici également pour les courses d'obstacles la liste des étalons dont les produits gagnent plus de 100,000 fr. :	
Salvator	163,138
Ascetic	136,975
Saxifrage	132,692
Patriarche	130,640
Montargis	129,168
Bay-Archer	113,426
Zut	108,860

On voit que dans les courses plates les premiers rangs appartiennent à des étalons anglais, Atlantic (importé), Hermit (en Angleterre), Bruce (importé), Silvio (importé) et Wellingtonia (importé). Si nous faisons le total des prix gagnés en plat et en obstacles, voici le résultat pour les deux dernières années 1889 et 1890 :

Saxifrage	401,474	370,367
Silvio	292,826	303,963
Zut	258,121	248,368
Atlantic	212,045	413,922
Bay-Archer	212,941	229,665
Salvator	209,682	186,558
Bruce	18,450	302,190
Le Destrier	173,434	235,441
Don Carlos	249,631	199,479

On distingue parmi les étalons français quatre grandes familles; en effet, si l'on peut les grouper selon les trois grandes familles de la race anglaise, elle est depuis assez longtemps fixée en France pour qu'on ait pu créer des familles françaises ayant leur physionomie propre et susceptibles de croisements méthodiques. Nous indiquerons d'abord sommairement le point d'attache avec les familles anglaises, puis nous décrirons les principales lignées françaises.

A la famille de Bierly Turk se rattachent : la branche de Fitz Gladiator (par Gladiator) dont nous reparlerons; la branche de See Saw, fils de Buccaneer, représentée par Frontin et Bruce; Idus, fils de Wild Dayrell par Ion, de la lignée de Sir Peter; la branche de Dollar, fils de The Flying Dutchman, de la lignée d'Herod et de Woodpecker dont nous reparlerons; Dutch Skater, par The Flying Dutchman; Eusèbe, fils de Favonius; Stracchino, fils de Parmesan.

A la famille de Darley Arabian se rattachent : la branche de Monarque (par The Emperor) dont nous reparlerons; la branche de Plutus (par Touchstone) dont nous reparlerons; les descendants d'Hermit : Saint-Louis, Tristan, Clairvaux; Wellingtonia, petit-fils d'Orlando par Touchstone; les fils d'Isonomy et d'Energy (par Sterling); Silvio, par Blair Athol; tous sont de la famille de Whalebone. A la famille de Godolphin Barb on rattache le fils de West Australian, Ruy Blas, et Atlantic (par Thormanby) descendant de Melbourne.

Les quatre grandes familles françaises sont celles de Fitz Gladiator, Monarque, Plutus et Dollar, dont les descendants gagnent annuellement environ un million à 1,300,000 fr. pour chaque famille. Pendant les années qui précéderent la chute de l'Empire, Monarque et Fitz Gladiator tenaient invariablement la tête des étalons gagnants avec une grande avance sur leurs concurrents. Leur descendance brille également dans les courses de toute catégorie; peut-être celle de Monarque a-t-elle une légère supériorité dans les courses plates, et celle de Fitz Gladiator dans les courses d'obstacles. Mais la différence est faible et des résultats contraires pourraient être constatés d'une année à l'autre. Les Plutus, au contraire, aiment mieux d'ordinaire les courses plates, sans doute à cause de leur caractère souvent inégal. Les Dollar sont bons toujours et partout.

Les qualités qui caractérisent la descendance de Monarque sont le courage, la docilité, l'endurance, l'aptitude à tenir la distance et à porter le poids. Don Carlos transmet d'ordinaire ces qualités à ses descendants. Mais les deux chefs de famille qu'il faut considérer comme les véritables

héritiers du célèbre étalon Gladiator n'ayant malheureusement pas laissé de descendant digne de lui, sont *Consul* et *Trocadéro*. Tous deux sont personnellement hors de cause; mais leurs représentants soutiennent l'honneur de la famille. *Nougat* (fils de Trocadéro), père d'Aérolithe et de Modèle, a depuis longtemps fait ses preuves; son fils *Farfadet* a pour ses débuts produit Carmaux. *Albion* et *Flavio* s'annoncent bien. De même *Narcisse* et *Bariolet* sont venus à point recueillir l'héritage de Trocadéro dont *Chitré*, *Satory* et *Pourquoi* peuvent également devenir les dignes représentants. — Il ne faut pas oublier enfin que Léon, Prologue, Castillon et Flageolet descendent de filles ou petites-filles de Monarque; les produits de ces étalons ainsi que des fils de Flageolet, Le Destrier, Zut, Rayon d'Or, etc., ont donc tous dans les veines le sang du célèbre vainqueur du prix du Jockey-Club en 1855.

Les qualités qui caractérisent la descendance de *Fitz Gladiator* ont beaucoup d'analogie avec celles que Monarque a léguées à sa race. La famille de Fitz Gladiator elle-même peut se subdiviser en trois branches dont les chefs sont *Vertugadin*, *Orphelin* et *Mortemer*. Tous les trois furent d'excellents étalons, mais leur rôle personnel peut être considéré comme fini. Orphelin est mort depuis longtemps et les deux autres ne sont plus représentés que par de rares produits. En France, le premier rang appartient à la descendance de Vertugadin qui de Slapdah a eu Saxifrage, le meilleur étalon indigène, et Saltéador. — A la branche d'Orphelin se rattachent Faublas et son fils *San-Stefano*, *Montargis*, Tabac, Eckmuhl; les produits de Montargis sautent bien. — La branche de Mortemer, petit-fils de Fitz Gladiator par Compiègne qui mourut jeune (à sept ans), s'est singulièrement appauvrie depuis le départ de son chef pour les Etats-Unis, de Verneuil pour l'Autriche et de Chamant pour l'Allemagne. On sait que tous les trois ont obtenu à l'étranger de grands succès. Chamant occupe tantôt le premier rang, tantôt le second rang en Allemagne et son demi-frère, Verneuil, est presque toujours parmi les quatre et cinq premiers en Autriche. Mortemer était fils de Compiègne et de Maid of Hart; celle-ci est la célèbre poulinière à laquelle nous devons également Etoile du Nord, Dangu, Six Mai et Monseigneur. De toute cette lignée qui est peut-être la plus remarquable, il ne reste en France que Beurepaire.

La famille de Dollar, fils de The Flying Dutchman, a hérité des qualités de son ancêtre. Les Dollar sont, comme leur père, des animaux honnêtes et résistants; ils ont beaucoup de fond et déploient le plus souvent à l'arrivée ce grand courage qui a fait la fortune de leur père et auquel il a dû notamment ses deux victoires mémorables sur Stradella. Les principaux représentants de cette famille sont les trois fils de Dollar : *Fontainebleau*, *Salvator* et *Patriarche*, après lesquels on peut citer Cimier, Vignemale; les produits de Patriarche sont excellents en obstacles.

Plutus (1863), qui est lui-même un excellent étalon, a produit *Flageolet* par La Favorite; celui-ci a malheureusement été vendu en Allemagne, mais il a laissé pour fils, outre *Rayon d'Or* qui a été vendu aux Etats-Unis où il est l'étalon de tête, gagnant en 1889 près d'un million : *Zut*, *Le Destrier* et *Beauminet*, le dernier exporté en Autriche; les deux autres obtiennent beaucoup de succès, généralement dans les prix secondaires, bien que Le Destrier ait produit Stuart (1885).

Après ces grandes familles on peut citer la descendance de *Vermout* par The Nabob qui n'a pas de succès comparables; puis les étalons déjà nommés : les fils d'Hermit; Stracchino; Ruy Blas, et son fils Mourle; Insulaire, exporté en Autriche; Frontin et Bruce; Silvio; Bay-Archer (par Toxophylite), fils de Longbon; Wellingtonia; Lord Clive; Atlantic; *King-Lud* et Border-Ministrel. — Bien entendu ces familles, surtout les quatre principales, ont été si fréquemment alliées que la plupart des bons chevaux réunissent le sang de plusieurs d'entre elles, notamment celui de Monarque, le meilleur étalon français dont nous reproduisons le pedigree.

Monarque (1852).....	The Emperor.....	Defence.....	Whalebone.	Tramp par Dick Andrews.	
		Fille de.....	Defiance par Rubens.		
	Poetess.....	Royal Oak.	Reveller.	Design.....	Defiance par Rubens.
		Ada.....	Whisker.....	Anna Bella.....	Waxy. Penelope. Shuttle. Fille de Drone.

VITESSE. — Parmi les plus grandes vitesses constatées, nous citerons celles réalisées par les vainqueurs du prix du Jockey-Club qui ont à gravir la fameuse montée de Chantilly. Voici le temps qu'ils ont mis, depuis 1878, à parcourir la distance, qui est de 2,400 m. :

1878 Insulaire.....	2 ^m 33 ^s
1879 Zut.....	2 ^m 36 ^s
1880 Beauminet.....	2 ^m 39 ^s
1881 Albion.....	2 ^m 39 ^s ⁴ / ₅
1882 Saint-James et Dandin.....	2 ^m 41 ^s ⁴ / ₅
1883 Frontin.....	2 ^m 34 ^s ² / ₅
1884 Little-Duck.....	2 ^m 22 ^s
1885 Reluisant.....	2 ^m 39 ^s ¹ / ₅
1886 Sycamore et Upas.....	2 ^m 42 ^s
1887 Monarque.....	2 ^m 43 ^s
1888 Stuart.....	2 ^m 30 ^s
1889 Clover.....	2 ^m 38 ^s
1890 Heaume.....	2 ^m 41 ^s ⁴ / ₅

Ces temps sont généralement plus courts que ceux mis par les vainqueurs du Derby anglais à parcourir la même distance. Nous citerons encore Mondaine qui fit, en 7 m. 18 s. ³/₅, les 6,200 m. du prix Gladiateur (en 1877) ; Pourtant qui, en 1890, fit en 5 m. 42 s. ⁴/₅ les 5,000 m. du prix Rainbow. Ces dernières vitesses, supérieures à celles des chevaux anglais, ont été dépassées aux Etats-Unis où, sur les longs parcours, la vitesse se maintient mieux.

Sur de courtes distances, dans les épreuves de 1,000 à 1,200 m., on a réalisé de plus grandes vitesses que dans celles où il faudrait soutenir cette allure extrême pendant un temps double ; toutefois, la vitesse grâce à laquelle Little-Duck remporta sa célèbre victoire sur Archiduc n'a guère été dépassée ; elle représente 59 s. par kil. ; dans le Cambridgeshire de 1888, Veracity parcourut les 1,800 m. de l'épreuve en 1 m. 47 s., ce qui représente une vitesse équivalente à celle de Little-Duck, mais sur un parcours moindre de moitié. Dans les courses de 1,000 m. en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, on a vu assez souvent des chevaux de deux ans faire le parcours en 1 m. ou même en 1 s. de moins.

Sur 1,600 m. (le mille anglais), on a obtenu presque la même vitesse ; dans le Grand Critérium de 1877, Mantille fit 1,600 m. en 1 m. 38 s. ²/₅ ; en 1878, 1880, 1884 et 1889, ils furent parcourus en 1 m. 40 s. ; il est remarquable que les chevaux de deux ans atteignent, en général, une vitesse égale ou supérieure à celle de leurs aînés (dans les poules d'essai des poulains, par exemple), bien que les chiffres extrêmes soient à l'avantage de ceux-ci. Jusqu'à 2,500 m. la vitesse se soutient encore ; on a vu celle que réalisa Little-Duck ; elle est exceptionnelle ; mais, en 1890, dans le prix Hocquart, où l'allure fut simplement vive, Yellow parcourut 2,500 m. en 2 m. 38 s., ce qui est encore une vitesse de 1 m. 3 s. par kil. A partir de 3,000 m., les chiffres sont moins remarquables, la vitesse diminue sensiblement, au moins pendant la première moitié du parcours. En Angleterre, les 2,900 m. du Saint-Leger, la grande course classique d'automne, sont généralement parcourus en 3 m. 20 s. environ ; Donovan (1890) les a fournis en 3 m. 13 s. (vitesse par kil., 1 m. 6 s. ¹/₂). Les 3,000 m. du Grand Prix de Paris ont été parcourus, en moyenne, en 3 m. 30 s. ; l'année 1889 Vasistas les fit en 3 m. 21 s., soit 1 m. 74 s. par kil. ; la vitesse est plus grande d'ordinaire pour le prix Royal Oak, grande épreuve d'automne courue sur la même distance. Les 3,600 m. du Cesarewitch Stakes, handicap d'octobre en Angleterre, ont été fournis par Sheen (1890) en 3 m. 54 s., ce qui repré-

sente une vitesse de 1 m. 5 s. par kil. ; celle de Pourtant, sur 5,000 m., était de 1 m. 8 s. ¹/₂ par kil. ; celle de Mondaine sur 6,200 m., n'est plus que de 1 m. 10 s. ¹/₂, et ce sont là des résultats exceptionnels, car, en général, sur une distance de 6,000 m., la vitesse moyenne ne dépasse guère 1 m. 15 s. ; elle est donc inférieure d'un quart à celle qu'on réalise sur 1,000 m.

CODE DES COURSES. — Nous relatons ici les dispositions essentielles du code des courses, rédigé par la Société d'encouragement. Depuis la délégation qui a été donnée aux Sociétés par l'arrêté de 1866, les hippodromes sont régis, pour les courses plates au galop, par le règlement de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France ; pour les courses à obstacles, par le règlement de la Société générale des steeple-chases ; pour les courses au trot, par celui de la Société pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Les règles générales, admises pour les courses plates par la Société d'encouragement, sont, sauf les modifications exigées par les différences spécifiques, adoptées par les autres sociétés. Nous énoncerons ci-dessous les plus importantes.

De la qualification des chevaux. Ne seront admis à courir, sauf conditions contraires, que les chevaux entiers et juments nés et élevés en France jusqu'au 1^{er} juin de leur deuxième année, dont la généalogie est inscrite, soit au Stud-Book anglais, soit au Stud-Book français, ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms s'y trouvent insérés. « Tout cheval qui quitte la France avant d'avoir couru est disqualifié et incapable de courir, à moins que, postérieurement au 1^{er} juin de sa seconde année, et préalablement à sa sortie de France, son signalement aussi complet que possible ait été établi par un vétérinaire diplômé, certifié par son propriétaire, et déposé au secrétariat de la Société d'encouragement. »

Est disqualifié et incapable de courir : 1^o Tout cheval né en France ayant couru sur le continent dans une course publique : A, avant le 15 mars ou après le 15 nov. ; B, en portant un poids inférieur à 40 kilogr. ; C, sur une distance inférieure à 1,600 m., si la course est un handicap ; D, à l'âge de deux ans, avant le 1^{er} août, et après cette époque, s'il a été engagé plus de trois mois à l'avance ou si la course est un handicap. 2^o Tout cheval déclaré incapable de courir par l'autorité compétente en France ou à l'étranger. 3^o Tout cheval ayant couru en France : A, dans une course dont le prix n'est formé que par les entrées payées par les propriétaires des chevaux engagés ; B, dans une course dont l'entrée dépasse 5 % de la somme offerte en prix ; C, dans une réunion publique dont le programme n'a pas été publié au Bulletin officiel.

Le programme d'aucune réunion n'est publié au Bulletin officiel qu'autant qu'il a été établi à la satisfaction du comité et, en cas d'urgence, des commissaires ; que cette commission est régie par le code des courses, qu'elle ne fait pas l'objet d'une spéculation, que les excédents de recettes sont entièrement appliqués au maintien et au développement des courses, que les prix annoncés ne sont, en aucun cas, sujets à réduction au profit du fonds de courses. De plus, on a limité les sommes affectées aux prix à réclamer, qui ne pouvaient jamais dépasser 25 % du total ; celles affectées aux handicaps, 25 % ; de même, on fixe un maximum de 25 % à celles affectées aux courses de moins de 2,000 m. pour chevaux de trois ans et au-dessus, de 20 % pour la somme des prix de courses ouvertes aux chevaux de deux ans et de 20 % pour les

courses ouvertes aux chevaux étrangers. Ces conditions sont un peu adoucies pour les petites sociétés de province ; celles qui distribuent moins de 5,000 fr. sont libres de les répartir comme elles l'entendent.

Les chevaux prennent leur âge du 1^{er} janv. de l'année de leur naissance.

Toute course dont le gagnant reçoit un prix formé, soit par une donation spéciale, soit par les entrées payées par les propriétaires des chevaux engagés, soit par ces deux moyens réunis, est une course publique. Un pari particulier entre deux propriétaires n'est pas une course publique ; mais, s'il y a plus de deux propriétaires ayant engagé des chevaux, la course est considérée comme publique, et le gagnant comme le gagnant d'un prix.

Le montant des gains se calcule sur la totalité de la somme annoncée comme offerte en prix. Mais on ajoute au prix le montant de toutes les entrées revenant au gagnant, la sienne exceptée. Si un objet d'art ou autre, forme le prix ou une partie du prix, il n'entre pas en compte ; la somme payable en espèces est seule comptée. Les chevaux ayant couru ou gagné des courses d'obstacles ne sont pas considérés comme ayant couru ou gagné. Lorsque certaines conditions particulières sont exigées pour la qualification des chevaux dans une course, il suffit, pour qu'un cheval soit qualifié, qu'il remplisse ces conditions au moment de la clôture des engagements, sauf conditions contraires.

De l'engagement des chevaux. Tout engagement doit être fait par le propriétaire du cheval engagé, ou en son nom, par son mandataire, s'il y a plusieurs propriétaires ; mais pour agir en cette qualité et engager valablement, il faut qu'il ait une part de propriétaire ou d'intérêt au moins égale à celle d'aucun des autres associés ; ou bien qu'il ait été constitué associé dirigeant par un acte authentique ; toute objection contre la qualification d'un cheval, en raison des dispositions qui précèdent, doit être faite, à peine de nullité, avant l'heure fixée pour la course. Ces engagements se font par écrit ou par télégramme, au domicile et à l'heure indiqués par le programme. Tout engagement arrivé après l'heure fixée est nul de plein droit, même dans le cas où le retard serait justifié par des raisons de force majeure.

Tout engagement doit contenir la désignation exacte du cheval engagé, son âge et son origine ; il faut y consigner les noms des pères, mère, grands-pères, grand-mères des chevaux, etc., en s'arrêtant à ceux de leurs ancêtres qui sont inscrits au Stud-Book anglais ou au Stud-Book français. — Si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ils doivent tous être nommés. — Après qu'un cheval a été engagé une seule fois avec sa désignation, son nom et son origine, dans une course publiée au *Bulletin officiel*, il suffit, pour les engagements subséquents, de le désigner par son nom, même s'il n'a pas couru ; et si on l'engage en même temps, et pour la première fois dans plusieurs courses, il suffit de donner sa désignation exacte et son origine pour l'un de ces engagements, et son nom seulement pour les autres. — Si l'on veut changer le nom sous lequel un cheval a déjà couru, on doit, dans tous les engagements faits pendant trois mois à dater du premier engagement qui suit ce changement, mentionner à la suite au nouveau nom celui ou ceux sous lesquels le cheval a déjà couru. S'il s'agit d'un cheval n'ayant pas couru, mais ayant reçu un nom soit au Stud-Book, soit dans un engagement antérieur, il suffit de mentionner le changement et de donner le nouveau nom avec l'ancien, dans le premier engagement inséré au *Bulletin officiel*. — Si, par suite d'une manœuvre frauduleuse, un cheval court ou est engagé sous une fausse désignation, ce cheval devient incapable de courir ensuite dans aucune course. Son propriétaire doit restituer à qui de droit la valeur des prix qu'il a gagnés et peut être déclaré incapable de faire courir à l'avenir aucun cheval. — Tout propriétaire désirant que ses chevaux ne courent pas sous son nom peut être autorisé à les mettre sous le nom d'un représentant agréé par le comité de la Société d'encouragement.

Des déclarations de forfaits et engagements nuls. Le droit de retirer un cheval ou de déclarer forfait appartient exclusivement à la personne qui l'a engagé ou à ses représentants ; la déclaration doit être faite aux commissaires ou à la personne chargée de recevoir ces engagements. — Quand un cheval est vendu avec tout ou partie de ses engagements, le vendeur ne peut déclarer forfait ni retirer ce cheval d'aucun des engagements avec lesquels il a été vendu, et ce droit appartient exclusivement à l'acquéreur ou à ses représentants. Dans le cas de vente à l'amiable, une reconnaissance écrite et signée des deux parties est nécessaire pour constater qu'un cheval a été vendu avec ses engagements. Dans le cas d'une vente publique ou d'une vente dans un prix à réclamer, les conditions de la vente ou celles de la course font foi. A défaut des preuves spécifiées ci-dessus, un cheval est toujours considéré comme vendu sans ses engagements. Quand un cheval est vendu sans ses engagements, le vendeur conserve le droit d'en disposer, et il peut accorder ou refuser à l'acquéreur l'autorisation d'en profiter.

La déclaration par laquelle un cheval est retiré d'une course est irrévocable. Si un cheval pour lequel on a payé forfait ou qui a été retiré par une personne ayant qualité à cet effet est, par suite d'une erreur, admis à courir, il ne peut pas gagner, et est disqualifié pour cette course.

L'engagement d'un cheval est annulé, si la personne sous le nom de laquelle il a été engagé meurt avant l'époque fixée pour le paiement de l'entrée ou du forfait. L'engagement fait pour une poule de produits est nul si la jument engagée est vide, si elle a produit mort-né, si elle met bas avant le 1^{er} janv., ou si elle a plus d'un produit.

Des entrées et forfaits. Les entrées sont réunies au prix, sauf conditions contraires.

Le montant du forfait ou de l'entrée, lorsqu'il n'y a pas de forfait, doit être versé au moment de l'engagement. Dans les courses pour lesquelles les engagements se font un an ou plus d'un an à l'avance, le montant de l'entrée ou du forfait peut être représenté par un billet à ordre. Lorsque les conditions de la course admettent plusieurs forfaits, c'est le forfait le plus élevé qui doit être déposé ou souscrit. Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé peut être refusé. Aucun cheval ne peut courir sans que son entrée ait été payée.

Le fonds de course est responsable de l'entrée des chevaux, pour les courses où les commissaires les auront laissé partir. Toute personne ayant plusieurs chevaux engagés dans la même course ne peut en faire partir aucun, tant que les entrées ou forfaits ne sont pas payés pour tous ceux qui, bien que ne partant pas, lui appartiennent ou sont engagés sous son nom, ou sous le même nom que le cheval qu'elle fait courir. Aucun cheval ne peut courir tant que toutes les entrées dues par son propriétaire ou par la personne qui l'a engagé ne sont pas payées.

Du pesage. A l'heure fixée pour chaque course, la cloche sonne, et si, un quart d'heure après, tous les jockeys ne sont pas prêts, on peut faire partir ceux qui le sont. Tous les jockeys sont tenus de se faire peser avant la course devant les commissaires ou leurs délégués, qui constatent le poids de chaque jockey, mais ne sont pas responsables, si ce poids n'est pas calculé correctement d'après les conditions de la course. Tout jockey qui, sans en avoir obtenu la permission de la personne chargée du pesage, ne se fait pas peser devant elle avant la course, est mis à l'amende (50 fr.). Après la course, les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés ; s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés. Si un jockey est, par suite d'un accident, hors d'état de revenir à cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté. Tout jockey qui ne se présente pas au pesage après la course est mis à l'amende (50 fr.).

Tout jockey dont le poids après la course est inférieur de plus d'un kilogramme au poids constaté avant la course, peut être mis à une amende n'excédant pas 500 fr.

Tout cheval n'ayant pas porté le poids fixé par les conditions de la course est distancé. On peut peser tout ce que porte le cheval, excepté les fers. Lorsque le poids le plus lourd accepté est inférieur à 62 kilogr. dans un handicap ouvert aux chevaux de 3 ans et au-dessus, ou à 56 kilogr. dans un handicap où les chevaux de plus de trois ans ne sont pas admis, il est élevé à ce chiffre et les autres en proportion. Cette règle n'est pas applicable aux handicaps pour lesquels il n'y a pas d'époque fixée pour la déclaration de forfaits, ou l'acceptation des poids avant la course.

Du départ. La place des chevaux au départ est tirée au sort avant chaque course, si les commissaires le jugent utile. Quand la personne chargée par les commissaires de faire partir les chevaux a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les propriétaires des chevaux qui se présentent au poteau doivent, dès lors, leurs mises entières. La personne chargée de faire partir les chevaux peut faire ranger les jockeys en ligne, en arrière du point de départ, aussi loin qu'elle le juge nécessaire. Il est interdit aux jockeys de prendre le galop avant que le signal de partir soit donné. Les jockeys doivent marcher au pas vers le poteau et partir au pas. La personne chargée de faire partir les chevaux est juge souverain de la validité du départ. Si un jockey désobéit ou cherche à prendre un avantage illicite, les commissaires peuvent lui imposer une amende et même lui interdire de monter dans les courses de la localité, pendant le temps qu'ils jugent convenable. Tout jockey mis à l'amende est incapable de monter, même dans une autre localité, tant que cette amende n'est pas payée. Tout jockey se trouvant sous le coup d'une exclusion ou d'une suspension prononcée par les commissaires du Jockey-Club anglais est incapable de monter partout où le présent règlement est en vigueur.

De la course. S'il est prouvé qu'un jockey a coupé la ligne suivie par un autre, sans avoir, au moins, deux longueurs d'avance sur lui, qu'il l'a poussé, ou empêché, par un moyen quelconque, d'avancer, le cheval que monte ce jockey peut être déclaré distancé, ainsi que tout autre cheval appartenant, en totalité ou en partie, au même propriétaire, et courant dans la même course; à moins que la collision n'ait été causée par un troisième cheval ou que le jockey qui en a souffert ne fût lui-même en faute; mais le fait que cette collision a été involontaire, ou qu'elle n'a pas modifié le résultat de la course ne constitue, en aucun cas, une excuse valable. Lorsqu'un cheval en courant passe en dehors d'un poteau, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et rentrer sur la piste à l'endroit où il en est sorti. Si un jockey tombe et que son cheval soit remonté et amené au but par une autre personne, le cheval prend sa place comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu qu'il soit reparti de l'endroit où le jockey est tombé. Pour qu'un cheval ait gagné, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions de la course, quand même aucun concurrent ne se serait présenté. Dans ce cas, il est passible des surcharges imposées aux gagnants de ce prix. — Il est interdit de faire partir un ou plusieurs chevaux dans une course sans avoir l'intention d'essayer de la gagner. Tout jockey convaincu d'avoir, dans un but frauduleux, fait battre le cheval qu'il monte, peut être puni par les commissaires. Tout propriétaire convaincu d'avoir donné à son jockey l'ordre de ne pas gagner, peut être déclaré incapable d'engager ou de faire courir aucun cheval.

Des épreuves nulles. Si dans une course en une seule épreuve, deux ou plusieurs chevaux arrivent premiers au but, tellement ensemble que le juge ne puisse pas décider lequel a gagné, ces deux chevaux recourent après la dernière course de la journée. Les autres chevaux sont considérés comme perdants et prennent leurs places respectives comme si la course avait été terminée la première fois. — Si, après que deux ou plusieurs chevaux ont couru une épreuve nulle (*dead-heat*), leurs propriétaires conviennent de partager le prix, ils partagent aussi l'argent attribué au second, et, s'il y a lieu, au troisième; ces chevaux sont tous alors

considérés comme gagnants et passibles des surcharges imposées aux gagnants de ce prix; mais, dans les courses pour lesquelles les surcharges sont établies d'après l'importance des sommes gagnées, ils sont considérés comme ayant gagné seulement le montant de leur part. — Si deux ou plusieurs chevaux arrivent ensemble de façon que le juge ne puisse décider qui est second, l'argent attribué au second est partagé entre eux, et, s'il y a une somme attribuée au troisième, ils la partagent aussi. Ces chevaux sont tous passibles des surcharges imposées au second dans cette course; mais dans les courses pour lesquelles il existe des surcharges en raison des sommes reçues comme second, ils sont considérés comme ayant seulement le montant de leur part.

Des prix à réclamer ou à vendre au plus offrant. Lorsque les conditions d'une course portent que le gagnant ou que tous les chevaux seront à vendre au plus offrant, tout cheval engagé dans cette course, et n'ayant pas été retiré, peut être réclamé avant la course, moyennant la somme pour laquelle il a été mis à vendre, augmentée de la valeur du prix. Les propriétaires de chevaux engagés dans la même course, et n'ayant pas été retirés, ont seuls le droit de réclamation. Un propriétaire ne peut pas réclamer lui-même son propre cheval. S'il y a plusieurs réclamations pour le même cheval, les commissaires ou leurs délégués procèdent à un tirage au sort qui décide de la préférence. Tout cheval réclamé avant la course ne peut pas courir.

Le délai pendant lequel le droit de réclamation peut s'exercer commence quinze minutes avant l'heure fixée pour la course, et finit au moment du signal indiquant l'ouverture du pesage. Pendant ce délai, le droit des propriétaires de retirer leurs chevaux est suspendu. Les chevaux doivent être rendus sur le terrain quinze minutes avant l'heure fixée pour la course. Tout cheval dont l'absence est constatée par les commissaires, sans qu'ils l'aient autorisée, est considéré comme retiré et ne peut plus partir.

Lorsque les conditions d'une course portent que le gagnant sera à vendre pour un prix déterminé, toute personne ayant l'intention de l'acheter peut, dans le quart d'heure qui suit la course, remettre aux commissaires, au juge ou à la personne chargée du pesage, une lettre cachetée contenant l'offre d'un prix qui ne peut être inférieur à celui fixé par les conditions de la course. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes et le gagnant appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée. Son propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à vendre, et l'excédent, s'il y en a, revient au fonds de course.

Cet excédent doit être payé tout de suite aux commissaires, faute de quoi la vente est nulle, et le cheval appartient à la personne qui a fait l'offre immédiatement inférieure.

Lorsque les conditions d'une course portent que tous les chevaux seront à vendre pour un prix déterminé, toute personne qui désire acheter un ou plusieurs des chevaux partants peut, dans le quart d'heure qui suit la course, remettre aux commissaires, au juge ou à la personne chargée du pesage, une lettre contenant l'offre qui ne peut être inférieure à celle fixée par les conditions de la course, augmentée, s'il s'agit d'un cheval autre que le gagnant, de la valeur du prix. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes et tout cheval ayant couru appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée; son propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à vendre, augmentée de la valeur du prix. L'excédent, s'il y en a, revient au fonds de course et doit être payé de suite. Tout cheval vendu au plus offrant n'est livré qu'après avoir été payé; il doit l'être le jour même de la course, faute de quoi la personne qui l'a acheté ne peut plus exiger qu'il soit livré, tandis qu'elle reste obligée à le prendre et à le payer si le propriétaire l'exige.

Tout cheval vendu au plus offrant est considéré, sauf condition contraire, comme vendu sans ses engagements.

Des surcharges et remises de poids. Les juments et pouliches portent un 1/2 kilogr. de moins que le poids indiqué pour les chevaux et poulains. Quand les conditions d'une course imposent une surcharge, ou accordent une remise de poids, pour avoir gagné ou avoir été battu un certain nombre de fois dans l'année, l'année se compte du 1^{er} janv. précédant le jour de la course. Quand les conditions d'une course imposent une surcharge aux gagnants d'autres courses, cette surcharge est applicable aux chevaux ayant gagné après leur engagement, comme à ceux qui ont gagné auparavant. Quand une remise de poids est accordée aux chevaux n'ayant pas gagné, ils perdent le droit d'en profiter s'ils gagnent après leur engagement. Les paris particuliers n'imposent aucune surcharge et ne donnent lieu à aucune remise de poids. Les surcharges et remises de poids ne peuvent être accumulées; la plus forte est seule applicable.

Des réclamations et des délais dans lesquels elles doivent être représentées. Le droit de réclamer contre un cheval dans une course appartient exclusivement aux propriétaires des autres chevaux, ou à leurs entraîneurs, jockeys et autres représentants. Les commissaires, le juge et la personne chargée du pesage ont seuls qualité pour recevoir les réclamations. Les commissaires peuvent toujours agir d'office. Les délais dans lesquels les réclamations doivent être faites, sous peine de nullité, sont les suivants :

1^o Pour les réclamations contre la mesure des distances, la qualification des jockeys, le défaut de paiement d'entrées ou forfaits, *avant la course*; 2^o pour les réclamations contre l'exactitude matérielle ou la composition du poids porté par un cheval, *avant que le jockey dont le poids est contesté ait quitté la balance*; 3^o pour les réclamations contre l'insuffisance du poids constaté par le juge, en égard aux conditions de la course; contre les manœuvres illicites des jockeys, les erreurs de parcours ou toute autre irrégularité ayant eu lieu pendant la course, *un quart d'heure après la fin du pesage*; 4^o pour les réclamations contre la qualification des chevaux ou de leurs propriétaires, les erreurs dans les engagements et en général toutes les réclamations autres que celles spécifiées aux deux paragraphes ci-dessus, *dix jours francs après la course*; 5^o pour les réclamations contre une fraude ayant pour résultat l'engagement ou la départ d'un cheval sous une fausse désignation, *six mois après la course*.

Lorsqu'une objection contre la qualification d'un cheval est faite avant la course, la validité de cette qualification doit être prouvée par le propriétaire du cheval. Les commissaires fixent l'époque à laquelle la preuve devra être

fournie, et si le cheval arrive premier, l'argent est retenu. Si, à l'époque fixée, la qualification du cheval n'est pas établie, le prix est attribué au propriétaire du second cheval. Dans le cas où la réclamation contre la qualification d'un cheval est faite après la course, les preuves à l'appui doivent être fournies par la personne qui réclame.

Des commissaires des courses. — Les commissaires des courses doivent publier le programme, recevoir les engagements, décider de la qualification des chevaux, veiller au recouvrement des entrées, fixer vingt-quatre heures au moins à l'avance l'heure et l'ordre des courses, prendre les dispositions convenables pour le terrain, le pesage, la désignation des juges du départ et de l'arrivée, et adresser dans le plus bref délai possible le compte rendu des courses au gérant du *Bulletin officiel*. En cas de nécessité absolue et lorsque des circonstances de force majeure rendent impossible de courir, les commissaires ont le pouvoir de remettre les courses de jour en jour, mais pendant quatre jours consécutifs seulement. S'il est certain que l'impossibilité de courir doit durer plus de quatre jours après la date fixée, ils ont le droit de décider que les courses n'auront pas lieu. Tous les engagements faits pour des courses dont la date serait reculée de plus de quatre jours sont nuls de plein droit. Les commissaires sont au nombre de trois. Dans le cas où deux d'entre eux sont seuls présents, ils choisissent d'un commun accord un remplaçant pour leur collègue absent. Ils ont d'ailleurs le droit de s'adjoindre une ou plusieurs personnes compétentes, et de leur déléguer une partie de leurs attributions. Ni les commissaires, ni les personnes auxquelles ils délèguent leurs fonctions ne peuvent les exercer pour une course dans laquelle ils seraient directement ou indirectement intéressés. Toutes les réclamations ou contestations auxquelles les courses peuvent donner lieu sont jugées par les commissaires. Leurs décisions sont sans appel. Ils ont le pouvoir de mettre à l'amende, de renvoyer ou de suspendre tout employé, jockey ou autre personne placée sous leur contrôle. Lorsque l'importance ou la difficulté d'une question leur paraît l'exiger, les commissaires ont la faculté d'en déférer le jugement au comité de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France. Lorsqu'un propriétaire, un jockey ou un cheval se trouve frappé d'exclusion par décision des commissaires, cette exclusion ne s'applique qu'aux courses de la localité où elle a été prononcée. Mais si les commissaires le jugent nécessaire, ils ont la faculté de déférer au comité de la Société d'encouragement l'examen des faits qui ont motivé leur décision, et l'exclusion absolue ou temporaire prononcée par ce comité et insérée au *Bulletin officiel*, s'applique à toutes les courses où le présent règlement est en vigueur.

ÉCHELLE DES POIDS POUR AGE

ayant servi au Tableau des Prix de courses de la Société d'encouragement

I. Courses pour chevaux } de 3 ans courant seuls entre eux..... } 56 kilogrammes.
 } de 5 ans courant seuls entre eux..... }

II. Courses pour chevaux de 3 ans et au-dessus.

MOIS	DISTANCES de 2,000 à 2,500 mètres				DISTANCES de 3,000 à 3,500 mètres				DISTANCES de 4,000 à 6,200 mètres			
	2 ans	4 ans	5 ans	6 ans et au-dessus	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et au-dessus	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et au-dessus
Avril et mai.....	51	62	65	66 1/2	50 1/2	62	66	67 1/2	49	62	66 1/2	68
Juin.....	52	62	64 1/2	66	51 1/2	62	65 1/2	67	50 1/2	62	66	67 1/2
Juillet.....	53	62	64	65 1/2	52 1/2	62	65	66 1/2	51 1/2	62	65 1/2	67
Août.....	54	62	64	65 1/2	53 1/2	62	65 1/2	66	52 1/2	62	65 1/2	67
Septembre.....	55	62	63 1/2	64	54 1/2	62	64	65	53 1/2	62	65	66
Octobre et novembre.....	55 1/2	62	63 1/2	64	55	62	64	65	54	62	65	66

III. Courses pour chevaux de 4 ans et au-dessus.

MOIS	DISTANCES de 2,000 à 2,500 mètres			DISTANCES de 3,000 à 3,500 mètres			DISTANCES de 4,000 à 6,200 mètres		
	4 ans	5 ans	6 ans et au-dessus	4 ans	5 ans	6 ans et au-dessus	4 ans	5 ans	6 ans et au-dessus
Avril et mai.....	57	60	61 1/2	57	61	62 1/2	57	61 1/2	63
Juin.....	57	59 1/2	61	57	60 1/2	62	57	61	62
Juillet.....	57	59	60 1/2	57	60	61 1/2	57	60 1/2	62
Août.....	57	59	60	57	59 1/2	61	57	60 1/2	62
Septembre.....	57	58 1/2	59	57	59	60	57	60	61
Octobre et novembre.....	57	58 1/2	59	57	59	60	57	60	61

ÉCHELLE DES POIDS D'APRÈS L'ÂGE EN COURSES PLATES, ÉTABLIE PAR L'AMIRAL ROUS

	800 mètres						
	Avril st. liv.	Mai st. liv.	Juin st. liv.	Juillet st. liv.	Août st. liv.	Septembre st. liv.	Octobre st. liv.
2 ans.....	6 3	6 5	6 7	6 12	7 2	7 4	7 7
3 ans.....	8 0	8 1	8 3	8 5	8 7	8 8	8 9
4 ans.....	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0
5 et 6 ans et âgé.....	9 1	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0
1,200 mètres							
2 ans.....	5 7	5 11	6 0	6 4	6 7	6 12	7 0
3 ans.....	7 9	7 11	7 13	8 1	8 3	8 5	8 7
4 ans.....	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0
5 et 6 ans et âgé.....	9 2	9 1	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0
1,600 mètres							
2 ans.....	5 2	5 5	5 10	6 0	6 3	6 5	6 7
3 ans.....	7 7	7 9	7 11	8 0	8 2	8 3	8 4
4 ans.....	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0
5 ans.....	9 4	9 3	9 2	9 1 1/2	9 1	9 0	9 0
6 ans et âgé.....	9 5	9 3 1/2	9 2	9 1 1/2	9 1	9 0	9 0
3,200 mètres							
2 ans.....	» »	» »	» »	» »	5 7	5 10	5 12
3 ans.....	7 4	7 7	7 10	7 10	7 13	8 0	8 1
4 ans.....	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 2
5 ans.....	9 6	9 5	9 4 1/2	9 4	9 3	9 3	9 9
6 ans et âgé.....	9 7	9 6	9 5	9 4	9 3	9 3	9 2
4,800 mètres							
3 ans.....	7 1	7 4	7 5	7 7	7 9	7 11	7 12
4 ans.....	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0	9 0
5 ans.....	9 8	9 7	9 6	9 5 1/2	9 5	9 4	9 3
6 ans et âgé.....	9 10	9 8 1/2	9 7	9 6	9 5	9 4	9 3

Nous plaçons ici la table de réduction des poids anglais et français (stones, livres, kilogrammes) :

kil.	st. liv.	kil.	st. liv.	st. liv.	kil.	st. liv.	kil.
40	6 4	62	9 11	5 7	35	10 0	63 1/2
42	6 8	65	10 3	6 0	38	10 7	66 1/2
45	7 1	68	10 10	6 7	41	11 0	70 1/2
47	7 6	70	11 0	7 0	44 1/2	11 7	73
50	7 12	72	11 5	7 7	47 1/2	12 0	76
52	8 3	75	11 12	8 0	50 1/2	12 7	79 1/2
55	8 9	78	12 4	8 7	54	13 0	82 1/2
58	9 2	80	12 8	9 0	57	13 7	85
60	9 7			9 7	60		

LES COURSES PLATES EN FRANCE. — Le code des courses plates est appliqué à toutes les sociétés. Celle qui l'a rédigé et l'impose, la Société d'encouragement, propriétaire du *Bulletin officiel*, est de beaucoup la plus importante; elle possède les deux plus beaux hippodromes, Longchamp au Bois de Boulogne, près Paris, et Chantilly, sans parler du terrain d'entraînement acquis par elle à Chantilly; elle fait aussi courir près de Fontainebleau dans la vallée de la Solle. Après elle, il faut citer la Société sportive, qui donne des courses plates sur son hippodrome de Maisons-Laffitte, qui possède une admirable piste en ligne droite de 2,000 m. de long, et sur celui de Saint-Ouen, très mauvais pour les courses plates, à cause de ses tournants; puis la Société du Demi-Sang, qui fait courir à Vincennes; celle du Sport de France donne quelques courses de hacks (chevaux d'ordre inférieur) à Achères. En province, des courses sont organisées dans toutes les villes importantes par les sociétés locales, à ce point que, si l'on tient compte de la Belgique, et des courses d'obstacles, il y a des journées où l'on court sur quinze points à la fois. Les principales sociétés sont celles de Belgique, de Deauville et des courses du Sud-Ouest. Les programmes les plus intéressants de beaucoup sont ceux de la Société d'encouragement, conçus très habilement; le but est d'assurer une large récompense aux chevaux de premier ordre, tout en réservant aux autres des rémunérations suffisantes; les premiers gagnent de 150 à 200,000 fr. ou davantage dans leur année de trois ans, sur laquelle sont concentrées les grandes épreuves; les autres peuvent gagner de 50 à 30,000 fr. assez aisément. Les prix comprennent quatre catégories principales: les poules et épreuves classiques avec engagements avant ou dès la naissance, qui sont la clef de voûte de tout le système des courses et reviennent aux chevaux d'élite, sauf exception; nous en avons exposé l'utilité à propos des courses anglaises. On y peut rattacher les courses au poids pour âge comme les prix biennaux disputés par les chevaux à trois, puis à quatre ans, et triennaux dont la première manche (4,100 m., 20,000 fr.) se

court à Fontainebleau; la seconde (2,200 m., 30,000 fr.), à Longchamp; la troisième (4,400 m., 40,000 fr.), à Chantilly; chaque propriétaire ne peut y engager qu'un cheval. Les courses au poids pour âge avec surcharge, décharge ou clause restrictive excluant les gagnants de fortes sommes ou de grandes courses, ces épreuves permettent aux chevaux de second ordre de couvrir les frais de leurs écuries. Les handicaps, qui attirent la foule, donnent une occasion de subventionner les écuries malheureuses à qui le hasard des naissances n'a pas donné de bons champions. Enfin les prix à réclamer, où le gagnant est à vendre pour une somme déterminée; ces épreuves permettent au propriétaire de réformer à bon compte les chevaux médiocres ou ceux dont les jambes menacent ruine. Au point de vue des distances, il y a en France quelques courses de 800 m., tandis que le minimum en Angleterre est de 1,000 m. Mais les épreuves à longue distance sont bien plus nombreuses; la distance la plus fréquente est 2,000 à 2,500 m., très souvent on court sur 3,000 m.

La saison des courses plates dure du 15 mars au 15 nov.; elle est interrompue rigoureusement pendant les quatre mois d'hiver pour reposer les chevaux, déjà un peu surmenés; de plus, le mois d'août est réservé aux courses de province et il est interdit de faire courir dans un rayon de 60 kil. de Paris. Les réunions essentielles sont celles que donne la Société d'encouragement: à Longchamp, de la fin de mars au milieu de mai; à Chantilly, à la fin de mai; Longchamp, en juin; à Longchamp, en septembre et octobre; à Chantilly, à la fin d'octobre; de plus, une journée à Fontainebleau au début de septembre (celle de juin a été supprimée). La Société de Vincennes et la Société sportive donnent leurs réunions concurremment avec celles de la grande Société qui ne prend généralement que le dimanche et le jeudi (sauf entente avec Auteuil). Nous indiquons sommairement les principales courses avec leurs conditions et le montant des prix (sans les entrées).

La saison commence le 15 mars par la réunion de Vincennes, où se dispute le prix de Vincennes pour chevaux de trois ans (2,100 m., 10,000 fr.); cette société donne encore comme prix importants un handicap de 10,000 fr. en juillet et un prix de même valeur pour les chevaux de deux ans en septembre. Aussitôt après s'ouvre l'hippodrome de Maisons-Laffitte, où l'on donne en avril le prix Lagrange, 20,000 fr., 2,000 m. pour chevaux de trois ans, plus tard un prix de 10,000 fr. pour deux ans et un handicap de même valeur; à la fin de mars s'ouvre celui de Longchamp. Dans ce meeting du printemps sont disputées les

poules des produits dont l'importance est capitale et qui sont sans cesse accrues; ce sont des poules de 500 fr. chaque ajoutées à des prix de 20,000 fr. (portés en 1891 à 30,000 fr.) pour chevaux engagés le 1^{er} oct. de l'année qui précède leur naissance, sur déclaration de saillie de la mère. Le prix Hocquart (2,500 m.) est réservé aux produits d'étalons nés et élevés en France; le prix du Nabob (2,500 m.) à ceux d'étalons étrangers; le prix Greffulhe (2,100 m.) à ceux de juments nées et élevées en France; le prix Daru (2,100 m.) à ceux de juments étrangères; enfin, la *Grande Poule des produits* (30,000 fr. plus une poule de 1,000 fr., valeur totale, 70,000 fr. environ, 2,100 m.). Il faut citer ensuite les épreuves classiques pour lesquelles les engagements se font l'année de la naissance: *Poule d'essai des poulains* et *Poule d'essai des pouliches*, courues sur 1,600 m. (20,000 fr. plus une poule de 1,000 fr., valeur 50 à 60,000 fr.); le prix de Diane (2,100 m., 40,000 fr.) et le prix du Jockey-Club (V. ci-dessus), courus à Chantilly; enfin, le Grand Prix de Paris, et plus tard les prix de Seine-et-Marne, du Saint-Léger et Royal Oak. — Outre ces épreuves, on trouve à la réunion du printemps le *prix du Cadran* (4,200 m., 30,000 fr.), grande épreuve des chevaux de quatre ans, suivi du prix Rainbow (5,000 m., 20,000 fr.) pour chevaux de quatre ans et plus, un prix biennal, un triennal, enfin les courses dont la liste suit pour ne nommer que les principales: prix de Fontainebleau (trois ans, 2,200 m., 15,000 fr.); prix Dollar (quatre ans, 2,000 m., 10,000 fr.); prix des Sablons (trois ans et plus, 2,000 m., 10,000 fr.); le lundi de Pâques, ancienne journée initiale, prix de la Bourse, de la Grotte, du Cadran, de Guiche, de Lutèce; le prix de Lutèce est pour chevaux de trois ans et plus (2,200 m., 10,000 fr.), puis le prix de la Seine (trois ans et plus, 2,400 m., 10,000 fr.); la Coupe (trois ans et plus, 3,200 m., 10,000 fr. plus un objet d'art de même valeur); le prix des Cars et le prix Fould pour trois ans, avec surcharge aux vainqueurs précédents; prix du Printemps (trois ans et plus, 3,000 m., 10,000 fr.); Reiset (trois ans, n'ayant pas couru à deux ans, 3,000 m., 20,000 fr.); prix des Acaïas (2,400 m., 25,000 fr. pour trois ans, non engagés dans les poules d'essai, le prix de Diane et le prix du Jockey-Club); de plus, deux grands handicaps, le prix Rieussec (4,000 m., 10,000 fr.) et le prix du Lac (2,200 m.). A Chantilly, l'on dispute, outre les prix de *Diane*, du *Jockey-Club* et Triennal (quatre ans), de beaux handicaps et le prix Dangu (quatre ans et plus, 4,000 m., 10,000 fr.).

La saison d'été à Longchamp comprend, outre le Grand Prix de Paris, les prix de Lonray (produits de juments et étalons nés hors de France) et de Victot (produits de juments et étalons nés en France), prix de 10,000 fr. disputés sur 2,000 m., les prix du Cèdre (3,000 m.), de Juin (2,400 m.), Seymour (2,400 m.), de la Neva (3,000 m.) de 10,000 fr. réservés aux trois ans; ceux de Meudon et de la Jonchère (3,000 m., 10,000 fr.) pour les quatre ans; ceux de Deauville et d'Ispahan (2,400 m., 10,000 fr.) pour chevaux de trois ans et plus; le prix de Rocquencourt (trois ans, 2,400 m., 12,000 fr.); le prix de Seine-et-Marne (2,200 m., 10,000 fr.); de plus, deux handicaps, prix de Castries (3,000 m., 10,000 fr., puis 6,000 fr.), et de Longchamp (2,400 m., 20,000 fr.). — Viennent alors en juillet les réunions de province à Amiens, Beauvais, Rouen, où l'on offre de beaux prix et des handicaps importants. Au Midi, les réunions principales sont tenues à Lyon et à Vichy.

La réunion de Normandie, en août, a pour principales étapes: Caen, Deauville et Dieppe; à Caen se courent le prix du Premier Pas, début des deux ans qui ne peuvent courir en France avant le 1^{er} août, et le *Saint-Léger de France* (trois ans, 3,000 m., 15,000 fr.); à Deauville le prix de deux ans (1,200 m., 10,000 fr.); les prix de Victot (trois ans et plus, 2,400 m., 10,000 fr.); Hocquart (trois ans et plus, 3,000 m., 15,000 fr.); de Longchamp (trois ans et plus, pour chevaux n'ayant pas

gagné un prix de 10,000 fr. sur les grands hippodromes, 2,800 m., 12,000 fr.); un handicap de 12,000 fr. sur 1,600 m. et surtout le *Grand Prix de Deauville* (2,500 m., 30,000 fr.), épreuve internationale pour chevaux de tout âge et de tout pays, au poids pour âge avec surcharge; à Dieppe, le grand prix de deux ans sur 1,000 m. Simultanément à Spa, le meeting international où dominent les chevaux français offre 300,000 fr. de prix, dont les principaux sont le prix de Spa (deux ans, 40,000 fr.) et le prix du Sart (trois ans et plus, 2,500 m., 20,000 fr.).

La journée des Critériums (pour chevaux de deux ans) à Fontainebleau ouvre la saison d'automne marquée à Longchamp par le prix *Royal Oak* (trois ans, poids égal, 3,000 m., 40,000 fr.), contre-épreuve du Grand Prix de Paris; l'*Omnium*, grand handicap français pour lequel les engagements se font six mois d'avance et qui donne lieu à de gros paris (2,400 m., 10,000 fr.; valeur en 1890, 25,800 fr.); le *Grand Critérium* pour chevaux de deux ans (1,600 m., 20,000 fr.); le prix d'Octobre, où se rencontrent les chevaux de trois ans et plus (2,500 m., 20,000 fr.), qui se retrouvent dans celui du Prince d'Orange (2,400 m., 12,000 fr.); le prix *Gladiateur*, grande épreuve à longue distance (6,200 m., 20,000 fr. et un objet d'art de 10,000 fr.), précédé du prix Jouvence (4,800 m., 10,000 fr.); il faut encore citer le prix de Chantilly (trois ans et plus, 3,200 m., 10,000 fr.); le prix de Saint-Cloud (handicap, 4,000 m., 10,000 fr.); le prix de Martinvart (quatre ans, n'ayant pas gagné de prix de 10,000 fr. dans l'année, 3,200 m., 10,000 fr.); le handicap libre (3,000 m., 10,000 fr.), c.-à-d. n'exigeant pas d'engagement préalable par les propriétaires, mais seulement l'acceptation des poids. — A Chantilly se placent les prix de la Salamandre (1,400 m., 10,000 fr.) et de Condé (2,000 m., 10,000 fr.) pour chevaux de deux ans, celui de la *Forêt* (1,400 m.), où ils rencontrent les chevaux plus âgés et sont généralement battus; celui de Saint-Firmin pour chevaux de deux ans n'ayant pas couru; des handicaps; enfin les prix de la Table (trois ans et plus, 3,000 m., 10,000 fr.); Vermont (trois ans et plus, 2,400 m., 10,000 fr.); du Pin (3,000 m., 15,000 fr.) pour chevaux de quatre ans n'ayant pas gagné 50,000 fr. et portant tous également 78^{kg} 1/2.

COURSES D'OBSTACLES. — Les courses d'obstacles ont pris en France un développement égal à celui des courses plates, par conséquent plus grand qu'en aucun autre pays. La raison en est que les entrées des spectateurs sur les champs de courses forment le plus clair de la recette des sociétés de courses, lesquelles s'alimentent presque exclusivement par leurs hippodromes des environs de Paris; or, l'attrait du spectacle des steeple-chases est pour le gros public au moins égal à celui des courses plates. Cet état de choses eût été très favorable au développement d'hippodromes de spéculation; mais, dès que la vogue des courses d'obstacles se fut affirmée, la grande *Société des steeple-chases de France* veilla à ce que les intérêts de l'élevage y trouvassent leur compte. De là une différence fondamentale entre les steeple-chases d'Angleterre et de France. Les premiers sont un amusement d'origine aristocratique, les autres sont utilisés de plusieurs manières; d'abord leurs épreuves plus rudes servent à manifester l'endurance des étalons pour les croisements et la production des chevaux de demi-sang; la Société du demi-sang les a longtemps inscrits à ses programmes à cet effet, et chaque année les haras achètent plusieurs chevaux d'obstacles pour servir d'étalons; en second lieu, ces courses servent d'encouragement à l'élevage en donnant une plus grande valeur à ses produits; à la fin de la carrière de trois ans, quand ils ont quatre ans, des chevaux d'ordre secondaire, pour peu qu'ils aient de bons reins, de bons poumons et les jambes solides, trouvent dans la carrière d'obstacles une rémunération convenable; facilement ils peuvent gagner 50,000 fr. en dix-huit mois, couramment 20 à 30,000 fr. A tous ces points de vue, les programmes de la Société des steeple-chases peuvent être cités comme des modèles; elle

est la première qui, adoptant l'avis de M. Oller et un usage introduit en Angleterre pour quelques grandes courses, ait fait une part aux éleveurs sur les prix gagnés par les chevaux qu'ils ont fait naître; souvent ils les ont vendus peu; l'appont que viendront leur apporter les quelques milliers de francs. produits par leurs victoires dans les prix de série ou les grands courses, sera donc très sensible. Enfin, n'oubliant pas l'origine des steeple-chases qui sont un exercice d'équitation, la Société consacre des subventions considérables aux courses réservées aux officiers et militaires; le but est double: les exercer à l'équitation et surtout les encourager à acheter de bons chevaux, des pur sang surtout, et leur fournir des ressources; dans les steeple-chases militaires dits de série, les prix sont des armes ou des chevaux; en outre, il se court presque à chaque journée d'Auteuil des steeple-chases handicaps (3,500 m.) réservés aux officiers, d'une valeur de 5,000 fr., dont moitié au premier, 1,200 fr. au second, 800 fr. au troisième et 500 fr. au quatrième; on remarquera que le caractère de handicap et les conditions très favorables faites aux chevaux placés ont pour but de répartir la subvention entre un nombre de concurrents aussi grand que possible. On a créé, en outre, une course internationale réservée également aux chevaux des officiers leur appartenant *bona fide*, depuis le 1^{er} janv. au moins. Le prix de France, d'une valeur de 20,000 fr., se court en juin.

L'origine des steeple-chases en France remonte presque aussi haut que celle des courses plates; relativement prospères sous la monarchie de Juillet, ils ne progressèrent guère après 1850; on se souvient pourtant des exploits de Franc-Picard, gagnant près de 50,000 fr. en une année, autant presque que le meilleur cheval de plat. Puis vint une période signalée par les exploits de brillants gentlemen-riders, par les discussions sur la supériorité du pur sang; elle fut complètement démontrée; dans cette période, le nom le plus brillant est celui du baron Finot, possesseur de Valentine et d'Astrolabe. Les steeple-chases se disputaient à la Marche, à Vincennes; le principal était le Grand Prix de Vincennes, qui valait 10,000 fr. Après la guerre, la Société des steeple-chases de France donna un essor imprévu à l'institution; elle obtint la concession de l'hippodrome d'Auteuil, sur lequel elle a organisé, depuis 1874, des courses où elle distribue maintenant pour 1,500,000 fr. de prix, sans parler de 400,000 fr. de subventions à d'autres sociétés, presque toutes dans les départements. Comme en plat, les courses comprennent des prix à réclamer, des handicaps, des courses au poids pour âge avec ou sans surcharge et décharge; enfin on y a ajouté une poule pour laquelle les engagements se font un an d'avance. Seulement le principe n'est pas le même; comme il ne s'agit pas de favoriser les reproducteurs hors ligne, au lieu de grouper les allocations de façon que quelques chevaux de tête en remportent la meilleure part, on a voulu les répartir de telle sorte que tous les chevaux de bon ordre gagnent à peu près autant; quand ils ne sont pas arrêtés par des accidents, ils y arrivent aisément en plus ou moins de temps; les courses au poids pour âge strict sont assez rares; après les premières où les chevaux débutent en haies, puis en steeple-chases, il n'y a à citer de prix important de cette nature que le prix de l'Avenir, prix biennal de 20,000 fr., où les chevaux courent en haies à trois ans, puis en steeple-chases à quatre ans, et les grandes épreuves de juin, le grand steeple-chase et la grande course de haies. Toutes ces grandes courses sont réservées aux chevaux entiers de pur sang (nés et élevés en France, sauf les deux dernières où l'on appelle les rivaux étrangers). Les handicaps, jadis seuls importants, sont beaucoup moins favorisés, quoique très goûtés du public et des parieurs. Les *prix de série* sont la clef de voûte de l'édifice. Dans les départements, les prix de 4^e série, 2,600 fr. pour chevaux de quatre ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas jusqu'au moment de la course gagné de prix d'une série supérieure, ni deux de

4^e série, ni 20,000 fr. en steeple-chases; tout gagnant d'un prix de 4^e série porte 5 kilogr. de surcharge. L'échelle des poids est, du 1^{er} janv. au 1^{er} juin, 62 kilogr. pour un cheval de quatre ans; 69 kilogr. à cinq ans; 71 kilogr. $\frac{1}{2}$ à six ans et au-dessus; après le 1^{er} juin, les quatre ans portent 65 kilogr. $\frac{1}{2}$ et les cinq ans 70 kilogr.; la distance est de 3,000 m.; les clauses générales sont les mêmes pour les autres prix de série; ceux de 4^e série d'Auteuil, 3,500 fr., 3,700 m.; de 3^e série (Auteuil et départements), 4,600 fr. pour chevaux n'ayant pas gagné 30,000 fr., 3,500 m.; de 2^e série (à Auteuil), 6,000 fr. pour chevaux n'ayant pas gagné 40,000 fr., 4,100 m.; de 1^{re} série (à Auteuil), 15,000 fr. pour chevaux n'ayant pas gagné 50,000 fr., 5,000 m.; de plus, le gagnant de ces deux derniers rapporte 1,200 ou 1,800 fr. à l'éleveur propriétaire de la mère au moment de la naissance du produit; une somme de 1,800 fr. est également stipulée au profit de celui-ci dans les prix de plus de 10,000 fr. En somme, un cheval de trois ans débute sur les obstacles au mois de juin en haies, fin août en steeple-chases; après avoir disputé le prix Wild-Monarch, qui échoit au meilleur néophyte, il court à Auteuil, sur les hippodromes suburbains et de province des courses de haies, débute en steeple-chases au prix Congress; il trouve ensuite une série de *prix spéciaux* (à Auteuil), prix de 4,000 fr. pour chevaux n'ayant pas gagné 30,000 fr., dont les surcharges bien graduées rendent bien difficile plus de deux succès consécutifs; les clauses très variées des programmes des divers champs de courses lui laissent bien des occasions de succès, soit qu'il tente la fortune des handicaps, notamment en haies, soit qu'il suive la filière régulière en steeple-chases; il peut se mesurer contre ses aînés; enfin, au terme de la saison d'automne, au début de la saison de printemps, trois prix de 15,000 fr. sont offerts aux chevaux un peu en retard, l'échelle des surcharges excluant presque ceux qui ont déjà remporté des succès lucratifs. A l'âge de quatre ans, le cheval aborde les prix de série, soit qu'il les enlève successivement, soit que des succès latéraux l'excluent successivement de chaque série, il y trouve une sorte d'assurance de réaliser un gain moyen, les concurrents qui l'ont vaincu s'éliminant successivement par les victoires qui leur font dépasser les maxima fixés ou leur imposent des surcharges; le tout est de durer: l'endurance est donc la qualité maîtresse du steeple-chaser. Quand il a gagné 50,000 fr. en steeple-chases, il peut disputer les courses au poids pour âge avec surcharge, et surtout les handicaps; ceux-ci, disputés sur de longs parcours, sont généralement favorables aux chevaux plus vieux, même d'un ordre inférieur. A cet égard, les mauvais chevaux trouvent peut-être trop de ressources; on en voit qui se font des prix à réclamer une spécialité lucrative, gagnant 20 à 30,000 fr. en un an; Containville a gagné plus de 120,000 fr. de prix à réclamer; mais ici le cheval n'est plus que l'occasion du gain; il change de propriétaire presque après chaque succès, et ces allocations viennent compenser pour les petites écuries les déboires essayés ailleurs. De même pour les grands handicaps de 15,000 et 30,000 fr., lesquels sont souvent gagnés par des chevaux qui ne valent pas le tiers de ce prix. On a bien vu un vieux cheval hongre, acheté au Tattersall pour quelques milliers de francs, gagner, le lendemain, le grand steeple-chase de Paris, grâce à son poids de plume. Nous retraçons sommairement le programme des courses d'Auteuil, les plus importantes de beaucoup, car les autres sociétés, dont la principale est la *Société sportive* (puis celles de Colombes, Saint-Germain), n'ont pas, à beaucoup près, des prix aussi considérables et un programme aussi méthodique.

Il y a trois réunions: celle du printemps, du 15 févr. au 30 avr., les dimanches et jeudis, puis en avril les jeudis seulement; celle d'été, dans la première semaine de juin, puis du 15 juin au 15 juil. les dimanches et les jeudis, puis deux journées à la fin d'août; celle d'automne, de la dernière semaine d'oct. au 15 déc. A la réunion du prin-

temps sont échelonnés trois grands handicaps de haies : prix du Viaduc (3,800 m.), Grand Prix du printemps (4,200 m.), prix d'Anjou (4,000 m.) valant de 12,500 à 20,000 fr. (plus les entrées naturellement), le prix de l'Avenir (steeple, 20,000 fr., 3,000 m.), quatre grands steeple-chases handicaps, prix Harry (4,200 m.), Hungerford (5,000 m.), de l'Equinoxe (3,400 m.), Richard Hennessy (3,800 m.); la distance croît régulièrement, l'allocation est la même, 15,000 fr. (dont 2,500 fr. au second, 1,500 fr. au troisième, plus 1,800 fr. à l'éleveur); ce montant est aussi celui d'un welter-handicap (poids minimum, 66 kilogr.), le prix de Billancourt (4,100 m.) et de trois épreuves au poids pour âge avec surcharge, prix d'Auteuil réservé aux quatre ans (3,500 m.), de la Butte (4,200 m.) et Emilius (3,000 m.); les prix d'Anjou, Hennessy et Emilius sont internationaux; au mardi de Pâques se place la journée unique de la Croix-de-Berny avec ses parcours de cross-country où brillent les *hunters*, particulièrement dans un steeple-chase handicap de 3,000 m.; ils ne sont à pareille fête qu'à Dieppe. — La réunion d'été débute le dimanche avant celui du Grand Prix de Paris par le *Grand Steeple-chase*; nous en reparlerons; le mercredi se court la *Grande Course de haies* internationale au poids pour âge (62 kilogr., 68 et 70) avec surcharge de 6 kilogr. pour les gagnants de cette course, du Grand Steeple et du Grand National de Liverpool; le vendredi le prix des Drags, steeple-chase handicap de 4,200 m. Après le Grand Prix, le prix *Wild-Monarch* (15,000 fr.) où débute sur les haies les chevaux de trois ans, la distance est de 2,600 m.; puis le prix le Torpilleur (15,000 fr., 5,000 m., steeple-chase handicap) et le *prix de France*, steeple-chase militaire handicap international fondé en 1889, gagné en 1890 par l'anglais Roman Oak, portant 84 kilogr.; viennent ensuite les prix Saint-Sauveur et de Rambouillet de 15,000 fr. sur 5,000 m. et 4,100 m., au poids pour âge avec surcharge. A la fin d'août, les chevaux de trois ans débute en steeple-chase dans le prix *Congress* (20,000 fr., 3,000 m.). — A la réunion d'automne se courent deux handicaps de 15,000 fr., Grand Prix d'automne (steeple-chase, 5,000 m.); prix de Vincennes (haies, 5,000 m.); le prix Firino (steeple-chase de 15,000 fr. sur 4,200 m.), au poids pour âge avec surcharge; le prix Maubourguet (steeple-chase de 3,000 m., 12,000 fr.), où se rencontrent au poids pour âge les chevaux de trois ans et d'un âge supérieur; le prix de la *Croix-de-Berny* (steeple-chase hors série de 30,000 fr. sur 6,000 m. pour chevaux français), sorte de contre-épreuve du Grand Steeple, avec des surcharges modérées; le prix de l'Avenir (20,000 fr., haies, 2,600 m.); prix Magne et le prix Lehon en haies et steeple-chase, réservés aux chevaux de trois ans, avec des surcharges très fortes.

Le *Grand Steeple-chase*. La course la plus intéressante est le Grand Steeple-chase de Paris où se mesurent dans des conditions égales les chevaux français et anglais; jadis c'était un handicap qui donna lieu aux surprises les plus grandes; on l'a transformé en épreuve classique; le parcours comprend vingt-deux obstacles répartis sur 6,500 m., le double saut de la grande rivière des tribunes met hors de combat beaucoup de concurrents; le train rapide est favorable aux concurrents français.

Voici les conditions : 120,000 fr. et un objet d'art d'une valeur de 10,000 fr., pour chevaux entiers et juments de toute espèce et de tous pays, âgés de quatre à huit ans inclusivement. Entrée : 1,000 fr.; forfait, 500 fr., et 50 fr. seulement s'il est déclaré. Au second, 12,000 fr., au troisième, 6,000 fr., au quatrième, 2,000 fr. sur le prix; en outre, 5,000 fr. sur le pari mutuel d'Auteuil, à l'éleveur du cheval gagnant, s'il est né et élevé en France. Poids : quatre ans, 62 kilogr. 1/2; cinq ans, 70 kilogr.; six ans et au-dessus, 72 kilogr. 1/2. Tous gagnants du Grand Steeple-chase de Paris ou du Grand National Steeple-chase de Liverpool porteront 6 kilogr. de surcharge.

Le montant effectif du prix était en 1874 de 38,700 fr., en 1882 de 56,050 fr., en 1888 de 73,200 fr., depuis 1889, de 115,000 à 120,000 fr. Le baron Finot ne l'a remporté que deux fois parce que c'était un handicap; ses chevaux ont pris quatre fois la deuxième place malgré des poids très défavorables; seul Wild Monarch l'a gagné deux fois.

Voici la liste des gagnants du Grand Steeple-chase de Paris depuis sa fondation :

- 1874 Miss Hungerford, a., 70 kil. 1/2, à M. F. Bennet (M. Rolly), 12 partants.
 1875 La Veine, 5 a., 77 kil., au baron J. Finot (J. Page), 11 partants.
 1876 Ventriloque, 4 a., 68 kil. 1/2, au marquis de Saint-Sauveur (Goddard), 16 partants.
 1877 Congress, a., 80 kil., à lord Lonsdale (Jewitt), 17 partants.
 1878 Wild Monarch, a., 72 kil. 1/2, au marquis de Saint-Sauveur (J. Page), 18 partants.
 1879 Wild Monarch, a., 74 kil. 1/2, au marquis de Saint-Sauveur (J. Anson), 16 partants.
 1880 Recruit II, a., 58 kil., à M. Robinson (Oxford), 15 partants.
 1881 Maubourguet, a., 73 kil., au marquis de Saint-Sauveur (H. Andrews), 17 partants.
 1882 Whisper Low, 4 a., 65 kil. 1/2, à M. William Cahill (M. T. Beasley), 15 partants.
 1883 Too Good, 4 a., 67 kil., au comte Erdody (M. H. Beasley), 12 partants.
 1884 Varaville, 6 a., 64 kil., à M. Camille Blanc (Hatchett), 12 partants.
 1885 Redpath, a., 67 kil., à M. Zigomala (T. Looove), 18 partants.
 1886 Boissy, 5 a., 66 kil., à M. H. Andrews (Benson), 12 partants.
 1887 La Vigne, 4 a., 64 kil., à M. J. Harper (V. Barker), 11 partants.
 1888 Parasang, a., 68 kil., à M. R. Moncreiffe (M. Lambston), 14 partants.
 1889 Le Torpilleur, 4 a., 66 kil., à M. G. Ledat (Mouset), 14 partants.
 1890 Royal Meath, 6 a., 72 kil. 1/2, à Lord Dudley (M. H. Beasley), 11 partants.

Les courses d'obstacles ont lieu toute l'année; mais le mois d'août est réservé aux courses de province, surtout Spa, Deauville et Dieppe, celui de janvier aux courses de Nice et de Pau; les dernières offrent de petits prix, mais mettent en ligne de bons steeple-chasers élevés dans le pays : celles de Nice comporte un steeple-chase de 15,000 fr. dans des conditions analogues à celle des « prix spéciaux » d'Auteuil, et trois grands handicaps : prix de Monte-Carlo (20,000 fr., haies, 3,000 m.), prix de Monaco (30,000 fr., steeple-chase, 4,400 m.) et prix de Nice (20,000 fr., steeple-chase, 4,400 m.). Il est interdit aux propriétaires de faire courir dans les environs de Paris du 15 déc. au 15 fév. et dans le mois d'août. Le reste de l'année, concurremment avec les meetings d'Auteuil, et dans leurs intervalles, les autres sociétés organisent des courses en se conformant au code des steeple-chases; elles tendent à préférer les courses de haies où les champs sont plus nombreux. Ces sociétés sont : la Société sportive d'encouragement, qui fait courir en plat à Maisons-Laffitte et Saint-Ouen; en obstacle à Saint-Ouen, Enghien, le Vésinet et la Marche; la Société de Colombes, celles de Saint-Germain (hippodrome d'Achères), du Sport de France (Vincennes et Achères, épreuves de plat et de haies pour hacks et hunters montés par des gentlemen), du Demi-Sang (Vincennes).

Le code des steeple-chases est analogue à celui de la Société d'encouragement; mais en cas de dead-heat on ne recourt jamais; les jockeys ne peuvent posséder de chevaux de course.

Les cinq principaux propriétaires gagnants des courses d'obstacles ont été, en 1890 : MM. G. Ledat, 303,970 fr.; baron Finot, 299,372 fr.; E. Fould, 223,658 fr.; Camille

Blanc, 194,470 fr., et Guinebert, 127,945 fr. La supériorité de l'écurie Finot est constante depuis une vingtaine d'années. Ses steeple-chasers, Basque et Baudre, sont probablement les meilleurs qui aient paru en France; le dernier a gagné plus de 350,000 francs de prix en quatre années, triomphant dans plus de soixante courses sur soixante-dix, même sous des poids voisins de 80 kilogr. En général, la France n'a guère de chevaux âgés à opposer aux vieux routiers anglais du Grand National; le but étant ici de favoriser l'élevage, on combat les chevaux hongres et on ne cherche nullement à retenir sur le turf de bons champions dont la place est marquée au haras.

Les casaque adoptées par les principaux propriétaires sont : baron Finot, casaque marron, toque rouge; Camille Blanc, c. verte, t. bleu ciel; Ledat, c. rayée noir et blanc, t. noir; Fould, c. blanche, croix mauve, t. mauve; Guinebert, c. noire, t. verte; Siéber, c. cerclé bleu et blanc, manche et t. bleues; Dervillé, c. verta, brandebourgs argent, t. verte; Houze, c. bleu clair, manches et t. grenat; J. Archdeacon, c. blanche, manches bleues, t. noir; E. Archdeacon, c. blanche, manches cerclées gros bleu et blanc, t. gros bleu; d'Aldin, c. prune, t. mauve; Jorel, c. rose, t. rose; Abeille, c. mi-noir, mi-orange, t. noir; Hennessy, c. bleue, t. blanche; Hawes, c. verte, écharpe blanche, t. rouge; Andrews, c. noire, manches et t. rouges; de Boisgelin, c. mi-vert mi-cerise, t. cerise et or (V. aussi la liste des écuries de plat).

COURSES AU TROT. — Appès les courses au galop, il nous faut parler des courses au trot organisées à l'instigation et par les soins de l'administration des haras, comme contrôle de la valeur des chevaux de demi-sang; elles sont dirigées par la Société d'encouragement à la production du cheval français du demi-sang, dont le siège est à Caen. Elles ont été imposées en 1848 par l'administration pour ses achats d'étalons; en 1857 se fonda la Société des courses de Normandie remplacée par la Société actuelle. Le but poursuivi est de développer la quantité et la qualité des chevaux de demi-sang, anglo-normands surtout, destinés à la remonte de la cavalerie; il a été poursuivi avec beaucoup de méthode; les prix sont nombreux, de valeur assez faible; les principaux sont des poules où l'on engage les produits deux ans d'avance; les principales (Saint-Léger du demi-sang, Derby du Cotentin, prix du Premier Pas à Vire) ont reçu en 1890, pour 1892, de cent trente à cent quarante engagements. Ils sont courus dans la troisième année, après laquelle le classement est fait et presque toute la production, masculine du moins, achetée par l'Etat. Un bon trotteur peut gagner 50,000 fr. de prix dans cette année. La Société du demi-sang fait courir à Vincennes et en Normandie; un hippodrome s'est organisé à Neuilly-Levallois, d'importance médiocre. Des conditions que nous avons énumérées, il résulte qu'on attache surtout de l'importance aux épreuves au trot monté, relativement longues, et qu'on désire avant tout obtenir beaucoup de chevaux d'une bonne qualité. On considère comme tels ceux qui peuvent parcourir 4 kil. en 1 m. 40 s. (sur 4 kil. au moins); on pousse plutôt au développement de la vitesse moyenne qu'à celui de la vitesse extrême, n'y ayant pas grand intérêt à obtenir dans une race métisse d'étalons de tête; la valeur d'un trotteur se juge principalement d'après sa vitesse; on en tient registre et ce record est toujours consulté avec grand soin; un des meilleurs est celui qu'eut à trois ans, en 1889, Pastille faisant le kilomètre en 1 m. 33 s. Il a été dépassé bien souvent même à l'âge de trois ans aux Etats-Unis où l'on cherche avant tout la vitesse; les courses s'y font au trot attelé; l'entraînement est parfait, très supérieur au nôtre. Dans les épreuves internationales les trotteurs étrangers viennent se mesurer avec les nôtres; les succès se balancent; les trotteurs russes de la race Orlov paraissent bien être dépassés; les nôtres (dont la race remonte surtout à l'étalon Y Ratler et dont les principaux étalons de demi-sang sont Valencourt et Conquérant) semblent avoir plus de fonds mais un peu moins de vitesse

et une allure moins impeccable que les américains; cependant ceux-ci ne retrouvent pas sur les parcours plus durs de nos hippodromes les vitesses réalisées aux Etats-Unis; l'excellente Bosque Bonita, un des plus remarquables représentants de l'Amérique, qui a fait à Vienne le kilomètre en 1 m. 22 s. (ce qui représente un mille en 2 m. 41 s.) n'a pas marqué en France de supériorité bien nette. (Au sujet de l'amélioration des races inférieures avec la race pur sang, et de la production du cheval demi-sang, V. RACES CHEVALINES ET HARAS.)

LES PARIS. — La principale cause de la fortune des courses et de l'intérêt croissant qu'elles excitent, au grand bénéfice de l'élevage, tient aux paris dont elles fournissent l'occasion. En France, on a adopté le pari au livre, seul légal en Angleterre; puis les bookmakers ont introduit le pari à la cote dont nous avons déjà parlé; la différence est que le donneur élève sur un piquet la liste des chevaux qui courent avec la cote des paris qu'il propose au public. A mesure que celui-ci afflua davantage, donnant aux courses dès le début de leur prospérité ce caractère de plaisir démocratique qu'elles n'ont pris que récemment en Angleterre, le champ des transactions se multiplia. Les bénéfices réalisés par les bookmakers donnèrent l'idée de créer un pari mutuel entre les partisans des divers concurrents sans passer par l'intermédiaire des bookmakers; en 1869, M. Oller l'organisa; ses agences furent fermées à Paris, comme maisons de jeu; rouvertes après la guerre, elles offrirent non seulement le pari simple, mais des poules, simples loteries, des combinaisons où l'attrait du hasard et d'un gain qui pouvait être énorme se doublait de l'appât d'une prime offerte à l'intelligence et au flair. Ces agences furent fermées de nouveau. En 1887, à l'instigation du conseil municipal de Paris, le gouvernement interdit sur les hippodromes le pari à la cote; le désert se fit; pour éviter la ruine des courses, on autorisa l'institution par les sociétés du pari mutuel, moyennant un prélèvement de 2 % sur les opérations, au profit de l'Assistance publique; puis on toléra les autres formes du pari. Depuis, bookmakers et pari mutuel se font la guerre. Le bookmaker a l'avantage de la célérité et de la précision dans le pari dont on sait d'avance le bénéfice éventuel; le pari mutuel a celui de la sécurité et d'un bénéfice généralement supérieur.

Le bookmaker armé d'un carnet, d'une sacoche, d'une pancarte et d'un crayon, escorté en général d'un seul commis, est un être essentiellement mobile. On s'en serait même beaucoup trop aperçu, si l'on n'avait pris le sage parti de l'attacher en quelque sorte à son piquet.

Bien moins alerte, le pari mutuel traîne à sa suite un volumineux matériel et tout un cortège de contrôleurs et d'employés, qui n'ont pas d'intérêt à accélérer leurs opérations et préfèrent même ne pas aller vite pour éviter des erreurs dont ils sont exposés à supporter les conséquences. En revanche, le pari mutuel donne d'énormes bénéfices dans les courses où sont battus les favoris, bénéfices doubles et parfois décuples de ceux que proposaient les bookmakers.

Voici un tableau des meilleures répartitions données par le pari mutuel en 1890; il donne la répartition calculée sur une mise uniforme de 10 fr.

1° Courses plates; chevaux gagnants : Maisons-Laffitte, 21 mars, Orangis, 418 fr. 50. — Bois de Boulogne, 15 juin, Fitz Roya, pesage, 376 fr.; tribunes, 285 fr., pelouse, 326 fr. — Bois de Boulogne, 22 juin, Sans Peur, pesage, 484 fr. 50. — Deauville, 17 août, Fernande, 309 fr. 50. — Maisons-Laffitte; 5 sept., Maiden, pesage, 406 fr.; pelouse, 506 fr. — Maisons-Laffitte, 19 sept., Michon, pesage, 511 fr., pelouse, 428 fr. — Bois de Boulogne, 5 oct., Espion, pelouse, 348 fr. — Chantilly, 16 oct., Boulangère, pesage, 335 fr.; pelouse, 654 fr. — Chantilly, 23 oct., Primerose, pesage, 468 fr. 50; pelouse, 976 fr.

2° Courses plates; chevaux placés : Bois de Boulogne, 12 juin, La Caussade, troisième, pelouse, 315 fr. — Maisons-Laffitte, 11 juil., Dourak, deuxième, 448 fr.

— Fontainebleau, 31 août, Goguenard II, deuxième pelouse, 402 fr. — Chantilly, 23 octobre, Primerose, première, pelouse, 406 fr. — Marseille, 1^{er} nov., Chariclée, troisième, pelouse, 650 fr.

3^e Courses d'obstacles; chevaux gagnants : Nice, 13 janv., Babylone II, 3,951 fr. — Nice, 16 janv., Saint-Serge, 1,332 fr. — Lyon, 7 avr., Gloxinia, 370 fr. — La Croix-de-Berny, 8 avr., Le Fétiche, pesage, 342 fr.; pelouse, 642 fr. — La Marche, 12 avr., Concordia, 323 fr. 50. — Lille, 15 mai, Vatel, 819 fr. — Saint-Germain, 25 juin, Moutarde, 413 fr. — Saint-Ouen, 27 août, Propre à Rien, pesage, 496 fr. — Colombes, 3 sept., Eleda, pesage, 338 fr. 40. — Auteuil, 30 oct., Module, pesage, 462 fr. 50. — Auteuil, 30 oct., Tyrol, tribunes, 294 fr.; pelouse, 349 fr. — Auteuil, 1^{er} nov., Emincé, pesage, 386 fr.; tribunes, 362 fr.; pelouse, 366 fr. — Saint-Ouen, 5 nov., Balsamo, pesage, 619 fr.; pelouse, 343 fr. 20. — Saint-Germain, 12 nov., Lyre d'Or, 595 fr. 90. — Saint-Ouen, 18 nov., Chartreuse, pesage, 351 fr. — Saint-Germain, 19 nov., Astrologue II, pesage, 408 fr.; pelouse, 356 fr. 60. — Les deux répartitions de Nice (3,951 fr. pour Babylone et 1,332 fr. pour Saint-Serge) sont les plus remarquables de l'année.

4^e Courses d'obstacles; chevaux placés : Auteuil, 30 oct., Rhésus, troisième, pesage, 613 fr. 50. — Saint-Ouen, 5 nov., Balsamo I^{er}, pelouse, 343 fr. 20.

On comprend que la constatation de bénéfices aussi considérables fasse une grande réclame au pari mutuel; en dehors des gros parieurs qui jouent dans leurs cercles ou avec quelques bookmakers attirés des sommes très fortes et règlent périodiquement leurs différences, le public serait disposé à préférer le pari mutuel surtout si on perfectionnait un peu le fonctionnement. Voici les objections que lui font les partisans des bookmakers : il laisse trop de place au hasard : c'est un pari peu scientifique car lorsque je joue à la cote un cheval à 10/1, je ne le jouerais pas s'il était à 5/1, estimant que sa chance de gagner est de plus d'un onzième, mais de moins d'un sixième; il est exact qu'avec le pari mutuel on n'est fixé qu'après la fin des opérations sur la quotité du gain possible, puisque jusqu'à la fin de nouveaux paris peuvent modifier la proportion existante; mais, d'une part, ils la changent rarement d'une manière complète et l'on peut toujours se rendre compte approximativement du résultat et, d'autre part, l'expérience démontre que la moyenne des résultats du pari mutuel est plus avantageuse; en s'y tenant on est donc sûr de réaliser un bénéfice. Une autre objection a été présentée. Indépendamment de cet inconvénient capital pour le parieur de ne pas savoir si la cote sera en rapport avec la chance que ses calculs attribuent à son favori, le pari mutuel a ce résultat très fâcheux, aux yeux des gros joueurs, qu'une forte mise abaisse au pari mutuel la cote même du parieur qui l'engage, tandis que le bookmaker abaisse seulement la cote et, par conséquent, le bénéfice éventuel des joueurs qui viennent ensuite.

Ceci est incontestable; aussi les gros joueurs ne viendront guère au pari mutuel; celui-ci se prête peu à la fraude par laquelle on fait gagner un cheval délaissé en pariant en cachette ou au dernier moment en sa faveur; le coup serait trop visible. — On a dit encore que le bookmaker gagne au succès des outsiders, mais perd à celui des favoris; donc le parieur qui aime à jouer logiquement et de bons chevaux doit s'adresser à lui; ceci est la clef du problème, mais l'expérience prouve que, même pour les favoris, surtout quand ils sont au-dessous d'égalité, qu'il faut payer deux ou trois pour gagner un, les répartitions du pari mutuel sont plus avantageuses. La chose est très compréhensible; en effet, le pari mutuel et le pari avec le bookmaker sont deux formes de la même opération; le bookmaker ne joue pas contre les chevaux; il se borne à servir d'intermédiaire entre les joueurs partisans de chacun; sa cote est proportionnelle, non aux chances des chevaux, mais aux paris engagés ou présumés; il faut

qu'il couvre ses frais, considérables, qu'il fasse un bénéfice parfois énorme, et, de plus, ainsi que nous l'avons expliqué en parlant des courses anglaises, qu'il prélève une prime correspondant au risque couru. L'administration du pari mutuel est un intermédiaire désintéressé, elle ne court aucun risque et ses frais sont moindres; elle ne fait d'autre bénéfice que les 2 % attribués à l'Assistance publique. L'avantage pour le parieur est indiqué par les chiffres suivants : en 1890, en plaçant 100 fr. sur tous les gagnants à la cote (et celle relevée par les journaux est plus favorable que celle généralement obtenue par le parieur, surtout à la pelouse), il aurait gagné sur les hippodromes de la Société d'encouragement 86,869 fr.; en les plaçant aux guichets du pari mutuel du pesage, il aurait gagné 109,085 fr.; à ceux de la pelouse, 418,580 fr.; à Auteuil, au printemps, le pari à la cote lui eût rapporté 24,723 fr.; au pari mutuel du pesage, 31,760 fr.; de la pelouse, 31,040 fr. Ces chiffres sont significatifs et les derniers nous paraissent indiquer à peu près l'avantage réel moyen du pari mutuel : 33 % de plus qu'à la cote.

Le pari mutuel a donc prospéré; il était sous la protection de la loi sur les loteries, les bookmakers sous celle de l'art. 1966 du C. civ., lequel autorise les paris à l'occasion des courses de chevaux; toutefois, la jurisprudence, moins libérale que la loi, condamnait le pari à la cote pour tenue de maison de jeu, la clandestinité résultant du caractère mobile de l'installation du bookmaker. De plus, la cour de cassation déclara que le pari n'était licite qu'entre gens s'y connaissant en chevaux et se connaissant entre eux; la première stipulation est aisée à satisfaire, car tous les habitués des champs de course, renseignés par les journaux spéciaux, sont ferrés sur les performances des chevaux et le mérite des jockeys; la seconde est plus grave et, strictement appliquée, implique l'interdiction du pari à la cote. Des agences se créèrent à Paris sous prétexte de recueillir l'argent des parieurs en leur évitant le déplacement; elles ne le portaient pas au pari mutuel, se contentant de payer d'après sa répartition et réalisant des bénéfices considérables, en premier lieu par le prélèvement de 6 % dont elles frustraient le pari mutuel; une seule agence, le *Bruyère's office*, eut deux cents succursales; le développement du jeu inquiéta le gouvernement qui fit fermer ces agences. Le parquet découvrit que le pari mutuel ne rentrait pas dans les cas prévus par la loi sur les loteries, tout le produit n'étant pas consacré à des œuvres de charité; ceci était de toute évidence; de plus, les sommes produites par le pari mutuel, trois ou quatre millions par an et mises à la disposition du ministère de l'intérieur, n'avaient pas de gérant bien attiré, ne pouvaient entrer dans les caisses publiques, donnaient lieu à une *comptabilité occulte*. M. Constans, ministre de l'intérieur, voulut régulariser la situation par une loi; la Chambre des députés, prise de pudeur, refusa de légiférer sur le jeu et rejeta le projet. Il fallut interdire le jeu sur les champs de course (mars 1891). Cet état de choses ne peut durer et il est vraisemblable qu'il se terminera par un accord avec les sociétés, lesquelles rétabliront le pari mutuel sur les hippodromes et n'autoriseront que le pari au livre des bookmakers.

COURSES À L'ÉTRANGER. — En dehors de la France et de l'Angleterre, les principaux pays ont accueilli les courses et les favorisent pour développer l'élevage du pur sang et améliorer la race chevaline. Les courses de Belgique sont annexes de celles de France; les principaux prix sont le Grand Prix de Bruxelles (1,700 m.) et le Derby belge réservé aux nationaux comme bon nombre de courses. — Les courses d'Espagne sont encore peu développées, même à Barcelone. Celles de Russie paraissent appelées à un grand avenir. — Dans l'Amérique du Sud, on a importé à Buenos Aires, et à Rio de Janeiro surtout, une foule d'excellents chevaux de France et d'Angleterre; les progrès se font sentir, car les produits indigènes luttent avec succès contre les immigrants; mais les courses sont trop irrégulières et vicieuses par la fraude.

En *Allemagne*, les courses sont favorisées par le gouvernement, lequel possède, au haras de Graditz, un établissement admirable où il élève des chevaux de course; les prix gagnés par ceux-ci sont restitués aux courses par la fondation d'autres prix; cette écurie arrive en tête des gagnants en 1890 avec 257,000 marcs; à la suite viennent celles de M. May (235,000 marcs), du capitaine Joe, du baron d'Oppenheim, etc. Le meilleur étalon est Chamant, puis viennent Flageolet, également acheté en France, Saverlake, Trachenberg et Weltmann, indigènes; l'Allemagne a également acheté Kisber, Saint-Gatien et Charibert. Les deux principaux hippodromes sont Hoppegarten, près de Berlin (509,000 marcs de prix, grand prix de 26,000 marcs, prix Renard de 20,000 marcs pour chevaux de deux ans), de Hambourg, où l'on dispute le Derby de l'Allemagne du Nord, et de Bade. Depuis 1876, aucun cheval allemand n'a gagné le Derby autrichien. A Spa, ils se rencontrent dans le prix de l'Avenir (deux ans, 25,000 fr.), et surtout dans le prix du Jubilé (70,000 fr. et une coupe d'or), avec les chevaux français: ceux-ci, même de deuxième ordre, battent d'habitude les meilleurs chevaux allemands. Les courses d'obstacles sont surtout organisées pour les militaires auxquels est réservé le grand steeple-chase de Charlottenburg (50,000 marcs). Dans les courses au trot, les chevaux franco-américains ont prouvé leur supériorité.

En *Autriche-Hongrie*, les principales courses ont lieu à Vienne et à Budapest; il y a à Vienne 4 réunions, 33 journées de courses avec 229 prix valant 528,200 florins, dont 46 courses et 104,700 florins réservés aux deux ans avec 3 prix de 12,000 florins. Pour les trois ans on a le prix du Jockey-Club de 50,000 florins; pour ceux de trois ans et au-dessus les prix du Jubilé (25,000 florins) et de la Résidence (11,000 florins). — Les courses d'obstacles sont au nombre de 62: haies 30 prix, 53,700 florins; steeple-chases 32 prix, 68,000 florins. — A Budapest il y a 3 réunions, 23 journées, 151 courses, 342,000 florins de prix y compris 22 prix et 30,900 florins pour les courses d'obstacles; on réserve 42 prix et 97,500 florins aux deux ans; l'hippodrome est mauvais; les épreuves à courte distance sont moins nombreuses qu'à Vienne; le prix le plus important est celui de Saint-Etienne (40,000 florins), puis le Saint-Léger (20,000 florins) et deux prix de 20,000 florins pour les deux ans. — La grande course de l'empire est le Derby autrichien fondé en 1808; ouvert aux chevaux du continent à l'exception des français dont la supériorité est trop grande; c'est une poule de 300 florins, fortait 100. — Les chevaux les plus célèbres sont venus de Hongrie: Kisber, gagnant du Derby et du Grand Prix de Paris; Kincsem, jument qui ne fut pas battue, fit dead heat dans le prix du Jubilé à Bade, gagna le Grand Prix de Deauville et la Coupe de Goodwood (1878). Les meilleures écuries sont celles du comte Nicolas Esterhazy, de M. Pechy, des comtes Henckel, Maurice Esterhazy, Kinsky, etc. — Les meilleurs étalons, Doncaster, Craig Millar, Stronczian, Orzedwit, Vederemo, Verneuil, Gunnersbury, etc. L'Autriche comme l'Allemagne, mais à un moindre degré, est tributaire de la France.

En *Italie*, où les courses de chevaux lâchés en liberté (dans le Corso à Rome) ne sont plus qu'un souvenir, les courses se développent rapidement, et les chevaux indigènes figurent bien à côté de ceux qu'on a importés de France et d'Angleterre; l'étalon national Andred a de bons produits (gagnant 160,000 fr. en 1890). Les principales courses sont le Grand Prix de Rome de 100,000 fr. pour chevaux de trois ans sur le mauvais hippodrome de Tor di Quinto; le Grand Prix du commerce international de 50,000 fr., à Milan; le prix du prince Amédée à Turin, le Derby Royal; des courses importantes ont lieu à Rome, Milan, Turin, Florence et Pise. Dans tous les pays continentaux européens, on a accepté le pari mutuel.

Aux *Etats-Unis*, comme dans leurs autres colonies, les Anglais ont porté leur sport favori: leur premier pur sang, Bully Rock, par Darley Arabian, fut importé en 1738

en Virginie; depuis bien d'autres suivirent, parmi lesquels il faut retenir le nom de Diomed, gagnant du premier Derby; de lui ou plutôt de son fils Sir Archy descendent presque tous les chevaux de pur sang des États-Unis; Glencoe a aussi donné d'excellents produits; récemment, l'étalon français Rayon d'Or y a été importé et a obtenu d'immenses succès. En 1879, il y avait 1,221 prix disputés par 1,524 chevaux et valant 545,624 dollars. Ces chiffres ont encore beaucoup progressé; on compte 2,500 poulinières, 3 à 400 étalons et 1,500 produits annuels de pur sang. On attache grand prix aux records de vitesse; les meilleurs sont 7 m. 45 s. $\frac{3}{4}$ pour 4 milles (6,400 m.); 5 m. 26 s. $\frac{1}{4}$ pour 3 milles (4,800 m.), chiffres très remarquables; 3 m. 27 s. $\frac{1}{2}$ pour 2 milles (3,200 m.); 2 m. 34 s. $\frac{3}{4}$ pour 1 mille et demi (2,400 m.); 1 m. 39 s. $\frac{3}{4}$ pour 1 mille (1,600 m.); enfin 1 m. 15 s. pour 1,200 m.; tous ont été obtenus par des chevaux de quatre ans au moins; on voit que la vitesse est moindre sur les petits parcours qu'en Angleterre et en France; sur les longues distances elle se soutient plus. — Les courses au trot ont pris en Amérique un développement immense depuis vingt ans; les éleveurs et entraîneurs du Kentucky et de Californie ont des établissements où sont élevés et préparés des centaines de chevaux; quelques-uns ont gagné plus d'un million en prix; on en distribue pour près de dix millions par an; les étalons les meilleurs se vendent plus de 500,000 fr. L'entraînement est poussé à la perfection, rien n'est négligé; le meilleur record obtenu est 1 mille en 2 m. 7 s., ce qui ferait 1 kil. en 1 m. 19 s. $\frac{1}{2}$; il n'a jamais été égalé ailleurs, et pour la vitesse les trotteurs américains sont sans rivaux. (V. encore HARAS et RACES CHEVALINES).

A.-M. BERTHELOT.

III. Courses et combats de taureaux (V. TAUREAU).

IV. *Technologie*. — On donne le nom de course à la distance comprise entre les deux portions extrêmes d'un point choisi sur une tige de piston, de tiroir de pompe, etc. On fait usage depuis longtemps déjà de machines dans lesquelles l'arbre est placé, soit au-dessous, soit au niveau de l'axe du cylindre; or, il est important qu'il ne puisse y avoir aucune indécision sur ce que l'on entend par haut ou par bas de course, c'est pourquoi on a admis la convention que l'on donnerait la dénomination de *haut de course* ou de point mort haut à la position la plus rapprochée de l'arbre de couche, et que la position la plus éloignée de l'arbre serait qualifiée de *bas de course*, ou de point mort bas. Dans les machines de système dit à pilon, où l'arbre est situé au-dessous du cylindre, le langage technique est en désaccord avec celui usuel, puisque le point mort haut correspond à la position la plus basse du piston. Un piston, conduisant une manivelle, ou conduit par elle, a une course égale à deux fois le rayon de la manivelle. Un tiroir ou un piston de pompe mené par un excentrique, a une course égale à deux fois le rayon d'excentricité, s'il est attelé directement; dans le cas contraire, la course peut être augmentée ou amoindrie à l'aide de leviers de transmission. La demi-course est la position occupée par un piston, un tiroir, etc., lorsqu'il se trouve au milieu de ses deux positions extrêmes, on dit alors qu'il est à mi-course. Remarquons que la mi-course du piston ne comprend pas la moitié du chemin parcouru par la manivelle ou le rayon d'excentricité, à partir de l'un des points morts, à cause des obliquités de la bielle. Un tour de machine se compose de deux fois la course du piston, ou, en langage technique, de deux coups simples.

L. KNAB.

TISSAGE. — On donne dans les industries textiles le nom de course à toutes les séries qui se répètent régulièrement dans la contexture d'un tissu ou dans les mouvements qu'exige sa fabrication; course des fils et course des duites signifient rapport chaîne et rapport trame, course du remettage, course des marches, course des cartons indiquent une évolution de ces organes.

V. *Marine*. — Expédition des corsaires et des navires que l'on arme pour courir sus à l'ennemi. On peut faire remonter au commencement du moyen âge l'origine de la

course. Les négociants, pillés par les pirates barbaresques, organisèrent, avec le consentement tacite du gouvernement, des battues afin de protéger leurs navires et, au besoin, de débarrasser les mers des pillards qui l'écumèrent. Avant les traités internationaux que l'on dut faire intervenir, en temps de guerre, tous les navires de commerce des belligérants couraient sus à ceux du parti adverse. On fut amené ainsi à diviser la course en *course de guerre* et *course de représailles*. Dès 1400, la France défendit à ses corsaires de s'armer et de combattre sans en avoir reçu l'autorisation. Une telle mesure aurait permis de régulariser ces sortes d'opérations, si les autres peuples avaient suivi cet exemple; car, les corsaires, armés au nom du bien de l'Etat, chassaient pour leur propre compte, et il importait de réprimer cet abus qui transformait la course en piraterie. Il fallut un siècle pour que l'exemple de la France se généralisât. Les diverses nations ne délivrèrent plus aux corsaires de lettres de marque que pour la course de guerre. Celle-ci servit d'auxiliaire puissant aux flottes de ligne, en anéantissant le commerce de l'ennemi. La France fut puissamment aidée par ses corsaires. Avec une audace et un bonheur inouïs, ces hommes intrépides, non contents d'amariner des navires de commerce, s'attaquaient aux bâtiments de guerre, les prenaient à l'abordage et, parfois, transformaient ces prises elles-mêmes en corsaires.

Les plénipotentiaires réunis en congrès à Paris le 16 avr. 1856 ont arrêté la déclaration solennelle ci-après : 1° la course est et demeure abolie; 2° le pavillon couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre; 3° la marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi; 4° les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c.-à-d. maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi. L'Espagne, le Mexique et les Etats-Unis, qui n'ont pas pris part aux délibérations du congrès de 1856, peuvent armer des navires pour la course. La course ne peut être faite qu'en haute mer et dans les eaux maritimes des belligérants. Dans les fleuves et rivières, la course devient de la piraterie.

Le gouvernement délivrait autrefois des lettres de marque aux corsaires autorisés. Ces documents les distinguaient des pirates et les consacraient, pour ainsi dire, les francs-tireurs de la mer. On remarquera d'ailleurs que les pirates exercent en tout temps leur industrie et que les corsaires ne l'exercent que pendant la durée d'une guerre. Les corsaires prirent une immense extension après la découverte du nouveau monde. Les galions espagnols, chargés d'or, étaient de trop belles proies pour ne pas tenter la cupidité. Aventuriers anglais et hollandais se lancèrent donc, et les succès qu'ils obtinrent en attirèrent beaucoup d'autres. La France elle-même arma un grand nombre de ces navires, car notre caractère aventureux s'accommodait parfaitement de ces expéditions périlleuses. Jean Bart, Surcouf, Duguay-Trouin se formèrent à cette rude école. Les exploits de Surcouf, en particulier, sont restés célèbres dans le golfe du Bengale, à l'île de France et à l'entrée du détroit de la Sonde. Il fallait, pour cette guerre de surprise, des hommes de résolution et d'énergie : ces hommes n'ont jamais manqué parmi nous. De 1793 à 1815, les corsaires français capturèrent 40,871 navires de commerce anglais, dont 949 pendant la seule année 1797, la plupart à l'entrée de la Manche, aux environs de l'atterrissage des Sorlingues. Les corsaires, en effet, loin de battre continuellement la haute mer, croisaient dans un certain nombre de parages déterminés, où aboutissent les routes de navigation. En temps de guerre, les puissances qui n'ont pas adhéré au congrès du 16 avr. 1856, sont libres d'armer des corsaires. Ceux-ci, munis de lettres de marque, sont considérés comme des auxiliaires de la puissance belligérante qui les a armés. Dans aucun cas, on ne peut les considérer comme pirates.

On distinguait autrefois les basses voiles sous le nom de *courses*, parce que, dans les mauvais temps, c'est sous ces voiles que le navire continue sa route, sa course.

VI. Droit commercial et Droit international (V. PRISE MARITIME).

BIBL. : COURSE A PIED. — *Manuel de gymnastique* publié par les ministères de l'instruction publique et de la guerre. Paris, 1882, in-18. — TISSOT, *Gymnastique médicale et chirurgicale*; Paris, 1772, in-12. — ECLIAS, *Gymnastique élémentaire*; Paris, 1819, in-8. — DALLY, *De l'exercice méthodique de la respiration dans ses rapports avec la conformation thoracique et la santé générale*; Paris, 1881; — CHASSAGNE et DALLY, *Influence précise de la gymnastique sur le développement de la poitrine et de la force de l'homme*; Paris, 1881. — CARLET et MAREY, *Etude sur la manche (Annales des sciences naturelles)*; Paris, 1872. — COLLINEAU, *la Gymnastique*, Paris, 1884, in-8. — COUVREUR, *les Exercices du corps*; Paris, 1890, in-12.

COURSES DE CHEVAUX. — *The general Stud-Book*, éd. de 1808 et suiv. — *The Racing Calendar*, régulièrement publié depuis 1773. — *Le Stud-Book français* (la dern. éd. est de 1890). — *The Sporting Calendar*, 1769. — WHYTE, *History of the Turf*. — JOHN LAWRENCE, *History of the race-horse*. — DE BAILLY, *Institutions hippiques*. — MONTENDRE, *Institutions hippiques*, 3 vol. — Eug. GAYOT, *la France chevaline*, 1850, 8 vol. — *Observations de la Société d'encouragement sur les remontes*, 1842. — *Bulletin officiel des courses de chevaux*. — *Journal des Haras, de la chasse et des courses de chevaux* (depuis 1828, rempli de dissertations et études curieuses). — TOUCHSTONE, *les Chevaux de course*; Paris, 1889. — Cf. les journaux spéciaux *l'Éleveur* (fondé en 1835), *le Sport* (fondé en 1854), *le Jockey*, *l'Entraineur*, *l'Auteuil-Longchamp*, etc.

COURSEGOULES. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, près de la source de la Cagne et au pied du Cheiron, dont les hauteurs (1,778 m.) ressemblent à un rempart aux talus uniformes et sans ondulations; 440 hab. Mines de plomb et de fer. Gouffres à la base du Cheiron d'où sort la Cagne, après un cours souterrain assez long.

COURSELE (Gérard de), juriste belge, né à Liège en 1568, mort à Bruxelles en 1636. Il étudia la théologie et le droit à Louvain où il devint en 1596 professeur d'institutes du droit romain et fut investi neuf années de suite de la dignité rectorale. En 1616, il fut appelé au grand conseil de Malines et de là au conseil privé des archiducs Albert et Isabelle. Il publia : *Oratio in Justii Lipsii funere habita* (Louvain, 1606, in-4) et *Index legum et capitulorum selectorum, adscriptis auctoribus* (ibid., 1610).

BIBL. : SWEERTIUS, *Athenæ belgicae*; Anvers, 1628, in-fol. — FOPPENS, *Bibliotheca belgica*; Malines, 1739, 2 vol. in-4. — PAQUOT, *Mém. pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*.

COURSET. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 424 hab.

COURSEULLES-SUR-MER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully, à l'embouchure de la Seulle, qui y forme le port; 1,514 hab. Sous-quartier maritime du quartier de Caen. Consulat suédois. Le port se compose d'un chenal entre deux jetées en charpentes pourvues de feux fixes, d'un avant-port et d'un bassin à flot; on y accède par une passe balisée dite *fosse de Courseulles*. L'importation consiste en bois du Nord, houille et guano; l'exportation en sel, cidre, eaux-de-vie et huitres. L'élevage des huitres est l'industrie la plus importante du pays : les nombreux parcs destinés à l'engraissement sont disposés le long des rives de la Seulle. Courseulles arme pour la pêche du hareng, du maquereau et de la morue. Fabrique de dentelles et de blondes. Etablissement de bains de mer fréquenté; plage de sable très étendue à droite du chenal. Vaste château bâti sous Louis XIII qui domine le bourg. — Station du chem. de fer de Caen à la mer.

COURSIER. I. MARINE. — Nom donné autrefois au canon que l'on plaçait à l'avant des embarcations ou des petits navires. Cette dénomination est remplacée aujourd'hui par celle de canon de chasse.

II. HYDRAULIQUE. — On appelle coursier un conduit ou canal, à section généralement rectangulaire, dans lequel l'eau s'écoule après avoir traversé un orifice ou bien après avoir agi sur une roue hydraulique. Toutes choses égales, c.-à-d. dans les mêmes conditions de contraction de la veine liquide, la

présence d'un coursier à la suite d'un orifice a pour effet de diminuer légèrement le débit en raison surtout du frottement du liquide sur ses parois, et cette diminution est d'autant plus sensible que la longueur du coursier est plus grande. Le coursier des roues hydrauliques, dans toute la partie où l'eau motrice agit sur la roue, doit être profilé suivant un arc de cercle se rapprochant le plus possible de la circonférence décrite par la partie la plus saillante des aubes, la longueur de cet arc de cercle ne doit jamais être inférieure à deux espacements d'aubes et il est souvent utile qu'elle soit beaucoup plus grande. Le jeu, entre le coursier et les aubes, aussi bien le long de cette partie de son fond que le long de ses parois verticales, doit être réduit le plus possible, car le volume d'eau auquel il donne passage n'agit pas sur la roue et se trouve entièrement perdu pour le rendement. Dans la partie qui précède, le coursier doit être tracé de manière à donner, à la masse liquide qui arrive sur la roue, la meilleure direction possible, et sa forme, qui dépend de celle des aubes, sera décrite à l'article spécial relatif à chacune des roues hydrauliques. Au delà, le coursier

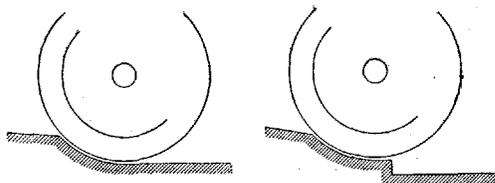


Fig. 1.

Fig. 2.

peut affecter deux formes différentes. Il peut, comme dans la fig. 1, être prolongé horizontalement suivant une tangente à la circonférence extérieure de la roue, ou bien comme dans la fig. 2, présenter un abaissement brusque constituant une augmentation de la section transversale du courant. Dans le premier cas, l'eau doit conserver jusqu'au bief d'aval la vitesse qu'elle possède à la sortie de la roue et, lorsque cette vitesse est grande, elle doit prendre une pente qui a pour effet de diminuer la chute réellement utilisée. La seconde disposition est donc préférable en général et elle est d'autant plus justifiée que la vitesse de la roue est plus grande et que le coursier a une plus grande longueur depuis la roue jusqu'au bief d'aval. Les orifices prolongés par un coursier horizontal débitent, à conditions égales, moins d'eau que ceux qui débouchent directement dans l'air et la différence peut devenir assez grande si le coursier est long. Au contraire, si le coursier présente une pente dans le sens de l'écoulement, sa présence peut augmenter le débit (V. ORIFICE, ROUE HYDRAULIQUE). A. F.

COURSON (Vitic.). Les coursons sont des rameaux de l'année que l'on taille en hiver à un, deux ou trois yeux ; ils sont destinés à fournir des bois de remplacement ou des bois fructifères. Ils sont surtout usités dans les tailles à court bois, telles que le gobelet, et aussi dans les tailles mixtes à long bois et à court bois (V. TAILLE).

COURSON. Gom. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever ; 1,016 hab.

COURSON—L'AULNAY. Com. du canton de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours ; 144 hab.

COURSON-LES-CARRIÈRES (*Curcedonus*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre ; 1,365 hab. Doit son surnom à des carrières de calcaire très blanc, ouvertes dans le corail-rag, et qui ont fourni les pierres du nouvel hôtel de ville de Paris. Ce lieu est mentionné dès la fin du vi^e siècle dans les statuts de saint Aunaire, évêque d'Auxerre. Au xii^e siècle il y avait déjà des seigneurs de son nom. Au xv^e siècle, la seigneurie passa à la famille de Chastellux. La baronnie fut érigée en comté en 1650 pour Gaspard Coignet de La Thuilerie, ambassadeur du roi en Suède. Ce comté comprit Courson, Moussy, Merry-Sec et Migé. En 1670, d'après un rapport de l'intendant de

Bourgogne, le nombre des habitants était de 339, « tous réduits à la mendicité, à la réserve de douze à cause des fréquents incendies qui y sont arrivés depuis quinze ans ». Eglise de Saint-Pierre, dédiée le 9 févr. 1583 ; portail construit en 1830 ; on y conserve le chef de sainte Brigitte, donnée par Christine de Suède à Gaspard Coignet en 1653.

M. P.

COURSON (Aurélien de), historien et érudit français contemporain, né le 25 déc. 1811 à Port-Louis (île de France) où son père était attaché à l'état-major du général Decaen. Il fit ses études à Paris, au collège Saint-Louis ; forcé par un accident de renoncer à la carrière militaire à laquelle il se destinait, il étudia le droit à Rennes. Chargé de collaborer aux recherches historiques instituées sous le ministère Guizot, il fut depuis archiviste du Finistère, employé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, conservateur à la bibliothèque du Louvre et, après l'incendie de cet établissement, entra avec le titre de conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine* (1840, in-8) ; *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire, jusqu'au V^e siècle* (1843, in-8) ; *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles Britanniques* (1846, 2 vol. in-4) ; *Mémoire sur l'origine des institutions féodales chez les Bretons et les Germains* (1847, in-8, en collaboration avec M. Vallery-Radot) ; *Cartulaire de l'abbaye de Redon* (1863, in-4, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*).

COURT (LA BRUYÈRE), amiral français, né vers 1665, mort en 1752. Entré au service en qualité de garde de marine (1674), il fut nommé enseigne de vaisseau en 1686 et lieutenant de vaisseau en 1689. Il commanda successivement l'*Agréable* et le *Maure* et servit sous les ordres de Jean Bart. Il était chef d'escadre en 1715 ; lieutenant général en 1725, et vice-amiral en 1750. Au siège de Dunkerque (1695), il réussit à faire échouer au large du port un brûlot lancé contre la ville.

COURT (Antoine), né à Villeneuve-de-Berg (Vivarais) le 17 mai 1695, mort à Lausanne le 15 juin 1760. Pasteur protestant, justement surnommé *le Restaurateur du protestantisme en France*. Dès son bas âge, orphelin de père, il fut élevé par sa mère, pieuse huguenote, au plus fort des persécutions de Louis XIV (guerre des Camisards). Nourri de la lecture de la Bible et des *Consolations* du pasteur Drelincourt, il manifesta tout jeune encore une foi ardente et suivit sa mère, malgré elle, aux prédications du « Désert », où il remplit souvent les fonctions de lecteur des Saintes Ecritures. Témoin de l'anarchie des troupes dispersés et désolés des écarts auxquels donnait lieu l'exaltation de beaucoup de prédicateurs dépourvus d'instruction (inspirés, prophètes cévenols), il conçut à l'âge de dix-sept ans le plan hardi d'une restauration des Eglises réformées. Les moyens qu'il se proposait d'employer étaient : 1^o des assemblées fréquentes pour ramener les exaltés à des idées plus saines ; 2^o le rétablissement de la discipline presbytérienne ; 3^o une instruction théologique à donner aux futurs pasteurs. Appelé en 1715 à desservir comme pasteur l'église de Nîmes, il résolut de mettre aussitôt son plan à exécution et — du vivant même de Louis XIV — présida le premier synode des délégués des Eglises des Cévennes et du Bas-Languedoc (21 août 1715), où l'on interdit aux femmes de prêcher, et posa la Bible comme la seule règle de la foi. Dès lors, ces *Synodes*, dits *du Désert*, se multiplièrent, rétablissant la correspondance entre les églises et la discipline chez les pasteurs et les laïques. — C'est dans une de ces assemblées nocturnes que Court fut consacré ministre du Saint-Evangile par Pierre Cortois, l'un des pasteurs du Désert. Mais, cette année même, sentant les lacunes de sa première instruction, il se rendit à l'académie de Genève pour y faire des études théologiques

régulières (1718-22). Il revenait en Languedoc vers la fin de l'année 1722 et y poursuivait au milieu des plus grands dangers l'œuvre de la réorganisation du culte protestant.

Sa tête ayant été mise à prix par l'intendant du Languedoc, il fut obligé de quitter le pays natal, et poursuivant la réalisation de son programme, fonda à Lausanne — en pays neutre et à l'abri d'un coup de main du roi de France — un séminaire pour l'instruction des ministres destinés à desservir les cent vingt églises qui étaient déjà rétablies en Languedoc et Dauphiné (1729). Depuis cette année jusqu'à sa mort, Antoine Court dirigea cette école de théologie, s'efforçant d'inculquer aux jeunes gens non seulement la connaissance des langues et textes sacrés, mais aussi l'esprit du Désert. « Par là, disait-il, j'entends un esprit de mortification, de sanctification, de prudence, un esprit de réflexion, de grande sagesse et surtout de martyre, qui, nous apprenant à mourir tous les jours à nous-même, nous dispose à perdre courageusement la vie dans les tourments et sur un gibet, si Dieu nous y appelle. » Outre la direction du séminaire de Lausanne, Court remplit les fonctions de député général des Eglises réformées, auxquelles il avait été élu (1730), défendant ses coreligionnaires opprimés en France, devant le congrès de l'Europe, et négociant indirectement avec le régent ou avec tel ou tel gouverneur de province. Bien que proscrit, il reparut plusieurs fois en France pour résoudre des conflits soulevés par des pasteurs rebelles à la discipline, et, entre autres, assista au synode de 1744, où les députés prièrent Dieu pour le rétablissement de Louis XV dange-reusement malade. Mais ce n'étaient que des fugues, et Court séjourna en somme les trente dernières années de sa vie à Lausanne, partageant son temps entre ses leçons et ses écrits. Antoine Court a laissé une volumineuse correspondance et de nombreux ouvrages, la plupart manuscrits (V. à la bibliothèque de Genève, la collection Court, 116 vol.). Ont été publiés : *Relation historique des cruautés exercées envers quelques protestants en France pour avoir assisté à une assemblée tenue au Désert* (s. l. n. d., vers 1719, in-12) ; *le Patriote français et impartial* (Villefranche, Genève, 1751, 2 vol. in-12) ; *Lettre d'un patriote sur la tolérance civile des protestants de France* (s. l., 1756, in-8) ; *Histoire des troubles des Cévennes ou guerre des Camisards sous le règne de Louis le Grand* (Villefranche, 1760, in-12). G. BONET-MAURY.

BIBL. : Ed. HUGUES, *Ant. Court; Hist. de la restauration du protestantisme en France au XVIII^e siècle*; Paris, 1872, in-8 ; *Mémoires d'Antoine Court*; Toulouse, 1885, in-12. — Charles COQUEREL, *Histoire des Eglises du Désert*; Paris, 1841, 2 vol. in-8. — Henri BORDIER, art. Court, dans la *France protestante*, t. IV, 2^e édit.

COURT (Joseph-Désiré), peintre français, né à Rouen le 11 sept. 1798, mort dans cette ville le 23 janv. 1863. Elève de Gros, il remporta à vingt-quatre ans le grand prix de Rome avec une composition, *Samson livré aux Philistins*, qui fit concevoir les plus hautes espérances pour le développement de son talent. En effet, au Salon de 1827 il débuta par un tableau, *la Mort de César*, qui fut presque un coup d'éclat, et remporta un succès considérable parmi les amateurs du genre académique. La composition n'en était pourtant pas très heureuse ; le corps de César assassiné est sur les rostres ; Marc-Antoine montre au peuple la tunique du dictateur ; quelques sénateurs entourent le cadavre, tandis que le peuple est groupé au pied de la tribune, regardant avec indignation les meurtriers. Le tableau manque d'air, la partie élevée de la scène écrase l'autre ; la *Mort de César* fut achetée par l'Etat et placée au musée du Luxembourg. « M. Court promet d'illustrer son nom », écrivait Jal. Mais le peintre trompa ces espérances. Au Salon de 1835, il exposa *Boissy d'Anglas sauvant la tête de Féraud*, qui offrait encore d'appréciables qualités. Puis il sembla décliner, ne faisant preuve, soit dans les scènes historiques qu'il envoyait d'une façon intermittente au Salon, soit dans les nombreuses peintures officielles dont il était chargé, que d'une inégalité de talent

des plus singulières. « La décadence de M. Court est une des plus tristes, disait Th. Thoré au Salon de 1844. On ne saurait imaginer un plus ridicule tableau que le *Duc d'Orléans posant la première pierre du pont-canal d'Agen*. » En 1838, le gouvernement lui avait donné la croix de la Légion d'honneur. Quelques années plus tard, il fut nommé conservateur du musée de Rouen. Court continua jusqu'à la fin de sa vie à exposer aux Salons ; en 1863, il avait envoyé encore deux tableaux. Mais il ne faisait plus guère que des portraits. On cite ceux de *Madame Adélaïde*, du *Prince de Joinville*, du *Roi et de la reine du Danemark* du *Duc Decazes*, de *Monseigneur Sibour*, le *Maréchal Péliissier*, etc.

COURT DE GÉBELIN (Antoine), fils d'Antoine Court, né à Nîmes en 1725, mort à Paris le 12 mai 1784. Destiné à la carrière pastorale, il fit ses études au séminaire de Lausanne, fondé par son père (1744-54), et fut consacré ministre du Saint-Evangile. Mais, après la mort de son père, il vint se fixer à Paris, où il s'adonna à l'étude de l'histoire des religions et des langues anciennes. Ses livres lui valurent les suffrages de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. Il fut nommé, malgré sa qualité de protestant, censeur royal, et fonda (rue Dauphine) le *Musée de Paris*, sorte de société libre des sciences, lettres et beaux-arts. Cependant, héritier du zèle de son père, il s'efforçait de rendre service aux Eglises protestantes de province, en organisant à leur profit un « Bureau de correspondance » et, grâce à sa réputation, il réussit à entretenir des relations avec le duc de la Vrillière, comte de Saint-Florentin, chargé de la direction des affaires des « religionnaires ». Il professait d'ailleurs les principes de la plus large tolérance. « Quiconque protégera la vertu, dans quelque communion que ce soit, et portera les hommes à s'aimer et à faire leur devoir, cet être, fût-il mahométan ou Chinois, sera à mes yeux un être admirable et de l'amitié duquel je serai jaloux ». Court de Gébelin a laissé plusieurs ouvrages, dont voici les principaux : *Lettres toulousaines* (Edimbourg, 1763, in-12, concernant les procès de Calas et de Rochette) ; *le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne* (Paris, 1773-84, 9 vol. in-4) ; *Devoirs du prince et du citoyen* (Paris, 1789, in-4). C. BONET-MAURY.

BIBL. : RABAUT-SAINT-ETIENNE, *Lettre sur la vie et les écrits de Court de Gébelin*; Paris, 1826. — Henri BORDIER, art. Court, dans la *France protestante*, 2^e éd. — Charles DARDIER, *Court de Gébelin*; Nîmes, 1890, in-8.

COURTAGON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 297 hab.

COURTAGÉ, COURTIER. Le courtage est l'acte de commerce qui consiste à s'entremettre entre vendeurs et acheteurs pour les mettre en relations, leur procurer le moyen de réaliser l'opération qu'ils désirent faire et constater leur convention quand elle est intervenue. Ceux qui se livrent aux opérations de courtage sont appelés *courtiers*, autrefois *couratiers*, à cause, dit-on, de l'activité qu'ils devaient déployer, courant de l'un à l'autre pour faire former des conventions. Leur rémunération est fixée par un tarif établi dans chaque place d'après les usages et règlements. Le courtage n'entraîne aucun engagement personnel du courtier. C'est ce qui le distingue de la commission. La définition que nous venons de donner du courtage convient également, on l'a remarqué, aux opérations faites par les agents de change. Ceux-ci, en effet, sont de véritables courtiers. Les règles qui régissent ces deux professions sont les mêmes, sauf quelques différences que nous ferons ressortir au cours de cet article. Toutefois, l'appellation de courtier ne s'applique jamais aux agents de change, elle est réservée dans l'usage à ceux qui ne servent pas d'intermédiaires pour la négociation des effets publics. Libre d'abord, la profession de courtier a été érigée en office par l'édit de 1572. Puis vient la loi du 17 mars 1791 qui la rend libre de nouveau. Enfin le code de commerce, qui, partiellement au moins, rétablit le monopole. Il énumère successivement : les courtiers en marchandises, les

courtiers d'assurances, les courtiers interprètes et conducteurs de navires, les courtiers de transports par terre et par eau (C. de comm., art. 77). A cette énumération, il faut ajouter les courtiers gourmets piqueurs de vins, institués spécialement pour Paris, par un décret du 15 déc. 1813. En dehors de ces classes, depuis la promulgation du code de commerce, le courtage a toujours été libre. Encore le monopole établi au profit des courtiers de marchandises a-t-il été supprimé par la loi du 18 juil. 1866. Il y a donc aujourd'hui deux grandes classes de courtiers : les courtiers privilégiés et les courtiers libres, parmi lesquels les plus importants sont les courtiers de marchandises.

COURTIERS PRIVILÉGIÉS. — Ce sont ceux énumérés ci-dessus à l'exception des courtiers de marchandises : 1° *courtiers d'assurances*. En s'exprimant ainsi, le code de commerce n'a entendu parler que des assurances maritimes, les autres étant, à cette époque, à peu près inconnues en France. Leurs fonctions consistent à rapprocher les assureurs et les assurés, à dresser l'écrit constatant la conclusion de l'assurance; cet écrit qu'on nomme police est un véritable acte authentique et fait foi jusqu'à inscription de faux. Ces deux droits ne leur appartiennent toutefois que concurremment avec les notaires (C. de comm., art. 79 et arg. de cet art.). Seuls et à l'exclusion de tous autres officiers publics, ils constatent le cours légal des primes d'assurance. Ce cours est établi, en général, deux fois par an seulement, le 15 avr. et le 15 oct., sous la surveillance de la chambre syndicale des courtiers. 2° *Courtiers interprètes et conducteurs de navires ou courtiers maritimes*. Ils servent d'intermédiaires entre les capitaines et les marchands pour le louage des navires. Ils constatent le cours du fret ou nolis. En cas de contestation portée devant les tribunaux, ils traduisent toutes les pièces dont la traduction est nécessaire : déclarations, chartes-parties, connaissements (C. de comm., art. 80, alin. 1). Pour les affaires contentieuses de commerce et pour le service des douanes, ils servent seuls de truchements à tous étrangers, maîtres de navires, marchands, équipages de vaisseaux et autres personnes de mer (C. de comm., art. 80, alin. 2). Leur droit d'interprétation est limité aux langues que le décret de nomination les autorise à traduire. Ils ont le droit de procéder aux ventes de navires aux enchères publiques lorsque la vente n'a pas lieu en suite d'une saisie (ordonn. du 14 nov. 1835, arg. art. 2). Leur privilège qui leur appartient pour ces diverses opérations n'est pas également exclusif. Leur monopole est absolu pour la fixation du cours du fret, tandis que, pour le louage des navires, les parties peuvent traiter soit directement entre elles, soit par l'intermédiaire de commissionnaires. Les intéressés, et sous cette dénomination il faut comprendre le capitaine français ou le capitaine étranger connaissant la langue française, l'armateur ou ses préposés, peuvent faire les traductions et servir d'interprètes. Les attributions des courtiers maritimes employés comme interprètes ne sont pas indivisibles en ce sens que celui qui a eu recours à leur ministère pour des traductions n'est pas obligé de les charger du dépôt à faire des pièces traduites aux différentes administrations. 3° *Courtiers de transport par terre et par eau*. D'après l'art. 82 du C. de comm., ce sont ceux qui, seuls, ont le droit de faire les courtages des transports par terre et par eau. Ils ne peuvent s'occuper cumulativement de ce mode de courtage et des autres. En fait, il n'y a pas de courtiers de transports. Les opérations qui leur étaient réservées sont faites par les commissionnaires. 4° *Courtiers gourmets piqueurs de vins*. Exclusivement créés pour l'entrepôt des vins de Paris, ils dégustent les boissons, sont intermédiaires pour les achats et les ventes et experts dans les contestations sur la qualité des vins.

Les courtiers privilégiés dont nous venons d'indiquer sommairement les attributions spéciales sont de véritables officiers ministériels. Ils jouissent de la prérogative accordée à ceux-ci de présenter leur successeur à l'agrément du gouvernement. Il leur est interdit de former des sociétés

pour l'exploitation de leur charge. La nomination des courtiers privilégiés est faite par le président de la République sur la proposition du ministre du commerce, sauf celle des courtiers gourmets qui est faite directement par le ministre du commerce. Pour pouvoir être nommé courtier, il faut : être citoyen français, justifier de l'exercice de la profession d'agent de change, de négociant, ou d'un stage de quatre ans chez un agent de change, un commerçant ou un notaire de Paris (arrêté du 29 germinal an IX, art. 6 et 7), n'être dans aucun des cas d'incapacité prévus par les art. 83 et 88 du C. de comm., l'art. 7 de l'arrêté du 29 germinal an IX et l'art. 5 de l'arrêté du 27 prairial an X. Dans chaque place, les courtiers privilégiés forment une corporation administrée par une chambre syndicale, suivant les règles posées dans un règlement élaboré par elle et approuvé par le gouvernement. Le président, que l'on nomme *syndic*, représente la compagnie et peut agir en justice en son nom. Dans les bourses où il n'y a pas de parquet, il n'y a qu'une seule chambre pour les agents de change et pour les courtiers. De même que les agents de change, les courtiers privilégiés sont obligés à la tenue d'un livre spécial et de carnets sur lesquels ils inscrivent leurs opérations. Il leur est interdit de s'intéresser, soit directement, soit indirectement, soit en leur nom personnel, soit comme garants, à aucune entreprise commerciale. Etant seulement des intermédiaires, ils ne peuvent ni recevoir, ni payer pour leurs mandants. Mais l'obligation du secret en ce qui concerne le nom de leurs commettants ne saurait leur être imposée, précisément à cause du but auquel tend leur intervention. Les courtiers dont nous nous occupons ont, sous les exceptions que nous avons indiquées spécialement pour chaque classe, un véritable monopole pour les opérations ressortissant à leur spécialité. L'usurpation de leurs fonctions par un particulier constitue un délit appelé *courtage clandestin* ou *marronage*. Les négociants qui ont recours au ministère des courtiers marrons sont considérés comme complices de ce délit. La peine qui les frappe est édictée par les art. 8 de la loi du 28 ventôse an IX et 5 de l'arrêté du 27 prairial an X. C'est une amende qui est au moins du douzième du cautionnement imposé actuellement à la catégorie de courtiers dont la fonction a été usurpée, et au plus du sixième de ce cautionnement; sans préjudice de la pénalité civile qui consiste dans la nullité des opérations ainsi conclues, ce qui prive le courtier clandestin de toute action contre son client.

COURTIERS LIBRES. — Les plus importants sont les *courtiers de marchandises*, depuis que la loi du 18 juil. 1866 leur a enlevé leur monopole. Avant cette loi, les obligations étroites qui étaient la conséquence du privilège empêchaient le courtage de rendre au commerce le service qu'il était en droit d'en attendre. D'une part, les courtiers se spécialisaient généralement dans les opérations sur un nombre restreint de marchandises, d'où l'obligation pour les négociants de recourir aux courtiers marrons pour toutes les autres. D'autre part, les négociants préféraient des intermédiaires pouvant payer ou recevoir pour eux, d'où délaissement des courtiers au profit des représentants de commerce. Cette situation avait engendré de nombreux procès : procès entre les courtiers et les usurpateurs de leurs fonctions, qui ne naissaient que lorsque ceux-ci avaient, grâce à leur travail, développé une branche de commerce abandonnée par les courtiers; procès entre les courtiers et les représentants de commerce, qui soulevaient la délicate question de la fixation des caractères distinctifs de courtage, de la représentation et de la commission. La loi de 1866 a mis fin à toutes ces difficultés. Les courtiers de marchandises sont aujourd'hui des commerçants ordinaires affranchis de l'obligation de tenir des livres spéciaux et des carnets. Ils ont le droit de s'intéresser dans les affaires traitées par leur entremise, à charge par eux d'en prévenir les autres parties sous peine d'une amende correctionnelle de 500 à 3,000 fr. et de tous dommages-intérêts (loi du 18 juil. 1866, art. 7). Toutefois, pour la constatation du

cours des marchandises et l'évaluation, en cas de besoin, de celles qui sont déposées aux magasins généraux, on a recourus à des courtiers appelés courtiers inscrits ou assermentés. Ils sont nommés par les tribunaux de commerce en vertu d'une faculté que leur a laissée la loi de 1866, et prêtent devant lui le serment de remplir leurs fonctions avec honneur et probité. Les courtiers inscrits ont seuls le droit de procéder aux ventes faites en vertu d'une autorisation du tribunal de commerce, vente par suite de faillite, vente à l'enchère de marchandises neuves, etc. Dans ces cas, il leur est interdit d'acheter les marchandises qu'ils sont chargés de vendre. La sanction de cette prohibition est, au cas d'infraction, la radiation pour toujours de la liste des courtiers inscrits. Parmi les courtiers libres, on doit mentionner aussi les *courtiers d'agent de change* qui, moyennant un droit de commission, recherchent et provoquent des ordres de bourse qu'ils remettent pour l'exécution à un agent de change de leur choix. LYONNEL DIDIERJEAN.

BIBL. : BIVORT et TURLIN, *Etude sur le courtage des marchandises*; Paris, 1879, in-8. — BOISTEL, *Précis de droit commercial*; Paris, 1884, 3^e éd., in-8. — DURAND DE SAINT-AMAND, *Manuel des courtiers de commerce*; Paris, 1865, in-8. — VICTOR EMION, *la Liberté et le courtage des marchandises*; Paris, 1867, in-12. — JULES FABRE, *Des Courtiers*; Paris, 1883, 2 vol. in-8. — GODET, *les Courtiers interprètes et conducteurs de navires*; Paris, 1875, in-8. — LYON-CAEN et RENAULT, *Précis de droit commercial*; Paris, 1879-1885, 2 vol. in-8. — MOLLOT, *Bourses de commerce, agents de change, courtiers, etc.*; Paris, 1851, 2 vol. in-8.

COURTAGNON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne; 53 hab.

COURTAIS (Amable-Gaspard-Henri, vicomte de), homme politique français, né à Montluçon le 16 oct. 1790, mort à Doyet (Allier) le 11 juin 1877. Après avoir servi dans l'armée sous l'Empire et la Restauration, il était rentré depuis longtemps dans la vie privée lorsque les électeurs de Montluçon l'envoyèrent à la Chambre des députés (1842), où il prit place à l'extrême gauche. Réélu en 1846, il signa, le 22 févr. 1848, la demande de mise en accusation du ministère Guizot. Le gouvernement provisoire le nomma général de division et lui donna le commandement supérieur de la garde nationale de Paris (25 févr.). La partie réactionnaire de cette garde le prit bientôt en haine, surtout après la journée dite des *bonnets à poil* (16 mars). Élu peu après (avril) représentant de l'Allier, il fut chargé de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter l'Assemblée nationale menacée par la manifestation populaire du 15 mai. Il s'acquitta de sa tâche avec une indécision et une mollesse qui permirent à la foule des manifestants d'envahir le Palais-Bourbon. Aussi fut-il bientôt destitué, arrêté et traduit devant la haute cour de Bourges. Défendu par Bethmont, il fut acquitté après une longue instruction (mars 1849). Il revint siéger pour quelques semaines à l'Assemblée, mais ne se présenta pas aux élections de mai 1849 et sembla dès lors ne plus songer qu'à se faire oublier.

A. DEBIDOUR.

COURTALAIN. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Cloyes; 738 hab. Beau château gothique construit vers le milieu du xv^e siècle appartenant aujourd'hui à la famille de Montmorency. Gare importante du chem. de fer de l'Etat (ligne de Paris à Bordeaux).

COURTALON-DELAISTRE (Jean-Charles), littérateur français, né à Dieuville (Aube) en 1735, mort le 29 oct. 1786. Curé de Sainte-Savine de Troyes. Il a écrit : *Discours sur les beaux-arts* (Paris, 1778, in-12); *Eloge de Pierre Mignard* (Paris, 1781, in-12); *Épître à l'auteur de l'Anti-Uranie* (Troyes, 1765, in-8); *Vie du pape Urbain IV* (Troyes, 1782, in-12), et une série de publications sur la ville de Troyes : *Almanach de la ville et du diocèse de Troyes* (1776-1787, 12 vol. in-16); *Histoire de la vie et du culte de sainte Savine* (Troyes, 1774, in-12); *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes* (Troyes, 1783-86, 3 vol. in-8), etc.

COURTANVAUX (François-César LE TELLIER, marquis de) (V. LE TELLIER).

COURTAULT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy; 261 hab.

COURTAUD (Mus.) (V. BASSON).

COURTAULY. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre; 209 hab.

COURTARVEL DE PEZÉ (Hubert, marquis), né en 1660, mort le 23 nov. 1734. Page du roi en 1692, il fit en 1700 office d'aide de camp du comte de Tessé à l'armée d'Italie, prit part au combat de Carpi (1701), au blocus de Mantoue, où il se signala, aux batailles de Santa Vittoria et de Luzzara (1702). Il reçut, le 25 févr. 1703, la commission de capitaine, passa à l'armée de Flandre en 1704, servit sous Villars à l'armée du Rhin (1706), figura à Oudenarde (1708), à Malplaquet (1709), aux sièges de Landau et de Fribourg (1712). Il fut nommé, le 10 avr. 1719, gouverneur de la maison royale de la Muette, devint brigadier du régiment de roi-infanterie (20 juin 1720) et gouverneur de Rennes (1722). Promu maréchal de camp le 24 avr. 1727, il servit à l'armée d'Italie en 1733-1734. Il venait d'être nommé lieutenant général (1^{er} août 1734), lorsqu'il fut mortellement blessé à la bataille de Guastalla (19 sept. 1734).

Louis-François-René, marquis de Courtarvel, de la même famille que le précédent, né à Souday (Loir-et-Cher) le 19 déc. 1759, mort à Baillou (Loir-et-Cher) le 27 juin 1841. Page de Marie-Antoinette, il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Guienne-infanterie (1^{er} janv. 1776), capitaine au régiment de Penthievre (1778). Il était colonel au régiment de Vivarais-infanterie depuis 1786 lorsque survint la révolution. Il émigra, servit à l'armée de Condé et en Portugal, où Louis XVIII lui fit parvenir le brevet de maréchal de camp, en 1796. Promu lieutenant général le 22 juin 1814, il fut nommé député de Loir-et-Cher le 17 mars 1821, et réélu le 10 oct. de la même année. Il rapporta en 1824 la loi sur le recrutement. Il entra à la Chambre des pairs le 5 nov. 1827.

Deux autres membres de la même famille ont fait partie des assemblées législatives. Le comte *Claude-René-César* de Courtarvel, colonel de cavalerie (1815), député d'Eure-et-Loir (1816-1819, 1820-1823), pair de France (23 déc. 1823), maréchal de camp (1832), et le vicomte *Jules-Honoré-César*, chef d'escadron sous la Restauration, député d'Eure-et-Loir (1824 à 1827).

COURTAUD-DIVERNÈRESSE (Jean-Jacques), philologue français, né à Felletin (Creuse) en 1794, mort à Paris en 1879. Longtemps professeur dans les collèges de province (Tulle, Martignac, Bergerac, Cahors, Avignon), il devint professeur à Charlemagne (1823), à Louis-le-Grand (Bourbon) (1830) et enfin censeur des études au lycée Bonaparte (1848). Il fut mis à la retraite l'année suivante. Il a donné un grand nombre d'ouvrages classiques qui ont joui en leur temps d'une certaine renommée. Nous citerons : *Cours élémentaire de rhétorique appliquée aux trois langues française, grecque et latine* (Paris, 1822, in-12); *Grammaire grecque* (1828, in-8, souv. rééd.); *Examen critique de la grammaire grecque de M. Burnouf* (1854, in-8); *Dictionnaire français-grec* (1847-1859, in-8); *Abrégé du Dictionnaire français-grec* (1859, gr. in-8); *Exercices appliqués aux éléments de la langue grecque* (1865, in-12); *Etude de métrique grecque et latine* (1877, in-12), plusieurs traductions d'auteurs latins (Perse, Juvénal, Lucain, etc.), pour la collection Panckoucke. Très indépendant, il eut des difficultés avec les grands-maitres de l'Université, d'où sans doute les brochures un peu amères : *Douze ans j'attendis justice de l'Université, douze ans j'attendis en vain* (Paris, 1847, in-8); *Procès universitaire sous le ministère de M. Falloux. Appel à l'opinion publique* (1849, in-8).

COURT-BÂTON. On appelait ainsi les armes de demi-longueur, demi-lances ou demi-hallebardes, dont on se servait pour combattre à pied dans les tournois, les carrousels, ainsi que dans certains duels ou dans les combats

de jugement, quand les vilains y prenaient part. Le court-bâton s'appelait aussi canne d'armes. Le fer de ces armes affectait les formes les plus variées. On en trouve qui sont en croissant, en trident, en marteau d'armes, en forme de hallebarde, en double croisé, etc.

COURT-BOUILLON. Le court-bouillon est un assaisonnement dans lequel on fait cuire le poisson et qui se compose d'eau et de vin blanc sec en égale proportion, avec addition de condiments : sel, poivre, gousse d'ail, clous de girofle, oignons et carottes coupés en rondelles, thym et feuilles de laurier. On fait bouillir le tout dans une poissonnière sur un feu vif, pendant un temps variant avec la grosseur du poisson, celui-ci étant roulé dans une serviette afin d'éviter qu'il se mette en lambeaux. La cuisson terminée, on retire le poisson que l'on sert soit avec une sauce blanche relevée de câpres, soit à l'huile et au vinaigre. Le vin peut être remplacé en tout ou en partie par du vinaigre. Si l'on se sert de vin rouge au lieu de vin blanc on a le court-bouillon au bleu. Le court-bouillon destiné à faire cuire le poisson d'eau douce peut se conserver quelque temps et servir plusieurs fois en ayant soin de le faire bouillir et de le compléter chaque fois qu'on l'emploie. — Quant au poisson de mer, le court-bouillon qui lui convient doit être simplement composé d'eau et de sel ou de moitié eau moitié lait avec un peu de sel.

COURTECON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 417 hab.

COURTECUISSÉ (Jean), prélat et écrivain français, né à Allaines au diocèse du Mans (Eure-et-Loir) vers le milieu du XIV^e siècle, mort le 4 mars 1423. Venu jeune à Paris, il entra au collège de Navarre et conquit tous ses grades à l'université, y compris le doctorat en théologie. Il prit une part active aux négociations pour l'extinction du grand schisme et fut envoyé à Avignon au nom de l'université de Paris. A la mort de Louis d'Orléans (1407), il prononça son oraison funèbre au collège de Navarre. En 1413, il fit partie de la commission des réformes nommée à la suite de la réunion des Etats généraux, et le 29 mai il prononça devant le roi une harangue solennelle pour défendre l'ordonnance cabochienne que les représentants du pays avaient arrachée à la royauté. Après la chute des Cabochiens, il vécut à l'écart, mais ne fut pas inquiété. Nommé chancelier de l'université en 1418 et évêque de Paris le 16 juin 1421, il ne put prendre officiellement possession de son poste à cause de l'hostilité du roi d'Angleterre, maître de la capitale, et il obtint en échange l'évêché de Genève (12 juin 1422) où il n'arriva guère que pour mourir. Il laissa tous ses biens à l'Eglise de Paris, et un certain nombre des manuscrits de sa bibliothèque se trouvent encore aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. On a de lui des sermons latins et français et un grand nombre de questions scolastiques : la plupart de ses œuvres sont inédites. Ant. THOMAS.

BIBL. : HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*; Paris, 1870 et suiv., t. III, pp. 148 et suiv. 2^e éd. — COVILLE, *Les Cabochiens et l'Ordonnance de 1413*; Paris, 1888, passim.

COURTEFONTAINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 341 hab.

COURTEFONTAINE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Dampierre; 370 hab. Carrières de pierre et de marne; minerai de fer. Eglise romane (mon. hist.) construite de 1152 à 1179. Ancien prieuré d'augustines occupé par un pensionnat et noviciat de maristes. La fontaine qui donne son nom à la localité sort d'un rocher ombragé; elle est assez puissante pour faire marcher un moulin important, et, à 79 m. de sa source se précipite dans un gouffre, pour aller ensuite, après un parcours de 5 kil., se jeter dans le Doubs.

COURTEILLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil; 308 hab.

COURTEILLES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, com. de Putanges; 265 hab.

COURTEILLES (Jacques-Dominique BARBERIE, marquis de), diplomate français, mort après 1770. Il était fils de

Jacques Barberie, seigneur de Courteilles, intendant des généralités d'Alençon et de Bourges, conseiller honoraire au Parlement de Paris et maître des requêtes ordinaire honoraire de l'hôtel du roi, mort en 1731, et d'Elisabeth Doumengin. Le ministre Saint-Contest était son cousin germain. Ancien intendant des finances, le marquis de Courteilles était conseiller d'Etat ordinaire et du conseil royal, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi quand on l'envoya comme ambassadeur en Suisse. Son instruction est datée du 1^{er} janv. 1738 et il ne quitta la Suisse que le 14 avr. 1749. Il fut marié deux fois : 1^o à Henriette-Geneviève de Savalette de Magnanville, dont il eut trois enfants; 2^o à Marie-Madeleine-Mélanie Fyot de la Marche. L. F.

COURTEIX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande; 354 hab.

COURTELEVANT. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle; 307 hab.

COURTEMANCHE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 431 hab.

COURTEMAUX. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay; 470 hab.

COURTÉMONT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould; 281 hab. — Belle église romano-gothique, avec portail et porche du XII^e siècle, remarquables chapiteaux sculptés du XIV^e, débris de vitraux de la Renaissance. Ancien manoir de Saint-Hilairemont (XVII^e siècle). A. T.

COURTEPIERRE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières; 339 hab.

COURTENAI (François de) (V. BLÉNEAU [Sieur de]).

COURTENAY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel; 1,156 hab.

COURTENAY. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. de Montargis; 2,728 hab. Fabriques de bonneterie et de croiroirie. Ancien château qui fut le berceau de la famille des Courtenay (V. ci-dessous).

COURTENAY. Vieille famille française originaire de Courtenay, dans le Gâtinais; son premier représentant fut Hutto, fils d'un châtelain de Château-Renard, vers 1010. Son petit-fils, *Josselin II*, prit part à la première croisade, reçut en 1113, de Baudouin I^{er}, la seigneurie de Tibériade, en 1119 le comté d'Alep, tua de sa main le célèbre émir turcoman Balac, et fut tué en 1131 par l'échouement d'une tour au siège d'Alep. — Son fils, *Josselin III*, perdit son comté et Edesse même, enlevée en 1144 par les sultans de Mossoul. Il mourut prisonnier à Alep en 1149. — A cette première maison de Courtenay se rattache la seconde, apparentée aux Capétiens, descendant de *Pierre*, fils de Louis le Gros, qui épousa en 1150 Elisabeth, dame de Courtenay et héritière de la seigneurie. Il fit la deuxième croisade et mourut en 1183. *Pierre II*, son fils aîné, accompagna Philippe-Auguste en Terre Sainte, épousa l'héritière des comtés de Nevers et d'Auxerre; devenu veuf, il se remaria (1193) avec la sœur de Baudouin qui devint empereur de Constantinople (V. ce mot), fut élu empereur après la mort de ses beaux-frères (V. PIERRE et CONSTANTINOPLE [Empire latin de]). Ses fils *Robert* (1219-1228) et *Baudouin II* (1237-1261) furent également empereurs. *Philippe* de Courtenay, fils de Baudouin II, épousa la seconde fille de Charles d'Anjou (V. ce nom) qui projetait de le ramener à Constantinople; il mourut en 1285. Sa fille unique *Catherine* épousa en 1300 Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi. Cette famille eut plusieurs branches cadettes; on y rattache Robert de Courtenay, archevêque de Reims (1299 à 1323). Parmi les branches cadettes, on cite celles de Courtenay-Champigneules, éteinte en 1472, Courtenay-Tanlay. Les descendants, authentiques ou non firent de grands efforts pour être reconnus princes du sang à l'avènement des Bourbons. Jean de Courtenay, seigneur de Chevillon, ne put l'obtenir de Henri IV ni de Louis XIII. Comme en Angleterre une branche *Redver* de la maison de Courtenay, établie dans l'île depuis Henri II, avait donné naissance à la famille ducale de *Devonshire* (V. ce nom), les rois anglais

appuyèrent la réclamation, quoique la lignée directe des Courtenay anglais fût éteinte. Jamais, d'ailleurs, les preuves de la filiation ne put être faite rigoureusement. Louis, prince de Courtenay, né en 1610, obtint de mettre les lis dans ses armes. *Louis-Charles*, prince de Courtenay, comte de Cesy, né le 25 mai 1640, mort le 28 avr. 1664, combattit sur les côtes barbaresques et dans les guerres de Louis XIV. Avec son fils, l'abbé *Charles-Roger*, s'éteignit en 1730 la descendance masculine des Courtenay.

COURTENAY (Catherine de) (V. CATHERINE, t. IX, p. 841).

COURTENAY (Edward), comte de Devonshire, né vers 1526, mort à Padoue en 1556. Il fut incarcéré à l'âge de douze ans avec son père et sa mère pour raisons politiques. Il ne fut libéré qu'en 1553. Marie Tudor en fit un de ses favoris, et il songea à l'épouser. Battu par Philippe d'Espagne, Courtenay se tourna du côté de la princesse Elisabeth; il organisa en 1553 un complot pour la substituer à Marie et devenir roi sous son nom. Il fut pris et exilé. L'ambassadeur français de Noailles dit que c'était « le plus beau et le plus agréable gentilhomme d'Angleterre ». Il traduisit dans sa prison un livre italien de piété, *The Benefit of Christ's death*; sa traduction a été imprimée en 1856 par M. Churchill Babington. Ch.—V. L.

COURTENAY (John), homme politique anglais, né en Irlande en 1741, mort le 24 mars 1816. Secrétaire particulier de lord Townshend, vice-roi d'Irlande (1767-1772), il fut élu membre de la Chambre des communes par Tamworth en 1780 et nommé inspecteur général de l'intendance en 1783. Réélu en 1783 et 1784 par Tamworth, en 1796 et 1812 par Appleby, il fut encore commissaire de la trésorerie en 1806. Orateur de talent, plein d'humour et de fantaisie, il appuya toujours la politique des libéraux, soutint surtout Fox et Wilberforce, et attaqua Pitt et Hastings avec une énergie qui confine à la violence. Il fut un des rares partisans anglais de la révolution française. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Select essays from the Batchelor* (Dublin, 1772, in-12); *the Rape of pomona* (1773, in-4); *Poetical review of the literary and moral character of Dr. S. Johnson* (1786, in-4); *Philosophical reflections on the late Revolution in France* (1790, in-8); *Poetical and philosophical essay in the french Revolution addressed to Mr. Burke* (1793, in-8); *the present State of the Manners, Arts and Politics of France and Italy* (Londres, 1794); *Characteristic sketches of some of the most distinguished speakers in the House of commons since 1780* (1808, in-8); *Verses* (1811, in-8), etc.

COURTENAYE (William de), né vers 1342, mort à Maidstone en 1396. Quatrième fils du comte de Devon, il fut chancelier de l'université d'Oxford en 1367, malgré l'opposition des ordres mendiants. Evêque d'Hereford en 1370, il s'allia étroitement avec le parti du prince de Galles et de W. de Wykeham (V. ce nom) contre le parti de Jean de Gand, hostile à l'Eglise nationale et protecteur du lollardisme. Il revendiqua hautement les droits de l'Eglise d'Angleterre, dans la convocation de 1373, contre le double joug du pape et du roi. Evêque de Londres en 1376, il persista dans cette politique, et devint rapidement populaire près de la populace londonnienne; on le vit bien en 1378 quand les bourgeois excités par lui menacèrent de brûler le duc de Lancastre, l'ami de Wicleff, dans son palais de Savoy. En juil. 1384, après la répression de l'insurrection de Wat Tyler, Courtenaye fut élu au siège métropolitain de Cantorbéry et devint chancelier du royaume. En cette qualité, il ouvrit en novembre le parlement par une allocution en anglais; mais il comprit vite que sa parfaite orthodoxie lui avait aliéné la confiance des Communes wicleffites et il déposa les sceaux presque aussitôt. Il reprit alors la lutte contre l'hérésie avec beaucoup de véhémence, tant à Londres qu'à Oxford, et contre l'indiscipline de ses suffragants. Son libre langage lui aliéna le jeune Richard II, en 1385, et il eut « à souffrir pour la justice ». Ch.—V. L.

BIBL.: *Archæologia*, XXII, 257. — DUGDALE, *Monasticon*,

VI, 1394. — Hook, *Lives of the archbishops of Canterbury*, IV, 315-398.

COURTENOT. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine; 247 hab.

COURTE-PAUME (Jeu) (V. PAUME).

COURTEPÉE (Claude), historien français, né à Saulieu le 23 janv. 1721, mort à Dijon le 11 avr. 1781. Après avoir fait ses études de droit à Dijon, il entra au séminaire de la même ville. Ordonné prêtre, il devint principal du collège de Saulieu, puis curé de Grésigny. En 1763, il fut nommé sous-principal du collège des Godrans à Dijon, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Il consacra sa vie à écrire les annales de Bourgogne. Il a laissé les ouvrages suivants : *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* (Dijon, 1774-1785, 7 vol. in-8; 2^e éd., Dijon, 1847-1848, 4 vol. in-8); *Notice sur les jeux des anciens et sur l'origine des compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse* (Dijon, 1776, in-8); *Histoire abrégée du duché de Bourgogne* (Dijon, 1777, in-12). Il collabora à l'*Encyclopédie* et au *Dictionnaire géographique* de l'abbé Vosgien. M. P.

BIBL.: *Notice sur l'abbé Courtépée* à la fin du t. IV, éd. 1848, de la *Description du duché de Bourgogne*.

COURTE-POINTE (V. LIR).

COURTERANGES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 213 hab.

COURTERON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy-sur-Seine; 391 hab.

COURTES ou **COURTOUX**. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes; 411 hab.

COURTESOULT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte; 293 hab.

COURTETAIN-ET-SALANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel; 182 hab.

COURTÈTE (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 186 hab.

COURTEUIL. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis; 248 hab.

COURTEWILLE (Josse de), homme d'Etat belge, né à Bailleul vers 1520, mort à Bruxelles en 1572. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse flamande et reçut une brillante éducation. Philippe II l'emmena à Madrid en qualité de secrétaire pour les affaires des Pays-Bas. Courtewille s'efforça de faire prévaloir une politique plus clémentine à l'égard de ses compatriotes, mais ce fut en vain. En 1567, il quitta Madrid et accompagna le duc d'Albe à Bruxelles. Il désapprouva les mesures de rigueur du farouche gouverneur général et lui adressa un mémoire intitulé : *Moyens par où semble que Sa Majesté pourroit mieulx regagner le cœur des vassaux et subjects de par deça, vray remède à l'établissement des affaires*. « Le remède souverain, dit-il, serait la présence du roi dans le pays; en attendant, il faudrait se montrer doux et généreux avec toutes les classes de la population. » Courtewille rédigea une relation du voyage de la reine d'Espagne Isabelle qu'il accompagna à Bayonne en 1565. Cette relation a été publiée dans le *Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique* (2^e sér., IX). Les archives du royaume, à Bruxelles, possèdent sa correspondance avec Marguerite de Parme et avec Viglius d'Ayitta; il s'y trouve beaucoup de renseignements intéressants et inédits sur l'histoire des Pays-Bas de 1557 à 1570. E. H.

BIBL.: HOYNCK VAN PAPENDRECHT *Analecta belgica*; La Haye, 1743, br. in-4. — GACHARD, *Corresp. de Philippe II*; Bruxelles, 1848-1879, 5 vol. in-4. — *Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*, 1^{re} sér., IX, XVI; 2^e sér., VII.

COURTEYS (Pierre), célèbre émailleur, né à Limoges en 1520. Il signait ses œuvres P. C ou P. C. T ou, quelquefois, de son nom entier avec une orthographe variable *P. Corteys, Courteys, Cortoys* ou *Courtoys*. C'est à lui que l'on doit de grands émaux décoratifs de 1^{re} 65 de hauteur sur 1 m. de largeur environ, incrustés autrefois dans la façade du château de Madrid au bois de Boulogne

et conservés aujourd'hui au musée de Cluny. Les figures, repoussées en relief au marteau, sont dessinées et peintes avec des exagérations de formes et de couleurs qui nous choquent aujourd'hui dans la salle où ces émaux sont exposés trop près de la vue, mais qui devaient disparaître dans l'effet d'ensemble et s'harmoniser avec la décoration polychrome des façades de ce château auquel les contemporains avaient donné le nom de *château de faïence*. Pierre Courteys a exécuté un grand nombre de pièces de service et de coupes; sa manière rappelle celle de Pierre Reymond avec plus de lourdeur dans le dessin et l'exécution. Beaucoup de ses émaux sont datés; la dernière date que l'on rencontre est celle de 1568. — On attribue le monogramme IC qui se trouve sur quelques rares émaux à un émailleur nommé *Jean Courteys* qui aurait vécu à Limoges en 1545 et qui était sans doute parent du précédent, mais on ne sait rien sur son compte, et la plus grande incertitude règne à ce sujet, cette marque pouvant être également celle de *Jean Court* ou *De Court*. Ed. G.

COURTHEZON (*Curtedone, Cortexon*). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de Bédarrides; 3,199 hab. — La petite ville de Courthezon faisait partie de la principauté d'Orange. Au XIII^e siècle, une branche de la famille de Baux en possédait la seigneurie sous la suzeraineté des princes d'Orange. En 1302, Bertrand de Baux, seigneur de Courthezon, octroya aux habitants une charte de franchises. En 1365, cette ville fut assiégée par le prince d'Orange, qui s'en rendit maître. En 1568, le comte Suze l'enleva aux protestants, et en fit réparer les fortifications dont on voit encore de nombreux vestiges remontant au XIV^e siècle et parfaitement conservés. L. D.

BIBL. : L. DUHAMEL, *la Chartre de Courthezon*; Avignon, 1882, in-12.

COURTHIEZY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Dormans; 383 hab.

COURTI (Blas.). Figure représentant une tête de maure de sable portant au cou un collier d'argent.

COURTIBAUT (Archéol.). Tunique à manches courtes, puis à simples épaulières, analogue à la dalmatique des diacres ou au tabart des hérauts d'armes. Portée par les diacres et sous-diacres dans les grandes solennités, surtout dans les églises de l'ouest de la France, depuis le XIII^e siècle jusqu'au XVII^e siècle; elle a été aussi un vêtement civil réservé aux rois ou princes. Ainsi dans les comptes de la garde-robe d'Édouard III, un *courteby* d'étoffe verte à l'usage du roi figure comme vêtement de chasse. M. P.

BIBL. : GAY, *Glossaire archéologique*, p. 467.

COURTIER (V. COURTAGE).

COURTIES. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou; 492 hab.

COURTIEUX (*Curtiacum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 138 hab. La seigneurie dépendait de Martimont et il y existait une forteresse dont le gouverneur relevait de Pierrefonds et qui joua un certain rôle au moyen âge. Elle fut détruite à la fin du XV^e siècle. Courtieux eut postérieurement le titre de baronnie. Il y a quelques restes d'un ancien manoir du XVI^e siècle; quelques parties de l'église sont aussi de cette époque. C. ST-A.

COURTILIÈRE (V. GRILLON-TAUPE).

COURTILLE (Archit.) (V. JARDIN).

Jardin de la Courtille. — Ce vieux nom a été donné à un village bâti à la place de la Courtille du Temple, au bout de notre faubourg du Temple (à Paris). Au début du XIX^e siècle il s'y établit des guinguettes parmi lesquelles celle de Ramponneau devint célèbre. La mode fut, vers 1840, d'y aller terminer les amusements nocturnes; le dernier jour du carnaval on y montait danser, puis à l'aube les masques redescendaient au milieu d'un grand concours de foule; cette *descente de la Courtille*, au matin du mercredi des Cendres, à laquelle prenaient part les viveurs les plus aristocratiques, avait l'air de quelque macabre fantaisie (V. CARNAVAL, t. IX, p. 463, col. 2).

COURTILLERS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Sablé; 184 hab.

COURTILS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey; 460 hab.

COURTILS (Jean des) historiographe du roi; il vivait dans la première moitié du XVI^e siècle. Il publia, en 1514-1516, un ouvrage intitulé *Mer des histoires ou Chroniques de France*, extrait en partie « de tous les anciens chroniqueurs qui ont écrit depuis la création du monde » (Paris, 2 vol. in-8, réédité en 1517-1518, 4 vol. in-fol.).

COURTILZ DE SANDRAS (Gatien) (V. SANDRAS).

COURTIN (Nicolas), poète français de la seconde moitié du XVII^e siècle. Il fut professeur d'humanités à l'université et donna le *Cornelius Nepos* à la collection des classiques *ad usum Delphini*. Il a laissé un poème héroïque en cinq livres : *Charlemagne, ou le Rétablissement de l'empire romain* (Paris, 1666, in-12), un poème sur *Charlemagne pénitent*, imprimé avec ses *Poésies chrétiennes* (Paris, 1687, in-12), et un *Poème sur la nouvelle conquête de la Franche-Comté* (Paris, 1674, in-4).

COURTIN (Antoine de), né à Riom en 1622, mort à Paris en 1685. Il appartenait à une famille d'administrateurs. Son père, greffier en chef du bureau de finances de la généralité d'Auvergne, connu à Riom le président de ce bureau, Chanut, qui fut ensuite appelé à l'ambassade de Stockholm par Mazarin, et pendant dix ans eut en Suède une autorité considérable. Chanut contribua à donner à la reine de Suède, Christine, le goût des lettres françaises. Il lui présenta successivement Descartes, Bochart, Naudé, Huet, Saumaise : moins illustre, le jeune Courtin fut appelé et présenté au même titre. Christine le prit particulièrement en affection, et le chargea de missions de confiance auprès de son cousin Charles-Gustave qui commandait pour elle en Allemagne les armées suédoises. Il s'en tira à son honneur, fut déclaré secrétaire des commandements de la reine et noble suédois. En 1651, la changeante Christine renvoya tous les savants qu'elle avait attirés et fêtés : elle se livra à un apothicaire de Sens, galant médecin de dames, que Saumaise avait eu le tort de lui recommander, Bourdelot. Courtin quitta Stockholm, avec ses protecteurs et ses amis, et revint chercher fortune en France. La fortune le rappela en Suède, après l'abdication de Christine. Charles-Gustave, son successeur, se souvint de lui et l'invita à revenir, pour l'aider de sa diplomatie et de ses connaissances. Courtin suivit le nouveau roi dans sa guerre contre les Polonais (1655). En 1657, il le vit forcé de résister à une coalition générale du tsar, de l'empereur et du roi de Danemark, et se chargea pour lui d'une mission auprès de Mazarin. Charles-Gustave offrait à Louis XIV de combattre l'empereur et le roi de Prusse et de mettre l'Allemagne à sa discrétion : il lui demandait en échange son concours. Ses instructions furent interceptées par les habitants de Danzig, et ce fut à la paix surtout, et après la mort de Charles X, que Mazarin intervint pour sauver la Suède. Pendant les négociations de cette paix, le gouvernement français connut Courtin et résolut d'employer son influence dans le Nord. Louis XIV, en 1660, donna à celui-ci le poste de *résident général auprès des cours du Nord*, poste qu'avant lui avait occupé avec éclat d'Avaugour, et qui lui donna l'occasion d'achever la paix du Nord, à laquelle il avait contribué. En 1662, son œuvre dans le Nord étant à peu près achevée, il fut chargé de négocier la restitution de Dunkerque à la France (1662). Il réussit dans cette mission, qui paraît avoir été la dernière. A partir de ce moment, il revint aux lettres qui avaient été la source de sa fortune politique et publia surtout des ouvrages de morale et de théologie : *Traité sur la jalousie* (Paris, 1674, in-12); *Sur le point d'honneur* (1675, in-12); *Traité de la paresse* (Amsterdam, 1674, 4 éditions); *Traité de la civilité* (1693, 8 éditions); *L'Esprit du Saint Sacrifice de l'autel* (Paris, 1688). Tout entier à ces études qui lui firent, on le voit, une certaine réputation, il ne se souvint de sa carrière diplomatique que pour traduire, en

1687, le traité de Grotius sur le droit de guerre et de paix (2^e édition en 1703).

BIBL. : L'abbé GOUJET, *Vie de Courtin*, insérée en tête de la 4^e édition du *Traité de la paresse*; Paris, 1743, in-12. — QUÉRARD, *la France littéraire*. — GEFROY, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, 1885, in-8. — DE LISOLA, *Dépêches de 1655 à 1660*; Vienne, 1887. — A. BARINE, *Christine de Suède*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1888.

COURTIN (l'abbé François), poète français, né en 1659, mort à Passy (Seine) le 5 janv. 1739. Fils d'un conseiller d'Etat, il fut protégé par le duc et le grand-prieur de Vendôme, et se lia d'amitié avec J.-B. Rousseau, Voltaire, Chaulieu, La Fare. Il est plus connu par ses amitiés littéraires que par ses poésies. Cinq *Épîtres* de lui ont été imprimées avec les œuvres de Chaulieu.

COURTIN (Honoré), administrateur et diplomate français, mort en 1703. Il appartenait à cette classe d'intendants où Louis XIV chercha ses meilleurs administrateurs. Il eut d'abord l'intendance de Picardie, et s'y fit remarquer par son honnêteté. Louis XIV le chargea ensuite de négociations importantes, d'abord en Allemagne où il réussit à passer avec les princes le traité d'Heilbronn. De Lionne l'envoya de là négocier un accommodement avec les Hollandais et les Anglais. Il fut dès lors au premier rang parmi nos diplomates et devint l'agent principal des négociations les plus difficiles de Lionne en 1670-1672. Lorsque Arnauld de Pomponne fut appelé au ministère, après la mort de celui-ci, Courtin fut envoyé (1^{er} sept. 1674) comme ambassadeur à Stockholm : le 13 avr. 1672, il obtint du roi Charles XI un traité d'alliance offensive et défensive, qui permit d'opposer dans le Nord la Suède à la coalition du Brandebourg et de la Hollande. Ce beau succès le mit tout à fait hors de pair; remplacé, en oct. 1672, par Feuquières, il prit part avec les plénipotentiaires suédois au congrès de Cologne. En mai 1676 il fut envoyé en Angleterre, et, malgré l'hostilité de l'opinion publique contre la France, parvint à prendre de l'influence sur le roi Charles II et à obtenir sa neutralité.

Ces services éminents avaient valu à Courtin la faveur personnelle du roi. Il était aussi très estimé de Louvois auquel il déconseilla formellement en 1672 la guerre de Hollande et qui se refusa à l'entendre. Courtin fit tous ses efforts pour rendre la guerre moins dangereuse : il avait assuré l'alliance de la Suède; il négocia en 1673 avec le conseiller de l'électeur de Cologne, Guillaume de Furstenberg, pour déterminer ce prince, malgré l'approche des Impériaux, à ne pas abandonner notre parti. Sa campagne diplomatique en Angleterre fut aussi très heureuse. L'intimité de Louvois et de Courtin allait jusqu'à un commerce de lettres auquel le ministre des affaires extérieures, Pomponne, était étranger et dans lequel il était même fort maltraité. Cela alla si loin en 1677 que Louis XIV se décida, pour satisfaire aux réclamations légitimes de Pomponne, à faire revenir Courtin de Londres. Ce ne fut pas une disgrâce; Courtin se plaignait, comme tous les ambassadeurs, de n'être pas payé, et menaçait le roi d'abandonner son poste : Louis XIV le prit au mot pour terminer le différend, sans lui retirer sa faveur.

La disgrâce de Pomponne parut une occasion fort belle pour Courtin de prendre sa revanche et pour Louvois de mettre un homme à lui dans le ministère des affaires étrangères. Mais les deux Colbert l'emportèrent à leurs dépens : le grand ministre fit donner la succession à son frère Colbert de Croissy. L'échec ne fut pas définitif pour Courtin : sa faveur auprès du roi survécut à la mort de son protecteur, Louvois : il continua à servir Louis XIV avec un vrai mérite, et Louis XIV ne cessa pas de l'employer. Mais à partir de 1696 le mauvais état de sa santé lui fit refuser successivement le poste de ministre plénipotentiaire à Ryswick et celui de membre du conseil des finances, après la mort de Pussort, oncle de Colbert (1697). Courtin avait résolu de prendre définitivement sa retraite. — Sans avoir été jamais un grand ministre, Courtin est le type du par-

fait serviteur de Louis XIV, homme de cour, et, malgré des défauts physiques, très galant, très goûté dans le monde, au point que le roi d'Angleterre lui faisait ses confidences amoureuses; en même temps, avisé, sage et ordonné en matière d'affaires : c'est à ce titre qu'il mérite d'être étudié.

BIBL. : *Correspondance de Louvois et de Courtin*, dans ROUSSET, *Histoire de Louvois*; Paris, 4 vol., passim. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, 1881, t. I, II et IV. — MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III. — GEFROY, *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, 1885.

COURTIN (Jacques), peintre français, né à Sens en 1672, mort à Paris le 26 août 1752. Élève de Louis Boullogne, il fut reçu à l'Académie en 1740, sur un *Loth et ses filles*, qui se trouve actuellement au musée du Louvre. Un de ses tableaux, *le Combat d'Horatius Coclès*, figurait parmi les douze qui prirent part au concours de 1726, dans la galerie d'Apollon. J. Courtin exposa à presque tous les Salons de l'Académie, de 1737 à 1751, sans que, parmi les portraits et les sujets bibliques qu'il envoya, on puisse citer une seule œuvre véritablement hors de pair; quelques-uns de ses portraits furent peints sur glace. On lui doit enfin le *mai* de 1707 : *Saint Paul prêchant à Troade et ressuscitant un jeune homme*. Ad. T.

COURTIN (Sébastien-Michel), homme politique français, né le 22 sept. 1756. D'abord négociant, il fut nommé, à la Révolution, administrateur du dép. de Seine-et-Oise, et élu député de ce département à l'Assemblée législative le 7 sept. 1791. Il entra ensuite dans les ponts et chaussées dont il devint secrétaire général. En cette dernière qualité, il a publié : *Tableau des ponts et chaussées depuis 1800 ou tableau des constructions neuves faites sous le règne de Napoléon 1^{er}* (Paris, 1812, in-8).

COURTIN (Eustache-Marie-Pierre-Marc-Antoine), magistrat et encyclopédiste français, né à Lisieux en 1768, mort à Garches (Seine-et-Oise) en févr. 1839. Il fut successivement avocat au parlement de Rouen, secrétaire de la Convention après le 9 thermidor, chef du secrétariat général du Directoire, substitut près la cour criminelle de la Seine (1803), avocat général à la cour impériale (1811), préfet de police pendant les Cent-Jours. Exilé au retour des Bourbons, il fut autorisé à rentrer en 1818. Il conçut et dirigea la publication de *l'Encyclopédie moderne* (Paris, 1824-1832, 24 vol. in-8 et 2 vol. de pl.), ouvrage qui fut ensuite entièrement remanié sous la direction de Léon Renier (1847-1862, 39 vol. et 5 vol. de pl.). G. P.-I.

COURTINE. I. FORTIFICATION. — Portion de rempart servant de liaison à deux pièces de fortification situées en saillie; par exemple, dans le tracé bastionné, la courtine est la ligne qui joint les extrémités des flancs de deux bastions consécutifs. Les courtines sont généralement rectilignes; toutefois, il y en a qui sont brisées en avant (courtines à redan) ou en arrière (courtines à tenaille) ou renforcées, c.-à-d. munies de flancs qui en augmentent la force; on en rencontre aussi de concaves et de convexes. La longueur d'une courtine n'est pas arbitraire. Pour que son fossé soit entièrement battu, il faut que les coups de feu partant des flancs sur lesquels elle s'appuie et dirigés suivant l'inclinaison des plongées se croisent à 50 centim. au plus au-dessus du fond de ce fossé; la courtine minimum est celle qui correspond à ce cas limite dont on se rapproche autant que possible afin de diminuer la distance des flancs aux saillants qu'ils défendent. Les courtines occupant les parties rentrantes de la fortification, c'est dans leurs parapets que sont percées les portes et poternes donnant accès à l'extérieur, parce qu'elles y sont moins exposées aux entreprises de l'ennemi.

II. ART HÉRALDIQUE. — Partie du pavillon royal formant le manteau sur lequel étaient posées les armes de France.

COURTINE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson; 978 hab. Foires importantes. La Courtine est située sur une colline qui domine un ruisseau, sous-affluent de la Dordogne par la Diège, à peu de distance du dép. de la Corrèze. En 1224, Humbert de Tinière accorda

une charte de coutumes aux habitants : cette charte n'est connue que par une analyse partielle faite par l'abbé Michon, curé de La Courtine, qui l'a insérée dans son *Livre des annales de la ville de La Courtine*, ouvrage inédit. La Courtine eut des consuls jusqu'à la Révolution. La commune actuelle a absorbé l'ancienne paroisse de Saint-Denis, qui était en bas Limousin ; quelques villages dépendaient du pays de franc-alleu ; la paroisse de La Courtine et son annexe La Daigue (mieux Ladaigue, *Lata Aqua*) étaient dans la province de la Marche, archiprêtre de Chirouse. Ant. T. BIBL. : L. DUVAL, *Chartes communales et franchises locales de la Creuse*, pp. 146 et suiv.

COURTISAN (V. COUR).

COURTISANE (V. FEMME et MARIAGE [Sociologie]).

COURTISOLS (*Curtis Ausorum*). Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Marson, sur la Vesle ; 1,538 hab. — De nombreuses tombes gallo-romaines et mérovingiennes y ont été découvertes dans ces dernières années. Les habitants de ce lieu se distinguent des populations du voisinage par leur patois mieux conservé, et par l'observation de certaines traditions et coutumes qui cependant s'altèrent et disparaissent de jour en jour. Mentionné dès la seconde moitié du ix^e siècle dans le Polyp-tique de Saint-Remy de Reims, dont il dépendait, Courtisols possédait un château fort dont il reste quelques vestiges, et plusieurs fiefs seigneuriaux. Long de 3 à 4 kil., le bourg ne forme qu'une rue, dont les maisons, ombragées de grands arbres, bordent le cours de la rivière, et compte encore trois églises. L'église Saint-Martin, au centre du bourg, est un intéressant édifice à trois nefs voûtées et décorées extérieurement de curieuses gargouilles. La façade principale se compose de trois portes accolées, dont deux sont romanes, la troisième de la Renaissance ; le clocher roman, carré, percé d'ouvertures geminées, s'élève au-dessus de la croisée ; les deux bras du transept datent du xv^e siècle, ainsi que la nef et les bas côtés. Sur le mur extérieur se voit une inscription funéraire de 1417. A l'intérieur, on remarque de superbes chapiteaux sculptés, dus au même artiste qui exécuta ceux de Notre-Dame de Lépine en 1529 et dans les deux cas a signé et daté son œuvre (1520). Le chœur, de style roman, renferme un joli groupe en pierre figurant *l'Ensevelissement de la Vierge*, et provenant de l'ancienne église des Cordeliers de Châlons. L'église Saint-Memmie, moins vaste, appartient à l'époque de transition, avec une nef et un clocher carré du xii^e siècle, semblable à celui de Saint-Martin ; de petites fenêtres en plein cintre surmontent les arcades ogivales de la nef. L'église Saint-Julien, fréquemment remaniée, a perdu tout caractère architectural. A. TAUSSERAT.

BIBL. : Ed. DE BARTHÉLÉMY, *Notes historiques et archéologiques sur Courtisols (Marne)* ; Châlons, 1882, in-8 (tiré à 50 ex.). — MOREL, *la Champagne souterraine* ; Châlons, 1876, gr. in-8, avec pl.

COURTIVRON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille ; 282 hab.

COURTIVRON (Gaspard LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, marquis de), né à Courtivron (Côte-d'Or) en 1713, mort en 1783. Mathématicien, membre de l'Académie des sciences. Entré d'abord dans la carrière militaire, où il parvint au grade de mestre de camp. Il est l'auteur d'un *Traité d'optique* (Paris, 1752, in-4), de *l'Art des forges* (Paris, 1757, in-fol.). — Son fils, Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy, né à Courtivron le 13 juil. 1753, mort à Buxy-la-Pesle (Côte-d'Or) le 28 oct. 1832, a donné une traduction des *Essais politiques*, etc., du comte de Rumford (Paris, 1799, 2 vol. in-8) ; *Histoire de la guerre pour la succession de l'Electeur de Bavière* (Paris, 1802, in-12). P. C.-C.

BIBL. : CONDORCET, *Eloge de G. de Courtivron*. — AMANTON, *Eloge du marquis de Courtivron* ; Dijon, 1837.

COURTMANS (Jean-Baptiste), professeur belge, né à Berlaere en 1811, mort en 1836. Il fut sous-instituteur à Overmeire, puis professeur à l'école moyenne de Gand et enfin à l'école normale de Liège ; il y exerça une excel-

lente influence sur la formation pédagogique des instituteurs. Il a publié un grand nombre d'ouvrages classiques qui sont encore aujourd'hui en usage. Les principaux sont : *Description du royaume de Belgique*, en flamand (Gand, 1843) ; *Traité de pédagogie*, en flamand (Gand, 1843) ; *Encyclopédie flamande* (Gand, 1849) ; *Grammaire flamande* (Gand, 1851). Il a écrit aussi quelques comédies qui ne sont pas sans mérite.

COURTMANS (Jeanne), née Berchmans, femme de lettres belge, née à Audegem en 1811, femme du précédent. Elle se voua de bonne heure à l'enseignement et y remporta de brillants succès. Consacrant ses loisirs aux lettres, elle publia un grand nombre de nouvelles flamandes qui furent très bien accueillies du public et dont plusieurs eurent les honneurs de la traduction. En voici les principales : *l'Instituteur primaire* (Gand, 1862) ; *Griselda* (Tiel, 1864) ; *le Cadeau du Chasseur* (Gand, 1864 ; trad. en français par L. Hymans) ; *la Hutte de tante Claire* (Gand, 1857 a été traduit en français par E. Courtmans sous le titre de *la Dentellière des Flandres*) ; *la Roue de la Fortune* (Anvers, 1873).

COURTOIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 110 hab.

COURTOIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Sens ; 187 hab.

COURTOIS (Jean), compositeur français du xvii^e siècle ; il fut maître de chapelle à la cathédrale de Cambrai. Six messes de sa composition se trouvent en manuscrit à la bibliothèque de Munich. Plusieurs recueils imprimés en France, en Italie et en Allemagne au xvii^e siècle, contiennent de Courtois une trentaine de morceaux de musique sacrée et profane à quatre cinq et six voix.

BIBL. : MAIER, *Die musikalischen Handschriften der K. Bibliothek zu München*, 1879, in-8. — EITNER, *Bibliographie der Musiksammlwerke*, 1877, in-8.

COURTOIS (Jacques) (V. BOURGUIGNON [Le]).

COURTOIS (Guillaume) (V. BOURGUIGNON [Le]).

COURTOIS ou DE COURTOIS (N..., abbé), diplomate français du xvii^e siècle. L'abbé Courtois semble avoir été un des familiers de Lionne qui l'aurait envoyé en Pologne en 1663. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il revint dans ce pays en 1668 pour expliquer au roi de Pologne, Jean-Casimir, la cause du retard apporté à la collation des bénéfices qui lui avaient été promis en échange de son abdication. Mais, à côté de cette mission quasi-officielle, il fut chargé d'une autre bien plus secrète et dont il n'est pas fait mention dans son instruction datée du 24 sept. 1668. On n'avait pas abandonné définitivement l'affaire de l'élection d'un prince français, et pour cela l'appui de la puissante maison lithuanienne des Paç était tout à fait nécessaire. Or, l'évêque de Béziers, *Bonsy* (V. ce nom), était au plus mal avec tous ses membres, mais surtout avec le grand chancelier Christophe Paç. L'abbé Courtois fut alors chargé de négocier spécialement avec eux l'affaire de l'élection. Il était de retour en France à la fin de 1669. L. F.

BIBL. : Louis FARGES, *Rec. des instructions aux amb. et min. de France en Pologne* ; Paris, 1888, t. I, in-8.

COURTOIS (Pierre-François), graveur, né à Paris en 1736, mort à Rochefort en 1763. Il a gravé quelques planches d'après Boucher, Aug. de Saint-Aubin, etc. Sa pièce la plus connue est *la Promenade des remparts de Paris*, d'après Augustin de Saint-Aubin.

COURTOIS (Edme-Bonaventure), homme politique français, né à Arcis-sur-Aube le 15 juil. 1754, mort à Bruxelles le 6 déc. 1816. Ami de Danton, il était receveur du district quand les électeurs de l'Aube l'envoyèrent siéger à la Législative, où il ne parla pas, puis à la Convention, où il ne joua aucun rôle avant Thermidor. Dans le procès de Louis XVI, il opina contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Le 18 sept. 1793 il fut dénoncé aux Jacobins comme étant un royaliste masqué. Le 16 nivôse an III (5 janv. 1795), il lut à la Convention, au nom de la commission de l'examen des papiers de Robespierre, un long et emphatique rapport (que Barbier dit

avoir été rédigé par Laya), et dont les pièces annexes, pleines de révélations curieuses, ont un grand intérêt historique, bien que le partial rapporteur en ait trop souvent frelaté le texte. Imprimé par ordre de la Convention (Paris, an III, in-8), et réimprimé en 1828 dans les *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, etc. (3 vol. in-8), cet écrit célèbre a fourni des arguments aux polémiques sur la Révolution. On a aussi de Courtois : *Ma Catilinaire, ou suite de mon rapport du 16 nivôse...* (Paris, an III, in-8), et *Rapport fait au nom des comités de Salut public et de Sécurité générale sur les événements du 9 thermidor*, etc. (Paris, an IV, in-8). Courtois fut accusé, et il méritait cette accusation, d'avoir supprimé, ou rendu aux intéressés, ou gardé par devers lui beaucoup de pièces importantes trouvées chez Robespierre. Membre du comité de Sécurité générale, le 15 germinal an III, il fut un des plus fougueux thermidoriens. Il fit partie du conseil des Anciens et favorisa le coup d'Etat du 18 brumaire. Membre du Tribunal, il s'y vit accuser de concussion et en sortit en 1802. Il se retira à Rambluzin (Meuse), où il vécut dans la retraite. Proscrit en 1816, il alla mourir à Bruxelles. Une perquisition fut faite dans le domicile de Courtois, au moment de sa proscription, par ordre du ministre de la police, duc Decazes; elle amena la découverte de pièces importantes, notamment une sorte de testament de Marie-Antoinette. Transportées aux Tuileries, ces pièces y restèrent jusqu'en 1830. M. Casimir Périer fit remettre au fils de Courtois ce qu'on en retrouva, c.-à-d. des notes inédites pour la rédaction du fameux rapport, des anecdotes sur le 9 thermidor, sur Robespierre et sur Danton. On en trouvera une analyse dans le *Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution* (Paris, 1862, pp. 75-76, in-8). Quant au surplus, le fils de Courtois le revendiqua contre le duc Decazes devant le tribunal de la Seine (janv. 1833). Le tribunal se déclara incompétent. Courtois fils publia peu après une curieuse brochure (*Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois*; Paris, 1834, in-8), où il donna une idée de la nature des papiers disparus. M. le docteur Robinet a publié dans *la Révolution française, revue historique* (t. XII, pp. 806 et suiv.), des *Notes et souvenirs de Courtois* dont il avait pris copie aux archives de la préfecture de police en 1863. Ces notes concernent surtout Danton : le style en est spirituel et de bon goût, tout autre que le style déclamatoire du célèbre rapport.

F.-A. A.

COURTOIS (Alexandre-Nicolas), publiciste français, né à Longuyon (Moselle) le 24 nov. 1758, décapité à Paris le 12 janv. 1794. Avocat à Nancy, il se jeta dans la littérature à la suite de quelques succès flatteurs obtenus dans les académies de province. Il collabora au *Journal de Deux-Ponts*, au *Journal général de l'Europe*, à la *Muse ardennaise* et à une infinité de feuilles locales. Nommé, à la Révolution, membre du district de Longwy, puis commissaire du pouvoir exécutif dans la Flandre orientale, qu'il organisa sur le modèle d'un département français, il revint en France après la trahison de Dumouriez. Il fut alors nommé accusateur public près le tribunal militaire de l'armée de la Moselle. Dénoncé comme modéré et arrêté, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort. Parmi ses nombreuses publications, en général sans grande valeur, nous citerons : *Observations pour la ville de Longuyon* (Paris, an II, in-12); *Idee sur l'estime du marc d'argent* (in-12).

COURTOIS (Bernard), chimiste français, né à Dijon en 1777, mort à Paris le 27 sept. 1838. Son père, qui était préparateur des cours de chimie de Guyton-Morveau, et dirigeait une nitrière artificielle, le plaça d'abord à Auxerre dans la pharmacie Frémy, puis le fit entrer successivement, à Paris, dans les laboratoires de Fourcroy, de Thénard, de Séguin. C'est en collaboration avec Séguin qu'il étudia l'opium et qu'il y découvrit un corps cristallisable, la morphine, caractérisée douze ans plus tard comme un

alcaloïde par Sertuerner. A la suite de cette découverte, dont toute l'importance ne fut pas d'abord comprise, il quitta Paris, établit une nitrière artificielle sur des principes nouveaux. C'est alors qu'il remarqua que les chaudières qui servaient à préparer le nitrate de chaux provenant des souches de varech, se détérioraient sous l'influence d'un corps nouveau qu'il obtint en distillant les eaux mères avec l'acide sulfurique, et en condensant dans un ballon les vapeurs violettes qui s'échappaient du mélange. Ce corps, que Gay-Lussac, en 1813, étudia sous le nom d'iode, était un nouvel élément appartenant à la famille du chlore. C'est une des plus grandes découvertes du commencement du siècle. Elle ne profita guère à son auteur, car ce dernier, ruiné par l'introduction en France des salpêtres de l'Inde, ne put obtenir de l'Institut qu'un prix de 6,000 fr. Sur la fin de sa vie, Courtois reprit ses recherches sur l'opium, et annonça le premier que la morphine n'était pas le seul alcaloïde de l'opium; mais il laissa à d'autres le soin d'établir cette vérité, et mourut à Paris en ne laissant à sa famille qu'un nom désormais cher à la science, à la médecine, aux arts et à l'industrie. E. BOURCOIN.

COURTOISIE (Dr. internat.). Les règles de la courtoisie internationale, en tant qu'elles concernent les relations des agents diplomatiques ou consulaires à l'étranger avec les autorités du pays où ils résident et avec les représentants des autres puissances, ont déjà été indiquées au mot CÉRÉMONIAL DIPLOMATIQUE. Il convient d'ajouter ici que souvent des personnes qui ne peuvent se prévaloir d'un droit ou d'un usage formel sont mises, par simple courtoisie internationale, au bénéfice de certains privilèges ou prérogatives. Ainsi, l'épouse, les enfants et autres parents d'un souverain n'ont, par eux-mêmes, aucun des droits de la souveraineté; ils sont des sujets, ce qui n'empêche pas que, sans y être strictement tenu, on leur épargne généralement, quand ils se déplacent, les petites taquineries auxquelles les autres voyageurs sont exposés. Ainsi encore, nul agent diplomatique ne peut prétendre à l'exemption des droits de douane en vigueur dans les pays dont il emprunte le territoire pour se rendre à son poste, ou à l'exemption des taxes ou impôts dans les pays où il n'est pas accrédité et ne séjourne que d'une façon passagère; mais cette exemption est très fréquemment accordée, même en l'absence de toute convention expresse, par pure courtoisie internationale et par respect pour l'inviolabilité dont l'agent est revêtu à raison de son caractère diplomatique. Dans le pays même où ils sont accrédités, c'est par pure courtoisie que les agents diplomatiques sont presque toujours dispensés de la visite de leurs bagages à la frontière.

Lorsqu'un souverain ou un membre de sa famille se rend à l'étranger ouvertement (et non pas *incognito*), il est d'usage que certains honneurs lui soient rendus; le caractère et la solennité de la réception varient suivant le rang du voyageur et les circonstances du voyage. Le plus souvent, de hauts fonctionnaires civils ou militaires sont envoyés à sa rencontre jusqu'à la frontière et attachés à sa personne pendant tout le temps qu'il passe sur le territoire. A son arrivée dans la capitale, il est reçu par le chef de l'Etat ou par des dignitaires délégués à cet effet; les troupes font la haie entre la gare et le palais mis à sa disposition par le gouvernement; une garde d'honneur est chargée de protéger sa résidence; des visites sont immédiatement échangées entre le chef de l'Etat et le voyageur, et des fêtes ou rejoissances sont offertes par le gouvernement à son hôte. Dans les voyages *incognito*, les exigences de la courtoisie internationale sont beaucoup plus limitées; le gouvernement du pays se borne à assurer discrètement la tranquillité et la sécurité du voyageur, à se mettre à sa disposition dans la mesure où ce peut être nécessaire et à échanger avec lui quelques visites de politesse. — Dans le cas où un souverain, en déplacement dans son propre pays, se rapproche de la frontière d'un Etat voisin et ami, cet Etat lui envoie une mission pour le complimenter. On appelle missions de « courtoisie » ou de « céré-

monie » les missions envoyées dans un pays, non pour y traiter d'affaires, mais uniquement pour porter au souverain des félicitations ou des condoléances, soit dans la circonstance que nous venons d'indiquer, soit à l'occasion d'un événement marquant survenu dans sa famille ou dans son règne (couronnement, mariage, décès, etc.). En ce qui concerne les titres de courtoisie à donner aux chefs d'Etat ou aux membres de familles souveraines, V. le mot CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE (Titres à donner aux chefs d'Etat).

Ernest LEHR.

BIBL. : BLUNTSCHLI, *le Droit international codifié*, éd. Lardy, n° 154 et 181. — CH. DE MARTENS, *Guide diplomatique*, § 32. — NEUMANN, *Grundriss des heutigen europ. Völkerrechts*, § 63. — Ernest LEHR, *Manuel des agents diplomatiques et consulaires*, n° 1081 et suiv.

COURTOMER. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon; 1,092 hab. On y voit un beau château construit avant la Révolution sur le plan de l'hôtel des Monnaies de Paris. Eaux ferrugineuses froides. Elevage de chevaux renommés.

COURTOMER. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 285 hab.

COURTONNE-LA-MEURDRAC. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Lisieux; 533 hab.

COURTONNE-LA-VILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 509 hab.

COURTONNE (Jean), architecte français, né à Paris en 1671, mort à Paris le 17 janv. 1739. Déjà connu par de beaux travaux particuliers, tels que l'hôtel de Noirmoutiers qu'il fit construire en 1720 dans la rue de Grenelle-Saint-Germain près la rue de Bourgogne, pour le duc de La Trémoille et l'hôtel de Matignon, élevé en 1721 dans la rue de Varennes pour le duc de Montmorency et comprenant deux palais dont un grand, l'hôtel proprement dit et un petit situé à gauche dans le jardin et décoré avec goût. Jean Courtonne avait de plus fait paraître, en 1725, un *Traité de perspective pratique, avec des remarques sur l'architecture, suivi de quelques édifices considérables mis en perspective et de l'invention de l'auteur* (Paris, in-4), lorsqu'il fut appelé, en 1728, à faire partie de l'Académie royale d'architecture comme un des huit nouveaux membres de 2^e classe, puis fait architecte du roi et nommé, en 1730, professeur d'architecture à ladite Académie en remplacement de Bruand fils. On doit encore à Courtonne des agrandissements considérables à l'hôtel de la duchesse de Vendôme situé rue d'Enfer et, dans la même rue, de nouveaux bâtiments au grand couvent des Chartreux. — Un second architecte français, du nom de Courtonne, probablement parent du précédent, était en 1750 architecte du prince de Conti et eut à expertiser avec Beaussire et Jacques Hardouin Mansart de Levy, architectes du roi, le grand hôtel de Conti situé sur le quai de ce nom où l'on voulait édifier un nouvel hôtel de ville et où fut élevé l'hôtel actuel des Monnaies.

Charles Lucas.

COURTOT DE CISSEY (V. CISSEY).

COURTOULIN. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne; 114 hab.

COURTRAI (Kortryk). Ville belge de la Flandre occidentale, ch.-l. d'arr., sur la Lys; 30,000 hab. Stat. des lignes de chem. de fer de Gand à Lille, de Bruxelles à Hazebrouck, de Bruges à Tournai. Fabriques de toile, de linge damassé, de fil, de coton, d'huile, de tabacs.

HISTOIRE. — Courtrai existait déjà du temps des Romains sous le nom de *Cortracum* et portait le titre de ville dès le VII^e siècle. Vers cette époque, saint Amand et saint Eloi vinrent y prêcher le christianisme. Plus tard, Courtrai figure parmi les stations que doivent visiter les *Missi* de Charles le Chauve. La ville fut ruinée par l'invasion des Normands et ne se releva que sous le règne de Baudouin III. Ce prince institua les premiers marchés et foires et fit venir de l'étranger des tisserands qui introduisirent à Courtrai leur industrie. Comme toutes les villes de la Flandre, Courtrai eut ses émeutes et ses guerres civiles; elle eut surtout des rivalités sanglantes avec *Harlebeke*

(V. ce mot). C'est près de Courtrai que l'armée des communes flamandes battit le 11 juil. 1302 l'armée royale commandée par Robert d'Artois. Lorsque les Français eurent pris leur revanche à *Roosebeke* (V. ce mot) en 1382, ils brûlèrent Courtrai. La ville fut rebâtie en 1385 par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre. Les Français s'en emparèrent quatre fois sous Louis XIV, en 1643, 1646, 1670 et 1683. Restituée à l'Espagne par le traité de Ryswick en 1697, elle fut de nouveau prise par les troupes de Louis XV en 1744 et démantelée. Les armoiries de Courtrai sont : *d'argent, au chevron de gueules, à la filière engreffée de même, l'écu timbré d'une couronne d'or.*

MONUMENTS. — L'hôtel de ville, de style ogival, construit en 1527. Le beffroi est du XIV^e siècle. L'église de Saint-Martin, de style ogival, construite au XIII^e siècle; frappée de la foudre en 1862 et presque complètement incendiée, elle a été restaurée avec soin. On y voit un magnifique tabernacle de la Renaissance. L'église Notre-Dame possède un célèbre tableau de Van Dyck, *l'Erection de la croix*. Le musée a quelques toiles remarquables, notamment la *Bataille de Groeninghe* de Keyser et des paysages de de Jonghe. La bibliothèque communale possède vingt mille volumes et cinq cents manuscrits. Le catalogue des livres légués à la ville par Goethals a été imprimé en 1875. Courtrai a vu naître Palfyn, mort en 1730, inventeur du forceps. On lui a érigé une statue en 1888; J. Ghesquière, bollandiste, mort en 1802; Goethals, historien, mort en 1838; de Jonghe, paysagiste, mort en 1844. E. H.

COURTRIZY-ET-FUSSIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 145 hab.

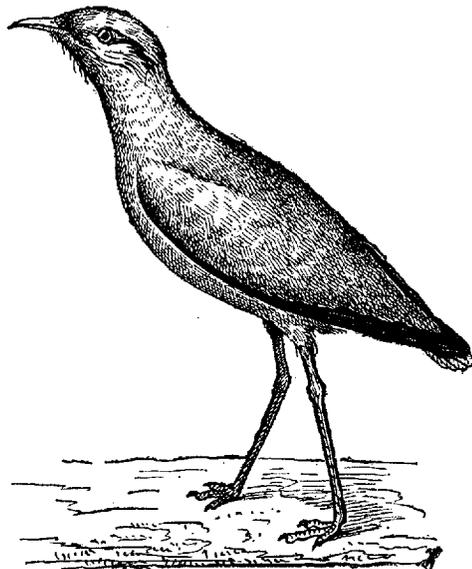
COURTRY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye; 451 hab.

COURTRY (Charles-Jean-Louis), graveur contemporain, né à Paris le 11 mars 1846. Il commença par étudier chez un architecte, entra chez le graveur de commerce Dulos, suivit les cours de dessin de l'école de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et reçut pour ses premières eaux-fortes les conseils de MM. Gaucherel et Léop. Flameng. Ch. Courtry a obtenu une médaille en 1868, une troisième médaille en 1874, une deuxième médaille en 1875, une médaille d'or à l'Exposition universelle de Munich en 1877, une médaille de première classe à l'Exposition universelle de Sidney en 1880, la médaille d'honneur au Salon de 1887, une médaille de premier ordre de mérite à l'Exposition universelle de Melbourne de 1888 et une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Il a gravé plus de six-cent eaux-fortes; voici les plus importantes : *Milton aveugle, dictant le Paradis perdu à ses filles*, d'après Munkacsy; *le Gué de Mouthiers*, d'après Van Marcke; *l'Etat-Major autrichien devant le corps de Marceau*, d'après J.-P. Laurens; *le Berger*, d'après J. Dupré; le portrait d'*Hélène Forman*, d'après Rubens; *les Courses d'Epsom* d'après Géricault; *le Marché d'Esclaves, l'Almée, le Bain, Alcibiade chez Aspasia*, d'après Gérôme; *les Deux Foscari*, d'après Delacroix; *les Femmes à la place Navone*, d'après Tony Robert-Fleury; des *suites d'objets d'art* pour les collections d'Ed. Lièvre et en dernier lieu la *Salomé* d'après A. Stevens.

F. COURBOIN.

COURT-VITE (Ornith.). Le genre Court-Vite, Coure-Vite ou Cour-Vite (*Cursorius* Latham, *Ind. ornith.*, 1790, t. II, p. 750, ou *Tachydromus* Illiger, *Prudr.*, 1811, p. 250) renferme une dizaine d'espèces de petits échassiers que l'on rapprochait autrefois des *Oedicnèmes* et des *Outardes* (V. ces mots), mais qui paraissent avoir plus d'affinités avec les *Pluviers* (V. ce mot). Ces oiseaux ont des formes sveltes, les ailes longues, la queue courte et arrondie, le bec mince et un peu recourbé, les pattes grêles, terminées par trois doigts seulement, le plumage souple et offrant généralement des teintes claires qui s'harmonisent avec la couleur du sol des régions sablonneuses où vivent les Court-Vite. — *Le Cursorius gallicus* Gm. ou Court-Vite isabelle, qui se rencontre dans la plus grande partie de l'Afrique et

aux Canaries et qui s'avance parfois jusqu'en Europe, mesure environ 25 centim. de long; il a le sommet de la tête couvert d'une calotte grise limitée de chaque côté par un double trait, blanc et noir, le dos et les ailes d'un fauve



Cursorius gallicus Gm.

rougeâtre, avec quelques taches blanches et noires, et les parties inférieures du corps d'une teinte isabelle. Un système de coloration analogue s'observe dans les autres espèces du genre, chez le *Cursorius Burchelli* Sw. et chez le *C. bicinctus* Tem. de l'Afrique australe, chez le *C. senegalensis* de la Sénégambie, chez le *C. coromandelicus* Gm. de l'Inde, etc., qui ont les mêmes mœurs que le Court-vite isabelle. Ces oiseaux se nourrissent essentiellement d'insectes et de vermineux qu'ils ramassent en courant sur le sol avec une agilité extraordinaire. Ils volent aussi rapidement que les Vanneaux et se montrent tellement farouches que leur chasse présente de grandes difficultés. Leurs nids, placés sur le sol, au milieu des pierres, dans une touffe d'herbes, contient, à chaque couvée, trois ou quatre œufs jaunâtres, rayés de brun et de gris. Quelques ornithologistes rattachent maintenant aux *Cursorius* le Pluvian d'Égypte (*Pluvianus aegyptius* L.) qui, jusqu'à ces derniers temps, constituait le type d'un genre particulier (V. PLUVIAN).

E. OUSTALET.

BIBL. : DAUBENTON, *Pl. enl. de Buffon*, pl. 795. — J. GOULD, *B. of Europa*, pl. 266. — H. SEEBOHM, *the geographical Distribution of the Charadriidae*, 1888, p. 232.

COURVAL (Gessner-Albéric LEHOULT), professeur français, né au Sap (Orne) le 16 oct. 1819. D'abord clerc de notaire, il entra en 1844 au séminaire de Sées, fut ordonné prêtre en 1846 et nommé professeur d'histoire au petit séminaire de Sées dont il devint supérieur en 1867. Il a écrit : *L'Évangile des doux et humbles de cœur* (Paris, 1841, in-8) ; une série de livres d'histoire à l'usage de la jeunesse, parmi lesquels : *Histoire ancienne* (1860, in-18) ; *Histoire de France* (1859, 2 vol. in-18) ; *Histoire romaine* (1864, in-18) ; *Histoire contemporaine* (1870, in-18) ; *Manuel de l'étudiant chrétien en vacances* (1873, in-18) ; *Petites dominicales* (1876, 2 vol. in-12). La plupart de ces ouvrages, très estimés dans l'enseignement cléricale, ont eu de nombreuses éditions. On doit encore à l'abbé Courval des livres spéciaux comme : *Mois de Marie de Notre-Dame de Sées* (1870) ; *Histoire sainte* (1868), et une réimpression annotée de la *Vie de messire Pierre Cretey, curé de Barbenton* (1874).

COURVAL-SONNET (Thomas de), poète français, né en Normandie en 1377, mort vers 1435. Il s'est acquis une

grande réputation par les satires qu'il a publiées contre les abus et les désordres de France, contre les femmes surtout et les mauvaises mœurs du temps. Elles ont été réunies sous le titre d'*Œuvres satiriques* (Paris, 1622, in-8) ou *les Satyres* (Paris, 1621, in-8) ; *Satyre Menippée contre les femmes sur les poignantes traverses et incommodités du mariage* (Lyon, 1623, in-8), *les Exercices de ce temps* (Rouen, 1631, in-4), etc. Ces ouvrages sont fort rares. Prosper Blanchemain les a réimprimés dans le *Cabinet du bibliophile : Œuvres poétiques* (Paris, 1876-1879, 3 vol. in-16).

COURVAUDON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage; 398 hab.

COURVIÈRES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier; 448 hab.

COURVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres; 1,716 hab. Stat. des ch. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Brest. Aux environs, château de Villebon, beau monument gothique du XVI^e siècle, où mourut Sully.

COURVILLE (*Curva villa*). Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 424 hab. — Restes d'une importante forteresse, résidence des archevêques de Reims jusque vers la fin du XVIII^e siècle, où fut exilé Mazarin en 1651. Remarquable église du XII^e siècle, surmontée d'un beau clocher à deux étages, élevé sur la croix du transept; curieux chapiteaux et modillons sculptés. Sur presque toute la longueur de la nef s'étend la chapelle Saint-Michel, vaste construction superposée à l'église en 1284 et à laquelle on accédait par une galerie extérieure reliée à la grosse tour du château.

A. T.

BIBL. : VALENTIN, *Notice historique et descriptive sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes*; Reims, 1866, in-8.

COURVOISIER (Jean-Joseph-Antoine), magistrat et homme politique français, né à Besançon le 30 nov. 1773, mort à Lyon le 18 sept. 1833. Après avoir servi, à partir de 1792, dans les rangs des émigrés, puis dans l'armée autrichienne, il rentra en France sous le Consulat, étudia le droit et se fit inscrire comme avocat au barreau de sa ville natale. Nommé conseiller-auditeur à la cour d'appel de Besançon en 1808, il ne s'attacha guère à l'Empire et il accueillit avec joie la Restauration. Louis XVIII lui conféra l'emploi d'avocat général. Au mois de mars 1815, n'ayant pu empêcher ses compatriotes d'arborer le drapeau tricolore et de se prononcer pour Napoléon qui revenait de l'île d'Elbe, il se retira de son poste et n'en reprit possession qu'après les Cent-Jours. Courvoisier ne partageait pas, il est vrai, les passions furieuses de ce parti ultra-royaliste qui, de 1815 à 1817, déchama la Terreur blanche par toute la France. Il approuvait la charte et ne craignit pas, dès cette époque, de dire bien haut que la monarchie ne s'affermirait pas si elle ne s'attachait loyalement, sans arrière-pensée, aux principes constitutionnels. Envoyé à la Chambre des députés, après l'ordonnance du 5 sept. 1817, par le collège électoral de Baume-les-Dames, il siégea sur les bancs du centre gauche et soutint de toutes ses forces le cabinet Richelieu, puis le cabinet Decazes. Doué d'une remarquable faculté d'assimilation, il se prodigua à la tribune, surtout pendant les sessions de 1817, 1818 et 1819. Il parlait sur les questions les plus diverses avec une égale compétence et une égale sûreté. Les ultras le redoutaient et le haïssaient, mais ne pouvaient rien contre lui, car il avait donné trop de gages de son royalisme pour être suspecté aux Tuileries, et ses services dans l'armée de Condé lui donnaient quelque autorité pour rappeler les émigrés à la modération et à la pudeur. Après les déplorables événements dont Lyon avait été le théâtre en 1817 (V. CANUEL, FABVIER, SAINNEVILLE), il fut attaché comme procureur général (11 févr. 1818) à la cour royale de cette ville et contribua fort à ramener le calme dans le dép. du Rhône. Réélu député en 1819, vice-président de la Chambre, il s'éleva contre les violences de l'extrême droite, s'opposa de toutes ses forces aux mesures d'exception et à la nouvelle loi élec-

torale que le second ministère Richelieu fit voter pour complaire à la faction ultra-royaliste, et continua de défendre énergiquement la liberté pendant les sessions de 1821, 1822 et 1823. Non réélu en 1824, grâce aux menées du ministère Villèle, il se tint quelque temps renfermé dans les devoirs de sa charge judiciaire. Nommé en 1827 conseiller d'Etat en service extraordinaire, il fut appelé le 8 août 1829 au ministère de la justice par le prince de Polignac, qui voulait donner en sa personne un gage au centre gauche. Courvoisier ne crut pas pouvoir refuser son concours au gouvernement. Mais bientôt, voyant la charte sérieusement menacée, il donna sa démission, le 19 mai 1830, pour ne pas s'associer au coup d'Etat que méditaient Charles X et son favori. Quelques mois plus tard éclatait la révolution qu'il avait pressentie (juillet). Cité comme témoin dans le procès des ministres (déc. 1830), il eut une attitude et un langage plein de convenance pour ses anciens collègues. Sous Louis-Philippe, il refusa d'accepter aucun emploi politique et consacra dans ses dernières années la meilleure partie de ses loisirs à des travaux littéraires et à des œuvres de bienfaisance. A. DEBBOUR.

COURZIEU. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray; 1,594 hab.

COUSANCE-DU-JURA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort; 1,232 hab.

COUSANCELLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville; 418 hab.

COUSANCES-AUX-BOTS. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy; 172 hab.

COUSANCES-AUX-ORGES ou LES-COUSANCELLES (*Custitiaca curtis, Custiviacum, 1756*). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville, sur la Cousances, affluent de la Marne; 1,600 hab. Mines de fer, hauts fourneaux, fonderie. Avant 1790, la commune faisait partie du Barrois Mouvant avec titre de prévôté et de comté, bailliage de Bar, et possédait un château et une maison forte du nom de Lisle-sous-Cousances.

COUSCOUS. Mets national des populations musulmanes du nord de l'Afrique. Il consiste en grumeaux de semoule que l'on fait cuire à la vapeur d'eau ou de bouillon; on l'assaisonne de beurre et généralement on l'arrose légèrement de lait ou de bouillon. La pâte appelée elle-même couscous s'obtient en roulant sur un plat avec la paume de la main de la semoule de grosseur moyenne légèrement aspergée d'eau; il se forme alors de petits grains du volume d'une petite tête d'épingle que l'on fait cuire de la manière suivante: on place le couscous dans une passoire que l'on met au-dessus d'une marmite dans laquelle se trouve les éléments du bouillon: viande, eau et légumes. On entoure la passoire d'un linge de façon que toute la vapeur traverse le couscous durant la cuisson à feu vif qui dure environ trois heures. Mais pour éviter que les grains adhèrent les uns aux autres, il faut avoir soin, au milieu de la cuisson, de retirer le couscous et de le rouler de nouveau en l'aspergeant très légèrement. La pâte cuite, on la manie avec du beurre; on dresse la viande, mouton et volaille, sur le couscous avec les légumes, mais on sert le bouillon à part. On prépare encore le couscous au maigre; dans ce cas on y ajoute du sucre et des raisins secs et on l'arrose avec du lait.

COUSÉRANITE (V. COUZÉRANITE).

COUSEUSE (V. MACHINE À COUDRE).

COUSERANS ou **CONSERANS.** Ancien pays de la France méridionale, qui faisait partie de la Guyenne. Il était limité par le Comminges au N. et à l'O., la Catalogne et l'Aragon au S., et le comté de Foix à l'E.; il était arrosé par le Salat, affluent de droite de la Garonne, et ses affluents. Le Couserans fut habité primitivement par les *Consonani* et compris par les Romains dans la Novempopulanie. Le Couserans subit les invasions des Goths et des Visigoths, puis des Sarrasins. Charlemagne en fit un comté. Il a formé plus tard une dépendance du comté de Comminges. Les vicomtes de Couserans sont sortis de la

maison des comtes de Comminges. Roger II, comte de Carcassonne, auquel le Couserans appartenait, le donna, vers 990, à Bernard, son fils puîné, avec le titre de vicomte. Le chef-lieu était Saint-Lizier, et le siège de l'administration vicomtale, Massat. Il passa ensuite à la maison de Bigorre vers le milieu du XII^e siècle, puis à celle de Navarre. Les évêques du Couserans étaient suffragants de l'archevêché d'Auch. Parmi eux, il faut citer Pierre de Marca, évêque en 1642 (V. ce nom). L'évêché du Couserans fut supprimé à la Révolution. Aujourd'hui, le Couserans fait partie du dép. de l'Ariège. G. REGELSPERGER.

BIBL.: H. CASTILLON, *Histoire des populations pyrénéennes du Nebouzan et du pays de Comminges*, 1842, 2 vol. in-8. — Du même, *Histoire d'Ax et de la vallée d'Andorre*, 1851 (suivie d'un chapitre sur le pays du Couserans). — Adolphe GARRIGOU, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans*, 1846 et 1856, 2 vol. — C. DOUAI, *Documents pontificaux sur l'évêché de Couserans*, 1425-1619, dans *Revue de Gascogne*, 1888, t. XXIX, pp. 349 et 439.

COUSIN. I. JURISPRUDENCE. — Ce mot désigne tous les membres d'une même famille qui sont issus de frères et sœurs. Les enfants nés de deux frères ou de deux sœurs, ou d'un frère et d'une sœur s'appellent plus spécialement cousins germains; les enfants nés de deux cousins germains sont dits issus de germains. Au delà, on ne leur donne pas de nom particulier et on les dit cousins au quatrième, cinquième, etc., degré. La qualité de cousin et de cousine, même germains, n'est plus un empêchement de mariage, en droit civil. Le droit canonique, au contraire, défend les unions entre cousin et cousine jusqu'au quatrième degré, inclusivement, à moins de dispenses, qui sont d'ailleurs toujours accordées.

II. HISTOIRE. — *Titre honorifique.* Depuis le commencement du XVI^e siècle, l'usage s'est établi dans la cérémonie que les souverains traitent de cousins certains personnages. Les rois de France ont appelé ainsi les princes du sang, les cardinaux et les archevêques, les ducs et pairs, les maréchaux de France, les grands officiers de la couronne, et quelques princes étrangers.

Ancienne corporation (V. BONS COUSINS).

COUSIN (Entom.). Les insectes désignés vulgairement sous le nom de Cousins ou de Moustiques sont des Diptères-Némocères qui constituent, dans leur ensemble, la famille des Culicidés, placée près des Tipulidés (V. TIPULE). Ces Diptères, tous de petite taille, ont le corps grêle, allongé, la tête petite et globuleuse, dépourvue d'ocelles sur le vertex, le prothorax grand et bombé, l'abdomen long, mince, cylindroïde, les pattes grêles et longues, surtout les postérieures. Les antennes, simplement velues chez les femelles, sont fortement plumées chez les mâles et forment un élégant panache. Les ailes, assez larges et arrondies au bout, ont au moins six nervures longitudinales qui sont revêtues d'écaillles serrées microscopiques. Enfin, l'appareil buccal (fig. 1) est transformé en une trompe cornée plus ou moins longue, sorte de gaine cylindrique, terminée à son extrémité par deux lobes soudés et renfermant un suçoir composé de six soies fines, dentelées à leur extrémité. Cet appareil a été décrit en détail par Réaumur (*Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes*, t. IV, Mém. XIII, pp. 573 et suiv., pl. 39 à 44). — Les Culicidés abondent dans toutes les régions du globe, aussi bien sous les latitudes les plus froides que dans les régions tempérées et tropicales. Ils sont surtout répandus dans les contrées humides et marécageuses. Leurs larves et leurs nymphes vivent, en effet,

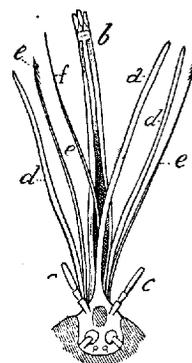


Fig. 1. — Pièces buccales: a, labre; b, lèvre inférieure, trompe; c, palpes labiaux; d, mandibules; e, mâchoires; f, hypopharynx.

dans l'eau, et, suivant qu'elles y restent constamment plongées ou qu'elles peuvent s'élever à la surface par de rapides mouvements du corps, leur respiration s'effectue à l'aide de branchies ou de tubes trachéens externes. Les branchies, tantôt chevelues et ciliées, tantôt filiformes, sont généralement attachées au prothorax et aux derniers anneaux de l'abdomen; il en est de même des trachées.

A l'état parfait, les Culicides se montrent peu pendant le jour; ils restent immobiles dans les bois humides, dans les prairies, dans les endroits obscurs des habitations, etc. Au coucher du soleil, ils se réunissent dans les airs en troupes plus ou moins nombreuses et exécutent ces danses ou rondes qui ont été remarquées depuis la plus haute antiquité. C'est à ce moment que s'opère l'accouplement. Les femelles font entendre une sorte de bourdonnement très aigu « ressemblant aux sons qu'on peut obtenir avec les plus petits diapasons placés sur une caisse renforcée et donnant plus de soixante mille vibrations par seconde » (V. Maurice Girard, *Traité d'entomologie*, III, p. 951). Les mâles sont absolument inoffensifs. Les femelles, au contraire, très avides du sang de l'homme et des animaux, piquent fortement et font naître, sur la peau, des boursouffures oedémateuses inflammatoires, dont les démangeaisons, très pénibles, durent plusieurs jours et paraissent dues à l'introduction d'une certaine quantité de salive irritante. Pour atténuer ces démangeaisons, on peut lotionner les points des téguments piqués avec quelques gouttes d'ammoniaque. Mais dans les contrées où ces Diptères sont très multipliés, le plus sûr moyen de se préserver de leurs piqûres consiste à tenir les appartements clos pendant le jour et à entourer, pendant la nuit, les lits du rideau de gaze dit *cousinière* ou *moustiquaire*.

En France, les espèces de Cousins les plus connues appartiennent au genre *Culex* L., dont le caractère distinctif est d'avoir les palpes plus longs que la trompe chez les mâles et très courts chez les femelles. Ces espèces sont les *C. pipiens* L., *C. annulatus* Schrk. et *C. pulicaris* Maig. ou *Pibau* des Provençaux. Le *C. pipiens* ou Cousin com-

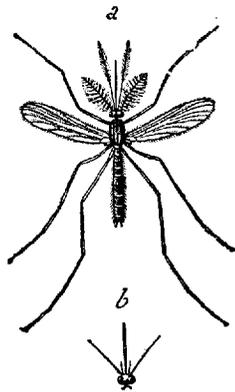


Fig. 2. — *Culex pipiens*: a, mâle; b, tête de la femelle.

mun (fig. 2) est long de 5 à 6 mill., d'un brun plus ou moins foncé, varié de jaune. Ses larves vivent par millions dans

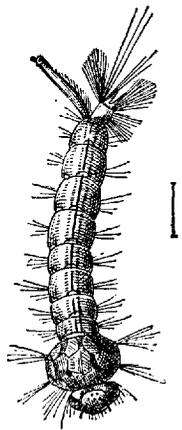


Fig. 3. — Larve grossie (*Culex pipiens* L.).



Fig. 4. — Nymphé grossie (*Culex pipiens* L.).

les eaux stagnantes, même de très peu d'étendue, telles que les flaques d'eau des chemins, les tonneaux d'arrosage des maraichers, etc. Pour pondre, la femelle se cramponne au moyen de ses pattes antérieures et intermédiaires sur une feuille ou quelque autre corps flottant sur l'eau; puis elle croise ses pattes postérieures, relève le dernier segment de l'abdomen, et place le premier œuf qui se présente dans l'angle formé par les pattes. Le second est collé au premier et ainsi de suite jusqu'à ce que la ponte soit terminée. Ces œufs forment ainsi une masse allongée aux deux extrémités et renflée au milieu. Il en sort, au bout de deux jours, des larves apodes, d'aspect pisciforme, à tête grosse avec des ocelles noirs. Elles se tiennent à la surface de l'eau, la tête en bas pour respirer au moyen d'un stigmate postérieur et, au moindre danger, elles se précipitent au fond en contournant l'abdomen avec vivacité. Après avoir subi trois ou quatre mues, elles se transforment en nymphes agiles, grosses, bossues, à abdomen replié, terminé par deux palettes membraneuses servant à la natation. Ces nymphes respirent au moyen de deux tubes en forme de cornes, placés sur la partie antérieure du prothorax et dont elles maintiennent constamment l'extrémité au-dessus de la surface de l'eau. Quand le moment de la dernière métamorphose est arrivé, la nymphe se place étalée à la surface de l'eau, son thorax se fend et l'insecte parfait commence à paraître, la tête la première. Par les contractions des segments du corps, il parvient à se hisser verticalement hors de l'enveloppe nymphale, devenue une nacelle (fig. 5) sur laquelle il se tient immobile jusqu'à ce que ses organes affermis lui permettent de s'envoler.

Dans le nord de l'Europe, l'espèce la plus répandue est l'*Aedes cinereus* Maig., caractérisé par les palpes très courts et pointus. A l'île Barbade, au contraire, c'est l'*Anopheles bifurcatus* L., qui est long d'environ 7 mill., d'un gris brun, avec le tour des yeux blanc et les cuisses jaunâtres. Quant aux Moustiques, Mosquitos ou Maria-gouins des régions tropicales, ils appartiennent, dit-on, pour la plupart, surtout ceux d'Amérique, au genre *Magarhina* Rob.-Desv., dont l'espèce type est le *M. mosquita* Rob.-Desv. (V. MOUSTIQUE), ou bien au genre *Simulia* Latr. (V. SIMULIE).

Ed. LEFÈVRE.

COUSIN. Rivière de France, affluent de droite de la Cure, prend sa source sur les limites de la Nièvre et de la Côte-d'Or, entre dans le dép. de l'Yonne (V. ce nom).

COUSIN, navigateur dieppois du xv^e siècle, pour qui on a revendiqué, d'après une tradition locale très vague, l'honneur d'avoir, en 1488, découvert l'Amérique du Sud et le cap des Aiguilles, au S. de l'Afrique. Sa relation officielle a été brûlée avec les archives de l'amirauté de Dieppe en 1694 et rien ne permet d'y suppléer.

COUSIN (Jean), un des plus grands artistes de la Renaissance française, né à Soucy, près de Sens, en 1500 ou 1501, mort à Paris vers 1590. De même que certains maîtres italiens de son temps, il marqua dans toutes les branches de l'art: il fut géomètre, peintre, graveur, dessinateur pour illustrations, sculpteur, écrivain d'art et même quelque peu architecte. Dans sa jeunesse, il exerça dans son pays les modestes fonctions de géomètre et d'expert arpenteur. Plus tard, il figure dans les comptes royaux des bâtiments à Fontainebleau (1540-1550) en qualité d'*imagier* à raison de 14 livres (240 fr. de notre monnaie)

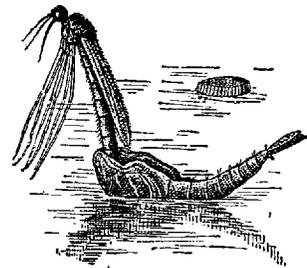


Fig. 5. — Éclosion et ponte (*Culex pipiens* L.).

par mois. En 1563, il fut chargé d'exécuter les décorations pour l'entrée de Charles IX à Sens. Néanmoins sa prodigieuse activité s'exerça principalement en dehors de la cour et il jouit en son temps d'une telle renommée qu'en style emphatique de l'époque on le qualifiait « en l'art de portraiture et peinture non infime à Zeusis ou Appelles ». Son grand savoir en géométrie est attesté par son *Livre de perspective* (Paris, 1560, gr. in-fol.), composé d'après une méthode personnelle et originale. Il est orné de gravures « portraites de sa main sur planches de bois » et taillées par l'imprimeur Jehan le Royer, où apparaît la science des raccourcis dans laquelle Cousin excellait. Son *Livre de pourtraicture* (Paris, 1571, in-4 obl.), qui est un nombre considérable d'éditions et fait encore autorité en la matière, prouve combien il avait approfondi l'art de dessiner. Et de fait, dans toutes les œuvres de sa main qui subsistent encore, c'est la sûreté, la force et le caractère du dessin qu'il convient de remarquer avant tout. Ses hautes qualités d'art sont résumées dans son célèbre *Jugement dernier* (Musée du Louvre), composition compliquée, mais remarquable de clarté, de science anatomique et de perspective. Si l'imitation de Michel-Ange y est visible, l'artiste y apporta, comme partout ailleurs, une large part d'originalité propre, puisée aux meilleures traditions de l'art national. Il se représenta lui-même sur cette toile qui est l'un des plus anciens monuments de la peinture française à l'huile. De ses autres tableaux authentiques, on ne possède plus qu'*Eva Pandora* (à Sens) et cinq portraits de membres de la famille *Bovyer*, où il prit l'une de ses épouses et dans laquelle il maria sa fille unique; celui de son petit-fils porte la date 1582. — Comme sculpteur, on lui doit le *Tombeau de l'amiral Philippe de Chabot* (Musée du Louvre, provenant de l'église des Célestins); on a exprimé des doutes à l'égard de sa paternité, mais elle est attestée par Taveau, compatriote et contemporain de Jean Cousin, dans une histoire manuscrite de Sens, rédigée vers 1572. On lui attribue le superbe monument funéraire de Louis de Brezé, mari de Diane de Poitiers (dans la cathédrale de Rouen), et il aurait aussi travaillé aux sculptures du château de Chambord. — Mais Cousin fut surtout un peintre verrier. Nombre de ses œuvres en ce genre ont péri, notamment les trois vitraux de l'église Saint-Gervais, à Paris. La Sainte-Chapelle, à Vincennes, en possède plusieurs d'une rare beauté; il s'en est conservé deux superbes (*Vie et Martyre de saint Eutrope* et *la Sibylle Tiburtine*), dans la cathédrale de Sens, et un non moins beau dans la chapelle du château de Fleurigny (*la Sibylle Tiburtine*). — Comme graveur, il laissa cinq eaux-fortes, toutes signées et deux datées : *L'Annonciation*, *Jésus descendu de la croix*, *la Sainte Famille* (1544), *la Conversion de saint Paul*, *Bacchus et la Vendange* (1582). Ces gravures, dit M. G. Duplessis « donnent la mesure réelle du talent de ce maître, qui possédait à un degré fort élevé la science de la forme, le sentiment de l'élégance et de la beauté ». Léonard Gaultier et Etienne Delaune ont gravé nombre d'estampes d'après des compositions de J. Cousin.

On lui attribue avec beaucoup de probabilité l'exécution de deux cents dessins d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Institut; ils ont été publiés en fac-similé par M. L. Lalanne : *le Livre de Fortune* (Paris, 1883, in-4). S'il fallait s'en rapporter au témoignage de Papillon, l'historien de la gravure sur bois, presque toutes les estampes des livres imprimés à Paris sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III, seraient « des dessins ou de la gravure en bois » de Jean Cousin, et il en nomme une longue série. L'accord n'est pas encore fait entre les iconographes sur toutes les attributions de Papillon, et, à l'exception de quelques-unes, il faut s'en tenir sur une sage réserve.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : FÉLIBIEN, *Entretiens*; Paris, 1666-88, 2 vol. in-4. — PAPILLON, *Traité hist. et prat. de la gravure sur bois*, 1766, 2 vol. in-8. — RENOUVIER, *Types et manières des maîtres graveurs*. — ROBERT-DUMESNIL et G. DUPLESSIS, *le Peintre*

graveur français, t. IX et XI. — G. DUPLESSIS, *Histoire de la gravure en France*. — Ch. BLANC, *Histoire des peintres*. — Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Etude sur Jean Cousin*, 1872, in-8, et *Œuvres choisies de J. Cousin*, 1872, in-fol.

COUSIN (Louis), littérateur français, né à Paris le 12 août 1627, mort le 26 févr. 1707. Avocat distingué, président à la cour des monnaies (1659), il entra en 1697 à l'Académie française où il remplaça Paul-Philippe de Chaumont. Il fut encore censeur royal. Il a publié la traduction des principaux auteurs byzantins, sous le titre de *Histoire de Constantinople depuis le règne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'Empire* (Paris, 1672-1674, 8 vol. in-4; Paris, 1685, 11 vol. in-12); une *Histoire de l'empire d'Occident contenant la vie de Charlemagne par Eginhard, les Annales du même*, etc. (Paris, 1683, 2 vol. in-12); *Histoire de l'Eglise* (Paris, 1675-1676, 4 vol. in-4; Paris, 1686, 5 vol. in-12), traduction des premiers historiens ecclésiastiques; *Histoire romaine écrite par Xiphilin, par Zonare et par Zozime* (1678, in-4; 1686, 2 vol. in-12); *Histoire de plusieurs saints de la maison de Tonnerre et de Clermont*, etc. (1698, in-12). On lui a attribué la *Morale de Confucius* (Paris, 1688, in-12).

COUSIN (Victor), célèbre professeur et philosophe français, né à Paris le 28 nov. 1792, mort à Cannes le 13 janv. 1867. Après de brillantes études au lycée Charlemagne, il entra en 1810 à l'Ecole normale, et, deux ans après, il fut chargé, dans cette même école, des fonctions de répétiteur, d'abord pour le grec, puis pour la philosophie. En 1815, il suppléa Royer-Collard dans sa chaire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des lettres. Destitué, en 1820, par le gouvernement de la Restauration, et privé en 1822, lors de la suppression de l'Ecole normale, de son titre de maître de conférences, il se consacra, pendant sept années, à de grands travaux d'érudition philosophique. En 1828, le ministère Martignac lui rendit sa chaire. C'est à ce moment que Cousin obtint ses plus brillants succès oratoires, et qu'il donna, en même temps que Guizot et Villemain, cet enseignement célèbre, qui exerça une si puissante influence sur la jeunesse et jeta sur la Sorbonne un si vif éclat. Après la révolution de 1830, il devint successivement conseiller d'Etat, membre du conseil royal de l'instruction publique, professeur titulaire de la Faculté des lettres, directeur de l'Ecole normale, pair de France. Il fut même ministre de l'instruction publique pendant huit mois en 1840. La révolution de 1848 et le coup d'Etat de 1851 l'obligèrent à renoncer à la politique et à l'enseignement. Il vécut dès lors dans la retraite, occupé surtout de travaux littéraires. Victor Cousin fut un professeur incomparable. Personne n'a apporté dans l'enseignement public une éloquence plus ardente et plus persuasive. Nul n'a excité chez un nombreux auditoire un enthousiasme plus passionné. Considéré comme philosophe, Cousin a traversé plusieurs phases, qui se sont, par sa faute, mêlées dans le souvenir des générations suivantes, et cette confusion a été la cause de bien des jugements injustement sévères portés contre lui. Disciple de Royer-Collard, il suivit d'abord les traces des philosophes écossais, et bientôt s'appropriâ quelques-unes des idées, alors nouvelles, de Maine de Biran. Mais cette philosophie timide et terre à terre ne put lui suffire longtemps. Il se mit à l'école des philosophes allemands, de Schelling et surtout de Hegel, à qui il fit visite en 1817 et 1824 et dont il devint l'ami. C'est dans cette période (1817-1828) qu'il appartient le plus complètement à la philosophie. Il chercha la vérité avec une généreuse ardeur, sans se laisser arrêter ni par les préoccupations politiques, ni par les timidités du sens commun. Ce même homme, à qui on devait plus tard reprocher les hésitations ou la banalité de ses doctrines, effraya plus d'une fois ses contemporains par la hardiesse de sa pensée, en même temps qu'il ne craignait pas de les déconcerter par les obscurités de son langage. On a pu dire de lui qu'il apparaissait alors comme une sorte d'hiérophante, venant d'un monde invisible annoncer des choses étonnantes. C'est cette partie de sa vie qui a été

souvent oubliée depuis. Il n'est que juste cependant de la rappeler : quoi qu'on doive penser de sa conduite ultérieure, elle lui fait honneur, et il est certain que si Cousin mérite d'être compté parmi les philosophes, il le doit aux travaux accomplis pendant cette période de sa jeunesse. Nous ne saurions essayer de résumer ici sa doctrine. D'ailleurs ses amis mêmes avouent que ses idées manquaient de cohésion et de précision. Sa philosophie est un assemblage assez confus d'idées empruntées à ses premiers maîtres, à Platon, dont il a traduit les œuvres, à Schelling, dont il disait encore en 1833 : « Son système est le vrai », à Hegel, surtout, qui a inspiré le plus célèbre de ses cours, celui de 1828. Si l'on voulait détacher de ce groupe les doctrines que le philosophe a le mieux marquées de son empreinte, et dont on peut dire qu'elles lui appartiennent en propre, il faudrait signaler la théorie selon laquelle la conscience aperçoit directement l'absolu, que Hamilton a vivement combattue ; la théorie de la raison impersonnelle, par laquelle il croyait réfuter définitivement la critique de Kant ; la théorie de la création, qui lui a valu de si vives accusations de panthéisme ; la théorie des rapports de la philosophie et de la religion considérées comme deux sœurs immortelles, la première « élevant doucement la seconde du demi-jour du symbole à la pleine lumière de la pensée pure ». Parmi ces théories, il en est une dont Cousin a emprunté l'idée première à Hegel, mais qu'il a faite sienne par l'ardeur éloquente avec laquelle il l'a défendue : c'est la fameuse apologie de la force et du succès, qu'on lui a si souvent et si justement reprochée. Si le monde est le développement d'une idée ou d'un principe unique, tout ce qui arrive est nécessaire et rationnel : le succès est le critérium de la vérité et de la justice ; la force est la mesure du droit : elle est le droit lui-même. Il fallait, et il a été bon que Démosthène fût vaincu par Philippe : « Il n'y a eu à Waterloo ni vainqueurs ni vaincus ; ce qui a triomphé, c'est la civilisation européenne et la charte. » En fait, la théorie à laquelle Cousin a indissolublement attaché son nom et qui est bien à lui, c'est l'éclectisme.

Il est facile de dire en gros ce qu'est l'éclectisme : c'est, comme l'indique le nom, une doctrine qui choisit dans les divers systèmes la part de vérités qu'ils contiennent, qui les tempère les uns par les autres, à peu près comme la charte concilie la monarchie et la démocratie. C'est une philosophie de concessions réciproques et de juste milieu, qui, si elle ne substitue pas entièrement l'histoire de la philosophie à la philosophie, appelle du moins l'une au secours de l'autre. Mais une telle définition est visiblement insuffisante, et si on cherche à la préciser, on se trouve dans un grand embarras. Les disciples de Cousin, même les plus fidèles à la tradition, ne s'entendent pas sur l'interprétation qu'il faut donner à la doctrine du maître ; si bien que cette philosophie qui devait tout concilier n'est pas d'accord avec elle-même. Et il paraît bien, de l'aveu de l'un d'eux, que la pensée de Cousin lui-même a été incertaine, et qu'elle a changé au moins trois fois. De 1815 à 1827, Cousin remarque que les systèmes ne peuvent être ni tous vrais, car le principe de contradiction s'y oppose, ni tous faux, car il faudrait désespérer de l'esprit humain, si tant de doctrines soutenues depuis trois mille ans par tant de grandes intelligences n'étaient que des erreurs. La vérité est éparse dans les systèmes : il ne s'agit que de l'y recueillir, et Cousin ne la cherche guère encore que chez les trois philosophes qu'il regarde comme ses maîtres. En 1828, autre interprétation. Les systèmes ne sont pas faux, mais incomplets ; vrais dans ce qu'ils affirment, ils sont faux dans ce qu'ils nient. Mais comment distinguer la vérité de l'erreur ? Là apparaît un principe nouveau : c'est la méthode psychologique qui résoudra la difficulté. « La philosophie est faite, car l'esprit humain est là... Pour posséder la vérité tout entière, il faut rester au centre, rester dans la conscience, et analyser la pensée dans ses éléments, dans tous ses éléments. » L'éclectisme n'est plus une œuvre historique : ce n'est plus l'histoire qui fonde le système, mais

le système éclaire l'histoire. Parmi les disciples de Cousin, il en est encore qui s'en tiennent à ce point de vue : d'autres le déclarent insuffisant et se rallient à la troisième interprétation donnée par le maître dans le cours de 1829. Il s'agit, cette fois, de la célèbre réduction de tous les systèmes philosophiques à quatre types : sensualisme, idéalisme, scepticisme, mysticisme, qui se succèdent et se succéderont éternellement dans le même ordre, qui forment comme un rythme invariable, comme une symphonie à quatre parties, qui, à peine terminée, recommence sur un autre mode. Mais ici, nouvelle difficulté : est-ce les systèmes mêmes qu'il s'agit de concilier, malgré leurs contradictions ? Quelques-uns disent oui, et croient déjà voir se réaliser, par des concessions réciproques, cet accord des parties opposées. D'autres disent non, et affirment avec énergie qu'il subsiste entre les systèmes des barrières infranchissables. Ce qu'il faut concilier, ce n'est pas les systèmes mêmes, mais les tendances de l'esprit qui leur ont donné naissance : il faut faire droit à chacune d'elles dans une doctrine plus compréhensive, et ainsi reparaît le point de vue psychologique, qui l'emporte sur le point de vue historique. Nous n'avons pas à discuter ici la valeur de cette théorie. Il est difficile cependant de ne pas remarquer que la conclusion s'éloigne singulièrement du point de départ, et qu'on ne voit pas bien comment, dans la dernière interprétation, la doctrine justifie son nom d'éclectique. Les disciples de Cousin ont souvent rapproché du nom de leur maître ceux de Platon, de Plotin, de Leibnitz. Et il est vrai que ces philosophes et bien d'autres ont essayé de concilier les vues souvent opposées de leurs prédécesseurs. Mais ils tentaient cette conciliation à l'aide d'un principe ou d'une idée supérieure, qu'ils n'avaient empruntée à personne, qui était leur point de vue original, et leur permettait de dépasser ceux mêmes dont ils s'inspiraient. Et il n'y a rien de pareil chez Cousin.

Telle est la partie essentielle de l'œuvre philosophique de Cousin. Encore faut-il ajouter que lui-même ne s'y est pas strictement tenu. Il a peu à peu modifié sa doctrine, l'inclinant de plus en plus vers un spiritualisme un peu timide, qui lui paraissait convenir aux classes moyennes de son temps. Et ces modifications, Cousin les a faites sans franchise, supprimant sans le dire, tantôt une phrase, tantôt une page, tantôt un simple mot, dont la disparition lui faisait dire tout le contraire de ce qu'il avait primitivement affirmé. Ses disciples reconnaissent qu'il a été injuste et en quelque sorte ingrat envers lui-même. C'est que, après 1830, Cousin, devenu membre du conseil royal de l'instruction publique, entreprit de substituer l'enseignement de sa propre philosophie à celle du XVIII^e siècle et même du moyen âge, qui régnait encore dans certaines écoles. Bien des assertions, risquées un peu témérairement dans sa jeunesse, l'embarrassèrent une fois qu'il eut assumé la responsabilité d'un rôle officiel. En même temps il devait prévenir ou réprimer chez les fonctionnaires placés sous sa direction les écarts qu'il s'était jadis permis à lui-même, et comme on l'a dit, au lieu d'être l'apôtre de sa philosophie, il en devint le magistrat. Il faut dire pourtant que beaucoup des reproches qu'on lui a adressés sont exagérés. On a mis à son compte le caractère suranné des questions et des solutions imposées par les programmes. Mais M. Paul Janet, dans le beau livre qu'il lui a consacré, a victorieusement établi que les programmes préparés par Cousin étaient animés d'un esprit vraiment libéral, et marquaient un notable progrès. C'est lui qui a affranchi et laïcisé la philosophie, et, chose curieuse, qui montre bien la différence des temps, il eut contre lui tout le clergé pour avoir introduit la théodicée dans l'enseignement. On l'a accusé aussi d'avoir gouverné le personnel enseignant avec dureté, de lui avoir imposé ses propres idées, et de l'avoir trop souvent sacrifié aux exigences du clergé. Là encore il faut concéder à ses défenseurs qu'il n'a pas mérité toutes les accusations portées contre lui. Il a su faire une distinction entre l'enseignement des collèges, soumis

à certaines exigences, et celui des facultés, où il y a plus de place pour la liberté. Il n'a pas opprimé les consciences, et, si on ne peut contester qu'il ait souvent montré un esprit trop autoritaire, il faut reconnaître aussi qu'en maintes occasions il a défendu les professeurs de philosophie avec une louable fermeté. Enfin il serait injuste d'oublier le courage et l'indomptable énergie qu'il apporta en 1844 dans la défense de l'Université contre le parti catholique, et même contre une notable fraction du parti libéral. Les beaux discours qu'il prononça à cette époque ont été réunis sous le titre : *Défense de l'Université et de la philosophie* (Paris, 1844 et 1845).

A la fin de sa vie, Cousin tourna toute son activité du côté des lettres. C'est alors qu'il publia ces livres d'un si beau style et d'un si grand intérêt historique : *la Jeunesse de Mme de Longueville* (1853); *la Marquise de Sablé* (1854); *la Duchesse de Chevreuse et Mme de Hautefort* (1856); *la Société française au XVII^e siècle, d'après le Grand Cyrus* (1856); *Mme de Longueville pendant la Fronde* (1853); *la Jeunesse de Mazarin* (1865). Parmi ses ouvrages philosophiques, le plus connu est le livre intitulé : *Du Vrai, du Beau et du Bien* (1854), résumé très modifié de son cours de 1818, souvent réimprimé. Citons encore le *Cours d'histoire de la philosophie* (Paris, 1827, 2 vol.); *Cours d'histoire de la philosophie moderne* (1841); *Cours d'histoire de la philosophie morale au XVIII^e siècle* (1840-41, 5 vol.); *Fragments philosophiques* (1826, 1 vol., et 1838, 2 vol.); *Leçons de philosophie sur Kant* (1842); *Histoire générale de la philosophie* (1864), etc. Il faut faire une place à part à ses grands ouvrages historiques, qui ont exercé une si heureuse influence et donné une si vive impulsion aux travaux ultérieurs : l'édition de Proclus, 6 vol.; la traduction des *Œuvres complètes de Platon* (1825-1840, 14 vol.); l'édition des *Œuvres de Descartes* (1826, 11 vol.); la traduction du *Manuel de l'histoire de la philosophie de Tennemann* (1829, 2 vol.); l'édition des *Pensées de Pascal* (1842); les ouvrages inédits d'Abélard (1836) et *Petri Abelardi opera* (1859, 2 vol.).

VICTOR BROCHARD.

BIBL. : Un certain nombre d'ouvrages ont été consacrés à Victor Cousin : signalons surtout le livre de M. Paul JANET, *Victor Cousin et son œuvre*, Paris, 1885; les articles de M. Ad. FRANCK, dans le *Diction. des sc. philos.* (2^e édit.), dans *Moralistes et Philosophes*, 1873, et *Nouv. Essais de critique philos.*, 1890. Enfin on lira avec plaisir et profit le charmant volume que M. Jules SIMON a consacré au maître qu'il a tant aimé, *Victor Cousin*, 1887.

COUSIN (Louis), antiquaire français, né à Boulogne en 1802, mort à Wormhout en 1872. Avocat, il a publié différentes études d'archéologie, principalement dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*. Nous citerons : *Trois Voies romaines du Boulonnais*; *Fouilles archéologiques de Cassel et de Wissant*; *Notices sur les antiquités celtiques ou gallo-romaines du nord de la France*; *Eclaircissement sur l'emplacement de Quentovic*; *Etude sur les chemins suivis en 944 dans un voyage de Boulogne-sur-Mer à Gand*.

COUSIN (Charles-Marie-Gabriel), collectionneur et écrivain français contemporain, né à Avallon (Yonne) le 13 avr. 1822. Fils d'un ingénieur des ponts et chaussées, il fit ses études au lycée Louis-le-Grand, fut ensuite répétiteur de rhétorique, puis secrétaire intime du prince de Capoue (frère du roi de Naples); enfin il entra (1846) au service de la compagnie des chemins de fer du Nord, devint inspecteur et principal délégué en 1867 et secrétaire de l'exploitation en déc. 1890. Pendant la guerre 1870-71, il a commandé un bataillon de 2,400 hommes formé par ses soins avec le personnel de la compagnie. Il a joué un grand rôle dans la franc-maçonnerie et a été, de 1883 à 1885, grand maître de l'Orient de France. Il publia en 1872 d'intéressants *Souvenirs* sur Baudelaire, son ancien condisciple. L'un des fondateurs (1874) et premier vice-président de la Société des Amis des livres, qui édite de beaux volumes illustrés; possesseur d'une magnifique collection de livres et d'objets d'art, il en a tiré la matière de deux publications

de grand luxe et d'une singulière originalité : *Voyage dans un grenier* (1878, in-4) et *les Racontars illustrés d'un vieux collectionneur* (1888, in-4), où l'on trouve de nombreuses révélations sur des points de l'histoire contemporaine littéraire, sociale et politique.

G. P.-I.

COUSIN D'AVALLON (Charles-Yves Cousin, dit), littérateur français, né à Avallon en 1769, mort à Paris vers 1840. Polygraphe infatigable, il a mis au jour sous son nom, sous ses initiales ou sous divers pseudonymes, une centaine de compilations de toute nature, depuis des recueils d'anecdotes et de calembours jusqu'à un *Dictionnaire pittoresque donnant une nouvelle définition des mots, des aperçus philosophiques et critiques formant un cadre de pensées neuves et saillantes* (1835, in-12). Il s'était fait surtout une véritable spécialité de sa rédaction des *anas* (V. ce mot), dont la collection s'accroissait au fur et à mesure que mourait un personnage célèbre ou que paraissait un livre signé d'un nom fameux. On trouvera dans les bibliographies générales la liste à peu près complète de ces petits livres dont l'énumération serait ici fastidieuse.

M. T.

COUSIN-MONTAUBAN (Charles-Guillaume-Marie-Apollinaire-Antoine), comte de PALIKAO, général français, né à Paris le 24 juin 1796, mort à Versailles le 8 janv. 1878. Entré de bonne heure dans l'armée, il gravit lentement les degrés de la hiérarchie militaire. C'est en Afrique, où il passa près de trente années, qu'il conquiert presque tous ses grades. Chef d'escadron de spahis le 4 sept. 1836, colonel de chasseurs le 2 août 1845, il devint général de brigade le 21 sept. 1851, général de division le 28 déc. 1855 et fut appelé quelque temps après de Constantine à Limoges, où il commanda la 21^e division militaire. L'attention publique se porta sur lui principalement à partir de 1860, époque où il fut mis à la tête du corps expéditionnaire que le gouvernement français envoyait en Chine (d'accord avec le gouvernement anglais qui, lui aussi, y expédiait des troupes pour venger la violation du traité de Tien-tsin). Ayant débarqué à l'embouchure du Peï-ho, il prit le commandement supérieur des forces alliées, emporta les forts de Takou (20 août), marcha contre l'armée du Céleste-Empire, que dirigeait Sang-ko-lin-sin, la mit en complète déroute, malgré son énorme supériorité numérique, à Pa-li-kaio (21 sept.), entra dans Pékin avec ses troupes victorieuses (12 oct.) et réduisit le gouvernement chinois à signer une paix onéreuse (25 oct.). Ces succès foudroyants et qui tenaient presque du merveilleux avaient malheureusement été souillés par le scandaleux pillage du Palais d'Été, commencé par les Anglais. Napoléon III récompensa largement Cousin-Montauban de ses derniers services. Il le nomma sénateur (4 mars 1864) et, après son retour en France (juil. 1864), lui conféra le titre de comte de Palikao (22 janv. 1862). Il voulut même, à cette dernière époque, lui faire voter une dotation par le Corps législatif. Mais cette assemblée en accueillit la proposition avec une froideur tellement significative qu'il dut la retirer. Il trouva pourtant, grâce à cette faculté des virements qui lui permettait de disposer à son gré des fonds de l'État, le moyen de satisfaire son caprice. On a découvert, en effet, après la chute de l'Empire, qu'une somme de 589,500 fr. avait été prise sur l'indemnité de guerre imposée à la Chine et attribuée au nouveau comte de Palikao par ordre de l'empereur.

Cousin-Montauban fut appelé, le 4 juin 1865, au commandement du 4^e corps d'armée, à Lyon. Il l'exerçait encore quand s'ouvrirent, en juil. 1870, les hostilités entre la France et la Prusse. Il demandait à servir devant l'ennemi. L'impératrice, qui ne l'aimait pas, l'empêcha d'obtenir cet honneur. Mais, après les désastres de Reichshoffen et de Forbach, elle dut le mander en toute hâte à Paris et le chargea de constituer un nouveau ministère qui avait principalement pour tâche de pourvoir à la défense du pays (9 août). Le comte de Palikao prit naturellement pour lui le département de la guerre. On ne saurait méconnaître

l'activité dont il fit preuve pendant son court passage aux affaires. En quelques semaines l'armée de Mac-Mahon fut reconstituée à Châlons, portée à 140,000 hommes; trois nouveaux corps d'armée furent organisés; le général Trochu fut investi du gouvernement militaire de Paris, et des travaux importants furent commencés pour la défense de cette ville, que des approvisionnements considérables mirent en état de soutenir une longue résistance. Cousin-Montauban fut le principal auteur du plan stratégique en vertu duquel l'armée de Châlons, au lieu de se rabattre sur Paris, dut, vers la fin d'août, se diriger vers le nord, pour se tourner ensuite vers Metz et opérer sa jonction avec l'armée du maréchal Bazaine. De l'aveu des hommes compétents, ce programme était exécutable, mais à la condition d'être suivi à la lettre et surtout d'être accompli sur-le-champ et avec une grande rapidité. L'empereur, par les modifications qu'il y introduisit, et le maréchal de Mac-Mahon, par son indécision et ses lenteurs, firent tout manquer. La marche projetée aboutit au désastre de Sedan (1^{er} et 2 sept.). La nouvelle de cette catastrophe fut sue à Paris dans la soirée du 3 sept. et y causa une effervescence qui présageait une révolution prochaine. La majorité impérialiste offrit la dictature à Palikao. Il recula devant une si grande responsabilité et se contenta d'appuyer la proposition de Thiers qui demandait la création d'un conseil de gouvernement et de défense nationale. Mais avant qu'il eût été délibéré sur ce projet, le Palais Bourbon fut envahi par le peuple. Le ministre s'enfuit, non sans peine, et se retira en Belgique, à Namur, où il apprit que son fils, dont on lui avait annoncé la mort, était encore vivant. De là, il offrit à deux reprises (20 sept., 8 oct.), mais sans succès, ses services au gouvernement de la Défense nationale. Après l'armistice, il vint se mettre à la disposition de Thiers devenu chef du pouvoir exécutif (févr. 1871). Il fit un peu plus tard une déposition importante devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale (juil.), publia, en déc., pour la défense de son administration, le livre intitulé *Un Ministère de la guerre de vingt-quatre jours* (Paris, gr. in-8), déposa comme témoin dans le procès du général Trochu contre le *Figaro* (mars-avr. 1872) et passa ses dernières années dans le silence et la retraite.

A. DEBIDOUR.

BIBL. : *Annuaire des Deux Mondes*, 1860, 1861. — MURECY, *Journal de la campagne de Chine (1859-1861)*. — PALLU, *Relation de l'expédition de Chine en 1860*. — VARIN, *l'Expédition de Chine*. — WOLSLEY, *Narrative of the war with China in 1860, etc.* — *Campagne de 1870 jusqu'au 1^{er} septembre par un officier de l'armée du Rhin*. — *Campagne 1870, histoire de l'armée de Châlons par un volontaire de l'armée du Rhin*. — T. DELORD, *Histoire du second Empire*. — *Journal officiel*, 1870.

COUSINEAU (Pierre-Joseph), harpiste et facteur de harpes français, né à Paris vers 1753, mort en 1824. Il fut harpiste à l'orchestre de l'Opéra de 1788 à 1812, et publia pour son instrument une méthode, sept sonates, deux concertos et divers morceaux. Etabli comme luthier à Paris, il inventa en 1782 la harpe à double rang de pédales, dont le système fut adopté plus tard par Dizi et par Erard. En 1799, il prit conjointement avec Rouelle un brevet pour un mécanisme de tension des cordes; en 1803, il prit un autre brevet, pour une mécanique de harpe à plans inclinés et à renforcement acoustique. A l'exposition des produits de l'industrie, qui fut ouverte en 1806, il exposa de nouvelles harpes à chevilles. Cousineau s'associa vers la même époque son fils, auquel il laissa son industrie en 1823.

M. BRETET.

COUSINÉRY (Esprit-Marie), numismatiste français, né à Marseille le 8 juin 1747, mort à Paris le 17 janv. 1833. Il entra de bonne heure dans la carrière des consulats, fut nommé en 1771 chancelier du consulat de France à Trieste et en 1773 chancelier à Salonique. En 1779, il fut vice-consul à Smyrne, en 1784 consul à Rosette et enfin en 1786 consul à Salonique, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1793. Ses rapports avec les émigrés le firent destituer; il ne fut rayé de la liste des émigrés qu'en 1803 et il ne fut réin-

tégré dans les fonctions de consul à Salonique qu'en 1814. Durant son long séjour en Orient, Cousinéry s'adonna à l'étude de la numismatique ancienne, et il réunit une collection de monnaies grecques qui ne tarda pas à devenir célèbre et qu'on trouve citée dans les principaux ouvrages relatifs à la numismatique. Les principaux travaux de Cousinéry, qui lui valurent d'entrer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sont les suivants : *Lettre de l'abbé San Clemente au sujet d'une médaille de Magnésie du Sipyte* (Paris, 1808, in-8); *Lettres à M. Rostan sur l'inscription de Rosette* (Paris, 1808, in-8); *Mémoire sur un petit monument de bronze trouvé à Pergame* (in-8); *Catalogue raisonné des monnaies des princes croisés* (in-8); *Essai sur les monnaies d'argent de la ligue achéenne* (Paris, 1826, in-4); *Voyage dans la Macédoine* (Paris, 1831, in-4). Une grande partie des monnaies de la collection de Cousinéry ont été acquises par le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

COUSINÉRY (Barthélémy-Edouard), ingénieur français, né à Marseille le 29 oct. 1790, mort en 1851. Entré à l'Ecole polytechnique en 1808 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1810, il a été, avec Méry et Poncelet, l'un des promoteurs de l'emploi du calcul graphique dont les applications, s'étant développées et étendues aux problèmes nouveaux de la résistance des matériaux, constituent ce que l'on appelle aujourd'hui la *statique graphique*. Ses principaux ouvrages sont : *Géométrie perspective ou principes de projection polaire appliqués à la description des corps* (1828); *le Calcul par le trait*, ses éléments et ses applications à la mesure des lignes, des surfaces et des cubes, à l'interpolation graphique et à la détermination de l'épaisseur des murs de soutènement et des murs de culées des voûtes (1839); *Géométrie de précision*, comprenant la géométrie du compas et les tables des cordes circulaires (1851). Ces ouvrages ont vieilli. Il n'en est pas de même du *Recueil de tables à l'usage des ingénieurs* publié par Cousinéry en collaboration avec Genieys et qui, s'il ne figure plus dans les bibliothèques des ingénieurs, n'en est pas moins la source où puisent la plupart des auteurs d'aide-mémoire, ou d'ouvrages analogues.

COUSINOT. Famille de magistrats français établis à Paris au xv^e siècle; les plus connus sont : *Guillaume I^{er}* mort en 1442, conseiller au parlement; *Guillaume II* (V. ci-dessous) et *Jacques I^{er}* (1585-1645), professeur au Collège de France, médecin de Louis XIII et du dauphin qui devint Louis XIV.

COUSINOT (Guillaume II), sieur de Montrenil-sous-Bois, homme d'Etat et diplomate français, né en 1400, mort en 1484. Conseiller, puis premier président au conseil delphinal, il semble être venu à la cour dans la première partie du règne de Charles VII. Maître des requêtes de l'hôtel, puis chambellan du roi, il remplit diverses missions à l'intérieur de 1438 à 1444 et fut chargé de négociations avec l'Angleterre de 1444 à 1449. Il prit ensuite part à la guerre de Normandie, assista au siège de Rouen, où il fut fait chevalier, et resta dans la ville comme bailli après son occupation. Il fut dès lors un des conseillers les plus écoutés de Charles VII. Ce fut lui qui arrêta le duc d'Alençon en 1456. Il participa à l'expédition de Sandwich, sous Pierre de Brézé en 1457, et fut envoyé comme ambassadeur au congrès de Mantoue en 1459. La réaction qui suivit l'avènement de Louis XI le fit emprisonner, mais il rentra vite en grâce auprès de ce prince qui, dès 1463, le nomma son chambellan. Guillaume Cousinot lui resta fidèle pendant la ligue du Bien public et contribua à repousser les Bourguignons de Paris (1465). Aux Etats généraux de Tours (1468), il porta la parole au nom du prince en faveur de l'inaliénabilité de la Normandie. Enfin, en 1469, il alla comme ambassadeur à Rome pour demander au pape d'envoyer des vicaires apostoliques en France afin d'instruire le procès du cardinal La Baluc. Louis XI le récompensa dignement de ses services; il le fit capitaine

de Cabrières en Languedoc, châtelain de Lates-lès-Montpellier, capitaine de Sauxe, près Perpignan, gouverneur de Montpellier et de la baronnie d'Omellas. Guillaume Cousinot continua à faire partie des conseils du royaume sous Charles VIII. Il était l'auteur d'une chronique qui est perdue, mais dont M. Vallet de Viriville voit un débris dans la chronique de la Pucelle, publiée par Godefroy dans son *Recueil des historiens de Charles VII*. Louis FARGES.

BIBL. : VALLET DE VIRIVILLE, *Hist. de Charles VII*. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*. — Jacques II COUSINOT, *Abrégé de la vie et actions plus mémorables de messire Guillaume Cousinot*, s. l. n. d., in-4.

COUSINS (Samuel), graveur anglais, né à Exeter en 1801, mort à Londres en 1887. Il était élève de sir W. Reynolds, fut reçu membre de l'Académie royale en 1835; membre de l'école de gravure en 1854; professeur en titre de gravure à l'Académie royale en 1855. Il a gravé les portraits du comte d'Aberdeen, d'après Lawrence; de la reine Victoria, de lady Dover et de son fils Henry Agar Ellis; la *Dîme* d'après Edw. Landseer; la *Fille de Saragosse*, d'après D. Wilkie (1837), etc.

COUSINS (Henry), graveur anglais contemporain, travaillant à Londres. Il a gravé à l'aqua-tinta ou en manière noire la *Sieste*, d'après Winterhalter; le portrait du *Duc de Cambridge*, d'après Lucas; le portrait de *Lady Cust*, d'après Middleton; *Vittoria d'Albano*, d'après H. Vernet, etc.

COUSO-BRODEUR (V. BRODERIE, t. VIII, p. 99).

COUSOLRE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château, sur la Thure; 3,203 hab. Forges, fonderie, platinerie; scieries de marbre. Ce village très ancien aurait été donné en 668 par sainte Aldegonde à l'abbaye de Maubeuge. La ferme de la Court passe pour être construite sur l'emplacement d'un château, et un ancien caveau qui s'y trouve est regardé comme l'oratoire de sainte Aldegonde. Eglise du xv^e siècle.

COUSSA. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes; 246 hab.

COUSSAC-BONNEVAL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Saint-Yrieix, traversée par la Boucheuse; 3,597 hab. Forges importantes; féculerie. La fabrique de porcelaine est aujourd'hui abandonnée. — Le fief de Bonneval était regardé au xv^e siècle comme l'une des quatre grandes châtellenies du Limousin avec Pompadour, Ventadour et *Château-neuf-la-Forêt* (V. ce nom). Parmi les membres de la famille de Bonneval, on connaît surtout Alexandre, dit *Bonneval-pacha* (V. ce nom), né audit château en 1672, et Germain de Bonneval qui s'illustra dans les premières guerres d'Italie. Le château de Coussac-Bonneval, situé en lieu élevé, est le plus remarquable du dép. de la Haute-Vienne. Dans son état actuel, il présente quatre façades de styles différents (xv^e-xvi^e siècle), que réunissent quatre grosses tours à mâchicoulis. La chapelle date de 1480. Dans le cimetière s'élève un fanal ou lanterne des morts (xv^e siècle) comme on en connaît plusieurs en Limousin. Sur le territoire de la com. de Coussac-Bonneval se voient encore : un tumulus dont la date est incertaine; à Bré, les ruines d'un ancien château qui fut assiégé par le vicomte de Limoges en 1242; à Chaufailles, une jolie chapelle moderne, consacrée en 1851.

COUSSAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 165 hab.

COUSSAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Monts; 617 hab.

COUSSAY-LES-BOIS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Pleumartin, sur un affluent de la Creuse; 1,120 hab. Pierres meulières. Eglise romane; deux coupoles contiguës forment la couverture de la nef. Chapelle gothique au château de la Vervolière.

COUSSEGREY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Barsur-Seine, cant. de Chaource; 425 hab.

COUSSEMAKER (Charles-Edmond-Henri de), écrivain musical français et historien de la musique, né à Bailleul (Nord) le 19 avr. 1805, mort à Bourbourg (Nord) le

12 janv. 1876. Issu d'une famille noble dont les membres avaient occupé nombre de postes importants dans la magistrature de province, il fut destiné par ses parents à la même carrière, mais ses aptitudes musicales se manifestèrent de si bonne heure qu'à l'âge de dix ans il jouait à première vue sur le piano tous les morceaux qu'on lui présentait. En 1825, il vint à Paris, où il travailla l'harmonie avec Reicha et Payer, le chant avec Pellegrini, le contrepoint avec Lefebvre. Il fut successivement avoué à Douai, juge de paix à Bergues, juge aux tribunaux de Hazebrouck, de Dunkerque, de Lille, et, dans ces divers postes, il continua ses recherches historiques sur la musique. Les premiers écrits de Fétis eurent sur lui une assez grande influence et l'encouragèrent à pousser plus avant ses travaux. Les ouvrages de M. de Coussemaker sont les suivants : *Mémoires sur Hucbald et sur ses traités de musique...* (Paris, 1841, in-4); *Notices sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du dép. du Nord* (1843, in-8); *Essai sur les instruments de musique au moyen âge* (extrait des *Annales archéologiques*); *Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1852, gr. in-4); *Chants populaires des Flamands de France, recueillis et publiés avec les mélodies originales...* (Gand, 1856, gr. in-8), collection très consciencieuse et très intéressante; quelques notices tirées à part : *L'Harmonie au moyen âge* (extrait des *Annales archéologiques*) ou étude sur le morceau *Orientalis partibus* à trois parties; *Chants liturgiques de Thomas a Kempis* (extrait du *Messenger des sciences historiques de la Belgique*); *Notice sur un manuscrit musical de la bibliothèque de Saint-Dié*; *Drames liturgiques du moyen âge* (Paris, 1860, in-4); *L'Art harmonique aux xi^e et xii^e siècles* (Lille, 1865, in-4), ouvrage d'une grande valeur; *Scriptores de musica medii ævi nova series a Gerbertina altera* (Lille, 1866-76, 4 vol. in-8), livre magistral, qui corrige, complète et continue la publication des écrivains musicaux ecclésiastiques entreprise par l'abbé Gerbert au xviii^e siècle; *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle* (poésie et musique; Paris, 1872, in-4). Au moment de sa mort, M. de Coussemaker préparait un *Art harmonique au xiv^e siècle*. Comme musicien, il a écrit deux messes à quatre voix et orchestre, des fragments d'opéras, des airs séparés, un *O Salutaris*, une messe pour quatre voix d'hommes sans accompagnement, un *Ave Maria*, un *Salve Regina*, des ouvertures, etc., et des romances qui, avec deux recueils de mélodies, sont les seules compositions de lui que l'on ait publiées. Au point de vue de l'originalité et de l'importance de son œuvre, M. de Coussemaker occupe dans l'histoire de la littérature musicale une place presque égale à celle de Fétis. S'il n'a pas toute l'érudition, toute l'ingéniosité et la facilité de travail de son ennemi, il lui est parfois supérieur par sa patience dans les recherches, et ne montre point cette extrême partialité et cet orgueil naïf qui nuisent souvent aux ouvrages de l'écrivain belge. Les erreurs assez fréquentes, dont quelques-unes graves, qui se trouvent dans les ouvrages de Coussemaker, n'en détruisent ni la considérable valeur ni la grande utilité. Il n'était pas sans doute assez bon paléographe pour accomplir avec la critique nécessaire la tâche qu'il s'était imposée, mais certains de ses travaux demeurent, malgré leurs imperfections, des monuments déjà classiques au point de vue de l'histoire musicale.

A. ERNST.

COUSSER ou KUSSER (Jean-Sigismond), compositeur dramatique hongrois, fils d'un organiste, né à Presbourg (Hongrie) en 1657, mort à Dublin en 1727. Sa vie fut très aventureuse; incapable de se fixer nulle part, il la passa en voyages, tant en Allemagne qu'en France, Italie et Angleterre. Il commença par être attaché à plusieurs chapelles seigneuriales en Hongrie, comme compositeur et instrumentiste; puis il vint à Paris travailler avec Lulli et y demeura six ans. Il gagna alors l'Allemagne, fut maître de chapelle à Stuttgart et à Wollfenbüttel. A Hambourg, il fut très appré-

cié pendant quatre ans (1693-97) comme compositeur et chef d'orchestre. Il fit par la suite deux voyages en Italie, et se rendit en Angleterre, à Londres et à Dublin, où il se fixa enfin comme maître de chapelle de la cathédrale. Il publia : *Apollon enjoué, contenant six ouvertures de théâtre accompagnées de plusieurs airs* (Nuremberg, 1700); *Heliconische Musen-Lust aus der oper Ariadnean* (Nuremberg, 1700); *Ode, Long have I fear'd that you, my sable muse* (sur la mort de la célèbre Mrs. Arabella Hunt [Londres]); *A Serenade to be represented on George I, at the Castle of Dublin the 28 of may 1724* (Dublin, 1724). Les opéras qu'il fit représenter à Hambourg sont : *Erindo* (1693); *Porus* (1694); *Scipion l'Africain* (1695), et *Jason* (1697). Ch. BORDES.

COUSSERGUES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Laissac; 483 hab.

COUSSET (Camille), homme politique français, né à Chambon (Creuse) le 16 janv. 1833. Avocat à Chambéry, il fut nommé procureur de la République à Saint-Jean-de-Maurienne le 4 sept. 1870. Révoqué en 1874, il reprit sa place au barreau de Chambéry et y fonda la *Savoie républicaine*. Il s'établit ensuite à Limoges où il plaida d'importants procès de presse qui attirèrent sur lui l'attention publique. Après s'être présenté sans succès aux élections législatives du 21 août 1881 dans l'arr. de Boussac, il fut élu député de la Creuse, avec un programme radical, le 18 oct. 1885, et réélu par l'arr. de Boussac en 1889. Membre de l'extrême gauche, il a fait partie de plusieurs commissions importantes et a rapporté la loi sur la diffamation par cartes postales. Il fut l'un des adversaires les plus décidés du boulangisme.

COUSSEY (*Cocceium*). Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Neuchâteau, sur la Meuse et le chemin de fer de Nancy à Chaumont; 847 hab. Tuilerie; commerce de bestiaux; deux foires annuelles. Eglise dont l'abside et le transept datent du XVI^e siècle, tandis que la nef et la tour, en style roman, remontent au XII^e, peut-être au XI^e siècle; fontaine avec une statuette de Jeanne d'Arc. Anciennement chef-lieu d'une baronnie, puis d'un comté, pendant longtemps apanage d'un cadet de la maison de Lorraine, Coussey faisait partie, depuis 1594, du bailliage de Nancy et à partir de 1710 de celui de Neuchâteau.

BIBL.: LÉON LOUIS, *le Département des Vosges*, t. VI. — CHAPPELLIER, *Notice sur l'église de Coussey*, dans *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*; Epinal, 1886.

COUSSIN. Le coussin est l'une des pièces les plus usuelles du mobilier et il sert aux emplois les plus divers. Les bas-reliefs et les peintures des vases antiques montrent les lits et les sièges couverts de coussins sur lesquels s'appuyent les personnages. Ils étaient alors indispensables pour atténuer la dureté d'un mobilier de métal ou entaillé dans le bois. Les coussins affectaient souvent la forme d'oreillers et ils étaient placés sur les lits de pierre semblables à ceux que l'on retrouve dans les salles à manger de Pompéi. Les sénateurs et les consuls romains sont représentés assis sur des chaises curules garnies de coussins oblongs recouverts de riches étoffes. L'ameublement du moyen âge nécessitait l'emploi d'un nombre considérable de coussins que l'on plaçait sur les coffres et sur les bancs pour les rendre plus confortables. Le coussin se confondait alors avec le carreau (coussin carré), qui servait de siège aux dames accompagnant les princesses, ou que l'on disposait dans les églises devant les fauteuils des souverains. Les coussins étaient rembourrés de crin, de laine ou de plume. Ils sont encore le meuble le plus répandu dans les contrées orientales, qui ne connaissent pas nos sièges et nos lits de bois et les remplacent par des coussins superposés. L'adoption des fauteuils et des canapés rembourrés, qui date du XVII^e siècle, restreignit l'emploi des coussins. Ils tendirent alors à n'être plus que des raffinements du bien-être. Il y avait cependant au XVIII^e siècle, des canapés et des bergères qui étaient garnis de coussins mobiles remplis de duvet et épousant les contours du siège qu'ils remplissaient.

Les appartements modernes sont décorés de nombreux coussins, les uns placés sur les sofas et les canapés, les autres servant de tabourets de pied. Leurs formes sont aussi variées que leurs recouvrements et l'on emploie indifféremment pour leur confection des étoffes semblables à celles de l'ameublement de la pièce où ils figurent, des tapisseries ou des broderies et même des étoffes anciennes qui leur donnent un cachet particulier d'élégance.

BIBL.: VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*. — H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement*.

COUSSINET. I. ARCHITECTURE. — Petits coussins décorés de moulures, de feuilles et de bandelettes, ayant la forme d'un balustre et qui terminaient le dessus des lits et des urnes funéraires que les anciens plaçaient dans les temples. On appelle aussi coussinet, oreiller ou balustre ionique, les parties de côté reliant, dans le chapiteau corinthe, les volutes qui décorent les faces principales; aussi les chapiteaux qui offrent des volutes sur leurs quatre faces sont-ils privés de coussinets (V. CHAPITEAU).

II. GRAVURE. — Petit coussin de cuir rembourré ayant généralement la forme d'un disque ou d'une couronne; les graveurs, surtout les ouvriers graveurs, placent en travaillant un coussinet devant eux pour appuyer leur poitrine; ils se servent également d'un coussinet ou d'une pile de coussinets pour donner à l'objet qu'ils doivent graver un point d'appui aussi élevé qu'il leur convient.

III. MÉCANIQUE. — On nomme coussinet, dans les machines et transmissions de toute espèce, une pièce métallique qui embrasse sur une partie de sa circonférence un arbre tournant ou un tourillon et lui sert à la fois de support et de guide. Ordinairement, deux coussinets, réunis entre eux suivant un plan diamétral, forment une enveloppe complète au tourillon. Les deux coussinets sont encastés dans un *palier* (V. ce mot) fermé par un chapeau avec boulons de serrage. Chacun d'eux présente deux rebords parallèles appelés joues qui eux-mêmes embrassent le palier et empêchent le glissement longitudinal.

Les coussinets étant destinés à supporter des efforts de frottement, sont faits ordinairement en bronze. Dans un grand nombre de cas on a reconnu avantageux d'en garnir la surface interne d'un métal plus tendre (métal blanc, ou antifriction; alliage en proportions variables d'antimoine, d'étain, de plomb, et parfois de cuivre). La surface frottante est lubrifiée au moyen d'huile, parfois de graisse solide, ordinairement fournie par un réservoir supérieur et distribué par des pattes d'araignée, sortes de canaux en croix ménagés à la partie interne du coussinet. Les coussinets doivent être ajustés sur leurs portées avec un jeu très faible: l'absence complète de jeu déterminerait un frottement nuisible (qui d'ailleurs disparaîtrait à la longue par l'usure). Un jeu trop grand permettrait le déplacement relatif de l'arbre ou de l'axe par rapport au coussinet, et par suite il se produirait des chocs. Quelques soins qu'on apporte au graissage, les coussinets subissent toujours une usure plus ou moins rapide sur la partie de leur circonférence où s'exerce pendant la marche le maximum d'effort, par suite ils s'ovalisent. En prévision de cette circonstance les coussinets neufs sont souvent ajustés avec des cales interposées, qu'on enlève au fur et à mesure de l'ovalisation: on arrive au même résultat en faisant usage de coussinets ajustés à bloc, dont on lime, quand cela est devenu nécessaire, la surface de contact.

Dans les voitures et wagons de chemin de fer, le coussinet est la pièce par l'intermédiaire de laquelle la caisse et le châssis reposent sur les fusées des essieux. Comme l'effort s'exerce toujours dans une direction à peu près verticale et de haut en bas, il suffit ici d'un coussinet *supérieur*; la partie inférieure de la fusée peut rester libre. Le coussinet n'embrasse pas même la demi-circonférence supérieure dans son entier: il laisse de part et d'autre un certain évasement nommé *dépouille*, et la surface d'appui n'est guère que le tiers du pourtour de la fusée. Le graissage se fait parfois au moyen d'un trou supérieur qui

donne passage à de l'huile ou à de la graisse, plus souvent au moyen d'huile placée dans un godet inférieur et que de forts tampons en coton pressés par des ressorts amènent par aspiration à la partie inférieure de la fusée (V. WAGON).

E. DESDOUITS.

IV. CHEMIN DE FER (V. CHEMIN DE FER).

V. ARTILLERIE. — *Coussinet de culasse, de volée*. Supports fixés à l'affût de certaines bouches à feu de siège et destinés à supporter respectivement la culasse et la volée de la pièce placée à la position de route.

Coussinet de pointage. Partie antérieure d'un affût de mortier lisse, sur laquelle se place le coin de mire pour le pointage en hauteur. Dans certains affûts de côte, le coussinet de pointage est un bloc de bois placé à l'arrière et dans lequel est engagé l'écrin de la vis de pointage.

COUSSO (V. KOUSSO).

COUST. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Charenton; 725 hab.

COUSTAIN (Pierre), peintre et sculpteur brugeois du xv^e siècle. Il travailla beaucoup à la cour de Philippe le Bon. En 1450, la confrérie de Saint-Luc de Bruges l'admit avec la qualification de « peintre des princes ». Coustain exécuta des armoiries pour le chapitre de la Toison d'or; il peignit des bannières, des chars, des cottes d'armes et travailla aux préparatifs des obsèques du comte de Nevers. Mais ses œuvres principales sont deux statues peintes de *Saint Philippe* et de *Sainte Elisabeth* que le duc de Bourgogne fit placer dans son château de Bruxelles.

BIBL.: DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. I.

COUSTANT (Dom Pierre), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Compiègne le 30 avr. 1654, mort à Paris le 18 oct. 1721. Appelé à Paris après avoir été ordonné prêtre à l'abbaye de Saint-Remy de Reims où il avait fait son noviciat, il fut chargé d'abord de faire les tables du 3^e vol. de l'édition de saint Augustin et rectifia la liste des ouvrages attribués à ce père de l'Église dans deux traités: *Appendix tomi quinti operum S. Augustini complectens sermones suppositos* et *Appendix tomi sexti operum S. Augustini continens substituta opuscula*. Il donna ensuite une nouvelle édition de saint Hilaire: *S. Hilarii Pictavorum episcopi Opera* (Paris, 1693, in-fol.). Cette édition est précédée de deux vies du saint, l'une par D. Coustant lui-même, l'autre attribuée à Fortunat, évêque de Poitiers. Il venait de terminer ce travail quand il fut nommé prieur de Nogent-sous-Coucy, mais il revint trois ans après à Saint-Germain des Prés où il reprit ses travaux et sa vie austère. Nous citerons parmi les autres ouvrages de D. Coustant: *Vindiciae manuscriptorum codicum a R. P. Bartholomeo Germon impugnatorum, cum appendice*, etc. (Paris, 1706, in-8); *Vindiciae manuscriptorum codicum confirmatae* (ibid., 1715, in-8). (Ces deux ouvrages furent écrits pour défendre la *Diplomatique* de Mabillon contre les attaques du jésuite Germon.) *Epistolae romanorum pontificum... a Sancto Clemente ad Innocentium III* (Paris, 1721). D. Coustant avait préparé et à peu près achevé les tomes II et III de cette importante collection lorsqu'il mourut à Paris, épuisé de travail. — Plusieurs de ses neveux et petits-neveux appartenant successivement à la chambre, puis à la cour des comptes. L'un d'entre eux, le comte Henry Coustant d'Yanville, a donné, en 1867-75, à Lyon, une seconde et magnifique édition de l'ouvrage de M^{lle} Denys: *Chambre des comptes de Paris; essais historiques et chronologiques; privilèges et attributions nobiliaires et armorial* (2 vol. in-4).

DE CAIX DE ST-AYMOUR.

BIBL.: D. MARTÈNE, *Vie de D. Coustant*; *Bibl. hist. des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*. — DUPUY, *Biblioth. des auteurs ecclésiastiques du xvii^e siècle*, 1698, et ann. suiv. — D. TASSIN, *Hist. tit. de la Congrégat. de Saint-Maur*; Paris, 1770. — D. MOPINOT, dans *Journal des savants*, janv. 1722. — H. COUSTANT D'YANVILLE, *Notice*, dans *Mém. soc. acad. de l'Oise*, 1863, in-8.

COUSTARD DE MASSY (Anne-Pierre), homme politique et littérateur français, né à Saint-Domingue le 28 oct. 1734, mort à Paris le 7 nov. 1793. Tour à tour gendarme

de la garde du roi, mousquetaire de la garde, lieutenant des maréchaux de France à Nantes, il était commandant de la garde nationale de cette ville quand les électeurs de la Loire-Inférieure l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative. Il y siégea à gauche. Réélu à la Convention, il y opina, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, pour la réclusion et le bannissement à la paix, pour le sursis. En mission à Nantes, il refusa de rentrer dans la Convention après le 2 juin et fut décrété d'accusation le 18 juil. 1793, comme complice des girondins fédéralistes. Découvert et arrêté par Carrier, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris et guillotiné le 7 nov. 1793, avec le duc d'Orléans. D'après Quérard, il publia l'*Eventail*, poème traduit de l'anglais, de Gray (Paphos, 1768, in-12), et la *Foire Saint-Ovide*, drame satirique en un acte et en prose (Madrid, 1758, in-8). F.-A. A.

COUSTAUSSA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 137 hab.

COUSTELIER (Antoine-Urbain), libraire et imprimeur français, mort en 1724. Il a surtout attaché son nom à une collection d'anciens poètes français, encore estimée, malgré les progrès de la philologie et de la critique, et qui comprend la *Farce de Pathelin*, les œuvres de François Villon, avec les notes d'Eusèbe de Laurière, celles de Jean et de Michel Marot, de Guillaume Crétin, de G. Coquilart, avec notes de La Monnoye, la *Légende de Pierre Faifeu* de Bourdigné, les œuvres de Martial de Paris, dit *d'Auvergne*, et celles de Racan (1723-1724, 10 vol. in-8).

M. Tx.

COUSTELIER (Antoine-Urbain), littérateur et imprimeur français, fils du précédent, né à Paris, mort le 24 avr. 1763. Il a publié un certain nombre de brochures sur les modes ou les ridicules du jour, telles que la *Lettre d'une demoiselle entretenue à son amant* (1749, in-8); la *Rapsodie galante* (1750, in-12); les *Lettres de Montmartre* (1750, in-12), signées du pseudonyme de *Jeannot Georgin*, écrites en langage populaire des environs de Paris et pour lesquelles Nicolas Jouin, l'auteur des *Sarcelades*, fut, dit-on, son collaborateur; le *Petit Almanach parisien* (1757, in-18), etc. Comme imprimeur, Coustelier fils a publié les dix-sept premiers volumes de la série d'auteurs latins plus connue sous le nom des frères Barbou.

M. Tx.

COUSTON (Paul-Hector-Albert), général français, né le 27 sept. 1834. Entré au service le 4 févr. 1852, il a été nommé sous-lieutenant le 17 févr. 1855, capitaine le 20 janv. 1864 et chef de bataillon le 17 oct. 1870. Il venait d'être promu au grade de colonel (10 juil. 1881), lorsqu'il a été appelé au commandement du régiment des sapeurs-pompiers de Paris. Il est général de brigade du 24 déc. 1888 et remplit les fonctions d'adjoint au gouverneur de la place de Toulon (1891).

COUSTOU (François), sculpteur sur bois, vivant à Lyon dans le milieu du xvii^e siècle, mort à Lyon vers 1690. Il épousa Claudine Coysevox, sœur du sculpteur Antoine Coysevox, dont il eut quatre enfants: Nicolas et Guillaume Coustou, les célèbres sculpteurs; Elisabeth Coustou, qui épousa le sculpteur Guillaume Hulot, et Eléonore Coustou, qui épousa le sculpteur François-Alexis Francin.

COUSTOU (Nicolas), sculpteur français, fils aîné du précédent, né à Lyon le 9 janv. 1658, mort à Paris le 1^{er} mai 1733. A l'âge de dix-huit ans, il vint à Paris étudier la sculpture, auprès de son oncle Antoine Coysevox. En 1682, il remporta le premier grand prix, sur un bas-relief représentant *Cain bâtissant la ville d'Hénoch*, et reçut une médaille d'or de 200 livres. Puis au mois d'avr. 1683, il partit pour Rome, où il séjourna pendant trois années; il y fit une copie en marbre de la statue de l'*Empereur Comode en Hercule*, qu'on plaça dans le parc de Versailles. À son retour en France, il resta quelques mois à Lyon; il les employa à sculpter des figures décoratives pour des particuliers. Au mois de févr. 1688, il fut reçu, comme agrégé, à l'Académie royale de peinture et de sculpture; en 1692, il commença à travailler pour l'église des Invalides, sculp-

tant des groupes de *Prophètes*, dans la chapelle Saint-Jérôme, une figure d'*Ange tutélaire* sous une tribune de la nef, ainsi que plusieurs figures destinées à décorer l'extérieur du monument. Le 29 août 1693, Nicolas Coustou fut reçu académicien ; son morceau de réception était un bas-relief allégorique, au sujet du *Rétablissement de la santé du roi* (actuellement au Louvre). En 1695, il sculpta, pour le tombeau du maréchal de Créqui, placé dans l'église des Jacobins, à Paris, une figure en marbre de la *Valeur* et un bas-relief en bronze représentant une bataille ; en 1696, les religieuses de Moulins lui commandèrent deux statues en pierre, *Saint Joseph et Saint Augustin*. En 1700, il travaillait, au château de Marly, à des motifs de décoration intérieure ; en 1701, il terminait une statue que Girardon avait laissée inachevée, la statue de *Saint Louis* pour les Invalides. De 1704 à 1710, Nicolas Coustou fit, pour le parc de Marly, le groupe en marbre de *la Seine et la Marne*, une statue de *César*, un *Chasseur au repos*, deux figures de *Nymphes*, deux groupes placés de chaque côté du grand escalier, représentant *la Chasse au cerf* et *la Chasse au sanglier*, deux groupes de *Tritons* pour la cascade et la pièce d'eau des Vents, des *Sphinx* et des *Enfants* exécutés en plomb doré, les groupes de *Diane et Endymion*, de *Mercure et Argus*, des groupes de *Bergers et Bergères*, fondus en plomb ; la statue en marbre d'*Apollon poursuivant Daphné*. En récompense de si grands et si beaux travaux, le roi lui accorda une pension de 2,000 livres. Le duc d'Antin ayant chargé Nicolas Coustou et son frère Guillaume de l'exécution du *Vœu de Louis XIII*, pour Notre-Dame de Paris, Nicolas entreprit le groupe principal de *la Vierge soutenant le corps du Christ* ; cet important ouvrage ne fut terminé qu'en 1725. En 1713, il sculpta, pour Mgr de Noailles, une statue en marbre de *Saint Denis* ; en 1714, il fit la statue en marbre du *Maréchal de Villars* vêtu à la romaine ; en 1715, il exécuta une figure de *Minerve soutenant le médaillon du prince de Conty* ; ce groupe en marbre ornait le tombeau du prince, placé dans le chœur de Saint-André des Ares, à Paris. En 1720, le duc d'Antin fit accorder à cet artiste la pension de 4,000 livres que Louis XIV avait donnée à Coysevox. Vers la même époque, Nicolas Coustou orna, de deux groupes en bronze, la place Bellecour à Lyon, l'un représentant *la Saône assise sur un lion*, l'autre un *Trophée avec Minerve*, ce dernier placé contre le piédestal de la statue équestre de Louis XIV. En 1731, il termina la statue en pied (en marbre) de Louis XV, placée d'abord à Petit-Bourg, puis dans le parc de Versailles (aujourd'hui au Louvre). On doit encore à ce grand sculpteur : une statue en marbre du *Cardinal de Janson* pour la cathédrale de Beauvais ; un *Crucifix* en marbre ; les bustes en marbre de *Colbert*, de *Bignon*, de *d'Argenson*, garde des sceaux, une *Flore* et un *Bacchus* pour un parc à Saint-Maur. Quand il mourut, il laissait à l'état d'ébauche un grand bas-relief du *Passage du Rhin*. Nicolas Coustou a été successivement adjoint à professeur à l'Académie en 1695 ; professeur en 1702, adjoint à recteur, en 1715 ; recteur en 1720, chancelier en 1733. Il n'a exposé qu'au Salon de 1704 un *Christ* en bronze. On a transporté de Marly aux Tuileries *la Seine et la Marne*, *Apollon poursuivant Daphné* et *le Chasseur au repos* ; au Louvre se trouve la statue de *César*.

Maurice DU SEIGNEUR.

BIBL. : COUSIN DE CONTAMINE, *Eloge historique de M. Coustou, sculpteur ordinaire du roi* ; Paris, 1737, in-12. — MARIETTE, *Abeceario*. — *Archives de l'art français (Documents)*, t. III, pp. 137 à 143. — A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* ; Paris, 1867, in-8.

COUSTOU (Guillaume), sculpteur français, frère cadet du précédent, né à Lyon le 25 avr. 1677, mort à Paris le 22 févr. 1746. Élève de Coysevox, il obtint le second prix au concours pour Rome, en 1696, et le premier prix en 1697, sur un bas-relief représentant un *Episode de l'histoire de Joseph en Egypte*. Il éprouva, en arrivant à Rome, quelques tracasseries qui l'empêchèrent

de jouir de la pension royale ; il allait, découragé, s'embarquer pour Constantinople, lorsque son ami le sculpteur Frémin vint à son secours et le détourna de son projet. Il entra alors chez le sculpteur Le Gros, auquel Frémin l'avait présenté, et travailla sous sa conduite à l'exécution du bas-relief de *Saint Louis de Gonzague*, placé dans l'église Saint-Ignace. En 1704, le 25 nov., il fut reçu académicien ; son morceau de réception représentait : *Hercule sur son bûcher* (marbre, actuellement au musée du Louvre) ; il fut nommé adjoint à professeur le 3 juil. 1706, professeur le 28 déc. 1715, adjoint à recteur le 26 oct. 1726, recteur le 10 janv. 1733, directeur du 3 févr. 1735 au 5 juil. 1738. En 1712, il sculpta, pour Marly, les statues d'*Hippomène* et de *Daphné* (aujourd'hui aux Tuileries) ; en 1730, il orna de trophées et d'enfants en bronze le piédestal de la statue de Louis XIV, place Vendôme ; en 1731, il fit les sculptures d'ornement de la pyramide du pont de Blois et la statue en marbre de *Marie Leczinscka* (aujourd'hui au Louvre). En 1738, Guillaume Coustou décora le tapis vert de Marly d'un groupe en marbre représentant *la Jonction des deux mers*, groupe de 18 pieds de large sur 16 pieds de haut. Il exécuta pour la chapelle de Versailles : une statue de *Saint Augustin* ; un groupe d'*anges* ; un autre groupe, *la Foi et la Religion* ; les bas-reliefs de *la Visitation*, de *Jésus chez les docteurs*, du *Christ mort sur les genoux de la Vierge* ; il termina aussi pour ce palais le bas-relief ovale, commencé par son frère Nicolas Coustou, représentant *Louis XIV à cheval* ; et sculpta, pour le parc, une statue de *Bacchus*. On voyait de cet artiste, dans l'église du noviciat des Jésuites à Paris, rue du Pot-de-Fer, les figures en marbre de *Saint Ignace* et de *Saint Xavier* ; sur l'entablement de l'ancien Palais-Bourbon, un groupe important représentant *le Char du soleil*. Au grand porche de l'hôtel royal des Invalides, il fit toutes les sculptures, les figures en pierre de *Mars* et de *Minerve* placées de chaque côté de l'entrée ; le masque d'*Hercule* ornant la clef de voûte, et enfin l'important bas-relief représentant *Louis XIV à cheval*, accompagné des figures de *la Justice* et de *la Prudence*. Le *Louis XIV à cheval* fut détruit pendant la Révolution, en 1793, mais il a été refait à peu près identiquement au modèle de Coustou, par Pierre Cartellier en 1815. Dans l'œuvre du *Vœu de Louis XIII*, pour Notre-Dame de Paris, la statue du roi Louis XIII est de Guillaume Coustou. Il faut rappeler aussi le bas-relief qu'il exécuta pour la grand'chambre du Parlement et les figures décoratives dont il orna l'ancien château d'eau de la place du Palais-Royal.

Les œuvres les plus importantes de Guillaume Coustou, celles qui ont consacré son nom et qui éterniseront sa gloire, sont les deux fameux groupes en marbre des *Chevaux de Marly* exécutés pour remplacer, de chaque côté de l'abreuvoir de Marly, le *Mercure* et la *Renommée* de Coysevox. Le 25 fructidor an III (11 sept. 1795), ces deux groupes furent transportés de Marly à Paris en cinq heures, et placés, à l'entrée des Champs-Élysées sur les piédestaux élevés par l'architecte Delannoy. Le portrait de Guillaume Coustou a été peint par Jean-François Delyen vers 1724, et gravé par Larmessin en 1730. Maurice DU SEIGNEUR.

BIBL. : DEZALLIER-D'ARGENVILLE, *Vies des fameux sculpteurs* ; Paris, 1787, in-8. — P.-J. MARIETTE, *Abeceario*, t. II, p. 21. — BARBEY DE JOUY, *Description des sculptures modernes du Musée du Louvre*.

COUSTOU (Guillaume), le fils, sculpteur français, fils du précédent, né à Paris le 20 mars 1716, mort à Paris le 13 juil. 1777. Il remporta le premier prix de Rome en 1735, sur un bas-relief représentant *Rebecca et Eliézer*. Il fut reçu académicien le 28 juil. 1742 ; son morceau de réception, représentant *Vulcain*, est aujourd'hui au Louvre. En 1743, il eut le titre d'adjoint à professeur ; en 1746, celui de professeur ; adjoint à recteur en 1765, il devint recteur en 1770 et trésorier de l'Académie en 1774 ; il était, de plus, conservateur des sculptures du Louvre depuis 1764. En 1743, Coustou sculpta, pour le

maitre-autel de l'église des Jésuites de Bordeaux, un groupe en marbre, représentant l'*Apothéose de saint François Xavier*. Au Salon de 1745, il exposa un groupe en terre cuite : le *Dieu Pan enseignant à Apollon à jouer de la flûte* ; à celui de 1750, un bas-relief destiné au château de Bellevue, *Galathée sur les eaux* ; dans le livret du Salon de 1769, une note indique qu'on pouvait voir, dans l'après-midi, à l'atelier de M. Coustou, le modèle du *tombeau de feu Mgr le Dauphin et de feu M^{me} la Dauphine*, exécuté pour le chœur de la cathédrale de Sens. Nous citerons encore, de cet artiste, une statue d'*Apollon* pour le château de Bellevue ; les statues de *Mars* et *Vénus* exécutées pour le roi de Prusse ; la statue de *Louis XV*, pour le château de Ménars ; le bas-relief de la *Visitation* à l'autel de la Vierge dans la chapelle de Versailles ; la statue de *Saint Roch* dans l'église de ce nom à Paris ; le premier fronton de l'église Sainte-Genève (depuis le Panthéon) représentant une croix rayonnante adornée par des chérubins ; deux des frontons des grands hôtels de la place Louis XV (place de la Concorde). Le portrait de cet artiste, peint en 1758 par F.-H. Drouais le fils, est conservé à l'École des beaux-arts de Paris. Maurice Du SEIGNEUR.

BIBL. : DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Vie des fameux sculpteurs* ; Paris, 1787, in-8. — BARBEY DE JOUY, *Description des sculptures modernes du musée du Louvre*. — HERLISON, *Actes d'état civil d'artistes français* ; Orléans, 1873.

COUSTOUGES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Durban ; 264 hab.

COUSTOUGES ou **COSTOJA**. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo ; 480 hab. Coustouges paraît remonter à l'antiquité et avoir été un poste militaire, destiné à surveiller la crête des Pyrénées. La paroisse fut donnée à l'abbaye d'Arles par les comtes de Besalú en 988. L'église, consacrée en 1142, est très intéressante : à une seule nef, avec clocher en saillie sur la face S., deux chapelles latérales dans l'avant-chœur, une abside, des arcs doubleaux, une très belle porte à l'O., et un porche beaucoup plus récent qui paraît avoir pour but de protéger cette porte. Les voûtes sont en arc brisé. L'église possède des grilles en fer forgé d'un aspect très riche. Aug. BRUTAILS.

BIBL. : De NOELL, *Notice architectonique sur l'église de Coustouges*, dans le *XXX^e Bulletin de la Société agricole des Pyrénées-Orientales* (bons dessins).

COUSU (Blas.). Il est de règle absolue en blason qu'on ne peut mettre couleur sur couleur ou métal sur métal ; cependant il y a une exception à cette règle, c'est lorsqu'un chef est cousu sur le champ ; c'est le mot qui sert à désigner et en même temps à pallier cette infraction ; un souverain donnant à un particulier un chef d'azur, alors que ce particulier a des armes de gueules, par exemple, il applique ce chef comme s'il cousait une pièce à son blason. Toute pièce honorable peut être cousue. H. G. DE G.

COUSU (Antoine de), théoricien musical, né à Amiens dans les premières années du XVII^e siècle, mort à Saint-Quentin le 11 août 1658. Il était chanoine de la collégiale de cette ville. On a de lui un livre intitulé *la Musique universelle, contenant toute la pratique et toute la théorie*. C'est un des ouvrages les plus complets et les plus sérieux qui aient été écrits au XVII^e siècle sur la musique. Il s'en trouve un exemplaire à Paris à la bibliothèque Mazarine sous le n^o 4727 D. L'ouvrage a été longtemps considéré comme introuvable. Il existe une brochure de M. Thoinan sur ce livre et sur son auteur : *Antoine de Cousu et les singularités destinées de son livre rarissime : la Musique universelle* (Paris, 1866, in-12). C. B.

COUTAN (Amable-Paul), peintre français, né à Paris en 1792, mort à Paris le 29 mars 1837. Elève de Gros, cet artiste obtint le grand prix de Rome en 1820, sur *Achille, vainqueur aux jeux olympiques, demande à Nestor le prix de sagesse*. Parmi ses ouvrages remarquables par un style élevé et une grande largeur d'exécution, on peut citer : *le Christ portant sa croix* (S. 1827 ; église Notre-Dame des Champs) ; portrait en pied du *Général Cadoudal*

(pour la maison du roi) ; *le Génie des Arts* (pour une salle du conseil d'Etat) ; portraits de *François Pixerre* et du *Lieutenant général Coutard* (gal. de Versailles) ; *la Sainte Vierge* (église Saint-Thomas-d'Aquin) ; *la Visitation* et *les Obsèques de saint Hippolyte* (église Notre-Dame de Lorette). Son dernier ouvrage, *le Serment de Louis-Philippe*, a été terminé par Court. Ad. T.

BIBL. : *Catal. des tableaux, etc., vendus après le décès de M. Coultan, le 2 mai 1837, à Paris, in-8.* — MIEL, *Notice sur P.-A. Coultan*, pub. dans les *Annales de la Société libre des beaux-arts*, 1838-39, t. VIII.

COUTAN (Jules-Félix), sculpteur français, né à Paris le 22 sept. 1848. Elève de Cavelier, il obtint le grand prix de Rome en 1872, sur une figure représentant *Ajax bravant le ciel et foudroyé*. Il envoya de Rome une statue d'*Eros, OEdipe et le Sphinx*, bas-relief ; l'*Agriculture*, bas-relief, et une copie en marbre du *Rémouleur*, œuvres qui furent exposées à l'École des beaux-arts en 1875. Sa statue d'*Eros* reparut au Salon de 1876 et lui valut une médaille de première classe ; il en exécuta un marbre exposé en 1881, et placé depuis au musée du Luxembourg. Ses autres œuvres exposées sont : en 1879, *Saint Christophe*, groupe marbre ; 1882, *la Porteuse de pain*, st. pl. ; 1883, *Figure symbolique des Arts et des Lettres* ; 1885, *Respublica Gallorum*, terme pl. ; 1890, une statue marbre destinée au tombeau de M^{me} Louis Herbet. Coutan exécuta toute la statuaire de la grandiose *Fontaine du Progrès*, placée au centre du jardin de l'Exposition universelle de 1889. On voit encore à Paris, de cet artiste, *la Porteuse de pain*, statue de bronze, dans le square de la tour Saint-Jacques ; *Sergent d'armes au XIV^e siècle*, statue de bronze à l'un des guichets de l'Hotel de Ville ; *la Paix armée*, statue de bronze, dans le square de la place d'Anvers. Jules Coutan a obtenu une médaille d'or à la suite de l'Exposition universelle de 1889. M. D. S.

COUTAN (George), dessinateur, né à Chamouille (Aisne) le 9 mars 1853, mort à Paris le 3 août 1890. Fils d'un employé de la Banque, et employé lui-même dans cette administration, il la quitta après son mariage avec la statuaire Laure Martin pour ne plus s'occuper que de travaux artistiques et littéraires. Il collabora à nombre de journaux et de publications illustrées : *la Caricature*, *la Vie parisienne*, *le Carillon*, *le Triboulet*, *la Lanterne de Boquillon*, etc., illustra les *Mystères du Peuple*, d'Eugène Sue, quelques romans de Léon Cladel et d'Hector France, fonda avec Clovis Hugues le *Tambourin*, pamphlet hebdomadaire, et, en 1890, avec L. Moutin, la *Revue des Sciences psychologiques*, dont il fut le rédacteur en chef et à laquelle il collabora par la plume et le crayon.

COUTAN (Laure MARTIN, dame), statuaire, née à Dunsur-Auron (Cher) le 1^{er} nov. 1855 ; fille d'un menuisier. Envoyée à Paris en 1878 pour représenter à l'Exposition universelle une maison de poteries artistiques de Bourges, Laure Martin s'établit à Paris. Elle fit construire un four et installa, dans un quartier populaire de Paris, une fabrique de terres cuites. A la fois artiste et artisane, elle exécuta pour le commerce quantité de statuette qui plurent du premier coup et se répandirent rapidement sur le marché. *Gai Réveil*, *le Petit Chanteur*, *le Ramoneur*, *le Petit Marchand de journaux*, *la Fillette au Vase*, *le Joueur de toupie*, *le Chapeau de la grand'mère*, etc., sont devenus populaires. Sur ces entrefaites, elle épousa le dessinateur George Coutan, et, dès lors, n'ayant plus à s'occuper de la partie administrative de sa fabrique, elle put donner à son talent une plus large envergure. Un groupe colossal de la *République du travail* est le point de départ de sa réputation de statuaire, et depuis son œuvre est considérable. Le buste d'*André Gill* et celui du chansonnier *Jules Jouy* la mirent au premier rang des portraitistes. Parmi ses autres bustes et médaillons, il faut citer encore ceux de *Henri Brisson*, d'*Hector France*, de l'orientaliste *Le drain*, etc. Voici la liste des principales œuvres que M^{me} Coutan envoya au Salon : *Leverrier* (marbre, 1884) ; *George Coutan* (1885) ; *la Surprise* (bronze, 1886) ;

L'Inspiration (1887); *Général Boulanger* (1888); *Madame Séverine*, *Juliette Dodu* (1889); *comtesses de Vogüé* et de *Choiseul-Gouffier* (1890). Hector FRANCE.

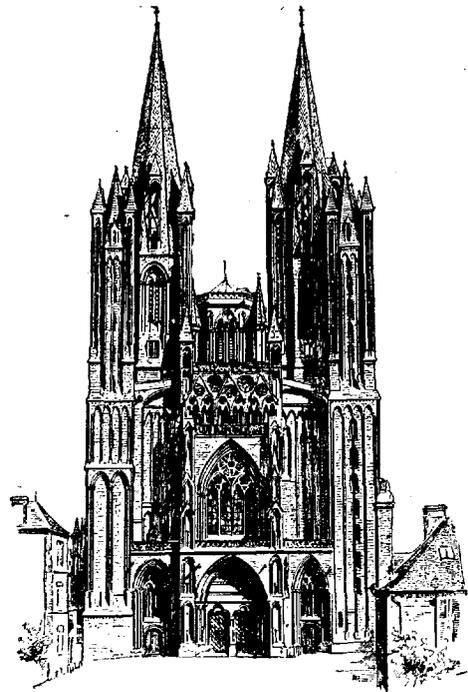
COUTANCES. Ch.-l. d'arr. du dep. de la Manche, en amphithéâtre sur une colline granitique qui s'élève entre la Soule canalisée et le ruisseau de Bulsard; 8,107 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Lison à Folligny, embranchement sur Cherbourg. — Evêché suffragant de Rouen, grand séminaire, cour d'assises, lycée, bibliothèque publique. Syndicat maritime. — Fabriques de parchemin, de toiles ouvrées, de cotonnades, de lacets et de dentelles noires. Commerce de filasse, de marbre, de bestiaux, de chevaux et de graines.

HISTOIRE. — La ville de Coutances existait avant la conquête romaine sous le nom de *Cosedua* et était l'une des villes principales des *Unelli*. Comprise après la conquête dans la troisième Lyonnaise, elle changea au III^e siècle son nom ancien contre celui de *Constantia*, après avoir été fortifiée par Constance Chlore. Capitale du *pagus Constantinus* ou Cotentin, elle suivit au moyen âge les destinées de la Neustrie. Détruite de fond en comble par les Normands en 886, un moment possédée par les Bretons, elle devint prospère sous la domination des ducs de Normandie. Après la mort de Guillaume le Conquérant elle eut à souffrir des luttes qui éclatèrent entre les prétendants à sa succession : prise d'assaut par Foulques d'Anjou en 1117, elle fut reprise par le roi d'Angleterre Henri I^{er} et reconquise ensuite par le comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet. Pendant la guerre de Cent ans, après avoir été vainement assiégée en 1356 par Godefroy d'Harcourt, maréchal d'Angleterre, elle tomba cependant aux mains des Anglais; fut reprise par Charles V en 1378, mais passa de nouveau sous la domination anglaise en 1417; elle y resta jusqu'en 1449. Les guerres religieuses furent encore plus funestes à la ville que les guerres anglaises. Les protestants s'en emparèrent en 1562 et y commirent toutes sortes d'excès jusqu'en 1566. Toutefois, grâce à son gouverneur Matignon, qui refusa d'obéir, Coutances échappa aux horreurs de la Saint-Barthélemy. Aux XVII^e siècle, l'établissement de la gabelle souleva à Coutances l'émeute des *Nu-pieds* qui fut durement réprimée par le chancelier Séguier.

EVÊCHÉ. — L'évêché de Coutances fut fondé au V^e siècle. Voici la liste chronologique des évêques qui l'ont gouverné : saint Ereptiole, v. 470; saint Léonicien, 511; saint Possesseur; saint Lô, v. 530-v. 575; saint Romachaire, v. 586; Vulfobert; Lupicin; Chairibon, 648; Waldemar (Baldomer), 653; Hughier ou Hilderic, v. 658; Frodomond, 677; Willebert, 693; Agathius; Livin; Wilfrid; Josué; Léon; Anglon; Hubert, v. 798; Willard, v. 829-v. 837; Herloin, v. 843-v. 862; Sigeland, v. 866-v. 877; Liste, v. 890; Ragenard; Herlebaud, 905; Agebert; Thierry, 911; Herbert I^{er}; Algeronde; Gilbert; Hugues I^{er}, v. 980-1020; Herbert II, 1021-1022; Robert I^{er}, v. 1025-v. 1045; Geoffroi I^{er} de Montbray, 10 avr. 1049-2 févr. 1094; Raoul, 3 avr. 1094-1110; Roger, v. 1112-oct. 1123; Richard I^{er} de Bruix, 1124-1131; Algar, 1132-1151; Richard II de Bohon, 1151-18 nov. 1178 ou 1179; Guillaume I^{er} de Tournebu, 1179-1199 ou 1202; Vivien, 1202-15 févr. 1208; Hugues II de Morville, 1208-27 oct. 1238; Gillien de Caen, 1245-1250; Jean I^{er} d'Essey, 26 févr. 1251-31 oct. 1274; Eustache I^{er} de Rouen, nov. 1282-8 août 1291; Robert II d'Harcourt, nov. 1291-7 mars 1315; Guillaume II de Thiéville, 1315-1345 ou 1347; Louis d'Erquery, 1345 ou 1347-1371; Sylvestre de la Cervelle, 1371-sept. 1386; Nicolas I^{er} de Toulon, 1386-sept. 1387; Guillaume III de Crèvecœur, sept. 1387-1408; Gilles I^{er} des Champs, 27 sept. 1408-5 ou 15 mars 1414; Jean II de Marle, 2 avr. 1414-29 mai 1418; Pandolphe Malatesta, 7 oct. 1418-10 mai 1424; Philibert de Montjeu, 10 mai 1424-20 juin 1439; Gilles II de Duremort, 9 oct. 1439-29 juil. 1444; Jean III de Cas-

tiglione, 2 sept. 1444-1453; Richard III Olivier, cardinal de Longueil, 28 sept. 1452-18 août 1470; Benoit de Montferand, 1470-1476; Julien, cardinal de la Rovère, 15 juil. 1476-1^{er} avr. 1478; Geoffroi II Herbert, juil. 1478-1^{er} févr. 1510; Adrien, cardinal Gouffier, 2 mai 1510-13 avr. 1519; Bernard Divitius, cardinal Bibbiena, sept. 1519-9 nov. 1520; René de Brèche, 1525-19 nov. 1529; Philippe de Cossé-Brissac, 15 mai 1530-24 nov. 1548; Payen le Sueur d'Esquetot, 16 mars 1549-24 déc. 1551; Etienne Martel, 9 déc. 1552-26 mai 1560; Arthur de Cossé-Brissac, 4 mars 1561-7 oct. 1587; Nicolas II de Briroi, 21 avr. 1589-23 mars 1620; Nicolas III Bourgoing, 9 juil. 1623-19 avr. 1625; Léonor I^{er} Goyon de Matignon, juil. 1625-août 1646; Claude Anvry, 27 juil. 1646-sept. 1658; Eustache II Leclerc de Lessville, sept. 1658-3 déc. 1665; Ch.-Fr. de Loménie de Brienne, 19 févr. 1668-7 avr. 1720; Léonor II Goyon de Matignon, janv. 1721-3 avr. 1757; Jacques Lefebvre du Quesnois, 21 avr. 1757-9 sept. 1764; Ange-François de Talaru de Chalmazel, oct. 1764-1790; François Bécherel, év. constitutionnel, 20 mars 1791-1793; Claude-Louis Rousseau, 25 avr. 1802-1807; Pierre Dupont de Poursat, 6 janv. 1808-1835; Louis-Jean Robiou, 6 oct. 1835-1852; Jacques-Louis Daniel, 9 déc. 1852-4 juil. 1862; Jean-Pierre Bravard, 12 août 1862.

MONUMENTS. — La cathédrale s'élève au sommet de la colline sur laquelle s'étage la ville et domine tout le pays. C'est un bel édifice de la première période gothique, dont on ne saurait reculer la construction au delà des premières



Cathédrale de Coutances.

années du XIII^e siècle. Il se compose d'une nef, haute sous voûte de 28 m. et longue, y compris le chœur, de 95 m., flanquée de bas côtés, de chapelles latérales et d'un transept. La façade est formée d'un vaste portail surmonté d'une fenêtre gothique encadrée entre deux tours du XIII^e siècle, mais où l'on retrouve des vestiges de la construction primitive qui remontait au règne de Guillaume le Conquérant; chacune des tours se termine par une flèche flanquée de nombreux clochetons. Les portes latérales de l'édifice donnant sur les bas côtés sont ouvertes non pas sur la façade (celles qui s'y trouvent ne donnent accès qu'aux

tours) mais à la première travée derrière les tours; l'une d'elles, celle du nord, ne s'ouvre qu'à la première entrée et à la mort des évêques. L'ornementation sculpturale de l'édifice est très sobre; elle comprend peu de figures, mais surtout des feuillages variés d'excellente exécution. La croisée du transept est surmontée d'une tour octogonale nommée le Plomb, formant à l'intérieur une lanterne à deux étages dont le premier est garni d'une galerie analogue au triforium de la nef. Notre-Dame a conservé de beaux vitraux du XIII^e au XVI^e siècle et quelques fresques anciennes. Près de la sacristie se trouve le tombeau de l'évêque Algar (XII^e siècle); dans la chapelle de la Vierge le tombeau de l'évêque Daniel, mort en 1862. L'église Saint-Pierre (mon. hist.) appartient au gothique flamboyant: le chœur et la nef sont de la fin du XV^e siècle et le reste de l'édifice du XVI^e siècle. La porte de l'ouest est surmontée d'une élégante tour de la Renaissance; le transept est couronné par un dôme qui est une lourde imitation de celui de la cathédrale. Les vitraux du XVI^e siècle sont en partie mutilés. Saint-Nicolas est une église reconstruite en partie au XVI^e, en partie au XVII^e siècle, encore dans le goût gothique; un dôme a été ajouté au transept au XVIII^e siècle. Derrière le chœur est une très belle statue de la Vierge du XIV^e siècle. L'aqueduc, construit au XIII^e siècle pour amener à Coutances l'eau de la fontaine des Closages, a été en grande partie détruit au XVI^e siècle par les protestants. Bien qu'il ait été en partie restauré en 1895, il n'en subsiste que cinq arches revêtues de lierre et qui forment des ruines pittoresques. Le Palais de justice est un édifice du XVIII^e siècle; l'Hôtel de ville est l'ancien hôtel de la famille de Cussy; le Lycée occupe l'emplacement d'un ancien couvent d'eudistes. Le Palais épiscopal est une construction de la fin du XVIII^e siècle; le jardin qui en dépend entoure la cathédrale dont il masque l'abside; le Grand Séminaire occupe l'enclos des Dominicains. L'église des Capucins a été transformée en halle aux grains. Près de l'hospice subsiste la tour surmontée d'une flèche en pierre du XV^e siècle d'un ancien prieuré d'augustins. Coutances a conservé quelques maisons du XVI^e siècle. Sur la place de la Sous-Préfecture, statue en bronze de Le Brun, duc de Plaisance, œuvre d'Étex. Le Jardin public, donné à la ville avec son hôtel par J.-J. Quesnel-Morinière, possède de belles serres; l'hôtel renferme le Musée qui comprend des tableaux, des antiquités et des collections d'histoire naturelle.

Canal de Coutances. — On désigne sous ce nom la rivière de Soulle, canalisée depuis Coutances jusqu'à son embouchure dans la Sienne, c.-à-d. sur une longueur de 5,632 m. Il peut porter des bateaux d'une charge maximale de 60 tonnes et sert surtout au transport de la tanguie ou engrais maritime et de la houille.

COUTANSOUZE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Ébreuil; 567 hab.

COUTARD (Louis-François, comte), général français, né à Ballon (Sarthe) le 19 févr. 1769, mort le 21 mars 1832. Entré au service en 1787, il se distingua à la Trebbia (1799) et au siège de Gènes (1800). Nommé colonel en 1803, il fit les campagnes d'Espagne et de Portugal, devint général de brigade et baron de l'Empire en 1814 et fut mis en disponibilité en 1813. Louis XVIII le nomma lieutenant général en 1814, lui donna le commandement des gardes nationales de Lille en 1815, le fit comte en 1816 et l'appela en 1822 au commandement de la place de Paris qu'il conserva jusqu'en 1830. Il fut mis à la retraite après la révolution de Juillet. E. F.

COUTARNOUX (*Curtis Arnulphi*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-Serein; 277 hab. Ruines du château. Bâtiment de la fin du XV^e siècle avec tour octogonale. Restes d'une croix monumentale du XVI^e siècle. Église de Saint-Martin, du XVIII^e siècle.

COUTEAU. I. ARCHÉOLOGIE. — Les archéologues donnent le nom de couteaux à certains instruments de silex dont les hommes primitifs se servaient pendant l'âge de la pierre écla-

tée et celui de la pierre polie. Ces instruments consistent en un éclat de silex allongé, présentant d'ordinaire une face plane

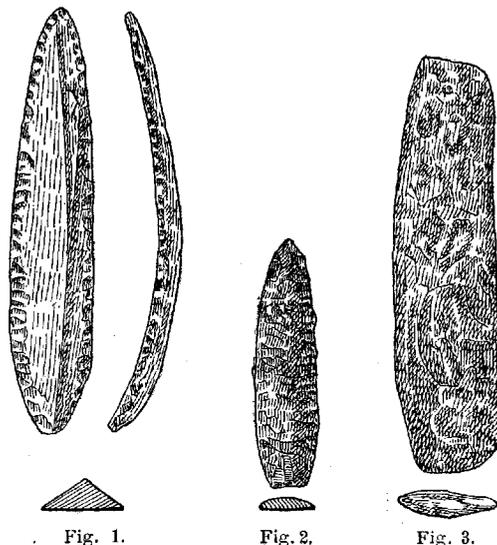


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

et une face convexe avec arête médiane, quelquefois deux faces plus ou moins arrondies; les deux bords sont tran-



Fig. 4 et 5.

chants. Les deux extrémités sont pointues comme dans le silex de la collection Christy, trouvé en Angleterre et dont nous donnons l'image (fig. 1), ou bien un bout seul est pointu, tandis que l'autre est arrondi (fig. 2). Les silex dont la forme rappelle tout à fait celle d'une lame de couteau sont plus rares; en voici cependant un exemple (fig. 3). On classe parmi les couteaux des silex de forme triangulaire ou quadrangulaire.

L'usage des couteaux de pierre a persisté au delà de l'époque préhistorique. Le Musée britannique possède un couteau-poignard égyptien en silex, taillé et poli, enchassé dans un manche de bois. Les premiers instruments que les hommes, dès après la découverte du bronze, aient fabriqués avec ce métal ont été des couteaux, ou du moins des lames auxquelles les archéologues donnent ce nom. Les stations lacustres de la Suisse ont fourni un grand nombre de couteaux en bronze dont le manche, également en bronze, fait corps avec la lame (fig. 4 et 5). On en peut voir dans les musées de Zurich, de Chambéry et de Saint-Germain-en-Laye. Ces instruments se rencontrent aussi fréquemment dans les fouilles de la France; en Angleterre ils sont très rares. Les lames à deux tranchants, munies d'une douille (fig. 6), si par leurs dimensions elles rappellent les couteaux, méritent plutôt par leur forme le nom de poignards ou de pointes de lance.



Fig. 6.

Dans l'antiquité classique, les métaux employés à la fabrication des lames de couteau ont été le bronze, le fer et le cuivre. A Rome, les couteaux de bronze étaient réservés à des usages religieux. Des couteaux à lames de fer ont été retrouvés dans les fouilles ; les textes les mentionnent. Pétrone dit que les cuisiniers recherchaient les couteaux en fer du Norique ; plus tard, Clément d'Alexandrie parle des couteaux de fer de l'Inde. Les manches étaient en os, en ivoire ou en bronze ; la forme variait ; c'était généralement une figure en ronde bosse, un buste ou bien un animal (fig. 7). En 1864, on a trouvé à Heiligkreuz un couteau avec manche d'os orné de pierres. La lame était



Fig. 7.



Fig. 8.

le plus souvent immobile ; quelquefois elle se repliait dans une rainure du manche (fig. 8). Certaines personnes por-

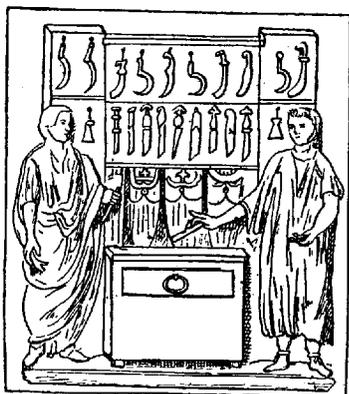


Fig. 9.

taient leur couteau dans une gaine pendue à la ceinture. Les tombeaux gallo-romains de la Marne ont fourni des gaines dont le côté extérieur était en bois et l'autre en fer. La forme de la lame était en rapport avec l'usage auquel elle était destinée. Une stèle funéraire du Vatican, ornée d'un bas-relief représentant l'officine d'un coutelier, nous montre des couteaux de formes diverses (fig. 9). Sur un grand nombre de monuments sont figurés des couteaux de sacrifice. Chez les Grecs, ils ressemblent souvent à des poignards. Chez les Romains, ceux que portent les assis-

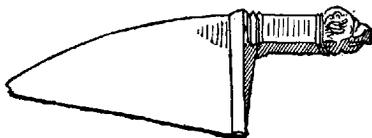


Fig. 10.

tants du prêtre chargés d'égorger les victimes sont des sortes de couperets (fig. 10). Le couteau dont se servaient les flamines, les vestales et les pontifes était en fer, long, à manche rond et d'ivoire, orné au pommeau de bandes d'or et d'argent fixées par des clous de cuivre. Le couteau de table ne devint d'un usage habituel qu'assez tard, au temps de Clément d'Alexandrie. Quelques monuments grecs nous montrent toutefois des convives munis de couteaux. Mais d'ordinaire le soin de découper la viande était laissé aux écuyers tranchants ; les convives la prenaient avec les mains et la déchiraient avec les dents. Les anciens ont eu des couteaux d'os pour couper les fruits. Le couteau de chasse leur était connu.

Les Francs portaient un couteau de fer pendu à leur

ceinture, souvent renfermé dans le même étui que le poignard. Au moyen âge, les lames d'acier apparaissent. Dès le milieu du *xiv^e* siècle, Sheffield était un centre de fabrication de l'acier. La coutellerie de Langres était déjà renommée en 1427. Celle de Moulins remonte à la même époque. A partir du *xiv^e* siècle, les lames furent souvent ornées de dessins en creux ou dorées au talon. On ne se borna pas à graver des armoiries, des rinceaux ; on grava même des scènes de chasse. La matière des manches est très variée, comme leur forme ; l'ivoire, l'os, la nacre, l'argent, le cuivre, l'acier, le bois ont été employés. Un couteau de l'an 1100 environ (fig. 11), conservé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, a un manche en ivoire. C'est un couteau qui a servi de symbole de tradition pour constater la donation d'une terre faite à l'église Notre-Dame de Paris. On conservait jadis dans l'église de Chartres deux autres couteaux du même genre ; on en trouvera le dessin dans le manuscrit latin 5185 de la Bibliothèque nationale. On peut voir au Louvre un couteau du *xiv^e* siècle, dont le manche d'ivoire se termine par un animal accroupi. Au *xv^e* siècle, les manches ont souvent la forme de figurines ou de cariatides. Pendant le moyen âge, un des luxes des grands seigneurs consistait à avoir pour le service de la table des couteaux dont le manche variait



Fig. 11.

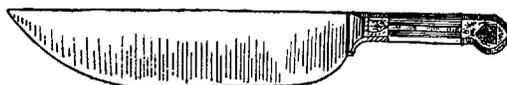


Fig. 12.

suivant le temps de l'année liturgique. Les manches d'ébène étaient réservés au carême ; ceux d'ivoire à Pâques. Les armoiries étaient un des motifs de décoration les plus fréquents ; nous reproduisons ici (fig. 12) un couteau aux armes de Philippe le Bon ; le manche est en bois dur, orné de bandes d'argent dorées et émaillées. Les couteaux étaient ordinairement enfermés dans des gaines. Un des plus anciens étuis qui nous ait été conservés est celui de la cathédrale de Bamberg, qui contient le couteau avec lequel, suivant la tradition, a été écorché saint Barthélemy ; il est en ivoire avec ornements de métal et peut remonter à la fin du *x^e* siècle. Aux *xiv^e* et *xv^e* siècles, les gaines sont le plus souvent en cuir gaufré, ornées d'écussons (fig. 13). Les couteaux de table étaient trois dans une seule gaine : un grand couteau, dit couteau à trancher, dont la lame, très large, était terminée en croissant (fig. 14), la pointe servant à piquer les tranches pour les placer sur les plats ou les présenter aux convives ; un autre grand couteau, à deux tranchants ; un couteau plus petit qu'on plaçait près du



Fig. 13.

seigneur. On appelait aussi couteau une gaine contenant plusieurs couteaux et divers instruments. Un inventaire



Fig. 14.

des ducs de Bourgogne, de l'an 1420, mentionne « un gros cousteaul d'Allemagne, garni de VI cousteaux, une lyme et ung poinsson et unes forsetes (fourchette) pendans à une courroye de fil blanc à clouz de leton ». Dans les réfectoires des couvents l'on faisait usage de couteaux dont la lame porte gravés d'un côté le *Benedicite*, de l'autre le *Dei gratias*, notés en plain-chant (fig. 15).



Fig. 15.

Les couteaux à ouvrir les huîtres apparaissent dès le xvi^e siècle. Quant aux couteaux pliants, déjà connus des Romains, il est probable qu'ils n'ont jamais complètement disparu. En tout cas, un inventaire de 1380 mentionne « un petit coutel, à manche d'argent, taillé à lys, dont l'alumelle (lame) se reboute au manche ». Au xvii^e siècle, on a donné aux couteaux de poche à manche de bois le nom d'*eustache*, qui leur est resté. Le musée du Louvre possède un couteau pliant sur le manche duquel on lit : *Eustache Duboi*. Au siècle dernier, les bourgeois emportaient un couteau dans leur poche pour aller dîner en ville.

Les couteaux ont été employés au moyen âge comme armes de guerre. Rigord raconte qu'à la bataille de Bouvines les ennemis étaient armés de couteaux très longs et très tranchants, armes toutes nouvelles pour les Français. On appela *couteaux de brèche*, à partir du xv^e siècle, des armes du genre des hallebardes, avec pointe et croc, servant dans les combats d'approche; l'usage s'en est continué en Allemagne jusqu'au xviii^e siècle. M. Prou.

II. TECHNOLOGIE (V. COUTELLERIE).

III. CHIRURGIE. — Les couteaux sont employés en chirurgie pour opérer la section des tissus; ils diffèrent des bistouris par ce fait que leur lame est fixée à demeure sur le manche et qu'ils sont habituellement plus volumineux. Les couteaux à amputation sont généralement droits; il ne faut en effet citer que pour mémoire le couteau courbé, en forme de serpette, employé par les anciens chirurgiens. La lame des couteaux varie de longueur et de largeur suivant le but cherché. La lame longue sert pour la taille des masses charnues dans les grandes amputations; elle est habituellement la plus large; les lames étroites et courtes servent au contraire dans les petites opérations et d'une façon générale dans tous les cas où il est nécessaire d'opérer avec une certaine précision. La lame du couteau à amputation n'a généralement qu'un seul tranchant; on employait bien autrefois un couteau à double tranchant, dit *interosseux*, pour mieux diviser les tissus placés entre deux os, mais cet instrument tend à être abandonné de plus en plus. Le manche du couteau doit avoir une longueur d'au moins dix centimètres, quelles que soient les dimensions de la lame, et être muni de pans ou de cannelures pour pouvoir être bien tenu en main. La soie de la lame doit être enfin très forte et très longue de façon à être solidement implantée dans le manche. Pour l'emploi des couteaux à amputation, V. AMPUTATION. — Le couteau galvanocaustique (V. CAUTÈRE) est un instrument qui repose sur le principe du galvanocautère. Il comprend une anse de platine aplatie de manière à rappeler par son aspect la lame d'un couteau qui serait évidé à son centre.

Cette lame est montée sur un manche creux et reliée aux deux pôles d'une forte pile. Un dispositif spécial permet en agissant sur la longueur de la lame de reporter l'action du courant sur une plus ou moins grande surface et par suite de chauffer celle-ci à une température variable. Ce perfectionnement, dû à M. Séré, a son importance, l'action du couteau galvanocaustique variant avec sa température. Aux environs de 1500°, alors que la lame est au rouge blanc, elle se comporte comme un couteau avec cette différence qu'il suffit d'appuyer et non de scier. Les vaisseaux sanguins restent même béants comme dans le cas d'une section nette; il y a hémorragie et si la lame se refroidit peu au contact du sang, c'est que les parties liquides qui l'entourent sont à l'état sphéroïdal. Vers 600° (rouge sombre), le couteau coupe également, mais les vaisseaux sanguins ne sont plus béants; aussi l'hémorragie est-elle presque nulle. C'est cette température qui est la plus employée par le chirurgien, car elle permet d'opérer certaines tumeurs très vasculaires sans perte de sang. Dr A.

IV. PEINTURE. — *Couteau à palette*. Instrument, dont le nom indique la forme, pourvu d'une lame d'acier très mince et très flexible; on se sert parfois aussi de lames de corne, pour la manipulation de certaines couleurs qui se noirciraient au contact de l'acier. Jadis, les peintres se contentaient d'employer le couteau pour broyer et mélanger les couleurs sur la palette; aujourd'hui il a pris une plus grande importance, et sert très souvent à poser directement les tons sur la toile, comme le feraient une brosse ou un pinceau; dans ce cas, la lame est triangulaire, coudée à son sommet, et ressemble à une truelle de maçon. Des coloristes puissants, tels que Courbet, Jules Dupré, etc., ont exécuté des morceaux d'une vigueur étonnante, peints seulement au couteau. Ad. T.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — EVANS, *les Ages de la pierre* (traduct. franç.), p. 321. — Du même, *l'Age du bronze* (traduct. franç.), p. 218. — S. REINACH, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, au mot *Culler*. — VIOLETTE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. II, p. 74. — GAY, *Glossaire archéologique*, au mot *Couteau*.

COUTEAU (*Cutellus*) (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Pholadacés, établi par Schumacher en 1817 pour une coquille transverse, allongée, comprimée latéralement, baïllante et arrondie aux deux extrémités, courbée dans le sens de la longueur; côté antérieur très court. Charnière composée: sur la valve droite, d'une dent cardinale antérieure, verticale, prononcée, et d'une autre postérieure et oblique; sur la valve gauche, de trois dents cardinales divergentes, la médiane étant bifide. Ligament porté sur une nymphé bien développée; impression musculaire antérieure presque arrondie; la postérieure ovale, oblongue; impression palléale large, courte, de forme subquadrangulaire. Animal pourvu de siphons allongés et désunis dans la moitié de leur longueur, entourés d'un cercle de tentacules. Le pied est long, cylindrique, tronqué et dilaté à son extrémité. Les *Cutelles* vivent dans le sable à une faible profondeur: ils habitent surtout les mers de l'Asie, des Philippines, celles de l'Afrique.

COUTELAS. I. ARCHÉOLOGIE. — Sorte d'épée courte, à lame large et courbe, tranchante d'un seul côté, en usage dans les armées au xvi^e siècle pour achever les blessés sur les champs de bataille ou exécuter les prisonniers. En 1575, Palissy mentionne un coutelas de Genève, merveilleusement orné et d'acier si bien trempé que l'on en coupait des landiers de fer comme l'on eût fait du bois.

II. TECHNOLOGIE (V. COUTELLERIE).

III. MARINE. — On nomme coutelas les bonnettes de hune, par analogie de forme. Dans les bateaux à voiles latines, on amure quelquefois le foc sur un bâton particulier et on l'orienté de façon à lui faire recevoir l'action directe du vent. Cette opération s'appelle faire *coutelas*, et s'effectue quand le foc est abrité par la *mestre*.

COUTELASSE (V. CHARCUTERIE, t. X, p. 644).

COUTELIER. I. ARCHÉOLOGIE. — Etui en cuir ou en métal, servant à enfermer des couteaux.

II. TECHNOLOGIE. — L'origine de l'industrie des couteliers, à Paris surtout, est très ancienne; nous en trouvons la preuve, dès 1268, dans les titres XVI et XVII du *Liure des métiers* d'Etienne Boileau, ainsi que dans les édits rendus sous Charles IX, en 1565, confirmés sous Henri III et Henri IV en 1586 et 1608, pour la réunion des mattres et la désignation des objets qu'ils pouvaient fabriquer. Les couteliers faisaient primitivement partie des ouvriers en fer désignés par l'appellation générale de *févres* et comprenant les *févres-couteliers* seulement, fabricants de lames de couteaux, assimilés aux maréchaux, quant à l'achat du métier, à la surveillance et aux amendes. Les *couteliers de manches*, chose étrange, n'avaient pas de rapports avec les fabricants de lames; ils se bornaient à travailler le manche des couteaux et à les emmancher; ils faisaient également des peignes en ivoire et les emmanchaient. Les malfaçons et l'emploi du clinquant étaient punis d'une amende. Des pièces assez nombreuses ont été exécutées plus tard sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Ces objets, conservés si précieusement dans nos musées et par les collectionneurs, sont des preuves bien évidentes que le mérite bien reconnu des couteliers du siècle dernier provient de la réunion de plusieurs professions dirigées par un seul patron. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner ces couteaux fermants ou de table, soit à manches d'argent ciselé, soit à manches d'ivoire, d'écaille ou de nacre, décorés de bandes droites ou obliques et garnis de viroles et cuvette enrichies d'ornements en or de couleur ciselé, les ressorts et les dos de lames appliqués de bandes d'or, ainsi que ces ciseaux d'acier ciselé, branches et lames décorées d'or de couleur incrusté et ciselé. L'abandon de ce mode de fabrication pendant la première période de ce siècle, ainsi que de celle de ces pièces exceptionnelles, avait de beaucoup diminué l'importance des couteliers. C'est ce qu'ils ont compris plus tard, en revenant aux errements du passé. Ils ont exécuté, en les imitant avec le même soin, non seulement tout ce qui avait été déjà fait, mais, s'inspirant des besoins nouveaux, ils ont modifié les formes des couteaux de table en les simplifiant d'une façon élégante, devenue plus facile par la division du travail; par suite de l'abaissement du prix, ils les rendent accessibles à un plus grand nombre, provoquent des besoins par la création des pièces utiles au service de table. Enfin, d'additions en additions, ils sont arrivés à fabriquer tout le service de table en argent. De là leur dénomination, pour une partie, de *couteliers-orfévres* (V. COUTELLERIE). L. KsAR.

COUTELLE (Jean-Marie-Joseph), ingénieur militaire français, né au Mans en 1748, mort dans cette ville le 20 mars 1835. Il créa, avec l'aide de Conté, la première compagnie d'aérostiers militaires, qu'il commanda à la bataille de Fleurus (V. AÉROSTAT, t. I, p. 669), et fit partie de l'expédition d'Egypte. Nommé à son retour colonel, puis inspecteur aux revues, il fit les campagnes de l'Empire et fut mis à la retraite en 1816. Il a publié : *Sur l'Emploi des aérostiers aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin* (1794); *Sur la Topographie du Sinaï* et *Observations météorologiques faites au Caire*, mémoires insérés dans le grand ouvrage de la commission d'Egypte.

BIBL. : *Obsèques de Coutelle*, dans le *Bulletin de la Société élémentaire*, mars 1835. — DAGONEAU, *Notice sur Coutelle*; Le Mans, 1836, in-8.

COUTELLERIE (Industr.). L'industrie désignée sous le nom de coutellerie comprend, d'une part, tous les outils qui servent, dans l'économie domestique, à tailler ou à couper la matière, et, de l'autre, les outils non tranchants servant aux usages personnels ou au service de la table. Ces outils et objets sont extrêmement variés, tant dans leur nature que dans leurs formes, en raison des usages de toute sorte auxquels ils sont destinés. Ils peuvent se classer de la manière suivante : *coutellerie de table* ordinaire et de luxe, comprenant les services à découper, couteaux à fromage, couteaux spéciaux pour les fruits, à lames recouvertes de métal inoxydable ou en métal précieux; *coutel-*

lerie fermante, couteaux de poche, de chasse, de voyage et de défense, canifs, coupe-cors et ongliers de poche; *coutellerie à lames fines*, à gaine, poignards, couteaux de chasse et ceux dits saladéros ou brésiliens; *grosse coutellerie à tranchants divers*, couteaux de cuisine ou de boucher, coutelas, fusils et affiloirs, hachoirs à plusieurs lames, couperets, tranchants et couteaux de peintre; *ci-saillerie*, ciseaux de tous les genres, pour les travaux multiples, pour la toilette et diverses professions, tailleurs, cordonniers et chemisiers, ciseaux à raisin pour la table, pinces à couper les ongles, sécateurs, coupe-fleurs et autres pièces pour l'horticulture; *rasoirs* en tous genres; *quincaillerie fine* en acier poli, tire-bouchons, tire-boutons, limes à ongles, pinces à épiler et garnitures de nécessaires; *petite orfèvrerie*, pièces à hors d'œuvre, couverts à salade, fourchettes à huitre, à melon, truelles et services à poisson, à melon, à glace, en argent ou en métal argenté ou doré; enfin, différentes pièces se rattachant à cette industrie et dont nous parlerons plus loin.

Tous les pays fabriquent une partie de la coutellerie qui leur est nécessaire, mais il existe, en outre, un certain nombre de districts manufacturiers dont la coutellerie est l'industrie spéciale et pour ainsi dire exclusive, et qui exportent régulièrement leurs produits dans les pays étrangers; ce sont : en France, Thiers (Puy-de-Dôme), Nogent (Haute-Marne), Châtellerault (Vienne) et Paris; en Angleterre, Sheffield; en Belgique, Gembloux, Namur et Liège; en Allemagne, Solingen, Tuttingen; en Autriche-Hongrie, Steinbach, Trattenbach, Beraun, Prague, Budapest; en Russie, Pavlona (Nijni-Novgorod), Vatch (Vladimir), Viborg (Finlande); aux Etats-Unis, Northfield. Nous nous proposons, avant de passer à la fabrication, de donner la description générale des centres, en faisant connaître leur mérite et leurs particularités.

Fabrique de Thiers. La ville de Thiers, bâtie sur le versant d'une montagne du Forez, près de laquelle coule un petit torrent, la Durolle, qui est le moteur naturel pour la plupart des fabriques, est le centre le plus important de l'industrie de la coutellerie française. On y fabrique tous les articles, depuis le commun jusqu'au demi-fin. Le nombre des fabricants patentés dans le cant. de Thiers est de trois cent cinquante; celui des ouvriers travaillant à cette industrie est de vingt mille, dont quatre mille partagent leur temps entre l'atelier et les travaux des champs. La production est évaluée à 13 millions de francs. Les ouvriers travaillent à la tâche ou à la journée, soit dans les fabriques au nombre de soixante et onze à Thiers, soit isolément réunis en famille. Le salaire moyen par jour est de 2 fr. 75 à 3 fr. pour les hommes de la ville et de 2 fr. 25 pour ceux de la campagne; 1 fr. et 1 fr. 25 pour les femmes. Les fabricants se livrent généralement à une spécialité de production, l'exécution se fait par la division du travail, soit manuel, soit au moyen de machines-outils; chaque ouvrier fait une fraction de pièce; l'un forge, l'autre lime, un autre trempe et ratisse, d'autres émolent et polissent; puis, lames, ressorts, platines et manches de chaque modèle sont réunis et remis aux monteurs-ajusteurs qui terminent les pièces. Les fabriques les plus importantes ont tous les ouvriers réunis; mais bien d'autres producteurs commandent ou remettent aux ouvriers isolés soit les matières premières, soit les pièces en cours de fabrication, afin qu'ils exécutent la fraction qui les concerne; puis, comme dans les fabriques, des monteurs réunissent, montent et terminent les pièces. Ce dernier mode d'exécution, qui est encore le plus répandu, a ses avantages et ses inconvénients. Il permet à l'ouvrier de travailler en famille, d'être plus indépendant, de vivre avec plus d'économie; mais l'ouvrier perd du temps pour aller chercher et reporter l'ouvrage, et il est difficile de surveiller pour l'exécution et l'ensemble nécessaire à donner aux pièces. Aussi le travail isolé devra aller en diminuant, pour être remplacé par l'augmentation et l'agrandissement des fabriques, où l'on peut établir et utiliser les machines-outils qui don-

nent un travail plus régulier et à des prix moins élevés. La vapeur est employée en supplément de la Durolle, qui ne fournit qu'une force hydraulique de 375 chevaux. Les produits exécutés à l'aide des machines à forger, estamper, découper et percer sont : les couteaux fermants, à une ou plusieurs pièces, et ceux plus compliqués, modèle Nogent ; également les ciseaux communs et ceux demi-fins, forgés ou estampés, procédé et modèles Nogent, les rasoirs ordinaires ; les couteaux de table communs à plates semelles ou à bascule, manches en bois, ébène, os et ivoire blanc ; la grosse coutellerie. Les produits sont expédiés pour deux tiers en France et un tiers à l'étranger. Les principaux débouchés sont : Paris, où résident des négociants vendant soit aux détaillants, soit aux commissionnaires pour l'exportation ; Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Toulouse ; l'Italie, la Turquie, l'Égypte, la Suisse, la Belgique et l'Amérique du Sud.

Fabrique de Nogent. C'est dans le district de Nogent-Langres que l'on prépare la coutellerie fine et demi-fine de tout genre. L'origine en est fort ancienne. C'est à Langres que la coutellerie a pris naissance pour se déplacer plus tard et se fixer définitivement à Nogent et dans les quatre-vingts à cent communes qui l'environnent. Dans cette petite ville chacun est employé au commerce de la coutellerie, les uns comme producteurs, les autres comme marchands commissionnaires, ces derniers achetant aux meilleures conditions les articles qui leur sont apportés le dimanche matin, recevant et donnant des commandes à exécuter ; enfin, d'autres marchands vendent aux ouvriers les outils et les fournitures qui leur sont nécessaires pour la fabrication. Les diverses branches de cette industrie multiple emploient quatre à cinq mille ouvriers, travaillant les uns en fabrique, les autres en famille et gagnant, les premiers, de 3 à 5 fr. par jour, les seconds de 2 à 4 fr. La production dépasse 4 millions de fr. Les fabriques sont au nombre de quarante. La force motrice employée est de 600 chevaux, dont 350 pour l'eau et 250 pour la vapeur. On y fabrique par la division du travail, avec les machines-outils en usage, la grosse coutellerie, les lames des couteaux de table et à découper, les lames de rasoir, les sécateurs et plusieurs sortes de ciseaux, pour tailleurs, cordonniers et chemisiers. Les ouvriers travaillant isolément avec un ou deux compagnons et apprentis qui, le plus souvent, sont leurs fils, sont de beaucoup les plus nombreux. Ils se divisent en deux catégories : les uns qui fabriquent à leur guise des produits vulgaires, qu'ils vendent à Nogent, et les autres exécutant les commandes qui leur sont faites soit par les commissionnaires, soit par les couteliers des villes. Les produits, en général, sont expédiés deux tiers pour la France et un tiers pour l'étranger. Paris est le débouché le plus important, tant par les marchands détaillants que par ceux en gros et les commissionnaires pour l'exportation, principalement pour l'Amérique du Sud.

Fabrique de Châtelleraut. Les produits de Châtelleraut, si bien connus autrefois des voyageurs allant en diligence de Paris à Bordeaux, avaient à peu près disparu de 1830 à 1838, les ouvriers couteliers ayant été attirés par un salaire supérieur à la fabrique d'armes blanches établie par l'État. C'est à cette dernière date qu'un industriel monta, à peu de distance de Châtelleraut, une usine pour y fabriquer la coutellerie de table et la grosse coutellerie. Les heureux résultats obtenus ont fait surgir deux imitateurs, ce qui porte à trois le nombre des fabriques installées sur des cours d'eau à quelque distance de la ville ; mille ouvriers y sont employés. Le chiffre de la production annuelle est d'environ 1,200,000 fr. Les produits ordinaires, demi-fins, et ceux d'un prix plus élevé sont fabriqués par la division du travail, avec un outillage très perfectionné. Le placement des articles est fait directement tant en France que dans les pays étrangers voisins.

Fabrique de Paris. Paris occupe le premier rang dans l'industrie de la coutellerie, aussi bien par le mérite de ses produits, qui réunissent à la qualité la perfection, que comme

entrepôt général des produits des autres fabriques. Le groupe de Paris se divise ainsi qu'il suit : 1° les *couteliers en gros* ; ils s'approvisionnent directement dans les centres de production, ils vendent aux commissionnaires exportateurs, aux commerçants, trafiquant sur ces articles ou les employant pour garnitures de trousse ou nécessaires ; 2° les *couteliers-orfèvres en appartement*, fabriquant les manches d'argent, les couteaux de table ivoire et nacre, ainsi que la petite orfèvrerie et les couverts de table et de dessert en argent ; ils succèdent, pour ces derniers articles, aux cuilleristes, qui n'existent plus ; ceux qui restent ont ajouté à leur fabrication première la petite orfèvrerie ; ils s'appellent orfèvres-couteliers. Les produits des uns et des autres sont vendus aux bijoutiers-orfèvres de toutes les villes, ainsi qu'aux couteliers ; 3° les *couteliers en boutique* travaillant avec un ou deux ouvriers ; ils font le repassage, les réparations ainsi que des pièces neuves ; plusieurs fabriquent les ciseaux de tailleurs avec une rare perfection ; 4° les *couteliers-orfèvres en magasin* sont, par leurs rapports directs avec les consommateurs, chargés de faire exécuter les pièces de commande et de mettre en pratique les idées qui leur sont apportées ou suggérées. Ils sont, par leur situation exceptionnelle, appelés à remplir le rôle le plus important dans la direction de la fabrication de la coutellerie de luxe, ainsi que de celle des autres pièces qui s'y rattachent. Leurs ateliers ne sont, à proprement parler, que le lieu de centralisation des objets ou des fractions exécutés ailleurs sous leur surveillance. Chaque chose est par eux visitée, retouchée, ajustée et montée, pour faire un tout composant la pièce ou l'objet. Les lames d'acier qu'ils emploient pour les couteaux de table ainsi que les couteaux fermants et ciseaux d'usage courant sont exécutés dans la Haute-Marne, sur modèles envoyés ou désignés par eux. Ces pièces sont marquées du nom du coutelier qui les a commandées, comme étant ses produits. Les rasoirs vendus à Paris sont exécutés les uns en province, les autres à Paris ; ces derniers fabriqués avec l'acier anglais Huntsmann et dont les formes sont raisonnées en raison de l'usage du cuir, jouissent d'une renommée bien justifiée. En résumé, les couteliers parisiens ont donné une grande extension à leur industrie ; le chiffre d'affaires annuel dépasse 10 millions de fr. et le nombre d'ouvriers travaillant à la coutellerie est évalué à neuf cents ; leur salaire est de 5 à 7 fr. par jour.

Angleterre. La coutellerie anglaise jouit d'une réputation méritée ; Sheffield, son centre de fabrication, est le lieu de production des meilleurs aciers fondus. Le nombre de personnes employées à cette industrie est évalué à dix-neuf mille, le chiffre d'affaires à 12 millions de fr. Les principaux producteurs ont des relations établies dans toutes les parties du monde. Les pièces sont exécutées par la division du travail, soit à la main, soit à l'aide de machines, dont l'emploi ne cesse de s'accroître. Les ouvriers habitent la ville et les environs ; ils travaillent soit en famille, dans de petits ateliers, soit dans les fabriques, qui sont importantes et assez nombreuses. Le salaire est fixé à la pièce ; la moyenne pour les travaux ordinaires est de 40 fr. pour cinq journées et demie de dix heures de travail, la semaine finissant le samedi à midi. Les modèles sur lesquels on doit exécuter des quantités de pièces pendant de longues années sont créés avec beaucoup de soins. Les formes lourdes et solides, bien appropriées aux usages anglais, ne plaisent pas en France. La coutellerie anglaise doit sa réputation à l'emploi de bons aciers, aux soins donnés à la trempe, à l'émouillage et surtout à l'affilage, qui est exécuté par des ouvriers spéciaux.

Allemagne. C'est Solingen qui est le principal centre de la production ; la Wupper coule près de la fabrique et sert de moteur économique aux aiguiseries. Les produits principaux sont : les couteaux-canis de deux à six pièces et les ciseaux. Les uns et les autres sont établis à des prix extrêmement bas. Les couteaux sont faits sur des modèles anglais, sur lesquels on applique souvent la marque

anglaise ; les manches, façon écaille ou en nacre, sont composés de plusieurs morceaux, avec garniture aux extrémités. Ils sont expédiés soit en paquets, soit assortis par douzaine, fixés sur des cartes anglaises ; ils ont une certaine apparence, mais pas de qualité. Les ciseaux sont quelquefois en acier forgé ou estampé, mais le plus souvent en fonte parfaitement moulée. On les livre soit blanchis à la lime et à la meule, soit demi-polis sans être trempés, soit enfin trempés, demi-polis ou polis. Une partie de cette mauvaise coutellerie, fabriquée avec beaucoup d'habileté par un outillage bien compris, est employée en France et vendue dans les bazars.

Autriche-Hongrie. Steinbach et Trettenbach font partie du groupe des fabriques de Steyr, qui transforment les produits métallurgiques sous tant de formes d'outils. On y fabrique la coutellerie à bas prix ; les manches sont en bois. Ceux fermants sont ronds, faits au tour, le ressort est remplacé par une virole en fer, qui tient le rivet et forme repos à la lame ouverte. Ceux à lame fixe pour la table ont le manche méplat refendu, dans lequel la lame est fixée par trois rivets. Les lames, faites avec de l'acier martelé qui a de la souplesse et beaucoup de résistance, sont de bonne qualité. Les prix sont, pour ceux fermant, de 2 cent. la pièce ; vendus par mille, ceux de table se payent de 3 cent. à 5 cent. la pièce.

Belgique. En Belgique on fabrique la coutellerie à Namur, à Gembloux et à Lierre ; ces fabriques ont beaucoup perdu de leur importance.

Russie. Elle produit, aux environs de Nijni-Novgorod, d'excellents aciers, avec lesquels on fabrique, notamment à Pavlona et à Vatch, de la coutellerie de tous les genres, fermante et fixe.

Etats-Unis. Les fabriques de coutellerie sont assez nombreuses, quoiqu'elles soient d'une création récente. Les usages se rapprochant de ceux de l'Angleterre, c'est de ce pays qu'elles ont pris les formes et les ouvriers pour les faire exécuter au moyen de machines-outils très bien conçues, avec lesquelles l'ouvrier n'a qu'à diriger.

FABRICATION. — Les diverses opérations qui constituent le travail de la coutellerie se divisent en trois groupes : le travail de la forge ; le travail de l'aiguiserie ; le travail du montage. Le travail de la forge comprend tout ce qui a trait aux opérations à faire subir aux matières constituant les lames, pour leur donner les formes et qualités qu'elles doivent présenter. Les manipulations comprennent d'abord le corroyage, destiné à transformer le métal en un tissu homogène, doux et serré ; la soudure est en quelque sorte le complément naturel du corroyage, et, lorsqu'il s'agit du fer, elle n'est qu'une variété du travail de la forge, mais, lorsqu'il s'agit de l'acier, on est obligé d'avoir recours à la variété de soudure dite brasure. La fabrication particulière des lames destinées aux armes de luxe, entraîne l'opération du damasquinage qui a pour but de leur donner une élasticité, une sonorité et un tranchant remarquables. La trempe qui vient ensuite est une des opérations les plus essentielles de la coutellerie, puisque c'est elle qui procure le durcissement de l'acier et ses propriétés tranchantes. La trempe qui a pour but de donner à l'acier de la résistance, de la dureté et de l'élasticité, lui procure rarement ces trois qualités à la fois, d'où souvent la nécessité de reprendre ce travail à plusieurs reprises. Si l'acier n'est pas assez dur, une seconde trempe peut corriger le défaut survenu après la première : mais, s'il est devenu aigre, il faut lui donner une chauffe spéciale. On remplace souvent et avec avantage la chauffe au feu de forge par l'immersion dans des bains d'alliages métalliques fondant à des températures connues (V. TREMPÉ). Les rasoirs sont recuits au jaune paille, les bistouris, canifs, et toutes les lames qui ont besoin de corps au jaune d'or, les couteaux et toutes les lames robustes au rouge cuivre, les ciseaux au pourpre, les ressorts au bleu foncé et violet. Certaines pièces comme les lancettes exigent des soins particuliers dans l'opération du recuit, la lame devant présenter à la fois plusieurs

nuances au feu ; ainsi un couteau devra montrer du tranchant au dos, le rouge cuivre, le violet et la couleur d'eau. Le travail de l'aiguiserie comprend l'*émouillage* pour donner à la lame le tranchant que la forge n'a pu lui procurer ; l'*affilage* pour abattre les rainures, le morfil subsistant après l'émouillage, et donner à la lame le fil qu'elle doit avoir ; le *polissage* pour donner de la douceur et de la vivacité au tranchant, et à toute la lame un aspect net et brillant. L'émouillage se fait avec un enduit d'eau et de suif sur des meules généralement en grès qui ne doivent tourner qu'à une vitesse modérée pour éviter l'échauffement des lames. Le travail de l'émouillage est assez pénible pour les ouvriers qui l'exécutent, à cause des poussières métalliques qui remplissent l'air ; ils s'abritent les yeux avec de larges lunettes. L'affilage se fait à la main avec des pierres à aiguiser ; ce sont : pour la grosse coutellerie, des grès houillers, pierres crétacées ; pour le dos des lames, des pierres à huile, dites du Levant, en chaux carbonatée ; pour les rasoirs, des schistes argilo-siliceux ; pour les lames fines, des pierres à burin, ou schiste verdâtre à grains serrés. Enfin le polissage s'exécute, soit sur des meules en bois très dur, soit à la brosse, soit à la main. Le premier procédé ou poli ordinaire n'est suffisant que pour la coutellerie commune ; on peut aussi se servir d'une meule de bois recouverte d'un cuir, sur lequel on a déposée de la potée d'étain ou du rouge d'Angleterre. Le polissage à la brosse se fait avec des meules garnies de brosses et imbibées de bouillie d'éméri, de potée et de rouge ; on l'emploie pour les pièces de formes tourmentées. Le polissage à la main s'exécute en tenant la lame dans un étai et la frottant avec une pièce de bois de noyer couverte d'éméri ou de potée.

Le travail d'ajustage comprend toutes les opérations nécessaires pour achever une pièce de coutellerie ; elles consistent à terminer les lames par le limage, à préparer les manches, les pièces qui servent à former la liaison des lames et des manches et enfin à fixer ces derniers entre eux. Les divers genres de couteau peuvent se rattacher à deux classes : les couteaux à gaine et les couteaux fermants à manche ; le plus simple est formé d'une lame terminée vers le manche par une pièce beaucoup moins large en forme de pointe dite *queue* ou *scie*, séparée de la lame par un rebord dit *mitre*, qui sert à asseoir la lame sur le manche. Les couteaux fermants sont à une ou plusieurs lames, mais toujours constitués avec les mêmes éléments. Ces lames sont alors sans queues mais pourvues d'un renflement dit *talon*, qui traverse l'axe autour duquel elles tournent. Ce talon est arrondi suivant une de ses tranches et s'appuie contre un ressort fixé au manche dont il forme le dos. Ce ressort fait pivoter légèrement autour d'un rivet qui passe vers le milieu. Les faces du manche sont dans ce cas formées par des lames dites *platines*, qui sont recouvertes par des plaques de bois ou d'autres matières formant le manche proprement dit. L'assemblage des platines, des ressorts, des lamelles et des lames se fait à la lime, puis à l'aide de clous traversant les pièces et rivés sur les platines. Les manches de coutellerie se font en métal, en bois, ou en matières diverses telles que la corne, l'écaille, l'ivoire, le caoutchouc, la nacre. Parmi les bois les plus employés, on peut citer l'if et les bois des îles, principalement l'ébène, le bois de rose et l'acajou. Ces matières sont débitées suivant les formes convenables, à la scie, à la lime, à l'écouelle, ou préparées par les procédés de moulage, quand il s'agit de la corne, de l'écaille ou du caoutchouc. Ils sont ensuite polis au frottoir avec du rouge d'Angleterre délayé dans du suif, de l'alcool ou de l'huile. L'ajustage des manches et des lames se fait de diverses façons. Pour cimenter un couteau à gaine, on commence par mettre la queue de la lame au feu ; pendant qu'elle chauffe, on emplit le trou du manche avec du ciment en poudre. Ce ciment est un mélange de une partie de brique broyée assez fin, quatre parties de poix-résine broyée de même et une partie de cire jaune. Quand la queue est un

peu chaude, on la présente au trou et la force à y entrer. Lorsque la mitre est arrivée sur la virole, on retire la queue du trou, on la garnit de ciment, on l'enfoncé de nouveau dans le manche et l'on réitère cette manœuvre jusqu'à ce que l'on sente le ciment s'épaissir. Lorsque le manche est formé de platines en métal, recouvertes de plaques de matières diverses, l'ajustement de ces pièces se fait à l'aide de rivets, passant dans des trous convenablement percés à travers toutes les pièces de bois ajustées en place. Quelquefois aussi on se contente d'un simple collage, ou d'un emmanchement des plaques dans une rainure à coulisse, les bords des platines se trouvant sur saillie et à fleur des faces définitives du manche.

L. KNAB.

COUTELLIER, dessinateur et graveur au pointillé français, qui travaillait à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. On cite de lui les portraits de *Carlin Bertinazzi*, de *M^{me} Julien*, de *M^{me} Colombe*, de *Joseph Mentier*, artistes de la Comédie-Italienne, gravés à la manière du lavis et en couleur; ceux de *M^{me} Contat*, en Suzanne, et de *M^{me} Olivier*, en Chérubin, deux pièces en couleur inspirées par le succès du *Mariage de Figaro*; le portrait de *Jean-Denis Cochin*, docteur en théologie de la Faculté de Paris.

Bibl. : *Dictionnaire des artistes dont nous avons des estampes*; Leipzig, t. IV. — LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II.

COUTENÇON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Dannemarie-en-Montois; 217 hab.

COUTENS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 196 hab.

COUTERNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de La Ferté-Macé, sur la Vée (Mayenne, droite); 1,337 hab. Stat. de la ligne de Domfront à Alençon, et tête de l'embranchement sur Briouze (Ouest), dans un pays bien arrosé et pittoresque. L'église, de style roman, est curieuse; le château, du XVI^e siècle, a été construit par le poète Jehan Frotté, chevalier de Marguerite de Navarre.

COUTERNON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Dijon; 304 hab.

COUTÈGES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet; 425 hab.

COUTEVROULT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy; 373 hab.

COUTHENANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt, sur la Luzine; 334 hab. Tissages. La seigneurie, qui était dans la mouvance du comté de Montbéliard, appartenait, du XIII^e au XV^e siècle, à la maison de Couthenans; elle passa ensuite, au XVI^e, à Heckle de Steineck, bailli de Montbéliard, puis aux héritiers de Frédéric de Wurttemberg, qui affranchit les habitants en 1583. Le village fut pillé en 1519 par les troupes de Furstemberg, brûlé deux fois, en 1635, par les Lorrains, et, en 1653, par le maréchal de La Ferté.

L.-x.

COUTHON (Georges), homme politique français, né à Orcet en Auvergne le 22 déc. 1755, mort à Paris le 10 thermidor an II (28 juil. 1794). Élevé chez un procureur à Riom et reçu avocat à Clermont en 1785, il se fit estimer par la clarté de sa parole et la gravité douce de son caractère. Sa réputation de bienfaisance et d'impartialité étaient grandes. En 1787, il devint un des avocats qui formèrent le conseil des députés du tiers état à l'assemblée provinciale d'Auvergne. Au début de la Révolution, il fit partie de la municipalité de Clermont. En 1791, il publia une comédie, *l'Aristocrate converti*, qui est un dialogue politique entre un noble rallié à la Révolution et son neveu qui hésite à se rallier: c'est une apologie de la monarchie constitutionnelle. Mais la fuite à Varennes changea sa manière de voir: il fit voter par la société populaire de Clermont une adresse à l'Assemblée nationale pour demander la déchéance du roi. Il était alors président du tribunal de Clermont-Ferrand. En sept. 1791, les électeurs du Puy-de-Dôme le nommèrent député à la Législative. Il semblait presque mourant. Atteint de paralysie au commencement de

1790, il était alors complètement privé de l'usage de ses jambes. La maladie le laissa vivre, mais l'exaspéra par de vives et continuelles souffrances, qui expliquent peut-être en partie la violence ultérieure de sa conduite politique. A une des premières séances de la Législative, le 5 oct. 1791, il se fit porter à la tribune, dans tout son appareil d'intéressant malade, et cet inconnu à la figure noble et douce, au ton modeste et suave, laissa tomber de ses lèvres les paroles les plus irrévérencieuses que la royauté eût encore entendues. A propos du cérémonial à adopter dans les rapports de la couronne et de l'Assemblée, il demanda nettement que Louis XVI ne fût plus traité en roi: plus de trône pour lui quand il viendrait dans l'Assemblée; plus de distinction honorifique entre le chef de l'Etat et le président de la Législative; plus de ces titres de *sire* et de *majesté*. Un décret réalisa un instant le vœu de Couthon, mais il fut rapporté le lendemain. Pendant cette première année de sa vie parlementaire, Couthon fut sobre de discours, aux Jacobins comme à l'Assemblée. Mais son attitude dans l'affaire des Suisses de Châteauneuf le rendit populaire. En nov. 1791, il préside les Jacobins. Sans se lier à aucun parti, il combat dès lors, non avec Brissot, mais avec les Jacobins du dehors, Petion, Barbaroux, qui préparent la chute du trône.

Quand le 10 août éclata, il était à Saint-Amand-les-Eaux pour y soigner son mal. Il fut réélu à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. Il avait horreur de Marat et parut d'abord incertain entre la Montagne et la Gironde. Mais, bientôt, il se rapprocha ouvertement de Robespierre, dont il fut dès lors le séide. Une communauté d'opinion religieuse rapprochait ces deux hommes: Couthon était, lui aussi, fanatique de l'évangile du Vicaire savoyard et il aida Robespierre à combattre la philosophie et à organiser le culte de l'Être suprême. S'il fut intolérant et cruel, ce fut moins comme politique que comme sectateur de la religion déiste, du néo-catholicisme dont Robespierre fut le pontife. Du 3 mars au 3 mai 1793, il fut envoyé, avec Goupilleau (de Montaigu) et Michel dans la principauté de Salm, dont il organisa l'annexion à la France. Le 30 mai, il entra avec Saint-Just au comité de Salut public. Le 21 août 1793, la Convention l'adjoignit, avec Châteauneuf-Randon et Maignet, aux représentants près l'armée devant Lyon et dans les départements circonvoisins. Il opéra une levée en masse dans le dép. du Puy-de-Dôme, mena lui-même ces recrues au siège de Lyon et supplanta Dubois-Crancé, dont il dénonçait les lenteurs périlleuses. Quand l'armée républicaine fut entrée dans la ville (9 oct. 1793), il y joua le rôle d'un véritable proconsul. L'historien royaliste du siège de Lyon, l'abbé Guillon, déclare que Couthon se montra modéré et « contint la vengeance au lieu de l'exciter ». Quand il reçut le fameux décret du 12 oct. qui ordonnait la destruction de la ville rebelle, il en retarda de plusieurs jours la proclamation qui n'eut lieu qu'à l'arrivée d'Albitte (25 oct.). Le 26, il se fit porter sur la place Bellecour et en toucha une maison avec un marteau, en disant: *La loi te frappe*. Mais, tant qu'il fut à Lyon, aucune démolition n'eut lieu. Il se montra également avare de sang. Sous son proconsulat, on ne fit périr à Lyon que les chefs militaires des insurgés, en tout vingt-quatre personnes. Il repartit pour Paris le 3 nov. 1793, remplacé par le vindicatif Collot d'Herbois, qui affecta au contraire un zèle cruel. Le 21 déc. 1793 (1^{er} nivôse an II), il fut élu président de la Convention. Quand vint le premier anniversaire de l'exécution de Louis XVI, il en demanda la célébration, et c'est alors qu'il popularisa cette maxime: *Mort aux tyrans, paix aux chaumières!* Lors du procès des hébertistes et des dantonistes, il s'éleva avec fureur contre ces ennemis de Robespierre et les calomnia avec perfidie. Le 27 floréal an II, il injuria à la tribune les « philosophes » et glorifia le culte de l'Être suprême. Il eut le triste honneur d'être le rapporteur de la loi du 22 prairial qui permettait de guillotiner presque sans jugement tous les suspects, tous

les ennemis de Robespierre. Le 3 thermidor, il fit aux Jacobins la motion vague et terrible de poursuivre les fripons et de délivrer la Convention du joug de *quatre ou cinq scélérats*. Ces quatre ou cinq, avertis, firent le 9 thermidor. Dans cette circonstance, Couthon fut courageux. On l'attendait à Clermont, où une ovation lui était préparée. Mais il prévoyait la crise, et il écrivit « qu'il voulait mourir ou triompher avec Robespierre et la liberté ». Dans la séance du 9, Fréron ayant dit : « Couthon voulait se faire de nos cadavres autant de degrés pour arriver au trône », Couthon se borna à répondre ironiquement : « Je voulais arriver au trône, oui ! » (*Moniteur*, XXI, 335.) Décrété d'accusation et mis hors la loi, il tenta vainement de se poignarder, le lendemain, à l'Hôtel de ville. L'avocat Berryer, père de l'orateur, vit ce misérable corps trainé et insulté comme un cadavre. L'infirmité de Couthon rendit son supplice particulièrement long et horrible. — Son portrait par Bonneville lui prête une figure noble et régulière, un peu académique, dépourvue d'expression et d'originalité. Gabriel l'a représenté vieux, décharné, grimaçant, l'œil rusé et la bouche sardonique, tel qu'il était sans doute, en 1794, torturé par la maladie et enfiévré par le fanatisme. A la Convention, immobile à sa place où le clouait son mal, il caressait un jeune chien qu'il tenait constamment sur ses genoux. Généralement, il parlait assis. Mais, dans les grandes occasions, il se faisait porter à la tribune, où on lui installait un siège haut et commode. F.-A. A.

BIBL. : FR. MÈGE, *Correspondance de Couthon*; Paris, 1872, in-8. — MARCELLIN BOUDET, *les Conventionnels d'Auvergne*; Dulaure; Clermont-Ferrand et Paris, 1874, in-8. — F.-A. AULARD, *les Orateurs de la Législative et de la Convention*, t. II, pp. 425-443.

COUTHURES-SUR-GARONNE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Meilhan, sur la Garonne; 1,084 hab. Couthures se rattachait au Bazadais. L'histoire de cette commune au moyen âge est peu connue. Elle se trouvait, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, sur la limite des possessions anglaises en Guyenne. C'était une juridiction seigneuriale que le cardinal de Sourdis et les archevêques de Bordeaux, ses successeurs, ont possédée au XVII^e siècle. Peu de villes riveraines de la Garonne ont eu plus à souffrir que celle-ci des débordements du fleuve. Une partie du village et la moitié de l'église furent emportées par les eaux dans la première moitié du XVII^e siècle. La configuration des rives de la Garonne, des relais et des îles variait à la moindre crue, rendant toute propriété précaire sur un grand périmètre, depuis les remparts écroulés de Couthures, qui entravaient la navigation, jusqu'à Sainte-Bazille.

COUTICHES. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Orchies, sur un affluent de la Scarpe; 1,942 hab. Bureau de douanes. Localité ancienne mentionnée dès le XI^e siècle.

COUTIÈRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Ménigoutte; 308 hab.

COUTIL. Tissu fort et serré, tantôt uni, tantôt rayé en différentes couleurs, qui se fabrique en lin, ou en lin mélangé de coton ou même en coton pur, et qui s'emploie pour recouvrir les matelas et les traversins, ou pour stores, housses de meubles, ou encore pour les confections de vêtements, pantalons, guêtres, corsets, etc. Les centres de fabrication les plus importants sont, en France, Flers, Laval, Evreux, Nantes et Lille.

COUTILLIER. Soldat armé de la coutille, qui figurait dans les armées du XV^e siècle. On n'a pas encore pu déterminer exactement la forme de la coutille. Cette arme apparaît dans les textes, ordinairement sous la forme *coutille*, dès le milieu du XIV^e siècle; mais, tandis que dans certains documents ce mot paraît désigner une sorte d'épée à lame large à la base, dans d'autres au contraire il semble qu'il faille l'entendre d'une lame emmanchée à un bâton. L'auteur inconnu d'un traité du costume militaire, rédigé en 1446, décrit ainsi le harnachement des

soldats armés de la coutille, appelés *coutilleux*, puis *coutilliers* : « Y use l'en (en France) d'une autre manière de gens armez seulement de haubergeons, sallade, gantellez et harnoyz de jambe, lesquels portent volontiers en leur main une façon de dardres qui ont le fer large, que l'en appelle langue de bœuf, et les appelle l'en coutilleux.... Quant à la façon de dagues et d'espées.... lesdits coutilleux portent volontiers feuilles de Catheloigne un pou languettes et estroites, et sont un bien pou roides et dagues pareilles. » La coutille paraît avoir été très usitée en Espagne. Froissart parle d'« une coutille longue de Castille ». On relève dans la chronique de Molinet (1498) la phrase suivante : « Puis à la manière d'Espagnol, la coutille au costé. » L'ordonnance de 1454, sur les compagnies, prescrivait à chaque homme d'armes d'avoir un « coutilleur bien et suffisamment monté, selon que à coutilleur appartient, de cheval sur quoy il puisse faire son devoir ». Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII*, parle aussi de coutilleux à cheval. Le rôle de ce soldat était d'achever l'ennemi abattu. M. Prou.

BIBL. : VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*, t. V, p. 297. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 470.

COUTINHO (D. Francisco), comte de Redondo, huitième vice-roi des Indes, mort à Goa en févr. 1564. Il succéda en 1561, dans le gouvernement des Indes portugaises, à l'éminent D. Constantin de Bragança (V. ce nom). Aucun événement important ne signala sa courte administration. D'un caractère doux et d'un esprit large, le comte de Redondo fit mettre en liberté Camoëns, emprisonné par suite d'une odieuse calomnie. — Son fils, D. João Coutinho, fut aussi vice-roi des Indes, de 1617 jusqu'en nov. 1619, date de sa mort; mais, malgré ses efforts, il ne fut plus en son pouvoir d'arrêter la chute prochaine de la puissance portugaise dans cette colonie. G. P.-I.

COUTINHO (D. Gonçalo), poète et historien portugais, né vers le milieu du XVI^e siècle, mort en 1634. Capitaine général de Mazagan, au Maroc, il se montra à la hauteur de sa tâche, et il publia une relation de son gouvernement : *Discurso da jornada de D. Gonçalo Coutinho a villa de Masagão e seu governo nella* (Lisbonne, 1629, in-4). Il fut ensuite gouverneur du royaume des Algarves et conseiller d'Etat sous Philippe III. Ami de Camoëns, il s'employa à répandre sa gloire; lui-même fut un poète de mérite, à en juger par le peu qui reste de ses poésies lyriques. Il a laissé encore une précieuse biographie du poète Sá de Miranda, et on lui attribue un roman de chevalerie, aujourd'hui perdu : *Historia de Palmeirim de Inglaterra e de Dom Duardos*. G. P.-I.

COUTINHO (José Lino), homme politique brésilien, né à Bahia le 31 mars 1784, mort à Bahia le 25 juil. 1836. Il était un des premiers médecins de Bahia, lorsqu'il fut envoyé comme député aux Cortès constituantes de Lisbonne en 1821. Dans cette assemblée il eut à soutenir des luttes ardentes contre la majorité portugaise, en défendant, avec les autres députés brésiliens, l'unité et l'autonomie politique du royaume du Brésil. Enfin il quitta furtivement Lisbonne, avec quelques-uns de ses collègues, et, arrivés à Falmouth, ils y publièrent le 22 oct. 1822 un manifeste qui eut un grand retentissement. L'indépendance et l'empire constitutionnel venaient d'être proclamés par D. Pedro I^{er}, et Lino Coutinho rentra au Brésil. De 1826 à 1833, il siégea à la Chambre comme député de Bahia et devint le plus populaire des orateurs de cette époque. Pendant le règne de D. Pedro, il fut toujours un des chefs de l'opposition parlementaire. Après l'abdication, il accepta le portefeuille de l'intérieur pendant quelques mois (16 juil. 1831, 3 janv. 1832). Le mauvais état de sa santé le força à vivre retiré depuis lors dans sa ville natale. Il a laissé outre un mémoire, *Topographia medica da Bahia*, et un ouvrage de morale, dédié à sa fille, *Cartas sobre a educação de Cora, seguidas de um cathecismo moral, politico e religioso*. R.-B.

COUTISSON-DUMAS (Jean-Baptiste), né à Gentioux

(Creuse) le 16 mai 1746, mort à Evaux (Creuse) le 18 août 1806. Cultivateur à Felletin et administrateur de son département, il fut élu, le 5 sept. 1792, député à la Convention. Il y vota la mort de Louis XVI. Il fut de nouveau député de la Creuse au conseil des Anciens le 22 vend. an IV. En l'an VII il fut nommé haut-juré de la Creuse.

COUTO (Diogo do), célèbre historien portugais, né à Lisbonne en 1542, mort à Goa le 10 déc. 1616. Elevé à la cour de l'infant Dom Luiz, frère du roi Jean III, il perdit son protecteur en 1556, et s'embarqua en 1559 pour les Indes, où il fit bravement le métier de soldat. Il s'y lia avec Camoëns, qui estimait les talents poétiques de son jeune ami. Dans son voyage de retour (1569), Couto trouva Camoëns dans une misère affreuse à Mozambique, et ils revinrent ensemble à Lisbonne. Il ne tarda pas à retourner à Goa pour s'y fixer définitivement, étant appelé à succéder au célèbre João de Barros (V. ce nom) en qualité d'historiographe et de garde général des archives des Indes. Aux trois *Décades* publiées par celui-ci, il en ajouta neuf autres, comprenant une période d'environ quatre-vingts ans, jusqu'en 1600. Les quatre premières seulement ont paru de son vivant (Lisbonne, 1602, 1612, 1614, 1616, in-fol.). L'indépendance de son jugement fut cause qu'on lui déroba la huitième et la neuvième, qu'il dut refaire à nouveau deux ans avant sa mort; on n'a cependant qu'un fragment de cette dernière, cinq livres de la douzième, tandis que la onzième est entièrement perdue. Ce qui reste de la dernière a paru à Paris en 1645; la huitième ne fut publiée qu'en 1673, à Lisbonne; le fragment de la neuvième seulement dans la réimpression partielle de 1736, et la dixième dans l'édition complète des deux historiens, 1778-1788, 24 vol. in-8. Deux autres ouvrages inédits de Couto ont été publiés au siècle dernier : *Vida de D. Paulo de Lima Pereira, capitão mor das armadas do estado da India* (1765, in-8), et *Observações sobre as principaes causas da decadencia dos Portuguezes na Asia* (1790, in-8). Il faut y ajouter les *Obras ineditas* (Lisbonne, 1808, in-42). Historien impartial, observateur sagace, Diogo do Couto se montra encore écrivain lumineux et pittoresque. G. P.-I.

BIBL. : Manoel-Severim de FARIA, *Vida de Diogo do Couto*, 1788, in-8. — Forjaz PEREIRA-COUTINHO, *Sobre algumas Decadas ineditas de Couto*, dans les *Memorias de l'Académie royale des sciences de Lisbonne*, 1792. — Th. BRAGA, *Os Quinhentistas*, 1872.

COUTOULY (Gustave de), diplomate français, né le 25 déc. 1838. Entré dans la carrière diplomatique comme consul honoraire, désigné pour faire partie de la mission chargée de l'organisation de la Roumélie orientale (16 août 1878), M. de Coutouly a été successivement rédacteur à la direction politique, chargé des fonctions de sous-directeur du Midi (22 nov. 1879), sous-directeur (23 janv. 1880), ministre plénipotentiaire de 2^e classe à Mexico (15 oct. 1884), puis à Bucarest (12 oct. 1885). Il a été élevé à la première classe de son grade le 1^{er} nov. 1886. — Son frère, Charles de Coutouly, né le 24 févr. 1847, est consul de première classe au cap de Bonne-Espérance.

COUTOUVRE (*Cotobrum*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Perreux, sur un plateau au pied duquel coulent la Trambouze et le ruisseau de Jarnossin; 1,832 hab. C'est une commune industrielle où la fabrication des cotonnades a pris une grande extension.

COUSTRAS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, sur la Dronne, à 1,500 m. en amont de son confluent avec l'Isle; 5,092 hab. Gare importante du ch. de fer d'Orléans, sur la ligne de Paris à Bordeaux au point où la grande ligne et celle qui passe par Périgueux se rencontrent; embranchements sur Blaye et sur Saintes. Le commerce des vins (rouges) est assez actif; de même celui des farines fournies principalement par la belle minoterie de *Laubardemont*, à 1,500 m. de Coustras, sur l'Isle (beau château). Coustras possède un clocher gothique et les ruines d'un château du xvi^e et du xvii^e siècle, célèbre dans l'histoire de

France, où résidèrent Catherine de Médicis, Henri IV, la duchesse de Longueville, etc.

Bataille de Coutras. — Bataille gagnée le 2 oct. 1587 par Henri, roi de Navarre, sur l'armée royale commandée par le duc de Joyeuse; celui-ci disposait de 2,400 cavaliers et 4,500 fantassins; le roi de Navarre avait une cavalerie moitié moindre et autant d'infanterie, une bonne artillerie. Le duc de Joyeuse défit la cavalerie, mais ne put entamer l'infanterie répartie en trois bataillons que commandait le roi, le prince de Condé et le comte de Soissons; l'artillerie rompit les rangs des catholiques dont l'armée fut exterminée; le duc de Joyeuse fut tué. Le courage et la décision dont fit preuve Henri de Navarre, sa générosité après la victoire, rehaussèrent beaucoup l'opinion qu'on se faisait de lui. La victoire de Coutras fut la première grande bataille rangée gagnée par les protestants français dans les guerres de religion.

COUTRE (Agric.) (V. CHARRUE).

COUSTRIER (Agric.) (V. CHARRUE).

COUTUME. ÉPOQUE FÉODALE, MOYEN ÂGE. — De toutes les sources du droit, celle qui domine sans contredit au moyen âge, avec le droit canonique, est la coutume féodale ou civile. Il n'est plus parlé des lois barbares, salique, ripuaire ou autres. C'est à peine si l'on peut en découvrir une trace sérieuse et directe dans quelques usages des coutumiers. Les capitulaires eux-mêmes paraissent être tombés dans un oubli à peu près complet. Qu'on parcourt les principaux coutumiers, les œuvres de Fontaines, celles de Beaumanoir et on pourra constater sans peine que ces sources du droit de la période franque, les *leges* et les capitulaires, ne sont jamais invoquées ni même citées. Elles ont donc bien disparu ou pour mieux dire elles se sont transformées et ont passé à l'état de coutume. C'est peut-être ici le lieu de nous expliquer sur une question pour laquelle les auteurs paraissent en désaccord parce qu'ils ne l'ont pas suffisamment précisée, car au fond il est à peu près certain qu'ils ne sont pas loin de s'entendre. Peut-on dire que nos coutumes viennent, suivant les circonstances, du droit germanique, du droit romain ou du droit canonique? On a reproché à certains historiens d'avoir professé cette doctrine, de sorte qu'il n'existerait pas, dans leur opinion, à proprement parler, de droit national français. Est-ce que telle est bien leur pensée? Nous nous permettons d'en douter. A notre avis le droit barbare, le droit canonique et accessoirement le droit romain ne sont que des matériaux au moyen desquels s'est élevé en partie, mais en partie seulement, l'édifice du droit coutumier. Lorsque, avec des matériaux empruntés à trois vieux édifices en ruine et auxquels on ajoute une quantité considérable d'autres matières premières tout à fait neuves, on élève une autre construction, celle-ci a bien son existence propre et se distingue complètement des monuments qui ont disparu. C'est aussi ce qui s'est produit pour la formation de nos coutumes. Elles sont bien nées de la féodalité et de nos mœurs françaises; elles sont vraiment nationales. Plus d'une fois sans doute elles ont emprunté des dispositions au droit barbare, au droit romain, aux capitulaires. Il n'en pouvait être autrement, puisque toutes ces législations avaient été successivement observées sur le sol de la Gaule et n'avaient jamais reçu aucune abrogation. Mais toutes ces dispositions ont été adaptées par le génie national au nouvel état social du moyen âge. Nos institutions sont donc françaises, mais elles sont aussi la suite des institutions romaines et germaniques dans lesquelles elles trouvent plus d'une fois des racines. Ainsi, au moyen âge, l'organisation de la famille, la propriété, le régime des biens, celui des successions, diffèrent essentiellement de ceux de l'époque antérieure. Cependant, à chaque instant, on y retrouve des traces du droit barbare. Il arrive parfois qu'une institution se renouvelle complètement; tel est le mariage sous l'influence de l'Église. D'autres fois, au contraire, une institution reste tout à fait intacte et se transmet de siècle en siècle avec une remarquable énergie;

tel est le régime dotal qui n'a subi aucun changement essentiel depuis la loi Julia jusque dans le code civil. Mais si ces faits sont vraiment remarquables, ils restent tout à fait exceptionnels. Le plus souvent les institutions se transforment et prennent une nature nouvelle imposée par l'état social de l'époque. Au moyen âge, c'est l'usage qui a détruit ou renouvelé les anciennes institutions. A vrai dire, il n'existe plus que des coutumes; Beaumanoir ne connaît pas d'autres sources du droit. La loi romaine elle-même ne vaut qu'à titre de coutume. N'était-ce pas la conséquence naturelle de cet état social qui, au début et pendant un temps assez long, avait ressemblé à une véritable anarchie? Le pouvoir royal était impuissant à faire des lois. Dans les cas rares où il usait de son autorité législative, il ne pouvait l'exercer que dans l'étendue de ses domaines. Au delà, il se serait heurté au pouvoir identique qui appartenait aux grands vassaux de la couronne, souverains à peu près indépendants de leurs Etats. Dans leurs domaines comme dans ceux du roi, les grands, comtes, barons ou autres, avaient à leur tour profité de l'absence de tout pouvoir vraiment fort pour faire régner l'arbitraire à leur profit. En même temps, la société féodale, déjà en formation à l'époque carolingienne, était arrivée à son complet développement, et à une société nouvelle il fallait aussi des lois nouvelles pour régir ses institutions. Les habitants des villes et ceux des campagnes s'efforçaient d'échapper à l'arbitraire des seigneurs et à la confusion du droit par des moyens très divers, par l'obtention des chartes, à l'aide de contrats copiés les uns sur les autres ou renouvelés et confirmés à certaines époques, parfois aussi par le seul effet du temps. Ainsi se sont peu à peu et lentement formées les coutumes dans le centre et dans le nord de la France, pendant que le droit romain demeurait la base de la législation dans le Midi où il se combinait d'ailleurs fort souvent avec les chartes municipales des villes. C'est qu'en effet il ne faudrait pas exagérer le rôle du droit romain, même dans le Midi. Il y était souvent contredit ou écarté par des coutumes locales. En plein moyen âge, certains hommes du Nord ont imposé dans diverses localités du Midi le droit coutumier. Tel est le cas de Simon de Montfort. Plus souvent ce sont les princes anglais qui ont donné certaines libertés aux villes et ont en même temps introduit dans leurs chartes des dispositions empruntées aux coutumes des villes du Nord. Puis les rois de France, à mesure qu'ils reprenaient ce territoire, durent confirmer ces chartes, et il leur arriva aussi d'en concéder de semblables à des villes qui n'en avaient pas obtenu auparavant. Ainsi se constitua, même dans le Midi, un ensemble de coutumes municipales qui modifiaient assez souvent le droit romain et rapprochaient les pays du Midi de ceux du Nord. Il y a plus, le droit romain n'était lui-même appliqué, dans ces pays du Midi, qu'à titre de coutume générale. Mais en sens inverse et en retour, on reconnaissait une certaine autorité au droit romain, même dans les pays de coutume.

On appelait *pays de droit écrit* ceux qui étaient surtout régis par le droit romain, et *pays de coutume* tous ceux où dominait cette seconde source. Cette distinction se rencontre déjà dans l'édit de Pistes de 864 (art. 13, 16, 20, 23, 31). On a aussi vu dans le *Petrus* (II, 31) la distinction des pays de droit écrit et de coutume et on s'est même appuyé sur ce fait pour soutenir que cette œuvre a été écrite en France, dans le Dauphiné, au XI^e ou XII^e siècle. On a longtemps dit, d'une manière vague et tout à fait superficielle, que la Loire séparait les pays de coutume de ceux de droit écrit. Cette erreur n'a plus cours aujourd'hui et il n'est même nécessaire de la relever que pour mettre en garde ceux qui pourraient la rencontrer dans de vieux livres. En réalité, des pays de coutume s'étendaient beaucoup plus au sud et formaient les deux tiers de la France. Les pays de droit écrit étaient dans le Midi, à l'ouest et au centre, la Guyenne, la Gascogne, le Languedoc avec la Saintonge, le Bordelais, le Périgord, le Limousin, l'Agenois, l'Armagnac, le Bigorre, le Couseran, le pays de Foix, le

Quercy, le Rouergue, le Velay, auxquels il faut joindre, au pied des Pyrénées, la Navarre, le Roussillon; au sud-ouest la Provence, le Dauphiné, le pays de Bresse, de Bugey et de Valromey, le Mâconnais, le Beaujolais, le Lyonnais, le Forez étaient également pays de droit écrit. Enfin, quelques pays situés sur les frontières du droit écrit et du droit coutumier offraient des particularités. Ainsi, bien que l'Auvergne fût en général pays de coutume, certaines parties étaient cependant soumises au droit romain et il y avait même des enclaves de droit écrit dans les pays de coutume de l'Auvergne. De même, bien que la Marche fût en général de droit coutumier, certaines parties de la Basse-Marche étaient soumises au droit écrit. En sens inverse, la partie septentrionale de la Saintonge avec Saint-Jean-d'Angély était pays de coutume, tandis que tout le reste de la Saintonge, y compris Oléron, était régi par le droit écrit. Au pied des Pyrénées, les pays basques étaient aussi pays de coutume.

Toutes ces coutumes, comme d'ailleurs le droit romain lui-même, formaient des lois territoriales. Tous les habitants de la région étaient soumis aux mêmes usages. Depuis des siècles on avait perdu jusqu'au souvenir des lois personnelles.

Si ce droit coutumier offrait le double avantage d'être vraiment national et de répondre aux nécessités de la vie nouvelle, il avait cependant deux graves défauts; fort souvent il manquait de précision; en second lieu, il variait à l'infini. Ce second vice a persisté jusqu'à la rédaction du code civil; le premier a disparu par la rédaction officielle des coutumes au commencement des temps modernes. Il a donc existé pendant toute cette période, et cependant, déjà à cette époque, on se plaignait de ce que les coutumes étaient trop souvent muettes, obscures ou incertaines. On se demandait aussi à partir de quelle époque un usage pouvait devenir une coutume obligatoire. En principe, on exigeait qu'il eût été pratiqué pendant quarante ans et d'une manière générale; il constituait alors une *coutume notoire*. Les coutumes devenaient encore obligatoires, malgré l'absence de cette condition, si elles avaient été formellement approuvées par le seigneur local, comte, évêque ou autre; ces coutumes étaient précisément dites *approuvées* par opposition aux coutumes notoires.

Mais comment savoir si une coutume était observée depuis plus ou moins de quarante ans? Comment sortir d'embaras quand elle était entendue dans des sens différents? On était alors obligé de recourir à un moyen de preuve long et ruineux pour les intéressés; c'était l'enquête par *turbe*. Nous possédons une ordonnance de saint Louis, du parlement de la Chandelure 1270, qui indique la manière de procéder aux enquêtes par turbe. Le bailli appellera plusieurs hommes sages et leur remettra par écrit les questions auxquelles ils doivent répondre. Ces hommes sages prêtent serment *quod ipsi dicent et fideliter referent illud quod sciunt et credunt et viderunt usitari super illa consuetudine*. Cette promesse faite, ils se retirent, s'enquêtent auprès des personnes du pays, recherchent s'il existe des décisions judiciaires, délibèrent entre eux et font ensuite leur déclaration au bailli. Celui-ci en dresse un procès-verbal, lequel est revêtu du sceau des enquêtes et envoyé au Parlement.

L'enquête par turbe peut être ordonnée d'office par le juge ou demandée par les parties. L'ordonnance de 1270 se terminait en disant: *Et reddent omnes causam dicti sui etiam in turba*, formule un peu obscure qui ne nous explique pas comment s'arrangeaient les témoins. Mais un arrêt du parlement de Paris de 1318 ne laisse aucun doute à cet égard. Chaque partie avait le droit d'appeler un grand nombre de témoins pour établir le sens de la coutume. Pour que la coutume fût établie en faveur d'un des plaideurs, il fallait que tous ses propres témoins fussent unanimes et que ceux de la partie adverse se trouvassent au contraire en désaccord entre eux. Les premiers témoins choisissaient alors l'un d'entre eux qui parlait au nom de

la *turba*, c.-à-d. au nom de tous. Il semble bien que si les témoins de chacune des parties étaient unanimes et en sens contraire, on devait recourir au duel judiciaire. Au ^{xiv}^e et au ^{xv}^e siècle, on décida que pour former une *turba* il faudrait au moins dix témoins dans le même sens ; sinon la coutume n'était pas prouvée. C'est ce que nous apprennent Jean Desmares, le *Grand Coutumier de France* et la glose du *Grand Coutumier de Normandie*. Il est probable que cette règle suivant laquelle la *turba* suppose au moins la réunion de dix témoins s'est introduite sous l'influence du droit romain. Ce qu'il y a de plus curieux dans ces enquêtes par turbe, c'est la réunion des différents témoins en une sorte d'unité pour laquelle répond un seul d'entre eux. C'est ainsi que fonctionne encore aujourd'hui le jury en cour d'assises avec cette différence qu'il prend ses décisions à la majorité ; mais on sait qu'en Angleterre il doit être unanime. Il est bien évident que le jury moderne n'a rien de commun avec ces enquêtes par turbe qui étaient interdites en France depuis l'ordonnance de 1667. Mais ces enquêtes par turbe étaient au contraire un vestige de l'ancien jury qui avait été d'abord usité presque partout et ne s'était ensuite maintenu qu'en Angleterre et en Normandie. Chaque turbe étant considérée comme une unité, on en arriva ainsi à décider qu'elle formait un seul témoin, et, comme le droit canonique exigeait pour la preuve d'un fait les dépositions de deux témoins au moins, l'ordonnance de Blois de 1498 (art. 13) décida que la preuve d'une coutume supposerait à l'avenir deux turbes d'accord, par conséquent vingt personnes au moins, puisque chaque turbe devait en comprendre dix au *minimum*.

Après avoir été très fréquentes et d'un usage général au moyen âge, les enquêtes par turbe devinrent assez rares à partir du jour de la rédaction officielle des coutumes et comme dans tous les cas où elles étaient employées elles donnaient lieu à de graves abus de la part des témoins et des officiers de justice aux dépens des plaideurs, sans instruire le plus souvent les juges, ces mesures d'instruction furent définitivement prohibées par l'art 1^{er} du titre XII de l'ordonnance de 1667.

Déjà en plein moyen âge on comprenait les graves inconvénients d'une législation transmise par la seule tradition. A chaque instant on se heurtait à des difficultés nouvelles ; il était impossible de connaître le sens exact d'une coutume, et de cette incertitude naissaient de nombreux procès. Il arrivait même parfois que les habitants d'une contrée ne savaient pas exactement à quelle législation ils étaient soumis. C'est ce qui se produisit notamment en Auvergne, contrée frontière entre les pays de coutume et ceux de droit écrit. Pour mettre un terme à ces incertitudes, une ordonnance royale de 1291, rendue à la demande des montagnards de l'Auvergne, décida qu'à l'avenir ils seraient soumis au droit coutumier.

Le besoin de préciser les usages s'est fait aussitôt sentir dans les campagnes que dans les villes, mais il a été plus facile de donner satisfaction à ce besoin dans les agglomérations urbaines. Tantôt c'était le seigneur qui accordait des privilèges à une ville ou même l'affranchissement, et alors on profitait de la rédaction d'une charte faite à cette occasion pour y insérer la mention de certains usages ; tantôt la ville elle-même prenait, par l'intermédiaire de ses magistrats, l'initiative de la rédaction de ses coutumes, au moyen des statuts municipaux. Mais à la campagne cette organisation n'existait pas. En outre, il est toujours plus difficile de préciser le sens d'une coutume qui s'applique sur un territoire étendu. Aussi les premiers textes coutumiers officiels sont-ils ceux des chartes de villes et des statuts municipaux. Il arrivait même parfois qu'un point de droit coutumier s'étant fixé depuis l'époque de la rédaction primitive de la charte, on profitait du renouvellement de cette charte pour l'y insérer. D'ailleurs déjà à cette époque, le roi intervenait dans la rédaction des coutumes de certaines villes. Il était en effet de principe qu'elles devaient être homologuées par le roi en son parle-

ment. C'est ainsi que Philippe III le Hardi approuva les coutumes de Toulouse, à l'exception de vingt articles qui furent écartés. D'autres fois le roi s'attachait à régler un point spécial de la coutume d'une contrée. En 1278, le roi Philippe III réglementa le retrait lignager en Normandie. Un peu plus tard, en 1280, il abolit comme mauvaise, malgré les protestations du roi d'Angleterre, la coutume de Gascogne, qui permettait de se purger d'une accusation par un serment prêté sur le corps de saint Séverin. Mais il n'était pas encore question, ni de la part du roi ni de la part des grands vassaux, de la rédaction officielle de coutumes provinciales. Les praticiens avaient bien compris la nécessité de coutumes claires et précises ; aussi ont-ils rédigé pendant notre période un grand nombre de coutumiers dont quelques-uns n'ont même pas tardé à obtenir force de loi. Il suffira de citer les coutumiers normands et notamment le *Grand Coutumier de Normandie*, le *Conseil* de Pierre de Fontaines, les *Etablissements de saint Louis*, la *Compilatio de usibus et consuetudinibus Audegavie*, les *Coutumes de Beauvoisis*, les *Anciens Usages d'Artois*, la *Très ancienne Coutume de Bretagne*, le *Livre des Droits et des commandemens*, le *Grand Coutumier de France*, en dernier lieu la *Somme rural* de Boutillier. On ne peut guère relever pour cette période qu'une tentative de rédaction officielle d'une coutume, due à la comtesse Mahault qui prescrivit, en 1315, la constatation des coutumes de l'Artois. Mais le texte de ces coutumes est aujourd'hui perdu. Nous ne possédons pas non plus le texte primitif de la coutume d'Anjou et du Maine, rédigée aux grands jours d'Anjou par les gens du conseil de ces pays. A peu près à la même époque, en 1417, des praticiens furent officiellement chargés de constater la coutume du Poitou, et leur travail, quoique resté inédit, est parvenu jusqu'à nous. Au milieu du ^{xv}^e siècle, en 1450, le lieutenant général du bailli de Berry convoqua les avocats, procureurs et autres praticiens du bailliage pour la rédaction d'un style, c.-à-d. des lois de la procédure du bailli de Berry et du prévôt de Bourges, avec les coutumes locales. Son projet fut discuté par les hommes de loi qui l'adoptèrent et le roi l'approuva ensuite. On voit que, dès le commencement du ^{xv}^e siècle et sans aucune interruption, il se produisit un véritable mouvement dans le sens d'une rédaction officielle des coutumes, et le roi Charles VII ne fit que suivre ce mouvement dans l'ordonnance de 1454.

Ces principes généraux et communs aux coutumes une fois connus, il n'est pas inutile de faire rapidement connaître, dans un tableau d'ensemble, les principales coutumes de notre ancienne France avant leur rédaction officielle et les recueils où elles sont contenues. Pour bien comprendre cette géographie de la France coutumière, il faut diviser notre pays en plusieurs parties. La région du Nord comprend la Flandre, l'Artois, la Picardie et le Vermandois. Jusqu'au ^x^e siècle, la Flandre se divisait en deux contrées, l'une appelée gallicante, où dominait la langue des Français du Nord, le roman wallon, et l'autre désignée sous le nom de Flandre flamigante parce qu'on y parlait le flamand, véritable patois teutonique. La première relevait, en général, du roi de France ; la seconde était considérée comme un fief de l'Empire. Les coutumes de la Flandre française comprennent celles de Lille, Douai, Orchies, Grammont, Cambrai, Mortagne, Saint-Amand, Saint-Vinox. A ces coutumes municipales il faut joindre un grand nombre de coutumes locales, notamment celles d'Anapes, de La Barrée, de l'Épine, de l'Apostelle, d'Esquernes, de Neuville, de Chesoin, de Commines. Les anciennes coutumes de Lille, remarquables par leur caractère germanique, ont été réunies au ^{xiv}^e siècle, par un greffier de cette ville appelé Roisin ; aussi a-t-on donné à son recueil le nom de *Livre de Roisin*. Le gouvernement belge publié en ce moment deux recueils officiels des anciennes coutumes de ce pays où l'on trouvera dès lors aussi les coutumes de la Flandre.

Tandis que le droit de cette province est resté éparpillé dans un grand nombre de coutumes locales ou municipales, celui du Hainaut s'est de bonne heure résumé dans une coutume générale qui d'ailleurs n'excluait pas, dans certaines contrées, la coutume locale, et ne s'y appliquait qu'à son défaut. Parmi ces coutumes locales du Hainaut, les plus remarquables sont, sans contredit, celles de Mons et de Valenciennes. Le territoire de l'Artois, détaché de la Flandre au XII^e siècle, érigé en comté en 1237 par Louis IX en faveur de son frère Robert, possédait un ancien coutumier publié autrefois par Maillart, en tête de ses *Coutumes d'Artois*, et de nos jours par M. Tardif. Ce coutumier est composé d'éléments les plus divers, usages germaniques, droit romain, droit canonique, droit féodal ; peut-être même certaines coutumes sont-elles antérieures à la conquête romaine. Au près de l'Artois, bordant la mer, se trouve le Boulenois dans lequel était comprise la ville de Saint-Omer, et nous possédons, sur les usages ou institutions de cette ville, un assez grand nombre de documents importants qui ont été publiés, en dernier lieu, par M. Giry dans son *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions*. L'*Ancien Coutumier inédit de Picardie*, rédigé au commencement du XIV^e siècle, par un auteur resté inconnu, et publié de nos jours par Marnier, se compose de trois parties distinctes : un recueil des décisions judiciaires, une coutume de Ponthieu, Vimeu et autres lieux, la coutume ou usage de la ville et cité d'Amiens. C'est dans le Vermandois qu'a été écrite, en 1233, une œuvre fort importante, le *Conseil à un ami*, par Pierre de Fontaines, bailli de ce pays. Mais comme ce travail est d'un caractère général, il nous donne peu de renseignements sur le droit propre du Vermandois. Il paraît qu'il existait autrefois un vieux coutumier de Vermandois qu'ont connu quelques anciens juristes, notamment Chopin ; mais ce coutumier est aujourd'hui perdu, et à son défaut, il faut, pour reconstituer les vieux usages de cette contrée, se reporter à la coutume de Laon et aux chartes de cette ville (1128-1179), à la charte de Soissons (1184), à celle de Saint-Quentin (1195) qui a été donnée à Chauny en 1213. Beaucoup plus tard, sous le titre : *Coutumes des pays de Vermandois et ceux de envyron*, un praticien du pays de Saint-Quentin a composé un coutumier dont le contenu diffère d'ailleurs peu de l'ancienne coutume de Laon. A la région du Nord, nous devons aussi rattacher, mais sans préciser davantage, la *Somme rural* de Boutillier, qui est en effet une œuvre d'un caractère très général, où se trouvent rapprochées les coutumes d'un assez grand nombre de pays, mais le plus souvent de contrées du Nord, et qui contient même du droit romain.

Dans la région de l'Est et en partant du centre de la France, on rencontre d'abord la Champagne, puis viennent la Lorraine et l'Alsace, puis, en descendant vers le sud, les deux Bourgognes. La Champagne, vaste province, comprenant la haute Champagne, la basse Champagne, la Brie champenoise, avec Troyes pour capitale, possédait un coutumier général intitulé : *li Droict et li Coustumes de Champagne et de Brie*, publié pour la première fois par Pierre Pithou et reproduit plus tard par Richebourg. Ce coutumier doit être rapproché des anciennes chartes de Troyes, Saint-Dizier, Châlons, Vitry, Meaux, Sens. Le territoire de Reims n'était pas placé sous le pouvoir du comte de Champagne ; il formait un comté féodal, particulier, au profit de l'archevêque, et tous les documents législatifs, judiciaires ou autres qui le concernent ont été publiés par Varin, dans le *Recueil des documents inédits*, sous le titre d'*Archives législatives de Reims*.

Parmi les chartes des villes de l'Est, il n'en est pas qui se soient propagées avec plus de rapidité et plus largement que celle de Beaumont en Argonne. Elle régissait au XVI^e siècle plus de cinq cents villes ; cette charte avait en effet le mérite de substituer la liberté au servage. Pendant la période qui nous occupe, la Lorraine, les Trois Evêchés et l'Alsace ne faisaient plus partie de la France ; ils en

avaient été détachés par le traité de Verdun. Aussi la Lorraine était-elle régie par le droit germanique, le droit féodal et les usages locaux. Le droit germanique était représenté par le *Miroir de Souabe* qui jouissait d'une grande autorité sur les deux rives du Rhin. Mais comme ce coutumier était écrit en langue allemande et que les habitants de la Lorraine étaient pour la plupart étrangers à cette langue, on avait été obligé de faire, à leur usage, une traduction en français. Cette solution est toutefois contestée et certains auteurs soutiennent que le *Miroir de Souabe* n'aurait jamais exercé aucune influence en Lorraine. Quoi qu'il en soit, il est certain que toutes les anciennes coutumes locales de ces contrées sont fortement pénétrées de l'esprit français et rédigées dans notre langue. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux vieux textes relatifs à la ville de Metz, récemment publiés par M. Prost. L'Alsace était régie par le droit romain et par le *Miroir de Souabe* qui servait de droit provincial. Il n'y avait pas de coutumes générales, mais il existait des coutumes municipales, parmi lesquelles il faut relever celles de Strasbourg, Haguenau, Landau, dans la basse Alsace, de Colmar, du val d'Orbey, du val de Rosemont dans la haute Alsace.

En général, le droit du duché de Bourgogne et celui de la comté du même nom, étaient identiques, sauf certaines particularités que présentait ce dernier et qui tenaient aux liens de la comté avec l'Empire. C'étaient deux pays de coutume et non pas de droit écrit, bien que la législation romaine y exerçât une influence sérieuse. On a même essayé, à plusieurs reprises, d'élever le droit romain au rang de droit commun ; mais ces tentatives n'ont abouti à aucun résultat. Des coutumes générales ont été rédigées et promulguées pour le duché de Bourgogne sous le gouvernement de Philippe le Bon au mois d'août 1459, et ces coutumes ont été plus tard réformées en 1570. Auparavant les usages étaient constatés par plusieurs coutumiers d'un caractère purement privé qui ont été publiés de nos jours en partie par MM. Giraud et Marnier, et au siècle dernier par le président Boubier. Parmi les chartes ou coutumes locales, il faut relever celles de Dijon, de Châtillon-sur-Seine et de Beaune. La Franche-Comté ne possédait pas de coutumier propre avant la rédaction officielle de sa coutume en 1459 et la plupart des chartes municipales de ce pays sont peu connues ou même inédites.

Tout en demeurant dans la région de l'Est, en quittant les deux Bourgognes et en descendant vers le sud, nous allons maintenant laisser pour quelque temps les pays de coutume à l'écart et pénétrer dans ceux de droit écrit. Ces derniers pays, quoique soumis au droit romain, doivent néanmoins prendre place dans la géographie de notre droit national, parce que, à défaut de coutumes générales, ils possèdent un grand nombre de coutumes ou de chartes locales qui dérogent plus ou moins au droit romain. Dans tous ces pays du Midi, le droit coutumier, relégué au second rang, joue cependant encore un rôle important ; mais nous ne le retrouverons, à titre de législation générale, que dans des cas fort rares. Le pays lyonnais, y compris le Forez et les contrées voisines, firent partie, comme la Franche-Comté, mais moins longtemps, des terres de l'Empire. Le régime des fiefs était parfois soumis à des règles particulières, notamment par la charte de la Dombes, par les statuts locaux de la Bresse (1430), par les coutumes de Buguey, Valromey et Gex. Mais le droit local le plus curieux est sans contredit celui de la ville de Lyon. Le Dauphiné, ancienne partie du royaume de Bourgogne et d'Arles, transporté en 1349 à la maison de France, resta soumis aux statuts de la même année, rédigés par les soins du dauphin Humbert II, au *Livre des fiefs* et surtout au droit romain. Les chartes de coutumes locales du Dauphiné existent en grand nombre dans les registres de la chambre des comptes de Grenoble, mais la plupart sont encore inédites. On a cependant publié celles de Gap, de Veynes, d'Upaix, de Jarjayes, de Serres, d'Abriès, de Nevache, d'Embrun. En quittant le Dauphiné, nous arrivons dans

la région du Sud proprement dite qui comprend trois grandes contrées : d'abord la Provence, aux bords de la Méditerranée, au pied des Alpes à l'E., confinée au N. par le Dauphiné et par le comtat Venaissin; ensuite le Languedoc, avec une partie de la Guyenne et de la Gascogne; enfin les divers pays situés au pied des Pyrénées, depuis le Roussillon jusqu'au Béarn et la Navarre. En Provence, la loi romaine et le *Livre des fiefs* formaient le droit commun, mais il y était souvent dérogé par des ordonnances des comtes de Provence et de Forcalquier, et par des statuts municipaux. De toutes les chartes municipales, la plus importante est, sans contredit, celle de la ville d'Arles qu'on peut considérer comme un modèle au point de vue des institutions locales du pays. La charte primitive ayant paru insuffisante, un jurisconsulte de l'école de Bologne, Jean Alvernatus, fut chargé de rédiger des statuts plus complets qui n'ont pas tardé à être copiés en partie par d'autres villes. M. Giraud les a publiés dans son *Essai sur l'histoire du droit français*, ainsi que ceux des villes d'Avignon, Apt, Salon, Châtillon. Dans le Languedoc et l'Albigeois, les monuments du droit coutumier et surtout les statuts municipaux sont plus nombreux qu'en Provence, bien qu'il s'agisse de pays de droit écrit par excellence. Parmi ces coutumes locales, les plus importantes sont, sans contredit, celles d'Aigues-Mortes, de Montpellier, de Toulouse. La coutume d'Aigues-Mortes a exercé autour d'elle, depuis les rivages de la mer jusqu'au pied des Cévennes, une influence remarquable, à cause surtout de son esprit libéral. C'est ainsi qu'à la demande des habitants d'Alais les seigneurs de cette ville lui accordèrent, en 1216, une charte dont la plupart des dispositions étaient empruntées à celle d'Aigues-Mortes. La coutume de Montpellier accordée le 15 août 1204 par Pierre d'Aragon, a joui d'une influence semblable; elle s'appliquait directement sur un territoire assez vaste; elle fut ensuite reconnue comme droit supplétif dans les localités avoisinantes à défaut d'autres usages. Cette coutume règle surtout le droit des bourgeois; celui des nobles se trouve dans la coutume de Narbonne. Le droit romain était aussi sérieusement modifié dans le comté de Toulouse, par des statuts locaux. Dès l'année 1251, l'ancienne coutume de Toulouse fut rédigée; puis on la soumit à Alphonse de Poitiers qui la confirma. Plus tard, elle fut présentée au roi de France en 1283, et le roi ordonna une enquête à l'effet d'en constater la sincérité; en 1285, la coutume fut confirmée par Philippe le Bel, moins vingt articles qui furent écartés comme défectueux et consacrant de mauvais usages. Lorsque Simon de Montfort était maître de l'Albigeois, il avait profité de sa puissance pour y introduire de force la coutume de Paris. Mais deux ans après sa mort, en 1220, l'évêque, les consuls et les habitants d'Albi s'empressèrent de profiter des troubles du temps pour protester contre la loi du vainqueur et ouvrir une enquête à l'effet de constater les anciennes coutumes du pays; c'est ainsi que furent rédigées, spontanément en langue latine et méridionale, les franchises d'Albi dont la charte originale est encore aujourd'hui déposée aux archives de cette ville. Dans le Toulousain, de nombreuses chartes ont été, comme ailleurs, concédées à des villes ou communes; mais, par malheur, la plupart des chartes primordiales, même celles des villes importantes telles que Castelsarrasin, Gaillac, Lavaur, Caraman, Castelnaudary, Saverdun, Muret, Lombez ont été perdues; les villes n'ont gardé que des textes de dates postérieures, destinés à renouveler ou à modifier leurs anciens privilèges. On ne compte pas plus de cinq ou six chartes remontant à une époque antérieure à la croisade albigeoise. Au nord de Toulouse, on possède les coutumes de Moissac, de Montauban et de Saint-Antonin; à l'est, celles de Villemur, d'Albi, de Castres; au sud, celles de Mirepoix et de Saint-Gaudens; la charte de Rieux est encore inédite; du côté de l'ouest, Auch et Lectoure n'ont que des chartes de privilège écrites assez tard. Mais on possède celle de l'Île-Jourdain qui est fort complète et

permet de se rendre compte de l'organisation de certaines villes du Midi. Dans la région la plus méridionale du Languedoc et de la Gascogne, les anciennes coutumes sont aussi variées que curieuses; presque toujours empreintes d'un profond caractère d'originalité, elles se distinguent nettement de celles des autres contrées de la France, même les plus voisines. En parcourant ce pays de la Méditerranée à l'Océan, nous rencontrons successivement les coutumes de Perpignan et du Roussillon, les usages du val d'Andorre, ceux du Cominges, du Couseran, du pays de Foix, les coutumes de Bigorre, ainsi que celles des vallées de Barèges et de Lavedan; puis les fors de Béarn et enfin les coutumes des Basques et les fors de Navarre. Dans la plupart de ces pays des Pyrénées, le droit romain n'a pas complètement disparu, mais la législation des Visigoths a laissé une empreinte plus profonde. Quant à la féodalité, elle s'est surtout organisée d'après les usages de Barcelone, promulgués en 1068 par Raymond Boulanger. Dans la Guyenne et dans la Gascogne, la domination anglaise a exercé une influence considérable; les rois d'Angleterre se sont attachés à accorder aux habitants de grandes libertés municipales, d'abord pour les éloigner du roi de France, ensuite sous l'influence de ce qui se passait en Angleterre. La ville de Bordeaux formait une sorte de république, et elle possédait des coutumes qui sont restées célèbres. En présence de cette politique habile, les rois de France furent obligés, bon gré, mal gré, d'accorder des franchises analogues aux villes restées sous leur domination ou de confirmer celles des Anglais pour les villes qu'ils parvenaient à reprendre. Aussi les coutumes locales sont-elles très nombreuses dans toute cette contrée. On relève notamment celles de Condom, d'Agen, de Clermont dessus, de Larroque-Timbaud, de Prayssas, de Lamontjoye, de Puy-mirol, de Castel-Amouroux, de Saint-Pastour, de Lérac dans l'Agenois; dans le Quercy celles de Cahors, Montcuq, Gréalou, Gourdon, Thegra, Gramat. Il ne faut pas non plus oublier les coutumes de Moissac et, dans le Bordelais, celles de la ville de La Réole. Saintes reçut les Etablissements de Rouen de la reine Eléonore en 1191. Ces établissements furent aussi accordés à Oléron, par Hugues de Lusignan et à l'île de Ré par Henri III. Bien que la Saintonge fit encore partie des pays de droit écrit, cependant une certaine portion de cette contrée, celle qui était du ressort de Saint-Jean-d'Angely, était déjà pays de coutume. Cette ville de Saint-Jean-d'Angely avait reçu une charte de Jean sans Terre en 1199; mais, en 1204, Philippe-Auguste, tout en la confirmant, y introduisit quelques dispositions des Etablissements de Rouen. On rattache aussi aux coutumes de Saintonge, celles de La Rochelle qui étaient également calquées sur les Etablissements de Rouen. Nous n'avons rien à dire du Périgord et du Limousin, tous deux pays de droit écrit, et nous allons maintenant rentrer dans les pays de coutume, en abordant la région de l'Ouest. Cette région de l'Ouest comprend trois vastes contrées qui bordent la mer, le Poitou, la Bretagne et la Normandie. Il faut y joindre l'Anjou et le Maine. Tous ces pays sont parents, non seulement à raison de leur situation géographique, mais aussi par l'esprit de législation fortement imprégné de droit anglais.

Avant la rédaction officielle de 1514, le Poitou possédait déjà un ancien coutumier qui a été successivement imprimé en 1486, 1500, 1503, 1508. Les anciennes coutumes de Poitou sont aussi connues par le *Livre des droix et des commandemens d'office de justice* qu'a publié de nos jours M. Beauteemps-Beaupré. Quant à la ville de Poitiers, elle reçut de Philippe-Auguste une charte copiée sur les Etablissements de Rouen. Il faut en dire autant de la ville de Niort. Nous possédons peu de renseignements sur la coutume du Loudunois avant sa rédaction officielle en 1518; nous savons seulement qu'elle présente de fréquentes analogies avec les Etablissements de saint Louis et avec la coutume de Tours. L'ancienne coutume d'Angoumois, très féodale sous certains rapports, et notamment en ce qu'elle

admet le droit d'ainesse même en ligne collatérale, nous est connue par diverses œuvres de Jean Faber. Quant à la ville d'Angoulême, elle a reçu de Jean sans Terre, en 1204, le droit de commune avec les Etablissements de Rouen. La ville de Cognac n'a obtenu qu'une partie de ces Etablissements et une communauté restreinte. L'Anjou et le Maine ne formaient originairement qu'une seule sénéchaussée. Le bailliage de Tours en fut séparé dès l'année 1323 ; mais c'est seulement en 1442 que l'Anjou et le Maine constituèrent deux sénéchaussées. Ils n'en continuèrent pas moins d'ailleurs à être régis par la même coutume, et la plupart des textes relatifs à cette ancienne coutume ont été publiés dans ces derniers temps par M. Beauteemps-Beaupré. Le droit de l'Anjou et du Maine n'est pas seulement riche en vieux coutumiers ; il comprend aussi un nombre assez important de styles relatifs à la procédure, où l'on découvre aussi des règles de droit privé. Les coutumes les plus originales du pays de l'Ouest sont sans contredit celles de la Bretagne et celles de la Normandie ; dans les premières on rencontre des institutions telles que le droit du juveigneur et le bail à domaine congéable qui remonte à la plus haute antiquité. Le régime des fiefs y fut consolidé par l'Assise du comte Geoffroy. Il faut aussi mentionner l'ordonnance de Jean II qui traite de la procédure et de certains usages féodaux. La *Très ancienne Coutume de Bretagne* n'est autre chose qu'un coutumier d'un caractère tout à fait privé, écrit pendant le premier tiers du xiv^e siècle, et destiné à faire connaître le droit privé en vigueur à cette époque en Bretagne. Le droit normand présente d'autres particularités ; il se rapproche beaucoup plus du droit anglais que du droit français, à cause des liens qui ont rattaché la Normandie à l'Angleterre, pendant la première partie du moyen âge. L'organisation de la famille, le régime de la terre, l'administration du pays, le système financier, la justice, la procédure avec le jury au civil comme au criminel, sont à peu près identiques dans les deux pays. Le plus ancien droit coutumier de la Normandie au moyen âge se trouve dans un *Très ancien Coutumier de Normandie*, publié d'abord par M. Marnier en France et par Warnkönig en Allemagne, en dernier lieu et tout récemment par M. Tardif. Les *Assises de Normandie* sont un résumé de décisions judiciaires rédigé par un praticien qui appartenait probablement au bailliage de Caen. Nous possédons aussi un grand nombre de décisions de l'Echiquier de Normandie, publiées par Léopold Delisle, sous le titre : *Recueil de jugements de l'Echiquier de Normandie au xiii^e siècle*. Mais de toutes les sources de l'ancien droit normand, la plus précieuse et la plus complète à la fois est celle qu'on désigne sous le nom de *Grand Coutumier de Normandie*, écrite vers la fin du xiii^e siècle. Elle a reçu un nombre considérable d'éditions ; la dernière est celle de M. de Gruchy qui l'a composée pour les îles de Jersey et de Guernesey où le *Grand Coutumier de Normandie* est encore en vigueur et sert de base à la législation civile. A ces sources principales, il faut ajouter les coutumes de Vernon publiées par l'abbé Lebeurier dans la *Bibliothèque de l'école des chartes* et surtout les *Etablissements de Rouen* qui ont fait, de la part de M. Giry, l'objet d'un travail remarquable. On a déjà dit que ces établissements ont été étendus à un assez grand nombre de villes de la région de l'Ouest.

La région du centre des pays de coutume peut se diviser en deux grandes parties, l'une au sud, l'autre au nord de Paris. La région du sud comprend l'Orléanais, la Touraine, le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, la Marche et l'Auvergne. Les deux monuments les plus importants du droit de l'Orléanais au moyen âge sont le *Livre de justice et de plet* et les *Etablissements de saint Louis*. Le premier est peut-être le résumé d'un cours professé à l'université d'Orléans, et où l'on s'est attaché à rapprocher, souvent même à fusionner le droit romain, le droit coutumier et le droit canonique. Les *Etablissements de saint Louis* ont longtemps passé pour une œuvre législative de ce

prince, mais cette erreur est aujourd'hui reconnue par tous. Il s'agit tout simplement d'une compilation assez mal faite, œuvre d'un praticien qui l'a composée en formant un seul tout de deux ordonnances de saint Louis et de deux coutumiers plus anciens. Ces établissements ont d'ailleurs exercé une certaine influence autour d'eux, mais dont on a souvent exagéré les effets et l'importance. Ils ont été édités autrefois par Du Cange et par Laurière ; la meilleure édition est celle que M. Viollet a fait paraître dans ces dernières années. Il ne faut pas quitter l'Orléanais et le Gâtinais sans mentionner les coutumes de Lorris, charte de franchise donnée par Louis VII en 1155 aux habitants de cette ville et qui améliorerait tellement leur condition, que beaucoup d'autres villes ou villages en réclamèrent le bénéfice. Aussi la charte de Lorris a-t-elle eu la même fortune que celle de Beaumont. Quant à la coutume de Touraine, elle était fort semblable à celle de l'Anjou et du Maine. Nous en avons vu précédemment la raison : ces trois provinces n'ont formé jusqu'en 1323 qu'une seule sénéchaussée. L'ancienne coutume de Touraine vient d'être rééditée par M. d'Espinay. Il existe pour le Berry plusieurs coutumiers fort précieux publiés par La Thaumassière et qu'il ne faut pas confondre avec les *Anciennes Coutumes et septaines de la ville de Bourges*, éditées en 1529 par Bohier. Le Nivernais n'avait pas de coutumier connu avant 1453 et, peu de temps après, eut lieu la première rédaction officielle en 1494 ; puis vint la réformation de 1534. Les anciennes coutumes d'Auvergne sont rapportées par la célèbre *Practica forensis* de Masuer. Dans la partie du centre de la France située au nord de Paris, l'esprit du droit coutumier est en général le même que celui des pays du centre placés au sud de la capitale. De tous les coutumiers de cette contrée, le plus célèbre est, sans contredit, celui qu'on désigne sous le nom de *Coutume de Beauvoisis*, œuvre du grand juriconsulte Beaumanoir. Nous possédons aussi des renseignements sur les anciens usages de Beauvais et sur ceux du Vexin. Il nous reste à mentionner, en terminant, l'ancienne coutume de Paris, fort importante, d'abord à cause de l'étendue du territoire auquel elle s'appliquait, ensuite à cause du rang prépondérant qui lui a été de bonne heure reconnu. On l'appelait parfois *Coutume du pays de France*, parce que le parlement l'appliquait en effet dans presque tout l'ancien domaine royal antérieur aux annexions de 1203, c.-à-d. dans le Parisis, le Vexin français, les comtés de Dreux, de Melun, d'Orléans et de Sens, les seigneuries de Corbeil, d'Etampes et de Montlhéry. Cette ancienne coutume n'a jamais été rédigée par écrit, mais il existe de nombreux documents qui permettent de la reconstituer. Les uns forment de véritables coutumiers composés par des praticiens ; les autres sont des traités de procédure qui contiennent assez souvent des règles de droit privé. La source la plus importante est celle que fournit la compilation connue sous le nom de *Grand Coutumier de France* ou encore sous celui de *Grand Coutumier de Charles VI*, bien que ce prince soit absolument étranger à sa rédaction. Le nom de l'auteur de ce travail, resté longtemps inconnu, a été découvert dans ces derniers temps ; c'est celui de Jacques d'Ableiges. Le *Grand Coutumier de France* a été édité de nos jours par MM. Laboulaye et Dareste. A cette œuvre capitale il faut joindre les *Constitutions du Châtelet de Paris*, publiées récemment par M. Mortet, les *Coutumes notoires du Châtelet* qui se trouvent dans le commentaire de Brodeau sur la coutume de Paris, ainsi que les *Décisions* de Jean Desmares, les *Questions* de Jean Lecoq qui sont insérées dans les œuvres de Dumoulin, les *Sentences du Parloir au bourgeois* que Le Roux de Lincy a publiées dans son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, le *Stylus parlamenti* de Dubreuil, œuvre remarquable qui a servi de modèle aux autres travaux de même nature parus dans la suite. Il faut aussi mentionner les registres judiciaires de quelques abbayes du Parisis qui remontent tous au xiii^e et au xiv^e siècle, notamment les registres des abbayes

de Saint-Maur-des-Fossés, de Saint-Denis, de Notre-Dame de Paris, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Martin des Champs, édités à diverses reprises par M. Tanon. Les procès-verbaux de rédaction de la coutume de 1510 jettent aussi souvent un grand jour sur le droit antérieur.

Nous venons de constater que, déjà avant le xv^e siècle, les coutumes les plus importantes avaient été recueillies par des praticiens ou même des juristes dans des ouvrages qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de coutumiers, pour les distinguer des coutumes officielles. Parmi ces travaux, quelques-uns avaient une grande valeur; tels sont ceux de Beaumanoir. La plupart cependant étaient faits sans plan ni méthode. Comme ils avaient en outre un caractère purement privé, il était toujours possible de contester leur exactitude. Quelques-uns, il est vrai, comme par exemple le *Grand Coutumier de Normandie*, obtinrent, en fait, force de loi, mais tous n'eurent pas cette bonne fortune. D'un autre côté, la plupart des coutumiers comprenaient des dispositions empruntées au droit romain ou au droit canonique, ce qui était une cause d'embarras et même d'erreurs pour les praticiens. Enfin la plupart de ces compilations négligeaient les coutumes locales. Aussi, malgré l'existence de ces importants travaux, la plus grande incertitude continuait à régner parfois sur certains usages, sur leur sens et leur portée. On était obligé de recourir aux enquêtes par turbe qui étaient une source de frais considérables et n'aboutissaient pas toujours à des résultats sérieux. Sous le règne de Charles VII, le moment était venu d'entreprendre une grande réforme. A vrai dire, à cette époque, la France entrait dans une période nouvelle; on venait de chasser définitivement les Anglais; l'administration et la justice étaient réorganisées; le parlement de Paris était démembre par la création d'un second parlement à Toulouse, l'armée permanente était créée, la taille se transformait en un véritable impôt royal; enfin la monarchie devenait partout le pouvoir dirigeant. Pour donner satisfaction à des vœux souvent exprimés, Charles VII, par l'ordonnance de Montil-lez-Tours, d'avr. 1433 (1454 nouveau style), art. 125, prescrivit la rédaction des coutumes. On posséderait à l'avenir pour chaque coutume un texte officiel et précis. De cette manière les enquêtes par turbe deviendraient très rares; les frais des procès seraient sensiblement diminués; l'administration de la justice serait plus sûre et plus rapide; les contrariétés de jugement sur le même point de droit deviendraient impossibles ou tout au moins fort rares. L'exécution d'une mesure aussi grave et aussi vaste demandait beaucoup de temps; mais ce qui prouve combien elle était utile, c'est que l'exemple donné par le roi de France fut suivi par certains grands vassaux, notamment par le duc de Bourgogne et même par des princes étrangers. Louis XI renouvela l'ordonnance de son père, Charles VIII rappela aussi en 1493 et 1497 la rédaction des coutumes, mais on ne vit paraître sous son règne que celles du Bourbonnais. Les règnes de Louis XII et de François I^{er} furent plus productifs, et la rédaction des coutumes se poursuivit sans interruption jusque sous Henri IV, époque à laquelle elle fut à peu près terminée.

Pour procéder à la rédaction officielle d'une coutume, on suivit à peu près partout la même marche. Des lettres patentes ordonnaient la réunion des trois Etats de chaque province par députés. Les magistrats, greffiers, maires, échevins, recevaient l'ordre de dresser des mémoires de chaque coutume et de les envoyer aux Etats. Ceux-ci nommaient alors une commission qui faisait le dépouillement de tous ces cahiers et rédigeait un projet. Ce projet était lu et discuté dans l'assemblée des Etats. La rédaction définitive était arrêtée d'après la volonté de la majorité; en cas d'opposition, l'affaire était portée au parlement. Ces assemblées étaient en général présidées par des commissaires que le roi nommait et choisissait parmi les membres du parlement de la localité. Bien qu'on ait rédigé avec beaucoup de soin ces premières coutumes, cette œuvre,

par cela même qu'elle était absolument neuve, présentait bien des défauts et, pour y remédier, il fallut plus d'une fois ordonner la réformation de la coutume. C'est ainsi qu'une seconde rédaction suivit la première, mais on s'en tint là. Pour se faire une idée exacte de l'ensemble de ces coutumes officielles, il faut reprendre la géographie que nous avons déjà étudiée sous la période précédente. Parmi ces coutumes, les unes étaient générales et les autres locales; on ne comptait pas moins de soixante coutumes générales, et les coutumes locales étaient au nombre de plus de trois cents. Il y avait en outre des marches, terres, paroisses, seigneuries, situées sur les confins de diverses provinces, souvent indivises entre ces provinces, et qui n'étaient pas régies par des coutumes propres. Quelques-unes étaient soumises à des usages particuliers qui déterminaient en même temps la coutume voisine dont on devait faire application.

Dans la région du Nord, on rencontre en premier lieu trois pays importants: la Picardie, l'Artois et la Normandie. La Picardie ne comprenait pas moins de cinq coutumes générales: celles de Péronne en 1567, Ponthieu (1494), Amiens (1496, réformée en 1567), Boulenois (1495), Calais (1583). Les coutumes d'Amiens sont les plus célèbres; elles ont été commentées par Ricard et par Dufresne. La rédaction des coutumes générales d'Artois fut commencée en 1509 et fut continuée même après le démembrement de 1525. Celles du bailliage et prévôté de Chauny ont été accordées et rédigées en 1510, mais il ne paraît pas que ces premières coutumes aient jamais été décrétées; elles furent rédigées de nouveau en 1609 et cette fois publiées; des lettres patentes de Louis XIII les confirmèrent en 1611 et elles furent enregistrées au parlement en 1614. Les coutumes de Vermandois étaient beaucoup plus importantes; elles étendaient leur autorité dans toute la partie du pays de ce nom qui a plus tard été comprise dans l'Ile-de-France et dans la Picardie, et on sait que ce pays comprenait à lui seul quatre des six pairies ecclésiastiques, l'archevêché de Reims, les évêchés de Laon, Châlons et Noyon. Les coutumes de Vermandois ont été publiées en 1556 et elles ont fait l'objet d'un commentaire important de la part d'un juriste du xvii^e siècle, Buridan, professeur de droit à l'université de Reims. Ce juriste a également commenté la coutume de Reims rédigée par Louis XII en 1481. Plus au nord de la France se trouvait la Flandre, qui appartenait seulement en partie à notre pays. Ce qui est tout à fait remarquable dans cette région, c'est l'organisation municipale de la plupart des villes. Celles-ci forment un territoire privilégié qui jouit de sa coutume, de sa justice, de son administration distinctes de celles de la seigneurie voisine. Parfois même cette seigneurie a été incorporée à la ville, et alors la juridiction ordinaire ayant été réunie à l'échevinage, l'ancienne cour féodale n'a conservé compétence que sur les fiefs. Dans ce dernier cas, il existe deux coutumes locales: l'une est celle de la ville qui s'applique aux bourgeois et aux biens roturiers; l'autre est celle du prince qui concerne les nobles et les fiefs. On comprendra sans peine qu'avec une pareille organisation la coutume générale ne joue qu'un rôle tout à fait secondaire; elle forme un droit subsidiaire qui s'applique en cas de silence de la coutume locale. L'empereur Charles-Quint rendit en 1531 une ordonnance qui prescrivit la rédaction des coutumes de ces *Pays de par deça*. C'est en conséquence de cette ordonnance que furent rédigées les coutumes de la ville de Lille, les coutumes générales de Hainaut, les coutumes particulières du ressort de Mons, celles d'Ypres et de Malines, et plusieurs coutumes locales de l'Artois. Parmi les autres coutumes locales de la Flandre wallonne, on peut citer comme étant les plus importantes celles de l'échevinage de la ville de Tournai, celles du bailliage de Tournai, celles de la gouvernance de Douai, celles de la ville de Douai, celles de la ville d'Orchies. Dans la Flandre flamande, il y avait aussi une coutume générale du pays et comté

de Flandre qui n'a jamais été officiellement rédigée et un assez grand nombre de coutumes locales, notamment celles d'Ostende, Gand, Bruges, etc. Les coutumes générales du Hainaut avaient été rédigées en 1483, sous l'empereur Maximilien, et plus tard Charles-Quint les confirma en 1531. En dernier lieu, de nouvelles coutumes furent faites pour le Hainaut et pour Valenciennes en 1619. Le Luxembourg était régi par les coutumes générales de ce nom que confirma Philippe IV, roi d'Espagne en 1629. Lorsqu'une partie de ce duché fut réunie à la France, elle conserva ses anciennes coutumes. On en fit toutefois une rédaction nouvelle et c'est à cette occasion que furent dressées les coutumes de Thionville et autres lieux du Luxembourg français. Dans le Luxembourg se trouvaient le duché de Bouillon et la principauté souveraine de Sedan. Les coutumes du duché de Bouillon furent rédigées en 1618 par ordre de Ferdinand, évêque de Liège et duc de Bouillon; celles de Sedan avaient déjà été officiellement constatées en 1568, par ordre de Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon et seigneur souverain de Sedan.

Les premières coutumes de la région de l'Est sont celles de la Champagne. Tout le nord de cette province était soumis aux coutumes du bailliage de Vitry-le-François, sauf exception pour les contrées qui appartenaient au Vermandois et pour divers lieux du bailliage de Sainte-Menehould relevant du bailliage de Reims. Les coutumes de Vitry furent publiées en 1509. Deux autres parties de la Champagne étaient régies, l'une par la coutume du bailliage de Chaumont en Bassigny, publiée en 1509; l'autre par la coutume du bailliage de Troyes qui a été commentée par Legrand et par les frères Pithou. La coutume de Sens, rédigée en 1495, publiée en 1506, s'appliquait dans tout le territoire situé entre les bailliages de Troyes, de Chaumont, de Montargis, d'Auxerre et les deux Bourgognes. Les villes de Sens et de Langres et le comté de Montsaujon y échappaient toutefois et étaient soumis à des coutumes locales. Quelques parties du Barrois ayant été comprises dans l'ancien ressort du bailliage de Sens, le duc de Lorraine et de Bar fut assigné pour prendre part à la rédaction des coutumes de Sens à raison de ses terres qui en relevaient. Le duc de Lorraine refusa d'y participer et souleva des difficultés qui cessèrent seulement en 1571. A cette époque intervint un traité qui reconnut au duc de Lorraine le droit de faire rédiger les coutumes de ce pays à charge d'appel au parlement et, en exécution de ce traité, on dressa les coutumes de Clermont (1571), celles de Bar (1579), celles de Bassigny (1580), celles de Saint-Mihiel (1598). Au sud de la Champagne, on rencontre le duché de Bourgogne dont la coutume générale régissait le territoire de cinq grands bailliages, Auxois, la Montagne, Châtillon-sur-Seine, Dijon, Autun, Chalon-sur-Saône. Quant aux coutumes générales du comté de Bourgogne, elles s'étendaient sur toute la Franche-Comté, dans les bailliages d'Amont, d'Aval, de Dôle et de Besançon. Des lettres du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, avaient ordonné la rédaction des coutumes du duché et de la comté, et elles furent publiées en 1459. Les coutumes du duché de Bourgogne ont fait l'objet de travaux considérables de la part de Chasseneuz, Dumoulin, Bouhier, Taisand, Davot, Bannelier. Les Trois Evêchés enclavés dans la Lorraine étaient régis par les coutumes générales de la ville de Metz, du bailliage de l'évêché de Metz, de la ville et bailliage de Toul, de la ville, bailliage, évêché et comté de Verdun. Ce sont des lettres de Charles IX qui, en 1569, ont ordonné la rédaction des coutumes de la ville de Metz et du pays messin. Mais elles restèrent sans résultat, ainsi que des lettres semblables de Henri III en date de 1578. En réalité, les coutumes de Metz ne furent publiées qu'en 1614; celles de Toul et de Verdun l'ont été beaucoup plus tard encore, en 1646. On sait que le Barrois se divisait en deux parties, le Barrois Mouvant qui formait une sorte d'annexe de la Champagne, et le Barrois non Mouvant qui ressortissait à la cour souveraine de Nancy. Celui-ci se gouvernait

par les coutumes du bailliage de Saint-Mihiel, rédigées en 1598. Quant aux coutumes de Lorraine, elles furent constatées par ordre du duc en 1594. Elles comprenaient trois coutumes générales: celles des bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne. Il existait en outre des coutumes locales, celles d'Epinal et de Marsal. En Alsace, on ne rencontrait que des coutumes locales parmi lesquelles les plus importantes étaient sans contredit celles de la ville de Strasbourg. Le droit romain formait la base générale de la législation de cette province.

Si en quittant l'Est de la France et avant d'entrer dans la contrée de l'Ouest, nous descendons vers le Midi, nous allons aussi constater que, même dans ces pays de droit écrit, il existait un assez grand nombre de coutumes locales. Ainsi, dans le Lyonnais, on observait des usages particuliers qui ne furent d'ailleurs jamais rédigés officiellement par écrit au bailliage de Lyon. La plus grande partie de l'Auvergne était de droit coutumier; c'était seulement la contrée du Sud et certaines enclaves qui étaient régies par le droit romain, et encore y appliquait-on la coutume générale d'Auvergne à titre de droit subsidiaire. De même dans la partie de la Basse-Marche qui était de droit écrit (les châtellenies de Bellac, Rançon et Champagnac), il existait des coutumes locales. Le parlement de Bordeaux, comme celui de Paris, comprenait dans son ressort à la fois des pays de coutume et des pays de droit écrit. Mais tandis que les pays de coutume formaient l'immense majorité dans le ressort du parlement de Paris, c'était le contraire qui se produisait dans celui de Bordeaux. Au nord de Bordeaux, la partie septentrionale de la Saintonge du ressort de Saint-Jean-d'Angely, était à vrai dire le seul pays de coutume important qui dépendit du parlement de Bordeaux. Dans le Limousin, l'Agenois et le Périgord, existaient toujours les anciennes coutumes de Limoges et d'Agen, mais leur autorité était incertaine. Le Bazadois avait aussi des coutumes locales; leur rédaction officielle fut même ordonnée, mais elle n'eut jamais lieu. Dans le ressort du parlement de Bordeaux on peut toutefois encore relever les coutumes de Bordeaux rédigées en 1521, celles de la sénéchaussée des Landes, les coutumes générales du pays de Marsan, Tursan et Gabardan, les coutumes locales de Mont-de-Marsan, celles d'Aes, les coutumes générales de la prévôté de Saint-Sever, les coutumes locales de la ville de ce nom, les coutumes de Bayonne, celles du pays et bailliage de Labour, celles du pays et vicomté de Soule. Au sud du parlement de Bordeaux se trouvait celui de Pau qui comprenait dans son ressort la basse Navarre et le Béarn, tous deux pays de coutume. Les coutumes du Béarn furent rédigées en 1554. Dans le ressort du parlement de Toulouse, le plus étendu après celui du parlement de Paris, il n'y avait pas à proprement parler de coutumes locales, sauf quelques exceptions, notamment pour les vallées de Barèges et du Lavedan, pour la ville de Lourdes, pour le pays d'Ousles, pour la baronnie des Angles, pour le marquisat de Bénéac; mais il existait, dans un grand nombre de villes, des statuts municipaux qui, tout en appartenant à la période précédente, étaient restés en pleine vigueur. Tout le ressort du conseil souverain de Perpignan était de droit écrit, mais la ville de Perpignan jouissait de privilèges spéciaux. Dans le ressort du parlement d'Aix, les statuts municipaux de la période précédente étaient restés en vigueur et il y avait aussi des statuts provinciaux pour les comtés de Provence et de Forcalquier. La situation était la même dans le Dauphiné, autre pays de droit écrit. On voit qu'il n'était pas inutile, même à l'occasion des coutumes, de parler des pays de droit écrit, car on était loin d'y observer exclusivement le droit romain, comme on l'a dit parfois à tort.

Dans la région de l'Ouest, nous comprendrons la Normandie, la Bretagne, le Maine et l'Anjou, le petit pays du Loudunois, le vaste comté du Poitou et enfin, en continuant à descendre vers le Sud, les pays d'Aunis, de Saintonge et d'Angoumois. Là s'arrêtent les pays de coutume;

nous avons même déjà constaté qu'une partie de la Saintonge est de droit écrit. La rédaction de la coutume générale de Normandie n'a été arrêtée que fort tard en 1577 et elle a été homologuée en 1585. L'année suivante, en 1586, on constata les coutumes locales du duché. Enfin sous Henri IV, en 1600, le titre des exécutions de la coutume de Normandie fut réformé. Bien que l'influence française se fasse sentir dans la coutume de Normandie, elle a cependant conservé un profond caractère d'originalité dont les causes remontent à la période précédente et ont déjà été expliquées. C'est avec la coutume de Paris celle qui compte le plus de commentateurs. Nous relèverons notamment les travaux de Berault, Basnage, Flaus, Houard. Les coutumes locales les plus importantes de cette contrée sont celles de Caux, de Caen, de Vire, de Bayeux, de Falaise, d'Alençon. La coutume générale de Bretagne présente aussi beaucoup d'originalité; elle a été rédigée et publiée en 1539, puis réformée en 1580. On compte parmi ses commentateurs : Hévin, d'Argenté, Poullain du Parc, de La Bigotière, etc. Il existait des coutumes locales pour les villes de Rennes et de Vannes, pour le territoire du Goëlo, pour celui de la ville et comté de Nantes. Enfin il ne faut pas oublier que, dans diverses localités de la Bretagne, la tenure convenancière ou à domaine congéable était soumise à des usances spéciales, celles de la vicomté de Rohan, du comté de Cornouailles, de la principauté de Léon, de la juridiction de Daoulas, du comté de Vannes, de la vicomté de Porhoët, de la ville de Saint-Malo, de la baronnie de Fougères, de la ville de Vitré. Les coutumes de l'Anjou et du Maine, comme celles de La Rochelle et du Loudunois, ont été rédigées au commencement du xvi^e siècle (1508, 1514, 1518) et elles n'ont jamais été réformées malgré plusieurs tentatives entreprises à cet effet. René Chopin, Michel de La Rochemaillet, Dupineau, Pocquet de Livonnière ont attaché leurs noms aux commentaires des coutumes d'Anjou et du Maine. Les coutumes du Poitou, comme celles de La Rochelle et de l'Angoumois, ont été rédigées en 1514; on a réformé celles du Poitou en 1559. La réformation des coutumes de La Rochelle, ordonnée en 1558, n'a jamais eu lieu; ces coutumes ont été commentées. Au contraire, celles de Saintonge et celles de l'Angoumois n'ont jamais donné lieu à un travail qui mérite d'être mentionné.

Dans la région du centre, la coutume de Paris est sans contredit celle qui doit occuper la première place. Elle s'appliquait dans tout le ressort du Châtelet de Paris, dans la châtellenie de Triel située dans le Vexin français au nord de la Seine et à l'ouest de l'Oise, dans les prévôtés, sous-bailliages et châtellenies de Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Châteaufort, Montlhéry, Brie-Comte-Robert, Touran en Brie, Gournay-sur-Marne et Gonesse, dans quelques fiefs assis à Meaux ou aux environs et enfin à l'hôtel épiscopal de cette ville.

La coutume de Paris n'a été rédigée qu'assez tard; ce sont des lettres de Louis XII, du 24 janv. 1510, qui donnèrent mission à des magistrats du parlement d'en arrêter le texte. Des cahiers provisoires furent préparés par des commissaires choisis parmi les avocats et les praticiens. C'est à cette occasion que furent produites les Coutumes notoires du Châtelet. Les trois Etats furent ensuite convoqués dans la grande salle de l'archevêché et les articles y furent discutés du 8 mars au 1^{er} avr. 1510 sous la présidence de Thibault Baillet, conseiller du roi, président au parlement. Cette discussion fut très courte et les réformes ne paraissent pas avoir été fort nombreuses. Le président Baillet fit admettre que le franc-alleu serait à l'avenir, dans les successions, soumis au même régime que les biens roturiers, c.-à-d. au système du partage égal, et on introduisit aussi sur sa demande des formes plus solennelles dans les testaments pour prévenir le danger des suggestions. En prenant connaissance des dispositions du procès-verbal de la rédaction de la coutume, il est facile de se convaincre que les discussions ont surtout porté sur

les dispositions relatives au régime des biens, au droit des seigneurs à l'occasion de leurs fiefs, censives ou autres tenures. Ainsi le projet voulait que le seigneur, en exerçant le retrait féodal, ne remboursât l'acheteur du prix que déduction faite du quint denier. On fit observer aux nobles que cette disposition était très dure, que dans la plupart des coutumes l'acheteur était intégralement désintéressé, et les nobles ne renoncèrent à leurs prétentions que sur les observations des gens d'Eglise et du tiers état réunis contre eux. De même le projet de l'art. 62 voulait que le défaut de paiement des cens au seigneur à l'échéance ne donnât pourtant lieu à aucune amende pour les héritages assis dans la ville et la banlieue de Paris. Les gens d'Eglise et les nobles protestèrent contre cette disposition. Les praticiens répondirent que l'amende n'était due qu'autant qu'il y avait une disposition formelle dans le bail, et c'est aussi en ce sens que l'article fut définitivement rédigé, malgré les protestations des gens d'Eglise et des nobles.

La matière des successions a aussi donné lieu à des observations importantes. L'art. 95 du projet accordait à l'exécuteur testamentaire la saisine d'an et jour de tous les meubles du défunt. On demanda que la saisine fût limitée à la quantité de biens nécessaire à l'acquittement des dettes et des legs. Mais on répondit qu'il était difficile de fixer tout de suite le montant de ce passif et le projet fut maintenu avec cette adjonction qu'une disposition formelle du testament pourrait limiter la quantité des biens sur lesquels s'exercerait la saisine de l'exécuteur testamentaire. La correction la plus grave est celle que subirent les articles relatifs à la représentation; le projet écartait la représentation à moins qu'elle n'eût été stipulée en contrat de mariage. On se décida en faveur de la représentation d'une manière absolue en ligne directe, même au point de vue du droit d'attnesse. Le projet voulait aussi que les parents et lignages des évêques et autres gens d'Eglise séculiers leur succédassent en ligne collatérale. Mais plusieurs membres du clergé protestèrent contre cette disposition, soutenant que les biens devaient en pareil cas aller à l'abbaye ou au prieuré; les gens du roi au Châtelet, le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, les avocats, les praticiens et autres assistants protestèrent contre cette prétention qu'ils déclarèrent absolument contraire à la coutume, et elle fut écartée. Une des dispositions les plus remarquables du projet est sans contredit le second article du chapitre des matières féodales aux termes duquel : « Quand aucun fief tenu aux us et coutumes de France eschet, par succession de père et mère, ayeul, ayeulle, il n'est deu au seigneur féodal dudit fief par les descendants en ligne directe que la bouche et les mains avec le serment de feauté quand lesdits père et mère, ayeul ou ayeulle, ont fait les droits et devoirs en leur temps ». On fit observer que cette disposition était trop générale en parlant des coutumes de France, que les fiefs étaient soumis à des coutumes très diverses, selon les contrées, et cette première manifestation de l'idée d'un droit général coutumier fut supprimée.

Ainsi rédigée, la coutume de Paris ne dura pas longtemps. Dès la fin du siècle, en 1580, elle fut réformée. Cette coutume de Paris est tout particulièrement remarquable par son esprit; elle subit peu l'influence du droit romain, encore moins celle du droit canonique; elle s'attache à être essentiellement nationale et c'est ce qui a été une des causes de son succès. On a surtout tenu à lui donner un caractère général à l'époque de la réformation, en 1580. Cette réforme eut lieu de par l'autorité du parlement et grâce aux soins d'une grande commission dirigée par le premier président de Thou. Pasquier, un des commissaires chargés de la revision, nous apprend qu'on s'est attaché à cette époque à reproduire la jurisprudence générale du parlement, et il ajoute qu'en cas de silence d'une autre coutume, on fera bien, pour connaître l'esprit général du droit coutumier, de se reporter à la coutume de Paris. « Cette coutume, dira plus tard Brodeau, en tête de son

commentaire, dont l'air doux et salubre est respiré par messieurs du parlement, est comme la matresse coutume ordinairement étendue par leurs arrêts aux autres coutumes pour les cas qui n'y sont point décidés, principalement pour les matières qui sont du pur droit français non empruntées à la jurisprudence romaine. »

On ne compte pas moins de seize commentateurs de la coutume de Paris : Dumoulin (1539) ; Charondas (1582) ; Chopin (1586) ; Fortin (1595) ; Pithou (1604) ; Tronçon (1618) ; Tournet (1623) ; Guérin (1634) ; Brodeau (1638) ; Ricard (1664) ; Ferrière (1679) ; Bohe (1683) ; Duplessis (1699) ; de Laurière (1699) ; Le Maître (1700) ; Auzanet (1708).

Bien que la coutume de Paris fût appliquée dans un vaste territoire et eût même obtenu d'être considérée comme le droit commun de la France, cependant plusieurs châtellenies, à l'origine dépendantes de la prévôté de Paris et plus tard érigées en bailliages, possédaient leurs coutumes propres. Telles étaient les coutumes d'Etampes. Les coutumes de Dourdan, Montfort-l'Amaury, Mantes, Meulan, du Vexin français, dérogeaient aussi à celles de Paris. L'ancien ressort de Senlis était régi par trois coutumes générales, celles de Senlis, de Clermont en Beauvoisis et de Valois, toutes trois publiées en 1539. La Brie n'était soumise qu'en petite partie à la coutume de Paris ; cette contrée était en général régie par la coutume de Meaux, publiée en 1506, et par celle de Melun, publiée en 1509 et réformée en 1560. La coutume de Melun s'appliquait dans une partie du Gâtinais ; l'autre partie de cette contrée était soumise à la coutume de Lorris (1494-1534). Les coutumes d'Orléans, qui diffèrent peu des précédentes, sont de 1509 et elles ont été commentées par le célèbre juriste Pothier. Les coutumes de Dreux datent de 1508 et celles de Châteaufort de 1552. Il faut aussi citer celles du comté de Perche ; le Dunois, le Vendômois et le Blaisois étaient régis par les coutumes générales de Blois publiées en 1523, mais il y était dérogé par une foule de coutumes locales. A côté du territoire de la coutume de Blois se trouve celui du duché et bailliage de Touraine dont la coutume officielle a été publiée en 1559. Il n'est pas certain que la première rédaction de la coutume d'Auxerre ait été publiée ; la seconde eut lieu et fut publiée en 1561. La coutume du Nivernais avait été rédigée sans la participation du roi de France, par l'autorité du duc de Brabant, comte de Nevers, en 1490. Une autre rédaction fut faite en vertu de lettres de Charles VIII et de Louis XII. Mais ces deux premières coutumes ne furent jamais décrétées en due forme, et on continua à se servir des enquêtes par turbe, comme s'il n'avait pas existé de rédaction officielle. Pour mettre un terme à cet état de choses, le roi prescrivit une dernière rédaction qui eut lieu en effet en 1534. Tous les pays coutumiers du centre parcourus jusqu'à présent sont situés au nord de la Loire ; mais au sud de ce fleuve se trouvent encore d'autres contrées importantes, une partie du Berry, le Bourbonnais, l'Auvergne et la Haute-Marche. La coutume générale du Berry s'appliquait dans la partie de cette contrée qui n'était pas régie par les coutumes de Montargis, de Blois ou de Touraine, et de plus il était parfois dérogé à la coutume par des coutumes locales. Ces coutumes ont été homologuées en 1539 ; le président Lizet contribua beaucoup à leur rédaction, et, comme il était grand admirateur du droit romain, il y a fait entrer un certain nombre de dispositions de ce droit. Les coutumes du Berry ont été commentées par La Thaumassière, Boyer, Labbé, Ragueau. Les coutumes générales du Bourbonnais, rédigées pour la première fois en 1594, réformées sous François I^{er} en 1521, s'appliquaient dans tout le pays de ce nom et aussi dans une partie de l'Auvergne ; elles ont été commentées par Dumoulin, Duret, Pothier, Auroux des Pommiers. Une autre partie de l'Auvergne, on s'en souvient, était de droit écrit. Tout le reste de ce pays était soumis à la coutume d'Auvergne, à laquelle dérogeaient d'ailleurs un assez grand

nombre de coutumes locales. Cette coutume d'Auvergne n'a été rédigée qu'en 1510 ; elle a été commentée par Dumoulin, Brodeau, Ricard, Chabrol ; elle s'appliquait aussi dans la Marche d'Auvergne. La Marche proprement dite du Limousin avait aussi ses coutumes publiées en 1510. Quant à la Basse-Marche, elle était en partie soumise aux coutumes générales du Poitou.

La rédaction des coutumes réalisa un grand progrès dans le droit civil et elle peut même être considérée comme la première préparation de notre code civil. Désormais le droit coutumier fut fixé dans la plupart de ses dispositions, mais par cela même aussi il prit plus d'immobilité et se modifia moins facilement au gré des circonstances et du temps. D'un autre côté, les coutumes avaient le tort de ne pas être complètes, de sorte que parfois encore on recourut à l'enquête par turbe jusqu'au jour où elle fut interdite par l'ordonnance de 1667. Enfin les coutumes, au nombre de plusieurs centaines, tant générale que locales, avaient le tort de varier à l'infini. Le mot de Voltaire est bien connu ; il disait avec raison qu'on changeait en France plus souvent de coutumes que de chevaux de poste. De là des complications dans l'application du droit civil et dont on pourra se rendre compte en supposant qu'une personne née sous l'empire d'une coutume se soit mariée et ait fait son contrat de mariage dans une autre coutume, ait passé des contrats dans diverses parties de la France et enfin, soit morte en laissant des biens meubles et immeubles de divers côtés. La théorie des statuts réels et personnels avait sans doute prévu la plupart de ces questions, mais elle ne les avait pas toutes tranchées avec netteté, et la diversité des coutumes était restée jusqu'à la fin de notre ancien droit une source incessante de difficultés et de procès. En outre, il ne faut pas oublier qu'indépendamment des pays de coutume, il existait aussi des pays de droit écrit. Aussi demandait-on généralement à la fin du XVIII^e siècle la cessation de cet état de choses, par l'établissement d'un droit civil uniforme pour toute la France. L'Assemblée constituante prit le soin d'inscrire dans la constitution de 1791 un article qui ordonnait la confection d'un code civil commun à tout le royaume. Toutefois, l'Assemblée législative n'eut pas le temps de réaliser ce projet, absorbée qu'elle était par les lois de l'ordre politique. La Convention chargea sa commission de législation de préparer un projet de code civil. Le 9 août 1793, le représentant Cambacérès déposa ce projet qui était presque exclusivement son œuvre personnelle, mais la Convention estima que ce travail s'inspirait trop des idées anciennes et pas assez des idées nouvelles, et elle le repoussa. Cambacérès présenta un nouveau projet le 23 fructidor an II, mais des occupations plus pressantes absorbèrent la Convention et l'empêchèrent d'y donner suite. Sous le Directoire, un troisième projet fut soumis par Cambacérès le 24 prairial an IV, au conseil des Cinq-Cents ; cette tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes. C'est sous le Consulat que fut enfin menée à bonne fin l'œuvre de rédaction du code civil.

DROIT ACTUEL. — Lorsque les divers titres du code civil furent terminés et après qu'ils eussent été mis successivement en vigueur, la loi du 30 ventôse an XII les réunit en un seul corps de loi sous le titre : *Code civil des Français*. En outre, l'art. 7 de cette loi de ventôse an XII portait : « A compter du jour où ces lois sont exécutoires, les lois romaines, les ordonnances, les coutumes générales ou locales, les statuts, les réglemens, cessent d'avoir force de loi générale ou particulière dans les matières qui sont l'objet desdites lois composant le présent code. » Cette disposition, comme on le voit, abroge tous les anciens usages auxquels correspondent les dispositions du code civil. Il n'y a pas lieu de distinguer entre les coutumes écrites et les coutumes non écrites. Pour empêcher les anciennes coutumes de reparaitre, même d'une manière indirecte, l'art. 1390 du C. civ. a soin de prévenir ceux qui font leur contrat de mariage, qu'il ne leur est plus permis de déclarer en termes généraux que leur association conjugale sera régie

par une de nos anciennes coutumes générales ou locales, ni même qu'ils entendent adopter les dispositions de tel ou tel article d'une ancienne coutume. Les clauses de cette nature devraient être considérées comme non avenues. Il n'est d'ailleurs pas interdit de prendre dans un contrat de mariage, telle ou telle règle d'une ancienne coutume, mais il faut alors avoir le soin de la reproduire textuellement. On admet aussi généralement, par interprétation des art. 6 et 1390 du C. civ., qu'il faudrait considérer comme nul le testament par lequel le testateur se bornerait à renvoyer d'une manière générale, pour le règlement de sa succession, aux dispositions d'une ancienne coutume. Un pareil acte serait contraire à la loi d'ordre public qui a abrogé ces coutumes. Mais pour les matières commerciales, comme nous le verrons bientôt, la loi de ventôse an XII n'a pas abrogé les usages. D'un autre côté, des dispositions assez nombreuses du code civil se réfèrent aussi aux usages et les consacrent en y renvoyant (V. art. 593, 663, 674, 674, 1435, 1435, 1439, 1460, 1648, 1736, 1748, 1753, 1754, 1757, 1758, 1759, 1762, 1777). Toutefois, en matière civile, ces usages ne sont pas force obligatoire par eux-mêmes : ils ne sont loi qu'à raison de la disposition du code civil qui les consacre. Mais aussi dans le cas où l'un de ces usages aurait été violé par un jugement en dernier ressort, il y aurait lieu à pourvoi en cassation, pour violation de la disposition du code civil qui le mentionne.

En matière commerciale, il est de tradition constante que la coutume a au contraire force de loi par elle-même. On a réuni la plupart des dispositions du droit commercial dans un code pour les rendre plus précises et en faciliter l'application, mais sans avoir la prétention de supprimer les usages. Il faut bien en effet que les lois propres au commerce puissent se modifier elles-mêmes sans intervention du législateur et selon les besoins du commerce. Certaines matières importantes, telles que les comptes courants, les assurances terrestres, ne sont encore aujourd'hui régies que par les usages. De plus, on admet en matière commerciale qu'un usage peut déroger, non seulement à un autre usage, mais même à une loi promulguée par le législateur. En d'autres termes, en matière commerciale, et à la différence de ce qui a lieu en matière civile, la coutume abroge la loi, pourvu cependant que celle-ci ne soit pas d'ordre public. Lorsque des doutes s'élèvent sur le sens ou sur la portée d'un usage, il faut en faire la preuve devant la justice. D'ailleurs, tous les moyens de preuve sont admis en matière commerciale ; on pourrait donc ordonner une enquête ; le plus souvent les plaideurs présenteront des certificats de commerçants et des parères de chambre de commerce. Pour préciser certains usages, une loi du 13 juin 1866 a déterminé les règles qui devraient être suivies dans les ventes de certaines denrées à défaut de conventions contraires. Ces règles sont surtout relatives au pesage et au mesurage. D'ailleurs, un usage ne doit être considéré comme ayant une existence réelle qu'autant qu'il résulte de faits multiples et uniformes qui se sont produits pendant un temps relativement long et sans opposition de la part du législateur. Quant à la question de savoir s'il existe un usage commercial sur tel point de droit, elle est de pur fait et comme telle abandonnée à la libre appréciation des tribunaux dont les décisions échappent à la censure de la cour de cassation. Mais, une fois l'existence de la coutume commerciale bien établie, sa violation par un tribunal serait-elle une cause d'ouverture à cassation ? En matière civile, la violation d'un usage dans l'un des cas où un article du code civil s'y réfère, autorise, on l'a vu, le pourvoi en cassation, précisément parce que l'usage civil ne vaut pas par lui-même, mais par la loi qui le consacre et y renvoie, de sorte que, si un tribunal n'observe pas cet usage, il y a en réalité violation de l'article du code civil qui s'y réfère. On donnera la même solution et par identité de motif pour les usages commerciaux consacrés par des lois ; tels sont ceux dont parle la loi du

13 juin 1866. Mais en général les coutumes commerciales valent et sont obligatoires par elles-mêmes, et pour ces cas les plus ordinaires il existe une très vive controverse sur le point de savoir si la violation d'une de ces coutumes commerciales par un tribunal donne ouverture à cassation. Dans une première doctrine on enseigne l'affirmative et on donne deux motifs à l'appui de cette solution : l'usage commercial, étant obligatoire, doit être assimilé à une loi et la violation de la loi donne ouverture à cassation ; les coutumes commerciales ne sont en réalité que des conventions tacites, et la cour de cassation a le droit d'annuler les jugements en dernier ressort et arrêts qui n'observent pas les conventions des parties, car ces décisions judiciaires violent les art. 1134 et 1135 du C. civ. Ces deux raisons ne nous paraissent cependant pas décisives. De ce que la coutume commerciale est obligatoire comme la loi, il n'est pas permis de conclure qu'elle doit, sous tous les rapports, être assimilée à une loi votée par le législateur. On a au contraire soin d'opposer la coutume à la loi ; l'une est l'œuvre des citoyens : elle se forme d'une manière lente et progressive et doit pouvoir se transformer à chaque instant selon les besoins si variés du commerce ; l'autre se forme instantanément et est inflexible. L'esprit du droit commercial est de permettre aux coutumes de se modifier selon le temps et d'être différentes dans les diverses places de commerce. Ne voit-on pas qu'en admettant l'ouverture à cassation pour cause de violation de la coutume on empêche celle-ci de se modifier et de varier selon les contrées ? C'est aussi une erreur de dire que les coutumes sont des conventions tacites, d'autant plus que certaines coutumes existent en dehors de tout contrat. En réalité, par cela même qu'on admet les coutumes dans le droit commercial, on entend leur donner une existence propre à côté de la loi et de la convention. Or les lois relatives au pourvoi en cassation ne parlant jamais que du pourvoi pour cause de violation de la loi, il n'est pas possible de les étendre pour cause de violation d'une coutume. Nous concluons donc en décidant que la violation d'une coutume commerciale à laquelle ne se réfère aucune loi écrite n'est pas une cause d'ouverture à cassation. E. GLASSON.

Coutumes notoires du Châtelet. — On donne ce nom à un texte juridique, composé de cent quatre-vingt-six articles, qui contient l'analyse sommaire de sentences rendues par la juridiction royale du Châtelet, entre les années 1300 et 1387, pour fixer, en matière de droit civil et de procédure, les points douteux de la coutume observée dans la prévôté de Paris. Ce texte a été publié en 1658, sous le titre de *Coutumes tenues toutes notoires et jugées au Châtelet de Paris*, par le juriconsulte J. Brodeau, dans le tome II de son *Commentaire sur la coutume de Paris* (p. 523) ; le manuscrit d'où il a été tiré n'a malheureusement pas été retrouvé, ce qui ne permet pas de vérifier l'exactitude de la transcription dont le style paraît avoir été souvent rajeuni. — Les décisions analysées dans ce document juridique étaient prises par le prévôt de Paris, tantôt sur des enquêtes faites par lui au Châtelet, tantôt sur des avis émanant du Parloir aux bourgeois. A cette époque ancienne, où la coutume de Paris n'avait pas encore été rédigée par écrit, l'enquête, c.-à-d. la preuve par témoins, était le moyen auquel recouraient habituellement les juges pour trancher les difficultés qui se présentaient quand, sur le même point de droit, des usages contraires étaient allégués par les parties plaidantes. Or, le prévôt de Paris procédait à l'enquête de deux manières : tantôt il consultait les magistrats de son tribunal (lieutenants et conseillers), les avocats, examinateurs et procureurs du Châtelet, ou même des gentilshommes, bourgeois et artisans de Paris, qu'il convoquait spécialement à cet effet ; tantôt il s'adressait au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris, qui siégeaient alors dans le Parloir aux bourgeois. Ces magistrats municipaux, choisis parmi les notables commerçants, investis à la fois de fonctions judiciaires (en matière commerciale et en matière de suc-

cessions) et d'attributions notariales (en matière d'actes et de conventions privées), jouissaient d'une grande autorité ; ils ne donnaient d'ailleurs leur avis sur les usages observés qu'après avoir conféré avec les bourgeois les plus expérimentés de la ville, comme on peut le voir dans un acte de 1293, cité par Brodeau (*ibid.*). L'enquête ainsi provoquée par le prévôt de Paris, qu'elle eût lieu au Châtelet ou au Parloir aux bourgeois, avait souvent pour résultat de faire constater que, sur la question en litige, il existait dans la prévôté de Paris un usage assez général et depuis assez longtemps pratiqué pour être considéré comme une *coutume notoire*. Dans ce cas, le prévôt rendait toujours une sentence conforme à l'avis qui lui était soumis, et la décision par laquelle il constatait *judiciairement* la notoriété de cette coutume faisait jurisprudence devant son tribunal ; de sorte que les parties qui invoquaient ultérieurement l'usage ainsi reconnu n'avaient pas besoin d'en fournir la preuve ; il était tenu pour certain. — Tel était le caractère des décisions contenues dans le recueil des *Coutumes notoires*. On voit de quelle importance elles sont pour la reconstitution de l'ancienne coutume de Paris. Elles ont été utilisées, notamment par Jean Le Coq dans ses *Questions*, recueil d'arrêts du parlement de Paris, et par l'auteur des *Décisions dites de Jean Des Marés* (V. ce mot) ; Brodeau voyait en elles avec raison « la vive source dont on a tiré le cahier qui fut présenté à MM. les commissaires, en l'an 1510, lors de la rédaction de la coutume de Paris », et c'est pourquoi il les publiait à la suite de son commentaire de cette coutume. Ch. MORTET.

Coutume privée. — Convention ou usage particulier à une certaine famille, et qui régissait les rapports des membres de cette famille entre eux. Les coutumes privées (on disait aussi familiaires ou domestiques) ne pouvaient pas être contraires à la coutume générale qui faisait loi pour toute une province, mais elles pouvaient déroger aux coutumes locales qui n'avaient force de loi que pour un bourg, une ville ou un canton.

Coutumes souchères. — Coutumes de notre ancienne France, par exemple celle de Touraine, qui réglaient d'une manière spéciale la dévolution des successions immobilières. Dans ces coutumes, comme dans toutes les autres, on faisait d'abord une distinction entre les immeubles que le défunt avait acquis lui-même (*acquêts*), qui étaient attribués à ses plus proches parents, et les immeubles qu'il tenait de ses ancêtres par succession ou par quelque autre titre analogue et qu'on appelait *propres*, ou *propres de succession*. A ceux-ci on appliquait la règle ordinaire *paterna paternis, materna maternis*, c.-à-d. que ces propres étaient respectivement dévolus à un représentant de la ligne d'où ils provenaient. C'est uniquement dans la détermination de ce représentant que les coutumes souchères se distinguaient des autres : elles remontaient à l'origine première du propre, recherchaient qui l'avait fait entrer dans le patrimoine de la famille, en qui le propre avait *souché*, et l'attribuaient aux *seuls descendants* de cet acquéreur primitif, fût-il un collatéral du défunt. On voit qu'en réalité c'était le degré de parenté en ligne descendante directe avec l'acquéreur primitif, et non la parenté avec le *de cuius*, qui déterminait l'attribution des propres. — Dans les coutumes de *simple côté* (Normandie), au contraire, le propre était attribué au plus proche parent du défunt dans la ligne d'où il provenait ; enfin, dans les coutumes de *côté et ligne* (Paris), on recherchait bien encore en qui le propre avait *souché* ; mais, au lieu de l'attribuer, comme dans les coutumes souchères, aux seuls descendants de cet acquéreur primitif, on l'attribuait à son plus proche parent, fût-il un collatéral.

Droit de coutume. — Redevances qui étaient payées, dans certains pays, au seigneur, pour toutes les denrées, blés, vins, bestiaux, qui étaient vendus dans sa seigneurie. Il y avait la grande et la petite coutume ; elles différaient uniquement quant au tarif : la grande coutume était de quatre deniers par bœuf, et la petite de un denier seulement.

Les droits de coutume ont été abolis par la loi des 15-28 mars 1790. — Dans quelques provinces, l'expression droit de coutume désignait une espèce de revenu annuel, ou de rente foncière qui se payait en blé, seigle ou avoine, par les possesseurs de rotures : ceux-ci étaient dits alors « preneurs d'héritage en coutume ». On disait aussi quelquefois droit de *levage*, par exemple dans la *Coutume du Maine*, art. 10.

P. GIRODON.

BIBL. : ÉPOQUE FÉODALE, MOYEN ÂGE, DROIT ACTUEL. — KLIMRATH, *Études sur les coutumes* ; Paris, 1837. — VIOLLET, *Précis de l'histoire du droit français*, p. 114. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. IV, pp. 14 et suiv. — GINOUILLIAC, *Histoire générale du droit français*, p. 570.

COUTUMES NOTOIRES DU CHÂTELET. — J. BRODEAU, *Commentaire*.... 1658 et 1669, t. II, pp. 523 et suiv. — H. BUCHE, *Essai sur l'ancienne coutume de Paris aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans *Nouvelle Revue historique de droit*, 1884 et 1885, t. VIII, pp. 45 et suiv. ; t. IX, p. 558.

COUTUME PRIVÉE. — GUYOT, *Répertoire de jurispr.*, art. *Coutume privée*.

COUTUMES SOUCHÈRES. — POTHIER, *Traité des successions*, 1777, chap. II, art. 4.

DROIT DE COUTUME. — MERLIN, *Répertoire*, art. *Coutume*. — GUYOT, *Rép.* ; Paris, 1784. — RAGUEAU, *Indices des droits royaux et seigneuriaux* ; Paris, 1583.

COUTUMIER. Se disait en Anjou et en Touraine des personnes soumises aux charges et impôts levés par les seigneurs. Dans la langue des XI^e et XII^e siècles, *consuetudines* désignait l'ensemble des redevances et des corvées auxquelles les vilains étaient assujettis. Après avoir été d'un usage très général, ce mot semble s'être localisé sur les bords de la Loire. La table très détaillée donnée par M. Beautemps-Beaupré pour son édition des coutumes d'Anjou et du Maine permet de retrouver facilement toutes les règles qui étaient applicables aux coutumiers. Les articles assez nombreux des coutumes d'Anjou, du Maine, du Loudunois et de Touraine qui parlent des coutumiers sont cités dans le *Glossaire de Laurière* aux mots *Coutumier* et *Coutumière*.

GRAND COUTUMIER DE FRANCE. — Le *Grand Coutumier de France* est une compilation de la fin du XIV^e siècle, comprenant des ordonnances relatives à l'administration de la justice, un abrégé de droit romain, un autre de droit coutumier, un style de procédure et des instructions diverses sur les devoirs des juges. Cette œuvre est souvent désignée sous le nom de *Coutumier de Charles VI* ; mais il serait difficile de justifier ce titre qui est de pure invention. Le coutumier a été probablement écrit, il est vrai, au commencement du règne de ce prince ; mais c'est une œuvre purement privée, et le nom de son auteur n'a même été découvert que dans ces derniers temps. La compilation ne renferme en effet aucune indication précise sur celui qui l'a écrite. Sans doute, dans plusieurs passages, l'auteur semble se mettre en scène. Toutefois, comme notre compilateur s'est borné à copier servilement, il est évident que celui qui parle est bien l'auteur du passage, mais non celui du coutumier. M. Denevers, bibliothécaire de la cour de cassation, croyait avoir trouvé le nom du compilateur. L'exemplaire du coutumier possédé par la cour de cassation, porte au-dessous du titre la mention suivante écrite par un de ses anciens possesseurs : *Par M. Guillaume Brouilly, avocat en Parlement*. Mais il n'a pas été difficile d'établir que ce maître Brouilly ne figure sur aucune des listes d'anciens avocats parvenues jusqu'à nous, et que le possesseur du manuscrit, en inscrivant cette mention, a commis une méprise ; il a cru que ce manuscrit comprenait le *Stylus parliamenti* de Guillaume Dubreuil, et il a traduit par Guillaume Brouilly le nom de celui qui s'appelait en latin Guillelmus de Broglio. Aussi MM. Laboulaye et Dareste, en publiant le texte du *Grand Coutumier de France*, ont-ils déclaré, comme autrefois Charondas le Caron, qu'ils renonçaient à en découvrir l'auteur. Mais dans ces derniers temps, un manuscrit du *Grand Coutumier* resté jusqu'à ce jour à peu près inconnu, fut offert d'abord à la Faculté de droit de Paris, puis à la Bibliothèque nationale. Celle-ci l'ayant acquis, M. Léopold Delisle,

en l'examinant avec sa perspicacité habituelle, n'a pas tardé à découvrir qu'il indiquait le nom si longtemps cherché de l'auteur : c'est Jacques d'Ableiges, secrétaire du duc de Berry en 1371, puis examinateur au Châtelet en 1380, bailli de Chartres et de Saint-Denis, en dernier lieu bailli d'Evreux. Notre œuvre est, en effet, bien celle d'un praticien, mais qui connaît aussi le droit romain et la coutume. Le compilateur a surtout copié un style de la chambre des enquêtes du parlement, le *Stylus parliamenti* de Dubreuil, les *Constitutions du Châtelet de Paris*, dont M. Mortet vient de donner une nouvelle édition, un document intitulé : *les Demandes que le roy fait des coutumes de fief à l'usage de France*. Il est bien probable aussi qu'il a fait des emprunts à un abrégé de droit romain écrit en français et aujourd'hui perdu. Enfin, il a aussi compris dans sa compilation un certain nombre d'actes nouveaux. L'ouvrage est divisé en quatre livres : le premier comprend les ordonnances dont la connaissance était nécessaire aux magistrats, aux avocats, aux procureurs, aux parties elles-mêmes pour la conduite des procès ; c'est un véritable code judiciaire où il est parlé des Etats du Parlement, de ceux du Châtelet, des droits royaux, des juridictions, de l'appel, des serments, des baillis, avocats, procureurs. On a longtemps pensé que ce premier livre ne faisait pas partie à l'origine de la compilation, et qu'il y aurait été ajouté après coup. Mais il résulte de deux manuscrits récemment découverts qu'on avait fait une conjecture sans fondement. Le second livre comprend une compilation partie de droit écrit, partie de droit coutumier ; il y est question de la division des choses, des servitudes, des obligations, des seigneuries, de la possession des fiefs, des francs-alleux, du retrait lignager, des successions, de la garde, des délits. La première partie a été vraisemblablement copiée sur un abrégé de droit romain écrit en français, et qui n'est pas parvenu jusqu'à nous ; dans la seconde partie on relève des emprunts faits au *Stylus parliamenti* de Dubreuil, mais d'autres sources ont encore été mises à profit, et notamment le chapitre consacré aux *Coutumes des fiefs*, rédigé par demandes et par réponses, forme un véritable petit catéchisme de droit féodal dont il serait curieux de retrouver l'original. Le troisième livre est un véritable style de procédure ou l'auteur, après avoir posé quelques principes relatifs aux avocats et aux procureurs, nous expose les différents actes d'un procès : ajournement, excoines, exceptions, défauts, répliques, salvations, etc. Il contient des formules très nombreuses et fort diverses, et se termine par des ordonnances relatives aux appellations. Dans le quatrième livre il est question de l'office du juge, de l'interrogatoire des témoins, des *cas qui peuvent toucher le roy et l'évêque*, c.-à-d. des conflits de juridiction qui s'élèvent entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, de la haute, moyenne et basse justice, de la justice foncière, et ce livre se termine par un petit traité sur les peines. A la suite de ce livre quatrième, les éditions du *Grand Coutumier de France* contiennent une traduction française du *Stylus parliamenti* de Dubreuil, contemporaine peut-être du texte latin. Enfin, on insère encore des formules très diverses, qui varient d'ailleurs d'après les éditions.

Le *Grand Coutumier de France* a obtenu un véritable succès jusqu'au milieu du xvi^e siècle ; à cette dernière époque, les éditions en sont fort nombreuses ; puis tout à coup, il tombe dans l'oubli, et lorsqu'en 1598, Charondas le Caron en donne une nouvelle édition, ce n'est plus qu'à titre de pure curiosité historique et alors qu'il s'était écoulé plus d'un demi-siècle depuis la publication de la précédente. C'est qu'en effet, depuis le milieu du xvi^e siècle, le *Grand Coutumier de France* était hors d'usage : la coutume de Paris avait été rédigée et même réformée ; plusieurs ordonnances royales, en dernier lieu la célèbre ordonnance rendue à Villers-Cotterets par François I^{er} au mois d'août 1539, avaient gravement modifié les pratiques judiciaires. Dès lors, le *Grand Coutumier de France*, par cela même

qu'il contenait un droit coutumier et une procédure hors d'usage, devait nécessairement tomber dans l'oubli. La Thaumassière, Brodeau, les annotateurs du glossaire de Du Cange, Laurière se servirent encore du *Grand Coutumier* et le citèrent à maintes reprises ; Charondas le Caron en avait même donné une dernière édition, mais la pratique ignorait complètement son existence. Le *Grand Coutumier de France* est en effet fort utile pour l'étude de l'ancienne coutume de Paris et de la vieille procédure française. On y retrouve quelques-unes des origines de cette coutume ; c'est aussi à cette compilation qu'il faut se reporter si l'on veut connaître les formes de la procédure en vigueur avant les grandes ordonnances royales qui les ont modifiées et ont préparé celle de 1667. Le *Grand Coutumier de France* nous expose clairement la procédure de la fin du moyen âge, moitié féodale, moitié canonique, dégagée en grande partie du vieux formalisme, mais encore très longue et fort compliquée. Il ne faut pas s'étonner d'y rencontrer le duel judiciaire, car l'ordonnance de saint Louis qui l'avait prohibé en 1260 concernait seulement le domaine royal, et elle y avait même été assez mal observée ; elle avait été ensuite abrogée par une ordonnance de Philippe le Bel en 1306, qui permettait de nouveau le duel, mais dans des cas d'ailleurs fort rares. Il n'en est pas moins vrai qu'au temps même du *Grand Coutumier de France* un duel judiciaire avait été ordonné par le parlement de Paris entre Jacques le Gris et Jean de Carrouge en 1386. MM. Laboulaye et Dareste ont donc rendu un véritable service à la science lorsqu'en 1868 ils ont publié une édition du *Grand Coutumier de France*. Mais, depuis cette époque, de nouveaux manuscrits ont été découverts, et il paraît bien résulter de recherches récentes qu'une autre édition est devenue nécessaire.

GRAND COUTUMIER DE NORMANDIE. — De toutes les sources du droit normand, la plus précieuse et la plus importante est sans contredit celle qui est connue sous le nom de *Grand Coutumier de Normandie*. Cet ouvrage a certainement été écrit avant 1280, car déjà en cette année il a été mis en vers par Richard Dourbault. D'un autre côté, l'auteur du *Grand Coutumier* ne connaissait évidemment pas l'ordonnance de Philippe III du jour de la Toussaint 1275, car autrement, il en aurait certainement parlé, soit dans le chapitre *De Tenura per elemosynam*, soit dans celui qui est consacré au *Breve de feodo et elemosyna* dont cette ordonnance modifiait la disposition. Le *Grand Coutumier* a été vraisemblablement écrit d'abord en latin sous le titre de *Summa de legibus et consuetudinibus Normanniæ* ou sous celui de *Jura et consuetudines Normanniæ*. La version française a longtemps passé pour le texte original, probablement par cette seule raison qu'elle était la plus répandue.

Le *Grand Coutumier* n'est pas une compilation, mais une œuvre originale, méthodique même, à la fois scientifique et pratique. Bien qu'elle n'ait jamais été revêtue d'un caractère officiel, cette œuvre, d'une nature purement privée à son origine, n'a pas tardé à être considérée comme une véritable loi, et à jouir en fait des avantages attachés aux textes législatifs. Cependant, chose curieuse, on ne sait pas encore avec certitude quel est l'auteur du *Grand Coutumier de Normandie*. Les opinions les plus divergentes ont été émises. Le coutumier étant connu dans les îles normandes sous le nom de *Summe Maucael* et ce dernier nom étant au xiii^e siècle celui des membres d'une famille nombreuse de Normandie, M. Tardif en a conclu que le *Grand Coutumier de Normandie* a été écrit par un de ces personnages. A plusieurs reprises, le *Grand Coutumier* a fait l'objet de gloses et de commentaires ; le dernier et le plus important est celui de Terrien. Déjà, en 1302, Philippe le Bel citait et approuvait un article du *Grand Coutumier de Normandie* comme s'il s'était agi d'une loi obligatoire, et cette œuvre ayant en fait pris la place d'une coutume officielle, les Normands n'éprouvèrent pas, comme les habitants d'autres provinces, le besoin de

demander la rédaction de leur coutume. C'est seulement aux Etats de Blois, en 1576, que les députés normands se décidèrent à émettre un vœu en ce sens, et le roi Henri III y fit droit par lettres patentes. « La nouvelle coutume normande ayant été mise en vigueur le 1^{er} juil. 1583, le *Grand Coutumier* cessa à partir de ce jour d'être observé en Normandie après avoir formé la véritable loi de cette province pendant trois siècles. Mais de nos jours même son autorité n'est pas encore complètement évanouie, et dans les îles normandes, à Jersey, à Guernesey et dépendances toujours demeurées sous le sceptre des successeurs de Guillaume le Conquérant, il forme encore le fond d'une législation coutumière; il en a même été donné une édition récente par William Laurence de Gruchy, juré justicier à la cour royale de l'île de Jersey. » E. GLASSON.

BIBL. : BRAUTEMPS-BEAUPRÉ, *Coutumes d'Anjou et du Maine*; Paris, 1877-83, 4 vol. in-8. — VIOLLET, *Etablissements de saint Louis*; Paris, 1881-86, 4 vol. in-8. — FRANÇOIS RAGUEAU et EUSÈBE DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*; Niort, 1882, in-8, nouv. éd. — G. DESPINAY, *la Coutume de Touraine au XV^e siècle*; Tours, 1888, in-8. — DU CANGE, *Glossarium mediæ et inf. latinitatis*; Niort, 1883-1888, 10 vol. in-4.

GRAND COUTUMIER DE FRANCE. — BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, *Notice sur un manuscrit du Grand Coutumier de France, conservé à la bibliothèque de Troyes, dans la Revue historique de droit français et étranger*, 1857, p. 476. — DARESTE, *Notice de quatre manuscrits du Grand Coutumier de France, conservés à la Bibliothèque de Paris, dans la Revue historique de droit français et étranger*, 1862, p. 671. — DE KOZIERE, *Notice sur un manuscrit du Grand Coutumier de France, conservé à la bibliothèque du Vatican, dans la Revue historique de droit français et étranger*, 1864, p. 251. — DE BEAUREPAIRE, *Notice d'un manuscrit du Grand Coutumier, conservé à la bibliothèque de Rouen, dans la Revue historique de droit français et étranger*, 1864, p. 352. — DELISLE, *Mémoire sur Jacques d'Ableiges, dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1881, t. VIII, p. 140. — BERTRAND, *L'Auteur du Grand Coutumier de France, dans le Journal des savants*, 1880, p. 784.

GRAND COUTUMIER DE NORMANDIE. — TANNEGUY-SORIN, *De Consuetudine Normanniæ, Gallica et Latina diligenter visa... et commentariis aucta illustrata*; Caen, 1568, 1574, in-4. — TERRIEN, *Commentaires du droit civil tant public que privé, observé au Pais et Duché de Normandie, ordonné à la façon de l'ancien édit prétorial perpétuel des Romains*; Paris, 1574, 1578, in-fol. — GERMAIN FORGET, *les Paraphrases sur les lois des Républiques anciennes des Egyptiens, Athéniens, Lacédémoniens, Locres et Ithuriens, naissance et progrès du droit romain et coutumes du pays et duché de Normandie*; Paris, 1577, in-8. — LE MARCHANT, *Remarques et animadversions sur l'approbation des lois et coutumes de Normandie usitées es juridictions de Guerneze (ouvrage écrit au XVII^e siècle et imprimé par ordre des Etats de Guernesey en 1826)*. — POINGDESTRE, *Commentaires sur l'ancienne coutume de Normandie (en manuscrit à la bibliothèque de Jersey)*. — DE GRUCHY, *l'ancienne Coutume de Normandie*; Jersey, 1881, in-8, où l'on trouve, pp. 339 et suiv., l'indication de toutes les éditions antérieures. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, t. II. — TARDIF, *les Auteurs présumés du Grand Coutumier de Normandie, dans la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1885, p. 155.

COUTURE. I. TECHNOLOGIE. — Art de coudre; manière dont un objet est cousu; suite de points exécutés par une personne qui coud. On distingue, parmi les points de couture, le point devant, le point arrière, le point de côté, dit aussi *couture à l'anglaise*, le point croisé, le point d'ourlet, le point de surjet, le piqué, le point de boutonnière et de bride, etc. Le point devant va droit devant lui sans revenir sur lui-même. Le point d'arrière revient sur lui-même, sans cependant repasser dans les mêmes trous d'aiguille. Le point de côté n'est que le point devant, fortement incliné par côté; il est employé pour les ourlets, il sert à tenir ensemble les pièces appliquées, etc. Pour faire un ourlet, on replie d'abord à l'envers une très petite portion de l'étoffe, puis une seconde, proportionnée à la hauteur de l'ourlet qu'on veut faire, et l'on coud à points devant ou de côté. Le surjet consiste à joindre ensemble deux parties d'étoffe, surtout des lisières, et à les coudre au moyen de points très serrés les uns contre les autres et aussi réguliers que possible; une fois le surjet fini, on l'aplatit, en appuyant fortement dessus,

le doigt armé du dé. Les piqûres consistent dans des points arrière très serrés, et piqués les uns dans les autres. Il importe que l'intervalle laissé entre chaque point soit partout le même; c'est à cette régularité qu'on reconnaît une piqûre bien faite. Pour les points de boutonnière, on fend l'étoffe de la grandeur voulue, et on la pique de dessous en dessus, en formant avec le fil une boucle dans laquelle on repasse l'aiguille qu'on tire alors vivement à soi; il ne faut employer dans ce genre de travail que du fil très résistant, et les points doivent être réguliers et très serrés les uns contre les autres. Quand la boutonnière est finie, on l'arrête aux deux bouts par un point de feston. Pour les brides, on forme une boucle avec plusieurs fils réunis ensemble au moyen d'un point de boutonnière. La couture, qui a pour objet la confection des robes, celle du linge neuf, etc., comprend plusieurs opérations. D'abord, on taille l'étoffe sur des patrons; les patrons doivent être coupés sur une robe bien faite, pièce par pièce, en donnant à chacune d'elle la grandeur qu'elle doit avoir pour produire l'effet désiré, déduction faite de la largeur nécessaire pour les coutures d'assemblage. La robe taillée, on la bâtit, c.-à-d. qu'on fait tenir les pièces ensemble, au moyen de grands points droits de fil blanc. On l'essaye alors, et on y fait les modifications nécessaires; on bâtit ensuite une seconde fois, plus solidement que la première, puis on s'occupe de coudre. Le corsage et la jupe sont cousues séparément, on monte les manches au corsage, puis le corsage à la robe, s'il y a lieu. Mais avant de monter, on pose les garnitures (ganses, boutons, passementeries, etc.).

Jusqu'à la fin du siècle dernier, la couture se faisait à la main. L'idée d'exécuter mécaniquement les travaux de couture paraît avoir pris naissance aux Etats-Unis. Ce fait s'explique aisément quand on considère le haut prix de la main-d'œuvre dans l'Union américaine. Les premiers essais en ce genre datent de cent ans environ; ils ne furent pas heureux, tout d'abord. Mais aujourd'hui le problème est à peu près résolu, et il existe un certain nombre de machines à coudre (V. ce mot), qui fonctionnent très convenablement. Elles n'ont pas fait, du reste, au travail humain le tort que l'on croit; une ouvrière qui gagnait à peine un franc par jour par ses procédés ordinaires de la couture, peut gagner 4 à 5 fr. au moyen de la machine à coudre.

II. MARINE. — Intervalle compris entre deux bordages, que les calfats remplissent en y bourrant de l'étope et que l'on recouvre ensuite de brai chaud. Il y a intérêt à diminuer, dans la mesure du possible, la largeur des coutures; car, avec le temps, plusieurs causes tendent à accroître leur importance. Nous citerons en première ligne, les mouvements du bâtiment et les calfatages successifs, nécessités par les alternatives de sécheresse et d'humidité. Dans certains pays, on remplit les coutures d'étope ou de bourre de coco; puis, on en rapproche les bords avec du rotin, par un procédé analogue à celui des sutures chirurgicales. On nomme aussi *couture* la réunion de deux laizes de toile à voile et le travail lui-même qui consiste à les réunir. En voilerie, les coutures sont généralement plates, à deux ou trois rangées de points, suivant la surface de la voile à confectionner ou le rôle que cette voile est appelée à remplir. On leur donne trois rangées de points, lorsque la voile est comprise dans les quatre premiers numéros; elles n'en ont que deux dans les autres cas. Dans le premier cas, on dit qu'elles sont cousues, piquées et rabattues; dans le deuxième, elles sont seulement cousues et rabattues. Ajoutons que l'on distingue trois sortes de points: le point broché, le point piqué et le point debout. Les deux premiers s'exécutent en poussant l'aiguille obliquement à la surface de la toile. Dans le point debout, on manœuvre l'aiguille dans un sens perpendiculaire à la toile. Une voile présente quelquefois de nombreuses claières dans ses coutures; cela vient souvent de ce que, dans le travail d'assemblage, on s'est servi d'aiguilles dont les arêtes trop

vives ont coupé les fils de la toile. Il faut alors appliquer des galons sur ces coutures.

COUTURE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec; 544 hab.

COUTURE (La). Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire; 870 hab. C'est sur ce territoire que se trouve le joli manoir de La Possonnière, où naquit Ronsard, où il habita souvent et où il a laissé dans les sculptures et les devises de nombreuses marques de sa pensée.

COUTURE (La). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune; 1,982 hab.

COUTURE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mareuil; 314 hab.

COUTURE (La). Abbaye bénédictine du diocèse du Mans, fondée dans la ville du Mans à la fin du vi^e siècle par saint Bertrand, évêque, supprimée à la Révolution. L'église, de style roman, est devenue une église paroissiale, et dans les bâtiments conventuels on a établi la Préfecture (V. LE MANS).

COUTURE-BOUSSÉE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Évreux, cant. de Saint-André; 779 hab. Importante fabrique d'instruments de musique à vent en bois.

COUTURE-D'ARGENSON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne; 686 hab.

COUTURE (l'abbé Jean-Baptiste), érudit français, né à Saint-Aubin près Bayeux le 11 nov. 1651, mort à Paris le 16 août 1728. Régent au collège des arts de Caen, professeur de rhétorique au collège de Vernon puis au collège de La Marche à Paris, recteur de l'université de Paris, professeur d'éloquence au Collège de France et enfin membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et censeur royal. Il a publié un grand nombre de dissertations dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, une traduction latine du *Traité des Automates* de Héron d'Alexandrie (dans *Mathematici veteres* de Boivin; Paris, 1693); *Abrégé de l'histoire de la monarchie des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains* (Paris, 1699, in-12), etc.

BIBL. : DE BOZE, *Eloge de l'abbé Couture*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VIII, p. 405. — G. MANCEL, J.-B. Couture, *étude bibliographique*; Caen, 1847, in-8. — MORERI, *Dictionnaire historique*.

COUTURE (Guillaume-Martin), architecte français, né à Rouen en 1732, mort à Paris le 29 déc. 1799. Après avoir complété ses études par un voyage en Italie, Couture vint à Paris où il fit construire les hôtels de Saxe et de Coislin, fut admis, en 1773, à l'Académie royale d'architecture et chargé, en 1775, de la construction du jubé en marbre (aujourd'hui démolit) de la cathédrale de Rouen, lequel avait été commencé par Le Carpentier. En 1776, Couture était associé avec Moreau et Antoine pour la reconstitution des parties récemment incendiées du Palais de Justice de Paris; mais il fut bientôt remplacé par Desmaisons et succéda, en 1777, à *Constant d'Ivry* (V. ce nom) comme architecte de l'église de la Madeleine dont, sur son rapport, on modifia considérablement les plans et on agrandit la nef, après avoir fait le public juge des deux projets de Constant d'Ivry et de Couture, projets dont les modèles en relief furent exposés dans le chantier de l'église. On doit encore à Couture un projet de reconstruction de l'hôtel de ville de Saint-Omer et les plans d'une grande caserne dont il commença la construction à Caen en 1786. En 1788, il avait reçu le grand cordon de l'ordre royal de Saint-Michel. Charles LUCAS.

COUTURE (Thomas), célèbre peintre français, né à Senlis le 21 déc. 1815, mort à Villiers-le-Bel, près de Paris, le 30 mars 1879. Ses parents vivaient d'un travail assez humble. Mais l'enfant avait un esprit altier, et tout petit il rêvait de hautes destinées; celle de continuer l'état de son père, qui faisait des galoches, ne lui suffisait pas. Entré à l'atelier de Gros, en 1830, ce fut à l'atelier de P. Delaroche qu'il fit ses premières armes. En 1837, il

remporta le second grand prix de Rome avec une composition, *Noé à la descente de l'arche*, qui ne sortait pas du genre poncif, emphatique et plat alors en faveur dans les concours officiels. Il fit l'année suivante un nouvel essai malheureux, puis abandonna l'École et renonça définitivement au séjour de la villa Médicis. Son parti était pris de chercher sa voie avec ses seules forces et de se constituer une originalité. En 1840, il présenta au Salon un *Jeune Vénitien après une orgie*, puis, en 1841, un *Enfant prodigue*, assis, les jambes ballantes, sur un rocher, qui le fit remarquer. Une certaine habileté d'arrangement et surtout une couleur très particulière, argentine et rosée dans les tons clairs, bitumeuse dans les dessous, le signalèrent à l'attention de la critique. Ce furent par les mêmes qualités de coloriste qu'il se distingua au salon de 1848 avec un joli *Trouvère*, qui sentait bien un peu la poésie de romance, et dont la grâce mélancolique ne dépassait guère la note mise à la mode par Deveria; mais ce tableau offrait un tel imprévu de couleur, un mélange si heureux de tons austères tempérés par d'aimables accompagnements de gammes tendres, des roses et des noirs en conflits chatoyants, et, par-dessus tout, trahissait une telle aisance d'exécution que son auteur passa aussitôt grand favori dans les ateliers d'artistes où l'on se tint au courant de ses projets, de ses essais, de ses ébauches. *L'Amour de l'or*, qui parut au Salon de 1844, justifia les espérances que Couture faisait naître. Ordonnée dans la manière des tableaux du Valentin et du Caravage, la composition figurait un homme aux cheveux hérissés, aux joues creuses, au regard inquiet et fauve, qui défend son trésor contre les passions qui l'assaillent de toutes parts, crispant ses mains avec désespoir sur les pièces de monnaie amoncelées et résistant aux séductions de la Poésie qui veut l'attirer aussi bien qu'aux caresses d'une belle femme nue aux rondes épaules et aux flancs potelés. L'Etat proposa à Couture de lui acheter ce tableau 10,000 fr., ou bien 8,000 fr. en y ajoutant la croix de la Légion d'honneur. L'artiste prit les 10,000 fr., ne doutant pas que la croix dût bientôt lui échoir. *L'Amour de l'or* est au musée de Toulouse. En même temps Couture exposait le portrait en pied d'un jeune homme, grasse et forte peinture qui, si elle n'indiquait ni finesse ni élégance dans le style, montrait du moins les remarquables progrès qu'il avait faits en peu de temps.

Au Salon de 1847, Couture exposa le grand tableau, *les Romains de la décadence*, qui reste son chef-d'œuvre et qui produisit une impression considérable. Les critiques gourmés et dogmatiques, qui étaient tentés de faire un grief à Couture de son indépendance, trouvèrent bien quelques épigrammes pour son exécution « sans corps » qui rendait, selon eux, ce tableau plus semblable à une immense aquarelle qu'à une franche et loyale toile de peinture à l'huile. On blâma aussi l'aspect conventionnel et théâtral de la composition, sa froideur en dépit de quelques épisodes trop chaleureux, les costumes faux, l'absence de caractère. Mais les éloges dominèrent et l'enthousiasme de la foule consacra le succès de Couture. On admira le dessin magistral dans son dédain des détails puérils et prétentieux; on trouva l'architecture lumineuse, spirituelle et comme enlevée de brosse vénitienne. L'éminent critique Thoré en donna une description dont le ton élogieux est d'autant plus remarquable que l'écrivain si compétent n'est pas prodigue de son encens. « Au milieu de la scène, dit-il, sur un lit recouvert de splendides draperies en désordre, une femme, vêtue de blanc, est couchée avec nonchalance, comme une nymphe rêveuse au bord de la mer sans horizon; mais son beau visage exprime une lassitude infinie et l'hébétément de sens épuisés. Ses membres, abandonnés mollement sur les coussins de pourpre, se dessinent en reliefs voluptueux. Un homme, assis près d'elle, la soutient, et tend sa coupe ciselée à une autre femme deminue qui y verse les acres épices de l'Orient. Celle-ci, soulevée et vue de profil en pleine lumière, respirent de

fraicheur et de beauté; sa main gauche repose sur les épaules ambrées d'un jeune garçon, étendu comme un nageur dans ce fleuve de délices. Pour pendant à ce groupe, Vitellius, accoudé en triomphateur, contemple l'orgie, sans s'apercevoir qu'une fille, couronnée de pampres, se serre contre lui. Le torse de cette femme, vue presque de dos, se modèle admirablement dans une demi-teinte transparente et légère qui recouvre à peine le grain de la toile. Derrière ces trois groupes principaux, bondit ou s'affaisse une foule de voluptueux et de bacchantes, émoués par Vénus et par le grand dieu que la mythologie païenne aurait dû marier avec elle. C'est une promiscuité insensée avec tous les degrés de la débauche antique, adroitement dissimulés dans l'ensemble... Mais comment décrire tous les épisodes de cette bacchanale? A droite, un jeune garçon qui, grimpé sur un piédestal et s'accrochant au bras inflexible de la statue de Brutus, offre au vicieux Romain la coupe chancelante, et quelques têtes de femmes qui le regardent en souriant; à gauche une jeune fille, les bras crispés au-dessus de la tête, souvenir de la magnifique figure de l'Envie dans le *Gouvernement de la reine* par Rubens; et les vaincus de l'orgie, emportés par des esclaves, et les faibles qui s'endorment sur les vases renversés, et les physiologies qui éclatent ou qui s'assombrissent, et les couronnes de feuillages et de roses qui s'entremêlent aux chevelures dénouées ou qui serpentent sur des poitrines inondées de soleil, et l'éclat des étoffes et des bijoux, et la tournure variée des personnages, et l'abondance de la couleur... Le tableau de M. Couture est aussi remarquable par l'ordonnance et la pensée que par la splendeur de l'exécution. »

Ce jugement de Thoré, dont nous ne donnons ici qu'un extrait, et qui est si fortement motivé, l'avenir le consacra-t-il? Il ne servirait à rien de dissimuler qu'à l'heure qu'il est, l'art de la peinture a pris une tout autre direction que celle où se trouvait Couture lorsqu'il peignit ce tableau, et que notre appréciation aujourd'hui se ressent de l'évolution accomplie. Tout en rendant justice au talent de l'artiste, il nous semble que son art est un art de musée, fait de souvenirs, d'imitation, et que si son pinceau est savant, parfois aussi audacieux que celui des grands maîtres, principalement dans les accessoires, les draperies, les architectures, il n'a, sous le rapport de l'expression, du sentiment, jamais une trouvaille originale, jamais un éclair. Quoi qu'il en soit, les *Romains de la décadence* portèrent aux nues la renommée de l'artiste. Le gouvernement lui acheta ce tableau pour le musée du Luxembourg, et le nomma chevalier de la Légion d'honneur (nov. 1848). Mais par une bizarrerie singulière, à partir de ce moment, Couture cessa à peu près complètement de montrer ses œuvres au public. Il se mit pourtant, vers 1849, à s'occuper avec ardeur d'une vaste composition dont il proposa le sujet à Charles Blanc, alors directeur des beaux-arts, lequel a écrit à ce sujet les lignes suivantes : « Deux ans après l'éclat de son succès, j'étais alors directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur. Couture vint me voir. C'était un homme petit, ramassé, robuste, portant avec orgueil sa tête engoncée : il ressemblait à Ingres. L'administration lui avait commandé l'*Enrôlement des volontaires en 92*. Il me parla de ce tableau futur : il le peignit en paroles de flamme... » Mais ce ne fut plus désormais, semble-t-il, qu'en paroles que s'exhala le talent de l'artiste. En 1855, il exposa néanmoins le *Fauconnier*, peinture remarquable et qu'on peut mettre, au point de vue de l'exécution, au-dessus des *Romains de la décadence*. Jamais Couture ne rencontra sur sa palette couleur plus fluide et plus charmante que dans cette toile de petite dimension (elle se trouve actuellement à Berlin) où il montrait le fauconnier agaçant du bout de ses doigts en riant l'oiseau chasseur. Ce fut, ainsi qu'on l'a dit, le dernier sourire de la muse à l'ami qu'elle allait abandonner. Dès lors, Couture, retiré dans un château de Villiers-le-Bel, dont il fit l'acquisition, parut prendre à tâche de se faire ou-

blier, évitant de produire aucune des œuvres qu'il exécutait, commençant vingt compositions qu'il laissait inachevées, aigri, on ne sait pourquoi, contre ses contemporains qui ne savaient pas, croyait-il, l'apprécier à sa valeur, exhalant sa bile contre ses confrères les peintres dans des écrits pleins de verve et de mots acerbes (*Méthode et entretiens d'ateliers* et *Paysages et entretiens d'ateliers*), en un mot, tournant à la misanthropie et à l'hypocondrie. Il laissa à l'état d'ébauche, plein de fragments superbes, son *Enrôlement des volontaires*, commença pour la salle des États du Louvre une vaste décoration officielle, le *Baptême du prince impérial*, qui fut également abandonnée, enfin entreprit toute une série de petites compositions tantôt philosophiques et tantôt satiriques, le *Juge endormi*, le *Roi de l'Époque*, l'*Avocat*, la *Noblesse*, la *Courtisane moderne*, le *Petit Gilles*, nombre de paysages, des têtes de *Moines*, des *Pifferari*, etc., qui seraient restés ignorés du public si la famille de Couture, ainsi que M. Barbedienne, un de ses plus fervents amis, n'avaient eu l'idée d'organiser au mois de sept. 1880 une exposition de son œuvre au palais de l'Industrie. Cette exposition ranima la curiosité de la foule auquel le nom de Couture était devenu presque complètement étranger, le peintre n'ayant plus exposé qu'une seule fois, et sans succès, un *Damoclès* au Salon de 1877. Elle contribua à faire connaître sous son véritable aspect le talent de cet artiste chercheur, un peu métaphysicien, coloriste souvent saisissant, qui, soit par impuissance, soit par orgueil, et craignant de ne plus rencontrer un succès égal à celui que lui avait valu son œuvre *les Romains de la décadence*, s'en tint pour ainsi dire à ce seul tableau. VICTOR CHAMPIER.

BIBL. : Jules CLARETIE, *Peintres et Sculpteurs*, 1882, 1^{re} série, in-8. — Ch. TIMBAL, *Notes et causeries sur l'art et les artistes*, 1881, pp. 405-413. — Th. THORÉ, *Salon de 1847*, pp. 30-43. — Roger BALLU, Préface du *Catalogue de l'Exposition de Th. Couture*, 1880.

COUTURELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 160 hab.

COUTURES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac; 552 hab.

COUTURES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Gennes, sur un plateau; 506 hab. Beau dolmen formé de six pierres et précédé d'une sorte de vestibule. Château de Montsabert, sur une ancienne motte féodale, domaine de Dugesclin.

COUTURES. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave; 293 hab.

COUTURES-SUR-LE-DROT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 167 hab.

COUTURIER. I. TECHNOLOGIE. — Celui dont l'état est de coudre. Se dit principalement des personnes qui cousent des habits. L'industrie des couturiers est ancienne. Un édit de Dioclétien (304 ap. J.-C.) nous apprend qu'à la confection des habits étaient employés les tailleurs proprement dits (*bracarii*) et les couturiers (*sarcinatores*). Ceux-ci ne mettaient la main qu'aux vêtements flottants, qui demandaient seulement à être ourlés et froncés. Au moyen âge, couturiers et tailleurs se confondirent. Mais les couturières n'apparaissent pas encore. Ce sont les tailleurs qui sont chargés de faire les vêtements des femmes comme ceux des hommes. Il y en eut même un, au xvii^e siècle, qui fut un véritable ministre de la mode, et qui fait penser à tel couturier célèbre de ces dernières années. Il s'appelait Langleo.

Cependant, à cette époque, les couturières commencent à poindre à l'horizon. C'est en 1675 qu'elles furent autorisées à se former en communauté, « considérant, dit l'édit royal, qu'il était dans la bienséance et convenable à la pudeur et à la modestie des femmes et des filles, de leur permettre de se faire habiller par des personnes de leur sexe ». Mais il leur fut défendu de mettre la main aux

pièces ajustées du vêtement. Ainsi les tailleurs conservaient le privilège de fabriquer les *corps*, appareil en forme de gaine, bardé de baleine (V. CORSER), les fausses robes (robes sans panier, ni pièce volante au dos, ni ouverture sur le devant, et portées surtout par les jeunes filles), les fourreaux (fausses robes dont la jupe n'avait pas de queue). Pour le même motif, ils furent seuls en possession de confectionner les robes de cour, parce que le corsage de celles-ci était muni d'une armature qui en faisait un véritable corps.

Les couturières luttèrent de leur mieux ; en ce qui concerne les corps, elles imaginèrent les *corsets de basin*, qui n'avaient qu'un busc pour armature, et c'est à ces corsets que recoururent pour leurs enfants beaucoup de mères de famille ; à leur tour, les tailleurs, poussés par la concurrence, sortirent de la routine et inventèrent des appareils plus flexibles. En somme, les couturières ne pouvaient pas développer leur industrie, enserrées qu'elles étaient par une réglementation impitoyable. Une maîtresse ne peut faire qu'une apprentie ; l'apprentissage est de trois ans et doit être suivi de deux ans de travail chez les autres maîtresses. Une couturière ne peut tenir en sa boutique aucune étoffe en pièce, ni en faire le commerce. Cependant, en 1781, la communauté obtint le privilège exclusif d'entreprendre, tailler, coudre, garnir et vendre toutes sortes de robes et d'habillements neufs de femmes, de filles et d'enfants. Mais cette autorisation était hérissée de précautions restrictives, et il faut arriver à 1789 pour que les entraves dont souffraient les couturières disparaissent complètement.

« Chose étrange ! s'écrie M. Dusautoy dans son rapport sur les travaux du jury international de la 35^e classe (vêtements), à l'Exposition universelle de 1867, lorsque la Révolution eut émancipé l'industrie, les couturières n'usèrent pas de cette liberté du travail, si chèrement acquise et depuis longtemps poursuivie. Aucune entrave n'étant plus apportée à leur commerce, elles purent, il est vrai, fournir les étoffes à leur gré, mais elles ne songèrent plus à faire d'avance des habillements confectionnés. Elles restèrent donc couturières, travaillant à façon, ou fournissant quelquefois les étoffes, mais abandonnant la confection pour femmes à une autre industrie qui créa cette spécialité, devenue depuis si prospère. »

Le nombre des couturières n'a pas augmenté dans la même proportion que pour beaucoup d'autres métiers. On comptait :

En 1754.....	1,500	mattresses couturières.
En 1780.....	2,000	—
En 1849.....	2,500	—
En 1860.....	3,000	—
En 1867.....	4,000	—

Mais, en revanche, le chiffre d'affaires s'accroît très rapidement. De 1860 à 1867, il a plus que doublé ; de 19 millions il s'est élevé à 39. Cela tient à ce que le nombre des couturières travaillant à façon reste stationnaire, tandis qu'il se crée quelques maisons d'une grande importance dont les affaires atteignent plusieurs millions.

II. ANATOMIE. — *Muscle couturier* (V. CUISSE).

BIBL. : TECHNOLOGIE, *Rapport des jurys sur l'industrie du vêtement aux Expositions universelles de Paris en 1867 et 1878.* — HILLARDT, *Das Nähen*; Vienne, 1887, 3^e édit.

COUTURIER (Jean), théologien français, né à Minot (Bourgogne) en 1723, mort à Léry en 1799. Après avoir fait ses études à Langres, il entra dans la compagnie de Jésus et devint professeur de rhétorique à Langres et à Nancy. On a de lui *Catéchisme dogmatique et moral* (Dijon, 1821 et 1832, 4 vol. in-12), et un grand nombre de *Controverses*, *Méditations*, *Sermons* qui n'ont pas été imprimés.

COUTURIER (Jean-Pierre), homme politique français, né à Porcellette (Moselle) le 16 nov. 1744, mort à Issy le 5 oct. 1818. Lieutenant civil et criminel du bailliage de Bouzonville, il devint en 1794 juge au tribunal de cette

ville. Le dép. de l'Hérault le nomma député à la Législative, où il siégea à la gauche extrême. Réélu à la Convention, il fut, le 23 déc. 1792, envoyé en mission dans la Meurthe, la Moselle et le Bas-Rhin, et, pour ce motif, ne vota pas dans le procès de Louis XVI. Il fut un des rares conventionnels qui, dans le procès de Carrier, l'excusèrent à moitié. Membre du conseil des Cinq-Cents, il y fit voter la mise en vente des biens du culte réformé (11 ventôse an VII). Après le 18 brumaire, il devint directeur de l'enregistrement du dép. de la Loire. Son testament a été publié dans la *Révolution française, revue historique* (t. VII, p. 171).

F.-A. A.

COUTURIER (Henri-Jean-Baptiste), homme politique français, né à Vienne (Isère) le 15 juil. 1813. Médecin à Vienne, il fut nommé conseiller général de l'Isère, devint vice-président de cette assemblée, puis fut élu député de Vienne le 20 févr. 1876. Membre de la gauche et du groupe des 363, il fut réélu le 14 oct. 1877, fit partie de l'Union républicaine et fut encore réélu le 21 août 1881. Le 6 janv. 1887, il fut nommé sénateur de l'Isère par 1,112 voix sur 1,252 votants, en remplacement de Michel Ladichère, décédé. Il suivit au Sénat la même ligne politique qu'à la Chambre, vota l'expulsion des princes et se prononça nettement contre le boulangisme.

COUTURIER (Léon-Philibert), peintre français contemporain, né à Chalon-sur-Saône le 26 mai 1823. Élève de Ch. Couturier et Picot, cet artiste débuta par des portraits et des sujets de nature morte ; mais c'est dans la peinture de genre qu'il a surtout réussi. Ses principales œuvres sont : *Scène de basse-cour* (S. 1855 ; méd. de 3^e cl.) ; *Homère conduit par un enfant* (S. 1861 ; rappel de méd.) ; *le Rat retiré du monde* (S. 1863) ; *l'Amour aux champs* (S. 1869) ; *Conseil tenu par les rats* (S. 1876) ; *On a trinqué !* (S. 1889).

Ad. T.

COUVADE (Anthrop.). La couvade est une coutume symbolique qui servait et sert encore chez beaucoup de peuples barbares à attester les droits paternels sur l'enfant qui vient de naître. La mère, à peine accouchée, se lève pour vaquer aux soins de son ménage, tandis que le père se couche, pousse la simulation jusqu'au grotesque en gémissant et même en se contorsionnant, reçoit les compliments de condoléance des voisins, se fait dorloter et s'abstient de certains aliments tels que du poisson, ou jeûne trois jours et plus. Cette coutume bizarre a été signalée dès l'antiquité chez les Thraces, les Scythes, les Ibères, chez les Basques, en Corse, chez certains peuples celtés, sur la côte orientale du Pont-Euxin. Marco Polo l'a retrouvée dans le Turkestan chinois. Ses traces ont été reconnues un peu partout par un grand nombre de voyageurs contemporains. Son existence a cependant été contestée en Europe, en particulier chez les Basques, il y a encore peu de temps, car les peuples qui l'ont pratiquée ne la pratiquent plus ou s'en défendent. Elle n'est cependant pas disparue entièrement, même en Europe. Dans certaines provinces baltiques de la Russie, on verrait encore le mari, une fois sa femme accouchée, se mettre au lit et pousser des gémissements. M. Léon Donnat aurait aussi retrouvé les traces de cette coutume dans la petite île de Marken, dans le Zuyderzee (Letourneau).

Elle a été répandue surtout en Amérique, depuis le Groenland et le Canada, jusqu'au S. du Brésil. Elle a subsisté jusqu'aux temps modernes, même chez certains Peaux-Rouges. Mais c'est surtout au Nouveau-Mexique, en Californie, chez les anciens Caraïbes, les Abipones, et en particulier dans la Guyane qu'elle a été maintes fois observée, et par des contemporains. Parmi les témoignages les plus positifs et les plus récents qui s'y rapportent, nous citerons ceux de MM. Mazé, Voisin, Maurel, Crevaux, Simson. M. Voisin, juge de paix à la Guyane, reçut un soir l'hospitalité dans un carbet d'Indiens Galibis sur la Mana, vers 1852. Le matin il fut bien surpris d'apprendre que, derrière la cloison de feuilles qui le séparait de ses hôtes, était né un enfant. La mère n'avait poussé aucun

cri. Il la vit dès le jour aller sur le bord du fleuve, s'accroupir, faire sa toilette, prendre son nouveau-né, le lancer à plusieurs reprises au fond de l'eau pour le recevoir au moment où il remontait et l'essuyer avec ses mains. Mais la où son étonnement fut à son comble, c'est quand il vit le mari rester couché dans son hamac, se déclarer malade et recevoir avec le plus grand sérieux les soins que lui prodiguait sa femme (Maurel). En 1884, M. Lenoël écrivait de la Guyane à M. Maurel que la couvade existait chez tous les Indiens et qu'il l'avait vue, en particulier chez les Marouanes du haut Ouassa. Chez ceux-ci, le mari reste dix jours dans son hamac et s'abstient de poisson, le poisson devant donner la mort à l'enfant. Les hommes du village s'assemblent chez lui pendant ce temps, dansent au son du tambour et s'enivrent de cachiri.

Cette coutume est réduite à un pur simulacre, même chez des Indiens de l'Amérique du Sud. Et quant à sa signification originelle, aujourd'hui généralement oubliée ou perdue, elle est attestée par sa fréquence surtout chez les tribus où la filiation par la mère seule n'est pas encore abandonnée, et par ce qui se passe chez les Larkas du Bengale où, après que le mari a été déclaré impur comme la femme pour huit jours, on proclame la filiation masculine de l'enfant, en lui donnant le nom de son grand-père (Dalton).

ZABOROWSKI.

BIBL. : LUBBOCK, *les Origines de la civilisation*; Paris, 1877, in-8. — *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1882 et 1884. — Dr CORRE, *la Mère et l'Enfant dans les races humaines*; Paris, 1887, in-12. — LETOURNEAU, *l'Evolution du mariage et de la famille*; Paris, 1888, gr. in-8.

COUVAIN (Apic.). Les différents états de l'abeille au berceau, c.-à-d. renfermée dans l'alvéole, depuis l'œuf jusqu'à l'insecte près d'éclore, constituent le couvain. Le temps pendant lequel s'accomplit l'éducation du couvain est divisé, par les apiculteurs, en quatre périodes : la première comprend celle de l'incubation ; la seconde, celle où l'œuf éclos a produit une larve ; la troisième, celle où la larve ou ver se transforme en nymphe, et la quatrième, celle où la nymphe parvient à l'état d'insecte parfait. Dans les ruches, le couvain est sujet à certaines maladies qui entraînent souvent des pertes justement redoutées des apiculteurs. La plus commune de ces altérations est la pourriture ou *loque* (V. ce mot) qui offre de grandes analogies avec la flacherie des vers à soie (V. ABEILLE, APICULTURE). Alb. L.

BIBL. : H. HAMET, *Cours pratique d'apiculture*; Paris, 1883, in-16. — MAURICE GIRARD, *les Abeilles*; Paris, 1887, in-16. — F. HUBERT, *Nouvelles Observations sur les abeilles*; Genève, 1814, 2 vol. in-8.

COUVAINS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair; 677 hab.

COUVAINS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Fresnel; 466 hab.

COUVAY (Jean), dessinateur et graveur français, né à Arles en 1622, mort à une date inconnue. Habile à manier le burin, il ne fut cependant qu'un artiste de second ordre. Il a gravé plus de cent pièces d'après des maîtres français et étrangers, et dans ce nombre se distinguent plus particulièrement : *le Martyre de saint Barthélemy*, d'après le Poussin; *le Repentir de saint Pierre*, d'après Cl. Vignon; *Marie Stuart*; *Nic. Sevyn*, oncle de l'artiste et professeur de Boileau, d'après Van Mol; *Louis XIV*, à cheval, d'après Séb. Bourdon. G. P-1.

COUVÉE (Economie rurale). L'ensemble de tous les œufs qu'une poule ou plutôt qu'un oiseau couve en même temps constitue une couvée. Mais ce terme s'applique aussi à la réunion des petits qui sont éclos. Dans les basses-cours, c'est en grande partie du choix des œufs que dépend l'avenir d'une couvée. On choisira donc ceux-ci plutôt gros, intacts, bien frais; on évitera de placer dans les nids des œufs pris sous une poule qui avait des dispositions à couvrir; la chaleur qu'elle a développée a fait commencer le travail de l'incubation et si cet œuf vient à se refroidir pendant le trajet du poulailler au couvoir, l'embryon meurt, alors l'œuf pourrit sous la couveuse.

Avant de placer les œufs dans le nid, il convient de les laver dans l'eau tiède, afin que l'air pénètre facilement par les pores de la coquille. Quant à la poule couveuse, elle doit être calme, douce et peu craintive. Le besoin de couvrir se manifeste par plusieurs signes : la poule glousse d'une manière particulière, hérisse ses plumes, tient les ailes écartées et donne des signes d'inquiétude; enfin, elle reste sur son nid. Pour forcer les poules à couvrir, il y a plusieurs moyens : 1° les plumer sous le ventre; 2° les enivrer avec du pain trempé dans du vin; 3° leur donner du chenevis en abondance. Les plus grosses poules ne peuvent pas couvrir plus de quinze œufs; généralement, on leur en laisse dix ou douze. On ne doit pas ajouter d'œufs à une couveuse un, deux ou trois jours après qu'elle a commencé à couvrir, lors même qu'elle en aurait cassé une partie; cette adjonction produirait dans l'éclosion une irrégularité fâcheuse. L'interruption dans l'acte de l'incubation doit être également évitée avec soin, car dès qu'un œuf cesse d'avoir la chaleur nécessaire, le germe périt. Plus les œufs sont gros, plus ils conservent longtemps la chaleur; ainsi une pie peut rester absente de ses œufs trente minutes, tandis qu'un serin ne peut les quitter dix minutes sans danger. La poule met une ardeur sans pareille à couvrir; aussi est-il parfois nécessaire de la chasser pour lui faire prendre l'air; on doit la faire sortir deux fois par jour pour lui donner à manger. On profitera de son absence pour enlever les œufs cassés, mais en évitant avec soin de remuer les autres œufs, ce qui compromettrait tout le reste de la couvée. A. LARBALÉTRIER.

COUVENT (V. ABBAYE, MONASTÈRE, ORDRES RELIGIEUX).

COUVERCHEL (Alfred), peintre français, né à Marseille-le-Petit (Oise) en 1834, mort à Croissy en 1867. Elève de Picot et d'Horace Vernet, cet artiste fit plusieurs voyages en Algérie et en Orient, où il trouva les sujets de presque tous ses tableaux. Ses principales œuvres furent : *Irréguliers de la mer Noire, campagne d'Orient* (S. 1857); *Combat de Kanguil, Crimée 1855* (S. 1859; à Versailles); *Bataille de Magenta* (S. 1864; à Versailles); *Portrait équestre du Général de division Walsin Esterhazy* (S. 1864); *Femmes maronites conduites en captivité par les Druses, Liban* (S. 1867). Ad. T.

COUVERCLE. I. ARCHÉOLOGIE. — L'emploi du couvercle (primitivement couvescle) s'applique à trop de besoins de la vie usuelle pour n'être pas fort ancien. Il reste de l'antiquité de nombreux couvercles de vases de toute espèce, ainsi que de coffres, de cistes et de divers objets mobiliers. Les coupes, les hanaps et les vases de l'époque du moyen âge et de la Renaissance étaient fermés par des couvercles que leur matière et leur exécution rendaient parfois des pièces d'une grande richesse. La forme du couvercle actuel varie à l'infini, et ses dimensions changent suivant les récipients auxquels il s'adapte. Il doit aussi bien se modeler sur les proportions et la matière des vases de poterie grossière ou de métal qui servent aux usages domestiques, que sur celles des coffrets et des meubles de luxe. Le couvercle n'a pas d'existence particulière; lorsqu'on le rencontre isolément, c'est qu'il est détaché de l'ensemble dont il faisait partie. On ne saurait donc le décrire en dehors des pièces qu'il est destiné à compléter.

II. TECHNOLOGIE. — On donne le nom de couvercle dans les machines à vapeur au plateau de fonte ou de bronze, de forme appropriée à la fermeture d'un cylindre, du côté correspondant au haut de course du piston. La fermeture du côté opposé se nomme fond de cylindre. Pour les grands cylindres à vapeur, le couvercle s'emboîte d'une certaine quantité dans le cylindre; il est relié à la colletterie par un nombre de boulons suffisant pour résister à la pression intérieure et assurer un joint hermétique, en comprimant du blanc de céruse entre son rebord et la colletterie. Ce rebord porte généralement une saillie égale au moins à la largeur du cordon de blanc de céruse, afin que les lèvres du rebord et de la colletterie ne soient pas en contact immédiat lorsque le joint est serré. L'espace

libre sert à l'introduction de coins acérés, pour faciliter le décollage du couvercle. Dans le même but, le rebord porte trois ou quatre trous taraudés, qui servent de casse-joints ; le bout des vis s'appuie sur une partie pleine de la collette, l'effort exercé sur ces vis tend à écarter le couvercle lorsque tous les boulons sont enlevés. Les couvercles sont pourvus d'un presse-étoupes pour le passage de la tige du piston ; d'un godet-graisseur, pour lubrifier le cylindre ; d'une soupape de sûreté, pressée au moyen d'un ressort pour permettre l'échappement de l'eau qui peut arriver dans le cylindre. Enfin, les grands couvercles sont creux, afin qu'on puisse y établir une circulation de vapeur pour les tenir à l'abri du refroidissement. Dans les machines horizontales et dans celles à pilon, le couvercle est souvent venu de fonte avec le cylindre.

L. KNAB.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*. — V. GAY, *Glossaire du mobilier*.

COUVERT. I. ARCHÉOLOGIE. — Ce terme désignait primitivement tout ce qui couvrait la table pour le service du repas. Le roi avait son petit ou son grand couvert, suivant qu'il dinait en particulier ou en public (V. ci-après). Cette expression s'est conservée jusqu'à nous et l'on met le couvert pour le dîner, de même que le nombre des convives s'exprime en disant : un service de tant de couverts. De nos jours, on a restreint, dans l'usage domestique, la signification du mot couvert, et après s'en être servi pour désigner tous les ustensiles destinés à marquer sur la table la place des convives, on est arrivé à ne plus appeler ainsi que le couteau, la fourchette et la cuillère et parfois même ces deux derniers ustensiles. Dès le XVII^e siècle on appelait déjà couvert un étui garni d'une *cuillère*, d'une *fourchette* et d'un *couteau*. Nous renverrons à ces derniers mots pour l'étude de ces ustensiles employés dans les repas.

II. HISTOIRE. — *Grand et petit couvert.* On appelait grand couvert du roi le cérémonial suivi en France aux XVII^e et XVIII^e siècles, quand le roi mangeait en public. L'huissier de salle se rendait à la salle des gardes du corps et frappant à la porte avec sa baguette disait tout haut : Messieurs, au couvert du roi ! puis avec un garde il se rendait au « gobelet ». Le chef du gobelet, accompagné de ce même garde, apportait la nef, pièce d'orfèvrerie en forme de navire, qui renfermait, entre des coussins de senteur, les serviettes qui devaient être présentées au roi pendant le repas. Les autres officiers apportaient le reste du couvert. L'huissier de salle, tenant deux nappes, précédait le cortège. Arrivé au lieu où était dressée la « table du prêts » il étalait une nappe sur le buffet ; puis, aidé du chef du gobelet, il recouvrait d'une autre nappe la table du prêts. Les autres officiers préparaient le reste du couvert. Le gentilhomme servant faisait le prêts, c.-à-d. qu'il procédait à l'essai du pain, du sel, des serviettes de la nef, de la cuillère, de la fourchette, du couteau et des cure-dents du roi. Le couvert royal était ensuite dressé sur la table où devait manger le roi. On apportait en grande pompe et on essayait la viande. Le premier service une fois sur la table, le maître d'hôtel précédé de l'huissier de salle allait prévenir le roi. Celui-ci étant arrivé à table, le maître d'hôtel présentait au roi une serviette mouillée pour se laver les mains. Le gentilhomme servant continuait de faire faire l'essai aux officiers de la bouche et du gobelet de tout ce qu'ils apportaient à chaque service. En dehors du gentilhomme servant, faisant le prêts, il y en avait six autres qui se tenaient auprès de la table. L'un d'eux servait d'échanson, et, chaque fois que le roi demandait à boire, criait : A boire pour le roi ! faisait la révérence et allait chercher sur le buffet une soucoupe d'or garnie d'un verre couvert et de deux carafes de cristal pleines de vin et d'eau, puis revenait auprès de la table du roi. Le gentilhomme servant faisait l'essai du vin et de l'eau. Le roi se versait ensuite lui-même le vin et l'eau. L'écuyer tranchant présentait les plats au roi, changeait les assiettes et les

serviettes et coupait les viandes quand le roi ne le faisait pas lui-même. Le grand panetier, le grand échanson et le premier écuyer tranchant ne servaient que dans les grandes cérémonies. — Le petit couvert était un cérémonial plus simple, observé quand le roi mangeait en particulier dans sa chambre à coucher. Le service était ordinairement alors fait par le grand chambellan, et, en son absence, par le premier gentilhomme de la chambre.

M. PROU.

III. ART MILITAIRE. — *Chemin couvert* (V. CHEMIN, t. X, p. 1025).

Terrain couvert (V. TERRAIN).

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*.

HISTOIRE. — *L'Etat de la France*, Paris, 1749, t. I, p. 143, in-12.

COUVERTE (Céram.). La couverte est la surface brillante fondue par le feu, qui glace, après le passage au four, les terres vernissées et émaillées. Quelques auteurs ont cru devoir spécialement réserver le nom de couverte à un enduit terreux (V. CÉRAMIQUE), fusible à la même température que la pâte, et applicable à l'argile seulement. Mais il faut adopter l'opinion de Jacquemart, qui, sans distinction, comprend, avec raison, sous le nom générique de couverte (qui couvre) tous les enduits brillants, fusibles, qui revêtent les terres cuites. La couverte est produite par la fusion d'une préparation artificielle fixée, soit par absorption, soit par immersion, soit par arrosage, sur les pièces céramiques. Dans certains cas, elle est destinée à faire simplement disparaître la porosité ou la couleur de la terre ; dans d'autres, elle doit fondre dans une douceur moelleuse la décoration qu'elle incorpore ; dans d'autres enfin, elle doit être la surface unie qui servira à poser la couleur. Il en résulte que, dans le premier cas, il importe souvent fort peu que la préparation fusible soit débarrassée de toutes ses impuretés et teintée, par conséquent, par des oxydes minéraux qui s'y rencontrent accidentellement ou intentionnellement, mais que, dans les autres, il est indispensable que la couverte soit uniformément pure pour que son unité ne puisse nuire en rien à la perfection du décor peint ou gaufré sous couverte, comme certaines pièces chinoises qui ont, depuis, servi de modèles à d'habiles artistes européens.

La distinction qui existe entre les émaux et les vernis doit, de même, trouver ici son application : tous les deux sont, en effet, des couverts. Si la couverte est *plombifère*, c'est un vernis ; *plombo-stannifère*, c'est un émail ; mais elle forme toujours épaisseur sur la pièce, à la différence du lustre des poteries grecques ou romaines, tellement mince qu'il est impossible de le détacher du corps même de la pièce, ou de la glaçure des grès, produite, le plus souvent, par la simple volatilisation de sel marin projeté dans le four pendant la cuisson. Il est facile de comprendre que, suivant la terre employée, la fusibilité de la couverte doit être modifiée ainsi que sa composition, pour qu'elle puisse suivre les retraites ou les dilatations d'un dessous plus ou moins sensible aux variations de la température. Aussi, de même qu'il y a les couleurs au grand feu et au demi-grand feu, il y a les couverts de grand feu et de demi-grand feu : les premières sont réservées aux porcelaines et aux majoliques, les secondes aux terres argileuses ordinaires, de façon que la fusion de la couverte ait lieu à une température inférieure au ramollissement de la pâte qu'elle enduit. Tels les bleus turquoises, les violets de manganèse, employés par les plus anciens céramistes chinois et qui sont les premiers céladons destinés à dissimuler la couleur de la pâte. Aujourd'hui, ils emploient la couverte flambée (*yao-pien*), pleine des surprises les plus artistiques, produites par l'introduction dans le four de courants d'air plus ou moins oxygénés, qui revivifient, décomposent ou volatilisent par places les oxydes métalliques qui entrent dans la composition de la couverte, d'où, avec un même métal, une juxtaposition des teintes les plus différentes (V. CUISSON). Telle encore la couverte vernissée des carrelages du moyen âge,

presque toujours appelés à tort émaillés, comme aussi la couverte des vases les plus communs qui sont d'un service journalier dans les campagnes; elle s'obtient dans des fours ordinaires à des températures peu élevées. La couverte translucide à base de feldspath quartzeux ne fait son apparition qu'avec l'emploi du kaolin, parce qu'alors le dessous déjà blanc acquiert par ce vernis le ton et l'éclat de l'émail stannifère.

Il est certain que les potiers assyriens et persans connaissaient, dès la plus haute antiquité, les couvertes émaillées; les bas-reliefs rapportés par M. Dieulafoy (V. CÉRAMIQUE) en sont la preuve évidente, tandis que les Égyptiens, bien qu'en rapports intellectuels et artistiques avec Suse et Babylone, ne semblent pas avoir su l'appliquer, du moins s'en être servi; leurs poteries sont brillantes, mais plutôt lustrées ou glacées à la façon des grès. En Occident, les couvertes n'apparaissent que bien plus tardivement: les *vasa vitreata terrea*, « vases de terre couverts de verre », qu'il faut distinguer des *vasa vitri*, vases de verre, rencontrés dans les inventaires du moyen âge, indiquent certainement des vases de terre vernissée avec couverte, par conséquent. Urstisius même nous apprend, par un obituaire du XIII^e siècle, le nom du potier Stelzstatt (et non pas, comme d'aucuns l'ont cru, d'un potier de Schelestadt), mort en 1283, qui fut le premier à répandre en Alsace le nouveau procédé: 1283, *Obiit figulus Stelzstatt qui primus in Alsatia vitro vasa fictilia vestiebat*.

En dehors des carrelages céramiques, il ne nous reste plus beaucoup de pièces occidentales à couvertes, antérieures au XV^e siècle. Ce ne sont d'ailleurs que des couvertes plombifères, souvent transparentes, mais impures, auxquelles leurs impuretés mêmes, jointes à la rougeur de la terre qui s'aperçoit au travers, donnent des tonalités chaudes et agréables, en quelque sorte comparables à des flambés: d'autres sont opaques, vertes, noires, jaunes, colorés par des sels de cuivre, de manganèse; telles les terres de Normandie, du Beauvoisis, du Poitou. Mais avec le XV^e siècle, grâce aux nouvelles découvertes, à l'emploi de l'émail stannifère, à l'*invetriature*, les potiers et les céramistes réalisent les progrès les plus surprenants, soit qu'ils décorent la couverte *crue*, pulvérulente, comme les majolistes italiens, ce qui donne au dessin une souplesse exquise, mais sans retouche possible, soit qu'ils fassent d'abord fondre la couverte sur laquelle ils peuvent travailler ensuite tout à leur aise. Les pièces de faïence Henri II, d'Oron ou de Saint-Porchaire, continuent, grâce à la blancheur de la terre, décorée à l'état de biscuit, à n'avoir qu'une couverte translucide, vitreuse, à travers laquelle le dessin tracé sur la terre apparaît dans une pureté qui rappelle les couvertes au grand feu des majoliques d'Italie. Les couvertes à reflets métalliques qui firent la réputation des ateliers de Gubbio, celles à reflets nacrés des ateliers de Pesaro, sont obtenues par un tour de main et par les mêmes procédés que les flambés; l'artiste, pendant la cuisson, détermine un appel d'air qui, en passant sur la couverte, revivifie le métal et le fait apparaître dans la transparence de la glace. L'emploi des couleurs destinées à décorer les porcelaines doit aussi être modifié suivant la nature de la couverte: les couleurs au grand feu peuvent être posées sur le biscuit et la couverte mise par-dessus, ou incorporées, parce qu'elles peuvent soutenir la température de 140° du pyromètre de Wedgwood: celles à petit feu ne pouvant, sans se transformer, subir la même chaleur, doivent être posées sur la couverte déjà fondue. F. DE MÉLY.

COUVERTOIRADE (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Nant; 736 hab.

COUVERTPUITS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Moûtiers-sur-Saulx; 229 hab.

COUVERTURE. I. Archéologie. — **COUVERTURE D'AUTEL.** — Drap qui couvrait entièrement l'autel, d'où le nom de *vestis altaris* que certains textes lui donnent. Anastase le Bibliothécaire rapporte que l'empereur Constant, étant à Rome, fit présent à l'église Saint-Pierre d'une

couverture d'autel de drap d'or; le même auteur mentionne plusieurs présents de cette sorte faits par les papes à diverses églises. Dans les inventaires latins du XV^e siècle, les couvertures d'autel sont appelées *mappule, cohauptoria*. M. P.

COUVERTURE DE LIT ET DE SIÈGE. — On a dit avec raison que la couverture est aussi ancienne que le lit qu'elle recouvre. Si sa forme est restée en quelque sorte immuable, son caractère a varié avec les mœurs et sa condition matérielle a subi de nombreuses transformations. En raison de l'habitude qu'avaient les souverains et les grands personnages au XIV^e et au XV^e siècle de donner souvent des audiences et de recevoir même les visites les plus solennelles étant au lit, la couverture devenait un objet de parade et de luxe. Elle était alors tantôt de velours, tantôt de *cedal* (V. ce mot) ou de drap de soie et toujours ornée de broderies historiées et parfois même de pierreries. Ce luxe persista jusque vers le milieu du XVII^e siècle. D'autre part, on n'oubliait point le but réel de cet article du mobilier, dont le rôle était jadis bien important en raison de l'insuffisance des moyens de chauffage et des dimensions des chambres à coucher seigneuriales. On fit donc intervenir l'emploi des fourrures plus ou moins coûteuses, l'hermine, la martre, le menu vair, les peaux de chats sauvages ou de renards, etc. Les inventaires des riches mobiliers de l'époque nous renseigneront amplement sur la variété infinie de cet objet intime. Au XVII^e siècle s'introduisit la mode de housses recouvrant entièrement le lit, et la couverture cessa d'être aussi fastueuse que par le passé. Une nouvelle étoffe fut alors employée pour sa confection: la cotonine, sorte de satin provenant des Indes orientales, et l'ouate et le duvet furent substitués à la fourrure. Vint ensuite la couverture de laine, d'origine espagnole, ou plutôt catalane, d'où son nom de *castelogne, catellonne, catalogne*, etc. On se mit bientôt à en fabriquer en France, notamment à Paris, à Darnetal près Rouen, à Montpellier, à Avignon. Les couvertures communes provenaient de la Lorraine; elles étaient fabriquées de poil de chèvre ou de poil de chien.

Les sièges recevaient aussi, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, en guise de housses d'aujourd'hui, des couvertures de luxe, qui constituaient de superbes habits chargés de broderies, décorés d'orfrois éblouissants, parfois semés de perles et de pierres précieuses (Henry Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. I).

COUVERTURE DE LIVRE. — Le moyen âge a déployé dans la couverture des livres, spécialement des livres saints et liturgiques, le plus grand luxe. C'était l'usage dès le VI^e siècle d'enfermer l'Évangile dans des boîtes richement ornées. Grégoire de Tours cite parmi les objets précieux rapportés de Narbonne par Childebert, vainqueur d'Amaric, vingt-trois boîtes d'or couvertes de pierreries et destinées à la conservation d'évangéliers. Le pape Victor III laissa à l'église d'Ostie des épistoliers, des évangéliers et des sacramentaires recouverts de tables d'or et d'argent; il ne s'agit plus ici de boîtes, mais de véritables reliures dont les plats étaient formés ou recouverts de plaques de métal. Cassiodore (*De Institut.*, cap. xxx) dit qu'il avait dessiné de nombreux exemples de couvertures de livres. On voulait que la décoration extérieure des manuscrits des Saintes Écritures répondît à la dignité et à l'importance du texte. Un livre saint donné par Léon III à la basilique de Saint-Pierre était protégé par des plaques d'or ornées d'émeraudes, d'hyacinthes et de perles. En 852, Hincmar fit don à l'église Saint-Remy de Reims d'un évangélaire remarquable par sa couverture enrichie de pierres précieuses et d'une croix d'or. Nous n'en sommes pas réduits aux textes pour juger de la beauté des couvertures de livres du moyen âge: un grand nombre ont été conservées dans les trésors d'église et les bibliothèques. Nous voyons qu'on employait au revêtement des ais soit les plaques d'orfèvrerie, c.-à-d. des feuilles d'or, d'argent ou de cuivre décorées de sculptures, de gravures, de pierres fines, de camées, d'intailles et d'émaux, soit

encore des plaques d'ivoire sculpté. Il est assez rare que les reliures du moyen âge soient d'une seule pièce ; très souvent elles sont faites de morceaux de diverses époques rapportés. C'est ainsi que des ivoires antiques ont été introduits dans des reliures d'orfèvrerie du XII^e siècle. La couverture carolingienne de l'évangélaire conservé à la

cathédrale de Noyon peut être considérée comme un type de reliure entièrement composée de morceaux les plus disparates : l'ivoire, le bois, les plaques de métal, les monnaies ont été employés à sa confection. Parmi les plus anciennes couvertures de livres, citons celle d'un évangélaire de la cathédrale de Monza ; c'est une œuvre d'orfèvrerie

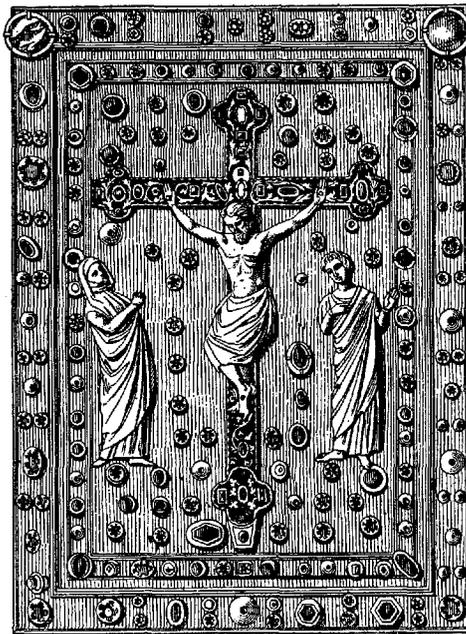
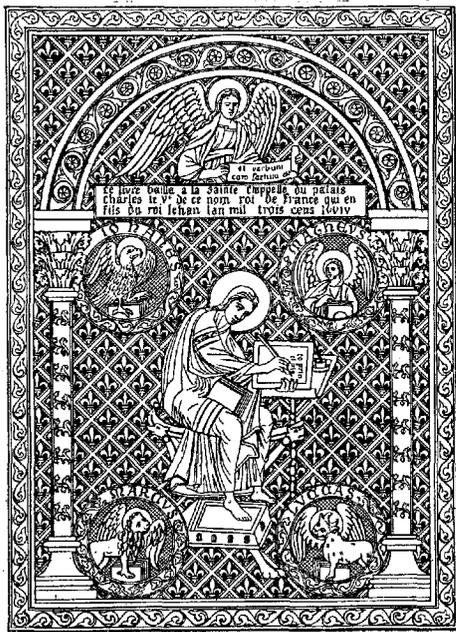


Fig. 1 et 2. — Couverture de l'évangélaire de Charles V (Bibliothèque nationale, Paris).

byzantine. Elle consiste en deux feuilles d'or entourées d'une bordure formée de petits cercles d'or divisés par des segments ; ce cloisonnage est rempli par des grenats taillés en table ; sur le plat supérieur, une croix pattée divise le champ en quatre cantons, dans chacun desquels est enchâssé

de livres fabriquées en Occident ne sont pas moins remarquables. Un évangélaire écrit pour Charles le Chauve, connu sous le nom d'évangélaire de saint Emmeran de Ratisbonne, aujourd'hui à la bibliothèque de Munich, a une couverture revêtue de lames d'or, ornées de bas-reliefs et relevées par de nombreux cabochons encadrés dans des dessins de filigranes. Une autre couverture, dont le fond est formé de plaques d'or, est celle d'un évangélaire conservé au trésor de la cathédrale de Milan ; le plat supérieur est orné de dix-neuf émaux, entre lesquels se déroulent des rinceaux de filigranes, et d'inscriptions rendues en lettres faites d'un cloisonnage d'or sur fond d'émail ; c'est une œuvre de la fin du XI^e ou du commencement du XII^e siècle. Le plat d'une couverture d'évangélaire, du XI^e siècle, à la bibliothèque de l'université de Würzburg, consiste en une plaque d'argent découpée représentant le Christ accosté des quatre évangélistes.

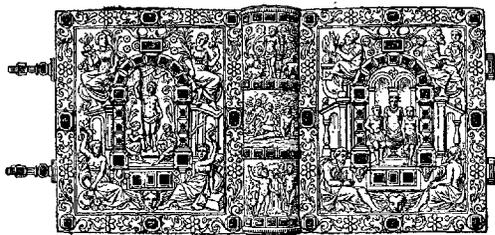


Fig. 3. — Couverture de missel (Gotha).

un camée antique. Une inscription ajoutée au VII^e siècle indique que cet objet est un présent de la très glorieuse reine Théodelinde (morte en 625) à la basilique qu'elle avait fondée, à Monza, près de son palais, en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Les plaques d'émail cloisonné représentant des personnages de l'Écriture sainte ou des saints forment l'élément essentiel de la décoration des couvertures byzantines. On conserve à la bibliothèque de Sienna un évangélaire grec recouvert de deux plaques d'argent ornées l'une de vingt-trois émaux, l'autre de vingt-cinq.

Citons encore deux reliures du X^e siècle à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, recouvrant les manuscrits latins n^{os} CXV et LX : le fond est de cuivre doré ; les émaux sont encadrés de perles et de pierres. Les couvertures

La reliure d'un célèbre manuscrit de la Bibliothèque nationale, connu sous le nom d'*Apocalypse*, offert par Charles V à la Sainte-Chapelle, est datée de 1379 (fig. 1 et 2). Le plat supérieur est formé d'une plaque d'argent doré sur laquelle on a gravé saint Jean l'Évangéliste, assis et écrivant, accosté de quatre médaillons où sont figurés les symboles des évangélistes : ces figures se détachent sur un fond losangé, semé de fleurs de lis ; les traits du dessin et le fond des losanges sont niellés. Sur la plaque du plat inférieur est représentée en ronde bosse la crucifixion ; le fond est semé de pierres enchâssées : émeraudes, rubis et saphirs ; des pierres plus petites ornent aussi la croix ; quatre gros cabochons aux angles du volume servaient à protéger les figurines ; il n'en reste plus que deux.

L'usage des couvertures d'orfèvrerie persista jusqu'au XVI^e siècle. Benvenuto Cellini avait ciselé une reliure en or massif pour recouvrir un livre d'heures que le pape

Paul III offrit à Charles-Quint. Ce chef-d'œuvre est perdu. Mais on peut attribuer à ce même artiste deux autres couvertures de livres, l'une au château de Fridenstein à Gotha, (fig. 3), l'autre au musée de South-Kensington à Londres. La première est en or ; sur chaque plat est sculpté un sujet

sous une arcade ; des figures de saints occupent les angles ; le tout est encadré dans des bordures de diamants et de rubis ; trois petits bas-reliefs ornent le dos. La seconde est également en or ; elle est ornée de feuillages sculptés, rehaussée d'émaux champlévés, translucides et opaques. Il

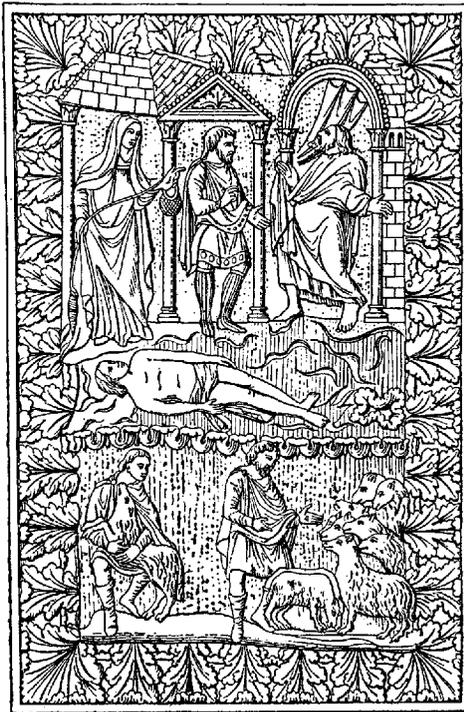


Fig. 4 et 5. — Couverture en ivoire du psautier de Charles le Chauve (Bibliothèque nationale, Paris).

y avait autrefois dans la bibliothèque des rois de Naples une couverture de missel, du xvi^e siècle, en argent, ornée de bas-reliefs et aux armes des cardinaux Alexandre et Edouard Farnèse ; elle est aujourd'hui perdue.

C'est sous forme de reliures que nous sont parvenues un certain nombre de plaques d'ivoire sculptées antiques. Les diptyques et spécialement les diptyques consulaires furent transformés en couvertures de livres. Un diptyque consulaire de l'année 517 a servi à couvrir un catalogue des archevêques de Bourges conservé à la Bibliothèque nationale. Le manuscrit de l'office de la fête des Fous écrit au xiii^e siècle et aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Sens, a été recouvert des deux feuilles d'un diptyque du iv^e siècle où sont sculptés le triomphe de Bacchus et celui de Diane Lucifère. Citons encore un diptyque du même temps formant les ais d'un manuscrit des Dialogues de Grégoire le Grand, au trésor de Monza. Un manuscrit des Évangiles, écrit au ix^e siècle, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n^o 9384 du fonds latin, a ses plats recouverts de plaques d'ivoire du v^e siècle sur lesquelles sont sculptées des scènes de l'Évangile. On ne se contentait pas au moyen âge d'employer des ivoires antiques ; on sculpta des plaques d'ivoire tout exprès pour en faire des couvertures de livres. Citons les ivoires qui protègent le psautier de Charles le Chauve à la Bibliothèque nationale (fig. 4 et 5) ; l'un des plats représente l'âme de David protégée par le Tout-Puissant, l'autre le dialogue du roi David avec le prophète Nathan. Les ivoires du sacramentaire de Drogon, évêque de Metz, également à la Bibliothèque nationale, ont été sculptés au xii^e siècle ; ils représentent les diverses cérémonies religieuses auxquelles préside un prélat ; cet accord entre le livre et le sujet de la

reliure avait fait croire que celle-ci était contemporaine de la composition du manuscrit ; mais une note écrite au xi^e siècle au fol. 129 montre que la reliure primitive était une reliure d'orfèvrerie ornée de pierres. Les étoffes ont été aussi en usage pour cacher les ais des reliures, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. C'a été surtout la mode aux xv^e et xvi^e siècles ; on employait de préférence les draps avec broderies d'or et d'argent, la soie et le velours (V. RELIURE).

M. PAOU.

II. Technologie. — COUVERTURES DE LAINE. — Les couvertures de laine sont employées soit pour couvrir les lits, soit pour chevaux, voyages et troupes. Les couvertures de lits les plus employées sont blanches, mais on en fabrique aussi de vertes et de rouges. Au commencement du siècle, les principaux centres de fabrication étaient, en France, Orléans, Paris, Lyon et Beauvais, qui alimentaient respectivement l'Ouest en couvertures vertes, le Centre et le Nord, la vallée du Rhône et le Midi, et enfin la Normandie, la Picardie et la Flandre. Cette fabrication actuellement a presque disparu de Paris, Lyon et Beauvais, tandis qu'elle s'est développée dans le Midi. Pour les couvertures blanches on fait usage de laines de Russie, de Saxe ou d'Australie : la Sologne fournit les matières premières pour les couvertures de couleur. La filature se fait comme pour tous les fils cardés, en gros numéros très peu tordus pour les trames ; le tissage est presque toujours en croisé ; les pièces sont ensuite dégraissées et foulées, puis lainées par des machines garnies de chardons et enfin blanchies au soufre. Pour les couvertures de couleur, la teinture remplace le blanchissage ; toutes sont ensuite épaillées à la main avant d'être livrées à la vente. Les couvertures de voyage et de cheval sont généralement faites par les fabricants de tapis, la

chaîne souvent en lin ou en coton, en tissu croisé avec effets de couleurs produits par la trame, soit en rayures, soit en dessins variés qui nécessitent alors l'emploi de la mécanique Jacquard pour leur tissage. Les couvertures de troupes, par les matières employées et les procédés de fabrication, se rapprochent de la draperie.

COUVERTURES DE COTON. — Elles se fabriquent principalement en France à Cours dans le Rhône et à Lannoy dans le Nord, au moyen de coton d'Amérique, des Indes et du Levant. Les procédés de fabrication sont très analogues à ceux qui viennent d'être indiqués pour les couvertures de laine. Outre les couvertures proprement dites, on fabrique également des courte-pointes, couvre-pieds, couvre-lits en piqués à simple ou double face, en brillantés, satins, damassés de couleurs et qui s'exécutent suivant les procédés ordinaires du tissage.

III. Architecture. — La couverture est l'ensemble des matériaux formant la toiture et servant à préserver l'intérieur d'un édifice des intempéries des saisons ; on conçoit dès lors toute l'importance que, à toutes les époques, les constructeurs ont dû attacher à cette partie importante de la construction. Les matériaux employés dans la couverture sont de diverses natures, et les couvertures peuvent être *végétales*, *minérales* ou *métalliques*. Dans tous les cas, la couverture comprend toute partie légère de construction, d'attaches ou de supports, servant à relier la couverture proprement dite au bâtiment, et l'on rattache aussi à la couverture d'un édifice les *chêneaux* et *gouttières* ainsi que les *tuyaux de descente* (V. ces mots) servant à recevoir les eaux des toits et à les conduire dans les canalisations spéciales hors du périmètre de la construction.

COUVERTURES VÉGÉTALES. — Ce mode de couverture, surtout employé dans les campagnes et que, par crainte d'incendie, on proserit de l'intérieur des villes, consiste surtout en *chaume* ou paille de seigle, posée par petites boîtes à cheval les unes sur les autres et fixées sur les chevrons du comble. Quand tout l'espace à couvrir est ainsi recouvert, on peigne et on tond le chaume pour éviter toute inégalité, et on rend ainsi plus facile l'écoulement des eaux pluviales que, généralement, on laisse tomber sur le sol en donnant seulement à la couverture une saillie suffisante pour préserver le pied de la construction. Dans les pays marécageux, on emploie les joncs et les roseaux de la même façon que le chaume. De tout temps, on a fait des couvertures en bois, composées de planches espacées ou juxtaposées et dont les interstices sont recouverts de *couvre-joints* (V. ce mot) ou encore formées de petits morceaux de bois de mince épaisseur taillés en losanges ou en écailles se chevauchant et offrant un aspect des plus pittoresques. Enfin, on peut encore faire rentrer dans les couvertures végétales les couvertures économiques, mais provisoires, consistant en carton ou papier bitumé posé sur des tringles de bois ou de métal.

COUVERTURES MINÉRALES. — Ces couvertures sont formées de *tuiles*, *d'ardoises* ou de feuilles de *verre* (V. ces mots). Les tuiles sont ou naturelles ou fabriquées ; ainsi les anciens ont couvert un certain nombre d'édifices publics et surtout les temples, de tuiles naturelles faites de marbre, dont l'invention était attribuée à Byzès de Naxos, et ils couvraient les bâtiments ordinaires de tuiles faites de terre cuite en forme de petits caniveaux légèrement coniques, s'emboîtant les unes dans les autres et recouvertes, à leur jonction, de tuiles de même forme formant couvre-joints. Les modernes se sont servis de tuiles plates que l'on pose par rangées, à recouvrement les unes sur les autres, et que l'on fixe par des crochets ou des clous au lattis ou au voligeage du comble. De nos jours, un système de tuiles plates, à emboîtement, inventé par feu Emile Müller et participant à la fois des tuiles creuses des anciens et de nos tuiles plates, est employé avec succès. Enfin les couvertures en tuiles peuvent, grâce aux formes variées que l'on donne à ces dernières, aux dessins suivant lesquels on exécute leur

pose et aux émaux vernissés dont on les revêt, offrir un mode de décoration des plus intéressants pour la partie supérieure des édifices. — Les ardoises s'emploient, pour la couverture, dans les mêmes conditions que la tuile, et les feuilles de verre, assemblées et mastiquées sur des menuiseries de fer, sont d'un usage de plus en plus général pour la couverture des ateliers, cours, halls, etc., aussi bien que pour celle des serres, usage auquel elles étaient primitivement réservées.

COUVERTURES MÉTALLIQUES. — Ces couvertures appartiennent de fait au règne minéral dont le cuivre, le plomb, la tôle et le zinc sont des produits et s'emploient de la même façon, par feuilles de métal de dimensions plus ou moins grandes, fixées sur un lattis ou un voligeage, se recouvrant les unes les autres, ou leur jonction étant couverte par des couvre-joints ; mais, dans toutes les couvertures faites de métal, il faut laisser aux feuilles, qu'elles soient de cuivre, de plomb, de tôle ou de zinc, la possibilité de se dilater ou de se contracter sous l'influence de la température sans éprouver de gondolement ou de fissure.

Il faut encore faire rentrer dans la couverture l'application faite, dans les pays de montagnes ou aux bords de la mer, de revêtements de bois ou de métal sur les faces des constructions légères exposées au vent et aux pluies dominant dans la région. Charles Lucas.

IV. Droit commercial. — En langage de bourse, le mot couverture désigne l'ensemble des sommes ou valeurs remises aux agents de change par leurs clients pour leur garantir en tout ou en partie le paiement des différences résultant des opérations à terme. En matière de lettre de change, le mot couverture est parfois employé comme synonyme de *provision*, et dans l'usage commercial, comme synonyme de *payement*.

COUVEUSE. I. Médecine. — Lorsque l'enfant naît avant terme ou se trouve dans un état de faiblesse congénitale très marquée, les moindres variations de température peuvent avoir sur lui les plus graves conséquences. Ce danger était déjà connu des anciens accoucheurs qui avaient soin dans ces cas d'envelopper le petit être de coton et de placer dans son berceau des boules d'eau chaude. On arrivait bien ainsi à sauver un certain nombre d'enfants qu'on n'eût pu élever dans les conditions ordinaires, mais ce procédé était aussi imparfait que difficile à appliquer. Le berceau incubateur de Denucé fut un premier perfectionnement dans cette voie. C'était une sorte de baignoire à double fond qui contenait de l'eau chaude que l'on renouvelait de temps à autre en se guidant sur un thermomètre. L'enfant plié dans ses langes et mis dans cette baignoire conservait certainement mieux sa chaleur que dans un berceau ordinaire. Est-il besoin cependant de montrer les desiderata qui existaient encore dans cet appareil, desiderata auxquels satisfait aujourd'hui pleinement la couveuse de Tarnier ? Nous avons figuré ci-joint le modèle le plus usité de ces couveuses et l'on voit qu'il rappelle par son ensemble comme par plusieurs de ses détails la boîte qui sert depuis longtemps aux éleveurs pour l'incubation artificielle des œufs. La fig. 1 représente l'appareil complètement fermé ; la fig. 2 est une coupe destinée à bien faire saisir la disposition de ses principales parties. On voit que la couveuse est constituée par une grande caisse deux fois plus longue que large et divisée en deux compartiments superposés. La partie inférieure contient des vases prismatiques en grès (M), qui sont remplis d'eau chaude ; ces vases sont renouvelés de temps à autre par la porte à coulisse O. C'est dans cette partie que pénètre l'air par la petite porte T, qu'on laisse plus ou moins ouverte. L'étage supérieur P, garni comme un berceau, supporte l'enfant. Il contient une éponge humide en E, pour que l'air chauffé par les récipients de l'étage inférieur ne soit pas à un trop grand degré de sécheresse ; cet air sort par le tube A. L'appareil est enfin muni d'un panneau vitré en V, pour permettre de surveiller et de retirer l'enfant s'il est besoin. Quand on veut se servir de la couveuse, on a soin de chauffer d'abord son intérieur vers

les environs de 30 à 32°, en mettant en place le temps voulu les quatre premiers vases d'eau bouillante. C'est alors seulement qu'on installe l'enfant. Il suffit maintenant d'entretenir la température, ce qu'on obtient en

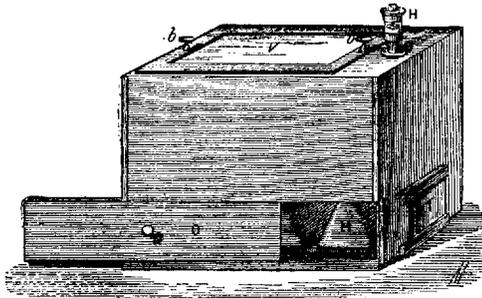


Fig. 1. — Vue extérieure d'une couveuse.

mettant le cinquième vase après deux heures. A partir de ce moment on a soin de retirer à peu près toutes les deux heures un des réservoirs, et on remplace l'eau tiède qu'il

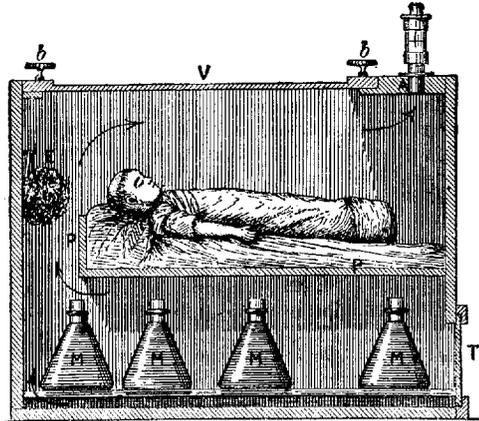


Fig. 2. — Coupe verticale d'une couveuse.

contient par de l'eau bouillante. — Il existe d'autres modèles de couveuse qui diffèrent assez peu de celle de Tarnier. Ces appareils, qui peuvent avoir leur supériorité à l'hôpital, sont loin de valoir celui que décrivons et qui a surtout pour lui l'avantage de la simplicité. La couveuse convenablement employée rend des services dont peut donner une idée la statistique suivante extraite du *Traité d'accouchements* de MM. Tarnier et Chantreuil. A la Maternité, avant l'emploi de la couveuse, la mortalité des enfants d'un poids inférieur à 2 kilog., était de 66 %. Depuis, elle est descendue à moins de 4 %. Ces chiffres se passent de commentaires.

D^r ALPHANDÉRY.

II. Économie rurale. — GÉNÉRALITÉS (V. COUVEE).

COUVEUSE ARTIFICIELLE. — Les couveuses artificielles sont des appareils servant à faire éclore des œufs sans l'intervention de la poule couveuse, dans une chambre close et chauffée au degré voulu. Autrefois on se servait de fours chauffés convenablement, et ces sortes de couveuses primitives étaient déjà connues des Egyptiens. La première couveuse artificielle véritablement pratique a été inventée en 1860 par M. Carbonnier. Quelques années après, elle fut modifiée et perfectionnée par M. Deschamps, dont la couveuse figura à l'Exposition universelle de 1867, où elle fut très remarquée. A partir de cette époque, les modèles de couveuses se multiplièrent rapidement et il en existe aujourd'hui une vingtaine de systèmes différents, tant en France qu'à l'étranger. Un des systèmes

les plus répandus est celui de MM. Roullier et Arnout, appelé hydro-incubateur. Cette couveuse est formée par des boîtes en bois, munies de tiroirs dans lesquels sont placés les œufs. Entre les tiroirs sont des réservoirs en zinc dans lesquels on introduisait naguère de l'eau chaude; celle-ci est aujourd'hui remplacée par des briquettes de charbon aggloméré qui, une fois allumées, continuent à brûler lentement et régulièrement. La chaleur venant d'en haut, comme dans la couveuse naturelle, surplombe toute la surface des tiroirs à œufs et se trouve répartie d'une façon uniforme; les œufs se trouvent donc dans les mêmes conditions que s'ils étaient placés sous la poule couveuse, mais on peut en faire éclore beaucoup plus. L'aération est obtenue au moyen de tubes latéraux, qui servent encore au dégagement de l'acide carbonique dégagé par les embryons. Quant à l'humidité également si nécessaire à l'incubation, elle s'obtient naturellement par la différence même de température qui existe entre les tiroirs à œufs et l'air ambiant de l'appareil; les tubes latéraux mettant en contact les deux températures, il en résulte à l'intérieur du tiroir une vapeur humide, effet qui se produit du reste sur les vitres d'une chambre chauffée quand il fait froid au dehors, et il n'est nullement besoin de placer avec les œufs, comme dans certains appareils, du sable ou des éponges mouillées; l'humidité ainsi produite est absolument suffisante. — Un thermomètre de forme courbée permet de constater à l'extérieur de l'instrument la température des tiroirs sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir ceux-ci. Dans ce système, qui peut être regardé à bon droit comme un des plus perfectionnés, il n'y a donc plus d'eau à réchauffer. Les briquettes de charbon en brûlant ne dégagent aucune odeur, et leur durée est de douze à vingt-quatre heures, suivant la dimension et le degré de compression des briquettes. Pour chauffer un appareil de 250 œufs, il ne faut que les trois quarts d'une briquette de 13 cent. pour douze heures, soit une dépense de moins d'un centime par heure. — Il y a des modèles de couveuses pour 50 œufs et d'autres pour 200 et 400 œufs. Ces derniers sont en général munis, à la partie supérieure de la boîte, d'une chambre dite *sècheuse*, où l'on place les jeunes poussins au sortir des tiroirs, immédiatement après l'éclosion de l'œuf; ils s'y ressuient et évitent les conséquences fatales d'un brusque changement de température. Les couveuses munies d'une chambre sècheuse sont recouvertes d'un châssis vitré et d'un double couvercle capitonné. La couveuse artificielle, système Voittelier, diffère quelque peu de celle-ci. Ici il y a un réservoir d'eau chaude en forme de manchon cylindrique, isolé de la boîte par de la sciure de bois qui empêche la déperdition de la chaleur; il communique avec l'extérieur par un tube supérieur qui permet l'introduction de l'eau chaude et par un robinet inférieur qui sert à l'écoulement de l'eau refroidie. Au milieu de la boîte inférieure où sont placés les œufs, émerge un tube vertical qui sert au renouvellement de l'air intérieur; cet air se réchauffe par le passage du tube à travers la partie inférieure du réservoir d'eau. La marche d'une couveuse artificielle, quel que soit son système, consiste : 1° à maintenir une température uniforme de 39 à 40° pendant tout le cours de l'opération; 2° à déplacer et à retourner les œufs matin et soir (on profite généralement de ce moment pour remplacer l'eau chaude ou la briquette); dans ces conditions, la durée de l'incubation est de vingt et un jours pour les œufs de poule. — On peut également se servir des couveuses artificielles pour faire éclore les œufs de perdrix, de faisan, etc. Au Cap et en Algérie, on en a même construit de spéciales servant à faire éclore les œufs d'autruche. Pour les œufs de dinde, d'oie, de cane, la durée de l'incubation avec les couveuses artificielles est de vingt-huit à trente jours; pour les œufs de pintade, c'est vingt-cinq jours; pour les œufs de pigeon, la durée est de seize jours. Avec les couveuses artificielles, le nombre des éclosions est au moins

égal à ce qu'on obtient avec des couveuses naturelles. De plus, les poulets ainsi produits sont parfaitement robustes et vigoureux (V. INCUBATION). A. LARBALETRIER.

COUVIGNON. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 567 hab.

COUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville; 494 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Caen à Cherbourg. L'église renferme un ancien et curieux autel provenant de l'abbaye de Blanchelande. On a trouvé dans le cimetière d'anciens sarcophages chrétiens en tuf.

COUVIN. Com. belge de la province de Namur, arr. de Philippeville, sur la grande route de Charleroi à Rocroy; 3,000 hab. Carrières, usines métallurgiques.

BIBL. : DE VILLERMONT, *Couvin et sa châtellenie*; Namur, 1877, in-8.

COUVONGES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny; 269 hab.

COVRANTE (Masse) (Art milit.) (V. DÉFILEMENT).

COUVRE-AMORCE (Art milit.) (V. CARTOUCHE).

COUVRE-BASSINET. Sorte de couvercle employé avec le mousquet à mèche pour empêcher la poudre d'amorce de sortir du bassinnet. Il permettait au soldat de marcher tout en conservant son arme amorcée.

COUVRE-BOUCHE, COUVRE-CULASSE (Artill.). Coiffe en cuir noirci que l'on fixe au moyen d'une courroie aux deux extrémités d'une bouche à feu. Le couvre-bouche empêche l'introduction des corps étrangers dans l'âme de la pièce; le couvre-culasse sert à protéger le mécanisme de fermeture.

COUVRE-CHEF. I. ARCHÉOLOGIE. — On appelait *couvre-chef* au moyen âge un voile fait d'un tissu très léger. De là ce mot vint à désigner le tissu lui-même. Le *Registre des Métiers* d'Etienne Boileau mentionne les « tesseirandes de queuvrechiefs de soie ». La Chronique de Saint-Denis rapporte qu'après la mort de la reine Jeanne de Bourbon, en 1378, son visage fut recouvert d'« un cuevre-chef si délié (fin) que tout plainement on véoit son visage parmy ». Au XIII^e et XIV^e siècle, les femmes se couvraient souvent la tête d'un simple couvre-chef; au XV^e siècle, elles l'attachaient à l'extrémité de leur coiffure pyramidale; c'était ce qu'on appelait le couvre-chef à bannière. Le couvre-chef était aussi une coiffure de nuit, bande de toile qu'on enroulait et nouait autour de la tête. On se servit de couvre-chefs de soie pour envelopper les reliques. Ce nom fut encore attribué aux couvertures de lit; mais ces couvertures étaient généralement en velours.

Les couvre-chefs de fil les plus renommés étaient ceux de Reims; les dames de l'Angleterre et de l'Italie les recherchaient. Un compte royal de 1352 mentionne l'achat de « 8 aunes et demie de toile de Compiègne... pour faire 6 queuvrechiefs à pingnier pour le roi ». Nous trouvons encore dans divers textes, en 1404, « 12 cueuvrechiefs de fin lin de Laon »; en 1455, « 4 aulnes 3 quartiers de fine toile de Troyes pour en tailler et faire 6 étroit cueuvrechiefs froncz »; en 1459, « 10 aulnes et demie fine toile de Hollande pour faire une douzaine de couvrechiefs pour ledit seigneur (le roi) a mettre de nuit »; en 1534, « un grant couvrechef de toilette de toile de Hollande ». — Le couvrechef à armes, dit aussi de plaisance, était un long et riche voilet ou lambrequin qui, dans le costume militaire d'apparat, pendait du heaume. M. Prou.

II. HYGIÈNE. — Le couvre-chef est le vêtement protecteur de la tête. Dans les pays tempérés, cette partie de l'hygiène individuelle n'est pas de grande importance, car nous voyons, en Espagne, en Italie, en Provence, en Languedoc, les femmes se contenter d'une fleur, d'une mantille, d'un foulard plutôt comme ornements que comme agents préservateurs. Leur chevelure abondante les protège suffisamment contre les intempéries. On ne saurait donc prescrire, dans nos pays, un mode de coiffure type : casquette, calot, béret, chapeau de formes diverses,

chacun choisissant son couvre-chef suivant sa profession et son genre de vie. Nous croyons même que, sauf en été, beaucoup de personnes pourraient impunément s'en passer, à la condition d'avoir une chevelure bien fournie. Au moment des fortes chaleurs, au contraire, et bien que la plupart des femmes aillent impunément au soleil la tête nue, l'hygiène conseille de préserver la tête des ardeurs du rayonnement solaire. Le chapeau de paille ou de feutre léger, de couleur claire, à bords larges, à forme haute, ou le casque en moelle d'aloès ou de sureau conviennent parfaitement, surtout aux hommes dont les cheveux sont souvent courts et clairsemés. Si, dans les armées en marche, les *coups de chaleur* (V. ce mot) sont fréquents, c'est surtout à l'absence de couvre-chef hygiénique qu'il faut l'attribuer. Aussi serait-il désirable de voir notre armée d'Afrique et celle du sud de la France munies du casque, en été, au même titre que les troupes de la marine autorisées à le porter à Toulon. Beaucoup d'accès de fièvre, d'embarras gastriques fébriles sont dus à l'insuffisance du couvre-chef, protecteur de nos soldats; l'été, le képi ne se comprend qu'avec le couvre-nuque, et la casquette du « père Bugeaud » était un képi *haut de forme*. Sous le casque des dragons on a constaté, au mois d'août, à onze heures, en manœuvre, des températures de 49 et 51°, alors qu'il y avait 31° à l'ombre; est-il étonnant de constater que ces cavaliers s'y brûlent la main? Vallin a trouvé 42° et 46° à l'intérieur d'un chapeau de soie, après une promenade d'une heure au mois de juillet, au soleil. La chevelure crépue des nègres les dispense du port d'un couvre-chef; mais l'Arabe, dont la tête est rasée, la préserve des accidents d'hyperémie cérébrale, si fréquents sous le soleil d'Algérie, grâce à la grande quantité d'étoffes qu'il enroule autour d'elle comme un rempart impénétrable, et les Asiatiques ont des chapeaux de paille aussi larges que des ombrelles, que ne dépassaient pas les Touaregs nomades. D^r A. COUSTAN.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — QUICHERAT, *Histoire du costume*, p. 188. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, p. 322. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 485.

COUVREFACE (Fortif.) (V. CONTREGARDE).

COUVRE-FEU. Le couvre-feu était, au moyen âge, un coup de cloche qui marquait l'heure de se retirer chez soi et d'éteindre le feu et la lumière. On ne sait pas au juste à quelle époque cet usage s'est introduit, mais il semble fort ancien. Pasquier, dans ses *Recherches sur l'histoire de France*, dit que le couvre-feu fut introduit par les magistrats des villes pour inviter le peuple à se renfermer dans les maisons, en temps de troubles; Polydore Virgile en attribue l'origine à Guillaume le Conquérant qui, après la conquête de l'Angleterre, aurait, comme mesure de police, défendu aux Saxons de sortir des maisons; d'autres auteurs estiment que le couvre-feu sonnait à sept heures du soir fut établi à l'occasion des troubles causés par les factions d'Orléans et de Bourgogne; mais l'origine en est certainement plus ancienne; on possède quelques documents permettant de donner sur le couvre-feu des renseignements précis. En 1358, un extrait des statuts du collège de justice enjoint de fermer la porte à clef et de sonner la cloche de façon qu'elle retentisse dans tout Paris, sitôt la nuit tombée. De nombreuses ordonnances rendues pendant les XIV^e et XV^e siècles par le Châtelet de Paris nous apprennent qu'au son du couvre-feu les femmes publiques devaient fermer leur porte, éteindre leur lumière et se retirer chez elles; c'était aussi le moment où devaient être exécutées certaines mesures d'ordre public : par exemple les habitants devaient allumer des lanternes ou des chandelles ardentes, après l'heure du couvre-feu, pour éclairer les rues. Lorsque l'éclairage public commença à se répandre, ce fut aussi le signal de l'allumage des lanternes. Vers le milieu du XVI^e siècle, on sonnait le couvre-feu à Saint-Germain des Prés à huit heures du soir. Au XVIII^e siècle, on avait celui de Notre-Dame sonnait à sept heures et celui de la Sorbonne sonnait de neuf heures à

neuf heures et demie. L'usage du couvre-feu a depuis longtemps disparu, au moins sous sa forme primitive : la retraite battue et sonnée par la troupe dans les villes qui avaient une garnison militaire, pouvait, dans une certaine mesure, y être comparée.

COUVRE-GIBERNE (Art milit.). Etui destiné à protéger la giberne contre les chocs et les intempéries. Cet effet, que les ordonnances de 1788 et de 1821 avaient rendu réglementaire, était fait de grosse toile écrue. Il disparut le jour où, sous l'influence des guerres d'Afrique, le ceinturon, qui avait remplacé les buffleteries en croix de Saint-André, vers 1840, eut à supporter une giberne plus petite et veuve de tout ornement métallique. L'usage du couvre-giberne ne subsista qu'au bataillon des élèves de Saint-Cyr où la giberne portait une grenade en cuivre. La garde impériale de Napoléon III reprit le couvre-giberne, à cause de l'aigle qui ornait le milieu de la patte de sa giberne et des grenades ou des cors de chasse qu'elle portait à ses quatre coins. Le couvre-giberne de la garde était en cuir blanc.

COUVRE-JOINT (Archit.). Terme de construction désignant, comme son nom l'indique, des baguettes de bois posées à plat et servant à recouvrir les joints des planches, que ces dernières soient seulement juxtaposées ou assemblées à rainure et à languette (V. MENUISERIE). — On appelle aussi couvre-joints de petits canaux, de forme trapézoïdale, faits de zinc ou de cuivre et servant à recouvrir les tasseaux sur lesquels s'appliquent les feuilles de métal employées dans la construction des édifices (V. COUVERTURE). Charles LUCAS.

COUVRELLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 271 hab.

COUVRE-LUMIÈRE (Artill.). Petit dôme en métal ou en bois qu'on plaçait sur la lumière des canons pour la protéger contre la poussière et l'humidité. Dans les canons se chargeant par la culasse, du système de Reffye, le couvre-lumière est un organe de sûreté; porté par le mécanisme de fermeture, il empêche d'introduire l'étoupe dans la lumière tant que la culasse n'est pas complètement fermée.

COUVRE-NUQUE (Archéol.). Partie du bassinet ou de la salade qui protégeait la nuque. Dans les salades sans visière adoptées pour l'infanterie au xv^e siècle, le couvre-nuque était saillant (V. BASSINET). M. P.

COUVRE-PIED (Ameubl.). Couverture que l'on place sur le lit pour garantir les pieds du froid. Le couvre-pied est un diminutif de la courte-pointe; celle-ci recouvrant le lit comme pièce décorative, tandis qu'il n'est pas apparent pendant le jour. De plus, la courte-pointe embrasse le lit tout entier, pendant que le couvre-pied ne doit pas dépasser la ceinture de la personne couchée. Comme la courte-pointe, il se compose de deux tissus doublés de laine, de ouate ou de plume et piqués ensemble. Le couvre-pied est en usage depuis une époque très reculée et il est souvent recouvert de riches étoffes et de broderies.

COUVREUR (Construct.). Ouvrier chargé de l'exécution des couvertures des édifices. Le métier de couvreur exige un certain apprentissage et présenterait, pour des ouvriers peu habiles, de grands dangers. Lorsque les couvreurs ont à poser des tuiles ou des ardoises, ils montent soit sur les lattis ou sur le voligeage, soit sur des échelles garnies d'un rouleau de natte ou de paille, rattachées à la latte et posées à plat sur la couverture. Ils marchent sur les barreaux de l'échelle et sont ainsi moins sujets à glisser ou à briser les ardoises ou les tuiles par le poids de leur corps. La couverture en ardoises des flèches, des clochers ou des poivrières des châteaux présente plus de difficulté. Le couvreur, dans ce cas, se sert d'une grosse corde nouée dont les nœuds sont espacés de 2 à 3 décim.; il attache cette corde par un bout à une grosse pièce de bois de la charpente, fait passer l'autre bout en dehors, puis se place lui-même et se soutient sur

les nœuds de cette corde. Pour cela, il attache à chacune de ses jambes un étrier de cuir composé de deux jambières, retenues par des jarretières. Ces jambières se réunissent à un crochet de fer qui s'accroche aux nœuds de la corde; puis à celle-ci on suspend une sellette sur laquelle le couvreur s'assied. Transportant alors tantôt au nœud supérieur le crochet des jambières, tantôt au nœud inférieur le crochet qui supporte la sellette, cet ouvrier s'élève ou s'abaisse à volonté. L. KNAB.

COUVREUR (Auguste), publiciste et homme politique belge, né à Gand en 1827. Après avoir fait d'excellentes études en Allemagne, il s'adonna de bonne heure à l'étude des questions économiques et prit une grande part à l'organisation du congrès des sciences sociales qui se tint successivement à Bruxelles, à Amsterdam et à Berne. En même temps il combattait vigoureusement les théories protectionnistes dans les colonnes de *l'Indépendance belge*. En 1868, il fut élu membre de la Chambre des représentants pour l'arr. de Bruxelles. Il prit place à l'extrême gauche et fit preuve d'une compétence toute particulière dans la discussion des questions d'enseignement et de finances. Son mandat fut renouvelé en 1870, 1872, 1876 et 1880. Il ne fut pas réélu en 1884. M. Couvreur a publié les ouvrages suivants : *Congrès international des réformes douanières réuni à Bruxelles en 1856* (Bruxelles, 1857, in-8); *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales* (Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8); *Congrès international d'hygiène, de sauvetage et d'économie sociale de Bruxelles* (Paris, 1877, 2 vol. in-8). E. H.

COUVRON-ET-ÀUMENCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 656 hab. Village de l'ancien Laonnois, dans une vaste plaine, qui appartient d'abord aux seigneurs de La Ferté-Chevresis, puis à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et enfin aux seigneurs du lieu. — En 1590, un détachement de ligueurs y fut défait par les royalistes.

COUVROT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François; 318 hab.

COUWENBERG (Abraham-Jean), paysagiste hollandais, né à Delft en 1806, mort à Arnheim le 6 avr. 1844. Il fut en son temps fort apprécié dans les diverses expositions auxquelles il prit part et le musée d'Amsterdam possède de lui un *Hiver*, avec la vue d'une ville dont les fossés sont couverts de glace.

COUWENBERG (Henri-Guillaume), graveur hollandais contemporain, membre de l'Académie des beaux-arts d'Amsterdam, né à La Haye en 1814. Elève de Huygens et de Taurel, il a gravé d'excellentes planches dont les plus importantes sont : *la Jeune fille à la fenêtre*, d'après Gérard Dou; *le Portrait du poète hollandais W. de Clerq*; *Mignon et son père*, d'après Ary Scheffer, etc.

COUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Privas; 1,151 hab.

COUX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre; 650 hab.

COUX-ET-BIGAROQUE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien, sur la Dordogne; 1,602 hab. A Coux, ruines romaines; église du xii^e siècle. A Bigaroque, ruines d'un château féodal. Fontaine abondante de Salibourne.

COUY. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancerres; 850 hab.

COUYÈRE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. du Sel; 832 hab.

COUZA (Alexandre-Jean), prince régnant de Roumanie (Moldavie et Valachie) de 1859 à 1866 sous le nom d'*Alexandre-Jean I^{er}*, né à Galatz en 1820, mort à Heidelberg le 5 mai 1873. Il appartenait à une famille moldave de petite noblesse. Inscrit dans les rangs de l'armée, il la quitta pour venir compléter ses études à Paris

de 1837 à 1840. De retour en Moldavie, il épousa M^{lle} Rosetti, entra dans la magistrature et devint, sous le règne du prince Grégoire Ghika, préfet de Galatz (1850). En 1857, lors de l'avènement du *caïmacan* (lieutenant princier) Vogoridès, Alexandre Couza rentra dans l'armée et parvint en quelques mois au grade de colonel. Vogoridès lui confia aussi la préfecture de Galatz ; mais les menées antinationales et antiunionistes du *caïmacan* le forcèrent à donner sa démission motivée. Lorsqu'une commission intérimaire (composée de MM. Pance, Basile Stouraza et Etienne Catargi) remplaça le gouvernement de Vogoridès (1858), il fut nommé ministre de la guerre et envoyé comme député de Galatz à l'assemblée élective, chargée, en vertu de la convention de Paris du 18 août 1838, de donner à la Moldavie un prince librement élu. Le jour de l'élection princière (17 janv. 1859), il signa, avec tous les autres députés de Moldavie, une adresse aux puissances pour les remercier d'avoir reconnu et garanti les droits des principautés danubiennes, inscrits dans leurs capitulations avec la Porte ottomane, et pour exprimer en même temps le regret que le congrès n'eût pas déféré au vœu des principautés d'être réunies en un seul Etat sous le gouvernement d'un prince étranger, issu d'une des familles régnantes de l'Europe. Le jour même à Jassy (17 janv. 1859), quelques jours plus tard à Bucarest (5 févr.), à défaut d'un prince étranger, le colonel Alexandre Couza était élu à l'unanimité prince de Moldavie et prince de Valachie. Il devenait, du fait de cette double élection, qui réalisait l'« union personnelle » des principautés, prélude de l'union politique, prince régnant de Roumanie. Cette union dépassait les désirs ou les prévisions de la diplomatie européenne : il fallut la souplesse du prince Couza et les bons offices de la France pour obtenir la sanction de la Porte et la ratification des puissances (3 sept. 1859).

Malheureusement le prince Alexandre-Jean I^{er} n'était pas de taille à porter cette double couronne, au moment où l'administration des deux principautés, séparées depuis plusieurs siècles, réclamait des réformes de toutes sortes. Il ne tarda pas à montrer son peu de respect pour la constitution à laquelle il avait prêté serment, pour les droits de l'assemblée élective chargée de voter et de contrôler le budget, pour les prérogatives des ministres qu'il voulait à sa dévotion et responsables de leurs actes seulement vis-à-vis du souverain. Tant à Bucarest qu'à Jassy, les ministères se succédèrent avec une décevante rapidité : tel cabinet est obligé de se retirer pour ne pas avoir voulu souscrire à une loi contre la presse exigée par le prince ; tel autre, plus complaisant, après avoir commis de nombreuses illégalités, se dérobe avant l'ouverture de la session parlementaire ; un troisième ne peut gouverner qu'en prorogeant illégalement la Chambre ; un quatrième est mis en jugement pour ses exactions. La fusion des deux parlements et des deux ministères moldave et valaque, consentie par la Porte à la fin de l'année 1861, n'apporta aucun remède à cet état de choses. Le ministère de fusion, dit *des boyards* (5 févr.-20 juin 1862) finit tragiquement par l'assassinat de son chef, M. Barbu Catargiu. Le meurtrier demeura inconnu. Vint ensuite un ministère Cretzulescu, qui suivit. Le prince avait appelé successivement au pouvoir tous les partis, espérant devenir le maître de la situation le jour où il aurait usé tous les hommes politiques de la Roumanie. A force de se jouer tour à tour du parti conservateur et du parti libéral, il avait fini par réunir contre lui les deux grandes fractions de l'assemblée. Les amis même du prince reconnaissaient que l'armée manquait du nécessaire ; que les sommes votées par la Chambre étaient distraites de leur destination ; que le crédit de l'Etat n'existait pas ; que la liberté individuelle n'était pas respectée ; que toute l'administration était livrée à l'arbitraire. Depuis 1860, le budget n'était plus soumis à l'examen de l'assemblée et aucun compte ne lui était rendu. Celle-ci, ayant refusé de voter l'impôt dans ces conditions (mars 1863), fut dissoute ; le budget

fut décrété par simple ordonnance princière et les impôts furent prélevés par des moyens violents. En déc. 1864, au ministère Cretzulescu fit place au ministère Cogalniceanu. Celui-ci se présenta avec un message de conciliation et promit de présenter les projets de loi réclamés par la Chambre. L'assemblée voulut juger à l'essai ce cabinet pris en dehors de la majorité parlementaire et se mit résolument au travail. En quatre mois elle élabora et vota des lois tendant à la sécularisation des biens des couvents *dédiés*, à la création d'une cour des comptes et d'un conseil d'Etat, à l'organisation de la justice et à la réforme du code pénal, à l'amélioration de la défense nationale et de l'instruction publique, à la concession des chemins de fer de Moldavie. Elle proclama l'abolition de la peine de mort, la liberté absolue de la presse et du droit de réunion, l'inviolabilité des personnes et des domiciles ; l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député. La promulgation de cette dernière loi eut fait perdre au prince des partisans dans l'assemblée : il s'y refusa. Il ajourna indéfiniment sa sanction pour d'autres lois créant des milices et une garde nationale, et consacrant le principe de l'élection des maires par les communes. Cette attitude inconstitutionnelle devait aboutir à un véritable coup d'Etat. L'ajournement de la discussion de la loi agraire en fournit le prétexte. En effet, l'assemblée qui comptait un grand nombre de *boyards*, gros propriétaires fonciers, n'avait pu se mettre d'accord sur la quantité de terre à céder en propriété aux paysans : la gauche demandait pour chaque paysan cinq *pogones* (3 hect.) ; les *boyards* n'en voulaient accorder que deux et demi. Le Parlement avait eu l'imprudence de surseoir à toute décision sur cette question capitale qui seule divisait la majorité. Le gouvernement du prince exploita cet ajournement contre le pouvoir législatif, atisa les convoitises populaires en faisant répandre par tous ses fonctionnaires que lui seul avait le souci des classes déshéritées et en patronnant un projet de loi qui accordait cinq *pogones* aux paysans corvéables. Inopinément le cabinet Cogalniceanu présenta ce projet de loi à la Chambre pendant que les agents du prince travaillaient l'assemblée pour la décider à le rejeter. Les députés donnèrent dans le piège et à la presque unanimité des voix refusèrent de discuter la loi présentée tant qu'un ministre pris dans la majorité n'aurait pas fait place au ministère Cogalniceanu. Alexandre-Jean I^{er} répondit à ce vote de défiance par la dissolution du Parlement ; les députés furent expulsés de la salle des séances par la troupe (14 mai 1864) ; une nouvelle loi électorale fut promulguée (16 mai), établissant un suffrage universel à deux degrés qui faisait de presque tous les paysans des électeurs à sa dévotion. Le nouveau statut élaboré par le prince Couza fut soumis à un plébiscite qui le ratifia par 713,000 *oui* contre 57,000 *non* (22-24 mai 1864). Il était créé un Sénat, corps pondérateur dont les membres nommés par le prince étaient renouvelables par tiers tous les deux ans ; le président de l'assemblée élective était également désigné par le souverain qui seul avait l'initiative des lois préparées par lui avec le concours du conseil d'Etat. En cas de refus du budget, celui-ci pouvait être décrété par le prince. D'ailleurs pendant une période de trois mois tous les décrets princiers devaient avoir force de loi.

Ce coup d'Etat avait été désapprouvé par les puissances et aussi par la Porte qui craignait d'entrevoir dans le gouvernement personnel du prince Couza des velléités d'indépendance. En juin 1864, Alexandre-Jean I^{er} entreprit un voyage à Constantinople, dans le but de calmer ces appréhensions et d'obtenir la reconnaissance du fait accompli. Non seulement il gagna son procès, mais il obtint que dorénavant les lois intérieures des principautés pourraient être modifiées sans l'assentiment préalable du sultan et des puissances garantes. Cependant, au dedans, son gouvernement, basé sur l'arbitraire, devenait chaque jour plus odieux. Alexandre-Jean I^{er} continue à confectionner des lois, à accorder des pensions, la concession de chemins

de fer et de fournitures militaires par simples décrets. Les finances de l'Etat sont dans le désarroi le plus complet ; la dette publique, nulle au début du règne, augmente chaque jour et l'Etat est obligé de contracter des emprunts onéreux. Une camarilla de favoris et de favorites domine au palais, annihile l'action des ministres et emploie les deniers publics à satisfaire une soif effrénée de plaisirs. La mesure était comble et la promulgation de la nouvelle loi rurale (14 juil. 1864), du code Napoléon (déc. 1863), ne put conjurer la chute du prince Couza. En févr. 1866, la constitution d'un nouveau ministère Cretzulescu et le douzième du règne, pris en dehors de la majorité des Chambres, fut le signal de l'explosion. Une révolution à la fois populaire et militaire éclata dans la nuit du 22 au 23 févr. 1866. Les conspirateurs pénétrèrent dans le palais du prince à quatre heures du matin et lui arrachèrent son abdication, qui fut immédiatement communiquée au Sénat et à la Chambre des députés. En même temps que sa déchéance, était proclamée l'avènement au trône de Roumanie du comte Philippe de Flandre, qui, quelques semaines plus tard, déclina cet honneur. Un gouvernement provisoire fut nommé dont l'un des premiers soins fut de protéger la personne du prince déchu et de veiller à ce qu'il fût reconduit sain et sauf jusqu'à la frontière. Depuis sa chute et jusqu'au moment de sa mort, le prince Couza a résidé surtout à Vienne et à Paris. Ne manquant pas d'intelligence, mais dépourvu de caractère et affichant, dans sa vie publique et privée, un profond mépris pour toute règle, il ne sut pas assurer l'entrée définitive de la Roumanie dans la famille des Etats indépendants. André BAUDRILLART.

COUZA (Alexandre C.), poète lyrique et épigrammatiste roumain contemporain, né à Jassy en 1857. Ses œuvres, publiées dans le *Contemporain* de Jassy et les *Causeries littéraires*, ont été réunies en un volume (1887). Il appartient pour ses morceaux lyriques, à l'école poétique d'Eminescu. Ses *Monologues* et ses *Epigrammes* sont remarquables par leur originalité. N. JORGA.

COUZAN (V. DAMAS et SAIL-SOUS-COUZAN).

COUZE. Ce nom est celui de nombreuses rivières de la France : 1° affluent de la Vézère (V. CORRÈZE) ; 2° affluent de la Dordogne (V. DORDOGNE) ; 3° affluent de la Gartempe (V. HAUTE-VIENNE) ; 4° la *Couze-d'Ardes*, affluent de l'Allier (V. PUY-DE-DÔME) ; 5° la *Couze-de-Besse*, également affluent de l'Allier (V. Ibid.) ; 6° la *Couze-de-Chaufour*, autre affluent de l'Allier (V. Ibid.) ; 7° la *Couze-de-Compains*, affluent de la Couze-de-Besse (V. Ibid.).

COUZE-SAINT-FRONT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Périgueux, au confluent de la Couze et de la Dordogne ; 842 hab. Papeteries ; fabriques de papiers à cigarettes, de papiers à filtrer, de papiers d'emballage, etc. Eglise des XII^e et XIII^e siècles ; la façade a conservé de curieuses sculptures. Habitations creusées dans le roc dans la vallée de la Couze.

COUZEIX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. (N.) de Limoges ; 1,926 hab.

COUZERANITE. Variété de *Dipyre*, groupe des *Wernerites* (V. ces mots).

COUZIER. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Chinon ; 167 hab.

COUZON. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, canton de Lurcy-Lévy ; 701 hab.

COUZON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy ; 110 hab.

COUZON. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Neuville ; 1,125 hab. Importantes carrières de pierre. Vin renommé au moyen âge. Ancienne possession du chapitre de Lyon, Couzon fut saccagé en 1273 par les Lyonnais révoltés contre la domination ecclésiastique. Le maréchal François de Neuville de Villeroy y naquit le 7 avr. 1744.

BIBL. : FAYARD, *Notice historique sur le village de Couzon* ; Lyon, 1888.

COUZOU. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Gramat ; 443 hab.

COVADONGA. Petite vallée des Asturies, près de Cangas de Onis, célèbre dans l'histoire traditionnelle d'Espagne. On y montre une caverne, la *Cueva*, où Pélagé se retira avec trois cents guerriers, soutint un siège contre les armées musulmanes et les repoussa ; il y repose dans un tombeau de pierre, à côté d'Alphonse le Catholique ; près de là est une modeste chapelle, où l'on conserve une très ancienne image de la Vierge, Notre-Dame de Covadonga, que de nombreux pèlerins viennent visiter. Sous Charles III, on avait pensé à élever dans cet endroit pittoresque un grand monument rappelant la gloire de Pélagé et de ses compagnons. E. CAR.

COVADOS (Métrol.). Mesure de longueur portugaise, valant 66 centim. ; mesure de longueur usitée dans les Etats barbaresques, valant 50 centim.

COVALAM (V. AËLÉ).

COVARIANT (V. SUBSTITUTION et FORME LINÉAIRE).

COVARRUBIAS (Alonso de), architecte espagnol, né à Covarrubias (archevêché de Burgos) vers 1490, mort à Tolède le 14 mars 1570. Venu jeune à Burgos, Alonso de Covarrubias étudia l'architecture auprès de Simon de Cologne et se rendit, en 1511, à Tolède où il épousa Marie Gutierrez, fille de Henrique de Egas, grand maître de l'œuvre de la cathédrale de cette ville et avec lequel il collabora à la façade, de style *plateresque*, de l'hôpital de Santa Cruz, hôpital converti depuis en collège militaire. Covarrubias fit ensuite exécuter sur ses dessins (lesquels furent préférés à ceux de Diego de Siloé) la chapelle de los Reyes nuevos de la cathédrale de Tolède et fut nommé, en 1534, grand maître de l'œuvre de cette église, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort. L'archevêque Alonso de Fonseca chargea peu après Covarrubias de continuer les travaux de son palais de Alcalá de Henares, édifice commencé en style plateresque par Berruguete et aujourd'hui affecté aux Archives générales du royaume, et Covarrubias traça encore pour le même prélat le portail du collège de l'archevêché (aujourd'hui les grandes écoles), de l'université de Salamanque. En 1537, Charles-Quint appela Covarrubias à diriger, d'abord avec Luis de Vega, les travaux des Alcazars de Séville, Madrid et Tolède, puis, seul, ceux de l'Alcazar de cette dernière ville où on lui doit, vers 1547, les dessins de la façade principale construite sous sa direction par son beau-frère Henrique II de Egas. Ch. LUCAS.

BIBL. : CEAN BERMUDEZ, *Noticias de los Arquitectos* ; Madrid, 1820, in-8.

COVARRUBIAS y Horozco (Juan de), savant espagnol de la fin du XVI^e siècle, neveu de Diego Covarrubias y Leyva, né à Tolède, mort en 1608. Il est désigné le plus souvent, ainsi que son frère Sébastien, par le nom de famille de sa mère, Covarrubias, nom qui avait été déjà illustré par les deux savants Antonio et Diego de Covarrubias. Docteur en théologie, chanoine de Ségovie, puis archidiacre de Cuellar, il fut ensuite évêque de Girgenti, en Sicile ; il y établit une imprimerie, et ses écrits lui attirèrent l'inimitié de quelques personnages laïques et ecclésiastiques qui le traduisirent en cour de Rome. Après un procès qui dura longtemps, il parvint à se disculper et fut nommé évêque de Guadix en 1605. Il a publié : *Tratado de la verdadera y falsa profecía*, de son oncle Antonio Covarrubias (Ségovie, 1588, in-4) ; *Emblemas morales*, recueil très curieux, en 3 livres, imprimé d'abord à Ségovie (1589, puis 1591, in-4), réimprimé avec additions et traduction en latin (*Symbola sacra* ; Girgenti, 1601, in-8) ; *Paradojas christianas contra las falsas opiniones del mundo* (Ségovie, 1592, in-8) ; *Consuelo de afligidos* (Girgenti, 1603, in-8) ; *Doctrina de principes enseñado por el santo Job* (Valladolid, 1603, in-4).

COVARRUBIAS y Horozco (Sébastien), grammairien espagnol, frère du précédent ; il fut chapelain de Phi-

lippe III, chanoine de Cuenca et conseiller du saint office. Il publia en 1611, à Madrid, un *Tesoro*, le premier dictionnaire castillan qui ait quelque valeur. Il y en a une édition meilleure et plus complète, publiée par Benito Remigio Noydens (Madrid, 1674, pet. in-fol.). E. CAT.

COVARRUBIAS Y LEYVA (Diego ou Didacus), juriconsulte espagnol, surnommé le *Bartole espagnol*, né à Tolède le 23 juil. 1512, mort à Madrid le 27 sept. 1577. Il enseigna le droit canon à Salamanque, et, en 1538, fut reçu professeur à Oviédo. Il fut ensuite juge à Burgos et conseiller à Grenade. En 1549, Charles-Quint le nomma archevêque de Saint-Domingue et Philippe III le fit évêque de Ciudad Rodrigo en 1560. Il fut chargé de réformer l'université de Salamanque. Il fit partie du concile de Trente et, avec Hugues Buoncompagno (depuis Grégoire XIII), il rédigea les décrets de réformation. Il fut nommé à l'évêché de Ségovie, en 1565, puis à celui de Cuenca. En 1572, il fut président du conseil de Castille, et en 1574, président du conseil d'Etat. On peut citer parmi ses ouvrages : *Epitome de sponsalibus et matrimonio* (Anvers, 1538); *Variarum ex jure pontificio, regio et caesareo jure resolutionum quatuor libri*. Ses œuvres ont été imprimées à Lyon, 1568, 1606 et 1661; à Anvers, 1638, 2 vol. in-fol.; à Genève, 1762, 3 vol. in-fol.

COVENANT. Ce mot vient du vieux français *convenant* et signifie *alliance*. Il désigne spécialement l'alliance conclue entre Dieu et le peuple juif : « I will establish my covenant, between me and thee, and thy seed after thee in their generations, to be an everlasting covenant to be a God to thee and to thy seed for ever. » (Gen., XVII, 7.) Outre ses diverses acceptions théologiques, le vocable *covenant* désigne spécialement l'alliance conclue, à diverses époques, par les protestants d'Ecosse, pour défendre leur religion contre les catholiques et les anglicans, notamment en 1586, 1638 et 1743. Cette alliance est généralement appelée *Solemn League and Covenant* (V. CHARLES I^{er} et COVENANTAIRES).

COVENANTAIRES. Dans l'histoire d'Ecosse et d'Angleterre, on désigne ainsi le parti religieux et politique des presbytériens, qui, au XVII^e siècle, combattit à la fois les catholiques et les épiscopaux, au nom des déclarations du *Solemn League and Covenant* (1643). Rappelons qu'une première alliance fut signée dans ce but à Edimbourg, en 1638, par les représentants de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. Ils se proposaient de maintenir leur culte tel qu'il avait été institué d'après le document connu sous le nom de *National Covenant*, rédigé en 1579 par Craig et approuvé en 1581 par Jacques VI. L'adoption de ce programme, qui avait la prétention d'extirper le catholicisme, mécontenta vivement le gouvernement anglais, dont la politique, dans les questions ecclésiastiques, était inspirée par Laud. Des deux côtés, on fit des préparatifs de guerre. Les covenantaires entrèrent en Angleterre (août 1640), et, quelques mois après, un armistice fut signé à Ripon avec Charles I^{er}. Le compromis entre les belligérants fut approuvé par l'assemblée des théologiens presbytériens réunis à l'abbaye de Westminster (1643). La confession de foi de l'Eglise d'Ecosse reçut une consécration officielle et fut à la base du traité d'alliance dénommé *Solemn League and Covenant*. — A la mort de Charles I^{er}, son fils Charles II, couronné en Ecosse, signa le Covenant en 1651. Mais il fut vaincu à Worcester, et Cromwell établit le gouvernement républicain en Angleterre. Pendant le Protectorat, les covenantaires furent tout-puissants; mais, à la Restauration, ils furent cruellement persécutés tant en Angleterre qu'en Ecosse (1662). Dans ce dernier pays, les ministres furent considérés et traités comme rebelles. Sous Charles II et Jacques II, ils devinrent d'ardents apôtres de la liberté de conscience. Aussi contribuèrent-ils, dans une grande mesure, à assurer le triomphe de la révolution qui, en 1688, renversa définitivement la dynastie des Stuarts. A l'avènement de Guillaume et de Marie, les

covenantaires perdirent leur importance en tant que parti politique, mais continuèrent à exister comme secte religieuse. Les adhérents stricts du *Covenant* ou confession de Westminster sont de nos jours plus spécialement désignés par l'appellation de *cameronians*, du nom de Richard Cameron qui périt en 1680, les armes à la main, à la tête de quelques partisans dévoués qui voulaient renverser le gouvernement de Charles II (V. ce nom). G. Q.

BIBL. : M. M'CRICK, *Sketches of scottish church history*, 1812. — BURTON, *History of Scotland*, 1867.

COVENT GARDEN (Théâtre). L'un des plus anciens et des plus fameux théâtres de Londres. Situé dans Bow Street (quartier de Westminster), il fut élevé, dans les premières années du XVII^e siècle, sur l'emplacement d'un ancien monastère catholique, ainsi que l'indique son titre, et devint bientôt célèbre par la façon admirable dont certains grands artistes y interprétèrent les drames et les tragédies de Shakespeare. Le premier directeur de Covent Garden fut un nommé Rich, qui lutta avec succès contre son rival du théâtre de Drury Lane, et qui, après quelques années, sut réunir une troupe admirable dans laquelle, à côté de l'incomparable Garrick, brillaient des artistes tels que Quin, Woodward, Ryan, mistriss Cibber, mistriss Pritchard et d'autres moins fameux. Les triomphes de Garrick et de Quin dans le *Roi Lear*, dans *Macbeth*, dans *Othello*, dans *Richard III*, n'empêchaient pas qu'on y jouât nombre de pièces nouvelles, dont les succès, il faut le dire, étaient moins retentissants. Puis, tandis que Garrick passait à Drury Lane, on vit à Covent Garden son rival toujours dangereux, le grand comédien Macklin, qui à son tour y attira la foule, en compagnie de Barry et de sa femme et de mistriss Woffington, qui étaient aussi des artistes hors ligne.

Cela n'empêchait pas qu'on jouât parfois à Covent Garden l'opéra anglais, et que la musique remplaçait la poésie. C'est à ce théâtre que le docteur Arnold donna quelques-uns de ses opéras, entre autres *la Fille du Moulin*, *Rosamonde*, *le Portrait*, *le Château d'Andalousie*. Le compositeur Dibdin y fit représenter quelques ouvrages, et avant eux, même Haendel, l'illustre Haendel, écrivit, pour Covent Garden, *Justin* et *Bérénice*. C'est d'ailleurs à Covent Garden que, pendant plusieurs années, Haendel fit exécuter, avec le succès que l'on sait, plusieurs de ses oratorios, parmi lesquels *le Messie*, *Samson*, *Sémélé*, *Joseph*, *Hercule*, etc. Les triomphes du maître faisaient alors du théâtre de Covent Garden le rendez-vous de la haute aristocratie anglaise et de tous les dilettantes de Londres, ayant à leur tête le mécène et le brillant protecteur du célèbre compositeur, le duc de Chandos.

On en était depuis longtemps revenu au drame, à la tragédie et à la comédie, lorsqu'en 1808 le théâtre de Covent Garden fut entièrement détruit par un incendie. Reconstitué aussitôt par l'architecte Smirke, qui en fit un brillant édifice, décoré de superbes sculptures de Flaxman, il rouvrit ses portes le 18 sept. 1809, et retrouva son ancienne vogue. C'est alors qu'on y vit Yates et sa femme, le tragédien Young, Chapman, qui jouait les pères nobles, Abbott, excellent comédien qui fit représenter aussi quelques pièces intéressantes, Cooke, Liston, très curieux dans les rôles de bas comique, Terry, dont le comique au contraire était vif et distingué, Egerton, miss Foote, dont le talent exquis brillait également dans les trois genres, puis ces tragédiens de génie qui avaient nom John Kemble, Charles Kemble son fils, Macready et Edmond Kean. Ce fut une nouvelle époque de splendeur, pendant laquelle Charles Kemble, auteur en même temps qu'acteur, fit représenter quelques pièces importantes : *l'Homme errant* ou *les Droits de l'hospitalité*, *Kamschatka* ou *le Tribut de l'esclave*, *l'Enfant du hasard*, *la Tête de bronze*, etc.

Pendant le temps approchant où le théâtre de Covent Garden allait subir une transformation complète. Sous la direction d'un *manager* dont le nom est resté fameux, le célèbre Lumley, il abandonnait le genre auquel il était

consacré pour se livrer exclusivement à l'exploitation de l'opéra italien avec le titre de *Royal Italian Opera*. Il était déjà l'un des plus beaux de Londres; Lumley en fit l'un des plus luxueux et des plus confortables qui se puissent imaginer. Décorée avec une somptuosité sans pareille, cette salle immense, avec ses six rangs de loges, ses vastes dégagements, la facilité avec laquelle on pouvait accéder à toutes les places, offrait un coup d'œil admirable lorsqu'elle était garnie d'un public en tenue de gala, dont la partie féminine déployait un luxe de toilettes inouï. Les abords de la salle répondaient à sa propre splendeur, et ses escaliers gigantesques, ses foyers décorés avec une richesse royale, les couloirs, les corridors, tout était à l'avenant. Les prix des places d'ailleurs étaient établis de telle sorte que le théâtre n'était guère accessible qu'à l'aristocratie et au grand monde : les loges se payaient de 2 livres 2 schellings à 6 livres 6 schellings; les stalles d'orchestre, 1 livre 1 schelling; les stalles des loges, de 12 schellings 6 pence à 15 schellings; le parterre, 8 schellings; enfin les stalles d'amphithéâtre, 3 schellings, et l'amphithéâtre proprement dit, 2 schellings 6 pence. Lumley justifia ces hauts prix par le rang qu'il sut donner à son *Royal Italian Opera*, qui devint bientôt le rival et l'égal des plus grandes scènes européennes de ce genre, le Théâtre-Italien de Paris, l'Orient de Madrid, le San Carlos de Lisbonne, le Théâtre-Italien de Saint-Petersbourg, la Scala de Milan, le San Carlo de Naples, la Fenice de Venise, etc. C'était assez généralement, dans les premières années, les principaux artistes de notre Théâtre-Italien qui, après avoir fait leur saison d'hiver à Paris, s'en allaient faire à Londres la saison d'été. C'est ainsi qu'on entendit à Covent Garden Rubini, Mario, Tamburini, Lablache, M^{mes} Giulia Grisi, Persiani, Frezzolini, dans les opéras de Rossini, de Donizetti et de Bellini. Plus tard, quand certains de nos chanteurs français se façonnèrent aussi au chant italien, et quand on commença à renouveler et à varier le répertoire à l'aide d'opéras français traduits en italien, on vit à Covent Garden, aux côtés de Fraschini, de Delle Sedie, de Gardoni, de Zucchini et de M^{mes} Alboni, Penco, Adelina Patti, briller Faure, Nicolini, M^{mes} Viardot, Carvalho, Artot, Christine Nilsson, chantant le *Prophète*, les *Huguenots*, *Guillaume Tell*, *Robert le Diable*, le *Pardon de Ploërmel*, *Faust*, *Zampa*, la *Fille du régiment*, *Fra Diavolo*, le *Domino noir*, *Mignon*, *Roméo et Juliette*, etc., etc. La grande vogue de l'opéra italien à Covent Garden dura pendant près d'un demi-siècle, puis déclinant sensiblement par suite de rivalités et de diverses circonstances, et finit par s'affaiblir à ce point que le genre dut disparaître. Depuis quelques années, le théâtre de Covent Garden, complètement déchu de son ancienne splendeur, a servi tantôt à des concerts-promenades, tantôt même aux exercices de troupes équestres. Aujourd'hui il est délaissé à ce point qu'il est sérieusement question de le démolir, pour, à l'aide de son emplacement, agrandir le marché qui lui est voisin. Arthur Pougin.

COVENTRY. Ville d'Angleterre, comté de Warwick, sur le Sherbourne; 42,111 hab. Elle a conservé sa physionomie ancienne avec ses ruelles étroites et tortueuses. Chaque année on y célèbre par une procession la légende de lady *Godiva* (V. ce nom). Parmi ses vingt églises on cite l'église Saint-Michel (de 1133) avec une tour de 93 m., l'église de la Trinité avec une tour de 76 m., sans parler des ruines d'une abbaye bénédictine du xi^e siècle et d'un hôtel de ville du xv^e. La population très industrielle a successivement développé la fabrication de la toile, des soieries, des lainages, des vélocipèdes, des machines à coudre, l'horlogerie.

COVENTRY (Sir William), politicien anglais, né vers 1628, mort en 1686. Secrétaire privé de Jacques, duc d'York, en 1660, député de Great Yarmouth aux parlements de la Restauration, bon orateur, ami de *Pepys* (V. ce nom) et de lord Arlington, il attaqua violemment l'administration de Clarendon, bien qu'il ne fût pas lui-même à l'abri de tout soupçon de vénalité. C'est grâce à

son influence que la guerre fut déclarée aux Hollandais en 1663. Il causa la chute de Clarendon en 1667. En 1668, ayant appris que le duc de Buckingham avait l'intention de le faire caricaturer dans une pièce satirique, il lui envoya des témoins. Cette incartade et les intrigues des politiciens ses rivaux le firent enfermer à la Tour, puis exiler en province, près de Witney (Oxfordshire). A sa mort, il laissa de grosses sommes aux réfugiés protestants de France et pour le rachat des captifs d'Alger. Il fut universellement considéré de son temps comme un habile homme, *a wise and witty gentleman*. Il a laissé un livre intéressant, *the Character of a Trimmer*, dont la première éd. parut en 1689, où il recommande entre les whigs et les Tories la création d'un tiers parti. Coventry tenait, comme *Pepys*, un *Journal* dont on n'a pas retrouvé trace. Ch.-V. L.

COVERDALE (Miles), théologien anglais, né en 1485 ou 1487, mort en 1568. Coverdale était moine augustin à Cambridge quand les doctrines de Luther agitèrent cette université. Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles et résolut de faire une traduction de la Bible en langue anglaise, à l'exemple de Wicliffe, au xiv^e siècle, et de Tyndale, son contemporain. C'est à Cambridge que Coverdale entreprit cette œuvre considérable (1527). Mais ayant quitté l'Angleterre deux ans après, il la poursuivit à Anvers. Il prit pour base de son travail les parties déjà traduites par Tyndale et fit paraître, en 1535, une Bible anglaise complète. En 1537, il en parut une deuxième édition revêtue de l'approbation royale. La traduction de Coverdale a été depuis remplacée, pour les usages du culte anglican, par la version sanctionnée en 1611 par Jacques I^{er} (*King James's Bible*). En 1551, sous Edouard VI, Coverdale fut nommé évêque d'Exeter; mais, à l'avènement de la princesse Marie, il fut jeté en prison. Il se réfugia plus tard à Genève (1555). Il y collabora à une nouvelle traduction anglaise de la Bible, dite Bible de Genève, longtemps en faveur auprès des dissidents anglais. Elle parut en 1560. Le point de départ de cette nouvelle œuvre fut la Bible française d'Olivétan, publiée en 1535. Coverdale revint dans son pays (1558) à l'avènement de la reine Elisabeth. Il vécut à Londres, dans la retraite, uniquement occupé de travaux de traduction et de propagande religieuse. G. Pearson publia ses *Writings, translations and remains* (Cambridge, 1844-46, 2 vol. in-8). G. Q.

BIBL. : PEARSON, *Writings and translations of Coverdale*, 1844. — *Remains of Coverdale*, ibid., 1846. — WESTCOTT, *General View of the history of the english Bible*, 1868. — EADIE, *the English Bible*, 1876.

COVID (Métrol.). Mesure de longueur valant, en Chine, 0^m3564; à Pondichéry, 0^m4573; à Bombay, 0^m4602; à Madras, 0^m4737.

COVILHÃO. Ville du Portugal, province de Beira; 40,986 hab. Eaux thermales; fabriques de toiles; beau château.

COVILHÃO ou **COVILHAM** (João PERES da), célèbre voyageur portugais, né dans la bourgade de Covilhão vers le milieu du xv^e siècle, mort en Abyssinie après 1515. D'abord au service de D. Alfonso, duc de Séville, il retourna bientôt en Portugal et guerroya comme homme d'armes d'Alfonse V. Sous le roi Jean II, il fit un long séjour en Afrique et y remplit des missions diplomatiques. En raison de sa connaissance parfaite de l'arabe, le grand roi, dont la préoccupation constante était de trouver la route des Indes, le chargea de cette entreprise périlleuse, de concert avec Alfonso de Payva. Le but immédiat de leur mission était de pénétrer dans le royaume mystérieux et légendaire du Prêtre-Jean, qu'on disait alors le souverain de toutes les Indes. Partis de Santarem le 7 mai 1487, ils gagnèrent successivement Naples, Rhodes, Alexandrie et Le Caire. De là, Payva se dirigea vers l'Ethiopie, et l'on ignore son sort, tandis que Covilhão s'embarqua à Aden sur un navire arabe pour les Indes. Il aborda la côte de Malabar à Cananor, visita Calicut et Goa, se rendit ensuite à Sofala, où il apprit l'existence de Madagascar, et revint au Caire, d'où il transmit à son souverain, par l'intermé-

diaire d'un pauvre cordonnier et voyageur juif, Josepe (de Lamago), envoyé au-devant de lui, les précieux renseignements qui permirent, dix ans après, à Vasco de Gama, de mener à bonne fin sa grande expédition. Accompagné d'un second messenger juif, Rabbi Abraham, il visita l'île d'Ormuz, puis il se rendit tout seul en Abyssinie (1490). Fort bien accueilli par le négus Iskander, qui mourut peu de temps après, et richement doté par ses successeurs, il dut se résigner à ne jamais quitter le royaume. G. P.-I.

BIBL. : F. ALVAREZ, *Description de l'Ethiopie*, trad. du portug. ; Paris, 1556, in-fol. — J. DE BARROS, *Asia*, t. I. — F.-L. DE CASTANHEDA, *Historia*, t. I.

COVILLARD (Joseph) (V. COUILLARD).

COVINGTON. Ville des Etats-Unis, Etat du Kentucky, au confluent de l'Ohio et du Licking. Fondée en 1812, *city* en 1834. Population catholique importante. 29,720 hab. en 1880. Manufactures de tabacs et de cigares, fonderies, distilleries, etc. Covington est une sorte de faubourg de la ville de *Cincinnati* (V. ce mot). — Ville des Etats-Unis, (Indiana), au N.-O. d'Indianapolis, sur le canal reliant le lac Erié à l'Ohio. Centre minier (fer) et houiller. Aug. M.

COVINUS (Antiq.) (V. CHAR).

COVOLO. Défilé des Alpes, en Italie, prov. de Bellune, le long de la Brenta, sur la route du Tirol (Valsigana) à la Vénétie; le fort de Covolo fut pris par Maximilien en 1509; en 1796, Français et Autrichiens s'y combattirent.

COVOLUME (Phys.). On désigne sous ce nom une quantité que l'on introduit dans la formule de la loi de Mariotte afin de la rendre plus exacte. Si l'on désigne par V le volume, H la pression, t la température centigrade d'une masse de gaz, on sait que l'on a, d'après les lois de Mariotte et de Gay-Lussac, $\frac{VH}{1 + \alpha t} = K$, K étant une constante. Si l'on pose $1 + \alpha t = \alpha T$, T étant la température absolue, on a $\frac{VH}{\alpha T} = AT$

A étant une constante, mais cette formule n'est pas exacte pour des pressions élevées et son inexactitude varie avec la nature du gaz. On a proposé de remplacer cette formule par la suivante :

$$(V - v)(H + h) = AT$$

v et h sont des constantes; la première se nomme *covolume* et la seconde *pression intérieure*. Remarquons que si l'on augmente indéfiniment la pression, le volume ne peut devenir nul comme l'indique la loi de Mariotte, mais il deviendra égal à v avec cette formule. Le covolume v serait le volume des molécules des gaz et h la résultante des actions des molécules les unes sur les autres. On a pu, à l'aide des expériences d'Andrews, de M. Amagat, etc., calculer ces quantités pour un certain nombre de gaz. C'est ainsi que les expériences de M. Amagat ont donné à M. Sarrau les valeurs suivantes pour v et h :

Gaz	Covolume	hV^2
Hydrogène.....	0,000887	0,0351
Azote.....	0,001359	0,4464
Oxygène.....	0,000890	0,5475
Formène.....	0,001091	0,9295
Acide carbonique.....	0,000866	2,092
Ethylène.....	0,000967	2,688

On voit que les covolumes sont à peu près les mêmes pour les divers gaz et qu'il y a même lieu de se demander si les différences observées ne portent pas sur des erreurs d'expériences, ce qui est possible, ces quantités n'étant susceptibles que d'une approximation assez faible. Il n'en est pas de même de hV^2 ; c'est ce coefficient qui semble caractériser l'état du gaz: il est d'autant plus petit que le gaz se rapproche davantage d'un gaz parfait. A. JOANNIS.

BIBL. : HIRN, *Théorie mécanique de la chaleur*, II, p. 211. — CLAUDIUS, *Ann. de Wiedemann*, IX, p. 337. — SARRAU, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, XCIV, pp. 639, 718, 845.

COWANIA (*Cowania* Don) (Bot.). Genre de Rosacées, du groupe des Fragariées, composé d'arbrisseaux rameux, à

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

feuilles Alternes et stipulées, à fleurs hermaphrodites ou polygames. Le gynécée est formé de cinq carpelles qui, à la maturité, deviennent des achaines surmontés chacun d'un style persistant, barbu et plumeux. L'espèce type, *C. Stransburiana* Don, est connue sous le nom vulgaire d'Alonsenel. Elle croit abondamment aux Etats-Unis, où on l'emploie beaucoup comme astringente pour arrêter les hémorragies. Ed. LEF.

COW BAY. Bourg de l'île du Cap-Breton, sur une baie du même nom. Mines de houille.

COWDEN (M^{me} Clarke) (V. CLARKE).

COWELL (Edward-Byles), sanscritisant anglais, né à Ipswich en 1826. Il vint à Calcutta (1856) où il professa jusqu'en 1864 à Presidency College; professeur de sanscrit à Cambridge depuis 1867. Parmi ses écrits nous citerons, outre l'édition des *Essays* de Colebrooke (1873): traduction de *Vikramorvasi* de Kalidasa (Hertford, 1854); édition et traduction du *Prāktra-Prakāça* de Vararutschi (Londres, 1868, 2^e éd.); du *Katha-Upanishad* (Calcutta, 1861); édition d'une partie du *Yajurveda* (avec Roer; Calcutta, 1858-64), des *Maitri-Upanishad* (Calcutta, 1864), du *Kusumāñjali* (Calcutta, 1864); traduction des *Candilya-Sutras* (Calcutta, 1878), du *Sarvadarāna-Samghra* (avec Gough; Londres, 1882), etc.

COWEN (Frédéric-Hymen), pianiste et compositeur anglais contemporain, né à Kingston (Jamaïque) le 29 janv. 1832. Il fut amené de bonne heure en Angleterre, où ses précoces dispositions musicales furent cultivées par sir J. Benedict et sir John Goss. En 1865-68, il alla compléter son instruction technique aux conservatoires de Berlin et de Leipzig. Revenu en Angleterre, il s'y livra avec succès à la composition, dans les genres les plus variés; ses œuvres principales sont: cinq symphonies, une suite d'orchestre, quelques morceaux de musique de chambre, les cantates *the Rose maiden* (1870), *the Corsair* (festival de Birmingham, 1876), *the Sleeping Beauty* (id., 1885); les oratorios *Sancta Ursula* (Norwich, 1884) et *Ruth* (Worcester, 1887); une opérette, *Garibaldi*; un opéra, *Pauline* (Londres, 1876); une musique de scène pour la *Jeanne d'Arc* de Schiller (1874), etc. En 1888, M. Cowen fut nommé chef d'orchestre de la Société philharmonique de Londres; la même année, il fut chargé de diriger la partie musicale de l'Exposition de Melbourne.

COWES. Ville d'Angleterre, au N. de l'île de Wight, sur les deux rives du Medina; *West Cowes* a 6,487 hab.; *East Cowes*, 2,615 hab.; à 4 kil. est le château royal d'Osborne; le port très sûr de West Cowes possède cinquante bateaux de pêche, le mouvement y est de trois cents navires jaugeant 15,000 tonnes. Dans le vieux château s'est établi le Yacht-Club anglais (V. YACHT). Station balnéaire fréquentée.

COWLEY (Abraham), poète anglais, né à Londres en 1618, mort à Chertsey-sur-la-Tamise le 28 juil. 1667. Il était fils d'un papetier de Londres. Jamais poète ne fut si précocé. Dès 1633, il publiait un petit recueil de vers (*Poetical Blossoms*) dont une partie avait été composée à l'âge de dix et douze ans. Longtemps membre de l'université de Cambridge, il y écrivit un grand nombre de vers et de pièces de théâtre, entre autres une comédie latine, *Naufragium Jocular*, qui fut jouée au collège de la Trinité (*Trinity's College*). C'est là qu'il commença son poème épique intitulé *Davidis*, qu'il interrompit, sans dommage pour les lecteurs de son temps ni pour sa renommée, à la fin du quatrième chant. De Cambridge, il passa à Oxford, vers 1644, où il affirma de plus en plus, dans des satires et par ses relations, ses opinions royalistes. Il s'y lia avec lord Falkland et Jemyn, plus tard comte de Saint-Albans, et, en 1646, suivit la reine en France. L'année suivante paraissait à Londres le recueil de ses vers d'amour, *the Mistress*, qui est son meilleur titre poétique. Après avoir été employé par la reine à différentes missions sur le continent, il revint en Angleterre (1656) pour servir les mêmes intérêts, et ne dut d'être laissé libre qu'à la caution du

D^r Charles Scarborough. Cette même année parut le recueil le plus volumineux de ses poèmes publié de son vivant; il contient des *Miscellanées*, *the Mistress*, ses *Odes Pindariques* et les quatre chants de la *Dauidés*. Ni la politique, ni la poésie ne suffisaient, cependant, à l'activité de son esprit; il se mit à l'étude de la médecine, fut créé docteur en 1657, et, en 1662, publia un poème latin sur les vertus des plantes: *Plantarum Libri duo*. On le retrouve en France quelque temps avant la Restauration. Il salua cet événement dans plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est *Vision concerning his late pretended Highness, Cromwell the Wicked*. Il fut un des fondateurs de la Société royale. Il commençait à jouir, dans la retraite qu'il affectionnait, au milieu des champs, de la récompense de son zèle pour la cause royale, lorsqu'il mourut, laissant une grande réputation que Dryden s'efforça de maintenir à sa mémoire, mais qui alla toujours s'affaiblissant. Il reste, grâce à l'émotion sincère qui anime certaines de ses poésies, à un bon rang parmi la légion de *poetae minores* dont l'Angleterre a le droit de s'enorgueillir. La première édition collective de ses œuvres parut en 1656, in-fol., et il y en a plusieurs de postérieures. B.-H. GAUSSERON.

BIBL.: SPRATT, *Life of Cowley*. — JOHNSON, *Lives of the Poets*. — *Miscellanea Aulica*, 1702, pp. 130 et suiv. — COWLEY, *Works*, édités par Grosart, 1880. — LESLIE STEPHEN, *Dict. of National Biography*.

COWLEY (Hannah PARKHOUSE, M^{me}), poète et auteur dramatique anglais, née à Tiverton (Devonshire), en 1743, morte à Tiverton le 11 mars 1809. Elle descendait par sa mère du poète Gay. Mariée au capitaine Cowley de la compagnie des Indes, ce ne fut que quelque temps après son mariage que l'idée lui vint de faire du théâtre. Assistant à une représentation, elle dit à son mari: « J'en ferais bien autant ». Raillée par celui-ci, elle écrivit en quinze jours *the Runaway*, représenté à Drury Lane avec un grand succès. Puis vinrent *Who's the dupe* farce (1779), *the Belle's Stratagem*, comédie (1782), et quantité d'autres, ainsi que des poésies et quelques nouvelles. Plusieurs de ses pièces vives et spirituelles, dont la meilleure est *l'Ecole des vieillards*, sont restées sur la scène; il faut ajouter qu'elles contiennent beaucoup d'emprunts. Quant à sa poésie, elle est précieuse et puérile. Ses œuvres complètes ont été publiées en 3 vol. (Londres, 1813). Hector FRANCE.

COWLEY (Henry WELLESLEY, lord), 1773-1847 (V. WELLESLEY).

COWLEY (Henry-Richard-Charles WELLESLEY, comte), 1804-1884 (V. WELLESLEY).

COWPENS. Village des Etats-Unis, Etat de la Caroline du Sud, près de la frontière de la Caroline du Nord, où eut lieu, le 17 janv. 1781, pendant la guerre de l'Indépendance, un combat acharné entre les Américains commandés par Daniel Morgan et une division anglaise commandée par le colonel Tarleton. L'assaut livré par celui-ci aux positions américaines échoua; une charge des dragons du colonel Washington, parent du général, rejeta les assaillants en désordre. Une attaque à la baïonnette acheva la victoire. La perte des Anglais fut de 300 tués ou blessés, celle des Américains de 42 tués et 60 blessés. Aug. M.

COWPER (William), anatomiste anglais, né à Alresford (Hampshire) en 1666, mort à Londres le 8 mars 1709. Son principal ouvrage est *Myotomia reformata* (Londres, 1694, in-8; 1724, in-fol.). Il publia sous son nom l'anatomie de Bidloo qu'il avait achetée (*the Anatomy of human bodies*; Oxford, 1697), ce qui l'engagea dans une polémique avec l'auteur; à la suite d'une réplique, il publia, en 1702, *Glandularum descriptio*, où sont décrites les glandes qui ont conservé son nom.

COWPER (Comte William), mort en 1723. Avocat de grande réputation, il leva, en 1688, une compagnie de volontaires en faveur du prince d'Orange. En 1698, il fut élu membre du Parlement pour Hertford, et s'affirma tout de suite comme le meilleur orateur de la Chambre des communes. *Lord Keeper of the privy Seal* et pair en

1703, l'acte d'union entre l'Angleterre et l'Ecosse qu'il avait élaboré ayant été conclu, il fut fait grand chancelier en 1707. C'est lui qui présida en cette qualité le jugement du D^r Sacheverell dans Westminster Hall en 1710, lequel amena cette année-là même la chute du ministère whig. Il reprit possession du sac de laine après la mort de la reine Anne, et ne démissionna qu'en 1718, pour raisons de santé, après avoir pris une part active à la consolidation de la dynastie hanovrienne. — Le *Journal* de Cowper, qui va de 1705 à 1714, a été imprimé en 1823 par le Roxburghe Club. *Lady's Cowper's Diary* commence au moment où finit le journal de son mari (Londres, 1864, in-8). Ch.-V. L.

COWPER (William), poète anglais, né à Great Berkhamstead (Hertfordshire) le 26 nov. 1731, mort à Olney le 25 avr. 1800. Fils d'un chapelain de George III, il perdit sa mère dès le bas âge et fut placé dans une école où sa faiblesse de constitution et une timidité excessive le rendirent la risée de ses camarades. Entré au collège de Westminster, il y eut pour condisciples Warren Hastings, Churchill, Lloyd, Colman, et en sortit à dix-huit ans pour étudier le droit chez un attorney de Londres où se trouvait déjà Thurlow, depuis lord chancelier. Après trois ans de stage, il se fit inscrire au Temple (barreau de Londres), où sa timidité l'empêcha de prononcer le moindre plaidoyer. Maître d'un petit patrimoine à la mort de son père, il quitta le barreau, étudia Homère, traduisit la *Henriade*, se mêla aux gens de lettres dont la vie était alors fort dissolue, épuisa ses ressources et ayant échoué à cause de sa terrible timidité à une sorte d'examen pour le poste lucratif de clerc des comtés, à la Chambre des lords, en proie à des hallucinations et obéissant à des voix imaginaires, il résolut de se pendre. La corde heureusement se rompit, mais la secousse à tout jamais lui fêla le cerveau. En proie à la monomanie religieuse, il se croyait damné, et sa famille le fit enfermer dans l'hospice de fous du docteur Cotton, mesure peu propre à lui enlever ses terreurs. Il avait alors trente-deux ans. Sorti après deux années passées dans cet enfer, la mort d'un frère ramena de nouvelles crises. Des amis entreprirent alors sa guérison sans le concours des docteurs, et, grâce aux soins maternels de la femme du pasteur Unwin à qui on l'avait confié, à une saine hygiène, des occupations au grand air, les crises cessèrent, sans que toutefois le cerveau reprit son état normal. C'est dans ses moments lucides qu'il écrivit ses poésies, reflet de sa nature sensitive, ardente et malade. *Progress of Error*, son premier poème, fut commencé à l'instigation de mistress Unwin, et le démon poétique s'emparant de lui, il abattit en quelques mois un poème entier. Une autre Egérie, lady Austen, exerça, par son esprit enjoué et peut-être sa beauté, une grande influence sur cette âme endolorie. Près d'elle il fit des chansons qu'elle mettait en musique et chantait en s'accompagnant de la harpe. Pour l'égayer, elle lui raconta un jour l'histoire de John Gilpin; il l'arrangea immédiatement en vers comiques. *John Gilpin* eut un succès universel et depuis plus de cent ans réjouit les jeunes générations. Cette ballade humoristique est peut-être ce qui reste de plus clair dans l'aurore de la gloire de Cowper. *The Task*, tâche en effet, que lui inspira son amie, œuvre un peu décousue, le plaça d'emblée au rang des poètes de marque (1785); *Table Talk* et d'autres poèmes assirent sa réputation. Mysticisme religieux, préoccupations sociales, riantes descriptions champêtres, sincérité d'expression, beaucoup de douceur, de naturel, de simplicité, tranchant heureusement avec la pompe épique et le faux éclat des poètes d'alors, firent de Cowper un poète à part ouvrant une voie nouvelle. Il fut le chef d'une réaction contre l'école artificielle et brillante de Pope. L'excès de travail le fit retomber dans ses premiers accès qui l'emportèrent. Ses œuvres, auxquelles il faut ajouter une traduction assez incolore d'*Homère*, parue en 1791, furent réunies par les soins de son ami Hayley (1803-1806)

en 4 vol. in-8, et rééditées par Taylor (Londres, 1833). En 1824, John Johnson publia sa correspondance, véritable chef-d'œuvre épistolaire. Southey donna une édition complète de ses œuvres (*the Works; with a life of the author*; 1833-37, 15 vol., et 1853-54, 8 vol.) Hector FRANCE.

BIBL. BOUCHER, W. Cowper, sa correspondance et ses poésies; Paris, 1874. — Goldwin SMITH, *Life of W. C.*; Londres, 1880.

COWPER (Douglas), peintre anglais, né en 1817, mort en 1839. Fils d'un marchand de Gibraltar, il montra un talent précoce pour le dessin. Admis aux écoles de l'Académie royale, le jeune Cowper se fit remarquer par son application et son talent. On possède de lui quelques créations magistrales de personnages de Shakespeare comme : *Shylock*, *Antonio*, *Bassanio* et *Othello*, un tableau de genre, *l'Adieu*, et des portraits fort distingués. Il passa les dernières années de sa vie dans le midi de la France, et alla mourir dans l'île de Guernesey.

COW-POX (Pathol.). On appelle ainsi une éruption qui se produit sur les trayons des vaches, et qui contient le vrai vaccin. De nos jours on vaccine les sujets qu'on veut préserver de la variole en leur inoculant le vaccin; autrefois on les variolisait; cette opération consistait à inoculer du virus varioleux pris sur des sujets de choix, porteurs d'une variole bénigne. Cela se fait encore chez les Arabes et dans certaines régions du continent noir. Jenner avait remarqué (1776) que les vachers et vachères de Gloucester, où il exerçait les fonctions de variolisateur, avaient précédemment contracté sur les mains, en travaillant leurs vaches, une éruption de nature pustuleuse; il observa aussi que les vaches étaient sujettes à une maladie de même nature se manifestant tout particulièrement sur les pis. Il reconnut alors que c'est par les excoirations, crevasses ou plaies si fréquentes chez les gens de la campagne que la maladie des vaches (*cow-pox*), était transmise aux mains des vachers. Il inocula la maladie de la vache à l'homme et constata qu'elle était transmissible; puis il inocula le pus des pustules d'une servante d'auberge, qui les avait prises à sa vache par une égratignure à la main, à un enfant de huit ans, qui vit se développer des pustules; la variole lui fut ensuite inoculée sans succès. — On remarquait également, à la même époque, que les maréchaux ferrants, comme les vachers, résistaient à la variolisation; Jenner observa alors chez les chevaux une éruption que les premiers appelaient *grease*, ayant son siège sur la peau du talon, contagieuse, et se traduisant chez ceux qui les soignaient par des pustules et des ulcères aux mains. Ces maréchaux ferrants soignant en même temps les vaches, étaient les porte-germes de la maladie éruptive du pis, préservatrice de la variole. De plus, ceux d'entre eux qui contractaient le *grease* étaient réfractaires à la variolisation. Jenner conclut de tout ce qu'il avait observé que le *cow-pox* précédait du *grease*, auquel il donnait le nom de *sore-heel's* (mal des talons).

Loy (1802), Sacco (1807), confirmèrent cette découverte, et plus tard Ritter, Rosenthal, Berndt, Steinbeck donnèrent le *cow-pox* à la vache et le vaccin à l'homme en puisant le virus générateur chez des chevaux atteints du mal aux jambes (*mauke*, des Allemands). En 1860, le *horse-pox*, maladie du cheval génératrice du vaccin, est retrouvée à Rieumes, près Toulouse; l'éruption de pustules existait dans la région du boulet et du paturon, ainsi que sur les différentes parties du corps (narines, lèvres, fesses, vulve chez les juments). La matière des pustules inoculée sur le pis des vaches leur donna le *cow-pox* (Lafosse); avec les pustules de la vache, il inocula un enfant et un cheval; avec les pustules de ce cheval, il inocula un second enfant et obtint constamment une éruption vaccinale caractéristique. En résumé, il est bien établi aujourd'hui qu'on rencontre deux sortes de *cow-pox* sur le pis et les trayons des vaches, le premier, dit *primitif* ou *spontané*, caractérisé par une pustulation vésiculeuse ou bulleuse, donnant lieu à des ulcères plus ou moins irréguliers, pouvant se

montrer à la fois sur les trayons et le pis. Dans les localités où se trouvent les vaches atteintes de *cow-pox* primitif, on ne rencontre pas de chevaux malades atteints de *horse-pox*. Le second *cow-pox* que l'on peut trouver sur les vaches est le *cow-pox* secondaire ou *cow-pox* transmis, provenant du *horse-pox*. Il est beaucoup plus rare que le premier, ne se montre que dans des conditions spéciales de rapprochement et de soins communs donnés aux vaches et aux chevaux. C'est une éruption de pustules irrégulières, localisées sur le pis, à la base des trayons et sur les trayons; ni vésicules ni bulles. Les pustules offrent toutes à la base une dépression irrégulière, sinueuse, allongée. Il y a donc deux sources naturelles de vaccin: le *horse-pox* et le *cow-pox* primitifs; l'ombilication est le caractère spécial de tout vaccin transmis (V. VACCIN).

D^r A. COUSTAN.

BIBL.: A. LAYET, *Traité pratique de la vaccination animale*; Paris, 1889.

COWRY (V. CAURI).

COX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours; 686 hab.

COX (Richard), théologien anglais, évêque d'Ely, né en 1499, mort en 1581. En 1541, il devint prébendaire de la cathédrale d'Ely, et fut nommé tuteur du jeune prince Edouard VI. A l'avènement de ce dernier, il fut comblé d'honneurs et siégea dans le conseil privé du roi. Sous le règne de Marie, il vécut sur le continent, tantôt à Strasbourg, tantôt à Francfort, et se livra à des controverses très vives avec les théologiens allemands. A l'avènement de la reine Elisabeth, il fut nommé évêque d'Ely (1559). Au milieu des discussions auxquelles il se trouva mêlé, il traduisit pour la Bible, dite des évêques (1568), les quatre évangiles, les Actes des apôtres, et l'épître aux Romains. On lui doit quelques traités théologiques, notamment *Resolutions of some questions concerning the sacraments*, document publié parmi les pièces justificatives de l'*Histoire de la Réformation* de Burnet. G. Q.

COX (Leonard), érudit anglais, mort à Coventry vers 1599. Elevé à l'université de Cambridge et plus tard à Oxford, il fut longtemps directeur de la *Grammar School* de Reading. Il voyagea ensuite sur le continent, visitant les universités de Paris, de Wittemberg, de Prague et de Cracovie. On le retrouve à la tête de la *Grammar School* de Coventry en 1572. Ami d'Erasmus et de Melancthon, Leonard Cox est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables pour le temps, tels que *the Art or Crafte of Rhetoryke* (1524). On a aussi de lui des vers latins et une traduction anglaise de la *Paraphrase de l'Épître à Tite*, d'Erasmus (1549).

COX (Sir Richard), né à Bandon (comté de Cork) en 1650, mort en 1733. D'abord avocat en Irlande, zélé protestant, il crut prudent de s'établir à Bristol lors de l'avènement de Jacques II. Là il employa ses loisirs à rédiger son *Hibernia Anglicana*, histoire générale d'Irlande, dont la première édition parut en 1689-90 (2 vol.). Il fut un des plus zélés partisans de la révolution protestante du prince d'Orange, et il assista à la bataille de Boyne. Sous Guillaume III et la reine Anne, il fut le principal conseiller de la couronne pour les choses d'Irlande, ayant été nommé lord chancelier d'Irlande de juil. 1703 à juin 1707. Malgré sa haine pour les catholiques, Cox paraît avoir été bon administrateur. Il n'a aucun mérite comme historien, et ses nombreux écrits de propagande théologique n'ont pas de réputation.

BIBL.: *Autobiography of the Rt. hon. sir R. Cox, lord Chancellor of Ireland*; Cork, 1860, in-8.

COX (William), littérateur américain, né en Angleterre où il mourut en 1852. La littérature américaine le revendique parce qu'il passa aux États-Unis la plus grande partie de sa vie, et y écrivit les essais qui ont sauvé son nom de l'obscurité. Il vint, dans sa jeunesse, exercer à New-York le métier d'imprimeur, se lia avec Morris, éditeur du *Mirror*, et publia dès lors un grand nombre d'articles sur

toutes sortes de sujets dans ce périodique; la série la plus connue est groupée sous le nom de *Crayon Sketches by an Amator* en un volume paru à New-York en 1833, avec une préface de Théodore S. Fay. Verplank, dans une biographie de Cox, dit : « Après avoir fourni un contingent régulier à la littérature périodique américaine, il s'acquit une réputation littéraire fort enviable par ses *Crayon Sketches*, série d'essais pleins d'originalité, de gaieté et d'esprit, rappelant alternativement au lecteur l'éloquence poétique de Hazlitt, et l'humour de Charles Lamb. »

COX (David), paysagiste anglais, né à Birmingham le 29 avr. 1783, mort à Harbourne le 7 juin 1859. Fils d'un maréchal ferrant. Il débuta comme aide-peintre de théâtre, fut ensuite professeur de dessin à Hereford, et publia en 1814 un remarquable *Treatise of landscape-painting in water-colours*. Il devint lui-même paysagiste d'une grande puissance et d'une rare fécondité; ses sujets sont empruntés pour la plupart au pays de Galles. Également habile dans la peinture à l'huile, il fut surtout aquarelliste.

G. P.-I.

COX (Sir George-William), mythologue et historien anglais, né en 1827. Il prit ses grades à Oxford, reçut les ordres en 1850 et fut nommé recteur à Scrayingham (York). Il a beaucoup écrit sur l'histoire et la mythologie, et la liste de ses ouvrages d'érudition est fort longue. Les plus remarquables sont : *Collections of Stories from Ancient Greece* (1868); *the Mythology of the Aryan Nations* (1870, 2 vol.); *History of Greece* (1874, 2 vol.); *Introduction to the Science of comparative mythology and Folklore* (1881); *History of British Rule in India* (1881); *Lives of Great Statesmen* (1866, 2 vol.); *History of England* (1887), etc., etc. De plus, il collabora à diverses revues et à des dictionnaires littéraires et scientifiques et publia en 1888 *Life of Bishop Colenso*.

Hector FRANCE.

COXALGIE (Pathol.). Le nom de coxalgie (douleur de la hanche), créé par Wist, en 1809, et tout d'abord donné à la luxation spontanée de la hanche, est aujourd'hui exclusivement appliqué à la tumeur blanche de l'articulation coxo-fémorale. — *Étiologie*. C'est une affection relativement commune et qui est le triste apanage de la jeunesse; bien qu'elle puisse atteindre les enfants du premier âge et les adultes, elle présente son maximum de fréquence de cinq à douze ans, et chez les petits garçons. Sa pathogénie est des plus obscures : le traumatisme, si souvent invoqué, peut tout au plus prendre rang parmi les causes occasionnelles, en réveillant une affection sur laquelle la misère physiologique et morale semble avoir une influence bien autrement sérieuse; l'air confiné, une mauvaise alimentation et une constitution chétive jouent un rôle très important. Il faut en dire autant des maladies générales (fièvres éruptives, rhumatismes, etc.).

Anatomie pathologique. Les altérations anatomiques sont les mêmes que celles des tumeurs blanches en général; il y a toujours une lésion de la cavité cotyloïde, correspondant à une lésion de la tête fémorale, sans qu'on puisse dire laquelle a débuté. Les cartilages s'érodent, puis disparaissent, laissant à nu un os plus ou moins profondément atteint, suivant l'époque de la maladie; la cavité cotyloïde peut être détruite entièrement. Des abcès de voisinage apparaissent, cruraux externes ou iliaques. La peau, d'abord saine, devient scléreuse, s'ulcère et présente des trajets fistuleux. Les muscles s'atrophient, les nerfs sont souvent atteints de névrite (Poulet), et enfin la tuberculose peut s'étendre aux viscères.

Symptômes. Tout en reconnaissant que la coxalgie peut avoir une marche aiguë ou chronique, il y a lieu de distinguer deux périodes dans son évolution. La première, appelée période de début, est parfois extrêmement délicate à saisir : c'est dire que l'affection est insidieuse dès ses premiers pas. Le jeune malade ressent, au niveau de la hanche, ou dans la cuisse, ou seulement au genou, une douleur généralement sourde, toujours intermittente et

aussi variable dans ses heures d'apparition que dans son siège. Comme conséquence, il survient un certain degré de claudication, que les parents du malade ne prennent pas au sérieux le plus souvent, et qui est caractérisé par un défaut de mobilité de la cuisse sur le bassin. Le malade évite instinctivement tous les mouvements capables d'appliquer l'une contre l'autre les surfaces articulaires. À cette période, il est possible de porter le diagnostic, en faisant heurter la tête fémorale contre l'acétabulum, par translation longitudinale imprimée au membre inférieur, dont l'axe est maintenu rigide. Le toucher rectal peut encore fournir de précieuses indications sur l'état de l'arrière-fond de la cavité cotyloïde.

À cette période succède celle des attitudes vicieuses. La cuisse se fléchit sur le bassin, en même temps qu'elle se porte en rotation externe et abduction. Si l'on applique le membre sur un plan horizontal, on constate un allongement apparent dû à la flexion du bassin du côté malade, un degré marqué d'ensellure lombaire, l'abaissement du pli fessier, l'aplatissement de la fesse correspondante. Nous n'essayerons pas d'exposer les nombreuses théories émises pour expliquer cette attitude. Disons seulement qu'elle est accompagnée du gonflement des parties molles et de douleurs vives siégeant en trois points : en avant, en dehors de l'artère fémorale; en arrière, au niveau du grand trochanter; et quelquefois en dedans du droit interne. À une période plus avancée, en même temps que la gêne des mouvements augmente, une attitude inverse du membre se produit. Du pus se forme dans l'article ou en dehors et s'écoule, en ulcérant la peau. Les os sont gravement altérés, l'état général devient de plus en plus mauvais et le malade finit par succomber à la tuberculose viscérale ou à une suppuration dont il ne peut faire les frais.

Diagnostic. Délicat au début, le diagnostic est facile, à la période des attitudes vicieuses. Le siège de la douleur, l'intégrité des mouvements pendant l'anesthésie, permettront d'éliminer la sacro-coxalgie et la coxalgie hystérique. L'ostéomyélite sera écartée, par la recherche des antécédents; il en sera de même pour l'ostéite épiphysaire du fémur. La périarthrite coxo-fémorale ne s'accompagne pas d'un état général inquiétant.

Pronostic. Le pronostic est toujours grave, soit par la lésion locale qui peut entraîner la perte du membre, soit par l'état général. Toutefois, à la période de début, la coxalgie peut guérir, avec un très léger degré d'ankylose. À la période des attitudes vicieuses, la guérison est rare et s'obtient dans de moins bonnes conditions; il y a un degré de difformité très marqué. Enfin, à une époque plus tardive encore, il n'est que trop fréquent de voir se manifester des complications viscérales.

Traitement. De ce qui précède il découle clairement que la coxalgie doit être traitée dès le début. La thérapeutique s'adressera à l'état général, qui sera heureusement modifié par les toniques et les reconstituants (huile de foie de morue, phosphate de chaux, etc.), par une hygiène appropriée (séjour au bord de la mer, ou à Salins, Salies-de-Béarn, etc.) et par une alimentation soignée. Pour ce qui est de l'état local, l'immobilisation est la première indication à remplir. Parmi les nombreux appareils proposés, on donnera la préférence à la gouttière de Bonnet et à l'appareil de Verneuil. L'extension continue fournira de bons résultats. S'il y a de la suppuration, on aura recours au raclage et aux injections d'éther iodéformé. Quoi qu'il advienne du traitement suivi, on ne devra pas oublier que la coxalgie exige un très long temps pour guérir, quand elle est susceptible de cette heureuse terminaison. CADILHAC.

COXCIE (Michel Van) (V. COCXIE).

COXCIE (Raphaël Van) (V. COCXIE).

COXE (William), historien anglais, né à Londres le 7 mars 1747, mort à Londres le 16 juin 1828. Après de fortes études à l'université de Cambridge, il entra dans les

ordres, fut ordonné diacre en 1774 et curé de Denham. Il fut ensuite précepteur du fils du comte de Pembroke, du fils de lord Cornwallis, recteur de Bemerton (1788), archidiacre du Wiltshire (1804), etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Sketches of the natural, political and civil state of Switzerland* (Londres, 1779); *Account of the Russian discoveries between Asia and America* (1780); *Account of prisons and hospitals in Russia, Sweden and Denmark* (1784); *Travels into Poland, Russia, Sweden and Denmark* (1784-90, 5 vol.); *Travels in Switzerland* (1789, 3 vol.); *Letter of secret tribunals of Westphalia* (1796); *History of the House of Austria from 1218 to 1792* (1807, 3 vol.). La plupart de ces ouvrages ont eu plusieurs éditions et ont été traduits en français et en allemand. Mais Coxe est surtout connu pour la publication des importants documents suivants : *Memoirs of sir Robert Walpole* (1798, 3 vol.); *Memoirs of Horatio lord Walpole* (1802 et 1808, 2 vol.); *Memoirs of the Bourbon Kings of Spain from 1700 to 1788* (1813, 3 vol.); *Memoirs of John, duke of Marlborough* (1817-19, 3 vol.); *Private and original Correspondence of Charles Talbot, duke of Shrewsbury* (1821); *Memoir of the administration of Henry Pelham* (1829, 2 vol.).

R. S.

COXE (Tench), économiste américain, né en 1756, mort à Philadelphie le 16 juil. 1824. Il fut successivement commissaire à la conférence d'Annapolis en 1786, membre du congrès continental en 1788, sous-secrétaire du Trésor en 1790. Ses principaux ouvrages sont : *An Inquiry into the principles of a commercial System for the United States* (1787); *View of the United States* (1794); *Thoughts on naval power and the Encouragement of commerce and manufactures* (1806); *On the Navigation Act* (1809); *On the Arts and manufactures of the United States* (1814).

Aug. M.

COXE (Henry-Octavius), érudit anglais, né à Bucklebury (Berkshire) le 20 sept. 1811, mort à Oxford le 8 juil. 1884. Bibliothécaire au British Museum (dép. des manuscrits) en 1833, il prit ensuite les ordres. Devenu en 1838 sous-bibliothécaire à la bibl. Bodléienne, il fut nommé, en 1860, bibliothécaire en chef. Il fut chargé, en 1857, d'une mission en Orient (Le Caire, Jérusalem, Patmos), à la découverte de manuscrits enfouis dans les couvents. Coxe a publié : *Forms of bidding Prayer* (Oxford, 1840, in-8); *Catalogus codicum mss. qui in collegiis aulique oxoniensibus hodie adservantur* (Oxford, 1852-54, 2 vol. in-4); *Catalogi codd. mss. Bibliothecæ Bodleianæ* (Oxford, 1853-1858, 3 vol. in-4); *Report to H. M. government on the greek manuscripts yet remaining in the libraries of the Levant* (1858, in-8); *Letter in reports on the antiquity of the Utrecht Psalter* (1874). Il a édité la *Chronique* de Roger de Wendover, le *Prince noir* de Chandos, etc., etc.

COXIE (Jean-Antoine), peintre d'histoire et portraitiste de l'école flamande au xviii^e siècle. Il s'était probablement formé en Hollande, quand en 1705 son talent appela sur lui l'attention de la cour de Prusse qui l'attira à Berlin, où il peignit la chapelle du château de Charlottenbourg.

COXWELL (Henry Tracey), aéronaute anglais, né à Wouldham (comté de Kent) le 2 mars 1819. Ancien élève de l'école militaire de Chatham, il a d'abord exercé à Londres la profession de dentiste, puis s'est fait aéronaute vers 1840 et a exécuté plus d'un millier d'ascensions. La plus mémorable est celle du 5 sept. 1862, faite en compagnie de M. James Glaisher (V. AÉROSTAT, t. I, p. 669). Arrivés à la plus haute altitude qui ait été atteinte (près de 9,000 m.), les deux aéronautes, engourdis par le froid, allaient perdre entièrement connaissance, lorsque M. Coxwell, réunissant ce qui lui restait de force, parvint à saisir avec les dents la corde de la soupape qui s'ouvrit. Editeur de l'*Aerostatic Magazine*, il a en outre publié diverses notes et fait des conférences sur l'aérostation.

L. S.

COYAIMA. Ville de la Colombie, Etat de Tolima, rive

droite du Saldaña; 6,000 hab. Elle a pris le nom d'une tribu indienne.

COYAPO. Tribu indienne du Brésil, prov. de Goyaz, débris des *Tupis* (V. BRÉSIL).

COYAU (Archit.) (V. CHEVRON, t. X, p. 1172).

COYE (*Coye-en-Servais*; *Cocia*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, sur la Thève; 1,298 hab. Ce lieu dépendait autrefois du diocèse de Paris; il constituait une seigneurie qui appartenait, au xvii^e siècle, à la famille Rose et qui dépendit ensuite de Chantilly. Les étangs de Commelle et le château de la reine Blanche, appelé autrement la Loge de Viarmes, le plus joli site de la forêt de Chantilly, dépendent de cette commune; la vallée de la Thève y est traversée par le chemin de fer du Nord qui passe sur un magnifique viaduc de 40 m. d'élévation. L'ancien château a été converti en usine. Fabrique de dentelles, filature de coton, cordes d'écorce. C. St-A.

COYECQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquembergue; 640 hab.

COYER (Charp.). Pièce de charpente qui, dans un comble, forme le tirant d'une demi-ferme d'arêtier. Le coyer reçoit d'un bout le pied de l'arêtier et, par l'autre, s'assemble ordinairement dans une pièce horizontale qui s'assemble elle-même dans les tirants.

L. K.

COYER (Gabriel-François), littérateur français, né à Baume-les-Dames le 18 nov. 1707, mort à Paris le 18 juil. 1782. Entré dans la compagnie de Jésus, il professa dans ses collèges les humanités et la philosophie. En 1741, il devint précepteur du prince de Turenne (le duc de Bouillon), puis il fut aumônier de la cavalerie (1743). Il fit partie de plusieurs sociétés savantes (académie de Nancy, académie de Rome, académie de Londres). Il a publié un grand nombre d'écrits qui ont eu assez de vogue au xviii^e siècle. Nous citerons : *Bagatelles morales* (Londres, 1754, in-12; plus. rééd.); *L'Année merveilleuse ou les Honnêtes Femmes* (1748, in-12); *Chinki, histoire cochinchinoise* (Londres, 1768, in-8); *la Noblesse commerçante* (Paris, 1756, in-12); *Développement et défense du système de la noblesse commerçante* (Amsterdam, 1757, in-12); *Dissertation sur la différence des religions grecque et romaine* (La Haye, 1755, in-12); *Essai sur la prédication* (1766, in-12); *Histoire de Jean Sobieski, roi de Pologne* (Varsovie, 1761, 3 vol. in-12); *Observations sur l'Angleterre* (Paris, 1779, in-12); *Voyage d'Italie et de Hollande* (Paris, 1775, 2 vol. in-12); *Voyage en Italie* (Paris, 1789, 2 vol. in-12). Ces ouvrages et d'autres moins importants ont été réunis en recueils, d'abord sous le titre d'*Œuvres* (Varsovie et Paris, 1764, 2 vol. in-12), puis sous celui d'*Œuvres complètes* (Paris, 1782-1783, 7 vol. in-12). L'abbé Coyer a encore traduit le *Commentaire sur le code criminel d'Angleterre* de Beackstone et plusieurs discours de Wilkes à la Chambre des communes et relatifs à la guerre entre l'Angleterre et les colonies.

BIBL. : L'Abbé Coyer, dans *Bibliothèque universelle* de 1846, t. III, p. 186. — QUÉRARD, *la France littéraire*.

COYET. Famille de diplomates, militaires et marins suédois, issus du Brabançon Gilles Coyet, qui fit partie de l'expédition de Charles-Quint à Tunis (1535). — Son fils Gilles, ayant pris le parti des Gueux, dut se réfugier en France d'où il passa en Suède (1569). Il devint bijoutier du roi, banquier et maître monnayeur (1576). — Un troisième Gilles, fils de ce dernier, fut également monnayeur (1614); il passa en Russie comme fondeur de canons (1619) et mourut à Moscou en 1634. — Il eut deux fils : 1^o Fredrik Coyet qui passa dans les Indes comme négociant, devint envoyé néerlandais au Japon (1652) et commandant du fort Zelandia à Formose, mais fut emprisonné pour l'avoir rendu à un pirate (1659) et relâché seulement en 1670 à la prière de Charles XI; 2^o Peter-Julius Coyet, né en 1618, mort le 1^{er} mars 1667. Entré à la chancellerie, il devint envoyé extraordinaire en Angleterre et en Néerlande (1654), secrétaire d'Etat (1657), signa les préli-

minaires du traité de Roskilde (1658) et, après que la Suède eut rompu cette paix, il publia en latin et en suédois un mémoire justificatif (1658). Il fut un des plénipotentiaires aux négociations de Breda (1666). On le regarde comme un des plus habiles diplomates suédois de son temps. — Le petit-fils de celui-ci, *Gustaf-Wilhelm Coyet*, né à Stockholm le 25 mars 1678, mort à Copenhague en 1730, se distingua dans plusieurs campagnes, devint général de brigade (1719), un des plénipotentiaires au congrès d'Aland (1719) et premier commissaire pour la Skanie (1721). Il quitta son poste sans autorisation, pour se rendre à Copenhague, où il conspira avec l'amtmand Poul Juel dans le but de détacher la Norvège du Danemark et d'en faire, sous la protection de la Russie, un royaume pour le duc de Holstein, Charles-Frédéric, neveu de Charles XII. Son complice fut décapité (1723) et il fut lui-même condamné à la réclusion perpétuelle. B-s.

COYOLLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets ; 318 hab.

COYPEAU (Charles) (V. Assouci).

COYPEL. Famille parisienne qui a donné à l'art français quatre artistes célèbres.

Noël Coypel, peintre d'histoire et graveur, né à Paris le 25 déc. 1628, mort à Paris le 24 déc. 1707. Fils de Guyon Coypel (qui signait Couespel), marchand, et non « cadet d'une famille de Cherbourg ». D'abord élève du peintre Poncet à Orléans, qui ne lui apprit rien, il vint à Paris étudier dans l'atelier de l'académicien Noël Quillerier. Dès 1646, il fut employé à la cour à des travaux de peinture décorative. Il se fit rapidement un nom et gagna les faveurs de Louis XIV, pour lequel il travailla presque exclusivement pendant plus de vingt ans, au Louvre, aux Tuileries, à Fontainebleau et à Versailles. Reçu membre de l'Académie royale le 31 mars 1663 (son tableau de réception : *le Meurtre d'Abel*, est au musée du Louvre), et nommé professeur le 1^{er} mars 1664, il succéda en 1672 à Ch. Errard comme directeur de l'Académie de Rome, et y rendit d'éminents services. Les tableaux qu'il y exécuta pour le roi : *Solon*, *Trajan*, *Ptolémée Philadelphe*, *Alexandre Sévère*, sont au musée du Louvre. Il rentra à Paris au bout de cinq ans, devint adjoint à recteur le 2 juil. 1689, recteur le 4^{er} juil. 1690, directeur perpétuel de l'Académie le 13 août 1695 et de nouveau recteur en 1702. A l'âge de soixante-dix-sept ans, il peignait à fresque deux grands sujets au-dessus de l'autel du dôme des Invalides : *la Trinité* et *l'Assomption de la Vierge*. Nombre de toiles de cet artiste fécond se trouvent dans les musées de province, de l'étranger et chez des particuliers. C'est assurément le plus grand peintre de cette famille. Compositeur d'une rare magnificence, quoique parfois trop théâtral, il frappe par sa brillante imagination, ainsi que par la correction de son dessin, et charme par la beauté de son coloris. On l'a surnommé Coypel-le-Poussin. Son portrait a été gravé, d'après son propre dessin, par J. Audran, et plusieurs burinistes ont reproduit de ses œuvres. On lui doit un *Dialogue sur le coloris*, publié par Caresme, son gendre (Paris, 1741, in-4), qui fut aussi son biographe. Noël Coypel se maria deux fois : avec Madeleine Hérald (1659), puis avec Anne-Françoise Perin (1685) ; l'une et l'autre cultivaient la peinture avec succès. Les deux artistes qui suivent sont issus de ces deux mariages :

Antoine Coypel, peintre-graveur, fils du précédent, né à Paris le 12 avril 1661, mort à Paris le 7 janv. 1722. Élève de son père, il ne l'égalait point, mais il jouit de plus de célébrité. Emmené en Italie à l'âge de onze ans, il y étudia les maîtres, surtout les coloristes vénitiens ; malheureusement, il perdit en grande partie le bénéfice de ses études hâtives sous l'influence prédominante du faux goût de l'époque consacré par le talent du Bernin. Docile à l'engouement de ses contemporains, il noya ses grandes qualités d'inventeur plein de charme et d'ordonnateur habile dans une afféterie emphatique, mais il sut plaire, malgré l'incorrection de son dessin. A vingt ans il fut reçu académicien

pour son tableau représentant *Louis XIV couronné par la Victoire* (25 oct. 1681) ; il devint professeur en 1707 et directeur de l'Académie en 1714 ; fut nommé premier peintre du roi en 1716, censeur royal pour les ouvrages d'art, garde des tableaux et dessins du roi, et reçut des lettres de noblesse en avr. 1717. Il peignit un grand nombre de tableaux pour les palais royaux et les églises de Paris ; douze sujets de l'*Enéide* pour la galerie du Palais-Royal, compositions qu'on ne connaît plus que par leur reproduction en gravure : un portrait de *Molière*, etc., etc. Le Louvre possède de son pinceau : *Athalie chassée du Temple*, *Suzanne accusée par les vieillards*, *Esther et Ahasvérus*, *Rebecca et Eliézer*. Les musées de province en ont un plus grand nombre. Les meilleurs artistes ont gravé d'après lui, et il trouva un interprète hors ligne en Drevet fils. C'est à lui aussi qu'on doit la majeure partie des dessins gravés pour l'*Histoire numismatique du règne de Louis XIV*. Le duc d'Orléans, régent, compta parmi ses élèves. Coypel réunit en volume ses *Discours sur la peinture* prononcés dans les conférences de l'Académie royale (Paris, 1721, in-4). Son portrait a été peint et gravé nombre de fois ; l'un d'eux est dans la galerie des peintres à Florence. Son fils lui consacra une biographie remarquable.

Noël-Nicolas, peintre-graveur, frère consanguin du précédent, né à Paris le 18 nov. 1690, mort à Paris le 14 déc. 1734. Ayant perdu son père de bonne heure, il se forma lui-même. Grâce à des dons naturels et à un amour sincère pour son art, il devint un peintre excellent, en raison de la perfection de son dessin et de l'élégance de son pinceau. Toutefois, comme il ne se souciait point de flatter le goût du jour, il n'obtenait que des succès d'estime. Cependant il fut reçu académicien le 29 nov. 1720. Son *Triomphe de Galathée* (ou d'Amphitrite), exécuté pour un concours entre les principaux peintres de l'Académie, le mit plus en vue (musée de Versailles) ; les peintures du plafond de la chapelle de la Vierge à l'église Saint-Sauveur accrurent encore sa réputation. Il eut le titre de peintre du roi, et devint adjoint à professeur le 27 oct. 1731 et titulaire le 31 déc. 1733. Il excella aussi dans le pastel, ce dont témoignent plusieurs portraits dans ce genre.

Charles-Antoine, peintre-graveur et auteur dramatique, fils d'Antoine, né à Paris le 11 juil. 1694, mort à Paris le 14 juin 1752. Élève et imitateur de son père, il dut ses succès moins à son talent d'artiste qu'à ses qualités du cœur et de l'esprit, et plus au choix des sujets de ses peintures qu'à leur exécution. Homme du monde accompli, il était très apprécié à la cour pour ses spirituelles pièces de théâtre, dont une seule fut imprimée : *les Folies de Cardento* (1721). Ce qui lui fit le plus d'honneur comme peintre, ce sont les vingt-cinq tableaux de l'*Histoire de Don Quichotte* (au palais de Compiègne), reproduits aux Gobelins en tapisserie, puis vulgarisés par la gravure. Il peignit tant à l'huile qu'au pastel de nombreux portraits ; celui d'*Adrienne Lecouvreur* a été merveilleusement gravé par Drevet fils. Il prêta son crayon plein de grâce et d'expression à l'illustration de plusieurs ouvrages, et ses dessins pour les principaux sujets des *Comédies de Molière* ont une valeur à part. Membre de l'Académie royale le 31 août 1715, adjoint à professeur le 26 oct. 1720, titulaire le 10 janv. 1730, recteur le 26 mars 1746, premier peintre du roi en 1747, directeur de l'Académie le 23 juin 1747, il était encore premier peintre du duc d'Orléans, qui se fit son disciple, et il avait succédé à son père comme garde des dessins du cabinet du roi (16 janv. 1721). Sous la direction des beaux-arts de M. de Tournehem, c'est Coypel qui fut chargé de tout ce qui regardait la peinture, et s'il s'en acquitta avec intelligence. Son portrait, d'après lui-même, a été gravé par Nic. Tardieu et par Baléhou.

Tous les Coypel gravèrent à l'eau-forte, avec plus ou moins de succès, et seulement en manière de croquis.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedario*. — ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-Graveur*, t. II et XI. — VILLOT, *Catalogue du musée du Louvre*. — Ch. BLANC, *Hist. des peintres*. — JAL, *Diction. d'hist. et de biogr.* — BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dict. des artistes de l'École française*.

COYRIÈRE. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux; 197 hab.

COYRON. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans; 111 hab.

COYSEVOX (Antoine), sculpteur français, né à Lyon le 29 sept. 1640, mort à Paris le 10 oct. 1720. Son père, Espagnol d'origine, exerçait à Lyon l'état de menuisier. A l'âge de dix-sept ans, Antoine Coysevox quitta sa ville natale et vint à Paris recevoir les leçons du sculpteur Lerambert; avant son départ, il avait pu voir sa sœur Claudine épouser le sculpteur sur bois François Coustou, qui était aussi le fils d'un menuisier. Aucune trace ne subsiste des travaux que Coysevox exécuta pendant les dix années qu'il passa auprès de Lerambert; en 1666, il épousa la nièce de son maître, Marguerite Quillier, dont il fut veuf moins d'un an après son mariage. Nommé sculpteur du roi, il commença, en 1667, à travailler au palais du Louvre sous les ordres de Charles Le Brun, puis il fut chargé de décorer le palais de Saverne que se faisait construire le cardinal Egon de Furstenberg, évêque de Strasbourg. Ces travaux de décoration furent exécutés de 1667 à 1674; pour la salle d'honneur, il sculpta plusieurs termes et autres figures en ronde bosse et les bas-reliefs en stuc du plafond représentent *Apollon et les Muses*; il orna aussi l'escalier principal du palais de quatre trophées en bas-relief; vingt-quatre termes et huit figures de proportions colossales en pierre de grès qu'on voyait dans le parc de Saverne étaient encore de Coysevox. Un violent incendie devait malheureusement détruire, en 1780, cet important édifice, et la Révolution devait, quelques années après, disperser les œuvres d'art réunies dans ce domaine princier. Coysevox revint à Paris, en 1674, et fut reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, le 11 avr. 1676. Ayant manifesté le désir de s'établir à Lyon, il fut nommé, le 13 févr. 1677, professeur à l'Académie de Lyon fondée par le peintre Blanchet. Peu après, il revint à Paris et fut chargé, pour Versailles, de travaux considérables; Charles Le Brun lui fit obtenir un logement et un atelier aux Gobelins. C'est de 1678 à 1686 que le grand sculpteur se distingua dans la décoration du palais de Versailles, en exécutant ou faisant exécuter, sous sa direction, des trophées, des masques et des guirlandes en bronze doré pour l'escalier des ambassadeurs; ornant la corniche de la grande galerie avec vingt-trois figures d'enfants et des trophées en stuc; sculptant pour le salon de la Guerre un bas-relief, de forme ovale, représentant *Louis XIV à cheval*. A l'extérieur du palais, Coysevox multiplia les preuves de son talent; il sculpta une figure d'*Apollon*, le groupe en pierre de l'*Abondance*, les statues de la *Force* et de la *Justice*, et quantité de sculptures d'ornement pour les quatre pavillons de l'avant-cour. Pour les jardins, il sculptait la *Fontaine de la Gloire*, œuvre en marbre dont le dessin était de Le Brun; un groupe fondu au plomb, représentant la *France triomphante écrasant l'Espagne et l'Empire*; les groupes en bronze de la *Garonne* et de la *Dordogne*; un vase en marbre pour la terrasse; plusieurs statues en marbre imitées de l'antique, la *Vénus de Médicis*, la *Nymphe à la Coquille*, la *Vénus pudique*. Le groupe de *Castor et Pollux* est de plusieurs années postérieur aux œuvres précédentes, le sculpteur l'a signé et daté en 1712. De 1686 à 1689, il fit, pour la ville de Rennes, la statue équestre de *Louis XIV* et deux bas-reliefs pour le piédestal de ce monument. La statue a été détruite pendant la Révolution.

Entre 1686 et 1689, Coysevox prêta aussi son concours à la décoration du château de Trianon. Les échevins de la ville de Paris s'adressèrent à lui pour qu'il fit une statue pédestre de Louis XIV, destinée à décorer la cour de l'Hôtel de Ville. Cette statue en bronze, dont le piédestal

était orné de deux bas-reliefs, fut érigée le 14 juil. 1689; elle occupe aujourd'hui le centre de la cour d'honneur à l'hôtel Carnavalet. Le 29 avr. 1690, à la mort de Le Hongre, il reçut de l'Académie le titre d'adjoint à recteur; depuis le 29 oct. 1678, il était investi de la charge de professeur, et exerçait l'enseignement, chaque année, pendant tout le mois de septembre, depuis l'année 1681. De 1691 à 1701, il fit, pour l'église de l'hôtel des Invalides, les statues en pierre de la *Justice*, la *Tempérance*, la *Prudence*, la *Force*, placées sur le fronton; les statues en pierre de *saint Athanase* et *saint Grégoire de Nazianze*, placées à la hauteur de l'attique; la statue en marbre de *Charlemagne* décorant la façade de l'église; l'*Ange au casque* et diverses sculptures d'ornement sous le dôme. En 1701 et 1702, il fit pour le château de Marly les deux célèbres groupes en marbre de la *Renommée* et de *Mercur*, figures équestres placées à l'entrée des Tuileries le 7 janv. 1719, et qui s'y trouvent encore. Dans les jardins de Marly se trouvaient aussi les groupes en marbre de *Neptune*, du *Triomphe d'Amphitrite*, de la *Seine*, de la *Marne*, exécutés par Coysevox de 1703 à 1707, les groupes en marbre de *Flore*, de l'*Hamadryade* et du *Berger et Petit Satyre* exécutés de 1708 à 1712. Le *Neptune*, le *Triomphe d'Amphitrite* et la *Seine* ont été donnés en 1801 à la ville de Brest; la *Flore* et l'*Hamadryade* ont été placés dans le jardin des Tuileries, le groupe du *Berger et Petit Satyre* est au Louvre. En 1710, il sculpta la gracieuse statue de Marie-Adélaïde de Savoie, avec les attributs de Diane; ce marbre, placé d'abord au château de Petit-Bourg, est aujourd'hui au Louvre. En 1713, Coysevox, âgé de soixante-treize ans, commença la statue agenouillée de Louis XIV, pour le *Vœu de Louis XIII*; cette statue fut placée à Notre-Dame de Paris en 1715; elle fut recueillie au musée des monuments français pendant la Révolution, puis figura dans les salles du Louvre; aujourd'hui elle a repris sa place primitive dans le chœur de Notre-Dame. Il faut encore citer de cet éminent et fécond sculpteur le monument funéraire de Mazarin exécuté pour la chapelle du collège des Quatre-Nations et placé actuellement au Louvre; le monument de Colbert en collaboration avec Tuby, dans l'église Saint-Eustache à Paris; le monument de Vaubrun, dans la chapelle du château de Serrant (Maine-et-Loire); le monument de Charles Le Brun dans l'église de Saint-Nicolas du Charbonnet à Paris; les monuments de la chancelière d'Aligre, de François d'Aligre, du marquis de Créqui, de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, de Ferdinand de Furstenberg. On doit à Coysevox beaucoup de bustes, la plupart en marbre, représentant: Louis XIV, Marie-Thérèse, le grand dauphin, Marie-Adélaïde de Savoie, Louis XV, Richelieu, Mazarin, Colbert, Louvois, le grand Condé, Turenne, Vauban, Villars, M. de Cossé-Brissac, les chanceliers Boucherat et Michel Le Tellier, le président Achille de Harlay, le duc de Chaulnes, de Sainte-Maure, gouverneur du dauphin, le chevalier de La Vallière, les cardinaux de Noailles, de Bouillon, Melchior de Polignac; l'archevêque de Reims Ch. Maurice Le Tellier, Bossuet; les écrivains Jean Racine, Robert Arnauld d'Andilly, Mathieu Prior; les architectes Robert de Cotte, Jules Hardouin Mansart, Le Nôtre; les peintres Charles Le Brun, Pierre Mignard, Antoine Coypel, Marie Serre, mère de Hyacinthe Rigaud; les graveurs Gérard Audran, Gérard Edelinck, le musicien Lully, le médecin Fermel'huys qui fut l'ami et le biographe de Coysevox. Il exposa aux Salons de 1699 et 1704. Dans le catalogue que M. Henry Jouin a dressé de ses œuvres, nous trouvons deux cent quatre-vingt-dix-neuf numéros. De la notice que lui a consacré le sculpteur Jean Du Seigneur dans la *Revue universelle des Arts*, nous extrayons l'appréciation suivante: « Les statues de Coysevox sont si heureusement mouvementées, leurs principaux plans sont toujours déterminés si franchement, leurs masses d'ombres toujours si bien combinées, que les silhouettes de ces statues expriment clairement, même de fort loin, sur le ciel ou sur un fond d'arbres, l'action que l'artiste a voulu repré-

senter. La disposition des draperies, dans ses ouvrages, ne fait qu'accentuer et les plans et les lignes, sans jamais paralyser le mouvement ni déguiser l'action. Ses bustes en marbre sont fièrement posés ou gracieusement ajustés; tous sont beaux, quelques-uns admirables; ce qui justifie cet ingénieux rapprochement que nous trouvons dans l'*Eloge funèbre de Coysevox*: « On peut dire qu'il a été le Van Dyck de la sculpture. » On a de nombreux portraits de cet artiste, d'abord les bustes en marbre qu'il a faits de lui-même et les portraits peints par Vivien, Jouvenet, H. Rigaud, Gilles Allou. Jean-Louis Lemoyne fit aussi un buste de Coysevox, en marbre. Maurice Du SEIGNEUR.

BIBL. : FERMELHUIS, *Eloge funèbre de M. Coysevox, sculpteur du roy, prononcé à l'Académie*; Paris, 1721, gr. in-8. — DÉZALLIER D'ARGENVILLE, *Vie des fameux sculpteurs*; Paris, 1787, in-8. — JEAN DU SEIGNEUR, *Coysevox et ses ouvrages*, notice dans la *Rev. univ. des Arts*, t. 1^{er}, pp. 31 à 49. — HENRY JOURIN, *Antoine Coysevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains*; Paris, 1883, in-8.

COYSSARD (Michel), lexicographe français, né à Besse (Auvergne) en 1547, mort à Lyon le 10 juin 1623. Il fut professeur de belles-lettres dans plusieurs collèges de province (Besançon, Vienne, Lyon, etc.). Il a laissé un ouvrage curieux qui a joui en son temps d'une grande vogue : *Petit Sommaire de la doctrine chrétienne, mis en vers français* (Lyon, 1591, in-8), souvent réédité, notamment à Rouen (1608, in-12) sous le titre : *Hymnes et Odes spirituelles*, et même mis en musique par Jean Uccelli. Citons encore de lui : *Thesaurus P. Virgilii* (Lyon, 1590, in-12); *Dictionnaire français-latin* (Lyon, 1609, in-4).

COYVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port; 154 hab.

COZ (Claude Le), évêque et homme politique français, né à Rodou-Glass (Finistère) le 22 déc. 1740, mort à Villeveux (Jura) le 3 mai 1815. Après avoir fait ses études au collège des jésuites de Quimper où il se lia d'amitié avec La Tour d'Auvergne, il entra dans l'ordre et enseigna dans le collège même où il avait été élevé. Il en devint régent et directeur. Acceptant les principes de la Révolution, il fut nommé, en 1790, procureur-syndic du district de Quimper. Bientôt il souleva une polémique extrêmement vive en se déclarant partisan de la constitution civile du clergé et en publiant à l'appui de son opinion des *Observations sur le décret de l'Assemblée nationale pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement* (Quimper, 1790, in-4), et trois *Mémoires* en réponse aux écrits de ses adversaires. Sacré le 10 avr. 1791 évêque métropolitain du Nord-Ouest, il fut installé à Rennes le 16 du même mois. Le 3 sept. 1791, il était élu député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative. Il y joua un rôle assez actif, parla en faveur du célibat des prêtres, réclama la suppression des associations de religieux séculiers, sauf des congrégations s'occupant d'enseignement. Revenu dans son diocèse après le 10 août, il s'attaqua résolument à Carrier qui le fit emprisonner au Mont-Saint-Michel. Délivré par le 9 thermidor, il continua à soutenir la cause de la constitution civile du clergé avec une ardeur qui le fit choisir pour président du concile national de Paris (15 août-12 nov. 1797). Deux ans après (sept. 1799), il tenait le synode de Rennes dont il publia les actes : *Statuts et règlements* (1799, in-8). Puis il présida le concile de Paris (29 juin-17 août 1804). Après la conclusion du concordat, Le Coz se démit de son évêché de Rennes, mais il fut presque aussitôt nommé archevêque de Besançon (1802). Il demeura fidèle à Napoléon et vint lui présenter ses hommages à son retour de l'île d'Elbe. La Restauration, à vrai dire, l'avait considéré avec défiance et même le comte d'Artois à son voyage à Besançon (oct. 1814) lui avait fait défendre de se présenter devant lui. Le Coz a laissé un certain nombre d'écrits parmi lesquels nous citons : *Avertissement pastoral sur l'état actuel de la religion catholique* (Fougères, 1799, in-8); *Lettre aux prêtres et aux fidèles catholiques d'Ille-et-Vilaine* (an VII, in-8); *Préservatif contre l'impunité* (1793, in-8);

Réflexion sur les lettres du citoyen Rallier (1796, in-8); *Défense de la révélation chrétienne* (1802, in-8); *Observation sur une lettre de Fourier relative aux zodiaques d'Égypte* (1802, in-8); *L'Amour de la patrie* (1813); *Quelques Détails sur La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France* (Besançon, 1815, in-8). Il a laissé en manuscrit le journal de sa détention au Mont-Saint-Michel, le journal de son séjour à Paris lors du couronnement de Napoléon, etc.

R. S.

COZEN (John) (V. COSIN).

COZENS (Alexander), aquarelliste anglais, né en Russie, mort à Londres le 23 avr. 1786. Fils naturel du tsar Pierre le Grand et d'une Anglaise de Deptford, qui fut emmenée par ce prince en Russie, le jeune Cozens fut envoyé aux frais de Pierre le Grand en Italie où il étudia l'art classique. Fixé en Angleterre (1746), il eut l'honneur d'être appelé à donner des leçons au prince de Galles. Son ouvrage d'esthétique, *the Principles of Beauty relative to the human head* (1778), fit sensation, de même que ses paysages exposés à l'Académie royale.

COZENS (John-Robert), aquarelliste anglais, fils du précédent, né en 1752, mort en 1799. L'ouvrage qui fit sa réputation figura, en 1776, à l'exposition de l'Académie royale : c'était un *Paysage avec Annibal traversant les Alpes*. Il visita l'Italie et fut le premier aquarelliste anglais qui reproduisit avec succès les paysages romantiques de cette contrée.

COZES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes; 1,758 hab. A 26 kil. S.-S.-O. de Saintes. Stat. de la ligne de ch. de fer de Pons à Royan.

COZUMEL. Ile de la mer des Antilles, sur la côte orientale du Yucatan mexicain, d'une superficie d'environ 450 kil. q., d'un abord difficile. Aujourd'hui inhabitée, elle a été jadis peuplée par les tribus indigènes, qui y ont laissé des restes de monuments.

COZZA (Francesco), peintre et graveur, né à Istilo (Calabre) en 1605, mort en 1682. Élève et ami du Dominiquin, il acheva quelques tableaux de son maître après la mort de celui-ci. Ses propres tableaux sont rares et son œuvre gravé se réduit à cinq pièces décrites par Bartsch dans le *Peintre-Graveur* (t. XIX, p. 78).

COZZA (Lorenzo), cardinal italien, né à Bolseno, diocèse de Montefiascone, en 1653, mort à Rome le 18 janv. 1729. Entré dans l'ordre des frères mineurs observantins, il devint supérieur du couvent de Viterbe, puis définitiveur de la province romaine, enfin général de l'ordre. On lui reconnaissait une grande part à la réunion à l'Église romaine du patriarche grec d'Alexandrie : en récompense de ce service et de bien d'autres, le pape Benoît XIII le créa cardinal le 9 déc. 1726. Il a laissé quelques ouvrages de théologie et une histoire polémique du schisme des Grecs : *Historia polemica de Græcorum schismate ex ecclesiasticis monumentis concinnata studio Laur. Cozza* (Rome, 1719-1720, 4 vol. in-fol.). R. G.

BIBL. : F.-J.-H. SHARALA, *Supplementum et castigatio ad scriptores trium ordinum S. Francisci a Waddingo altisque descriptos*; Rome, 1806, in-fol.

COZZA (Giovanni-Battista), peintre milanais, mort à Ferrare en 1742. Il a laissé quelques tableaux agréables, quoique peu corrects; ses principaux se trouvent dans l'église de Cabianca, aux Servites de Ferrare.

COZZALE (Orazio) (V. COSSALE).

COZZANIGO (Tommaso da), sculpteur italien du xv^e siècle. Il travailla à Milan, où il exécuta deux sépultures, dont l'une, à Santa Maria delle Grazie, reçut la dépouille des della Torre (1483); l'autre, destinée à Stefano da Brivio († 1484), prit place dans la chapelle Brivio, à Sant'Eustorgio. Ces deux ouvrages offrent beaucoup de points de ressemblance; la décoration en est fine, la conception heureuse jusque dans les plus petits reliefs.

BIBL. : BURCKHARDT et BODE, *Cicerone*. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. II.

COZZANO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Zicavo; 862 hab.

COZZARELLI (Giudoccio), peintre italien, né en 1450, mort en 1526. Cet artiste, fort médiocre, est l'auteur d'une *Madone*, conservée à l'académie de Sienne, et d'une *Sibylle libyque* dans le dôme de la même ville.

BIBL. : BURCKHARDT et BODE, *Cicerone*. — MILANESI, *Documenti per la storia dell' Arte senese*.

COZZARELLI (Giacomo ou Jacopo), architecte et sculpteur italien, né en 1453, mort en 1515. Elève de Francesco di Giorgio Martini, il travailla surtout à Sienne, où il dirigea, à partir de 1485, la reconstruction de l'*Osservanza*. Comme sculpteur, il y a laissé un groupe en terre cuite, son œuvre maîtresse, *la Mort du Christ*. A Santo Spirito se trouvent une *Sainte Catherine* et un *Saint Vincent*; dans le couvent del Carmine, un *Saint Sigismond* (statue de grandeur nature en terre cuite, peinte); à Sant'Agostino, un *Saint Nicolas*. Enfin, au palais Petrucci ou « del Magnifico », terminé en 1508, également à Sienne, on remarque des torchères qui comptent parmi les plus beaux bronzes de la Renaissance.

BIBL. : BURCKHARDT et BODE, *Cicerone*. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. II.

COZZO (Pietro di), architecte italien des XII^e-XIII^e siècles, né à Limena. Il dirigea la construction du *Salone della Ragione* de Padoue, une des salles les plus vastes du monde. Cet édifice, commencé en 1472, fut terminé en 1518. On ne connaît pas d'autre ouvrage de Cozzo.

BIBL. : SELVATICO, *Guida di Padova*; Padoue, 1869, p. 275.

CRAB (Antilles) (V. BRÈQUE).

CRAB (Roger), mystique anglais, né vers 1621, mort en 1680. Vers l'âge de vingt ans, il s'astreignit à ne vivre que de son, de navets et d'herbes et à ne boire que de l'eau. Il servit pendant sept ans dans l'armée parlementaire, où l'excentricité de ses idées religieuses le fit plus d'une fois persécuter. Il fut plus tard chapelier à Chesham; mais il ferma bientôt boutique, distribua son bien aux pauvres, et alla vivre en ermite dans une hutte qu'il s'était construite à Ickenham, où les malades et les infirmes accouraient en foule pour qu'il les guérît. Souvent molesté et emprisonné dans son comté de Buckingham aussi bien qu'à Londres, où il vint à deux reprises pour faire imprimer ses écrits, il transporta son ermitage à Bethnal Green, où il semble avoir passé la fin de sa vie en paix. On a de lui plusieurs livres étranges, en prose mêlée de vers, où la grossièreté et les fantaisies de son cerveau illuminé n'excluent pas un certain bon sens; tels sont : *The English Hermite, or Wonder of his Age* (1685, in-4), curieuse autobiographie, et *Dagons-Downfall, or the Great Idol digged up Root and Branch* (1657, in-4). B.-H. G.

CRABB (George), juriconsulte et écrivain anglais, né à Palgrave (Suffolk) le 8 déc. 1778, mort le 4 déc. 1851. Il aborda successivement les genres d'étude les plus divers, médecine, théologie, linguistique, et finalement la jurisprudence sur laquelle il a écrit de nombreux ouvrages : *History of English Law* (1829, trad. en allemand par Schoeffner, 1839); *Digest and Index of all the Statutes at Large* (1841-47, 4 vol.); *Law of Real Property* (1846, 2 vol.); *Series of Precedents in Conveyancing and Common and commercial Forms* (1845, 3^e éd.). Il a écrit aussi des ouvrages sur la grammaire allemande, divers dictionnaires encyclopédiques, un dictionnaire d'histoire, un dictionnaire des synonymes anglais.

CRABBE (George), poète anglais, né à Aldborough (Suffolk) le 24 déc. 1754, mort à Trowbridge (Wiltshire) le 8 févr. 1832. Fils d'un maître d'école, collecteur de taxes, il fut mis en apprentissage chez un chirurgien, devint chirurgien dans sa ville natale, mais il renonça à la carrière doctorale pour s'occuper de poésie et, en 1780, riche de trois livres sterling et de quelques manuscrits, partit pour Londres. Un éditeur trouvé enfin, celui-ci fit banqueroute et le poète, sur le point d'être emprisonné pour dettes après s'être adressé en vain à quelques grands seigneurs, songea à Burke. Il raconta plus tard comment, après avoir remis sa lettre à la porte d'Edmund Burke, il passa toute la nuit sur le pont de Westminster. Heureuse

détresse, il était lancé. Burke l'accueillit sous son toit, lui fournit de quoi faire imprimer son poème, *the Library*, qui fut un succès (1781). Lord Thurlow, qui l'avait repoussé d'abord, lui donna un banknote de cent livres sterling; l'année suivante, entré dans l'Eglise sur les conseils de Burke, il était à la tête d'une petite cure au lieu même où il avait exercé la médecine, marié à une jeune fille qu'il aimait depuis longtemps et coula des jours heureux jusqu'à sa mort, comme pasteur, poète et magistrat campagnard. Son second poème, *the Village* (1783), eut également un grand succès. Après un long intervalle, il donna *the Parish Register* (1807); *the Borough* (1810); puis *Tales in Verse* (1812), *tales of the Hall* (1819); *Sir Eustace Gray*, émouvante histoire d'un fou raconté par lui-même. C'est, avec *Hall of Justice*, aventures d'une bohémienne, sa meilleure production. On a appelé Crabbe le Pope en « bas d'estame »; il est une sorte de chaînon entre l'école de Pope et celle de Wordsworth. Il excelle à analyser, avec une précision de chirurgien, l'anatomie morale de ses héros, choisis tous dans les dernières classes : contrebandiers, vagabonds, bohémiens, paysans, et il les fait mouvoir dans des scènes tracées avec la même minutie. Hazlitt dit de lui qu'il décrit l'intérieur d'une chaumière comme un huissier ferait un inventaire. C'est dans la littérature anglaise un précurseur de Zola ou plutôt de Balzac, car il ne se sert jamais d'images repoussantes. D'images, d'ailleurs, il en emploie peu. Crabbe, dit l'un de ses critiques, « est le plus sévère des poètes anglais, le plus dénué d'ornements; quand il emploie une figure, on dirait un quaker qui met une fleur à sa boutonnière ». On l'a comparé aussi à un peintre flamand, Teniers ou Van Ostade, mettant tout son talent dans des scènes de la vie commune. Il gagna beaucoup d'argent. En 1819, l'éditeur Murray lui paya 3,000 livres sterling *Tales of the Hall* et le droit de reproduction des poèmes précédents. Ses œuvres ont été réunies en 1853 (Londres). Hector FRANCE.

CRABE. I. ZOOLOGIE. — Le vulgaire applique ce nom de Crabe aux Crustacés Brachyures en général, animaux qui se reconnaissent à première vue à leur corps large et court d'ordinaire, muni de dix pattes ambulatoires, dont deux sont disposées en pince. L'aspect particulier des Crustacés Brachyures, si différents, à première vue, des Homards et des Écrevisses (Macroures) est dû au très grand développement que prend le thorax, alors que leur abdomen se réduit considérablement et vient s'appliquer contre lui, formant ce que l'on appelle volontiers la queue chez ces animaux. Il existe un très grand nombre de Crabes dans toutes les mers et sur toutes les côtes; quelques-uns sont terrestres ou même habitent les eaux douces. Les espèces les plus connues sont le *Maïa*, le *Tourteau*, les *Portunes*, les *Gécarcins*, la *Telphuse* (V. ces mots), le Crabe vulgaire ou Ménéde (V. CARCINUS), etc. R. MONIEZ.

II. PALÉONTOLOGIE (V. CANCER et DÉCAPODES [Paléont.]).

III. PÊCHE. — Les crabes, se tenant généralement sous les rochers, se prennent au moyen d'un crochet recourbé; on les capture, le plus souvent, avec des caudrettes ou des casiers. Sur les côtes de Norvège, on prend les crabes tourteaux au moyen de filets et avec des tines faites de minces baguettes clouées sur de petits cerceaux; les intervalles sont remplis de ficelles de chanvre tendues de façon à former une sorte de filet; à chaque extrémité se trouve une ouverture assez grande pour laisser entrer les Crabes; l'amorce est fixée à une cheville. E. SAUVAGE.

IV. ART CULINAIRE. — Parmi les espèces de crabes les plus estimées figure le tourteau, très commun sur les côtes de la Manche; quelques personnes trouvent sa chair délicate et d'une digestion facile; cependant il ne conviendrait pas de le faire figurer sur une table bien servie. On le prépare comme le homard (V. ce mot).

CRABETH (François), peintre de l'école hollandaise, né à Gouda en 1500, mort à Malines en 1548. Il a exécuté à la détrempe, dans le style de Quentin Metsys, des tableaux qui pour leur relief et leur éclat semblent peints à

l'huile et entre autres un *Christ en croix* et des *Scènes de la Passion* qui lui étaient commandés pour un couvent de franciscains à Malines, et qu'il était occupé à terminer dans cette ville quand il y mourut.

CRABETH (Wouter), peintre verrier hollandais, célèbre par les grandes verrières qu'il exécuta en 1560 pour l'église de Saint-Jean à Gouda. Il avait visité la France et l'Italie et laissé dans ces deux pays quelques-uns de ses ouvrages. Collaborateur de son frère dans la gigantesque décoration de l'église de Gouda qui a fait leur réputation commune, il le surpassait par la correction de son dessin et l'éclat de son coloris. En dépit de leur style un peu étrange et du maniérisme qui les dépare, ces vastes compositions avec leurs architectures nombreuses, leurs personnages innombrables et leurs costumes magnifiques produisent un grand effet, et rivalisent avec les œuvres les plus remarquables de l'école flamande. La *Naissance du Christ* et *Héliodore chassé du temple*, qui sont de la main de Wouter, méritent en particulier l'attention à cet égard.

CRABETH (Dirk), frère du précédent et son collaborateur. Il exécuta de 1551 à 1559 six de ces grands vitraux qui garnissent l'église Saint-Jean à Gouda; en 1567, il terminait un autre vitrail qui leur est bien supérieur : *Le Christ chassant les vendeurs du Temple*, et l'année d'après une *Mort d'Holopherne*.

CRABETH (Wouter), peintre de l'école hollandaise et petit-fils du peintre verrier de ce nom. Il fut élève de Cornelis Ketel. Après avoir voyagé en France et en Italie où il étudia les œuvres des maîtres, il se fixa à Gouda, en 1628, et il y vécut fort apprécié comme portraitiste et peintre d'histoire. On voit de lui dans cette ville une *Ascension de la Vierge* et un tableau d'*Archers de la confrérie de Saint-Georges*.

CRABIER (Zool.) (V. CHIEN, t. XI, p. 4).

CRABRO (*Crabro* Fabr.) (Entom.). Genre d'Hyménoptères-Porte-Aiguillons, qui a donné son nom au groupe des Crabronides dans la grande division des Diptères. Ce sont des insectes fousisseurs, de taille moyenne, bien reconnaissables à leur corps court, assez épais, le plus souvent orné de taches et de bandes jaunes sur un fond plus ou moins noir, brun ou roussâtre. Leur tête est ordinairement très large, avec le labre non saillant, les antennes coudées, filiformes ou fusiformes, et le chaperon couvert d'une pubescence argentée, plus rarement dorée, ce qui leur a fait donner en Allemagne le nom de Guêpes à bouche argentée (*Die Silbermundwespen*). L'abdomen, allongé ou subclaviforme, est plus ou moins sessile, et les pattes, longues et robustes, ont les tibias postérieurs armés de fortes épines. — Les *Crabro* comptent un assez grand nombre d'espèces qui ont été réparties par Lepeletier Saint-Fargeau et Brullé (*Ann. Soc. ent. de France*, 1834, p. 683) dans plusieurs genres, considérés aujourd'hui comme de simples sous-genres. Les mâles se distinguent des femelles soit par un élargissement de la région moyenne du fouet des antennes, soit dans l'évidement de quelques articles qui paraissent comme rongés. D'autres, comme le *C. striatus* Lep. et le *C. (Thyreopus) patellatus* Lep., ont les jambes antérieures élargies en forme de coquille et couvertes de points clairs et transparents; d'où le nom de Guêpes à tamis (*Die Siebwespen*) qu'on leur donne souvent dans le langage vulgaire. Les femelles déposent leurs œufs dans la terre, mais le plus souvent dans le bois mort. Quelques-unes, comme celles des *C. (Solenius) lapidarius* Lep. et *C. (Solenius) vagus* Lep., dans les galeries de Coléoptères xylophages creusées antérieurement (V. E. Perris, *Ann. Soc. ent. de France*, 1840, p. 407). La plupart approvisionnent leurs nids avec des Diptères, tantôt d'une seule et même espèce, tantôt d'espèces différentes. Il en est cependant qui emmagasinent dans leurs nids des pucerons. Tel est le *C. (Crossocerus) aphidum* Lep. L'espèce type du genre, *C. cephalotes* Fabr., est commune aux environs de Paris. Ed. Lef.

CRACCO (Dominique), littérateur belge, né à Roulers en 1791, mort en 1860. Il devint prêtre en 1816 et entra dans l'enseignement; il fut successivement professeur dans les collèges épiscopaux d'Alost, de Roulers et de Courtrai. Il traduisit en hexamètres flamands une grande partie de *l'Iliade* et de *l'Énéide*, les *Bucoliques* de Virgile, plusieurs fables de La Fontaine et d'autres poèmes classiques. Ces travaux littéraires sont remarquables. Ils n'ont malheureusement jamais été réunis; ils sont dispersés dans le *Taalverbond* d'Anvers, années 1848 à 1854, et ont été en partie réédités dans le *Rond den Heerd* de Bruges, années 1865 à 1883. — Son frère, Pierre Cracco, né à Roulers en 1798 et mort en 1872, a publié des contes flamands qui ne sont pas sans mérite.

CRACH (Rivière de) (V. MORBIHAN [Dép.]).

CRACH. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. d'Auray; 1,938 hab.

CRACHAT. I. MÉDECINE. — On désigne sous le nom de *crachats* tous les produits qui sont éliminés par la voie respiratoire et qui sont expulsés soit avec de la toux, soit sans toux et dans certains cas par flots. Ces produits proviennent de différentes sources; ils sont le résultat des sécrétions et des exsudations du tissu pulmonaire, de substances introduites du dehors par le courant inspirateur; de substances n'appartenant pas au tissu pulmonaire mais provenant de formation morbide dans ce tissu, enfin ils peuvent venir d'autres organes à la suite d'une communication accidentelle entre le poumon et ces organes (vomiques). Au point de vue du diagnostic des maladies, les crachats ont toujours joué un grand rôle; les variations qu'ils présentent dans les différents cas étaient surtout précieuses avant la grande découverte de Laennec sur l'auscultation. Les découvertes bactériologiques sont venues apporter un nouvel élément important de diagnostic. La quantité de crachats expectorés pendant vingt-quatre heures est variable. A l'état normal, elle est à peine appréciable, quelquefois nulle, tandis que dans certaines affections, comme dans le catarrhe bronchique, l'emphysème pulmonaire, elle peut atteindre près d'un litre. Au point de vue de l'aspect, on a divisé les crachats en séreux, albumineux, muqueux, muco-purulents, fibrineux, pseudo-membraneux, hémoptiques. Les crachats séreux sont souvent très abondants; on les trouve dans la bronchite chronique et la bronchectasie, ils sont légèrement filants, sans odeur caractéristique, couleur de l'eau ou légèrement verdâtres. Quand on les recueille dans un verre, on voit peu à peu le contenu se diviser en trois couches: la supérieure spumeuse, la moyenne aqueuse et l'inférieure trouble, renfermant des débris épithéliaux et des globules de pus en petite quantité. Les micro-organismes y sont nombreux, mais ce sont presque toujours des microbes non pathogènes et des espèces décrites dans toutes les cavités buccales. Les crachats albumineux qui s'observent dans les pleurésies à grands épanchements offrent quelques analogies avec les précédents; ils sont abondants, de couleur rosée et se prennent en masse par les acides et la chaleur; leur richesse en albumine peut atteindre un dixième du poids total. Les crachats muqueux du début de la bronchite aiguë, de l'asthme, se distinguent surtout des précédents par la difficulté qu'éprouve le malade à les expulser; ils sont très visqueux, consistants, ne se détachant qu'après de violents efforts de toux qui épuisent le patient. Ces crachats renferment parfois des cristaux à forme octaédrique, insolubles dans l'eau, l'éther, le chloroforme, mais solubles dans les acides et auxquels Leyden fait jouer un rôle important pour expliquer l'irritation de la muqueuse pulmonaire et amener ainsi la contracture des bronchioles chez les asthmatiques. Les crachats muqueux, expulsés par une toux sèche, étaient pour les anciens les crachats crus de la bronchite, et c'est après un certain laps de temps qu'apparaissaient les crachats de la coction, les crachats muco-purulents actuels. Le grand nombre des globules blancs qu'ils renferment leur donnent une teinte jaunâtre et une certaine opacité. Recueillies dans un vase,

les matières purulentes se séparent souvent et tombent au fond, tandis que le mucus plus ou moins spumeux forme la couche superficielle; mais, dans quelques cas, les crachats restent en masses arrondies, à contours plus ou moins réguliers et semblables à des pièces de monnaie, d'où leur nom de crachats nummulaires. L'apparition de ces crachats chez les phthisiques caractérise le troisième degré de la tuberculose, période des cavernes. Ce sont encore des crachats de cette nature que l'on rencontre dans la gangrène pulmonaire et dans la bronchite fétide; ils sont alors gris verdâtre et répandent une odeur infecte, attribuée à la présence de la méthylamine et de l'acide butyrique. L'expectoration peut enfin être complètement purulente, quand un abcès, soit pulmonaire, soit extra-pulmonaire, vient s'ouvrir dans une bronche. Les crachats fibrineux, caractéristiques de la pneumonie, d'abord peu colorés, très visqueux et riches en albumine et mucine, prennent avec l'évolution de la maladie une coloration rouille ou jus de pruneau, provenant des globules rouges ou de la matière colorante dissoute qu'ils renferment. Les crachats pseudo-membraneux appartiennent surtout à la diphtérie; ce sont de véritables moules fibrineux, blanchâtres ou rosés, constitués par les pseudo-membranes qui se développent dans les bronches, et qui sont parfois expulsés sous forme arborescente, sans ruptures, les branches les plus longues dépassant 20 centim.

Les crachats hémoptiques présentent des différences considérables entre eux; ils peuvent être constitués par des crachats muqueux, légèrement teintés de quelques filets sanguins. Souvent ces filets de sang, qui effrayent vivement le sujet, viennent simplement d'une rupture de capillaires des muqueuses du larynx ou des grosses bronches à la suite d'un violent accès de toux; mais, depuis le premier stade, on peut observer tous les degrés; les crachats aérés sont plus ou moins teintés d'un sang rutilant; enfin, il peut y avoir des expectorations de sang pur, soit en petite quantité, soit par flot, dans les hémoptysies graves. Le sang des hémorragies pulmonaires (hémoptysies) se distingue de celui des hémorragies gastriques (hémamémèse) en ce qu'il est plus rouge et rempli de fines bulles d'air; toutefois, cet aspect se modifie quand le sang séjourne quelque temps dans le poumon; il prend alors une teinte noirâtre qui pourrait le faire confondre avec le sang venant de l'estomac, si l'on n'était prévenu par les caractères des premiers crachats de sang rouge.

L'examen microscopique des crachats présente, au point de vue du diagnostic, une importance qui va sans cesse en augmentant. Les cellules épithéliales s'y rencontrent en grand nombre. On peut distinguer ainsi les cellules pavimenteuses, toujours très nombreuses et qui viennent de la muqueuse buccale; les cellules brunes à cils vibratils des bronches assez rares généralement; enfin les cellules alvéolaires, indices de troubles plus profonds; mais la présence de ces différentes cellules n'offre qu'un médiocre intérêt. Il n'en est pas de même des fibres élastiques, car leur présence indique une destruction du tissu pulmonaire (tuberculose, pneumonie, abcès pulmonaires); mais il est nécessaire, avant de tirer des conclusions pessimistes, de s'assurer que ces fibres proviennent bien des alvéoles pulmonaires et non des aliments, dont quelques débris seraient restés dans la cavité buccale; il suffit, pour éviter cette erreur, de faire faire un lavage complet de la bouche avant l'expectoration des produits soumis à l'examen. Dans la gangrène pulmonaire, on ne trouve pas dans les crachats de fibres élastiques; mais, par contre, les débris du tissu connectif peuvent y être abondants, suivant le degré où en est arrivée la destruction. Quant aux cristaux de margarine, de cholestérine, de tyrosine, leur présence est trop variable et leur importance paraît faible. Citons, avant d'aborder la question des micro-organismes pathogènes, les crachats de ténia que l'on peut rencontrer dans quelques vomiques, ce qui permet de diagnostiquer sûrement un kyste hydatique. Les crachats renferment toujours un

grand nombre de micro-organismes, bacilles et microcoques, qui sont la plupart inoffensifs, ou du moins non spécifiques d'une affection, mais il en est un surtout dont la présence éclaire et confirme une diagnose quelquefois hésitante. C'est le bacille de la tuberculose, que l'on rencontre dans les crachats et qui présente cette propriété curieuse, et qui rend sa recherche facile, de prendre la matière colorante d'aniline en solution alcaline, et, seul des autres microbes et des produits qui constituent le crachat, de ne pas se décolorer dans un mélange d'alcool et d'acide azotique. Voici, résumé brièvement, le mode opératoire que tout médecin doit connaître aujourd'hui. On choisit dans les crachats suspects les endroits purulents et avec une pince flambée, on prend une gouttelette du mucus que l'on étale entre les deux lamelles préalablement flambées. Les lamelles sont ensuite séparées, légèrement chauffées à la flamme puis trempées dans une solution de violet de gentiane dans l'eau d'aniline; au bout de vingt-quatre heures, tout ce qui est sur la lamelle est coloré en bleu intense; on passe rapidement dans une solution d'acide azotique au tiers, puis on lave à l'alcool absolu. S'il y a des bacilles de la tuberculose, on aperçoit sous le microscope armé d'un fort grossissement de nombreux bâtonnets colorés en bleu (procédé Ehrlich) (V. BACTÉRIE). Si la constatation du bacille est une preuve positive absolue, on ne saurait émettre une conclusion négative, si on ne le rencontre pas; toutefois, plusieurs examens infructueux permettent une forte présomption pour l'absence de tubercules dans les poumons. — Il existerait également dans les crachats des pneumoniques un micro-organisme spécifique: le pneumocoque de Friedlander; mais sa spécificité est loin d'être aussi bien démontrée que celui de la tuberculose, et dans de nombreuses affections pulmonaires, tels que catarrhe chronique, bronchectasie, on trouve dans les crachats des corps qui, morphologiquement, ont le même aspect que le pneumocoque de Friedlander. Au point de vue prophylactique, l'existence incontestable du bacille de la tuberculose dans les crachats des phthisiques montre le danger de contagion que présentent ces crachats. Une fois desséché, le bacille peut être transporté au loin. Il est donc de toute nécessité de désinfecter rigoureusement les crachats des phthisiques; une solution de sublimé aux deux millièmes ou de sulfate de cuivre convient parfaitement. On doit les engager, en outre, à ne jamais cracher par terre.

Dr P. LANGLOIS.

II. ENTOMOLOGIE. — *Crachat de Coucou, Crachat de Grenouille* (V. APHROPHORE).

BIBL.: MÉDECINE. — BIERMER, *Leçons sur les crachats*; Würzburg, 1855. — JAKSCH, *Manuel de diagnostic des maladies internes*, 1888. — CORNIL et BABES, *les Bactéries*, 1890. — GERMAIN SER, *la Phthisie bacillaire*.

CRACHEMENT DE FUSIL (Art milit.). On dit qu'un fusil *crache* lorsque la poudre et les étincelles jaillissent en arrière du tonnerre. Dans les armes tirant une cartouche combustible, le crachement tenait généralement à un défaut d'obturation: 1° des joints de la pièce de fermeture et du canon; 2° du canal qui donnait passage à l'aiguille ou au percuteur. Avec les cartouches métalliques cet accident est moins à craindre; il peut toutefois se produire par suite du manque de solidité du culot de l'étui.

CRACHES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan; 162 hab.

CRACHIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière; 336 hab.

CRACHOIR. On désigne sous ce nom une sorte de boîte en bois ou de vase en métal, faïence ou porcelaine, contenant ordinairement de la sciure de bois, et destinée à recevoir les crachats. Son usage ne semble pas remonter au delà du xiv^e siècle. Aujourd'hui, le crachoir a presque complètement disparu de nos appartements.

CRACIDÉS (Ornith.). Cette famille, l'une des plus naturelles de l'ordre des *Gallinacés* (V. ce mot), renferme les *Hocos* et les *Pénélopes* (V. ces mots) et se rapproche non seulement, comme le dit Huxley, des *Mégapodiidés* (V. TALE-

GALLE et MÉGAPODE), mais encore de la famille des Numididés ou *Pintades* (V. ce mot). Ces trois groupes ont chacun leur aire d'habitat bien tranchée et se trouvent le premier dans le nouveau monde, le second dans la région indo-australienne et en Papouasie, le troisième en Afrique. Ils constituent une catégorie de Gallinacés correspondant en partie aux *Péristéropodes* d'Huxley, et différant des Gallinacés typiques ou *Alectoropodes* par la forme de leur sternum, plus large et moins profondément découpé et par la disposition de leurs pattes dont le pouce repose sur le sol et s'insère au niveau des autres doigts. E. OUSTALET.

BIBL. : HUXLEY, *On the classif. and distrib. of the Alectoromorphæ*, *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1868, p. 294. — Ph.-L. SCLATER, *Synops. of the Cracidae*, *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1870, p. 504.

CRACOVIE (en polonais *Krakow*, en allemand *Krakau*). Cette ville, ancienne capitale du royaume de Pologne, fait actuellement partie de l'empire d'Autriche. Elle est située à l'O. de la Galicie, sur la rive gauche de la Vistule.

Elle est rattachée par des chemins de fer à Vienne, à Varsovie, à Lwów (Lemberg) et à la ligne de Podgorze Suche. Sa population (y compris les faubourgs) était, en 1880, de 66,000 hab. dont deux tiers de Polonais et un tiers d'Israélites. Elle fait un grand commerce de bétail, vins, céréales, bois et toiles, et a des foires très fréquentées. Elle possède des fabriques de machines, de tabac, de produits

chimiques; des brasseries, des moulins à vapeur; elle est le siège de la Banque de Galicie pour le crédit et l'industrie. Son université, fondée en 1364, est la plus ancienne de l'Europe orientale; elle porte le titre d'université Jagellonienne et compte environ un millier d'étudiants. La bibliothèque possède 150,000 volumes et est actuellement la plus importante de tous les pays polonais. Cracovie est le siège d'une académie des sciences instituée en 1872 et dont les travaux sont fort estimés; elle possède en outre trois gymnases, une école réelle supérieure, une école des beaux-arts, un séminaire catholique, une école industrielle et un certain nombre d'établissements philanthropiques. Elle est le siège d'une capitainerie de cerce, de la cour d'appel de la Galicie occidentale, d'une direction de police, de douanes, de finances, d'une chambre de commerce, d'un évêché catholique et du commandement du premier corps d'armée autrichien.

Cracovie est, au point de vue monumental, la ville la plus intéressante de l'ancienne Pologne. Elle comptait autrefois soixante-cinq églises. Le plus remarquable édifice religieux est l'église du château sur la colline de Wawel; commencée au XI^e siècle, elle date dans son état actuel du XIV^e (1320-1359); elle renferme les tombeaux des princes Jagellons et d'hommes célèbres, notamment ceux de Kosciuszko, de Sobieski et de Mickiewicz. Le trésor est fort riche. L'église de Sainte-Marie date du XIII^e siècle, a une tour haute de 73 m., des vitraux intéressants et un merveilleux autel de Weit Stoss. Il faut citer encore l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul (XVI^e siècle), de Sainte-Catherine, celle de l'Université (XVIII^e siècle) qui renferme un monument en l'honneur de Copernic. En dehors des églises et des chapelles catholiques, la ville compte sept synagogues. Parmi les édifices civils, le plus intéressant était le château royal, aujourd'hui transformé en citadelle. Sur la place du Marché s'élève la halle aux draps, intéressant édifice du XIV^e siècle dont le premier étage renferme aujourd'hui une galerie de tableaux et un musée national. Les anciens rem-

parts de Cracovie ont été convertis en promenades; il en reste un débris fort intéressant, la porte Saint-Florian au faubourg de Piasek (XV^e siècle). A une heure environ de la ville s'élève le tumulus de Kosciuszko.

HISTOIRE. — Cracovie est une des plus anciennes villes de la Pologne. Suivant la légende, elle aurait été fondée par un personnage mythique appelé Cracus. Des localités portant un nom analogue se trouvent en Bohême et dans le Mecklembourg. Dès ses origines, elle fut la capitale de la Grande-Pologne. Au commencement du XI^e siècle, elle devint le siège d'un évêché. A dater du XII^e, elle fut colonisée par de nombreux Allemands auxquels les rois de Pologne accordèrent l'usage de leur législation nationale. A dater de 1319, elle devint le lieu de couronnement et la résidence des rois. Florissante par les arts et par le commerce à l'époque des Jagellons, elle compta jusqu'à 100,000 hab. Elle déclina sous la dynastie de Vasa surtout lorsque la capitale de la République fut transportée à Varsovie. A

l'époque des partages, elle ne comptait plus que 10,000 hab. Occupée en 1794 par les Prussiens, elle fut cédée à l'Autriche en 1796. En 1815, le congrès de Vienne fit de Cracovie la capitale d'un petit Etat indépendant et neutre qui comprenait 140,000 hab. et qui portait le nom de République. Il était gouverné par un conseil de douze sénateurs qui avaient à leur tête un président confirmé par

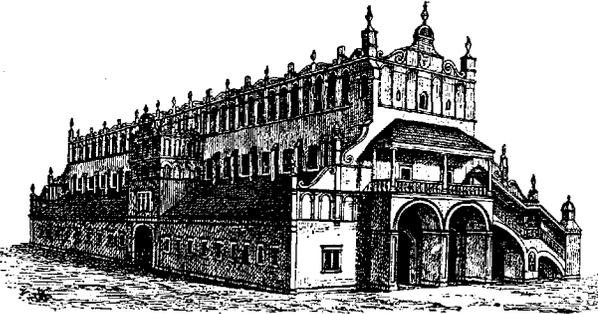
les trois puissances voisines, la Prusse, l'Autriche et la Russie. La milice était composée de 500 fantassins et 50 gendarmes à cheval. En 1833, le territoire de la République fut occupé par les troupes russes, plus tard par les troupes autrichiennes qui ne l'évacuèrent qu'en 1841. En 1846, la République, du commun accord des trois puissances copartageantes, fut adjugée à l'Autriche. Elle avait eu pour présidents Wodzicki, Wielogłowski, Haller et Szyndler. Cette violation des traités de Vienne fit grand bruit en Occident, mais elle ne provoqua que des protestations platoniques. L. LEGER.

BIBL. : Cracovie, dans le *Dictionnaire géographique de la Pologne et des pays slaves*; Varsovie, 1883, en pol. — KLEIN, *Die Freistadt Krakau*; Cracovie, 1846. — L. CHODZKO, *les Massacres de Galicie*; Paris, 1861. — TESSORCZYK, *la République de Cracovie*, en polonais; Cracovie, 1863. — ESSENWEIN, *Die mittelalterlichen Kunstdenkmale der Stadt Krakau*; Leipzig, 1889. — MILTNER, *Führer durch Krakau*.

CRATICUS (V. CASSICANS).

CRADLE (Mines). Le cradle est un appareil primitif encore très employé pour le lavage des sables aurifères. Il se compose d'une boîte en bois, de 1 m. de long et de 0^m50 de large, dont le fond, légèrement en pente, porte deux baguettes transversales en bois de 2 centim. d'épaisseur; elle est fermée à la partie la plus élevée et ouverte à l'autre extrémité. Elle peut osciller comme un berceau d'enfant, autour d'un axe parallèle à sa longueur. Du côté le plus élevé est une boîte à fond perforé, où on met la charge; une toile inclinée, placée au-dessous de cette boîte, fait tomber le sable sur le fond, à l'extrémité supérieure. On verse de l'eau sur les matières placées dans la boîte supérieure, et l'on fait osciller le cradle; l'or et les gros sables s'arrêtent seuls derrière les baguettes de bois, et les parties fines s'échappent. L. KNAB.

CRAESBEKE (Joost Van), peintre de genre de l'école flamande, né à Neerlinter, près Thienen en Brabant, un peu avant 1608, mort avant 1662. Il s'était de bonne heure fixé à Anvers et l'on trouve son nom inscrit à la date du



Halle aux draps de Cracovie.

25 juil. 1634 comme bourgeois de cette ville. En 1633-34, il y était admis dans la gilde de Saint-Luc. Il est probable qu'il reçut les leçons d'Ad. Brouwer qui cette même année figure aussi sur les listes de cette société; en tout cas sa manière de peindre offre une analogie positive avec celle de cet artiste qui passe pour avoir été son maître, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une foi entière aux légendes plus ou moins vraisemblables que les biographes du siècle dernier ont mises en circulation sur leur compte, et qu'expliquent en partie d'ailleurs la ressemblance des scènes qu'ils ont représentées. Après avoir habité Anvers pendant une vingtaine d'années, Craesbeke se fixa à Bruxelles où en 1651 il fut reçu dans la gilde et où il mourut, à en croire le témoignage de De Bie. Le Louvre possède un de ses meilleurs tableaux, un *Peintre à son chevalet*, peut-être l'artiste lui-même, une tête énergique et joviale, faisant le portrait d'un seigneur élégamment vêtu auquel des musiciens donnent une sérénade pendant que des serviteurs s'empressent autour de lui pour lui servir une collation. Sans avoir la finesse et la distinction de Brouwer, la touche est spirituelle et moelleuse, et, grâce à un clair-obscur habile, les colorations réparties avec goût dans le tableau se détachent franchement sur les tonalités grisâtres qui y dominent. Les musées d'Anvers, de Bruxelles, de Madrid et la galerie du prince Liechtenstein ainsi que le Belvédère possèdent aussi des ouvrages remarquables de Craesbeke.

E. MICHEL.

BIBL. : Max ROOSES, *Geschichte der Malerschule Antwerpens*.

CRAFFONARA (Giuseppe), peintre et graveur, né à Wengen (Tirol) en 1791. Il travaillait encore en 1835. Après des débuts fort pénibles, Craffonara put, grâce à la protection d'un ingénieur, F. Malacarne, de Vérone, étudier à l'académie de Vérone d'abord et à Rome ensuite, où il obtint en 1819 une pension de l'empereur d'Autriche. Il a laissé de bonnes copies d'après Raphaël, quelques portraits, et différentes planches dont les plus connues sont les reproductions des tableaux du Vatican, publiés à Rome en 1820, sous ce titre : *I Più Celebri Quadri delle diverse Scuole italiane nel appartamento Borgia del Vaticano, disegnati ed incisi a contorno da Giuseppe Craffonara, pittore tirolese* (Rome, 1820).

CRAHAY (Louis), magistrat et historien belge, né à Maastricht en 1834. Il fut successivement substitut et procureur du roi à Hasselt, conseiller à la cour de cassation, et fit partie du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen et de la commission pour la publication des anciennes lois. Il a publié plusieurs ouvrages très remarquables : *Commentaire législatif de la loi du 6 mars 1866 relative à la mendicité, au vagabondage et aux dépôts de mendicité* (Bruxelles, 1866); *Coutumes du comté de Looz, de Saint-Trond et de Reckheim* (Bruxelles, 1872, 2 vol. in-4); *Coutumes de la ville de Maastricht* (Bruxelles, 1876, in-4); *Traité des conventions de police* (Bruxelles, 1874, in-8).

CRAIE. I. GÉOLOGIE (V. CALCAIRE).

II. CHIMIE (V. CHAUX [Sels de]).

III. CHIMIE INDUSTRIELLE (V. BLANC, t. VI, p. 997).

Craie rouge (V. BRUN, t. VIII, p. 223).

IV. THÉRAPEUTIQUE. — La craie entrain jadis dans diverses préparations absorbantes, antiaécides, anti diarrhéiques; elle n'est plus d'aucun usage aujourd'hui. D^r L. HN.

CRAIG (John), réformateur écossais, né en 1512, mort en 1600. Il entra de bonne heure dans l'ordre des dominicains et enseigna la théologie à Bologne. Il se convertit au protestantisme après avoir lu l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin. Il fut condamné en 1555 à périr sur le bûcher, pour crime d'hérésie. Mais le pape Paul IV étant mort la veille du jour où il devait être exécuté, Craig fut délivré par le peuple amenté. A son retour en Ecosse, il fut l'ardent collaborateur de Knox. A la mort de celui-ci, il se trouva placé à la tête de l'Eglise réformée à Edimbourg. Nommé chapelain de Jacques VI,

en 1579, il rédigea le *National Covenant* ou la confession du roi (*King's Confession*) en 1581. On lui doit en outre un catéchisme qui porte son nom, fort répandu en Ecosse au XVII^e siècle. G. Q.

CRAIG (Sir Thomas), jurisconsulte écossais, né en 1538, mort en 1608. Elevé d'abord à l'université de Saint-Andrews, il termina ses études à Paris, et fut reçu avocat à Edimbourg en 1563. Il remplit successivement plusieurs des plus hautes fonctions du barreau, s'occupant en même temps de questions d'enseignement et de poésie latine, et faisant les plus louables efforts pour effacer toute rivalité et toute haine entre l'Ecosse et l'Angleterre réunies sous Jacques I^{er}. Ses principaux ouvrages de droit sont : *Jus Feudale*, le seul qui fut publié de son vivant (1603); *Treatise on the Right of James VI to the Succession to the English Crown* (1703); et un *Treatise on the Union* qui est resté manuscrit. Ses poésies latines ont été imprimées dans les *Delitice Poetarum Scotorum* (Amsterdam, 1637). B.-H. G.

CRAIG ou **CRAIGE** (Alexander), poète écossais, né à Banff vers 1567, mort en 1627. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il fut élevé à Saint-Andrews et pensionné par Jacques I^{er}, à la suite de la publication de la *Poetical Essayes of Alexander Craige, Scots-Britane* (1604, in-4). Citons encore *the Amorous Songes, Sonets and Elegies of M. Alexander Craige* (1606, in-4), et la *Poetical Recreations of M. Alexander Craige of Rose-craig* (1609, in-4). Ses poésies, qui n'ont d'autre mérite que leur extrême rareté, ont été réimprimées pour la *Hunterian Society* (1873-74) sous la direction de David Laing. B.-H. G.

CRAIG (John), mathématicien écossais de la seconde moitié du XVII^e siècle, qui fit connaître le premier en Angleterre le calcul infinitésimal sous la forme que lui avait donnée Leibniz. Ses traités : *Methodus figurarum lineis rectis et curvis comprehensarum quadraturas determinandi* (Londres, 1685); *Tractatus mathematicus de figurarum curvilinearum quadraturis et locis geometricis* (Londres, 1693), sont très antérieurs à la première publication des méthodes de Newton (1704). Dans un ouvrage subséquent, *De Calculo fluentium libri duo, quibus subjunguntur libri duo de optica analytica* (Londres, 1718), Craig se proposa de faire pour le calcul de Newton ce qu'il avait fait pour celui de Leibniz. Il a également publié des mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques* et dans les *Acta Eruditorum*. Il essaya enfin une singulière application du calcul des probabilités-en partant de l'hypothèse que la croyance fondée sur le témoignage humain s'affaiblit avec l'éloignement de la date de ce témoignage. Il en conclut dans son traité *Theologie christianæ principia mathematica* (Londres, 1699) que la probabilité de la religion chrétienne diminue et deviendrait nulle à une date qu'il essaya de déterminer (vers 3150 de notre ère), si le Christ ne procédait pas à un nouvel avènement. Ces conclusions attirèrent naturellement à Craig de vives réfutations de la part des théologiens. Mais l'ouvrage fit assez de bruit pour être encore jugé digne en 1755 d'être réédité avec réfutation par Daniel Titius (Leipzig). D'ailleurs Craig trouva des adhérents, entre autres Petersen, qui, dans ses *Animadversiones* (1701) sur son livre, assigna à l'affaiblissement de la probabilité du christianisme une rapidité beaucoup plus grande et indique comme limite la date de 1789.

CRAIG (Sir James Henry), général anglais, né en 1748, mort à Londres le 12 janv. 1812. Entré dans l'armée en 1763, il servit à Gibraltar et en Amérique où il se distingua en 1776 au combat des Trois-Rivières (Canada), et à la fin de la guerre fut promu colonel. Il était en garnison en Irlande lorsque la guerre avec la France éclata. Il fut envoyé à Jersey comme sous-gouverneur, puis aux Pays-Bas comme adjudant général dans l'armée du duc d'York. En 1794, il prit part à l'expédition du Cap, où il de-

meura comme gouverneur et commandant en chef (1795-1797). Après avoir commandé une division du Bengale, il revint en Angleterre en 1802. Il avait été promu lieutenant général le 1^{er} janv. 1801. Vers la fin de 1807, il fut mis à la tête du corps d'armée qui devait opérer en Italie, conjointement avec les Russes et les Autrichiens de manière à prendre en flanc l'armée de Napoléon. Craig débarqua 7,300 hommes à Castellamare le 26 nov. Mais bientôt les nouvelles de la capitulation d'Ulm et de la victoire d'Austerlitz l'obligèrent à quitter l'Italie (19 janv. 1806), et à s'établir en Sicile. Il retourna en Angleterre pour raisons de santé, et le 29 août 1807 il était nommé gouverneur général du Canada. Malgré de véritables talents d'administrateur, il rencontra en ce poste de telles difficultés qu'il démissionna en oct. 1811. Il fut promu général le 1^{er} janv. 1812. R. S.

CRAIG (William-Marshall), peintre et dessinateur anglais, mort après 1827. Il fut attaché à la cour de la reine en qualité d'aquarelliste et à la cour du duc d'York en qualité de miniaturiste. Sa première exposition date de 1788. On lui doit un certain nombre d'illustrations et plusieurs ouvrages didactiques d'art.

CRAIG (Isa Knox), femme de lettres écossaise, née à Edimbourg le 17 oct. 1831. Tout en faisant son apprentissage de couturière, elle envoya des poésies au journal *le Scotsman*, qui attirèrent l'attention et la firent entrer comme rédactrice dans ce journal. Après un recueil de vers publié en 1856, elle partit pour Londres et fut nommée secrétaire de l'Association nationale pour le progrès de la science sociale, emploi qu'elle occupa jusqu'à son mariage avec son cousin John Knox. On cite d'elle une *Ode à Burns* à l'occasion du centième anniversaire de ce poète, et qui obtint le prix sur six cent vingt concurrents (1859); *Duchess Agnès* (1865), et d'autres poèmes.

CRAIK (George Lillie), historien et littérateur anglais, né à Kennoway (Fife-shire) en 1791, mort à Belfast en juin 1866. Son premier livre inspiré par lord Brougham, *Pursuit of Knowledge under difficulties*, paru en 1831, est sa meilleure production; il fut suivi de deux importants ouvrages : *History of British Commerce*, (1844, 3 vol.); *History of Literature and Learning in England from the Norman Conquest to the present time* (1844). Il dirigea *Pictorial History of England*, collabora à la *Penny Cyclopaedia*, dont il réédita ses meilleurs articles sous le titre *Sketches of the History* (1844, 6 vol.) Nommé professeur d'histoire et de littérature à Belfast, il écrivit *English of Shakespeare* (1856); *Outlines of the History of English Language* (1861), tous deux très estimés. Ses autres livres sont : *Spencer* (1845); *Bacon* (1847); *Romance of the Peerage* (1848-50); *History of British Commerce*.

CRAIK (Miss Dinah Maria Mulok, dame George-Lillie), romancière anglaise, née à Stoke-upon-Trent (comté de Stafford) en 1826. Tant sous son nom de jeune fille que sous celui de son mari, elle a publié un grand nombre de romans et de nouvelles qui ont joui d'un succès considérable en Angleterre. Nous citerons : *The Ogilvies* (1849); *Olive* (1850); *the Head of the family* (1851); *Agatha's Husband* (1852); *John Halifax gentleman* (1857); *a Life for a life* (1859); *Mistress and Maid* (1863); *Christian's Mistake* (1865); *Two Marriages* (1867); *My Mother and I* (1874); *the Laurel Bush* (1876); *Miss Tommy* (1884); *King Arthur* (1886), etc. Elle a aussi donné des poésies, une série de petites nouvelles publiées sous des titres divers : *Romantic Tales*, *Domestic Tales*, *Studies from life*, etc., des contes pour les enfants, et quelques volumes de réflexions et de critiques : *Sermons out of Church* (1875); *a Legacy* (1878); *Plain Speaking* (1882); *an Unsentimental Journey through Cornwall* (1884), etc. Presque tous ses romans ont été traduits en français.

CRAIK (Georgina-Marion), romancière anglaise, née à Londres en 1834. Fille de George Lillie Craik, elle écrivit

dès l'âge de dix-neuf ans dans le *Household Words* et *The People's Journal* et continua depuis, avec une déplorable facilité, cette littérature incolore et niaise pour laquelle les Anglaises ont un goût particulier. Parmi les deux douzaines et plus de volumes parus jusqu'à ce jour, il faut citer : *Riverstone*, son premier roman (1857); *Lost and Won* (1859); *My First Journal* (1860); *Leslie Tyrrel* (1867); *Mildred* (1868); traduit en français par E. Robert (1883); *Cousin Trix* (1868); *Esther Hill's Secret* (1870); *Hero Trevelyan* (1871); *Janet Mason's Troubles* (1877); *Two Women* (1880); *Twelve Old Friends* (1885), etc. Hector FRANCE.

CRAIN (*Crinsensis vicus, Cranum*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, sur l'Yonne, cant. de Coulanges-sur-Yonne; 635 hab. En 1858, découverte d'une statue de Minerve et d'une statuette d'un Gallo-Romain faisant une offrande à Minerve (V. *Bullet. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, 1861). Eglise de Saint-Etienne; chœur du xiii^e siècle; nef du xv^e siècle; crypte contenant les cercueils des saints Ursin, Langueur et Loup. Château de la Maison-Blanche, où furent fondus, d'après la tradition, les reliquaires enlevés par les huguenots dans les églises d'Auxerre en 1567. M. P.

CRAINTILLEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert; 447 hab.

CRAINVILLIERS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville; 438 hab.

CRAÏOVA. Ville de Roumanie, cap. du district de Dolj, ancienne résidence des *bans* de l'Oltenie, ses princes pendant l'époque de son indépendance; environ 40,000 hab. Patrie des Bassarabs. Lycée, école militaire. N. JORGA.

BIBL. : HASDEU, *les Origines de Craïova*; Craïova, 1879.

CRAISSAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 624 hab.

GRAM-CHABAN OU LE-PRIEURÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon; 826 hab.

GRAMÆR (Mauritz), poète suédois, né à Wisby en 1811, mort à Stockholm le 10 nov. 1848. Il écrivit pour divers journaux de Stockholm des articles piquants dont Birger Schœldstrœm a publié un recueil avec remarques et notice sur l'auteur (Stockholm, 1885), fit jouer plusieurs vaudevilles, entre autres : *Cinq Centis Riksdalers banco* (1846; 2^e édit. 1888); *Un Demi-Million* (1847); *les Couturières* (1848), dont les refrains sont restés populaires. Il publia d'autres pièces, notamment dans *Accords et Dissonances* (1845). B-s.

GRAMAIL (Adrien de MONTLUC, comte de), prince de Chabanais, littérateur français, né en 1589, mort le 22 janv. 1646. Petit-fils de Blaise de Montluc (V. ce nom), maréchal de camp, gouverneur du comté de Foix, il fut enfermé à la Bastille (1630-1642) pour avoir conspiré contre Richelieu. On lui doit : *la Comédie des proverbes* (Paris, 1633, in-8), très souvent réimprimée; *les Jeux de l'incognu* (Paris, 1630, in-8), recueil de nouvelles et de contes publié sous le nom de De Vaux. Les biographes lui attribuent les *Pensées du solitaire*, dont nous ne connaissons pas d'édition.

GRAMAILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 493 hab.

CRAMAILLES (Claude PINARD, sieur de), sieur de Comblisy, homme d'Etat et diplomate français, né dans la première moitié du xvi^e siècle, mort à Cramailles le 14 sept. 1605. D'abord secrétaire du maréchal de Saint-André, puis trésorier-payeur des cent gentilshommes de la maison du roi (1556), le sieur de Cramailles devint successivement secrétaire du roi (1558), secrétaire des finances (29 sept. 1569) et enfin secrétaire d'Etat (13 sept. 1570). Dès lors il prit aux affaires une part importante. Ambassadeur extraordinaire en Suède pour demander la main de la princesse Elisabeth en 1574, il fut appelé au conseil secret du cabinet du roi en 1575 et fit partie de l'ambassade envoyée en Angleterre pour négocier l'affaire du mariage

entre le duc d'Anjou et la reine Elisabeth. En 1586, il suivit la reine mère auprès du roi de Navarre et à la journée des Barricades. Disgracié le 8 sept. 1588, il se retira de la vie publique. L. F.

BIBL. : PINARD, *Chronologie historique militaire*, t. I. — DE LUÇAY, *les Secrétaires d'Etat*; Paris, 1881, in-8.

CRAMANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Villers-Farlay; 533 hab.

CRAMANT. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Avize; 830 hab.

CRAMBÉ (*Crambe* Tourn.). I. BOTANIQUE. — Genre de plantes de la famille des Crucifères et du groupe des Cakilées. L'espèce type, *C. maritima* L., ou Chou marin, est une herbe vivace à feuilles charnues et à fleurs blanches ou rosées. Ses fruits sont formés chacun de deux articles dont le supérieur, ovoïde ou globuleux, est seul pourvu d'une graine à embryon charnu et à cotylédons condupliqués. — Le *C. maritima* croît en France dans les sables des bords de l'Océan. En Angleterre, on le cultive dans les potagers, sous le nom de *Sea Keal*. Ses feuilles et ses pousses nouvelles, blanchies par l'étiollement, constituent un légume excellent. Il en est de même de celles du *C. Tartaria* Jacq., ou Chou marin de Hongrie, qui croît dans le nord-est de l'Europe et dans l'Asie tempérée. C'est le *Baltracan* des Hongrois et des Tartares. Ses souches épaisses et charnues sont utilisées en temps de disette, comme aliment en guise de pain, d'où leur nom vulgaire de *Tatar Kenyer*, c.-à-d. Pain de Tartarie. Ed. Lef.

II. HORTICULTURE. — Le crambé ou chou marin est un légume encore assez peu cultivé, bien qu'il soit généralement estimé. Ce sont les jeunes pousses, soumises au blanchiment, que l'on consomme. Les crambés ne fructifient qu'assez mal et les graines qu'ils donnent perdent très rapidement leur faculté germinative. Pour cette double raison on substitue au semis la multiplication par tronçons de racines laquelle donne de prompts et assurés résultats. Dans ce cas, en avril, on arrache les vieux pieds et on coupe les racines en tronçons de 0^m10. On les divise en deux lots formés l'un de grosses racines, l'autre de petites. Les premières seront directement utilisées et plantées à 0^m25 les unes des autres; les plus petites seront mises en pépinière et ne serviront que l'année d'après. La plantation doit être faite en terre bien fumée. La reprise est assurée et dès juin le carré est couvert de verdure. Il est utile d'arroser. En mars de l'année qui suit la plantation, on ramène la terre sur les lignes et l'on couvre chaque pied d'un pot à fleur. Les feuilles ne tardent pas à pousser, on les récolte en les coupant avec le rameau qui les porte. — En Angleterre, cette plante est fréquemment soumise à la culture forcée, laquelle est faite sur place en recouvrant les carrés de châssis et établissant des réchauds entre ceux-ci. Dans ce cas, l'on récolte environ 2^k500 par châssis. J. D.

III. ART CULINAIRE. — Le chou marin peut être préparé au beurre ou à la sauce blanche comme le chou-fleur et l'asperge. Sa saveur se rapproche un peu de celle de ces légumes. Quelques minutes dans l'eau bouillante suffisent pour le faire cuire. Quand il a été coupé un peu trop développé, il possède un goût d'amertume qu'on lui enlève facilement en le faisant blanchir dans une première eau.

CRAMBOURNE (Viconte) (V. CECIL [Robert]).

CRÂMENIL. Com. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze; 365 hab.

CRAMER (Gaspard), correcteur de l'école de Salzbourg, vivait dans la première moitié du xvii^e siècle. Dans l'ouvrage, *Animæ sauciatae medela*, etc. (Erfurt, 1644, in-8), il y a soixante-dix chorals dont plusieurs sont de sa composition; les autres appartiennent à des auteurs allemands. Beaucoup d'entre eux sont chantés dans l'Eglise luthérienne.

CRAMER (Nicolas), peintre, né à Leyde en 1670, mort en 1740. Il était élève de G. Van Mieris et de Karl Moor, dont il fut l'ami et le disciple fidèle. Il a laissé dans la manière de ce dernier des portraits et des tableaux de genre, bien dessinés et exécutés avec le plus grand soin.

CRAMER (Johann-Georg), jurisconsulte allemand, né à Leipzig le 6 janv. 1700, mort le 3 mars 1763. Il fut reçu docteur à Francfort-sur-l'Oder et vint faire des cours de droit public à Leipzig où il fut professeur titulaire en 1752. On a de lui : *Nova Litteraria, quæ disputationes aliasque commentatiunculas theologicas, juridicas, medicas et philosophicas recensent* (Leipzig, 1727, in-4, anonyme); *Disputatio de natura et indole delictorum et poenarum* (1728 et 1738); *Brevis introductio in historiam rerum germanicarum litterariam* (1728, anonyme); *Disputatio de concussionibus advocatorum* (1729); *Disquisitio an advocati in republica sint tolerandi* (1729); *Programma de conjungendo juris et antiquitatum germanicarum studio* (1729); *Commentarii de jure et prerogativis nobilitatis avitæ ejusque probatione* (1739).

CRAMER (Gabriel), mathématicien suisse, né à Genève le 31 juil. 1704, mort à Bagnols en 1752. Il concourut dès vingt ans pour la chaire de philosophie de Genève, qui fut alors donnée à Calendrini, et qu'il ne devait obtenir qu'en 1750, cette fois sans concours. Mais, dès 1724, le conseil de la république de Genève instituait une chaire de mathématiques, qui fut partagée entre Calendrini et Cramer dont les thèses sur le son avaient été fort remarquées. Toutefois le jeune professeur ne put longtemps remplir ses fonctions; sa santé, altérée par le travail, le força à quitter Genève en 1727 pour voyager en France et en Angleterre. Il se créa à cette occasion de nombreuses relations scientifiques et se lia particulièrement à Bâle avec Jean et Nicolas Bernoulli. En 1734, il obtint le premier accessit pour le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris et décerné à Jean Bernoulli, sur la cause de l'inclinaison des orbites des planètes. Rentré à Genève, Cramer avait alors repris ses travaux et il les poussait avec activité dans toutes les directions. Il a publié, dans les recueils scientifiques du temps, de nombreux mémoires; mais les plus grands services qu'il ait rendus à la science sont, d'une part, les éditions des œuvres des premiers Bernoulli (celles de Jean en 1742, de Jacques en 1744) et du *Commercium epistolicum* entre Leibniz et Jean Bernoulli (1745); d'autre part, la publication de son *Introduction à l'analyse des courbes algébriques* (Genève, 1750, in-4), ouvrage qui est longtemps resté un guide indispensable sur cette matière, bien qu'il eût été devancé de deux ans par Euler, qui a traité du même sujet dans son *Introductio in analysin infinitorum*.

CRAMER (Johann-Ulrich, baron de), jurisconsulte et philosophe, né à Ulm le 8 nov. 1706, mort à Wetzlar le 18 juin 1772. Il étudia le droit et la philosophie à l'université de Marbourg, sous la direction de Wolff, avec lequel il se lia d'amitié. Il fut professeur de droit en 1733 et occupa plusieurs fonctions publiques. Il fut nommé juge au tribunal de Wetzlar et créé baron par Charles VII. Il a laissé les ouvrages suivants : *Opuscula* (1742-56, 4 vol.) et un supplément (1767); *Wetzlarische Nebenstunden* (Ulm, 1755-73, 32 vol.); *Observationes juris universi* (1758-72, 6 vol.); *Wetzlarische Beiträge* (1763, 4 vol.); *Systema processus imperii* (1764-67).

CRAMER (Les). Famille de musiciens allemands dont le chef fut Jacques Cramer, flûtiste à Mannheim, mort en 1770. — Son fils aîné, Jean Cramer, né en 1743, fut musicien de la cour, à Munich. — Le second, Guillaume Cramer, né en 1745, se fixa en Angleterre en 1772 comme violoniste et chef d'orchestre, et y mourut le 5 oct. 1800. — Des trois fils de Guillaume Cramer, tous musiciens, le plus célèbre fut Jean-Baptiste Cramer, né à Mannheim le 24 févr. 1771, mort à Londres le 16 avr. 1858. Elève de Clementi pour le piano et de C.-F. Abel pour l'harmonie, il obtint de bonne heure les plus beaux succès de virtuose, à Londres et sur le continent; les principales qualités de son jeu étaient une égalité parfaite des deux mains, beaucoup de charme et d'expression dans le style lié et l'adagio, une habileté consommée dans la lecture à pré-

mière vue ; on le plaçait, comme virtuose, entre Clementi et Hummel. Ses œuvres, excellentes de facture, mais pauvres d'invention, comprennent cent cinq sonates, sept concertos, une méthode, deux recueils d'études, et une multitude de morceaux divers ; tout cela est oublié aujourd'hui, sauf ses études, demeurées classiques et souvent réimprimées. J.-B. Cramer avait fondé à Londres une importante maison d'édition et de commerce de musique. — François Cramer, fils de Jean Cramer et cousin de Jean-Baptiste, né à Munich en 1786 se fit connaître en Allemagne par la composition de concertos, morceaux de piano, etc., d'un opéra intitulé *Hidallan*, et d'un ballet joué à Munich. — H. Cramer ou simplement Cramer est un nom employé comme pseudonyme, depuis le milieu du XIX^e siècle, par divers musiciens pour la publication d'airs variés, petites fantaisies et autres arrangements de morceaux d'opéras, sans mérite artistique. M. BRENET.

CRAMER (Johann-Andreas), orateur et écrivain allemand, né à Jöhstadt en Saxe le 27 janv. 1723, mort à Kiel le 12 juin 1788. Il étudia la théologie à Leipzig, où il collabora aux *Bremer Beiträge*, le premier organe qui défendit en Allemagne les idées rénovatrices de Klopstock. Il fut ensuite prédicateur à Crellwitz (1748) et à Quedlinburg (1750). L'influence de Klopstock le fit appeler, en 1754, à Copenhague, où il prêcha avec succès, et où il enseigna la théologie. La mort du roi Frédéric V le priva de son protecteur ; il se rendit à Lubeck, et enfin à Kiel, où il devint chancelier de l'université. Les odes de Cramer sont, pour le fond et pour la forme, des imitations de Klopstock ; la meilleure est l'*Ode à Luther*. Une partie de ses cantiques sont restés dans le culte. Ses poésies complètes ont paru en deux recueils, *Sammtliche Gedichte* (Dessau et Leipzig, 1782-1783, 3 vol.), et *Hinterlassene Gedichte*, publiés par son fils Karl Friedrich (Hambourg, 1791, 3 vol.). Cramer a écrit encore une biographie de Gellert, une traduction de l'*Histoire universelle* de Bossuet continuée jusqu'au XVIII^e siècle, et une paraphrase versifiée des Psaumes. A. B.

CRAMER (Peter), peintre danois, né en 1726, mort en 1782. Il fut peintre de décors au Théâtre royal de Copenhague à partir de 1762 et devint membre de l'Académie des beaux-arts. On lui doit des tableaux dans le genre des Ténier et des Ostade. B-s.

CRAMER (Karl-Friedrich), fils de Johann-Andreas, né à Quedlinburg le 7 mars 1752, mort à Paris le 8 déc. 1807. Il fit ses études à Göttingue, où il se rattacha au groupe poétique dont Bürger et Voss étaient les chefs. Appelé à l'université de Kiel en 1775, il se fit connaître comme poète et comme publiciste ; mais ses sympathies pour la Révolution française le forcèrent, en 1791, à quitter sa chaire. Il se rendit à Hambourg, et de là à Paris, où il se ruina dans des entreprises de librairie. Frédéric Cramer est surtout connu par ses deux ouvrages sur Klopstock, où son admiration éclate en éloges enthousiastes, et qui contiennent encore d'utiles renseignements : *Klopstock, Er und über ihn* (Hambourg, 1779-1792, 5 vol.), et *Klopstock, in Fragmenten aus Briefen von Tellow an Elisa* (Hambourg, 1777-1778, 2 vol.). Ses impressions sur la Révolution et l'Empire sont consignées dans les publications suivantes : *Tagebuch aus Paris* (Paris, 1800, 2 vol.), *Individualitäten aus und über Paris* (Amsterdam, 1806-1807, 4 vol.) et *Ansichten der Hauptstadt des französischen Kaiserreichs*, en collaboration avec Pinkerton et Mercier (Amsterdam, 1807-1808, 2 vol.).

CRAMER (Andreas-Wilhelm), philologue et juriconsulte danois, né à Copenhague le 24 déc. 1760, mort le 23 janv. 1833. Frère du précédent, il fut professeur de droit et premier bibliothécaire à l'université de Kiel, et devint, en 1810, conseiller d'Etat du roi de Danemark. Il s'occupa de philologie sur la fin de sa vie. Parmi ses œuvres philologiques, il faut signaler une édition de portions inédites des discours de Cicéron, une édition d'anciennes scholies sur Juvénal, des dissertations sur

Aulu-Gelle, une vie de saint Augustin. Comme œuvres de droit, il a laissé un certain nombre de dissertations de droit romain, et divers articles de droit romain dans le *Magasin de jurisprudence de Hugo*, de 1798, la *Gazette de jurisprudence historique* et la *Bibliothèque universelle allemande*.

BIBL. : DR. FR. VON HOLTZENDORFF, *Rechtswörterbuch*.

CRAMÉR (Catarina-Christina GARDELL, dame), poétesse suédoise, née en 1786, morte en 1864. Elle publia en 1832 un recueil de *Poésies de circonstance*, dont quelques-unes pleines de sentiment. — Un de ses fils, *Herman-Johan-Carl Cramér*, né en 1808, a été lecteur à Visby (1833-1879), et a publié plusieurs bons ouvrages de météorologie, entre autres : *la Loi des tempêtes* (1856) ; *De la Circulation de l'atmosphère* (1860). B-s.

CRAMER (John Antony), philologue anglais, né à Mittoden (Suisse) en 1793, mort à Scarborough le 24 août 1848. Il fut professeur d'histoire moderne à Oxford (1842) et doyen de Carlisle (1844). Il a publié : *Dissertation of the passage of Hannibal over the Alps* (Oxford, 1820) ; *Description of ancient Italy* (1826, 2 vol.) ; *Description of ancient Greece* (1828, 3 vol.) ; *Description of Asia Minor* (1832, 2 vol.) ; *Anecdota Græca* (1839-1844, 4 vol.) ; *Catenæ Græcorum patrum in Nov. Testamentum* (1838-1844, 8 vol.). Il a encore imprimé la leçon d'ouverture de son cours (*On the study of Modern History*, 1843) et donné à la *Camden Society* une édition des *Travels of Nicander Nucius of Corcyra in England in the reign of Henry VIII* (1844).

CRAMER (Frédéric-Auguste), magistrat et historien suisse, né le 27 oct. 1795 à Lyon, mort à Genève le 14 déc. 1855. Il appartenait à une ancienne famille patricienne genevoise, originaire de l'Allemagne, fixée d'abord dans le Holstein, puis à Lubeck, admise en 1668 à la bourgeoisie et qui donna à sa nouvelle patrie plusieurs savants de premier ordre. Son père, Gabriel Cramer, momentanément banni de la petite république par les agitations politiques qui la troublèrent pendant tout le cours du XVIII^e siècle, avait fondé dans la grande cité française une importante maison de commerce. Frédéric-Auguste Cramer revint à Genève et s'enrôla en 1813 comme volontaire dans le 14^e régiment de dragons, levé par Napoléon après la campagne de Russie. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Leipzig, il reprit, après une captivité de quelques mois en Allemagne, ses études juridiques à Strasbourg, se fit naturaliser Français et devint substitut du procureur général au près de la cour royale de Colmar. Revenu en 1824 à Genève, Fréd.-Aug. Cramer occupa d'abord avec talent plusieurs postes dans la magistrature, puis entra en 1824 au conseil d'Etat et fut nommé successivement lieutenant de police, député à la Diète fédérale, syndic de la République. La révolution de 1841 interrompit brusquement sa carrière politique. Après l'échec des idées qui lui étaient chères, Cramer continua à les défendre, comme membre influent de la minorité, soit dans les assemblées constituantes de 1842 et de 1847, soit dans les grands conseils radicaux jusqu'en 1850. Il s'occupa d'histoire et d'économie politique et publia notamment des *Notes extraites des registres du Consistoire de Genève de 1644 jusqu'en 1814*, autographiées à cent exemplaires, qui contiennent des détails curieux sur le XVI^e siècle.

CRAMÉR (Johan-Niklas), publiciste et pédagogue suédois, né à Visby le 18 févr. 1812. Il fut successivement (1840-1858) adjoint, lecteur, recteur à la haute école de sa ville natale, et reçut les ordres en 1842, quoiqu'il fût pour la séparation de l'école et de l'Eglise, et qu'il proscrivit tout enseignement religieux dans les écoles primaires. Il n'eut d'ailleurs jamais à remplir de fonctions ecclésiastiques. Il a exposé ses doctrines rationalistes dans : *Notes éparses d'un libre penseur* (1859) ; *Profession de foi* (1862) ; *En avant ou en arrière* (1862) ; *Questions de conscience* (1864-9) ; *Païen ou Chrétien* (1882). On lui doit

aussi: *Étymologie et syntaxe suédoises* (1839; 2^e édit. 1843); *Orthographe suédoise* (1840; 3^e édit., 1859); *Deux Conditions pour les progrès de l'école* (1845); *Mon Dernier Mot dans les questions scolaires* (1887); *Excursions dans l'île de Gotland et une nuit sur mer* (1872). B-s.

CRAMER (Julian), pseudonyme de Joseph Lemuel *Chester* (V. ce nom).

CRAMINAGE (Tannerie). Le craminage est une opération que l'on a souvent à pratiquer avant de tanner les peaux et qui a pour but de faire disparaître le raccornissement et la raideur que contractent les peaux conservées par la dessiccation. Elle se pratique pendant le temps que les peaux sèches sont mises dans l'eau, afin de les ramener au degré de souplesse convenable. Pour cette opération, elles sont étendues, nettoyées et assouplies convenablement. L'opération de craminage se fait à l'aide du chevalet de rivière, au moyen du couteau rond. On supprime ce travail pour les peaux fraîches ou vertes. L. KNAB.

CRAMOISY (*Cramisiacum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, sur le Thérain; 552 hab. Stat. du ch. de fer du Nord. La seigneurie dépendait de la baronnie de Mello et il y avait un manoir fortifié. L'église a un clocher roman du XI^e siècle et quelques parties gothiques. Le hameau principal est Maysel, qui constituait une seigneurie particulière avec château fort dépendant de Mello. L'église de Maysel est gothique. On a trouvé de nombreux sarcophages sur un plateau au-dessus de Cramoisy. Filature de laines, coutellerie. C. Sr-A.

CRAMOISY. Famille d'imprimeurs et de libraires parisiens très distingués. — *Sébastien I^{er}*, reçu libraire en 1589, devint libraire juré en 1610. — L'aîné de ses fils, *Sébastien II*, né à Paris en 1585, mort le 29 janv. 1669, est le plus célèbre de la famille. Reçu libraire et imprimeur en 1602, il fut élu syndic de la communauté le 8 juin 1628 et consul le 31 janv. 1636. Le meilleur typographe et le plus grand éditeur de livres grecs, latins et français de son temps, il fut nommé directeur de l'imprimerie royale du Louvre lors de sa création en 1640. Très estimé pour ses talents et sa probité, il exerça les fonctions d'échevin de la ville de Paris (1641), d'administrateur des hôpitaux et de juge-consul (1652). — Son petit-fils, *Sébastien Mabre-Cramoisy* (né en 1642, mort le 9 juin 1687), lui succéda comme premier imprimeur du roi et directeur de l'imprimerie royale, et sa veuve en conserva le titre jusqu'en 1691, date à laquelle fut nommé Jean *Anisson* (V. ce nom). — De deux frères de Sébastien II, reçus libraires en 1618 et 1629, *Claude* (mort le 27 mars 1680), devint chef des travaux à l'imprimerie royale en 1645, et *Gabriel* (mort le 5 oct. 1663) en fut le sous-directeur. — *André*, fils aîné de Claude, reçu libraire en 1655, imprimeur en 1687, s'en démit en 1712 et mourut avant 1723. — Son frère, *Sébastien III*, libraire en 1663, mourut avant 1708, laissant un fils, *Sébastien IV*, libraire depuis 1688, mort le 28 févr. 1709. G. P.-I.

BIBL.: LOTTIN, *Catal. chronol. des libraires*, 1789. — G. PEIGNOT, *Dict. de bibliologie*, 1802, t. 1^{er}. — A. BERNARD, *Hist. de l'imprimerie royale*, 1867.

CRAMONT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher; 495 hab.

CRAMP (John Mockett), théologien anglais, né en 1796, mort au Canada en 1881. Cramp fut nommé, dès sa vingt-deuxième année, pasteur d'une église baptiste à Londres. Il fut dans la suite vicaire de son père à Saint-Pierre (île de Thanet). En 1844, il fut appelé à Montréal, en qualité de directeur du collège baptiste de cette ville. Plus tard, il remplit les mêmes fonctions à Acadia College, et se retira, en 1869, de la vie active pour se consacrer entièrement à l'étude de la théologie. On lui doit une histoire de la Réformation en Europe et une histoire des communautés baptistes. Il a composé de plus un *Système de théologie chrétienne* qui n'a pas été publié. G. Q.

CRAMPAGNA. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pa-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

miers, cant. de Varilhès; 625 hab. Grande minoterie. — Grotte de la Sarrazine, du fond de laquelle sort un ruisseau d'eau incrustante qui se jette dans l'Ariège.

CRAMPE (Méd.). La crampe est une contraction douloureuse, involontaire et passagère d'un faisceau plus ou moins considérable de fibres musculaires. Elle n'a aucun rapport avec les convulsions, ni avec les contractures, ni avec le rhumatisme musculaire. A l'état de crampe, le muscle est dur, tendu, gonflé, moins cependant que dans les contractions musculaires énergiques; la douleur qui accompagne la crampe est agaçante en même temps que pénible; elle est localisée et peut ne pas disparaître entièrement avec la cessation de la contraction. Dans les crampes très intensives, il peut y avoir rupture de quelques fibres musculaires et même de petits vaisseaux, comme dans la forme légère du *coup de fouet* (V. ce mot). Très fréquente dans les muscles du mollet, la crampe peut affecter tous les muscles des membres inférieurs; elle s'observe plus rarement dans les muscles des membres supérieurs et les autres muscles du corps. Quant aux causes de la crampe, on peut signaler la fatigue musculaire, les mouvements exceptionnels (ascension des montagnes, danse), la fausse position d'un membre, et une foule de circonstances qui mettent l'activité musculaire en jeu; des auteurs assurent que les excitants du système nerveux central, vin blanc, alcool, café, thé, etc., prédisposent aux crampes; celles-ci sont fréquentes dans les empoisonnements. Toute cause d'excitation des nerfs peut déterminer des crampes (compression, piqure, irritation de nature quelconque); on les observe dans les maladies générales, les dyscrasies, quand la circulation artérielle et veineuse est gênée; c'est dans ce dernier cas que la crampe prend sa plus grande importance (crampes des femmes en couche, du choléra, des variqueux, des personnes qui portent des bandages trop serrés). Quant à la nature de la crampe, elle peut être considérée comme une contraction tonique permanente, comme le premier degré de la *contracture* (V. ce mot), dont elle se distingue par la douleur et l'état passager. L'élément douleur est difficile à expliquer; on peut admettre comme démontré, en attendant de nouveaux éclaircissements, que cette douleur est localisée au muscle et qu'elle est due à l'irritation des nerfs sensitifs spéciaux qu'il renferme. — On fait disparaître les crampes par le repos complet ou par la contraction des muscles antagonistes; on recommande aussi les frictions avec la main sèche ou huilée, les frictions d'alcool, les bains locaux et, dans les cas rebelles, le courant électrique interrompu; on a encore recours à la compression du creux poplité dans les cas de crampes persistantes du mollet (choléra).

Crampe d'estomac. Douleur vive, localisée à la région épigastrique. On désigne par ce terme à la fois les douleurs provoquées par la *gastralgie* (V. ce mot) et celles résultant des coliques hépatiques.

Crampe des écrivains (V. PARALYSIE). D^r L. HN.

CRAMPON. I. TECHNOLOGIE. — Petite pièce de métal pliée aux deux bouts et qui sert à lier ou à guider. Les crampons sont de trois sortes: à *pointes*, à *pattes* et à *scellement*. Les crampons à pattes et à pointes sont des pièces de quincaillerie, qui servent ordinairement de gâches et de conduits pour les serrures, les verrous, les targettes; on les appelle aussi *cramponnets* ou *picolets*. Les crampons à scellement sont employés pour unir les pierres de taille avec plus de force dans les constructions qui exigent une très grande solidité. Ils sont ordinairement entaillés de leur épaisseur dans la pierre et scellés au plomb, au soufre, au ciment ou au plâtre. L. KNAB.

II. CHEMIN DE FER. — Les crampons sont de gros clous qui servent à fixer les rails du type *Vignole* sur les traverses en bois qui les supportent; leur tête porte sur le bord du patin du rail. La longueur des crampons est de 15 cent. environ; on les fait en fer ou en acier et leur poids varie de 250 à 300 gr. Depuis quelques années on les

remplace par des *tire-fonds* ou clous à vis, qui ont l'avantage de mieux maintenir le rail sur la traverse (V. TIRE-FOND).

III. ART MILITAIRE. — *Crampon d'assaut*. Espèce de crochet que le soldat attachait à sa chaussure pour monter à l'assaut, ou qu'il enfonçait dans le mur pour y fixer les échelles.

IV. BOTANIQUE. — On a donné le nom de crampon à des racines adventives, servant d'organes de fixation et qui naissent le long des tiges de plantes grimpantes telles que le lierre. Ces crampons se transforment en véritables racines s'ils se trouvent en contact avec le sol (V. RACINE).

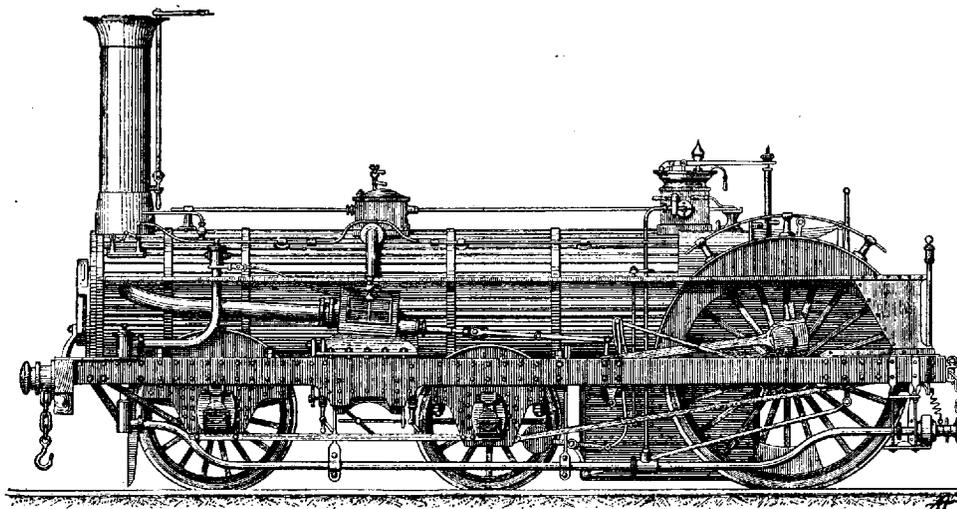
V. ART HÉRALDIQUE. — Figure artificielle ayant à peu près la forme d'un Z aiguisé aux deux extrémités, représentant l'instrument que les gens de guerre portaient lorsqu'ils allaient escalader quelque place.

CRAMPON (Sir John FIENNES TWISLETON), diplomate anglais, né le 12 août 1805, mort à Bushey Park, près Bray, le 5 déc. 1886. Attaché à Turin le 7 sept. 1826, puis à Saint-Petersbourg (1828), à Bruxelles (1834), à Vienne (1839), secrétaire de légation à Berne (1844), il devint, en 1845, secrétaire de légation à Washington, où il exerça encore les fonctions de chargé d'affaires de 1847 à 1849 et de 1850 à 1852. Il y rendit de grands services à son gouvernement en y recrutant, au vif déplaisir des Américains qui rompirent toute relation diplomatique avec lui, des soldats pour la guerre de Crimée. Remplacé à Washington, il fut nommé ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Hanovre le 2 mars 1857, puis à Saint-Petersbourg le 31 mars 1858, et à Madrid le 11 déc. 1860. Il prit sa retraite en 1869. Il avait épousé, en 1860, Victoire Balfé, fille du compositeur Michel Balfé, et cantatrice de grand talent, avec laquelle il divorça en 1863.

CRAMPON (Thomas-Russell), ingénieur et mécanicien anglais, né à Broadstairs (comté de Kent) en 1816, mort le 25 avr. 1888. Il est surtout connu en France par les locomotives à grande vitesse qui portent son nom et qui ont été adoptées dès 1848 par la compagnie du Nord pour

ses trains express ; elles ont valu à leur inventeur la croix d'officier de la Légion d'honneur (1855). On doit en outre à M. Crampton la pose du premier câble sous-marin entre Calais et Douvres (1851), l'exécution d'importants travaux hydrauliques et de lignes de chemins de fer en Angleterre et sur le continent, d'intéressantes études pour le percement du tunnel projeté sous la Manche, etc. L. S.

Machine Crampton. — La machine Crampton a pour caractère essentiel la position des roues motrices tout à l'arrière de la chaudière, au delà du foyer. Cette disposition, en dégageant complètement l'essieu moteur du corps de la chaudière, permet d'adopter un grand diamètre des roues avec une faible élévation du centre de gravité général, circonstance favorable à la stabilité et à la douceur d'allures. Tout le mécanisme, placé extérieurement, se trouve, comme les roues motrices elles-mêmes, reporté vers l'arrière, ce qui contribue à la stabilité en marche. L'essieu moteur passe au-dessous de la porte du foyer, au-dessus de la plate-forme du mécanicien : il est isolé par une enveloppe en tôle. Les machines Crampton ont fait preuve d'excellentes qualités pour la traction des trains rapides à faible charge, sur des profils faciles, avec de longs parcours sans arrêt. Mais elles ne sont aptes à développer ni un grand effort de traction, ni une grande puissance en marche soutenue. La faiblesse relative de l'effort de traction résulte de l'insuffisance du poids adhérent : non seulement ce poids ne peut dépasser la charge normale d'un essieu (12 à 14 tonnes), mais il est même difficile d'atteindre cette charge, en raison de la position de l'essieu, trop éloigné du centre de gravité. L'effort disponible reste sans doute plus que suffisant pour remorquer à de grandes vitesses un train modérément chargé : mais il ne permet de démarrer qu'avec une assez grande lenteur ; en outre, il limite à un chiffre très faible la charge des trains pour les profils en rampe. Depuis une vingtaine d'années, les exigences croissantes du trafic et la grande augmentation de charge des trains express ont obligé à abandonner presque partout le



Machine Crampton.

type Crampton et généralement les machines à roues libres, pour adopter la locomotive à deux essieux couplés, capable de fournir les mêmes vitesses, avec un développement d'effort et de puissance bien supérieur. E. DESDOUVTS.

CRAN. I. BOTANIQUE (V. COCHLEARIA).

II. TYPOGRAPHIE. — Petite entaille faite à la lettre pour indiquer le sens dans lequel elle doit être placée dans le compositeur (V. COMPOSITION, t. XII, p. 212).

III. ART MILITAIRE. — *Cran de mire*. Entaille pratiquée sur la hausse d'une arme à feu ou quelquefois sur

l'arme elle-même, et formant, avec le guidon, la ligne de mire (V. HAUSSE).

CRANACH (Lucas) le Vieux, peintre-graveur allemand, né à Cranach, près de Bamberg (dans la Haute-Franconie), le 4 oct. 1472, mort à Weimar le 16 oct. 1553. Son nom de famille était Lukas Müller (et non pas Sünder, comme on l'a cru longtemps) ; mais c'est sous le nom de son lieu de naissance qu'il est surtout connu et universellement désigné. Il fut le fondateur et reste la gloire de l'école de Franconie. Les œuvres de sa façon et de son

atelier, véritable usine à tableaux qu'il établit à Wittenberg et que son fils continua de diriger après sa mort, sont innombrables. La présence du monogramme connu (le serpent ou dragon ailé ou couronné) n'est pas du tout une garantie que le tableau qui en est revêtu soit de la main du maître. Dès 1504, Cranach est peintre de la cour de l'électeur Frédéric le Sage, et établi dans la ville de Wittenberg, où il a ouvert son atelier, et qui devait l'être deux fois bourgmestre (en 1537 et 1540). En 1508, Frédéric lui accorde des lettres de noblesse et l'envoie en 1509 « pour faire briller son talent » dans les Pays-Bas comme ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien pour assister aux fêtes qui allaient se célébrer en l'honneur de Charles V. Sous les successeurs de Frédéric, Cranach conserva son titre de peintre de la cour ; il fut surtout étroitement attaché à Frédéric le Magnanime qu'il suivit en captivité après la bataille de Mühlberg, à Augsbourg d'abord, puis, après sa délivrance, à Weimar. C'est là que le fidèle et loyal artiste mourut, à l'âge de quatre-vingts ans, l'année suivante. Il fut un des premiers et des plus fervents adeptes de Luther, qui l'avait mis dans la confiance de ses grands desseins avant de partir pour Worms, et qui, dans toutes les circonstances de sa vie, lui témoigna la même amitié et la même confiance.

On ne connaît pas ses œuvres de jeunesse. Le premier tableau de lui que l'on puisse citer est *le Repos en Egypte*, daté de 1504, c.-à-d. de sa trente-deuxième année ; c'est une œuvre charmante pour la fraîcheur, la sincérité et la bonhomie du sentiment (collection Friedler à Munich). On peut suivre dans les gravures sur bois des années suivantes le développement de son talent, empreint d'un profond et naïf naturalisme : *Saint George*, *Saint Michel*, *Saint Antoine* (1506), *Vénus et l'Amour*, *Jugement de Paris* (1508), *Saint Jérôme*, *Abigail*, etc., etc. Quelques influences de Grünewald et de Dürer s'y font encore sentir ; mais sa personnalité se dégage énergiquement dans le caractère des têtes et le modelé des nus d'une fermeté et d'une vigueur singulières sans avoir encore la sécheresse minutieuse et l'intraitable exactitude qui lui tiendront lieu de beauté. Dans la *Vénus et l'Amour*, tableau de 1509 (musée de l'Ermitage), qui pour la qualité de la couleur et la vivacité du sentiment est tout près du *Repos en Egypte*, on voit paraître le dragon, qui sera dès lors comme sa marque de fabrique, et qu'il emprunta aux armoiries que Frédéric venait de lui accorder. Jusque vers 1520 environ, son style conserve un caractère assez différent de celui qu'il devait adopter dans la suite. Son sentiment de la forme est plus large ; il peint alors de grands tableaux d'autel ; son exécution a plus de liberté et d'ampleur ; il n'a pas encore adopté l'espèce de canon qu'il se fera plus tard, et sa couleur est, dans cette première période, également plus énergique et plus dorée ; il la modérera et la refroidira peu à peu. Parmi les travaux de sa première manière, on peut citer : un grand tableau d'autel à Notre-Dame de Torgau (1505) ; une *Descente de croix*, dans l'église Notre-Dame de Lubeck ; *Saint Wilibald*, dans la galerie de Bamberg, et la *Couronne de roses*, au Dôme ; *l'Adoration des rois*, à Saint-Wenceslas de Naumbourg ; *la Madone et le Mariage de sainte Catherine* (1516), à l'Hôtel-Dieu de Wörlitz ; à Notre-Dame de Halle, un important tableau d'autel, *Marie entourée d'anges avec, en bas, le Cardinal Albert de Brandebourg donateur* (tout n'est pas de la main de Cranach) ; au musée de Berlin, *Sainte Anne et Saint Jérôme au désert* ; *la Mise au tombeau*, de l'Académie de Vienne ; *l'Ecce homo*, des Uffizi ; *la Mise en croix*, du Stadel's Institut de Francfort ; le portrait de *Carl Scheurl* du Musée germanique à Nuremberg ; deux portraits à la galerie de Dresde, etc., etc.

Mais c'est surtout par les œuvres de sa dernière manière et par les innombrables imitations que ses élèves en ont faites que Cranach est connu de la postérité : ce sont elles qui ont déterminé l'idée qu'on se fait de son art. Son dessin y est d'une précision et d'une sincérité qui n'accordent

rien à la beauté ; mais la convention s'y glissera quelquefois et même dans certaines figures nues de femmes, *Eves*, *Vénus*, *Dianes*, un maniérisme d'ailleurs plein de saveur dans sa mièvrerie naïve et ses subtiles gaucheries. Par son mélange de fortes qualités et de défauts, il est absolument et, si l'on peut dire, délicieusement germanique : il reste, à côté et au-dessous de Dürer dont il n'a pas les divinations supérieures et la profondeur, un des artistes les plus *représentatifs* et les plus *populaires* de la vieille Allemagne.

Son œuvre est d'une extraordinaire variété : sujets bibliques, mythologiques, il a tout abordé, et, comme il a été le témoin ardent et convaincu d'une grande crise religieuse, ses tableaux inspirés de l'Écriture sainte reflètent les influences et les doctrines de son temps et de son milieu. Ils sont d'abord conformes à l'esprit du culte catholique pour les églises de qui ils sont faits. Aux tableaux déjà cités, il convient d'ajouter *la Madone aux raisins* et *la Vierge avec l'enfant*, dans un cadre rond, de la Pinacothèque de Munich ; celles de l'église Saint-Jacques à Innsbruck ; du dôme de Königsberg ; *la Madone sous le pommier*, de l'Ermitage de Saint-Petersbourg, etc., etc.

Dans les sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, son naturalisme intransigent se donne libre carrière ; parmi les plus caractéristiques, *la Femme adultère devant le Christ* (les Pharisiens sont représentés sous les espèces de gros bourgeois à béquilles et à trognes caricaturales) ; les *Judith et Holopherne*, de Gotha (1531), Vienne, Dresde, Cassel, Stuttgart ; *Samson et Dalila*, de l'hôtel de ville d'Augsbourg ; les *Laissez venir à moi les petits enfants*, de Budapest, Naumbourg et Leipzig ; la suite de *la Passion*, à Berlin.

Parmi les tableaux peints sous l'influence de Luther (Luther ne condamnait pas absolument, comme Calvin, l'usage de toute décoration picturale dans les églises), il en est dont le titre seul révèle l'inspiration nouvelle ; par exemple *la Loi et la Grâce* ou *la Chute et la Rédemption* (tableaux de l'église paroissiale de Schneeberg, du musée de Weimar, du Musée germanique de Nuremberg, de l'église paroissiale de Wittemberg, etc., etc.). Les portraits des principaux réformateurs et de leurs disciples se retrouvent fréquemment dans les ouvrages de cette série. Mais Cranach ne s'interdisait pas les sujets mythologiques et païens. Il n'y a d'antique assurément que le nom dans les *Vénus et l'Amour* (Berlin) ; *Apollon et Diane* (Weimar, Cassel et galerie Lichtenstein) ; *Jugement de Paris* (Darmstadt, Gotha, Wörlitz, Karlsruhe) ; *Famille de faunes* (Donauesschingen) ; *Hercule et Omphale*, et les nombreuses *Lucrèces*, que son atelier a répétées à satiété. Il a aussi peint quelques scènes allégoriques, comme *la Fontaine de Jouvence*, du musée de Berlin, et les *Scènes de mort* (1518), du musée de Leipzig (répétition à Vienne et à Prague). Enfin, des scènes de chasse, dont la plus importante est *la Chasse au cerf*, du château de Prague (1529). Les portraits de sa main sont nombreux ; ce sont d'abord ceux des trois électeurs dont il a été le peintre officiel, et des membres de leur famille ; puis ceux de ses amis personnels, et, avant tous, ceux des réformateurs, Luther et Catherine de Bora sa femme, Melancthon, Bugenhagen. Beaucoup sont de simples répétitions fabriquées dans son atelier. — Les gravures sur cuivre de Cranach sont rares ; en dehors de quelques portraits d'électeurs et des trois portraits de Luther de 1519, 1520 et 1521, on ne connaît que *la Pénitence de saint Chrysostome* (1509), pièce d'une grande importance. En revanche, ses gravures sur bois (et celles de son atelier) sont nombreuses : scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, légendes de saints, scènes mythologiques, épisodes de la vie réelle, sujets allégoriques, portraits ; suites de *la Passion*, des *Martyres des apôtres*, *Passion du Christ et de l'Antechrist* (feuilles de polémiques religieuses qu'il répandait comme un journal de propagande et de combat aux jours de la Réforme ; l'Antechrist, c'était le pape) ; scènes de chasse, de tournois, etc., etc. Enfin, dans les différents cabinets européens, on trouve un

assez grand nombre de dessins originaux du maître (études pour ses tableaux ou ses gravures, ou même livres inventions, souvent d'une grande saveur). André MICHEL.

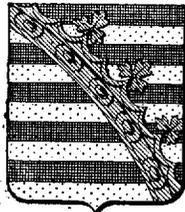
BIBL. : SCHUCHARDT, *Lucas Cranach d. Ältere. Leben und Werke*; Leipzig, 1851-1871, 3 vol. — Lucas Cranach. *Ein Lebensbild aus dem Zeitalter der Reformation*; Leipzig, 1883. — A. WOLTMANN et WOERMANN, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1882, t. II, pp. 418-433, in-8. — Dr Hubert JANITSCHKE, *Die Malerei*, dans *Geschichte der deutschen Kunst*; Berlin, 1889, pp. 489-505, in-4.

CRANACH (Lucas) le Jeune, peintre allemand, fils du précédent, né en 1513, mort en 1586. Il succéda à son père dans la direction de l'atelier comme dans sa charge de bourgmestre de Wittenberg. Beaucoup, sinon la plupart des portraits attribués à Cranach le Vieux, sont de sa façon. Schuchardt avait cru découvrir que le monogramme du fils différait quelque peu de celui du père (les ailes du serpent élevées chez celui-ci, rabattues chez celui-là). Scheibler a récemment soutenu que cette distinction n'était que partiellement justifiée. La marque de l'atelier fut souvent modifiée, mais elle fut employée indifféremment par tous ceux qui y travaillèrent ou y furent employés. Pour les dernières années de Cranach le Jeune, la marque caractéristique est un dragon à l'essor aux ailes éployées. Les principales œuvres de Cranach le Jeune (postérieures à 1553) sont : une *Adoration des Bergers* (dans l'église paroissiale de Wittenberg) ainsi qu'une *Mise en croix*; la *Vigne du seigneur* (1569), où l'on voit les catholiques occupés à détruire les plants que les protestants protègent et rétablissent; plusieurs tableaux à la galerie de Dresde (*Résurrection*, *Crucifiement*, *Résurrection de Lazare*, etc.), et au Belvédère de Vienne. On peut lui attribuer aussi la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, de Brunswick (1549); les *Chasses*, de Madrid et de Vienne (1544), et plusieurs portraits, dont quelques-uns excellents, à Dresde, à Berlin et à Nuremberg. Dans les dernières années de la vie de son père, il fut d'ailleurs son collaborateur assidu. Son dessin est moins caractéristique, et, d'une façon générale, son exécution plus molle.

A. M.

BIBL. : K. WOERMANN, *Geschichte der Malerei*, t. II, p. 432. **CRANAOS**, héros et roi légendaire de l'Attique qui fut détrôné par *Amphictyon* (V. ce nom).

CRANBROOK (Gathorne GATHORNE-HARDY, vicomte), homme d'Etat anglais, né à Bradford le 1^{er} oct. 1814. Inscrit au barreau de Londres en 1840, il pratiqua quelques années. En 1847, il se présenta vainement, à Bradford, aux élections pour la Chambre des communes; mais, en 1856, il était élu par Leominster, et, en juil. 1865, il battait à Oxford M. Gladstone, succès qui eut un très grand retentissement. Orateur puissant quoique un peu emphatique et trop bruyant, M. Gathorne Hardy avait déjà rempli quelques hautes fonctions administratives. En 1858, il était sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur; en 1866, président de la commission de la loi des pauvres; en 1867, secrétaire d'Etat à l'intérieur. Lors de la formation du cabinet Disraeli (févr. 1874), il obtint le portefeuille de la guerre. Après avoir été élevé à la pairie (mai 1878) avec le titre de vicomte Cranbrook, il succéda au marquis de Salisbury, à l'administration des Indes. Dans le cabinet Salisbury de 1885 et dans celui de 1886, il fut élevé au poste de président du conseil, qu'il occupa encore (1891). Comme ministre de la guerre, il s'est distingué par l'élaboration d'un nouveau plan de mobilisation de l'armée anglaise. R. S.



CRANCLIN (Blas.). Portion de couronne à fleurons posée en bande et mouvante de l'angle dextre à l'angle senestre. Le cranclain se rencontre surtout sur les écus d'Allemagne. Son nom est dérivé de l'allemand *Kranzlein* (petite couronne). Le blason dont nous donnons ci-contre le dessin, est burelé de sable et d'or de dix pièces et un cranclain de sinople brochant sur le tout.

CRANCEY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly-sur-Seine; 476 hab.

CRANCHIA (Malac.). Genre de Mollusques Céphalopodes de l'ordre des Acétabulifères-Décapodes, établi par Leach en 1827 pour un animal à corps membraneux, ovale, rétréci en avant, muni postérieurement de nageoires terminales soudées entre elles et échancrées au milieu. Tête petite, pourvue de gros yeux saillants, protégés par une membrane transparente qui les recouvre; bras sessiles, peu développés, inégaux, dépourvus de crête natatoire, armés de cupules pédiculées, disposés sur deux rangées et non protégés par une membrane. Les bras tentaculaires, bien développés, rétractiles, ont deux crêtes natatoires et quatre rangées de cupules. Ces animaux sont, en outre, pourvus d'un appareil constricteur formé de deux ligaments réunissant le corps au tube locomoteur; ce dernier est pourvu d'une valvule. Une plume, ou osselet, étroit et acuminé à ses extrémités, occupe toute la longueur du corps. Les Cranchies habitent l'Océan Atlantique, sur les côtes de l'Amérique et de l'Afrique. J. MABILLE.

CRANÇOT. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège; 496 hab.

CRANDELAIN-ET-MALVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 462 hab.

CRANDELLES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. d'Aurillac; 662 hab.

CRÂNE. I. ANATOMIE COMPARÉE. — Depuis les travaux d'Oken, on avait admis que le crâne se composait de vertèbres modifiées, dont les différentes pièces correspondaient aux parties constitutives de la vertèbre type (V. VERTÈBRE). Les récentes recherches embryologiques pratiquées sur les êtres placés très bas dans la série ont fait justice de ce que la théorie vertébrale du crâne avait d'excessif et de forcé, basée qu'elle était sur les données exclusives de l'anatomie comparée. L'extrémité céphalique forme, d'une part, une enveloppe protectrice (crâne) aux masses nerveuses dont le développement est solidaire du sien; elle constitue, d'autre part, à la face inférieure ou ventrale, une série d'arcs symétriquement disposés, métamères des arcs branchiaux qui forment le squelette de la face. Il existe entre le développement du crâne proprement dit et celui de la face une certaine indépendance, car si la constitution du squelette crânien se fait par la combinaison d'un certain nombre de somites, il est presque impossible d'assigner une pareille origine aux arcs viscéraux de la face, homologues des arcs costaux (V. VERTÈBRE). La morphologie du crâne s'éclairera désormais des rapports de cette région avec les organes connexes (encéphale, organes des sens, nerfs, etc.). Telle est la voie indirecte qui permettra d'arriver à une conception morphologique entièrement satisfaisante. On ne peut séparer l'étude du crâne de celle de la face, pour les premières étapes du développement et au point de vue de l'anatomie comparée. En anatomie humaine, il en est autrement, et il convient de réserver à la description de la région faciale un article spécial.

Les os du crâne peuvent provenir d'origines différentes : la formation des uns est précédée de la formation d'un cartilage; l'ossification des autres se fait aux dépens d'un tissu conjonctif préexistant. Certains os du crâne des poissons osseux et des ganoides sont d'origine dermique. C'est sur l'embryon des séliaciens qu'il convient d'examiner la struc-

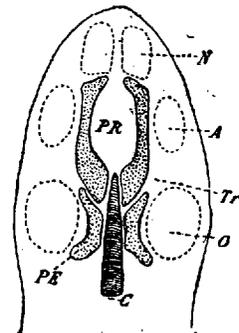


Fig. 1. — Crâne cartilagineux rudimentaire; C, notocorde; PE, masses paracordales; Tr, trabécules; PR, fosse pituitaire; N, A, O, capsules olfactives, oculaire et auditive.

ture rudimentaire du crâne (fig. 1). A une époque reculée du développement de l'embryon, on voit de chaque côté de la corde dorsale (C), terminée en fuseau, deux masses latérales (masses paracordales PE), et en avant de celles-ci, deux pièces allongées, symétriques, les *trabécules*, dont l'intervalle forme une cavité, *fosse pituitaire primitive* (PR). La fusion ultérieure de ces quatre pièces forme la *plaque basilaire*. Tantôt les trabécules se fusionnent par leurs bords médians, tantôt le tissu qui remplit leur intervalle s'ossifie, et il se forme ainsi un *os parasphénoïde*, tantôt enfin ils disparaissent partiellement et sont remplacés par une cloison interorbitaire. Les organes rudimentaires de l'olfaction, de la vision et de l'ouïe empruntent

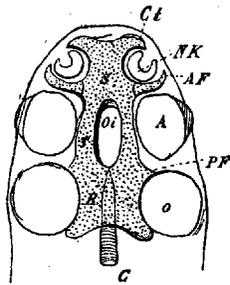


Fig. 2. — Deuxième stade du développement du crâne primordial; C, notocorde; B, plaque basilaire; T, trabécules réunies en avant de la cloison (S) nasale; CA, AF, prolongement de cette cloison circonscrivant l'organe de l'olfaction (NK); O, orifices de passage du nerf olfactif; PP, AF, apophyses postorbitaire et autorbitaire des trabécules; NK, A, O, les vésicules des sens.

alors à la charpente du crâne, qui continue à s'édifier et à se compléter, leurs moyens de protection et de soutien; de la sorte se constituent les régions olfactive, orbitaire et auditive.

La région olfactive s'encroûte plus ou moins de cartilage et tend à se confondre avec le squelette crânien; les bords de la plaque basilaire se relèvent en même temps de chaque côté et se recourbent l'un vers l'autre jusqu'à englober totalement l'encéphale. Tel est le crâne cartilagineux des séléciens, tout d'une pièce. Chez les vertébrés, en général, le tissu cartilagineux ne se produit qu'à la base du crâne et au pourtour des organes des sens. Les autres pièces passent directement de l'état fibreux à l'état

osseux (par exemple os de la voûte du crâne des mammifères). Les arcs viscéraux se forment par le dépôt de traînées cartilagineuses dans l'épaisseur de la paroi du pharynx, au nombre de sept chez les animaux à respiration branchiale, en moindre quantité chez les amniotes. Leurs connexions avec la région de l'oreille se modifient suivant leur adaptation à des fonctions différentes, selon le genre de vie de l'animal. Le premier arc viscéral ou *mandibule* innervé par le trijumeau forme le squelette labial. Puis vient l'hyoïde auquel se rend le nerf facial. Nous ne nous occuperons pas ici des arcs subséquents et de leur destination ultérieure; encore les transformations de l'hyoïde ne jouent-elles qu'un rôle restreint dans l'histoire du développement de l'extrémité céphalique.

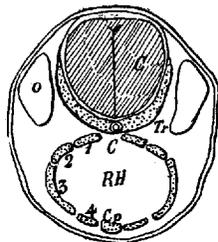


Fig. 3. — Troisième stade du développement du crâne primordial (coupe schématique transversale et verticale); C, notocorde; Tr, trabécules, dont la concavité supérieure reçoit l'encéphale (G); O, vésicule auditive; RH, cavité pharyngienne circonscrite par le squelette viscéral; 1-4, pièces constituant l'axe viscéral réuni à son homologue par la pièce médiane intermédiaire Cp.

Les deux arcs antérieurs n'échappent pas à la segmentation. Le premier se différencie en une pièce courte, proximale, le *carré*, et en une pièce distale, allongée, appelée *cartilage de Meckel*. De l'os carré se détache en avant un prolongement *palato-carré* ou *ptérygo-palatin*, qui se relie à la base du crâne en formant un rudiment de *maxillaire supérieur*. Le deuxième arc se divise également en deux seg-

ments, l'un proximal ou *hyo-mandibulaire*, l'autre distal, *hyoïde* (fig. 5).

Cette figure met en relief les divers modes de différenciation des deux premiers arcs viscéraux qui constituent ce qu'on appelle l'*appareil suspenseur des mâchoires*. L'os carré, à qui s'attache le maxillaire inférieur, tantôt s'articule simplement avec la base du crâne, et tantôt se soude à elle solidement. L'arc hyoïdien se segmente, notamment chez les poissons, en un certain nombre de pièces: le *symplectique*, l'*hyoïde*, réuni à son congénère du côté opposé par un basi-hyal qui peut se fixer dans l'épaisseur de la langue et former un *os lingual*.

Poissons. Le crâne des cyclostomes jouit de la même constitution primitive que celui des autres poissons, mais il en diffère par

l'absence de mâchoires proprement dites, remplacées par un appareil de succion. C'est le crâne des séléciens qui représente les dispositions à la fois les plus simples et les plus propres à faciliter l'étude du crâne des vertébrés en général. Il est formé d'une seule capsule cartilagineuse parfois immobile et parfois mobile sur la colonne vertébrale. Il n'y a pas d'os à proprement parler; la pièce palato-carrée et le maxillaire inférieur sont pourvus de dents.

La région nasale effilée en une extrémité rostrale est séparée de la cavité crânienne par une *lame criblée*, vestige de l'éthmoïde. En arrière d'elle se trouve de chaque

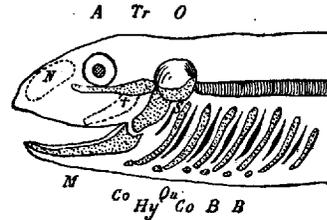


Fig. 4. — Schéma du développement du squelette viscéral; N, A, O, capsules olfactive, oculaire, auriculaire; Tr, trabécule dont la situation était primitivement celle indiquée par la ligne ponctuée et l'astérisque; M, cartilage de Meckel; Qu, carré; Hy, arc hyoïdien; BB, arcs branchiaux séparés par les fentes branchiales; S, spiracle; Co, pièces intermédiaires.

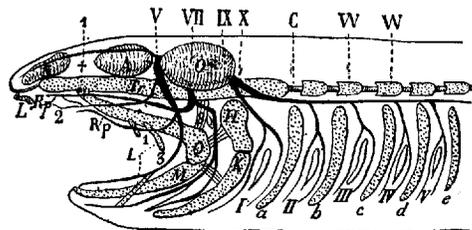


Fig. 5. — Schéma du cerveau des séléciens; N, A, O, capsules des sens; Tr, trabécule; Q, P, Q, carré et palato-carré, relié en X à la trabécule par un ligament; M, mandibule; L, L, cartilages labiaux; H, hyomandibulaire; K, arc hyoïdien; a-e, arcs branchiaux; I-V, fentes branchiales; S, spiracle; C, notocorde; W, W, corps vertébraux; V, nerf trijumeau; 1, 2, 3, ses trois branches principales; Rp', son rameau palatin; VII, nerf facial; Rp', son rameau palatin; IX, glosso-pharyngien; X, pneumogastrique.

côté une *fosse orbitaire* à laquelle confine, postérieurement, la sphère auditive, à travers les parois de laquelle se voient par transparence les canaux semi-circulaires. Le palato-carré n'est généralement appendu que par des liens ligamenteux à la base du crâne par l'intermédiaire du hyo-mandibulaire. En avant de ce dernier se dessine une fente qui communique avec l'intérieur de la bouche (*spiracle*). L'opercule qui recouvre la région branchiale s'enrichit, chez les ganoides, de pièces préoperculaires, suboperculaires et interoperculaires. Chez les poissons osseux (téléostéens) se constitue, à la partie médiane du crâne, le parasphénoïde, en forme d'attelle, os impair et médian, qui remplace ici le pré-sphénoïde et le basisphénoïde. La voûte du crâne est recou-

verte par les pariétaux, les frontaux et les post-frontaux, tous pairs; les derniers, situés sur les côtés, sont intéressés dans l'articulation de la mandibule. Le crâne ne diffère pas sensiblement de celui de certains ganoides, à part l'augmentation considérable du nombre des pièces qui entrent dans sa composition, nombre variable suivant les espèces. Le crâne cartilagineux primordial persiste dans sa forme; la cavité crânienne représente une espèce de tube étendu jusqu'à la région ethmoïdienne en passant dans l'intervalle des yeux, quelquefois même rétréci et étranglé entre ces organes. On compte au crâne proprement dit de nombreux os. Le pourtour des orbites et la région de l'opercule se garnissent de pièces nouvelles formant l'anneau orbitaire et les pièces operculaires. La pièce palato-carrée se segmente en une série de plaques cartilagineuses (*carré*, *métaptérygoïde* (tympanal), *mésopérygoïde*, *ptérygoïde*, *palatin*). A la région auditive se groupent des os dont la fig. 6 donne une bonne idée. Tous les os qui environnent la cavité buccale, tels que le vomer, le parasphénoïde, le prémaxillaire, les maxillaires, etc., peuvent s'armer de dents. La mandibule attient à une sorte de chaîne composée de l'hyo-mandibulaire, du symplectique et du carré. Elle est constituée par le cartilage de Meckel additionné de plusieurs pièces osseuses, *dental*, *articulaire*, *angulaire* et *coronoïde*.

Chez la plupart des poissons, il existe deux pièces cartilagineuses situées en avant des deux premiers arcs viscéraux (cartilages labiaux), l'une antérieure, l'autre postérieure, qui, chez les téléostéens, se transforment en os *prémaxillaire* et *maxillaire*. Chez les dipnoïques, la région ethmoïdale est munie d'une lame criblée cartilagi-

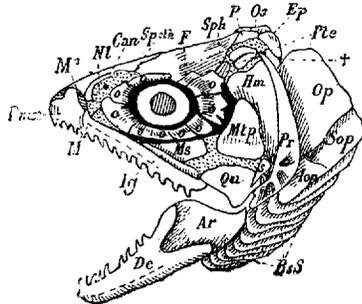


Fig. 6. — Crâne de la truite; Ep, épiotique; Pt, ptérotique; Sph, sphénotique; Os, occipital supérieur (supra-occipital); P, pariétal; F, frontal; Sp. eth., supra-ethmoïde; Can, orifice de sortie du nerf olfactif; Nl, nasal; Pmx, prémaxillaire; MM, maxillaire; Ig, jugal; Ms, mésopérygoïde; Mtp, métaptérygoïde; S, symplectique; Qu, carré; Pr, préoperculaire; Iop, interoperculaire; Sop, suboperculaire; Op, opercule; Bs, rayons branchioles; Ar, articulaire; De, dental; A, œil.

neuse. Un os écaillieux recouvre le cartilage carré, fusionné avec le chondrocrâne, ainsi que la pièce palato-carrée, qui s'unit en avant à sa congénère au-dessous de la base du crâne. La cavité nasale s'ouvre en arrière et communique par un isthme avec la cavité palatine; cette disposition se retrouvera dorénavant chez tous les vertébrés des classes supérieures. Le segment occipital du crâne englobe les premières vertèbres cervicales et reste soudé à la colonne vertébrale. L'opercule est rudimentaire. La mandibule est robuste et se différencie en *articulaire*, *dental* et *angulaire*. Le cartilage de Meckel proémine en avant du dental. Le squelette céphalique des *amphibiens caudés* ne diffère de celui des poissons que par des caractères négatifs. Les capsules auditives se touchent sur la ligne médiane; chacune d'elles est percée d'une ouverture regardant en bas et en dehors (*fenêtre ovale*), que bouche une pièce cartilagineuse (*étrier*). A la région occipitale proéminent, chez tous les amphibiens, deux *condyles* qui s'articulent avec la colonne vertébrale. Des capsules nasales aux vésicules

auditives, s'étendent les trabécules dont l'ossification constitue de chaque côté un *orbite* et un *alisphénoïde*. L'écart des trabécules est rempli en bas par un *long parasphénoïde*, sur lequel s'appuie en avant le vomer qui s'étale et limite en arrière les fosses nasales, soudé avec le palatin. Au vomer s'accôle, en dehors, le maxillaire supérieur et, plus en avant, l'intermaxillaire. Celui-ci confine en arrière au nasal, surmonté du préfrontal. L'os carré est recouvert d'un os dermique, le squamosal. Les anoures sont dotés d'une cavité tympanique membrano-cartilagineuse, close en dehors par une membrane et communiquant avec le pharynx par un conduit (trompe d'Eustache). Le crâne des anoures présente de remarquable et de caractéristique l'existence d'un *os en ceinture* (Cuvier) dans la région ethmoïdale.

Reptiles. La boîte crânienne, plus développée, est plus complètement ossifiée que celle des batraciens. Le parasphénoïde s'atrophie et se remplace à la base du crâne par une série longitudinale d'os (*basi-occipital*, *basi-sphénoïde* et *présphénoïde*). Il existe un condyle occipital unique. L'existence de l'alisphénoïde, de l'orbitosphénoïde n'est pas constante. Le pariétal est impair. Signalons l'existence d'un postorbitaire et d'un lacrymal, de la *columella* ou *épiptérygoïde* qui relie le ptérygoïde au pariétal, enfin de l'os transverse qui s'étend du maxillaire au ptérygoïde. Chez les reptiles, l'oreille est perforée d'une fenêtre ovale et aussi d'une *fenêtre ronde*; ils possèdent une trompe d'Eustache. Le suspensorium est réduit à l'os carré. La mâchoire inférieure se compose de plusieurs pièces (*dental*, *angulaire*, *complémentaire* et *articulaire*, etc.). Il y a beaucoup d'analogie entre le crâne des reptiles et celui des oiseaux. Toutefois, la cavité crânienne est plus spacieuse, les os se soudent jusqu'à effacement des sutures. Le condyle occipital gagne la base du crâne. L'os carré s'articule avec le crâne. Le vomer unique est relié aux pièces ptérygo-palatines. Les fosses nasales sont situées entre le vomer et le palatin. Une pièce jugale grêle lie le carré à la mâchoire supérieure. L'oreille est percée d'une fenêtre ovale et d'une fenêtre ronde, et possède une trompe d'Eustache. Chez les Mammifères, le squelette crânien et le squelette viscéral s'identifient davantage. Le crâne empiète de plus en plus sur la face, dont le volume relatif diminue. L'axe vertébral fait, avec le plan de la base du crâne, un angle plus ou moins aigu. La base du crâne, y compris la région ethmoïdale, est d'abord cartilagineuse; les parois de la voûte passent directement de l'état fibro-membraneux à l'état osseux. Plusieurs centres d'ossification se distinguent dans la région occipitale, un supra (os interpariétal ou épactal) et un basi-occipital et deux occipitaux latéraux supportant deux condyles symétriques. En avant du basi-occipital, la base du crâne est constituée par un basi et un présphénoïde, celui-ci supportant de chaque côté une grande aile (*alisphénoïde*) et une petite aile (*orbitosphénoïde*). Du sphénoïde part, de chaque côté, une apophyse verticalement dirigée en bas et qui s'accôle au palatin en formant un ptérygo-palatin. Le présphénoïde se soude en avant aux frontaux symétriques, entre lesquels s'insinue la lame criblée de l'ethmoïde, dont les trous laissent passer les nerfs olfactifs. La région de l'oreille est constituée par plusieurs centres d'ossification entrant dans la composition du crâne, un *épiotique* (*mastotéide*), un *opisthotique* et un *prootique*; les deux derniers forment le *rocher*. En outre, deux os de recouvrement, le *squamosal* et l'*anneau tympanique* (partie osseuse du conduit auditif externe des mammifères supérieurs), s'ajoutent aux précédents pour constituer le *temporal*. Entre l'occipital et le bord postérieur du rocher se voit le *trou jugulaire* ou *déchiré postérieur*, lieu de passage des nerfs glossopharyngien, pneumogastrique et spinal et de la veine jugulaire interne. L'artère carotide interne y passe chez le cheval et chez quelques autres mammifères, alors que chez l'homme il lui est affecté un canal spécial. La voûte crânienne est constituée par le supra-

occipital, l'interpariétal, le pariétal et le frontal, quelquefois symétrique et impair. Les nerfs acoustique et facial sortent du rocher par le trou auditif interne, situé à la face postérieure du rocher. On trouve dans certaines espèces, à la face inférieure du rocher, une capsule osseuse (bulle tympanique), qui prend, chez les carnivores et chez les rongeurs, un développement considérable. Chez les mammifères autres que l'homme, il existe à la zone de réunion du pétreux, du mastoïdien et du tympanique, une épine assez longue (apophyse styloïde du crâne humain), formant l'os styloïde ou le stylo-hyal qui attient au crâne par l'intermédiaire du cartilage *arthro-hyal*. Le squamosal est creusé de la *cavité glénoïde* lui permettant de s'articuler avec la mandibule; il se détache de lui une apophyse dite *zygomatique*, qui se rend à la rencontre de l'os jugal en formant l'*arcade zygomatique*. Le sphénoïde unique, impair et médian, formé par la fusion des pré et basi-sphénoïdes, renferme la cavité du sinus sphénoïdal. L'orbitosphénoïde est percé du trou optique pour le passage du nerf optique. La fente qui sépare l'orbitosphénoïde de l'alisphénoïde est utilisée pour la sortie de la première branche du trijumeau, dont la branche maxillaire supérieure s'engage dans le trou grand rond, tandis que sa branche maxillaire inférieure sort du crâne par le trou ovale. Les frontaux se soudent en un os unique, creusé de cavités ou sinus frontaux. Ils donnent passage au nerf sus-orbitaire. Quant à l'ethmoïde, il est situé entre le frontal et le sphénoïde antérieur, et constitué par la fusion de ses deux moitiés latérales ou masses latérales (ethmoïdaux latéraux des poissons) avec la *lame perpendiculaire* qui représente l'ethmoïde médian. Limitées en haut par une *lame criblée* qui est traversée par les filets du nerf olfactif de chaque côté, et contribuant à former la base du crâne, les masses latérales sont formées de nombreuses lamelles osseuses roulées en petits cornets (*volutes ethmoïdales*). Leur face externe appelée *lame papyracée* ou *os planum*, contribue à fermer l'orbite en dedans et en arrière chez l'homme et chez quelques autres mammifères. Le bord supérieur de la lame perpendiculaire, *crête ethmoïdale* terminée en avant par l'apophyse *crista-galli*, donne insertion à la faux du cerveau. Suivant que le temporal et l'occipital forment des os d'une seule pièce ou que les divisions de leurs parties constitutives persistent, on peut compter, en général, dix-huit os à la face, savoir : deux maxillaires supérieurs, deux intermaxillaires, un maxillaire inférieur unique (c'est sur ces trois os que s'implantent les dents), deux os nasaux, deux lacrymaux, deux jugaux, deux cornets, un vomer, deux palatins et deux ptérygoïdiens. Les ptérygoïdiens et les intermaxillaires sont soudés, les premiers avec le sphénoïde, les seconds avec les maxillaires supérieurs, chez l'homme. Le cornet (inférieur de l'homme) se fixe au maxillaire supérieur; le vomer est impair. Les os de la face sont groupés de manière à former deux mâchoires superposées.

La mâchoire supérieure est constituée par le maxillaire supérieur qui s'articule en haut avec le frontal, en dehors avec l'os malaire, en arrière et sur la ligne médiane avec son congénère (pour former le palais osseux) et avec le palatin.

Il est perforé par le nerf maxillaire supérieur qui émerge de sa face antérieure. Un sinus très vaste est creusé dans son épaisseur. Les nasaux s'intercalent entre les apophyses montantes des maxillaires, ou bien entre les branches montantes des intermaxillaires. Ces derniers (os incisifs) sont interposés entre les deux maxillaires supérieurs et limitent un canal médian. Les palatins s'articulent avec les maxillaires, le sphénoïde, l'ethmoïde, le vomer, le frontal et les ptérygoïdiens, et entre eux-mêmes. Le lacrymal (os unguis) contribue à isoler l'orbite des fosses nasales.

Orbite. Les parois de cette cavité, plus ou moins confondues en général avec la fosse zygomatique, sont complétées chez l'homme et chez les singes de manière à ne

laisser persister de cette communication que les fentes ptérygo-maxillaire et sphéno-maxillaire, assez étroites. Au fond de l'orbite se trouve l'orbitosphénoïde, traversé par le nerf optique. L'axe de l'orbite est dirigé latéralement chez les mammifères, et en avant chez l'homme. Séparées par la lame perpendiculaire de l'ethmoïde et par le vomer, les fosses nasales sont limitées en haut par les nasaux, par l'ethmoïde et par le sphénoïde, en bas par la voûte du palais. De chaque côté leurs parois sont constituées par les palatins, les maxillaires supérieurs et les intermaxillaires. Leur ouverture postérieure est bornée par les ptérygoïdiens. Leur direction est verticale chez les cétacés, l'ethmoïde formant leur paroi postérieure. A propos de l'oreille, l'appareil suspenseur de la mandibule des poissons sera mis en parallèle avec les pièces résultant de la transformation des deux premiers arcs hyoïdiens. En allant du simple au composé, nous constatons qu'à travers les différences qui s'expliquent par les conditions variées de l'adaptation au milieu et de l'évolution, le crâne reste construit, dans toute la série, sur un plan fondamental uniforme. D'abord très simplement composé, ses pièces deviennent fort nombreuses, puis tendent de plus en plus à la concentration. Les analogies des diverses pièces dans la série se retrouvent, grâce à l'application du principe des connexions. Il est également tenu grand compte des rapports que les os affectent avec les régions de l'encéphale, avec les organes des sens, avec les nerfs craniens. On peut considérer le crâne comme composé de trois segments (occipital, pariétal et frontal) ne représentant pas des segments vertébraux, mais pouvant être dus à la coalescence de segments vertébraux primitivement nombreux. Le crâne le plus simple, celui des séléciens, serait déjà le résultat d'une modification d'un type antérieur disparu. En ce qui concerne spécialement le crâne de l'homme, nous ferons remarquer qu'il se différencie par l'accroissement de l'étendue des os du crâne en rapport avec le volume plus considérable du cerveau, la face diminuant relativement de volume et ne proéminent plus en avant. Le crâne se trouve placé en équilibre à l'extrémité supérieure de la colonne vertébrale et le regard est dirigé en avant, les axes des orbites se dirigeant horizontalement en avant, résultat de l'attitude bipède.

II. ANATOMIE DESCRIPTIVE. — *De l'extrémité céphalique de l'homme.* Nous n'en décrivons ici que la partie cranienne, composée de huit os, dont quatre sont impairs et symétriques : l'occipital, le sphénoïde, l'ethmoïde et le frontal. Deux pariétaux, deux temporaux pairs et symétriquement placés complètent la capsule cranienne. Tous ces os sont réunis les uns aux autres à l'âge adulte, mais les sutures que nous décrivons plus loin restent libres jusqu'à un âge en général assez avancé. La forme générale du crâne humain est celle d'un ovoïde à grosse extrémité postérieure, dont l'arc est dirigé d'avant en arrière et un peu de haut en bas. Considérant le crâne dans son ensemble, nous lui décrivons une surface externe et une surface interne. La surface externe offre à l'étude une région supérieure ou occipito-frontale, deux régions latérales ou temporales, et une région inférieure ou basilaire. La région occipito-frontale ou voûte a pour limites antérieures la racine du nez et les arcades sourcilières, et s'étend en arrière jusqu'à la protubérance occipitale externe et à la ligne courbe supérieure du temporal. Latéralement elle est bornée par la crête du temporal et par la ligne supérieure du pariétal. Elle offre quatre saillies arrondies, les deux bosses frontales, et en arrière les deux bosses pariétales. Des premières aux secondes, la voûte du crâne est arrondie et regarde en haut. On y remarque : 1° la suture *coronale* ou fronto-pariétale, dont la direction est transversale. En son milieu, en un point appelé *bregma*, vient tomber la suture sagittale, selon laquelle se touchent les deux os pariétaux, antéro-postérieurs par conséquent, et tombant en arrière au sommet d'un Λ dont les deux branches constituent la suture *lambdoïde* ou

pariëto-occipitale, et comprennent dans leur intervalle l'angle supérieur de l'occipital. Le point de rencontre de la suture sagittale et de la suture lambdaïde s'appelle le *lambda*. Chacune des branches de la suture lambdaïde

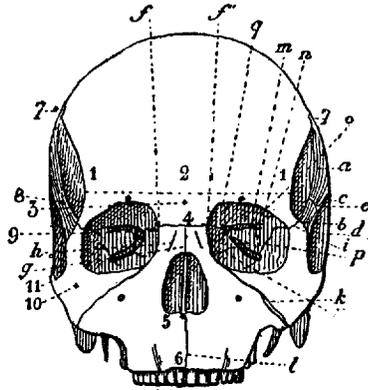


Fig. 7. — Sutures extérieures. a, partie inférieure de la suture coronale; b, suture ptéro-frontale; c, suture écaïlleuse ou temporo-pariëtale; d, suture ptéro-temporale; e, suture ptéro-pariëtale; ff, suture interorbitaire, formée en dedans par la suture nasale, en dehors par la suture fronto-maxillaire; g, suture nasale; h, suture naso-maxillaire; i, suture fronto-malaire; k, suture malo-maxillaire; l, sutures incisives. — Sutures de l'orbite. m, fente sphénoïdale; n, fente ptéro-maxillaire; o, partie orbitaire de la suture ptéro-frontale; p, suture ptéro-malaire; q, suture fronto-éthmoïdale; r, suture éthmoïdo-maxillaire. — Points singuliers. 1, 1, ligne sus-orbitaire donnant le diamètre frontal minimum et établissant la séparation du crâne et de la face; 2, l'ophryon; 3, glabelle; 4, point nasal ou racine du nez; 5, point spinal ou épine nasale; 6, point alvéolaire; 7, stéphanion; 8, ptérior; 9, dacryon; 10, point malaire; 11, point jugal.

aboutit à un point appelé *astérior*, d'où rayonnent les trois sutures lambdaïde, pariëto-mastoiïdienne et mastoiïdo-occipitale. Du bregma au lambda, la sagittale est dentelée jusqu'en un point appelé *obéliion*, situé entre les deux trous pariëtiaux. Le point le plus élevé de la région fronto-occipitale s'appelle le *sinciput*.

Quatre os concourent à former la région latérale, le frontal et le pariëtale en haut, la grande aile du sphénoïde et le temporal en bas. Les limites sont constituées en arrière par la suture lambdaïde; en avant, par l'apophyse orbitaire externe. En haut, elle est bornée par la ligne latérale du crâne, étendue de l'apophyse orbitaire externe à l'astérior et circonscrivant les portions du frontal et du pariëtale qui appartiennent à la région. La partie frontale de cette ligne (crête frontale) aboutit en haut et en arrière à la suture coronale au point appelé *stéphanion*. Elle est continuée par la ligne temporelle supérieure du pariëtale, du stéphanion à l'astérior, qui marque l'insertion de l'aponévrose du muscle temporal; tandis que l'insertion de ce muscle lui-même est limitée inférieurement par la ligne temporelle inférieure, concentrique à la première, dont elle s'écarte en arrière. Après avoir contourné l'écaïlle du temporal, elle croise obliquement la suture pariëto-temporale et se recourbe en avant pour rejoindre, au-dessus du conduit auditif, le bord supérieur de la racine postérieure de l'apophyse zygomatique. L'arcade zygomatique, horizontalement dirigée, limite en dehors la fosse temporelle, remplie à l'état frais par le muscle temporal. Au-dessus d'elle se voient plusieurs sutures, formées par la jonction du frontal, du temporal, la grande aile du sphénoïde ou ptère et l'écaïlle du temporal. Cette région s'appelle le ptérior. Suivant la manière variable dont se rencontrent ces os, dont les bords correspondants offrent plus ou moins d'étendue, le ptérior est dit en H (c'est l'ordinaire), ou en T couché (*ptérior retourné*), ou bien encore en K (reproduction de types

simiens). La suture pariëto-mastoiïdienne aboutit en arrière à l'astérior. La suture pariëto-temporale ou écaïlleuse part du ptérior pour se continuer en arrière avec la suture pariëto-mastoiïdienne avec laquelle elle fait un angle rentrant et qui finit à l'astérior. Au-dessous du niveau de l'arcade zygomatique s'aperçoivent l'orifice externe du méat auditif, en arrière de celui-ci la surface mastoiïdienne. Les limites adoptées pour la base du crâne sont les suivantes: la racine du nez en avant; la ligne demi-circulaire supérieure de l'occipital en arrière, et de chaque côté une ligne passant par l'apophyse mastoiïde et par l'articulation de l'os malaire avec le frontal. L'ouverture postérieure des fosses nasales sépare la portion postérieure de la base du crâne, qui est libre, d'avec sa portion antérieure, qui se confond avec la face. A la

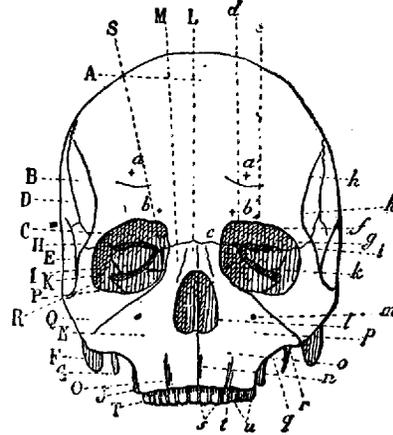


Fig. 8. — Os du crâne. A, écaïlle du frontal; B, face latérale de cette écaïlle; C, lame orbitaire du frontal; D, angle antérieur de pariëtale; E, écaïlle du temporal; F, apophyse mastoiïde du temporal; G, apophyse styloïde du temporal; H, face externe ou temporelle de la ptère ou sphénoïde; K, face orbitaire (os planum de l'éthmoïde). — Os de la face. L, os nasaux; M, portion nasale ou apophyse montante du maxillaire; N, portion orbito-buccale du maxillaire; O, portion alvéolaire du maxillaire; P, face orbitaire du maxillaire; Q, os malaire; R, lame orbitaire de l'os malaire; S, os unguis ou lacrymal; T, arcade dentaire. — Détails ostéologiques. aa', bosses frontales; bb', bosses sourcilières; c, apophyse orbitaire du frontal; d, échancrures trochléennes du frontal; e, trou sus-orbitaire (manque souvent); f, arcade sourcilière; g, apophyse orbitaire externe du frontal; hh, crête temporelle du frontal, séparant la région du front de la région temporelle; i, épine jugale (manque souvent); k, gouttière lacrymale; l, échancrure nasale ou maxillaire, limitant, avec les os nasaux, l'ouverture des narines antérieures; m, trou sous-orbitaire; n, fossette incisive du maxillaire; o, crête canine soulevée par la racine de la dent canine; p, fosse canine du maxillaire; q, crête sous-molaire du maxillaire; r, échancrure sous-molaire du maxillaire (n'est pas constante); s, dents incisives; t, dent canine; u, dents molaires et prémolaires.

postérieure, l'on voit d'arrière en avant: le trou occipital. *Opisthion* est le nom donné au milieu de son bord postérieur et le milieu de son bord antérieur s'appelle *basion*. En avant du trou occipital, la surface basilaire est limitée en avant par une rainure transversale qui marque l'union de l'occipital et du sphénoïde. De chaque côté du trou occipital, sont situés les condyles et en arrière d'eux la surface externe de l'occipital. Tout à fait en dehors, et séparée du condyle par la suture mastoiïdo-occipitale, se trouve la saillie de l'apophyse mastoiïde. En avant du condyle, la rainure profonde, dirigée de dehors en dedans et d'arrière en avant, due à l'articulation du rocher avec le bord latéral de l'occipital, se termine en arrière par la fosse jugulaire. Elle loge le golfe de la veine jugulaire et donne accès à l'intérieur de la cavité crânienne par le trou déchiré postérieur. La partie antérieure de ce trou donne passage au nerf de la huitième paire et à son acces-

soire; sa partie postérieure est traversée par la veine jugulaire. Le trou déchiré antérieur, à l'extrémité anté-

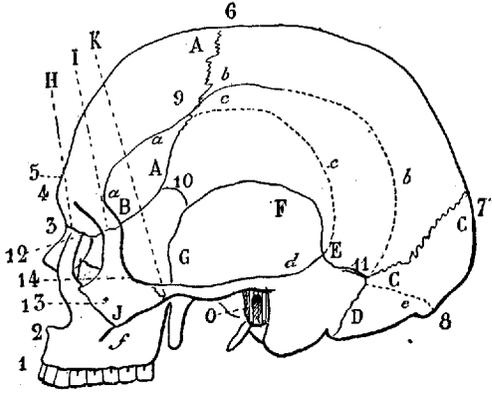


Fig. 9. — Sutures. AA, coronale (fronto-pariétale); B, ptéro-frontale; CC, lamboïde (pariété-occipitale); D, occipito-mastoïdienne; E, pariété-mastoïdienne; F, écaillure squamo-pariétale; G, ptéro-temporale; H, inter-orbitaire (fronto-naso-maxillaire); I, fronto-malaire; J, malo-maxillaire; K, zygomatique (malo-temporale). — Lignes anatomiques. aa, crête temporale du frontal; bb, ligne temporale supérieure du pariétal, cc, ligne temporale inférieure ou pariétal; dd, crête sus-mastoïdienne du temporal; ee, ligne occipitale; ff, crête sous-malaire du maxillaire. — Points singuliers. A, points médiaux; 1, point alvéolaire; 2, point spiral ou épine nasale; 3, point nasal ou racine du nez; 4, glabella; 5, ophryon; 6, bregma; 7, lambda; 8, inion; 9, stéphanion; 10, ptérior; 11, astérior; 12, dacryon; 13, point malaire; 14, point jugal.

rieure de la rainure, limité par le rocher, l'occipital et le sphénoïde, est rempli par une substance cartilagineuse.

La surface intérieure ou *endocrâne*, concave, se divise, comme l'intérieur, en voûte et base. La voûte, tapissée

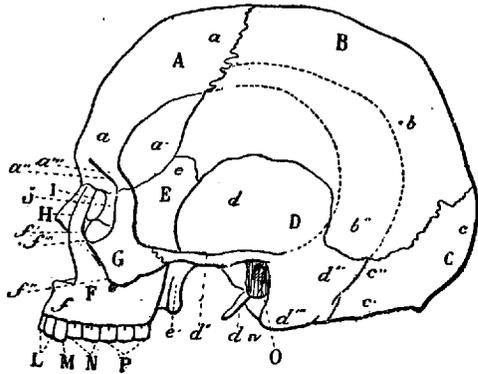


Fig. 10. — A, frontal; aa, écaille frontale; a', face latérale de l'écaille; a'', portion orbitaire du frontal; a''', apophyse orbitaire externe; B, pariétal; b, bosse pariétale, b', angle antérieur et inférieur du pariétal; b'', angle postérieur et inférieur de cet os; C, occipital (on n'aperçoit que l'écaille de cet os); c, bosse cérébrale de l'occipital; c', bosse cérébelleuse; c'', angle externe de l'occipital; D, temporal; d, portion écailluse; d', apophyse zygomatique; d'', portion mastoïdienne; d''', apophyse mastoïde; d''v, apophyse styloïde du temporal; o, conduit auditif; E, sphénoïde; e, ptère ou portion ascendante de la grande aile du sphénoïde; e', apophyse ptérogéide du sphénoïde; F, maxillaire; f, portion alvéolaire ou maxillaire; f', portion nasale ou apophyse montante; f'', portion orbito-buccale; f''', face orbitaire de cette portion; G, os malaire ou jugal; H, os nasal; I, os unguis ou lacrymal; J, ethmoïde (face orbitaire de la masse latérale de cet os). — Dents; L, les deux incisives; M, la canine; N, les deux prémolaires; P, les trois molaires.

par la dure-mère, présente à considérer les mêmes sutures que sa base, moins dentelées. Sur la ligne médiane, et d'avant en arrière, on y remarque la *crête coronale*; la

gouttière sagittale allant de cette crête à la protubérance occipitale interne, le *sinus longitudinal supérieur* (V. ENCÉPHALE) s'y trouve logé. On y voit se succéder la ligne d'union des deux pièces du frontal, le côté interne de la suture sagittale qui aboutit au milieu de la face interne de l'occipital. De chaque côté, également d'avant en arrière, se distinguent la face interne et supérieure du frontal en rapport avec l'extrémité antérieure ou frontale de l'hémisphère cérébral; puis la suture fronto-pariétale ou coronale, la région du pariétal qui recouvre le lobe pariétal du cerveau, une portion de la suture lamboïde,

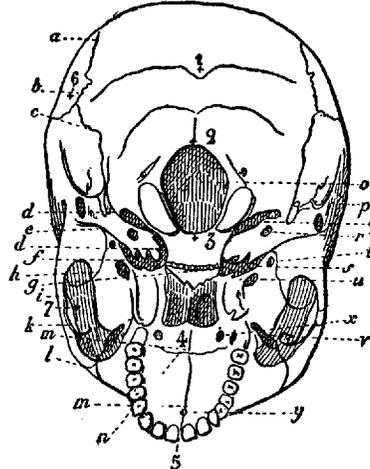


Fig. 11. — Sutures. a, suture lamboïde; b, suture pariété-mastoïdienne; c, suture occipito-mastoïdienne; dd, suture ptéro-occipitale; e, scissure de Glaser; f, suture ptéro-sphénoïdale; g, suture basilaire ou sphéno-occipitale; h, scissure bi-auriculaire séparant le crâne antérieur du crâne postérieur; i, suture ptéro-temporale; j, suture sous-temporale; k, suture zygomatique; l, suture malo-maxillaire; m, suture médio-palatine formée en avant par les deux maxillaires, en arrière par les deux palatins; n, suture maxillo-palatine formant avec la précédente la suture cruciale. — Troues. o, grand trou occipital; p, trou stylo-mastoïdien; q, trou déchiré postérieur, renfermant la fossette de la veine jugulaire; r, trou carotidien; s, trou déchiré antérieur; t, trou petit rond ou sphéno-épineux; u, trou ovale; v, fenê et fosse ptérido-maxillaire; x, trou palatin postérieur; y, trou palatin antérieur ou incisif. — Points singuliers. Médians. 1, inion; 2, opisthion; 3, basion; 4, point palatin ou épine palatine; 5, point alvéolaire. — Latéraux. 6, astérior; 7, ptérior.

enfin la fosse occipitale supérieure où s'abrite le lobe occipital de l'hémisphère cérébral.

La surface interne de l'endocrâne est creusée de canaux vasculaires plus ou moins profonds, destinés aux branches, rameaux et ramuscules de l'artère méningée. C'est surtout à la région médiane de la face interne du crâne, le long du sinus longitudinal supérieur, que s'observent les dépressions où se logent les granulations de *Pacchioni* (V. ce mot). Quant à certaines empreintes plus ou moins marquées qui s'observent surtout à la face interne de la voûte crânienne, et dont quelques-unes ressemblent à des dépressions produites par la pression du doigt sur la cire, elles sont en rapport avec des saillies correspondantes des circonvolutions du cerveau, sur lesquelles les os crâniens se moulent en quelque sorte. On décrit à la face interne de la base trois étages dont l'antérieur, l'étage frontal, est le plus élevé et supporte l'extrémité antérieure des lobes frontaux. L'étage moyen est divisé sur la ligne médiane par la saillie du corps du sphénoïde et se creuse de chaque côté d'une cavité assez profonde où se loge l'extrémité antéro-inférieure du lobe temporal. L'étage inférieur ou occipital est également divisé en deux fosses qui reçoivent chacune un des lobes latéraux du cervelet. Sur la ligne médiane, et d'avant en arrière, nous rencon-

trérons le *trou borgne*, l'apophyse crista-galli et de chaque côté d'elle les gouttières ethmoïdales semblables à des cribles et dont les limites extérieures sont constituées par les lignes d'union de l'éthmoïde et du frontal, sur lesquelles s'aperçoivent les trous orbitaires internes, puis la suture transversale suivant laquelle s'unissent le frontal et le sphénoïde. En arrière de cette suture une surface plane appartenant au sphénoïde, sur laquelle passent les nerfs olfactifs, puis la fosse pituitaire, où se loge l'hypophyse cérébrale,

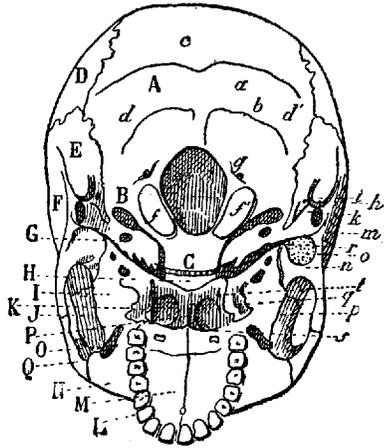


Fig. 12. — Os du crâne. A, écaille de l'occipital; B, portion condylienne de l'occipital; C, portion basilaire ou apophyse basilaire de l'occipital; D, angle postérieur et inférieur du pariétal; E, portion mastoïdienne du temporal; F, portion écailleuse du temporal; G, rocher ou portion pétrée du temporal; H, face inférieure ou corps du sphénoïde; I, portion basilaire ou disque de la grande aile du sphénoïde; J, ptère ou portion ascendante de la grande aile du sphénoïde; K, apophyse ptérygoïde du sphénoïde. — Os de la face. L, arcade alvéolaire; M, portion palatine ou lame palatine du maxillaire; N, portion orbito-buccale du maxillaire; O, portion palatine ou lame palatine du palatin; P, bord postérieur ou vomer; Q, bord inférieur ou massétéren de l'os malaire. — Détails ostéologiques. a, ligne occipitale; b, ligne demi-circulaire inférieure de l'occipital; c, bosse cérébrale de l'occipital; dd', bosses cérébelleuses; e, angle externe de l'occipital; ff', condyles de l'occipital; g, fossette condylienne et trou condylien supérieur (ce trou peut manquer); h, apophyse mastoïde; i, rainure mastoïdienne ou digastrique; k, apophyse styloïde du temporal, et à sa base le trou stylo-mastoïdien; l, méat auditif ou ouverture du conduit auditif externe; m, racine postérieure de l'arcade zygomatique; n, racine transverse de l'arcade zygomatique; o, cavité glénoïde du temporal; p, crête sous-temporale de la grande aile du sphénoïde, séparant le disque de la ptère; q, fosse ptérygoïde limitée par les deux ailes interne et externe de l'apophyse ptérygoïde; r, épine du sphénoïde; s, épine palatine; t, partie postérieure de la voûte des fosses nasales.

et limitée en arrière par la lame carrée du sphénoïde. On remarque ensuite la ligne transversale qui indique la jonction du sphénoïde avec l'apophyse basilaire de l'occipital; viennent enfin la gouttière basilaire de l'occipital, qui supporte la moelle allongée, en arrière d'elle le grand trou occipital, et derrière lui la crête occipitale interne aboutissant à la protubérance occipitale interne (*endinion*). Latéralement, la base du crâne présente à considérer, d'avant en arrière, une surface convexe, constituant le plancher de l'étage supérieur, formée par les fosses orbitaires et par la partie supérieure des petites ailes du sphénoïde (*apophyses d'Ingrassias*); cette surface est limitée en arrière par un bord mousse qui s'engage dans la scissure de Sylvius, et qui constitue la lèvres supérieure et antérieure de la fente sphénoïdale. Celle-ci sépare la surface que nous venons de décrire de la fosse temporale, creusée dans l'étage moyen et dont le bord supérieur est formé par le bord supérieur du rocher. Les sutures qui trahissent les lignes de jonction des os qui contribuent à

former cette fosse, sont: en dehors, la suture temporo-pariétale, aboutissant en avant à la région interne du ptérior, dont la conformation reproduit celle que possède la même région à l'extérieur et dont une des branches est due à l'union

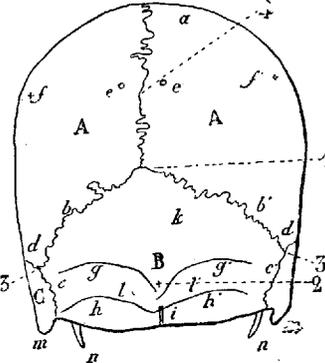


Fig. 13. — A, A, pariétaux; B, écaille de l'occipital; c, portion mastoïdienne du temporal; aa, suture sagittale; bb', suture lambdaïde; cc', suture occipito-mastoïdienne; dd', suture pariéto-mastoïdienne; ee', trous pariétaux; ff', bosses pariétales; gg', ligne courbe occipitale supérieure; hh', ligne occipitale inférieure; i, crête occipitale superficielle; k, bosse cérébrale de l'occipital; ll', bosses cérébelleuses; m, apophyse mastoïde; n, apophyse styloïde; 1, lambda; 2, inion; 3, 3, astions; 4, obéliion.

du temporal avec la grande aile du sphénoïde; celle qui joint le sphénoïde au temporal et qui se continue en dedans avec une suture réunissant leur sphénoïde au bord antérieur du rocher et aboutissant au trou déchiré anté-

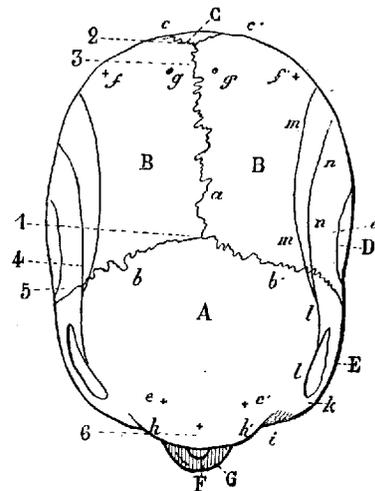


Fig. 14. — A, écaille du frontal; B, B, pariétaux; C, écaille de l'occipital; D, écaille du temporal; E, arcade zygomatique; F, os nasaux; G, portion alvéolaire des maxillaires; aa, suture sagittale; bb', suture coronale; cc', suture lambdaïde; d, suture écailleuse; ee', bosses frontales; ff', bosses pariétales; gg', trous pariétaux; hh' contour antérieur formé sur la ligne médiane par la saillie de la glabelle, sur les côtés par celle des bosses sourcilières; i, partie externe de l'arcade sourcilière; k, apophyse orbitaire externe; l, crête temporale du frontal; mm, ligne courbe supérieure temporelle du pariétal; n, bregma; 2, lambda; 3, obéliion; 4, stéphanion; 5, ptérior; 6, ophryon.

rieur. On voit à la face interne du rocher, assez rapprochés les uns des autres, des orifices de dimensions différentes. trous *grand rond*, passage du nerf maxillaire supérieur; *ovale*, laissant passer le nerf maxillaire inférieur; *petit rond* ou *sphéno-épineux*; enfin l'hiatus de Fallope. En arrière de la crête du rocher existe une troisième fosse ou

fosse occipitale, que concourent à former la face postérieure du rocher, une petite portion de la surface du pariétal, et enfin la face cérébrale de l'occipital. Cette fosse est limitée en arrière par la gouttière latérale de l'occipital.

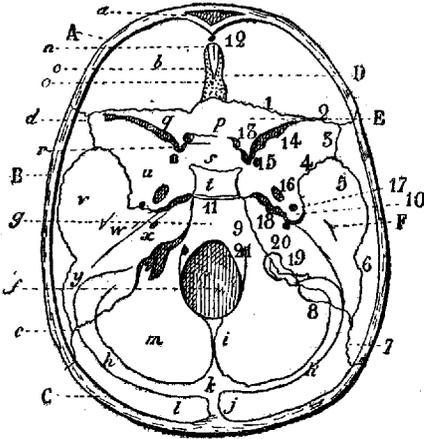


Fig. 15. — A, frontal (la coupe est pratiquée sur la base de l'écaïlle de cet os); a, coupe des sinus frontaux; b, bosses orbitaires, convexes, formées de chaque côté par la lame orbitaire du frontal; c, échancrure éthmoïdale du frontal; B, pariétal (la coupe est pratiquée un peu au-dessus de la suture écailleuse); d, angle ptérique ou angle antérieur et inférieur du pariétal; e, angle astérique ou angle postérieur et inférieur du pariétal; C, occipital (la coupe est pratiquée un peu au-dessus de l'union); f, grand trou occipital; g, gouttière basilaire ou face supérieure de l'apophyse basilaire de l'occipital; hh', gouttières latérales de l'occipital; i, crête occipitale profonde; j, terminaison de la gouttière sagittale; k, protubérance occipitale profonde ou endinion; hh', i, j, k, croix de l'endocrâne; l, fosses cérébrales de l'occipital; m, fosses cérébelleuses; D, éthmoïde; n, apophyse cristagalli; o, lame criblée; E, sphénoïde; p, surface olfactive du sphénoïde; q, apophyse ensiforme de la petite aile; r, apophyse clinéoïde antérieure; s, selle turcique ou fosse pituitaire; t, lame carrée du sphénoïde supportant les deux apophyses clinéoïdes postérieures; u, face endocranienne de la grande aile du sphénoïde; F, temporal; v, face interne et l'écaïlle temporale; w, face supérieure du rocher; x, face postérieure du rocher; y, portion mastoïdienne du temporal creusée en arrière d'une gouttière qui fait suite à la gouttière latérale de l'occipital et qui aboutit au trou déchiré postérieur. — Sutures de la base de l'endocrâne. 1, suture fronto sphénoïdale; 2, suture ptéro-frontale; 3, suture ptéro-pariétale; 4, suture ptéro-temporale; 5, suture écailleuse; 6, suture pariéto-mastoïdienne; 7, suture lambdaïde; 8, suture occipito-mastoïdienne; 9, suture ptéro-occipitale; 10, suture ptéro-sphénoïdale; 11, suture basilaire ou sphéno-occipitale. — Troux de la base de l'endocrâne. 12, trou borgne du frontal; 13, trou optique, à l'extrémité de la gouttière transversale des nerfs optiques; 14, fente sphénoïdale entre la grande aile et la petite aile du sphénoïde; 15, trou grand rond; 16, trou ovale; 17, trou sphéno-épineux ou petit rond; 18, trou déchiré antérieur entre le bord antérieur du rocher et la grande aile du sphénoïde; 19, trou déchiré postérieur, entre le bord postérieur du rocher et la portion condylienne de l'occipital; 20, conduit auditif interne, sur la face postérieure du rocher; 21, trou condylien antérieur, aboutissant d'autre part au trou déchiré supérieur.

On y voit les sutures occipito-mastoïdienne et ptéro-occipitale qui sont les deux aboutissants du trou déchiré postérieur.

La suture ptéro-occipitale, résultant de l'union du rocher avec le bord de l'apophyse basilaire de l'occipital, est située dans un petit enfoncement où se loge le sinus pétreux inférieur. La gouttière latérale part de la protubérance interne, se dirige horizontalement en avant, se creusant un canal à la surface interne de l'occipital, arrive jusqu'au rocher, se recourbe en dedans et en bas derrière la base de cet os, et se relève légèrement pour finir à la fosse jugulaire non loin du trou condylien postérieur. Elle abrite le sinus latéral. On remarque encore sur la face postérieure du rocher le trou auditif interne et l'orifice de

l'aqueduc du limaçon en avant; la fosse occipitale supérieure et le trou condylien antérieur où passe le nerf grand hypoglosse. Beaucoup de ces détails sont masqués plus ou moins par la dure-mère qui tapisse les parois de l'endocrâne.

La face inférieure du rocher est ensuite formée par l'articulation de son bord antérieur avec le sphénoïde, formant une rainure qui se continue avec la scissure glénoïdale. Plus en dehors se voit la portion inférieure de la face zygomato-temporale du sphénoïde, séparée du temporal par une suture dirigée à angle droit sur la rainure que nous venons de mentionner. En avant de la suture occipito-sphénoïdale, on distingue l'union du sphénoïde avec le vomer et avec la lame éthmoïdale, et l'articulation de celle-ci avec l'épine nasale. De dedans en dehors se voient la paroi supérieure des fosses nasales; plus en dehors, la base des apophyses ptérygoïdes, l'union du palatin au sphénoïde, le trou sphéno-palatin, la jonction du sphénoïde et du palatin avec l'éthmoïde, l'articulation des masses latérales de l'éthmoïde avec le frontal, et la réunion de ce dernier avec l'unguis et l'os nasal. Tout à fait en dehors et en avant, on remarque une surface concave qui constitue la voûte de l'orbite, et qui se termine par la ligne de jonction du frontal, du sphénoïde et du malaire; cette ligne aboutit à la fente sphénoïdale qui permet la communication entre la surface interne et la surface externe du crâne. Les diverses pièces qui constituent la voûte crânienne sont articulées entre elles, de manière à former un tout solide, capable de résister à des chocs assez forts, se laissant plutôt fracturer que disjoindre. On a expliqué cette solidité en assimilant la structure et l'assemblage des os crâniens à celle des pièces d'une voûte architecturale. La plus grande épaisseur des os, selon certaines directions (crêtes), constitue des lignes de force qui augmentent la résistance dans des sens déterminés. Les détails qui sont restés en dehors de notre description se trouveront suffisamment étudiés à propos de chacun des os du crâne en particulier. Nous renvoyons donc aux mots FRONTAL, OCCIPITAL, ÉTHMOÏDE, SPHÉNOÏDE; les rapports du crâne avec le cerveau seront décrits à ENCÉPHALE. La constitution des os crâniens s'étudiera au mot Os. Quant aux dimensions du crâne (diamètres, circonférences, angles), V. CRANILOGIE, ANGLE. D^r G. KUFF.

Développement du crâne. Le crâne prend naissance aux dépens des lames protovertébrales de la tête ou lames céphaliques qui se replioient en haut et en arrière de façon à venir encapsuler l'extrémité céphalique de la moelle épinière dont la dilatation en plusieurs ampoules donne lieu aux vésicules cérébrales. A ce moment, le cerveau primitif est environné d'une coque membraneuse constituée par l'ectoderme cutané et le mésoderme sous-jacent, et qui devient l'origine de la capsule crânienne primitive ou crâne primordial membraneux. Cette capsule est en partie traversée à sa base par l'extrémité céphalique de la corde dorsale (portion cordale du crâne), et ne tarde pas à subir un certain nombre d'étranglements en rapport direct avec les étranglements de la portion céphalique du tube neural qui donnent naissance aux vésicules cérébrales (V. PROTOVERTÈBRE, NERVEUX [Système] [Développement] et RACHIS). C'est ainsi que se développent ce que l'on a appelé les vésicules crâniennes. En même temps, le crâne membraneux qui était resté jusque-là sous la forme d'un tube rectiligne, s'incurve sur lui-même en avant et détermine la formation de deux inflexions, inflexion de la nuque et inflexion du sommet de la tête. Ce mouvement, qui s'opère sur la base du crâne comme point fixe, et que commande et ordonne le développement du cerveau, reporte les yeux et les fosses nasales en avant (V. FACE). Bientôt des épaississements localisés de ce crâne membraneux donnent lieu à des sortes de piliers ou ailes qui déterminent la formation des fosses crâniennes ou cérébrales.

Vers le deuxième mois dans l'espèce humaine, le crâne membraneux se transforme en cartilage au niveau de sa

base, et de là dérive le crâne cartilagineux ou *chondro-crâne*, la voûte, au contraire, demeurant à l'état fibreux. Chez les oiseaux et les mammifères, cette cartilaginification apparaît d'une seule coulée; chez les vertébrés inférieurs, au contraire, elle se fait en plusieurs centres autonomes qui donnent lieu à ce que l'on a appelé la plaque basilaire, les plaques trabéculaires (cartilages paracordaux et poutrelles de Rathke), et les capsules cartilagineuses sensorielles. A la *période chondro-membraneuse*, le crâne possède à peu près la forme qu'il aura plus tard, et la portion précordale ou ethmo-nasale apparue après la portion cordale ou occipito-sphénoïdale est en actif accroissement. Dans une période suivante qu'on peut appeler période ostéo-membraneuse, le crâne membraneux subit l'ossification. Les pièces de la base s'ossifient au sein du chondrocrâne, les pièces de la voûte s'ossifient directement dans le tissu fibreux. Mais pendant longtemps encore, pendant toute la vie utérine dans l'espèce humaine, les os du crâne restent séparés les uns des autres par du cartilage intercalaire à la base, et par des membranes au niveau de la voûte. Ces os présentent des petites dentelures qui se rapprochent plus tard et donnent naissance aux sutures du crâne. En certains endroits de la voûte, les os ne se rapprochent que tardivement et laissent persister en ces points des espaces membraneux auxquels on a donné le nom de fontanelles. Celles-ci sont au nombre de six sur le nouveau-né humain. Ce sont : la fontanelle *antérieure* qui siège au niveau du bregma; la fontanelle *postérieure* au niveau du lambda; la fontanelle *antéro-latérale* au niveau de la ptère, et la fontanelle *postéro-latérale* qui est placée au niveau de l'astérion (V. ci-dessus et CRANIOLOGIE).

Dans une dernière période, enfin, à laquelle on a donné le nom de période suturale ou *synostotique*, les divers os du crâne se soudent entre eux. A la naissance, chez l'homme, la voûte du crâne offre quatre sutures principales : 1° la suture médio-frontale ou métopique; 2° la suture coronale; 3° la suture sagittale ou interpariétale; 4° la suture lambdoïde. La synostose normale commence de la première à la septième année par la médio-frontale qui persiste exceptionnellement huit à dix fois sur cent; puis la suture sphéno-occipitale se soude (vers quinze ans), la suture sagittale (vers quarante ans), les sutures coronale et lambdoïde, et enfin, lorsque arrive la synostose de la suture temporale, le sujet n'a guère moins de soixante-dix ans. Le basi-occipital se soude avec le basi-sphénoïde de seize à vingt ans, bien après la soudure, par conséquent, des deux sphénoïdes. Avec la période suturale des os de la voûte coïncide le commencement de la régression sénile du cerveau. Les sutures de la base se ferment avant celles de la voûte dans l'espèce humaine, tandis que chez les anthropoïdes, ce sont les sutures de la voûte qui se ferment les premières. Chez les races humaines supérieures, les sutures restent plus longtemps ouvertes dans les régions frontales que les régions occipitales, tandis que c'est le contraire chez les nègres (Gratiolet) et chez les anthropoïdes (Deniker). La synostose précoce que l'on observe parfois conduit à un arrêt de développement du cerveau. Ch. DEBIERRE.

III. PATHOLOGIE. — Les affections du crâne et celles du cuir chevelu sont si intimement liées les unes aux autres que tous les auteurs classiques les réunissent dans le même chapitre. Nous étudierons donc, à leur exemple : 1° les affections des parties molles extérieures du crâne; 2° celles des os. — Les *affections des parties molles* sont des lésions traumatiques, des inflammations et tumeurs diverses. Les *lésions traumatiques* sont des contusions et des plaies. Les contusions produisent des bosses sanguines, de volume variable suivant l'étendue de la contusion et les vaisseaux ouverts, pouvant se terminer par suppuration, quand elles s'enflamment, ou par résolution. On les traite par la compression modérée, l'application de topiques émoullissants, les ponctions capillaires suivant la méthode de Voillemier; quand elles s'enflamment, on les

traite comme des abcès. Les plaies des téguments se distinguent en plaies par instruments piquants, par instruments tranchants, par instruments contondants. Les blessures par instruments piquants n'ont que peu de gravité, car elles n'ont jamais beaucoup de profondeur, sauf quand elles sont faites obliquement; elles peuvent alors perforer deux fois les téguments, faire une sorte de séton. Elles peuvent être très douloureuses, se compliquer d'érysipèle, etc. On les traite par des applications de compresses d'eau phéniquée, après avoir rasé les cheveux autour. Les plaies par instruments tranchants ont une profondeur variable et peuvent mettre les os à nu; les complications de toutes les plaies peuvent s'y présenter. Le traitement consiste à raser les cheveux autour, à tenter la réunion par des agglutinatifs, ou mieux la suture, recouverte d'un pansement antiseptique. Les plaies par instruments contondants sont très fréquentes; elles ont des bords parfois très nets, parfois comme machés, décollés. Lorsqu'elles succèdent à des chutes sur le sol, on trouve dans les bords des corps étrangers, cailloux, fragments de terre, etc., qu'il faut enlever avec soin avant de tenter la réunion; et encore ne faut-il avoir recours à celle-ci que lorsque les bords de la plaie sont nets. Dans les plaies à plusieurs lambeaux, en étoile, on met un tube à drainage; ces plaies s'accompagnent souvent d'une dénudation des os qui n'entraîne pas la mortification du tissu osseux, lorsqu'on le recouvre à temps, contrairement à ce qu'on croyait autrefois.

Les lésions traumatiques des os du crâne sont des contusions, des plaies, des fractures. La contusion des os accompagne souvent celle des parties molles, mais elle est très difficile à reconnaître au début; c'est seulement lorsqu'il existe une plaie des téguments, des douleurs vives, des phénomènes fébriles, qu'on peut la diagnostiquer, d'après l'aspect de l'os qui est dénudé, livide, déprimé. On peut alors trépaner et traiter la plaie antiseptiquement. Les plaies sont divisées comme les précédentes en plaies par instruments piquants, tranchants et contondants. Les plaies par instruments piquants sont ou bornées à une partie de l'épaisseur de l'os, ou traversent celui-ci en entier. Dans le premier cas, elles ont à peine plus de gravité que les plaies des téguments; dans le second cas, elles peuvent léser les méninges, le cerveau, surtout lorsqu'elles s'accompagnent de fracture de la table interne, et produire des accidents inflammatoires graves. On est souvent obligé de pratiquer alors la trépanation. Les plaies par instruments tranchants ont des formes très variables suivant la direction de l'instrument qui les a produites. On leur a donné les noms bizarres de *hedra*, blessure superficielle; *eccopé*, section perpendiculaire; *diaccopé*, section plus ou moins oblique; *apostéparnismos*, séparation complète d'une portion d'os restée encore adhérente aux parties molles. Le diagnostic de la lésion est plus facile que dans les piqûres, mais les complications peuvent rester ignorées jusqu'à l'apparition des accidents consécutifs. Le traitement est comme celui des plaies des parties molles, sauf lorsqu'il y a perte de substance complète du crâne; la substance cérébrale peut alors faire hernie; on peut l'éviter à l'aide de pansements appropriés, d'une calotte en cuir bouilli, etc.

Fractures du crâne. Ces fractures ont lieu par cause directe ou par contre-coup. Elles peuvent atteindre séparément la voûte ou la base du crâne, ou se propager de l'une à l'autre. Les fractures de la voûte sont complètes ou incomplètes. Les premières intéressent toute l'épaisseur des os, les secondes la table externe ou la table interne seulement. Celles-ci sont les plus rares et ont été rangées parmi les fractures par contre-coup : le choc, agissant sur un point de la voûte, tend à redresser la courbure; la table externe cède; la table interne déprimée, mais plus mince et plus cassante, se brise la première et peut se fracturer seule (Duplay).

Dans les fractures complètes, tantôt les os sont simplement fissurés, sans écartement, tantôt les fragments sont déplacés et peuvent chevaucher l'un sur l'autre; ils

peuvent aussi être déprimés, s'accompagner de fissures qui s'étendent jusqu'à la base, etc. Notons que Duplay, s'appuyant sur des expériences d'Aran et de Trélat, est arrivé à nier les fractures par contre-coup. Cependant Jamain et Terrier croient que sous l'influence d'un choc la boîte crânienne, déprimée au point où a porté ce choc, peut ne pas céder en ce point, mais un peu plus loin. Les fractures de la base sont également par cause directe ou indirecte. Les premières sont rares; elles n'ont eu lieu que par des projectiles ou des instruments pénétrant par l'orbite. Les fractures indirectes sont consécutives à des coups ou des chutes sur le menton, le nez, le maxillaire supérieur, sur les pieds, les genoux ou les ischions, sur la voûte, etc. Les fractures communes à la voûte et à la base ou fractures par irradiation, sont les plus fréquentes; elles sont causées par des coups, des chutes sur le vertex; on les trouve le plus souvent à l'étage moyen et intéressant alors le rocher. Les fractures du rocher peuvent être parallèles, perpendiculaires ou obliques à son axe. Les signes des fractures du crâne diffèrent suivant qu'elles siègent à la voûte ou à la base. En cas de simple fissure, le diagnostic est presque impossible, à moins d'une plaie des téguments; lorsqu'il n'y a pas de plaie, on ne reconnaît la fracture que lorsqu'il y a déplacement des fragments. Les circonstances dans lesquelles a lieu l'accident, les conditions de la chute, le bruit de pot fêlé entendu par les assistants, l'écoulement du liquide céphalo-rachidien, sont des signes de fracture. Les fractures de la base du crâne se reconnaissent aux commémoratifs et aux signes suivants: ecchymoses à la région occipitale, à la région mastoïdienne, aux paupières, sur la conjonctive, au pharynx, à la luette (l'ecchymose orbitaire est la plus importante); écoulement de sang par l'oreille, le nez ou la bouche; écoulement de sérosité par le nez et le plus souvent par l'oreille, constitué par du liquide céphalo-rachidien; écoulement de matière cérébrale; phénomènes dépendant du système nerveux, troubles de l'intelligence, somnolence, coma, délire; troubles de la sensibilité, hyperesthésie ou anesthésie; troubles de la motilité, convulsions, paralysie, divers nerfs passant par les trous de la base du crâne pouvant être lésés; ce sont, par ordre de fréquence: l'olfactif, l'optique, le facial, l'auditif et les nerfs moteurs de l'œil. De tous ces signes, l'issue de la matière cérébrale est seul pathognomonique d'une fracture de la base du crâne. Le pronostic est souvent très grave, en raison des complications qui peuvent survenir du côté de l'encéphale et des méninges. La consolidation des fractures est possible, mais elle demande beaucoup de temps. Le traitement est en général simple lorsqu'il n'y a pas de complications; la trépanation est indiquée en cas d'enfoncement des fragments, de phénomènes de compression cérébrale. On prévient les complications du côté du cerveau et des méninges au moyen des applications réfrigérantes, dérivatifs sur le canal intestinal, émissions sanguines, sangsues derrière les oreilles, etc.

Inflammations. On observe au cuir chevelu, comme dans toutes les autres régions, le furoncle, l'anthrax et l'érysipèle, qui n'ont ici rien de particulier. Il n'en est pas de même du phlegmon diffus du cuir chevelu, qui complique souvent l'érysipèle et qui survient à la suite des plaies de cette région. Les phénomènes sont les mêmes que partout ailleurs: frissons au début, état fébrile intense, typhoïde même, douleur locale, gonflement œdémateux, rougeur. Au bout de trois ou quatre jours survient la résolution ou la suppuration, qui donne lieu à des abcès multiples, à la mortification du tissu cellulaire, parfois à une nécrose superficielle des os du crâne. On peut confondre l'érysipèle et le phlegmon diffus qui souvent coexistent; cependant l'engorgement des ganglions cervicaux appartient plus à l'érysipèle qu'au phlegmon diffus. On peut aussi confondre le phlegmon diffus avec la périostite phlegmoneuse diffuse; on ne peut guère savoir à laquelle des deux affections on a affaire avant d'avoir incisé les tissus enflammés et d'avoir vu

si l'infiltration purulente siège au-dessous ou au-dessus du périoste crânien. Le traitement consiste dans les incisions, le drainage et les injections antiseptiques. Outre ces grands abcès il survient aussi au cuir chevelu des collections plus circonscrites, sous-cutanées ou sous-périostiques, succédant à l'érysipèle, à des plaies, etc. Ils ne présentent ici rien de particulier. Les os du crâne peuvent être atteints, comme les autres os, d'ostéo-périostite (*cranite*), de carie et de nécrose. L'ostéo-périostite survient à la suite de plaies, d'une altération générale de l'économie comme la scrofule et la syphilis, d'une affection de l'oreille moyenne, ou elle peut être aiguë ou chronique, circonscrite ou diffuse, se limiter au périoste ou s'étendre aux veines du diploé et de là aux méninges, se terminer par résolution ou par suppuration et donner lieu à des exostoses. La carie succède le plus souvent à la syphilis. Elle siège surtout au frontal et aux parties antérieures des pariétaux; elle est superficielle ou profonde, comme les gommes syphilitiques auxquelles on les a assimilées. On traite cette carie par la cautérisation, le raclage, la trépanation, etc. La nécrose succède aux contusions, fractures, inflammations des os du crâne; elle peut comprendre tout ou partie de l'épaisseur des os, marche très lentement, donne lieu à des abcès fétides et se traite par l'ablation des séquestres et par la trépanation.

Tumeurs. On trouve dans les téguments du crâne des productions cornées, des fibromes, lipomes, kystes sébacés ou glandulaires désignés sous le nom de loupes; des anévrysmes artériels, artério-veineux, cirsoïdes, des angiomes ou tumeurs érectiles, le céphalématome, dont on trouvera la description à ces différents mots. L'issue des gaz contenus dans les cavités aériennes du crâne, sinus frontaux et cellules mastoïdiennes, par suite d'une rupture de leurs parois, donne lieu à des tumeurs appelées *pneumatocèles*. Au crâne, la tumeur siège d'ordinaire sur les parties latérales, le plus souvent d'un côté, parfois des deux; limitée en bas par l'arcade sourcilière, l'apophyse zygomatique, le conduit auditif externe, la base de l'apophyse mastoïde et la ligne courbe occipitale supérieure, la tumeur peut s'étendre en haut jusqu'à la ligne médiane au niveau des sutures des os du crâne. Elle est située entre le périocrâne et la voûte osseuse, que l'air infiltré décolle peu à peu. Elle est lisse, non fluctuante, sonore à la percussion et indolente, parfois réductible en totalité ou en partie, augmentant de volume pendant les efforts. Le diagnostic est en général facile, le pronostic bénin. On a conseillé comme traitement la ponction, l'injection iodée et la compression pour faciliter le recollement du périocrâne sur le crâne. C'est le mode de traitement qui semble le plus rationnel. On a signalé encore à la région occipitale un véritable éléphantiasis du cuir chevelu (Boeckel), observé plus souvent chez la femme que chez l'homme et qu'on a traité par la compression et par l'excision.

Les tumeurs des os du crâne sont les exostoses, l'hyperostose et diverses tumeurs malignes. Les exostoses et l'hyperostose, dont la cause est le plus souvent la syphilis, sauf celles qui succèdent à des ostéites ou des contusions, des fractures, présentent une gravité considérable quand elles siègent à la face interne des os, car alors elles peuvent léser les méninges et l'encéphale de diverses manières. Le traitement n'a guère de puissance sur elles; quand elles sont limitées, on peut les attaquer par la trépanation. Les tumeurs malignes appartiennent au cancer, à l'épithéliome, au sarcome, qui est le plus commun, au carcinome, qui est le plus rare. Elles sont, comme les précédentes, d'autant plus graves qu'elles ont plus de tendance à gagner la face interne de l'os et par suite les méninges et l'encéphale. Le traitement est purement palliatif.

Difformités et vices de conformation. On étudie sous ce titre: 1° les déformations congénitales, dues le plus souvent à la syphilis héréditaire ou au rachitisme; par suite d'une suture prématurée des os, le crâne est plus petit ou prend une forme asymétrique, ou un aspect auquel Parrot a donné le nom de *natiforme*. L'ossification

incomplète des os du crâne, désignée sous le nom d'aplasie, est un état dans lequel la boîte crânienne est formée d'os minces, flexibles, dépressibles, séparés les uns des autres par de larges parties membraneuses non envahies par l'ossification. Elle peut siéger d'un côté ou des deux côtés, se terminer par la mort ou guérir par l'achèvement de l'ossification. Le traitement consiste à prescrire le phosphate de chaux, une bonne alimentation et une calotte solide pour préserver la tête. Les os du crâne peuvent encore être séparés les uns des autres et former une tête volumineuse par l'accumulation du liquide dans la cavité (V. HYDROCÉPHALIE); 2° des déformations artificielles produites par l'homme et qui sont du ressort de l'anthropologie; 3° des déformations acquises. Ce sont l'atrophie et le ramollissement des os du crâne. L'atrophie survient chez les adultes et les vieillards sans cause connue, commence par un ou plusieurs points et s'étend peu à peu; il peut en résulter de véritables perforations, au pourtour desquelles l'os est parfois plus épais. Le ramollissement des os du crâne, appelé *craniomalacie*, *craniotabes*, est sous la dépendance du rachitisme et peut-être de la syphilis constitutionnelle (on l'observe surtout chez les enfants), amène des déformations du crâne, est d'autant plus grave qu'il est plus étendu, et se traite comme le rachitisme. D^r L.-H. PÉTR.

CRANE (Ralph), poète anglais du commencement du XVII^e siècle, né à Londres. Il a écrit un petit recueil de vers médiocres, devenu très rare, quoiqu'il y en ait eu deux éditions de son vivant, la première sous ce titre : *The Workes of Mercy, both Corporeall and Spirituall* (1621), l'autre appelée *the Pilgrimes New Yeares Gift* (vers 1625). Crane paraît avoir mené une vie assez misérable; il avait fini par exécuter des copies de pièces de théâtre ou de poésies à la mode, dont il faisait hommage aux grands, dans l'espoir de quelque récompense.

CRANE (Thomas), peintre anglais, né à Chester en 1808, mort à Bayscoater en 1859. Il était fils d'un libraire dont il conserva le fonds pendant longtemps. En dehors de portraits peints en miniature, et de vignettes lithographiées par ses frères John et William, il a laissé quelques compositions dont les plus connues sont *the Deserted Village*, *the Old Romance*, *the Wicar of Wakefield*, etc. Il a dessiné des *Vues* du pays de Galles, et une suite de portraits pour le *Liverpool Mercury*. Crane, nommé correspondant de l'Académie de Liverpool en 1835, en fut élu membre en 1838.

CRANEQUIN (Armes). Appareil de tension pour les arbalètes, le même que le *crie* (V. ce mot). Il apparaît dans les textes du XV^e siècle sous les formes *crennequin* et *grenequin*; on trouve aussi *carnequin* au XVI^e siècle. Dès le XV^e siècle, ce mot a désigné l'arbalète elle-même. Un acte de 1422 mentionne l'« arbalète nommée cranequin ». On lit dans l'inventaire du roi René, en 1474 : « un cranequin garny de cricq ». Les armées des XV^e et XVI^e siècles comprenaient des cranequiers à pied et à cheval. Le cranequinier était l'un des hommes qui sous Charles VII composaient la lance garnie des compagnies d'ordonnance. M. P.

CRANEVELD ou **CRANEVELDIUS** (François de, ou Franciscus), jurisconsulte et philologue belge, né à Nimègue en 1485, mort en 1564. Il étudia à Louvain sous la direction de Despautère et fut le *primus* du collège du Lys en 1505. En 1522, Charles-Quint l'appela au grand conseil de Malines. Il ne se laissa pas absorber par les occupations de sa charge et s'adonna avec succès au culte des lettres. Il traduisit en latin trois homélies de saint Basile : *Basilii magni Homiliae tres* (Louvain, 1534, in-8); le traité de Procope sur les constructions de l'empereur Justinien : *De Justiniani imperatoris aedificiis libri VI* (Paris, 1537, in-4). Craneveld était en correspondance suivie avec beaucoup de littérateurs et de savants, notamment avec Erasme, Thomas Morus, Ruger Rescius et Louis Vivès. E. H.

BIBL. : FOPPENS, *Bibliotheca belgica*; Malines, 1839. — MOLANUS, *Historia tovaniensium libri XIV*; Bruxelles, 1860, 2 vol. in-4. — DE REIFFENBERG, *Quatrième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de*

Louvain; Bruxelles, 1831, dans le t. VII des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale*.

CRANFORD (James), théologien anglais, né vers 1592, mort en 1657. Il appartenait à la secte des presbytériens. On le trouve recteur de Saint-Christopher, à Londres, en 1643. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de polémique religieuse fort oubliés aujourd'hui. On lui attribue souvent un livre remarquable sur les persécutions subies par les protestants, en Irlande, en 1641, intitulé *Tears of Ireland* (1642). Il est du moins certain qu'il en écrivit la préface. B.-H. G.

CRANGANOR. Ville de l'Indoustan, présidence de Madras (ancienne prov. de Madras); 9,000 hab. Port de commerce assez actif. Siège d'un évêché catholique.

CRANGON (Zool.). Ce genre, établi par Fabricius, comprend des Crustacés Macroures caractérisés par leur rostre court, leurs mandibules grêles, simples, dépourvues de palpes, leurs deux premières paires de pattes inégales, dont la première est très épaisse et la seconde grêle avec une très faible pince; les autres paires de pattes sont monodactyles. Les Crangons ont des représentants dans toutes les mers. L'espèce la plus connue est le *C. vulgaris*, le plus souvent appelé crevette: c'est un animal excessivement commun sur nos côtes et que l'on prend en quantité à l'aide de grands filets que les pêcheurs poussent devant eux, en rasant légèrement le sable dans lequel les crevettes se réfugient volontiers; on en consomme d'énormes quantités. Le Crangon, que l'on ne peut manquer d'apercevoir si l'on examine un instant les flaques d'eau que la mer laisse en se retirant, est normalement d'une couleur gris verdâtre, taché de brun, transparent, mais il modifie ses nuances avec la plus grande facilité, suivant la nature du fond sur lequel il se trouve, par un effet de *mimétisme* (V. ce mot et l'article CHROMATOPHORES). Par la cuisson, il devient d'un gris rosé, tandis qu'une autre espèce (le Paléon, vulg. bouquet) qui se voit beaucoup moins abondamment sur nos marchés, qui est beaucoup plus estimée et que l'on confond quelquefois avec la crevette, devient d'un beau rose par la cuisson. L'ingestion des Crangons a quelquefois donné lieu à des accidents du côté des voies digestives, sans que la lumière soit bien faite au sujet de ces empoisonnements. Ce sont des faits extrêmement rares et qui, du reste, n'ont jamais été mortels. R. MONIEZ.

CRANIA. I. MALACOLOGIE. — Genre de la classe des Brachiopodes, de l'ordre des Inarticulés, établi par Retzius en 1781 pour un animal muni de deux bras libres formant deux spires pouvant compter jusqu'à neuf tours et dont les sommets sont inclinés vers la valve dorsale, à manteau dépourvu de soies marginales; un foie très volumineux, séparé en deux lobes latéraux portant chacun une ouverture sur le côté. Six glandes génitales, disposées par deux dans chaque lobe palléal et deux dans la cavité viscérale. Cet animal est contenu dans une coquille de forme arrondie, parfois subquadrangulaire, ornée généralement de côtes rayonnantes, mais parfois lisse, testacée, fixée par la valve ventrale; le sommet est subcentral. Pas de charnière ni de ligament. L'intérieur des valves porte, près du bord cardinal, deux impressions musculaires ovales et distantes; presque au centre, deux autres impressions souvent réunies, parfois séparées par une saillie triangulaire, et autour le bord des valves se développe en un large limbe, épaissi, couvert de granulations plus ou moins accusées. Le type est le *Crania ignabergensis* Retzius. Les Crania habitent uniquement les mers d'Europe et en particulier la Méditerranée, les côtes des îles Shetland et celles des Hébrides. J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les premiers représentants de la famille des *Cranida* apparaissent dans le silurien inférieur d'Irlande (*Spondylobolus craniolaris* McCoy), et sont de petite taille. Le genre encore vivant *Crania* date du dévonien (peut-être du silurien), et a son maximum de développement dans la craie. Les sous-genres *Pseudocrania* (silurien, dévonien), *Craniscus* (jurassique) et *Ancistrocrania* (crétacé), en sont des démembrements.

C'est à ce dernier genre qu'appartient *Crania parisiensis* (Defr.), du crétacé supérieur du bassin de Paris. E. TAR.

CRANIECTOMIE (Chir.). Opération pratiquée récemment par M. Lannelongue et qui consiste à enlever une bande des os du crâne d'avant en arrière d'une longueur de 10 à 12 centim. sur 2 ou 3 de large. Dans d'autres procédés, on taille un véritable lambeau osseux quadrilatère, semi-lunaire, etc. Cette opération a pour but de permettre à la cavité crânienne, trop étroite par suite de l'ossification précoce des sutures, de s'élargir. L'étroitesse du crâne produit l'atrophie du cerveau ou du moins empêche son développement, et par suite celui de l'intelligence; en permettant au cerveau de se développer, la craniectomie favoriserait en même temps le développement des facultés mentales. D^r L.-H. PERRI.

CRANIENS (Nerfs). On désigne sous le nom de nerfs craniens les rameaux nerveux qui s'échappent par des orifices spéciaux de la boîte crânienne et qui tirent leur origine apparente soit de l'encéphale, soit de la région bulbo-protubérantielle. Plusieurs classifications ont été proposées. Willis, le premier, en avait composé une purement anatomique les classant suivant la succession des orifices craniens eux-mêmes. Cette classification comprend dix paires en y faisant entrer les nerfs sous-occipitaux. Depuis, Vic d'Azyr, procédant à des dédoublements rendus nécessaires par les nouvelles recherches anatomiques et surtout physiologiques, a admis douze paires de nerfs craniens et c'est cette classification qui est actuellement adoptée. Il est important d'en connaître l'ordre, car les nerfs sont souvent désignés par leur numéro d'ordre: 1^{re} paire, nerfs olfactifs; 2^e paire, nerfs optiques; 3^e paire, nerfs moteurs oculaires communs; 4^e paire, nerfs pathétiques; 5^e paire, nerfs trijumeaux; 6^e paire, nerfs moteurs oculaires externes; 7^e paire, nerfs faciaux; 8^e paire, nerfs auditifs ou acoustiques; 9^e paire, nerfs glosso-pharyngiens; 10^e paire, nerfs pneumogastriques; 11^e paire, nerfs accessoires ou spinaux; 12^e paire, nerfs grands hypoglosses. Chacun de ces nerfs est étudié spécialement à son nom; néanmoins on peut les considérer à un point de vue général; ils peuvent ainsi, suivant leurs fonctions, être divisés en trois groupes: 1^o les nerfs de sensibilité spéciale, se rendant aux organes des sens, nerfs olfactifs, 1^{re} paire; nerfs optiques, 2^e paire; nerfs acoustiques, 8^e paire; ces trois nerfs émanent de la substance même de l'encéphale, dont ils ne sont qu'un prolongement, ainsi que l'indiquent l'embryogénie et leur constitution: absence de périnèvre, mollesse extrême, etc.; 2^o les nerfs moteurs: moteurs oculaires communs, 3^e paire; pathétiques, 4^e paire, moteurs oculaires externes, 6^e paire; faciaux, 8^e paire; spinaux, 11^e paire, et hypoglosses, 12^e paire; ces nerfs ont une origine commune: la colonne centrale grise du bulbe, et quittent le bulbe à la hauteur du quatrième ventricule; ils ne possèdent aucun ganglion sur leurs trajets et se terminent exclusivement dans les muscles striés; 3^o les nerfs mixtes: trijumeaux, 5^e paire; glosso-pharyngiens, 9^e paire, et pneumogastriques, 10^e paire, ont une grande analogie avec les branches rachidiennes; ils naissent par une double racine plus ou moins apparente dans la substance grise de la paroi inférieure du 5^e ventricule et possèdent tous des ganglions comme la racine sensitive des nerfs rachidiens. D^r P. LANGLOIS.

BIBL.: SAPPEY, *Anatomie descriptive*.

CRANIOLOGIE. On devrait comprendre sous le nom de craniologie l'étude scientifique du crâne chez tous les vertébrés; mais l'usage s'est établi de n'appliquer ce terme qu'à la partie de l'anthropologie qui traite du crâne ou mieux de la *tête osseuse* de l'homme, cette dernière comprenant, outre la boîte crânienne, les os de la face avec le maxillaire inférieur. Il ne faut pas confondre la craniologie avec la *cranoscopie* des phrénologistes, prétendue science fondée par Gall et qui voulait établir des rapports entre certaines bosses ou inégalités de la surface du crâne et les régions du cerveau affectées soi-disant aux différentes fonctions

intellectuelles. Il est démontré aujourd'hui que les inégalités de la table externe des parois crâniennes ne sont en aucun rapport avec les inégalités de la table interne, et à plus forte raison ne correspondent point au relief des diverses régions du cerveau. Malgré cela, un intérêt de premier ordre restera toujours attaché au crâne comme à la partie du squelette qui renferme l'organe le plus important de l'homme et qui est nécessairement en certain rapport avec lui. Le cerveau a pris un tel développement chez l'homme, par rapport aux autres animaux, que l'étude de tout ce qui y touche de près ou de loin (et dans notre cas, il s'agit de son récipient) présente le plus grand intérêt. Cet intérêt suffirait à lui seul pour expliquer la place prépondérante assignée à la craniologie dans l'histoire naturelle de l'homme. Mais il existe encore d'autres raisons pour lesquelles l'étude du crâne est une des branches les plus cultivées de l'anthropologie. Comme chez tous les mammifères, le crâne chez l'homme est une des parties du squelette, et même du corps entier, qui présente le plus grand nombre de variations accentuées. Les différences dans la forme et les dimensions du crâne, étroitement liées à celles du cerveau et des organes masticateurs, servent à distinguer les races et les espèces, aussi bien chez l'homme que chez les autres vertébrés. En outre, les dents qui caractérisent non seulement les genres, mais mêmes les familles et les ordres des mammifères, sont toujours attachées au crâne, quoique ne faisant pas partie du système osseux. Cette considération peu scientifique a une haute portée pratique, car dans toutes les collections on laisse les dents attachées, collées, s'il le faut, au crâne. Une autre considération pratique n'a pas une moindre importance. Le crâne, avec quelques ossements isolés, est la seule partie du corps qui nous reste de l'homme préhistorique; ce n'est qu'en l'étudiant que nous pouvons faire des rapprochements, des comparaisons entre les races existantes et les races éteintes de l'humanité, en ce qui concerne leur type physique. Les caractères que l'on peut observer sur le crâne sont fort nombreux et peuvent se diviser en caractères *descriptifs*, rendant compte de la conformation de la tête osseuse et de ses parties, et en caractères *craniométriques*, rendant compte des dimensions de ces parties par des mesures exactes que l'on prend à l'aide des appareils ou instruments spéciaux. Ces deux ordres de caractères se complètent les uns les autres. On donne quelquefois le nom de *craniométrie* à l'ensemble de méthodes de mensuration du crâne. Les caractères craniens varient suivant les races; mais, dans les limites de chaque race, il y a encore des variations suivant l'âge et le sexe.

La forme générale du crâne, ainsi que le nombre, la consistance et la structure de différentes parties qui le composent, se modifie à mesure que l'individu se développe, grandit, vieillit (V. CRÂNE [Développement]). Suivant le nombre de pièces composant le crâne, et aussi suivant leur état, leur structure, leur conformation, suivant le degré de l'oblitération des sutures qui se fait dans un certain ordre, suivant les modifications dans la forme du front, de l'angle de la mâchoire inférieure, etc., suivant le volume et les dimensions du crâne, suivant enfin l'état de la dentition et plusieurs autres caractères, on peut aisément reconnaître, dans le cycle du développement, l'âge à peu près exact de l'individu auquel le crâne avait appartenu. D'autres caractères, comme la forme du front, la capacité crânienne, la forme des bords orbitaires, les empreintes musculaires, le poids, etc., sont ceux qui servent à distinguer le sexe. Enfin les caractères de race sont nombreux et spéciaux. Nous allons en esquisser brièvement quelques-uns. Les formes générales du crâne peuvent être lourdes, massives, anguleuses ou légères, gracieuses, émoussées; le poids, les dimensions absolues, l'épaisseur des parois du crâne doivent être prises aussi en considération. Enfin la *capacité crânienne* ou le volume de la boîte crânienne qui donne une idée du volume du cerveau et, approximativement, de son poids, présente des diffé-

rences suivant les races. La capacité crânienne peut varier du simple au double (de 1,100 à 2,200 centim. c.), parmi les individus normaux dans le genre humain. La capacité moyenne pour les races de l'Europe est de 1,500 à 1,600 centim. c.; celle des races jaunes paraît être à peu de choses près la même et celle des races nègres et océaniques un peu plus petite, peut-être de 1,400 à 1,500 en moyenne. Celle des Australiens, des Boschimans, des Andamans, est encore moindre, de 1,250 à 1,350. Mais il ne faut pas oublier que le volume, comme les autres dimensions de la tête, est en certain rapport avec la taille des individus et que précisément les Australiens, les Boschimans et les Andamans sont très petits de taille. C'est aussi à cette disproportion de la taille qu'il faut probablement attribuer la différence entre le volume du crâne

chez l'homme et chez la femme. Suivant les races, cette différence est de 100 à 200 centim. c., en faveur de l'homme. La capacité crânienne de certains aliénés et criminels et surtout celle des hommes célèbres paraît être légèrement supérieure à la moyenne de leur race.

La forme générale de la boîte crânienne est un ovoïde; mais cet ovoïde peut être plus ou moins arrondi, globuleux (fig. 1) ou bien plus ou moins allongé (fig. 2), de façon à ressembler à un ellipsoïde dont le grand axe mesure presque le double du petit. L'expression numérique de cette forme générale du crâne est donnée par l'*indice céphalique*, c.-à-d. par le rapport de la longueur du crâne (ordinairement mesurée de la glabella au point le plus saillant de l'occiput) (fig. 1, 2 et 3, AB), à sa plus grande largeur (fig. 1, 2, CD, et fig. 4, MN); en réduisant unifor-

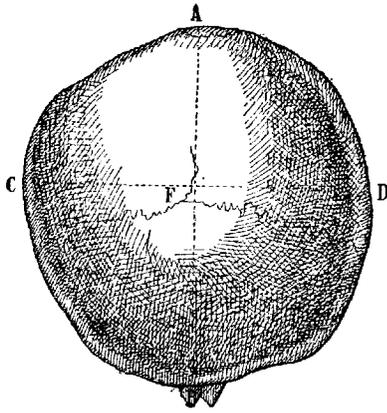


Fig. 1. — Crâne très brachycéphale d'un Tatar, d'après Huxley.

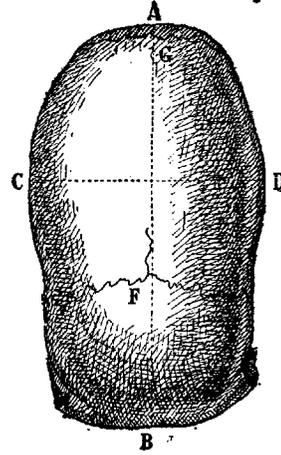


Fig. 2. — Crâne très dolichocéphale d'un Australien, d'après Miklonho-Maclay.

mément la première de ces mesures à 100, on obtient les différents chiffres pour la largeur qui expriment la forme crânienne. Ainsi les crânes très ronds ont 85, 90 et même jusqu'à 99 (limite extrême) comme indice (fig. 1), tandis que les crânes allongés peuvent avoir l'indice de 70, de 65 et même de 58 (limite individuelle extrême) (fig. 2). Suivant la nomenclature de Broca, les crânes ayant les indices entre 77,7 et 80 sont *mésocéphales*; ceux qui ont l'indice au-dessous de ce chiffre sont sous-dolichocéphales (jusqu'à 75) ou dolichocéphales (moins de 75); ceux qui ont l'indice au-dessus de 80 sont nommés sous-brachycéphales (jusqu'à 83,3) ou brachycéphales (au delà de 83,3). D'après la nomenclature *quinnaire* adoptée dans beaucoup de pays de l'Europe, les indices sont groupés par séries de cinq: mésocéphales, de 75 à 79,9; sous-brachycéphales, de 80 à 84,9; brachycéphales, de 85 à 89,9, etc. On pourrait combiner avantageusement les deux systèmes, comme nous l'avons proposé, dans la nomenclature suivante:

Indice céphalique: de 69,9 et au-dessous, hyperdolichocéphale; de 70 à 74,9, dolichocéphale; de 75 à 77,7, sous-dolichocéphale; de 77,7 à 79,9, mésocéphale; de 80 à 83,2, sous-brachycéphale; de 83,3 à 84,9, brachycéphale; de 85 à 89,9, hyperbrachycéphale; de 90 et au-dessus, ultra-brachycéphale.

L'indice céphalique est un rapport qui paraît être très constant dans les différentes races; seulement il faut considérer ici, comme dans toutes les autres données de l'anthropométrie, les moyennes, de même que la fréquence de certains chiffres et le nombre de cas entrant dans chaque catégorie. Ici se pose une remarque générale. Les peuples ou les groupes ethniques étant formés d'éléments divers, il est le plus souvent impossible de dire d'après l'examen d'un crâne isolé à quelle population il appartient; tout ce que l'on peut dire c'est qu'il est brachy ou dolicho-

céphale, orthognathe ou prognathe, etc. Il faut avoir un certain nombre d'« échantillons » de crânes (de 10 à 30 au moins suivant l'homogénéité de la population), pour pouvoir indiquer les éléments constitutifs d'une population en tant qu'ils se manifestent dans les caractères crâniens. On déduit donc d'après les mesures individuelles d'un nombre donné de crânes les mesures *moyennes* en additionnant les mesures individuelles et en les divisant par le nombre de crânes examinés. Mais la moyenne d'une mesure ou d'un rapport quelconque ne donne qu'une idée très générale et un peu vague des dimensions réelles des crânes. Pour la préciser, il faut faire la *coordination* et la *sériation* de ces crânes, c.-à-d. les disposer par exemple dans l'ordre croissant des chiffres exprimant leur indice céphalique. De cette façon on peut découvrir un ou plusieurs indices autour desquels les crânes se groupent en plus grand nombre. C'est ainsi que l'on peut discerner souvent deux ou trois éléments dans une même population. On peut aussi grouper les crânes par sections (par exemple d'après la nomenclature quinnaire de l'indice céphalique) pour voir quel est la part proportionnelle (pour cent par exemple) de chacune de ces sections. Si l'on applique ces méthodes à l'étude de l'indice céphalique dans les différentes races, on voit que généralement les crânes des nègres, des Mélanésiens, des Esquimaux, des Ainos, des Berbers, des races du nord de l'Europe, etc., sont dolichocéphales; tandis que ceux des Turcs, des Mongols, des Malais, des Slaves, des Tyroliens, etc., sont brachycéphales; que les sous-brachycéphales dominent dans le nord-ouest de la France, tandis que les brachycéphales sont groupés dans le sud-est; que les Corses sont sous-dolichocéphales, etc. Le rapport de la hauteur (fig. 3, XC) à la largeur ou à la longueur du crâne donnent également une idée de sa forme générale. C'est ainsi que l'on reconnaît les crânes bas (platycéphales), moyens (orthocéphales) ou hauts (hypsicéphales).

Pour mieux décrire les différentes particularités du crâne, de même que pour rapporter certaines mesures à des coordonnées fixes, il faut placer tous les crânes que l'on étudie suivant un seul et même plan horizontal. Malheureusement l'entente est loin de régner entre les anthropologistes, quant à ce plan initial. En France et dans beaucoup d'autres pays, on adopte le plan alvéolo-condylien de Broca qui passe par les condyles et le bord alvéolaire du maxillaire supérieur (fig. 3, sa projection en KL); tandis qu'en Allemagne on tient au plan passant par les bords inférieurs des orbites et les sommets du contour des trous auditifs (fig. 3, MN). Une fois le crâne convenablement orienté suivant un plan horizontal, on en décrit les différents aspects, vu d'en haut (norma verticale de Blumenbach) (fig. 1 et 2), d'en bas (norma basilare), de côté ou de profil (norma latérale) (fig. 3), de face (norma faciale) (fig. 4) ou par derrière (norma occipitale). C'est ainsi que l'on décrit les différentes courbes : antéro-postérieure (fig. 3, ACB), bi-auriculaire, etc., les bosses (frontales, pariétales, etc.); la forme de l'occiput (aplatis, allongé, etc.); le front, l'état des sutures, etc. En ce qui concerne la face, différentes mesures expriment sa forme générale; ainsi le rapport de la largeur bizygomatique (fig. 4, IG) à la hauteur totale (fig. 4, KL) ou partielle (de l'ophryon, fig. 4, R, au bord alvéolaire du maxillaire supérieur) sert à distinguer les crânes en brachy ou dolicho-

faciaux, en *chaméprosopes* ou *leptoprosopes*; d'autres caractères, comme le développement excessif des arcades sourcilières, donnent aussi une physionomie spéciale à la face osseuse. Les orbites peuvent être rondes, carrées, ovales ou quadrangulaires-allongées suivant que leur hauteur (fig. 4, TZ) est plus ou moins grande par rapport à leur largeur (fig. 4, XY); de là les termes de *mésosèmes* (orbites moyennes), *microsèmes* (orbites basses) et *mégasèmes* (orbites grandes, hautes). Les os nasaux peuvent être aplatis ou proéminents, droits, concaves ou convexes, larges ou étroits, etc. La forme de l'ouverture nasale est donnée par l'*indice nasal*, c.-à-d. le rapport entre la hauteur du nez (de la racine à l'épine nasale) (fig. 4, VB) et sa largeur (fig. 4, ED). Suivant que cette ouverture est large ou étroite, le crâne est *lepto* ou *platyrhinien*; si elle est moyenne, il est *mésorhinien*. Le prognathisme, c.-à-d. le degré de saillie en avant de la partie maxillaire de la face, est également assez caractéristique, mais ne paraît pas être très constant suivant les races. On le mesure à l'aide de différents angles faciaux dont celui de Cloquet passant par le front, le bord alvéolaire supérieur et le trou auditif est un des meilleurs (fig. 3, FLC), mais il peut amener à de fausses conclusions et il est mieux de se tenir à la mesure du prognathisme alvéolaire exprimé par le même angle, mais dont le point de départ en haut est à l'épine nasale au lieu d'être sur le front.

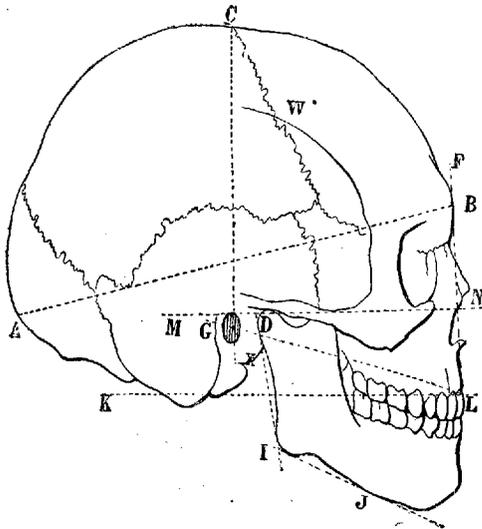


Fig. 3. — Crâne vu de profil avec l'indication des principales mesures.

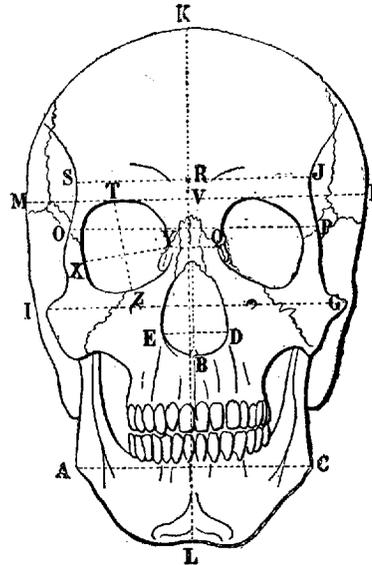


Fig. 4. — Crâne vu de face avec l'indication des principales mesures.

Outre les formes générales, plusieurs autres particularités du crâne ont une certaine importance; notons les principales : la présence des *os wormiens*, petits os intercalés entre les os principaux du crâne (ainsi un de ces os dans la région occipitale a été appelé *os des Incas* à cause de sa fréquence dans les crânes péruviens); l'existence des trous pariétaux; la forme de l'épine nasale et de l'*inion* ou protubérance occipitale externe; la présence d'une suture dans l'os malaire, assez fréquente chez les Aïnos et les Japonais; la forme du point de rencontre des sutures dans la région des tempes (*ptériorion*); la forme des arcades zygomatiques plus ou moins saillantes; la *fosse canine* plus ou moins creusée, etc. Parmi les nombreuses mesures qui donnent les indications pour certains caractères, il faut citer, outre celles que nous avons déjà nommées : le diamètre frontal minimum (fig. 4, SJ), le diamètre stéphanique (entre les points où la suture coronale rencontre les crêtes temporales), le diamètre bizygomatique (largeur maxima entre les arcades), bimalaire, orbitaire externe

(fig. 4, OP), interorbitaire (fig. 4, YQ); la hauteur ophryalo-alvéolaire, etc. La hauteur et la largeur du palais donnent l'*indice palatin*. Parmi les mesures des courbes, il faut noter la circonférence horizontale (fig. 1 et 2, BCAD), la courbe antéro-postérieure avec ses portions frontale, pariétale et occipitale; la courbe biauriculaire passant par le vertex ou le sommet du crâne, etc. Outre les angles faciaux, on prend un grand nombre d'angles différents sur le crâne; les plus importants sont l'angle sphénoïdal, les différents angles occipitaux (de Daubenton, de Broca, etc.), qui donnent le degré de l'inclinaison du trou occipital par rapport à un plan fixe, l'angle mandibulaire (fig. 3, DIJ), etc. Les mesures de ces angles donnent des indications précieuses sur les caractères dits *sériaires*, quand on veut comparer l'homme et les animaux qui s'en rapprochent le plus, etc. Tout un arsenal d'instruments divers a été inventé et est utilisé pour placer le crâne en position, pour en mesurer les lignes, les angles, les courbes; pour en dessiner les contours en projection horizontale (appareil de Lucae) ou en

projection verticale (stéréographe de Broca, diagraph de Gavard); pour en déterminer le volume à l'aide de plomb, de mercure, de graines sèches, etc.

Dans la description d'un crâne, il faut aussi tenir compte de toutes les altérations qu'il aurait subies par suite d'un long séjour dans le sol ou pour d'autres causes dont voici les principales : les malformations, les hypertrophies, les atrophies dues aux diverses maladies, les déformations physiologiques comme l'asymétrie ou la plagiocéphalie et enfin les déformations ethniques provoquées par l'habitude de serrer la tête de l'enfant dans des bandeaux ou par d'autres pratiques de compression de la tête, etc. (V. DÉFORMATION ETHNIQUE). J. DENIKER.

BIBL. : BROCA, *Instructions craniologiques*, dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1875-85, 2^e série, t. II, pp. 1 à 204, av. planches. — Du même, *Mémoires d'anthropologie*; Paris, 1871-88, 5 vol. in-8, surtout t. I, 1871, et IV, 1883. — TOPINARD, *Éléments d'anthropologie générale*; Paris, 1885, in-8, chap. XVII à XXVII. — On trouvera aussi des considérations générales dans l'« introduction » des *Crania Ethnica* de DE QUATREFAGES et HAMY; Paris, 1873-82, in-4, avec atlas; cet ouvrage contient le plus grand nombre de descriptions raisonnées de crânes que l'on connaisse.

CRANIOMÉTRIE (V. CRANIOLOGIE).

CRANIOPAGE (V. MONSTRE).

CRANIOSCHISIS (V. ANENCÉPHALIE).

CRANIOTOMIE. La craniotomie est une opération à laquelle ont recours les accoucheurs, lorsque la tête de l'enfant ne peut sortir d'elle-même, soit que cette tête soit d'un volume excessif, soit que le bassin de la mère soit rétréci. Cette opération a pour but de réduire le volume de la tête du fœtus en pratiquant une perforation de la boîte du crâne.

La craniotomie s'effectue avec divers instruments dont les plus commodes sont les ciseaux de Nægelé, ceux de Smélie et le perce-crâne de Blot; on peut cependant remplacer ces appareils spéciaux par un long scalpel, une paire de ciseaux ordinaires ou tout autre instrument analogue. La figure ci-jointe représente les ciseaux de Nægelé dont le fonctionnement se comprend sans peine. Les ciseaux de Smélie sont composés de deux lames pointues qui, au lieu de couper par leur tranchant interne comme les ciseaux que tout le monde connaît, coupent au contraire par leur tranchant externe. On s'en sert en les ouvrant. Pour les introduire dans le vagin, on les entoure d'une gaine qui se retire facilement au moment voulu; son but est d'éviter de blesser les parties voisines. Le perce-crâne de Blot rappelle par son mécanisme les ciseaux de Nægelé; les deux lames présentent une disposition particulière qui en rend l'emploi moins dangereux. — Pour pratiquer la craniotomie, on fait coucher la femme sur le dos, comme pour une application de *forceps* (V. ce mot) c.-à-d., en travers du lit et les cuisses écartées de façon que l'accoucheur puisse se placer commodément devant la vulve. L'opérateur introduit alors une partie des doigts de la main gauche dans le vagin et c'est dans le canal protecteur formé par ses doigts qu'il glisse le craniotome quel qu'il soit jusqu'au niveau de la tête du fœtus. La pointe de l'instrument est-elle au niveau d'une fontanelle? un coup sec la fait pénétrer facilement dans le crâne; est-elle au contraire au niveau d'un os? il est nécessaire de bien se placer perpendiculairement à la surface de celui-ci pour éviter un glissement dangereux : une pression graduée associée à de petits mouvements de vrille permet ensuite, quoique plus difficilement, la perforation. Dans les deux cas, il faut avant de retirer le craniotome l'ouvrir assez largement et pratiquer plusieurs mouvements de circumduction pour diviser la substance cérébrale et en faciliter l'écoulement. Le craniotome enlevé, la conduite de l'accoucheur varie suivant les cas. Si le bassin est



Ciseaux de Nægelé.

normal ou peu rétréci, il suffit en général de laisser l'accouchement à lui-même, et la tête, dont les dimensions ont été notablement amoindries par suite de l'opération, achève de se dégager dans les conditions ordinaires. Le bassin est-il moyennement rétréci? le forceps peut encore suffire pour terminer l'accouchement. Dans les rétrécissements extrêmes, il faut enfin compléter la craniotomie par le broiement du crâne à l'aide du *céphalotribe* (V. ce mot et CÉPHALOTRIPIE). La craniotomie est une opération relativement facile dans les cas ordinaires. Il en est tout autrement lorsque le tronc est sorti d'abord et que la tête fœtale se trouve retenue dans le bassin. Ici il serait dangereux d'aller percer le sommet du crâne, et d'autre part le tronc du fœtus engagé dans le vagin gêne pour l'introduction du perforateur. On peut encore recourir aux craniotomes précédents qu'on fait pénétrer par l'œil ou la bouche de l'enfant, mais il est souvent mieux de recourir à des instruments spéciaux tels que le perforateur de Hubert, qui, agissant sur la clef de voûte du crâne, donne une réduction bien plus complète de la tête. Cet instrument paraît d'ailleurs d'un maniement plus facile que les craniotomes, tout en étant moins dangereux pour les organes maternels. Il est probable que son emploi se généralisera de plus en plus. Dr ALPHANDÉRY.

CRANMER (Thomas), réformateur anglais, archevêque de Canterbury, né en 1489, mort en 1556. Nommé professeur de théologie à Cambridge (1524), il proposa de résoudre la question du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, en s'en référant non à l'autorité du saint-siège mais à celle des Écritures. Le roi, espérant toujours obtenir le consentement du pape Clément VII à la rupture de son mariage, envoya Cranmer en mission à Rome et ensuite en Allemagne, auprès de l'empereur Charles V. Dans ce voyage, Cranmer rencontra le théologien luthérien Osiander, dont il épousa la nièce, trois ans plus tard. En 1533, Cranmer, nommé archevêque de Canterbury, déclara la nullité du mariage du roi et sanctionna son union avec Anne Boleyn. Dans les années suivantes, il invalida les trois mariages successifs de son maître avec Anne Boleyn (1536), Anne de Clèves (1540) et Catherine Howard (1541). Devenu le ministre favori de Henri VIII, il contribua puissamment à la propagation des Saintes Écritures en langue vulgaire et à la suppression des monastères (1538), mais, quand l'année suivante, sous l'influence du parti conservateur, la loi des *six articles* ou *Statuts sanglants* fut votée et adoptée par le Parlement et l'assemblée du clergé, Cranmer lui opposa une résistance énergique. Le mariage des prêtres y était en effet déclaré illégal. La déclaration des *six articles* ayant été rapportée, Cranmer fit reconnaître son mariage et rappela sa femme d'Allemagne, où elle avait vécu dans ces années de trouble. Cranmer, au milieu des luttes et des difficultés de la vie pratique, trouva le temps de se livrer aux spéculations de la théologie. A l'occasion de sa *Défense de la transsubstantiation*, il eut des controverses fort vives avec Gardiner, évêque de Winchester, et avec le théologien catholique Richard Smith. A la mort de Henri VIII, il fut nommé l'un des régents du royaume et couronna Edouard VI dans l'abbaye de Westminster. Quand Edouard VI mourut, il se déclara pour lady Jane Grey. A l'avènement de Marie, en 1553, il fut renfermé à la Tour de Londres, pour crime de haute trahison. Accusé d'hérésie, il fut condamné au supplice du feu. G. Q.

BIBL. : Archdeacon TODD, *Life of Cranmer*, 1831.

CRANNES-EN-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Loué, sur la Gée (aff. de dr. de la Sarthe); 665 hab.

CRANNOGS (Ethn.). Ilots plus ou moins artificiels que l'on trouve dans certains lacs d'Irlande (comtés de Leitrim, Roscommon, Limerick, Tipperary, etc.) et d'Ecosse (comtés de Wigtown, d'Inverness, d'Aberdeen, etc.). Ils sont construits de madriers horizontaux portant des poteaux verticaux assemblés à mortaise et reliés par des entretoises de chêne; cette sorte d'enceinte maintient des

lits de pierre, de terre et de fascines qui supportent des habitations. On y trouve des ossements et des objets en pierre, en bronze et en fer. D'après les annales irlandaises et plusieurs autres documents historiques, au xv^e et au xvi^e siècle, ces îles servaient de retraites aux chefs de clans et de refuges en cas d'attaque. En général, les cran-nogs doivent être des constructions relativement récentes. Elles diffèrent des habitations lacustres vraies, mais présentent quelques analogies avec les *packwerkbauten* des lacs suisses (d'Inkwgl, par exemple) et avec le refuge lacustre (de l'époque carlovingienne) du lac Paladru signalé par M. Chantre.

J. D.

BIBL. : CH. LYELL, *L'Ancienneté de l'homme*, trad. par Chaper et Maney ; Paris, 1870, p. 35, in-8. — G. LUBBOCK, *L'Homme préhistorique*, trad. fr. de Barbier ; Paris, 1876, p. 163, in-8. — R. MUNRO, *the Lake-Dwellings of Europe* ; Londres et Paris, 1890, in-8, pp. 349 et suiv.

CRANORHINUS (Ornith.). Ce genre de la famille des Bucérotidés, défini par MM. Cabanis et Heine en 1857, comprend quatre espèces de *Calaos* (V. ce mot) qui habitent les îles de Célèbes, de Sumatra, de Bornéo et l'archipel des Philippines, et qui sont appelées *Cranorhinus cassidix* Tem., *C. corrugatus* Tem., *C. Waldeni* et *C. leucocephalus* V. Tous ces oiseaux ont, à l'âge adulte, le bec surmonté d'un casque aussi long que la moitié de la mandibule supérieure, très élevé en arrière et légèrement ondulé sur les côtés, et la base du bec marquée de sillons obliques et parallèles.

E. OUST.

BIBL. : TEMMINGK, *Pl. col.*, p. 210. — WALDEN, *A List of the Birds known to inhabit the island of Celebes*, *Trans. Zool. Soc.*, 1872, t. VIII, part. 2, p. 47. — D.-G. ELLIOT, *Monogr. of the Bucerotidæ*, 1882, introd., p. XXIX et pl.

CRANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Chalamont ; 275 hab.

CRANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Planches ; 233 hab.

CRANSAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. d'Aubin, sur le flanc gauche de la petite vallée de l'Enne ; 4,773 hab. Stat. du chem. de fer de Capdenac à Rodez. C'est sur le territoire de cette commune que se trouvent les mines de houille de *Campagnac* (V. ce mot). Cransac existait déjà au ix^e siècle ; il en est question dans une charte du cartulaire de Conques datée de 904. De la colline située sur la rive droite du ruisseau de l'Enne coulent les unes au pied, les autres à mi-côte, plusieurs sources d'eaux minérales dont les propriétés thérapeutiques sont connues et utilisées depuis longtemps. Dans les flancs de la montagne brûlante qui domine les sources, sont pratiquées des excavations qui constituent des étuves naturelles.

C. C.

BIBL. : DR DUCOUX, *Notice sur les eaux minérales de Cransac* ; Paris, 1847, in-8 ; on y trouvera, pp. 79-80, une liste des travaux dont ces eaux ont été l'objet. — CH. BLONDEAU, *les Eaux minérales de Cransac*, dans les *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*, 1850, t. VII, pp. 313-347.

CRANTENOY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 178 hab.

CRANTOR, philosophe de l'ancienne Académie qui vivait dans le III^e siècle avant l'ère chrétienne. On ne connaît la date ni de sa naissance, ni de sa mort. Originaire de la Cilicie, il quitta Soles, sa ville natale, pour venir s'établir à Athènes où il suivit avec Poléon les leçons de Xénocrate. À la mort de ce dernier, Poléon lui ayant succédé, Crantor ouvrit de son côté une école que fréquenta Arcésilas. Il combattit la prétention des stoïciens à étouffer les sentiments les plus naturels. La vertu, la santé, le plaisir, et enfin la richesse, tels étaient selon lui et dans leur ordre les biens les plus désirables. Quelques fragments nous restent seuls des nombreux ouvrages et commentaires que, au dire de Diogène Laërce, il aurait composés, de ses poèmes et de ses petits traités moraux. S'il faut en croire Proclus, Crantor est le premier qui ait écrit des commentaires sur les ouvrages de Platon. Son *περί πένθους* était fort apprécié des anciens, et Cicéron qui en dit grand bien (*Tusc.*, I,

48, 115 ; III, 6, 12) s'en est inspiré dans sa *Consolation* et ses *Tusculanes*. Diogène Laërce (IV, 27) dit que Crantor mourut avant Poléon et Cratès, laissant à Arcésilas toute sa fortune, environ douze talents.

BIBL. : F. SCHNEIDER, *De Crantoris solensis philosophi... libro qui περί πένθους inscribitur commentatio*, dans *Zeitschr. für die Alterthumswiss.*, 1836, n^o 104-105. — MEIER, *Ueber die Schrift des Krantor περί πένθους* ; Halle, 1840. — FRID. KAYSER, *De Krantore academico dissert.* ; Heidelberg, 1841.

CRANVES-SALES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse ; 1,407 hab.

CRANWORTH (Lord) (V. ROLFE [Robert-Monsey]).

CRAON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, sur l'Oudon (Mayenne, r. dr.) ; 4,532 hab. Stat. de la ligne de Laval à Châteaubriant et tête de l'embranchement de Craon à Chemazé (Ouest). Quoique l'origine de Craon remonte au ix^e siècle et que cette ville ait joué un certain rôle dans l'histoire locale et même dans l'histoire générale de la France, les principaux monuments y sont modernes. L'importance de Craon consiste surtout dans son commerce considérable de denrées agricoles, récoltées dans la contrée, dans la vente des porcs de race craonnaise, justement appréciés par les éleveurs de l'Ouest, et dans celle des petits chevaux du pays qui ne manquent pas de qualités.

CRAON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Montcontour ; 425 hab. Eglise gothique intéressante dont la façade a conservé d'anciennes statues.

CRAON. Ancienne famille féodale, qui doit son nom à la ville de Craon (Mayenne). Parmi ses membres les plus illustres, nous citerons *Amatry*, seigneur de Craon, fait prisonnier à la bataille de Poitiers et mort le 30 mai 1373 ; *Pierre de Craon*, qui fut l'assassin du connétable de Clisson le 14 juin 1392, s'enfuit en Bretagne, fut gracié en 1396 et mourut l'année suivante ; *Antoine de Craon*, fils du précédent, panetier de France, tué à Azincourt en 1415, et qui ne laissa pas de descendance. De la maison de Craon sont sortis les seigneurs de la Suse, de Sablé, de La Ferté-Bernard et de Dommart. À la fin du xvr^e siècle, la seigneurie de Craon passa dans la famille de La Trémoille.

CRAONNE. Chef-lieu de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon ; 692 hab. Village de l'ancien Laonnois, bâti au sommet d'une colline. On a beaucoup disserté sur l'origine ou l'étymologie de cette localité. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait déjà au x^e siècle, époque à laquelle Charles le Simple en donna le domaine et l'église à sa femme Frédéronne, en même temps que Corbeny. Cette dernière laissa à sa mort la terre de Craonne à Saint-Remi de Reims, qui la garda jusqu'en 1790. Au commencement du xiii^e siècle, les habitants reçurent des franchises communales. Aux xvi^e et xvii^e siècles, le village eut fort à souffrir des pillages successifs des ligueurs, des royalistes et des Espagnols. Louis XI y établit en 1482 une foire franche de trois jours. Craonne a donné son nom à la bataille qui s'engagea sur son territoire, les 6 et 7 mars 1814, entre Napoléon et les troupes alliées, dans laquelle ces dernières furent défaites, après une lutte acharnée. Ce succès permit aux Français de rentrer dans Soissons. Craonne est la patrie de Jean Cardon, dit de Craonne, canoniste de la fin du xiv^e siècle, du théologien Jean Lemoine (xvr^e siècle) et du littérateur César-François de Flavigny.

CRAONNELLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 286 hab.

CRAPAUD. I. ZOOLOGIE. — Nom vulgaire du genre *Bufo* L., *Batraciens Anoures*, de la famille des *Bufo*nides (V. ces mots). Les crapauds se reconnaissent à leurs formes lourdes et trapues ; ils portent de chaque côté du cou un amas de grosses glandes, leur bouche largement fendue est dépourvue de dents, leur langue est allongée, elliptique, et leur pupille horizontale. On les rencontre dans toutes les parties du monde, excepté en Océanie. La forme la plus commune est le Crapaud vulgaire (*Bufo vulgaris*) ; sa teinte générale est d'un brun verdâtre, plus ou moins

marbré de taches brunes, jaunes ou blanchâtres. C'est un animal nocturne; caché pendant le jour, il se met en chasse dès la nuit venue; il se nourrit d'insectes, de mollusques divers.



Bufo vulgaris L.

Vers le mois d'avril, les Crapauds se rendent à l'eau pour frayer; les œufs sont pondus en deux cordons parallèles, souvent d'une longueur de 3 m., disposés en échelons sur les plantes aquatiques. Malgré sa

taille qui dépasse celle de tous les autres Anoures d'Europe, le Crapaud commun est celui dont les larves (têtards) sont les plus petites; elles sont d'un noir foncé en dessus et grisâtres en dessous. РОСНА.

II. TOXICOLOGIE. — Presque tous les batraciens sécrètent par leurs glandes cutanées un produit visqueux qui jouit de certaines propriétés toxiques. La croyance populaire attribuait au venin du crapaud commun une action toxique que les expériences des physiologistes sont venues confirmer. Si l'on réussit à faire mordre un crapaud par un chien, on voit ce dernier lâcher sa proie immédiatement avec dégoût; il est bientôt pris d'accès de toux, sa gueule se remplit d'une bave visqueuse dont il ne peut se débarrasser, et les vomissements arrivent bientôt. Dans ce cas, les symptômes ne vont pas plus loin, mais si, comme l'a fait Vulpian, on injecte sous la peau le venin retiré des deux groupes pustuleux parotidiens, on observe alors tous les symptômes d'une intoxication grave pouvant aller jusqu'à la mort de l'animal. Il existe tout d'abord une période d'excitation; le chien s'agite, manifeste une vive douleur, hurle, puis à cette période d'excitation succède une période de stupeur, de prostration avec vomissements. Brusquement l'animal se raidit et l'on constate l'arrêt du cœur en diastole. Chez le cobaye, le tableau est un peu modifié, il n'y a pas de vomissements, mais des convulsions quelquefois violentes et qui précèdent la mort.

Sur la grenouille, on peut mieux encore étudier le mécanisme de mort. Cette dernière arrive par l'arrêt diastolique du cœur, les muscles sont encore excitables au courant électrique, le muscle cardiaque lui-même réagit encore aux excitations directes, mais le système nerveux-moteur du cœur est paralysé. Vulpian avait cru voir que le crapaud résistait à son propre venin, mais Cl. Bernard a montré qu'il s'agissait uniquement d'une question de dose, qu'il fallait en effet une dose plus forte pour tuer un crapaud que pour tuer une grenouille, mais que le mécanisme de mort était identique: arrêt cardiaque.

Appliqué sur une muqueuse, le venin du crapaud détermine tout d'abord une vive douleur, puis une vésication intense et persistante. Il n'existe pas d'exemple confirmé d'accidents mortels survenus chez l'homme à la suite de contact avec du venin de crapaud. P. LANGLOIS.

III. ART VÉTÉRINAIRE. — Le crapaud est une maladie du pied du cheval caractérisée essentiellement par une altération de la fonction kératogène qui tapisse la lacune médiane du corps pyramidal de la fourchette. Quel que soit son lieu d'origine, le crapaud gagne de proche en proche, s'attaque à la lacune médiane de la fourchette, soulève la corne qui en forme le revêtement, la soulève sans qu'elle puisse se régénérer, les tissus sécrétors de corne étant dépourvus désormais de la propriété de sécréter une matière cornée concrécible. Ces tissus sont, par suite, modifiés dans leur structure; leur membrane kératogène devient lisse, blanchâtre, opaline, et sécrète une matière demi-fluide, onctueuse, d'aspect caséux et d'une odeur fortement ammoniacale, que l'on détache

facilement par le grattage, car elle n'a pas contracté la moindre adhérence avec le tissu dont elle émane. Cette disparition de la sécrétion cornée normale a pour effet une interruption dans la continuité de la boîte du sabot, la cessation de la fonction kératogène créant un vide qui laisse les tissus sous-jacents immédiatement exposés à l'injure des choses extérieures. Le crapaud se caractérise par ces trois faits successifs: modification de la structure du tissu kératogène; substitution à la corne normale et concrète d'une sécrétion pathologique dont le produit consiste dans une matière caséuse non concrécible et non adhérente; enfin brèche du plancher de la boîte cornée, dont l'étendue est exactement celle de la surface où la sécrétion kératogène a cessé de s'accomplir normalement. Mais, à mesure que le mal vieillit, d'autres lésions apparaissent. Des fics ou végétations surgissent à la surface plantaire, tantôt coniques, tantôt sphéroïdes et mamelonnés à leur surface. Puis le sabot se déforme; il s'accroît en largeur et en longueur; les animaux, à ce moment, souffrent et marchent péniblement. Très fréquent autrefois, le crapaud tend de plus en plus à disparaître sous la double influence de l'hygiène des écuries et des rues. Dans cette affection, la fonction kératogène n'est point suspendue; elle est, au contraire, surexcitée, mais le produit qu'elle engendre, au lieu d'être concrécible, reste diffusible. Il faut donc s'appliquer, dans le traitement du crapaud, non pas à détruire radicalement les tissus malades, mais bien à leur restituer leurs propriétés physiologiques par l'application, à leur surface, d'agents modificateurs qui exercent leur influence sur les fonctions kératogènes, sans les intéresser dans leur trame. On enlèvera les morceaux de corne décollée, dût-on même empiéter sur les parties saines, puis on appliquera un pansement au goudron rendu légèrement caustique par l'addition d'un peu d'acide azotique. Si le mal progresse, on recourra aux escharrotiques et aux caustiques, l'acide azotique pur, par exemple, comme l'ont conseillé Delorme et William Perciwall. L'acide sulfurique, l'eau de Rabel, l'acide sulfurique mélangé à 4 parties d'essence (procédé Mercier) ou à l'alun calciné, dans la proportion de 100 gr. d'alun, contre une quantité d'acide suffisante pour former avec l'alun une pâte de la consistance du miel (procédé Plasse), ont été préconisés tour à tour contre le crapaud, et leur emploi a été couronné de succès. On a eu recours encore contre cette affection à la cautérisation par le beurre d'antimoine, par les poudres de sulfate de cuivre, de zinc et de fer (procédé Delaval), par le feu (procédé Solleysel). Le crapaud, en somme, constitue une maladie grave, souvent rebelle et incurable, susceptible de récidive, mais qui, fort heureusement, tend à disparaître de jour en jour. L. GARNIER.

IV. ARTILLERIE. Ancien nom donné au mortier lisse monté sur son affût (V. MORTIER).

V. JOAILLERIE. — Nom donné par les lapidaires aux défauts du *diamant* (V. ce mot).

VI. TISSAGE. — Défaut de fabrication dans les tissus résultant de tenues ou de groupements de fils qui ne se croisent pas dans l'ordre voulu.

VII. COIFFURE (V. COIFFURE, t. XI, pp. 862 et 867).

VIII. AMEUBLEMENT (V. FAUTEUIL).

BIBL. : ZOOLOGIE. — SAUVAGE dans BREHM, *Reptiles*, éd. franç. — DUMÉNIL et BIBRON, *Erpét. gén.*

TOXICOLOGIE. — VULPIAN, *Sur le venin du crapaud commun* (Soc. de biologie), 1854, 1855, 1856, 1864, 1865. — CL. BERNARD, *Leçons de pathologie expérimentale.* — LACERTA, *Recherches sur le venin du crapaud du Brésil*, 1886.

CRAPAUDINE. I. MÉCANIQUE. — Le pivot qui supporte les portes d'écluses est ordinairement une pièce en fonte en forme de demi-sphère (fig. 1) de 9 à 12 centim. de diamètre, qui repose sur un disque d'environ 30 centim. de diamètre et 5 d'épaisseur scellé dans le radier. Ce disque n'est pas circulaire, mais présente un angle destiné à l'empêcher de tourner. Quant à la crapaudine, elle est également en fonte et porte, sur sa face inférieure, une cavité en forme de segment d'une sphère d'un diamètre supérieur

de quelques centimètres à celui de la demi-sphère formant le pivot. Cette cavité est venue de fonte dans une pièce qui embrasse la base du poteau-tourillon et dont la fig. 2 représente la disposition la plus simple : cette pièce est simplement placée à l'extrémité du poteau qui s'y engage

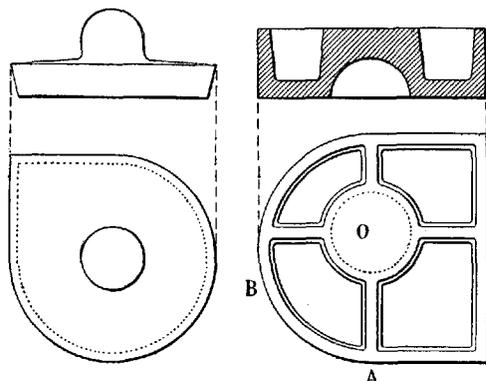


Fig. 1.

Fig. 2.

de quelques centimètres après avoir été convenablement entaillé ; mais il est préférable de donner à la crapaudine des dimensions plus grandes permettant de la fixer par des boulons ou des tirefonds à la charpente de la porte. Ordinairement, on lui donne une forme telle qu'elle puisse s'attacher à la fois sur le poteau et sur l'entretoise inférieure, et elle assure ainsi l'invariabilité de l'angle d'assemblage de ces deux pièces, ce qui a une grande importance pour la conservation de la porte. Il convient de placer le mamelon hémisphérique formant le pivot au centre de figure de la portion circulaire du disque dont il fait partie et de sceller ce disque le plus près possible du centre de figure de la pierre destinée à le recevoir, qui porte le nom de *bourdonnière*. C'est à cette condition, en effet, que le poids de la porte se répartira uniformément sur le radier. Mais, dans la crapaudine, la cavité sphérique ne doit pas être placée au milieu de la largeur de la porte ; il faut la placer plus près de la face d'amont de manière que les rayons vecteurs joignant le centre de rotation O aux différents points du contour du poteau-tourillon, aillent en décroissant à partir de la face d'aval, c.-à-d. de A vers B, le point A étant celui où le poteau s'appuie sur le charbonnet. On évite de cette façon tout frottement contre la maçonnerie dans le mouvement d'ouverture de la porte. Cette excentricité du point d'appui est d'ailleurs favorable à l'équilibre puisque la partie d'amont de la porte, où se trouve le bordage, les passerelles de manœuvre, les ventelles, les crics, etc., est plus lourde que la partie d'aval. La position rationnelle du point O serait dans le plan vertical contenant le centre de gravité de la porte, mais on se donne rarement la peine de calculer cette position. A. F.

II. ARTILLERIE. — On donnait anciennement le nom de crapaudine à une bouche à feu de petit calibre, qui se chargeait par la culasse et lançait un boulet de pierre d'un poids inférieur à 1,500 gr. On disait aussi *crapaudin* et *crapardeau*. — La crapaudine désigne aujourd'hui une partie de l'affût de campagne dans laquelle tourne l'extrémité non filetée de la vis de pointage ; elle est reliée à l'affût par un support de crapaudine.

III. ARCHITECTURE. — On appelle crapaudine, en serrurerie, une pièce de métal résistant, fer, acier, cuivre ou bronze, portant un tourillon ou creusée pour recevoir ce tourillon afin de servir à l'évolution d'un battant de porte. Il y a diverses sortes de crapaudines qui sont dites à patte, à pointe ou à scellement, suivant la façon dont elles relient le battant mobile au chambranle fixe qui le reçoit et l'on peut dire des crapaudines qu'elles sont aussi anciennes que les portes ; car on trouve, dans les ruines des villes

primitives de l'Orient et de l'Égypte aussi bien qu'en Grèce et à Pompéi, des crapaudines de métal et parfois, aux époques les plus reculées, des crapaudines de pierre dure. — En plomberie et dans l'hygiène de nos habitations, la crapaudine est une plaque de métal percée ou une sorte de cloche ajourée fixée à l'entrée d'un tuyau de décharge d'un évier ou d'un tuyau de conduite d'eau afin de laisser passer les eaux ménagères ou pluviales en arrêtant les ordures qu'elles pourraient entraîner. Les crapaudines consistant en une plaque de métal percée sont souvent, sur les éviers de cuisine, recouvertes d'une plaque fixe de recouvrement à charnière permettant, en outre des siphons, d'arrêter tout retour de mauvaise odeur provenant des descentes d'eau. Charles LUCAS.

IV. LÉGISLATION MILITAIRE (V. DISCIPLINE MILITAIRE et PEINE DISCIPLINAIRE).

V. MINÉRALOGIE. — Dent fossile d'animaux aquatiques, qui est utilisée par les joailliers. On croyait que cette pierre provenait de la tête des crapauds. L. K.

VI. ART VÉTÉRINAIRE. — Encore appelée mal d'âne à cause de sa fréquence sur cet animal, la crapaudine est une maladie qui a son siège à la région antérieure de la couronne sur les bourrelets kératogènes et qui se caractérise par une altération de leur sécrétion. La crapaudine se caractérise par l'aspect rugueux du sabot en pince, lequel est creusé de sillons transversaux, profonds, rapprochés et étagés entre lesquels la corne forme de petits reliefs inégaux, fendillés perpendiculairement. Le mal ne se borne pas à la paroi, le bourrelet est aplati et comme déprimé ; il empiète sur la peau de la couronne, qui est comme revêtue d'un plastron de matière cornée, rugueux et chagriné. La crapaudine est de la même nature que le crapaud ; c'est une inflammation chronique des bourrelets kératogènes, dont elle pervertit et dénature la fonction sécrétoire. La crapaudine est difficile à guérir. Au moyen des cataplasmes, on ramollit la corne de la pince, et on l'empêche d'exercer sur les tissus vivants des pressions douloureuses ; puis, avec la feuille de sauge on l'amincira et on en fera disparaître les rugosités et les anfractuosités. On appliquera ensuite des pansements à base de goudron pour maintenir la souplesse et l'élasticité, on cautérise légèrement la cutidure pour en modifier la fonction sécrétoire ; de cette manière, si on ne guérit pas le mal, on le pallie, ce qui permet aux animaux atteints de continuer leur service. L. GARNIER.

VII. ART CULINAIRE. — On donne le nom de *crapaudine* à une manière d'accommoder les pigeons, qui consiste d'abord à les fendre dans le dos depuis le cou jusqu'au croupion, à les aplatir sans trop briser les os, de telle sorte qu'ainsi déformés on a pu les comparer à des crapauds. On les saupoudre de poivre et de sel et on les fait cuire dans une casserole avec quelques oignons coupés en tranches, du beurre et une feuille de laurier. Quand ils sont à moitié cuits on les retire et on les met rôtir sur le gril à un feu doux, après les avoir trempés dans un mélange obtenu en délayant deux jaunes d'œufs dans le beurre qui a servi à la première cuisson et les avoir panés avec de la mie de pain mêlée à des échalottes et du persil finement hachés. On les sert avec une sauce claire à l'échalotte à laquelle on peut ajouter le jus d'un citron.

CRAPEAUMESNIL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny ; 469 hab.

CRAPELET (Charles), imprimeur français, né à Bourmont (Haute-Marne) le 13 nov. 1762, mort à Paris le 10 oct. 1809. Il fut reçu imprimeur en 1789, en remplacement de Stoupe. Les nombreux livres sortis de ses presses sont imprimés avec soin, et on peut citer, comme étant d'une exécution magnifique, l'ouvrage d'Audebert et de Vieillot, *les Oiseaux dorés* (1802, 2 vol. gr. in-fol.), dont il a été tiré treize exemplaires avec texte en lettres d'or.

— *Georges-Adrien*, imprimeur et écrivain français, fils du précédent, né à Paris le 13 juin 1789, mort à Nice le 14 déc. 1842. Il surpassa son père dans l'art typographique et étudia la langue du moyen âge : il publia,

d'après des manuscrits, une *Collection des anciens monuments de la langue française*, en treize volumes imprimés avec luxe, mais très médiocres (1826-1830). Il a publié plusieurs livres sur l'histoire de la typographie : *Des Progrès de l'imprimerie en France et en Italie au XVI^e siècle* (1836, in-8) ; *Etudes pratiques et littéraires sur la typographie* (1838, in-8) ; *Robert Estienne; nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVI^e siècle* (1839, gr. in-8). Il a aussi traduit le *Voyage bibliographique en France* de Dibdin (1825, 4 vol. in-8), en y ajoutant une foule de notes curieuses. — Son fils, Charles, après avoir dirigé pendant quelques années l'imprimerie paternelle, l'abandonna à son beau-frère Lahure. Il est l'auteur de deux monographies sur le *Cardinal de Richelieu* (1839) et sur *Jeanne d'Arc* (1840). G. P.-I.

BIBL. : *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, nouv. série, t. VIII. — LOUANDRE et BOURQUELOT, *la Littérature française contemporaine*, t. III.

CRAPELET (Louis-Amable), peintre et aquarelliste français, né à Auxerre en 1823, mort à Marseille en 1867. Élève de Corot, de Durand-Brager et de Séchan, cet artiste exécuta fort peu de tableaux à l'huile; son genre de prédilection fut l'aquarelle, qu'il traita avec le coloris étincelant, les tons vigoureux que commandaient ses sujets, presque tous empruntés à l'Orient. Après avoir parcouru l'Égypte, l'Asie Mineure, la Grèce et l'Italie, de 1852 à 1854, il repartit pour Tunis, appelé par le bey (1859); ce dernier voyage a été raconté par lui dans le *Tour du monde*, avec de nombreuses illustrations. Outre les dessins qu'il fournit fréquemment au *Monde illustré* et à *l'Illustration*, il peignit quantité de décors pour les grands théâtres de Lyon et de Marseille; l'un de ses derniers travaux fut la décoration intérieure d'un navire construit dans les chantiers de la Seyne, près Toulon, pour le khédive Ismaïl. Parmi les aquarelles qu'il exposa, on peut distinguer : *Une Rue au Caire* (S. 1857); *Intérieur de l'église Saint-Jean à Pise* (S. 1861); *l'Ancien Village des Catalans, à Marseille* (S. 1865). Le musée d'Auxerre possède de Crapelet un *Intérieur de forêt*, et celui de Marseille une *Vue de la Thèbes antique*, tableaux à l'huile.

CRAPONE (Canal de) (V. CRAPPONNE).

CRAPONNE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray; 4,914 hab.

CRAPONNE-SUR-ARYON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, près de l'Arzon; 3,693 hab. Fabrique de dentelles et de blondes. Station d'étalons; hospice. Craponne était, au moyen âge, l'une des huit villes principales du Velay. Durant les guerres de religion, elle fut au pouvoir tantôt des protestants et tantôt des catholiques, puis des ligueurs; cependant, elle ne tarda pas à se soumettre à Henri IV. Des anciennes fortifications ne s'est conservée que la tour carrée de l'une des portes.

CRAPPONNE (Adam de), et non *Crapone*, ingénieur français, né à Salon (Bouches-du-Rhône) ou à Montpellier en 1525 (?), mort à Nantes en 1576. La date et surtout le lieu de sa naissance ont donné lieu à de vives controverses (V. Roux-Alphéran, ouvr. cité à la Bibl.); il s'intitule lui-même dans divers actes « escuyer de la ville de Montpellier, habitant de la ville de Sallon ». D'une famille noble émigrée de Pise en 1495, il étudia les mathématiques et se fit ingénieur. En 1554, il obtint de la cour des comptes d'Aix la « permission » de prendre à Janson l'eau de la Durance pour la conduire dans l'étang de Berre et creusa à l'E. de la plaine de la Crau le canal qui porte son nom défiguré (1554-67) et qui fut après sa mort prolongé d'après ses plans de Salon à Arles (1581-85). On lui doit également le dessèchement des marais de Fréjus (1569), les fortifications du port de Nice et l'idée première, depuis réalisée, des canaux de Briare, de Provence, du Languedoc. Appelé à Nantes par Henri III pour la reconstruction des fortifications de cette ville, il y fut empoisonné dans un banquet par des ingénieurs rivaux (1576). Il avait dû céder en

1571 à ses créanciers son canal, que le roi lui avait donné en fief. La ville de Salon lui a élevé un monument en 1854.

J. SAGNET.

Canal de Craponne. — Canal d'irrigation du dép. des Bouches-du-Rhône. L'idée de profiter des eaux de la Durance pour arroser la région comprise entre elle, le Rhône et la mer remonte au XII^e siècle. En 1167, Alphonse d'Aragon concéda à Raymond de Bolène, archevêque d'Arles, un privilège pour conduire jusqu'à Salon l'eau de la Durance. Mais ce projet ne fut jamais mis à exécution. Il fut repris au XVI^e siècle par Adam de Craponne. Une autorisation lui fut accordée le 27 août 1554 pour prendre des eaux à la Durance au terroir de Janson, et le canal fut terminé de la Durance à Salon en 1559. Il fut complété en 1564 par une branche arrosant le faubourg de Salon, le territoire de Grans, et se jetant dans la Touloubre près de Berre; en 1567, par une branche arrosant les territoires de Pelissanne, de Lançon, de Confoux, et aboutissant à la Touloubre, en amont de la précédente; et par une branche arrosant Lamanon, Eyguières et le nord de la Crau qui fut continuée en 1569 jusqu'à l'étang de Berre près de Saint-Chamas; en 1568, une branche fut projetée pour l'alimentation de Martigues, mais ne fut pas exécutée. Le 20 oct. 1571, après de longs procès qui ruinèrent Adam de Craponne, fut fondé sous le nom d'*Œuvre de Craponne* un syndicat pour l'entretien du canal auquel l'auteur céda, sauf quelques réserves, tous ses droits. De 1581 à 1585, les frères Ravel ou Ravau, de Salon, continuèrent le canal de Craponne à travers la Crau, de Lamanon à Arles. La construction de l'aqueduc de Crau, destiné à faire traverser au canal les marais d'Arles, et pour lequel on utilisa un ancien aqueduc romain, dura trois ans (1582-85). Dès le 1^{er} sept. 1584 avait été constituée l'*Œuvre d'Arles*. En 1583, il y eut une sorte de fusion entre les deux œuvres, et, en 1584, une ordonnance de Henri III assura sa protection à l'*Œuvre*. L'histoire du canal n'est au XVII^e et au XVIII^e siècle qu'une longue série de procès avec les propriétaires. Les actes du 20 oct. 1571 et du 1^{er} sept. 1584 furent jusqu'à l'Empire la charte constitutionnelle de la compagnie du canal de Craponne. Elles sont restées le fond de ses règlements, même après les arrêtés de 1804 et 1807. Le canal a sa prise dans la Durance à 150 m. au-dessus du niveau de la mer au roc de Pic (ou Pie) Béraud, entre Saint-Etienne-le-Janson et la Roque d'Anthéron. La branche de Pic-Béraud-Lamanon-Arles est aujourd'hui la plus importante. Le canal reçoit 24 m. c. d'eau à la seconde, 8 sont réservés à l'œuvre d'Arles, 8 à la branche de Salon, 8 partagés entre les autres. 14 seulement sont utilisés, les 10 autres portés à la mer par la Rhône ou l'étang de Berre. Le canal pourrait irriguer 50,000 hect. ; il n'en arrose que 20,000 à peine. Le canal de Craponne qui, dans la pensée de son fondateur, était destiné à fournir la force motrice des moulins de Salon, plus encore qu'à la culture, est aujourd'hui utilisé comme canal d'irrigation des parties jadis incultes de la Crau, et comme canal de dessèchement des marécages autrefois situés au N. de l'étang de Berre, et à l'E. du Rhône. On l'utilise aussi pour le colmatage de la Crau.

L.-G. PÉLISSIER.

BIBL. : César NOSTRADAMUS, *Histoire et chroniques de Provence*; Lyon, 1614, in-fol. — JESSÉ-CHARLEVAL, *Notice historique sur Adam de Craponne*; Marseille, 1849, in-8, et dans la *Gazette du Midi* des 19 et 20 juill. 1849. — ROUX-ALPHERAN, *Adam de Craponne et le bailli de Suffren*; Aix, 1851, in-8. — J. ALPHANDÉRY, *Adam de Craponne*; Aix, 1854, in-8. — J.-B. SARDOU, *Notice biographique sur Adam de Craponne*; Salon, 1854, in-8.

CRAQUELAGE (Céram.). Le craquelage est un défaut de la couverte des poteries qui, n'étant pas douée d'une élasticité assez sensible pour suivre les dilatations ou les retraites de la terre qu'elle enduit, se couvre, sous l'influence d'un changement brusque de température, d'un réseau de petites fêlures d'autant plus ténues que la différence de résistance entre la terre et la glaçure est plus considérable. Cet accident fut certainement, dans le principe, le résultat des tâtonnements et de l'ignorance des

premiers ouvriers céramistes ; mais le craquelé, devenu promptement un motif de décoration, finit par être un des points spéciaux les plus savants de l'art du potier. Etant donné que, pour éviter le craquelage, il faut connaître la pâte intérieure et proportionner la dilatibilité de la couverture à celle de l'argile qu'elle recouvre, le craquelage artificiel doit s'obtenir par le principe contraire. La brusque transition d'une température élevée à une température plus basse suffit alors à effectuer l'opération, mais elle doit être assez habilement ménagée pour éviter que le retrait du cœur de la pâte ne soit pas trop rapide, et qu'alors la fêlure, au lieu de rester superficielle et limitée à la couverture, ne devienne une cassure véritable. Le craquelage s'obtient soit par un brusque arrêt dans la chauffe, soit par le passage d'un courant d'air froid dans le four, soit par la projection de minces gouttelettes d'eau froide sur la couverture encore chaude (V. CRAQUELÉ).

CRAQUELÉ (Céram.). On nomme craquelé les poteries chinoises, cuites, émaillées ou vernissées, dont la couverture est sillonnée par un réseau de petites fêlures très régulièrement espacées. Comme l'artiste produit le craquelé de la grandeur qu'il veut (V. CRAQUELAGE), on le divise en trois classes : le grand, le moyen, le petit. Ce dernier prend aussi le nom de *truité*, parce qu'en effet la ténuité de son réseau le fait, en quelque sorte, ressembler à la peau de la truite qui vient de sortir de l'eau. Mais le craquelage, une fois déterminé, n'apparaît souvent que longtemps après la fabrication, alors que la poussière aurait rempli et encore inégalement les fêlures de l'émail ; on les teint alors à la sortie du four par l'infiltration d'un liquide colorant, l'ouvrier lui donne donc la couleur qu'il désire, généralement pourpre, rouge, chamois, café ou noir. Le craquelé étant produit par un tour de main, les ouvriers sont devenus assez habiles pour obtenir d'abord sur une pièce un rébillé de la grandeur qu'ils désiraient, puis, sur la même pièce, des craquelés de différentes grandeurs ; enfin, à réserver, dans certains cas, des médaillons ou des bandes non craquelées, ressortant sur un fond craquelé qui lui sert d'encadrement. Les plus anciens craquelés chinois sont les *céladons* gris. Vers le xv^e siècle, on trouve le *tse-kin-yeou*, c.-à-d. vernis d'or brun ou feuille morte : le truité est souvent feuille de camélia ; il y a aussi le truité *long-thsiouen*, nom du pays où, sous les Song, on fabriquait des porcelaines : depuis les Ming, il a été réservé à des vases d'un vert olive foncé à fines craquelures non remplies. Les Japonais ont aussi pratiqué cette décoration, et ils ont semé leurs craquelés de quelques plantes émaillées. A la différence des Chinois, qui réservent sur le craquelé des espaces d'émail intacts, les Japonais émaillent souvent leurs pièces sur le craquelé même ; la terre de Satzouma ventre de biche, fabriquée à Nippon, est couverte d'un craquelé si fin qu'on le prendrait pour du truité.

CRAQUELIN. I. MARINE. — On désigne sous ce nom un canot ou un navire de faible échantillon, de construction très légère. — Dans le style familier, marin d'une constitution débile et de chétive apparence.

II. PÊCHE. — Dans quelques ports de mer les pêcheurs donnent le nom de *craquelin* ou *craquelot* aux crustacés qui viennent de changer de test et qui sont dans un état mou. Ils s'en servent avantageusement comme appât pour la pêche des poissons de mer.

CRAQUEMENT (Pathol.). On a donné le nom de *craquements* à des bruits secs qui siègent au sommet des poumons et qui ne sont perceptibles qu'à l'oreille ; par extension, ce terme a été appliqué à d'autres bruits analogues, perceptibles non seulement à l'oreille, mais le plus souvent aussi à la main, et qui ont pour siège la plèvre, le péricarde, les os, les articulations, etc.

Craquement pulmonaire. C'est un râle crépitant fin et sec qui à l'oreille rappelle le bruit que fait en se cassant une fibre de bois ; il n'est guère perceptible qu'à l'inspiration, rarement à l'expiration et souvent ne s'en-

tend que pendant les accès de toux violents ; ce râle sec devient graduellement humide, avec les progrès de la lésion dont il est le signe, et devient alors sous-crépitant ou muqueux. Le craquement pulmonaire est en général le résultat d'une sécrétion catarrhale encore peu abondante des petites bronches dans le voisinage d'un foyer d'induration du poumon ou d'un foyer tuberculeux. Lorsque ce foyer se liquéfie, le craquement est représenté par un râle sous-crépitant humide, râle cavernuleux de Hirtz (V. RÂLE).

Craquements pleuraux. L'irritation de voisinage déterminée par un point tuberculeux du poumon peut, au lieu de s'étendre aux petites bronches, gagner la plèvre et produire une pleurite sèche limitée du sommet, qui se traduit à l'oreille par un craquement sec, superficiel, coïncidant le plus souvent avec les deux temps de la respiration. Les pleurites primitives, surtout localisées au sommet, sont extrêmement rares ; dès lors on peut affirmer que, de même que le craquement catarrhal, le craquement pleural circonscrit est en général l'indice d'une tuberculose au début. — Après la résorption des épanchements pleurétiques, on observe fréquemment des frottements qui présentent le caractère de craquements secs ou de ce qu'on appelle le *bruit de cuir neuf*, succession de bruits inégaux perçus tantôt à la fin de l'inspiration, tantôt pendant les deux temps ; ces craquements sont dus à la collision de fausses membranes dures et rugueuses.

Craquements péricardiques. Ils présentent les mêmes caractères que ceux de la plèvre et sont dus au frottement réciproque de fausses membranes. Ils sont l'indice d'une péricardite sèche ancienne.

Craquements des os fracturés. Ces craquements qu'on appelle *crépitation* sont le signe pathognomonique des *fractures* (V. ce mot).

Craquements articulaires. Ils s'observent en particulier dans l'*arthrite sèche* (V. ce mot), la *synovite tendineuse* (V. ce mot et AI), etc.

Enfin on observe des craquements ou des crépitations dans les tumeurs sanguines (collision des masses granuleuses formées par les caillots sanguins), dans les tumeurs séreuses (collision des grains riziformes formés de débris fibrineux), et dans l'emphysème cutané ; dans ce dernier cas, la crépitation est due au passage forcé de bulles aériennes à travers le tissu cellulaire dont elles font vibrer les fibres lorsqu'on applique la main avec pression.

Dr L. HN.

BIBL. : WIDAL, art. *Craquement*, dans le *Dict. encycl. sc. méd.*, et les *Traité de diagnostic*.

CRAS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Sauzès ; 408 hab.

CRAS-SUR-REYSSOUZE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel ; 1,150 hab.

CRASE. Terme emprunté aux grammairiens grecs, par lequel on désigne la fusion qui s'opère dans certains cas entre la voyelle ou diphtongue finale d'un mot et la voyelle ou diphtongue initiale du mot suivant. La voyelle ou diphtongue résultant de cette fusion est marquée en grec d'un signe appelé *coronis*, semblable à l'esprit doux, et qu'on omet seulement lorsque le premier terme est une des formes de l'article ou du relatif marquées de l'esprit rude. La crase n'est en réalité qu'un cas particulier de la contraction ; elle aboutit toujours à une longue, et suit d'ailleurs les règles générales de la *contraction* (V. ce mot) : τᾶλλα (= τὰ ἄλλα), ἀγῶ (= ἃ ἐγῶ), προὔπεμψα (= προέπεμψα), ὠνθρωπε (= ὦ ἄνθρωπε), etc. Il semble toutefois que dans certains cas elle admette des règles particulières. Ainsi, à côté des formes ioniennes ὠνήρ et ὦλλοι, l'attique, où elles seraient aussi régulières et correspondraient à la contraction normale de οα en ω, dit ἀνήρ (= ὁ ἀνήρ), ἄνδρες (= οἱ ἄνδρες), ἄτερος (= ὁ ἄτερος), θᾶτερον (= τὸ ἄτερον), contractant ainsi οα en ᾶ comme en dorien, ou peut-être supprimant simplement le premier élément, comme permettent de le croire des formes nom-

breuses telles que *ἀνδρ!* (= τῷ ἀνδρ!), τῷ ἀγαθῷ (= τῷ ἀγαθῷ), et toutes les crases avec *καί*, *κατα*, *χρόσ*, etc., où le premier terme disparaît purement et simplement. La crase n'existe pas en français, et c'est à tort que Littré dans son Dictionnaire cite comme exemples les mots *août*, *au* et *du*. Le premier présente un phénomène d'apocope ou de contraction analogue à celui qui a transformé *éage* en *âge* : les deux éléments font partie du même mot. Quant à *au* et à *du*, la vocalisation, et par suite la contraction, se sont produites après la réunion des deux termes en un seul mot : on a dit *al*, *del*, puis devant les consonnes *au* et *deu*, *du*. Il n'y a pas là contraction de la voyelle finale d'un mot avec la voyelle initiale du mot suivant, ce qui constitue proprement la crase.

Paul GIQUEAUX.

BIBL. : GUSTAV MEYER, *Griechische Grammatik; Lautlehre*, cap. II; Leipzig, 1886.

CRASHAW (William), théologien anglais, né en 1572, mort en 1626. Entré dans les ordres vers 1592, il se fit remarquer par ses prédications parmi les puritains, et eut à subir quelques persécutions à propos de sa traduction de la vie du marquis Caraccioli. On a encore de lui, outre des sermons renommés en leur temps : *Ranish Forgeries and Falsifications* (1606, in-4); *the Jesuites Gospel* (1610, in-4); *the Complaint, or Dialogue between the Soule and the Bodie of a damned man*, poème latin assez remarquable, publié sous le nom de Bernard (1616, in-16); *Fiscus Papalis*, pamphlet sur les indulgences (1617, in-4, etc.).

B.-H. G.

CRASHAW (Richard), poète anglais, né vers 1613, mort en 1649. Fils d'un ardent puritain, sa nature mystique le tint longtemps flottant entre les différentes sectes qui se partageaient l'Angleterre; mais, en 1643, il refusa de signer le *Covenant*, et on le retrouve, trois ans après, à Paris, dans la plus grande misère. Il s'était cependant décidé à adhérer à l'Église catholique; il s'assura ainsi la protection du cardinal Palotta, qui lui donna un modeste emploi dans sa suite, et plus tard à Notre-Dame-de-Loreto, où il mourut. Il avait publié, dès 1634, un volume de vers latins anonymes, *Epigrammatum Sacrorum Liber*; on a encore de lui *Steps to the Temple* publié avec les *Delight of the Muses*, en 1646, à Londres. La troisième édition, qui parut à Paris en 1652, est ornée de douze curieuses vignettes d'après les dessins de l'auteur, et a pour titre : *Carmen Deo Nostro te Decet Hymnus. Sacred Poems*. Milton et Pope n'ont pas dédaigné de chercher parfois leurs inspirations dans les ouvrages de ce poète d'un talent inégal, mais enthousiaste et élevé. Crashaw était un linguiste distingué, sachant l'hébreu, le grec, le latin, l'italien et l'espagnol.

B.-H. G.

CRASPEDODISCUS (Ehrenberg, 1844) (Bot.). Genre de Diatomacées, de la tribu des Coscinodiscées, à frustules simples et à valves circulaires, plus ou moins bombées au bord et déprimées au centre. La marge de la valve est quelquefois formée par un disque de texture particulière. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; elles sont fossiles et toutes très élégantes.

P. PETIT.

BIBL. : EHRENBURG, *Bericht der Berlin. Akad.*, 1844, pp. 261 et 266. — KÖTZING, *Species Algarum*. — GREVILLE, *Transact. of Micr. Soc.*, 1866, p. 79.

CRASPEDODON (Paléont.). Dollo désigne sous ce nom un Reptile Dinosaurien trouvé dans les terrains crétacés supérieurs de la Belgique. Ce Reptile est voisin de l'Iguanodon; les dents ont la couronne dentelée, avec des crêtes lisses et denticulées; l'animal était herbivore.

E. SAUVAGE.

BIBL. : *Bull. Mus. hist. nat. de Belgique*, 1883, t. II.

CRASPEDOPOMA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches-Pectinibranches, établi par L. Pfeiffer en 1847 pour une coquille subturbinée, à ombilic remplacé par une étroite fente; spire conique peu élevée; dernier tour un peu resserré en avant. Ouverture circulaire à péristome continu, simple, recevant le bord interne de l'opercule; ce dernier corné, solide, multispire, à nucleus central, formé par une larme externe-plane, par une interne concave garnie d'un rebord circulaire à son

dernier tour. Type : *Craspedopoma lucidum* Lowe. Les Craspedopoma sont de fort petits Mollusques d'une couleur grise, parfois verdâtre. Ils vivent dans les détritux végétaux, au pied des arbres, et habitent les îles Canaries, Madère et les Açores.

CRASPEDOPORUS (Greville, 1863) (Bot.). Genre de Diatomacées, de la tribu des Eupodiscées, à frustules simples et libres; à valves discoïdes alvéolées, divisées en segments rayonnants, qui sont alternativement dilatés dans le voisinage du bord et portent des *ocelli* intra-marginaux et saillants. On ne connaît jusqu'ici que deux espèces fossiles, appartenant à ce genre.

BIBL. : GREVILLE, *Transact. of Micr. Soc.*, 1863, p. 68.

CRASPEDOSOMA (Paléont.) (V. CHILGNATHES [Paléont.]).

CRASSATELLA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Lamellibranches, établi par Lamarek en 1799 pour une coquille inéquilatérale, obtuse ou arrondie en avant, atténuée, souvent épaisse, transverse ovale ou subtriangulaire, équivalente un peu rostrée en arrière, mais non baillante; crochets petits et rapprochés; les bords des valves parfois denticulés à l'intérieur. Le plateau cardinal, très épais et large, de forme triangulaire, porte sur la valve droite, une dent latérale antérieure, une cardinale antérieure, une cardinale médiane assez torte, et en arrière de celle-ci une fossette triangulaire, large mais peu profonde, pour l'insertion d'un ligament interne, et ensuite, une dent latérale postérieure, lamelliforme et peu développée; sur la valve gauche : une dent latérale antérieure, deux cardinales dont la postérieure est la plus faible, immédiatement après la fossette ligamentaire et une dent latérale longue et forte : la lunule, profonde, est ovale-lancéolée; les impressions musculaires sont grandes et profondes; l'antérieure ovale, la postérieure arrondie; l'impression palléale simple éloignée du bord. L'animal est comprimé sur les côtés, de forme oblongue, enveloppé d'un manteau ouvert dans toute son étendue; les siphons non distincts. Exemple : *Crassatella Antillarum* Reeve. Les Crassatelles sont de très belles coquilles lisses ou sillonnées transversalement, ordinairement revêtues d'un épiderme brun, quelquefois tacheté; à l'intérieur elles sont blanches ou teintées de brun rouge. Elles habitent les côtes de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, celles des Philippines et de l'Afrique; quelques espèces sont signalées au Brésil.

J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le genre *Crassatella* date du crétacé inférieur; il a son apogée dans le crétacé supérieur et l'éocène de l'Amérique du Nord, le nombre des espèces fossiles étant près du double de celui des espèces vivantes. *Cr. tumida* est un des fossiles caractéristiques du calcaire grossier (parisien) des environs de Paris. Les genres *Crassatellina*, *Ptychomya* et *Anthonia* sont du crétacé de l'Amérique du Nord, ainsi que *Gouldia* qui vit encore dans les mers du même pays.

E. TRT.

CRASSE. I. MÉTALLURGIE (V. LAITIER ET SCORIE).

II. PEINTURE. — Couche d'un jaune noirâtre, plus ou moins épaisse, qui se forme à la longue sur les tableaux, par l'évaporation des huiles, la dégradation du vernis, l'humidité, la fumée, et surtout la poussière. La façon de remédier à cet état de choses forme un art délicat et complexe, celui du restaurateur des tableaux (V. RESTAURATION), qui exige, outre un sérieux talent de peintre, une connaissance approfondie des procédés matériels employés par les anciens artistes, des notions de chimie spéciale, etc.

III. MÉDECINE. — *Crasse parasitaire* (V. PTYRIASIS).

CRASSIER (Métall.). Les quantités de laitiers, de cendres et de scories qui se produisent dans les usines à fer où on emploie les combustibles minéraux, sont tellement considérables qu'on est souvent embarrassé de trouver un endroit convenable pour les déposer. S'il n'y a pas dans les environs quelque ravin à combler, quelque route à niveler ou quelque autre remblai important à faire, on cherche à se procurer, le plus près possible de l'usine, un terrain sur lequel on puisse amonceler les crasses sans trop

de dépense. L'ancien crassier de Seraing peut être pris pour exemple de la manière ingénieuse dont on parvient à résoudre la difficulté dans les circonstances les plus défavorables. Bien que ce crassier n'ait une étendue que de 2 hect. au plus, il a pu servir pendant de longues années aux besoins de l'usine. Voici la méthode employée : on monte le tas par gradins et à l'aide de chemins de fer en hélice que l'on construit à mesure que l'on s'élève et auxquels on donne une pente de 4 à 4 1/2 %. Un cheval gravit cette pente avec une charge de 1,500 à 2,000 kilogr. De distance en distance, le chemin de fer est pourvu de gares d'évitement pour empêcher la rencontre des wagons montants et des wagons descendants. Quand on a eu atteint une hauteur de 60 pieds au-dessus du sol de l'usine, le tas à gradins hélicoïdaux a été achevé, mais on a pu travailler longtemps encore en rétrogradant pour remplir les gradins de manière à n'avoir qu'un monceau de forme tronconique. Aujourd'hui les efforts des maîtres de forges tendent à utiliser en partie les crasses si encombrantes et nous verrons à l'art. LAITIER, les solutions intéressantes susceptibles d'être adoptées.

L. KNAB.

CRASSIER (Guillaume-Joseph, baron de), historien et administrateur belge, né à Liège en 1772, mort à Liège en 1854. En 1793, il devint directeur des domaines nationaux du dép. de l'Ourthe, et en 1810 conseiller de préfecture. Quand le régime impérial eut fait place au royaume des Pays-Bas, de Crassier fut nommé membre de la députation permanente du conseil provincial. Il rentra dans la vie privée en 1830 et consacra les vingt dernières années de sa vie à des travaux historiques estimés. Il a publié : *Traité des arènes construites au pays de Liège pour l'écoulement et l'épuisement des eaux dans les ouvrages souterrains des exploitations des mines de houille* (Liège, 1827, in-8); *Memoire historique sur le lit, le cours et les branches de la rivière de Meuse* (Liège, 1838, in-8); *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège pendant les xv^e, xvi^e et xvii^e siècles* (Liège, 1745, in-8). Ce dernier ouvrage est le plus considérable et témoigne de nombreuses recherches dans les archives, mais l'auteur prend systématiquement le parti de tous les princes-évêques contre leurs sujets.

E. H.

BIBL. : U. CAPITAINE, *Nécrologe liégeois pour 1854*; Liège, 1852, in-8. — H. HELBIG, *Notice sur J.-G. de Crassier*; Bruxelles, 1873.

CRASSIPES (V. TULLIA [*Gens*]).

CRASSITHERIUM (V. SIRÉNIEN [Paléont.]).

CRASSO (Lorenzo), littérateur italien du xvii^e siècle. Sa vie est très mal connue; on croit qu'il était Napolitain; Toppi lui donna les titres de baron et de docteur, Bernard de Cristofano nous avertit qu'il avait la goutte et son libraire Combi qu'il était une « aile entière du Zéphire ». Restent ses ouvrages qui ne sont pas sans utilité pour la biographie italienne : *Elogj d'huomini letterati* (Venise, 1656, 2 vol. in-4); *Historia de' poeti greci e di que' che'n greca lingua han poetato* (Naples, 1678, in-fol.); *Elogj di capitani illustri* (Venise, 1683, in-4); il avait débuté par des héroïdes : *Epistole heroiche* (Venise, 1653, in-12).

BIBL. : TOPPI, *Bibliotheca napolitana*; Naples, 1683, in-4.

CRASSOUS (Aaron-Jean-François), homme politique français, né à Montpellier le 7 août 1746, mort dans la même ville le 10 sept. 1804. Homme de loi, président du directoire du dép. de l'Hérault, il fut élu par ce département député au conseil des Cinq-Cents où il siégea à droite. Il y parla surtout dans des questions de finances. Après le 18 brumaire, il entra au Tribunal. Le 27 nivôse an IX (18 janv. 1804), il fut nommé membre du Sénat conservateur.

F.-A. A.

CRASSOUS (Jean-François-Paulin), littérateur français, né à Montpellier le 22 juin 1768, mort à Paris en 1829, neveu du conventionnel. Employé à la comptabilité nationale, il devint, en 1807, référendaire à la cour des comptes, où il eut, avec le président Barbé-Marbois, des difficultés

qui nuisirent à son avancement. C'était d'ailleurs un esprit chagrin et tracassier; il s'attira force querelles politiques et littéraires. Il a écrit : *Du Rétablissement de l'ordre dans les finances par une organisation nouvelle de la trésorerie et de la comptabilité* (1800, in-8); *Apologie des femmes, poème* (Paris, 1806, in-12); *Eloge funèbre de Mich. Lepelletier et de Marat, à l'occasion de la fête de ces deux martyrs de la liberté* (1809, in-8). Il a encore collaboré à la *Décade philosophique*, de 1794 à 1807, et traduit le *Voyage sentimental* de Sterne (1804).

CRASSOUS DE MEDEUIL (Jean-Augustin), homme politique français, né à La Rochelle en 1745, mort en 1829. Député de la Martinique à la Convention nationale, il fut un des membres les plus zélés du club des Jacobins, qu'il défendit à plusieurs reprises à la tribune de la Convention. Accusé d'avoir dit que les Jacobins devaient faire à Carrier un rempart de leur corps, et, d'autre part, d'avoir dénoncé son infortuné collègue *Dechézeaux* (V. ce nom), il fut décrété d'arrestation le 16 germinal an III et incarcéré au Mont-Saint-Michel où il resta jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV. Nommé juge au tribunal civil du dép. de la Dyle, par le Directoire, il ne conserva pas longtemps ces fonctions et se fixa à Bruxelles, où il exerça la profession d'avocat.

F.-A. A.

CRASSULACÉES (*Crassulaceæ* DC.; *Sempervivæ* A. L. Juss.; *Succulentæ* Vent.) (Bot.). Famille de Végétaux Dicotylédones, dont les représentants sont désignés sous le nom vulgaire de *Plantes grasses*. Ce sont des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, parfois des sous-arbrisseaux, de port très divers, à tiges et à feuilles épaisses, charnues-succulentes, les dernières alternes ou opposées et sans stipules. Les fleurs, tantôt solitaires, tantôt disposées en cymes scorpioides, en grappes ou en épis, sont régulières et hermaphrodites, rarement dioïques, avec un calice libre, persistant, ordinairement divisé plus ou moins profondément en cinq segments, une corolle hypogyne, à pétales libres ou soudés inférieurement en tube et des étamines en même nombre ou en nombre double de celui des pétales. Le gynécée est formé de carpelles dont le nombre est égal à celui des sépales. Ces carpelles deviennent, à la maturité, des follicules déhiscentes et polyspermes, accompagnés extérieurement et à leur base de glandes hypogynes de formes très diverses. Les graines, nombreuses et très petites, contiennent sous leurs téguments un embryon droit pourvu, ou non, d'un albumen charnu peu abondant. — Placée entre les Résédacées et les Saxifragacées, la famille des Crassulacées renferme seulement les sept genres : *Sedum* Tourn., *Triactina* Hook. f., *Sempervivum* L., *Cotyledon* L., *Kalanchoe* Adans., *Bryophyllum* Salisb. et *Crassula* L. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, III, pp. 303, 322).

Ed. Lef.

CRASSUS (V. LICINIUS).

CRASSUS (Canidius) (V. CANIDIUS).

CRATES. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. d'Auch; 529 hab.

CRASVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Louviers; 480 hab.

CRASVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou; 365 hab.

CRASVILLE-LA-MALLET. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany; 331 hab.

CRASVILLE-LA-ROCCHEFORT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun; 525 hab.

CRAT. Nom vulgaire de l'*Esturgeon* (V. ce mot).

CRATÆOMUS (Paléont.). Sous ce nom Seeley a décrit un Reptile Dinosaurien, dont le corps était protégé par des plaques et par des épines osseuses, dont la forme est différente suivant les régions; les vertèbres cervicales sont remarquables par la grandeur de l'arc neural, par le large vide qui existe entre les zygapophyses, par la brièveté de la neurépine et la forme biconcave du centrum. Les dents sont comprimées, triangulaires, en forme de fer de halle-

barde; certaines sont légèrement crénelées. Les os des membres indiquent un animal robuste à marche quadrupède. Les *Crataeomus Pawlowitschii* et *Copidophorus* sont des couches crétacées moyennes de Gosau, en Autriche.

E. SAUVAGE.

BIBL. : SEELEY, *Quart. Journ. Geol. Soc.*; Londres, 1881, p. 620.

CRATÉGINE (Chim.). Substance neutre, amère, cristallisable, retirée par Leroy de l'écorce du *Crategus oxyacantha*. Elle est soluble dans l'éther, et ne paraît susceptible de se combiner ni aux acides, ni aux alcalis (Leroy, *Journ. de Chim.*, t. XVII, 3).

Ed. B.

CRATEOSAURUS (Paléont.). Seeley a désigné sous le nom de *Crateosaurus pottonensis*, un Reptile de l'époque du Purbeck qui appartient sans doute au groupe des Dinosauriens; l'arrière-crané présente des caractères qui se voient chez les Crocodiliens et chez les Lacertiens.

BIBL. : SEELEY, *Quart. Journ. Geological Society*, 1874, t. XXX.

CRATÈRE. I. ARCHÉOLOGIE. — Transcription d'un mot grec qui désigne d'une manière générale toute espèce de récipient propre à faire le mélange de l'eau et du vin. C'était un vaisseau de grandeur variable, mais le plus ordinairement d'une assez grande capacité, dans lequel on puisait le liquide soit avec une coupe ou un petit

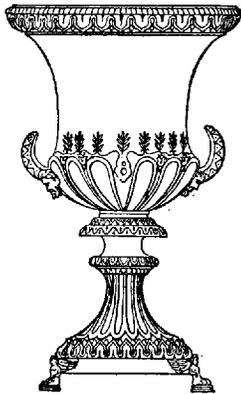
vase à boire quelconque, soit avec certains vases spécialement affectés à cet usage. Il est assez difficile de déterminer exactement le type du cratère, les anciens se servant de ce terme pour désigner des vases de formes différentes, avec ou sans anses, avec ou sans support. Mais aujourd'hui, dans le

langage de l'archéologie, on est à peu près d'accord pour attribuer ce nom à des récipients rebondis avec col étroit et large embouchure ou bien plus ou moins évasés en calice, munis de deux anses qui tantôt s'élèvent en volutes au-dessus du bord, tantôt sont assez courtes et ont leur point d'attache à la partie inférieure de la panse. Les cratères communs étaient en

terre cuite avec des peintures comme celles que présentent la plupart des vases grecs. Les cratères de luxe étaient en bronze ou en métal précieux. Plusieurs sanctuaires helléniques en possédaient qui étaient des œuvres de grand prix tant en raison de leur valeur métallique intrinsèque qu'à cause des appendices plastiques ou des fines ciselures qui les décoraient. C'étaient des offrandes de princes que les temples montraient avec orgueil comme des merveilles. Il y en avait dans le nombre qui atteignaient des dimensions énormes et qui rappelaient les immenses réservoirs de marbre ou d'airain que possédaient certains sanctuaires asiatiques, entre autres le temple de Salomon, et dont le cratère d'Amathonte au Louvre peut nous donner une idée. Par sa forme, le cratère se prêtait aisément à une destination décorative. Aussi en plaçait-on quelquefois dans les jardins, sur de hauts pié-



Serviteur puisant le vin dans le cratère.



Cratère de bronze incrusté d'argent et son support.

laient les immenses réservoirs de marbre ou d'airain que possédaient certains sanctuaires asiatiques, entre autres le temple de Salomon, et dont le cratère d'Amathonte au Louvre peut nous donner une idée. Par sa forme, le cratère se prêtait aisément à une destination décorative. Aussi en plaçait-on quelquefois dans les jardins, sur de hauts pié-

destaux. On les faisait alors en marbre, et ils portaient souvent sur la panse des figures sculptées en bas-relief. Parmi les cratères décoratifs, on peut citer aussi un beau vaisseau de bronze incrusté d'argent qui provient de Pompéi et que nous reproduisons ci-dessus. J. MARTHA.

H. GÉOLOGIE (V. VOLCAN).

BIBL. : PANOFKA, *Recherches sur les véritables noms des vases*, pp. 10 et suiv. — KRAUSE, *Angéologie*, pp. 288 et suiv. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionn. des antiq.*, art. *Cratère*.

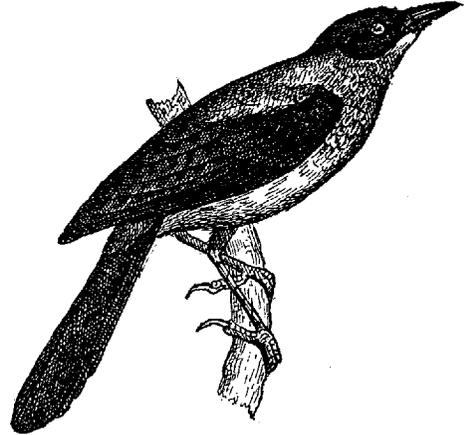
CRATÈRE, lieutenant d'Alexandre, mort en 321. Fils d'Alexandre d'Orestide et frère d'Amphoterus, il commanda d'abord l'infanterie de la garde (πρῆσταιροι), fut souvent mis à la tête de corps considérables, notamment dans l'Inde où il commanda une division de cavalerie. Il était aimé d'Alexandre bien qu'il blâmât le roi d'adopter les mœurs asiatiques. Il fut chargé de ramener en Macédoine les vétérans et de succéder à Antipater (V. ce nom) comme vice-roi. La mort d'Alexandre l'arrêta. Au partage qui suivit, il reçut en commun avec Antipater le gouvernement de l'Europe (Macédoine, Illyrie, Epire, Grèce). Il s'entendit avec Antipater dont il épousa la fille Phila après avoir répudié sa première femme Amastris. Il prit part à la grande expédition de 321 contre Perdiccas et fut vaincu et tué par Eumène en Cappadoce (V. ALEXANDRE et ANTIPATER).

BIBL. : DROYSSEN, *Histoire de l'hellénisme*, t. I et II (trad. Bouché-Leclercq); Paris, 1883.

CRATÈRE. Ce nom a été porté par divers personnages de l'antiquité; outre le précédent, nous citerons: un autre lieutenant d'Alexandre; un frère d'Antigone Gonatas qui s'occupa de rassembler des documents historiques (sa συναγωγή φηρισμάτων comprenait neuf livres au moins); un médecin célèbre du temps de Cicéron (*Ad. Att.*, XII, 13, 1 et 14, 4); un sculpteur du 1^{er} siècle ap. J.-C. qui travailla au palatin avec Pythodore.

CRATERONYX (*Crateronyx* Dup.) (Entom.). Genre de Lépidoptères-Hétérocères, du groupe des Bombycides (V. Βομβυξ), caractérisé surtout par la spiritrompe nulle, les antennes pectinées dans les deux sexes, les palpes courts et obtus, le dernier article des tarses renflé. Les chenilles, très peu velues et très lentes à cause de leur obésité, vivent solitaires sur les Composées du groupe des Chicoracées. Celles du *C. taraxaci* God., notamment, se rencontrent sur le pissenlit et la laitue. Le papillon est d'un jaune fauve avec les ailes d'un jaune d'ocre, plus foncé chez le mâle.

CRATEROPUS (Ornith.). Les *Crateropus* (Swainson, *Faun. Bor. Amer.*, 1834, p. 487) que l'on rangeait autrefois parmi les Merles et que l'on classe aujourd'hui parmi les



Crateropus Reinwardtii.

Timeliidés (V. ce mot) sont des Passereaux de petite taille, à peine aussi gros qu'une Grive et de formes élancées, qui se trouvent en Afrique, dans l'Inde et à Ceylan. Ils ont le bec droit ou très légèrement recourbé, à peu près aussi

long que la tête, fortement comprimé sur les côtés et garni à la base de soies rigides, les ailes courtes et arrondies, la queue ample, arrondie également à l'extrémité et formée de plumes peu résistantes, les pattes très robustes avec les tarses garnis antérieurement d'écaillés divisées et le pouce très développé et presque aussi long que le doigt médian. Leur plumage de consistance molle, sauf sur le front où se dressent des plumes rigides, offre des couleurs simples, d'un brun grisâtre, du gris ou du fauve, parfois avec des lisérés blancs au bord des plumes qui dessinent des sortes d'écaillés. Ces oiseaux se tiennent dans les broussailles ou dans les touffes de roseaux, au bord des rivières, et se nourrissent d'insectes, particulièrement de larves d'Orthoptères et de Coléoptères coprophages. Ils vivent généralement en troupes, et tout en cherchant leur nourriture, ils ne cessent de pousser de petits sifflements. Leur vol est lourd et peu soutenu. On connaît actuellement une quinzaine d'espèces de ce genre, parmi lesquelles nous citerons seulement le *Crateropus Reinwardtii* Sw., de la Sénégambie et de la Côte d'Or, le *C. melanops* Haril., du pays de Domara, le *C. Jardinei* Smith et le *C. bicolor* Jard., de l'Afrique australe et de la région du Zambèze, et le *C. griseus* Gm., de l'Inde. Cette dernière espèce constituait le type du genre *Malacocircus* de Swainson, que M. Sharpe réunit probablement avec raison au genre *Crateropus*. E. OUSTALET.

BIBL. : SWAINSON, *Zool. illust.*, pl. 80 et 127. — SMITH, *Ill. S. Afr. zool.*, pl. 6. — G.-R. GRAY et MITCHELL, *Genera of Birds*, 1846, t. I, p. 224 et pl. 57, f. 1 et f. 7. — JERDON, *Birds of India*, 1863, t. II, pp. 59 et 63, et *Ill. Ind. Orn.*, pl. 19. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1883, t. VII, p. 469.

CRATÈS (Antiq.) (V. CLAIÈ).

CRATÈS, poète comique athénien, un des prédécesseurs d'Aristophane. Il règne sur sa vie une grande obscurité. Tout ce que nous savons, c'est qu'il joua comme acteur dans les comédies de *Cratinus* (V. ce nom) et qu'en 424 av. J.-C., époque de la représentation des *Chevaliers* d'Aristophane, il était mort. Le théâtre de Cratès est aujourd'hui perdu. Il paraît s'être distingué des poètes comiques ses contemporains par le choix des sujets : au lieu de faire de la satire politique et personnelle, il mit sur la scène des critiques plus générales ; il s'en prit aux mœurs, plutôt qu'aux individus, suivant en cela l'exemple du Sicilien Epicharme. Nous connaissons les titres de quelques-unes de ses comédies, *les Voisins*, *les Bêtes*, *Lamia* (sorte de croquemitaine), *les Jeux*, etc. Aristophane, qui parle de lui dans la parabase de ses *Chevaliers* (v. 537 et suiv.), fait allusion à de nombreux échecs qu'il aurait subis dans les concours, en même temps qu'à une grande persévérance et à de louables efforts pour satisfaire l'exigeant public d'Athènes (V. les fragments de Cratès dans Kock, *Fragm. comic. græcor.*, I, pp. 430 et suiv.).

BIBL. : BERGK, *Griech. Literaturgeschichte*, IV, p. 58.

CRATÈS (de Thèbes), philosophe cynique, qui florissait, d'après Diogène Laërce (liv. VI, ch. v), vers la 113^e Olympiade (328-324 av. J.-C.). Il fut le plus important disciple de Diogène et le dernier grand représentant de son école. Issu d'une opulente famille, il reçut une brillante éducation ; mais il abandonna tous les honneurs auxquels il était en droit de prétendre pour venir pratiquer à Athènes les maximes des cyniques. On assure que dans son enthousiasme il vendit son patrimoine et en distribua le prix, ou, suivant Philostrate, qu'il jeta l'argent à l'eau. D'autre part, il se pourrait que sa pauvreté soit venue de causes plus ordinaires ; qu'il ait tout perdu lors de l'invasion macédonienne, et qu'il se soit réfugié à Athènes pour fuir le vainqueur. Quoi qu'il en soit, Diogène n'eut pas de plus ardent disciple, de plus enthousiaste imitateur. Convaincu que le plaisir, loin d'être un bien, est le plus pernicieux des maux, et que tout est indifférent pour nous, hors le vice et la vertu, il s'attacha à mettre ses actions en conformité avec ses principes. Difforme et repoussant, il se plaisait à se dépouiller en public pour exciter les railleries, menant d'ailleurs la vie la plus austère, et, selon la tradition

cynique, cherchant à instruire et à éclairer les fous, c.-à-d. les autres hommes. L'habitude qu'il avait d'entrer à l'improviste dans les maisons pour adresser aux gens ses exhortations ou ses réprimandes, l'avait fait surnommer *ὑπερταβολκτῆς*. Une jeune Thrace de riche maison, Hipparchia, de Maronée, séduite par les allures du philosophe, s'attacha à lui, et Cratès impuissant à la rebuter finit par l'épouser lorsqu'il la vit disposée à adopter son genre de vie. Les deux époux consommèrent, paraît-il, le mariage devant de nombreux spectateurs ; d'autre part, il faut lire dans Diogène la façon plus que singulière dont il maria plus tard ses fils. En dépit de ses singularités, il avait gardé de son éducation première une certaine délicatesse native qui le préservait de la rudesse choquante et des exagérations d'Antisthène. Chez lui le cynisme s'est en quelque sorte humanisé ; de là son importance dans l'histoire : de lui part le mouvement d'où sortira plus tard le stoïcisme ; à travers Stilpon, il rejoint Zénon. On ne sait pas la date exacte de sa mort ; toutefois, il est probable qu'il vécut jusqu'au III^e siècle. Il a très peu écrit : comme ses maîtres, il refusait toute valeur aux recherches et aux spéculations dont le but immédiat n'est pas de contribuer à l'amélioration morale de l'homme. Quatorze lettres attribuées à Cratès ont été publiées dans la collection aldine des lettres grecques (1449, in-4), et Boissonnade en a édité trente-huit dans *Notices et extraits de manuscrits de la Bibliothèque du roi* (Paris, 1827) ; mais elles ne sont pas authentiques. Il avait composé un petit poème dont nous avons seulement le titre, *Παγνυα*, et quelques tragédies philosophiques, s'il faut en croire Diogène Laërce. Plutarque avait écrit de Cratès une longue biographie dont il ne reste rien. L. BELUGOU.

BIBL. : POSTUMUS, *De Crat.* ; Groning., 1823. — DELAUNAY, *De Cynismo* ; Paris, 1831.

CRATÈS DE MALLOS, grammairien grec, contemporain et adversaire du grand critique alexandrin Aristarque. Il vivait au III^e siècle av. J.-C. et enseignait à Pergame, ville alors renommée pour ses professeurs et où les Attales avaient réuni une bibliothèque presque aussi riche que celle des Ptolémées à Alexandrie. Cratès était célèbre dans l'antiquité par différents ouvrages de grammaire. Il avait fait, entre autres, un livre sur le dialecte attique. Mais il est surtout connu comme exégète d'Homère. Les anciens avaient de lui un commentaire de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* en neuf livres. Parmi tous les critiques d'Homère, il est pour nous le principal représentant de l'exégèse algébrique. Il croyait qu'Homère avait exprimé sous la forme d'images des vérités scientifiques ou philosophiques ; il en faisait un savant qui avait caché sa science sous les dehors aimables de la poésie. Ce système, évidemment faux, n'était, au fond, que la conséquence naturelle de la façon dont les Grecs envisageaient la littérature, principalement les œuvres des poètes, où ils étaient toujours riches à apercevoir un enseignement et des règles de conduite.

BIBL. : C. WACHSMUTH, *De Cratele Mallota* ; Leipzig, 1860.

CRATICULA (Antiq.) (V. GRIL).

CRATICULARIA (V. EPONGE [Paléont.]).

CRATICULATION. Lorsque l'on veut copier un dessin, soit que l'on veuille le reproduire exactement, soit que l'on veuille en obtenir une image semblable, on peut s'y prendre de la manière suivante qui porte le nom de *craticulation* : On trace sur le dessin à copier une série de lignes horizontales et verticales, de manière à le décomposer en une série de rectangles, ordinairement égaux ; sur la feuille de papier sur laquelle on désire copier le dessin, on reproduit d'une façon analogue le réseau de rectangles que l'on vient de tracer, exactement si l'on désire une reproduction exacte, et en général à une échelle qui est celle du dessin que l'on veut obtenir, il ne reste plus qu'à copier les images inscrites dans chacun des rectangles primitifs, dans chaque rectangle homologue. C'est ce que l'on appelle *craticuler*. On peut appliquer ce procédé aux

objets en relief, à un paysage par exemple : à cet effet, le dessinateur se place derrière un carreau de vitre sur lequel on a tracé un réseau de rectangles, et il applique son œil contre un petit cercle en fil de fer maintenu à une distance fixe du carreau fixe lui-même, le paysage lui apparaît alors comme une image dessinée sur le carreau, et qu'il copie à l'aide du procédé que l'on vient de décrire. H. L.

CRATICULUM (Antiq.) (V. CHENET).

CRATINUS, poète comique grec du 5^e siècle av. J.-C., un des plus illustres représentants de l'Antienne comédie attique. On connaît fort mal sa vie. Il fit jouer, semble-t-il, sa première comédie vers 460; en 423, il vainquit Aristophane au concours; en 421, celui-ci, dans une de ses pièces qui nous est parvenue, *la Paix* (v. 700), fait allusion à la mort de son rival. Cratinus mourut donc entre 423 et 421 av. J.-C. On ignore la date de sa naissance. Il fit pour la comédie ce qu'Eschyle avait fait pour la tragédie; il y accrut le nombre des acteurs et par sa fantaisie, son invention, sa verve, rendit les représentations comiques capables de rivaliser pour l'intérêt avec le spectacle tragique. Le théâtre de Cratinus, comme celui d'Aristophane, était plein de traits satiriques à l'adresse des personnes et des institutions. La pièce des *Chirons*, dont nous avons des bribes, visait d'un bout à l'autre la politique de Périclès. Cratinus passait, dans l'antiquité même, pour n'avoir composé qu'un petit nombre de drames, vingt et un seulement. Il travaillait avec lenteur, en apportant beaucoup de soin au détail du style. De toutes ses comédies, la plus célèbre est *la Boutteille*, qui remporta le prix sur *les Nues* d'Aristophane en 423. Il s'y mettait lui-même en scène, entre la Comédie, son épouse légitime, et la Boutteille, pour laquelle il n'avait que trop de penchant. Les contemporains de Cratinus avaient pour lui une grande admiration. Aristophane, dans ses *Chevaliers* (v. 526 et suiv.), nous a laissé de lui un magnifique éloge. On ne louait pas seulement ses comédies, mais ses poésies lyriques, qui demeurèrent longtemps populaires et qu'on chantait dans les festins (V. les nombreux fragments qui nous restent de Cratinus, dans Kock, *Fragm. com. gr.*, I, pp. 41 et suiv.). P. GIRARD.

BIBL. : BERGK, *Griech. Literaturgeschichte*, IV, pp. 49 et suiv. — J. DENYS, *la Comédie grecque*, I, pp. 145 et suiv.

CRATINUS le Jeune, poète comique grec qui vivait à la fin du 3^e siècle av. J.-C. Il appartient au groupe de poètes connus sous le nom de poètes de la *Comédie nouvelle*. Nous n'avons de lui que des fragments et les titres de quelques pièces, *Chiron*, *les Géants*, *Omphale*, *Théramène*, etc. (V. MEINEKE, *Fragm. com. gr.*, I, p. 411).

CRATINUS, jurisconsulte byzantin de la première moitié du 6^e siècle. Il a été professeur de droit et *comes sacrarum largitionum*. Il fut au nombre des jurisconsultes que Justinien chargea en 530 de composer le Digeste.

BIBL. : *Praefationes Digestorum*, II, § 9, L. 2, § 9, C., *Veteri jure encl.*, I, 17.

CRATIPPE, un des derniers péripatéticiens, né à Mitylène, dans l'île de Lesbos, florissait au 1^{er} siècle avant notre ère. Il n'est pas facile de déterminer quel fut son enseignement; rien ne demeure de son traité sur *la Divination par les songes* qu'une brève analyse de Cicéron. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, à l'exemple des continuateurs d'Aristote, il délaissa de plus en plus les spéculations métaphysiques pour se consacrer presque exclusivement à l'éthique. Sa personne est plus connue. Sa réputation était telle, au dire de Plutarque, que l'Aréopage le pria de venir occuper à Athènes la chaire d'Andronicus de Rhodes (44 av. J.-C.). César lui accorda le titre de citoyen romain, et Cicéron qui, à plusieurs reprises, parle de lui comme du plus grand philosophe de ce temps, envoya son fils Marcus suivre ses leçons. Plus tard Brutus, réfugié à Athènes après le meurtre de César, fréquenta aussi son école.

BIBL. : CIC., *De Divin.*, I, 32, 50; II, 47, 52. — *De Offic.*, I, 1; III, 2; etc.

CRATO. Village du Portugal, prov. d'Alemtejo, ancien

grand prieuré de l'ordre de Malte, aujourd'hui station principale du ch. de fer de Badajoz à Lisbonne, à l'O. de Portalgre.

CRATO. Ville du Brésil, État de Cearà, par 7°44' de lat. S. et 41° 26' de long. O. de Paris, dans la vallée de Cariri, sur des contreforts septentrionaux de la serra do Ararape, et sur le ruisseau Granjeiro. R.-B.

CRATON, peintre grec de la fin du 7^e siècle avant J.-C. Son nom ne nous est connu que par une courte mention de l'écrivain grec Athénagoras, qui lui donne Sicyone pour patrie, et lui attribue l'invention de la peinture monochrome (γραφικη). Craton aurait le premier peint sur un panneau revêtu d'un ton blanc des silhouettes d'hommes et de femmes. Avec son compatriote Téléphanès, il représente la plus ancienne école de Sicyone, et serait ainsi contemporain de Saurias de Samos et du Corinthien Cléanthes. Quant à la portée de son invention, nous sommes fort mal renseignés. Il s'agit sans doute d'une peinture au trait, à contours larges, suivant le profil des personnages, avec quelques teintes monochromes. L'idée de dessiner les contours intérieurs par des lignes est formellement attribuée par Plinie à un contemporain de Craton, Téléphanès.

BIBL. : BRUNN, *Gesch. der griech. Künstler*, II, pp. 5-6. — OVERBECK, *Schriftquellen*, n° 381. — STUDNICZKA, *Jahrbuch des arch. Inst.*, II, pp. 150 et suiv.

CRATYLE (d'Athènes), philosophe, fils de Smirion, vivait probablement à la fin du 5^e siècle av. J.-C. Attaché aux opinions d'Héraclite, avec qui il admettait que les choses sensibles sont dans un perpétuel écoulement, et qu'il n'y a pas de science possible, il outra encore, nous dit Aristote, la doctrine de son maître, le blâmant de n'avoir pas exprimé assez fortement la mutabilité des choses, et il avait fini par ne plus oser énoncer aucun jugement, se bornant aux gestes, sous prétexte que toute proposition contient une affirmation sur un être. Il est à croire, en dépit de ces exagérations, que Cratyle n'était point un esprit médiocre, sans quoi Platon n'aurait pas mis son nom en tête de l'un de ses dialogues. Il est le premier vraisemblablement qui pensa à étudier l'étymologie. Dans la célèbre question de l'origine du langage, φῶσει τὰ ὀνόματα ἢ θέσει, il adopta la thèse pythagoricienne de l'union essentielle du mot et du sens, les choses étant nommées en vertu de lois naturelles (φύσει). On sait que Platon avait appris de lui les théories d'Héraclite.

BIBL. : ARIST., *Métaph.*, I, 6; IV, 5.

GRAU (La) (V. BOUCHES-DU-RHÔNE [Dép.]).

GRAU-D'HYÈRES (La). Com. du dép. du Var, arr. de Toulon, cant. d'Hyères, au pied du mont Fenouillet; 3,047 hab. Stat. du ch. de fer. P.-L.-M., ligne de Toulon aux Salins-d'Hyères. La plaine est traversée par le bel aqueduc à arcades gothiques, construit au 15^e siècle par Jean Natte, pour fertiliser le jardin d'Hyères.

CRAUFURD (Quintin) (V. CRAWFORD).

CRAUK (Gustave-Adolphe-Désiré), sculpteur français, né à Valenciennes (Nord) le 16 juil. 1827. Elève de Pradier, il remporta le grand prix de Rome, sur un bas-relief représentant *les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle*. Il expose au Salon depuis 1853. Il obtint une médaille de troisième classe en 1857, pour un groupe en bronze, *Bacchante et Satyre*; une autre de deuxième classe en 1859, pour un groupe en marbre, *Bacchante et Satyre*; une autre de première classe en 1861, pour un *Faune*, statue bronze; un rappel de médaille de première classe à la suite du Salon de 1863 où il avait exposé une statue en marbre de *Saint Jean-Baptiste* et un buste en marbre de *l'Impératrice Eugénie*. Une de ses œuvres les plus remarquées fut *la Victoire couronnant le drapeau français*, qui parut au Salon de 1864: cette figure en bronze a été placée en 1866 dans le square des Arts-et-Métiers à Paris. A l'Exposition universelle de 1867, il obtint une médaille de première classe et un rappel de cette médaille à l'Exposition universelle de 1878, en même temps que la croix d'officier. Ses principales

œuvres sont : à Paris, *Omphale*, st. m. (cour du Louvre); *Douai et Dunkerque*, st. p. (ch. de fer du Nord); *Vauban*, st. p. (cour du nouveau Louvre); *Saint Jacques, Saint Mathieu, Saint Barthélemy*, st. p. (Saint-Eustache); *la Prudence*, groupe p. (église de la Trinité); *le Crépuscule*, groupe m. (avenue de l'Observatoire); *Tritons*, groupe bronze (fontaine de la place Médicis); *la Force et la Prospérité*, groupe p. (pavillon de Marsan, aux Tuileries); le fronton du musée du Luxembourg; le monument de l'*Amiral Coligny*, placé au chevet du temple de l'Oratoire; *Robert de Sorbon*, st. p. (égl. de la Sorbonne); *la Vigne*, st. m. (Hôtel de ville); *la Jeunesse et l'Amour*, gr. m. (musée du Luxembourg). Plusieurs de ses œuvres figurent aux musées de Versailles, d'Amiens, de Grenoble, de Maubeuge, de Valenciennes, de Lille, etc. Il a sculpté aussi la statue en bronze du *Maréchal Vallée*, placée à Constantine; la statue en bronze de *Dupeyron*, à Pierre-Buffières; la statue en bronze du *Comte de Montalivet*, à Valence; la statue en marbre de l'*Intendant d'Etigny*, à Bagnères-de-Luchon; la statue en marbre de la *Comtesse Marguerite de Flandres*, à l'hospice de Sèclin (Nord); la statue en bronze du *Maréchal Niel*, à Muret; la statue en marbre de *Claude Bourgelat*, à l'École vétérinaire d'Alfort; la statue en bronze du *Général Chanzy*, au Mans; la statue en marbre de *Pierre Giraud*, archevêque de Cambrai, dans la cathédrale de Cambrai. Crauk a produit un grand nombre de bustes en marbre et en bronze, dont quelques-uns pour des monuments funéraires. M. D. S.

CRAVACHE. Sorte de fouet en forme de badine dont le diamètre va en décroissant, de la pomme qui est plombée, en sifflet ou autrement, jusqu'à l'autre bout, qui est garni d'une mèche; sa fabrication se prête à toutes les fantaisies et la pomme peut avoir une forme artistique, mais la condition essentielle d'une bonne cravache est d'être flexible. On distingue l'âme et l'enveloppe: pour l'âme, on emploie le rotin, l'acier, la baleine et le cuir; pour l'enveloppe, le coton, le fil, les boyaux, la soie, etc. Le prix de la baleine ayant subi, depuis 1876, des augmentations successives, il en résulte une grande perturbation dans la fabrication des cravaches et un amoindrissement dans leur écoulement. L'âme est travaillée à la main, tandis que le tressage de l'enveloppe s'exécute mécaniquement. — La cravache, que le cavalier à cheval place habituellement dans la main qui ne tient pas les rênes, le petit bout en bas près de l'épaule du cheval, peut être employée, mais toujours avec discernement et discrétion, pour ajouter à l'énergie des aides, pour exciter et pour châtier le cheval. Toutes les fois que l'on veut faire usage de la cravache, il faut d'avance assurer son assiette en selle, ajuster les rênes et rassembler le cheval; on ne doit faire usage de la cravache qu'en cas d'insuffisance des aides, très rarement, mais franchement alors; l'abus continu que l'on ferait de la cravache rendrait bientôt le cheval insensible et résistant aux aides; paresseux, il s'habituerait à la cravache; généreux et irritable, il se révolterait. L'appui de la cravache sur l'épaule ou sur le flanc ajoute à l'énergie des aides du côté où l'on appuie; le sifflement léger de la cravache excite le cheval; les coups de la cravache châtent la désobéissance provenant de la paresse et de l'entêtement du cheval; ils doivent être frappés sur l'épaule; sur la croupe ils excitent la ruade et l'on doit s'en abstenir. L'inattention du cheval doit être prévenue par le jeu du mors; son impatience calmée par l'appui du mors alternant avec la légèreté de la main; sa timidité encouragée par la douceur et sa faiblesse soutenue ou secourue par l'énergie des aides, sans qu'il soit besoin de le châtier par l'emploi de la cravache. L. KNAB.

CRAVANCHE. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort; 221 hab.

CRAVANS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gemozac; 681 hab.

CRAVANT. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Île-Bouchard; 919 hab. Au S.-O. du

camp du Ruchard. L'origine du bourg remonte à l'époque mérovingienne et l'ancienne église (ix^e et x^e siècles) a été conservée par les soins de la Société française d'archéologie.

CRAVANT. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Beaugency; 1,235 hab.

CRAVANT (Crevennus). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton, sur l'Yonne; 1,250 hab. Stat. de la compagnie P.-L.-M. (ligne d'Avallon et des Laumes). Vignobles. Cravant appartenait très anciennement à l'église d'Auxerre, puisque l'évêque Hérifrid en obtint la restitution de Charles le Simple. L'évêque Guy donna en 935 cette terre à son chapitre, à charge de célébrer son propre anniversaire et ceux du roi Raoul et de la reine Emma. En 1220, cette ville fut pillée par un certain Geoffroy d'Arcy, qui avait des démêlés avec le chapitre d'Auxerre. Les habitants obtinrent en 1280 leur affranchissement moyennant le paiement au chapitre de 2,200 livres comptant et d'une rente annuelle de 120 livres. En 1300, ils furent exempts par l'évêque d'Auxerre du droit qu'il percevait sur la vente du sel. Au xiv^e siècle, Cravant tomba aux mains des Anglais. Vers le 24 juin 1423, cette place fut reprise par les Français qui furent, bientôt après, forcés de la rendre aux Bourguignons. L'armée royale, commandée par Jean Stuart, seigneur de Dermeley, s'avança pour délivrer Cravant. Une bataille fut livrée sous ses murs le 31 juillet 1423. Jean Stuart se défendit vaillamment; mais le maréchal de Séverac, Robert de Loire et quelques autres capitaines français ayant donné le signal de la retraite, le désordre se mit dans l'armée royale qui fut complètement battue par les Bourguignons. L'honneur de la journée resta au maréchal de Chastellux. La ville fut rendue aux chanoines d'Auxerre qui donnèrent une prébende héréditaire à l'aîné de la maison de Chastellux; ils instituèrent en outre une messe de la Victoire qui se chantait chaque année, le 16 août, dans la cathédrale d'Auxerre. Un grand nombre de chevaliers écossais et français périrent dans cette journée parmi lesquels Guérin de Fontaine et Etienne de Chabannes; les seigneurs de Joyeuse, de Gamaches, du Bellay, et Saintrailles furent faits prisonniers. Le roi, dans une lettre écrite aux habitants de Lyon, chercha à atténuer l'importance de la défaite. Paris, qui était aux Bourguignons, alluma des feux de joie. La bataille de Cravant a fourni à Humbert de Montmorel le sujet d'un poème latin, *Bellum Craventinum* (Paris, 1512, in-8), d'ailleurs sans aucune valeur historique. Au xvi^e siècle, Cravant devint une place de refuge pour les calvinistes d'Auxerre; mais ils y furent massacrés le 4 juin 1564. La Ligue ne fut maîtresse de Cravant que quelques mois; cette ville se rendit à Henri IV le 7 avr. 1594. Église paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul; plan sur croix latine; nefs du xv^e siècle; chœur et sanctuaire du plus beau style de la Renaissance; onze chapelles rayonnantes; tour fondée en 1551. Restes de l'enceinte du xiv^e siècle; porte du pont construite en 1782. Pont sur l'Yonne construit de 1758 à 1763. M. Prou.

BIBL.: LEBEUF, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, passim. — COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, t. IV, p. 349, éd. 1818. — VALLET DE VIRVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 380. — DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 13 et 58.

CRAVATE. I. HISTOIRE. — On admet assez généralement que la partie du vêtement désignée par ce mot a pris son nom des militaires croates ou cravates, qui servaient dans les armées de Louis XIV; mais M. Victor Gay (*Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*) cite des textes des xiv^e et xvi^e siècles où cravate est employé avec la signification de bande d'étoffe ou de parchemin. Quoi qu'il en soit, l'usage de la cravate est très ancien; le *focal* du soldat romain était une longue cravate qui, après avoir entouré le cou, venait se fixer à la ceinture. Pendant le moyen âge, la cravate disparut à peu près complètement; le cou était très bien protégé par suite de la forme qu'affectaient alors les vêtements qui couvraient le torse et la tête; puis, à l'époque de la Renaissance, vint la mode des fraises, qui se put difficilement concilier avec l'usage de la cravate.

Sous le règne de Louis XIV, qui vit apparaître ou plus probablement réapparaître les cravates, elles étaient généralement en mousseline ou en laine et avaient une grande importance. Sous Louis XVI, nous voyons les hommes porter le *col* ou tour du col, ancêtre du col carcan, qui ne disparut que vers 1840.

On donne aussi le nom de cravate à une sorte de petite écharpe qui était nouée à l'extrémité antérieure des drapeaux et des étendards; ces cravates avaient autrefois une grande importance, car les drapeaux étaient alors aux couleurs particulières des régiments ou des chefs de corps, tandis que les cravates étaient généralement couleur royale (blanche au moins depuis 1661) ou à celles des divers partis pendant les guerres civiles. Le 22 oct. 1790, l'Assemblée nationale décréta le remplacement par des cravates tricolores des cravates blanches qui avaient été emportées par les officiers, lesquels en firent les enseignes des corps d'émigrés. Depuis, les drapeaux étant devenus de couleurs uniformes pour toute l'armée française, les cravates ont perdu leur signification et n'ont plus été que de simples ornements. C. L.

II. MARINE. — Nom donné à certains amarrages qui embrassent une bique, un mât, une ancre sans les serrer, mais de manière à les soutenir. Prendre une ancre en cravate, c'est la soutenir par un bout de filin qui passe autour de la verge en dessous du jas. Le nœud de cravate est formé par deux demi-clefs à capeler faites avec un bout de la cravate sur l'autre bout. Les marins l'emploient souvent pour nouer leur cravate. Jadis, on nommait *cravate* un artifice analogue à la chemise à feu.

BIBL. : HISTOIRE. — QUICHERAT, *Histoire du Costume en France*. — VICTOR GAY, *Glossaire archéologique du moyen âge*. — *Dictionnaire de la Conversation*, article *Cravate*. — COMTE L. DE CREUILLE, *les Drapeaux français*; Paris, 1855.

CRAVATES. Nom que l'on donne vulgairement aux cavaliers croates, qui furent au service de la France depuis le XVII^e siècle. Louis XIV en forma un régiment qui prit le nom officiel de *Royal-cravate*.

CRAVE (Ornith.) (V. CORBEAU).

CRAVEN (Elisabeth BERKELEY, lady), écrivain anglais, née en 1750, morte à Naples le 13 janv. 1828. Fille cadette du comte Berkeley, elle épousa en 1767 le comte W. Craven, en eut sept enfants, divorça en 1781 et vécut dans plusieurs cours d'Europe; à Ansbach elle devint la maîtresse puis la femme (1794) du margrave Karl-Alexander, fut créée par François II comtesse d'Empire, emmena le margrave en Angleterre où il mourut (1806), se retira à Naples. Elle a écrit des poésies, des pièces de théâtre, un récit de voyage, *Journey through the Crimea to Constantinople* (Londres, 1789; nouv. éd., 1814), et laissé de curieux mémoires : *Memoirs of the Margravine of Ansbach* (Londres, 1825, 2 vol.).

CRAVEN (Pauline de LA FERRONAYS, dame Augustus), née à Paris en 1820, morte à Paris le 1^{er} avr. 1894, femme de lettres française, dont les romans ont obtenu un grand succès dans le monde catholique. Nous citerons d'elle : *Récit d'une sœur*, *Souvenirs de famille* (Paris, 1866, 2 vol. in-8); *Anne Severin* (1868, in-8); *Adélaïde Capece Minutolo* (1869, in-12); *Fleurange* (1871, 2 vol. in-12); *le Comte de Montalembert* (1873, in-12), étude d'après l'ouvrage de Mrs Oliphant : *Memoir of Count Montalembert*; *le Mot de l'énigme* (1874, 2 vol. in-12); *le Pèlerinage de Paray-le-Monial* (1873, in-12); *Deux Incidents de la question catholique en Angleterre* (1875, in-12); *la Sœur Natalie Narischkin, fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul* (1876, in-8); *le Travail d'une âme, étude d'une conversion* (1877, in-12); *la Marquise de Mun* (1877, in-8); *la Jeunesse de Fanny Kemble* (1880, in-12); *Une Année de méditations* (1881, in-8); *Eliane* (1882, 2 vol. in-12); *Réminiscences* (1879, in-8); *le Valbriant* (1886, in-18), etc. — Son mari, Augustus Craven, petit-fils de la margravine d'Anspach (V. ci-dessus), mort à Lausanne le 4 oct. 1884, a donné : *Correspondance de lord Palmerston* (1878,

in-8); *le Prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria* (Paris, 1883, 2 vol. in-8).

CRAVENCÈRES. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 285 hab.

CRAVENT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 229 hab.

CRAVETA ou CRAVETTA (Aymon), jurisconsulte italien, né à Savigliano (Piémont) en 1504, mort à Turin en 1569. Après avoir enseigné le droit à Turin, puis à Coni, il devint avocat au Sénat de Turin. En 1538, il se retira à Grenoble où il resta sept ans, et y écrivit un traité de droit. Il occupa pendant quelque temps une chaire à Avignon, puis de là passa à Ferrare, dont le duc le prit pour conseiller; rappelé par le duc de Savoie, il revint à Turin, y professa cinq ans, et mourut en 1569. Il a laissé plusieurs ouvrages : *Consilia* (Lyon, 1545); *De Antiquitatibus temporum* (Francfort, 1572; Lyon, 1584); *De Indemnitatibus mulierum*.

CRAWFORD (William-Harris), homme d'Etat américain, né le 24 févr. 1772 dans la Virginie, mort le 15 sept. 1834. Il siégea de 1806 à 1811 au Congrès où il prit un sérieux ascendant sur une fraction du parti démocratique. En 1813, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Paris et devint en 1815 ministre de la guerre sous Madison, puis ministre des finances sous le même président et avec son successeur Monroe. En 1824, il posa sa candidature présidentielle en concurrence avec Jackson, Adams et Clay. Ayant échoué, il se retira de la politique fédérale pour occuper un poste de juge en Géorgie. Aug. M.

CRAWFORD (Thomas), sculpteur américain, né à New-York le 22 mars 1814, mort à Londres le 10 oct 1857. En 1834, il alla à Rome, où il fut reçu par le grand sculpteur danois Thorwaldsen, qui l'accueillit dans son atelier. Vers 1839, il exécuta pour l'Athenæum de Boston une statue en marbre d'*Orphée*. Dès lors sa réputation fut établie, et il ne songea plus à quitter Rome. Il faut citer parmi ses œuvres les plus importantes : *Hérodiade, les Nouveau-Nés dans la forêt, Flora, les Danseurs*; la statue en bronze de *Beethoven* placée à Boston; la statue équestre de *Washington* sur la grande place de Richmond; le fronton du Capitole de Washington représentant *les Progrès de la civilisation en Amérique*. Crawford a fait un grand nombre de bustes de poètes grecs, italiens et anglais, d'hommes d'Etat américains, etc. Dans le voyage qu'il fit en Angleterre en 1857, pour consulter des célébrités médicales, il mourut presque subitement. M. D. S.

CRAWFORD (William), peintre, né à Ayr (Ecosse) en 1825, mort à Edimbourg le 2 août 1869. Après avoir fait ses études à Rome, il revint s'établir à Edimbourg, où son travail acharné et la protection de lord Meadowbank lui valurent de rapides succès. En outre de ses portraits et de ses tableaux d'histoire, il a laissé quelques compositions dont les plus connues sont : *May Queen; May Morning, a Highland Keeper's Daughter*, etc. Crawford avait été nommé en 1862 membre de l'Académie royale d'Edimbourg.

CRAWFORD ou CRAUFURD (Quintin), littérateur anglais, né à Kilwinnock le 22 sept. 1843, mort à Paris le 23 nov. 1819. Entré jeune au service de la compagnie des Indes, où il réalisa une grande fortune, il revint en 1780 en Europe et s'établit à Paris. Il y vécut en grande faveur à la cour, et auprès de la belle société. Il coopéra activement à l'organisation de la fuite de Varennes, puis s'empressa de passer en Belgique. Rentré à Paris en 1792, il s'occupa avec les royalistes de préparer des plans d'évasion pour la famille royale. Après le 10 août, il quitta la France où il revint en 1802 et où il vécut de préférence jusqu'à sa mort. On lui doit un certain nombre d'ouvrages assez intéressants. Nous citerons : *Sketches relating chiefly to the History, Religion, Learning and Manners of the Hindoos* (Londres, 1790, 2 vol. in-8), trad. en franç. par le comte de Montesquiou (Dresde, 1794, 2 vol. in-8); *Secret History of the King of France and his escape from Paris in June 1791* (publ. pour la première fois

dans les *Bland-Burges Papers*, 1885); *Histoire de la Bastille, avec un appendice contenant une discussion sur le prisonnier au masque de fer* (1798, in-8); *Essais sur la littérature française* (Paris, 1803, 2 vol. in-4); *Essai historique sur le docteur Swift* (Paris, 1808, in-4); *Notice sur Marie-Antoinette* (1809); *On Pericles and the Arts in Greece previous to and during the time he flourished* (Londres, 1815, in-12); *Researches concerning the laws, theology, learning and commerce of ancient and modern India* (Londres, 1817, 2 vol. in-8); *Notices sur M^{mes} de la Vallière, de Montespan, de Fontanges et de Maintenon* (Paris, 1818, in-8); *Notices sur Marie Stuart, reine d'Ecosse, et sur Marie-Antoinette, reine de France* (Paris, 1819, in-8); *Mélanges d'histoire, de littérature, etc., tirés d'un portefeuille* (Paris, 1809, in-4), qui contiennent les *Mémoires de Madame du Hausset*, la femme de chambre de M^{me} de Pompadour.

CRAWFORD AND BALCARRES (Alexander-William CRAWFORD-LINDSAY, comte), érudit anglais, né le 16 oct. 1812, mort à Florence le 13 déc. 1880. Après de fortes études à Cambridge, il voyagea beaucoup en Europe et en Orient, recueillant force matériaux pour ses ouvrages et collectionnant les livres et les manuscrits les plus précieux. En 1874, il fit les frais d'une expédition à Maurice pour l'observation du passage de Vénus. Il a laissé une bibliothèque de plus de cinquante mille volumes dont un très grand nombre sont rarissimes. Nous citerons de lui : *Letters on Egypt, Edom and the Holy Land* (1838, 2 vol. in-8; 5^e éd., 1858); *Letter to a friend on the evidence and theory of Christianity* (1841); *Ballads, songs and poems* (1841, trad. de l'allemand); *Progression by antagonism, a theory involving considerations touching the present position, duties and destiny of Great Britain* (1846); *Sketches of the history of Christian art* (1847, 3 vol. in-8); *Lives of the Lindsays or a memoir of the House of Crawford and Balcarras* (1849, 3 vol. in-8); *Scepticism a retrogressive movement in theology and philosophy as contrasted with the Church of England, catholic and protestant, stable and progressive* (1864); *On the Theory of the English hexameter* (1862); *Conservatism, its principles, policy and practice* (1868); *Oecumenicity in relation to the Church of England* (1870); *Etruscan inscriptions* (1872); *Argo or the quest of the golden Fleece* (1876), etc.

R. S.

CRAWFORD AND LINDSAY (John) (V. LINDSAY).

CRAWFORDSVILLE. Ville des Etats-Unis, Etat d'Indiana, comté de Montgomery, à 70 kil. d'Indianapolis; 5,251 hab. en 1880. Collège Wabash, fondé en 1835. Commerce actif.

CRAWFORD (John), orientaliste anglais, né dans l'île d'Islay le 13 août 1783, mort à Londres le 11 mai 1868. Médecin militaire aux Indes, il exerça, de 1811 à 1817, les plus hauts emplois politiques dans l'île de Java, remplit une mission auprès des cours de Siam et de Cochinchine en 1820, fut nommé en 1823 administrateur du district de Singapour, fut chargé d'une mission diplomatique en Birmanie et revint en 1824 en Angleterre, où il consacra le reste de sa vie à des publications relatives à l'Indo-Chine. Nous citerons de lui : *History of the Indian Archipelago* (1820, 3 vol.); *A Grammar and Dictionary of the Malay Language* (1852, 2 vol.); *A Descriptive dictionary of the Indian Islands and adjacent countries* (1856). Il a aussi publié le journal de ses ambassades en Siam, en Cochinchine (1828) et à la cour d'Ava (1829, in-4; 2^e éd., 1834, 2 vol. in-8).

CRAXIREX (Ornith.) (V. BUSE).

CRAYER ou **CRAIER** (Mar.). On dit aussi craïer; petit navire de cabotage, muni de trois mâts à pible, ayant beaucoup de ressemblance avec celui que nous avons décrit au mot **CHAT**.

CRAYER (Gaspard de), peintre flamand, né le 18 nov.

1584 à Anvers, mort à Gand le 27 janv. 1669. Fils d'un maître d'école d'Anvers, il reçut probablement ses premiers enseignements dans sa ville natale et à l'âge de vingt-deux ans il fut élève de Raphaël Coxcie à Bruxelles. Il revint à Anvers pour s'y marier. Il avait été en 1607 reçu membre de la gilde de Saint-Luc de Bruxelles et il en devint doyen en 1614-1615. Entouré de la considération générale, Crayer servit d'intermédiaire dans les achats d'objets d'art faits par la cour d'Espagne et il exécuta pour elle de nombreuses commandes. Très fécond, très en vogue, et comblé d'honneurs, il fut, de 1635 à 1641, peintre de l'archiduc Ferdinand dont il fit le portrait équestre que nous avons au Louvre. Après la mort de celui-ci, Crayer fut nommé peintre du roi d'Espagne, mais il quitta Bruxelles pour vivre à Gand. Malgré tous les travaux importants et chèrement payés qui lui furent confiés, on croit qu'il mourut dans la gêne. Les compositions de Crayer ont de l'ampleur et leur exécution ne manque ni d'habileté, ni de largeur : elle reste cependant un peu molle et hâtive; sa couleur est égale et claire, mais sans grand éclat. On comprend que la figure de l'artiste s'efface complètement devant celle de son illustre contemporain Rubens, qui cependant ne cessa pas de lui témoigner toujours beaucoup de déférence. Les églises de Bruxelles et d'Anvers, les musées du Louvre, de Lille, de Nancy, de Berlin, ceux de Gand et du Belvédère possèdent quelques-uns des meilleurs ouvrages de G. de Crayer. Ses portraits offrent quelque analogie avec ceux de Van Dyck, sans atteindre jamais cependant à l'élégance de ce maître. L. de Valder et, après la mort de celui-ci, Lucas Achtschellink ont peint souvent les fonds de paysage de ses tableaux.

CRAYÈRE (V. CRAIE).

CRAYON. I. TECHNOLOGIE. — *Commerce et fabrication*. On donne ce nom à de petites baguettes de plombagine ou graphite, que l'on renferme ordinairement dans des cylindres en bois et qui servent à écrire et à dessiner. De temps immémorial on s'est servi de poinçons de métal pour régler le parchemin et obtenir une écriture régulière, mais c'est seulement dans la dernière période de l'antiquité classique que les copistes commencèrent à se servir du crayon. Soit que l'usage du crayon antique se fût perdu, soit qu'on eût de la difficulté à se le procurer, les copistes du xi^e siècle se servaient généralement d'un stylet de fer ou pointe sèche pour la règle des pages. A partir du xii^e siècle, on remplaça le stylet de fer par une tige de plomb simple et taillée en pointe. Dans les pays qui possèdent des gisements de graphite, on ne tarda pas à découvrir la propriété que possède cette substance de laisser sur le papier une teinte grise et luisante et l'idée vint de l'appliquer au même usage que les stylets de plomb, qui avaient le défaut d'inciser le papier. Seulement, comme la mine est très fragile, on imagina de la rendre plus solide en l'enfermant dans de petits cylindres de bois. Ainsi naquit en Angleterre ou en Allemagne, peut-être dans les deux pays à la fois, la fabrication des crayons modernes ou crayons de mine de plomb, mais on ignore à quelle époque précise. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle existait bien avant le xvi^e siècle. Comme la plumbagine la plus pure se trouve à Borrowdale, dans le Cumberland, c'est en Angleterre que, depuis très longtemps, on a pu faire des crayons de bonne qualité. Nos crayons à régler ou à prendre des notes devinrent d'un usage général à partir du xviii^e siècle; il existait alors deux espèces de crayons, toutes deux vendues à Paris par les petits marchands installés sur les parapets du Pont-Neuf.

En 1795, *Conté* (V. ce nom) inventa un procédé très ingénieux pour fabriquer artificiellement des crayons de mine de plomb d'excellente qualité. L'Angleterre fournissait alors l'Europe de crayons fabriqués chez elle avec le graphite. Plus ou moins chargée de carbone, cette substance donnait un crayon plus ou moins tendre : on la faisait bouillir dans l'huile, après quoi on la sciait en petites baguettes fines qu'il n'y avait qu'à introduire dans les rainures des cylindres en

bois. Le conseil des mines de la République, lorsque la guerre eut privé la France des crayons anglais, chargea Conté de rechercher les moyens de fabriquer des crayons artificiels. Conté, dès le 2 pluviôse de l'an III, avait résolu la question et obtenu un brevet. L'invention consistait à mélanger avec de l'argile parfaitement purifiée du graphite faisant l'effet et jouant le rôle de plombagine, soit du noir de fumée pour obtenir des crayons noirs, soit diverses substances pour obtenir des crayons diversement colorés. On mélange le graphite pulvérisé ou toute autre matière colorante convenable avec de l'argile très pure complètement exempte de chaux et de sable; puis on chauffe le tout en vases clos à une chaleur rouge. L'argile a la propriété de se durcir par l'action de la chaleur, en acquérant plus ou moins de compacité suivant que la température a été poussée plus ou moins loin, ce qui permet d'obtenir des crayons offrant tous les degrés de dureté et de mollesse désirables. On réduit le graphite en poudre tenue, puis on le tasse dans un creuset que l'on porte à une température rouge cerise. Cette calcination a pour but de donner au graphite du brillant et de la mollesse. La calcination du mélange doit s'opérer à une température d'autant plus basse qu'il y a plus d'argile et que l'on veut obtenir des crayons plus mous. Les proportions les plus employées pour les crayons communs sont de deux ou trois parties de graphite pour une partie d'argile. On forme une bouillie claire parfaitement homogène que l'on coule dans des moules ou rainures parallèles pratiquées dans des planches, préalablement bouillies dans l'huile afin de détruire leur propriété hygrométrique et que l'on recouvre ensuite avec d'autres planches semblables que l'on serre contre les premières au moyen de machines à vis. L'air pénétrant peu à peu par les extrémités des rainures dessèche graduellement les crayons, qui se détachent à mesure des rainures par suite du retrait qu'ils éprouvent; on achève la dessiccation à l'étuve, puis on sépare les planches et on secoue les crayons sur une toile tendue sur un châssis. Dans d'autres ateliers le mélange est coulé dans des moules métalliques. Les crayons desséchés à l'étuve sont placés verticalement dans des creusets dont on remplit les vides avec du charbon pulvérisé; on lute les couvercles et on chauffe à une température déterminée par le degré de dureté que l'on veut obtenir.

Les crayons ne présentant pas eux-mêmes assez de consistance, on les renferme dans des cylindres de bois, préparés convenablement, tels que le peuplier ou le bois blanc, quelquefois noircis au moyen de la noix de galle et d'un sel de fer, particulièrement le nitrate. Mais comme le bois blanc a l'inconvénient de présenter des fils qui deviennent une occasion fréquente de fracture du crayon, quand on le taille, l'industrie lui a substitué certains bois des îles, entre autres le bois de genévrier virginien, ou genévrier rouge, dit aussi cèdre rouge, que sa solidité et la facilité avec laquelle il se laisse tailler ont fait généralement préférer. Le travail de l'insertion de la mine de plomb dans le bois consiste à former le cylindre de deux parties que l'on colle ensemble; dans la plus épaisse de ces parties se loge la mine de plomb, dans une rainure pratiquée en son milieu. Les planches de cèdre sont refendues par des scies à l'épaisseur voulue et d'une longueur correspondant à celle de six crayons. Des fraises de forme convenable enlèvent le bois sur toute la largeur de la planche, de manière à former des surfaces cylindriques. Une fraise placée de l'autre côté enlève sur les deux planches la place que doivent occuper les mines; celles-ci, de forme circulaire, fabriquées de la longueur d'un crayon, sont répandues sur la planche au moyen d'une trémie et viennent se ranger dans les entailles. Auparavant, les planches sont enduites de colle forte destinée à les assembler, puis passent à travers une filière-presse qui les comprime. Au sortir de cette presse, les planches réunies rencontrent des couteaux qui divisent les crayons, ou refendent les petites épaisseurs de bois qui les réunissent; enfin une scie n'opérant qu'à

intervalles réguliers vient couper transversalement les crayons terminés à la longueur voulue.

Pendant quelques années, la France a tiré d'Angleterre la plombagine nécessaire pour la fabrication des crayons; vers 1835, Fischtenberg, de Paris, employa avec avantage celle des environs de Briançon. Mais cette industrie n'a pu continuer à prospérer dans notre pays et maintenant elle lutte avec peine contre la concurrence étrangère. Les fabricants français se trouvent, en effet, dans les conditions les plus désavantageuses; ils n'ont ni le bois, ni la mine qu'ils sont obligés de tirer, l'un d'Amérique, l'autre de Prusse et de Bohême. A part les crayons fabriqués dans l'Ariège, la France n'exporte plus guère que les crayons de l'ancienne maison Conté, qui possède le secret d'un noir que les étrangers n'ont pu encore imiter. Après les crayons Conté, les plus renommés sont ceux de Cacheux, de Faber, de Gilbert, de Walthier, etc.

Crayon voltaïque. Le mode de reproduction d'écritures, dessins, etc., au moyen de l'étrémine de la bobine d'induction, et qu'on a appelé le crayon voltaïque, a été employé, dès 1859, par M. Martin de Brettes. Voici la marche qu'il suivait: le dessin à reproduire, préalablement trempé dans une solution de cyanure jaune de potassium, était appliqué sur une plaque de cuivre, communiquant avec le pôle positif d'une bobine d'induction, et il promenait, à 1 millim. environ du papier, en suivant les traits, une pointe de platine en communication avec l'autre pôle de la bobine. Le papier était percé d'une infinité de petits trous, de telle sorte qu'on obtenait une sorte de poncis, et il suffisait de frotter par derrière le dessin ainsi troué avec de l'encre d'imprimerie pour en obtenir la reproduction sur un autre papier. Plus tard, on a donné le nom de crayon voltaïque à un appareil reposant sur le même principe que le précédent et combiné par M. Bellot, en 1879. La nouvelle disposition diffère seulement de l'ancienne en ce que le papier, au lieu d'être trempé dans le cyanure de potassium, est imbibé tout simplement d'eau salée, et que la pointe de platine est remplacée par un crayon de mine de plomb. Ce dernier, étant peu conducteur, on peut l'appliquer directement sur le papier, et il peut servir directement à tracer les caractères à reproduire. La reproduction se fait également à l'encre grasse, à l'aide d'une petite presse construite spécialement à cet effet et qui permet de tirer un grand nombre d'exemplaires. L. KNAB.

II. BEAUX-ARTS. — On donne quelquefois le nom de *crayon* à un dessin exécuté au crayon de mine de plomb, ou au crayon Conté. Certains portraits à la mine de plomb, de Ingres, par exemple, ont une telle science d'exécution qu'ils valent autant qu'un portrait peint à l'huile; c'est en ce sens qu'on dit: un beau crayon. Les *crayons* de Dumoustier, à la Renaissance, ont aussi contribué à faire naître ce vocable. Ad. T.

CRAYWICH. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Gravelines; 479 hab.

CRAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michailles; 373 hab.

CRAZANNES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire; 653 hab.

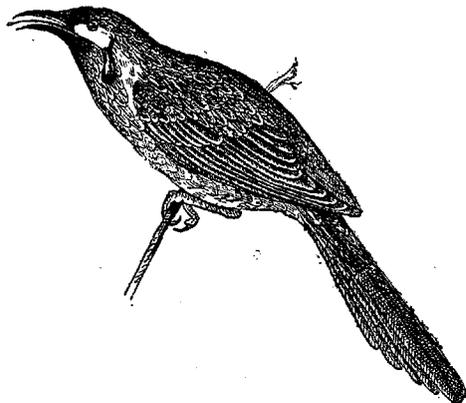
CRAZANNES (CHAUDRUC DE) (V. CHAUDRUC).

CRÉ-SUR-LE-LOIR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de La Flèche; 902 hab.

CRÉAC'H-MEUR. Pointe limitant à l'O. l'anse de Bertheaume (dép. du Finistère), limitée à l'E. par celle du Minou. On y a établi des postes électro-sémaphoriques de la côte.

CREADION (Ornith.). Le genre *Creadion* de Vieillot (*Analyse*, 1816, p. 34, et *Nouv. Dict. d'hist. nat.*, t. VIII, p. 390) ne renferme qu'une seule espèce de Passereau de la Nouvelle-Zélande, le *Creadion carunculatus* Gm., ainsi nommé à cause de deux petites pendeloques d'un jaune orangé qui ornent la base de son bec. Cette espèce, qui est à peu près de la taille d'un *Étourneau* (V. ce mot), est caractérisée en outre par son bec comprimé latéralement avec l'arête

fortement déclive et les bords de la mandibule supérieure d'abord ascendants, puis horizontaux, par ses narines ovales placées dans des fossettes, sur les côtés du bec, et en partie cachées sous les plumes frontales, par ses ailes courtes



Creadion carunculatus.

et arrondies, sa queue allongée, ses pattes assez élevées, garnies d'écaillés sur la face antérieure du tarse et terminées par des doigts robustes. Elle porte une livrée noire avec une large plaque brune sur le dos, dessinant une sorte de selle, ce qui lui a valu, de la part des colons anglais, le nom de *Saddle back*.

Le *Creadion carunculatus*, qui était jadis très commun à la Nouvelle-Zélande, est devenu beaucoup plus rare depuis que le pays a été largement défriché. Cet oiseau, en effet, ne se plaît que dans les bois touffus, sous le couvert desquels il peut trouver, au milieu des feuilles mortes qui jonchent le sol, les insectes et les larves qui constituent sa nourriture. Ses mouvements sont brusques et décidés et tout en sautillant ou en voletant, il fait entendre un cri particulier, une sorte de trille aux notes aiguës et perçantes. Son nid, placé dans le creux d'un vieux tronc d'arbre, renferme des œufs blancs, tachetés de brun pourpré. La place du genre *Creadion* ne nous paraît pas encore parfaitement fixée et nous serions, pour notre part, assez disposé à retirer ce groupe des Corvidés, parmi lesquels M. Sharpe a cru devoir le placer, pour le reporter parmi les Sturnidés (V. ÉTOURNEAU). E. OUSTALET.

BIBL. : LESSON, *Voy. de la Coquille*, Zool., t. I, p. 649 et pl. 23, fig. 1. — QUOY et GAIMARD, *Voy. de l'Astrolabe*, Zool., t. I, p. 212 et pl. 12, fig. 4. — BULLER, *Birds N. Zealand*, p. 149 et pl. 15. — R. B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1877, t. III, p. 144 (1^{re} édit. Londres, 1838, 1 vol. in-fol. et 2^e édit. Londres, 1858, 2 vol.).

CRÉANCE. I. JURISPRUDENCE. — Ce mot, qui étymologiquement est le même que *croyance*, exprime une idée de confiance, de crédit. Il s'applique donc proprement lorsqu'une personne a suivi la foi d'une autre et s'est contentée d'une simple promesse de restitution ou de paiement à terme, au lieu d'exiger une livraison ou un versement immédiat. Mais, dans la langue courante, on l'emploie d'une manière beaucoup plus large pour désigner le droit d'exiger l'accomplissement d'une obligation (V. OBLIGATION). En ce sens, le mot *créance* fait antithèse au mot *dette*, et à eux deux ils décomposent la notion complexe d'obligation. Le droit de créance s'oppose au *droit réel* (V. ce mot). Pour l'analyse des effets juridiques de la créance, V. CRÉANCIER.

Cession de créance (V. CESSION, t. X, p. 145).

Transport de créance (V. CESSION, t. X, p. 147).

II. DROIT INTERNATIONAL. — *Lettres de créance*. Les lettres de créance ou *creditifs* sont des pouvoirs écrits et formels servant à accréditer auprès d'un Etat étranger le ministre public qui en est muni. Ces lettres indiquent le nom de l'agent, spécifient le caractère dont il est revêtu ainsi que l'objet général de sa mission, et demandent qu'on ajoute foi pleine et entière à ce qu'il pourra dire comme

représentant de son gouvernement. La forme et l'étendue des lettres de créance varient selon la nature du poste pour lequel les ministres sont désignés et selon les règles du protocole en vigueur dans chaque pays. Ainsi, les lettres destinées aux agents diplomatiques des trois premières classes (ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et ministres résidents) sont signées par le chef de l'Etat et adressées au souverain du pays où l'agent doit résider, mais elles ont tantôt la forme d'une lettre de chancellerie, tantôt celle d'une lettre de cabinet (V. CORRESPONDANCE DES SOUVERAINS). Les lettres dont sont munis les agents de la quatrième classe, c.-à-d. les chargés d'affaires, portent seulement la signature du ministre des affaires étrangères et sont adressées au ministre correspondant de l'autre pays. Les consuls, quels que soient leur grade et l'importance de leur poste, sont munis, non d'une lettre de créance, mais d'une commission, lettre de provision ou patente, signée du chef de l'Etat, et indiquant leur titre et leurs attributions; ils n'ont une lettre de créance que s'ils sont, en même temps, chargés d'affaires. Les légats ou nonces des papes sont porteurs de bulles, qui leur tiennent lieu de lettres de créance et de pouvoir général; ces bulles pouvant n'être pas toujours en harmonie avec les lois de l'Etat et celles de l'Eglise gallicane, elles ont été constamment soumises en France à un examen rigoureux; tant que la vérification n'en a pas eu lieu, les légats ne sont admis ni à rendre leurs hommages au chef de l'Etat, ni à remplir aucune de leurs fonctions. Les envoyés en Turquie doivent être porteurs, non seulement d'une lettre de créance pour le sultan, mais encore de deux autres lettres, l'une pour le grand vizir, l'autre pour le reis-effendi (ministre des affaires étrangères); la première est écrite le plus souvent, au nom du souverain, par le ministre des affaires étrangères et présentée au destinataire dans l'audience solennelle qu'il donne à l'envoyé avant l'audience du sultan; la seconde émane toujours du ministère des affaires étrangères et est portée à son adresse par l'un des secrétaires ou drogman de la mission.

Dès avant la remise de sa lettre de créance, l'envoyé qui justifie de sa qualité a droit à des égards spéciaux, en vertu de son caractère représentatif. Mais c'est seulement après la remise et l'acceptation de la lettre qu'il acquiert vis-à-vis de l'Etat auprès duquel il est accrédité tous les droits inhérents à sa qualité et à son rang. Il est d'usage qu'à son arrivée au lieu de sa destination, l'envoyé fasse remettre au ministre des affaires étrangères une copie légalisée de sa lettre ou la lui communique en original si elle est expédiée sous cachet volant; il est indispensable, en effet, que le souverain auprès duquel il est accrédité en connaissance d'avance le contenu, soit pour prononcer sur son admission, soit pour régler le cérémonial qui doit être observé vis-à-vis de l'envoyé, eu égard à sa qualité, et qui varie suivant les pays. Quand deux ministres sont chargés conjointement d'une même mission, une seule lettre suffit pour les accréditer tous deux. Mais il se peut aussi qu'un même ministre ait besoin de plusieurs lettres de créance, soit quand il représente son pays auprès de plusieurs gouvernements, soit quand il est investi d'une double mission ou d'un double caractère officiel, l'un temporaire, l'autre permanent, soit, enfin, lorsqu'il représente son gouvernement dans un seul pays, mais sous des qualités différentes.

Quelquefois, les lettres de créance accordent la faculté d'ouvrir des négociations; mais les pleins pouvoirs indispensables pour conclure et signer des traités sont conférés par des documents spéciaux, désignés sous le nom de *lettres patentes*. Les ministres envoyés à un congrès ne sont, le plus souvent, porteurs que de ces dernières lettres dont ils échangent entre eux des copies ou qu'ils déposent entre les mains d'une puissance médiatrice, quand ils ne les remettent pas tout simplement au ministre chargé de les présider. La valeur des pleins pouvoirs n'est jamais absolue; en matière de conventions internationales, les gouvernements se réservent toujours le droit de ratifica-

tion. Il ne faut pas confondre, avec les lettres de créance ou les lettres patentes, les lettres dites « de recommandation » qu'un agent diplomatique reçoit souvent de son souverain pour des princes ou hauts fonctionnaires du gouvernement auprès duquel il est envoyé. Lorsque les pouvoirs de l'agent prennent fin par la mort de son souverain, la lettre par laquelle le successeur notifie son propre avènement au gouvernement étranger contient, en général, le nouveau créditif dont l'agent a besoin pour continuer sa mission; mais il peut aussi lui être expédié une lettre de créance distincte, et l'on admet, d'autre part, que les pouvoirs sont tacitement confirmés si le nouveau souverain, en notifiant son avènement, ne rappelle pas l'agent. Si c'est par la mort du souverain auprès duquel il réside qu'expirent ses pouvoirs, l'envoi d'une nouvelle lettre de créance est de rigueur, le défaut d'envoi pouvant être interprété comme un refus de reconnaître le gouvernement qui succède; cependant, il est d'usage que l'agent continue ses fonctions jusqu'à la réception de ses nouveaux pouvoirs.

Ernest LEHR.

BIBL. : DROIT INTERNATIONAL. — BLUNTSCHLI, *le Droit international codifié*, éd. Lardy, nos 183 et suiv., 228 et suiv. — CALLIÈRES, *De la Manière de négocier avec les souverains*, 1716, p. 98. — CH. DE MARTENS, *Guide diplomatique*, t. I, § 18; t. II (modèles de lettres). — WHEATON, *Éléments du droit international*, 3^e part., ch. I, § 7 et suiv. — HEFFTER, *le Droit international public de l'Europe*, trad. Bergson, § 210. — CALVO, *le Droit international théorique et pratique*, t. I, §§ 417 et suiv. — NEUMANN, *Grundriss des heut. europ. Völkerrechts*, § 57. — F. DE MARTENS, *Traité de droit international*, t. II, trad. Léo, § 10. — Ernest LEHR, *Manuel des agents diplomatiques et consulaires*, nos 310, 320. — A. RIVIER, *Lehrbuch des Völkerrechts*, § 36. — PRADIER-FODÈRE, *Cours de droit diplomatique*, t. I, pp. 356-427. — BULMERINCQ, *Völkerrecht*, §§ 71, 76.

CRÉANCES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay, près de l'embouchure de l'Ay; 2,404 hab. Salines.

CRÉANCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Montagne; 543 hab.

CRÉANCIER. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain; 423 hab.

CRÉANCIER. Le créancier est celui qui a une créance (V. ce mot) contre une autre personne. Les créanciers sont donc des gens qui attendent leur paiement, et ordinairement ce qui leur est dû, c'est de l'argent. Nous raisonnerons sur cette hypothèse, en renvoyant au mot OBLIGATION pour les règles spéciales au cas où l'objet dû est autre chose que de l'argent. Pour être payés, les créanciers comptent sur l'actif de leur débiteur, sur les biens qu'il possède actuellement et sur ceux qu'il pourra acquérir dans la suite, principalement par son travail personnel ou par succession. L'art. 2092 du C. civ. décide que « quiconque s'est obligé personnellement est tenu sur tous ses biens, mobiliers et immobiliers, présents et à venir », ce qu'on exprime communément en disant que les créanciers ont pour gage le patrimoine de leur débiteur. Bien entendu, gage est pris ici dans son sens vulgaire de garantie, et non dans son sens technique de nantissement mobilier défini par l'art. 2073 du C. civ.

Tant que dure l'expectative des créanciers, ils subissent toutes les fluctuations, tous les mouvements de hausse ou de baisse qui modifient l'état de fortune de leur débiteur. Tout ce qui sort de son patrimoine sort de leur gage; c'est autant de perdu pour eux. On les considère comme les ayants cause du débiteur, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas de droits propres, distincts des siens, sur les biens qui leur servent de garantie; ils ne peuvent les atteindre que par son intermédiaire. Tel est le principe. Mais il convient d'y apporter une double restriction : 1^o Certains créanciers ont un droit de suite sur les biens aliénés par leur débiteur. Ce sont ceux qui, outre leur qualité de créanciers, ont obtenu par une convention additionnelle ou possèdent de plein droit, en vertu d'une disposition spéciale de la loi, une hypothèque ou un privilège sur tous ou quelques-uns

des biens du débiteur. Rappelons que, dans notre droit, le droit de suite n'est accordé en principe aux créanciers que sur les immeubles, et par exception, depuis 1874, sur les navires (V. HYPOTHÈQUE MARITIME). 2^o Même en l'absence de tout droit de suite, un créancier peut poursuivre les tiers actuellement détenteurs de biens, meubles ou immeubles, aliénés par son débiteur en fraude de ses droits. Il exerce alors contre le tiers possesseur une action spéciale, dite *action Paulienne*, qui sera expliquée plus loin.

Viene le jour du paiement : le créancier peut craindre que son débiteur ne s'exécute pas volontairement. C'est là une difficulté plutôt qu'un danger. La loi lui permet de passer outre en exerçant les voies d'exécution qui dans notre droit portent le nom de saisies. Les saisies, celles du moins qui ont réellement le caractère de voies d'exécution, sont destinées à transformer en argent les biens du débiteur pour payer le créancier poursuivant et ceux qui se sont associés aux poursuites. On verra toutefois au mot SAISIE que tous les biens du débiteur ne sont pas saisissables. Il en est qui échappent aux créanciers, notamment les rentes sur l'Etat, de telle sorte qu'on peut être millionnaire et se dispenser de payer ses dettes. En outre, pour procéder aux saisies, il faut requérir les huissiers et mettre en mouvement la force publique, ce qui n'est possible qu'en vertu d'un titre exécutoire. Les titres exécutoires ne sont qu'au nombre de deux : les grosses des actes notariés et les grosses des jugements. Si le créancier n'a pas traité avec son débiteur par-devant notaire, il lui faudra donc engager une instance contre lui et le faire condamner avant de pouvoir saisir ses biens. De là des retards et des frais. Les ressources du débiteur récalcitrant ne sont pas toujours apparentes. Beaucoup de gens de mauvaise foi les cachent : ils font disparaître leur actif, ce qui est surtout facile quand ils possèdent des valeurs mobilières, ou bien bravent leurs créanciers derrière l'insaisissabilité des rentes françaises. Pour vaincre cette résistance, les créanciers avaient autrefois une arme spéciale, la *contrainte par corps* (V. ce mot) qui leur a été enlevée en 1867.

La mauvaise volonté du débiteur n'attend pas toujours le jour de l'échéance pour nuire aux créanciers; elle peut produire des effets funestes bien avant ce moment. Il se peut en effet que le débiteur compte dans son patrimoine des droits soumis à prescription, qui vont se perdre dans un bref délai, s'il ne les exerce pas. Or, il sera souvent porté à l'inertie, en se disant que ce qu'il recueillerait en agissant en temps utile ne serait pas pour lui, et qu'après tout en laissant son droit s'éteindre il ne perdra rien lui-même. Contre cette abstention mal intentionnée la loi a prévenu les créanciers en leur permettant d'exercer, du chef de leur débiteur, ses droits et actions (art. 1166 C. civ.). Ce court article donne lieu à de nombreuses difficultés qui ne peuvent être exposées ici. Précisons seulement quelques points essentiels. Il ne s'agit pas de permettre aux créanciers de se substituer à leur débiteur pour l'administration de ses biens, mais seulement d'exercer à sa place une action sur le point de se perdre : une revendication contre un tiers possesseur, une réclamation contre un débiteur en retard, etc. Les droits qu'il leur est permis d'exercer de la sorte sont exclusivement les droits pécuniaires, compris dans le patrimoine. Ceci tient à ce que le droit d'agir est pour eux un moyen de conserver leur gage. Ils ne pourraient pas exercer des actions ayant une autre nature, telle qu'une réclamation de filiation, une demande en séparation de corps ou en divorce, alors même qu'ils pourraient en espérer un profit sérieux. De plus, parmi les droits pécuniaires eux-mêmes, tous ne peuvent pas être exercés par eux. L'art. 1166 excepte ceux qui sont attachés à la personne, expression obscure et amphibologique, qu'on interprète ainsi : toutes les fois que l'action à exercer supposera l'appréciation d'un intérêt moral, l'exercice en sera refusé aux créanciers, parce qu'ils ne verraient que le côté financier et sacrifieraient à leur désir d'être payés toute autre considération. Telle est la demande en séparation de

biens, éminemment pécuniaire, puisqu'elle est destinée à sauver la fortune de la femme au moment de la ruine du mari. Mais la femme peut préférer sacrifier sa fortune pour sauver son mari ou la bonne harmonie du ménage. Telle est encore l'action en réparation d'une injure. — On se demande si, pour exercer ainsi les actions de leur débiteur, les créanciers ont besoin de s'y faire subroger par la justice. Dans le silence du texte on admet en général la négative : ils tiennent leur droit de la loi directement. On reconnaît toutefois que l'intervention de la justice pourrait sauvegarder le débiteur contre des immixtions intempestives dans ses affaires.

Enfin, la mauvaise volonté du débiteur peut revêtir une forme plus grave. Au lieu de se borner à opposer à ses créanciers une résistance purement passive, il peut se rendre coupable de fraude contre eux. La fraude, très variée dans ses formes et dans ses moyens, revient toujours au fond à faire disparaître une partie de ses ressources pour les soustraire aux poursuites du créancier. Les moyens accordés aux créanciers pour la déjouer sont aussi variés qu'elle. Souvent une simple saisie-arrêt suffit. La saisie-arrêt est la défense faite à un tiers qui doit de l'argent au débiteur de se libérer entre ses mains sans le consentement du créancier. Quand il lui arrivera une succession, l'opposition des scellés préservera le créancier contre les détournements d'objets mobiliers et de valeurs. L'opposition à partage, dont parle l'art. 882 du C. civ., est encore un moyen d'empêcher une composition frauduleuse des lots qui pourrait nuire au créancier en facilitant les dissimulations. Le droit d'intervention protégera les créanciers contre les connivences frauduleuses qui pourraient se produire au cours d'une instance dans laquelle leur débiteur est intéressé. Les art. 1446 et 1447 du C. civ. en font une application intéressante aux demandes en séparations de biens. On pourrait citer encore diverses espèces de saisies qui ont un caractère conservatoire, comme la *saisie-revendication* et la *saisie-gagerie*. Voilà bien des moyens de prévenir la fraude avant qu'elle ne se commette. Maintenant supposons-la commise. Il ne reste plus qu'à réparer dans la mesure du possible le préjudice causé au créancier. Le moyen d'y arriver est très ancien, il remonte à la procédure romaine de la *bonorum venditio* en vigueur dans les premiers siècles de l'Empire. Quand la vente des biens ne produisait pas de quoi rembourser tous les créanciers, le prêteur donnait une action contre les tiers qui avaient entre les mains des biens provenant du débiteur insolvable, toutes les fois qu'il y avait fraude de sa part. Cette action porte traditionnellement le nom d'*action Paulienne*, du nom du magistrat qui l'a accordée le premier. Notre ancienne jurisprudence l'a toujours conservée, en se référant aux règles romaines, car les coutumes et les ordonnances étaient à peu près muettes à son sujet. Pothier lui-même en parle à peine. Aussi les rédacteurs du code, qui le copiaient, se sont-ils bornés à formuler le principe dans l'art. 1167, sans donner aucun détail. C'est une lacune importante, mais facile à combler. Nous suivons encore les règles du Digeste, qui sont fort équitables. L'action est donnée dans des conditions différentes contre les acquéreurs à titre onéreux et contre les acquéreurs à titre gratuit. S'agit-il d'un acheteur, par exemple ? Comme il a fourni l'équivalent de ce qu'il a reçu, il n'est tenu à restituer que s'il a été complice de la fraude. S'agit-il d'un donataire ? Il est toujours soumis à l'action, qu'il ait été de bonne foi ou non. Les créanciers fraudés lui sont toujours préférés, parce qu'ils subiraient une perte tandis que lui réaliserait un bénéfice : *certat de lucro captando* ; *certat de damno vitando*. On suit encore sur un autre point les traditions romaines. L'action Paulienne n'était donnée qu'à propos des actes qui avaient appauvri le débiteur, et non pas quand il avait simplement négligé de s'enrichir. Faisant l'application de cette idée aux successions, les Romains décidaient que l'héritier insolvable appelé à recueillir une bonne hérédité, et qui la répudia, ne donne

pas ouverture à l'action Paulienne, parce que rien n'est sorti de son patrimoine. L'art. 788 du C. civ. donne la solution contraire. Ce n'est pas la théorie de l'action Paulienne qui a changé, c'est celle de la transmission héréditaire. En droit romain, l'hérédité non encore acceptée n'appartenait pas encore à l'héritier ; elle ne devenait sienne que par son acceptation, *aditio* ; en attendant elle était *res nullius*. En droit français, la succession passe de plein droit à l'héritier au moment même du décès ; il en est immédiatement propriétaire, sauf à lui à répudier en vertu de l'ancienne maxime : N'est héritier qui ne veut. Celui qui renonce à une succession pour frustrer ses créanciers se dépoille donc en réalité d'un bien déjà acquis. C'est pourquoi il y a lieu à l'action Paulienne. — La nature de cette action est du reste une sorte de problème. Est-ce une action en nullité ? Non, puisque l'acte frauduleux n'est rescindé que dans la limite de l'intérêt des créanciers ; il subsiste pour le surplus, comme l'explique l'art. 788. Ne serait-ce pas plutôt une action en réparation du dommage causé et fondée tantôt sur un délit, quand le tiers est complice de la fraude commise par le débiteur, tantôt sur un quasi-délit (nul ne devant s'enrichir aux dépens d'autrui), quand il en a seulement profité. Il est bon enfin d'observer que l'on raisonne toujours sur l'hypothèse d'une aliénation frauduleuse, parce que c'est la plus commode et la plus fréquente, mais la règle a une portée beaucoup plus générale : tout acte frauduleux, quelle qu'en soit la nature, est susceptible d'être attaqué par cette action. Il n'y a qu'une seule exception. La fraude a pu être commise dans une instance et consacrée, à l'insu des juges, par un jugement. Or, une vieille maxime dit que les voies de nullité n'ont lieu en France contre les jugements. Ce n'est donc pas par l'action Paulienne qu'on obtiendra la réformation de ce jugement. Les créanciers ont à leur disposition une voie de recours spéciale, la tierce opposition, qui n'est pas autre chose que la forme de l'action Paulienne dirigée contre les jugements (V. TIERCE OPPOSITION).

Ce n'est pas toujours l'indifférence, la mauvaise volonté ou la fraude de leur débiteur qui empêche les créanciers d'être payés. L'insolvabilité est peut-être le pire de tous les dangers qui les menacent, et celui-là a souvent des causes fortuites. Les créanciers ont pu traiter avec un homme de bonne foi, en pleine sécurité, en toute confiance, et se trouver un beau matin en face d'un débiteur insolvable. La règle capitale qui s'applique alors est écrite dans l'art. 2093 du C. civ. : l'actif, transformé en argent, est distribué entre eux tous en proportion du chiffre de leurs créances, ou suivant la formule d'usage, au marc le franc. Par conséquent, en cas d'insuffisance, chacun d'eux n'obtiendra qu'un dividende. C'est la loi du concours, loi redoutable à laquelle est soumis en principe tout créancier. Mais en fait beaucoup y sont soustraits en vertu d'un droit de préférence qui les fait passer avant les autres. Ceux qui en sont pourvus obtiennent ainsi leur paiement intégral, dans un ordre déterminé, jusqu'à ce que les fonds manquent, tant qu'il reste un d'entre eux à payer. Ce droit de préférence a plusieurs sources. Pour les uns, il vient d'un *privilege*, qui ordinairement est accordé par la loi ; pour d'autres, il vient d'une *hypothèque* qui est tantôt conventionnelle, tantôt légale ; pour d'autres enfin, il vient d'un droit de *rétenion* (V. ces trois mots). Une fois que tous les créanciers munis du droit de préférence sont payés suivant leurs rangs, le reste, s'il reste quelque chose, est distribué au marc le franc à la masse chirographaire. La position privilégiée des uns aggrave donc encore la perte des autres, en diminuant leur portion. Et même il n'est pas rare de voir les chirographaires ne rien obtenir du tout.

Le règlement des créanciers d'un débiteur insolvable ne suit pas toujours cette marche régulière. On s'y conforme dans le monde commercial, où l'on procède suivant des règles précises au cas de faillite et de liquidation judiciaire. Mais, dans la vie civile, l'état de déconfiture du débi-

teur n'a pas été réglé par la loi. Tout est laissé au hasard. Le payement est pour les créanciers le prix de la course ; les plus diligents ou les plus rigoureux prennent tout et gardent ce qu'ils ont pris. Dans un seul cas l'idée de répartition proportionnelle et d'ordre des préférences reparait : c'est lorsque le débiteur est mort et que sa succession a été acceptée sous bénéfice d'inventaire (C. civ., art. 808). Et encore cela suppose que l'héritier bénéficiaire a reçu au moins une opposition. Alors il ne peut payer, dit la loi, que dans l'ordre et de la manière réglés par le juge. A défaut d'opposition, il paye ceux qui se présentent, sans ordre, créanciers et légataires indifféremment, tant qu'il lui reste des fonds. Il est quitte quand il peut montrer aux derniers venus que la caisse est vide. Une seule chose survit alors comme un dernier débris du droit des créanciers : s'il en reste qui ne soient pas payés, ils auront un recours à exercer contre les légataires qui auraient déjà reçu délivrance de leur legs, ceci par application de la maxime : *Nemo liberalis nisi liberatus*.

Il y a un cas d'insolvabilité soudaine contre lequel les créanciers sont efficacement protégés : lorsque leur débiteur meurt laissant un héritier ruiné, les créanciers du défunt, qui se trouvent du jour au lendemain menacés d'avoir à subir le concours des créanciers personnels de l'héritier, peuvent le refuser pour débiteur, et demander contre ses créanciers personnels la séparation des *patrimoines* (V. ce mot), qui leur assure à tout le moins, comme gage exclusif, la fortune du défunt. M. PLANIOL.

CREANGA (Jean), écrivain roumain, né à Humulesti en 1837, mort en 1889. Après avoir été prêtre quelque temps à Jassy, il y devint instituteur. Membre de la Société littéraire de la *Jeunesse*, il publia, dans les *Causeries littéraires*, ses *Contes populaires*, réunis depuis en un volume (1890). Il écrivit encore de petites nouvelles de la vie rustique et de remarquables *Souvenirs*. Creanga est un conteur plein de verve et un véritable écrivain. N. JORGA.

CREASY (Sir Edouard-Shepherd), historien anglais, né à Bexley, dans le Kent, en 1812, mort le 27 janv. 1878. Il était dans la première jeunesse lorsque son père s'établit à Brighton comme commissaire-priseur et fonda la *Brighton Gazette*. Creasy fut reçu au barreau de Lincoln en 1837. Il fut pendant quelque temps juge assistant à la cour d'assises de Westminster. En 1840, il fut nommé professeur d'histoire ancienne et moderne à l'université de Londres. En 1860, il fut appelé à Ceylan comme chef de la justice et reçut la dignité de chevalier. Il revint dix ans après en Angleterre pour cause de maladie. L'ouvrage le plus célèbre de Creasy est : *Fifteen decisive Battles of the World* (1852). Il a écrit aussi : *Historical and Critical Account of the several Invasions of England* (1852) ; *Biographies of Eminent Etonians* (1850, plusieurs édit.) ; *Rise and Progress of the English Constitution* (1865) ; *History of England* (1869-70, 2 vol.) ; *Old Love and the New, a novel* (1870) ; *Imperial and Colonial Institutions of the British Empire, including Indian Institutions* (1872) ; *First Platform of International Law* (1877) ; *the History of the Ottoman Turks* (dern. édit. en 1878).

BIBL. : *The Annual Register*, 1878. — LESLIE STEPHEN, *Dictionary of national biography*, 1888, vol. XIII, p. 64. — Dr FR. VON HOLTZENDORFF, *Rechtstextikon*.

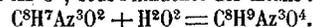
CRÉATIENS. On appelle ainsi les théologiens et les philosophes qui croient que l'âme est créée par Dieu au moment même de la conception. Cette opinion dérive naturellement de la doctrine animiste (V. ANIMISME). Si l'âme est la forme du corps, cette forme doit être coexistante au corps et naître au moment même où le corps du nouvel être commence à se former. Aussi saint Léon le Grand (*Ep. XV, 11*) présente-t-il cette doctrine comme faisant partie de la foi catholique. Le créationisme s'oppose au *tradutianisme* ou *générationisme* (V. ces mots). On donne aussi parfois le nom de créations à ceux qui admettent que le monde a été créé de rien.

CRÉATINE (Chim.). Formules $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^8H^9Az^3O^4 \\ \text{Atom... } C^4H^7Az^3O^2 \end{array} \right.$

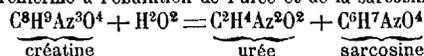
Syn. : *Méthylglycocyanine*, *Méthylguanidine acétique*. On donne le nom de *créatines* aux combinaisons qui résultent de l'union du cyanamide avec les acides amidés. La plus importante, comme la plus anciennement connue, est la *créatine ordinaire*, dérivant du méthylglycolle. Elle a été découverte en 1835, par Chevreul, en épuisant par l'alcool le résidu de l'évaporation dans le vide du bouillon de viande (*χρᾶς*, chair). Liebig l'a retirée des muscles des animaux. Elle est d'ailleurs très répandue dans tout l'organisme : le sang de bœuf (Marcet), l'urine (Pettenkofer), le cerveau de l'homme (Müller), la chair de la baleine (Price), les muscles des crustacés (Fremy), etc. Pour la préparer, on épuise de la viande hachée menue avec 3 p. d'eau, qu'on porte lentement à l'ébullition ; on précipite la liqueur filtrée par l'acétate de plomb, on enlève l'excès de réactif par l'hydrogène sulfuré, et on concentre fortement : la liqueur sirupeuse laisse déposer des cristaux incolores de créatine. Additionnées d'alcool, les eaux mères en abandonnent encore une certaine quantité, qu'on lave à l'alcool fort et qu'on purifie au besoin par une nouvelle cristallisation (Neubauer). 1,080 p. de viande de poulet ne donnent guère que 3 p. de créatine (Liebig), tandis que la chair des autres animaux en fournit beaucoup moins encore (Neubauer). La créatine a été préparée synthétiquement par Strecker en ajoutant quelques gouttes d'ammoniaque dans un mélange aqueux de cyanamide et de sarcosine (méthylglycolle) :



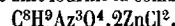
Enfin, elle prend naissance dans l'hydratation de la créatinine, $C^8H^7Az^3O^2$, sous l'influence des alcalis :



La créatine est en prismes rhomboïdaux obliques, incolores, transparents, très brillants, retenant alors une molécule d'eau, qu'ils perdent à 400°. Au-dessus de cette température, elle fond, puis se décompose en dégageant plusieurs produits, notamment de l'ammoniaque et des vapeurs jaunes ; elle est neutre aux réactifs colorés, soluble dans 75 p. d'eau à 18°, très soluble dans l'eau bouillante, qui l'abandonne par le refroidissement en aiguilles brillantes et en lamelles nacrées ; elle exige 9,410 p. d'alcool absolu pour se dissoudre ; elle est insoluble dans l'éther. Sa solution aqueuse possède une saveur légèrement amère ; additionnée de baryte, elle renferme à l'ébullition de l'urée et de la sarcosine :



Chauffée avec de la chaux sodée, la créatine fournit de la méthylamine et de l'ammoniaque ; même réaction avec l'acide azotique, tandis qu'une ébullition longtemps prolongée avec de l'eau pure, ou mieux de l'eau acidulée, engendre de la créatinine. La créatine jouit de la curieuse propriété de s'unir avec les chlorures métalliques pour engendrer des composés cristallisés, inaltérables à l'air. Ainsi, le chlorure de zinc fournit la combinaison :



La créatine, bien que neutre, s'unit également aux acides à la manière des bases faibles. Le *chlorhydrate*, $C^8H^9Az^3O^4 \cdot HCl$, qui se prépare directement avec l'acide libre, est en beaux prismes solubles dans l'eau, non déliquescents. Le *sulfate*, $2C^8H^9Az^3O^4 \cdot S^2H^2O^8$, également cristallin, se prépare de la même manière. L'*azotate*, $C^8H^9Az^3O^4 \cdot AzHO^6$, qu'on forme directement, est en prismes courts, brillants, solubles dans l'eau. Ed. Bourcain.

BIBL. : CHEVREUL, *Découverte de la créatine*, *Journ. Pharm.*, 1835, t. XXI, 234. — DESSAIGNES, *Sels*, *Compt. rend.*, t. XXXVIII, 839. — ERLENMEYER, *Constitution*, *Soc. Ch.*, t. X, 411. — LIEBIG, *Extraction, propriétés*, *An. ch. et phys.*, t. XXIII, 129 (3). — MULDER, *Préparation*, *Soc. Ch.*, t. XII, 357. — NEUBAUER, *Extraction*, *Zeitschr. An. Chem.*, t. II, 22. — HADELER, *id.*, *Journ. für prakt. Ch.*, t. LXXII, 256. — VOLHARD, *Bul. Soc. Ch.*, t. XII, 264.

CRÉATININE (Chim.). Formules $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^8H^7Az^3O^2 \\ \text{Atom... } C^4H^7Az^3O \end{array} \right.$

Elle a été obtenue, en 1848, par Liebig en traitant la *créatine* (V. ce mot) par les acides minéraux. Elle existe naturellement dans l'urine de l'homme (Pettenkofer), ainsi que dans celle du chien (Voit); dans les muscles des crustacés (Fremy), dans l'extrait de viande et dans le bouillon, en petites quantités. On la prépare en faisant évaporer une dissolution de créatine dans l'acide chlorhydrique concentré; on chauffe au bain-marie, tant qu'il se dégage de l'acide chlorhydrique. Pour l'extraire de l'urine, on concentre fortement ce liquide, on y ajoute ensuite du chlorure de zinc pur: il se dépose une combinaison cristalline, qu'on décompose à l'ébullition par l'hydrate d'oxyde de plomb, la base étant ensuite enlevée par l'alcool. La créatine cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, solubles dans 11 p. d'eau à 15°, beaucoup plus solubles dans l'eau bouillante; l'alcool absolu n'en prend guère que la centième partie de son poids à la température ordinaire. C'est une base énergique, dont la solution aqueuse possède une causticité analogue à celle de l'ammoniaque; elle déplace même cette dernière de ses combinaisons, et donne avec les sels de cuivre des composés bleus, cristallisables; additionnée d'une solution moyennement concentrée d'azotate d'argent, elle fournit de petits cristaux aiguillés, blancs, stables, assez solubles dans l'eau. Avec le sublimé, elle donne un précipité blanc, caséux, qui se transforme peu à peu en fines aiguilles transparentes; elle s'unit également au protochlorure d'étain, au chlorure de platine, à l'oxyde cuivreux, etc. Chauffée à 100° avec une solution concentrée de baryte caustique, elle engendre des cristaux de *méthylhydantoïne*, $C^8H^6Az^2O^4$ (Neubauer). Ses sels ont été étudiés par Liebig, Heintz, Neubauer. Le *chlorhydrate*, $C^8H^7Az^3O^2.HCl$, se dépose dans l'alcool en prismes courts, transparents, incolores, très solubles dans l'eau. Traité par le chlorure platinique, il donne un sel double formé de prismes rouges, assez solubles dans l'eau. Le *sel double de zinc*, $C^8H^7Az^3O^2.ZnCl$, est en prismes rhomboïdaux obliques, peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool et dans l'éther. L'*iodhydrate*, $C^8H^7Az^3O^2.HI$, est en gros cristaux incolores, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Le *sel argentinique*, $C^8H^7Az^3O^2.AzO^6Ag$, est en petites aiguilles, groupées en mamelons.

Ed. Bourcain.

BIBL. : DESSAIGNES, *Oxydation de la créatine*, *Compt. rend.*, t. XLI, 258. — HEINTZ, *Sels*, *Ann. Poggend.*, t. LXII, 602; t. LXXIII, 595; t. LXXIV, 125. — LIEBIG, *An. ch. et phys.*, t. XXIII, 146 (3). — LEBE, *Extraction de l'urine*, *Rép. de Ch. pure*, 1862, 25. — MARKER, *Action de l'acide azoteux*, *Soc. Ch.*, t. IV, 395. — NEUBAUER, *Rép. Ch. pure*, 1862, 25, 205; *Soc. Ch.*, t. VII, 457.

CRÉATION. I. PHILOSOPHE. — On appelle création *ex nihilo* ou simplement création un mode de production des choses dans lequel Dieu aurait, par sa toute-puissance, fait apparaître le monde sans l'emploi d'aucune matière préexistante tout en donnant aux choses du monde une substance distincte de la sienne propre: c'est ce que la théologie catholique exprime en disant que Dieu a fait de rien le ciel et la terre. L'idée de création absolue est une idée relativement récente. Elle existe plus ou moins enveloppée dans les livres hébreux, mais ce sont les théologiens chrétiens qui l'ont les premiers expressément professée dès les premiers siècles. Quelque étrange que puisse paraître, au premier abord, l'idée de création, les philosophes spiritualistes, même les plus dégagés de toute attache religieuse, l'ont cependant adoptée. Cette hypothèse leur paraît plus plausible qu'aucune de celles que l'on peut faire sur l'origine du monde. Voici comment ils raisonnent: Le monde existe, c'est un fait. Quelle est son origine? Comment s'est-il formé? La science positive répond en partie à cette question par les théories cosmogoniques, mais les plus récentes et les mieux établies de ces théories, celle de Laplace comme celle de M. Faye, laissent subsister une question à laquelle elles ne répondent pas. Toutes supposent l'existence de la matière et l'existence du mouvement au sein de la matière. Or, il n'y a pas de milieu: il faut ou que la matière soit éternelle et que le mouvement lui soit aussi coéternel, ou que la matière

soit éternelle et que le mouvement lui ait été imprimé du dehors, ou enfin que ni la matière, ni le mouvement ne soient éternels. Dans cette dernière hypothèse, puisqu'ils existent, il faut évidemment qu'ils aient été créés. Dans la seconde, le mouvement a besoin d'un propulseur extérieur à la matière: c'est le dualisme; dans la première, enfin, la matière et le mouvement sont éternels et suffisent à expliquer la formation de tous les êtres: c'est le monisme. Si l'on examine attentivement ces hypothèses, voici les difficultés qu'on y trouve. Le monisme d'abord, quelle que soit la faveur qu'il paraisse rencontrer dans le monde de la science positive, peut être combattu au nom des lois mêmes édictées par la science. On a beau nous répéter avec Büchner: Pas de matière sans force, pas de force sans matière, l'énergie est coexistante à la matière, les traités de physique continuent d'inscrire l'inertie au nombre des propriétés fondamentales de la matière, et la physique mécanique formule cette proposition: tout système de corps en mouvement tend à se mettre en équilibre et, par conséquent, arrivera au repos dans un temps plus ou moins long. Ces lois posées, et si l'on suppose qu'il n'existe aucune action contraire de nature à en compenser l'effet, il n'est pas difficile de montrer que le mouvement ne peut être éternel. Si, en effet, le monde est un système limité de corps, il doit tendre à l'équilibre et au repos. Or, il n'est pas encore arrivé à s'y mettre, donc il n'a pas eu assez de temps pour s'y mettre. Mais si le mouvement était éternel, le temps aurait été assez long puisqu'il aurait dépassé en durée toute durée donnée, le mouvement ne peut donc être éternel, ce qui se résume en cet enthymème: le mouvement existe encore, donc il a commencé. Puisque le mouvement a commencé, il faut qu'il ait une cause. Cette cause ne peut pas être la matière par les raisons déjà exposées. Il faut donc admettre un moteur de la matière extérieur à la matière.

Nous voici arrivés au dualisme. Ce système, à son tour, présente de sérieuses difficultés. Que peut être la matière en dehors du mouvement et de la force qui l'anime? Si l'on essaye de s'en rendre compte, on verra les images qu'on s'en fait s'évanouir les unes après les autres pour ne laisser après elles que le vide et le néant. C'est, en effet, une des propositions les plus solidement démontrées par l'idéalisme que nous ne pouvons concevoir la matière que par rapport à nos sensations. Or, nos sensations sont en nous et non dans les corps. La chaleur est en nous et non dans le feu, la douceur en nous et non dans le sucre, la couleur en nous et non dans les fleurs, etc. Tout ce que nous sentons est un état de notre conscience, et la conscience ne peut nous donner autre chose qu'elle-même. Sans doute le principe de causalité nous oblige à sortir de nous et à attribuer à nos sensations une cause extérieure à nous, mais cette cause ne peut être la matière, puisque par elle-même la matière est inerte, et que toute cause est active. Admettre que la matière est la cause de toutes les sensations, c'est d'abord contredire l'idée même de cause, c'est de plus ne rien expliquer, car on ne peut rien dire de la matière qui nous reste totalement inconnue. Mais en dehors de la matière, quelle pourrait être la cause de nos sensations? On répond: la cause même du mouvement. La physique contemporaine ramène au mouvement, à ses rythmes et à ses lois toutes les conditions extérieures de nos sensations. Avec le mouvement, l'explication est complète et l'introduction de la matière ne sert de rien. Mais, dira-t-on, pour que le mouvement existe, il faut quelque chose qui se meuve. Ce qui se meut est la matière. Réponse: il n'est nullement nécessaire d'admettre une matière intelligible comme sujet du mouvement. Le mouvement peut d'abord n'être qu'une représentation de la conscience, et toute sa réalité ne consiste que dans la stabilité des lois selon lesquelles nous le percevons et nous le représentons. Si on veut admettre un sujet extérieur du mouvement, véritable objet de nos sensations, il faut, pour s'entendre, se le représenter, non comme un point mort, mais comme un centre de lois, une conscience, non comme un atome inerte, mais comme une monade

active et participant d'une façon plus ou moins obscure à la conscience et à la pensée. La cause extérieure du mouvement suffit donc à nous expliquer la matière aussi bien que le mouvement. Cette cause immatérielle du mouvement ne peut être conçue que comme une pensée. Il y a donc une pensée principe des choses, un Dieu. Nous voici arrivés au point où la création va se proposer à notre adhésion. Si Dieu, en effet, est l'auteur des choses, si c'est en lui et par lui que tout vit, que tout se meut et que tout est, selon une parole célèbre, il n'y a plus que deux hypothèses possibles : ou ce Dieu est le fond substantiel des choses que tous les événements du monde ne font que traduire et exprimer, dont tous les êtres ne sont que des modifications : c'est le panthéisme ; ou ce Dieu a vraiment créé le monde, donnant aux êtres par un acte tout-puissant, l'être, une substance distincte de la sienne propre et qui cependant ne serait rien sans lui. Ici encore les difficultés ne manquent pas. On demande d'abord au panthéisme comment tout ce qui se passe dans le monde peut être donné comme attribué à une seule substance ? Est-ce que ce n'est pas se condamner à dire que la même substance peut avoir à la fois des attributs contradictoires ? Dieu, en effet, doit être à la fois bon et mauvais, puisque le bien et le mal coexistent, vrai et faux, puisque l'erreur s'affirme en même temps que la vérité. Or, admettre cela n'est-ce pas nier le principe de contradiction ? Et nier le principe de contradiction, n'est-ce pas renoncer à la pensée ? On se ferait illusion cependant si on croyait que l'opinion favorable à la création n'offre pas à son tour de sérieuses difficultés. Cette production absolue des choses ne nous est, en effet, intelligible que d'une façon toute négative. Nous savons ce qu'elle n'est pas bien plutôt que nous ne savons ce qu'elle est. Aucune image ne peut la traduire à notre esprit. Elle ne s'impose que par l'élimination de toutes les autres hypothèses contraires. Il ne faut donc pas s'étonner si beaucoup d'esprits lui restent rebelles et refusent d'admettre ce qu'ils sont impuissants à imaginer. G. FONSEGRIVE.

II. HISTOIRE (V. COSMOGONIE).

Livre de la Création (V. CABBALLE JUIVE).

III. THÉÂTRE (V. THÉÂTRE).

CRÉBILLON (Prosper Jolyot de), célèbre auteur dramatique français, né à Dijon le 13 janv. 1674, mort à Paris le 17 juin 1762. Fils d'un notaire royal qui devint ensuite greffier en chef de la chambre des comptes de Dijon, il acheva ses études de droit dans sa ville natale et fut placé par son père chez un procureur au Parlement de Paris, nommé Prieur. Ce fut, dit-on, sur les conseils de son patron même qu'il abandonna la chicane pour les lettres. Quoi qu'il en soit de cette légende plus ou moins véridique, Crébillon, découragé par l'accueil que les comédiens firent à sa première tragédie : *la Mort des enfants de Brutus*, fut sur le point de renoncer à la carrière avant même de s'y être engagé ; mais il reprit courage et donna le 29 déc. 1705, la tragédie d'*Idoménée* dont le dernier acte, mal accueilli du parterre, fut remanié par l'auteur dans l'intervalle de vingt-quatre heures, tour de force qui assura quelques représentations à la pièce. Elle fut suivie d'*Atrée et Thyeste* (14 mars 1707), dont une scène surtout, celle où l'aîné des deux frères présente au plus jeune une coupe pleine de sang de son propre fils, est demeurée fameuse ; d'*Electre* (14 déc. 1708), interrompue après quatorze représentations dont deux eurent lieu dans le foyer même du théâtre, à cause de la rigueur du froid ; de *Rhadamiste et Zénobie* (12 janv. 1711), considérée comme le chef-d'œuvre de l'auteur, malgré les anathèmes de Boileau mourant, et longtemps maintenue au répertoire. Par contre, *Xercès* (7 févr. 1714), n'eut qu'une seule représentation, et *Sémiramis* (10 avr. 1717) n'en obtint que sept. Crébillon ne reparut au théâtre que neuf ans plus tard, avec *Pyrrhus* (29 avr. 1726), dont le succès eut dû le consoler de ses précédents échecs, mais il continua de vivre dans la retraite bizarre où il s'était confiné depuis la mort de sa femme (1711). Il habitait rue des

Douze-Portes, au Marais, un appartement à peine meublé qu'il partageait avec une meute de chiens et où il passait son temps à composer des romans qu'il n'écrivait pas, et à fumer la pipe, ce qui était alors une véritable excentricité.

Bien qu'il semblât chercher ainsi à se faire oublier, l'Académie française l'élut en 1731 au lieu et place de Leriget de La Faye et, pour ne point démentir sa réputation d'originalité, le récipiendaire rima le remerciement traditionnel au lieu de l'écrire en prose, mais sans réussir à éviter les lieux communs non moins traditionnels en pareil cas. Un seul vers fut vivement applaudi :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

Ce qui était vrai, si l'on tient pour controuvée la part que Crébillon aurait prise à la misérable querelle dite des « couplets » attribués à J.-B. Rousseau (V. ce nom). Les jalousies excitées par les succès réitérés de Voltaire au théâtre ramenèrent l'attention sur le rival avec lequel il osait se mesurer, et il fut de mode d'exalter les beautés de pièces qui, sauf *Rhadamiste*, ne voyaient plus depuis longtemps le feu de la rampe. Nommé censeur pour les belles-lettres et l'histoire en 1735, Crébillon bénéficia, dix ans plus tard, des faveurs royales que Voltaire s'était aliénées. Mme de Pompadour fit accorder au vieux tragique une pension de cent louis sur la cassette du roi, le pressa de terminer sa tragédie de *Catilina* et obtint pour lui l'autorisation de faire imprimer à l'Imprimerie royale une édition de ses *Œuvres* (1750, 2 vol. in-4). *Catilina* fut joué le 10 déc. 1748 et ne dépassa pas vingt représentations. Le *Triumvirat* (25 déc. 1754), dans lequel l'auteur avait, paraît-il, refondu et intercalé des fragments d'un *Cromwell*, interrompu par ordre, ne trouva pas non plus auprès des spectateurs l'accueil que la préface de l'auteur réclamait au nom de ses quatre-vingt-un ans. Lorsqu'il s'éteignit, les comédiens firent célébrer en son honneur un service funèbre à Saint-Jean de Latran, et cet hommage provoqua des mesures de rigueur contre le curé qui s'y était prêt. Le roi, par contre, ordonna qu'on érigeât à Crébillon, dans l'église Saint-Gervais, un mausolée dû au ciseau de J.-B. Lemoyne, qui n'y fut jamais placé et qui, après avoir fait partie du Musée des monuments français, appartient aujourd'hui au musée de Dijon. Outre ce buste, exécuté du vivant du modèle, et gravé par M. de Saint-Aubin, on cite un portrait de Crébillon peint par Aved (Salon de 1746), gravé par Balechou, le représentant dans son cabinet, appuyé sur un fauteuil, ainsi qu'une pierre gravée par Guay, que Mariette déclare « parlante ».

Le théâtre de Crébillon, qu'on ne lit plus guère, qu'on joue encore moins et qu'on ne réimprime pas davantage, tient néanmoins une place importante dans notre histoire dramatique, d'abord en raison des dons indéniables de l'auteur : la grandeur ou l'originalité de la conception, l'énergie poussée jusqu'à la férocité, une langue âpre et fruste, mais encore et surtout par l'émulation qu'il provoqua chez Voltaire. *Sémiramis*, *Oreste*, *Rome sauvée* sont nés de cette rivalité et la palme est restée, en fin de compte, à celui qui, selon le mot de Marmontel, avait voulu se venger en grand homme et attaquer son adversaire corps à corps. La lutte fut, en apparence, courtoise, mais la rancune de Voltaire se donna carrière, dès 1762, par un soi-disant *Eloge de Crébillon* qu'il désavoua aussitôt, selon son habitude, sans faire prendre le change aux contemporains ; cet *Eloge* a d'ailleurs été réimprimé dans l'édition de Kehl et dans toutes les éditions subséquentes. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : *Eloge historique de M. Jolyot de Crébillon* (extrait du *Mercur* de juil. 1762, attribué à l'abbé de LA GARDE, ou plutôt, selon une note de Jamet le Jeune, confirmée par un passage de Grimm, à CRÉBILLON fils). — *Eloge de Crébillon* par VOLTAIRE, 1762, in-8 (V. ci-dessus). — *Eloge de Crébillon*, par d'ALEMBERT, 1777, réimp. dans ses *Œuvres*, 1821, t. III. — MARMONTEL, *Mémoires d'un père*. — LA HARPE, *Cours de littérature*. — C.-N. AMANTON, *Particularités sur les deux Crébillon*, 1835, in-8, 46 p., extrait de la *France littéraire*. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — GRIMM, *Correspondance littéraire*. — SAINT-MARC GIRARDIN, *Cours de littérature dramatique*.

CRÉBILLON (Claude-Prosper Jolyot de), fils du précédent, né à Paris le 14 févr. 1707, mort dans la même ville le 12 avril 1777. Elève du collège Louis-le-Grand dirigé par les jésuites, il résista aux sollicitations de ses maîtres qui cherchaient à l'attirer dans leur compagnie, et il fréquenta de bonne heure les sociétés joyeuses dont Caylus et quelques autres étaient les chefs. Suivant une note de Moncrif sur un exemplaire des *Étrennes de la Saint-Jean*, il fut l'un des auteurs de cette collection de facéties et tint pendant de longues années son rang parmi les convives les plus assidus du *Caveau* (V. ce mot). Les contemporains s'accordent d'ailleurs à louer ses qualités personnelles, et sa vie privée ne fut nullement celle que pourraient faire supposer ses ouvrages. Crébillon fils n'a en effet écrit que des romans, et des romans dont les titres et la donnée ne sont rien moins qu'édifiants, mais il y a loin de ces dialogues où la galanterie la plus alambiquée trahit un contemporain de Marivaux, aux conceptions malsaines d'un Andrea de Nerciat ou d'un de Sadé. Ces romans obtinrent, pour la plupart, à leur apparition, une vogue qui ne se soutint pas, et ils ne sont lus aujourd'hui que par de rares curieux. En voici la liste dans l'ordre chronologique : *le Sylphe ou Songe de Mme de R...* (1736, in-12) ; *Lettres de la marquise de M... au comte de R.* (1732, 2 vol. in-12) ; *l'Écumoire, histoire japonaise*, intitulée depuis *Tanxai et Néadarné* (1733, 2 vol. petit in-12), affabulation bizarre, où l'on découvre des allusions à la bulle *Unigenitus*, au cardinal de Rohan et à la duchesse du Maine, qui valurent à l'auteur un internement de quelques semaines à Vincennes ; *Atalxaiide* (1736, in-12) ; *les Égaréments du cœur et de l'esprit* (1736, in-12) ; *le Sopha, conte moral* (1742, in-12), qui ne justifie pas rigoureusement, tant s'en faut, son sous-titre, et qui a fourni le nom et le personnage du sultan Shahabaham que Scribe et Saintine ont mis en scène dans *l'Ours et le Pacha* ; *les Amours de Zéokinixul* (Louis XV), *roi des Kofirans* (Français) « ouvrage traduit de l'arabe par le voyageur Krinelbol » (Crébillon) (Amst. 1740, in-12), qu'il ne faut pas confondre, comme il est arrivé souvent, avec *l'Asiatique tolérant, traité à l'usage du Zéokinixul... traduit de l'arabe du voyageur Bekrinoll* (1748, in-12), qui est de La Beaumelle ; *la Nuit et le Moment ou les Matinées de Cythère*, dialogue (1753, in-12) ; *Ah ! quel conte ! Conte politique et astronomique* (1754, 4 vol. in-12) ; *les Heureux Orphelins, histoire imitée de l'anglais* (1754, 2 parties, in-12) ; *le Hasard du coin du feu* (1763, in-12) ; *Lettre de la duchesse de *** au duc de **** (1768, 2 vol. in-12) ; *Lettres athéniennes, extraites du portefeuille d'Alcibiade* (1771, 4 vol. in-8) ; tous ces romans et surtout les *Amours de Zéokinixul*, *Tanxai*, *le Sopha*, ont été l'objet de nombreuses réimpressions contemporaines ou modernes et réunies sous le titre d'*Œuvres complètes* (Londres [Paris], 1772, 7 vol. in-12) et contrefaites à Francfort, sous la même rubrique, en 1779. M. Octave Uzanne a publié dans la collection des *Petits Conteurs* un choix de *Contes dialogués* de Crébillon fils (1879, in-8).

Il est assez piquant de constater que la lecture de ces affabulations frivoles ou licencieuses provoqua chez la descendante d'une illustre famille d'Angleterre une vive passion pour leur auteur et que cette passion partagée eut pour conclusion un mariage destiné à légitimer le sort d'un enfant né de ces amours. Henriette-Marie de Stafford avait épousé à Arcueil, en 1748, Crébillon, dont elle avait eu deux ans auparavant un fils, mort en 1750. Ce mariage, un exil de cinq ans infligé, paraît-il, à l'auteur du *Sopha* et qu'il subit à Sens où sa présence ne semble pas avoir laissé de grandes traces, une charge de censeur obtenue précisément au retour de cet exil, sont d'ailleurs les seuls événements notables de la vie de Crébillon fils, qui survécut de beaucoup à sa réputation et qui mourut à peu près complètement oublié.

M. Tx.

BIBL. : C.-N. AMANTON, *Particularités sur les deux Crébillon*, 1835, in-8. — A. JAL, *Dictionnaire critique de bio-*

graphie et d'histoire. — GRIMM, *Correspondance littéraire*. — COLLÉ, *Journal*. — O. UZANNE, Notice, en tête des *Contes dialogués*.

CREGAS, rabbin espagnol de la fin du XII^e siècle (V. HASDAI CRESCAS).

CRÉCELLE. I. ARCHÉOLOGIE. — Instrument dont on se servait au moyen âge pour appeler les fidèles à l'église du jeudi au samedi saint, c.-à-d. pendant le temps où il est interdit de sonner les cloches. Amalarius, abbé de Hornbach, au diocèse de Metz, qui écrivit au IX^e siècle un traité des offices ecclésiastiques, parle d'instruments en bois destinés à annoncer les offices. Au XVI^e siècle, Pasquier, dans ses *Recherches* (l. VIII), dit : « Ce petit moulinet dont nous usons le jeudy et vendredy de

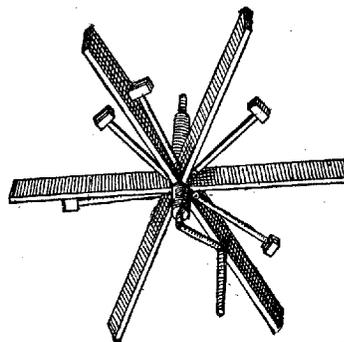


Fig. 1.

la sepmaine sainte, au lieu de cloches, que nous appellons cresserelle, a emprunté ce nom du son qu'il produit. » Un vers du *Lutrin* fait allusion au même usage : « Prenons du jeudi saint la bruyante crécelle. » Dans quelques villages de France, les enfants de chœur vont, encore de nos jours, de porte en porte avec une crécelle pour chercher des œufs. On donnait encore à cet instrument les noms de *tartarelle*, *simandre*, *routelle*. Le type le plus simple consistait en six planches disposées autour d'un axe et entre lesquelles battaient librement des marteaux (fig. 1) qui venaient frapper les planches quand on imprimait à l'axe un mouvement de rotation.

A la cathédrale de Bourges, la crécelle consistait en un cylindre armé de panneaux qui soulevaient des marteaux qui retombaient sur une table de bois. La *matraca* de Burgos (fig. 2) consistait en quatre caisses de bois doublées de tôle disposées en croix autour d'un axe ; à ces caisses étaient attachés des marteaux qui, mis

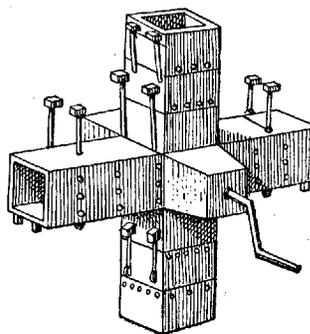


Fig. 2.

en mouvement, venaient frapper contre les parois des boîtes. On voyait dans la collection Jubinal une crécelle du XIV^e siècle provenant du couvent de l'Escaladien, près de Bagnères, toute semblable à celle dont les enfants s'amusaient aujourd'hui ; elle ne pouvait servir, en raison de ses petites dimensions, qu'à l'intérieur du monastère. M. P.

II. MUSIQUE. — Instrument en bois formé d'une petite planchette garnie d'une languette flexible qui, en tournant, glisse sur une roue dentée que supporte le manche, et rend un son aigre et perçant. La crécelle n'est plus qu'un jouet d'enfant. Elle a joué un rôle modeste en musique. Quelques compositeurs, et parmi eux Haydn, ont écrit des symphonies enfantines où la crécelle a sa partie.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — LENOIR, *Architecture monastique*, t. I, p. 156. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 491. — *Magasin pittoresque*, 1831, t. XLIX, p. 373.

CRECEY-SUR-TILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille ; 189 hab.

CRÈCHE. I. ASSISTANCE PUBLIQUE. — On désigne sous le nom de crèches des établissements charitables, dans lesquels on reçoit, pendant le jour, des enfants en bas âge que la mère ne peut garder avec elle, par suite de son éloignement du domicile. A côté de ces établissements, entretenus les uns par les municipalités, les autres par la charité publique, existent des garderies où l'enfant est reçu moyennant une faible rétribution : 15 à 20 cent. par jour. Au point de vue de l'hygiène sociale, ces établissements jouent tous le même rôle utile et doivent être soumis aux mêmes conditions de salubrité. En gardant pendant les heures de travail de l'ouvrière le petit enfant de quinze jours à trois ans (certaines crèches ne reçoivent pas d'enfant au-dessous de deux mois), la crèche permet à la mère de gagner sa vie par ses propres efforts, au lieu d'être réduite aux secours publics et cela tout en conservant son enfant auprès d'elle. Trop souvent, malheureusement, les crèches dues à des fondations religieuses repoussent les filles-mères et leurs enfants, conduisant ses malheureuses à l'infanticide ou à la prostitution. Les crèches doivent être multipliées dans les villes et dans les centres ouvriers, parce qu'il est important qu'elles n'aient qu'un nombre limité d'enfants, quinze ou vingt au plus, et qu'elles ne soient pas très éloignées de l'endroit du travail de la mère. Il est utile, en effet, surtout au point de vue moral, que la mère puisse venir fréquemment à la crèche, y voir son enfant, le surveiller même et quand la chose est possible lui donner le sein. Quelques industriels intelligents et humanitaires ont installé, dans le centre même de leur usine, des crèches ouvrières qui permettent aux mères occupées à l'atelier de continuer à donner le sein à leur enfant. La direction de la crèche doit être confiée à une femme dévouée ayant quelques notions de l'hygiène infantile et comprenant les soins rigoureux de propreté qui doivent être donnés dans une agglomération de jeunes enfants. Cette femme, guidée par un médecin inspecteur, peut donner aux mères avec qui elle est en contact constant des conseils fort utiles. Des crèches bien comprises, tant au point de vue de la construction que de la direction, peuvent exercer une influence considérable sur la mortalité infantile. La nourriture dans l'intervalle des tétées se compose de lait coupé, de panade au pain blanc, au-dessous de sept à huit mois; de soupe au bouillon gras, d'œuf au delà. Tarnier avait proposé d'annexer une étable, soit de vaches, soit de préférence d'ânesses aux crèches; il existe des établissements de ce genre à Genève et à Francfort. En 1875, il n'y avait que 35 crèches dans la Seine et 75 dans le reste de la France. En 1889, grâce au zèle de la société des crèches et surtout de son organisateur Marbeau, ces chiffres ont doublé dans la Seine et triplé dans les départements. A Paris seulement, les journées de présence dépassent 200,000 annuellement. Sous le nom de crèches à domicile, on a désigné une institution qui a pour but de procurer à la mère des allocations en nature ou en argent qui lui permettent d'allaiter elle-même son enfant, en restant au logis. Cette mesure serait utilement appliquée dans l'intérêt de la mère et de l'enfant au moins les deux premiers mois, la crèche ordinaire moins lourde pour la charité publique ou privée pouvant alors recueillir utilement l'enfant.

D^r P. LANGLOIS.

II. ARCHITECTURE. — On conçoit que les établissements destinés à recevoir les enfants encore à la mamelle et à en faciliter l'allaitement par leur mère soient installés dans des conditions un peu spéciales, tant au point de vue de la distribution des locaux que de certaines données d'hygiène et de salubrité. C'est ainsi que, autant que possible, une crèche doit être élevée d'un rez-de-chaussée seulement et que toutes les pièces la composant doivent se communiquer de plain-pied, et l'une d'elles, la salle de jeux, ouvrir sur un petit jardin. Les précautions les plus grandes doivent être prises pour combattre l'humidité toujours à craindre dans les rez-de-chaussée même élevés sur caves, et l'exposition préférable est celle du midi avec une ventilation

assurée au nord. Le chauffage doit être obtenu à l'aide d'un système à air chaud, à eau chaude ou à vapeur répandant une température suffisante et régulière, et l'eau destinée à la cuisine et à la toilette doit être de la plus grande pureté. Une crèche doit comprendre : 1° le dortoir où se trouvent les berceaux dont le nombre ne doit pas excéder le dixième du nombre total des mètres cubes d'air de la pièce; la salle de jeux ou pouponnière avec deux bancs concentriques entre lesquels les enfants les plus âgés peuvent essayer leurs premiers pas; 3° une pièce à usage de cabinets d'aisance et de toilette; 4° une salle de bains; 5° une cuisine; 6° une pièce pour la personne chargée de la direction de la crèche et dans laquelle doivent se trouver un bureau et une petite pharmacie; 7° enfin une pièce d'entrée servant de salle d'attente. — On appelle aussi *crèche* l'ensemble du râtelier et de l'auge placé en dessous, dans lequel on dispose les aliments des bœufs et des moutons, ou l'auge spéciale servant de mangeoire aux veaux. Ces crèches peuvent être fixes ou mobiles, simples et adossées au mur, ou doubles et servir de séparation, ou encore circulaires et fixées autour d'un poteau central.

Charles LUCAS.

III. ART DÉCORATIF. — Sorte de théâtre ou de décoration que l'on fait pour la fête de Noël et qui représente la *Naissance de Jésus* dans une étable, auprès de la *crèche* des animaux. En Italie surtout, ces décorations donnent lieu à des constructions provisoires dans lesquelles l'architecture, la peinture et la sculpture sont employées pour produire des tableaux, en même temps que la perspective, les lumières et des mannequins habillés, y jouent un rôle important. On donne généralement à ces théâtres temporaires le nom de *presepio*.

IV. ASTRONOMIE. — Nom du losange formé par les quatre étoiles γ , η , θ , δ Ecrevisse.

BIBL. : ARCHITECTURE. — P. CHUBAT, *Dict. des termes de la construction*; Paris, 1881, 2^e édit., in-8, fig.

CRÈCHES-SUR-SAÛNE (*Cropium*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de La Chapelle-de-Guinchay; 1,150 hab. Carrières. Four à chaux. Tuilerie. Moulins, distilleries, huilerie. Voie antique, dite Chemin des Allemands. Trouvailla d'un collier d'or et de monnaies romaines en 1853. Deux châteaux, celui de Thoiriat, assiégé en 1443 par une bande d'écorcheurs, et celui des Tours, pris, en 1471, par les troupes du dauphin d'Auvergne. Les seigneurs de la terre furent successivement les de Feurs, de La Chambre, Barjot, Damas, Duret et Charrier de La Roche. Quelques parties de l'église, reconstruite il y a peu d'années, paraissent remonter au xvi^e siècle.

L-x.

CRÉCHY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Varennes-sur-Allier; 618 hab.

CRÉCLE (Cap) (V. VAR [Dép.]).

CRÉCY (Art culin.) (V. PURÉE).

CRÉCY-AU-MONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château; 532 hab.

CRÉCY-COUVÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux; 270 hab.

CRÉCY-EN-BRIE. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, sur le Grand-Morin; 913 hab. Foires le vendredi saint, le 29 sept. et le dernier jeudi du mois. Ce bourg, qui existe depuis fort longtemps, était jadis fortifié et il a conservé quelques vestiges de ses remparts doubles, et trois tours sur les cinquante-six dont il était entouré.

CRÉCY-EN-PONTHIEU (*Cariciacum, Crisciacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, sur la Maye; 1,652 hab. Avant 1770, Crécy était le chef-lieu d'un des cinq bailliages prévôtaux dépendant de la sénéchaussée de Ponthieu. Une charte de commune avait été octroyée à Crécy en 1194 par Guillaume Talvas, comte de Ponthieu. Indépendamment de la funeste journée du 26 août 1346, Crécy fut souvent le théâtre d'escarmouches plus ou moins importantes : en 1635, ses habitants opposèrent une

résistance héroïque à un parti espagnol qui brûla leur ville. Les armes de Crécy sont : *d'azur à trois croissants entrelacés d'argent*. Il y avait jadis un château. L'église (xvi^e s., gothique) n'offre guère de remarquable que quelques tableaux provenant de l'abbaye de Dommartin. Les archives communales, qui remontent au xvi^e siècle, sont assez importantes.

Bataille de Crécy. — A la suite de sa campagne en Normandie pendant le mois de juil. 1346, le roi d'Angleterre Edouard III, manquant de vivres et redoutant l'armée que venait de rassembler le roi de France, s'était mis en retraite sur le Ponthieu ; acculé par des forces supérieures entre la Seine, la Somme et la Manche, Edouard III réussit à forcer le gué de Blanchetaque et une fois passé sur la rive droite de la Somme, prit d'excellentes positions et disposa son armée pour la bataille. Philippe VI l'atteignit le 26 août 1346, avec une armée forte de 60,000 hommes, mais fatiguée et mouillée par une pluie violente qui avait détendu les arcs des archers génois. Ceux-ci, qui formaient la première ligne de l'armée française, hors d'état de résister aux archers anglais, se débandèrent bientôt ; la chevalerie s'élança pour atteindre les Anglais en passant sur le corps de l'infanterie génoise, mais avant qu'elle fût en état de combattre, les carreaux des archers anglais, les décharges des bombardes qui apparaissaient pour la première fois dans une bataille, avaient mis le désordre dans ses rangs. Les rangs anglais furent à peine entamés par cette charge qui n'arriva jusqu'à eux que rompue. Seul le comte d'Alençon réussit à pénétrer jusqu'aux cavaliers commandés par le prince de Galles. La plus grande partie de l'armée française fut massacrée par les Anglais : les ducs de Bourbon et de Savoie, le vieux roi Jean de Bohême qui servait dans les rangs français, onze princes, deux archevêques, quatre-vingts seigneurs bannerets, douze cents chevaliers et trente mille soldats auraient, au dire des chroniqueurs, péri dans cette bataille. Edouard III, libre désormais de ses mouvements, alla mettre le siège devant Calais. A. GIRY.

BIBL. : DOM GRENIER, *Notice historique sur Crécy*, publiée par M. de Cayrol, dans les *Mémoires de la Soc. d'émulat. d'Abbeville*, 1836-1837, pp. 165 à 206. — E. PRAROND, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*, 1868, 4^e part., in-12, pp. 286 à 360. — DARSY, *Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie*; Amiens, 1877, 1^{re} série, in-8, pp. 190 à 297. — GEORGES DURAND, *Ville de Crécy-en-Ponthieu, Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790*; Amiens, 1888, in-4.

CRÉCY-SUR-SERRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon ; 1,959 hab. Bourg de l'ancien Laonnois, sur les deux rives de la Serre. Stat. de la ligne de ch. de fer de Dercy-Mortiers à La Fère. Fabrique d'instruments agricoles. Crécy appartient d'abord aux moines de Saint-Rémy de Reims, puis aux religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Laon. Charles le Chauve s'y maria avec la reine Ermentrude. Au XII^e siècle, le fameux Thomas de Marle, seigneur de Coucy, devenu l'avoué de l'abbaye de Notre-Dame, par suite de son mariage avec Mélissende de Crécy, y bâtit un château fort. Durant la lutte qu'il soutint contre le roi de France, ce dernier vint assiéger la forteresse, s'en empara et en passa au fil de l'épée tous les défenseurs, à l'exception des nobles. Vers la fin du XII^e siècle, l'abbé de Saint-Jean de Laon octroya aux habitants une charte communale calquée en partie sur celle de Laon avec un certain nombre de dispositions particulières. Le village, quoique fortifié, eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Cent ans. Pillé successivement, en 1339 par les soldats d'Edouard III, en 1358, en 1373, 1380, il fut plus tard encore incendié par les calvinistes (1568), ravagé par les ligueurs (1589) et les Espagnols (1648, 1652, 1653, 1742, etc.). Crécy possédait un petit hôpital, un hôtel-Dieu et une maladrerie.

BIBL. : *Bulletin de la Soc. académique de Laon*.

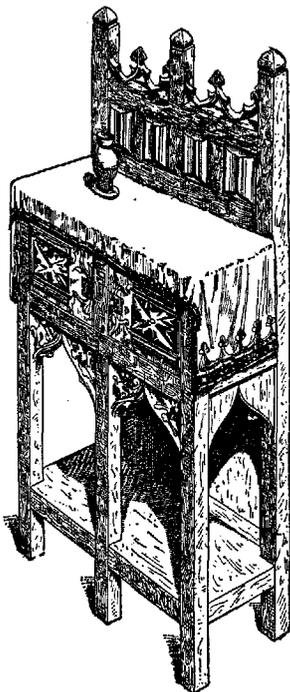
CRÉCY (Louis VERJUS, sieur de), diplomate français, né vers 1629, mort le 13 déc. 1709. Il était fils d'Antoine Verjus, bailli de Joigny, et de Barbe Champrenault, et frère du P. Verjus, jésuite, fort ami du P. La Chaise.

Il débuta probablement en Portugal comme secrétaire des commandements de la reine Isabelle de Savoie-Nemours vers 1665. De retour de ce pays en 1669, il fut chargé de différentes missions en Allemagne, où il signa plusieurs traités en 1672 et eut avec le célèbre Lisola des démêlés qui nous ont valu plusieurs pamphlets politiques, entre autres *la Sauce au verjus* par lequel Lisola répondit à une de ses publications. Nommé ministre plénipotentiaire près la diète de Ratisbonne en 1679, il y conclut, en 1684, la trêve de vingt ans entre la France, l'empereur et l'Espagne et y était encore en 1687. Il était recommandé à nos ambassadeurs et ministres en Allemagne et à Vienne d'entretenir avec lui une exacte correspondance. Il fut enfin plénipotentiaire au congrès de Ryswick avec Harlay et Callières. Il était conseiller d'Etat, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi et avait été élu membre de l'Académie française le 24 juil. 1679. « C'était, dit Saint-Simon, un homme sage, mesuré et qui, sous un extérieur et des manières peu agréables et qui sentaient bien plus l'étranger, le nouveau débarqué, que le Français, à force d'avoir séjourné dehors, et un langage de même, cachait une adresse et une finesse peu communes, une prompte connaissance, par le discernement, des gens avec qui il avait à traiter et de leur but et qui, à force de n'entendre que ce qu'il voulait bien entendre, de patience et de suite infatigable et de fécondité à présenter sous toutes sortes de faces différentes les mêmes choses qui avaient été rebutées, arrivait souvent à son but. Personne ne savait plus à fond que lui les usages, les lois et le droit de l'Empire et de l'Allemagne et fort bien l'histoire. Il était estimé et considéré dans les pays étrangers et y avait fort bien servi. » Il avait épousé Marie-Marguerite de Ratabon, de laquelle il eut un fils, Louis-Alexandre Verjus, comte de Crécy, qui était maréchal de camp en 1749. LOUIS FARGES.

BIBL. : *Dict. de MORÉRI*. — A. SOREL, *Rec. des Instructions aux amb. et minist. de France en Autriche*; Paris, 1884, in-8. — D'OLIVET, *Hist. de l'Académie française*.

CRÉCY (Ferdinand-Denis, comte de), homme politique français, né à Besançon le 6 juil. 1744, mort à Dôle le 30 nov. 1810. Cornette en 1759, il était, en 1779, lieutenant-colonel de cheveu-légers. Le 25 mars 1789, il fut élu député de la noblesse de la sénéchaussée de Ponthieu aux Etats généraux. Il se rallia au Tiers. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député du dép. de la Somme au conseil des Anciens. — Un autre comte de Crécy (*Louis-Théodore*), né à Abbeville le 11 juil. 1783, mort à Dôle le 28 mai 1825, est l'auteur des vers en vieux français qui accompagnent le roman d'Yseult de Dôle.

CRÉDENCE. I. ARCHÉOLOGIE. — *Crédence d'autel*. Nom donné depuis le xvii^e siècle à la table, placée à droite de l'autel, dans les églises, et sur laquelle on pose les burettes, le bassin et l'esuie-main qui servent à la célébration de la messe. C'est uniquement dans un désir de symétrie que



Crédence (xv^e siècle.)

certain autels sont accostés de deux crédences. Au moyen âge, les objets que nous venons d'indiquer étaient ordinairement posés dans une petite niche pratiquée dans le mur à droite de l'autel.

M. P.

II. AMEUBLEMENT. — La vie civile du moyen âge employait aussi des crédences qui servaient à placer les plats et les vases pendant l'essai des mets. C'était un petit meuble en forme d'armoire basse que l'on plaçait auprès de la table à manger et que l'on recouvrait d'une nappe. Plus tard, ces meubles prirent plus d'importance et ils se revêtirent de délicates sculptures. Alors on les éloigna de la table et on les appuya sur la muraille, en étagant sur leur surface des degrés destinés à recevoir les pièces de la vaisselle massive qui étaient si nombreuses au xv^e siècle. Souvent un dais ajouré venait abriter ces petits monuments dont quelques-uns figurent dans nos collections. Ainsi complétée, la crédence était devenue un *dressoir* et c'est à ce dernier mot que nous renverrons pour cette pièce importante de notre ancien ameublement.

III. JURISPRUDENCE (V. TÉMOIN).

BIBL. : AMEUBLEMENT. — E. BONAFFÉ, *l'Art du bois*.

CREDI (Lorenzo di), peintre italien, né à Florence en 1459, mort à Florence le 12 janv. 1537. Il était fils d'Andrea di Oderigo et petit-fils d'Andrea di Credi, orfèvre. Rien ne confirme le nom de Sciarpelloni que lui prête Vasari; mais un document (les comptes de l'hôpital de Santa Maria Nuova) le mentionne sous celui de Barducci. Il fut élève d'Andrea Verrocchio, et, dans l'atelier du maître, condisciple du Pérugin et de Léonard de Vinci. Vasari rapporte qu'il débuta par faire, d'après Verrocchio et Vinci, deux tableaux, envoyés en Espagne et si près des originaux, le second surtout, qu'il était impossible de les distinguer. L'influence de Vinci fut, en effet, très grande sur le jeune artiste; plusieurs de ses dessins sont comme des copies du grand Léonard, et plusieurs critiques veulent aujourd'hui attribuer à la jeunesse de celui-ci quelques tableaux jusqu'à présent catalogués sous le nom de Lorenzo (par exemple *l'Annonciation*, du Louvre). Il semble que Lorenzo fut également doué pour la sculpture, car son maître, dans l'acte où il l'institue son exécuteur testamentaire, le désigne en même temps pour mettre la dernière main à la célèbre statue du Colleone, à Venise (Lorenzo confia ce soin à Giovanni d'Andrea di Domenico, sculpteur florentin, puis à Alessandro Leopardi de Venise). C'est à la peinture qu'il se voua exclusivement. Il y apporta des qualités charmantes, plus gracieuses que puissantes, et plus de délicatesse et de tendresse que d'originalité. Il resta toute sa vie comme un reflet de son maître et de son grand ami Léonard. Il peignit avec un soin extrême, jusqu'à interdire, rapporte Vasari, tout ce qui dans son atelier pourrait soulever un grain de poussière pendant qu'il travaillait. On l'a appelé assez justement, quoique un peu sévèrement peut-être, le Carlo Dolci du xv^e siècle. Parmi ses principaux ouvrages, il faut citer : une *Naissance du Christ*, primitivement à Santa Chiara de Florence, aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts, un de ses plus jolis tableaux pour la grâce du sentiment. Ce motif de l'adoration de l'enfant divin par Marie, entourée d'anges et de saint Jean-Baptiste avec les bergers, est un de ses sujets préférés. On en trouve aux Uffizi, à la galerie grand-ducale de Carlsruhe, à la National Gallery de Londres (n^o 648), à Dresde (n^o 13), à Munich (n^o 104), à Berlin (n^o 100), à Turin (n^o 356 B). Un de ses plus anciens et plus importants ouvrages est la *Madone trônant entre sainte Zénoïe et saint Jean-Baptiste*, au dôme de Pistoja; l'exécution en est excellente et fine, serrée et délicate; on y admire quelques-unes des plus charmantes et des plus sérieuses qualités du Quattrocento dans sa maturité, avec pourtant quelque froideur. Mais celui de ses tableaux d'autel qui passe à bon droit pour son chef-d'œuvre et où il se surpasse lui-même, au jugement de Vasari, est la *Madone avec l'Enfant trônant entre saint Julien et saint Nicolas* qu'il peignit pour la chapelle de Castello et que le musée

du Louvre possède aujourd'hui (n^o 156 du *Catalogue Tauxia*, et 1263 du *Catalogue sommaire*).

Vasari mentionne un certain nombre de portraits de lui (celui de Verrocchio, excellent, n^o 1163 de la galerie des Uffizi, ceux d'un jeune homme, de Pérugin, de Girolamo Benivieni, etc.). On peut citer encore au nombre de ses tableaux d'autel et de ses *tondi* : *le Baptême du Christ* (aux Uffizi); *le Christ apparaissant à la Madeleine* (au Louvre); *la Madeleine* (au musée de Berlin); une *Adoration des bergers* (à Naples); une *Sainte Famille* (au palais Borghèse).

André MICHEL.

BIBL. : VASARI, éd. Milanese, IV, 573-576. — BURCKHARDT, *Der Cicerone*, pp. 585-586, 5^e éd. — A. WOLTMANN et Karl WOERMANN, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1882, in-8, II, 192-193. — Eug. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*; Paris, 1890, t. II, in-4.

CRÉDIT. I. JURISPRUDENCE. — Le mot crédit vient du latin *credere*, avoir confiance. Le crédit repose, en effet, sur la confiance que les commerçants ont dans l'honnêteté et la solvabilité de ceux avec lesquels ils traitent. Le crédit permet à l'acheteur de retarder pendant un certain temps le paiement qu'il doit faire à son vendeur. Pendant ce délai, il revend à son tour la marchandise et se procure, sous forme d'espèces monnayées ou d'effets de commerce, les capitaux nécessaires à l'extinction de sa dette. Pour offrir au vendeur les garanties de sécurité désirables, le crédit doit être à court terme. Ce terme varie avec les genres de commerce, mais rarement il dépasse trois mois. Pour être utile à l'expansion du commerce, le crédit ne doit être accordé que pour des opérations réelles et sérieuses. La manifestation du crédit, qui n'est qu'un acte de complaisance de la part de celui qui la fait à l'égard de celui qui en est l'objet, est un acte répréhensible dont les effets sont des plus fâcheux pour le commerce et qui expose parfois son auteur à des poursuites judiciaires. Le crédit se révèle sous diverses formes. Les principales sont les effets de commerce (V. LETTRE DE CHANGE, BILLET À ORDRE). Au moyen de la négociation de ces effets qu'il crée sur le débiteur ou qui lui sont souscrits par lui, le vendeur peut, aussitôt l'opération faite, s'en procurer le prix sous déduction de l'escompte, — c.-à-d. des intérêts de la somme jusqu'à l'échéance du terme, — bien que l'acheteur ne soit obligé au paiement qu'au jour indiqué sur l'effet. On peut citer encore comme instruments de crédit les billets créés par la Banque de France, lorsque l'émission dépasse le montant de son encaisse. Dans la comptabilité commerciale, le mot crédit, employé par opposition au mot débit, indique l'ensemble des sommes ou valeurs composant l'actif du compte d'un négociant.

Lyonnel DIDIERJEAN.

II. ÉCONOMIE POLITIQUE. — Le crédit a toujours existé chez les peuples ayant la moindre civilisation, et il doit être considéré comme contemporain à l'origine de la société politique parmi les hommes. Le crédit maintiendra son rang; il existera aussi longtemps que le genre humain maintiendra une civilisation quelconque. On a beau émettre les théories les plus séduisantes sur le crédit, il est certain qu'il ne doit son origine qu'à l'impuissance. Il ne repose que sur l'insuffisance absolue d'efforts tentés pour arriver à un but; l'impuissance d'arriver à un but est cachée par le crédit. Le crédit est donc une mutualité dans le besoin, une assistance réciproque. Chez un être, l'esprit d'entreprise et de convoitise est plus grand que ses moyens ne le comportent, il ne pourra prendre son essor avec ses propres forces; chez un autre, ce sera le contraire, il aura beaucoup de fortune et ne saura qu'en faire. Tous deux doivent leur situation à l'état social qui, selon les caprices changeants du sort, jette souvent la fortune entre des mains qui n'ont ni la force, ni la volonté de l'exploiter, et qui, d'autre part, remplit d'idées ingénieuses des cervelles qui commandent à des mains vides. Impuissance des deux côtés, sans l'intervention d'un troisième facteur : le crédit.

L'esprit d'entreprise, entre des mains vides, a besoin de la fortune d'autrui pour ne pas rester à l'état d'étincelle

latente. La fortune qui se trouve entre des mains inertes a besoin de l'esprit d'entreprise pour ne pas rester stérile. Lorsque finalement l'intervention du crédit fait se joindre ces deux éléments de l'activité sociale, il se produit un phénomène qui n'est autre qu'une assistance mutuelle. Les avantages que la société humaine retire du crédit sont justement appréciés lorsqu'on dit que sans le crédit il y aurait beaucoup moins de transactions et par conséquent moins de revenus et moins d'occupations fructueuses. Le même raisonnement peut s'appliquer aux métaux précieux, considérés comme monnaie. Par conséquent le crédit, jusque dans une certaine mesure, peut remplacer la monnaie, et la limite que nous indiquons n'existe que par le défaut d'entente entre tous les peuples du globe, car si tous les peuples du globe voulaient bien s'entendre, on n'aurait pas besoin de monnaie, grâce au crédit. C'est cette limitation de pouvoir qui fait que les signes représentatifs du crédit ne peuvent être considérés que comme constituant des titres de créance, c.-à-d. la reconnaissance d'une dette.

Il faut bien se garder de croire que le crédit crée des capitaux, mais le crédit aussi n'est possible que s'il existe un capital. Or, grâce au crédit, ce capital unique peut circuler entre plusieurs mains jusqu'à ce que la contre-valeur naisse. Un propriétaire de mines extrait de sa mine du minerai de fer : voici un capital. Ce minerai de fer est vendu à crédit à un propriétaire de hauts fourneaux qui transformera le minerai en fer : c'est la première opération du crédit. Ce fer est vendu à crédit à une usine métallurgique : seconde opération du crédit. L'usine transforme la tôle de fer en objets d'un usage journalier, tels que seaux, brocs, etc., et vend sa production, toujours à crédit, à des magasins de détail : c'est la troisième opération de crédit. Ce magasin vend ses produits au public ; s'il vend au comptant, nous assistons à la naissance de la contre-valeur du premier capital ; si le magasin vend à crédit, nous pouvons encore longuement suivre la filière du crédit pour cet unique capital. Ainsi, par exemple, l'acheteur de ces objets à crédit peut attendre pour payer qu'il ait touché des coupons de rente, il a fait crédit à son tour à l'Etat.

Nous voulons simplement démontrer que le crédit n'a pas créé de capitaux, et nous voulons aussi montrer que le crédit remplace la contre-valeur qu'il fallait posséder lors du troc et remplace aussi la monnaie dans les échanges commerciaux, alors qu'on n'usait pas du crédit. La transaction que nous avons décrite se fera par l'intervention de lettres de change que chaque vendeur tirera successivement sur son acheteur ; ces lettres de change peuvent être escomptées à une banque et donner lieu à une mise en circulation de billets de banque. — On croit qu'on a créé des capitaux nouveaux, ce sera une erreur. La lettre de change et les billets de banque ne sont que les moyens de circulation ou de transmission du crédit et ne représentent que le premier et unique capital créé. La preuve est facile à faire : en effet, le jour où le premier capital, représenté en dernier lieu par des seaux et des brocs, est vendu et payé, les lettres de change n'existeront plus et la banque qui les détiendra aura été remboursée en ces mêmes billets de banque qu'elle aura émis temporairement. Tout aura disparu ; seul le premier capital transformé subsistera. Sa contre-valeur fera retour au créateur du capital (le propriétaire de la mine), après que chacun de ceux par les mains desquels ce capital successivement transformé aura passé, se sera approprié sa part de bénéfice. Le crédit peut être personnel, commercial, mobilier, immobilier. On a créé des institutions spéciales pour le vulgariser, pour le distribuer, et aussi pour donner une garantie supplémentaire à celle qu'offre le débiteur (V. INSTITUTION DE CRÉDIT, CRÉDIT MOBILIER, CRÉDIT IMMOBILIER, BANQUE). JACQUES DE REINACH.

Sociétés coopératives de crédit (V. COOPÉRATION).

III. Finances publiques. — ANNULLATION DES CRÉDITS (V. ANNULLATION).

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES. — Les crédits supplémentaires sont ceux qui doivent pourvoir à l'insuffisance, dûment justifiée, d'un service porté au budget et qui ont pour objet l'exécution d'un service déjà voté, sans modification dans la nature de ce service. Les crédits extraordinaires sont ceux qui sont commandés par des circonstances urgentes et imprévues et qui ont pour objet ou la création d'un service nouveau ou l'extension d'un service inscrit dans la loi de finances au delà des bornes déterminées par cette loi. Ainsi les définit la loi du 14 déc. 1879 qui réglemente cette importante et délicate prérogative laissée aux ministres, afin d'assurer les services publics, sans néanmoins porter atteinte au droit des Chambres, seules autorisées à disposer des ressources du pays. Il y a lieu de remarquer en effet que la première loi qui autorisa l'ouverture des crédits de cette nature (loi du 25 mars 1817) a été votée dans le but d'imposer une barrière aux ministres en les obligeant, sous leur responsabilité, à ne jamais dépasser le total des crédits ouverts à chacun d'eux et en prescrivant au ministre des finances de n'autoriser les paiements excédants que dans des cas extraordinaires et urgents en vertu d'ordonnances du roi qui devaient être converties en lois à la plus prochaine session des Chambres. Deux ans après, la loi de finances du 27 juin 1819 (art. 21) disposait que les ordonnances qui auraient autorisé des paiements pour des dépenses extraordinaires et urgentes seraient présentées en forme de loi à la plus prochaine session des Chambres par chacun des ministres dans le département duquel la dépense aura été faite, pour être convertie en lois, avant le règlement définitif des budgets antérieurs. C'était une nouvelle précaution, mais bien insuffisante. On ne tarda pas en effet à s'apercevoir que, si les ministres étaient renfermés dans leurs budgets particuliers, ils n'en avaient pas moins la liberté excessive d'en distribuer la somme à leur gré.

Aussi la discussion du budget donnait-elle lieu à des discussions assez vives sur ce point. Laffitte, Manuel, Benjamin Constant, le général Foy, le comte Bourrienne (1820-1821) critiquaient fort justement l'ordonnancement de crédits entre deux sessions qui détruisait toutes les combinaisons du budget. L'ordonn. du 1^{er} sept. 1827 vint leur donner quelque satisfaction. Désormais les services extraordinaires et urgents dont la dépense n'aurait pas été comprise dans le montant des crédits spéciaux ouverts à chaque ministère ne purent être entrepris qu'après avoir été préalablement autorisés par ordonnances pour être ensuite régularisés le plus tôt possible par des crédits extraordinaires. Seulement les dépenses relatives à des services ordinaires, votés par le budget, et qui par suite de circonstances imprévues avaient excédé le montant des sections spéciales, au lieu d'être régularisées dans la plus prochaine session des Chambres, ne durent plus être justifiées que dans les comptes définitifs de chaque exercice. La réforme n'était donc point aussi avantageuse qu'elle le semblait. Peu après son avènement, le gouvernement de Juillet établit par la loi du 29 janv. 1834 la spécialité par chapitres. Le budget des dépenses de chaque ministère fut divisé en chapitres spéciaux qui ne devaient contenir chacun que des services corrélatifs et de même nature. La même division devait être suivie dans la loi des comptes. Ce procédé apportait certes de sérieux obstacles à l'ouverture des crédits supplémentaires et extraordinaires dans l'intervalle des sessions. Mais, par un scrupule fort honorable, le ministre des finances, Humann, les trouva encore insuffisants et demanda aux Chambres de tracer aux ministres des règles claires et précises, ne laissant aucun doute sur les conditions de leur responsabilité en matière d'excédents de dépenses et de suppléments de crédits. Une commission fut donc nommée. On releva une contradiction entre les prescriptions impératives de la loi de 1817, non encore abrogée, et celle de l'ordonnance de 1827. En effet, la loi voulait que le ministre ne pût dépasser le crédit qui lui était ouvert que dans des cas urgents pour lesquels il devait par surcroît réclamer la

sanction des Chambres, tandis que l'ordonnance le dégagait de cette obligation pour tous les excédents de dépenses se rapportant à des services ordinaires votés par le budget. D'autre part, aux termes de la loi de 1817, le ministre des finances ne pouvait autoriser les paiements au delà des crédits primitifs que pour des cas extraordinaires et urgents et en vertu d'ordonnances à convertir en lois à la plus prochaine session des Chambres, tandis que, d'après la loi de juin 1819, il restait étranger à l'examen et à l'accomplissement de toutes ces conditions qui n'étaient imposées qu'aux ministres ordonnateurs de la dépense. La loi du 24 avr. 1833, résultat de discussions approfondies, établit une distinction entre les crédits supplémentaires et les crédits extraordinaires. Elle dispose que les crédits supplémentaires se rattachant essentiellement à des services et des besoins prévus et détaillés au budget, ne sont qu'une conséquence de ce premier vote et qu'ils doivent être soumis annuellement à la sanction législative dans la forme et suivant les règles établies pour la présentation du budget. Quant aux crédits extraordinaires, les ordonnances d'ouverture doivent être délibérées en conseil des ministres.

Malgré la bonne volonté générale et tout ce luxe de précautions, les crédits supplémentaires et extraordinaires ne cessèrent de croître. Alors on s'attacha à déterminer d'une manière plus précise les cas dans lesquels les crédits pourraient être ouverts par simple ordonnance. Il fut décidé (loi du 23 mai 1834) que la faculté d'ouvrir par ordonnance royale des crédits supplémentaires pour subvenir à l'insuffisance dûment justifiée d'un service porté au budget ne serait applicable qu'aux dépenses concernant un service voté et dont la nomenclature devait figurer dans chaque loi de finances, et que la faculté d'ouvrir des crédits pour des cas urgents et extraordinaires ne serait applicable qu'à des services non prévus et réglés par le budget à condition, bien entendu, de se conformer aux dispositions de la loi du 24 avr. 1833. Deux ans après, sur les observations de M. Gouin, la Chambre inséra dans la loi de finances du 18 juil. 1836 (art. 5) la disposition suivante : « A l'avenir, toute demande de crédits faite en dehors de la loi annuelle des dépenses devra indiquer les voies et moyens qui seront affectés aux crédits demandés. » Le remède apporté à la plaie des crédits supplémentaires n'était que théorique. Pratiquement, il se produisit le fait suivant : Le nombre des services votés pour lesquels des crédits supplémentaires pouvaient être ouverts par ordonnance et qui était primitivement de 36 augmenta d'année en année ; la loi de finances du 8 août 1847 le porta à 70. Il en résultait qu'en 1847 plus de 100 millions avaient été demandés pour crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1846-1847. D'où nouvelles mesures restrictives inventées par l'Assemblée constituante de 1848. La loi du 13 nov. 1849 établit que tout projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires devait être contresigné non seulement par le ministre compétent, mais encore par le ministre des finances ; que le tableau de tous les crédits imputés successivement sur les ressources des deux budgets en cours d'exécution serait dressé, tenu au courant d'après les documents transmis par le ministre des finances et affiché dans la salle des conférences des commissions des finances et des bureaux de l'assemblée. Mais il fallait bien mettre en harmonie avec la constitution nouvelle et le principe de la permanence de l'Assemblée législative les dispositions des lois antérieures. La loi du 15 mai 1850 y pourvut. Elle stipula qu'aucune dépense ne pouvait être ordonnée ni liquidée sans qu'un crédit préalable eût été ouvert par une loi, et même elle mit à la charge personnelle du ministre contrevenant toute dépense non créditée ou portion de dépense en excédent de crédit. Pendant les prorogations de l'assemblée, des crédits soit extraordinaires, soit supplémentaires purent être ouverts par arrêté du président de la République, mais il fallait une délibération du conseil des ministres et le contre-seing du ministre des finances, sans préjudice de l'insertion des arrêtés au *Bulletin des*

lois. Les crédits devaient être régularisés dans la forme suivante : 1° s'il s'agit de crédits extraordinaires, les arrêtés seront soumis à l'approbation de l'assemblée dans les dix jours qui suivront l'expiration de la prorogation, sous forme de projets de loi spéciaux avec l'indication des voies et moyens affectés au paiement de la dépense ; 2° s'il s'agit de crédits supplémentaires, mais seulement en ce qui concerne les services votés, les arrêtés devaient être soumis à l'approbation de l'assemblée en un seul projet de loi, au plus tard dans le mois de décembre et toujours avec l'indication des voies et moyens. De plus, la nomenclature des services votés dut être imprimée chaque année dans la loi de finances. On ne se borna pas à ces précautions. La loi du 16 mai 1851 spécifia que tout projet de loi portant demande de crédit supplémentaire ou extraordinaire imputable sur un ou plusieurs exercices devait être contresigné par le ministre compétent et par le ministre des finances, et que la présentation en serait faite comme annexé du budget par le ministre des finances. Au cas où il ne pouvait être pourvu au paiement de la dépense sur les ressources effectives de l'exercice, le projet devait mentionner que le crédit était mis au compte de la dette flottante.

Vint l'Empire ; il fallut de nouveau mettre d'accord le régime des crédits avec la constitution. La permanence de l'Assemblée n'existant plus, on en revint à la procédure suivie sous le gouvernement de Juillet (loi du 8 juil. 1832). Mais bientôt le sénatus-consulte du 25 déc. 1852 modifia profondément la situation. A l'avenir, le budget présenté avec ses subdivisions administratives devait être voté par ministère, un décret rendu en conseil d'Etat devant régler la répartition par chapitre du crédit accordé à chaque ministère. Le gouvernement pouvait opérer par décrets des virements de crédits d'un chapitre à un autre. Par suite, il ne devait plus se produire de crédits supplémentaires qu'en des cas extrêmement rares. Seulement il se trouva que le remède était pire que le mal. La Chambre demanda elle-même dès 1854 le rétablissement des crédits supplémentaires. Il fut opéré par la loi du 5 mai 1855 qui décida que lorsque les crédits n'auraient pu être couverts par des virements de chapitres les décrets qui les auront autorisés seraient soumis à la sanction législative, savoir : ceux relatifs aux crédits extraordinaires dans les deux premiers mois de la session qui suivra l'ouverture desdits crédits, et ceux relatifs aux crédits supplémentaires dans les deux premiers mois de la session qui suivra la clôture de chacun des exercices sur lesquels les suppléments auront été accordés. Les suppléments en question ne pouvaient être employés avant leur régularisation législative aux virements de chapitres, effectués en exécution de l'art. 12 du sénatus-consulte du 25 déc. 1852. Et comme ces mêmes suppléments se produisaient trop fréquemment, on chercha de nouvelles entraves à cette déplorable facilité (décr. du 10 nov. 1856). On en revint à l'indication des voies et moyens pour le paiement des crédits demandés ; on prescrivit que les virements seraient réservés pour couvrir, après la première année de l'exercice par des excédents réellement disponibles, les insuffisances d'allocations reconnues. De plus, tous les décrets portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires durant l'intervalle des sessions du Corps législatif durent être rendus en conseil d'Etat et il fallut par surcroît que le conseil d'Etat communiquât les décrets au ministre des finances qui donnerait son avis en prenant en considération les crédits déjà ouverts et la situation des impôts et revenus de l'Etat, comparativement aux prévisions du budget. Chaque décret, comme jadis, dut être contresigné par le ministre compétent et par le ministre des finances. Le décret de nov. 1856 eut le sort de toutes les autres mesures législatives déjà prises. Il échoua dans la pratique. La Chambre se plaignit de l'extension volontaire donnée à certaines dépenses dont le principe avait été voté, de la création de dépenses nouvelles, faibles au début, mais pouvant acquiescir par la suite des développements considérables ; de

L'ouverture de crédits à une époque très rapprochée du commencement ou de la fin des sessions législatives, sans que l'impossibilité de les demander pendant la session fût toujours parfaitement justifiée. On sait que ces plaintes aboutirent au fameux mémoire de M. Fould (V. CORPS LÉGISLATIF), et par suite au sénatus-consulte du 31 déc. 1861 qui eut pour but de substituer au vote de budget par ministère le vote par grandes sections, de conserver au gouvernement le droit de virement entre tous les chapitres d'un ministère et de supprimer la faculté d'ouvrir par décrets, en l'absence du Corps législatif, des crédits supplémentaires et extraordinaires. Ces crédits devaient désormais faire l'objet d'une loi ; mais, comme un tel système manquait naturellement d'élasticité, on admit la formation en cours d'exercice d'un budget rectificatif. On ne tarda pas à s'apercevoir que le droit de virement sans restriction ne différait en rien du droit d'ouvrir des crédits extraordinaires dans l'intervalle des sessions. Les plaintes se reproduisirent avec une nouvelle intensité, mais le gouvernement se refusa à toute modification jusqu'en 1869, date à laquelle le sénatus-consulte du 8 sept. rendit enfin au Corps législatif le droit de voter le budget par chapitre. Cette réforme fut complétée par la loi du 27 sept. 1870 qui interdit complètement les virements sur les crédits de la dette publique, l'augmentation par cette voie des crédits alloués pour les traitements de personnel et des fonds secrets, et proscrivit l'augmentation des crédits du budget ordinaire par prélèvement sur les crédits du budget extraordinaire. L'Empire tombé, il fallut de nouveau adopter un système en harmonie avec les institutions nouvelles et la permanence de l'Assemblée nationale. La loi du 16 sept. 1871, après avoir supprimé le droit de virement, donna au gouvernement la faculté d'ouvrir pendant la prorogation de l'Assemblée des crédits supplémentaires et extraordinaires, crédits qui devaient être sanctionnés par le pouvoir législatif dans les quinze premiers jours de sa prochaine réunion. Les décrets durent être délibérés en conseil des ministres, et l'intervention du conseil d'Etat fut nécessaire pour la fixation des crédits. En somme, on faisait revivre les lois des 24 avr. 1833, 23 mai 1834, les dispositions non abrogées de la loi du 13 mai 1850 et celles du décret du 10 nov. 1856. On reprit encore, le 12 août 1876, l'obligation imposée au ministre des finances par la loi du 16 mai 1831, de réunir en un seul projet de loi toutes les demandes de crédits supplémentaires ou extraordinaires dont le besoin se ferait sentir dans les divers services pendant l'intervalle d'un mois au moins. Mais lorsque le Sénat et la Chambre des députés par leur constitution eurent mis fin à l'existence de l'Assemblée nationale, ces dispositions devinrent caduques. Du 20 févr. 1876 au 16 mai 1877, les ministres se bornèrent à solliciter des crédits préalables dans la forme ordinaire, de manière à éviter, en l'absence des Chambres, l'ouverture de crédits par décrets. Le ministère du 17 mai ouvrit des crédits par décrets, non seulement en l'absence des Chambres, mais alors même que la Chambre des députés était dissoute. Une réglementation précise était nécessaire. Grâce à M. Léon Say, la loi du 14 déc. 1879, encore en vigueur aujourd'hui, établit la procédure à suivre pour les crédits supplémentaires et extraordinaires. Désormais, il ne peut être accordé de crédits de cette nature qu'en vertu d'une loi. Tout crédit extraordinaire dut former un chapitre particulier du budget de l'exercice pour lequel il a été ouvert, à moins, en ce qui concerne les départements de la guerre et de la marine, que le service ne se rattache d'une manière indivisible à un chapitre déjà existant. Dans les cas de prorogation des Chambres, des crédits supplémentaires et extraordinaires peuvent être ouverts provisoirement par des décrets rendus en conseil d'Etat, après avoir été délibérés et approuvés en conseil des ministres ; ils doivent indiquer les voies et moyens affectés aux crédits demandés, et être soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

Peuvent seuls donner lieu à ouverture de crédits supplémentaires les services votés dont la nomenclature est annexée chaque année à la loi de finances. Les crédits extraordinaires qui ont pour objet la création d'un service nouveau ne peuvent être ouverts par décret.

CRÉDITS DE DROITS. — Les législateurs ont jugé utile, pour faciliter les opérations commerciales, de laisser aux négociants la latitude d'ajourner le paiement de certains droits, perçus par l'administration des douanes et par celle des contributions indirectes. Il est ainsi accordé des crédits sous la garantie d'obligations cautionnées, à quatre mois d'échéance et à deux mois seulement pour les sucres bruts placés sous le régime de l'admission temporaire. En douane, ils sont applicables, lorsqu'il est dû plus de 600 fr., aux droits d'importation de toute espèce de marchandises et, à partir de 300 fr., pour la taxe de consommation des sels. Dans les contributions indirectes, ils sont également applicables à cette taxe, dans les localités où la perception en est confiée à ce service, et, de plus, pour tous les acquittements de 300 fr. au moins : à ceux sur le sucre indigène ; sur les bières ; sur le papier filigrané et de moulage, mais à Paris seulement ; sur les tabacs achetés pour l'exportation, lorsque les marchés particuliers passés par l'administration le permettent ; et enfin sur les allumettes, les bougies, le papier, la dynamite, les huiles de schiste et toutes autres huiles minérales, propres à l'éclairage, de fabrication française. Autrefois les crédits accordés aux redevables étaient la contre-partie de l'escompte dont jouissaient ceux qui payaient comptant. Depuis la suppression de l'escompte par la loi du 15 févr. 1875, les obligations souscrites pour jouir du crédit donnent lieu à un intérêt de retard fixé par arrêtés du ministre des finances, en vertu de cette loi. Il est payé en outre une remise d'un tiers de franc par cent francs, destinée à couvrir le comptable et le Trésor des risques que la concession des crédits fait courir. Les receveurs étant responsables des obligations qu'ils reçoivent, sont juges de la validité des cautions. Il a été reconnu par un arrêt de la cour de cassation, en date du 19 mai 1806, que l'autorité militaire n'avait pas à apprécier les refus de crédit.

A. TRESCAZE.

IV. Économie rurale. — CRÉDIT AGRICOLE. — Dans le langage économique, le mot crédit comprend toutes les opérations qui ont pour objet le prêt des capitaux, c.-à-d. de faire passer les capitaux agricoles ou instruments de production de la main de celui qui les possède et qui n'en fait pas usage, dans la main de celui qui ne les possède pas et qui veut les consacrer à la production. Le crédit est utile à tous les travailleurs ; il serait utile aux travailleurs des champs comme aux travailleurs des villes ; aussi a-t-on cherché depuis fort longtemps à le mettre à leur disposition dans des conditions appropriées aux besoins de leur industrie. C'est là la *question* du crédit agricole, dont on s'est surtout occupé dans ces dernières années. Toutefois, cette question est très complexe, et les économistes sont loin d'être d'accord en ce qui la concerne. Les uns sont manifestement pour l'affirmative, leurs vues ne diffèrent que sur les moyens pratiques d'organiser le crédit ; les autres croient à la négative et sont de cet avis : qu'il n'y a aucun besoin de mettre des capitaux à la disposition des agriculteurs. Quoi qu'il en soit, et comme le fait remarquer avec juste raison M. Ad. Billette, le *crédit* et l'*emprunt* sont deux choses très différentes : on pourrait presque dire opposées. Le crédit doit donner aux agriculteurs le moyen de se procurer, en temps utile, tout ce qui leur est nécessaire pour tirer le meilleur parti possible de leur industrie, contre l'engagement pris par eux de payer plus tard avec les produits de cette industrie ; il serait donc un puissant auxiliaire pour obtenir de bons résultats. L'emprunt au contraire ne fait qu'augmenter les charges de l'emprunteur sans améliorer sa culture, parce que l'argent emprunté ne va presque jamais à la terre ; l'expérience le prouve si bien qu'elle a donné naissance à ce dicton qui est aujourd'hui un axiome : « Tout agricul-

teur qui emprunte est un homme qui se ruine. » Donc il faut bien se garder de confondre le crédit avec l'emprunt, et cela est important parce que cette confusion est si généralement enracinée dans les esprits que partout où l'on a essayé d'organiser le crédit agricole, on a cherché uniquement des moyens de faciliter aux agriculteurs des emprunts d'argent, en créant au profit des prêteurs des privilèges nouveaux, pouvant grever certains objets mobiliers. Ce qui revient à dire, d'après l'auteur précédemment cité, que, pour faciliter aux agriculteurs l'accès du crédit, on a pris des mesures qui ne peuvent que l'éloigner d'eux; car les privilèges, quels qu'ils soient, sont les ennemis-nés du crédit. Cette erreur est la principale cause du peu de succès que l'on a obtenu jusqu'ici dans les différentes tentatives qui ont été faites dans le but de mettre le véritable crédit à la disposition des agriculteurs. Partout on a cherché à organiser l'emprunt, et non le crédit, ou, si l'on y a songé, on a fait tout le contraire de ce qu'il fallait faire pour réussir. On s'est dit : la valeur du mobilier est considérable; il y a là une ressource importante qui justifierait l'octroi d'un large crédit à ceux qui en sont propriétaires. Cela est incontestable; mais, pour utiliser cette ressource, on a cru, suivant la remarque de M. Billette, qu'il fallait autoriser les agriculteurs à engager leur actif mobilier par privilège au profit de leurs créanciers; c'est là qu'est l'erreur. Sans doute, la constitution d'un privilège peut faciliter un emprunt, mais il est de notoriété publique que les emprunts d'argent profitent rarement à la production agricole. Nous n'en voulons comme preuve que les divers essais qui ont été tentés dans ce sens à plusieurs reprises pour faciliter l'emprunt aux agriculteurs; ceux-ci ont généralement dédaigné les prêts de capitaux, toutes les fois qu'on a proposé de leur en faire. C'est ainsi qu'on a essayé de doter l'agriculture du crédit dont dispose la Banque de France. La loi du 28 juil. 1860 accorda le patronage et le concours financier de l'Etat à une société dite de *Crédit agricole* qui avait pour objet de servir d'intermédiaire entre la Banque de France et les cultivateurs en leur facilitant l'escompte de leur papier. Cette société devait aussi ouvrir directement des crédits aux cultivateurs ou leur faire des prêts à longue échéance. Son capital, fixé primitivement à 20 millions, fut porté plus tard à 40 millions. Fondé et administré par les fondateurs et les administrateurs du *Crédit foncier* (V. ce mot), le *Crédit agricole*, malgré toutes les faveurs dont il fut entouré, ne put réussir à utiliser son capital dans les opérations qui lui étaient propres. « En ce qui concerne les prêts à l'agriculture, les difficultés ont été grandes et les déceptions nombreuses. » Ainsi s'exprime le directeur de la société dans l'un de ses rapports sur la liquidation de cette affaire, et il ajoute que, n'ayant pu triompher de ces difficultés, la société du *Crédit agricole* « a été amenée à chercher ses moyens d'existence, ses bénéfices et une certaine compensation aux pertes que lui ont fait éprouver les opérations agricoles, dans des opérations de banque et de participations financières, pour lesquelles elle a sollicité des crédits que lui a ouverts le *Crédit foncier* ». Ainsi engagée dans des spéculations étrangères à son but, la société du *Crédit agricole* ne tarda pas à sombrer et faillit même, en 1870, fait remarquer M. P.-C. Dubost, entraîner le *Crédit foncier* dans sa chute. On a fait grand bruit, il y a quelques années, de quelques escomptes faits par la Banque de France, du papier souscrit par les engraisseurs de la Nièvre. Il y a eu là incontestablement des services rendus par la Banque de France à un certain nombre d'engraisisseurs, qui n'auraient pu, sans cela, trouver les capitaux nécessaires pour faire sur une grande échelle les opérations d'engraisement.

Une autre société s'était aussi formée, sous le nom de *Crédit rural*, vers les dernières années de l'Empire, pour faire aux cultivateurs des prêts sur nantissements de récoltes, de bestiaux, ainsi que des différents objets mobiliers garnissant l'exploitation. Son capital était de 20 millions entièrement fournis par des souscripteurs privés, et sans

aucune garantie de l'Etat. Cette société n'eut aussi qu'une durée éphémère, et elle sombra par l'effet des mêmes causes que le *Crédit agricole*. Faute d'opérations à faire avec l'agriculture, elle s'était lancée dans la spéculation pour chercher un emploi quelconque de son capital. Donc, nous le répétons, l'emprunt n'a pas réussi, et quoique nous soyons un peu de cet avis que l'agriculture n'a pas, autant qu'on veut bien le dire, un besoin urgent de capitaux, nous croyons néanmoins qu'il y a quelque chose à tenter en faveur du crédit proprement dit. Le crédit est une affaire de confiance, et cette confiance, basée sur la bonne renommée de celui qui demande crédit, est limitée, quant à son étendue, à l'importance des ressources dont paraît disposer le débiteur. Il est donc certain que l'actif mobilier d'un agriculteur doit contribuer pour beaucoup à lui faire obtenir le crédit, mais c'est à la condition qu'il reste le gage commun de tous ses créanciers. Autrement, si le débiteur peut conférer un droit de préférence sur son avoir mobilier à un ou plusieurs de ses créanciers, quelconque ne sera pas nanti de ce droit de préférence sera mis en défiance. Voilà comment, suivant M. Billette, en donnant aux agriculteurs la faculté de constituer des privilèges sur leur actif mobilier pour leur faciliter des emprunts, qui leur sont presque toujours funestes, on détruit la confiance sans laquelle ils ne peuvent obtenir le crédit qui leur serait toujours utile. Donc, si l'on veut utiliser, au point de vue du crédit, les ressources importantes que présente le mobilier agricole, il faut bien se garder d'autoriser les constitutions de privilèges exceptionnels sur ce mobilier. Il n'y a qu'une chose à faire : faciliter aux fournisseurs l'escompte des billets à ordre qu'ils recevront de leur clientèle rurale en règlement de leurs factures. C'est par ce moyen que l'on pourra mettre le crédit à la portée des agriculteurs. Car, que l'on ne s'y trompe pas, ce sont les fournisseurs et eux seuls qui sont les dispensateurs du crédit nécessaire aux travailleurs. Les escompteurs, depuis le plus petit jusqu'au plus gros, qui est la Banque de France, ne font qu'acheter les créances des fournisseurs, en se faisant donner la garantie solidaire de ceux-ci. Donc, le crédit, dans une certaine mesure, serait évidemment utile aux agriculteurs si l'on parvenait à leur en faciliter l'usage dans de bonnes conditions. Ce sont ces *bonnes conditions* qu'on cherche depuis quelques années, et la question est loin d'être aussi simple qu'elle le paraît au premier abord, car il y a quatre objections, plus ou moins valables, il est vrai, mais qui n'en constituent pas moins un écueil. Ces objections, M. Léon Say les a présentées au Congrès d'agriculture, sans toutefois conclure à la négative. Ce sont les suivantes : 1° Les agriculteurs n'ont pas le culte de l'échéance; ils n'ont pas les habitudes de régularité qui sont nécessaires pour faire un bon usage du crédit, tel qu'il existe dans le commerce et l'industrie. Ajoutons néanmoins que cette objection perd de plus en plus de sa valeur, étant donnés les progrès de l'instruction et surtout de l'enseignement agricole. 2° Il leur serait difficile d'obtenir les trois signatures qui sont nécessaires pour qu'un billet à ordre puisse entrer régulièrement dans la circulation commerciale, c.-à-d. soit banquable. 3° En admettant qu'ils puissent se procurer ces trois signatures, pourraient-ils en tirer quelque profit? Remarquons également que ces deux dernières objections s'appliquent plutôt à l'emprunt qu'au véritable crédit. 4° Enfin, il est généralement admis que, pour être bien à la portée des agriculteurs, le crédit devrait leur être accordé dans des conditions différentes de celles qui sont faites au commerce et à l'industrie, parce que l'agriculture ne récoltant qu'une fois par an le produit de son travail ne peut pas se contenter du terme de quatre-vingt-dix jours en usage dans le commerce. Il faudrait donc, et cette objection est la plus sérieuse, des institutions de crédit spéciales pour l'agriculture. Il y a là une difficulté réelle, et c'est surtout à cause d'elle que la réalisation pratique du crédit agricole n'a encore pu recevoir de solution jusqu'à ce jour; lorsqu'on

sera parvenu à la surmonter, le crédit agricole ne sera plus qu'une affaire assez simple à organiser; mais il ne rendra pas des services d'une importance telle que certains économistes le prétendent, car les cultivateurs placés dans des conditions ordinaires (et nous ne parlons pas ici de ceux qui ont une industrie annexe, telle que sucrerie, distillerie, fromagerie, etc.), ces cultivateurs, disons-nous, ont mieux à faire que de chercher des avances d'argent. C'est de borner leurs opérations au capital dont ils disposent; l'évolution de la culture dans l'ordre du colonage partiaire, du métayage et du fermage, surtout provoquée par la rareté ou l'abondance des capitaux, en est la meilleure preuve.

Cependant, il est un mode de crédit agricole qui actuellement est tout à fait pratique et qui fonctionne d'ailleurs avec un plein succès dans les îles de la Manche, notamment à Jersey. Ce système pourrait rendre de grands services. C'est l'émission de petites coupures payables au porteur et à vue, comme les billets de la Banque de France. Il s'agirait d'imiter sur une petite échelle, et en vue de travaux bien définis et nettement limités, le mode de fonctionnement de la Banque de France, en ce qui concerne la circulation de ses billets. Voici à ce sujet l'exemple que cite M. P.-C. Dubost, professeur d'économie rurale à l'École d'agriculture de Grignon: Soit un syndicat d'irrigateurs ayant à faire des travaux pour 300,000 fr. Une encaisse de 100,000 fr. suffirait pour faire face au remboursement d'une émission égale au montant des travaux. Les billets de cette émission seraient donnés en paiement aux entrepreneurs et aux fournisseurs. On en assurerait facilement la circulation sous forme de petites coupures de 20 fr. Cette circulation ne s'étendrait jamais au loin, car, en pareil cas, les membres de l'association syndicale auraient tout intérêt à accepter et à placer ces coupures comme monnaie; mais il suffirait qu'elle eût lieu dans un rayon peu étendu pour constituer une forme de crédit des plus avantageuses. L'intérêt de l'encaisse destinée à faire face au remboursement des coupures se répartirait sur le montant de l'émission; ce serait à peine 2 %. En y ajoutant quelques frais d'administration, on arriverait peut-être à 3 %. Avec les emprunts contractés à la Caisse des dépôts et consignations, ou par voie de souscription locale, les associations syndicales ne réussissent pas à se procurer des capitaux à un taux inférieur à 5 %. Beaucoup d'entreprises qui sont difficiles dans l'état actuel des choses deviendraient facilement réalisables si la charge de l'intérêt se réduisait à une pareille proportion. Il y a quelques années, la ville de Saint-Héliier avait mis plusieurs émissions en cours, et elle ne payait pas au delà de 2 1/2 % au banquier qui avait la charge d'assurer les remboursements. Ce mode de crédit ne porterait en rien atteinte au privilège de la Banque de France, car il ne s'agirait ici que d'émissions locales limitées à un petit rayon et n'ayant qu'une importance minime; d'ailleurs, rien ne serait plus facile que de fixer un maximum. A Jersey, c'est surtout pour les entreprises d'assainissement, de création de chemins, etc., que ce mode de crédit est appliqué. Mais il faut ajouter que, pour organiser ce crédit en France, la loi sur les associations syndicales devrait être remaniée, surtout en ce qui concerne la responsabilité des intéressés et les formalités de procédure à suivre pour arriver à l'expropriation immobilière en cas de faillite (V. SYNDICAT AGRICOLE, COMPTABILITÉ AGRICOLE). Albert LARBALETRIER.

BIBL. : CRÉDITS DE DROITS. — *Traité pratique des douanes et Dict. gén. des contrib. indir.*

CRÉDIT FONCIER. I. Historique. — ORIGINES. — *Anciennes sociétés de crédit foncier en Allemagne.* C'est en Allemagne que les premières sociétés de crédit foncier ont été fondées. C'était après la guerre de Sept ans; dans certaines provinces, en Silésie particulièrement, les propriétaires avaient été ruinés et se trouvaient dans l'impossibilité de tenir leurs engagements; alors qu'ils avaient le plus besoin de crédit, ils n'en pouvaient obtenir

faute d'un gage solide à offrir aux capitalistes. Dans ces circonstances, un négociant de Berlin du nom de Büring, imagina un mode d'association entre propriétaires qui fut encouragé par Frédéric II et qui devait donner les plus heureux résultats. Ces associés s'engageaient solidairement les uns pour les autres, lorsque l'un d'eux empruntait. En outre, la société poursuivait elle-même l'emprunteur en retard, l'expropriait sommairement et payait au besoin le découvert qui pouvait exister. Cet ensemble de garanties donnait au créancier toute la sécurité désirable et permettait d'obtenir de lui des conditions avantageuses. Pour la réalisation du prêt, l'association délivrait à ses membres des engagements ou obligations souscrits par elle, et obligeant dans une certaine mesure tous les associés sans que le montant de ces engagements dépassât jamais la moitié de la valeur des immeubles offerts en garantie. Ces engagements divisés en petites sommes, et sous forme de titres transmissibles au porteur, étaient négociés par l'emprunteur, qui obtenait ainsi l'argent dont il avait besoin. Ces obligations prirent le nom de *Pfandbriefe* ou lettres de gage. La première société d'emprunteurs fut constituée en Silésie en 1770; elle reçut 300,000 écus de Prusse, ce qui représentait une somme de 1,125,000 fr. D'autres se formèrent sur le modèle de la précédente, ou avec de légères modifications, dans toutes les provinces du royaume, et même en Pologne. Il en résulta presque aussitôt une révolution économique qu'il est bon de noter. En Allemagne, les biens des paysans étaient grevés, au profit des seigneurs, d'une foule de charges féodales, réelles et personnelles. La faculté introduite par les sociétés de crédit foncier de se libérer par annuités permit aux petits propriétaires de racheter ces charges et de s'affranchir du pouvoir du seigneur. Cette émancipation, produite par le nouveau système financier mis à la portée de tous, n'a pas peu contribué au progrès de l'agriculture allemande. Le fonctionnement de ces institutions si utiles fixa l'attention de quelques publicistes.

Louis Wolowski, qui s'était déjà fait connaître par des études de législation et d'économie politique, adressa, en 1838, à l'Académie des sciences morales un très intéressant mémoire sur les associations de crédit foncier d'Allemagne. Ce mémoire fut accueilli avec faveur. Il devint l'objet de commentaires élogieux de la part d'hommes comme Troplong et Rossi, et contribua à la vulgarisation de ce mode de crédit dans le public. Quelques années après, en 1843, le gouvernement réunit un congrès agricole, composé de grands propriétaires, d'agriculteurs et de juristes. L'agriculture était dans le marasme; elle se plaignait de manquer de capitaux et de payer des intérêts trop élevés, elle demandait qu'on vint à son aide. La question du crédit à l'agriculture fut longuement débattue dans ce congrès. M. Darblay, rapporteur, proposa à l'assemblée les résolutions suivantes, qui avaient été rédigées par Wolowski, l'un des membres les plus actifs du congrès: « Le congrès émet le vœu quant au crédit foncier: 1° qu'il soit procédé à la réforme de notre régime hypothécaire, en vue de porter plus exactement à la connaissance des prêteurs sur hypothèque l'état véritable du gage qui leur est offert et des charges de toute nature qui pourraient le grever; 2° que cette réforme conduise à une organisation qui fonctionne par la création d'un intermédiaire entre les prêteurs et les propriétaires, et que cet intermédiaire soit ou l'Etat, ou une association de propriétaires ou une banque agricole. Quant au crédit agricole: 1° qu'une réforme du titre des privilèges (C. civ., art. 2102) ait lieu dans le but d'éviter que le gage du prêteur soit compromis par la durée très prolongée du privilège du propriétaire; 2° que des modifications soient introduites sur les conditions des baux qui garantissent au fermier, à l'expiration de son bail, soit une indemnité pour les améliorations foncières par lui introduites, soit la continuation de ses jouissances, que des institutions de crédit agricole soient organisées. »

Les rédacteurs de ces articles s'appliquèrent surtout à démontrer ceci : au point de vue des emprunteurs, abaisser autant que possible le taux de l'intérêt et faciliter le remboursement du capital ; au point de vue des prêteurs, assurer la créance, lui donner une telle mobilité qu'elle puisse se subdiviser en coupures pouvant être transmises facilement et recouvrées sûrement sans risques et sans frais. Le plan général de ce qui devait être plus tard le Crédit foncier était trouvé ; il était contenu dans ces propositions que l'on vient de lire. Elles furent adoptées par le congrès. Mais pour passer de la conception à la pratique il fallut encore plusieurs années de discussions et de tentatives de toutes sortes. M. Dupin lui-même ne disait-il pas en plein congrès : « Quant au régime hypothécaire, je doute qu'on parvienne à faire quelque chose de mieux que ce qui existe » ? Et cependant, on a notablement modifié ce régime et par la loi de 1855 sur les transcriptions, ainsi qu'il a été dit plus haut, et par la législation particulière du Crédit foncier, et personne ne s'en plaint. C'est surtout pour trouver le moyen financier de créer les capitaux à prêter à l'agriculture que les esprits s'agitèrent le plus. La proclamation de la République de 1848 fit croire un instant qu'on allait résoudre tous les problèmes concernant le travail. En matière de crédit foncier et de crédit agricole, on vit se produire les projets les plus fantastiques. Dans tout cela il y avait plus de sentiment que de froide raison, et si nous croyons devoir rappeler quelques-unes des combinaisons qui furent proposées, c'est pour montrer ce qu'elles ont de chimérique à ceux qui essayent de les recommander encore quelquefois aujourd'hui.

Projets de crédit foncier avec le papier-monnaie.
La plupart de ces projets reposaient sur la création du papier-monnaie ; on se mettait à faire de la monnaie à volonté. Ainsi, un auteur écrivait : « Il s'agirait d'établir, sous les auspices de l'Etat, un grand établissement financier à l'instar de la Banque de France, lequel serait autorisé à émettre des billets garantis par des immeubles. Les billets qu'il donnerait aux propriétaires fonciers qui auraient recours à lui seraient représentés par la valeur des immeubles sur lesquels il aurait hypothèque. Ces billets ainsi garantis et représentés auraient cours forcé et seraient admis dans tous les paiements comme les billets de la Banque de France... Nul doute que les possesseurs du sol ne se présentassent en foule pour profiter des avantages qui leur seraient offerts, si, comme je le propose, l'intérêt était fixé à 3 1/4 %, dont 2 % au profit du Trésor, 1/4 % pour frais d'administration et 1 % destiné à l'amortissement. » On supposait qu'il était possible de créer de cette manière pour 10 milliards de billets, qui donneraient un revenu annuel de 200 millions au Trésor. Dans le même ordre d'idées, un projet fut présenté, au nom du comité d'agriculture, à l'Assemblée nationale, tenant à la création immédiate de 2 milliards de billets hypothécaires ayant cours forcé. Ces 2 milliards seraient répartis entre tous les départements au prorata de leurs contributions foncières. L'Etat, disait-on, qui jusqu'à présent s'est créé des ressources en empruntant, c.-à-d. en augmentant progressivement la dette publique, se ferait désormais prêteur, et s'assurerait par ce moyen un revenu qui ne coûterait rien puisqu'il ne serait que la représentation de l'intérêt payé par les propriétaires qui auraient recours au crédit hypothécaire ouvert sur le trésor public. M. Goudchaux, ministre des finances de la jeune République, combattit, comme il fallait s'y attendre d'un financier aussi intelligent, cette proposition, et la fit rejeter par l'Assemblée. C'est une chose surprenante comme les mêmes erreurs s'emparent des esprits à des époques différentes. On dirait d'une maladie chronique. Au commencement du XVIII^e siècle, Law avait grisé toute une génération avec ce mirage du papier-monnaie, garanti par le sol, et multipliant à l'infini la fortune publique et privée. Je ne parle pas des assignats dont la création et la chute doivent être attribuées à des causes multiples. En 1848, il semblait

également à beaucoup de personnes qu'il n'y avait qu'à imprimer des billets dits hypothécaires pour enrichir l'Etat et les particuliers. Evidemment, il y avait confusion entre le capital acquis, échangeable, qui constitue exclusivement la richesse d'une nation, et le signe de l'échange. Expliquons-nous bien sur ce point. Pour qu'un billet de banque circule sans perte, il faut qu'il puisse être converti à tout moment en argent.

La monnaie, or ou argent, est le signe de la richesse, si l'on veut, mais un signe qui n'est pas trompeur, parce que, comme l'a si bien dit Michel Chevalier, elle est en même temps un *équivalent* et une *mesure*, c.-à-d. que cette monnaie emporte avec elle-même sa valeur. De toutes les marchandises, il n'y a que la monnaie d'or ou d'argent qui possède cette double qualité. Voilà pourquoi les banques bien administrées, qui émettent des billets ont adopté pour règle d'avoir toujours une encaisse métallique s'élevant au moins à la moitié de la circulation fiduciaire. On sait dans quelles limites étroites a été enfermée par l'Act de 1844 la Banque d'Angleterre en ce qui concerne la proportion de ses billets et de son encaisse. Les mêmes traditions sont en vigueur à la Banque de France. Ces traditions sont très anciennes, comme l'indique le fait suivant : quelque temps après sa fondation, la Banque ayant accumulé dans ses caisses des obligations de receveurs généraux, vit accourir à ses guichets les porteurs de ses billets pour en demander le remboursement. Une panique s'ensuivit ; la Banque demanda le cours forcé. Napoléon écrivit d'Elchingen : « Il faut que la Banque échange ses billets contre de l'argent à bureau ouvert ou qu'elle ferme ses bureaux, si elle manque d'argent. Quant à moi, je ne veux pas de papier-monnaie. »

L'erreur des réformateurs financiers agricoles qui proposaient des billets hypothécaires était de croire qu'il suffit de créer un billet, qui n'est qu'un signe, pour créer de la richesse, ce billet fût-il représenté par des immeubles. Cette représentation doit être en monnaie courante. C'est cette monnaie que réclameront les porteurs à la moindre crise, et le cours forcé ne serait d'aucune utilité ; il ne ferait que précipiter la dépréciation du billet. La faculté d'émettre ces billets hypothécaires pourrait avoir d'autres conséquences : elle pourrait amener la hausse des prix de toutes choses et cela sans augmenter d'une once la quantité des produits utiles. Il doit exister une proportion déterminée entre le numéraire d'un pays, espèces ou billets, et les choses utiles en voie de circulation par l'échange. Sans le secours d'un travail préexistant, les écus, à plus forte raison les billets, sont incapables de rien produire. Que l'on imagine, comme le proposait l'auteur dont nous venons de parler, une circulation de 10 milliards en billets, est-ce qu'il n'y aurait pas dans la suite un renchérissement considérable sur toutes choses, non seulement sur le prix des marchandises, mais aussi sur les salaires ? La valeur de la monnaie diminuerait. « On peut multiplier la somme des unités monétaires de tout un pays, a dit J.-B. Say dans une de ses leçons, mais tous les engagements peuvent en être affectés, car ils sont stipulés en monnaie. Ainsi, le numéraire d'un pays tel que la France étant évalué à 2 milliards de francs, si une ou plusieurs compagnies le doublent par leurs billets, il sera porté à 4 milliards nominale ; mais comme les 4 milliards ne vaudront toujours en somme que ce que valent aujourd'hui les 2 milliards, chaque franc ne vaudra plus que dix sous, les loyers des maisons et des terres ne rapporteront plus aux propriétaires le même revenu qu'ils y trouvaient ; si j'ai prêté une somme, l'intérêt qu'on me payera, bien que nominale le même, sera loin d'avoir la même valeur ; le gouvernement qui doit 200,000 millions de rente les acquittera avec la valeur de 100 millions ; mais aussi, au lieu de toucher des impôts pour une valeur de 900 millions, ce qu'il recevra des contribuables ne vaudra plus que 450 millions. » Les idées vagues et dangereuses des auteurs des pro-

positions de 1848 retrouvent encore quelquefois des adeptes. Dans ces dernières années, un député de l'Orne, mort aujourd'hui, a présenté aux Chambres un projet de loi ayant pour but de créer des espèces de cédulas hypothécaires garanties par l'Etat et portant intérêt. Ce projet ne fut pas pris en considération.

Projet de M. Wolowski, de M. J.-B. Dumas et de M. Josseau. Ceux qui, avec Wolowski, poursuivaient scientifiquement la réalisation d'un véritable crédit foncier comprenaient que l'obligation hypothécaire ne doit pas être un signe d'échange, c.-à-d. un billet destiné à circuler comme de la monnaie. L'obligation ne peut être que la promesse d'une somme à payer à une échéance déterminée et avec intérêt, tout comme un titre de placement ou un acte de prêt. Rendre ce titre accessible aux plus petites bourses et aussi facilement transmissible que possible, c'est ce qu'il y avait uniquement à rechercher. Plusieurs groupes d'hommes compétents s'étaient formés dans la Chambre et en dehors de la Chambre pour faire aboutir un projet de ce genre depuis si longtemps en élaboration. On rencontrait des résistances. M. Thiers, qui avait été opposé en 1840 à l'établissement des chemins de fer, combattit également l'idée d'un crédit foncier en France, comme contraire à notre système hypothécaire et à nos mœurs. Cet esprit, si clairvoyant en politique, avait horreur de tout ce qui avait l'apparence de la nouveauté dans les simples questions d'affaires. Cependant, M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, confia, en 1851, à M. J.-B. Josseau le soin de réunir des documents officiels sur le fonctionnement des sociétés allemandes et de faire un rapport. En même temps, une commission parlementaire fut chargée d'examiner les propositions qui avaient été soumises à l'Assemblée législative par M. Wolowski et par plusieurs autres députés ; la question avançait peu à peu. Le travail de M. Josseau, remarquable par la quantité des matériaux qu'il renferme et par les vues qu'il expose, est le tableau le plus complet de l'état de la question à cette époque. M. Josseau prit d'ailleurs une si large part au travail des commissions et aux enquêtes qui eurent lieu, qu'on peut le considérer comme l'un des fondateurs du crédit foncier.

La commission législative elabora, de son côté, un projet, et son rapporteur, M. Chégaray, le fit précéder d'une étude qu'on lit encore avec beaucoup d'intérêt. Dans les deux projets, le principe de l'association était admis comme base de l'organisation du crédit foncier. Tous deux étaient à peu près d'accord sur les règles auxquelles ils assujétissaient les sociétés autorisées et sur les privilèges qu'ils jugeaient indispensable de leur accorder. Mais ils différaient en deux points essentiels : 1° le projet du gouvernement, pour favoriser la formation et assurer le crédit des sociétés, plaçait les obligations par elles émises sous la garantie, jusqu'à concurrence des deux tiers, de l'Etat et du département ; la commission législative, comme le conseil d'Etat lui-même, avait repoussé le principe de cette garantie ; 2° le gouvernement n'avait pas limité le nombre des formes sous lesquelles les sociétés pourraient se produire. Il avait laissé à l'intérêt particulier une complète initiative ; il s'en était rapporté à lui du soin d'adapter aux diverses localités les combinaisons les plus convenables à chacune d'elles. Au contraire, la commission législative, saisie de trois propositions, avait cru devoir borner à trois espèces de sociétés les établissements susceptibles d'être autorisés. « Les autorisations dont il vient d'être parlé, dit l'article 1^{er} de son projet, pourront s'appliquer : 1° à des agences de vérification et de garantie du crédit immobilier (proposition Wolowski, société d'emprunteurs) ; 2° à des caisses de garantie et de prêts immobiliers (proposition Loyer, société de prêteurs) ; 3° à des banques de crédit immobilier (proposition Martin [du Loiret], système fiduciaire). »

Décret du 28 févr. 1852 et fondation d'une banque foncière. Mais avant que l'Assemblée nationale ait eu le temps de se prononcer, le gouvernement autorisa par le

décret-loi du 28 févr. 1852 la création de sociétés de crédit foncier. Ce décret n'institue pas une société en particulier, mais il facilite l'établissement de sociétés de crédit foncier ayant pour but de fournir aux propriétaires d'immeubles, qui voudraient emprunter sur hypothèque, la possibilité de se libérer au moyen d'annuités à long terme. Il laissait à l'initiative privée le soin d'organiser ces sociétés sous la surveillance de l'Etat sur les bases suivantes : La société de crédit foncier devait servir d'intermédiaire entre les propriétaires et les capitalistes. Aux propriétaires, elle consentirait des prêts à long terme remboursables par annuités ; aux capitalistes, elle offrirait ses lettres de gage ou obligations, productives d'intérêt, transmissibles et garanties par hypothèque. La fonction de cet intermédiaire devait consister à vérifier la valeur de la propriété foncière offerte en gage, à émettre les obligations, à recevoir l'annuité due par les emprunteurs et à servir l'intérêt annuel aux porteurs d'obligations. Quelques semaines après la promulgation de ce décret, une grande société, à la tête de laquelle se trouvaient les noms les plus considérables de la finance et de l'administration, se fondait à Paris, au capital de 25 millions, sur l'initiative de M. Wolowski, qui en fut le premier directeur. Elle fut autorisée par le décret du 28 mars 1852 et prit le titre de *Banque foncière de Paris*. Son privilège avait une durée de vingt-cinq ans et lui donnait le droit exclusif d'opérer dans le ressort de la cour d'appel de Paris. On a dit que le but exclusif du crédit foncier avait été de substituer ses prêts à la dette hypothécaire qui était alors de 14 milliards. C'eût été une chimère ; l'objet principal de cette institution était d'amener l'abaissement du taux de l'intérêt qui s'élevait en moyenne à 9 %, d'après le projet de loi de M. J.-B. Dumas. Ce résultat a été certainement obtenu.

Fusion des différentes sociétés de crédit foncier. Deux autres sociétés, celles de Marseille et de Nevers, fondées sur les mêmes bases et comprenant chacune trois départements, furent autorisées à peu près à la même époque. On se préparait à établir des institutions du même genre dans plusieurs grandes villes. Mais on ne tarda pas à apercevoir le danger de la multiplicité de ces banques, au point de vue de leur crédit et spécialement de l'émission de leurs lettres de gage. Le système de la pluralité des banques a réussi dans certains pays ; il a réussi en Ecosse et aux Etats-Unis, mais en France il n'a aucune chance de succès. La Banque de France, avec son privilège, son monopole et son incomparable crédit, a rendu à notre pays, surtout pendant nos désastres, de si grands services qu'on peut se demander s'il eût été possible d'obtenir les mêmes résultats d'un système différent. Pareillement, en matière de crédit foncier, une seule société émettant des obligations placera bien plus facilement ses titres et gagnera bien mieux la confiance du public que ne pourraient le faire plusieurs institutions se faisant concurrence les unes aux autres. « Il faut, dit M. Victor Borie, ouvrir un marché à ces obligations ; or la pluralité des titres émis se nuisant les uns aux autres, troublant l'esprit des acheteurs, rend ce marché impossible. Que voulez-vous qu'on fasse de sept obligations hypothécaires, provenant de sept institutions diverses, ayant toutes une forme différente et toutes d'une vente difficile parce qu'elles n'offrent pas un vaste marché aux transactions ? » L'illusion des premiers jours ne dura pas longtemps ; on comprit qu'il serait plus avantageux de réunir les diverses sociétés en une seule. Une convention conclue entre le ministre de l'intérieur et la Banque foncière de Paris, approuvée par décret du 10 déc. 1852, étendit le privilège de cette banque à tous les départements où il n'existait pas de crédit foncier, l'autorisa à s'incorporer celles de Nevers et de Marseille et en fit, sous le titre du Crédit foncier de France, une véritable banque nationale de la propriété immobilière. A partir de ce moment, l'histoire du crédit foncier dans notre pays se confond avec celle de cette grande institution. Le capital de la société fut porté à 60 millions, dont

la moitié devait être immédiatement souscrite. En échange de la haute situation qui était faite à la société, on lui fit prendre l'engagement de prêter sur hypothèque jusqu'à concurrence de 200 millions de francs, à raison d'une annuité de 5 % comprenant l'intérêt, l'amortissement, les frais d'administration et éteignant la dette en cinquante ans. Le gouvernement, en imposant cette obligation, méconnaissait une vérité élémentaire, c'est qu'il n'est au pouvoir de personne de fixer le cours naturel du prix des capitaux. Pour exécuter ses engagements, la société émit un emprunt de 200 millions en obligations de 1,000 fr., remboursables avec lots et primes, mais les événements politiques avaient modifié dans l'intervalle la situation du marché ; l'emprunt n'eut qu'un succès incomplet et l'on fut amené à changer le taux des prêts à effectuer. Au taux fixe de 5 %, amortissement et commission compris, on substitua une échelle mobile calculée sur le cours moyen de la rente 3 %.

II. ORGANISATION ET ADMINISTRATION (décrets du 24 juin et du 6 juil. 1854). — Au mois d'avril 1854, le montant des prêts s'élevait déjà à 50 millions. L'importance qu'avait prise l'établissement, le préjugé qui veut qu'en France toute institution sérieuse soit placée sous la surveillance de l'Etat, et ce préjugé dure toujours ; d'autres raisons encore firent penser qu'il fallait renouveler l'organisation du Crédit foncier dans le sens de la centralisation, sous la surveillance de l'Etat. Cette transformation eut lieu par le décret du 24 juin 1854. Un autre décret du 6 juil. de la même année, réorganisant la société sur les bases nouvelles, en confia l'administration à un gouverneur et à deux sous-gouverneurs, par analogie avec la Banque de France. M. Wolowski, qui était directeur de la société depuis l'origine, résigna ses fonctions à la suite de ces changements. La date de ce décret est une date marquante dans l'histoire du Crédit foncier ; elle ouvre une période nouvelle. Le Crédit foncier devient une sorte de banque nationale de la propriété immobilière. La société avait été placée au début sous la surveillance du ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce ainsi que du ministre des finances ; elle se trouva, aux termes du décret du 6 juil. 1854, sous l'autorité exclusive du ministre des finances, tout comme la Banque de France. C'est le gouverneur, assisté des deux sous-gouverneurs, qui représente l'Etat dans l'administration de la société.

En ce moment, cette administration est exercée par : 1° un gouverneur nommé par le chef de l'Etat et deux sous-gouverneurs également nommés par le président de la République ; les gouverneurs sont les représentants du gouvernement ; ils remplacent au Crédit foncier les commissaires qui, à l'origine de la société, étaient chargés de surveiller ses opérations, alors que la gestion était confiée à un directeur nommé par les actionnaires ; 2° un conseil d'administration nommé par l'assemblée générale des actionnaires ; 3° des censeurs également nommés par l'assemblée générale ; 4° enfin, l'assemblée générale elle-même. Le gouverneur nomme et révoque les agents et pourvoit à l'organisation des services à Paris et dans les départements. Il signe la correspondance, fait le recouvrement des sommes dues à la société, signe toutes les quittances, avec ou sans mainlevée, etc. Il fait tous actes conservatoires, représente la société vis-à-vis des tiers et exerce les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il signe les titres d'action et vise les obligations ou lettres de gage. Il a un droit de veto sur les délibérations du conseil d'administration. Il a même ce droit de veto sur les délibérations de l'assemblée générale (cons. d'Etat, arr. du 31 mars 1882). Les deux sous-gouverneurs remplissent les fonctions qui leur sont déléguées par le gouverneur et dans l'ordre de leur nomination, celles du gouverneur en cas d'absence, vacance ou maladie. Avant d'entrer en fonctions, le gouverneur doit justifier de la propriété de deux cents actions du Crédit foncier de France, et chacun des sous-gouverneurs de la propriété de cent actions. Ces

actions demeurent affectées par privilège à la garantie de leur gestion. Elles sont inaliénables pendant la durée de leurs fonctions. Le gouverneur reçoit de la société un traitement annuel de 40,000 fr. ; les deux sous-gouverneurs reçoivent chacun un traitement de 20,000 fr.

Le conseil d'administration se compose du gouverneur, qui le préside, des sous-gouverneurs, des administrateurs et des censeurs. Les administrateurs sont au nombre de vingt au moins et de vingt-trois au plus ; trois d'entre eux doivent être pris parmi les trésoriers généraux des finances. Ils se renouvellent par cinquième chaque année. Les membres sortants ont été désignés par le sort pour les quatre premières années ; ils sont ensuite désignés par ordre d'ancienneté ; ils peuvent toujours être réélus. Chacun d'eux dépose dans la caisse sociale cent actions, inaliénables pendant la durée de ses fonctions. Le conseil délibère sur les affaires de la société autres que celles réservées exclusivement au gouverneur, notamment sur l'admission des demandes de prêts, la création, l'émission, l'achat et la vente des obligations de la société, les avances sur dépôt d'obligations, les emprunts à contracter avec ou sans hypothèque. Il autorise l'acquisition par adjudication de biens immobiliers, pour assurer le recouvrement des créances de la société, la vente ou l'échange des mêmes biens, tous traités, transactions, compromis, emplois de fonds, transferts de rentes sur l'Etat ou autres valeurs, etc. Il délibère sur les comptes annuels à soumettre à l'assemblée générale, ainsi que sur la fixation du dividende et sur toute proposition à faire à cette assemblée. Nulle délibération ne peut être exécutée si elle n'est approuvée par le gouverneur et revêtue de sa signature. Les membres du conseil d'administration ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat. Les censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils sont au nombre de trois ; ils sont nommés pour trois ans par l'assemblée générale et sont rééligibles. Ils assistent au conseil d'administration avec voix consultative. Ils examinent les inventaires et les comptes annuels et présentent, à ce sujet leurs observations à l'assemblée générale, s'il y a lieu. Ils peuvent, quand leur décision est prise à l'unanimité, requérir une convocation extraordinaire de l'assemblée générale. Cette faculté ne leur donne pas le droit de convoquer directement l'assemblée générale, mais celui d'obliger le conseil d'administration à délibérer sur l'utilité d'une convocation. L'assemblée générale se compose des deux cents plus forts actionnaires, dont la liste est arrêtée par le conseil d'administration vingt jours avant la réunion de l'assemblée. Les actionnaires inscrits sur les registres de la société, par suite du dépôt de leurs actions effectué dans la caisse sociale trois mois avant la confection de la liste, peuvent seuls y figurer. En cas de concours pour l'admission sur la liste entre deux actionnaires, possesseurs du même nombre d'actions, la préférence est accordée au plus anciennement inscrit. Tant que les actions demeureront nominatives, le dépôt dont on vient de parler est inutile, la liste se compose simplement des deux cents plus forts actionnaires inscrits sur les registres, trois mois avant la confection de cette liste. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle approuve les comptes annuels et délibère, lorsque la proposition lui en est faite, sur l'augmentation du fonds social ou sur des modifications à apporter aux statuts.

III. EXTENSION DES ATTRIBUTIONS ET DES OPÉRATIONS. — Avec la nouvelle organisation, les opérations sociales suivirent leur progression normale. Les trésoriers généraux étaient chargés de placer les obligations foncières dans les départements et d'en payer les intérêts aux porteurs. Ces titres étaient aussi recherchés que les rentes françaises et que les obligations de chemins de fer par les capitaux de placement. Le crédit de la société s'affermissait de plus en plus. En 1838, le Crédit foncier fut substitué par une

loi au gouvernement, pour le prêt de 100 millions promis aux propriétaires qui voudraient assainir leurs terres par le drainage. En 1860, sur l'initiative du gouvernement, on lui adjoignit quatre grands services que nous nous bornerons à rappeler : 1° par un décret du 11 janv. 1860, son privilège est étendu au territoire de l'Algérie ; 2° par une loi en date du 19 mai 1860, il est substitué au Comptoir national pour le contrôle des opérations du Sous-Comptoir des entrepreneurs ; 3° par une loi du 6 juil. 1860, il est autorisé à prêter, même sans affectation hypothécaire, soit à long terme, soit à court terme, aux départements, aux communes et aux associations agricoles ; 4° enfin, une loi du 28 juil. 1860 l'autorise à fonder une société de crédit agricole avec une subvention de l'Etat et une garantie d'intérêts. Le capital social fut porté, en 1869, à 90 millions, en exécution de l'art. 4 des statuts, qui exige que le capital-actions soit toujours le vingtième au moins du montant réalisé du capital-obligations. Les soixante mille actions nouvelles furent libérées de 250 fr. chacune au moyen d'un prélèvement de 15 millions, effectué sur les réserves disponibles de la société, en dehors des réserves statutaires.

Lorsque éclatèrent les événements de 1870, la situation financière de la société était prospère ; elle se résumait ainsi : En France, les prêts hypothécaires s'élevaient à 1 milliard 092,727,662 fr., produisant une annuité de 53 millions 891,467 fr. Les prêts communaux s'élevaient à 711,571,754 fr., produisant une annuité de 29,822,943 fr. En Algérie, les prêts hypothécaires formaient un total de 10,758,889 fr., et les prêts communaux un total de 6,198,200 fr. Les obligations foncières en circulation s'élevaient à 846,755,345 fr. et les obligations communales à 759,651,007 fr. Il avait été avancé au Sous-Comptoir des entrepreneurs une somme de 260,651,809 fr. Le dernier dividende payé avait été de 65 fr. par action ancienne et une réserve importante de 18,290,323 fr. avait été constituée. Plus de la moitié des prêts réalisés depuis l'origine avaient été faits sur des immeubles situés dans le dép. de la Seine. On sait si ce département eut à souffrir de la guerre et de la Commune. Cependant, les insuffisances de gage, qui pouvaient avoir pour cause la guerre et l'insurrection, ne dépassèrent pas 445,000 fr. L'institution éprouva, dans ces circonstances extraordinaires, l'excellence de son organisation et surtout l'utilité de ses dispositions statutaires, qui limitent le montant des prêts à la moitié de la valeur des immeubles offerts en garantie. Le dividende, pour l'exercice 1870, fut réduit à 12 fr. 50, c.-à-d. à 5 % du capital versé. Mais, pendant le second semestre de 1871, les opérations de prêts reprirent leur cours ordinaire et atteignirent même le chiffre des bonnes années antérieures à la guerre. Les événements n'avaient pas atteint le crédit de la société et sa prospérité se fût encore développée si l'administration ne s'était laissé entraîner à cette époque à des opérations imprudentes qui faillirent causer la ruine de l'institution. Si ces faits n'avaient qu'un intérêt rétrospectif, il serait inutile de les rappeler, mais ils constituent une opération financière d'un caractère à part, intéressante à connaître et de laquelle il peut se dégager une leçon pour la gestion des sociétés de ce genre.

Participations et arrangements avec le Crédit agricole. Affaire égyptienne. On vient de dire qu'une société de Crédit agricole avait été instituée en 1860 à côté du Crédit foncier. C'étaient le gouverneur et les sous-gouverneurs du Crédit foncier qui étaient chargés de l'administration de la nouvelle société. Son organisation avait été longuement étudiée et, à vrai dire, elle n'était pas trop imparfaite ; c'est encore à cette organisation, complétée, qu'il faudra revenir lorsque l'on voudra créer un Crédit agricole en France. La société avait pour objet : de faire ou de faciliter, par sa garantie, l'escompte ou la négociation d'effets ; d'ouvrir des crédits ou de prêter sur nantissement ou autre garantie spéciale ; de créer et de négocier des bons en représentation des prêts ou des crédits con-

sentis, etc. Son but général était de procurer du crédit ou des capitaux aux agriculteurs. Pour cela, elle avait des correspondants en province, soit des banquiers, soit des sociétés locales, créées sous son patronage, qui devaient ajouter leur signature à celle de l'emprunteur. Les crédits ouverts aux emprunteurs pouvaient avoir lieu pour une durée plus longue que celle des prêts commerciaux ordinaires ; cette durée pouvait être de trois années. Au terme de leur exigibilité, ces crédits pouvaient être renouvelés encore pour une période de trois années.

Plusieurs opérations malheureuses, dues à des correspondants de province, épuisèrent les ressources de la société. Pour réparer la brèche, l'administration se jeta dans des participations financières à l'étranger, particulièrement en Egypte, pour lesquelles elle demanda des fonds au Crédit foncier. Le Crédit foncier fournit les sommes nécessaires ; il les prit dans ses réserves, dans son capital social, dans ses fonds disponibles. Le total de ses avances s'éleva à 170 millions. En représentation de ses avances, il reçut des valeurs égyptiennes pour une somme jugée équivalente et qui consistaient en obligations égyptiennes 1873, en bons de la Daira et en bons de la Daira sur le Mallieh. Malheureusement, la situation financière de l'Egypte périclita à tel point que ses valeurs tombèrent à un prix dérisoire. Que devenait dès lors le gage du Crédit foncier ? Il fallut songer à la liquidation du Crédit agricole. Des commissaires, nommés par le ministre des finances, constatèrent que l'excédent de son passif sur son actif était de plus de 22 millions. La liquidation du Crédit agricole, par le moyen de la combinaison ingénieuse à laquelle on s'arrêta, ne fut pas autre chose que l'absorption de cette société par le Crédit foncier et voici sur quelles bases : Le capital social du Crédit agricole étant perdu, on demanda une somme de 16 millions à un syndicat composé des trois gouverneurs. On devait, en outre, faire un appel de 300 fr. restant dus sur chaque action aux actionnaires du Crédit agricole, ce qui, pour 80,000 actions, donnait 24 millions. On obtenait ainsi une somme totale de 40 millions, qui était remise au Crédit foncier pour reformer ses réserves et compenser les pertes du portefeuille égyptien qu'il prenait à sa charge. Le Crédit agricole était dissous, mais ses actionnaires, en échange des 300 fr. par eux versés et de 50 fr. (4 millions) ajoutés pour établir la parité, recevaient pour chaque action du Crédit agricole une action nouvelle du Crédit foncier, libérée de 250 fr. comme les anciennes. Le Crédit foncier devait, à cet effet, émettre quatre-vingt mille actions nouvelles et porter son capital de 90 millions à 130 millions. Ainsi, le Crédit foncier recevait, à divers titres, 44 millions en espèces, l'actif net du Crédit agricole, mais il s'engageait à rémunérer quatre-vingt mille actions nouvelles et à parer, à ses risques et profits, aux éventualités des affaires égyptiennes et à celles de la liquidation du Crédit agricole dont il restait chargé.

Modifications aux statuts à la suite de l'absorption du Crédit agricole. Cet arrangement fut approuvé par les assemblées générales des actionnaires du Crédit agricole et du Crédit foncier (29 et 30 nov. 1876) et, plus tard, par un décret en date du 23 janv. 1877, qui ratifia les modifications importantes introduites dans les statuts, à la suite des circonstances que nous venons de faire connaître. Voici en peu de mots sur quoi portaient ces modifications : Aucune disposition des lois et décrets qui régissent la société du Crédit foncier ne réglait l'emploi des fonds disponibles qui peuvent se trouver dans les caisses de la société. C'est ce qui a été reconnu par un jugement du tribunal de la Seine du 26 avr. 1878. C'est en l'absence de toute réglementation à ce sujet que l'administration du Crédit foncier avait pu faire les avances dont nous avons parlé, même avec les fonds provenant des obligations. Pour prévenir le retour de pareilles opérations, on décida que l'art. 2 des statuts serait modifié et déterminerait l'emploi provisoire des fonds disponibles. Il ne s'agissait

encore, avec la modification statutaire de 1876, que de la réglementation des excédents provenant d'obligations communales. Mais, en 1877, la société a été amenée à procéder pour les prêts hypothécaires comme elle avait toujours procédé pour les prêts communaux, c.-à-d. à substituer le prêt en espèces au prêt en obligations et, dès lors, on a dû envisager aussi l'éventualité des excédents en matière d'obligations foncières. Ce qui avait été décidé par la disposition additionnelle de l'art. 2, au sujet des obligations communales, le fut aussi au sujet des obligations foncières par l'art. 76 introduit en 1882 dans les statuts sociaux. Les excédents en circulation se trouvent ainsi réglés maintenant par les art. 2 et 76 des statuts.

Intervention du ministre des finances. Les dangers que l'affaire égyptienne et la liquidation du Crédit agricole faisaient courir à la société du Crédit foncier provoquèrent l'intervention du gouvernement. Le ministre des finances, M. Léon Say, avait déjà fait constater le passif énorme du Crédit agricole et il crut devoir placer à la tête de l'administration du Crédit foncier un nouveau gouverneur. Son choix se porta sur M. Renouard, trésorier général. Dans un rapport qu'il adressa au président de la République, le ministre des finances expliqua le droit d'intervention de l'Etat dans les termes suivants : « Dans quelques semaines, le monopole du Crédit foncier expire. Le gouvernement n'accordera, sans doute, à aucune autre société le privilège des prêts dans les conditions spéciales déterminées par la loi sur les crédits fonciers en général, mais on peut se demander s'il convient ou non de prendre des engagements à cet égard, comme en 1852. Cette question est à l'étude et elle sera prochainement résolue. Quelles que soient les mesures qui ont dû être prises ou qui pourront être rendues nécessaires par l'usage qu'on a fait de la confiance du gouvernement dans le passé, il n'abandonnera pas à l'avenir le droit que lui reconnaissent les statuts, pour toute la durée de la société, de nommer les gouverneurs. Car, si l'Etat doit, autant que possible, s'abstenir de toute ingérence dans la conduite des intérêts privés, il ne peut se désintéresser de ces grandes institutions publiques, comme la Banque de France et le Crédit foncier, sur lesquelles repose la sécurité de la circulation financière et hypothécaire. Les billets de banque émis par la Banque de France, les obligations foncières et communales émises par le Crédit foncier sont des valeurs dont le crédit est intimement lié au crédit de l'Etat. Le gouvernement ne saurait, sans un grave péril, en abandonner la surveillance. » La nouvelle administration fit l'emprunt de 250 millions en obligations foncières 1877. Elle avait exprimé la pensée, en demandant l'autorisation de cet emprunt, d'en employer les fonds à retirer de la circulation des obligations pourvues d'un intérêt plus élevé. Mais le ministre des finances, en accordant l'autorisation, y mit pour condition que ces fonds seraient affectés, pour la majeure partie, à des prêts nouveaux qui seraient effectués en numéraire. La société revint ainsi au mode de prêts pratiqué à son début. C'est à partir du 18 juil. 1877 que les prêts fonciers ont été réalisés en numéraire.

IV. NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ. — L'affaire égyptienne et la liquidation du Crédit agricole pesaient toujours sur le Crédit foncier. « Il était réservé, comme le dit M. Josseau dans son *Traité du crédit foncier*, à M. Albert Christophle, député de l'Orne et ancien ministre des travaux publics, d'entreprendre l'œuvre réparatrice et de la mener à bonne fin. » Appelé au gouvernement de la société par décret du 12 févr. 1878, il imprima, dès son entrée en fonctions, une impulsion énergique et toute personnelle à l'administration du Crédit foncier. M. Christophle conserva le mode de prêts en numéraire ; il en expliqua les motifs dans son rapport à l'assemblée générale du mois d'avril 1878 : « Sans doute, disait-il dans son rapport, le mode de prêts en obligations est le seul qui permette de proportionner l'intérêt au prix courant des capitaux et d'ouvrir même dans les circonstances critiques une source de prêts

aussi abondante que peuvent l'exiger les besoins de la propriété foncière. Néanmoins, nos emprunteurs ont toujours désiré les prêts en argent. La perte qu'ils ont subie par la négociation des obligations s'est élevée en effet : en 1871, à 5 et 8 % ; en 1872, à 11 et 15 % ; en 1873, à 15 % ; en 1874, à 15, 14, 12 et 9 % ; en 1875, à 7, 6, 5 et 4 % ; en 1876, à 3 et 2 % ; dans les premiers mois de l'année 1877, cette perte s'élevait encore à 2 et 3 %. D'un autre côté, au moment où se signe l'acte conditionnel, le Crédit foncier ne peut prendre aucun engagement sur le taux de négociation des obligations. Il s'ensuit que, pendant le temps de l'accomplissement des formalités hypothécaires, une certaine incertitude pèse sur les conditions auxquelles l'emprunt peut être contracté et sur les charges qu'il doit entraîner. Des plaintes se sont souvent élevées à cette occasion, et votre administration avait la certitude qu'elle répondrait aux plus vifs desirs du public, avec lequel elle est en contact direct, si elle bannissait de ses contrats cet élément de doute et d'incertitude et si elle pouvait donner l'assurance aux emprunteurs que l'opération aurait pour conséquence de mettre entre leurs mains une somme d'argent certaine et nettement déterminée. »

Liquidation des anciennes affaires et retour aux opérations statutaires. La pensée qui semble avoir inspiré l'administration de M. Christophle, c'est de liquider les deux affaires dont il a été question plus haut, l'affaire égyptienne et le Crédit agricole, et de faire rentrer le Crédit foncier dans le courant de ses opérations normales, prescrites par les statuts, tout en donnant à ces opérations statutaires la plus grande extension possible. La liquidation de l'affaire égyptienne fut poursuivie avec beaucoup d'habileté et de persévérance. On obtint d'abord du gouvernement égyptien, par le traité du 9 nov. 1878, un supplément de gage de vingt-neuf mille quatre-vingt-neuf obligations, et le marché de ces valeurs s'étant considérablement amélioré, surtout à la bourse de Londres, on en profita pour les négocier. Des ventes successives furent faites à Londres, à la fin de 1879 et en 1880. Au mois d'avril 1881, les réalisations effectuées, loin de se solder en pertes, laissaient dans la caisse un boni de 7,253,000 fr. L'administration du Crédit foncier n'avait pas à se demander si elle réaliserait un plus gros bénéfice en conservant ces titres en portefeuille. Il y avait trop d'aléas. Son devoir était de sauver l'ancienne créance et de ne pas exposer la société aux risques d'une spéculation dont l'issue était subordonnée aux événements politiques, c.-à-d. à ce qu'il y a de plus incertain au monde. On conduisit avec la même fermeté la liquidation du Crédit agricole. On a vu plus haut sur quelles bases avait été arrêtée cette liquidation. Mais comme il survenait fréquemment des désaccords entre les liquidateurs, ce qui donna lieu même à un procès qui eut un certain retentissement, le gouverneur se décida à conclure un arrangement en vertu duquel le Crédit foncier était déchargé de la liquidation du Crédit agricole et sa perte dans l'affaire réduite à 16 millions. Cette perte était même réduite à 8 millions environ, si on tient compte du reliquat de 7,253,000 fr. qu'avait laissé la réalisation des valeurs égyptiennes.

Relèvement de la société. Emprunts de conversion. Abaissement du taux de l'intérêt des prêts. Le Crédit foncier n'eut qu'à se louer de la liquidation, si heureusement conduite, de ces deux affaires, qui, à un moment, avaient inspiré de si vives inquiétudes aux actionnaires et même au marché des capitaux. Son crédit se releva peu à peu. L'action, libérée seulement de 250 fr., qui était à 500 fr. au moment de la nomination de M. Christophle, comme gouverneur, s'éleva insensiblement à 1,000 fr. et atteignit même 1,700 fr. En même temps, les demandes de prêts arrivaient plus nombreuses. Pendant l'année 1878, le montant des prêts hypothécaires réalisés s'éleva à 63,039,413 fr. et le montant des prêts communaux à 4,691,000 fr. Mais un phénomène se produisait qui ne pouvait pas échapper à l'attention de l'administration. Le taux

de l'intérêt de l'argent ayant notablement baissé, beaucoup d'emprunteurs en profitaient pour rembourser à la société leurs prêts par anticipation. Le Crédit foncier ne pouvait enrayer le mouvement qu'en prêtant lui-même à meilleur marché et en réduisant les charges par une conversion de ses obligations. La ville de Paris lui en fournit l'occasion. La ville avait contracté au Crédit foncier un emprunt de 282,926,352 fr. remboursable au moyen de vingt-huit annuités de 19 millions 061,570 fr. chacune. Elle vit la possibilité de réduire sa dette en remboursant à cet établissement cette somme au moyen de fonds que des sociétés financières lui offraient à un taux bien inférieur. Mais le Crédit foncier ne resta pas inactif. De son côté, il fit des propositions plus avantageuses que celles des sociétés et elles furent acceptées. Le Crédit foncier profita de cette opération pour convertir toutes ses obligations de 5 %. Il mit en souscription, le 5 août 1879, un emprunt de 500 millions en obligations communales, qui fut couvert dix fois. Quelques mois après, il fit un autre emprunt de 900 millions, en obligations foncières, qui eut le même succès.

A la suite de ces emprunts, la société put abaisser le taux d'intérêt de ses prêts et elle vit augmenter dans des proportions considérables ses opérations de prêts hypothécaires et de prêts communaux. Pendant l'année 1882, le chiffre de ces opérations s'éleva à 394 millions, tandis qu'il n'avait guère dépassé, en moyenne, 50 millions pendant les années précédentes. On remarquait en même temps l'augmentation des petits prêts ainsi que des prêts réalisés en province. C'est en 1882 que le Crédit foncier fut chargé de la liquidation de la Banque hypothécaire avec les pouvoirs les plus étendus, et d'après une combinaison dont voici les principales lignes : La Banque hypothécaire apportait au Crédit foncier une somme de 52,500,000 fr. composée de son capital social versé, de ses diverses réserves, du compte de profits et pertes de l'exercice 1881 et enfin du produit d'un appel de fonds adressé à ses actionnaires. En représentation de cet apport, le Crédit foncier créait cinquante mille actions nouvelles entièrement libérées qu'il distribuait aux actionnaires de la Banque à raison de une action du Crédit foncier pour quatre de la Banque hypothécaire. Le capital social du Crédit foncier se trouvait ainsi porté à 155 millions. Les 96 millions de surplus furent employés à libérer entièrement les actions anciennes du Crédit foncier, sur lesquelles il ne restait que 100 fr. à verser. Déjà, quelques mois auparavant, 26 millions avaient été pris sur les réserves disponibles pour les porter au capital social, de manière à libérer le titre de 400 fr.

Une nouvelle augmentation du capital social a été décidée en 1888 en exécution de l'art. 4 des statuts. Ce capital est actuellement de 170,500,000 fr., divisé en trois cent quarante et un mille actions entièrement libérées.

Revenu des valeurs et actions depuis 1870.

Années.		Revenu.	Cours de la Bourse au 31 déc.
1870.	Pour 180.000 actions lib. de 250 fr.	12.50	885
1871.	—	32.50	950
1872.	—	35	840
1873.	—	35	818.75
1874.	—	36.25	858.75
1875.	—	36.25	910
1876.	—	23.50	632.50
1877.	192.660 actions lib. de 250 fr.	12.50	630
1878.	204.609	35	812.50
1879.	238.328	37.50	1098.75
1880.	257.472	42.50	1442.50
1881.	260.000	50	1777.50
1882.	310.000 actions ent. libérées	55	1340
1883.	310.000	60	1225
1884.	310.000	60	1334.37½
1885.	310.000	60	1345
1886.	310.000	60	1422.50
1887.	310.000	62	1397.50
1888.	341.000	62	1362.50
1889.	341.000	63	1332.50

Ce qui précède indique suffisamment la prospérité de cette grande institution et les progrès qu'elle a réalisés sous l'administration actuelle, qui, cependant, a réduit

considérablement le taux de l'intérêt et supprimé entièrement la commission de 0,60 % perçue depuis l'origine sur tous les prêts.

V. DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES. — *Conditions des prêts.* Le Crédit foncier peut faire deux sortes de prêts hypothécaires : les prêts à court terme, avec ou sans amortissement, et les prêts à long terme, remboursables par annuités. D'après l'art. 8 du décret de 1854, ils peuvent être faits avec le capital social. Les prêts à court terme sont remboursables dans un délai inférieur à dix ans. Ils peuvent, comme ceux des particuliers, être contractés remboursables à jour fixe ; ils sont productifs d'un intérêt fixé par l'administration du Crédit foncier, mais qui ne peut dépasser le taux légal. Il est aujourd'hui de 4,50 % sans commission ; l'emprunteur ne peut pas se libérer par anticipation. Quelquefois, l'emprunteur, à l'expiration du terme fixé, ordinairement de un à cinq ans, n'est pas en mesure d'acquitter sa dette ; il peut, dans ce cas, demander que le contrat primitif soit remplacé par un contrat de prêt à long terme avec amortissement.

Prêts à long terme. Les contrats de prêts à long terme sont de beaucoup les plus nombreux dans le portefeuille du Crédit foncier. L'annuité, que l'emprunteur doit payer chaque année pour se libérer, comprend l'intérêt et l'amortissement ; elle varie suivant le loyer de l'argent et la durée du prêt.

On voit, dans le tableau qui suit, l'amortissement d'un prêt de 100 fr. en soixante-quinze ans :

Amortissement d'un emprunt hypothécaire de 100 fr. en soixante-quinze ans.

ANNÉES	SOMME amortie.	SOMME restant due.	ANNÉES	SOMME amortie.	SOMME restant due.
1	0.14	99.86	39	15.49	84.51
2	0.28	99.72	40	16.39	83.61
3	0.44	99.56	41	17.33	82.67
4	0.60	99.40	42	18.32	81.68
5	0.77	99.23	43	19.36	80.64
6	0.94	99.06	44	20.45	79.55
7	1.13	98.87	45	21.59	78.41
8	1.32	98.68	46	22.79	77.21
9	1.52	98.48	47	24.05	75.95
10	1.74	98.26	48	25.37	74.63
11	1.96	98.04	49	26.75	73.25
12	2.20	97.80	50	28.21	71.79
13	2.44	97.56	51	29.73	70.27
14	2.70	97.30	52	31.33	68.67
15	2.97	97.03	53	33. »	67. »
16	3.26	96.74	54	34.76	65.24
17	3.56	96.44	55	36.61	63.39
18	3.87	96.13	56	38.54	61.46
19	4.20	95.80	57	40.57	59.43
20	4.54	95.46	58	42.70	57.30
21	4.91	95.09	59	44.94	55.06
22	5.28	94.72	60	47.28	52.72
23	5.68	94.32	61	49.74	50.26
24	6.10	93.90	62	52.32	47.68
25	6.54	93.46	63	55.03	44.97
26	7. »	93. »	64	57.87	42.13
27	7.48	92.52	65	60.85	39.15
28	7.99	92.01	66	63.98	36.02
29	8.52	91.48	67	67.26	32.74
30	9.07	90.93	68	70.70	29.30
31	9.66	90.34	69	74.31	25.69
32	10.27	89.73	70	78.09	21.91
33	10.91	89.09	71	82.06	17.94
34	11.59	88.41	72	86.23	13.77
35	12.30	87.70	73	90.60	9.40
36	13.04	86.96	74	95.19	4.81
37	13.82	86.18	75	100. »	0.00
38	14.63	85.37			

Les conditions générales des prêts faits par le Crédit foncier sont énoncées dans les art. 52 à 56 des statuts, dont voici le texte : Art. 52. La société ne prête aux propriétaires d'immeubles que sur première hypothèque, excepté dans les cas prévus par les statuts, les lois et les décrets existants. Sont considérés comme faits sur première hypo-

thèque les prêts au moyen desquels sont remboursées les créances déjà inscrites, lorsque, par l'effet de ce remboursement ou de la subrogation opérée au profit de la société, son hypothèque vient en première ligne et sans concurrence. — Dans ce cas, la société conserve entre ses mains une valeur suffisante pour opérer ce remboursement. — Art. 53. Lorsque la société juge qu'il y a lieu d'accomplir les formalités de la purge, il y est procédé conformément à l'art. 1^{er} de la loi du 10 juin 1853. — Art. 54. Ne sont point admis au bénéfice des prêts faits par la société : 1^o les théâtres ; 2^o les mines et carrières ; 3^o les immeubles indivis, si l'hypothèque n'est établie sur la totalité de ces immeubles du consentement de tous les copropriétaires ; 4^o ceux dont l'usufruit et la nue propriété ne sont pas réunis, à moins du consentement de tous les ayants droit à l'établissement de l'hypothèque. — Art. 55. La société n'accepte pour gage que les propriétés d'un revenu durable et certain. — Art. 56. Le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble hypothéqué. — Il est au plus du tiers de la valeur pour les vignes, les bois et autres propriétés dont le revenu provient de plantations. — Les bâtiments des usines et fabriques ne sont estimés qu'en raison de leur valeur indépendante de leur affectation industrielle.

Trois règles découlent de ces articles : 1^o le Crédit foncier ne doit prêter que sur première hypothèque ; 2^o le prêt ne peut excéder la moitié de la valeur de l'immeuble hypothéqué ; 3^o le Crédit foncier ne prête que sur des immeubles qui, soit par leur nature, soit par leur revenu, offrent une complète sécurité. — Le sens de la première règle n'est pas que le Crédit foncier ne doit prêter que sur des biens libres de toute hypothèque. S'il en était ainsi, les immeubles déjà grevés seraient dépourvus de tout crédit, et l'un des objets de l'institution, la conversion de la dette hypothécaire, ne pourrait pas être réalisé. Il suffit que la société obtienne pour son prêt le premier rang, sans concurrence, à l'égard des créanciers déjà inscrits. A cet effet, les moyens à sa disposition sont : 1^o le consentement à l'antériorité d'hypothèque ou la cession de rang hypothécaire par le créancier dont le privilège ou l'hypothèque primerait le Crédit foncier ; 2^o la subrogation qui transmet à la société le privilège et le rang hypothécaire du premier créancier ; 3^o la mainlevée donnée soit par la femme non mariée sous le régime dotal, soit par le subrogé tuteur du mineur ou de l'interdit, en vertu d'une délibération du conseil de famille, conformément à l'art. 9 du décret du 28 févr. 1852, dans le cas où l'hypothèque légale aurait été inscrite ; 4^o la purge des hypothèques légales, autorisée par le décret du 28 févr. 1852 et par la loi du 10 juin 1853. Lorsque le Crédit foncier prend la place d'un créancier antérieur, il doit sur le prêt qu'il a consenti prendre une somme suffisante pour rembourser lui-même ce créancier.

La deuxième règle établit que le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble hypothéqué, mais il ne faut pas perdre de vue que cette limite est fixée au tiers s'il s'agit de vignes, bois et autres propriétés dont le revenu provient de plantations. En ce qui concerne la troisième condition contenue dans l'art. 57 qui dit que le revenu doit être égal au montant de l'annuité, il faut l'entendre dans ce sens : la société doit accepter pour gage les immeubles susceptibles, soit par une location, soit par l'exploitation directe du propriétaire, de produire un revenu régulier. Tels sont les terres ou terrains, les bois, les maisons d'habitation. C'est ainsi que le Crédit foncier a constamment appliqué cette règle, c'est ainsi que l'interprète le savant M. Josseau dans son *Traité*. Si on allait jusqu'à dire que le revenu de l'immeuble hypothéqué doit être toujours égal au montant de l'annuité, on serait amené logiquement à décider que ce revenu doit être assuré par un bail d'une durée égale à celle du prêt. Imposer une semblable condition, ce serait exiger l'impossible. Ce serait dire que, si une propriété est momentanément

ment sans locataire, elle ne pourrait devenir la base d'un emprunt au Crédit foncier.

Les privilèges du Crédit foncier. Pour assurer le bon fonctionnement des sociétés de crédit foncier en France, il était indispensable de leur accorder la priorité pour leur hypothèque et pour cela de leur fournir le moyen de connaître tous les droits occultes qui pouvaient exister sur les immeubles offerts en gage. Lors du décret de 1852, le code ne prescrivait la publicité par voie de transcription que pour les donations et les substitutions, mais il existait une foule d'actions qui pouvaient rester inconnues jusqu'au jour où elles s'exerçaient. Dans un tel état de choses, comment prêter avec une entière sécurité ? On y remédia en accordant aux sociétés de crédit foncier le droit de purger les immeubles offerts en garantie et en instituant à leur profit un système de purge plus simple et plus expéditif, spécifié dans le décret organique du 28 févr. 1852 et la loi des 10-15 juin 1852. De même la législation spéciale des sociétés de crédit foncier leur a assuré certains privilèges pour le recouvrement de leurs prêts ; en voici l'énumération : suppression du délai de grâce ; insaisissabilité de l'annuité par voie d'opposition ; disposition qui fait courir de plein droit les intérêts des annuités non payées à l'échéance ; faculté de mettre le séquestre sur les biens hypothéqués ; privilège sur leur revenu ; mode d'expropriation plus rapide ; droit d'être payé sans être assujéti aux délais et aux formalités de l'ordre. Ce régime privilégié, organisé au profit des sociétés de crédit foncier autorisées, continue à subsister en faveur du Crédit foncier de France, malgré l'expiration du monopole dont jouissait cette dernière société. C'est sous cette législation que le Crédit foncier a été autorisé et s'est constitué ; c'est à l'abri de cette législation qu'il a consenti ses prêts et accepté tous les contrats, il pourra donc invoquer le bénéfice de ces dispositions spéciales pendant toute sa durée.

Les prêts aux départements, aux communes, etc. A notre époque, un besoin d'amélioration et de progrès matériel se fait vivement sentir. Les populations réclament le perfectionnement des routes et des chemins vicinaux, la construction d'édifices publics, tels que mairies, écoles, l'assainissement des rues, l'endiguement des fleuves, etc. C'est pour faciliter aux communes et aux départements l'exécution de ces travaux que la loi de 1860 a autorisé le Crédit foncier à leur faire des prêts sans affectation hypothécaire. Le prêt n'est consenti qu'après une autorisation administrative, qui n'est accordée que sur justification de voies et moyens suffisants. Les contributions votées chaque année assurent le paiement des annuités dues au Crédit foncier ; elles sont au besoin imposées d'office par le pouvoir qui a autorisé le prêt, et, dans ces conditions, on a pensé que la garantie était aussi solide que celle établie sur un gage immobilier. Les emprunts concernant les départements sont votés par les conseils généraux d'une manière définitive lorsqu'ils sont remboursables dans un délai n'excédant pas quinze ans. Dans tout autre cas, les délibérations des conseils généraux votant un emprunt doivent être approuvées par une loi (loi du 10 août 1871, art. 41 et 42). Les emprunts des communes sont votés par les conseils municipaux. Avant de s'adresser au Crédit foncier, la commune doit avoir été autorisée à emprunter.

La loi du 24 juil. 1867 a divisé à cet égard les emprunts en trois catégories, suivant la durée et suivant la nature des ressources affectées au remboursement. Aux termes de l'art. 3, une simple délibération du conseil municipal prise avec l'assentiment du maire, ou, en cas de désaccord, approuvée par le préfet, suffit pour voter et régler les emprunts remboursables sur les revenus ordinaires dans un délai qui ne dépasse pas douze ans, ou sur des contributions extraordinaires établies pour cinq années et n'excédant pas 5 cent. S'il s'agit d'emprunts qui, sans dépasser le délai de douze ans, sont remboursables au moyen de contributions extraordinaires excédant 5 cent., mais comprises dans le maximum fixé par le conseil général, ou encore s'il s'agit

d'emprunts remboursables dans un délai dépassant douze ans, à l'aide exclusivement des revenus ordinaires, il est nécessaire et il suffit que la délibération du conseil municipal soit approuvée par le préfet. Enfin, pour tout emprunt remboursable sur ressources extraordinaires dans un délai dépassant douze ans, l'autorisation doit être donnée par un décret ou par une loi. Lorsqu'il s'agit d'une commune ayant un revenu supérieur à 100,000 fr., le décret doit être rendu en conseil d'Etat. Lorsque la somme à emprunter dépasse 4 million, ou lorsque ladite somme, réunie au chiffre d'autres emprunts non encore remboursés, dépasse un million, une loi est nécessaire. L'autorisation d'emprunter une fois obtenue, la commune doit transmettre au Crédit foncier : 1° copie de la délibération par laquelle l'emprunt a été voté; 2° amplification de l'acte approbatif de l'emprunt (loi, décret ou arrêté préfectoral); 3° le relevé des recettes et des dépenses ordinaires de la commune d'après le compte rendu des trois derniers exercices; 4° un état certifié des dettes; 5° le budget de l'exercice en cours. Les associations syndicales, les hospices et les établissements publics sont également autorisés à emprunter au Crédit foncier (lois du 6 juil. 1860 et du 26 févr. 1862).

On trouvera dans le tableau qui suit le nombre et le montant des prêts hypothécaires et des prêts communaux du Crédit foncier depuis son origine.

Prêts hypothécaires.		
	Nombre des prêts.	Montant.
1853 à 1859.....	2.076	139.959.630
1860 à 1864.....	6.785	406.325.781
1865 à 1869.....	8.714	482.788.725
1870 à 1874.....	3.867	166.079.922
1875 à 1879.....	4.954	250.897.464
1880 à 1884.....	28.318	1.304.302.199
1885 à 1889.....	19.771	652.946.042
Totaux.....	74.488	3.400.301.763

Prêts communaux.		
	Nombre des prêts.	Montant.
1860 à 1864.....	853	151.628.221
1865 à 1869.....	413	541.384.811
1870 à 1874.....	175	76.438.044
1875 à 1879.....	354	190.002.593
1880 à 1884.....	2.409	514.986.105
1885 à 1889.....	10.781	416.241.214
Totaux.....	14.985	1.890.680.988

VI. OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER. — *Leur caractère, leurs privilèges, leurs garanties.* Le Crédit foncier, comme on vient de le voir, a une double fonction : d'une part, il vérifie la valeur des propriétés offertes en garantie, réalise les prêts en obligations ou en argent et reçoit son remboursement par annuités comprenant l'intérêt et l'amortissement; d'autre part, il émet des obligations ou lettres de gage (en allemand *Pfand brief*) pour se procurer des fonds destinés aux prêts et pour une valeur égale au montant des prêts effectués. Il est bon de remarquer tout d'abord que de ce que le Crédit foncier est obligé d'émettre des obligations pour effectuer ses prêts il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse, suivant les circonstances, employer un autre moyen de se créer des ressources. En effet, l'art. 1 des statuts dit : « La société peut appliquer, avec l'autorisation du gouvernement, tout autre système ayant pour objet de faciliter les prêts sur immeubles, l'amélioration du sol, les progrès de l'agriculture et l'extinction de la dette foncière. » Le Crédit foncier a donc parfaitement le droit d'employer en prêts d'autres fonds que ceux qui proviennent des émissions d'obligations.

Expliquons en quelques mots la théorie et le caractère de l'obligation. D'après le droit commun, le prêteur reçoit, en échange de son argent, la *grosse* d'un acte constatant les conditions de l'engagement pris par l'emprunteur. A l'aide de cet acte, il se fait payer l'intérêt stipulé à chaque échéance, puis le capital, lorsque la dette est devenue exigible. Mais il est bien clair qu'il ne peut pas, en conservant la grosse, émettre des titres distincts, garantis par la même hypothèque et transmissibles par endossement ou par simple tradition. Il

a un moyen cependant de faire argent de son contrat, c'est de céder ses droits à un ou à plusieurs capitalistes qui le remboursent et prennent son lieu et place. Mais ce moyen est long et coûteux et, dans tous les cas, impraticable pour une société de crédit foncier. C'est ici que le décret organique du 28 févr. 1852 a apporté une innovation considérable. Il a conféré aux sociétés de crédit foncier le privilège d'émettre des titres, distincts de la *grosse* des actes de prêts, et qui sont le dédoublement du contrat de prêt. Ces titres sont la contre-valeur des prêts réalisés; ils détachent, pour ainsi dire, le gage de la créance pour se constituer ce gage à eux-mêmes, et sont garantis hypothécairement par l'ensemble des biens et revenus grevés. On voit par là que les obligations du Crédit foncier sont hypothécaires en ce sens qu'elles ont pour gage non pas tel ou tel immeuble en particulier mais la masse des immeubles sur lesquels repose la garantie des prêts effectués, et dont le montant doit toujours équivaloir à celui des obligations émises; elles ont sur tous ces immeubles un privilège qui prime celui de tous les autres créanciers.

Ces obligations, à la différence de celles des sociétés de crédit foncier non autorisées, sont encore privilégiées en ceci : qu'elles peuvent être émises, avec l'autorisation du gouvernement, sous forme de valeurs à lots, sans que dans ces conditions leur légalité et leur caractère général puissent être contestés; qu'elles sont partiellement transmissibles par la simple tradition ou par voie d'endossement, suivant qu'elles sont au porteur ou nominatives; qu'elles sont partiellement affranchies du droit de timbre; qu'elles ne peuvent être frappées d'opposition et sont, par conséquent, insaisissables; qu'elles sont admises aux avances faites par la Banque de France et peuvent servir d'emploi aux fonds des mineurs et des incapables. Indépendamment de la garantie spéciale qu'elles trouvent dans la valeur des immeubles hypothéqués, les obligations du Crédit foncier sont garanties : 1° par le fonds social qui est actuellement de 175 millions; 2° par les réserves qui s'élèvent à 140 millions. Le législateur a entouré ces valeurs de toutes les garanties afin d'encourager et de justifier la confiance du public, qui, du reste, est arrivé à les considérer, et avec raison, comme offrant autant de sécurité que des immeubles. On fait remarquer quelquefois qu'il y a excédent d'obligations en circulation et que cet excédent n'est pas garanti. Répondons brièvement à cette objection. Lorsque le Crédit foncier prêtait en obligations, c.-à-d. lorsqu'il remettait à l'emprunteur des obligations que celui-ci était obligé de négocier à la Bourse, les obligations en circulation devaient être, à la lettre, la représentation exacte des prêts effectués, mais ce système primitif présentait tant d'inconvénients et donnait lieu à tant de réclamations que le Crédit foncier, sur l'injonction du gouvernement lui-même, a dû se décider à faire tous ses prêts en numéraire. Pour faire le prêt en numéraire il faut bien que la société place au préalable ses obligations et choisisse, pour ce placement, le moment où les capitaux sont au plus bas prix. Il arrive donc, après une émission, que toutes les obligations ne sont pas représentées par des créances hypothécaires; mais le cas a été prévu par les statuts, et l'art. 76 prescrit que les fonds provenant de ces obligations seront provisoirement, et jusqu'à leur emploi définitif en prêts, employés en rentes. Il résulte de cette disposition que la garantie ne fait jamais défaut, et qu'elle existe toujours soit en prêts, soit en valeurs du Trésor.

Conditions d'émission des obligations. Il faut premièrement, sous la réserve cependant des observations que nous venons de faire, que les obligations émises ne dépassent pas le montant des prêts. En second lieu, les obligations doivent recevoir un visa spécial, qui est donné par le gouverneur, représentant du gouvernement. C'est un moyen employé par l'Etat pour surveiller les émissions de ces titres. Troisièmement, aux termes de l'art. 14 du décret de 1852, les obligations doivent être enregistrées en même temps que l'acte de prêt. Ce droit d'enregistrement est un

droit fixe de 40 cent. On comprenait l'opportunité de cette formalité lorsque le prêt se faisait en obligations et que la création du titre avait lieu en même temps que l'on passait l'acte de prêt. La nécessité de mentionner ces obligations dans un acte public emportait, d'après la loi de frimaire an VII, celle de l'enregistrement. Mais aujourd'hui les émissions se font en bloc par souscriptions publiques et antérieurement aux prêts. Ou est dès lors la raison d'être de ce droit d'enregistrement ? Quelques personnes prétendent que la disposition qui édictait l'enregistrement a été abrogée virtuellement par les décrets du 6 juil. 1854 qui confirme le visa des lettres de gage au gouverneur du Crédit foncier, ou tout au moins par ceux des 28 juin 1856 et 16 août 1859. Les obligations sont, en outre, soumises au timbre en vertu des lois des 5 juin 1850 et 3 juil. 1852. Une quatrième condition se trouve inscrite dans l'art. 4 des statuts. Cet article exige que le montant nominal des actions soit maintenu dans la proportion du vingtième au moins du capital réalisé par l'émission des obligations en circulation. Enfin, il ne peut pas être créé d'obligations inférieures à 100 fr.

Les obligations du Crédit foncier se divisent en deux catégories : les foncières et les communales ; les unes et autres se distinguent par leur date d'émission. Elles se remboursent par voie de tirage au sort. Le paiement des intérêts a lieu au siège social, et, dans les départements, aux trésoreries générales et aux recettes particulières des finances. Le 5 de chaque mois, il y a au Crédit foncier un tirage de lots et d'amortissement, pour l'une ou pour l'autre des nombreuses catégories d'obligations de la Société. Au 1^{er} janv. 1889, le montant des obligations foncières et communales en circulation, déduction faite des versements restant à recevoir et des primes à amortir, était de 3,121,000,000 fr. Cette circulation dépasse celle des lettres de gages existant en Allemagne, bien que les sociétés de crédit foncier prêtent dans ce pays depuis plus d'un siècle. On comprend que le Crédit foncier de France fasse tous ses efforts pour maintenir son crédit et le marché d'une somme si considérable de titres, qui représentent une partie de l'épargne publique.

H. LAMANE.

Crédit foncier d'Algérie. — Les opérations du Crédit foncier de France avaient été étendues à l'Algérie par le décret du 11 janv. 1860. Mais, en 1880, une société spéciale s'est fondée, le *Crédit foncier et agricole d'Algérie*, avec le patronage et le concours du Crédit foncier de France. La nouvelle société fait des prêts amortissables en soixante-quinze ans, tandis que le Crédit foncier de France ne pouvait, jusqu'en 1880, consentir en Algérie que des prêts de trente ans au maximum. L'intérêt peut s'élever à 8 %, amortissement non compris. Le Crédit foncier d'Algérie a reçu d'ailleurs le droit de faire certaines opérations interdites au Crédit foncier de France, telles que les prêts sur connaissements ou sur warrants et les prêts sur récoltes pendantes ; telles encore que l'établissement de magasins généraux et la participation à toutes opérations ayant pour but la mise en valeur des terres, constructions de chemins de fer, routes, ports et canaux. La société a son siège social à Paris et possède des succursales en Algérie et une à Paris. Les fonds de ses prêts hypothécaires lui sont fournis par le Crédit foncier de France, auquel le Crédit algérien sert de garant. Les bénéfices de ces prêts se partagent par moitié entre les deux sociétés.

Crédit foncier colonial. — Il existe à Paris une société spéciale, complètement indépendante du Crédit foncier de France, et destinée à rendre dans nos colonies les mêmes services que lui. La société actuelle, dite du *Crédit foncier colonial*, a été autorisée par décret du 31 août 1863 ; elle a remplacé une société, dite du *Crédit colonial*, qui avait été autorisée en 1860. Elle se livre aux mêmes opérations que le Crédit foncier de France, notamment elle consent des prêts hypothécaires aux propriétaires d'immeubles, à court ou à long terme, et des prêts aux colonies et aux communes des colonies, avec ou sans hypo-

thèques. En outre, elle consent des prêts ayant une destination spéciale, pour la construction des sucreries ou pour l'amélioration et le renouvellement de l'outillage des sucreries existantes ; mais ces prêts spéciaux ne peuvent pas dépasser le cinquième du maximum fixé par ses statuts pour l'ensemble des prêts (dix fois le capital social qui est de 12 millions). Les obligations qu'elle émet ne sont pas, comme celles du Crédit foncier de France, divisées en deux catégories, lettres de gage et obligations communales : elles représentent indistinctement l'ensemble de ses opérations. Malgré la prudence des règlements auxquels elle est soumise et la sagesse de sa direction, cette société a eu à subir des pertes considérables, principalement à la Réunion, où une série de mauvaises récoltes l'ont contrainte de procéder à de nombreuses expropriations, vingt-cinq entre 1867 et 1873, et elle dut se porter adjudicataire vingt-trois fois, faute d'enchérisseurs. Par surcroît, des difficultés se sont élevées entre elle et le gouvernement colonial, qui refusait d'inscrire à son budget la garantie promise. Ces difficultés ont été aplanies en 1875 et depuis lors la tâche qu'elle s'est imposée de faire circuler dans les colonies, à un taux peu élevé, les capitaux de la métropole, ne paraît plus rencontrer autant d'obstacles.

Institutions de crédit foncier dans les États étrangers. — Ces institutions sont de plus en plus nombreuses, et beaucoup d'entre elles ont déjà fourni une longue carrière. Les unes sont des *sociétés d'emprunteurs*. On les rencontre en Prusse, dans les provinces baltiques, en Pologne, en Autriche, dans divers États secondaires de l'Allemagne, comme le Wurtemberg, la Saxe et le Hanovre, à Hambourg et en Danemark. Les propriétaires associés offrent aux prêteurs plus de garanties pour le recouvrement des capitaux et des intérêts, et plus de facilités pour le service des paiements et la circulation des lettres de gage. Beaucoup de ces associations de propriétaires sont très anciennes. Dans d'autres pays, en Belgique et en Bavière, par exemple, on a vu s'organiser des *sociétés de prêteurs*, formées entre capitalistes, mais la plupart n'ont pas réussi. Enfin les États étrangers possèdent de nombreux établissements publics de crédit foncier. Les plus anciens sont ceux de la Russie, qui ont été créés par Catherine II vers le milieu du xviii^e siècle. On en a compté plus de cent, établis sur des bases diverses. Des établissements moins importants ont été fondés, entre 1840 et 1848, dans le Hanovre, la Saxe, la Hesse électorale, le duché de Nassau, etc. En Belgique, une caisse de crédit foncier, dirigée par l'État, a été créée en 1850 pour remplacer les établissements privés qui s'étaient fondés antérieurement et qui n'avaient point donné les résultats qu'on en attendait. Mais c'est surtout depuis la fondation du Crédit foncier de France et à la suite des études et des discussions remarquables qui ont précédé son institution, que les gouvernements étrangers, suivant l'exemple du gouvernement français, ont créé de grands établissements du même genre. Citons, parmi les principaux : le *Crédit foncier d'Autriche*, la *Banque royale hypothécaire de Suède*, fondée en 1861 sous le patronage de l'État ; la *Banque hypothécaire d'Espagne*, fondée en 1872 ; le *Crédit foncier luxembourgeois* (1879), le *Crédit foncier égyptien* (1880). En outre, de grandes sociétés ont été fondées dans beaucoup d'États par l'initiative privée. Plusieurs d'entre elles, comme le *Crédit foncier franco-canadien* (1880) et la société fondée à New-York en 1871, rappellent de très près le type adopté en France. En Allemagne même, plus de vingt sociétés du même genre se sont élevées dans les trente dernières années, et ont bénéficié de l'expérience faite en France. En Italie, il existe huit sociétés privilégiées de crédit foncier, à Naples, à Rome, à Sienna, à Bologne, à Milan, en Sardaigne et en Sicile. Chacune d'elles dessert une région déterminée. En outre, diverses sociétés de crédit font des prêts hypothécaires sans privilège et sans limitation territoriale. A l'heure actuelle (1890), un projet de création d'une société générale de crédit foncier est à l'étude dans les Chambres ita-

liennes. On trouvera de nombreux renseignements sur toutes les sociétés étrangères dans l'ouvrage de M. Josseau (t. II, pp. 489 à 360).
Marcel PLANIOL.

BIBL. : I. ORIGINES. — L. WOLOWSKI, *De la Mobilisation du Crédit foncier*, dans *Revue Wolowski*, t. X, p. 241 (mémoire lu à l'Acad. des sciences mor. et pol. le 13 juil. 1839). — ROYER, *Des Institutions de crédit foncier en Allemagne et en Belgique*, 1845. — L. WOLOWSKI, *De l'Organisation du Crédit foncier*; Paris, 1848. — *Rapport au conseil général de l'agriculture*, mai 1850. — Enquête exécutée par le conseil d'Etat sur le Crédit foncier, juin 1850. — JOSSEAU, CHONSKY et DELANOY, *Des Institutions de crédit foncier et agricole dans les principaux Etats de l'Europe*, nouveaux documents recueillis par ordre du ministre de l'agriculture et du commerce, 1851. — CHÉGARAY, *Rapport à l'Assemblée législative* fait au nom de la commission du Crédit foncier, avr. 1851.

II. TRAITÉS ET ÉTUDES DIVERSES. — Les renseignements les plus abondants se trouvent dans J.-B. JOSSEAU, *Traité du Crédit foncier*; Paris, 1885, 2 vol., 3^e éd. — On peut voir aussi : articles divers dans le *Journal des Economistes* (V. la table générale de 1883, art. *Crédit foncier*). — MONTAGNON, *Traité sur les sociétés de crédit foncier*, 1886. — RAMBAUD DE LA ROQUE, *Etude sur la société du Crédit foncier*, 1874. — Aug. MOIREAU, *la Dernière Crise du Crédit foncier* (*Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} août 1890). — Arthur GIRAULT, *le Crédit foncier et ses privilèges*; Paris, 1889 (thèse soutenue devant la Faculté de droit de Poitiers en 1888; compte rendu dans le *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1891, pp. 232-237).

CRÉDIT LYONNAIS (V. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE).

CRÉDIT MOBILIER (V. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE).

CREDNER (Karl-August), théologien allemand, né à Waltershausen, près de Gotha, le 10 janv. 1797, mort à Giessen le 16 juil. 1857. Il fut professeur de théologie à Iéna, d'abord, puis à Giessen, et occupa une place estimable dans la critique biblique; se rattachant à la tendance rationaliste, il combattit l'orthodoxie dans de nombreux écrits polémiques. Ses principaux ouvrages sont : *Beitrag zur Einleitung in die biblischen Schriften* (1832-1838, 2 vol.); *Das Neue Testament nach seinem Zweck, Ursprung und Inhalt* (1841-43 2 vol.); *Zur Geschichte des Kanons* (1847); *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, publié par Volkmar en 1860.

CREDO. I. THÉOLOGIE (V. SYMBOLE).

II. MUSIQUE (V. MESSE).

CREEKS. Nation indienne, de la famille des Appalaches, qui, au temps de l'arrivée des premiers colons européens, occupait un immense territoire sur la côte septentrionale du golfe du Mexique, le bassin du Mississipi et la région de l'Atlantique jusqu'aux limites actuelles de la Caroline du Sud. Les Creeks étaient établis sur la partie de ces territoires qui comprend aujourd'hui le nord de la Géorgie et de l'Alabama et l'est de l'Etat de Tennessee. Ils étaient originaires de l'Ouest, poussés depuis le Mexique jusqu'aux monts Alleghanies et près des rivages de l'Atlantique par des mouvements obscurs de population. A leur arrivée, ils avaient soumis les Uchees qui occupaient le pays avant eux et dont quelques survivants se sont dispersés dans leurs tribus. Ils se divisèrent bientôt en deux nations, les Muskogees au N. et à l'O., et les Séminoles au S. (Floride). Peu à peu, les tribus des Creeks furent repoussées de la Géorgie et de l'Alabama par la colonisation européenne de ces régions. Vers le milieu du siècle actuel, le gouvernement des Etats-Unis les établit définitivement dans le Territoire indien, à l'O. de l'Etat d'Arkansas. En 1840, ils étaient encore 25,000. Leur nombre est tombé à 44,000 dans les dernières années. Ces Indiens ont fait quelques progrès dans la civilisation. La plupart sont chrétiens, ils possèdent des églises et de nombreuses écoles pour leurs enfants; ils portent le costume européen, parlent la langue anglaise, et s'adonnent à l'agriculture sur les 1,300,000 hectares composant leur réserve, voisine de celle des Choctaws. Ils possèdent 440,000 bœufs, 40,000 porcs, 26,000 chevaux, etc. Ils ont une constitution écrite, élisent leurs chefs et des représentants composant une assemblée législative, le Grand Conseil. Leur soumission complète à l'Union date de la défaite qu'infligea en 1813 le général Jackson à leur chef Mac Gillivray.
Aug. M.

CREEK TOWN (Afrique occidentale). Ville de la Guinée, côte de Calabar, possession anglaise, à 60 kil. de l'embouchure du Vieux (Old) Calabar, près de l'un des marigots latéraux, ce qui lui a valu son nom; elle portait celui de Ekouritinko. On y compte 6,000 hab. Elle s'étend sur les pentes des collines qui se développent en demi-cercle au-dessus du cours d'eau; ses maisons basses bordent le rivage, les rues sont droites et larges. C'est la ville royale, résidence du roi et des princes de Calabar, pour lesquels le protectorat anglais a fait bâtir, au centre et dans la partie haute, des édifices de construction bizarre. A peu de distance, en aval, est la ville de commerce (huile de palme) beaucoup plus importante, Duke Town (V. CALABAR).

CREFELD ou KREFELD. Ville de l'empire d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. Rhénane, cercle de Dusseldorf, à 6 kil. à gauche du Rhin; 90,236 hab. (en 1885). C'est une ville riche, bien bâtie, avec de grandes places publiques; un des centres industriels de l'Allemagne, le principal pour la fabrication de la soie et du velours; en 1885, les trente mille métiers employaient 400,000 kilogr. de soie grège, 300,000 kilogr. de chappe et 900,000 kilogr. de coton, produisant des soieries pour 100 millions de francs, dont 75 pour l'exportation; le total des salaires atteignait 30 millions de francs. La contre-façon des soieries lyonnaises est assez générale. Crefeld fabrique surtout des soieries légères et mélangées pour l'Amérique; on y conditionnait en 1885 près de 500,000 kilogr. de soie, mais une partie pour les villes voisines, Dulken, Viersen, etc.; le mouvement d'affaires des banques officielles atteignait 600 millions. Les autres industries sont secondaires (machines, raffineries, brasseries, produits chimiques, savonneries, imprimeries, etc.). Une école professionnelle de tissage, de teinturerie, etc., a près de trois cents élèves. Crefeld est au point de jonction de plusieurs voies ferrées, Neuss-Zevenaar, Crefeld-Hochfeld, Gladbach-Ruhrort, Viersen-Suchteln.

HISTOIRE. — Crefeld appartenait à la principauté de Meurs ou Mers, avec laquelle elle passa aux mains de la Prusse en 1702; cette localité est mentionnée dès 1166, et reçut en 1373 une charte urbaine; en 1677 le château voisin de Krakau fut rasé; sa prospérité date de la fin du xvii^e siècle et du xviii^e, lorsque les persécutions religieuses opérées dans les duchés de Berg et de Juliers décidèrent une foule de réformés, mennonites, etc., à s'y réfugier. Le 23 juin 1758, Ferdinand de Brunswick y battit l'armée française de Clermont.

BIBL. : KEUSSEN, *Die Stadt und Herrlichkeit Crefeld*; Crefeld, 1859.

CRÉGOLS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Saint-Géry; 334 hab.

CRÉGUT (Lac de la) (V. CANTAL [Dép.], t. IX, p. 102).

CRÉGY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux; 368 hab.

CRÉHEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancoët; 1,708 hab.

CREIL (*Creil-sur-Oise*; *Credulium*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis; 7,418 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, embranchements vers Paris, Pontoise, Beauvais, Amiens et Tergnier.

L'île que forme à Creil la rivière d'Oise fut l'origine de la ville; il y existait un château dès l'origine de la monarchie et l'on prétend que Dagobert I^{er} y reçut la soumission de Judicaël, duc des Bretons. Au ix^e siècle, ce château fut fortifié pour résister aux Normands, et une ville se groupa alentour. C'est à Creil que se réunit, en 879, l'assemblée qui offrit la couronne à Louis de Germanie, au détriment des fils de Louis le Bègue. Au x^e siècle, Creil appartenait aux comtes de Senlis, d'où il passa aux mains des rois et saint Louis le donna avec Clermont à son fils Robert. Philippe le Bel se trouvait, en 1297, au château de Creil où il reçut les légats de Boniface VIII lui appor-

tant la fameuse bulle qui fut l'origine des démêlés de ce prince avec le pape. En 1358, le roi de Navarre s'empara de Creil et y mit une garnison de 1,500 hommes qui dévasta tellement le pays d'alentour qu'elle fut obligée de se retirer l'année suivante, faute d'y trouver à vivre. Creil fut réuni au bailliage de Senlis en 1374 par Charles V, qui fit reconstruire le château. Ce fut dans ce château que fut amené et soigné Charles VI pendant sa démence. Creil joua un rôle très important pendant les guerres du xv^e siècle. Le château se rendit aux Bourguignons après la prise de Paris, en 1418. En 1429, les habitants chassèrent la petite garnison anglaise qui l'occupait et firent leur soumission à Charles VII. Talbot s'en empara de nouveau en 1434, après un siège de six semaines; mais, dès l'année suivante, Dunois et le connétable de Richemont la reprirent après une lutte sanglante. Creil retomba bientôt entre les mains des Anglais, car Charles VII le reprit de nouveau sur eux en 1441, après douze jours de résistance. Au xvi^e siècle, Creil appartient à Louise de Savoie, mère de François I^{er}, qui vint lui-même y résider plusieurs fois. En 1567, les huguenots s'emparèrent de Creil, pillèrent les églises et détruisirent les reliques. Le château, tombé aux mains des ligueurs en 1588, fut repris l'année suivante par Henri IV qui y revint souvent, attiré par la proximité du château de Verneuil. La forteresse fut vendue, en 1780, à charge de démolition; il n'en subsiste plus maintenant que quelques pans de murailles; Androuet du Cerceau l'a reproduite dans le premier volume de ses « plus excellents bastiments de France ». La ville avait aussi une enceinte fortifiée dont on voit encore quelques restes auprès de l'église paroissiale. La collégiale Saint-Evremond de Creil avait été fondée dans l'enceinte du château au x^e siècle; l'église (monum. hist.) du xi^e siècle, avec trois nefs, existe encore en partie dans une propriété particulière; la nef était en plein cintre et le chœur gothique. Il y avait une autre église dans le château sous le titre de Sainte-Madeleine et dans la ville une maladrerie datant du xii^e siècle. L'église Saint-Médard, adossée aux anciens remparts, a beaucoup souffert des différents sièges supportés par la ville; elle présente aujourd'hui une forme très irrégulière et un mélange de constructions gothiques de diverses époques (xii^e, xiv^e et xv^e siècles). On y remarque un petit caveau et une cheminée avec cuve, qui devaient servir aux baptêmes par immersion, dont l'usage s'est prolongé jusqu'au xii^e siècle. Le clocher date de l'année 1550; c'est une haute tour carrée, ornée d'une balustrade et terminée par une pyramide. Creil a deux hameaux: Le Plessis-Pommeraye et Vaux, avec une vieille chapelle en ruine.

La situation de cette petite ville, au confluent des vallées de l'Oise, du Thérain et de la Bresche et de l'embranchement de nombreuses routes et voies ferrées, en a fait un centre commercial et industriel très important. Il nous serait impossible de signaler toutes les industries qui y sont établies; nous citerons seulement la célèbre manufacture de faïence ou porcelaine opaque qui remonte à l'année 1800; des carrières, des verreries, une fabrique de boutons de faïence, des moulins, des fonderies, un atelier de grosse chaudronnerie, etc. Le vieux pont en pierre, qui gênait la navigation, vient d'être remplacé par un pont en fer.

V^{le} DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.
BIBL.: GRAVES, *Canton de Creil*, 1834, in-8. — MATHON, *Histoire de Creil*, 1866, in-8. — D^r BOURSIER, *Hist. de la ville et chastellenie de Creil*, 1882, pl. et fig., in-8. — LA ROCHEFOUCAULD, *Statistique industrielle du canton de Creil*, 1826, in-8.

CREILING (Jean-Conrad), mathématicien du xviii^e siècle, d'origine anglaise, mort en 1744, dont les ouvrages ont été imprimés à Tubingue et sur la vie duquel on n'a guère de détails. On a de lui: *Methodus de maximis et minimis* (1701); *Statera universalis* (1703); *Antliæ pneumaticæ phaenomena prima quibus vulgo machinam hanc tentare solent* (1705); *Phaenomena laternæ magicæ ad stateram expensæ per principium isodynamicum explicata* (1705); *Problema Schickardianum*,

sive trigonocirculare, solum (1708); *Compendium physicarum definitionum* (1713).

CREISSAN (*Crexanum, Creissanum*). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Capestang; 473 hab. Cette localité, située sur les premiers coteaux qui limitent au N.-O. la plaine de Béziers et la vallée de l'Orb, est citée dès l'an 952. Vendue à cette date au vicomte Mafred, elle fut peu après cédée par ce seigneur et sa femme Adélaïde à l'archevêque Aimeri (959). En 977, ce prélat la légna au chapitre de Saint-Just-et-Pasteur qui la posséda jusqu'à la Révolution. En 1432, l'église Saint-Martin, probablement nouvellement reconstruite, est consacrée par l'archevêque Arnaud, légat du saint-siège, et plusieurs autres prélats de la province, qui y établissent en même temps un asile. Le lieu de Creissan, bien qu'aujourd'hui dans l'Hérault, a toujours fait partie du diocèse de Narbonne; après avoir dépendu de la viguerie de Béziers, il fut compris en 1349 dans la nouvelle viguerie de Narbonne.

CREISSELS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Milhau, sur la rive gauche du Tarn; 734 hab. Le bourg est bâti au pied de rochers à pic du haut desquels tombe une cascade de 23 m. Sur l'un de ces rochers sont de pittoresques ruines de l'ancien château de Creissels, détruit par un incendie, dans la nuit du 4 sept. 1814. Il est déjà question de Creissels, au xi^e siècle, dans le cartulaire de Gellone. Raymond d'Anduse-Roquefeuil, seigneur de Meyrouis, est le premier qu'on trouve, dans les textes, avec la qualification de vicomte de Creissels. Cette vicomté passa successivement dans la maison d'Armagnac et de Bourbon et fut réunie à la couronne par Henri IV. Le château et la ville qu'on avait fortifiés soutinrent, du 29 août au 8 sept. 1628, un « siège héroïque » contre le duc de Rohan et les huguenots de Milhau. Les fortifications de Creissels furent rasées en 1633. C. C.

BIBL.: H. DE BARRAU, *Documents historiques sur les familles du Rouergue*; Rodez, 1853, t. I, pp. 269-276. — POUGENS, *Relation du siège de Creissels transcrite par Granier dudit bourg, en 1664*, dans les *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*, 1843, t. IV, pp. 79-98.

CREISSET. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel; 114 hab.

CREIZENACH (Michael), mathématicien allemand, né à Mayence le 16 mai 1789, mort à Francfort-sur-le-Main le 5 août 1842. Appartenant à une famille israélite, il reçut sa première instruction dans une école talmudique et ce fut à l'insu de ses parents qu'il essaya d'atteindre à un niveau plus élevé. Il finit par entrer comme élève au gymnase français de Mayence, compléta ses études et devint professeur. Il a publié deux ouvrages de géométrie: *Versuch ueber die Paralleltheorie* (Mayence, 1822); *Lehrbuch der technischen Geometrie* (Francfort, 1828). Mais il consacra surtout son activité au professorat, notamment à l'école israélite de Francfort, à partir de 1825, et à l'amélioration des mœurs et des habitudes de ses coreligionnaires. Il fonda dans ce but une société réformatrice des israélites, ayant pour principal objet de les amener à l'agriculture et aux études professionnelles. Un écrit de controverse talmudique, *Schulchan Aruch* (Table de l'hospitalité) (Francfort, 1833-40, 4 vol.) lui attira de vives et nombreuses réponses.

CREIZENACH (Theodor), poète allemand, né à Mayence le 17 avr. 1818, mort à Francfort-sur-le-Main le 6 déc. 1877, fils du précédent. Membre actif de la société fondée par son père, sémite militant, professeur au gymnase, il a publié deux volumes de poésies: *Dichtungen* (Francfort, 1839); *Gedichte* (Francfort, 1848; 2^e édit. 1854); édité la correspondance de Goëthe avec Marianne de Villerme (2^e édit., Stuttgart, 1878); réédité l'*Histoire universelle* de Schlosser (1870 et suiv.). — Son fils Wilhelm, né à Francfort-sur-le-Main le 4 juin 1851, professeur de littérature allemande à l'université de Cracovie, a écrit: *Legend und Sagen von Pilatus* (1874); *Versuch einer Geschichte*

des Volksschauspiels von Doctor Faust (Halle, 1878); *Bühnengeschichte des Gætheschen Faust* (Francfort, 1881); *Zur Entstehungsgeschichte des neuen deutschen Lustspiels* (Halle, 1879), etc.

CRELINGER (Augusta DURNIG, femme), actrice allemande, née à Berlin le 7 oct. 1795, morte le 11 avr. 1865. Elle débuta en 1812, obtint de grands succès dans la tragédie, se retira en 1862. — Ses filles *Bertha Stich* (1818-1876) et *Klara Stich* (1820-1862) brillèrent comme elle au théâtre de la cour (*Hoftheater*).

CRELL (Nikolaus), né à Leipzig vers 1550, mort à Dresde le 9 oct. 1604. Il enseigna le droit à l'université de Leipzig et devint, en 1589, conseiller intime et chancelier de l'électeur de Saxe, Christian. Il employa son influence à substituer dans l'Electorat le calvinisme au luthéranisme. Les ecclésiastiques luthériens furent remplacés par des crypto-calvinistes; on publia une Bible annotée et un catéchisme dans le sens calviniste. Mais à la mort de Christian, son protecteur, Crell fut emprisonné (1591); sous la pression de la noblesse, dont il avait menacé les privilèges, on lui fit son procès, et il subit la peine capitale.

BIBL. : RICHARD, *Der kurfürstliche Kanzler Nikolaus Crell*, 1859, 2 vol. — HENKE, *Kaspar Peucer und Nikolaus Crell*, 1865. — CALINISCH, *Zwei sächsische Kanzler*, 1868. — BRANDES, *Der Kanzler Crell, ein Opfer des Orthodoxismus*, 1873.

CRELL ou **CRELLIUS** (Johann), socinien allemand, né en 1590, mort en 1633. Il fut régent de l'évêché des unitaires à Cracovie, et combattit sans ménagements le dogme de la Trinité. Principaux ouvrages : *De Deo et attributis ejus* (Cracovie, 1630; Amsterdam, 1648); *De Uno Deo Patre libri duo, in quibus multa etiam de Filii et Spiritus sancti natura* (1631 et 1639); *Vindiciæ pro religionis libertate* (1637).

CRELLE (August-Leopold), mathématicien allemand, né à Eichwerder le 27 mars 1780, mort à Berlin le 6 oct. 1855. Architecte de profession, il se fit assez remarquer pour être nommé, par le gouvernement prussien, conseiller supérieur d'architecture et membre de la direction des bâtiments. Comme tel, il coopéra activement, de 1816 à 1826, à la construction des routes dans les États prussiens et fit le projet du chemin de fer de Berlin à Potsdam. Le ministère de l'instruction publique de Prusse finit cependant par le mettre à même de ne s'occuper que de mathématiques. Il était membre de l'Académie des sciences de Berlin depuis 1828. Crell est surtout connu par la publication du célèbre journal de mathématiques qui a porté son nom avant celui de Borchard et qu'il a dirigé de 1826 à 1851 (*Journal für reine und angewandte Mathematik*; Berlin). En même temps, il dirigeait également un journal d'architecture (*Journal der Baukunst*). Ses autres publications sont : *Versuch über die Rechnung mit veränderlichen Grössen* (Gœttingue, 1814); *Sammlung mathematischer Aufsätze und Bemerkungen* (Berlin, 1820 et 1822, 2 vol.); *Versuch einer allgemeinen Theorie der analytischen Facultäten* (1825); *Handbuch des Feldmessens und Nivellierens* (1826); *Lehrbuch der Elemente der Geometrie* (1826-1827, 2 vol.); *Rechentafeln* (1812); *Erleichterungs tafeln für jeden der zu rechnen hat.* (1826); *Encyclopädische Darstellung der Theorie der Zahlen* (1845). T.

CREMA. Ville d'Italie, prov. de Crémone (Lombardie), à 43 kil. N.-O. de cette ville, sur le Serio, affluent de l'Adda; 8,741 hab. Elle fut bâtie au vi^e siècle de notre ère au milieu des forêts et des marécages par des Italiens qui fuyaient les cruautés d'Alboin, roi des Lombards (570). Elle fut prise en 1159 par Frédéric Barberousse à la suite d'un siège légendaire où les Allemands jouaient avec les têtes coupées de leurs prisonniers. Crema ne fut rebâtie qu'en 1185. La ville actuelle possède encore un vieux château fort et une enceinte en brique. C'est une ville industrielle prospère surtout par la fabrication des dentelles et des soieries. Crema est un évêché.

CRÉMAGE (Techn.). Le crémage est l'opération qui

consiste à donner un demi-blanchiment aux fils de lin et de chanvre. On lessive au carbonate de soude, on lave, on passe au chlorure de chaux, puis à l'acide et on lave. Dans cette opération, l'élimination de la matière incrustante n'est pas complète, et la fibre garde plus de poids et de résistance, mais elle n'a pas perdu entièrement sa nuance jaunâtre. Souvent même, pour donner au fil de lin crémé une teinte jaune plus franche et pour imiter certains tissus écrus, on immerge la fibre dans un bain d'eau tenant en suspension de l'ocre jaune en poudre. L. K.

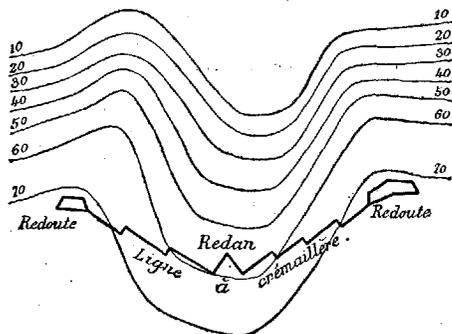
CRÉMAILLÈRE. I. MÉCANIQUE (V. ENGRENAGE et CHEMIN DE FER DE MONTAGNE, t. X, p. 1048).

II. SERRURERIE. — Tige en fer méplat, percée de plusieurs trous ou crans et fixée à un châssis à tabatière. La crémaillère sert à soulever le châssis et à le maintenir ouvert, tout en permettant de varier l'ouverture; pour cela, on fait entrer dans l'un des crans un arrêt en forme de crochet fixé au bâti du châssis. L. K.

III. AMEUBLEMENT. — Double tige de fer fixée par un anneau de suspension dans l'intérieur de la cheminée des cuisines et se terminant par un crampon destiné à suspendre des récipients de métal au-dessus du foyer. Les deux tiges de la crémaillère s'allongent et se raccourcissent au moyen de crans évidés dans le fer et dans lesquels vient mordre le crochet qui les réunit. Dans les cheminées des anciens châteaux et des maisons conventuelles, les crémaillères atteignaient de grandes dimensions et elles étaient pourvues de nombreux crochets qui portaient une série de marmites et de chaudrons étagés pendant la préparation des mets. Leur fabrication était très soignée et l'on conserve au musée de l'hôtel de Cluny et chez divers amateurs, des crémaillères qui sont des pièces importantes de ferronnerie des xv^e et xvi^e siècles. De nos jours l'exiguïté des appartements et l'usage des fourneaux de fonte a fait renoncer à cet antique ustensile, que l'on ne rencontre plus que dans les cheminées des fermes et des auberges.

IV. EBENISTERIE. — On appelle crémaillère, en ébénisterie, les tiges dentelées que l'on place sur les quatre côtés des armoires ou des bibliothèques et qui soutiennent les tablettes au moyen de tasseaux que l'on place à la hauteur voulue. On a produit également au xviii^e siècle un grand nombre de tables et de bureaux dont on élevait ou on abaissait la tablette, au moyen d'un mécanisme à crémaillère que l'on mettait en mouvement à l'aide d'un manche.

V. FORTIFICATION. — Tracé de fortification composé alternativement de faces longues toutes parallèles entre elles et de flancs courts généralement perpendiculaires



Ligne à crémaillère traversant un ravin.

aux faces. Dans la fortification de champ de bataille, les lignes à crémaillère servent à relier deux points d'appui de la ligne de défense, dont l'un forme saillant et l'autre se trouve dans un rentrant. On les emploie aussi avec avantage pour la traversée d'un pli de terrain perpendiculaire au front de la position. Le tracé se compose alors de deux crémaillères qui forment un angle rentrant et dont les flancs sont tournés vers les hauteurs. Ces deux crémaillères sont reliées par un petit redan.

BIBL. : AMEUBLEMENT. — H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*.

CREMAREST. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres, sur la Liane; 313 hab. Eglise très ancienne, mais très remaniée, surtout à l'extérieur, au xv^e siècle; au bas de la nef s'élève une haute tour massive construite à cette époque et qui a remplacé celle dont on voit les restes au-dessus du carré du transept.

CRÉMASTER (V. SCROTUM).

CRÉMATION. L'inhumation était jusqu'ici le seul mode de sépulture autorisé par la loi; mais, en 1887, dans la loi sur la liberté des funérailles, le docteur Blatin fit adopter un amendement qui consacrait la faculté légale d'employer la crémation. Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut déterminer librement le mode de sa sépulture, opter pour l'inhumation ou l'incinération. La coutume de brûler les morts est très ancienne; d'après quelques auteurs elle apparaît dès la seconde période de l'époque du bronze (Waldemar, Schmidt), et à la place même où s'élevait le bûcher on dressait un tumulus. Les poètes et les historiens nous ont laissé de nombreuses descriptions des incinérations faites par les Grecs et les Romains. Le mort était placé sur un *bûcher* (V. ce mot), à ciel ouvert, quelquefois enveloppé dans un suaire d'amianté; mais dans ces conditions la combustion pour être complète devait être fort longue. Les chrétiens, obéissant aux coutumes sémites dont dérivait leur religion et pour se distinguer des païens, rejetèrent l'incinération, et, sous l'influence de l'Eglise bientôt dominante, ce mode de sépulture disparut de l'Europe. Notons cependant l'incinération, par le procédé antique, du poète Shelley par son ami lord Byron, en 1822, près de Livourne. Mais ce n'est qu'en 1872 qu'eurent lieu les premières expériences sérieuses de crémation faites par Brunetti de Padoue. En 1874, lady Dylke était *crémée* à Dresde.

A dater de cette époque, les crémations deviennent plus nombreuses, des sociétés pour la propagation de la crémation se fondent à Zurich, Dresde, Gotha, Milan, Londres, Paris (1880), mais dès le début elles ont à lutter contre les lois qui régissent le mode de sépulture. Successivement les lois allemande, italienne, puis française sont modifiées et la crémation devient facultative. Mais l'Eglise, hostile à toute innovation, s'est prononcée contre l'incinération des corps. Il est difficile de trouver une justification de cette défense. Les griefs invoqués contre la crémation sont de plusieurs ordres. La question sentimentale et surtout la question religieuse sont d'une importance secondaire, il s'agit d'une routine. Nous sommes habitués aux cérémonies ordinaires de l'inhumation, la destruction des corps tout aussi réelle y est moins apparente, moins brusque; le culte des morts serait modifié. Il suffit de faire valoir que la crémation étant essentiellement facultative, il faut laisser au temps le soin d'habituer le peuple à ce procédé. Une autre objection plus grave, à première vue, serait l'impossibilité où se trouverait la justice de recourir à des expertises médico-légales longtemps après le décès, comme le permet l'inhumation. Remarquons que ces exhumations sont excessivement rares, qu'on pourrait à la rigueur soumettre tous les corps destinés à être crémés à une autopsie préliminaire; je me hâte d'ajouter que cette mesure, par elle-même, par les ennuis et les complications qu'elle entraîne, aurait pour effet de diminuer le nombre des crémations, et d'autre part que, si malgré cet empêchement le nombre en augmentait, elle deviendrait impossible.

Au point de vue de l'hygiène, l'utilité de la crémation est incontestable. Au mot Cimetière, nous avons signalé les difficultés que suscitaient aux municipalités l'édification et le maintien de ces nécropoles. Avec la crémation, la place occupée par les morts sera réduite comme il convient au minimum et l'économie résultant des achats de terrains compensera et au delà les frais de la crémation. Enfin à une époque où la dispersion de la famille loin de son centre d'origine augmente chaque jour, le transport des restes mortuaires

pourrait s'effectuer avec la plus grande facilité. Mais c'est principalement en temps d'épidémie, de guerre, et pour les cas de maladies contagieuses que la crémation présente sur l'inhumation une supériorité incontestable.

La crémation étant admise en principe, il s'agit de déterminer quel est le meilleur mode opératoire. Au bûcher antique où le corps se carbonisait lentement on a substitué des fours spéciaux susceptibles de réduire en cendre aussi rapidement et aussi déceument que possible les cadavres. Un grand nombre de systèmes ont été préconisés. Le four régénératif Siemens a été un des premiers employés. Le principe est le suivant: l'air est chauffé avant d'arriver au brasier, où il doit assurer la combustion des matériaux. Cet échauffement de l'air oxygéné s'obtient en dirigeant les gaz de la combustion à travers une sorte de grille en terre réfractaire, avant de les envoyer dans la cheminée. C'est à travers cette terre échauffée que passe l'air avant d'arriver au foyer. C'est l'air chaud passant autour du cadavre qui détermine la vaporisation de l'eau tout d'abord, puis la calcination ensuite. Les tissus riches en eau, comme le foie, résistent souvent à la destruction complète. Depuis on a utilisé les appareils de Polli-Ceretti, de Venini et de Gorini. Au four crématoire élevé par la ville de Paris au Père-Lachaise, on utilise simultanément les appareils Gorini et Toisoul. On employait tout d'abord le bois comme combustible; il s'agissait en effet d'obtenir de longues flammes de façon que le corps fût entouré complètement, sans être touché. En Italie on employait des fagots; en France on utilise des plaques de hêtre et de sapin, le chêne ne donne que de mauvais résultats. Et il faut 1,000 kilogr. de cette dernière essence pour obtenir les effets que donnent 650 kilogr. de sapin. Le pyromètre indique une température maximum de 960°. Le tirage est activé par un foyer placé dans la cheminée d'appel et qui sert encore à brûler complètement tous les gaz qui résultent de la combustion des corps; l'opération est ainsi rendue totalement inodore. Les cercueils de chêne offrent une grande résistance à la combustion, ceux en sapin doivent être préférés. Pour la crémation des cadavres de contagieux, on a déjà employé des cercueils garnis en caoutchouc ou simplement en carton bitumé qui assurent l'étanchéité nécessaire pendant le transport et brûlent sans difficulté. L'appareil d'introduction du corps dans le four consiste en un chariot muni de deux longs bras formant fourchette et glissant sur des rails encastrés dans le sol. Au moment de l'ouverture du four, il se produit un grand flamboiement regrettable en ce qu'il impressionne désagréablement l'assistance. Un cendrier est déposé à l'avant du four. L'opération dure environ une heure vingt minutes. La substitution du coke au bois dans l'appareil de Toisoul et Fradet permet une économie notable, un sac de coke de 19 fr. étant suffisant pour brûler un corps, et cette dépense tomberait à 3 fr. si le four était utilisé toute la journée. — La taxe des redevances à percevoir à Paris est fixée uniformément à 50 fr., y compris l'occupation pendant cinq ans d'une case dans le columbarium municipal, l'urne restant à la charge des familles, mais à cette somme il faut ajouter la redevance variable avec la classe due pour la décoration funèbre du monument crématoire, droit variant de 12 fr. à 200 fr. Dr P. LANGLOIS.

BIBL. : PIETRA SANTA, *la Crémation*, 1881. — *Bulletin de la Soc. pour la propagation de la crémation*, 1882 et suiv. — *Congrès d'hygiène et de démographie*, sect. VIII, 1889.

CRÈME. I. ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Du lait étant abandonné à lui-même dans un endroit frais, on voit se produire à sa surface une couche onctueuse jaunâtre, d'une saveur douce et sucrée: c'est la *crème* qui renferme le beurre. On évalue la richesse d'un lait en crème à l'aide d'un instrument appelé *crémomètre*. C'est une éprouvette à pied de 15 centim. de hauteur sur 38 millim. de diamètre et divisée en cent parties égales. L'éprouvette étant remplie de lait jusqu'à la division zéro, on laisse reposer dans un endroit frais; au bout de vingt-quatre heures la couche crémeuse est montée et on lit le nombre de divisions; le bon lait donne 10 à 16 divisions. Toutefois, ce n'est là qu'une indication

approximative, car il reste encore un peu de crème dans le lait. La crème est plus légère que le lait, sa densité est en moyenne de 1,020. Le principal usage de la crème est la fabrication du *beurre* (V. ce mot) mais on l'emploie aussi en nature, surtout dans la pâtisserie et pour la confection de divers fromages dits *fromages à la crème* (V. FROMAGE). En Angleterre, on utilise la crème fraîche, sucrée et vanillée, mêlée avec un peu de rhum, comme succédané de l'huile de foie de morue. La crème vendue dans les villes n'est pas toujours bien pure; ainsi la plupart des producteurs de Paris additionnent d'un peu d'eau le lait de la veille et enlèvent la couche de crème le lendemain. Cette crème n'a aucune consistance, on l'enlève à la cuiller, elle ne renferme que 40 à 45 % de beurre, et présente à peu près la composition suivante % : matière butyreuse, 4,5; caséine, 3,5; sérum, 92,0. A vrai dire, il existe dans le commerce trois sortes de crèmes : 1° *jeune crème* ou crème du matin, de douze heures, qui passe au travers de l'écumoire : c'est le produit précédent, encore appelé crème de café; 2° *crème faite*, ou crème de vingt-quatre heures, pouvant s'enlever à l'écumoire; elle est plus riche que la précédente; 3° *crème double* ou crème de quarante-huit heures, qui renferme 300 à 400 gr. % de beurre; une cuiller qu'on y plonge reste droite.

La richesse du lait en crème est excessivement variable (V. LAIT), mais, quel que soit le lait mis en expérience, on remarque toujours, d'après les observations de M. Tisserand : 1° que la montée de la crème est d'autant plus rapide que la température à laquelle a été exposé le lait se rapproche plus de 0°; 2° que le volume de crème obtenu est d'autant plus fort que le lait a été soumis à une température plus proche du 0 thermométrique; 3° que cette crème est d'autant plus riche en beurre et que celui-ci est de meilleure qualité.

Une crème pure, de bonne qualité, doit être douce, onctueuse, consistante, jaunâtre, sans grumeaux, d'un saveur douce, légèrement sucrée et non acide. Mais dans les villes, cette substance est souvent falsifiée avec de la farine, de la craie, du plâtre ou de l'axonge. Voici d'après M. G. Husson le moyen de reconnaître ces fraudes. On délaye 50 gr. de crème dans 250 gr. d'eau qu'on met dans une longue éprouvette; par le repos on voit se former diverses couches. A la partie supérieure monte la matière grasse, axonge ou autre; au-dessous est le sérum transparent. Au fond de l'éprouvette, plusieurs dépôts : celui du fond est formé par la substance la plus lourde, craie ou plâtre, au-dessus la farine ou la féculé, enfin au-dessus la caséine du lait, c.-à-d. le principe constitutif du fromage. Si la crème est pure, il n'y a pas de dépôt inférieur et le sérum est surmonté par la crème. — Vulgairement, on donne aussi le nom de *crème* à la couche légère qui se forme lorsqu'on fait bouillir le lait, dépôt assez consistant qui, en empêchant la sortie des gaz, se gonfle et fait que le lait se *saive*. Cette substance n'a aucun rapport avec la crème proprement dite, c'est de la caséine et de l'albumine coagulées dont le véritable nom est *franqipane*. Alb. L.

II. PÂTISSERIE. — On donne aussi le nom de *crèmes* à des préparations culinaires d'excellent goût et fort nutritives que l'on obtient en mêlant des jaunes d'œufs et du sucre en poudre avec du lait préalablement bouilli et aromatisé, et en faisant prendre au mélange, dans un bain-marie d'eau bouillante, une consistance molle par une cuisson d'une heure environ. Les aromates employés sont : la vanille, la cannelle, les zestes de citrons infusés dans le lait, ou la fleur d'oranger, l'essence de café, le chocolat dissous dans un peu d'eau, ajoutés aux jaunes d'œufs. La crème prend le nom du parfum ou de l'essence qui entre dans sa préparation. — La *crème fouettée*, ou crème de Chantilly, s'obtient en prenant de la crème double, bien fraîche, additionnée d'un peu de sucre en poudre et de gomme adragante pulvérisée; on la fait élever en mousse en la fouettant avec de petits osiers dans une terrine reposant

sur de la glace. La mousse est enlevée au fur et à mesure de sa production et déposée sur un tamis. On dresse cette crème soit dans une croûte de vol-au-vent, soit dans un plat garni de biscuits, après l'avoir aromatisée avec de l'eau de fleurs d'oranger, de la vanille, du citron, du chocolat. On peut aussi y ajouter, au moment de servir, du rhum, du marasquin ou toute autre liqueur. — Les liquoristes décorent du nom de crèmes, des liqueurs de consistance sirupeuse, qui ne sont que des espèces de ratafias : crème de menthe, crème de noyaux, etc. Les pharmaciens donnent aussi le nom de crèmes à des décoctions, dans de l'eau ou du lait, de semences farineuses passées et amenées à la consistance de bouillie claire, édulcorées et aromatisées, qui sont prescrites souvent aux malades dans les convalescences. Les préparations de ce genre le plus en usage sont la crème de riz et la crème d'orge mondé.

III. THÉRAPEUTIQUE. — *Crème de tartre* (V. TARTRATE).

CREMEAUX (Aube) (V. CORMOST).

CREMEAUX (*Villa de Cromellis, Cromel, Cromeux*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Just-en-Chevalet, sur un plateau élevé; 1,658 hab. Avant la Révolution, Cremeaux possédait un prieuré uni au prieuré de Montverdun appartenant à l'abbé de La Chaise-Dieu. Cremeaux a donné son nom à différentes maisons. La première, qui ne s'éteignit qu'au xiv^e siècle, portait ce nom parce qu'elle habitait ce village et y prélevait quelques cens, mais elle devait hommage au seigneur du lieu, le seigneur de Mont-Saint-Jean. Au xiv^e siècle, sa terre passa dans la famille de Pierre Vernin, juge du Forez, qui s'anoblit dans la suite. Cette famille fournit au chapitre noble de Saint-Jean de Lyon quatre chanoines-comtes. Les hommes les plus marquants furent Claude de Cremeaux, député de la noblesse aux Etats de 1614, qui épousa en 1595 Isabeau d'Urfé, et Renaud de Cremeaux, seigneur de Lagrange, mort en 1633, maréchal de France, qui défendit Novi dans la campagne de Lesdiguières en Italie. La famille de Cremeaux s'éteignit au xviii^e siècle et en 1759 la terre passa aux d'Apchon, seigneurs de Montrond. Ils avaient pour armes : *de gueules à trois croix trefflées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'une onde d'azur* : cimier : une tête de chien; cri : *Serrières*. Au xv^e siècle, ils portaient écartelé 1 et 4 de Cremeaux, 2 et 3 de Serrières. — Sur le territoire de Cremeaux, dans le bois Duivon, source d'eau minérale ferrugineuse; on y rencontre des gisements houillers. Maurice DEMOULIN.

BIBL. : *Arm. gén. du Lyonnais, Forez, Beaujolais*; Lyon, 1860, in-8. — Comtesse de CHARPIN-FRUGEROLLES, *Isabeau de Cremeaux*; Lyon, 1882, pet. in-8 (non mis en vente).

CREMER (Christoph-Joseph), homme politique allemand contemporain, né à Bonn le 15 juil. 1840. Il se fit connaître comme journaliste, fut élu député à Cologne en 1875, siégea au centre, se rallia aux conservateurs en 1881 et rentra au Landtag de Prusse en 1882.

CREMER (Camille), général français, né à Sarreguemines le 6 août 1840, mort à Paris le 2 avr. 1876. Sorti de l'école d'application d'état-major en 1861 avec le n° 2, il fit la campagne du Mexique avec le 2^e zouaves, fut nommé capitaine en 1866 et attaché en 1870 à l'état-major du général Clinchant qui faisait partie de l'armée de Metz. Il s'évada après la capitulation et vint se mettre à la disposition du gouvernement de Tours. A la fin de novembre, Gambetta le nomma général de division au titre auxiliaire et lui confia le commandement d'une division composée presque exclusivement de mobiles et de mobilisés. Il prit position à la droite de Garibaldi entre Beaune et Dole. Après une tentative infructueuse sur Nuits, il dut se retirer sur Beaune, bien qu'il eût infligé à l'ennemi des pertes considérables (18 déc. 1870). Lorsque l'armée de l'Est prononça son mouvement sur Belfort, Cremer fut placé à l'aile gauche avec une forte division de 18,000 hommes. Pendant que le gros de l'armée était arrêté devant les positions de la Lisaine, il remporta un avantage à Chênebier

(15 janv.), mais il dut suivre le mouvement de retraite qui commença le surlendemain. Il put s'échapper du côté de Gex avec sa cavalerie, pendant que son infanterie entraînait en Suisse. Après avoir soutenu à Bordeaux la possibilité de continuer la guerre, il se rendit à Paris où venait d'éclater l'insurrection du 18 mars. Il refusa le commandement des troupes de la Commune, mais ne quitta Paris qu'après avoir fait élargir le général Chanzy qui avait été arrêté par des gardes nationaux. La commission de la revision des grades remit Cremer chef d'escadrons, bien qu'il eût commandé en chef devant l'ennemi. Il n'accepta pas cette décision et donna sa démission en termes très vifs; il fut mis en réforme. En 1872, on lui reprocha d'avoir fait fusiller pendant la campagne un nommé Arbinet, épicier de Dijon, considéré comme espion prussien et qui paraît en effet avoir été de connivence avec l'ennemi. Il fut traduit pour ce fait devant le 1^{er} conseil de guerre de Lyon avec M. de Serres, délégué du gouvernement près de l'armée de l'Est. Ils furent condamnés tous deux à un mois de prison pour homicide par imprudence. Ils avaient en effet, comme beaucoup d'autres généraux, commis l'imprudence de faire exécuter sommairement un homme dont la culpabilité leur paraissait démontrée. Après avoir collaboré à la *République française*, Cremer posa sa candidature aux élections législatives de 1876 dans le XIX^e arrondissement de Paris qu'il habitait depuis quatre ans. Il ne fut pas élu et mourut un mois après les élections. Il a publié un ouvrage intéressant sur le Mexique : *Quelques Hommes et quelques institutions militaires* (Paris, 1872, in-18), et, avec le concours de l'ex-colonel Pouillet : *la Campagne de l'Est et l'armée de Bourbaki* (1874, in-4). E. F.

CREMERA. Riv. d'Étrurie, qui se jette dans le Tibre à un mille au-dessus de Rome, connu par la mort des trois cents Fabiens (Tite-Live, II, 49).

CRÉMERY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 92 hab.

CRÉMIEU. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin; 4.838 hab. Important commerce de dindons. Eaux minérales. Il est douteux qu'il faille, comme l'ont prétendu certains antiquaires, identifier Crémieu avec le *Stramiacum*, où se tint en 835 une assemblée de Louis le Pieux. Au XIII^e siècle, Crémieu était le chef-lieu d'un mandement de la baronnie de La Tour-du-Pin; c'était alors une ville fortifiée protégée par un château. Jean II, dauphin de Viennois, lui concéda, le 20 juil. 1315, une charte de franchises; la ville, à cette époque, atteignit un haut degré de prospérité; elles s'étendit entre les deux collines de Saint-Laurent et de Saint-Hippolyte; son enceinte fut agrandie; des couvents s'y établirent et on y créa un atelier monétaire. L'expulsion des juifs porta un coup fatal au commerce, et au milieu du XV^e siècle la ville était tombée dans une complète décadence. Louis XI, en 1466, la donna en dot à Jeanne, sa fille naturelle, lorsqu'elle épousa le bâtard de Bourbon. Réunie à la couronne en 1498, elle fut de nouveau engagée au XVI^e siècle, à diverses personnes et notamment à Lesdiguières en 1594. Prise par le baron des Adrets, en 1562 et en 1569, elle embrassa chaudement contre Henri IV le parti de la Ligue. — Crémieu a conservé, avec une partie de son enceinte des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, ses portes crénelées, ses grosses tours demi-circulaires, les ruines du château baronniel de Saint-Laurent et du prieuré de Saint-Hippolyte, la physionomie d'une ville du moyen âge.

BIBL.: R. DELACHENAL, *une Petite Ville du Dauphiné, Histoire de Crémieu*; Grenoble, 1889, in-8.

CRÉMIEUX (Isaac-Moise, dit *Adolphe*), avocat et homme politique français, né à Nîmes le 30 avr. 1796, mort à Paris le 10 févr. 1880. Il appartenait au culte israélite et devait toute sa vie témoigner à ses coreligionnaires un infatigable dévouement. Établi comme avocat en 1817 dans sa ville natale, il y remporta, dès le début, les plus éclatants succès.

Crémieux, dévoué sans réserve au parti libéral, plaïda,

sous la Restauration, un grand nombre de procès politiques. Il était déjà en possession non seulement d'une brillante réputation, mais aussi d'une belle fortune, lorsqu'Odilon Barrot qui, par suite de la révolution de Juillet, venait d'être appelé à la préfecture de la Seine, lui vendit sa charge d'avocat à la cour de cassation. Peu après, un des anciens ministres de Charles X, Guernon-Ranville, le prit pour défenseur et Crémieux ne déclina pas la tâche (déc. 1830). Il se fit, l'année suivante, un devoir de prononcer l'éloge funèbre de l'ancien évêque Grégoire, qui avait tant contribué, pendant la Révolution, à l'émancipation civile et politique des juifs (1831). Mais quand Deutz, le renégat et le traître, qui venait de livrer à prix d'or la duchesse de Berry (nov. 1832), osa lui demander, à titre d'ancien coreligionnaire, d'écrire un mémoire en sa faveur, c'est avec indignation et avec mépris qu'il le repoussa. Crémieux appartenait alors politiquement au parti de l'opposition dynastique. Très consulté, très écouté, il attaqua, en 1832, dans un écrit qui eut beaucoup de retentissement, le projet d'entourer Paris de forts détachés; il rédigeait, la même année, un manifeste éloquent en faveur de la Pologne. Il répandait, aux applaudissements du public, des *Mémoires pour les condamnés politiques de la Restauration; pour la réhabilitation politique du maréchal Ney; pour obtenir une réparation pécuniaire à la famille Lesurques*, etc. Mais c'était surtout dans les procès de presse, alors si nombreux et si bruyants, qu'il dépensait sans compter sa verve intarissable. C'est ainsi qu'il défendit, à maintes reprises, avec le plus grand éclat, la *Tribune*, la *Révolution de 1830*, le *Courrier français*, le *Charivari*, la *Caricature*, le *National*, la *Gazette de France*, etc. Les insurrections démocratiques, si fréquentes pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, lui fournirent aussi de belles occasions d'exercer son talent de parole et son dévouement à la cause populaire. Le crédit personnel dont il jouissait auprès du nouveau roi lui permit d'arracher à l'échafaud le républicain Cuny, condamné à mort pour sa participation aux troubles de juin 1832.

Il joua quelque temps après un rôle important au procès des accusés d'avril (1835). Du reste, les luttes passionnantes de l'avocat ne lui faisaient pas négliger les travaux calmes et austères des juriconsultes. Car cette année même il prenait une part considérable à la publication du *Code des Codes* (Paris, 1835, in-8). Il consacrait également une bonne partie de son temps aux intérêts de ses coreligionnaires. Il n'hésita pas, par exemple, en 1840, à se rendre en Syrie pour défendre un rabbin qui avait, disait-on, assassiné un moine chrétien afin de mêler son sang au pain azyme dont les juifs se servent pour célébrer la Pâque. Il ne fallut rien moins que son éloquence pour démontrer l'absurdité de l'accusation qui pesait sur ce malheureux. Envoyé à la Chambre des députés en 1842 par les électeurs de Chinon, il y exerça bientôt une influence notable par sa profonde connaissance des affaires, son honnêteté incontestée, son activité, sa verve et même la singularité de son extérieur et de ses manières. Réélu en 1846, il concourut à la campagne des banquets, de 1847 à 1848, et contribua de tout son pouvoir à la chute de Guizot (23 févr. 1848). C'est sur son conseil, dit-on, que, dans la nuit du 23 au 24 févr., Louis-Philippe, après avoir appelé successivement aux affaires le comte Molé et Thiers, finit par confier à Odilon Barrot, chef de la gauche dynastique, le soin de constituer un nouveau ministère. Mais cette concession était déjà trop tardive. Le peuple de Paris insurgé n'en tint pas compte. Au bout de quelques heures, Crémieux apprit que le roi, débordé, perdant la tête, venait de signer son abdication au profit de son petit-fils. Il se rendit aussitôt au Palais-Bourbon, où dans le même temps la duchesse d'Orléans se présentait avec le comte de Paris pour le faire reconnaître comme roi. S'il n'eût dépendu que de lui, cette princesse eût réussi et eût été proclamée régente. Ses efforts échouèrent. La royauté,

même telle qu'il la concevait, n'était plus possible. Crémieux fut proclamé membre du gouvernement provisoire et nul, à dater de ce jour, ne devait se montrer plus fidèle à la cause républicaine. A l'Hôtel de Ville, il seconda pendant plusieurs jours puissamment Lamartine dans ses efforts pour contenir et calmer les passions populaires. Dans le partage des ministères, il reçut celui de la justice. Comme garde des sceaux, il eut à renouveler en grande partie le personnel des parquets ; il se prononça en principe contre l'inamovibilité de la magistrature ; mais en fait il ne prononça que fort peu de destitutions de juges. C'est sur sa proposition que fut décrétée l'abolition de la peine de mort en matière politique. Il n'eut pas, du reste, le temps de mener à bien les grandes réformes qu'il méditait. La commission exécutive créée par l'Assemblée constituante (mai 1848) le maintint, il est vrai, au ministère de la justice ; mais, opposé à la demande de poursuites dont Louis Blanc fut l'objet après l'échauffourée du 15 mai, il ne tarda pas à donner sa démission (7 juin). Représentant du dép. d'Indre-et-Loire à l'Assemblée constituante, il prit part, avec éclat, aux débats les plus graves et concourut à l'élaboration de l'acte constitutionnel du 5 nov. 1848. Il n'avait que peu de sympathie pour le général Cavaignac. Il était, en revanche, depuis longtemps en rapports amicaux avec la famille Bonaparte. Aussi soutint-il la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la République et contribua-t-il à la faire triompher (10 déc. 1848). Comme beaucoup d'honnêtes gens, il n'avait pas pressenti dans ce personnage énigmatique le prétendant, le conspirateur qui devait renverser la constitution. Les allures du prince ne tardèrent pas à lui devenir suspectes. Il se détacha bientôt ouvertement et pour toujours de lui. Réélu à l'Assemblée législative (1849), il siégea sur les bancs de la *Montagne* et combattit de toutes ses forces la politique de l'Élysée. Aussi fut-il au nombre des représentants incarcérés le 2 déc. 1851 par les auteurs du coup d'État. Sa détention dura vingt-trois jours. Quand il recouvra la liberté, la dictature présidentielle (qui allait bientôt devenir l'Empire) le réduisit à rentrer, pour longtemps, dans la vie privée. Pendant la plus grande partie du règne de Napoléon III, Crémieux se renferma dans l'exercice de sa profession d'avocat et put s'abandonner librement à son goût éclairé pour les arts.

Il n'était pourtant pas insensible au réveil de l'esprit républicain, qui ne tarda pas à se produire en France. Aussi plaida-t-il dans le procès des Treize en 1864 et, à partir de cette époque, se laissa-t-il peu à peu entraîner dans les rangs de l'opposition militante à l'Empire. La liberté de la presse et la liberté de réunion, que Napoléon III dut rétablir en 1868 dans une certaine mesure, lui permirent d'écrire et surtout de parler en faveur d'une cause qui n'avait pas cessé de lui être chère. Après la publication d'un recueil de ses plaidoyers qui parut sous le titre significatif de *Liberté* (Paris, 1869, in-8), il se présenta comme « irréconciliable » aux élections dans la 2^e circonscription de la Drôme, où il échoua, et prit sa revanche à Paris où il triompha, au mois de nov. 1869, dans une élection complémentaire. Au Corps législatif, Crémieux, vieilli, fatigué, sembla s'effacer derrière la gloire naissante de Gambetta, qui avait été son secrétaire et qu'il était fier d'avoir pour sa part formé à la vie politique. Sa fermeté républicaine ne se démentit pas, du reste, un instant. Le 4 sept. 1870 il entra dans le *gouvernement de la Défense nationale* et, dès le 5 sept., reprit possession du ministère de la justice. Il fit aussitôt décréter une amnistie générale pour les crimes et délits politiques, et l'abolition du serment prescrit aux fonctionnaires depuis 1852. Peu de jours après, Paris étant sur le point d'être investi, il fut chargé, avec Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, d'aller représenter le gouvernement en province (12 sept.). La délégation s'établit à Tours et fit, pendant plusieurs semaines, de louables mais trop infructueux efforts pour constituer les deux armées des Vosges et de la Loire

et pour former un corps de réserve dans l'Ouest. Gambetta, parti de Paris en ballon le 8 oct., vint bientôt les rejoindre avec des pouvoirs qui équivalaient à une véritable dictature. A partir de ce moment, Crémieux, tout en s'associant aux mesures de son jeune et vaillant collègue, fut surtout et ne fut plus guère que le ministre de la justice. C'est à ce titre qu'il fit rendre par la délégation, à Tours d'abord, à Bordeaux ensuite (1870-1871), plusieurs décrets importants, parmi lesquels nous signalerons celui qui conférait la qualité d'électeurs aux israélites d'Algérie et celui qui excluait du corps judiciaire, comme indignes, les magistrats ayant fait partie des commissions mixtes en 1852. Après l'armistice du 28 janv. 1871, quand il s'agit de faire élire une assemblée nationale, il approuva celui par lequel Gambetta frappait d'inéligibilité « tous les individus qui, depuis le 2 déc. 1851 jusqu'au 4 sept. 1870, avaient accepté des fonctions politiques ou la candidature officielle » (31 janv.). Crémieux remit ses pouvoirs, en même temps que les autres membres du gouvernement de la Défense nationale, le 14 févr. à l'assemblée qui venait d'être élue le 8, et dont, du reste, il ne faisait pas partie. Peu après, par une lettre adressée à M. Grévy le 1^{er} mars, il proposait de faire appel à une souscription patriotique pour couvrir la rançon de cinq milliards imposée à la France par l'Allemagne, et il offrait tout le premier, de ses deniers, une somme de 100,000 fr. C'était une idée généreuse, mais en somme assez peu pratique. Crémieux, qui était rentré, pour un temps, dans la vie privée, ne tarda pas à publier un ouvrage considérable sur les événements auxquels il venait de prendre part : *Gouvernement de la Défense nationale ; Actes de la délégation de Tours et de Bordeaux ; Ministère de la justice* (Tours, 1871, 2 vol. in-8). Son éclipse politique fut, du reste, très courte. Dès le 20 oct. 1871, il fut élu député du dép. d'Alger. A l'Assemblée, qui siégeait maintenant à Versailles, il se montra, sans faiblir un jour, partisan d'une politique résolument républicaine, soutint de toutes ses forces le gouvernement de Thiers jusqu'au 24 mai 1873 inclusivement, contribua ensuite à faire échouer les tentatives de restauration des partis monarchiques, à consolider le suffrage universel, à assurer le vote des lois constitutionnelles de 1875 et fut élu sénateur inamovible le 15 déc. de cette année par 342 suffrages sur 680 votants. Il put encore défendre la République contre la politique du 16 mai et il eut la satisfaction suprême de la voir triompher (1877).

A. DEBIDOUR.

BIBL. : LOUIS BLANC, *Histoire de dix ans*. — Du même, *Histoire de la Révolution de 1848*. — *Biographie impartiale des représentants du peuple à l'Assemblée nationale*, par deux républicains. — TAXILE DELORD, *Histoire du second Empire*. — JULES FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*. — DE FREYCINET, *la Guerre en province*. — GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la révolution de 1848*. — Du même, *Histoire de la commission exécutive*. — Du même, *l'Opposition et l'Empire*. — GLAIS-BIZOIN, *Dictature de cinq mois*. — HOFFER, *Nouvelle Biographie générale*. — *Journal officiel*. — LAMARTINE, *Histoire de la Révolution de Février*. — LESUR, *Annuaire historique*. — *Moniteur universel*. — ELIAS REGNAULT, *Histoire de huit ans*. — SARRUT et SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour*. — DANIEL STERN, *Histoire de la révolution de 1848*. — THUREAU-DANGIN, *Histoire de la monarchie de Juillet*. — Ach. DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*. — L. DE VIEL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*, etc.

CRÉMIEUX (Gaston), socialiste français, né à Nîmes (Gard) le 22 juin 1836, mort fusillé à Marseille le 1^{er} déc. 1871. Gaston Crémieux fit de brillantes études au lycée de Nîmes. Après des commencements difficiles, il s'installait à Aix, y était reçu licencié en droit (1856) et s'établissait, comme avocat, à Nîmes en 1858. Il avait alors vingt-deux ans et avait reçu de ses confrères le surnom d'*Avocat des pauvres*. En août 1862, il se fit inscrire au barreau de Marseille et c'est de cette époque que date sa carrière politique.

Vinrent la guerre de 1870 et les terribles revers que l'on sait. Arrêté, à propos d'une tentative insurrection-

nelle (8 août 1870), Gaston Crémieux fut condamné à six mois de prison. Délivré par la révolution du 4 septembre, il fut nommé procureur de la République à Marseille. Au moment de la Commune, il prit parti pour l'insurrection parisienne. Le 23 mars, l'insurrection l'emportait dans le chef-lieu des Bouches-du-Rhône et Gaston Crémieux était nommé président de la commission chargée d'administrer provisoirement le département. Le 28 mars, le dép. des Bouches-du-Rhône était déclaré en état de guerre; la Commune de Marseille faisait, de son côté, opérer un certain nombre d'arrestations. Gaston Crémieux s'opposait vivement aux mesures de rigueur que voulaient prendre les délégués parisiens et surtout M. Lendeck (V. le *Times* du 2 déc. 1871, où M. Lendeck va jusqu'à déclarer qu'il a menacé Crémieux de le faire fusiller à cause de son modérantisme). Le 4 avr., le général Espivent de la Villeboisnet attaqua Marseille, bombardait la préfecture et s'empara de la ville. Crémieux fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre, qui, le 28 juin 1871, le condamna à mort. Toutes les démarches de ses amis et de sa jeune femme (qu'il avait épousée au mois de sept. 1864 et de laquelle il avait eu quatre enfants, dont l'un mourut en août 1870, pendant la détention du père au fort Saint-Jean) échouèrent contre l'implacabilité de la commission des grâces et il fut passé par les armes.

CRÉMILLES (Louis-Hyacinthe BOYER de), stratéliste français, né le 10 déc. 1700, mort en 1768. Il fut d'abord cadet aux gardes, puis capitaine de dragons et maréchal général des logis des camps et armées du roi. Il devint très expert dans ces dernières fonctions qui rentrent dans celles d'un chef d'état-major d'aujourd'hui. Aussi dirigea-t-il presque toutes les opérations des célèbres campagnes de Flandre du maréchal Maurice de Saxe. Il fit seul, disent ses biographes, toutes les dispositions pour l'investissement de Maastricht en 1748. Ces travaux lui valurent le grade de lieutenant général. Au début de la guerre de Sept ans, il fut nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et en 1758 adjoint au ministre de la guerre, qui était alors le maréchal de Belle-Isle. Il prit sa retraite en 1762.

CREMNA (Géogr. anc.). Ville de Pisidie, dans le Taurus; bâtie sur un rocher escarpé, inabordable de trois côtés, elle était presque imprenable. Auguste en fit une colonie romaine; Arundell a retrouvé ses ruines près de Germé.

CREMNI (Géog. anc.). Port situé sur le Palus Méotide et qui appartenait, au temps d'Hérodote, aux Scythes. On le place près de Mariopol ou de Taganrog.

CREMNISCI (Géog. anc.). Ville nommée par Pliny l'ancien, et située au N. de la Mésie Inférieure (Bessarabie).

CRÉMOMÈTRE (Econ. rur.). (V. LACTOMÈTRE et CRÈME).

CREMONA (Geremia da) (V. CRISTOFORO DI GEREMIA).

CRÉMONE (Luigi), mathématicien italien contemporain, né à Pavie le 7 déc. 1830. Après de brillantes études à l'université de Pavie, où il fut l'élève de Brioschi, il enseigna les mathématiques élémentaires au gymnase de Crémone, puis au lycée de Saint-Alexandre à Milan, et devint professeur de géométrie supérieure, d'abord à l'université de Bologne (1860), ensuite à l'Institut technique supérieur de Milan (1866). Appelé en 1873 à réorganiser l'École d'application des ingénieurs de Rome, il est depuis cette époque directeur de cet établissement et professeur de mathématiques supérieures à l'université de Rome. Il fait partie, comme membre ou associé, de nombreuses sociétés savantes (Société italienne des sciences, Institut Lombard, Société royale de Londres, etc., etc.). Il est en outre sénateur. Il a pris une grande part à la réforme de l'enseignement des mathématiques dans les écoles secondaires et supérieures de l'Italie et a fait inscrire sur leurs programmes la statique graphique et la géométrie projective. Ses importants travaux sur les intégrales abéliennes, les coniques, les cubiques gauches, les surfaces du troisième ordre, etc., ont fait faire de grands progrès à la science et sa théorie de l'affinité a marqué une ère nouvelle de l'étude des courbes, en même temps qu'elle l'a placée au premier

rang parmi les géomètres (V. AFFINITÉ [Mathématiques] et BIRATIONNELLE [Transformation]). Outre une centaine de mémoires insérés dans les *Annali de Tortolini*, le *Politecnico*, le *Journal de Crelle*, les *Nouvelles Annales de mathématiques*, les *Atti* et les *Rendiconti* de l'Institut lombard, les *Memorie* et les *Rendiconti* de l'Institut de Bologne, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, le *Giornale di Matematiche* de Battaglini, le *Messenger of mathematics* (Cambridge), les *Mathematische Annalen*, etc., il a écrit : *Introduzione ad una teoria geometrica delle curve piane* (Bologne, 1862; trad. allem. par Curtze, Greifswald, 1865, et tchèque par Weyr, Prague, 1873); *Preliminari di una teoria geometrica delle superficie* (Bologne, 1867; trad. allem. par Curtze, Berlin, 1870); *Le Figure reciproche nella statica grafica* (Milan, 1872; trad. franç. par L. Bossut, Paris, 1885, in-8, avec atlas); *Elementi di geometria proiettiva* (Turin, 1873; trad. franç. par Ed. Dewulf, Paris, 1875, in-8); *Elementi di calcolo grafico* (Turin, 1874; trad. allem. par Curtze, Leipzig, 1875). Il a enfin publié en collaboration avec E. Beltrami les *Collectanea mathematica* (Milan, 1881). LÉON SAGNET.

BIBL. : V. les titres de ses mémoires antérieurs à 1873 dans le *Catalogue of scientific papers*, de la Société royale; Londres, 1883 et 1874, t. II et VII, in-4.

CREMONA (Tranquillo), peintre italien, né à Pavie en 1837, mort à Milan en 1878. Il fit ses études à l'Académie des beaux-arts de Venise. Cremona fut le peintre peut-être le plus personnel de l'Italie contemporaine. Dessinateur impeccable, il aimait le mouvement et la vie qu'il chercha surtout dans la couleur. Ses tableaux, vus les uns à côté des autres, donnent l'impression d'une étrange inégalité. Son *Fauconnier* et son *Marco Polo* sont deux chefs-d'œuvre dans un genre, et la *Lionne* dans un autre genre, dans lequel rentre un tableau assez connu : *Le Baiser*. Parmi les autres tableaux de Cremona, il faut signaler les *Deux Cousins*, le *Silence amoureux* et l'*Harmonie*, ces deux derniers exposés à Paris, l'un en 1878, l'autre en 1889. Cremona a été un véritable poète dans ses inspirations, mais, peintre par tempérament, il n'a jamais cherché les applaudissements de la foule. Le plus discuté parmi les artistes de l'Italie contemporaine, Cremona — dont la haute influence sur la jeune école lombarde n'est plus à nier — s'est taillé une place très considérable dans l'histoire de la peinture italienne de la seconde moitié de notre siècle. ALFREDO MELANI.

BIBL. : P. LEVI, *Tranquillo Cremona*; Rome, 1878. — C. BOTTO, *Scultura e Pittura d'oggi*; Turin, 1880. — Du même, *Vite di un artista*; Milan, 1884.

CRÉMONE (Cremona). I. VILLE. — Ville de l'Italie, ch.-l. d'une des provinces de la Lombardie, sur la rive gauche du Pô; 31,083 hab. (en 1881), y compris les faubourgs (*Corpi Santi*). Cette antique cité des Gaulois Cénomans devint après la conquête de la Gaule Cisalpine une colonie romaine (218 av. J.-C.). C'était un des points d'appui les plus solides de la domination romaine dans le bassin du Pô. Elle prospéra rapidement et acquit une grande importance commerciale. Deux fois en l'an 69 (ap. J.-C.) les légions s'y livrèrent d'épouvantables batailles qui décidèrent du sort de l'empire : la première fois en faveur de Vitellius et la seconde en faveur de Vespasien. Les vainqueurs saccagèrent la ville qui ne se releva jamais complètement, du moins avant le moyen âge. Sa position stratégique en faisait le point de mire de tous les conquérants de l'Italie du Nord. Elle fut dévastée à différentes reprises par les Goths et les Lombards. Plus tard, elle fut constamment mêlée aux querelles sanglantes des Guelfes et des Gibelins à cause de son dévouement pour les empereurs. Elle ne fut pacifiée qu'en devenant sujette successivement des Visconti et des Sforza. En 1702, le maréchal de Villeroy y fut surpris par le prince Eugène et fait prisonnier. Crémone tomba entre les mains des Français en 1796. Redevenue autrichienne en 1799, après la défaite de Magnano, elle fut reconquise par Bonaparte (1800) et

fit jusqu'en 1814 partie du royaume d'Italie comme ch.-l. du dép. du Haut-Pô. Crémone a une enceinte bastionnée de forme ovale, les ruines d'un vieux château fort, une tour, le *Torazzo*, haute de 124 m., construite dans la seconde moitié du xiii^e siècle (1283-88) et qui est la plus élevée de l'Italie du Nord. Elle s'élève à côté de la *cathédrale* qui est une des belles églises de l'Italie septentrionale. Construite de 1107 à 1190, remaniée (le chœur) au xv^e siècle; la voûte repose sur quarante colonnes de marbre. Àuprès est le *Baptistère* (construit en 1167) octogone de 19 m.; on cite encore le palais public de style gothique, les églises San Pietro et San Agostino. Fabrication de draps, soieries, cotonnades, de confitures renommées; commerce de soie et de lin. Crémone est la patrie de luthiers célèbres: les deux *Amati* (1590-1620), les deux *Guarneri* (1620-1680 et 1717-1740) et *Stradivarius* (1670-1728). C'est un évêché. Elle eut au xv^e siècle une école de peinture, dont les œuvres imitées de celles de Jules Romain et de Romanino sont très nombreuses dans les églises de la ville.

II. PROVINCE. — Fait partie de la Lombardie, touche aux provinces de Milan, Bergame, Brescia, Mantoue, Parme et Plaisance. Elle est arrosée par le Pô, l'Adda et l'Oglio qui en forment respectivement les limites au S., à l'O. et à l'E. Sa superficie est de 1,736 kil. q. et sa population de 302,438 hab. (1881). Elle comprend trois circondarii ayant pour ch.-l. Crémone, Crema et Casalmaggiore. Son territoire très fertile produit le lin le plus estimé de l'Italie, le riz, le mûrier, les céréales.

CRÉMONE (Niccolò da), peintre italien du xvi^e siècle, originaire de la ville dont il porte le nom. Ses œuvres rappellent la manière de Galeazzo Campi. On signale, dans l'église Sainte-Marie-Madeleine de Bologne, une *Descente de croix*, peinte par Crémone en 1518.

CRÉMONE ou CREMONENSIS (Gérard de), écrivain italien, né près de Crémone en 1114, mort à Crémone en 1187. S'étant adonné à l'étude de la philosophie, il voulut compléter son savoir en se mettant à l'école des Arabes. Il alla donc en Espagne, à Tolède, apprit la langue arabe et s'occupa de traduire en latin un grand nombre d'ouvrages de ses maîtres, relatifs aux diverses sciences, les mathématiques, l'astronomie et l'astrologie, la médecine, etc. Il revint dans sa patrie, où il finit ses jours. Il a été souvent confondu avec Gérard de Sabbionetta, de sorte qu'il est assez difficile de faire la part exacte du travail de ces deux écrivains, séparés par un intervalle d'un siècle. Nous reproduisons l'exposé des travaux de Gérard de Crémone d'après Boncompagni, qui a étudié également la biographie et les œuvres de l'autre auteur. On peut lui attribuer la traduction du fameux ouvrage de Ptolémée, l'*Almageste* (Μαθηματικὴ σύνταξις ou Μεγάλη σύνταξις); elle a été imprimée en 1515 à Venise (in-fol.), sans nom d'auteur. Au contraire, Gérard de Crémone est formellement nommé comme traducteur de l'*Astronomie* (en neuf livres) de Geber, fils d'Affla de Séville, qui fut imprimée à Nuremberg en 1583 (in-folio) avec l'*Instrumentum* de P. Apianus; de même l'ouvrage suivant: *Petri Monii Salaciensis de Crepusculis liber unus... Allacen* (Alhazen) *Arabis vetustissimi de causis Crepusculorum liber unus* (Lisbonne, 1541, in-4) a été traduit par notre auteur; on lui attribue de même la traduction du traité d'*Optique* d'Alhazen (Bâle, 1572, in-fol.; Coimbre, 1573, in-fol.), réimprimé avec le livre des *Crépuscules*; celle d'un traité d'algèbre, édité par Boncompagni, et du traité de géométrie d'Abou-Bekr, qui jouent un rôle dans l'histoire du progrès des études mathématiques au moyen âge (V. CHASLES, ouvrage cité); des traités d'arithmétique, des tables astronomiques, un traité d'astrologie judiciaire, etc.; telles sont les principales des soixante-seize ou soixante-neuf traductions attribuées à l'écrivain de Crémone, lequel paraît avoir été un des principaux parmi les savants qui transmirent à la chrétienté d'Occident les connaissances scientifiques des Arabes; lui-même construisit quelques tables astronomi-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

ques, publiées à la suite du *Liber omnium spherarum cœli et compositionis tabularum translatus à Ma. G. Cremonense, de arabico in latinum in Toletis*; il indique le moyen de trouver les années de l'ère chrétienne, persane, arabe, grecque; les hauteurs des constellations pour Crémone, Tolède, etc.; la latitude de ces villes, etc.

BIBL.: Pipini Cronica, au t. IX des *Scriptores rerum italicarum* de MURATORI. — LIBRI, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, II. — CHASLES, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, et *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XIII, p. 506. — BONCOMPAGNI, *Della Vita e delle Opere di Gherardo Cremonense e di Gherardo da Sabbionetta*.

CREMONESE (Le), peintre italien (V. CALETTI [Giuseppe]).

CREMONINI (Cesare), philosophe italien, né en 1550 à Cento (duché de Modène), mort en 1631. Après avoir fait de brillantes études à Ferrare, il fut nommé professeur dans cette ville en 1574; il avait à peine vingt et un ans. Pendant près de vingt années les élèves se pressèrent à ses leçons, avides d'entendre sa parole séduisante. Appelé à Padoue en 1592, il y enseigna avec le même succès la médecine et la philosophie. La peste de 1631 l'emporta. Durant sa longue carrière, il a écrit un certain nombre d'ouvrages qui ne répondent guère à l'idée qu'on se ferait de lui d'après l'enthousiasme qu'il a excité. Ce ne sont sans doute, pour la plupart, que de simples notes, ou des résumés au moyen desquels ses anciens élèves pouvaient conserver le souvenir de son enseignement. De ces ouvrages, presque introuvables, voici les principaux: *De Pœdia Aristotelis*; *Diatyposis universæ naturalis philosophiæ*; *Illustres contemplationes de anima*; *Tractatus tres de sensibus externis, de internis et de facultate appetitiva*; *Explanatio proœmii librorum de physico auditu*; *Apologia de calido innato et semine pro Aristotele adversus Galenum*; *Dictorum Aristotelis de origine et principatu membrorum*; *De Efficacia in mundum sublunarem*; *De Cælo, cum apologia dictorum Aristotelis de Via Lactea et facie in orbe Lunæ*; *De Formis quatuor simplicium, quæ elementa vocantur*. A cette liste il faut ajouter un livre posthume sur la dialectique, et quatre pastorales en italien: *Aminta e Clori*; *il Ritorno di Damone*; *Clorindo e Vallerio*; *il Nascimento di Venezia* (Ferrare, 1594, in-4). Sa doctrine est celle d'Aristotele, telle qu'il l'apercevait à travers les interprétations panthéistes d'Averroès, de Césalpini et de Zabarella. Sa méthode est tout expérimentale; il voudrait étendre aux mathématiques mêmes les procédés de l'induction. De là son indignation contre les alchimistes; de là encore la nécessité qu'il impose au philosophe d'être en même temps médecin; il pense notamment que les passions ne pourront être bien connues si l'on n'en a préalablement déterminé et étudié les conditions physiologiques. Il admet trois sciences spéculatives: en premier lieu la physique, puis les mathématiques et la métaphysique. La logique n'est qu'un instrument de connaissance. L'harmonie des choses nous révèle un dieu; mais ce dieu, nous ne pouvons le connaître qu'imparfaitement: notre esprit n'est pas plus fait pour le divin que les yeux du hibou pour la lumière. Ce dieu est inactif, improvident; il n'est pas la cause efficiente, mais la cause finale, et comme la substance du monde. De telles doctrines s'accordaient mal avec les dogmes établis; Cremonini le reconnaît; il emploie tout son talent à combattre les scolastiques et leur tentative de concilier avec le christianisme la métaphysique d'Aristotele. Brucker a fait de lui un athée: métier dangereux dans un temps où on les brûlait; mais en homme avisé, Cremonini sut esquiver les censures ecclésiastiques par une soumission apparente et de pure forme aux dogmes de l'Église. Sa maxime: « Dans ton for intime, comme il te plaira; au dehors, conforme-toi aux usages reçus », le préserva du sort de Vanini. Sa longue vie s'écoula heureuse et calme.

BLUGOU.

BIBL.: MABILLEAU, *Etude histor. sur la philos. de la Renaissance en Italie*; Paris, 1881.

CRÉMONT (Pierre), violoniste et chef d'orchestre fran-

çais, né à Aurillac le 18 juin 1784, mort à Tours le 4 févr. 1846. Elève du Conservatoire de Paris, il en sortit en 1803 et partit pour l'Allemagne et la Russie, où il fut chef d'orchestre et directeur de différentes entreprises théâtrales. Revenu en France en 1817, il devint en 1821 sous-chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, puis en 1824 premier chef à l'Opéra; en 1828, il succéda à Kreubé comme premier chef à l'Opéra-Comique, mais prit sa retraite en 1831 pour aller diriger l'orchestre du grand théâtre de Lyon, puis à Tours celui de la Société philharmonique. Crémont a publié quelques œuvres pour le violon, oubliées aujourd'hui.

M. Br.

CREMIGNY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly; 194 hab.

CREMPS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lalbenque; 681 hab.

CREMUTIUS CORDUS, historien latin du temps d'Auguste et de Tibère, mort en 25 apr. J.-C. La liberté de son langage, les éloges qu'il ne craignit pas de donner à Brutus et Cassius le firent mettre en accusation. Il n'évita le supplice qu'en se laissant mourir de faim. Ses ouvrages, condamnés à être brûlés, furent sauvés par sa fille Marcia, à qui Sénèque adressa une Consolation. Il fut publié ensuite, vraisemblablement, avec des suppressions, mais il ne nous en est rien parvenu (V. Tac., *Ann.*, IV, 34; Quint., X, I; W. Teuffel, *Litt. rom.*, § 277). A. W.

CRENANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans; 215 hab.

CREMATULA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacées, édité par Lamarck en 1802, pour une coquille subéquivalve, inéquilatérale, feuilletée, quelque peu irrégulière, dépourvue d'ouverture pour le byssus; charnière linéaire, marginale, ornée de crénélures sariales, creusées en fossettes peu profondes destinées à recevoir le ligament. Impression musculaire rapprochée du bord dorsal. Animal irrégulièrement oblong, muni d'un pied portant une rainure en son milieu; les branchies sont libres, soudées seulement entre elles dans la partie postérieure. Exemple: *Crenatula mytiloides* Lamarck. Les Crenatules vivent en parasites dans les éponges: on les rencontre dans les mers d'Asie, de Chine, d'Australie et dans la mer Rouge.

J. MABILLE.

CRENAY-SUR-SUIZE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont; 287 hab.

CRÉNEAU. I. ARCHÉOLOGIE. — On appelle créneaux les vides pratiqués dans les parapets qui couronnent les murs d'enceinte, et merlons les intervalles pleins qui séparent ces vides. Par abus de langage le mot créneau a été appliqué indifféremment aux vides et aux pleins. Chez les Assyriens, la plate-forme des murailles et des tours était protégée par un crénelage dont les merlons sont représentés sur les bas-reliefs comme une série de dents, forme qui résulte de la nature des matériaux employés à leur construction; ils consistaient en plusieurs couches de briques en retrait les unes sur les autres. Les Romains, au moins depuis le 1^{er} siècle, ont donné au couronnement des murs d'enceinte, des tours et souvent des portes la forme d'un crénelage. A Pompéi, derrière chaque merlon s'appuyait à angle droit un petit mur destiné à garantir le tireur contre les traits lancés obliquement (fig. 1). Ce système ne paraît pas avoir été très répandu. Les architectes du moyen âge continuèrent à découper le faite des murs d'enceinte de créneaux. Au 12^e siècle, les créneaux furent plus espacés; les merlons s'allongèrent; on supprima les tablettes qui les couronnaient, car toute saillie pouvait faciliter l'escalade. Les plus anciens créneaux de ce genre sont ceux du château de Carcassonne. A la même époque, on combina le crénelage avec le système des *hourds* en bois. En temps de guerre, le hourdage une fois posé, les créneaux n'étaient généralement plus visibles; car les trous où s'enfonçaient les poutres étaient pratiqués au-dessous des merlons et au niveau du chemin de ronde. Au 14^e siècle, les hourds mobiles furent abandonnés presque partout, sauf en

Allemagne et en Suisse, et remplacés par des constructions en pierre, faisant saillie sur le mur, soutenues par des consoles ou des arcs entre lesquels s'ouvraient les machicoulis; dès lors, les créneaux furent supprimés et

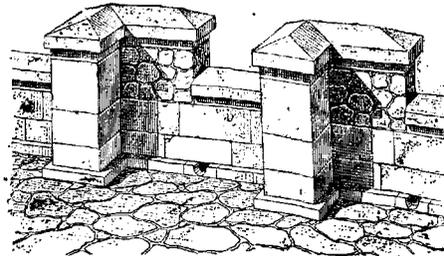


Fig. 1. — Créneaux de Pompéi.

remplacés par de petites fenêtres, ou maintenus sur le couronnement de ces hourds de pierre. Les merlons furent percés de meurtrières, les créneaux largement ébrasés à l'extérieur pour permettre le jet des projectiles; les moulures de l'ébrasement se poursuivaient autour des merlons; dans les constructions du 15^e siècle, ces moulures n'existent souvent que sur l'appui des créneaux et le faite des merlons. L'usage des bouches à feu dans les sièges fit peu à peu disparaître les créneaux; le chemin de ronde fut couvert d'un toit en appentis.

M. P.

II. FORTIFICATION. — Echanerure pratiquée au sommet d'un parapet en maçonnerie et permettant au défenseur de lancer des projectiles sur l'assaillant en se découvrant le moins possible. Aujourd'hui, ce terme sert à désigner plus spécialement les ouvertures de petites dimensions percées dans un mur de fortification pour la fusillade et appelées anciennement des meurtrières. Les progrès accomplis par l'artillerie ont fait peu à peu renoncer à l'emploi des parapets à créneaux et à machicoulis; la fortification moderne ne les emploie plus qu'à titre exceptionnel pour l'organisation d'ouvrages non exposés au tir du canon, comme les blockhaus d'Algérie, par exemple; mais elle continue à faire un fréquent usage des meurtrières.

Un créneau percé dans un mur est limité par quatre faces: le ciel, la plongée et les joues. Le ciel est ordinairement horizontal et la plongée inclinée vers l'extérieur. Les joues sont évasées soit vers l'intérieur, soit vers l'extérieur; dans le premier cas, le défenseur est protégé le mieux possible; dans le deuxième cas, la surveillance est plus facile, ce dernier n'ayant pas à se déplacer pour embrasser toute l'étendue du champ de tir. Lorsque le mur est très épais, l'évasement est donné des deux côtés à la fois. Pour éviter

que les projectiles ne ricochent sur les joues ou sur la plongée, on taille parfois ces faces en gradins. Les créneaux peuvent être verticaux ou horizontaux; les premiers sont les plus employés parce qu'ils affaiblissent moins le mur; les seconds donnent un plus grand champ de tir et sont surtout employés pour le flanquement. Il est de règle qu'un créneau soit élevé à 2 m. 50 au moins au-dessus du sol extérieur afin que l'adversaire ne puisse ni s'en servir, ni le masquer en appuyant contre son ou-

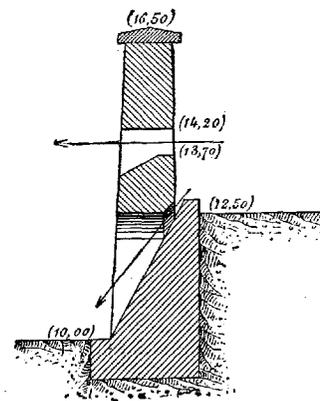


Fig. 2. — Mur défensif avec créneau de pied et créneau vertical.

verture une planche ou une fascine. Pour remplir cette condition on est conduit quelquefois, par exemple dans l'organisation d'une ligne de palanques, à creuser en avant du mur crénelé un petit fossé dont les terres servent à remplir l'angle mort existant entre la partie inférieure du créneau et le pied du mur. On peut aussi avoir recours, pour supprimer cet angle mort, à des créneaux de pied percés presque au niveau du sol et dont la plongée est tenue à une inclinaison voisine de la verticale (fig. 2). Telle est la disposition en usage dans la fortification permanente pour flanquer les fossés des caponnières.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, p. 374.

CRENELLA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacés, créé par Brown en 1827 pour une coquille plus ou moins globuleuse, équivalve, inéquilatérale, épidermée et ordinairement ornée de côtes longitudinales et de stries transverses. Charnière dépourvue de dents, lesquelles sont remplacées par des crénelures très fines, sur toute l'étendue du bord cardinal ; l'intérieur des valves nacré. L'animal est muni d'un manteau à bords épais, frangés et saillants postérieurement dans toute l'étendue de la région de l'orifice branchial, lisses vers l'orifice anal ; pied vermiforme ; byssus réduit à un seul filament. Type : *Crenella decussata* Montagu.

CRENEY (*Creniacum*, *Cressiniacum*). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (1^{er}) de Troyes ; 415 hab. Eglise de Saint-Aventin, remarquable construction des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles ; belles verrières de la Renaissance, dont l'une datée de 1520 ; élégant panneau sculpté et tabernacle en bois doré, cuve baptismale de la même époque ; statues de la Vierge des XIII^e et XIV^e siècles. A. T.

BIBL. : FICHOT, *Statistique monumentale de l'Aube* ; Troyes, 1884-1888, t. I, p. 3, in-8.

CRÉNIQUE (Acide) (Chim.).

Formules { Equiv... C²⁴H¹²⁰O¹⁶
Atom... C¹²H⁶⁰O⁸.

Substance ulmique qui a été extraite des eaux ferrugineuses de Porla, en Suède, par Berzelius ; on la rencontre à l'état de sous-sels dans les dépôts ocreux, en même temps que l'acide apocrénique. On fait bouillir le dépôt avec une lessive de potasse, on sursature la liqueur filtrée par l'acide acétique, et on ajoute de l'acétate de cuivre pour précipiter l'acide apocrénique ; on sursature par le cuivre d'ammoniaque, puis on ajoute de nouveau le sel cuivrique, tant qu'il se fait un précipité blanc verdâtre, précipité qu'on décompose par l'hydrogène sulfuré ; on reprend par l'alcool, qui sépare les crémates terreux, et on évapore. L'acide crénique est jaune pâle, amorphe, doué d'une saveur acide, puis astringente. Les sels alcalins, qui sont amorphes, solubles dans l'eau et non dans l'alcool, brunissent peu à peu à l'air, et se transforment en apocrénates. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BERZELIUS, *Poggend. Ann.*, t. XIII, 84. — MULLER, *Ann. der Ch. und Pharm.*, t. XXXVI, 243.

CRENNE (Helisenne de), femme auteur française du XVI^e siècle. On ne possède aucun détail sur sa vie. Le nom d'Helisenne de Crenne est probablement un pseudonyme. Quelques critiques l'ont attribué à Dorat. Les ouvrages de dame Helisenne, damoiselle picarde, sont fort rares. Nous citerons : *les Angoysses douloureuses qui procèdent d'amours* (Paris, 1538, in-8 ; Paris, 1541, in-8) ; *les Epistres familières et invectives de ma dame Helisenne* (Paris, 1539, in-8) ; *le Songe de ma dame Helisenne* (Paris, 1540, in-8). Ces écrits ont été réunis sous le titre de : *les Œuvres de ma dame Helisenne* (Paris, 1543, 1550, 1553, 1560, in-16). On a encore de cet auteur une traduction en prose des quatre premiers livres de l'*Enéide* de Virgile (Paris, 1541, in-fol.).

CRENNES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel ; 448 hab.

CRENEVILLE (François FOLLIOT, comte), général autrichien contemporain d'origine française, né en Hon-

grie en 1815. Entré au service en 1831, il devint général en 1850. En 1855, il fut envoyé comme ambassadeur à Paris. En 1851, il devint maréchal-lieutenant ; il se distingua en 1859, pendant la campagne d'Italie. Il a été aide de camp et chambellan de l'empereur François-Joseph.

CRENO (Lac) (V. COSE [Géogr. physique]).

CRENOSOMA (Zool.). Genre de Nématodes créé par Zeder, en 1803. Ces Vers appartiennent à la famille des Strongylides et sont même réunis par Schneider aux véritables *Strongylus*. *Cr. striatum* Zeder vit dans les bronches du Hérisson ; le mâle mesure 7 millim. de longueur, la femelle 15 millim. Molin rattache à ce même genre, sous le nom de *Cr. semiarmatum*, un Ver indiqué d'abord par Dujardin sous le nom de *Liorhynchus vulpis*, trouvé dans la trachée et le poumon du Renard et insuffisamment décrit. R. BL.

CRENOTHRIX (Bot.). Genre d'Algues Bactériées (tribu de la famille des Bactériacées) pour Van Tieghem, de *Schizomyces* leptothricées pour Zopf, de *Schizophytes* fragmentés, à conidies incolores, pour Cohn, rangées parfois aussi dans les *Oscillariées* (V. ces mots). H. F.

CRÉODONTES (*Creodonta*) (Paléont.). Sous-ordre de la classe des Mammifères créé par Cope comme subdivision de l'ordre des *Bunothères* (V. ce mot), pour les Carnassiers du début de l'époque tertiaire, et dans lequel il fait entrer une partie des *Insectivores* vivants qui ne diffèrent que par la taille des Carnivores primitifs (V. CARNIVORES), constituant les véritables Créodontes (tous éteints) de la plupart des auteurs. Ces Créodontes (les *Hyænodon*, par exemple), peuvent être considérés comme des *Insectivores* de grande taille, car ils ressemblent aux *Insectivores* par tous leurs caractères : on sait, du reste, que chez les Carnassiers le régime carnivore ou insectivore n'est qu'une question de taille, beaucoup d'*Insectivores* étant à l'occasion carnivores et réciproquement les petites espèces de Carnivores se nourrissant en grande partie d'insectes. Au contraire, le rapprochement que l'on a essayé d'établir entre les Créodontes et les Marsupiaux carnivores (les *Dasyures*, par exemple), n'est fondé que sur une ressemblance éloignée qu'aucun caractère précis ne vient confirmer : les Marsupiaux ont l'angle de la mâchoire inférieure généralement infléchi en dessous ; aucun Créodonte ne présente ce caractère ; les Marsupiaux Carnivores ont généralement plus de six incisives : les Créodontes n'en ont que six ou même moins ; les Marsupiaux ont généralement le palais perforé : les Créodontes ne l'ont jamais. Enfin on n'a pas de raison jusqu'ici de supposer que les Créodontes fussent pourvus d'os marsupiaux. La séparation du scaphoïde et du lunaire au carpe, etc., les distingue des Carnivores modernes.

Les caractères que les Créodontes présentent, par contre, en commun avec les *Insectivores*, sont les suivants : Mammifères Onguiculés n'ayant jamais d'incisives ou de canines à croissance continue ; pouce non opposable ; pas d'os scapholunaire au carpe (le scaphoïde et le lunaire restant séparés) ; astragale dépourvue de poulie ; cerveau petit et lisse. — La seule différence c'est que les Créodontes éocènes ont des molaires supérieures à trois tubercules seulement ou même plus simples, ce qui permet de dire que toutes leurs molaires sont des *carnassières*, tandis que les *Insectivores* modernes ont quatre tubercules. Mais on sait que le type à trois tubercules est le type primitif de tous les Mammifères, type dont les dents à quatre tubercules et plus sont dérivées par une suite de transformations plus récentes, chez les Carnassiers aussi bien que chez les Herbivores. Enfin la première dentition ou dentition de lait comprenait deux ou trois molaires (tandis qu'il n'y en a qu'une seule chez les Marsupiaux). — Tous les Créodontes éocènes étaient plantigrades comme les *Insectivores* actuels : la plupart avaient cinq doigts à tous les pieds ; ils avaient la tête grosse et une longue queue avec des membres généralement plus courts que ceux des Carnivores modernes. Dans la nature actuelle, le

Potamogale de l'Afrique occidentale, Insectivore aquatique de grande taille, est le type qui peut le mieux nous donner une idée des Créodontes éocènes. Plusieurs de ceux-ci ont atteint une très grande taille comparable à celle des Lions, des Tigres et des Ours de l'époque actuelle; un plus grand nombre avait une taille moyenne comparable à celle des Chiens; enfin les Créodontes de petite taille, comparables aux Martes, aux Loutres et aux Insectivores actuels, étaient encore plus abondants. — Ce type est surtout abondant dans l'éocène sur les deux continents; il devient plus rare à l'époque oligocène, et n'est plus représenté, à partir du miocène, que par les ancêtres des Insectivores actuels.

Tout en séparant, par leurs caractères, les Créodontes des Carnivores, Cope considère les premiers comme appartenant à la ligne ancestrale des seconds par le genre *Miacis*. — Dans ses travaux les plus récents (1889) Cope, tout en conservant l'ordre des BUNOTHERIA avec cinq sous-ordres (*Pantotheria*, *Creodonta*, *Insectivora*, *Tæniodonta*, *Tillodontia*), ne conserve plus parmi les Créodontes que les *Centetidæ* (ou Tanrecs, actuellement vivants à Madagascar) et restitue les *Talpidæ*, *Chrysochloridæ* et *Potamogalidæ* aux Insectivores proprement dits. Les Créodontes se trouvent ainsi composés des familles suivantes: *Mesonycidæ*, *Esthonychidæ*, *Arctocyonidæ*, *Miacidæ*, *Hyænodontidæ*, *Leptictidæ*, *Centetidæ* (V. AMBLICTONUS, ARCTOCYON, etc.).

E. TROUSSERT.

BIBL. : E.-D. COPE, *the Creodonta (the American Naturalist, 1884, pp. 255, 344, 353)*. — Du même, *Synopsis of the families of Vertebrata (loc. cit., 1889, p. 876)*.

CRÉOLE. Terme venant du mot espagnol *criollo* et qui d'après l'étymologie, devrait désigner tout individu de race étrangère né dans un pays donné. On ne l'applique cependant qu'aux Européens et aux nègres nés dans certaines parties de l'Amérique et aux descendants des colons espagnols et portugais, sur la côte occidentale de l'Afrique et dans l'Inde. Aux Antilles, tous ceux, nègres ou blancs, qui sont nés dans les îles portent le nom de « créoles » par opposition aux colons nés en Europe qui sont appelés *chapetones*. De même au Mexique, les créoles mexicains se disent être seuls de race pure (*sangre azul*), par opposition aux colons européens fraîchement arrivés auxquels est réservé le terme assez méprisant de *gachupinos*, venant, dit-on, de l'altération d'un mot aztèque (*gatsopin*), qui veut dire « cavalier » (littéralement « moitié homme, moitié cheval »). Les créoles du Brésil s'intitulent *Brasileiros* pour se distinguer des Portugais nés en Europe ou *Portugueses legítimos*. Les premiers sont *filhos da terra*, les seconds *filhos do reino*. Malgré la prétention des créoles d'être seuls de « sang bleu », c.-à-d. de race pure de tout mélange, il est évident que tous ceux qui portent aujourd'hui ce nom sont loin d'être exempts d'admixture de sang nègre ou indien. Il suffira de rappeler que beaucoup d'auteurs donnent le nom de *créoles* indistinctement à la progéniture issue des unions de blancs avec les mulâtres ou avec les autres blancs indiens. On sait d'ailleurs qu'il est souvent difficile de distinguer les quarterons et les quinterons des créoles. Les « Ladinos » de Guatémala et de Nicaragua, vrais métis hispano-indiens, sont aussi comptés parmi les créoles.

On a attribué à l'influence des milieux les différences que l'on observe, au point de vue du type physique, entre les créoles et les races européennes qui leur ont donné naissance. M. Lévy a même proposé le terme de « créolisation », terme accepté par M. de Quatrefages, pour désigner ce changement dû au milieu. Mais il est difficile de dire jusqu'à quel point ce phénomène n'est pas dû plutôt aux mélanges inévitables avec les nègres et les Indiens. (On n'a qu'à se rappeler la différence énorme entre le nombre des immigrants européens de sexe masculin et ceux du sexe féminin.) C'est plutôt au point de vue moral et social que l'on pourrait plaider l'influence des milieux. Le « type social » de créole s'est en effet créé sur place comme celui

de Yankee. Les créoles sont en général des gens vigoureux, bien faits, souples, courageux, vifs, spirituels, pleins d'imagination et de fantaisie, parfois aussi vaniteux, inconstants et futiles. Tous, malgré la différence de couleur et d'origine, sont animés d'un patriotisme local très prononcé. Les nègres créoles ont pris le caractère moral de leurs anciens maîtres et l'on constate le même contraste entre les nègres hollandais, français, anglais et espagnols qu'entre les peuples dont ils ont pris la langue et auxquels ils s'associent de plus en plus par les traditions et le mode de penser.

Il existe plusieurs *langues créoles* parlées surtout par les créoles noirs. Ce sont des idiomes artificiels, sortes de jargons dans le genre de la *lingua franca* de la Méditerranée. Le *créole français* employé dans les Antilles, aussi bien qu'à Maurice, Bourbon, etc., se réduit dans sa forme rudimentaire à quelques mots de notre langue juxtaposés sans flexion et prononcés d'une façon caline et zézayante. Le *créole anglais* est moins harmonieux, mais il est également spirituel et concis. Le jargon le moins pur des Antilles est le *papanisento* des côtes vénézoléennes, dont les principaux éléments sont le hollandais et l'espagnol avec quelques mots caraïbes et goagires. Le *créole portugais* que l'on parle au Brésil est assez voisin de celui que l'on entend aux îles du Cap-Vert, San-Thomé et sur la côte de Guinée. La même langue portugaise a donné naissance à un créole spécial parlé à Singapour et à Macao et qui se rapproche de l'indo-portugais, langue des *Eurasiens* (V. ce mot) de l'Inde méridionale et de Ceylan. J. D.

BIBL. : A. COELHO, *Os Dialectos românicos on neo latinus na Africa, Asia e America; Boletim Soc. de Geographia de Lisboa, 1884-86*, contenant une liste bibliographique.

CRÉON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux; 1,145 hab. Stat. du ch. de fer de Bordeaux à la Sauve; vignobles.

CRÉON. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret; 698 hab.

CRÉON (Myth.), fils de Ménéécée, roi de Thèbes après la mort de Laïus. C'est lui qui céda le pouvoir à Œdipe et le reprit après le départ de ce dernier (V. ŒDIPÉ et ANTI-GONE). — Le même nom fut porté par un roi de Corinthe qui maria sa fille Glaucé ou Créuse. Suivant Hygin, il périt avec sa fille, brûlé par une couronne empoisonnée, présent de Médée. A. W.

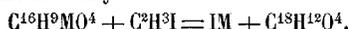
CREOSAURE (Paléont.). Genre de Reptile Dinosaurien établi par Marsch (1877) pour des Reptiles trouvés dans les couches jurassiques supérieures de l'Amérique du Nord connues sous le nom d'*Atlantosaurus beds*. Le Créosaure est un Carnassier, faisant partie du sous-ordre des *Theropoda* et de la famille des Allosauridées; il rappelle le Megalosaur, dont il a presque la dentition, mais en diffère par moins de vertèbres au sacrum et par ces vertèbres plus allongées. Le type *C. atrox* avait environ 30 pieds de long. E. SAUVAGE.

BIBL. : MARSCH, *Amer. Jour. of science*, t. XV, XVII.

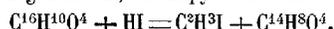
CRÉOSOL (Chim.). Formules } Equiv. . . C¹⁶H¹⁰O⁴
} Atom. . . C⁸H⁵O².

Le créosol est un phénol-éther, l'éther méthylique de l'homopyrocatechine, C¹⁶H¹⁰O⁴. On le rencontre dans la créosote, associé à son homologue inférieur, le glaiacol. Pour le préparer, on ajoute à la portion de la créosote, qui distille vers 220°, un volume d'éther et deux volumes d'une solution alcoolique de potasse saturée à froid; il se dépose un composé potassique, qu'on traite ensuite par l'acide sulfurique étendu ou par l'acide oxalique. Le liquide huileux qui se sépare est lavé à l'eau, desséché dans un courant d'hydrogène, puis rectifié. Le créosol est un liquide incolore, très réfringent, doué d'une odeur agréable, et d'une saveur brûlante, aromatique. Il bout à 219°, en s'altérant légèrement au contact de l'air; sa densité est de 1,0894 à 13°. Il est insoluble dans l'eau, miscible en toutes proportions, à l'alcool, l'éther, l'acide acétique glacial. En sa qualité de phénol monoatomique, il donne avec les bases des dérivés métalliques, ayant pour formule

$C^{16}H^9MO^4$. Les créosolates de potassium et de baryum sont cristallisables. Ils se transforment en *méthylcréosol*, éther diméthylque de l'homopyrocatechine, lorsqu'on les traite par l'iode de méthyle :



Attaquée à 180° par l'acide iodhydrique, le créosol reproduit son générateur, l'homopyrocatechine :



Il donne avec les halogènes des produits de substitution. C'est ainsi qu'un mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique l'attaque vivement, avec production de dérivés tri et tétrachlorés, $C^{14}H^5Cl^3O^4$, $C^{16}H^4Cl^4O^4$; avec le brome, on obtient directement des dérivés analogues.

Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BARTH et HLASIWETZ, *Découverte du créosol*, *Rép. Chim. pure*, 1858, 183. — BIRCHLE, *Acide créosol sulfonique*, *Soc. Ch.*, t. XII, 411. — GORUP-BESANEZ, *Dérivés chlorés*, *An. der Ch. und Ph.*, t. LXXVIII, 231; LXXXVI, 223. — MÜLLER, *Préparation*, *Zeitsch. Chem. Pharm.*, 1864, 703. — PROBST, *id.*, t. III, 230 (nouv. série). — TIEMANN et MENDELSON, *Constitution et dérivés du créosol*, *Deuls. ch. Gesells.*, 1875, 1136; 1877, 57.

CRÉOSOTE. I. CHIMIE. — Reichenbach a donné le nom de *créosote* à la portion du goudron de bois qui passe au voisinage de 200°, et qui est entièrement soluble dans la potasse caustique. On distille le goudron de manière à ne recueillir que les parties plus lourdes que l'eau; on les dissout dans une solution de potasse caustique, et on chauffe cette solution pour résinifier quelques matières étrangères; une addition d'acide sulfurique étendu met en liberté la créosote, qu'on soumet au besoin au même traitement, jusqu'à ce qu'elle se dissolve sans résidu dans la lessive alcaline; on sèche et on rectifie pour recueillir ce qui passe vers 200°. Les propriétés et la composition de la créosote sont nécessairement variables suivant la nature du goudron végétal: celui qui provient du hêtre est seul employé en médecine. La créosote du hêtre est un liquide incolore, huileux, d'une odeur forte et désagréable, doué d'une saveur brûlante et caustique; sa densité est de 1,04 à 1,06 à 20°; elle bout vers 200°, et ne se solidifie pas encore à -15°. Elle est fort peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, l'acide et l'éther acétiques, les lessives alcalines; elle dissout un grand nombre de corps: le soufre, le phosphore, les corps gras et les acides gras, plusieurs acides aromatiques, des sels minéraux et organiques, des matières colorantes, notamment l'indigotine, etc. Elle se dissout dans l'acide sulfurique concentré avec une coloration rouge, qui vire au violet pourpre; agitée avec l'acide chlorhydrique fumant, elle se colore en rouge brun, coloration que l'air fait passer au brun foncé, puis au noir. Elle fournit avec les halogènes des produits de substitution. Tandis que le perchlorure de fer ne produit qu'une coloration brun violet, le chlorure mercurique donne un précipité jaune rougeâtre, le sulfate de cuivre un précipité vert pomme; dissoute dans l'alcool, et traitée par une solution également alcoolique de perchlorure de fer, elle fournit une belle coloration vert émeraude. La créosote du hêtre est un liquide complexe, dont on ne peut séparer les composants par simple distillation. Suivant Marasse, elle est surtout constituée par les corps suivants :

Le phénol.....	$C^{12}H^6O^2$,	qui bout à 184°
Le créosol.....	$C^{14}H^8O^2$	— 203°
Le phlorol.....	$C^{16}H^{10}O^2$	— 220°
Le gaïacol.....	$C^{14}H^8O^4$	— 200°
Le créosol.....	$C^{16}H^{10}O^4$	— 220°

Ces deux derniers corps sont les éthers monométhylques de la pyrocatechine et de l'homopyrocatechine (V. CRÉOSOL). W. Hofmann a retiré des fractions les moins volatiles de la créosote les éthers diméthylques du pyrogallol, du méthylpyrogallol et du propylpyrogallol. La créosote, qui est un antiseptique, a été préconisée dans ces dernières années, comme un médicament efficace, soit seule,

soit associée à l'huile de foie de morue, sous forme de capsules gélatineuses.

Ed. BOURGOIN.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Comme usage externe, la créosote n'est guère employée que dans le traitement des dents cariées. Un tampon de ouate imbibé de créosote et placé dans la dent creuse suffit souvent pour calmer les douleurs les plus violentes; ce pansement a en outre l'avantage d'être un antiseptique excellent qui ne peut qu'arrêter le développement de la carie d'origine parasitaire. Employée pure sur les muqueuses ou la peau, elle est très caustique et son action mal localisée ne permet guère de l'utiliser dans ce cas. C'est principalement dans la phthisie pulmonaire que l'emploi de la créosote a été préconisé. Reichenbach en fut le promoteur enthousiaste. On l'ordonnait primitivement en inhalations, mais il suffit de songer que la créosote n'est pas volatile à 100° pour juger de l'inefficacité de cette méthode. Prise à l'intérieur, à la dose de 40 à 60 centigr., sous forme de vin, de glycérine ou d'huile de foie de morue créosotée ou de capsules, la créosote parait diminuer assez rapidement les principaux symptômes des tuberculeux; elle diminue surtout l'expectoration et c'est par son action spéciale sur la sécrétion bronchique qu'elle modifierait indirectement la toux et la température (Bouchard). La créosote pourrait être donnée à toutes les périodes de la tuberculose; indication partout, disent Bouchard et Gimbert, et contre-indication nulle part; on admet cependant que dans les formes avec exacerbations fébriles intenses, elle devrait être délaissée (Bravet). La créosote, principe chimique complexe, renferme surtout deux corps, le gaïacol, bouillant à 205°, et le créosol bouillant à 219°. Or, la première de ces deux substances aurait seule, d'après des recherches de Sahlis et de Frenzels, les propriétés thérapeutiques reconnues à la créosote, tandis que le créosol serait surtout caustique et irritant. La richesse variable en gaïacol des différentes créosotes officinales (variation de 40 à 80 %) explique la différence des résultats obtenus. Depuis plusieurs années, on a préconisé les injections hypodermiques de créosote; la causticité de cette substance rend cette méthode très douloureuse. Les phénomènes d'intoxication de la créosote sont ceux de l'acide phénique (V. PHÉNIQUE [Acide]). Dr P. LANGLOIS.

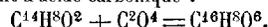
BIBL. : CHIMIE. — BARTH et HLASIWETZ, *Répert. de ch. pure*, 1858, 184. — DEVILLE, *An. ch. et phys.*, t. XII, 228 (3). — GORUP-BESANEZ, *An. der Ch. und Ph.*, t. LXXVIII, 231; t. LXXXVI, 223; *Zeitsch. für Ch.*, t. III, 298. — HOFMANN, *Soc. ch.*, t. XXII, 58; t. XXX, 463; t. XXXI, 422. — MARASSE, *id.*, t. XI, 165; t. XII, 410; t. XIII, 363. — REICHENBACH, *Journ. für Chem. swigger*, t. LXVI, 310, 345; t. LXVII, 1 et 57; t. LXVIII, 352. — VÉLCKREL, *An. der Ch. und Ph.*, t. LXXXVI, 93; t. LXXXVII, 306.

THÉRAPEUTIQUE. — BOUCHARD et GIMBERT, *Sur l'Emploi de la créosote dans la phthisie*, 1871. — BRAVET, *Etude sur la créosote* (thèse); Paris, 1878. — FRENZEL, *Therapeutische Monats.*, 1888.

CRÉOSOTIQUES (Acides) (Chimie).

Formules } Equiv..... $C^{16}H^8O^6$.
 } Atom..... $C^8H^4O^3$.

Kolbe et Lautemann ont donné autrefois le nom d'acide créosotique au corps qu'on obtient synthétiquement en projetant du sodium dans du crétylol chauffé et traversé par un courant d'acide carbonique :



Aujourd'hui, on connaît au moins six *acides créosotiques* ou *oxytoluïques*, dérivant des créols ou crétylols; cinq d'entre eux ont été préparés par Tiemann et Schotten au moyen des aldéhydes créosotiques, corps qu'on prépare synthétiquement en faisant réagir le chloroforme sur les créols, en présence des alcalis.

I. ACIDES CRÉOSOTIQUES DÉRIVÉS DE L'O-CRÉOSOL. —

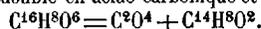
Acide o-homosalicyclique. Obtenu par fusion avec la potasse et l'aldéhyde correspondant, ou encore en oxydant par l'acide chromique le β-xylène-sulfamide et traitant par la potasse l'acide ainsi formé (Jacobsen). Il fond à 164°;

Acide o-homo-p-oxybenzoïque. Se forme en oxydant l'aldéhyde correspondant, ou par oxydation de l'α-xylène sulfamide fusible à 137°. Il est en petites aiguilles fusibles

à 172°, devenant anhydres à 100°; il est facilement soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther; ses solutions aqueuses ne sont pas colorées par le perchlorure de fer.

II. ACIDES CRÉOSOTIQUES DÉRIVÉS DU M-CRÉSOL. — *Acide m-homosalicilylique*. C'est l'acide γ -créosotique fusible à 173°, dérivant par oxydation de l'aldéhyde correspondant; on l'obtient encore en fondant l'hydrate de potassium avec le p-xénol (Jacobsen).

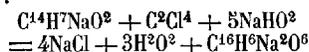
Il cristallise dans l'eau bouillante en longues aiguilles, dans le chloroforme en lamelles, que le perchlorure de fer colore en violet. Chauffé avec de l'acide chlorhydrique, vers 170°, il se dédouble en acide carbonique et en mcrésol :



Acide m-homoparoxybenzoïque. Résulte de l'oxydation de l'aldéhyde m-homo-paxybenzoïque. Il est en petites aiguilles blanches, retenant un équivalent d'eau qui se dégage à 100°; il est alors anhydre et fond à 177°-178°. Il est peu soluble dans l'eau froide, encore moins dans le chloroforme, facilement soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther.

III. ACIDES DÉRIVÉS DU P-CRÉSOL. — *Acide p-homosalicilylique*. C'est l'acide α -créosotique d'Engelhardt et Lastchinoff, que Jacobsen a préparé en traitant le m-xénol par la potasse caustique. Il fond à 154°. Il cristallise dans l'eau et dans l'alcool dilué en aiguilles incolores, brillantes, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther, le chloroforme. Il se colore par le perchlorure de fer comme l'acide salicylique.

IV. ACIDES HOMO-M-OXYBENZOÏQUES. — La théorie en indique au moins quatre : deux dérivés de l'o-crésol, et deux du m et du p-crésol. On n'en connaît qu'un seul avec certitude, l'acide obtenu par Flesch en partant du cymène du camphre. Gerichten l'a obtenu en fondant avec la potasse, les acides p-toluiques chloré et bromé; Hall et Remsen, avec l'acide sulfamine p-toluique. Il cristallise en longues aiguilles soyeuses, fusibles à 203-204°, très solubles dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther, insolubles dans le chloroforme, volatiles avec la vapeur d'eau. L'acide chlorhydrique concentré ne l'attaque pas, même à 240°; distillé avec de la potasse en excès, il fournit de l'o-crésol. Les acides homosalicilyliques, désignés d'abord sous le nom d'acides créosotiques α , β , γ , se forment synthétiquement par l'action de l'acide carbonique et du sodium sur les crésols; mais comme la réaction n'a guère lieu qu'à 180-200°, les produits obtenus ne sont pas purs. Il est préférable d'attaquer à basse température les crésylols sodiques par le tétrachlorure de carbone, d'après la méthode de Reimer et Tiemann :



C'est à l'aide de cette méthode que Schall est parvenu à transformer les trois crésols en acides créosotiques; il a obtenu cinq acides identiques avec ceux qui résultent de l'oxydation des aldéhydes créosotiques. Ed. Bourgois.

BIBL. : G. FLESCHE, *Deuts. ch. Gesells.*, 1873, 641. — GERICHEN et ROSSLER, *id.*, 1879, 1586. — HALL et IRA REMSEN, *id.*, 1878, 1432, 1879, 329. — JACOBSEN, *id.*, 1529, 1878, 893. — KOLBE et LAUTTMANN, *An. Ch. et Phys.*, t. LX, 371 (3). — TIEMANN et SCHOTTEN, *Soc. Ch.*, t. XXXI, 426. — SCHALL, *Deutsch. ch. Gesellsch.*, 1879, 816.

CRÉOT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Épinac; 327 hab.

CRÉPAGE. Apprêt qui, donné à certains tissus, produit à leur surface des plissements et des ondulations.

CRÉPAND. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard; 186 hab.

CRÉPE. I. ARCHÉOLOGIE. — La fabrication du crépe a son origine en Orient; l'usage en fut introduit en Occident au moins dès le IX^e siècle; car on trouve dans la bible de Théodulfe, conservée au Puy, des débris de crépes polychromes ayant servi de gardes. A en juger par certaines statues du portail de la cathédrale de Chartres, ce genre d'étoffe a été employé dans le costume du XII^e siècle. Bologne eut, au

moyen âge, le monopole de la fabrication des crépes de soie et le conserva jusqu'aux premières années du XVI^e siècle; à cette époque apparaissent les crépes de Navarre. Sous Henri IV, une manufacture fut établie au château de Mantes. Vers 1667, un certain Bourges obtint du roi pour un temps déterminé le privilège exclusif d'en fabriquer à Lyon. Les statuts des guimpiers de Lyon, rédigés en 1668, portent (art. 14) qu'« il sera aussi permis aux maîtres dudit art de faire travailler toutes sortes de gros crépes, crépes unis et lisses, en même façon et qualité que ceux qui viennent de Boulogne (Bologne), après toutefois le temps expiré du privilège accordé au sieur Bourges, en cas qu'il satisfasse au privilège, sinon jouiront du présent article ». Plus tard des fabriques furent établies à Paris et à Tours. Dès la fin du XVI^e siècle l'étoffe de crépe devint une marque de deuil. On lit dans le *Cérémonial de France* qu'en 1584, lors de l'enterrement du duc d'Anjou, « le roy... prit son bonnet violet et carré, ayant de chacun costé un grand cresppe violet pendant jusques au-dessous du genoil... Lieutenans et archers à pied, l'arquebousse sous le bras, couverts de cresppe noir... Les Suisses avec leur enseigne à demy ployée et le tambour couvert de cresppe noir. » M. P.

II. TECHNOLOGIE. — Les crépes sont des tissus légers ondulés et plissés qui rentrent dans l'un des trois genres suivants : crépe français, crépe anglais ou crépe de Chine. Les *crépes français* sont faits avec une chaîne et une trame très fortement tordues, de sorte qu'après tissage et teinture, l'apprêt qui se fait à chaud, au moyen de rouleaux recouverts de peau, en tendant le tissu, amène ces fils à se contracter et à gaufrer en quelque sorte l'étoffe dont les plissements semblent former un dessin régulier, très persistant malgré les frottements et les tractions qu'on peut lui faire subir. Le même tissu rendu uni par un apprêt très énergique forme le *crépe lisse* dont on fait des *plissés* ou *ruchés* pour jupes, cols, formes de chapeaux, etc. Le *crépe anglais* est apprêté au moyen de rouleaux gravés. Ces deux genres de tissus sont généralement teints en noir et entrent dans la composition des costumes de deuil. Le *crépe de Chine* est un tissu plein et opaque qui se tisse généralement en écreu, au moyen d'une chaîne à torsion ordinaire dans laquelle on tisse, en armure taffetas, alternativement une duite en cordonnet tordu dans un sens, et une autre duite semblable, mais dont la torsion est de sens contraire. Ces cordonnets sont faits en fils grèges très fortement tordus. L'étoffe est ensuite cuite, teinte en toutes nuances et apprêtée à plat et donne un produit très souple et très doux auquel les effets de torsions de la trame donnent des ondulations légères.

III. ART CULINAIRE. — Galette faite avec un mélange de froment, de lait, d'œufs, de sel fin, auquel on peut ajouter une petite quantité d'eau de fleurs d'oranger ou d'eau-de-vie. La pâte ainsi obtenue à l'état de bouillie claire est versée en couche mince dans une poêle graissée avec un morceau de beurre ou de saindoux. Quand la crépe est cuite d'un côté on la fait sauter pour la retourner, et quand elle est cuite de l'autre on la glisse sur un plat et on la saupoudre de sucre. Les crépes mangées chaudes sont meilleures que froides. C'est un aliment commun dans l'ouest de la France.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 493.

CREPEREIUS, chevalier romain nommé par Cicéron parmi les juges de Verrès (*Verr.*, Act. I, 10). — Tacite nomme un Crepereius Gallus, favori d'Agrippine, qui périt sur le navire dont on avait préparé pour elle le naufrage. (*Ann.*, XIV, 5). — Diverses monnaies, ornées de figures de Neptune et de Vénus, portent le nom de Qu. Creperetus M. F. Rocus.

CRÉPEY (*Crepiacum*, 836; *Crepicum*, 884). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey; 725 hab. Elle appartenait autrefois à l'abbé de Saint-Epvre de Toul, qui en était seigneur haut, moyen et

bas justicier, et est déjà mentionnée dans différents diplômes, donnés en faveur de l'abbaye de Saint-Epvre par Charles le Chauve (870), le roi Otton I^{er} (948), Conrad le Salique (1033) et l'empereur Frédéric II (1218).

CRÉPI (Archit.) (V. CRÉPISSAGE).

CRÉPIDIS (V. CHAUSSURE, t. X, p. 974).

CRÉPIDULA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches-Pectinibranches, établi par Lamarck en 1799 pour une coquille de forme ovale un peu allongée; à sommet postérieur ordinairement latéral, sub-spiral; ouverture allongée; face interne brillante, d'un blanc de porcelaine. Septum horizontal, peu épais, occupant à peu près la moitié postérieure de l'ouverture; bord libre du septum sinueux, parfois presque droit. Type: *Crepidula fornicata* Linné. Les Crépitudes vivent fixées aux rochers, sur les coquilles mortes ou vivantes, à une moyenne profondeur. Elles habitent la Méditerranée, les côtes de l'Amérique, celles de l'Afrique et des îles de l'Océanie.

CRÉPIN et CRÉPINIEN (Saints), martyrs, patrons des cordonniers. Fête, le 25 oct. Ces saints, qu'on suppose être deux frères, étaient nés à Rome, de noble famille; ils se dépouillèrent de tous leurs biens, pour se plus librement vouer au soin des âmes, et ils s'en vinrent à Soissons afin de convertir les habitants, pour lors païens. Ils s'y firent cordonniers, parce que ce métier se peut pratiquer sans bruit. Comme ils ne prenaient que pour vivre, et fort pauvrement, chacun venait à eux, tant pour le bon marché des souliers, que pour l'intégrité de la marchandise. Leur boutique leur servait d'église; ils y enseignaient, dit un pieux hagiographe, de quoi revêtir et orner les pieds des affections humaines; et plusieurs reçurent d'eux l'évangélique perle, ne pensant acheter que simples chaussures. On les dénonça à Maximien-Hercule, qui se trouvait en ce temps-là dans la Gaule. L'empereur ordonna au prévôt Rictiovare (*Rictius Varus*) de les punir. Ce prévôt était ennemi forcené des chrétiens; il fit étendre Crépin et Crépinien sur une roue et battre, dos et ventre, avec une barre de fer; mais les saints se moquaient des tourments et chantaient les louanges de Dieu. On leur enfonça des alènes dans les ongles et on leur tailla dans le dos de larges courroies; mais les alènes rejaillirent avec violence contre les bourreaux et les blessèrent. Rictiovare les fit attacher à des meules et jeter dans la rivière; mais les meules, devenues légères, élevèrent les saints au-dessus de l'eau et les portèrent sur la rive. On les reprit et on les mit dans une chaudière de plomb fondu; une goutte de ce plomb saillit à l'œil de Rictiovare et le creva. On les plongeait, tête en bas, dans une cuve remplie de poix et d'huile bouillantes, mais un ange les en tira plus vermeils et robustes qu'ils n'y étaient entrés. A cette vue, Rictiovare, mû de fureur, par l'instinct du Malin Esprit, se précipita dans le feu qu'il avait allumé et y acheva ses jours impies. Crépin et Crépinien victorieux passèrent la nuit en prières, pour remercier le Seigneur, qui envoya un ange leur annoncer que le lendemain ils recevraient la couronne du martyr. En effet, le lendemain, Maximien leur fit trancher la tête (287?). La nuit suivante, un vieillard et sa sœur, divinement avertis, vinrent prendre leurs corps et les trouvèrent si légers qu'ils les portèrent sans effort au bord de l'eau, où les attendait, miraculeusement envoyée, une barque, qui remonta le courant, avec cette précieuse charge, sans aide de rames ni de force quelconque, jusqu'au lieu où les saints furent honnêtement enterrés. Après la persécution, les gens de Soissons y érigèrent une magnifique église. Mais, comme Crépin et Crépinien étaient nés à Rome, leurs corps, au dire de Baronius, y furent plus tard transportés; ils y reposent encore en l'église Saint-Laurent.

A Soissons, l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye se prétendait bâtie sur l'emplacement de la cave où les saints avaient été emprisonnés; Saint-Crépin-le-Petit, sur l'endroit où ils furent enterrés; l'abbaye cistercienne de Saint-Crépin-le-Grand, sur celui où leurs restes furent transportés au VII^e siècle. — Les actes les plus anciens de

ces martyrs ne remontent pas au delà du VIII^e siècle, composés cinq cents ans environ après les événements qu'ils racontent.

E.-H. VOLLET.

CRÉPIN (Louis-Philippe), peintre français, né à Paris en 1772, mort à Paris le 26 nov. 1834. Elève de Hubert Robert, de Regnault et de Joseph Vernet, il peignit tour à tour le paysage, l'histoire et les marines, mais c'est surtout dans ce dernier genre qu'il montra une extrême fécondité. Parmi les très nombreux tableaux qu'il produisit, on peut citer: *le Port de Brest, au moment de l'embarquement du général Hoche* (S. 1798); *la Nymphé Io* (S. 1800); *Combat de la frégate française « la Bayonnaise », contre la frégate anglaise « l'Embuscade »*, 1798 (S. 1804; prix d'encourag. à Versailles); *Combat naval devant Boulogne, 1804* (S. 1806; à Versailles); *Louis XVI visitant le port de Cherbourg, 1786* (S. 1817, à Versailles). On voit encore de cet artiste, au salon du Grand-Trianon, *le Torrent, la Pêche, la Chasse au vol*; à Fontainebleau, *Cascade et aqueduc entre des rochers*.

Ad. T.

CRÉPINE. I. AMEUBLEMENT. — Frange ajourée par en haut se terminant en bas par de longs fils. Les crépines se clouent sur les meubles et les sièges ou se cousent sur les rideaux de façon que les franges tombent perpendiculairement. Elles sont fabriquées indistinctement en or, en argent, en faux, en laine et en soie. Leur usage remonte à une époque très ancienne et les premiers passementiers portaient, dès le XIII^e siècle, le nom de crépiniers.

II. HYDRAULIQUE. — Le tuyau d'aspiration des pompes élévatoires est souvent terminé par une *crépine*, sorte de boîte, percée de trous, qui a pour objet, tout en laissant passer l'eau, d'arrêter les corps en suspension susceptibles d'engorger les pompes ou de nuire à leur fonctionnement. Si l'eau est très chargée, les trous de la crépine ne tardent pas à se boucher et il faut, dans certains cas, la nettoyer fréquemment.

III. CHARCUTERIE (V. CHARCUTERIE, t. X, p. 610).

BIBL.: AMEUBLEMENT. — H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement*. — BONNARDOT et DE LESPINASSE, *le Livre des métiers d'Etienne Boileau*.

CRÉPINET (Alphonse-Nicolas), architecte français, né à Paris en 1827. Elève de Visconti et de l'Ecole nationale des beaux-arts, M. Crépinet fut, en 1852, attaché comme inspecteur aux grands travaux de réunion du Louvre et des Tuileries; nommé, en 1859, architecte du tombeau de Napoléon I^{er} aux Invalides, puis, en 1862, de tout l'ensemble de l'hôtel, dont il fit restaurer et dorer le dôme avec lanteron et où il fit exécuter le tombeau du roi Jérôme. En dehors d'importantes constructions privées à Paris, M. Crépinet a fait élever l'hôtel des Roches-Noires, à Trouville, et l'hôtel de la Société générale de crédit espagnol, à Madrid. Il a obtenu un premier prix dans le concours ouvert à Londres pour le projet de construction d'un palais réunissant les divers services de tous les ministères, et un deuxième prix dans le concours ouvert à Paris pour la construction de l'Opéra. On lui doit encore, aux Salons de 1870 et de 1872, un projet de transformation de l'hôtel national des Invalides et de ses abords et un projet de réunion des deux Chambres et de leurs dépendances sur l'emplacement du Trocadéro.

Charles LUCAS.

CRÉPINETTE (Art culin.). Sorte de saucisse plate ou viande hachée entourée de crépine ou coiffe de porc (V. SAUCISSE).

CRÉPIS. I. BOTANIQUE. — (*Crepis* L.). Genre de plantes de la famille des Composées et du groupe des Chicoracées. Ce sont des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, voisines des Laiterons et des Laitues, dont elles diffèrent surtout par les achaines non comprimées, presque cylindriques. Le genre se divise en deux sections: les *Crepis* proprement dits, qui ont les achaines dépourvus de bec, et les *Bar-khausia*, chez lesquels les achaines sont atténuées insensiblement, au moins ceux du centre, en un bec plus ou moins allongé. C'est à cette dernière section qu'appartiennent

ment, d'une part, le *C. fœtida* L., espèce commune sur le bord des chemins, des terrains calcaires et dont la racine exhale une odeur de chlore très prononcée; d'autre part, le *C. rubra* L., espèce italienne que l'on cultive fréquemment dans les jardins pour ses grandes fleurs rose tendre. On cultive également comme ornemental, le *C. barbata* L., à fleurs jaune soufre avec le centre brun velouté.

II. ZOOLOGIE. — Genre de Bryozoaires-Cheilostomes de la famille des *Membraniporidae*. Il se trouve dans l'Atlantique et a été décrit par J. Julien qui lui assigne les caractères suivants : zoécies ovales à ectocyste ne fermant pas complètement l'area en avant, où une grande ouverture persiste pendant toute la vie; cette opésie semi-elliptique a ses angles plus ou moins arrondis; ectocyste chitineux brillant quand il est sec, calcifié sur les parois latérales qui s'élèvent en avant de l'opésie, et se prolonge en arrière de la zoécie en un long filet dont la pointe se soude avec l'ectocyste pariétal de la zoécie précédente. Le *C. longipes* vit par des fonds de 1,000 à 2,000 m. L. C.

CRÉPISSAGE. I. TECHNOLOGIE (V. CORROIRIE).

II. CONSTRUCTION. — Dans les travaux ordinaires, à l'intérieur des habitations, on applique sur les matériaux des murs qui ne doivent pas rester nus un crépi en gros plâtre, et ensuite un enduit en plâtre tamisé. Il faut préalablement dégrader les joints des moellons, meuliers ou briques, de manière à faciliter l'adhérence, puis mouiller largement avant l'application. — Au commencement, quand le plâtre coude, comme disent les maçons, c.-à-d. lorsque la prise est sur le point de se faire dans l'auge, on le jette à la truelle; c'est ce qu'on appelle le gobetage; puis on étend le plâtre devenu plus épais à la taloche, petit panneau en bois muni d'un manche perpendiculaire. On achève de le dresser avec le tranchant de la truelle, ou mieux avec le tranchant denté de l'outil spécial appelé *truelle brettelée*. On forme ainsi une série d'aspérités propres à augmenter l'adhérence de la deuxième couche, ou enduit proprement dit. — Il est essentiel d'éviter un excès d'eau dans le gâchage, pour n'avoir pas d'enduits poreux, se fendillant, et se détachant facilement. Il faut que la truelle résonne sur l'enduit, comme sur de la pierre, quand on la passe une demi-heure après l'emploi. — Les crépis apparents sont faits comme la première des deux couches dont il vient d'être parlé; ils doivent présenter de gros grains à leur surface. On fait au plâtre ou à la chaux des crépis mouchetés, dits *crépis au balai*, la surface étant aspergée avec un balai de bouleau qu'on trempe dans l'auge. Quand la chaux est employée, c'est à l'état de mortier de chaux grasse. — Cependant on emploie aussi les mortiers de chaux hydraulique, notamment pour les soubassements de maisons, les murs et voûtes de fosses, citernes, égouts et réservoirs, après avoir nettoyé et lavé les surfaces et dégradé les joints. Pour d'anciennes maçonneries, le nettoyage est encore plus indispensable; on commence par faire en première couche un crépi fouetté fortement à la truelle, pour augmenter son adhérence, et après la prise on étend en seconde couche l'enduit proprement dit. Le mortier de ciment à prise rapide s'emploie plus facilement, parce qu'il n'y a pas besoin d'attendre la prise d'une première couche: on opère en une seule fois et l'on dresse l'enduit à mesure avec la truelle; on achève à la truelle brettelée si l'enduit doit être apparent à l'extérieur. On le lisse et on le repasse à siccité lorsqu'on le fait dans un but d'étanchéité, pour un réservoir, une fosse, un égout. — Le mortier de ciment à prise lente n'est pas à recommander, au moins pour les enduits verticaux, parce que son poids le fait se détacher avant que la prise ait pu avoir lieu; cependant, avec des soins, en repassant plusieurs fois, on finit par obtenir une adhérence convenable. Lorsqu'il s'agit d'enduire de vieilles constructions mal dressées, ou sur des murs neufs montés sans les soins nécessaires, on procède d'abord à un *renformis*, opération qui consiste à remplir les creux avec une maçonnerie de petits matériaux

hourdés avec le mortier du crépi quand l'épaisseur à regagner est de plus de 5 centim.; autrement, il suffit d'appliquer préalablement une ou deux couches de crépi dans les endroits maigres. Lorsque le mortier employé est du plâtre, le renformis se fait d'ordinaire en plâtras et plâtre. M.-C. L.

BIBL.: CONSTRUCTION. — DENFER, *Architecture et constructions civiles*; Paris, 1891, 2 vol. gr. in-8, dans l'*Encyclopédie des travaux publics*.

CRÉPITACULUM (V. HOCHET).

CRÉPITANT (Pathol.) (V. RÂLE).

CRÉPOL, com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 699 hab.

CRÉPON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes, 339 hab. L'église, de diverses époques, a quelques parties curieuses, la nef en partie romane, mais mutilée, la tour centrale du style de transition avec un couronnement du xv^e siècle; le chœur aussi du style de transition et qui a conservé un beau mobilier en chêne sculpté du xviii^e siècle.

CRÉPON. Etoffe de laine fine produisant des effets ondulés analogues à ceux du crépe. Les crépons se tissent en armure toile, écrus, et sont teints après tissage. On en fait des fichus et des ornements ecclésiastiques.

CRÉPU (Nicolas), peintre de fleurs de l'école flamande, né en 1680. Il vécut d'abord à Anvers, puis il se fixa à Bruxelles. Ses tableaux sont remarquables par le goût des arrangements et la finesse d'exécution des détails.

CRÉPUNDIA. Jouet d'enfant (V. JOUET).

CRÉPUSCULE (Astron.). Lumière indécise, intermédiaire entre le jour et la nuit, qui suit le coucher du soleil ou qui précède son lever. Le crépuscule est dû à la réflexion et à la réfraction qu'éprouvent les rayons lumineux dans notre atmosphère, lorsque le soleil est au-dessous de l'horizon d'un angle qui pour Paris est inférieur à 18°. Il en résulte qu'au moment du solstice d'été, comme la latitude de Paris est (en nombre rond) de 48° 50', l'angle fait par notre horizon avec l'équateur ou la colatitude, est 90° — 48° 50' = 41° 10'; l'obliquité de l'écliptique étant, d'après la *Connaissance des temps* pour 1891, de 23° 27', l'angle du parallèle du soleil avec l'horizon est de 41° 10' — 23° 27' = 17° 43', quantité inférieure à 18°. Il n'y a donc pas de nuit absolue à cette époque, et le crépuscule du soir n'a pas encore pris fin quand celui du matin, plus spécialement appelé *aurore* (V. ce mot) a déjà commencé. Le *cercle crépusculaire* est un petit cercle parallèle à l'horizon et qui en est distant de 18°: c'est le cercle qui limite la durée du crépuscule, puisque cette lueur n'a lieu qu'au moment où le soleil reste entre l'horizon et le cercle crépusculaire. L. B.

CRÉPY. Com. du dép. du Pas-de-Calais; arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges; 397 hab.

CRÉPY-EN-LAONNOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 1,706 hab. Ce bourg est très ancien. Il existait déjà à l'époque mérovingienne. Au xi^e siècle, il appartient successivement aux moines de Saint-Vincent de Laon puis à ceux de Saint-Jean de la même ville, et enfin aux rois de France qui le gardèrent. En 1184, moyennant de très lourdes conditions, Philippe-Auguste octroya aux habitants des franchises communales analogues à celles de Laon. Dès le xii^e siècle, il s'y trouvait deux paroisses, celles de Notre-Dame et de Saint-Pierre. La ville fut fortifiée au xiv^e siècle. Elle reçut une foire franche en 1360. Pillée en 1373 par les Anglais, en 1418 et 1420 successivement par les Armagnacs et les Bourguignons, elle fut démantelée au cours du xv^e siècle. Un traité y fut signé au xvi^e siècle (V. ci-dessous). Les calvinistes s'en emparèrent en 1568; Mayenne et les ligueurs l'assiégèrent en 1590, puis après un premier échec réussirent à s'en emparer. Une partie des habitants furent massacrés. Les habitants de Laon, toujours acharnés contre leurs voisins, vinrent en raser les fortifications. Au xvii^e siècle,

elle fut encore très éprouvée. Il y exista un prêche détruit en 1685. Crépy fut de toute ancienneté le siège d'une prévôté royale. Le bourg possédait plusieurs établissements publics de charité. On y remarque encore deux belles églises : Saint-Pierre, du XIII^e siècle, et Notre-Dame, des XIV^e et XVI^e siècles.

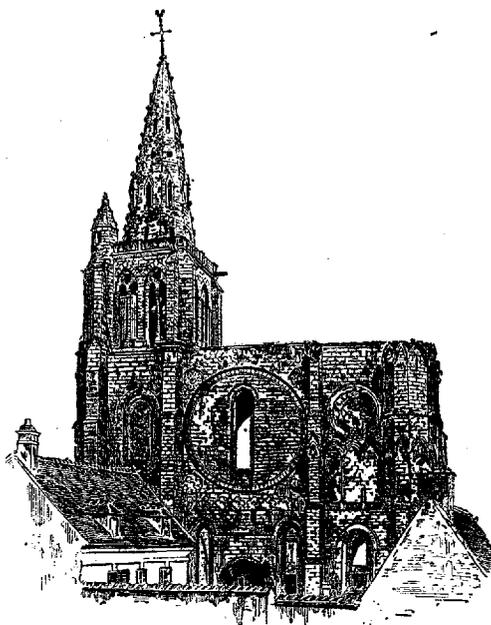
Traité de Crépy. — Conclu les 17 et 18 sept. 1544 sur les bases de la trêve de Nice entre François I^{er} et Charles-Quint qui avait été forcé de reculer jusqu'à ce bourg, après avoir envahi la Champagne et pillé Saint-Dizier et Châlons. L'amiral d'Annebaut vint trouver l'empereur et lui demanda la paix. Le roi abandonnait toute prétention sur la Flandre et l'Artois, ainsi que sur les royaumes de Naples et d'Aragon. En retour, l'empereur renonçait aux villes de la Somme et au duché de Bourgogne. Le second fils de François I^{er}, le duc d'Orléans, devait épouser ou la princesse Anne, fille du roi des Romains ou l'infante Maria de Castille, au choix de Charles-Quint. En vertu d'une convention secrète, le roi s'engageait à protéger le catholicisme, à approuver un concile général à Cambrai, à Metz ou à Trente, au choix de l'empereur, à combattre le Grand Turc et à favoriser la pacification de l'Allemagne. Antoine Perrenot, évêque d'Arras, le futur cardinal Granvelle, vint peu après en France pour assurer l'exécution des clauses de ce traité. A. L.

BIBL. : LÉONARD, *Recueil des traités de paix*, t. II. — DUMONT, *Corps diplomatique*. — *Mémoire sur la paix de Crépy*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XXVII.

CRÉPY-EN-VALOIS (*Crespy, Crispesium, Crespiacum*). Chef-lieu de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis; 3,625 hab. Stat. et embranch. du Nord vers Paris, Chantilly, Mondidier et Soissons. Il est probable que l'origine de la ville remonte à l'occupation romaine et qu'elle remplaça un camp de légionnaires; on croit qu'elle fut agrandie par Dagobert I^{er}, mais ce n'est qu'au IX^e siècle qu'on voit avec certitude le comté de Crépy, joint à celui d'Amiens, appartenir à une puissante famille qui le posséda jusqu'en 1082. A la mort de Saint-Simon de Crépy, dernier descendant mâle de cette maison, qui se fit moine, il passa par alliance à Herbert, comte de Vermandois, puis à son gendre Hugues le Grand, frère de Philippe I^{er}. Elisabeth, son arrière-petite-fille, mariée à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mourut sans enfants, et sa sœur Eléonore, soutenue par Philippe-Auguste, recueillit le Valois et Crépy où elle se signala par ses bienfaits. Cette princesse n'ayant pas laissé d'enfants, le Valois fut réuni à la couronne en 1214. L'année suivante, Philippe-Auguste accorda aux habitants de Crépy une charte de commune confirmée par Louis VIII en 1223. En 1240, saint Louis donna la jouissance viagère de la seigneurie à la reine Blanche de Castille, sa mère, après la mort de laquelle, en 1252, ce domaine fit retour à la couronne. Philippe le Hardy réunit, en 1284, les châtellenies de Crépy, de La Ferté-Milon, de Pierrefonds et de Béthisy-Verberie, et constitua ainsi le nouveau comté de Valois qu'il donna à Charles, son second fils, dont le fils Philippe monta sur le trône en 1328 et devint l'auteur de la branche royale dite de Valois. Crépy eut beaucoup à souffrir des guerres du XIV^e siècle et surtout de celles du XV^e, pendant la rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans, à qui cette ville appartenait, ainsi que le Valois, érigé en duché. Charles VII, au retour de son sacre à Reims, en juil. 1429, se présenta avec la Pucelle devant Crépy qui se soumit; le roi y attendit les Anglais qui s'avançaient à marches forcées sous le commandement du duc de Bedford. Celui-ci n'attaqua pas la ville, mais s'établit sur les hauteurs situées du côté de Senlis; les deux armées restèrent en présence pendant plusieurs jours, mais, après quelques vaines escarmouches, Charles rentra dans Crépy et Bedford regagna Senlis. Deux ans après, les Anglais revinrent devant Crépy et, après un siège assez long, ils emportèrent la ville d'assaut et la ruinèrent presque complètement. Au mois de mai 1433, Charles VII enleva de nouveau la forteresse par une escalade nocturne. Le duc

Charles d'Orléans étant revenu d'Angleterre en 1440, s'installa à Crépy, y fit construire un château pour son habitation personnelle et y attira de nouveaux habitants. Il mourut en 1465 et son fils et successeur étant monté sur le trône en 1498 sous le nom de Louis XII, le Valois fut de nouveau réuni au domaine de la couronne. Mais dès l'année suivante, le roi donna ce duché à son cousin François, alors comte d'Angoulême, qui lui succéda sur le trône en 1515 et donna en 1516 à sa tante Jeanne d'Orléans, comtesse de Taillebourg, les titres et les revenus du duché de Valois, tout en conservant l'administration de ce domaine. Le Valois devint ensuite le douaire de Catherine de Médicis, puis de la reine Marguerite de Navarre. Prise par les ligueurs en 1588, Crépy fut reprise deux ans après par La Noue et retomba en 1592 aux mains du duc de Mayenne qui ne put s'y maintenir. Crépy appartint ensuite successivement à Gaston d'Orléans, puis à Philippe, frère du roi Louis XIV, qui le transmit à ses descendants. Le dernier fait à citer de l'histoire de cette ville est le combat sanglant livré au mois de mars 1814, contre un corps prussien qui fut repoussé.

Crépy était le siège d'un important bailliage qui subsistait déjà au XI^e siècle, d'un présidial institué avec une chancellerie en 1638, d'une maréchaussée établie en 1554, d'une élection et d'un grenier à sel datant du XVI^e siècle. Il avait un gouverneur, un commandant du château et un major. Les établissements ecclésiastiques comprenaient trois collégiales (Saint-Arnould, Saint-Thomas et Saint-Aubin),



Église Saint-Thomas, à Crépy-en-Valois.

deux prieurés (Sainte-Agathe et Saint-Michel), deux couvents (capucins et ursulines), trois paroisses et un collège qui remontait au XVI^e siècle. — Crépy eut une commune que l'historien Carlier fait remonter à l'année 1117. Philippe-Auguste en concéda une autre au mois de juin 1215; elle fut renouvelée et amplifiée par Louis VIII en 1223 et fut supprimée en 1329 à la demande des habitants, par Philippe de Valois qui la remplaça par une prévôté royale. Les armes de la ville étaient *d'or à un tigre de sable*. Lorsque Philippe le Hardy donna le Valois en apanage, on ajouta un *chef d'azur à trois fleurs de lis d'or*. Crépy-en-Valois est la patrie des poètes Albin et Philippe des Avenelles, du jurisconsulte Laurent Bouchel, etc.

L'église paroissiale de Saint-Denis appartient aux différentes époques ; une partie de la nef est du XI^e siècle, les latéraux du XIV^e, le chœur, les transepts et le clocher du XV^e avec quelques détails du XVI^e siècle ; il y a de beaux vitraux dans la chapelle de la Vierge. — Les ruines de Saint-Thomas sont le monument le plus intéressant de la ville ; il en reste la façade et une partie de la première travée ; les portions les plus anciennes sont du XIII^e siècle ; la façade appartient aux XIV^e et XV^e siècles ; le portail gothique est flanqué de deux tours dont l'une seule est achevée et couronnée d'une élégante pyramide de pierre. — On voit encore quelques restes des églises de Saint-Arnoult (XI^e et XII^e siècle), de Saint-Aubin (XI^e et XII^e siècle), ainsi que quelques murs de l'enceinte fortifiée du Vieux Château du XI^e siècle, rétablie en 1431. Il y a également de belles caves voûtées en ogive sous plusieurs maisons de la ville, et certaines de ces habitations ont conservé des traces intéressantes de leur architecture primitive des XV^e et XVI^e siècles.

Carrières, moulins, râperie de betteraves, chaudronnerie, boutons.

V^{te} DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

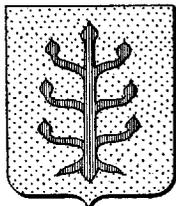
BIBL. : CARLIER, *Hist. du duché de Valois* ; Paris, 1775, in-4. — GRAVES, *Canton de Crépy* ; Beauvais, 1844, in-8. — *Comité archéolog. de Senlis*, passim.

CRÉPY ou **CRÉSPY** (Jean), dessinateur, graveur au burin et marchand d'estampes, né vers 1650. Il travailla à Paris de 1686 à 1730. Il paraît s'être surtout appliqué à copier les pièces les plus remarquables des bons graveurs ; il grava aussi un certain nombre de petites estampes en forme de tabatières. On cite de lui : *les Principes du dessin tirés des caractères de M. Poussin* (in-fol.) ; les portraits du R. P. Albizzi, d'Antoine Houdart de la Motte, de Marie-Adélaïde, princesse de Piémont, du duc de Marlborough, de l'ambassadeur Mehemet-Effendi, du chancelier Daguesseau (en ovale in-4), etc. G. VINOT.

BIBL. : NAGLER, III, 198. — LE BLANC, *Manuel de l'amatour d'estampes*, t. II.

CRÉPY (Louis), fils du précédent, dessinateur, graveur au burin et éditeur d'estampes, né vers 1680. Il vécut à Paris dans la première moitié du XVIII^e siècle et travailla avec son père. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *le Triomphe de Cérès*, d'après Ant. Watteau ; *Paravent de six feuilles* ; *les Délassements de la guerre* ; *Qu'en dira-t-on?* d'après le même artiste, ainsi que son portrait d'après lui-même ; *la Famille de Darius devant Alexandre*, d'après Ch. Le Brun ; *la Joye du theatre*, d'après Nic. Lancret.

CRÉQUI (Seigneurie de) (V. Créquy).



D'or au créquier de gueules.

CRÉQUIER (Blas.). Figure naturelle représentant une sorte de prunier sauvage, ayant à peu près la forme d'un chandelier à sept branches.

CRÉQUILLON (Thomas), musicien du XVI^e siècle, probablement belge, mort en 1557. Il était attaché à la chapelle de Charles-Quint en 1544-1553. Ses œuvres sont très nombreuses et lui ont fait assigner un rang distingué dans l'histoire musicale de son temps. Le *Tiers Livre des chansons*, publié à Anvers par Susato en 1544, le premier livre des messes, publié à Louvain par Phalèse en 1554, le *Liber septimus cantionum sacrarum* (*ibid.*, 1562), et le recueil intitulé *Thomæ Crequillonis opus sacrarum cantionum* (*ibid.*, 1576), sont formés exclusivement d'œuvres de ce musicien. En outre, quantité de messes, motets et chansons de Créquillon sont répandus dans un grand nombre de recueils imprimés en divers lieux pendant le XVI^e siècle.

BIBL. : EITNER, *Bibliographie der Musiksammelwerke*, 1877, in-8.

CRÉQUY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges ; 846 hab.

CRÉQUY (Famille de). Illustre maison française dont la généalogie remonte à l'an 986. Ses armes sont : *d'or au créquier de gueules*, avec la devise : *Nul ne s'y froite*. Baudouin de Créquy prit part au siège de Valenciennes en 1007 ; Henri fut tué à Damiette en 1240 ; Jean combattit Robert d'Artois (1340) ; Eugène fut évêque de Cambrai et de Théroüanne (1326). La famille de Créquy a produit un grand nombre d'hommes de guerre au XV^e et au XVI^e siècles. Elle s'est divisée en un grand nombre de branches (Heilly, Langles, Frohant, Bernieulles, Auffers, etc.). Citons les principaux membres de cette famille : Jacques de Créquy, dont le père avait pris les noms et les armes de la maison d'Heilly par substitution, commanda en 1408 l'armée dirigée contre Liège par le duc de Bourgogne ; il fit une campagne en Poitou au nom du roi contre le duc de Berry (1411), prit Poitiers et Niort. En 1412, il assiégea Bourges. Il servit en Guyenne en 1413 contre les Anglais, puis alla commander en Picardie. On l'appelait le maréchal de Guyenne. Il fut tué à Azincourt, ainsi que ses cousins Jean et Raoul de Créquy, et le beau-frère de ceux-ci, Robert de Wawrin. — Jean V de Créquy, chambellan de Philippe le Beau, chevalier de la Toison d'or en 1431, défendit Paris en 1429, prit part au siège de Calais en 1436, fut ambassadeur en Aragon (1461), en France en 1464, et mourut en 1474. Son fils François fut chambellan et chevalier de l'ordre de la Toison d'or ; son fils cadet, Charles, évêque de Théroüanne en 1518. — Antoine de Créquy, petit-fils du précédent, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, commanda l'artillerie à Ravenne, prit une part glorieuse à l'assaut de la Bicoque, défendit Théroüanne en 1513, et fut tué en 1523 au siège de Hesdin. « Il ne trouva jamais entreprise trop hasardeuse », dit Martin du Bellay.

Jean VIII, sire de Créquy, prince de Poix, seigneur de Canaples, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine de cent gentilshommes de sa maison, fait prisonnier à Pavie, envoyé en 1548 en Angleterre avec le maréchal d'Annebaut, mort en 1555, eut trois fils : le cardinal (V. plus loin), Louis (tué à Saint-Quentin) et Jean IX, guidon des gendarmes du duc de Guise au siège de Metz, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes en 1553, tué aussi à Saint-Quentin en 1557. — Antoine de Créquy, le cardinal, né en 1531, mort le 5 juin 1574, se consacra de bonne heure à l'état ecclésiastique. Il fut évêque de Nantes en 1554 et abbé de Saint-Julien de Tours, puis évêque d'Amiens en 1561, abbé de Valloires et de Selincourt après ses oncles François et Antoine, et cré cardinal du titre de Saint-Tryphon par le pape Pie IV, le 11 mars 1565. Il fut aussi chancelier de l'ordre de Saint-Michel. Ayant hérité des biens de sa maison à la mort de ses frères, Jean et Louis, en 1557, il les laissa à son neveu, Antoine de Blanchefort, seigneur de Saint-Janvrin, fils de sa sœur Marie, et obtint du roi la permission de lui faire porter le nom, les armes et le cri de Créquy.

Cette nouvelle famille de Créquy était connue depuis 1150 sous son nom originaire de Blanchefort ; elle avait produit Guy, grand prieur d'Auvergne, élu grand maître de Rhodes en 1510, mort peu après son élection.

Charles de Blanchefort, sire de Créquy, prince de Poix, maréchal de France, né en 1578, mort le 17 mars 1638, fils d'Antoine, fut un des plus grands hommes de guerre de son temps ; il fit ses premières armes au siège de Laon en 1594 et fit ensuite la campagne contre le duc de Savoie. En 1599, il tua en duel Philippe, frère bâtard du duc de Savoie, auquel il avait laissé la vie dans un premier combat singulier. Il prit Montméliant en 1600 et en fut nommé gouverneur. Il accompagna en Angleterre Biron, envoyé en 1601 comme ambassadeur ; en 1606, il fut nommé gouverneur du Dauphiné, en survivance du connétable de Lesdiguières ; il fut fait colonel des gardes françaises en 1605, maréchal de camp en 1619, gouverneur de Montdidier et de Péronne. Il prit Saint-Jean-d'Angely en 1621, et reçut le bâton de maréchal la même

année. En 1626, il succéda au titre et à la pairie du duc de Lesdiguières (V. ce nom), qui était de la maison de Bonne. En 1629, il conduisit l'attaque au Pas de Suze; en 1630, il prit Pignerol. Envoyé en 1633 à Rome comme ambassadeur, il s'y distingua par sa magnificence, ayant fait ferrer ses mules d'argent et n'ayant attaché le fer qu'avec un seul clou pour qu'il se détachât. Il fut tout aussi magnifique à Venise où il alla en 1636 comme ambassadeur. Il fit campagne en Italie en 1635, 1636, 1637; il défit complètement les Espagnols le 22 juin 1637; il fut tué en allant au secours de Crema. « Il avait, dit Saint-Simon, encore plus de vertu et de talent que de bonheur. » Il avait épousé en 1595 la fille légitime et unique du connétable de Lesdiguières; devenu veuf, il fut forcé par son beau-père d'épouser (1623) une de ses filles naturelles, épouse divorcée de M. de Montbrun; l'autre fille naturelle du connétable épousa le fils du maréchal, par conséquent son neveu, le comte de Sault. Chorier a écrit, la *Vie du maréchal de Créquy* (1683). Il eut deux filles, la marquise de Rosny et la duchesse de Villeroy, et deux fils: François, comte de Sault, puis duc de Lesdiguières, substitué aux noms et armes de Bonne, et dont le fils et le petit-fils héritèrent le titre (le dernier mourut en 1703), et Charles, seigneur de Canaples, mort fort jeune avant son père, mestre de camp du régiment des gardes, grand loupveter, blessé mortellement au siège de Chambéry en 1630. Il laissa trois fils, dont deux illustrèrent le nom de la famille.

Charles III, sire de Blanchefort et prince de Poix, duc de Créquy, l'aîné, né vers 1623, mort à Paris le 13 févr. 1687. A l'exemple de son grand-père, le maréchal, mort seulement en 1638, il prit une part active, sous Louis XIII, à la guerre de Trente ans, et fut son digne successeur. On le vit toujours au premier rang, aux sièges d'Aire, de la Bassée, de Bapaume, au combat d'Honnecourt (1642), à la bataille de Rocroy, aux sièges de Thionville et de Sierck (1643); à la bataille de Fribourg, aux sièges de Philippsbourg, Mayence, Worms, Oppenheim (1644); à la bataille de Nordlingen (1645). Sa valeur lui valut de devenir, en 1646, mestre de camp (colonel) d'un régiment de cavalerie. Il fit, en cette qualité, deux campagnes brillantes, en 1648-1649, en Italie où il se distingua particulièrement au siège d'Orbitello; il fut alors promu au grade de maréchal de camp et reçut, à ce titre, le commandement en chef de la cavalerie à l'armée de Catalogne; la manière dont il l'exerça lui valut, en 1654, une nouvelle promotion, celle de lieutenant général. Les services qu'il rendit à Louis XIV, au temps où Turenne et Condé manquaient à la cour, furent des titres sérieux pour lui aux bienfaits de Mazarin et d'Anne d'Autriche; il fut, en 1653, créé duc et pair; et sa maison, qui n'était encore qu'une seigneurie, devint ainsi une des premières du royaume. Depuis ce moment, il reçut du gouvernement de Louis XIV toutes sortes d'honneurs; il fut chargé de porter les présents du roi à la future reine de France en 1659, puis envoyé comme ambassadeur à Rome (1662), et l'on sait comme il y soutint les droits de la France. Gouverneur de Paris en 1676, ambassadeur en Angleterre avec Courtin en 1677, puis, enfin, chargé de porter les présents du dauphin à la future dauphine de Bavière, en 1680, il était l'un des hommes que Louis XIV jugeait les plus dignes par sa valeur et sa fidélité éprouvées de représenter la France au dehors. Sa pairie s'éteignit avec lui; il n'avait eu qu'une fille, mariée au duc de la Trémoille, à qui il avait cédé la grande loupveterie rachetée par son grand-père au père de Saint-Simon. Saint-Simon l'accuse de n'avoir été occupé que de plaisirs, de bonne chère et de gros jeu: cela n'est vrai que de la seconde partie de sa vie, où le roi, familier avec lui depuis sa jeunesse, le retint constamment à la cour. Ce qui est vrai, c'est qu'il était brutal, fanfaron et très fier de la faveur du roi, que ses mérites pendant la minorité lui avaient assurée, et qu'il garda jusqu'à sa dernière heure.

François, chevalier de Créquy, marquis de Marines,

plus généralement connu sous le nom de *maréchal de Créquy*, né en 1625, mort à Paris le 3 févr. 1687. Il était le deuxième frère du précédent. Celui qui les séparait, Canaples, dont Saint-Simon s'est beaucoup moqué, était loin de les valoir; il leur survécut à tous deux, mais ils n'avaient rien pu faire de lui. Le maréchal, à la différence de son frère aîné, ne quitta jamais l'armée, dont il fut, après Turenne, sous Louis XIV, le chef autorisé. Il fit ses débuts pendant la guerre de Trente ans, à quinze ans, au siège d'Arras (1640). A la prise de Tortose, il se signalait déjà par sa bravoure (1648), et se fit blesser à Rethel (1649). Fidèle comme son frère à Mazarin, il devint, deux ans après lui, maréchal de camp (1654), puis, comme lieutenant général, fut un auxiliaire précieux de Turenne dans ses campagnes de Flandre contre Condé et les Espagnols (1655-1659). Il eut, comme son frère, l'honneur, en 1659, d'aller au-devant de Marie-Thérèse, et toute espèce de marques de la faveur royale, entre autres le commandement des galères royales de 1664 à 1669. Mais il ne voulait pas servir sur mer, ni, comme son aîné, seulement à la cour. Il voulait avoir l'occasion de montrer, à la tête des armées du roi, ce qu'il valait. Il reçut le commandement en chef de l'armée du Rhin en 1667 et réussit à battre le comte de Ligne qui venait, en 1668, au secours de Lille assiégé par Louis XIV: la prise de Lille, qui flatta l'amour-propre du roi, lui valut, en 1668, le bâton de maréchal. En 1670, il fut chargé d'enlever ses Etats au duc de Lorraine, lui prit Epinal et Longwy, et le força à se retirer à Cologne. Cette faveur constante et ses succès finirent par tourner la tête au maréchal; il refusa, en 1672, de servir sous les ordres de Turenne, son ancien chef et presque son maître. Louvois le menaça de la perte de tous ses établissements: il refusa et fut exilé; en 1674, il ne voulut pas de nouveau conduire à Turenne le ban et l'arrière-ban de la noblesse qu'il commandait sur la Sarre.

La mort de Turenne, en 1675, lui permit de reprendre sa place à la tête des armées royales; mais c'était une lourde succession que celle de Turenne; commandant de l'armée d'entre Sambre-et-Meuse, Créquy fut complètement battu à Consarbrück (11 août 1675), et réduit à s'enfermer dans Trèves, où il se défendit énergiquement, sans vouloir capituler. Après avoir été fait prisonnier, puis délivré, il reprit le commandement de la même armée, et se porta tantôt en Flandre, où il prit Condé et Bouchain, tantôt en Allemagne où il délivra Deux-Ponts assiégé par Charles de Lorraine. En face de cet adversaire redoutable, stratège de premier ordre, Créquy fut tout à fait à la hauteur de sa tâche. Il força les Impériaux à repasser le Rhin (1677), prit Fribourg par un habile stratagème, remporta la victoire de Rheinfeld, passa la Kintzig et poursuivit le duc de Lorraine, lui fermant toujours l'Alsace, prenant Kehl et Lichtemberg (1678). Ces deux campagnes rappelèrent les belles opérations de Turenne sur le même terrain, et restent des modèles de stratégie et de décision. En contribuant à la paix de Nimègue, elles donnèrent au maréchal de Créquy la réputation et la gloire qu'il cherchait, et ce fut lui que Louis XIV chargea d'aller, à travers toute l'Allemagne, contraindre l'électeur de Brandebourg à la paix. Il battit deux fois le grand-électeur à Minden (1679), et le traité de Saint-Germain fut la conséquence de ses victoires. Toujours sur la brèche, trois ans avant sa mort (1684) il dirigeait encore les opérations du siège de Luxembourg, et prit la ville. Le maréchal de Créquy fut l'auxiliaire utile de la politique de Louis XIV. Contemporain de Turenne, il était digne de le remplacer; il forma la transition entre lui et le héros de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Luxembourg. Il fit l'éducation de Villars qui fut, à la fin du règne, le sauveur de la France, menacée jusque sur son territoire par les alliés. Il est le second en date de cette série brillante de maréchaux.

François-Joseph, marquis de Créquy, né en 1662, tué à Luzzara le 13 août 1702, fils du précédent. Il avait les talents militaires de son père, et de très bonne heure, car il mou-

rut fort jeune, déjà lieutenant général : « il touchait au bâton et l'aurait, dit Saint-Simon, porté aussi bien que son père ». Aussi bon officier que son père, il était aussi fin courtisan que son oncle. Très galant, il eut des aventures célèbres, celle avec M^{me} de Roure qu'il enleva au grand dauphin, pour laquelle il fut chassé du royaume. D'ailleurs, brutal, orgueilleux, comme c'était la tradition dans la famille, et de nulle probité, sa seule préoccupation était uniquement de parvenir.

Alphonse de Créquy, comte de Canaples, duc de Lesdiguières (1621-1711), oncle du précédent, recueilli, après la mort de celui-ci et du dernier duc de Lesdiguières, mort à Modène en 1703, cette double succession qui le fit fort riche et très grand seigneur. C'était un homme fort médiocre à qui le roi fut obligé de retirer les charges qu'il lui avait données. Avec lui s'éteignit la branche la plus célèbre de la maison de Créquy.

Louis-Marie, marquis de Créquy, né en 1705, mort à Paris le 26 févr. 1744, qui commença, après la mort du précédent, une nouvelle maison de Créquy. Il était fils du marquis d'Hémont, chef d'une branche issue, au xvi^e siècle, de la principale maison de Créquy. Il devint général et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. En 1779, on publia de lui un ouvrage posthume, *Principes philosophiques des saints solitaires d'Égypte*, extraits des conférences de Saint-Cassien (Madrid [Paris]).

Renée-Caroline de Froullay, marquise de Créquy, femme du précédent, née au château de Monceaux (Mayenne) le 19 oct. 1714, morte à Paris le 2 févr. 1803, était fille de Ch.-Fr. de Froullay, lieutenant-général. Elle fut mariée le 6 mars 1737. Devenue veuve, elle vint demeurer à Paris pour surveiller l'éducation de son fils unique Charles-Marie, placé au collège Louis-le-Grand, dirigé par les jésuites. Vers 1755, M^{me} de Créquy, dont la fortune avait été longtemps grevée de lourdes charges, ouvrit un salon qui, sans avoir l'éclat de ceux de M^{me} Du Deffand ou de M^{me} Geoffrin, se vit fréquenté par quelques-uns des hommes les plus illustres ou les plus distingués du temps. Bien que d'une piété sévère et quelque peu janséniste, elle y recevait d'Alembert, Sénac de Meilhan, Pougens, Treneuil, etc., et fut l'une des correspondantes et des confidentes de J.-J. Rousseau. Enfermée, en 1793, au couvent des Oiseaux, rue de Sèvres, elle en sortit après le 9 thermidor et acheva dans la retraite sa longue existence. M^{me} de Créquy avait elle-même détruit un grand nombre de papiers au début de la Révolution, et son exécuteur testamentaire, M. Percheron père, acheva, suivant sa volonté, ce qu'elle avait commencé. Il n'existe donc que fort peu de pages ou de lettres qu'on puisse lui attribuer avec certitude, telles que les *Lettres de la marquise de Créquy à Sénac de Meilhan*, publiées par Ed. Fournier avec une introduction de Sainte-Beuve (1856, in-12), ou celles que Streckeisen-Moultou a recueillies dans la publication intitulée *J.-J. Rousseau, ses amis, ses ennemis* (1865, 2 vol. in-8). Le nom de M^{me} de Créquy a néanmoins servi de pseudonyme à un mystificateur éhonté qui, en 1834, mit au jour de prétendus *Souvenirs* (7 vol. in-8), lus avec avidité et réimprimés en 1840 (10 vol. in-18), malgré les désaveux et les réfutations péremptoires dont ils avaient été l'objet. Le véritable auteur de cette compilation, où les anachronismes les plus choquants le disputaient aux anecdotes les plus suspectes, était un nommé Causen, dit de *Courchamps*, personnage équivoque, originaire de Bretagne, mêlé, à raison de fonctions subalternes, au monde des émigrés et qui fit un moment figure parmi les *viveurs* de la Restauration. La vogue des *Souvenirs* de la soi-disant marquise encouragea la *Presse* à traiter avec leur rédacteur en 1841 pour la publication de *Mémoires inédits de Cagliostro*; mais, dès les premiers feuillets, il fut avéré que Causen réimprimait, sans y changer autre chose que les noms propres, un roman oublié (*les Dix Journées d'Alphonse van Worden*), que Paul Lacroix a depuis attribué à Charles No-

dier, en négligeant, il est vrai, d'alléguer la moindre preuve à l'appui de son dire. Ce plagiat, dénoncé aussitôt par le *National*, donna lieu à un procès retentissant qui tourna légitimement à la confusion de la *Presse* et de son fournisseur, mort peu de temps après chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Charles-Marie, sire et marquis de Créquy, né le 18 déc. 1737, mort à Périgueux le 10 déc. 1801, fils aîné de Louis-Marie. Il servit dans les dragons du roi et se distingua très jeune dans la guerre de Sept ans. En 1778, pendant la guerre d'Amérique, il fit partie du corps d'observation que commandait en Normandie le duc de Broglie. Il fut nommé mestre de camp en 1778. Il avait les qualités militaires des anciens Créquy, et un goût très vif pour les lettres et les littérateurs que n'avaient point ceux-ci, et qu'il tenait de son père et de son temps. C'est lui qu'on regarde généralement comme auteur d'une *Vie de Nic. Catinat* (Amsterdam [Troyes], 1772, in-12), dont la seconde édition parut sous le titre de : *Mémoires pour servir à la vie de Catinat* (Paris, 1775), ouvrage que certains auteurs attribuent à son père. Il fut le dernier représentant de la dernière branche de la maison de Créquy, et préféra, en 1781, en prévoir l'extinction que d'y laisser entrer des intrus. Il plaida au parlement contre la famille Lejeune de la Furjonnière qui revendiquait le droit de porter le nom de Créquy; il gagna, et, après lui, sa maison disparut.

BIBL. : ADRIAN DE LA MORLIÈRE, *les Antiquitez de la ville d'Amiens*, Paris, 1642, 1^{re} part., p. 242, in-fol. — P. ANSELME, *Hist. des Pairs de France et Grands Officiers de la Couronne*, t. IV. — DE LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIÈRE, *Dictionnaire de la noblesse*, 1865, t. VI, p. 474. — *Archives du Dépôt de la guerre*, dans ROUSSET, *Histoire de Louis XIV*, 4 vol., passim. — SAINT-SIMON, *Mémoires*. — P. GRIFFET, *Journal historique de Louis XIV*. — VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*. — P. LELONG, *Bibl. historique de la France*, t. III, p. 13. — M^{me} DE SÉVIGNÉ, *Lettres*.

(MARQUISE RENÉE-CAROLINE). — A. PERCHERON, *Notice sur la marquise de Créquy*, 1835, in-8, tirée à 25 ex. — *L'Ombre de la marquise de Créquy aux lecteurs des Souvenirs historiques publiés sous le nom de cette dame*; Paris, 1836, in-8, 12 p. et un fac-similé. — CAYROL, *Voltaire étrangement défiguré par M^{me} de Créquy*; Compiègne, 1836, in-8, 31 p. (tiré à 150 ex.). — QUÉRAUD, *les Suppléments littéraires*. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XII. — P.-L. JACOB, *Enigmes et Découvertes bibliographiques*, 1866, in-12. — Ch. ROMÉY, *Hommes et Choses de divers temps*, 1864, in-12.

GRÈS (Le). Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Montpellier; 269 hab.

CRÉSANCEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 283 hab.

CRÉSANT (Jakob-Matthäus), sculpteur hollandais, né à Utrecht en 1732, mort à Amsterdam en 1794. Cet artiste fit ses premières études de sculpture sous la direction de son père, et apprit le dessin auprès de J. de Wit; après un voyage à Paris, qui dura plusieurs années, il s'établit à Delft, où il travailla pour plusieurs églises. On considère comme son chef-d'œuvre une *Chaire à prêcher*, décorée de bas-reliefs et placée dans l'église d'Overveen, près de Harlem (1760). Alkmaar, où il passa ensuite plusieurs années, possède aussi de lui quelques œuvres excellentes en pierre et en bois; on doit encore lui attribuer la paternité des célèbres statuettes en terre cuite du cabinet Braamcamp. Les études sérieuses que fit cet artiste, au début de sa carrière, donnent à ses œuvres, pour la vigueur et la correction du dessin, une supériorité incontestable sur celles des sculpteurs hollandais de son époque. Ad. T.

CRÉSANTIGUES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 280 hab.

CRESCAS (HASDAÏ) (V. HASDAÏ CRESCAS).

CRESCENCIO (JUAN-BAUTISTA), architecte espagnol du xvii^e siècle. D'origine romaine et frère du cardinal Crescenci, Juan-Bautista, que les Espagnols appellent Crescencio, vint, après avoir conduit quelques beaux travaux à Rome, en Espagne, en 1617, avec le cardinal Zapata qui

le recommanda à Philippe III. Ce roi chargea Crescencio de diriger la décoration du Panthéon et l'Escorial, grand caveau situé sous la croisée de l'église de ce vaste édifice, orné des matériaux les plus riches et destiné à servir de sépulture à la famille royale d'Espagne. Crescencio acheva, sous Philippe IV, les travaux de cette crypte grandiose pour les embellissements de laquelle il eut à entreprendre de nombreux voyages en Italie et en France et, en 1630, il était chevalier de Saint-Jacques, marquis de la Torre, directeur de la junte des eaux et forêts, surintendant des bâtiments de l'Alcazar de Madrid et des nombreux palais royaux où, dit une cédula royale, rien ne devait être fait sans son approbation. On doit de plus à Crescencio la façade encore existante du tribunal de l'Audience provinciale de Madrid, façade dépendante de l'ancienne prison de la Cour, et il donna pour le cœur de l'église du Descalzas Reales, le dessin de l'urne qui servit de sépulture à l'impératrice Doña Maria, fille de Charles-Quint. Ch. Lucas.

BIBL. CEAN BERMUDEZ, *Noticias de los Arquitectos*, etc.; Madrid, 1820, in-8.

CRESCENDO (terme italien, en augmentant de force). Un des effets les plus employés et des plus importants en musique; l'abréviation s'indique par *cresc.* ou très souvent aussi par le signe suivant <, quelquefois par les deux réunis. Bien que Mozart l'ait déjà employé, on peut dire que c'est Beethoven qui tira le premier un puissant parti du *crescendo*; depuis, Richard Wagner l'employa très fréquemment, on sait avec quelle maîtrise, et il est peu d'œuvres contemporaines où cet artifice ne trouve sa place. Rappelons aussi le grand usage qu'en ont fait dans leurs ouvertures Spontini, Rossini et leurs successeurs.

CRESCENS (*Cressentius*), philosophe cynique du II^e siècle de notre ère, né en Arcadie. Il avait écrit un certain nombre d'ouvrages dans lesquels il prenait violemment à partie les chrétiens, qu'il accusait d'athéisme. Suivant Eusèbe, c'est même à lui que remonterait la responsabilité de la persécution ordonnée ou tolérée par Marc-Aurèle, et dans laquelle périt saint Justin. Il est difficile de juger Crescens par ses doctrines, puisque aucun de ses ouvrages ne nous est parvenu; d'autre part, il convient de n'accepter qu'avec réserve les témoignages fournis sur lui par les chrétiens, ses ennemis, qui nous le représentent comme adonné aux plus tristes débauches; et leur avait fait trop de mal pour qu'ils pussent parler de lui avec calme. C'est contre Crescens qu'a été écrite la deuxième Apologie de saint Justin.

CRESCENT CITY. Ville des Etats-Unis, Etat de Californie, 500 kil. N. de San Francisco. Petit port sur l'océan Pacifique. — Surnom donné à la Nouvelle-Orléans, à cause de la forme de ses quais sur le Mississippi.

CRESCENTIA (*Crescentia* L.) (Bot.). Genre de Bignoniacées qui a donné son nom au petit groupe des Crescentiées. Ses représentants sont des arbres et des arbustes des régions tropicales de l'Amérique, caractérisés surtout par la corolle dont le tube est muni, dans sa partie antérieure, d'un pli transversal qui le rend ventru, et par ses fruits globuleux ou ovoïdes, remplis d'une masse pulpeuse dans laquelle sont nichées de nombreuses graines non ailées. L'espèce la plus importante est le *C. Cujete* L., qui croît communément aux Antilles et au Brésil, où on l'appelle vulgairement Calebassier, Arbre aux calbasses. Ses fruits volumineux, nommés *Coui* ou *Couis*, sont utilisés, à cause de la dureté de leur péricarpe, pour faire des vases, des bouteilles, des gourdes et autres ustensiles domestiques que les naturels polissent et ornent de dessins et de couleurs variés. La pulpe aigrelette qu'ils renferment est très employée en cataplasmes contre les contusions, les brûlures et les insulations. Elle sert également à préparer un sirop pectoral, dit *sirop de calbasse*, préconisé contre les diarrhées et la dysenterie. Ed. Lef.

CRESCENTIUS (Petrus de) (V. CRESCENZI).

CRESCENTINI (Girolamo), chanteur romain, né à Urbina, près d'Urbini, en 1769, mort à Naples le 24 avr.

1846. Elève de son père, puis de Gibelli, il fut castré et débuta dans les rôles féminins comme soprano en 1785; il eut un vif succès, surtout à Venise et à Turin, passa à Londres (1786-87), à Lisbonne, vint en 1805 à Vienne où il devint maître de chant de la famille impériale. Napoléon l'y trouva et l'attira à Paris où il eut aux Tuileries dans *Romeo e Julia*, de Zingarelli, un immense succès, surtout dans le passage : *Ombra adorata, aspetta*. Il quitta Paris en 1812, vécut à Bologne jusqu'en 1825, puis vint diriger le collège musical de Naples. Il a publié un bon manuel de solfège, *Raccolta di esercizi per il canto* (Paris, 1811), souvent réédité, et de nombreuses compositions pour le piano.

CRESCENTINO. Ville d'Italie, de la province de Novare (Piémont), située sur la rive gauche du Pd, à 4 kil. en aval du confluent de la Doire Baltée; 6,584 hab. en 1881. Jadis place fortifiée, elle fut prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Espagnols au XVI^e siècle.

CRESCENTIUS (Jean) NOMENTANUS, homme politique romain du X^e siècle, tué le 26 avr. 998. C'était un riche patricien de la famille des Crescentii, petit-fils de Theodora; il gouverna Rome sous le nom du pape Jean XV (985-995) et se fit donner le titre de patrice par l'impératrice Theophano (989). Obligé de se soumettre à Otton III en 996, quand celui-ci eut quitté Rome, il entra en lutte avec le pape imposé par lui, Grégoire V (V. ce nom), l'expulsa, fit élire à la place Jean XVI (997). Otton III reparut, bloqua Crescentius dans le château Saint-Ange et le fit prisonnier; il fut mis à mort. — Son fils, Jean Crescentius, demeura un personnage important qui domina Rome et le pape vers 1012.

CRESCENZI (Pietro), agronome italien, né à Bologne en 1230, mort en 1310. Il fut podesta de sa ville natale, puis banni; après trente ans de voyage, il rentra à Bologne où il fut élu sénateur. Il a publié un ouvrage capital sur l'agronomie, qui eut au moyen âge et jusqu'au XVII^e siècle une grande réputation : *Opus ruralium commodorum libri XII* (impr. à Augsbourg, 1468; trad. ital. de Samovino à Florence, 1478-1605; Bologne, 1784; trad. franç., exécutée en 1379 par ordre de Charles V, impr. en 1486, in-fol.; trad. all. imprimée à Strasbourg en 1494; éd. de Lorrain, la meilleure, 1474; inséré par Gessner dans les *Scriptores rei rusticae* (Leipzig, 1735, 2 vol.). Crescenzi a beaucoup emprunté à Columelle, mais beaucoup ajouté de son propre fonds.

CRESCENZI (Giovanni-Battista), marquis DELLA TORRE, savant et mécène italien, né à Rome vers 1595, mort à Madrid avant 1665. Il organisa un cénacle artistique et littéraire, fut très apprécié de Paul V et appelé en Espagne par Philippe III pour exécuter le Panthéon de l'Escorial; ce roi le créa marquis.

CRESCIMBENI (Giovan-Maria), célèbre littérateur italien, né à Macerata, dans la marche d'Ancone, le 9 oct. 1663, mort à Rome le 8 mars 1728. Envoyé par son père à Rome en 1681, il ne tarda pas à y acquérir la réputation d'un poète élégant et, ayant réuni quelques amis, il fonda en 1690 la société de littérateurs qui devait devenir si connue sous le nom d'Académie des Arcades : il choisit en y entrant le nom d'*Alfesibeo Cario*. Peu à peu, grâce à ses nombreux et importants travaux sur la littérature italienne, plus qu'à ses propres vers et à son académie, Crescimbeni acquit à Rome une très haute situation, fut comblé de faveurs par les papes et les cardinaux. Il eut en mourant la singulière dévotion, dit Ginguéné, de se faire habiller en jésuite et de prononcer, avant d'expirer, les vœux de l'ordre; néanmoins son tombeau ne porta que la mention d'un seul de ses titres : *Pastorum Arcadium custos*. Son œuvre est très considérable et reste encore aujourd'hui l'une des sources les plus abondantes et les plus sûres pour l'étude de l'histoire littéraire de l'Italie. Voici ses principaux ouvrages : *Istoria della volgar poesia* (Rome, 1698, in-4); *Trattato della bellezza della vol-*

gar poesia (Rome, 1700, in-4); *Commentarii intorno alla volgar poesia storia* (Rome, 1702-1711, 5 vol. in-4) (Ces trois ouvrages ont été fondus et réédités par Seghezzi à Venise, 1730-34, 6 vol. in-4); *le Vite de' più celebri poeti provenzali* (Rome, 1722); *Istoria d'Arcadia* (Rome, 1709); *L'Elvio, favola pastorale* (Rome, 1695, in-8); *Rime* (Rome, 1695); *le Vite degli Arcadi illustri* (Rome, 1708-1727, 4 vol. in-4); *le Rime degli Arcadi* (Rome, 1716-1722, 9 vol. in-8); *Prose degli Arcadi* (Rome, 1718, 3 vol. in-8); etc. R. G.

BIBL. : GINGUENÉ, *Crescimbeni*, dans la *Biographie Michaud*, éd. de 1813. — ZANELLA, *la Letteratura italiana nell'ultimo secolo*; Rome, 1886, in-8. — CORNICI, *I Secoli della letteratura italiana*; Turin, 1855, 8 vol. in-8. — TIPALDO, *Biografia degli uomini illustri*; Venise, 1834-1845, 10 vol. in-8. — LOMBARDI, *Storia della letteratura italiana nel secolo XVIII*; Modène, 1827-1830, 4 vol. in-8.

CRESCONIUS ou **CRISCONIUS**, évêque d'Afrique vers 690. Auteur d'une collection systématique de canons, *Concordia canonum*, formée avec des textes extraits des deux recueils de Denys le Petit. Ces textes, répartis en trois cents titres, sont disposés dans l'ordre suivant : *ordinations épiscopales, moines, prêtres, discipline, hérésie et autres délits, canons pénitentiels, doctrine de la grâce*. Le traité est précédé d'une sorte de table des matières, *Breviarium*, résumant le contenu de chacun des titres. Ce *Breviarium* a été souvent séparé de l'œuvre à laquelle il se rapporte; on le trouve copié isolément dans un grand nombre de manuscrits. Il fut imprimé par Pithou en 1588. G. Voel et H. Justel ont édité le *Breviarium* et la *Concordia*, dans le t. 1^{er}, de leur *Bibliotheca juris canonici veteris* (Paris, 1664, 2 vol. in-fol.); Migne, dans sa *Patrologie* (t. LXXXVIII). — Une épître de Cresconius, mise au commencement du *Breviarium*, nous apprend qu'il a écrit son ouvrage sur la demande d'un pontife nommé Liberius (ou Liberinus) qui trouvait insuffisante une *Breviatio canonum* composée vers 547, par Fulgentius Ferrandus, diacre de l'église de Carthage (*Patrologie* de Migne, t. LXVII et LXXXVIII). Cet abrégé contient deux cent trente-deux articles indiquant des canons des conciles grecs et des conciles d'Afrique antérieurs à 427. La collection de Cresconius a été remaniée en France au VIII^e ou au IX^e siècle. E.-H. VOLLET.

BIBL. : MAASSEN, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canon. Rechts im Abendland*; Gratz, 1870, in-8. — A. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*; Paris, 1887, in-8.

CRÉSEAU ou **CARISSET**. Sorte de grosse étoffe de laine, croisée dans le genre de la serge et velue des deux côtés, que l'on employait autrefois pour la confection des vêtements et des housses de lit. Les beaux créseaux se tiraient d'Angleterre, mais on en fabriquait également en France et en Hollande.

CRESEIS (Malac.). Genre de Mollusques-Ptéro-podes, de l'ordre des Thécosomes, établi par Rang en 1828 pour un animal de forme allongée, très effilé, muni d'un lobe intermédiaire, demi-circulaire, placé immédiatement au-dessous des nageoires, à manteau non dilaté sur les côtés, à nageoires généralement petites, excavées à leur bord interne, non échancrées à leur bord externe. Une coquille en forme de cornet ou de cône très allongé, effilé, mince et transparente, ordinairement droite, quelquefois un peu recourbée; l'ouverture est simple et arrondie; le type est le *Crescis acicula* Rang. Ces animaux, de très petite taille, essentiellement pélagiens, habitent l'océan Atlantique et la Méditerranée.

CRESNAYS (Les). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brécéy; 674 hab.

CRESPET (Pierre), religieux célestin, né à Sens en 1534, mort en 1594. Il se fit remarquer comme un membre ardent de la Ligue et comme un adversaire passionné de Henri IV. L'un de ses ouvrages qui traite de la virginité eut plusieurs éditions; c'est *la Pomme de grenade mystique* (Paris, 1586, 1595, in-8; Rouen, 1605, in-12).

Un autre, intitulé : *Deux Livres de la haine de Satan et malins esprits contre l'homme*, etc. (Paris, 1590, in-8), offre un curieux tableau des superstitions de l'époque.

CRESPHONTE (Myth. gr.). Chef héraclide qui reçut la Messénie lors du partage du Péloponèse entre les conquérants doriens; il fut tué avec ses deux fils (V. HÉRACLIDES, MESSÉNIE, DORIENS, SPARTE).

CRESPI (Giovanni-Battista), surnommé *Cerano*, peintre né à Cerano (Novarais) en 1557, mort en 1633. Issu d'une famille de peintres, il étudia à Rome, à Venise, et vint se fixer à Milan où ses qualités d'artiste et de cavalier élégant lui assurèrent une position influente; il y a laissé une grande quantité de tableaux bien peints, mais manières; les principaux sont le *Baptême de saint Augustin*, à Saint-Marc; *Saint Charles et Saint Ambroise*, à Saint-Paul; *Notre-Dame du Rosaire*, à Saint-Lazare, etc. Crespi s'est occupé d'architecture et de modelage, et a formé plusieurs élèves, dont le principal est son fils Daniele Crespi.

CRESPI (Daniele), peintre, né à Busto-Arsizio en 1592, mort à Milan en 1630. Élève de son père et des Procaccini, il fut un des meilleurs peintres milanais de son époque, au dire de Lanzi, qui vante l'agrément de ses compositions et la vigueur de son coloris. Ses deux œuvres capitales sont : *la Déposition de Croix*, dans l'église de la Passion à Milan, et une *Vie de saint Bruno*, à la chartrreuse de Pavie.

BIBL. : LANZI, *Histoire de la peinture en Italie*.

CRESPI (Antonio-Maria), peintre, vivait à Côme au XVII^e siècle. Il a peint quelques tableaux dans la manière forte de son homonyme, Giuseppe-Maria Crespi. Ticozzi lui attribue quelques eaux-fortes qu'il faut restituer à l'œuvre de ce dernier, savoir : *le Massacre des Innocents*, *la Résurrection* et un *Pâtre endormi*.

CRESPI (Giuseppe-Maria), surnommé *lo Spagnuolo*, peintre bolonais, né en 1663, mort en 1747. Élève de Canuti et de Cignani, G.-M. Crespi parcourut les principales villes de l'Italie pour compléter son éducation d'artiste; il séjourna successivement à Venise, Modène, Parme, Urbino, Rome, et finit par se fixer à Bologne où il obtint, malgré le maniérisme de ses tableaux, la réputation d'un des premiers peintres de son époque. Il y a laissé une grande quantité de tableaux de genre et de bambocchades; parmi ses toiles plus importantes on cite un *Saint Paul* et un *Saint Antoine, ermites*, peints pour les princes Albani à Rome; une *Madeleine* au palais Chigi; une suite des *Sept Sacrements* exécutés pour le cardinal Ottoboni, etc. G.-M. Crespi a gravé une cinquantaine d'eaux-fortes, sujets de genre, portraits, etc.; les plus connues sont trois suites de facéties intitulées : *les Bouffonneries de Bertoldo Bertoldino et de Cacasenno*. F. COURBOIN.

BIBL. : LANZI, *Storia della pittura italiana*, t. III, p. 167. — BARTSCH, *le Peintre-Graveur*, t. XIX, p. 395.

CRESPI (Antonio et Luigi), fils du précédent, vivaient à Bologne au XVIII^e siècle. Antonio fut un peintre médiocre; son frère Luigi, qui se fit chanoine, est plus connu comme critique que comme artiste; il est l'auteur d'un complément à la *Felsina pittrice* de Malvasia, intitulé : *Vite de pittori bolognesi non descritte nella Felsina pittrice, da Luigi canonico Crespi* (Rome, 1769, in-4). Les opinions contenues dans ce volume soulevèrent à Bologne une assez grande animosité contre son auteur, dont un ami prit la défense dans un ouvrage intitulé : *Dialoghi di un amatore della verità, scritti in difesa del terzo tomo della Felsina pittrice* (Bologne, 1770, in-4). Les autres ouvrages de Luigi Crespi sont : *Vita di Silvestro Ciannotti Lucchese* (1770); *la Certosa di Bologna* (Bologne, 1772); *Discorso sopra i celebri due umiche professori di pittura* (Bologne, 1774); *Descrizione delle sculture, etc., della città di Brescia* (Bologne, 1772).

BIBL. : LANZI, *Storia della pittura italiana*, t. III, p. 169.

CRESPI DE BORJA (Luis), moraliste espagnol ; il était évêque d'Orhuela et fut plus tard ambassadeur de Philippe IV près la cour de Rome. Il est surtout connu parce qu'après avoir montré beaucoup de tolérance à l'égard des comédies, au carême de 1646 il prêcha violemment contre le théâtre et le proscrivit au nom de la morale. Ce sermon, très augmenté et comme refait, parut en 1649 à Valence sous le titre : *Respuesta á una consulta sobre si son licitas las comedias que se usan en España* (in-4) ; écrit avec méthode et clarté, dans une langue très pure, il causa une vive sensation dans le monde littéraire et fut l'occasion d'une polémique assez vive entre les auteurs dramatiques et certains personnages ecclésiastiques. E. CAR.

CRESPIAN. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert ; 172 hab.

CRESPIÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy ; 690 hab.

CRESPIN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de La Salvetat-Peyrales ; 1,188 hab.

CRESPIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Condé, sur la Hayne de Quiévrechain ; 2,043 hab. Mines de houille. Fabriques de sucre et de chicorée. Localité très ancienne ; saint Landelin y avait fondé au vi^e siècle une abbaye que Charles le Simple concéda, en 920, à l'église de Cambrai. Les anciens bâtiments de l'abbaye ont été convertis en usine. L'église, construction du xviii^e siècle, a conservé quelques anciens tableaux et un bel ostensor en vermeil du xv^e siècle.

CRESPIN (Jean) (*Crispinus*), imprimeur et historien protestant, né à Arras dans les premières années du xv^e siècle, mort à Genève en 1572. Déjà, comme étudiant à Louvain, il fut attiré vers la Réforme. Plus tard, vers 1540, il fut reçu avocat à Paris, et, rentré à Arras, fut impliqué dans le procès d'hérésie intenté à Pierre Brully en 1544. Il réussit à fuir et mena une vie errante jusqu'à ce qu'il se fixât à Genève en 1548. Il avait résolu, avec Théod. de Bèze, de fonder une imprimerie en vue de propager les idées de la Réforme. Son ami ayant été appelé à Lausanne, il se mit seul à l'œuvre et imprima, dès 1550, une édition latine du *Catéchisme* de Calvin. Trois ans plus tard, il éditait un Nouveau Testament grec, très estimé pour la beauté de ses caractères. En 1554, il publia un lexique gréco-latin d'après un manuscrit de Budé, et, en 1562, un autre composé par Rob. Constantin. La marque typographique de Crespin est une ancre en pal, autour de laquelle s'enroule un serpent, et tenue par deux mains issant chacune d'un nuage à dextre et à senestre. Jean Crespin ne se contenta pas d'exceller comme typographe, il fit œuvre d'écrivain. On a de lui *Estat de l'Eglise avec les discours des tems depuis les apostres jusqu'à présent* (Genève, 1556, in-8), une vive attaque contre le catholicisme ; ce livre fut réimprimé plusieurs fois, notamment à Berg-op-Zoom, en 1605, avec des additions de J. Taffin, et traduit en anglais en 1602 ; une traduction en vers français de huit syllabes de la plaisante tragédie de Th. Naogeorgus, *le Marchand converti* (Genève, 1558, in-8) ; mais l'œuvre capitale de Crespin, c'est son *Histoire des Martyrs*. Elle fut d'abord publiée sous le titre de *le Livre des Martyrs... depuis Jean Hus jusques à cette année présente* (Genève, 1554, in-8). Les éditions suivantes s'enrichirent au fur et à mesure de récits nouveaux. La seconde parut dès 1555 ; en 1556, une traduction latine par Ch. Baduel. La dernière édition, publiée après la mort de Crespin, est intitulée : *Histoire des Martyrs... comprise en douze livres... avec trois indices*, etc. (Genève, 1619, 2 vol. in-fol.). Elle contient trois fois plus de matières que la première édition. Elle a été réimprimée et annotée par MM. Benoît et Lelièvre (Toulouse, 1885-1889, 3 vol. gr. in-8 à deux colonnes). C'est une œuvre de compilation ; mais comme les neuf dixièmes environ de l'ouvrage rapportent des faits contemporains des auteurs et reposent, en grande partie, sur des informations manuscrites tantôt incorporées telles quelles,

tantôt résumées, il y a là une riche mine de renseignements souvent confirmés, depuis la renaissance des études historiques, par des documents conservés dans diverses archives. En tout cas, on ne saurait exagérer l'influence exercée sur les réformés français du xvi^e et du xvii^e siècle par ce livre dont Michelot a dit : « Il met dans l'ombre tous les livres du temps ; car celui-ci n'est pas une simple parole, c'est un acte d'un bout à l'autre et un acte sublime. » F.-H. K.

BIBL. : H. BORDIER, dans la *France protestante*, t. IV, p. 885, 2^e édit. — J. BONNET, dans le *Bulletin historique et littéraire*, 1880, t. XXIX, p. 194. — Ch. FROSSARD, *le Livre des Martyrs de Jean Crespin* ; Paris, 1880.

CRESPIN (Elie-Adolphe), manufacturier français, né à Libourne le 21 janv. 1815. Il fit comme chapelier son apprentissage à Bordeaux et jeune encore devint contremaitre chez Laville et C^{ie}, fabricants de chapeaux. En 1851, il rentra dans cette maison comme intéressé après l'avoir quittée pour acquérir, dans les voyages, la pratique des affaires. Collaborateur de Laville, ces deux industriels révolutionnèrent la chapellerie française en substituant le travail mécanique aux procédés manuels. Ils donnèrent une vigoureuse impulsion aux fondeuses et aux bastisseuses. En 1854, Crespin fit subir au chapeau de soie une transformation notable ; la galette se faisait alors avec un feutre léger composé de poils de lièvre ou de lapin, mélangés quelquefois avec une addition de coton et trempés dans une dissolution de gomme laque ; Crespin remplaça ce feutre par une garniture adhérente, composée d'une mousseline de soie. On doit également à Crespin de remarquables procédés de teinture des chapeaux (V. CHAPELIERIE).

CRESPINET. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valderies ; 367 hab.

CRESPINI (Maria de), peintre italien du xviii^e siècle, né à Côme. Cet artiste, qui vivait à Rome vers 1720, fut l'élève et l'émule du fameux peintre de fleurs Maderno. Plusieurs de ses tableaux, peints avec infiniment de goût et de talent, sont conservés à Milan et à Rome. Ad. T.

CRESPIY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Soullaines ; 204 hab.

CRESPIY (V. CRÉPY).

CRESSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac ; 478 hab.

CRESSANGES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Montet ; 1,648 hab.

CRESSAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. d'Ahun ; 1,693 hab. Stat. du ch. de fer de Montluçon à Saint-Sulpice-Laurière. Eglise romane du xiii^e siècle.

CRESSE (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Peyreleau ; 379 hab.

CRESSÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Matha ; 587 hab.

CRESSENSAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Martel ; 1,229 hab.

CRESSENT (Anatole), avocat et amateur de musique, né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 24 avr. 1824, mort à Paris le 28 mai 1870. Il légua à l'Académie une somme de 100,000 francs destinée à fonder un concours triennal pour la composition d'un ouvrage lyrique, bouffe, de demi-caractère, ou dramatique, en un acte ou deux, avec chœurs et ouverture. Le prix Cressent fut décerné pour la première fois en 1875 à M. William Chaumet.

CRESSERONS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres ; 500 hab. L'église a conservé une intéressante façade romane du xi^e siècle ; le chœur et le transept ont été reconstruits en 1836.

CRESSEVEUILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Dozulé ; 280 hab.

CRESSEY (High-Paulin de), historien et théologien anglais (V. CRESSY).

CRESSIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Sauvier, cant. d'Orgelet; 683 hab. Minerai de fer; carrières de marbre. L'église a conservé une curieuse statue équestre en chêne, de saint Maurice, datée de 1547. La seigneurie de Cressia appartenait à la maison de Coligny, dont le château, construit à la fin du xv^e siècle, subsiste encore. C'est un parallélogramme flanqué de tours et dominé par un donjon. Bussy-Rabutin, qui y fut exilé chez sa fille, la marquise de Coligny, en 1677, a daté du château de Cressia plusieurs de ses lettres à M^{me} de Sévigné. Curieuse grotte de Jean Mercier.

CRESSIER-SUR-MORAT. Petit village du cant. de Fribourg en Suisse; 346 hab. C'est là que les confédérés se réunirent le 22 juin 1476, pour marcher contre le duc Charles de Bourgogne, le Téméraire, qui assiégeait Morat et auquel ils infligèrent une défaite dont le puissant prince ne put se relever. Une chapelle commémorative rappelle cette circonstance.

CRESSIN-ROCHEFORT. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley; 432 hab.

CRESSON. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Nasturtium officinale* R. Br. (*Sisymbrium Nasturtium* L.; *Cardamine fontana* Lamk), plante de la famille des Crucifères, qu'on appelle également Cresson de fontaine, C. d'eau. C'est une herbe vivace, dont la tige couchée-radicante inférieurement, puis redressée et rameuse dans sa partie supérieure, porte des feuilles pinnatiséquées, à segments oblongs, entiers, le terminal ordinairement plus grand et ovalaire. Les fleurs sont petites, de couleur blanche et disposées en grappes terminales ou oppositifoliées. Les fruits sont des siliques linéaires, plus ou moins arquées, renfermant des petites graines comprimées et non ailées. — Le *N. officinale* croît communément en Europe dans les ruisseaux et en général dans les endroits inondés ou très humides. Ses tiges et ses feuilles sont remplies d'un suc aqueux d'une saveur piquante particulière. On le cultive en grand dans les cressonnières. — Le nom de Cresson est également donné, dans le langage vulgaire, à plusieurs autres plantes à saveur piquante. Ainsi on appelle notamment : Cresson alénois ou C. cultivé, le *Lepidium sativum* L.; C. amer, le *Cardamine amara* L.; C. élégant, C. des prés, le *Cardamine pratensis* L.; C. de cheval, C. de chien, le *Veronica Beccabunga* L. (Scrofulariacées); C. de jardin, C. de vignes, le *Barbarea præcox* R. Br.; C. de l'Île-de-France, le *Spilanthus acmella* L. (Composées); C. de rivière, le *Nasturtium sylvestris* R. Br.; C. d'Inde, C. du Pérou ou du Mexique, le *Tropæolum majus* L. (Géraniacées); C. doré, C. de roche, le *Chrysosplenium alternifolium* L. (Saxifragacées); C. du Para ou du Brésil, le *Spilanthus oleracea* L. (Composées); C. sauvage, le *Nasturtium sylvestris* R. Br. et le *Sium angustifolium* L. (Ombellifères); C. vivace, C. de terre, le *Barbarea vulgaris* DC. Ed. Lef.

II. HORTICULTURE. — *Cresson de fontaine.* Le cresson de fontaine (*Nasturtium officinale* R. Brown), qui se rencontre à l'état spontané dans les ruisseaux et au bord des mares dans l'Europe tempérée et l'Asie, était récolté et livré à la consommation, mais l'augmentation de la demande n'a pas tardé à conduire vers une culture réglée qui de nos jours a pris une très grande importance. Le cresson le meilleur est celui qui vient dans les eaux vives; on doit donc dans la culture se rapprocher de ces conditions et une cressonnière ne doit être établie qu'à la condition d'avoir à sa disposition une certaine quantité d'eau courante. Cette eau doit provenir d'une source à température constante, car la production présente le plus d'intérêt pendant l'hiver, il faut donc pour cela que l'eau ne gèle pas et permette à la plante de croître pendant la période des froids. La culture se fait dans des fosses qui, dans la grande culture, ont 60 à 80 m. de long et 3 m. de large. L'on compte qu'il faut vingt-cinq litres d'eau par minute pour un mètre de largeur de fosses. On en peut donc établir un nombre variable parallèlement, suivant le débit de la source que l'on a

à sa disposition. L'eau sortant d'une fosse ne peut servir à de nouvelles cultures car l'hiver elle s'est refroidie au contact de l'air. L'arrivée et le départ de l'eau sont réglés au moyen de vannes. Les fosses sont creusées d'environ 0^m40. Le fond est labouré et fumé, on y sème le cresson ou mieux on le repique par petites touffes placées à 0^m40 les unes des autres. Puis on laisse arriver l'eau. Quand le cresson est bien repris et que ses feuilles couvrent le sol, on donne une première fumure qui consiste en fumier d'étable que l'on répand en couche mince sur les plantes. Celles-ci repoussent vigoureusement et quand elles sont suffisamment développées on fait la récolte qui consiste à couper à l'aide d'un couteau les rameaux au ras du sol. Après la coupe on fume à nouveau. Ces récoltes se succèdent tous les quinze jours ou tous les mois, suivant que la saison est plus ou moins chaude. Le cresson est attaqué par une altise, le *Thyamis suturalis* Marsh. (*T. nasturtii* Gyll.), qui perce sa feuille. On s'en débarrasse aisément en submergeant la plantation pendant une journée. Tous les ans les fosses sont curées et plantées à neuf. J. D.

III. THÉRAPEUTIQUE. — L'huile volatile sulfurée que renferme le cresson en fait un stimulant de la digestion et de la nutrition; l'azote, l'iode et le fer qu'on y rencontre en font un reconstituant et un altérant; il est donc fort utile comme antiscorbutique, de même que dans certains états atoniques liés au lymphatisme et à la scrofule, et dans le catarrhe chronique des bronches; mais il n'a jamais guéri la phthisie. Ajoutons que le cresson augmente la diurèse. Le cresson, employé comme médicament, doit être mangé cru et en assez grande quantité (une ou plusieurs bottes par jour). Les personnes qui ne supportent pas le cresson en nature peuvent en prendre le jus ou suc. Mâché, il raffermi les gencives. Le cresson entre dans le *sirop* et le *vin antiscorbutique*. D^r L. Hn.

IV. ART CULINAIRE. — Le cresson se mange en salade et sert de garnitures aux rôtis de viande ou de volailles. Dans ce dernier cas, au moment de servir, on le saupoudre de sel et on le mouille de quelques gouttes de vinaigre. — Il mérite la réputation dont il jouit comme aliment sain; moins difficile à digérer que les autres salades, il est plus nourrissant. La cuisson et la dessiccation détruisent ses propriétés bienfaisantes.

CRESSONNETTE (V. BARBARÉE).

CRESSONNIÈRE (V. CRESSON).

CRESSONNIÈRE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 458 hab.

CRESSONSACQ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just; 375 hab.

CRESSY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre; 334 hab.

CRESSY-OMENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 223 hab.

CRESSY-SUR-SOMME. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Issy-l'Évêque; 675 hab.

CRESSY (sieur de) (V. BOUDAT [Philippe]).

CRESSY (Hugh Paulinus ou Serenus), moine bénédictin, théologien anglais, né en 1605, mort en 1674. Elevé dans l'Eglise anglicane, où il fut revêtu de dignités importantes, il passa à l'Eglise catholique, par peur du puritanisme envahissant, et fit sa rétractation à Rome en 1646. Il vint ensuite à Paris où il étudia la théologie sous Henry Holden, docteur en Sorbonne, et fut protégé par la reine Marie-Henriette. Il prit les ordres, entra, sous le nom de Serenus, chez les bénédictins de Douai, et après la Restauration, revint en Angleterre où il fut nommé prieur de la cathédrale à Rochester. Il a laissé une relation détaillée de sa conversion, sous le titre d'*Exomologesis* (Paris, 1647). On peut encore citer parmi ses nombreux écrits : *Roman catholic Doctrines no Novelities* (1663, in-8), et *The Church History of Brittany or England* (Rouen, 1668, in-fol.), avec une suite manuscrite découverte à Douai en 1856. B.-H. G.

CREST. Ch.-l. de deux cantons du dép. de la Drôme, arr. de Die, sur la Drôme; 5,669 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Livron à Die. C'est la ville la plus importante de la vallée de la Drôme par son industrie comme par sa population. L'industrie y est représentée par des moulinages, filatures et ouvraisons de soies, des fabriques de lainages, de draps, de couvertures, de limousines, des corderies, des filatures de coton, des tanneries, des mégisseries, etc. Commerce de fruits et de truffes. La population est restée en partie protestante; il s'y trouve un consistoire, une église réformée, un collège et un orphelinat protestants. La ville, bâtie sur la rive droite de la rivière, dans un site pittoresque, au pied d'un rocher auquel elle doit son nom, a un aspect élégant. Les comtes de Valentinois dans le domaine desquels elle se trouvait y construisirent dès le XI^e siècle un énorme donjon (mon. hist.) qui s'est conservé, et y ajoutèrent plus tard un château fort qui fut deux fois assiégé vainement au XIII^e siècle par Simon de Montfort et devint pendant les guerres du XVI^e siècle l'un des principaux boulevards des catholiques. Richelieu le fit détruire en 1627, mais le donjon résista à la pioche des démolisseurs et servit dès lors et jusqu'à nos jours de prison d'Etat. Longtemps on y renferma des protestants; lors du coup d'Etat de 1851, il reçut plus de trois cents détenus. Cette tour puissante à laquelle on accède de la ville par un escalier de cent vingt marches taillées dans le roc, est un édifice quadrangulaire de 32 m. de côté, haut de 45 m. sur le devant et de 49 m. sur le derrière. La muraille du N. n'est réunie aux murailles latérales qu'à la base et au sommet; partout ailleurs elle en est isolée par un vide d'environ 15 centim. L'intérieur a été très altéré par les adaptations qu'on lui a fait subir. Dans la ville, plusieurs maisons de la Renaissance. Pont de pierre de quatre arches sur la Drôme.

CREST (Le). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Veyre-Monton; 817 hab. La maison du Crest possédait la seigneurie. Eglise du XI^e siècle remaniée aux XV^e et XVIII^e siècles, et restes des fortifications.

CREST-VOLAND. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. d'Ugines; 817 hab.

CRESTE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix; 425 hab.

CRESTET (Le). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Lamastre; 725 hab.

CRESTET. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison; 437 hab.

CRESTI (Domenico), surnommé *il Passignano*, peintre, né à Passignano près de Florence en 1560, mort à Florence en 1638. Il était élève de Naldini et de Federigo Zuccaro, mais ses œuvres se ressentent de l'influence des maîtres vénitiens pour lesquels il avait une admiration profonde. Ses tableaux les plus importants sont : un *Crucifiement de saint Pierre*, peint pour la basilique de Saint-Pierre à Rome sous le pontificat de Paul V; ce tableau a noirci malheureusement et il en est de même de beaucoup de tableaux du Passignano; un *Christ mourant*, dans la chapelle Mondragone à Frascati; une *Descente de croix*, dans le palais Borghèse à Rome; une *Gloire céleste*, dans l'église des PP. de Vallombreuse à Passignano; cette dernière peinture passe pour être le chef-d'œuvre de D. Cresti.

BIBL. : LANZI, *Storia della pittura italiana*, t. I, p. 200.

CRESTIN (Jean-François), homme politique français, né à Velleuxon (Haute-Saône) le 5 mars 1745, mort à Gray le 26 août 1830. Avocat à Besançon, procureur du roi au bailliage et au présidial de Gray, maire de Gray, président du tribunal de district, il fut élu, le 27 août 1791, député du dép. de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, dont il devint secrétaire. En l'an III, il fut nommé président de l'administration du district de Gray; en l'an IV, président de l'administration centrale de la Haute-Saône; en l'an VI, président de l'administration municipale, et, en l'an VIII, sous-

préfet de Gray. Membre de l'académie de Besançon, Crestin a publié : *Recherches sur la ville de Gray* (Besançon, 1787, in-8); *Projet de constitution du gouvernement représentatif* (Gray, 1814, in-8); *Reflexions historiques sur la seconde usurpation du trône de France par Bonaparte* (Gray, 1814, in-8); *la Vérité rétablie ou mémoire sur la séance de l'Assemblée législative du 10 août 1792* (Besançon, 1814, in-8); *Dissertation sur les libertés de l'Eglise gallicane* (Dijon, 1819, in-8); *Moyen d'opérer une forte réduction de la contribution sur les terres* (Paris, 1819, in-8); *Refutation de l'Abregé de l'histoire de Franche-Comté* (Gray, 1827, in-8); *les Héroides d'Ovide, traduites en vers* (Dôle, 1826, in-8).

CRESTONIA. Partie de la Macédoine, habitée par un peuple d'origine thrace. La ville principale, fondée par les Pélasges, s'appelait Crestone ou Creston (V. Hérod., I, 57; VII, 124; Thuc., IV, 109).

CRÉSUS (V. CRÆSUS).

CRESWELLIA (Greville, 1857) (Bot.). Genre de Diatomacées, de la tribu des Xanthiopyxidées, à frustules ovoïdes ou sphériques, réunis en chaînes et adhérant les uns aux autres au moyen de processus épineux, placés vers le sommet ou sur le bord des valves, qui sont très bombées. Ces dernières ont la surface alvéolée ou rarement ponctuée; leur zone est peu siliceuse et très étroite. Les *Creswellia* vivent dans la mer ou dans les eaux saumâtres. P. PETIT.

BIBL. : GREVILLE, *Edinburgh. Philosoph. Transact.*, 1857, vol. XXI, p. 528; *Transact. of Microsc. Soc.*, 1861, p. 68; 1866, p. 78; 1865, p. 2.

CRESWICK (Thomas), peintre, né à Sheffield (Yorkshire) en 1811, mort en 1869. Il fut élevé à Hazelwood près de Birmingham, et eut pour premier maître de dessin J.-V. Barber. A dix-sept ans il exposait pour la première fois à la Royal Academy dont il était nommé associé en 1842 et membre en 1851. Creswick a laissé surtout des illustrations et des aquarelles dont le catalogue dressé par les soins de J.-O. Barlow R.-A. a été publié à l'occasion de l'exposition de Londres de 1873. F. COURBOIN.

CRÉSYLOL (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... C}^{14}\text{H}^{80} \\ \text{Atom... C}^7\text{H}^{80} \end{array} \right.$

Syn. : *Crésols* — *Phénols crésyliques* — *Hydrates de crésyle*.

Les crésylols ou crésols sont des homologues du phénol ordinaire; comme tous les dérivés bisubstitués de la benzène, ils existent sous trois formes isomériques, l'ortho, le méta et le para-crésol, qui sont les crésols α , β et γ . Ils existent dans le goudron de houille. Il ont été préparés synthétiquement par Griess en faisant bouillir avec de l'eau l'azotate de diazotoluol; par Wurtz, en fondant le toluène-sulfonate de potassium avec la potasse caustique. En présence du sodium, ils fixent à chaud l'acide carbonique pour engendrer les acides crésotiques. Traités par la soude et le chloroforme, ils se transforment en aldéhydes crésotiques ou oxytoluïques.

I. **ORTHOCRÉSOL (β -crésol).** — Kékulé l'a obtenu le premier, en décomposant par l'eau le sulfate de diazo-o-toluol, ou encore le cymophénol par l'anhydride phosphorique. Il se trouve dans le goudron de houille (Ihle), dans les matières albuminoïdes putréfiées (Baumann). On le prépare en attaquant une solution aqueuse de sulfate d'o-toluidine par l'azotite de potassium, suivant la méthode de Griess. Il est en grands prismes incolores, fusibles à 34°, bouillant à 185-186°. Un mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique le transforme en dichloro et trichlorotoluquinon; l'acide sulfurique, en acide o-crésylsulfurique, etc.

II. **MÉTACRÉSOL (Crésol- γ).** — Obtenu par Engelhardt et Latschinoff, en chauffant le thymol avec l'anhydride phosphorique, par Oppenheim et Plaff en soumettant à la distillation sèche les sels de l'acide oxyvitique. Liquide incolore à odeur phénolique, bouillant à 204°. Sa solution aqueuse se colore en bleu violet par le perchlorure de fer; fondu avec la potasse, il donne l'acide m-oxybenzoïque.

III. PARACRÉSOL. — C'est le plus important et le mieux connu. Il a été préparé par Wurtz en fondant le p-toluène sulfonate de potassium avec de la soude; par Griess, en décomposant par l'eau le diazoparatoluol. On le rencontre dans la créosote du goudron de hêtre; dans la putréfaction de la tyrosine (Weyl); dans les produits de la putréfaction des matières albuminoïdes (Baumann). Il est en prismes incolores, à odeur désagréable, fusibles à 36°, bouillant à 202°; il est peu soluble et sa solution aqueuse se colore en bleu par le perchlorure de fer. Un excès de potasse caustique le change en acide p-oxybenzoïque; le perchlorure de phosphore, en p-chlorotoluène; il donne avec le brome des dérivés bromés (Vogt et Henningor); avec l'acide sulfurique, de l'acide p-crésolsulfonique; avec l'acide nitrique, des dérivés nitrés, etc. Ed. Bourgoïn.

BIBL. : BAUMANN et BRIEGER, *Zeitschr. Chem. phys.*, t. III, 149. — BARTH, *Constitution des crésols*, Soc. Ch., t. XIV, 416. — DUCLOS, *An. Ch. et Phys.*, t. LXV, 116 (3). — FRIEDEL et CRAFTS, *Synthèse*, *Compte rend.*, 1879, t. XIV, 826. — GRIESS, *Deuts. chem. Gesells.*, 1875, 1074. — KÉKULÉ, *id.*, 1874, 1006. — OPPENHEIM et FLAFF, *id.*, 1875, 824. — WURTZ, *An. Ch. et Phys.*, t. XXV, 112 (4).

CRÊT DE LA NEIGE. Point culminant du Jura, 4,723 m. (V. AIN [Dep.], t. I, p. 981).

CRÉTACÉE (Série) (Géol.). La série crétacée, dernière phase de l'ère secondaire, comprend un ensemble varié de sédiments où dominent les formations calcaires et dans lequel il convient de distinguer deux grandes divisions : un système *crétacé inférieur* ou *infracrétacé*, presque exclusivement arénacé et calcaire, un système *crétacé supérieur*, bien homogène, où se présente à toutes les hauteurs, dans l'Europe septentrionale, la craie, c.-à-d. cette roche blanche, tendre et traçante, qui a donné son nom à la série.

Divisions de la période crétacée; distribution des mers de la craie. Alors que la période *infracrétacée* se relie assez étroitement, en beaucoup de points, à celle jurassique qui la précède, et se trouve marquée au début dans toute l'Europe septentrionale par une phase négative, c.-à-d. d'émersion (la mer se trouvant rejetée dans les régions méditerranéennes); par contre, la période *crétacée* correspond à une phase positive, pendant laquelle le mouvement d'affaissement des latitudes élevées de l'Europe, déjà bien accusé à l'époque albienne, s'accroît à ce point que les premiers dépôts de cet âge, franchement marins, s'étendent presque partout, dans cette direction, sur des terres depuis longtemps émergées. C'est dans de pareilles conditions que se présentent les sédiments crayeux, sous la forme de la craie verte *cénomaniennes* qui, soit en Europe, soit en Amérique, viennent s'appuyer transgressivement sur les terrains jurassiques ou primaires (V. CÉNOMANIEN); et cette invasion marine n'est que le prélude d'une transgression plus importante bien accentuée par l'extension de la craie marneuse *turonienne* qui suit et surtout de celle tout à fait blanche, avec silex associés, qui correspond à l'étage *sénonien*. Puis quand les puissantes assises de cette craie blanche à bélemnites se sont déposées, dans les régions du Nord, on voit, comme autrefois à la fin du jurassique, le domaine maritime se rétrécir considérablement. Les derniers sédiments crétacés, très réduits à l'époque *danienne*, se disposent en effet, nettement en retrait, dans cette direction, sur leur substratum crayeux. Un fait également digne d'être mis en évidence c'est que les formations saumâtres et lacustres avec intercalations de couches marines comme celles qui avaient mis fin au jurassique, se montrent cantonnées cette fois en Europe, dans le voisinage de la Méditerranée, notamment en Provence (lignites de Fuveau, calcaires à *Lychnus* de Rognac, bauxite, etc.) et sur la bordure des Pyrénées dans la Haute-Garonne où depuis longtemps ces assises ont été désignées, par Leymerie, sous le nom de *garumien*. Antérieurement, dans ces mêmes régions, alors que la craie avec sa faune remarquablement uniforme d'oursins et de branchiopes, tapissait le fond des

mers septentrionales, des mollusques voisins de la famille des chamacées, les rudistes, associés à de nombreux polyptères ou des spongiaires, et disposés par bancs lenticulaires puissants, contribuaient pour une large part à la formation des calcaires. C'est ensuite dans l'Allemagne du Nord, depuis la Westphalie jusqu'à la Galicie, qu'il faut venir chercher le plus grand développement des ammonites devenues si rares dans la craie blanche. Quant aux conditions continentales qui terminent la période crétacée, elles sont surtout bien accusées dans les prairies de l'Amérique du Nord ou du Canada, au Texas et à l'Alabama, où se déposa, loin de la mer, une importante formation lignitifère à grands reptiles (*lignitic group*) que les géologues américains ont groupée sous le nom d'étage de *laramie* et dans laquelle on peut voir le prélude des temps tertiaires : cette puissante série de dépôts saumâtres et lacustres présentant une faune intéressante de vertébrés et de mollusques où l'on peut constater l'association de types incontestablement crétacés, *Inoceramus*, *Anchura*, *Cyrodus*, *Beryx*, *Megalosaurus*, avec des gastropodes et des végétaux tertiaires, ces derniers prédominant au sommet où les plantes éocènes fournissent les lignites subordonnés. Ch. VÉLAIN.

CRÈTE. I. ARCHITECTURE. — Arête supérieure d'un toit ou d'un chaperon de mur et décorée d'ornements découpés en pierre, en terre cuite, en bois ou en métal. Les crêtes datent de l'époque romane, lorsque, dans les édifices voûtés en pierre, la couverture, faite de dalles ou de tuiles, était posée directement sur l'extrados de la voûte et qu'un faitage de pierre recouvrait la jonction des deux versants du comble. Cet emploi de la pierre comme faitage se conserva même plus tard lorsque les édifices furent couverts à l'aide de charpentes de bois composées de chevrons espacés auxquels le poids du faitage donnait une certaine résistance contre les efforts du vent. A l'époque ogivale, les crêtes furent faites de plomb, et leur décoration, comme celle des édifices de cette époque, fut empruntée au règne végétal; ces crêtes de plomb, parfois d'une certaine hauteur, terminées aux extrémités par des statues, des épis ou les girouettes, furent en usage assez longtemps, jusque sous le règne de Louis XIV. De nos jours, on fait souvent appel à la terre cuite, témoin la crête en terre cuite de l'église Saint-Pierre de Montrouge, ou aussi à la fonte, et on peut citer comme exemple moderne de crête en pierre ajourée, la crête de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. — On appelle *crétiaux* de petits repos ou surfaces horizontales que l'on remarque, dans les monuments du moyen âge, sur les rampants des corniches, soit à l'endroit des joints pour les préserver des eaux des combles, soit pour faciliter aux ouvriers de marcher sur ces corniches. Charles LUCAS.

II. FORTIFICATION. — La crête est la ligne qui marque la partie supérieure d'un parapet de fortification; géométriquement c'est l'intersection de la plongée avec le talus intérieur. On l'appelle aussi ligne de feu, parce que c'est de la crête que partent les coups de feu des défenseurs installés sur les banquettes. Enfin, on la désigne plus spécialement sous le nom de crête intérieure pour la distinguer de la crête extérieure qui est l'intersection de la plongée et du talus extérieur. La crête intérieure est la ligne la plus importante de la fortification, celle qui sert à en établir le tracé.

III. BOTANIQUE. — *Crête de coq* (V. RHINANTHE et CÉLOSIE).

Crête de paon (V. ADÉNANTHÈRE).

IV. ZOOLOGIE. — Appendice charnu, comprimé, généralement rouge, qui orne la tête des coqs, des poules et de plusieurs autres oiseaux. Quelques reptiles, batraciens, etc., portent également le long de la partie supérieure du dos ou seulement de la queue un repli cutané désigné sous le nom de crête.

BIBL. : ARCHITECTURE. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'architecture française*; Paris, 1868, t. IV, in-8, fig.

CRÈTE (La). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot; 43 hab. Cette localité doit sa formation à une célèbre abbaye de bénédictins de la réforme de Cîteaux, fondée en 1124 par l'évêque de Langres, qui y établit des religieux venus de Morimond. Ruinée et dévastée à diverses reprises pendant les guerres des xv^e et xvi^e siècles, elle fut reconstruite en grande partie dans les premières années du xviii^e siècle. Les forges et hauts fourneaux, qui constituent encore aujourd'hui la principale industrie de la population, furent exploités par les moines jusqu'en 1794, date de la suppression de l'abbaye. A. T.

BIBL. : Em. JOLIBOTS, *la Haute-Marne ancienne et moderne*; Chaumont, 1858-1861, gr. in-8, avec carte et pl.

CRÈTE. I. GÉOGRAPHIE (V. CANDIE).

II. HISTOIRE ANCIENNE. — L'île de Crète fut un des premiers berceaux de l'hellénisme; sa situation au centre de la Méditerranée, à portée de toutes les migrations, y favorisa le développement de la civilisation. Zeus, le grand dieu grec, fut représenté comme ayant été élevé en Crète sur le mont *Ida* (V. ce nom et Zeus); les *Dactyles* qui habitaient cette région furent, d'après la tradition, les premiers ouvriers métallurgistes qui aient travaillé en Grèce le bronze et le fer. Le premier État grec dont l'histoire fasse mention fut le royaume de *Minos* (V. ce nom) en Crète; au témoignage de Thucydide, il purgea l'Archipel des pirates. Le chef crétois *Idoménée* joue un grand rôle dans l'*Iliade* qui atteste l'importance de l'île aux cent cités. La Crète subit une transformation complète par suite de l'invasion doriennne, qui ajouta aux anciens éléments, comme les indigènes *Eteocretes*, une race nouvelle. C'est là que fut établie d'abord, semble-t-il, l'organisation sociale si curieuse que les Doriens instituèrent aussi dans le Péloponèse. De fait, Aristote affirme que les institutions de Sparte venaient de Crète; celles-ci comportaient le communisme dans la société doriennne et la juxtaposition de cet organisme, parasite, exclusivement voué à la vie militaire et à la défense de l'État, à côté des autres classes sociales qui produisaient; ce qu'il y a de remarquable, c'est que la classe militaire doriennne en Crète ne parait pas avoir revendiqué la direction politique. L'histoire de la Crète nous est d'ailleurs presque inconnue. Au temps de la guerre médique, le territoire de l'île est partagé entre diverses cités autonomes ayant chacune leur monnaie, leur sénat, leur assemblée du peuple, se faisant la guerre les unes aux autres. Les principales étaient *Cnossus* ou *Gnosse* qui revendiquait l'hégémonie, *Gortyne*, *Cydonie*, puis *Lyctus*. On fait mention d'une intervention de Philippe IV de Macédoine pour calmer les dissensions intestines. Les mercenaires crétois devinrent célèbres, servant indifféremment dans toutes les armées. L'île devint un repaire de pirates, fut conquise en 67 av. J.-C., par les Romains qui commandait *Metellus* (V. ce nom). Au moment de la division en provinces, sous Auguste, l'île fut rattachée à Cyrène et forma une province sénatoriale gouvernée par un propréteur avec un légat et un ou deux questeurs. Sous Constantin, la Crète forma une province à elle seule et fut confiée à un consulaire. Les villes avaient été fédérées sous la domination romaine; on a beaucoup de monnaies de cette communauté.

La géographie de l'île de Crète est un peu mieux connue que son histoire; le document essentiel pour commenter les géographes anciens est la *Descrizione dell'Isola di Candia* rédigée au xvi^e siècle par un fonctionnaire vénitien. Nous publions ici la liste des villes et localités, connues de l'ancienne Crète : sur la côte nord, de l'O. à l'E. : Agneum, Césamus, Methymna, Dictymna, Pergamum, Cydonia, Minoa, Marathusa, Aptera, Césamus, Amphimatrium, Hydramum, Amphimalla, Rhitymna, Pantomatrium, Astale, Panormus, Dium, Cytæum, Apollonia, Matium, Heracleum, Amnisus, Chersonesus, Olûs, Miletus, Camara, Maxus, Minoa, Istron, Etea, Grammium. — Sur la côte est : Itanus, Ampelos. — Sur la côte sud, de l'E. à l'O. :

Erythraea, Hierapytna, Hippocronium, Histoë, Priansus, Leben, Matalia, Sulia, Psychium, Apollonias, Phoenix, Tarrha, Paecilasium, Syia, Lissus, Calamyda. — Sur la côte ouest : Inachorium, Rhamnus, Chersonesus, Phalasarna, Corycus. — A l'intérieur, de l'O. à l'E. : Elæa, Polyrhénia, Rocca, Achæa, Dulopolis, Cantanus, Hyrtacina, Elyrus, Cæno, Cerea, Arden ou Anopolis, Polichna, Mycenæ, Lappa ou Lampa, Cornim, Anlon, Osmida, Sybritia, Eleutherna, Axus, Gortyn ou Gortyna, Phæstus, Pylorus, Bæbe, Bene, Asterusia, Rhytium, Stelæ, Inatus, Biennus, Pyranthus, Rhæucus, Tylissus, Cnossus, Thenæ, Omphalium, Pannona, Lyctus, Arcadia, Olerus, Allaria, Præsus.

III. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (V. CANDIE).

BIBL. : HËCK, *Kreta : ein Versuch zur Aufhellung der Mythologie und Geschichte, der Religion und Verfassung dieser Insel*; Gœttingue, 1823-29, 3 vol. — SPRATT, *Travels and researches in Crete*; Londres, 1865, 2 vol. — RAULIN, *Description de l'île de Crète*; Paris, 1859-60, 3 vol.

CRÉTEIL (*Cristoïlum*). Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Charenton; sur la rive gauche de la Marne; 4,045 hab. Une légende, nullement prouvée, veut que, vers le v^e siècle, cette localité ait été le théâtre du martyre de deux chrétiens, saint Agoard et saint Aglibert. Quoi qu'il en soit, Créteil est mentionné depuis le ix^e siècle. La seigneurie appartient de tout temps à la cathédrale de Paris. L'église est en partie romane; son curieux clocher du xii^e siècle attire de loin les regards.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. V, pp. 10-22 de l'édit. de 1883.

CRETET (Emmanuel), comte de CHAMPMOL, homme politique français, né au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) le 10 févr. 1747, mort à Auteuil le 28 nov. 1809. Né d'une famille de négociants protestants, il voyagea en Amérique pour les affaires de son commerce. Peu avant la Révolution, il habita Paris et dirigea une compagnie d'assurances. Pendant la Terreur, il se retira dans une terre du nom de Champmol qu'il acheta près de Dijon. Député de la Côte-d'Or au conseil des Anciens, il y parla sur des questions d'octroi, de finances, de postes. Un des fauteurs du coup du 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'État chargé du département des ponts et chaussées. Bientôt le premier consul le désigna comme plénipotentiaire (avec Joseph Bonaparte et l'abbé Bernier) pour la signature du concordat (10 sept. 1801). Gouverneur de la Banque de France (28 avr. 1806), il devint ministre de l'intérieur (9 août 1807) et exerça ses fonctions pendant un peu moins de deux ans. Le 29 juin 1809, il prit un congé pour raison de santé et démissionna le 1^{er} oct. suivant. Il se retira à Auteuil, avec le titre de ministre d'État, et y mourut quelques semaines après. Il avait été fait comte de Champmol le 26 avril 1808. F.-A. A.

BIBL. : A. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*; Paris, 1856, 2 vol. in-8.

CRETHEUS (Myth. gr.). Fondateur mythique d'*Iolcos* (V. ce nom), fils d'Eole et d'Enarete, père d'Œsno, Amythaon et Phérès.

CRETI (Donato), peintre, né à Crémone en 1671, mort à Bologne en 1749. Cet artiste, élève de Pasinelli, poussait la conscience à ce point que des amateurs durent plusieurs fois lui enlever de force des tableaux qu'ils lui avaient commandés. Son œuvre capitale est un *Saint Vincent*, qui se trouve dans l'église des FF. Prêcheurs à Bologne.

CRÉTIN, CRÉTINISME. I. ANTHROPOLOGIE. — On n'est pas fixé sur l'origine de ce mot; il peut dériver du latin *creta*, craie, à cause du teint crétaïc des individus. On peut croire encore qu'il est une corruption du mot *chrétien* (bienheureux), cette dernière appellation servant à désigner les crétiens dans certaines contrées (*christiani*, anciens ou vagues latins). Le crétin, être dégénéré physiquement et intellectuellement, est trapu, osseux, souvent maigre et bouffi, difforme. Son teint est d'un blanc livide, quelquefois terne et brun, d'autres fois encore jaunâtre et taché; la peau est ru-

gueuse, les rides précoces, l'aspect vieillot bien avant la vieillesse. La tête est écrasée d'avant en arrière, large à la base, rétrécie vers le sommet, le front bas et couvert, fuyant en arrière ; souvent les deux moitiés de la tête sont asymétriques. Les cheveux sont épais, très fournis, enchevêtrés, courts, couleur châtain, ne blanchissent pas. Les crétins sont imberbes, leur corps est glabre comme celui d'un enfant. Ils ont l'air stupide, leur face est développée en largeur, les pommettes sont saillantes, le nez épâté, les narines béantes, les lèvres épaisses, l'inférieure pendante ; la langue, volumineuse, sort parfois de la bouche, d'où s'échappe souvent une salive visqueuse. La mâchoire inférieure débordé la supérieure, est grosse et donne à la face un caractère bestial ; les oreilles sont volumineuses, écartées de la tête, les dents mal implantées, cariées. Les yeux sont très écartés, sans expression, les paupières œdématisées, atteintes de blépharite. Les cils, les sourcils sont rares ; le regard est stupide. Le cou est gros et court, sans concavité ; la tête penche sur l'épaule ou la poitrine. La glande thyroïde est hypertrophiée ; cependant plus le crétinisme est développé, moins cette hypertrophie est manifeste, car le goitre ne se développe qu'au moment de la puberté, moment qui ne vient jamais chez les crétins achevés (V. le mot *GOITRE* pour la description anatomique et chirurgicale). — Le thorax est déformé et asymétrique, souvent enfoncé d'un côté et saillant de l'autre. Les seins, chez la crétine, sont petits, flasques, et les mamelons rudimentaires ; chez la semi-crétine, les seins sont gros et pendants. L'abdomen est ballonné, proéminent, l'ombilic très rapproché du pubis. Le bassin est souvent déformé. Les parties sexuelles sont rudimentaires chez les crétins accomplis, d'un volume énorme chez les crétineux ou semi-crétins. Les membres sont disproportionnés, décharnés et parfois enflés au niveau des articulations. Les membres inférieurs sont très souvent déviés par le rachitisme, les genoux gros et épais. Les mains sont larges avec des doigts courts ; les pieds volumineux et plats, avec les orteils déformés et chevauchants. Les crétins sont incapables à la marche.

Fonctions. La dégradation intellectuelle est le caractère le plus saillant du crétin ; le crétin complet possède à peine la notion des besoins les plus naturels ; le semi-crétin a l'instinct de ces besoins et les satisfait avec brutalité quand il peut. Baillarger et Krishaber dénie toute responsabilité au crétin et au semi-crétin. Les crétins sont solitaires, s'évitent et ne s'aiment pas entre eux. Ils sont muets, ou bien leur voix n'est qu'un grognement ou une simple émission de quelques paroles proferées avec monotonie et indifférence. Leur peau est peu sensible au froid comme à la chaleur ; le sens du tact est très obtus ; le crétin transpire peu. L'ouïe est obtuse, la vue le plus souvent normale. Les fonctions digestives sont bien conservées chez les crétineux, troublées chez le crétin. La sécrétion de la salive et des larmes est abondante. Si les crétins des deux sexes sont frappés de stérilité, les semi-crétins sont portés à l'onanisme et montrent dans la satisfaction du sens génésique une impétuosité, une impudeur extraordinaires. Des autopsies qui, peut-être, visaient aussi des idiots et des imbéciles ont montré le cerveau, le cervelet asymétriques, le cervelet très petit, ses lobes aplatis, la protubérance molle, les parois du crâne fort épaisses, ses enveloppes épaisses et injectées. Les crétins atteignent rarement la cinquantaine ; la grande majorité appartient à l'enfance.

II. MÉDECINE. — Le crétinisme est une forme particulière de dégénérescence organique intellectuelle liée aux conditions extérieures de certaines contrées dans lesquelles elle constitue une maladie endémique (Baillarger et Krishaber). Comme il a été constaté que l'endémie de crétinisme n'existe pas en dehors de l'endémie de goitre, Fodéré, le premier, et après lui d'excellents esprits ont pensé que ces deux manifestations morbides constituaient, à des degrés divers, deux termes d'une même affection ; le

goitre est le degré initial d'une dégénérescence dont le crétinisme complet constitue la dernière expression. Toutes les races humaines sont sujettes au goitre et au crétinisme ; on les a observés sur tous les points du globe. Les animaux peuvent aussi contracter le goitre dans les pays où règne l'endémie de crétinisme ; chiens, porcs, bœufs, agneaux, chevaux, antilope (Sibérie), mulet (19 mulets goitreux sur 20, dans une écurie de Modane). D'après Raymond, beaucoup d'animaux goitreux présentent un état particulier de stupidité comparable à l'idiotisme. Le goitre sera étudié dans un article spécial au point de vue anatomique et chirurgical (V. *GOITRE*).

Hérédité. Les parents goitreux transmettent à leurs enfants la prédisposition du goitre et du crétinisme, et des parents atteints de goitre volumineux engendrent des enfants crétins à différents degrés. En réunissant les observations de 393 crétins cités par plusieurs auteurs, on trouve que 315 sont nés dans des familles atteintes de goitre, soit 80 %, selon Baillarger et Krishaber, au lieu du chiffre de 50 % qui avait été donné par la commission du Piémont.

Étiologie. Les auteurs se divisent ici en deux camps : les partisans des causes multiples, invoquant tout ce qui, autour de nous (pays, altitude, air, température, lumière, électricité, végétation, eaux en général), ou en nous (manière de vivre, alimentation, vêtements, occupations, constitution physique, mariages, etc.), peut contribuer à nous laisser gagner par l'endémie. Parmi ces causes, quelques-unes doivent, sans doute, jouer un rôle important, mais la principale est invoquée par les partisans de l'existence d'un agent toxique spécial, unique, partout le même, qui affecte les organismes vivants, leur imprime un sceau de dégénérescence toujours identique ; son véhicule serait l'eau de certaines sources, les eaux de pluie ou de neige ne le renfermant jamais. C'est l'eau jaillissant du sol qui contient le principe goitrigène ; c'est dans le sol qu'il faut le chercher. Disons tout d'abord que ce principe n'a pas encore été trouvé, que le prix Saint-Léger, destiné par le donateur au savant qui produira expérimentalement le goitre, n'a pas encore été décerné par l'Académie de médecine de Paris. Le cardinal Billiet, Mac-Clelland, Grange, Garrigou qui se sont beaucoup occupés de la question n'ont pu parvenir à isoler ce principe. Disons toutefois que ce n'est pas par une simple vue de l'esprit qu'on l'a incriminé ; les traditions populaires ont eu de tout temps cette cause pour objectif ; les historiens et poètes latins (Pline, Ovide, Vitruve), l'avaient signalée, et de nombreux arguments à l'appui de cette thèse ont été amassés. Mais, aujourd'hui, il faut à l'esprit, avide de savoir, des faits précis, des preuves expérimentales, et c'est précisément ici le côté faible de l'histoire du crétinisme, admirablement connue d'autre part. Les goitreux donnent plus souvent naissance à des enfants goitreux qu'à des crétins ; la même observation s'applique à ceux-ci. Les unions entre crétins restent le plus souvent stériles ; les enfants issus de parents semblables sont peu viables, complètement dégénérés et ne sont guère aptes à devenir nubiles : la dégénérescence s'arrête par son propre excès (Baillarger et Krishaber). Les goitreux, au contraire, sont féconds et capables d'engendrer des goitreux et des crétins. Quant aux semi-crétins, s'ils se marient entre eux, leurs produits ne vivent pas ou sont stériles. Au contraire, lorsque des goitreux s'unissent à des semi-crétins, ou lorsque les crétineux se marient avec des individus sains, les produits sont souvent viables, mais presque toujours dégénérés.

Pour que le crétinisme soit endémique dans un pays, il faut qu'il y ait un cas de goitre par 100 habitants.

Communes de la Savoie renfermant au moins 1 % de goitreux, crétins ou idiots 139
Population de ces communes 400.000
Goitreux 3.564
Crétins 1.784 } 7.924
Idiots 586

Proportion sur la population atteinte par l'endémie goitreuse :

Goitreux.....	50,55
Crétins.....	16,20
Idiots.....	5,30 (Baillager et Krishaber)

Généralement on trouve sept crétins pour six crétines.

Géographie médicale. C'est dans les Hautes-Alpes et la Savoie que l'endémie de crétinisme sévit avec le plus d'intensité : 22 pour 1,000 et 16 pour 1,000 (crétins et idiots); 114 pour 1,000 et 134 pour 1,000 (goitreux). Dans les Basses-Alpes, la Haute-Savoie, l'Isère, l'Ardeche, la Drôme, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, la Haute-Garonne, on trouve 4 à 8 pour 1,000 idiots, 20 à 100 pour 1,000 goitreux. Dans quatorze autres départements, l'endémie existe à un degré beaucoup moindre. Le nombre de crétins et idiots en France est de 120,000.

Pathologie. La mortalité est très grande chez les crétins, à tous les âges, surtout dans la première enfance. Bien peu de crétins complets parviennent à l'adolescence. Ce sont les maladies de l'enfance auxquelles succombent le plus souvent les crétins : scrofule, rachitisme, dysenterie, hydrocéphale, convulsions, épilepsie. Plus tard, ce sont les congestions, les apoplexies cérébrales, la tuberculose, les gastro-entérites, les maladies de cœur qui les emportent. Leur agonie est lente ; il semble qu'ils souffrent peu, plongés dans une profonde apathie au cours de laquelle ils s'éteignent doucement. Il n'en est pas de même des *imbéciles* ou des *idiots* (V. ces mots), qui ne ressemblent en rien aux crétins, au point de vue physique comme au point de vue intellectuel.

Prophylaxie. Le domaine de la prophylaxie est vaste : assainissement du sol et des eaux, amélioration du régime alimentaire, des habitations, traitement direct des populations par des sels iodifères. Avant tout, aménagement de réservoirs pour les eaux de pluies, installation de filtres. Essayer de combattre les causes multiples, c'est combattre les préjugés, l'ignorance, le paupérisme. Le moyen le plus efficace est l'éloignement de la contrée d'infection. Les sujets qui ont subi la dégénérescence complète sont réfractaires à tout moyen curatif ou prophylactique ; ils ne relèvent que de la charité. D^r A. COUSTAN.

BIBL. : BAILLAGER et KRISHABER, *Dictionn. encyclop. des Sc. méd.*, art. *Crétinisme*.

CRÉTIN (Guillaume Durois, surnommé Guillaume), poète français, mort vers 1525. Il fut chantre de la Sainte-Chapelle et chroniqueur du roi. Comme poète, il a joué en son temps d'une renommée considérable. Il est fort oublié aujourd'hui et l'obscurité de son style n'y a pas peu contribué. Nous citerons : *Chantz royaux, oraisons et autres petits traictex* (Paris, 1525, in-8), édités par François Charbonnier, secrétaire de François 1^{er} ; *le Débat de deux dames sur le passe temps de la chasse des chiens et oyseaux* (Paris, 1526, in-8), réédité dans le *Cabinet de vénerie* (Paris, 1882, in-16) ; *le Plaidoyé de l'amant douloureux et de la dame au cœur changeant* (s. l. n. d., pet. in-8) ; *Poésies de G. Crestin* (Paris, 1723, pet. in-8) ; *Déploration de Guillaume Crétin sur le trépas de Jean Okeghem* (Paris, 1864, in-8), publié et annoté par F. Thoinan. Il a laissé cinq volumes mss. de *Chroniques* (à la Bibliothèque nationale).

BIBL. : VICTOR FOURNEL, *Crétin*, dans *Nouv. biogr. générale*, t. XII. — LELONG, *Bibliothèque de la France*, 1769, t. II. — PARNASSE FRANÇOIS, 1732, p. 109. — DU VERDIER, *Bibliothèque française*, 1773, t. IV, p. 79. — *Polybiblion* de 1883, t. XXXIX, p. 160. — E. de CAZENOVE, *De l'Esprit gaulois dans la poésie française*, Ch. d'Orléans, Villon, Crétin, dans le *Correspondant* de mars 1860.

CRÉTINEAU-JOLY (Jacques), littérateur français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) le 23 sept. 1803, mort à Vincennes le 1^{er} janv. 1875. Il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice, et publia d'abord plusieurs volumes de vers ; les *Chants romains* (1826, in-18) sont les plus connus. Après la révolution de Juillet, il collabora à

plusieurs journaux tels que *le Vendéen*, *l'Europe monarchique*. Il s'adonna ensuite aux études historiques et publia dans ce domaine un assez grand nombre de travaux. Il publia en particulier plusieurs ouvrages intéressants sur les guerres de Vendée, et les rapports de l'Eglise romaine et du premier Empire. Enfin, de 1844 à 1846, il fit paraître l'ouvrage qui a le plus attiré l'attention sur lui, *l'Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, composée sur des documents inédits et authentiques (6 vol. in-8), ornée de portraits et d'autographes. Cette histoire est d'ailleurs très partielle.

BIBL. : L'abbé MAYNARD, *Jacques Crétineau-Joly* ; Paris, 1875, in-8. — *Polybiblion*, 2^e série, t. XIII, 1875 ; partie littéraire, p. 174.

CRÉTIQUES (Vers) (Métr.). Les métriciens anciens appelaient crétique un pied composé de une longue, une brève et une longue — ◡ — ; il dérive du pœon, ou plutôt n'est qu'un pœon dont les deux dernières brèves sont fondues en une longue ; le bacchius ◡ — — et l'antibacchius — — ◡ ont une origine analogue. On trouve chez les tragiques et plus encore chez Aristophane de nombreux couplets sur le rythme crétique ; par ex. : *Acharniens*, v. 665-675 (692-703). Les comiques latins ont emprunté ces vers sans les arranger en strophes ; comme la première longue constitue la partie forte du pied, le crétique se combine fréquemment avec le trochée ; on distingue d'ailleurs des vers crétiques ou crético-trochaïques de différentes longueurs. Comme exemple de dimètres, V. TERENCE, *Andrienne*, IV, 1.

Tanta vécordia innata cuiquam et siet,
Ut malis gáudeant atque ex incommodis
Alterius sua ut comparent comoda! at, etc.

A. W.

CRETIUS (Johann-Franz-Konstantin), peintre allemand contemporain, né à Brieg en Silésie le 6 janv. 1814. Elève de König à Breslau, puis de l'Académie de Berlin et du professeur Wach, il obtint en 1838 le prix de peinture d'histoire, séjourna à Paris et à Rome ; alla en 1846, par ordre du roi, à Constantinople où le sultan lui commanda plusieurs portraits, et se fixa ensuite à Berlin. Il devint en 1860 membre de l'Académie royale. Ses tableaux de genre et d'histoire le rendirent très populaire ; ils sont d'ailleurs bien composés, d'un dessin correct et d'un coloris agréable. Signalons dans le nombre : *Louis XIV et Mancini* ; *Cromwell au milieu de ses partisans* ; *les Cavaliers prisonniers devant Cromwell* ; *Louis XIV au parlement prononçant le fameux « l'Etat c'est moi ! »* ; trois peintures dans la salle des Chevaliers de Saint-Jean à Sonnenbourg. G. P-I.

CRÉTOIS (Dialecte). Un des dialectes du groupe dorien, connu par un assez grand nombre d'inscriptions, notamment par des inscriptions écrites *boustrophédon* en caractères archaïques. Les plus importantes sont deux inscriptions de Gortyne ; l'une fut publiée par M. Thenon en 1863, et se trouve actuellement au Louvre ; l'autre, connue sous le nom de *loi de Gortyne*, découverte en 1884 par MM. Halbherr et Fabricius, est un monument précieux pour la connaissance de l'ancien droit grec. Un des principaux caractères de ce dialecte est que les accusatifs pluriels des deux premières déclinaisons ont conservé les formes primitives en νς (τόνς, τάνς = τούς, τάς), étendues par analogie aux accusatifs de la troisième déclinaison (στατήρας). M. B.

CRETON. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville ; 287 hab.

CRETONNE. Etoffe de coton, à armure toile, tissée en écu avec de gros fils de n^{os} 8 à 20 pour la chaîne et 10 à 24 pour la trame. Blanchies après tissage, elles sont employées en lingerie et pour la confection des chemises, caleçons, etc. Imprimées suivant des couleurs et des dessins variés, on en fait usage pour l'ameublement, rideaux, couvertures ou housses de meubles, etc.

CRETTEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits ; 561 hab. Eglise du

xv^e siècle avec un porche orné de sculptures. Restes d'une ancienne commanderie de Malte transformée en ferme. Sur le territoire de la commune on a mis au jour des vestiges d'habitations romaines. Dolmen renversé au lieu dit le Champ de la Pierre.

CRETZANU (Georges), poète roumain contemporain, né en 1829, mort en 1887, ancien président de la cour de cassation de Bucarest. Ses œuvres, réunies dans le volume de *Patrie et Liberté*, renferment des morceaux devenus populaires.

N. JORGA.

CREUË. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles; 543 hab.

CREULLY (Comte de) (V. COLBERT).

CREULLY. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Caen, sur une colline dominant la Seulle; 777 hab. Moulins; fabriques de cierges, de chapeaux, de dentelles et tulles; serrurerie. Eglise de diverses époques, dont les parties les plus anciennes, la nef, le chœur et les bas côtés, sont romanes. La tour et les chapelles sont modernes. Le château, construit par les seigneurs de Creully, appartenait en 1108 à Robert de Kent, bâtard du roi Henri 1^{er} d'Angleterre. Il fut, à diverses reprises, pris et repris par les Français pendant la guerre de Cent ans et passa, au commencement du xvi^e siècle, dans la famille de Sillans. Il fut acquis plus tard par le ministre Colbert et était encore dans sa famille à la fin du xviii^e siècle. Dans l'état actuel, il ne subsiste guère que des vestiges de la construction primitive. Le donjon, qui en est la partie la plus ancienne, a subi de nombreux remaniements destinés à le rendre habitable au xv^e et au xvi^e siècle. Les tours qui le flanquent ne sont pas antérieures au xvi^e siècle. L'ensemble des constructions présente un aspect très pittoresque. Creully possède une halle bâtie par Antoine III de Sillans, mort en 1641.

CREUS (Cap de). Cap au N.-E. de l'Espagne, à l'extrémité orientale des Pyrénées (V. ce mot), par 42°19' lat. N., et 0°59' long. E.; phare de 3^e ordre; altitude 50 m.

CREUSE (*Crosa*). Rivière de France, affluent de droite de la Vienne. La Creuse prend sa source dans le dép. de la Creuse près de Féniers, au pied d'une montagne de 920 m. d'alt., dans le massif du mont Odouze. Elle se dirige vers le N., infléchit à l'E. à Villecrouseix, passe au pied de la colline de Gioux, reprend la direction N., arrose Croze, Felletin, Aubusson, coule dans la direction N.-N.-O., passe à Alleyrat, La Rochette, Saint-Martial-le-Mont, le Moutier d'Ahun, Busseau, où se trouve le beau viaduc du chemin de fer de Montluçon à Saint-Sulpice-Laurière, Gléniac, Anzème, La Celle-Dunoise, Fresselines, Crozant, entre dans le dép. de l'Indre après l'avoir séparé pendant 7 kil. du dép. de la Creuse et en coulant du S. au N., arrose Châteaubrun, Cuzion, Ceaulmont, Argenton, où elle reprend la direction N.-O., Saint-Gaultier, où elle s'infléchit fortement à l'O., Le Blanc, Tournon-Saint-Martin, entre dans l'Indre-et-Loire et sépare bientôt ce département de la Vienne, en arrosant La Roche-Posay, Lésigny, La Guerche, La Haye-Descartes, jusqu'à son confluent avec la Vienne au Bec-des-Eaux. Les principaux affluents de la Creuse sont, à droite, la Roseille, la Petite-Creuse, la Bouzanne, le Suin et la Claise; à gauche, le Gourbillon, la Sédelle et la Gartempe. Son cours est de 250 kil.; on la regarde comme flottable depuis son confluent avec la Petite-Creuse jusqu'au port de l'Auvernière (132 kilom.), comme navigable depuis l'Auvernière, c.-à-d. pendant 8 kil. (V. CREUSE, INDRE, INDRE-ET-LOIRE [Dép.]).

CREUSE (La Petite-) (V. CREUSE [Dép. de la]).

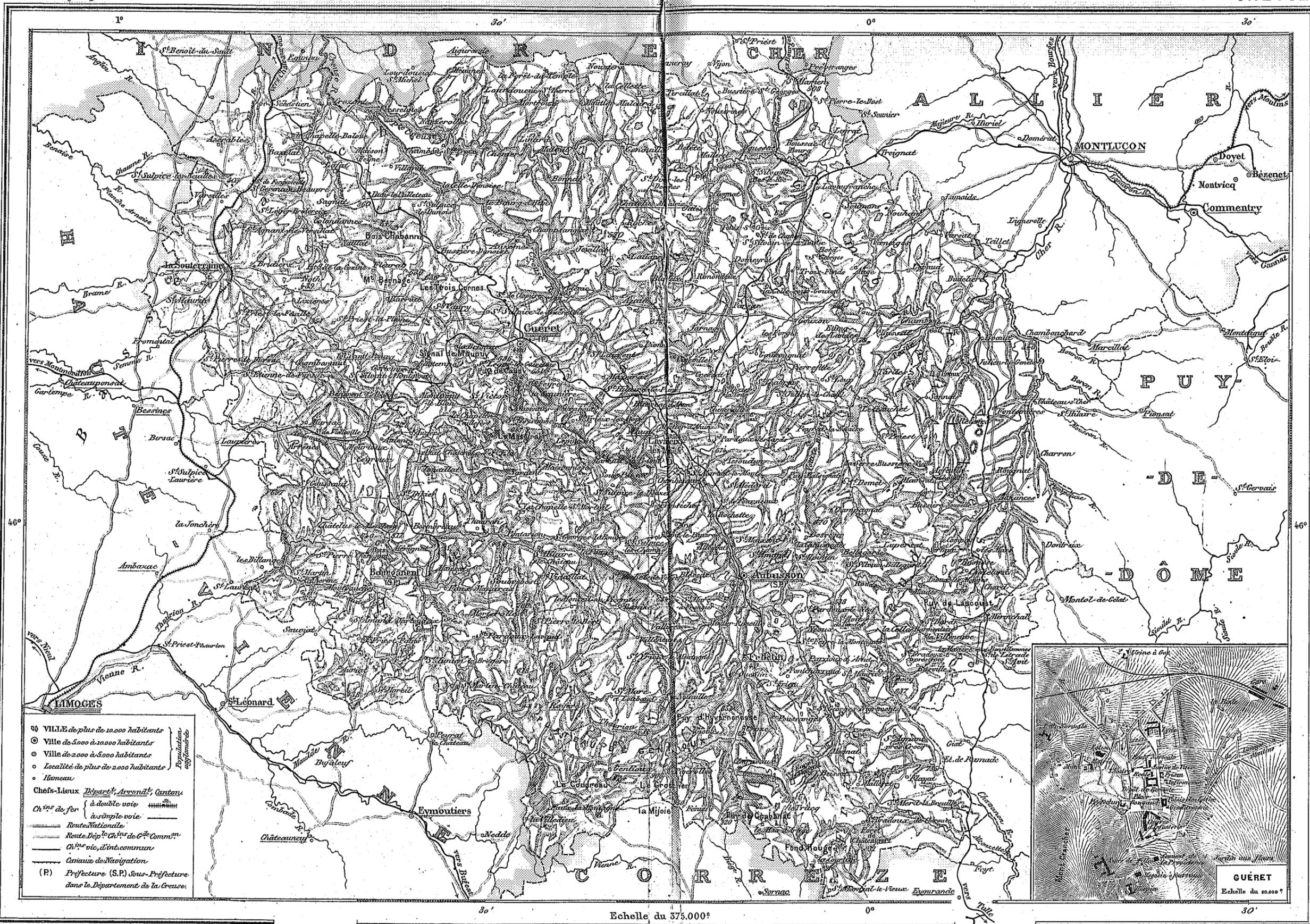
CREUSE. Situation, limites, superficie. — Le dép. de la Creuse tire son nom de la principale de ses rivières, la Creuse, qui prend sa source sur son territoire, et le divise en deux parties à peu près égales en le traversant du S.-E. au N.-O. Il appartient à la région centrale de la France. Il est compris entre 0°17' de long. E. et 1° de long. O., et entre le 45°40' et le 46°27' de lat. N.

Son chef-lieu, Guéret, est situé à 405 kil. au S. de Paris par le chemin de fer et à 300 kil. seulement à vol d'oiseau. Il a pour limites: au N.-E., le dép. du Cher; au N., celui de l'Indre; à l'O., celui de la Haute-Vienne; au S., celui de la Corrèze; à l'E., ceux du Puy-de-Dôme et de l'Allier. La Creuse a peu de limites naturelles; la plupart de ses limites sont conventionnelles; sur quelques points seulement elles sont formées par le cours de quelques rivières, le Cher, le Chavanon, le Taurion, la Creuse. La superficie du département est de 556,830 hect.; vingt-cinq départements seulement sont plus petits. Le département a la forme d'un ovale irrégulier; sa plus grande longueur, prise du N.-O. au S.-E., de la com. de Saint-Sébastien à celle de Saint-Merd-la-Breuille, est de 110 kil.; sa plus grande largeur, prise du N.-E. au S.-O., est de 80 kil. Son pourtour est à peu près de 400 kil.

Relief du sol. — Le dép. de la Creuse est assez élevé et accidenté. Le lit de la Creuse marque la direction générale du sol, du S.-E. au N.-O.; la rivière quitte le département par une alt. de 175 m. au point le plus bas de son territoire. Au N., se trouvent disposées en éventail quatre chaînes principales de montagnes: 1° la chaîne de hauteurs qui forme la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Allier et celui du Cher; elle se dirige vers le N.-E. par les cant. de Crocq et d'Auzances; 2° la chaîne qui s'élève sur la rive droite de la Creuse et se dirige vers le N., à travers les cant. de Bellegarde, Chénéraillies, Jarnages et Boussac; elle projette à l'O. une ramification qui embrasse le bassin de l'Indre; 3° la chaîne qui forme la ligne de partage des eaux entre la Creuse, à droite, et les bassins du Taurion et de la Gartempe, à gauche; elle part de Gentioux, se dirige vers le N.-O. en passant par les cant. de Felletin, de Saint-Sulpice-les-Champs, d'Ahun, de Guéret, de Saint-Vaury, du Grand-Bourg et de La Souteraine; elle projette une ramification qui part du cant. d'Ahun et traverse les cant. de Pontarion et de Bénévent en séparant les bassins du Taurion et de la Gartempe; 4° la chaîne de hauteurs qui, vers l'O., sépare les bassins du Taurion et de la Vienne.

Ces diverses chaînes se relient à un centre commun d'où partent encore deux chaînes: l'une qui relie les monts de la Marche aux montagnes de l'Auvergne et sépare, en passant par le cant. de Crocq, les eaux qui descendent vers la Dordogne de celles qui vont se jeter dans l'Allier; l'autre se dirige vers le S., traversant les cant. de Gentioux et de La Courtine et sépare les bassins de la Vienne et de la Dordogne. Cette chaîne appuie tout le système orographique du département sur les hautes montagnes qui forment le plateau de Millevaches, ramification occidentale des montagnes de l'Auvergne, qui s'étend sur les dép. de la Corrèze et de la Haute-Vienne sous le nom de montagnes du Limousin, et envoie quelques ramifications au N. sur la Creuse.

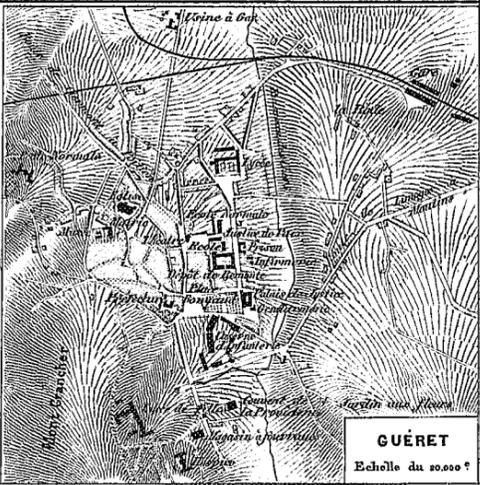
Parmi ces diverses lignes de hauteurs, la plus élevée est celle qui, entrée dans le département près de Crocq, forme la ligne de faite entre les bassins de la Loire et de la Dordogne. On trouve entre les sources de la Tardes et celles du Chavanon des sommets qui varient de 800 à 830 m., puis entre le Chavanon et la Diège une élévation à peu près constante de 800 à 900 m.: les principales hauteurs sont Malleret (835 m.), le puy Chevrol (876 m.), le signal de la Fagitière (895 m.), la montagne du Mas d'Artiges (895 m.), le plateau de Féniers (920 m.), ce dernier situé au-dessus de la source de la Creuse. C'est sur les hauteurs qui séparent le cours du Cher de celui de la Creuse que se trouve le point culminant du département (934 m.), dans la forêt de Châteauvert, au S.-E. de la com. de Saint-Oradoux-de-Chirouze, près de la limite du département avec celui de la Corrèze. La chaîne qui passe par les cant. d'Auzances et de Crocq possède quelques sommets assez élevés, le signal des Farges (799 m.) et le signal de Las-court-Faucher (792 m.): une ramification de cette chaîne qui sépare le Cher de la Tardes a pour point le plus élevé



- ⊙ VILLE de plus de 10.000 habitants
 - Ville de 5.000 à 10.000 habitants
 - Ville de 2.000 à 5.000 habitants
 - Localité de plus de 2.000 habitants
 - Hameau
- Chefs-Lieux Département, Arrondissement, Canton
- Ch. de fer à double voie
- à simple voie
- Route Nationale
- Route Départementale
- Chemin vicinal
- Canal de Navigation
- (P) Préfecture (S.P.) Sous-Préfecture dans le Département de la Creuse.

Echelle du 375.000^e

0 10 20 30 40 50 Kilom.



GUÉRET

Echelle du 20.000^e

Sermur (721 m.) et se termine par des hauteurs de 451 m. qui dominent la Tardes. Les hauteurs qui s'élèvent entre la Creuse et la Tardes atteignent à peu près 600 m. près de Crocq, puis s'abaissent jusqu'à 300 m. à l'embouchure de la Petite-Creuse près de Fresselines; elles se relèvent ensuite non loin de Toulx-Sainte-Croix avec trois sommets qui ont de 600 à 650 m. La chaîne où l'on trouve les plateaux de Gentioux et de Royère est plus élevée : elle ne s'abaisse guère au-dessous de 700 m. (dans les environs de Bourgneuf) et possède des sommets assez élevés, le signal de Groscher (906 m.), le Puy de Coudreau (874 m.), le puy de la Brause (859 m.). De ces montagnes se détache, près de Pigerolles, une chaîne qui longe la Creuse de plus ou moins près et possède des sommets assez élevés. Citons le puy d'Hyvermeresse (854 m.), au N. de Gioux, le mont de Peyrabont (687 m.) qui domine la source de la Gartempe, le puy Gaudy (651 m.), le Maupry (686 m.), le mont des Trois Cornes (636 m.) au delà de Guéret. Au S. des sources de la Gartempe prend naissance une petite ramification qui se dirige vers l'O. entre la Gartempe et le Taurion et atteint des hauteurs de près de 700 m. au S. de La Chapelle-Taillefer et au puy Montjuvis (697 m.).

La plupart du temps l'arête culminante de ces montagnes est formée de plateaux et de collines arrondies d'une faible hauteur relative, qui ne laisse pas voir que l'on est à plus de 900 m. au-dessus du niveau de la mer. Ces plateaux sont mornes et stériles; on y voit d'innombrables ruisseaux qui grondent dans leur lit de graviers et des terrains incultes; vers le S. on trouve des landes immenses couvertes de bruyères, d'ajoncs, de genêts, de pins, comme les plateaux; les forêts sont rares : celles de Châteauevert et de Magnat méritent cependant d'être citées. Vers le N., les nombreuses chaînes qui viennent s'appuyer au massif méridional du département s'abaissent et descendent environ à 200 m. dans les arr. de Guéret et de Boussac. Séparées par des vallées profondes, elles laissent rarement entre elles la place à des plaines un peu étendues : aussi les vallons étroits ne produisent-ils guère de céréales, et les cultures sont-elles beaucoup moins productives que dans les départements voisins. Les parties les plus fertiles du département sont celles qui, dans sa partie septentrionale, avoisinent l'Indre, et dans sa partie occidentale touchent la Haute-Vienne. L'aspect général est assez sauvage; mais les vallées étroites et sinueuses forment souvent de véritables nids de verdure. Les premières pentes sont plantées en arbres fruitiers, puis viennent les châtaigniers qui s'espacent et sont dominés par des terrains arides et incultes où poussent quelques arbustes misérables et des lichens; enfin les roches nues, schisteuses et granitiques, apparaissent.

Les principales vallées du département sont celles de la Creuse, du Taurion, de la Gartempe, de la Petite-Creuse et de la Tardes. La vallée de la Creuse commence par une gorge pittoresque où elle coule sous des falaises granitiques qui la dominent de 200 à 400 m. : celles-ci atteignent leur plus grande hauteur au-dessus de Felletin; près d'Aubusson elles n'ont plus que 200 m. La vallée s'élargit ensuite et montre de belles prairies; tandis que la vallée du Taurion est étroite et rocheuse, celle de la Gartempe est large et fertile. Les vallées de la Petite-Creuse et de la Tardes sont bordées de rocs granitiques et forment des gorges pittoresques : celles de la Tardes, entre Chambon et le Cher, sont célèbres.

Géologie. — Le dép. de la Creuse appartient entièrement à la partie occidentale du massif central, c.-à-d. à ce plateau du Limousin qui constitue la région la plus granitique de France. La Creuse est recouverte presque en totalité par les granites et les micaschistes. Outre les granites, on y trouve en maints endroits des roches éruptives acides (granulites, microgranulites, porphyres pétrosiliceux, etc.) et même intermédiaires (orthophyres) et basiques (diorites et diabases). Quant aux terrains sédimentaires, ils ne sont représentés que par quelques lambeaux de houille et d'éocène.

TERRAINS CRISTALLINS. — La zone des terrains cristallins qui occupe la plus vaste étendue dans le dép. de la Creuse est celle des micaschistes.

La zone des *gneiss* et des *leptymites*, en effet, n'est guère représentée que sur les lisières O., N. et N.-E. du département. Au voisinage de Bourgneuf, les gneiss forment la pointe septentrionale extrême du vaste massif gneissique du N.-N.-O. au S.-S.-E., qui passe par Tulle et constitue l'axe géologique du dép. de la *Corrèze* (V. ce mot). Ce gneiss affecte souvent l'aspect granitoïde. Il existe encore, au N. du département, un massif gneissique important, orienté de l'O. à l'E. et dont par conséquent la direction est absolument différente de celle du massif précédent. Ce massif est situé au N. de la Souveraine et au S. de Dun; on le voit disparaître au S. de Bonnat où les micaschistes s'adosent directement aux granites; mais il reparaît en conservant sa direction générale à Chatelus pour passer par Boussac et se prolonger dans le dép. de l'Allier. Enfin, plus au S., un troisième massif gneissique, dirigé parallèlement au précédent, passe un peu au N. de Chambon et se prolonge dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Les *pyroxénites*, *amphibolites* et *serpentes* se montrent en divers points, au N. du département notamment, entre Chatelus et Boussac.

La zone des *schistes chloriteux* et des *micaschistes* est, après les roches granitiques, celle qui occupe la plus vaste partie du département. Ces micaschistes sont feuilletés et presque toujours riches en mica. Bien que recouverts par les granites sur la majeure partie de la Creuse, ils occupent encore toute la région N. du département où ils forment une vaste bande s'appuyant sur les gneiss suivant une ligne orientée de l'O. à l'E. et qui passe au S. de Dun, Bonnat, Chatelus, etc. Outre cette grande bande septentrionale, ils couvrent encore une grande portion du centre et du sud-est du département et forment une bande dirigée de l'O. à l'E., puis du N. au S. et sur laquelle se trouvent Saint-Sulpice, Aubusson, Felletin, La Courtine. On les trouve encore en quelques points en massifs isolés au milieu des granites.

TERRAINS SÉDIMENTAIRES. — *Carbonifère supérieur.* Il existe divers gisements de houille aux environs de Bourgneuf et d'Aubusson; mais le seul bassin présentant quelque importance est celui d'Ahun. Sa longueur est de 13 kil. sur 2 à 3 kil. de largeur. Il a une forme elliptique et l'on y a reconnu les affleurements de sept couches concentriques disposées en fond de bateau et de 0^m50 à 4 m. de puissance. La lisière nord a été comprimée par les soulèvements postérieurs, en sorte que les couches y sont redressées et que l'axe central est porté du côté du redressement. L'ensemble du bassin est coupé par des failles transversales qui ont divisé le faisceau des couches en huit fragments. La plus importante de ces failles a déterminé un rejet de 500 m. qui ramène à la surface les poudingues intérieurs. L'allure des couches dans les divers champs d'exploitation déterminés par les failles est très régulière.

Eocène. On trouve en quelques points, notamment à l'E. de Dun, au N. de Chatelus, au S.-O. de Boussac, à l'O. de Chambon, des lambeaux de médiocre étendue appartenant à l'*éocène*.

ROCHES ÉRUCTIVES. — Les *granites* recouvrent le centre et le sud-est de la Creuse où ils forment de puissants massifs. On y distingue le granite ordinaire ou à *grains fins* qui constitue toute la région des environs de Guéret et donne de bons pavés, et le granite *porphyroïde* remarquable par l'abondance et la grandeur des cristaux d'orthose. Tandis que le granite est intimement lié aux gneiss et aux micaschistes dont il partage généralement les caractères orographiques, la *granulite*, ou granite à mica blanc, forme des chaînes de dômes arrondis qui s'élèvent notablement au-dessus des terrains environnants. Cette granulite est antérieure aux couches carbonifères qui en contiennent souvent des galets; elle paraît avoir fait éruption à l'époque dévonienne. Elle est moins compacte que le granite et se résout facilement en une arène où l'on voit briller au soleil des paillettes de mica argentées et des cristaux de quartz

bipyramidé. Les veines de pegmatite y sont fréquentes ; plusieurs gîtes stannifères y sont liés. On a remis en exploitation, il y a une vingtaine d'années, les minerais d'étain de Montebbras et l'on y a reconnu que l'oxyde d'étain en veines, nœuds et cristaux disséminés se trouvent au voisinage d'un elvan pétersiliceux qui représente une variété compacte et porphyrique de granulite ; ces gîtes stannifères sont d'ailleurs assez pauvres.

Les *microgranulites* ou *porphyres quartzifères* apparaissent à l'E. de la Creuse, au voisinage de Bellegarde et d'Auzances, en filons orientés du N.-N.-E. au S.-S.-O. Leur sortie correspond à la lacune qui sépare la formation des couches anthracifères de celles des bassins houillers.

Elles ont été recoupées à l'époque du houiller supérieur par les *porphyres pétersiliceux* que l'on rencontre à l'O., près de Bourgneuf, à l'E., près de Brocq, et qui forment des coulées à structure fluidale bien marquée. On place à l'époque du culm les émissions d'*orthophyres* ou de *porphyrites* que l'on rencontre en divers points du centre du département, à Chambon, au N.-O. de Jarnages, à mi-chemin entre Jarnages et Guéret, etc.

Enfin l'on trouve sur la lisière occidentale de la Creuse, près de Bourgneuf, un petit massif de *diorites* et de *diorites*, roches éruptives basiques, antérieures au permien.

Régime des eaux. — Les eaux du département appartiennent au bassin de la Loire, sauf pour une très petite partie au S., qui est située dans le bassin de la Dordogne et ne comprend que dix communes. La pente générale est du S.-E. au N.-O. ; le territoire de la Creuse est arrosé par un grand nombre de cours d'eau peu considérables, qui tous y ont leur source.

BASSIN DE LA LOIRE. — Les eaux du département viennent se joindre à la Loire par le Cher, l'Allier (qui recueille indirectement les eaux du département, dont il passe à environ 60 kil. à vol d'oiseau), l'Indre et la Vienne. — Le Cher naît dans le dép. de la Creuse, au hameau du Cher, dans le cant. de Crocq ; il se dirige vers le N.-N.-E., passe à Chard, à l'E. d'Auzances, sépare la Creuse du Puy-de-Dôme et de l'Allier pendant environ 20 kil., arrose dans ce trajet Chambouchard, puis entre dans le dép. de l'Allier ; il va se jeter dans la Loire après un cours de 320 kil. : malgré l'étendue de son bassin, le Cher roule peu d'eau. Un certain nombre d'affluents du Cher baignent le dép. de la Creuse auquel ils appartiennent en totalité ou en partie. Ce sont : sur la rive gauche, le ruisseau de l'Étang-Neuf qui passe à Auzances ; sur la rive droite, la Pampeluze, qui naît dans le Puy-de-Dôme et sert de limite au dép. de la Creuse pendant 9 kil. environ, et la Tardes : cette rivière naît à quelques kilomètres de Basville, dans le cant. de Crocq, passe près de Crocq, de Saint-Avit, se grossit du Rondeau (lequel sort de trois étangs au S.-O. de Sermen), baigne la vallée de Bellegarde, ville qu'elle laisse à 3 kil., puis les villes de Tardes, Chambon, où elle reçoit la Méouse et la Vouise (cette dernière grossie des ruisseaux de l'étang de Lepis et de l'étang de Pinaud, entre Saint-Julien-le-Châtel et Gouzou, du ruisseau de Gouzougnat, de la Verneigette et du ruisseau du vaste étang des Landes, se jette dans la Tardes sur la rive gauche, après un cours de 50 kil.). La Tardes reçoit encore le Charcot (rive droite) et achève son cours de 62 kil. dans de belles gorges sinueuses d'où elle débouche dans le Cher sur la limite du département. — L'Allier recueille indirectement une partie des eaux du cant. de Crocq par la Saunade et le ruisseau de Condat, affluents de gauche du Sioulet qui se jette dans la Sioule, tributaire de l'Allier. La Saunade sur 22 kil. de cours n'en a que 9 dans le département : elle naît à l'E. de Mérinchal, traverse deux étangs et sort de la Creuse à l'Azereux pour entrer dans le Puy-de-Dôme. Le ruisseau de Condat sur 16 kil. de cours en a 5 dans le département ; il prend sa source près de La Mazière-aux-Bons-Hommes et entre dans le dép. du Puy-de-Dôme. L'Indre reçoit les eaux d'une seule commune de la Creuse, celle de Bus-

sière-Saint-Georges, par son petit affluent, le ruisseau des Pattes, qui y naît. — La Vienne limite le dép. de la Creuse au S. sur un espace de 2 kil. Elle reçoit les eaux du département par plusieurs de ses affluents, la Chandouille, la Maulde, le Taurion et la Creuse. La Chandouille a 13 kil. de long, dont 6 dans le dép. et 4 sur sa limite ; elle naît à l'E. de Gentioux, traverse l'étang de Chandouille et entre dans la Corrèze où elle se jette sur la rive droite de la Vienne. La Maulde a 70 kil. de long dont 31 dans le département. Elle prend sa source au pied du puy de Coudreau, près de Gentioux, sort du département, mais y rentre presque aussitôt ; elle baigne ensuite Saint-Martin-Château et forme une cascade célèbre, celle des Jarreaux : elle sert de limite pendant 2 kil. entre la Haute-Vienne et la Creuse ; son cours est très sinueux et a une largeur moyenne de 24 m. Le Taurion sur 96 kil. de long en a 83 dans la Creuse. Il prend sa source à Paillier, au pied de la Brause, dans le cant. de Gentioux ; il passe à Villemoneix, puis au N.-E. de Monteil-au-Vicomte, se grossit, sur la rive droite, de la Villeneuve (qui passe à Nouaille, Vallières et Banise), du ruisseau de Vidallat sur la rive gauche, baigne Pontarion, Bosmoreau, reçoit la Gane-Molle au N. de Bourgneuf Le Taurion coule plus loin le long des bois de Mérignat, de Faye-Froide, reçoit la Leyrenne, baigne Chatelus-le-Marcheix et sert de limite au département sur un parcours de 10 kil. où il reçoit la Vigie et la Babilance sur la rive gauche, et entre dans le dép. de la Haute-Vienne : il roule une assez grande quantité d'eau et a 45 m. de largeur moyenne, 60 centim. de profondeur. La Creuse, le plus long affluent de la Vienne, a 121 kil. dans le dép. de la Creuse, sur 250 kil. qu'il parcourt. Elle naît au S.-E. de Féniers, dans le massif des montagnes qui sépare le dép. de la Creuse de celui de la Corrèze. Elle baigne Féniers, Villecrouseix, le pied de la colline de Gioux, remonte au N., passe à Croze, à Aubusson ; après cette ville elle s'engage dans des défilés boisés fort pittoresques où elle serpente le long du chemin de fer, passe à Alleyrat et La Rochette, et après sa sortie du bassin houiller d'Ahun entre dans une petite et jolie vallée. La Creuse passe ensuite sous le viaduc du chemin de fer de Montluçon à Limoges, à 6 kil. à l'E. de Guéret, baigne Celle-Dunoise, Fresselines, le pied des belles collines de Crozant sur la limite du département qu'elle borne pendant 7 kil. environ : elle passe enfin dans le dép. de l'Indre. La Creuse est fort large (96 m. dans la partie inférieure de son cours) et ses crues varient de 4 à 9 m., selon l'étroitesse de son lit ; son cours est cependant peu abondant et elle serait presque desséchée en été si les retenues d'usines et les barrages naturels de gros cailloux et de sable aggloméré (ou *yards*) ne conservaient pas ses eaux. Elle n'est navigable que sur un très petit espace (8 kil. environ avant de se jeter dans la Vienne). La Creuse reçoit un certain nombre d'affluents qui ont une partie de leur cours ou sa totalité dans le département. Ce sont le ruisseau de Pigerolles, le ruisseau de Clairavaux, la rivière de Poussanges, le Gourbillon, la Rozeille, le ruisseau d'Épie, la Petite-Creuse, la Sedelle et la Gartempe. Le ruisseau de Pigerolles, formé par les trois fontaines de Fonfrède, Sagnoles et Fonciadiade, passe à Pigerolles et se jette sur la rive gauche de la Creuse à Villecrouseix, après 8 kil. de cours. Le ruisseau de Clairavaux naît à l'O. du Mas d'Artigues, passe à Clairavaux et se jette sur la rive droite de la Creuse après un cours de 10 kil., près de Croze. La rivière de Poussanges sort de la fontaine du Bournardeix et se jette sur la rive droite en amont de Felletin après un cours de 11 kil. Le Gourbillon a sa source près de celle du Taurion et son embouchure presque en face de celle de la rivière de Poussanges ; il a 14 kil. de long. La Rozeille a sa source au pied du puy de la Fagitière, baigne la forêt et la com. de Magnat, Pont-Charaud, Saint-Feyre-la-Montagne et se jette après un cours de 30 kil. sur la rive droite de la Creuse à 3 kil.

au-dessus d'Aubusson. Le ruisseau d'Epie vient de Chénérailles et après un cours de 12 kil. se jette à droite dans la Creuse après le Moutier-d'Ahun. La Petite-Creuse a 65 kil. de long : elle naît à la Bussière, au pied du puy Chevrier, traverse les profondes gorges de Boussac, après avoir croisé le chemin de fer de Limoges à Montluçon, baigne Malleret, Genouillat, Malval, Chéniers, et se jette sur la rive droite de la Creuse à Fresselines. Elle reçoit sur la rive droite le ruisseau de Leyrat qui sépare le dép. de la Creuse de celui de l'Allier, le Bérour qui se jette à Boussac, et le Verraux qui, sorti de l'Étang-Neuf, traverse l'étang de Parsac et se jette à 3 kil. de Malleret dans la Petite-Creuse. La Sedelle, affluent de la rive gauche de la Creuse, naît dans les collines de Saint-Priest-la-Feuille, passe à La Souterraine et Saint-Aignant-de-Versillac; il recueille le déversoir de l'étang de Noth, la Brézentine, et se jette après 36 kil. de cours dans la Creuse au pied du château de Crozant. La Gartempe, sur 170 kil. de développement, en a 52 dans le département et se jette sur la rive gauche de la Creuse. Elle naît à Lépinas, dans le cant. d'Ahun, passe à Saint-Christophe, La Chapelle-Taillefer, sous le chemin de fer de Limoges à Montluçon, au pied du château de Montaigut, à Gartempe, à Saint-Pierre, à Saint-Etienne-de-Fursac; à 2 kil. de cette ville elle entre dans le dép. de la Haute-Vienne où sa largeur moyenne atteint 48 m. et sa profondeur 80 cent. environ. Dans le dép. de la Creuse, la Gartempe reçoit, sur la rive droite, le ruisseau des étangs de Saint-Vaury; sur la rive gauche, le Péroux, né au S.-E. de Grand-Bourg, qui, après avoir traversé l'étang du Grand-Minat, se jette à Saint-Etienne-de-Fursac; et l'Ardour, dont 20 kil. sur 28 sont dans le département, qui, sorti de l'étang de Montboucher, passe à Mouriaux et Marsac, puis entre dans la Haute-Vienne. La Gartempe reçoit encore les eaux de la partie occidentale du cant. de la Souterraine par la Benaize et ses affluents, la Chaume (écoulement de l'étang de la Chaume) et la Planche; enfin par la Brame et la Semme qui, venue de Saint-Priest-la-Feuille, traverse l'étang qui porte son nom, passe sous le chemin de fer de Limoges à Châteauroux et entre dans la Haute-Vienne.

BASSIN DE LA DORDOGNE. — Les eaux du dép. de la Creuse gagnent la Dordogne par deux de ses affluents : le Chavanon et la Diège, dont le cours supérieur appartient au département. Le Chavanon naît dans le cant. de Crocq, près de Monteil-le-Guillaume : il traverse l'étang de la Ramade, sert de limite entre la Creuse et le Puy-de-Dôme, et sort du département dans lequel il n'a que 9 kil. sur les 52 de son cours total. La Diège appartient encore moins que le Chavanon au dép. de la Creuse : il n'a que 2 kil. sur son territoire (sur les 50 de son cours); il naît près de Féniers et hors du département se grossit de la Courtine dont 9 kil. appartiennent à la Creuse.

On trouve dans la Creuse un grand nombre d'étangs et de retenues d'eau qui servent à l'irrigation des prairies. Les principaux étangs sont ceux de la Ramade, de Montboucher, de la Chapelle-Saint-Martial, de Saint-Vaulry, de Noth, de Pinaud, de Malleret, des Landes, de Fragnes.

Il n'y a pas de canal dans le département, mais on a conçu à plusieurs reprises le projet de faire communiquer la Dordogne avec la Loire au moyen du Chavanon, de la Tardes, du Cher et du canal du Berry.

Climat. — Le département appartient au climat girardin. Il se trouve situé dans la zone tempérée, mais l'élevation du sol, surtout au S., rend le climat assez rigoureux; il est sujet à de brusques et fréquents changements de température. L'air est vif et pur, la température généralement froide et humide, à cause de l'imperméabilité du sol qui empêche la pluie d'être absorbée rapidement. Le ciel est souvent chargé de nuages et obscurci de brouillard; les rosées sont abondantes même pendant l'été; les pluies et les orages sont fréquents. La moyenne annuelle des jours de neige est de 13, celle des orages de 20, celle

des jours de pluie de 90; on compte environ 246 jours sans pluie. L'eau tombée dans l'année sur le sol varie dans une proportion considérable, si l'on se déplace du S. au N., c.-à-d. des points élevés du département à ceux qui sont plus bas : elle représente environ 1 m. à Gentioux et Bourganeuf, 80 centim. à Aubusson, Guéret ou Boussac, et 60 centim. à Evaux ou Chambon, dans le bassin du Cher; la moyenne générale est de 0^m80. Les vents dominants sont ceux du S.-O., du N.-E. et de l'O. On calcule que le vent du S.-O. souffle en moyenne 92 jours par an; celui du N.-E., 68; celui de l'O., 56; après ces vents, on compte le vent du N. pour 38 jours; le vent du N.-O., 33; celui du S., 31; celui de l'E., 28; et enfin celui du S.-E. pour 13. Le vent du S. souffle avec impétuosité principalement au moment des solstices; le vent d'E. amène le beau temps; les vents d'O. et du N. accompagnent la pluie. Les saisons sont fort inégales dans la Creuse : l'hiver est précoce, long et assez rigoureux (pourtant la moyenne de la température est de 10^o,13, c.-à-d. à peu près celle de Paris); le printemps est tardif; l'été assez court; l'automne, comme en général pour la France, est la plus agréable et la plus belle saison de l'année.

Flore et faune naturelles. — Il n'y a pas beaucoup de forêts importantes dans la Creuse : les essences qui y dominent sont le chêne, le hêtre, l'orme, le peuplier, le bouleau, l'aune, le châtaignier, le merisier. On y recueille en quantité, dans les bois, des agarics, des lichens, des champignons comestibles. Les principales forêts sont celles de Châteaupert, au S. de Saint-Oradoux-de-Chirouze, de Magnat, de Mérignat; cette dernière comprend les bois de Faye-Froide et du Grès; les forêts de Blessac, non loin d'Alleyrat, et de Fayant, près de Verneiges; enfin les bois de Châtres, près d'Aubusson.

Le département abonde en animaux de tout genre; la faune sauvage est très variée; on y trouve du gros gibier, des sangliers, des loups, des renards, des lièvres. Les rivières et les étangs sont très poissonneux et renferment la plupart des espèces pêchées en France; on y trouve en particulier des lamproies, des saumons, des barbeaux et des anguilles; dans le Taurion, on pêche une petite truite fort délicate et appréciée, appelée ombre; dans les étangs voisins de La Souterraine, on trouve des sangsues que l'on expédie à Paris.

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Creuse a été formé en 1790 de la plus grande partie de l'ancienne prov. de la Marche (317,140 hect.) et d'une faible partie du Limousin (80,000 hect.), du Bourbonnais (57,206 hect.), du Poitou (38,888 hect.) et du Berry (23,000 hect.). La Marche, exemptée de l'impôt du sel avant la Révolution, était infestée de faux sauniers qui faisaient entrer en contrebande de grandes quantités de sel dans le Berry et le Bourbonnais; après 1789, l'abolition des douanes intérieures fit disparaître ces contrebandiers. Les réformes introduites par la Révolution furent fort bien accueillies par les habitants de la Creuse qui eurent peu à souffrir des désordres de la politique et des violences de la Terreur. Le département fournit sa part de volontaires contre les ennemis de la République. Depuis cette époque, la tranquillité du pays n'a pas été troublée : la situation de la Creuse, son éloignement des frontières l'ont préservée des invasions dont la France a eu à souffrir pendant le premier et le second Empire.

Divisions administratives actuelles. — **ARRONDISSEMENTS.** — Le dép. de la Creuse se compose aujourd'hui de quatre arrondissements : Aubusson, Bourganeuf, Boussac, Guéret (chef-lieu). Voici leurs superficies respectives : Aubusson, 203,903 hect.; Bourganeuf, 91,029 hect.; Boussac, 98,037 hect.; Guéret, 166,697 hect.

CANTONS. — Les quatre arrondissements de la Creuse sont divisés en vingt-cinq cantons dont six pour l'arr. d'Aubusson, 4 pour l'arr. de Bourganeuf, 4 pour celui de Boussac, et 7 pour celui de Guéret. La liste de ces cantons est la suivante : *Arr. d'Aubusson* : Aubusson, Au-

zances, Chénérailles, La Courtine, Crocq, Evaux, Felletin, Gentioux, Saint-Sulpice-les-Champs. — *Arr. de Bourga-neuf* : Bénévent-l'Abbaye, Bourga-neuf, Pontarion, Royère. — *Arr. de Boussac* : Boussac, Chambon, Châtelus-Mal-vaieix, Jarnages. — *Arr. de Guéret* : Ahun, Bonnat, Dun, Grand-Bourg, Guéret, Saint-Vaury, la Souterraine.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Creuse ressortit à la cour d'appel de Limoges. La ville de Guéret est le siège de la cour d'assises. Il y a quatre tribunaux de première instance situés à Guéret, Aubusson, Bourga-neuf et Chambon, qui font en même temps l'office de tribunaux de commerce. Le nombre des justices de paix est de vingt-cinq, une à chaque chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les délits était au recensement de 1887 de : gendarmes, 182 ; commissaires de police, 6 ; agents de police, 6 ; gardes champêtres, 10 ; gardes particuliers assermentés, 216 ; gardes forestiers, 27 ; police de la pêche, 38.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a un directeur, un inspecteur et un principal, tous trois à Guéret.

Le service des *contributions directes* comporte un directeur et un inspecteur. Il y a un trésorier-payeur général à Guéret, faisant fonction de receveur particulier, trois receveurs particuliers et un percepteur dans chaque chef-lieu d'arrondissement. *L'enregistrement*, les *domaines* et le *timbre* ont un directeur, un inspecteur à Guéret, trois sous-inspecteurs n'ayant pas de résidence fixe, et quatre conservateurs des hypothèques.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Clermont. Il y a un lycée à Guéret et un collège à Aubusson, trois établissements libres pour l'enseignement secondaire (un laïque et deux ecclésiastiques). Il y a une école normale d'instituteurs à Guéret et un cours normal d'institutrices dans la même ville.

CULTES. — Le *culte catholique* a un évêché à Limoges, suffragant de la métropole de Bourges. Le diocèse possède 2 cures de première classe, 68 de seconde classe, 403 succursales et 87 vicariats. Le *culte réformé* ne compte qu'une centaine d'adhérents environ qui relèvent du consistoire de Saint-Etienne (Loire).

ARMÉE ET DIVERS. — Le dép. de la Creuse ressortit aux 1^{re}, 2^e et 3^e subdivisions de la 12^e région militaire ; il fait partie du 12^e corps d'armée et de la 12^e région de l'armée territoriale dont l'état-major est à Limoges. Il appartient à la 12^e légion de gendarmerie (Limoges), à la 15^e inspection des ponts et chaussées, à la 20^e conservation des forêts (Bourges), à l'arrondissement minéralogique de Poitiers (division du Centre), à la 9^e région agricole (Sud central).

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1886 a constaté dans le dép. de la Creuse une population totale de 284,942 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	218.041
1806.....	226.283
1821.....	248.785
1826.....	252.932
1831.....	265.384
1836.....	276.234
1841.....	278.029
1846.....	285.680
1851.....	287.075
1856.....	278.889
1861.....	270.055
1866.....	274.057
1872.....	274.663
1876.....	278.423
1881.....	278.782

Si l'on compare les dénombrements de 1801 et de 1886 de façon à voir la variation de la population au cours de ce siècle, on constate que l'augmentation est de 66,901 hab.

La superficie du département étant de 556,830 hect., la densité de la population qui était en 1801 de 39,3 était en 1886 de 51,3 ; l'augmentation du nombre des habitants par kil. q. était donc de 12,0. Sous le rapport de la population spécifique, la Creuse est le soixante-quatrième département de France.]

La population de la Creuse a augmenté d'une façon continue depuis 1801 jusqu'en 1851 où elle atteignait 287,075, chiffre qu'elle n'a pu atteindre depuis. A partir de 1851, la population tombe rapidement jusqu'en 1861, époque à partir de laquelle elle se relève un peu. La guerre de 1871 ralentit le mouvement, mais sans l'arrêter tout à fait : la population reste à peu près stationnaire et le recensement de 1872 ne marque qu'une augmentation de quelques centaines d'âmes. De 1876 à 1881, l'augmentation est de nouveau suspendue, mais après cette époque elle reprend et le dernier recensement marque sur le précédent une augmentation de 6,160 hab. ; l'accroissement de 1872 à 1886 n'avait été que de 10,279 hab. La période du siècle où l'augmentation de la population a été le plus sensible de beaucoup est celle comprise entre les recensements de 1806 à 1821 : d'un dénombrement à l'autre il y a accroissement de près de 22,500 hab. La période où la diminution due surtout à l'émigration a été la plus rapide est celle comprise entre 1851 et 1861 : le nombre des habitants a diminué de 17,020.

Si l'on examine la période quinquennale qui sépare les deux derniers dénombrements au point de vue de la variation par nature de population, on constate que la population, au 31 déc. 1881, se divisait ainsi : urbaine, 28,764 hab. ; rurale, 250,018 hab. ; totale, 278,782 hab., et en 1886 : urbaine, 29,400 hab. ; rurale, 255,542 hab. ; totale, 284,942 hab. Ainsi, tandis que la population urbaine augmentait de 636 hab., la population rurale s'accroissait de 5,524 hab. De 1881 à 1886, les deux catégories de population ont augmenté simultanément. La Creuse est un des vingt départements de France qui se sont trouvés dans ce cas dans l'intervalle des deux derniers dénombrements. L'augmentation beaucoup plus sensible de la population rurale par rapport à la population urbaine est un fait relativement exceptionnel, puisque, en général, le mouvement de la population tend plutôt à se porter sur les villes que sur les campagnes.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se décompose ainsi :

POPULATION	Aubusson	Bourga-neuf	Boussac	Guéret
Totale.....	6.723	3.902	1.327	7.065
Comptée à part.....	118	30	»	1.084
Éparse.....	403	938	»	952
Agglomérée.....	6.202	2.934	1.327	5.029
Densité par k. q.....	349	181	872	276

La Creuse est au nombre des départements dont la population municipale agglomérée comptée nominativement (76,092 habitants) est inférieure à la population éparse (206,858 hab.). Le département compte parmi ceux, très nombreux en France, où la population rurale (255,542 hab.) l'emporte sur la population urbaine (29,400 hab.). La population urbaine représente donc la neuvième à la dixième partie de la population totale. Il faut remarquer en outre que Guéret est un des chefs-lieux qui absorbent le moins de la population du département (3,0 %) et Boussac un des chefs-lieux d'arrondissement qui prennent la part la plus faible de la population totale de l'arrondissement (3,0 %).

De 1866 à 1886, le dép. de la Creuse a gagné 10,885 hab. ; cette augmentation a porté respectivement sur chacun des arrondissements ; celui qui a le moins gagné est l'arr. d'Aubusson (278 hab.). Cela tient à ce que les autres arrondissements ont augmenté presque d'une manière uniforme tandis que celui d'Aubusson a diminué environ de

2,000 hab. de 1876 à 1884. Le rapport de la population du chef-lieu à celle de l'arrondissement était, en 1886, de 6,7 % pour Aubusson, de 9,0 % pour Bourgueuf, de 3,0 % pour Boussac et de 7,0 % pour Guéret.

Voici les chiffres de la population par arrondissements d'après les cinq derniers dénombremens :

ARRONDISSEMENTS	1866	1872	1876	1884	1886
Aubusson	100.370	100.493	101.641	99.724	100.648
Bourgueuf	41.349	41.742	42.054	42.294	43.471
Boussac	37.705	37.880	38.774	39.689	40.974
Guéret	94.633	94.545	95.954	97.075	99.849
Totaux	274.057	274.663	278.423	278.782	284.942

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886 pour les 266 communes du département: 0 com. de 100 hab. et au-dessous; 5 com. de 101 à 200 hab.; 12 com. de 201 à 300 hab.; 22 com. de 301 à 400 hab.; 19 com. de 401 à 500 hab.; 105 com. de 501 à 1,000 hab.; 46 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 28 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 17 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 4 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 4 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 1 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 1 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 2 com. de 5,001 à 10,000 hab.; 0 com. de 10,001 à 20,000 hab.; 0 com. de 20,001 et au-dessus.

Voici par arrondissements et par cantons la liste des communes dont la population totale en 1886 dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON (10 cant. ; 103 com. ; 100,648 hab. ; 204,056 hect.). — *Cant. d'Aubusson* (11 com. ; 13,004 hab.) : Aubusson, 6,723 hab. ; Néoux, 1,060 hab. *Cant. d'Auzances* (11 com. ; 9,343 hab.) : Auzances, 1,472 hab. ; Dontreix, 2,057 hab. ; Rougnat, 2,063 hab. *Cant. de Bellegarde* (9 com. ; 9,456 hab.) : Champagnat, 1,620 hab. ; Lupersat, 1,569 hab. ; Main-sat, 2,235 hab. ; Mantes, 1,051 hab. *Cant. de Chénéraillles* (11 com. ; 12,999 hab.) : Chénéraillles, 1,204 hab. ; Issoudun, 1,060 hab. ; Lavaveix-les-Mines, 3,423 hab. ; Peyrat-la-Monnière, 1,632 hab. ; Saint-Chabrais, 1,412 hab. ; Saint-Médard, 1,189 hab. ; Saint-Pardoux-les-Cardes, 1,279 hab. *Cant. de La Courtine* (10 com. ; 7,485 hab.) : Magnat, 1,825 hab. ; Saint-Merd-la-Breuille, 1,046 hab. *Cant. de Crocq* (14 com. ; 10,629 hab.) : Crocq, 1,074 hab. ; Flayat, 1,036 hab. ; Méninchal, 2,032 hab. ; Saint-Agnant-près-Crocq, 1,124 hab. *Cant. d'Evauux* (9 com. ; 10,614 hab.) : Arfeuille-Châtain, 1,026 hab. ; Charron, 1,497 hab. ; Evauux, 3,183 hab. ; Reterre, 1,102 hab. *Cant. de Felletin* (9 com. ; 11,754 hab.) : Felletin, 3,360 hab. ; Moutier-Rozeille, 1,080 hab. ; Saint-Quentin, 1,165 hab. ; Saint-Yrieix-la-Montagne, 1,425 hab. ; Vallières, 2,414 hab. *Cant. de Gentioux* (8 com. ; 7,477 hab.) : Faux-la-Montagne, 1,924 hab. ; La Nouaille, 1,393 hab. *Cant. de Saint-Sulpice-les-Champs* (11 com. ; 7,798 hab.) : Ars, 1,006 hab. ; Franseches, 1,085 hab. ; Saint-Sulpice-les-Champs, 1,144 hab.

ARRONDISSEMENT DE BOURGANEUF (4 cant. ; 41 com. ; 43,741 hab. ; 90,594 hect.). — *Cant. de Bénévent-l'Abbaye* (10 com. ; 10,709 hab.) : Arrènes, 1,139 hab. ; Bénévent-l'Abbaye, 1,827 hab. ; Châtelus-le-Marcheix, 1,862 hab. ; Marsac, 1,417 hab. ; Mourioux, 1,369 hab. ; Saint-Goussand, 1,091 hab. *Cant. de Bourgueuf* (13 com. ; 14,179 hab.) : Bourgueuf, 3,902 hab. ; Saint-Dizier, 2,454 hab. ; Saint-Martin-Sainte-Catherine, 1,418 hab. *Cant. de Pontarion* (10 com. ; 9,862 hab.) : Janailat, 1,563 hab. ; Saint-Georges-la-Pouge, 1,196 hab. ; Sor-dent, 2,404 hab. *Cant. de Royère* (8 com. ; 8,721 hab.) : Royère, 2,286 hab. ; Saint-Martin-Château, 1,250 hab. ; Saint-Moreil, 1,254 hab. ; Saint-Pierre-le-Bost, 1,104 hab.

ARRONDISSEMENT DE BOUSSAC (4 cant. ; 46 com. ; 40,974

hab. ; 93,485 hect.). — *Cant. de Boussac* (13 com. ; 11,835 hab.) : Bord-Saint-Georges, 1,192 hab. ; Boussac, 1,327 hab. ; Boussac-Bourg, 1,398 hab. ; Soumans, 1,376 hab. ; Toulx-Sainte-Croix, 1,302 hab. *Cant. de Chambon* (11 com. ; 9,437 hab.) : Chambon, 2,534 hab. ; Lussat, 1,212 hab. *Cant. de Châtelus-Malvaleix* (10 com. ; 11,820 hab.) : Bêtête, 1,214 hab. ; Châtelus-Malvaleix, 1,352 hab. ; Clignat, 2,208 hab. ; Genouillat, 1,818 hab. ; Roches, 1,475 hab. *Cant. de Jarnages* (12 com. ; 7,882 hab.) : Domeyrot, 1,046 hab. ; Gouzou, 1,519 hab. ; Par-sou, 1,644 hab.

ARRONDISSEMENT DE GUÉRET (7 cant. ; 76 com. ; 99,849 hab. ; 166,695 hect.). — *Cant. d'Ahun* (11 com. ; 10,975 hab.) : Ahun, 2,475 hab. ; Cressat, 1,693 hab. ; Pionnat, 2,163 hab. *Cant. de Bonnat* (13 com. ; 14,525 hab.) : Bonnat, 2,790 hab. ; La Forêt-du-Temple, 1,835 hab. ; Lourdoueix-Saint-Pierre, 2,494 hab. ; Méasnes, 1,568 hab. ; Moutier-Malcard, 1,833 hab. ; *Cant. de Dun* (13 com. ; 16,642 hab.) : La Celle-Dunoise, 1,880 hab. ; Crozant, 1,546 hab. ; Dun, 1,786 hab. ; Fresse-lines, 1,988 hab. ; Lafat, 1,014 hab. ; Naillat, 2,032 hab. ; Saint-Sébastien, 1,644 hab. ; Saint-Sulpice-le-Dunois, 1,646 hab. *Cant. du Grand-Bourg* (7 com. ; 10,314 hab.) : Le Grand-Bourg, 3,171 hab. ; Saint-Etienne-de-Fursac, 2,380 hab. ; Saint-Pierre-de-Fursac, 1,644 hab. *Cant. de Guéret* (13 com. ; 18,951 hab.) : Ajain, 1,910 hab. ; Glénic, 1,337 hab. ; Guéret, 7,065 hab. ; Jouillat, 1,376 hab. ; Ladapeyre, 1,510 hab. ; Sainte-Feyre, 1,761 hab. *Cant. de Saint-Vaury* (9 com. ; 11,833 hab.) : Anzême, 1,443 hab. ; Bussière-Dunoise, 2,942 hab. ; Saint-Sulpice-le-Guérétois, 2,020 hab. ; Saint-Vaury, 2,708 hab. *Cant. de La Souterraine* (10 com. ; 16,609 hab.) : Azerables, 2,180 hab. ; Saint-Agnant-de-Versillat, 2,098 hab. ; Saint-Maurice, 1,996 hab. ; Saint-Priest-la-Feuille, 1,516 hab. ; La Souterraine, 4,929 hab.

Etat des personnes. — *D'après le lieu de naissance* : Sur les 260,625 hab. présents dans la Creuse lors du dernier recensement, on comptait 177,699 hab. nés dans la commune qu'ils habitent ; 65,252 hab. nés dans une autre commune que celle du département qu'ils habitent ; 17,377 hab. nés dans un autre département ou dans une colonie ; 197 hab. nés à l'étranger. Il ne s'y trouve qu'un nombre très peu considérable de personnes de nationalité étrangère, 201 seulement en majorité, Espagnols (49) ; puis Allemands (43) ; Italiens (39) ; Austro-Hongrois (26) ; Belges (15) ; Suisses (17), etc.

D'après le sexe : 118,911 individus du sexe masculin et 141,614 individus du sexe féminin. On comptait, au recensement de 1886, 158,702 célibataires des deux sexes ; 73,065 personnes mariées ; 28,753 veufs ou veuves ; 5 divorcés des deux sexes.

D'après la profession : La population de la Creuse se décompose par profession de la manière suivante : 158,877 personnes sont classées parmi les agriculteurs ou travailleurs ; 53,662 s'adonnent à l'industrie ; 24,755 au commerce ; 1,286 sont affectées au transport ; 1,244 sont représentants de la force publique ; 2,429 appartiennent à l'administration ; 5,635 personnes s'adonnent aux professions dites libérales ; 9,170 vivent exclusivement de leurs revenus ; 3,467 sont classées sous la dénomination : sans profession ou profession inconnue.

Etat économique du département. — **PROPRIÉTÉ.** — L'enquête spéciale faite par les contributions directes, en 1884, a relevé 106,602 propriétés imposables dans le dép. de la Creuse, savoir : 84,731 appartenant à la petite propriété ; 20,328 appartenant à la moyenne ; et 1,543 appartenant à la grande.

Les biens qui dominent dans la petite propriété sont ceux de 1 à 2 hect. (14,711) ; puis ceux de 50 ares à 1 hect. (14,047) ; puis ceux de 20 à 50 ares (13,855), et de 0 à 10 ares (13,053) ; après viennent les biens de 2 à 3 hect. (8,403) et ceux de 10 à 20 ares (6,543). Dans la propriété moyenne, les biens de 10 à 20 hect. sont les plus

nombreux (7,649) ; puis viennent ceux de 6 à 7 hect. (2,884), ceux de 7 à 8 hect. (2,468), ceux de 20 à 30 hect. (2,079) et ceux de 8 à 9 hect. (2,016) ; enfin ceux de 9 à 10 hect. (1,721). La grande propriété comprend 834 domaines de 50 à 75 hect. ; 346 de 75 à 100 hect. ; 298 de 100 à 200 hect. et 63 au-dessus de 200 hect. Au point de vue de la superficie, la petite propriété couvre 419,262 hect. ; la moyenne propriété, 284,754 hect., et la grande propriété, 138,374 hect., soit en tout 542,390 hect. La catégorie qui occupe la plus grande superficie est la propriété moyenne de 10 à 20 hect. (106,278 hect.) ; puis la grande propriété de 50 à 75 hect. (51,521 hect.) ; puis vient la moyenne propriété de 20 à 30 hect. (50,280 hect.) ; puis la grande propriété de 100 à 200 hect. (38,964 hect.) et la moyenne propriété de 30 à 40 hect. (31,913 hect.). On voit que l'étendue de la grande propriété n'est guère que le quart de l'étendue de la propriété totale.

AGRICULTURE. — Le sol de la Creuse, formé de roches granitiques et de terrains primitifs, n'est pas très favorable à l'agriculture : il est pauvre, peu profond et peu fertile ; en effet, le territoire est assez élevé et l'on n'y trouve guère de terrains étendus ; les vallées sont en général étroites, d'une profondeur de 300 ou 400 m. En outre, au S. du département, on rencontre des landes que l'on peut difficilement cultiver et dont le sol est stérile et léger ; sur les 556,830 hect. que compte le département, 269,782 sont en terres labourables, 67,542 en prés naturels, 67,089 en herbages pâturés permanents ; les prairies naturelles et ces pâturages favorisent l'élevage du bétail ; aussi, tandis que la quantité d'hectolitres de froment produit par le département est insuffisante pour la consommation de ses habitants, l'élevage du bétail est-il la source de revenus principale des agriculteurs. Les terres les plus fertiles de la Creuse se trouvent au N. de son territoire, près du dép. de l'Indre, sur la limite du dép. de la Haute-Vienne ; au N.-E., dans le cant. de Chambon, on trouve encore des terres assez productives arrosées par la Tardes et la Vouise. La vigne est peu cultivée et n'existe pour ainsi dire pas. On compte les bois et forêts pour 36,093 hect. dans le total général, les landes et les terrains incultes occupent 93,861 et enfin 1,033 hect. sont couverts par des vergers et 304 par des jardins de plaisance et des parcs.

On comptait dans le département, en 1888 : 6,662 chevaux, 7,428 ânes ; 150 mulets, 186,336 bœufs, taureaux, vaches, génisses et veaux, 778,154 moutons tant de races du pays que de race perfectionnée, 61,952 porcs, 14,609 chèvres et 27,015 ruches d'abeilles. Les produits de ces animaux s'élevaient à 10,910 quintaux de laine et 970,614 hectol. de lait ; la cire d'abeilles donnait 16,302 kilogr. et leur miel 53,529 kilogr.

Les animaux domestiques du département sont peu remarquables : les chevaux de race limousine sont assez peu nombreux ; on les emploie volontiers pour la cavalerie légère ; les ânes sont d'une race petite ainsi que les mulets dont on compte un très petit nombre ; les bêtes à cornes sont nombreuses ; on en compte environ 31 par kil. q. ; elles sont de taille moyenne et d'une race assez estimée : elles servent en partie à l'alimentation de Paris ; le beurre que donnent les vaches de Guéret est très apprécié. Les moutons sont fort nombreux : on en compte environ 169 par kil. q., ce qui fait que la Creuse est le dép. qui par rapport à l'étendue de son territoire possède le plus de moutons. Ces moutons ont une chair assez délicate ; leur laine est de qualité moyenne. Enfin les porcs, engraisés dans toutes les fermes de la Creuse, donnent lieu à un commerce d'exportation important.

La principale récolte du département est le seigle ; après lui viennent l'avoine, le sarrasin et les pommes de terre. On trouvera d'ailleurs dans le tableau suivant la superficie occupée par les diverses cultures avec leurs rendements pour l'année 1888.

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
	hectares	hectolitres
Froment.....	20.639	312.515
Seigle.....	77.563	1.044.429
Méteil.....	21	371
Orge.....	3.455	54.652
Sarrasin.....	16.352	288.571
Avoine.....	20.059	424.873
Colza.....	128	1.841
		quintaux
Pommes de terre....	19.404	2.023.592
Betteraves fourragères.....	1.202	177.706
Chanvre.....	1.700	9.289
Trèfle.....	13.405	764.813
Luzeerne.....	202	9.345
Prés naturels.....	108.476	2.945.929
		hectolitres
Cidre.....	»	16.052
Vignes.....	29	249

On sème les céréales sur les terrains en pente : le froment le plus apprécié est celui que l'on trouve à Boussac. Il ne faut pas oublier non plus l'une des cultures les plus répandues dans la Creuse : celle de la *rabole*, sorte de navet rond, qui est excellent, et sert principalement à la nourriture des bestiaux. Les prairies sont de peu d'étendue, mais il en est de réputées aux environs de Guéret, d'Ahun, de Felletin, d'Auzances, de Jarnage, dont les prés sont excellents et contiennent de nombreux arbres fruitiers : on trouve surtout des noyers, des châtaigniers, ressource précieuse pour les habitants pendant l'hiver ; des cerisiers nombreux ; les pêchers, les abricotiers, les poiriers, les pommiers sont aussi cultivés, mais s'y trouvent en moins grand nombre : les fruits à pépin du cant. de Sainte-Peyre sont réputés.

On peut s'étonner que dans le département les terres cultivables occupent un espace hors de proportion avec la richesse apparente du pays. Cela tient à une particularité assez curieuse : le pays n'est pas assez riche pour nourrir ses habitants ; ses céréales sont insuffisantes pour la consommation ; il n'a pas de vigne, partant pas de vin, et, pour remplacer le vin, ni cidre, ni bière ; un grand nombre d'objets sont importés des départements voisins et amènent une grande perte de numéraire pour les habitants. Aussi, tous les ans, depuis un temps immémorial, un certain nombre de Creusois émigrent ; on compte actuellement environ 35,000 hab. qui s'éloignent pendant huit à neuf mois de l'année et vont travailler soit à Paris soit dans les grandes villes comme maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, tuiliers, couvreurs, peintres en bâtiments, peigneurs de chanvre, scieurs de long, etc. Les ouvriers de l'arr. d'Aubusson se dirigent surtout vers les dép. de la Seine, du Rhône, de la Loire, du Cher, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Vendée, du Puy-de-Dôme, de la Charente-Inférieure, de Saône-et-Loire, de l'Allier, du Jura ; ceux de l'arr. de Bourgueuf vers les dép. de la Seine, du Rhône, de Seine-et-Marne ; ceux de l'arr. de Boussac vers les dép. de la Seine, du Cher, de la Nièvre, de l'Allier, du Loiret et de l'Indre ; ceux de l'arr. de Guéret vers les dép. de la Seine, du Loiret, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Cher, de la Côte-d'Or, du Rhône, de la Vendée, de la Nièvre, de l'Indre, de l'Allier et du Loir-et-Cher. M. de Partouneaux, ancien secrétaire général du département, a dressé la statistique de ces voyages. Les ouvriers qui sont partis au mois de mars reviennent aux premiers froids ; ils rapportent leurs économies, évaluées à 4 ou 5 millions de francs qu'ils emploient à l'achat de propriétés rurales. Il part des ouvriers et des maîtres, environ un maître par vingt-trois ouvriers : le bénéfice moyen rapporté par les maîtres est évalué à 300 fr., celui des ouvriers à 164 fr. Ils voyagent par groupe de quatre à douze et restent autant que possible associés pour leurs travaux.

Le dép. de la Creuse est encore assez arriéré sous le rapport de l'agriculture : cela tient à la maigreur du sol et aux mauvaises pratiques agricoles ; les efforts du conseil général et des chambres consultatives d'agriculture finiront par triompher de la routine. Le département possède d'ailleurs une ferme modèle à Remirand, près d'Évaux, et une ferme-école à La Villeneuve, près de Vallières.

INDUSTRIE. — Le département est encore moins industriel qu'agricole, malgré quelques manufactures célèbres telles que celles d'Aubusson et de Felletin. En 1887, il y avait dans le dép. de la Creuse 121 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. Ces appareils, au nombre de 153 (non compris les appareils de chemins de fer et ceux des bateaux), d'une force totale de 1,619 chevaux-vapeur, se divisent ainsi :

31 machines fixes d'une force de.	931 chevaux-vapeur.
3 — mi-fixes —	13 —
119 — locomobiles —	675 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	817 chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	22 —
Agriculture.....	561 —
Industries alimentaires.....	51 —
Industries chimiques et tanneries..	39 —
Tissus et vêtements.....	102 —
Papiers, objets mobiliers, instruments.....	5 —
Bâtiments et travaux.....	22 —

La quantité de combustibles minéraux consommés a été de 38,000 tonnes représentant une valeur de 701,900 fr. en 1887.

Les richesses minérales de la Creuse consistent surtout en gisements houillers exploités par des compagnies importantes. On compte cinq concessions qui occupent un espace de 3,373 hect. toutes ensemble et emploient environ 1,160 ouvriers. La concession la plus importante est celle d'Ahun-Sud ; elle s'étend sur plusieurs communes : Ahun, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Pardoux-les-Cards, Saint-Médard ; en seconde ligne vient la concession d'Ahun-Nord qui occupe une partie des com. de Moutier-d'Ahun, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Pardoux-les-Cards et Lavaveix-les-Mines ; après vient la concession de Bosmoreau qui s'étend sur les com. de Bosmoreau, Thauron et Saint-Dizier ; la quatrième concession, dite de Bouzogle, occupe en partie les com. de Bourgneuf, Saint-Junien-la-Brègère et Faux-Mazuras. A Royère, on trouve des tourbières. Les autres produits minéraux de la Creuse sont peu nombreux. Ce sont l'étain et le wolfram qui occupent 4,154 hect. sur le territoire de Soumans, Boussac, Legrat, Lavaufanche, etc. ; une seule concession, celle de Bosmoreau, sur le territoire de Bosmoreau, Thauron et Saint-Dizier, exploite du fer sur une étendue de plus de 600 hect. ; le plomb argentifère est exploité dans la concession de Mornat qui étend ses 300 hect. sur les com. de Moutier-d'Ahun et de Saint-Pardoux-les-Cards ; enfin, on extrait à Janaillat du kaolin et l'on trouve du plâtre à Gouzon. La Creuse renferme aussi une espèce de mica qui sert à faire le sable doré dont on se sert pour les bureaux.

Les seules eaux minérales exploitées dans la Creuse sont les eaux thermales d'Évaux ; elles sont azotées, ferrugineuses, sulfatées et sodiques ; on les recommande pour la guérison des rhumatismes fibreux, des ulcères rebelles, des tumeurs scrofuleuses, des gastrites, des maladies de la peau, des chloroses. Leur température varie de + 36°, 7 au puits de César à + 29° à la source Triangulaire. On compte dix-huit sources. On trouve à Chaumeix et près de Felletin des eaux minérales froides.

Parmi les industries du département, les plus considérables sont celles auxquelles la laine sert de matière première. La laine est filée dans dix-sept établissements occupant plus de 3,640 broches et réparties entre Aubusson, Felletin et Rougnat. Il faut citer tout d'abord les manufactures de

tapisseries d'Aubusson, dont la renommée est européenne et qui rivalisent avec les Gobelins et Beauvais ; les manufactures qui emploient environ 2,000 ouvriers sont au nombre de quinze ; elles fabriquent des tapisseries pour meubles, des tapis ras, des moquettes et des carpettes. Après Aubusson, la ville la plus industrielle de la Creuse est sans contredit Felletin qui possède des fabriques de tapisseries fines et cinq fabriques de tapis ras et veloutés et de moquettes. Felletin a en outre des filatures de laine. Aubusson en possède aussi, ainsi que des fabriques de drap qui occupent 668 métiers dont 240 environ sont mécaniques ; à Chamborand et à Saint-Dizier on trouve des droguets ; Saint-Dizier a aussi des carderies de laine.

On trouve encore dans le dép. de la Creuse de nombreuses industries, en général peu développées. Ce sont : un établissement de verrerie à Lavaveix-les-Mines qui rapporte environ 250,000 fr. ; des tuileries à Bourgneuf, Genouillat, La Cellette ; des vanneries à Guéret ; de nombreuses taillanderies à La Souterraine, Bourgneuf, Boussac, Châtelus ; des tanneries à Chambon, Bénévent-l'Abbaye, Auzances, Aubusson, Felletin ; des teintureries à Aubusson, Felletin, Évaux, Bourgneuf, Crocq ; des papeteries qui fabriquent à Bourgneuf du papier pour plus de 100,000 fr. ; des manufactures de porcelaine centralisées à Bourgneuf et dont le produit est à peu près de 180,000 fr. par an ; des minoteries à Aubusson, Chambon, La Rochette, Malleret, Villard, Grand-Bourg, Moutier-d'Ahun, etc. ; de nombreux moulins à Clugnat (six), à Genouillat, Felletin, Boussac, Crocq, La Souterraine, Châtelus, Nouziers ; des meules de moulin à Boussac ; des confiseries à Bourgneuf et Felletin ; des distilleries à Boussac ; des corroiries à Bénévent-l'Abbaye, Guéret, Felletin ; des tuileries à Évaux ; des fonderies à la Souterraine et Saint-Morel ; des imprimeries à Aubusson, Guéret, Bourgneuf ; des clous à Ahun, Crocq, Boussac ; des chapeaux à Bourgneuf principalement ; des bougies à Châtelus-Malvaleix ; des chandelles dans cette même ville, à Bénévent-l'Abbaye et La Souterraine ; des carrosseries à Boussac, Bourgneuf, etc.

Les établissements industriels mus par des machines à vapeur sont en petit nombre et l'industrie n'est pas très florissante dans la Creuse.

COMMERCE ET CIRCULATION. — L'exportation dans la Creuse a pour objet principal les tapisseries pour ameublements, les tapis, les moquettes, les carpettes, les droguets, les draps, les couvertures, les chapeaux, la porcelaine ; le département exporte encore, outre de la houille, des bois de cerisiers, des peaux, des châtaignes, le miel et la cire de ses abeilles, la laine de ses moutons, des mulets ; elle fournit à la consommation des grandes villes et surtout de Paris des bœufs, des moutons et des porcs. L'importation dans le département est considérable : elle porte d'abord sur la houille ; en effet, on exporte dans les départements voisins une grande partie de la houille qui vient des mines du pays, Ahun et Bourgneuf, et l'on importe de la houille venue des bassins de Commentry et Saint-Eloy. Un autre objet d'importation est le vin et les liqueurs, puis les grains, les matières premières nécessaires aux filatures et aux manufactures du pays, le froment, le sel ; enfin de nombreux articles de librairie, d'ébénisterie, d'horlogerie, d'épicerie, de denrées coloniales, de modes, de nouveautés.

Le commerce intérieur du département consiste principalement dans les objets de consommation locale, les cuirs, les lainages, les grosses étoffes, les papiers, les articles de ménage, etc. La Creuse est un des départements où se fait le commerce des cheveux : les jeunes filles échanget leurs cheveux contre des fichus et des étoffes que portent les colporteurs. C'est surtout dans les foires qu'a lieu ce commerce. Les foires du département sont au nombre de 275 : elles ont lieu dans 40 communes et leur durée est de 280 journées ; le principal objet de ces foires est la vente des bœufs, des vaches, des cochons gras, des mulets et des articles de ménage.

Les 15 bureaux de poste, le bureau télégraphique et les 42 bureaux mixtes de postes et télégraphes de la Creuse ont produit, en 1887, 362,159 fr. 41 pour le mouvement postal. Les 42 bureaux télégraphiques mixtes ont versé au Trésor un produit net de 33,724 fr. 32 pour les dépêches seules. Sur les 338 kil. de routes nationales il a circulé quotidiennement 141 colliers; les dépenses d'entretien se sont élevées à 104,800 fr.

Les routes nationales sont au nombre de 5 : la route n° 140 de Figeac à Montargis (83^{kil}6); celle n° 141, de Clermont à Saintes (83^{kil}4); celle n° 142, de Clermont à Poitiers (85^{kil}); celle n° 143 de Limoges à Moulins (47^{kil}7); enfin la route n° 131 bis d'Angoulême à Nevers (36^{kil}5). Celle des chemins vicinaux de grande communication de 939^{kil}9; celle des chemins d'intérêt commun de 1,436^{kil}2, et celle des chemins ordinaires de 2,533^{kil}4.

Le réseau ferré de la Creuse se compose de sept chemins de fer. Ce sont : 1° la ligne de Paris à Toulouse qui quitte l'Indre pour entrer dans la Creuse entre Eguzon et Saint-Sébastien; elle passe à Saint-Sébastien, Forgeville et La Souterraine, puis passe dans la Haute-Vienne, après un parcours de 28 kil. — 2° La ligne de Saint-Sulpice-Laurière à Montluçon qui s'embranchement sur le chemin de fer de Paris à Toulouse. Elle passe de la Haute-Vienne dans la Creuse où, sur un parcours de 86 kil., elle dessert Marsac, Vieilleville, Montaigut, La Brionne, Guéret, Sainte-Feyre, Busseau-d'Aahun, Cressat, Parsac, Chanon et Lavaufanche; puis elle entre dans le dép. de l'Allier. — 3° L'embranchement de Busseau-d'Aahun à Felletin qui parcourt 36 kil., et passe à Lavaveix-les-Mines, Fourneaux, Aubusson, Moutier-Roseille et Felletin. — 4° L'embranchement de Vieilleville à Bourgneuf qui passe à Saint-Dizier, Bosmorcau, Bourgneuf; son parcours est de 20 kil. — 5° La ligne de Montluçon à Eygurande qui passe à Budelière, Eaux, Leterre, Auzannes, les Mars, Mérinchal, Létrad et Saint-Merd (94 kil.). — 6° La ligne de Champillet à Lavaufanche qui dessert les stations de Saint-Marien et de Boussac, et a un parcours de 38 kil. — 7° Le chemin de fer de Paris à Guéret qui passe à Saint-Sébastien, La Chapelle, Lafat, Dun-le-Paléteau, Saint-Sulpice, Bussière-Dunoise, Saint-Sulpice-Anzème et Clavière.

Enfin les voitures de correspondance sont les suivantes : Aubusson : Bellegarde; Boussac : Châtelus-Malvaleix, Genouillat; Budelière : Chambon-sur-Youeize; Cressat : Chénérailles; Felletin : La Courtine, Magnat, Ussel; Parsac : Gouzon; La Souterraine : Saint-Sulpice-les-Feuilles; Vieilleville : Bénévent.

FINANCES. — En 1887, le dép. de la Creuse a fourni 7,309,491 fr. au budget ordinaire et 1,684,394 fr. au budget sur ressources spéciales. Ces chiffres se décomposent comme suit : impôts directs, 1,395,312 fr.; domaines et forêts, 16,010 fr.; enregistrement, 1,813,166 fr.; timbre, 378,929 fr.; contributions indirectes, 1,335,227 fr.; sucres, 1,235 fr.; monopoles et exploitations industrielles de l'Etat, 2,169,752 fr.; impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières, 4,289 fr.; recettes d'ordre, 137,030 fr.; produits divers du budget, ressources spéciales, 58,180 fr. Les revenus départementaux ont été, en 1887, de 1,224,448 fr. se décomposant ainsi : produits des centimes départementaux, 631,465 fr.; subventions de l'Etat, des communes, des particuliers, 490,631 fr.; revenus extraordinaires, produit des emprunts, aliénation de propriétés, 100,435 fr.; il y a eu 32 fr. 66 cent. portant sur les quatre contributions, dont 12 ordinaires, 20,66 extraordinaires; la valeur du centime portant sur les contributions foncières, la contribution personnelle-mobilière et les bois de l'Etat était de 9,419 fr.; le produit du centime départemental était de 12,124 fr. Les 266 communes du département avaient, en 1888, un revenu annuel de 448,443 fr.; le nombre de centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 7,429 fr.; le nombre moyen des centimes par commune est de 28. Il

y avait 62 communes imposées de moins de 15 cent.; 402 de 15 à 30 cent.; 89 de 31 à 50 cent.; 13 de 51 à 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 7, le produit des octrois montait à 131,926 fr. de taxes ordinaires et 24,000 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, la Creuse est un peu au-dessous de la moyenne des départements français. En 1888, sur 2,510 jeunes gens inscrits sur les listes du tirage et examinés, 207 étaient tout à fait illettrés, ce qui place ce département au 51^e rang parmi les 90 départements français (y compris les départements algériens). Le département comptait, durant l'année scolaire 1889-1890, 5 écoles maternelles publiques (2 laïques, 3 congréganistes), qui recevaient 653 élèves (358 garçons et 295 filles), plus 6 écoles libres (toutes congréganistes) qui recevaient 669 élèves (300 garçons et 369 filles), soit un total général de 1,322 élèves (658 garçons et 664 filles). A la même époque, il y avait 525 écoles primaires publiques (520 laïques et 5 congréganistes) qui recevaient 41,676 élèves (22,866 garçons et 18,810 filles), plus 104 écoles libres (12 laïques et 92 congréganistes), soit un total général de 46,279 élèves. L'école normale d'instituteurs du département comptait en 1889-1890, 40 élèves-maitres, et celle d'institutrices 23 élèves-maitresses. En outre, il y avait un cours d'adultes hommes avec 17 auditeurs, mais il n'y avait pas de cours d'adultes femmes. En 1889, il y eut 1,732 candidats, tant garçons que filles, au certificat d'études primaires élémentaires; 1,237 certificats furent obtenus; 17 candidats au certificat supérieur obtinrent 11 brevets. L'instruction élémentaire était facilitée par 270 bibliothèques populaires qui contenaient 22,726 livres de lecture et qui firent, en 1889, 30,796 prêts; 25 bibliothèques pédagogiques avec 3,703 volumes; 76 caisses d'épargne scolaires, avec 1,046 livrets, représentant une somme totale de 20,527 fr.; 22 caisses des écoles fonctionnaient et avaient encaissé à la fin de l'exercice annuel 931 fr. La société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département comprenait 595 sociétaires; elle avait un actif de 24,267 fr. Le total des ressources applicables aux traitements, indemnités et allocations constituant des dépenses obligatoires de l'enseignement primaire monta, en 1888, à 837,971 fr. L'enseignement secondaire se donnait en 1888-1889 dans un lycée, comptant 233 élèves, et un collège communal, comptant 60 élèves.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1886 accuse 15 condamnations en cour d'assises, dont 8 pour crimes contre les personnes. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 674 affaires et 823 prévenus, dont 57 furent acquittés et 495 condamnés seulement à des amendes. On a compté 5 récidivistes devant la cour d'assises et 270 en police correctionnelle; il y eut 677 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 26. Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 33 en 1887, secoururent 1,836 personnes; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 46,218 fr., dont 13,318 fr. provenaient de leurs revenus propres, 2,202 fr. des subventions de la commune et 3,048 des subventions extraordinaires; 263 fr. des droits de pauvres; 11,242 fr. des quêtes, trones, souscriptions, etc.; 5,724 fr. des dons et legs, 8,419 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 42,339 fr. On comptait 9 hospices-hôpitaux avec 337 lits, 76,674 fr. de recettes et 70,609 fr. de dépenses, et un personnel composé de 71 servants. Il y a eu un nombre total de 17,200 journées de présence pour 224 hommes; de 10,360 journées de présence pour 102 femmes et de 8,690 pour 94 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 202 garçons et 181 filles, soit à l'hospice, soit à la campagne, et 267 garçons et 210 filles à domicile. Les 6 caisses d'épargne de la Creuse avaient délivré, au 1^{er} janv. 1887, 23,554 livrets et, au 1^{er} janv. 1888, 23,537 livrets, valant en moyenne 510 fr. Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 9, dont 7 approuvées

et 2 autorisées, avec 1,203 membres participants. Elles avaient un avoir disponible de 40,328 fr. pour les sociétés approuvées et 2,292 fr. pour les sociétés autorisées au 31 déc. 1887. Dans la même année, les libéralités ont atteint 107,440 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 2 donations aux établissements religieux, représentant une somme de 7,250 fr. ; 11 donations aux établissements charitables et hospitaliers, montant à 14,931 fr. ; 3 donations aux communes et au département, montant à 85,259 fr. E. S.

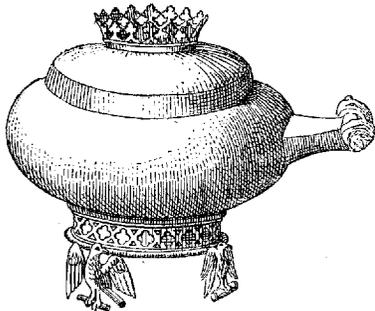
BIBL. : PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique de la Creuse*, 1811, in-4. — DE PARTOUNEAUX, D : *L'émigration des ouvriers de la Creuse*, 1827, in-12. — A. HUGO, *la France pittoresque ; Description du département de la Creuse*, 1835, t. I. — F. DIDOT, *Guide pittoresque du voyageur ; Description du département de la Creuse*, 1838, t. IV. — GRUALT de SAINT-FARGEAU, *Dictionnaire géographique des communes* (V. art. Marche, Creuse, Guéret, Aubusson, Bourgueuf, etc.), 1846, 3 vol. in-4. — Aristide GUILBERT, *Histoire des villes de France ; Description de la Marche, Guéret, Aubusson, Bourgueuf, etc.*, 1848, t. II. — C. PERATHON, *Notice sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde*, 1862, in-8. — CROSSON, *Petite Géographie du dép. de la Creuse* (coll. Levassour), 1873, in-12. — A. JOANNE, *Géographie du dép. de la Creuse*, 1886. — MATAIGNE, *Dictionnaire géographique de la France ; Annuaire du dép. de la Creuse*, 1891, in-12. — M. DE CAUMONT, *Bulletin monumental*. — ROBERT DE VAUGONDY, *Carte des gouvernements de la Marche, du Limousin et de l'Auvergne*, 1753. — CASSINI et CAPITAINE, *Carte de la Marche dans la Grande Carte*, V. feuilles 144, 145, 155, 156, 164, 165 de la Grande Carte de France, dite de l'Etat-major, publiée par le Dépôt de la guerre. — DUFOUR, DUVOTENAY, JOANNE, *cartes du dép. de la Creuse*. — Consulter pour la statistique : *Annuaire des départements de la France, Almanach national, Annuaire statistique de la France* de 1881, de 1885, de 1890. — *Dénombrement et annexe du dénombrement de 1886*. — *Statistique de l'Enseignement primaire*.

CREUSE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx ; 203 hab.

CREUSE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 444 hab.

CREUSE (Myth. gr.). 1^o Fille d'Erechtée et de Praxithea, amante d'Apollon, femme de Xuthus et mère d'Ion, Dorus et Achæus. — 2^o Fille de Priam et d'Hécube, femme d'Enée qui la perdit en fuyant Troie ; elle était mère d'Ascanius.

CREUSEQUIN (Archéol.). Vase à boire, muni d'un couvercle, d'une anse ou queue, et quelquefois d'un pied, ayant la forme d'une sphère aplatie. Le creusequin est originaire d'Allemagne. Il était le plus souvent en madré façonné au tour, et monté en orfèvrerie. Mais les inventaires des XIV^e et XV^e siècles mentionnent des creusequins en or, argent, jaspe, serpentine, cristal, verre et



Creusequin de madré du XV^e siècle.

terre. Il y avait des creusequins doubles. On lit dans l'inventaire d'un évêque en 1403 : « un creusequin double d'Allemagne, d'argent doré à esmaux de deux costez ». M. Louandre a reproduit dans son livre sur les *Arts somptueux* un creusequin se composant de deux coupes d'agate, réunies par une monture d'argent doré, et dont l'une rabattue sur l'autre forme couvercle. M. P.

BIBL. : GAY, *Glossaire archéologique*, p. 495.

CREUSET (Métall.). Vase d'argile réfractaire, de plom-

bagine, de fer, d'acier, etc., destiné à la fusion des corps. Quelle que soit la matière qu'on y traite, les creusets doivent remplir un certain nombre de conditions générales ; il faut qu'un creuset puisse renfermer, sans perte, la matière qu'on y a introduite pour être soumise à une température plus ou moins élevée, par conséquent, qu'il soit imperméable. On cherche également qu'un creuset puisse servir le nombre de fois le plus considérable et à l'établir au prix le plus faible, si on doit le sacrifier à chaque opération. La résistance au feu des creusets peut être considérée sous un double point de vue. Leur infusibilité propre, c.-à-d. leur propriété de supporter, sans se ramollir, des températures plus ou moins élevées, propriété qui dépend uniquement de la matière qui entre dans leur confection ; la résistance à l'échauffement, c.-à-d. la propriété de pouvoir être portés au moins à la chaleur rouge sans se percer ni se casser ; cette dernière qualité dépend surtout de la manière dont on les expose au feu. Cette mise au feu doit toujours être lente et graduée. Les creusets en terre réfractaire sont les plus employés en industrie pour une foule d'opérations de laboratoires de chimie, dans les verreries et cristalleries, dans la fonderie du bronze, dans la fabrication de l'acier au creuset, la métallurgie du zinc, etc. Ils conservent, en général, la forme d'un dé, quelquefois d'un boisseau cylindrique et peuvent présenter, au lieu d'une section circulaire, un triangle curviligne, qui facilite la coulée des matières en fusion. On en fabrique de toutes les tailles, depuis les petits creusets de laboratoire de 5 à 10 centim. de hauteur jusqu'aux grands modèles atteignant quelquefois 1 m. de hauteur avec des diamètres proportionnés, la hauteur devant excéder la largeur au moins de moitié pour faciliter l'action de la chaleur. L'infusibilité des creusets en terre réfractaire dépend de la nature de l'argile employée, qui doit être essentiellement pure, ne contenir ni calcaire, ni pyrite. Il faut que cette argile soit mélangée de sable ou de ciment grossier dans les proportions de 2 et même de 3 de ciment pour 1 d'argile crue. Certaines argiles jouissent de propriétés réputées pour la fabrication des creusets, comme celles de Forges, de Grosse-Almerode, de Hesse, de Garnkirk, etc. On emploie rarement l'argile d'un seul gîte, mais plutôt un mélange, dans des proportions convenables, d'argiles diverses ; le sable ou le ciment agissent comme dégraissants pour diminuer la plasticité de l'argile pure et s'opposer à l'action des cendres alcalines. Voici la composition élémentaire des creusets les plus employés à Paris, résultant des analyses de Berthier :

ORIGINE	Silice	Alu- mine	Oxyde de fer	Ma- gnésie
Creusets dits de Hesse.....	71	25	4	
— de Paris (fabrication de Beaufay).....	65	34	10	
— de Savignies (près Beauvais).....	72	19	4	
— d'Angleterre (pour acier fondu).....	71	23	4	
— de Saint-Etienne.....	65	25	7	
— de Nemours (verrière de Bagnoux).....	67	32	1	
— de Bohême (verrière).....	68	29	2	traces

Les creusets peuvent être fabriqués par divers procédés ; on peut les tourner, les mouler ou les couler. Le procédé du *tournage*, le plus simple et le plus expéditif, ne donne que de médiocres résultats et ne s'emploie guère que pour de petites pièces, n'ayant à résister qu'à une température relativement modérée. Le procédé de *coulage* consiste à remplir avec de la pâte, à l'état de barbotine, un moule en plâtre, à décanter la partie qui n'a pas adhéré au moule, à laisser raffermir cette croûte et à répéter cette opération jusqu'à ce que la matière ait atteint l'épaisseur voulue. Le *moulage*, où l'on peut exercer sur la matière des pressions énergiques, permet d'obtenir des creusets compacts, homogènes et résistants.

Nous décrirons avec quelques détails la fabrication des creusets employés pour la fusion de l'acier. Les dimensions

sont très variables, la hauteur varie de 0^m25 à 0^m80 avec une largeur de 0^m20. La plus grande largeur se trouve soit à la partie supérieure, de telle sorte que les parois présentent une inclinaison faible, mais régulière, soit au premier quart en partant de la partie supérieure, de manière à former une sorte de centre coïncidant avec le haut du chargement. Les creusets sont fabriqués dans des moules qui consistent en un vase circulaire en fonte, ouvert aux deux bouts et dont l'intérieur a les dimensions que doit présenter l'extérieur du pot. Il est muni de deux pièces faisant saillie de chaque côté, afin de le soulever commodément. Dans ce moule s'adapte un tampon en bois dur, tel que le gaïac, dont les dimensions sont celles de l'intérieur du pot ; au sommet se trouve une tête en fer destinée à recevoir les coups de maillet et dans cette tête un trou transversal sert à faire passer une broche de fer pour faire tourner sur son axe le tampon ou mandrin au bas duquel sort un pivot en fer. L'intérieur du moule possède un disque de fer libre, juste assez grand pour ne pas sortir par le fond et percé d'un trou central pour le passage du pivot. Le moule ayant été bien graissé à l'huile est placé sur un billot peu élevé, solidement fixé au sol et percé d'un trou dans lequel pénètre le pivot du mandrin. On met dans le moule la charge d'argile sous forme d'un cylindre court et on l'y enfonce de 0^m05 à 0^m07, au moyen d'un lourd maillet, le mandrin également bien huilé, qui est maintenu d'aplomb par le pivot du fond ; on retire ensuite le mandrin par un mouvement de vis, à l'aide de la broche mobile qui traverse la tête, puis on le frotte d'huile une seconde fois ; on l'introduit encore et on l'enfonce complètement ; l'argile s'élève dans l'espace compris entre le mandrin et l'intérieur du moule. On coupe avec un couteau l'argile au sommet du moule et l'on retire le mandrin du creuset ; on amincit ensuite un peu la paroi du creuset en introduisant à la partie supérieure un couteau entre le creuset et la partie correspondante du moule et en tenant le couteau incliné vers le centre. On place alors le moule sur un billot peu élevé, de manière à forcer le fond mobile à remonter avec le creuset qui repose dessus. Le creuset enlevé est porté au séchoir. Les couvercles sont façonnés de la même manière que les pots ; ils sont circulaires, d'un diamètre un peu plus grand que l'orifice des pots, plats au-dessous et légèrement convexes à la partie supérieure. La pâte dont les creusets sont formés peut être de composition variée ; on emploie le plus souvent l'argile réfractaire d'excellente qualité, mélangée avec une certaine proportion de graphite et de poussière de coke.

On a imaginé, pour la fabrication des creusets, principalement pour ceux destinés aux usines à zinc, qui font une grande consommation de ces appareils, des machines à fonctionnement simple ; celle due à M. Serizier se compose d'un moule en coquille que l'on enduit de pâte et dans lequel on fait entrer, avec une pression plus ou moins grande, un noyau en fonte qui est porté à l'extrémité d'un arbre tournant sur lui-même. Le tout est porté sur un banc de tourneur. M. Dor a construit une machine à fabriquer les creusets, dont l'usage s'est vite répandu ; il fait agir trois presses hydrauliques, capables de produire une pression de 300 atmosphères, également répartie sur toutes les parties du creuset. On a proposé, pour la fabrication des creusets, de nombreuses matières se rapprochant comme classement chimique des argiles : la *magnésite* ou silicate de magnésie, qui ne peut servir que par l'exclusion absolue de la chaux ; la *bauxite* ou hydrate d'alumine, exploitée dans les environs de Tarascon et d'Antibes ; la *stéatite*, etc. Leur emploi est beaucoup plus restreint que celui de la plombagine dont nous allons parler. Les *creusets en plombagine* sont formés d'un mélange d'argile et de plombagine ou graphite. Bien que plus coûteux que les creusets en terre, ils leur sont souvent préférés par suite de leur propriété de mieux résister au feu, surtout au point de vue de la cassure, et enfin de ne pas exiger, chaque fois qu'on les porte au feu, d'échauffement préalable. Alors que dans les

fonderies de bronze, un creuset en terre réfractaire ne peut faire que dix fontes environ, celui de plombagine peut en fournir trente. Lorsqu'on destine le graphite à la fabrication des creusets, il est nécessaire de le débarrasser des diverses impuretés qui s'y trouvent mélangées et en particulier du fer et de la chaux qui augmenteraient la fusibilité de la matière. Le graphite broyé est porté dans un four au rouge sombre pour transformer en oxyde magnétique les divers oxydes du fer, puis la matière est versée par une trémie sur une toile sans fin qui se déroule devant une autre chaîne sans fin, armée d'aimants qui attirent les impuretés magnétiques. Une autre méthode consiste à chauffer la plombagine granulée presque au rouge et à faire passer à travers un courant de chlore gazeux. Le chlorure de fer qui se forme est ensuite entraîné par une série de lavages ; le grillage du graphite a transformé le sulfate de chaux en sulfure de calcium qu'on enlève aisément avec l'eau chaude par une attaque préalable à l'acide chlorhydrique et une série de lavages. Quant à la fabrication de ces creusets, elle se fait soit par le tournage, soit par le moulage.

La fabrication des *creusets en métal*, destinés à la fusion des métaux précieux, a toujours été un travail très délicat. Lorsqu'on emploie l'acier, les méthodes perfectionnées de la fusion de l'acier ont facilité considérablement la confection de ces creusets. Mais avec le fer, leur établissement comporte un travail de foyer des plus complexes ; aujourd'hui, on obtient ces creusets par voie d'étiage et d'emboutissage au marteau-pilon. Pour un creuset d'une hauteur de 0^m30, d'un diamètre de 0^m60 à l'entrée et de 0^m50 au fond et de 0^m04 d'épaisseur, pesant 420 kilogr., on corroie une masse de fer de 0^m60 q. sur 0^m48 d'épaisseur ; on l'arrondit au diamètre de 0^m50 et on la forge sur champ et sur plat. Pour préparer l'emboutissage, on la forge et l'amincit sur le plat, mais sans toucher au milieu. Quand cette opération est terminée, la masse a 4^m20 de diamètre, elle est plate d'un côté et présente de l'autre face la forme d'une bouteille convexe. Pendant que la pièce est mise à réchauffer, on arme le marteau d'un poinçon en fonte qui a la forme du creuset et on remplace l'enclume par une matrice en forme de calotte sphérique. On emploie trois jeux de matrices dont la dernière présente exactement en creux la forme du creuset. Il ne reste plus qu'à forger à l'aide de ce matériel comme pour tout travail de ce genre. Dans les fours à cuve, le creuset est la partie inférieure du fourneau où se rassemblent les matières traitées (V. HAUT FOURNEAU). L. KNAB.

CREUSOT (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun ; 27,304 hab., à 413 m. d'alt., sur les lignes de partage des eaux du Mesvin et de la Bourbince (V. SAÔNE-ET-LOIRE [Dép.]). Stat. du chem. de fer de Chagny à Nevers. Cette ville doit son existence et sa prospérité aux grands établissements métallurgiques qui ont atteint un immense développement sous la direction de MM. Schneider. A mesure que l'usine se développait, la ville du Creusot prenait de l'extension, et cette localité, qui n'était d'abord, en 1836, qu'une petite bourgade de 2,700 hab., compte maintenant au nombre des principales villes du département. En 1847 elle n'avait encore que 4,000 hab. ; en 1861, 16,000 ; en 1866, 23,872 ; depuis, les progrès ont été moins rapides, et, de 1881 à 1886, la population est restée stationnaire et a même un peu diminué.

USINES. — On découvrait, vers le milieu du XIII^e siècle, un gisement de houille au lieu dit *la Charbonnière*, sis dans le massif montagneux, dont les crêtes dessinent la ligne de partage des eaux de la Saône et de celles de la Loire. Ce terrain houiller, qui fut l'objet d'une charte de concession, en date de l'an 1253, n'est autre que celui du Creusot. C'est à l'année 1774 que se rapporte la création des premiers établissements industriels qui, sous le nom d'*usine de Montcenis*, furent organisés sur les lieux. Telles sont les origines des usines du Creusot dont le renom est aujourd'hui universel. Il n'est personne au

monde qui ne sache, au moins par ouï-dire, quelle est la puissance de production de cet établissement célèbre ; mais ce qu'on ignore généralement, ce qui sera sans doute un sujet de surprise pour le lecteur, c'est que, depuis neuf ans déjà, le Creusot est en droit de fêter son centenaire à titre d'atelier de construction de matériel d'artillerie. Dès 1782, en effet, il s'organisait en fonderie de canons et cette fonderie était placée sous le haut patronage de Louis XVI qui en devint un des principaux actionnaires. A quelque temps de là, William Wilkinson y construisait quatre hauts fourneaux au coke et tirait la force motrice dont il avait besoin du jeu de ces nouvelles machines, dites à vapeur, que Watt venait de perfectionner. En 1784, pour utiliser les sables du pays, une *crustallerie* avait été créée au Creusot, sous les auspices de la reine Marie-Antoinette ; elle fonctionna jusqu'en 1832, époque à laquelle elle fut achetée par Baccarat qui l'éteignit. Le Creusot avait, dès lors, acquis une importance considérable ; cet établissement, qui a tant fait, dans la seconde moitié de ce siècle, pour la gloire de l'industrie française, était considéré, dès 1789, comme un élément important de notre outillage national. Durant toute la période des guerres de la Révolution et du premier Empire, le Creusot fabriqua sans relâche du matériel d'artillerie : des bouches à feu de bronze et de fonte, et quantité de projectiles dont nos armées de terre et de mer avaient alors un besoin incessant. La création du canal du Centre, ouvert à la navigation à la fin de 1793, dota le Creusot d'une voie de communication très importante. A la paix (1815), les travaux d'artillerie furent nécessairement suspendus. L'Etat, du reste, crut devoir reprendre des attributions dont il s'était un moment dessaisi et, de 1815 à 1870, la construction des bouches à feu fut à peu près monopolisée par nos grands établissements militaires.

L'intervalle de temps qui s'écoule de 1815 à 1836 fut, pour le Creusot, une période pleine de difficultés et d'essais infructueux. L'établissement fut acheté en 1818 par MM. Chagot, qui le cédèrent, en 1826, à la société Manby-Wilson et C^{ie}, et cette société, après avoir essayé d'appliquer les nouveaux procédés anglais relatifs à l'affinage et au soudage du fer à la houille, aboutit à une faillite le 23 juin 1833. Repris par MM. Coste frères, Jules Chagot et autres, le Creusot fut enfin cédé, au mois de déc. 1836, à MM. Schneider frères et C^{ie}. Pour remettre sur pied un établissement dont la fortune était assez gravement compromise, les acquéreurs arrivaient au moment favorable. C'était l'heure, en effet, où la navigation à vapeur prenait une importance inattendue, où l'occident de l'Europe commençait à se sillonner de chemins de fer. C'étaient là pour l'industrie des conditions nouvelles et de nature à exercer, en particulier, une grande influence sur le développement de la métallurgie. MM. Schneider compaient immédiatement que, pour répondre aux exigences d'une nouvelle situation, il fallait tout d'abord donner à l'usine des développements qui devenaient nécessaires. Un atelier de constructions mécaniques fut créé et, en 1838, la France vit sortir du Creusot la première locomotive qui eût été fabriquée sur son sol. Dès lors, plus de chômages ni de temps d'arrêt. Animés d'un merveilleux esprit d'activité, ces ateliers vont faire toutes les locomotives des lignes de Saint-Etienne, de Saint-Germain, de Versailles, toutes les machines des bateaux à vapeur qui commencent à pratiquer les eaux de la Saône et du Rhône (1839-1840). Tout ce matériel avait été construit avec un outillage imparfait et, par suite, insuffisant ; c'est alors que M. Bourdon, ingénieur des ateliers, inventa un engin nouveau, d'une grande puissance, qui devait permettre de forger facilement de grosses pièces : le 19 avr. 1842, MM. Schneider prenaient un brevet pour le marteau-pilon. Avec cet outil, le Creusot put construire les appareils de frégates de 450 chevaux et les paquebots *le Labrador*, *le Canada*, *le Caraïbe*, *l'Orénoque* et *l'Albatros*. Dès lors, magistralement outillés, les ateliers se trouvaient en mesure d'entreprendre et de réussir des travaux

de haute volée. A la mort de M. Adolphe Schneider (3 août 1845), M. Eugène Schneider resta seul à la tête du Creusot et c'est alors que fut adoptée la raison sociale Schneider et C^{ie}.

Le Creusot continua à se développer pour ainsi dire d'année en année. En 1855, au moment de la guerre de Crimée, il rendit les plus grands services en livrant très rapidement un nombre considérable de machines pour vaisseaux de guerre : en sept mois, il construisit dix-sept machines de 150 chevaux (le cheval était alors pour la marine de 225 kilogrammètres), pour canonnières et batteries flottantes ; il acheva quatre machines de 650 chevaux pour vaisseaux de ligne et commença trois machines de 800 chevaux pour frégates. Au cours de la guerre de Crimée, le Creusot frappa le monde militaire d'admiration, du fait de la construction des blindages de ces batteries flottantes qui firent merveille à l'attaque de Kinburn. Mais en 1860, les traités de commerce vinrent changer la face des choses ; l'abaissement des droits d'entrée ouvrait toutes grandes les portes de la France à la concurrence étrangère. MM. Schneider acceptèrent sans hésiter la lutte ; aucun sacrifice ne leur coûta ; désarmés devant l'étranger mieux outillé et produisant dans de meilleures conditions, ils modifièrent et complétèrent leur outillage : l'usine fut pour ainsi dire renouvelée. Le nombre des hauts fourneaux s'accrut successivement ; une nouvelle forge capable de suffire à une production annuelle de 150,000 tonnes fut construite ; les voies ferrées de l'usine augmentées et prolongées jusqu'aux mines de fer de Mazonay, une ligne télégraphique fut établie pour mettre en communication les divers services ; une briqueterie importante fut aménagée au bord du canal du Centre. Tandis que la plupart des autres maisons métallurgiques de France étaient grièvement atteintes, le Creusot prospérait rapidement ; en 1865, il l'emportait à l'adjudication de 15 locomotives pour le chem. de fer anglais du Great Eastern. En 1867, le Creusot présenta au public, pour la première fois, une classification méthodique et rationnelle de ses fers et toles, par qualités appropriées à toutes les applications. Cette classification est aujourd'hui presque universellement adoptée. C'est vers cette époque que l'industrie de l'acier fit son apparition au Creusot qui employa d'abord le procédé Martin Siemens, et ensuite et concurremment le procédé Bessemer. De ce moment date la fabrication des rails d'acier, des toles et des barres en acier doux pour la construction des navires de guerre, application nouvelle pour laquelle la France a devancé de plusieurs années l'Angleterre. Le Creusot était donc bien préparé à faire du matériel de guerre quand éclata la guerre de 1870. Il put livrer en cinq mois, à nos armées de province : vingt-trois batteries de 7, système de Reffye, en bronze ; deux batteries de même calibre et système, en acier ; seize batteries de mitrailleuses, système de Reffye ; au total, deux cent cinquante bouches à feu. Cette livraison était accompagnée de celle des affûts, avant-trains, caissons, etc., nécessaires ; ensemble trois cent soixante-dix voitures. Au lendemain de nos désastres, M. Thiers avait conçu l'idée d'instituer une grande usine nationale qui eût été appelée à tenir en France le rôle que la maison Krupp tient en Allemagne, et il avait, à cet effet, jeté les yeux sur les établissements du Creusot. Des négociations s'entamèrent ; mais le principe d'un usinage à réserver aux arsenaux de l'Etat ayant fini par prévaloir dans l'esprit du gouvernement, il ne fut point donné suite au projet de M. Thiers. Toutefois, c'est au Creusot que, à partir de 1872, furent faites les expériences prescrites par le gouvernement français à l'effet d'arrêter les bases du mode de production des aciers à canons, de déterminer exactement les conditions auxquelles devaient satisfaire ces aciers. C'est du Creusot que sont sortis les premiers canons de 80 et 90 millim., système de Bange ; divers autres types de 90 et 95, types qui n'étaient pas destinés à devenir réglementaires ; des modèles de mortiers de 220 et 270 millim., etc.

En 1873, on installa un atelier pour la fabrication des

bandages en acier, destinés aux roues de locomotives et de wagons, et pour le forgeage des grosses pièces en acier. En 1876, pour l'exécution des arbres des fortes machines marines, des canons de gros calibre en une seule pièce, on construisit un marteau-pilon de 100 tonnes. C'était un appareil de frappe deux fois plus fort que le plus puissant des appareils similaires connus; c'était une merveille dont le brusque avènement allait, on le pressentait, révolutionner l'art de la métallurgie. Vers cette date, poursuivant les applications des propriétés spéciales de l'acier, ils obtinrent à la Spezzia un succès éclatant dans des essais de plaques de blindages de grande épaisseur, 55 centim., et désormais la

fabrication des blindages en acier et en nickel-acier, au moyen du marteau-pilon de 100 tonnes et de l'outillage accessoire de proportions colossales qu'il nécessita, forme une des industries les plus importantes du Creusot.

Elle lui fournit des ressources nouvelles et lui permit de résister plus aisément à la grande crise qui l'a éprouvée dans la période de 1880-1890. La plupart des hauts fourneaux ont été éteints, la fabrication des machines a perdu de son importance, mais celle de l'acier et des blindages se développe sans relâche, et la transformation nouvelle accomplie au Creusot n'a en rien diminué la puissante vitalité de l'usine.

Tableau indiquant les principaux chiffres de production des usines du Creusot à différentes époques.

	1837-1838	1847-1848	1857-1858	1867-1868	1877-1878	1880-1881	1890
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Houilles.....	60.000	100.000	145.000	230.000	550.000	579.000	»
Fontes.....	5.000	18.000	45.000	133.000	155.000	178.000	80.000
Fers.....	2.500	16.000	38.000	99.000	125.000	145.000	115.000
Aciers.....	»	»	»	»	»	»	»
Ateliers de construction.....	1.000	4.500	8.000	16.000	24.500	26.000	»

La diminution que l'on constate dans la production des fontes et des fers et aciers dans ces dernières années provient uniquement de ce fait que le Creusot trouve plus d'avantage à se fournir des fontes obtenues dans l'Est avec des minerais à bas prix de revient et à faire fabriquer les rails d'acier aux usines de Jœuf (Meurthe-et-Moselle), dont MM. Schneider sont co-propriétaires.

Les établissements du Creusot se composent des usines du Creusot proprement dites et d'annexes. Outre les usines, dont il sera parlé plus loin, les annexes comprennent des houillères à Monchanin et Longpendu (Saône-et-Loire), à La Machine, près Decize (Nièvre), à Montaud-Saint-Etienne (Loire); des usines de fer à Mazenay (Saône-et-Loire), à Laissey (Doubs), à Allevard (Isère), à Saint-Georges (Savoie); des chantiers de construction de charpentes, ponts, bateaux, etc., à Chalon (Saône-et-Loire); d'une usine à produits réfractaires à Perreuil (Saône-et-Loire). De plus, la Société est copropriétaire de houillères à Beaubrun (Loire) et à Brassac (Puy-de-Dôme); elle a d'importants intérêts dans les usines de Jœuf (Meurthe-et-Moselle) et dans les ateliers et chantiers de constructions navales de la Gironde, à Bordeaux. — Avantagusement situées au centre de la France, étroitement rattachées aux lignes de Bourgogne et du Bourbonnais, reliées par un chemin de fer particulier au canal du Centre, dont elles sont distantes de 10 kil. et qui leur donnent un facile accès à la Loire, à la Saône et au Rhône, les usines proprement dites du Creusot, par les voies ferrées ou fluviales, se trouvent en communication rapide avec les côtes de l'Océan et de la Méditerranée et avec les diverses régions de la France et de l'étranger. La surface occupée actuellement par les bâtiments, dépendances et annexes, est de 423 hectares dont 24 occupés par les bâtiments et ateliers. Il existe pour le service particulier des usines plus de 300 kil. de chem. de fer, tant à voie normale qu'à petite distance. La force motrice est donnée aux 1,100 machines, outils et engins de toutes sortes par 300 machines à vapeur d'une force totale de près de 16,000 chevaux. En outre, 30 marteaux-pilons, actionnés directement, y fonctionnent actuellement.

Plus de 30,000 tonnes de ponts métalliques (fabriqués au Petit-Creusot), des bateaux à vapeur pour la navigation fluviale, des machines marines, des machines fixes, des engins et machines, outils de grande dimension, plus de 2,500 locomotives, des rails de chem. de fer, des barres ou tôles en fer ou en acier, absorbées par les besoins réguliers du commerce et de l'industrie, des plaques de blindage, des canons et des affûts, tel est l'ensemble formidable de produits et de constructions, qui font du Creusot

un établissement d'ordre exceptionnel dans l'industrie française. L'effectif du personnel comprend 45,500 agents et ouvriers répartis de la façon suivante entre les divers services (en 1889) :

Mines de fer.....	2,000
Houillères.....	5,000
Hauts fourneaux.....	700
Acérieries.....	800
Forges.....	2,700
Ateliers de construction.....	2,800
Chemins de fer et ouvriers divers....	1,500
Total.....	45,500

On a dû se préoccuper de loger économiquement le nombreux personnel ouvrier des usines. On y est arrivé par le système des cités ouvrières, composées de maisons isolées, entourées de jardins spacieux, bien préférables à tous les points de vue aux anciennes casernes d'ouvriers, si malsaines, dont quelques-unes existaient encore il y a quelques années. Les loyers des maisons sont réduits à un chiffre très faible et l'ouvrier économe peut, moyennant le paiement d'annuités, devenir, au bout de quelques années, propriétaire de la maison et de ses dépendances. L'usine intervient pour assurer des retraites sans retenue de salaires; l'administration du Creusot exerce vis-à-vis de ses ouvriers une tutelle bienveillante; ce n'est pas ici le lieu de discuter les avantages et les inconvénients de ce système.

Nous décrirons rapidement les principaux établissements du Creusot et de ses annexes. Les *houillères*, qui ont été l'origine de l'institution, ont perdu de leur importance. Les produits extraits consistent en houilles maigres et anthraciteuses, dans la partie nord des exploitations, et en houilles marécales et demi-grasses, dans les galeries prolongées plus au sud, sous les grès bigarrés. Les couches qui affleurent sur le pourtour du bassin s'enfoncent rapidement à une grande profondeur. L'exploitation se fait par puits et galeries à l'aide de la méthode dite en travers, et l'attaque se poursuit par le système des remblais. Au découvert de la Croix, on a continué les anciens travaux d'extraction à ciel ouvert. Le nombre des *hauts fourneaux* qui s'élevaient à 13 a été progressivement réduit dans les dernières années (trois seulement de ces engins sont en feu aujourd'hui [1891]); ils sont alimentés par les coques fabriqués au Creusot avec des houilles grasses du bassin de la Loire, mélangées aux houilles demi-grasses et anthraciteuses de l'usine. Outre le minerai de Mazenay, on y traite ceux de Mokta-el-Hadid, de Bilbao, de l'île d'Elbe, de Saint-Georges (Savoie) et d'Allevard (Isère).

La *grande forge* a remplacé en 1862 l'ancienne forge, qui, bien que considérable, ne pouvait plus suffire à l'exécution des commandes. Les nouveaux bâtiments couvrent une superficie de 12 hect. ; ils s'étendent sur une longueur de 500 m. et comprennent six parties principales, savoir : deux halles de puddlage, une halle de laminage, une halle de finissage des rails, un atelier de réparations et un magasin à fers. Une cour centrale de 40 m. de largeur est ménagée entre ces divers bâtiments que des voies ferrées desservent dans tous les sens. Les fours à puddler, au nombre de cent, sont disposés en forme de fer à cheval dans chacune des deux halles ; dans l'espace resté libre, sont installés deux groupes de cinq marteaux-pilons chacun, où l'on travaille les loupes immédiatement après leur sortie des fours. Quatre trains ébaucheurs, actionnés par quatre machines horizontales de 200 chevaux chacune, complètent l'aménagement des halles de puddlage où l'on utilise les chaleurs perdues au chauffage des chaudières à vapeur verticales, annexées au massif des fours. Le temps n'est pas loin où les fours à puddler disparaîtront et où le fer puddlé sera entièrement remplacé par le fer fondu. La halle de laminage est un immense bâtiment à cinq travées, qui mesure 380 m. de longueur sur 100 m. de largeur. À droite, est disposée une longue file de fours à réverbère, où l'on soude les paquets de fer ou bien où l'on réchauffe les lingots destinés au laminage. Au centre de la halle sont établis vingt trains de laminoirs, mus par quinze machines d'une force de 6,000 chevaux ; douze de ces trains sont destinés à la fabrication des fers profilés et des rails ; les huit autres sont des trains à tôles. L'eau nécessaire à l'alimentation des forges est contenue dans un étang d'une contenance de 300,000 m. c., qui reçoit toutes les eaux de la ville, ainsi que le résultat de la condensation des machines et de l'exhaure des mines. Six pompes mues chacune par une machine de 50 chevaux élèvent les eaux de cet étang dans trois réservoirs.

Les *aciéries* sont outillées pour la fabrication des aciers, d'après les procédés Bessemer, Martin-Siemens et Thomas Gilchrist. Les *ateliers de forgeage* comprennent le forgeage à vapeur, créé en 1873 pour la fabrication des grosses pièces en acier destinées aux chemins de fer, à l'artillerie et à la marine. On y trouve un laminoir à bandage et plusieurs marteaux-pilons permettant de fabriquer une moyenne annuelle de 12,000 tonnes ; les marteaux-pilons sont de 8, 10, 15, 20, 40 et enfin 100 tonnes. L'atelier de bandages possède aussi des fours à réchauffer les pièces, système Siemens, des chantiers de trempe et de recuit. Ces ateliers de forgeage fabriquent des pièces d'acier pour machines, des canons, blindages et du matériel de chemins de fer. Voici quelques détails sur le gigantesque *marteau-pilon* de 100 tonnes : le poids de la masse active est de 100 tonnes, la hauteur de chute du marteau est de 5 m., ce qui donne un travail utilisable de 500,000 kilogr. Le diamètre du cylindre à vapeur dans lequel se meut le piston qui actionne le marteau est de 1^m40, d'où résulte une surface de 27,345 centim. carrés, en déduisant la section de la tige, qui est de 36 centim., ce qui pour une pression de vapeur de 5 atmosphères permet d'exercer sur le piston un effort de 140 tonnes. La hauteur disponible sous l'arcade formée par les bâtis est de 3^m20, et la largeur disponible est de 7^m50. Deux énormes jambages, réunis en forme d'A, supportent la masse active, l'entablement et le cylindre à vapeur. La chabotte et l'enclume pèsent ensemble 750,000 kilogr. Enfin le poids total des parties métalliques de l'outil, s'élève à 1,280 tonnes. Quatre fours, munis chacun d'une grue métallique, servent à la préparation des pièces à forger. Des quatre grues, trois ont une puissance de 100 tonnes et la force de la quatrième va jusqu'à 160 tonnes. Le Creusot installe une presse à forger de 2,000 tonnes, dont la puissance équivaut à celle d'un marteau-pilon de 80 tonnes.

Les *ateliers de construction* mesurent 500 mètres de longueur sur 150 de largeur moyenne. Ils comprennent les

fonderies de fer et de bronze, les forges à main, la chaudronnerie, les ateliers de tournage, d'ajustage et de montage. Les ateliers ont été installés en vue de répondre plus particulièrement à la fabrication des locomotives et des machines à vapeur, ainsi qu'à celle des ponts et ouvrages d'art, et par suite les différentes parties qui constituent les ateliers ont tiré leurs désignations de la production à laquelle ils sont affectés plus spécialement. Ainsi on distingue la tournerie, l'ajustage, le montage des chemins de fer ; la tournerie, l'ajustage, le montage de la marine, de l'artillerie, etc. Toutes ces parties renferment un outillage nombreux et puissant qui économise la main-d'œuvre, augmente la production et permet de ne demander à l'ouvrier que sa force intellectuelle. La chaudronnerie de fer, comme les ateliers précédents, est divisée en deux parties distinctes : celle des locomotives et celle des machines fixes et marines. Le travail presque tout entier se fait à l'aide d'engins mus mécaniquement. Une chaudronnerie de cuivre est annexée à ces chaudronneries. Les ateliers d'ajustage des chemins de fer et la chaudronnerie ont leurs outils entraînés par des machines Corliss. — Les ateliers de construction renferment les ateliers de l'artillerie auxquels est annexé un petit polygone d'essai. De 1875 à 1890, le Creusot a livré en France, à l'artillerie de terre : 336 canons, dont 12 de 240 millim. complètement usinés et les éléments d'acier correspondant à l'usinage de 4,829 autres canons, ensemble 5,165 bouches à feu ; à l'artillerie de la marine, les éléments de 500 canons de gros calibre ; aux deux services joints ensemble, 2,118 affûts métalliques. Le Creusot a fourni d'autre part à l'Espagne, à l'Italie, aux Etats-Unis, les éléments d'un certain nombre de canons ; de plus, des quantités de tubes pour canons-revolvers et canons à tir rapide Hotchkiss. Sans atteindre à l'immense développement de l'usine Krupp pour la fabrication des canons, le Creusot fait bonne figure ; en revanche les industriels français ont prouvé leur supériorité pour les plaques de blindage. On trouvera tous les détails à ce sujet dans les art. *BLINDAGE*, *COUPOLE*, *CUIRASSE* et *TOURELLE*. Admirablement outillé en vue de la fabrication des plaques de blindage, le Creusot s'est fait une spécialité des plaques en métal Schneider. En présence d'une supériorité éclatante, plusieurs puissances ont, à l'exclusion de tout autre système, adopté l'acier Schneider pour le blindage de leurs navires. Jusqu'à ce jour les usines ont exécuté d'importantes commandes de blindages qui s'élèvent pour la France à 11,600 tonnes et pour l'étranger à 16,000 tonnes. Des essais ont été faits en sept. 1890 au polygone d'Annapolis (Etats-Unis) sur trois plaques de blindage : l'une en nickel-acier (Creusot) de 264 millim. d'épaisseur, l'autre tout acier (Creusot) de 268 millim., et la troisième en métal compound fer et acier (Cammell et C^{ie} de Sheffield) de 272 millim. La plaque de nickel-acier a été classée la première : après quatre coups d'un canon de 15 centim. tirant des projectiles en acier chromé, elle ne montre pas de trace de faiblesse, deux projectiles sont brisés, les deux autres restent encastés dans le métal ; un cinquième coup d'un canon de 20 centim. laisse la plaque intacte. L'acier chromé a donc trouvé son maître. Rien jusqu'à ce jour n'est supérieur aux cuirasses qu'on usine au Creusot. Nous renverrons à l'article *TOURELLE* pour la description des tourelles cuirassées que construit le Creusot. — Le service des *chemins de fer* spéciaux présente un développement de 300 kil. environ. Il se compose principalement d'une gare spéciale située entre la grande forge et les aciéries. De cette gare partent les voies qui rayonnent dans toutes les parties de cet immense établissement, ainsi que les lignes particulières qui unissent le Creusot au canal du Centre et aux mines de Mazenay. Elle renferme un dépôt de locomotives et un atelier de réparations de wagons. Elle est reliée à la gare de Creusot-ville (P.-L.-M.) par l'intermédiaire de nombreuses voies de garage qui constituent ce qu'on appelle la gare mixte. Le service est assuré à l'aide de dix-sept locomotives tenders de 25 à 30 tonnes et de sept

cents wagons de divers types, dont la limite de chargement varie de 10 à 20, 40, 60 et 100 tonnes. Il est organisé pour desservir tous les ateliers et pour réunir la gare de l'usine à la plate-forme des hauts fourneaux, au port de Montchanin et au canal du Centre, aux mines de Montchanin, aux mines de Mazonay et à celles de Montceau. Le service comprend cinquante à soixante trains réguliers, donnant un tonnage régulier de 7,000 tonnes transportées à une distance moyenne de 10 kil. — Les services divers d'entretien des usines comprennent plusieurs annexes où sont occupés les ouvriers des divers corps d'état employés à l'entretien et aux réparations des nombreuses constructions de l'usine. C'est sous la direction des ingénieurs de ces services qu'ont été édifiés les bâtiments principaux des usines, l'hôpital, les églises, les écoles et encore d'autres constructions affectées à divers services municipaux.

Usines et chantiers divers. L'usine de Chalon-sur-Saône est une annexe importante du Creusot qui est désignée sous le nom de *Petit-Creusot*. On y construit les ponts métalliques de toute portée, les caissons pour fondations à l'air comprimé, les charpentes et planchers, le matériel de navigation, docks flottants, coques de bateaux, chalands, dragues, etc.; le matériel de chemin de fer; le matériel d'artillerie; les chaudières à vapeur. Enfin ce chantier comprend un atelier de zingage pour les pièces des plus grandes dimensions. Le viaduc de Fribourg, le pont de Brest, les grands ponts sur le Danube, à Vienne, à Linz, le pont tournant de Missiessy à Toulon, le pont en arc d'Elcinca en Espagne et un grand nombre de viaducs et de ponts en France et à l'étranger, sont sortis du Petit-Creusot. La briqueterie de Perreuil (Saône-et-Loire) permet au Creusot de fabriquer lui-même les briques et les pièces céramiques spéciales dont il a besoin pour ses nombreux fours; cet établissement peut fournir annuellement plus de 3 millions de briques de diverses sortes. Enfin nous terminerons en constatant que le Creusot, prévoyant l'immense avenir de l'électricité, vient de s'outiller pour fournir à l'industrie tout le matériel électrique.

BIBL. : HENNEBERT, *les Industries du Creusot, le Matériel de guerre*; Paris, 1890. — DE LAPPARENT, *l'Exposition universelle et les constructions métalliques*; Paris, 1889. — BOBILLIER, *Expériences faites en 1873, au Creusot, sur l'acier à canons fabriqué dans ces usines*; Paris, 1874. — BRIALMONT, *la Fortification du temps présent*; Bruxelles, 1885. — WEYL, *les Industries du Creusot, la machine marine*; Paris, 1890. — Du même, *les Industries du Creusot, le Canon*; Paris, 1889. — Du même, *les Industries du Creusot, la Cuirasse*; Paris, 1889. — Du même, *les Essais d'Annapolis, les Cuirasses du Creusot*; Paris, 1891. — *Les Machines Cortiss construites par les usines du Creusot*; Paris, 1889. — LAMI, *Dictionnaire de l'industrie et des arts industriels*; Paris, 1883. — KNAH, *Fabrication et emplois industriels de l'acier*; Paris, 1889.

CREUTZ, famille suédoise de Finlande, issue de Lars Markusson qui vivait en 1400 et dont un descendant à la cinquième génération, Ernst Larsson, fut anobli en 1623. Le fils de celui-ci, Lorens Creutz, né en 1613, mort le 1^{er} juin 1676, fut fait baron en 1654. Après avoir été gouverneur d'Åbo (1649) et de Dalekarlie (1655), commissaire du gouvernement dans la partie conquise de la Norvège moyenne (1658), il fut nommé riksråd (1660). Ses capacités administratives firent croire qu'il était propre à tout : on le mit à la tête de la flotte comme amiral-général (1675), mais dans sa première bataille, livrée près de l'île d'OEland, son navire échoua, prit feu et sauta avec ses 800 hommes. — Son petit-fils Johan Creutz (1631-1726), fait comte en 1719, fut gouverneur du Nyland (1703), maréchal de la diète (1713-14), riksråd et président de la cour d'Åbo (1719). — Le petit-fils de celui-ci, le comte Gustaf-Filip Creutz, poète, diplomate et ministre, naquit en Finlande en 1731 (probablement le 1^{er} mai) et mourut le 30 oct. 1783 à Tivoli près Stockholm. Après avoir fait à l'université d'Åbo de si sérieuses études qu'il était en état de parler grec, il entra à la chancellerie (1751), puis fut placé comme cavalier auprès du prince Fredrik-Adolf (1756-63). Envoyé en Espagne comme ministre

de Suède (1763), il passa avec le même titre à la cour de France (1766), devint ambassadeur en 1772, chevalier de l'ordre des Séraphins (1780), entretenit les meilleures relations non seulement avec les hommes politiques, mais encore avec les beaux esprits, et conclut avec Franklin un traité d'amitié et de commerce entre la Suède et les Etats-Unis (3 avr. 1783). Il ne fut rappelé à Stockholm (1783) que pour être nommé président de la chancellerie, riksråd, chancelier de l'université d'Upsala, et membre du gouvernement intérimaire pendant l'absence du roi (1783-4). Mais ce sont surtout ses *Œuvres littéraires* qui l'ont rendu célèbre. Elles parurent dans *Nos Essais* (1753-5, 3 vol.); les deux premiers réédités avec retouches sous le titre de *Travaux littéraires*, 1759, 1762), recueilli par une petite académie dont M^{me} Nordenflycht était l'âme. Elles ont été plusieurs fois réimprimées, soit avec celles de Gyllenborg (Stockholm, 1795, 2^e édit. 1812), soit seules (Helsingfors, 1862). Son chef-d'œuvre est *Atis et Camilla*, où le manque d'action et d'invention est racheté par la sincérité du sentiment, l'éclat et la pureté du style, l'harmonie des vers et la beauté des descriptions, qui font de Creutz le plus brillant représentant du goût français dans la littérature suédoise. On cite encore : *Élégie* (parodiée par Hallman), *Daphné, chant d'été*, et une vive satire en prose : *Apologie du mensonge* (1759). Quelques-unes de ses lettres en suédois et en français ont été publiées dans divers recueils. — Le chef actuel de la branche finlandaise de cette famille est le comte Carl-Magnus Creutz, né à Perno le 10 sept. 1821. Après avoir pris tous ses grades à l'université de Helsingfors, passé trois ans à Stockholm pour étudier l'agronomie et faire des recherches dans les archives, et publié deux ouvrages pleins d'érudition : *la Ligue d'Anjala* (Stockholm, 1848, sous le pseudonyme Magnus Malmanen, c.-à-d. Magnus de Malmgord) et *De Initiis monasterii Vallis Gratiae* ou Nådendal (Helsingfors, 1849; en suédois, 1850), il fit valoir son domaine de Malmgord et ne sortit de la vie privée que lors de la première convocation de la diète (1863); il y joua un rôle important, devint gouverneur d'Åbo et Bjærneborg (1863), président de la société d'agriculture de Finlande.

CREUTZBURG (Allemagne) (V. KREUZBURG).

CREUTZER ou **KREUZER** (V. KREUZER).

CREUTZWALD (*Silva Crucis*, 1701; en allemand *Kreuzwald*). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Thionville, cant. de Bouzonville; 4,388 hab. Près de la frontière de la Prusse rhénane; stat. de chem. de fer sur l'embranchement Hargarten-Beningen, qui se détache de la ligne de Thionville à Sarrebrück. La commune se compose de trois villages, fondés vers 1668, dans la grande forêt de Varent, par le duc de Nassau : 1^o *Creutzwald-la-Croix*, sur la rive droite de la Bisten ou la Houve, autrefois domaine de la Lorraine par moitié avec le duc de Nassau; patrie du maréchal de camp Cochois qui, pendant les guerres de la République et de l'Empire, se distingua par ses charges de carabiniers; 2^o *Creutzwald-la-Houve*, sur la rive gauche du ruisseau; autrefois de la Lorraine. Mines de plomb qu'on exploitait jadis sous les noms de Wildt, Petit-Zel et Gros-Zel; 3^o *Creutzwald-Wilhelmsbronn*, ancien domaine du prince de Nassau-Sarrebrück, cédé à la France en 1766 et faisant dès lors communauté inséparable avec Creutzwald-la-Houve; autrefois verrerie importante et fonderie de plomb; depuis 1735, fonderies de fer, forges et usines considérables où l'on fabrique entre autres des poêles dits économiques et des casseroles dites cassions; fabriques de tabatières en écorce et de pipes. Dans la banlieue de Creutzwald, on a découvert beaucoup d'antiquités romaines.

L. W.

BIBL. : *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, X, 156, 176; XII, 11, 68. — *Austrasie, Revue de Metz*, 1856, IX, 212. — KRAUS, *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*; Strasbourg, 1889, III, p. 251.

CREUX. I. GRAVURE (V. GRAVURE).

II. MARINE. — Distance du dessus de quille au milieu de la face supérieure du maître-bau. C'est une des trois dimensions principales du navire. Voici ses valeurs sur différents types d'anciens bâtiments :

Vaisseaux de 1 ^{er} rang.....	8 ^m 30
— de 2 ^e rang.....	8 ^m 25
— de 3 ^e rang.....	8 ^m 10
— de 4 ^e rang.....	7 ^m 25
Frégates de 1 ^{er} rang.....	7 ^m 05
— de 2 ^e rang.....	7 ^m 05
— de 3 ^e rang.....	6 ^m 20
Corvettes de 1 ^{er} rang.....	5 ^m 55
— de 2 ^e rang.....	5 ^m 15
Grands bricks.....	4 ^m 60

III. DROIT ECCLÉSIASTIQUE (V. CASUEL).

CREUX-DU-VENT. Montagne du Jura suisse, à 6 kil. O. du lac de Neuchâtel; 1,465 m. d'alt. En contre-bas du sommet est une sorte de cuve de 150 m. de profondeur et 5 kil. de tour, où s'amassent souvent des nuages; les observations permettent de prévoir les changements de temps.

CREUZ (Friedrich-Karl-Kasimir, baron de), écrivain allemand, né à Hombourg le 24 nov. 1724, mort à Hombourg le 6 sept. 1770. Il imita Haller dans ses poésies, *Oden and Lieder* (Francfort, 1750, 1752, 1753), Gottsched dans sa tragédie sur la mort de Sénèque, *Der sterbende Seneca* (Francfort, 1754), et Young dans son poème philosophique intitulé *Die Gräber* (Francfort, 1760). Il essaya de réfuter Montesquieu dans son *Über den wahren Geist der Gesetze* (Francfort, 1766). Ses traités de philosophie et de métaphysique sont sans portée. A. B.

CREUZADE (Métrol.). Monnaie portugaise, valait 3 fr. 30 autrefois; vaut aujourd'hui 2 fr. 94.

CREUZÉ DE LA TOUCHE (Jacques-Antoine), homme politique français, né à Châtelleraut le 18 sept. 1749, mort à Vaux (Vienne) le 22 oct. 1800. Lieutenant général de la sénéchaussée de Châtelleraut, il fut élu par le tiers état de cette sénéchaussée aux États généraux, où il fit partie de la majorité constitutionnelle. En 1794, il devint juge au tribunal de cassation. Élu à la Convention par le dép. de la Vienne, après Thermidor, il fut membre du comité de Salut public, puis de la commission qui prépara la constitution de l'an III. Il fit partie de l'Institut, dès l'an IV, pour la classe des sciences morales et politiques, section d'économie politique. Il fit partie aussi du conseil des Anciens, puis de celui des Cinq-Cents. Le 3 nivôse an VIII (25 déc. 1799), il fut nommé membre du Sénat conservateur.

CREUZÉ DE LESSER (Le baron Augustin-François), littérateur français, né à Paris le 2 oct. 1771, mort à Paris le 14 août 1839. Payeur de rentes jusqu'à la Révolution, il fut ensuite secrétaire du consul Lebrun, secrétaire de légation à Parme, sous-préfet d'Autun. Désigné le 29 thermidor an XII par le Sénat conservateur pour faire partie du Corps législatif, comme député de Saône-et-Loire, il y siégea jusqu'en 1806, date à laquelle il rentra dans la vie privée, ayant déplu à Napoléon par les appréciations qu'il avait émises sur sa politique dans un de ses ouvrages. Sous la Restauration, il fut préfet de la Charente (14 juil. 1815), préfet de l'Hérault (6 août 1817), et créé baron le 28 mars 1818. Il ne voulut point se rallier au gouvernement de Juillet. Ce fut un auteur fécond qui n'eut que le tort de vouloir imposer ses pièces à ses administrés et causa grand scandale en 1819 en faisant fermer le théâtre de Montpellier parce que les étudiants avaient sifflé son opéra-comique *le Nouveau Seigneur du village*. Nous citerons de lui : *le Seau enlevé*, poème (Paris, 1796, in-8), qui n'est à proprement parler, ni une traduction, ni une imitation de Tassoni, mais un poème nouveau où reparaissent un certain nombre de morceaux du poète italien; *Nipon de l'Enclos ou l'Epicurisme* (Paris, 1800, in-8), comédie-vaudeville en un acte; *Voyage en Italie et en Sicile fait*

en 1801-1802 (Paris, 1806, in-8); *M. des Chalumeaux* (Paris, 1806), opéra-comique en trois actes; *le Secret du ménage* (1809, in-8), comédie en trois actes, en vers, représentée au Théâtre-Français le 25 mai 1809; *la Revanche* (1809, in-8), comédie en trois actes, en collaboration avec Roger, représentée au Théâtre-Français le 15 juil. 1809; *le Billet de loterie* (Paris, 1811, in-8), comédie en un acte, en collaboration avec Roger; *le Magicien sans magie* (1811, in-8), opéra-comique en deux actes, avec le même; *Mademoiselle de Launay à la Bastille* (1813, in-8), comédie en un acte, avec le même; *les Chevaliers de la Table ronde* (1812, in-18), poème en vingt chants; *Amadis de Gaule* (1813, in-18), *le Nouveau Seigneur du village* (1813, in-8), opéra-comique en un acte, avec Roger; *le Cid, romances espagnoles imitées en romances françaises* (Paris, 1814, in-8); *le Déjeuner de garçon* (Paris, 1806, in-8), comédie en un acte; *Apologues* (Paris, 1825, in-12); *le Dernier Homme* (Paris, 1831, in-8), poème imité de Grainville; *De la Liberté ou résumé de l'histoire des républiques* (1832, in-8); *Annales secrètes d'une famille depuis 1800 ans* (1834, 2 vol. in-8); *le Roman des romans* (1837, 2 vol. in-8); *le Naufrage et le Désert* (1839, in-8), etc., etc. Il a encore imité *les Voleurs* de Schiller, traduit *les Satires* de Juvénal, etc. — Son fils Hippolyte a publié : *Statistique du département de l'Hérault* (Montpellier, 1824, in-8).

R. S.

CREUZER (Georg-Friedrich), érudit allemand, né à Marbourg le 10 mars 1771, mort à Heidelberg le 16 févr. 1858, un des principaux philologues du siècle. Il fut privat-docent à Marbourg (1799), puis professeur (1800), passa à Heidelberg en 1804, et y professa jusqu'en 1845 (sauf une excursion à Leyde en 1809). Parmi ses écrits, nous citerons : *Die historische Kunst der Griechen* (Leipzig, 1803, 2^e éd., Darmstadt, 1845); *Dionysus* (Heidelberg, 1808, 2 vol.); son grand ouvrage sur la symbolique et la mythologie des peuples anciens : *Symbolik und Mythologie der alten Völker* (Leipzig et Darmstadt, 1810-1812, 4 vol.; 1819-23, 6 vol. [dont 2 de Mone]; 1837-44, 4 vol.), très utile pour l'histoire de la pensée antique. La traduction française, par Guignant (*Religions de l'antiquité*; Paris, 1825-51, 4 vol. en 10 part., in-8) est très supérieure à l'original, en raison des corrections et développements qu'elle contient. Les théories de Creuzer seront examinées au mot MYTHOLOGIE, où seront relatés les débats auxquelles elles donnèrent lieu entre l'auteur, Hermann, Voss, Lobeck, Pott, etc. Il faut citer encore la grande édition de Plotin publiée en collaboration avec Moser (Oxford, 1835, 3 vol.), un grand nombre d'études philologiques et archéologiques; on en a réuni un grand nombre dans les *Opuscula selecta* (Leipzig, 1854) et les *Deutsche Schriften* (Leipzig et Darmstadt, 1837-54, 5 parties).

BIBL. : STARR, *Friedrich Creuzer*; Heidelberg, 1875. Cf. l'autobiographie placée dans les *Deutsche Schriften*.

CREUZIER-LE-NEUF. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Cusset; 656 hab.

CREUZIER-LE-VIEUX (*Crusiacus vetus*, XIII^e siècle). Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Cusset; 1,454 hab.

CREUZIGER (Gaspard) (V. CRUCIGER).

CREUZY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. d'Arthenay; 218 hab.

CREVALCUORE (Pier-Maria da), peintre italien de la dernière moitié du XVII^e siècle. Né à Bologne où il fut élève de Denis Calvart, le Flamand, Crevalcuore essaya vainement de modifier sa manière en voulant, dans ses dernières œuvres, s'inspirer des Carrache. Ch. LUCAS.

BIBL. : TICCOZZI, *Diz. degli architetti*; etc., Milan, 1830, t. I, in-8.

CREVANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 280 hab.

CREVANT. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre,

cant. d'Aigurande, entre la Vanvre et la Couarde; 1,736 hab. Exploitation de granit; sources minérales. Eglise du XIII^e siècle. Sur la place, orme magnifique dit de Sully. Ruines d'un château féodal. Dolmen.

CREVANT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux; 1,216 hab.

CREVANT (Louis de), maréchal d'HUMIÈRES (V. HUMIÈRES).

CREVASSE. I. ARCHITECTURE. — Fente ou fissure qui se produit dans une maçonnerie ou simplement sur un enduit de mur, de cloison ou de plafond, à la suite d'effets de construction causés par une charge trop forte et mal répartie ou par suite d'une insuffisance de fondations ou d'un ébranlement quelconque. Dans les constructions en matériaux appareillés et laissés apparents, un léger tassement peut amener l'ouverture facilement réparable des joints de la pierre, du moellon ou de la brique, de même que des crevasses peu importantes sur un plafond peuvent être bouchées au mastic ou recouvertes de bandes de caillots; mais lorsque des crevasses nombreuses et largement ouvertes se décèlent dans des murs et indiquent, par leur direction, les tassements qui se produisent sur divers points des fondations, il y a lieu, non plus de boucher simplement ces crevasses, mais encore d'étayer et de reprendre les fondations elles-mêmes en sous-œuvre. Charles LUCAS.

II. MÉDECINE (V. GERÇURE).

III. ART VÉTÉRINAIRE. — Maladie de la peau, siégeant dans le pli du paturon du cheval et caractérisée à ses débuts par une inflammation douloureuse de la peau du paturon, à laquelle succède une plaie linéaire, transversale, qui attaque le derme et le fend parfois dans toute sa profondeur. La suppuration s'établit sur le bord des plaies, en même temps que la chaleur des parties environnantes augmente; l'en-gorgement gagne de proche en proche et s'étend jusqu'aux genoux et aux jarrets. Les crevasses ont pour causes la malpropreté des écuries et le travail prolongé dans les boues acres, fétides et corrosives, notamment des grandes villes. Le traitement des crevasses est des plus simples: repos absolu de l'animal, cataplasmes de son ou de farine de lin, bains de pieds émollients, pansement des plaies au moyen d'étoupes imbibées de teinture d'aloès ou de glycérine. L. GARNIER.

III. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE (V. GLACIER).

CREVAUX (Jules-Nicolas), explorateur français, né le 1^{er} avr. 1847 à Lorquin (Lorraine), tué sur le Pilcomayo (Rép. Argentine) le 24 avr. 1882. Docteur en médecine en 1870, il s'engagea pendant la guerre franco-allemande et se distingua par sa bravoure. La guerre finie, comme il n'avait pas la vocation de la médecine sédentaire, il demanda à entrer dans la marine. Il fut nommé chirurgien de marine en 1871. Tenté par la gloire des grands explorateurs, Crevaux visita d'abord la côte d'Afrique, puis résolut de tourner ses efforts vers l'Amérique du Sud où se trouvaient de vastes territoires encore mal connus ou même complètement inconnus. En 1877, il explora la Guyane; c'est au cours de ce voyage qu'il rencontra chez les *Bouis* de la Guyane hollandaise (population mêlée de nègres et d'indigènes) son fidèle nègre Apatou qu'il amena à Paris et qui fut acclamé à la Sorbonne. En 1878, il visite la vallée de l'Oyapock, découvre le Kou, affluent du Yari, et d'autres tributaires de l'Amazone. Dans un troisième voyage en 1880, il part de Santa Fé de Bogotà, passe le rio Negro et arrive jusqu'au Guyabera, un affluent de l'Orénoque. Revenu en France en 1881, il n'y reste que quelques mois et revient à Buenos Aires d'où il devait partir pour le voyage qui allait lui coûter la vie. Il voulait accomplir une exploration encore plus grande que les précédentes, passer de la vallée du rio de Paraná dans celle du fleuve des Amazones, reconnaître complètement les sources du rio de Paraguay, puis explorer le rio Tapajos, pendant que son compagnon, M. Billet, reconnaissait le Tocantins. Il se détourna pour remonter le Pilcomayo et visiter les tribus du grand Chaco. Les Tobas, excités par

une sortie récente de Caiza, le massacrèrent avec ses dix-huit compagnons. Deux Boliviens de l'escorte qui avaient été faits prisonniers parvinrent à s'échapper et racontèrent les détails de la catastrophe. Le récit de ses explorations, inséré d'abord dans le *Tour du Monde*, a été publié sous le titre de *Voyages dans l'Amérique du Sud* (Paris, 1883, in-4). La Société de géographie de Paris a tiré des papiers du défunt la matière d'un ouvrage: *Fleuves de l'Amérique du Sud* (1883). L. HESSE.

CRÈVE-VESSIE (Expérience du) (V. ATMOSPHÈRE, t. IV, p. 466).

CRÈVÉCHAMPS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué; 249 hab.

CRÈVECŒUR. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon, sur la Vie; 416 hab. Elève de volailles. Château féodal des XIV^e et XV^e siècles avec une double enceinte entourée de fossés. Chapelle du XII^e ou du XIII^e siècle.

CRÈVECŒUR. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing; 2,408 hab. Moulins, tanneries; carrières, tourbières. Les seigneurs de Crèvecœur sont mentionnés dans l'histoire depuis le XII^e siècle. Vestiges de très anciennes fortifications et ruines d'un château féodal du XII^e siècle. Eglise du XVI^e siècle; église moderne en brique, de style roman. A 4 kil. au S. de Crèvecœur. Ruines de l'ancienne abbaye de *Vaucelles* fondée en 1131. Cloître roman et fondations de l'église bâtie de 1191 à 1216 par les architectes Villard de Honnecourt et Pierre de Corbie.

CRÈVECŒUR. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie; 99 hab.

CRÈVECŒUR-LE-GRAND (*Crèvecœur-les-Lihus*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont; 2,470 hab. Stat. du ch. de fer du Nord. Ce village était le chef-lieu d'une importante seigneurie qui donna d'abord son nom à une illustre maison issue de celle de Breteuil, par Hugues de Breteuil, qui eut Crèvecœur en partage vers 1157. Les membres les plus connus de cette maison furent Guillaume, évêque de Coutances en 1390; Jacques, Antoine et surtout le maréchal d'Esquerdes, Philippe de Crèvecœur (V. les articles suivants). La seigneurie vint par alliance, en 1517, aux Gouffier de Bonnivet, puis par vente, en 1639, aux Hanival, seigneurs de Maineville, d'où elle passa successivement aux Clermont-Tonnerre et aux La Rochefoucauld. Le 23 mars 1590, le sieur de Gribenval, chef ligueur de Beauvais, pilla l'église et le bourg qu'il ruina de fond en comble et qui fut ravagé de nouveau par les Espagnols en 1593 et en 1636 et par un incendie en 1790. L'abbé de Saint-Symphorien de Beauvais avait le patronage de la cure; il y avait une chapelle dans le château et une autre au cimetière. Le château, construit en brique, a conservé beaucoup de parties des XV^e et XVI^e siècles; Louis XIV y passa en 1680. L'église a un clocher ogival et de beaux restes du XVI^e siècle. Hameaux: La Houssoye, La Borde. Briqueterie, four à chaux, fabrique de lainages, peignes, faïences, etc. V^o DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

CRÈVECŒUR-LE-PETIT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Magnelay; 124 hab.

CRÈVECŒUR (Jacques de), de la maison des seigneurs de Crèvecœur-en-Beauvais (V. ci-dessus CRÈVECŒUR-LE-GRAND), chambellan du roi de France et du duc de Bourgogne, mort vers l'année 1441. On le trouve capitaine de Compiègne en 1418. En 1421, il commanda les troupes bourguignonnes contre l'armée du Dauphin et eut en 1428 le gouvernement du comté de Clermont pour le roi d'Angleterre, auprès de qui le duc de Bourgogne l'envoya en 1433 pour traiter de la paix. Il reçut, la même année, le collier de la Toison d'Or et assista à la conclusion à Arras, en 1435, du traité qui réconcilia Philippe le Bon avec Charles VII. Il suivit Philippe au siège de Calais et se trouva à toutes les expéditions qui se firent contre les Anglais en vue de reconquérir la Normandie et d'autres provinces. Il fut

choisi, en 1439, pour aller recevoir à Cambrai Catherine de France, fille de Charles VII, fiancée au comte de Charolais, Charles, fils de Philippe le Bon. — Son fils aîné, *Antoine*, seigneur de Crèvecœur, fut conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et bailli d'Amiens. Il fut chassé de cette ville par les habitants qui se donnèrent à Louis XI, en 1471. Mais ayant fait sa soumission au roi, il fut réintégré dans ses titres et places.

C. ST-A.

CRÈVECŒUR (Philippe de), seigneur d'Esquerdes, du chef de sa mère, Marguerite de la Trémoille, fils puîné du précédent, maréchal de France, mort à l'Arbresle près de Lyon en sept. 1494. Il servit d'abord, comme toute sa famille, le duc de Bourgogne, devint le conseiller intime de Charles le Téméraire et se signala en cette qualité à la bataille de Montherly en 1465, aux campagnes de Luxembourg et de Gueldre, à la prise de Liège en 1468 et au siège de Beauvais en 1472. En 1468, il avait reçu le collier de la Toison d'or et le gouvernement d'Artois et de Picardie. A la mort de Charles, tué en 1477 à la bataille de Nancy, il abandonna la fille de son bienfaiteur et entra au service de Louis XI, par l'entremise de Commines. Il livra au roi les places dont il avait la garde, entre autres Arras, puis fit une vaine tentative contre Saint-Omer. Louis XI, voulant se l'attacher complètement, le nomma gouverneur de La Rochelle avec une pension considérable. Il commandait les Français à la défaite de Guinegate (1479). Néanmoins, le roi lui conserva sa faveur. En 1484, le duc Maximilien raya du livre des chevaliers de la Toison d'or le sire d'Esquerdes qui n'en poursuivait qu'avec plus d'ardeur ses conquêtes à la tête d'une armée à laquelle il avait donné une discipline nouvelle. Il fut alors chargé d'aller négocier à Gand le mariage du dauphin avec Marguerite de Flandre, fille de Marie de Bourgogne et de Maximilien, qui fut forcé de donner son consentement à ce mariage. Crèvecœur fut ensuite plénipotentiaire au traité d'Arras (1482), qui assurait au roi de France les deux Bourgognes et l'Artois. Charles VIII lui continua la même faveur que son frère, le nomma maréchal de France en 1483 et lui donna le gouvernement de Picardie. Il défendit cette province contre les Bourguignons et Maximilien d'Autriche en 1486 et combattit l'ennemi avec des succès divers jusqu'en 1489. En 1492, à Etaples, Crèvecœur signa la paix qui fut conclue entre la France, l'Angleterre et l'archiduc. Après la réunion du Boulonnais à la couronne, il obtint le gouvernement de ce pays et fut nommé en 1492 à la charge de grand chambellan de France. Après avoir tenté vainement de s'opposer aux projets de Charles VIII sur le royaume de Naples, il rejoignait le roi en Italie, lorsqu'il tomba malade et mourut. Son corps fut transporté à Boulogne-sur-Mer et on lui rendit, par ordre de Charles VIII, les mêmes honneurs qu'à un roi de France. Jean Molinet composa son épitaphe.

V^{te} DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BIBL. : PHILIPPE DE COMMINES et OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*. — P. ANSELME, *Hist. géneral.* — DE BARANTE, *les Ducs de Bourgogne*; — *Manuscrits du cabinet des livres*.

CRÈVECŒUR (Hector SAINT-JOHN de), écrivain franco-américain, gentilhomme français, né à Caen en 1734, mort à Sarcelles près Paris en 1813. Envoyé par ses parents en Angleterre, à seize ans, pour y compléter son éducation, il y passa six ans, puis s'embarqua pour l'Amérique, s'établit près de New-York, épousa la fille d'un marchand et ne revint en France que vingt ans plus tard, en 1781. Il avait publié deux ouvrages sur l'Amérique à l'époque de la guerre de l'Indépendance. Il publia en anglais, à Londres, en 1782, les *Letters from an american farmer, by Hector Saint-John, farmer of Pennsylvania*. Il traduisit lui-même son livre en français : *Lettres d'un cultivateur américain* (Paris, 1784, 2 vol. in-8); Lacroix aîné en donna une édition complétée (Paris, 1787, 3 vol.). Crèvecœur retourna à New-York comme consul de France. De retour en son pays en 1793, il publia son *Voyage dans la Haute-Pennsylvanie et dans l'Etat de New-York, par*

un membre adoptif de la nation Odeida. Descriptions indiennes, progrès agricoles, etc. (Paris, 1801, 2 vol.).
Aug. M.

CRÈVECŒUR DE PERTHES (V. BOUCHER).

CREVEL (Alexandre), publiciste français, né à Rouen à la fin du XVIII^e siècle, mort à une date inconnue. Il a publié un certain nombre de pamphlets politiques, qui ont fait grand bruit en leur temps et même valu à leur auteur des poursuites judiciaires et une condamnation à la destruction de ses œuvres. Nous citerons : *Adresse à la Chambre des députés sur le pouvoir législatif et l'influence du budget sur le bonheur public* (Paris, 1816, in-8); *le Cri des auteurs sur les abus de la liberté de la presse* (1817, in-8); *le Cri des peuples* (1817, in-8); *Essai philosophique sur le grand art de gouverner un Etat* (1816, in-8); *la Médecine politique* (1817, in-8); *Pétition aux Chambres sur la législation de la presse* (1818, in-8); *les Vœux du peuple* (1818, in-8); *Jérôme Lerond* (1818, in-8); *Jérémiade d'un moraliste* (1818, in-8); *De l'Incompétence des tribunaux dans le procès du cri des peuples* (1818, in-8); *le Ministère et les Elections* (1820, in-8); *Un Bon Français à ses concitoyens* (1820, in-fol.); *le Cri de la nation sur la politique et l'administration* (1818, in-8).

CREVENEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx; 132 hab.

CREVENNA (Pietro-Antonio BOLONGARO-), célèbre bibliophile italien, né à Milan, mort à Rome le 8 oct. 1792. Riche négociant établi à Amsterdam, il forma une admirable bibliothèque de livres rares et précieux, dont il publia un très curieux *Catalogue raisonné* (Amsterdam, 1775, 6 vol. gr. in-4), dont le t. V renferme des lettres inédites d'hommes célèbres du XVI^e et du XVII^e siècle. Un nouveau catalogue, plus complet et enrichi de notes nouvelles, fut publié (1789, 5 vol. in-8) en vue de la vente de cette bibliothèque, qui eut lieu en 1790. Un troisième catalogue comprend les livres vendus après le décès du propriétaire (1793).
G. P-1.

CRÉVETTE. I. ZOOLOGIE. — Synonyme de *Chevrette* (V. ce mot). Les naturalistes français ont employé aussi ce nom dans un sens beaucoup plus restreint, pour traduire le nom du genre *Gammarus*.
R. Mz.

II. PALÉONTOLOGIE (V. AMPHIPODES et ACANTHOFELSON).

III. PÊCHE. — La pêche de ce crustacé se fait tantôt à pied, tantôt en bateau. La pêche à pied se pratique avec le havereau et ses variétés, tels que grenadier, bou-teux, bout de quievre. La caudrette, espèce de balance ou de petit truble sans manche, se tend du haut des rochers à la marée descendante et se manœuvre à l'aide d'une barque. On pêche aussi la crevette sur les plages sablon-neuses, avec le petit chalut. Dans le Zuiderzee on se sert d'un filet de quatorze pieds de long, en forme de sac, doublé dans sa partie supérieure, et dont la partie la plus étroite se ferme au moyen d'une corde; on place ce filet, qui porte le nom de *dowarskeuil*, sur un des côtés du bateau et on laisse trainer.
E. SAUVAGE.

IV. ART CULINAIRE. — La crevette, cuite au court-bouillon ou simplement dans l'eau avec du sel, se mange au commencement du repas; elle excite alors l'estomac à la manière d'un apéritif véritable. Ses préparations culinaires sont les mêmes que celles de la *chevrette* (V. ce mot).

CREVIC (*Curvi*, 1152). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Lunéville, sur le Sanon, affluent de la Meurthe, et le canal de la Marne au Rhin; 1,056 hab. Salines. Autrefois, la seigneurie nommée le ban de Crévic appartenait au chapitre de Remiremont.

CRÉVIER (Jean-Baptiste-Louis), historien français, né en 1693 à Paris où il mourut le 1^{er} déc. 1765. Il fut l'élève de Rollin dont il continua l'*Histoire romaine* qu'il fit suivre d'une *Histoire des empereurs jusqu'à Constantin* (1750-1756, 6 vol. in-4). On lui doit de plus une *Histoire de l'Université de Paris jusqu'en 1600* (Paris,

1764, 7 vol. in-12); ce n'est guère qu'un abrégé de l'œuvre latine de Du Boullay.

CREVILLENTE. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, entre cette ville et Murcie; 8,683 hab. Sparterie.

CRÉVOUX. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. d'Embrun; 446 hab.

CREW (Thomas), moraliste anglais qui florissait vers la fin du xvi^e siècle. Il a laissé un petit traité intitulé *A Nosegay of Moral Philosophy* (Londres, 1580, in-12), composé de citations empruntées aux écrivains italiens. On l'a confondu à tort avec sir Thomas Crew ou Crewe (1563-1634), qui fut président de la chambre des communes.

CREWE. Ville d'Angleterre, comté de Chester; 24,732 hab. Un des grands centres de chem. de fer des Îles-Britanniques. Les grandes lignes de Manchester, Liverpool, Chester vers le S.-E., Birmingham et Londres y convergent, sans parler des lignes secondaires vers Shrewsbury, le bassin voisin de Stoke-upon-Trent, etc. La compagnie du London and North Western Railway y a établi d'immenses ateliers pour la réparation et la construction de son matériel; toute la population vit du chemin de fer, auquel la ville doit son existence; fondée dans le bourg de Lord Crewe, elle a grandi très vite.

CREWE (Sir Ranulph), magistrat anglais, né en 1558, mort à Westminster le 3 janv. 1646. Inscrit au barreau de Londres en 1584, il fut en 1597 élu membre du Parlement par Brackley (île de Northampton) et devint, le 7 avr. 1614, speaker de la Chambre des communes. Parallèlement, il poursuivait sa carrière judiciaire, prenait le degré de sergent de loi en 1615, et avait part aux affaires les plus importantes du temps (procès de Peacham, de Weston, du comte de Somerset, de Francis Mitchell, etc.). Nommé lord chief justice du banc du roi le 26 janv. 1625, il fut cassé l'an d'après pour avoir refusé de reconnaître la légalité de l'emprunt forcé. Il rentra alors dans la vie privée. — Son frère, sir Thomas Crew, né en 1565, mort le 1^{er} fév. 1634, fut membre du Parlement pour Lichfield en 1603, pour Northampton en 1620, pour Aylesbury en 1623 et élu speaker de la Chambre des communes la même année. Avocat comme son frère, il prit aussi le grade de sergent de loi en 1623. Il fit encore partie du Parlement de 1625 pour Gatton, fut de nouveau nommé président cette année et fut membre de la commission ecclésiastique de 1633. R. S.

CREWKERNE. Ville d'Angleterre, au S.-O. du Somerset, près d'Yeovil; 8,148 hab. Toile à voile; bonneterie.

CREX (V. RALE).

CREYERS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon-en-Diois; 194 hab.

CREYS-ET-PUSIGNIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel; 815 hab.

CREYSSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montagnier, sur la Dronne; 225 hab. L'église a conservé certaines parties romanes; dans un pré voisin, abondante source jaillissante du *Bouillidou*.

CREYSSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac, sur la Dordogne; 940 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Libourne au Buisson. Papeteries. Château de Tiregaut et de Piles.

CREYSSE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Martel; 729 hab.

CREYSSEILLES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Privas; 477 hab.

CREYSSENSAC-ET-PISSOT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt; 340 hab.

CRÉZANCY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteauneuf-sur-Cher; 154 hab.

CRÉZANCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie; 529 hab.

CRÉZANCY. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre; 1,709 hab.

CRÉZIÈRES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux; 161 hab.

CRÉZILLES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Toul; 323 hab.

CRI. I. JURISPRUDENCE. — *Cri de feu ou de meurtre* (V. HARO).

Cri de ban. Proclamation du *ban* (V. BAN).

II. MUSIQUE. — Le mot cri est employé en musique de plusieurs façons. Tantôt il désigne ce défaut des chanteurs qui consiste, dans les passages de force, à crier plutôt qu'à chanter, tantôt il indique la traduction musicale d'un cri réel que, dans une situation dramatique déterminée, un personnage peut être amené à pousser. Dans la musique de théâtre, on cite de nombreux cris de ce genre. Quelquefois le compositeur précise les notes sur lesquelles les sons doivent être articulés; en d'autres circonstances, il laisse toute liberté à l'interprète. Ce dernier cas est le plus rare. Berlioz a souvent noté des cris, en particulier dans *les Troyens à Carthage* (dans l'entr'acte descriptif). Wagner a voulu quelques cris dramatiques dans les rôles de Siegfried (*Siegfried* et la *Götterdämmerung*), de Kundry (*Par-sifal*), et de Walthar (*les Maîtres chanteurs*). Il a noté aussi des cris ou appels de walkyries, de chasseurs, de matelots, etc. En musique instrumentale, on a souvent essayé de reproduire des cris d'êtres animés, depuis Bach imitant le braiement de l'âne dans *le Défi de Phœbus et de Pan* (effet repris par Mendelssohn), jusqu'à Weber figurant des aboiements de chiens et des cris aigus de chouettes, jusqu'à Wagner et Berlioz faisant rugir des monstres fantastiques dans leur orchestre. A. E.

III. ART HÉRALDIQUE. — Phrase courte, particulière à chaque famille, placée sur un liston ou banderole toujours indépendant de l'écu et qui le surmonte. Le cri se compose même parfois d'un seul mot exprimant un vœu, une idée. On distingue huit sortes de cris, la première c'est le cri nominatif : *Toulouse! Chateaubriant!* la seconde, c'est le cri d'invocation : *Saint Léonard! Dieu aide!* la troisième comprend le cri de résolution : *Dieu le veut!* le quatrième cri est celui de l'exhortation : *Place à la bannière! Passant le meilleur!* le cinquième est le cri de défi : *Bretagne où es-tu? Vien ça je la te challenge!* le sixième est le cri de terreur ou de courage : *Au feu! au feu! Au vaillant duc!* le septième espèce de cri est le cri d'événement : *Lowain au riche duc! Limbourg à celui qui l'a conquis!* et enfin le huitième cri est le cri de ralliement : *Montjoie Saint-Denis!* (c'était celui des rois de France; il signifiait : ralliez-vous à la bannière de saint Denis); *Flandre au lion!* Le cri suit la bannière; c'était jadis une formule consacrée, parce que nul n'était reconnu gentilhomme de nom, d'armes et de cri que celui qui avait droit de lever bannière, servant à mener les troupes à la guerre et à rallier ces mêmes troupes par le cri.

BIBL. : ART HÉRALDIQUE. — DU CANGE, *Du Cry d'armes et De l'Usage du cry d'armes*, dans ses *Dissertations sur l'hist. de saint Louis*; dissert. XI et XII. — O. de WATTEVILLE, *le Cri de guerre chez les différents peuples*; Paris, 1889, in-8.

CRIBELLA (Zool.). Genre d'Echinodermes, de l'ordre des Stellérides, famille des Solastérides, établi par Agassiz. Le corps est nettement étoilé, grêle; les bras sont arrondis, couverts, aussi bien que le disque, de petits groupes de piquants. L'espèce la plus connue est la *C. oculata*, qui a reçu un grand nombre de dénominations et dont la synonymie est très compliquée; c'est une forme très variable, commune sur nos côtes, dont la coloration est d'un rouge brun et quelquefois vermillon en dessus et d'un jaune rougeâtre en dessous; elle mesure environ trois pouces de diamètre.

CRIBELLUM (Anat.). Organe particulier à certaines Araignées, particulièrement à celles des familles des *Dic-*

lynides, Erésides, Uloborides, Filistatides, etc., et consistant en une plaque chitineuse transverse, située immédiatement au-dessous des filières inférieures. Cette plaque est toujours garnie de petites épines lui donnant, sous un grossissement suffisant, l'aspect d'une râpe; elle est presque toujours divisée par une carène lisse longitudinale. Le cribellum existe conjointement avec le calamistrum, et ces deux organes concourent à la fabrication de fils spéciaux d'un aspect floconneux ou laineux. A leur sortie des filières, les fils sont cardés sur le cribellum par le *calamistrum* (V. ce mot).
E. SIMON.

CRIBLE. I. AGRICULTURE. — Les cribles sont des instruments d'agriculture servant à séparer les grains en catégories de grosseurs différentes, ces grains ayant été préalablement passés au *tarare* (V. ce mot), pour les débarrasser des impuretés qui pouvaient les souiller. Le crible le plus simple dont on fait usage et qui sert encore aujourd'hui dans quelques contrées, consiste en un large cercle de bois sur lequel est tendue une peau de porc percée d'une infinité de trous de formes diverses, destinés à laisser échapper, les uns, la nielle et les autres grains ronds, les autres, les bromes et les semences de forme allongée. C'est donc un véritable tamis, qui exige néanmoins, de la part de l'opérateur, une certaine habileté. Ce crible, dont le diamètre est voisin de 0^m90, est encore très employé dans les Vosges où on le désigne sous le nom de *grand-rige*. Aujourd'hui les constructeurs fabriquent des cribles formés d'une grille en fils de fer ou en tôle perforée de trous de différents diamètres et sur laquelle passe le grain. On peut classer ces différents modèles actuellement en usage en trois groupes :

Cribles fixes. Ces machines, plus connues sous le nom de cribles allemands, se composent d'une trémie dans laquelle on met le grain; celui-ci sort par une vanne inférieure dont on peut régler l'ouverture, et tombe sur le crible qui est incliné. Dans le crible allemand, fait remarquer M. Ringelman, il n'y a qu'une seule grille en fils de fer, placés en travers de la pente et suffisamment rapprochés pour ne laisser passer que la poussière. Le grain tombe au bas.

Cribles à mouvements alternatifs. Ces machines sont préférables aux précédentes, car celles-ci s'encrassent facilement, et souvent certains grains parcourent le crible sans passer au travers des mailles. Les cribles alternatifs sont appelés aussi cribles Boby, du nom de leur constructeur. Une trémie contient le grain nettoyé, et le laisse tomber en quantité régulière sur une ou plusieurs grilles; celles-ci sont suspendues par des tiges, ou roulent par des galets sur des glissières inclinées. Un mouvement alternatif est donné à ces grilles par un taquet et une roue à cames, ou par une bielle et une manivelle. Dans le crible Boby, les grilles font quatre oscillations par tour de manivelle; tourné à la main, cet instrument peut cribler environ 5 hectol. à l'heure.

Cribles à mouvement rotatif. Dans ces appareils, au lieu de faire tomber le grain sur des grilles de différentes grosseurs et à mouvement saccadé, on le fait passer par un cylindre rotatif à axe incliné. La surface du cylindre est formée par des grilles en fil de fer ou par des feuilles de zinc perforées de trous de différentes formes. Le plus répandu de ces instruments est le crible-diviseur Pernollet, qui date de 1855, représenté fig. 1. Le grain est placé dans une trémie, qui le déverse dans le cylindre, en tête du premier compartiment. Celui-ci est percé de trous longs suivant le sens des génératrices; ces trous alternent avec d'autres plus petits et ronds. Ce premier compartiment laisse passer l'ivraie, la poussière, les petits grains et les fragments. Le mélange qui reste dans le premier compartiment passe directement dans le second; celui-ci est percé de trous ronds et petits par lesquels passent les nielles, les graines ronds, etc. Le troisième compartiment est à trous ronds, mais d'un diamètre plus grand que ceux du précédent. Les gros grains étrangers y passent mêlés

au blé que l'on appelle première, seconde qualité. Cette catégorie doit être repassée à la fin de l'opération et donnera du grain propre à la mouture. Le quatrième compartiment est à trous larges, perpendiculaires aux génératrices

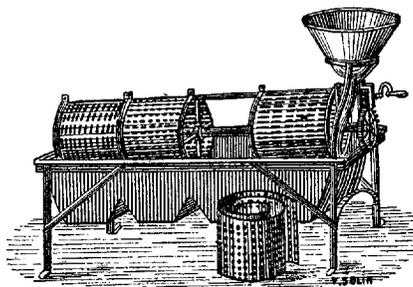


Fig. 1. — Crible-diviseur Pernollet.

du cylindre; ces trous laissent passer le blé propre qui constitue le quatrième lot. Enfin les grenailles, les mottes de terre, les débris de toute nature qui n'ont pu sortir du cylindre tombent en avant, en dehors de l'appareil et constituent le cinquième lot. Cet appareil est mis en mouvement par une manivelle; il exige très peu de force; un enfant suffit pour surveiller l'instrument et pour tenir la trémie toujours bien remplie (V. TARARE et TRIEUR).

Albert LARBALÉTRIER.

II. MINES. — Le criblage, dans la préparation mécanique des minerais, peut avoir deux buts bien distincts : 1^o séparer les fragments de minerai pour les classer suivant leurs dimensions; 2^o préparer le minerai broyé de manière à séparer les parties riches des parties pauvres. Dans la première opération, on emploie des *cribles* ou tamis; ce sont des surfaces planes que l'on incline sur l'horizon pour faciliter la descente des matières et que l'on étage les unes au-dessus des autres, de manière à obtenir des classements successifs en plusieurs sortes. Mais cette combinaison peut être réglée suivant deux principes différents. Dans le premier mode, le tout-venant s'engage d'abord sur la tôle qui présente les trous les plus fins et ensuite sur celles qui ont des orifices de plus en plus grands. La première sorte qui traverse sera donc la plus ténue et le refus sera formé du mélange de toutes les autres. Le second crible sépare une nouvelle catégorie moins fine que la première, et ainsi de suite. Le dernier crible donne une avant-dernière sorte et son refus constitue la dernière, qui est la plus grosse. On peut, inversement, commencer par la tôle aux plus grands trous et terminer par la plus fine. Alors, le premier refus est formé de la plus grosse sorte et le mélange de toutes les autres tombe, à travers les trous, sur le second tamis. Les choses se passent ainsi successivement jusqu'au dernier crible, qui retient l'avant-dernière catégorie et laisse enfin passer la moindre de toutes. En principe, le second mode est préférable au précédent, attendu que la tôle qui présente les trous les plus fins, les plus délicats, par conséquent, ne reçoit alors que les deux dernières sortes, les plus légères, tandis que, dans la première combinaison, elle est inutilement fatiguée par le passage du tout-venant et des plus gros morceaux. En second lieu, la grande importance que prennent, dans le premier cas, les premiers refus, donne plus de chances de voir s'y égarer les fines, que la petitesse de leur diamètre appelait à passer de suite, mais qui aurait trouvé, dans la période où elles auraient dû le faire, tous les trous bouchés par les gros fragments en compagnie desquels elles circulaient.

Le criblage, destiné à séparer les parties riches des parties pauvres ou *criblage à la cuve*, sert de base à un grand nombre de procédés et repose essentiellement sur l'antagonisme établi entre l'accélération que la pesanteur tend à imprimer au grain de minerai pendant sa chute

à l'intérieur d'un milieu résistant et la réaction que ce liquide développe, dans une proportion qui croît avec la vitesse. Le premier de ces agents nous présente une force de *masse*, le second une action de *surface*. On comprend donc que leurs effets arrivent à se contrebalancer, d'une manière variable, avec la forme et la constitution des grains et qu'il en puisse résulter un moyen de classification, groupant ensemble les fragments qui présenteront certaines similitudes, provisoirement inconnues, et les séparant de ceux qui en diffèrent sous les mêmes rapports. Les appareils employés pour le criblage varient beaucoup suivant les ateliers de préparation, mais tous reposent sur un même principe; nous nous contenterons de signaler les effets des *caisses de criblage* d'où dérivent la plupart des cribles. On place les grenailles de minerai au-dessus d'une tôle perforée par les trous de laquelle on fait arriver un courant d'eau ascensionnel, qui soulève les grenailles et principalement les plus fines et les plus légères. Pendant que le courant d'eau achève de monter et commence à descendre, les grenailles retombent par leur poids, les plus lourdes avec la plus grande vitesse. Il en résulte qu'après un certain nombre de secousses semblables, elles se stratifient dans des conditions intermédiaires entre

l'équivalence et la densité. Les chocs, auxquels les grenailles sont soumises, produisent une certaine quantité de menu qui traverse la toile métallique et tombe en dessous. Il faut passer dans cet appareil des grains dont les dimensions soient assez rapprochées, en raison des densités des matières à séparer; il faut qu'ils ne soient pas trop petits pour ne pas gêner le courant ascensionnel de l'eau et qu'ils soient bien débourbés pour ne pas s'agglutiner par l'argile. Il est nécessaire que la grandeur des trous de la tôle soit un peu inférieure à celle des plus petites grenailles traitées et que les secousses ne se reproduisent pas trop rapidement. Il faut que l'eau arrive sous le minerai brusquement et, pour cela, que son niveau lui soit un peu inférieur, avant qu'elle ne soit soulevée; de la sorte, elle a le temps d'acquiescer une certaine vitesse avant de choquer le minerai. La vitesse de l'eau, l'amplitude et la durée des secousses doivent être d'autant plus grandes qu'on traite des grenailles plus grosses. On peut employer des cribles mus à la main ou mécaniquement, à l'intérieur de cuves pleines d'eau, ou des cribles fixes dans des cuves dont l'eau est mise en mouvement par un piston. Ces derniers cribles peuvent être discontinus si le chargement se fait indistinctement sur toute la surface du tamis,

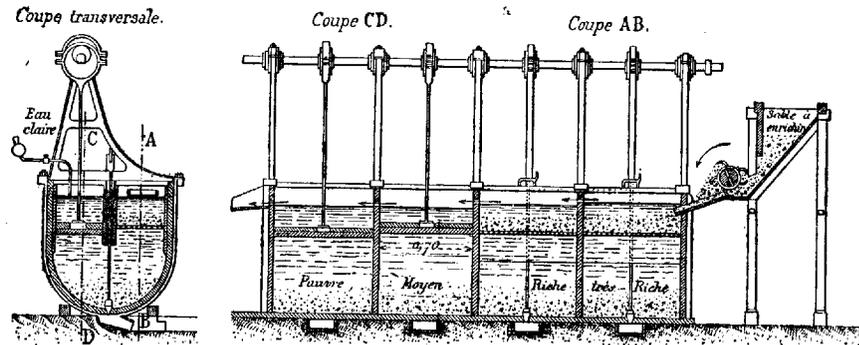


Fig. 2. — Crible à fond filtrant.

et si on retire les matières quand elles sont classées, ou continus si le chargement se fait constamment à une extrémité et si les grenailles, en même temps qu'elles se classent, cheminent, grâce à la pente du tamis, vers l'autre extrémité où on les recueille.

L'appareil le plus universellement employé et qui a donné naissance à toute une classe de séparateurs est le *crible à fond filtrant*, souvent appelé *crible du Hartz*. Imaginons que l'on veuille traiter une matière calibrée avec soin et dont nous désignerons le diamètre par n millimètres. On formera le fond du bac (fig. 2) d'une tôle perforée, dont les trous présentent un diamètre un peu plus grand, par exemple $n + 1$ millim., pour fixer les idées. Dans ces conditions, il est clair que la charge entière filtrerait immédiatement, surtout en présence de l'eau et sous l'influence de secousses. Mais on a soin de transformer ces trous innombrables en autant de soupapes d'évacuation. A cet effet, avant de verser la charge sur la claie, on recouvre celle-ci d'une couche mince de grenailles, trop grosses pour pouvoir la traverser et présentant, par exemple, un diamètre minimum de $n + 2$ millim., ainsi qu'une densité légèrement supérieure à celle de la sorte la plus lourde. Nous désignerons ces grains sous le nom de *clapets* pour les distinguer de ceux qui constituent le minerai. Cela posé, il est facile de concevoir comment les choses se passeront. Lors des coups de fouet, imprimés sous la claie par l'action du pistonage, les clapets se soulèvent pour livrer passage à l'eau. Avec eux se trouve soulevée toute la charge. Cet ensemble retombe aussitôt, pour se soulever de nouveau, de manière à produire le classement. Les clapets, en raison de la supériorité de leur diamètre et de leur densité, continueront à occuper le fond. Seulement, la précision de la levée et de la chute de

ce rideau ne saurait être telle que les derniers grains de la charge, formant en quelque sorte sa pellicule la plus inférieure, ne se glissent au milieu des clapets, de manière à aborder eux-mêmes les trous. Mais cela ne saurait arriver en aucune façon, en raison de leur éloignement, pour les éléments destinés aux couches supérieures qui sont versés d'une manière continue dans cette région avec l'ensemble des matières et ne peuvent, d'après leur équivalence, traverser l'épaisseur de la charge, pour pénétrer dans ces profondeurs. Dès qu'un grain de minerai a réussi à se glisser jusqu'à la grille, il chavire à travers un des trous et tombe dans le fond de la cuve. Il s'opère ainsi une filtration continue, portant exclusivement sur la sorte la plus riche et la plus concentrée. Cet effet est si nettement accusé qu'il détermine la production d'une véritable force, d'une succion, d'un appel, très légers sans doute, mais que l'on ressent facilement en immergeant la main dans la charge pendant le pistonage. Au contraire, les stériles, qui se réunissent à la surface, sont évacués, comme à l'ordinaire, au déversoir. Lorsqu'une quantité suffisante de bons à fondre se trouve accumulée dans la cuve inférieure, on soulève, à l'aide d'une tige, la soupape de fond et l'on donne une chasse pour la recueillir, après quoi l'on restitue une quantité de liquide équivalente. Dans certains cas, cet orifice reste ouvert en permanence et réglé avec précision, de manière à expulser les matières d'une manière continue, en perdant le moins d'eau possible. La consommation dépasse alors un tiers de mètre cube par minute. Tel est le jeu de ce remarquable appareil, qui constitue un excellent finisseur.

Portons maintenant notre attention sur les diverses parties qui le composent. Le choix des clapets doit être fait attentivement. Le plus simple est de prendre de grosses

grenailles de la substance riche elle-même, c.-à-d., par exemple, de galène, pour le lavage d'un minerai de plomb. On apporte ainsi, par l'identité des densités, le plus de délicatesse possible pour permettre au minerai de se glisser au milieu des clapets. En même temps, le diamètre extérieur de ces derniers leur assure une équivalence suffisante pour les maintenir sur la claie et les empêcher de remonter. Le plomb de chasse convient bien aussi, par sa forme rigoureusement sphérique, qui fournit un véritable clapet en *postillon* et assure la fermeture des trous. Pour le lavage de la houille, on a employé les matières les plus diverses, de densité un peu supérieure à celle du schiste : de petits galets de rivière, le basalte, la fluorine, le quartz, la barytine, le feldspath. Cette dernière substance domine exclusivement en Allemagne et est tirée d'un filon de Norvège ; sa densité est de 2,54 à 2,62 ; elle a motivé, pour ce genre d'appareils, la dénomination de *lavoirs à feldspath*. Leur jeu ne diffère de celui des cribles du Hartz ordinaires que par cette circonstance que la matière utile s'échappe au déversoir et le stérile par le fond, à l'inverse de ce qui a lieu pour les minerais métalliques. Le feldspath se recommande par sa forme cristalline, à arêtes dures. Celles-ci servent de charnières pour permettre aux clapets des mouvements de bascule, qui découvrent les ouvertures, sans qu'il soit pour cela nécessaire que ces corps s'enlèvent entièrement au-dessus de la claie. On a même soin de renouveler les cristaux dès que leurs arêtes s'arrondissent. Depuis l'introduction de cet artifice, on a complètement renoncé à l'emploi des petits galets de rivière dont la forme arrondie est tout l'opposé de la précédente. Mais des essais faits en France semblent indiquer une réelle supériorité en faveur de certains quartz, très communs, qui se clivent en tables et s'usent moins encore que le feldspath. L'épaisseur de la couche de clapets est d'autant plus grande que l'on cherche à gêner davantage et, par conséquent, à ralentir l'évacuation en prolongeant la durée du traitement pour perfectionner l'enrichissement. Cependant, elle ne dépasse jamais 2 centim. pour les grenailles métalliques et 8 centim. pour le feldspath. On la réglera, dans chaque cas, par tâtonnements.

Un second point très essentiel consiste dans la fréquence et la nature des secousses. Leur nombre varie depuis soixante ou quatre-vingts coups par minute, pour de gros sables de 2 millim., jusqu'à deux cents ou trois cents et même, exceptionnellement, quatre cents coups pour des schlichs voisins des schlamm. Un lavoir à feldspath peut, à raison de cent ou cent cinquante coups, passer de six à huit tonnes par jour, avec une consommation de 20 m. c. d'eau. On arrive ainsi à des teneurs en cendres pour les houilles de 10 et même parfois 5 %, mais ces chiffres sont essentiellement relatifs. Il n'est évidemment pas au pouvoir de l'appareil le plus perfectionné de réduire la proportion de la matière terreuse finement disséminée, qui est incorporée à la houille, si telle est la nature du combustible. Quant à la partie stérile, qui est distincte du charbon et peut, en principe, en être séparée, il y aura lieu d'examiner si l'insistance qu'il sera, pour cela, nécessaire d'apporter dans le traitement, n'est pas de nature à entraîner des pertes de produits mixtes, dont la valeur intrinsèque dépasse la plus-value ainsi réalisée pour la sorte marchande. L'amplitude des oscillations varie, dans les mêmes circonstances, de 10 à 5 millim. et se réduit même, pour les substances les plus fines, à un simple tremblement. On peut faire varier cette excursion, sur un même appareil, au moyen d'un artifice très simple, qui consiste à commander le piston, non pas avec un excentrique ordinaire unique, monté directement sur l'arbre, mais à l'aide d'un système de deux excentriques, dont l'un porte le noyau de l'autre et que l'on peut caler dans des situations arbitraires. L'excursion résultante peut être ainsi réglée à volonté, entre un maximum et un minimum, qui sont la somme et la différence des deux excentricités. L. KNAB.

III. ART MILITAIRE. — *Crible à balles*. Crible ser-

vant à vérifier le calibre des balles sphériques en plomb ; les balles qui ne passent pas au travers du crible sont refondues.

Crible à poudre (V. Poudre).

IV. ARCHÉOLOGIE. — L'usage du crible paraît remonter à une haute antiquité. Les Egyptiens avaient des tamis faits avec des fibres de papyrus ou de jonc entrecroisés. Chez les Grecs, les cribles, suivant l'usage auquel on les destinait, étaient tantôt en vannerie, tantôt en laine ou en lin ; ceux-ci étant plus fins servaient spécialement à la fabrication de la farine. Les Romains avaient à peu près les mêmes cribles que les Grecs, mais ils employaient aussi quelquefois des cribles en crins de cheval, d'origine gauloise, et des cribles en métal percés de gros trous. J. M.

V. MATHÉMATIQUES. — *Crible d'Erathosthènes*. Méthode pour former une table des nombres premiers et qui consiste à supprimer successivement dans la suite naturelle des nombres tous les nombres de deux en deux, de trois en trois, etc. Cette méthode est exposée dans tous les traités d'arithmétique théorique.

CRIBLÉ (Gravure en) (V. Gravure).

CRIBRILINA (Zool.). Genre de Bryozoaires-Cheilostomes servant de type à la famille des *Cribrulinidae*. Il a été créé par Gray et présente les caractères suivants : Zoarium incrusté. Zoécies contigus dont la face antérieure est marquée plus ou moins de sillons transversaux ou radiaux, ponctués. L'orifice de la zoécie est semi-circulaire ou sub-orbiculaire. L. C.

CRIBROSPIRA (V. FORAMINIFÈRE et ROTALIA).

CRIC. I. MÉCANIQUE. — Machine destinée à soulever à de faibles hauteurs de lourds fardeaux. Le cric le plus simple se compose d'une crémaillère engrenant avec un pignon ; sur l'axe de ce pignon est fixée une roue dentée engrenant avec un second pignon sur l'axe duquel est calée une manivelle qui est le seul organe visible à l'extérieur. Sur l'axe de cette manivelle se trouve un encliquetage qui empêche le mouvement de la crémaillère en sens contraire. L'extrémité de la crémaillère se termine par un double crochet qui donne plus de prise pour soulever le fardeau. L'extrémité inférieure porte une griffe faisant saillie à l'extérieur et glissant dans une fenêtre ménagée dans le corps du cric. Cette griffe peut s'introduire sous les fardeaux reposant sur le sol, simplement posés sur des cales. La pièce de bois formant le corps du cric est simplement frettée pour empêcher le bois d'éclater et porte un anneau qui facilite le transport de l'appareil. Le rendement pour un cric bien construit est 0,40 à 0,45. Soit P l'effort moteur agissant sur une manivelle de rayon L, Q la résistance, R et r les rayons de la première paire d'engrenages, r_1 le rayon du pignon commandant la crémaillère, on aura :

$$P = \frac{1}{0,40} Q \frac{r_1}{L} \frac{r}{R} \text{ ou } \frac{Q}{P} = 0,40 \frac{LR}{rr_1}$$

Dans la plupart des chantiers de levage, on a conservé le type classique que nous venons de décrire. Dans la descente de la charge, l'opérateur ne peut agir que d'une main pour retenir la manivelle pendant qu'il maintient de l'autre le cliquet soulevé. Or, il arrive trop fréquemment que l'effort de l'homme est impuissant à modérer la descente du fardeau et qu'il se trouve obligé de lâcher prise. La manivelle retourne, dans ce cas, si brusquement en arrière qu'elle peut frapper dangereusement l'opérateur et entraîner des dégâts par la chute brusque de la charge. Dans de nouvelles dispositions (fig. 1), le bâti est constitué d'une tôle emboutie à la presse, renforcée par des cornières et des entretoises ; la crémaillère roule sur des galets, ce qui diminue les résistances passives ; le mécanisme de sûreté consiste en un levier B articulé en D sur le bras de la manivelle, et prolongé jusqu'au bas de cette dernière, où il embrasse, au moyen de deux coquilles c c, la poignée g à son origine. L'autre extrémité de ce levier forme un cliquet qui tend constamment à engrener avec les dents du rochet F, sous l'action de deux lames de ressort e e.

Le soulèvement des fardeaux au moyen de ce cric se fait comme à l'ordinaire ; tandis que leur descente s'effectue

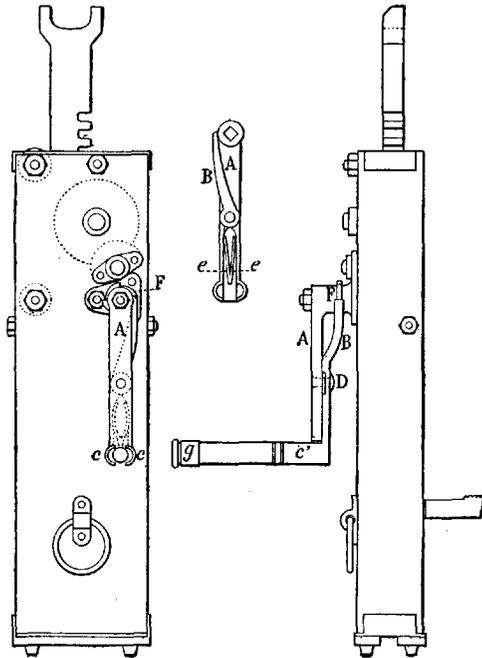


Fig. 1. — Cric de sûreté en acier.

en toute sécurité, à la volonté de l'opérateur, dont l'une des mains vient serrer les deux coquilles *c* et les rapprocher de façon à dégager le cliquet *B* de son rochet sans abandonner la manivelle. En tournant alors dans le sens convenable et à l'aide des deux mains, on peut obtenir

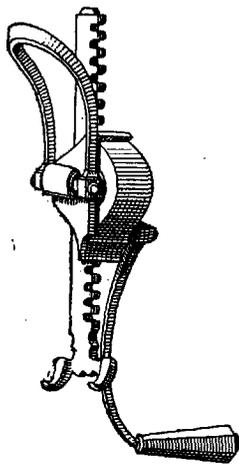


Fig. 2. — Cric d'une arbalète allemande.

une descente plus ou moins rapide de la charge ; aussitôt que la main cesse de presser les coquilles, l'appareil s'arrête instantanément. Dans le cas où la descente peut se faire sans inconvénient à toute vitesse, on glisse l'anneau *g* sur les coquilles et on lance la manivelle après avoir appuyé le pied sur le patin de la crémaillère. Dans d'autres crics, dits *à vis*, la crémaillère est remplacée par une vis mue par un pignon à dents hélicoïdales (V. VÉRIN).

L. KNAB.

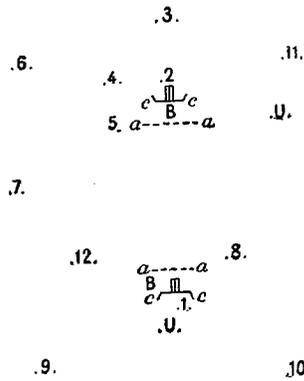
II. ARCHÉOLOGIE. — Appareil de tension employé au moyen âge, pour bander les arbalètes. Le cric se composait, d'après Gay, d'un petit tambour ou barillet renfermant un pignon avec roue d'engrenage pour mettre en mouvement au moyen d'une manivelle la crémaillère dont les griffes saisissaient la corde de l'arc et la mettaient en place. Les arbalètes à cric ont été en usage du *xiv^e* au *xvi^e* siècle. Le cric était plus souvent appelé *cranequin* (V. ce mot). Nous donnons ici, d'après Gay, l'image d'un cric d'une arbalète allemande, du *xvi^e* siècle. M. P.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — PENGUILLY-L'HARIDON, *Catalogue des collect. composant le Musée d'artillerie*, p. 507. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 44.

CRICET, CRICETODON et CRICETOMYS (V. HAMSTER). CRICHTON-STUART (John-Patrick) (V. BUTE [Marquis de]).

CRICKET. Ce jeu de plein air, qui, présente assez d'analogies avec notre *crosse* (V. ce mot) est en quelque sorte le jeu national anglais. Il dérive d'amusements sportifs du moyen âge, mais le terme de *cricket* n'apparaît qu'en 1550. Au milieu du *xviii^e* siècle ses règles sont déjà très précises et très détaillées : elles se sont transmises jusqu'à nos jours sans grandes modifications. Le cricket s'est répandu avec une rapidité extraordinaire, non seulement dans toute l'Angleterre, mais dans tous les pays où l'on parle anglais. Les *cricket clubs* sont innombrables et il se joue des parties école contre école, régiment contre régiment, comté contre comté ; il n'est même pas rare qu'il s'engage des matches internationaux. Longtemps les joueurs du Kent, du Surrey et du Sussex ont joui d'une incontestable suprématie que York et Nottingham leur ont aujourd'hui arrachée. Le club le plus célèbre du monde entier est le *Marylebone Cricket Club*, qui est formé des meilleurs joueurs et qui est considéré comme une sorte de haut tribunal dont les joueurs en cas de contestation invoquent et observent les arrêts. C'est lui qui a élaboré en 1870 le règlement du jeu qui ne comprend pas moins de quarante-sept articles.

On joue le cricket à vingt-deux personnes divisées en deux camps de onze, commandés chacun par un capitaine. Sur un vaste terrain plat, on plante en face l'un de l'autre deux *guichets*, distants de 20^m11. Chaque guichet se compose de trois pieux, élevés de 0^m68 environ au-dessus



du sol, séparés l'un de l'autre par 0^m20, pour que la balle ne puisse passer dans cet espace. Sur leur extrémité supérieure une baguette est simplement posée de manière que le plus léger choc la fasse tomber. Une *ligne de course* (*a, a*) est tracée à 1^m24 du guichet et parallèlement à lui ; sa longueur est illimitée, mais elle ne doit pas être plus courte que la *ligne de boule* (6, 6). Celle-ci, longue de 2^m02, est dans la direction des piquets ; le guichet doit se trouver en son milieu ; à chacune de ses extrémités elle s'incurve à angle droit. Le match a lieu en deux manches ; les capitaines tirent au sort la première manche puis placent leurs hommes à la défense des guichets et comme bon leur semble, mais d'une manière générale la position des joueurs est celle que donne la figure. En B sont les *batsmen*, lesquels armés d'une forte batte de 0^m84 environ sont chargés de recevoir la balle au bond et de la renvoyer le plus loin possible. En 1, le *bowler* qui lance la balle sur le guichet ennemi ; en 2, le gardien du guichet chargé d'abattre les barres avec la balle lorsqu'elle a échappé au *striker* ; en U, les arbitres qui veillent à la stricte observation des règlements et jugent toutes les contestations. Les autres joueurs sont répartis aux places indiquées sur la figure et qui sont désignées par

des termes techniques qui ne se traduiraient pas clairement (3, *long stop*; 4, *slip*; 5, *point*; 6, *long slip*; 7, *cover point*; 8 et 12, milieu; 9-10, long champ; 11, *leg*). Au début de la partie le camp auquel le sort a assigné la défensive envoie deux de ses membres chacun armé d'une batte pour protéger le guichet contre les coups de l'adversaire. Les neuf autres sont placés de manière à se succéder à tour de rôle comme batteurs et dans un ordre arrêté à l'avance par le capitaine. L'autre camp va chercher à déloger les *batsmen* en renversant leurs guichets. Pour cela, il désigne deux *bowlers* qui à tour de rôle lanceront la balle sur le guichet ennemi. Lorsque le guichet tombe, le *stricker* qui l'a mal défendu est hors jeu et remplacé par un de ses compagnons et ainsi de suite jusqu'à ce que les onze aient été délogés à tour de rôle. Mais si le *batsman* rattrape la balle à propos et la relance de manière à déjouer la vigilance de ses adversaires, il s'empresse de courir d'une ligne de course à l'autre pendant que son partenaire de l'autre guichet fait de même. A la fin du jeu le parti qui a accompli le plus de ces courses est le gagnant. On conçoit que les adversaires cherchent à frapper le guichet pendant le court espace de temps nécessaire à ce changement de place, ce qui rend le cricket fort difficile à bien jouer. Les règles en sont d'ailleurs extrêmement sévères; par exemple, le *striker* est hors jeu s'il renverse la baguette du guichet avec sa batte, ou avec le pan de son habit, ou s'il touche la balle avec la main; le *bowler* perd des points s'il lance la balle par-dessus la tête du *striker*, ou trop loin pour qu'il puisse l'atteindre, etc., etc. Comme la balle faite de liège recouvert de peau ou de lanières de cuir fortement serrées est extrêmement dure, les joueurs portent des jambières et des gants pour amortir ses coups. On joue aussi, mais plus rarement, le cricket à un guichet.

BIBL. : LILLYWHITE, *Cricket Scores and Biographies*; Londres, 1862. — J. PYCROFT, *Cricket Tutor*, 1862. — Du même, *Cricket field*, 1862-1873. — SELKIRK, *Guide to the Cricket ground*, 1867. — C. BOX, *Theory and practice of Cricket*, 1868. — Du même, *English Game of Cricket*, 1877. — *Marylebone Cricket Club Scores and Biographies*, 1876. — *The Badminton Library of Sports and Parties*, 1888.

CRICKLADE. Ville d'Angleterre, comté de Wilkts, sur la Tamise; 5,563 hab. Elle dut à sa position quelque importance au temps des rois saxons.

CRICKS. Indiens des États-Unis (V. CREEKS).

CRICO-ARYTÉNOÏDIENS (Articulation et Muscles) (V. LARYNX).

CRICO-PHARYNGIEN (Muscle) (V. PHARYNX).

CRICO-THYRÔÏDIENS (Articulation, Membrane et Muscles) (V. LARYNX).

CRICOÏDE (Cartilage) (V. LARYNX).

CRICOTUS (Paléont.). Cope a désigné sous ce nom des Batraciens des terrains permien du Texas et de l'Illinois chez lesquels la corde dorsale est persistante; le centre des vertèbres et les intercentrum sont perforés; par suite d'une disposition unique chez les *Stégocéphales* (V. ce mot), deux vertèbres supportent un seul arc vertébral; les os en chevron ne s'attachent qu'aux intercentrum; le ventre est protégé par des écailles disposées en chevrons; la queue, qui est longue, devait servir à la natation. Les *Cricotus* appartiennent au groupe des *Embolomeri*; le type du genre est le *C. heteroclitus*; une seconde espèce, le *C. Gibsoni*, est de plus petite taille et a les vertèbres caudales plus allongées.

E. SAUVAGE.

BIBL. : *Proc. American Philosophical Society*, 1878. — *American Naturalist*, 1884.

CRICQUEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux; cant. d'Isigny; 418 hab.

CRICQUEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Dozulé; 205 hab.

CRIE (Vente à la) (V. VENTE).

CRÎÉES ET SUBSTATIONS (V. EXPROPRIATION FORCÉE ET VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES).

CRIEL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu, sur l'Yères et à 2 kil. de son embouchure; 1,031 hab. Ruines de l'ancien château du Baile.

Hospice qui occupe l'ancien château de Briançon (xvi^e s.). Eglise du xvi^e siècle restaurée. L'embouchure de la rivière est dominée par une haute falaise, le mont Criel ou mont Jolibois, dont les effondrements ont fait à peu près désarter la plage comme station de bains de mer.

CRIEUR PUBLIC. Cette profession de crieur public remonte aux temps les plus anciens. Chez les Grecs, il était chargé de convoquer les assemblées et d'y faire les proclamations aux sons de la trompette; chez les Romains, il exerçait, sous le nom de *præco*, les mêmes attributions; il était chargé en outre d'appeler en justice le demandeur et le défendeur et d'y proclamer les sentences, et aussi de crier les objets perdus. Les crieurs publics subsistèrent chez nous, au moyen âge. Les crieurs publics étaient constitués en corporations et soumis aux règlements de ces corporations; ils avaient pour patron saint-Martin le Bouillant. A mesure que la civilisation et l'industrie firent progrès, les crieurs perdirent de leur importance et furent petit à petit sinon remplacés, du moins suppléés par d'autres organes de publicité. Aujourd'hui le crieur public n'est plus guère employé que pour vendre et annoncer sur la voie publique les écrits et surtout les journaux, et c'est exclusivement à ce point de vue de la vente et de l'annonce des écrits que la loi a réglementé l'exercice de leur profession. Quant aux actes de l'autorité, ils sont quelquefois portés à la connaissance du public par des annonces sur la voie publique faites par des agents communaux appelés *appariteurs* (V. ce mot), mais ces fonctionnaires ne sont pas soumis aux règles qui concernent l'exercice de la profession de crieur public.

CRIGNON (Pierre), poète français du commencement du xvi^e siècle, né à Dieppe. On sait peu de chose sur lui. Ami de ses compatriotes les frères Jean et Raoul Parmentier, il partit en leur compagnie en 1530 pour les Indes. On sait que Jean Parmentier, à la fois poète, latiniste, mathématicien et navigateur, voyagea pour le compte de Jean Ango. Il mourut, ainsi que son frère, durant un voyage à Sumatra. Pierre Crignon publia, à son retour dans sa ville natale, le poème que Jean Parmentier avait composé durant la traversée sous le titre : *Traité en forme d'exhortation contenant les merveilles de Dieu et la dignité de l'homme*, avec quelques autres poésies (1531, in-4). Crignon fit paraître, dix ans plus tard, des *Plainctes sur les trespas de Raoul et de Jean Parmentier* (1541, in-4, rare). On trouve encore de ses vers dans le recueil de l'Académie du Puy de la Conception de Rouen.

A. L.

BIBL. : GOUJET, *Bibl. franç.*, II, 238. — *Discours de la navigation de Jean-Raoul Parmentier*, publ. par Ch. Schefer; Paris, 1883, in-8.

CRILLAT. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent; 172 hab.

CRILLON. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons; 402 hab. Ce lieu était connu dès le x^e siècle sous le nom de *Caigny* et passa, au xv^e, de la maison de Picquigny à celle de *Boufflers* (V. ce nom). C'est pour Adrien II de Boufflers que Caigny fut érigé en comté en 1604, puis en 1695 en duché, au profit du maréchal de Boufflers. Le duché de Boufflers fut acheté en 1757 par le comte de Saisseval dont le fils en obtint l'érection en marquisat de Saisseval. Caigny passa ensuite, par achat, en 1783, au comte de Crillon dont il prit le nom qu'il a gardé définitivement. Eglise en partie du xvi^e siècle.

C. ST-A.

CRILLON. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron; 484 hab.

CRILLON (Louis Balbis de Berton de), homme de guerre français, né à Murs en Provence le 5 mars 1543, mort à Avignon le 2 déc. 1615. Cadet d'une famille originaire de Quiers, en Piémont, dont le nom patronymique était Balbis, francisé en Balbe depuis son établissement à Avignon, il prit le nom de Crillon, d'une terre qui appartenait à son père. Crillon fut reçu, tout enfant, chevalier de Malte et s'attacha comme aide de camp au duc de Guise,

en 1557. Il contribua puissamment à la reprise de Calais et de Guines, et se trouva successivement à la prise de Rouen (1562), aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, aux sièges de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angely, et, dans presque tous ces combats, il fut blessé. À la paix de Saint-Germain (1570), il s'engagea comme simple chevalier de Malte, sous les drapeaux de D. Juan d'Autriche contre les Turcs et se couvrit de gloire à Lépante; chargé par son général d'apporter à Pie V la nouvelle de cette victoire, il reçut du pape, en récompense de sa conduite, le droit pour sa maison de posséder à Avignon une chapelle jouissant des mêmes privilèges que celle du souverain pontife. Revenu à Paris, il désapprouva hautement la Saint-Barthélemy et alla ensuite au siège de La Rochelle où il reçut une nouvelle blessure. Il accompagna peu après le duc d'Anjou en Pologne et continua à servir ce prince qui le nomma gouverneur du Boulonnais, quand il fut revenu en France pour prendre la couronne sous le nom de Henri III. Blessé à la prise de La Fère en 1580, Crillon devint mestre de camp, chevalier du Saint-Esprit, puis lieutenant-colonel général de l'infanterie, charge créée pour lui et abolie après sa mort, et il reçut encore une blessure en 1586, à la prise de La Réole. Henri III refusa de suivre ses conseils à la journée des Barricades et fut obligé de fuir devant l'émeute. Crillon protégea sa retraite, avec une poignée d'hommes fidèles, et le suivit à Blois où le roi lui offrit l'épée de connétable en échange du service d'assassiner le duc de Guise; le brave soldat proposa de provoquer le chef de la Ligue en combat singulier, mais se refusa à la lâche besogne qu'on lui demandait; cependant, il jura de garder le silence sur les projets de son maître. On raconte qu'ayant défendu le pont de Tours contre Mayenne, qui essayait de surprendre le roi dans cette ville, et y ayant été grièvement blessé, selon son habitude, il fut visité par Henri IV, alors roi de Navarre, qui lui dit : « Je n'ai jamais craint que Crillon », et lui voua dès lors une inaltérable amitié. On connaît le mot légendaire que le prince lui écrivit après la bataille d'Arques, à laquelle Crillon, empêché par ses blessures, n'avait pas assisté : « Pends-toi, brave Crillon : nous avons vaincu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à travers. » A peine en état de monter de nouveau à cheval, Crillon se battit à Ivry, assista au siège de Paris, défendit Quillebeuf, se trouva au siège de Laon et à la prise d'Amiens, commanda avec Sully, en 1600, l'armée de Savoie et s'empara de l'Ecluse, de Chambéry et de Montmélian. C'est alors que le roi lui donna le titre « de brave des braves » et le proclama devant toute la cour le « premier capitaine du monde ». « Vous en avez menti, sire, répondit brusquement Crillon; je ne suis que le second, vous êtes le premier. » Ces paroles flatteuses et son amitié furent du reste la seule récompense des services que Crillon avait rendus à son maître. « J'étais sûr du brave Crillon, disait plus tard Henri IV, et j'avais à gagner tous ceux qui me persécutaient. » Fatigué et souffrant de l'« infinité de blessures » qu'il avait reçues, suivant l'expression de Brantôme, il se retira dans ses terres où il répandit les bienfaits autour de lui et se livra aux exercices d'une piété qui revêtait parfois un caractère quelque peu soldatesque. On raconte qu'étant un jour à Avignon où on lisait la Passion, il entra en fureur au récit des souffrances du Christ, et se levant tout à coup : « Ou étais-tu, Crillon ! » s'écria-t-il en pleine église, en brandissant son épée nue.

V^{le} DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BIBL. : DE THOU, *Histoire de mon temps*. — DE LUSSAN, *Vie de Crillon*, 1757 et 1781, in-12. — L'abbé de CRILLON, *Vie du brave Crillon*, avec les notes du marquis Fortia d'Urban; Paris, 1825, in-8. — SERVIEZ et MONTROND, *Hist. du brave Crillon*; 1844-1845, in-8.

CRILLON (Louis BERTON des BALBES, duc de MAHON et de), lieutenant général, né à Avignon le 22 févr. 1717, mort à Madrid en 1796. Il servit en Italie de 1733 à 1736, fut nommé colonel du régiment d'infanterie de

Bretagne le 16 avr. 1738, fit la campagne de Bavière en 1742, servit à l'armée de la Moselle en 1744 et, devenu colonel du régiment d'infanterie de Crillon le 1^{er} janv. 1745, se battit brillamment à Fontenoy. Brigadier d'infanterie la même année, il remporta la victoire de Mesle (20 juil. 1745), figura à la prise de Gand, d'Ostende et de Nieuport et fut créé maréchal de camp le 2 oct. 1746. De nouveau il servit en Italie (1747-48), puis en Allemagne (1757) où il se distingua à Weissenfels et à Rosbach. Le 1^{er} mai 1758, il était nommé lieutenant général. Il continua à combattre en Allemagne et en Flandre, et, en 1762, passa au service de l'Espagne, qui lui confia le commandement de l'expédition de Minorque. Débarqué dans l'île le 23 août 1781, Crillon obligeait, le 5 févr. 1782, les Anglais à capituler à Saint-Philippe. Créé grand d'Espagne, il fut chargé de commander l'armée franco-espagnole au siège de Gibraltar. En 1783, il reçut le commandement général des royaumes de Valence et de Murcie. On a de lui des *Mémoires militaires* (Paris, 1791, in-8). R. S.

CRILLON (Louis-Alexandre-Pierre-Nolasque-Félix BERTON des BALBES de QUIERS, marquis puis duc de), général français, né à Paris le 11 déc. 1742, mort le 29 avr. 1806. Fils aîné du précédent, il servit pendant la guerre de Sept ans et la guerre d'Amérique, devint maréchal de camp sous Louis XVI et fut élu député aux Etats généraux par la noblesse du bailliage de Troyes en 1789. Il fut des premiers de son ordre à se rallier au tiers état et protesta maintes fois, même après la fuite du roi à Varennes, de son attachement à l'Assemblée nationale. Il fut porté en 1793 sur la liste des émigrés, mais il s'en fit rayer en 1795. Il mourut sans postérité. A. DEBIDOUR.

CRILLON (François-Félix-Dorothee BERTON des BALBES de QUIERS, duc de), général français, frère du précédent, né à Paris le 22 juil. 1748, mort à Paris le 27 janv. 1820. Connu d'abord sous le nom de comte de Berton, puis sous celui de comte de Crillon, il fit avec distinction, sous Louis XVI, les campagnes de Mahon et de Gibraltar et fut nommé maréchal de camp un peu avant la Révolution. Député de la noblesse du bailliage de Beauvais aux Etats généraux, il se rallia sans hésitation au tiers état et fut, en 1789, un des fondateurs de la société des Amis de la Constitution, qui devint plus tard le club des Jacobins. Mais s'il adopta les principes nouveaux, il s'efforça, d'autre part, de préserver la monarchie d'une entière destruction et soutint les prérogatives du souverain. Il s'éleva contre l'indiscipline dont plusieurs régiments avaient donné l'exemple, défendit Bouillé après l'affaire de Nancy (1790) et demanda pour le jeune Desilles les honneurs du Panthéon. Elevé au grade de lieutenant général le 1^{er} fév. 1792, il servit sous Luckner à l'armée du Nord, mais, devenu suspect, perdit son commandement après le 10 août. Emprisonné sous la Terreur, il recouvra la liberté après le 9 thermidor et vécut dès lors, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, très retiré dans ses terres, en Espagne ou en France. Jusqu'à la Restauration il ne s'occupa d'affaires publiques que comme membre du conseil général de l'Oise. Nommé pair de France par Louis XVIII le 17 août 1815, il soutint constamment au Luxembourg une politique d'apaisement conforme aux principes et à l'esprit de la charte constitutionnelle. — Son fils aîné, *Marie-Gérard-Louis-Félix-Dorothee-Rodrigue*, dernier duc de Crillon, né à Paris le 15 déc. 1782, mort à Paris le 22 avr. 1870, entra dans l'armée de l'Empire et devint aide de camp du général Dessole. A la Restauration, il servit dans les mousquetaires du roi, fut nommé colonel de la légion des Basses-Alpes et fit brillamment la campagne d'Espagne de 1823. Entré à la Chambre des pairs le 26 févr. 1820, il siégea dans l'opposition constitutionnelle. Le 11 août 1823, il fut nommé maréchal de camp et lieutenant général en 1824.

CRILLON (Louis-Antoine-François-de-Paule BERTON des BALBES de QUIERS de), duc de MAHON, général espagnol, né

à Paris le 15 mai 1775, mort à Avignon le 5 janv. 1832. Frère des deux précédents, il était né d'un troisième mariage que son père, le duc de Mahon, avait contracté en Espagne. Tout jeune, il entra au service de cette puissance. A neuf ans, il était cadet aux gardes wallonnes. A dix-huit ans il était colonel. Il prit part avec distinction aux campagnes de Roussillon en 1793 et 1794. Fait prisonnier avec son régiment (17 nov. 1794), il fut, malgré la rigueur de la loi contre les émigrés, généreusement traité par les Français, à cause du nom qu'il portait. Grâce à l'amitié du général Augereau, qui l'avait connu avant la Révolution, il fut laissé libre sur parole et mis en résidence à Montpellier. Bientôt même le comité de Salut public le traita mieux encore. On avait trouvé dans ses papiers une lettre de son père exprimant le vœu que la France et l'Espagne pussent à bref délai se réconcilier et s'unir pour combattre leurs véritables ennemis. Le gouvernement de la République, qui souhaitait vivement la paix avec la cour de Madrid et qui était en train de la négocier, jugea politique de relâcher le jeune Crillon sans aucune condition. Par l'ordre de Cambacérès, Carnot et Pelet, membres du comité (2 févr. 1795), il fut reconduit avec honneur en Espagne, où, fort peu après, il obtint le grade de maréchal de camp. La paix ayant été conclue à Bâle (juil. 1795), les rapports les plus amicaux s'établirent bientôt entre la France et l'Espagne. En 1797, Crillon obtint la permission d'aller servir comme volontaire dans l'armée du Rhin, sous Moreau. Mais il n'en put guère profiter, cette armée ayant dû arrêter ses opérations, par suite des préliminaires de Léoben et du traité de Campo-Formio. Il se rendit à Paris, où il vit Barras et Bonaparte, qui lui témoigna beaucoup d'estime. Puis il retourna à Madrid. Enveloppé dans la disgrâce du ministre Jovellanos, il fut quelque temps après (1798) éloigné de la cour. Mais il ne tarda pas à y être rappelé, exerça un commandement actif pendant la courte campagne de Portugal (1801), fut nommé gouverneur de Tortose en 1803 et, en janv. 1808, appelé au poste beaucoup plus important de gouverneur des provinces basques. Il ne dépendit pas de lui que Ferdinand VII n'échappât aux pièges que lui tendait la perfide ambition de Napoléon. Ce fut seulement sur un ordre formel de ce prince qu'il consentit, après maints refus, à ouvrir Saint-Sébastien aux troupes de Murat. Pendant que Ferdinand se rendait à Bayonne, il courut à Vittoria pour le dissuader de continuer son voyage, dont il lui remontait tout le danger. Il lui soumit un plan, grâce auquel il se faisait fort d'assurer sa liberté. Mais il ne put le convaincre. Il alla un peu plus tard le rejoindre à Bayonne et lui fit, de la part des commerçants de Saint-Sébastien, des offres d'argent que le roi déclina tout d'abord. Peu après, il est vrai, Ferdinand se ravisa et tira sur Crillon une lettre de change de trois cent mille réaux. Mais à ce moment il avait abdiqué, il était prisonnier. Les commerçants basques ne voulaient plus rien donner. Le gouverneur paya la somme de ses deniers. Il crut sans doute avoir assez fait pour un prince qui avait toujours fermé l'oreille à la vérité et qui avait semblé prendre à tâche de se trahir lui-même. Aussi se rallia-t-il au parti de Joseph Bonaparte, qui le fit lieutenant général et lui conféra successivement la vice-royauté de Navarre, le commandement de Tolède et celui de Cuença. Il subit en 1814 le sort des personnages de marque qui s'étaient prononcés en Espagne pour le roi français. Ferdinand VII restauré le proscrivit. Retiré en France, à Toulouse d'abord et plus tard à Avignon, il recouvra une partie des biens de sa famille, reçut en 1825 une somme importante sur le milliard d'indemnité accordé aux émigrés et, la même année, sur la demande du gouvernement espagnol, fut reconnu par Charles X comme lieutenant général honoraire au service de la France. — Son fils Louis, né en 1801, mourut le 16 sept. 1844, ne laissant qu'une fille. A. DEBOUR.

CRILLON (Louis-Marie-Félix-Prospér, marquis de), frère de Marie-Gérard-Louis Félix-Dorothée-Rodrigue, né à Paris

le 31 juil. 1784, mort à Paris le 4 mars 1869, entra dans l'armée de l'empire, fit les campagnes de 1810 à 1814, comme aide de camp d'Oudinot, puis capitaine d'état-major, fut blessé en Russie et à Leipzig. A la Restauration, il entra dans les cheveau-légers de la maison du roi comme sous-lieutenant, puis il devint, en 1815, colonel des chasseurs de l'Oise et maréchal de camp. Il entra à la Chambre des pairs le 11 juil. 1829; il y remplaça son beau-père, le marquis d'Herbouville.

CRIME. Le mot crime désigne aujourd'hui un acte prévu et réprimé par la loi pénale. En droit romain, ce mot, qui avait été également étendu au fait lui-même, ne s'appliquait originairement qu'à l'accusation. C'était la son sens propre et primitif. Cette législation distinguait les *publica judicia* et les *delicta privata*. Dans notre ancien droit, au contraire, les divisions des crimes étaient multiples. Muyart de Vouglans (*les Lois criminelles de France*, p. 4) estime que ces divisions peuvent être aussi nombreuses que les divers rapports sous lesquels une infraction peut être envisagée. Quant à sa nature, le crime sera atroce ou léger, simple ou qualifié, direct ou indirect, volontaire ou involontaire, matériel ou formel, personnel ou réel. Quant à la peine, cet auteur distingue le crime capital et le crime non capital. Quant à la compétence, il le divise en cas royal, cas prévôtal, cas ordinaire, délit commun, délit privilégié, délit ecclésiastique, délit militaire. En ce qui concerne l'instruction, il rejette la distinction du droit romain entre les crimes publics et les crimes privés et n'admet que celle du grand et du petit criminel. Enfin, relativement à la preuve, les crimes pouvaient être notoires et manifestes ou bien occultes. Les premiers, *delicta facti parmanentis*, étaient ceux qui laissaient après eux des traces; les seconds, *delicta facti transeuntis*, étaient ceux dont, après la perpétration, il ne restait aucun vestige. Notre législation actuelle distingue les infractions à la loi pénale, d'abord au point de vue de leur gravité, et ensuite au point de vue de leur nature. Aux termes de l'art. 1^{er} du C. pén., l'infraction que les lois punissent de peines de police est une contravention, l'infraction que les lois punissent de peines correctionnelles, un délit; et l'infraction que les lois punissent d'une peine afflictive et infamante, un crime. Cette division qui fait dépendre le caractère de l'infraction du caractère de la peine a été violemment critiquée. Le pouvoir fait-il couper la tête à un homme, s'écrie M. Rossi, concluez-en que cet homme est un grand scélérat; et l'éminent publiciste ajoute qu'il y a là un tel mépris de l'espèce humaine, une telle prétention au despotisme qu'il suffirait pour juger de l'esprit du code entier de jeter les yeux sur l'art. 1^{er}. Nombre d'auteurs, notamment MM. Boitard, Franck et Stuart Mill, ont souscrit à cette appréciation assurément beaucoup trop sévère. N'est-il pas d'évidence que quand le législateur se préoccupe de rechercher la peine qu'il y a lieu d'appliquer à telle ou telle infraction, il commence par considérer cette infraction en elle-même, par se rendre compte aussi exactement que possible du degré de perversité qu'elle suppose chez le coupable, du mal qui peut en résulter pour la société, et qu'il s'efforce de proportionner à la gravité du fait la sévérité de la répression qu'il édicte? Mais quand toutes les infractions ont été ainsi examinées tour à tour et frappées chacune de la peine qu'elle mérite, pourquoi cette peine ne deviendrait-elle pas le signe distinctif de l'infraction? N'est-ce pas là le procédé de classification à la fois la plus rationnel, le plus simple et le plus pratique? Ainsi, deux opérations. Première opération: *distinctio peenarum ex delicto*, deuxième opération: *distinctio delictorum ex pœna*. Telle est l'opinion de M. Ortolan (*loc. cit.*, p. 282) qui approuve la méthode suivie par le code. Tel est également le sentiment de MM. Chauveau et Hélie (*Théorie du code pénal*, t. I, p. 34) et de M. Bertauld (*Cours de code pénal*, pp. 116 et 117). Tout crime se compose au moins de deux éléments constitutifs: 1^o un fait matériel; 2^o une intention coupable. Il en est de même des délits, à l'except-

tion toutefois de certains cas particuliers tels que l'homicide et les blessures par imprudence. Quant aux contraventions, l'élément matériel suffit. Elles sont punissables, alors même que le dessein de nuire fait défaut. Les règles relatives à la complicité sont également communes aux crimes et aux délits; mais elles ne sont pas applicables aux contraventions. Enfin, la tentative manifestée par un commencement d'exécution, si elle n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, ne sera punissable qu'en matière de crime. En ce qui concerne les délits, elle ne pourra être atteinte que dans les cas déterminés par une disposition spéciale de la loi. Nous venons de faire connaître la division des infractions au point de vue de leur gravité. Mais quelle méthode de classification faudra-t-il suivre relativement à leur nature? Sur ce point, grande controverse entre les criminalistes. Certains juristes voient dans ce travail des difficultés telles que, à leur sens, le parti le plus sage serait de se passer purement et simplement de toute classification. M. Hans, dans ses observations sur le code pénal de Belgique, trouve dans ce procédé le double avantage de présenter les divers faits punissables dans un ordre tout naturel et de permettre d'encadrer plus facilement dans le code les lois spéciales postérieures. Ce système, ou plutôt cette absence de système, aurait pour résultat une confusion inévitable. Aussi la plupart des auteurs rejettent-ils cette opinion. Un grand nombre de divisions ont été proposées. De toutes, la plus simple peut-être et la plus rationnelle est celle qui a été suivie par notre code pénal et que nous nous bornerons à retracer dans ses grandes lignes. Le principe fondamental de cette classification est la distinction des crimes en deux grandes classes: crimes contre la chose publique et crimes contre les particuliers. Les premiers comprendront les crimes contre la sûreté extérieure et intérieure de l'Etat, les crimes contre la constitution et les crimes contre la paix publique, tels que la fausse monnaie, la contrefaçon des sceaux de l'Etat, des billets de banque et effets publics, le faux en écriture soit publique, soit privée, les soustractions commises par les dépositaires publics, les concussion des fonctionnaires, les abus d'autorité, les faits de résistance, désobéissance ou autres manquements à l'autorité publique. Les seconds se subdivisent en deux catégories: crimes contre les personnes et crimes contre les particuliers. Sous la rubrique de crimes contre les personnes viendront se ranger le meurtre, l'assassinat, le parricide, l'infanticide, l'empoisonnement, les attentats aux mœurs; sous la rubrique de crimes contre les propriétés, le vol, la banqueroute, l'abus de confiance, l'incendie. Le compte général de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie nous apprend que, depuis 1871, le nombre des crimes a constamment décliné. En 1874-1875, le chiffre des accusations s'est élevé en moyenne à 3,853; en 1876-1880 à 3,446 et en 1880-1885 à 3,342. En 1886, ce chiffre est descendu à 3,252 et en 1887 à 3,164. A l'égard des crimes contre les personnes, la réduction est de 14 % (de 1,687 à 1,452), et en ce qui concerne les crimes contre les propriétés, la réduction est de 21 % (de 2,166 à 1,712). M. le garde des sceaux constate, dans son rapport, que si ce résultat, dû en partie à la correctionnalisation, ne correspond pas exactement à la réalité, il n'en est pas moins vrai que, depuis quinze ans, les crimes vraiment graves ont subi une incontestable et incessante diminution. Jules CHANCEL.

SOCIOLOGIE. — On trouvera aux mots HÉRÉDITÉ et surtout RESPONSABILITÉ l'étude des conditions physiques, héréditaires, des criminels, et l'examen des théories développées à ce sujet par Lombroso et certains criminalistes; le point de vue moral y sera également abordé.

BIBL. : MUYART DE VOUGIANS, *Lois criminelles*, pp. 1 et suiv. — BENTHAM, *Traité de législation*, t. II, p. 240. — RAUTER, *Traité de droit criminel*, t. I, pp. 121, 169; t. II, pp. 2, 101. — DUVERGER, *Manuel des juges d'instruction*, t. I, p. 130. — ORTOLAN, *Éléments de droit pénal*, t. I, p. 279. — BLANCHE, *Études pratiques sur le code pénal*,

t. I, p. 2. — CHAUVEAU et HÉLIE, *Théorie du code pénal*, t. I, p. 34; t. II, p. 5. — FAUSTIN HÉLIE, *Pratique criminelle des cours et tribunaux*, 2^e partie, p. 1. — ROSSI, *Traité de droit pénal*, t. II, p. 94. — BERTAULD, *Cours de code pénal*, p. 115. — DALLOZ, *Répertoire*, art. *Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat*, et *Crimes et délits contre les personnes*, art. *Délit*, n^o 10 et suiv. — HENRI JOLY, *Le Crime, étude sociale*; Paris, 1888.

CRIMÉE (en russe *Krym*). Province de l'empire de Russie. Elle appartient au gouvernement de Tauride. Elle forme entre la mer Noire et la mer d'Azov une péninsule de 25,700 kil. q. Elle est rattachée au continent par l'isthme de Perekop qui n'a pas plus de 5 à 7 kil. de largeur. Ses côtes sont très découpées. Elles forment au N.-E. la baie Karkinis ou mer Morte, au S.-O. la baie Kalamita, à l'O., entre la flèche d'Arabat et le littoral, s'étendant un long golfe dit mer Paresseuse. La Crimée est constituée pour les trois quarts environ de sa superficie par un steppe qui continue ceux de la Russie méridionale, pour un quart environ par des montagnes de la Tauride, qu'on peut considérer comme une continuation du Caucase. Cette chaîne, située au S. de la péninsule et qui a environ 170 kil. de longueur, a pour principales cimes l'Ai Petri (1,266 m.) et le Tchatur Dag (1,560); le Babougan Iaila (1,635 m.) et l'Ai Vassilem (1,627 m.). On y rencontre des grottes à stalactites et à stalagmites. Certaines de ces montagnes sont percées de cavernes artificielles qui constituent de véritables cités souterraines. La chaîne est couverte de bois et de verdure. Entre elle et la mer s'étend une bande de terrain d'environ 5 kil. de largeur. Son climat délicieux, sa riche végétation rappellent le littoral de la Provence ou du golfe de Gènes. Les vignes, les bois d'olivier, les plantations de lauriers et de figuiers y abondent. L'empereur y possède le château de Livadia. La noblesse russe y a construit un grand nombre de villas, et l'industrie des hôtels y est des plus florissantes.

Les principaux cours d'eau sont: sur la côte de la mer d'Azov, le Sivach grossi du Solgir et le Kara-Sou; sur la côte O., la Tcherniaia (Rivière Noire) et l'Alma, célèbres par les combats auxquels elles ont donné leur nom. Les principaux produits de la Crimée sont les céréales, le tabac, le vin, dont la culture a fait de grands progrès dans ces dernières années, et les fruits du Midi. Le pays nourrit des chevaux, des chameaux, du bétail, des vers à soie. Les laines des moutons (baranki) sont particulièrement renommées. On compte environ 400 lacs qui fournissent du sel excellent. On exploite des carrières de porphyre, de marbre et de pierre à chaux. Les beautés naturelles de la Crimée ont été chantées par les poètes slaves, notamment par Pouchkine et Mickiewicz. Les principales villes sont Simferopol, Sébastopol, Kertch, Ialta, Feodosia. Les Tatares forment encore le fond de la population (V. TAURIDE, TATARES, etc.).

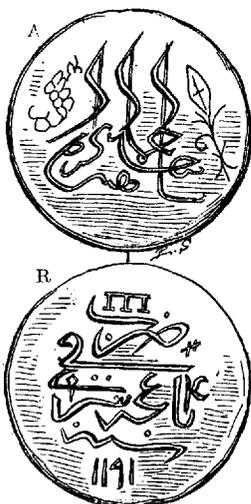
La Crimée s'appelait dans l'antiquité Chersonèse Taurique. Elle paraît avoir été habitée d'abord par les Cimmériens. A dater du VII^e siècle avant l'ère chrétienne, les Grecs y établirent de nombreuses colonies. Au V^e siècle av. J.-C., on forma un royaume du Bosphore dont l'histoire est mal connue. Il fit partie des possessions de Mithridate. Les villes principales étaient Cherson, Theodosia (auj. Kaffa), Panticapée (auj. Kertch), Zembaro (Σύμβολον des Grecs, mod. Balaklava), Eupatoria (fondée par Mithridate VII Eupator, roi du Pont). Elle fut soumise par les Romains en l'an 47 av. l'ère chrétienne. Successivement ravagée par les Huns, les Alains, les Goths, elle fut ensuite occupée par les Kosares ou Chazares. En 640, l'empereur Héraclius la réunit à l'empire grec. En 988, les Russes s'emparèrent de la ville de Cherson que leurs annales appellent Khorsoun. Leur prince Vladimir y reçut le baptême. Elle fut détruite en 1363 par Olgerud, grand prince de Lithuanie. En 1427, les Tatares, qui avaient déjà visité la Péninsule à diverses reprises, s'y établirent définitivement et lui donnèrent le nom de Krym qui lui est resté. Leur capitale était Bakhtchisarai ou Bagtché-Serai. Les Vénitiens s'efforcèrent d'y établir des comptoirs. Ils furent supplantés par les Génois qui s'établirent à Caffa, à Soudak et à Bala-

klava. Ils furent chassés au xv^e siècle par les Turcs. En 1478, Mahomet II nomma Mengli Gherai khan de la Crimée et de la Petite-Tatarie. Les Tatares, vassaux de la Porte, restèrent jusqu'au xviii^e siècle paisibles possesseurs de la péninsule ; en 1726, les Russes y pénétrèrent pour la première fois. En 1777, Souvorov chassa le khan Devlet Gherai. En 1779, Châhin Gherai devint tributaire de Catherine II. En 1783, la Crimée fut annexée par la Russie ; la Porte reconnut cette annexion en 1784. En 1854 et 1855, elle a été le théâtre d'une lutte sanglante entre les Russes d'un côté, les Turcs, les Français, les Anglais et les Piémontais de l'autre. Les dominateurs grecs, génois et tatares ont laissé des monuments fort remarquables dans la péninsule. C'est un pays très intéressant pour le touriste et pour l'archéologue.

L. LÉGER.

*NUMISMATIQUE. — Il existe des monnaies de l'ancienne Chersonèse Taurique du vi^e au ii^e siècle av. J.-C., frappées par les villes de Cercine, Chersonesos, Panticapée et Nymphæum, avec les noms des magistrats monétaires ; le symbole était le taureau. Sous la domination romaine, Chersonesos resta ville libre, *Eleutheras Chersoneson*, sur ses monnaies.

Pour l'époque byzantine, V. le mot *CHERSON*. Voici la liste des khâns tatares, d'après leurs monnaies et d'après les historiens turcs : Mengli Gherai, 1475; Mohammed, 1515; Ghazi et Saadet, 1522; Islam, 1532; Saheb, 1532; Devlet, 1551; Mohammed, 1578; Islam, 1584; Ghazi, 1588; Feth, 1588; Toktamich, 1596; Selamet, 1608; Djanibek, 1610; Mohammed, 1625; Djanibek, 1627; Enaïet, 1635; Behader, 1637; Mohammed,



Piastre d'argent du khan Châhin Gherai.

1642; Islam, 1644; Adel, 1665; Selim, 1665; Mourad, 1677; Hadji, 1682; Selim, 1683; Saadet, 1691; Safa, 1692; Selim, 1693; Devlet, 1698; Ghazi, 1704; Kaplan, 1707; Devlet, 1709; Cara Devlet, 1716; Saadet, 1716; Mengli, 1724; Kaplan, 1726 (c'est sous son règne que les Russes pénétrèrent pour la première fois en Crimée); Feth, 1735, vaincu par Galitzin en 1737; Mengli, 1737; Selamet, 1739; Selim, 1743; Arslan, 1748; Hakim, 1755; Krim, 1758; Maksoud, 1766; Devlet, 1768; Sahib, 1774; Devlet, 1774-1775; Châhin, 1775-1783, dont une monnaie est ci-jointe (Piastre d'argent : A, le chiffre du khan à l'imitation de la Togkrâ impériale, contenant en monogramme les mots : *Khan Châhin Gherai ben Ahmed*; R, « frappé à Baghdji serai année 1191 (1777) », en arabe). Tous ces princes avaient le nom de Gherai et le titre de khan ; ils étaient de race mongole comme les khans du Kaptchak, descendants de Gengis-Khan. Leur domination s'étendait sur la Crimée, les bords de la Volga, de l'Oural, le Kouban et le Dnieper.

E. DROUIN.

Guerre de Crimée (V. QUESTION D'ORIENT).

BIBL. : GÉOGRAPHIE. — Baron KORFF, *Catalogue des Russica*; Saint-Petersbourg. — En dehors des ouvrages indiqués à l'art. *Crimée* du *Dictionnaire de Géographie* de M. Vivien de Saint-Martin, consulter BUCHAN-TELFER, *The Crimea and Transcaucasia*. — Elisée RECLUS, *Géographie universelle*, t. V. — SOLOGOROV, *Guides en Crimée* (en russe); Odessa, 1880. — V. aussi les livres cités au mot *TATARES*.

NUMISMATIQUE. — KAZIMIRSKI, *Précis de l'histoire des khans de Crimée*, trad. du turc; Paris, 1883. — VELIAMINOV, *Matériaux pour servir à l'histoire du khanat de Crimée*; 1884 (en russe).

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

CRIMÉENNE (Art milit.). Vêtement militaire mis en usage dans les troupes françaises devant Sébastopol, dans l'hiver de 1854 à 1855. La criméenne était en drap bleu de roi, de la qualité dite drap de soldat. C'était une longue capote sans patte ou martingale derrière, avec collet rabattu. Sous ce premier collet se trouvaient : 1^o une pélerine faisant tout le tour du vêtement et descendant à 5 centim. seulement au-dessous des épaules, de manière à ne pas gêner le jeu des bras ; 2^o un capuchon destiné à couvrir la tête par-dessus le képi, et assez ample pour pouvoir être avancé de manière à abriter parfaitement le visage. Les manches, sans boutonnères, dépassaient de 15 centim. environ la longueur ordinaire, ce qui permettait, pendant les temps froids et quand l'homme devait prendre du repos, de s'en recouvrir les mains et de s'en servir comme d'un manchon. En temps ordinaire, l'extrémité des manches se rabattait sur l'avant-bras pour dégager la main. En somme, la criméenne dérivait directement du caban à capuchon que portaient alors les officiers et n'en différait essentiellement que par la pélerine et les manches longues. Toutes les troupes du siège, officiers et soldats, étaient pourvues de la criméenne. Les officiers l'avaient reçue gratuitement comme la troupe. Au dire de tous ceux qui l'ont portée, ce vêtement était très chaud et très commode. Il n'a pas survécu à la campagne de Crimée.

CRIMEN. Les textes juridiques ou littéraires nous présentent plusieurs acceptions du mot *crimen* qui, d'ailleurs, ne se trouve employé qu'en droit criminel. Dans un premier sens, notre expression désigne la cause, l'objet du procès, souvent l'accusation elle-même (Paul, *Sentences*, V, 12, § 4). Comme toute accusation a pour base une violation du droit, on avait été amené à appliquer la dénomination de *crimen* à cette violation, considérée en elle-même et d'une manière générale. C'était là le second sens de notre expression. Remarquons toutefois qu'elle était restreinte aux infractions devant entraîner l'application d'une peine publique. Celles qui ne donnaient lieu qu'à une peine privée étaient plus spécialement qualifiées de *delicta*, *delicta privata*. Dans ce dernier cas, on tenait peut-être plus compte du fait matériel qui avait occasionné la lésion d'un droit que de la culpabilité subjective de l'auteur de ce fait, culpabilité qui était, au contraire, prise en grande considération lorsqu'il s'agissait d'un *crimen*. Ces deux espèces d'infractions se distinguaient, en outre, par ce fait que, dans le cas d'un *delictum privatum*, l'action n'appartenait qu'à la partie lésée, tandis que, s'il s'agissait d'un *crimen*, elle appartenait au magistrat et même, à partir d'une certaine époque, à tout citoyen. Dans une troisième acception, le mot *crimen* servait à désigner l'ensemble de la procédure employée pour arriver à la répression de l'infraction ou tout au moins le commencement de cette procédure, *inscriptio in crimen*. Nous n'aurons pas à nous occuper ici des *delicta privata*; nous nous bornerons à esquisser rapidement les principales divisions des *crimina*: *crimina publica* proprement dits, *crimina extraordinaria*, *crimina popularia*.

Crimina publica. On entendait par là, d'une manière générale, les lésions d'un droit public ou privé donnant lieu à ce que nous appellerions aujourd'hui l'*action publique*. Dans le principe, sous la période royale, la connaissance de ces infractions appartenait aux comices par curies. Sous la République, on posa en principe que les comices par centuries pourraient seuls rendre contre les citoyens des sentences capitales ; la connaissance des autres causes continua à appartenir aux curies conjointement avec les tribus. Ces dernières s'arrogèrent même, en certaines circonstances, le droit de prononcer la peine capitale. Coriolan en fit l'expérience. A cette époque, le droit de poursuite n'appartenait pas à toute personne, mais seulement aux magistrats qui avaient pour mission de convoquer les assemblées dont nous venons de parler, sauf aux citoyens à s'adresser à eux pour leur dénoncer les faits délictueux. Souvent, les comices par curies, par centuries ou par tri-

bus ne connaissaient pas eux-mêmes de tel ou tel crime, mais déléguaient cette connaissance à des commissaires. Ces commissaires furent d'abord désignés dans chaque affaire déterminée, de sorte que leur mission finissait avec la cause qu'ils avaient eu à juger ; dans la suite, la délégation s'appliqua à certaines catégories de délits. Ceux-ci se trouvaient définis et réprimés par la loi qui organisait la délégation, délégation qui devint aussi permanente, *questio perpetua*. Devant ces nouveaux tribunaux, dans la composition desquels nous n'avons pas à entrer (V. les mots *QUESTIO PERPETUA*, *QUESTIONES PERPETUÆ*), chaque citoyen pouvait se porter accusateur et devenir ainsi partie au procès dont il était obligé d'établir le bien fondé. L'Etat s'efforçait d'encourager la découverte et la poursuite des crimes en promettant des récompenses à ceux qui consentaient à accepter le rôle d'accusateur, *in tantâ multitudinē accusatorum, in tantis præmiis*, s'écrie Cicéron dans son *Pro Cluentio*. Sous l'empire de cette organisation judiciaire, l'expression *judicia publica* était détournée de son sens primitif parce que ce n'était plus le peuple qui statuait. Elle subsista néanmoins. Signalons parmi les *crimina publica* déterminés par des lois spéciales : le meurtre, la violence, le faux (*lex Cornelia*), l'offense faite à la majesté du peuple, *perduelleo* ou *majestas* (*lex Apuleia*, *lex Cornelia*, *lex Julia*), la brigade, *ambitus* (*lex Calpurnia*, *lex Tullia*, *Licinia*, *Pompeia Julia*), le crime de concussion, *repetundæ* (*lex Calpurnia*, *lex Acilia repetundarum*, *lex Servilia*, *Cornelia*, *Julia*), le péculat (*lex Julia*), l'inceste, *nefanda venus* (*lex Scævinia*), l'adultère (*lex Julia de adulteriis*), la vente d'un homme libre et le vol de l'esclave d'autrui, *plagium* (*lex Fabia*, citée par Cicéron, *De Servis alienis contra legem Fabiam retentis*, XLVIII, 15).

Crimina extraordinaria. On les opposait aux *judicia publica* et leur caractère distinctif était l'absence de toute règle précise déterminant le délit ou la peine. Ils étaient déferés aux comices, au Sénat, aux consuls, aux préteurs ou à des *questores* particuliers. Toutes ces juridictions jouissaient, en ce qui touchait l'application de la peine, du pouvoir le plus absolu. Dans le principe ne rentraient dans les *crimina extraordinaria* que les infractions non prévues par les lois anciennes, mais dont les mœurs nouvelles autorisèrent la répression ; dans la suite, on arriva à juger extraordinairement même les infractions rentrant dans la catégorie des *judicia publica* et, dans le dernier état du droit, juger au criminel devint synonyme de statuer *extra ordinem*.

Crimina popularia. On donnait ce nom à certaines infractions qui constituaient, en réalité, des *delicta privata* et qui, tout en atteignant plus spécialement certaines personnes, lésaient néanmoins les droits légitimes de tous les citoyens. L'action qu'elles engendraient était dite *popularis*, c.-à-d. appartenait à tout le monde et non pas seulement à la partie lésée. On comprenait dans cette classe de *crimina* la violation d'un tombeau, le fait d'avoir causé un dommage par une *effusio* ou une *dejectio*, la détention d'un homme libre, l'ouverture d'un testament fait contrairement à l'édit du préteur, etc. Paul NACHBAUR.

BIBL. : DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art. *Crimen*. — ORTOLAN, *Histoire de la législation romaine*, p. 223, n° 272. — MADVIG, *l'Etat romain*, t. III, pp. 296 et suiv.

CRIMINALITÉ. I. DROIT (V. CRIME).

II. MÉDECINE (V. RESPONSABILITÉ ET ALIÉNATION).

CRIMINIL (Heinrich-Anna LE MERCHIER), comte de REVENTLOW, homme politique danois, né le 6 mai 1798, mort le 31 déc. 1869. Fils d'un émigré français et neveu de Fred. Reventlow qui l'adopta, il entra dans l'administration des duchés nordalbingiens, devint amtmand de Flensborg, puis chef du département des affaires étrangères (1842-48) et ministre du Holstein et du Lauenbourg (janv. 1852 à déc. 1854). Il était du nombre des Slesvig-Holsteinois qui voulaient tout à la fois l'union des duchés entre eux et avec le Danemark. B-s.

CRIMOLOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (E.) de Dijon ; 227 hab.

CRIN. I. Art vétérinaire. — Les crins sont les poils longs et de fort diamètre qui recouvrent, chez le cheval, le bord de l'encolure et les extrémités inférieures des membres. On dit le cheval à tous crins quand il a le tronçon de la queue entier ; il est écourté si on lui a coupé une partie du tronçon ; il est courte-queue si les crins ont la même longueur que le tronçon lui-même ; la queue est en balai quand les crins, de longueur inégale, sont taillés à la manière d'un pinceau effilé ; s'ils s'écartent en s'épanouissant, la queue est dite en éventail ; elle est en brosse si les crins sont taillés court ; elle est à queue de rat si les crins sont clairsemés et laissent voir entre eux la peau du tronçon. Les crins ont une origine et une structure identiques à celles des poils. L. GARNIER.

II. Commerce et industrie. — On distingue le *crin animal* et le *crin végétal*.

CRIN ANIMAL. — Il y a les crins blancs, les crins noirs et les crins mélangés. On distingue encore les crins *longs*, dits aussi crins *droits* ou *carrés*, qui ont au moins 45 centim. de long et qui viennent de la queue des animaux ; les crins plats, de longueur et de force inégales, qui proviennent surtout de la crinière et sont moins estimés. La récolte du crin se fait sur les chevaux morts ou vivants, en tondant les animaux domestiques ou ceux qui ont été pris au lasso (La Plata), quelquefois en coupant la peau garnie de poils sur les animaux abattus. Le crin de bœuf est enlevé, dans les tanneries, au moyen d'un raclage, après une longue macération de la peau dans l'eau de chaux. Les crins de chèvre se coupent au ciseau sur la bête, vivante ou morte. Le diamètre des crins est le suivant : pour le cheval, 0^{mm}125 à 0^{mm}140 à la queue et à la crinière, et 0^{mm}09 à 0^{mm}115 au paturon ; pour le bœuf, mêmes dimensions, sauf que la corde médullaire est plus grosse ; pour les crins de chèvre, le diamètre est de 0^{mm}02 à 0^{mm}08.

Usages. — Les crins blancs de grande dimension se vendent fort cher ; ils servent à faire des archets pour les instruments à cordes ; ils sont excellents pour la pêche à la ligne, étant élastiques, résistants, invisibles dans l'eau et imputrescibles ; il faut veiller seulement à ce que les araignées ne les mangent pas. Les crins plus courts servent à fabriquer divers tissus, soit en crin pur, soit en crin mélangé de fil (crinoline), à faire des perruques, des plumets pour coiffures militaires, etc. Quand ils sont tout à fait courts, ils servent à faire des balais et divers articles de broserie. Les tapissiers emploient le crin crépi, c.-à-d. cordé et bouilli, à la fabrication des sommiers, des matelas, des coussins, au rembourrage des chaises, fauteuils, tabourets, banquettes, etc. Les bourreliers en font aussi usage (V. BOURRELLERIE, t. VII, p. 814).

Travail du crin. On trie d'abord les crins, suivant leur qualité et leur couleur. Ce travail, fait par des femmes, expose à certaines maladies, comme la pustule maligne, quand on manie certaines peaux, ou aux affections des voies respiratoires par suite des poussières fines qui se détachent du crin brut. Les crins mi-longs ou courts sont ensuite soumis au filage, c.-à-d. qu'on en fait une corde qui se façonne à peu près de la même manière que les cordes de chanvre. Lorsque le crin a été tordu, on le fait bouillir dans l'eau pour le dégraisser d'abord, puis pour le faire friser.

Commerce du crin. Le commerce français tire le crin de notre pays, de la Russie, de l'Amérique et un peu de l'Irlande et de la Hollande. En France, le crin le plus estimé vient de la Picardie, du Soissonnais et de la Champagne ; celui de Lorraine et de Bretagne est bien inférieur. Les crins d'Amérique, qui sont de diverses qualités, viennent surtout de Rio Grande, de Montevideo et de Buenos Aires. Ils sont expédiés en surons de cuir ou en balles de toiles, cerclées de fer. L'article venant de Russie se compose de cinq sortes, dont la première est la *qualité supérieure frisée*, formée de poils de 1 m. à 1^m20 de

longueur, et la dernière, la *peignure*, est composée de poils courts de toutes couleurs et de toutes sortes, souvent mélangés de chardons et de poils non peignés, mêlés de terre (ratons). L'Irlande nous envoyait, à la fin du siècle dernier, des quantités assez considérables de crin assez court, mais de bonne qualité, qu'on estimait moins cependant que le crin semblable de Rouen ou de Paris, parce qu'il n'avait pas assez bouilli, ce qui rendait la frisure trop grossière. Les crins frisés d'Allemagne sont en apparence meilleurs que ceux de France; dans le fond, ils valent beaucoup moins, parce qu'ils sont extrêmement courts, mêlés de soie ou de poils de porc, ce qui leur communique une certaine dureté et ne leur permet pas de conserver leur frisure.

Avant la Révolution, les maîtres cordiers avaient seuls le droit de bouillir, crépir et friser le crin, comme aussi de faire des licols de crin mêlé de chanvre. Par arrêt du 17 sept. 1743, le crin droit ou frisé payait 15 sous du 100 pesant, à l'entrée du royaume, et 30 sous de droit de sortie. Un établissement pour la fabrication d'étoffes de crin fut formé à Paris par Bardel, en l'année 1801; à partir de ce moment, on étudia le moyen de tirer parti du crin dans la confection des tissus. Les procédés de teinture appliqués à la *crinoline* (V. ce mot) et d'une façon générale aux étoffes de crins ont parfaitement réussi, et l'on a pu y appliquer les dessins damassés, les bouquets, les ornements dont l'introduction dans le tissage du crin avait d'abord paru impossible. Nos produits en ce genre ont même laissé loin derrière eux ceux des Anglais et des Allemands.

Falsification. Le crin valant de 3 fr. 50 à 5 fr. le kilogr., on s'explique qu'il soit souvent falsifié dans le commerce. On se sert pour cela de substances végétales ou animales. Ces dernières sont la corne et la baleine de rebut, que l'on effiloche en brins plus ou moins fins. Mais on reconnaît aisément le crin naturel aux caractères suivants: il est cylindrique, légèrement effilé à son extrémité libre, et plus renflé vers sa base; sa surface est lisse dans toute sa longueur; il brûle lentement, avec bruit, en répandant une odeur animale désagréable. Chauffé avec de la potasse, il dégage des vapeurs d'ammoniaque, reconnaissables à leur odeur. Enfin, l'examen au microscope peut lever les derniers doutes.

CRIN VÉGÉTAL. — On désigne sous ce nom diverses fibres végétales qui remplacent le crin, et ont ce double avantage d'être économiques et hygiéniques. Elles sont de diverses sortes; les principales sont le crin végétal d'Afrique, celui d'Amérique, celui d'Asie. Le crin végétal d'Afrique est fait avec les fibres du palmier nain; c'est un colon français d'Algérie qui eut le premier l'idée de cette fabrication, dont les développements ont été très rapides. Le crin végétal d'Amérique provient des fibres de la *tillandsie usneoidé*, plante parasite qui croît sur le tronc des arbres en Virginie, au Brésil, à la Jamaïque, etc., et que l'on désigne tantôt sous le nom de *barbe espagnole*, tantôt sous ceux de *mousse espagnole* ou de mousse de la Nouvelle-Orléans. On fabrique aussi du crin végétal avec l'agave, plante de la famille des Amaryllidées; avec la zostère marine, herbe qui croît, submergée, sur les côtes des mers; avec le phormium tenax, mais surtout avec le varech, très employé pour la confection des matelas. M. C.

CRINAN (Canal de). Canal de l'Ecosse, qui coupe la presqu'île de Cantyre (comté d'Argyle), reliant le golfe de Clyde (loch Fyne) et le détroit de Jura; il a 15 kil. de long, quinze écluses, une largeur moyenne de 7^m30, une profondeur de 3^m65. Pour les petits navires il abrège beaucoup la route entre les ports de la Clyde (Glasgow) et le canal Calédonien.

CRINIÈRE. I. ZOOLOGIE. — Assemblage de crins garnissant chez le cheval tout le bord supérieur de l'encolure, se continuant en avant par le toupet et se terminant en arrière sur le garrot. Chez le lion, cet ornement entoure la tête entière et est seulement l'apanage du mâle (V. CHEVAL et LION).

II. ART MILITAIRE. — *Crinière de casque.* Appendice qui a le double avantage d'être un ornement pour le casque et une protection contre les coups portés à la nuque du cavalier, a fait son apparition chez nous dans la légion du maréchal de Saxe, vers le milieu du XVIII^e siècle. L'ordonnance de 1763 donna le casque à crinière aux dragons qui l'ont toujours conservé depuis. Les cuirassiers et les cavaliers de la garde républicaine portent également le casque à crinière. Celle-ci est toujours teinte en noir pour les officiers, sous-officiers, cavaliers et gardes, et en écarlate pour les trompettes. La crinière est montée sur une semelle en fort cuir de vache nourri, et percé, sur deux rangées, de cinquante-huit trous dans lesquels le crin est assemblé par des fils de laiton. Sur cet assemblage, une pièce de basane est collée à la colle forte. Entre les deux rangées court une natte partant du sommet, qui suit la courbe du cimier jusqu'à sa jonction avec la bombe du casque, où elle est maintenue par un cordon en coton noir pris dans l'épaisseur de la semelle de la crinière. Cette natte se continue ensuite en forme de petite mèche destinée à réunir la crinière en une seule touffe, pour l'empêcher de flotter sur le visage du cavalier.

CRINIGER (Ornith.). Les Oiseaux pour lesquels Temminck a établi successivement (*Man. d'orn.*, 1820, t. I, p. 60, et *Pl. color.*, 1824, t. III, liv. XV) le genre *Criniger* et le genre *Trichophorus* appartiennent à la famille des *Timéliidés* (V. ce mot). Ils se distinguent par leur bec robuste un peu plus court que la tête, légèrement denté et garni à la base de soies raides, dirigées obliquement, par leurs narines percées dans une fossette et couvertes en arrière seulement par une membrane, par leurs tarses courts, leurs doigts faibles, leurs ailes plus courtes que la queue, leur plumage mou, duveteux sur la région dorsale et parsemé sur la nuque de quelques soies fines et allongées. Leur livrée offre des couleurs largement distribuées, du brun olivâtre et du gris sur les parties du corps et sur la tête, du blanc et du jaune plus ou moins vif sur les parties inférieures, et les plumes de leur tête sont le plus souvent prolongées et soulevées en forme de huppe. On connaît actuellement plus de vingt espèces de *Criniger* qui se trouvent en Afrique, dans l'Asie méridionale, et parmi lesquelles nous citerons les *Criniger chloronotus* Cass., du Gabon, le *C. flaveolus* Gould, de l'Himalaya, le *C. gutturalis* Bp., du Ténassérin, de Malacca, de Sumatra et de Bornéo et le *C. chloris* Finsch, de Batchian et de Gilolo. Les *Criniger* vivent dans les forêts, sur les collines et les montagnes et se nourrissent de fruits et d'insectes. Ils vont d'ordinaire en petites troupes et sautillent de branches en branches en babillant incessamment. E. OUSTALLET.

BIBL. : CASSIN, *Journ. Ac. Philad.*, 1862, pl. 22. — JERDON, *B. of India*, 1862, t. I. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1881, t. VI, p. 70.

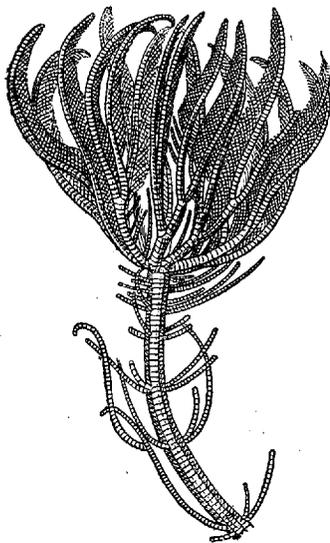
CRINITÈS AROTRAS, général byzantin du X^e siècle, fut chargé, comme protospathaire et stratège du Péloponèse, de réprimer en 944 l'insurrection des Slaves du Taygète, les Milinges et les Ezérites. Pour récompense de ses services, il fut promu à la stratégie d'Hellade, et on le trouve à ce moment en rapport avec saint Luc le Jeune, à la prière duquel il commença la construction d'une église à l'endroit où s'élève aujourd'hui le monastère de Saint-Luc en Phocide. Il semble avoir été plus tard transféré de nouveau dans le thème du Péloponèse. La famille à laquelle il appartenait était d'origine arménienne, et l'un de ses membres avait au IX^e siècle épousé une fille de l'empereur Théophile. Ch. DIEHL.

CRINITO ou **RICCIO** (Pietro), littérateur italien, né à Florence vers 1465, mort dans les premières années du XVI^e siècle. Son vrai nom était *Riccio* (le Frisé); il le latinisa, suivant la mode de son temps, en fit *Crinitus*, d'où ses contemporains à leur tour firent *Crinito*. Elève de Politien, il fut l'un des éditeurs des œuvres du célèbre humaniste auquel il succéda dans la chaire d'éloquence latine. On a de lui quelques poésies et deux traités en

latin : *Commentarii de honesta disciplina* (Florence, 1504, gr. in-4) ; *De Poetis latinis* (Florence, 1505, in-4) ; ces ouvrages ont été republiés avec ses poésies à Paris en 1508 et bien des fois depuis. R. G.

BIBL. : VALERIANUS, *De Infelicitate litteratorum*. — A.-M. BANDINI, *Specimen litteraturæ florentinæ sæculi xvi* ; Florence, 1747, 2 vol. in-8.

CRINOÏDES. I. ZOOLOGIE. — Classe de l'embranchement des *Echinodermes* (V. ce mot), renfermant les animaux marins que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Lis de mer* ou d'*Encrines*. Ces animaux sont, pendant toute leur vie, ou tout au moins pendant leur jeune âge, fixés au moyen d'une tige ou immédiatement par la partie dorsale (inférieure) de leur corps. Un squelette dermique sphérique ou caliciforme, formé de plaquettes, renferme les viscères. Du côté supérieur (ventral) du calice, on trouve généralement la bouche et l'anus ; autour de la bouche et sur le bord libre du calice sont disposés des bras articulés au nombre de cinq à dix, plus rarement de deux, quatre ou six ; ces bras portent des appendices latéraux appelés pinnules. Les organes de la génération sont situés en dehors de la cavité du corps, dans les bras. — Les Crinoïdes ont été beaucoup plus nombreux aux premières époques géologiques que de nos jours : les survivants encore fixés par un pédoncule de cette classe, qui ne se trouvent que dans les grandes profondeurs des océans, étaient, avant les explorations sous-marines les plus récentes, de véritables raretés dans les collections. Au contraire, les *Comatules* (V. ce mot) qui sont dépourvues de pédoncules à l'âge adulte et vivent librement dans la mer, sont plus nombreuses à l'époque actuelle, et représentent le type le plus modifié et le plus moderne de cette classe. Le squelette extérieur du calice est formé de plaques calcaires polygonales régulièrement assemblées, tandis que la face supérieure qui porte la bouche et l'anus est revêtue d'une peau résistante dans laquelle sont encastrées de petites plaquettes. Chez le *Rhizocrinus*, on trouve en outre cinq grosses plaques interradianales (*oralia*), autour de la bouche. Les bras simples, bifurqués ou ramifiés, partent



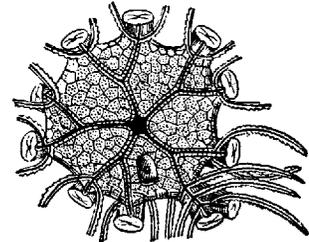
Crinoïde à tige (*Pentacrinus caput-medusæ*).

des bords du calice, et leur charpente se compose de plaquettes dorsales mues par des muscles : les pinnules que ces bras portent alternativement à droite et à gauche sur chaque article sont les dernières ramifications de ces membres. La bouche est ordinairement au centre du calice : de son pourtour partent les sillons ambulacraires, qui se prolongent dans les bras et jusque dans les pinnules ; ces sillons sont revêtus d'une peau molle et portent des appendices ambulacraires tentaculiformes. L'anus, quand il existe, est excentrique. La tige qui porte et fixe le calice est formée de nombreux articles pentagonaux réunis par une masse ligamentaire peu résistante et traversée par un canal nutritif central. Elle porte des appendices articulés également creux et disposés en verticilles.

Le canal central renferme des vaisseaux sanguins (un central et cinq périphériques) qui naissent de l'organe cloisonné (cœur) et se distribuent aux petits appendices. Dans certaines formes fossiles, le canal est simple, circulaire, quelquefois quadrangulaire ou triangulaire, probablement suivant le nombre moindre (un, quatre ou trois) des vaisseaux. La rupture de la tige ne paraît pas entraîner nécessairement la mort de l'animal, et certaines espèces peuvent vivre librement ou se fixer de nouveau. La disposition des pièces du calice sert à la détermination des genres et des espèces : il convient de l'étudier sur la larve de la *Comatule* (V. ce mot), qui, sous sa forme de tonnelet, renferme déjà l'ébauche de la tige et du calice dont les pièces calcaires rudimentaires se rapportent toujours au nombre cinq. Nous avons précédemment figuré et décrit les métamorphoses de cette *Comatule* (V. ce mot) jusqu'à l'âge adulte.

Les métamorphoses de tous les Crinoïdes sont semblables à celles de ce type perfectionné, sauf la phase finale de *Comatule* adulte, libre et sans tige.

En d'autres termes, tous les Crinoïdes se présentent d'abord sous forme d'une larve en tonnelet, nageant au sortir de l'œuf à l'aide de couronnes de cils disposées comme les cercles d'un tonneau. Bientôt on aperçoit par transparence dans l'intérieur l'ébauche de

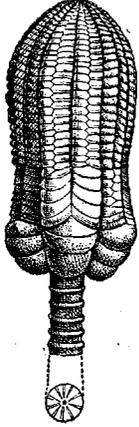


Pentacrinus caput-medusæ, calice vu par la face supérieure, montrant la bouche, l'anus et l'origine des bras.

la tige et du calice, d'abord dépourvu de bras, mais dont la forme s'accuse de plus en plus. D'après les recherches les plus récentes, les plaques calcaires du calice se constituent autour du sac stomacal. Bientôt cette larve se fixe par son extrémité inférieure, c.-à-d. par le pédoncule, et l'enveloppe en forme de tonnelet est résorbée et disparaît : l'animal se présente alors sous l'apparence d'une *Encrine* encore dépourvue de bras (phase pentacrinoidé). Les cinq plaques orales font saillie à l'extrémité antérieure du calice et sont mobiles. Les cinq plaques radiales situées au-dessous donnent bientôt naissance aux bras sous forme de bourgeons qui se développent peu à peu. Les plaques orales s'atrophient et disparaissent à mesure que les brachiales prennent plus d'importance, et la rosette calicinale finit par se constituer telle qu'on la voit sur le *Pentacrinus* adulte et sur la *Comatule* avant qu'elle se débarrasse de sa tige. L'organisation interne ressemble dans ses points essentiels à celle des *Echinodermes* (V. ce mot) en général, et des *Astéries* en particulier. L'anus, situé comme nous l'avons dit près de la bouche, est continuellement en action chez l'animal vivant, s'ouvrant et se fermant alternativement (respiration anale). L'organe cloisonné, désigné aussi sous le nom de cœur, est l'organe essentiel du système vasculaire : situé à la base du calice, sur la plaque centro-dorsale, il représente un sac divisé par cinq cloisons rayonnantes en cinq chambres dans l'axe desquelles circulent des vaisseaux sanguins allant aux divers organes. Les organes génitaux sont situés dans les branches terminales des bras, c.-à-d. dans les pinnules, qui renferment ainsi, suivant le sexe des individus, les testicules ou les ovaires.

Les Crinoïdes se trouvent dans toutes les mers du globe. Cependant les genres et les espèces sont assez nettement localisés dans certaines régions. Dans l'océan Atlantique, *Rhizocrinus* se trouve sur les côtes de la Floride et en Norvège jusqu'aux îles Lofoden ; *Pentacrinus* semble plus méridional et forme de vastes colonies, notamment sur les côtes de Cuba. Les autres genres (*Bathy-*

crinus, *Hyocrinus* et *Holopus*) sont moins largement répandus. Les Comatules elles-mêmes ont de nombreuses espèces (cent onze recueillies dans la seule expédition du *Challenger*), dont l'habitat est très restreint, ce qui prouve que les facultés locomotrices de l'adulte, et surtout des larves, influe relativement fort peu sur la distribution géographique. Les espèces à tige sont fixées sur le fond à de grandes profondeurs et vivent en sociétés nombreuses formant de véritables champs ou des plates-bandes plus ou moins serrées : des champs de ce genre ont été récemment



Encrinurus liliiformis, Crinoïde fossile du trias, avec une partie de la tige et un article séparé vu par sa face articulaire.

découverts dans le golfe de Gascogne, et les sondages sous-marins ont fait connaître un grand nombre de types nouveaux. Les Comatules vivent également en société, mais à des profondeurs variables et, malgré l'absence de tige, ne se déplacent guère que pour grimper, à l'aide des cirres dorsaux de la base du calice, sur les plantes marines. L'espèce de la Méditerranée vit par 40 et 20 brasses, mais on en trouve aussi par 200 et, même 1,000 à 2,900 brasses, dans les grands océans. Elles nagent rarement, et, tombées sur un fond de vase, elles s'y laissent mourir s'il ne se trouve à leur portée aucun objet auquel elles puissent s'accrocher. La face buccale est habituellement dirigée de côté ou en haut et les bras légèrement repliés prêts à saisir toute proie qui passe à leur portée. Les Crinoïdes se nourrissent des petits animaux microscopiques qui nagent

dans la mer et dont l'extrême sensibilité des cils tactiles que portent les pinnules leur permet de se saisir au moyen de ces appendices repliés au-dessus de la gouttière brachiale; puis le bras lui-même s'enroule en poussant cette proie vers la bouche.

La classe des Crinoïdes se divise en trois ordres : 1° les ENCRINOÏDES qui sont les *Lis de mer*, généralement à longue tige (rarement sessiles, libres ou fixés par la base du calice), à calice évasé, à bras mobiles bien développés; 2° les CYSTOÏDES, à calice sphérique, à tige courte ou sessile, rarement libres; à bras faiblement développés ou nuls, partant du voisinage de la bouche quand ils existent; 3° les BLASTOÏDES, à corps sessile ou brièvement pédonculé, ovoïde ou en forme de bouton, à symétrie quinaire, mais sans bras; ces appendices remplacés par des champs pseudo-ambulacraires avec pinnules. Ces deux derniers ordres sont éteints (V. BLASTOÏDES, CYSTOÏDES et ENCRINES).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Crinoïdes sont au nombre des animaux qui ont apparu les premiers à la surface du globe. Ils se montrent déjà dans les couches cambriennes et sont abondants dans tous les dépôts des mers de l'époque paléozoïque. Les articles séparés de la tige sont en nombre assez considérable pour jouer, comme calcaire à Crinoïdes, un rôle important dans la structure du globe. Ces articles se trouvent presque toujours isolés, séparés du calice, par suite du peu de résistance des parties molles de la tige; leur abondance provient de ce que la tige avait une croissance presque illimitée : on en connaît qui devaient atteindre plus de 50 pieds de long. — Ces animaux paraissent avoir affectionné les récifs coralliens, et leur distribution géographique était beaucoup plus étroitement localisée que celle des autres organismes marins de la même époque, bien que la nature du fond (calcaire, schiste, argile ou sable) n'ait qu'une influence secondaire sur leur habitat : cependant ils ne sont abondants que dans les couches calcaires. Il est rare qu'une même espèce se trouve dans deux régions distinctes à la même époque

géologique, et les genres eux-mêmes ont une répartition très limitée.

Les genres *Cyathocrinus* et *Glyptocrinus* sont les premiers qui se montrent d'une façon précise dans le silurien inférieur du pays de Galles. L'Amérique du Nord est plus riche que l'Europe en types de cette époque. Les *Tesselata* (sous-ordre éteint des Encrines) ont leur maximum de développement dans le silurien supérieur, et deux genres seulement de ce groupe (*Marsupites*, *Uintacrinus*) dépassent le trias et vivent jusque dans le crétacé supérieur. Les *Articulata* (sous-ordre encore vivant) commencent dans le trias avec *Encrinurus* et probablement aussi *Pentacrinus* : ce dernier se montre mieux conservé dans le lias, et *Saccocoma* dans les schistes lithographiques (jurassique) de Bavière. La faune crétacée diffère peu de la faune jurassique, mais le tertiaire est très pauvre en Crinoïdes. *Comatula*, *Rhixocrinus* (*Conocrinus*) et *Cyathidium* sont les seules formes que l'on puisse citer comme rattachant la faune mésozoïque à la faune actuelle, qui présente un faciès remarquablement archaïque, indiquant combien les conditions de la vie ont peu changé, depuis l'époque crétacée, dans les grandes profondeurs des Océans.

Les Tesselés doivent être considérés comme représentant la souche primitive des Crinoïdes, bien que les formes de transition fassent défaut : mais les Tesselés ont la bouche subtegmentale comme la larve de la Comatule à l'âge où elle présente un opercule buccal cutané sans plaquettes. Ce caractère embryonnaire est un indice phylogénétique important qui se montre surtout dans *Coccoerinus* et *Haplocrinus*. Les Articulés à tige ont précédé les Comatulides comme le prouve la phase de *Pentacrinus* que présente la jeune Comatule. — Les Cystoïdes ont eu leur maximum dans le silurien et disparaissent déjà dans le carbonifère : on doit les considérer comme une branche collatérale des Crinoïdes qui s'est séparée de bonne heure et s'est éteinte prématurément, mais ne peut être la branche ancestrale des Encrines, car celles-ci apparaissent en même temps avec tous leurs caractères. — Les *Blastoïdes* (V. ce mot) ont plus de rapports avec les Cystoïdes, mais, de tous les Crinoïdes, c'est le type qui apparaît le plus tardivement (silurien supérieur) : ils atteignent tout leur développement puis s'éteignent dans le carbonifère. Certains caractères permettent de rattacher les *Blastoïdes* à la souche ancestrale des Astérides et des Echinides, et par suite les Cystoïdes doivent être considérés comme formant le passage des Encrines aux *Blastoïdes* (V. ECHINODERMES, [Paléont.]).

E. TROUSSART.

BIBL. : A. D'ORBIGNY, *Histoire naturelle des Crinoïdes vivants et fossiles*, 1858. — SARRS, *Mémoires pour servir à la connaissance des Crinoïdes vivants*; Christiania, 1868. — W. THOMPSON (traduit en français par LORTET), *les Atomes de la mer*; Paris, 1874. — Du même, *Voyage of the Challenger*; Londres, 1877, vol. I et II. — WACHSMUTH et SPRINGER, *Revision of the Palaeocrinoidea*, dans *Proc. Acad. Nat. Sc. of Philadelphia*, 1879, 1880, 1881. — P.-H. CARPENTER, *Geographical and Bathymetric distribution of the Crinoidea*, dans *Report of the British Association for the advancement of Sciences*, 1885, p. 758. — Du même, *Report on the Crinoidea collected during the Voyage of H. M. S. Challenger*, part. I et II, dans les *Challenger Reports*, 1888. — V. aussi la bibliographie du mot ECHINODERMES.

CRINOLINE. On donna d'abord ce nom à une étoffe dont la trame était en fil et la passe en crin, très propre à donner de la rigidité à certaines pièces du costume. Sous le règne de Louis XV, on remplaça par des cols en crin les cravates des militaires; tel fut le premier emploi de l'étoffe de crinoline dont l'usage se répandit sous Louis XVI. A cette époque, les cols de crinoline furent portés par la bourgeoisie qui les abandonna à la Révolution pour les reprendre après le Directoire. Ce ne fut qu'au commencement du règne de Louis-Philippe que les cols rigides si bien qualifiés de carcans par le peuple disparurent complètement. Vers la même époque, la crinoline fut employée pour faire bouffer les manches dites à *gigot*, puis on en fit

des jupons destinés à remplir les mêmes fonctions que les anciens paniers. Au commencement de l'Empire, pour donner plus d'ampleur et de rigidité aux crinolines, on continua à les soutenir par des fils d'acier, puis on y introduisit tout un système de ressorts qui les transformèrent en véritables cages tout à fait analogues, sauf certaines différences de formes, aux paniers de nos aïeules. Les crinolines furent abandonnées en 1868 pour être reprises quelques années plus tard sous d'autres noms et avec de nouvelles formes, et on trouva aux mots PANIERA et VERTUGADIN l'histoire d'une mode dont l'origine est fort ancienne, si l'on en croit certains archéologues qui ont constaté chez les femmes grecques l'emploi d'un artifice de toilette que le goût si pur des anciens devait, semble-t-il, leur faire repousser. Les crinolines étant universellement répandues ont donné lieu à des industries considérables. Dans le rapport du jury français à l'Exposition de Londres (1854), la production annuelle des ressorts d'acier pour les jupes est évaluée à un total de 4,200,000 kilogr., d'une valeur de 10,500,000 fr. La France seule fabriquait, chaque année, 2,400,000 kilogr. de cet article, et l'Angleterre 1,200,000 kilogr. Comme les paniers et avant eux les vertugadins, les crinolines ont été l'objet des vituperations des prédicateurs et des moqueries des caricaturistes; mais les unes et les autres n'eurent aucune action sur une mode qui cessa tout à coup après avoir résisté à toutes les attaques.

C. L.

CRIOCEPHALUS (*Criocephalus* Muls.) (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Cérambycides (*Longicornes* de Latreille), caractérisé, dans le groupe des Cérambycites, par les yeux larges, à peine échancrés, les antennes plus courtes que le corps dans les deux sexes, le prothorax arrondi et les cavités cotyloïdes des hanches antérieures terminées extérieurement par une entaille anguleuse. Les espèces, au nombre d'une dizaine, habitent l'Europe et l'Amérique du Nord. La plus répandue en Europe est le *C. rusticus* L., que l'on trouve communément dans le Midi, notamment dans les Landes et qui remonte jusqu'aux environs de Paris (forêt de Fontainebleau). La femelle pond ses œufs sous l'écorce des souches et des troncs des pins de vingt ans et au-dessus, récemment morts ou abattus. Les larves qui en sortent vivent pendant quelque temps entre l'écorce et l'aubier, puis pénètrent dans ce dernier et y creusent en tous sens des galeries à section elliptique. Les insectes parfaits sortent en juin et juillet (V. E. Perris, *Ann. Soc. ent. de France*, 1856, pp. 452 et suiv.).

Ed. LEF.

CRIOGERAS (Paléont.). Genre d'Ammonites remarquable par sa spire déroulée et faisant partie de la famille des *Stephanoceratidæ* (V. STEPHANOCERAS et AMMONITES).

CRIOCÈRE (*Crioceris* Geoff.) (Entom.). Genre de Coléoptères-Phytophages, qui a donné son nom au groupe des Criocérides. Ce groupe est placé entre les Donacides (V. DONACRE), dont il diffère par le premier segment de l'abdomen seulement un peu plus grand que chacun des suivants, et les Mégalopides (V. MEGALOPUS) qui ont le dernier segment abdominal très développé et les angles du premier embrassant de chaque côté les épimères métathoraciques. Il renferme plus de six cents espèces réparties dans neuf genres seulement. Le genre *Crioceris*, qui doit seul nous occuper ici, est caractérisé surtout par les crochets des tarses libres à la base. Ses représentants ont le corps tantôt oblong et convexe, tantôt allongé et un peu déprimé, la tête munie, en arrière des yeux, d'un cou plus ou moins distinct, les yeux gros, les antennes robustes et le prothorax toujours beaucoup plus étroit que les élytres à sa base. Leurs larves, pourvues de six pattes écaillées, sont remarquables par la situation de l'ouverture anale qui, au lieu d'être placée à l'extrémité ou en dessous du dernier segment abdominal, l'est en dessus et s'ouvre de manière que les excréments, poussés successivement en avant à mesure qu'ils sortent, forment une couche humide qui revêt le corps de la larve sans y adhérer. On

connait actuellement plus de quatre-vingts espèces de *Crioceris* disséminées dans toutes les régions du globe, l'Amérique du Sud excepté. La France possède notamment les *C. meridigera* L., *C. brunnea* Fab., *C. asparagi* L. et *C. duodecimpunctata* L. — Le *C. meridigera*, bien connu sous le nom de *Cri-Cri*, vit sur les Lis (*Lilium candidum* L.), les Hémérocalles et la Couronne impériale (*Fritillaria imperialis* L.). C'est le Criocère rouge du Lis, de Geoffroy. Il est long de 7 à 8 millim., d'un beau rouge corail, avec les pattes noires. — Le *C. brunnea* est de même couleur, mais avec les cuisses rouges. Il vit sur le Muguet;



Crioceris asparagi L.
(Larve.)



Crioceris asparagi L.
(Insecte parfait.)

pendant on le rencontre aussi dans les jardins, où il est parfois nuisible aux plantations de Ciboule, d'Ail et d'Oignon.

— Le *C. asparagi*, que nous figurons, est d'un bleu d'acier ou bronzé, avec le prothorax rouge et les élytres ornées chacune de quatre taches d'un jaune clair, souvent confluentes. C'est le Criocère porte-croix de l'Asperge, de Geoffroy. Il vit sur les Asperges, de même que le *C. duodecimpunctata* L., qui est d'un roux ferrugineux avec six points noirs sur chaque élytre. Ajoutons que l'anatomie des *C. meridigera* L. et *C. asparagi* a été étudiée par Ramdohr (*Abhandl. über d. Verdauungswerk. d. Insekt.*, p. 106, pl. 6, fig. 5) et par L. Dufour (*Ann. Sc. natur.*, 1^{re} série, IV, p. 116, pl. 7, fig. 3-6; V, p. 28, et 2^e série, Zool., XIX, p. 157). — Le Criocère bleu à corselet rouge et le *C. tout bleu*, de Geoffroy, appartiennent au genre *Lema* (V. ce mot). Ed. LEF.

CRION. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Lunéville; 247 hab.

CRIPтана (Espagne) (V. CAMPO DE CRIPтана).

CRIQUE (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellemontre; 369 hab.

CRIQUEBEUF. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Honfleur, sur des collines dominant la Manche; 143 hab. Fabrique de poterie. L'église du XII^e siècle (mon. hist.) est construite en travertin du pays; elle a conservé d'intéressants chapiteaux. Le marais de Criquebeuf est bien connu des botanistes pour les plantes intéressantes qui y croissent.

CRIQUEBEUF. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp; 249 hab.

CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg; 324 hab.

CRIQUEBEUF-SUR-SEINE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche; 1,136 hab.

CRIQUET. I. Zoologie. — Depuis l'antiquité la plus reculée on a confondu, et l'on confond encore de nos jours, sous le nom de *Sauterelles*, des Insectes-Orthoptères, d'organisation très différente, ne possédant en commun que la faculté de sauter et qui ont été partagés depuis longtemps par les naturalistes en deux groupes bien distincts : 1^o les *Locustiens* ou Sauterelles proprement dites, qui ont pour type la Sauterelle verte (*Locusta viridissima* L.), désignée à tort, dans le nord de la France, sous le nom de *Cigale*; 2^o les *Acridiens* ou Criquets, dont le type est le Criquet pèlerin (*Acridium peregrinum* L.) ou Sauterelle de la Bible. Les Locustiens ont de très longues antennes filiformes et des tarses de

quatre articles. Les mâles sont pourvus d'un appareil musical, situé à la base des élytres dans une partie transparente appelée *le miroir*. Les femelles ont l'abdomen terminé par un grand oviscapte en forme de sabre, qui leur sert à pénétrer le sol pour y déposer librement leurs œufs. Dans les Acridiens, au contraire, les antennes sont courtes et rigides et les tarsi formés seulement de trois articles. Les femelles portent à l'extrémité de leur corps des pièces cornées courtes et puissantes, qui leur servent à tarauder le sol pour y enfouir leur abdomen lors de la ponte et construire des coques ovigères. Enfin, les mâles font entendre des stridulations plus ou moins fortes qu'ils produisent en frottant les cuisses des pattes postérieures contre les élytres. Ils sont en quelque sorte violonistes, tandis que les Sauterelles vraies ont l'air de jouer du tambour de basque. Ces traits principaux de l'organisation extérieure suffisent à démontrer combien les Criquets sont différents des Sauterelles. Et pourtant on persiste, dans le langage ordinaire, à leur donner le nom de *Sauterelles*. Aussi, pour éviter toute confusion, n'emploierons-nous, au cours de cet article, que les termes rigoureusement scientifiques, d'autant plus que des esprits conciliants ont eu la malencontreuse idée d'appeler *Criquets* les jeunes Acridiens qui n'ont point d'ailes et de réserver le nom de *Sauterelles* aux individus ailés !

Caractères généraux et classification. Le corps des Acridiens est le plus souvent subcomprimé. Dans les espèces d'Europe, la taille varie depuis 3 à 4 millim. (*Tettix* mâles) jusqu'à 4 et même 7 centim.; mais, dans les espèces exotiques, elle peut atteindre jusqu'à 17 centim. et demi; tel est le cas, notamment, pour le *Proscopia gigantea* Klug. du Brésil. La tête est verticale, mais le front n'est pas toujours dirigé en avant, car il forme souvent avec le vertex un prolongement en forme de cône ou de pyramide. Le thorax, très aplati latéralement, paraît plus haut que large. Les élytres et les ailes présentent tous les degrés de développement, tant dans les genres que dans les espèces et même dans les sexes et les individus d'une même espèce; ce qui rend souvent très difficiles les distinctions spécifiques. Les ailes sont incolores, ou bien variées de rouge, de bleu, de jaune avec des bandes noires.

Elles se plissent longitudinalement et leurs bords internes se croisent pour s'abriter sous les élytres, qui sont submembraneuses ou coriaces, mais en général plus opaques à la base qu'à l'extrémité. Les pattes postérieures, tou-

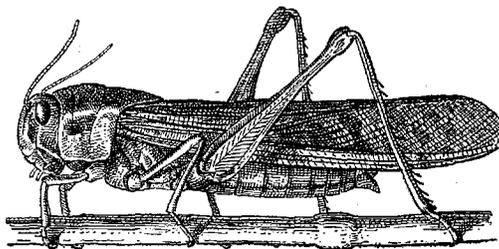


Fig. 1. — *Acridium peregrinum* L.

jours plus longues et plus robustes que les autres, ont les cuisses plus ou moins renflées, à face interne aplatie et lisse, à face externe garnie de carènes longitudinales et creusée de sillons obliques. Quant à l'organisation interne, elle est à peu près la même que celle de tous les Orthoptères sauteurs (V. ORTHOPTÈRES), mais avec cette particularité qu'il existe des organes respiratoires exceptionnels formés de nombreuses trachées membraneuses ou vésiculeuses, au nombre de trois paires dans le thorax, de huit dans l'abdomen, et dont les anastomoses transversales sont dilatées en larges vésicules aériennes.

Les Acridiens renferment de nombreuses espèces que l'on s'accorde à partager en deux groupes : les *Acridides* et les *Tetticides*. Ce dernier a pour type le genre *Tettix* Fisch. (*Tetrix* Latr.); il est caractérisé par l'absence de pelote entre les crochets des tarsi et par le prosternum dont le bord postérieur forme une sorte de mentonnière recouvrant en partie les organes buccaux. Dans les Acridides, au contraire, le prosternum, tronqué en avant, laisse la bouche à découvert et une pelote plus ou moins distincte existe entre les crochets des tarsi. Les genres principaux de ce groupe peuvent se répartir ainsi qu'il suit :

ACRIDIDES.	{ Tête prolongée en forme de cône ou de pyramide.	{ Antennes plus courtes que la tête, formées seulement de huit articles..	<i>Proscopia</i> Klug.
		{ Antennes multiarticulées, plus longues que la tête.....	<i>Tryxalis</i> Charp.
	{ Tête verticale non prolongée en forme de cône ou de pyramide,	{ Prosternum épineux, muni d'une pointe en avant.....	{ <i>Acridium</i> L. <i>Caloptenus</i> Burm. <i>Pezotettix</i> Burm.
		{ Prosternum inerme, dépourvu de pointe en avant.....	{ <i>Stenobothrus</i> Fisch. <i>Edipoda</i> Latr. <i>Stauronotus</i> Fisch. <i>Pachytylus</i> Fieb.

BIOLOGIE. — Les Acridiens sont des insectes essentiellement herbivores et d'une grande voracité, qui se plaisent dans les prairies, les champs, les terres labourées, les lieux arides et pierreux plutôt que dans les bois. Ils sautent vivement avec les ailes étalées en parachute. Les mâles, seuls, produisent une stridulation au moyen de leurs cuisses postérieures et de leurs élytres. Les cuisses ont leur face interne entourée d'une crête, dont la partie inférieure est la plus saillante; à leur base existe, dans toute la région qui peut se mettre en contact avec les élytres, une rangée de petites dents mousses, lancéolées, implantées chacune dans une fossette. Sur les élytres, les nervures longitudinales sont saillantes et l'une d'elles, plus accentuée que les autres, constitue ce que Goureau (*Ann. Soc. ent. de France*, 1837, p. 54) appelle la *chanterelle*. Un frottement plus ou moins rapide des cuisses contre les élytres met ces dernières en vibration comme des membranes minces et les fait résonner suivant les mêmes lois qu'une corde tendue sur un arc. Les sons produits sont bien plus variés que ceux des Locustiens. On peut

même saisir, dans beaucoup d'espèces, des rythmes assez nets qui ont été notés en musique par Yersin (*Bull. de la Soc. Vaudoise des Sc. natur.*, 1855) et par S. Scudder (*Proceed. of the Boston Soc. of natur. Hist.*, 1868).

Dans l'accouplement, le mâle est placé sur la femelle et dans cette attitude, ses deux pattes postérieures sont relevées en l'air. Le moment de la ponte arrivé, la femelle creuse dans le sol une cavité, dans laquelle son abdomen pénètre jusqu'à la naissance des pattes (fig. 2). Si la terre est meuble, quelques minutes lui suffisent pour effectuer cette opération, qu'elle répète souvent plusieurs fois avant de se décider à pondre. Si la terre est résistante, elle sonde le sol çà et là jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un point faible et se met patiemment à l'œuvre en prenant des temps de repos. Les Arabes, qui n'ont que trop souvent l'occasion d'observer les manœuvres des Acridiens effectuant leur ponte, disent, dans leur langage pittoresque, que les *femelles plantent*. Le trou foré, la femelle s'arrête et commence à pondre; à mesure qu'elle laisse échapper ses œufs, elle sécrète un liquide visqueux qui, en se

desséchant rapidement, agglutine les grains de sable et les parcelles de terre constituant la paroi de la coque ovigère ou *oothèque*. La ponte achevée, elle recouvre ses œufs d'une couche de matière spumeuse et ferme sa coque à

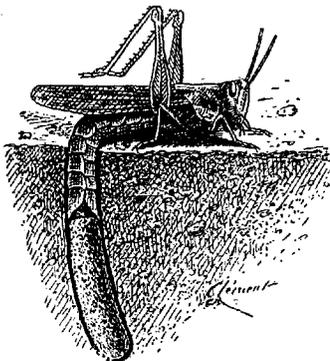


Fig. 2. — *Stauronotus maroccanus* Thunb. (femelle pondant).

l'aide d'un couvercle circulaire, que des parcelles de terre agglomérée dissimulent admirablement. Les dimensions de l'*oothèque*, très variables suivant les espèces, sont nécessairement en rapport avec le nombre d'œufs qu'elle renferme. Chez le *Pachytylus migratorius* L. ou Criquet voyageur, elle récite 80, 90 ou 95 œufs, jamais plus; chez l'*Acridium peregrinum* L. ou Criquet pèlerin, elle en contient 80 à 90; chez le *Stauronotus maroccanus* Thunb. (fig. 2 et 3) et le *Caloptenus spretus* Uhl., elle n'en renferme qu'une trentaine. La durée de l'incubation varie également. Il est des espèces, comme l'*Acridium peregrinum* L., dont les œufs éclosent vingt ou vingt-cinq jours, quelquefois trente ou quarante jours après la ponte, suivant les conditions climatiques. Il en est d'autres, au contraire, (*Pachytylus migratorius* L., *Stauronotus maroccanus* Thunb., *Caloptenus spretus* Uhl., etc.), chez lesquelles les œufs ne se développent qu'au printemps suivant, c.-à-d. neuf mois après qu'ils ont été pondus.

Quant au développement des Insectes, il comprend sept stades distincts, caractérisés par six mues. Les jeunes

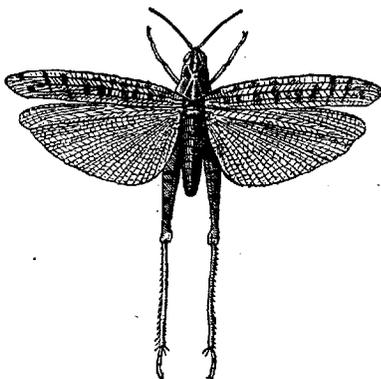


Fig. 3. — *Stauronotus maroccanus* Thunb. (mâle, les ailes étendues).

sortent de l'œuf et de la coque ovigère sous une forme qu'on peut dire *larvaire*, car ils ne peuvent se déplacer qu'à l'aide de mouvements de relation et sont incapables de faire usage de leurs membres. Ce n'est qu'après avoir subi une première mue qu'ils apparaissent sous la forme que les naturalistes ont à tort considérée et représentée comme le premier état des Criquets, alors qu'ils ont la faculté de marcher, de sauter et de manger. Cette *forme larvaire* présente d'ailleurs un grand intérêt au point de vue biologique. C'est, en effet, sous cette forme, que le jeune Acridien a le pouvoir de rompre la coque de l'œuf, de soulever la couverture de l'*oothèque*, de passer à travers les fissures du sol afin d'arriver à la lumière du jour. Pour cela, il

fait saillir de la région cervicale, c.-à-d. de la partie qui sépare en dessus la tête du prothorax, une ampoule qu'il emplit de sang à volonté à l'aide d'un artifice spécial (V. *Ann. Soc. ent. France*, 1890, *Bull.*, p. xxxvii). Cette *ampoule cervicale* agit avec d'autant plus d'action que le sang qui est refoulé dans la région cervico-céphalique la gonfle davantage. Le troisième stade est caractérisé par l'apparition de rudiments d'ailes. Le septième stade est l'état où le jeune Acridien est pourvu d'ailes. Mais avant de pouvoir se servir de ces dernières, il est nécessaire que l'animal se débarrasse de la peau transparente qui le recouvre comme un vêtement collant. Usant, à cet effet, de l'artifice qui lui a déjà servi lors de l'éclosion, il met en action son ampoule cervicale et la peau se déchire régulièrement sur le milieu de la tête et du thorax entre les yeux et la base de l'abdomen. En l'espace de six à sept minutes, il dégage laborieusement sa tête, son thorax et retire, de leur étui, ses pattes, ses élytres et ses ailes encore recroquevillées. Il rétracte alors son ampoule cervicale et, par la contraction des muscles du thorax et de l'abdomen, chasse le sang qu'elle contenait dans les élytres et les ailes, qui sont instantanément dépliées.

Invasions. Le point le plus important de la biologie des Acridiens est la faculté de migration de quelques espèces (notamment le *Caloptenus spretus* Uhl., aux Etats-Unis; le *C. italicus* L., dans l'Europe australe et moyenne; le *Pachytylus migratorius* L., dans la Russie méridionale, les provinces danubiennes et la Hongrie; l'*Acridium peregrinum* L. et le *Stauronotus maroccanus* Thunb., dans le nord de l'Afrique), dont les adultes se plaisent à vivre en troupes composées souvent d'un nombre considérable d'individus. C'est ainsi que ces insectes forment ces vols immenses qui viennent fondre à l'improviste sur certaines contrées. Ils couvrent alors des étendues de territoire plus ou moins grandes, depuis 1,000 jusqu'à 5,000 m. q., soit, à raison de 200 à 300 individus par m. q., 2,500,000 à 3 millions d'individus par hectare. Mais il arrive souvent que des vols successifs s'abattent sur une même contrée et se répartissent sur des espaces immenses, variant de 40 à 50 hect., jusqu'à 1,000 à 2,000 hect., quelquefois davantage; ce qui donne, dans le premier cas, les chiffres énormes de 40 à 15 millions d'individus, et dans le second cas, les chiffres fantastiques de 2 milliards 500 millions, 3 milliards et même de 5 à 6 milliards d'individus. Ces bandes se déplacent seulement pendant les heures les plus chaudes de la journée; elles s'abattent pour passer la nuit et repartent le lendemain, dévastant çà et là les récoltes ou la végétation, jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un terrain favorable à l'accouplement et à la ponte. Elles volent à différentes hauteurs, tantôt rasant le sol, tantôt se maintenant à 10 ou 20 m., tantôt enfin s'élevant à perte de vue.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de ces invasions de *Sauterelles* (pour nous servir une dernière fois de l'expression que la science rejette, mais que l'usage a consacrée) et les souvenirs des jeunes années remettent en mémoire le récit biblique de la dixième plaie d'Egypte. Y a-t-il description plus exacte et plus vraie des misères qui accompagnent l'apparition de ces terribles ravageurs? D'ailleurs, si l'on consulte l'histoire ancienne comme l'histoire moderne, il n'est pas de siècle où les Acridiens n'aient causé d'énormes ravages dans telle ou telle contrée. Les historiens latins nous apprennent qu'en Afrique, sous les consulats d'Hypsenus et de M. P. Flaccus, ces insectes envahirent la Cyrénaïque et y causèrent la peste. Léon l'Africain parle des ravages qu'ils firent dans la Mauritanie; d'autres auteurs mentionnent leur funeste apparition en Abyssinie, en Ethiopie, au Maroc (1780) et signalent souvent les terribles famines qui déciment ensuite les populations. Le voyageur Shaw, en 1724 et 1725, voyageant en Barbarie (notre Algérie actuelle), fut témoin de l'arrivée de vols d'Acridiens dans la plaine de la Mitidja. Il a observé avec le plus grand soin leurs mœurs et a dé-

peint fidèlement leurs déprédations. Aussi ses écrits sont-ils des documents précieux à consulter. La chronique rapporte que les années 1780, 1799, 1810, ont été funestes pour l'Algérie. Mais, depuis la conquête, les années 1843, 1849, 1866, 1870, 1872, 1874, 1875, 1877 ont également laissé de tristes souvenirs. Il faut lire les écrits du temps, entendre les récits des témoins oculaires, pour se faire une idée de l'étendue du désastre causé par les Acridiens en 1866. La misère à laquelle la famine avait réduit les populations arabes fut extrême et l'on estime que notre colonie subit alors une perte d'environ 50 millions de francs. Depuis 1884, ces terribles insectes ont reparu. Pendant les années 1885, 1886 et 1887, ils se sont tellement multipliés que l'invasion que l'on redoutait pour l'année 1888 a été formidable. Depuis lors, ils n'ont cessé de pulluler.

L'Europe, elle aussi, a eu souvent à souffrir des déprédations des Acridiens. L'Espagne a subi des pertes sérieuses; la Provence a eu parfois ses cultures dévastées; la Corse, la Sardaigne, l'Italie, la Grèce n'ont pas été épargnées. Mais ce sont surtout les régions orientales qui sont ravagées, particulièrement la Russie méridionale, les Provinces danubiennes, la Hongrie et même l'Allemagne. Rien ne peut donner une idée de l'innombrable quantité d'individus, dont se composent parfois, dans ces contrées, leurs vols immenses. Témoin ce fait historique: Charles XII, roi de Suède, vient de perdre la bataille de Pultawa. Pour suivi par Pierre le Grand, il se jette dans la Bessarabie avec les débris de son armée, lorsqu'une nuée d'Acridiens, poussée par un vent violent, s'abat sur ses troupes. Hommes et chevaux, aveuglés par ces grêlons vivants, refusent d'avancer; la retraite se change en déroute! — Le continent asiatique n'est pas à l'abri de ces terribles dévastations. Tous les voyageurs qui ont parcouru l'Arabie, la Mésopotamie, la Palestine, la Syrie et en général toute l'Asie Mineure, qui ont pénétré en Perse, en Tartarie, dans l'Asie centrale, en Chine, au Japon, parlent des invasions des Acridiens. — L'Amérique du Nord, enfin, comme l'Amérique du Sud, sont également ravagées par certains de ces Orthoptères. Les Etats-Unis, notamment les Etats situés à l'O. du Mississipi, la Californie et le Mexique ont été extrêmement éprouvés par des invasions répétées. Les années 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879 ont été surtout funestes à l'agriculture, et dans ces districts, où la colonisation ne fait, pour ainsi dire, que commencer, les pertes ont été énormes. Estimées en 1874 à 45 millions de dollars (225 millions de francs), elle s'élevèrent, de 1874 à 1877, à 400 millions de dollars et, si l'on tient compte des préjudices causés indirectement, à 200 millions de dollars, soit un milliard de francs!

Mais les dégâts causés par les Insectes ailés, quelque terrifiants qu'ils soient, ne sont rien à côté de ceux que causent les jeunes. On a calculé qu'ils étaient cinq fois moins considérables. On conçoit, en effet, que ces milliers d'Acridiens doivent déposer dans le sol une innombrable progéniture. Dans le seul cercle de Tiaret (dép. d'Oran), on évaluait en 1886 la surface couverte par les pontes à 8,400 hect.; dans l'arr. de Batna, on avait constaté, en 1886-1887, que 150,000 hect. étaient infestés de coques ovigères, et ces chiffres étaient bien inférieurs à la réalité, car les montagnes recélaient d'immenses territoires de ponte qui avaient échappé aux investigations. Mais, depuis 1888, on a institué des méthodes scientifiques de recherches et d'indications des gisements (relevé à l'aide de cartes-croquis, report sur les cartes communales, report sur la carte générale de l'Algérie), qui ont permis d'atteindre à une précision inconnue jusqu'alors. C'est ainsi que, d'après les constatations officielles, la superficie des gisements, qui dépassait en 1888-89, pour les dép. d'Alger et de Constantine, 100,000 hect., était descendue pour les trois dép. à 30,000 hect. en 1889-90 et s'élevait à 82,500 hect. pour 1890-91. Ces chiffres sont assez éloquents pour permettre de mesurer l'étendue du fléau qui peut sévir sur une contrée, étant donné que chaque femelle dépose, en

prenant l'espèce la moins féconde, une trentaine d'œufs dans le sol et que chaque hectare de terrain renferme en moyenne cinquante doubles décalitres de coques ovigères.

Les naturalistes américains, Ch. Riley, A. S. Packard, Cyrus Thomas, dans leurs belles études sur les Acridiens migrants des Etats-Unis, ont établi qu'une des espèces les plus nuisibles, le *Caloptenus spretus* Th., hôte des Montagnes Rocheuses, quittait de temps en temps son séjour de prédilection pour envahir des étendues de territoire encore plus grandes sur le versant de l'Atlantique. En notant méthodiquement les étapes parcourues chaque année, ils ont démontré que cette espèce occupait normalement une *région permanente*, envahissait progressivement une *région subpermanente* pour se répandre, enfin, dans une *région temporaire* où sa multiplication s'arrêtait. A l'exemple des Américains, les naturalistes russes, en s'attachant à suivre avec méthode les particularités que présente le *Pachytylus migratorius* L. ou Criquet voyageur, un de leurs plus redoutables ennemis, se sont convaincus que ses invasions, loin de venir des steppes, par delà la mer Caspienne, avaient leur point de départ au voisinage même des pays ravagés. Ils ont acquis la certitude que les îles basses et les rives de l'embouchure du Danube, que l'estuaire de Kouhani étaient les foyers permanents d'où essaïmaient ces redoutables Criquets qui, à toutes les époques, ont dévasté la Russie méridionale, les provinces danubiennes et la Hongrie. Des recherches analogues ont été reprises en ce qui concerne l'*Acridium peregrinum* Oliv. ou Criquet pèlerin et le *Stauronotus maroccanus* Thunb., qui ravagent notre colonie algérienne. Elles ont donné les résultats suivants: la *région permanente* d'habitat de l'*Acridium peregrinum* est le centre africain, probablement la région des grands lacs; la *région subpermanente*, où il s'établit de proche en proche, est l'immense contrée qui s'étend en arrière du Sahara jusqu'au Sénégal; enfin, la *région temporaire*, où il ne peut guère se maintenir plus de deux années, comprend toute la partie septentrionale du continent africain (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, etc.). Pour le *Stauronotus maroccanus*, au contraire, la *région permanente* est toute la contrée montagneuse qui s'étend de l'Atlantique au golfe de Gabès, en bordure du Sahara, à travers le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine; les Hauts Plateaux constituent la *région subpermanente*; le Tell, la *région temporaire*, où il se plaît à évoluer et à multiplier. Ce sont ces importantes constatations biologiques qui ont permis de tracer un programme méthodique de défense du territoire algérien.

MOTENS DE DESTRUCTION. — Les oiseaux occupent le premier rang comme destructeurs des Acridiens et, dès la plus haute antiquité, on avait reconnu les services qu'ils rendent à cet égard. Ce sont d'abord les Merles roses ou Martins roselins (*Pastor roseus* Temm.), de la famille des Sturnidés, qui habitent la plus grande partie de l'Asie centrale et méridionale et émigrent assez régulièrement vers le sud-est de l'Europe; c'est ainsi qu'on les voit arriver chaque année dans les steppes de la Russie, les provinces danubiennes, la Hongrie, et faire des apparitions plus ou moins régulières en Grèce, en Italie, en France, en Espagne et en Allemagne. Ce sont les plus grands ennemis du Criquet voyageur (*Pachytylus migratorius* L.), dont ils font un véritable carnage. Viennent ensuite les Martins tristes (*Acridotheres tristis* Vieill.), originaires de l'Inde, que Poivre a naturalisés à l'île de France et qu'on a tenté, mais sans succès, d'acclimater en Algérie; puis les Etourneaux et surtout les Alouettes, qui jouent un rôle important comme indicatrices des gisements de coques ovigères et comme destructrices des œufs et des jeunes Acridiens; enfin, au cap de Bonne-Espérance, le *Glareola melanoptera* Nordm. et aux Etats-Unis l'*Actiturus Bartramius* Bp., les Tétrars ou Gelinottes des Prairies (*Cupidonia cupido* Gm.) et les Cailles de Virginie (*Ortyx virginiana* Gould). En un mot, chaque pays a ses oiseaux *Acridio-*

phages, qu'il suffit de respecter pour qu'ils puissent remplir le rôle que la nature leur a dévolu. C'est pourquoi, la chasse des Étourneaux et des Alouettes est aujourd'hui interdite dans notre colonie algérienne. On a ainsi mis fin à des destructions intempestives, car il n'y a pas encore deux ans, on expédiait ces oiseaux des Hauts Plateaux, par la gare de Sétif, par wagons complets, pour Alger et de là pour Marseille.

D'une autre côté, les coques ovigères des Acridiens renferment une foule de larves d'Insectes qui s'attaquent aux œufs. Ce sont notamment des larves de Diptères et de Coléoptères. Parmi ces derniers, il importe de mentionner surtout les *Epicauta*, qui se développent, aux États-Unis, dans les oothèques des *Caloptenus spretus* Uhler et *C. differentialis* Burm., le *Trichodes ammios* Fabr. et les Mylabres, dont les curieuses métamorphoses s'accomplissent en Algérie, dans les coques ovigères du *Stauronotus maroccanus* Thunb. (V. Ann. Soc. ent. France, 1890, Bull., p. CLXXIV).

Enfin, on doit considérer, comme agents destructeurs des plus importants, certains Champignons entomophytes, tels que l'*Isaria destructor* Metsch., l'*Isaria ophioglossoides* Kr., l'*Entomophthora grylli* Kuhn et signaler à ce sujet les beaux travaux de M. Metchnikoff et de M. Krasnitschik, son collaborateur (V. Mém. de la Soc. des naturalistes de la Nouvelle Russie; Odessa, 1886, t. XI, et Ann. Soc. ent. de France, 1888, Bull., pp. CI et CXXIX).

Mais quel que soit le rôle important que jouent les Oiseaux, les Insectes et les Cryptogames dans la destruction des Acridiens, il arrive souvent, pour des raisons qui nous échappent, qu'ils sont impuissants à arrêter la multiplication de ces Orthoptères. Aussi, l'homme a-t-il été obligé d'intervenir pour entraver par tous les moyens possibles la reproduction excessive des ennemis de ses cultures. On a songé tout d'abord à imiter les Oiseaux et les Insectes en s'attaquant aux œufs, c.-à-d. en ramassant et en détruisant les coques ovigères. La coutume du ramassage est fort ancienne, car elle est mentionnée dans Pline. Aux siècles derniers, des lois ou des arrêtés imposaient la récolte des œufs et contraignaient les habitants à apporter, comme tribut, un certain nombre de mesures de coques ovigères. De nos jours, le ramassage est pratiqué en Russie, à l'île de Chypre, en Sicile, en Sardaigne, en Italie, en Espagne et en Algérie. Pendant l'année 1852, on recueillait, dans la Crimée seulement, 800,000 mesures de coques ovigères; en 1879, les Anglais en détruisirent 40,000 kilogr. dans l'île de Chypre; en Espagne, pendant l'année 1876, on anéantit 39,982 kilogr. d'oothèques; enfin, en Algérie, on détruisit, durant l'année 1886, dans les seules provinces d'Alger et de Constantine, 150,000 kilogr. de coques ovigères. Il est donc indéniable que, fait avec soin, le ramassage peut donner d'excellents résultats. Mais si cette opération a l'avantage de permettre d'anéantir une immense quantité d'œufs, elle a l'inconvénient non seulement de ne pas épuiser les gisements, mais encore d'entraver la propagation normale des parasites animaux et végétaux. De plus, comme elle est très fatigante et exige beaucoup de temps, elle nécessite l'emploi d'une main-d'œuvre considérable et entraîne, par cela même, des dépenses importantes. C'est pourquoi les esprits les plus éclairés ont pensé qu'il était préférable de concentrer tous les efforts en vue de la destruction des Criquets depuis la sortie de l'œuf jusqu'au moment où ils prennent leur vol. Nous ne pouvons ici énumérer tous les procédés ou décrire tous les appareils qui ont été proposés à cet effet aux États-Unis (Machines J.-A. King et J.-S. Flory, etc.), en Russie (Appareil Potier, machine Wedel), à l'île de Chypre. Nous nous bornerons à indiquer ceux d'entre eux qui, ayant fait leurs preuves, sont employés en Algérie.

Pendant les cinq ou six jours qui suivent leur sortie des oothèques, les jeunes Acridiens, encore faibles et décolorés, ne quittent pas les lieux de leur naissance. Il est alors facile de les détruire soit en les brûlant, soit en les écras-

sant à l'aide des pieds, de pelles, de battoirs d'alfa tressé, etc. Mais le septième jour, s'il ne survient pas d'intempérie, les jeunes Acridiens se mettent en mouvement en se déployant sur un front plus ou moins étendu et de faible épaisseur. Il s'agit alors de s'opposer à leur marche en avant. Ici, on creuse sur la route qu'ils doivent parcourir de longues tranchées peu profondes, où ils viennent se précipiter et où on les écrase; là, on fait cerner les colonnes par des Arabes qui, agitant lentement et régulièrement leurs burnous, les obligent à se réfugier sur de vastes bûchers préparés à l'avance et auxquels on met le feu; là, enfin, où le combustible fait défaut, où le transport de l'alfa devient difficile et onéreux, on utilise avec succès le procédé employé par les Arabes depuis les temps les plus reculés et auquel ils donnent toutes les préférences. Ce procédé consiste à circonscrire les colonnes en marche, de manière à forcer les Criquets à grimper sur de longues bandes de toile de coton, nommées *melhajas*, traînant à terre d'un côté, maintenues en l'air de l'autre. Chaque toile, suffisamment remplie, est relevée sur tous les côtés à la fois et un ou deux indigènes s'y précipitent pour écraser les insectes qu'elle contient.

Lorsque les invasions prennent une extension considérable et que les colonnes de Criquets surgissent de toutes parts, les procédés que nous venons d'indiquer ne suffisent plus. On est obligé d'opérer en grand. A cet effet, on emploie un système de barrage mobile imaginé par un agronome de l'île de Chypre, M. Richard Mattei, et au moyen duquel M. l'ingénieur Samuel Brown est parvenu, dans l'espace de six années, de 1882 à 1887, à débarrasser l'île tout entière des ennemis qui la dévastaient. Ce système consiste en une série d'appareils indépendants qu'on appelle à juste titre *appareils cypriotes*. Chacun de ces appareils se compose simplement d'une pièce de toile grossière de 50 m. de longueur et de 75 à 90 centim. de hauteur, garnie sur une face, à la partie supérieure et dans toute sa longueur, d'une bande de toile cirée de 10 centim. de largeur. On associe le plus souvent un certain nombre de ces appareils, de manière à former de longues lignes de défense. Quand la disposition des lieux le permet, il est avantageux de les disposer en V plus ou moins ouvert, en avant du front des colonnes de Criquets. Les toiles dressées verticalement, la toile cirée en haut, sont fixées à une série de pieux (19 par appareil), à l'aide d'attaches (2 par pieux) et suspendues, dans l'intervalle qui sépare les piquets, par une corde reliant les piquets entre eux (fig. 4). Les pieux sont placés à l'extérieur. La toile est tendue de façon qu'elle soit bien rigide, et ne fasse pas voile; enfin, on recouvre de pierres ou de terre une portion de la pièce de toile (20 à 25 centim.), qu'on a laissé traîner sur le sol, pour empêcher les Acridiens de s'évader en passant sous le barrage.

Au moment où l'on dispose les appareils, le plus souvent même avant qu'ils soient placés, on creuse de distance en distance, généralement tous les 25 m., ou tous les 15 ou 20 m. si les Acridiens sont très nombreux, des fossés ayant généralement 1^m80 de longueur et 0^m80 de largeur. Sur les bords de ces fossés, on adapte des feuilles de zinc de 1 m. de longueur et 0^m25 de largeur, qu'on assujettit à l'aide de courts piquets passant par des trous faits d'avance. Ces feuilles, dont les surfaces supérieures doivent être bien nettoyées pour offrir des surfaces très lisses, sont non seulement inclinées en dedans, dans le but de favoriser le glissement des Criquets, mais encore disposées de manière à surplomber les fossés afin de présenter un obstacle insurmontable. Ces préparatifs une fois terminés (ce qui a lieu très rapidement), on dispose en cercle un groupe d'indigènes, qui, au moyen de leurs burnous, font lever et conduisent les Criquets vers les appareils. Plus les rabatteurs se rapprochent du barrage, plus le cercle qu'ils forment se rétrécit naturellement et les Insectes, circonscrits entre les barrières des appareils en forme de V, grimpent, pour s'enfuir, le long des toiles tendues; mais ne pouvant fran-

chir la surface lisse de la toile cirée, ils retombent sur le sol et finissent par sauter en rangs pressés dans les fosses, où plusieurs indigènes les écrasent sans merci. Tels sont les procédés qui ont été employés, depuis

1888, en Algérie, pour combattre les invasions des Criquets. Pour la campagne de 1889-1890, que nous citerons comme exemple, 6,000 appareils cypriotes en toile de cretonne, de 50 m. chacun, ont été mis en adjudication, livrés

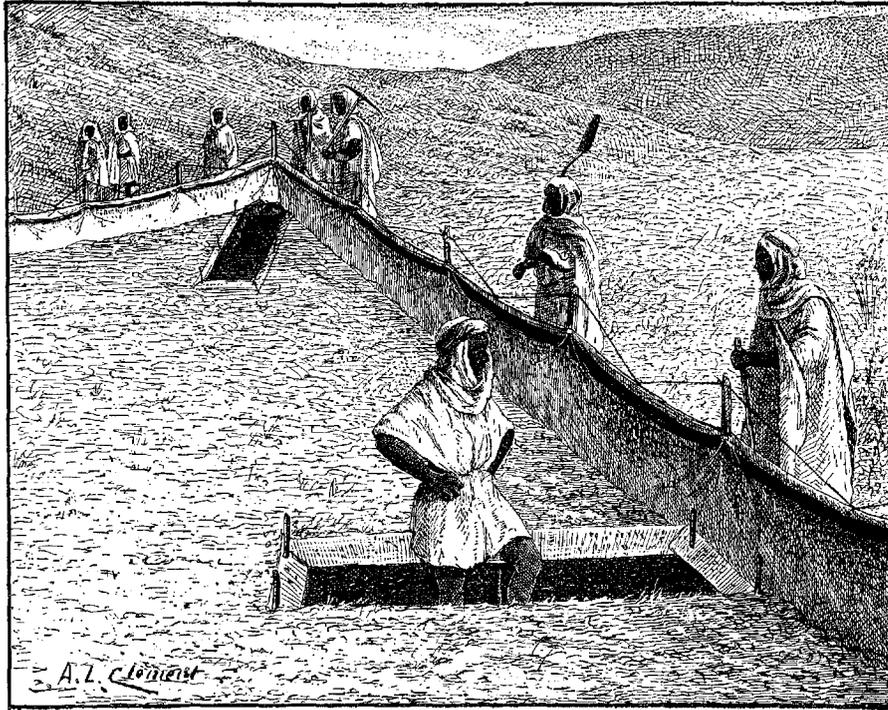


Fig. 4. — Destruction des criquets en Algérie au moyen des appareils cypriotes.

et répartis. Le service des forêts a fourni plus de 100,000 piquets pour la pose des barrages; l'industrie privée a livré 6,000 masses d'acier pour enfoncer les piquets, 400,000 m. de corde pour relier les piquets et suspendre les toiles, ainsi que 60,000 feuilles de zinc pour garnir le bord des fosses, sans compter un nombre considérable de pièces de *melhafas* et des approvisionnements de matières combustibles, notamment d'alfa, qui ont été réunies au voisinage des gisements.

D'un autre côté, les chiffres suivants vont démontrer la grandeur de l'effort qui a été fait au point de vue pécuniaire. Pendant la campagne de 1888-1889, le ramassage des coques ovigères a entraîné une dépense dans le

dép. d'Alger de	110,655 fr. 77
dans celui de Constantine.....	600,722 64
soit pour les deux départements...	711,378 fr. 41

La campagne contre les Criquets, depuis l'éclosion jusqu'au moment où ils sont pourvus d'ailes, a coûté pour le

dép. d'Alger.....	309,009 fr. 33
— de Constantine.....	1,633,610 09

soit pour les deux départements. 1,942,619 fr. 42 pour la main-d'œuvre indigène et militaire.

Si l'on ajoute à ces dépenses les sommes qui ont été payées directement par le gouvernement général pour l'acquisition du matériel (320,556 fr. 93), pour le transport de troupes et de matériel (42,298 fr. 75), on peut estimer que la lutte proprement dite a coûté 2,305,475 fr. 40. Mais il faut tenir compte des dépenses indirectes, c.-à-d. des secours qui ont été distribués aux sinistrés (1,187,849 fr. 10), des dépenses diverses (10,890 fr. 65), enfin des sommes que le dép. de Constantine a avancées aux communes pour prêts de semence (3,896,498 fr. 65).

Il en résulte que la campagne entreprise en 1889-90 pour la destruction des Acridiens et les conséquences directes de l'invasion ont entraîné à des sacrifices qui se chiffrent par 8,498,375 fr. 71, soit en nombre rond à 8,500,000 fr. Il convient de remarquer, toutefois, que les prêts de semence ont eu pour résultat de permettre l'ensemencement des terres, que les sommes payées aux indigènes soit pour le ramassage des coques ovigères, soit pour les travaux publics, soit à titre de secours, les ont empêchés d'être en proie à la famine, comme en 1868; enfin que les sommes allouées comme main-d'œuvre leur ont permis d'attendre la moisson, qui a été exceptionnellement fructueuse. De plus, les Acridiens échappés à la destruction ont regagné leurs repaires habituels, c.-à-d. les régions reculées des Hauts Plateaux, et s'ils n'ont pas abandonné complètement le dép. de Constantine, il n'y ont commis en 1890 aucun dégât appréciable. En un mot, ce département, si éprouvé jusqu'alors, a recupéré ses pertes et par cela même la matière imposable s'est trouvée en grande partie reconstituée.

Peuples acridiophages. Les Acridiens ont été de tout temps utilisés pour la nourriture de l'homme et des animaux; Moïse les rangeait parmi les animaux dont la chair était permise aux Hébreux. Mathieu l'Évangéliste rapporte que saint Jean-Baptiste, au désert, soutenait son existence au moyen de sauterelles mêlées au miel sauvage des bois, et saint Jean l'Évangéliste est également indiqué comme s'étant nourri d'Acridiens dans l'île de Pathmos. Beaucoup d'auteurs anciens ont, d'ailleurs, fait mention des peuples acridiophages. C'étaient: en Asie, les Parthes, les Arabes, les Perses; en Afrique, les Ethiopiens, les Lybiens et les Maures. D'après Diodore de Sicile (trad. Hœfer, t. III, p. 28), ces peuples creusaient de vastes fosses dans les endroits où passaient les nuées de ces insectes et les y faisaient tomber par la fumée de

grands bûchers ; puis ils les desséchaient par le soleil ou par le feu, ou bien les salaient et les conservaient en tas pour l'alimentation d'une année. Cet usage de manger les Acridiens existe encore de nos jours dans certaines parties de l'Asie orientale et de l'Afrique, où on les vend sur les marchés, soit rôtis sur des charbons et saupoudrés de sel, soit bouillis ou cuits au beurre, soit conservés dans la saumure, après qu'on leur a enlevé les ailes et les pattes. C'est ce qui a lieu en Mauritanie, à Fez, à Maroc, et en Algérie, à Touggourt, à Temacin et dans les villages voisins (V. *Ann. Soc. ent. France*, 1891, *Bull.*, p. xxvi). En Algérie, l'espèce mangée le plus ordinairement par les Bédouins et les Kabyles est l'*Acridium peregrinum* L., qu'ils appellent *Djerad el arbi* (la sauterelle arabe) ou simplement *El Djerad* (la sauterelle). On estime à environ soixante charges de chameau, soit environ 9,000 kilogr., les quantités de cet aliment qui entrent journellement dans les skours de l'Oued-Souf. Enfin, au dire du voyageur anglais Sparrman, les Hotentots font une grande consommation d'Acridiens et voient arriver avec bonheur l'époque de leur apparition. J. KUNCKEL D'HERCULAIS et Ed. LEFÈVRE.

II. Paléontologie. — Les Criquets proprement dits ne sont pas encore connus à l'état fossile, mais des genres assez voisins, appartenant aux *Truxaliniæ*, *Oedipodiniæ* et *Iettiginæ* ont été signalés sous ce nom dans les couches tertiaires. *Acridium Barthelemyi* (Hope), d'Aix, appartient probablement aux *Truxaliniæ*. Le type des Criquets remonte au lias. *Acridiites* et *Gomphocerites* (Heer) qui les représentent à cette époque ne sont connus que par des débris trop incomplets pour être déterminés d'une façon précise (V. ORTHOPTÈRES [Paléont.]). E. TRT.

BIBL. : ZOOLOGIE. — MOUFETT, *Insectorum sive minorum animalium thesaurus*; Londres, 1634, pp. 123 et suiv. — GOUREAU, *Recherches sur les Insectes mentionnés dans la Bible* (*Bull. soc. des Sc. histor. et natur. de l'Yonne*, 1861, p. 3). — MAURICE GIRARD, *Traité élémentaire d'entomologie*, 1876, t. II, p. 194. — HAUVEL, *Sur les Sauterelles et les Criquets, moyen d'en arrêter les invasions*; Paris, 1878. — Alex. LABOULBÈNE, art. *Criquets*, dans le *Dict. encycl. des Sc. médicales* de Dechambre, 1^{re} série, t. XXXIII, p. 232. — J. KUNCKEL D'HERCULAIS, conférences faites au congrès d'Oran, dans le *Bull. de l'Association française pour l'avancement des sciences*, mars 1888; les *Acridiens et leurs invasions en Algérie*, premier rapport adressé au gouverneur général; Alger, mai 1888; *Instructions sur les mesures à prendre en vue de la destruction des Acridiens*, deuxième rapport; Alger, août 1888; les *Acridiens en Algérie*, dans le journal *la Nature*, n^{os} des 30 juin et 13 oct. 1888.

CRICQUETOT-LE-MAUCONDUIT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 206 hab.

CRICQUETOT-L'ESNEVAL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre; 1,407 hab. Eglise de diverses époques; les parties les plus anciennes sont du XII^e siècle, les plus récentes du XVIII^e. Ancienne motte féodale.

CRICQUETOT-SUR-LONGUEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 217 hab.

CRICQUETOT-SUR-OUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Yerville; 740 hab.

CRICQUIERS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. d'Aumale; 799 hab.

CRISCUOLO (Giovanni-Angelo), peintre et littérateur italien, né à Cosenza en 1500, mort à Naples en 1573. Elève de Marco de Sienne, Criscuolo peignit des tableaux d'église, soit à Naples, soit dans les environs. Il composa en outre une histoire des artistes napolitains, que la mort l'empêcha de publier. — Son frère *Giovanni-Filippo*, né à Gaète en 1509, mort à Naples en 1584, étudia la peinture sous la direction d'Andrea Sabbatini. Plus tard, pendant son séjour à Rome, il se familiarisa avec la manière de Perino del Vaga. De retour à Naples, il demeura auprès d'Andrea de Salerne jusqu'à la mort de celui-ci. Les meilleurs ouvrages de ce maître se trouvent dans les églises de San Pietro Morone, Sant'Agostino, Santa Maria del Rosario à Naples.

BIBL. : DOMINICI, *Vite de Pittori... napoletani*, éd. de 1846, t. II, pp. 250 et suiv.

CRISE. I. Politique. — Etat d'incertitude dans la situation politique, qui amène un changement dans les hommes ou dans les choses. Ce mot est d'un fréquent usage dans la presse périodique. Lorsqu'on attend des événements, dont le caractère n'est pas encore déterminé, lorsqu'on prévoit de nouveaux incidents dans les luttes politiques, on dit qu'une crise se prépare. Toutefois, le mot crise a pris, depuis l'établissement du gouvernement parlementaire en France, une signification plus restreinte et par conséquent plus précise. Il sert à désigner plus particulièrement les interrègnes ministériels. On l'emploie également dans les pays républicains, pour indiquer les interrègnes présidentiels. Ainsi, lorsqu'un chef d'Etat, dans une république, a donné sa démission, ou est décédé, et que celui qui doit le remplacer n'est pas encore connu, on dit qu'il y a une crise présidentielle. De même quand, dans un gouvernement constitutionnel, des ministres ont donné leur démission, et que ceux qui doivent les remplacer n'ont pas encore été désignés, on dit qu'il y a une crise ministérielle. Il est certain, en effet, que c'est un temps d'épreuve pour les candidats à la présidence de la république ou à un ministère, pour le pouvoir exécutif, pour les chambres législatives, pour tous ceux, en un mot, qui ont une action sur la marche de la politique. — Depuis le rétablissement de la troisième République, il y a eu en France trois crises présidentielles : en 1873, en 1879, en 1887. Quant aux crises ministérielles, elles ont été si nombreuses en France depuis l'établissement du gouvernement parlementaire, et même depuis la fondation de la troisième République, qu'il faut renoncer à en dresser la nomenclature. Ajoutons qu'elles ont été non moins fréquentes dans les autres pays constitutionnels. Les principales ont leur place marquée dans l'histoire des Etats. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux noms des différentes nations, et à ceux des hommes politiques les plus considérables de ces nations (V. ASSEMBLÉE et CHAMBRE, t. X, p. 349 et suiv.).

II. Economie politique. — Les crises économiques sont les troubles graves d'un système d'échange basé sur le crédit. Aux époques où dans les pays où le crédit n'intervient pas comme moyen d'échange, les crises sont inconnues. Elles ne sont devenues fréquentes et sérieuses que depuis la fin du siècle dernier et elles ont eu lieu surtout en Angleterre, aux Etats-Unis et dans le nord-ouest du continent européen, c.-à-d. dans les pays où les instruments de crédit remplacent, dans une large mesure, la monnaie métallique. Les crises sont parfois aiguës mais de courte durée, comme celles de 1847 et de 1857, parfois persistantes comme celles de 1874, 1888. Si on veut comparer les maladies de la circulation à celles du corps humain, on peut dire que les premières ont le caractère d'une inflammation et les secondes celui d'une anémie. On peut distinguer trois sortes de crises : 1^o les crises commerciales et monétaires ; 2^o les crises industrielles ; 3^o les crises de Bourse ou *krachs*. Quoiqu'elles aient plusieurs traits communs, elles se distinguent cependant assez pour qu'il faille les étudier séparément.

CRISES COMMERCIALES ET MONÉTAIRES. — *Caractère des crises.* Depuis que les crises reviennent régulièrement, on a constaté trois périodes dans leur développement : la période de préparation, la période d'expansion ou d'« inflation » et la période de contraction ou de révolusion. Pendant la période de préparation, l'industrie est active, le commerce est prospère et la production de la richesse abondante et régulière. Des capitaux nouveaux sont formés par l'épargne. Ils servent d'abord à mettre en culture de nouvelles terres ou à y introduire un mode d'exploitation plus « intensif », à fournir aux industries des machines plus perfectionnées, à ouvrir de nouvelles voies de communications : routes, ports, chemins de fer, bateaux à vapeur, à construire de nouvelles maisons dans les villes et les villages, etc. Le progrès économique s'accomplit avec calme et sans secousse. Toutefois, dans les pays où la

science, fécondant le travail, multiplie rapidement les capitaux, ceux-ci ne trouvant pas aussitôt un emploi rémunérateur, s'accablent dans les banques sous forme de dépôts ou s'offrent sur le marché monétaire en quête d'un placement avantageux. L'offre dépassant la demande, le taux de l'intérêt baisse. Quand on obtient l'argent à bon marché, un grand nombre d'entreprises deviennent possibles qui ne l'étaient pas auparavant. Ainsi le capital sollicite l'esprit d'entreprise et celui-ci se met en mouvement avec une activité croissante qui parfois devient fébrile. C'est la période d'expansion qui commence. Ordinairement, il est quelque genre d'opération qui paraît plus avantageux que les autres et qui attire l'attention du public. C'est la colonisation du Mississippi, comme au temps de Law en France, des mines et des envois de marchandises vers les colonies espagnoles récemment affranchies, comme en 1820-1825 en Angleterre, ou la construction des chemins de fer comme en 1843-1849 en Angleterre et en Amérique avant 1857.

Le public est convaincu que cette sorte d'entreprise donnera de grands bénéfices et il se dispute à l'envi les titres qui les représentent. Ces titres ne tardent pas à augmenter de prix et ceux qui les possèdent gagnent beaucoup d'argent. Comme on voit que la hausse de ces valeurs se poursuit, on a conclu qu'il suffit d'en acheter pour avoir sa part du bénéfice. Et c'est ce qui a lieu en effet. Les capitaux disponibles sont employés à l'achat des fonds qui jouissent de la faveur générale. Plus sont abondants les capitaux qui recherchent ces titres, plus la hausse se prononce; quiconque achète aujourd'hui est assuré de pouvoir vendre demain avec profit. Le cercle des acheteurs augmente sans cesse; parfois, comme à l'époque de Law, il entraîne toutes les classes de la population. Dans ce cas, la spéculation devient un vertige. Les titres recherchés atteignent des prix insensés. Mais l'effet produit ne s'arrête point là. Ceux qui ont fait des bénéfices veulent les placer: ils achètent ainsi d'autres valeurs qui montent à leur tour. Alors les nouveaux enrichis veulent jouir de leur richesse nouvellement acquise. Ils commandent de beaux meubles, des vêtements élégants; ils se livrent à toutes les dépenses de luxe. Les marchandises plus demandées montent de prix. Les marchands et les importateurs gagnent à leur tour beaucoup d'argent et en dépensent aussi davantage. Les nouvelles entreprises, créées de toutes parts commandent des produits de toute espèce: machines, vaisseaux, rails, voitures, outils. Les prix de tous ces objets montent: les industriels, à leur tour, réalisent de gros profits. Pour exécuter les nombreuses commandes qui leur arrivent, il leur faut employer plus d'ouvriers que d'habitude. Cette demande de bras produit une hausse des salaires. Les ouvriers, mieux payés, consomment davantage. Les denrées, les objets manufacturés qu'ils demandent montent aussi de prix et ceux qui les fabriquent et les vendent gagnent également davantage et par suite vivent mieux et dépensent plus. En somme, il se produit une « inflation » générale des prix, un accroissement correspondant des bénéfices et une activité économique surexcitée dans toutes les directions. Ce qui favorise singulièrement cette expansion et cette surexcitation, c'est l'emploi du crédit. On achète plus et à des prix plus élevés; les échanges sont plus nombreux et les objets échangés ont plus de valeur; il faut donc plus de moyens d'échange et on les demande au crédit, ce qui est dangereux, car il s'appuie sur un sentiment très mobile, la confiance. Les émissions d'actions et d'obligations se font en stipulant des versements successifs, ce qui constitue sur la place une nouvelle série d'engagements à terme. Les spéculateurs qui achètent des titres, les marchands qui achètent des marchandises, les industriels qui achètent des matières premières ou qui agrandissent leurs établissements opèrent non seulement avec leurs capitaux disponibles, mais avec ceux que leur prêtent les banquiers. En outre, ils s'acquittent avec des promesses de payer auxquelles ils espèrent faire face par la revente avec bénéfice de ce qu'ils ont acheté. On leur livre à crédit parce

qu'on les croit et parce qu'ils sont, en effet, ordinairement solvables. Seulement, par ces promesses, ils mobilisent et emploient comme moyens d'achat des richesses immobilières, terres, maisons, fabriques, etc., qui représentent sans doute une valeur supérieure à leurs engagements, mais au moyen desquels ils ne pourraient payer immédiatement au moment de l'échéance. Tant que la confiance soutient les promesses et qu'on peut les renouveler, le mouvement économique accéléré peut continuer. Cependant, au fond, il y a disproportion entre les engagements pris et les moyens d'y faire face.

La hausse des principaux titres ne peut toutefois continuer indéfiniment. Il arrive un moment où le public commence à réfléchir et à se demander: ce que j'achète vaut-il bien le prix que je donne? C'est de cette réflexion que vont naître les embarras et les désastres. Souvent c'est quelque événement fâcheux, comme une mauvaise récolte, qui enraye le mouvement d'expansion et qui occasionne le mouvement en sens inverse ou bien tout simplement un changement dans les allures habituelles du commerce. Tant qu'on croit à la hausse, sans limite appréciable, la valeur intrinsèque des titres achetés importe peu: nul ne s'en inquiète, car on est convaincu qu'on peut les revendre avec bénéfice. Mais quand le doute arrive, quand l'hésitation se manifeste, on cherche à se mettre à couvert en réalisant. Dès lors le nombre des vendeurs l'emporte sur celui des acheteurs et par suite la baisse commence. D'abord quelques efforts sont faits pour l'arrêter; mais ils sont vains, parce que la confiance fait défaut. Bientôt on veut vendre à tout prix. Dès lors la baisse se précipite et souvent avec plus de violence encore que la hausse. Parfois c'est comme un écroulement. Soudain nul ne veut acheter, parce qu'il est impossible de prévoir où s'arrêtera la chute. Achète-t-on aujourd'hui, on s'aperçoit le lendemain qu'on a eu tort et que la chose acquise vaut moins que la veille. Cependant ceux qui ont des engagements doivent les remplir et à cet effet ils vendent pour ce qu'ils peuvent obtenir. Alors les faillites éclatent et se multiplient. Elles atteignent d'abord les maisons les plus engagées dans la spéculation ou celles dont la situation était déjà compromise auparavant. Mais bientôt les firmes les plus solides sont menacées ou même contraintes de suspendre leurs paiements parce que leurs créiteurs ne peuvent les payer. Le monde commercial constitue aujourd'hui une immense chaîne. Si l'un des chaînons est ébranlé ou se brise, tous les autres reçoivent le contre-coup de la secousse.

Le crédit était le moyen d'échange et de paiement dont chacun se servait, mais dans ces moments de crise la défiance est communicative, et avec raison, car on ne peut savoir qui résistera à la tempête et restera debout. Il s'ensuit que le crédit se resserre, se dérobe ou même se refuse absolument. Les promesses dépassaient déjà avant la crise la totalité des moyens de paiement disponibles. Mais maintenant ceux-ci deviennent absolument insuffisants parce qu'une partie cesse d'exister. Les dépôts sont retirés, les lettres de change sont refusées à l'escompte, et ainsi non seulement la monnaie métallique et les billets de banque sont thésaurisés pour faire face aux besoins urgents, mais beaucoup de titres de crédit qui servent d'instruments de circulation ne sont point renouvelés. La demande des capitaux est violente, exaspérée; on veut de l'argent à tout prix parce qu'il en faut pour remplir les engagements et échapper à la faillite. Les banques régulatrices, pour défendre leur réserve, haussent brusquement le taux de l'escompte qui monte à 4 et 5 et à 9 ou 10 % sur le marché libre. On demande 20, 30, parfois, en certains jours de désespoir, 40 ou 50 %. Alors la panique arrive au comble. Les suspensions se comptent par centaines, par milliers. La vie économique est pour ainsi dire suspendue parce que l'échange, qui en est le rouage essentiel, est arrêté. Cette période aiguë de la crise n'est pas de longue durée. La panique cesse. Bientôt le capital, attiré par l'extrême bon marché de tous les titres et des marchandises, reparait

sur le marché, il vient de l'étranger également. Les acheteurs se montrent et ainsi peu à peu les prix se relèvent. Les demandes d'avances diminuent et ainsi les banques peuvent abaisser le taux de l'escompte. Le mouvement économique au bout de quelques mois reprend son allure habituelle. Cependant l'industrie, qui a été fortement atteinte, souffre plus longtemps. Elle a été obligée de renvoyer des ouvriers et de réduire les salaires de ceux qu'elle a continué à occuper. Ceux-ci consomment moins et il faut secourir les autres. La plupart des industries souffrent aussi par contre-coup. Il faut quelque temps pour que cet état de gêne et de dépression cesse. C'est la période de réparation; suivent alors deux ou trois années de calme et de prospérité paisible pendant lesquelles s'accroissent les éléments d'une crise nouvelle.

HISTOIRE DES CRISES. — Un coup d'œil rapide jeté sur l'histoire des crises confirmera nos théories. Ici encore nous suivrons la division que nous avons adoptée.

Crisis commerciales et monétaires. Elles ont eu lieu d'abord uniquement en Angleterre. — *Crise de 1763.* La fin de la guerre en 1763 amène un brusque changement dans la situation du commerce. Trente maisons importantes à Amsterdam et seize à Hambourg font faillite. La défiance devient générale dans toute l'Angleterre. On ne vend plus qu'au comptant. Les affaires sont suspendues faute de moyens d'échange. Adam Smith parle de cette crise et dit que la Banque d'Angleterre en diminua l'intensité « en avançant un million sterling aux négociants ».

Crise de 1783. La fin de la guerre avec les colonies affranchies devenues les Etats-Unis suscite en Angleterre une activité commerciale extraordinaire. La Banque augmente ses émissions de £ 6,000,000 en 1780, à £ 9,600,000 en mars 1782. Le drainage de l'or commence et continue jusqu'en octobre et l'encaisse est réduite à £ 493,000. Suivant le conseil de Bosanguet, l'un des directeurs, la Banque a recours à une contraction violente du crédit. Il s'ensuit une crise, mais l'or est rappelé et l'équilibre se rétablit.

Crise de 1793. Bientôt une période de grande prospérité s'ouvre. Le traité d'Eden avec la France (1783) établit la liberté de navigation et presque le libre-échange. Un accroissement rapide du commerce en résulte.

	Importation.	Exportation.
1782	£ 40.344.628	13.009.438
1792	— 49.659.338	24.905.200

Les banques privées (*County Banks*) se multiplient. On estime qu'il y en avait cinquante en 1750 et plus de quatre cents en 1792. Au milieu de cet essor des affaires surviennent les querelles avec la France et la déclaration de guerre (1793). La panique est au comble. Des faillites éclatent de toutes parts. L'or se cache et se refuse. Un comité de la Chambre des communes déclare qu'il faut un remède à la situation, attendu que le discrédit des *County Banks* a amené la thésaurisation de l'or et un tel manque des moyens d'échange qu'une suspension générale est à craindre. Un acte du Parlement crée £ 5,000,000 en *Exchequer Bills* pour les avancer au commerce. Les auteurs contemporains affirment que l'effet de la mesure fut extraordinaire. La confiance revint, l'or reparut. Les transactions reprirent. C'est un cas d'absorption de l'or à l'intérieur.

Crisis de 1795 et 1797. En 1794, la situation est favorable, mais Pitt commence à payer des subsides aux armées du continent pour soutenir la guerre contre la France. L'or s'écoule rapidement à partir de mai 1795. En outre, les *County Banks*, dont les billets circulent difficilement, prennent de l'or à la Banque d'Angleterre. En déc. 1796, son encaisse est réduite à £ 2,508,000. Le drainage de l'or prend des proportions alarmantes, surtout en février. Le 25, l'encaisse n'est plus que de £ 1,272,000. Le crédit est mort. Pour se faire des ressources, on vend à tout prix. Le 3 % tombe à 54. Un ordre du conseil suspend les paiements. Il en résulte un soulagement géné-

ral. La Banque augmente ses avances de £ 2,000,000 en une semaine. Quatre mille maisons de la Cité se réunissent pour soutenir le billet. On émet des billets de une ou deux livres et on donne même cours légal à des piastres espagnoles au prix de 4 s. 9 p. La crise s'apaise. Le mouvement des affaires reprend sous l'empire du billet à cours forcé.

Crise de 1810. Après 1806, malgré la guerre, commence une période d'expansion. De nombreuses sociétés se créent pour des brasseries, des canaux, des fabriques de toute espèce; sept cent vingt *County Banks* émettent £ 30,000,000 de banknotes, et la Banque d'Angleterre élève ses avances de 3 millions en 1808, à 20 millions en 1810. L'or qui restait fuit vers le continent. J.-B. Say estime que la contrebande en porte 9 millions sterling en Belgique, en très peu de temps. Le souverain-papier (20 *shellings* au pair) se déprécie rapidement: en 1813, il ne vaut plus que 14 *shellings* 2 deniers. En 1815, il y eut de nouveau une crise produite par un excès de spéculation, dont les *County Banks* furent surtout victimes; deux cent quarante d'entre elles suspendirent leurs paiements. En nov. 1816, la Banque d'Angleterre annonce qu'elle remboursera ses billets à vue; mais, durant toute l'année 1818, il se fait de grandes importations de céréales et de marchandises à des prix élevés. Le change devient défavorable; l'or s'écoule. L'encaisse de la Banque tombe à 5 millions de livres en novembre. De la « pression » monétaire résulte une contraction du crédit, une baisse des valeurs et des pertes considérables sur les marchandises importées. D'où faillites et crise. Le remboursement des billets est de nouveau suspendu.

Crise de 1825. Cette crise fut beaucoup plus forte que les précédentes. Le souvenir de cette grande convulsion économique s'est conservé en Angleterre comme celui du tremblement de terre de Lisbonne en Portugal. L'incendie de Londres ne laissa pas une plus profonde impression. A partir de 1822 s'ouvrit une période de prospérité sans exemple. Le *money-market* regorgeait de fonds. L'encaisse de la banque montait à 12 millions de livres. En nov. 1824, les consolidés (*consols*) atteignirent le taux inouï alors de 96. L'attention se dirigea vers les nouveaux Etats qui s'étaient formés en Amérique, des provinces, des colonies espagnoles et portugaises récemment émancipées. On souscrit largement tous leurs emprunts; on y envoie des quantités énormes de marchandises et on y immobilise des capitaux considérables dans des mines dont les actions atteignirent des prix fabuleux. En même temps se fondent en Angleterre même d'innombrables sociétés industrielles dont les titres sont également très recherchés. Toutes les classes de la société se jettent dans des spéculations qui semblent enrichir tout le monde. Le prix de toutes les principales marchandises s'élève aussi notablement; et on en fait venir beaucoup de l'étranger. Les importations augmentent en proportion. Il en résulte un change défavorable. Le drainage de l'or commence vers la fin de 1824 et continue pendant toute l'année 1825. Au mois de décembre l'encaisse de la Banque est réduit à un million de livres et malgré cela elle n'élève le taux de l'escompte de 4 à 5 que le 17 déc., alors que la crise sévit déjà. Le crédit se resserre brusquement. Tout le monde veut vendre pour se créer des ressources. Le prix des marchandises baisse de 30 à 40 %. Il se produit alors un *run*, un assaut sur les banques, dont plus de quatre-vingts succombent. La défiance devient générale. Les fabriques se ferment. Les ouvriers sans ouvrage saccagent les machines. Le désespoir est général. Ce qui manque ce sont les moyens de paiement, ceux que crée le crédit ayant en grande partie disparu. La Banque lança dans la circulation tous les billets disponibles. Le banquier Baring, lord Ashburton, rapporte dans son livre *Financial and Commercial Crises considered*, qu'un paquet d'un million et demi de banknotes d'une livre, retrouvé par hasard, et employé immédiatement en escompte, amena aussitôt un grand soulagement. Le mois de janv. 1826 fut encore très dur et, en somme,

les pertes furent considérables. New-York subit, la même année, une crise semblable. Au printemps, argent abondant; crédit illimité; création d'entreprises nouvelles; achat de marchandises; spéculations principalement sur le coton. Au mois de juillet, le métal disparaît des banques; l'instrument des échanges se raréfie et le crédit se contracte. L'escompte s'élève à 20 et 30 %. Tous les prix baissent au mois d'août, les faillites commencent. La crise sévit dans toute sa vigueur dans le mois suivant.

Crises de 1836-1837 et 1839. Au printemps de 1836, la période d'expansion arrive à son apogée. En Angleterre, on lance des compagnies de chemins de fer et des banques privées, dont le total monte à six cent soixante-dix. Mais, en Amérique, le président Jackson détermine la réduction de la circulation des petits billets, et ainsi l'or émigre d'Angleterre, le crédit se resserre, et il s'ensuit de nombreuses faillites en 1836. En 1837, l'Angleterre parvient à rappeler l'or, et alors en mai éclate aux États-Unis une crise formidable qui dure jusqu'en janv. 1838. Presque toutes les banques au nombre d'environ sept cents suspendent leurs paiements. Le numéraire disparaît complètement. « La détresse et la panique, dit un auteur contemporain, étaient aussi grandes qu'au temps de la guerre de l'émancipation. » Vers le printemps de 1838, l'or revient d'Angleterre et la crise s'apaise. Ces deux grands pays commerciaux se disputaient un instrument d'échange insuffisant, par des hausses de l'escompte désastreuses. En 1838, une crise très forte sévit en France et en Belgique. Toutes les valeurs industrielles nouvellement créées subirent une dépréciation ruineuse. Il s'ensuivit un retrait d'or d'Angleterre qui dura depuis le milieu de 1838 jusqu'en nov. 1839. Le 2 sept. l'encaisse à la Banque d'Angleterre était tombé à £ 2,406,000. On était à la veille de suspendre les paiements. Les banquiers, Baring en tête, la sauvèrent en tirant sur Paris et sur Hambourg pour 3 millions de livres. A la fin de l'année, l'encaisse était remontée à £ 4,532,000.

La crise fut bien plus terrible encore aux États-Unis. Le numéraire disparut et la faillite des banques commença en mars dans les États du Sud, puis dans l'Ouest. Celles de la Nouvelle-Angleterre résistèrent beaucoup mieux. Dans l'État de New-York, quatre banques seulement sur cent quatre-vingt-dix-huit suspendirent. La catastrophe finale arriva le 10 oct. La banque des États-Unis, après avoir essayé de tous les moyens pour se sauver, suspendit à son tour. La statistique constata, en 1839 la suspension de neuf cent cinquante-neuf banquiers, trente-trois mille faillites avec une perte de 440 millions de dollars.

Crise de 1847. La période d'expansion recommença, en Angleterre, vers 1843. En 1844, le capital afflue et cherche un emploi. L'encaisse de la Banque d'Angleterre dépasse 15 millions et le taux de l'escompte tombe à 2 et même à 1 1/2. La fièvre des entreprises nouvelles, surtout des chemins de fer, commence. L'*Economist* calcule que les nouvelles lignes ferrées concédées alors exigeaient 200 millions de livres. La maladie des pommes de terre et la mauvaise récolte des blés, en 1846, nécessitent des exportations considérables de numéraire, au printemps de 1847. Un violent renversement du crédit se produit en janvier, mais pendant l'été l'or revient, on croit le danger passé. Vers l'automne, le drainage de l'or reprend. La Banque d'Angleterre est obligée d'élever brusquement l'escompte. La panique se déclare. Les faillites commencent par celles des marchands de blé, le *quarter* étant tombé de 102 schelling en janvier à 49 en septembre. En octobre, la crise est à l'apogée. L'escompte est à 8 %; les consolidés à 79. Les usines se ferment, les entrepreneurs de chemins de fer renvoient leurs ouvriers. La misère, le désespoir est partout. L'*act* de Robert Peel de 1844 réglant les émissions de la Banque est suspendu. Bientôt l'or revient; mais les désastres furent considérables. La France, Hambourg et toute l'Allemagne furent également atteints.

Crise de 1857. Celle-ci eut son point de départ en Amérique. La période d'expansion commence aux États-

Unis et en Angleterre à partir de 1852. Elle se manifesta aussi sur le continent. Partout on crée des sociétés nouvelles dont les actions montent à l'envi. Aux États-Unis, l'épanouissement de la richesse présentait un spectacle merveilleux. Mais il en résulta une importation inusitée de marchandises européennes, qu'il fallut payer en numéraire en 1859. Les banques, ayant employé leurs dépôts en avances aux sociétés, ne purent résister à la contraction monétaire. Le 24 août, la suspension des banques commença et continua jusqu'au 13 oct., où le cyclone financier atteignit son apogée. La suspension des paiements fut générale dans toute l'Union. L'escompte affolé montait à 50 à 60 %. Les meilleures valeurs étaient invendables. Tout moyen de paiement avait disparu. Le mécanisme de l'échange ne fonctionnait plus. On compta, en définitive, cinq mille cent vingt-trois faillites avec un passif de 293 millions de dollars. Mais la baisse énorme de toutes les valeurs rappela bientôt l'or de l'étranger. Au 1^{er} janv. 1858, les banques avaient repris leurs paiements, sauf celles de la Pennsylvanie, à qui on accorda un délai jusqu'au 1^{er} avril. Le contre-coup de la crise atteignit l'Angleterre dès le mois d'octobre. Mais la convulsion financière ne se déchaîna dans toute sa force qu'en novembre. L'encaisse de la Banque tomba à 7 millions de livres. Le 10 et le 11 nov., le *money-market* était à l'agonie. Partout faillites sur faillites. Les maisons les plus solides désespéraient quand la suspension de l'*act* de 1844 rendit quelque aisance au marché, mais les conséquences furent désastreuses pour l'industrie. Des centaines de mille ouvriers étaient sans travail. De là, coalitions, émeutes, extension effrayante du paupérisme. La crise atteignit ensuite successivement la France, Hambourg et les États scandinaves; très cruellement, l'Allemagne, l'Autriche, le nord de l'Italie, Batavia, Singapour, Buenos Aires, Valparaiso et toute l'Amérique du Sud. Le cyclone financier avait fait le tour du monde semant partout des ruines. Ce phénomène remarquable prouve clairement combien est intime aujourd'hui la solidarité économique de tous les peuples.

Crises de 1861 à 1864. La crise de 1861, qui affecta le marché anglais en janvier et le marché français en automne, fut amenée par la nécessité de solder une balance aux États-Unis qui enleva l'or à la Banque d'Angleterre. Il fallut élever l'escompte à 8 % en févr. pour rappeler le numéraire. En 1863-1864, ce sont les achats de coton aux Indes qui jettent la perturbation sur le marché européen. La guerre de la Sécession aux États-Unis, empêchant le coton américain d'arriver, il fallut courir à l'Égypte et à l'Inde, et comme ces pays ne prenaient pas de marchandises en retour, il fallut les payer en argent. L'Angleterre achetait l'argent en France et le payait en or. Mais il y eut une lutte constante entre les deux pays à coups de hausse de l'escompte pour rejeter sur le voisin le soin de payer la balance passive de l'Europe. De là des perturbations incessantes, des réductions dans l'encaisse des banques et des variations constantes dans les taux de l'intérêt à 6, 7 et 8 %. Il s'ensuivit des embarras sérieux, de nombreuses faillites, puis une stagnation des affaires, mais point de convulsion semblable à celles de 1825, 1847 et 1857. Ce n'était qu'une lutte pour l'or, mais qui n'en fut pas moins très désastreuse.

Crises de contraction monétaire. Elles se manifestent par une baisse lente et continue des prix et elles sont de longue durée. On peut en signaler deux dont les caractères sont très semblables, celle de 1820 à 1830 et celle de 1874 à 1889. Après la chute de Napoléon en 1815 et le rétablissement de la paix en Europe, on s'attendait à une période de grande prospérité: il n'en fut rien. Le prix de tous les produits tomba dans une telle proportion que la gêne devint générale et intense. M. Atwood dit dans la Chambre des communes le 10 juil. 1822: « Les prix des quarante marchandises sur lesquelles l'examen a porté ont baissé de 40 %, c.-à-d. autant que les denrées agricoles. » Sismondi, en 1827, parle de cette grande « calamité

européenne » : « Un cri de détresse s'élève de toutes les villes manufacturières du vieux monde et toutes les campagnes du nouveau monde lui répondent. Partout le commerce est frappé d'une même langueur, partout il rencontre la même impossibilité de vendre. Il y a cinq ans au moins que la souffrance a commencé, et loin de se calmer elle semble s'accroître par la durée. C'est aussi un symptôme funeste de cette souffrance universelle que ces associations patriotiques que l'on voit se former en Belgique, en Allemagne, pour repousser les marchandises étrangères. Le système protecteur qui prévaut aujourd'hui dans l'opinion c'est la détresse qu'on a partout sous les yeux qui l'a fait adopter. » Après avoir parlé de la misère des ouvriers de l'industrie, Sismondi ajoute : « En même temps, fermiers et propriétaire se plaignent de leur ruine ; ils demandent à grands cris des lois protectrices du monopole ; ils déclarent ne pouvoir soutenir la concurrence étrangère, et en effet beaucoup de fermiers font faillite, beaucoup de propriétaires abandonnent le quart ou le tiers de leurs fermages. Enfin, de fréquents incendies de récoltes et de maisons rurales annoncent l'irritation et la fermentation sourde des journaliers de l'agriculture et l'état précaire de toute la société (*Etud. d'Ec. pol.*, t. II, p. 226.) » On attribua cette crise à l'excès de production et à l'encombrement, au *glut* qui en résultait. J.-B. Say prouva que telle ne pouvait en être la véritable cause. Le fait est que les moyens d'échange étaient insuffisants, au moment où la paix amenait une plus grande activité du commerce et de l'industrie. Le total de l'or et de l'argent produit annuellement était tombé de 265 millions pendant la période 1804-1810 à 153 millions en 1821-1830, et, en même temps, l'Angleterre, qui venait d'adopter l'étalon d'or et de reprendre les paiements en numéraire, soutira à la circulation du monde plus de 500,000,000 fr., somme énorme à cette époque. De 1874 à 1888, on a vu se produire une crise du même genre : baisse générale des prix, difficulté de vendre, réduction des bénéfices, détresse de l'agriculture, retour au système protecteur. On en trouvera les détails dans les rapports des deux commissions parlementaires anglaises : *Commission on Trade depression* (1886) et *Gold and Silver Commission* (1888). Certains économistes ont attribué cette crise, ainsi qu'on l'a fait en 1820-1830, à l'excès de production. Je l'attribue principalement à l'insuffisance du numéraire relativement au prodigieux accroissement de l'activité économique. Depuis 1874, la frappe libre de l'argent, jusque-là le métal monétaire principal, a été suspendue et en même temps la production de l'or est tombée de 700 millions par an (1852-1856) au-dessous de 500 millions. (V. DE LAVELEYE, *la Monnaie et le Bimétallisme international*, 1891).

CRISES INDUSTRIELLES. — Je n'ajouterai rien à ce que j'en ai dit plus haut. Il serait trop long de faire connaître en détail les crises qui frappent tantôt l'une, tantôt l'autre industrie.

CRISES DE LA SPÉCULATION OU KRACHS. — Parmi les crises de ce genre, on peut citer au siècle dernier celle des tulipes en Hollande, des *South-Sea-Bubbles* en Angleterre, du système de Law en France, et, à notre époque, le *krach* de 1874 à la Bourse de Vienne et celui de 1882 à la Bourse de Paris. Je ne dirai rien du « système » de Law (V. ce nom) qui est trop connu. Je parlerai seulement des *krachs* des tulipes et des *Bubbles* qui le sont moins. En 1634, la mode des tulipes fit fureur en Hollande et la spéculation se porta sur les bulbes de cette fleur que Busbeck avait apportés d'Andrinople en 1554. Chacun voulut en avoir et il s'établit ainsi un marché régulier où l'on cotait les prix comme pour les fonds publics et où l'on en achetait beaucoup à terme. La valeur de ces oignons monta rapidement. Tous ceux qui en achetaient gagnant de l'argent, la passion de l'agiotage s'empara de toutes les classes de la population. Les paysans vendaient leurs terres pour acheter des tulipes. Certaines variétés, comme le *Semper augustus*, se cotaient 3,000 et 4,000 florins. Chose extraordinaire, la spéculation se

maintint pendant quatre ans. Quand la baisse se déclara, ce fut une débâcle. Il y eut des procès et des ruines sans nombre et un grand déplacement des fortunes.

Le *krach* des *South-Sea-Bubbles*, qui eut lieu en même temps que celui de Law, présenta les mêmes caractères. En 1711, le Parlement autorise, en faveur des créanciers de l'Etat, la fondation d'une société à qui était attribué le privilège du commerce dans les mers du sud de l'Amérique. Comme Law, elle entreprit de rembourser et de convertir une partie de la dette publique, et pour cette opération elle émet des actions sur lesquelles se jette la fièvre de la spéculation. Ces actions montant à trois et quatre fois leur valeur nominale, un grand nombre de personnes gagnèrent vite et beaucoup. De toutes parts surgirent alors des sociétés en quantité innombrable pour les objets les plus divers et souvent les plus insensés. Les lanceurs d'affaires ne réclamaient qu'une livre, ou même parfois un shelling par action ; ainsi avec une petite somme on pouvait spéculer sur beaucoup de titres. A Londres comme à Paris toutes les classes furent entraînées dans le tourbillon. Le *Change alley* ou était la bourse présentait le même spectacle que la rue Quincampoix à Paris. Malgré un bill du Parlement, qui défendait la création des sociétés nouvelles et malgré la chute du système de Law qui venait de se produire (1720), la fureur de l'agiotage se transforma en une sorte de folie. Ainsi, par exemple, les journaux annonçaient une société qui demandait 2 millions de livres « pour une entreprise très fructueuse dont on ferait connaître l'objet plus tard ». Les souscripteurs accoururent en foule. Les actions de la mer du Sud atteignirent le cours de 1,050 et toutes, même celles qui ne représentaient rien, firent prime.

Pour concentrer toutes les ressources de la spéculation sur ses titres, la *South-Sea-Company* fit interdire plus sévèrement, par décision de la Chambre des communes, toute création nouvelle de sociétés. La mesure eut un effet désastreux. Elle donna le signal des réalisations. La baisse se déclara plus rapide, plus furieuse encore que la hausse. De toutes les sociétés il ne resta presque rien. Une enquête ordonnée par la Chambre des communes révéla les falsifications sans nombre commises par les directeurs de la *South-Sea-Company*. Les conséquences de ce *krach* inouï fut une longue et pénible dépression des affaires.

REMÈDES POUR PRÉVENIR LES CRISES. — Comme il y a trois causes principales produisant les crises, il y a trois remèdes qui s'indiquent, chacun s'appliquant à l'une de ces causes. 1° Ne pas réduire à l'excès la base métallique de la circulation. Les financiers anglais les plus éminents et les présidents des Etats-Unis qui se sont spécialement occupés de cette question ont unanimement recommandé d'augmenter la quantité du numéraire qui sert de base au crédit. Et en effet, la France, dont la circulation métallique est relativement plus considérable que celle de l'Angleterre, a beaucoup moins souffert des crises. Les pertes qu'imposent ces crises et même les dépressions monétaires si fréquentes à Londres coûtent au commerce beaucoup plus que l'économie faite sur l'emploi du numéraire. L'application de ce remède dépend des gouvernements qui peuvent interdire les trop petits billets de banque. 2° Dans les moments d'expansion, ne pas s'associer au mouvement, en achetant à crédit beaucoup de titres et de marchandises. Ce remède dépend de la prudence des particuliers. 3° Elever en temps utile le taux de l'escompte. L'oubli de cette règle a augmenté notablement la violence des crises de 1825 et de 1847, et son application les a prévenues dans ces derniers temps. Ce remède n'est pas agréable au commerce, mais ses inconvénients ne sont rien auprès des désastres qu'il prévient. La science, en étudiant les causes des phénomènes, et la sagesse, en appliquant les remèdes qu'elle indique, peuvent beaucoup pour prévenir ou pour atténuer les maux économiques dont souffrent les nations. Emile DE LAVELEYE.

II. Pathologie. — La crise, telle que la comprénaient les

anciens, désignait la solution de la maladie ou simplement une mutation importante de celle-ci. Le plus souvent il s'agissait d'une modification favorable de la maladie, l'effort critique de la nature s'exerçant toujours dans ce sens. Dans la crise dite *fatale*, c.-à-d. avec issue malheureuse, la maladie elle-même était incriminée, et non la crise qui a été ou n'a pu être qu'*imparfaite*, vu la puissance du mal. C'est à peu près la doctrine hippocratique des crises, qui a subi bien des variations même dans l'antiquité grecque, et qui se liait intimement à la conception des maladies et à leur évolution; il y avait des *jours critiques*, particulièrement dans les fièvres, dont l'évolution, suivant la doctrine hippocratique, se faisait par septénaires, la vraie crise favorable arrivant toujours le dernier jour de chaque période, le jour dit *indicateur*; les jours non critiques s'appelaient *intercalaires* et étaient favorables ou défavorables, selon qu'ils étaient impairs ou pairs. Naturellement la crise se manifestait par un anecdotement ou une modification des symptômes, l'effort critique de la nature déterminait, par les émonctoires naturels, l'évacuation des humeurs arrivées à *coction*. On appelait *lyse* une variété de crise (λύσις, délivrance, solution) qui s'opérait lentement et graduellement; cette dernière forme a été admise par Galien, qui a du reste fort embrouillé la doctrine des crises. — On peut se demander ce qui est resté aujourd'hui de cette doctrine. Certes, un grand nombre de phénomènes considérés comme critiques par les anciens se rattachent à l'évolution naturelle de la maladie et en constituent des symptômes constants et en quelque sorte nécessaires, mais il n'en est pas moins vrai que, particulièrement dans les maladies aiguës, il peut se présenter soudainement des symptômes qui indiquent une modification réelle de la maladie et font prévoir une issue prochaine favorable; telles sont l'hémorragie nasale qui termine subitement une fièvre catarrhale, la sueur qui indique la fin d'un grand nombre de maladies fébriles, les urines sédimenteuses qui annoncent la fin d'un accès de goutte, etc. Signalons encore les caractères du pouls, qui souvent permettent de pressentir une modification favorable d'une maladie aiguë. Au point de vue pratique, la connaissance des phénomènes dits critiques peut donc rendre des services réels, mais on conçoit qu'avec les progrès de la physiologie pathologique, le domaine de la crise se réduise de plus en plus; les phénomènes qui la constituent n'offrent plus rien de mystérieux et trouvent leur interprétation physiologique rationnelle. Quant à la conception des jours critiques, la science moderne n'en a rien laissé subsister.

Dr L. HN.

BIBL. : ÉCONOMIE POLITIQUE. — MARX WIRTH, *Handelskrisen*. — JUGLAR, *les Crises*. — C. MACCLEOD, *Dict. of Pol. Ec.*, v^o *Commercial crises*. — EMILE DE LAVELEYE, *le Marché monétaire depuis cinquante ans*. — Du même, *la Monnaie et le Bimétallisme international*.

CRISENOY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 369 hab.

CRISENOY (Jules-Etienne GIGAULT de), publiciste et administrateur français, né à Crisenoy (Seine-et-Marne) le 1^{er} avr. 1831. Après avoir publié sous l'Empire d'importantes études sur la marine, où il avait servi dans sa jeunesse, il prit part avec distinction à la défense de Paris (1870-1871), se rallia à la République, fut préfet de l'Indre (nov. 1871), de l'Aisne (1872), de Seine-et-Oise (13 avr. 1876), et, destitué par M. de Fourtou (19 mai 1877), rentra dans l'administration sous le second cabinet Dufaure (18 déc. 1877), comme directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur. Nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, il passa en 1880 à la direction du personnel et prit part à la Chambre des députés à d'importantes discussions d'affaires. Parmi les nombreux ouvrages de M. de Crisenoy, nous citerons : *Études sur la situation économique des Antilles françaises* (1860, in-8); *la Société de Saint-Vincent-de-Paul dévouée* (1861, in-8); *Études sur l'organisation du crédit agricole en France* (1861, in-8); *les Ordonnances de Colbert et l'inscription maritime*

(1862, in-8); *l'École navale et les officiers de vaisseau depuis Richelieu* (1864, in-8); *la Marine française au Corps législatif en 1864* (1864, in-8); *le Personnel de la marine militaire et les Classes maritimes sous Colbert et Seignelay* (1864, in-8); *la Campagne maritime de 1692* (1865, in-8); *la Liberté de l'industrie maritime et la puissance navale de la France* (1866, in-8); *le Sauvetage des naufragés* (Exposition de 1867, 1868, in-8, avec 6 pl.); *Mémoire sur l'inscription maritime* (1870, in-8); *la Situation financière des communes en 1878 et en 1879* (1878 et 1879, 2 vol. in-4); *l'Enseignement agricole dans les écoles primaires* (1879, in-8); *les Réformes de la législation vicinale* (1880, in-8); *la Loi concernant les aliénés* (1882, in-8); *les Aliénés en Angleterre* (1883, in-8); *Scènes de la vie maritime: de Rochefort à Cayenne* (1883, in-8); *les Petites Communes en France et en Italie* (1886, in-8); *les Résultats de l'application de la loi du 20 août 1881 sur les chemins ruraux* (1886, in-8); *Statistique des biens communaux et des sections de communes* (1887, in-8); etc.

A. DEBIDOUR.

CRISIA (Paléont.). Les premiers représentants de la famille des *Crisiidae* datent du crétacé, et sont plus communs dans le tertiaire (*Crisia eburnea* de l'oligocène supérieur). Les ampoules ovales que l'on trouve souvent sur les Bryozoaires de ce genre et que l'on a décrit sous le nom de *Caeloma* sont des ovicelles ou cellules ovariennes.

CRISINA (V. IDMONEA).

CRISOLLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 474 hab.

CRISPALT. Massif des Alpes, contrefort des Alpes de Glaris, aux confins des Grisons; les pics principaux sont le Crispalt (3,080 m.) et le Piz Giuf (3,098 m.); on y rattache la pyramide du Bristenstock (3,075 m.) qui domine la vallée de la Reuss. Le massif de Crispalt est limité au S. par le col d'Oberalp qui le sépare du Saint-Gothard.

CRISPI (Francesco), homme politique italien, né à Ribera (en Sicile) le 4 oct. 1819. Il étudia le droit à Palerme. Avocat dans cette ville en 1846, il se rendit à Naples pour y défendre les intérêts de l'Eglise grecque. C'est là que, lié avec des révolutionnaires, il commença à conspirer. Il retourna à Palerme après la révolution du 12 janv. 1848 et fut attaché au ministère de la guerre. Député au Parlement sicilien, il y soutint les idées les plus radicales. L'*Apostolato*, fondé par lui, professait les doctrines de Mazzini, qui, du reste, ne comptait que de rares adeptes en Sicile. Après le retour de Palerme sous le joug du roi de Naples (15 mai 1849), M. Crispi, exclu de l'amnistie, se réfugia à Turin, où il collabora obscurément à des journaux d'opposition contre la politique libérale de Cavour. Conspirant avec Mazzini, il fut renvoyé du Piémont lors de l'échauffourée milanaise du 6 févr. 1853. Il alla d'abord à Malte, qu'il fut obligé de quitter aussi deux ans après, puis à Paris, d'où il fut expulsé le 3 août 1858, et rejoignit à Londres Mazzini. En 1859, hostile ainsi que son maître à l'agrandissement du Piémont, regardant l'unité italienne comme le seul but à poursuivre, il partit de Londres, le 16 juil., pour faire un voyage de reconnaissance et de propagande occulte. Sous divers déguisements et muni de faux passeports, il parcourut une partie de l'Italie, séjourna surtout en Sicile, où il s'entendit avec ses amis en vue d'une prochaine insurrection, revint à Londres le 22 sept. pour faire son rapport à Mazzini, repartit le 6 oct., descendit à Messine, mais, averti que la police était sur ses gardes, se rembarqua aussitôt pour la Grèce. Il visita ce pays, d'où il tire son origine. En 1860, venu à Gènes, il fut, avec Bertani et Bixio, un des organisateurs de l'expédition des Mille et contribua beaucoup à vaincre les hésitations de Garibaldi. Débarqué avec lui à Marsala (11 mai), M. Crispi, à qui l'illustre chef avait conféré le grade de colonel, prit part au combat de Calatafimi. Maître de Palerme, le dictateur le mit à la tête du gouvernement

sicilien comme secrétaire d'Etat, ministre de l'intérieur et des finances (30 mai). Sa personnalité envahissante, son administration aventureuse, son opposition opiniâtre à l'annexion immédiate de la Sicile au royaume de Victor-Emmanuel, déterminée par l'intention de ne proclamer l'unité que dans Rome, soulevèrent de nombreuses protestations. Le 27 juin, une manifestation populaire l'obligea à sortir du ministère. Mais, resté secrétaire particulier de Garibaldi, et fort de son appui, il conserva en réalité le pouvoir. Au mois d'août, il le reprit officiellement comme ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Le *Precursore* lui servait d'organe. Il traita plus que jamais en ennemis ceux qui voulaient agir de concert avec Cavour. Le producteur Depretis, qui, cédant aux vœux des populations, s'était prononcé pour l'annexion, fut remplacé par M. Mordini. Plus tard, Garibaldi appela M. Crispi à Naples pour lui confier le ministère des affaires étrangères (1^{er} oct.). Là, il suivit les mêmes errements. D'accord avec Mazzini et Cattaneo, venus à Naples, il continua de s'opposer de toutes ses forces au plébiscite. Le producteur Giorgio Palavicino se trouvait réduit à l'impuissance. Mais, à la suite de démonstrations annexionnistes, M. Crispi dut enfin se retirer (14 oct.). Quand il arriva à Turin comme député de Castelvetrano, après l'annexion des provinces méridionales, c'était peut-être l'homme politique le plus mal vu de toute l'Italie.

En 1865, après avoir siégé pendant plusieurs années à l'extrême gauche, M. Crispi fit une évolution importante. Dans un opuscule intitulé *Repubblica e Monarchia*, il déclara que la république divisait et que la monarchie unissait. C'était se séparer du parti mazzinien. Il devint dès lors un des chefs du parti radical constitutionnel. Il fonda la *Riforma* avec cette devise : *Instauratio ab imis fundamentis*. Au Parlement, sa parole dure, lente et monotone, produisait peu d'effet, mais, à force d'obstination, il finit par s'imposer. En 1867, on lui sut gré des efforts qu'il fit pour arrêter Garibaldi sur le chemin de Mentana. Il parvint à entrer comme vice-président dans le bureau de la Chambre. Après les élections générales de nov. 1876, il en fut le président. En sept. 1877, il fit dans différentes capitales de l'Europe une tournée qui causa quelque surprise. Le 27 déc., Depretis se l'associa dans son ministère et lui donna le portefeuille de l'intérieur. Au moment où M. Crispi tenait enfin le pouvoir si longtemps ambitionné, il faillit être arrêté pour toujours dans sa carrière politique par un grave incident d'ordre privé. On apprit qu'il était bigame. En déc. 1854, pendant son exil à Malte, il avait épousé religieusement une Savoisonne, celle qui devait le suivre dans l'expédition des Mille (V. CALATAFIMI), et, en janv. 1855, il avait fait enregistrer ce mariage au consulat sarde, dont relevait M^{me} Crispi, mais non au consulat napolitain dont il relevait lui-même. Il demeura avec sa femme jusqu'en 1874, époque à laquelle eut lieu une séparation de fait. Il vécut ensuite avec une Sicilienne, dont il eut une fille. Croyant que le défaut d'enregistrement au consulat napolitain suffisait à invalider le mariage contracté à Malte, il avait épousé sa seconde femme à Naples, le 26 janv. 1878, du vivant de la première. Le scandale fut tel, qu'il dut donner sa démission de ministre (7 mars). Il a obtenu, depuis, un jugement en sa faveur. M. Crispi ne se découragea point. Il avait une presse à lui, sérieuse ou satirique (*lo Spillo*). Profitant de ce qu'il n'y avait plus de majorité compacte à la Chambre, il réunit autour de lui un groupe de dissidents qui, si peu nombreux qu'il fût, lui conserva une certaine importance. En déc. 1879, il fut élu président de la commission du budget. De concert avec M. Nicotera, il appuya la droite dans son opposition au ministère Carroli-Depretis, qui fut obligé de dissoudre la Chambre (2 mai 1880). M. Crispi continua d'entretenir l'agitation, donnant sa démission de député (17 juin), la retirant le lendemain, sur les instances de ses collègues, sortant avec ses amis de la salle des séances quand le vote devait le mettre en minorité dérisoire. C'est son journal,

la *Riforma*, qui excita le plus les esprits lors de l'affaire tunisienne. Carroli se retira (14 mai 1881), et MM. Zanardelli et Baccarini, introduits par Depretis dans le ministère, en sortirent bientôt à leur tour. Alors, MM. Crispi et Nicotera, fusionnant leurs forces avec celles de ces trois chefs de la gauche, formèrent ainsi une coalition qu'on appela la *Pentarchie*. Depretis, avec qui l'ancienne gauche était arrivée au pouvoir en 1876, voulut transformer les partis, et, se tournant vers le centre et vers la droite, il les désorganisa peu à peu pour mieux les assujettir. Il gouverna dans ces conditions pendant plusieurs années, mais un jour vint, après le douloureux épisode de Dogali en Afrique, où, pour se soutenir, il eut besoin de désarmer la Pentarchie. M. Crispi, qui avait pris avec ses alliés l'engagement de ne point prêter son concours à Depretis, accepta de lui le portefeuille de l'intérieur (4 avr. 1887). Depretis mourut le 29 juil., et M. Crispi, conservant l'intérieur, prenait, avec l'interim des affaires étrangères, qu'il ne quitta plus, la présidence du conseil (7 août). La longue prépotence de Depretis avait dissous les anciens partis parlementaires, et, vers la fin, son affaiblissement sénile avait lassé l'esprit public (V. DEPRETIS). La nation réclamait une direction énergique. Autoritaire, expéditif et laborieux, M. Crispi trouvait la situation qui convenait le mieux à son tempérament. Il fut accepté de tous sans résistance.

Tout vétéran qu'il était, M. Crispi avait l'heur d'être réputé en quelque sorte un homme nouveau. Son arrivée à la présidence du conseil déplaçait l'action gouvernementale en Italie et la transférait du nord au midi. Le Piémont, combattu par lui autrefois avec tant d'apreté, n'en soutint pas moins le ministre sicilien, qui s'empressa, du reste, de faire les premières avances. Au fond, cependant, M. Crispi n'a pris aucune grande initiative. L'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande, la politique coloniale inaugurée par l'occupation de Massaouah, la dénonciation du traité de commerce avec la France, sont antérieures à son avènement au pouvoir. Il n'a fait qu'en suivre les conséquences avec plus de décision que ses prédécesseurs. Peu habitué aux formes diplomatiques, visiblement enorgueilli de ses relations avec le puissant chancelier de l'empire d'Allemagne, il a paru d'abord ne négliger aucune occasion de se montrer provocant et cassant. Ses voyages à Friedrichsruhe (3 oct. 1887, 21 août 1888), rappelant ses anciens voyages à Londres, ont fait supposer qu'il recevait le mot d'ordre de M. de Bismarck, comme jadis de Mazzini. Aucuns ont pensé qu'il en recevait surtout des conseils de prudence. Quoi qu'il en soit, ce révolutionnaire, devenu le ministre dirigeant d'une monarchie, chevalier de la Très-Sainte Annonciade (10 sept. 1888), décoré des ordres de Saint-Etienne de Hongrie (30 sept.) et de l'Aigle-Noir de Prusse, est un curieux exemple de fortune politique. Jusqu'aux derniers jours, sa haute situation ne semblait pas menacée. L'émeute des ouvriers sans travail (8 févr. 1889) tenait à des causes purement économiques. La confiance du roi Humbert ne faisait pas plus défaut à M. Crispi qu'autrefois celle de Garibaldi. S'il donna sa démission le 28 févr., ce ne fut que pour reconstruire son ministère à son gré le 9 mars, selon la tradition que lui avait léguée Depretis. Le criminel attentat d'Emilio Caporali, commis à Naples contre le président du conseil (13 sept. 1889) était l'acte d'un égaré. Le patriotisme exclusif de M. Crispi lui permettait de braver l'opposition naissante. Quand il prononçait à l'antique le *Civis romanus sum* (14 oct.), l'amour-propre national ne pouvait manquer de se sentir flatté. Son attitude vis-à-vis du Vatican rassurait ceux qui craignaient des concessions au parti clérical. Le protectorat de l'Abyssinie semblait devoir couronner les premiers essais d'expansion coloniale. Les finances, obérées par les dépenses militaires et par le régime douanier, étaient sans doute un grave sujet d'inquiétude. L'industrie et l'agriculture traversaient une crise très pénible. Mais la suppression des tarifs différentiels avec la France (20-23 déc.) faisait espérer des tendances plus favorables à la paix et au progrès intérieur. La

chute du prince de Bismarck (20 mars 1890), qui devait porter un irréparable préjudice à M. Crispi, tournait presque d'abord à son avantage. Si le brusque renvoi de M. Seismitt-Doda, ministre des finances, sacrifié aux susceptibilités de l'Autriche (14 sept.), produisit une fâcheuse impression, la visite courtoise faite à Milan au chef du gouvernement italien par le général de Caprivi, successeur du hautain chancelier d'Allemagne (6 nov.), parut mettre enfin l'Italie sur un pied d'égalité avec les deux autres États dans la triple alliance. En terminant son apologie au banquet de Turin (18 nov.), M. Crispi, après avoir affirmé sa ferme volonté de donner l'essor à la prospérité publique, fit un chaleureux appel au concours de la nation. Celle-ci, aux élections générales du 23 nov., lui répondit en envoyant au Parlement une immense majorité ministérielle. Mais la démission de M. Giolitti, ministre du trésor, partisan convaincu des économies, survenue quelques jours après (9 déc.), sembla contredire aux engagements du président du conseil. Dès le lendemain, à l'ouverture des Chambres (10 déc.), une sourde défiance se fit sentir. Le 31 janv. 1891, un projet de loi sur l'application provisoire de certains droits douaniers donna lieu à une violente discussion. Une insulte, lancée gratuitement par M. Crispi aux hommes de l'ancienne droite qui avaient tant fait pour l'Italie, décida du sort du ministère. L'ordre du jour, accepté par lui, fut rejeté par 186 voix contre 123. M. di Rudini forma un nouveau cabinet (9 févr.). Le 21 mars, M. Crispi, reprenant la tête de l'opposition, sans condamner au fond le programme de ses successeurs, prononça contre eux un véritable réquisitoire. La Chambre, par 256 voix contre 96 et 46 abstentions, exprima sa confiance dans le gouvernement. Pendant près de quatre ans que M. Crispi est resté aux affaires, et qu'il a pu en acquérir l'expérience, on a attendu vainement qu'il donnât sa mesure. Dans le discours qu'il prononça à Palerme, le 14 oct. 1889, pour glorifier sa politique, évoquant les souvenirs de Mazzini, de Victor-Emmanuel, de Garibaldi, voire le souvenir de Cavour, hommage précieux dans la bouche de l'ancien conseiller du dictateur des provinces méridionales, qui demandait au roi le renvoi du grand homme d'État, M. Crispi lui-même s'est déclaré *mégalomane*. Félix HENNEGUY.

CRISPIN ou **CREPIN** (Robert), aventurier normand qui, vers le milieu du XI^e siècle, vint d'Italie méridionale à Byzance avec une troupe de ses compatriotes et se mit au service de l'empereur. Cantonné en Asie sur la frontière d'Arménie, il s'illustra dans les guerres entre les Turcs ; mais sa turbulence et l'audace avec laquelle il pillait les propres terres de l'empire obligèrent Romain Diogène à agir contre lui. Crispin, après avoir battu les troupes impériales, fit pourtant sa soumission, et, rentré en grâce, il rejoignit le quartier de l'empereur ; mais bientôt dénoncé à Romain par les généraux byzantins, jaloux de sa gloire, il fut destitué de son commandement et exilé à Abydos. Il se vengea cruellement de cet affront. Après la défaite de Romain à Mantzikert (1071), il se déclara pour Michel VII. Rappelé à Constantinople, remis en possession de ses honneurs, il fut, avec Andronic Ducas, chargé de combattre l'empereur déchu, et il contribua fort à la défaite de Romain Diogène. Peu après (avant 1073), Crispin mourut victime, dit-on, de la jalousie des Grecs qui le firent empoisonner. Ch. DIEHL.

BIBL. : SCYLITZÈS, Michel ATTALIOTE, NICÉPHORE BRYENNE, avec la note de Ducange, p. 214.

CRISPIN (Gilbert), historien ecclésiastique anglais, mort abbé de Westminster vers 1117. Il descendait d'une noble famille normande et avait été élevé à Bec par Herluin. Il joua un rôle politique dont les détails sont restés obscurs et controversés. On lui attribue plusieurs écrits théologiques dont l'authenticité n'est nullement prouvée ; mais il est bien l'auteur de l'intéressante biographie de Herluin, *Vita Herluini*, que l'on a sous son nom, et qui figure dans la collection de Migne. B.-H. G.

CRISPIN (Jean) (V. **CRESPIN** [Jean]).

CRISPINA, fille de Brutius Præsens qui fut consul

sous Antonin le Pieux ou Marc-Aurèle, femme de l'empereur Commode. Soupçonnée d'adultère, elle fut tuée par l'ordre de son mari (Dion, LXXII, 4).

CRISPINILLA (Calvia), dame romaine du temps de Néron. Elle fut l'intendante des plaisirs du prince et s'abassa jusqu'à servir Sporus, l'eunuque favori ; Dion l'accuse de toutes sortes de déprédations. Tacite prétend qu'étant passée en Afrique, elle avait excité Macer à la révolte et avait essayé ouvertement d'affamer le peuple romain. Othon la sauva ; un mariage consulaire lui valut la faveur de la ville entière. « Tranquille sous Galba, Othon, Vitellius, elle eut après eux toute la puissance d'une personne riche et sans héritiers. » (Tac., *Hist.*, I, 73.) A. W.

CRISPINUS (L. Brutius Quintius C.), consul en 224 apr. J.-C., fut envoyé en 238 par le sénat vers Aquilée pour défendre cette ville, avec Ménophilus, contre les attaques de Maximin. Il sauva la ville, sous les murs de laquelle l'empereur périt de la main de ses propres soldats.

CRISPO ou **CRISPUS**, surnom d'Andrea Riccio ou Briosco, sculpteur padouan du XV^e-XVI^e siècle (V. **BRIOSCO**).

CRISPO (Giovan-Battista), poète et savant italien, né à Gallipoli dans le royaume de Naples, mort en 1595. On lui doit les ouvrages suivants : *De Ethnicis philosophis cantè legendis*, traité contre la philosophie ancienne (Rome, 1594, in-fol.) ; *Due Orazioni sulla guerra contra i Turchi* (Rome, 1594, in-4) ; *De Medici laudibus* (Rome, 1591, in-4) ; *Vita di Sannazaro*, très curieuse compilation d'histoire littéraire, souvent imprimée en tête des œuvres du célèbre poète (Rome, 1583, in-8) ; *il Piano della città di Gallipoli*, histoire de sa ville natale. Crispo fut lié d'amitié avec deux savants français qui ont fait son éloge, le P. Merseune et Possevin.

BIBL. : CHIOCCARELLI, *De Illustribus Scriptoribus neapolitanis* ; Naples, 1640, in-4. — TORRE, *Bibliotheca neapolitana* ; Naples, 1683, in-4.

CRISPUS, nom porté à Rome par différents personnages. Citons entre autres l'historien Salluste ; Julius Crispus, chef des gardes de l'empereur Sévère qui le fit périr ; un frère de l'empereur Claude II, bisaïeul de Constantin le Grand ; un fils de ce dernier, etc.

CRISPUS, personnage des premiers temps du christianisme. Crispus, chef de la synagogue juive de Corinthe, fut converti ainsi que nombre de juifs de son entourage par la prédication de saint Paul (*Actes des Apôtres*, XVIII, 8 ; *1 Corinthiens*, I, 14). La tradition fait de lui un évêque d'Égine.

CRISPUS (C. PASSIENUS), consul en 44 ap. J.-C. Epoux de Domitia, fille de Cn. Domitius Ahenobarbus, il divorça avec elle pour épouser Agrippine la Jeune qui était veuve elle-même de Cn. Domitius Ahenobarbus, frère de sa première femme ; par conséquent, il était devenu par son second mariage le beau-père du futur empereur Néron, après avoir été pendant sa première union le mari de sa tante. Il était mort en 49, date du troisième mariage d'Agrippine. Il était connu comme orateur. Il faut le distinguer du personnage suivant.

CRISPUS (VIBIUS), de Verceil, orateur du I^{er} siècle de notre ère, dont Quintilien et Tacite ont parlé avec éloges, mais de qui il ne reste que quelques fragments insignifiants. Il mourut à quatre-vingts ans, sous le règne de Domitien, vers 90 ap. J.-C. G. L.-G.

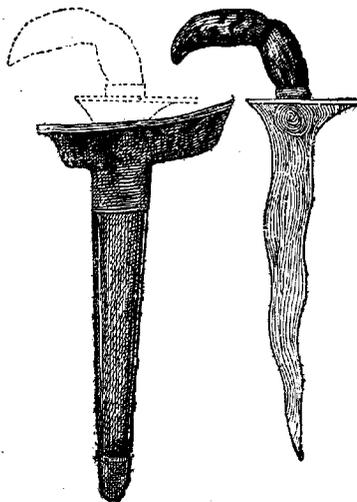
BIBL. : MEYER-DÜBNER, *Oratorum romanorum fragmenta*, CVI. — TEUFFEL, *Hist. de la littérat. rom.*, § 268, 5 ; § 297, 2. — TISSOT, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, LXXI.

CRISPUS, général byzantin du VI^e siècle, patrice et comte des excubiteurs sous le règne de Phocas, épousa peu après Domentia, la fille de l'usurpateur. Mais bientôt, effrayé des excès de Phocas, désireux aussi de venger une injure personnelle, il se mit en relations avec Héraclius (609), et comme préfet de la ville contribua fort au succès de la révolution qui renversa le tyran. Dédaignant l'empire qu'on lui offrait, il reçut d'Héraclius l'important gouvernement de Cappadoce, et bientôt, par ses hauteurs à l'égard

du nouveau prince, par l'indépendance de son attitude, il se rendit suspect à l'empereur. Mandé à Byzance, il fut enfermé au monastère de Chora, où il mourut l'année suivante. L'Anthologie renferme plusieurs épigrammes relatives à ses libéralités. — Théophane identifie Crispus avec Priscus, l'un des plus illustres généraux du règne de l'empereur Maurice. Placé en 588 à la tête de l'armée d'Orient, il souleva par ses hauteurs une sédition militaire, et fut rappelé à la suite de cet incident. Chargé en 592 du commandement des troupes destinées à repousser les Avars, il fut d'abord battu à Périnthe et bloqué dans la forteresse de Tzouroulon. Mais bientôt il prit l'offensive contre les Avars et les Slaves, et dans plusieurs campagnes heureuses (593-595) il franchit le Danube et pénétra jusqu'en Valachie. Rappelé en 595 pour faire place au frère de l'empereur, il fut en 598 remis à la tête de l'armée, et cette fois encore il rejeta les Avars jusqu'au Danube, reprit sur eux la forte place de Singidunum, et après avoir nettoyé la Mœsie, poussa victorieusement jusqu'à la Theiss. De nouveau destitué après ces succès, il passa vraisemblablement au parti de Phocas dans la révolution de 602, et mérita ainsi de devenir le gendre de l'usurpateur. Ch. DIEHL.

BIBL. : THÉOPHILACTE SIMOCATTA ; Leipzig, 1887, éd. de Boor. — NICÉPHORE LE PATRIARCHE ; Leipzig, 1880, éd. de Boor.

CRISS, KRIS ou KRICH. Arme nationale des Malais, très répandue dans l'archipel Asiatique, dans la presque île malaise, en un mot partout où s'est portée la race malaise. Les Malais *non civilisés*, en partie de race indonésienne, comme les Dayaks de Bornéo ou les Battas de Sumatra, l'ont adoptée également. Le criss est une sorte de poignard long de 40 à 60 centimètres, qui présente plusieurs particularités. D'abord sa poignée a la forme plus ou moins recourbée ; on la tient avec le pouce et les trois derniers doigts



Criss malais et son fourreau.

de la main, le doigt indicateur étant appuyé contre la lame pour diriger le coup. La fusée, en bois, en os ou en métal, est le plus souvent garnie de riches sculptures ; le pommeau est toujours plus ou moins allongé et rejeté de côté. La lame est ondulée et présente le plus souvent la forme flamboyante ; elle est couverte de stries onduleuses ou de dessins fantaisistes auxquels on attache une signification superstitieuse. On prétend qu'on obtient l'effet fibreux de la lame en la forgeant d'une multitude de fils de fer et en la plongeant ensuite dans de la chaux ou dans un acide ; les aiguilles anglaises sont surtout employées aujourd'hui pour confectionner ces lames. Vers le talon, la lame s'élargit et forme une espèce de garde. Le fourreau se termine du côté de cette garde par une espèce de traverse en forme de bateau dans laquelle s'ajuste la partie élargie du talon de la lame. Le criss se porte ordinairement derrière le dos, enfoncé dans la ceinture. Il est presque toujours couvert de différents amulettes ou fétiches auxquels on attribue un pouvoir surnaturel, comme en général aux criss eux-mêmes ; souvent ces armes sont des objets sacrés et en tout cas très estimés ; parfois leur poignée

et leur fourreau sont en or et couverts de pierres précieuses. Le criss présente des analogies avec certaines armes du Tibet et de la Birmanie. J. D.

BIBL. : Col. LANE-FOX, *Catalogue of anthropolog. collection* ; Londres, 1877, pp. 1 et 2, in-8. — J.-E. WOOD, *Man and his handwork* ; Londres, 1886, in-8.

CRISSA (Géogr. anc.). Ville de Phocide, au S.-O. de Delphes (V. ce nom), près du champ de courses des jeux Pythiques. Homère la qualifie de « très sainte ». Enrichie par son péage sur le commerce de la Grande-Grèce et les pèlerins qui allaient à Delphes, elle entra en conflit avec l'oracle ; les Amphictyons la détruisirent et consacrèrent le sol au dieu. Elle fut rebâtie par les gens d'Amphissa et rasée de nouveau. Une bourgade a été rétablie sur l'ancien site de Crissa.

CRISSAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Île-Bouchard ; 289 hab.

CRISSE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume ; 4,063 hab.

CRISSEY. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dôle ; 281 hab.

CRISSEY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Chalon-sur-Saône ; 571 hab.

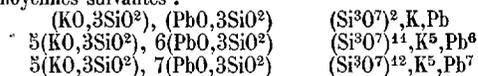
CRISTA-GALLI (Apophyse) (V. CRÂNE).

CRISTAL. I. MINÉRALOGIE. — *Cristal de roche*. Nom donné aux cristaux de quartz incolores et transparents (V. CRISTALLOGRAPHIE ET QUARTZ).

II. INDUSTRIE. — Le nom de cristal était autrefois exclusivement réservé aux objets taillés ou gravés en cristal de roche ou quartz hyalin. Ce n'est que vers le xv^e siècle que cette dénomination fut étendue aux produits les plus parfaits de l'art du verrier. C'est ainsi que les produits des célèbres verreries de Murano étaient connus sous le nom de cristal de Venise ou de verre cristallin ; aujourd'hui encore, certains verres de Bohême sont improprement appelés cristaux de Bohême. Le nom de cristal doit être exclusivement réservé au verre à base de plomb et de potasse que les Anglais commencèrent à fabriquer dans la seconde moitié du dernier siècle et qu'ils désignèrent sous le nom de *flint glass* (verre de silice). Comme nous le verrons dans la suite de cette étude, on a essayé de substituer au plomb certains métaux, comme le zinc ou le bismuth, et par extension on a donné à ces nouveaux verres le nom de cristal. Le verre à base de plomb est principalement employé à la fabrication de la gobeletterie fine, des vases d'ornement, des verres d'optique, des imitations de pierres précieuses (V. STRASS), et des couleurs vitrifiables, employées à la décoration du verre, de la terre cuite et des métaux (V. ÉMAUX). La question de savoir si les anciens connaissaient le cristal est une de celles qui ont soulevé le plus de controverses. Il est hors de doute, et l'analyse de nombreux échantillons trouvés par les archéologues l'a démontré, que l'oxyde de plomb entrait dans la composition des anciens émaux, mais on n'a pas encore trouvé de spécimen de cristal à base de plomb et de potasse antérieur au xviii^e siècle. Le verre hématin, que les Gaulois employaient pour émailler leurs armes, et les imitations de pierres précieuses que l'on fabriquait déjà du temps de Plin, étaient à base de plomb. Fougeroux de Bondaroy, membre de l'Académie royale des sciences (1787), a reconnu que le « miroir de Virgile », disque de verre conservé dans le trésor de la basilique de Saint-Denis, renfermait 50 % de son poids de plomb. Girardin (1843 et 1849) a également constaté la présence de l'oxyde de plomb dans un petit vase de verre blanc à parois épaisses et dans des fragments de verre trouvés dans des cimetières gallo-romains. Chevreul (*Mém. de l'Ac. des sc.*, t. XXII), en a également trouvé dans un échantillon provenant du tombeau de Saint-Médard des Prés. Dans son traité : *De Coloribus et Artibus Romanorum*, Héraclius, qui vivait vers le viii^e siècle, donne la recette d'un verre à base de plomb, que l'on obtiendrait en fondant dans un creuset « éprouvé » de la poudre de plomb

et du sable dans la proportion de deux du premier, pour un du second. Dans ses *Essais sur divers arts*, le moine Théophile, qui vivait au x^e ou au xi^e siècle, cite les recettes précédemment données par Héraclius. Dans ces conditions, on ne pouvait obtenir que des silicates de plomb qui devaient être lourds, fragiles et extrêmement altérables comme le sont du reste tous les échantillons qui sont parvenus jusqu'à nous. Dans les notes qu'il a ajoutées à l'*Art de la verrerie* de Néri (1732), Merret écrivait : « Le verre de plomb n'est pas en usage dans nos verreries d'Angleterre, à cause de sa trop grande fragilité. » Comme preuve du peu de résistance de ce cristal aux agents extérieurs, on cite habituellement ce passage du traité de Néri (p. 153) : « Quercetanus assure avoir vu un anneau fait de verre de plomb qui, trempé pendant une nuit dans du vin, lui donnait une qualité purgative, sans jamais perdre cette propriété. » Dans le même ouvrage, on trouve cependant la recette suivante : plomb calciné, 15 livres; fritte de cristal 12 livres, qui devait donner un verre à base de plomb se rapprochant déjà plus du cristal moderne que ceux que l'on pouvait obtenir avec les recettes d'Héraclius. C'est aux Anglais qu'il faut attribuer la découverte du cristal à base de plomb et de potasse. Bontemps admet qu'à la suite de la substitution de la houille au bois pour le chauffage des fours, les verriers anglais ont été conduits à augmenter la fusibilité de la composition, qu'ils devaient fondre dans des creusets fermés, et que, dans ce but, ils essayèrent de l'additionner d'oxyde de plomb. Peligot admet que c'est plutôt aux progrès de la chimie et au soin apporté dans le choix des matières premières que sont dus d'abord les perfectionnements introduits par les Anglais dans la composition du verre ordinaire, puis la découverte du cristal à base de plomb et de potasse. La fabrication de la gobeletterie de cristal était déjà courante vers 1750, époque à laquelle Dollond faisait ses premières expériences sur l'achromatisme. C'est à Lambert que l'on doit l'introduction en France des procédés anglais de fabrication du cristal, vers 1784. La verrerie de Meudon, dans laquelle il fit ses premiers essais, fut ensuite transportée à Montcenis, puis au Creusot. Vers la même époque, de Beaufort, directeur de la verrerie de Saint-Louis, entreprenait la fabrication du cristal fondu au bois et à pots découverts (1787). En 1810, d'Artigue qui était déjà le fondateur de la cristallerie de Vonèche (1800) achetait la petite verrerie de Sainte-Anne à Baccarat, pour la transformer en cristallerie. Cette usine, tout d'abord d'une importance tout à fait secondaire, est devenue, sous le nom de cristallerie de Baccarat, le premier de nos établissements français. Depuis cinquante ans, le nombre des cristalleries s'est considérablement accru en France, principalement autour des grandes villes, à Lyon, à Bordeaux, et surtout à Paris où des établissements comme ceux de Clichy, de Pantin et de Sèvres ont pris de nos jours une importance considérable.

Le cristal peut être considéré comme un silicate alcalino-métallique et le verre comme un silicate alcalino-terreux; mais, pas plus que le verre, il n'est possible de considérer le cristal comme une combinaison définie. Cependant on remarque qu'il doit exister certains rapports, d'une part, entre les proportions de potasse et de silice, et d'autre part entre les poids d'oxyde de plomb et de silice. Plus la proportion de silice est élevée, moins le cristal est fusible, mais plus il est résistant aux agents physiques et chimiques; au contraire, en augmentant la proportion des éléments basiques, on abaisse le point de fusion, mais on rend en même temps le cristal plus altérable. Benrath considère les verres comme ayant la composition de trisilicates et admet pour le cristal les formules limites et moyennes suivantes :



La formule moyenne correspond à : silice, 52; potasse, 42,8 et oxyde de plomb, 35,2. MM. Maes et Clémantot

ont cherché à remplacer une partie de l'oxyde de plomb par de l'oxyde de zinc; en additionnant le cristal d'acide borique et d'oxyde de zinc, ils ont obtenu des borosilicates de zinc, de plomb et de soude ou de potasse, possédant des qualités intermédiaires entre celles du verre et celles du cristal. En remplaçant la potasse par le thallium qu'il a découvert, Lamy a pu obtenir un cristal très dense, peu altérable, extrêmement réfringent et dispersif. On doit également à Feil un cristal remarquable par ses propriétés optiques et dans la composition duquel entre le didyme. Le bismuth est également employé dans la préparation de certains verres d'optique.

Le cristal d'une composition moyenne est peu altérable; cependant, si on le réduit en poudre fine et qu'on l'agite dans l'eau pendant quelques minutes, une petite quantité de plomb entre en dissolution et peut être retrouvée par les procédés ordinaires de l'analyse chimique. A part l'acide fluorhydrique qui le dissout, les acides minéraux ou organiques ont peu d'action sur le cristal. Au point de vue physique, le cristal se distingue du verre par son éclat, sa blancheur, sa densité, sa sonorité, ses pouvoirs dispersif et réfringent. Plus fusible que le verre, le cristal fond vers 920°, il est meilleur conducteur de la chaleur et reste plus longtemps que lui à l'état pâteux. Au moment de sa solidification provoquée par le refroidissement des couches superficielles, la masse intérieure du cristal est encore à l'état demi-fluide, il en résulte un état d'équilibre instable qui se rompt soit accidentellement, soit sous l'influence d'une action mécanique, telle qu'un choc, une vibration, etc. La lumière n'a pas d'action sensible sur le cristal. Sa densité varie avec la proportion d'oxyde de plomb; elle est toujours supérieure à celle du verre ordinaire et n'est limitée que par la trop grande altérabilité des produits trop riches en plomb. Son pouvoir réfringent est notablement supérieur à celui du verre et augmente avec la densité; le pouvoir dispersif du *flint-glass* est double de celui du *crown*, celui du verre de thallium est encore plus élevé.

	Densité	Indice de réfraction raie D.
Verre à glace.....	2,48 à 2,53	1,430
Cristal ordinaire.....	3,25	1,600
Cristal de Guinand....	3,447	1,778
Verre de thallium.....	4,180	1,673

Le coefficient de dilatation linéaire est pour le cristal ordinaire de 0,00000757 et le coefficient de dilatation cubique de 0,00002274. La proportion des éléments qui entrent dans la composition du cristal est assez variable; elle dépend de la nature des produits que l'on veut obtenir; cependant on peut admettre comme composition moyenne les nombres suivants : sable, 3 parties; minium, 2 parties; carbonate de potasse, 1 partie; le plus souvent on additionne ces matières d'une certaine proportion de groisils ou débris de cristal déjà fondu. Même en employant des produits d'une grande pureté, et nous verrons dans la suite le soin que doit comporter leur choix, on obtiendrait un cristal légèrement coloré en vert. On parvient à une décoloration complète en ajoutant à la composition certains oxydes qui, comme le manganèse, le nickel, colorent le verre en violet; cette nuance complémentaire de la couleur verte l'annule complètement.

D'après Henrivaux on peut admettre comme composition moyenne du cristal les proportions suivantes, en y comprenant le décolorant et le groisil : sable, 100; minium, 67; potasse pure, 30; nitrate de potasse, 3 à 4; peroxyde de manganèse, 0,025; débris de cristal, 160. Le cristal étant principalement destiné à la fabrication d'objets de prix, il importe de n'employer que des matières premières d'une grande pureté et d'éviter avec le plus grand soin la présence de l'oxyde de fer, qui, même en très petite proportion, donne une coloration verte, et par suite déprécie les produits fabriqués. — *Silice*. En France, on emploie de préférence les sables blancs de Fontainebleau, d'Étampes,

de Senlis, de Nemours et d'Épernay. Quelques cristalleries emploient le quartz ou le grès qui sont d'abord étonnés, puis pulvérisés sous des meules. En Angleterre, les sables de l'île de Wight sont avec ceux de France ou d'Amérique les plus estimés. — *Potasse*. Le carbonate de potasse doit être choisi aussi pur que possible, bien exempt de matières organiques, de sulfates, de chlorures et de sels de soude ou de fer. En Angleterre, on emploie de préférence la potasse perlasse d'Amérique, que l'on purifie avant de la livrer aux cristalleries. En France, on emploie concurremment avec les potasses d'Amérique, de Hongrie, de Toscane ou d'Allemagne, les potasses indigènes provenant de la calcination des résidus de sucreries. Le carbonate de soude, que l'on a essayé de substituer au sel de potasse, donne toujours une coloration verte, mais le nitrate de potasse peut avec avantage remplacer une certaine proportion du carbonate employé. — *Minium*. Le minium est choisi de préférence à la litharge qui est en général moins pure et renferme souvent du plomb métallique. Quelques cristalleries préparent elles-mêmes leur minium à l'aide de plombs bien exempts de cuivre ou de fer; ceux d'Espagne sont les plus estimés. — *Groisils*. Les groisils comprennent les rognures faites par les verriers à l'aide de leurs ciseaux, les débris provenant de la casse des objets fabriqués, et le cristal adhérent aux cannes, cordelines ou pontils (*mors de canne*). Ces débris sont soigneusement épluchés pour les débarrasser des parties souillées par l'oxyde de fer, ils sont ensuite traités par l'acide chlorhydrique ou sulfurique étendu pour achever leur purification.

Creusets et fours. Le choix des argiles destinées à la fabrication des creusets ou des briques qui entrent dans la construction des fours est de la plus grande importance; elles doivent être très réfractaires et par suite autant que possible exemptes de fer, de chaux, de magnésie ou d'alcalis. Les plus estimées proviennent de Forges-les-Eaux et de Guy de Saint-Fiacre (Seine-Inférieure), du pays de Bray, de Champagne, de Montereau, de Provins en France; d'Andennes en Belgique; de Stourbridge en Angleterre; de Klingenberg-sur-le-Main, de Bonn, de Poméranie et du Palatinat, en Allemagne. Afin de diminuer le retrait qu'elles subissent à la dessiccation et qui peut provoquer des fissures à la cuisson, il est nécessaire de les mélanger d'une certaine proportion de ciment d'argile déjà cuite ou d'une petite quantité d'*écailles de pots*, c.-à-d. de débris de creusets soigneusement débarrassés du cristal qui y était adhérent. Un mélange d'argile grasse de Forges et de ciment d'argile cuite d'Andennes peut supporter les plus hautes températures sans se fendre ou se déformer. Ce mélange est habituellement fait dans les proportions suivantes: 150 terre d'Andennes crue, 150 terre de Normandie crue, 200 terre d'Andennes calcinée, 200 débris de pots. Suivant le mode de chauffage employé, les creusets sont ouverts ou fermés; les premiers sont utilisés dans les fours au bois et dans les fours à gaz (système Siemens), les seconds sont employés dans les fours chauffés à la houille et dans les fours mixtes (système Boétius). Avant de procéder au façonnage des creusets, la terre est abandonnée au pourrissage (V. CÉRAMIQUE), puis soigneusement marchée pour la rendre aussi homogène que possible. Les creusets sont faits avec ou sans formes, c.-à-d. avec ou sans moules; les premiers sont d'une exécution plus facile et de forme plus régulière, mais les seconds sont habituellement de plus de durée. La fabrication se fait à l'aide de colombins de terre que l'on superpose les uns au-dessus des autres en les battant fortement à l'aide de maillets de bois. Les creusets ouverts ont une forme légèrement tronconique, la base est un peu moins large que l'ouverture; les creusets fermés ont la même forme, mais sont recouverts d'un dôme présentant une ouverture latérale qui vient s'emboîter dans l'ouvreau du four. Les dimensions sont assez variables; elles varient de 50 centim. à 1 m. avec une hauteur moyenne de 65 centim.; leur capacité est d'environ 200 lit., correspondant à une charge de 500

à 600 kilogr. de cristal fondu; pour supporter la pression d'une pareille masse, il est nécessaire de leur donner une épaisseur d'environ 10 centim. au fond et de 7 centim. aux parois. On a imaginé des creusets divisés par des cloisons de terre en trois compartiments communiquant les uns avec les autres par des ouvertures ménagées dans les parois; dans le premier, on enfourne les matières premières, dans le second, se fait l'affinage du cristal que l'ouvrier puise dans le troisième; ces creusets, d'une construction compliquée, sont en somme peu employés. Généralement pour avoir à la surface du cristal un espace débarrassé de *fiel de verre*, on se contente d'introduire, pendant la fabrication du creuset, un anneau de terre réfractaire qui vient flotter sur la masse en fusion. Avant d'être placés dans les fours, les creusets doivent subir une dessiccation lente et progressive dont la durée dépend de l'épaisseur des parois; ils sont ensuite portés dans l'*arche*, four spécial

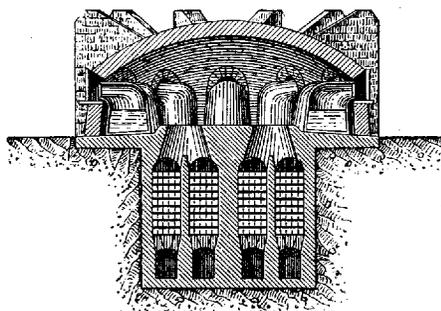


Fig. 1. — Coupe verticale du four de fusion Siemens.

destiné à la cuisson des creusets, dont on élève graduellement la température jusqu'au rouge; au bout de deux ou trois jours ils sont enfin portés dans le four de fusion. Le bois n'est pour ainsi dire plus employé pour le chauffage des fours; la houille est à l'heure actuelle le seul combustible en usage. Ces fours peuvent se rattacher à trois types: 1° les fours à chauffage direct; 2° les fours à gaz avec générateur indépendant et récupérateur; 3° les fours mixtes. Les fours à chauffage direct sont rectangulaires ou ovales; ils renferment de quatre à huit creusets, disposés sur deux banquettes placées de chaque côté du four et

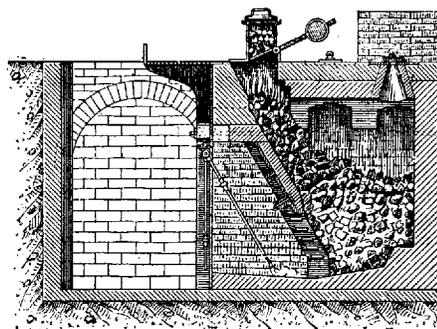


Fig. 2. — Coupe verticale du générateur à gaz Siemens.

séparées par la grille sur laquelle se fait la combustion de la houille. Les flammes résultant de la combustion circulent autour des pots et viennent s'échapper par des conduits ménagés dans l'épaisseur de la maçonnerie, pour déboucher ensuite dans une cheminée centrale. Dans les fours à gaz (système Siemens), les gaz du générateur et l'air arrivent dans le four à une température très élevée par suite de leur passage à travers les récupérateurs avant de s'échapper dans la cheminée; les produits de la combustion traversent une seconde batterie de récupérateurs à travers lesquels les gaz et l'air viendront s'échauffer après inversion des cou-

rants gazeux. L'installation de ces appareils est coûteuse, mais les avantages considérables que l'on retire de leur emploi procurent une économie de combustible qui peut s'élever à 50 % de la dépense d'un appareil à chauffage direct, et l'absence de cendres et de parcelles de charbon qui peuvent être projetées dans les pots permet d'employer des creusets ouverts. Les fours mixtes, système Boëtius, dont la construction est beaucoup moins coûteuse, ont été substitués aux fours à chauffage direct dans la plupart des cristalleries dont l'importance ne comportait pas l'installation des appareils Siemens. La houille est chargée par deux ouvertures latérales et vient tomber sur deux foyers placés à la partie inférieure du four. Les gaz résultant de la combustion incomplète et de la distillation de la houille s'enflamment sur la sole du four au contact de l'air qui a pénétré par des ouvertures disposées de chaque côté des générateurs et qui s'est échauffé en traversant le massif de maçonnerie. Les gaz enflammés circulent autour des creusets et viennent s'échapper dans une cheminée centrale. Les fours Boëtius ont été perfectionnés en Angleterre par MM. Pellat et Rickman, et en France par MM. Appert frères. L'économie qui résulte de leur emploi à la place des fours à chauffage direct peut être évaluée à 30 %.

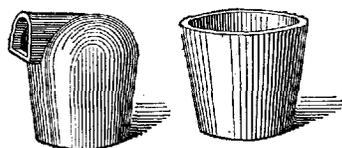


Fig. 3. — Creusets pour la fonte du cristal.

Pour éviter la réduction du plomb pendant la fusion du cristal, il importe de maintenir constamment dans l'intérieur du four une atmosphère oxydante, en laissant pénétrer une quantité d'air supérieure à celle qui est théoriquement nécessaire à la combustion des gaz inflammables. On opère la fusion et l'affinage du cristal en trente-six heures et on épuise le pot en douze heures; toutes les quarante-huit heures, on renouvelle donc la charge et chaque équipe de verriers ou *place*, ayant toujours deux creusets en service, épuise le premier pendant la fusion et l'affinage du second. En Angleterre, chaque place possède un plus grand nombre de pots; l'enfournement se fait le jeudi soir, la fonte et l'affinage durent jusqu'au lundi matin, et le travail du cristal est conduit de façon à épuiser le creuset en quatre jours. Pour obtenir une fonte régulière et une masse de cristal bien homogène, il importe

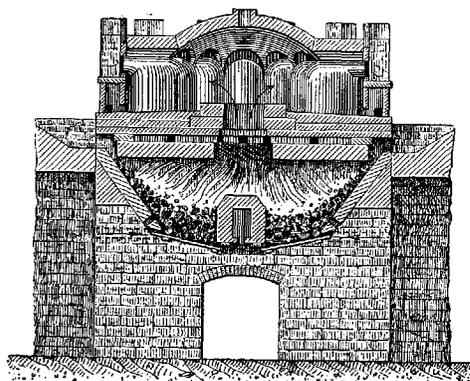


Fig. 4. — Coupe verticale du four à cristal Boëtius à 12 creusets.

de mélanger les matières premières le plus intimement possible. Le sable et la potasse, tous deux exactement pesés, sont versés dans une caisse de bois ou de métal et soigneusement mêlés; le minium est ensuite ajouté et la masse de nouveau mélangée avec des pelles de bois ou à l'aide de malaxeurs; la composition est portée dans le hall de fusion et projetée dans les creusets par petites por-

tions, pour ne pas les refroidir trop brusquement, ce qui pourrait entraîner leur rupture.

Défauts du cristal. Une fusion mal conduite, des matières premières impures ou certains phénomènes de dévitrification peuvent amener la production de défauts dans le cristal en fusion. La coloration verte de la masse est le plus souvent produite par la présence d'oxyde de fer ou de sels de soude; les autres défauts, tels que les bouillons, les stries, les nœuds, les modules, les grains, les cordes, les filandres, les gouttes, les larmes proviennent soit de l'impureté des matières premières, soit d'un affinage insuffisant: l'aspect nébuleux que prend quelquefois le cristal est causé par la présence du phosphate de chaux dans la potasse employée. Aussi est-il nécessaire, avant de commencer le travail, de prélever à l'aide d'une tige de fer (*cordeline*) de petites masses de cristal ou *montres* pour s'assurer du degré d'affinage de la potée.

Travail du cristal. Les outils employés pour le tra-

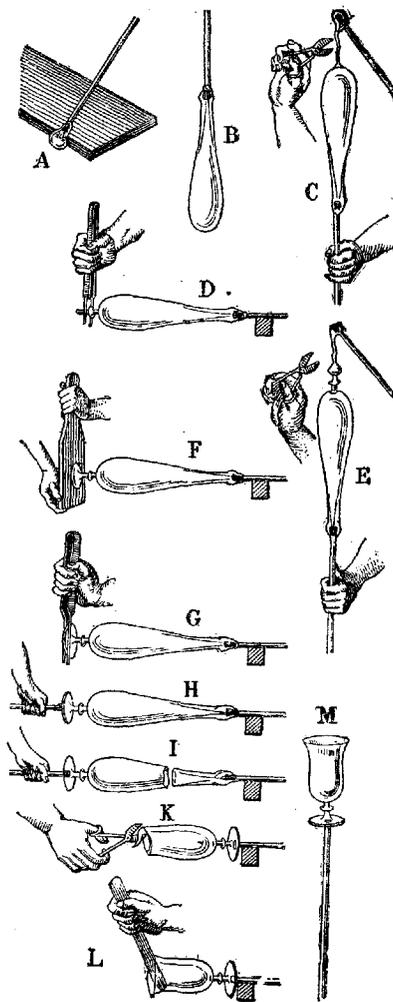


Fig. 5. — A, préparation de la paraison sur le marbre; B, paraison; C, D, pose et fabrication de la jambe; E, F, G, pose et fabrication du pied; H, empontillage; I, décalottage; K, découpage; L, dressage des bords; M, verre à pied terminé.

vail du cristal sont simples et peu nombreux; par contre, pour arriver à une production économique, la collaboration d'un certain nombre d'ouvriers est nécessaire. Prenons par exemple la fabrication d'un verre à pied: le cueilleur plongeant dans le creuset l'extrémité de sa canne y fait

adhérer une certaine quantité de cristal, puis la passe au carreur qui tout en soufflant dans la masse pâteuse, la roule sur une plaque de fonte polie ou marbre pour faire la paraison. Le souffleur s'empare ensuite de la canne et présente la paraison à un gamin qui y laisse tomber un filet de cristal fondu ; à l'aide de pincettes et en roulant la canne sur les bardelles ou bras du banc de verrier, le souffleur fait la jambe du verre et avec des ciseaux la coupe à la longueur voulue. La canne passe ensuite entre les mains d'un autre souffleur qui, toujours aidé d'un gamin, pose le pied du verre. La pièce est alors empon-tillée ; un gamin vient souder le pied du verre à une petite goutte de cristal fondu qu'il a cueillie à l'extrémité d'une tige de fer ou pontil ; à l'aide d'une pince froide on détermine une fente sur la paraison et d'un coup sec on la détache de la canne. La pièce n'ayant plus la malléabilité nécessaire pour être travaillée est portée devant un ouvreau spécial où elle se réchauffe ; elle est ensuite remise au chef de place qui avec ses ciseaux la coupe à la hauteur voulue, l'évase avec une palette de bois et vérifie au compas si ses dimensions sont bien celles du modèle. Une place ou atelier comprend habituellement un chef, deux souffleurs, un carreur et plusieurs gamins. Les objets de forme régulière comme les bouteilles, les gobelets, etc., ou ceux qui sont ornés de reliefs, de creux, de cannelures ou de torsades, sont soufflés dans des moules. Les moules sont en bois pour un petit nombre d'exemplaires d'un même objet, mais pour une fabrication un peu importante on prend de préférence des moules en fonte douce. Pour les cristaux qui ne sont pas de *dépolie*, on emploie des moules à pièces, qui au moyen de charnières peuvent s'ouvrir pour y introduire la paraison et en retirer la pièce moulée. On doit à un ancien ouvrier de Baccarat (Robinet, 1824) un ingénieux appareil qui permet de suppléer à l'insuffisance du soufflé de l'ouvrier. La pompe Robinet consiste en un cylindre de cuivre ou de fer, muni d'un piston à ressort qui peut s'appliquer exactement à l'embouchure d'une canne ; en appuyant brusquement la pompe contre la canne, l'ouvrier détermine une compression d'air et une puissante insufflation dans la paraison. Depuis quelques années, on tend à employer dans les grandes usines les procédés imaginés par MM. Appert frères pour le soufflage du verre par l'air comprimé. Certains objets comme les plateaux, les coupes, les bols, etc., ne pourraient pas être obtenus par les procédés ordinaires de moulage et d'insufflation ; ils sont fabriqués à l'aide d'appareils spéciaux dits moules à presse. Dans une coquille de fonte formée d'une ou de plusieurs pièces, le verrier introduit une certaine quantité de cristal fondu et lui fait épouser les contours du moule en abaissant un noyau de fonte à l'aide d'une vis ou d'un levier. La surface des pièces moulées est habituellement rugueuse et terne ; on peut lui donner un assez beau poli en la rebrûlant devant un ouvreau à réchauffer. Les pièces soufflées ou moulées, principalement celles qui comportent des parties rapportées comme les pieds, les anses, etc., seraient exposées à se briser spontanément si l'on n'avait le soin de les recuire. Cette opération se fait dans un four spécial ou arche à recuire, qui consiste en un long tunnel muni d'un foyer à l'une de ses extrémités. Les objets fabriqués sont placés dans des caisses de tôle montées sur galets, et parcourent le four dans toute sa longueur ; ils sont d'abord progressivement réchauffés, puis peu à peu ramenés à la température ordinaire.

Décalottage. Pour couper exactement à la même hauteur les pièces d'un même modèle, on emploie, de préférence au diamant, un procédé de décalottage, autrefois propriété des cristalleries de Baccarat, mais aujourd'hui tombé dans le domaine public. On présente l'objet à découper, au jet très aplati d'un chalumeau à gaz, et, par l'application d'une lame d'acier froide, on détermine au point chauffé une section de la plus grande netteté, dont les bords sont ensuite rebrûlés à la flamme.

Taille et gravure. La taille, déjà nécessaire pour en-

lever la trace du pontil, est surtout employée comme procédé de décoration, en déterminant à la surface des objets des plans qui font valoir le brillant du cristal et produisent des jeux de lumière. La taille se fait à l'aide de meules montées sur des tours animés d'une grande vitesse et habituellement actionnés mécaniquement. On ébauche la pièce avec une meule de fer imbibée de sable mouillé, et on égalise le travail à l'aide de meules de grès rouge ; on doucit les facettes avec un disque de bois couvert de pierre ponce et on achève le poli à la roue de liège et à la brosse en se servant pour la première de potée d'étain et de rouge anglais ou colcotar pour la seconde. La gravure est également très employée pour la décoration du cristal ; elle se fait à la roue, à l'acide ou au sable. La gravure à la roue est de beaucoup la plus fine, c'est la seule employée pour les cristaux de prix. À l'aide de petits disques de cuivre rouge, dont l'épaisseur et le diamètre varient avec la finesse du travail, on mord le cristal en suivant le contour d'un dessin que l'on a préalablement tracé au crayon gras. Certaines parties de la gravure peuvent être polies à l'aide d'une roue de plomb et de potée d'étain ; on obtient ainsi des traits mats ou transparents qui forment les éléments d'une décoration très artistique. La gravure à l'acide se fait en recouvrant d'un vernis au bitume de Judée les parties que l'on veut réserver et en soumettant le cristal à l'action de l'acide fluorhydrique pour obtenir une gravure transparente ou à celle des bifluorures pour la morsure en mat. Depuis quelques années, on emploie le procédé américain de Tilghman pour dépolir les cristaux destinés à l'éclairage, et pour graver économiquement les cristaux de bas prix. À l'aide d'un injecteur Giffard, alimenté par de la vapeur à haute pression, on projette sur le cristal un puissant jet de sable qui en moins d'une seconde en dépolit la surface. Une plaque de cuivre ajourée et recouverte d'une couche de vernis à la gutta-percha, protège contre l'action du sable les parties qui doivent être réservées. On peut dorer, argenter ou plater le cristal en employant ces métaux réduits en poudre fine et en les fixant au feu de moufle à l'aide d'un fondant très fusible.

Cristaux de couleur. On colore le cristal à l'aide des oxydes métalliques. En général, une petite quantité d'oxyde suffit pour obtenir une coloration intense ; les plus employés sont les suivants : l'oxyde de cobalt pour les bleus ; le bioxyde de cuivre pour le vert ; le protoxyde de cuivre pour le rouge sang ; l'oxyde de chrome pour le jaune rougeâtre ; l'oxyde d'uranium pour le jaune topaze ; l'oxyde de manganèse pour le violet rougeâtre ; l'oxyde de nickel pour le violet bleuté ; le peroxyde de fer pour le jaune verdâtre ; l'oxyde d'or pour les roses et les rouges ; l'antimoniate de plomb pour l'orangé opaque. Le carbone et le soufre colorent le cristal en noir (hyalite). L'oxyde d'uranium, introduit dans la composition des verres à base de chaux et de potasse, produit un dichroïsme très prononcé ; son action est à peu près nulle sur les verres à base alcalino-métallique qui sont seulement colorés en jaune. On obtient le cristal doublé en plongeant la paraison de cristal blanc dans un pot contenant la composition colorée en fusion, ou bien en étendant à sa surface, à l'aide de pincettes et de spatules, une petite quantité de cristal coloré préalablement ramolli à l'ouvreau d'un four. Les cristaux doublés sont fréquemment taillés ou gravés de façon à laisser apparaître par place les couches profondes incolores qui se détachent sur un fond coloré. Les oxydes métalliques servent également à préparer des émaux très fusibles, qui appliqués au pinceau, puis fixés au feu de moufle, sont souvent employés à la décoration du cristal.

Cristal trempé. Nous avons vu que le cristal, brusquement refroidi à la température ordinaire, est exposé à se briser spontanément ; mais si ce refroidissement brusque est limité à une certaine température, on obtient un durcissement de la matière qui peut donner lieu à d'intéressantes applications. On doit à M. de la Bastie un procédé de trempe du cristal et du verre, qui permet d'obtenir des

produits présentant une grande résistance aux chocs et aux changements brusques de température. Cependant nous devons reconnaître que jusqu'ici la fabrication du cristal trempé n'a pas encore pris un grand développement. La trempe du cristal est influencée : 1° par la composition ; 2° par la forme et surtout l'épaisseur des pièces ; 3° par la température de la pièce au moment de la trempe. Plongé dans un bain très froid, le cristal se brise ; si la température du bain est trop élevée, la trempe est insignifiante ; un cristal trop plombiféré se trempe mal. La composition suivante : plomb 50, potasse 100, sable 300, donne d'assez bons résultats et nécessite pour la trempe un bain de graisse fondue à 60°. La graisse fondue est préférée à l'huile pour tremper le cristal, seulement il faut avoir soin de la priver de toute trace d'humidité en la maintenant pendant plusieurs heures en fusion. Les pièces à tremper sont d'abord réchauffées à l'ouveau du four jusqu'à commencement de ramollissement du cristal ; elles sont alors brusquement plongées dans le bain de graisse, dont on laisse la température s'abaisser graduellement à 40°. Le cristal trempé est ensuite égoutté dans des chambres chaudes, puis débarrassé de la graisse par une série de lavages dans des solutions alcalines. Ch. GIRARD.

Cristal pour l'optique (V. FLINT-GLASS).

III. COMMERCE (V. VERRE).

IV. ARCHÉOLOGIE. — *Cristal de roche.* Le cristal de roche est une des pierres sur lesquelles les Chaldéens ont laissé des témoignages de leur habileté dans l'art de la glyptique. Les cylindres en cristal de roche sont cependant assez rares ; le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale à Paris en possède quelques-uns : le n° 747 où sont gravés Belus, assis, tenant la coupe, et un Chaldéen suivi de sa femme en adoration, et encore le n° 862, avec un personnage adorant un sceptre surmonté d'un astre à huit rayons. Hérodote rapporte (III, 24) que les Ethiopiens avaient l'habitude de recouvrir leurs morts d'une matière transparente appelée *σαλας* ; certains archéologues ont pensé qu'il s'agissait là du cristal de roche ; d'autres y voient une sorte de verre, un cristal factice. Les Romains recherchaient le cristal de roche dont ils fabriquaient des vases. Ils le tiraient de l'Asie et particulièrement de l'Inde ; le cristal d'Alabanda et d'Orthosia en Carie, était, au dire de Pline, peu estimé. Il en était tout autrement de celui qu'on recueillait dans les Alpes. Un des plus gros blocs de cristal dont on ait gardé le souvenir est celui que Livie dédia dans le temple du Capitole et qui pesait cent cinquante livres. Xénocrate avait vu en Orient une amphore de cristal contenant quatre setiers. L'un des bijoux de la

un vivier plein de lamproies un esclave qui avait brisé un vase de cristal ; Auguste, indigné de cet acte de barbarie, ordonna qu'on brisât tous les autres vases de son ami et qu'on en jetât les débris dans le vivier. En 1547, on découvrit dans les fouilles de Saint-Pierre, à Rome, un sarcophage, qu'on crut être celui de Marie, la fiancée de l'empereur Honorius, et qui contenait dans une boîte d'argent, trente vases de cristal, parmi lesquels une coupe gravée et une lampe en forme de coquille. On se servait aussi de cette pierre pour faire des chatons de bague ; sous le Bas-Empire, on fabriqua même des bagues dont le chaton et l'anneau, d'une seule pièce, étaient taillés dans un morceau de cristal de roche. Il ne nous est parvenu toutefois qu'un très petit nombre d'œuvres antiques en cristal de roche. Citons les plus célèbres : au Musée britannique, une belle tête d'un Ptolémée, en haut relief ; au Cabinet des médailles, à Paris, une tête de femme diadémée (n° 174), une autre tête de femme avec les cheveux noués sur la nuque (n° 172), la partie antérieure du corps d'un cheval (n° 286). Parmi les intailles, il faut mentionner une plaque de cristal du cabinet Marlborough, où est gravée la délivrance d'Ariane par Baechus ; au Musée britannique (n° 122), un scarabéide de style archaïque, avec un taureau ; au Cabinet des médailles, une petite plaque carrée où sont gravés deux corbeaux (n° 1994), une intaille représentant Valentinien I^{er} (n° 2107), une autre représentant le sacrifice de Mithra (n° 2032), un bloc de cristal où est gravé un poisson (n° 2165). On peut encore ranger, parmi les monuments antiques en cristal de roche, le médaillon central de la coupe de Chosroès, conservée avant la Révolution au trésor de Saint-Denis, sous le nom de tasse de Salomon, aujourd'hui au Cabinet des médailles, à Paris ; le roi Chosroès, assis sur son trône y est sculpté en relief (fig. 6).

L'art de travailler le cristal de roche survécut à la civilisation romaine aussi bien en Occident qu'en Orient. Le



Fig. 6. — Le roi Chosroès (Cabinet des médailles).

collection de Lucius Verus était un vase qui tenait plus de liquide qu'un homme pouvait en boire. Ces vases étaient ornés de dessins et de figures sculptés en relief ou gravés en creux. On y retraçait par exemple des scènes tirées des œuvres d'Homère. Les anciens en faisaient une estime si grande que Vedius Pollion n'hésita pas à faire jeter dans

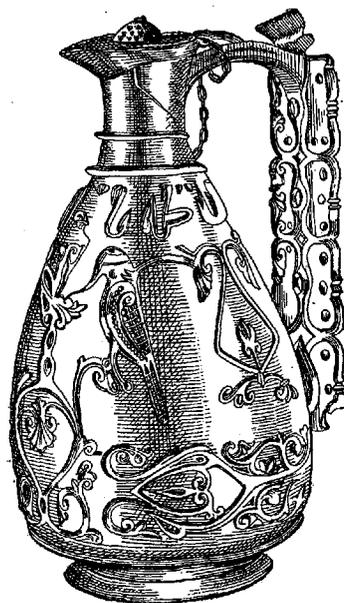


Fig. 7. — Buire arabe en cristal de roche (x^e siècle) (Musée du Louvre).

Musée britannique possède une plaque circulaire de cristal de roche de six pouces de diamètre, où un artiste du ix^e siècle a gravé en plusieurs petites scènes l'histoire de Suzanne et des vieillards. Autour du médaillon central, se développe l'inscription : *Lotharius rex Francorum me fieri fecit.* Ce précieux monument provient de l'abbaye de Vézor-sur-Meuse où il était monté en agrafe de chape. Une autre

plaque carolingienne, au même musée, représente la crucifixion. Le cristal de roche a été employé au moyen âge pour faire des vases, des reliquaires, des crosses, des manches de couteau, des pommeaux d'épée. Les Arabes avaient une habileté particulière pour tailler des vases dans cette matière. Nous donnons ici l'image d'une buire du x^e siècle, qui porte autour du col une inscription en caractères coufiques signifiant : Bénédiction et bonheur à son possesseur (fig. 7). Ce vase est aujourd'hui au Louvre, dans la galerie d'Apollon. Dans le même musée, le vase donné par Éléonore d'Aquitaine à Saint-Denis, que Suger avait fait monter, paraît être antique. Citons encore, au Louvre, un calice de cristal, avec des rinceaux gravés en creux, et des animaux en relief à la base du pied; la monture est en argent doré. Parmi les reliquaires en cristal de roche, l'un des plus célèbres est la fleur de lis, renfermant des cheveux de la Vierge, et que tient une vierge d'argent doré faite pour Jeanne d'Evreux, veuve du roi de France, Charles IV (musée du Louvre, galerie d'Apollon). On conserve à Quédlimbourg un reliquaire en cristal de roche, en forme de



Fig. 8. — Bassin en cristal de roche du temps de Henri II (Musée du Louvre).

cœur, monté en argent doré. Il y avait à Paris, au xiv^e siècle, une corporation de cristalliers. On lit dans un registre de la Chambre des comptes : « Des cristalliers et des pierriers des pierres naturelz. Il peut estre cristallier à Paris qui veult, c'est assavoir ouvrier de pierres de cristal et de toutes autres manières de pierres natureux. »

Au xvi^e siècle, le travail du cristal de roche prit un développement extraordinaire. On peut voir au musée du Louvre dans la galerie d'Apollon, toute une série de vases, aiguères, coupes, drageoirs et verres à boire, en cristal de roche sculpté et gravé, exécutés pour les rois et les princes, sous les règnes de François I^{er} et de Henri II. Plusieurs ont la forme d'animaux fantastiques, d'oiseaux et de poissons. Ils ont été gravés par Jacquemart dans l'ouvrage de Barbet de Jouy, intitulé *les Gemmes et joyaux de la couronne* (Paris, 1865, in-fol.). Nous donnons fig. 8 l'image d'un bassin de cristal de roche, du temps de Henri II. Le cristal de roche est la matière sur laquelle certains artistes italiens du xvi^e siècle ont préféré traduire leur pensée. Valerio Vicentino, mort à un âge avancé en 1545, acquit une grande réputation dans la gravure du cristal. Vasari cite une cassette offerte par Clément VII à François I^{er}, quand ce prince alla à Marseille pour marier sa nièce au duc d'Orléans, et où Valerio avait gravé la passion du Christ. Il fit une multitude de vases en cristal pour Clément VII et Laurent de Médicis. Les chandeliers en cristal qu'il avait sculptés pour Paul III étaient célèbres. Non moins fécond et non moins illustre fut Giovanni Bernardi de Castel Bolognese, qui grava les sujets les plus divers, empruntés à la mythologie, aux saintes écritures et à l'histoire contemporaine sur des plaques de cristal de roche destinées à orner des boîtes, des croix et autres objets d'orfèvrerie. Il mourut en 1555. Citons, enfin, Matteo dal Nassaro, de Vérone, que François I^{er} appela en France. — Le cristal de roche a été employé dans l'antiquité pour cauteriser. On s'en servait aussi pour allumer le feu des sacrifices. Cette coutume persista au moyen âge, car dans l'Eglise catholique on fit usage du cristal pour allumer le

feu nouveau le samedi saint et aussi le jour de la Purification de la Vierge.

M. PROU.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — KING, *the Natural History of gems*; Londres, 1870, p. 104, in-8. — Du même, *Antique gems and rings*; Londres, 1872, t. I, p. 195, in-8. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 498.

CRISTALL (Joshua), peintre anglais, né à Cambourne (Cornwall) en 1767, mort à Londres le 18 oct. 1847. Il commença par faire des dessins pour la céramique, puis se voua plus spécialement à l'aquarelle, et il figure parmi les fondateurs de la Société des aquarellistes anglais en 1805.

CRISTALLERIE (V. CRISTAL).

CRISTALLIN. I. ANATOMIE. — Le cristallin est une lentille biconvexe située entre l'humeur aqueuse et le corps vitré auquel il est intimement uni par la zone de Zinn. Il est, suivant l'heureuse expression de Petit, enchâssé dans cet organe comme un diamant dans le chaton d'une bague. L'axe de la lentille mesure de 4 à 5 millim. ; sa courbure est plus prononcée en arrière qu'en avant ; sa réfringence totale est d'environ deux dioptries. Elle est en rapport par sa circonférence avec un canal prismatique et trian-

gulaire, le canal godronné, résultat de la séparation des fibres de la zone de Zinn qui se portent en avant et de la membrane hyaloïde qui se porte en arrière. En dehors de la zone de Zinn, on trouve le muscle ciliaire (muscle de l'accommodation) et le corps ciliaire qui ont été décrits ailleurs (V. CHOROÏDE). Rappelons que, sous l'influence de ce muscle, le cristallin subit dans son axe des modifications qui étendent ou restreignent sa réfringence de deux à trois dioptries. Le cristallin est formé par la lentille proprement dite et la capsule. Celle-ci est mince, transparente, douée d'élasticité : on a donné le nom de cristalloïde antérieure à sa face antérieure et celui de cristalloïde postérieure à sa face postérieure. La lentille présente à sa partie centrale un point dur ou noyau ; les parties périphériques plus molles sont imbibées par un liquide qui paraît être l'humeur aqueuse ayant pénétré à travers la cristalloïde antérieure par voie endosmotique. Les auteurs ne s'accordent guère sur la structure intime du cristallin ; néanmoins le lecteur peut admettre, comme opinion moyenne, celle qui a été indiquée à l'art. CATARACTE, car c'est celle qui répond le mieux à l'évolution pathologique de cet organe. Le cristallin est nourri par imbibition.

II. PHYSIOLOGIE. — Le cristallin est la partie principale de l'appareil dioptrique de l'œil ; grâce à son élasticité, il est également apte à la vision de près et à la vision de loin : c'est une lentille vivante qui se met au point.

D^r Ad. PIÉCHAUD.

BIBL. : MARC SÉE, *De l'Accommodation et du muscle ciliaire*. — SAPPÉY, *Anatomie*. — Mathias DUVAL, *Physiologie*.

CRISTALLISATION. Quand un corps passe d'une manière suffisamment lente de l'état liquide ou gazeux à l'état solide, il revêt en général des formes géométriques régulières, terminées par des faces planes et des arêtes vives, que l'on désigne sous le nom de *cristaux*. Cet état cristallin de la matière est intéressant, car il peut être considéré en un sens comme l'état normal, puisqu'elle ne le prend que lorsque elle est libre d'obéir aux plus déli-

cates de ses actions internes. Toutefois, il existe des corps qui ne cristallisent jamais, même quand ils passent à l'état solide dans des conditions qui semblent permettre aux molécules de céder à leurs tendances naturelles. Ces corps sont des matières organiques telles que l'albumine, les gommes, les résines ou même des substances minérales, comme la silice hydratée. On les désigne sous le nom de *corps amorphes*. Les corps qui cristallisent facilement par refroidissement lent peuvent ne pas cristalliser immédiatement si le refroidissement est très rapide; ils se présentent alors sous le même aspect que les corps amorphes. Mais cet état amorphe est toujours instable. Lors de la solidification, les molécules gênées par la viscosité du liquide, saisies par le refroidissement brusque (trempé), ne peuvent s'orienter comme le voudraient leurs actions réciproques. La matière refroidie reste donc isotrope comme l'était le fluide incandescent; mais les forces intérieures agissant avec le temps amènent peu à peu les molécules à l'état d'équilibre stable qui caractérise un cristal, et le corps reprend avec le temps, en perdant lentement de la chaleur, une structure géométrique. C'est ainsi que le verre et les corps analogues perdent graduellement leur transparence et se *dévitrifient*. Le sucre de pomme, amorphe dans les premiers moments, devient cristallin en quelques jours; l'acide arsénieux finit par ressembler à de la porcelaine; le fer prend de même une texture cristalline, etc.

Les corps peuvent cristalliser soit en passant de l'état gazeux à l'état solide, soit en passant de l'état de fusion ignée à l'état solide, soit en passant de l'état de dissolution à l'état solide.

Cristallisation par passage de l'état gazeux à l'état solide. Si l'on sublime de l'iode dans une fiole à fond plat, les vapeurs se condensent sur le col et les parois froides sous forme de cristaux. On peut faire cristalliser de même le phosphore en le volatilisant dans le vide à basse température, l'arsenic en le distillant au rouge sombre, etc. Il en est de même du camphre. Ce procédé permet de séparer les corps volatils des matières terreuses avec lesquelles ils sont mélangés dans la nature. On obtient également des cristaux en faisant réagir les uns sur les autres des corps à l'état gazeux. M. Hautefeuille a montré que la réaction de la vapeur d'eau sur le fluorure de titane donne naissance à l'acide titanique, sous les trois formes qu'il présente dans la nature: l'anatase se produit quand la température de la réaction est inférieure à celle de la volatilisation du cadmium; la brookite, quand la température est intermédiaire entre celle de la volatilisation du cadmium et celle de la volatilisation du zinc; le rutile, quand la température est supérieure à celle de la volatilisation du zinc.

Cristallisation par passage de l'état de fusion ignée à l'état solide. On fond du soufre, par exemple, dans un creuset, on le laisse refroidir lentement jusqu'à ce que la solidification ait commencé à l'air libre et sur les parois; on perce alors la surface et on verse le soufre liquide. On trouve adhérentes aux parois du creuset de longues aiguilles appartenant au système clinorhombique. Ce procédé réussit également pour le bismuth et la plupart des métaux. Mais on n'obtient souvent ainsi qu'une cristallisation confuse. Un des procédés de désargentation du plomb, le pattinsonage, est fondé sur ce phénomène: on remarque, en effet, que quand la masse fondue contient des impuretés, les cristaux qui se forment sont presque purs. Les scories et les laitiers qu'on obtient dans les opérations métallurgiques fournissent souvent de beaux cristaux.

Cristallisation par passage de l'état de dissolution à l'état solide. Ce procédé est le plus fréquemment employé dans les laboratoires. Pour les substances telles que l'alun, le nitre, etc., qui sont beaucoup plus solubles à chaud qu'à froid, on opère par dissolution et refroidissement; on dissout dans l'eau chaude une quantité de sel

supérieure à celle qui peut rester en dissolution à la température ordinaire et on laisse refroidir le liquide; la cristallisation est d'autant plus belle que le refroidissement est plus lent. Toutefois, il est difficile d'obtenir ainsi de gros cristaux. On y arrive en prenant un des cristaux les plus nets, formés dans le pélo-mêle de la première cristallisation et en le portant dans une autre dissolution sursaturée. Ce cristal devient alors le centre de la nouvelle cristallisation; il se *nourrit* et s'accroît rapidement et régulièrement. Le même phénomène se produit si l'on substitue à ce cristal un de ses isomorphes.

Cette observation donne la clef du fait très curieux que lorsqu'on a dans un flacon bouché à l'émeri un précipité pulvérulent dont la structure cristalline ne peut être reconnue qu'au microscope, on le voit peu à peu, par suite des alternatives de la température ambiante, se transformer en un gros cristal unique. On constate en examinant la chose de près que le noyau autour duquel la nouvelle est venue se condenser, est le cristal le plus gros parmi ceux qui s'étaient d'abord formés. Le gros cristal semble avoir *managé* les petits. Il suffit pour s'expliquer cette apparence de remarquer que, quand la température s'élève, les cristaux se redissolvent en partie, et cette dissolution se produisant par la surface, est plus sensible sur les petits cristaux que sur les grands. Les premiers disparaissent complètement et c'est sur le plus volumineux de tous que se porte l'activité cristalline, quand l'abaissement de température amène une nouvelle cristallisation.

MM. Sainte-Claire Deville et Debray ont reproduit ainsi en beaux cristaux un grand nombre d'espèces minérales; ils remplissaient à moitié avec le précipité et le liquide des tubes de verre qu'ils fermaient à la lampe, ils les chauffaient à 400°, puis les laissaient refroidir lentement jusqu'au lendemain, et répétaient un grand nombre de fois ces variations de température.

Au lieu d'opérer la cristallisation par refroidissement, on peut avoir recours à l'évaporation. Ce procédé s'applique aux sels à peu près aussi solubles à froid qu'à chaud. C'est ainsi que dans les marais salants on obtient le chlorure de sodium par évaporation d'une couche peu épaisse d'eau de mer sous l'influence de la chaleur solaire.

Parmi les particularités les plus curieuses de la cristallisation figure l'ensemble de phénomènes désignés sous le nom de *cicatrisation des cristaux*; on appelle ainsi le travail de réparation qui se produit dans l'eau mère sur un cristal brisé artificiellement et replongé dans sa dissolution. De curieuses observations de M. Levalle et de M. Pasteur montrent que la cicatrisation se concentre sur la blessure et que ce n'est qu'après son entier achèvement que l'accroissement régulier reprend son cours. Lorsque le bimalate d'ammoniaque cristallise dans l'eau pure, il ne présente jamais de faces hémihédriques; lorsqu'il cristallise dans une eau mère renfermant une petite quantité des produits d'altération du bimalate par la chaleur, il en présente toujours. Si l'on fait agrandir des cristaux hémihédriques dans l'eau pure, les faces hémihédriques qui ne se produisent pas dans ce milieu se comportent comme des blessures artificielles et disparaissent rapidement. Un phénomène analogue s'observe sur l'azotate de plomb: ce sel cristallise en cubo-octaèdres transparents dans une liqueur acide et en octaèdres opaques dans une liqueur neutre. Si l'on prend un octaèdre transparent dont les angles sont supprimés par les faces du cube et si on le porte dans une liqueur neutre, les faces du cube seront dans la nouvelle dissolution de véritables irrégularités appelées à disparaître. On voit en effet tout l'effort de la cristallisation se porter sur ses faces, qui sont bientôt surmontées de pyramides opaques complétant l'octaèdre. Ce n'est qu'une fois ce travail achevé que le cristal grossit en se couvrant de couches opaques.

M. Pasteur a montré que ces faits si curieux de blessure et de cicatrisation des cristaux sont en relation avec l'inégale rapidité de leur accroissement suivant les différentes

directions. Si le bimalate d'ammoniaque cristallisant dans l'eau pure ne présente pas de faces hémédriques, tandis qu'il en offre lorsqu'il cristallise dans ses eaux mères, c'est que les matières impures qui souillent ces dernières font varier les rapports des vitesses d'accroissement du cristal suivant les divers axes.

Diverses circonstances influent sur la cristallisation; les plus importantes sont la nature des eaux mères et la température.

On a vu plus haut quelques exemples de l'influence de la nature des eaux mères. On en connaît un grand nombre d'autres. L'alun se présente, après plusieurs cristallisations, sous forme d'octaèdres avec les faces peu développées du dodécaèdre rhomboïdal. Si on ajoute à la dissolution du nitrate de soude, il ne se produit plus que des octaèdres; si on ajoute du nitrate de cuivre ou de l'acide nitrique on obtient des cubo-octaèdres, etc. Le sel marin cristallise en cubes; mais dans l'urine ou dans une solution d'urée il cristallise en octaèdres. Par contre, le chlorhydrate d'ammoniaque qui donne des octaèdres dans l'eau pure est cubique dans l'eau chargée d'urée. Quand les matières solides au lieu d'être dissoutes dans l'eau y sont simplement à l'état de suspension, elles ne jouent aucun rôle sur la formation du cristal; mais celui-ci peut en englober une plus ou moins grande quantité. Les macles que l'on trouve en Bretagne sont des cristaux d'andalousite ayant ainsi englobé des matières boueuses.

L'influence de la température est la plus importante de celles qui peuvent s'exercer sur la cristallisation. Elle peut en effet changer jusqu'à la forme primitive du cristal. On a vu plus haut que suivant la température de la réaction l'acide titanique peut être produit sous les trois formes qu'il a dans la nature. Les expériences classiques sur le soufre donnent un exemple analogue très probant. Si l'on abandonne à froid à l'évaporation spontanée une dissolution de soufre dans du sulfure de carbone, de benzène, de toluène, ou bien si on laisse refroidir en vase clos ces dissolutions saturées à 45°, on obtient des cristaux octaédriques appartenant au système orthorhombique semblables à ceux qu'on trouve dans la nature. Au contraire, si on laisse le soufre fondu dans un creuset se refroidir et cristalliser lentement, on obtient des aiguilles appartenant au système clinorhombique. Ces aiguilles abandonnées à elles-mêmes se transforment au bout de quelques jours en chapelets d'octaèdres avec dégagement d'une faible quantité de chaleur. Réciproquement, les cristaux octaédriques chauffés à 110° se transforment en un agrégat de cristaux prismatiques en absorbant un peu de chaleur. Il résulte de là que la forme octaédrique est seule stable à la température ordinaire, et la forme prismatique au-dessus de 100°.

La température modifie souvent en même temps que la forme du cristal la quantité d'eau de cristallisation qu'il contient. On a observé que les dissolutions saturées donnent la plupart du temps des cristaux contenant une certaine quantité d'eau qui ne paraît pas intervenir dans la constitution chimique de la molécule, mais simplement dans la structure de l'édifice cristallin. A 40°, le sulfate de soude se dépose anhydre sous la forme orthorhombique; à la température ordinaire sous la forme clinorhombique avec dix équivalents d'eau pour un équivalent de sulfate.

La température joue également un rôle important dans un des groupes de phénomènes les plus curieux parmi ceux qui se rattachent à la cristallisation: ce sont ceux que l'on désigne sous le nom de *sursaturation*. On sait depuis longtemps que des liqueurs saturées à chaud puis refroidies lentement peuvent rester liquides à la température ordinaire en retenant une quantité de sel très supérieure à celle qu'elles pourraient dissoudre à la même température. Cette dissolution sursaturée abandonne rapidement le sel en excès dès qu'on la touche avec certains corps ou qu'on la met en contact brusque avec l'air atmosphérique. M. Gernez a fait connaître les conditions dans lesquelles ce phénomène se produit. Pour déterminer la cristallisation

du sel en excès, il suffit de mettre en contact avec le liquide sursaturé un fragment, si petit qu'il soit, de la substance cristalline en dissolution ou d'un cristal isomorphe. On dit qu'il suffit d'un *germe* cristallin pour provoquer la cristallisation. Si la substance sursaturée est dimorphe, c.-à-d. capable de cristalliser sous deux formes différentes, en portant dans la solution un germe cristallin appartenant à l'une ou l'autre de ces formes, on fait naître exclusivement des cristaux du premier ou du second système. Si on laisse refroidir une dissolution de soufre saturé au-dessus de 80° et qu'on y introduise un cristal octaédrique, il se produit des cristaux octaédriques; si l'on y introduit un cristal prismatique, il se forme des cristaux prismatiques. Mais si l'on touche ceux-ci avec un cristal prismatique, il se produit une transformation progressive des cristaux prismatiques en chapelets d'octaèdres. Si l'on touche deux points différents d'une même dissolution, l'un avec du soufre octaédrique, l'autre avec du soufre prismatique, chaque cristal devient l'origine d'une chaîne de cristaux; mais dès que les deux chaînes se rencontrent, la chaîne prismatique se transforme. Quand la substance sursaturée sans être dimorphe forme des cristaux dont la proportion d'eau de cristallisation et la forme cristalline varient avec la température, on provoque à une température donnée l'une quelconque des formes possibles en touchant la dissolution avec un germe emprunté au cristal à reproduire ou à l'un de ses isomorphes. Soit une dissolution de sulfate de fer qui donne par évaporation spontanée des cristaux clinorhombiques à 7 équivalents d'eau; on obtient des cristaux clinorhombiques à 5 équivalents en touchant la dissolution avec des cristaux clinorhombiques de sulfate de cuivre à 5 équivalents; des cristaux orthorhombiques à 7 équivalents avec des cristaux orthorhombiques de sulfate de zinc, de magnésium ou de cobalt à 7 équivalents; des cristaux clinorhombiques à 6 équivalents avec des cristaux orthorhombiques de cobalt à 6 équivalents. La stabilité de ces diverses formes n'est pas la même, les cristaux de la forme la plus stable détruisant ceux de la moins stable comme il a été expliqué pour le soufre.

Les modes de cristallisation examinés plus haut supposent que les cristaux se développent d'une manière régulière: il n'en est pas toujours ainsi: ils se développent parfois d'abord suivant certaines directions passant par le centre, en sorte que les arêtes seules sont bien constituées. Sur les faces, la cristallisation a marché moins vite et il en résulte des dépressions en forme d'entonnoirs donnant naissance à des *squelettes* de cristaux. Les octaèdres de cuprite sont souvent réduits à leurs arêtes et plans principaux, les faces étant restées creuses. Souvent aussi la matière se porte à la périphérie et forme un cristal aussi gros que possible dont l'intérieur est vide ou rempli de matières étrangères. Les dodécaèdres de grenat dans les chloritoschistes consistent souvent en simples enveloppes dont l'intérieur est rempli de chlorite. Parfois plusieurs individus séparés sont englobés sous une même enveloppe. On voit des prismes de quartz dont l'une des extrémités est formée par un cristal unique et l'autre par une foule de prismes pyramidés distincts orientés de même.

Pour achever la description de ces particularités de la structure cristalline, il faut mentionner la présence des faces courbes; le fait est général pour certaines espèces telles que le diamant; il se présente également sur des rhomboèdres de dolomie, sur les faces verticales des prismes de tourmaline, du béryl, de topaze, de gypse. Ce phénomène paraît souvent tenir à la juxtaposition d'un grand nombre de facettes faisant partie de la même zone: ainsi la surface des octaèdres courbes de diamant montre un grand nombre de stries parallèles.

Ajoutons enfin que le microscope permet de constater souvent au sein des cristaux des matières étrangères à l'état d'*inclusions* gazeuses liquides ou solides (*INCLUSION, MICROLITHE*) qui peuvent donner des renseignements précieux sur les circonstances de température et de

pression dans lesquelles s'est effectuée dans la nature la cristallisation des minéraux. D. B.

BIBL. : V. *Cristallographie*.

CRISTALLOGRAPHIE. Les cristaux sont des solides limités par des surfaces planes, soumises dans leur arrangement à certaines lois dont la connaissance constitue la cristallographie. La forme extérieure des cristaux est une conséquence de leur structure interne, et celle-ci, telle que nous la révélent les propriétés physiques, est toujours liée à la symétrie extérieure.

Un certain nombre de minéraux se trouvent ainsi dans la nature à l'état de polyèdres plus ou moins réguliers dont les arêtes vives et les faces planes et parfois miroitantes ont attiré depuis longtemps l'attention. Mais les anciens naturalistes n'avaient pas cherché si ces formes géométriques étaient régies par des lois simples, et ce n'est que vers la fin du XVIII^e siècle que furent jetées les bases de la cristallographie.

Romé de l'Isle, dans sa *Cristallographie* dont la première édition parut en 1772, décrit exactement un grand nombre de cristaux la plupart inconnus ou mal déterminés; il mesura mécaniquement leurs angles et établit que *ces angles ont toujours une valeur constante dans une même espèce minéralogique*. Romé de l'Isle montrait ainsi qu'il n'y a pas à s'occuper du plus ou moins d'étendue des faces d'un cristal, mais uniquement de l'inclinaison de ces faces les unes sur les autres. Cette loi de la constance des angles établissait la cristallographie sur son vrai terrain. Mais Romé de l'Isle ne vit dans les cristaux que des corps isolés: c'est à Haüy qu'il était réservé de découvrir les lois générales qui régissent les systèmes cristallins, et d'élever ainsi du premier coup la cristallographie à l'état de science presque parfaite.

Haüy remarqua que beaucoup de minéraux se cassent suivant des lames dont le sens est constant pour chaque substance, en sorte que pour un même minéral le polyèdre engendré par cassure présente toujours les mêmes angles; il appela ce polyèdre *solide de clivage*, et reconnut qu'il existe une relation simple entre la forme ainsi produite par clivage et les autres polyèdres appartenant à la même substance et se trouvant dans la nature; il vit que tous ces polyèdres peuvent se déduire les uns des autres par des lois constantes en sorte que les diverses formes sous lesquelles un minéral se présente sont toutes des modifications d'une même forme qu'il appela forme primitive. Ces modifications sont soumises aux deux lois suivantes découvertes par Haüy: 1^o *Tous les éléments semblables d'un cristal sont toujours semblablement et simultanément modifiés (loi de symétrie)*; 2^o *toute facette modifiante intercepte sur les arêtes de la figure primitive des longueurs proportionnelles à des multiples simples de la longueur de ces arêtes (loi de dérivation)*.

La première de ces lois résume toutes les observations faites par Haüy sur les cristaux naturels; il a été conduit à la seconde par un ensemble de considérations théoriques extrêmement ingénieuses sur la structure des corps cristallisés. Il observa que l'opération du clivage était possible quelle que fût la taille du cristal, qu'un rhomboèdre de calcite par exemple pouvait être graduellement diminué par le choc tout en restant semblable à lui-même. Dès lors comme l'esprit n'aperçoit pas de limite à cette diminution, on est amené à admettre que la plus petite parcelle de calcite qu'on puisse conserver a encore la forme d'un rhomboèdre. C'est ce que Haüy nomma la molécule intégrante. En empilant suivant un ordre régulier un nombre infini de ces petites particules, on peut expliquer d'après la manière dont se fait cet empilement toutes les formes cristallines d'une espèce minérale. Soit par exemple un noyau cubique, formé d'un nombre infini de petits cubes placés régulièrement les uns sur les autres; posons sur chacune de ses faces des lamelles d'une molécule d'épaisseur, et diminuées successivement à chaque assise d'un certain nombre de rangées sur chaque bord, en sorte que chaque assise se trouve

en retrait sur la précédente à la manière des marches d'un escalier, nous obtiendrons ainsi sur chaque face une sorte de pyramide en gradins dont les faces pourront être considérées comme planes si les molécules intégrantes sont assez petites. Si le décroissement sur les faces du cube est d'une rangée par assise, le solide obtenu sera un cube modifié par des faces tangentes à chacune de ses arêtes, c.-à-d. un dodécaèdre rhomboïdal. Si le décroissement est de deux rangées de molécules par assise, le solide produit sera un hexaèdre ou cube pyramidé. Au lieu de faire le décroissement sur les faces, on peut le faire sur les angles: on soustrait par exemple à l'angle de la première lamelle élémentaire du noyau cubique une molécule; puis à chaque lamelle suivante on soustrait en plus qu'à la précédente une rangée diagonale de molécules: on obtient l'octaèdre régulier a^1 provenant du remplacement de chaque angle du cube par une modification tangente. Si l'on prend des lamelles de deux molécules d'épaisseur, et si l'on retranche à chaque angle une double rangée de molécules de façon que chaque assise soit en retrait de une molécule sur la pré-

cedente, on obtient le trioctaèdre a^2 . Plus généralement, on peut retrancher un parallépipède ayant un nombre différent de molécules dans les trois directions. On aura un mode de décroissement général dont les exemples précédents aboutissant à l'octaèdre a^1 et au trioctaèdre a^2 ne sont que des cas particuliers. Il est clair d'ailleurs que l'octaèdre a^1 peut être produit en prenant à partir de l'angle solide a du cube, sur les trois arêtes, trois longueurs égales aux arêtes de la molécule intégrante et en tronquant l'angle a par un plan passant par ces trois points. La modification a^2 sera produite d'une manière analogue sur le même angle, mais deux seulement des longueurs auxquelles le plan de troncature coupera les arêtes seront égales à celles de la molécule intégrante, la troisième étant double.

Les exemples précédents sont empruntés au système cubique dont la molécule intégrante est le cube; nous avons cité plus haut la calcite dont la molécule intégrante est le rhomboèdre. Ces molécules intégrantes affecteront quelquefois d'autres formes, mais elles seront toujours des parallépipèdes d'une forme donnée. Haüy a montré ainsi avec une sagacité merveilleuse que la forme de ce parallépipède servait de lien caché entre toutes les formes cristallines de la substance et que réciproquement l'étude de ces formes cristallines permettait de fixer la forme de la molécule intégrante. La science cristallographique a été ainsi créée tout entière par Haüy, et ses successeurs n'ont guère eu qu'à perfectionner les détails de son œuvre.

Bien que les lois fondamentales découvertes par Haüy fussent ainsi reliées par lui au moyen d'une hypothèse physique très simple, cette hypothèse parut un peu hasardeuse; d'une part, en effet, elle fait appel, au moins en apparence, à une propriété spéciale, le clivage, qui n'appartient pas à tous les cristaux. De plus Haüy considère comme l'élément cristallin primitif le cristal de clivage élémentaire. Or ce solide doit être lui-même formé de molécules dont l'existence est indépendante de celle du cristal, puisque la molécule formée elle-même par un certain groupement d'atomes simples est, selon l'avis de beaucoup de physiciens, la seule chose commune à tous les états solides, liquides et gazeux d'une même substance. Nous verrons plus loin comment le raisonnement de Haüy peut être rectifié et complété au moyen des conceptions de Bravais; mais il est certain que, sous sa forme primitive, il prête le flanc à la critique et ne permet pas l'interprétation de phénomènes cristallographiques importants, tels que celui de l'hémiédrie. C'est ce qui a conduit l'école allemande à rejeter comme hypothétiques les idées de Haüy et à se borner à l'étude purement géométrique de la forme des cristaux. La loi des troncatures rationnelles dont l'hypothèse de Haüy n'est que l'interprétation physique peut s'exprimer analytiquement d'une manière très simple. Prenons trois lignes parallèles

aux trois arêtes qui se réunissent à un sommet de la forme primitive et appelons les axes cristallographiques; prolongeons-les à l'infini et comptons sur ces trois axes des longueurs au moyen d'unités que nous désignerons sous le nom de paramètres et qui ne sont autres que les longueurs des arêtes moléculaires de Haüy. Toute face cristalline coupera ces axes à des longueurs qui exprimées en paramètres auront entre elles des rapports simples. Ces axes ne représentent qu'une direction, ils n'ont pas de position définie dans le cristal; si on les place d'habitude à l'intérieur de celui-ci, c'est pour pouvoir distinguer par un signe les faces parallèles. La conception des axes et des paramètres ne nous apprend donc rien de nouveau. Ce n'est qu'un moyen de présenter les faits découverts par Haüy indépendamment de toute interprétation physique. Ce n'est pas de l'introduction de ces données dans la science que date le calcul des angles par les procédés de la géométrie analytique; Haüy calculait déjà tous les angles des cristaux qu'il étudiait et dans ses calculs l'idée de molécule intégrante et de noyau disparaissait comme inutile pour ne reparaitre que dans le résultat. La cristallographie ainsi entendue n'est donc plus qu'un simple chapitre de la géométrie.

Cette innovation a eu quelques résultats heureux; la géométrie a apporté dans les problèmes cristallographiques ses théories et ses procédés; les calculs un peu longs de Haüy ont été remplacés par d'autres plus rapides; les méthodes ingénieuses des zones et des projections stéréographique et gnomonique sont venues soulager l'esprit dans l'étude difficile des cristaux complexes. Tels ont été les avantages de la conception géométrique adoptée par l'école allemande à la tête de laquelle se trouvaient Weiss, Rose et Naumann.

En revanche, cette école est tombée dans le grave travers de considérer les cristaux comme des êtres purement géométriques destinés à exercer le talent des mathématiciens; c'est ainsi que l'on a fait de la cristallographie la plus stérile des branches du savoir.

Mais les cristaux ne sont pas des êtres géométriques; leur forme n'est que l'expression des propriétés de la matière qui les compose, et le but de nos recherches dans ce domaine doit être de relier les unes aux autres toutes les manifestations de la matière à l'état cristallin, d'aboutir à une conception physique qui permette d'interpréter aussi simplement que possible les phénomènes optiques, thermiques, magnétiques, etc., que présentent les cristaux. On ne voit guère le but que poursuit le savant qui se borne à étudier la forme cristalline en soi et pour soi en s'interdisant de chercher la signification physique qu'elle comporte.

Cette conception n'a jamais été celle des cristallographes français. Un élève de Haüy, Delafosse, sans abandonner la théorie féconde de celui-ci, sut la compléter heureusement en donnant la véritable interprétation de l'hémédrie. Mais c'est surtout à un savant mort prématurément, à Bravais, que l'on doit une théorie d'ensemble, grâce à laquelle, sans rien abandonner des procédés élégants de la géométrie, on peut pénétrer plus avant dans la connaissance intérieure de la structure des corps simples. Bravais a exposé la théorie des réseaux réticulaires dans divers mémoires parus de 1848 à 1851, dans le *Journal de Liouville* ou le *Journal de l'École polytechnique*; ces mémoires ont été recueillis et publiés en 1866 sous le titre d'*Études cristallographiques* par Elie de Beaumont. L'appareil mathématique dont cette théorie était entourée l'a fait laisser de côté par la plupart des cristallographes et elle n'a été remise en honneur que par M. Mallard qui a su en faire l'application la plus heureuse à l'ensemble des propriétés des cristaux.

La théorie de Bravais, qui n'est d'ailleurs que le développement et l'achèvement de celle de Haüy, permet de déduire les lois cristallographiques de la simple notion d'homogénéité. Un corps est dit homogène lorsque, dans

toutes les parties extrêmement petites mais finies dont l'ensemble constitue le corps, il présente les mêmes propriétés. Si cette identité de propriétés se manifeste dans toutes les directions que l'on peut envisager dans l'intérieur de la substance ainsi que cela arrive pour les gaz, les liquides, les solides analogues au verre, le corps est dit isotrope. Il peut arriver que le corps homogène ait des propriétés différentes suivant les diverses directions: ainsi dans un cristal de quartz la résistance à la déformation, la dilatation par la chaleur, la conductibilité électrique, l'action sur la lumière ne sont pas les mêmes suivant l'axe ou perpendiculairement à l'axe. Pour qu'un corps soit isotrope, il faut que, si d'un point quelconque on mène dans une direction quelconque une droite de longueur d très grande par rapport à la distance moyenne de deux molécules, on rencontre toujours sur cette droite le même nombre de molécules orientées de toutes les manières possibles. Les molécules doivent être réparties dans le corps de manière à ne présenter, ni quant au nombre, ni quant à l'orientation, aucune prédominance, quelle que soit la direction qu'on envisage. Une irrégularité absolue répond à ces conditions.

Dans un cristal, au contraire, la disposition des molécules offre une certaine régularité. Il est facile de le voir en partant de la seule notion de l'homogénéité, c.-à-d. de cette donnée qu'un corps homogène peut être découpé en un nombre très grand de parties très petites jouissant des mêmes propriétés. Cela revient à dire qu'il y a dans l'intérieur du corps un grand nombre de points très rapprochés autour desquels la distribution de la matière est la même. Soit à l'intérieur d'un corps solide un point A_0 ; il y a dans le corps un nombre infini de points ayant les mêmes propriétés que A_0 , c.-à-d. autour desquels la matière est répartie de la même façon; on les appelle points analogues, soit A_1 un point analogue de A_0 tel qu'il n'y ait entre ces deux points, sur la droite qui les joint, aucun autre point analogue. Prolongeons la droite $A_0 A_1$ d'une longueur $A_1 A_2$ égale à la distance de ces deux points; le point A_2 est analogue de A_0 , sinon la matière ne serait pas distribuée à partir de A_1 comme elle l'est à partir de A_0 . Il existe donc sur la droite $A_0 A_1$ une infinité de points équidistants, qui sont tous des points analogues. Soit maintenant un second point B_0 analogue à A_0 en dehors de la droite $A_0 A_1$ et tel qu'il n'y ait entre ces deux points aucun autre point analogue; sur cette droite, nous aurons comme précédemment une infinité de points équidistants A_0, B_0, C_0 , etc. Par ces points, menons des droites parallèles à $A_0 A_1$, en prenant sur chacune d'elles, à partir de A_0, B_0, C_0 , des longueurs égales à $A_0 A_1$, nous obtenons un nombre infini de points analogues équidistants. Nous avons ainsi dans le plan $A_0 A_1 B_0$ un nombre infini de points analogues qui sont les sommets ou les nœuds d'un réseau formé par la juxtaposition de parallélogrammes tous égaux à $A_0 A_1 B_0 B_1$. Le plan $A_0 A_1 B_0$ est appelé plan réticulaire; chaque ligne telle que $A_0 A_1, A_0 B_0$ est une rangée du réseau. Les distances $A_0 A_1, A_0 B_0$, qui séparent sur une même rangée deux nœuds consécutifs, sont les paramètres du réseau.

Soit maintenant un point analogue A'_0 situé en dehors du plan considéré $A_0 A_1 B_0$; faisons mouvoir ce plan parallèlement à lui-même jusqu'à ce qu'il passe par ce point; le plan mené par A'_0 possède les mêmes propriétés que le premier plan considéré; il renferme un réseau de points analogues. L'espace est tout entier occupé par un ensemble de parallélépipèdes égaux juxtaposés; cet ensemble constitue un système réticulaire dont la maille est un parallélépipède. Ainsi, la constitution d'un corps solide cristallisé, homogène, ne dépend que de deux éléments entre lesquels il n'y a, d'ailleurs, aucune relation *a priori*, savoir: 1° le système réticulaire dont les points forment les nœuds; ce système est défini par la forme du *parallélépipède élémentaire* qui est la maille solide du réseau; 2° la loi de répartition de la matière autour de chacun des points analogues qui forment les nœuds du système.

Cette conclusion est indépendante de toute hypothèse faite sur la constitution de la matière; elle se déduit de la notion de l'homogénéité et peut, par conséquent, servir à édifier une science qui sera rationnelle au même degré que la mécanique, déduite de la notion de masse.

Ces résultats peuvent être traduits facilement dans l'hypothèse où les corps sont composés de molécules ayant une certaine forme; il suffit de prendre pour points analogues les centres de gravité des molécules et de regarder les polyèdres moléculaires comme représentant géométriquement autour de chacun de ces points ce que nous avons appelé la loi de répartition de la matière.

Cette conception — il est utile de le remarquer — ne contredit pas celle de Haüy, mais la complète. La maille parallélépipédrique du réseau de Bravais n'est, en effet, autre chose que la molécule intégrante de Haüy. Mais ce dernier regardait cette molécule intégrante comme l'élément dernier et irréductible du cristal en laissant de côté la forme même du polyèdre moléculaire. Delafosse montra que cette molécule polyédrique devait elle-même être regardée comme un système complexe de molécules cristallines, et la théorie de Bravais fait ressortir qu'il n'existe *a priori* aucun lien entre le volume de la maille du réseau et la forme de la molécule polyédrique cristalline.

Il résulte de là qu'il y a à considérer : 1° la symétrie du réseau; 2° la symétrie du polyèdre moléculaire cristallin.

Il y a dès lors deux cas bien distincts; le polyèdre cristallin peut posséder tous les éléments de symétrie du réseau. On se figurera, par exemple, un cube comme formé d'une série de mailles cubiques, à chacun des sommets desquels se trouve une petite molécule ayant elle-même la forme d'un cube orienté de la même manière que les mailles du réseau. La symétrie de la molécule étant la même que celle de la maille, toute forme simple affecte cette même symétrie; cette forme possède toutes les faces exigées par la loi de symétrie de Haüy; on l'appelle *holoédrique*.

Si, au contraire, le polyèdre moléculaire ne possède qu'une partie des éléments de symétrie du réseau, une partie seulement des faces qu'exigerait la symétrie du réseau est nécessaire. A une forme donnée correspond une forme simple ne contenant qu'une partie des faces de la forme holoédrique. L'observation montre que le nombre des faces est ainsi réduit à la moitié (*hémiedrie*) ou au quart (*tétraédrie*), ce dernier cas étant extrêmement rare.

Pour comprendre comment le tétraèdre peut dériver du cube, on se figurera avec Delafosse un réseau de mailles cubiques aux sommets desquelles seront placés non plus des cubes, mais des tétraèdres; l'édifice cristallin ainsi formé aura une symétrie moins parfaite que celle du réseau, l'existence d'une troncature symétrique sur un angle n'entraînera plus l'apparition des huit faces de l'octaèdre; quatre angles seulement sont semblables et seront nécessairement modifiés en même temps.

On voit par là quelle importance a l'étude de la symétrie des cristaux. C'est, en effet, la seule voie par laquelle on puisse se faire une idée non seulement de la manière dont les molécules sont distribuées dans le cristal, mais de la structure même de la molécule cristalline. Il faut remarquer toutefois que cette molécule n'est pas nécessairement identique à la molécule chimique et que la symétrie de l'une peut différer de celle de l'autre.

Il résulte de ce qui précède que la théorie de Haüy, qui ne s'occupait que de la symétrie du réseau, ne rendait compte que de l'holoédrie. C'est d'ailleurs le cas le plus fréquent; c'est celui dont nous allons nous occuper d'abord.

La discussion approfondie des divers modes de symétrie qui peuvent appartenir à un réseau montre que les seuls modes de symétrie possibles sont au nombre de sept. L'observation confirme entièrement cette conclusion. Ces sept types ou systèmes cristallins sont :

1° *Système cubique*. La maille du réseau ou, ce qui revient au même, la forme primitive finie, semblable à la maille, est un cube. Il y a, passant par le centre : trois axes

de symétrie quaternaire parallèles aux arêtes du cube; quatre axes ternaires qui sont les diagonales du cube; six axes binaires qui sont les droites joignant deux à deux les milieux des arêtes opposées; trois plans de symétrie perpendiculaires respectivement aux axes quaternaires, *c.-à-d.* parallèles aux faces; six plans de symétrie respectivement perpendiculaires aux six axes binaires et qui sont les plans diagonaux. On peut représenter en abrégé les divers modes de symétrie en désignant un axe d'ordre *n* par L^n , un centre de symétrie par *C*, un plan de symétrie perpendiculaire à un axe L^n par P^n . La symétrie du système cubique sera alors représentée par le symbole :

$$3L^4, 4L^3, 6L^2, C, 3P^4, 6P^2.$$

Le cube possède douze arêtes égales rectangulaires *b*, huit angles droits égaux *a*. Les principales modifications qu'on peut lui faire subir sont les suivantes : modification tangente sur les arêtes *b* : elle conduit au dodécaèdre rhomboïdal b^1 ; — modification inclinée sur les arêtes *b* : hexa-

tétraèdre ou cube pyramide $b^{\frac{m}{2}}$; — modification tangente sur les angles *a* : octaèdre régulier a^1 ; modification sur les angles *a* : deux des arêtes étant coupées à une distance égale, la troisième à une distance moindre (icositétraèdre) ou plus grande (trioctaèdre); modification sur les angles *a*, les trois arêtes étant coupées à des distances inégales (hexoctaèdre ou solide à quarante-huit faces). Exemples de substances cristallisant dans le système cubique : le sel marin, le sel ammoniac, les aluns, les grenats, la blende, la pyrite, l'oxyde de fer magnétique, le diamant, le spath-fluor, le fer, l'argent.

2° *Système hexagonal ou sénnaire*. La maille ou la forme primitive est un prisme dont la base est un rhombe de 120°. Trois prismes semblables assemblés suivant l'arête du prisme qui aboutit à un angle obtus du rhombe forment un prisme hexagonal régulier dont l'axe est un axe de symétrie sénnaire. Il y a six autres axes de symétrie binaires parallèles aux rayons et aux apothèmes de la section droite du prisme; ces axes ne sont pas identiques entre eux : nous désignerons ceux qui sont parallèles aux rayons par *L*, les autres par L' ; il y a sept plans de symétrie, l'un (dit plan principal) perpendiculaire à l'axe sénnaire, les six autres aux six axes binaires. Le symbole de la symétrie est

$$L^6, 3L^2, 3L'^2, C, P^6, 3P^2, 3P'^2$$

Si l'on adopte comme forme primitive le prisme hexagonal régulier, tous les angles sont égaux; on les désigne par la lettre *a*; les arêtes horizontales de la base sont identiques entre elles et nommées *b*; les arêtes verticales sont nommées *h*.

Les principales modifications sont les suivantes : modification tangente sur les arêtes *h* (prisme hexagonal de deuxième espèce *h*); modification inclinée sur les arêtes *h*, produisant un

biseau vertical (prisme à douze faces $h^{\frac{1}{2}}$); modification sur les arêtes horizontales *b* (isoscéloèdre ou dihexaèdre ou double

pyramide à six faces $b^{\frac{1}{2}}$); modification tangente sur les

angles *a* (isoscéloèdre $a^{\frac{1}{2}}$); modification quelconque sur les angles *a* (didodécaèdre ou double pyramide à douze faces $b^{\frac{1}{2}} b^{\frac{1}{2}} b^{\frac{1}{2}}$). Exemples des substances cristallisant dans le système hexagonal : émeraude, phosphate de chaux, chlorophosphate ou chloroarséniate de plomb.

3° *Système rhomboédrique ou ternaire*. La maille ou forme primitive est un rhomboèdre, *c.-à-d.* un parallélépipède dont toutes les faces sont des rhombes égaux et dont tous les angles dièdres sont égaux ou supplémentaires.

Il y a un axe de symétrie ternaire (axe du rhomboèdre) : c'est la droite qui joint les sommets des deux angles trièdres formés chacun de trois angles plans de même espèce, *c.-à-d.* tous les trois aigus ou tous les trois obtus; trois

axes binaires joignant les milieux des côtés de l'hexagone en zigzag, formé par les arêtes que ne rencontrent pas l'axe ternaire; trois plans de symétrie passant par l'axe et les arêtes culminantes et perpendiculaires aux axes binaires. Le symbole de symétrie sera le suivant :

$$L^3, 3L^2, C, 3P^2.$$

Les faces du rhomboèdre primitif sont notées p ; les angles culminants situés sur l'axe ternaire a ; les angles latéraux e ; les arêtes culminantes qui partent d'un angle a sont notées b ; celles qui vont d'un angle e à un angle e sont dites latérales ou en zigzag et notées d .

Les principales modifications sont : modification tangente sur les arêtes culminantes (rhomboèdre b^1); modifications

inclinaées sur b (scalénoèdres surbaissés b^m); modification tangente sur les arêtes latérales d (prisme hexagonal non terminé d^1); modifications inclinaées sur d (scalénoèdres

allongés d^m); modification tangente sur les sommets a (couple de faces a^1); modifications sur a parallèles aux

diagonales horizontales des faces (rhomboèdres a^m); modifications inclinaées sur a (scalénoèdres surbaissés $b^p b^q b^r$); modification tangente sur les angles latéraux e (rhomboèdre inverse e^1); modifications sur e parallèles à la dia-

gonale horizontale des faces : rhomboèdres e^m); la modification e^2 est un second prisme hexagonal tangent au premier; modifications inclinaées sur e (scalénoèdres $b^p d^q d^r$). Exemples de substances cristallisant dans le système rhomboédrique : spath d'Islande, tourmaline, cinabre, sesquioxido de fer, alumine, bismuth, antimoino.

Remarque. On réunit souvent en un seul les deux systèmes ternaire et sénairo. Le système ternaire en effet peut être considéré comme une hémiedrie du système hexagonal conservant ainsi les axes et le caractère propre de ce système; mais les rhomboèdres se distinguent nettement des formes hexagonales non seulement par les propriétés physiques telles que le clivage, mais encore par une symétrie propre puisque leur axe vertical est un axe ternaire et non sénairo. Aussi, d'autres minéralogistes préfèrent-ils les considérer comme les formes holocèdres particulières constituant un système cristallographique à part et leur donner une notation propre.

4° *Système quadratique.* La forme primitive est un prisme droit à base carrée. L'axe de ce prisme est un axe de symétrie quaternaire; il y a quatre axes de symétrie binaire qui sont les rayons et les apothèmes de la section droite; un plan de symétrie principal perpendiculaire à l'axe principal. Le symbole de la symétrie du système est :

$$L^4, 2L^2, 2L^2, C, P^4, 2P^2, 2P^2.$$

Les huit arêtes basques sont notées b ; les quatre arêtes verticales h ; les huit angles solides a ; les deux bases p ; les quatre pans m . Les principales modifications sont : modification tangente sur h (deuxième prisme carré h^1); modification inclinaée sur h (prisme à base d'octogone symé-

trique h^m); modifications tangentes ou inclinaées sur b (octaèdres à base carrée b^1 ou b^m); modifications sur a tangentes ou seulement parallèles à la diagonale de base

(octaèdres a^1 et a^m); modifications sur a non parallèles à la diagonale de la base (doubles pyramides à base d'octogone symétrique $b^p b^q h^r$).

Exemples de corps cristallisés dans ce système : zircon, anatase, rutile, cassitérite, idocrase.

5° *Système orthorhombique.* On prend pour forme primitive soit le prisme droit à base rectangle, soit le prisme droit à base rhombe, dont les arêtes sont parallèles aux diagonales du premier. Si l'on prend le prisme à base rectangle, l'axe du prisme et les deux droites parallèles aux côtés de la base sont des axes binaires; les

plans parallèles aux faces sont des plans de symétrie. Si l'on prend le prisme droit à base rhombe, il y a encore trois axes binaires rectangulaires entre eux, mais ils sont dirigés, l'un suivant l'axe du prisme, les deux autres parallèlement aux diagonales de la base rhombe. Les deux plans de symétrie sont toujours perpendiculaires aux axes binaires; l'un est parallèle à la base, les deux autres coïncident avec les plans diagonaux du prisme menés par l'axe. Chacun des trois axes de symétrie joue un rôle différent. Le symbole de la symétrie est :

$$L^2, L^2, L^2, C, P^2, P^2, P^2.$$

Les angles du prisme droit à base rhombe sont de deux espèces : ceux qui sont placés aux angles obtus du rhombe qu'on appelle a , et ceux qui sont placés aux angles aigus qu'on appelle e . On place le prisme verticalement, de façon que les angles a soient en avant et les angles e latéralement. Les huit arêtes horizontales sont nommées b ; les deux arêtes verticales obtuses h ; les deux verticales aiguës g ; la base du prisme est appelée p ; les faces verticales m .

Les principales modifications sont : modification tangente sur h (deux faces parallèles h_1); modifications inclinaées

(prismes à base rhombe non terminés h^m); modification tangente sur g (couple de faces g_1); modifications inclinaées

sur g (prismes à base rhombe non terminés g^m); modifications tangente ou inclinaées sur b (octaèdres à base

rhombe b^1 ou b^m); modifications sur a tangente ou parallèles à la diagonale de la base (prismes horizontaux à base

rhombe non terminés a^1 ou a^m); modifications sur a non parallèles à la diagonale de la base (octaèdres à base rhombe $b^p b^q h^r$); modifications sur les angles e , analogues à celles signalées ci-dessus pour les angles a , donnant

des prismes horizontaux e^1 ou e^m , placés en croix par

rapport aux prismes a^1 ou a^m , ou des octaèdres à base rhombe $b^p b^q g^r$.

Exemples de corps cristallisant dans ce système : aragonite, nitre, barytine, anglésite, célestine, topaze, staurotide, péridot, stilbite, bournonite, soufre natif.

6° *Système clinorhombique.* La forme primitive est un prisme droit à base parallélogramme ou un prisme oblique à base rhombe, dans lequel une des diagonales du rhombe est perpendiculaire sur les deux arêtes parallèles du prisme auxquelles elle aboutit. Dans le premier cas, il y a un axe binaire qui est l'axe du prisme et un plan de symétrie parallèle à la base. Dans le second cas, si on place les arêtes du prisme verticales, il y a une diagonale du rhombe de la base qui est horizontale, et une autre qui est inclinaée. La parallèle à la première, menée par le centre, est un axe binaire; le plan diagonal, passant par la seconde, est un plan de symétrie. Le symbole de la symétrie est :

$$L^2, C, P^2.$$

On convient de placer le prisme rhomboïdal oblique de façon que les arêtes prismatiques soient verticales et que la base supérieure soit inclinaée vers l'observateur. Ce prisme présente deux arêtes verticales h , adjacentes à la diagonale inclinaée des bases; deux autres g adjacentes à la diagonale horizontale; quatre arêtes basales obtuses d ; quatre autres aiguës b ; quatre angles e adjacents aux arêtes g ; deux angles o obtus et opposés, adjacents aux arêtes h ; deux angles a aigus, adjacents aux mêmes arêtes.

Les principales modifications sont les suivantes : modification tangente sur h (couple des faces h^1); modifications inclinaées sur h (prismes clinorhombiques non terminés h^m); modifications analogues sur g (g^1 ou g^m); modifications tangentes ou inclinaées sur des arêtes obtuses d (prismes

clinorhombiques non terminés, inclinés par rapport au primitif d^1 ou d^m ; modifications analogues sur b (b^1 ou b^m); modifications sur les angles e , tangente ou parallèles à la diagonale inclinée (prismes clinorhombiques non terminés e^1 ou e^m); modifications sur e , non parallèles à la diagonale inclinée (prismes clinorhombiques non terminés $d^1 b^1 g^1$); modifications sur o , tangente ou parallèles à la diagonale (couple de faces o^1 ou o^m); modifications sur o , non parallèles à la diagonale horizontale (prismes clinorhombiques non terminés $d^1 d^1 h^1$); modifications analogues sur a .

Exemples de corps cristallisés dans ce système : gypse, sulfate de fer, pyroxène, amphibole, épidote, sphène, soufre prismatique, sucre, acide tartrique et tartrates.

7° *Système asymétrique ou anorthique ou triclinique.* La forme primitive est un parallépipède oblique quelconque, qui n'a plus d'autre élément de symétrie que son centre.

Les angles et les arêtes sont égaux deux par deux, comme dans tout parallépipède, et les modifications sur les uns comme sur les autres se font par couples de faces parallèles. Les angles solides sont notés a, e, i, o ; les arêtes de base b, c, d, f ; les arêtes verticales g et h ; les bases p ; les pans m et t .

Exemple de substances cristallisées dans ce système : sulfate de cuivre, axinite, albite.

Toutes les formes cristallines que nous venons d'énumérer obéissent d'une manière complète à la loi de symétrie : on les appelle solides holoédres; mais il existe d'autres formes dans lesquelles, comme l'a montré Weiss, la loi de symétrie n'est vérifiée que pour la moitié des éléments géométriquement semblables; on les appelle hémédres. On connaît même quelques corps qui n'ont que le quart des facettes exigées par la loi de symétrie : on les nomme tétaoédres.

L'hémédrie se manifeste de plusieurs manières différentes :

1° La moitié seulement des éléments semblables d'une forme primitive est modifiée de la même manière; les éléments inégalement modifiés étant toujours aux extrémités d'une diagonale de la forme primitive. Deux faces parallèles holoédres ne sauraient donc exister dans ce mode d'hémédrie que l'on appelle hémédrie à faces inclinées; on la nomme aussi hémédrie tétraédrique, le tétraèdre dérivant du cube par modification de la moitié des angles de celui-ci.

2° Tous les éléments semblables sont semblablement et simultanément modifiés, mais chacun d'eux ne porte que la moitié des facettes qu'exigerait la loi de symétrie, ces faces se trouvant alternativement conservées et supprimées autour de leur arête commune d'intersection. Cette suppression se fait d'ailleurs sur les groupes de faces opposées en diagonale suivant deux modes différents : les faces qui subsistent aux extrémités de la diagonale peuvent être parallèles deux à deux et alors l'hémédrie est dite à faces parallèles; ou bien les faces qui subsistent à l'une des extrémités de la diagonale sont précisément parallèles à celles qui se trouvent supprimées à l'autre extrémité : l'hémédrie est alors dite hémédrie plagièdre.

L'hémédrie qui est, en définitive, une dérogation régulière à la loi de symétrie, semble indiquer que certains éléments, bien que géométriquement semblables, sont différents en raison de la structure intérieure du cristal. C'est ce que vérifie en un grand nombre de cas l'étude des propriétés physiques. Les cristaux affectés d'hémédrie à faces inclinées se distinguent des cristaux holoédres par la pyro-électricité : les axes d'hémédrie se confondant avec les axes de pyro-électricité. L'hémédrie à faces parallèles ne correspond à aucune particularité physique connue jusqu'ici.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

Quant aux cristaux affectés d'hémédrie plagièdre, on remarquera qu'ils ne sont pas superposables à leur image vue dans un miroir, ce qui a lieu, en général, dans les cas précédents. Cette circonstance est accompagnée, en général, de l'existence du pouvoir rotatoire soit dans les cristaux, soit dans les dissolutions. A une opposition dans la symétrie des faces correspond pour une même substance une opposition dans le sens du pouvoir rotatoire. On remarquera d'ailleurs que l'hémédrie plagièdre peut résulter soit de l'existence de formes simples hémédres (quartz), ou bien de la combinaison de l'hémédrie à faces inclinées et de l'hémédrie à faces parallèles (chlorate de soude).

Parmi les formes hémédres les plus importantes des divers systèmes cristallins, on peut citer :

1° *Système cubique.* Hémédrie à faces parallèles : dodécaèdre pentagonal dérivé de l'hexatétraèdre. Hémédrie à faces inclinées, tétraèdre dérivé de l'octaèdre. Hémitrioctaèdre dérivé du trioctaèdre, hémicositétraèdre dérivé de l'icositétraèdre. Hémédrie plagièdre : elle résulte dans les cas observés de la combinaison du tétraèdre avec le dodécaèdre pentagonal.

2° *Système hexagonal.* Sur les divers modes d'hémédrie que la théorie permet de prévoir, on n'en a jamais rencontré qu'un seul, l'hémédrie à faces parallèles présentée par l'apatite.

3° *Système rhomboédrique.* Hémédrie à faces parallèles : les scalénoédres et les isocéloédres se transforment en rhomboédres; les prismes dodécaédriques en prismes hexagonaux. Hémédrie à faces inclinées : les scalénoédres et les isocéloédres se transforment en pyramides à six faces; les rhomboédres en pyramides à trois faces; les prismes dodécaédriques en prismes hexagonaux non réguliers. Hémédrie plagièdre : les scalénoédres se transforment en solides à six faces formés par deux pyramides à trois faces non accolées par la base.

Remarque. Si l'on regarde les formes rhomboédriques comme dérivées par hémédrie du type hexagonal, les formes qui viennent d'être décrites comme hémédres de scalénoèdre et de l'isocéloèdre, deviennent des formes hémédres de second ordre ou tétaoédriques.

4° *Système quadratique.* Hémédrie à faces parallèles, octaèdres à base carrée placés dissymétriquement sur le prisme primitif dérivés des dioctaèdres; prismes à base carrée placés également dans une position dissymétrique dérivés des prismes octogonaux. Hémédrie à faces inclinées : tétraèdres dérivés des octaèdres.

5° *Système orthorhombique.* Hémédrie à faces inclinées : hémiprismes dérivés des prismes orthorhombiques. Hémédrie plagièdre : tétraèdre dérivé de l'octaèdre à base rhombe.

6° *Système clinorhombique.* Le seul mode d'hémédrie observé est l'hémédrie plagièdre.

7° *Système asymétrique.* On ne connaît pas d'hémédrie de ce système, bien qu'il puisse théoriquement en exister un mode qui serait caractérisé par la suppression d'une des deux faces parallèles d'un couple.

Nous indiquerons maintenant en quelques mots les principales notations employées en cristallographie. La loi de la constance des angles et celle de tronçatures rationnelles ont naturellement donné naissance à une écriture symbolique destinée à représenter les faces des cristaux à peu près comme les lois des proportions définies et des proportions multiples ont donné naissance aux formules chimiques. Haüy inventa un système de notation qui est, à très peu de chose près, celui qui a été employé dans l'exposé précédent. Il reposait sur sa théorie des décroissements : toute modification produite par un décroissement sur un élément est représentée par la même lettre que cet élément, mais avec un exposant qui indique de combien de rangées de molécules intégrantes chaque assise est en retrait sur la précédente. Ainsi b^1 représente une face naissant sur l'arête b par la superposition sur la base d'assises d'une molécule d'épaisseur et en retrait les unes sur les autres

d'une rangée de molécules ; $b^{\frac{2}{3}}$ représente une face naissant de la superposition sur la base d'assises de trois molécules d'épaisseur en retrait les unes sur les autres de deux rangées de molécules, ce qui donne un retrait de $\frac{2}{3}$ de molécule pour chaque assise d'une molécule d'épaisseur.

Quant aux choix des lettres, on représente les trois faces du solide fondamental par les lettres p, m, t qui rappellent le mot primitif ; les consonnes b, c, d, f, g représentent les arêtes, les voyelles a, e, i, o, u les angles solides ; les éléments égaux sont représentés par la même lettre. Le nombre des arêtes et des angles dissimilaires diminuant à mesure que la symétrie augmente, quelques-unes des lettres deviennent inutiles ; on supprime les dernières par ordre alphabétique. La notation de Haüy a été adoptée et perfectionnée par Lévy ; elle est simple et expressive ; elle indique fort bien la position de la forme simple sur la forme primitive ; elle est excellente soit au point de vue de l'image fournie à l'esprit, soit au point de vue de la commodité de l'écriture, du langage ou des figures.

Mais elle n'a pas un caractère assez mathématique pour pouvoir servir directement au calcul cristallographique. Aussi l'école allemande lui a-t-elle substitué des symbolisations complexes qui rapprochent la cristallographie de la géométrie analytique. Parmi ces notations, il en est une qui est commode : c'est celle de Millet. Elle a l'inconvénient grave de ne guère désigner que des faces isolées : or dans les cristaux il existe toujours un ensemble de faces analogues ayant même longueur de paramètres et constituant des formes déterminées. Elle emploie des caractéristiques compliquées de signes algébriques qui ne présentent pas d'image nette à l'esprit et exigent un certain effort d'attention pour être comprises. Aussi est-elle incommode au point de vue descriptif ; on ne peut guère employer dans le langage parlé des symboles comme (010), (011), etc., surtout s'ils sont affectés des signes négatifs ; il est également difficile de placer ces symboles à trois chiffres sur les dessins des cristaux : on est obligé, comme le faisait Miller, de désigner les faces par des lettres arbitraires de l'alphabet. Mais cette notation a une incontestable utilité pour le calcul.

Malheureusement ce système n'est pas le seul qu'ait inventé l'imagination trop fertile des cristallographes allemands : Weiss, Rose, Naumann, etc., ont cru devoir apporter chacun un langage nouveau sous prétexte que l'ancien était imparfait, et il en est résulté une telle confusion que la lecture des travaux cristallographiques est souvent pénible, même pour les cristallographes de profession. Certaines de ces notations, du reste comme celles de Naumann et de Dana sont aussi incommodes au point de vue du langage qu'à celui du calcul. Aussi indiquerons-nous seulement la le principe de la notation de Miller. Nous avons vu qu'il y a toujours dans un cristal trois droites auxquelles correspondent trois paramètres telles que le parallélépipède construit sur ces paramètres, est la maille du système élémentaire. Toute face cristalline intercepte sur ces trois droites qu'on transporte au centre du cristal et qu'on prend pour axes cristallographiques des longueurs numériques qui sont entre elles, d'après la loi de dérivation, comme des nombres entiers. Dès lors on formera le symbole d'une face en écrivant entre parenthèses trois caractéristiques qui sont les trois coefficients par lesquels il faut multiplier les paramètres de la face pour avoir le paramètre de la forme primitive.

Le calcul cristallographique a constamment recours pour la détermination des faces à une loi dite loi des zones. Haüy avait déjà remarqué que les facettes d'un cristal composé ont le plus souvent leurs arêtes opposées parallèles. Il avait signalé le parti qu'on pouvait tirer pour le calcul de cette observation qui fournit, par exemple, dans le cas de variété de calcaire dite paradoxale « des données à l'aide desquelles on arrive sans aucun tâtonnement à la

détermination du décroissement intermédiaire qu'elle présente ». Cette observation généralisée est devenue le fondement de la loi des zones. Des faces sont dites *en zone*, quand elles sont parallèles à une même droite appelée l'axe de la zone. Quand plusieurs faces en zone se coupent, leurs intersections sont parallèles entre elles. Une face qui appartient à deux zones connues est donc définie cristallographiquement.

On se sert avec avantage pour faciliter ces calculs de la représentation des faces des cristaux par leurs pôles, c.-à-d. par les points où une normale à la face perce une sphère décrite autour du cristal avec son centre comme centre. Puisque dans le cristal le moins symétrique, il existe au moins deux faces identiques, parallèles entre elles, on peut ne considérer que la moitié de la sphère et la projeter sur un certain plan comme on le fait pour les cartes géographiques. Si ce plan est celui du grand cercle passant par les pôles de deux des faces parallèles aux plans coordonnés, la projection est dite *stéréographique* ; si ce plan est le plan tangent au pôle, etc., la demi-sphère est parallèle à sa base : cette projection est dite *gnomonique*. La projection stéréographique est la plus commode et la plus employée ; la projection gnomonique offre parfois certains avantages. Enfin un troisième mode de projection dite *linéaire* est peu commode et peu répandu malgré les efforts de quelques cristallographes allemands.

Telles sont les lois fondamentales de la cristallographie et les calculs auxquels elles conduisent. Pour achever l'étude des propriétés qui se rattachent à la forme des cristaux, il est nécessaire d'indiquer maintenant les phénomènes de l'hémitropie et des groupements cristallins, du dimorphisme et de l'isomorphisme.

Il arrive que deux individus cristallins d'une même substance s'assemblent et s'accroissent simultanément, bien que l'orientation relative de leurs axes soit différente. Ces associations connues sous le nom de groupements cristallins, se partagent en deux classes : les macles et les groupements par pénétration.

Les macles ont été déjà étudiées par Romé de l'Isle. Dans une macle les cristaux sont groupés de manière à avoir une face cristalline commune et de façon que par rapport à cette face l'un des systèmes réticulaires est symétrique de l'autre ; une macle peut se répéter un très grand nombre de fois, et chaque fois un nouveau plan de symétrie se produit ; si le nombre des macles devient très grand, les divers cristaux qui y participent se rapprocheront, les gouttières qui les séparent se réduiront de plus en plus, en sorte que leur ensemble finira par figurer un plan cristallin accidenté seulement par des stries. Le cristal semblera avoir acquis un élément de symétrie nouveau. Les feldspaths tricliniques présentent précisément ce mode de structure.

Le second mode de groupement, le groupement par pénétration, n'est pas aussi général que la macle ; il ne s'applique qu'aux cristaux dans lesquels la symétrie de la maille est supérieure à celle de la molécule, et qu'on appelle pour ce motif pseudosymétriques. Un cristal, par exemple, sera dit pseudoquadratique si sa maille ayant la forme d'un prisme droit à base carrée, la molécule a seulement une symétrie rhombique. L'observation montre que l'équilibre moléculaire du cristal subsiste pourvu que les mailles restent parallèles entre elles, les molécules pouvant posséder des orientations variées. Ces cristaux ne sont plus homogènes et n'obéissent plus à la théorie générale de Bravais ; ils constituent des groupements par pénétration. M. Mallard a montré que la fréquence de ces groupements ne permet pas de les regarder comme de simples accidents et qu'ils nous montrent la matière s'efforçant de réaliser, dans sa structure intime, l'arrangement le plus symétrique possible. Il a expliqué ainsi un grand nombre d'anomalies observées dans les phénomènes optiques en admettant que la symétrie réelle du cristal est différente de la symétrie apparente indiquée par la forme extérieure :

l'empilement d'une série de lames cristallines d'un système quelconque pouvant produire l'apparence extérieure d'un cristal appartenant à un système plus symétrique.

Outre les phénomènes optiques d'ailleurs, il est certains phénomènes physiques tels que celui des *figures de corrosion* qui amènent à la même conclusion. Quand on attaque la surface d'un cristal par un agent chimique, il se produit de petites cavités qui sont de véritables polyèdres cristallins ayant la symétrie du cristal. Si un cristal cubique est formé de la juxtaposition de plusieurs cristaux rhombiques, les figures de corrosion n'auront que la symétrie rhombique et décéléreront le travail de marqueterie naturelle qui a donné sa structure au cristal.

Cette théorie des groupements jette un jour sur les problèmes difficiles de la polarisation rotatoire et du polymorphisme. Si l'on superpose des lamelles de mica de manière que la trace du plan des axes optiques de chaque lamelle fasse un angle de 60° avec celle de la lamelle inférieure, on constate qu'une pile de lames ainsi constituée reproduit tous les caractères optiques de la polarisation rotatoire du quartz.

Le polymorphisme, c.-à-d. la faculté qu'ont certaines substances de cristalliser sous des formes incompatibles (ne possédant pas le même système réticulaire) peut également être rattaché aux phénomènes des groupements cristallins. M. Pasteur a indiqué que les formes incompatibles sont cependant peu différentes les unes des autres, étant toujours à la limite de deux systèmes voisins. Or, lorsqu'on chauffe une des formes cristallines d'une substance polymorphe, on constate fréquemment que, dès qu'on a atteint une certaine température, la forme passe brusquement et sans transition à la seconde forme cristalline. Ce changement consiste, selon M. Maillard, en un groupement entre les particules, analogues aux groupements cristallins entre portions finies de la matière qui ont été décrits plus haut.

Il nous a paru nécessaire d'indiquer ces ingénieuses considérations, malgré leur caractère encore hypothétique, car les phénomènes cristallographiques sont peut-être, dans l'état actuel de la science, ceux qui nous permettent de pénétrer le plus profondément dans la connaissance de la matière.

Rappelons enfin que certaines substances peuvent cristalliser suivant deux ou même trois formes primitives incompatibles. Elles sont dites *dimorphes* (soufre, carbonate de chaux) ou *polymorphes* (acide titanique).

Par contre, des corps différents présentent souvent, à quelques minutes près dans la valeur des angles, la même forme cristalline et donnent, lorsqu'ils se solidifient dans une même solution, des cristaux où ils entrent en proportions quelconques. On dit qu'ils sont *isomorphes* (Mitscherlich) ce qui est l'indice d'une similitude de composition chimique.

Nous terminerons ici cette étude sur la forme extérieure des cristaux. Le mode de production de ceux-ci et les principales particularités qu'il présente ont été étudiés au mot CRISTALLISATION. — Quant aux propriétés physiques des cristaux (propriétés mécaniques, thermiques, électriques, optiques, etc.), elles sont étudiées aux mots CLIVAGE, ELASTICITÉ, DILATATION, PYROÉLECTRICITÉ, RÉFRACTION (Double), POLARISATION. D. B.

BIBL. : HADY, *Traité de minéralogie*, 1823, 4 vol. in-8, 2^e éd. — DELAFOSSE, *Nouveau Cours de minéralogie*, 1856-62, 3 vol. in-8. — DUFRÉNOY, *Traité de minéralogie*, 1856-59, 4 vol. in-8, 2^e éd. — DES CLOIZEAUX, *Leçons de cristallographie professées à l'École normale*, 1861, in-4. — BRAVAIS, *Études cristallographiques*, 1866, in-4. — MILLER, *Traité de cristallographie*, traduit en français par Senarmont, 1842, in-8. — NAUMANN, *Elemente der Mineralogie*, 1855, in-8, 4^e éd. — DANA, *System of Mineralogy*, 1858, 2 vol. in-8, 4^e éd. — GROTH, *Physikalische Krystallographie*, 1876. — TSCHERMAK, *Lehrbuch der Mineralogie*, 1881-83. — MAILLARD, *Traité de cristallographie*, 1879-84, 2 vol. in-8.

CRISTALLOÏDE (Bot.). Nom donné par Nægélé à des masses protoplasmiques qui affectent des formes géométriques régulières, ce qui les avait fait désigner par Trécul sous le nom de cristaux organiques; les cristalloïdes ne

sont pas autre chose que des masses albuminoïdes à forme cristalline, incolores ou teintées, se laissant imbiber par certaines substances, d'où un gonflement souvent énorme. Ils se rencontrent le plus fréquemment dans les matières nutritives accumulées dans les tubercules, les graines, etc. Ils sont recouverts d'une croûte albuminoïde que l'eau dissout aisément. Les grains d'*aleurone* (V. ce mot) renferment souvent des cristalloïdes; dans certaines familles, les Euphorbiacées entre autres, c'est la règle; dans d'autres, comme les Umbellifères, c'est l'exception. Pendant la germination les cristalloïdes disparaissent souvent et servent à nourrir la jeune plante. D^e L. Hn.

CRISTATELLA (Zool.). Genre de Bryozoaires-Phylactolèmes, habitant les eaux douces comme tous les animaux de cet ordre, observé et décrit sous ce nom par G. Cuvier. Il forme la famille des *Cristatellidæ* dont le type est le *C. mucedo*. Les colonies sont mobiles sur un disque pédiéux contractile; les individus sont disposés en séries marginales ou suivant des cercles concentriques allongés, ils émergent d'un zoarium gélatineux et de forme aplatie. Les statoblastes circulaires ont un cadre annulaire et une couronne marginale d'épines. Le *C. mucedo* rampe à la surface des pierres immergées et des plantes aquatiques.

CRISTELLARIA (Malac.). Genre de Foraminifères de la famille des Lagénides, établi par Lamarck; la coquille élégante de ces animaux est de nature calcaire, composée de huit à neuf chambres très régulières, plus larges d'un côté et formant ainsi une spirale aplatie, hérissée sur la tranche de très forts aiguillons, les pseudopodes sortent par les pores de la dernière ou de l'avant-dernière loge. Il existe une vingtaine d'espèces vivantes de ces animaux qui sont fort communs dans la Méditerranée. On les trouve à l'état fossile depuis le trias. R. MONTEZ.

CRISTIANI (Beltrame, comte), homme d'Etat italien, né à Gênes en 1702, mort en 1758. Il fut successivement ministre des finances du duché de Plaisance (1734), gouverneur de Plaisance (1735), gouverneur du duché de Modène (1742), enfin grand chancelier du Milanais (1753), avec les pouvoirs les plus étendus. Tous les historiens vantent son désintéressement, son intelligence et son amour de la justice. Marie-Thérèse l'estimait particulièrement et disait : « Il n'y a que trois hommes en Italie : Benoit XIV, le marquis Tannucci et le comte Cristiani. » Il publia quelques opuscules : une *Lettre d'un ami à un ami*, sur la guerre de 1757, en français et en latin; un mémoire sur *Il Fondo di Malgrate*, étude historique; un traité *Sopra l'Asilio Sacro* (Milan, 1758). R. G.

BIBL. : *Ritratti ed elogi di Liguri illustri*; Gênes, 1827, in-4.

CRISTIANI DI BARTOLOMEO (Giovanni), dit aussi *Giovanni da Pistoja*, peintre italien de la seconde moitié du XIV^e siècle, né à Pistoja et élève de Pietro Cavallini. Il travaillait, selon toute vraisemblance, en 1382, au Campo Santo de Pise; en 1390, il peignit à Montemurlo, dans l'« Oratorio dei Nerli » une *Madone avec l'enfant Jésus entre saint Jean-Baptiste et saint Nicolas*. Il est l'auteur de quelques tableaux dans l'église Saint-Antoine de Pistoja et des dessins pour l'autel d'argent de l'église Saint-Jacques dans la même ville. Un ouvrage authentique de ce maître nous est conservé : c'est le retable de l'église San Giovanni Evangelista à Pistoja (1370). En se fondant sur leurs analogies avec cet ouvrage, MM. Cavalcaselle et Crowe lui attribuent les fresques de la chapelle Lodovico à San Francesco à Pistoja. Sa dernière œuvre fut la décoration d'une église de la même ville avec des *Scènes de la Vie du Christ*.

BIBL. : VASARI, t. I, p. 542, éd. Milanese. — CROWE et CAVALCASELLE, *Histoire de la Peinture en Italie*, t. II, pp. 390-391, éd. allem.

CRISTIERNIN (Harald af), marin suédois, né le 24 déc. 1751, mort le 1^{er} mai 1799. Embarqué comme mousse, il devint lieutenant dans la marine anglaise (1778) et contre-amiral dans la marine suédoise (1795). A la bataille de Hogland (17 juil. 1788), il prit un vaisseau de ligne russe,

mais quelques mois après il perdit son navire sur un récif et resta prisonnier des Russes jusqu'en 1790. B-s.

CRISTINACCE. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. d'Evisa; 1,089 hab.

CRISTOFANI (Buonamico), peintre italien (V. BUFFALMACO).

CRISTOFANO (Francesco di), peintre italien (V. BIGIO [Marco-Antonio]).

CRISTOFANO, peintre italien de Bologne, qui exécuta avec Jacopo et Simone les fresques de la *Madonna della Mezzaraita* (fin du XIV^e siècle et début du XV^e siècle).

CRISTOFARI. Nom de deux mosaïstes romains du XVII^e et du XVIII^e siècle, Fabius et Pietro-Paolo; celui-ci dirigea à partir de 1727 l'atelier pontifical reproduisant en mosaïque des tableaux de maîtres renommés et travaillant à la décoration de la mosaïque de Saint-Pierre; sa mosaïque des *Funérailles de sainte Pétronille*, d'après Guérchin, est la meilleure de ce groupe.

BIBL.: GERSPACH, *la Mosaïque*, pp. 186 et suiv.

CRISTOFORI (Bartolomeo), célèbre facteur de clavecins, né à Padoue le 4 mai 1653, mort à Florence le 17 mars 1731. Il avait acquis à Padoue une telle renommée de facteur de clavecins, que Ferdinand de Médicis l'invita à venir à Florence et à entrer à son service comme facteur et gardien de sa collection d'instruments. Cristofori occupa ces fonctions jusqu'à sa mort. En 1711, Maffei, dans le *Giornale dei letterati d'Italia*, décrit un clavecin avec piano et forte, inventé par Cristofori, dans lequel le son variait d'intensité selon le degré de force déployé dans l'attaque de la touche; cette transformation était obtenue par la substitution de marteaux aux becs de plume employés jusque-là. Marius et Schroeter inventèrent presque en même temps, l'un en France et l'autre en Allemagne, des mécanismes analogues. En mai 1876, ont eu lieu à Florence des fêtes musicales en l'honneur de Cristofori, terminées par l'érection d'un monument à sa mémoire, dans le cloître de Santa Croce (V. CLAVECIN, MARIUS, PIANO, SCHROETER).

BIBL.: *Atti dell' Accademia del real Istituto musicale di Firenze*, t. XII. — PONSICCHI, *Il Pianoforte*; Florence, 1876, in-8.

CRISTOFORI (Giambattista de), littérateur italien, né à Milan le 11 nov. 1783, mort le 20 juin 1838. On connaît de lui un drame historique: *Sergiami Caracciolo*, un *Compendio della storia Milanese, des Prose e poesie morali*; enfin des contes plusieurs fois réimprimés: *Racconti morali* (Milan, 1811, in-8). R. G.

BIBL.: G. PASSANO, *I Novellieri italiani in prosa*; Turin, 1878, in-8. — *Bibliografia milanese*; Milan, 1884, in-8.

CRISTOFORI DA VERONA, architecte italien du XVII^e siècle. Elevé dans le sentiment artistique du fameux Borromini, Cristofori suivit les errements de cet artiste dans les travaux qu'il fit exécuter dans de nombreux palais de sa ville natale. Ch. L.

BIBL.: TICCOZZI, *Diz. degli architetti*, etc.; Milan, 1830, in-8, t. I.

CRISTOFORO (Gian), sculpteur italien (V. ROMANO [Gian-Cristoforo]).

CRISTOFORO, dit l'*Altissimo*, poète italien du XVI^e siècle. Il versifia le premier livre des *Reali di Francia*, vaste compilation en prose extraite des chansons de geste françaises du cycle de Charlemagne, qui avait été imprimée à Modène en 1491. Le poème de Cristoforo a pour titre: *Il Primo Libro de' Reali de M. Cristoforo Fiorentino detto Altissimo, poeta laureato: cantato da lui all'improvviso*, etc. (Venise, 1534, in-4). Comme il se qualifie lui-même, c'était, paraît-il, un improvisateur et c'est à ce talent populaire plutôt qu'à sa réelle valeur de poète qu'il dut son prétentieux surnom. Ses œuvres, moins les *Reali*, ont pour titre: *Opere dell' Altissimo, nelle quali descrive: le bellezze d'una donna; le bellezze d'un uomo: la descriz. di primavera, sonetti, capitoli, strambotti*, etc. (Florence, 1572, in-8). On a

publié récemment: *Strambotti e sonetti dell' Altissimo, per cura di Rodolfo Renier* (Turin, 1886). R. G.

BIBL.: PIO RAJNA, *i Reali di Francia*, dans *Collezione di opere inedite o rare*.

CRISTOFORO DA FERRARA, sculpteur italien. Il travaillait à Venise en 1444. On lui doit d'excellentes sculptures sur bois, entre autres deux corniches qui se trouvent à Venise dans les églises Saint-Cosme et Saint-Pantaleon; cette dernière est au-dessus d'un tableau d'Antonio et de Giovanni Vivarini, elle porte cette mention: *Cristoforo da Ferrara intaya, Juane e Antonio da Muran dispense* (1444).

CRISTOFORO DE PARME (V. CASELLI).

CRISTOT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles; 250 hab.

CRISTUS ou **CHRISTUS** (Pierre), appelé aussi parfois à tort Christophsen, c.-à-d. fils de Christophe, peintre flamand, né probablement au début du XV^e siècle, mort après 1472. Il est cité en passant par Vasari et Guichardin, qui le nomment Pietro Crista ou Christa. Bien que l'histoire de sa vie soit encore pleine d'incertitudes, on a quelques jalons précieux, grâce surtout aux recherches de M. Weale dans les archives de Bruges. Voici comment l'artiste figure dans le plus ancien document trouvé sur lui: « Pierre Cristus, fils de Pierre, né à Baerle, achète son droit de bourgeoisie à Bruges, le sixième jour de juil. 1444, pour être peintre. » Le Baerle dont il s'agit paraît être un hameau de la commune de Tronchiennes près Gand. Il est probable que Cristus vint de bonne heure étudier à Bruges, qui était un centre important. Peut-être même y a-t-il connu Jean Van Eyck, mort en 1440. En tout cas, s'il ne fut pas l'élève direct du maître, il a fortement subi l'influence de ses œuvres et suivi tout à fait docilement le sillon tracé par lui. On a de Cristus un certain nombre de tableaux authentiques, en général soigneusement signés PETRUS XPI ME FECIT et datés. En 1446, par exemple, il exécute le portrait d'Edouard Grimston, ambassadeur d'Angleterre (aujourd'hui chez lord Verulam), dont la prétendue *Lady Talbot* du musée de Berlin, autrefois signée sur le cadre et sans doute après coup: *Opus Petri Christophori*, serait la femme et le pendant, d'après M. Bode (*Gazette des beaux-arts*, mars 1887). De 1447, ou 1457 au plus tard, est l'intéressante *Madone entre saint Jérôme et saint François*, de l'institut Staedel à Francfort, dont la date de 1447 est refaite. Les souvenirs de Van Eyck y abondent: on y retrouve jusqu'à des copies de l'Adam et Eve parmi les statuettes du siège de la Vierge, et jusqu'au tapis même de la Madone de Lueques. Le *Saint Eloi vendant un anneau à un jeune couple*, de la collection Albert Oppenheim, à Cologne, un des plus anciens tableaux de genre de l'école, et qui paraît avoir ouvert la voie aux Banquiers ou aux Changeurs de Metsys, signé et daté 1449, avait été peint pour la corporation des orfèvres d'Anvers. C'est peut-être le chef-d'œuvre de Cristus, ou au moins sa composition la plus personnelle et la plus neuve. Enfin, de 1452, on trouve au musée de Berlin deux volets d'un tableau d'autel, autrefois dans la cathédrale de Burgos, représentant sur un des panneaux l'*Annonciation* et la *Naissance du Christ*, sur l'autre le *Jugement dernier*. Après cette date, on ne peut plus suivre l'histoire du peintre que sur des documents d'archives. En 1454, il se rend de Bruges à Cambrai, à la demande du comte d'Etampes, pour y faire trois copies d'une Madone de Saint-Luc, conservée dans la cathédrale, et dont l'une se voit encore aujourd'hui dans l'hôpital de cette ville (De Laborde, *Ducs de Bourgogne*, I, p. cxxvi). En 1462, Cristus et sa femme, dont on ignore le nom, sont inscrits comme membres de la confrérie de Notre-Dame de l'Arbre-Sec, à Bruges. En 1463, le peintre reçoit la commande d'un grand arbre de Jessé et d'un Enfant Jésus destinés aux célèbres processions du Saint-Sang, et qu'il restaure dès 1467. Il figure pour la dernière fois parmi les notables peintres de Bruges en 1469 et 1472, et mourut certaine-

ment avant nov. 1473. Il paraît n'avoir quitté que rarement sa ville d'adoption. Les conjectures sur ses voyages à Cologne ou en Espagne ne sont rien moins que prouvées. Il importe de ne pas le confondre avec le maître Christophorus, un Colonnais sans doute, qui, d'après la chronique de Mörkens, exécutait en 1471 un tableau pour l'autel des Saints Anges en la Chartreuse de Cologne. — Cristus eut un fils, *Sébastien*, et un petit-fils, *Pierre*, qui furent également peintres à Bruges.

A la liste de ses tableaux authentiques on peut joindre par comparaison : d'après Waagen, un *Crucifiement* et un *Jugement dernier*, deux volets de retable venus d'Espagne, à l'Ermitage de Saint-Petersbourg ; d'après le *Cicerone* de Burckhardt, une petite *Madone* à la Pinacothèque de Turin (n° 359), et deux volets avec portraits d'homme et de femme aux Offices de Florence (n° 749). On lui attribue également quatre panneaux formant un même ensemble au musée de Madrid : *Annonciation*, *Visitation*, *Nativité* et *Adoration des Mages*, mais qui sont contestés, ainsi que le *Saint Jérôme* du musée d'Anvers. Dans les collections des Médicis, dont l'inventaire a été publié par M. Müntz (Paris, 1888, in-fol.), figure un portrait de dame française, à l'huile, par Pierre Cristus (Pietro Cresti da Bruggia), estimé même assez cher, plus qu'un Van Eyck, un Squarcione et la plupart des Fra Angelico (40 florins). Cristus est un imitateur habile de Van Eyck plutôt qu'un inventeur. En général, il manque un peu d'élan, de spontanéité et d'accent personnel. Sa gloire est d'avoir été le bon élève d'un maître admirable. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *les Anciens Peintres flamands*, traduct. Delepierre ; Bruxelles, 1862-1865, 3 vol. in-8. — *Journal des beaux-arts* de Siret (années 1860, 1863). — JAMES WEALE, dans le *Belfroi* ; Bruges, 1863-1864, t. I et II. — *Biographie nationale* ; Bruxelles, 1873, t. IV, in-8 (art. d'Ad. Siret). — A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande*, in-8. — TAUREL, *l'Art chrétien en Hollande et en Flandre* ; Amsterdam, 1881, in-fol. (art. de James Weale, avec grav.). — WOLTMANN et WÖRGMANN, *Geschichte der Malerei* ; Leipzig, 1882, t. II, in-4 (grav.).

CRITALLA. Ville de Capadoce, où Xerxès rassembla une armée avant d'envahir la Grèce (Hérod., VIII, 26).

CRITÉRIUM (Philos.). On appelle critérium ou critère la marque à laquelle on reconnaît la certitude d'une proposition (V. CERTITUDE). Bien que le grand débat soulevé entre les académiciens et les stoïciens et les discussions de Pyrrhon rapportées par *Énésidème* et *Sextus Empiricus* (V. ces noms et Cicéron, *Academica* ; Brochard, *les Sceptiques grecs* ; Paris, 1887, in-8) eussent déjà dans l'antiquité porté l'attention sur la question du caractère auquel on peut reconnaître une vérité certaine, on peut dire que c'est surtout depuis Descartes que la question du critérium a été approfondie et élucidée. Avant Descartes, l'évidence était le caractère auquel se reconnaissaient les propositions certaines, et on ne songeait nullement à distinguer entre la certitude et la vérité. Est certain tout ce dont il est raisonnablement impossible de douter, et tout ce qui est certain est aussi vrai. Descartes voulut déterminer non seulement les conditions subjectives de l'évidence, mais aussi ses conditions objectives qu'il trouva dans la clarté et la distinction des idées. Mais il ne cherchait plus dès lors le critère de la certitude, mais celui de la vérité. De là est sortie pour la philosophie moderne la position de ce problème : Quelle pourra être la marque de la vérité objective, le critérium véritable de la certitude correspondant à la vérité ? Il n'est pas difficile de montrer que le problème ainsi posé ne comporte pas de solution. On commence, en effet, par supposer que l'esprit est extérieur à la vérité et que la vérité est extérieure à l'esprit, c.-à-d. à la pensée, puis après avoir ainsi séparé la pensée et la vérité, on cherche un pont entre les deux. Mais il est bien clair que le critère, quel qu'il soit, ne peut être situé hors de la pensée, comment alors la pensée pourrait-elle s'en servir ? ni dans la pensée, comment ne serait-elle pas suspect ? Il est, en outre, contradictoire à l'hypothèse de la séparation de la vérité et de la pensée qu'il puisse y avoir un critérium mixte, à la fois dans la vérité objective

et dans la pensée subjective, car la pensée ne peut juger que ce qu'elle connaît, et elle ne peut rien connaître qui soit en dehors d'elle-même. Il ne peut donc y avoir qu'un critérium de la certitude et non un critérium de la vérité. C'est ce dont on s'aperçoit bien vite quand on examine les divers principes auxquels divers philosophes ont voulu attribuer le rôle de critères. De *Bonald*, *Lamenais* (V. ces noms) ont voulu admettre pour critérium de la vérité le consentement unanime de l'humanité, mais qui est juge de la bonté et de l'existence de ce caractère ? N'est-ce pas l'esprit ? Et dès lors n'est-ce pas la certitude intime qui devient la preuve de la vérité ? Ce qui nous assure encore que tout ce qui est contradictoire est faux et que le contradictoire du faux est vrai (Leibnitz, *Monadologie*), c'est simplement l'évidence intérieure. On voit donc le principe qui a donné lieu à cette recherche sans issue, c'est que la vérité est extérieure à la pensée. Il faut, au contraire, retourner la proposition et dire : Il n'y a de vérité que par la pensée et pour la pensée. L'esprit n'est pas hors de la vérité, ni la vérité hors de l'esprit, il y a seulement des états particuliers de l'esprit qui méritent le nom de vrais. Le critère de l'impossibilité raisonnable du doute est suffisant pour reconnaître ces états et les distinguer des autres qui peuvent aussi exister, mais ne portent pas avec eux cette force parfois invincible comme il arrive en mathématiques, qui est la véritable marque, le seul vrai critérium de la certitude, et ne se distingue pas de l'évidence telle que l'entendaient, en général, les philosophes antérieurs à Descartes.

G. FONSEGRIVE.

CRITEUIL-MAGDELEINE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac ; 720 hab.

CRITHMUM (*Crithmum* Tourn.). I. BOTANIQUE. — Genre de plantes de la famille des Ombellifères et du groupe des Peucedanéées. L'unique espèce, *C. maritimum* L., est une herbe vivace, odorante, dont la tige dressée ou ascendante porte des feuilles charnues, bi-tripinnatiséquées, à segments linéaires-lancéolés, d'un vert glauque. Les fleurs, de couleur jaune verdâtre, sont disposées en ombelles composées, à involucre et involuclles polyphylles. Le *C. maritimum* L. croît abondamment dans les fentes des rochers maritimes des côtes de l'Océan et de la Méditerranée. On l'appelle vulgairement *Bacile*, *Passe-pierre*, *Perce-pierre*, *Fenouil marin*, *Christe marine*, *Herbe de Saint-Pierre*. Ses feuilles, à saveur aromatique, piquante et salée, sont réputées apéritives et diurétiques. On les confit au vinaigre et elles servent d'assaisonnement pour les sauces et les salades. Lavin (*Mém. de l'Acad. de Turin*, 1882, t. XXV, p. 13) a extrait de la plante une huile essentielle qui serait douée de propriétés anthelmintiques.

Ed. LER.

II. ECONOMIE DOMESTIQUE. — Outre son emploi comme assaisonnement, la christe marine peut se prêter à toutes les préparations culinaires que reçoivent les légumes frais. Préparée à l'huile, à la maître d'hôtel ou au jus, elle constitue un aliment agréable, digne de figurer sur les meilleures tables. Les feuilles et les tiges charnues de cette plante entrent dans la confection des *achards* (V. ce mot). On en fait aussi des conserves. La christe marine la plus estimée est celle que l'on recueille sur les bords de la mer.

CRITHOMANCIE (Antiq.) (V. DIVINATION).

CRITIAS, homme d'Etat et philosophe grec, né vers le milieu du iv^e siècle avant J.-C., mort en 404, parent de Platon qui a inscrit son nom en tête de l'un de ses dialogues. Comme Alcibiade, il mit au service d'une élégante corruption les qualités les plus brillantes de l'esprit. Socrate, dont il fut l'élève, essaya en vain de contenir son ambition sans scrupules. Pour des raisons demeurées inconnues ses concitoyens l'exilèrent ; rentré dans sa patrie à la suite de Lysandre, et l'un des Trente, il ensanglanta l'Attique et fit adopter les mesures les plus violentes. Il périt dans une rencontre avec les troupes de Thrasybule. Le souvenir de ses cruautés fut si odieux que l'un des principaux griefs invoqués contre Socrate fut de l'avoir eu

pour disciple. Plein de mépris pour les hommes, cette misanthropie avait conduit Critias à un amer athéisme ; il ne voyait dans la religion qu'une machine de gouvernement, dans la croyance à la providence et à l'immortalité, qu'une invention de quelque législateur. Poète, orateur, historien, il est loué par Cicéron et Denys d'Halicarnasse ; Platon (*Lois*, X) et Sextus Empiricus (*Adv. Math.*, IX, 54), vantent de même son mérite comme philosophe. Selon Aristote (*De Anima*, I, 2), il assignait pour siège et substratum à l'âme le sang. Les rares fragments qui nous restent de lui ont été réunis et publiés par Bach en 1827 sous le titre : *Critiae tyranni carminum aliorumque ingenii monumentorum quæ supersunt* (Leipzig, in-8).

BIBL. : Léonh. SPENGLER, *De Critia*, dans *Συναγωγή τεχνών* ; Stuttgart, 1828, pp. 120 et suiv.

CRITICISME. Nom donné au système de Kant et aux doctrines d'inspiration kantienne. Kant est le père du criticisme. On peut s'attacher aux principes d'une doctrine sans s'attacher également aux conséquences que son fondateur en a déduites ; de là vient que le criticisme est un genre dont le kantisme est une espèce. Quelles sont les thèses auxquelles tout criticiste doit nécessairement adhérer ? Il est malaisé de le dire : tout disciple qui n'est pas simplement l'écho de son maître est à certains égards hétérodoxe, et l'hétérodoxie confine à l'hérésie. Or si, en matière religieuse, il peut se trouver des juges pour décider de ce qui est ou n'est pas hérésie, en matière philosophique, de tels juges ne se rencontrent pas. Et même, le père d'une doctrine, celui qu'au premier abord on serait tenté de reconnaître compétent pour séparer ses vrais disciples de ses disciples égarés, est ordinairement trop disposé à abonder dans son propre sens ; il tient ses opinions accessoires pour tellement liées à ses principes, qu'à ses yeux, ne le point répéter en tout équivaut à le dénaturer. Séparer les pensées fondamentales d'un philosophe de celles qui lui sont venues comme par surcroît, cela ne se fait qu'avec le temps, quand déjà la doctrine a commencé de porter ses fruits. Mais il y a plus de cent ans qu'a paru la *Critique de la raison pure*, le premier et peut-être le plus durable monument de la philosophie de Kant, et, depuis cent ans, les adeptes n'ont pas manqué à cette philosophie. Il n'est donc pas impossible d'en fixer les thèses essentielles.

Le criticisme a déplacé l'évidence et a transféré le critérium de la vérité, des choses à l'esprit. Il a donné tort aux sceptiques, puisque ceux-ci contestaient la possibilité de démêler le vrai d'avec le faux dans la connaissance humaine ; il a également donné tort aux dogmatiques, puisque, tout en admettant un critère du vrai, il rejetait leur critère. Les sceptiques disaient : « Les objets de la connaissance au lieu de se réfléchir dans l'esprit pourraient bien s'y réfracter : dans ce cas, point de connaissance vraie ; et alors à quoi bon affirmer ou nier ? » Les dogmatiques répondaient : « Sans doute si cette réfraction avait lieu, les sceptiques auraient gain de cause, mais cette réfraction n'a point lieu. » Et cela ils l'affirmaient avec d'autant plus d'énergie qu'ils manquaient de preuves. Kant dit à son tour : « La réfraction a lieu, mais le scepticisme succombe, car cette réfraction est soumise à des lois et ces lois gouvernent tous les esprits. Par suite, toute connaissance est vraie quand elle résulte de l'application correcte des lois de la pensée. Il est donc des vérités accessibles à l'homme. Ainsi le problème posé par les sceptiques n'est pas insoluble et nos facultés intellectuelles comportent un usage légitime. » Cette manière de résoudre le problème « de la valeur générale de la connaissance » se distingue donc des deux solutions entre lesquelles, antérieurement à Kant, se partageaient les philosophes. Elle s'oppose également au scepticisme et au dogmatisme, bien loin de les concilier, comme on a pu parfois être tenté de le croire. En effet, est-ce concilier deux théories antagonistes que de rejeter de chacune d'elles ce qui la caractérise ? Or, qu'est-ce qui caractérise le dogmatisme, sinon la thèse de

l'évidence objective ? Et le scepticisme ne consiste-t-il pas essentiellement dans la défense intimée à l'esprit de formuler des jugements autres que problématiques ? Le criticisme s'oppose donc au scepticisme et au dogmatisme. De même, le criticisme résout à sa manière le problème de l'origine de nos connaissances. Après avoir statué sur ce que vaut, prise en bloc, la connaissance humaine, il se demande quelles fonctions de l'esprit interviennent dans la constitution du savoir. A ce point de vue la solution criticiste est encore nettement originale. Antérieurement à Kant, le problème « de l'origine des idées » ne comportait que deux solutions : les empiristes sans doute reconnaissaient l'existence des notions universelles de temps, d'espace, de cause, etc., mais ils les attribuaient à une combinaison d'éléments d'origine sensible ; de là vient que l'empirisme porte assez souvent dans l'histoire le nom de sensualisme. Les adversaires de l'empirisme, sans méconnaître le grand nombre d'idées que la sensation nous procure, estimaient que les notions universelles n'en dériveraient pas, et qu'il fallait leur assigner une origine suprasensible. Ils superposaient, dès lors, au monde sensible, non un monde d'idées séparées, flottant pour ainsi dire à distance les unes des autres dans l'espace céleste, comme l'avait imaginé Platon, mais un monde de notions distinctes et convergentes, ayant Dieu pour foyer. Ces notions étaient dites innées, c.-à-d. contemporaines de l'éclosion de l'âme ; mais l'âme restait étrangère à leur production. Pour rendre compte de la solution criticiste, il suffit d'attribuer à l'entendement la capacité de produire ces notions, en vertu d'une prérogative à lui propre, de telle sorte qu'il ne les doive, ni à une sorte d'inspiration surnaturelle, ni à un mélange d'éléments de provenance empirique. N'est-ce point là une solution *sui generis* ? Elle diffère essentiellement de l'empirisme, puisque l'esprit, selon l'empirisme, ne tire rien de lui-même. Elle ne diffère pas moins de la théorie dite « des idées innées », où l'esprit, s'il reçoit d'ailleurs que de l'expérience, ne fait non plus que recevoir sans produire. Dans la doctrine de Kant, la notion universelle ou *concept* est une création de l'entendement humain.

A cette différence s'en ajoute une autre, et capitale. Les idées innées, au dire de leurs partisans, se suffisent à elles-mêmes. Elles ont leur cause, non dans l'esprit, mais hors l'esprit, dans un monde suprasensible dont l'esprit se trouve, on n'est jamais parvenu à expliquer comment, avoir l'intuition. Au fond, toute idée innée est l'idée de Dieu ou d'un attribut de Dieu, en sorte que prendre conscience de l'une d'elles c'est avoir vue sur le divin. Rien n'est plus opposé à l'esprit du criticisme. D'abord si la vérité ne provient plus d'une évidence localisée hors de l'esprit, si les choses en arrivant jusqu'à l'esprit s'y réfractent, on ne peut plus dire que nous les connaissons telles qu'elles sont. Nous les connaissons telles qu'elles nous apparaissent : dès lors toute vérité n'est telle que par rapport à nous et ce que nous connaissons est toujours non une chose, mais un *phénomène*. Quelle est donc la fonction du concept ? Le concept, au dire de certains interprètes fourvoyés de Kant, serait le substitut de l'idée innée. Cela est si peu exact, que le concept nous retient dans le monde de l'expérience et que toute intuition du monde intelligible, soit de l'esprit divin, nous est formellement refusée. Toute connaissance ayant des phénomènes pour objet, le concept ne peut servir qu'à l'établissement entre ces phénomènes de relations universelles et nécessaires. Chez les partisans des idées innées, celles-ci donnent bien lieu à des jugements prétendus universels et nécessaires, mais l'analogie des termes recouvre une extrême différence d'interprétation. Du moment où les idées innées sont des intuitions, leur universalité et leur nécessité prennent source dans leur constance : or, cette constance, rien ne la garantit si ce n'est l'immutabilité de l'être divin, laquelle, en tout état de cause, ne saurait être qu'une immutabilité présumée. Dans la doctrine criticiste, il en est tout autre-

ment, car l'universalité des concepts et leur nécessité résultent de ce que la supposition d'une limite à la durée de leur application entraînerait celle d'une limite à la durée de l'esprit humain. Est-il besoin de rappeler qu'on ne saurait, en aucun cas, prendre conscience d'un concept sans le détacher par abstraction des phénomènes qu'il sert à unir ? Un concept à l'état pur, sans matière, est une forme vide, où l'intuition ne trouverait point de quoi s'exercer. Par suite, c'est dans leur exercice même, dans leur acte, que l'esprit aperçoit les concepts. Cette théorie du concept descend en droite ligne de la thèse fondamentale. Si l'objet de la connaissance se règle sur l'esprit, la science est possible. Mais savoir c'est connaître à priori. Or, dans l'hypothèse empiriste, rien ne peut être connu à priori, puisque l'expérience est extérieure à l'esprit et que les lois de l'esprit ne sont que le reflet de ses lois ; et il en est de même dans la théorie de l'innéité ; du moment où les idées innées sont dues à l'action d'un être dont notre esprit se distingue, notre esprit le perçoit ; mais percevoir à priori implique contradiction. Même si, comme le voulait Leibnitz, l'esprit contribue en quelque chose à la connaissance des principes, cette connaissance n'est pas son œuvre unique ; elle lui est communiquée et, en dernière analyse, elle n'est ni plus ni moins à posteriori que les notions d'origine empirique. D'où il suit, et la conséquence est inévitable, qu'on ne peut être dit criticiste, quand on est, soit empiriste ou associationniste, soit rationaliste à la manière de Platon, de Descartes, de Malebranche ou même de Leibnitz. Le criticiste ne pourra davantage, sous peine d'inconséquence, assigner à la métaphysique un rang parmi les sciences ; car si la métaphysique parvenait à se constituer, comme elle a pour objet l'absolu, il faudrait soutenir que l'absolu n'est pas inconnaissable. Et cela est impossible, car la possibilité d'atteindre l'absolu impliquerait un retour à la doctrine des idées innées. D'ailleurs, si rien ne peut entrer dans l'entendement, que, par sa vertu propre, l'entendement ne transforme en phénomène, c'est que rien d'absolu n'y peut entrer sans se travestir aussitôt en conditionné, ou relatif. De là résulte qu'aux yeux de tout criticiste, l'objet de la philosophie, s'il est la métaphysique, sera hors de notre atteinte, ou ne différera point de la Critique générale.

Ainsi, toute doctrine de philosophie ne pourra se prétendre criticiste, qu'à la condition d'accepter ces trois thèses : 1° la vérité est accessible à l'entendement ; mais au lieu de naître d'une prétendue conformité du jugement à un objet externe, elle naît de l'accord de nos représentations entre elles et de l'application possible des concepts aux phénomènes, unique objet de l'intuition empirique ; 2° toute connaissance suppose l'intervention d'une *matière* de provenance empirique, et d'une *forme* ou concept fourni par l'entendement ; 3° la recherche de l'absolu est inabordable. Ces trois thèses, Kant les a défendues sans doute, et comme il fut le premier à les défendre, il est et sera toujours le chef incontesté de l'école criticiste. Mais le kantisme proprement dit implique d'autres thèses ; de plus, dans l'exposition des thèses fondamentales, il est nombre de points accessoires dont la discussion et par suite l'abandon n'entraînerait point celui des principes. Nous ne pouvons les indiquer ici.

Reste à savoir si le criticisme peut se constituer uniquement à titre de théorie de la connaissance.

Kant est devenu populaire, non grâce à ses théories spéculatives, mais grâce à sa morale. Or sa morale, elle aussi, inaugura une ère nouvelle dans la position et dans la solution des problèmes de philosophie pratique. Elle ne se rapproche, en effet, ni des systèmes utilitaires ou empiriques, ni des systèmes dits *rationnels* qui, au lieu de placer le bien dans la recherche du plaisir, soit d'une sensation, le placent dans la réalisation d'un idéal de perfection, que la raison est censée percevoir, comme elle perçoit les idées innées. La doctrine de Kant est une doctrine d'autonomie de la raison pratique, parallèle à sa

théorie de la connaissance, qui est une véritable doctrine d'autonomie de l'entendement. Dans ces conditions, il paraît bien difficile de traiter cette philosophie pratique comme si on pouvait indifféremment l'adopter ou la rejeter. D'autre part, celui qui tiendrait ferme pour les trois thèses dont on vient de résumer les formules, serait-il logiquement contraint d'assigner à la raison un usage pratique et de penser que, ainsi que l'entendement, la volonté doit se conduire d'après les règles à priori ? Plus d'un, parmi les *néo-criticistes* allemands de ce siècle, entre autres l'auteur de *l'Histoire du matérialisme*, Lange, a pensé que deux parts pouvaient être faites dans l'œuvre de Kant au point de vue de ce qu'elle offre de durable. A son avis, l'essentiel de la *Critique de la raison pure* est à conserver. L'essentiel de la *Critique de la raison pratique*, où Kant a essayé de fonder la morale, ne peut être maintenu. Le devoir, l'impératif catégorique que Kant a crus réels ne le sont point. Le monde des phénomènes est le seul où nous sommes, et le monde intelligible d'où il fait descendre le devoir est un monde fictif. La lecture de la morale de Kant est féconde, car elle donne un libre cours à nos aspirations les plus élevées ; elle nous fait vivre dans un monde meilleur imaginaire. — C'est une question de savoir si cette façon de se dire néo-criticiste, marque une dissidence ou une abjuration. Les historiens futurs du criticisme ne s'entendront vraisemblablement pas tous sur ce point, et il y aura de bonnes raisons pour qu'ils ne s'accordent point, les uns feront observer que le criticisme n'est rien s'il n'inscrit en tête de ses thèses fondamentales les principes de la raison pratique (le devoir, la loi morale, etc.) ; les autres répliqueront que les thèses du criticisme spéculatif se suffisent et que c'est sur le terrain de la raison théorique que s'aperçoivent l'originalité et la fécondité de la discipline criticiste. — Si en Allemagne les néo-criticistes réduisent l'essentiel du kantisme aux conclusions de la *Critique de la raison pure*, tout autre est l'attitude des néo-criticistes français, de ceux qui chez nous s'intitulent simplement criticistes. Ils s'attachent principalement aux thèses pratiques, et la croyance à l'obligation morale est la clef de voûte de ce kantisme réformé. Vers la seconde moitié de ce siècle, un penseur longtemps ignoré, aujourd'hui connu de tous ceux qui pensent, Charles Renouvier (V. ce nom), entreprit de défendre les thèses originales de Kant, non sans les remanier profondément. Il est le fondateur incontesté et aussi le parrain du criticisme français, si bien qu'en France, être criticiste c'est être, toujours à quelque degré, « renouviériste ». Mais être renouviériste ce n'est pas être kantiste, car on ne peut vraiment dire que M. Renouvier répète Kant. Il marche à sa remorque, il le suit ; mais nulle part il n'est satisfait de ce que Kant lui propose. Pas une formule du maître qui ne soit corrigée par le disciple. Corrigée ou altérée ? On ne peut décider lequel des deux il faut dire, ou du moins, pour le décider, on érige forcément des motifs personnels de juger ainsi en raisons péremptoires, objectivement et nécessairement incontestables, ce qui est abuser. Quoi qu'on puisse penser sur ce point, nous estimons la lecture des œuvres de Charles Renouvier singulièrement propre à faire ressortir la différence entre le kantisme proprement dit et ce qui est essentiel à tout criticisme, non qu'on ne puisse être criticiste autrement que M. Renouvier sans retourner au kantisme orthodoxe. Mais ce qui, chez Kant, est fondamental, l'est aussi chez M. Renouvier, à commencer, bien entendu, par les trois thèses qu'on sait être les conditions *sine quibus non* de toute philosophie criticiste. M. Renouvier fait rentrer la certitude dans la croyance, et s'il rejette l'évidence objective, il rejette avec non moins d'énergie l'évidence imposée, nécessité ; il en vient donc, au grand scandale de nos dogmatiques, à faire la part de la volonté dans l'organisation de la connaissance. En cela, loin d'en être atteinte, l'autonomie du sujet pensant ne peut que croître, et il est permis de penser que, dans la direction subjectiviste tracée par Kant, le disciple français va plus loin que

le maître. Certains penseront peut-être que c'est aller trop loin, et se demanderont ce que devient la nécessité des principes directeurs de la connaissance dans une doctrine où l'on conteste la nécessité, non objective, ce qui serait franchement anticriticiste — mais subjective — de la certitude. Car chez M. Renouvier la croyance est libre ; or c'est une question de savoir si, dans la mesure où le concept devient l'objet d'une position volontaire, il ne perd pas ce qui le constitue essentiellement. Toutefois, s'il diffère ainsi de ce que Kant aurait voulu vraisemblablement qu'il ne cessât jamais d'être, et si la nécessité des jugements où le concept trouve place fléchit quelque peu, c'est toujours de l'activité du sujet pensant et voulant que ces jugements émanent et l'origine a priori leur reste, ce qui est l'essentiel.

Où le criticisme originel et le criticisme français se séparent encore, c'est sur la question de la « chose en soi ». Kant affirme sa réalité : M. Renouvier l'infirme. Kant dit : « On ne connaît que des phénomènes ». Renouvier va jusqu'à dire : « Il n'y a que des phénomènes ». La proposition de Kant aboutit à l'impossibilité de la métaphysique, mais à son impossibilité relativement à nous. Celle de M. Renouvier implique son impossibilité en soi, de telle sorte que Dieu, au cas où il serait, ne serait point l'absolu. M. Renouvier estime, et beaucoup pensent comme lui, que si le phénomène seul est objet de connaissance, le *noumène*, c.-à-d. l'Être dont, selon Kant, il est censé provenir, n'est rien moins qu'assuré. Tout phénomène, en effet, ne peut être connu qu'à la condition d'être un phénomène de notre conscience ; s'il est autre chose que cela, M. Renouvier l'ignore, et il se comporte comme s'il n'était rien que cela. Le criticisme français ne va pourtant pas jusqu'à nier la réalité des êtres, et le *solipsisme* lui répugne incontestablement. Mais c'est par un acte de foi qu'il y échappe, et par un acte de foi pratique d'une singulière fécondité spéculative. Car une fois la réalité des êtres posée hors la conscience, le philosophe entreprend de la construire et de la construire à l'image de la conscience qui vient de la poser. Il débute par la libre affirmation d'un non-moi hors la conscience, qu'il convertit bientôt en un *autre-moi*, et le monde se trouve peuplé de consciences, on serait tenté de dire : de monades. Le criticisme français paraît bien en effet rejoindre la philosophie leibnitiennne et rien n'est plus délicat que d'indiquer les points où il s'en sépare. Cependant, comme la négation de l'existence des choses en soi implique celle de la réalité des substances, attendu qu'aux yeux de Leibnitz, toute monade est substance, le monadisme criticiste ne pourrait être, en tout état de cause, qu'un monadisme phénoméniste, autant dire un monadisme sans monades. Toujours est-il que, dans le criticisme français, puisque tout est phénomène, la métaphysique est deux fois impossible : une première fois, car s'il y avait des noumènes, ils nous seraient inaccessibles : une seconde fois, car l'impossibilité où nous sommes de les connaître est une garantie de leur non-existence.

Les thèses fondamentales du criticisme se trouvent donc respectées, ce n'est pas assez dire, accentuées. Par la manière dont il les défend et les développe, le chef du criticisme français contemporain assure à sa doctrine un caractère incontestable d'originalité. Cette doctrine est plus nettement phénoméniste que celle de Kant, car elle l'est aussi franchement qu'il se peut. A ce point de vue, M. Renouvier tend vers David Hume ; car si l'on objecte que dans sa philosophie les phénomènes sont gouvernés par des lois, soumis à des rapports constants, il ne faut pas oublier que c'est mal prendre la pensée de Hume que de lui attribuer un phénoménisme où les lois n'aient point de place. C'est un phénoménisme sans *catégories* (V. ce mot) il est vrai, ce n'est pas un phénoménisme entièrement anome. On a déjà remarqué que le phénoménisme criticiste en vertu duquel rien n'est en dehors des phénomènes et de leurs lois, n'est pas sans analogie avec le phénoménisme positiviste : la remarque est en partie juste, elle ne l'est que dans la mesure où le criticisme français se rapproche de la doctrine

de Hume : mais il s'en faut qu'il la rejoigne, car la rejoindre serait désertier le kantisme ; or c'est à réformer le kantisme et non à le combattre que M. Renouvier entend s'appliquer. — Cette réforme dans un sens phénoméniste se comprendrait chez un philosophe indifférent aux problèmes de morale. Or l'attitude des criticistes français est tout le contraire de l'indifférence.

M. F. Pillon, dont la pensée se rapproche singulièrement de celle de M. Renouvier, a débuté dans le criticisme par l'étude de la morale, et la philosophie pratique de Kant lui a toujours été plus familière que sa philosophie spéculative. Lui aussi adhère fermement à la théorie de la croyance volontaire et l'avantage de cette théorie lui paraît être d'affranchir l'obligation morale de toute contrainte, puisque, outre la liberté de nous y conformer, il veut que nous ayons celle de la reconnaître. Et là-dessus M. Renouvier ne transigerait pas. Aussi bien ramener la certitude à la croyance et faire de celle-ci un acte de liberté, non sans doute de liberté pure, mais de liberté se guidant d'après les clartés fournies par l'intelligence, c'est tenter de rapprocher la raison pure de la raison pratique et faire cesser le divorce que Kant a prononcé entre elles. Il n'y a plus d'un côté les axiomes de la raison spéculative et, de l'autre, les croyances de la raison pratique, il y a de part et d'autre des croyances qui sont en même temps des certitudes. Par suite, il n'y a plus, comme chez Kant, deux et même trois *critiques* ayant chacune sa portée et son genre de valeur ; il n'y a qu'une « critique générale » dont la Science de la morale fait nécessairement partie. Ce n'est pas assez dire ; car le propre du criticisme français est de proclamer la prépondérance, de poser en principe la « primauté » de la morale. Kant ne pensait pas autrement, mais ici encore son disciple français le confirme en accentuant davantage. Là où il cesse de le confirmer, c'est quand, désireux de reconnaître le libre arbitre impliqué dans la reconnaissance de la loi morale, il ouvre à ce libre arbitre le monde des phénomènes que Kant lui avait fermé. S'il faut que la liberté soit, si rien n'est plus douteux que l'existence d'un monde de noumènes, c'est dans le monde des phénomènes que la liberté se fera sa place : aussi, au rebours du criticisme kantien, le criticisme français combattra le déterminisme. La nécessité, j'entends l'universelle nécessité, s'exilera du monde, et un principe de contingence devra être invoqué pour l'explication, non de tous, mais d'un grand nombre de phénomènes. Certains adversaires du criticisme pensent que cette rupture avec la tradition déterministe, marque bien plus qu'une dissidence, et qu'elle dénote à l'endroit des exigences de la science, une attitude dédaigneuse contraire à l'attitude de Kant. Cette théorie du libre arbitre a soulevé mainte protestation, et de la part des évolutionnistes, ce qui va sans dire, et de la part de maints philosophes kantians peu orthodoxes, et qui semblaient protester au nom des principes de l'École. Il est certain, d'ailleurs, que le renoncement au libre arbitre obligerait les représentants du criticisme français à une refonte générale du système ; ou il leur faudrait mettre en péril l'existence même de la loi morale, c.-à-d. abandonner la thèse qu'ils ont le plus à cœur de défendre, ou il leur faudrait rétablir le noumène, ce qu'ils se croiraient interdit, à moins de ne plus le déclarer inconnaissable : dans ce cas, la métaphysique reconquerrait ses anciens privilèges, sur les ruines mêmes du criticisme. A l'article RENOUVIER, on exposera plus amplement la doctrine développée dans les *Essais de Critique générale*, l'œuvre capitale du philosophe français avec la *Science de la morale*. Mais de même que le kantisme, le renouviérisme est une espèce d'un genre et nous nous sommes principalement attaché aux modifications subies par les caractères du genre criticiste dans la doctrine de son représentant français le plus éminent. Au rebours du criticisme allemand, le criticisme français est phénoméniste et indéterministe : voilà ce qui, pour nous, le différencie essentiellement du kantisme primitif.

La philosophie criticiste s'est propagée depuis 1874, époque à laquelle fut fondée la *Critique philosophique*, journal hebdomadaire de 1874 à 1884 inclusivement, puis revue mensuelle de 1885 à 1889. Les rédacteurs principaux furent M. Renouvier, son fondateur, M. F. Pilon auxquels s'est adjoint dans les premiers temps, mais d'une façon intermittente, M. Louis Ménard, bien connu par ses travaux sur l'art et la religion des Grecs. La *Critique* s'occupait principalement du mouvement philosophique contemporain : toutefois, ses rédacteurs ayant annoncé leur dessein d'apprécier « le mouvement des idées générales », ils consacrèrent aux questions religieuses, politiques et littéraires des articles qui firent peu de bruit, mais produisirent de fortes impressions. Des études de M. Renouvier, sur les problèmes de politique extérieure, sur la question de l'Alsace-Lorraine, veulent être signalées au premier rang. Il va sans dire que l'auteur cherche à ces problèmes, quels qu'ils soient, une solution juridique étrangère à tout égoïsme individuel ou national : partout il s'efforce de faire entendre le langage de la raison pratique et, par là même, de démontrer la vitalité de sa doctrine par la richesse et la fécondité de ses applications. Les applications des principes du criticisme à la solution du problème religieux ont fixé, à mainte reprise, l'attention des lecteurs de la *Critique philosophique*. Les rédacteurs de cette revue, fidèles aux doctrines politiques issues du mouvement de 1789, attachés à la forme républicaine, aux principes du gouvernement parlementaire, mais pardessus tout aux principes de ce qu'ils appellent « l'État français », abstraction faite de telle ou telle forme de pouvoir exécutif, ont pensé que l'État français, c.-à-d. l'État laïque, ne pouvait s'accommoder du catholicisme actuel, car ce catholicisme n'est autre que le « papisme » dans l'acception la plus étroite du mot. Ils en ont conclu à l'opportunité, pour tout Français non catholique, de s'avouer tel, et de rompre ouvertement, publiquement toute attache avec le catholicisme : ils ont fait observer que le protestantisme, n'exigeant aucune profession de foi stricte d'une part, et, d'autre part, présentant tous les caractères d'une religion laïque, tout citoyen français antipathique au catholicisme, et, cela va sans dire, sympathique aux croyances philosophiques sur lesquelles repose la foi chrétienne pourrait « changer d'inscription religieuse » et se faire immatriculer protestant. En vue de déterminer un mouvement de l'esprit public dans cette direction, les rédacteurs de la *Critique* ont fondé sous le nom de *Critique religieuse* (de 1878 à 1885) un recueil trimestriel, où écrivirent un certain nombre de collaborateurs plus ou moins improvisés, plus ou moins criticistes, il faut bien le dire, curieux de théologie plus encore que de philosophie et qui employèrent leur talent à démontrer tout autre chose que ce dont M. Renouvier eût souhaité la démonstration. Autant qu'il est permis d'en juger, le public ne comprit pas cet intérêt d'un philosophe pour les questions religieuses, et l'on en vint à penser que la doctrine criticiste conduisait nécessairement au protestantisme; que c'était une philosophie où la métaphysique était remplacée par un symbole assez voisin du symbole des apôtres. Il est certain qu'une philosophie où la croyance joue un rôle prépondérant ne peut interdire de croire tout ce qui n'est pas combattu par ses principes : mais ce qu'elle ne défend pas de croire à ceux qui allèguent, pour y croire, des motifs dont le sentiment individuel est seul juge, invite-t-elle à le croire au nom de ses principes ? Il y a là une confusion à ne point faire ; et peut-être les lecteurs de la *Critique philosophique* ne se sont-ils pas toujours suffisamment préoccupés de l'éviter.

Il n'en faut pas moins reconnaître que les vaillantes campagnes conduites pendant plus de dix-huit années par MM. Renouvier et Pilon, si elles n'ont pas produit tout ce qu'ils en attendaient, ont contribué à faire connaître ces deux hardis penseurs et à les faire estimer hautement. La polémique ardente, infatigable de M. Alfred Fouillée

contre le criticisme prouve assez quelle place M. Renouvier a su conquérir parmi les philosophes de ce temps. Elle prouve aussi que ses doctrines se sont répandues dans une bonne partie du personnel enseignant. Beaucoup de jeunes professeurs enseignent dans nos lycées des doctrines d'inspiration criticiste : sont-ils tous phénoménistes ? croient-ils tous au libre arbitre à la façon de M. Renouvier ? Ce sont là des questions incidentes. Aujourd'hui, parmi les jeunes, quiconque n'est pas évolutionniste est criticiste, et les exceptions à cette règle sont assez rares pour être négligées. Ajoutons que nulle part, à notre connaissance, les théories évolutionnistes contemporaines n'ont été combattues aussi vigoureusement que par les rédacteurs de la *Critique philosophique*. L'adversaire le plus considérable de M. Herbert Spencer, au temps où nous sommes, est assurément M. Renouvier.

La dernière livraison de la *Critique philosophique* a paru le 31 déc. 1889. Son fondateur, après quarante ans d'une carrière passée à rédiger des livres et des articles, avait droit au repos. Son collaborateur M. Pilon a promis de faire renaitre l'ancienne *Année philosophique* dont deux volumes avaient été publiés antérieurement à la *Critique* (Paris, 1868 et 1869, 2 vol. in-12), et d'y juger du point de vue criticiste les ouvrages de philosophie publiés en France et à l'étranger.

Il y a aussi des criticistes en Angleterre ; par exemple, M. Shadworth Hodgson (V. ce nom), l'un des rédacteurs du *Mind* les plus actifs et les plus goûtés, procède ouvertement de Kant et essaye de ramener la philosophie dans une direction voisine de celle de Hume. Il s'intitule phénoméniste, ou du moins il accepte cette épithète : mais entre ses vues et celles de M. Renouvier, il est des différences notables sur lesquelles nous regrettons de ne pouvoir insister ici. M. Renouvier, par exemple, croit fermement au libre arbitre. M. Hodgson, lui, est résolument déterministe. Il ne paraît pas que ce philosophe ait suscité un mouvement d'idées comparable à celui dont la publication des œuvres de Charles Renouvier a été, chez nous, l'origine. On peut donc aller jusqu'à dire qu'il n'y a pas de criticisme anglais. Y a-t-il des criticistes dans le nouveau monde ? Le professeur de l'université Harvard de Massachusetts, bien connu en France, M. William James, a repris plusieurs des thèses favorites de M. Renouvier et les a défendues avec une originalité singulière. La *Critique philosophique* a inséré quelques-unes de ses études traduites en français et ses rédacteurs les ont laissées passer sans observations critiques, ce qui indique à quel point les idées de M. James sont conformes à celles de MM. Renouvier et Pilon. Il ne faudrait pas cependant en conclure que M. James est un criticiste du type français. Les disciples français de Kant, en cela conformistes, admettent l'origine a priori des concepts. Or à en juger par les analyses de deux études de M. James sur les *perceptions de temps et d'espace* (V. *Revue philosophique*, t. XXIV), on serait tenté d'attribuer à ce philosophe une théorie empirique de la connaissance, assez peu compatible avec les thèses essentielles à toute doctrine criticiste.

L. DAURIAC.

BIBL. : *La Revue philosophique*, passim (V. la table analytique de 1876 à 1887), et particulièrement, t. III, pp. 321, 470, 576 ; articles sur la *Philosophie de M. Renouvier*, par A. Beurrier. — L. DAURIAC, *Croyance et Réalité* ; Paris, 1889, in-12.

CRITIQUE. I. Philosophie. — Ce nom convient à toute recherche philosophique ayant pour objet de contrôler la valeur d'une observation ou d'une analyse. — A ce point de vue, le philosophe ressemble à l'historien qui, après avoir recueilli, classé des témoignages ou des documents, en éprouve la valeur. D'une manière générale, tout ce qui est objet d'analyse ou simplement d'observation peut devenir objet de critique, d'où il suit que le nombre des problèmes de critique philosophique est égal au nombre des problèmes de philosophie. Mais la possibilité d'un contrôle consécutif à la constatation n'implique pas que ce con-

trôle soit partout jugé nécessaire et il s'en faut que cette nécessité soit partout également reconnue. On doit remarquer, toutefois, que le fait d'enregistrer un témoignage sans s'inquiéter de sa valeur, est la marque d'une crédulité dont le degré donne précisément la mesure du défaut d'esprit critique, et pouvons-nous ajouter, d'esprit philosophique; car l'un ne va pas sans l'autre et il ne s'est rencontré aucun philosophe, digne de ce nom, pour s'incliner naïvement devant tous les témoignages fournis soit par l'observation soit par la réflexion. L'un des plus confiants en la capacité départie à l'esprit d'arriver au vrai, Descartes, est aussi l'un des plus profonds parmi les penseurs; or que signifie la profondeur de l'esprit et qu'implique-t-elle sinon l'aptitude à continuer de douter là où les autres ont depuis longtemps commencé d'être convaincus? L'entreprise mémorable qui a reçu le nom de *doute méthodique* est, au premier chef, une entreprise critique, et il faut en dire autant des *Méditations touchant la philosophie première* où Descartes soumet l'idée de Dieu à un contrôle des plus sévères. Mais autre chose est contrôler une suite de connaissances, et, les prenant une à une, remonter jusqu'à leur origine pour s'assurer qu'elles sont dignes de notre créance, autre chose est faire porter l'examen non plus sur tel ou tel objet de connaissance mais sur « la connaissance en général ». Autre chose est faire subir à un jugement quelconque l'épreuve du doute pour savoir s'il est vrai ou faux, autre chose est tenter la même épreuve sur la fonction même de juger prise en bloc. A négliger ce problème de critique générale, on compromet les résultats d'examen critiques dont la valeur se trouverait être forcément nulle, en dépit des apparences, si la valeur générale de la faculté de connaître pouvait être mise en doute. Les sceptiques l'ont mise en doute: les dogmatiques ont tenu cette suspicion pour illégitime et sacrilège. Ceux-ci, sous prétexte que cette valeur était invérifiable, la tenaient pour indiscutable; ceux-là, tout en la reconnaissant invérifiable, tenaient ferme pour la nécessité d'un contrôle et, devant l'impossibilité avouée de l'entreprendre, ils déclaraient nul et non avenu tout usage théorique des fonctions de l'intelligence. Ce sera l'honneur des *sceptiques* (V. ce mot) d'avoir les premiers conçu l'idée et compris la nécessité d'une critique générale de la connaissance; ce sera l'honneur de *Kant* (V. ce nom) de l'avoir entreprise avec succès, d'être parti d'où étaient partis les sceptiques sans conclure, comme eux, que le scepticisme est invincible.

Depuis Kant, le terme *critique* est entré dans le vocabulaire de la philosophie et l'on s'explique qu'il n'y soit pas entré plus tôt, attendu que Kant a entrepris de résoudre un problème jugé insoluble par les sceptiques et par les dogmatiques. En quoi cette solution consiste, nous l'avons dit au mot *Criticisme*, et l'on s'est peut-être persuadé que cette solution est une innovation comme il ne s'en est pas produit de plus originale ni de plus féconde dans l'histoire de la pensée. Avant Kant, il fallait choisir entre le dogmatisme ou le scepticisme; depuis Kant on peut opter en faveur d'une attitude très différente des deux autres. Kant en a-t-il démontré la légitimité? les avis différeront sur ce point. En a-t-il découvert la possibilité? voilà qui n'est guère contestable. Aussi ce n'est pas seulement un problème nouveau dont il a enrichi la philosophie, mais si l'on peut dire une *partie* nouvelle, aussi importante par son étendue qu'aucune des autres, et qui ne peut se confondre ni avec la psychologie, ni avec la logique formelle, encore moins avec la métaphysique, puisque, pour savoir si la métaphysique est possible, il faut avoir fait préalablement la critique de la connaissance.

Dans l'article *Criticisme*, on a sommairement indiqué les résultats de la critique tels qu'ils apparurent au fondateur du criticisme. On peut contester ces résultats et la métaphysique pourrait bien, dans l'opinion de certains philosophes, reconquérir le crédit que les disciples ortho-

doxes de Kant assurent qu'elle a perdu pour toujours. Mais une telle contestation veut être appuyée de preuves, et ces preuves ne peuvent être obtenues que par une contre-critique. — De deux choses l'une: ou cette contre-critique est vouée à un échec fatal, et, alors, la métaphysique n'ayant plus aucun droit à se présenter comme science, la critique la remplace, et le nom de « critique générale » peut devenir l'un des noms de la philosophie; ou cette critique à rebours relève ce que la critique kantienne prétend avoir abattu; alors la critique générale n'est plus qu'une propédeutique, c.-à-d. une préparation à la métaphysique; elle ne se confond plus avec la philosophie, prise dans son ensemble, mais elle n'en demeure pas moins une partie essentielle de toute entreprise philosophique.

L. DAURIAU.

II. Philologie. — CRITIQUE DE TEXTES. — Toutes les fois que l'on publie un ouvrage d'après un manuscrit imparfait ou d'après plusieurs manuscrits qui ne sont pas d'accord entre eux, ou bien d'après des sources quelconques qui exigent ou un choix entre plusieurs leçons, ou l'élimination d'éléments étrangers, ou des modifications quelconques, ce travail doit être nécessairement soumis à des règles dont l'ensemble constitue la critique des textes, ou, pour employer une expression plus précise récemment mise en circulation, l'*ecdotique*, c.-à-d. l'art d'éditer. Pour s'en acquitter convenablement, il faut naturellement des connaissances étendues en histoire, en archéologie, en philologie, etc.; et, de plus un certain don naturel, une sorte de génie particulier; mais il est nécessaire de posséder aussi une science spéciale qui ne s'est guère développée que dans les temps modernes, et qui n'est pas encore achevée, si tant est qu'elle puisse l'être jamais.

La critique des textes trouve souvent son application dans la révision d'ouvrages récents publiés dans des conditions particulières, telles que Pascal, Bossuet, André Chénier, mais elle est indispensable quand il s'agit d'éditer les auteurs latins et grecs. On peut dire qu'elle naquit en Grèce, le jour où l'on reconnut la nécessité de ramener à l'unité les différentes rédactions des poèmes d'Homère. Les grammairiens d'Alexandrie, entre autres *Zénodote* et *Aristarque* (V. ces noms et *Homère*) s'y illustrèrent. Chez les Romains, les comédies de Plaute donnèrent lieu aux travaux critiques d'*Ælius Stilon* et de *Varron*. Sous l'empire et au moyen âge, tous les ouvrages littéraires étant parvenus avec des déficiences de toutes sortes, les grammairiens durent s'occuper forcément de la constitution des textes; elle prit surtout un développement considérable à partir du *xv^e* siècle. Dès qu'on publia des textes anciens, on reconnut la nécessité de choisir parmi les leçons des manuscrits et même de les corriger. Scaliger est le chef de l'école de critique que l'on peut appeler subjective; Bentley en donna la formule et l'appliqua dans ses remarquables travaux. Leur principe est d'écarter ce qui pèche, suivant eux, contre l'ensemble du sens, le goût; la règle suprême est la convenance dont leur jugement personnel décide. De cette école est sortie, de notre temps, l'école esthétique de *Peerlcamp*, qui ne craignit pas de supprimer dans *Horace* tout ce qui lui paraissait être indigne du poète et ne pas concorder avec l'idée qu'il se faisait de son talent; *Lehrs*, *Nauck* et leurs disciples surtout sont allés aussi loin que possible dans cette voie, et *Horace*, dont les œuvres se prêtaient plus aisément à ce genre de mutilation, a été leur victime la plus illustre. Leurs excès sont plus dangereux évidemment que ceux de l'école conservatrice qui ne veut rien changer aux manuscrits adoptés comme les meilleurs, quitte à interpréter, à admirer, à tout prix, des plâtres ou des non-sens qui ne doivent leur existence qu'à l'ignorance ou à l'étourderie des copistes. La méthode critique moderne propagée surtout par *Bekker* et *Dindorf* et que se flattent d'appliquer aujourd'hui les éditeurs de toutes les nations, consiste à prendre pour point de départ l'étude minutieuse et approfondie des manuscrits. La tâche de

l'éditeur, en effet, comprend trois parties : le classement des manuscrits, le choix des leçons, la restitution conjecturale des passages altérés.

La classification des manuscrits peut seule donner une base solide aux autres parties du travail de l'éditeur. Il doit donc être versé dans la paléographie, de manière à pouvoir établir, avec le plus de sûreté possible, l'âge relatif des textes. Mais cette première classification ne suffit pas ; il faut découvrir également la parenté, la filiation des manuscrits. L'examen des variantes, des erreurs, des lacunes permet de conclure, avec plus ou moins de certitude, que tel texte n'est qu'une reproduction servile d'un autre, auquel cas il peut être négligé, sauf pour les passages où son original aurait été altéré ou mutilé après la copie faite ; ou bien que tel manuscrit, quoique plus moderne que tel autre, est la copie d'un original plus ancien que celui-ci, et son autorité doit donc l'emporter.

Tous ces problèmes sont infiniment variés et complexes. En supposant même que l'âge des manuscrits puisse toujours être déterminé avec certitude (ce qui malheureusement n'est point), l'éditeur n'en aura pas moins à choisir parmi les leçons diverses ; les plus anciens manuscrits étant relativement très modernes, il s'en faut qu'ils puissent être suivis aveuglément, et souvent la meilleure leçon peut se trouver dans un manuscrit d'autre part moins estimé. Une fois les textes déchiffrés et classés, suivant leur âge et leur valeur, commencera la deuxième partie de la tâche d'un éditeur : choisir les meilleures leçons. Les raisons qui détermineront ce choix sont de natures diverses : l'autorité du manuscrit qui donne telle ou telle leçon devra peser beaucoup dans la balance ; la variante la plus facile doit être d'ordinaire écartée, car les copistes ont évidemment une tendance à modifier ce qu'ils ne comprennent pas. Le sens, l'orthographe, la syntaxe, la versification, les rapprochements avec d'autres passages fourniront souvent des arguments décisifs ; mais un éditeur consciencieux devra faire sur les leçons mêmes un travail de classement qui lui permette de remonter au point de départ ; car les variations du texte ont évidemment leur origine dans des modifications arbitraires ou fortuites. Le choix devra donc dépendre d'un examen minutieux et en quelque sorte scientifique, en même temps qu'il sera une affaire de bon sens, de savoir grammatical et de goût littéraire. Il en est de même lorsqu'il s'agit non de choisir parmi les textes donnés, mais de les corriger par conjecture. Les meilleurs manuscrits renferment des erreurs ; les textes classiques seraient souvent inintelligibles si l'on s'en tenait rigoureusement à la lettre de la tradition. Le devoir de l'éditeur est de reconnaître les passages altérés, de les signaler au lecteur et d'essayer de les rétablir, lorsque cela semble faisable. Il est impossible de soumettre ce travail à des règles rigoureuses ; il est cependant quelques considérations générales qu'il ne faut pas perdre de vue, comme de s'éloigner le moins possible des lettres que l'on trouve dans les manuscrits et surtout se rendre compte de quelle manière le texte a dû être altéré, afin de trouver le remède dans la connaissance exacte du mal. Si par exemple on reconnaît que souvent telle lettre a pris dans un manuscrit la place de telle autre, à cause de leur ressemblance, il faudra d'abord essayer de corriger par une simple substitution de caractères. Il est donc utile de grouper méthodiquement les genres d'erreurs auxquelles sont sujets les manuscrits ; car on admet comme principe que les « erreurs reconnues des manuscrits sont les règles de la critique conjecturale ». Ces erreurs, on en a dressé la liste. Les unes sont volontaires ; ce sont des altérations arbitraires dues à la fraude. Celles-là on peut les soupçonner souvent, les démontrer quelquefois, les corriger jamais. Quant aux autres, dues à l'ignorance ou à l'étourderie, elles sont très diverses, et leur nomenclature ne sera jamais complète. Les principales sont les confusions de sons, qui feraient supposer que le manuscrit original a été

dicté ; les confusions de lettres, qui résultent de la ressemblance de certains caractères dans les différents systèmes d'écritures adoptés ; les confusions de mots à peu près semblables ; des mots mal coupés, des mots oubliés, transposés ou répétés ; les altérations de noms propres ou de mots appartenant à une langue étrangère ; les lignes omises ou interverties ; les interpolations ; les gloses introduites dans le texte. Quelquefois plusieurs de ces causes ont concouru ensemble à la corruption d'un passage. Quand la nature de la maladie est reconnue, pour employer une métaphore usitée, on sait où chercher le remède. Est-ce à dire qu'on le trouvera sûrement, qu'on le trouvera même dans le plus grand nombre des cas ? Sans doute un certain nombre de corrections sont certaines et d'heureux hasards ont permis d'en vérifier quelques-unes. On en cite de merveilleusement ingénieuses. Mais la plupart sont des conjectures qui ne sont que plus ou moins vraisemblables, pour ne pas parler des cas innombrables où l'impuissance de la critique conjecturale est manifeste. La critique de textes, en effet, malgré les progrès incontestables qu'elle a faits depuis quatre cents ans, malgré l'appui de plus en plus considérable fourni par la science au goût et à l'imagination des éditeurs, n'est pas elle-même une science, mais un art auquel un savoir étendu et solide est indispensable, et qui ne peut se promettre des résultats sérieux que par le concours incessant de la science et l'usage de procédés rigoureux.

A. WALTZ.

III. Littérature. — Précisément parce que la critique littéraire n'est pas un genre, à proprement parler, rien de semblable ni d'analogue au drame ou au roman, mais plutôt la contre-partie de tous les autres genres, leur conscience esthétique, si l'on peut ainsi dire, et leur juge, c'est pour cela que pas un genre, n'étant plus indéterminé, ne semble avoir traversé plus de vicissitudes ni subi de transformations plus profondes. Quelque différence, en effet, qu'il puisse y avoir entre une tragédie d'Eschyle, son *Agamemnon*, par exemple, et un drame de Shakespeare, son *Hamlet* ou son *Roi Lear*, entre un drame de Lope de Vega, tel que *Mudarra le Bâtard* et une tragédie de Racine, son *Bajazet* ou son *Iphigénie*, non seulement on peut, mais encore il n'est pas malaisé de ramener et de réduire toutes les formes du drame à une seule, comme on fait, en botanique ou en zoologie, plusieurs variétés au type d'une même espèce. Mais qu'il y ait quelque rapport entre un traité *Sur l'Arrangement des mots*, de Denys d'Halicarnasse, et l'*Année littéraire*, de Fréron ; ou bien entre l'*Institution oratoire* de Quintilien et le *Port-Royal* de Sainte-Beuve ; ou encore entre les feuilletons dramatiques de Geoffroy, l'*Histoire comparée des langues sémitiques*, de M. Ernest Renan, et les *Maîtres d'autrefois*, d'Eugène Fromentin, c'est ce que l'on ne voit pas d'abord, ni même en y réfléchissant. Tout ici semble différer, non plus seulement les écrivains, les sujets et les temps, mais l'objet de leurs recherches et celui de leurs préoccupations, mais les méthodes, mais les principes, et on ne discerne enfin de commun que l'application d'une même faculté de l'esprit aux choses d'ailleurs les plus dissemblables. Ou encore, et tandis que tous les autres genres se développent entre les bornes de leur définition, dont ils ne s'écartent que pour commencer, en quelque manière, à cesser d'être eux-mêmes : — l'épopée pour devenir le roman ; la poésie lyrique pour devenir l'éloquence, comme en Grèce ; ou, réciproquement, l'éloquence, comme chez nous, pour devenir la poésie lyrique ; — la critique, elle, au contraire, ne se pose qu'en s'opposant, déborde d'âge en âge les limites qu'on lui avait assignées, et, pour continuer à parler comme les philosophes, ne s'objective qu'en se dépassant. Si cependant on l'appelle toujours du même nom, est-ce un signe de la confusion des idées ? ou de la pauvreté de la langue ? En aucune façon, mais c'est que, sous la diversité des apparences, elle n'a pas changé de nature en son fonds. Elle n'a que l'air

d'être autre, mais elle va toujours au même objet, et elle remplit toujours la même fonction. Sa méthode s'étend ou se resserre, selon les époques, plutôt qu'elle ne se renouvelle ; elle se diversifie plutôt qu'elle ne se transforme.

C'est ce que l'on ne peut voir qu'en s'éclairant de l'histoire. Non seulement sans l'histoire on ne peut rien entendre à la critique, mais elle est tout entière dans l'histoire, dans son histoire, à elle, et dans l'histoire des autres genres, qui ne prennent qu'en elle conscience d'eux-mêmes. C'est ce qui rend naturellement l'une et l'autre histoire indispensable à sa définition. Nous commencerons donc dans cet article par esquisser l'histoire de la critique ; nous essayerons alors d'en déterminer l'objet et la méthode ; et nous finirons en montrant, d'après les services qu'elle a déjà rendus, ceux que l'on est en droit d'en attendre encore et toujours.

APERÇU DE L'HISTOIRE DE LA CRITIQUE. — *La critique dans l'antiquité.* On ne sait ni qui introduisit le premier dans l'usage ni qui s'attribua ce nom même de *critique*, si ce fut le grammairien Apollodore ou le géographe Eratosthène. Mais, qui que ce soit des deux, il faut dire que la critique existait avant d'avoir un nom, puisque, sans en faire remonter la naissance jusqu'à Pisistrate, pour l'idée qu'il eut de fixer par l'écriture et de rassembler en un corps les poèmes dispersés des Homérides, comme aussi sans vouloir transformer en « critiques » les juges des concours lyriques ou tragiques d'Athènes, c'est au moins Aristote que l'on retrouve à l'origine de la critique. Socrate et Platon avaient bien avant lui disserté sur le Beau, mais Socrate en moraliste, Platon en poète, et tous les deux avec plus d'*humour* ou d'éloquence que de précision. Aristote le premier s'avisait que, comme les œuvres de la nature elle-même, ainsi celles de l'esprit humain devaient être sujettes à des lois, et ces lois, le premier, pour arriver à les découvrir, il s'astreignit à tout ce que les recherches de l'histoire littéraire ont de plus fastidieux, mais non pas de moins essentiel, en composant des ouvrages tels que ses *Didascalies*. « C'était, nous dit Egger, dans son *Histoire de la critique chez les Grecs*, ce qu'on pourrait appeler les procès-verbaux des concours, soit dramatiques, soit lyriques qui avaient lieu dans les fêtes de Bacchus ; les vainqueurs y figuraient avec les titres de leurs ouvrages, souvent avec quelques renseignements accessoires sur leur biographie et l'origine des fables qu'ils avaient traitées. » Par malheur, ni les *Didascalies*, ni le *Traité des inventions*, où l'on conjecture qu'entre autres questions le philosophe avait traité celle de l'origine des genres littéraires, ni ses trois livres sur les *Poètes* ne sont parvenus jusqu'à nous ; et sa *Rhétorique*, sa *Poétique*, ses *Problèmes*, — quelques-uns de ses *Problèmes*, pour mieux dire, — sont tout ce que le temps nous a conservé des débris de son œuvre critique. C'en est assez pour ne pas s'y méprendre, et nous y pouvons reconnaître, avec cette ardeur d'universelle curiosité, ce goût du détail précis, cette subtilité d'analyse, et cette audace de généralisation qui caractérisent en tout le génie d'Aristote. Encore aujourd'hui, nous le verrons plus loin, le problème de la critique est essentiellement pour nous ce qu'il était pour Aristote, et les termes en ont changé sans doute, mais non pas pour cela le fonds, ni même une partie de la solution.

On ne saurait en dire autant ni de ses disciples ni de leurs successeurs. Si les *Caractères* de Théophraste, assez connus par l'imitation qu'en a donnée La Bruyère, n'étaient peut-être, comme on l'a supposé, qu'un chapitre de sa *Poétique*, il en faudrait conclure qu'en définissant et qu'en limitant de la sorte, à l'usage du poète, la diversité des caractères des hommes, Théophraste aurait rétréci l'objet de la critique et comme entravé pour sa part l'évolution de l'art même. C'est aussi bien ce que semblent indiquer les titres de quelques-uns de ses ouvrages : *Sur le Ridicule*, *Sur l'Enthousiasme*, *Sur les Mètres*, — dont il faut d'ailleurs déplorer la perte, — comme encore les titres des ouvrages d'Aristoxène : *Sur la Danse tragique*, ou d'Hermippe de

Smyrne, tous les deux aussi péripatéticiens : *Sur les Esclaves qui s'étaient distingués dans les Lettres*. Nul doute que l'anecdote, la particularité, la singularité même y fussent tenir beaucoup plus de place que la critique. Lorsque les Grecs ne sont pas très grands, de la taille d'Aristote ou de Démosthène, on sait assez qu'ils ressemblent à des enfants très subtils, ou, si l'on veut encore, que la sophistique et l'amour de la *virtuosité* font alors le fond de leur génie. Ils ne savent penser ni simplement ni largement ; ils s'attardent aux petites choses ; ils cherchent en tout ce que nous avons depuis appelé *le fin du fin* ; et, nous pouvons dès à présent le dire, c'est une disposition d'esprit qui n'est presque pas plus pernicieuse en morale même qu'en critique. On trouvera dans le livre déjà cité d'Egger quelques renseignements sur la critique dans l'école de Zénon et dans celle d'Epicure.

Pour l'école d'Alexandrie, le même auteur nous dit qu'elle a plus brillé « par l'érudition que par l'originalité des idées ». Mais elle n'en a pas moins sa place, et une place considérable dans l'histoire de la critique : d'abord, parce que c'est au milieu d'elle, dans l'Alexandrie des Ptolémées, qu'est née la *critique philologique*, et puis parce que les noms d'Aristarque et de Zoïle ont longtemps symbolisé, symbolisent même encore, dans l'usage de la langue, le premier la critique polie, courtoise et libérale, et l'autre la critique haineuse, contentieuse, injurieuse.

Ingenium magni livor detrectat Homeri :
Quisquis es ex illo, Zoïle, nomen habes.

On discute à la vérité s'il n'y aurait pas eu deux Zoïles, (V. sur Zoïle, Hardion, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII ; et sur Aristarque, Egger, *Revue des Deux Mondes*, 1846).

Un ou deux traits suffiront pour donner une idée de la critique de Zoïle. Au 5^e chant de l'*Illiade*, Diomède, l'un des guerriers aimés de Pallas, revêt son armure pour marcher au combat, et de son casque, dit le poète, on croirait voir jaillir des étincelles :

Δαϊέ οἱ ἐκ κόρυθος τὲ καὶ ἀσπίδος ἀκμάτων πῦρ.

Zoïle observait sur ce vers qu'Homère n'y avait point pensé, de mettre ainsi du feu sur les épaules de Diomède, et qu'il était à craindre que le héros n'en fût consumé. Dans le même chant, un peu plus loin, le Troyen Phégée tombe mort sous les coups de Diomède, et son frère Idée, pris de peur, saute à bas de son char pour se sauver plus vite. « Voilà, disait Zoïle, une plaisante invention, comme si les chevaux d'Idée ne l'eussent pas bien mieux assuré de sa fuite que la vitesse de ses pieds. » Le secret de ce genre de critique ne s'est malheureusement pas perdu depuis Zoïle ; — et l'on en trouvera plus d'exemples que l'on n'en voudrait (pour eux) dans le *Commentaire sur Corneille*, de Voltaire, ou dans le *Cours de littérature* de son disciple La Harpe. Les Grecs, plus délicats, ne pardonnèrent pas à Zoïle, et, dans l'histoire de leur littérature entière, il n'y a guère de nom plus honni que le sien. Voyez à cet égard une belle page de Boileau, dans sa *5^e Réflexion sur Longin*.

La critique d'Aristarque est bien différente, si c'est à lui qu'il faut faire honneur d'avoir compris le premier que l'épopée d'Homère, et généralement une œuvre littéraire quelconque, devait être jugée d'abord, et ne devait même l'être que *relativement* aux mœurs, aux coutumes, et aux préjugés de son temps. Il n'était pas d'ailleurs toujours fidèle à son principe, ou plutôt, il y manquait lui-même ouvertement quand, par exemple, au 5^e chant de l'*Odyssee*, notant d'inconvenance les propos d'Ulysse et de Nausicaa, il en retranchait de son autorité ces deux vers de la jeune fille :

Plût or à Dieu qu'un tel mari me vint
Et volontiers avec moi qu'il se tint...

A un autre point de vue, s'il faisait œuvre assurément de critique intelligente et utile quand il dégageait la simplicité d'Homère du milieu des interprétations allégoriques dont on l'avait surchargée, c'était pourtant trop de rationalisme

aussi que de ne vouloir voir dans tant de légendes, souvent si profondes, ombre seulement d'allégorie, d'intention morale et, comme nous le dirions aujourd'hui, de *symbolisme*. Mais ces observations mêmes prouvent sans doute assez quel était l'esprit de la critique d'Aristarque, et nous n'en avons pas autre chose à retenir ici. Les conditions les plus générales de l'interprétation des textes étaient désormais posées, et il semble bien que les nombreux disciples d'Aristarque n'aient fait que les développer. Un autre service dont la critique leur est également redevable, c'est d'avoir en quelque manière fixé le *Canon* de la littérature grecque. L'école ou la tradition d'Alexandrie a subsisté jusqu'au temps d'Auguste, et l'on en peut considérer Denys d'Halicarnasse comme le dernier représentant. Nos savants du xvii^e siècle faisaient encore un cas singulier de Denys d'Halicarnasse, et Baillet l'appelle quelque part « la règle de tous ceux qui ont embrassé son genre d'écriture » (*Jugement des savants*, etc., t. II, pp. 4, 5).

On connaît l'influence de la littérature grecque, et de l'alexandrinisme en particulier sur la littérature latine: elle commença presque par la critique, et vers le milieu du i^e siècle avant notre ère, un chevalier romain, Lucius Aelius Stilo, nourri des Alexandrins, attira le premier l'attention de ses compatriotes sur les antiquités de leur langue et de leur littérature. On citait de lui, entre autres écrits, de savantes recherches sur la comédie de Plaute (V. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. française, VI, 71 et 114). Varron vint ensuite, avec son grand ouvrage sur *la Langue latine*, dont il ne nous est parvenu que les cinq premiers livres, et César lui-même, si l'on veut, avec ses deux livres sur *l'Analogie*, également perdus. Il s'y était proposé, dit Mommsen, « de ramener une langue jusque-là sans frein sous la puissance de la loi »; et on retrouve là, dans ce dessein du plus grand des Romains, le caractère utilitaire et pratique de la critique latine. D'une manière générale, en effet, ce que la critique s'est proposé à Rome, c'a été, en perfectionnant la langue, de former des orateurs pour les combats du Forum, et, après que le Forum fut devenu silencieux, ce n'a pas moins toujours été l'éloquence dont elle a continué de s'occuper. Horace fait exception avec ses *Satires*, avec ses *Épîtres*, avec son *Art poétique*. Mais dans le *Brutus* ou dans le *De Oratore* de Cicéron, comme dans le *Dialogue des orateurs*, communément attribué à Tacite, comme encore dans l'*Institution oratoire*, de Quintilien, les titres seuls sont assez significatifs; et il n'est question d'autre chose, art ou poésie, philosophie ou morale, qu'à l'occasion de l'éloquence, et pour autant que l'orateur en est censé pouvoir tirer quelque parti. Nous ne disons rien des satiriques, de Perse ou de Juvénal. Ceux-ci ne font guère qu'épancher leur bile, et c'est en vain que dans leurs vers on chercherait trace d'une doctrine. Peut-être pour l'esprit pratique, nullement spéculatif, et un peu lourd aussi des Romains, la critique littéraire proprement dite avait-elle quelque chose de trop désintéressé, de trop détaché de l'usage de la vie, de trop exclusivement littéraire en un mot. Aussi s'en détournèrent-ils assez promptement, ou du moins la réduisirent-ils à la grammaire et à la rhétorique, et laissèrent-ils aux Grecs, s'il s'en trouvait encore pour des travaux d'un autre genre, le soin de la continuer et de la promouvoir.

Il s'en trouva, comme on le sait: Plutarque avec son *Traité sur la manière d'entendre les poètes*, son *Essai sur Homère*, sa *Comparaison d'Aristophane et de Ménandre*; Dion Chrysostome avec son *Discours olympique*, le premier essai de la « critique d'art », où Phidias explique à la Grèce assemblée ce qu'il a voulu faire en sculptant son Jupiter Olympien; Aristide le rhéteur, Hermogène, Lucien, dont il faut au moins citer les opuscules sur *la Manière d'écrire l'histoire*, sur *les Portraits* et sur *le Zeuxis*. Ce Grec de Samosate, ce contemporain de Marc-Aurèle a déjà quelque chose, comme on l'a souvent dit, d'Erasmus, de Bayle, de Voltaire, ou plutôt tous les quatre,

à des degrés différents, ils sont l'esprit critique lui-même, en ce qu'il a de plus brillant, de plus agile, de plus malicieux, et d'ailleurs de moins profond. N'oublions pas, enfin, Longin, l'auteur de ce *Traité du sublime* que le docte Casaubon appelait « un livre d'or »; qu'entre tant d'autres écrits, Boileau a été choisir pour le traduire; et qu'enfin Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'Eloquence*, ne craignait pas de mettre au-dessus de la *Rhétorique* d'Aristote. Le nom de Longin a cela pour lui d'être lié, dans l'histoire, au souvenir de Zénobie, reine de Palmyre. Quant à son *Traité du sublime*, nous nous bornerons à dire que si la *Poétique* d'Aristote est le premier effort de la critique dans l'antiquité, l'ouvrage de Longin, lui, en est le dernier et non pas le moins significatif. Ce qui le caractérise, en effet, c'est la confiance du rhéteur dans ses règles, et cette conviction que pour atteindre soi-même au sublime, c'est beaucoup, si même ce n'est assez, de connaître par quels moyens les Homère et les Eschyle, les Platon et les Démosthène s'y sont eux-mêmes jadis élevés. L'objet de la critique n'y est plus de déterminer les lois des genres ou d'en étudier l'évolution à travers l'histoire, mais de procurer au poète des moyens topiques et suffisants d'égaliser ses modèles. On verra dans un instant les conséquences de cette fâcheuse erreur et qu'aussi bien c'est à peine si, dans le siècle même où nous sommes, la critique a enfin réussi à s'affranchir de cette illusion.

La critique au moyen âge. Il n'y aurait pas lieu de parler de la critique au moyen âge, s'il n'était utile et indispensable même d'assigner à leur vraie cause une indifférence apparente et une stérilité réelle qui n'ont pas, comme l'on sait, duré moins de six ou huit siècles. Ni les poètes, en effet, ni non plus les grammairiens n'ont manqué au moyen âge, ni les artistes, ni les philosophes, parmi lesquels il y en a, quand ce ne serait que saint Thomas, qui peuvent, je crois, soutenir la comparaison avec les plus grands. Comment donc se fait-il que, toutes les conditions ordinaires de la critique paraissant réunies, on ne puisse pourtant citer, même au xiii^e siècle, le grand siècle du moyen âge, aucun critique vraiment digne de ce nom? Car j'ai peu de confiance aux critiques arabes, et pour quelques ouvrages tels que *l'Art de dicter et faire chansons, ballades, virelais et rondeaux*, d'Eustache Deschamps, ou celui d'Henri de Croy, *l'Art et Science de rhétorique pour faire rimes et ballades*, ce ne sont guère que des recueils de recettes ou des manuels de versification. Nous ne parlerons pas non plus de la *Rhétorique* de Raymond Lulle (V. *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 251).

C'est que l'homme du moyen âge, avant de s'appartenir à lui-même, faisant une partie de sa caste ou de sa corporation, noble, clerc ou vilain, n'étant pas même toujours maître de sa personne et l'étant moins encore de ses actions ou de ses pensées, la littérature du moyen âge a pour caractère essentiel, par-dessous tous les autres, d'être universelle, impersonnelle, et anonyme. Je dis: universelle et vraiment *catholique*, au sens originel du mot, semblable ou plutôt identique à elle-même d'un bout de l'Europe à l'autre bout, dans la *Chanson de Roland* et dans le *Romancero du Cid*, dans un *Mystère* italien et dans un *Mystère* allemand. J'ajoute: impersonnelle, et j'entends par là que l'œuvre littéraire, soumise aux préjugés de la caste ou de la corporation, roulant sur un très petit nombre de sentiments ou d'idées, astreinte enfin à des formes fixes, n'a rien en elle qui trahisse, non pas même son auteur, mais seulement sa nationalité. Et c'est pourquoi je l'appelle anonyme: parce qu'on serait tenté de croire que, bien loin de chercher à mettre leur personne dans leurs écrits, trouvères et troubadours — en général, et sauf les exceptions qu'il faut toujours qu'on réserve — semblent chercher plutôt à la dissimuler sous le costume commun et sous l'allure de leur condition sociale. Le mot célèbre de Buffon sur le style, qui n'a jamais été qu'à moitié vrai, ne l'a jamais été moins que des écrivains du moyen âge; et, jusque dans le genre lyrique, c'est une affaire que de distinguer une

chanson de Thibaut de Champagne d'avec une chanson de Quesne de Béthune ou du châtelain de Couci.

Cependant, comme on l'a si bien montré (V. Jacob Burckhardt, *la Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, part. II), il ne saurait d'abord y avoir de critique que des œuvres individuelles. C'est le nom qu'il donne et que nous donnons avec lui aux œuvres dont l'auteur, animé de ce que Boccace appelait l'ambition de l'immortalité, *perpetuandi nominis desiderium*, et Dante la passion d'exceller, *lo gran disio dell' eccellenza*, s'expose de sa personne à l'envie même de ceux dont il sollicite l'admiration. Ce désir ou cette soif de gloire, qui n'avait pas agité les Homérides, et encore bien moins les auteurs de nos *Chansons de geste*, a été le principe d'action des Pindare et des Thucydide, comme aussi, chez les Romains, des Cicéron et des Virgile. Mais, pour qu'il réapparût dans le monde moderne, il fallait que la littérature du moyen âge, ayant accompli sa journée, changât de nature en même temps que de principe, ou plutôt qu'elle cédât la place à une littérature nouvelle dont l'objet fût précisément de traduire ou d'exprimer cet individualisme. Telle est la littérature de la Renaissance, qui n'a pas seulement émancipé l'esprit de la servitude théologique, mais l'homme aussi, l'homme surtout, de la contrainte à laquelle il avait soumis si longtemps sa personnalité. L'acte de naissance de la littérature moderne se trouve être ainsi l'acte d'émancipation de la critique. Et, à cet égard, on remarquera que les seuls critiques du moyen âge, Dante pour son *De Vulgari Eloquentia* et Pétrarque pour ses travaux philologiques, sont aussi, dans la littérature du moyen âge, les premiers des modernes.

La critique dans les temps modernes. Mais avant de pouvoir se développer librement, il fallait que la critique eût renoué la chaîne des traditions interrompues, et de là, dans l'Italie du xv^e siècle, comme au siècle suivant, dans l'Europe entière, la renaissance et l'importance de la critique philologique. Il fallait qu'on se fût reconnu parmi les richesses confuses de l'antiquité retrouvée. C'était reprendre le problème au point où l'avait jadis laissé l'École d'Alexandrie. Il était seulement plus difficile ou plus obscur de tout ce que la négligence du moyen âge avait accumulé d'épaisseur d'ombre autour des textes latins et grecs. Aussi Ronsard lui-même, on le sait, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, fera-t-il un cas presque égal d'Homère et de Lycophon; et nous, depuis combien d'années avons-nous cessé d'admirer dans le *Taureau Farnèse* ou dans l'*Apollon du Belvédère* les chefs-d'œuvre de la sculpture grecque? On trouvera dans l'ouvrage de Baillet, que nous avons déjà cité (V. *Jugement des savants*, t. II), la liste infinie, pour ainsi dire, de ces *critiques grammairiens* qu'on a trop loués jadis, mais qu'en revanche et depuis on a traités trop dédaigneusement. Est-ce pour cela, pour les punir d'avoir été trop célébrés, ou par ingratitude, que personne encore ne nous a donné cette *Histoire de l'humanisme*, sans laquelle pourtant il y aura toujours quelque chose de précaire dans tout ce que nous dirons des origines du *classicisme*? Ni le bel ouvrage de Burckhardt, que nous citons tout à l'heure, ni celui de M. Georges Voigt sur *le Premier Siècle de l'humanisme*, ni celui d'Égger sur *l'Hellénisme en France*, ni des monographies, que ce soient d'ailleurs les *Annales de l'imprimerie des Aldes*, ou une biographie d'Érasme ou de Budé, n'en sauraient tenir lieu. Cependant, comme le prouvent ces indications, qu'il serait trop aisé de multiplier, les matériaux de cette *Histoire* sont épars un peu partout. Mais si l'on pouvait douter de son utilité, nous ajouterions qu'indépendamment de son intérêt propre, voilà tantôt quatre ou cinq cents ans que, dans l'Europe entière, la conception même de la littérature est toujours dominée par les idées des philologues de la Renaissance. Ne serait-il pas temps enfin de savoir ce que c'étaient au juste que ces idées mêmes, — car on ne le sait qu'en gros, — et dans quelle mesure il est de notre intérêt de les subir encore?

Cette part est surtout celle de l'Italie dans le renouvellement de la critique moderne. Un auteur espagnol, M. Menendez y Pelayo, dans son *Historia de las ideas estéticas en España* (Madrid, 1883) a fait celle de l'Espagne. Un écrivain français, M. Emile Grüber, dans le premier volume de son *Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne* (Paris, 1883) a tracé le tableau de la critique allemande depuis Opitz, qui vivait dans la première moitié du xvii^e siècle, jusqu'à Lessing. Enfin, pour ce qui est de la critique anglaise, à défaut d'une histoire suivie, on trouvera de bons renseignements dans l'ouvrage un peu vieux, mais encore intéressant d'Hallam : *Histoire de la littérature de l'Europe moderne de 1450 à 1700*; et pour la période qui a suivi, sans parler des histoires générales de la littérature anglaise, dans le premier volume de l'ouvrage d'Hettner : *Literaturgeschichte des achtzehnten Jahrhunderts* (Brunswick, 1872). Rappelons aussi, parmi beaucoup d'autres, les *Essais* de Macaulay sur *Addison* et sur *Johnson*. Pour nous, on nous pardonnera de nous attacher à peu près uniquement à l'histoire de la critique en France. Aussi bien, si les critiques italiens ou anglais ne sont pas des isolés dans l'histoire de leur littérature, on peut dire qu'ils y font en quelque manière exception, et que nulle part ailleurs qu'en France la critique depuis trois cents ans n'a eu ce qu'on appelle une histoire suivie. Ai-je besoin d'ajouter qu'elle a été vraiment l'âme de la littérature française? Depuis Ronsard jusqu'à Victor Hugo, jusqu'à nos *symbolistes* eux-mêmes, si l'on osait les mettre en si noble compagnie, je ne vois pas du moins une révolution du goût ou de la littérature qui n'ait eu chez nous une évolution de la critique pour origine et pour guide. Ronsard et Du Bellay, Malherbe et Boileau, Voltaire, Chateaubriand et Hugo, c'est l'assentiment de l'opinion à leurs doctrines qui a préparé le succès de leurs œuvres; et c'est la critique, en leur prêtant l'appui de son désintéressement, qui a comme assuré au delà d'eux la durée de leurs œuvres et de leur réputation. Voyez plutôt, comme contre-épreuve, ce que Malherbe et Boileau tout seuls ont pu jadis contre Ronsard, et demandez-vous, si la critique n'y veillait depuis un demi-siècle, ce qu'on lirait encore de Chateaubriand?

C'est de 1550 et du manifeste de la Pléiade, rédigé par Du Bellay sous l'inspiration de Ronsard : *Défense et illustration de la langue française*, qu'on peut dater les commencements de la critique en France. Enlée de l'orgueil de l'antiquité retrouvée, pour ainsi dire, et stimulée par l'exemple des grands Italiens, Dante, Boccace, Pétrarque, Arioste et Bembo, que l'on ne craignait pas de mettre alors sur le même rang, la critique, pendant cette première période de son histoire, s'efforce de se reconnaître parmi tant de chefs-d'œuvre, et non plus seulement de les dater, d'en épurer ou d'en fixer le texte, mais déjà de les classer entre eux. Elle fait mieux encore, ou davantage, et très vivement touchée, très sincèrement émue des beautés qu'elle admire, elle tâche, comme autrefois la critique de Longin, à retrouver dans les œuvres même les qualités définies, les causes précises, les raisons suffisantes de l'impression que ces œuvres produisent. La *Poétique* de Scaliger (1561) est particulièrement intéressante à consulter sous ce rapport.

On fait alors un pas de plus. Et, effectivement, si ce sont des qualités connues et définies, comme nous le disions, qui font l'agrément de Térence ou le charme pénétrant de Virgile, pourquoi n'essayerait-on pas de rivaliser avec eux dans l'emploi des moyens dont leurs œuvres nous ont légué la recette avec l'exemple? Tout ce que l'on admire et que l'on aime dans *l'Andrienne* et dans *l'Énéide*, pourquoi ne le détacherait-on pas en quelque sorte de leurs auteurs, et l'appliquant soi-même à un autre sujet, celui de la *Pucelle* ou celui de la *Place Royale*, pourquoi n'égalerait-on pas son modèle? Telle est l'ambition de Balzac, telle est aussi celle de Chapelain; Scudéri la partage; et il ne

semble pas que Corneille en soit très éloigné. C'est ainsi que, sous leur influence, il s'établit un système de confiance absolue dans le pouvoir des règles ; et l'objet de la critique, après les avoir tirées des œuvres des anciens, se réduit à surveiller l'observation des règles. Même l'Académie française, dans la pensée de son fondateur, comme le prouve la brochure des *Sentiments de l'Académie sur le Cid* (1636-1638) n'a pas à ses débuts de fonction ou de mission plus spéciale. Et assez justifiées par leur haute origine, les règles, devenues souveraines, s'imposent tyranniquement à ceux mêmes qui les eussent volontiers secouées, s'ils n'avaient craint, en les secouant, de se mettre en révolte, non pas du tout contre le bel air, et encore moins contre quelques pédants, tels qu'un abbé d'Aubignac ou qu'un père Le Moyne, mais elles le sont bien plus encore à la *Nature*, telle que l'observation nous la révèle, et à la *Raison*, en tant qu'elle est le partage de tout homme qui pense. On remarquera que la théorie est celle de Molière, dans sa *Critique de l'École des femmes*, comme encore celle de Racine, dans la plupart de ses *Préfaces*. Entre plusieurs moyens qu'il pouvait y avoir de s'assurer le plaisir qu'on demande aux œuvres de la littérature et de l'art, Racine, Molière, Boileau, et La Fontaine avec eux, estiment que les anciens, étant plus près de la nature, ont d'abord trouvé les plus efficaces, pour ne pas dire les seules infaillibles. C'est que « le bon sens et la raison sont les mêmes dans tous les siècles » : la phrase est de Racine, dans la préface de son *Iphigénie*. Et bien loin d'être arbitraire, comme elle pouvait le paraître, l'autorité des règles, ainsi fondée sur ce qu'il y a de plus universel et de plus permanent dans l'homme, change un peu de nature, mais, au total s'accroît encore, et, pour ainsi parler, contracte quelque chose de l'éternité d'une loi de l'esprit humain.

C'est au xviii^e siècle aussi qu'il faut placer en France les commencements de la critique d'art, en tant qu'application des principes généraux de la critique littéraire au jugement des œuvres de la peinture ou de la sculpture. On fait souvent honneur à Diderot d'avoir inauguré chez nous la critique d'art par ses *Salons* et on oublie que le xviii^e siècle ni même les salonniers du commencement du nôtre n'ont pu lire ces *Salons*, qui n'ont paru qu'en 1840. On oublie aussi qu'un article des *Statuts et Règlements* de l'Académie royale de peinture et de sculpture — c'est notre Académie des beaux-arts — avait disposé que « l'Académie s'assemblerait tous les premiers et derniers samedis du mois pour s'entretenir et exercer en des conférences sur le sujet de la peinture et de la sculpture et de leurs dépendances ». La première de ces Conférences eut lieu le 7 mai 1667 (V. Henry Jouin, *Conférences de l'Académie royale*, etc.; Paris, 1883). C'était Félibien qui les rédigeait et qui lui-même en a publié quelques-unes. Watelet, au xviii^e siècle, en a donné quelques autres, dans son *Dictionnaire des Arts*. Je signalerai celle d'Oudry — d'après son maître Largillière, — et j'y relèverai ces deux phrases, qui sont toute une esthétique : « La nature bien vue nous peut seule donner ces lumières originales qui distinguent l'homme supérieur d'avec l'homme commun... » et « les règles, ou les principes ne sont faits que pour nous apprendre à nous mettre vis-à-vis de la nature ». Dans

une autre conférence, du peintre Testelin, je note le premier emploi que je connaisse du mot de *naturalisme*, dans le sens où nous le prenons encore aujourd'hui : « L'opinion qu'on appelle *naturaliste*, dit expressément Testelin, estime nécessaire l'imitation exacte du naturel en toutes choses. » Voilà les vrais commencements de la critique d'art. Les artistes eux-mêmes deviennent curieux de justifier par de bonnes raisons les principes qu'ils suivent. Ils commencent à comprendre que ce n'est pas tout de plaire, et qu'encre faut-il savoir par quels moyens on a plu. Peintres et sculpteurs, ils ont d'ailleurs une compétence que de longtemps les amateurs de l'espèce de Diderot n'auront point. Et quant à leur influence, nous allons en voir la preuve dans les écrits eux-mêmes des critiques de leurs contemporains.

Par exemple, il n'y a rien qui distingue davantage Perrault d'avec Boileau, — le *Parallèle des anciens et des modernes* d'avec l'*Art poétique* ou d'avec les *Réflexions critiques sur Longin*, — que d'y voir Perrault débiter dans la critique générale par la critique d'art, et, avant de parler d'éloquence ou de poésie, traiter d'architecture, de peinture, de sculpture. L'horizon de la critique s'est visiblement élargi. Mais surtout il s'est reculé ou il s'est approfondi, si l'on peut ainsi dire, et la même est le grand intérêt de la querelle des anciens et des modernes. Longtemps informe, et encore confuse dans les *Dialogues* de Perrault, une idée cependant s'y fait jour : c'est l'idée de progrès, avec et par le moyen de laquelle s'insinue dans la critique l'idée de mouvement. Ni La Bruyère ni Fénelon n'y répugnent. Mais c'est le « discret » Fontenelle, avec son air de n'y toucher pas, qui achève d'en faire la fortune. Un autre homme l'y aide, grand ami des anciens, il est vrai, mais de plus d'érudition que de goût, et d'ailleurs plus sceptique encore qu'érudit. C'est Bayle que je veux dire, l'un de ceux qui sans doute ont le plus fait en aucun temps pour déshabituer l'humanité de voir ou de chercher son âge d'or dans le passé. Bien qu'il ait rédigé lui tout seul pendant trois ans (1684-1687) l'un des plus anciens journaux qu'il y ait, les *Nouvelles de la République des Lettres*, à peine peut-on dire que Bayle appartienne à l'histoire de la critique littéraire. Il n'en a pas moins contribué plus que personne, avec son fameux *Dictionnaire*, et beaucoup plus efficacement que les « Libres Penseurs » anglais, que Collins ou Toland, à préparer le nouvel idéal en dissociant l'ancien, et en répandant cette idée qu'en littérature comme en art, aussi bien qu'en métaphysique et en théologie, c.-à-d. partout, il n'y a rien que de changeant, de transitoire et de relatif. Idée féconde, idée hardie, qui ne devait point triompher sans combat, et idée dont la lutte contre le respect subsistant de la tradition fait le fond de l'histoire de la critique du xviii^e siècle.

Rien de plus embrouillé que cette histoire, tout d'abord, mais rien de plus clair si l'on se place au point de vue que nous venons d'indiquer. Deux partis ou deux tendances. D'un côté les classiques, Desfontaines ; Prévost avec son *Pour et Contre* ; Fréron et son *Année littéraire* ; Voltaire lui-même dont le goût est plus sûr, plus délicat aussi, mais non moins timide que celui de Fréron ; Marmontel, à qui l'on ne peut refuser d'avoir eu des idées, La Harpe, dont le *Cours de littérature*, outre qu'il est le premier de son espèce, n'est pas aussi méprisable qu'on le dit encore quelquefois ; et après eux les Hoffmann, les Geoffroy, les Feletz, qui continueront jusque dans notre siècle l'esprit du précédent. Ils pensent tous, avec La Bruyère, qu'on a tout dit, depuis six mille ans ; ou avec Voltaire, que « les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense ». De l'autre côté sont les novateurs, l'abbé Dubos, avec ses *Réflexions sur la poésie et sur la peinture*, où l'on trouve, avant l'*Esprit des lois* et les *Lettres persanes*, une première esquisse de la « théorie des milieux » ; Marivaux, avec ses feuilles, le *Spectateur français* ou le *Cabinet du Philosophe* ; Montesquieu, Diderot, Mercier,

avec son *Essai sur l'art dramatique*; enfin et surtout Rousseau, qui n'a pas fait, à la vérité, profession de critique, mais dont on sait assez quelle a été, dans la critique aussi bien qu'ailleurs, la prodigieuse influence. Je ne parle point de Grimm, ni de son continuateur Meister, dont la *Correspondance littéraire* n'a pas été connue de leurs contemporains. Mais ce que ces deux noms nous avertissent de noter, avant que d'arriver à la critique contemporaine, c'est qu'en même temps que Rousseau rend en critique au sens individuel l'autorité qu'on lui avait jusqu'alors disputée, les littératures étrangères, l'anglaise et l'allemande, commençant à pénétrer la nôtre, nous donnent l'idée de « beautés » que nous ne connaissions point.

Je crains un peu de paraître inutilement multiplier les époques, mais j'espère aussi que l'on voit que l'intérêt de l'histoire de la critique est précisément là, dans la continuité de ce développement dont j'essaye de noter les temps de progrès ou d'arrêt. Avec M^{me} de Staël et avec Chateaubriand, avec le *Génie du christianisme* (1802), et avec l'*Allemagne* (1810), la connaissance encore bien vague des littératures étrangères — j'entends la connaissance raisonnée — et la connaissance à peine plus précise d'un passé plus reculé que le xvi^e siècle, en convainquant la critique classique d'étroussée, l'obligent une fois de plus à contrôler le titre et la valeur de ses règles. Jusqu'alors on n'avait raisonné que sur le grec et le latin, sur l'italien et sur l'espagnol, et le français surtout. Maintenant il faut compter avec les littératures et les arts du Nord. Si le temple grec est une belle chose, la cathédrale gothique n'en est-elle pas une autre? Et si Raphaël est un grand maître, Dürer et Rembrandt en sont-ils de moindres? Mais si la préférence nationale que nous continuerons d'accorder à la tragédie de Corneille ou de Racine ne saurait plus nous empêcher d'admirer *Macbeth* ou *Faust*, qu'est-ce à dire, sinon qu'il faut bien reviser des admirations et des définitions fondées sur ce qu'on appelle en logique « un dénombrement imparfait »?

Faisons un pas encore. « La littérature est l'expression de la société. » Indépendamment et en plus de leur valeur esthétique, une *Iliade* ou une *Jérusalem*, un *Hamlet* ou un *Polyeucte*, ont encore une valeur historique. Les œuvres soutiennent des rapports avec toutes les parties d'une même civilisation. Elles sont des signes, et elles sont des *documents*. Mais, réciproquement, ce qu'elles expriment les éclaire elles-mêmes, nous le fait mieux entendre, et il n'est pas indifférent, il est même indispensable à l'intelligence entière de la *Nouvelle Héloïse* ou de l'*Histoire des variations* de connaître la forme et la structure de la société pour laquelle Bossuet et Jean-Jacques ont écrit. C'est ici la part des Guizot, des Cousin, des Villemain. Sans oublier qu'un drame est fait pour être joué, comme un roman pour être lu, et qu'en conséquence nous devons les juger par rapport à leur objet, ils ont vu que pour les bien connaître il fallait cependant pousser plus loin et plus profondément. En d'autres termes, ils ont essayé de replacer l'œuvre dans les conditions mêmes de sa production, au lieu de commencer par l'en détacher, comme on avait fait jusqu'alors, et ils ont ainsi fait de la critique une auxiliaire de l'histoire. De morte qu'elle était, dirai-je qu'ils l'ont rendue vivante, ou concrète d'abstraite? Mais, j'aimerais encore mieux dire, si je n'avais peur de cette sorte de mots en un pareil sujet, que, de *statique*, ils l'ont rendue véritablement *dynamique*. Cousin a d'ailleurs rendu un autre service encore, d'un autre genre, en habituant la critique moderne à traiter les textes classiques, la prose de Pascal ou les vers de Racine, avec le scrupule philologique dont on avait réservé jusqu'alors l'honneur aux textes des anciens.

Puis, Sainte-Beuve est alors venu, dont le rôle a été double. Il a cherché l'explication de l'œuvre plus loin et plus profondément encore, non plus seulement dans les environs ou dans le milieu, mais dans l'homme lui-même,

et jusque dans le mystère de son idiosyncrasie. Par là, d'un moyen auxiliaire de l'histoire, la critique s'est transformée en un véritable instrument d'analyse, d'investigation, de découverte psychologique. Les aveux qu'on ne se fait pas toujours volontiers à soi-même, il nous a enseigné l'art de les lire là même où l'écrivain ne croyait certes pas les avoir déposés. La connaissance de l'homme s'en est accrue, et il a pu lui-même entrevoir le plan d'une classification future des esprits en « familles naturelles » : ici les doux et là les forts; d'un côté les épicuriens et de l'autre les hypocondriaques; ailleurs les sensitifs, et plus loin les imaginatifs, les *visuels* et les *auditifs*, ceux qui voient leur phrase et ceux qui l'entendent, les coloristes et les musiciens, que sais-je encore; et, en attendant, il nous a laissé dans ses *Lundis* une collection de *monographies* qui n'a d'égale, je crois, ou d'analogue dans aucune langue ni dans aucune littérature. Mais, en même temps, contre l'entraînement de sa propre méthode, il a maintenu les droits de l'œuvre littéraire à être considérée comme telle, traitée comme telle, et finalement appréciée ou jugée comme telle.

C'est ce que n'ont fait toujours ni M. Renan, ni M. Taine, dont ce n'est pas d'ailleurs ici le lieu de discuter les idées ni même de les exposer, mais seulement de les indiquer et de dire en quelques mots ce que leur doit la critique. On connaît leurs ouvrages: les *Études d'histoire religieuse*, les *Essais de morale et de critique*, l'*Histoire comparée des langues sémitiques* et l'*Histoire des origines du christianisme* du premier; et les *Essais de critique et d'histoire*, l'*Histoire de la littérature anglaise*, la *Philosophie de l'art*, l'*Ancien Régime* du second. Ni chez nous, ni hors de chez nous — quelque estime que nous fassions de l'œuvre d'un Lessing ou d'un Strauss, de celle d'un Carlyle ou d'un Macaulay, — la critique n'a rien produit qui, tout en demeurant plus conforme à sa définition, donne une plus grande idée d'elle-même, de la fécondité de ses ressources, de l'étendue presque illimitée de sa compétence et de l'importance de son rôle. Tout ce qu'elle a voulu ou rêvé en d'autres temps, M. Renan et M. Taine l'ont en effet réalisé; et elle est devenue entre leurs mains ce qu'aucun philologue ni aucun savant n'aurait jadis osé prévoir. Sans parler en effet de leur talent d'écrivain, ils lui ont apporté, M. Taine sa science, et, avec son goût de la psychologie, ce que j'appellerai la puissance de son imagination constructive; M. Renan, son érudition spéciale d'hébraïsant ou d'orientaliste, sa curiosité de philologue, et sa subtilité d'historien des religions. Par là, des idées nouvelles, que Sainte-Beuve lui-même n'avait pu qu'effleurer, en exprimant son regret de ne pas faire davantage, et, par exemple, les dernières conclusions de la linguistique et de l'ethnographie, de l'exégèse et de l'histoire naturelle, sont entrées dans le plan ou plutôt dans la notion de la critique, et n'en sortiront plus. Mais ce qu'ils ont surtout fait, c'a été, tout en élargissant ainsi l'objet de la critique, de le préciser en même temps et non pas, à la vérité, de la transformer elle-même en une science, mais au moins de lui donner quelque chose du désintéressement, à ses méthodes quelque chose de la rigueur, et à sa magistrature, enfin, quelque chose de l'autorité de la science.

Il resterait maintenant à montrer que si nous avons omis, dans cette revue rapide, plus d'un titre et plus d'un nom sans doute, l'omission s'explique ou se justifie par plus d'un motif. L'histoire d'un genre n'est pas tenue d'enregistrer avec une piété superstitieuse les œuvres ni les noms même de tous ceux qui s'y sont exercés. Qu'importe un Tristan à l'histoire de la tragédie française? un abbé Pouille à celle de l'éloquence? un Ducray-Duminil à l'histoire du roman. *Ignotis periere mortibus illi...* Pareillement, dans cette esquisse, nous aurions ménagé une place à Saint-Evremond ou à un père Bouhours, à Rollin ou à Suard, à un Saint-Marc Girardin ou à un Cu villier-Fleury, qu'il n'en serait rien de plus ni de moins. Quiconque n'a pas fait avancer d'un seul pas les idées de son temps, ni

perfectionné les moyens de son art, celui-là peut bien avoir été utile en son vivant, et il a d'ailleurs son nom écrit sur une pierre dans les catacombes de l'histoire littéraire : il ne l'a pas dans l'histoire de son genre. En ce qui regarde la critique, c'est l'histoire du genre que nous avons uniquement essayé de mettre en lumière ; ce sont les différents temps de son évolution que nous avons essayé de marquer ; et c'est enfin comment, par quelle série de transformations successives, la critique, dans le siècle où nous sommes, est devenue, sans cesser d'être elle-même, autre chose pourtant, et presque le contraire de ce qu'elle était il y a deux cent cinquante ou trois cents ans.

Une autre omission pourrait paraître plus grave ; et on s'étonnera peut-être qu'ayant rencontré l'occasion de nommer Lessing ou Carlyle, nous n'ayons pas cru devoir donner de leur œuvre quelque idée plus précise. Car il n'est pas douteux que le *Laocoon* ou le *Culte des héros* soient des œuvres capitales dans l'histoire de la critique ; et, au nom de leurs auteurs, combien de noms encore n'aurions-nous pas pu joindre, ceux de Macaulay, par exemple, de Francis Jeffrey, de Sydney Smith, de Charles Lamb, d'Hazlitt en Angleterre ; ou en Allemagne, sans rien dire d'Herder ni de Goethe, ceux de Hegel, pour son *Esthétique*, et de Gervinus, et de Rosenkranz, et de Julian Schmidt, et d'Hettner ? Un Francesco de Sanctis en Italie, et un don Juan Valera en Espagne ne sont pas non plus de ceux qu'il semble qu'on ait droit de passer sous silence. Mais les critiques anglais, Charles Lamb ou Hazlitt, sont plutôt des *essayists*, quand ce ne sont pas des *humorists* ; et les critiques allemands, eux, sont plutôt des *historiens*, comme Gervinus, ou des *théoriciens* de l'art. Si d'ailleurs il est vrai, comme disent les savants, qu'un seul phénomène contienne en soi, pour quiconque sait l'y voir, tout ce qu'il faut pour son explication, nous pouvons dire, nous, qu'en raison de la solidarité des littératures modernes, depuis cent ans surtout, l'histoire de la critique en Angleterre ou en Allemagne a dû ressembler et ressembler en effet à l'histoire de la critique en France. Les mêmes causes ont produit partout les mêmes effets ; des besoins analogues se sont à eux-mêmes créés les mêmes moyens de se satisfaire ; et, un peu plus tôt, un peu plus tard, à quelques années de distance, la même évolution a traversé les mêmes phases. On regardera donc l'histoire de la critique en France comme étant, en quelque manière, la figure *schématique* d'une histoire de la critique européenne, et puisqu'il s'agissait surtout pour nous de fonder la définition et l'objet de la critique sur les données de son histoire, nous pouvons maintenant aborder cette partie de notre tâche.

L'OBJET ET LES MÉTHODES DE LA CRITIQUE. — Ce qui me semble résulter tout d'abord de l'histoire même de la critique, c'est la réalité de son objet, ou en d'autres termes encore, c'est l'existence d'une critique *objective*. « Il y a un bon et un mauvais goût, et c'est avec fondement qu'on dispute des goûts » : il y a surtout une vérité littéraire. Cependant, si de certains sceptiques en étaient crus, d'aimables et dangereux dilettantes, qui se réclament de Kant, sans faire attention que le criticisme kantien a pour conséquence logique, ce que l'on appellerait assez bien le positivisme transcendantal de Hegel, « nous ne pourrions jamais sortir de nous-mêmes » ; et ainsi, dans les œuvres de la littérature ou de l'art, nous ne trouverions jamais, après bien des efforts, que ce que nous y aurions mis nous-mêmes de notre fond. Mais c'est un pur sophisme, à moins encore que ce ne soit une manière de se moquer du monde. Les uns aiment Racine, et les autres ne l'aiment pas, ou ils l'aiment moins ; et en ce sens, il est bien vrai que ceux qui l'aiment voient plus de choses dans *Andromaque* ou dans *Iphigénie*, qu'ils y voient même, si l'on veut, des choses auxquelles Racine n'avait point songé ; mais ces choses y sont pourtant ; et la preuve, c'est que personne au monde ne s'est jamais avisé de les voir ni ne le pourrait, quand il y tâcherait, dans l'*Andronicus* de Campistrone ou dans l'*Hypermaestre* de Lemierre. Est-il nécessaire de mul-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

tiplier les exemples ? Tout est *relatif*, si l'on entend par là qu'étant faits d'une autre manière, nos impressions, nos sensations, nos idées seraient autres, et par exemple, si nous avions, comme on l'a dit, « l'œil à facettes d'une mouche » ou le cerveau « rude et simple d'un orang-outang ». Mais précisément, nous ne les avons point, ce « cerveau » ni cet « œil à facettes », et nous ne sommes point faits de cette « autre » manière. Aussi, quoi qu'il en soit de la « relativité de la connaissance », en ce qui touche le fond des choses, l'intimité de leur substance, et la raison de leur être, notre géométrie, notre physique, notre chimie n'en sont pas moins ce qu'elles sont : des *systèmes liés*, dont les rapports ne dépendent point de nous. A plus forte raison en est-il ainsi de l'objet, ou pour mieux dire, de la matière de la critique, et, s'il y a quelque correspondance entre la nature et l'homme, il y en a sans doute une plus étroite entre l'homme et l'homme. Non seulement il n'est pas vrai que nous ne puissions sortir de nous-mêmes pour entrer dans l'esprit d'une œuvre littéraire, mais toute littérature est fondée sur cette présomption que nous n'avons qu'à le vouloir, ou même à nous laisser faire, pour prendre d'autres idées et d'autres sentiments que les nôtres. Un prédicateur dans sa chaire n'en est pas moins assuré qu'un savant dans son laboratoire. S'il parle, c'est pour qu'on l'écoute, et s'il veut qu'on l'écoute, c'est qu'il veut nous faire changer nos idées pour les siennes ; et nous le voulons bien, aussi nous ; et la mesure où il y réussit devient la mesure même de son talent. Pareillement un poète, un dramaturge, un romancier.

L'argument que l'on tire des contradictions de la critique n'a pas plus de solidité. Car d'abord les contradictions ne sont point aussi nombreuses que l'on se plaît quelquefois à le prétendre, ni surtout ne sont, à les bien prendre, de véritables contradictions. Que l'on examine, par exemple, depuis deux siècles maintenant passés, tout ce que la critique amie ou hostile a porté de jugements sur la comédie de Molière, sur l'*Ecole des femmes* ou sur *Tartuffe*. Si nous mettons à part ceux des contemporains, je n'en sache presque pas un dont le *dispositif* ne soit constamment le même, si d'ailleurs les *considéran*ts en diffèrent. Allons plus loin : il n'y en a pas un qui n'établisse la supériorité de Molière sur Lesage, par exemple, ou sur Beaumarchais, ni qui ne l'établisse par des raisons analogues. Ajouterons-nous là-dessus que, quand les contradictions de la critique seraient plus graves ou plus nombreuses, il faudrait voir qui sont les critiques eux-mêmes, et, notamment, si leur ignorance ne les disqualifie pas peut-être avant qu'ils aient parlé ? Si l'on ne sait pas le grec, il est bien évident qu'on ne parlera pas d'Aristophane comme si l'on le savait, mais a-t-on qualité, en ce cas, pour parler d'Aristophane ? et dirons-nous, en vérité, qu'il y ait la contradiction ? Nous reverrons tout simplement le critique à l'école. Les contradictions de la critique ne prouvent pas plus contre l'existence et la réalité d'une critique *objective* que les contradictions des savants ne prouvent contre la vérité de la science ni ne l'empêchent d'être.

Quel sera donc l'objet de la critique ? L'histoire, encore ici, nous a déjà répondu : l'objet de la critique est de *juger*, de *classer*, d'*expliquer* les œuvres de la littérature et de l'art. Je commence par le dernier, dont il a pu quelquefois sembler qu'on aurait fait dans notre siècle le tout de la critique, mais auquel, dans ce siècle même, si l'on a bien subordonné, cependant on n'a pas encore sacrifié les deux autres. Ou plutôt, et en tout temps, comme on l'a vu, *expliquer*, *classer*, et *juger* ne sont qu'un. Il est donc assez indifférent en soi de commencer par le jugement, la classification, ou l'explication. En chaque cas particulier, ce n'est qu'une question de méthode ou de disposition du sujet ; et ce qui importe uniquement, c'est de bien voir qu'on ne peut « critiquer » une *Iliade* ou un *Paradis perdu* sans trouver le moyen de les juger, de les classer, et de les expliquer.

L'explication. Lorsque les naturalistes veulent exprimer d'un mot le progrès accompli par leur science depuis un siècle à peu près, ils disent donc que, de *contemplative* ou

de *descriptive*, l'histoire naturelle est devenue *explicative*, ou encore *historique*. Tel est précisément le cas de la critique. *Expliquer* une œuvre littéraire, ce n'était guère autrefois que la décrire, l'analyser, ou la commenter; et, encore aujourd'hui, n'omettons pas de le dire en passant, c'est bien par là qu'il faut que l'on débute. La critique purement descriptive, bibliographique ou grammaticale, philologique ou analytique, a perdu de sa dignité, sinon de son ancienne morgue: elle n'a rien perdu de son intérêt, ni surtout de sa nécessité. Peu de gens, même parmi nous, savent lire un texte, et, de sa lecture, moins de gens encore en savent tirer ce qu'elle contient. Mais, de plus, on exige maintenant de la critique — et on a raison — qu'elle détermine les rapports d'une œuvre avec l'histoire générale de la littérature, avec les lois propres de son genre, avec le milieu dans lequel elle a paru, et enfin avec son auteur. C'est ce que l'on appelle proprement l'expliquer.

Je dis d'abord avec son auteur, dont il n'est pas d'ailleurs prouvé que le caractère soit toujours analogue à celui de son œuvre. On sait peut-être que l'auteur des *Avertissements aux protestants* fut le plus doux des hommes, et qu'au contraire l'auteur de *Télémaque* en fut l'un des plus cassants. Mais cela même est instructif ou indispensable à savoir, et pour le savoir il faut bien l'un et l'autre qu'on les anatomise. Où donc sont-ils nés? sous quels cieux? au Nord ou au Midi? en quel temps ont-ils vécu? quel tempérament apportaient-ils en naissant? malingre ou robuste, nerveux ou sanguin? quelle fut leur famille? de quelle condition? de quelle origine? de quelle race? quels exemples ont-ils reçus? quelle éducation? quelle instruction? la vie leur a-t-elle été douce, facile et indulgente, ou au contraire pénible, laborieuse et dure? comment encore ont-ils pensé, comment se sont-ils comportés sur l'article de l'amour, ou sur celui de la religion, ou sur celui de la mort? comment ont-ils traité les plaisirs ordinaires des hommes? comment la table, le jeu, les voyages? ou comment ont-ils conçu leur art? qu'y ont-ils mis d'eux-mêmes? qu'en ont-ils réservé? Physiologiques ou psychologiques, tous ces traits, qui concourent à former la physionomie d'un homme, sont évidemment nécessaires à l'intelligence et à l'explication de son œuvre. Et pas plus que la littérature ou l'art ne sont toujours « l'expression de la société », pas plus le style n'est l'homme même, ni son œuvre le signe, le témoignage, ou l'image fidèle de ce qu'il fut en réalité. Rien encore ne ressemble moins à Bernardin de Saint-Pierre que *Paul et Virginie*. Mais justement alors, d'autant que le cas est plus singulier, il n'en est que plus remarquable, et bien loin que ce soit une raison de négliger ce genre de recherches, au contraire, c'est justement alors, pour établir la singularité du cas, qu'il nous en faut épuiser le questionnaire.

Après l'auteur le milieu; — car, en vain nous révolterions-nous, il n'entre jamais dans notre œuvre qu'une partie de nous-mêmes, et nos contemporains en sont toujours les collaborateurs anonymes et obscurs. La part de Corneille est grande assurément dans son *Cid* ou dans son *Polyeucte*; mais, l'oserons-nous dire? celle de Richelieu, de Chapelain, de Mairet y est presque aussi grande que la sienne; et plus grande encore y est la part de l'opinion, reine du monde, à laquelle tous ensemble ils se sont efforcés de donner ce qu'elle leur demandait. Nous pensons avec notre temps, et notre temps écrit avec nous. Pour expliquer les œuvres, et vraiment les comprendre, il nous faut donc, autant que nous le pouvons, les étudier d'aussi près qu'elles-mêmes, dans leurs relations avec l'esprit de leur temps. Comment un contemporain de Corneille, un Français du XVII^e siècle, un Parisien de 1637, un grand seigneur, une belle dame, comment un docteur de Sorbonne, un bourgeois, un courtaud de boutique, un laquais avaient-ils l'esprit fait? D'où leur venait cette nature d'esprit? Pour combien y entraient la race? et la condition sociale? et la manière de vivre? et les événements historiques récents? Ou encore qu'ont-ils aimé, qu'ont-ils admiré dans le *Cid*? la couleur

étrangère? ou l'héroïsme des sentiments? à moins que ce n'en soient les défauts mêmes, et qu'ils n'aient peut-être applaudi le génie de Corneille à la faveur de ce qui s'y mêlait d'emphase et de préciosité? Pour éclairer toutes ces questions, et celles qu'elles entraînent à leur suite, ce n'est pas trop de toute la littérature, de tous les *Mémoires*, de toutes les *Correspondances*, de toutes les histoires du temps. Il nous faut en effet nous faire une âme du XVII^e siècle; ou plutôt, et en généralisant, il nous faut nous faire une âme assez agile, une âme assez changeante, une âme assez plastique, enfin, si je puis dire, pour prendre alternativement toutes les formes, et se retrouver contemporaine de toutes les œuvres qu'il s'agit d'expliquer tour à tour.

Mais ce n'est pas seulement avec leur auteur ou avec leur temps que les œuvres de la littérature ou de l'art soutiennent des rapports, c'est encore avec toutes les œuvres du même genre qui les ont elles-mêmes précédées. Une comédie de Dancourt ou de Destouches, par exemple, peut être déterminée dans son caractère essentiel par le poids, pour ainsi parler, dont le souvenir de Molière a pesé sur l'imagination de Destouches et de Dancourt. Plus ou moins consciemment, dans la mesure où ils ont l'un et l'autre essayé de faire œuvre littéraire, avant de faire œuvre personnelle, ils ont voulu rivaliser avec leur illustre prédécesseur; et, en s'exerçant dans le même genre que lui, leur intention de « derrière la tête » a été de faire autre chose, et sinon mieux, mais plus que lui. En d'autres termes, l'œuvre littéraire n'est pas seulement l'expression de son auteur ou celle de la société de son temps. Elle est encore un *moment*, comme l'on dit, ou une phase de l'évolution de son genre. Et c'est ici, selon le mot célèbre, qu'il est impossible de « connaître le tout sans connaître les parties, ni les parties sans connaître le tout ». Toute une part de l'explication consistera donc, en critique, à *situer* les œuvres dans le temps. Si l'on peut, — je ne dis pas avec apparence de raison, mais avec utilité, — comparer la vie des genres dans l'histoire de la littérature à celle des espèces dans la nature, il faudra que, comme dans les monographies de nos naturalistes on lit en raccourci l'histoire d'une espèce entière, ainsi, dans la biographie d'un Dancourt ou d'un Destouches, l'explication se réfère constamment à l'histoire entière de la comédie en France. Autant que par elle-même et par ses entours, une œuvre littéraire s'explique par celles qui l'ont elle-même précédée et suivie.

Et il faut enfin que l'on passe les frontières de la littérature nationale pour *sérier* l'œuvre, en quelque manière, dans l'histoire de la littérature générale. L'origine de Rousseau, par exemple, son éducation vagabonde, sa sentimentalité passionnée, l'humilité de sa condition, son amour pour M^{me} d'Houdetot, sa manière de mêler la morale à la volupté, tout cela sans doute explique une partie de la *Nouvelle Héloïse*. Les idées ambiantes en expliquent une autre. Le roman de Jean-Jacques est bien un roman du XVIII^e siècle. Et il serait enfin un peu long, mais aisé de montrer ce qu'il doit aux romans de Prévost et de Marivaux, qui l'ont précédé de quelque vingt ans, à *Marianne* et à *Cleveland*. Mais il doit bien plus encore à ceux de Richardson, à *Paméla* et à *Clarisse Harlowe*, à tel point qu'on peut se demander s'il existerait sans eux, et, en tout cas, si la forme ou le fond même n'en seraient pas tout autres? A cette partie de l'explication, trop souvent négligée, ne serait-il pas temps que l'on rendit enfin son importance? Du moins n'y en a-t-il pas qui fût plus utile à la détermination des lois des genres, ou, si l'on préférerait cette autre manière de dire, à l'intelligence des conditions de l'œuvre littéraire et de la diversité de ses formes. C'est aussi bien ce que l'on va voir en passant maintenant à la classification.

La *classification en critique*. C'est une chose assez étrange qu'encore aujourd'hui même, dans un siècle comme le nôtre, où c'est à qui célébrera le plus éloquentement les découvertes et les conquêtes quotidiennes de l'*Anatomie comparée*, de la *Philologie comparée*, de la *Mythologie comparée*, la critique seule ne puisse comparer le drame de

Shakespeare avec la tragédie de Racine, ou le lyrisme de Musset avec celui de Heine, sans s'exposer aux plaisanteries de tous ces grands comparateurs. Disons-le donc nettement ici que, comme la philologie même et comme l'anatomie, la critique n'a pas d'instrument d'analyse ou d'investigation plus utile, parce qu'elle n'en a pas de plus sûr, que la comparaison; et que, du moment qu'elle devenait l'histoire naturelle des esprits, si par hasard elle n'eût pas connu jusque-là l'emploi de la comparaison, c'est précisément alors qu'il eût fallu qu'elle l'inventât.

Personne peut-être n'a mieux parlé des classifications qu'Auguste Comte, en son *Cours de philosophie positive* (40^e, 41^e et 42^e leçons), ni ne les a mieux disculpées du vain reproche qu'on leur adresse parfois encore de servir uniquement à soulager la mémoire et de confondre, en les substituant perpétuellement l'une à l'autre, la connaissance inutile des mots avec la science réelle des choses. Il est vrai que pour leur adresser ce reproche, il faut non seulement n'avoir jamais jeté les yeux sur les classifications de la botanique ou de la zoologie, mais encore ne s'être soi-même jamais interrogé sur les raisons des progrès de l'histoire naturelle générale. Nul non plus n'a mieux vu que ce géomètre ou cet analyste ce qui fait l'essentiel ou le propre de toute classification vraiment digne de ce nom : la distribution des objets ou des êtres en groupes naturels, et la succession hiérarchique de ces groupes entre eux. S'il y a donc en littérature et en art des groupes naturels, des genres ou des espèces, nous pouvons, nous aussi, comme les naturalistes, nous proposer de les reconnaître. Or, des espèces, des genres ou des familles, le langage même ne fait-il pas foi qu'il y en a? Confondons-nous ensemble le lyrique et le dramatique? Ne convenons-nous pas que la sculpture a ses lois, qui ne sont pas celles de la peinture? Même la sculpture en bronze a les siennes, qui diffèrent de celles de la sculpture en marbre. Et pour descendre au dernier détail, ne distinguons-nous pas dans le dramatique le tragique d'avec le comique, dans le comique à son tour le vaudeville d'avec la farce, et jusque dans la farce elle-même d'avec la parade? Mais d'un autre côté, par cette seule énumération, qui ne voit suffisamment qu'il y a des genres inférieurs ou supérieurs à d'autres, qu'on peut donc essayer d'en dresser une distribution hiérarchique, et qu'après l'explicitation, cette classification est l'objet même de la critique? Après les avoir expliquées, il faut classer les œuvres, et selon ce que l'on a reconnu entre elles d'analogie ou de dissemblable, d'inférieur ou de supérieur, les ordonner dans une classification qui soit l'image ou l'abrégé de l'histoire et de l'expérience mêmes.

L'essayer ici ce serait évidemment sortir des bornes de cet article, mais ce que nous pouvons faire, c'est d'indiquer en quelques mots la nature des principes qui devront présider à cette classification.

Il y en aura d'abord de *scientifiques*, analogues à ceux de l'histoire naturelle, tels que sont en zoologie le principe de la différenciation progressive et de la complexité croissante. En vertu de ce principe, et indépendamment de toute considération sur la nature ou l'objet de l'art, si donc la poésie est capable d'exprimer plus de choses, de plus profondes et de plus précises que la peinture, par exemple, ou que la musique, nous mettrons, dans la hiérarchie des arts, la poésie au-dessus de la peinture et de la musique. De même encore, tandis que la poésie purement descriptive se borne à rivaliser d'éclat et de coloris avec la nature, si la poésie lyrique, ajoutant l'homme à la nature, mêle ainsi l'expression du sentiment à la description des choses, mais si la poésie symbolique exprime encore en outre quelque-une de ces affinités secrètes ou de ces correspondances mystérieuses qui relient la nature et l'homme à quelque chose qui les dépasse tous les deux, il faudra mettre la poésie symbolique au-dessus de la poésie lyrique et la poésie lyrique au-dessus de la descriptive. Pour des raisons analogues, l'éloquence de la chaire sera supérieure à celle

de la tribune, qui sera supérieure elle-même à celle du barreau. Et dans un même genre, sans rien dire encore de la force de son imagination ou de la beauté de sa langue, si Bossuet a touché plus d'idées et de plus grandes idées que Bourdaloue, comme encore si l'on sent dans les *Sermons* du second une expérience plus réellement étendue et plus particulière de la vie que dans ceux de Massillon, Massillon sera le troisième en son genre, Bourdaloue le second, et Bossuet le premier.

Il y a en second lieu des principes *moraux*, s'il est vrai que l'art ayant été fait, comme nous le croyons, par l'homme et pour l'homme, on ne saurait jamais séparer entièrement ce que l'on en dit d'une certaine idée de son objet, de sa destination, et de sa fonction. Quel est l'objet de l'art? N'est-il que l'expression de la personnalité de l'artiste ou du poète? Ou veut-on peut-être qu'il soit à lui-même sa fin? Ou admet-on que son objet soit placé comme en dehors et plus haut que lui-même? Selon que l'on répond à ces questions et que l'on se range à l'une ou l'autre de ces trois théories, on en pourra tirer des principes de classification différents. La question de la destination de l'art est la même au fond que celle de son objet, mais elle ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes. Il s'agit de savoir si l'art tend peut-être au même but que la science, dont on a prétendu quelquefois qu'il ne serait qu'une anticipation. Ou bien encore sa destination est-elle analogue à celle de la morale? C'est ce qu'on a aussi plus d'une fois soutenu. Ou bien enfin serait-il investi par nature d'une sorte de mission sociale? Nous serions tentés de le croire. Il est clair en ce cas que les œuvres de haine seront très inférieures aux œuvres d'amour, si l'on peut ainsi dire, et que, par exemple, il n'y aura rien en prose au-dessous du pamphlet, ni d'inférieur en poésie à la satire. Et en quoi consiste enfin cette mission sociale de l'art? Par quels moyens peut-il et par quels moyens ne peut-il pas nous émouvoir? Autant de questions que nous n'avons point à résoudre ici, que nous posons seulement, afin que l'on voie bien que, s'il ne faut pas confondre l'art avec la morale, cependant on ne peut pas l'en séparer entièrement, et qu'en essayant d'établir une hiérarchie des genres la critique devra trouver le moyen d'en faire concorder les principes moraux avec les principes scientifiques.

Et il y a enfin des principes *esthétiques*, dont le plus important est celui-ci peut-être qu'en raison de la solidarité de la forme et du fond, la valeur d'une œuvre littéraire se mesure à la quantité d'absolu qu'elle exprime et qu'elle manifeste. Pourquoi, par exemple, le *Tartuffe* de Molière, ou la *Phèdre* de Racine, ou le *Polyeucte* de Corneille sont-ils placés si haut dans l'histoire du théâtre français, et dans la hiérarchie des œuvres dramatiques? C'est que jamais ni l'hypocrisie religieuse, ni l'amour criminel, ni la soif du martyr n'ont été représentés sous des traits à la fois plus individuels et plus généraux. C'est que jamais moyens n'ont été mieux appropriés à leur fin, la nature du style au caractère des passions, ou le caractère de l'action à la nature du sujet. C'est que jamais œuvres, enfin, n'ont mieux ni plus complètement et en tout rempli la définition de leur genre, si du moins on ne la va pas chercher dans les écrits des théoriciens, mais dans l'histoire même du genre dont elles ont marqué le point de perfection. De même encore, dans *Manon Lescaut*, dont le style cursif est si vrai dans sa négligence, nous admirons la peinture achevée de l'amour absolu. Nous admirons celle de l'avarice absolue dans l'*Eugénie Grandet* de Balzac. Et si nous voulions emprunter un exemple à l'histoire d'un autre art, quel meilleur ou quel plus caractéristique en pourrions-nous donner que celui de la peinture hollandaise, où la seule convenance de la forme et du fond, réalisant à la fois l'absolu de l'art de peindre et l'absolu de la poésie domestique, a suffi pour balancer tout ce que les grands Italiens de la Renaissance ont eu de plus que les petits Hollandais?

Sur ces principes, dont nous n'avons pu donner qu'une trop courte idée, dirons-nous qu'il soit possible à la critique, dès à présent, de fonder une classification ou une

hiérarchie des genres? Je le pense, et, qu'en tout cas, y dut-elle échouer, il faudrait cependant qu'elle l'essayât encore. Si les naturalistes, pour classer leurs espèces, avaient attendu de les connaître toutes, on peut dire avec assurance que l'histoire naturelle générale en serait toujours au point où l'avait jadis laissée Buffon. Mais ils ont compris, comme l'observe encore Auguste Comte, qu'une classification méthodique constituait en tout temps « le résumé le plus exact et le plus concis du système actuel de nos connaissances... en même temps que le principal instrument logique de leur perfectionnement », et c'est grâce à la classification qu'en effet l'histoire naturelle, de vague et de confuse en devenant *systématique*, de *systématique* en devenant *naturelle*, de *naturelle hiérarchique*, et de *hiérarchique* enfin *généalogique*, a bouleversé depuis cent ans les sciences de la nature et de la vie. La critique peut et doit se flatter de la même espérance.

Non pas d'ailleurs que nous acceptions l'assimilation entière de la critique et de l'histoire naturelle, et on vient d'en voir les raisons. Si d'ailleurs l'histoire naturelle est à peine encore une science, comment la critique en serait-elle une, elle, dont l'objet est plus contingent encore, plus mobile et plus changeant, que celui de l'histoire naturelle? Quelles que soient les causes qui font varier les espèces naturelles, que ce soit l'influence du milieu comme le voulait déjà Lamarck, ou l'ensemble des forces que Darwin a groupées sous le nom de *selection*, toujours est-il que l'action n'en est pas immédiatement saisissable. Mais, au contraire, dans l'histoire de la littérature et de l'art, c'est d'une génération à l'autre que les transformations ou les révolutions s'opèrent; et il semble, en vérité, qu'à chaque moment de son histoire, la fortune d'un genre soit à la merci d'un accident ou d'une perturbation. Est-ce la part de la liberté dans la conduite des affaires humaines? C'est en tout cas celle de l'individu, qui n'a pas même besoin d'être libre pour modifier, rien qu'en s'y mêlant, le milieu dans lequel il paraît.

Une autre différence, non moins profonde, est celle-ci: que le désintéressement, qui nous est encore assez facile dans les sciences de la nature, non seulement nous est difficile en critique, mais nous est interdit. Nous ne pouvons pas faire qu'étant eux-mêmes des choses humaines, la littérature et l'art n'aient des *réactions* humaines, dont nous avons beau ne pas vouloir, il faut pourtant que nous subissions le contre-coup. Et enfin, du jugement que nous portons sur les œuvres de l'art ou de la littérature, nous ne pouvons pas éliminer tout à fait l'élément *subjectif*, si la capacité qu'elles ont de produire en nous des impressions fait une partie de leur définition. Il n'en est pas ainsi des œuvres de la nature; et ce n'est pas sans doute pour être *odorée* ou *mangée* par nous que l'arbre produit ses fruits ou que la fleur exhale son odeur. On ne peut donc assimiler entièrement ni les productions de l'art aux œuvres de la nature, ni la critique à l'histoire naturelle. Mais puisqu'elles ont d'ailleurs, parmi beaucoup de différences, quelque chose aussi de commun, la connaissance de l'histoire naturelle peut rendre de grands services à la critique, dans la mesure où la connaissance de la nature peut éclairer les conditions de la production de l'œuvre d'art. Ou, si l'on veut encore, la critique est à l'histoire naturelle ce que l'histoire naturelle est à la physique, ce que les sciences de la vie sont aux sciences de l'inorganique. Elle part comme de sa base des conclusions ultimes de l'histoire naturelle; elle en imite les méthodes aussi longtemps qu'elle peut; et quand elles viennent à lui manquer, alors elle y ajoute quelque chose de son fonds. C'est ce qu'il reste à montrer maintenant, et que telle est l'origine ou le fondement de l'obligation de juger, la première que la critique ait reconnu comme sienne, et le terme nécessaire où doivent aboutir ses classifications et ses explications.

L'obligation de juger. Il n'y en a pas à laquelle, dans notre siècle de science, la critique ait plus souvent tenté de se soustraire, par des moyens plus ingénieux ou parfois

plus sophistiqués, et il n'y en a pas à laquelle il soit aujourd'hui plus urgent de la ramener aujourd'hui. La rappelons-nous, pour cela, tout d'abord, à l'étymologie même de son nom? Nous le pourrions si, depuis deux mille ans qu'on en use, ce mot même de critique n'a pas tellement changé de sens qu'il ne retienne toujours quelque chose de sa signification primitive. Quelque différence qu'il y ait, ou que le temps ait mise entre une *Pythique* de Pindare et une *Oriental* de Hugo, ce sont toujours des *Odes*, et c'est toujours du *lyrisme*. Pareillement, *critiquer*, c'est toujours juger; et bien loin que la science et l'histoire aient déchargé la critique de l'obligation de juger, au contraire il faut dire qu'elles l'ont plutôt légitimée. Ce qui n'était avant elles que l'expression du caprice ou de la mauvaise humeur du critique, et en tout cas de la confiance qu'il avait dans la distinction ou dans la sûreté de son goût, est effectivement devenu, grâce à elles, l'expression d'une vérité antérieure, supérieure et ultérieure à la personnalité du critique. Mais, d'un autre côté, si la critique est née dans le monde moderne, comme on l'a vu, de la nécessité de faire contrepoids à l'excès croissant de l'individualisme, ne pourrait-elle pas, dans le temps où nous sommes, faire encore d'assez bonne besogne, et, se souvenant de son origine, troubler parmi nous le contentement de plus d'un moi? « Il faut remarquer, disait quelqu'un à cet égard, que les particuliers qui composent les sociétés ne veulent point qu'on les regarde comme la dernière partie du corps dont ils sont. » Si depuis deux cent cinquante ou trois cents ans la critique n'a pas failli à la tâche de rabattre les fumées de l'orgueil ou de la vanité littéraires, et si toute une partie de son histoire n'est, pour ainsi parler, que le recueil de ses arrêts, on ne voit pas pour quelles raisons elle se ferait aujourd'hui plus clémente, et plutôt, sans les chercher bien loin, elle n'en trouverait que trop de se montrer plus sévère.

Mais le vrai fondement de l'obligation de juger, c'est que la critique, en ne jugeant pas, se méconnaît elle-même, et qu'avec son objet elle ferait, pour ainsi parler, évanouir en même temps celui de la littérature. C'est un point qu'il importe ici d'éclaircir.

Le zoologiste ou le botaniste se font gloire aujourd'hui d'une impartialité scientifique dont le premier caractère serait, disent-ils, de ne pas juger les êtres ou les objets qu'ils décrivent. Le crapaud ou l'araignée, par exemple, ne sont aux yeux du naturaliste qui les étudie ni ce qu'on appelle beaux, ni ce qu'on appelle laids, ni ce qu'on appelle bons, ni ce qu'on appelle mauvais: ils sont ce qu'ils sont, ou plutôt encore ils sont ce qu'ils doivent être. On rirait aujourd'hui d'un savant qui, comme Buffon, au siècle dernier, classerait ou rangerait les animaux en raison des rapports qu'ils ont avec nous, de l'utilité que nous en tirons, comme du cheval ou du bœuf, ou des dangers dont ils nous menacent, comme le tigre ou comme le crocodile. Ce point de vue peut être *pratique*, il peut être *esthétique*, il n'est pas *scientifique*. Mais à plus forte raison s'égayerait-on de sa naïveté s'il reprochait à la nature d'avoir créé le serpent à sonnettes ou le datura stramonium. Pourquoi donc la critique, à son tour, n'imiterait-elle pas la prudence de l'histoire naturelle? Et pourquoi ne se contenterait-elle pas, elle aussi, comme la botanique et la zoologie, de décrire, de classer, d'expliquer? L'œuvre d'art n'est-elle pas, avant tout, un document de l'histoire de l'esprit humain, de même que l'animal est une pièce, pour ainsi parler, des archives de la nature? Ce qui nous intéresse en elle, c'est elle-même, sans doute, mais c'est bien plus encore le renseignement qu'elle est, c'est ce qu'elle nous apprend de son auteur, de son temps, de l'histoire de l'humanité. Quelle est cette manie ou cette rage de juger? Et, s'il est vrai qu'elle ait si longtemps retardé les progrès de l'histoire naturelle, comment ne voit-on pas qu'elle seule empêche aujourd'hui la critique de devenir scientifique? En renonçant à juger, la critique ne renoncerait-elle pas à la partie la plus ingrate de sa tâche, en même temps que la plus con-

testable, et, libre enfin du dernier préjugé dont elle s'en-tête encore, elle achèverait lentement, mais sûrement, son évolution commencée.

A ce bel argument, à ce discours profond, on peut répondre, en premier lieu, que l'on se trompe si l'on croit que le botaniste et le zoologiste se passent ou s'abstiennent de juger. A bien y regarder, ils n'ont que déplacé le critérium de leurs jugements; mais ils jugent, puisqu'ils classent, et qu'il n'y a pas de classification sans une hiérarchie des objets qu'elle enveloppe. Le crapaud ou l'araignée ne sont ni beaux ni laids, ni mauvais ni bons, cela est vrai; mais les vertébrés sont supérieurs aux mollusques, et, pas un naturaliste ne doute qu'entre les vertébrés, les poissons, par exemple, ne soient inférieurs aux quadrupèdes. Non seulement il n'en doute pas, mais il fait plus, puisqu'il le prouve. Et depuis qu'enfin la classification est devenue *généalogique*, ces mots mêmes d'*inférieur* ou de *supérieur* se sont enrichis d'un nouvel accroissement de sens. On ne peut donc pas dire, sans pervertir le sens des mots, que l'histoire naturelle ne juge pas. Pour quiconque en connaît la langue, ses descriptions les plus techniques sont autant de jugements quantitatifs et qualificatifs. Et encore, je ne parle pas de ce qu'elle y introduit si fréquemment d'intentionnel, et par conséquent d'esthétique ou de moral, quand elle y fait entrer l'expression de son admiration pour la fécondité, l'ingéniosité, la subtilité des moyens de la nature. Darwin, dans son *Origine des espèces*, Hœckel, dans son *Histoire naturelle de la Création*, et vingt autres sont pleins de considérations de cette sorte.

Admettons cependant, si on le veut, que l'histoire naturelle ne juge pas. Mais qui donc a décrété que la critique imiterait en tout l'histoire naturelle, et pourquoi? C'est ici le cas de le rappeler. On peut bien comparer les œuvres de la littérature et de l'art aux œuvres de la nature, mais comme on fait les langues, par exemple, ou les sociétés à des *organismes*, je veux dire en se souvenant que ce ne sont toujours que des comparaisons ou des métaphores. En réalité, si les œuvres de la littérature et de l'art, si la *Vénus de Milo*, si le *Jugement dernier*, si l'*Odyssée* ou la *Divine Comédie* sont des œuvres humaines, faites par l'homme et pour l'homme, sur le modèle de l'homme, à la mesure de l'homme, il serait trop étrange que le seul point de vue d'où l'on ne pût les envisager fût le point de vue purement humain. Ne fussent-elles d'ailleurs que des *signes* ou des *documents*, n'est-il pas vrai que ces documents seraient plus ou moins expressifs, plus ou moins riches de sens, et ces signes plus ou moins clairs? Ils nous révéleraient toujours « un état d'âme » ou de civilisation plus ou moins curieux; nous y trouverions toujours un rapport plus ou moins étroit entre l'intention et l'exécution; nous y reconnaitrions toujours la pensée et la main d'un artiste plus ou moins heureusement doué.

A moins qu'on ne prétende que, pas plus qu'à la nature il ne faut prêter de *fins* à l'homme, ni de sens à ses œuvres; que l'intention d'être compris est absente d'un tableau de Michel-Ange et d'une statue de Phidias; et que l'art ou la littérature enfin ne sont que des *secrétions* de l'humanité! Mais quoi, cela même n'avancerait pas les choses, et toujours écartée, cependant, et quoi qu'on en eût, la nécessité de juger reparaitrait toujours. Car il y aurait toujours des ressemblances ou des analogies des œuvres entre elles et avec leurs modèles. De deux portraits d'un même original, de deux imitations de la vie commune, il y en aurait toujours une qui serait plus conforme, et cela seul suffirait à établir entre elles une inégalité de mérite. La constater, ce serait encore juger. Racine et Campistron ont peint les passions de l'amour; qui nous refusera le droit de juger de la vérité de la peinture? C'est qu'en effet les œuvres de la littérature et de l'art peuvent bien être des signes, mais elles sont d'abord des œuvres de littérature ou d'art, qui doivent donc être considérées comme telles, et non pas comme autres, sur ce

qu'elles sont au fond et non sur ce qu'elles sont de surcroît. Je veux qu'on cherche dans *Andromaque* et dans *Iphigénie* des renseignements sur l'âme de Racine, mais je demande qu'on se souvienne que son âme ne nous intéresserait pas s'il n'était l'auteur d'*Iphigénie* et d'*Andromaque*. Qui est curieux de l'âme de Pradon? En même temps qu'un témoignage de l'âme du poète, un poème est un poème, et si c'est ce que la critique oublie quand elle prétend s'abstenir de juger, elle n'est plus la critique, mais l'histoire ou la psychologie.

Qu'arriverait-il en effet de là? Ceci, tout simplement, qu'on expulserait de l'art la notion de l'art même. On ne demanderait plus à une tragédie ou à un tableau ce qu'ils prouvent, ni à quoi ils peuvent servir, mais on leur demanderait ce qu'ils nous apprennent sur la structure des Transtévérines du xv^e siècle, ou sur l'étiquette de la cour de Louis XIV. C'est ce que l'on a fait plus d'une fois en notre temps, quand on a par exemple reproché à l'auteur du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, ou à celui des *Liaisons dangereuses*, qu'on ne trouvait point dans leur œuvre de renseignements assez précis, assez nombreux, assez particuliers sur la répartition de la taille ou sur la situation de l'agriculture au xviii^e siècle. D'ailleurs, on n'en a pas moins continué de juger leurs œuvres, mais on les a mal jugées, sur des principes qui n'étaient pas les leurs. On a dit au tailleur d'habits: Eh mais! je croyais que vous auriez pu fabriquer une paire de bottes. On a dit à l'architecte: Se peut-il que vous ne connaissiez pas les règles de la stratégie? On a dit au romancier: Ce qu'il vous manque décidément, c'est d'avoir étudié l'économie politique. Mais la dernière chose, ou plutôt la seule chose qu'on ait négligé de leur demander, comme étant sans doute indifférente et vaine, c'est comment ils avaient réussi dans leur art. J'en pourrais produire, si c'en était ici le lieu, de nombreux et d'amusants exemples. On y verrait aussi que ceux-là peut-être ont le plus jugé qui protestent encore et qui de tout temps ont le plus protesté contre l'obligation même de juger. Tant il est vrai qu'un genre ne saurait changer tellement de nature qu'il échappe à la loi intérieure de son développement!

Que si maintenant on veut dire qu'en jugeant nous courons un risque perpétuel de mêler dans nos jugements l'expression de nos goûts ou de nos préjugés, et quelquefois celle de nos rancunes, on aura sans doute raison, mais il n'en résultera qu'une conséquence, qui est que la critique, en toute occasion, saura qu'elle doit compter avec son erreur personnelle. Les savants ne le savent-ils point, et les astronomes, par exemple, n'ont-ils pas chacun son « équation »? Elle exprime, comme on le sait, la quantité d'erreur constante qui se glisse dans leurs observations et dont il faut, avant de les enregistrer, qu'ils purgent ces observations mêmes. D'autant que l'observation littéraire est plus complexe, et non pas plus difficile, mais composée de plus de parties, que l'observation scientifique, il s'y insinuera donc d'autant plus de chances d'erreur. Mais qu'il soit impossible de les calculer et de les éliminer de nos conclusions, c'est ce qu'il est difficile d'admettre, et c'est aussi bien ce qu'on n'a jamais admis. Ne nous trompons-nous pas tous les jours aussi dans nos *classifications*, ou dans nos *explications*? ce qui pourtant ne les empêche d'être, et par leur moyen même la science d'avancer. D'une manière générale, étant donnée l'identité fondamentale de l'esprit humain, et qu'en tout temps son avenir est contenu, ou pour mieux dire, posé dans son passé, le problème de la critique est justement et avant tout de bien connaître et d'apprécier correctement ce passé. Comment voudrait-on que la critique y réussit sans juger, et comment voudrait-on que sans juger elle pût accomplir sa fonction, — dont il nous reste à dire, en terminant, quelques mots?

FONCTION DE LA CRITIQUE. — Est-il permis de distinguer dans la critique, sans se faire accuser d'un peu de subtilité, sa fonction d'avec son objet? Oui, comme on distingue en tout la théorie d'avec la pratique, ou si l'on veut encore, comme on distingue en logique l'analyse des lois

de l'esprit d'avec l'application de ces lois à la direction de l'esprit. On distingue également, dans la réalité de la politique, le pouvoir législatif, qui fait les lois, d'avec le pouvoir judiciaire qui les applique. La critique étant l'un et l'autre à la fois, il y a donc lieu de distinguer sa fonction d'avec son objet. La fonction de la critique est d'agir sur l'opinion, sur les auteurs eux-mêmes, et sur la direction générale de la littérature et de l'art.

La critique a son rôle dans la production même de l'œuvre d'art, si, comme nous l'avons dit, en quelque genre que ce soit, une œuvre d'art est relative aux œuvres du même genre qui l'ont précédée dans l'histoire. Une tragédie de Racine, son *Andromaque*, par exemple, avant d'être quoi que ce soit autre, est l'expression de ce qu'il pensait, lui, Jean Racine, de la tragédie de Corneille, de *Rodogune* ou d'*Héraclius*; — et il n'en pensait rien qui lui parût convenir à la nature de son propre génie. Un drame romantique, l'*Hernani*, d'Hugo, le *Henri III*, de Dumas, ont également commencé par être, je ne dis pas dans l'esprit, mais dans l'intention déclarée de leurs auteurs, des actes voulus d'hostilité littéraire contre la tragédie de Népomucène Lemercier ou de M. de Jouy. Pareillement en peinture, pareillement en musique. Si l'on excepte les épopées primitives ou plutôt leur matière première, à la base de toute œuvre d'art, nous trouvons une opinion, nous trouvons un *jugement critique* sur les œuvres dont elle vient en quelque manière continuer ou renouveler sa fécondité. Les exemples généraux, nous l'avons déjà dit, ne sont pas moins éloquents que les particuliers. Au xvii^e siècle, c'est Boileau dont les *Satires*, les *Épîtres*, l'*Art poétique* ont substitué le nouvel idéal, celui de Racine et de Molière, à l'ancien, à celui de Scarron ou de Corneille; et de nos jours même ce sont les travaux ou les théories de M. Taine, ce sont les *Essais de critique ou d'histoire*, c'est l'*Histoire de la littérature anglaise* qui ont déterminé, en ce qu'elle a de plus général, la direction du courant naturaliste. Mais il y a mieux encore, et dans l'histoire universelle de la littérature, il n'y a rien de plus évident que ce pouvoir de la critique.

On en revient toujours, sur ce propos, à l'histoire de la littérature allemande contemporaine, issue en effet presque tout entière de la critique de Lessing, de celle d'Herder et de celle de Goethe, mais elle n'est pas la seule dans ce cas, et il n'en est pas autrement de l'histoire de la littérature latine, et d'une grande partie de l'histoire de la nôtre. La littérature latine a son origine dans la grecque; et ce sont des critiques, si ce sont les Catulle et les Cicéron, formés eux-mêmes aux leçons des rhéteurs grecs, qui lui ont indiqué, procuré, enseigné les moyens, si l'on peut ainsi dire, de naître et de se développer. Il n'y aurait peut-être pas de littérature latine, si les critiques ou la critique n'en avaient pas pris en mains les destinées. Mais sans la critique, il est également certain que notre littérature nationale aurait pris, elle aussi, des directions sensiblement différentes, et classique ou romantique, rien n'est plus facile que de démêler la part de la critique dans sa formation. Ronsard au xvi^e siècle, et ses disciples avec lui; Malherbe au commencement du xvii^e siècle, et Boileau cinquante ou soixante ans plus tard; Voltaire au xviii^e; et Rousseau depuis eux, M^{me} de Staël, Chateaubriand, Sainte-Beuve ont prononcé d'abord, au nom de la critique, des jugements ou des arrêts dont leurs œuvres ne sont elles-mêmes que l'exécution. L'*Ode au chancelier de l'Hôpital* n'a pas d'abord été composée pour aucune raison que pût avoir Ronsard, si ce n'est de joindre l'exemple à la leçon, de montrer ce qu'on pouvait faire de la langue et du vers français, et d'opposer la poésie selon la Pléiade aux « épisséries » de l'école de Marot et de Melin de Saint-Gelais. De même, Boileau, cent ans plus tard, n'a composé ses *Satires* que pour réagir contre ce qui survivait encore de la tradition de Ronsard, aux environs de 1660, et achever ainsi la déroute commencée du lyrisme de la Renaissance. Semblablement, encore, dans notre siècle, les *Martyrs* ou *Atala* même;

qui ne sait que Chateaubriand ne les a composés que pour servir à la démonstration de la thèse qu'il avait établie dans le *Génie du christianisme*, sur la valeur esthétique du merveilleux chrétien et de la religion même? Et si nous disions enfin que, comme avant les siennes plusieurs tragédies de Voltaire, mais dans une tout autre intention, Hugo n'a écrit son *Cromwell* que pour la fameuse *Préface* dont il n'est que l'illustration, nous ne dirions sans doute rien que d'assez connu, ou même d'assez banal... Autorisés par ces grands exemples, auxquels on voit combien on en pourrait joindre encore d'analogues et de non moins caractéristiques, nous dirons qu'en tout temps la première fonction de la critique est de donner conscience aux genres de ce qu'ils peuvent,

... Quid valeant humeri, quid ferre recusat, et, en les renseignant sur les besoins actuels de l'art, de leur indiquer les moyens de s'y conformer.

C'est ce qu'elle seule peut faire, elle seule, parmi les courants contraires ou opposés de la littérature ou de l'art d'un temps, ayant ce qu'il faut pour démêler celui qui porte l'avenir. Car elle seule d'abord, et bien plus que l'histoire, elle seule, en tout temps, représente la tradition; elle seule, par les moyens qu'on a vus, peut, en tout temps, se rendre compte à quel point précis de son développement en est l'évolution d'un genre; elle seule peut dire à quelles conditions devra répondre l'art nouveau, pour être vraiment nouveau d'une part, et de l'autre vraiment de l'art.

Elle dispose pour cela de plusieurs moyens, et quoi que l'on ait dit quelquefois de son inutilité, nous voyons qu'elle peut agir et qu'elle agit effectivement sur les auteurs. Si, par exemple, il y a du métier dans tout art, et si ce métier s'apprend, c'est à la critique de l'enseigner, et Boileau ne se vantait pas de son moindre titre de gloire quand il se vantait d'avoir « appris à Racine à faire difficilement des vers faciles ». Fontanes encore, plus près de nous, n'a certes pas été inutile à Chateaubriand; et, de nos jours même, ce n'est pas en tant que poète, c'est en tant que maître de rhétorique que Gautier a exercé sur l'école parnassienne l'influence que l'on sait. Mais ce n'est pas seulement les secrets de son métier, c'est encore celui de son talent ou de son génie que la critique peut quelquefois révéler à un auteur. Ce qu'il y a peut-être de moins connu pour chacun de nous, c'est lui-même, et, dans une occasion donnée, l'expérience nous le prouve, nous sommes des pronostiqueurs bien plus sûrs des sentiments ou des actions des autres que des nôtres. L'histoire de la littérature et celle de l'art sont pleines d'écrivains qui se sont mal connus : la critique, en les aidant à se mieux connaître, peut réussir à les diriger dans le sens de leurs qualités. Et pourquoi ne dirions-nous pas que la critique elle-même des défauts peut ne pas être aussi vaine qu'on l'a bien voulu dire quelquefois? J'oserais soutenir que Voltaire même, en son temps, ne laisse pas d'avoir dû quelque chose à ce Fréron qu'il a tant maltraité!

Supposé cependant que les auteurs y fussent rebelles, la critique ne serait pas inutilisée pour cela, et ce qu'elle ne saurait obtenir d'eux, elle peut, et on l'a vu souvent l'obtenir de leur public. Ne pouvant modifier les habitudes ou les tendances des auteurs, elle peut encore modifier l'état de l'opinion et la faire désertter ses idoles. C'est ce que Boileau a fait au xvii^e siècle, et Molière après lui quand ils ont « diffamé » les précieuses, dépossédé les Ménages et les Chapelains de l'admiration dont ils étaient entourés, et d'espagnole ou d'italienne qu'elle était encore, infectée de gongorisme et de marinisme, rendu ainsi notre littérature purement française. Lessing, au xviii^e siècle, a fait la même chose en Allemagne. La dictature intellectuelle que nos grands écrivains exerçaient depuis plus de cent ans alors, et dont un esprit d'ailleurs aussi libre que celui de Frédéric n'avait pas pu s'émaner, la critique de l'auteur de la *Dramaturgie de Hambourg* en a délivré la génération de Goethe et de Schiller, et comme nous le disions plus

haut, toute une littérature en est sortie. Mais au XIX^e siècle, c'est encore ce qu'ont fait M^{me} de Staël et Chateaubriand, quand ils ont attaqué le classicisme dans son principe, remis en honneur le moyen âge et l'idée chrétienne, réintégré la sensibilité dans ses droits, et frayé ainsi les voies au romantisme. La critique peut toujours désaffectionner l'opinion de ses auteurs favoris, et en ce cas, pour n'être pas toujours immédiate, son action n'en est que plus sûre.

A la vérité, c'est là même un des graves reproches qu'on lui fasse. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ce genre de critique dont l'objet n'a jamais été que de satisfaire de basses rancunes, et bien moins encore de celle qui s'est fait trop souvent un succès de mêler les personnes aux questions de principes. « On n'a rien fait contre les doctrines, disait Joseph de Maistre, tant qu'on n'a pas été jusqu'aux personnes », et avant lui, comme depuis lui, dans son école et dans les autres, il n'a jamais manqué de fort honnêtes gens pour se livrer à cette besogne. L'homme en veut tellement à l'homme, et surtout à quiconque s'élève au-dessus des autres hommes, qu'une certaine critique, prétendument psychologique, sera toujours bienvenue de ridiculiser la personne de ceux dont elle respecte les œuvres, et à plus forte raison, de noter dans leurs œuvres tout ce qui peut servir à diminuer ce qu'elles inspirent d'admiration... Mais, sans insister, la critique la plus impartiale a-t-elle toujours bien dirigé l'opinion ? n'a-t-elle pas quelquefois mésusé de son pouvoir ? et capable qu'elle est de modifier l'esprit public, a-t-elle toujours eu le sentiment de sa responsabilité ? Non, sans doute ; et elle est humaine, elle aussi ! Mais le mal qu'elle a pu faire, elle a fait assez de bien pour le compenser.

Elle a empêché le monde, comme on l'a si bien dit, d'être « dévoré par le charlatanisme », et ce service, qu'elle a si souvent rendu, qu'elle continue toujours de rendre, pourrait suffire lui tout seul à lui garantir quelque reconnaissance. Entre autres fonctions qui lui incombent, celle-ci n'est pas en effet la moindre qui consiste à défendre l'art, non plus contre lui-même, mais contre la tentation de l'industrialisme. Depuis que l'art et la littérature, qui ne menaient jadis l'écrivain ou l'artiste qu'à la considération, le mènent à la fortune, et que les lettres ou la peinture sont devenues des « carrières » comme le commerce ou l'administration, nombre de gens s'y sont jetés qui n'y voient que des affaires à brasser et de l'argent à gagner. Il importe qu'on les connaisse, et c'est à la critique qu'il appartient de les dénoncer. Ai-je besoin de montrer où nous irions si elle reculait devant cette partie de sa tâche ? comment dans cette mêlée d'intérêts contradictoires, les moins scrupuleux, les plus charlatans triompheraient toujours ? et comment sans la critique, dans une démocratie surtout, en laissant ainsi se ravaler la dignité de l'esprit, on laisserait insensiblement périr le seul pouvoir qui contre-balance encore celui du nombre et celui de l'argent ? C'est ce que les écrivains devraient savoir.

Ils devraient savoir également qu'il est de leur intérêt que le talent ne soit pas confondu avec sa contrelaçon, et c'est encore un discernement qu'il n'appartient qu'à la critique de faire. Le talent est souvent modeste, il ignore souvent l'art de se faire valoir, et s'il le connaissait, il répugnerait encore à le pratiquer. Un vrai poète publie ses vers et il attend alors d'en avoir fait assez pour composer un second volume ; un vrai peintre expose son tableau, quand il ne le retourne pas contre le mur de son atelier, et il en commence un autre. C'est affaire à la critique de dénoncer le mérite obscur, ce qui lui est encore assez facile et même assez glorieux ; c'est affaire à elle aussi de le célébrer au-dessus de la vulgarité triomphante, et ceci est plus difficile, ingrat même, dangereux quelquefois. Ôtez donc la critique ; destituez-la, pour ainsi dire, de cette partie de ses fonctions, ce n'est pas elle qui en souffrira, et l'on a vu que sa tâche était d'ailleurs assez laborieuse, mais ce sont les auteurs, c'est l'artiste et c'est l'écrivain qui ne demandent si souvent qu'un peu de fumée pour

encouragement ou pour récompense, et à qui, si l'opinion le leur donne, ils n'ont en tout temps qu'à regarder autour d'eux pour voir que c'est presque toujours au hasard, sans discernement et sans choix.

Et enfin, n'est-ce pas la critique, en maintenant la tradition, qui rend, non plus aux auteurs ou à l'opinion, ni même aux lettres, mais à la race, mais à la nation, ce dernier service d'entretenir et de perpétuer d'âge en âge l'identité de la conscience nationale. Car, en quelque temps que ce soit de l'histoire, la génération présente, enivrée d'une espèce d'orgueil de vivre, oublie trop aisément que « l'humanité, selon le mot d'Auguste Comte, est toujours composé de plus de morts que de vivants » ou, comme on l'a dit encore, « que ce qu'il y a de plus vivant dans le présent, c'est habituellement le passé ». Nous, qui vivons aujourd'hui, nous ne savons pas ce qui survivra de nous, ni de tout ce qui nous entoure, quand nous n'y serons plus, ou plutôt, et si nous voulons nous en rapporter à l'histoire, c'est sur les plus bruyants d'entre nous qu'il se fera peut-être le plus prompt et le plus profond silence. Mais ceux qui vécutent autrefois, il y a longtemps, et dont le souvenir est venu jusqu'à nous, c'est que, dans leurs œuvres et dans leurs exemples, retrouvant et reconnaissant quelque chose de nous, ils vivent donc encore, ils vivent toujours, ils vivent de la seule vie qui soit digne d'être vécue. La critique en entretient le commerce, la mémoire et le culte. Si quelque étranger, si quelque Allemand comme Mommsen était tenté de réduire la littérature du XIX^e siècle aux pamphlets de P.-L. Courier et aux chansons de Béranger, c'est à la critique de lui apprendre ce que nous aimons aussi dans Lamartine et dans Victor Hugo ou dans George Sand et dans Chateaubriand. Si peut-être l'entraînement de la mode, ou plutôt si la bassesse de leur caractère et les vilenies dont leur histoire est pleine risquaient jamais de nous faire oublier ce que nous devons à l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et à celui de l'*Essai sur les mœurs*, il appartient encore à la critique de nous le rappeler, et que les hommes plus qu'ordinaires ont droit à une mesure plus qu'ordinaire d'indulgence. Et si l'on nous demandait enfin, par une affectation d'impartialité qui ressemblerait trop à de l'indifférence, de sacrifier Corneille et Racine à la gloire de Shakespeare, c'est toujours à la critique, en jugeant le procès, qu'il appartiendrait de nous rappeler ce qu'il y eut en l'auteur d'*Andromaque* et en celui de *Polyeucte* d'excellamment, d'essentiellement français, que les Français peuvent seuls comprendre, et encore pas tous les Français, si l'on ne prend soin de le leur rappeler. Mais ce qui est surtout de son devoir et ce qui fait son honneur, c'est de nous montrer dans l'histoire de la littérature française, pour user d'une expression maintenant en faveur, le développement de l'âme française, c.-à-d. ne rien laisser perdre ni tomber des acquisitions du passé, du patrimoine commun dont chaque génération est comptable, comme d'un dépôt, à celle qui la suit, et c'est aider enfin à l'enrichir encore :

Sic alid ex alio nunquam desistet oriri.

On dira peut-être qu'en définissant ainsi le rôle ou la fonction de la critique, nous la confondons elle-même avec l'histoire littéraire, de même qu'en essayant plus haut de déterminer son objet, il a pu paraître que nous ne la distinguions pas assez de l'esthétique. Mais c'est précisément ce que nous avons voulu faire, et nous avons tâché de montrer que l'histoire nous y autorisait. Toute « critique », en effet, qui n'est pas l'application d'une « esthétique » n'est pas de la critique ; et, d'un autre côté, toute « esthétique » est en l'air, pour ainsi parler, qui n'a pas l'« histoire littéraire » pour fondement à la fois et pour fin. Je veux dire que les lois du drame, s'il y en a, comme nous le croyons, n'existent pas en soi ni surtout ne sont indépendantes de l'histoire du drame, puisque la vérité, c'est qu'elles en sont la synthèse ; et j'ajoute qu'il n'y a pas de jugement critique, sur la *Tour de Nesle* ou sur le *Plus Heureux des trois*, qui ne soit une application ou une suite, si l'on veut, de la généralité de ces lois. Pourquoi

donc séparerions-nous ce que la nature des choses, ce que la logique, ce que la pratique même ont de tout temps uni? Pour le mieux analyser? C'est ce qui va sans dire. Mais ce que l'analyse a dissocié, ne faut-il pas qu'à son tour la synthèse le reconstitue? En fait, la critique, l'esthétique, et l'histoire littéraire n'ont d'objet ou d'existence réelle que dans leur confusion même. Faire la critique d'une œuvre, c'est la juger, la classer, l'expliquer. Eliminer de sa définition l'un quelconque de ces trois termes, c'est donc la mutiler ou plutôt c'est la dénaturer; comme si, par exemple, de la définition d'une espèce animale, on éliminait ce que les logiciens appellent le *genre commun*, pour n'en retenir que la *différence propre*. C'est ce que nous avons essayé de montrer et nous sommes persuadé que, si l'on pouvait ou si l'on voulait le bien voir, la critique, enfin débarrassée ou épurée de tout ce que la vanité, l'envie, la rancune, le désir de briller, y mêlent encore de vulgaire alliage, n'en aurait que plus de facilité pour remplir sa mission, pour approcher de son objet, et pour continuer son histoire. F. BRUNETIÈRE.

IV. Musique. — Peut-être surprendrons-nous un peu le lecteur en lui disant que si le mot de critique musicale existe, la chose est encore à peine née. Si l'on comprend le mot critique tel que l'entendait Boileau, c.-à-d. le compte rendu plus ou moins bienveillant d'une œuvre, et son jugement plus ou moins équitable, la définition de l'impression produite par un opéra ou une symphonie, la critique existe et beaucoup d'hommes de talent ont écrit et écrivent bien sur la musique; mais c'est là la critique de sentiment, d'impression, de passion le plus souvent. La critique, telle que la comprend la science moderne n'existe pas, dis-je, et ne peut pas exister encore. Je m'explique. Pour être vraiment scientifique ou philosophique, elle ne devrait avoir pour bases que l'esthétique et l'histoire; et ces deux éléments n'ont pas encore été assez étudiés pour servir de point de départ à la critique (V. ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE).

Quoi d'étonnant que la sensation seule serve de base à la critique musicale, et je parle de la plus sincère, de celle qui a pour point de départ une connaissance approfondie, et un sens délicat de l'art; quoi d'étonnant aussi que la critique musicale soit le plus souvent synonyme de polémique, chaque écrivain ayant sa sensation particulière qu'il croit nécessairement la meilleure.

C'est en effet le caractère de la littérature musicale. Perne, Fétis, Coussemaker ont découvert, commenté et traduit des textes et par là fait faire un grand pas à la critique historique, mais la plupart des écrivains musicaux n'ont su qu'avec plus ou moins de talent, plus ou moins de bonne foi, traduire leurs impressions personnelles. Au moyen âge, point de critique du tout, mais une sorte de symbolisme assez curieux; au xv^e siècle, en Italie, on revient aux classiques grecs, et voilà les musiciens faisant leurs efforts pour rapprocher leur art de ce qu'ils supposent avoir été l'art des anciens; de là, nombre d'écrivains plus ardents à l'injure que sensés dans leurs jugements, et cependant cette première polémique eut pour résultat la création de l'opéra déclamé et d'une partie de notre harmonie; à la fin du xvii^e siècle, l'opéra était né en France, et déjà l'antagonisme entre la musique italienne et la musique française donnait naissance à des discussions de toutes sortes, à des ouvrages de toute espèce dont les plus célèbres furent le *Parallèle entre la musique française et l'italienne* de Ragueneau (1702); la *Réponse au parallèle* de Ragueneau, de Lecerf de Viéville. Ce serait abuser étrangement des mots que d'appeler critiques ces deux dissertations; pendant ce temps on trouvait dans le *Mercure* de France des comptes rendus des opéras, soit de Paris, soit de Venise, mais il y était plus question des poèmes et des décors que de la musique. L'arrivée de Rameau et surtout son traité d'harmonie firent naître une nouvelle polémique qui fut moins stérile, pour la critique scientifique de l'art; en revanche, si grand bruit qu'aient mené la querelle des bouffons, la guerre des *coins*, celle des *Gluckistes* et des *Piccinistes* (V. ces mots),

la critique n'eut rien à voir dans ces innombrables pamphlets dont quelques-uns, ceux de Rousseau surtout, furent des chefs-d'œuvre d'esprit. On discuta beaucoup sur les compositions de musique religieuse de Lesueur, mais sans exprimer autre chose que des impressions personnelles; enfin il faut lire des articles de Suard, dans le *Moniteur*, de Geoffroy dans les *Débats*, l'étonnante *Vie de Rossini* de Stendhal, au commencement de ce siècle, pour savoir jusqu'à quel point peuvent aller la suffisance, la niaiserie et l'ignorance humaine en musique.

La création de la *Revue musicale* de Fétis fit faire un pas à la critique musicale en France; au moins les œuvres furent-elles discutées, et sérieusement, au point de vue artistique. Malgré les amusants ouvrages de Castil-Blaze, il ne nous faut compter que deux critiques sérieux dans cette période: l'un un peu lourd, mais consciencieux, d'Ortigue; l'autre, Berlioz, qui, dans ses études sur les symphonies de Beethoven, a laissé un vrai chef-d'œuvre de critique élevée et artistique. Les grandes œuvres de Rossini et de Meyerbeer firent couler beaucoup d'encre, et le pauvre Berton tenta de lutter contre le cygne de Pesaro, mais ces articles et ces brochures rentrent encore dans le domaine de la polémique. Nous ne parlons pas du temps présent, époque de transition où l'on aurait mauvaise grâce à demander à l'écrivain, au critique musical, un jugement définitif et sans passion.

En Allemagne, la création de l'*Allgemeines musikalisches Zeitung*, à la fin du xviii^e siècle, avait fait naître une littérature musicale qui a précédé la nôtre; mais bientôt la passion s'en est mêlée aussi: on a vu Weber entrer ouvertement en lutte et s'armer contre Rossini; si intéressants que fussent les articles de Schumann, c'étaient plutôt des pièces de combat que des études critiques; enfin aujourd'hui, dans la bataille wagnérienne, on s'est servi de tout l'arsenal de la critique: chronologie, discussion de textes, dissertations philosophiques, mais ce sont des plaidoiries, où il entre souvent plus de pédantisme que de véritable critique.

C'est notre siècle qui a vu naître la critique des textes en musique. Pour les textes écrits, relatifs à l'antiquité, Burette avait savamment discuté les traités de Plutarque, puis nous avons eu en Allemagne les beaux livres de *Westphal* (V. ce nom); en Belgique, les deux volumes de Gevaert; en France, les travaux de Perne, de Vincent, de M. Ch.-E. Ruelle. Pour l'art du moyen âge musical, nous comptons Perne, Fétis et surtout Coussemaker, digne continuateur de *Gerbert* (V. ce nom), qui avait publié sa collection des *Scriptores* à Saint-Blaise, en 1784. Ces divers auteurs se sont occupés à la fois des théoriciens et des compositeurs. Il faut compter aussi les travaux de critique scientifique, très bien faits en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. Sur les musiciens madrigalesques des xv^e et xvi^e siècles, V. MADRIGAL. Pour les compositeurs plus récents, nous avons en France peu d'éditions critiques; cependant, il faut donner ce nom à la belle publication d'*Alceste* et d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck, faite sous l'impulsion de M^{lle} Pelletan. En Allemagne, des sociétés sont fondées pour publier les œuvres complètes des grands maîtres, particulièrement de *Bach*, de *Hændel*, etc. (V. ces mots). Dans ces magnifiques éditions, il ne s'agit plus de sentiment, de sensations; des textes seuls sont en jeu et l'on peut considérer ces magnifiques publications comme de véritables monuments de critique dans le sens réellement scientifique du mot. H. LAVOIX.

V. Histoire. — En histoire, la critique est la partie de la méthode historique qui a pour objet de déterminer les rapports des matériaux ou sources historiques dont dispose l'historien avec les faits dont ils peuvent procurer la connaissance. Les procédés de la critique historique varient naturellement avec les matériaux sur lesquels elle s'exerce, mais elle a toujours une double fonction: 1^o déterminer l'autorité des sources; 2^o les interpréter. On trouvera ailleurs (V. HISTOIRE) l'analyse de la manière dont s'ac-

quiert la connaissance historique : il suffira de rappeler ici qu'elle résulte en somme des traces que les faits ont laissées. Les vestiges matériels, débris d'ossements, outils, armes, monuments, œuvres de l'art et de l'industrie ; les vestiges moraux, tels que le langage, les croyances, les usages, les traditions orales ; les documents écrits de toute sorte, littérature, inscriptions, actes authentiques, annales, chroniques, récits, mémoires, correspondances, etc., sont ou peuvent devenir à des degrés divers des sources historiques. La critique, avec des procédés variés, s'empare de chacune d'elles, en détermine aussi exactement que possible l'origine, les localise dans le temps et dans l'espace, reconstitue au besoin l'état primitif de celles qui ont subi des altérations, en mesure l'autorité, les classe d'après leur valeur respective, les contrôle les unes par les autres, les combine et arrive enfin, par une série d'opérations successives ou concomitantes, à déterminer les rapports qui existent entre les matériaux et les faits de l'histoire.

Les diverses opérations de la critique n'aboutissent que rarement, il est à peine besoin de le remarquer, à discerner d'une manière absolue le vrai du faux ; ou du moins elles ne conduisent à la certitude complète que pour des faits simples et élémentaires : aussitôt que l'historien veut pénétrer dans les détails, et surtout rechercher l'enchaînement des faits, en discerner les causes, saisir les mobiles des actes, la probabilité, la vraisemblance, la possibilité se substituent à la certitude et les jugements de la critique ne sont plus que des conjectures. Aussi le critique le plus scrupuleux ne saurait-il s'astreindre à ne retenir que les faits certains et s'interdire les conjectures qui ne sont pas susceptibles de vérification, sous peine de négliger tout ce qui fait le prix de l'histoire et de n'aboutir qu'à des résultats médiocres et à des constatations dépourvues d'intérêt. La rigueur et la probité de la critique consistent non à repousser les hypothèses, mais à peser scrupuleusement les témoignages, à les discuter avec impartialité, à raisonner correctement, et, dans les inductions qu'elle en tire, à se garder de prendre ou de donner le change en confondant les probabilités avec l'évidence.

Il n'existe pas, à proprement parler, de règles générales de la critique historique : celles que l'on donne ordinairement comme telles ne sont pas autres que les règles de la critique philosophique, mais il existe des procédés particuliers de critique qui varient avec les diverses catégories de sources sur lesquelles la critique historique est appelée à s'exercer. Cette étude critique des divers vestiges du passé qui constituent les matériaux de l'histoire a formé toute une série de *sciences auxiliaires de l'histoire* qui s'accroissent et se subdivisent de plus en plus à mesure que se développent les moyens d'investigation, que se multiplient les observations, que se perfectionnent les procédés et que s'élargit le champ de l'histoire. C'est ainsi que la critique appliquée aux monuments a sa place dans l'*archéologie* ; lorsqu'elle s'exerce sur les plus anciens vestiges de l'homme, antérieurs à toute histoire et contemporains des temps géologiques, c'est l'*archéologie préhistorique*, qui emprunte aux sciences naturelles la plupart de ses procédés et constitue pour cette époque reculée l'unique moyen d'acquérir la connaissance historique. Pour des époques plus voisines de nous, l'archéologie se subdivise différemment suivant les peuples et les époques dont elle étudie les monuments et aussi suivant la nature des monuments eux-mêmes. L'étude des monnaies et des sceaux par exemple a donné naissance à deux sciences spéciales : la *numismatique* et la *sphragistique* ou *sigillographie*. Appliquée au langage, la critique historique a son rôle dans la *linguistique* qui étudie la formation et le développement des langues ; elle s'exerce sur les croyances avec la *mythologie* ou science des religions et sur toutes les traditions populaires avec une science nouvellement constituée et mal délimitée encore à laquelle on a donné le nom anglais de *folk-lore*. Les documents

écrits ont donné lieu à des subdivisions plus nombreuses encore : la *paléographie* étudie les anciennes écritures ; la *philologie*, les littératures ; l'*épigraphie*, les inscriptions ; l'*historiographie*, les sources narratives, annales, chroniques, mémoires et récits de tous genres ; la *diplomatique*, les actes authentiques, diplômes, chartes, contrats, etc. Nous renvoyons à ces articles pour connaître quelle est dans chacune de ces sciences la place de la critique historique et quels sont les divers procédés qu'elle emploie.

Lorsqu'elle a opéré séparément sur les divers matériaux de l'histoire et qu'elle en a dégagé ce que l'on est convenu d'appeler les témoignages historiques, la critique n'a pas encore épuisé son action. Il lui faut encore les comparer entre eux, en déterminer la valeur respective, et les combiner pour porter un jugement sur le fait historique qu'ils concernent. Certains historiens se sont appliqués à établir des règles à cet égard ; mais, à part quelques indications générales, celles qu'ils ont tracées ont été souvent mises en défaut par les circonstances. La pénurie de matériaux peut en effet donner au témoignage de certains documents une prédominance qu'ils ne conserveraient pas si d'autres sources ne faisaient pas défaut. Les moindres vestiges humains ont pour l'époque préhistorique une importance qu'ils perdent peu à peu à mesure que se multiplient les produits de l'industrie ; ceux-ci, à leur tour, ont un intérêt moins général lorsque apparaissent les documents et parmi les documents eux-mêmes, les inscriptions qui donnent lieu pour l'antiquité à tant de restitutions ingénieuses et sûres ; les diplômes et les chartes qui permettent de reconstituer à la fois le droit, les institutions, la topographie et l'histoire même du haut moyen âge, ne conservent plus guère qu'une valeur de contrôle lorsque la profusion des documents divers donne sur toutes choses des renseignements circonstanciés entre lesquels l'historien doit choisir.

On peut dire en un certain sens que la critique historique est aussi ancienne que l'histoire. Les historiens de l'antiquité la plus reculée ont discuté les témoignages, choisi entre les différentes versions d'un même fait, combiné les différents récits d'un même événement, comparé, contrôlé et interprété les sources. On pourrait citer de nombreux passages attestant que les plus crédules, depuis l'antiquité jusqu'au moyen âge, ont parfois fait œuvre de critique. Longtemps néanmoins les historiens se sont généralement contentés de répéter dans leurs récits, avec plus ou moins d'originalité, les versions venues de l'histoire, exprimées par les sources écrites ou orales dont ils se servaient. Ce n'est guère qu'à l'époque de la Renaissance que la critique a commencé à prendre conscience d'elle-même et à pénétrer peu à peu dans l'histoire. Les controverses théologiques, conséquence de la Réforme, l'ont introduite dans le domaine de l'histoire religieuse ; l'humanisme et la recherche des œuvres et des monuments de l'antiquité ont conduit d'abord à la critique des textes, et de là au commentaire, au contrôle et à l'interprétation des textes par les monuments et les documents. Les études juridiques, les travaux des publicistes sur le droit et les institutions politiques ont à leur tour élargi le domaine de l'histoire et amené le grand développement d'érudition historique qui a signalé le xvii^e et le xviii^e siècles. Mais c'est de nos jours seulement que la modification qui s'est faite peu à peu dans la conception même de l'histoire a singulièrement accru la portée et le rôle de la critique. Aux historiens politiques et moralistes, qui demandaient avant tout à l'histoire des leçons et des exemples, comme aux historiens orthodoxes qui ne voyaient dans les événements que des manifestations de la providence, il importait assez peu de réunir toutes les sources, d'embrasser tous les faits, et d'arriver à l'approximation la plus complète possible de la vérité. Il en va tout autrement des historiens qui, recherchant dans l'histoire la connaissance des lois de l'évolution de l'humanité, des races, des sociétés et des nations, étudiant l'esprit humain et ses manifestations à travers le

temps et l'espace, ont besoin d'accumuler la plus grande somme possible d'observations, et pour cela de rechercher toutes les sources, de recueillir jusqu'aux moindres indices et n'ont plus en somme d'autre objectif que la recherche de la vérité. C'est depuis lors aussi qu'on a reconnu comme matériaux historiques tous les vestiges du passé et même les moindres débris, qu'on y a ajouté les langues, les croyances, les superstitions, les traditions et qu'on a commencé à en tirer parti méthodiquement. En même temps, la curiosité historique s'est étendue à tout ce qui constitue le développement de la civilisation : aux idées, aux langues, aux mœurs, aux usages, aux sciences, à toutes les manifestations de la vie, aussi bien qu'aux grands événements ; aux races et aux classes inférieures, à la foule anonyme aussi bien qu'aux nations civilisées, aux conquérants, aux conducteurs de peuples et aux dynasties. Cet élargissement des perspectives de l'histoire a naturellement ouvert à la critique de nouveaux domaines d'activité et multiplié encore les matériaux sur lesquels elle est appelée à s'exercer (V. HISTOIRE et MÉTHODE).

A. GIRY.

VI. Histoire religieuse. — CRITIQUE SACRÉE et BIBLIOGRAPHIE DE LA BIBLE. — La critique sacrée ou biblique est une branche d'études dont l'objet est d'élucider toutes les questions relatives à l'origine, à la composition et au sens des livres sacrés, autrement dit de la Bible. « Ces livres, dit en fort bons termes M. A. Sabatier, nous sont parvenus de la même manière que les autres documents de l'antiquité et ont été exposés aux mêmes périls et aux mêmes vicissitudes que faisaient courir à tous la fragilité des parchemins, l'inintelligence ou la témérité des copistes, les scrupules ou les incertitudes de la tradition. Le travail de recherches, de comparaison et de discussion compris sous le nom de *critique*, pour arriver à rétablir dans leur intégrité primitive les anciens écrits et les replacer historiquement dans le milieu qui les a vu naître, a dû nécessairement s'appliquer aux écrits bibliques. Il y a donc eu une critique sacrée, une critique, non pas différente par ses procédés et sa méthode de la critique ordinaire, mais appliquant les procédés et la méthode de celle-ci aux écrits de la Bible qui font autorité dans l'Eglise. Loin d'être en hostilité avec la foi, comme on le dit souvent aujourd'hui, ce travail critique a été amené et engendré par elle. Plus on accorde d'autorité religieuse et morale aux écrits sacrés, plus il importe, en effet, d'en établir avec soin et piété le texte authentique et le vrai caractère. Aussi l'œuvre critique sur les documents bibliques n'a-t-elle pas été faite du dehors par des mains étrangères ; elle s'est faite et développée dans l'enceinte de l'Eglise par les théologiens, et, comme les protestants plaçaient encore plus haut que les catholiques l'autorité de l'Écriture sainte, c'est chez eux et par eux principalement que s'est faite l'œuvre délicate et laborieuse de la critique sacrée. » (V. A. Sabatier, *Critique sacrée et Herméneutique*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger.) En langage théologique, la théorie de l'interprétation des Écritures s'appelle proprement *herméneutique* ; enfin, l'usage présent tend à réserver le nom d'*Exégèse* aux études de critique sacrée, bien que ce mot signifie simplement explication d'un texte. — Quand on jette un coup d'œil sur l'histoire des livres sacrés dans l'Eglise chrétienne, on s'aperçoit bientôt que, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, les questions touchant l'explication et l'interprétation des textes ont pris le pas sur la recherche des origines littéraires, tandis que notre temps, sans négliger les premières, accorde une importance considérable à la seconde.

Voici quelques indications sur ce qu'on peut appeler l'*histoire de l'herméneutique* ou de l'exégèse depuis la formation du recueil de l'Ancien Testament. Les premières théories de l'explication de la Bible ont été formulées et appliquées dans les écoles théologiques du judaïsme peu avant l'ère chrétienne. On recherchait, en particulier, dans le texte même des *Livres de Moïse* la justification des prescriptions religieuses établies pour le temps présent. On

cite entre autres docteurs le célèbre Hillel pour avoir réduit en un corps organique les règles d'interprétation qu'il convient d'appliquer à un texte sacré ; le résultat de ce travail prolongé pendant des siècles devait aboutir à la constitution du Talmud. On s'efforçait également de dégager et de grouper les textes concernant le Messie et le règne messianique. Dans les cercles où avait pénétré la culture grecque, on se préoccupait de concilier les textes bibliques avec une philosophie tout imprégnée de platonisme ; les écrits de Philon restent le monument de ces efforts. Dans le Nouveau Testament, nous saisissons très nettement la double influence de l'interprétation messianique qui tend à faire cortège à Jésus-Christ d'un nombre toujours croissant de prophéties bibliques et de l'interprétation allégorique qui étaye la nouvelle doctrine sur l'Ancien Testament. Il est visible que les docteurs qui pratiquaient ce mode d'exégèse tenaient déjà pour secondaire le sens naturel et historique des écrits, ce que nous en appellerions volontiers la *lettre*, pour s'attacher au sens, à l'intention, à la direction des idées, à ce que nous en appellerions l'*esprit* ; il n'est pas moins visible qu'ils pratiquaient ce procédé avec un singulier arbitraire et que leurs arguments auraient été souvent sans valeur pour tout autre que des gens convaincus à l'avance. Cependant l'époque suivante ne crut pas devoir réagir contre les abus d'une interprétation dominée par les préoccupations du dogme et de la polémique. Origène distingue un triple sens dans l'Écriture : le sens *littéral* ou corporel, c.-à-d. matériel, dont il faut partir et auquel on peut se tenir tant qu'il ne renferme rien d'incompatible avec le christianisme ; le sens *psychique* et enfin le sens spirituel ou *pneumatique* (procédés de l'allégorie, de l'anagogie), qui seul révèle la portée profonde de la Bible. Cependant les pères latins se préoccupèrent de mettre un frein à la licence des interprétations individuelles en les soumettant au contrôle de l'Eglise. On peut également signaler l'essai fait par l'école d'Antioche pour revendiquer les droits de l'interprétation grammaticale et historique. Cela n'empêche pas que de la théorie du triple sens, on passe à celle du quadruple sens, exprimée dans le distique bien connu :

*Littera gesta docet ; quid credas, allegoria ;
Moralis, quid agas ; quo tendas, anagogia.*

Ainsi le même livre donne-t-il un aliment, d'une part, à l'historien désireux de connaître les faits du passé, en second lieu au dogmatiste dans son travail pour établir la foi de son Eglise, en troisième lieu à celui qui cherche les règles pratiques de la conduite, enfin à celui qui s'applique à percer les mystères de la destinée future de l'individu et de l'avenir de l'Eglise. A partir du v^e siècle, les travaux d'exégèse de quelque originalité se font de plus en plus rares et les commentateurs de la Bible se bornent à recueillir et à juxtaposer à propos de chaque texte les avis des interprètes les plus autorisés du passé. — Le renouvellement des études classiques à la Renaissance et la réformation qui éclate tôt après ouvrent à l'exégèse biblique de nouvelles voies. L'étude des textes originaux, hébreu et grec, est remise en honneur, en même temps que l'on proclame les droits de l'interprétation grammaticale et historique. Cependant l'explication des livres bibliques continue d'être dominée par le dogme et les théologiens protestants sont résolus à trouver dans l'Écriture la justification de la croyance exprimée dans les confessions de foi. L'on en revient donc, après un semblant d'émancipation, aux procédés mêmes du moyen âge et de l'Eglise catholique. On a pu dire sans exagération qu'entre les mains de certains exégètes la Bible n'était plus qu'une collection de *dicta probantia* à l'usage de la dogmatique officielle ; celle-ci s'enseignait selon des divisions consacrées, et ce qu'on appelait la démonstration de chaque dogme en particulier, par exemple, existence de Dieu, expiation, etc., était fournie par une longue série de passages empruntés indistinctement à tous les livres de la Bible, depuis celui de la *Genèse* qui l'ouvre jusqu'à l'*Apocalypse de saint Jean* qui la clôt. Parmi les contradic-

tions que rencontra l'exégèse officielle, il convient de citer le mouvement piétiste de Spener, qui prétend retrouver dans la Bible une religion débarrassée des subtilités du dogme officiel et réduite à quelques thèses beaucoup plus simples. Cependant, à le bien prendre, ce n'était point là l'affirmation d'un nouveau principe d'exégèse, et le dogme, un peu plus compliqué selon les uns, simplifié d'après les autres, demeurait la norme indiscutable de l'interprétation. Ernesti et Semler, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, revenaient enfin avec autorité les droits d'une interprétation qui soit, avant tout, la mise en valeur des éléments du texte. « Pour la première fois, dit M. Sabatier, nous rencontrons dans les écrits d'Ernesti, élevée à la hauteur d'un principe, l'assertion que les écrits bibliques, bien qu'inspirés de Dieu, doivent être interprétés d'après la même méthode et avec les mêmes moyens que les ouvrages de littérature ancienne. » Mais, « en pratique, l'exégèse est loin de répondre encore à cet idéal ». D'un côté, le rationalisme élimine de la Bible tout élément dogmatique pour y substituer une morale pure et se débarrasse des miracles par les ridicules interprétations d'un Paulus; de l'autre, les exégètes conservateurs, sans oser ni nier ni affirmer nettement les droits de l'interprétation grammaticale, s'appliquent avant tout à esquisser les difficultés au moyen d'adroites réticences ou d'explications forcées. Cependant, le progrès général de la philologie et des sciences historiques devait faire sentir son action sur le domaine des études bibliques et l'ensemble des commentaires des livres sacrés livrés à l'impression depuis le commencement de ce siècle, particulièrement depuis 1850, trahit un souci d'exactitude inconnu aux âges précédents; quelle que soit la tendance propre à leurs auteurs, catholicisme traditionnel, orthodoxie protestante ou juive, rationalisme à différents degrés, tous discutent soit la composition du texte, soit ses interprétations avec le sentiment très net que le public, familiarisé avec les procédés généraux de la critique historique, se trouverait dépayé et, sans doute, s'éloignerait si on affectait de les tenir pour nuls et non avenue.

En pénétrant un peu plus au fond des choses, nous diviserions volontiers l'histoire de la critique biblique en quatre périodes : 1^o la période *traditionnelle* ou ecclésiastique; 2^o la période *dogmatique*; 3^o la période *rationaliste*; 4^o la période *historique*. Il est à peine besoin de dire que ces divisions n'ont point un caractère absolu (se reporter à l'article BIBLE). — La période *traditionnelle* s'étend depuis la formation d'un premier canon des écrits sacrés au sein du judaïsme (environ deux cents ans avant notre ère) jusqu'à l'époque de la Renaissance et de la Réforme. Ce qui caractérise l'interprétation des livres bibliques, c'est que, sur la question d'origine et de composition, c.-à-d. d'authenticité des livres, on accepte purement et simplement les propositions de la synagogue et de la primitive Église; que, sur la question d'interprétation, on attache une importance très secondaire au sens naturel et primitif des écrits et on les considère avant tout comme un trésor pour le dogme, la vie pratique et les spéculations relatives aux choses dernières. — Avec la Renaissance et la Réforme on revient aux textes et à voir la liberté avec laquelle Luther et même Calvin traitent certains points touchant l'origine et le sens des livres bibliques, on peut se faire illusion; quelques-uns ont traduit ce sentiment en parlant de l'application du « libre examen » aux écrits sacrés et l'on a résumé la pratique protestante dans ce vers à la fois plat et prétentieux : « Tout protestant est pape, une Bible à la main. » Rien n'est plus faux; si le protestantisme s'est brisé en différentes églises, chacune de celles-ci a édicté pour ses fidèles des règles d'interprétation, dont la première est la conformité avec la foi reçue, telle qu'elle se trouve énoncée dans des confessions, tantôt plus brèves, tantôt plus détaillées. L'interprétation de l'Écriture « a pour point de départ la foi selon le mot de Melancthon, *Interpretatio donum piorum est*, ou celui de Flacius Illyricus, *Sanctus Spiritus auctor et explicator S. S.*, et pour règle l'analogie

générale de l'Écriture : *Omnis intellectus et expositio S. S. sit analogia fidei.* » (Sabatier.) La seconde phase de l'histoire de l'herméneutique est donc essentiellement *dogmatique*; le dogme se fonde sur la Bible et la Bible doit s'expliquer conformément au dogme. L'autorité de l'Église ayant été réduite à peu de chose dans les communions issues de la Réforme, la Bible prend une importance unique et la critique tend à devenir la servante de la théologie, *ancilla theologiae*. — Toutefois l'émancipation qui s'était produite sur le terrain philosophique et dans l'enceinte des littératures profanes ne pouvait pas manquer d'avoir son contre-coup en matière de critique sacrée; ainsi se prononce à partir de 1750 environ la phase *rationaliste* qui, à certains égards, dure encore aujourd'hui. Il ne faut point prendre ici le mot rationalisme dans l'acception étroite usitée chez les polémistes, d'après lesquels il signifie négation du miracle, de toute révélation et, en général, de tout fait qui ne rentre pas dans les conditions de l'expérience quotidienne, ce qui fait de rationalisme le synonyme de déisme ou de libre pensée. Le rationalisme théologique n'est, en aucune façon, la négation de la Bible, de sa doctrine ou des histoires qu'elle rapporte, mais une tentative pour les accommoder au goût du siècle en écartant tout élément choquant de doctrine ou d'histoire. Ainsi, le théologien du juste milieu glissera sur les passages qui affirment la personnalité du diable, l'éternité des peines et l'expiation par le sang de Jésus-Christ; le symboliste découvrira des idées profondes sous des mythes ou des faits d'apparence naïve ou grossière; l'exégète élevé à l'école de Schleiermacher, à son tour, passera légèrement sur les miracles dits d'ostentation pour mettre en lumière ceux-là seulement qui impliquent une application morale; il opposera le quatrième *Évangile* considéré comme « Évangile de l'Esprit », aux Synoptiques, considérés comme « Évangiles de la lettre »; en revanche, le disciple de Baur s'attachera à faire voir que la pure et simple morale de Jésus-Christ a été voilée par des additions dogmatiques, dont il convient de la débarrasser et qui sont le fait de ses successeurs. La doctrine de Jésus se ramène à un spiritualisme éclairé; tout ce qui n'y rentre pas est le fait de ses disciples. Enfin, des théologiens tels que Scholten et Colani prétendent distinguer le christianisme primitif, simple affirmation de la paternité divine et de la fraternité humaine, du bagage de l'eschatologie dont l'ont affublé des disciples inintelligents et assurent qu'ils ont des moyens certains de distinguer ce qui appartient au maître et ce qui est le fait des apôtres. De la sorte, on nous a donné dix portraits de Jésus, depuis le thaumaturge effrayant, incarnation de la toute-puissance divine, jusqu'au professeur de morale laïque et civique en passant par le socialiste, le piétiste, etc. — Les personnes qui savent se placer au-dessus des intérêts de leur groupe et de leur opinion, reconnaissent de plus en plus la nécessité de réagir contre les procédés du rationalisme de toute nuance, qui aboutit à la critique purement subjective et à l'arbitraire le plus inquiétant; ainsi naîtra la phase proprement *historique* de la critique sacrée, dont les symptômes apparaissent de plus en plus clairement. Mettant à profit les connaissances grammaticales et historiques qui jettent la lumière sur la constitution des textes, sur leur sens et sur leur origine, la critique se proposera pour objet de restituer chaque écrit dans les circonstances mêmes où il a vu le jour; vouée à l'éclaircissement des problèmes qui touchent à l'origine et à la composition des livres saints, elle n'empiétera pas sur le droit que revendiquent bien légitimement les différentes Églises de tirer de ces livres tout ce qui leur est nécessaire pour construire leur dogme, leur morale et leur culte. La critique littéraire et historique appliquée aux livres de la Bible dans les mêmes conditions dont on use pour les littératures profanes, ne constitue donc pour nous, à aucun titre, une entreprise contre les Églises et nous estimons qu'il y a là, au contraire, un terrain commun sur lequel des gens venus de divers points de l'horizon peuvent s'associer pour le profit de tous. Nous

prétendons, au moins sur le domaine de la théorie, que des savants résolus à faire plier leurs sympathies ou leurs antipathies devant l'évidence des textes, s'accorderont sans trop de peine à définir, par exemple, le caractère des livres historiques de l'Ancien Testament, les traits essentiels de la doctrine de saint Paul, les tendances de la théologie johannique. La cause de désaccord la plus apparente entre les théologiens placés au point de vue confessionnel, d'une part, et ceux des exégètes qui font profession de s'en tenir aux règles de la critique profane, est dans l'affirmation que font les premiers, que contestent les seconds, de la Révélation et du Miracle. Eh bien! sur ces points mêmes, nous ne croyons pas à un divorce nécessaire. En effet, la révélation peut être conçue comme une assistance divine qui ne méconnaît pas les conditions naturelles de tout développement littéraire, et les faits dits surnaturels, loin de servir de garants à la vérité de l'histoire comme on le prétendait autrefois, ne sont plus guère allégués que comme une conséquence de l'authenticité que, pour d'autres raisons, l'on est amené à reconnaître à certains écrits. Les faits dits surnaturels, tels que les prophéties messianiques, la naissance, la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ, sont de plus en plus considérés comme des aspirations, des espérances, comme le vêtement qui a permis de donner à certaines idées dogmatiques et morales une forme concrète et aisément assimilable. Sans nous leurrer de l'espoir de voir les conflits entre la science laïque et la science ecclésiastique disparaître du jour au lendemain, nous avons confiance qu'il s'établira entre les deux groupes de travailleurs des relations de plus en plus intimes, qui seront à l'avantage des uns comme des autres, au profit des laïques, trop portés vers une libre pensée étroite et sans horizons, au profit des ecclésiastiques, qui inclinent à vivre en dehors du cercle de la vie du monde.

Nous croyons que notre tâche serait incomplètement remplie si nous ne faisons pas voir comment la critique sacrée qui est, avant tout, une explication de textes, aboutit de notre temps à être une histoire au sens le plus large du mot, une histoire des idées, des faits et des personnes; c'est le moment de montrer aussi quels sont les principaux points sur lesquels se porte l'attention des cercles où l'on cultive les sciences exégétiques et le degré d'avancement de certaines questions. 1° *Origines religieuses du judaïsme*. On en dispute fort sans être arrivé à rien de décisif. Aujourd'hui, l'on repousse volontiers l'hypothèse d'un monothéisme primitif, lequel remonterait à l'époque patriarcale, et l'on préfère considérer que la religion juive s'est dégagée graduellement des pratiques et des doctrines, aussi grossières que confuses, que l'on prête aux différents peuples dits sémitiques. — Cette supposition se heurte à de grosses objections, notamment à la doctrine constante des livres bibliques, qui ne fournissent pas les preuves de l'évolution prétendue. 2° *Phases de la littérature hébraïque*. Cette littérature, dont la Bible est le monument, aurait débuté par des poésies d'un caractère profane et héroïque, auxquelles auraient succédé des œuvres d'histoire, de législation, de prophétie, de morale distribuées sur une longue série de siècles, depuis le douzième avant notre ère jusqu'aux environs du christianisme. — De telles vues semblent appeler les plus sérieuses corrections: l'on a exagéré au delà de toute idée les différences des points de vue entre les diverses éditions de la législation, entre les écrits prophétiques, législatifs, moraux, etc., en sorte que l'unité de la Bible se trouve sacrifiée à la diversité des éléments entrés dans sa composition. Les procédés de dislocation, on pourrait presque dire de pulvérisation, qui sont devenus à la mode depuis quelques années, nous semblent de nature à donner de la Bible l'idée la plus inexacte; la simplicité de doctrine qui la caractérise sous l'incontestable variété des formes, est absolument compromise; elle cesse d'être l'expression d'un état d'esprit un et conscient de lui-même, pour n'être plus qu'un miroir, où se reflètent successivement, et avec une égale indifférence, les images d'époques et de civi-

lisations profondément séparées par les siècles comme par les tendances. Ce qui nous paraît surtout de nature à engager la critique biblique dans une voie fautive et sans issue, c'est la prétention, aujourd'hui à la mode, d'expliquer la littérature hébraïque par la vie nomade et les mœurs primitives des populations arabes anciennes et modernes; c'est nier le caractère religieux, qui est le trait distinctif de la Bible et doit lui faire assigner une place à part entre toutes les littératures de l'antiquité. Cette religion de la Bible n'a pas non plus le cachet de naïveté d'un peuple enfant, mais celui des œuvres mûres et fortes qui marquent le point d'arrivée de longues méditations, servies dans leur expression par une haute culture littéraire. — 3° *Origine des écrits législatifs, historiques, prophétiques et autres*. On a vu au mot BIBLE quelques indications sur les solutions proposées. Nous ne rentrerons pas ici dans leur examen, nous bornant à insister de nouveau sur l'insuffisance de toute solution qui aboutit au morcellement des textes et à la contradiction des idées. Il faut, de toute nécessité, sous une forme ou sous une autre, pour une date plus ou moins reculée, restituer à la Bible et à ses principales parties leur unité. — 4° *La littérature juive aux environs du christianisme*. L'ancienne exégèse, — et le reproche vise particulièrement l'exégèse protestante, — laissait subsister une grande lacune entre le judaïsme et le christianisme, entre les livres sacrés du premier et ceux du second. Depuis le commencement de ce siècle, on s'est appliqué à mettre en lumière les livres tant canoniques que deutéro-canoniques, apocryphes et pseudépigraphes dont on peut rapporter l'origine aux deux siècles qui précèdent l'ère chrétienne et aux temps qui la suivent immédiatement; on a contribué ainsi à rétablir tant le cadre des faits que l'histoire des idées et l'on est en mesure d'aborder dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes l'étude du Nouveau Testament. — 5° *Jésus-Christ et les Évangiles*. C'est là sans doute le sujet où continueront de se produire les opinions les plus divergentes. Quelle est l'origine, quel est le rapport littéraire, quelle est la valeur historique respective des évangiles? Dans quelle mesure peut-on reconstituer au moyen d'eux la physionomie et l'action du fondateur du christianisme? Il est essentiel ici de réagir contre les théories du rationalisme protestant, qui a ramené le personnage de Jésus à la figure d'un moraliste et d'un philanthrope du temps présent. — 6° *Les écrits des apôtres et l'évolution de la théologie chrétienne dans le cours du premier siècle*. Sujet du plus haut intérêt et qui comporte un nombre, pour ainsi dire infini, de problèmes littéraires, historiques et théologiques! L'école de Tubingue, en mettant vigoureusement en lumière le sens des oppositions rencontrées par saint Paul, a renouvelé l'aspect des questions, mais les solutions proposées ont besoin d'être remises sur le métier et l'on est encore bien loin de s'entendre sur nombre de problèmes de premier ordre; cependant il est des points, — et non des moins essentiels, — où les critiques s'accordent volontiers, notamment sur les bases de la doctrine de saint Paul, laquelle contient les éléments primordiaux du développement ultérieur de la dogmatique chrétienne.

On voit par ce qui précède à quel point est variée, à quel point est riche la tâche de celui qui s'adonne à l'étude critique des livres sacrés, à l'examen méthodique des faits et des idées que ces écrits lui font connaître. S'il veut lire les textes d'une façon suivie en les éclairant des données de la philologie et en y joignant les renseignements de toute nature propres à les faire comprendre, il prendra un *Commentaire* des livres bibliques. S'il se propose d'éclaircir les questions relatives à la composition et à l'origine des livres, il étudiera une *Introduction* ou *Manuel* de l'Écriture sainte. S'il veut dégager les idées religieuses, leur marche, leurs différents aspects, il ouvrira une *Théologie* de l'Ancien ou du Nouveau Testament. S'il s'attache, avant tout, à la succession des faits et au cadre des événements, il s'adressera à une *Histoire juive* ou

Histoire du peuple d'Israël. S'il préfère trouver réunis dans un seul ouvrage l'explication raisonnée du texte, l'histoire de la littérature, des idées et des faits, il les rencontrera, selon un ordre méthodique, dans les *Bibles annotées et commentées*, telles que la Bible de Reuss, ou dispersés selon l'ordre alphabétique dans les *Dictionnaires de la Bible*. A quoi il faudra joindre les textes originaux et les traductions anciennes et modernes de la Bible. Une bibliothèque de critique sacrée pourra donc comprendre, comme divisions essentielles, les articles suivants : 1° Textes bibliques, leur histoire, leur constitution ; 2° Traductions anciennes et modernes de la Bible ; 3° Commentaires sur les livres saints ; 4° Introductions aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; 5° Théologies bibliques ; 6° Histoires juives ; 7° Œuvres d'ensemble, telles que Bibles, comportant une traduction et des éclaircissements divers, dictionnaires et encyclopédies bibliques. — Ces divisions peuvent être adoptées pour fixer les cadres d'une bibliographie de la Bible ; on pourrait également les multiplier dans de grandes proportions en introduisant des catégories de détail et en faisant place à ce qu'on peut appeler les sciences auxiliaires de la critique sacrée. Voici, à titre d'exemple, les titres adoptés dans le fascicule de l'excellent *Annuaire de théologie* de Lipsius (en allemand), consacré à l'exégèse de l'Ancien Testament : 1° sciences orientales auxiliaires de la Bible (généralités, égyptologie, assyriologie, arabe-éthiopien, dialectes araméens, paléographie sémitique) ; 2° le texte de l'Ancien Testament (traductions, critique du texte) ; 3° lexicographie hébraïque ; 4° grammaire hébraïque ; 5° science de l'introduction ; 6° critique littéraire ; 7° explication de l'Ancien Testament ; 8° histoire du peuple d'Israël ; 9° sciences historiques auxiliaires de la Bible (géographie de la Terre sainte, archéologie) ; 10° le judaïsme (littérature talmudique et post-talmudique) ; 11° histoire de la religion des Hébreux ; 12° la théologie de l'Ancien Testament.

Les indications bibliographiques pour la seule année 1888 dépassent de beaucoup les limites de l'article que nous devons assigner à notre étude d'ensemble. Nous devons donc renvoyer aux ouvrages généraux de bibliographie théologique, tels que la *Bibliotheca sacra* de Lelong (Paris, 1723, 2 vol. in-fol.) ; le *Handbuch für die Literatur der biblischen Kritik und Exegese* de Rosenmüller (Göttingue, 1797-1800, 4 vol. in-8) ; la *Geschichte der Schriftkklärung seit der Wiederherstellung der Wissenschaften* de G.-W. Meyer (Göttingue, 1802-1809, 5 vol. in-8) ; la *Bibliothèque sacrée* de Calmet (en tête de son dictionnaire de la Bible, Paris, 1722, in-fol.) ; le *Manual of biblical bibliography* de Horne (Londres, 1839). On trouvera les principaux renseignements sur la bibliographie biblique distribués selon les matières dans les *Introductions à l'Ancien et au Nouveau Testament*, par exemple, celles de De Wette et de Bleek, mais notamment dans les précieux ouvrages de Reuss, soit sa *Bible*, dont il sera reparlé, soit surtout *Die Geschichte der heiligen Schriften Alten Testaments*, Brunswick, 1881, et *Die Geschichte der h. S. Neuen Testaments*, 1874, 5^e édit. Nous citerons encore un ouvrage très utile de Diestel, *Geschichte des A. T. in der christlichen Kirche*. Enfin, les personnes qui veulent se tenir au courant du travail contemporain de la critique sacrée, devront consulter les périodiques de France et de l'étranger qui citent et apprécient tous les ouvrages paraissant sur la matière et tout particulièrement l'*Annuaire* de Lipsius (*Theologischer Jahresbericht*, 1^{re} section, la théologie exégétique), qui parait à Fribourg en Brisgau.

Nous trouvant dans l'impossibilité matérielle de tenter, même en des proportions très restreintes, une bibliographie de la Bible, nous nous bornerons à indiquer d'une façon sommaire quelques ouvrages, récemment parus, qui peuvent servir de guides. — En matière d'*Isagogique* ou

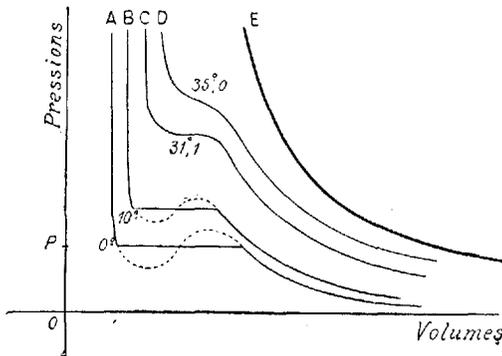
d'*introductions* aux livres saints, il faut mettre en premier lieu les *Geschichte der heiligen Schriften Alten Testaments* et les *Geschichte der heiligen Schriften Neuen Testaments* de Reuss, en y joignant l'*Histoire du canon des Ecritures saintes dans l'Eglise chrétienne*, par le même. Au point de vue de l'orthodoxie juive, V. Wogue, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique* ; au point de vue de l'orthodoxie catholique, Bacuez et Vigouroux, *Manuel biblique ou Cours d'écriture sainte*. Pour la position des questions, V. Vernes, *les Résultats de l'exégèse biblique*. En fait de *Commentaires*, nous nous bornerons à indiquer le *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zum A. T.* (Hirzel), le *Exegetisches Handbuch zu den Apokryphen des A. T.* de Fritzsche et Grimm, le *Hand-Commentar zum N. T.* de Holtzmann, Lipsius, etc. L'essentiel sur ces matières se trouve dans le grand ouvrage de Reuss, la *Bible*, traduction nouvelle avec introductions et commentaires. Comme *Théologies bibliques*, V. en français Piepenbring, *Théologie de l'Ancien Testament* ; Reuss, *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* ; Kuenen, *De Godsdiens van Israël* ; Vernes, *Du Présumé Polythéisme des Hébreux, essai critique sur la religion du peuple d'Israël*. — L'*Histoire juive* est traitée par Munk, *la Palestine* ; Renan, *Histoire du peuple d'Israël* ; Vernes, *Précis d'histoire juive*. Pour la période avoisinant le christianisme, consultez Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter J. C.* Comme ouvrages d'ensemble, V. Renan, *Histoire des origines du christianisme*, et Havet, *le Christianisme et ses origines*. — Les meilleurs dictionnaires de la Bible sont le *Biblisches Realwörterbuch*, de Winer ; le *Dictionary of the Bible* de Smith ; le *Bibel-Lexicon*, de Schenkel. Parmi les ouvrages de nature à éclairer la Bible par la comparaison avec les peuples voisins, à citer : Lenormant, *les Origines de l'Histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, et Schrader, *Die Keilinschriften und das A. T.* — En fait de textes de la Bible, V. l'édition critique du texte hébreu entreprise par Baer et Delitzsch ; Davidson, *the Hebrew Text of the Old Testament revised from critical sources*, et Fritzsche, *Libri V. T. pseudepigraphi selecti* ; les éditions critiques du Nouveau Testament sont nombreuses : V. celles dues à Tischendorf, Tregelles, Westcott et Hort ; consultez Reuss, *Bibliotheca N. T. græci*. Pour la traduction des Septante, V. *the Greek Old Testament according to the Septuagint* (Cambridge) ; pour les anciennes traductions en langue latine, *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice lugdunensi*. Comme traductions modernes en français : la *Bible*, par Cahen, le *Pentateuque*, par Wogue ; *Job, l'Ecclésiaste, le Cantique*, par Renan ; l'*Ancien Testament*, par Segond, Ledrain ; le *Nouveau Testament*, par Rilliet, Oltramare, Stapfer. Comme essai de traductions modernes avec distinction des documents primitifs, V. *la Genèse*, par Lenormant et *Die Genesis*, par Kautzsch et Socin. On trouvera d'utiles renseignements dans plusieurs articles de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, dont voici les titres : *Théologie de l'A. T.*, par Bruston ; *Théologie du N. T.*, par Sabatier ; *Texte de l'A. T.*, par Bruston ; *Texte du N. T.*, par Sabatier ; *Versions anciennes de la Bible*, par Bruston ; *Versions modernes de la Bible*, par Douen.

Maurice VERNES.

VII. Mathématiques. — POINTS CRITIQUES. — On appelle points critiques d'une fonction ceux où cette fonction cesse d'être ou finie, ou continue, ou monodrome, ou monogène. Les points critiques des fonctions monodromes et monogènes sont : 1° des *infinités* ou *pôles*, où la fonction cesse d'être finie, mais où son inverse est nulle et bien déterminée ; 2° des points *essentiels* où la fonction cesse d'être bien déterminée ; 0 est un point essentiel pour la fonction $e^{\frac{1}{z}}$ (V. ESSENTIEL). — Les points de *ramification* sont des

points critiques autour desquels la fonction cesse d'être monodrome; zéro est un point de ramification pour la fonction \sqrt{x} , pour la fonction $\log x$. Un point de ramification peut très bien être en même temps un infini ou un point essentiel.

VIII. Physique. — POINT, PRESSION et VOLUME CRITIQUES. — Lorsqu'on étudie la compressibilité des gaz à diverses températures, on observe des résultats différents. Prenons comme exemple l'acide carbonique étudié par Andrews, et représentant les résultats obtenus à l'aide d'une courbe rapportée à deux axes de coordonnées en prenant pour abscisses les volumes et pour ordonnées les pressions d'une même masse de gaz. En opérant à 0° nous trouverons une ligne telle que A pour représenter le phénomène. Cette ligne se compose d'une portion asymptote à l'axe des volumes; ce serait une portion d'hyperbole équilatère si la loi de Mariotte était rigoureusement vraie. Cette partie correspond à la compression du gaz; puis une droite parallèle à l'axe des abscisses fait suite à cette première courbe, cela indique que lorsqu'on atteint la pression P, celle-ci reste constante bien que l'on fasse décroître le volume; pendant cette période, le gaz se liquéfie. Une nouvelle portion de la courbe représente ensuite le phénomène, c'est alors la courbe de compressibilité de l'acide carbonique liquide. Cette portion se confond presque avec une droite parallèle à l'axe des pressions. Si l'on fait la même expérience à une autre température, 10° par



exemple, une ligne analogue B représentera le phénomène, mais la portion de droite qu'elle renfermera sera moins longue. Si l'on répète ces mesures à 100°, on obtiendra un résultat tout différent, on aura une courbe ne comprenant pas ces diverses portions et se rapprochant beaucoup d'une hyperbole équilatère (courbe E). Si l'on étudie le phénomène pour des températures intermédiaires, on trouve

la courbe C pour la température 31° et la courbe D pour la température 35°. De telle sorte que si l'on passe des premières courbes A, B à la dernière E, on voit le palier horizontal, nettement marqué dans les premières, disparaître peu à peu d'une courbe à l'autre. Voyons maintenant par quelles formules représenter ces courbes. Thomson, pour le faire, remarque que dans la courbe A, par exemple, on doit pouvoir représenter par une même fonction continue l'état d'équilibre des molécules soit à l'état de gaz comprimé, soit à l'état de liquide comprimé; mais il faut pour cela que les deux parties de la courbe qui représentent la compressibilité à ces deux états soient réunies par une courbe telle que celle qui est figurée en points. Cette portion représente aussi, d'après Thomson, un état d'équilibre différent de l'état gazeux et de l'état liquide, mais instable, de telle sorte que dans cette région le corps se divise en partie liquide et partie gazeuse. Il faut, de plus, que la fonction obtenue se confonde sensiblement avec une hyperbole équilatère pour les températures suffisamment élevées. La formule

$$\left[P + \frac{c}{T(V + \beta)^2} \right] (V - v) = AT,$$

adoptée par Clausius, jouit de cette propriété. Dans cette formule, T représente la température absolue, P la pression, V le volume, A, β et c des constantes; cette dernière est le *covolume* du gaz. Cherchons à l'aide de cette formule le point précis où cesse le palier horizontal. Clausius a démontré que les aires comprises entre les deux portions pointillées de la courbe et la droite de liquéfaction sont égales. La partie ponctuée présente un point d'inflexion; la tangente, en ce point, devient horizontale au moment où la liquéfaction ne peut plus être observée. On appelle *point, volume et pression critique* la température, le volume et la pression qui correspondent à ce point d'inflexion à tangente parallèle aux abscisses. Ces quantités sont obtenues à l'aide de l'équation précédente et de

$$\frac{dP}{dV} = 0 \text{ et de } \frac{d^2P}{dV^2} = 0.$$

De ces trois équations, on tire Tc, Vc et Pc, l'indice c désignant la valeur prise par ces quantités lorsque ces trois équations sont vérifiées. On trouve

$$Tc = \left(\frac{2}{3} \right)^{\frac{3}{2}} \left(\frac{c}{A} \right)^{\frac{1}{2}} (v + \beta)^{-\frac{1}{2}}$$

$$Vc = 3v + 2\beta$$

$$Pc = 6 \left(cA \right)^{\frac{1}{2}} (v + \beta)^{-\frac{3}{2}}$$

Voici les valeurs de ces quantités calculées pour divers gaz :

	Tc		Vc	Pc	
	CALCULÉ	OBSERVÉ		atm.	OBSERVÉ
Acide carbonique.....	+ 32,0	+ 30,9	0,004496	77,0	76
Ethylène.....	+ 1,5	»	0,006739	43,5	»
Formène.....	— 75,7	— 73,5	0,004953	46,8	56,8
Oxygène.....	— 105,4	— 113	0,004042	48,7	50
Oxyde de carbone.....	»	139,5	»	»	35,5
Azote.....	— 123,8	— 146	0,004603	42,1	35,39
Hydrogène.....	— 174,2	»	0,001801	98,9	»

On voit que l'écart entre l'observation et le calcul n'est pas trop considérable, eu égard à la difficulté des mesures.

Si l'on chauffe un tube de verre scellé résistant contenant de l'acide carbonique liquide, ce que l'on peut faire en le tenant à la main, on constate que le ménisque qui sépare l'acide liquide du gaz qui est au-dessus, perd de plus en plus de sa netteté et qu'il arrive un moment où il disparaît; si on agite alors le tube, on voit des stries vagues onduler à la place qu'il occupait, mais bientôt la tempéra-

ture continuant à monter, ces stries même disparaissent et le tube semble rempli uniquement de gaz. En se refroidissant, le tube présente des phénomènes inverses; des stries peu visibles se forment, comme cela se fait, quand on remue une solution inégalement concentrée dans toutes ses parties; puis un ménisque peu visible apparaît; il devient ensuite de plus en plus net. Cette expérience réussit avec la simple chaleur de la main, parce qu'elle est supérieure à la température du point critique. Il n'y a pas que les gaz qui aient un point critique, les liquides en possèdent aussi.

Voici la température critique des vapeurs de quelques liquides :

LIQUIDES	TEMPÉRATURE critique.	PRESSIION critique.
Eau.....	+ 332°	134,1
Ether.....	190	36,9
Sulfure de carbone...	272	75,0
Alcool.....	235	66,7
Benzine.....	291	60,5

A. JOANNIS.

BIBL. : PHILOGOLOGIE. — COBET, *De Arte interpretandi*, 1847. — TOURNIER, *Exercices critiques*, préface, 1876. — V.-S. REINACH, *Manuel de philologie*, 1880, t. I, 1. III. — J. Gow, *Minerve*, trad. française de S. Reinach, 1890, 1^{re} partie.

HISTOIRE. — DAUNOU, *Cours d'études historiques*, 1842, t. I, in-8. — HERBERT B. ADAM, *Methods of historical study*; Baltimore, 1884, in-8. — CH. DE SMEDT s. j., *Principes de la critique historique*; Liège, 1833, in-8. — A. TARDIF, *Notions élémentaires de critique historique*; Paris, 1883, in-8. — ED. FREEMANN, *the Methods of historical study*; Londres, 1886, in-8. — J.-G. DROYSSEN, *Précis de la science de l'histoire*, trad. de la 3^e éd. allemande par P.-A. DORMOY; Paris, 1887, in-8. — SEIGNOBOS, *les Conditions psychologiques de la connaissance en histoire*, dans la *Revue philosophique*, t. II, 1887, pp. 1 et 168. — E. BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode*; Leipzig, 1889, in-8.

PHYSIQUE. — ANDREWS, *Phil. Trans.*, 1876. — THOMSON, *Proc. of the Roy. Soc. of London*, nov. 1871. — HIRN, *Théorie mécanique de la chaleur*, II, p. 211. — CLAUDIUS, *Ann. de Wiedemann*, IX, p. 337. — SARRAU, *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, XCIV, 639, 718 et 845.

CRITIUS, poète latin polonais (V. KRZYCKI).

CRITOBULE, historien grec du xv^e siècle, né à Imbros, probablement mort à Constantinople. Après la prise de Byzance par Mahomet II (1453), il prit une grande part aux négociations qui amenèrent la soumission de Lemnos et d'Imbros; en 1456, il fut même chargé par le vainqueur du gouvernement d'Imbros et sut par son habileté conserver l'île aux Ottomans. En 1459, il réussit à reprendre Lemnos aux Latins qui l'occupaient et obtint de Mahomet II l'abandon des deux îles à Démétrius Paléologue, dernier despote du Péloponèse; il continua pour le compte de ce prince vassal à gouverner Imbros, jusqu'au moment où les Vénitiens occupèrent l'île (1466). A ce moment, il vint sans doute à Constantinople, et y acheva, probablement avant 1470, son histoire de Mahomet II. Dans cet ouvrage dédié au sultan et consacré à sa gloire, Critobule raconta en cinq livres les événements du règne de 1450 à 1467; et malgré ses erreurs, malgré la partialité visible qui lui fait dissimuler les fautes et les échecs de Mahomet, son livre fournit de précieuses informations. Malgré le tour monotone de ses descriptions, malgré son style verbeux, il est, par le mérite littéraire, fort supérieur à ses contemporains Phrantzès, Ducas, Chalcocondyle; fort différent, au reste, de ces historiens par les sentiments qui l'animent, il offre le curieux spectacle d'un Grec rallié au vainqueur et célébrant ses exploits. Son histoire a été publiée dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de Müller (Paris, 1870, t. V, coll. Didot). Il avait formé le projet de raconter également l'histoire des Turcs avant 1450; mais il ne semble pas l'avoir mis à exécution. Ch. DIEHL.

BIBL. : *Critobule d'Imbros*, dans *Ann. de l'Association des études grecques*, 1871.

CRITOLAUS DE PHASÉLIS, philosophe péripatéticien, né en Lycie, qui florissait au n^e siècle avant J.-C. Sa vie est peu connue; il semble qu'il vint à Athènes de bonne heure et qu'il y écouta les leçons d'Ariston de Julis; plus tard, il devint à son tour scolarque de l'école péripatéticienne. Clément d'Alexandrie le donne comme successeur immédiat de Lycon, hypothèse bien invraisemblable, Lycon étant mort avant 224; d'autre part la *Vie anonyme* de Ménage le place après Phormion; enfin Plutarque, dont M. Zeller adopte la manière de voir, le fait venir après Ariston. Quoi qu'il en soit, il faisait partie, avec Carnéade et Diogène le Babylonien, de la fameuse ambassade envoyée à Rome en 155 à l'occasion de la destruction d'Orope par les Athéniens. Ceux-ci, condamnés à l'amende, en appelèrent

au sénat, et pour éblouir les barbares latins, envoyèrent des philosophes plaider leur cause. On sait le succès qu'obtinrent les délégués, et, comment leur mission se termina par le décret de Caton qui les fit expulser de Rome. Critolaüs pour sa part justifia pleinement la confiance d'Athènes; il excita à Rome un véritable engouement; les citoyens les plus considérables et les plus illustres, Lélius et Scipion tous les premiers, se pressèrent à ses éloquents leçons. — Quoiqu'en dise Stobée, il demeura fidèle, malgré de légères divergences, à l'esprit du péripatétisme: comme Aristote, il place le souverain bien dans la perfection d'une vie conforme à la nature, et, comme lui, croit à l'éternité du monde gouverné par d'immuables lois. Il eut pour successeur son disciple Diodore de Tyr.

BIBL. : CHAIGNET, *Histoire de la psychologie des Grecs*.

CRITON, disciple et ami de Socrate, se porta caution pour lui à l'époque de son procès, et lui offrit ensuite de le soustraire par l'évasion à l'application de la peine. Socrate s'y étant refusé, il n'eut que la consolation de lui fermer les yeux. A cela seulement se réduisent les renseignements positifs que nous possédons sur Criton, dont Platon a donné le nom pour titre à un de ses dialogues. On ne sait si, comme le veut Aristoxène, Socrate eut jamais recours à la bourse de son opulent ami; il n'est pas sûr non plus que les dix-sept dialogues attribués par Diogène Laërce à Criton aient existé, qu'il ait écrit un *πρὸς πολίτην*, ou encore, comme l'affirme Suidas, une apologie de Socrate; cela est possible, mais ces ouvrages, s'ils ont été composés; sont complètement perdus. Le nom de Criton n'a été sauvé de l'oubli que par son dévouement pour son maître.

BIBL. : PLATON, *Criton*, *Phédon*, *Euthydème*, passim; Diogène, II, 20, 121.

CRITONIUS (Lucius), un des édiles céréales de l'an 44; il empêcha Octave d'exposer publiquement aux jeux édiiliens le siège et la couronne d'or de César tué deux ou trois mois avant.

CRITOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Saint-Saëns; 276 hab.

CRITTENDEN (John-Jordan), homme d'Etat américain, né dans le Kentucky (Etats-Unis) le 10 sept. 1787, mort le 26 juil. 1863. Fils du major Crittenden, d'origine galloise, il exerça la profession d'avocat à Francfort (Kentucky) jusqu'en 1835. De 1816 à 1819, il avait été membre de la législature de l'Etat et sénateur à Washington, et en 1827, attorney de district, poste que lui enleva le président Jackson. Il s'acquit une grande réputation de criminaliste. De 1835 à 1844, il fut de nouveau sénateur au Congrès, puis entra comme attorney général dans le cabinet du président Harrison. Rentré au Sénat lorsque Tyler arriva à la présidence, il en sortit en 1848 pour occuper le poste de gouverneur du Kentucky. Attaché au parti whig, il fut de nouveau attorney général sous le président Fillmore. On le retrouve au Sénat fédéral en 1855, prenant une part active aux événements qui précédèrent la guerre civile. Opposé au rappel du compromis du Missouri, il combattit la politique des présidents Pierce et Buchanan, et favorisa en 1860 la candidature de M. Bell à la présidence. Après l'élection de Lincoln, il intervint dans les efforts du parti modéré pour sauver l'Union par la conciliation. Il proposa pour cet objet une série d'amendements constitutionnels tendant à rétablir le compromis du Missouri et à interdire toute immixtion du Congrès dans la question de l'esclavage partout où cette institution était légalement établie. Cette tentative de conciliation ayant échoué, Crittenden quitta le Sénat le 4 mars 1861, s'efforça de retenir le Kentucky dans l'Union, rentra bientôt au Congrès comme membre de la Chambre des représentants, et, tout en défendant la cause de l'Union, fit une opposition constante aux mesures extrêmes comme l'enrôlement des esclaves et la conscription. — La *Vie de Crittenden* a été écrite par sa fille, Mrs. Chapman Coleman (Philadelphie, 1874, 2 vol.). Un de ses fils fut général dans l'armée confédérée, un autre servit brillamment l'Union, et fut fait brigadier général en 1867,

CRIU METORON. Nom d'un promontoire élevé à l'extrémité S. de la Chersonèse taurique, en face du promontoire de Carambie en Paphlagonie. Les géographes donnaient le même nom à un promontoire situé au S.-O. de la Crète, aujourd'hui Capo Crio.

CRIVELLARI (Bartolomeo), sculpteur et graveur à l'eau-forte et au burin, né à Venise en 1725, mort dans la même ville en 1777. Après avoir étudié la sculpture, il se fit graveur, et c'est à ce dernier titre qu'il est le plus connu; ses planches principales sont: trois compositions originales sur la *Vie de saint Pétrone*; le *Repos en Egypte*, d'après Tiepolo; *Sainte Françoise Romaine*, d'après Tiarini; il a collaboré au recueil intitulé *le Pitture da Pellegrino Tibaldi e di Niccolò dell' Abbate, esistenti nel Instituto di Bologna*.

CRIVELLI (Carlo), peintre italien (Ecole vénitienne). On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. Ses tableaux signés et datés vont des années 1468 à 1493. Il paraît avoir habité surtout Ascoli, et la plupart de ses œuvres furent destinées à la Marche d'Ancone. Il sort de l'école de Murano; il en a d'abord, et il en conserve longtemps la manière anguleuse et raide (*Madone* de la Pinacothèque de Vérone); mais il a aussi subi de bonne heure l'influence du Squarcione et de l'école padouane, et on le voit, à l'exemple de ces modèles, s'appliquer tour à tour à l'expression des sentiments pathétiques, tendres ou violents, à la recherche des formes énergiques ou ascétiques, et même (chez certaines figures de saints barbus et d'évêques) bourrues. En même temps (et il semble qu'il ait trouvé là surtout le véritable emploi de son génie), il prête à la figure de la Vierge, et d'une manière générale à ses types de femmes, une douceur, une tendresse et une modestie charmantes; il se plaît à les vêtir d'habits somptueux, à les entourer d'un luxe raffiné. Ses principaux tableaux sont: à Massa (marche d'Ancone, dans la sacristie de San Silvestro, un tableau d'autel daté 1468); à la cathédrale d'Ascoli, *Vierge glorieuse*; *Pieta* (1473) à San Francesco d'Ancone, « un petit joyau de couleur », dit Burekhardt; au musée de Berlin, une *Madone* (récemment acquise); au musée de Lateran, deux grandes *Madones* (1482); au Vatican, une *Pieta* dramatique; et dans la galerie Panciatichi à Florence, une autre *Pieta* encore plus pathétique. C'est à Milan et à Londres qu'il faut surtout voir le maître: au musée Brera, *Madone entourée de saints* (1482), avec un *Crucifiement* très caractéristique pour l'expression naïve et violente de la douleur; *Saint Jérôme et Saint Augustin*; *Marie avec l'Enfant*; un *Couronnement de la Vierge* (signé et daté de 1493) et une *Mise au tombeau*, où il ne manque pas d'ajouter à son nom le titre de *Miles*, et même d'*Eques laureatus*. (En 1490, Ferdinand d'Aragon lui avait octroyé la chevalerie.) A la *National Gallery* de Londres, on trouve aussi une réunion importante d'œuvres de sa main: ce sont une *Pieta* signée *Carolus Crivellus Venetus pinsit*; le riche tableau d'autel de San Domenico d'Ascoli (*Opus Karoli Crivelli Veneti*, 1476), représentant *Marie trônante entourée de saints*; et surtout une délicieuse et splendide *Annonciation*, provenant du couvent de la Santissima Annunziata d'Ascoli (1486), un des meilleurs exemplaires de la tendresse, de l'élégance et de la somptuosité du vieux maître. Enfin, *la Vierge et l'Enfant entre saint Jérôme et saint Sébastien* (*Carolus Crivellus Venetus miles pinsit*); *la Madone sur un trône* (*Opus Caroli Crivelli miles*, 1491); *la Madone en extase* (*Karoli Chrivelli Veneti Militis pinsit*, 1492), autrefois dans la chapelle des Malatesta à l'église Saint-François de Rimini.

André MICHEL.

Bibl.: RICCI, *Memorie storiche delle arti... della Marca di Ancona*, 1834. — CARBONI, *Memorie intornoi Letterati ed gli artisti Ascoloni*; Ascoli, 1830. — *Descriptive and historical Catalogue of the pictures in the National Gallery*; Londres, 1889, in-8. — BUREKHARDT, *Der Cicerone*, pp. 630 et suiv., 5^e éd. — K. WOFERMANN, *Geschichte der Malerei*, II, pp. 279-80. — E. MUNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. II.

CRIVELLI (Giovanni), mathématicien italien, né à Venise le 20 sept. 1691, mort le 14 févr. 1743; Il appartenait à un ordre religieux de Venise (les somasques); après avoir professé la rhétorique et la philosophie, il devint recteur du séminaire de Murano, s'adonna alors plus particulièrement aux sciences, puis, dépouillé de ses dignités, finit ses jours comme simple moine au couvent della Salute. Il a publié des dissertations sur les forces motrices, insérées dans le *Gran' Giornale dell'Europa* (1726) et divers volumes imprimés à Venise; *Elementi di Aritmetica numerica e letterale* (1728); *Nuova elementare Geometria* (1729); *Algorismo* (1739); *Elementi di Fisica* (1731 et 1744). T.

CRIVELLI (Angelo-Maria), peintre italien, mort à Milan en 1750. C'est à Milan qu'il a travaillé. Il était probablement élève d'Alessandro Magnasco, et a peint surtout des tableaux d'architecture et des *ruines*. On en voit, entre autres collections, quelques-uns à la galerie royale de Dresde.

CRIVELLI (Antonio), physicien italien, né à Milan le 2 févr. 1783, mort à Milan le 18 août 1829. Il fit ses études à Pavie, se fit recevoir ingénieur, enseigna la physique à Milan et à Trente, les mathématiques à Bergame et à Milan, et entreprit en 1817 un voyage en Orient, d'où il importa en Italie l'art de fabriquer les lames de Damas. On lui doit aussi d'intéressantes expériences sur la fusion de l'acier et sur la compressibilité de l'air. Outre plusieurs mémoires insérés dans divers recueils scientifiques, il a écrit: *Nuovo Meccanismo per ottenere la più vantaggiosa combustione dell' idrogeno mediante l'ossigenio* (Milan, 1818, in-8); *Descrizione di una nuova toppa sicura* (Milan, 1818, in-8); *L'Arte di fabbricare lo sciabole di Damasco* (Milan, 1821, in-8); *Lampada idrobarometro-statica* (Milan, 1827, in-8), etc. L. S.

CRNOJEVIC (V. Tsernosevitch).

CROATIE (en croate *Hrvatska*, en hongrois *Hrvat-ország*, en allemand *Kroatien*). Royaume qui fait partie des Etats de la couronne de Hongrie. C'est l'un des éléments du royaume dit triunitaire (*trojedinna kraljevina*) qui comprend en théorie la Dalmatie, la Croatie et la Slavonie. La Dalmatie étant actuellement rattachée à la Cisleithanie, la Croatie et la Slavonie forment seules un groupe politique; c'est ce groupe qu'on étudie ici. Il est borné au N.-O. par la Styrie ou par la Dalmatie, la Bosnie et la Serbie, à l'E. et au N. par la Hongrie. La superficie totale est de 42,516 kil. q. Les montagnes de la Croatie se rattachent au système des Alpes orientales et du *Karst* (V. ce mot). Au premier appartiennent les monts Macelj (1,200 m.), sur la frontière de Styrie, le mont Ivančica (1,061 m.) et les monts Kalnik; au N. de Zagreb (Agram) se dresse le mont Slemen (1,035 m.). En Slavonie, les montagnes ne dépassent pas 900 à 1,000 m.: la Frouchka Gora (montagne des Francs) a une hauteur moyenne de 500 m. Parmi les monts du Karst, qui se dressent le long de la mer et qui se prolongent en Dalmatie, les principaux sont la chaîne des monts Kapela, le Velebít (1,653 m.) et le Sveto Brdo (1,753 m.). Les principaux cours d'eau sont la Drave et la Save, affluents du Danube, qui baignent les frontières de la Slavonie. La Save reçoit le Kulpa et l'Unna qui sépare la Croatie de la Bosnie. Des montagnes de Croatie jaillissent les sources minérales de Daruvar, Lipik, Krapina, Topusko et Varazdin. La Croatie a deux petits ports sur l'Adriatique, Bakar (Buccari) et Kraljevica (Porto Rè). Le climat est sain et relativement chaud; sa température moyenne à Zagreb est de 11° centigrades. La population de la Croatie, y compris celle des Confins militaires rattachés, est de 1,892,000 hab. La moyenne est de 45 hab. par kil. q. La majorité des habitants appartient à la race slave: on considère comme Croates les catholiques, comme Serbes les orthodoxes. Environ 10,000 Serbes appartiennent à l'Eglise grecque unie. Ils

ont un évêque à Krizevac (Kreuz). On compte en outre 80,000 Allemands, 40,000 Magyars et un certain nombre de Grecs, d'Italiens et d'Israélites. Les Croates et les Serbes représentent un des beaux types de la race slave. Ils ont généralement le teint mat, la barbe et les cheveux noirs ; leur costume consiste en un grand chapeau, une veste plus ou moins brodée, un pantalon blanc : l'*opanka* est la chaussure nationale. Les femmes sont belles et ont des costumes fort pittoresques. La langue parlée en Croatie est le serbo-croate ou croato-serbe. On l'a quelquefois appelée illyrienne. Elle appartient à la famille slave. Les Serbes se servent de l'alphabet cyrillique et les autres de l'alphabet latin (V. SERBIE). Le sol productif occupe environ 90 % de la surface totale du pays ; les principaux produits sont : les céréales, surtout le maïs, le raisin (dans la Slavonie), le tabac ; les prunes fournissent l'eau-de-vie appelée *slivovica* ; les chênes de Slavonie donnent un bois excellent dont l'exportation est considérable. L'élevage du bétail est florissante, celle des porcs notamment (plus de 450,000 têtes). Les produits des mines sont peu importants. L'industrie domestique suffit aux besoins des campagnes ; elle produit notamment des tapis fort remarquables ; la grande industrie est encore peu développée ; les céréales, le vin, le blé, le bétail sont les principaux objets d'exportation. Il existe des chambres de commerce à Zagreb, à Sisak, et à Osiek (Essek). La Drave est navigable à partir de Barcs, la Save à partir de Sisak (Sissek), Zagreb est le centre d'un réseau de chemins de fer qui réunissent cette ville à Fiume, à Sisak-Brod, à la ligne Vienne-Trieste, à Budapest, à Varazdin, à Osiek (Esseg) ; cette dernière ville est réunie par un railway à Brod et à la Bosnie. Au point de vue de la culture intellectuelle, la Croatie a réalisé de grands progrès depuis un demi-siècle, mais elle a encore beaucoup à faire. Le nombre des illettrés est encore très grand. Le principal centre est la capitale Zagreb qui possède une académie des sciences dont les travaux sont estimés, une université fréquentée par environ trois cents étudiants, un musée et de nombreuses sociétés littéraires dont la plus importante est la *Matica* (V. ce mot). La Croatie possède en outre onze gymnases, six écoles réales, six séminaires ou collèges ecclésiastiques, une école commerciale, une école nautique (à Bakar) et trois écoles de commerce. Au point de vue administratif, la Croatie constitue vis-à-vis de la Hongrie un Etat autonome pour tout ce qui concerne l'administration intérieure de la justice, des cultes et de l'instruction publique. Cette autonomie est représentée par un fonctionnaire suprême, le *ban* (V. ce mot). D'autre part, il y a à Budapest un ministre spécial pour la Croatie-Slavonie. La Croatie a un certain nombre de représentants à la Chambre des magnats (les évêques, le curé de la cathédrale d'Agram, deux députés nommés par la Diète). La Diète compte cent douze membres élus pour trois ans, plus un certain nombre de membres de droit (les évêques, les grands joupans, etc.). Elle désigne quarante membres à la Chambre des députés de Budapest ; ils ont le droit de se servir de leur langue nationale. Cette Diète s'appelle *Sabor*, le ban est responsable devant elle. L'organe central de la justice est la Table royale des Septenvirs qui joue le rôle de cour de cassation ; vient ensuite la cour d'appel ou la *Table banale* dont dépendent treize tribunaux de première instance et soixante-treize tribunaux de canton. Il y a deux directions des finances, l'une à Zagreb, l'autre à Sisak (Sissek). La Croatie a pour armes un écusson où alternent, comme sur un damier, des carrés d'argent et des carrés de gueules. Le pays est divisé en sept *joupanies* ou préfectures : Zagreb, Varazdin, Krizevac, Rieka ou Fiume (sauf la ville qui appartient à la Hongrie), Verovitica, Pozega et la Syrmie (ces trois dernières appartiennent à la Slavonie). Il y a un archevêché catholique à Zagreb, un évêché à Diakovo, un évêque grec uni à Krizevac, des évêques non unis à Karlovac et à Pakrac.

HISTOIRE. — La Croatie doit son nom à une tribu slave
GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

(les Chrobates ou Chorbates, actuellement Hrvati) qui s'y établit au VII^e siècle. Ces Croates ont laissé leur nom à la grande Croatie au Chrobatie qui est mentionnée dans les chroniques russes et qui faisait partie de la Hongrie actuelle et de certains districts de la Bohême. Avant leur arrivée, la Croatie faisait partie de la Pannonie ; elle fut occupée au V^e siècle par les Ostrogoths, au VI^e par les Avars. Pour tenir les Avars en échec, l'empereur Héraclius aurait appelé les Croates congénères des Serbes qui habitaient probablement la région des Karpates (634-638). Après avoir été pendant quelque temps soumis aux empereurs byzantins, les Croates devinrent indépendants sous une dynastie nationale, dont les principaux représentants furent le grand joupant Mutimir (892-900), le roi Tomislav (914-940), Drzislav (970-1161), Pierre Kresimir (1058-1073), Zvonimir (1076-1089). Le royaume de Croatie comprenait à la fin du XI^e siècle toute la Dalmatie jusqu'à Raguse. Certains rois portèrent aussi le titre de roi de Dalmatie. L'Etat était divisé en joupanies. En 1097, par la suite de l'extinction de la dynastie nationale, la Croatie fut rattachée à la Hongrie par le lien de l'union personnelle. Elle garda d'ailleurs son autonomie pour toutes les choses de l'intérieur. En 1327, la Croatie reconnut la dynastie des Habsbourg ; elle fut mutilée par les Turcs au XVI^e siècle ; une partie du royaume prit le nom de Croatie turque ; le traité de Carlowitz (1699) lui donna les frontières qu'elle possède encore aujourd'hui. Au XV^e siècle, Venise s'était emparée d'une partie de la Dalmatie. En revanche, à dater du XV^e siècle, la Slavonie fut rattachée aux pays croates ; elle forma avec la Croatie et ce qui restait de la Dalmatie le royaume dit triunitaire. La portion du littoral qui avoisine Rieka (Fiume) fut considérée comme faisant tour à tour partie du domaine propre de la couronne (1471-1476), du royaume de Croatie (1776-1779) et enfin de la Hongrie (V. Fiume). A dater du XVI^e siècle, certains districts constituèrent les confins militaires. De 1767 à 1777 les trois royaumes formèrent un groupe appelé Illyrie. Quand Napoléon, en 1809, créa un royaume de ce nom, il y incorpora toute la rive gauche de la Save sous le nom de Croatie civile et de Croatie militaire. Les Croates ont gardé un bon souvenir de la domination française qui ne se prolongea pas au delà de 1813. Associés pendant de longs siècles aux destinées des Magyars, les Croates avaient en général de bonnes relations avec leurs voisins : ils leur avaient fourni de vaillants généraux qui se distinguèrent contre les Turcs, notamment au XVII^e siècle les frères Zrinski. La langue latine qui dominait dans la vie publique rendait les relations faciles entre deux peuples qui tous deux avaient à lutter contre l'absolutisme autrichien. Au commencement du XIX^e siècle, les Magyars voulurent imposer leur langue aux Croates et provoquèrent chez ceux-ci un mouvement de réaction qui se fait sentir encore aujourd'hui. Sous l'influence des patriotes, comme le comte Drasković, le littérateur Gaj, les Croates réclamèrent l'usage de leur idiome national et l'introduisirent dans la vie politique. En même temps ils commencèrent à tourner les yeux vers les autres Slaves de la monarchie pour leur demander un concours d'ailleurs purement moral. Ce mouvement politique et littéraire est connu sous le nom d'*illyrisme*. En 1848, ce fut un journal croate qui suggéra l'idée du congrès slave de Prague : les Croates refusèrent d'adhérer à la révolution hongroise et leur chef, le ban Jellacic passa la Drave pour combattre les Magyars ; l'insurrection magyare une fois étouffée, les Croates furent, comme leurs voisins, soumis à un régime centraliste et germanisateur. Lorsqu'en 1867 le régime dualiste fut institué, les Croates réclamèrent aux Hongrois le maintien de leur autonomie séculaire. Pour vaincre leur résistance le ministère hongrois fit modifier le régime électoral de la Croatie ; la Diète issue de ce nouveau régime conclut avec le Parlement hongrois un accord (*nagodba*) qui a été révisé en 1873 et qui régit encore aujourd'hui les relations des deux parties. Cet accord (V. plus haut ce qui a été dit des institutions) laisse à la

Croatie une autonomie restreinte et lui assure l'usage de sa langue nationale. La Croatie est actuellement le seul pays de l'Etat hongrois qui ait une situation privilégiée ; mais certains patriotes réclament une autonomie plus complète et la réannexion de la Dalmatie qui fait actuellement partie de la Cisleithanie. — Il serait intéressant d'étudier ici le mouvement littéraire dont les pays croates, notamment la Dalmatie, ont été le théâtre ; mais il est difficile de séparer la littérature croate de la littérature serbe (V. SERBE).

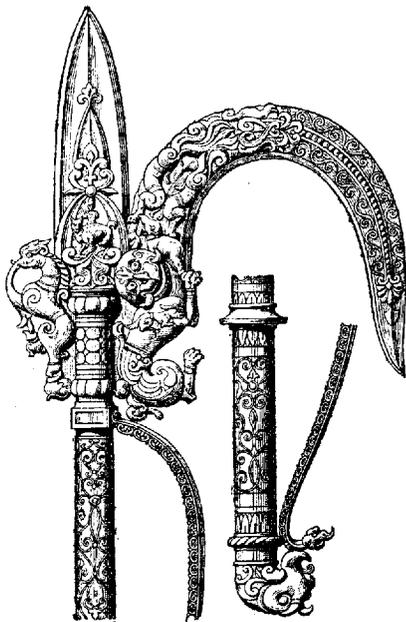
L. LEGER.

BIBL. : KLAIC, *Géographie physique de la Croatie*; Zagreb, 1886. — SMICIKLAS, *Histoire de Croatie* (en croate); Zagreb, 1879, 2 vol. in-8. — KLAIC, *Atlas pour l'histoire croate*; Zagreb, 1888. — Les histoires générales de l'Autriche-Hongrie ou de la Hongrie, notamment KRONES, SAYOUS, L. LEGER. — LÉOUZON-LE-DUC, *la Croatie et la Confédération italienne*; Paris, 1858. — MATKOVICH, *la Croatie et la Slavonie* (en fr.); Zagreb, 1874. — BEREZINE, *la Croatie...* etc. (en russe), 2 vol. in-8. — L. LEGER, *le Monde slave, Etudes slaves, passim*. — Du même, *la Save, le Danube et le Balkan*; Paris, 1889, 2^e édit. — PYPINE et SPASOWICZ, *Histoire des littératures slaves*, éd. française; Paris, 1881. — *Mémoires de l'Académie sud slave d'Agram*.

CROBYLE (Antiq.) (V. COIFFURE).

CROC. I. ARCHÉOLOGIE. — Crochet attaché à la ceinture des arbalétriers et qui servait à tirer la corde de l'arbalète pour la tendre. Les arbalètes à croc ont été employées encore au xv^e siècle, après l'invention de l'arbalète à cric. Les arquebuses à croc furent au xvi^e siècle de très petites pièces d'artillerie dont le canon portait un crochet destiné à faire basculer l'arme au moment du tir et à la maintenir sur le chevalet.

Croc à éléphant. L'usage du croc pour conduire les éléphants remonte à l'antiquité. C'était un barreau de fer arrondi par un bout, pointu de l'autre et muni d'un crochet; le conducteur, monté sur le cou de l'animal, s'en

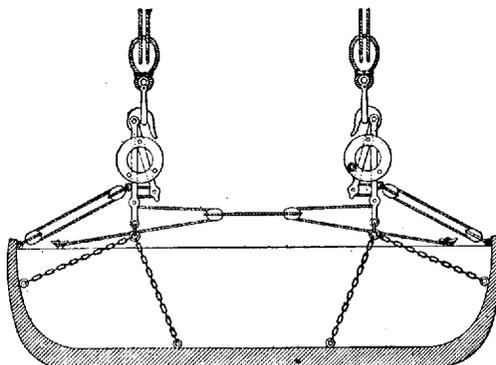


Croc à éléphant (Collection de la baronne de Rothschild).

servait pour lui piquer le cou et les oreilles. Les Hindous emploient encore cet instrument que, d'après Foucher d'Opsonville, ils appellent *ankoche*. Les crocs ont été ciselés, damasquinés, ornés de rinceaux et d'arabesques. Nous reproduisons ici, d'après Bosc, un croc à éléphant de la collection de M^{me} S. de Rothschild. M. P.

II. MARINE. — Tige de fer recourbée servant à fixer les appareils auxquels ils appartiennent. Exemple, le croc d'un palan sert à accrocher ce palan à un point fixe. Le croc à émerillon offre une disposition particulière qui lui permet

de tourner sans décrocher le palan de l'appareil dont il fait partie. On appelait autrefois *crocs de brague*, deux parties saillantes à la partie extérieure de la culasse d'une bouche à feu, servant à maintenir la brague de la pièce. Un des crocs les plus importants est le croc de la poulie de capon, destiné à épouser la cigale de l'ancre. Etant donné son poids auquel vient s'ajouter d'ailleurs celui de la poulie de capon estrapée en fer, à trois réas de bronze, on le manœuvre à l'aide d'un bout de filin. Mais on a soin auparavant d'affaler un homme sur le jas de l'ancre, pour aider à la manœuvre. Le garant de capon doit se passer de manière que le croc de la poulie soit tourné en dedans. On munit également de crocs les poulies destinées à hisser les embarcations sur les porte-manteaux. Ce dispositif acquiert une importance toute particulière dans les cas pressés, lorsque, par exemple, il s'agit de sauver un homme tombé à la mer. Il est inutile d'insister sur l'intérêt qu'il y a, dans cette circonstance, à mettre à la mer le plus vite possible une embarcation de sauvetage. Or, le système actuel de pattes et de poulies ne permet pas une manœuvre assez rapide et, depuis fort longtemps, les marins recherchent un appareil simple et capable de remplir le desideratum énoncé ci-dessus. Il faut que l'embarcation puisse



Croc à échappement du capitaine Kynaston.

être mise très rapidement à la mer et que le dispositif employé permette de la rehisser sans trop de difficultés, à la fin de sa mission de sauvetage. Divers systèmes ont été proposés dans ce but. Nous en citerons deux à titre d'exemples : l'appareil du capitaine de vaisseau Kynaston, de la marine royale anglaise, dont on comprend le fonctionnement à la seule inspection de la figure. Dès que l'embarcation n'est plus qu'à une petite distance de l'eau, il suffit de larguer le garant tourné sur l'un des taquets : les crocs s'ouvrent d'eux-mêmes et le canot se dégage. Ce système a été expérimenté avec succès sur les bâtiments de commerce et les bâtiments de guerre anglais. Les rapports sont très favorables.

Le dispositif, dit de Brest, paraît plus simple encore sinon plus pratique. On l'employait depuis longtemps en marine pour servir d'échappement aux chaînes de suspente de basses vergues et aux braguets de bout-dehors de grand foc, quand on eut l'idée de l'adapter aux canots de sauvetage. L'embarcation étant sur ses palans, de petites clavettes maintiennent les leviers d'échappement. Il suffit de retirer ces clavettes dès que l'embarcation est à l'eau, pour dégager instantanément les palans. Ce système, essayé à Brest, a donné de bons résultats. Néanmoins, aucun dispositif de ce genre n'a été rendu réglementaire sur les bâtiments de l'Etat. Il n'en est point de même à l'étranger, notamment en Angleterre où, dès 1858, un appareil dû à l'invention de M. Clifford fut installé sur les navires de la flotte.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 449. — ARMANDI, *Histoire des éléphants*, p. 168. — BOSC, *Dictionnaire du bibelot*, p. 241.

CROCCHIA, peintre italien du xvi^e siècle, élève de Ra-

phaël, dont il s'inspira avec succès dans ses peintures de l'église des Capucins à Urbino.

BIBL. : BALDINUCCI, *Notizie dei Professori del Disegno*.

CROCE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de La Porta; 320 hab.

CROCE (Baldassare), peintre, né en 1453 à Bologne, mort en 1528. Il a vécu longtemps à Rome et y a peint la coupole du Gesù et l'*Histoire de la chaste Suzanne*; il a travaillé également au palais public de Viterbe. Malvasia le range parmi les élèves d'Annibal Carrache dont il aurait reçu les leçons à un âge assez avancé déjà.

CROCE (Francesco Rizzo da Santa), peintre de Bergame; il travaillait de 1507 à 1542. On trouve dans l'église paroissiale de Serina un tableau de ce peintre signé *Francesco Rizzo da Santa Croce depense* (1518); un autre tableau d'église à Endine porte la mention : *Franciscus Rixus Bergomensis, habitator Venetis* (1529); le dernier est daté de 1541 et se voit dans l'église de Chirignano. Lanzi pense avec raison qu'on a tort de considérer ce peintre comme fils de Girolamo da Santa Croce, auteur d'ouvrages beaucoup moins archaïques, sur l'un desquels on relève la date de 1549.

CROCE (Girolamo da Santa), sculpteur napolitain, né en 1502, mort en 1537. Il était élève de Matteo da Siena, et a laissé d'excellents bas-reliefs et une statue de la *Madone* qui se voit dans l'église de Monte Oliveto à Naples.

CROCE (Pietro-Paolo da Santa), peintre de Bergame; il travaillait en 1591. Selon le *Guida di Padova*, ce peintre appartiendrait à la même famille que Francesco et Girolamo (V. ci-dessus). On voit de lui une *Madone* à l'Arena de Padoue et quelques autres tableaux de sainteté dans les églises de cette ville.

CROCE (Giulio-Cesare della), littérateur italien, né à Perficeto, près de Bologne, en 1550, mort en 1620. C'est l'auteur d'un assez grand nombre de pièces facétieuses des plus recherchées et des plus rares. Les suivantes sont mentionnées dans le catalogue de la bibliothèque de M. Libri (1847) : *Il Pulice, canzone ridicolosa e bella sopra una vecchia et una giovane che si spuligavano una sera* (Milan, 1593); *Notte sollazzevole di cento inimmi, ovvero indovinelli piacevoli* (Bologne, 1594); *Canzone di Madonna Disdignosa, sorella di Madonna Tenerina* (Bologne, 1594); *l'Arte della fortantaria* (Bologne, vers 1600); *l'Uccelliera* (Bologne, 1606); *Salazzo fantastico e bizzaro per dare ricetta a tutti i miseri afflitti* (Bologne, 1607); *l'Eccellenza e trionfo del porco* (Ferrare, 1594); *Chiacchieramenti, viluppi, intrichi, travagli et cridalesmi fatti nel sbagagliamento* (Bologne, 1592), etc. Il donna sous le nom de l'*Accademico Frusto* une comédie intitulée : *Banchetto de' malcibati* (Ferrare, 1596). On lui attribue l'histoire si populaire en Italie de Bertoldo et Bertoldino; il est probable qu'il n'a fait que rédiger et amplifier des facéties qui avaient cours depuis longtemps dans le peuple. Ce récit de Croce est en deux parties : *Astutie sottilissime di Bertoldo dove si scorge un villano accorto e sagace*, etc. (Ronciglione, 1620); *le Piacevoli e ridicolose simplicità di Bertoldino figliuolo del giu astuto e accorto Bertoldo* (Ronciglione, 1620); Bertoldo est l'homme rusé et malin; Bertoldino, le Jocrisse. Cette histoire a été plusieurs fois mise en français : *Histoire de Bertholde*, etc. (La Haye, 1750); *le Roi et le Paysan*, par Emile Moreau (Paris, 1888), etc. En Italie, elle s'est réimprimée sans interruption jusqu'à nos jours en de petites plaquettes sur papier à chandelles analogues aux impressions si connues de Troyes, généralement illustrées d'images bizarres et portant parmi ses sous-titres cette mention : *Opera piena di moralità e di spasso*. L'exemplaire en ce genre que nous avons sous les yeux est un in-16 carré de 64 pages, imprimé à Colle en 1829.

R. G.

BIBL. : BRUNET, *Manuel du Libraire*, aux mots *Croce* et *Bertoldo*. — *Bibliothèque des Romans*, septembre 1871. — *Catalogue de la bibliothèque de M. Libri*; Paris, 1847.

— G. PASSANO, *I Novellieri italiani in prosa*; Turin, 1878, 2 vol. in-8.

CROCE (Vincent ALSARIO della), médecin italien (V. ALSARIO).

CROCE (Clément de La), peintre d'histoire et de portraits, né à Burghausen en 1783, mort en 1823. Il était fils du peintre Jean-Népomucène de La Croce, et a peint en Autriche et en Bavière une quantité d'excellents portraits et de tableaux d'histoire et de sainteté qui se voient à Adelskoben, Eyberg, Pleiskirchen, Wasserburg, etc. — Il eut pour frère *Antoine* de La Croce qui fut également un peintre estimable.

CROCE-SPINELLI (Joseph-Eustache), aéronaute français, né à Montbazillac (Dordogne) le 10 juil. 1845, mort en ballon le 15 avr. 1875. Ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, il écrivit quelques articles de critique dans la *République française*, puis s'adonna à l'aérostation et fut l'un des premiers membres de la société française de navigation aérienne, qui l'élut vice-président. En 1874, il fit avec *Sivel* (V. ce nom), quelques ascensions à de très grandes hauteurs. Le 23 mars 1875, ces deux aéronautes, accompagnés de Jobert et des frères Tissandier, exécutèrent avec le ballon *le Zénith* (3,000 m. c.) le plus long voyage aérien qui ait été encore accompli (22 heures 40 m.). Le 15 avr. suivant, avec M. Gaston Tissandier seulement, ils s'élevèrent à onze heures et demie du matin, dans le même aérostat, de l'usine à gaz de La Villette, à Paris. A une heure et demie, ils avaient atteint l'alt. de 8,600 m.; tous trois s'étaient évanouis à 8,000 m. Le ballon, ramené de lui-même par sa perte de gaz à des régions inférieures, descendit lentement. Vers 7,000 m., M. Tissandier se réveilla; ses deux malheureux compagnons gisaient au fond de la nacelle. Ils avaient probablement succombé à la privation d'air résultant de la dépression atmosphérique. A 8,600 m., la hauteur de mercure n'est en effet que de 0^m26. L'atterrissage eut lieu vers quatre heures à Ciron (Indre), dans les propriétés du comte de Bondy; un monument commémoratif y a été élevé.

L. S.

BIBL. : G. TISSANDIER, *Histoire de mes ascensions*; Paris, 1878, pp. 259-314, in-8.

CROCEFISSI (Simone de'), ou Simone d'AVANZI, peintre, qui florissait à Bologne dans le dernier du quart du xiv^e siècle. On le croit élève de Vitale de Bologne, et son surnom lui vient du talent spécial avec lequel il a peint des *Crucifix* qui se voient dans différentes églises de Bologne, notamment à San Stefano; le meilleur est celui de San Giacomo Maggiore, daté 1370. On connaît encore de ce peintre un *Couronnement de la Vierge* et des *Madones* dont l'une se voit à San Michele in Bosco.

CROCÉINE (Teint.). Les stigmates du safran (*crocus sativus*), contiennent une matière colorante nommée *crocéine* ou *crocine*, *safranine*, etc., étudiée par Bouillon-Lagrange, Vogel, Henry, Quadrat, et sur laquelle nous n'avons que peu de renseignements, vu que ces chimistes ne sont pas arrivés à des résultats concordants; cependant les travaux de Weiss, publiés en 1868, paraissent jeter un jour nouveau sur la question; d'après ce savant, la matière colorante du safran est un glucoside, qu'il appelle *polychroïte*. Pour l'obtenir, on épuise le safran séché à 100°, par de l'éther, afin de le débarrasser des matières grasses et résineuses; on le traite ensuite par l'eau, les principes pectiques, les gommes, le sucre, les matières minérales se dissolvent; on les précipite par addition d'alcool, on filtre la solution alcoolique, et on ajoute de l'éther; la polychroïte se dépose sous forme d'un précipité rouge orangé, ayant la consistance du miel, donnant par la dessiccation une masse rouge, à cassure vitreuse, déliquescence, soluble dans l'eau et l'alcool étendu, peu soluble dans l'alcool fort. La polychroïte chauffée avec de l'acide sulfurique étendu se décompose en crocéine ou crocine, en une huile essentielle et en sucre. La crocéine a pour formule C³²H⁴⁸O¹²; elle se présente sous forme d'une poudre rouge peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool d'où elle est précipitée par

l'éther; les alcalis étendus la dissolvent. La croceïne colore l'acide sulfurique concentré en bleu; par addition d'eau, la solution devient lilas, puis jaune orangé; l'acide azotique la dissout en vert. La matière colorante du safran, jadis fort en usage en teinture, n'est plus employée aujourd'hui qu'en confiserie pour la coloration des sucreries et liqueurs et en pharmacie.

Sous le nom de croceïnes, on désigne aussi une nouvelle classe de matières colorantes tétrazoïques, jaunes et rouges, dérivées de la naphthaline; ces couleurs ont été brevetées par Fr. Bayer en 1881. On obtient les écarlates par l'action du dérivé diazoïque des acides amidobenzosulfoniques ou amidotoluolsulfoniques, sur un dérivé monosulfonique du β -naphthol. Voici les quantités généralement employées: on dissout 50 kilogr. d'acide amidobenzosulfonique dans 500 litres d'eau; on ajoute de l'ammoniaque en quantité suffisante, on refroidit à 5° et on traite par 13 kilogr. d'azotite de soude et 80 kilogr. d'acide chlorhydrique, on laisse agir quelque temps, puis on verse dans le mélange une solution de 75 kilogr. d'acide naphtholmonosulfonique dans 500 litres d'eau et 140 kilogr. d'ammoniaque aqueuse. On obtient aussi des rouges ponceau par l'action du dérivé diazoïque de l'amidoazobenzol sur les différents acides sulfonés de l' α et du β -naphthol. Signalons aussi dans ce groupe le *jaune de croceïne* breveté par Bayer en 1884; ce colorant ne se trouve plus dans le commerce. C'est un sel alcalin de l'acide nitro β -naphtholmonosulfonique B. de Bayer. On l'obtient industriellement en dissolvant 40 kilogr. d'acide naphtholmonosulfonique de Bayer, dans 20 litres d'eau, on verse ensuite 15 kilogr. d'acide azotique à 50% en évitant que la température s'élève au-dessus de 40 à 50°; on laisse l'action se faire pendant quelques jours, puis on neutralise avec du carbonate de potasse, la matière colorante se dépose cristallisée sous forme de sel de potasse. Les croceïnes teignent la laine et la soie en bain acide, le mordant employé est l'alun ou le sulfate d'alumine; la teinture demande, comme du reste pour tous les rouges azoïques, des précautions pour avoir une teinte uniforme et éviter les marbrures, c.-à-d. obtenir ce que l'on appelle en teinture l'unisson. Les croceïnes s'emploient aussi sur coton; on mordance au préalable la fibre dans un des mélanges suivants pendant quatre ou cinq heures. Pour 10 kilogr. de coton: 500 gr. de stannate de soude, 500 gr. d'alun, 100 gr. de cristaux de soude; ou encore: 200 litres d'eau, 1 kilogr. d'alun, 100 gr. de cristaux de soude. On tord et on met sécher sans rincer, puis on teint dans un bain neutre à 40 à 50° C. En impression, les croceïnes se comportent comme les ponceaux. Ch. GIRARD.

CROCHE (Mus.) (V. NOTATION).

CROCHET. I. TECHNOLOGIE. — Patte coudée et dentée, affectant diverses formes et qui, dans un atelier de menuiserie, sert à retenir le bois pendant qu'on le travaille. Le crochet est pris dans une pièce de bois dur et de forme carrée appelée boîte, qui glisse à frottement dans un trou carré de l'établi. On peut, à coups de maillet, hausser ou baisser la boîte, de telle sorte que le crochet puisse, à volonté, être plus élevé que la surface de la table de plusieurs centimètres, ou l'affleurer tout à fait. C'est contre ce crochet que l'on fixe, d'un coup de marteau, les planches qu'on se dispose à corroyer ou à polir. Les dents pénètrent dans l'épaisseur, le mouvement de la varlope les fait enfoncer davantage et aucune saillie ne gêne l'outil dans son action, puisque le crochet, faisant le sommet de la boîte, est toujours au-dessous de la face supérieure de la planche. — Les serruriers donnent le nom de *crochet* à la fausse clef, formant un fer recourbé dont ils se servent pour ouvrir les serrures dont on n'a pas les clefs; c'est le rossignol des voleurs. — Il a été parlé à l'article **BRODERIE** du crochet employé dans ce métier. L. KNAB.

II. ARCHÉOLOGIE. — On conserve au musée de Vendôme un crochet, trouvé en 1866 dans les démolitions du château du Rouillis (cant. de Morée, Loir-et-Cher), qui paraît remonter à l'époque mérovingienne. Cet engin, en fonte de bronze, se

compose d'un crochet façonné en tête d'oiseau, dont la hampe est reliée à un nœud sphéroïdal auquel aboutissent deux branches obliques réunies à la base par une traverse, de façon à former un triangle; la décoration consiste en stries et pointillés. Il est probable que cet ustensile servait à bander la corde d'une arbalète. Un autre crochet en fer de même forme, trouvé dans la Seine, est aujourd'hui déposé au musée de Rouen. — Le moyen âge a connu l'usage des crochets pour suspendre les objets soit à la ceinture, soit le long d'un mur. Ces ustensiles étaient fabriqués par des crocheters ou, lorsqu'ils étaient ornés, par des orfèvres émailleurs. — Dès le xiv^e siècle on appelait crochets les petits instruments dont les dames se servent pour exécuter un genre particulier d'ouvrage en fil. M. P.

III. CHIRURGIE. — On appelle crochet toute tige métallique recourbée soit aux extrémités, soit à une seule; ces extrémités sont mousses ou pointues. Le crochet mousse sert à écarter les bords d'une plaie, à soulever ou isoler un vaisseau ou un organe délicat; parfois les crochets sont plats et destinés à écarter les parties sur une large surface (écarteurs, abaisseurs ou releveurs, selon l'usage); l'*ophthalmostat* (V. ce mot) rentre dans cette catégorie. Le crochet mousse sert encore dans les dissections, ainsi que le crochet aigu de grande dimension et les crochets aigus de petite dimension (*érignes*). Le *tenaculum* (V. ce mot) est également un crochet aigu. Enfin il existe des crochets aigus et surtout mousses, de formes très variées, destinés à l'extraction du fœtus (V. **DYSTOCIE** et **EMBRYOTOMIE**). Dr L. HN.

IV. MARINE. — Forme que les charpentiers donnent aux virures, à leurs extrémités, afin de ne pas trop les effiler. — Le *crochet* des voiliers, fixé au bout du banc de ces ouvriers par un bout de ligne, sert à maintenir la toile pendant le travail du voilier.

V. CHEMIN DE FER. — **CROCHET DE TRACTION** (V. **ATTÉLAGE**).

VI. ARCHITECTURE. — On appelle *crochet* ou *feuille à crosse* ou encore *crosse végétale* un ornement très souvent employé dans l'architecture du moyen âge, surtout depuis le xii^e siècle, et qui consiste en feuillages dont la tête est recourbée ou en bourgeons enroulés. On sculptait des crochets, toujours pris à l'origine, dans la même assise de pierre, aussi bien dans les chapiteaux et surtout aux angles où ils rappelaient les petites volutes des chapiteaux corinthiens romains, que dans les gorges des archivoltes ou entre des colonnettes et dans les frises dont ils rompaient la monotonie, ou sur les rampants des gâbles ou pignons. Les crochets sont surtout l'ornement caractéristique de ces derniers pendant toute l'ère ogivale et ils y forment une décoration analogue à celle des antéfixes sur les rampants des larmiers des frontons grecs. Nous donnons ci-dessus un exemple de crochets consistant en feuilles pliées et inclinées, mais relevées de place en place pour former une ligne dentelée sur le gâble de la porte Rouge de la cathédrale de Paris. Les crochets ornaient aussi les flèches qui s'élançaient sur les tours de toutes les églises, et, de nos jours, lorsque ces flèches ont été faites ou recouvertes de métal, on a parfois disposé des crochets de façon à produire, en se rabattant, une marche



Crochets (porte Rouge de la cathédrale de Paris).

permettant de poser le pied et ainsi d'atteindre le sommet de la flèche.

Charles LUCAS.

VII. ART MILITAIRE. — *Crochet de sape* (V. SAPE).

VIII. MATHÉMATIQUES. — On se sert de crochets [] pour enfermer les quantités soumises à une même opération lorsque l'expression de ces quantités renferme déjà des parenthèses.

CROCHETS DE LAGRANGE. — On appelle ainsi des expressions de la forme $[\alpha_i, \alpha_j]$ que l'on rencontre en mécanique et qui sont définies par l'identité

$$[\alpha_i, \alpha_j] = \sum_{\mu=1}^{\mu=k} \left(\frac{dq_{\mu}}{d\alpha_i} \frac{dp_{\mu}}{d\alpha_j} - \frac{dq_{\mu}}{d\alpha_j} \frac{dp_{\mu}}{d\alpha_i} \right)$$

$\alpha_1, \alpha_2, \dots, \alpha_{2k}$ sont des fonctions de $p_1, p_2, \dots, p_k, q_1, q_2, \dots, q_k$, et par suite, $p_1, p_2, \dots, q_1, q_2, \dots$ peuvent aussi être regardés comme fonctions de $\alpha_1, \alpha_2, \dots, \alpha_{2k}$. Si les α sont les constantes qui entrent dans les intégrales des équations canoniques

$$\frac{dp_i}{dt} = - \frac{dH}{dq_i}, \quad \frac{dq_i}{dt} = \frac{dH}{dp_i}$$

Les parenthèses $[\alpha_i, \alpha_j]$ sont indépendantes de t . Ce théorème est de Lagrange.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — *Crochet mérovingien*, dans *Magasin pittoresque*, 1877, p. 256. — GAY, *Glossaire archéologique*, au mot *Crochet*.

ARCHITECTURE. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'architecture française*; Paris, 1868, t. IV, in-8, fig.

MATHÉMATIQUES. — LAGRANGE, *Mécanique analytique*. — CAUCHY, *Résumé d'un mémoire sur la mécanique céleste*; Turin, oct. 1831.

CROCHETAGE (V. BONNETERIE, t. VII, p. 336).

CROCHON (Alexandre-Romain), homme politique français, né à Pont-Audemer le 22 oct. 1759, mort à Pont-Audemer le 24 nov. 1842. Tour à tour capitaine de dragons, avocat, administrateur de district, il fut élu député de l'Eure au conseil des Cinq-Cents en mars 1798. Il y soutint la politique du Directoire. Membre du Corps législatif après le 18 brumaire, il en sortit en 1803 et se retira à Rouen, où il exerça la profession d'avocat. Membre de la Chambre des représentants des Cent-Jours, il y joua un rôle actif parmi les libéraux.

F.-A. A.

CROCHTE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bergues; 659 hab.

CROCICCHIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Campile; 512 hab.

CROCIDISME (V. CARPHOLOGIE).

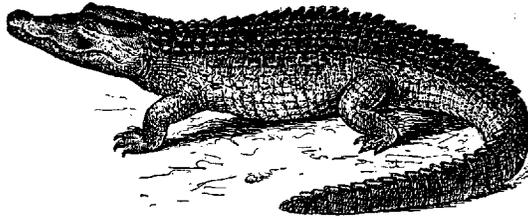
CROCIDURE (V. MUSARAIGNE).

CROCIFISSAIO (Girolamo MACCHIETTI, surnommé *Girolamo di Francesco del*), peintre italien, né à Florence vers 1535; il vivait encore en 1564. Il fut élève de Michele di Rodolfo, travailla quelque temps à Rome avec Vasari et revint s'établir à Florence où il a laissé quelques tableaux très soignés, entre autres un *Martyre de saint Laurent*, à Santa Maria Novella. On trouve trace de son passage en Espagne, à Naples, à Bénévent, mais on ignore la date exacte de sa mort.

CROCIUS (Jean), théologien allemand, né à Laaspe le 28 juil. 1590, mort à Marbourg le 1^{er} juil. 1659. Il devint à vingt-deux ans prédicateur de cour du landgrave Maurice de Hesse, à Cassel, et l'année suivante docteur en théologie. L'électeur Jean Sigismond l'ayant appelé à Berlin, pour y introduire la doctrine réformée, Maurice le lui prêta pendant deux ans (1616-17). De retour en Hesse, il devint, à vingt-sept ans, premier professeur de théologie et membre du consistoire, à Marbourg. En 1624, il dut quitter cette ville, pendant la guerre de Trente ans, et demeurer à Cassel, où il publia la plupart de ses écrits de polémique; il prit part à plusieurs colloques et conférences avec luthériens ou catholiques. En 1653, il revint à Marbourg, où l'université réformée avait été rétablie, et en redevint le recteur. Prédicateur distingué, d'une stature

imposante, il travailla à l'union des deux Eglises luthérienne et réformée de l'électorat de Hesse. Il publia dans ce but une agende (*Kirchenordnung*) pouvant servir aux deux.

CROCODILE. I. ZOOLOGIE. — Genre de Sauriens Hydrosauriens, de la famille des *Crocodylidae*, dont les principaux caractères sont les suivants : dents antérieures de la mâchoire inférieure reçues dans des fossettes correspondantes aux intermaxillaires; dents canines (4^e dent du maxillaire inférieur) reçues dans une échancrure du bord de la mâchoire supérieure. Pattes postérieures à membrane natatoire entière; les plaques dorsales seules existent. La forme la plus commune de ce genre est le *Crocodylus vulgaris* Cuv. ou Crocodile du Nil; il se différencie de ses congénères surtout par la disposition des écussons. Sur la nuque on remarque quatre petits écussons carénés, disposés par paires; le nombre des plaques de la région dor-



Crocodylus vulgaris Cuv.

sale est de quinze ou seize; on trouve sur la queue dix-sept à dix-huit écussons disposés par paires, et dix-huit à vingt impairs; la teinte générale est d'un vert plus ou moins foncé, parsemé de taches noirâtres; le ventre est d'un jaune sale. Cette forme, connue depuis la plus haute antiquité se trouve dans tous les fleuves d'Afrique; c'est elle dont le culte était en honneur en Egypte, ainsi que le témoignent les momies sacrées recueillies notamment dans les caveaux de Moabites, et dont la figure se retrouve sur les monuments égyptiens les plus anciens. Il peut atteindre une taille considérable, et sa férocité le fait redouter de tous les animaux et de l'homme lui-même. Nous l'avons observé en Sénégambie; nous ne pouvons ici donner les renseignements et les observations que nous avons recueillis sur ses mœurs et ses habitudes, l'espace nous faisant défaut. Nous insisterons cependant sur un fait rapporté par Hérodote au sujet des Bdelles dont le palais de ces animaux est couvert, et du Trochilus venant se repaître de ces Bdelles, tandis que le Crocodile tient complaisamment la gueule ouverte pour lui faciliter sa capture. La nature de ces Bdelles a été longtemps un sujet de discussion. Nous avons été assez heureux pour les observer et en rapporter de nombreux spécimens que nous avons étudiés avec M. le Dr Poirier, et nous avons pu établir qu'elles constituent un genre nouveau d'Hirudinées auquel nous avons donné le nom de *Lophobdella Quatrefagesi*.

ROCHER.

II. PALÉONTOLOGIE (V. CROCODILIENS).

III. MÉTALLURGIE (V. CINGLAGE).

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, *Reptiles*, éd. franç. — DUMÉNIL et BIBRON, *Erpét. génér.* — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie, Reptiles*. — Du même et POIRIER, *Comptes rendus Ac. des sciences*.

CROCODILIENS. I. ZOOLOGIE. — Ordre des Sauriens-Hydrosauriens, à plaques dermiques osseuses, à dents implantées dans les alvéoles et n'existant que sur les maxillaires; munis de quatre pattes en partie garnies de griffes et d'une longue queue carénée. Tous les Crocodiliens actuels sont Procélieiens, c.-à-d. que la face antérieure du corps de la vertèbre est concave et la face postérieure présente une convexité ou tête assez développée. Une particularité propre aux Crocodiliens consiste dans la présence de cartilages ventraux se prolongeant jusqu'au bassin; ils forment en quelque sorte la continuation du sternum ou plutôt de

l'appareil sternal. Les vraies côtes en effet ou côtes dorsales se réunissent au sternum par l'intermédiaire de prolongements recourbés et pliés à angle aigu; ce sternum reste cartilagineux à l'exception d'une seule pièce, plate, dont la partie antérieure se porte sous le cou; c'est en arrière que se voient les cartilages ventraux dont il vient d'être parlé. Par une exception unique dans tout le groupe des vertébrés à sang froid, dit Sauvage, il existe chez les Crocodiliens un rudiment d'oreille externe. Il consiste en des replis de la peau du crâne circonscrivant une étroite fente transversale, au fond de laquelle s'ouvre la membrane du tympan. Par leur cœur, les Crocodiliens présentent, dit encore Sauvage, la réalisation d'une séparation complète non pas des deux sangs (artériel et veineux), mais des deux cavités du ventricule. Tout en conservant encore des caractères éminemment reptiliens, ce cœur n'en commence pas moins à représenter le type que l'on voit chez les oiseaux et les mammifères. Les Crocodiliens se rencontrent dans toutes les parties du monde excepté l'Europe. Ce sont des animaux aquatiques et essentiellement carnassiers; ils sont plutôt nocturnes que diurnes, chassant la nuit et restant le jour cachés sur les berges des cours d'eau au milieu des joncs et des roseaux. Les Crocodiliens peuvent être divisés en trois familles parfaitement caractérisées : les *Crocodylidae*, les *Gavialidae* et les *Alligatoridae*. ROCHER.

Distribution géographique. A l'époque actuelle les Crocodiles proprement dits sont confinés dans les régions chaudes des deux hémisphères, c.-à-d. dans les régions orientale, éthiopienne et néotropical; on en trouve également à Madagascar, à la Nouvelle-Guinée et dans le nord de l'Australie. Les Alligators ou Caimans ont longtemps été considérés comme propres à l'Amérique intertropicale, une espèce de ce genre remontant jusqu'au Mississipi : tout récemment, ce genre a été retrouvé en Chine, dans le Yang-tse-kiang ou fleuve Bleu, sur la limite des régions orientale et mantchourienne (*A. sinensis*). Enfin les Gavials ne se trouvent que dans la région orientale et la Nouvelle-Guinée.

II. PALÉONTOLOGIE. — La distribution géographique actuelle des Crocodiliens (V. ci-dessus), est la conséquence de ce fait que les trois types modernes (*Crocodylus*, *Alligator*, *Gavialis*) descendent d'une souche commune et ont coexisté, à l'époque tertiaire, sur tous les points du globe. Les premiers Crocodiliens devaient avoir des mœurs beaucoup plus franchement marines que celles des Crocodiles actuels qui s'écartent peu des estuaires et vivent par conséquent dans l'eau saumâtre ou dans l'eau douce. Le genre *Belodon* (V. ce mot), du trias d'Allemagne, avait les narines rejetées vers le sommet du crâne, en forme d'évents, ce qui devait faciliter la natation, comme chez les Cétacés actuels. Les genres *Palæosaurus*, *Steganolepis*, *Parasuchus*, etc., présentent la même conformation. — Les genres *Actosaurus*, *Dyoplax* et *Typhothorax* sont de la même époque et prennent place dans un second groupe éteint où les narines sont latérales. — Les Crocodiliens à narines terminales, c.-à-d. réunies à l'extrémité du museau, sont les seuls qui aient survécu. Les *Teleosauridae*, à museau long et étroit comme celui des Gavials, sont du lias et du jurassique supérieur : les genres *Teleosaurus*, *Metriorhynchus*, *Stenosaurus*, *Alodon*, *Pholidosaurus*, *Therapsosaurus*, *Tomistoma*, se rattachent à ce groupe. Les Gavials se montrent dans le crétacé d'Europe (*Rhamphostoma*), et se continuent dans le tertiaire du même pays, émigrant en Asie à l'époque pliocène.

Les Crocodiles à museau gros et court ont eu pour précurseurs, dans les mers jurassiques, les genres *Atoposaurus* et *Alligatorellus* qui sont représentés en Europe. *Theriosuchus*, genre du Purbeckien d'Angleterre, était de petite taille (40 centim. de long), et *Nanosuchus* était seulement un peu plus grand. *Goniopholis* atteignait 2 m. de long. A l'époque tertiaire, les deux genres *Crocodylus* et *Alligator* sont déjà nettement séparés. Au pre-

mier appartient le *Crocodylus taliapicus* de l'argile de Londres, et le *C. depressifrons* du Soissonnais; aux seconds l'*All. parisiensis* du gypse de Montmartre. Ces crocodiliens avaient les mœurs actuelles de la famille, c.-à-d. habitaient les eaux douces : ils n'atteignaient pas une grande taille.

Les divisions anciennement établies par Owen dans l'ordre des Crocodiliens d'après la forme des vertèbres (en *Procaeliens*, *Amphicaeliens* et *Opisthocaeliens*), sont peu naturelles et d'une application difficile, la forme des vertèbres étant variable, souvent dans la même espèce, suivant qu'il s'agit d'une vertèbre cervicale, dorsale, lombaire ou caudale. Huxley a proposé, plus récemment, de subdiviser cet ordre, d'après la disposition des os qui forment la voûte du palais et les fosses nasales, en *Parasuchia*, qui sont les Crocodiliens primitifs (*Belodontidae*), *Mesosuchia* pour les *Teleosauridae* ou Crocodiliens secondaires, et *Eusuchia* pour les formes tertiaires et actuelles. Enfin Zittel, dans son *Handbuch der Paläontologie*, t. III (1890), divise les Crocodiliens en trois sous-ordres : 1° *Parasuchia* pour les *Belodontidae*, 2° *Pseudosuchia* pour les *Actosauridae*, et 3° *Eusuchia* pour tous les autres. Ces derniers se subdivisent en *Longirostres* avec les familles des *Teleosauridae*, *Metriorhynchidae*, *Macrorhynchidae* (*Pholidosaurus*), *Rhynchosuchidae* (*Therapsosaurus*) et *Gavialidae*. Les *Brevirostres* comprennent les *Atoposauridae*, *Goniopholididae*, *Bernissartidae*, *Alligatoridae* et *Crocodylidae*. E. TROUSSERT.

BIBL. : ZOOLOGIE. — SAUVAGE, dans BREHM, édit. franc., *Reptiles*. — DUMÉRIE et BIBRON, *Erpét. génér.* — CLAUD, *Traité de zoologie*, édit. franc. de Moquin-Tandon. PALÉONTOLOGIE. — A. GAUDRY, *Enchaînements du monde animal (Fossiles secondaires)*, 1890, p. 255. — HUXLEY, *Manual of Anatomy of Vertebrated Animals*, 1872. — NICHOLSON, *Manual of Palæontology*, 1889, 2^e édit. — OWEN, *Monograph of Fossil Reptilia (Palæontographical Society)*, 1850-1877. — K.-A. ZITTEL, *Handbuch der Palæontologie*, III, 1890, pp. 633-689.

CROCODYLOPOLIS (Géogr. anc.). Nom de plusieurs villes anciennes situées l'une sur la côte de Samarie; une autre en Thébaidé à l'O. du Nil; la plus célèbre est celle qui était au bord du lac Mœris, le ch.-l. d'un nome de la moyenne Egypte, et prit le nom d'*Arsinoé* (V. ce mot). On y vénait des crocodiles. Dans le voisinage était le fameux *Labyrinthe* (V. ce mot). Elle eut un évêché à l'époque chrétienne et fit partie de la prov. d'Arcadie. On voit ses ruines près de Medinet-el-Fayoum.

CROCOTA. Transcription latine d'un terme grec dont les antiquaires se servent quelquefois pour désigner une espèce particulière de robe couleur de safran que portaient certaines élégantes en Grèce et à Rome et qu'affectedaient de porter aussi les raffinés aux mœurs efféminées. On n'a point de notions précises sur la forme exacte de ce vêtement. J. M.

BIBL. : DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités*, art. *Crocota*.

CROCQ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson; 1,074 hab. Foires et marchés importants, mentionnés dès 1261. Crocq est situé sur un monticule (alt. 768 m.), qui domine la Tarde, affluent du Cher, et l'on aperçoit d'une grande distance les deux tours subsistantes de son ancien château. Autrefois pays de franc-alleu, diocèse de Clermont, archiprêtre d'Herment. La commune actuelle englobe l'ancienne paroisse de Monteil-Guillaume.

Histoire. — Crocq n'est mentionné dans les documents qu'au XIII^e siècle, mais il est vraisemblable que son château féodal fut bâti à la fin du XII^e par Robert, dauphin d'Auvergne, en même temps que celui de Montrognon, près de Clermont-Ferrand. La seigneurie s'étendait sur plusieurs paroisses voisines; elle a successivement appartenu aux dauphins d'Auvergne, puis aux familles de Chalus, de Chauvigny, de Beaujeu, du Peschin, de la Tour d'Auvergne, de La Porte, d'Effiat, du Ligondès, de Bertin et d'Ussel. L'église de Crocq fut donnée en 1249 au chapitre d'Herment par l'évêque de Clermont. La ville fut ravagée par

les Anglais qui occupèrent le château, probablement en 1357; la charte de commune fut perdue à cette occasion et nous ne la connaissons que par quelques mentions qui n'en fixent pas la date primitive. Les consuls subsistèrent jusqu'en 1789. En 1426, Charles VII accorda à la ville une exemption complète d'impôts pendant huit ans pour lui permettre d'achever la construction de ses remparts, commencée par Jacques du Peschin. Delphine de Montlaur, dame de Crocq, fonda un chapitre collégial dans cette petite ville en 1444; on attribue aussi à cette dame la donation d'un très curieux triptyque, encore aujourd'hui conservé dans l'église de Crocq, qui représente, en sept panneaux sur bois, la vie de saint Eloi, patron de la paroisse. On dit généralement que c'est de la ville de Crocq que le nom de *Croquants* (V. ce mot) fut donné aux paysans révoltés en 1592: c'est une erreur, résultant d'une simple similitude de nom. De 1774 à 1774, Clément de Feuillette, membre du parlement de Paris exilé par Maupeou, habita Crocq et dépensa une partie de sa fortune pour l'embellissement de la ville. On cite comme né à Crocq le comte Joseph Cornudet des Chaumettes. Il est probable que l'évêque et philosophe du moyen âge Pierre d'Auvergne était originaire de cette petite ville (V. AUVERGNE [Pierre d']). Ant. T.

BIBL. : TARDIEU et BOYER, *Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Crocq*; Limoges, 1888.

CROCQ (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur; 263 hab.

CROCUS (*Crocus* Tourn.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Iridacées, composé d'herbes à bulbe solide, à



Crocus sativus L.

feuilles longuement linéaires, à fleurs hermaphrodites, assez grandes, d'un violet pâle, plus rarement jaunes ou blanches, paraissant naître directement du bulbe (la tige étant réduite à un axe très court) et renfermées dans des spathes avant leur épanouissement. Le périanthe est infundibuliforme, à tube très allongé, soudé avec l'ovaire, à limbe partagé en cinq lobes pétaloïdes, disposés sur deux rangs. Le fruit, capsulaire, renferme de nombreuses graines globuleuses, pourvues d'un albumen corné. — Les *Crocus* croissent principalement dans la région méditerranéenne et dans l'Asie orientale. On en connaît une quarantaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées communément comme plantes d'agrément. Tels sont notamment le *C. vernus* All., des régions un peu élevées des Alpes, des Pyrénées, du Puy-de-Dôme et du Jura, le *C. luteus* Lamk, d'Orient, le *C. versicolor* Ker., le *C. speciosus* Bieb., etc. — Le *C. sativus* L., que l'on croit originaire de l'Orient, est depuis fort longtemps cultivé en grand dans plusieurs contrées de l'Europe, notamment en Espagne, en Italie, en Grèce, en Allemagne et en France, surtout aux environs de Vancluse, d'Avignon et de Pithiviers. Ses styles, très développés et d'un jaune foncé, constituent le *Safran* du commerce (V. SAFRAN). Ed. LEF.

CROCUS (Corneille), théologien et littérateur hollandais, né à Amsterdam vers la fin du xv^e siècle, mort à Rome en 1550. Nommé recteur des écoles latines d'Amsterdam, il montra un grand zèle pour l'instruction de la jeunesse. A cinquante ans il entra dans l'ordre des jésuites. On a de lui différents ouvrages sur des sujets de théologie et de grammaire et une comédie intitulée *Josephus Castus* (Anvers, 1548, in-8).

CROCQY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Couliboëuf; 545 hab. Eglise du xv^e siècle. Ruines du prieuré de Moinerie (xiii^e siècle).

CRODEGANG, évêque de Metz (V. CHRODEGANG [Saint]).

CROESER DE BERGES (Charles-Enée, baron, puis vicomte), généalogiste belge, né à Bruges le 14 juil. 1746, mort à Bruges le 21 janv. 1828. Maire de sa ville natale, membre des Etats provinciaux, président du corps équestre de la Flandre occidentale, il est auteur de plusieurs ouvrages sur la noblesse: *Abrégé généalogique de la parenté de Michel Drieux* (Bruges, 1785, in-8); *Généalogie de la famille d'Audejans* (1789); *Histoire généalogique de la famille de Croeser* (Bruges, 1790, in-fol.); *Généalogie de la très noble et ancienne famille de Stochove* (Bruges, 1790, in-fol.); *Généalogie, épitaphes, Mémoires et inscriptions sépulchrales* (Bruges, 1790).

CROESUS, roi de Lydie de 563 à 548, le dernier prince de la dynastie des Mermnades et le dernier roi de Lydie. Fils d'Alyatte et d'une femme carienne, il fut d'abord gouverneur de Lydie, pendant une douzaine d'années, puis succéda à son père. Il fut un roi puissant, étendit beaucoup sa domination; à l'O., il soumit les Grecs de l'Ionie, et conclut une alliance avec ceux des Iles, qu'il ne pouvait atteindre n'ayant pas de flotte; à l'E., il recula sa frontière jusqu'à l'Halys. Hérodote nous a transmis au sujet de ce roi, dont la splendeur et la destinée tragique frappèrent fort l'imagination hellénique, des récits légendaires d'un réel intérêt. Les trésors amoncés par Croesus dans sa capitale sont demeurés proverbiaux; ses rapports avec l'oracle de Delphes sont certains; il n'en est pas de même du récit de la visite que Solon aurait faite au roi de Lydie; on conte que Croesus se croyant le plus heureux des hommes, le sage émit une opinion contraire, déclarant que nul ne pouvait être dit heureux avant sa mort. Bientôt la mort du fils de Croesus, Atys, vint confirmer ce jugement. Puis le roi de Lydie fut mis aux prises avec Cyrus après la ruine de son beau-frère Astyage. Il consulta l'oracle de Delphes qui lui répondit qu'en passant l'Halys il détruirait un grand royaume. Il le franchit donc et livra bataille aux Perses près de Pteria (549); l'issue fut incécise. Croesus rentra chez lui et licencia son armée. Il fut surpris après la campagne, pendant l'hiver, par une brusque offensive de Cyrus qui parut devant sa capitale; la cavalerie lydienne fut battue et quatorze jours après Sardes prise d'assaut. Croesus prisonnier fut bien traité par le vainqueur (grâce à la protection d'Apollon, affirmèrent les Grecs). Il figura ensuite à la cour de Cyrus et de Cambyse dont il fut un conseiller apprécié. Sa fin est ignorée.

CROFT (William), musicien anglais, né dans le comté de Warwick en 1677, mort à Londres en 1727. Il fut chanteur et organiste de la chapelle royale d'Angleterre, et docteur en musique. Son principal ouvrage, *Musica sacra, or select Anthems in score for 2-3 voices* (Londres, 1724, 2 vol. in-fol.), passe pour le plus ancien essai de musique gravée en partition en Angleterre. Croft a publié aussi trois recueils de pièces instrumentales.

CROFT (Sir Herbert), littérateur anglais, né à Londres en 1751, mort à Paris en 1816. Il étudia le droit à Oxford et entra dans le barreau à Londres. En 1782, il renonça à cette profession pour suivre la carrière ecclésiastique. Il cultiva les lettres avec succès. On cite parmi ses publications notamment son roman *Love and Madness*. Dans la *Vie des poètes*, par Johnson, la biographie de Young est de Croft. Il collabora, en outre, au dictionnaire anglais de Johnson. G. Q.

CROFTON (Sir Walter-Frederick), administrateur anglais, né à Courtrai en 1815. Fils d'un capitaine tué à Waterloo, il entra à l'école de Woolwich, fut nommé dans l'artillerie royale (1833), devint capitaine en 1845 et démissionna quelque temps après. De 1854 à 1862, il fut président du conseil des directeurs des prisons d'Irlande et, en cette qualité, eut à appliquer la fameuse loi sur la libération conditionnelle de 1853. Il s'acquitta brillamment

de ses fonctions, fut nommé commissaire des prisons en 1866 et demeura en ce poste jusqu'en 1868. En 1869, il entra au conseil privé d'Irlande et présida le bureau des prisons d'Irlande de 1877 à 1878. Il fut encore magistrat du Wiltshire.

CROFTS (Ernest), peintre anglais contemporain, né à Leeds le 15 sept. 1847, élève de Clay et de Hunten (de Dusseldorf). Il exposa : *Retraite d'un corps français en 1870* (1874); *Bataille de Ligny* (1875); *le Matin de Waterloo* (1876); *Cromwell à Marston-Moor* (1877); *Wellington aux Quatre-Bras* (1878); *George II à Dettingen* (1881), etc.

CROÏA ou **KROÏA**. Ville de la Turquie d'Europe. Elle est située dans la Haute-Albanie. Sa pop. est de 5,000 hab. Elle s'élève sur un rocher presque inaccessible. Elle est la patrie de Scanderbeg.

CROIGNON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 225 hab.

CROISADE. On donne ce nom aux expéditions entreprises du XI^e au XIII^e siècle, à l'instigation de la papauté, pour la délivrance des lieux saints occupés par les musulmans. On compte généralement huit croisades, dont quatre ont eu pour objectif la Palestine même, deux l'Égypte, une Constantinople, une enfin l'Afrique du Nord. Avant de raconter la première de ces expéditions, il convient d'exposer brièvement comment l'idée même de croisade a pris naissance.

PRÉLIMINAIRES. — La découverte des reliques de la Passion par sainte Hélène, mère de Constantin, en 326, avait créé un grand courant de pèlerinage vers la Terre sainte. Au IV^e siècle, au V^e encore, ce pays est un centre puissant d'activité religieuse; saint Jérôme vient y vivre et y mourir, et son exemple est suivi par une foule de prêtres et de femmes. L'occupation momentanée de Jérusalem par Chosroès (614), la conquête de la Palestine par Omar (638) apportent quelques entraves à ces pèlerinages. Toutefois, la domination des premiers kalifes n'était pas assez tyrannique pour arrêter les hommes pieux que n'effrayait point la longueur de la route. Au VII^e siècle Arculf, au VIII^e Willibald, pour ne citer que les plus célèbres, parcourent librement la Judée et la Syrie. Charlemagne profite de ses relations amicales avec Haroun-al-Raschid pour rendre moins précaire la situation des églises de Jérusalem; ses successeurs suivent cet exemple: dès le IX^e siècle, les princes francs exercent sur les lieux saints une sorte de protectorat qui plus tard ne fera que se consolider et dont a hérité la France moderne.

Au IX^e siècle donc, au X^e encore il n'est point question de croisade. L'accès des lieux saints est toujours ouvert aux fidèles. Mais la situation change au XI^e. Un kalife en démece, Hakem, fait en 1010 détruire le temple du Saint-Sépulchre; l'église est bientôt reconstruite, mais le coup était porté, l'impression produite. Vers le même temps, les invasions musulmanes, arrêtées au VIII^e siècle devant Constantinople par Léon l'Isaurien (717-718), devant Poitiers par Charles-Martel (732), redeviennent un danger pour l'Europe chrétienne. En Espagne, les Almoravides d'Afrique viennent fortifier l'empire arabe en décadence; la plupart des îles de la Méditerranée sont au pouvoir des ennemis de la foi; enfin un nouveau peuple entre en scène, les Turcomans. Descendues des confins de la mer d'Aral et de la Caspienne, ces hordes mongoïques se présentent d'abord comme auxiliaires des derniers kalifes de Bagdad, et une de leurs tribus, les Seldjoukides, règne sous le nom de ces princes. La guerre sainte reprend. Les Grecs qui ont réoccupé la Syrie septentrionale, les Arméniens devenus indépendants, sont vigoureusement pressés par les envahisseurs. L'empereur Romain Diogène est battu à Mansikert par Alp-Arslan (1071), l'Asie Mineure tombe aux mains des Turcs qui se la partagent et le sultanat des Seldjoukides ou d'Iconium devient pour la capitale de l'empire une menace permanente. Alexis Comnène, vainqueur des Petchénègues sur le Danube et en Thrace, doit ensuite défendre ses pro-

vinces occidentales contre les attaques de Robert Guiscard, et, à la mort de celui-ci (1085), l'empire est trop affaibli pour profiter de cette rémission. Les Turcs cependant ont enlevé la Syrie et Jérusalem au kalife fatimite d'Égypte, et leurs insultes, leurs cruautés, racontées par les rares pèlerins qui ont pu pénétrer jusqu'au tombeau du Christ, sèment en Occident la terreur et l'indignation.

L'Europe chrétienne, profondément affaiblie par l'anarchie féodale, était incapable d'une coalition politique. Seul le sentiment religieux pouvait déterminer les princes et les barons à une action commune. Aussi l'idée de croisade naquit-elle dans l'esprit des papes, chefs reconnus du monde catholique. Sans tenir compte des projets fausement attribués par quelques érudits à Sylvestre II et à Sergius IV (1011), on peut admettre que Grégoire VII le premier conçut le projet d'une expédition armée destinée à refouler l'invasion musulmane. En 1074 et 1075, il fait appel aux princes chrétiens, à tous les fidèles; il parle d'une expédition à tenter pour secourir les chrétiens d'Orient et avant tout l'empire grec, menacé par les infidèles. Les querelles de la cour de Rome avec le roi de Germanie et avec les Normands de Calabre font avorter ces vastes projets. Cependant les récits des pèlerins, les exhortations des moines et des prédicateurs vagabonds excitent le sentiment chrétien. L'Europe à ce moment est pleine d'hommes entreprenants que les aventures lointaines séduisent; une opinion théologique déjà ancienne, répandue partout par les missionnaires, affirme que les combattants tombés sous les coups des infidèles obtiennent par là seul les joies du paradis; les républiques italiennes, menacées dans leur existence, entravées dans leur commerce par les Sarrasins, s'associent à ce mouvement complexe. L'empire grec enfin a plus d'une fois réclamé les secours de l'Occident. L'idée d'une expédition armée se forme, l'Europe entière est prête à se soulever au premier signal du souverain pontife.

PREMIÈRE CROISADE. — Si Grégoire VII conçut le premier l'idée d'une expédition armée en faveur des chrétiens d'Orient, c'est à Urbain II que revient l'honneur d'avoir donné à ce projet une forme et un objectif bien définis. Sans nous arrêter aux légendes qui se formèrent dès la fin du XI^e siècle, prétendue lettre d'Alexis Comnène au comte de Flandre, pèlerinage et vision de Pierre l'Érmite, nous allons exposer le peu de faits certains que l'on connait. Soit dans le désir d'affirmer ses droits à la tiare que lui disputait l'antipape Guibert, archevêque de Ravenne, soit pour créer une diversion favorable aux chrétiens d'Espagne, accablés par les Almoravides (on savait si peu de chose alors de l'état politique du monde musulman que cette dernière hypothèse n'est pas absolument invraisemblable), le pape Urbain II se résolut à prêcher et à faire prêcher la guerre sainte. Peut-être fut-il question de cette grave affaire au concile de Plaisance (mars 1095), mais ce fut certainement au concile de Clermont tenu au mois d'août suivant que la première croisade fut décidée. Urbain, dans un discours ardent, dont la substance nous a été conservée, invitait tous les fidèles à s'armer pour secourir leurs frères captifs, pour arracher les lieux saints à la tyrannie et aux insultes des mécréants; il invoquait le témoignage des chrétiens d'Occident, victimes des cruautés des Turcs, promettait la vie éternelle à ceux qui succomberaient pour cette sainte cause. Cette parole enflammée souleva l'Europe entière; la ferveur religieuse, le goût des aventures et de la vie active, le besoin instinctif de fuir les misères de l'existence, telles sont les causes principales de la première croisade.

Des prédicateurs populaires se chargèrent de propager la bonne parole. Le plus célèbre fut Pierre l'Érmite; il n'avait jamais pu, quoi qu'en dise la légende, visiter Jérusalem et il n'avait certainement rien fait pour décider Urbain II à prêcher la croisade. Mais, une fois l'expédition résolue, on le voit parcourir la France, la Flandre et l'Allemagne et déterminer des milliers de chrétiens à le suivre. Après un hiver entier consacré à ces prédications, il

arrive à Cologne (avr. 1096) et quitte bientôt cette ville, suivi de quelques chevaliers et d'une foule de pauvres gens, multitude sans discipline et sans prévoyance ; un peu avant lui, une troupe de Français était partie, guidée par un chevalier du Parisis, Gauthier sans Avoir ; elle atteignit Constantinople dès le mois de juillet. La marche de Pierre devait être plus lente et plus difficile. Après avoir débuté par massacrer les juifs de Cologne, de Spire et de Mayence, ses bandes traversent paisiblement l'Allemagne entière, la Hongrie dont le roi Coloman leur fournit des vivres, et passe le Danube à Semlin. Plus loin, en Bulgarie, les difficultés commencent. Une partie des croisés périt sous les murs de Nisch, et les survivants n'atteignent Constantinople que le 30 juil. Alexis, qui juge qu'il n'a rien à gagner avec de pareils auxiliaires, se hâte de les faire passer en Asie, en leur donnant l'avis charitable d'éviter les Turcs. Vain conseil : les pèlerins allemands provoquent les Sarrasins et s'avancent au delà de Nicée. Battus une première fois le 29 sept., enfermés dans la forteresse de Xérigordon, ils sont forcés de se rendre et massacrés. Le reste de l'armée tombe dans une embuscade près de Nicomédie et à Civitot ; des vaisseaux envoyés par Alexis ramènent les débris de l'armée en Europe ; la plupart des survivants n'ont plus qu'un désir, regagner leur patrie (oct. 1096).

D'autres bandes commandées par Gottschalk, Volkmar, Emich, comte de Leiningen, avaient de même succombé ; mais la chevalerie européenne approchait et allait changer la face des affaires. Les innombrables guerriers, nobles et autres, qui avaient pris la croix, avaient formé dès le début trois ou quatre armées. La première, composée de Lorrains et d'Allemands, prend pour chef Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, et ses frères Eustache et Baudouin de Boulogne ; elle traverse l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie et la Thrace en bon ordre et atteint Constantinople le 23 déc. 1096. La deuxième, composée de Flamands et de Frisons, sous Robert de Flandre, y arrive en avr. 1097. La troisième, les Provençaux et les gens du centre de la France, sous Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse et marquis de Provence, arrivent vers le même temps après avoir passé par l'Italie du Nord, la Dalmatie et l'Épire. Bohémond et son neveu Tancrede amènent par mer, de Brindisi à Durazzo, puis par terre, à travers l'Épire et la Thrace, les contingents italiens et les Normands du sud de l'Italie. Enfin, en mai 1097, Robert de Normandie et Etienne, comte de Blois, passent le Bosphore à leur tour. Chaque corps au début agit isolément ; rarement les soldats ou les chefs arrivent à s'entendre ; il n'y a qu'un chef nominal, le légat, Adhémar de Monteil, évêque du Puy. Le véritable chef de la croisade, jusqu'à la prise d'Antioche, sera Bohémond ; plus tard, la direction suprême passera plutôt à Raimond de Saint-Gilles ; à aucun moment Godefroy ne joue dans toute cette longue campagne le rôle prépondérant que la tradition lui a prêté.

Pendant tout l'hiver de 1096-1097, les négociations sont incessantes entre Alexis, qui veut s'assurer la possession exclusive des futures conquêtes des croisés et les princes occidentaux, qui comptent bien se créer des établissements aux dépens des Turcs, sans trop se soucier des droits de l'empereur de Byzance. Bohémond décide la plupart de ses alliés à prêter à Alexis un hommage tout platonique ; l'empereur leur fournit des vaisseaux et des vivres, et cette immense multitude, aussi nombreuse que les sables de la mer et les étoiles du ciel, disent les chroniqueurs, est bientôt transportée en Asie (avr.-mai 1097). La première ville à réduire était Nicée, capitale du sultan Kildj-Arslan. Ce prince, rassuré par la défaite des compagnons de Pierre l'Ermite, était alors absent ; la place attaquée à la fois par terre et par eau (les vaisseaux grecs occupaient le lac Ascanique) est forcée de se rendre après un mois de résistance (15 mai-19 juin). Alexis en prend possession et l'armée des croisés se met en marche vers l'est (27 juin). Trois jours plus tard (1^{er} juil.), elle se heurte contre l'armée de secours, commandée par l'émir

Soliman à Dorylée ; la bataille, grâce à la prudence de Bohémond, est décisive, les Turcs écrasés et les chrétiens continuent leur marche. Ils pouvaient compter sur l'appui des populations chrétiennes, indignement foulées par les musulmans, et sur l'alliance du royaume chrétien d'Arménie, qui s'était depuis peu constitué au N.-E. du Taurus. Aussi pendant plusieurs mois la marche en avant est-elle ralentie ; tandis que le gros de l'armée gagne Césarée de Cappadoce, Tancrede et Baudouin poussent une pointe en Cilicie ; ce dernier devait un peu plus tard aller conquérir Edesse sur le prince arménien Thoros, et y fonder la principauté de ce nom. Enfin, le 21 oct. 1097, l'armée atteint Antioche. Cette ville était encore l'une des plus importantes de la Syrie et la clef du pays. Elle avait pour maître l'émir Yaghi-Sijan, l'un des chefs turcs qui se partageaient la Syrie, les uns favorables aux Fatimites d'Égypte, les autres alliés du khalife de Bagdad, comme le sultan seldjoukide Bark-Jarok, comme Doukák, prince de Damas ; Yaghi-Sijan comptait sur leur concours et sur celui de la plupart des autres princes musulmans.

Le siège commença immédiatement, mais sans suite, sans ardeur. Les croisés quittaient journallement le camp pour aller battre le pays et se procurer des vivres ; beaucoup périssaient dans ces escarmouches, et le pays ravagé et ruiné fut bientôt hors d'état de nourrir l'armée de la croix. La misère devient alors effroyable, au dire des chroniqueurs ; on en arrive à se disputer les nourritures les plus immondes ; les provisions apportées au milieu de l'hiver par la flotte de la Méditerranée raniment un peu les forces, mais la maladie, le typhus succèdent à la famine ; l'expédition semble bien compromise.

Cependant Doukák, seigneur de Damas, se disposait à secourir la place. Une première armée envoyée par lui est détruite après un rude combat par Bohémond et Robert de Flandre (31 déc. 1097) ; une autre, commandée par Ridwan d'Alep et ses alliés, subit le même sort le 9 févr. 1098 ; mais bientôt le bruit se répand que des forces considérables s'approchent sous la conduite de Kerbogha, seigneur de Mossoul. Quelques-uns des princes chrétiens comprennent que l'armée est perdue, si Antioche n'est pas prise avant l'arrivée de Kerbogha. Bohémond, qui convoite cette place et qui a déjà noué des intelligences avec les assiégés, s'en fait garantir la possession par ses confédérés, et le 2 juin 1098 les troupes chrétiennes entrent dans la ville grâce à la trahison d'un renégat arménien nommé Firouz. Le massacre est horrible comme toujours, Yaghi-Sijan est tué ; son fils, avec quelques fidèles, parvient à gagner la citadelle.

La prise d'Antioche arrivait à point. Le 5 juin, Kerbogha paraissait avec une armée considérable que les chroniqueurs estiment à cinq cent mille ou même six cent mille hommes ; l'émir avait perdu inutilement trois semaines devant Edesse énergiquement défendue par Baudouin. A peine arrivé, il bloque la ville, et se dispose à la réduire par la famine. La situation était critique ; point de vivres, la peste, aucun espoir de secours. Dès janvier, un certain nombre de croisés de distinction, dont Pierre l'Ermite lui-même, avaient fui Antioche ; ces désertions se multiplient, beaucoup de croisés cherchent à percer la ligne de blocus, et ceux qui y réussissent, tel Etienne, comte de Blois, ne se laissent pas ramener au camp comme Pierre l'Ermite. Chez ceux qui restent, les privations, les misères accrues par les souffrances de l'été syrien surexcitent le sentiment religieux ; les visions se multiplient ; enfin, le 14 juin, sur les indications d'un illuminé, un prêtre provençal nommé Pierre Barthélemy, le comte de Toulouse découvre dans l'église de Saint-Pierre la lance qui, disait-on, avait percé le flanc du Christ en croix. Cette découverte relève les esprits, le courage se ranime ; on nomme Bohémond chef suprême de l'armée pour quatorze jours. Des députés envoyés à Kerbogha pour demander la levée du siège, n'obtiennent qu'une réponse méprisante, le choix pour les chrétiens entre la mort ou la conversion à l'islamisme. Il

devenait urgent de combattre ; le 28 juin, les princes conduisent contre les hordes de Kerbogha une armée de misérables amaigris et faméliques. Mais le fanatisme religieux leur donne des forces ; en quelques heures, ils dispersent la multitude ennemie, et, dans leur naïveté, ils attribuent leur triomphe à des cavaliers célestes que tous ont cru voir de leurs yeux d'hallucinés.

La partie était gagnée et les Turcs vaincus pour longtemps. Pendant tout l'été, l'armée reste à Antioche, en proie à la peste ; le légat Adhémar de Monteil périt le 1^{er} août 1098. En même temps, de violentes querelles éclatent entre Raimond de Saint-Gilles et Bohémond pour la possession de la ville, et cependant Alexis, qui ne cache plus son hostilité contre les croisés, reconquiert la majeure partie de l'Asie Mineure. L'expédition risquait d'avorter misérablement ; les chefs, y compris Godefroi de Bouillon, paraissaient disposés à reprendre la route de l'Europe ; la masse des pèlerins, moins soucieuse de politique que ses chefs, se décide à marcher vers le sud, à accomplir entièrement le vœu fait. Elle entraîne avec elle Raimond lui-même, qui doit les commander ou plutôt les suivre, et se dispose à conquérir place après place toutes les villes qu'il rencontre sur la route (fin nov. 1098). Il dépense trois mois à ces sièges inutiles ; l'hostilité entre lui et Bohémond devient de plus en plus violente, si bien que le comte de Toulouse, seul des princes croisés, rentre en négociations avec Alexis. Enfin la foule l'emporte, et l'armée quittant l'intérieur se rapproche de la côte pour rester en communication avec la flotte chrétienne (mai 1099). Les villes ouvrent leurs portes sans résistance, tant les victoires sous Antioche ont frappé de terreur les émirs musulmans, et, le 7 juin, les derniers survivants de la grande armée, vingt mille, dit-on, arrivent devant la ville sainte. Là les dissensions recommencent, et beaucoup de barons quittent l'armée pour aller à la hâte s'assurer des villes du Jourdain et de la mer Morte en y plantant leurs bannières. Faible est le nombre des pèlerins qui, fidèles à leurs vœux, approchent de la ville sainte en pénitents et les pieds nus.

Depuis quelques mois, Jérusalem avait changé de maîtres. Les Fatimites d'Égypte avaient dès le début résolu de profiter de l'arrivée des croisés pour rentrer en possession de la Palestine, conquise par les Turcs vingt ans plus tôt. Les chrétiens avaient, de leur côté, noué avec le Caire des négociations, envoyé dans cette ville une ambassade ; soins inutiles, les intrigues d'Alexis, toujours hostile aux Occidentaux, la maladresse des ambassadeurs, la perfidie des Égyptiens rendent ces efforts infructueux, mais ces derniers en profitent pour rentrer dans Jérusalem (août-sept. 1098), en faisant croire aux Turcs, défenseurs de la ville, qu'ils arrivent comme alliés des croisés. Le siège de Jérusalem traîne en longueur ; enfin, après de longues discussions, les chefs croisés estiment qu'il faut en finir. Ils font avec l'aide des ingénieurs de la flotte chrétienne élever de puissantes machines, ravitaillent le camp par Joppé, et, le 15 juil. 1099, une brèche est pratiquée dans l'enceinte, à trois heures, à l'heure précise de la mort de Jésus sur le Golgotha. Le massacre est terrible ; tout ce que la ville renferme de musulmans est passé au fil de l'épée ; le sang, dans l'église du Saint-Sépulcre, atteignait le jarret des chevaux. Godefroi de Bouillon, appuyé par ses frères, le comte d'Edesse et Eustache, est proclamé baron du Saint-Sépulcre. L'Égypte, au surplus, allait tenter un nouvel effort ; au mois d'août Godefroi apprend que le vizir du Caire, Al-Afdhal, arrive avec vingt mille Ethiopiens et des hordes bédouines ; il rassemble à la hâte tous les hommes valides restés en Terre sainte, marche à l'ennemi et le met en fuite près d'Ascalon. Le royaume latin de Jérusalem était fondé.

Cependant les prédications pour la croisade continuaient en Europe : Urbain II, mort le 29 juil. 1099, son successeur Pascal n'avait rien négligé pour exciter les chrétiens à voler au secours de leurs frères. Moines et jon-

gleurs parcouraient l'Occident, racontant mille merveilles de la Terre sainte ; on lisait avec admiration et envie les lettres des croisés, bulletins naïfs dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. Dès 1099, des flottes pisanes, génoises et vénitiennes sont venues ravitailler l'armée de la croix ; le mouvement s'accroît en 1100, et une immense multitude, conduite autant par le goût des aventures que par l'enthousiasme religieux, se met en marche. Les Lombards et quelques Allemands sont prêts les premiers et atteignent Constantinople en mars 1101 ; on estime à près de trois cent mille guerriers la force de ce contingent. Alexis, qui ne perd aucune occasion de profiter de la croisade, séduit les chefs et leur donne des guides qui doivent les mener à Siwas, dans l'ancienne Cappadoce, où Bohémond est prisonnier depuis un an. Mal conduits, sans provisions, sans vivres, les malheureux pèlerins, après quelques légers succès, sont rejoints sur les bords de l'Halys, près d'Amasie, par les Seldjoukides. L'armée presque entière périt (1101) ; quelques princes, échappés au carnage, gagnent péniblement Sinope et retournent à grand-peine à Byzance. Là ils trouvent une seconde armée, composée d'Allemands et de Français, sous les ordres du duc d'Aquitaine, Guillaume de Poitiers, et de Welf, duc de Bavière. Après beaucoup d'hésitations, cette armée s'enfonce à son tour en Asie Mineure. Elle atteint heureusement Héracléa, sur les frontières d'Arménie, mais pour essayer près de cette ville une défaite décisive. La plupart des chefs de marque périssent ; quelques autres, dont Guillaume de Poitiers, échappent à grand-peine et par la Cilicie gagnent Antioche. Ces désastres répétés découragent les chrétiens d'Occident, et il faudra les prédications de saint Bernard pour les entraîner de nouveau en Terre sainte.

DEUXIÈME CROISADE. — Pendant plus de quarante ans, en effet, il n'est plus question de croisade. La situation de l'Europe, qui s'est lentement modifiée, donne de tels soucis à la papauté que les successeurs d'Urbain II en oublient la Terre sainte. La société laïque s'est développée et elle est devenue moins accessible aux idées enthousiastes qui avaient donné naissance au mouvement de 1095. Pour ranimer le zèle un peu attiédi, il faudra un grand désastre. Cependant le royaume latin de Jérusalem s'est peu à peu affermi, mais la situation des Latins reste difficile ; d'une part les musulmans n'ont point désarmé et continuent la lutte au N., à l'E. et au S., et d'autre part les empereurs grecs qui n'ont point renoncé à l'espoir de recouvrer les anciennes possessions asiatiques de Byzance, se montrent hostiles aux nouveaux venus, et les princes d'Antioche sont sans cesse en guerre avec eux. L'émir de Mossoul, Imad-eddin-Zengui, profite de ces divisions et redouble ses attaques contre le comté d'Edesse, poste avancé de la domination chrétienne vers l'Euphrate et l'ancienne Mésopotamie. Le comte Joscelin défend vigoureusement sa capitale, mais le prince d'Antioche, engagé dans une campagne contre le nouvel empereur Manuel Comnène, ne peut rien pour lui. La reine de Jérusalem, Mélissende, est également impuissante. La place succombe (nov. 1144) et avec elle tout le comté qu'Imad-eddin soumet en quelques mois. La situation paraît tellement menaçante que les barons francs se résolvent à réclamer le secours de leurs frères d'Europe et députent à Eugène III (nov. 1145).

La France semblait la plus intéressée à secourir les Latins ; tout l'y conviait : relations de famille, souvenirs de 1095. Aussi est-ce à la chevalerie française que le prédicateur de la nouvelle croisade, saint Bernard, s'adresse tout d'abord. Le roi Louis VII, qui désire expier l'épouvantable massacre de Vitry et accomplir le pèlerinage que son frère aîné, Philippe, mort trop jeune, avait promis de faire, donne l'exemple à sa noblesse, qui, animée d'un saint zèle, prend la croix à la voix de l'abbé de Clairvaux (assemblées de Bourges, Noël 1145, et de Vézelay, Pâques 1146). Le pape Eugène III s'est dans l'intervalle résolu à faire directement appel au monde chrétien et à lancer une encyclique décrétant une nouvelle croisade. La même

exaltation a gagné l'Allemagne, où elle s'est traduite suivant l'usage par le massacre des juifs. Saint Bernard, appelé sur les bords du Rhin, recommence ses prédications avec le même succès qu'en France et décide sans peine l'empereur Conrad de Souabe à prendre lui-même la croix (Noël 1146, diète de Spire) ; avec l'empereur se croisent les principaux barons du royaume germanique et parmi eux Frédéric Barberousse. Pris du même zèle, les Saxons décident de se lever en masse contre les païens slaves de l'Elbe, contre les Wendes. Enfin le mouvement gagne la Frise, la Néerlande et l'Angleterre.

L'armée de la croisade se divise en trois corps. Le premier, composé des Allemands, sous Conrad, se rassemble dans la Marche de l'Est (Autriche) dès juin 1147, traverse la Hongrie sans peine, éprouve de longs retards en Thrace et en Macédoine et atteint la mer d'Orient le 7 sept. Après un orage épouvantable, qui éprouve fort les pèlerins, les croisés gagnent Constantinople et passent en Asie dans le même mois. L'empereur Manuel, pourtant allié fidèle de Conrad, n'était pas fâché d'éloigner le plus tôt possible de sa capitale ces dangereux auxiliaires. Les difficultés commencent bientôt. Attaquée par la cavalerie légère des Seldjoukides, la lourde chevalerie allemande met huit jours à faire la route entre Nicée et Dorylée. Le manque de vivres, la difficulté des chemins obligent Conrad à une retraite désastreuse ; il se réfugie à Nicée, puis à Constantinople, comptant gagner la Syrie par mer. Une troupe de 15,000 Allemands sous le duc de Carinthie, Bernard, et l'évêque historien Otton de Freisingen, avait quitté l'armée dès Nicée ; elle parvient en côtoyant la mer Egée à gagner Laodicée, puis les côtes de Pamphylie, où l'évêque et les derniers survivants s'embarquent pour la Syrie. La principale armée de la croisade est détruite. Restaient les Français.

Ceux-ci, partis de Metz en juil. 1147, avaient péniblement traversé la Germanie, la Hongrie et la Thrace ; Manuel Comnène, qui redoutait en eux les alliés de son ennemi mortel, Roger de Sicile, veut leur faire traverser l'Hellespont et non le Bosphore. Louis VII persiste à gagner Constantinople, qu'il atteint le 4 oct. Les Français, auxquels les Grecs ont fait de faux rapports de prétendus succès des Allemands, demandent à grands cris à passer la mer. Manuel ne les retient que le temps d'arracher aux barons un serment de vasselage pour leurs futures conquêtes et les transporte en Asie Mineure (26 oct.). Quelques jours plus tard, Louis VII rencontre Conrad et ses barons et apprend de leur bouche le désastre de Dorylée. Devenu plus prudent, le roi de France se décide à longer la côte. A Ephèse, par malheur, il tombe malade et l'armée n'atteint le Méandre qu'au commencement de décembre. De là on gagne à travers mille difficultés Antioche de Lycie, puis Laodicée, où les attaques des Seldjoukides toujours renouvelées décident les Français à descendre vers la côte. Les templiers, qui guident l'armée, y rétablissent l'ordre tant bien que mal, et conduisent les pèlerins à Attalia. Là nouveau mécompte ; ni vivres pour les hommes, ni foin pour les chevaux. Désespéré, Louis VII se décide à cingler vers la côte syrienne avec quelques barons fidèles. Des guides grecs s'engagent à conduire vers la Cilicie les débris de l'armée. Bien peu des pèlerins ainsi abandonnés atteindront la Palestine (févr. 1148).

Le désastre était complet. Les faibles secours arrivés d'Occident ne permettaient plus de songer à un siège d'Edesse. Les princes chrétiens se décident à entreprendre le siège de Damas. C'était une imprudence. Moïn-éddin-Anaz, ministre des princes de Damas et y exerçant l'autorité sous leurs noms, s'était montré l'ami des chrétiens ; on allait le forcer à s'allier à Nour-éddin, fils et successeur de Imad-éddin. Les croisés, conduits par le roi Louis et l'empereur Conrad, qui vient d'aborder en Syrie, et renforcés par les contingents de Jérusalem, marchent sur Damas (juil. 1148). La place vigoureusement défendue et couverte par des jardins et des plantations que

Moïn-éddin a transformés en ouvrages avancés, résiste, et l'approche de Nour-éddin oblige les princes chrétiens à lever le siège (28 juil.). Les croisés ne pensent plus dès lors qu'au retour. Dès le 8 sept., Conrad part : Louis VII séjourne à Jérusalem jusqu'à Pâques 1149, puis regagne péniblement la France, en passant par la Sicile et par l'Italie. L'incapacité militaire des chefs avait fait échouer la seconde croisade. Saint Bernard et Suger, abbé de Saint-Denis, rêvaient d'entreprendre une nouvelle expédition. La mort de ce dernier, l'opposition du pape épargnèrent à la chrétienté un nouveau désastre. Le seul résultat effectif de cette grande prise d'armes était en somme la conquête de Lisbonne, enlevée aux Arabes d'Espagne par la troisième armée de la croisade. Composée d'Anglais, de Frisons et de Néerlandais, cette armée avait pris le chemin le plus long, mais le plus sûr, et longé les côtes de l'Europe depuis Dartmouth. Après avoir aidé le roi de Portugal, Alphonse, à occuper sa future capitale (28 nov. 1147), les pèlerins atteignirent heureusement la Syrie vers le milieu de l'année suivante. En somme, l'Europe n'avait pu sauver le royaume de Jérusalem qui va de 1149 à 1187 subir une longue agonie.

TROISIÈME CROISADE. — Le grand ennemi des chrétiens de Syrie était Nour-éddin, musulman fanatique, politique habile et bon chef de guerre. A peine les croisés de retour en Europe, il attaque le prince d'Antioche, Raimond, qui est défait et périt dans le combat (29 juin 1149). La prise d'Ascalon par les Latins (1152) répare en partie cet échec, mais Nour-éddin, par contre, occupe définitivement Damas. Il est encore battu près du lac de Tibériade en 1158, mais sur un nouveau champ d'action il triomphe des chrétiens. L'Egypte, aux mains des Fatimites, était alors en pleine décadence et agitée par des troubles civils. Nour-éddin et les chrétiens de Syrie conçoivent la même pensée, s'emparer de ce riche pays. Les musulmans l'emportent, le fameux Salah-éddin détrône le dernier kalife fatimite, et l'union de la Syrie et de l'Egypte sous un seul maître se trouve consommée. La chute de Jérusalem paraît dès lors imminente, et dès 1169 le roi de Jérusalem, Amauri, se voit réduit à implorer de nouveau les secours de l'Occident.

Fort heureusement la brouille se met entre Nour-éddin et son lieutenant. Salah-éddin, après avoir sans peine repoussé une tentative des Grecs sur Damiette (1169), profite de la mort du sultan de Syrie (1174) pour conquérir les Etats de son ancien chef. Une fois maître du pays, il reprend la guerre sainte contre les Latins ; la défaite de Ramlah (25 nov. 1177) l'arrête pour quelques années, mais dix ans plus tard, il repart sur la frontière. Le nouveau roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, marche contre lui ; les deux armées se rencontrent à Hattin, près du lac de Tibériade (juil. 1187). L'impéritie du roi assure la victoire aux musulmans ; le roi Gui et une foule de chevaliers tombent avec la sainte croix aux mains du vainqueur. Salah-éddin profite de sa victoire ; il soumet toute la côte, d'Ascalon à Beyrouth, puis paraît le 19 sept. devant Jérusalem ; le 2 oct., la ville se rend et les habitants se rachètent à prix d'argent de l'esclavage. Cette perte cruelle n'est point compensée par l'échec que le sultan éprouve devant Tyr, défendu par le marquis Conrad de Montferrat ; à la fin de 1187, les chrétiens ne possèdent plus en Syrie que la principauté d'Antioche, celle de Tripoli, Tyr, Sidon et quelques places sans importance.

La situation de l'Europe chrétienne paraissait peu favorable à une nouvelle croisade ; le pape et l'empereur, le roi de France et celui d'Angleterre se faisaient une guerre acharnée ; l'autorité de l'Eglise semblait bien ébranlée, et déjà des sectaires la rejetaient ouvertement. Toutefois, l'indifférence religieuse n'existait pas encore au XII^e siècle, et la nouvelle de la prise de Jérusalem réchauffa cette foi un peu tiède, qui sommeillait. On put se croire revenu au temps d'Urbain II ; à la voix du souverain pontife, Clément III, l'Europe entière se lève, les querelles particulières

s'apaisent, il semble que la chrétienté tout entière va marcher au secours de la Terre sainte. Les premiers prêts sont les Italiens, Toscans, Lombards, Génois et Pisans, et les Scandinaves. Durant les années 1188-1189, des bandes de pèlerins armés gagnent sans cesse les ports de Syrie et vont grossir la petite armée de Gui de Lusignan et de Conrad de Montferrat. En même temps, les trois plus puissants princes de l'Europe, Frédéric Barberousse, Henri Plantagenet et Philippe-Auguste, se préparent à aller porter à leurs frères de Syrie un secours plus effectif.

L'empereur est prêt le premier ; tout d'abord il termine, avec l'appui du légat, Henri, évêque d'Albano, la guerre qu'il avait contre Philippe, archevêque de Cologne, exilé pour trois ans d'Allemagne son plus redoutable adversaire, Henri le Lion, et remet le pouvoir à son fils, Henri de Souabe. Il prend la croix solennellement à la diète de Mayence le 27 mars 1188 et fixe le départ au 23 avr. de l'année suivante. Dans l'armée qu'il forme, il n'admet que des guerriers éprouvés, chevaliers ou piétons, règle à l'avance la marche des troupes, veille aux approvisionnements ; il se montre en un mot chef prudent et avisé. Après quelques hésitations, il se décide pour la route de terre, comptant sur l'amitié de Kilidj-Arslan II, sultan d'Iconium, fidèle allié des chrétiens, et rejette les propositions de Salah-éddin qui offre la liberté du culte à Jérusalem et le libre accès pour les pèlerins, moyennant la reddition des dernières places de Syrie. L'armée quitte Ratisbonne le jour fixé, 23 avr. 1189 ; le roi de Hongrie, Béla, auquel on a acheté le droit de passage, ouvre ses Etats aux Allemands, qui dès juillet ont atteint la vallée de la Morawa. La traversée de l'empire grec est plus longue et plus périlleuse. L'empereur Isaac essaye de retarder la marche des croisés en négociant, et ce n'est qu'après des sanglants combats que Frédéric peut atteindre Andrinople ; il y reste jusqu'au 14 févr. 1190. Isaac, qui a enfin compris sa faiblesse, s'engage à faire traverser l'Hellespont aux Occidentaux ; ceux-ci promettent de payer les vivres dans les pays de domination grecque ; dès mars 1190, ils sont tous sur la côte asiatique.

La marche en Asie présentait de grandes difficultés ; le pays était accidenté, les vivres rares et chers ; à force d'énergie et en veillant avec soin à la discipline, Frédéric triomphe de tous les obstacles ; le 21 avr., il est déjà à Philadelphie, de là il se dirige à l'E., vers Laodicée ; l'armée rencontre bientôt les bandes turques. Elle les disperse, mais au prix d'efforts surhumains ; les chevaux périssent par milliers, les hommes eux-mêmes souffrent de la disette. L'empereur comptait sur l'appui du sultan d'Iconium ; mais le vieux sultan, ami des chrétiens, venait de se démettre et ses fils, alliés fidèles de Salah-éddin, se montraient absolument hostiles. Frédéric prend rapidement son parti ; le 7 mai, il atteint Philomelium, brûle la ville et marche à grandes journées sur Iconium. L'armée le suit avec entrain ; elle est toujours animée du même enthousiasme, les soldats croient voir à leur tête saint Georges qui les mène au combat. Le 17 mai, après dix jours de marche forcée, on campe devant Iconium ; la ville est prise d'assaut dès le lendemain, la paix imposée aux Turcs et les chrétiens se ravitaillent et se refont une cavalerie. Le Taurus est franchi à grand-peine (26 mai-9 juin), et l'armée atteint la rive du Salef (Cydnus) ; là un grand malheur l'attendait. L'empereur, impatient, entre dans le torrent glacé, trop tôt après son repas ; il est entraîné par le courant. Avec lui disparaissait l'espoir des chrétiens d'Orient ; il avait su conserver intacte sa belle armée ; un repos de quelques jours dans les plaines d'Antioche lui eût permis de tenter quelque grande entreprise ; seul d'ailleurs il eût pu, grâce à son âge, à sa valeur, à son expérience militaire, servir de chef à la croisade, apaiser les querelles mesquines qui devaient compromettre le succès. Privée de son chef bien-aimé, l'armée des Allemands se remet péniblement en marche, sous les ordres du neveu du défunt, le duc de Souabe ; elle est

décimée par les Sarrasins, et les débris atteignent Antioche à grand-peine (21 juin 1190).

Les rois de France et d'Angleterre s'étaient cependant mis en marche. Richard Cœur de Lion, qui vient de succéder à son père Henri II, amène ses troupes à Vézelay, y trouve Philippe-Auguste, et les deux rois descendent ensemble jusqu'à Lyon. Là ils se séparent ; Philippe va s'embarquer à Gênes et se fait conduire à Messine, qu'il atteint le 16 sept. 1190 ; Richard se met en mer à Marseille et arrive en Sicile le 23 ; il y retrouve sa flotte qui a cependant fait la longue traversée d'Angleterre en longeant les côtes d'Espagne. Richard s'attarde en Sicile, prend parti dans les querelles intestines de ce royaume et semble oublier son vœu de croisade. Philippe, outré de ses retards, part seul le 30 mars 1191 ; Richard le suit le 10 avr. ; mais il s'arrête encore à l'île de Chypre qu'il conquiert sur un prince grec, Isaac Comnène ; il n'atteint Acre que le 8 juin.

Depuis le mois d'août 1189, Gui de Lusignan, renforcé de temps à autre par des pèlerins d'Occident, assiégeait cette forte place, et était lui-même comme assiégé par l'armée de Salah-éddin, qui tenait à ne pas laisser les chrétiens s'emparer de ce port, le plus important de la Palestine. Les mois d'hivernage surtout furent terribles pour les chrétiens, ravitaillés d'une façon assez irrégulière par les vaisseaux italiens ; n'oublions pas les querelles entre les chefs ou plutôt l'absence de chefs. Mais l'hiver ne durerait pas toujours, et avec le printemps revenait l'espérance. On comptait sur Frédéric Barberousse, dont on ne sut la mort qu'assez tard, et pendant les mois d'été, sans trop s'occuper du siège, les chrétiens donnaient cours à leur humeur aventureuse, à leur amour des plaisirs. De son côté Salah-éddin ne maintenait que difficilement son armée dans l'obéissance et n'obtenait qu'à grand-peine des secours de ses voisins, jaloux de sa puissance. L'arrivée de Philippe et de Richard, puis de Frédéric d'Autriche (été 1191) ranime les querelles entre les croisés ; Conrad de Montferrat et Gui de Lusignan se disputent les débris du royaume de Jérusalem. En juillet, on commence à parler de la reddition de la place ; Salah-éddin consent à faire la paix sur les bases suivantes : cession d'Acre, délivrance de la sainte croix et des chrétiens captifs moyennant 200,000 besants d'or. Mais le 12, Acre ouvre ses portes et le traité est rompu.

Le roi de France, écœuré de toutes ces intrigues, malade d'ailleurs, se dispose à partir ; il prend part au conseil des princes qui partage le royaume de Jérusalem entre Gui et Conrad, laisse à Richard un corps de troupes sous les ordres du duc de Bourgogne, Hugues, et du comte de Champagne, Henri, et met à la voile le 31 juil. Richard devenait le véritable chef de la croisade ; on vit alors combien ce vaillant chevalier manquait d'esprit de suite. Il commence par rompre les négociations avec Salah-éddin et faire massacrer les prisonniers sarrasins, au nombre de deux mille (20 août), puis il se met en marche, d'abord vers Jérusalem, puis vers Ascalon. Après une grande victoire sur les troupes sarrazines, il s'attarde au siège de Joppé, puis, fatigué de ces retards, rentre en relations avec le sultan. En janv. 1192, il reprend sa marche vers Jérusalem ; les nouvelles qu'il reçoit d'Angleterre, où son frère Jean conspire contre lui, l'arrêtent ; il décide alors Gui à abdiquer en faveur de Conrad (avr. 1192), qui tombe peu après sous le poignard de deux fanatiques de la secte des *Assassins* ; on le remplace par Henri de Champagne, et Gui reçoit l'île de Chypre. Après de nouveaux attermoissements, l'armée chrétienne commence à se disperser ; Hugues de Bourgogne emmène le contingent français et va mourir à Tyr. Richard se multiplie, effraye les Sarrasins par sa bravoure aventureuse ; il n'en est pas moins réduit à signer une paix désastreuse (sept. 1192) ; Jérusalem reste aux musulmans qui garantissent la libre entrée de la cité sainte aux pèlerins sans armes ; les captifs chrétiens devront se racheter à leurs frais ; la côte de Syrie reste aux chrétiens de Joppé à Tyr ; il n'est plus question de la sainte croix. Dégoûté de la croisade, Richard, que cette paix

honteuse a déshonoré, s'embarque le 9 oct. ; il s'est fait tant d'ennemis qu'il ne sait où aborder. Son vaisseau le conduit en Frioul; de là il tente de gagner la Flandre par l'Allemagne méridionale; arrêté près de Vienne, le 24 déc. 1192, il ne recouvre la liberté que le 4 févr. 1194, après avoir payé une énorme rançon à l'empereur Henri IV, trait d'avarice qui n'est point à l'honneur du fils de Frédéric Barberousse. La croisade avait échoué une fois de plus.

QUATRIÈME CROISADE. — Richard Cœur de Lion, Philippe-Auguste ne pouvaient plus servir de chefs à la future expédition, à laquelle les papes comptaient bien décider encore l'Europe. Le jeune empereur Henri VI semblait désigné pour ce rôle. Dès 1194, ce prince commence à s'occuper d'une nouvelle croisade; maître de l'Italie méridionale et de la Sicile, premier souverain de l'Europe, il rêve de délivrer Jérusalem et de soumettre à son influence l'empire d'Orient en pleine décadence et déchiré par des révolutions intérieures. Le moment semble propice; Salah-éddin est mort à Damas le 3 mars 1193, et son empire a été partagé entre ses fils. Leur oncle, El Almelik-Aladil, va, il est vrai, reconstituer à son profit l'empire des Eyoubites, mais il est tout occupé à déposséder ses neveux et par suite impuissant. D'autre part, Henri de Champagne défend avec succès les restes du royaume de Jérusalem contre les infidèles; les principautés de Tripoli et d'Antioche sont désormais unies, et le royaume d'Arménie s'accroît tous les jours. Le 31 mai 1195, Henri VI prend la croix à Bari, envoie en Terre sainte des premiers secours, entre en relation avec les princes d'Orient, tout prêts à reconnaître sa suzeraineté et va demander leur concours à ses fidèles de Germanie. Mal secondé par le pape, qui voit d'un œil jaloux grandir chaque jour la puissance de la maison des Hohenstaufen, il réussit pourtant à soulever encore une fois l'Allemagne. De nombreux croisés quittent chaque jour les côtes de Pouille, et le 22 sept. 1197 une grande flotte met à la voile de Messine. L'hostilité des Francs de Syrie rend d'ailleurs l'expédition inutile; elle n'a pu prévenir la prise de Joppé par Almelik (août 1197), et la seule conquête importante des Allemands est celle de Beyrouth. Vainqueurs des troupes égyptiennes, ils vont pourtant marcher sur Jérusalem, quand ils apprennent la mort de l'empereur (28 sept. 1197). Le découragement se met parmi eux et la plupart retournent en Europe. Une trêve avec Almelik assure la paix pour un an.

La mort de Henri VI changeait complètement la situation; son frère le remplace en Allemagne, son fils, le jeune Frédéric, à Palerme, et la direction de la guerre sainte revient tout naturellement à la papauté. Vers le même temps, Innocent III succède à Célestin (1198). Le nouveau pontife allait se vouer à la restauration de la domination chrétienne en Orient et au rétablissement de l'unité catholique en Europe. A la requête du roi d'Arménie, Léon, qui travaille à l'union de son Eglise avec celle de Rome, il se décide à faire prêcher une nouvelle croisade. En Allemagne, Martin, abbé de Paris; en France, le célèbre Foulques de Neuilly, se mettent à gourmander les fidèles. Ce dernier paraît au tournoi d'Ecry (automne 1199) et décide par sa parole ardente Thibaud de Champagne, Louis de Blois, et nombre de chevaliers français à prendre la croix. Parmi les nouveaux pèlerins, on compte bientôt: Simon de Montfort, le futur comte de Toulouse; Baudouin, comte de Flandre, et ses frères Eustache et Henri. Les uns ont pris la croix par zèle; les autres pour se mettre à couvert du ressentiment de leur souverain, Philippe-Auguste, contre lequel ils se sont alliés avec feu Richard Cœur de Lion. L'année suivante, on élit pour chef le comte de Champagne, qui s'est dévoué corps et âme à la future croisade, et on projette d'envoyer aux Vénitiens une ambassade pour leur demander leur concours.

Quel allait être l'objectif de la nouvelle croisade? Les renseignements fournis au saint-siège par les chrétiens d'Orient désignaient l'Egypte comme le centre de la

puissance des Eyoubites; c'était donc là qu'il fallait frapper pour délivrer Jérusalem et la Syrie. On a attribué à Innocent III l'honneur d'avoir trouvé ce plan de campagne; le fait a été contesté, peut-être à tort. Quoi qu'il en soit, pour aller en Egypte, il fallait des vaisseaux, et, de toutes les républiques italiennes, Venise était la seule capable d'en fournir une quantité suffisante. Le choix de cette république, il est vrai, ne plaisait guère au pape. Les Vénitiens, grands commerçants, préféraient à tout leurs intérêts de commerce; ils avaient protesté quand, en 1198, le pape avait de nouveau interdit aux chrétiens toutes relations avec les infidèles, et le pape avait dû se rendre à leurs remontrances et n'interdire que le trafic des armes et des munitions de guerre. Leur demander de conduire les croisés en Egypte, c'était leur demander de ruiner leur propre commerce dans la Méditerranée orientale, d'exposer au pillage leurs comptoirs, à la mort leurs correspondants et leurs amis. Mais les Vénitiens étaient trop prudents pour répondre par un refus précis et motivé aux sollicitations des ambassadeurs de l'armée de la croix; le doge, Henri Dandolo, politique fin et sagace, reçut magnifiquement ces envoyés, parmi lesquels figurait Villehardouin, et leur promit le concours de la République. Moyennant une somme assez considérable, 85,000 marcs d'argent, elle s'engage à transporter en Orient 4,500 chevaliers, 9,000 écuyers et 20,000 piétons, avec vivres, chevaux et bagages. Le payement devait se faire en quatre termes, échelonnés jusqu'à la fin d'avr. 1202. Venise devait en outre ajouter elle-même à l'expédition 50 vaisseaux de guerre (févr. 1201). Il était convenu, dit Villehardouin, que l'expédition aurait le Caire pour objectif, mais que seuls les chefs seraient dans le secret; au vulgaire, on parlerait de l'Orient en termes vagues. Le traité fut approuvé par les croisés à l'assemblée de Corbie (mai 1201), et le départ fixé à l'année suivante. Le 24 du même mois, Thibaut de Champagne meurt et l'expédition se trouve sans chef.

Beaucoup de gens ont cru et écrit dès le xiii^e siècle (Ernoul par exemple), quelques érudits ont soutenu de nos jours, que les Vénitiens n'avaient jamais eu l'intention d'exécuter le pacte de mai 1201 et de conduire les croisés en Egypte. Ernoul affirme même qu'Almelik aurait signé à cet effet un traité avec la puissante république, et plusieurs savants ont de nos jours cru retrouver ce traité. Mais sur ce dernier point on s'est trompé; le traité allégué est postérieur à la croisade et pourrait tout au plus passer pour le prix des services rendus. Toutefois, il faut bien l'avouer, il paraît difficile d'adopter la version de Villehardouin sur les causes du changement de direction de la croisade, et il semble qu'en cette affaire le maréchal de Champagne fut ou dupe ou complice; la première alternative est loin d'être la plus vraisemblable. Si, entreprise pour combattre l'Egypte, l'expédition aboutit à la prise de Constantinople et à la destruction de l'empire grec, il faut voir, semble-t-il, dans ce changement de route, le résultat des intrigues de Philippe de Souabe et de la répugnance de Venise à se mettre en hostilité avec le sultan du Caire. Philippe, en effet, adversaire du pape Innocent III, avait à lutter contre Otton IV, que ce pontife avait suscité contre lui, et cherchait tout naturellement à lui susciter des embarras; de plus, ennemi héréditaire des Byzantins, il voulait faire payer cher aux Grecs toutes les misères que les empereurs de Constantinople avaient infligées aux pèlerins allemands depuis le début des croisades. Sur ce point, il pouvait s'entendre avec Venise, qui avait à se plaindre des entraves apportées à son commerce par Alexis III et qui voyait dans une expédition contre Constantinople un moyen d'étendre ses relations. Que, dès l'origine, Dandolo ait prévu la suite des événements, ce serait faire trop d'honneur à la perspicacité de cet excellent politique; mais, à notre avis, il compta toujours sur l'imprévu pour se dégager des stipulations de mai 1201, et l'événement justifia son calcul. Dans ce sens, et dans ce

sens seulement, les Vénitiens ont, en 1202, trahi la chrétienté.

Philippe de Souabe commença, de concert avec son allié Philippe-Auguste, par imposer à la croisade un chef étranger, Boniface de Montferrat, frère du feu roi de Jérusalem, Conrad. C'était s'assurer une certaine influence dans les conseils de la croisade. Peu après arrive en Europe un prince byzantin, Alexis Angelos, qui vient demander l'appui de l'Europe contre son oncle Alexis III, qui a usurpé le trône impérial et jeté en prison son propre frère Isaac. Accueilli avec empressement par Philippe de Souabe, il va fournir le prétexte d'une attaque contre Constantinople, et Philippe entre dès lors en relations avec Dandolo. Cependant les pèlerins affluaient à Venise, et la République les cantonnait dans les îles des lagunes, où ils manquaient de tout; mais, par contre, l'argent n'arrivait pas. Les termes fixés pour le paiement étaient passés, les princes croisés ne trouvaient pas à emprunter un denier dans les banques vénitienes, que peut-être la Seigneurie leur avait fermées. C'est alors qu'apparaissent les effets des intrigues de Philippe de Souabe. Dandolo propose aux princes croisés de leur accorder un nouveau délai à condition d'aller faire, au compte de Venise, une expédition contre Zara, nid de corsaires qui gênait fort le commerce de la République. Ils acceptent et la plupart des pèlerins suivent leurs chefs, heureux de quitter les îles du Lido et de Murano. Innocent III excommunique l'armée et la République; on ne tient pas compte de sa sentence, et le 10 nov. 1202 l'armée et la flotte sont devant Zara, qui capitule quatorze jours après. Alexis Angelos arrive alors dans le camp et propose aux chefs de les conduire à Constantinople; il leur fait les promesses les plus brillantes. Pour prévenir toute résistance de la part du pape, Boniface et le jeune prince ont été trouver Innocent III à Rome, lui ont fait espérer l'union des deux Eglises grecque et latine, l'ont en somme compromis. Il n'a pas autorisé l'expédition contre Constantinople, il l'a même interdite, mais en réservant sa décision définitive. Boniface, qui cependant a obtenu l'adhésion de Dandolo, entraîne celle des évêques et des chefs militaires de l'expédition. Le pacte de Zara est conclu (avr. 1203); un certain nombre de croisés de distinction, dont Simon de Montfort et l'abbé Gui des Vaux de Cernay, quittent, il est vrai, l'armée, écœurés de toutes ces intrigues; la masse, plus désireuse de courir les aventures que d'accomplir son vœu, suit l'impulsion donnée. Pour sauver les apparences, on envoie demander à Rome la levée de l'excommunication et une approbation qui, on le sait d'avance, sera refusée. La suite des événements est connue et ne rentre pas dans le cadre de cet article. En mai 1203, Dandolo conduit la flotte à Dyrrachium, puis de là devant Constantinople. Alexis III, qui a prévu le péril, mais qui n'a rien fait pour le prévenir, s'enfuit honteusement (17-18 juil.); les croisés entrent dans la ville, rétablissent le misérable Isaac, lui donnent pour collègue son fils Alexis et réclament à celui-ci les sommes promises. L'armée pouvait encore repartir pour la Terre sainte. Alexis IV tergiverse, il perd le temps en négociations, ne sachant comment se délivrer de ses redoutables auxiliaires; il ne peut ni tenir ses promesses, ni se passer d'eux. En janv. 1204, il est renversé par Alexis Ducas Murzuphle. Les Latins reprennent alors la guerre pour leur propre compte; Constantinople est prise et pillée le 25 avr., et l'empire grec partagé entre les confédérés.

Cette fois, les intrigues politiques avaient été assez fortes pour faire échouer la croisade; Innocent III dut accepter les faits accomplis; il ne pouvait refuser son approbation à l'union des deux Eglises, qui comblait l'un de ses vœux les plus chers. Il eut le tort, et ce tort fut partagé par ses successeurs, de ne pas comprendre que le temps des grandes expéditions religieuses était passé. La papauté pourra encore décider un prince, tel que saint Louis, à passer en Orient; les chevaliers et le peuple ne suivront qu'avec répugnance l'impulsion donnée. La société

civile, qui cependant s'est organisée, est trop préoccupée de ses intérêts temporels pour songer à la délivrance de la Terre sainte.

CINQUIÈME CROISADE. — En dépit de l'hostilité latente qui existait entre les chrétiens de Syrie et leurs frères d'Europe, la déception avait été grande en Palestine. L'obligation de ménager les ennemis s'imposait de plus en plus, et plutôt que de rompre le traité avec Almelik, le roi Amauri de Lusignan refusa aux croisés, fugitifs du camp de Zara, l'autorisation de combattre. Les guerres entre les princes d'Europe, la nécessité de fortifier le nouvel empire latin, obligent le pape Innocent III à renoncer pour quelques années à tout nouveau projet de croisade. Les chrétiens d'Orient s'attachent à observer la trêve qu'ils ont conclue avec les infidèles, et c'est probablement vers ce temps que Venise entre définitivement en relations amicales avec l'Égypte.

En 1213, Innocent III, qui a définitivement triomphé en Allemagne et en France, se décide à faire de nouveau prêcher la croisade. En France, Robert de Courçon, en Allemagne, Olivier de Xanten, dit le Scolastique, dirigent ces prédications; leur parole trouve encore une fois un certain écho; un grand nombre de Français, d'Allemands, d'Anglais, d'Italiens prennent la croix. Frédéric II lui-même fait vœu de pèlerinage à Aix-la-Chapelle, le 5 juil. 1215, et le pape Innocent III croit pouvoir, lors du concile de Latran (nov. 1245), fixer au 1^{er} juin 1217 le départ de la prochaine expédition et désigner les lieux d'embarquement: Messine et Brindisi. Les tournois et les guerres entre chrétiens sont interdites pour trois ans, le clergé est frappé d'une contribution d'un vingtième et on exhorte à contribuer pécuniairement les chrétiens que leur âge, leurs infirmités ou leurs fonctions retiennent en Europe. Innocent III croit pouvoir dès lors réclamer d'Almelik la délivrance des captifs chrétiens et la restitution de Jérusalem; la mort le prend le 16 juil. 1216, au moment même où il espère réaliser l'un de ses projets les plus chers.

Son successeur, Honorius III, n'abandonne pas la partie et Jacques de Vitry commence vers le même temps ses prédications; toutefois les circonstances ont un peu changé. Frédéric II remet de jour en jour son départ; le roi d'Angleterre est mineur; enfin la noblesse française montre de moins en moins d'enthousiasme. Les Allemands ont pourtant continué leurs préparatifs, et, au printemps de 1217, deux armées sont prêtes à partir; la première prend par l'Adriatique avec André, roi de Hongrie; la seconde, composée d'habitants de la vallée du Rhin, s'embarque à Dartmouth (29 mai). André, qu'accompagnent les ducs d'Autriche et de Méranie, met à la voile à Spalato et cingle vers Acre, où le rejoignent les troupes de Chypre et de Jérusalem (oct. 1217). On comptait d'abord se diriger vers l'Égypte et reprendre le plan qui avait si piteusement échoué en 1202. Mais la saison n'était guère favorable et malgré le manque de vivres, malgré l'hostilité entre les croisés et les barons syriens, on se décide à tenter quelque chose en Palestine. Trois fois l'armée se met en route; trois fois le manque de provisions, la difficulté des routes l'obligent à regagner la côte. Le roi de Hongrie découragé reprend la mer (janv. 1218), sans se soucier des défenses du patriarche de Jérusalem. Le duc d'Autriche reste avec ses Allemands. Au printemps de 1218, les Frisons arrivent. Ils ont dans l'intervalle fait campagne en Portugal contre les infidèles et attaqué Cadix; les vents contraires les ont retenus longtemps dans les ports d'Italie; ils n'atteignent la côte syrienne qu'en avr. et mai 1218.

Ranimés par l'arrivée de ces renforts, les chrétiens reprennent leurs anciens projets. Dès le 27 mai, une partie de la flotte mouille sous Damiette, clef de la vallée du Nil. Tous les chefs sont là; les maîtres des ordres militaires, le duc d'Autriche, les comtes de Hollande et de Wied, Jean de Brienne, roi de Jérusalem depuis 1210, enfin le patriarche. La ville était entourée de fortes murailles et la position presque inexpugnable; des travaux

avancés défendaient le Nil que fermaient encore de fortes chaînes. Aussi les premières attaques des chrétiens restèrent infructueuses (juillet), et ce n'est que le 14 août que ces défenses avancées tombent en leur pouvoir. Sur ces entrefaites, Almelik meurt (31 août); ses enfants se partagent ses États, et Alkamil lui succède en Egypte. Le nouveau sultan cherche avant tout à expulser d'Egypte les envahisseurs; mais ses premiers efforts sont peu heureux. Les croisés ne pressent guère le siège de la place; beaucoup quittent le pays, et les autres sont durement éprouvés, durant l'hiver suivant, par une inondation du Nil et par le manque de vivres. Ils n'en battent pas moins les musulmans en plusieurs rencontres, et une révolution militaire, qui oblige Alkamil à se réfugier dans la haute Egypte, leur laisse le loisir d'investir complètement Damiette. Le sultan à peine rétabli sur son trône fait tout le possible pour se mettre en relations avec les assiégés et pour ravitailler la place; après quelques mois d'attente, voyant que les chrétiens ne se découragent pas et reçoivent chaque jour de nouveaux renforts, il leur offre la paix. Les conditions étaient honorables; moyennant la levée du siège de Damiette, il promettait de rétablir le royaume de Jérusalem dans ses limites de 1187, de restituer la sainte croix et de payer une forte somme d'argent. Le légat Pélage et quelques-uns des chefs rejettent ces propositions, et la guerre continue.

Damiette succombe définitivement le 5 nov. 1219; les chrétiens s'y fortifient et s'emparent encore de la forte place de Tanis, sur le lac Menzaleh. L'échec était grave pour les musulmans, qui se hâtent de démanteler les places fortes de Syrie, s'attendant à une attaque prochaine et irrésistible. Les chrétiens se voient déjà maîtres de l'Egypte. Terreur et joie également prématurées. Les chefs croisés se disputent la ville; beaucoup de chevaliers quittent le camp, et l'armée devient à peu près incapable d'un grand effort. Pendant toute l'année 1220, elle reste inactive. Enfin au printemps de 1221, le légat Pélage décide les croisés à se mettre en marche et à profiter de l'arrivée d'une forte troupe d'Allemands envoyée par Frédéric II. Après de longs préparatifs, on se dirige vers Mansourah (juil. 1221); mais on n'avait pas prévu l'inondation du Nil, dont les eaux bloquent les envahisseurs dès la première étape. La situation était périlleuse; le légat n'en rejette pas moins de nouvelles propositions de paix d'Alkamil, qui offre encore une fois la restitution du royaume de Jérusalem contre celle de Damiette. Réduit à combattre, le sultan bloque l'armée chrétienne et lui coupe la retraite. Ne pouvant ni avancer, ni reculer, les croisés se décident enfin le 26 août à revenir à Damiette, mais une nuit et un jour passés au milieu des canaux du Nil, que couvrent les barques ennemies, abattent leur courage, et ce sont eux alors qui demandent la paix. Les chefs égyptiens voulaient détruire l'armée chrétienne; plus politique, le sultan consent à lui livrer passage, moyennant la reddition de Damiette (30 août). Le 7 sept., la place est évacuée, les croisés regagnent les ports de Syrie et d'Europe. La croisade avait échoué une fois de plus, grâce surtout à l'obstination du légat pontifical, et le projet de diversion en Egypte semblait définitivement condamné.

CROISADE DE FRÉDÉRIC II. — Tout l'espoir de la future croisade, car ce serait mal connaître la papauté que de la supposer découragée par le désastre de Damiette, reposait sur le jeune empereur Frédéric II. Peut-être si les deux pouvoirs, l'empire et la papauté, avaient su s'entendre et combiner leurs efforts, eût-on pu obtenir le succès tant cherché. Cet accord par malheur était chose impossible, l'une des deux parties eût dû se soumettre à l'autre, et il était impossible d'exiger pareille humiliation du successeur de Grégoire VII ou du petit-fils de Frédéric Barberousse.

Frédéric II avait pris la croix en 1215, mais avait remis son départ d'année en année. Très ambitieux, la ferveur lui manquait, et il ne voyait dans cette expédition qu'un

moyen d'asseoir sa domination dans la Méditerranée orientale. On comptait sur son arrivée au camp de Damiette; on l'attendit inutilement. Aussi, dès 1221, le pape Honorius le menace déjà d'excommunication, s'il tarde plus longtemps à partir. L'empereur ne s'en hâte pas davantage; remettant son expédition de mois en mois, d'année en année, il atteint l'année 1227. Mais alors il montre plus d'activité; devenu gendre du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, héritier des droits de ce prince, il est tout disposé à défendre ses nouveaux domaines. Il envoie une petite armée en Terre sainte, fournit de l'argent à son beau-père et s'engage à partir lui-même dans les deux ans. Sur ces entrefaites Honorius III meurt (1227); il est remplacé par Grégoire IX, vieillard colérique et autoritaire, qui va tout brouiller par ses exigences impolitiques. De nombreux pèlerins sont réunis à Brindisi, mais ils manquent de vivres; la peste se met parmi eux et décime la future armée de la croisade, qui finit par se disperser, Frédéric II, qui dès sept. 1227 a envoyé une grande flotte en Syrie sous Henri de Limbourg, va lui-même mettre à la voile, quand il tombe malade. C'est le moment que choisit le pape pour l'excommunier (sept. 1227). A peine rétabli, Frédéric II n'en continue pas moins ses préparatifs; en avr. 1228, il tient l'assemblée de Barletta et part au mois de juin suivant.

L'empereur avait un double but: rendre la sécurité à la Terre sainte par des traités solides, et rétablir la tranquillité dans le royaume latin. Il commence par s'arrêter à Chypre, puis arrive à Acre (sept. 1228); mal accueilli par le clergé latin et par les barons francs, il cherche à tirer parti de l'inimitié entre les sultans d'Egypte et de Syrie, entre en rapport avec Alkamil, envoie une ambassade au Caire et demande la restitution de Jérusalem. Premier refus du sultan; Frédéric II fait alors mine de recourir aux armes, et, en févr. 1229, le traité est signé. Jérusalem est rendue aux chrétiens; seule la mosquée d'Omar avec son enceinte reste aux musulmans, qui pourront y pénétrer en tout temps à condition d'être sans armes. On ajoute à la ville une bande de territoire jusqu'à la mer, avec Bethléem et Nazareth; les captifs chrétiens sont délivrés; enfin on stipule une trêve de dix ans et dix mois. Ce traité était excellent, mais ni la papauté, ni le clergé latin, ni même les chrétiens d'Orient ne surent aucun gré de ce succès à Frédéric II; le pape cependant fait occuper, par Jean de Brienne, une partie du royaume de Naples; et le lendemain même du jour où l'empereur s'est fait couronner roi de Jérusalem (17 mars 1229), Gérold, archevêque de Césarée, frappe la ville d'interdit; la même sentence frappe Acre où Frédéric s'est réfugié; l'empereur se hâte de regagner l'Italie après avoir garni de troupes allemandes les principales places de son nouveau royaume.

CROISADE DE 1239 ET 1240. — Dès l'année suivante, Grégoire était obligé de signer la paix à San Germano, d'absoudre l'empereur et d'approuver le traité passé avec Alkamil (1230), mais les légats pontificaux en Syrie ne s'en montrent pas moins hostiles à l'autorité impériale et prennent toujours, dans les guerres qui désolent le royaume latin et l'île de Chypre durant les années suivantes, le parti des templiers et des barons, ennemis de Frédéric II. Le traité de 1229, mal respecté par les musulmans, qui ne se gênent point pour massacrer les pèlerins et pour dévaster les environs de Jérusalem, reste donc sans effet et la situation du royaume latin n'en est pas sensiblement améliorée. Le pape avait reconnu pour valable la trêve de 1229, laquelle expirait en 1240; dès 1231, il pense à une nouvelle croisade, envoie dans toute l'Europe des prédicateurs et des légats, chargés de recueillir de l'argent et de lever des troupes. Chaque printemps voit dès lors partir de petites troupes de pèlerins armés, qui vont gagner les lieux saints. En 1239, une armée plus forte se rassemble à Lyon; elle compte les plus grands seigneurs de France; Thibaut, roi de Navarre; Hugues, duc de Bourgogne; Pierre, comte de Bretagne; Amauri de Montfort; Jean, comte de Bar, etc. Des croisés, les uns

vont s'embarquer à Marseille, les autres à Brindisi ; ils arrivent à Acre au cours de l'automne. Ces renforts auraient sans doute permis aux chrétiens de Syrie de reprendre l'offensive et de profiter des discordes entre les fils d'Alkamil. Mais la direction suprême manquait ; après une course heureuse vers Damas, on se dirige sur l'Égypte ; une partie de l'armée est battue près de Gaza par les troupes égyptiennes (nov. 1239) ; le reste se replie sur Acre, et la plupart des croisés se décident à repartir.

En 1240, arrive un nouveau contingent, anglais cette fois, et commandé par Richard de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre (oct. 1240). Plus politique que les chefs qui l'ont précédé, il se décide à conclure la paix avec l'Égypte (févr. 1241) ; les captifs sont rendus moyennant rançon, et après avoir muni Ascalon de fortes défenses, Richard revient en Europe (mai 1241). La Syrie était alors en pleine guerre civile ; tandis que les chrétiens se liguent pour effacer les dernières traces de l'autorité royale et résister aux officiers de Frédéric II, les princes musulmans se font une guerre acharnée. Le sultan d'Égypte, Eyoub, pour rétablir son autorité, appelle à son secours une horde de Turcs, les Kharismiens. Chassée de ses campements par les Mongols, cette tribu était venue se mettre au service des Turcs Seldjoukides et s'était fait redouter de tous par sa valeur indomptée et sa barbarie. À l'appel du sultan d'Égypte, elle inonde la Syrie et se dirige sur Jérusalem (sept. 1244). Le patriarche et la majeure partie des habitants ont abandonné la ville ; les ennemis tuent tous ceux qu'ils trouvent, pillent et souillent les églises, vont faire la même besogne à Bethléem, puis rejoignent l'armée égyptienne à Gaza. Le sultan Eyoub rompt le traité et marche sur Acre ; le 18 oct. 1244, il détruit l'armée chrétienne près de Gaza même ; la majeure partie des chevaliers de Syrie sont tués ou faits prisonniers. Puis il se retourne contre les sultans de Syrie, alliés déclarés ou secrets des Latins, prend Damas (1245) et reconstruit ainsi l'empire de Salah-éddin à son profit ; enfin, après s'être débarrassé des Kharismiens, trop puissants auxiliaires, il prend Ascalon en 1247. La chute de Saint-Jean-d'Acre paraît, dès lors, imminente, la principauté d'Antioche est sérieusement menacée par les Turcs et les Mongols. C'est à ce moment que se place la première croisade de saint Louis.

SEPTIÈME CROISADE. — Le véritable successeur de Grégoire IX († 1241) fut non pas Célestin IV, mais Innocent IV (élu en 1243). Ce pontife, ardent et actif, tout en continuant la lutte contre Frédéric II, n'oublie pas la Terre sainte ; au concile de Lyon, en 1245, il impose aux princes de l'Europe une trêve de quatre ans, frappe le clergé d'une taxe d'un vingtième de ses revenus, contribue lui-même pour une forte somme ; enfin, il noue des négociations avec les musulmans d'Égypte, dans le but de rendre moins précaire la situation des chrétiens d'Orient, et entre en relations avec les Mongols, qui, ennemis mortels du khalifat de Bagdad, jouent, en Asie, le rôle d'auxiliaires des princes latins. Mais l'Europe se montre indifférente ; les princes continuent à guerroyer les uns contre les autres ; enfin le pape lui-même, entraîné par sa lutte contre l'empereur, en arrive à détourner au profit de cette croisade d'une nouvelle espèce les ressources qu'il a su réunir pour l'expédition d'outre-mer. Une nouvelle croisade semblait donc chose bien douteuse ; pour tenter pareille aventure dans cet âge déjà tiède, il fallait un prince encore imbu de l'esprit du XI^e siècle. Louis IX se trouva à point nommé ; si la France y gagna indirectement en renom et en éclat, on doit regretter le zèle intempestif qui, après avoir conduit le roi sur les bords du Nil, le fera mourir plus tard sur les côtes d'Afrique, qui, enfin, fit périr la fleur de la noblesse et décima les forces militaires du pays. On était à la fin de 1244, et on venait d'apprendre avec consternation la destruction de Jérusalem par les Kharismiens ; saint Louis, sur ces entrefaites, tombe malade et, pendant plusieurs jours, on le croit condamné. Déjà on a perdu tout espoir, quand il

revient subitement à lui, se dit guéri et demande la croix. On traite cette demande de fantaisie de malade ; on finit, après quelque résistance, par lui imposer le signe fatal pour ne point le contrarier. Mais sa résolution était immuable, rien ne peut l'en détourner et, à peine guéri, il prend toutes ses mesures pour exécuter ce désastreux projet. Au surplus, il doit bientôt reconnaître qu'il est seul animé de pareils sentiments ; si les chevaliers de France imitent son exemple, c'est plutôt par point d'honneur, par affection pour leur roi. Les souverains étrangers restent insensibles à son appel ; Haquin, roi de Norvège, promet de partir, puis renonce à accompagner le souverain français ; le roi d'Angleterre ne voit dans la croisade qu'un moyen de remplir ses coffres ; le roi de Castille mourra avant d'avoir pu accomplir son vœu. Frédéric II, enfin, fait, il est vrai, des promesses magnifiques, mais, avant tout, il veut que saint Louis l'aide à fléchir le courroux du pape, et le roi de France échoue dans cette œuvre impossible ; tout ce que l'empereur peut faire pour lui, c'est lui faciliter la traversée. Aussi l'armée qui, après de longs retards, s'embarque à Aigues-Mortes et à Marseille (août 1248), était-elle assez faible et composée presque uniquement de Français ou de mercenaires à la solde de la France. Elle eût été suffisante, toutefois, si saint Louis avait été un grand général ; mais, chevalier éprouvé, esprit éminent, il n'avait point les qualités d'un chef d'armée. Les croisades précédentes avaient échoué faute de discipline ; celle de 1248 allait échouer faute d'un général.

L'objectif de l'expédition était l'Égypte. La flotte atteint d'abord Chypre, où l'on avait, depuis deux ans, accumulé des provisions. Saint Louis comptait n'y séjourner que quelques jours ; la nécessité de rallier ses vaisseaux, dispersés par une tempête, d'y attendre les retardataires, l'oblige à hiverner ; puis, au printemps, il lui faut nolisier de nouveaux vaisseaux : il ne peut mettre à la voile pour l'Égypte que le 30 mai 1249. Il avait cent vingt gros vaisseaux, seize à dix-sept cents voiles, deux mille huit cents chevaliers, cinq mille arbalétriers, et une nombreuse infanterie, en tout cinquante mille combattants au plus. Le vieux sultan d'Égypte, Eyoub, malade et affaibli, avait pris ses précautions et garni Damiette, la plus exposée des villes du pays, mais il avait compté sans la furie française ; la flotte force le passage, les chevaliers se jettent à terre, l'armée ennemie est dispersée et le roi entre à Damiette (6 juin). S'il avait marché immédiatement sur le Caire, peut-être la campagne eût-elle eu une issue toute différente ; mais l'esprit de décision lui manquait : il commence par attendre son frère Alfonse de Poitiers, qui ne le joint que le 24 oct., puis il perd encore un mois à délibérer s'il marchera vers le sud ou sur Alexandrie ; enfin, le 20 nov. 1249, l'armée se met en route vers le Caire. La marche dans ce pays coupé de canaux était forcément difficile, ralentie encore par les attaques des Sarrasins. Eyoub était mort, mais Fakhr-éddin et les émirs, ainsi que la favorite Chedjer-éddor, avaient caché sa mort et dirigeaient les opérations jusqu'à l'arrivée du fils du défunt, Touran-Châh, alors en Syrie. En décembre, les chrétiens assiègent Mansourah, mais, arrêtés par un canal qu'ils ne peuvent détourner, ils perdent deux mois à chercher un gué qu'un Bedouin leur indique enfin en févr. 1250. L'armée franchit alors le canal (8 févr.) ; on sait la suite : le comte d'Artois, frère de saint Louis, entraîné par son ardeur, fond sur les Turcs, les disperse et va se faire tuer à Mansourah même avec une foule de chevaliers ; saint Louis rétablit le combat, éloigne les Turcs, mais la marche en avant est devenue par le fait impossible ; la disette et la maladie se mettent dans le camp et, à la fin de mars, saint Louis se décide à regagner Damiette : il repasse le canal avec grand-peine (5 avr.) ; dès le lendemain, il était obligé de se rendre, la majeure partie de l'armée massacrée, le camp pris. Bien peu de chrétiens regagnent Damiette, gage précieux que la fermeté de la reine Marguerite de Provence sut conserver.

Saint Louis, par sa fermeté d'âme, étonnait ses gardiens ; le jeune sultan, après quelques attermoiemens, se décide à lui accorder la liberté contre 400,000 besans et Damiette ; le roi et les principaux seigneurs reprennent le chemin de la côte (28 avr. 1250). Mais alors nouvelle péripétie : Touran-Chah est massacré par les émirs (2 mai) ; le traité est, par le fait, rompu et les captifs courent un instant les plus grands dangers. Enfin, le tumulte s'apaise ; Chedjer-eddor est investie de l'autorité suprême, le traité est confirmé de nouveau, et, le 6 mai, les chrétiens sont mis en liberté. Les jours suivans, on verse aux Sarrasins la première moitié de la somme promise, on leur livre Damiette, et la petite troupe de saint Louis met à la voile pour Acre, qu'elle atteint le 12 mai 1250.

Saint Louis avait accompli son vœu, il pouvait regagner l'Europe ; plein de pitié pour la Terre sainte, il va y rester encore trois longues années. Il commence par se refaire une petite armée et veut racheter les prisonniers restés en Egypte. Il réussit à délivrer les survivans à peu près sans bourse délier, les musulmans d'Egypte craignant une alliance de leurs ennemis de Syrie et des chrétiens, et on attend les secours de l'Occident. C'est en vain ; rien n'arrive, les principaux barons abandonnent le roi les uns après les autres. Lui, cependant, négocie avec le nouveau sultan d'Egypte, Almelik-Alachraf, avec celui de Damas, Nacer-Yousouf, fortifie les villes du littoral, Sidon, Césarée, Acre, Joppé. Les Egyptiens se décident par crainte à rendre les captifs survivans, donnent à saint Louis quittance du reste de sa rançon, et ce prince reste spectateur attentif de la lutte entre les musulmans (oct. 1250-janv. 1251). Les princes d'Europe ne font d'ailleurs rien pour lui ; le peuple seul répond à son appel ; une masse confuse, les Pastoureaux, se met en marche, en 1251, pour aller secourir la Terre sainte, mais cette troupe, sans chefs, sans but bien déterminé, commet de tels excès que tout le monde doit s'armer contre elle et elle se disperse après avoir encore davantage découragé les derniers partisans de la croisade.

En 1252, saint Louis s'allie définitivement aux musulmans d'Egypte contre ceux de Syrie, et obtient d'eux la restitution éventuelle du royaume de Jérusalem, mais cette alliance reste infructueuse et, en 1253, le calife de Bagdad parvient à réconcilier les sultans de Syrie et d'Egypte et les décide à réunir toutes leurs forces contre les chrétiens. Saint Louis cependant a appris la mort de sa mère Blanche de Castille (déc. 1252) ; il comprend enfin que sa présence est nécessaire en Europe ; il sent que les chrétiens de Syrie eux-mêmes désirent son éloignement pour éviter une rupture ouverte avec leurs ennemis. Il se décide à partir et met à la voile le 24 avr. 1254. Il rentra en France appauvri et malade, mais célèbre entre tous et déjà consacré bienheureux par tous les contemporains.

HUITIÈME CROISADE. — Tandis que ce grand prince, sans perdre de vue la terre d'Orient, s'applique à administrer son royaume, l'état de la Syrie va chaque jour en empirant. Les guerres intestines entre les princes latins continuent comme par le passé ; les colonies commerciales de Venise, de Gènes et de Pise se font une guerre ouverte, qui, commencée en 1258, se prolonge jusqu'en 1270, pour reprendre avec une nouvelle fureur en 1282. Gènes, vaincue par sa rivale, en arrive à s'allier avec l'empereur grec, Michel Paléologue, contre les Latins de Byzance (1264) et contribue ainsi pour sa part à la chute de la domination occidentale sur le Bosphore (1264). Longtemps ces discordes, tout en affaiblissant le royaume de Jérusalem, n'ont pas de conséquences trop funestes. Les musulmans d'Egypte et de Syrie se font eux-mêmes la guerre et ont à repousser les attaques des Mongols. Ceux-ci, sous Houlagou, détruisent le califat de Bagdad (1258), s'emparent d'Alep et de Damas (1259). Les princes chrétiens s'allient à eux, mais cette alliance allait se transformer en une guerre ouverte, quand Houlagou est rappelé dans l'Asie centrale par la mort du grand khan. C'est alors que les musulmans rentrent en scène ; après une longue série de

révolutions, un émir, Qothoz, s'installe en Egypte, envahit la Syrie, bat les Mongols à Emesse près de l'Oronte ; il est tué par Bibars, mais celui-ci, prince astucieux et cruel, musulman fanatique, soumet toute la Syrie musulmane, et nouveau Salah-eddin, se donne pour tâche la destruction des anciens établissemens chrétiens.

Les progrès des infidèles n'excitaient plus en Europe aucune indignation. La papauté elle-même, tout occupée à poursuivre l'extermination de la race des Hohenstaufen, se montre indifférente. Seul, saint Louis, qui n'a jamais perdu l'espoir de tenter une nouvelle croisade, s'efforce par des envois d'argent et de soldats de soutenir le courage des chrétiens d'Orient. Dès 1261, il invite sa noblesse à prendre la croix ; il la prend lui-même en 1267, avec ses fils et bon nombre de grands barons ; mais beaucoup de seigneurs, et parmi eux le fidèle Joinville, refusent de suivre cet exemple. Le roi et son frère Alphonse de Poitiers rassemblent tout l'argent qu'ils peuvent et négocient avec Venise et Gènes pour avoir des vaisseaux. Dès févr. 1268, saint Louis fixe son départ au printemps de 1270.

A vrai dire la Syrie avait grand besoin de secours. Après une première campagne de reconnaissance en 1263, Bibars en 1264 avait battu les Mongols et leurs alliés les Arméniens, puis, dès 1265, il s'attaque aux villes chrétiennes de la côte : Césarée succombe, puis Arsouf défendue par les hospitaliers ; en 1266 il prend Safed, forteresse des templiers, et détruit près de Tibériade une petite armée de Cypriotes. En 1267 et 1268, il attaque Joppé, prend Beaufort, place du Temple, enfin le 27 mai 1268, Antioche succombe et la Syrie du Nord est à tout jamais perdue pour les chrétiens. Saint Louis cependant se dispose au départ. Il compte sur l'appui de Jacques d'Aragon, mais la flotte de ce prince est dispersée par une tempête (sept. 1269) ; lui-même revient à Barcelone et seuls quelques Espagnols peuvent atteindre la Syrie. Il compte aussi sur Edouard, prince d'Angleterre, mais celui-ci arrivera trop tard, en somme, il ne trouve de secours en dehors de la France qu'en Frise, d'où quelques milliers de braves gens viendront joindre la flotte française sous Tunis. Car c'est à Tunis que saint Louis veut aller. Il s'est laissé séduire par son frère l'artificieux Charles d'Anjou, qui veut punir l'émir de cette ville, allié de Manfred, et l'obliger à payer tribut ; on fait croire à saint Louis qu'il ne rencontrera aucune résistance, que l'émir désire se faire chrétien. La flotte met à la voile le 1^{er} juil. 1270 ; le 8, on atteint Cagliari en Sardaigne ; le 16, on jette l'ancre devant Tunis ; le port était sans défense, mais on ne sait pas l'occuper à temps, l'armée s'installe définitivement sur les ruines de Carthage. Une attaque un peu hardie eût livré Tunis ; mais saint Louis voulait attendre Charles d'Anjou. Cependant l'épidémie s'est mise dans l'armée ; l'une des premières victimes est un fils du roi, Jean Tristan, comte de Nevers, qui né en Afrique en 1249 revenait y mourir à l'âge de vingt ans. Quelques jours après le roi tombe malade à son tour et expire le 25 août. L'expédition était dès lors bien compromise. Charles d'Anjou, qui arrive le jour même de la mort de son frère, ne cherche qu'à la faire tourner à son profit ; il défait les Sarrasins en plusieurs rencontres et impose à l'émir de Tunis un traité avantageux pour le royaume de Sicile (oct.-nov. 1270). Le bruit courut qu'il avait été acheté ; ce n'était qu'un bruit sans consistance, mais à vrai dire seul le comte d'Anjou retirait de la croisade un avantage quelconque. Les Français regagnent enfin la Sicile ; là les Frisons les quittent et se dirigent vers l'Orient. Philippe le Hardi et son oncle se mettent en route pour la France.

Au début d'octobre, Edouard, prince d'Angleterre, avait rejoint l'armée française devant Tunis ; il avait pris la croix dès 1266 et reçu de saint Louis de fortes avances pour subvenir aux frais de l'expédition. L'honneur lui commandait de tenter quelque chose. Après avoir passé l'hiver à la cour de Naples, il met à la voile au printemps de 1271 et atteint Acre au mois de mai ; mais tous ses exploits se

bornent à quelques razzias sur les troupeaux des bergers turcs, et il ne peut empêcher les chrétiens de Syrie de conclure en 1272 une paix de onze ans avec Bibars, heureux de s'assurer ainsi les moyens de vaincre les Mongols. Quelques semaines plus tard Édouard repartait pour l'Europe. L'échec de la croisade avait rendu toute son activité au sultan Bibars. Au commencement de l'an 1274, il assiège et prend la fameuse citadelle des hospitaliers, le Krak, dont les ruines subsistent encore aujourd'hui ; un peu après il attaque Montfort, place des chevaliers teutoniques ; mais il échoue dans une expédition navale contre Chypre et accorde à ses ennemis la trêve plus haut mentionnée. Cette trêve est du reste rompue dès l'an 1275 par Bibars lui-même, qui profite de la minorité du prince Bohémond VII pour soumettre la principauté de Tripoli à un tribut annuel de 20,000 besants. La nécessité de combattre les Mongols l'oblige à remettre à plus tard ses projets contre les derniers établissements chrétiens, et il meurt à Damas le 19 juin 1277. Depuis Salah-eddin, aucun prince musulman n'avait porté de coups plus terribles à la puissance franque en Syrie.

Cependant la papauté n'a pas renoncé à ses projets. Au concile de Lyon, réuni en 1274 par Grégoire X, on s'occupe de la réunion des deux Eglises et du secours de la Terre sainte ; le pape fait alliance avec les princes mongols, ordonne de prêcher la croisade et décide la plupart des souverains d'Europe à prendre la croix. Mais aucun ne se résout à partir ; à Grégoire X succèdent des papes moins ardents, dont plusieurs ne règnent que quelques mois, et les meilleurs consacrent toute leur influence à venger les Vêpres siciliennes et à combattre la maison d'Aragon. Aussi les chrétiens d'Orient, laissés sans secours, ne peuvent-ils profiter des guerres civiles entre musulmans qui suivent la mort de Bibars, et un émir, Qelaoun, peut établir sa domination tant en Égypte qu'en Syrie, sans avoir à refouler leurs attaques (1270-1280). L'année suivante, il écrase entièrement les Mongols à Hims, et reprend la guerre sainte contre ses ennemis de l'Ouest. Ceux-ci, toujours incorrigibles, usent leurs dernières forces dans des luttes criminelles ; on se dispute ardemment les malheureux débris de l'ancien royaume de Jérusalem, et ce n'est qu'après de longues années de résistance qu'Acre reconnaît enfin l'autorité du roi de Chypre, Henri II (1286). Les musulmans, cependant, ont accordé des trêves aux différents partis, mais en 1285, ils rentrent en campagne, et Qelaoun entreprend la réduction des dernières places chrétiennes. Markab et Laodicée succombent ; en mars 1289, il paraît devant Tripoli ; la ville est prise après un mois de résistance et les habitants sont massacrés. La chute d'Acre semblait imminente ; une trêve de deux ans, mal observée d'ailleurs des deux côtés, la retarde encore un instant. Enfin, en 1290, le sultan se décide à en finir et prépare tout pour une action décisive ; mais il meurt le 10 nov., sans avoir vu sa victoire. Son fils, Almelik-Alachraf, prend le commandement de l'armée et marche contre Acre. Les chrétiens ont réuni leurs dernières forces, au plus 20,000 combattants, et ils ont résolu de défendre jusqu'à la mort ce dernier boulevard de leur puissance (mars 1291). Mais si beaucoup font leur devoir jusqu'à la fin et périssent les armes à la main, d'autres donnent le signal de la fuite ; le chef du contingent français, Jean de Gresly et le roi de Chypre quittent la Palestine ; on envoie à Chypre la majeure partie des bouches inutiles, mais les vaisseaux manquaient, et quand le 18 mai l'ennemi, qu'excitent les prédications des derviches, pénètre dans la place, quantité de femmes et d'enfants restent encore exposés à la fureur des hordes égyptiennes. Le sac d'Acre, à en croire les témoins oculaires, dépassa en horreur tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et les Turcs y donnèrent librement carrière à tous leurs instincts brutaux. La domination chrétienne était à jamais ruinée en Syrie, et ce malheureux pays perdait pour toujours la prospérité dont il avait joui pendant de longues années. Les dernières places tenues par les Occidentaux,

Tortose, Beyrouth, Tyr, sont évacuées sans résistance. Encore quelques mots sur les expéditions tentées plus tard par les princes d'Occident pour recouvrer la Terre sainte, et nous en aurons fini avec l'histoire des croisades.

ARRIÈRE-CROISADES. — La prise de Saint-Jean-d'Acre avait ému l'Europe chrétienne, et le pape Nicolas IV put croire un instant que les temps de Godefroi de Bouillon allaient renaitre. Mais lui et ses successeurs durent bientôt revenir de cette illusion et reconnaître que le zèle religieux n'était pas assez fort pour décider le clergé à de nouveaux sacrifices d'argent et les princes chrétiens à l'oubli de leurs rivalités politiques. En attendant, les faiseurs de projets composent maint traité sur les moyens de reconquérir la Terre sainte, les uns préconisent la voie de terre, d'autres celle de mer : on discute les moyens de ruiner le commerce de l'Égypte, d'interdire aux Génois la traite des esclaves qui fournit aux musulmans leur meilleurs soldats. Les auteurs de ces traités, dont la plupart paraissent assez bien au courant des affaires orientales, supputent les forces de l'ennemi, calculent ce qu'il faudrait de chevaliers et de galères pour l'exterminer, indiquent les ports d'attache de chaque escadre, les points à choisir pour le débarquement. D'autres rêvent la réunion de tous les ordres militaires en un seul, dont ils détaillent avec complaisance la future organisation. Tous ces projets sont soumis aux délibérations des papes et des rois chrétiens, qui dissertent gravement sur les avantages et les inconvénients de chacun d'eux. A intervalles réguliers, on lève de fortes sommes, des décimes sur le clergé chrétien ; cet argent se fond, sert à payer les dépenses les plus diverses, et cependant les Turcs continuent leurs progrès, et les expéditions de la chevalerie occidentale ne réussissent pas à retarder d'un seul jour leur marche en avant.

De ces expéditions, en effet, les unes sont de simples coups de main, dont le succès ou l'insuccès reste forcément sans influence sur la suite des événements ; les autres mal conduites, échouent et aboutissent à d'abominables massacres, comme celui de Nicopolis. La première en date est celle de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. Elle a pour objectif l'empire de Constantinople, que ce prince réclame du chef de sa femme, Catherine de Courtenay ; il a pour lui l'alliance effective de Venise, la promesse d'une flottille sicilienne ; elle aboutit à quelques courses dans l'Archipel (1308-1309). Philippe le Bel reprend les projets de croisade ; ses ministres, Pierre Du Bois et Philippe de Nogaret rédigent de curieux mémoires sur la marche à suivre ; mais ce prince meurt sans avoir tenté rien d'effectif, et ses fils ne sont pas plus heureux ; l'un d'eux, Charles IV le Bel, essaye, sans y réussir, d'entrer en relations avec le Caire. Philippe de Valois déploie le même zèle ; il s'entend avec Venise et prend la croix (1332) ; Gui de Vigevano, médecin de la reine, et le dominicain Brocard rédigent à l'intention de ce prince de longs et curieux mémoires ; en 1335, la croisade semble sur le point d'aboutir. L'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre remet tout en question.

Le saint-siège a cependant formé une ligue entre Venise, les chevaliers de Rhodes et Gènes. La flotte alliée occupe Smyrne en Asie Mineure (1343) ; le dauphin de Viennois, Humbert, est nommé en 1345 chef suprême de l'expédition ; il obtient quelques petits succès dans l'Archipel, mais battu par les Génois, qui ont fait défection, il revient piteusement en Europe, ruiné et dégoûté. La ligue est dissoute, et tout cet effort n'aboutit qu'à la conquête de Smyrne sur les Turcs et de quelques îles de la mer Egée sur les Grecs. Pierre I^{er}, roi de Chypre, entre alors en scène. Il s'allie avec le royaume d'Arménie, réduit aux dernières extrémités par les Turcs, et de 1361 à 1367, renforcé par des contingents d'Europe qu'il est allé solliciter lui-même, il fait des incursions sur les côtes de Syrie et d'Égypte ; il croit pouvoir compter sur l'appui de Jean le Bon, qui a pris la croix, du roi de Danemark et de la noblesse française, mais, pour brillantes qu'elles soient, ces expéditions

ne sont que des coups de main ; en 1365, il enlève Alexandrie, mais ne peut s'y maintenir plus d'un jour, et par-tout il obtient les mêmes succès, sans plus de résultat. En 1368, il est réduit à conclure une trêve avec l'Égypte. Amédée VI, comte de Savoie, le remplace. Il trouve de l'argent en engageant ses revenus et en se faisant concéder par la papauté le produit des décimes ecclésiastiques (1366), et va attaquer Gallipoli, car il s'agit pour lui de secourir l'empire d'Orient ; le plus grand ennemi des Paléologues n'est pas à ce moment le Turc, mais le roi des Bulgares, Sisman, qui a fait prisonnier l'empereur grec. Une rude campagne sur les bords de la mer Noire, du côté de Varna, oblige Sisman à accepter la paix et à relâcher son prisonnier. Amédée, qui n'a plus d'argent, revient ensuite en Occident (juin 1367).

Pendant plus de vingt ans, il n'est plus question de croisade en France ; la guerre contre les Anglais absorbe toutes les forces du pays. Les plus zélés, ne pouvant prendre les armes contre l'infidèle, s'imposent de longs pèlerinages vers les lieux saints ; nombre de pèlerins illustres vont alors, au prix de mille dangers, de fatigues inouïes, visiter Jérusalem. Citons seulement le comte d'Eu, Philippe d'Artois, et le célèbre Jean le Meingre, dit Boucicaut (1388-1389). Conclure une nouvelle ligue contre l'ennemi commun serait impossible ; chacun, Grecs, Génois, Vénitiens, cherche à traiter avec lui, et la papauté, affaiblie par le grand schisme, est impuissante à entraver ces négociations. L'expédition de Barbarie, tentée en 1390 à la demande des Génois, dont le commerce souffre des attaques des corsaires musulmans, peut à peine être appelée croisade ; c'est plutôt une expédition chevaleresque, destinée à occuper les nobles français que ne réclame plus la guerre contre les Anglais. Charles VI donne pour chef à l'expédition le « bon » duc Louis de Bourbon, son oncle maternel. Elle aborde en Barbarie, près de la ville d'Africa (juil. 1390), assiège la place par mer et par terre, livre à l'armée de secours de brillants combats, mais doit remettre à la voile à la fin de septembre sans avoir obtenu aucun résultat décisif. Il fallait au surplus bien mal connaître l'état du monde musulman pour croire que la défaite d'un émir de Barbarie porterait un coup funeste à la puissance des sultans d'Égypte ou des Turcs Ottomans.

C'est contre ces derniers que quelques années plus tard toute l'Europe chrétienne part en guerre, vers la plaine du Danube. Les avis des gens expérimentés ne lui ont pas manqué ; Philippe de Mézières, ancien chancelier de Chypre, a montré combien sont vaines et dangereuses toutes ces expéditions mal préparées, mal conduites ; il a expliqué la nécessité de créer une milice spéciale dont il a exposé la future organisation, l'ordre de la Passion. Mais il n'est point compris, et ses exhortations n'aboutissent qu'à augmenter le nombre des jeunes nobles qui vont se faire massacrer à Nicopolis. Cette fois c'est contre Bajazet, sultan des Turcs Ottomans, qui, maître de la Macédoine, bloque Constantinople et menace la Hongrie d'une invasion, que l'expédition est dirigée. A l'appel de Sigismond, roi de Hongrie, des chevaliers français partent dès 1392, d'autres suivent bientôt et parmi eux la fleur de la noblesse bourguignonne, avec le fils aîné du duc, Jean sans Peur, Boucicaut et une foule de princes et de seigneurs de haut lignage. L'armée chrétienne et l'armée turque ont à peu près le même effectif, cent à cent vingt mille hommes. Le choc a lieu près de Nicopolis, le 25 sept. 1396 ; on sait quel en fut le résultat ; par sa témérité, la chevalerie française s'attira, en dépit de prodiges de courage, un affreux désastre, suivi d'un massacre épouvantable. La plupart des grandes familles françaises y perdirent quelques-uns des leurs ; un petit nombre, dont le comte de Nevers, Jean sans Peur et Boucicaut, furent épargnés et rachetés à prix d'argent. Philippe de Mézières essaye encore une fois de consoler les vaincus, les invite à de nouveaux efforts, mais sa voix n'est guère écoutée, et sans la défaite d'Ancyre, infligée six ans plus tard aux vainqueurs

de Nicopolis par les Mongols de Tamerlan, l'Italie et la Hongrie voyaient peut-être une nouvelle invasion de barbares. En 1397, Boucicaut avait, il est vrai, occupé un instant Constantinople, un instant débloqué cette ville et pillé les côtes de la mer Noire et de la mer Égée ; mais ce n'étaient là que coups de main heureux ; la défaite d'Ancyre, en affaiblissant l'empire turc, fut plus efficace ; l'empire grec y gagna cinquante ans d'existence.

Les expéditions de Boucicaut, devenu gouverneur de Gènes en 1401, en Syrie et dans la mer Égée, n'étaient pas de nature à retarder les progrès des musulmans. Elles sont d'ailleurs rendues vaines par la rivalité des Génois et des Vénitiens : Boucicaut est obligé de combattre ces derniers en bataille rangée et la paix n'est rétablie entre les deux républiques (1406) qu'après de longues et laborieuses négociations. L'idée de croisade était morte à Nicopolis, et l'Europe, tout occupée de guerres et d'intrigues politiques, n'a plus de goût pour ces expéditions lointaines. De 1453, date de la prise de Constantinople par Mahomet II, à 1683, date du siège de Vienne par les Turcs, ceux-ci ne cessent de faire des progrès incessants. Ils chassent les Vénitiens et les Génois de leurs derniers comptoirs, prennent Rhodes, malgré la vaillance des chevaliers de Saint-Jean, couvrent la Méditerranée de corsaires, envahissent périodiquement la Hongrie. La dernière croisade est prêchée contre eux par le saint-siège en 1683, date de l'arrêt définitif des progrès de ces barbares. Depuis lors, l'Europe n'a cessé de faire reculer la puissance mahométane, jusqu'au jour peut-être prochain où les Turcs, campés depuis cinq cents ans en Europe, l'abandonneront sans retour. Mais depuis le xvi^e siècle la religion n'est plus en jeu ; du jour où François I^{er} a fait alliance avec les maîtres de Stamboul, la question d'Orient est devenue question politique, et la Turquie est entrée dans le concert européen.

L'armée de la première croisade renfermait des combattants de tous les pays de l'Europe, de la Scandinavie à l'Espagne, mais la grande majorité étaient Français, Allemands ou Italiens. La deuxième est faite principalement par des Français et des Allemands, la troisième par des Allemands, des Anglais et des Français ; les quatrième, sixième, septième et huitième par des barons de notre pays. En fait, c'est la France qui a certainement fourni à ces expéditions le plus de soldats, c'est elle aussi qui en a recueilli le plus d'avantages ; la plupart des seigneuries fondées en Palestine au xii^e siècle, dans l'empire grec au xiii^e, se trouvèrent aux mains de barons français, leur langue fut la seule admise dans les tribunaux d'Orient et elle servit seule pour la rédaction des textes législatifs.

A l'origine, sauf peut-être un petit nombre de serviteurs plus spécialement attachés à la personne de tel ou tel prince, les pèlerins ne reçoivent aucune solde, ils partent par enthousiasme religieux ou par goût des aventures. Aussi dans ces premières bandes devait-on trouver, à côté d'exaltés et de fanatiques, beaucoup d'aventuriers et de pillards, sans doute aussi beaucoup de criminels. Mais les grands désastres du xii^e siècle refroidissent sensiblement le zèle religieux ; le premier, Frédéric Barbe-rousse, essaya de créer une armée de la croisade. Il n'y admit que des soudoyers à pied et à cheval, payés régulièrement et bien encadrés ; sans la mort de son chef, cette armée régulière, à laquelle l'enthousiasme religieux ne faisait pas défaut, eût sans doute porté un rude coup à la puissance de Salah-éddin. Cet exemple fut suivi au xiii^e siècle ; et dans la plupart des expéditions en Orient figurent à côté des simples pèlerins des guerriers nobles ou autres, payés par les princes de l'Europe. Beaucoup de ces derniers rachètent ainsi un vœu téméraire et entretiennent en Palestine une petite troupe d'hommes d'armes. Ajoutons à ces contingents réguliers et irréguliers les chevaliers du Temple, de l'Hôpital et de l'ordre teutonique, les flottes italiennes, les troupes grecques, les auxiliaires sarrasins, et nous aurons un aperçu des forces que purent mettre en ligne les chrétiens d'Orient, forces dont au sur-

plus il est à peu près impossible de déterminer exactement l'effectif.

Les princes laïques n'étaient pas assez riches pour entretenir ces armées ; il fallait de l'argent pour payer les soudoyers, pour nolisier les vaisseaux pisans, génois ou vénitiens qui les transportaient en Orient ; prenait-on la route de terre, il fallait encore acheter le passage au roi de Hongrie et payer les vivres en pays ami. Aussi, à la fin du XII^e siècle, les papes se décident-ils à lever sur le clergé séculier et régulier des impôts spéciaux qu'on appela *décimes*, et, une fois cet expédient inventé, on employa l'argent ainsi obtenu aux objets les plus divers ; croisades contre les Albigeois, contre les Hohenstaufen ou contre l'Aragon, guerres entre princes d'Europe, etc. Le clergé protesta plus d'une fois et avec énergie, mais il dut se soumettre et contribuer de ses deniers aux nouvelles charges que ses prédications avaient imposées à la société laïque. Au XIII^e siècle, on affecte encore d'autres recettes aux frais de la croisade : rachat des vœux de pèlerinage, restitution des usures, argent provenant de legs faits aux églises et restés sans emploi, etc. Saint Louis et Alfonso de Poitiers percurent de ce chef des sommes importantes, qui couvrirent en partie les frais des croisades de 1242 et de 1270.

Enfin les papes attachèrent au titre de croisé des privilèges judiciaires assez importants. Les croisés furent placés avec leurs biens sous la protection directe du saint-siège, soustraits à la juridiction ordinaire, sauf pour les actions criminelles, exemptés des tailles et collectes ; des répits leur furent accordés pour le payement de leurs dettes, etc. Tous ces privilèges étaient excessifs et furent invoqués surtout par les débiteurs de mauvaise foi. Aussi les actes privés du XIII^e et du XIV^e siècle contiennent-ils presque toujours une renonciation spéciale au privilège de crois prise ou à prendre. Les croisés, en effet, du fait même de leur exemption, trouvaient peu de crédit chez les banquiers, et la plupart étaient obligés pour s'équiper de recourir à l'emprunt. Cette législation des croisades n'en est pas moins fort curieuse et mériterait une étude particulière.

L'organisation militaire des premières armées de pèlerins devait être aussi rudimentaire que possible ; chaque bande marchait au hasard et ne reconnaissait que les chefs choisis par elle ; de là les premiers désastres. Plus tard, on adopte un système plus rationnel ; on tâche de grouper chaque effectif, mais à la cohue des pèlerins succède la cohue féodale, et jamais les chrétiens ne paraissent avoir mieux en Orient qu'en Occident observé les règles les plus élémentaires de la tactique. Seuls les ordres militaires, soumis à une discipline exacte, avec une hiérarchie savante de hauts et de bas officiers, surent faire une guerre vraiment savante. Aussi étaient-ils d'ordinaire placés à l'avant-garde et servaient-ils de guides et d'éclaireurs, rôle difficile, étant donné la bouillante ardeur et l'outrecuidance de la chevalerie féodale. Rarement leurs conseils furent écoutés. Par contre, les aptitudes militaires des chevaliers du moyen âge étaient telles que rarement, une fois atteints par eux, les Turcs pouvaient résister à leur choc invincible ; Bibars lui-même, le plus redoutable ennemi des chrétiens, était obligé de le reconnaître : ces vaillants hommes de guerre n'avaient jamais succombé qu'au nombre et à la fatigue.

Il ne semble pas au surplus que les croisés aient emprunté grand'chose à leurs adversaires en matière de guerre et de tactique. Les belles fortifications dont les restes couvrent la Palestine sont conçues d'après le système occidental, et les Turcs, une fois maîtres du Krak et des autres places fortes, n'ont même pas su les entretenir. Enfin c'est par erreur qu'on a souvent attribué aux Orientaux l'invention de l'arbalète, cette arme terrible que les Sarrasins eux-mêmes redoutaient. Employée dès l'époque romaine, elle était encore connue au X^e siècle, et fut remise en honneur à la fin du XII^e. L'Eglise l'avait proscrite dans les guerres entre chrétiens, comme trop meurtrière, défense toute platonique, car, dès le XIII^e siècle, les rois de

France ont des corps d'arbalétriers, d'ordinaire des mercenaires génois. En revanche, les chrétiens apprirent des Turcs à mieux manier l'arc, à en rendre la portée plus grande et le tir plus sûr (Quicherat, *Histoire du costume*, p. 218).

CONCLUSIONS. — Les croisades ont avorté, on ne saurait le nier ; entreprises pour chasser les infidèles de la Terre sainte, elles se terminent par d'effroyables désastres, et quand elles prennent fin au XIV^e siècle, la puissance musulmane est de plus en plus menaçante pour la civilisation. Est-ce à dire que ces grandes expéditions n'aient produit aucun résultat ? Le cas serait unique en histoire. Les résultats matériels n'ont pas été les plus notables. Le luxe et le bien-être, personne n'en saurait douter, se sont développés en Occident à la suite des croisades ; on prit le goût des étoffes, des formes de l'Orient et beaucoup de mots devenus aujourd'hui européens rappellent des usages empruntés à la Syrie par nos ancêtres. Mais à vrai dire, il ne faut pas trop grossir la liste des emprunts faits à l'Orient. Beaucoup de savants ont cru, par exemple, et quelques-uns soutiennent encore, que l'architecture gothique procède de l'imitation de l'art arabe ; théorie séduisante, mais aujourd'hui justement abandonnée. D'autre part, on a fait dater des croisades l'acclimatation en Europe de plantes et de fruits d'Orient ; mais l'histoire des végétaux est encore peu certaine, et une céréale tout au moins, le maïs, doit être effacée de la liste, l'acte qui le nomme en 1204 étant certainement supposé. Ces résultats matériels sont donc à tout prendre assez faibles ; un peuple peut être grand et civilisé sans connaître les prunes de Damas ou la culture du safran.

Les résultats moraux ont été autrement importants. Le chevalier européen, le petit noble, à plus forte raison le bourgeois et l'ouvrier croupissaient au XI^e siècle dans une ignorance grossière du monde extérieur. Si quelques-uns, en petit nombre, avaient le goût des voyages et des aventures, la plupart restaient attachés à leur village natal, sans jamais souhaiter s'en éloigner. Le mouvement des croisades arracha le monde à cette stagnation, et dès lors ce mouvement n'a plus cessé. Nos ancêtres n'étaient pas plus sots que nous, et le pèlerin qui revenait de la première croisade n'était certainement plus le même qu'au départ. Il avait vu de nouveaux pays, parcouru de vastes contrées, dont jusqu'alors il avait ignoré l'existence, il avait appris à connaître les mœurs, la façon de combattre des Turcs, admiré de riches monuments. Sans doute il lui eût été difficile d'exprimer ses sentiments nouveaux, mais ils sommeillaient en lui et devaient donner bientôt leurs fruits.

Le premier résultat devait être l'affaiblissement de la cause même des croisades, de la foi religieuse. Parti avec la conviction naïve qu'il allait combattre d'affreux démons, le chrétien se trouvait en face d'hommes comme lui, plus riches et plus ingénieux pour les choses de la vie, vivant sous un ciel délicieux, aussi valeureux et souvent aussi généreux, aussi chevaleresques que lui. Il apprenait ainsi peu à peu à estimer ses ennemis, à reconnaître qu'un musulman lui-même, un chien d'infidèle, peut être honnête homme et vaillant chevalier. De là un attiédissement de la foi encore peu apparent chez les simples pèlerins qui ne font que passer en Orient, mais bien plus sensible chez les chrétiens de Syrie, chez les marchands italiens, qui font le trafic en Palestine. Les chroniqueurs, les papes se plaignent continuellement de l'indifférence religieuse des uns et des autres et il semble certain que beaucoup avaient adopté le mode d'existence des Orientaux. Rappelons encore les accusations d'hérésie portées contre les templiers et les hospitaliers, les reproches adressés à Frédéric II pour ses relations avec les Arabes.

Développement du commerce et du bien-être en Occident, affaiblissement du fanatisme, voilà déjà des résultats importants, achetés, il est vrai, un peu cher. Au point de vue politique, les conséquences des croisades n'ont pas été

moins sensibles. Les principautés et les royaumes fondés en Orient par les Latins n'ont eu qu'une durée éphémère, mais le souvenir n'en a pas disparu. Sous les Francs de Syrie, les ports de la côte avaient joui d'une prospérité qu'ils n'ont plus retrouvée; partout on voit les restes des villes, des châteaux construits par eux. Aussi pendant longtemps la France a-t-elle été la seule protectrice des chrétiens d'Orient contre les exactions musulmanes, et c'est aux croisades que notre pays doit son influence dans le Levant.

A. MOLINIER.

Bulle de la Croisade. — En 1099, Urbain II avait accordé un grand nombre d'avantages à ceux qui partiraient pour la croisade ou qui y contribueraient par leurs dons. Ces privilèges furent renouvelés en 1207 par Innocent III, pour la croisade contre les Albigeois. Les Espagnols étant tous en hostilité permanente avec les mahométans, il est vraisemblable qu'ils s'habituerent tous à prendre perpétuellement leur part de tous les bénéfices de croisade. En 1457, Calixte III les leur octroya formellement. Après la défaite définitive des Maures, Isabelle la Catholique obtint de Jules II que ces grâces fussent conservées à ses sujets, pour les engager à poursuivre la guerre contre les infidèles. Après la victoire de Lépante, Grégoire XIII les résuma et les prorogea pour douze ans. Depuis 1573, la bulle de Grégoire XIII a été renouvelée sans interruption tous les douze ans, et plusieurs papes y ont ajouté d'importants indults. — Les aumônes auxquelles sont taxés ceux qui veulent profiter des grâces, faveurs et privilèges concédés par la bulle de la sainte Croisade produisent un revenu considérable. Ce revenu était autrefois destiné à la guerre contre les mahométans; il le fut ensuite au rachat des captifs, et enfin à des œuvres pies. Des Lettres apostoliques de Pie IX (4 déc. 1877) les appliquent aux frais du culte divin et aux secours des églises d'Espagne qui, pendant les dernières calamités, ont reçu de graves dommages dans leurs revenus. — La bulle de la sainte Croisade se compose de cinq parties ou plutôt de cinq bulles distinctes : *Bulle des vivants*, *Bulle de la chair*, *Bulle des œufs et du laitage*, *Bulle des défunts* et *Bulle de composition*. On peut les acquérir séparément, mais toutes se payent : ce prix s'appelle *aumône*. Elles permettent aux Espagnols de se procurer, à des prix fort doux et sans formalités, des avantages que les théologiens des autres nations paraissent jalouser et que quelques-uns même se sont permis de critiquer, comme compromettant la discipline catholique, en matière d'abstinence : deux indulgences plénières à celui qui achète la bulle; une pour lui personnellement et, par voie de suffrage, une autre pour un défunt; exemption des effets de l'interdit; permission d'user d'aliments gras, d'œufs et de laitage, tous les jours de l'année, même en carême : ceux qui en profitent jouissent néanmoins des bénéfices du jeûne et de l'abstinence, le fait étant remplacé pour eux par la bulle et l'intention; faculté à tout confesseur choisi par l'acquéreur de la bulle de lui donner l'absolution de toutes les censures et de tous les péchés réservés à quelque ordinaire que ce soit; en outre, quantité d'indulgences et grâces précieuses.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : SOURCES GÉNÉRALES, réunies par BONGARS, *Gesta Dei per Francos*; Hanovre, 1611, 2 vol. in-fol., et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 1841 et suiv. (Ont paru : *Historiens occidentaux*, 4 vol. et le vol. V, 1; arméniens, 2 vol.; grecs, 2 vol.; orientaux (arabes), 3 vol.; *Assises de Jérusalem*, 2 vol.). Y ajouter la plupart des historiens des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. — *Archives de l'Orient latin*, publiées par la Société de l'Orient latin; Paris, 1881 et 1884, 2 vol. in-8. La seule source générale ancienne un peu importante est Guillaume de Tyr, avec ses continuateurs, Ernoul, Bernard le Trésorier et anonymes (V. ces noms); elle n'est originale qu'en partie. M. R. Röhrich vient de faire paraître une bibliographie générale de la Palestine.

TRAVAUX DE SECONDE MAIN. — Le P. de MAMBOURG, *Histoire des croisades*; Paris, 1675, 2 vol. in-4. — WILKEN, *Geschichte der Kreuzzüge*; Leipzig, 1807-1832, 7 vol. in-8. — B. KUGLER, *Geschichte der Kreuzzüge*; Berlin, 1880, in-8 (collection d'Oncken); cet excellent ouvrage nous a beaucoup servi. Nous ne citerons que pour mémoire l'*His-*

toire des Croisades de Michaud, composition démodée, trop lue encore aujourd'hui. La *Bibliothèque des Croisades* du même (Paris, 1829, 4 vol. in-8) est plus utile; le dernier volume, renfermant des extraits d'auteurs arabes, est de REINAUD. — Comte RIANI, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte au temps des croisades*; Paris, 1865-1869, in-8, avec table. — RÖHRICHT, *Quellenbeitrag zur Geschichte der Kreuzzüge*; Berlin, 1875, in-4. — Du même, *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*; Berlin, 1876, 2 vol. in-8. — E. REY, *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient*; Paris, 1877, in-8. — Du même, *les Colonies francaises de Syrie aux XII^e et XIII^e siècles*; Paris, 1884, in-8. — Du CANGE, *les Familles d'outre-mer*, publiées par E. REY; Paris, 1869, in-4 (Collection des documents inédits). — REY, *l'Architecture militaire des croisés en Syrie*; Paris, in-4 (id.). — DE MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous les princes de la maison de Lusignan*; Paris, 1852-1861, 3 vol. in-8. — W. HEYD, *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter*; Stuttgart, 1879, in-8 (trad. de Furcy-Raynaud, 1885-1886). — PRUTZ, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*; Berlin, 1883, in-8. — Hartwig DERENBOURG, *Ousama Ibn Mounkidh. Un Emir syrien au premier siècle des croisades (1095-1188)* : 1^o *Texte arabe de l'Autobiographie d'Ousama*; Paris, 1886, in-8; 2^o *Vie d'Ousama*, chapitres I-V; Paris, 1889, in-8. — L. VON RANKE, *Weltgeschichte*, 8^o vol.; Leipzig, 1887, in-8.

ORIGINE DES CROISADES. — T. TOBLER, A. MOLINIER et Ch. KOHLER, *Itinera Hierosolymitana et descriptiones terræ sanctæ bellis sacris anteriora*; Genève, 1877-1885, 2 vol. in-8 (Société de l'Orient latin). — Comte RIANI, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades (Archives de l'Orient latin, I, pp. 1-224)*. — HAGENMEYER, *Peter der Eremit. Ein kritischer Beitrag zur Geschichte des ersten Kreuzzuges*; Leipzig, 1879, in-8 (trad. franç. de Furcy-Raynaud; Paris, 1883, in-8).

PREMIÈRE CROISADE. — Sources dans BONGARS et dans les *Historiens des croisades*. — A y joindre : PRUTZ, *Quellenbeiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, Danzig, 1876, in-8. — ERKEHARD VON AURA, *Hierosolymita*; Tubingue, 1877, in-8. — Ouvrages à consulter : SYBEL, *Geschichte des ersten Kreuzzuges*; Berlin, 1881, in-8. — PEVRE, *Histoire de la première croisade*; Paris, 1859, 2 vol. in-8. — PIGEONNEAU, *le Cycle de la croisade et la famille de Bouillon*; Paris, 1877, in-8.

DEUXIÈME CROISADE. — B. KUGLER, *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*; Stuttgart, 1866, in-8. — Odon DE DEUIL, GUILLAUME DE TYR, les sources de l'histoire de Louis VII, de Conrad III et de saint Bernard et les travaux de seconde main sur ces trois personnages.

TROISIÈME CROISADE. — *Haymari monachi liber Tetra-tichus* (éd. Riani); Lyon, 1866, in-8, et les sources de l'histoire de Frédéric Barberousse, de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion. Y joindre les continuateurs de Guillaume de Tyr.

QUATRIÈME CROISADE. — VILLEHARDOUIN, Robert de CLARY, Lettres d'Innocent III. — RIANI, *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat (Revue des questions historiques, 1875)*. — L. STRIET, *Venedig und die Wendung Kreuzzuges gegen Konstantinopel*; Anklam, 1874, in-4. — G. HANOUDAUX, *les Vénitiens ont-ils trahi la chrétienté en 1202?* (*Revue historique* t. IV). — KLIMKE, *Die Quellen der Geschichte des vierten Kreuzzuges*; Breslau, 1875, in-8. — RIANI, *le Changement de direction de la quatrième croisade d'après quelques travaux récents (Revue des questions historiques, janv. 1878)*. — J. TESSIER, *Quatrième Croisade. La diversion sur Zara et Constantinople*; Paris, 1884, in-8. — A consulter également, du comte RIANI : *Exuvie sacræ Constantinopolitanæ*; Genève, 1877-1878, 2 vol. in-8.

CINQUIÈME CROISADE. — *Quinti Belli sacri scriptores minores et Testimonia minora de quinto bello sacro*, éd. Röhrich; Genève, 1879 et 1882 (Société de l'Orient latin).

CROISADE DE FRÉDÉRIC II. — Régeste de Grégoire IX, et les sources de l'histoire de l'empereur.

SIXIÈME CROISADE. — RÖHRICHT, *Die Kreuzzüge des Grafen Theobald von Navarra und Richard von Cornwallis (Forschungen zur deutsche Geschichte, XXVI, pp. 67-102)*.

CROISADES DE SAINT LOUIS. — Sources de l'histoire de ce prince et en première ligne Joinville. Pour la croisade d'Égypte, V. le *Mémorial de Sainte-Hélène*. — DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et documents divers concernant les relations des chrétiens avec l'Afrique septentrionale au moyen âge*; Paris, 1865, in-4. — RÖHRICHT, *la Croisade du prince Edouard d'Angleterre (Archives de l'Orient latin, I, 617)*.

CHÛTE D'ACRE. — Thaddeus NEAPOLITANUS, *Historia de desolacione et concuacione civitatis Aconensis* (éd. Riani); Genève, 1873, in-8. — RÖHRICHT, *Etudes sur les derniers temps du royaume de Jérusalem (Archives de l'Orient latin, I et II)*. — Article de V. LECLERC, dans *Histoire littéraire de la France*, XX, 51-64 et 79-98.

ARRIÈRE-CROISADES. — J. DELAVILLE-LE-ROUX, *la France en Orient. Expéditions du maréchal Boucaut*; Paris, 1885, in-8.

CROISADE DES ENFANTS. Le fait date de l'an 1212 ; il est rapporté avec grands détails par Albéric de Trois-Fontaines, mais il paraît tellement singulier que quelques historiens l'ont révoqué en doute. Au mois de juin de l'année 1212, un jeune berger du village de Cloyes, près Vendôme, nommé Étienne, se mit à parcourir le pays, en appelant à lui les enfants. Il se disait envoyé de Dieu pour la délivrance de la Terre sainte; nouveau Moïse, il n'aurait qu'à paraître avec sa troupe enfantine, les flots s'ouvriraient pour leur livrer passage et les Sarrasins s'enfuiraient devant eux. Les missionnaires qui depuis bien des années parcouraient la France avaient tellement échauffé les esprits, tellement surexcité le sentiment religieux qu'une foule d'enfants des deux sexes quittent alors leurs parents pour s'attacher aux pas de ce pauvre illuminé, et le suivent en désordre, vivant d'aumônes sur la route. Loin de les arrêter, chacun les laisse passer et les encourage. Innocent III lui-même loue leur résolution, signe de l'état des esprits au début du XIII^e siècle. La troupe, grossie de prêtres vagabonds, de simples ouvriers et surtout de mauvais sujets et d'aventuriers, traverse ainsi toute la France et atteint Marseille ; elle était, dit-on, forte de plus de trente mille têtes. Mais la mer ne s'ouvrant pas et le miracle se faisant attendre, il fallut recourir à des moyens plus humains. Les jeunes pèlerins s'adressent à deux armateurs de Marseille, Hugues Ferri et Guillem Pore, notables commerçants du grand port, que nomment d'autres textes du temps. Ces honnêtes armateurs s'engagent à les transporter gratuitement en Orient ; on remplit sept vaisseaux de ces malheureux enfants ; deux coulent sur un flot des côtes de Sardaigne, où plus tard le pape Grégoire IX élèvera une église aux Saints Innocents ; les cinq autres arrivent heureusement à destination, c.-à-d. à Bougie et à Alexandrie, où nos bons Marseillais vendent leur cargaison humaine aux marchands d'esclaves, fabricants d'eunuques et pourvoyeurs de harems. Combien durent périr dans la traversée et dans l'esclavage, on se le figure aisément. Un petit nombre recouvra la liberté dix-sept ans plus tard après la paix entre Frédéric II et le sultan Alkamil. Le gouverneur d'Alexandrie en mit du coup en liberté environ sept cents. On voit quelle foule avait dû en 1212 suivre le berger Étienne.

La même folie s'était manifestée en Allemagne vers le même temps. Un jeune enfant, nommé Nicolas, réunit près de vingt mille enfants, filles et garçons, franchit les Alpes, malgré les brigands et les frimas ; beaucoup périssent en route ; le reste arrive à Gènes le 25 août 1212, comptant s'y embarquer. Le podestat veut les forcer à gagner Brindisi ; l'archevêque, plus humain, s'emploie à les rapatrier. Mais la plupart meurent de fatigue et de besoin, d'autres entrent en condition pour gagner leur vie. Le pape, auquel ils ont envoyé une ambassade, leur conseille de renoncer à leur projet et d'attendre pour partir en croisade d'avoir atteint un âge plus avancé. Le chef, Nicolas, suivit plus tard ce conseil et prit part en 1219 au siège de Damiette, d'où il revint sain et sauf à Cologne. Cette singulière expédition, fruit des idées mystiques du XIII^e siècle, ne laissa pas de surprendre quelques contemporains, et plusieurs essayèrent de lui trouver une cause naturelle. Au rapport de Vincent de Beauvais, le Vieux de la Montagne aurait par ses émissaires déterminé ce mouvement dans l'espoir de diminuer le contingent de la future croisade. Roger Bacon lui donne pour instigateur le khan des Tatares ; enfin d'autres, encore moins raisonnables, l'attribuent au diable lui-même, dont tout bon chrétien au XIII^e siècle, surtout en Allemagne, voyait l'influence partout. A. MOLINIER.

BIBL. : Albéric de TROIS-FONTAINES, *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XXIV. — LENAIN DE TILLEMONT, *Saint Louis*, t. I, p. 263. — WINCKELMANN, *Geschichte Kaiser Friedrichs*, II, pp. 221-222. — RÖHRICHT, *Der Kinder-Kreuzzug*, dans le *Historische Zeitschrift*, de Sybel, 1876, t. XXXVI, pp. 1-8. — KUGLER, *Geschichte der Kreuzzüge*, pp. 306-308.

CROISANCE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 324 hab.

CROISÉ. I. HISTOIRE (V. CROISADE).

II. TISSAGE. — Armure fondamentale servant de base à un grand nombre de tissus, et qui consiste à faire passer chaque duite sous deux fils et sur les deux suivants, les duites successives étant chacune reculées d'un fil par rapport à la précédente. Les tissus ainsi construits présentent de petites côtes allant obliquement d'un bord à l'autre de la pièce. On donne d'une manière générale le nom de croisés aux tissus de coton exécutés d'après cette armure.

III. ÉCRIME (V. ÉCRIME).

CROISÉE. I. TECHNOLOGIE. — Ouvrage de menuiserie destiné à clore une baie, une ouverture pratiquée dans un mur pour laisser pénétrer le jour à l'intérieur d'un édifice ou d'une habitation. Ce nom de croisée vient de la forme en croix qu'affectaient les meneaux en pierre placés au milieu des baies dans les constructions du moyen âge. Pendant la période romane, les baies des croisées n'étaient souvent fermées qu'avec des volets pendant la nuit et, pour obtenir du jour à l'intérieur des pièces, on laissait entrer l'air avec la lumière dans les appartements. Ces volets furent d'abord percés de petits ajours dans lesquels on tendait un parchemin ou un canevas, ou encore on incrustait des morceaux de verre. Cet usage se conserva longtemps parmi les populations du centre et du midi de la France ; mais, dans le nord, l'insuffisance de la lumière et la rigueur du climat obligèrent les habitants des villes et des châteaux à faire de véritables châssis propres à recevoir une surface étendue de vitraux ou de parchemin. Au XII^e siècle, ces châssis n'étaient encore que de véritables volets composés de montants et de traverses, mais dont les panneaux de bois étaient remplacés par des vitres ou par des vélin huilés. Au XIII^e siècle on ne se contentait plus déjà d'ajours aussi étroits, les fenêtres devenaient hautes et larges, leurs meneaux étaient diminués d'épaisseur et, par suite, les châssis de croisées s'allégissaient pour mieux faire pénétrer la lumière dans les salles. Les châssis ne portaient pas de jet d'eau, l'eau de pluie qui glissait le long de leur parement extérieur était recueillie dans une petite rigole aménagée dans l'appui et s'écoulait au dehors ; des volets étaient maintenus fermés au moyen de targettes entrant dans des gâches ménagées sur les renforts intérieurs du morceau de pierre et, au besoin par des barres. Pour poser les châssis, il n'y avait aucune entaille ou scellement à faire après coup dans les tableaux et feuillures ou ébrasements ; l'objet arrivait à sa place complet, achevé à l'atelier, sans qu'il fût nécessaire, comme cela se pratique aujourd'hui dans nos constructions, d'envoyer successivement des ouvriers de deux ou trois états pour terminer la pose et la ferrure d'une croisée. La maçonnerie, la charpente, la menuiserie et la serrurerie étaient achevées simultanément et, les toits couverts, il n'y avait plus qu'à peindre et à tapisser. Quand les châssis de croisée ne roulaient pas comme ceux-ci au moyen de tourillons, quand ils étaient attachés après coup, les gonds qui les suspendaient se scellaient dans les lits d'assises pendant la construction, afin d'éviter les entailles et les trous de scellement qui déshonorent les ravalements de nos maisons. Les châssis de croisée dans les maisons du XIV^e siècle étaient souvent plus simples que ceux-ci et se composaient seulement de montants, de battants et de traverses. Les petits bois n'avaient pas d'utilité quand on employait les panneaux de vitraux mis en plomb, et ils commencèrent à garnir les châssis quand on substitua aux panneaux mis en plomb des morceaux de verre taillés en assez grands fragments dans des boudines, c.-à-d. dans des plaques de verre circulaires ayant au centre un renflement. Les châssis de croisée au moyen âge ne présentaient donc pas le réseau de petit bois qui garnit les châssis du XVII^e siècle, et qui produit un effet si déplaisant à cause de la monotonie de ces compartiments égaux coupant le vide de la baie en quantité de petits parallélogrammes. Les panneaux des vitraux étaient fixés dans les feuillures des châssis au moyen d'un mastic recouvert d'une lanière en parchemin faisant corps avec ce mastic, ou simplement, pour

les intérieurs où il n'importait pas d'obtenir un calfeutrage parfait, par des tourniquets. Alors, entre les tourniquets, les panneaux étant ouverts, on introduisait une bande de feutre épais à la jonction de ces panneaux, bande de feutre

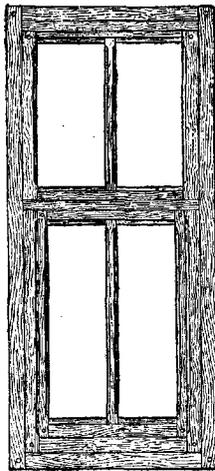


Fig. 1.

fenêtrée au droit de chaque tourniquet ; puis on fermait ceux-ci qui alors exerçaient une pression sur ce feutre et empêchaient le ballonnement des vitraux. Cet usage s'est conservé assez longtemps dans les provinces du centre. Les châssis de croisée du xv^e siècle, dans les hôtels et châteaux, composèrent parfois une œuvre de menuiserie passablement compliquée ; l'hôtel de la Trémolle, à Paris, possédait encore dans l'étage au-dessus du portique donnant sur la cour, des châssis de croisée dépendant de la construction primitive datant de la fin du xv^e siècle. Ces châssis (fig. 1) garnissaient des fenêtres composées d'un meneau central avec une traverse en pierre ; ils consistaient donc en quatre compartiments : deux grands oblongs inférieurs et deux carrés ; nous donnons l'un des châssis intérieurs. Ces châssis possédaient des dormants fixés dans la feuillure de pierre par des pattes, ainsi que cela se



Fig. 2.

pratique encore aujourd'hui. Ces croisées en bois de chêne étaient tracées et façonnées avec grand soin, leurs vitraux étaient, comme nos vitres, posés en feuillure et mastiqués. Nous donnons (fig. 2) le jet d'eau inférieur ; ces détails font voir avec quelle attention les menuisiers de cette époque établissaient leurs épures, comme ils donnaient aux moulures une forme convenable en raison de leur place et de leur destination. Il faut reconnaître que depuis ce temps nous n'avons pas fait de progrès sensibles dans l'art de la menuiserie de bâtiment. Les châssis de croisée n'étaient point ferrés alors comme ils le sont aujourd'hui au moyen d'équerres entaillées ; les ferrures des paumelles, qui quelquefois formaient équerres, étaient posées sur le bois au moyen de clous et d'attaches, mais non entaillées. Il fallait donc que les assemblages de ces châssis fussent très bien faits pour éviter les déformations et les dislocations. Les ferrures entaillées sont une bonne chose, mais les menuisiers s'y fient trop pour maintenir les assemblages ; puis elles contribuent singulièrement à l'extérieur à hâter la pourriture des bois précisément au droit de ces assemblages.

Nous parlerons maintenant des croisées telles qu'on les construit actuellement pour les besoins courants ; tout ouvrage de ce genre se compose de deux parties distinctes : d'un bâti ou dormant qui est fixé à demeure dans la maçonnerie et de vantaux mobiles ou châssis vitrés qui sont joints au dormant sur un côté de leur élévation au moyen de ferrures qui leur permettent de se mouvoir librement. Les croisées varient beaucoup de hauteur ; il y en a qui ont quatre et cinq mètres d'élévation ; dans ce cas on y fait des impostes afin que les châssis soient moins pesants et qu'on puisse les mouvoir avec moins de peine. Ces impostes sont construites comme celles des portes cochères, ou bien elles sont en châssis et destinées à recevoir des vitres. Les croisées sont presque toujours en forme de parallélogrammes, ayant pour base un des petits côtés ; parfois elles sont cintrées par le haut : dans ce cas on est toujours obligé de faire des impostes. Dans un petit nombre de cas la baie a une

forme circulaire, elliptique ou en ogive, il faut que le châssis qui la bouche ait une forme pareille et le plus souvent ce châssis est fixe. Enfin les croisées sont tantôt à un, tantôt à deux battants ou vantaux. La construction des croisées exige l'emploi de matériaux spéciaux qu'on nomme d'une manière générale outils de croisée et que nous décrirons à leur place ; ce sont des outils à moulures qu'on appelle, suivant la forme de leurs fers, gouttes d'eau, congés, noix, jets d'eau, tarabiscots, gueule de loup, etc. Pour établir une croisée ordinaire, il faut commencer par fixer le dormant ; on donne ce nom à un encadrement en menuiserie composé de deux montants et de deux traverses assemblés carrément à tenon et à mortaise et fixés d'une manière invariable dans la baie de la fenêtre à 0^m055 ou à 0^m080 au moins de la paroi intérieure de la muraille. Ces dormants portent les feuillures dans lesquelles s'emboîtent et s'appliquent les châssis vitrés ; ils reçoivent aussi les ferrures qui contiennent ces derniers, de telle sorte que le châssis dormant porte et soutient les châssis vitrés mobiles. Les formes et les dimensions des diverses pièces qui composent le dormant ne sont pas fixées d'une manière arbitraire ; les montants doivent avoir environ 0^m054 d'épaisseur et 0^m081 à 0^m108 de largeur. Comme les pierres de taille qui forment la baie de la croisée portent ordinairement une feuillure dans laquelle sont placés les montants et que, par conséquent, la baie est plus petite à l'intérieur, mesurée entre les deux tableaux, qu'à l'extérieur, mesurée entre les deux saillies de la ferrure, il suffit que les montants et la traverse supérieure dépassent la pierre de taille d'environ 0^m014. S'ils paraissent extérieurement plus larges, leur pourtour est orné d'une moulure. A l'intérieur, leur largeur serait réglée uniquement par cette considération, qu'on doit les tenir assez larges pour qu'ils aient assez de force ; mais si l'on doit, comme cela arrive souvent, y fixer à l'intérieur des volets brisés, il faut que la largeur des montants soit telle que l'épaisseur de ces volets, lorsqu'ils sont repliés, n'empêche pas d'ouvrir les fenêtres.

Telles sont les dimensions des montants du dormant ; examinons leur forme, ce qui est encore plus important. Supposons le cas le plus compliqué, celui où le montant doit porter à la fois un volet extérieur et deux châssis mobiles. On commence par pousser une feuillure, profonde de 0^m011 à 0^m014, large de 0^m014 à 0^m016 sur la face de ce montant qui est tournée vers l'intérieur de la maison. Alors, indépendamment des deux arêtes de la tranche, par laquelle ce montant touche à la muraille, il y a encore trois autres arêtes : celle que la feuillure vient de former sur sa surface, l'arête interne de la tranche qui doit porter le châssis mobile, l'arête de cette même tranche qui est la plus rapprochée du dehors et que nous pouvons appeler arête externe. C'est sur l'arête de la feuillure, ou plutôt sur la face de cette feuillure, qui est perpendiculaire aux grandes faces du montant, qu'on fixe les gonds destinés à supporter les volets. Sur l'arête interne on pousse un congé de moulure ayant la forme d'un quart de cylindre creux. C'est dans ce congé qu'on fixe les fiches sur lesquelles tournera le châssis mobile ; ce châssis aura, comme le châssis fixe, des montants, et l'arête interne de celui des montants qui devra tenir la fiche sera de même creusée en congé. La réunion de ces deux moulures formera un demi-cylindre, une gorge dans laquelle la fiche sera logée à moitié, et les vives arêtes ainsi emportées ne gêneront pas l'ouverture de la fenêtre, ce qui serait arrivé sans cela. Enfin, on creuse, entre l'arête interne et l'arête externe du montant dormant, une noix ou rainure de forme demi-cylindrique ; la tranche correspondante du montant du châssis mobile porte en saillie une languette de même forme qui viendra s'emboîter dans cette rainure. Il en résultera que l'air pénétrera plus difficilement à travers ce joint recourbé ; que les eaux pluviales ne pourront s'y introduire, même quand elles seront chassées par le vent. Pour faciliter l'ouverture de la croisée, on recule la tranche du montant d'environ 0^m002 depuis la noix jusqu'au congé.

La traverse supérieure du dormant ne donne lieu à aucune observation importante ; elle porte une feuillure creusée au bas de la face interne et dans laquelle s'engage une feuillure creusée dans le haut de la face externe de la traverse supérieure du châssis mobile. La traverse inférieure à laquelle on donne le nom de pièce d'appui est beaucoup plus épaisse que les autres pièces du châssis dormant ; elle porte à l'intérieur une feuillure et, à l'extérieur, elle a une forme donnée par un quart de cylindre sur lequel l'eau ne peut pas séjourner. Une bandelette ou *listel* s'élève en dehors au-dessus de cette portion de cylindre et forme en dedans la face verticale de la feuillure. La traverse inférieure du châssis mobile se nomme *jet d'eau* ; elle a une disposition à peu près semblable. En effet, elle est saillante comme la première, et arrondie extérieurement ; mais la feuillure, au lieu d'être tournée vers le dedans de la maison, est tournée vers le dehors et la surface verticale de l'une s'applique contre la surface verticale de l'autre. Ce système a été imaginé pour prévenir l'introduction de la pluie ; toutefois, cette précaution, qui n'est pas suffisante, le serait encore moins si l'on ne cherchait à empêcher l'eau de glisser entre la baie de la croisée et de la pièce d'appui. Plusieurs moyens ont été employés pour cela ; le plus souvent on se contente de recouvrir le joint de la pierre et du bois extérieurement avec une couche de bon ciment. D'autres procédés sont du ressort du menuisier ; le premier consiste à laisser saillir la pierre de la baie d'une épaisseur d'environ 0^m018 à 0^m020 en forme de feuillure et de faire à la pièce d'appui une feuillure d'une largeur et d'une hauteur égales à l'excédent de la pierre. Le second moyen consiste à faire, à l'appui en pierre, une feuillure sur l'arête de laquelle se réserve un listel qui entre dans la pièce d'appui, dont la tranche inférieure porte à cet effet une rainure. Au reste, si la pièce d'appui est saillante en dehors, en dedans elle est de niveau avec les autres parties du châssis. Chaque châssis mobile se compose de deux montants et de deux traverses, l'une en haut, l'autre en bas ; les deux montants portent sur leur tranche extrême celle qui joint les montants fixes du dormant, une saillie appelée languette circulaire qui entre dans le vide également circulaire qui est creusé dans ces montants et qu'on nomme noix. L'arête interne est aussi creusée en congé ; la traverse supérieure porte sur sa surface externe une feuillure. Enfin la traverse inférieure est taillée comme la barre d'appui, n'en diffère que par la position de sa feuillure, s'appuie sur elle par sa face de dessous, et forme une saillie ou espèce de toit en avant du listel. — Il nous reste à parler du mode de fermeture des deux châssis mobiles et de celles de leurs parties qui sont destinées à supporter les carreaux de vitres. La fermeture est facile à concevoir ; la tranche libre de l'un des châssis mobiles est creusée en noix, la tranche de l'autre châssis a ses arêtes arrondies et forme un demi-cylindre dont la division est en tout semblable à celle de la noix. Ces deux pièces entrent donc l'une dans l'autre et s'emboîtent réciproquement ; il en résulte qu'il faut toujours donner au montant dans lequel est creusé la noix plus de largeur et d'épaisseur qu'à l'autre ; plus de largeur, afin qu'indépendamment de la noix, il reste assez de place pour assembler les traverses avec ce montant ; plus d'épaisseur, puisque ce montant doit contenir l'autre. Dans ce cas, on en est quitte pour diminuer l'épaisseur de ce montant à partir du point où est creusée la noix, de telle sorte que les deux tranches internes des deux montants aient la même dimension. Les traverses et les montants de chaque châssis mobile sont unis entre eux à enfourchement ; il en résulte un parallélogramme à jour, dans lequel doivent être placées les vitres ; mais généralement on ne pose pas de vitres de cette grandeur et on divise ce parallélogramme en plusieurs autres, de telle sorte que chacune de ces subdivisions soit toujours plus haute que large. Si les châssis ne sont pas très grands, il suffira de les diviser avec de simples traverses, mais quelquefois on est forcé de placer entre les deux montants un autre montant plus étroit et qui divise

le châssis en deux longs parallélogrammes. Chacun d'eux est divisé transversalement en plusieurs autres par des traverses qui, de chaque côté du montant de division, sont placés à une égale hauteur et semblent faire une croix avec lui. Ces traverses qui servent à diviser ainsi les châssis mobiles se nomment *petits bois* ; elles sont ornées de moulures tant sur une face que sur l'autre. Il en est de même du montant de division quand il existe ; en outre, il ne doit pas être plus large que les petits bois. Des moulures pareilles règnent des deux côtés de la tranche interne des montants et des traverses qui forment le grand parallélogramme, et toutes ces pièces s'assemblent entre elles d'onglet. Les petits bois pénètrent à tenon dans les montants et le montant de division entre dans deux mortaises croisées dans les traverses.

Indépendamment de ces moulures d'ornement, on en trace d'autres au pourtour intérieur de chacun des petits parallélogrammes ; sur les quatre côtés, on creuse des feuillures aussi profondes l'une que l'autre et dans lesquelles les vitres sont fixées avec des pointes de fer et du mastic de vitrier ; ces feuillures sont toujours creusées sur la surface de la croisée exposée à la pluie. Actuellement on fabrique des carreaux de grande dimension et même des glaces, ce qui permet de ne placer qu'un seul petit bois.

Nous savons que les croisées sont à deux battants ou à un seul battant. Les *croisées à deux battants* sont des plus compliquées ; quelquefois au lieu d'une fermeture à noix, on se contente d'une simple fermeture à feuillures, comme celle des portes à deux battants. L'emploi de cette fermeture est bien moins efficace, mais il est indispensable quand la croisée n'a qu'un battant et que la tranche du châssis mobile vient s'appliquer contre la tranche de l'un des montants dormants. Les *croisées à un battant* n'exigent aucune mention spéciale, ce qui précède suffit pour en faire comprendre la construction. Nous dirons quelques mots des croisées éventail, des croisées entresol, des portes-croisées et des doubles croisées. Les *croisées éventail*, dont l'extrémité supérieure se termine en demi-cercle, n'étaient guère usitées autrefois que dans les églises et quelques vieux édifices ; mais aujourd'hui on les emploie assez fréquemment pour les magasins, les ateliers et les cabinets élégants ornés de vitraux peints. Les *croisées entresol* sont celles que l'on destine à éclairer deux pièces, dont l'une, placée au-dessus de l'autre, est plus basse et prend le nom d'entresol ou de soupente ; ces croisées ont quatre châssis mobiles, deux pour la pièce supérieure, deux pour la pièce inférieure. Le châssis dormant est divisé en deux parties, dont l'une descend depuis le haut de la baie jusqu'au plancher et dont l'autre commence à 0^m054 au-dessous du plancher et finit au bas de la baie. Cette division est formée par une traverse de bois dont la largeur est égale à l'épaisseur du plancher qui sépare les deux pièces, plus 0^m108 ; des saillies sont nécessaires pour le jeu de l'espagnolette, ferrure qu'on emploie pour tenir fermées les croisées à deux battants. Souvent, on fait descendre encore davantage la traverse au-dessous du plancher, et l'on y pousse des moulures qui lui donnent l'apparence d'une frise. Quelquefois, la croisée n'a qu'un seul battant et il n'y a que deux châssis mobiles, l'un en haut, l'autre en bas. Les *portes-croisées*, destinées à faire les fonctions d'imposte à deux vantaux, donnent souvent sur des balcons et ne diffèrent le plus ordinairement d'une croisée à deux battants que par une plus grande hauteur. Dans ce cas, cependant, il est bon de remarquer que la fermeture est toujours à feuillure, quelquefois elles ont des panneaux dans le bas et ces panneaux sont ornés de moulures que fréquemment on fait semblables à celles qui ornent les petits bois. La hauteur de ces panneaux pleins varie, quelquefois on la fait égale à l'élévation des traverses d'appui des autres croisées de la même façade et du même rang ; d'autres fois on se règle sur la hauteur des lambris d'appui de l'appartement. Dans tous les cas, les châssis mobiles de ces croisées reposent sur des pièces d'appui exactement semblables à celles des croi-

sées ordinaires. Quand il y a dans le bas des panneaux pleins et qu'on veut poser à l'intérieur des volets brisés, il faut faire régner des cimaises peu saillantes qui supportent ces volets quand on les ferme. Si, dans ce cas, il n'y a pas de panneaux pleins, on a soin que la pièce d'appui soit saillante en dedans d'environ 0^m014; en cette occasion elle remplit le même office que la cimaise. Les *doubles croisées* sont celles que l'on place extérieurement, en outre des croisées ordinaires, pour mieux fermer les appartements; elles se posent de diverses manières : ou bien, on fait entrer à vif le châssis dormant dans les tableaux des croisées et on l'arrête avec des crochets; ou bien on creuse une feuillure dans le tableau de son arête, et on y fait entrer le châssis; ou bien encore on creuse une feuillure sur tout le pourtour de la face interne du châssis, de telle sorte qu'une moitié seulement de son épaisseur entre dans la baie et que la partie excédente qui reste en dehors soit, sur son arête, ornée d'une moulure. Ces croisées peuvent s'ouvrir en dehors ou en dedans; dans ce dernier cas il faut que leurs châssis soient moins élevés que les châssis intérieurs, afin qu'ils puissent passer aisément entre la traverse supérieure et la traverse d'appui; il faut aussi qu'ils soient moins longs, ce qui oblige à réserver une plus grande largeur aux montants du châssis dormant intérieur qu'aux montants du châssis dormant extérieur. Quand elles ouvrent en dehors, ce qui est le cas le plus fréquent, la fermeture est à feuillure.

Les *impostes*, que l'on emploie pour diminuer la hauteur des châssis mobiles et les rendre plus faciles à ouvrir et à fermer, sont formées par une traverse qui s'assemble à tenon et à mortaise dans les montants des châssis dormants, et fait dans le haut de la baie un encadrement fixe, divisé en plusieurs parties par de petits bois. On y met des carreaux de vitres comme aux châssis mobiles. Les pièces de bois de l'imposte doivent être de même dimension que celles du reste de la croisée, les moulures sont semblables. Quand la baie est cintrée, on remplit ordinairement toute la partie cintrée par l'imposte, afin que les battants mobiles aient toujours la forme d'un parallélogramme, ce qui les rend plus aisés à construire et plus solides. Les *croisées circulaires* sont tout à fait circulaires, ou demi-circulaires, ou simplement en quart de cercle. Examinons d'abord les châssis circulaires; on forme à l'aide de pièces de bois courbées convenablement, un cercle qui tient lieu des montants et des traverses. On tourne ensuite un plateau en bois circulaire ayant 0^m054 de diamètre au plus et une épaisseur égale à celle du châssis circulaire. Les arêtes internes du châssis et celle du plateau sont ornées de moulures; on place le plateau au centre du châssis et on les unit ensemble par des petits bois qui sont disposés en rayons et vont de la circonférence interne du cercle à la circonférence du plateau. Si l'intervalle de ces rayons est trop grand pour qu'on puisse le remplir par un seul carreau, on le coupe en plusieurs parties par d'autres petits bois assemblés transversalement avec les premiers. Les *châssis demi-circulaires* sont formés d'abord d'une ou de plusieurs pièces de bois cintrées, disposées en demi-cercle et assemblées par les deux bouts dans une traverse qui forme le diamètre. Sur la tranche supérieure de cette pièce de bois s'élève en saillie un demi-plateau circulaire dans la tranche duquel viennent s'implanter des petits bois disposés encore en forme de rayon, et fixés par leur autre extrémité dans une tranche de demi-cercle à intervalles égaux. Les *châssis en quart de cercle* sont toujours construits d'après le même système; deux pièces de bois droites sont assemblées à angle droit. Leurs extrémités libres sont unies par une autre pièce de bois cintrée en quart de cercle, des petits bois divisent en plusieurs parties cet intervalle. Quelquefois, cependant, les petits bois, au lieu d'être placés en rayons, sont assemblés dans une autre direction, par exemple, dans un châssis demi-circulaire; on partage le demi-cercle en deux par un petit bois perpendiculaire au diamètre et tous les autres petits bois sont placés parallèlement à celui-ci. On emploie ce système,

même pour les châssis circulaires, mais cette disposition est moins élégante. Les assemblages se font toujours d'onglet, à tenon et à mortaise, et les vitres sont toujours fixées dans les feuillures.

L. KNAB.

II. ARCHITECTURE. — *Croisée d'ogives*. La croisée d'ogives est l'organe caractéristique du système d'architecture communément appelé ogival ou gothique; elle en constitue le principe fondamental. Sa découverte doit être tenue pour une des innovations les plus ingénieuses et les plus fécondes qu'enregistre l'histoire des arts. Le mot *ogive* a été peu à peu détourné du sens qu'il avait au moyen âge, où il servait à désigner, non l'axe aigu ou en tiers-point, mais la nervure entre-croisée d'une voûte. L'*ogive* ou *augive* était un support et non une base, c.-à-d. la nervure qui renforce la voûte. Il convient donc de

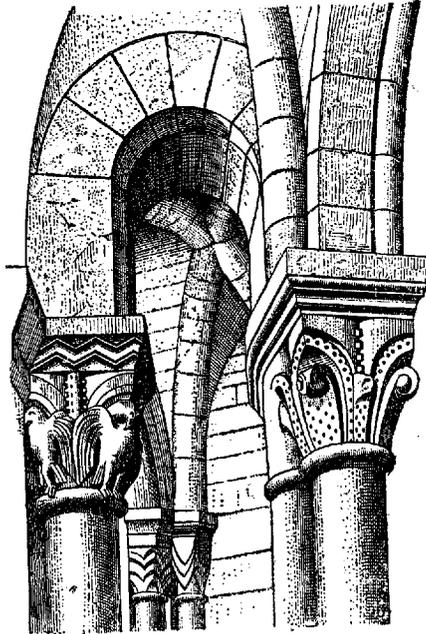


Fig. 3. — Déambulatoire de Morierval, spécimen de croisée d'ogives du gothique rudimentaire (courant du XII^e siècle).

définir la croisée d'ogives : l'intersection de deux nervures sur lesquelles reposent les quatre compartiments d'une travée de voûte d'arêtes ou appareillée. La voûte nervée est précisément celle que les théoriciens du moyen âge avaient dénommée *voûte sur croisée d'ogives*. La présence de ce genre de voûte est le signe qui permet de distinguer un édifice gothique de tout autre; il a eu pour corollaires immédiats l'arc-boutant et le tiers-point. L'emploi simultané de ces trois éléments — voûtes à nervures, contreforts à longue portée contre-butante ou arcs-boutants, arcs brisés ou en tiers-point vulgairement appelés ogives, — caractérise l'édifice gothique complet. Mais toute construction où se montre d'une façon systématique la voûte d'arêtes appareillée sur nervures appartient par son essence à la famille gothique. Cet artifice de structure est le facteur unique de tous les progrès, de toutes les transformations. Tout en dérive avec une logique merveilleuse : la forme des baies, des arcs et des points d'appui. Sans l'admirable découverte de la croisée d'ogives, l'architecture du moyen âge n'aurait trouvé ni ses lois, ni contracté sa physionomie, ni atteint à l'originalité que nous lui voyons. Bien plus, il n'est pas un des caractères accessoires de l'architecture gothique, comme les claires-voies de pierre, les absides polygonales, la forme et le dispositif des moulures, la prédominance des vides sur les pleins, etc., qui ne soit la conséquence directe de l'emploi

de la voûte sur nervures. On comprendra qu'un artifice de construction qui a produit de tels résultats, mérite un examen attentif. Il convient, d'abord, de définir la fonction mécanique de cette membrure architectonique.

Les constructeurs romans étaient restés aux prises avec la voûte en berceau et la voûte d'arêtes en blocage que leur avait léguées les Romains. Ceux-ci avaient en quelque sorte éludé les points vifs du problème des voûtes par l'emploi d'un ciment qui donnait à leurs voûtes l'homogénéité d'une concrétion métallique et noyait l'effort des poussées dans l'épaisseur des piles de soutien. Malgré les modifications ingénieuses qu'ils y avaient apportées, tels qu'adjonction des contreforts à l'extérieur, des arcs doubleaux à l'intérieur, emploi des moellons taillés et appareillés pour les voûtes d'arêtes, etc., les architectes de l'époque romane n'avaient pu remédier au vice intrinsèque de cette forme de construction : à l'effort diffus et continu des poussées. Les voûtes romanes s'étaient presque toutes effondrées ; tout au moins se fendaient-elles et se gauchissaient-elles sous l'action des poussées obliques. Quant aux plafonds de bois, les risques d'incendie les avaient fait depuis longtemps abandonner. C'est alors que, pour remédier à cet état de choses désastreux, quelques constructeurs avisés eurent l'idée d'appuyer leurs voûtes d'arêtes appareillées, d'une épure si difficile, surtout lorsqu'il s'agissait des voûtes tournantes, sur plan irrégulier, d'un rond-point absidal, d'appuyer, dis-je, ces voûtes sur une armature de pierre indépendante, une croisée de nervures, en un mot, sur laquelle les segments de voûte vinrent s'appliquer résolument en ramenant sur ces nervures toute la charge et, par suite, toute l'action des poussées. Cet expédient, en apparence naïf, avait en lui-même une valeur immense ; il devait acquérir rapidement l'efficacité d'une formule scientifique et permettre de résoudre sans difficulté les problèmes les plus complexes du système d'équilibre. Grâce à ce fractionnement des voûtes et grâce à l'adjonction des nervures, l'architecte devint entièrement maître de ses poussées, conséquemment maître de l'ennemi contre lequel les constructeurs romans avaient en vain lutté. En effet, les arcs diagonaux, combinés avec les arcs doubleaux et plus tard avec les arcs formerets (V. Arc), leur fournirent une ossature de pierre solide, élastique, facile à dresser ; les interstices étaient couverts par des sections de berceau qu'on n'avait plus besoin de faire pénétrer l'une dans l'autre, enfin l'effort de la voûte, comme poids et comme poussée, était tout entier reporté sur les sommiers des quatre piles de la travée. Il ne restait alors au constructeur qu'à saisir ces poussées au point de charge, devenu le point vif, et à les neutraliser par l'adjonction d'un étai de soutien ou arc-boutant. Cet admirable artifice permit désormais de couvrir sans danger de larges espaces, de jeter dans les airs des voûtes hardies, de diminuer progressivement l'épaisseur des piles, de résoudre avec aisance le problème, jusque-là insoluble, des déambulatoires, de s'adapter avec une liberté parfaite aux plans les plus mouvementés et au développement magnifique des ronds-points à doubles collatéraux. La découverte de la croisée d'ogives émancipa l'architecture religieuse et fit sortir du sombre et lourd vaisseau roman la svelte construction gothique. Elle associa définitivement le plan basilical au principe des poussées obliques et devint l'expression suprême du système d'équilibre. Tout l'art gothique est là.

Ceci posé, on doit aborder la question si délicate et si controversée des origines de la croisée d'ogives. Deux points sont à élucider. La croisée d'ogives fut-elle connue et pratiquée des anciens ? A quel moment et dans quelle région apparut-elle dans la structure des églises ? Sur le premier point les opinions ont beaucoup varié. Quicherat, qui penchait à lui attribuer une origine orientale et même antique, émit l'opinion que les fameux *cancri*, sur lesquels reposait le phare d'Alexandrie, l'œuvre colossale de Sos-tratès de Cnide, qui subsista jusqu'au XIII^e siècle, étaient de véritables branches d'ogives à la façon des nervures

gothiques. Mais, si habilement groupés que soient les arguments mis en cause par le savant professeur, l'explication des documents reste hypothétique. Il suffit de faire remarquer qu'il serait, en vérité, bien étonnant que les Grecs, s'ils eussent connu et pratiqué sur une telle échelle un artifice de construction aussi remarquable que la voûte sur une croisée d'ogives, ne l'eussent pas appliqué à d'autres édifices, et surtout que les Byzantins, si habiles en l'art de bâtir et incessamment préoccupés d'augmenter les ressources du système d'équilibre, ne s'en soient pas emparés. Les croisés, de leur côté, pas plus que les rares pèlerins qui avaient gagné la Terre sainte par l'Égypte, le fait est maintenant prouvé, n'ont rien rapporté des croisades, pas plus la forme des arcs que celle des voûtes.

Au contraire, tout tend à prouver que la croisée d'ogives est née en Occident, au nord de la Loire, dans la région la plus française de toutes, au cœur même du domaine royal ; et elle y est née des patients efforts, des recherches coordonnées, des déductions pratiques de nos vieux et subtils constructeurs. C'est, on n'en peut plus douter, dans l'Île-de-France que s'est produit cet événement de premier ordre ; c'est là qu'il faut chercher les témoignages de sa préparation et de son éclosion ; c'est là qu'est née la voûte gothique. Aujourd'hui le terrain archéologique est assez bien exploré pour que la multiplicité des exemples, leur groupement, leur simultanéité, leur enchaînement dans une même région, et uniquement dans cette région, ne laissent plus de place à l'hésitation. Les limites de cette région, d'une étendue restreinte, peuvent être fixées d'une manière assez rigoureuse. Il suffira d'en représenter la configuration par le tracé d'un polygone irrégulier dont le centre serait à peu près Senlis, et les points extrêmes, Paris, Mantes, Beauvais, Noyon, Soissons, Château-Thierry, et qui embrasserait une partie des bassins de l'Oise et de l'Aisne, en s'appuyant au sud sur la Seine et la Marne ; en d'autres termes, la région formée par le Valois, le Beauvaisis, le Vexin, le Parisis et un grand morceau du Soissonnais. Ce n'est point un hasard qui valut au domaine de la monarchie, à ce petit territoire qui, sous Philippe I^{er}, représentait encore le duché de France, la gloire de la découverte. Au XI^e siècle, cette antique terre française, berceau de la race capétienne, se trouvait dans des conditions éminemment favorables à l'esprit d'entreprise. L'architecture romane y avait eu des débuts modestes, presque pauvres, mais dégagés de toute influence étrangère. L'école d'architecture qui s'y était fondée devait tout à son propre fonds ; elle avait cette dose de liberté nécessaire au développement de l'initiative. L'étude attentive de cette école, pendant le cours du XI^e siècle, met en évidence ses qualités individuelles, qui sont les qualités mêmes du génie national : l'amour du progrès, un goût naturel pour la nouveauté, la fertilité d'invention, le besoin de logique et de méthode, un sentiment très délicat de la mesure et de l'harmonie, un mélange singulier de prudence et de hardiesse. On doit tenir compte aussi de l'essor de prospérité, qui entraîna comme une fièvre de construction, dans ce petit pays de France, au début du XII^e siècle, et qui coïncida avec un grand mouvement religieux. Dans cette région, les changements caractéristiques de la structure des voûtes y suivent un développement régulier, synchrone et d'une rigueur presque mathématique. Le classement et le groupement comparatif des églises rurales, théâtre d'élaboration du nouveau système, devaient jeter une lumière décisive sur une question demeurée jusque-là fort obscure. Viollet-le-Duc en était resté à Saint-Denis et au chœur bâti par Suger, de 1144-1150 ; M. de Verneilh, à Saint-Louis de Poissy, édifice antérieur de quelques années au chœur de Saint-Denis. Il faudra désormais remonter de cinquante ans en arrière et montrer les premiers essais rudimentaires de la croisée d'ogives, faisant son apparition, à la fin du XI^e siècle, dans le déambulatoire du chœur de Morienvall, dans les bas côtés de Béthisy-

Saint-Pierre, de Saint-Etienne de Beauvais, se développant et se perfectionnant à Bellefontaine, dont une charte des archives de l'Oise fixe la fondation à 1125, à Cambromne, à Bury, à Saint-Evremond de Creil, à la crypte de Cormeilles-en-Parisis, au porche de Saint-Leu d'Esse-

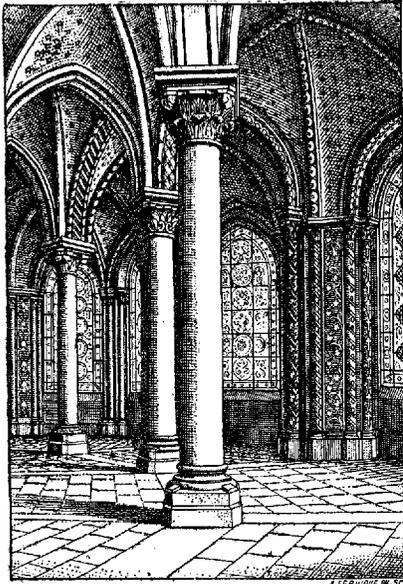
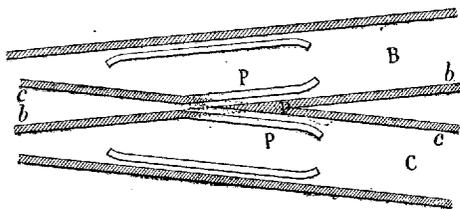


Fig. 4. — Abside de l'église abbatiale de Saint-Denis, spécimen d'une croisée d'ogives du style gothique primaire (milieu du XII^e siècle).

rent, puis à Saint-Martin-des-Champs de Paris, à Saint-Maclou de Pontoise et enfin à la basilique de Saint-Denis, où elle se montre dégagée des lisières de la période transitionnelle et armée des moyens d'action qui allaient lui assurer la conquête du monde. Louis GONSE.

BIBL. : ARCHITECTURE. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XI^e au XVI^e siècle*. — QUICHERAT, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*. — Louis GONSE, *l'Art gothique*.

CROISEMENT. I. CHEMIN DE FER. — Les files intérieures des rails d'un changement de voie se rencontrent sous un certain angle et à une distance de l'origine qui dépendent du rayon de la courbe de raccordement. C'est la rencontre de ces deux files de rails qui constitue le *croisement*; il est formé essentiellement d'une *pointe de*



cœur D et de deux rails coudés ou *pattes de lièvre* P. L'appareil est complété par deux contre-rails, placés le long des rails extérieurs, au droit du croisement. Il est facile de se rendre compte de l'utilité de ces dispositions. L'interruption des rails *bb* et *cc* à leur point de rencontre est nécessaire pour permettre le passage des boudins des roues. Si ces deux rails étaient simplement coupés, ils se trouveraient terminés en biseau, disposition peu favorable à la solidité et incommode pour le passage du boudin, quand il se présente dans le sens de la pointe; au lieu de couper le rail, il est préférable de le retourner en coude, de manière à faire une entrée évasée au boudin des roues. C'est ce qu'on réalise au moyen des *pattes de lièvre*. Quant aux

contre-rails, ils sont nécessaires pour guider les roues au passage de la solution de continuité qui existe entre les rails coudés et la pointe de cœur. Les différentes pièces des croisements se font en acier comme les rails; tout le système repose sur de longues traverses, ayant des dimensions plus fortes que les traverses ordinaires et plus rapprochées que dans la voie courante; on obtient ainsi une pose très solide et très précise, qui donne de bons résultats. G. H.

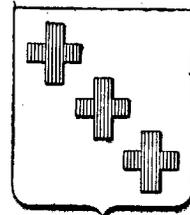
II. ZOOLOGIE, ANTHROPOLOGIE et MÉDECINE (V. CONSANGUINITÉ, CLIMAT, COLONISATION, HÉRÉDITÉ, RACE, etc.).

CROISET (Marie-Joseph-Alfred), professeur français, né à Paris en 1844. Elève de l'École normale supérieure (promotion de 1864), il est devenu professeur d'éloquence grecque à la faculté des lettres de Paris, professeur de composition française à l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses (institutrices) et a été élu, en 1886, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre ses thèses : *De Personis apud Aristophanem* (1875) et *Xenophon, son caractère et son talent* (1875), on lui doit : *la Poésie de Pindare et les lois du tyrrisme grec* (Paris, 1880, in-8); *Histoire littéraire* (Paris, 1883, in-42), en collaboration avec MM. R. Lallier et Petit de Julleville, d'excellentes éditions et traductions de Démosthène, de Denys d'Halicarnasse, de Thucydide, de Sophocle, etc., etc.

CROISET (Maurice), professeur français, né à Paris le 20 nov. 1846, frère du précédent. Elève de l'École normale supérieure (promotion de 1865), professeur de rhétorique au lycée de Moulins (1868), puis à Montpellier (1872), il est devenu professeur de langue et de littérature grecques à la faculté des lettres de Montpellier. Outre ses thèses : *De Publicæ eloquentiæ principis apud Græcos* (1874) et *Des Idées morales dans l'éloquence politique de Démosthène* (1874), il a publié : *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien* (Paris, 1882, in-8); *Histoire de la littérature grecque* (Paris, 1887, in-8); des éditions classiques de César (*De Bello civili*), de Quinte-Curce (*Histoire d'Alexandre*), etc., etc.

CROISSETTE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Gentiana cruciata* L. (V. GENTIANE). — La *C. velve* est le *Galium cruciata* Scop., herbe vivace de la famille des Rubiacées, commune dans les haies et les buissons d'une grande partie de la France et qu'on a employée pendant longtemps comme astringente et vulnérable. Ed. LER.

II. ART HÉRALDIQUE. — La croisette est le diminutif d'une croix alaisée; ce qui la distingue de la croix, c'est qu'elle est beaucoup plus petite et que le plus souvent elle est en nombre et sert à accompagner une pièce principale. Un écu ou une pièce, bande, pal, etc., chargé de croisette, est dit *croiseté*. La figure ci-contre est : *d'argent à trois croisettes de gueules posées en bande*.



CROISSETTE (Cap) (V. BOUCHES-DU-RHÔNE [Dép.]).
CROISSETTE Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise; 485 hab.

CROISSETTES (François BLONDEL des) (V. BLONDEL [François]).

CROISEUR. I. MARINE. — Appellation toute moderne que l'on applique à un navire doué d'une grande vitesse et destiné à ruiner le commerce ennemi. Les croiseurs sont la cavalerie qui pousse les reconnaissances et protège les flancs des grands cuirassés. Dès 1865, on songea à doter la flotte française de croiseurs rapides; aussi a-t-on construit déjà un certain nombre de navires de cette catégorie. Le grand croiseur tend à se rapprocher de plus en plus du cuirassé. D'abord bâtiment en bois, puis croiseur protégé, croiseur à ceinture cuirassée, enfin croiseur entiè-

rement blindé (110 millim.) d'acier, presque l'épaisseur de la cuirasse de la *Gloire* en 1860. C'est la nécessité d'éviter l'éclatement des obus à la mélinite dans l'intérieur des navires qui a conduit les ingénieurs à revenir à la cuirasse verticale. La *Liste de la flotte* donne encore comme croiseurs d'anciens yachts impériaux comme l'*Hirondelle* et le *Desaix*, de vieilles frégates comme la *Magicienne* et la *Minerve*, des avisos comme le *Latouche-Tréville*. Or, ces navires manquent, soit de vitesse, soit de valeur militaire, et quelquefois des deux. On condamne peu à peu ces anciens bâtiments, on les relègue dans les arsenaux, et de véritables croiseurs, des navires vraiment dignes de ce nom, commencent à remplir les colonnes de la *Liste de la flotte*. La déclaration solennelle du congrès de Paris (16 avril 1856) modifiait singulièrement les conditions des futures guerres navales, et, quelques années plus tard, la guerre de Sécession montra les services que pouvaient rendre les navires que l'on envoyait en croisière. Les frégates et corvettes constituaient les bâtiments de croisière ou les croiseurs, si l'on veut, de l'ancienne marine à voiles. C'est avec elles que Jean Bart et Duguay-Trouin exécutèrent les coups d'audace qui portèrent si haut leur réputation. A la vérité, ces bâtiments appartenaient à la marine de guerre, et l'initiative privée appuyait de son mieux l'action de ces grands bâtiments. Pendant les guerres du XVIII^e siècle, les corsaires, sortis de tous les ports de l'Océan, capturèrent au commerce ennemi de nombreux navires.

La guerre de course changea d'aspect à l'apparition de la vapeur, ou, du moins, à l'apparition de l'hélice, les bâtiments à roues consommant beaucoup trop de charbon pour pouvoir exécuter de longues croisières. En 1853, l'ingénieur de la marine Silvestre du Perron proposa un plan de croiseur rapide, destiné à commander les stations en temps de paix et à faire la course pendant la guerre. Ce croiseur devait avoir huit jours de charbon à grande vitesse et filer 13 nœuds. Ce projet ne fut pas admis. La guerre de Sécession donna un nouvel essor à l'idée des bâtiments de croisière. Qui ne se rappelle les exploits du *Sumter*, de la *Florida*, de l'*Alabama*, du *Kearsage*? Un peu plus tard, les Américains construisirent d'autres croiseurs de 4,000 tonnes et d'une longueur de plus de 100 m.; ces navires pouvaient franchir près de 6,000 milles à la vitesse de 10 nœuds. A l'annonce de cette nouvelle, les Anglais se préoccupèrent de construire des types capables de tenir tête, sous tous les rapports, aux croiseurs américains. L'*Inconstant*, premier grand croiseur anglais répondant à ces conditions, fut lancé le 1^{er} nov. 1868. Il avait un déplacement de 5,330 tonnes; sa vitesse d'essais atteignit 16ⁿ. Il pouvait franchir 4,300 milles, à 15 nœuds.

La construction des croiseurs à batterie fut décidée à la suite de l'adoption par l'amirauté anglaise des types *Shah* et *Inconstant*, que caractérisent un déplacement considérable, une grande vitesse, une artillerie puissante et une faible mature. Le *Duquesne* et le *Tourville*, construits dans cet ordre d'idées, datent de 1876. Le *Tourville*, construit en fer, mesure 101 m. de long sur 15 de large; son déplacement est de 5,743 tonnes; la force de sa machine atteint 7,467 chevaux; sa vitesse, 16ⁿ9 et son approvisionnement de charbon, 800 tonnes. Son armement comprend : 14 canons de 14 millim. dans la batterie, 7 de 16 centim. sur les gaillards et 8 canons-revolvers. Plus tard, on construisit, à l'usage des stations lointaines, des croiseurs à batterie analogue à nos anciennes frégates : la *Naiade*, l'*Iphigénie*, l'*Aréthuse*, le *Dubourdieu*. Ces nouveaux types, pourvus de vastes logements, sont bien appropriés au service des pays intertropicaux, mais leur vitesse laisse tellement à désirer, qu'on ne les range qu'à regret, pour ainsi dire, dans la catégorie des croiseurs. Ainsi, la *Naiade* ne donne que 13ⁿ6 et le *Dubourdieu* 13ⁿ9. Voici les caractéristiques de la *Naiade*. Genre de construction, bois et fer; 75 m. sur 14; tirant d'eau, 7^m19; déplacement, 3,525 tonnes; machine, 2,700 chevaux; vitesse, 13ⁿ6; approvisionnement de charbon, 400 tonnes. Son

armement comprend : 2 canons de 16 centim., 18 de 14 centim., et 10 canons-revolvers. En même temps que ces croiseurs spéciaux (1884), on lançait le *Sfax* et le *Tage*.

En thèse générale, la nécessité d'obtenir de grandes vitesses oblige à augmenter considérablement la longueur des croiseurs par rapport à leur largeur. De 6, ce rapport est passé à 7,2. On donne à presque tous les croiseurs un tirant d'eau assez élevé, puisque ces bâtiments doivent agir au large des côtes. Au lieu d'une étrave droite, quelques-uns de nos croiseurs ont reçu une sorte de nez ou d'éperon. Cette disposition a le grave inconvénient de restreindre la surface du pont des gaillards; mais leurs qualités nautiques sont supérieures et ils conservent leur vitesse pendant un temps beaucoup plus long quand la mer est grosse. Un croiseur étant destiné à poursuivre non seulement les navires de commerce ordinaire, mais aussi les grands paquebots, doit posséder une grande vitesse. Il ne faut pas oublier que les grands paquebots transatlantiques conservent des moyennes de plus de 17 nœuds par des mers dures et des vents violents. Les croiseurs doivent faire davantage; tout au moins, on doit posséder un certain nombre de ces navires capables de capturer les grands paquebots, et, par suite, de jeter un trouble profond dans le commerce de l'ennemi.

La distance franchissable est un élément sérieux pour les navires de croisière. Elle dépend à la fois de l'approvisionnement total de combustible et de la consommation par cheval développé. Il ne s'agit ici, bien entendu, que de la distance franchissable à vitesse moyenne, la grande vitesse ne devant jamais être employée que rarement, soit pour une mission urgente, soit pour poursuivre pendant quelques heures un navire à grande marche. Pour le *Duquesne* et le *Tourville*, cette distance à la vitesse de 10 nœuds est de 5,000 milles. Les nouveaux types se divisent en plusieurs classes : croiseurs cuirassés, croiseurs à batterie, croiseurs de 1^{re} classe, de 2^e classe, de 3^e classe, et croiseurs-torpilleurs. Toutefois, on observe de notables différences, non seulement entre les croiseurs de chaque classe, mais entre les types de chaque catégorie.

Le *Sfax*, mis en chantier en 1882, sur les plans de M. l'ingénieur Bertin, paraît répondre mieux qu'aucun autre au titre de croiseur. Son déplacement, porté à 4,502 tonnes, est supérieur à celui du type *Naiade*. Il a une grande finesse de formes, est pourvu d'un pont cuirassé et d'une ceinture de cofferdam; sa vitesse atteint 16ⁿ7; son armement comprend : 6 pièces de 16 centim. sur les gaillards, 10 de 14 centim. dans la batterie, 12 canons-revolvers, 4 canons de 47 millim. à tir rapide et 5 tubes lance-torpilles. Il peut franchir 4,200 milles et même 5,600, en prenant 200 tonnes de charbon en plus de son approvisionnement réglementaire. Enfin, les types *Tage* et *Cécille* sont caractérisés par une longueur beaucoup plus grande, un déplacement plus considérable et une vitesse de 19 nœuds. En ce qui concerne les croiseurs à barquette de 1^{re} classe, on tend également, dans les types *Alger*, *Jean Bart* et *Isly*, à accroître la longueur, le déplacement et la vitesse. Il en est de même pour les croiseurs de 2^e et de 3^e classe.

Parmi les croiseurs cuirassés nous avons le type *Dupuy-de-Lôme* et le type *Bruix*. Voici les caractéristiques du *Dupuy-de-Lôme* : 114 m. de long sur 16 de large; déplacement : 6,300 tonnes; machine : 14,000 chevaux; vitesse : 20 nœuds; 3 hélices; une cuirasse de 110 millim. à la ceinture et de 55 millim. sur le pont. Armement : 2 pièces de 19 centim.; 6 de 16 centim.; 8 canons à tir rapide; 8 canons-revolvers; 5 tubes de lancement.

Le type *Bruix* est un peu moins important : 106 m. de long sur 14 de large. Déplacement, 4,700 tonnes; machines, 9,370 chevaux; vitesse prévue : 19 nœuds; 2 hélices. Cuirasse, à la ceinture et aux tourelles, 95 millim.; pont cuirassé, 65 millim. Armement, 2 canons de 19, 7 de 14, 4 de 65 millim., 4 de 47 millim. à tir rapide, 6 canons-revolvers, 5 tubes lance-torpilles.

On désigne sous le nom de croiseurs-torpilleurs des types spéciaux, principalement armés de torpilles. Nous avons en France 4 de ces bâtiments, construits sur un modèle unique. Ils ont 68 m. de long, 1,240 tonnes de déplacement, une vitesse de 17 nœuds, 150 tonnes de charbon ; et, comme armement, 5 pièces de 10 centim., 1 de 65 millim., 6 canons-revolvers et 5 tubes lance-torpilles. Depuis quelques années, les diverses puissances maritimes ont considérablement accru le nombre de leurs croiseurs. L'Angleterre surtout, dont l'empire colonial est si vaste, a dû se préoccuper de protéger son commerce, le cas échéant, dans toutes les mers du monde. Voici, au point de vue des croiseurs, l'état des différentes marines, en 1890, sans tenir compte des paquebots désignés sous le nom de croiseurs auxiliaires :

Allemagne. Croiseurs-frégates, 8; croiseurs-corvettes, 10 (plus 5 en chantier); croiseurs, 5 (plus 2 en chantier).

Angleterre. Croiseurs à redoute, 3; croiseurs à tourelles barbette, 2; croiseurs à ceinture cuirassée, 7; croiseurs de 1^{re} classe, 1 (plus 7 en chantier); id. de 2^e classe, 24 (plus 27 en chantier); id. de 3^e classe, 30 (plus 1 en chantier); croiseurs-torpilleurs, 10. Il convient d'ajouter que l'Australie possède déjà en propre 6 croiseurs, dont 5 protégés par un pont métallique de 51 millim.

Autriche. Croiseurs protégés, 1 (plus 2 en chantier); frégates et corvettes, 10; croiseurs-torpilleurs, 7.

France. Croiseurs cuirassés, 5 en chantier; croiseurs à batterie, 9; croiseurs à barbette de 1^{re} classe, 11 (plus 1 en chantier); id. de 2^e classe, 15 (plus 1 en chantier); id. de 3^e classe, 16; croiseurs-torpilleurs, 4 (plus 1 en chantier).

Italie. Béliers-torpilleurs, 8 (plus 5 en chantier); corvettes à barbette, 5; croiseurs-torpilleurs, 5 (plus 8 en chantier).

Russie. Croiseurs, 11 (plus 2 en chantier); croiseur-torpilleur, 1 (plus 1 en chantier); croiseurs-canonnières, 7.

II. MINES (V. FAILLE ET FILON).

CROISEY (P.), dessinateur, graveur au burin et éditeur français, de la seconde moitié du xviii^e siècle. Il a gravé des plans, des vues, etc., et son nom figure sur un grand nombre de cartes géographiques, mais il ne se recommande à l'attention des iconophiles que par un charmant portrait (in-folio) de *Marie-Antoinette*, encore dauphine, portrait qui forme le pendant de celui du dauphin gravé par Gaucher. G. P.-r.

CROISIC (Le). Ch.-l. de canton du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, à l'extrémité d'une pointe qui s'avance dans l'Océan au S. d'une baie qui procure un bon abri à la navigation; 2,459 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Savenay au Croisic. Port de commerce et de pêche, protégé par les îlots des Jonchères, comprenant le petit bassin appelé la chambre des Vases et le bassin du Trait, compris entre la ville et les marais salants, et fermé du côté de la mer par la chaussée de Pembron construite au commencement du xviii^e siècle pour préserver les marais salants de l'invasion des sables; la chaussée du Tréhic à l'O. de la précédente, longue d'un kil. dans la direction du S. au N., a été reconstruite en granit en 1840; elle supporte à son extrémité une tour haute de 10 m. avec un feu fixe blanc à secteur rouge d'une portée de 10 milles. La principale industrie comme le principal commerce du Croisic est le sel; il s'y trouve en effet plus de 20 hect. de marais salants et plusieurs raffineries; l'exportation annuelle est de 12 millions de kilogr., non compris le sel employé aux conserves de poissons. La pêche de la sardine alimente plusieurs usines. Le Croisic, qui est le ch.-l. d'un quartier maritime du sous-arr. de Nantes, possède un syndicat maritime, une école d'hydrographie et des consulats de Danemark, d'Angleterre, de Suède et Norvège.

Il est question du Croisic dans l'histoire pour la première fois lors des guerres entre Jean de Montfort et Charles de Blois. Pris en 1442 par Louis d'Espagne, partisan

de Charles de Blois, il avait bientôt secoué le joug du vainqueur. Ce fut alors que, pour résister à une nouvelle attaque, Nicolas Bouchard, capitaine de Batz et du Croisic, fit élever un château fort dont l'hôtel de ville actuel occupe l'emplacement, et couper la presqu'île par une muraille et un fossé dont subsistent quelques vestiges. Durant la Ligue, le château du Croisic, occupé depuis 1590 par une garnison espagnole aux ordres de Mercœur, fut pris en 1597 par La Tremblaye, l'un des capitaines de Henri IV, qui imposa à la ville une rançon de 30,000 écus. Le château fut ensuite démoli par ordre du roi. Au xvii^e siècle, l'exportation du sel et la grande pêche donnèrent au port du Croisic une prospérité à laquelle mirent un terme les guerres de la fin du règne de Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes. En 1759, la ville fut bombardée par la flotte anglaise à la suite d'une défaite éprouvée par le maréchal de Conflans.

Les principaux monuments du Croisic sont : l'église Notre-Dame-de-Pitié, édifice de l'extrême fin du xv^e siècle surmonté d'un clocher de 56 m. de hauteur terminé seulement à la fin du xvii^e siècle, et la chapelle de Saint-Goustan (mon. hist.) à l'O. de la jetée, petit oratoire en partie du xi^e siècle élevé en l'honneur d'un moine de Saint-Gildas-de-Rhuis. Plusieurs maisons remontent au xvi^e siècle. La halle aux poissons a été construite en 1878.

Le Croisic est une des stations de bains de mer les plus fréquentées de la Bretagne; le principal établissement de bains est en même temps un hôtel et un casino. Au-dessous de la terrasse s'étend la baie du Port-Lain ou petite plage; elle a l'inconvénient d'être envahie par le goémon et de n'être guère accessible aux baigneurs qu'à marée haute. Une autre plage plus belle, mais où la mer est souvent dure, se trouve à 2 kil. au S.-E., au pied de dunes, sur lesquelles s'élève l'établissement Valentin; une troisième plage, mais peu fréquentée, celles des Bonnes-Fontaines, est située entre les deux. Outre la place de Dinan, plantée d'arbres, Le Croisic possède deux promenades : le Mont-Saint-Esprit, butte artificielle plantée d'arbres, et le Mont-Lenigo, colline sur laquelle se trouve le sémaphore et un feu fixe.

CROISIER (Marie-Anne), dessinateur et graveur français, née à Paris en 1765, morte vers 1810. Élève de Saint-Aubin. Elle débuta par deux estampes d'après Rubens et Coppel, et laissa ensuite aller son burin ou sa pointe au gré des événements politiques. Après trois petits portraits en médaillons du *Duc d'Orléans* et du *Duc* et de la *Duchesse de Chartres*, elle grava des estampes politiques sur Necker, puis sur les États généraux, ensuite en l'honneur des fêtes révolutionnaires, pour finir par les vignettes des deux volumes de Prudhomme : *les Crimes des Rois* et *les Crimes des Reines* (1791). G. P.-r.

CROISIÈRE. I. MARINE. — Parage dans lequel un bâtiment est tenu de naviguer pendant un temps déterminé, avec mission de chercher à surprendre l'ennemi et d'amariner les navires de commerce qui passent à portée. Autrefois, ces navires, que l'on choisissait parmi les meilleurs marcheurs, employaient des ruses de guerre, pour n'être reconnus qu'à petite distance. Ils affectaient un certain désordre dans leur voilure ou remorquaient des séries de baïlles ou des chapelets de barriques. Aujourd'hui, ces stratagèmes ne sont plus de mise; on cherche à lutter de vitesse avec un ennemi doué lui-même presque toujours d'une grande rapidité. Le plus généralement, la croisière a lieu dans des limites très étendues; elle est exercée par une escadre, une division navale ou même par un navire isolé. On considère donc la croisière comme un acte de guerre indéterminé, à l'inverse du blocus, généralement limité à un port ou à une certaine portion du littoral ennemi.

II. ART MILITAIRE. — *Croisière de baïonnette*. Partie de la monture de la baïonnette comprenant la douille et le quillon. Lorsque la baïonnette est fixée sur le fusil, la douille embrasse le bout du canon; le quillon sert pour former les faisceaux.

CROISIERS. Ordre religieux (V. Croix [Applications du nom de la]).

CROISILLE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 423 hab.

CROISILLE (La). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf-la-Forêt; 2,269 hab.

CROISILLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt; 582 hab.

CROISILLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi; 262 hab.

CROISILLES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé; 330 hab.

CROISILLES. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, sur la Sensée; 4,308 hab. Stat. du chem. de fer départemental de Boileux à Marquion. Fabrique de sucre.

CROISILLES (Jean-Baptiste, de), abbé de La Couture, littérateur français, né à Béziers, mort à Paris en 1634. Familier de l'hôtel de Rambouillet, pourvu de plusieurs bénéfices, grâce à la protection du comte de Guiche et du comte de Soissons, il fut, en 1641, accusé de s'être marié secrètement avec la veuve d'un procureur au parlement, manqua d'être pendu et se trouva fort heureux d'être condamné à la détention perpétuelle dans un couvent. Il réussit, en 1649, à sortir de prison sous caution. On a de lui : *Héroïdes ou Epistres amoureuses à l'imitation des épistres héroïques d'Ovide* (1619, in-8); *Chasteté invincible* (Paris, 1633, in-8) rééd. sous les titres de *Tyrçis et Uranie* (1633, in-8) et de *la Bergerie du sieur de Croisilles* (1634, in-8); *Apologie* (1644, in-4). Tallemant des Reaux lui a consacré une historiette : *Croisilles et ses sœurs* (éd. Monmerqué et Paris, 1854, t. III, p. 27, in-8).

CROISILLON (Serrur.). Les croisillons sont des morceaux de fer disposés diagonalement pour maintenir l'écartement des deux solives qui composent un poitrail en fer ou des toles qui forment une poutre armée; tels sont certains arbalétriers dans les combles en fer à grande portée, dans les tabliers de ponts, etc. On se sert aussi de croisillons, comme remplissages, dans divers ouvrages de serrurerie, tels que des grilles, des balustrades, etc. L. K.

CROISMARE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Lunéville; 4,263 hab.

CROISSANCE. I. BOTANIQUE. — La croissance est la première manifestation vitale de la plante. Elle est soumise à l'action de différents agents extérieurs tels que la pesanteur, la radiation, l'humidité. La tige se dirige verticalement vers le haut, la racine vers le bas, de telle sorte que l'axe d'accroissement (V. AXE) prolongé passerait par le centre de la terre supposée sphérique. Si on place horizontalement un jeune plant de pois, les parties déjà développées conservent leur position, mais les extrémités de la tige et de la racine se courbent pour reprendre leur direction verticale primitive en sens inverse l'une de l'autre. Ce phénomène a reçu le nom de *géotropisme*; il est dit *positif* pour la racine, *négalif* pour la tige. On peut expliquer le géotropisme par une croissance inégale de la face supérieure et de la face inférieure de la tige d'une part, et en sens inverse de deux faces de la racine d'autre part, à l'extrémité même de ces organes. On a démontré expérimentalement que c'est la pesanteur qui produit ces effets dans les parties en voie d'accroissement. Lorsqu'il s'agit d'une plante mobile, la pesanteur agit de telle sorte que cette plante arrive à tourner toutes les faces de son corps vers le centre de la terre. L'action de la pesanteur ne se manifeste par les courbures géotropiques que si la plante est fixée. L'influence du géotropisme est moindre sur les rameaux; elle incline ceux-ci d'un certain angle sur la tige, et diminue de plus en plus jusqu'à devenir nulle s'il s'agit de rameaux de deuxième, de troisième, de quatrième ordre; dans le sapin, le géotropisme est nul dès les rameaux de deuxième ordre; il est aussi intense sur les rameaux que sur l'axe dans le peuplier.

Deux sortes de radiations agissent sur la croissance des plantes, les radiations thermiques et les radiations lumineuses. Les *radiations thermiques* déterminent dans la plante cet état particulier qui est la température de son corps. La température la plus favorable ou *optimum* pour chaque plante correspond, en général, à la température moyenne de son habitat. Pour le pois, par exemple, elle est 26°,6, pour le maïs 27°,2, pour le cresson 27°,4. Des écarts trop considérables au-dessus ou au-dessous font périr les plantes. La quantité d'eau qu'elles renferment influe sur leur force de résistance; ainsi les graines sèches supportent une température plus élevée ou plus basse que les graines fraîches. Les graines de pois fraîches périssent à 54 ou 55°, sèches elles résistent à une température de 70°. Ce sont les différences périodiques de température qui déterminent l'accroissement périodique des plantes vivaces de nos climats: très rapide au printemps, elle diminue graduellement en été et en automne, et s'arrête en hiver; de là la formation des couches annuelles des tiges. Si l'on fait agir sur les deux côtés d'une plante, d'une tige par exemple, des températures inégales, l'accroissement sera différent des deux côtés et il y aura une courbure en sens contraire de la température la plus voisine de la température optimum, c.-à-d. que la courbure semblera la fuir. Ce phénomène a reçu le nom de *thermotropisme*.

Quant aux radiations lumineuses, leur influence n'est pas moindre; si l'éclairage est le même sur toutes les faces de la plante, en d'autres termes est équilatéral, la croissance est moindre; la plante s'accroît moins à la lumière qu'à l'obscurité, témoin l'allongement des tiges de plantes placées dans un lieu obscur. L'effet retardateur est le plus faible dans le jaune qui correspond donc au maximum de croissance; l'effet retardateur est maximum et la croissance minimum pour deux points du spectre, l'un vers le rouge peu élevé, l'autre vers le violet très élevé. Si un côté de la plante seulement est éclairé, celui-ci va s'accroître moins que l'autre, et la tige s'inclinera du côté de la source lumineuse, et en général du côté où aura lieu l'éclairage optimum. Ce phénomène a reçu le nom de *héliotropisme*; il ne se manifeste que dans les parties en voie d'accroissement. La plupart des tiges sont *héliotropiques*; elles le sont *positivement* tandis que les racines le sont *négalivement*. Si l'on place de jeunes plantes devant une fenêtre, on voit les tiges s'incliner peu à peu vers la lumière, en s'accroissant.

Reste à étudier l'influence de l'humidité sur la croissance; si elle agit inégalement, il y a *hydrotropisme*. Les racines par exemple se dirigent toujours vers les portions les plus humides du sol, et cette influence l'emporte sur le géotropisme. L'hydrotropisme est positif pour la racine, négatif pour la tige. D^r L. Hn.

II. PHYSIOLOGIE. — Le corps des êtres organisés est en perpétuelle transformation; les processus d'assimilation et de désassimilation agissent constamment, mais pendant un temps l'équilibre n'existe pas et il y a prédominance des premiers: c'est cette période qui constitue la période de croissance. Tandis que les corps organiques n'augmentent que par une formation additionnelle extérieure, la croissance chez les êtres vivants se produit dans l'intimité de notre organisme. Chaque élément est un facteur de cet accroissement général, mais l'ensemble de ces développements partiels peut quelquefois être rompu dans son équilibre; tel tissu, tel organe se développe plus rapidement que tel autre et il en résulte des désordres qui retentissent d'une façon plus ou moins durable sur l'être lui-même. La croissance est d'autant plus rapide que la durée moyenne de l'existence est moindre; chez les animaux dont le cycle vital est court, la période d'augment est très abrégée; chez les animaux à sang froid, chez certains d'entre eux au moins, cette même période d'accroissement est pour ainsi dire illimitée. La croissance de l'homme a surtout attiré l'attention et a été l'objet d'un certain nombre de travaux intéressants. On peut établir que la croissance date du mo-

ment même de la fécondation de l'ovule, qu'il existe par suite une première période intra-utérine, puis une seconde période, commençant avec la naissance et se terminant au moment où l'individu cesse de s'accroître. Ainsi définie comme durée, cette période serait essentiellement variable, l'individu pouvant augmenter de poids pendant toute la durée de son existence normale; mais on a généralement fixé la durée de la croissance avec la période d'augmentation de la taille. Cette dernière correspond en effet à un fait anatomo-physiologique précis: l'ossification des derniers cartilages de conjugaison. Les os s'accroissent en longueur par la formation de nouvelles couches osseuses au niveau des cartilages qui réunissent le corps aux deux extrémités, peu à peu et suivant une règle déterminée, ces cartilages s'ossifient, dès lors le squelette ne saurait plus s'allonger. Les derniers cartilages épiphysaires disparaissent chez la femme à vingt et un ans, chez l'homme à vingt-cinq. Envisagée du jour de la naissance jusqu'à l'âge de complète formation, la croissance suit une marche d'activité décroissante. Au début, les forces assimilatrices et formatrices l'emportent énergiquement sur celles de la désassimilation, puis elles diminuent peu à peu, tendant ainsi à s'équilibrer avec les dernières. C'est ainsi que, pour la taille, l'accroissement est de 20 centim. dans la première année, de 10 la seconde, de 5 vers la cinquième année.

L'accroissement en poids ne suit nullement celui de la taille. Quételet a établi, d'après des observations multiples, la loi suivante: le poids d'un enfant vers sa naissance croît comme le cube de sa hauteur; après la première année cette croissance diminue; vers la cinquième année, elle n'a plus qu'une valeur entre la seconde et la troisième puissance de sa hauteur, mais elle reprend ensuite et passe par un maximum vers la seizième année. Au point de vue clinique, il y a lieu de diviser la croissance en trois périodes correspondant: à la première dentition; à la seconde dentition, c.-à-d. jusqu'à sept ans, enfin la dernière période ou de puberté allant jusqu'à onze ou quinze ans, suivant les sexes. Nous ne pouvons nous occuper ici des accidents de la dentition, étudiée plus spécialement à ce point. Signalons simplement les troubles pathologiques qui peuvent survenir dans la croissance quand sous une influence quelconque l'équilibre est rompu dans l'accroissement de tel ou tel organe. La nutrition active qui se produit dans les cartilages des os détermine parfois l'ostéite juxta-épiphysaire, qui peut prendre les allures d'une fièvre muqueuse et même d'une fièvre typhoïde. Mais c'est principalement du côté du cœur qu'il faut chercher la cause première des troubles constatés chez l'enfant pendant son développement. De quinze à vingt ans, la croissance du cœur est très rapide et on peut dire que le cœur d'un jeune homme est hypertrophié normalement pendant cette période (Germain Sée). Cette hypertrophie, sous l'influence de causes diverses, entraîne des troubles fonctionnels à forme multiple: les maux de tête continus décrits sous le nom de céphalée des adolescents ou de croissance (Charcot), la gêne respiratoire ou les palpitations après un exercice un peu violent. Toutes ces affections, dues à la croissance, doivent être traitées beaucoup plus par une hygiène intelligente: nourriture fortifiante, mais non en excès, exercices corporels n'allant pas jusqu'à la fatigue, etc., que par une thérapeutique active. Toutefois, quand les troubles cardiaques acquièrent une certaine gravité, l'iodure de potassium et la sparteïne (G. Sée) donnent d'excellents résultats. D^r P. LANGLOIS.

BIBL.: BOTANIQUE. — BEHRENS et HÉRAIL, *Traité élémentaire de botanique*, 1889, et les divers *Traités de botanique*.

PHYSIOLOGIE. — SAINT-YVES MÉNARD, *la Croissance chez l'homme et les animaux*, 1885. — SPRINGER, *Etude sur la croissance et son rôle en pathologie*, 1890.

CROISSANT. I. ASTRONOMIE. — Nom donné à la figure de la lune, soit entre la nouvelle lune et le premier quartier, soit entre le dernier quartier et la nouvelle lune. Les deux pointes qui terminent cette figure s'appellent les *cornes*, et l'on voit que la *ligne des cornes* est toujours opposée

au soleil; elle traverse la concavité de l'astre et se trouve à l'orient de la lune, de la nouvelle lune au premier quartier, et au contraire à l'occident de notre satellite, du dernier quartier à la nouvelle lune. Dans les jours qui avoisinent la nouvelle lune, nous voyons imparfaitement la partie de notre satellite non éclairée par le soleil en raison de la lumière que réfléchit notre globe: on donne à ce faible éclaircissement le nom de *lumière cendrée* à cause de sa couleur grisâtre. Les planètes inférieures, Mercure et Vénus, ont les mêmes phases (V. ce mot) ou apparences que notre satellite, mais ce phénomène n'est pas visible à l'œil nu; c'est ce qui fait qu'on a restreint l'appellation *croissant* à la figure qu'offre notre satellite au voisinage de la nouvelle lune. L. B.

II. HISTOIRE. — Sorte d'emblème dont le nom est tiré de la première phase de la lune. On le voit déjà chez les anciens Grecs au front de Vénus et d'Artémis; puis il servit d'ornement à la coiffure des dames romaines. Comment est-il devenu l'emblème de l'empire ottoman? De toute antiquité, il avait été le symbole de Byzance, ainsi que l'attestent de nombreuses médailles. Maîtres de Constantinople, les Turcs le conservèrent; est-ce comme emblème d'un empire naissant et destiné à s'accroître, est-ce parce qu'ils le trouvèrent dans l'horoscope de leur empereur Osman? Peut-être pour les deux raisons. Quoi qu'il en soit, le croissant devint le signe distinctif de l'empire ottoman; il orna les coupoles et les minarets des mosquées, et servit même d'enseigne au corps des janissaires. Cette enseigne consiste en un croissant fixé à une longue hampe et auquel étaient suspendues des clochettes d'argent; aux extrémités, deux queues de cheval, l'une blanche et l'autre rouge, et au-dessus du croissant l'étendard de Mahomet. Lorsqu'on secoue la hampe, un bruit éclatant se fait entendre. Les Allemands ont conservé le croissant pour leurs régiments d'infanterie. L. HESSE.

III. BOULANGERIE (V. BOULANGERIE, t. VII, p. 672).

IV. ART HÉRALDIQUE. — Pièce héraldique représentant un croissant dont les pointes sont ordinairement tournées vers la partie supérieure de l'écu. C'est sa position naturelle; lorsqu'elle est autre, il faut le spécifier; ainsi, lorsque les pointes sont tournées vers le bas, le croissant est dit renversé; il est tourné, quand les pointes regardent le côté dextre; contourné, lorsqu'elles regardent à senestre. Cette figure est très employée en armoiries et les anciens héraldistes la considéraient comme un symbole de très bonne noblesse; les croisés la placèrent souvent sur leur écu. Il peut être seul ou en nombre, et on l'emploie beaucoup comme figure accessoire accompagnant la pièce principale. Ainsi le chevron, l'étoile, la bande sont très fréquemment accompagnés de trois croissants, l'écu est même parfois semé de croissants.

V. ORDRES. — *Ordre du Croissant*. Institué à Angers, en 1448, par René d'Anjou, duc de Lorraine, comte de Provence et roi de Naples, en l'honneur de saint Maurice. Il le plaça sous la protection de l'Eglise; les chevaliers, nobles, portaient un croissant, mais avec la devise *los en crois-sant*, pour signifier que les nobles cœurs doivent toujours croître en vertu. L'ordre disparut avec la maison d'Anjou. — Un autre ordre du Croissant fut fondé en Turquie par Selim III, en 1799, qui le destina à récompenser les services rendus à la Sublime Porte par les étrangers. Il n'était pas accordé aux nationaux et se conférait ordinairement aux ministres, aux ambassadeurs des cours étrangères et aux personnes distinguées de leur suite. Il fut supprimé en 1834, par Mahmoud II, qui le remplaça par l'ordre du *Nichan Iftikar* (V. ce mot). G. de G.

VI. MATHÉMATIQUES. — Une fonction $f(x)$ de x est dite croissante (ou décroissante) pour $x = a$ quand il existe un nombre positif h tel que l'on ait, quel que soit θ , compris entre -1 et $+1$

$$f(a + \theta h) - f(a) > 0 \text{ (ou } < 0)$$

une fonction $f(x)$ est croissante (ou décroissante) à partir de a , ou comme l'on dit quelquefois à droite de a , quand

il existe un nombre positif h tel que l'on ait, quel que soit θ , compris entre 0 et 1

$$f(a + \theta h) - f(a) > 0 \text{ (ou } < 0).$$

Elle serait croissante (ou décroissante) jusqu'à a ou à gauche de a , si l'inégalité précédente avait lieu pour θ compris entre -1 et 0. On dit qu'une fonction $f(x)$ est croissante (ou décroissante) entre a et b , $a < b$, quand elle l'est pour toutes les valeurs comprises entre a et b , à partir de a et jusqu'à b . Une fonction continue pour toutes les valeurs de x comprises entre a et b n'est pas nécessairement croissante, décroissante ou constante dans cet intervalle, contrairement à ce qui est enseigné dans les lycées. Une fonction qui possède une dérivée est croissante quand sa dérivée est positive, décroissante quand sa dérivée est négative.

H. LAURENT.

CROISSANVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon; 320 hab.

CROISSY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur; 381 hab.

CROISSY (Crociacum). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Saint-Germain, sur la rive droite de la Seine; 1,954 hab. Cette localité est mentionnée depuis l'an 1241, époque où l'évêque de Paris donna son église au prieuré de Saint-Léonard de Noblat en Limousin. Depuis le XVII^e siècle, mais surtout à notre époque, de nombreuses villas y ont été construites. Une école et un hôpital y ont été fondés par le marquis d'Aligre qui y possédait un château.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. II, pp. 25-28.

CROISSY (Les Marquis de) (V. COLBERT).

CROISSY-BEAUBOURG. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 244 hab.

CROISSURE. I. TECHNOLOGIE. — Nom donné aux côtes des tissus croisés. La qualité des mérinos et cachemires de laine ou des croisés en coton s'indique généralement en donnant leur réduction en chaîne en même temps que le nombre de croisures contenues dans une unité de longueur, centimètre, pouce ou quart de pouce, mesurée perpendiculairement à leur direction. En désignant par n le nombre de fils du rapport chaîne, par f le nombre de fils et par d le nombre de duites contenues dans une unité de longueur, le nombre k des croisures qui correspondent à la même longueur est donné par la formule $n^2 k^2 = f^2 + d^2$.

II. MARINE. — Longueur des vergues. La distance du mât de misaine au grand mât déterminait autrefois la grandeur de cette quantité. Des envergures trop longues pouvaient amener des difficultés de manœuvres ou produire des renvois de vent nuisibles, surtout dans les évolutions, quand il s'agissait de bâtiments à voiles. En outre, elles nuisaient aussi au bon établissement de la voilure. Les vergues des Anglais étaient, en général, beaucoup plus petites que les nôtres, ainsi que le montre l'examen du tableau suivant :

GRAND MÂT	FRANCE	ANGLETERRE	OBSERVATIONS
Basse vergue.....	0,551	0,543	Ces rapports sont exprimés en fonction de la longueur du bâtiment.
Hunier.....	0,425	0,396	
Perroquet.....	0,277	0,251	

CROISY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Nérondes; 542 hab.

CROISY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure; 178 hab.

CROISY-SUR-ANDELLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. d'Argueil; 397 hab.

CROISY (Aristide), sculpteur français, né à Fagnon près Mézières (Ardennes) le 31 mars 1840. A l'âge de seize

ans, il vint à Paris et entra dans l'atelier d'Armand Toussaint, l'année suivante; en 1857, il passa dans celui de A. Dumont, à l'École des beaux-arts. En 1862, il travailla pour Gumery. Il obtint deux fois le premier second grand prix au concours de Rome, en 1863, sur un bas-relief représentant *Nisus et Euryale*; en 1865, sur un bas-relief représentant la *Fondation de Marseille*. Cette dernière œuvre lui fut commandée en marbre, pour le musée de la ville de Marseille. Croisy expose au Salon depuis 1867; nous citerons parmi ses principales œuvres : *la Prière d'Abel*, st. bronze, au palais de la Légion d'honneur; *Psyché abandonnée*, *Françoise de Rimini*, au musée de Charleville; *le Nid*, groupe en marbre au musée du Luxembourg; les statues en bronze de *Ernest Bradfer* à Barle-Duc, de *Méhul* à Givet; le groupe de *la Défense des Ardennes* à Charleville; trois statues différentes en bronze du *Général Chanzy*, l'une à Nouart (Ardennes), les deux autres à Buzancy; la dernière représente *Chanzy sur son lit de mort* et est placée sur son tombeau. L'œuvre la plus importante de Croisy est le remarquable groupe en bronze de *l'Armée de la Loire*, formant soubassement au monument de Chanzy, au Mans, dont le modèle lui valut une 1^{re} médaille en 1883. Cet artiste est aussi l'auteur des grandes figures décoratives, *la Paix* et *la Concorde*, ornant le fronton du Dôme central de l'Exposition universelle de 1889; des figures allégoriques de la *Ville de Paris*, du *Commerce*, de l'*Industrie*, des *Arts* et de l'*Agriculture* ornant le fronton de la nouvelle Bourse du commerce à Paris. On lui doit un grand nombre de médaillons et de bustes, parmi lesquels nous citerons les bustes en marbre de *l'amiral Jaureguiberry*, au Sénat, et de *Niedermeyer*, à l'Opéra.

CROIX. I. Histoire religieuse et liturgie. — Nous réunissons ici toutes les pratiques, dévotions, cérémonies et fêtes ayant pour objet l'image et le culte de la croix. — Parmi ces pratiques, celles dont l'antiquité est la moins contestable, c'est le SIGNE DE LA CROIX. Les témoignages abondent sur ce fait. Il suffit de citer ici celui de Tertullien (208 ?) : « En cheminant, en entrant, en sortant, en nous habillant, en nous chaussant, en entrant au bain, en nous mettant à table, en allumant les lumières, en nous couchant au lit, en toutes nos actions et mouvements, nous nous imprimons au front le signe de la croix. Que si tu réclames obstinément une loi tirée de l'Écriture pour ces disciplines et usages ou autres du même genre, tu n'en trouveras aucune; mais on t'indiquera la tradition, qui en est l'auteur; la coutume, qui les confirme; la foi, qui les observe (*De Corona militis*, III). » Bien que Tertullien reconnaisse que l'institution du signe de la croix ne se trouve point dans l'Écriture, on le prétend recommandé par certains textes fort élastiquement interprétés, notamment par ces paroles d'Ezéchiel (IX, 4) : « Fais une marque sur le front de ceux qui gémissent à cause des abominations qui se commettent au dedans de Jérusalem, »; et par diverses indications de l'Apocalypse (VIII, 3; IX, 4; XIV, 1). — Il semble que primitivement le signe de la croix était fait avec le pouce de la main droite, ordinairement sur le front, accidentellement sur d'autres objets. Mais la signification symbolique attachée à ce signe et certaines ressemblances naturelles devaient peu à peu le faire appliquer à d'autres parties du corps : « Nous avons le signe de la croix sur notre front, sur notre cœur et sur nos bras : sur notre front, parce que nous devons toujours confesser Jésus-Christ; sur notre cœur, parce que nous devons toujours l'aimer; sur nos bras, parce que nous devons toujours travailler pour lui (Ambroise, *Vie d'Isaac*). » On finit par toucher ces diverses parties en une figuration unique du signe. Pour l'exécuter, la main droite est élevée au front, puis abaissée sur la poitrine, de là ramenée sur l'épaule gauche et enfin sur l'épaule droite (Eglise d'Occident) ou ramenée sur l'épaule droite et enfin sur l'épaule gauche (Eglise d'Orient). Cette différence a été une des causes du schisme des deux Eglises. Dans la liturgie des consécrations et des bénédictions, le signe se fait en l'air, au-dessus

des personnes ou des objets. La manière dont les doigts sont tenus en cette opération n'est point indifférente : les cinq doigts étendus représentent les cinq plaies de Jésus-Christ; trois, les personnes de la divine trinité; un, l'unité de Dieu. Pour la bénédiction du calice et des oblations, Léon IV ordonna d'étendre deux doigts et de porter le pouce au-dessous : c'est le seul vrai signe de croix trinitaire. Ce pape recommandait aux clercs de s'appliquer à le bien faire; sinon, ils seraient incapables de rien bénir. Le geste est ordinairement accompagné de la prononciation de cette formule : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. — Il est vraisemblable que les anciens chrétiens se servaient du signe de la croix pour se reconnaître parmi les païens; mais l'histoire ne fournit que peu, sinon point, d'indications sur ce fait. Elle contient, au contraire, de nombreux témoignages attestant que les chrétiens employaient surtout cette pratique en vue des effets qui lui sont attribués. Elle chasse les démons; elle sanctifie la chair et fortifie l'âme; elle soutient dans les épreuves et elle sauve dans les dangers, tant spirituels que corporels; elle guérit les maladies et déjoue les maléfices; elle décele ou neutralise les poisons; contre la tentation à certains péchés, elle est un secours toujours efficace; elle purifie les lieux et les objets souillés par les hommes ou par les malins esprits qui sont dans les éléments. — Par bref du 28 juil. 1863, Pie IX a accordé cinquante jours d'indulgence à tous les fidèles, chaque fois que, d'un cœur contrit, ils font le signe de la croix, en prononçant la formule trinitaire : *Au nom du père, etc.* Un autre bref du 23 mars 1866 élève l'indulgence à cent jours, lorsque le signe est fait avec de l'eau bénite. — Certains passages des Apologistes et des Pères indiquent que le signe de la croix devint, dès les premiers temps, un trait caractéristique du culte chrétien. Luther l'avait conservé; mais la plupart des Eglises luthériennes ont fini par l'abandonner, à cause des effets que partout et en tout temps la superstition est disposée à lui prêter. Les Eglises réformées ne l'ont jamais toléré.

ADORATION DE LA CROIX. — L'usage si fréquent chez les chrétiens de faire le signe et de prononcer le nom de la croix les fit appeler par les païens *adoreurs de la croix*. Ces adversaires se plaisaient à ajouter que les chrétiens adoraient ce qu'ils méritaient : *Id colunt quod merentur*. Les réponses de Tertullien (*Apologia*, XVI; *Ad Nationes*, XII), et de Minutius Felix (*Octavius*, IX, XII, XXVIII) ne contestent pas péremptoirement le fait d'un culte rendu à la croix. Ces deux écrivains se défendent en prétendant que les païens eux-mêmes honorent des objets qui ont la forme de la croix. Il est vraisemblable que, dès les premiers siècles, les chrétiens avaient fait un objet de religion de la croix représentée sous des formes qui la dissimulaient aux regards des païens et qui offraient, en outre, l'avantage de donner à cette révérence l'attrait du mystère. Tout l'effort des Apologistes et des Pères tend à distinguer cette adoration des chrétiens devant la croix du culte des païens envers leurs idoles : « Ce n'est pas la croix que les chrétiens adorent, mais le Christ mort sur la croix; *Regem, ... Christum qui pependit in ligno... non lignum* » (Ambroise, *In obitum Theodostii*, XLVI). Ce qu'ils vénèrent, ce n'est pas le bois, mais la rédemption accomplie sur ce bois. — Il est peu probable que les païens n'aient pas établi une pareille distinction entre leurs idoles et les divinités qu'elles représentaient. S'ils attribuaient à ces images une puissance propre, les chrétiens, eux aussi, crurent bientôt à une vertu surnaturelle de la croix, produisant des effets que la seule invocation du Christ n'aurait pas produits : les récits de ces miracles abondent chez les écrivains ecclésiastiques. Naturellement on adore ce qui accomplit des miracles; peu importe le nom donné à ce culte. Dès le commencement du IV^e siècle, les poètes chrétiens l'appelaient adoration :

Flecte genu lignumque Crucis venerabile adora.

L'Eglise d'ailleurs a consacré le mot, en Occident comme

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

en Orient : *adoratio, προσκύνησις*. L'Eglise occidentale a longtemps célébré cette adoration le Vendredi saint. Pour la liturgie qui la concerne, on lit dans le Sacramentaire Grégorien : *Venit Pontifex, adoratum deosculatur crucem*. En l'Eglise d'Orient, ce culte a lieu le troisième dimanche de Carême et pendant toute la semaine suivante (V. ICONOCLASTE ET IMAGE).

INVENTION DE LA SAINTE CROIX. — L'Eglise catholique fête sous ce nom la découverte du bois sur lequel Jésus-Christ a été supplicié. En 326, Hélène, mère de Constantin, âgée déjà de quatre-vingts ans, étant allée à Jérusalem, entreprit de dégager le Saint Sépulcre des amoncellements de terre superposés sur les lieux où il avait été creusé, et de détruire les édifications païennes qui le profanaient. Des révélations surnaturelles lui avaient mis au cœur la certitude qu'elle trouverait l'emplacement exact de la sépulture de Jésus et même la croix sur laquelle il avait expiré. De concert avec saint Macaire, évêque de la ville, elle fit conduire avec grande diligence les travaux nécessaires. Pour dérober la croix à la vénération des chrétiens, les Juifs l'avaient autrefois jetée dans une fosse ou dans un puits, qu'ils avaient comblé avec des pierres. Il eût été plus simple et plus sûr de la détruire; mais l'impunité est toujours aveuglée en ses desseins; d'ailleurs, le bois de la vraie croix est incombustible, ainsi qu'il appert d'un miracle illustré, au XVII^e siècle, par la fondation de l'ordre de la *Vraie Croix* (V. ci-après CHEVALIERS DE LA VRAIE CROIX). La fosse, ignorée des chrétiens, n'était plus connue que de quelques Juifs, qui se transmettaient ce secret de père en fils. L'un d'eux nommé Judas, indiqua l'endroit à ceux qui dirigeaient les fouilles. Judas fut loué et récompensé par Hélène, il se fit chrétien et devint un saint, que l'Eglise honore sous le nom de Quiriac. On creusa et on découvrit trois croix. Mais comme l'inscription énonçant la cause de la condamnation de Jésus se trouvait détachée, il était impossible de distinguer parmi ces trois croix celle de Jésus. Macaire, divinement inspiré, les fit appliquer, l'une après l'autre, sur le corps d'une dame de qualité, que tous les médecins avaient condamnée et qui était mourante. Les deux premières ne produisirent aucun effet; mais dès qu'elle fut touchée par la troisième, la mourante se releva pleine de santé et de force. Aucun doute n'était plus permis. Une lettre de saint Paulin à Sévère insérée dans le Bréviaire de Paris (3 mai) raconte autrement le fait : ce ne serait pas Macaire, mais Hélène qui aurait demandé à un miracle l'indication de la croix divine. La princesse fit apporter un mort déjà enseveli. Au contact de la troisième croix, le mort ressuscita. Les interprètes bien pensants suppriment la difficulté résultant de cette différence, en admettant ensemble la guérison et la résurrection. D'après une autre tradition, rapportée par saint Ambroise, l'inscription était restée attachée à la croix : ce qui rendait les deux miracles inutiles, au moins comme signes révélateurs. — Hélène et Constantin firent construire une église magnifique au-dessus du sépulcre. Une partie de la croix fut laissée à Jérusalem, enchâssée dans un reliquaire d'argent; l'autre fut envoyée à Constantin avec les clous qui avaient percé les pieds et les mains de Jésus. L'empereur fit placer la portion qu'il avait reçue dans sa propre statue, laquelle fut élevée sur une colonne de porphyre, dans le *forum* de Constantinople. L'historien Socrate affirme que cette précieuse relique devait rendre la ville imprenable. Un des clous fut attaché au casque de l'empereur, un autre à la bride de son cheval; et ainsi fut réalisée, suivant divers Pères, cette prophétie de Zacharie : « En ce temps-là, il y aura sur les sonnettes des chevaux : *la Sainteté à l'Eternel* (XIV, 20). » Un autre clou servit plus tard à façonner la couronne de fer de Lombardie. — Eusèbe (*Vita Constantini*, III et suiv.), racontant l'exploration du sépulcre et les mesures ordonnées par Constantin pour en dégager et en purifier l'emplacement et pour y construire un sanctuaire, ne fait aucune mention de la vraie croix. La relation d'un voyage fait à Jérusalem en 333

(*Itinerarium Burdegalense*) indique la crypte où le corps de Jésus avait été déposé, et la basilique élevée par Constantin; mais elle ne parle pas non plus de la croix. Les premières mentions qui en soient faites se retrouvent dans les *Catéchèses* de Cyrille de Jérusalem (IV, 40; IX, 49; XIII, 4), composées vingt ans au moins après la prétendue découverte. Il y est dit que des parcelles ont été détachées de la Sainte Croix et qu'elles sont répandues dans tout l'univers, mais il n'y est point fait allusion aux faits contenus dans la légende que nous avons résumée. Dès le commencement du v^e siècle, cette légende semble acceptée par tous les écrivains ecclésiastiques comme authentique, quoique avec diverses variantes. — De tous les miracles de la Sainte Croix, le plus grand est peut-être la mystérieuse puissance de reproduction dont elle est douée. Dans sa lettre à Sévère, saint Paulin affirme qu'on peut en retirer indéfiniment des parcelles sans la diminuer. On a comparé cela à la multiplication des pains au désert. Tous ces fragments, s'ils étaient réunis, formeraient la charge de plus de dix ânes. — Il est vraisemblable qu'une fête a été instituée très anciennement à Jérusalem pour commémorer l'invention de la Sainte Croix, et qu'elle a été introduite successivement dans d'autres églises. Papebroch (*Acta sanctorum*, III) affirme qu'elle n'a été célébrée d'une manière générale que vers 720. Dans l'Eglise latine, elle a lieu le 3 mai. L'Eglise grecque la joint à la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX (Fête de l'). — Célébrée le 14 sept.; elle est fort ancienne. On suppose qu'elle a été originairement instituée à Jérusalem pour commémorer la dédicace de l'église du Saint-Sépulchre construite par Constantin (335). A ce souvenir on ajoutait vraisemblablement celui de l'apparition de la croix à Constantin, peut-être aussi celui d'une autre apparition aperçue à Jérusalem en 346. Mais la principale illustration de cette fête est la restitution à l'église de Jérusalem de la Sainte Croix, que Chosroès II lui avait enlevée. Ce roi des Perses, vainqueur de l'empereur Phocas, avait pris Jérusalem, dévasté l'église du Saint-Sépulchre et massacré une partie des habitants. Il en emmena beaucoup d'autres en captivité et il fit emporter la Sainte Croix. Vaincu à son tour par Héraclius, il fut assassiné par son fils Siroès (628). Celui-ci, pour conclure la paix avec l'empereur, consentit à rendre la Croix. Elle fut triomphalement conduite à Constantinople et, au printemps suivant, ramenée fort solennellement à Jérusalem. Héraclius voulut la prendre sur ses épaules, en entrant dans la ville; mais, comme il était revêtu de son costume impérial, la croix se fit un fardeau qui l'empêcha de marcher. Sur le conseil du patriarche Zacharie, il quitta ses vêtements précieux, sa couronne et sa chaussure. Aussitôt la croix devint légère, et l'empereur put la porter jusqu'à l'église. L'année suivante, Héraclius était vaincu par les mahométans, et en 647, sous son règne, Jérusalem était prise par eux. — Pour cette fête, le Bréviaire parisien (*Lectio* VI) associe à la mémoire de l'empereur Héraclius celle du roi saint Louis, au 14 sept. 1241, dépouillé de ses habits royaux, nuds et portant la portion de la vraie croix à lui remise par les templiers, qui l'avaient reçue en gage de l'empereur Baudouin. Merveilleusement sauvée, pendant la Révolution, elle se trouve encore à Paris, ainsi que la croix incombustible léguée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés par Anne de Gonzague, princesse palatine, et deux fragments des clous divins.

CHEMIN DE LA CROIX OU CHEMIN DU CALVAIRE. — L'institution communément désignée sous ce nom est récente. C'est pourquoi on s'est efforcé d'en faire remonter l'origine aux premiers chrétiens. Elle a pour objet de mettre à la portée des fidèles, dans tous les pays, les moyens de satisfaire la dévotion qui menait autrefois tant de pèlerins à Jérusalem et d'obtenir les grâces espérées de la visite aux Lieux saints. La première invention en semble due au bienheureux Alvaro, de l'ordre des frères prêcheurs. Ce

religieux, revenant de Palestine, fit construire dans son couvent de Saint-Dominique, à Cordoue, divers oratoires formant des stations où se trouvaient représentés les principaux faits de la passion de Jésus-Christ. La chose ayant eu un commencement de succès chez les dominicains, les frères mineurs de l'Observance de Saint-François s'emparèrent de l'idée et la développèrent. Ils établirent dans toutes leurs églises un chemin de la Croix avec quatorze stations distinctes. Il paraît cependant que la propagation de cette dévotion se fit lentement; car ce ne fut qu'à la fin du xvii^e siècle que les papes l'approuvèrent officiellement (Innocent XI, Innocent XII, Benoît XIII, Benoît XIV, Clément XII). Ils ont attribué aux fidèles qui suivent dévotement le chemin de la Croix toutes les indulgences qui sont accordées à ceux qui visitent en personne les lieux saints de Jérusalem; mais un avis de la sacrée Congrégation des Indulgences défend aux prédicateurs et aux catéchistes de spécifier quelles sont ces indulgences. — Chacune des quatorze stations est affectée à un souvenir de la passion. Parmi ces souvenirs il y en a plusieurs que l'Evangile ignore. L'un d'eux surtout, celui qui se rapporte à Véronique, provient d'une source plus que suspecte. Toutes les stations doivent être marquées par des croix bénites, mais les tableaux ne sont point indispensables. Les croix seules procurent les indulgences. Les chemins de la Croix peuvent être établis dans les églises ou en dehors. Le privilège de les ériger et de les bénir appartient en propre aux frères mineurs de l'Observance et, par extension, aux capucins, qui sont un rameau de l'ordre franciscain. Néanmoins, des rescrits pontificaux permettent personnellement à des évêques n'appartenant pas à l'ordre de Saint-François et même à de simples prêtres dûment autorisés de l'ordinaire, d'ériger et de bénir des chemins de la Croix. L'érection faite par eux n'est point valide, si elle a lieu en dehors des églises.

CROIX PECTORALE. — Insigne de la dignité épiscopale ou abbatiale. Elle est ordinairement formée d'or ou d'argent et de pierres précieuses; elle pend sur la poitrine, comme l'indique son nom. Les évêques, les abbés et les abbeses la portent suspendue au cou, attachée pour les uns à une chaîne d'or ou à un cordon de soie vert et or et pour les autres à un cordon de soie violette. Le pape ne la prend que lorsqu'il chante la messe pontificalement. Il semble que cette croix n'est devenue un ornement pontifical, d'un usage général, que depuis le xiii^e siècle. Benoît XIV dit que cet ornement n'est point un signe de juridiction. Mais ce qui en est un au suprême degré, c'est le privilège réservé au pape, à ses légats et aux archevêques de faire porter devant eux une *croix stationale* ou *processionnelle*. Dans les processions, le Christ attaché à cette croix est tourné en avant et il semble guider les fidèles qui suivent. Lorsque la croix fait cortège au pape et aux dignitaires, le Christ est retourné de leur côté, comme s'il devait aller à reculons devant eux.

BULLE DE LA CROIX (V. CROISADE [Bulle de la Sainte]).
APPLICATIONS DU MOT CROIX À DES DÉNOMINATIONS D'ORDRES OU DE CONGRÉGATIONS. — *Religieux de Sainte-Croix.* Ces religieux, ainsi que ceux des congrégations qui se prétendent dérivés de leur ordre, sont communément appelés **CROISIERS**. Après les carmes, qui réclament le prophète Elie comme fondateur, les croisières revendiquent la plus haute antiquité: institués par le pape saint Clet (78-91 ?), réformés par saint Quiriac, ce juif qui indiqua à sainte Hélène le lieu où la croix de Jésus-Christ était enfouie (V. **INVENTION DE LA SAINTE CROIX**), ils se trouvaient, dit-on, en Palestine, bien longtemps avant les croisades. — En 1169, Alexandre III donna aux croisières d'Italie une règle et des constitutions. En 1656, Alexandre VII les supprima pour cause de relâchement et attribua leurs biens à la république de Venise, afin de soutenir la guerre contre les Turcs.

En 1211, Théodore de Celles, chanoine de Liège, fonda sur la colline de Clair-Lieu, près de Huy, en Belgique, une congrégation de **CHANOINES RÉGULIERS DE LA SAINTE-CROIX**, en imitation des croisières de Palestine. Cette con-

grégation fut approuvée en 1216 par Honoré III et confirmée en 1248 par Innocent IV. Saint Louis appela à Paris quelques-uns de ces chanoines et les établit rue de la Bretonnerie. Avant la Révolution, ces croisières possédaient plusieurs maisons en France et sur les bords du Rhin, où on les appelait *pères hospitaliers*, à cause des soins qu'ils donnaient aux pauvres et aux malades. Leur général résidait au couvent de Clair-Lieu. Leur patronne est sainte Odile, une des onze mille vierges martyrisées à Cologne avec sainte Ursule. Sainte Odile avait révélé au croisier Jean Novélan le lieu où son corps était enterré. Depuis la Révolution, les chanoines réguliers de la Sainte-Croix se sont relevés à Sainte-Agathe, près Cuyk, et à Uden, en Hollande, à Diest et à Maeseyk, en Belgique. — Pour la connaissance des choses du catholicisme, il est intéressant d'indiquer les privilèges conférés à cet ordre en matière d'indulgences. Un indult de Léon X (20 avril 1516) avait accordé au général et à ses successeurs la faculté d'appliquer aux chapelets de cinq, dix ou quinze dizaines une indulgence de cinq cents jours pour chaque *Pater* et chaque *Ave*, sans qu'il fût nécessaire de dire tout le chapelet. Le 13 juil. 1848, Grégoire XVI a rendu l'indulgence applicable aux âmes du purgatoire. Le 9 janv. 1848, Pie IX a concédé au général le pouvoir de communiquer cette faculté à tous les prêtres de son ordre; Léon XIII l'a déclarée *exclusivement propre* à l'ordre de la Sainte-Croix. — Une congrégation de *Chanoines réguliers de Sainte-Croix* fut aussi instituée en Bohême, par un croisé qui avait connu les religieux de Sainte-Croix en Palestine. Elle fut confirmée par Grégoire IX (14 avr. 1238). Clément X et Innocent XI, approuvant les statuts de cette congrégation, l'appellent un *ordre militaire*. Les empereurs donnaient à ces croisières le nom de *Chevaliers de la Croix*. On leur confia un grand nombre d'hôpitaux en Bohême, en Pologne et en Lithuanie. Ils en desservent encore quelques-uns aujourd'hui.

CHEVALIERS DE LA VRAIE CROIX. — Nom donné aux membres d'un ordre institué en 1668, pour les dames, par Éléonore de Gonzague, veuve de l'empereur Ferdinand III. Cette institution avait pour objet de perpétuer le souvenir d'un miracle auquel nous avons fait allusion aux §§ *Invention de la Sainte Croix* et *Exaltation de la Sainte Croix*: en un incendie du palais impérial, une croix appartenant à l'impératrice et composée de deux morceaux de la vraie croix subit l'atteinte des flammes sans être endommagée. Par suite d'un legs fait aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, cette croix se trouve à Paris. Des savants sceptiques, qui l'ont examinée, affirment que le bois dont on la prétend faite est une substance minérale. Quoi qu'il en soit, pour qu'une dame fût admise dans l'*ordre de la Vraie Croix*, il fallait qu'elle fût noble et de famille illustre, tant du côté du père et de la mère que du côté du mari et en réputation d'avoir beaucoup de grandeur d'âme.

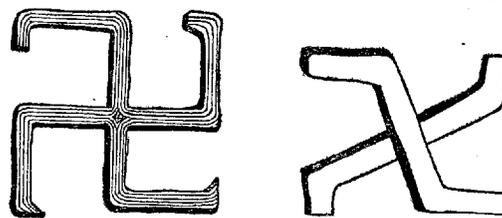
La congrégation des **CLERCS DÉCHAUSSÉS DE LA SAINTE-CROIX**, appelés aussi *Passionistes*, instituée par saint Paul de la Croix, pour prêcher la pénitence en exposant les souffrances de Jésus, a été approuvée en 1725 et en 1741 par Benoît XIII et Benoît XIV. Maison mère à Rome. En 1861, elle avait en France deux maisons et dix-huit pères. — Il y avait à la même époque cent trente et un **FRÈRES DE LA CROIX DE JÉSUS** répartis en trente-quatre maisons. — Une congrégation de **SAINTE-CROIX** (du Mans) a été organisée en 1835 par le père Moreau. Elle comprend les pères **SALVATORISTES** (deux maisons en France, vingt-huit clercs réguliers), voués aux missions, à l'instruction de la jeunesse et au ministère paroissial; les **FRÈRES JOSÉPHITES** (cinquante-trois maisons en France, deux cent soixante-trois frères), qui doivent leur origine (1806) à Jacques Dujarié, curé de Ruilly-sur-Loire: instruction secondaire et instruction primaire; les **SŒURS MARIANISTES**, chargées des soins de lingerie et d'infirmier dans les séminaires et les collèges de la congrégation et qui s'occupent aussi de l'instruction des jeunes filles dans des maisons particu-

lières. Cette congrégation complexe, dont le supérieur général réside à Rome, possède de nombreux établissements en Europe, aux États-Unis, au Canada, au Bengale, en Australie.

En 1625, Guérin, curé de Roye, forma une maison de **FILLES DE LA CROIX**, pour l'instruction des jeunes filles. M^{me} de Villeneuve les établit à Brie-Comte-Robert et à Paris; elle fit prononcer par une partie de ces filles les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Les autres voulurent conserver leur liberté: ce qui les obligea à se séparer. Avant la Révolution, chacune des deux congrégations avait son supérieur général. — Le recensement spécial de 1861 indique pour la France: trente-quatre **DOMINICAINES DE LA CROIX** (une maison); trente-quatre **RELIGIEUSES DE LA CROIX DE JÉSUS** (neuf maisons); huit cent quatre **SŒURS DE LA CROIX** (sept maisons mères, quatre-vingt-trois maisons); quatre-vingt-une **SŒURS DE LA SAINTE-CROIX** (vingt-deux maisons).

E.-H. VOLLET.

II. Archéologie. — **ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE.** — La croix et la diffusion de son usage ont une réelle importance ethnographique. Bien que formée de lignes qui, croisées à angle droit diversement et enjolivées, sont très décoratives et se prêtent à des groupements agréables, elle ne se montre pas à l'origine comme simple



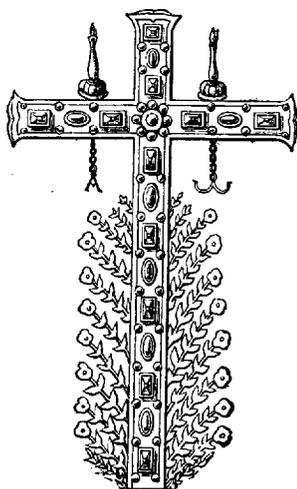
Swastika ou Croix gammée.

motif ou objet d'ornement. Elle a eu tout d'abord le rôle d'un symbole religieux. Sa forme primitive paraît être celle de la croix gammée ou *swastika*. Le (ou la) *swastika* (V. ce mot) sacré dans l'Inde, est très ancien et très répandu dans tout l'Orient. Et l'on admet assez généralement que, figurant l'appareil qui servait jadis à allumer le feu, il était le symbole du feu lui-même, de la flamme vivante, du soleil. On le donne encore comme une représentation mythique de la foudre, et comme une image du dieu de l'orage. On y a vu enfin l'emblème du panthéon aryen et de la civilisation aryenne. En Europe, la croix s'est répandue avec l'usage du bronze. Elle est clairement en rapport avec un ensemble nouveau de mœurs et de croyances, de même origine peut être que le bronze. Elle est reproduite sous diverses formes sur un très grand nombre d'objets, sur des fibules, sur des poignées, sur des ceintures, mais surtout sur des pièces d'argile et en particulier des poteries. Les poteries qui en sont ornées appartiennent généralement à des mobiliers funéraires. Dans le cimetière proto-étrusque de Golasecca, chaque sépulture contient un vase portant une croix formée de deux barres lustrées. Et on a remarqué (G. de Mortillet) que la présence de ces croix, non dans un endroit apparent, mais en dessous, sur le fond, prouve qu'elles n'étaient pas employées en ce cas comme motif d'ornement, mais comme signe de consécration. Les formes préhistoriques de la croix sont aussi nombreuses que les formes chrétiennes et du même genre. Il faut remarquer parmi elles celles où le centre est occupé par un point, un cercle, ou plusieurs cercles concentriques. Le cercle avec ou sans point central s'est répandu en Europe, en même temps que la croix avec un caractère symbolique semblable (V. CROMLECH).

ZABOROWSKI.

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. — Dès l'origine de l'Église, les chrétiens professèrent pour la croix une grande vénération et ils la représentèrent sous des formes plus ou moins dissi-

mulées dans les monuments des catacombes : l'une des plus ordinaires parmi ces formes était celle de la croix ansée, de l'ancre ou du monogramme du Christ. C'est à partir du IV^e siècle seulement que la croix fait son apparition sur les monuments publics, surtout dans les pays où, comme en Afrique, le christianisme avait fait de plus rapides progrès. Le texte le plus ancien qui fasse mention d'une croix sculptée est postérieur à l'année 362. Saint Zénon de Vérone, qui fut à cette date évêque de cette ville, rapporte qu'il fit placer une croix en forme de *tau* sur le sommet d'une basilique. Vers cette époque, la croix apparaît fréquemment sur les monuments. On la rencontre sur le sarcophage de Probus, qui date de la fin du IV^e siècle, et sur les monnaies impériales mêmes. Dès le V^e siècle, la croix était représentée dans les peintures des églises, comme l'attestent les descriptions de saint Paulin de Nole pour les basiliques de Nole et de Fondi, et les mosaïques du Baptistère de Ravenne ou du monument de Galla Placidia : dès ce moment aussi, les croix portatives étaient en usage.



Croix gemmée.

nommée croix de Saint-André ; la croix *commissa*, en



Croix de Justin II, au Vatican.

forme de T grec (*tau*) ; la croix *immissa*, qui est la forme la plus commune, et dont la branche inférieure est plus

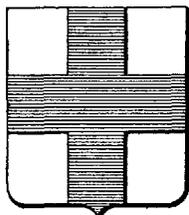
longue que les trois autres (croix latine) ; la croix à branches égales qu'on appelle la croix grecque. De bonne heure, ces croix furent exécutées en matières précieuses et souvent rehaussées de pierreries ; souvent ces croix *gemmées* portent à leurs deux bras les lettres A et ω suspendues à l'aide de chaînettes ; sur la traverse sont posés deux flambeaux, et du pied de la croix partent, dans les peintures, des rameaux verdoyants. Bientôt ces croix furent décorées avec une grande magnificence : des médaillons représentant l'agneau, le Christ ou des saints furent placés à la croisée ou à l'extrémité des branches. C'est ce que l'on voit dans la croix donnée par l'empereur Justin II à Saint-Pierre de Rome (VI^e siècle), dans la croix d'argent d'Agnellus, conservée à Ravenne, dans la riche croix gemmée représentée en mosaïque dans l'abside de Sainte-Apollinaire in Classe (VI^e siècle) et où la croix n'est autre chose que la représentation symbolique du Christ lui-même. On s'acheminait de cette sorte à l'idée de placer sur la croix l'image même du Sauveur crucifié (V. CRUCIFIX). Ch. DIEHL.

SUPPLICE DE LA CROIX. — Le supplice de la croix, mentionné exceptionnellement chez les Grecs, où il était réservé aux esclaves et aux voleurs de grand chemin, était considéré à Rome comme le genre de peine le plus cruel. Sous la république on ne l'appliqua qu'aux esclaves, aux transfuges, aux provinciaux coupables d'assassinat, de piraterie, de brigandage ou d'excitation à la révolte. Il n'était pas permis de mettre en croix un citoyen romain. Sous l'empire, l'usage se maintint de ne pas punir de la croix les citoyens, sauf ceux de la dernière classe (*humiles*) et cette peine était réservée aux crimes les plus graves ; ordinairement les condamnés, préalablement battus de verges, devaient porter la *furca* ou le *patibulum* jusqu'au lieu de l'exécution, exposés aux injures de la populace. On hissait le patient sur la croix dont alors le *patibulum* formait la traverse, et on l'y fixait par les pieds et les mains, à l'aide de longs clous ; un écriteau, placé au-dessus de lui, indiquait la nature de son crime. Si on ne l'achevait en lui brisant les membres, il vivait ainsi plusieurs jours, et mourait enfin de faim et de soif. Le cadavre ne devait être enseveli que si la sentence le permettait. L'empereur Constantin abolit le supplice de la croix en l'honneur de Jésus-Christ et il ne fut plus appliqué que très exceptionnellement. V. dans le *Dictionnaire des Antiquités*, de Saglio, les art. de E. Caillemier, G. Humbert, E. Saglio, avec les notes bibliographiques. A. W.

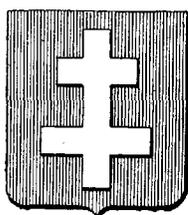
III. Paléographie. — Des croix ont été figurées dans les chartes particulièrement à l'époque du haut moyen âge. Au début d'un acte, la croix avait la même valeur que le chrisme, celle d'une invocation. Ces croix sont tantôt simples et tantôt ornées, pattées, cantonnées de points, etc. On les trouve aussi fréquemment au début de certaines souscriptions. Souvent aussi les croix ont constitué elles-mêmes des souscriptions ou signatures. Dès le X^e siècle on voit figurer, au bas de certains contrats, des croix qu'à la grossièreté et la maladresse avec laquelle elles ont été tracées on reconnaît pour autographes. Les rois de la troisième race, Hugues Capet, Robert, Henri I^{er} et Philippe I^{er}, souscrivaient ou plutôt signaient ainsi leurs diplômes. Ce mode de souscription par la croix, tombé en désuétude au XII^e siècle, a reparu avec les signatures au XV^e siècle et est demeuré jusqu'à nos jours la signature des personnes illettrées. La croix était aussi caractéristique de la souscription des notaires apostoliques ; elle entrait toujours dans la composition de leur *seing manuel* (V. ce mot), mais c'était une croix dessinée et non plus rapidement tracée (V. SIGNATURE et SOUSCRIPTION).

IV. Art héraldique. — Pièce honorable, formée par la réunion du pal et de la fasces ; elle occupe en largeur deux parties des sept de la largeur de l'écu et ses branches s'étendent jusqu'aux bords. La croix se rencontre sur une grande quantité d'armoiries. Les croisés la peignirent sur leurs écus et sur leurs cottes d'armes et naturellement ils les varièrent non seulement de couleurs, mais ils lui donnèrent des

formes particulières pour se distinguer les uns des autres. Les héraldistes comptent soixante-douze sortes de croix; notons seulement celles qui sont le plus en usage: d'abord la croix simple; puis la croix *alaisée* dont les branches ne touchent pas les bords de l'écu; *ancrée*, lorsque les branches sont terminées en forme d'ancre; *aiguisée*, lorsqu'elles finissent en pointe; *dentelée*, lorsqu'elles sont découpées en dents de scie; *engoulée*, lorsqu'elles entrent dans des gueules d'animaux; *fleurdelisée*, lorsqu'elles se ter-



D'argent à la croix d'azur.



De gueules à la croix de Lorraine d'argent

minent en fleur de lis; *pattée*, lorsqu'elles vont en s'élargissant aux extrémités; *pommetée*, lorsqu'elles se terminent en boules; *potencée*, lorsqu'elles se terminent en potence, etc. La croix est *bretessée* lorsqu'elle est munie de créneaux sur tous ses bords; *haute* ou *latine*, lorsqu'elle représente la croix de la passion. *herminée* lorsqu'elle est formée par quatre mouchetures d'hermine, etc. La croix, comme les autres pièces honorables, peut être chargée, accompagnée, échiquetée, vairée, palée, besantée, cantonnée, etc. La croix de Lorraine est une croix patriarcale. G. DE G.

V. Ordres. — **CROIX BLANCHE** (Ordre de la). — Appelé aussi ordre de la Fidélité, créé en Toscane, en 1814, par le grand-duc Ferdinand III, qui le destina à récompenser les services militaires et les actions d'éclat. La décoration était blanche. Depuis l'unification de l'Italie l'ordre a disparu.

CROIX DE BOURGOGNE (Ordre de la). — Créé en 1533, le jour de la Madeleine, par l'empereur Charles-Quint, dans le dessein de récompenser les officiers de son armée, de la valeur qu'ils avaient montrée lors de la bataille livrée pour le rétablissement de Muley Hassan sur le trône de Tunis, et ce fut afin de perpétuer le souvenir de cet événement que l'ordre reçut aussi le nom d'ordre de Tunis; il a complètement disparu.

CROIX DE CARACAS (Ordre de la). — Fondé dans la république de Venezuela par un décret du pouvoir exécutif du 3 avr. 1877, il est destiné aux membres de l'Institut national des beaux-arts de Venezuela; il n'y a qu'une classe de membres portant la décoration à un ruban blanc liséré de vert sur chaque bord.

CROIX DE DISTINCTION POUR SERVICES MILITAIRES (Ordre de la). — Créé par le grand-duc de Saxe-Weimar, pour récompenser le service militaire; dix années donnent droit à la croix de seconde classe suspendue à un ruban noir, ayant une bande jaune et une verte sur chaque bord. Vingt années de fidèles et irréprochables services donnent droit à la croix de première classe en argent, émaillée de noir rebordée d'argent.

CROIX D'ECKERNFORDE (Ordre de la). — Fondé en 1851 par le grand-duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha pour récompenser ceux qui avaient pris part à la campagne de Slesvig-Holstein en 1849. La croix en argent ou en bronze, selon le grade, est suspendue à un ruban noir liséré orange et chargé de deux bandes composées chacune d'une raie orange et d'une verte.

CROIX DE FER (Ordre civil et militaire de la). — Créé en Prusse, le 10 mars 1813, par le roi Frédéric-Guillaume III, qui le destina à récompenser les personnes qui se distingueraient par des actions éclatantes, par leur courage, ou, dans l'administration civile, par des actes méritoires ou des services rendus à l'Etat. Les statuts furent révisés en

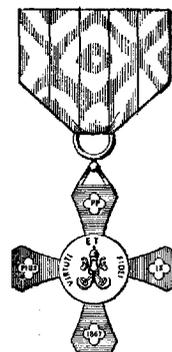
1841 par Frédéric-Guillaume IV, qui divisa les membres en trois classes de décorés. L'insigne consiste en une croix de fer fondu à branches bordées d'argent, suspendue à un ruban noir liséré de blanc pour les décorés militaires et blanc liséré de noir pour les décorés civils. — Un autre ordre du même nom fut créé en Belgique pour récompenser les citoyens qui s'étaient le plus distingués pendant la révolution de 1830. Cette décoration consiste en une étoile d'or à quatre branches, terminées par huit pointes émaillées de noir; elle est suspendue à un ruban rouge bordé de filets noirs et jaunes.



Croix de fer.

CROIX DE JUILLET. — Fondée en France, par une loi du 30 août 1830, pour reconnaître les services patriotiques rendus par les citoyens pendant les trois journées des 27, 28 et 29 juil. 1830, que dura la révolution qui renversa le roi Charles X. La croix était formée de trois branches émaillées de blanc, pommetées d'argent; elle reposait sur une couronne de chêne et était surmontée d'une couronne murale d'argent; elle était suspendue à un ruban moiré de bleu avec un filet rouge de chaque côté. Il ne faut pas la confondre avec la médaille de Juillet instituée vers le même temps.

CROIX DE MENTANA. — Créée par le pape Pie IX en faveur des troupes qui firent la campagne de 1867. Elle a quatre branches; au centre est un médaillon d'argent portant le chiffre du pape. Elle se porte suspendue à un ruban rayé bleu et blanc. Un décret de l'empereur Napoléon III autorisa le port de cette décoration en faveur des soldats français et des marins qui avaient fait partie du corps expéditionnaire.



Croix de Mentana.

CROIX DE MÉRITE (Ordre de la). — Créé en Bavière le 12 mai 1871; il se compose d'une seule classe de membres et se confère aux deux sexes. Le ruban est bleu clair.

CROIX DE VICTORIA (Ordre de la). — Créé en Angleterre par la reine Victoria le 29 janv. 1856. Les statuts furent révisés le 13 déc. 1858. Les marins qui en sont décorés portent la croix suspendue à un ruban bleu, les soldats la suspendent à un ruban rouge, les titulaires ont droit à une pension.

CROIX D'HONNEUR DU GUATEMALA (Ordre de la). — Fondé en 1858, afin de récompenser les services militaires dans l'Etat de Guatemala. Les membres de l'ordre sont divisés en deux classes, chevaliers et commandeurs. Les nominations appartiennent exclusivement au président du Guatemala.

CROIX D'HONNEUR DE LIPPE (Ordre de la). — Créé le 25 oct. 1769, dans les principautés de Lippe et Schaumbourg-Lippe. Les membres sont divisés en trois classes, les deux premières portent la croix en sautoir, suspendue à un ruban rouge liséré d'or, le troisième à la boutonnière.

CROIX D'HONNEUR DE REUSS (Ordre de la). — Institué dans la principauté de Reuss le 4^{er} janv. 1858, il récompense les services administratifs et les membres sont divisés en deux classes, croix d'or et d'argent; elles se portent sur la poitrine, suspendus à un ruban rouge.

CROIX D'HONNEUR DE REUSS, CIVILE (Ordre de la). — Institué dans la même principauté le 15 sept. 1858 pour récompenser le mérite civil; il comprend aussi deux classes de membres; le ruban est bleu outremer bordé d'amarante.

**CROIX D'HONNEUR DE SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT ET SON-
DERSHAUSEN** (Ordre de la). — Fondé dans les principautés
de ce nom, le 20 mai 1853, les statuts furent modifiés les
28 mai et 9 juin 1857. Il y a trois classes de décorés sans
compter ceux qui le sont d'une médaille annexée à la croix.
Le ruban est à trois raies bleues alternées de larges bandes
jaunes.

CROIX DU MÉRITE CIVIL (Ordre de la). — Créé en Au-
triche, le 26 févr. 1850, par l'em-
pereur François-Joseph, pour
remplacer la médaille d'honneur ;
il est destiné à récompenser le
dévouement et la fidélité envers
l'empereur et la patrie et les
longs services dans les emplois
publics. Les étrangers peuvent le
recevoir. La croix, qui a la même
forme que celle de l'ordre de
François-Joseph, moins l'aigle,
se divise en quatre classes :
croix d'or couronnée, croix d'or
sans couronne, croix d'argent
couronnée, croix d'argent sans



Croix du Mérite civil.

couronne; le ruban est rouge.

CROIX DU MÉRITE ECCLÉSIASTIQUE (Ordre de la). — Fondé
en Autriche, par l'empereur François I^{er}, le 20 nov. 1801,
est destiné aux aumôniers qui se distinguent en temps de
guerre. Il y a la croix d'or et la croix d'argent.

CROIX DU MÉRITE MILITAIRE (Ordre de la). — Créé le 30 avr.
1814, par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, Paul-

Croix du Mérite
militaire.

Frédéric, pour récompenser les services
militaires. La décoration consiste, pour
les officiers qui comptent vingt-cinq
ans de service, en une croix d'or à
quatre branches, portant d'un côté le
chiffre, de l'autre l'indication des an-
nées de service. Les sergents-majors
reçoivent après dix années, en cuivre ;
après quinze années, en cuivre avec
écusson d'argent ; après vingt années,
en argent ; après vingt-cinq ans, en
argent avec un écusson. Le ruban est
rouge bordé de bleu et de jaune, et ne
peut être porté sans la croix. — Une

autre croix du Mérite militaire fut fondée dans le grand-
duché de Hesse le 12 sept. 1870 ; les décorés forment
une seule classe de chevaliers et portent une croix sus-
pendue à un ruban bleu clair, un liséré ponceau sur cha-
que bord.

CROIX DU SUD ou du **CRUZEIRO** (Ordre de la). — Cet ordre
qui avait le titre d'impérial fut fondé le 1^{er} déc. 1822, au



Croix du Sud.

Brasil, par l'empereur don Pedro I^{er},
pour perpétuer le souvenir de sa pro-
clamation et de son couronnement. Il
est divisé en quatre classes de mem-
bres, grands-croix, dignitaires, offi-
ciers et chevaliers. Les étrangers y
sont admis. La décoration consiste en
une croix à cinq rayons doubles qui se
porte à un ruban bleu de ciel ; elle
est destinée à récompenser le mérite,
les belles actions et les services ren-
dus à l'Etat.

CROIX ÉTOILÉE (Ordre de la). — Créé
en 1668 par l'impératrice d'Autriche
pour témoigner sa satisfaction de ce
qu'elle avait retrouvé, dans les dé-
combres du château impérial qui avait été incendié le
2 févr., une relique consistant en un morceau de la vraie
croix. Par une bulle du 27 juil. 1668, le pape approuva
cet ordre reconnu par lettres patentes de l'empereur
Léopold I^{er}. La grande maîtrise appartient à une princesse
de la maison d'Autriche, les membres doivent appartenir à

la noblesse et sont divisées en dames grands-croix et
dames chevalières. Leur nombre est illimité. La décoration,
qui s'attache à un ruban noir en forme de nœud, consiste
en l'aigle impériale à deux têtes supportant une croix d'or
émaillée de bleu, chargée elle-même d'une croix rouge.
L'ordre de la Croix étoilée a plusieurs appellations, entre
autres celle d'ordre de la Noble Croix.

CROIX MILITAIRE DE LA SANTÉ (Ordre de la). — Créé dans
le grand-duché de Hesse, le 25 août 1870. Une seule classe
de chevaliers ; la décoration se porte à un ruban ponceau
liséré d'argent.

G. DE GÉNOUILLAC.

VI. Architecture. — Petit édifice isolé, partie d'édifice
ou même motif d'ornement rappelant, par sa forme, l'in-
strument de la passion du Christ. En dehors de la matière
qui les compose ou de l'ornementation peinte et sculptée
qu'elles peuvent recevoir, deux sortes de croix sont à con-
siderer au point de vue de l'architecture : celles consti-
tuant de petits monuments isolés et celles faisant corps avec
l'architecture des églises et des autres édifices religieux.

CROIX ISOLÉES. — Ces croix, fort répandues au moyen
âge, mais dont les plus anciennes, probablement faites de
bois, ne sont pas venues jusqu'à nous, avaient, quoique le
plus souvent inspiré par un sentiment religieux, les attri-
butions les plus diverses. C'est ainsi qu'on élevait des *croix
commémoratives* destinées à rappeler le souvenir d'un
événement heureux ou malheureux, levée d'un siège, affran-
chissement d'une cité, bataille gagnée ou perdue, épidémie,
forfait abominable, etc. ; des *croix de marché*, qui sur-
montaient les fontaines ou bassins élevés au milieu des
places publiques consacrées à la vente de telle ou telle
denrée ; des *croix de carrefour*, dressées à la rencontre
de plusieurs routes et qui, parfois, comme les *croix de
bornage*, marquaient la limite de fiefs contigus ; enfin, des
croix de cimetières, celles-là d'importance bien diverse,
suivant le motif qui les avait fait élever ; les unes, placées
autrefois à l'entrée ou au centre des cimetières et dans un
sentiment de consécration de tout l'ensemble de l'enclos
funéraire, et les autres, dressées depuis deux siècles et
surtout de nos jours pour marquer la sépulture d'une
famille ou d'un individu. De beaucoup moins importantes
que les premières, dont elles ne sont guère qu'une sorte de
diminutif, ces dernières croix, de bois, de fer, de pierre,
de marbre ou de granit, soit isolées, soit formant stèle
au-dessus de la cuve d'un tombeau, sont les plus nom-
breuses de toutes.

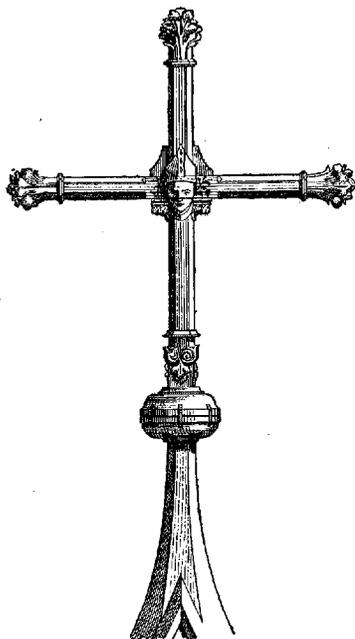
Les soulèvements populaires et la révolution de 1792
détruisirent en France beaucoup de croix commémoratives
et de croix de marché et, parmi les premières, les croix
que Philippe le Hardi avait fait élever sur la route qu'il
suivit, de Paris à Saint-Denis, en portant les restes du roi
saint Louis sur ses épaules, croix qui étaient de pierre de
liais et posées sur de hauts emmarchements. Cependant,
nombre de villes de provinces conservent encore des croix
qui, sans attribution positive et peut-être provenant de
cimetières abandonnés, donnent une idée de ces monuments
de l'art à diverses époques. Ainsi, à Limoges, devant la
porte de la chapelle Saint-Aurélien, on voit une croix du
xv^e siècle, haute de 5 m., faite d'un seul bloc de granit et
sur laquelle sont représentés, deux par deux, les douze
apôtres avec leurs attributs.

Il reste également peu de croix de carrefour ou de bor-
nage autres que des croix modernes, dites croix de mission,
élevées en grande partie, sous la Restauration, à l'état de
stations processionnelles, et peu intéressantes au point de
vue de l'art. A. de Caumont reproduit pourtant, dans sa
Statistique monumentale du Calvados, une des plus
anciennes de ces croix de carrefour et de bornage, celle de
Grisy, placée sur le bord d'une voie romaine, à la limite de
deux communes et remontant au xii^e siècle. Ce petit mo-
nument se compose de deux parties : une croix grecque,
très trapue, décorée d'étoiles et de fleurons et reposant
sur un faisceau de quatre colonnettes romanes, le tout
taillé dans un seul bloc de pierre calcaire.

Les croix de cimetière étaient, en revanche, fort nombreuses et, en dehors de celles si célèbres et si historiées qui sont plutôt des *calvaires* (V. ce mot) et que l'on rencontre dans beaucoup de localités de Bretagne, on en trouvait tout récemment encore dans presque tous les enclos funéraires. Une des plus anciennes et des mieux conservées, datant du XIII^e siècle, se voit dans le cimetière de Jouarre (Seine-et-Marne). Elle est faite de pierre dure et se compose d'un socle portant une colonnette mince avec base et chapiteau, et de ce dernier s'élève une croix dont les bras fleuronés sont entourés d'un encadrement quadrilobé au centre duquel sont représentés, d'un côté, le Christ, et de l'autre, la Vierge tenant l'enfant Jésus. D'après Viollet-le-Duc, il existait à Troyes, proche l'église Saint-Jean, une croix de confrérie des plus curieuses en ce sens qu'elle était, sauf le socle, entièrement de bronze. Cette croix, élevée en 1495 et fondue en 1793, était ornée de nombreuses figures, parmi lesquelles la Vierge, la Madeleine et saint Jean, des prophètes et des saints, Mahomet, Simon le Magicien et Satan. On trouve encore dans les campagnes de nombreuses croix de métal, généralement en fer forgé et souvent décorées d'ornements de cuivre repoussé, croix qui remontent au dernier siècle et sur lesquelles sont gravées en creux les noms des personnes qui les ont fait élever.

CROIX FAISANT CORPS AVEC DES ÉDIFICES RELIGIEUX. — Ces croix, dont les plus intéressantes à examiner, au point de vue de l'architecture, sont celles qui se voient à l'extérieur des édifices, peuvent être réparties en deux divisions : celles sculptées sur les murs et celles se détachant du sommet des pignons ou au haut des clochers.

De très anciennes croix de pierre, à branches égales, incrustées dans la maçonnerie sur laquelle elles font saillie, se voient encore dans le pignon de l'église de la Basse-Œuvre, à Beauvais, dans le pignon de l'église du prieuré de Montmille, près de Beauvais, et à la cathédrale de Paris sur le dais qui protège la Vierge assise du tympan de la porte Sainte-Anne. Depuis ce temps reculé et encore de



Croix de l'église Saint-Urbain de Troyes.

nos jours, on a fréquemment sculpté des croix, et le plus souvent des croix grecques, aux quatre branches égales, sur les pignons ou le long des murs des édifices religieux, de même que, à l'intérieur des églises ou des chapelles, on

a peint ou doré des croix en signe ou en souvenir de consécration, croix qui ont affecté les formes les plus diverses. C'est surtout depuis le XI^e siècle et dans le centre de la France (Berry, Nivernais et Auvergne) que des croix, pleines ou ajourées, assez souvent à branches égales, mais rectilignes, perpendiculaires ou obliques ou curvilignes, furent sculptées comme couronnement des pignons des églises ; et nous figurons l'une des croix des pignons du transept de l'église Saint-Urbain de Troyes, croix taillée et sculptée dans la pierre dure, dont les morceaux sont reliés par des crampons de cuivre scellés au plomb et dont deux têtes saillantes d'évêques, ajoutant du poids à la branche médiane de la croix, contribuent à la solidité et à la résistance de l'ensemble.

Mais bien plus nombreuses et élevées sans interruption, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, sont les croix de fer forgé placées au sommet des clochers ou des flèches de pierre, de bois ou de métal, terminant et couronnant les tours des églises. Ces croix, la plupart d'un riche dessin, d'assez grande dimension, surmontées d'une boule ou d'un dragon au-dessus desquels tournent un coq ou une girouette, et parfois dorées, sont des plus curieuses à étudier au point de vue de la construction métallique et aussi de la façon toute idéale et aérienne dont elles prolongent la pointe de ces aiguilles.

On distingue encore, au sujet du plan des églises, celles dont le plan imite la *croix grecque* et celles dont le plan imite la *croix latine*. Dans les premières, qui appartiennent pour la plus grande partie à la religion grecque et au style byzantin, le transept et la nef se coupent de façon à former en plan une croix à branches égales, tandis que, dans les secondes, qui appartiennent pour la plus grande partie à la religion catholique ou à la religion protestante et aux divers styles de l'antiquité ou du moyen âge, la croisée du transept ou de la nef est placée aux deux tiers environ de la longueur de l'axe de l'église. Un certain nombre des églises chrétiennes, construites pendant le moyen âge dans l'Europe occidentale, présentent même cette particularité que, soit imitation voulue de la position du Christ sur la croix, soit défaut de plantation de certaines parties de l'édifice, par suite de reconstructions partielles successives, le cheur, que l'on considère comme la tête de l'église, a son axe infléchi sur le croisillon de gauche du transept. Ch. LUCAS.

VII. Travaux publics. — **CROIX DE SAINT-ANDRÉ.** — Pour rendre solidaires, au point de vue de la résistance aux efforts extérieurs, deux pièces parallèles, on les réunit par d'autres, placées de distance en distance et formant avec elles une série de parallélogrammes. Mais ces parallélogrammes pouvant se déformer par suite d'une variation de leurs angles, il faut, pour compléter la liaison, ajouter de nouvelles pièces dirigées suivant leurs diagonales. Si les efforts qui tendent à produire cette déformation agissent toujours dans le même sens, il suffit de placer dans chaque parallélogramme une seule diagonale, et l'on choisit ordinairement celle qui réunit les deux sommets qui tendent à s'éloigner, de manière que cette pièce résiste à un effort d'extension. On peut aussi être amené à choisir celle qui réunit les deux autres sommets et placer ainsi une pièce qui sera comprimée. Mais le choix de l'une des deux solutions étant fait, il n'y a aucune raison pour mettre, en même temps, la seconde pièce diagonale qui ne peut être que nuisible et qui, en tout cas, est absolument inutile. Il en est de même encore lorsque, les efforts qui tendent à déformer les parallélogrammes pouvant changer de sens, la pièce diagonale que l'on a choisie est suffisante pour résister aussi bien à la compression qu'à l'extension. Si, au contraire, lorsque les efforts sont ainsi alternatifs, la diagonale placée pour s'opposer à l'écartement de deux angles opposés d'un parallélogramme est impuissante à les empêcher de se rapprocher, il faut, pour rendre la figure indéformable, placer la seconde pièce diagonale qui, avec la première, constitue la croix de Saint-André. Autant cette disposition

est, d'après ce qu'on vient de lire, irrationnelle dans certains cas, autant elle est justifiée pour la réunion des pièces parallèles destinées à supporter des efforts qui peuvent changer de sens, comme ceux du vent, par exemple. C'est pourquoi les pièces de *contreventement* (V. ce mot) sont généralement placées en croix de Saint-André. Pour calculer les dimensions des pièces d'une croix de Saint-André, on suppose ordinairement que chacune des diagonales doit résister seule aux efforts qui tendent à écarter les deux angles du parallélogramme qu'elle réunit, et l'on fait abstraction de la résistance de la seconde au rapprochement des deux autres angles; on opère pour la seconde comme pour la première, en changeant le sens des efforts.

A. F.

VIII. Marine. — Nom que l'on donnait autrefois, sur un navire affourché, au demi-tour qui se formait dans les câbles pendant les évitages. La croix produisait le frottement des câbles l'un sur l'autre, et empêchait leur manœuvre éventuelle au cas où l'on aurait voulu filer l'un d'eux. — Les vergues sont *en croix* sur les mâts. Mettre les perroquets *en croix*. On dit aussi : croiser les perroquets. — Marque qu'une ancienne loi faisait apposer sur les flancs des navires et indiquant la limite extrême des chargements qu'ils pouvaient prendre. Cet usage existait encore au commencement du XVII^e siècle. Le capitulaire nautique de 1255 défend de rien mettre sur la croix, sans d'ailleurs indiquer sa position d'une manière précise. Il est pourtant probable que cette marque était extérieure. En tout cas, toute surcharge au-dessus de la croix était punie d'une amende égale au double de la valeur estimée de la marchandise qui faisait surcharge. Il y avait même plusieurs croix. Par une sorte de contradiction avec la règle précédente, d'autres articles du même document permettaient au navire de 200 milliers et au-dessus de charger seulement de deux pieds un quart au-dessus de la croix qui est le plus sous l'eau; et cela depuis le jour où ce bâtiment prenait le large pour la première fois, jusqu'à la cinquième année de son âge. De cinq à sept ans, il ne pouvait dépasser que de deux pieds la marque en question. La progression descendante des surcharges en raison de l'avancement en âge est assez rationnelle. Il convenait de diminuer le maximum de la cargaison à prendre à mesure que le séjour à la mer le fatiguait.

CROIX DE SAINT-ANDRÉ. — Fortes sangles présentant généralement la forme d'un X et destinées à empêcher la misaine de raguer contre les étais en bas-mât. On raidit ces sangles avec des caliornes. — En voilerie, ce terme désigne un renfort de deux bandes de toile posées sur les diagonales d'une vieille voile.

IX. Astronomie. — La *Grande Croix* ou le *Carré de Pégase* (V. ce mot) renferme quatre étoiles dont la plus belle, qui est de seconde grandeur, est la plus belle étoile de la constellation d'Andromède; les trois autres, comprises entre la seconde et la troisième grandeur, sont α , β et γ Pégase. De ces étoiles, α Andromède et γ Pégase passent au méridien peu d'instant après le point vernal, origine des *ascensions droites* (V. ce mot); α et β Pégase passent une heure auparavant. La *Croix du Cygne* (V. ce mot) ou simplement la *Croix*, comprend cinq étoiles, α , β , γ , δ et ϵ Cygne, dont les deux premières sont à l'extrémité de la ligne principale, tandis que δ et ϵ sont les extrémités du bras, et γ se trouve sur les deux directions. La Croix du Cygne est visible au-dessus de la tête d'un habitant de Paris, à minuit, vers la fin du mois de juillet. — La *Croix du Sud* ou la *Croix australe* est une belle constellation invisible à Paris, située entre les jambes du Centaure. Elle contient dix-sept étoiles suivant le catalogue de la Caille et les quatre principales, α , β , γ et δ , de grandeur 1, 1,6, 2 et 3, affectent la forme d'une croix. L'étoile α , qui est plus brillante que la moyenne des étoiles de première grandeur, a pour coordonnées moyennes suivant la *Connaissance des Temps* pour 1891 :

$$R = 12^{\text{h}} 20^{\text{m}} 34^{\text{s}} 44; P = 152^{\circ} 29' 37'' 4.$$

CROIX GÉOMÉTRIQUE (V. ARBALESTRILLE).

X. Botanique. — CROIX DE MALTE, CROIX DE JÉRUSALEM (V. LYCHNIS).

XI. Droit international. — CROIX-BLEUE (Fédération internationale de la). — On a donné ce nom par analogie avec la *Croix-Rouge* (V. ci-après), à une œuvre philanthropique, constituée, en dehors de toute préoccupation politique ou ecclésiastique, en vue de combattre les progrès de l'alcoolisme; les membres de l'association ont été comparés à des infirmiers, allant sur le champ de bataille de la vie relever les victimes de l'abus des boissons spiritueuses; ils prennent l'engagement de s'abstenir complètement de toute boisson enivrante, « sauf usage religieux ou ordonnance médicale », et de chercher « à combattre les abus de la boisson en faisant connaître les maux qui en résultent et en propageant les principes d'une vraie sobriété ». Les sociétés actuelles de la Croix-Bleue n'ont pas inventé le système de l'abstinence qui est à leur base; elles l'ont emprunté aux pays où le vin est un objet de luxe et où la consommation de l'alcool cause de véritables ravages; on y a reconnu, depuis de longues années, qu'il est plus facile d'obtenir d'un buveur l'abstinence complète que la modération. Le système de l'abstinence a été adopté expressément, à Boston, le 13 févr. 1826, par le règlement de la Société de tempérance américaine. Des Etats-Unis il s'est propagé en Irlande et en Ecosse (1829), puis à Londres, où la Société de tempérance britannique et étrangère date de 1831, et, seulement dans les quinze dernières années, sur le continent, avec les accommodements qu'exigeait son introduction dans des contrées viticoles, où il y avait à combattre moins l'usage même de toute boisson fermentée que l'abus éventuel de ces boissons. Dans les sociétés du continent, l'abstinence n'est plus recommandée à tout le monde; elle l'est exclusivement : 1° aux buveurs qui veulent s'amender; 2° aux personnes qui, par suite de circonstances dangereuses et spécialement d'hérédité, craignent de tomber dans l'ivrognerie; 3° aux personnes qui veulent se dévouer, en leur donnant le bon exemple, à devenir leurs « infirmiers » et leurs sauveteurs. Il existe, aujourd'hui, des sociétés de la Croix-Bleue en France, en Suisse, en Allemagne, etc. Elles ont le même insigne (*une croix bleue formée de cinq carrés égaux sur fond blanc*) et de fréquentes relations. Au mois d'août 1889, une réunion générale de leurs délégués, à Berne, a été chargée d'élaborer un projet de *statuts internationaux* pour l'œuvre. D'après ce projet qui sera très probablement ratifié sans aucune modification essentielle, toutes les sociétés locales qui acceptent les principes de l'institution peuvent faire partie de la *Fédération de la Croix-Bleue*, soit à titre de sociétés fédérées, soit à titre de sociétés adhérentes; les premières seules ont le droit de représentation officielle dans la fédération et voix délibérative. L'autorité suprême appartient à la conférence générale des délégués de toutes les sociétés fédérées; la conférence se réunit au moins tous les trois ans, sur la convocation du comité central de la fédération. Entre les sessions, cette autorité est exercée par le comité lui-même, qui est nommé par la conférence; en cas de conflit entre le comité et les sociétés fédérées, le recours à la conférence est de droit; au besoin elle doit être convoquée à l'extraordinaire pour en connaître. Ernest LEHR.

Croix-Rouge (Œuvre internationale de la). — La croix rouge est le symbole de la Convention de Genève. La Convention de Genève est le contrat international, conclu en 1864, en vertu duquel les blessés, les ambulances, le service sanitaire attaché aux armées, ont été neutralisés en temps de guerre. Il a fallu des siècles pour que cette idée si simple s'imposât, trouvât sa formule, prit un corps et apportât enfin un soulagement aux maux inséparables de toute grande lutte à main armée.

Origine de la Croix-Rouge. Il est facile de rattacher cette origine à une date précise : ce fut la guerre d'Italie qui, la première, en 1859, fit songer à la nécessité de mieux assister les victimes des batailles. Il y a environ

trois cents ans, on avait cru pourvoir à tous les besoins en attachant aux armées un service médical régulier. Surtout pendant la guerre de Crimée, la mission de miss Nightingale et de ses compagnes mit en lumière la complète insuffisance de ce service. Néanmoins, quand vint la guerre d'Italie, la même insuffisance des secours se manifesta. Après le rétablissement de la paix, un témoin oculaire, M. Henri Dunant, entreprit de se faire l'interprète des légitimes récriminations qui avaient retenti de toute part, et, par son célèbre livre, *Un Souvenir de Solferino*, parvint à attirer l'attention publique tant sur la profondeur du mal que sur les moyens d'y porter remède ; l'auteur soutenait, notamment, cette idée que l'organisation officielle sera toujours insuffisante et que la charité privée doit nécessairement intervenir pour la compléter. Trois mois à peine après la publication du livre de M. Dunant, les conclusions en étaient mises en délibération au sein de la Société genevoise d'utilité publique ; le 9 févr. 1863, on y vota le renvoi à une commission de cinq membres, munie de pleins pouvoirs, et composée de MM. Gustave Moynier, président de la Société, Henri Dunant, le général Dufour, les docteurs Louis Appia et Théodore Maunoir. Il n'est que juste de rappeler les noms de ces ouvriers de la première heure : c'est à leur persévérance qu'est dû le succès et le développement de l'œuvre, et c'est M. Moynier qui, en sa qualité de président du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, porte allègrement depuis plus d'un quart de siècle le poids de la direction centrale. La commission ne se fit aucune illusion sur les difficultés de sa tâche ; elle pressentait les objections des chefs militaires à admettre dans les armées en campagne un élément civil, les répugnances des médecins militaires et du corps de l'intendance à faire l'aveu de leur impuissance, la difficulté de donner à l'œuvre projetée assez d'élasticité pour qu'elle pût s'adapter à toutes les nations civilisées. Elle réussit, toutefois, à esquisser les linéaments d'une organisation et se décida à provoquer une conférence internationale pour les examiner. A sa grande et joyeuse surprise, presque tous les gouvernements auxquels elle s'adressa accueillirent favorablement ses ouvertures, de telle sorte que la conférence put se réunir à Genève le 26 oct. 1863. Elle comptait trente-six assistants, desquels dix-huit étaient des délégués officiels représentant quatorze gouvernements (Autriche, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Prusse, Suède, Suisse, etc.). Ses résolutions méritent d'être brièvement indiquées ; car elles constituent encore aujourd'hui la base commune de toutes les associations de la Croix-Rouge ; jamais on n'a senti le besoin de les modifier, ce qui prouve la sagacité de leurs rédacteurs et le tact avec lequel ils ont su régler les relations indispensables entre l'élément civil et l'élément militaire. En voici un aperçu : chaque pays aura sa société propre, qui sera autonome et se constituera comme bon lui semblera à la condition d'avoir une direction unique, c.-à-d. un comité central pour l'ensemble du pays ; — les sociétés de secours devront nouer des relations étroites avec leur gouvernement respectif et s'assurer, dès leur naissance, que leurs offres de service seront agréées, le cas échéant ; — le service sanitaire d'une armée en campagne ne s'improvisant pas, qu'il soit officiel ou officiel, ceux qui en assument *proprio motu* la responsabilité ont, aussi bien que le personnel à la solde de l'Etat, à se tenir prêts à tout événement ; les sociétés devront, par conséquent, s'occuper, en temps de paix, des moyens de se rendre utiles en temps de guerre, en accompagnant leurs armées respectives et en se tenant à leur disposition ; « sur l'appel ou avec l'agrément de l'autorité militaire, les comités envoient des infirmiers volontaires sur le champ de bataille ; ils les mettent alors sous la direction des chefs militaires », tout en pourvoyant à leur entretien ; — les agents des diverses sociétés auront tous un insigne identique, un brassard blanc à croix rouge ; — enfin, les sociétés nationales s'entr'aideront, par dérogation aux règles ordinaires sur la neutralité ; et, comme

elles ne peuvent éventuellement combiner leur action humanitaire qu'à la condition de se connaître, elles échangeront périodiquement, par l'entremise du comité de Genève, leurs rapports sur leurs travaux. On verra plus bas quel a été le sort ultérieur de ce programme. Mais il convient de dire encore un mot des vœux émis par la conférence de Genève, pour compléter ses résolutions et en assurer l'efficacité. Ce dédoublement s'explique par le fait que l'accomplissement des unes dépendait, avant tout, de ceux qui les formulaient, tandis que les autres ne pouvaient être exaucés que par les gouvernements auxquels on les adressait. Lorsqu'on se préoccupait de l'insuffisance du service sanitaire en campagne, on s'aperçut bien vite que la création de sociétés de secours n'était ni le premier, ni le seul remède à y apporter : avant de demander des sacrifices aux populations, il importait de préserver de la destruction ou de la capture par l'ennemi les moyens de secours préparés par l'Etat, et d'obtenir qu'ils ne pussent être détournés de leur destination. D'un autre côté, il fallait assurer aux victimes de la guerre non seulement des remèdes et des soins médicaux, mais encore une certaine protection personnelle, les garantir contre les cruautés et les mauvais traitements inutiles, et les placer sous la sauvegarde d'une prohibition qui ne compromit en rien les intérêts des belligérants. Ces diverses idées trouvèrent place dans une déclaration contenant le vœu que les ambulances, leur personnel, les blessés et les habitants qui les soigneraient fussent admis au bénéfice de la neutralité. Enfin, de même qu'elle avait réclamé un brassard blanc à croix rouge pour les agents de toutes les sociétés de secours, la conférence émit le vœu qu'un signe distinctif identique fût admis pour les corps sanitaires de toutes les armées et pour les ambulances et hôpitaux de tous les pays. Telle fut la genèse de ce qui s'est appelé plus tard la Croix-Rouge ; les résultats de la conférence de 1863 furent, à très brève échéance : au point de vue pratique, la formation, dans presque tous les pays du monde, de sociétés de secours aux militaires blessés ; au point de vue international et diplomatique, l'élaboration et l'adoption du traité connu sous le nom de *Convention de Genève*.

Sociétés de secours. Dès le mois de déc. 1863, c.-à-d. quelques semaines seulement après que le mot d'ordre eut été donné, il se forma une première société en Wurtemberg, par les soins du Dr Hahn. L'année 1864 en vit surgir une dizaine, l'année 1865, trois ; l'année 1866, six, et ainsi de suite, si bien qu'aujourd'hui (1891), il en existe trente-deux, couvrant d'un réseau charitable l'univers presque tout entier. Il est à remarquer que chacune des guerres qui ont sévi depuis 1863 a donné un nouvel élan à l'extension de ces associations, et conduit, soit les belligérants retardataires, soit leurs voisins plus ou moins menacés, à se rallier à la Croix-Rouge. Les pays qui possèdent des sociétés rattachées, sous des noms divers, à l'œuvre générale sont : en Europe, l'Autriche, Bade, la Bavière, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hesse, la Hongrie, l'Italie, le Monténégro, la Norvège, le Portugal, la Prusse, la Roumanie, la Russie, la Saxe, la Serbie, la Suède, la Suisse, la Turquie et le Wurtemberg ; — en Amérique, la République argentine, les Etats-Unis et le Pérou ; — en Asie, le Japon ; — en Afrique, le Congo. Dans ceux d'entre eux qui ont des colonies, les sociétés de la métropole ont eu soin de se ramifier, de façon à satisfaire à tous les besoins. Ainsi, la Société française a pris pied en Algérie et en Tunisie ; la Société néerlandaise a des annexes aux Indes : Java, Sumatra, les Célèbes, Bornéo, les Moluques sont pourvues de comités ; la Société russe possède une chaîne presque ininterrompue de sections qui pénètrent dans le Caucase, le Turkestan et la Sibérie, jusqu'au Kamtchatka. Presque partout on a compris quel précieux concours les femmes pourraient apporter à une œuvre de soulagement et de consolation, et les sociétés d'hommes ont pour auxiliaires des sociétés de dames ; celles-ci ont même, en Italie, en Autriche, en Allemagne,

des représentants au sein des comités centraux. Il n'est pas toujours aisé de reconnaître au premier aspect les sociétés qui appartiennent à la grande famille issue de la conférence de 1863 ; car si, dans le langage usuel, on les désigne couramment sous le nom de *Sociétés de la Croix-Rouge*, cette dénomination n'a jamais rien eu de réglementaire ni d'exclusif, et beaucoup d'entre elles ont des titres officiels dans lesquels cet emblème n'est nullement rappelé. Les sociétés anglaise, bavaroise, française, hessoise, norvégienne, etc., s'appellent « Sociétés de secours aux militaires blessés » ; c'est tout récemment que la Société française a pris le sous-titre de « Croix-Rouge française ». Quant au qualificatif d'*internationale* que plusieurs sociétés avaient pris au début, il n'est ni juste, ni exempt d'inconvénients, et il a été généralement abandonné depuis : ce qu'il y a d'international chez les sociétés, c'est l'esprit qui les anime, cet esprit de charité universelle qui les pousse à accourir partout où le sang coule et à éprouver une égale sollicitude pour tous les blessés, quelle que soit leur nationalité ; mais si, au jour de l'adversité, elles peuvent être appelées à s'entraider, leurs travaux habituels et normaux concernent uniquement l'armée de leur pays ; elles sont donc, en réalité, des institutions nationales, et il est de leur intérêt qu'on ne l'ignore pas. Presque partout les sociétés sont officiellement reconnues par leur gouvernement : si elles n'étaient pas parvenues à se faire agréer par l'autorité compétente comme auxiliaires du service de santé, leur bon vouloir eût été stérile, et il importait qu'on trouvât une conciliation entre les légitimes susceptibilités du commandement militaire et les exigences d'une philanthropie efficace. Ce n'est pas le lieu d'indiquer en détail les diverses combinaisons à l'aide desquelles on a cherché à résoudre le problème ; on les trouvera esquissées dans les ouvrages spéciaux cités dans la *Bibliographie*. Nous nous bornerons à donner un aperçu de deux documents officiels, promulgués presque simultanément en France et en Allemagne et qui représentent les deux tendances extrêmes.

Le décret signé par le maréchal de Mac-Mahon, le 2 mars 1878, et que le décret de 1884 actuellement en vigueur n'a fait que confirmer à cet égard, a fait à la Société française de secours aux blessés une position privilégiée, en lui accordant presque un monopole pour seconder le service de santé militaire. Il exige que toutes les associations (hormis les ambulances locales) qui voudraient atteindre le même but et qui ne seraient pas reconnues séparément comme établissements d'utilité publique, se rattachent à elle. L'assistance des sociétés étrangères est admise, mais à condition qu'elles reçoivent pour cela une autorisation formelle du ministre de la guerre et se placent également sous la direction de la Société française. Cette dernière correspond directement avec le ministre par l'entremise de son président et avec les commandants de corps d'armée par des délégués spéciaux désignés par elle et dûment agréés. En temps de guerre, sa tâche principale consiste à créer des établissements hospitaliers de seconde ligne, ainsi qu'à concourir au service des ambulances d'évacuation et de gares ; mais sa coopération peut être étendue aux ambulances actives, « en cas d'insuffisance des moyens dont dispose l'administration de la guerre, et sur autorisation spéciale du ministre ou, en cas d'urgence, des généraux commandant en chef ». Cet acte important fait une part équitable aux deux éléments militaire et civil ; il sauvegarde suffisamment les droits des autorités et laisse aux secours libres la latitude voulue.

L'ordonnance sanitaire pour l'armée allemande, du 10 janv. 1878, diffère beaucoup du décret français. En la lisant, on a l'impression qu'elle accorde comme une grâce, au patriotisme des Allemands, la faveur d'apporter leurs offres à l'autorité militaire, en réservant à cette dernière le droit d'en disposer à son gré ; on y sent une défiance peu déguisée à l'égard des prestations de la bienfaisance privée. Le personnel et le matériel fournis par elle sont, beaucoup plus qu'en France, sous la tutelle de l'autorité.

Les sociétés de la Croix-Rouge sont à peine nommées ; il est évident qu'on a eu en vue non pas seulement ces sociétés, mais l'assistance volontaire dans sa généralité, laquelle, d'après ce système, peut être agréée d'où qu'elle procède, pourvu qu'elle se subordonne entièrement à l'élément militaire. La Croix-Rouge allemande s'émut de cette législation restrictive, adressa ses doléances au gouvernement et en reçut la promesse que les articles dont elle se plaignait seraient interprétés dans le sens le moins défavorable à ses prétentions, lorsqu'ils laisseraient quelque marge ; en présence de cette condescendance du pouvoir, elle passa condamnation sur ce qui lui déplaisait dans le régime de l'ordonnance de 1878.

Depuis que le réseau de la Croix-Rouge a commencé à se consolider, les sociétés qui le composent ont tenu à se rencontrer périodiquement pour échanger leurs idées et pour resserrer leurs liens ; ces conférences ont lieu à intervalles irréguliers dans une ville différente ; la première a été tenue à Paris en 1867, la seconde à Berlin en 1869, la troisième à Genève en 1884, la quatrième à Carlsruhe en 1887.

Chaque société, comme on l'a vu, est nationale et autonome ; elle s'organise et se subdivise selon ses convenances et les besoins du pays auquel elle appartient. Ainsi, nous dirons, en passant, que, même depuis la constitution de l'empire allemand, les diverses sociétés badoise, hessoise, prussienne, etc., ont conservé leur indépendance, moyennant une organisation fédérative avec un organe central à Berlin pour coordonner en tant que besoin leurs efforts. Mais, pour s'acquitter de son rôle international, nous allions dire cosmopolite, l'œuvre de la Croix-Rouge, considérée dans son ensemble, avait besoin d'un rouage complémentaire, d'un organe central. Les diverses sociétés existantes auraient pu constituer un mandataire collectif ; elles ont préféré n'en rien faire et laisser au comité genevois qui avait donné la première impulsion à la Croix-Rouge la mission d'en être en quelque sorte le régulateur officieux. Grâce à l'autorité purement morale dont il jouit, et avec l'acquiescement tacite de toutes les sociétés nationales, ce comité, qui a pris le titre de *Comité international de la Croix-Rouge*, veille aux intérêts généraux de l'œuvre, use de son influence, à l'occasion, pour l'empêcher de dévier de ses principes fondamentaux et, s'il y a lieu, accorde l'*exequatur* aux sociétés nouvelles qui le sollicitent. Depuis plus de vingt-six ans qu'il exerce cette magistrature, il a reçu des diverses sociétés ressortissant à la Croix-Rouge d'innombrables témoignages de confiance et de gratitude, qui équivalent à un mandat exprès sans soulever les difficultés presque inextricables d'une élection en bonne forme ; c'est lui qui a été chargé de publier périodiquement un bulletin général de l'œuvre et d'aider, en cas de guerre, à l'équitable répartition des secours sanitaires fournis aux belligérants par les neutres. C'est lui aussi qui, en cas de guerre, installe à proximité du théâtre des hostilités une agence chargée de faciliter les communications entre les comités nationaux, ainsi que la transmission des secours.

Dans les conférences de Berlin (1869) et de Genève (1884), il a été décidé que les sociétés de la Croix-Rouge s'associeraient autant que possible à des œuvres d'humanité correspondant à leurs devoirs pendant la guerre et prêteraient leur assistance dans les calamités publiques qui exigent, comme la guerre, un secours prompt et organisé ; elles doivent s'employer aux soins des malades, notamment en aidant dans cette tâche les sœurs de charité et les diaconesses, ainsi que les ordres de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte et autres communautés semblables.

Convention de Genève. Pour que les vœux exprimés par la conférence de 1863 fussent exaucés et que les sociétés créées ensuite de ses résolutions fussent admises à prêter leur concours aux armées, il fallait que les gouvernements y donnassent leur assentiment et s'entendissent sur les conditions d'existence d'une œuvre qui, à ce point de vue, devait être internationale. Seize puissances se

montrèrent disposées dès la première heure à envoyer des délégués à Genève pour l'élaboration d'une convention ; cette seconde conférence se réunit au mois d'août 1864 et rédigea en quinze jours un traité qui fut signé, le 22 du même mois, par les plénipotentiaires de douze des États représentés. Ce traité, qui porte dans l'histoire le nom de *Convention de Genève*, comporte dix articles, dont voici la substance : les belligérants doivent prendre soin, sans distinction de nationalité, des militaires blessés ou malades qui se trouvent à leur portée (art. 6) ; — les hommes qui, après guérison, sont incapables de reprendre les armes, doivent, s'ils appartiennent à l'armée ennemie, être renvoyés dans leur pays au lieu d'être gardés comme prisonniers de guerre (même art.) ; — on ne peut commettre des actes hostiles contre les ambulances et les hôpitaux, ni s'en emparer, s'il s'y trouve des blessés ou des malades et s'ils ne sont pas gardés par une force militaire (art. 4) ; — les ambulances ne peuvent, en aucun cas, être dépouillées de leur matériel, et les évacuations sont considérées comme neutres (art. 2 et 4) ; — le personnel hospitalier, tant administratif et religieux que médical, est déclaré neutre ; il ne peut être troublé dans l'exercice de ses fonctions, ni retenu en captivité (art. 2 et 3) ; — des encouragements sont offerts aux habitants des localités voisines du théâtre des hostilités, afin qu'ils prêtent leur assistance au service de santé des armées (art. 5) ; — enfin, pour le personnel et le matériel auxquels la convention confère des immunités, on doit faire usage, comme signe de reconnaissance, d'un drapeau blanc à croix rouge, ou d'un brassard aux mêmes couleurs que les autorités militaires des belligérants ont seules le droit de délivrer (art. 7).

Contrairement à une croyance fort répandue, la Convention de Genève ne contient pas un mot relatif aux sociétés de secours ; celles-ci commençaient seulement à poindre à l'horizon au moment où la convention fut conclue, et on les passa intentionnellement sous silence. Il en résulte que, jusqu'à nouvel ordre, les membres et les agents des associations de la Croix-Rouge ne bénéficient de la convention qu'autant que l'un ou l'autre des belligérants veut bien leur donner des brassards munis de son estampille ; la Convention de Genève et les sociétés de secours sont loin d'être une seule et même chose : sous sa forme concrète, la Croix-Rouge s'appelle tantôt *Société de secours*, quand elle se montre par son côté positif et déploie autour de ses protégés une activité réparatrice ; tantôt *Convention de Genève*, quand elle apparaît sous un aspect plutôt préventif, c.-à-d. comme une sauvegarde qui met les blessés à l'abri d'éventualités de nature à aggraver leur état.

Comme on devait s'y attendre, le traité de 1864 fut critiqué de deux côtés, les uns lui reprochant de méconnaître les exigences du métier des armes, les autres trouvant qu'il ne restreignait pas assez l'emploi de la force. Ce qui prouve qu'à part certaines méprises et certains abus, inévitables surtout au début, il avait en réalité tenu un compte équitable et des nécessités de la guerre, et des revendications de l'humanité, c'est que, soumis à l'épreuve de plusieurs guerres et de multiples discussions, son texte primitif a été maintenu debout. En 1868, sur une demande des sociétés de secours réunies l'année précédente en congrès à Paris, une conférence diplomatique tenue à Genève entreprit de réviser et de compléter la convention. Les articles additionnels qu'elle adopta sont intéressants en ce qu'ils stipulent le droit pour le personnel des ambulances de rester à son poste nonobstant l'occupation par l'ennemi et de se retirer ensuite sur sa demande au moment fixé par le commandement des troupes occupantes ; puis le droit pour les blessés tombés entre les mains de l'ennemi d'être renvoyés dans leurs foyers après guérison, lors même qu'ils ne seraient pas incapables de servir, pourvu qu'ils s'engagent à ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre. D'un autre côté, la conférence de 1868 a arrêté un ensemble de dispositions destinées à étendre à la

marine les principes posés par la Convention de Genève pour les armées de terre. Mais cet ensemble d'articles additionnels n'a pas été ratifié par la totalité des intéressés et n'a pas acquis force de loi. La France et l'Allemagne se sont seulement engagées directement pendant la guerre de 1870 à en tenir compte comme s'ils étaient en vigueur. Depuis cet essai de révision infructueux, les sociétés se sont abstenues de formuler de nouveaux vœux, et les gouvernements eux-mêmes n'ont pas cru devoir prendre l'initiative de nouvelles négociations. Une conférence diplomatique, assemblée à Bruxelles, en 1874, pour chercher, sur la proposition de l'empereur de Russie, à codifier les lois de la guerre, se contenta de confirmer le traité de 1864, sans méconnaître les additions ou rectifications qu'il comportait ; et, d'ailleurs, la *Déclaration* qui résume les travaux de la conférence de Bruxelles est restée, comme les articles additionnels de 1868, à l'état de projet : les gouvernements représentés ne l'ont pas ratifiée non plus.

La Convention de Genève de 1864, à laquelle tous les gouvernements même non représentés à la conférence ont été expressément autorisés par l'art. 9 à accéder plus tard, « le protocole étant, à cet effet, laissé ouvert », est souscrite actuellement (1891) par trente-six puissances, réparties sur toute la surface du globe. En tête des signataires figurent neuf puissances qui ont ratifié, dans le délai prévu par la convention, l'adhésion donnée par leurs plénipotentiaires à Genève même, le 22 août 1864 ; ce sont dans l'ordre chronologique de leurs ratifications : la France, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, le Danemark, Bade et la Prusse. Seize autres gouvernements se sont, à diverses époques, ralliés à ce premier groupe, sans autre motif apparent que leur sympathie pour la réforme consacrée par la Convention ; ce sont ceux de la Suède et de la Norvège, de la Grèce, de la Grande-Bretagne, du Mecklembourg-Schwérin, de la Turquie, du Portugal, de la Roumanie, de la Perse, de San Salvador, de la République argentine, des États-Unis, de la Bulgarie, du Japon, du Luxembourg et du Congo. Enfin, et le fait est frappant, onze États ont été amenés à y apposer leur sceau sous la pression de guerres dans lesquelles leur armée allait se trouver ou venait d'être engagée, comme s'il avait fallu l'imminence du danger ou les leçons de l'épreuve pour les convaincre de l'utilité de cette démarche. Ainsi, le Wurtemberg, la Hesse, la Bavière, l'Autriche, la Saxe royale s'y décident en 1866 ; en 1868, après la bataille de Montana, c'est le tour du pape ; en 1875 et 1876, celui du Monténégro et de la Serbie, peu avant leur déclaration de guerre à la Turquie. Enfin, en 1879 et 1880, la Bolivie, le Chili et le Pérou, en lutte les uns avec les autres, adhèrent tous à la Convention. Aujourd'hui le traité est accepté par tous les États de l'Europe, par six États américains, par deux États asiatiques et par un État africain. C'est le conseil fédéral suisse qui est chargé de recevoir les nouvelles adhésions et de les notifier aux signataires antérieurs.

La Croix-Rouge de France. De même que la France avait été des premières à répondre en 1863 à l'appel parti de Genève, et la première à ratifier la convention votée l'année suivante dans la même ville, elle ne laissa passer que peu de mois pour créer chez elle une société de secours aux militaires blessés ; la date de fondation est le 25 mai 1864. Mais, quoique existant de fait et sur le papier, elle n'avait, au mois de juil. 1870, ni organisation régulière, ni personnel, ni matériel. Ses ressources pécuniaires s'élevaient à la somme dérisoire de 5,325 fr. 50. Il fallut, à force d'activité et de dévouement, improviser, au milieu des circonstances les plus difficiles, un service fort compliqué, dont bien des éléments essentiels faisaient défaut. Lorsque la paix fut signée, la Société française comprit qu'il importait de ne plus se laisser surprendre par les événements et de doter notre Croix-Rouge d'une constitution à la fois élastique et solide qui lui permit d'être prête au premier appel, maîtresse d'un personnel expé-

rimenté et d'un matériel suffisant. Sous la présidence successive du comte de Flavigny, du vicomte de Melun, du duc de Nemours, du maréchal de Mac-Mahon, elle n'a rien négligé pour se parfaire et devenir une force adjuvante de premier ordre. Guidée par son comité d'études, qui est en réalité un comité d'initiative, elle a créé peu à peu un matériel égal, sinon supérieur en qualité, à celui de toute autre nation européenne. Le 3 juil. 1884, un décret longuement élaboré confirmant et complétant plusieurs actes antérieurs, a définitivement déterminé l'organisation intérieure de la société et ses relations avec l'autorité militaire. Ce décret, qui forme en quelque sorte la charte de la Croix-Rouge en France, mérite d'être brièvement analysé ici.

D'après l'art. 1^{er}, la « Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer » est expressément autorisée à seconder, en temps de guerre, le service de santé militaire, et à faire parvenir aux malades et blessés les dons qu'elle reçoit de la générosité publique. Pour l'accomplissement de cette mission, elle est placée sous l'autorité du commandement et des directeurs du service de santé. Son intervention consiste, en temps de guerre : 1^o à créer, dans les places de guerre et les localités qui lui sont désignées par le ministre de la guerre ou, suivant les cas, par les généraux commandant le territoire, des hôpitaux destinés à recevoir des blessés et des malades appartenant aux armées ; 2^o à prêter son concours au service de l'arrière pour les trains d'évacuation, les infirmeries de gare et les hôpitaux auxiliaires ; ce concours ne peut, en principe, être étendu ni au service de première ligne, ni aux hôpitaux d'évacuation, dont demeure exclusivement chargé le service de santé militaire ; on verra plus bas qu'il peut l'être dans des conditions exceptionnelles. En temps de paix, la société adresse, tous les six mois, au ministre de la guerre, un rapport destiné à lui faire connaître les moyens dont elle dispose en personnel et en matériel (art. 2). Toutes les associations qui pourraient se former dans le même but et qui ne seraient pas reconnues comme établissements d'utilité publique devront être rattachées à la société, hormis les ambulances exclusivement locales (art. 3). Il convient de dire, à ce propos, que, par deux décrets postérieurs des 16 nov. et 21 déc. 1886, « l'Association des dames françaises » et « l'Union des femmes de France » ont été autorisées, concurremment avec la société de secours, et sans se confondre avec elle, — à seconder en temps de guerre le service de santé militaire et à créer, dans les places de guerre et les localités désignées soit par le ministre, soit par les généraux commandant le territoire, des hôpitaux auxiliaires destinés à recevoir des blessés et des malades appartenant aux armées. Ces diverses corporations indépendantes sont les unes comme les autres au bénéfice de la Convention de Genève ; on a pensé que, dans les conditions où elles pouvaient exercer leur action, la généreuse concurrence des trois sociétés serait dépourvue d'inconvénients. Nous revenons maintenant au décret organique de 1884. Nul ne peut être employé par la société de secours s'il n'est Français ou naturalisé Français et s'il n'est dégagé de toutes ses obligations militaires personnelles ; néanmoins les hommes, appartenant à la réserve de l'armée territoriale peuvent exceptionnellement, sur des autorisations nominatives données par le ministre de la guerre, être admis à faire partie du personnel employé par cette société ; les demandes d'autorisation doivent être adressées au ministre dès le temps de paix, et les autorisations demeurent valables même en cas d'appel de la classe à laquelle appartiennent les hommes. Sont recrutés : les médecins traitants, parmi les docteurs en médecine ; les médecins aides, parmi les docteurs en médecine ou les officiers de santé ; les pharmaciens parmi les pharmaciens diplômés (art. 4). La société est représentée, à l'intérieur : 1^o auprès des ministres de la guerre et de la marine par son président ; 2^o dans chaque région de corps d'armée où elle a des centres d'action, par un délégué régional nommé par le conseil supé-

rieur de la société, agréé par le ministre de la guerre et accrédité par lui auprès du général commandant le corps d'armée ; dans les 40^e, 41^e, 45^e et 18^e corps d'armée, les délégués régionaux sont également accrédités auprès des préfets maritimes ; aux armées : dans chaque armée ou corps d'armée opérant isolément, par un délégué d'armée nommé par le conseil supérieur, agréé et commissionné par le ministre de la guerre ; lorsque la société est appelée à coopérer au service des évacuations, elle est représentée par des délégués spéciaux nommés, au fur et à mesure des besoins, par le délégué d'armée, sauf l'agrément de l'autorité militaire (art. 5). Le personnel d'exécution : médecins, pharmaciens, comptables, etc., est exclusivement choisi par la société sous les réserves indiquées plus haut et sous la condition, pour les médecins, d'avoir été agréés par le ministre de la guerre. Au début, et préalablement au fonctionnement du service, les différents délégués régionaux et autres adressent aux autorités militaires un contrôle nominatif du personnel employé sous leurs ordres : ils font connaître ensuite les permutations qui se produisent (art. 6). Le personnel de la société, lorsqu'il est employé aux armées, est soumis aux lois et règlements militaires et justiciable des tribunaux militaires (art. 7) ; il porte un uniforme déterminé par le ministre de la guerre, sur les propositions de la société, ainsi que le brassard prévu par la convention de Genève ; les brassards sont exclusivement délivrés par le directeur du service de santé de la région et revêtu de son cachet et du numéro de série de la région, sur la production du contrôle nominatif du personnel ; il est délivré en même temps une carte nominative portant le même numéro que le brassard et signée tant par le délégué régional que par le directeur du service de santé ; tout porteur de brassard doit être constamment muni de cette carte (art. 11). Les art. 8 à 10 règlent les rapports des fonctionnaires de la société avec les autorités militaires et le mode de correspondance.

À l'intérieur et aux armées, aucun établissement hospitalier ne peut être créé par la société de secours sans une entente préalable avec l'autorité militaire au sujet de l'importance à donner à l'établissement et du choix de son emplacement ; la fermeture d'un établissement est subordonnée à la même entente (art. 12). La société se procure, pour chacun de ses établissements, le matériel nécessaire, sauf à l'administration de la guerre à le lui prêter en tout ou en partie en cas d'urgence, sous la responsabilité de la société (art. 13). La société pourvoit de même, en général, avec ses propres ressources, à l'entretien et au traitement de ses malades (art. 14) ; ce traitement doit se rapprocher autant qu'il est possible des règles fixées pour le service de santé ; il appartient au délégué régional ou à ses représentants de régler cette partie du service ; mais les établissements demeurent placés, au point de vue du contrôle et de la discipline, sous la surveillance de l'autorité militaire, au point de vue de l'hygiène et de l'exécution du service, sous celle du directeur du service de santé de la région ; les comptables de la société ont, en ce qui concerne les décès, les mêmes obligations et attributions que ceux des ambulances militaires (art. 16). La société reçoit de l'administration de la guerre, à titre de part contributive de l'Etat, 1 franc par journée de malade traité dans un de ses établissements ou évacué dans un train sanitaire permanent, organisé par elle ; mais elle reste chargée des frais d'inhumation des militaires décédés dans ses établissements (art. 17). Les délégations des sociétés de secours étrangères ne peuvent être admises à fonctionner concurremment avec la société française que sur une autorisation formelle du ministre de la guerre et avec la réserve de se placer sous la direction de cette société (art. 18).

Ce décret organique du 3 juil. 1884 a été confirmé quelques semaines après par le décret du 25 août 1884 « portant règlement sur le service de santé des armées en campagne » ; une large part y est faite à la société de secours ; elle n'arrive, il est vrai, qu'en seconde ligne,

mais on peut dire que c'est à ses soins qu'est confié tout blessé évacué du champ de bataille. Un croquis « figuratif du service de santé en campagne » explique et détermine le rôle de la société. Les chirurgiens militaires sont chargés du « service de l'avant » ; ils sont sur le terrain même de la lutte. Immédiatement derrière les troupes engagées sont établis les postes de secours régimentaires ; au-dessous, à portée, des ambulances de division ou de brigade ; plus bas, la grande ambulance du quartier général. Ces postes et ambulances sont en contact avec l'armée qui est au feu ; entre eux et les troupes, le va-et-vient doit être perpétuel si le service des brancardiers est bien fait. A distance suffisante pour n'être plus sous la trajectoire des projectiles, le plan indique quatre hôpitaux de campagne, pouvant communiquer facilement avec un hôpital « à destination spéciale » et avec un hôpital d'évacuation. C'est là que paraît devoir s'arrêter l'action du service de santé militaire ; au-dessous de cette zone, le champ appartient aux hôpitaux « auxiliaires, » c.-à-d. aux sociétés de la Croix-Rouge. C'est la société de secours qui a charge des infirmeries de gare et des baraquements rapidement construits, où elle a rangé ses lits, deux cents au plus, vingt au moins (art. 157 du règlement). Entre les hôpitaux de campagne fonctionnant derrière les ambulances de combat et les hôpitaux des villes situées plus ou moins loin du théâtre des hostilités, la société est appelée à former une chaîne ininterrompue de secours, de station en station. Il semble d'ailleurs qu'on ait prévu le cas où ses services seraient nécessaires plus près du champ de bataille, car le même art. 157 dit que les hôpitaux « auxiliaires » peuvent être employés à relever les hôpitaux de campagne et qu'ils fonctionnent alors dans les mêmes conditions que ces derniers.

En somme, la Croix-Rouge est à l'ensemble du service de santé ce que la réserve est aux troupes en ligne ; elle est un corps hiérarchisé, et organisé comme l'armée nationale elle-même. Chacune des délégations régionales, correspondantes à la distribution des corps d'armées sur le territoire français, est munie d'un matériel qui offre un spécimen complet de l'outillage de la Croix-Rouge. Le rôle de leurs présidents est important ; quoique rattachés au conseil central siégeant à Paris, ils ont une initiative qui peut être féconde. Ainsi l'un d'eux, le marquis de Forbin d'Oppède, dont la circonscription correspond au 15^e corps d'armée, a fondé dans chacun des départements de son ressort un comité et dans chaque canton un correspondant choisi parmi les notables ; cette organisation a été imitée. Les correspondants transmettent les observations et demandes au comité départemental, qui en donne connaissance au président de la délégation, lequel en réfère au conseil central ; en temps de guerre, ils recueilleraient de même les dons provenant de leur canton et les adresseraient au chef-lieu ; le plus petit village de France se trouve par ce système de canalisation bienfaisante en relation directe avec Paris, où sont les magasins généraux, la réserve du matériel, la caisse et le grand moteur de l'œuvre. Il convient d'ajouter qu'à côté des comités d'hommes, il existe généralement des comités de dames, celles-ci étant aptes à rendre, dans une œuvre hospitalière, des services dont même, à vrai dire, elles seules sont capables ; ces comités ont été réorganisés en 1883 et un règlement spécial a tracé leurs attributions en temps de paix comme en temps de guerre. Les femmes de la Croix-Rouge sont, selon une heureuse expression de M. Maxime Du Camp, « grandes matrones de la lingerie, pendant la paix, grandes matrones de la charité pendant la guerre » ; elles sont aussi et doivent être « les quêteuses de la Croix-Rouge ». Car, pour que cette œuvre porte tous ses fruits, pour que les moyens de secours soient à la hauteur des terribles moyens de destruction inventés par la science moderne, il faut que la Croix-Rouge ait de larges ressources à sa disposition, et que, pendant la paix, elle se forme, elle aussi, « son trésor de guerre ». Les ressources ordi-

naires de la société française de secours consistent, à part les intérêts de 4 millions, provenant en majeure partie du reliquat des souscriptions de 1870-1874, en des dons et en les cotisations annuelles de ses membres fondateurs ou souscripteurs ; est membre fondateur toute personne agréée par le conseil central sur la proposition de deux de ses membres et versant une cotisation annuelle de 30 fr. au moins ; est membre souscripteur toute personne qui le demande, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 6 fr. au moins. Les membres fondateurs font partie des assemblées générales ; les membres du conseil sont nommés par eux et parmi eux. Fondateurs et souscripteurs reçoivent un *Bulletin périodique*, organe de l'œuvre, fondé depuis 1865.

Ernest LEHR.

CROIX-VERTE (Œuvre de la). — On a donné ce nom à une œuvre fondée, en nov. 1870, par le comité international de la Croix-Rouge (V. ci-dessus) de Genève, sur l'initiative de l'agence installée par ses soins à Bâle, dès le commencement des hostilités entre la France et l'Allemagne, dans l'intérêt des prisonniers de guerre valides, auxquels ne s'appliquait pas la Convention de Genève. Un comité spécial, après avoir reçu en quelque sorte l'investiture de la Croix-Rouge, se constitua pour apporter quelque soulagement aux misères des prisonniers de guerre, et notamment des milliers de soldats français internés pendant un hiver fort rigoureux dans des villes du nord de l'Allemagne ; ce comité adopta pour emblème, à l'exemple de l'œuvre primitive, une croix alésée verte sur fond blanc ; d'où le nom sous lequel il est connu. Il s'est dissous lors du rétablissement de la paix, après avoir rendu d'éminents services dont il n'est que juste de consacrer ici le souvenir. Pendant tout le temps qu'il a fonctionné, il a été autorisé, notamment en Suisse, à affranchir ses envois au moyen de timbres-poste spéciaux, portant son emblème et son nom.

Ernest LEHR.

BIBL. : HISTOIRE RELIGIEUSE ET LITURGIE. — BINTERIM, *Denkwürdigkeiten der Christ-Kathol. Kirche*, 5 vol. — GRETZER, *De Cruce Christi*. — MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* ; Paris, 1877, in-8. — R. SINNER, art. *Cross*, dans le *Dictionary of Christian antiquities*, de W. SMITH et S. CHEETHAM ; Londres, 1875-1880, 2 vol. in-8. — F.-E. WARREN, art. *Sign of the Cross*, dans le même dictionnaire.

CHEMIN DE LA CROIX. — PALLARD, *Recueil des prières et œuvres pies* ; Paris, in-18.

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. — GRETZER, *De Cruce*. — BORGIA, *De Cruce Vaticana* ; Rome, 1759 ; *De Cruce Velerina* ; Rome, 1780. — DE ROSSI, *De Titulis carthaginensibus*, *Bullettino d'arch. Crist.*, passim. — GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT, *Iconographie de la Croix* (*Ann. Archéol.*), XXVI et XXVII. — STOCKBAUER, *Kunstgeschichte des Kreuzes* ; Schaffhouse, 1870. — MARTIGNY, *Dict. des antiquités chrét.*, art. *Croix*. — KRAUS, *Real Encyclopädie der Christ. Alterthümer* ; Fribourg, 1882.

ARCHITECTURE. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'architecture française* ; Paris, 1868, t. IV, fig.

DRIT INTERNATIONAL. — G. MOYNIER, *la Guerre et la Charité*, traité théorique et pratique (en collaboration avec le docteur Appia), 1867, in-16 ; *Etude sur la Convention de Genève* ; Paris, 1870, in-16 ; *la Croix-Rouge, son passé et son avenir*, 1882, in-16. — *Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge*, publié par le comité international ; Genève, 4 n^{os} par an. — *Mémorial des vingt-cinq premières années de la Croix-Rouge, 1863-1888*, publié par le même comité, gr. in-8. — MAXIME DU CAMP, *la Croix-Rouge de France*, 1889, in-12. — CALVO, *le Droit international théorique et pratique*, t. III, §§ 1872 et suiv. — F. DE MARTENS, *Traité de droit international*, trad. Léo, t. I, 9 ; III, 239. — LUEDER, *Die genfer Convention* ; Erlangen, 1876, in-8 ; *la Convention de Genève au point de vue historique, critique et dogmatique* ; Erlangen, 1877, in-8. — CRIEGER, *Das rothe Kreuz in Deutschland, Handbuch der freiwilligen Krankenpflege* ; Leipzig, 1883. — FUNCK-BRENTANO et SOREL, *Précis du droit des gens*, pp. 272 et suiv. — BULMERINCQ, *Völkerrecht*, § 92, 9. — BLUNTSCHLI, *le Droit international codifié*, trad. Lardy, §§ 586 et suiv. — DUDLEY-FIELD, *Projet d'un code international*, trad. A. Rolin, art. 785 et suiv. — RIVIER, *Lehrbuch des Völkerrechts*, p. 384.

CROIX (Golfe de la). Golfe de la Nouvelle-Zemble, sur la côte O. de l'île.

CROIX (Île de la) (en russe, *Krestovoï Ostrov*). Île de la mer Glaciale. Elle fait partie du groupe appelé îles des Ours, à l'embouchure de la Kolyma.

CROIX (Montagne de) (en russe *Krestovaia gora*). Elle fait partie de la chaîne principale du Caucase, et atteint une hauteur de 2,630 m.

CROIX. Com. du territoire de Belfort, canton de Delle; 303 hab. Douane.

CROIX (La). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Bléré; 4,289 hab.

CROIX. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Landrecies; 532 hab.

CROIX. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Roubaix; 9,528 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Lille à Tourcoing. Belle église moderne de style gothique.

CROIX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise; 239 hab.

CROIX (La). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat; 762 hab.

CROIX-AUX-BOIS (La). Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers; 407 hab. Le défilé de la Croix-aux-Bois, où passe la route de Stenay à Vouziers, joua un grand rôle dans la campagne de l'*Argonne* (V. ce mot, t. III, pp. 872 et suiv.).

CROIX-AUX-MINES (La). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Fraize; 4,610 hab.

CROIX-AVRANCHIN (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James; 781 hab. Église ancienne, mais ayant subi tant de remaniements que l'édifice primitif a presque totalement disparu. Croix anciennes.

CROIX-BLANCHE (La). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laroque-Timbaut; 535 hab.

CROIX-CHAPEAU (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie; 354 hab.

CROIX-COMTESSE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay; 302 hab.

CROIX-DE-LA-ROCHETTE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Rochette; 284 hab.

CROIX-DE-VIE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie; 1,667 hab.

CROIX-DU-PERCHE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron-Gardais; 438 hab.

CROIX-EN-BRIE (La). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis; 755 hab.

CROIX-EN-CHAMPAGNE (La). Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould; 426 hab.

CROIX-FONSOMMES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain; 545 hab.

CROIX-HELLEAN (La). Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Josselin; 817 hab. Chapelle Saint-Mandé (but de pèlerinage), qui d'après la tradition s'élève sur la sépulture des Bretons tués en 1351 au combat des Trente. Une pyramide de granit a été érigée en 1823, sur l'emplacement du Chêne-Mivoie, près duquel avait eu lieu le combat. Une croix commémorative, rétablie après la Révolution, a donné son nom au village.

CROIX-MOLIGNAUX (*Cruces*). Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham, dans une plaine; 496 hab. Avant la Révolution, la seigneurie de Croix appartenait au chapitre de Noyon et aux marquis de Nesle. Belle église : nef avec transept et bas côtés du xvi^e siècle, en style gothique flamboyant, voûtés en pierres avec liernes et tiercerons, et clefs sculptées avec porche de la Renaissance sur le côté; chœur et abside de la fin du xii^e siècle ou du commencement du xiii^e (voûtés sur croisées d'ogives; fenêtres en plein cintre, frise d'arcs à l'extérieur). Retable représentant la Passion, et bancs en bois sculptés du xvi^e siècle; maître-autel et boiseries en chêne sculpté, et grilles en fer forgé du xviii^e siècle.

BIBL.: DE CAGNY, *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines*; Péronne, 1869, t. II, p. 233, in-8.

CROIX-SAINT-LÉGER (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. et cant. de Puget-Théniers; 418 hab.

CROIX-SAINT-LEUFROY (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon, sur l'Eure; 683 hab. Stat. du ch. de fer dép. de l'Eure, ligne d'Elbeuf à Dreux, De l'ancienne abbaye, fondée au vii^e siècle par saint Leufroy, il ne subsiste que la maison abbatiale qui est moderne. Ruines de la tour de Crèveceur (xii^e siècle).

CROIX-SAINT-OUEN (La). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne, à la hisière de la forêt de Compiègne; 4,471 hab. Ancienne croix sculptée.

CROIX DE CASTRIES (Famille de La) (V. CASTRIES).

CROIX DE DRUMEZ (Ch.-J. de) (V. CLERFAYT).

CROIX DU MAINE (François GRUDÉ, sieur de La), bibliographe français, né au Mans en 1552, assassiné, dit-on, à Tours en 1592. Sa vie privée est peu connue. On sait seulement qu'il fut en relations suivies avec les principaux érudits du xvi^e siècle : Scaliger, Belleforest, Brisson et autres qui, plus d'une fois, lui empruntèrent la matière de leurs écrits, et qu'il passa la majeure partie de son existence à de vastes compilations historiques qui ont été perdues pour la plupart. Son chef-d'œuvre est la *Bibliothèque française* (Paris, 1584, in-fol.), grand répertoire bibliographique qui rend les plus grands services, malgré d'inévitables erreurs, et dont il y a eu plusieurs éditions, celle notamment de Rigoley de Juvigny (Paris, 1772, in-4), enrichie de notes de La Monnoye, de Lacurne de Sainte-Palaye, de Bréquigny, de Capperonnier, de Falconnet, etc. On réunit d'ordinaire cette *Bibliothèque* à celle de *Du Verdier* (V. ce nom).

BIBL.: HAUREAU, *Histoire littéraire du Maine*, t. II.

CROIXANNEC. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Pontivy; 370 hab.

CROIXDALLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Londinières; 360 hab.

CROIXILLE (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, canton de Chaillaud; 4,240 hab.

CROIXMARE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 604 hab.

CROIXRAULT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 395 hab.

CROIZET. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien; 509 hab.

CROIZETTE (M^{lle} Sophie), comédienne française, née à Saint-Petersbourg en 1848. Fille d'une danseuse qui fournit, dit-on, une brillante carrière en Russie, elle entra au Conservatoire en 1867, dans la classe de Bressant, et en sortit en 1869 avec un premier prix de comédie. Sa haute taille, sa beauté opulente et la nature de son talent lui interdisaient l'emploi des ingénues et la prédestinaient au rôle des grandes coquettes. Elle parut pour la première fois à la Comédie-Française en janv. 1870, avec succès, dans le rôle de la reine Anne, du *Verre d'eau*. Sa diction nette et mordante, sa physionomie expressive, la grâce élégante et souple de sa tournure, ses accents tantôt dédaigneux, tantôt passionnés, lui valurent bientôt une situation brillante dans le personnel de la Comédie, où elle fut reçue sociétaire en 1873. On la vit dans *Nany* et dans l'*Eté de la Saint-Martin*, de M. Meilhac, dans l'*Acrobate*, de M. Octave Feuillet, dans *Jean de Thomeray*, d'Augier et Sandeau, en même temps qu'elle reprenait quelques ouvrages du répertoire moderne : *Mademoiselle de la Seiglière*, le *Demi-Monde*, *On ne badine pas avec l'Amour*, un *Caprice*, le *Chandelier*, le *Marquis de Villemer*, l'*Aventurière*... M^{lle} Croizette aborda rarement le répertoire classique; on la vit pourtant dans le *Legs*, dans Suzanne du *Mariage de Figaro*, et même dans Célième du *Misanthrope*. Ses derniers succès ont été les plus éclatants; ce sont ceux qu'elle a obtenus dans le *Sphinx*, de M. Octave Feuillet, dans l'*Etrangère*, de M. Alexandre Dumas, dans les *Fourchambault*, de M. Emile Augier, et surtout dans la *Princesse de Bagdad*, de M. Dumas, qui fut sa dernière création. Après douze années seulement de service, M^{lle} Croizette,

dans tout l'éclat de sa beauté et de son talent, jugea à propos de se retirer. Elle quitta la Comédie-Française en 1882 pour se marier, et depuis lors semble avoir pour toujours renoncé à la scène. A. P.

CROIZETTE-DESNOYERS, ingénieur français, né le 29 mai 1816, mort à Fontainebleau le 21 août 1887. Il appartenait au corps des ponts et chaussées, où il est resté en activité de service jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, limite obligatoire pour les ingénieurs arrivés à la plus haute position, celle d'inspecteur général de première classe. Mais Croizette-Desnoyers avait été longtemps en congé, pour coopérer aux travaux neufs de la compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans et prolongements; il avait notamment dirigé la construction des chemins de fer de Bretagne, avec un zèle et un talent qui l'avaient placé hors de pair. — Croizette-Desnoyers avait succédé à Morandière dans la chaire de *ponts* à l'École nationale des ponts et chaussées. — On a de lui de nombreux mémoires dans les *Annales des ponts et chaussées* (fondations par caissons, décintrements, en 1849; chemin de fer du Bourbonnais, en 1859; fondations dans les terrains vaseux de Bretagne, 1864; notice sur M. Morandière, 1875); *Travaux publics en Hollande* (gr. in-4 et atlas; Paris), *Cours de construction des ponts* (1888, 2 vol. in-4 et un atlas). M.-C. L.

CROKE (Sir George), juriconsulte anglais, né en 1560, mort en 1642. Il était juge des « common pleas », lors du procès de Hampden (1638), et il n'hésita pas à se prononcer contre les taxes que le roi prétendait imposer sans le concours du parlement. Sa consultation fut imprimée en 1644, époque où il prit sa retraite. On a de lui un grand nombre de rapports judiciaires écrits en français et traduits en anglais par sir Harbottle Grimston, son gendre.

CROKER (Temple Henry), écrivain anglais, né à Cork vers 1730, mort vers 1790. Entré dans les ordres, il fut nommé chapelain du comte d'Hillsborough, puis recteur d'Igham (Kent) et recteur aux Antilles. On lui doit : *A Complete Dictionary of Arts and Sciences* (Londres, 1764-1766, 3 vol. in-fol.); *Experimental magnetism* (Londres, 1764, in-8); une critique acerbe de l'historien Bower : *Bower detected as an historian* (Londres, 1758, in-8); plusieurs *Sermons* (Bassetterre, 1790, in-4) et des traductions de *l'Orlando furioso* (Londres, 1755, 2 vol. in-4) et des *Satires* de l'Arioste (Londres, 1759, in-8).

CROKER (John Wilson), homme d'Etat et écrivain irlandais, né dans le comté de Gallway le 20 déc. 1780, mort à Moulsey, près de Hampton Court, le 10 août 1857. Il étudia le droit à Londres et entra en 1802 au barreau irlandais. Quelques spirituelles satires sur la situation politique de l'Irlande l'ayant mis en évidence, il fut en 1807 envoyé au parlement. Deux ans plus tard une excellente défense du duc d'York accusé par sa maîtresse d'avoir trempé dans des trafics de grades lui valut le poste de secrétaire de l'amirauté, poste qu'il occupa pendant vingt ans. Pendant cette période, il écrivit un grand nombre d'ouvrages, entre autres : le poème *Talavera* (1809), consacré à la bataille de ce nom; *Stories for Children from English History* (1817), qui suggérèrent à Walter Scott *Tales of a Grandfather*; *Suffolk Papers* (1823); *Essays on the Early period of the French Revolution* (1837), mais il est surtout connu par ses virulents articles à la *Quarterly Review* dont il fut un des fondateurs, la création de *l'Athenæum Club*, et la caricature qu'a faite de lui Disraeli sous le nom de *Rigby* dans *Coningsby*, et aussi par une édition annotée de la vie de Johnson par Boswell, sévèrement critiquée par Macaulay. Hector FRANCE.

CROKER (Thomas Crofton), littérateur irlandais, né à Cork le 5 janv. 1798, mort près de Londres le 8 août 1854. Il recueillait déjà à l'âge de quatorze ans les chansons et les légendes des paysans irlandais qu'il s'attacha à dépeindre plus tard. D'abord commis chez un marchand, puis clerc de l'amirauté, il publia anonymement en 1824 : *Researches in the South of Ireland*, et l'année suivante *Fairy*

Legends and Traditions aussitôt traduites en allemand par les frères Grimm (1826). Une seconde série suivit en 1827, et le tout atteignait sept éditions en 1882. Il donna en outre : *Legends of the Lakes* (1829), illustrées par Maclise; *My Village, Barney Mahoney* (1832), les meilleurs de ses ouvrages; un mémoire sur *Joseph Holt, general of the Irish Rebels* (1837) et de nouveaux *Chants populaires irlandais* (1839), réédités en 1885. HECTOR FRANCE.

CROKESLEY (Richard de), diplomate anglais, né dans le comté de Suffolk, mort à Winchester en juil. 1258. Abbé de Saint-Pierre de Westminster en 1246-47, il jouit d'une grande faveur à la cour. En 1247, il fut chargé de négocier un mariage entre le prince Edouard et la fille du duc de Brabant; fut envoyé en 1251 à Lyon auprès du pape afin d'arranger une entrevue entre le saint père et le roi d'Angleterre, remplit une nouvelle mission à la cour pontificale en 1256 à Rome, s'occupa, sans succès, en 1257, de négocier avec la France la restitution des provinces que l'Angleterre réclamait, figura au nombre des arbitres royaux à la conférence d'Oxford de 1258 et fut, dit-on, empoisonné.

CROLA (Heinrich), paysagiste allemand, né à Dresde en 1804. Il y reçut les premières leçons de Klingel, mais se forma surtout par l'étude de la nature et par celle des maîtres hollandais. S'étant ensuite fixé à Munich, il y eut pour maître Rottmann. Ses paysages composés avec goût représentent le plus souvent des sites empruntés aux Alpes bavaroises : *le Lac de Sternberg*, *le Chiemsee*. Il y a aussi peint des paysages composés, avec des sujets empruntés à la fable.

CROLE ou **CROLEUS** (Robert) (V. CROWLEY [Robert]).

CROLL (Francis), graveur, né à Edimbourg en 1827, mort le 12 févr. 1854. Il commença par suivre les cours de la « Royal Scottish Academy », sous la direction de Sir W. Allan, et reçut les leçons du graveur Rob.-Ch. Bell. Il a gravé les illustrations de l'ouvrage de Stephen, *Book of the Farm*, des séries de portraits, etc. Ses dernières planches ont été gravées d'après des dessins de J. Faed pour *the Cottar's Saturday Night* de Rob. Burns.

CROLLALANZA (Giovanni-Battista di), écrivain italien, né à Fermo en 1819. Il a fondé le *Giornale araldico* et publié d'importants ouvrages sur l'histoire, l'art héraldique, les usages, les traditions populaires : *Il Gondar dilucidato* (Fermo, 1841); *Canti popolari* (Venise, 1846); *Dei Normani e Danesi, de' loro costumi di mane e navi di guerra* (Trieste, 1857); *Origine e gesta di Giovanna d'Arca* (Narni, 1859); *Storia militare di Francia* (Florence, 1864, 3 vol. in-8); *Storia di Chiavenna* (Milan, 1867-1870), etc. — Son fils, *Goffredo*, né à Fermo en 1855, a écrit, entre autres, une *Enciclopedia Araldico-Cavalleresca* (Pise, 1877, gr. in-8). R. G.

CROLLES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet, dans la plaine du Graisivaudan; 1,314 hab. Filature et moulinage de soie. Taillanderie. Ruines du château de Montfort.

CROLLON. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey; 385 hab.

CROLY (George), poète et romancier anglais, né à Dublin en 1780, mort à Londres en 1860. Croly entra de bonne heure dans la carrière ecclésiastique. Il fut d'abord ministre anglican en Irlande. Mais s'étant rendu à Londres, il se fit connaître par les articles qu'il publia dans des revues ou des journaux, notamment le *Standard*, le *Morning-Herald*, *Blackwood's Magazine*, *Universal Review*. En 1835, il fut nommé recteur de Saint-Stephen's Walbrook, Londres. Citons, parmi ses œuvres, les suivantes : *l'Apocalypse de saint Jean, nouvelle interprétation* (1827); *Vie de Georges IV* (1830); *Vie de Burke* (1840); *Napoléon 1^{er}*. Ses œuvres poétiques forment deux volumes. Il composa une tragédie, *Catilina*. Dans ses romans, Croly est remarquable par l'éclat des descriptions et les élans de son éloquence. Ses plus belles productions sont

les *Récits du Grand Saint-Bernard* (Marston), et surtout *Salathiel* (1827). G. Q.

CROM-EL-HADJ (V. KROM-EL-HADJ).

CROMAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles; 960 hab.

CRO-MAGNON (Anthr.). Parmi les stations quaternaires de la Vézère, celle de l'abri sous-roche de Cro-Magnon, non loin des Eyzies, est des plus célèbres, en raison surtout de l'étude brillante dont les débris qu'elle a fournis ont été l'objet de la part de Broca. A l'entrée même de l'abri se trouvaient de nombreux foyers superposés et un amas de restes de repas et de rejets d'industrie de l'âge du renne (époque de Solutrè et de La Madeleine). Dans le fond, dans une anfractuosité non comblée du rocher en surplomb, gisaient à la surface cinq squelettes, celui d'un vieillard, ceux de deux hommes adultes, et ceux d'une femme et d'un fœtus. Ces ossements, soigneusement recueillis par le premier explorateur du dépôt, M. Louis Dartet, furent, comme ceux d'Aurignac, regardés comme de même âge que le dépôt. Complètement décrits par Broca, il demeure incontestable qu'ils représentent fort bien, avec tous ses caractères distinctifs, la race qui a occupé tout le sud de la France et les régions au delà, pendant l'âge du renne. Aussi cette race est-elle habituellement désignée aujourd'hui sous le nom de *race de Cro-Magnon*. Cependant on a remarqué que les squelettes de Cro-Magnon avaient été placés tout à fait à la surface du dépôt quaternaire, et que probablement ils sont un peu postérieurs à celui-ci. Les pièces trouvées à côté d'eux, *littorines* (300) percées d'un trou et ayant servi de colliers, amulette d'ivoire, dents perforées, silex et bois de renne, n'ont fourni sur leur âge que des indications incertaines, parce que les coquilles, au lieu d'être décolorées comme d'habitude dans les dépôts de l'âge du renne, avaient conservé leur nuance rouge.

ZABOROWSKI.

CROMARY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 269 hab.

CROMARTY. Comté septentrional d'Ecosse formé de fragments territoriaux enclavés dans le comté de Ross dont il est inséparable et avec lequel il sera décrit, lui ayant été annexé politiquement. Il a pris le nom du petit bourg maritime de Cromarty (1,360 hab.) situé sur le golfe du même nom, auprès d'un vaste et sûr port naturel (V. Ecosse et Ross). — L'étrange structure de ce comté est due à l'influence de George, vicomte Tarbat, qui devint comte de Cromarty. Le comté originel ne comprenait qu'un petit district riverain du golfe; le comte obtint, en 1685 et 1698, qu'on y annexât tous ses domaines privés répartis dans le comté de Ross, ce qui étendit son comté quinze fois plus qu'il ne l'était, lui donnant une superficie de 221,000 acres environ. Au fragment primitif situé entre les golfes de Moray et de Cromarty, on ajouta : le petit district de Tarbat House, au N. du golfe de Cromarty; un autre au S.-E. de Tain, sur le golfe de Moray; deux autres au S. de la rivière Caron, près de Kincardine; un sixième près de Dingwall, sur les pentes du Ben Wyvis; un septième au N. du lac Fannish; un huitième au N. du lac Nid; un neuvième au S. du loch Broom; le dixième, et de beaucoup le plus vaste, au N.-O. du comté de Ross, comprenant les districts d'Ullapool et Coygach, entre le loch Broom et le comté de Sutherland.

CROMAZIANO (Agatopisto) (V. BUONAFEDE [Appiano]).

CROMBIE (Alexander), philologue anglais, né à Aberdeen en 1762, mort en 1840. Directeur d'une institution privée à Londres, puis à Greenwich, il a laissé un certain nombre de traités pédagogiques estimés de ses contemporains. Nous citerons de lui : *A Defence of philosophic necessity* (1793); *the Etymology and syntax of the english language explained* (1802, plus. éd.); *Gymnasium sive Symbola critica* (1812, 2 vol., plus. éd.); *Letters on the present state of the agricultural interest* (1816); *Clavis Gymnasii* (1828); *Natural Theology* (1829, 2 vol.); *the Strike* (1834), etc., etc.

CROMDALE. Bourgade d'Ecosse, comté d'Inverness, sur le Spey, où les jacobites livrèrent bataille aux orangistes, le 1^{er} mai 1690.

CROME (August-Friedrich-Wilhelm), statisticien et économiste allemand, né à Sengwarden (duché d'Oldenbourg) le 6 août 1753, mort à Rödelheim, près de Francfort-sur-le-Main, le 11 juin 1833. Fils d'un pasteur et neveu du géographe Büsching, il alla en 1772 étudier la théologie à Halle, fut précepteur à Berlin et à Schönhausen (1774-78), puis professeur d'histoire et de géographie à Dessau (1779-86); enfin professeur de statistique et de sciences administratives à l'université de Giessen (1787-1830). Il eut, vers 1795, quelques velléités ambitieuses, se mêla aux affaires politiques, servit plusieurs fois d'envoyé auprès du général Bernadotte et du Directoire et fut nommé en 1804 conseiller d'Etat. Accusé de sympathies trop vives pour Napoléon, il dut quitter quelque temps sa chaire de Giessen et même se réfugier en Suisse (1813-14). Malgré sa vie très agitée, il a été l'un des statisticiens les plus féconds et les plus estimés. Parmi ses nombreux ouvrages, les principaux ont pour titre : *Europa's Producte* (Dessau, 1782-1804, avec atlas); *Ueber die Culturverhältnisse der europäischen Staaten* (Leipzig, 1792); *Ueber Deutschlands und Europa's Staats- und National-Interesse* (Giessen, 1814; 2^e éd., 1817); *Uebersicht der Staatskräfte sämtlicher europäischen Länder* (Leipzig, 1818); *Geographisch-statistische Darstellung der Staatskräfte von den sämtlichen, zu dem teutschen Staatenbunde gehörigen Ländern* (Leipzig, 1820-28, 4 vol.); *Handbuch der Statistik der Groshertzogthums Hessens* (Darmstadt, 1822). Il a aussi traduit en allemand et commenté : *Il Governo della Toscana* (*Die Staatsverwaltung Toscana's*) par l'empereur Léopold II (Leipzig, 1795-97, 3 vol.). LÉON SAGNET.

BIBL.: A.-F.-W. CROME, *Selbstbiographie*; Stuttgart, 1833.

CROME (John), dit le *Vieux* (*Old Crome*), paysagiste anglais, né à Norwich le 21 déc. 1769, mort à Norwich le 22 avr. 1824. Fils d'un pauvre tisserand, il eut des débuts difficiles. Son premier maître de dessin fut un peintre d'enseignes, et en réalité il se forma lui-même. Imitateur des maîtres hollandais, Crome devint un paysagiste plein de vigueur, de charme et de sincérité et l'un des meilleurs que l'Angleterre ait produits. En 1805, il fut le promoteur de la création de « Norwich Society of artists »; plus tard, avec le concours de ses collègues et élèves, il fonda, dans sa ville natale, une école des beaux-arts. Il fut aussi graveur. En 1834, on publia de lui trente et une eaux-fortes : *Norfolk Picturesque Scenery*; l'édition suivante (1838) fut augmentée de quelques planches. — Son fils aîné, *John-Bernay Crome*, né à Norwich en 1793, mort à Great-Yarmouth le 15 sept. 1842, fut aussi un paysagiste, mais d'un talent inférieur. Cependant ses *Clairs de lune*, qu'il peignait de préférence, sont remarquables d'effet et de variété.

G. P.-I.

CROMEK (Robert-Hartley), graveur anglais, né à Hull en juin 1771, mort à Londres le 12 mars 1812. Elève de Bartolozzi. Il a gravé des illustrations de livres d'après Stothard, puis se fit éditeur lui-même. Il publia personnellement : *Remains of Nithsdale and Galloway Song, with historical and traditional notices* (Londres, 1810, in-8). — Son fils, *Thomas-Hartley Crome*, né à Londres en 1809, mort en 1873, fut un bon graveur et aquarelliste.

G. P.-I.

CROMERIUS, historien polonais (V. KROMER).

CROMLECH (Anthr.). On donne ce nom à des enceintes de pierres plantées. Ces enceintes sont généralement circulaires, mais on en trouve de toute forme, depuis le simple alignement droit jusqu'aux longues murailles serpentantes. Ce furent uniquement d'abord des monuments funéraires entourant des dolmens, des tumulus et, à la fin, des cimetières. Elles devinrent ensuite des enceintes sacrées et, en de certains cas, ne furent pas autre chose que des sortes de temples. Elles sont peu communes et paraissent dater,

en Europe surtout, de l'âge de bronze. En Bretagne, il y en a de plus anciennes en apparence. Les cercles de l'île d'Er-Lanic, au S. de Gav'rinis, dont une pierre se dresse à trois mètres de haut, ont tout leur sol intérieur rempli d'objets néolithiques et surtout de poteries. Ce sont des offrandes, des objets votifs. Les cercles des Pyrénées appartiennent nettement à l'âge de bronze. Leur centre est, en général, marqué par une pierre dressée : ils figureraient le symbole du soleil et on a émis l'hypothèse que les menhirs isolés seraient, pour la plupart, des centres de cromlechs dont les matériaux auraient été utilisés. Or, on sait quel culte tenace du soleil et surtout de la fécondité s'est attaché à ces pierres jusqu'à notre époque. Il y a des cromlechs en petit nombre un peu partout, depuis l'Inde jusqu'en Angleterre, en Arabie et en Amérique.

CROMPTON. Ville industrielle d'Angleterre, comté de Lancastre, à 5 kil. O. d'Oldham ; 5,000 hab.

CROMPTON (Hugh), poète anglais du milieu du XVII^e s. Les détails de sa vie sont peu connus. On sait seulement qu'il eut à essayer maints revers, et qu'il émigra en Irlande avant 1687. Il a publié deux volumes de vers où un esprit brillant dégénère parfois en plaisanterie grossière et obscénité ; ce sont : *Poems by Hugh Crompton, the Son of Bacchus and godson of Apollo* (Londres, 1657), et *Pierides, or the Muses Mount* (Londres, 1658).

CROMUS (V. ENCRINURUS).

CROMWELL (Thomas), homme d'Etat et réformateur anglais, né vers 1485, mort en 1540. Il était fils d'un certain Walter Cromwell, industriel à Putney, près de Londres, dont les ancêtres étaient venus du Nottinghamshire vers le milieu du XV^e siècle. Sa jeunesse fut très orageuse et très aventureuse. En 1504, il se brouilla avec sa famille ; il partit pour l'Italie, où il servit comme simple soldat, et reçut des banquiers Frescobaldi, de Florence, des secours qu'il n'oublia jamais ; on le retrouva bientôt en qualité de clerc au service de marchands anglais d'Anvers ; puis il fit (vers 1510), un second voyage en Italie, au cours duquel il eut l'occasion de voir de près le pape Jules II. En 1512, il est de nouveau employé par des marchands de Venise et de Middelbourg. En 1513, revenu en Angleterre, il épousa une fille de Putney et semble avoir repris l'industrie paternelle (moulins à foulon). Jusqu'en 1523, il semble qu'il ait mené de front l'industrie des draps, le commerce de l'argent et les fonctions de *solicitor*, auxquelles son père l'avait destiné dès sa jeunesse. Il s'établit en 1524 dans une maison sise à Londres, près de la porte du monastère des Augustins (*Austin Friars*). De bonne heure, il avait attiré l'attention du tout-puissant cardinal Wolsey (V. ce nom), qui le nomma dès 1514 receveur de ses revenus. C'est sans doute grâce à l'influence de Wolsey qu'il fut élu au Parlement de 1523, où il se distingua. C'était un cerveau puissant, d'une mémoire et d'une énergie extraordinaires, un raisonneur, un homme d'affaires, avec une pointe d'humeur féroce. Sa fortune, qui devait l'élever avec une rapidité inouïe au premier rang après le roi, commença en 1524. Cromwell fut cette année-là le principal agent choisi par Wolsey pour consommer la destruction des petits monastères dont Wolsey se proposait d'appliquer les biens à ses deux fondations favorites, à ses collèges d'Ipswich et d'Oxford. Il accomplit cette besogne avec une rudesse impitoyable, et s'y enrichit, couvert par son patron. Sa femme mourut en 1527, lui laissant plusieurs enfants d'une intelligence assez paresseuse. Le 17 oct. 1529, Wolsey tomba en disgrâce auprès de Henri VIII, et la carrière de son homme de confiance parut irrémédiablement compromise. Cromwell déploya alors toutes ses ressources. Il défendit au parlement, où il siégeait pour Taunton, son maître tombé, non pas tant par gratitude (sa correspondance avec Wolsey est écrite vers cette date sur un ton contraint et dur) qu'à cause de la certitude qu'il avait d'être entraîné dans la chute du cardinal d'York, si un bill d'*attainder* était lancé contre lui. Il conseilla à Wolsey d'apaiser le roi offensé par

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

quelques cadeaux propitiatoires faits à propos à lord Rochford, frère d'Anne Boleyn. Enfin, par un coup de théâtre dont le mécanisme nous échappe, — probablement à la suite d'une entrevue avec Henri VIII, où il fit connaître ses vastes projets : l'abolition de l'autorité papale en Angleterre, la confiscation des biens de l'Eglise au profit du roi, — Cromwell, menacé la veille, devint tout d'un coup le conseiller favori de la couronne, comme il avait été celui de Wolsey. « Dieu merci, lui écrivait des Pays-Bas son fidèle ami Vaughan le 3 févr. 1530, *you now sail in a sure haven.* » — Quelles étaient alors ses convictions religieuses ? Il était en relations avec le réformateur Miles Coverdale. Cependant, dans son testament, rédigé en juil. 1529, il avait laissé de l'argent pour faire dire des messes pour le repos de son âme ; et il détestait les luthériens. L'attitude anticatholique qu'il prit si nettement pendant ses dix années de règne lui fut probablement dictée plutôt par l'instinct politique que par la ferveur puritaine. — Conseiller privé en 1531, *master of the jewels* et *clerk of the hanaper* en 1532, l'ambassadeur impérial Chapuys commença à le signaler en 1533, après le divorce et le second mariage du roi avec Anne Boleyn, dans ses rapports secrets, comme un homme influent sur l'esprit de Henri VIII et très dangereux. Le 12 avr. 1533, il fut fait chancelier de l'Echiquier, secrétaire du roi, et maître des rôles en 1534. Ajoutons, pour esquisser d'un seul coup l'ensemble de ce prodigieux *cursus honorum*, que Henri VIII, chef suprême de l'Eglise anglicane, créa Cromwell son « vicaire général en toutes affaires ecclésiastiques, » et baronet, puis pair du royaume avec le titre de comte d'Essex (1536), doyen de Wells (1537), grand chambellan (1539). « Ce fut, dit lord Campbell, quelque chose comme l'élévation d'un esclave au vizirat dans un Etat oriental. » Sa position fut unique. Comme vicaire général du chef suprême, il était placé au-dessus de tous les archevêques et évêques, même réunis en synode, et il avait la préséance sur toute la noblesse laïque à la Chambre des lords. Souverain absolu, tant au spirituel qu'au temporel, il réussit à établir et à maintenir pendant des années un régime de terreur. C'est lui qui dirigea les premières violences légales commises, sous l'*act of supremacy*, contre les personnes attachées à l'ancienne hiérarchie : Reynolds, Hale, les moines de Charterhouse. Il présida au martyre de Thomas Morus et de l'évêque Fisher ; il entretenait partout des espions qui exercèrent une véritable inquisition, et qui, stylés par lui, procédèrent avec une incroyable brutalité. Quelques anecdotes authentiques donneront une idée de ses manières. Lord Dacre, qu'il voulait faire condamner à mort, mais acquitté pendant qu'un accès de goutte empêchait Cromwell de s'occuper de ses affaires, crut devoir le remercier d'une intercession imaginaire ; le favori lui fit répondre : « Qu'il remercie mes jambes. » Rencontrant dans la rue un homme dont la chevelure était fort longue, il l'interpella, et comme l'homme, pour s'excuser, disait qu'il avait fait vœu de laisser pousser ses cheveux : « Je ne t'empêcherai pas de tenir ton vœu, mais tu vas rester en prison jusqu'à ce que tu t'en sois acquitté. » Frère Bartley, après la suppression des monastères et l'exécution sommaire d'une foule de moines, portait encore le capuchon monacal : « Eh bien, dit Cromwell, vous n'enlèverez donc pas ce capuchon ; si vous ne l'avez pas ôté d'ici à une heure, vous serez pendu incontinent, pour l'exemple. » Cromwell, dit le docteur Maitland, fut le patron des ribauds, de ces bas chanteurs de *ale house*, de ces blasphémateurs iconoclastes qui ont déshonoré le parti protestant au moment de la Réformation. Sa correspondance avec la princesse Marie (Marie Tudor), fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, est caractéristique. Cette princesse, sans défense depuis la mort de sa mère, écrivit à son père, après l'exécution d'Anne Boleyn, des lettres touchantes, par lesquelles elle sollicitait son pardon en tant qu'elle avait pu l'offenser. Cromwell, au nom du roi, rejeta ces avances sous prétexte que le ton n'en était

31

pas assez soumis; il interdit à la fille de son maître les expressions générales; elle dut confesser expressément que le roi avait eu raison de répudier sa mère, que sa résistance avait été injustifiable; à ce prix seulement, Cromwell intercédait pour elle; autrement il lui laisserait subir les conséquences de son obstination. Elle fut obligée finalement de reconnaître par écrit sa bâtardise et l'illégitimité du mariage contracté par ses parents. Il n'est pas étonnant qu'un homme comme Cromwell ait été généralement détesté. Non seulement il était dur, mais il était avide. Il recevait des cadeaux de toutes mains pour des services secrets, des grâces, des délais, des nominations, à titre de pension. La confiscation des monastères, qu'il conduisit, lui fut très profitable; il acheta de vastes domaines, pris, comme l'avait été Wolsey, de la passion des constructions, de l'argenterie, des pierreries, du luxe sous toutes ses formes. En même temps, il régenta l'Église d'Angleterre, ordonnant, par exemple, au clergé paroissial, en 1538, de se procurer dans chaque paroisse « une Bible en anglais » et de tenir des registres paroissiaux de baptême, de mariage et d'enterrement. Le 14 nov. 1539, il fut appointé pour surveiller l'impression de la Bible et pour prévenir la circulation de traductions non autorisées. — Cependant le tout-puissant ministre ne gardait le pouvoir que grâce à une abjecte complaisance pour le roi, tout le monde le savait. Le roi lui tirait presque publiquement les oreilles, et le traitait comme un chien. L'ambassadeur de France, Castillon, entendit Sa Majesté dire au comte d'Essex qu'il « était peut-être bon pour s'occuper des affaires domestiques, mais qu'il ne lui appartenait pas de se mêler des affaires des rois ». Or il voulut s'en mêler, et ce fut sa perte. Il négocia en 1539 le mariage d'Anne de Clèves avec le roi. Le 10 juin 1540, le duc de Norfolk l'accusa de trahison en séance du conseil, et il fut immédiatement arrêté, envoyé à la Tour. Un long acte d'accusation fut dressé contre lui; on lui imputait des malversations, la diffusion de livres hérétiques, d'autres crimes encore. Il n'eut même pas le bénéfice d'un jugement régulier. Un bill d'*attainder* dirigé contre lui passa sans opposition à la Chambre des lords, où, sauf Cranmer, personne n'osa élever la voix en sa faveur. Le dégoût de Henri VIII pour Anne de Clèves et surtout pour l'alliance avec les protestants allemands personnifiée par Anne de Clèves, avait déterminé ce coup de théâtre. Dans le malheur, comme dans la bonne fortune, Cromwell manqua de dignité. Il accabla le roi de supplications; mais Henri VIII, qui était resté de pierre devant les prières du cardinal d'York agenouillé pendant trois heures devant son trône, ne fut pas, cette fois, plus clément. Il se fit lire trois fois, dit Burnet, le placet de Cromwell, qui se terminait ainsi : « Most gracious prince, I cry mercy, mercy, mercy », et fit dresser l'échafaud à Tower Hill. Telle fut la fin de Thomas Cromwell « le cardeur de laine », *the cloth carder*, pour employer le nom par lequel Henri VIII ordonna de désigner désormais son ancien favori, après l'avoir dépouillé de tous ses titres. « On a trouvé par inventaire chez Cromwell 7,000 liv. st. de meubles, écrit l'ambassadeur de France, sans compter les vases d'argent, les croix, les calices et autres dépouilles des églises, estimées à pareille somme. On a porté tout cela pendant la nuit au trésor royal. On a trouvé aussi beaucoup de lettres... » C'est grâce à ces lettres, aujourd'hui conservées au Public Record Office de Londres avec les *memoranda* autographes de Cromwell, que les historiens ont été en mesure de restituer de nos jours la figure de ce personnage, transfiguré et idéalisé au XVII^e siècle par le puritanisme victorieux, qui vit en lui un précurseur. Ch. V.—L.

BIBL. : *Calendars of State papers*. Règne d'Henri VIII. — F. A. GASQUET, *Henri VIII and the english monasteries*; Londres, 1888, t. 1^{er}, chap. x, in-8. — LESLIE STEPHEN, *Dictionary of national biography*; Londres, 1888, XIII, 192.

CROMWELL (Olivier), protecteur d'Angleterre, né à Huntingdon le 25 avr. 1599, mort à Whitehall (Londres) le 3 sept. 1658. Il était le second fils de Robert Cromwell et d'Elisabeth Steward; fut baptisé le 29 avr. et reçut

le prénom porté par son oncle sir Olivier Cromwell d'Hinchinbrook; son père était le second fils de sir Henry Cromwell d'Hinchinbrook; celui-ci était fils de Richard Williams, neveu et protégé du fameux Thomas Cromwell, comte d'Essex, lequel dut sa fortune à ce grand personnage et adopta son nom; le père de Richard Williams, nommé Morgan Williams, était un Gallois du comté de Glamorgan, qui avait épousé Catherine, sœur aînée de Thomas Cromwell, et exerçait à Putney la profession de brasseur. Elisabeth Steward, mère d'Olivier Cromwell, était fille de Williams Steward dont la famille était originaire de Norfolk; on a vainement tenté de la relier aux Stuarts d'Ecosse. Cette famille avait depuis plusieurs générations affermé des biens de l'abbaye d'Ely. La mère d'Olivier Cromwell était une femme remarquable; elle mourut à Whitehall le 16 nov. 1654 dans sa quatre-vingt-dixième année.

PREMIÈRES ANNÉES DE CROMWELL. — Olivier Cromwell commença son instruction à l'école adjointe à l'hôpital Saint-John à Huntingdon. Le 23 avr. 1616, il entra au collège Sidney Sussex de l'université de Cambridge, où prévalaient les tendances puritaines. Il se montra bien plus habile et passionné pour les jeux (football, etc.) et les exercices physiques que pour les études proprement dites. En juin 1617, après la mort de son père, Olivier Cromwell paraît avoir quitté l'université pour venir faire à Londres les études juridiques indispensables à un homme de sa condition; il fut, dit-on, membre de la corporation de Lincoln's Inn. Le 22 août 1620, il épousa à l'église Saint-Giles, de Cripplegate, Elisabeth Bourchier, fille d'un marchand de la Cité de Londres, sir James Bourchier, de Tower Hill; à ce moment encore le nom de Williams paraît avoir été donné au marié comme celui de Cromwell. Il se rendit alors à Huntingdon où il établit sa résidence. Sa famille y avait beaucoup perdu de son importance, et son oncle dut en 1627 vendre sa maison d'Hinchinbrook à sir Sidney Montagne qui succéda à son influence. Olivier n'eut d'ailleurs que le tiers de l'héritage paternel, les deux autres tiers ayant été réservés par son père (durant vingt et un ans), pour sa mère et ses sœurs. Cependant, il fut élu en 1628 député d'Huntingdon au parlement convoqué par le roi Charles 1^{er} (V. ce nom). Il n'y joua aucun rôle, prit seulement la parole une fois, le 14 févr. 1629, pour réclamer la liberté de prêcher la doctrine puritaine et de développer les controverses religieuses; il attaqua l'évêque de Winchester. Nul autre discours de Cromwell n'est mentionné, et celui-ci même fit peu d'effet. Pendant les onze années suivantes, où le roi gouverna sans parlement, nous savons peu de chose de Cromwell. Il fut nommé en 1630 juge de paix du bourg d'Huntingdon, entra en conflit avec la municipalité, s'excusa quand l'affaire fut portée devant le comte de Manchester, et obtint cependant gain de cause; il défendait la cause des pauvres. On a raconté qu'il voulut émigrer en Amérique; rien ne le prouve; en 1641, quand la lutte politique se fut engagée, il déclara, à ce que dit Clarendon, que si la remontrance au roi avait été rejetée, il aurait quitté l'Angleterre. Il s'occupait de ses affaires privées; en mai 1634, il aliéna presque toutes ses propriétés d'Huntingdon au prix de 4,800 livres et en afferma à Saint-Ives. En 1636, il succéda à son oncle sir Thomas Steward comme fermier de l'abbaye d'Ely. A ce moment se place dans sa vie morale une crise grave; les passions religieuses, après une période de mélancolie et d'abattement, excitèrent chez lui un enthousiasme profond qui demeura son principal moteur.

CROMWELL AU LONG PARLEMENT. — Lorsqu'il fut envoyé en 1640 au Court Parlement, puis au Long Parlement par la ville de Cambridge, il siégea naturellement avec les hommes du parti avancé, s'entendant surtout avec son cousin Hampden et avec Saint-John. Il prit une grande influence sur les chevaliers et les bourgeois des comtés de l'Est. Le 9 nov. 1640, il présenta la pétition de J. Silburne poursuivi pour avoir vendu les pamphlets de Prynne; il prenait une part active aux travaux des comités du parlement; il

demanda la seconde lecture du bill renouvelant la loi d'Edouard III sur les parlements annuels (30 déc. 1640), et appuya la pétition des gens de Londres contre l'épiscopat (mai 1641). Lorsque la situation s'aggrava et que le parlement à l'approche d'un conflit commença d'empiéter sur le pouvoir exécutif, Cromwell manifesta la décision et l'énergie de son caractère; il fut un des promoteurs les plus résolus de toutes les mesures prises depuis la fin de 1641 pour subordonner l'armée au parlement, mettre le royaume en état de défense, souscrivant 600 livres, somme très forte eu égard à ses ressources, afin de reconquérir l'Irlande, puis 500 pour la défense du parlement, faisant occuper le château de Cambridge; avec l'aide de Valentin Walton, de sa sœur Marguerite et son beau-frère Desborough, qui avait épousé sa sœur Jane, il fit du comté de Cambridge un quartier général des parlementaires.

SON RÔLE DANS LA GUERRE CIVILE. — Dès le début de la guerre civile, Olivier Cromwell se joignit à l'armée parlementaire où figura aussi son fils aîné, du nom d'Olivier. Il avait levé une compagnie de cavaliers dont il était le capitaine. A la bataille d'Edgehill, il servait dans le régiment d'Essex, sous les ordres de sir Philip Stapleton, et se distinguait par sa valeur. A la fin de l'année 1642, il revint dans son pays natal pour s'occuper de l'organisation des grandes associations des comtés de l'Est et du Centre, qui jouèrent un rôle considérable dans la révolution. Dans la première de ces associations, Cromwell siégeait pour le comté de Cambridge; dans la seconde, pour le comté d'Huntingdon. Il désarma les royalistes de la région et s'établit à Cambridge qu'il fortifia. En même temps, il accroissait sans cesse l'effectif de sa compagnie de 60 hommes, la transformant en un régiment; en janv. 1643, il n'est encore que capitaine, mais le 2 mars on l'appelle colonel. Au mois de septembre, il avait dix compagnies; plus tard il réunit jusqu'à quatorze doubles compagnies. Ces soldats étaient animés du même esprit que leur chef; c'étaient des fanatiques ne craignant que Dieu; ils servaient à leurs frais, sans solde, couchant sur la dure; les officiers étaient choisis avec grand soin; bourgeois ou petits gentilshommes campagnards, bien capables de résister à la brillante noblesse, et même aux routiers éprouvés du prince Robert. L'importance de ce régiment de cavalerie fut d'autant plus grande que précisément c'était la cavalerie qui faisait au début de la guerre civile la grande supériorité des royalistes. Cromwell se distingua dans des escarmouches où il aguerrit ses hommes; le 13 mai à Grantham, avec douze compagnies, il défit un corps royaliste deux fois plus nombreux. En même temps, il s'affirmait comme chef des purs, en démasquant les intrigues des gens qui jouaient double jeu, trahissant ou retardant les parlementaires. Il se préoccupait surtout de la défense des comtés associés; le parlement le nommait gouverneur de l'île d'Ely, mais il ne perdait pas de vue la cause générale. Quand on forma l'armée du comte de Manchester, il y fut l'un des quatre colonels de cavalerie; son mérite était déjà assez signalé pour qu'il fût en fait le second du général. Il eut une grande part à la victoire de Winceby (11 oct. 1643) qui rendit le comté de Lincoln aux parlementaires. Il fut nommé lieutenant général de l'armée du comte de Manchester (9 févr. 1644); cela l'obligea à contresigner officiellement le Covenant; en sa qualité d'indépendant, peu favorable aux presbytériens, il y avait grande répugnance, et ne se décida qu'à contre-cœur le 5 févr. Il couvrit le siège de Lincoln, puis fut envoyé pour renforcer les armées de Fairfax et Leven qui assiégeaient York. Il prit part à la première des batailles décisives de la guerre civile, celle de Long Marston Moor (V. CHARLES I^{er}). Cromwell commandait l'aile gauche des parlementaires formée des troupes de l'association des comtés de l'Est et de trois régiments écossais (vingt-deux compagnies) sous les ordres de David Leslie; en tout soixante-dix compagnies. Cromwell, à la tête d'un escadron de trois cents cavaliers, chargea la division du prince Robert; après un combat acharné, celui-ci prit l'avantage; Cromwell fut blessé;

mais les escadrons de Leslie soutinrent le choc, et les troupes du prince Robert cédèrent. Leslie se porta alors contre l'infanterie du centre royaliste; Cromwell, légèrement blessé, poussa devant lui jusqu'à l'extrémité orientale de l'armée royaliste occupant les positions où se tenait primitivement l'aile commandée par Goring; lorsque celui-ci revint avec ses cavaliers de la poursuite des troupes de Fairfax qu'il avait rompues, il fut à son tour chargé et mis en déroute par Cromwell. Cette manœuvre fut décisive et Cromwell ayant défendu de faire quartier, des milliers de vaincus jonchèrent le champ de bataille. On a beaucoup discuté sur le mérite respectif de Cromwell et Leslie, et la part qui revient à chacun dans la victoire de Marston Moor; elle semble égale: mais dès la fin de mai 1644, deux mois avant, Cromwell avait la réputation d'être le meilleur général de cavalerie de son armée, et Leslie avait désiré l'avoir pour chef; et le prince Robert le regardait comme son plus redoutable adversaire. Deux mois après la bataille, un journal donne pour la première fois à Cromwell le surnom de *Côte de fer* (Ironsides) en attribuant l'invention au prince Robert; ce surnom devint populaire dans l'armée, fut appliqué au régiment de Cromwell à qui l'histoire l'a conservé. Les Côtes-de-fer firent beaucoup pour le triomphe de la cause populaire. La popularité qui en résulta pour Cromwell fut d'autant plus grande qu'après la victoire de Marston Moor qui livrait le Nord aux parlementaires, leur général Essex fut contraint de capituler devant le roi dans l'Ouest en septembre, et qu'en nov. 1644, leur autre général, Manchester, fut mis en échec à Newbury où Cromwell se distingua. Dès le mois d'avr. 1644, on appelait Cromwell le grand indépendant; il avait dans l'île d'Ely supprimé les cérémonies extérieures du culte anglican, et donné toute liberté de prêcher à ses soldats. Dans l'armée de Manchester, il profitait de son ascendant sur ce chef pour défendre les anabaptistes et les sectes religieuses extrêmes; les presbytériens, qui avaient à leur tête dans l'armée Crawford, étaient très mécontents; mais Cromwell obtint du parlement une décision officielle donnant à l'armée une véritable liberté religieuse. Après la seconde bataille de Newbury, une vive polémique s'engagea entre Manchester et Cromwell; le premier fut appuyé par les presbytériens d'Angleterre et d'Ecosse, et par la Chambre des lords; celle-ci nomma un comité chargé d'une enquête sur la conduite de Cromwell, tandis que la Chambre des communes nommait un comité pour faire une enquête sur la conduite de Manchester. Le débat était grave et la cause soutenue par Cromwell était celle d'une armée autonome, tout au moins commandée par des gens du métier. A l'instigation de Cromwell on décida, afin de poursuivre rigoureusement la guerre en établissant une stricte discipline militaire, de changer de méthode; on mettrait à la tête de l'armée des professionnels, non plus des délégués du parlement. Le vote de l'acte de renoncement (*self-denying ordinance*), par lequel les membres des deux Chambres s'excluaient de toute fonction militaire, fut décisif dans l'histoire de la révolution d'Angleterre.

Lorsque la Chambre des lords, après une vive résistance, eut accepté le bill et que celui-ci revint aux Communes pour le vote définitif, Cromwell partit pour l'armée de l'Ouest (févr. 1645), où il servit sous les ordres de Waller. Il se montra rigoureusement discipliné et obéissant. De même quand il revint à l'armée de Windsor commandée par Fairfax (avr. 1645). Il fit merveille à la tête de la cavalerie. C'était le 13 mai que devaient expirer les pouvoirs militaires donnés à des commissaires de l'association. A cette date, Cromwell était aux prises avec le roi (qui avait pris Leicester) pour protéger les comtés de l'Est; on décida de prolonger ses pouvoirs pendant quarante jours. Le 5 juin, une pétition de la Cité de Londres à la Chambre des lords demanda que Cromwell fût mis à la tête des comtés associés de l'Est et du Centre; trois jours après arriva une lettre de Fairfax et de ses officiers le réclamant pour commander la cavalerie en affirmant qu'il ne pourrait

y être suppléé. Le parlement lui donna ce commandement pour trois mois (18 juin 1645) ; ses pouvoirs furent successivement prolongés pour des périodes de quatre ou six mois, les 8 août, 17 oct. 1645 et 26 janv. 1646. Cromwell eut ainsi une situation unique en Angleterre ; il fut seul membre du parlement et seul homme politique considérable investi d'un commandement militaire ; la chose était d'autant plus grave que déjà cette double situation lui avait permis de se faire le chef des « indépendants » et des puritains avancés, très nombreux à l'armée dont il était le porte-parole du parlement.

Cromwell, rappelé de l'Est par Fairfax, rejoignit l'armée la veille de la bataille décisive de Naseby (V. CHARLES I^{er}) ; il commandait la droite de l'armée parlementaire et avait réglé les dispositions de toute la cavalerie ; il paya de sa personne et décida la victoire en rompant l'infanterie royaliste du centre. Il opéra ensuite dans l'Ouest et compléta la victoire des puritains dans cette région. On lui en marqua une vive reconnaissance. La Chambre des communes décidait de lui donner une pension de 2,500 livres sterling et de réclamer pour lui du roi le titre de baron (déc. 1645). Envoyé au parlement par Fairfax, il était solennellement félicité et remercié des services rendus (avr. 1646). En même temps il prévoyait déjà un conflit avec les presbytériens et les Écossais et hâta la fin de la lutte en faisant accorder de douces conditions aux royalistes d'Exeter et d'Oxford. Son influence s'exerçait constamment dans le sens de la modération. Quand la capitulation d'Oxford eut terminé la guerre, il revint à Londres où siégeait le parlement, y ramenant sa famille, sauf sa fille aînée, Bridget, qu'il venait de marier au brave Ireton (juin 1646). Une nouvelle carrière s'ouvrait à lui et il allait passer au premier plan.

CROMWELL CHEF DES INDÉPENDANTS. — Les presbytériens avaient organisé le régime ecclésiastique selon leurs vues ; Cromwell n'avait cessé de revendiquer la liberté religieuse promise en sept. 1644. Les élections partielles renforçaient régulièrement le parti indépendant au parlement. Toutefois, lorsque le roi se fut rendu auprès des Écossais, le triomphe des presbytériens parut assuré. On trouvera ailleurs (V. CHARLES I^{er}) le récit de cette longue crise où l'obstination du roi rendit tout accord impossible. L'attitude de Cromwell fut remarquable ; il était très gêné entre le parlement et l'armée qui le considérait comme son champion ; dans le conflit qui s'aggravait, il fit les plus grands efforts pour sauvegarder l'autorité du parlement, seul pouvoir légal ; il gagna beaucoup plus dans l'estime des plus purs chefs puritains comme Lilburn, tandis que Vane et Saint-Johnse déconsidéraient par leur duplicité. Quand la lutte devint imminente et que la pétition de huit régiments fut apportée à la Chambre des communes, Cromwell fut obligé de se prononcer. Il se rendit à l'armée. Son affidé, le cornette Joyce, enleva le roi et l'amena à l'armée (juin 1647).

Désormais les indépendants étaient les maîtres de la situation. Cromwell se met ouvertement à leur tête et est le vrai chef de l'armée. Celle-ci occupe Londres (août 1647) et domine le parlement. Mais le roi ne traite pas plus avec les indépendants qu'avec les presbytériens, malgré les efforts de Cromwell. A ce moment se place l'étrange épisode de la fuite du roi dans l'île de Wight. Elle fut conseillée par les envoyés écossais, mais probablement consentie par Cromwell et Fairfax qui ne se sentaient pas maîtres de l'armée et craignaient de voir Charles I^{er} tomber aux mains des agitateurs démagogues qui ébranlaient la discipline. Devenu suspect aux soldats, Cromwell, qu'on accusait de s'être vendu au roi pour le titre de comte d'Essex et l'ordre de la Jarretière, fut menacé dans sa vie. Il avait pris une lettre du roi à sa femme qui prouvait sa mauvaise foi. Cromwell et les officiers qui le suivaient se réconcilièrent avec les agitateurs ; on célébra par le jeûne et les prières le rétablissement de l'entente. C'est le 10 nov. que le roi s'enfuit ; c'est dans les trois grandes revues du 15 au 18 que Fairfax et Cromwell rétablirent leur ascendant sur les

troupes. Ils s'engagèrent solennellement à faire redresser leurs griefs et à réformer le parlement, et obtinrent la promesse des soldats d'obéir au général et au conseil de guerre. Cromwell agit avec énergie ; dans le régiment de Lilburn où prévalait la secte fanatique des *levellers*, communistes et républicains, hostiles même au service militaire, il rétablit la discipline en faisant saisir les meneurs dont le principal fut fusillé devant le régiment. Durant le mois de décembre la réconciliation entre l'armée et ses chefs fut complétée et scellée par un jeûne général (23 déc. 1647).

CROMWELL VAINQUEUR DES PRESBYTÉRIENS. — Le résultat fut la constitution d'un véritable gouvernement révolutionnaire. La direction des affaires passa aux mains d'un comité formé de sept lords et quatorze députés, indépendants déclarés tels que Cromwell, Haslerigh, les deux Vane, etc. ; leur rôle a été comparé à celui qu'eut plus tard en France le comité de Salut public. Cromwell fut l'âme de ce comité qui prépara la république en constatant qu'il était nécessaire et possible de gouverner l'Angleterre sans le roi. On fit décider par le parlement que nulle adresse ne serait plus présentée à Charles I^{er} et qu'on ne tiendrait plus compte des Écossais presbytériens et royalistes. Cromwell consacra tous ses efforts à rétablir l'accord entre toutes les fractions du parti avancé. Lui-même avait été incriminé et même formellement accusé de trahison par Lilburn à l'occasion de ses négociations avec le roi. Il était d'autant plus urgent de concentrer les forces des indépendants que les presbytériens et les Écossais, inquiets de la tournure prise par les affaires, se montraient disposés à soutenir le roi, lequel ne se départait pas de son attitude intransigeante. Non seulement les Écossais armaient, les royalistes se groupaient dans le nord et dans l'ouest de l'Angleterre, mais à Londres même on criait « Vive le roi ! » et le parlement était menacé. Cromwell ne faiblit pas ; il s'écria, dit-on, qu'il fallait obliger la capitale à l'obéissance ou la réduire en cendres. Il entretint l'énergie des soldats ; au mois d'août 1648, il passa avec eux trois jours en prières à Windsor. Les indépendants restèrent les plus forts ; Fairfax comprima le mouvement au Sud-Est ; Maidstone, à Londres ; Cromwell dompta le pays de Galles (mai) ; six semaines le siège de Pembroke l'arrêta ; il ménagea plus les royalistes que les presbytériens qu'il traitait d'apostats. Quand il fut libre, il marcha vers le Nord pour rejoindre le corps de Lambert que refoulait l'armée écossaise d'Hamilton ; marchant par la vallée de la Ribble, il surprit ceux-ci dans le comté de Lancastre entre Preston et Warrington ; après trois jours de bataille, l'armée écossaise fut complètement détruite (18-20 août) ; l'infanterie, puis la cavalerie capitulèrent. Ces combats furent décisifs pour l'avenir de la révolution d'Angleterre ; la victoire remportée par les indépendants anglais, malgré l'infériorité numérique, ruina à jamais l'influence des presbytériens appuyés sur l'Écosse, qui depuis six ans dirigeaient la politique anglaise. Cromwell vainqueur ne se contenta pas de reprendre tout le sol anglais, il passa la Tweed et envahit l'Écosse, occupa les places de Berwick et Carlisle, et le 4 oct. entra à Edimbourg, solennellement fêté par les covenantaires ; le parti modéré d'Hamilton avait succombé, et les puritains dirigés par Argyle revenaient au pouvoir ; ils se rallièrent à Cromwell ; un nouveau pacte fut conclu qu'on appela « whiggamoors raid » (de là vint le nom de whig) et l'on destitua tous les Écossais qui avaient porté les armes contre l'Angleterre. En même temps la flotte, qui s'était mise aux ordres du prince de Galles, rentra dans l'obéissance du parlement anglais. Les victoires remportées par Cromwell le rendaient maître de la situation. Ses messages datés de Pembroke et de Preston témoignent de la confiance qu'il puisait dans ses convictions religieuses et de sa résolution d'aller jusqu'au bout. « Le Seigneur ne veut pas que nous courbions indéfiniment notre nuque sous le joug du péché ; il brisera le sceptre de l'oppressur comme aux jours de Midian... ce

qui est arrivé est l'œuvre de Dieu ; il abaisse ceux qui s'élèvent... accomplissons vaillamment l'œuvre de Dieu et exterminons ceux qui ne veulent pas vivre en paix... le peuple rejette même les rois. »

PROCÈS DU ROI. — A ce moment, le parlement et le roi également menacés finirent par s'entendre ; il était trop tard. L'armée du Nord adressa au parlement une remontrance, protestant contre ce projet de traité et réclamant la punition des auteurs de la guerre. L'armée du Sud (commandée par Fairfax) accentua encore son opposition. Cromwell qui avait été personnellement mis en cause à la Chambre des lords, s'associa à ces protestations ; il considérait les batailles comme des jugements de Dieu et déclarait que la Providence avait clairement manifesté sa volonté à laquelle tous devaient se conformer. Le roi fut enlevé de l'île de Wight ; Hammond, le gouverneur de l'île, qui était en correspondance avec Cromwell, reçut du conseil de guerre l'ordre d'enfermer Charles I^{er} dans le château de Carisbrook ; le major Rolfe, républicain fanatique, le conduisit à Hurstcastle dans le Hampshire (30 nov.). L'armée du Sud poussait à bout le conflit avec le parlement. Celui-ci s'obstinait à traiter avec le roi ; l'armée de Fairfax procéda à un coup d'Etat ; c'est ce qu'on appelle la *purge de Pride*. Le 6 déc., celui-ci exclut cinquante-deux députés presbytériens de la Chambre des communes ; la résistance fut brisée par une nouvelle expulsion de quarante membres. Cromwell, qui n'arriva que le 7 déc., manifesta son approbation du coup d'Etat et vint siéger dans la Chambre expurgée qui lui adressa des remerciements pour les services éminents rendus par lui. Il agit désormais en maître, s'installa au palais royal de Whitehall. Adoptant le principe de la souveraineté populaire, il fit décider le procès du roi.

Dès que le roi eut été mis en accusation, Cromwell fut son adversaire le plus acharné. Plus de la moitié des cinquante juges se récusaient, se dérobaient, hésitaient ; lui comprenait qu'il n'y avait plus à reculer et n'hésitait pas à pousser les choses à l'extrême. Il fut le véritable auteur de l'exécution de Charles I^{er}. Il fut aussi son héritier.

LA RÉPUBLIQUE. — Lorsque la suppression du roi eut consommé la révolution d'Angleterre, il fallut procéder à une organisation nouvelle. Des pouvoirs de l'Etat, le roi avait disparu ; la proposition de donner ce titre au duc de Gloucester, troisième fils de Charles I^{er}, ne trouva pas d'écho ; la Chambre des lords avait été mise de côté définitivement quand elle s'opposa au procès du roi, et supprimée comme inutile et dangereuse ; la Chambre des communes (le Long Parlement), qui avait été réduite de cinq cents membres à quatre-vingts, par les défections et les expulsions, restait le seul pouvoir constitué. On la renforça par des élections partielles et le rappel de quelques membres expulsés ou absents, et elle compta cent cinquante membres. Le pouvoir exécutif fut confié à un conseil de quarante-deux membres dont cinq lords, quelques juges et chefs militaires ; à la tête était Cromwell bien que Bradshaw fût président et que Fairfax, président du conseil de guerre, eût aussi le pas sur lui ; Milton était parmi les secrétaires. Tous les Anglais, âgés de plus de dix-sept ans, prêtèrent serment de fidélité à ce conseil d'Etat ; on fabriqua un sceau avec la devise : « première année de la liberté restaurée par la grâce de Dieu » ; le parlement déclarait que les lois fondamentales du royaume subsistaient et qu'on jugerait d'après elles. Le nouveau gouvernement frappa également les modérés et les radicaux. Les chefs des modérés, qui avaient passé du parti parlementaire au parti monarchiste, Hamilton, lord Holland et lord Capel furent jugés et condamnés à mort par le tribunal qui avait condamné le roi, et exécutés. On décréta de mort les deux fils aînés de Charles I^{er}, réfugiés sur le continent. Cromwell et le conseil d'Etat ne furent pas moins énergiques contre les exaltés de leur propre parti. Lilburn et un groupe de fanatiques réclamaient la démocratie complète ; ils attaquaient violemment Cromwell et le conseil d'Etat, projetant d'imposer par la force leur propre programme. Les

chefs des « levellers » furent arrêtés et les mutins comprimés par Cromwell et Fairfax (mai 1649). Ceux-ci n'avaient nul goût pour un bouleversement social ; Lilburn fut emprisonné comme auteur du manifeste des « levellers », un insurgé fusillé ; les plus enragés, qui tenaient la campagne avec le capitaine Thomson, furent écrasés. L'armée se rallia tout entière autour de Cromwell (mai 1649).

GUERRE D'IRLANDE. — Cromwell avait été désigné depuis deux mois pour la commander ; on le chargeait de réprimer la rébellion irlandaise, lui allouant un traitement de 13,000 livres sterling. Il était enfin, de nom comme de fait, le général en chef. Il partit avec des forces considérables et aborda à Dublin le 15 août 1649 ; les religieux puritains avaient béni ses drapeaux. La guerre eut la violence d'une guerre de religion. Cromwell affichait l'intention de venger le massacre des protestants en 1641. Le sac de Drogheda est resté tristement célèbre (10 sept. 1649) ; la ville fut prise d'assaut et livrée pendant cinq jours à la soldatesque ; la garnison et la population catholique furent passées au fil de l'épée. Ces excès, reproduits plus tard à Wexford, furent imités par les chefs inférieurs ; partout, les prêtres, les soldats qui avaient fait défection furent massacrés ; le pays fut mis à feu et à sang. L'hiver arrêta les progrès de Cromwell. La seconde campagne où Cromwell utilisa les dissensions entre catholiques et protestants lui livra les places de l'intérieur, Cashel, Cahior, Kilkenny, Clonmel (févr.-mai 1650). L'île était reconquise ; l'antagonisme créé entre la population catholique et la population protestante de l'Irlande ne devait plus s'apaiser. Cromwell projetait d'ailleurs de faire coloniser l'île par des Anglais, écrivant jusqu'en Amérique, dans la Nouvelle-Angleterre, pour inviter des puritains à se transporter en Irlande avec leurs ministres. On lui a même prêté le projet de refouler dans le Connaught toute l'ancienne population (V. IRLANDE [Histoire]).

GUERRE D'ÉCOSSE. — Sur ces entrefaites, Cromwell fut rappelé en Angleterre et dut repartir laissant son beau-fils, Ireton, achever son œuvre en Irlande. La guerre reprenait ; les royalistes n'avaient pu se maintenir sur mer ; les princes Robert et Maurice de Palatinat avaient organisé, des îles Scilly, des expéditions de corsaires ; la flotte républicaine, dirigée par Blake, les en chassa, occupa Saint-Mary ; bien plus, les navires anglais pénétrèrent dans la Méditerranée, dans le port de Carthage. Mais du côté de l'Écosse, les hostilités reprenaient (V. CHARLES II) ; le rappel de Charles II était une déclaration de guerre à l'Angleterre. Le parlement nomma Fairfax général en chef avec Cromwell pour lieutenant général ; Fairfax se retira et Cromwell fut acclamé comme généralissime (24 juin 1650). Fairfax n'avait pas voulu prendre l'offensive. Cromwell n'hésita pas ; n'ayant pu convaincre Fairfax, il prit sa place se considérant comme désigné par le Seigneur. Il entra en Écosse avec seize mille vétérans. David Leslie l'attendait, retranché près d'Edimbourg. Les deux armées étaient aussi fortes l'une que l'autre, animées d'un égal fanatisme, commandées par des chefs de mérite égal. N'osant attaquer son ennemi dans ses positions et manquant de vivres, Cromwell ordonna la retraite. Leslie voulait le laisser partir, le suivre en Angleterre vainquant sans même combattre ; les ministres presbytériens voulurent achever leur ennemi sur-le-champ. L'armée de Cromwell était comme bloquée le long de la mer, obligée de défilier à Copperspath devant les Écossais, maîtres des hauteurs ; quand Cromwell vit ceux-ci descendre de la colline pour l'attaquer, il s'écria : « Le Seigneur nous les livre. » Le lendemain, à l'aube, il faisait à ses soldats ses dernières recommandations : « Priez et ne mouillez pas votre poudre ! » puis prenait résolument l'offensive, bien secondé par Monk et Lambert ; l'aile droite des Écossais fut d'abord battue ; le reste de leur armée, mis en désordre, se débanda ; la bataille de Dunbar (3 sept. 1650) leur coûta trois mille morts, dix mille prisonniers ; Edimbourg fut pris.

Cromwell lança une proclamation invitant les Écossais à se soumettre au jugement de Dieu. Tandis que Charles II rassemblait une nouvelle armée, Cromwell était arrêté par une maladie dans l'été de 1651 ; il put de nouveau agir, marcha contre Leslie et occupa Perth (2 août). Il laissait ouverte la route de l'Angleterre, où se jeta Charles II ; on le lui a reproché, mais il est vraisemblable que Cromwell agit en connaissance de cause ; la guerre s'éternisait en Écosse, usant ses forces et grevant lourdement le trésor anglais. En Angleterre, la lutte ne pouvait être longue. La cavalerie de Cromwell partit en avant pour arrêter le roi ; Cromwell suivit avec l'infanterie, atteignit son adversaire sur les bords de la Severn où il l'écrasa, grâce à sa supériorité numérique. Dans cette bataille de Worcester, livrée le 3 sept. 1651, jour anniversaire de la bataille de Dunbar, Cromwell paya de sa personne, comme il en avait l'habitude ; il faillit être tué au moment où il s'avancait pour offrir quartier à ses ennemis. La guerre civile était terminée. La reconnaissance du parlement se traduisit par l'octroi à Cromwell d'apanages d'une valeur annuelle de 4,000 livres sterling et du château d'Hamptoncourt. La répression fut sévère ; lord Derby fut mis à mort, une foule de royalistes virent leurs propriétés confisquées ; les biens de la couronne furent employés à payer les frais de la guerre ; les châteaux et palais, les collections royales vendus. Une véritable terreur plana sur les monarchistes qui, désormais, ne remueront plus. En Écosse, *Monk* (V. ce nom), que Cromwell avait laissé comme lieutenant, acheva la victoire par le sac de Dundee ; les chefs politiques et religieux de ce pays furent internés en Angleterre ; même les Highlands se soumirent. De son château de Dalkerth, Monk gouverna l'Écosse en dictateur, la traitant en pays conquis comme l'Irlande. Cromwell et le parlement profitèrent de ces succès pour proclamer l'union des royaumes d'Écosse et d'Angleterre ; la république réalisait ainsi l'union de la Grande-Bretagne que n'avaient pu faire les Stuarts. Quel gouvernement allait-on donner à cet Etat ? Il y fallait l'accord du parlement et de l'armée ; l'arbitre de la situation était le grand vainqueur. Plus il affectait d'humilité, plus les républicains qui se défiaient de lui étaient inquiets, tel Ludlow.

Dans les conférences tenues en déc. 1651, Cromwell déclare que la meilleure organisation de l'Angleterre serait celle qui comporterait un certain pouvoir monarchique. D'autre part, il demandait à être relevé de son commandement et à rentrer dans la vie privée. Bien entendu, le parlement refusa de se priver de ses services. Tout le monde avait les yeux tournés vers le chef de l'armée et des indépendants ; il exerçait au parlement une influence prépondérante ; s'il n'en est pas question à propos de la querelle avec les Provinces-Unies et du fameux *acte de navigation* (9 oct. 1651), il inspira la plupart des autres actes ; celui par lequel le parlement fixa le terme de ses pouvoirs (il est vrai que ce n'était qu'en nov. 1654), l'amnistie accordée en févr. 1652 pour réconcilier les royalistes. Cromwell fut le principal membre des comités de réforme législative, de réforme religieuse, où il soutint la tolérance absolue. Les difficultés renaissaient ; la guerre contre la Hollande obligeait le parlement à lever des impositions ; on frappait les royalistes ; les réformes restaient à l'état de projets ; on ne voulait entendre parler ni de suffrage universel, ni de liberté de conscience ; on songeait à opposer à l'armée la flotte, dont le succès contre la Hollande accroissait l'importance.

DISSOLUTION DU LONG PARLEMENT. — Comme cinq années auparavant, un conflit se dessinait entre le parlement et l'armée dirigée par Cromwell. Le mécontentement des troupes s'exprima par la pétition qu'elles rédigèrent (12 août 1652) ; les conférences tenues entre leurs officiers et les parlementaires (oct. 1652) accentuèrent l'opposition. Elle portait sur le fond même de la situation. Le parlement se regardait comme la seule autorité subsistant en Angleterre ; il voulait donc se perpétuer en élisant ou fai-

sant élire de nouveaux membres pour remplacer ceux qui disparaissaient. Cromwell rejetait cette combinaison ; il acceptait seulement de substituer au parlement perpétuel, une série de parlements biennaux, mais permanents. L'armée n'admettait pas ce point de vue, déclarant ne pouvoir admettre que le pouvoir législatif usurpât le pouvoir judiciaire et l'exécutif ; elle réclamait des garanties contre « l'arbitraire du parlement ». Les chefs du conseil de guerre avec lesquels s'entendit Cromwell furent Lambert et Harrison ; ils étaient d'accord pour réclamer la nomination d'un comité de réforme et s'opposer au vote du parlement biennal. Quand Cromwell vint leur apprendre que, malgré ses promesses, le parlement allait passer à la troisième lecture du bill, ils reconnurent qu'une solution amiable était impossible et qu'il fallait en appeler à la force. Alors eut lieu la célèbre dissolution du Long Parlement. Ce coup d'Etat fut l'œuvre personnelle de Cromwell. Il amena ses troupes dans le vestibule, puis entra dans la salle et y prit sa place dans la Chambre ; il était vêtu de noir, à la mode puritaine, avec des bas de laine grise. On délibérait sur la loi électorale ; il se tut d'abord, mais quand on voulut passer au vote, il se leva et reprocha amèrement à l'assemblée ses injustices et son égoïsme, disant que Dieu avait choisi des hommes plus dignes pour mener à bien son œuvre. Exaspéré par les objections, il se leva, appela ses mousquetaires ; le chapeau sur la tête, il se promenait de long en large, vociférant : « Vous n'êtes plus un parlement ; faites place à des hommes meilleurs ! » Harrison expulsa le président ; les autres membres furent chassés par les soldats ; au passage, Cromwell les apostrophait, les traitant l'un d'ivrogne, l'autre d'adultère, etc. Quand la salle fut vide, il ferma la porte et mit la clef dans sa poche. Puis il se rendit à Whitehall où ses officiers étaient réunis et leur dit : « Quand j'allai à la Chambre, je ne songeais pas à agir ainsi, mais quand je vis que le parlement voulait filer un fil sans fin, l'esprit de Dieu l'emporta en moi. » Le lendemain, Cromwell se rendit au conseil d'Etat et lui déclara qu'il ne pouvait plus le considérer que comme une réunion privée, le parlement étant dissous. Bradshaw répliqua : « Vous vous trompez si vous croyez que le parlement est dissous ; nulle puissance sur terre ne peut accomplir cela, en dehors de la décision de ses membres. » Mais nulle résistance ne se produisit ; la flotte aussi accepta le fait accompli.

Il n'y avait plus en Angleterre aucun pouvoir légal ; la révolution était arrivée à ses conséquences extrêmes ; le roi, la Chambre des lords, la Chambre des communes avaient été successivement éliminés par l'armée. Les indépendants, c.-à-d. les sectes religieuses les plus avancées et les démocrates qui dominaient dans l'armée, avaient aboli successivement les institutions monarchiques, épiscopales, aristocratiques, presbytériennes, etc. ; leur chef, Olivier Cromwell, était dictateur. Comment allait-il user de son pouvoir ? L'opinion générale était favorable au coup d'Etat ; les monarchistes espéraient que le général rappellerait Charles II, se contentant d'un duché et de la vice-royauté d'Irlande ; d'autres supposaient qu'il allait mettre la couronne sur sa tête ; on fit son portrait couronné ; les puritains attendaient de leur chef la réalisation de leur idéal religieux et politique. Cromwell lui-même avait un sentiment exact de la situation. Il jugeait que sa qualité de généralissime des trois royaumes que lui avait déferée le parlement, l'investissait du seul pouvoir légal qui demeurerait debout. Son autorité était dictatoriale, illimitée, mais provisoire. Les chefs de l'armée ne pouvaient avoir dissous le Long Parlement pour usurper le pouvoir. Il fallait évidemment convoquer un nouveau parlement qui fût l'expression de la volonté nationale et restaurât une autorité civile.

LE PETIT PARLEMENT. — Le parlement nouveau ou Petit parlement (*Little parliament*) fut élu dans des conditions qui semblaient offrir toutes les garanties aux avancés. On dressa dans les comtés des listes d'hommes pieux, appartenant aux sectes dissidentes ; parmi eux on choisit

cent cinquante-cinq députés dont cent trente-neuf pour l'Angleterre, six pour le pays de Galles, six pour l'Irlande, quatre pour l'Ecosse. La convocation fut faite au nom d'Olivier Cromwell, capitaine général et commandant en chef, la nomination émanant de lui et de son conseil d'officiers. L'assemblée prit le nom de « parlement de la République anglaise ». Dans son discours d'inauguration, en remettant au parlement le pouvoir suprême, Cromwell manifesta clairement son opinion. La guerre avait livré le gouvernement au peuple de Dieu. Des hommes pieux avaient affranchi le peuple du joug monarchique; des hommes pieux étaient appelés à le gouverner. Malheureusement la piété et le fanatisme ne suffisaient pas pour bien régir les Iles-Britanniques; l'assemblée des saints a été ridiculisée par les pamphlets royalistes et a conservé le sobriquet de parlement *Barebone* (V. ce nom); non contents de prendre des prénoms bibliques Habacuc, Zorobabel, etc., beaucoup de ses membres faisaient précéder leur nom d'une maxime religieuse, d'un verset de la Bible. Ce qui était plus grave, c'était que ces hommes zélés et inexpérimentés étaient beaucoup plus radicaux que le dictateur; ils voulaient réellement établir le règne de Dieu en bouleversant toute l'organisation du pays: simplification de la justice, rédaction d'un code unique, conforme à la parole divine; séparation de l'Eglise et de l'Etat; abolition des patronages et dîmes ecclésiastiques; élection des pasteurs par les fidèles, substitution du mariage civil au mariage religieux. Ce simple énoncé montre combien les démocrates et les anabaptistes de 1653 étaient en avance sur leur temps; on attaquait même le droit de propriété. Cromwell tenait essentiellement au maintien d'une Eglise nationale; il profita du mécontentement des républicains conservateurs et de l'inquiétude générale du pays pour intervenir. Quand la majorité radicale du Petit Parlement voulut réduire l'armée et la marine, que ses chefs accusèrent les soldats d'être les janissaires de Babylone dont la destruction était nécessaire au royaume des saints, le général mit un terme à leurs sessions. La minorité conservatrice abdiqua ses pouvoirs aux mains de Cromwell, quelques mousquetaires expulsèrent le reste des membres du parlement (déc. 1653). Ils avaient reçu leur mandat de Cromwell et du conseil de guerre, ceux-ci le leur retiraient. Le peuple assistait indifférent.

L'INSTRUMENT DE GOUVERNEMENT. CROMWELL PROTECTEUR D'ANGLETERRE. — L'échec du Petit parlement laissait l'Angleterre sans constitution. Le conseil de guerre assemblé à Whitehall en prépara une. Il semblait indispensable de rétablir un ordre de choses analogue à la monarchie et de concentrer en une main, celle de Cromwell, le pouvoir exécutif. Les démocrates fanatiques comme Harrison étaient découragés; le général Lambert proposa un projet de constitution. Cet *instrument of government* attribuait le pouvoir législatif dans les trois royaumes unis à un parlement de quatre cents membres, élu au suffrage universel (sauf exclusion de ceux qui avaient porté les armes contre la république); le pouvoir exécutif était attribué à un *protecteur* nommé à vie, qui l'exerçait avec l'assistance et le contrôle d'un conseil d'Etat; il avait le commandement des forces de terre et de mer, le droit de guerre; un Stuart ne pouvait être protecteur. En l'absence du parlement, le protecteur et le conseil d'Etat rendaient des ordonnances ayant provisoirement force de loi. La dignité de protecteur (*lord protector*) fut offerte à Cromwell qui l'accepta à la satisfaction générale. Le 16 déc. 1653, il prit solennellement possession du pouvoir à Westminster en présence des officiers de l'armée, des autorités municipales de Londres, d'un grand nombre de fonctionnaires et de juges. Le 14 avr. 1654, il s'installa dans les appartements royaux de Whitehall. Il possédait, sans le titre, l'autorité royale.

POLITIQUE DE CROMWELL. — Quand il voulut l'exercer, il se trouva aux prises avec les mêmes difficultés que le roi; seulement il était plus fort. Seuls les anciens *cavaliers*,

légitimistes intransigeants, et les sectaires religieux les plus avancés demeuraient hostiles. La période la plus remarquable du gouvernement de Cromwell fut celle où il gouverna seul, de déc. 1653 à sept. 1654, rendant des ordonnances législatives; dans ces quelques mois il en promulgua quatre-vingt-deux; les principales furent ratifiées par le parlement en l'année 1656. Elles font le plus grand honneur au protecteur et témoignent de son grand sens politique. Il organisa le triple royaume uni, le dotant d'une législation nouvelle. En Ecosse, la justice fut réorganisée, les cours et les servitudes féodales abolies; l'incorporation à l'Angleterre fut complétée; sous un régime libéral et favorisant le commerce, le pays se releva. En Irlande, des privilèges furent accordés aux immigrants; la représentation de l'île sœur au parlement britannique fut réglée. En Angleterre, la grosse affaire fut la réorganisation de l'Eglise; un comité d'enquête examina les titres des candidats aux bénéfices; des commissions surveillèrent les mœurs des ecclésiastiques; des droits égaux furent accordés aux trois principaux groupes religieux: presbytériens, baptistes et indépendants. Les rigoristes reçurent satisfaction par les ordonnances contre le duel, les combats de coqs, les courses, etc. La réforme judiciaire fut commencée; la cour de la chancellerie remaniée; les frais de justice atténués; on prépara la revision du code criminel. Enfin la réforme du système électoral et représentatif réclamée par l'armée depuis 1647, élaborée par Ireton et le Long Parlement, décidée par le conseil de guerre en 1653, fut appliquée par Cromwell.

CONFLIT DE CROMWELL ET DU PARLEMENT. — Conformément à « l'instrument de gouvernement » fut élu un parlement (à chambre unique) de quatre cents membres dont trente pour l'Ecosse et l'Irlande, qui se réunit le 3 sept. 1654, devant siéger cinq mois, aux termes de la constitution. Cromwell ouvrit la session par un discours où il primumit les députés contre les projets révolutionnaires des « levellers » et des « hommes de la cinquième monarchie », adversaires de la société civile et de la société religieuse, et demanda la ratification des institutions établies par lui. Mais il retrouva dans l'assemblée l'esprit du Long Parlement. Elle se considérait comme représentant le peuple souverain et voulait que le chef du pouvoir exécutif lui fût subordonné; elle lui contestait l'autorité égale et autonome que lui attribuait « l'instrument de gouvernement ». Le conflit reprenait. Le protecteur déclara que la constitution établie par le conseil de guerre, acceptée par Dieu et les hommes, ne pouvait être changée. Le pouvoir exécutif devait rester concentré en une main; la disposition de la force armée devait être partagée entre le protecteur et le parlement; la liberté de conscience reconnue; le parlement ne pouvait siéger en permanence. Il déclara qu'on le mettrait au tombeau avant de lui faire abandonner une de ces quatre dispositions fondamentales (12 sept. 1654); il fit envelopper la Chambre par ses troupes et exigea que chaque membre signât une acception écrite de ces quatre articles; trois cents députés, dont le président, signèrent et jurèrent fidélité au protecteur; quatre-vingt-dix se retirèrent, refusant de concéder à Cromwell des droits qu'ils avaient déniés à Charles I^{er}. Même la majorité qui avait cédé continuait de se regarder comme une assemblée constituante ayant le droit de revision au moins sur le reste de la constitution. Ils entreprirent l'examen de « l'instrument de gouvernement » et ne se firent pas faute d'empiéter sur les quatre articles; ils maintinrent la surveillance de l'Etat sur les associations religieuses, portant atteinte à la tolérance garantie par Cromwell; surtout ils ajournèrent le vote des subsides pour l'armée et la marine afin de prolonger leur session, et protestèrent contre les taxes illégalement levées pour l'entretien des troupes. C'était le point sensible. Le 22 janv. 1655, Cromwell prononça la dissolution du parlement, comptant les cinq mois de session d'après le calendrier lunaire. L'entente demeurait impossible entre le dictateur et les représentants qui s'obstinaient

à revendiquer la souveraineté. La situation intérieure demeurait donc menaçante et instable.

SUCCÈS DE CROMWELL À L'EXTÉRIEUR. GRANDEUR MARITIME DE L'ANGLETERRE. — À l'extérieur, Cromwell avait mieux réussi et c'est vraiment de lui que date la grandeur de l'Angleterre en Europe. Depuis son expédition d'Irlande il était regardé comme le maître de l'Angleterre. Ses victoires d'Ecosse avaient décidé les cours étrangères à reconnaître la république. La république des Provinces-Unies ayant refusé de se fédérer avec la république sœur, avant donné asile aux Stuarts parents de la maison d'Orange, appuyé les corsaires équipés par les « cavaliers » ; laissé sans vengeance le meurtre de l'ambassadeur anglais Dorislaus en mai 1649, fut durement frappée par l'« acte de navigation » (9 oct. 1651) ; la visite des bâtiments hollandais et des hostilités dans la Manche amenèrent une guerre (mai 1652), où le puritain *Blake* (V. ce nom) donna bientôt l'avantage aux Anglais : Cromwell avait eu peu de part à ces faits ; mais c'est lui qui signa la paix le 15 avr. 1654, fit exclure les Stuarts de la république néerlandaise, et la maison d'Orange de ses dignités suprêmes ; le droit de visite et le salut reconnus aux navires anglais affirmèrent la supériorité maritime de la nation insulaire. Elle en fit bientôt l'usage le plus étendu. Au moment où Cromwell prit le pouvoir et la direction des affaires étrangères, l'Angleterre était en guerre non seulement avec la Hollande, mais avec le Portugal, en hostilité avec la France et le Danemark. Le Danemark traita le 14 sept. 1654, ouvrant le Sund aux navires anglais et indemnisant les négociants anglais des pertes éprouvées par eux. Quelques mois plutôt une convention de commerce et d'amitié avait été signée avec la Suède ; le légiste Whitelocke, ambassadeur de Cromwell, trouva la reine Christine pleine d'admiration pour le grand homme ; un traité fut signé en juin 1656. Enfin le Portugal conclut un traité qui assurait aux Anglais de grands privilèges pour leur marine et la tolérance religieuse pour leurs nationaux. Les trois traités signés avec la Suède, le Danemark, la Hollande, étaient destinés à préparer une grande ligue des États protestants ; le protecteur s'efforçait, pour y arriver, de réconcilier la Suède avec la Hollande et le Danemark ; il témoignait une égale sollicitude pour la religion et pour le commerce de sa patrie. Du côté de la France, il avait, dès 1652, négocié personnellement avec Mazarin et avec Condé et les frondeurs, et demandé la cession de Dunkerque. Sa situation était excellente, car la France et l'Espagne, les deux grandes puissances catholiques, étaient en guerre et se disputaient son alliance. On n'avait pas pardonné aux Espagnols le meurtre de l'agent du parlement, Arham, tué à Madrid ; les relations s'aggravèrent ; la municipalité de Londres, dévouée à Cromwell, réclama pour les Anglais la liberté commerciale dans les colonies espagnoles et des garanties contre l'inquisition. Il y avait bien plus à gagner contre l'Espagne que contre la France ; le protecteur reprit donc la tradition de la reine Elisabeth. Il équipa deux grandes flottes qui furent confiées l'une à Blake, l'autre à William Penn. Blake promena le pavillon britannique dans la Méditerranée, protégeant le commerce national ; il imposa le paiement d'une indemnité à la Toscane et au pape qui avaient soutenu le prince palatin et les royalistes anglais ; il mit à la raison les chevaliers de Malte qui avaient pillé les protestants ; après ces corsaires il châtiâ ceux des côtes barbaresques ; il brûla la flotte tunisienne dans le port de Tunis et força le dey à relaxer les captifs anglais (avr. 1655) ; ceux d'Alger et de Tripoli se hâtèrent de traiter. Sur ces entrefaites un incident imprévu eut un grand rôle dans la politique européenne. En avr. 1655, les Vaudois furent massacrés dans les Alpes piémontaises. Cromwell se déclara leur champion, ouvrit une souscription à leur profit ; il crut l'occasion bonne pour fédérer toutes les puissances protestantes d'Europe, et Milton rédigea des lettres dans ce sens ; un ambassadeur fut envoyé à Louis XIV, un autre au duc de Savoie pour protester,

Blake menaçait Villefranche et Nice ; surtout les cantons protestants de Suisse furent invités à s'allier à l'Angleterre et à attaquer la Savoie. La froideur des Suisses mit obstacle à ce projet. Mazarin, également désireux d'éviter une guerre générale et d'obtenir l'amitié de l'Angleterre, obligea le duc de Savoie à donner satisfaction à ses sujets protestants (traité de Pignerol, 18 août 1655). Le projet de ligue protestante tomba dans l'eau. D'autre part, l'alliance française devenait nécessaire à Cromwell, car la guerre avec l'Espagne avait éclaté. Suivant une tradition de leur politique, les Anglais la commencèrent sans déclaration. Penn essaya de s'emparer de Saint-Domingue (avr. 1655). Il échoua, mais occupa l'île de la Jamaïque qui devint une belle colonie anglaise, leur point d'appui dans la mer des Antilles. Cadix et Malaga furent canonnées dans l'automne de 1656. Blake s'empara, à l'embouchure du Tage, de la flotte qui rapportait d'Amérique les lingots d'argent. Le 20 avr. 1657, il détruisit, à la hauteur de Tenerife, seize galions et conquit un immense butin. Le traité d'alliance avec la France préparé par le traité de commerce du 24 oct. 1655 (dont une clause secrète promettait l'éloignement des Stuarts) fut conclu en mars 1657. Cromwell exigea l'expulsion des Stuarts et de leur entourage, des garanties pour les réformés français, la cession de Dunkerque. Les vétérans anglais prirent une part considérable à la victoire des Dunes et au siège de Dunkerque qui fut pris bientôt après et remis à Lockhart, délégué du protecteur (15 juin 1658). Cromwell réparait ainsi la perte de Calais. Il est vrai que son projet de ligue des États protestants n'avait pas abouti ; la guerre du Danemark et de la Suède y mettait obstacle ; les États protestants comme les autres préféraient la recherche de leur intérêt national à celle de l'intérêt de la religion commune. Toutefois, Cromwell était un des principaux souverains d'Europe, et l'Angleterre avait conquis l'empire des mers.

OPPOSITION ET COMLOTS À L'INTÉRIEUR. — Les succès considérables de sa politique extérieure n'apaisaient pas l'opposition à l'intérieur. Comprimee au parlement, elle se manifestait par des complots, résultat fatal du despotisme. Les cavaliers étaient pleins de haine pour l'usurpateur, non moins que les républicains démocrates et les sectaires extrêmes pour le tyran. À l'occasion, ils s'entendaient pour conspirer sa mort. Il fut obligé de sévir ; dans l'armée les mécontents furent arrêtés et le soulèvement des « levellers » et des « hommes de la cinquième monarchie » fut ainsi prévenu. L'insurrection générale projetée par les royalistes pour févr. 1655 fut aussi. La répression fut très dure ; les chefs du mouvement furent exécutés ; un bon nombre d'autres déportés aux Indes occidentales et envoyés comme esclaves aux plantations de la Barbade ; c'était ainsi que Cromwell avait traité les Irlandais. L'Angleterre fut divisée en douze circonscriptions ; à la tête de chacune fut placé un major général commandant la milice et une police développée ; on solda les troupes à l'aide d'une taxe de 10 % du revenu des royalistes ; les lois puritaines contre l'ivrognerie, les jurons, etc., furent sévèrement appliquées ; le théâtre et les amusements frivoles de ce genre furent mis en interdit. L'austérité imposée aux gouvernants était aussi pratiquée par eux ; eux et leurs agents étaient réellement vertueux ; de quelle autre dictature militaire pourrait-on en dire autant ? Elle ne fut pourtant pas acceptée sans résistance ; les juristes étaient pris de scrupule ; Whitelocke et Widdrington résignèrent le grand sceau ; des juges refusèrent d'appliquer les ordonnances contre les insurgés du Yorkshire ; le marchand Cony refusa de payer des taxes que le parlement n'avait pas votées. Cromwell ne recula pas ; il mit à la Tour les avocats de Cony, remplaça les juges qui hésitaient par d'autres moins scrupuleux, et fit recouvrer les impôts par les majors généraux. « Le peuple, disait-il, a dissous son parlement parce qu'il préfère son salut à ses passions et sa sécurité réelle à de simples formes. » On lui objectait que s'il consultait la nation il aurait neuf personnes sur

dix contre lui. « Qu'importe, répliquait-il, si je désarme les neuf et que je donne un glaive au dixième. » Il en vint même à restreindre la liberté de conscience établie par lui. Les catholiques, considérés par Cromwell et Milton comme un parti politique, restaient exposés à la rigueur des anciennes lois ; mais Cromwell les traitait aussi doucement que possible. Toutes les sectes protestantes étaient tolérées au même titre. Toutefois, après 1655, les anglicans épiscopaux ne purent plus célébrer leur culte que privément. Une proclamation du 24 nov. 1655 interdit l'usage public des livres de prières. D'autre part, les prédicateurs anabaptistes qui attaquaient le gouvernement furent emprisonnés. Les *quakers* (V. ce nom) qui tenaient à Londres leurs premières assemblées publiques furent suspects, mais bientôt Cromwell se réconcilia avec leur chef dont il admirait la profonde ferveur religieuse ; il maintenait énergiquement contre les presbytériens la liberté religieuse. Les *soci-niens* (V. ce nom) étaient aussi maltraités que les papistes ; on ne les regardait pas comme protestants ; mais s'il emprisonna leur chef Biddle, Cromwell le préserva de l'hostilité du parlement. Il n'osa permettre officiellement le retour des juifs bannis depuis quatre siècles et l'exercice de la religion juive, mais il le toléra à Londres, et des rabbins vinrent étudier sa généalogie pour savoir s'il ne serait pas le Messie. En somme, Cromwell était très en avance sur son temps et sa tolérance religieuse très remarquable chez un croyant aussi fervent. Elle ne désarmait pas ses adversaires ; bien au contraire. On le vit quand il convoqua un nouveau parlement afin de faire voter des subsides pour la guerre contre l'Espagne. L'opposition obtint un succès électoral complet. A sa tête se trouvaient les anciens chefs de la révolution : Vane, Ludlow, Harrison, Bradshaw. Cromwell, pour atténuer l'opposition, fit usage du droit de vérification des pouvoirs attribué au conseil d'Etat par la constitution et fit exécuter de la Chambre une centaine de ses adversaires. Il s'assura ainsi une majorité qui lui octroya un subside de 400,000 livres pour la guerre. Pourtant elle refusa de légaliser les pouvoirs des majors généraux ; mais sous l'impression des complots fomentés par Charles II et les Espagnols contre la vie du protecteur, le parlement prit des mesures qui prouvaient son attachement à Cromwell et dispensaient du recours à la dictature militaire ; des tribunaux spéciaux furent institués pour juger les traitres. Ces conspirations faisaient sentir à tous combien leur sort dépendait de la vie du souverain très menacé malgré sa garde. Un heureux hasard le sauva en janv. 1657, quand on voulut le faire sauter dans sa chambre à coucher ; Sexby, auteur du fameux pamphlet *Kibling no murder* (tuer n'est pas assassiner), et Sindercomb, auteur de ce complot, furent exécutés ; des fêtes célébrèrent le salut du Protecteur.

CROMWELL REFUSE LA ROYAUTE. CONSTITUTION DE 1657. — Ses adhérents proposèrent alors de lui donner le titre de roi. En févr. 1657, la discussion fut introduite au parlement ; il est douteux que Cromwell en ait été l'instigateur. Le 25 mars, 123 voix contre 62 décidèrent que le protecteur serait invité à prendre le titre, la dignité et la fonction de roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Le président ou orateur (*speaker*) du parlement vint le 31 mars lui présenter cette pétition. Cromwell demanda quelques jours pour réfléchir. Des conférences se succédèrent entre les députés et lui ; il exprimait ses scrupules, se regardant comme le serviteur, le « constable » de la nation, craignant de froisser les républicains ; ils dominaient dans l'armée ; le 27 févr., Lambert et cent officiers avaient prié le protecteur de refuser la couronne ; celui-ci la désirait mais n'osait accepter. Le 8 mai, une nouvelle pétition signée de nombreux officiers fut apportée au parlement. Elle détermina le refus définitif de Cromwell qu'il annonça le même jour. Mais pendant ces trois mois de tergiversations, le parlement avait voté toute une nouvelle constitution monarchique ; elle ne fut pas rejetée avec le titre royal ; on se borna à y inscrire, au lieu du mot roi,

le mot protecteur. Cromwell y adhéra le 25 mai. On lui donnait des pouvoirs très étendus, le droit de désigner son successeur équivalant presque à la fondation de dynastie qui eût été impliquée dans l'appellation de roi. Une Chambre haute était rétablie dont le protecteur nommerait les membres ; une allocation fixe et permanente était allouée pour l'armée et la marine. Le 26 juin 1657, Cromwell fut de nouveau inauguré solennellement comme lord protecteur dans l'église de Westminster ; il ne portait plus le costume civil comme la première fois, mais la pourpre, l'hermine et le sceptre. Ses filles aînées avaient épousé des bourgeois ; la troisième fut mariée à lord Falconbridge, la plus jeune à l'héritier du comte de Warwick (19 nov. 1657).

L'opposition croissait ; quand s'ouvrit la nouvelle session du parlement en janv. 1658, elle y reprit l'ascendant ; une partie des adhérents du protecteur avaient passé dans la Chambre des lords ; ses membres exclus en 1656 furent réadmis. Les leaders républicains refusèrent de reconnaître la Chambre des lords ; Haslerigh refusa d'y siéger. Vainement Cromwell exposa la nécessité d'une entente contre l'ennemi extérieur, ses grands plans d'une confédération protestante contre l'Espagne et la maison d'Autriche, Charles II rassemblant en Flandre les régiments irlandais, les émigrés légitimistes, préparant un débarquement. Le 4 févr. 1658, Cromwell prononça la dissolution du parlement après lui avoir amèrement reproché son attitude et ses misérables querelles.

MORT DE CROMWELL. — Malgré ses victoires à l'étranger, le protecteur était découragé de son impuissance à consolider le régime établi par lui ; dans sa propre famille ses premiers gendres, Desborough et Fleetwood, étaient républicains, sa fille Elisabeth Claypole, légitimiste. Sa santé était très ébranlée par les fatigues de la guerre et du gouvernement. Au printemps de 1648 et de 1654, il avait été gravement malade ; en 1658, il fut victime des fièvres malignes, générales en Angleterre à cette date ; la mort de sa fille préférée, Elisabeth Claypole (6 août 1658) et les lugubres pressentiments qui attristèrent ses derniers jours, firent grand effet sur son père ; les accès de fièvre se succédèrent ; il passa d'Hamptoncourt à Whitehall où il expira le 3 sept. 1658, à trois heures de l'après-midi, le jour anniversaire des batailles de Dunbar et de Worcester. Une grande tempête ravageait les côtes anglaises. Cromwell mourut calme, persuadé qu'il était en état de grâce. Son corps fut embaumé, transporté à Somerset House le 20 sept. Les funérailles furent reculées jusqu'au 23 nov. et célébrées avec une splendeur inouïe ; on y dépensa 80,000 liv. st. Le corps fut déposé dans l'abbaye de Westminster, dans la chapelle de Henri VII. Après la Restauration, le parlement décida, sur la proposition du capitaine Titus, que les corps des régicides Cromwell, Ireton et Bradshaw seraient exhumés et accrochés au gibet (4 déc. 1660). Le 26 janv. 1664, la sépulture de Cromwell fut violée et le 30 janv. 1664, douzième anniversaire de l'exécution de Charles I^{er}, on pendit le cadavre à Tyburn ; la tête fut exposée à Westminster, le tronc enfoui sous le gibet. Plus tard, on raconta que cet outrage n'avait pas été infligé au vrai Cromwell ; d'après les uns, il avait fait transposer les corps des diverses sépultures royales, et le sien n'aurait pas été dans son tombeau nominal ; d'après d'autres, on l'aurait secrètement inhumé sur le champ de bataille de Naseby. Qu'important ces légendes. Le déshonneur de cette vengeance n'est que pour ses ennemis. Quel roi d'Angleterre égala Cromwell, non pas même en intelligence et en grandeur d'âme, mais pour les services rendus comme souverain ?

PORTRAIT ET APPRECIATION. — Olivier Cromwell est une des personnalités les plus marquantes de l'histoire ; l'admiration qu'il inspirait à ses contemporains ne s'est pas démentie. Au physique, c'était un homme grand et vigoureux, haut de cinq pieds dix pouces ; sa tête était forte ; on sait que le poids de son cerveau, supérieur de moitié à la moyenne, est le plus élevé qui ait été constaté chez un grand

homme. Granger et Noble (V. ci-dessous la Bibliographie) ont donné la liste de ses portraits; le meilleur est celui de Cooper qui est à Cambridge (collège de Sussex); le catalogue des médailles et monnaies le figurant a été dressé par Henfrey (*Numismata Cromwelliana*, 1877); celui des caricatures se trouve dans le catalogue du British Museum. Il avait un caractère impressionnable, sensible jusqu'à l'attendrissement pour les misérables; plein de feu, s'emportant parfois, mais reprenant bientôt son sang-froid et s'inspirant d'une austère moralité. Quand il devint le souverain de son pays, il eut d'emblée l'allure et la majesté de son rôle. Il n'en fut pas enivré. Très accessible aux pétitionnaires, il resta d'autre part familier avec ses anciens amis. Il conserva jusqu'au bout la prédilection des Anglais pour les exercices physiques, et le goût national pour les chevaux (V. Courses). Il était aussi sensible aux beautés artistiques, prit grand soin des fameux cartons de Raphaël, fit décorer de superbes tapisseries des présidences d'Hamptoncourt et Whitehall, y conservant des statues au risque de scandaliser les puritains. Il encouragea les lettres; sans parler de son intimité avec Wallis, de ses secrétaires Milton et Marvell, il rappela en Angleterre Hobbes et Cowley, favorisa même d'autres royalistes déclarés, protégea les universités sattaquées par les anabaptistes, prit, de 1651 à 1657, le titre de chancelier de l'université d'Oxford et enrichit de manuscrits grecs la bibliothèque Bodléienne; il voulut fonder une université à Durham. — On discute plus sur la valeur morale du protecteur; nul ne conteste sa bravoure; mais les purs républicains (par exemple Ludlow) le considèrent comme un apostat qui a sacrifié tout à son ambition personnelle; de plus indulgents jugent encore qu'il fut pieux et probe d'abord, puis corrompu par le succès et céda aux tentations qui en résultèrent. L'étude des lettres de Cromwell ne permet guère de suspecter sa sincérité; d'un bout à l'autre de sa vie, il s'est regardé comme un instrument de Dieu; sa grande préoccupation fut la réforme morale et religieuse de son pays auquel il voulait assurer la liberté de conscience; il avait pour la stricte observance des formes constitutionnelles le dédain d'un soldat; « je suis peu scrupuleux sur les mots et les noms », déclarait-il au parlement. Le représenter comme un ambitieux rusé et hypocrite, c'est ne rien comprendre à sa psychologie. Olivier Cromwell fut un puritain convaincu et mystique, doublé d'un général et d'un homme d'action de premier ordre. « Celui-là va le plus loin, dit-il, qui ignore où il va. » La supériorité de son caractère lui valut la première place parmi les indépendants qui accomplirent la révolution; il se trouva tout désigné pour le gouvernement de l'Angleterre où il s'efforça d'appliquer ses idées. Il n'y réussit qu'imparfaitement; l'opposition énergique que ne cessèrent de lui faire royalistes et puritains, démontra combien l'Angleterre était peu disposée à accepter un régime fondé sur la force, une tyrannie militaire comme l'empire romain ou l'empire français. Plus désintéressé que César ou Napoléon, Cromwell eut un succès immédiat moins éclatant; mais il mourut dans son palais, arbitre de l'Europe et fondateur de la grandeur maritime du Royaume-Uni. On en revint à sa politique intérieure et extérieure, cause essentielle de la supériorité de l'Angleterre dans le monde moderne.

FAMILLE DE CROMWELL. — Olivier Cromwell avait épousé, le 22 août 1620, Elisabeth Bouchier; le caractère de celle-ci est peu connu; les royalistes ont raillé sa parcimonie; on dit qu'elle ne vint qu'avec répugnance à Whitehall. A la mort de son mari, on lui vota une allocation de 20,000 liv. sterl. et une pension d'égale valeur, lui attribuant le palais Saint-James. Elle ne reçut rien. Après la Restauration, elle se retira à Norborough dans le comté de Northampton, avec son gendre John Claypole. Elle y mourut le 19 nov. 1663.

Les enfants nés de cette union furent quatre fils et quatre filles: Robert, baptisé le 13 oct. 1621, mort en mai 1639. — Olivier, baptisé le 6 févr. 1623, cornette dans

l'armée d'Essex, mort de la petite vérole en mars 1644. — Richard, qui fut protecteur (V. ci-dessous) et Henry, gouverneur d'Irlande (V. ci-dessous). — Bridget, baptisée le 4 août 1624, qui épousa Ireton, le 15 juin 1646; puis Charles Fleetwood (V. ces noms). — Elisabeth, baptisée le 2 juil. 1629, qui épousa John Claypole (V. ce nom). — Mary, baptisée le 9 févr. 1637, qui épousa lord Falconbridge ou Fauconberg, le 19 nov. 1657, et mourut le 14 mars 1712. — Frances, baptisée le 6 déc. 1638, mariée à Robert Rich, le 11 nov. 1657; après sa mort à sir John Russell, baronet de Cluppenham, morte le 27 janv. 1721.

Richard Cromwell, protecteur d'Angleterre, né le 4 oct. 1626, mort à Cheshunt le 12 juil. 1712. Troisième fils et successeur d'Olivier Cromwell, il entra dans l'armée parlementaire, puis à Lincolns Inn (mai 1647), épousa le 1^{er} mai 1649 Dorothy Mayor. Son père le jugeait indolent et frivole; Richard chassait, s'amusait, faisait des dettes; il fut élu dans deux circonscriptions au parlement de 1654, puis à celui de 1656. Son père n'avait aucun désir de fonder une dynastie; c'est en nov. 1655 qu'il donna à Richard un premier emploi public dans le comité de commerce. Après la réorganisation du protectorat, Olivier Cromwell, sentant son œuvre menacée et sa santé ébranlée, changea d'idée; il résolut de désigner son fils aîné (les deux autres étaient morts) pour lui succéder, et l'y prépara: lui transmettant la chancellerie de l'université d'Oxford, lui donnant un régiment, un siège à la Chambre des lords. Il fut considéré dès lors comme l'héritier présomptif. Le 31 août 1659, son père le désigna formellement et renouvela son choix dans la nuit du 2 sept. Trois heures après sa mort, Richard fut proclamé protecteur.

Il fut universellement reconnu. Cependant, dès le début, l'armée (qui eût accepté aisément Henry) se plaignit que Richard ne fût pas un homme de guerre comme son père. Bientôt elle demanda un général en chef. Le désordre se mit non seulement dans le conseil d'Etat, mais dans la famille même de Cromwell. Lambert conduisait l'opposition des officiers, appuyé sur Fleetwood, puritain austère, et par Desborough, l'autre beau-frère de Richard. Celui-ci, pour prendre un point d'appui contre l'armée et les « saints » et pour se procurer des ressources financières indispensables, convoqua un parlement, sur le conseil de ses conseillers légistes Thurloe, Whitelocke, Saint-John (V. ces noms). On rendit aux bourgs leurs droits électoraux. Ce retour à l'ancien système donna la victoire aux conservateurs; l'Ecosse et l'Irlande envoyèrent chacune trente députés dévoués. Mais l'opposition parlementaire reparut avec ses chefs éprouvés Vane, Bradshaw, Ludlow, Haslerigh. A l'origine, on comptait à peine cinquante opposants contre deux cents gouvernementaux. Mais leur nombre s'accrut. Ils mirent en doute l'autorité du protecteur en contestant la validité originelle. Toutefois, 498 voix contre 425 reconnuent la Chambre des lords; mais on contesta l'impôt de 4,300,000 livres établi en 1657, et on refusa de le consentir pour la durée de la vie de Richard. On mit en cause les condamnations prononcées par les majors généraux et ceux-ci furent attaqués. C'était attaquer l'armée. Elle ne laissa pas faire. Fleetwood et Desborough obtinrent de Richard la convocation du conseil de guerre. Celui-ci présenta les griefs de l'armée. Le parlement, à qui Richard les transmit, l'invita à faire cesser les réunions du conseil de guerre, mais ce dernier résista. Richard refusa de verser le sang quand on lui offrit d'arrêter les mutins. Fleetwood convoqua le 21 avr. 1659 les régiments à Saint-James, tandis que le protecteur les convoquait à Whitehall. Presque tous obéirent à Fleetwood. Desborough vint sommer son beau-frère de dissoudre le parlement; celui-ci céda. Les officiers supérieurs voulaient conserver le protectorat; mais les officiers inférieurs exigèrent l'établissement de la république pure et simple et firent rappeler le Long Parlement dissous douze ans auparavant par Cromwell (7 mai). Ce parlement croupion, dont cinquante membres se réunirent

à Whitehall, était un jouet aux mains des chefs militaires. Les agents royalistes firent de grandes offres aux fils de Cromwell pour les engager à rappeler Charles II ; les ambassadeurs de France et de Danemark appuyaient ces demandes qui demeurèrent sans résultat. Le 13 mai fut présentée une pétition impérative de l'armée, demandant qu'on payât les dettes de Richard Cromwell et qu'on lui assurât une pension de 10.000 livres. Un comité de sûreté générale avait été formé de huit généraux avec trois civils Vane, Haslerigh et Scott, avec un conseil d'Etat de trente et un membres dont seize militaires et quinze parlementaires ; ils avaient nommé Fleetwood généralissime, destitué les légistes, conseillers d'Olivier Cromwell et de son fils. Celui-ci se décida à reconnaître le nouveau gouvernement et abdiqua le 25 mai 1659.

A partir de ce moment, la grande préoccupation de Richard fut le paiement de ses dettes (29.000 livres) ; il ne reçut pas les subsides qu'on lui avait promis ; il était pourchassé par ses créanciers. En févr. 1660, les républicains aux abois songèrent à restaurer le protectorat de Richard Cromwell. Dans l'été, il quitta l'Angleterre. Quand en 1666 on rappela en Angleterre les sujets résidant en France, il pria Clarendon de l'excepter de la mesure, car il serait perdu si ses créanciers pouvaient l'appréhender dans son pays. Il vécut à Paris, sous le nom de John Clarke, dépensant 600 livres sterling par an, affirmant son dévouement pour le roi Charles II. Il passa à Genève, puis en Italie. En 1680, il rentra en Angleterre et vécut dans la retraite à Cheshunt sous le nom de Clarke. Sa femme mourut en juin 1676 ; son fils aîné Olivier (né en 1656) mourut en 1705 ; il n'avait plus que trois filles. Il acheva sa vie obscurément. C'était un homme parfaitement honorable, mais dénué de toute énergie.

Henry Cromwell, né à Huntingdon le 20 janv. 1628, mort à Spinney-Abbey (Cambridgeshire) le 23 mars 1674. Il entra dans l'armée parlementaire et était, en 1647, capitaine dans le régiment d'Harrison. En févr. 1650, il avait le grade de colonel, et suivait son père en Irlande, lui amenant des renforts. Il fut élu député pour l'Irlande au parlement Barebone ; quand celui-ci fut dissous, son père l'envoya à l'armée d'Irlande et il conseilla le rappel de Ludlow et même de Fleetwood, liés avec les anabaptistes. Il fut bientôt après mis à la tête de ces troupes avec le titre de major général (août 1654) ; son père hésita longtemps à lui confier le gouvernement de l'île que Henry prit en sept. 1655, succédant à Fleetwood. Il départa d'abord aux colonies un certain nombre d'Irlandais, mais ne voulut pas convertir de force les catholiques, traita modérément les royalistes et gouverna d'accord avec les anciens habitants protestants, non au profit de l'armée ; il fut très aimé des presbytériens et des indépendants modérés, combattu par les anabaptistes à qui il n'accordait que la liberté. D'un caractère ombrageux, il parlait souvent de se retirer. Après la réorganisation du protectorat, il reçut le titre de lord-lieutenant d'Irlande (16 nov. 1657). Malgré les plus grandes difficultés et le manque d'argent pour solder l'armée, Henry Cromwell maintint l'ordre et acquit la considération générale ; il était très aimé. Il avait plus que son père à lutter contre le parti militaire qui entourait le protecteur. Il conseilla à son père de refuser la couronne pour les raisons mêmes qui décidèrent celui-ci : surtout l'opposition de l'armée ; il désirait vivement une entente avec le parlement. Il accueillit avec joie la nouvelle que son père avait désigné pour lui succéder au protectorat Richard Cromwell. Il reçut alors une nouvelle commission avec le titre de lieutenant et gouverneur général (6 nov. 1658). Il accepta, mais à regret, désirant vivement venir en Angleterre, dont la situation l'inquiétait. Il apprit la chute de son frère et fut sondé par les royalistes, son ami lord Broghill et son beau-frère lord Falconbridge servant d'intermédiaires ; il se montra très opposé à une restauration et décidé à ne pas employer son armée au service de son ambition personnelle. Rappelé par le parlement en juin 1659, il obéit

et se retira dans le Cambridgeshire. Après la restauration, des royalistes éprouvés comme Ormonde et Clarendon intervinrent en sa faveur ; on lui laissa ses terres d'Irlande et il acheva sa vie dans l'obscurité, sans être inquiété. Il laissa cinq fils et deux filles. Son second fils, **Henry Cromwell**, prit du service dans l'armée et mourut en 1711. — Son dernier descendant direct, **Olivier Cromwell**, né en 1742, mourut à Cheshunt Park (Hertfordshire) le 31 mai 1821.

BIBL. : Outre les histoires générales d'Angleterre (GARDINER, RANKE, etc.), il existe un grand nombre d'ouvrages relatifs à Cromwell. Les sources contemporaines sont nombreuses. Les lettres et papiers d'Etat de Cromwell ont été édités en 1737 par Carte, en 1743 par Nickoll, en dernier lieu par Carlyle (dern. éd., 1871, 5 vol.).

On trouvera une bibliographie détaillée à la notice consacrée à Cromwell dans le *Dict. of national Biography* de Leslie STEPHEN, t. XIII, pp. 184-186. — Nous citerons seulement les ouvrages essentiels : Mark NOBLE, *Memoirs of the Protectoral House of Cromwell* (avec la biographie de toute sa famille), 1784. — Olivier CROMWELL, *Memoirs of the Protector Oliver Cromwell and of his sons Richard and Henry* (tiré de papiers de famille par le dernier descendant direct du protecteur), 1823, 2 vol. in-8, 3^e éd. — FOSTER, *Life of Cromwell*, 1839, 2 vol. — CARLYLE, *Olivier Cromwell, Letters and Speeches*, 1845. — ANDREWS, *Life of Oliver Cromwell*, Londres, 1868. — HARRISON, *Oliver Cromwell*, 1888. — GUZOT, *Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell* ; Paris, 1870, 2 vol., 2^e éd. — Du même, *Richard Cromwell et la Restauration* ; Paris, 1869, 2^e éd. — Moritz BOSCH, *Oliver Cromwell und die puritanische Revolution* ; Francfort-sur-le-Main, 1885. — HENIG, *Oliver Cromwell*, Berlin, 1887-89, 4 livr. — V. aussi aux biographies de WHITELOCKE, LUDLOW, etc. ce qui est dit de leurs écrits.

CRON (Joachim-Antoine), célèbre organiste, né à Podersken, près de Saatz en Bohême, le 29 sept. 1731 mort au couvent d'Osseg le 20 janv. 1826. Après avoir travaillé à Prague avec les maîtres Fr. Brixi et Jos. Seger, il séjourna à l'université de cette ville, fut ensuite soldat, puis entra en 1776 dans l'ordre des cisterciens d'Osseg. Il fut professeur à Leitmeritz, à Kommotau et enfin à Prague (1805) où il tint l'emploi de professeur de théologie à l'université. Cron fut un des meilleurs organistes de la Bohême et de l'Allemagne entière. En dehors de divers ouvrages techniques il écrivit plusieurs compositions pour clarinette et piano. Il eut aussi une grande réputation comme virtuose sur l'harmonica. Ch. BORDAS.

CRONACA (Simone POLLAJUOLO, surnommé IL), célèbre architecte italien, né à Florence en 1457, mort en 1508. Forcé de s'enfuir pour quelques peccadilles, il se rendit très jeune à Rome et après y avoir étudié avec fruit les monuments antiques, il retourna dans sa ville natale, où ses récits et descriptions presque fastidieux des splendeurs romaines lui valurent le surnom de « Chroniqueur » (Cronaca). Après la mort de Benedetto da Majano (1497), il termina la construction du palais Strozzi ; la belle corniche dont il l'orna lui valut l'immortalité. Nous citerons encore de lui, à Florence, le couvent des « Frati de' Servi », l'église de San Francesco al Monte (inaugurée en 1504), que Michel-Ange appelait la « bella vilanella » (la belle villageoise), la grande salle du conseil dans le palais de la Seigneurie. On lui attribue en outre le beau palais des Guadagni. Lié avec Savonarole, le Cronaca fut un de ses principaux partisans.

BIBL. : VASARI, *le Vite*, éd. Milanese. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, pp. 414-415.

CRONANDER (Jacob-P.) (V. CHRONANDER).

CRONAT-SUR-LOIRE (*Craunacum*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy ; 1.584 hab. Moulins. Ancien château. Cronat a été chef-lieu de canton pendant la Révolution.

CRONCE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Pinols ; 455 hab.

CRONE. Sorte de grue disposée sur les quais, et destinée aux chargements et aux déchargements des navires.

CRONEGK (Johann-Friedrich, Freiherr von), poète allemand, né à Ansbach le 2 sept. 1731, mort à Ansbach le 1^{er} janv. 1758. Il fit ses études d'abord à Halle, ensuite à Leipzig, où il entra en relations avec Gellert. Il fut nommé successivement conseiller de gouvernement et conseiller de

justice dans sa ville natale. La carrière littéraire de Cronegk a été courte; mais son nom a survécu grâce à son *Codrus*, qui remporta le prix proposé par Nicolai pour la meilleure tragédie allemande. Malheureusement le poète mourut de la petite vérole, avant d'avoir connu le résultat du concours. Il venait de publier aussi un poème didactique intitulé : *Die Einsamkeiten* (Zurich, 1757). Les œuvres de Cronegk ont été recueillies par Uz (Leipzig, 1760-1764; 2^e édit. 1774-1773).

A. B.

BBL. : Henriette FEUERBACH, *Uz und Cronegk*; Leipzig, 1866.

CRONHAMN (Johan-Peter), musicien et biographe suédois, né à Östra Karup (Halland) le 7 mai 1803, mort le 15 juil. 1875. Successivement musicien de régiment, maître d'école, étudiant, organiste, employé aux douanes et aux finances, il devint maître de chant (1842) et secrétaire (1870) à l'académie de musique dont les *Actes* renferment plusieurs éloges écrits par lui. Il composa la musique de chansons militaires, enfantines, scolaires, deux *Manuels de chant* (1851, 1870), *Musica sacra* (1854-67), et arrangea des mélodies populaires pour *Runa* de Dybeek (1842). — Son fils, *Frithjof* Cronhamn, né en 1856, bibliothécaire de l'académie de musique et correspondant de divers journaux, a publié *Majeur et Mineur*, calendrier musical illustré (1888). — Leur parent, *Anders-Fredrik* Cronhamn, né en 1813, pasteur dans le diocèse de Lund, a publié un recueil de *Poésies lyriques* (1834-41, 2 fasc.).

B-s.

CRONHIELM (Gustaf, comte), homme d'Etat suédois, né à Stockholm le 18 juil. 1664, mort le 3 juin 1737. Petit-fils d'un cuisinier de la reine Christine, venu de Misnie (1647) et dont le fils *Polycarpus* (1629-1698), anobli en 1675 et fait baron en 1691, devint gouverneur de deux provinces, il fut gentilhomme de la chambre à la cour du duc de Wurtemberg (1686-7), puis à celle du roi de Suède, ce qui ne l'empêcha pas d'étudier à fond la jurisprudence et de faire des extraits de la correspondance des ambassadeurs suédois. Il succéda à son père comme gouverneur du län de Vesterås (1698), fut maréchal de la diète en 1710, chancelier de la cour, président du comité législatif. Promu comte (1712), chancelier de l'université de Lund (1713), de celle d'Upsala (1719), il devint président du collège de commerce (1718) et de la chancellerie (1719). Ayant dénié à la sœur de Charles XII le droit de lui succéder et au prince Fredrik, époux de cette reine, le droit de se mêler des affaires étrangères, désapprouvé Gœrtz, et blâmé le manque d'énergie dans les préparatifs de défense, il fut dépossédé de ses charges, mais réintégré par le comité secret. Il se joignit au parti holsteinois, plus tard au parti français. Il parlait le latin avec facilité et écrivait le suédois avec une netteté et une vigueur qui distinguent le *Code de 1734*, rédigé sous sa direction. Il traduisit d'Erasmus l'*Education d'un prince chrétien* (Stockholm, 1724). Son éloge, prononcé par H. Jærta, figure dans les *Actes de l'académie suédoise*, 1850, t. XXIII.

B-s.

CRONHIELM (Christina-Charlotta-Ulrika, comtesse), romancière suédoise, née le 21 août 1784, morte le 25 mai 1852. Mariée en 1817 au major Berger, elle publia à part ou en feuilletons un grand nombre de romans, entre autres : *les Prisonniers français en Suède* (1815), *la Grotte enchantée* (1816), *Hilda et Ebba* (1816), *Albert et Louise* (1817), *Agnès et Alfred* (1828), *Nouvelles* (1846); et dans divers recueils des poésies parmi lesquelles on cite : *la Reine Capricieuse*, *la Plus Grande Folie*, *Vie de celtibataire*, et surtout *Une Croix sur le tombeau d'Ida*. — Son frère, *Polycarpus-Erik* Cronhielm, né en 1797, mort en 1856, fut gouverneur du län de Kopparberg. Il publia : *Éléments d'arithmétique et de planimétrie* (1829; 5^e éd., 1859; 6^e, remaniée par O.-Chr. Sylvan, 1883); *Éléments de séries et de logarithmes* (1834; 5^e éd. 1858).

B-s.

CRONHOLM (Abraham), historien suédois, né à Landskrona le 22 oct. 1809, mort à Stockholm le 27 mai 1879.

Ayant plus d'aptitude pour les recherches d'érudition que pour l'exposé oral ou écrit, il perdit bien des années comme docent (1829), adjoint (1831) et professeur extraordinaire (1849) à l'université de Lund dont la bibliothèque était loin de lui offrir des ressources suffisantes; aussi donna-t-il sa démission en 1855, après avoir obtenu de la diète une subvention pour ses futurs travaux. Il put dès lors étudier à son gré dans les archives de Stockholm, Copenhague, Vienne, Dresde, Munich, Berlin. On lui doit quatre thèses en latin : sur l'histoire de Snorré, sur celle de Beda, sur les ordres monastiques au moyen âge, sur la noblesse instituée en Suède avant l'union de Kalmar; et les ouvrages suivants en suédois : *les Værings* (Lund 1832); *les Expéditions des Scandinaves à l'Ouest et à l'Est* (2 part. 1833); *la Ligue catholique et les Huguenots* (1839); *Histoire politique de la Skanie* (1847-1851, 2 vol.); *Histoire de la guerre de Trente ans et les négociations avec l'Allemagne de 1632 à 1648* (1848-9; 2^e éd. Stockholm, 1876-1880, t. I, et 1^{re} part. du t. II); *Histoire de Gustave-Adolphe* (Stockholm, 1857-72, 6 vol. in-8), qui est son œuvre capitale; des mémoires dans les revues et nombre d'articles dans le *Biographiskt Lexicon*, ainsi que des notices à part sur M.-G. de la Gardie et J. Adler-Salvius (1836). — Son frère, *Bernhard-August* Cronholm, né à Landskrona le 18 sept. 1813, mort à Malmø le 15 sept. 1871, fut docent en chimie à Lund (1840-1852), éditeur à Malmø (1838) et, depuis 1848, rédacteur du *Snällposten*, organe conservateur. Ses plus intéressants feuilletons sont réunis dans *Petites Lettres de Skanie* (1863).

CRONICUS (V. EPHEMÈRES [Paléont.]).

CRONOS (Myth.) (V. KRONOS).

CRONSTADT. Ville de l'empire de Russie. Elle est située dans le gouvernement de Saint-Petersbourg, district d'Oranienbaum, à l'extrémité E. de l'île de Kotlin (golfe de Finlande). C'est le port de guerre le plus important de la Russie. L'ensemble de ses fortifications atteint un développement de près de 24 kil. Elle ne compte pas moins de trente ouvrages différents. Elle protège Péttersbourg contre toute attaque du côté de la mer. Elle possède trois ports, l'un pour les navires de commerce, les deux autres pour les navires de guerre. C'est une ville régulièrement bâtie à l'aspect tout moderne, et qui, en dehors des établissements maritimes ou militaires, ne possède pas de bâtiments remarquables. L'eau est encore douce à Cronstadt, son port gèle tous les hivers, et pendant plusieurs mois on va de Péttersbourg à Cronstadt en traîneau. Sa population, sans la garnison, était en 1885 de 48,270 hab. Son commerce est considérable. Elle a reçu en 1886, 1,892 navires de long cours jaugeant 1,015,390 tonnes, et 679 caboteurs jaugeant 113,050 tonnes. Cronstadt a été construite par Pierre le Grand en 1703; on y montre encore la maison où il résida en 1710. Elle a toujours été considérée comme imprenable; en 1855, la flotte anglo-française n'a pas même essayé de l'attaquer. Sous l'empereur Alexandre II (1877), ses défenses ont été considérablement augmentées.

CRONSTEDT. Famille suédoise, issue d'un négociant de Rostock, dont les fils furent anoblis en 1693. L'un d'eux *Jacob* Cronstedt (1668-1751), gouverneur du län de Kronoberg (1719), riksråd (1727), membre du parti des Bonnets, fut créé baron en 1719 et fait comte en 1731. Ses belles collections de livres et de médailles passèrent à l'Etat. — Un second, *Gabriel* Cronstedt (1670-1757), devint général de brigade (1741) et commandant supérieur à Stockholm (1743). — Un troisième, *Karl* Cronstedt (1672-1750), créé baron en 1718, se distingua dans les campagnes de Skanie, de Poméranie et de Holstein, et réorganisa l'artillerie dont il était commandant général (1716), de manière à en faire un modèle de simplicité, de force, de mobilité et de rapidité dans le tir. Il devint lieutenant général (1720) et président du collège de la guerre (1740). — Le fils de *Jacob*, *Carl-Johan* Cronstedt (1709-1779), élève du mécanicien Polhem et de l'architecte Hårleman

auquel il succéda comme surintendant (1743), restaura et construisit plusieurs édifices, devint président de la chambre de revision (1767) et du collège de commerce (1769). Sa belle collection de livres d'art, de mécanique et d'histoire naturelle est conservée à Fulleroe (Vestmanland). Membre (1739) et président (1740) de l'académie des sciences de Stockholm, il a décrit plusieurs de ses inventions et expériences dans les *Actes* de cette société. — Le fils de ce dernier, *Fredrik-Adolf-Ulrik* Cronstedt (1744-1829), intendant de la cour (1765), gouverneur du län de Gefle (1781-1812), enrichit le château de Fulleroe d'une précieuse collection de vieux tableaux. On lui doit de bonnes gravures et des portraits. — Son frère, *Johan-Adam* Cronstedt (1749-1836), étant colonel, commanda la quatrième brigade de l'armée de Finlande en 1808, gagna la bataille de Revolaks (27 avr.), fut grièvement blessé à Alavo (17 août), devint lieutenant général (1809), puis gouverneur de l'OEestergötland (1810-1817). B-s.

CRONSTEDT (Axel-Fredrik), éminent minéralogiste suédois, né à Ströpsta (län de Nyköping) le 23 déc. 1722, mort le 19 août 1765. Fils du général Gabriel Cronstedt, qui le destinait à la carrière militaire, il préféra l'étude de l'histoire naturelle, fit de nombreuses visites aux districts miniers, entra comme auditeur au collège des mines en 1742, mais, malgré sa science et son zèle, il ne devint ingénieur en chef d'un district minier qu'en 1758. Il découvrit le nickel (1751), signala le tungstène et publia quinze mémoires (1751-64) dans les *Actes* de l'académie des sciences de Stockholm dont il était membre depuis 1753; mais il est surtout connu par son *Essai de minéralogie* (Stockholm, 1758), qu'il regardait modestement comme un simple manuel à son propre usage et auquel il ne mit pas même son nom, mais qui fut bientôt traduit : en allemand par Wiedemann (Copenhague, 1760), par Brünich (ib., 1770), par Werner (Leipzig, 1780); en anglais par G. von Engeström (Londres, 1770); en français par DreuX (Paris, 1774). Sa classification est basée, non plus sur la structure, la forme, la couleur, mais sur la composition chimique. Sa *Minéralogie du Vestmanland et de la Dalécarlie* fut traduite en allemand d'après le manuscrit par J.-G. Georgi (Nuremberg, 1784). Le nom de *Cronstedtit* a été donné à un minéral. B-s.

CRONSTEDT (Carl-Olof), neveu du minéralogiste, marin suédo-finlandais, né à Botby près Helsingfors le 3 oct. 1756, mort le 7 avr. 1820. Enfant de troupe, il avait le grade de lieutenant-colonel dans la marine lorsqu'il fut chargé en 1790 de conduire de Stralsund au fond du golfe de Finlande la flottille prussienne auxiliaire (1790); il réussit à opérer sa jonction avec l'escadre de Gustave III et il était commandant en second, par intérim, de la flotte combinée, lorsque ce prince gagna la brillante victoire de Svensksund (9-10 juil. 1790); aussi devint-il avant la fin de l'année colonel, adjudant général, secrétaire d'Etat pour la marine et chef de l'escadre de Sveaborg. Moins bien vu de Charles XIII, il dut quitter le ministère (30 nov. 1792) et rejoindre son escadre. Il fut pourtant nommé contre-amiral en 1793, puis sous Gustave IV adjudant général des flottes (1797), rapporteur des affaires maritimes, deux fois membre du gouvernement intérimaire (1798, 1800), vice-amiral et commandant supérieur à Karlskrona. Tombé subitement en disgrâce, il dut au cœur de l'hiver quitter la capitale pour aller s'enfermer à Sveaborg. Il commandait encore dans ces îlots fortifiés, dont Ehreusvärd, Thunberg et Chapman avaient fait une place de premier ordre, lorsque la congélation de la mer permit de les investir. Ayant sous ses ordres six à sept mille hommes avec canons, vivres et munitions en abondance, il pouvait au moins essayer de se défendre contre des troupes à peine supérieures en nombre et moins bien pourvues d'artillerie; mais il laissa l'ennemi s'installer (2 mars 1808) à Helsingfors que pouvaient balayer ses batteries, donna refuge à des femmes et à des enfants, négligea d'occuper les postes avancés, de faire des sorties, et de brûler une centaine de

bâtiments composant la flottille côtière. Il n'usa de son autorité et de son énergie que pour réprimer les loyalistes mécontents; finalement il livra quelques îlots de la forteresse, avant même qu'elle eût été entamée et promit (6 avr.) de la rendre le 3 mai, si elle n'avait pas auparavant été secourue par cinq vaisseaux de ligne au moins, quoiqu'il n'y pût sérieusement compter, la débâcle des glaces n'ayant ordinairement pas lieu avant la fin de mai. Son prétexte était de conserver intacte une place qu'il disait être hors d'état de résister, mais ses motifs devaient être plutôt politiques que d'ordre militaire. Mécontent du gouvernement, cousin du major J.-A. Jægerhorn, chef de la ligne d'Anjala, qui avait pour but de livrer la Finlande à la Russie, il paraît avoir poursuivi la même idée, de concert avec le colonel Jægerhorn, qui jetait le découragement dans la garnison et lui servait d'intermédiaire dans ses communications avec le commandant russe P. van Suchtelen. Finlandais de naissance, il avait le droit de penser et même d'agir comme tel, mais pas avant de s'être fait relever de ses serments de fidélité à la Suède. La reddition de Sveaborg ne contribua pas peu à la perte de la Finlande. S'il n'est pas prouvé qu'il ait agi dans son intérêt personnel, il est certain qu'il accepta une pension de la Russie et une indemnité de 50,000 riksdalers banco pour des pertes simulées. Malgré un mémoire justificatif publié en 1814, il fut banni de Suède et dégradé la même année. BEAUVOIS.

CRONSTRAND (Simon-Anders), astronome suédois, né à Tørneby (län de Kalmar) le 24 janv. 1784, mort à Stockholm le 24 févr. 1850. Adjoint à l'observatoire et en mathématiques à l'académie militaire de Carlberg (1809), puis astronome à l'académie des sciences de Stockholm (1811), et professeur au corps topographique, il fit des triangulations dans la plupart des provinces de la Suède moyenne (1815-32), les mit en rapport, à travers l'archipel d'Åland, avec celles de la Finlande (1834-5), et détermina la position astronomique de diverses localités entre Upsala et Gefle (1824). L'excès de travail lui fit perdre la vue et la raison. Outre des *Rapports sur l'astronomie* (1811-1836) et des mémoires dans les actes de l'Académie des sciences de Stockholm, il publia un *Manuel d'astronomie pratique* (Stockholm., 1841-43, 2 vol. in-8). — Son frère *Baltzar* Cronstrand, né à Tørneby le 15 mai 1794, mort à Stockholm le 26 janv. 1876, étant capitaine du génie, fut chargé (1833) d'étudier à l'étranger les pontons et d'autres points de l'art militaire. Il parcourut presque toute l'Europe, poussa jusqu'en Turquie, en Arabie, en Egypte, en Nubie, fut rappelé en 1841, prit sa retraite en 1849, et dirigea l'école de la Société des arts et métiers (1845-1852). Ses *Œuvres posthumes* publiées par P.-A. Siljeström (1878), se composent de quatre parties : Tableaux du Midi et de l'Orient, l'Architecture en Egypte et en Suède, la Science et l'Art dans les travaux industriels. B-s.

CRONTHAL (V. KRONTHAL).

CROOK (Sir George) (V. CROKE).

CROOKED ISLAND. L'une des îles Bahama, à l'E. de la passe de Crooked (V. BAHAMA).

CROOKES (William), physicien et chimiste anglais contemporain, né à Londres en 1832. Président de la Société chimique de Londres, ce savant éminent est connu pour ses nombreuses recherches sur des sujets variés tant en physique qu'en chimie. Voici les titres des principaux mémoires qu'il a publiés dans divers recueils anglais : *Applications de la photographie à l'étude de certains phénomènes de polarisation* (Pogg., XC, 483); *Sur la Sensibilité du bromure et de l'iodure d'argent à la lumière colorée* (Photog. Soc. Journ., I, 98); *Recherches photographiques sur le spectre* (Pogg., XCVII, 616); *Sur la Photographie de la lune* (Roy. Soc. Proc., VIII, 363); *Sur l'Opacité de la flamme jaune du sodium pour les rayons de cette couleur* (Chem. News, III, 2); *Sur de nouveaux Éléments supposés de la famille du calcium* (Chem. News, III, 429); *Sur un nouvel*

Élément appartenant probablement au groupe du soufre (*Chem. News*, III, 301); Mémoires et notes sur le thallium (*Chem. News*, VII, pp. 133, 145, 194, 218, 290; VIII, 159; IX, 1, 37, 54; *Roy. Inst. Proc.*, IV, 62, et *Chem. Soc.*, J., II, 112, et *Roy. Soc.*, XX, 475); Note sur la Cristallisation de la glycérine (*Chem. News*, XV, 26); Recherche expérimentale sur une nouvelle force (*Quarterl. J. of Sc.*, I, 339); Nouvelles Expériences sur la force psychique (*Quarterl. J. of Sc.*, I, 474); Notes sur le radiomètre (*Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, LXXXIII, 572, 1175, 1232, 1289; LXXXIV, 388, 1081, 1156; LXXXVI, 323); Foyer de la chaleur produite par les chocs moléculaires (LXXXVIII, 473); Sur la Constitution de la matière et l'état ultragazeux (XC, 445); Sur la Matière radiante (*Ann. chim. phys.* [5], XIX, 195); Sur la Constitution de la matière (*Ann. chim. phys.* [5], XXIII, p. 378); Des Spectres phosphorescents discontinus dans le vide presque parfait (*Ann. chim. phys.* [5], XXIII, 355); Sur la Viscosité des gaz (*Ann. chim. phys.* [5], XXIV, p. 476); Etudes spectroscopiques sur la matière radiante (*Ann. chim. phys.* [6], III, 145); les Caractères spectroscopiques des corps simples (conférence faite en 1889 à la Société chimique de Londres). La lecture des titres de ces mémoires montre la nature très variée des travaux du physicien anglais, mais elle ne peut donner une idée de l'originalité extrême qui caractérise l'œuvre de ce savant. A la suite de recherches intéressantes de spectroscopie, M. Crookes a trouvé un nouveau corps simple, le thallium, dont il a décrit les propriétés dans un certain nombre de notes; ce fut le commencement de sa réputation scientifique. Ses expériences sur la matière radiante ont eu un retentissement considérable et mérité; les faits observés sont des plus curieux et jettent un jour nouveau sur la constitution des gaz très raréfiés: rien de plus étonnant que les phénomènes d'incandescence produits par ce que M. Crookes appelle le bombardement moléculaire. Ce travail lui a valu un prix de 3,000 fr. de la part de l'Académie des sciences. Ses recherches sur le radiomètre, ce curieux petit instrument qui tourne constamment, sans cause apparente, quand il est exposé à la lumière, sont aussi extrêmement originales (V. RADIOMÈTRE, RADIANTE [Matière]).

A. JOANNIS.

CROONENDAEL (Paul de), chroniqueur belge, né à Anvers, mort en 1621. Dans sa jeunesse il porta les armes et assista à la bataille d'Heiligerlee (1568); quelques années plus tard, il devint membre du conseil des finances. Il a écrit : *Chronique contenant l'état ancien et moderne du pays et comté de Namur, la vie et gestes des ducs, comtes et marquis d'icelluy*. Cette chronique fut composée vers 1584; elle va depuis les origines du comté jusqu'au règne de Philippe le Bon. L'auteur a consulté les travaux de ses devanciers, et, de plus, il a recouru aux sources, chartes des comtés et comptes communaux. En dépit de l'esprit peu critique qui y règne, elle est la meilleure que l'on possède sur l'histoire du comté de Namur. Elle a été publiée en partie par de Reiffenberg dans le t. I^{er} des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg*. E. H.

BIBL. : FOPPENS, *Bibliotheca belgica*; Malines, 1839, 2 vol. in-4. — SWEERTIUS, *Athenæ belgicae sive nomenclator Germaniæ inferioris scriptorum*; Anvers, 1628, in-fol. — PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*; Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol.

CROPTE (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt, à 2 kil. des sources du Vern; 1,037 hab.

CROPTE (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay; 630 hab.

CROPUS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre; 273 hab.

CROQUANTS. Nom donné aux partisans d'une insurrection redoutable de paysans qui se manifesta, en 1594, d'abord dans le Limousin et gagna ensuite rapidement le

Périgord, la Saintonge, le Quercy, la Marche, l'Agenais, etc.; et dont les charges écrasantes des impôts furent le principal motif. On évalua leur nombre total à 30,000 ou 40,000. Battus par Chambaret, ils obtinrent cependant du roi la remise des tailles arriérées. En 1624, il y eut, en Quercy, un second soulèvement dont les partisans reçurent le même nom. L'établissement d'une élection en avait été la cause première. Le maréchal de Thémines extermina les révoltés qui n'opposèrent presque aucune résistance (7 juin 1624). Les chefs Donat et Barran furent décapités. Treize ans après, un troisième mouvement de ce genre se produisit qui aboutit à une amnistie (1637). Un gentilhomme, La Mothe La Forêt, avait été contraint par les paysans de se mettre à leur tête. On a beaucoup discuté sur l'origine et l'étymologie de ce nom. Les uns, comme Palma Cayet, le font venir de ce fait que les révoltés appelaient les nobles des *croquans*, parce qu'ils ne demandaient qu'à croquer le peuple, sobriquet qui aurait été retourné contre les pauvres mutinés. D'après d'Aubigné, le nom viendrait du village de Crocq (Creuse) parce que l'insurrection y prit naissance. On trouve le mot *croquant* dans Froissart (I, 323), ce qui semblerait désigner aux expressions du même genre une origine plus ancienne.

CROQUEMITAINE. Monstre imaginaire dont on fait peur aux enfants et qui s'emploie parfois, dans un sens plus général, comme épouvantail. Les anciens ont eu l'analogie de Croquemitaine: c'était, chez les Grecs, *Mormo*, monstre légendaire que l'on représentait aux enfants sous la forme d'une femme difforme; chez les Romains, *Cacus*, nom d'un brigand légendaire mis à mort par Hercule, jouait le rôle de Croquemitaine; dans les pays du Midi on trouve encore un monstre à l'usage des enfants, du nom de *Babau*.

CROQUEMBOUCHE. Assemblage de fruits confits, tels que quartiers d'oranges, cerises, gros grains de raisins et de choux (V. ce mot), glacés et disposés de manière à former un petit monument.

CROQUET. Jeu dérivé de la *paume* (V. ce nom), organisé vers 1850 en Angleterre sous le nom de *crockett* (croc, canne à pomme recourbée) et après le succès d'un grand *match* (partie) à Eversham, comté de Worcester, en 1867, le *All England Crockett Club* est fondé. Le croquet se joue autant que possible en plein air et offre cet avantage sur le *cricket* que jeunes gens et jeunes filles peuvent y prendre part. On fixe dans le sol un nombre de petites arches disposées d'une certaine façon, et la difficulté est de conduire une balle au moyen d'un maillet par cette série d'arcades du point de départ appelé *fock* au point d'arrivée (le *besan*) pour retourner ensuite au *fock*. Les efforts des adversaires pour retarder la marche de la balle font l'intérêt de la partie. Elle constitue un exercice hygiénique qui n'exige pas de grands efforts et communique de la grâce et de la souplesse aux membres. Le croquet a été pendant une vingtaine d'années, surtout de 1860 à 1870, le grand amusement estival de l'Angleterre, mais vers 1875 il fut complètement délaissé pour le *lawn-tennis* qui exige plus de mouvements et d'activité. HECTOR FRANCE.

CROQUETTE. Boulette de hachis ou de pommes de terre, de riz, etc., qu'on fait frire après l'avoir trempée dans du jaune d'œuf et saupoudrée de chapelure (V. POMME DE TERRE, RIZ).

CROQUIGNOLE. Pâtisserie dure et croquante préparée avec de la farine, des œufs, du sucre, du beurre, du lait, très peu de sel, que l'on pétrit de façon à obtenir une pâte très ferme, qui peut être aromatisée avec un peu de fleur d'oranger ou de citron. Cette pâte, bien travaillée, est divisée en morceaux de la grosseur et de la forme voulues, et mise à cuire pendant un quart d'heure environ dans un four modérément chauffé, après toutefois l'avoir laissé reposer une heure dans un endroit peu chaud.

CROQUIS. Dessin exécuté d'une façon sommaire, au moyen de quelques traits rapidement jetés, et expressifs, pour rendre soit une forme, soit un site, soit une idée

pittoresque quelconque. La première pensée d'un tableau est toujours fixée par l'artiste sous forme de croquis; parfois cette première expression de la pensée reste supérieure à l'œuvre elle-même, achevée, poussée, et souvent alourdie. Les croquis de certains maîtres sont de véritables petits chefs-d'œuvre, chèrement payés par les amateurs et les collections publiques. Ad. T.

CROS. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Saint-Hippolyte; 746 hab.

CROS (Le). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. du Caylar; 239 hab.

CROS (Le). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Latour-d'Auvergne; 976 hab.

CROS-DE-GÉORAND (Le). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Montpezat; 1,568 hab.

CROS-DE-MONTVERT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de La Roquebrou; 852 hab.

CROS-DE-RONESQUE OU DE-MONTANAT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic-sur-Cère; 733 hab.

Le château fut assiégé en 1409 et en 1581 par le capitaine Lapeyre-Teule qui y soutint lui-même un siège l'année suivante. L'église, sous le vocable de saint Hilaire, est un ancien prieuré. Plateau basaltique et chapelle de Ronesque. L. F.

CROS (Francisco), auteur espagnol du XVII^e siècle, né à Morella (prov. de Valence); il ne nous est connu que par le compte rendu qu'il nous a laissé de la *Fiestas que en la insigne Universidad de Valencia se celebraron del glorioso Doctor y Evangelista S. Lucas...* (Valence, 1626, 90 pp. in-8). Ce récit nous donne de curieux renseignements sur la vie littéraire de ce temps et est accompagné d'une quarantaine de poésies, épigrammes, etc., en latin ou en espagnol, de savants et poètes valenciens. E. CAR.

CROS (César-Isidore-Henry), sculpteur français, né à Narbonne (Aude) le 16 nov. 1840. Elève du sculpteur Etxe et du peintre J. Valadon, il expose au Salon depuis 1864. Nous citerons de cet artiste: une statue d'*Ascagne endormi*; une statue de *la Résurrection*; *les Druidesses*, bas-relief marbre. Il est surtout connu par ses œuvres en cire colorée et en pâte de verre; parmi les cires, il faut noter les bas-reliefs: *le Prix du tournoi*, *la Promenade, la Viole, la Rose, l'Horoscope, la Peinture*, le buste d'*Isabeau de Bavière*, la figurine de *la Belle au bois dormant*; parmi les sculptures en pâte de verre, nous signalerons *la Source gelée et le Soleil, le fil d'Ariadne et les Amazones*, trois curieux bas-reliefs, tant au point de vue de l'art qu'à celui du procédé employé. Il a publié en 1884, en collaboration avec M. Charles Henry, un volume intitulé *l'Encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens*. — Son frère Charles, né en 1842, mort à Paris le 9 août 1888, s'est fait connaître comme auteur de monologues (*l'Obsession*, etc.); ils ont paru en 1883. M. D. S.

CROSBY. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 7 kil. N. de Liverpool; 5,100 hab.

CROSBY (Brass), homme politique anglais, né à Stockton-upon-Tees le 8 mai 1725, mort à Londres le 14 févr. 1793. Attorney à Londres, il fut élu en 1758 membre du conseil municipal, devint sheriff en 1764, alderman en 1765, et lord-maire le 29 sept. 1770. Entre temps, il avait été élu à la Chambre des communes par Honiton (1768-1774). Son administration comme lord-maire fut signalée par le méconnaissable conflit qu'il éleva entre les attributions que s'arrogeait le parlement et les prérogatives de la ville de Londres qu'il défendit avec une suprême énergie. Il fut enfermé à la Tour, ce qui lui valut une immense popularité. En 1774 et 1784, il se présenta sans succès aux élections parlementaires pour la Cité de Londres.

CROSELLI (Angelo) (V. CAROSELLI).

CROSEY-LE-GRAND. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval; 303 hab.

CROSEY-LE-PETIT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval; 226 hab.

CROSMIÈRES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de La Flèche; 1,015 hab.

CROSNE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger; sur la rive droite de l'Yerres; 564 hab. La meilleure gloire de ce village, situé d'ailleurs dans une fort agréable vallée, serait d'avoir vu naitre Boileau. Il existe, en effet, dans une rue voisine de l'église, une inscription contenant ces quatre vers :

Ici naquit Boileau, ce maître en l'art d'écrire.
Il arma la raison des traits de la satire,
Et donnant le précepte et l'exemple à la fois
Du goût il établit et pratiqua les lois.

Il est, malheureusement pour Crosnes, prouvé que Boileau naquit réellement à Paris; Crosnes ne peut revendiquer que l'honneur d'avoir été une des résidences du poète, résidence appelée *les Préaux*, d'où le surnom habituel et préféré de l'auteur du *Lutrin*.

BIBL. : L'abbé LEBRUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. V, pp. 41-45 de l'édit. de 1883, et pour ce qui a trait à Boileau, sa biographie par Berryat Saint-Prix.

CROSNE DU JAPON (V. CHORO-GR).

CROSNIER (François-Louis), homme politique français, né à Paris le 12 mai 1792, mort le 3 sept. 1867. Directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, de 1830 à 1832, de l'Opéra-Comique, de 1834 à 1845, administrateur général de l'Opéra (nov. 1854 à juin 1856), il fut élu député de Loir-et-Cher au Corps législatif le 29 févr. 1852. Sa candidature avait été appuyée par le gouvernement. Il fut réélu le 22 juin 1857 et le 1^{er} juin 1863. Il a publié quelques brochures, entre autres: *Aux mânes de Louis XVI* (Paris, 1849, in-8).

CROSNIERE (BOURDON DE LA) (V. BOURDON).

CROSS TIMBERS. Zone forestière aux Etats-Unis, entre la rivière Arkansas et le rio Brazos, d'une étendue de 600 à 700 kil. à travers le Territoire indien et le nord-ouest du Texas, limite naturelle entre les régions fertiles et arrosées, situées à l'E., et les déserts de l'Ouest.

CROSS (John), peintre anglais, né à Tiverton en 1819, mort à Londres le 26 févr. 1861. Cet artiste quitta fort jeune son pays natal et vint s'établir avec son père, en France, à Saint-Quentin; ce fut à l'école de dessin de cette ville qu'il fit ses premières études. Encouragé par des succès précoces, il se rendit à Paris et entra dans l'atelier de Picot. Il y était encore lorsque s'ouvrit à Londres une série de concours pour la décoration du palais de Westminster (1843); il y envoya successivement deux cartons, *l'Assassinat de Thomas Becket* et *Richard Cœur de Lion*; le second fut acquis par les commissaires royaux, à un haut prix. C'étaient la réputation et la fortune; il ne sut pas cependant se maintenir à ce niveau, et les œuvres qu'il envoya ensuite à l'Académie royale furent notablement inférieures; en 1860, ses tableaux furent même refusés. Après sa mort, ses amis se cotisèrent pour acheter *l'Assassinat de Thomas Becket*, qui fut placé dans la cathédrale de Canterbury. Ad. T.

CROSS (Richard-Assheton Cross, vicomte), homme politique anglais, né près de Preston le 30 mai 1823. Après avoir terminé ses études à Cambridge, il fut inscrit au barreau de Londres en 1849 et plaida en province durant plusieurs années. En mars 1857, il fut élu à la Chambre des communes par Preston avec un programme conservateur. Il représenta ce bourg jusqu'en 1862, puis fut élu, en déc. 1868, par le S.-O. Lancashire, contre M. Gladstone et réélu par la même circonscription en 1874. Le 24 févr. de cette année, il était chargé du portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Disraeli et entra en cette qualité au conseil privé. Il quitta le pouvoir à l'avènement des libéraux (20 avr. 1880) et reprit le portefeuille de l'intérieur dans le ministère Salisbury du 25 juin 1885. Aux élections générales de cette année, il fut encore renommé par le comté de Lancastre et en 1886 entra à la Chambre des pairs ayant été créé vicomte. Il devint alors secrétaire d'Etat pour l'Inde dans le nouveau ministère Salisbury (3 août 1886), poste qu'il occupa encore (1891). Il a publié: *the Acts relating to the Settlement and Removal of the*

Poor with notices of cases indices and forms (Londres, 1833) et *the General and quarter sessions of the peace: their jurisdiction and practice in other than criminal matters* (Londres, 1838; 2^e éd., 1867), en collaboration avec M. Leeming. R. S.

CROSSAC. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Pont-Château; 1,685 hab. Gisement de plomb sulfuré. Ruines du château de Lorieuc. Dolmen.

CROSSARDS. Faction norvégienne (V. BAGLS).

CROSSARQUE (V. MANGOUSTE).

CROSSE. I. ARCHÉOLOGIE. — Bâton pastoral que portaient, au moyen âge, les évêques et les abbés comme insigne

de leur pouvoir spirituel et disciplinaire. Dans les textes latins, la crosse est désignée par les mots *baculus*, *cam-buca*, *ferula*. Ce ne fut tout d'abord qu'une canne recourbée à sa partie supérieure ou bien en forme de tau. Ces deux formes persistèrent concurremment jusqu'au XI^e siècle. Un des plus anciens bâtons recourbés qui nous soit parvenu est celui qu'on conserve dans l'église de Montreuil-sur-Mer; il est de bois recouvert de lames d'argent et de cuivre doré, orné de pierres de couleur (fig. 1). On conserve à Rouen un tau, en ivoire sculpté, du X^e ou du XI^e siècle (fig. 2), provenant de l'abbaye de Fécamp. Citons encore le tau dit de *Saint-Loup* à Briçon-l'Archevêque: au haut d'une hampe en bois est enchâssé dans une monture d'argent un morceau de cristal en forme d'ovale aux bouts échancrés. A Deuz, près de Cologne, un tau du XI^e siècle se termine de chaque côté par une tête de serpent. La crosse de Gérard, évêque de Limoges, mort en 1020 et enterré à Charroux, a été retrouvée dans son tombeau; c'était un simple tau. Dans un

manuscrit de Silos, en Castille, aujourd'hui au Musée bri-



Fig. 2.

tannique, l'apôtre Jean est représenté une fois avec un tau, une autre fois avec une crosse recourbée. Cette seconde

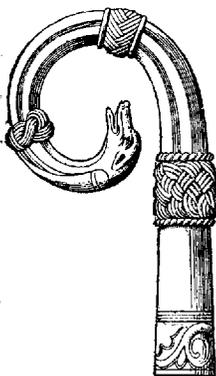


Fig. 3.

forme est celle qui a triomphé au XII^e siècle. La courbure s'est développée, a formé un enroulement, est devenue la volute. De plus, dès le XI^e siècle, les croses ne sont plus de simples cannes; elles deviennent plus longues et ont presque la même hauteur que le personnage qui les porte. Le bâton est sans ornement. Pour la confection de la volute, on a employé les matières les plus diverses: le bois (crosse de saint Erhard à Ratisbonne; crosse dans le trésor de Sainte-Ursule à Cologne); la corne (crosse mentionnée dans un inventaire de Saint-Paul de Londres en 1295); le cristal (deux croses, à la bibliothèque de Versailles); le plomb

(crosse trouvée à Jumièges dans le tombeau de l'abbé Guillaume, mort en 1142). Les croses en argent sont rares. On ne connaît pas de croses d'or; mais, s'il faut prendre à la lettre les invectives de saint Pierre Damien au XI^e siècle contre le luxe ecclésiastique, on a recouvert les croses de plaques d'or: « Je ne parle pas, dit-il, de ces croses, non pas décorées, mais ensevelies sous l'or et les pierres. » Les matières de beaucoup les plus employées ont été l'ivoire et le cuivre doré ou émaillé. Des volutes en cuivre émaillé sont sorties en quantités considérables pendant les XII^e et XIII^e siècles des ateliers de Limoges. Les croses des XI^e et XII^e siècle ont leur volute terminée par une boule ou une tête de dragon (fig. 3); la volute est séparée de la hampe par un nœud de même matière que la volute. La tête de dragon ou de serpent était le symbole de la prudence, en même temps qu'elle rappelait la verge de Moïse, changée en serpent. Pour certains artistes, ce serpent symbolisait le démon, car l'on connaît des croses où une croix pénètre dans la gueule du monstre; dans d'autres, un agneau pascal, inscrit dans la volute, terrasse ce serpent avec la croix. Quelquefois, le serpent tient une pomme dans la gueule, ou bien de celle-ci s'échappe un rameau de feuillage, simple motif de décoration.

Au XIII^e siècle, l'ornementation de la volute se complique. D'abord, une série de petites dents se profile sur la crête; de plus, le nœud est décoré d'émaux, de gravures ou de petits bas-reliefs; sur la douille, on place trois petits dragons, la tête en bas, la gueule formant des crochets, auxquels on pend des rubans ou fanons. La volute a souvent la forme d'une tige fleuronée ou d'une fleur épanouie. Enfin, elle encadre une petite scène; dans les croses d'ivoire, ce sujet est découpé; dans celles de cuivre, il est

ordinairement rapporté. Les sujets les plus fréquemment représentés sont: saint Michel terrassant le dragon, le Couronnement de la Vierge, l'Annonciation, la Crucifixion, le Christ triomphant et bénissant, la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Plus rares sont la Présentation au temple, Adam et Eve. On trouve aussi des scènes d'histoire locale. Ainsi, dans une curieuse volute en ivoire, de l'époque romane, conservée à Saint-Trophime d'Arles, sont sculptés deux personnages placés sous un édifice; ils soulèvent le couvercle d'un tombeau où gît un évêque; l'artiste a sans doute voulu représenter d'une façon sommaire la translation du corps de saint Trophime du cimetière des Aliscamps dans la cathédrale. Une disposition assez fréquente dans les croses du XIII^e et du XIV^e siècle, c'est l'adossement dans la volute de deux sujets différents; ce qui ne produit pas toujours le meilleur

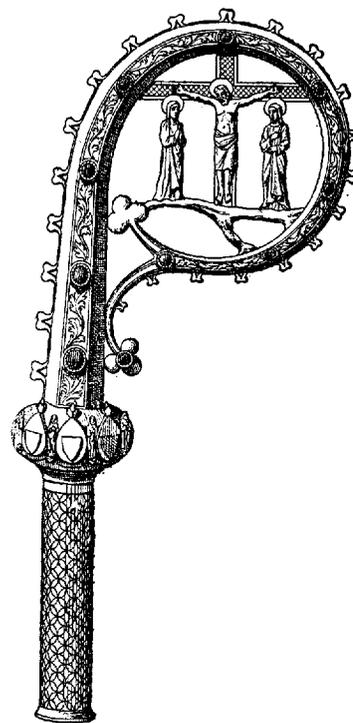


Fig. 4.

effet, les deux sujets ne s'appliquant pas exactement l'un contre l'autre. Ainsi, une petite crose en ivoire, de la collection Sauvageot au Louvre, présente d'un côté la Vierge tenant l'Enfant Jésus et de l'autre la Crucifixion; citons encore, au musée de Cluny, une crose en ivoire (n° 4067) avec les deux mêmes sujets et une crose d'émail limousin (n° 4546) offrant d'un côté l'image du Christ bénissant, et de l'autre la Vierge, sur un trône, tenant l'Enfant Jésus. La Vierge et la Crucifixion sont encore adossées dans une crose émaillée du xiv^e siècle, conservée au Cabinet des médailles et dont nous donnons l'image (fig. 4). La surface des volutes émaillées est décorée, non seulement de rinceaux, mais quelquefois d'une série de petits médaillons renfermant des scènes comme par exemple les combats des Vices et des Vertus, les combats de David. On a fait aussi des crosses à double volute. Dès la seconde moitié du xiii^e siècle, un nouvel élément s'introduit dans la décoration : c'est un rameau feuillagé qui rattache la courbe de la volute à la

Fig. 5.



Fig. 6.

xvi^e au xviii^e siècle, l'intérieur des volutes a été orné de

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

sujets. Les formes sont grêles ou lourdes. On se mit aussi à faire des crosses dont la hampe était en métal.

Depuis la renaissance des études archéologiques, les crosses dans le style du moyen âge supplantent à peu près les crosses à volute cambrée. — On donnait, au moyen âge, la forme de crose au bâton qui servait, dans beaucoup d'églises, à suspendre le ciboire ou la colombe au-dessus de l'autel. — Les textes mentionnent aussi, sous le nom de crose, un bâton crochu dont on faisait usage dans le jeu de balle et, par extension, ce jeu lui-même. M. Prou.

II. LITURGIE. — En son épître au primat de Bulgarie, Innocent III fait remonter jusqu'à l'apôtre saint Pierre l'origine du bâton pastoral qui est devenu la crose. Mais on ne trouve d'indices quelque peu précis de cet objet que cinq siècles plus tard, dans l'histoire de saint Césaire d'Arles (470-542). Thomassin (*Discipline de l'Eglise*, t. II, part. III, ch. xxv, n° 2) suppose qu'il n'était primitivement dans la main des évêques que le bâton commun, dont on se sert pour s'appuyer dans les longues marches. Isidore de Séville (570-636) mentionne déjà, comme faisant partie du cérémonial de la consécration d'un évêque, la remise d'un bâton, insigne de la puissance épiscopale: *Huic, dum consecratur, datur baculus, ut ejus indicio subditam plebem vel regat, vel corrigat, vel infirmitates infirmorum sustineat*. Les actes d'un concile de Troyes (867) constatent que cette remise, ainsi que celle de l'anneau, était en usage dans les églises de France, *more gallicanarum ecclesiarum*. En 885, au concile de Nîmes, quand on déposa Selva, archevêque de Narbonne, on lui arracha son anneau et on lui brisa sa crose sur la tête. On sait quelle importance fut attribuée à la remise de la crose et de l'anneau, dans la querelle des investitures (V. ce mot). — Le pape ne se sert jamais de la crose. Les évêques la tiennent à la main quand ils bénissent le peuple solennellement et en d'autres cérémonies marquées dans le pontifical. — Certains abbés peuvent la porter. Mais ce droit, qui constitue un privilège, ne leur appartient qu'en vertu d'une concession formelle du Saint-Siège ou d'une légitime possession. E.-H. VOLLET.

III. ART MILITAIRE. — Partie postérieure de l'affût, qui, pendant le tir, repose sur le sol ou sur un châssis. Elle porte, dans les affûts de campagne français : deux poignées de crose permettant de la soulever facilement; un petit anneau de pointage fixe et un grand anneau de pointage mobile dans lesquels on engage le levier de manœuvre destiné à déplacer latéralement l'affût; un bout de crose-lunette permettant de suspendre l'affût sur le crochet-cheville ouvrière de l'avant-train pour les transports. — Dans une arme portative, la crose est la partie postérieure de la monture; elle comprend la crose proprement dite et la poignée; elle est renforcée à l'arrière par une plaque de couche; ses deux faces latérales portent le nom de joues. Lorsque l'arme est verticale, le cañon en arrière, la semelle de la crose présente à l'avant un bec, à l'arrière un talon.

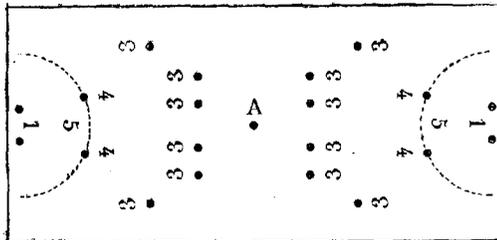
IV. JEU. — La crose est un bâton recourbé et renflé par le bout, avec lequel on chasse soit une pierre, soit une balle. Ce jeu, dont on a retrouvé des traces en France, au moyen âge, prête à des combinaisons variées. Nous signalerons les principales.

La crose au pot. Peut se jouer entre un nombre illimité de personnes, mais il est préférable, pour qu'il ne se produise ni confusion ni gêne, que le nombre des joueurs ne dépasse pas dix ou douze. On creuse dans le sol autant de trous ou pots qu'il y a de joueurs moins un, disposés en fer à cheval et distants de 2^m50 les uns des autres. Au centre le pot commun, un peu plus grand que les autres, et à 6 m. en avant de l'ouverture du fer à cheval le but. Les joueurs, se plaçant au pot commun, lancent leur crose vers le but, de façon à déterminer l'ordre dans lequel ils choisirent leur pot et aussi pour savoir qui roulera la balle en bois de la grosseur d'une pomme qu'on appelle truie ou gouret. C'est le plus éloigné du but qui remplit

ce rôle. Chaque joueur tient son pot avec la crosse. Le rouleur se place au but et lance avec la main la balle près du pot commun et dedans si possible. Tant que la balle est en mouvement, les joueurs peuvent la renvoyer à coups de crosse. Après, ils ne le peuvent, sous peine d'être pris, qu'autant qu'elle a été touchée par la crosse du rouleur. Il s'agit pour les joueurs de chasser la truie aussi loin et aussi fréquemment que possible, lorsqu'elle se trouve à leur portée ; pour le rouleur, de s'emparer du pot d'un de ses adversaires. Il peut le faire, soit en mettant sa crosse dans le pot laissé libre par le joueur, dans le temps très court qu'il met à frapper la balle, soit en provoquant un retourne-pot. Il y a retourne-pot quand la balle est introduite dans le pot commun ou lorsqu'elle pénètre dans le pot d'un joueur. En ce cas, tous les joueurs portent vivement leur crosse dans le pot commun ; le dernier arrivé devient rouleur. Ce jeu s'appelle encore la *Truie* ou le *Gouret*.

La crosse au but. Comme matériel, ce jeu exige une planche de 1^m50 de hauteur, de 0^m20 à 0^m25 de largeur, une crosse et une série de six balles en bois dur. La planche est dressée contre un mur ou tout autre obstacle. Les joueurs se placent à 6, 8 ou 10 m. Le premier, armé de la crosse, lance la série de six balles, de même le second et les autres. Celui qui met le plus de balles dans la planche a gagné la partie.

La balle à la crosse. Ce jeu se joue sur une pelouse ou un terrain uni de 95 m. environ sur 45. Les joueurs au nombre de vingt-deux se divisent en deux camps égaux. Chacun est armé d'une crosse. Ils se disposent de la manière suivante :



Jeu de balle à la crosse. — 1, gardiens du but ; 3, joueurs avant ; 4, joueurs demi-arrière ; 5, joueurs arrière ; A, balle au centre du terrain.

Pour commencer la partie, la balle est placée au centre du terrain et deux joueurs, un de chaque camp, l'attaquent en suivant les formalités suivantes : chaque joueur frappe une fois le sol du bout de sa crosse, puis trois fois la crosse de son adversaire ; alors ils attaquent la balle pour l'envoyer chacun du côté du camp opposé. Les autres joueurs attendent à leurs postes et aussitôt que la balle est en jeu, ils cherchent à l'attraper en courant, pour lui donner un nouvel élan vers le but ennemi ou la détourner de leur propre but. Il faut d'abord faire entrer la balle dans les demi-cercles qui entourent les buts, puis, de là, l'envoyer d'un seul coup entre les deux piquets. Le camp qui a envoyé le plus de fois, dans un temps limité à l'avance, sa balle dans le but du camp adverse, a gagné la partie. Il est de règle, pour éviter les accidents, de lever la crosse au-dessus de l'épaule.

La crosse canadienne. Le nombre des joueurs est d'ordinaire de vingt-quatre, divisés en deux camps égaux commandés chacun par un capitaine. Le matériel se compose de quatre guidons de 1^m80 de haut pour marquer les deux buts ; d'une crosse par joueur, d'une balle en éponge de caoutchouc. La crosse ici est toute spéciale. C'est une longue canne recourbée à sa partie inférieure et munie dans sa concavité d'un filet en cuir de bœuf. Elle se tient à deux mains et sert à rattraper la balle à terre, à l'arrêter à la volée, à l'emporter en courant, à la lancer vers le but. Le terrain uni, de préférence gazonné, doit avoir au minimum 60 m. de long sur 30 m. de large. Aux

quatre angles, on plante un piquet. Les deux grands côtés du parallélogramme s'appellent lignes de côtés, les deux autres, lignes de but. Les buts ont 1^m80 de long. Devant chaque ligne de but et à la distance de 1^m80, on trace, en prenant pour centre le milieu des guidons, un demi-cercle (cercle de but). Il s'agit pour chacun des deux camps de faire passer la balle, en la lançant avec la crosse, entre les guidons du but adverse. On ne doit jamais toucher la balle du pied, ni de la main. On ouvre la partie en plaçant la balle au milieu du jeu. Les capitaines prennent position des deux côtés de cette balle et procèdent à la cérémonie du croisé, c.-à-d. qu'ils alignent leur crosse parallèlement, de manière qu'elles soient couchées à terre sur le côté du bois, puis au signal d'un arbitre, ils la relèvent vivement en cherchant à s'emparer de la balle. Dès qu'elle a été touchée, tous les joueurs peuvent prendre part à la lutte.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — A. DE BASTARD, *Rapport... sur une crosse du XII^e siècle*, dans *Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, 1857, t. IV, p. 401. — CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'archéologie*, t. IV. — GUÉNEBAULT, *Crosse en ivoire du XI^e siècle*, dans *Revue archéologique*, t. XIII, p. 704. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 505.

CROSSE (Louis), miniaturiste, né en 1650, mort en 1724. Il a imité le genre de Samuel Cooper, et a signé certaines miniatures d'un monogramme ressemblant beaucoup à celui de Peter Lely, de sorte que ses œuvres peuvent être quelquefois l'objet d'attributions erronées. Les principales miniatures de L. Crosse font partie de la collection royale de Windsor. Le duc de Buccleugh en possédait également une certaine quantité. F. COURBOIN.

CROSSE (Richard), miniaturiste, né à Knowle (Devonshire) en 1742, mort à Knowle en 1810. On le voit mentionné comme lauréat de la Société des arts de Londres en 1758, comme membre de la Royal Academy en 1770 et comme peintre émailleur du roi en 1790. Son *portrait* a été gravé par Thew, celui de la *Marquise de Salisbury* par Smith en 1791, et celui de *Gregory Sharpe* par Valentine Green en 1770.

CROSSEN ou **KROSSEN**. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Francfort-sur-l'Oder (Brandebourg), au confluent de l'Oder et du Bober ; 6,810 hab. Pont sur l'Oder. Jadis ch.-l. d'une principauté silésienne acquise en 1482, et définitivement en 1537 par le Brandebourg.

CROSSES. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy ; 475 hab.

CROSSETTE. I. CONSTRUCTION. — Ressaut dans le joint d'un claveau, lequel se retourne horizontalement et forme ainsi une queue qui s'appuie sur le claveau inférieur et donne l'appareil connu sous le nom de *tas de charge*. Les anciens Romains, ainsi que les modernes, ont fait usage de crossettes, surtout pour appareiller les linteaux et les architraves qui ne se pourraient, à cause de leur trop grande longueur, établir d'un seul morceau ; mais les arcs ont toujours été extradossés dans l'architecture antique de la belle époque comme dans l'architecture du moyen âge. L'inconvénient de l'appareil en crossettes est, lorsque la pierre est de médiocre qualité, d'amener la rupture de la partie formant crossette ; aussi, dans le cas de linteaux de bates, d'architraves, de portiques ou d'ares de faible courbure, on dispose, au-dessous des claveaux, des barres de fer dissimulées dans une entaille faite *ad hoc* ou laissées apparentes et formant décoration. Ch. L.

II. ARCHITECTURE. — Ressaut d'une moulure formant encadrement ou chambranle à sa partie supérieure et parfois aussi à la partie inférieure, soit autour d'une baie de porte ou de croisée, soit autour d'une table saillante. Ce genre d'ornementation architecturale se trouve déjà sur les portes simulées des tombeaux étrusques taillées dans le roc aussi bien qu'autour des baies dans l'architecture romaine et surtout, depuis la Renaissance, dans l'architecture moderne dite classique. Ch. L.

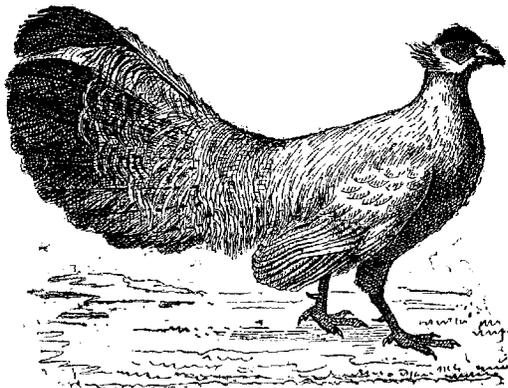
CROSSOCHORDA (V. TRILOBITES).

CROSSOPE (V. MUSARAIGNE).

CROSSOPTÉRYGIENS (Paléont.). Huxley a établi ce sous-ordre pour des Poissons Ganoïdes dont le Polyptère est le représentant actuel. Ce sous-ordre est caractérisé par la présence de deux dorsales ; parfois, comme chez le Polyptère, cette dorsale est multiple et très longue. Les pectorales et, le plus souvent, les ventrales sont lobées ; les rayons branchiostèges sont remplacés par deux plaques gulaires, accompagnées parfois de plaques latérales et médianes, situées entre les deux branches de la mandibule ; la caudale est hétérocercue ou dyplocécique ; les écailles sont cycloïdes ou rhomboïdales, lisses ou ornementées. Les Crossoptérygiens, ainsi limités, ont une histoire paléontologique remarquable. Des six familles qui composent le sous-ordre, quatre sont, non seulement paléozoïques, mais encore n'ont été trouvées que dans les terrains dévoniens. Décroissant rapidement à partir de l'époque du terrain carbonifère, continués pendant l'ère mésozoïque par le groupe des Coelacanthiniens, qui, né pendant le carbonifère, vient s'éteindre dans les formations crétacées par le genre *Macropoma*, inconnus jusqu'à présent dans les terrains tertiaires, ces Ganoïdes revivent dans la nature actuelle par la famille des Polyptériniens, ne comprenant que les deux genres Polyptère et Calamiochthe, cantonnés en Afrique.

E. SAUVAGE.
 BIBL. : HUXLEY, *Memoirs of the Geological Survey of the United Kingdom*, 1861, Dec. X. — E. SAUVAGE, *Essai sur la faune ichtyologique de la période liasique*, dans *Ann. des sciences géologiques*, 1875, t. VII.

CROSSOPTILON (Ornith.). Les *Crossoptilon* (Hodgson, *Journ. As. soc. Beng.*, 1838, t. VII, p. 804), que l'on désigne vulgairement sous le nom de Faisans oreillards (V. FAISAN), constituent dans la grande famille des Phasianidés un genre caractérisé principalement par l'aspect du plumage. Ces Gallinacés, aux formes robustes, rappellent beaucoup les *Lophophores* (V. ce mot) par leurs pattes robustes, ornées chez les mâles d'un ergot puissant, et par leur bec épais, notablement plus court que la tête, courbé en dessus et dénudé à la base ; mais ils portent une livrée complètement différente, aux teintes douces, sans reflets métalliques, sauf sur quelques-unes des plumes caudales. Les plumes des parties supérieures du corps sont longues et décomposées, celles de la queue forment panache et celles des oreilles se prolongent de chaque côté en une touffe qui dépasse l'occiput et qui limite inférieurement un espace largement dénudé et papilleux, entourant l'œil comme chez les Faisans ordinaires. On ne connaît que trois espèces de *Crossoptilon*, toutes trois propres à l'empire chinois, savoir le *Crossoptilon auritum* Pall. ou *C. cœrulescens*



Crossoptilon tibetanum Hodgs.

A. Dav., auquel les Chinois donnent le nom de *Maky* et qui habite le Setchuan, le Kansou et le Koukounoor oriental, le *C. tibetanum* Hodgs ou *C. Drouyni* Miln. Edw., qui se trouve dans le pays des Mantzes et le *C. manchuricum* Swinh., qui porte à Pékin le nom de *Hoky* et qui est sédentaire dans quelques localités boisées des mon-

tagnes du Petchély. La première espèce porte une livrée d'un bleu ardoisé, avec des pinceaux blancs sur les oreilles et des plumes noires et blanches à la queue ; la seconde est d'un blanc pur, avec une calotte d'un noir pourpré et des pennes caudales noires à reflets métalliques et la troisième brune, avec du noir sur le cou, le dessus de la tête et l'extrémité de la queue dont le bout est d'un blanc argenté, tandis que les joues, les oreilles et la gorge sont d'un blanc pur. Ces oiseaux se plaisent dans les endroits ombragés, au bord des ruisseaux d'eau claire et se nourrissent de graines, de fruits, de feuilles, de racines, de vers et d'insectes. Ils sont d'humeur sociable et faciles à apprivoiser ; aussi a-t-on cherché dans ces derniers temps à les acclimater en Europe. Leur chair cependant ne vaut pas celle du Faisan. En Chine, les plumes du *Crossoptilon* (*C. auritum*) sont fort recherchées pour orner les chapeaux des mandarins.

E. OUSTALET.
 BIBL. : D.-G. ELLIOT, *Monogr. of the Phasianidae*, 1871, livr. IV et V. — A. DAVID et E. OUSTALET, *les Oiseaux de la Chine*, 1877, p. 405 et pl. 106, 107 et 108.

CROSTI (Eugène-Charles-Antoine), chanteur scénique français, né à Paris le 24 oct. 1833. Après une douzaine d'années passées à l'Opéra-Comique, M. Crosti quitta tout à coup le théâtre et la scène, et alla se fixer pendant un certain temps à Bordeaux. En 1877, il fut appelé à diriger une classe de chant au Conservatoire, où il a formé, entre autres élèves, M. Escalais et M^{me} Lureau-Escalais. M. Crosti a publié : *la Voix des enfants* (Paris, 1881, in-8) ; *Abregé de l'art du chant, six vocalises-exercices* (Paris).

CROSTOLO. Rivière d'Italie, affluent de la rive droite du Pô, passe à l'O. de Reggio où il reçoit le canal de Reggio. Il se jette dans le Pô à Guastalla.

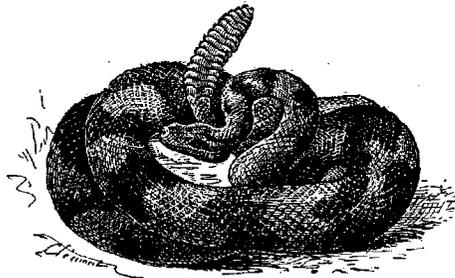
CROSVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-sur-Douve ; 477 hab.

CROSVILLE-LA-VIEILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg ; 377 hab.

CROSVILLE-SUR-SCIE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville ; 477 hab.

CROTALAIRE (*Crotalaria* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Génistées, dont on connaît environ cent espèces répandues dans les régions chaudes du globe. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles simples ou composées-palmées, à fleurs jaunes ou purpurines, disposées en grappes terminales. L'espèce la plus intéressante du genre est le *C. juncea* L., des Indes orientales, qui fournit une matière textile grossière, appelée Chauvre du Bengale, avec laquelle on fait des sacs et des toiles à voiles.

Ed. Lef.
CROTALE (*Crotalus* L.). I. ERAPÉTOLOGIE. — Genre de Serpents Solénoyphes ou Tanathophydes, de la famille des *Crotalidæ*. Les animaux de ce genre se distinguent de tous les autres Ophidiens, en ce que l'extrémité de leur



Crotalus durissus L.

queue est garnie d'une série de cônes creux emboîtés les uns dans les autres ; ces grelots sont mis en mouvement à la volonté de l'animal et produisent un bruit de crécelle. Cette particularité leur a valu le nom de Serpents à sonnettes. — Les Crotales sont robustes, de formes trapues, et atteignent parfois 2 m. de long ; la tête très volumineuse est

plate et s'élargit en arrière, le museau est court et tronqué; le dessus de la tête est recouvert de petites écailles. Ce



Extrémité de la queue ou sonnette.

sont des animaux essentiellement américains dont la morsure est des plus dangereuses. La forme la plus commune est le *Crotalus durissus* L. Ses parties supérieures sont en général d'un brun grisâtre relevées de bandes transversales irrégulières de couleur jaunâtre; la queue est noire, le ventre d'un blanc jaunâtre avec de petits points noirs. Il habite de préférence les collines rocheuses incultes, dans le voisinage des cours d'eau; il se nourrit de mammifères, d'oiseaux, de batraciens et surtout de grenouilles.

ROCHBR.

II. TOXICOLOGIE. — Le venin du serpent à sonnettes possède une violence extrême, comparable à celle du cobra et du bothrops. Le mécanisme physiologique paraît du reste être semblable pour tous les venins de serpents, l'activité et la quantité sécrétée

variant simplement l'intensité des phénomènes observés. La mort peut survenir soit brusquement par un arrêt immédiat des phénomènes respiratoires ou bien lentement, accompagnée alors de suffusions sanguines multiples avec ecchymoses dans différents organes et un refroidissement intense. On a voulu distinguer dans le venin de crotale deux substances toxiques : l'une, agissant sur les globules sanguins qu'ils déforment, amenant la dissolution de l'hémoglobine dans le sang; l'autre, exerçant son action sur le centre respiratoire. Mitchell a même isolé une substance toxique mal définie qu'il a désignée sous le nom de *crotaline*. L'action du venin est essentiellement variable suivant les conditions physiologiques où se trouve l'animal au moment de la morsure. Lorsqu'un crotale en liberté et pendant la saison chaude mord un chien, les accidents sont foudroyants et l'animal succombe en deux minutes à peine, tandis que dans les expériences faites avec des animaux conservés en captivité depuis longtemps la mort est beaucoup plus lente, et même l'animal mordu peut survivre à ses piqûres. Les animaux à sang froid résistent beaucoup mieux que les animaux à sang chaud, et chez ces derniers il existe des différences considérables de résistance. L'âne est un des animaux les plus sensibles, il succombe presque toujours à la morsure d'un crotalide, tandis que le chien guérit souvent et que le chat ne meurt presque jamais. L'homme, proportionnellement à son poids, présente une réelle résistance, plus marquée encore dans la race blanche que dans la race nègre.

Traitement. Les indigènes et les nègres d'Amérique emploient une série de substances diverses mal connues, et qui auraient les propriétés de combattre efficacement l'action du venin : entre autres la macération du foie du crotale lui-même, ou de la chair du guacabo, oiseau mangeur de serpents, des infusions de plantes appartenant principalement à la famille des Aristolochiées. Le traitement le plus rationnel consiste à s'opposer à la pénétration du venin dans l'économie, par une forte ligature faite immédiatement au-dessus du point mordu, la succion de la plaie, et la cautérisation. Depuis quelques années (1882), on a préconisé comme antidote de la morsure du crotale l'injection sous-cutanée autour de la morsure d'une solution de permanganate de potasse au centième (Lacerta). Le permanganate doit agir dans ce cas en coagulant tout le sang autour de la région infectée. Quant au traitement général, il doit s'adresser surtout aux symptômes constatés. Les excitants, les diffusifs, l'alcool, l'acétate d'ammoniaque et toutes les substances capables de faciliter l'élimination de l'agent toxique sont indiquées : ipéca, pilocarpine.

Dr P. LANGLOIS.

BIBL. : ERPÉTOLOGIE. — SAUVAGE, dans BREHM, *Reptiles*. — DUMÉRIEL et BIBERON, *Erp. gén.*

TOXICOLOGIE. — WEIR MICHEL, *Researches upon the Venom of the rattlesnake*. — VULPIAN, *Communication à l'Académie des sciences*, 1882. — URUEJA, *Recherches sur l'action du venin des serpents*; thèse, 1884.

CROTALOCRINUS (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles devenu le type de la famille des *Crotalocrinidae* (Zittel), qui fait partie des *Encrinoïdea* et présente les caractères suivants : Calice irrégulier, cupuliforme, à base dicyclique, les *Infrabasalia*, *Parabasalia* et *Radialia* au nombre de cinq avec une interradielle anale. Opercule calicinal formé de plaquettes recouvrant six plaques orales. Bras très divisés, présentant cette particularité d'être soudés latéralement de manière à simuler de larges feuilles enroulées. Pas de pinules; les sillons ambulacraires sont recouverts de plaquettes. Le canal dorsal des articles des bras est extrêmement développé. Le genre type (*Crotalocrinus* Austin) présente au plus haut degré les caractères de la famille, les bras étant complètement reliés par les prolongements latéraux de leurs articles et formant une large expansion réticulée en forme de feuille, enroulée sur les bords et repliée comme dans un bourgeon floral. Tel est le *Cr. pulcher* du silurien supérieur du Gothland et du pays de Galles. Les genres *Enalocrinus* (d'Orbigny), du même gisement, et *Cleioocrinus* (Billings), du silurien inférieur du Canada, appartiennent à la même famille (V. ENCRINES).

E. TROUSSART.

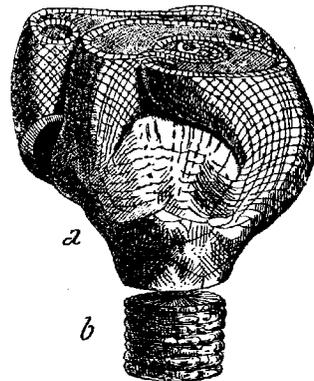
CROTCH (William), musicien anglais, né à Norwich le 5 juil. 1775, mort à Londres en 1847. Enfant prodige, il étonna ses contemporains, et Burney lui consacra une notice détaillée. Tout semblait annoncer qu'il serait un très grand musicien. Ces espérances furent déçues. Ce ne fut qu'un professeur de valeur moyenne et ses compositions manquent d'originalité et même d'intérêt. A vingt-deux ans il fut nommé professeur de musique de l'université d'Oxford, puis docteur. Il était professeur à l'académie royale de Londres quand il mourut. Sa meilleure composition est l'oratorio *Palestine*. Ch. BORDES.

BIBL. : GROVE, *Dictionary of music and musicians*; Londres, 1879, in-8.

CROTELLES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault; 434 hab.

CROTENAY. Com. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 375 hab.

CROTON. I. BOTANIQUE (*Croton* L.). — Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, qui a donné son nom au petit groupe des Crotonées. Ce sont des arbres, des arbustes, des sous-arbrisseaux ou des herbes à feuilles alternes ou stipulées. Les fleurs, disposées généralement en grappes ou en épis, sont unisexuées, monoïques ou dioïques, et pourvues d'un périanthe double, pentamère. Les étamines, en nombre variable, ont leurs filets recourbés dans le bouton. Le fruit est formé généralement de trois coques bivalves, renfermant chacune une graine albuminée et pourvue d'un arille micro-pylaire plus ou moins développé. — Les *Croton* habitent les régions tropicales et sous-tropicales des deux mondes. On en connaît environ quatre cent cinquante espèces, parmi lesquelles plusieurs jouissent d'une certaine réputation comme médicinales ou industrielles. Les plus importantes sont : 1° le *C. Elutheria* Benn., petit arbre des Antilles, qui fournit l'écorce de *Cascarille* (V. ce mot), à laquelle on



Crotalocrinus pulcher. — a, calice; b, portion de la tige.

substituée parfois l'écorce très parfumée du *C. glabellus* Müll., employée aux Antilles pour préparer des bains aromatiques; 2° le *C. niveus* Jacq., espèce du Mexique et de la Colombie, qui donne au commerce l'écorce de *Copalchi* (V. ce mot); 3° le *C. Malambo* Karst, dont l'écorce aromatique-amère constitue le *Palo-matras* ou *Matras-bark* des Anglais (V. MALAMBO); 4° enfin, le *C. tiglium* L. (*C. Pavana* Wall.), petit arbre des Indes orientales et des îles voisines que l'on cultive aux îles Mascareignes et dans l'Amérique tropicale. Ses graines connues en Europe sous les noms de graines de Tilly ou des Moluques, Petits Pignons d'Inde, fournissent par expression l'huile de croton. Son bois constitue le bois



Croton tiglium L.

des Moluques (*Lignum Pavanae* s. *Moluccense* des officines), employé comme émétique, purgatif et diaphorétique. — Le *Cr. sebiferus* L. fait maintenant partie du genre *Eccaccaria* (V. ce mot) et le *Cr. tinctorius* L. est devenu le *Tournesolia tinctoria* H. Bn. (V. TOURNESOLIA). Quant aux *Croton* que l'on cultive si fréquemment dans les serres à cause des panachures de leurs feuilles, ils appartiennent au genre *Codiaeum* (V. ce mot). Ed. LER.

II. HORTICULTURE. — Les plantes d'ornement cultivées chez nous dans les serres chaudes se rapportent non au genre *Croton* L. mais au genre *Codiaeum* Rumph. Ces euphorbiacées ont fourni par la culture incessante des variétés fort ornementales, mais qui ne sont qu'assez rarement utilisées pour la décoration des appartements à cause de leur faible résistance. Rapidement ces plantes perdent leurs feuilles et dépérissent. La coloration des feuilles est très variable; celles-ci sont souvent marbrées de jaune, de rouge et d'orangé. On cultive ces plantes en terre de bruyère et on les multiplie au moyen de boutures qui reprennent aisément, à la condition d'être faites sous cloche et bien à chaud.

III. CHIMIE. — *Huile de Croton*. L'huile de croton est retirée des graines du *Croton tiglium* L. On la prépare par expression ou au moyen des dissolvants. Dans le premier cas, on moule les graines avant de les passer au moulin et on soumet la poudre, renfermée dans un sac de toile, à une fusion graduelle, entre des plaques de fer chauffées à l'eau bouillante; on filtre l'huile au papier. Le tourteau est ensuite broyé et chauffé au bain-marie avec deux fois son poids d'alcool à 80°; on passe avec expression, on chasse l'alcool, et, après une dizaine de jours de repos, on filtre l'huile brune qui reste comme résidu, avant de l'ajouter au premier produit. 1 kilogr. de semence fournit environ 270 gr. d'huile. On peut aussi plus simplement épuiser par de l'alcool étheré les semences broyées; on évapore, on laisse déposer et on décante. Bien préparée, l'huile de croton est jaunâtre, limpide, douée d'une odeur désagréable et d'une acreté excessive; elle est insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool fort, très soluble dans l'éther. D'après Schlippe, elle est formée de stéarine, de palmitine, de myricine, de laurine, ainsi que de glycérides dont les acides appartiennent à la série acrylique, notamment les acides crotonique et angélique. Suivant Genther, l'huile de

croton ne contient à l'état de glycéride ni acide crotonique solide, ni acide isocrotonique, mais seulement l'acide métacrylique de Frankland et Duppa. Schlippe admet que les propriétés irritantes de l'huile sont dues au *crotonal* (V. ce mot); l'action drastique appartiendrait alors à un autre principe, qui reste à découvrir. Tusson admet l'existence d'un corps azoté, incristallisable, analogue à la ricinine. Ed. BOURGOIN.

IV. THÉRAPEUTIQUE. — Les graines sont la seule partie employée de la plante, bien que les propriétés purgatives qui les font rechercher paraissent exister à un degré égal dans les feuilles fraîches. Ces graines ne sont jamais prescrites en nature: l'huile qu'elles donnent par expression est seule entrée dans les usages médicaux. Cette huile jouit d'une action irritante des plus marquées, qui se manifeste aussi bien sur les téguments que sur les muqueuses digestives. Injectée dans le tissu cellulaire sous-cutané, elle provoque une inflammation phlegmoneuse des plus graves, avec eschare, fièvre, etc. Employée en frictions sur la peau, elle détermine une sensation de chaleur, puis une vive rubéfaction, suivie de l'apparition de petites vésicules, d'abord isolées et à contenu clair, qui bientôt deviennent confluentes et se remplissent d'un liquide purulent. Ces vésicules crèvent ensuite et laissent à leur place une croûte dont la chute laisse une cicatrice parfois ineffaçable. Ce qui tendrait à prouver qu'il existe dans l'huile un principe acre de nature volatile, c'est que l'éruption dépasse toujours de beaucoup l'étendue de la zone frottée d'huile: on a pu même observer de véritables éruptions crotoniques généralisées, à la suite d'une simple friction locale, ce qui ne s'explique qu'en admettant la diffusion des vapeurs irritantes sous les habits du patient.

Prise à l'intérieur, l'huile de croton détermine une violente sensation de brûlure dans l'arrière-gorge et se comporte ensuite comme un purgatif drastique des plus violents, provoquant des selles sereuses répétées, et, à haute dose, de la superpurgation, du refroidissement, du coma et la mort. Il suffit d'une goutte d'huile pour amener une purgation énergique, avec nausées et coliques. Avec vingt gouttes, la mort arrive presque sûrement au milieu d'accidents cholériformes. On l'emploie à la dose d'une goutte ou deux, mélangée à du madère ou à une huile quelconque ou incorporée à une émulsion. Elle peut rendre des services dans la constipation opiniâtre et même dans l'iléus, mais il faut sûrement l'interdire à tout malade dont les voies digestives sont en mauvais état. Les Anglais emploient souvent comme purgatif ordinaire, une goutte d'huile de croton dans 30 gr. d'huile de ricin. A l'extérieur, l'huile de croton a été employée en frictions, comme révulsif énergique et surtout rapide, dans une foule d'inflammations et de congestions viscérales, pneumonie, métrite, etc.: elle provoque des démangeaisons insupportables, et, comme nous l'avons dit, peut amener une éruption généralisée: il faut préserver soigneusement les yeux de ses vapeurs. Dr R. BLONDEL.

BIBL.: CHIMIE. — BOUDET, *Journ. Ph. et Ch.*, t. VII, 395 (3). — CAVENTOU et PELLETIER, *Acides du Croton tiglium*, *Journ. Ph. et Ch.*, t. IV, 289. — CONWELL, *ib.*, t. X, 172. — GENTHER et FROLICH, *Acides volatils du Croton*, *Soc. Ch.*, t. XIII, 523. — NIMMO, *Journ. Phys. et Ch.*, t. IX, 119. — SCHLIPPE, *Rech. sur l'huile de croton*, *An. Ch. et Phys.*, t. LII, 496 (3).

CROTONAL (Chim.). Schlippe a donné le nom de *crotonal* au principe irritant de l'huile de croton tiglium. On le prépare de la manière suivante: on saponifie l'huile à chaud avec une lessive alcoolique concentrée de potasse caustique, on ajoute de l'eau, on filtre sur un filtre mouillé et on précipite par l'acide chlorhydrique; le précipité huileux, dissous dans l'alcool chaud, est mis en digestion avec de l'hydrate de plomb, pour le débarrasser des acides gras qu'il renferme; on filtre la liqueur et on la rend légèrement alcaline: elle laisse déposer peu à peu le crotonal, qu'on lave à l'eau et qu'on dessèche, après l'avoir traité par l'éther pour séparer quelques impuretés. Le rendement est de 4 %. Le crotonal est un

liquide visqueux, incolore, à odeur de térébenthine; il s'altère à la distillation, il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther; sa solution alcoolique ne donne de cristaux ni avec l'ammoniaque, ni avec les bisulfites alcalins; les alcalis le résinifient et lui font perdre ses propriétés vésicantes. Schlippe lui donne pour formule $C^8H^{10}O^4$; mais cette formule manque de contrôle et rien n'indique qu'il s'agisse d'un principe défini. Ed. B.

BIBL. : SCHLIPPE, *Rech. sur l'huile de croton*, An. der Ch. und Pharm., t. CV, I; Ann. Ch. et Phys., 1858, t. LII, 496.

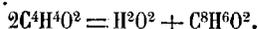
CROTONE (Géogr. anc.). Ville de la Grande-Grèce, dans l'Italie méridionale à l'embouchure de l'Asarus, auprès de la ville actuelle de *Cotrone* (V. cet art. où son histoire a été esquissée); on en trouvera le détail au mot GRANDE-GRÈCE.

BIBL. : LENORMANT, *la Grande-Grèce*, 1881-84, 3 vol. — GROSSER, *Gesch. und Altertum der Stadt Kroton*; Minden, 1867, 2 livr.

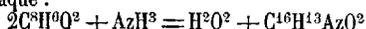
CROTONIQUE. I. Aldéhyde.

Formules $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^8H^6O^2 \\ \text{Atom... } C^4H^3O \end{array} \right.$

Syn. *Acraldéhyde-crotonaldéhyde*. Il se forme : 1° en chauffant l'aldol à 140°, soit seul, soit avec de l'acide acétique ou même de l'eau, vers 100° (Wurtz); 2° lorsqu'on fait réagir l'acide chlorhydrique sur l'aldéhyde éthylique (Kékulé), ou encore en chauffant en vase clos un mélange d'aldéhyde et de chlorure d'éthylidène (Amato et Paterno); 3° dans l'attaque de l'éthylène bromé par l'acide sulfurique (Zeisel). On le prépare en chauffant simplement l'aldéhyde ordinaire avec du chlorure de zinc, une partie du produit se résinifiant, l'autre éprouvant une condensation régulière :



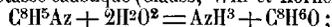
L'aldéhyde crotonique est un liquide incolore, très mobile, doué d'une odeur irritante, bouillant sans altération à 104°. A l'air, il fixe lentement l'oxygène et se convertit en acide crotonique solide, fusible à 71°,5. L'hydrogène naissant le change en alcool butylique et crotonylique; il fournit de l'aldol au contact de l'acide chlorhydrique et au voisinage de zéro. Il s'unit aux halogènes, par exemple, avec le brome, à basse température, pour donner un liquide huileux sans dégagement d'acide bromhydrique. On peut considérer comme un dérivé de l'aldéhyde crotonique l'*oxytétraldéhyde* ou *crotonal-ammoniacque*, $C^{16}H^{13}AzO^2$, qu'on obtient en chauffant à 100° une solution alcoolique d'aldéhyde-ammoniacque :



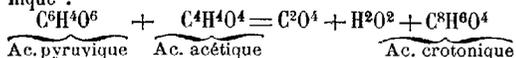
II. Acides. — Formules $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^8H^6O^4 \\ \text{Atom... } C^4H^3O^2 \end{array} \right.$

Les acides crotoniques sont des corps incomplets qui appartiennent à la série acrylique. Il en existe trois : deux se rattachent à l'acide butyrique normal et le troisième à l'acide isobutyrique.

I. ACIDE α -CROTONIQUE [$C^4H^6O^2 = CH^3CH : CH.CO^2H$]. Syn : *Acide crotonique solide, acide tétracrylique*. Il se forme : 1° en saponifiant le cyanure d'allyle par une lessive de potasse caustique (Clauss, Will et Korner) :



2° Lorsqu'on distille l'acide β -oxybutyrique de Wislicenus, $C^8H^8O^6$, lequel perd une molécule d'eau; 3° en chauffant en tubes scellés, vers 170-180°, l'acide β -crotonique; 4° lorsqu'on maintient à 100°, pendant plusieurs jours, un mélange de paraldéhyde, d'acides acétique et malonique (Komnenos), ou encore en chauffant à 170° 1 p. d'acide pyruvique avec 4 à 5 p. d'anhydride acétique et autant d'acétate de sodium, tant qu'il se dégage de l'acide carbonique :

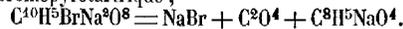


Pour préparer l'acide α -crotonique, Beilstein et Wiegand réduisent par l'amalgame de sodium l'éther acéto-acétique, acidifient par l'acide sulfurique et soumettent le tout à la distillation; on enlève par l'éther l'acide organique au pro-

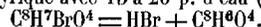
duit distillé et on purifie par cristallisation dans l'eau chaude. L'acide α -crotonique cristallise en aiguilles fusibles à 71°,5, facilement sublimes, bouillant à 183°,8 (Bulk). A 15°, il exige 12,7 p. d'eau pour se dissoudre (B.). Il s'unit directement au brome, pour engendrer l'acide α - β -dibromobutyrique; à l'acide bromhydrique, pour former l'acide α -bromobutyrique; à l'acide hypochloreux, pour donner l'acide chloroxybutyrique. Les oxydants le dédoublent aisément en produits qui appartiennent à la série acétique, la potasse en fusion le convertit en acétate; l'acide chromique, en acide acétique et aldéhyde; l'acide azotique en acides acétique et oxalique, etc. Ses sels, qui sont cristallisables pour la plupart, répondent à la formule $C^8H^6MO^4$. Il fournit avec le chlore et le brome des produits de substitution qui ont été étudiés par Krämer, Wallach, Sarnow, Geuther, Michael et Norton.

II. ACIDE β -CROTONIQUE [$C^4H^6O^2 = CH^2 : CH.CO^2H$]. Syn. : *Acide isocrotonique, acide quarténylique*. Obtenu par Geuther en réduisant par l'amalgame de sodium une solution aqueuse de chloroquarténylate de sodium; il se fait un sel sodique, qu'on additionne d'acide sulfurique, avant d'agiter avec l'éther qui s'empare de l'acide libre. Liquide huileux, incolore, d'une odeur butyrique forte, encore liquide à -15°; il bout à 171°,9; sa densité à 29° est de 1,048; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. La potasse fondante le transforme intégralement en acide acétique; comme son isomère α , l'amalgame est sans action sur lui; il s'unit aux halogènes, aux hydracides, etc.

III. ACIDE MÉTACRYLIQUE [$C^4H^6O^2 = CH^2 : C(CH^3).CO^2H$]. Il a été préparé, en 1865, par Frankland et Duppa en attaquant le diméthoxalate d'éthyle par le trichlorure de phosphore, ce qui fournit un éther crotonique, qu'on saponifie par la potasse alcoolique. Prehn l'a obtenu en faisant bouillir avec une lessive alcaline les acides citrachloro et mésabromopyrotartrique :

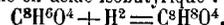


On peut encore plus simplement faire bouillir l'acide bromo-isobutyrique avec 15 à 20 p. d'eau (Thomson) :



Suivant Kopp, il existe dans l'essence de camomille, et suivant Geuther dans l'huile de croton, à l'état de glycérine.

Il cristallise en longs prismes, fusibles à 16°, bouillant à 160°. Il est très soluble dans l'eau. L'hydrogène naissant le transforme en acide isobutyrique :



La potasse en fusion le dédouble en propionate et en formiate alcalins :



Il se polymérise avec la plus grande facilité sous diverses influences, même par simple distillation (Fittig). Il s'unit, d'ailleurs, avec facilité aux halogènes et aux hydracides, pour engendrer des dérivés de l'acide isobutyrique.

Ed. BOURGOIN.

BIBL. : ALDÉHYDE. — AMATO et PATERNO, *Synthèses, Comptes rendus*, t. LXIX, 379. — BAUER, *id.*, t. LI, 55. — KÉKULÉ, *An. Ch. et Phys.*, t. XII, 314 (4); *Soc. Ch.*, t. XVI, 273 274. — WURTZ, *Compt. rend.*, t. XXVII, 1169. — ZEISEL, *Soc. Ch.*, t. XXXI, 415.

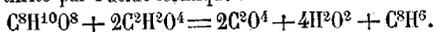
ACIDES. — ALBERTI et FITTIG, *Acides crotoniques, Soc. Ch.*, t. XXVIII, 83. — BULK, *Synthèse, id.*, t. VII, 256. — CLAUS, *id.*, t. III, 208. — FRANKLAND et DUPPA, *Acide méthanacrylique, An. Phys. Ch.*, t. V, 502 (4). — FITTIG, *Soc. Ch.*, t. XXVI, 504; t. XXVIII, 83; t. XXX, 43; t. XXXIV, 313. — GEUTHER, *id.*, t. XIII, 523; t. XVI, 108. — HEMILIAN, *Constitution, id.*, 1471, t. XXII, 182. — KÉKULÉ, *id.*, t. XII, 466; t. XIII, 524; t. XIV, 213. — KORNER, *id.*, t. XVI, 287; t. XXXII, 138. — PREHN, *id.*, t. XXIV, 199. — STACEWICZ, *Synthèse, id.*, t. XII, 359. — WISLICENUS, *Constitution*, 1889, t. II, 171.

CROTONYLENE (Chim.). Formules $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^8H^6 \\ \text{Atom... } C^4H^3 \end{array} \right.$

Le crotonylène est un carbure d'hydrogène incomplet qui a été préparé par E. Caventou en faisant réagir, à la température de l'eau bouillante, une dissolution alcoolique d'éthylate sodique sur le butylène monobromé, selon la méthode de Sawitsch :



Il se produit dans un grand nombre de réactions pyrogénées; lorsqu'on chauffe au rouge sombre un mélange à volumes égaux d'éthylène et d'acétylène (Berthelot), ou bien en soumettant l'acétylène à l'effluve électrique; lorsqu'on fait passer des vapeurs de pétrole léger dans un tube chauffé au rouge, etc., Henninger l'a obtenu en réduisant l'érythrite par l'acide formique :



Le crotonylène est un liquide très volatil, doué d'une odeur forte et alliée, bouillant vers 48°, ayant pour densité de vapeur 1,93 (Théorie = 1,868). Il brûle avec une flamme éclairante, fuligineuse. Il donne avec le brome une *bromure liquide*, $C^8H^6Br^2$, et un *tétrabromure*, $C^8H^6Br^4$, qui cristallise dans l'alcool en lamelles incolores, fusibles à 115-116°. Le *tétrachlorure*, $C^8H^6Cl^4$, qui se forme directement au moyen du chlore, cristallise en magnifiques cristaux incolores, très brillants, fusibles à 73°. Le crotonylène ne précipite pas par le réactif cuivreux ammoniacal et ne doit pas être considéré comme le véritable homologue de l'acétylène. Cet homologue, qui répond également à la formule C^8H^6 , est l'*isocrotonylène*, que Bruylants a préparé en attaquant par la potasse le butylène monochloré dérivé de l'homologue supérieur de l'acétone, le méthyl-éthylacétone. Ce carbure acétylénique précipite en blanc le nitrate d'argent ammoniacal, en jaune le chlorure cuivreux; il est donc isomérique avec le crotonylène, bien qu'il fournisse, comme ce dernier, deux dérivés bromés d'addition et qu'il entre en ébullition vers 48°. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BERTHELOT, *Carbures pyrogénés*, Soc. Ch., t. VI, 279. — BRUYLANDS, *Isocrotonylène*, *Deutsch. Chem. Gesellschaft*, 1875, 472. — E. CAVENTOU, *Soc. Ch.*, 1863, t. XIX, 169, 145. — HENNINGER, *Réduction de l'érythrite par l'acide formique*, *id.*, t. XIX, 145. — PRUNIER, *Sur l'éthylacétylène*, *id.*, t. XX, 72.

CROTOY (Le) (*Corocotinum*, *Cretense castrum*). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue, à l'embouchure de la Somme (rive droite); 1,962 hab. Port de pêche, mais qui était jadis beaucoup plus considérable, et bains de mer. La seigneurie du Crotoy, avant la Révolution, appartenait au roi, à cause du comté de Ponthieu, et à l'abbaye de Saint-Riquier. Était le chef-lieu d'une capitainerie. Une charte communale fut confirmée au Crotoy par Guillaume III, comte de Ponthieu, en 1209. Il y avait au Crotoy un château, dans lequel Jeanne d'Arc fut enfermée quelque temps en 1430, et qui fut démoli en 1674. C'était une position assez importante et qui commandait avec Saint-Valery l'embouchure de la Somme. Dans l'église, très beau retable en bois sculpté (fin du xv^e siècle) représentant l'histoire de saint Honoré, évêque d'Amiens, et provenant de saint Vulfran d'Abbeville. On a trouvé sur le territoire du Crotoy une tombelle et un assez grand nombre d'antiquités romaines et gallo-romaines.

BIBL. : FL. LEPIUS, *Histoire de la ville du Crotoy et de son château*; Abbeville, 1860, in-18. — E. PRAROND, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*; seconde partie, le *Canton de Rue*; Paris, 1862, p. 180, in-12. — A. LABOURT, *Recherches archéologiques sur le Crotoy*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1838-1840, p. 328.

CROTTE (Les). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. d'Embrun; 1,123 hab.

CROTTE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville; 345 hab.

CROTTET. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle; 677 hab.

CROTTIN. La fiente de mouton, employée depuis longtemps par les Indiens et dont on fait usage pour la fabrication du rouge turc, ce qu'on appelait *animaliser*, a donné l'idée d'employer la bouse de vache. Le crottin n'est presque plus employé; cependant quelques fabricants de violet, façon rouge turc, prétendent en obtenir de meilleurs résultats et s'en servent encore exclusivement (V. BOURSAGE). L. K.

CROUAIS (Le). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr.

de Montfort-sur-Meu, cant. de Saint-Méen; 473 hab.

CROUAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières; 560 hab.

CROULEUS (Robert) (V. CROWLEY [Robert]).

CROUP (Méd.). — *Historique*. Mot d'origine écossaise employé comme onomatopée pour désigner une toux rauque et bruyante. Il faut d'abord distinguer le vrai croup ou laryngite diphtérique (le seul que nous décrivons) du faux croup ou laryngite striduleuse. En Allemagne et en Angleterre, quelques auteurs décrivent encore sous le nom de croup une affection inflammatoire locale et non contagieuse, ce qui prête à une fâcheuse confusion, car il est bien établi maintenant que le croup est la localisation au larynx d'une affection générale et microbienne: la diphtérie (V. DIPHTÉRIE). Bien que méconnu dans sa nature, le croup sévissait dans l'antiquité. Home l'étudia le premier d'une façon sérieuse en 1765; le concours Napoléon, en 1807, après la mort du croup du fils de Lucien Bonaparte, avança la question; mais c'est l'épidémie qui ravagea la Touraine, vers 1820, qui permit à Bretonneau d'affirmer que le croup (diphtérie laryngée comme il l'appelait) et l'angine diphtérique avaient la même origine. Rarement, il frappe en bonne santé (croup d'emblée), plus souvent il survient à la suite d'une rougeole, d'une coqueluche qui, affaiblissant les organes de la respiration, les mettent en état de réceptivité; c'est le croup secondaire. — *Causes*. Presque toujours, c'est l'angine diphtérique qui, gagnant le larynx, donne lieu au croup. Maladie extrêmement contagieuse, elle est endémique dans les grandes villes, sévit principalement sur les agglomérations des faubourgs, et à Paris cause environ deux mille décès par an. Son maximum de fréquence est de trois à sept ans, mais il n'épargne aucun âge, témoin Washington qui en mourut, dit-on, à soixante-huit ans. — *Description*. Le croup survient sournoisement; pendant quelques jours, l'enfant souffre de la gorge, a de l'abattement, un peu de fièvre; on aperçoit sur le palais, les amygdales, la luette, des fausses membranes blanchâtres; en un mot, il est atteint d'angine diphtérique; lorsque ces traînées membraneuses auront gagné le larynx, le croup sera déclaré. Alors il se révèle par une toux rauque dont les quintes sont très courtes; les jours suivants cette toux devient sourde et voilée, la voix s'éteint graduellement pour arriver à l'aphonie complète; cet assourdissement du son tient aux fausses membranes qui tapissent le larynx. Le malade ne peut que remuer les lèvres et s'irriter de ne pouvoir se faire entendre. Les membranes, rétrécissant la glotte, rendent difficile l'accès de l'air dans les poumons et l'hématose se faisant mal, la dyspnée augmente; alors surviennent les accès de suffocation d'abord rares, puis de plus en plus fréquents. Chez l'adulte, au larynx plus large, la dyspnée est faible, du moins au début, tandis que chez l'enfant ce sont les troubles respiratoires qui ouvrent la scène. Le tirage survient lorsque la dyspnée est devenue très intense. La respiration étant réduite à son minimum, au moindre effort survient un accès de suffocation dont le tableau est poignant. L'angoisse la plus vive est peinte sur le visage congestionné du petit malade; il se dresse sur son séant, la face tantôt violacée, tantôt toute pâle (asphyxie blanche), portant la main à son cou pour arracher l'obstacle qui l'étouffe; hagard, il vous regarde, les yeux saillant hors de l'orbite, tendant vers vous les bras comme pour appeler à son aide, puis, épuisé, il retombe sur son oreiller sans force de réaction dans un calme relatif. Parfois, asphyxié par les fausses membranes, l'enfant succombe dans un de ces tragiques accès, parfois une quinte heureuse lui fait rejeter des lambeaux membraneux, véritables moules du larynx ou des bronches; cette expulsion amène un grand bien-être, la voix redevient claire, la respiration plus facile et l'enfant s'endort, mais ce n'est souvent qu'une accalmie trompeuse! — *Marche*. Elle est très variable; il y a, en général, une période de dyspnée et une d'asphyxie avec ou sans phénomènes d'intoxication; sa durée peut être de deux jours (croup fondroyant) à des mois (croup chro-

nique fort rare); en moyenne, cette affection dure de deux à quatre semaines. Pendant toute la maladie, la fièvre ne dépasse pas 39°; les urines contiennent de l'albumine comme dans toute maladie infectieuse. A l'auscultation des poumons, on entend le sifflement laryngo-trachéal; à la percussion leur sonorité est normale, à moins que la diphtérie ne les ait envahis. Il en est de même chez l'adulte, mais il meurt plutôt de phénomènes d'intoxication générale que d'asphyxie. — *Complications.* Déjà si grave par lui-même, le croup peut se compliquer de bronchite diphtérique, de broncho-pneumonie qui s'annonce par une dyspnée constante, une élévation de température; la diphtérie des fosses nasales (jetage) peut précéder ou accompagner le croup; tous ces cas rendent la maladie mortelle, surtout si elle s'abat sur des surmenés ou des convalescents. Parfois, il y a peu de signes extérieurs et le malade succombe à une intoxication due au poison que sécrète le bacille de la diphtérie. Au point de vue anatomo-pathologique, c'est la fausse membrane qui domine dans le croup; elle tapisse les différents replis du larynx; elle est blanc jaunâtre ou teintée d'extravasations sanguines. Fait capital, *toute fausse membrane contient à sa face inférieure des quantités de microbes de la diphtérie (bacille de Klebs et Lœffler); on ne les trouve jamais ailleurs.* Ces bacilles, en contact avec la muqueuse sous-jacente, sécrètent un poison qui, se répandant dans le sang, explique les intoxications (V. DIPHTÉRIE). — *Diagnostic.* Il est facile si le croup succède à l'angine diphtérique, mais c'est la laryngite striduleuse avec laquelle on le confond le plus souvent; elle effraye par son début brutal et cependant elle est bénigne: l'enfant s'endort bien portant et se réveille avec une suffocation terrible, mais sa voix n'est pas éteinte, la toux est aboyante et, dans sa gorge plus ou moins rouge, on ne voit aucune fausse membrane; il n'y a pas non plus, comme dans le croup, cette tuméfaction du cou due à l'infiltration ganglionnaire et dénommée du nom typique de cou proconsulaire. — *Prognostic.* Il est très grave, le croup étant mortel dans les trois quarts des cas; sa gravité dépend de l'état général du malade et peut-être de la qualité du poison diphtérique. La convalescence est fort longue, entravée par les *paralysies des muscles du larynx*; on observe parfois des rechutes qui peuvent être fatales. — *Traitement.* C'est celui de la diphtérie; on ne saurait appeler trop vite le médecin qui, seul, peut juger s'il y a croup. Il faut agir vite et bien. Toutes les heures environ, on détruira les membranes qui se reproduisent si rapidement. On emploiera les topiques antiseptiques, tels que le naphthol camphré; la nuit on doit profiter des nombreux réveils du malade pour faire le même traitement. Les pulvérisations phéniquées sont un précieux adjuvant. Il faut alimenter le malade par tous les moyens, lutter contre l'anémie par des toniques; enfin, si la suffocation menace la vie, on doit pratiquer la trachéotomie. Maintenant que l'on connaît la cause essentielle du croup (le bacille de la diphtérie), il n'est pas douteux que la science luttera de plus en plus victorieusement contre cette grave maladie.

D^r PINEL-MAISONNEUVE.

CROUPE. I. ART VÉTÉRINAIRE. — Région du corps du cheval située en arrière des reins, en avant de la queue, limitée de chaque côté par les hanches, les cuisses et les parties supérieures des fesses. Elle a pour base les os coxaux et les muscles qui les recouvrent. Elle est ou horizontale ou oblique. Trop horizontale, elle défavorise outre mesure l'action des muscles au profit de la vitesse; trop oblique, elle fausse les aplombs et amène la ruine prématurée des membres. Si l'obliquité de la croupe est poussée à l'excès, on la dit basse, coupée, avalée, en pupitre. On la dit encore en cul-de-poule, quand elle présente une dépression plus ou moins marquée à la naissance de la queue, ou en queue de lapin, ou plantée comme dans une pomme. Elle est anguleuse, lorsque les angles externes des coxaux sont en grande saillie. La croupe peut être longue, large, courte ou étroite. Elle sera belle si elle est longue et large; longueur et largeur étant l'indice de son énergie

musculaire et de la puissance des bras de leviers sur lesquels sont insérés les muscles.

L. GARNIER.

II. ARCHITECTURE. — Extrémité d'un comble qui, ne s'appuyant pas sur un mur pignon, forme une pente régulière reliée aux longs pans par des angles d'arêtiers. Une croupe est droite lorsque le plan du bâtiment est un rectangle et elle est brisée quand ce plan est un trapèze ou un parallélogramme. La charpente d'une croupe droite comprend quelquefois une demi-ferme dite ferme de croupe placée dans le même plan que le faitage et toujours deux demi-fermes d'arêtiers aux intersections des longs pans avec le pan de croupe. Les deux demi-fermes d'arêtiers et la demi-ferme de croupe ont un même poinçon qui leur est commun avec la dernière ferme transversale ordinaire du comble et qui reçoit l'extrémité du faitage. La charpente des croupes biaises se compose des mêmes éléments; mais lorsque le biais est très prononcé, toutes les pièces formant les demi-fermes de croupe ou d'arêtiers sont déladées ou déversées. Les bâtiments se terminant à une extrémité par une partie polygonale ou circulaire, comme les absides des églises, ont leurs combles terminés par des croupes; mais quelquefois, dans le dernier siècle, au Panthéon de Paris par exemple, on a posé des croupes sur des frontons qui, de fait, ne sont autre chose que des pignons moins élevés, il est vrai, que les combles de l'édifice dont ils reçoivent ainsi l'extrémité du faitage.

Charles LUCAS.

BIBL. : ARCHITECTURE. — VIOLETT-LE-DUC, *Dict. de l'Architecture française*; Paris, 1868, t. IV, in-8. — P. CHABAT, *Dict. de la Construction*; Paris, 1881, t. II, in-8, 2^e édit., fig.

CROUPIAT (Mar.). Filin que l'on frappe sur un point fixe voisin du navire (coffre, canon, etc.) et dont on se sert, soit pour éviter le navire, soit pour appareiller. On prend le croupiat par l'arrière, en le faisant passer dans un sabord pour les grands bâtiments, dans un chaumard pour les petits. On le garnit au cabestan et l'on vire pour abattre dans le sens voulu. Sous les tropiques, il importe de ne pas laisser le navire continuellement évité debout au vent, à cause de la grande chaleur. Souvent, surtout à bord des petits navires, on s'embosse en faisant croupiat sur l'ancre de mouillage. Pour cela, on a soin de frapper une aussière sur la cigate de l'ancre avant de mouiller, ou simplement sur la chaîne, si l'ancre est déjà au fond. On prend cette aussière par l'écubier d'embossage, on la garnit au cabestan et, en filant doucement la chaîne, on égalise les deux tonées de chaîne et d'aussière. De cette manière, le bâtiment est pris sur une patte d'oie. On arrête le mouvement dès que le navire est en travers au vent, c.-à-d. dans une position perpendiculaire à celle qu'il occupait précédemment.

CROUPIER. I. JEU. — Ce mot a plusieurs sens. On entend souvent par croupier un joueur associé avec celui qui tient les cartes ou les dés; le mot croupe, autrefois très employé, désignait une part de bénéfice que l'on accordait à un tiers dans une entreprise financière.

Dans les maisons de jeu on nomme croupier l'individu qui assiste le banquier, dit aux joueurs de « faire leur jeu », arrête les mises en disant que « rien ne va plus », avertit le banquier des cartes qui passent et, quand les points sont annoncés, paye les joueurs gagnants ou attire à lui, avec un râteau, l'argent des perdants.

En terme de bourse, les croupiers sont des associés des agents de change qui, le jour de la liquidation ou de la livraison, payent ou encaissent les différences.

II. DROIT COMMERCIAL. — Le croupier est un tiers qui, sans figurer en nom dans une opération commerciale, doit cependant supporter une part des pertes ou prendre une part des bénéfices résultant de cette opération. L'associé en nom collectif tenu, au regard des créanciers sociaux, tant que la société dure, au regard de ses coassociés tant que ceux-ci n'ont pas consenti à ce qu'il sorte de la société, peut faire à une autre personne la cession de ses droits et obligations dans la société (C. civ., art. 1061). Ce cessionnaire est le croupier de l'associé qui

reste en nom. Le croupier ne peut agir contre les débiteurs ou associés de son cédant qu'en vertu de l'art. 4166 du C. civ. C'est en vertu du même article que les créanciers de celui dont il est cessionnaire peuvent agir contre lui.
L. DIDIERJEAN.

CROUPE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec; 138 hab.

CROUS (Marie), mathématicienne française de la première moitié du XVII^e siècle, sur laquelle l'attention a été appelée par une notice de M. Terquem : *Nouvelles Annales de mathématiques* (1853). Elle a composé deux ouvrages imprimés en 1636 et 1641 et qui étaient destinés à vulgariser les fractions décimales inventées par Stevin. Ce sont les premiers ouvrages où la notation actuelle soit systématiquement adoptée; leur influence ne paraît pas avoir été négligeable, quoique le nom de l'auteur soit resté sans célébrité. Marie Crous paraît avoir enseigné l'arithmétique à Paris dans quelque établissement en vogue; ses écrits sont dédiés, l'un à M^{me} de Combalet, nièce du cardinal de Richelieu, l'autre à Charlotte de Caumont, demoiselle de La Force.
T.

CROUSAZ (Jean-Pierre de), philosophe et mathématicien suisse, né à Lausanne le 12 avr. 1663, mort à Lausanne le 22 mars 1750. Dès l'âge de seize ans, il donnait avec distinction des répétitions de philosophie à quelques jeunes gens de sa ville natale. Après un séjour de deux années en Hollande et en France (1682-84), il revint à Lausanne, y fut professeur de mathématiques et de philosophie (1700), puis recteur de l'université (1706), et, en 1722, à la suite de querelles religieuses, se rendit à Groningue, où il enseigna également les mathématiques et la philosophie, en même temps qu'il dirigeait l'éducation du jeune prince Frédéric de Hesse-Cassel. Rentré à Lausanne en 1732, il y reprit en 1737 sa chaire de philosophie. Il avait été élu en 1725 associé étranger de l'Académie des sciences de Paris. Possédant de vastes connaissances, mais dépourvu d'originalité, il a emprunté à beaucoup de systèmes philosophiques et en a combattu plus encore : le scepticisme de Sextus Empiricus et de Bayle, les monades et l'hypothèse de l'harmonie préétablie de Leibniz, le formalisme de Wolf furent tour à tour l'objet de ses plus vives attaques; on doit surtout lui reprocher de n'avoir pas plus épargné, dans ces polémiques, les hommes que leurs idées. Toute son œuvre s'est en somme à peu près bornée à employer beaucoup de bon sens et une certaine sagacité à défendre, dans un style prolixe, et sans beaucoup de méthode, les doctrines de Descartes et de Locke. En mathématiques, il a publié un certain nombre de travaux assez intéressants, qui ont été couronnés par diverses académies; mais il n'a fait faire aucun progrès réel à la science. Ses écrits sont très nombreux; les principaux ont pour titres, par ordre de dates : *la Logique, ou système de réflexions qui peuvent contribuer à la netteté et à l'étendue de nos connaissances* (Amsterdam, 1712, 2 vol. in-8; dern. éd., 1746, 6 vol. in-8); *Réflexions sur l'utilité des mathématiques* (Amsterdam, 1715); *Traité du beau* (Amsterdam, 1715, in-8; 2^e éd., 1724, 2 vol. in-12); *Géométrie des lignes et des surfaces rectilignes et circulaires* (Amsterdam, 1718, 2 vol. in-8); *Commentaire sur l'analyse des infiniment petits de l'Hôpital* (Paris, 1721, in-4); *Traité de l'éducation des enfants* (La Haye, 1722, 2 vol. in-12); *Essai sur le mouvement* (Groningue, 1725); *De Mente humana* (Groningue, 1726, in-4); *Traité de l'algèbre* (Paris, 1726); *Sur la Nature, l'action et la propagation du feu* (Bordeaux, 1729); *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne* (La Haye, 1733, in-fol.), son ouvrage le plus important; *De l'Esprit humain* (Bâle, 1741, in-4); *Réflexions sur l'ouvrage intitulé la Belle Wolfienne* (Lausanne, 1744); *Observations critiques sur l'Abrégé de la logique de Wolf* (Genève, 1744). Léon SAGNET.

BILL. : GRANDJEAN DE FOUCHY, *Eloge de Crousaz*, dans *l'Hist. de l'Acad. des sciences*, année 1750; Paris, 1754, p. 188, in-4.

CROUSEILHES (Marie-Jean-Pierre-Pie-Frédéric DOMBIDAU, baron de), homme politique français, né à Oloron le 11 juil. 1792, mort le 19 févr. 1861. Avocat en 1812, il fut nommé avocat général à la cour de Paris vers 1816, puis maître des requêtes au conseil d'Etat en 1820, directeur des colonies, secrétaire général du ministère de la police (1824), conseiller à la cour de cassation (1828). Créé pair de France le 4 mai 1845, il fut élu représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée législative le 13 mai 1849 et siégea à droite. Le 10 avr. 1851, il était pourvu, dans le cabinet Rouher, du portefeuille de l'instruction publique et des cultes qu'il conserva jusqu'au 26 oct. de la même année. Il se rallia à l'Empire et fut nommé sénateur le 26 janv. 1856. Il a donné plusieurs articles au *Répertoire de Législation* de Favard de Langlade.

CROUSEILLES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 418 hab.

CROUSLÉ (François-Léon), professeur français, né à Paris le 29 mai 1830. Elève de l'Ecole normale supérieure (promotion de 1850), professeur de rhétorique au lycée Henri IV, il devint le 1^{er} janv. 1874 maître de conférences de langue et littérature françaises à l'Ecole normale supérieure, et le 23 juin 1879 professeur d'éloquence française à la faculté des lettres de Paris. Outre ses thèses : *De L. Annæ Senecæ naturalibus quæstionibus* (1863), *Lessing et le goût français en Allemagne* (1863), et diverses traductions appréciées, il a donné d'excellentes éditions classiques et écrit : *Eléments de la grammaire française rédigés pour les premières classes* (Paris, 1884, in-12); *Grammaire de la langue française* (Paris, 1888).

CROUSSE (Franz), officier belge, né à Bruxelles en 1828. Il appartint au corps royal d'état-major et fut professeur à l'école de guerre. Il prit sa retraite en 1887 ayant le grade de colonel. A cette époque, il combattit vivement le projet, dû au général Brialmont (V. ce nom) et adopté depuis, de fortifier la ligne de la Meuse pour en faire la base du système défensif de la Belgique. Ecrivain militaire distingué, M. Crousse a publié plusieurs ouvrages qui jouissent d'une grande réputation. En voici les principaux : *la Guerre du Schleswig* (Bruxelles, 1864, in-8); *Histoire de la Guerre de Crimée* (Bruxelles, 1864, in-8); *les Luttes de l'Autriche en 1866* (Bruxelles, 1868-1870, 3 v. in-8); *la Péninsule gréco-slave, son passé, son présent et son avenir* (Bruxelles, 1876, in-8). E. H.

CROUTE (Céramique). Feuille de pâte céramique bien homogène et bien plastique, uniformément façonnée au rouleau sur une toile forte ou sur une peau humide, étendue sur une table de façon à l'avoir bien plane. Elle est destinée à l'exécution de pièces creuses à l'intérieur, qui ne pourraient, soit à cause de leur forme, soit à cause de leur peu d'épaisseur, être faites au tour, tandis que le procédé du coulage ne leur donnerait pas cependant une épaisseur suffisante pour se soutenir elles-mêmes. On la prépare d'épaisseur convenable pour l'usage auquel elle doit servir, mais son emploi nécessite un moule spécialement préparé, à noyau intérieur, ne laissant entre l'enveloppe extérieure et lui qu'un vide de l'épaisseur qui doit être donnée à la pièce. Pour employer la croûte, on commence par humecter convenablement avec une éponge le noyau central, de façon que la croûte n'y adhère pas; on place la croûte dessus, on l'unit et on pose par-dessus le moule extérieur, concave, après en avoir légèrement humecté l'intérieur : étant plus sec, il retient la croûte qui y adhère et l'enlève au noyau central. On a, dès lors, une épaisseur de terre bien égale sur tous les points, et avec l'éponge on fait pénétrer cette croûte dans toutes les parties du moule extérieur. Comme à cause du noyau central le moule se compose de plusieurs pièces, les différents segments de la croûte se soudent à la barbotine.
F. DE MÉLY.

CROUTELLE. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Poitiers; 239 hab.

CROUTES (Les). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy; 256 hab.

CROUTOY (*Crostoy, le Crotois*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 193 hab. On y voit les ruines d'un ancien donjon et une tourelle polygonale de l'ancien presbytère du xv^e siècle. L'église montre des restes de fortifications et des vitraux du xv^e siècle. Le hameau de Martimont (*Martismons*) est un des lieux les plus anciens du Valois et était le siège d'une importante seigneurie qui dépendit de Cuise et de Pierrefonds; il y a, au Bas-Martimont, les restes d'une église du xv^e siècle. On y a trouvé des médailles gauloises et d'autres antiquités. C. Sr-A.

CROUTTES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly; 588 hab. Elle est située dans la vallée de la Marne, au pied d'une colline élevée, dans les flancs de laquelle sont creusées quelques habitations souterraines qui lui ont donné son nom (*Cryptæ, crotæ*).

BIBL. : D^r CORLIEU, *Géographie du canton de Charly-sur-Marne*; Charly, 1879, in-12, avec carte.

CROUTTES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers; 530 hab.

CROUY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons, sur la rive droite de l'Aisne; 1,348 hab. Ce bourg à l'époque mérovingienne faisait partie du domaine royal. Donné aux moines de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, il leur fut confirmé en 720 par Charles-Martel et en 870. Au xii^e siècle, les habitants formèrent avec plusieurs villages voisins une sorte de confédération communale qui fut rompue peu après. En 1247, ils furent définitivement affranchis par Jean, comte de Soissons. La seigneurie appartenait autrefois en partie au chapitre de Soissons et en partie à l'abbaye de Saint-Médard.

CROUY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux; 517 hab.

CROUY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny; 299 hab.

CROUY-EN-THELLE (*Croyacum, Cotiriacus*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle; 404 hab. Ce lieu, donné par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denis, fit partie du *pagus Camliacensis*, puis du comté de Beaumont, enfin de la baronnie de Persan. L'église gothique montre quelques curieux chapiteaux romans du xi^e siècle et des restes de vitraux du xvi^e. Fabriques de boudins, soie à coudre et passementerie. C. Sr-A.

CROUY-SUR-OURCQ. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq; 1,236 hab.

CROUY-CHANEL ou **CROY** (François-Claude-Auguste, prince de), homme politique et publiciste français, né à Duisbourg (Prusse) le 31 déc. 1793, mort le 31 août 1873. Il appartenait à la branche dauphinoise de l'illustre famille de *Croy* (V. ce nom). A la suite de la première Restauration, il fit quelque temps partie de la maison militaire de Louis XVIII, mais ne tarda pas à donner sa démission (1817), fit de lointains voyages, alla combattre dans les rangs des Grecs (1821), puis passa en Espagne (1823), où il prit part aux spéculations financières du banquier Aguado et acquit une grosse fortune. Il applaudit à la révolution de 1830, mais ne servit pas le gouvernement de Juillet, fut impliqué dans le procès de Louis-Napoléon Bonaparte en 1840 et, après la révolution de Février, alla à Rome, où il s'efforça d'entretenir les dispositions, alors libérales, du pape Pie IX. Avant et après cette époque, M. de Croy-Chanel éleva et soutint avec beaucoup de vivacité, la plume à la main, les prétentions un peu surannées de sa famille à la couronne de Hongrie et au duché de Modène. Dans ses dernières années, il concourut à des détournements graves dont fut victime le Comptoir d'escompte de Paris et encourut une condamnation à trois années d'emprisonnement (1867). — On a du prince de Croy-Chanel une brochure intitulée *De la Noblesse et des titres nobiliaires dans les sociétés chrétiennes* (Paris, 1857).

A. DEBIDOUR.

CROUZAS (De), philosophe suisse (V. **CROUSAZ** [De]).

CROUZELLES (Marie-Jean-Pie) (V. **CROUSELLES**).

CROUZET (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey; 163 hab.

CROUZET (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthé; 107 hab.

CROUZET (Pierre), pédagogue et littérateur français, né en 1753 à Saint-Waast (Picardie), mort à Paris le 1^{er} janv. 1811. Nommé en 1780 professeur au collège de Montaigu, il en devint directeur en 1791, lorsque le collège changea son nom en celui de collège du Panthéon français. En 1793, la Convention voulant réorganiser l'enseignement des collèges, Crouzet fut chargé de rédiger avec Mahéroul un plan d'études qui fut imprimé en l'an II par ordre du dép. de Paris, mais qui ne fut pas adopté. Après le 12 germinal, lorsque Léonard Bourdon fut incarcéré, la direction de la *Société des jeunes Français* qu'il avait fondée fut confiée à Crouzet, et l'Institut transporté de Saint-Martin-des-Champs à Liancourt. Crouzet eut fort à faire pour relever la discipline très compromise par les méthodes de Bourdon, et pour faire face au manque de ressources. Malgré ses efforts, il ne put échapper aux attaques, et il fut obligé de défendre sa gestion dans un volume d'*Observations justificatives sur l'Ecole nationale de Liancourt depuis son origine jusqu'à ce jour, 1^{er} vendémiaire an VII*. En 1799, il quitta l'Institut de Liancourt pour aller diriger l'école de Compiègne, et de là le Prytanée de Saint-Cyr. Lorsque, en 1809, le Prytanée fut transféré à La Flèche, Crouzet fut nommé proviseur du lycée Charlemagne, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Outre le *Plan d'Etudes provisoires* et les *Observations justificatives* cités plus haut, Crouzet a publié dans l'*Almanach des muses* (an V, 1798) des *Réclamations de l'E muet adressées à M. Sicard*, et un *Eloge funèbre de J.-S. Lefèvre de Corbinières* (Paris, 1803, in-8). Il s'est essayé aussi dans la poésie et dans le drame. On lui doit un poème sur la *Liberté* (Paris, 1790), une *Ode sur l'accident du 3 nivôse* (Paris, 1801, in-8), un drame historique en un acte et en vers : *Fortunus ou le nouveau d'Assus* (1807) et diverses autres poésies insérées dans la *Couronne poétique de Napoléon* (1807).

CROUZILLE (La). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Montaigu; 971 hab.

CROUZILLES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Île-Bouchard; 703 hab. Station de la ligne de Chinon à Port-de-Piles (Etat). Eglise du xi^e siècle, assez curieuse, comme monument de transition.

CROWE (Eyre-Evans), publiciste et historien anglais, né en 1799, mort à Londres le 25 févr. 1868. Il débuta par un volume de poésies : *The Pleasures of melancholy and a Saxon tale* (1819); entra ensuite au *Morning Chronicle* dont il fut le correspondant à Paris de 1829 à 1844, et exerça pendant plusieurs années les fonctions de rédacteur en chef des *Daily News*. Il acquit, comme historien, une assez grande notoriété par les publications suivantes : *Lives of foreign statesmen* (1830); *The Greek and the Turk* (1853); *History of the reigns of Lewis XVIII and Charles X* (1854, 2 vol.); *History of France* (1858-1868, 5 vol.).

CROWE (Catherine STEVENS, M^{me} de), femme de lettres anglaise, née à Borough Green (Kent) en 1800, morte à Londres en 1876. Elle épousa, en 1822, le lieutenant-colonel Crowe. En 1843, elle se fit connaître par une traduction de Kerner et trois ans après donna, sous le titre *Night side of Nature*, une série d'histoires surnaturelles écrites avec une certaine vigueur et surtout beaucoup de vraisemblance. Des tragédies, des livres pour les enfants suivirent, mais les meilleurs ou plutôt les moins mauvais de ses ouvrages sont deux romans, *Susan Hopley* (1844) et *Lilly Dawson* (1847). Son dernier livre, *Spiritualism and the Age we live in* (1859), n'a d'autre valeur que l'autobiographie qu'il contient. Hector FRANCE.

CROWE (Eyre), peintre anglais, fils d'Eyre-Evans, né à Londres (Chelsea) en oct. 1824. Elève de Paul Delaroche,

à Paris, il l'accompagna à Rome en 1843 et entra, l'année suivante, aux écoles de l'académie royale de Londres. Il s'adonna à la peinture d'histoire et produisit nombre de toiles intéressantes, souvent remarquables par une sincère interprétation des sujets. Nous citerons : *Holbein faisant le portrait d'Edouard VI* (1849); *Milton visitant Galilée en prison* (1859); *De Foë au pilori* (1862); *Funérailles de Goldsmith* (1863); *Luther appasant ses thèses à la porte de l'église de Wittenberg* (1864); *les Savants français en Egypte* (Expos. univ. de Paris, 1878); *le Meurtre de Marat, l'Exécution du duc d'Enghien* (1879); *la Défense de Londres en 1643* (1882). Il fit aussi des peintures de genre et d'architecture, et ses tableaux les plus populaires ont été reproduits par la gravure.

CROWE (Joseph-Archer), historien d'art contemporain, frère du précédent, né à Londres le 20 oct. 1825. Il étudia les principes de la peinture auprès de Brasseur, Delaroche, Hubert et Coignet, puis entra dans le journalisme comme collaborateur des *Daily News*, enfin il s'adonna entièrement à l'étude de l'histoire de l'art et publia, en commun avec Giov.-Batt. Cavalcaselle (V. ce nom), deux ouvrages importants sur la peinture flamande et la peinture italienne primitives, ainsi qu'une biographie du Titien. Personnellement, il rédigea, sur les bases du *Manuel* de F. Kugler, un *Handbook to the German, Flemish and Dutch schools of painting* (Londres, 3^e éd., 1874). Dans l'intervalle de ces travaux, il fut envoyé, en qualité de correspondant et de dessinateur des *Illustrated London News*, en Turquie et en Crimée (1853-1856), puis fut correspondant du *Times* pendant la guerre d'Italie (1859). De 1860 à 1872, il exerça les fonctions de consul général d'Angleterre à Leipzig, ensuite à Dusseldorf jusqu'en 1880. Nommé cette même année attaché à l'ambassade de Berlin pour la conclusion du traité de commerce anglo-français, il passa en la même qualité à Paris en 1882. G. P.-I.

CROWLEY (Robert), aussi appelé **CROLE** ou **CROLEUS**, écrivain et imprimeur anglais, né vers 1518, mort en 1588. On le trouve établi dans Ely Rents, Holborn, en 1549 : de ses presses sortit la fameuse *Vision of Pierce Plowman*; il imprima aussi plusieurs volumes en dialecte gallois. Au bout de trois ans, il avait quitté sa profession et était entré dans les ordres. En 1566, étant *vicar* de l'église de Saint-Giles, il fut emprisonné pour avoir ameuté le peuple contre l'usage des vêtements sacerdotaux, qu'il regardait comme un retour au papisme. Poète et théologien, il fut toujours un ardent polémiste, et a laissé un grand nombre d'écrits. Parmi ceux qui méritent d'être sauvés de l'oubli on peut citer : *One and Thyrtye Epigrammes* (Londres, 1550, in-8), et *the Fable of Philargyre, the Great Gigant of Great Britain* (1554, in-8). La Société des anciens textes anglais a publié, par les soins de M. J.-M. Cowper, une édition de ses œuvres choisies (1872). B.-H. G.

CROWLEY (Nicolas-Joseph), peintre, né à Dublin en 1819, mort en 1857. Il fut nommé membre de la Royal Hibernian Academy en 1838. Ses œuvres principales sont les portraits du marquis de Normanby et de Daniel O'Connell (ce dernier a été exécuté en 1844 pendant la captivité d'O'Connell) et une suite de peintures à l'hôpital Saint-Vincent à Dublin. F. COURBOIN.

CROWN ou **COURONNE** (Métrol.). Monnaie d'argent anglaise, valait 6 fr. 18 avant 1818; actuellement elle vaut 5 fr. 84.

CROWNE (John), auteur dramatique anglais. La date et le lieu de sa naissance sont inconnus et on le suppose mort à Londres en 1703. Fils d'un colonel de l'armée de Cromwell parti pour la Nouvelle-Ecosse, il en revint dénué de ressources et accepta l'emploi d'huissier introducteur près d'une vieille dame de qualité. Son premier livre, un roman de chevalerie, *Pandion and Amphigenia* ou *Histoire de la timide dame de Thessalie* (1665), ayant eu peu de succès, il se consacra au théâtre et écrivit une vingtaine de tragédies ou comédies dont

voici les principales : *The Princess of Poland*, tragédie (1674); *the Chaste Nymph* (1675); *Country wit*, tiré en partie du *Sicilien* de Molière; *Destruction of Jerusalem* (1677); *the Ambitious Statesman* (1679); *Thyestes*, tragédie (1681), œuvre de grand mérite, et avec *Sir Courtly Nice*, où se déploie un grand talent de description, la meilleure de toutes ses pièces. Cette dernière, qui porte comme sous-titre, *It Cannot be*, est la plus populaire des œuvres de Crowne, et fut écrite à l'instigation de Charles II sur le modèle d'une pièce espagnole, *No Puedesser*; elle tint la scène pendant plus d'un demi-siècle. Vinrent ensuite *the Town Sharks*, satire contre les courtisans (1690); *the Noble Labours of the Great Dean of N. D. in Paris*, poème burlesque en partie tiré du *Lutrin* de Boileau (1692); *the Married Beau*, comédie tirée de *Don Quichotte*, etc.; le tout réédité en 1873, 4 vol. in-8. Hector FRANCE.

CROWS (Anthrop.) (V. CORBEAUX).

CROWTHER (Samuel-Adjai), évêque anglican du territoire du Niger, né vers 1810 dans le Yorouba (côte des Esclaves). Pris en 1821 par des chasseurs d'esclaves, embarqué sur un négrier, libéré par un croiseur anglais, il fut débarqué à Sierra Leone. Là, il fut instruit et baptisé en 1835. Il accompagna en qualité d'interprète la première expédition anglaise du Niger (1841), fut remarqué et fit ensuite des études à Londres. Il fut encore de l'expédition qui explora le Bénoué en 1854. Crowther comprit l'importance du Niger; la pensée de faire de ce fleuve une grande voie de civilisation ne le quitta plus. Dès 1857, il fonda des établissements d'instruction chrétienne jusqu'au Bénoué, et son œuvre a prospéré à travers des difficultés sans nombre. Crowther a été consacré à Canterbury, en 1864, évêque du Niger, le premier nègre élevé à pareille dignité. Crowther a publié des grammaires et des vocabulaires du yorouba et du noupé (Londres, 1852). F.-H. K.

CROY (Maison de). Terre et seigneurie de Picardie (Somme) qui a donné son nom à une ancienne et célèbre maison, rattachée par les généalogistes aux rois de Hongrie, race des Arpades, et dont le plus ancien représentant est Gérard I^{er}, sire de Picquigny, vidame d'Amiens, au commencement du XII^e siècle. Cette famille a produit les seigneurs d'Arshot, de Cresseques et de Ferrières, de Porcéan, de Renty, les marquis et ducs d'Havrech ou Havré, les comtes et princes de Chimay, les seigneurs et comtes de Rœux, les seigneurs de Sempy, devenus comtes puis princes de Solre, les barons de Molembais et enfin les ducs et princes de Croy. Elle fut érigée en duché simple par Henri IV (juil. 1598), en faveur de Charles de Croy, duc d'Arshot. Elle compta aussi bien en France qu'en Bourgogne, en Allemagne, en Espagne et dans les Pays-Bas, un nombre considérable de prélats, de généraux, de diplomates, de hauts dignitaires de cour et d'ordres, de gouverneurs généraux, etc. Les Croy proprement dits se divisent en deux branches, celles de Croy-Chanel (V. ci-dessus CROUY-CHANEL), et celle dite de Picardie (qui n'est représentée aujourd'hui que par les ducs de Croy-Dulmen, princes du Saint-Empire, issus des comtes de Solre) : l'une et l'autre réclamant la descendance en ligne directe d'André III, roi de Hongrie, quelques généalogistes, pour tout concilier, ont attribué deux fils à ce roi.

BIBL. : P. ANSELMER, *Hist. des Grands Officiers*, t. V et t. IX (contin. par P. Potier de Courcy). — *Chronologie historique des ducs de Croy* (avec une notice de D. Poirier); Grenoble, 1790. — Abbé JUMBL, *Monographie de Croy*; Amiens, 1869, in-8.

CROY (Guillaume de) (V. CHIÈVRES [Seigneur de]).

CROY (Philippe de), neveu du précédent, premier duc d'Arshot (V. ARSCHOT).

CROY (Henri de), écrivain français de la fin du XV^e siècle. Il n'est connu que comme auteur de l'*Art et science de rhétorique*, sorte de traité de versification française dédié à Charles VIII. La première édition est de 1493 et fut suivie de plusieurs autres. M. Ernest Langlois a démontré

que Henri de Croy n'est qu'un plagiaire et qu'il s'est attribué audacieusement une œuvre dont le véritable auteur est le célèbre Molinet. Ant. THOMAS.

BIBL. : ERNEST LANGLOIS, *De Artibus rhetorica rhythmica*; Paris, 1890, pp. 51-61.

CROY (Charles, duc de), troisième et dernier duc d'Archoot, petit-fils du précédent, né le 11 juil. 1560, mort à Beaufort-en-Artois le 13 janv. 1612. Il était prince de Château-Porcéan, de Chinay et du Saint-Empire. Longtemps calviniste et orangiste, il se rallia à Philippe II, fut nommé grand bailli du Hainaut, puis gouverneur de l'Artois en 1597. Envoyé en France par le roi d'Espagne comme l'un des otages pour l'exécution de la paix de Verbins, il obtint du roi Henri IV l'érection de la seigneurie de Croy en duché (1598). Il mourut sans enfants légitimes et son titre passa à son cousin et beau-frère, Charles-Alexandre, marquis d'Havrè, qui suit. Il laissa d'intéressants mémoires qui furent publiés par le baron F. de Reiffenberg : *Une existence de grand seigneur au XVI^e siècle; mémoires autographes du duc Charles de Croy* (Bruxelles, 1845, in-8). G. P-1.

CROY (Charles-Alexandre, marquis d'Havrè, puis duc de), homme de guerre belge, né en 1574, mort à Bruxelles le 5 nov. 1624. Il prit une part brillante à toutes les guerres des archiducs Albert et Isabelle contre la France et il obtint en 1602 le commandement général des bandes d'ordonnance des Pays-Bas. Peu de temps après éclata la fameuse mutinerie des troupes espagnoles qui réclamaient leur solde arriérée de plusieurs mois. Elles ne déposèrent les armes qu'après avoir obtenu le duc de Croy comme otage, et il resta onze mois entre les mains des révoltés jusqu'au redressement complet de leurs griefs. En 1618, Croy fut chargé d'un commandement dans l'armée que l'Espagne envoya à l'empereur Ferdinand pour comprimer le soulèvement de la Bohême, et il se distingua à la bataille de Prague (8 nov. 1620). Revenu ensuite dans les Pays-Bas, il fut appelé au poste de président du conseil des finances, envoyé en ambassade en France en 1623 et mourut assassiné par un de ses pages. Charles de Croy était grand d'Espagne de 1^{re} classe et chevalier de la Toison d'or. Il avait épousé, en 1601, la princesse Yolande de Ligne et en 1617 la marquise d'Urfé. Il a laissé des mémoires très curieux composés pendant qu'il était le prisonnier des soldats espagnols : *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas depuis le commencement de l'an 1600 jusqu'à la fin de l'an 1606* (Anvers, 1619, in-4, fig.). E. H.

BIBL. : GOETHALS, *Hist. des lettres, des sciences et des arts en Belgique*; Bruxelles, 1840-44, 4 vol. in-8. — GALESLOOT, *L'Assassinat de Charles-Alexandre de Croy* (Revue trimestrielle, XXXIV). — GUILLAUME, *Notice sur C.-A. de Croy*; Bruxelles, 1873, in-8.

CROY (Emmanuel, prince de MEURS et de SOLRE, duc de), maréchal de France, né à Condé (Nord) le 23 juin 1718, mort à Paris le 30 mars 1784. Entré d'abord dans les mousquetaires, il fit en 1741 la campagne de Westphalie comme mestre de camp du régiment Royal Roussillon sous les ordres de Maillebois. Après avoir servi en Bohême et en Bavière, il prit part en 1744 aux sièges de Menin et d'Ypres. Il se signala à Fontenoy où sa brigade fut fort éprouvée. Devenu brigadier des armées, il assista aux sièges de Bruxelles, d'Anvers, etc., combattit à Ramillies, Raucoux, Lawfeld, avec distinction, dirigea la cavalerie durant les opérations des sièges de Berg-op-Zoom et de Maestricht (1748). Promu maréchal de camp, il reçut en cette qualité le commandement des troupes des provinces d'Artois, Picardie, Calaisis et Bourbonnais et pourvut à la défense de cette région. Puis il prit part avec le grade de lieutenant général (1759) et de chevalier des ordres du roi à la campagne d'Allemagne, devint gouverneur de Condé, consacra une partie de sa fortune à la restauration du port de Dunkerque et des fortifications de Calais, et reçut le 13 juin 1783 le bâton de maréchal. Il était grand d'Espagne de première classe, grand veneur de Hainaut, etc. On a de lui plusieurs ouvrages : *Mémoires sur le passage*

par le Nord qui contient aussi des réflexions sur les glaces (Paris, 1782, in-4); *Maisons des pays froids, ou distribution de maison propre à garantir des froids rigoureux de l'hiver, et même des grandes chaleurs de l'été* (Paris, 1785, in-4). Il laissa la réputation d'un soldat de valeur, plein d'application pour son métier.

BIBL. : HENRI CORNU, *Notice hist. sur le duc de Croy maréchal de France*; Valenciennes, 1846, in-8.

CROY (Gustave-Maximilien-Juste, prince de), prélat français, petit-fils du précédent, né au château de l'Ermitage, près de Condé (Nord) le 12 sept. 1773, mort à Rouen le 1^{er} janv. 1844. Il fut dirigé, dès sa plus tendre jeunesse, vers l'état ecclésiastique, auquel le conduisait d'ailleurs une piété sincère. Chanoine du grand chapitre de Strasbourg, il émigra au moment de la Révolution et se réfugia à Vienne, où il devint l'un des quatre chanoines de la fondation de Lichtenstein et où il demeura jusqu'en 1817, époque à laquelle il entra en France. D'abord évêque de Strasbourg (1819), il fut élevé à la dignité de grand aumônier de France (1821), à celle de pair de France (1822), reçut en 1825 le chapeau de cardinal, un an après son transfert sur le siège archiepiscopal de Rouen. Après la révolution de Juillet, il se retira complètement dans son diocèse, où il mourut entouré de l'estime universelle, pour sa grande charité.

CROY-CHANEL (V. CROUY-CHANEL).

CROYDON. Ville d'Angleterre, au N.-E. du comté de Surrey, à 15 kil. de Londres, près des sources de la Wandale; 78,953 hab. (en 1884). Bien qu'elle ait une certaine industrie (machines, instruments, cordonnerie, etc.), c'est une dépendance de l'agglomération londonnienne; beaucoup de négociants de la capitale y résident; aussi se développe-t-elle rapidement : sa population, qui était de 55,672 hab. en 1871, doit être aujourd'hui (1891) presque double. Elle occupe la place d'une cité romaine, probablement *Novromagus*; le nom actuel apparaît dans le Domesday Book (*croie dune*, d'où *Croindone*). Guillaume le Conquérant donna le manoir de Croydon à Lanfranc, archevêque de Canterbury; celui-ci y bâtit un palais qui fut une des résidences préférées par lui et ses successeurs. Ils se sont transportés, après 1750, dans le voisinage, à Addington Park.

CROZANT (*Crosenc*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, sur les confins du dép. de l'Indre, cant. de Dunle-Palleteau; 4,546 hab. Situé au confluent de la Creuse et de la Sédelle, Crozant attire les touristes par les ruines de son ancien château, le plus considérable peut-être de toute l'ancienne province de la Marche, démantelé par ordre de Richelieu. Malgré l'aspect imposant des ruines actuelles, Crozant ne semble pas avoir joué au moyen âge un rôle proportionné à ses moyens de défense. Il est probable que le château appartenait primitivement à la famille de Crozant, dont le premier membre connu, Géraud, vivait sous le roi Robert. Les comtes de la Marche s'en emparèrent, on ne sait au juste quand ni comment; toujours est-il qu'au commencement du XIII^e siècle, le château et la châtellenie de Crozant faisaient partie intégrante du comté de la Marche. C'est la célèbre Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre et épouse de Hugues X de Lusignan, qui fit construire la grosse tour. En 1242, saint Louis, vainqueur à Taillebourg, exigea du comte Hugues X la cession temporaire du château de Crozant et le paiement annuel, pendant huit ans, de 200 livres tournois pour frais d'entretien. En 1419, Guérin de Brion, lieutenant général de Jacques II de Bourbon, fut nommé capitaine de Crozant et dut en déloger par la force son prédécesseur, le sire de Pérusse. Ant. T.

CROZAT. Célèbre famille de financiers et de collectionneurs français du XVIII^e siècle.

Antoine Crozat, devenu (par achat féodal) marquis de Moy et du Chastel, était fils d'Antoine Crozat, capitoul de Toulouse; il naquit dans cette ville en 1655 et mourut à Paris le 7 juin 1738. D'abord receveur général du clergé, puis intendant du duc de Vendôme et trésorier des Etats du Languedoc, il gagna une fortune immense dans le trafic

maritime, et obtint en 1742 le privilège du commerce de la Louisiane, auquel il renonça au bout de cinq ans d'efforts stériles. De 1715 à 1724, il exerça les fonctions de grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. C'est lui qui fit creuser à ses frais le canal de Picardie ou canal Crozat, depuis Chauny-sur-Oise jusqu'à Saint-Simon sur la Somme. Il eut quatre fils, dont trois se firent un nom (il sera parlé d'eux plus loin), et une fille, *Marie-Anne*, célèbre par son esprit, qui épousa en 1707 Henry-Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, colonel général de la cavalerie légère, fils du duc de Bouillon, et qui mourut le 11 juil. 1729, à trente-quatre ans.

Pierre Crozat, dit le Jeune, l'un des plus illustres collectionneurs français, né à Toulouse en mars 1661, mort à Paris le 24 mai 1740, était l'unique frère du précédent. Il exerça les fonctions de trésorier de France à Paris. Son cabinet de dessins, le plus riche qu'il y ait eu, comprenait dix-neuf mille pièces ; sa galerie de tableaux renfermait plus de quatre cents articles de premier ordre, et ses collections de sculptures et de pierres gravées antiques n'étaient pas moins importantes. Il fit graver à ses frais un précieux recueil connu sous le nom de *Cabinet Crozat*, et intitulé : *Recueil d'estampes d'après les plus beaux tableaux et d'après les plus beaux dessins qui sont en France, dans le cabinet du roi, dans celui de Mgr le duc d'Orléans et dans d'autres cabinets* (Paris, 1729-1742, 2 vol. in-fol. ; nouv. éd. 1763), recueil qui ne comprend que l'école romaine et l'école vénitienne. Après sa mort, conformément à sa volonté, ses dessins furent vendus au profit des pauvres (le catalogue en a été rédigé par Mariette, 1744), de même que les pierres gravées, que le duc d'Orléans acheta en bloc. Le reste fut légué par lui à l'aîné de ses neveux, *Louis-François Crozat*, marquis du Châtel (mort lieutenant général le 31 janv. 1750). Celui-ci ne laissa que deux filles, la duchesse de Gontaut-Biron et la duchesse de Choiseul-Stainville, et après son décès on vendit (14 déc. 1750) les sculptures, tandis que les tableaux et les estampes ne furent dispersés qu'avec les collections de ses deux frères, le président Crozat de Tugny (1754) et le baron de Thiers (1772). Par une singulière méprise, le grand collectionneur a été confondu, dans la *Biographie universelle* Michaud et dans la *Biographie générale* Didot, avec son second neveu, *Joseph-Antoine Crozat*, marquis de Tugny, né à Toulouse en 1699, mort président aux enquêtes au parlement de Paris, le 5 janv. 1750, et qui possédait aussi un cabinet d'art et de curiosités.

Louis-Antoine Crozat, baron de Thiers, marquis de Moy, bibliophile, collectionneur et général français, né à Toulouse en 1700, mort à Paris le 15 déc. 1770, était le troisième des neveux de Pierre. Il fut brigadier des armées du roi, puis lieutenant général de la province de Champagne au département de Reims. Héritier d'une partie de la collection de son oncle, il l'augmenta encore, et possédait une bibliothèque de plus de quatre mille cinq cents ouvrages, composée de fort beaux livres (vendue aux enchères en 1774), ainsi qu'une collection d'estampes, de sculptures, etc. (vendue en 1772). Sa galerie de tableaux (catalogue de 1733) a été acquise par Catherine II, impératrice de Russie, et une partie en figure au musée de l'Ermitage. Il fut le dernier du nom ; de son mariage avec une demoiselle de Laval-Montmorency, il n'eut que trois filles : la marquise de Béthune, la comtesse de Béthune et la maréchale duchesse de Broglie. G. PAWLOWSKI.

CROZATIER (Charles), fondeur-ciseleur, né au Puy en 1795, mort à Paris en 1835. Il vint de bonne heure à Paris où il étudia dans l'atelier du sculpteur Cortot, avant de devenir fondeur et d'avoir appris les principes de cet art chez Brézin. Durant un intervalle de quarante années, il a coulé un nombre considérable d'œuvres pour les monuments publics, d'après les modèles des sculpteurs de son époque. On lui doit la statue équestre de Louis XIV d'après Cartellier, qui est placée dans la cour du château de Versailles, la statue de Napoléon, d'après Seurre, qui surmon-

taut autrefois la colonne de la grande armée, le quadrigé de l'arc du Carrousel et une statue colossale de Louis XVI, d'après Cortot, qui est actuellement à Bordeaux. Crozatier produisait en même temps une autre série de statues et de bustes reproduisant les plus belles œuvres de l'antiquité, ainsi que des vases, des girandoles et des pièces d'ameublement d'après des modèles de la Renaissance, des époques de Louis XIV et de Louis XVI, et d'après ceux qu'il demandait aux artistes contemporains. Crozatier légua en mourant la majeure partie de sa fortune, qui était considérable, à sa ville natale. Ces fonds furent employés à l'érection d'une fontaine monumentale et à la construction d'un vaste édifice qui renferme les collections artistiques de la ville et auquel on a donné le nom de « musée Crozatier ». Crozatier légua à la ville de Paris une rente perpétuelle de 500 fr. pour la fondation d'un prix annuel destiné à l'artiste qui aurait exécuté avec le plus de perfection un objet de ciselure en bronze, en argent ou en fer repoussé. La veuve a donné à la ville de Paris une somme de 100,000 fr. pour la fondation d'une école industrielle portant le nom de Crozatier et consacrée spécialement au travail et à la décoration du métal. A. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : MANDET, *Notice sur Charles Crozatier*.

CROZE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Felletin, sur la rivière de Creuse, dont elle porte le nom sous une forme plus voisine de la forme primitive (*Crosa*) ; 910 hab. La famille noble de *Crosa* est souvent mentionnée aux XII^e et XIII^e siècles dans les actes des vicomtes d'Aubusson. Dans la commune se trouve le château du Maslaurent, dans lequel fut assiégé et tué en 1591 le seigneur de Toirac, chef ligueur dans la Marche. Ant. T.

CROZE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Tarn, sur le versant de la colline de l'Ermitage, dominant le Rhône ; 341 hab. Vins estimés.

CROZET. Iles de l'Océan indien entre 46° et 47° lat. S., 49° et 50° long. E. C'est un archipel volcanique formé de quatre îles principales : Prise de Possession, l'île aux Pingouins, l'île de l'Est, l'île aux Pores. Elles ont des sommets de 4,300 m. Découvertes par Marcou en 1772, visitées par James Ross en 1840, par le *Challenger* en 1873, elles sont restées désertes ; mais des naufragés y ont trouvé refuge, et les îles Crozet, se trouvant sur la route directe d'Angleterre en Australie, sont périodiquement visitées par des navires anglais.

CROZET. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Gex ; 517 hab.

CROZET. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de La Pacaudière ; 730 hab.

CROZET-FOURNEYRON (Emile), industriel et homme politique français, né à Saint-Etienne (Loire) le 22 avr. 1837, élu à la Chambre des députés par la 2^e circonscription de Saint-Etienne en 1876 et 1877, il vota avec l'union républicaine ; il fut battu en 1881 par M. Girodet, de l'extrême gauche ; réélu au scrutin de liste en 1885, il s'inscrivait à l'union des gauches et fut un des auteurs de la proposition d'interdiction du territoire français aux princes des dynasties déchues. Non réélu en 1889.

CROZETS (Les). Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans ; 213 hab.

CROZIER (Francis RAWDON MOIRA), marin anglais, né vers 1796, mort en 1848. Entré dans la marine en 1810, il accompagna en 1821 le capitaine Parry dans ses voyages de découvertes, en qualité de lieutenant. Après avoir servi de 1831 à 1835 sur les côtes du Portugal, il prit part aux expéditions polaires de Ross (1836-1845). Enfin, il fut chargé avec John Francklin de diriger une expédition dans les mers arctiques en 1845. On resta sans nouvelle d'eux jusqu'en 1859. A cette date, l'expédition du capitaine Mac Clintock rapporta que Crozier après avoir découvert le passage N.-O. avait dû, faute de provisions, abandonner ses navires le 22 avr. 1848. Il avait cherché à revenir par terre, mais tous ses hommes (au nombre de 405) et lui avaient péri en route.

CROZON. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, dans la presqu'île de même nom, entre la baie de Douarnenez au S., la rade de Brest au N., et l'anse de Dinant à l'O.; 8,535 hab. (1,003 agglomérés). Cette commune est très grande (10,725 hect.), mais le tiers seulement de son territoire est cultivé. Crozon possède un hospice, un bureau de bienfaisance, des sœurs du Saint-Esprit, etc. C'est le siège d'un syndicat maritime relevant du quartier de Camaret. Clouteries; minoteries. — Plusieurs maisons anciennes. L'église, construite de 1602 à 1615, offre un curieux retable sculpté, représentant le martyr de saint Maurice et de la légion Thébaine, dont quelques ossements sont conservés dans un vaste reliquaire gothique en vermeil. De son clocher, le spectacle est grandiose, sur la baie de Douarnenez et sur la rade de Brest. Crozon est directement en rapport, par des routes qui rayonnent de ce bourg, avec les petits ports de la péninsule; il s'approvisionne surtout par le Fret, qui dessert les relations avec Brest, et par Camaret. Le petit port voisin de Morgat, village de 179 hab. faisant partie de sa commune, ne reçoit guère que des bateaux de pêche, dont cent cinquante armés par des commerçants de l'endroit et du bourg de Crozon. Les environs sont remarquables pour leurs sites pittoresques et leurs curiosités naturelles, ainsi que pour les restes archéologiques. Sans parler des deux langues de terre septentrionales fermant la rade de Brest, et occidentale qui limite l'avant-rade, on rencontre, autour de celle que termine le cap de la Chèvre, l'anse de Dinant, avec son rocher percé de deux ouvertures à piliers de granit; ce rocher a reçu le nom de château de Dinant; la pointe de la Chèvre, de 100 m. d'alt., où se trouve une grotte dite la caverne du Charivari; les falaises, la plage de Morgat et ses fameuses grottes, dont les principales sont: la grotte de Sainte-Marine, où conduit la chaussée naturelle de Beg-ar-Gador (la pointe de la Chaise) dans laquelle s'ouvre la Cheminée du Diable; la grotte de l'Autel, visitée seulement en bateau, haute de 10 m., large de 15 m. et profonde de 15 m., avec une sorte de table en forme d'autel, et communiquant avec un long couloir obscur où s'engouffre le flot et qui se dirige sous Crozon. Les principaux monuments mégalithiques sont: au S. les alignements de Kercolléoc'h (mon. hist.), vulgairement nommés la Maison du Curé; au N. le sanctuaire druidique de Landaoudec, près duquel est un alignement de soixante-sept pierres; un autre alignement, à Leuré, avec un menhir haut de 3 m. — Crozon est désigné dans les anciennes chartes sous le nom de terre de Rivoala, chef breton établi au v^e siècle dans l'Armorique. Le bourg a été l'un des grands points de départ de la triangulation française.

C. DEL.

CROZON. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. d'Aigurande; 1,179 hab.

CROZOPHORA (*Crozophora* Neck.) (Bot.). Synonyme de *Tournesolia* Scop. (V. ce mot).

CRU. I. CÉRAMIQUE. — L'état d'une pièce de terre séchée qui n'a pas encore passé par le four. Il est avec le déglouidi et le cuit une des trois phases par lequel passe tout objet de terre avant d'être capable de servir. En cet état, la terre étant extrêmement fragile et friable; on ne peut poser dessus aucune couverture; il faut, pour qu'elle puisse être décorée, qu'elle soit déglouidi par un passage au four. — Le mot *cru* s'applique, en céramique, comme adjectif à la couverture séchée par absorption sur la surface de la pièce déglouidi; elle est alors pulvérulente. Généralement, on ne décore la pièce qu'après un commencement de fusion de cette couverture; cependant, malgré les difficultés, les Chinois et les premiers majolistes italiens ont fait des peintures sur émail cru qui produisent les plus merveilleux résultats. Il est facile de comprendre que la couleur s'incorpore complètement à la couverture elle-même, qu'elle en fait dès lors partie intégrante, et qu'elle acquiert par là un brillant et un moelleux qu'aucun autre procédé ne saurait remplacer ni égaler.

F. DE M.

II. VITICULTURE (V. VIN).

CRUAS (*Crudacium*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Rochemaure; 1,445 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Nîmes. Terrain néocomien. Pierres de taille et chaux hydraulique renommée. Du temps des Romains, Cruas était un bourg d'une certaine importance, à en juger par les monnaies, poteries et tombeaux qu'on y a trouvés à diverses époques. On pense que ce lieu fut détruit par les Vandales en 441, en même temps que la ville voisine, *Alba Helviorum*, capitale de la cité helvienne. Eribert, comte du Vivarais, y appela en 804 une colonie religieuse qui fonda l'abbaye dont il reste des ruines imposantes. En 1585, les moines de Cruas, assiégés par les protestants, se défendirent si vaillamment, sous la conduite de leur abbé, Etienne Déodet, évêque de Grasse, que les assaillants durent se retirer après avoir essuyé de grandes pertes. Une nouvelle tentative eut lieu en 1628. Cette fois les protestants étaient commandés par Chabreilles, lieutenant du duc de Rohan, et leur échec marqua la fin des triomphes de ce dernier et décida sa retraite vers le Languedoc. L'église de Cruas (mon. hist.), est le type de l'architecture chrétienne primitive dans le Midi. La crypte est du ix^e siècle. Le chevet, le transept, les trois absides supérieures, la coupole ou clocher primitif, la nef et les collatéraux jusqu'aux deux dernières travées, appartiennent au x^e ou xi^e siècle. Les deux dernières travées et la tour carrée et sans flèche qui se dresse sur la façade et sert de clocher, sont du xiii^e ou xiv^e siècle. Enfin, les dernières constructions, qui ont changé toute la physionomie de l'édifice à l'intérieur, furent élevées à la suite d'une inondation qui remplit l'église de gravier. Les religieux jugèrent prudent d'exhausser le sol; ils construisirent la voûte qui supporte le pavé actuel de la nef principale et qui forma une seconde crypte dont ils firent un caveau funéraire. Ces travaux eurent pour effet de détruire les belles proportions des piliers, d'enlever aux nefs la légèreté et l'élégance primitives et d'alourdir tout le monument. On remarque dans l'abside principale une précieuse mosaïque, figurant le *Jugement dernier*, qui porte la date de l'an 1012 (d'après d'autres, 1048 ou 1095). Une belle tombe gothique a été reléguée dans un coin de l'église.

A. MAZON.

BIBL.: RAYMONDON et F. DE SAINT-ANDRÉOL, *Congrès archéologique à Mende et Valence en 1857*. — ROUCHIER, *Histoire du Vivarais*. — D^r FRANCUS, *Voyage autour de Privas*, 1882.

CRUCERO. Ville du Pérou, à 195 kil. N. de Puno, à 4,000 m. d'alt. dans les Andes de Carabaya; district, très riche en or et en argent, renfermant aussi de belles forêts de cinchonas. Non loin sont les villes ruinées de San Gaban et San Juan del Oro.

CRUCES. Ville de la Colombie (isthme de Panama), sur le rio Chagres, en amont du point où le canal rejoint le fleuve.

CRUCEY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezollles; 382 hab.

CRUCHE (Archéol.) (V. BUIRE).

CRUCHERAY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand; 482 hab.

CRUCHON (Econ. domest.). Petite cruche à anse ayant la forme d'une haute bouteille à goulot très court, ordinairement en grès, et employée pour loger la bière ou certaines eaux minérales. — On appelle aussi cruchon des vases de grès destinés à renfermer de l'eau chaude, que l'on place pendant l'hiver au pied du lit pour le réchauffer.

CRUCIALE (Expérience) (V. EXPÉRIENCE).

CRUCIBULUM (Bot.). Genre de Champignons de la tribu des Nidulariées, famille des Gastéromycètes, caractérisé par un thalle à filaments cloisonnés, anastomosés parfois même entre les cellules successives, se groupant çà et là en un stroma formé de cordons rameux plus ou moins épais qui donnent naissance aux fructifications. Ces cordons sont souvent très résistants et peuvent passer à l'état de vie latente en formant des sclérotites allongés d'où sortiraient plus tard des appareils sporifères. Ces derniers

sont remarquables par la disposition des péridioles au fond de la coupe formée par leur écartement. H. F.

CRUCIBULUM CREUSET (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes de l'ordre des Prosobranches-Pectinibranches, établi par Schumacher en 1817 pour une coquille conique, de forme presque régulière, à sommet subcentral, mais postérieur et aigu. Ouverture large, munie, vers la partie qui correspond au sommet, d'une lame testacée, formant un cornet complet, adhérente sur toute l'étendue du bord droit; le bord libre sinueux en avant ou latéralement. Animal muni d'un pied circulaire, pourvu de tentacules filiformes, très longs; les yeux situés sur le côté externe et au premier tiers de la longueur des tentacules. En outre, on remarque un appendice en forme de lobes de chaque côté du cou. Exemple : *C. trigonale* Reeve. Les *Crucibulum* habitent les côtes de l'Amérique, celles de la Chine et des Antilles : ils rampent sur les rochers à une faible profondeur.

CRUCIFÈRES (*Cruciferae* Adans.) (Bot.). Famille très



Fig. 1. — Cheiranthus Cheiri (diagramme).

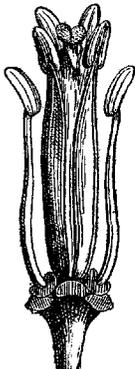


Fig. 2. — Cheiranthus Cheiri, fleur (sans périanthe).

naturelle de Végétaux-Phanérogames, placée entre les Capridacées et les Résédacées (V. H. Bail- lon, *Hist. des Pl.*, II, p. 181). Ses repré- sentants sont des plantes herbacées, an- nuelles, bi-annuelles ou vivaces, quelque- fois grimpantes, rarement ligneuses, à feuilles généralement alternes, quelquefois opposées ou verticil- lées, dépourvues de stipules. Les fleurs, disposées en grappes terminales simples, rarement composées, sont hermaphrodites et régulières, avec un calice de quatre sé- pales libres et une corolle de quatre pétales libres, disposées en croix et alternes avec les sépales (fig. 1). L'androcée (fig. 2) est formé de six éta- mines libres, tétrady- names, dont les filets sont pourvus, à leur base, de glandes necta- rifères. Le gynécée se compose d'un ovaire uniloculaire à deux placentas pariétaux,



Fig. 3. — Sisymbrium Alliacin, silique.



Fig. 4. — Lepidium sativum, silicule.

composé d'un ovaire uniloculaire à deux placentas pariétaux,

- Genres : *Cheiranthus* Tourn., *Nasturtium* R. Br., *Barbarea* R. Br., *Arabis* L., *Cardamine* Tourn., *Matthiola* R. Br., *Anastatica* L. etc.
- Genres : *Sisymbrium* L., *Erysimum* L., *Malcolmia* R. Br., *Hesperis* Tourn., etc.
- Genres : *Brassica* Tourn., *Eruca* Tourn., etc.
- Genres : *Raphanus* L., *Anchonium* DC., *Chorispora* DC. etc.
- Genres : *Cakile* Tourn., *Rapistrum* Bechst., *Crambe* Tourn., *Eruca* Gaertn. etc.
- Genres : *Isatis* Tourn., *Clypeola* L., *Calepina* Adans., *Myagrum* Tourn., *Nesta* Desv., *Bunias* R. Br., etc.
- Genres : *Lunaria* Tourn., *Alyssum* L., *Draba* L., *Cochlearia* L., *Vesicaria* Lamk., etc.
- Genres : *Camelina* Crantz, *Stenopetalum* R. Br., etc.
- Genres : *Succovia* Medik., *Vella* L., *Carrichtera* Adans., etc.
- Genres : *Thlaspi* Dillen., *Iberis* L., *Teesdalia* R. Br., *Hutchinsia* R. Br., *Biscutella* L., etc.
- Genres : *Lepidium* L., *Coronopus* Hall., *Cap-sella* Moench., *Ethionema* R. Br., etc.

Genre : *Subularia* L.

Cotylédons (ordt) ac-combants.....	Arabidinéées.....
Cotylédons incom-bants.....	Sisymbriinéées.....
Cotylédons condupli-qués.....	Brassicinéées.....
Cotylédons (ordt) ac-combants..... Atyssinéées.....	
Cotylédons incom-bants..... Camélinées.....	
Cotylédons condupli-qués..... Succovinéées.....	
Cotylédons (ordt) ac-combants..... Ibéridinéées.....	
Cotylédons incom-bants (ou condupli-qués)..... Lépidinéées.....	

Déhiscent suivant la longueur.....	CHEIRANTHÈRES.....
Indéhiscent.....	RAPHANÈRES.....
Tomentacé.....	CAKILIÈRES.....
Inarticulé, indéhiscence.....	ISATIDÉES.....
Comprimé paral-élément à la cloison.....	LUNARIÈRES.....
	Comprimé perpen-diculairement à la cloison.....

Fruit plus long que large (silique).....
 Fruit plus large que long (silicule).....
CRUCIFÈRES hypogynes.....
CRUCIFÈRES pérygynes.....
 SUBULARIÈRES.....

portant chacun deux rangées d'ovules campylotropes dressés. Cet ovaire est surmonté d'un style plus ou moins allongé, dont le sommet stigmatifère est ordinairement renflé, entier ou partagé d'une façon très variable en lobes ou cornes, rapprochées, connées ou divergentes. Le fruit, appelé *silicule* lorsqu'il est aussi long que large (fig. 4) et *silique* quand sa longueur dépasse sa largeur (fig. 3), est une capsule à deux loges polyspermes ou mognospermes. Les graines, presque toujours dépourvues d'albumen, renferment sous leurs téguments un embryon oléagineux dont la radicule, fréquemment ascendante, est ordinairement repliée sur les cotylédons.

Les Crucifères sont répandues sur tout le globe, jusque dans les régions arctiques et alpines. La plupart habitent les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Elles sont surtout abondantes dans le sud de l'Europe et en Asie Mineure. Elles contiennent pour la plupart une grande proportion d'azote, à laquelle elles doivent leurs propriétés nutritives, et un principe âcre, volatil (*myronate de potasse*), qui leur donne des propriétés stimulantes et éminemment antiscorbutiques. Ce principe disparaît parfois presque entièrement par la culture, mais il est alors remplacé par du mucilage ou de la matière sucrée, comme dans le chou, le navet et autres espèces alimentaires. Enfin, plusieurs espèces sont cultivées en grand pour l'huile que l'on retire par expression de leurs graines. Tels sont principalement le colza, la navette, la caméline, etc. Les genres actuellement connus, au nombre de cent soixante environ (V. H. Baillon, *Histoire des Plantes*, II, p. 222), se répartissent en sept tribus (V. le tableau de la p. 511).

Ed. LEF.

CRUCIFIX. I. ARCHÉOLOGIE. — L'art chrétien hésita longtemps à représenter le Sauveur crucifié. Bien des scrupules, bien des considérations pieuses arrêtaient les fidèles : on craignait de manquer de respect à la Divinité en la montrant en proie aux souffrances de l'agonie et condamnée à un supplice infamant. Aussi, dans les monuments primitifs de l'art chrétien, la Crucifixion n'apparaît jamais ; c'est uniquement sous forme symbolique, par l'image de l'agneau blessé, étendu au pied de la croix, qu'est rappelée la mort du Sauveur. A partir du VI^e siècle seulement, on surprend chez les artistes le désir d'aborder ce sujet, et une ampoule du trésor de Monza montre un premier et timide essai pour représenter la Crucifixion. C'est à la fin du VI^e siècle

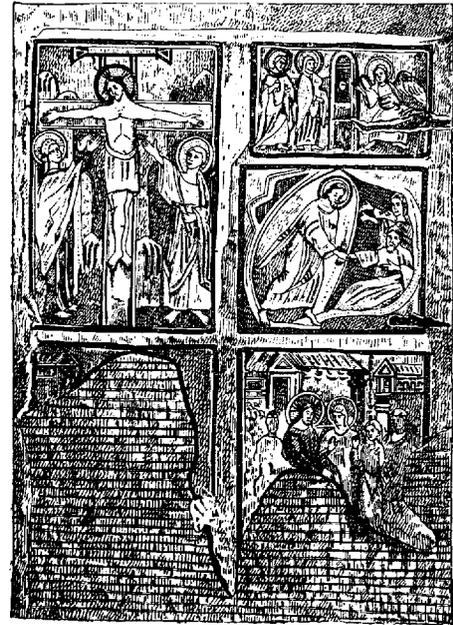


Ampoule du trésor de Monza (VI^e siècle).

que l'on rencontre les plus anciennes représentations de cette scène, en particulier dans une croix du trésor de Monza et dans une miniature d'un évangélaire syriaque de Florence, écrit en 586 par le calligraphe Rabula. Pourtant ce n'étaient là que des monuments de piété privée ; dans les édifices publics, la Crucifixion figurait à peine ; dans la porte de Sainte-Sabine à Rome (VI^e siècle), elle est reléguée

à l'endroit le moins apparent ; et Grégoire de Tours, qui cite, à la fin du VI^e siècle, un crucifix peint dans une église de Narbonne, considère presque cette image comme une profanation. Ce n'est guère qu'au commencement du VIII^e siècle que toutes les répugnances tombèrent. En 692, le concile quiniséxte tenu à Constantinople avait, en prosolvant la symbolique primitive, rompu avec les anciennes traditions artistiques et ordonné de préférer la peinture historique aux emblèmes. Les conséquences de cette décision furent considérables, en particulier pour la Crucifixion. Désormais, l'image douloureuse et sanglante du Christ crucifié occupa partout la place que tenait jadis le Bon Pasteur, et, dès 705, le pape Jean VII donnait à cette représentation une consécration officielle en admettant la Crucifixion dans la décoration en mosaïque de son oratoire du Vatican. Toutefois, les images sculptées en ronde bosse ne semblent pas avoir été usitées avant le IX^e siècle, et le crucifix ne paraît pas avoir été placé sur l'autel avant le XI^e siècle.

L'art chrétien, qui longtemps avait hésité à peindre le Christ souffrant et condamné, répugna plus longtemps encore à dépouiller de ses vêtements la personne divine. Dans les représentations du VI^e siècle, le Christ est toujours vêtu d'une longue tunique descendant jusqu'aux pieds (*colobium*) ; et cette tradition se conserva intacte jusqu'au IX^e siècle. De même, si l'on consentait à représenter les souffrances du Sauveur, on ne voulait point représenter son cadavre. Dans les miniatures du IX^e siècle encore, le Christ est droit sur la croix, en quelque sorte debout sur la tablette clouée sous ses pieds (*suppedaneum*) ; les bras sont placés horizontalement ; la tête, seraine et grave, conserve une apparence de vie et n'exprime nulle souffrance. C'est le Christ triomphant plutôt que le Christ souffrant que veulent représenter les artistes ; aussi mettent-ils parfois

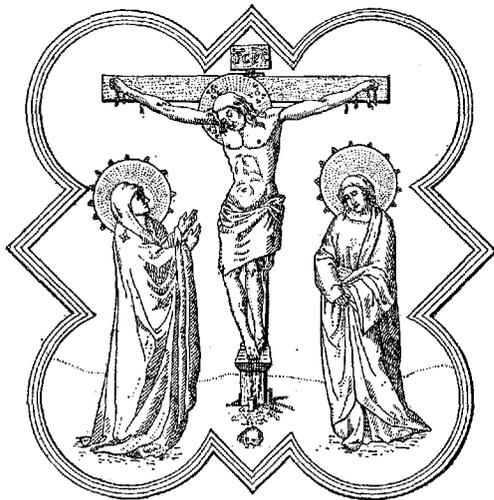


Crucifix (Fresque de Saint-Clément de Rome (XI^e ou XII^e siècle).

sur la tête du Sauveur une couronne royale. Mais à partir du X^e siècle, des traditions plus réalistes l'emportèrent. Alors le long *colobium* fut remplacé par une sorte de petit jupon allant de la ceinture aux genoux et qui se réduisit peu à peu jusqu'à n'être plus, au XIII^e siècle, qu'un morceau d'étoffe roulé autour des reins. Alors aussi (dès le XI^e siècle en Orient et en Occident à l'époque gothique) la tête du Sauveur retomba sur la poitrine ; la couronne d'épines cei-

gnit son front déchiré ; les bras fléchirent ; le corps amaigri s'affaissa, se contourna, se tordit dans les convulsions suprêmes de l'agonie ; le visage s'altéra sous la souffrance physique ; le sang s'échappa des blessures.

Malgré ces changements d'attitude et de costume, les traits essentiels de la composition furent fixés d'assez bonne heure. Le Christ, attaché à la croix par quatre clous, et à partir du XIII^e siècle par trois seulement, les pieds posés sur le *suppedaneum*, la tête surmontée de l'inscription bien connue, forme le centre d'une scène considérable. Non seulement la Vierge et saint Jean sont debout aux côtés de la croix : mais, dès le VI^e siècle, d'autres personnages, les deux larrons crucifiés, le centurion qui perce le flanc du Christ, le soldat qui lui tend l'éponge imbibée de vinaigre, d'autres soldats assis au pied de la croix, des femmes, des spectateurs viennent compliquer la composition : et c'est cette tradition qu'a recueillie le *Guide de la peinture byzantin*. En outre, des deux côtés de la tête du Sauveur, sont représentés le soleil et la lune, souvent sous la forme de figures humaines se voilant la face ; enfin deux figures allégoriques placées au pied de la croix symbolisent l'Eglise et la Synagogue, l'une recueillant dans un ca-



Crucifix (Peinture de Giotto, à l'Académie de Florence).

lice le sang divin du Christ, l'autre voilée, dépourvue de sa couronne et tenant en main une bannière brisée. CH. DIEHL.

II. LITURGIE. — Un prêtre qui dirait la messe sur un autel dépourvu de crucifix serait coupable de péché grave. Tout autel où se célèbrent la messe et les saints offices doit avoir son crucifix, placé sur les gradins ou, préférablement, sur le tabernacle. Il convient, en outre, de mettre un crucifix dans la sacristie, au-dessus du meuble où le prêtre s'habille. Depuis le dimanche de la Passion jusqu'au samedi saint, tous les crucifix sont couverts d'une housse violette. — Dans la plupart des églises luthériennes, on trouve un crucifix sur l'autel. Les églises réformées n'ont jamais admis cette image en aucune partie de leurs lieux de culte, lesquels d'ailleurs ne contiennent aucun objet appelé *autel*. — Il est recommandé à tous les catholiques d'avoir, au moins, un crucifix dans chaque chambre à coucher, et de le faire bénir.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — STOCKBAUER, *Kunstgeschichte des Kreuzes*; Schaffhouse, 1870. — GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT, *Iconographie de la Croix et du Crucifix* (Ann. archéol., t. XXVI et XXVII). — MARTIGNY, *Dict. des antiquités chrétiennes*, art. *Crucifix*. — BAYET, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture... en Orient*; Paris, 1879. — MÜNTZ, *les Mosaïques chrétiennes de l'Italie* (l'Oratoire de Jean VII), *Rev. archéol.*, 1877, t. II. — LABARTE, *Hist. des arts industriels*, t. II. — KRAUS, *Real Encyclopädie der christl. Alterthümer*; Fribourg, 1882.

CRUCIGER ou CREUZIGER (Gaspard), réformateur allemand, né à Leipzig le 1^{er} janv. 1804, mort à Wittemberg le 16 nov. 1848. Il fut un collaborateur modeste et utile de Luther dans l'œuvre de la réformation. Recteur à Magdebourg (1824), professeur de théologie à Wittemberg (1828), il aida Luther dans la traduction de la Bible, prit part au colloque de Marbourg (1829), à la Concorde de Wittemberg (1836), introduisit la réformation à Leipzig (1839) et devint en 1846 recteur de l'université de Wittemberg. Il sténographia divers cours et sermons de Luther et traduisit plusieurs de ses écrits en latin. Sa biographie a été écrite par Loehn (1859) et par Pressel (1862).

CRUCIUS (V. CROCE et CRUZ).

CRUCY (Mathurin), architecte français, né à Nantes le 22 févr. 1749, mort à Nantes le 7 nov. 1826. Fils d'un charpentier de cette ville, Crucy étudia d'abord l'architecture sous la direction de Ceineray, puis vint à Paris, fut élève de Roullée et de l'académie, obtint le grand prix d'architecture en 1774, sur un projet de bains publics et partit pour Rome en 1775. A son retour à Nantes en 1780, il succéda à Ceineray comme architecte voyer de la ville et donna peu après, en collaboration avec son ancien maître, les plans de la place Louis XVI et des deux beaux hôtels qui la décorent ; puis, fut chargé, en 1784, des travaux de restauration de la cathédrale ; en 1785, il dessina le quartier Graslin et la place de ce nom et fit construire, en 1786, la halle aux grains et sa façade monumentale. En 1787, il commença, avec Binet père, la reconstruction de la cathédrale de Rennes et donna, en 1788, les plans de la place royale de Nantes ; puis répara les prisons et le collège de cette ville et fit élever le grand théâtre qui, incendié en 1796, fut restauré par lui en 1814. De 1792 à sa mort, Crucy fit construire la Bourse, la façade de l'Hôtel de ville (ancien hôtel Bizard), quelques autres édifices d'utilité publique, aujourd'hui transformés ou reconstruits, et de nombreux hôtels particuliers. Crucy fut nommé membre de l'Académie royale d'architecture en 1797, et c'est lui qui sauva de la destruction le mausolée du duc de Bretagne, François II, en le cachant pendant la tourmente révolutionnaire dans une cour écartée du couvent des Ursulines (V. COLOMBE).

Charles LUCAS.

CRUD (Baron), agronome et agriculteur distingué, né à Genève en 1763, mort en 1840. Ce fut surtout un protecteur ardent et un défenseur assidu de l'enseignement agricole ; il créa dans son pays des écoles gratuites d'agriculture, et eut le premier l'idée d'introduire l'enseignement élémentaire de l'agriculture dans les écoles primaires. Crud a fait des expériences culturales nombreuses dans ses domaines de Suisse et d'Italie ; il a publié les résultats de ses recherches dans un grand ouvrage, aujourd'hui assez rare, ayant pour titre : *Economie de l'agriculture* (1825). On lui doit aussi une traduction française des *Principes d'agriculture* de Thaër.

CRUDEL (Tommaso), poète italien, né à Poppi dans le Casentin en 1703, mort en 1743. D'un caractère très indépendant, il refusa, quoique peu fortuné, la charge de poète royal qu'on lui offrit à la cour de Naples. A partir de ce moment il devint suspect, et on le retint en prison plusieurs années sous les accusations d'hérésie et d'irréligion. Voici les meilleures éditions de ses œuvres : *Poesie del dottor Tommaso Crudeli, edizione seconda con l'aggiunta di altre compositioni* (Naples, 1767) ; *Rime e Prose* (Pise, 1805) ; *Novella inedita* (Lucques, 1855) ; *la Cicalata amenissima recitata dol D. T. C. in un' accademia di belle lettere* (Londres, 1751), opuscule attribué avec certitude à Crudeli. Ce poète a écrit de bons sonnets et Marmontel l'avait en grande estime (V. ses *Eléments de littérature*).

R. G.

BIBL. : Giuseppe MOLINI, *Notizie per la vita del dottor Tommaso Crudeli (en tête des Rime e prose)*. — *Nuova Antologia*, janv. 1881. — F. SBIGOLI, *Tommaso Crudeli e i primi framassoni in Firenze*; Milan, 1883, in-16.

CRUDEN. Bourg d'Ecosse, comté d'Aberdeen. Champ de bataille où se rencontrèrent au XI^e siècle Knut et Malcolm II, roi d'Ecosse.

CRUDEN (Alexandre), pasteur écossais, né à Aberdeen

en 1704, mort à Islington en nov. 1770. En 1732, il ouvrit un magasin de librairie à Londres. Il commença, en 1733, le grand ouvrage de compilation auquel son nom est resté attaché, *Concordance to the Holy Scripture*, publié en 1735. Cet important travail eut de nombreuses éditions. On lui doit encore les ouvrages suivants : *A Brief Compendium of the Bible; A Scripture Dictionary*. Il fit paraître sa biographie sous le titre de *Adventures of Alexander the Corrector*. Il affectait de s'appeler le *correcteur* ou redresseur de torts.

CRUE (Hydrogr.). Nous ne nous occuperons pas ici des grands débordements des fleuves, qui trouveront leur place au mot **INONDATION**. Mais il y a beaucoup de choses intéressantes à dire sur les crues, en dehors de ces cataclysmes exceptionnels, et nous allons décrire un orage désastreux dans un petit bassin et une crue de débâcle de glaces dans la Seine.

Les crues des cours d'eau sont naturellement la conséquence des pluies. Très violentes, celles-ci peuvent causer des catastrophes dans de petites vallées, bien qu'ayant duré peu de temps; l'influence des grands orages est ordinairement faible sur les fleuves et même sur leurs principaux affluents, parce qu'il est rare qu'ils s'étendent sur des surfaces considérables. — Voici un exemple de ce que peut produire un orage de quelques heures : le 7 juil. 1875, un *sac d'eau*, comme dit Belgrand en adoptant une expression usitée dans quelques localités, s'abattit sur le petit bassin de la Courtonne, sous-affluent de la Touques (Calvados); pluie violente de une heure et demie à trois heures; accalmie de trois à quatre; reprise plus violente de quatre à sept; hauteur totale de la pluie tombée, 0^m106. Les meules de foin, entraînées en masse, ayant obstrué les ponts et les aqueducs, ces ouvrages ont été emportés; l'ingénieur en chef du département a fait connaître dans son rapport qu'un mur, établi en travers de la partie haute de la vallée et n'ayant qu'une ouverture de 1^m20 sur 0^m80 pour le passage des eaux, a été renversé sur 40 m. de longueur par suite de la fermeture du passage par un bouchon de foin; cette brèche livra passage à la masse d'eau qui s'était accumulée derrière le mur sur 2 m. de hauteur, et le village de Saint-Paul-de-Courtonne, qui reçut le choc avant que cette masse se fût étalée, fut à moitié détruit. L'arrivée des eaux dans la Touques à Lisieux eut lieu à huit heures et demie du soir; le mal n'eût pas été grand dans cette ville si le lit de la rivière eût été en bon état, régulier, sans tournants brusques, et libre d'obstacles; mais il n'en était rien et des accumulations de bois et de foin ne tardèrent pas à se former : les eaux prirent leur écoulement par une large rue, puis par le boulevard des Bains et la rue Saint-Dominique; sept personnes furent emportées et se noyèrent.

En janv. 1795, la Seine, prise de glace depuis le 25 déc. 1794, par des eaux très basses, était tombée presque à zéro au pont de la Tournelle. Le dégel et la débâcle, survenus le 27, la firent monter en deux jours à 5^m36, pour revenir deux jours plus tard à 3^m75. De telles oscillations, dit Belgrand, ne peuvent s'expliquer que par la lâchure brusque des retenues produites à chaque pont par les barrages de glaces. « Au fur et à mesure qu'on a agrandi les arches des ponts, pour les besoins de la navigation, dit le même auteur, la hauteur des montées dues aux grandes débâcles a été en diminuant. » De 1830 à 1872, aucune débâcle n'a donné lieu à une crue qui ait attiré l'attention, et cependant il y a eu des froids extraordinaires (1874-1872), qui ont amené la prise complète du fleuve. Depuis 1830, beaucoup de ponts ont été reconstruits, des arches marinières ont été pratiquées dans les vieux ponts conservés; « les débâcles s'effectuent donc aujourd'hui avec une grande facilité; à peine sur les feuilles des variations du niveau de la Seine les distingue-t-on des autres crues ». La débâcle de 1880 est venue cruellement démentir l'optimisme de Belgrand; il n'en est pas résulté une crue d'altitude égale aux plus grandes

crues d'inondation, mais les conditions dans lesquelles la montée s'est faite ont été désastreuses. La débâcle de l'Yonne arriva à Montereau le 1^{er} janv., à huit heures et demie du soir; le 2 janv., après deux arrêts successifs entre Montereau et Melun, elle devint très intense dans la traversée de cette ville; à Corbeil, le mouvement de la masse des glaçons se ralentit sur un haut-fond vers une heure et demie. A deux heures, arrêt; une embâcle considérable fit gonfler les eaux et creva vers quatre heures; à cinq heures et demie, toute la masse de glace comprise entre Ivry et Paris se mit en mouvement. Au Pont-Neuf, les chocs sur les piles furent tels qu'on eut quelque temps des craintes pour ce grand ouvrage. Plus bas, le pont en reconstruction des Invalides fut en grande partie détruit. Du 1^{er} au 3 janv. 1880, la montée a été de 4^m70 dans Paris, 60 centim. de plus que n'avait annoncé le service hydrométrique; il est vrai de dire que, dans de pareilles circonstances, toute prédiction est très aléatoire; il vaudrait peut-être mieux n'en pas faire et se borner à avertir le public que tout est à craindre, et que chacun doit prendre ses précautions en prévision des circonstances les plus extrêmes.

M.-C. L.

BIBL. : GUILLEMAIN, *Navigation intérieure*; Paris, 1885, 2 vol. gr. in-8. — LECHALAS, *Hydraulique fluviale*; Paris, 1884, gr. in-8. — DEGRAND et RESAL, *Ponts en maçonnerie*; Paris, 1887-1888, 2 vol. gr. in-8.

CRUÉJOULS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Laissac; 854 hab.

CRUENTATION. Le sang peut s'écouler des plaies d'un cadavre, plus ou moins longtemps après la mort, par le fait de la pression exercée par les gaz qui se développent dans les veines sous l'influence de la putréfaction. C'est ce phénomène naturel, faussement interprété, qui a donné lieu à de singulières pratiques judiciaires en usage chez nos pères. On admettait comme une vérité absolue que les plaies d'une personne assassinée se rouvraient et laissaient suinter et même jaillir du sang lorsque le meurtrier était mis en présence de la victime; la cruentation était une manifestation divine destinée à assurer le châtiement du coupable. Ce qui est certain, c'est que durant le xv^e siècle et une bonne partie du xvii^e, les tribunaux l'admettaient comme une des preuves d'un crime. Ranchin cite à cet égard un procès-verbal datant de 1689. Shakespeare a exploité ce préjugé devenu populaire dans sa tragédie, *le Roi Richard III*, écrite en 1597 (acte I, se. II).

D^r L. Hn.

BIBL. : RANCHIN, *Opuscules ou traités divers et curieux en médecine*; Lyon, 1640. — SERVIER, art. *Cruentation*, dans *Dict. encycl. sc. méd.*, 1879, 1^{re} sér., t. XXIII.

CRUET. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Pierre-d'Albigny; 1,026 hab. Vin estimé. Au mont Charvet, source sulfureuse froide.

CRÜGER ou **KRÜGER** (Pancrace), savant allemand, remarquable par ses connaissances très étendues en littérature grecque et en musique ancienne, né à Finsterwald dans la Basse-Lusace en 1546, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1614. *Cantor* à l'école Saint-Martin de Brunswick en 1570, professeur de poésie et de langue latines à Helmstedt en 1573, et recteur à Lubeck en 1580. Il fut dépossédé de cette place par les ministres protestants que sa science inquiétait et, pendant de longues années, il vécut de leçons de musique et d'emplois divers. En 1609, il fut nommé professeur de langue grecque à Francfort-sur-l'Oder. On lui attribue la réforme de la solmisation italienne; c'est lui qui le premier substitua, en Allemagne, les lettres *a, b, c, d*, etc., aux syllabes *ut, ré, mi, fa*, etc.

CRÜGER (Dietrich), graveur allemand, né à Munich vers 1576, mort à Rome vers 1650. Son estampe, *l'Apparition de Jésus à la Madeleine*, fit l'admiration de Lani. Arrivé en Italie, qu'il ne semble plus avoir quittée, il travailla à Florence en 1617 et 1618. Il parvint à imiter étonnamment le faire de Villamena et perdit dans cette pratique toute originalité. Ce qu'il y a de curieux dans son œuvre, c'est la *Vie de saint Jean-Baptiste* (18 pl.),

reproduction assez réussie des fresques d'Andrea del Sarto, exécutées en grisaille dans le cloître de la confrérie dello Scalzo. Comme pièce historique, il y a à citer de lui la *Pompe funèbre du pape Paul V* (16 pl.). — On lui donne pour fils Dietrich Crüger, graveur qui travailla aussi en Italie sous le nom de *della Croce* et qui vécut au delà de 1740. G. P.-r.

CRÜGER (Peter), mathématicien allemand, né à Königsberg en 1580, mort en 1639; il fut un des premiers calculateurs de tables de logarithmes. Il publia une *Praxis trigonometriæ logarithmorum* (Danzig, 1642); une *Synopsis logarithmica* et des *Tabulæ logarithmicæ* (1642).

CRÜGER ou **KRÜGER** (Johann), célèbre maître de chapelle allemand, peut-être parent ou même fils de Pancrace Crüger, né au village de Grossebreessen, près de Guben, dans le Brandebourg, le 9 avr. 1598, mort à Berlin le 23 févr. 1662. Il fit ses premières études à Guben, Sorau et Breslau. En 1613, il entra au collège des Jésuites d'Olmütz en Moravie et plus tard à l'école de poésie de Ratisbonne. Après avoir voyagé en Autriche-Hongrie, Moravie et Bohême, il vint se fixer à Berlin en 1615, où il fut précepteur des enfants de la famille de Bluementhal. Pendant les cinq ans qu'il demeura dans cette famille il n'en continua pas moins ses études, surtout celles de la musique. Pour les développer encore, il entra à l'université de Wittemberg et en sortit pour revenir à Berlin où il obtint la direction du chœur de l'église Saint-Nicolas, dont il fut titulaire pendant quarante ans (1622-1662). Son corps repose dans l'église Saint-Nicolas et son portrait peint par son gendre, le peintre Michel Conrad Hirt, se voit exposé à l'église à la droite de l'orgue. Crüger se maria deux fois : de sa première femme il eut cinq enfants, de la seconde quatorze. Crüger a laissé en Allemagne une célébrité méritée comme écrivain didactique et comme compositeur liturgique. Ses ouvrages théoriques sont recommandables et son traité de composition entre autres (1634) est le meilleur qui ait été publié en Allemagne au XVII^e siècle. Ses compositions musicales sont nombreuses; la plupart d'entre elles sont consacrées à la liturgie luthérienne. On compte plus de cinq ouvrages contenant d'innombrables chorals et pièces de chants à plusieurs voix souvent accompagnées d'instruments. Fétis donne un catalogue complet et très détaillé de toutes les œuvres de Crüger, ouvrages didactiques et compositions liturgiques. Certains recueils de chorals de Crüger atteignent un nombre considérable d'éditions, entre autres le *Praxis Pietatis Melica, das est*, qui eut quarante-trois éditions (Berlin, 1698), M. E.-C.-G. Langbecker a publié un ouvrage sur Crüger qui a pour titre : *Johann Crüger von 1622 bis 1662 Musik-Director an der Saint-Nicolai-Kirche in Berlin choral Melodien, etc.* (Mélodies chorales de J. Crüger, directeur de musique de l'église Saint-Nicolas à Berlin, depuis 1622 jusqu'à 1662, tirées des meilleures sources et en partie des originaux, et accompagnées d'une courte notice concernant la vie et les ouvrages de ce compositeur de chants spirituels); Berlin, 1835, in-4, portrait.

CRUGEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 243 hab.

CRUGNY (*Cruscianum*). Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 792 hab. Vins; pierre à chaux et pierre de taille; fours et tuileries; scieries mécaniques. Cette localité est fort ancienne : les archevêques de Reims y eurent de bonne heure un château fort, où Hérivée, en 920, donna quelque temps asile à Charles le Simple, et dont il reste encore des vestiges intéressants. Eglise des XII^e et XV^e siècles, avec tour du XI^e. Débris d'une ancienne commanderie de Templiers. Patrie de l'historien Paul-François Velly (1709-1759). A. T.

BIBL. : VALENTIN, *Notice historique et descriptive sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes*; Reims, 1866, in-8.

CRUGUEL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploermel, cant. de Josselin; 994 hab.

CRUICE (Patrice-François-Marie), érudit français, né à Clonfert (Irlande) le 27 juil. 1815, mort à Marseille le 15 oct. 1866. Docteur en théologie en 1844, il dirigea l'école des Carmes, puis fut nommé le 18 juin 1861 évêque de Marseille. Il démissionna pour raison de santé le 6 janv. 1866. Il a beaucoup écrit. Nous citerons de lui : *Etudes littéraires sur l'apologue, la poésie lyrique, la poésie épique chez les Français et sur la poésie hébraïque et la poésie orientale* (Paris, 1840, in-8); *Essai critique sur l'Hexameron de saint Basile* (1844, in-8); *De Flavii Josephi in auctoribus contra Apionem offerendis* (1844, in-8); *le Narrateur anglais* (1845, in-12); *Vie de Denis-Auguste Affre* (1849, in-8); *Etudes sur de nouveaux documents historiques relatifs au commencement du christianisme* (1853, in-8); *Philosophumena* (1860, trad. lat. avec notes, in-8); *Tableau de l'Empire romain* (extrait de Gibbon, 1850, in-8); *Histoire de l'Église de Rome de 192 à 224* (1856, in-8); *De quelques Discussions récentes sur les origines du christianisme. Le docteur Baur, le docteur Neander et M. E. Renan* (1858, in-8); *De l'Accord de la religion et de la liberté* (1863, in-8), et un certain nombre d'ouvrages pédagogiques.

CRUIKSHANK (George), célèbre caricaturiste et peintre anglais, né à Londres le 27 sept. 1792, mort à Londres le 1^{er} févr. 1878. Son père, Isaac Cruikshank, était Écossais; il avait exercé le métier de graveur et d'illustrateur de livres; il s'était fait aussi une réputation de caricaturiste, et Thomas Whright, dans son *Histoire de la caricature et du grotesque*, le cite comme le rival de Gilbray et de Rowlandson. C'est beaucoup dire. George fut naturellement entraîné vers la carrière des arts, et dès son jeune âge montra un tempérament original, une singulière pénétration et un don tout à fait spécial pour exprimer en quelques traits les caractères des gens et des choses. Encore adolescent, tandis qu'il essayait de peindre des décors pour le théâtre de Drury-Lane, il trahissait déjà le penchant de son esprit porté au sarcasme et à la charge. Son père voulait le pousser vers la peinture académique; il l'avait, en conséquence, placé chez Fuseli, membre de l'académie de peinture de Londres. Mais le futur caricaturiste s'esquivait furtivement de l'atelier pour aller à Billing's Gate étudier la physionomie des matelots et des vieilles femmes qui vendent la marée. Plus tard, il trouva dans ses cartons les croquis de sa jeunesse et sut s'en inspirer.

La grande popularité qui devait s'attacher à son nom commença avec la publication, entre 1819 et 1821, de satires illustrées sur la vie publique et privée du prince régent; elles étaient intitulées *la Maison politique que Jack a construite*, *l'Echelle matrimoniale*, et *Non mi ricordo*, allusions au mariage et au procès de la reine Caroline, *l'Homme dans la lune*, etc. Ces vives satires obtinrent une vogue immense et quelques-unes se vendirent à 200,000 et 300,000 exemplaires. Après ce prodigieux succès, Cruikshank abandonna la caricature politique pour se consacrer à celle de la vie anglaise, aux scènes de mœurs et à l'illustration des livres. Parmi les plus populaires de ses dessins, on cite : *Pointes de gaieté*, *les Matinées à Bow-Street*, *Tom Pouce*, *John Guilpin*, *la Chasse d'Epping*, *Trois Plats et un dessert*, *le Dimanche à Londres*, *Mon Carnet d'esquisses*, *Singularités phrénologiques*, les illustrations des romans de Dickens, les dessins donnés à *Omnibus*, au *Punch*, enfin ses planches de *la Bouteille*, dans lesquelles, se montrant tout acquis au mouvement entrepris alors par les sociétés de tempérance, il stigmatisait le vice de l'ivrognerie. Sa brochure du *Verre*, publiée plus tard, montra encore à quel point il était *teetotaller* actif et convaincu. Les gravures qu'il fit en 1858 pour la *Vie de sir John Falstaff* comptent parmi ses plus remarquables compositions.

Sur le tard, l'artiste se sentit pris par l'ambition de faire de la grande peinture et d'aborder le genre auquel avait voulu tout d'abord le destiner son père dont il s'était attiré

au début les colères en faisant de la caricature. A soixante ans il se mit à peindre de grandes compositions qui ne sont pas sans mérite et à exposer régulièrement aux exhibitions de l'Académie royale; quelques-uns de ses tableaux, d'inspiration humoristique, tels que *le Trouble-fête*, *le Costume à la mode*, *Cendrillon*, *le Coup de sonnette*, etc., sont d'une fantaisie spirituelle et piquante. Mais c'est uniquement à son œuvre de caricaturiste que George Cruikshank doit sa renommée qui a été immense à un moment. Il existe de lui plusieurs milliers de planches où la prodigieuse fécondité de son crayon, la verve de son esprit observateur et profond s'affirment avec une saisissante originalité. Nous avons déjà (V. CARICATURE) essayé de caractériser ce talent de large envergure, et nous n'avons pas à revenir sur ce qui a été dit. Continuateur d'Hogarth, de Bunbury, de Gilbray, il est certain que Cruikshank n'est pas inférieur à ces maîtres de la caricature, ni pour la vigueur concentrée du dessin, ni pour l'âpreté du trait, ni pour le pittoresque comique des détails. Il est inférieur à tous dans l'illustration des romanciers humoristiques tels que Dickens.

Isaac Cruikshank, le père de George, était, ainsi qu'il est dit plus haut, d'origine écossaise. Né vers 1760, mort dans les premières années de ce siècle, il exerça le métier de graveur, puis se mit à faire des caricatures imitées de celles de Gilbray et de Rowlandson, ses contemporains. Il en a exécuté un très grand nombre dont beaucoup, non signées, portent néanmoins l'empreinte de sa manière souvent expressive et d'une brutale violence. Il s'attaqua surtout à Pitt, qu'il représenta fréquemment en saltimbanque, de même qu'à Fox, d'ailleurs. L'une de ses planches les plus remarquables est intitulée *le Saut de l'étang aux harengs*; elle est datée du 20 juin 1800, et a pour sujet l'union de l'Irlande à l'Angleterre, que le satiriste blâme de la façon la plus mordante. Une autre, datée du 19 avr. 1810, est intitulée *la Dernière Grande Expédition ministérielle*, et fait allusion à la répression d'une émeute, Piccadilly street.

Robert Cruikshank, fils du précédent et frère puîné de George, né en 1790, mort en 1856, s'est adonné principalement à la miniature. Il a publié différentes esquisses de la vie populaire à Londres, d'une observation aiguë et amère.

V. CII.

BIBL.: REID, *Complete Catalogue of the engraved works of G. Cruikshank*; Londres, 1873. — BATES, G. *Cruikshank, the artist*; Londres, 1878. — *The Art Journal*, 1863, 1864.

CRUIS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Saint-Etienne-les-Orgues, au pied des montagnes de Lure, près de l'Auzon, affluent rive droite de la Durance; 436 hab.. Eglise du XII^e siècle. La tradition montre dans un roc calcaire un abîme où l'on jetait les femmes adultères.

CRUISE (William), juriconsulte anglais, mort à Londres le 5 janv. 1824. Inserit au barreau de Londres en 1773, il ne put pratiquer comme avocat qu'en 1790, lorsque les catholiques romains obtinrent l'accession aux emplois. Il a publié un certain nombre d'ouvrages importants. Nous citerons *An Essay on the nature and operation of fines and recoveries* (Londres, 1783, in-8; 1794, 3^e éd.); *An Essay on uses* 1795, in-8; *A Digest of the laws of England respecting real property* (1804, 7 vol. in-8; Boston, 1849, 5^e éd.); *Principles of conveyancing* (1808, 6 vol. in-8); *the Origin and nature of dignities* (1810, in-8).

CRULAL. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle; 805 hab.

GRULL (Jodocus), écrivain anglais, mort vers 1713. C'était un médecin de Londres. Il a donné beaucoup de traductions du français et de l'allemand, notamment du père Bouvet et de Putendorf, et publié *the Ancient and Present State of Muscovy* (Londres, 1698, 2 vol. in-8); *Memoirs of Denmark* (1700, in-8); *the Antiquities of St. Peters* (1714, in-8; 1742, 4^e éd.).

CRUMPIPEN (Joseph-Jean, baron de), homme d'Etat belge, né à Bruxelles le 9 sept. 1737, mort à Bruxelles le 14 févr. 1809. Après avoir pris à Louvain le grade de docteur en droit, il devint en 1762 membre du conseil de Brabant, en 1769 chancelier du même conseil et en 1787 président du conseil suprême de justice. Il favorisa de tout son pouvoir les réformes de Joseph II et se rendit ainsi odieux aux habitants peu éclairés des Pays-Bas. Lorsque éclata la révolution brabançonne, Crumpipen fut enlevé par un parti de patriotes et détenu prisonnier en Hollande. Il ne fut rendu à la liberté qu'au bout de deux mois. Après la bataille de Jemmapes qui eut pour conséquence la retraite des troupes autrichiennes, Crumpipen rentra dans la vie privée. C'était un juriconsulte de haute valeur et un fonctionnaire habile et actif. François II l'avait créé baron et lui avait conféré l'ordre de Saint-Etienne. E. H.

BIBL.: RAPEDIUS DE BERG, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne*; Bruxelles, 1842-43, 3 vol., in-8. — *Messenger des sciences historiques de Gand*, 1840. — *Archives de la chancellerie des Pays-Bas, du Conseil privé et du Conseil d'Etat à Bruxelles*.

CRUMPIPEN (Henri de), homme d'Etat belge, frère du précédent, né à Bruxelles le 20 sept. 1738, mort à Stuttgart en 1814. Il succéda, en 1769, à son père Henri de Crumpipen, secrétaire d'Etat et de guerre à Bruxelles. Il devint ensuite, en 1781, conseiller d'Etat, et en 1791 président du conseil privé. Il exerça une sérieuse influence sur les gouverneurs généraux des Pays-Bas et contribua pour une grande part à l'adoption d'une politique libérale en matière d'instruction et d'affaires ecclésiastiques. Il émigra après l'invasion de la Belgique par les armées françaises. L'empereur d'Allemagne le nomma alors son ministre près la cour de Stuttgart. E. H.

BIBL.: RAPEDIUS DE BERG, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne*; Bruxelles, 1842-43, 3 vol., in-8. — *Archives de la chancellerie des Pays-Bas et de la secrétairerie d'Etat et de guerre à Bruxelles*.

CRUMPSALL. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, au N. de Manchester; 8,151 hab.

CRUNODAL (Géom.). Un point singulier ordinaire où se croisent deux branches réelles de courbe sans se toucher, s'appelle quelquefois un point crunodal (Salmon, *Courbes planes*).

CRUPELLAIRE (V. GLADIATEUR).

CRUPIES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Bourdeaux; 260 hab.

CRUPILLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle; 147 hab.

CRUQUIUS ou DE CRUCQUE (Jacques), philologue flamand, né à Messines, près d'Ypres; il enseigna et écrivit dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il professa le grec et le latin à Bruges, et publia une édition du *Pro Milone* (1582), un éloge de la ville de Bruges en latin, des poésies latines. Mais son ouvrage capital est une édition complète d'Horace, avec notes et commentaires, publiée après plusieurs éditions partielles (Anvers, 1578); réédition avec notes de Jean Dousa, en 1614. Cruquius avait fait grand usage de plusieurs manuscrits qui se trouvaient au monastère des bénédictins de Saint-Pierre au Blankenberg (mont Blandin à Gand). La perte de ces manuscrits, brûlés dans un incendie du monastère, ajoute encore à la valeur de l'édition. A. W.

CRURAL. Artère crurale. — I. ANATOMIE. — C'est l'artère principale du membre inférieur. Elle commence au moment où l'artère iliaque externe passe sous l'arcade crurale et se termine à l'anneau du troisième adducteur où elle prend le nom de poplitée. Son trajet est oblique de haut en bas, d'avant en arrière et de dedans au dehors. Elle est d'abord située dans le triangle de Scarpa, et se dirige du milieu de la base vers le sommet de cette région, dans une gouttière formée par le pectiné en arrière et le psoas iliaque en dehors; en haut elle repose sur l'éminence iléo-pectinée et la tête du fémur; vers sa terminaison, sur la face

interne du fémur : on peut donc la comprimer dans ces points ; au sommet du triangle, elle est recouverte par le muscle couturier qu'on a appelé son muscle satellite et qui, d'abord en dehors de l'artère à sa partie supérieure, passe au-devant, puis en dehors d'elle ; au-dessous du triangle, l'artère crurale est située dans une gouttière formée par le vaste interne en avant et les trois adducteurs en arrière. Dans tout son trajet, l'artère est située dans la gaine aponévrotique des vaisseaux fémoraux ; la veine fémorale est en dedans en haut, puis en arrière et en dehors à la partie inférieure ; elles sont entourées par des lymphatiques. Le nerf crural est séparé de l'artère par la bandelette iléo-pectinée et par l'aponévrose du muscle psoas ; plus bas, avant de sortir du triangle de Scarpa, elle est en rapport avec le nerf saphène interne et par le nerf accessoire de celui-ci. L'artère fémorale ou crurale fournit six branches : la sous-cutanée abdominale, la honteuse externe supérieure qui se termine par deux rameaux, un externe et un scrotal ; la honteuse externe inférieure, qui fournit deux rameaux de même nom ; la fémorale profonde, qui donne les circonflexes interne et externe et les perforantes, et la musculaire superficielle ou artère du biceps. Ces cinq artères naissent dans le triangle de Scarpa ; au-dessous nait une sixième branche, la grande anastomotique ou première articulaire supérieure et interne.

II. PATHOLOGIE. — L'artère crurale présente comme affections des plaies et des anévrysmes. Les plaies sont graves en raison du calibre assez considérable du vaisseau ; lorsqu'elles sont complètes, elles peuvent entraîner rapidement la mort par l'abondance de l'hémorragie ; lorsqu'elles sont incomplètes, elles peuvent donner lieu à des anévrysmes. L'artère fémorale est assez souvent ouverte par des ulcérations cancéreuses ou syphilitiques des ganglions inguinaux, la dégénérescence tuberculeuse ou la suppuration de ces mêmes ganglions. On peut traiter ces ouvertures vasculaires par la compression au-dessus ou par la ligature des deux bouts. Les anévrysmes sont le plus souvent spontanés et se développent de préférence à la partie supérieure de l'artère. Ils présentent les phénomènes ordinaires des anévrysmes, mais peuvent être pris pour des abcès par congestion sortant par le canal crural et soulevés par les battements artériels. L'ouverture d'un anévrysmes a été faite ainsi par mégarde. Le pronostic de ces anévrysmes est grave. On y remédie par la compression digitale ou mécanique à la base du triangle de Scarpa, par la ligature au-dessus et au-dessous du sac, et même par l'extirpation de celui-ci. On trouve aussi des anévrysmes artério-veineux, produits communément par des instruments piquants, et faisant communiquer ensemble l'artère et la veine crurales (V. ANÉVRYSMES).

Ligature de l'artère crurale. Cette opération se pratique en trois points principaux ; à la base du triangle de Scarpa, ou dans le premier quart du membre ; 2° à la pointe de ce triangle, au-dessus du milieu de la cuisse, ou dans son deuxième quart ; 3° au-dessous du milieu de la cuisse, dans le canal de Hunter ou dans le troisième quart. La direction de l'artère est indiquée par une ligne qui partant du milieu de l'arcade crurale va en arrière du condyle interne du fémur. Les incisions, de 6 à 8 centim., doivent être faites dans cette direction.

Veine crurale. — I. ANATOMIE. — Elle a le même trajet et la même direction que l'artère, et reçoit des branches veineuses qui suivent les branches de l'artère, excepté la sous-cutanée abdominale et les honteuses externes qui se jettent dans la saphène interne, laquelle à son tour se jette dans la veine crurale au sommet du triangle de Scarpa ; elle est située, comme nous l'avons déjà dit, en dedans de celle-ci, à la partie supérieure, et en dehors à la partie inférieure.

II. PATHOLOGIE. — La veine crurale est sujette aux affections communes aux veines, plaies et phlébites ; mais elles présentent ici des particularités intéressantes à la suite des plaies de la veine fémorale. On croyait autrefois qu'il

fallait lier en même temps la veine et l'artère, afin d'empêcher l'afflux du sang dans le membre gêné dans son retour, et par suite la gangrène. On sait aujourd'hui qu'on peut se contenter de la ligature de la veine en pareil cas. La phlébite de la veine fémorale a été observée à la suite de contusions, de compression prolongée ayant pour but d'interrompre le cours du sang dans l'artère, soit pendant les opérations, soit dans le cours des anévrysmes. C'est pour prévenir ces accidents que plusieurs chirurgiens, entre autres Verneuil, ont imaginé un procédé d'amputation de la cuisse dans lequel on lie d'abord l'artère fémorale, comme premier temps de l'opération ; celle-ci se termine dès lors très simplement comme l'ablation d'une tumeur, sans perte de sang considérable. Il faut encore mentionner une variété de phlébite de la veine fémorale qui constitue une complication très importante des suites de couches, des kystes de l'ovaire, de certaines cachexies cancéreuses, et à laquelle on a donné le nom de *phlegmatia alba dolens* (V. ce mot et PHLEBITE). Les adénites inguinales suppurées (bubons) envahissent souvent la paroi veineuse, qui s'enflamme à son tour ; dans l'ouverture de ces bubons, il faut tenir compte de cette donnée, car la friabilité de la veine en a déterminé la rupture dans certains cas, à la suite d'explorations, de dilatation brusque de l'ouverture de l'abcès.

Nerf crural. — Ce nerf provient du plexus lombaire par trois racines qui viennent des deuxième, troisième et quatrième branches lombaires. Ces racines se réunissent à angle aigu dans l'épaisseur du psoas, forment un tronc nerveux qui sort du muscle au niveau de sa face externe et descend jusqu'à l'arcade crurale dans la gouttière située entre le psoas et l'iliaque auxquels il donne quelques rameaux au-dessous du *fascia iliaca*. A deux centimètres au-dessous de l'arcade, il se termine par quatre branches, deux en avant, les nerfs musculo-cutanés interne et externe ; et deux en arrière, le nerf du triceps en dehors et le saphène interne en dedans. Le premier donne des rameaux au muscle couturier et trois rameaux cutanés, dits *perforant interne*, *moyen* et *externe* ; l'interne fournit le nerf accessoire du saphène interne ; le deuxième donne des rameaux aux muscles pectiné et premier adducteur, et à la peau de la partie supérieure et interne de la cuisse ; le troisième donne trois rameaux, l'un va au droit antérieur, l'autre au vaste interne, l'autre au vaste externe. Le quatrième, ou saphène interne, sort de la gaine des vaisseaux fémoraux à l'anneau du troisième adducteur, et se divise en deux branches, l'une rotulienne, l'autre jambière, qui se dirige le long de la face interne de la jambe et du pied jusqu'à la partie interne du gros orteil.

Dr L.-H. PETIT.

CRUSCA (Académie de la) (V. ACADEMIE, t. I, p. 230).

CRUSCADES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan ; 508 hab.

CRUSEILLES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, sur le versant S. du Salève ; 1,948 hab. Ruines d'un château du moyen âge au sommet d'un rocher isolé.

CRUSELL (Bernhard-Henrik), virtuose et compositeur suédois, né à Nystad (Finlande) le 15 oct. 1775, mort à Stockholm le 28 juil. 1838. Fils d'un pauvre relieur, il s'engagea dans un régiment à l'âge de treize ans pour apprendre la musique ; il étudia en même temps le français, l'italien, l'allemand et il fut chef de musique à dix-sept ans. Après avoir reçu des leçons de l'abbé Vogler à Stockholm et de Tausch l'aîné à Berlin, il devint membre de l'Académie de musique suédoise (1801). H. Berton et Gossec lui enseignèrent la composition au Conservatoire de Paris (1803). C'était un des meilleurs clarinettes de son temps ; aussi est-ce surtout pour cet instrument qu'il écrivit des concertos. On lui doit aussi des quatuors, des trios, des duos. Il mit en musique des poésies de Tegner (notamment vingt-deux chants de *Frithjofs saga*), de Raneberg, de Bellman, de Schiller ; composa une opérette en trois

actes (*la Petite Esclave*; Stockholm, 1824), des récitatifs, des chœurs. Ses œuvres sont simples, gracieuses, pleines de charme et de mélodie; plusieurs d'entre elles sont devenues populaires. Il traduisit et arrangea pour le théâtre de Stockholm dix livrets d'opéra. B-s.

CRUSELL (Gustaf-Samuel), cousin du précédent, médecin et novateur finlandais, né à Tammela le 30 juin 1810, mort à Saint-Petersbourg le 24 oct. 1858. Médecin provincial à Kajana (1840) puis à Kexholm (1842), il fut le premier qui appliqua le galvanisme à la médecine. Il fonda à Moscou un Institut électrolytique (1845), et fit ensuite à Saint-Petersbourg (1849-1857) des expériences où il découvrit la première méthode galvano-caustique. En 1857, il devint docteur à l'université de Helsingfors, mais bientôt une maladie mentale mit fin à ses fécondes recherches, exposées dans : *Ueber den Galvanismus als chemisches Heilmittel gegen örtliche Krankheiten* (Saint-Petersbourg, 1844, avec trois suppléments 1842-44), en français dans les *Bulletins de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg* (1844-54), et en suédois dans la *Roue pyrocaustique* (Helsingfors, 1857). B-s.

CRUSENSTOLPE (Magnus-Jacob), fécond et brillant écrivain suédois, né à Jönköping le 11 mars 1795, mort à Stockholm le 18 janv. 1865. Fils d'un assesseur à la cour de Gæta, il entra dans la magistrature en 1814, fut secrétaire du procureur général de la diète (1823), adjoint (1820), puis assesseur à la cour de Svea (1825). Dès l'âge de douze ans, encouragé par ses maîtres à composer des romans, il publia en 1821 trois nouvelles anonymes, réunies en 1842 sous le titre de *Débuts littéraires*. Une brochure sur *l'Administration de l'agriculture et des mines* (1822) le mit en relation avec Charles XIV Jean; de 1823 à 1835, il prit part aux diètes comme membre de la noblesse et publia, outre divers écrits politiques, un journal en collaboration avec L.-J. Hjerta (1828-30). Les promesses du tout-puissant comte Brahe le décidèrent à quitter l'opposition et à mettre ses talents au service de la *Camarilla*; mais les articles imposés nuisirent au succès de la *Patrie* (Fæderneslandet), feuille officieuse qu'il publia de 1830 à 1833; les subsides ne furent pas suffisants et, ayant mangé sa fortune dans cette entreprise, il donna sa démission de magistrat pour être plus libre de brûler ce qu'il avait adoré. Il ne se borna pas à faire de l'opposition parlementaire (diète de 1834-5) et à tenter un procès de presse au *Journal officiel*, mais il se mit à écrire des pamphlets périodiques ou non qui furent beaucoup lus, tant à cause des révélations piquantes que pour le style élégant, agréable, quoique parfois trop pompeux : *Esquisses intimes de l'histoire du jour*, pleines de fiel et d'insinuations malignes (I, *les Absents*, 1834; 4^e éd., 1837; II, *les Présents*, 1834; 2^e éd., 1836); 1770, 1872, 1809 (1836; 2^e éd., 1837); *le Portefeuille* (1837-1845); *Tableau historique des premières années du règne de Gustave IV Adolphe* (1837); *Situation et circonstances* (sous forme de lettres, 1838-51, puis de revue, 1852-64). Ayant accusé le conseil d'avoir violé la loi du sabbat pour avoir fait une nomination le dimanche, il fut poursuivi pour crime de lèse-majesté et, malgré un habile *Mémoire justificatif*, condamné par le jury à trois ans d'emprisonnement dans la forteresse de Vaxholm, ce qui donna lieu à de sanglantes démonstrations (1838). Sa réclusion ne l'empêcha pas de continuer ses travaux littéraires et même de publier des brochures périodiques. Il faut encore citer parmi ses écrits des *Tableaux historiques* où il a mêlé des fictions à des traits réels tirés de ses riches collections : *le More ou la Maison de Holstein-Gottorp en Suède* (1840-44, 6 vol.; 2^e éd., 1880); *Charles-Jean et les Suédois* (1845-6, 4 vol.; 2^e éd., 1881); *la Maison Tessin sous l'absolutisme et le parlementarisme* (1847-1849, 3 vol.; 2^e éd., 1883); *la Diète de 1850 sur la scène et dans les coulisses*, celle de 1851; *Caractérisques d'après les lettres intimes et les notes de contemporains* (1851); *Anecdotes* (1851); *les Cours de*

l'Europe (I. Prusse; II. France, 1853); *la Révolution du 13 mars 1809* (1859); *Personnalités historiques* (I. Charles XIII et la reine, 1864; II. Antécédents de Charles-Jean, 1863); *Médailles et statuettes d'écrivains, d'artistes, d'hommes politiques* (1882), réunis et réédités par son imitateur Arvid Ahnfelt, qui a aussi publié : *M.-J. Crusenstolpe, sa galerie de contemporains et sa correspondance littéraire* (1880-81, 2 vol.). — Son frère, *Johan-Fredrik-Sebastian Crusenstolpe*, né le 25 août 1801, mort en 1882, fut consul général à Alger (1858), puis à Lisbonne (1860), où il devint ministre résident. On lui doit une traduction suédoise du *Coran* (1843). BEAUVAIS.

CRUSIUS (Christian-August), théologien luthérien, né à Leuna, près de Mersebourg, le 10 janv. 1715, mort à Leipzig le 18 oct. 1775. Il fut après *Budde* (V. ce nom) l'adversaire le plus décidé de la philosophie de Wolff. Kant a relevé la justesse de plusieurs de ses critiques, notamment au sujet des jugements synthétiques *a priori*. En théologie, sa tendance mystique influença par trop son exégèse, surtout dans ses *Hypomnemata ad theologiam prophetiam* (Leipzig, 1764 et suiv., 3 vol.) et fit de lui un adversaire d'*Ernesti* (V. ce nom). Original, mais un peu confus, c'est surtout par son humble et chaude piété qu'il attira des disciples peu nombreux, mais très fervents. F.-H.K.

CRUSLIER (V. Poudre).

CRUSNES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman; 302 hab.

CRUSSOL. Montagne et château ruiné du dép. de l'Ardeche, com. de Saint-Péray, en face de Valence. Cette montagne, coupée à pic par le Rhône, du côté de l'E., est un des plus curieux spécimens que la nature ait fournis aux géologues pour étudier, sur un très petit espace, les phénomènes des époques triasique et jurassique. On y trouve, en effet, superposés au granit porphyroïde, tous les dépôts du trias, dépourvus de fossiles, puis les différentes couches jurassiques ayant chacune son ammonite ou sa bélemnite particulière, jusqu'au terrain corallien. Le calcaire de Crussol est une sorte de marbre polissable, fort estimé dans tout le bassin du Rhône et que les Romains employaient pour l'amphithéâtre d'Arles. La montagne est dominée par les ruines du château de Crussol, connues sous le nom de *Cornes de Crussol*, à cause de deux pignons pointus, dont un a croulé dans ces derniers temps, à la suite des travaux de carriers. Le château de Crussol est mentionné par le cartulaire de Saint-Chaffre comme existant au x^e siècle, mais l'édifice dont on voit les restes est postérieur au xiii^e siècle. Une tradition attribue sa fondation au géant *Crussolius*, à cause des nombreux ossements d'éléphants trouvés dans la contrée, et qu'on prenait pour des ossements humains. Le château de Crussol fut pris et repris plusieurs fois pendant les guerres civiles et finalement détruit vers 1622. A mi-côte, on voit encore les ruines de l'ancien village féodal, relié à la forteresse du sommet par un second mur d'enceinte. La terre de Crussol était une des douze baronnies du Vivarais. Elle fut érigée en vicomté en 1486, puis en comté, mais son nom n'arriva à un retentissement historique qu'au xvi^e siècle, à cause du rôle considérable que ses seigneurs, devenus ducs d'Uzès, jouèrent dans les troubles religieux du Languedoc.

CRUSSOL (Famille de). Il existait avant le xii^e siècle une famille de Crussol dont on sait seulement qu'elle possédait Crussol. L'héritière de ces anciens Crussol épousa Giraud Bastet, qui vivait en 1110. Un de ces Bastet accompagna Philippe-Auguste à la croisade de 1195, et un autre aida le belliqueux évêque de Valence, Humbert de Miribel, à soumettre ses sujets révoltés. Un troisième, *Louis* de Crussol, fut chambellan de Louis XI, gouverneur du Dauphiné, sénéchal du Poitou et grand maître de l'artillerie du royaume. Il fit lever le siège de Beauvais à Charles le Téméraire et mourut en Languedoc en 1473, en allant prendre le commandement de l'armée en Catalogne. Son fils, *Jacques* de Crussol, gouverneur du Dauphiné, prit part

à toutes les guerres d'Italie, sous Charles VIII et Louis XII et fut blessé à Fornoue. Il était devenu, en 1486, vicomte d'Uzès par son mariage avec Simonne d'Uzès. Charles de Crussol, son successeur, épousa Jeanne de Genouillac, qui avait été élevée au château d'Amboise avec Marguerite de Valois dont elle resta l'amie. Charles eut douze enfants, dont deux, qui se succédèrent comme ducs d'Uzès, prirent une part considérable aux événements politiques de leur temps.

Antoine de Crussol, l'aîné, épousa, en 1556, Louise de Clermont, qui était très liée avec Catherine de Médicis et fut souvent l'intermédiaire entre cette princesse et les huguenots. Elle était la gouvernante de Charles IX, et l'on a des lettres très curieuses du jeune prince à sa gouvernante, qu'il appelle sa « vieille lanterne ». C'est grâce à elle que la vicomté d'Uzès fut érigée en duché simple, puis en duché-pairie. Antoine de Crussol joua, au début des troubles religieux du Midi, un rôle qui a été diversement apprécié et dont il faut chercher l'explication, d'abord dans son propre caractère, modéré, pratique et conciliant, ensuite dans la politique de Catherine de Médicis, dont il était l'agent dévoué, et qui cherchait surtout à faire servir l'antagonisme des partis au maintien de l'autorité royale. Envoyé, à la fin de 1561, pour pacifier le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, il remplit sa mission avec autant de succès que les circonstances le comportaient ; mais bientôt, mécontent de la cour, il se retira dans son château de Charmes, où des délégués de Nîmes ne tardèrent pas à venir le chercher pour en faire le chef des religionnaires du Midi. Il remporta divers succès, organisa le parti et fit arrêter au Pont-Saint-Esprit le baron des Adrets, coupable de trahison. Il était en Dauphiné, rétablissant dans cette province les affaires des protestants, quand la paix d'Amboise vint terminer la guerre. En somme, Antoine de Crussol exerça une influence modératrice. Les historiens protestants le louent de s'être montré loyal à l'égard de leur parti, bien qu'il fût resté catholique. Il mourut le 15 août 1573, au siège de La Rochelle.

Tandis que le chef de la famille de Crussol, premier duc d'Uzès, jouait le rôle que nous venons d'indiquer, trois de ses frères, Jacques, Jean et Galiot, s'étaient lancés à corps perdu dans le parti huguenot. Le plus célèbre est Jacques de Crussol (né le 20 juin 1540), connu, dans la première guerre civile, sous le nom de *Beaudiné* (un des fiefs de la famille), et plus tard sous le nom de *baron d'Acier*. Arrivé à Montpellier en 1562, comme lieutenant du prince de Condé, Jacques s'empara de Marseillan et Béziers, mais bientôt battu à Pézenas (14 juil.) par le duc de Joyeuse, il fut contraint d'abandonner Pézenas et Béziers au chef des catholiques. Celui-ci, n'ayant pas tenu sa promesse de laisser aux réformés le libre exercice de leur culte, Jacques reprit les armes. Défait à Frontignan, il se retira à Montpellier où il repoussa une attaque de Joyeuse (oct. 1562). Plus tard, il prit le Ponzin, fit lever le siège d'Aubenas, châtia le Bourg-Saint-Andéol, qui avait massacré une garnison protestante, et, revenant vers le S., obligea Joyeuse de lever le siège de Montpellier. La guerre ayant recommencé en 1567, Jacques revint à Montpellier et fit capituler la citadelle restée au pouvoir des catholiques. Il s'empara du Pont-Saint-Esprit et de diverses places en Vivarais et en Dauphiné, mais il subit un grave échec à Montfrin. Peu après, il conduisit une armée de 22,000 hommes au secours du prince de Condé. Il passa la Dordogne à Souillac le 14 oct. et fit sa jonction avec le prince. Il était à Cognac quand Condé fut battu à Jarnac. Il défendit Cognac contre le duc d'Anjou et accompagna Coligny au siège de Poitiers. Fait prisonnier à Montcontour, il fut épargné par Santa-Fiore, général des troupes du pape, et remis en liberté moyennant une rançon de 10,000 écus. On reproche à Jacques de Crussol de nombreux actes de cruauté. Il portait une cornette verte représentant une hydre à têtes de moines et de cardinaux qu'Hercule abattait à coups de massue, avec l'inscription : *Qui casso crudeles*, anagramme de son nom. Jacques de

Crussol était au Louvre lors de la Saint-Barthélemy. Il fut épargné à cause de son frère Antoine, mais leur frère Galiot fut une des victimes du massacre. L'année suivante, Antoine étant mort sans enfants et lui ayant laissé ses biens et ses titres, le nouveau duc d'Uzès devint, comme l'avait été son frère aîné, l'homme de la reine plutôt que celui des religionnaires. Catherine de Médicis l'opposa, dans le Languedoc, au duc de Montmorency, qui était trop puissant au gré de la cour, et l'on vit alors, comme dit l'Étoile, cette étrange métamorphose du catholique Montmorency devenu le chef des huguenots, tandis que le huguenot d'Acier combattait avec les catholiques pour le roi contre les huguenots. Jacques de Crussol mourut à Paris le 3 sept. 1584. Il avait été fait chevalier du Saint-Esprit, lors de la création de l'ordre en 1578.

Un de ses descendants, *Charles-Emmanuel* de Crussol, huitième duc d'Uzès, né le 11 janv. 1707, mort à Paris le 3 févr. 1762, fut un mélange rare d'esprit, de bravoure et d'originalité. Une blessure terrible, reçue à la bataille de Parme en 1734, l'avait rendu bossu. Mais le bossu n'était pas manchot, car il tua en duel un comte de Rantzau, en 1740, à la suite d'une aventure de bal. Il correspondait avec Voltaire et se chanta lui-même dans la célèbre chanson : *Depuis longtemps je me suis aperçu De l'agrément qu'il y a d'être bossu...* — Les branches collatérales de la famille de Crussol (marquis de Saint-Sulpice, de Montsalez et de Florensac) sont éteintes, mais la branche principale s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le treizième duc d'Uzès, *Amable-Antoine-Jacques-Emmanuel* de Crussol, est mort en 1878, laissant plusieurs enfants. A. MAZON.

BIBL. : Collections de documents sur l'histoire de France. — HAAG, *France protestante*. — D'ALBIOUSSE, *Histoire des ducs d'Uzès*; Paris, 1887. — D^r FRANCOUS, *Voyage autour de Crussol*; Privas, 1888.

CRUSTACÉS. I. ZOOLOGIE. — Les Crustacés forment une classe très nombreuse de l'embranchement des Arthropodes ; ce sont tous animaux au genre de vie extrêmement variable, organisés pour vivre dans l'eau, et l'immense majorité de ces êtres habitent la mer ; un très petit nombre de formes seulement se sont adaptées à la vie terrestre. La plupart des Crustacés sont libres pendant toute leur existence, mais on observe aussi, parmi eux, des exemples de parasitisme à tous ses degrés ; même, certains Crustacés parasites peuvent en arriver à un tel degré de régression, qu'ils sont absolument méconnaissables et qu'il ne faut rien moins que l'étude de leur embryogénie pour pouvoir les classer à l'état adulte. On peut définir les Crustacés des Arthropodes à respiration branchiale, munis de deux paires d'antennes, chez lesquels chaque anneau porte, au côté ventral, une paire d'appendices articulés ; les téguments, formés de chitine, sont imprégnés de matière calcaire, qui leur donne une grande dureté, et c'est cette dernière particularité qui leur a valu leur nom. Comme chaque fois qu'il s'agit de définir un groupe nombreux d'animaux, il faut noter ici que chacun de ces caractères, en particulier, peut se trouver infirmé. Il importe maintenant d'entrer dans quelques détails au sujet de ces animaux ; nous passerons successivement en revue les particularités les plus importantes de leur structure et de leur développement ; nous ne parlerons de leurs mœurs qu'aux articles spéciaux, dans lesquels nous traiterons des différentes formes.

En général, on peut compter chez les Crustacés vingt anneaux, portant chacun des appendices ; mais, d'une part, on peut assez souvent constater une réduction plus ou moins prononcée de ce nombre d'anneaux et, d'autre part, on les voit parfois se multiplier et atteindre un chiffre double : nous citerons des exemples de ces modifications à propos des Cladocères, Ostracodes (réduction), Branchiopodes (augmentation du nombre). Tous les anneaux restent parfois distincts, malgré leur nombre et, d'autres fois, ils se soudent ou se fusionnent, de façon à n'être plus marqués que par leurs appendices (fig. 1 et 2). Il y a, au reste, tous les passages entre ces types variés. Chez la plupart des

Crustacés, les anneaux qui forment la tête se soudent entre eux avec le thorax, pour donner naissance à ce que l'on

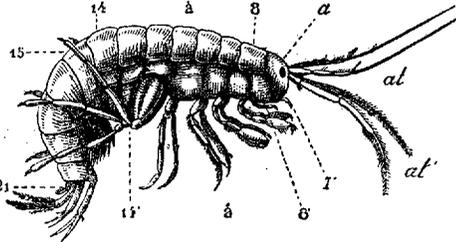


Fig. 1. — *Gammarus pulex* (Crevette des ruisseaux). a, tête (les sept anneaux qui la forment sont fondus en une seule pièce); 8 à 14, anneaux du thorax; 15 à 21, sept anneaux de l'abdomen; at, antennes de la première paire; at', antennes de la seconde paire; 7, appendice représentant une patte-mâchoire; 8-14, les sept paires de membres thoraciques; 15-20', les six paires de pattes abdominales.

appelle le *céphalothorax*, mais il est des espèces, même parmi celles qui sont très élevées en organisation, chez lesquelles les anneaux céphaliques restent presque tous distincts; on peut compter sept anneaux céphaliques, dont l'un porte les yeux, les deux suivants les antennes et les autres les pièces buccales. Les yeux sont d'ordinaire composés: ils peuvent avoir la cornée lisse ou présenter des facettes; parfois, on voit des cristallins très distincts les uns des autres, à la périphérie de l'organe; les deux yeux peuvent se fusionner et donner l'apparence d'un organe impair, comme chez beaucoup d'Entomostracés; on rencontre parfois aussi des yeux simples, comme chez les Cyames, Apus, etc., qui possèdent d'ailleurs, en même temps, des

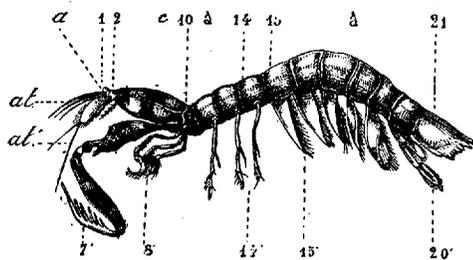


Fig. 2. — *Squilla maculata*. a, tête dont deux anneaux sont distincts; 1, premier anneau céphalique; 2, second anneau céphalique; c, carapace, correspondant aux anneaux 5 à 9; 10, dixième anneau dont une portion seule est visible; at, antennes internes; at', antennes externes; 7, première patte-mâchoire; 8-14', les sept paires de pattes thoraciques; 15-20', pattes abdominales.

yeux composés. Fait remarquable, chez certaines espèces des grandes profondeurs, les yeux peuvent être remplacés par des épines plus ou moins développées. Enfin, un certain nombre d'espèces, parmi les Crustacés qui vivent dans les lieux obscurs, sont dépourvues de tout appareil oculaire.

Les antennes des Crustacés, au nombre de deux paires, sont extraordinairement variables par tous leurs caractères; ce sont d'ordinaire des sortes de fouets grêles et articulés, sièges du toucher; leurs fonctions, au reste, peuvent varier comme leur forme, et ces organes peuvent s'adapter à la nage, devenir des instruments de préhension, ou se transformer en appareils de fixation. L'appareil buccal est en règle générale formé de nombreuses pièces, mais il n'y a absolument rien de fixe à cet égard et les éléments qui le forment peuvent être plus ou moins réduits. Chez les formes élevées (fig. 3), on peut trouver, en outre de la lèvre supérieure, une paire de mandibules, pourvues d'un palpe articulé et deux paires de mâchoires de structure compliquée. Ces trois paires d'organes appartiennent aux quatrième, cinquième et sixième segments céphaliques et correspondent aux mandibules, mâchoires et lèvre inférieure des Insectes. Il s'ajoute fréquemment à

cet appareil, chez les formes les plus différenciées, deux, trois et même cinq paires de pattes, appartenant aux anneaux suivants et qui se transforment en appendices buccaux, mais dont la nature primitive est pleinement démontrée. Le thorax est typiquement formé de sept anneaux, plus ou moins nettement visibles, plus ou moins soudés entre eux et avec la région céphalique; les sept paires d'appendices qu'il porte présentent, suivant les genres, les modifications les plus variées: ils peuvent constituer des organes de marche, de natation, de préhension, de respiration, de tact, de fixation, etc., tous différents les uns des autres; leurs changements de forme sont si étendus qu'il ne peut être question de les étudier ici et que nous n'en parlerons qu'à propos des différents types chez lesquels il est plus intéressant de les examiner. L'abdomen est formé de six anneaux; beaucoup d'auteurs admettent cependant l'existence d'un septième anneau terminal, rudimentaire, important en taxonomie pour les caractères qu'il présente et qui reçoit le nom de *telson*; l'abdomen est aussi très variable par ses caractères, même si on ne le considère que chez les formes élevées:



Fig. 3. — Pièces buccales de l'Ecrevisse. a, mandibule (4^e anneau); b, première mâchoire (5^e anneau); c, seconde mâchoire (6^e anneau); d, première patte-mâchoire (7^e anneau); e, deuxième patte-mâchoire (8^e anneau); f, troisième patte-mâchoire (9^e anneau).

tout le monde sait, par exemple, que la partie du corps repliée et que l'on appelle vulgairement la queue chez les Crabes, n'est autre chose que l'abdomen, si développé au contraire chez des formes voisines, comme les Homards et Langoustes. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si, chez certaines formes (Aselles, par ex.) il est réduit à une seule pièce, encore très large à la vérité, et si, chez d'autres (Caprellles, Cyames), il est réduit à un ou deux petits tubercules: c'est le thorax qui prend la prédominance dans ces derniers cas. Les anneaux abdominaux portent aussi chacun une paire d'appendices, mais on peut appliquer à ces organes ce que nous avons dit des pattes thoraciques: ils peuvent présenter les variations les plus étendues.

Il faut ajouter, à la suite de cette longue revue des modifications que peuvent présenter les anneaux du corps des Crustacés, qu'il existe des formes (ex. les *Lernées*), chez lesquelles toute trace de division du corps disparaît: l'animal est alors vermiforme. Le système nerveux des Crustacés a la disposition générale qu'il présente chez les autres Arthropodes normaux; il est situé, pour sa plus grande masse, au côté ventral du corps; une paire de ganglions existe pour chaque anneau et des filets nerveux les réunissent, formant deux chaînes parallèles, plus ou moins nettement soudées entre elles et qui courent dans toute la longueur du corps, se rendant vers l'œsophage; en ce point les deux chaînes nerveuses se relèvent et, embrassant l'œsophage, viennent se perdre à la partie supérieure dans les ganglions céphaliques (fig. 4). D'une manière générale, on peut dire que l'appareil nerveux que nous venons de décrire, suit toutes les modifications que peuvent présenter les anneaux et que ses différentes parties peuvent entrer en plus ou moins complète coalescence. C'est chez les Crabes que le maximum de coalescence est nécessaire-

ment réalisé (fig. 5). Des ganglions céphaliques, soudés en une seule masse, se détachent tous les nerfs des organes des sens. Il existe aussi, chez les Crustacés élevés en organisation du moins, un système nerveux dit de la vie végétative, encore très mal connu. Nous avons dit plus haut quelques mots des organes du tact et de la vision; nous aurons peu de chose à dire ici sur les autres organes des sens. L'appareil de l'ouïe est localisé, chez les espèces supérieures, dans le premier article des antennes antérieures; il varie de structure, mais est toujours excessivement simple: il peut avoir, chez d'autres formes, un siège tout différent et être situé, par exemple, dans les lamelles caudales; il est inconnu chez un très grand nombre de types. La faculté de percevoir les odeurs existe aussi chez les Crustacés, parfois même elle est très développée; les organes de ce sens semblent être

situés sur les antennes antérieures et revêtir l'aspect d'ap-

Fig. 4. — Système nerveux d'un Crustacé Macroure (Ecrevisse). a, anus; an, nerf antennaire; an, nerf antennulaire; c, commissure œsophagienne; gn¹, ganglion sus-œsophagien; gn², ganglion sous-œsophagien; gn³, cinquième ganglion thoracique; gn⁷, dernier ganglion thoracique; gn¹³, dernier ganglion abdominal; œs, section transversale de l'œsophage; on, nerf optique; sa, section transversale de l'artère sternale; sgn, nerf stomatogastrique.

situés sur les antennes antérieures et revêtir l'aspect d'ap-

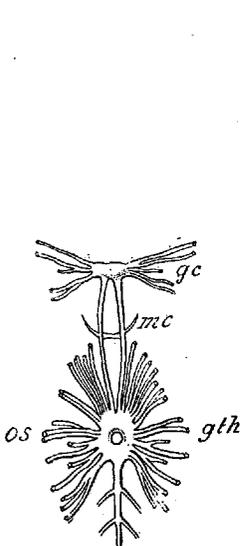


Fig. 5. — Chaîne ganglionnaire d'un Crabe (*Carcinus maenas*). gc, ganglions céphaliques; mc, connectif constituant le collier œsophagien; cm, commissure caractéristique des Crustacés; gth, ganglions thoraciques; os, ouverture livrant passage à l'artère sternale.

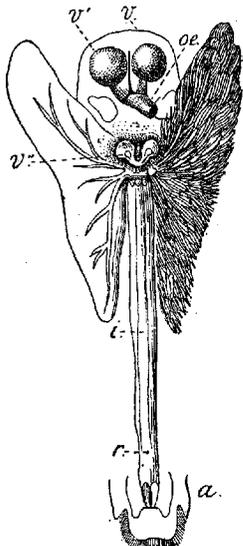


Fig. 6. — Appareil digestif de l'Ecrevisse. œ, œsophage; v, contour de l'estomac; v', les gastrolithes (vulgairement yeux d'écrevisse); i, intestin; r, rectum; a, ouverture anale.

pendices de forme plus ou moins conoïdes, plus ou moins

semblables à des poils, mais toujours en saillie. Quant à l'organe du goût, il n'est nullement connu, si tant est que sa fonction existe.

L'appareil digestif des Crustacés libres est complet; il peut être très réduit chez les formes parasites. Chez les types supérieurs (fig. 6), il commence par un œsophage court et large, muni de valvules et d'un appareil musculaire puissant. L'estomac, de forme arrondie, présente à son intérieur un système de plaques très dures, de nature chitineuse, d'agencement compliqué, qui jouent un rôle important dans la trituration des aliments et sont très variables suivant les cas; des glandes variées déversent leur produit dans le tube digestif: leurs homologues ne sont pas bien établies; la plus volumineuse, sinon la plus connue, est celle que l'on trouve si développée chez les Crabes, par exemple; elle est de couleur jaune et on l'appelle vulgairement le foie; un autre système de glandes digestives bien développé, du moins chez les types élevés, est formé par les longs tubes grêles appelés *appendices pyloriques*, qui débouchent à la partie antérieure de l'intestin moyen. L'appareil circulatoire des Crustacés nous arrêtera aussi un instant. Il est facile, en enlevant avec quelque

précaution la carapace d'un Crabe vivant, par exemple, de voir le cœur, organe de forme polygonale, bien reconnaissable à ses contractions rythmiques; le cœur est enveloppé d'un péricarde dans lequel arrive, par un système de vaisseaux, le sang qui provient des branchies; des ouvertures en nombre variable permettent au sang contenu dans le péricarde d'arriver dans le cœur qui va le chasser dans les artères; le retour du sang dans le péricarde, pendant la contraction du cœur, est empêché par les bords des ouvertures de communication de ce dernier, qui jouent le rôle de valvules en s'appliquant l'un contre l'autre. Le mécanisme cardiaque est toujours le même, quelle que soit la forme du cœur, et cette forme est très variable. Les artères, plus ou moins nombreuses, qui partent du cœur ne se terminent pas, après s'être ramifiées, dans

un système capillaire qui se rattacherait aux veines: le sang tombe dans les lacunes, entre les organes et c'est dans les lacunes que les veines puisent le sang qu'elles doivent conduire aux branchies (fig. 7). L'appareil circulatoire des Crustacés, comme on peut s'y attendre, va se dégradant de plus en plus, au fur et à mesure que l'on descend vers les formes inférieures. Le sang, dont la couleur est très variable, contient le plus souvent de nombreux éléments amiboïdes; il est coagulable chez les espèces élevées. La respiration des Crustacés se fait

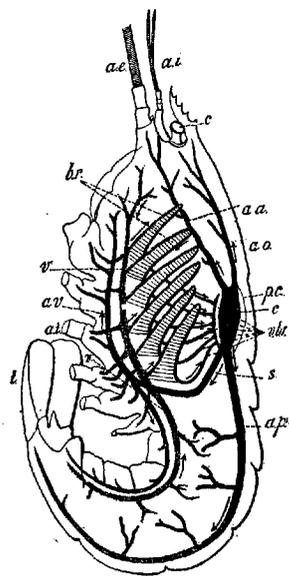


Fig. 7. — Schéma du système circulatoire des Crustacés Décapodes (Homard). ac, antennes internes; ae, antennes externes; o, œil; t, telson; c, cœur; pc, péricarde; ac, artère céphalique; ao, artères ophtalmiques; aa, artères antennaires; ap, artère postérieure; at, bifurcation de l'artère abdominale se rendant au telson; as, artère sternale; av, artère sternale antérieure; ai, artère abdominale inférieure; br, branchies; v, sinus médian abdominal; v', sinus médian thoracique; vbr, canaux branchio-cardiaques. — Les flèches indiquent la direction du cours du sang.

très généralement à l'aide des *branchies* (V. ce mot) et même, dans les cas où ces animaux sont adaptés à la vie terrestre, comme certains Crabes, des modifications spéciales de la cavité branchiale viennent maintenir l'humidité des lamelles respiratoires; en d'autres cas, chez certains Cloportes, par exemple, l'existence se passe dans un milieu suffisamment humide pour permettre ce mode de respiration.

Nous traiterons, à propos des différentes formes de Crustacés, des modifications de forme que subissent la plupart de ces animaux au cours de leur développement; disons seulement que ces modifications sont souvent tellement considérables, que bien des formes larvaires avaient été d'abord décrites comme des espèces distinctes et qu'on peut comparer les métamorphoses des Crustacés à celles des Insectes. D'une façon générale, et conformément à un principe qui ne souffre pas d'exceptions réelles, les différents types de Crustacés traversent, au cours de leur développement, des phases pendant lesquelles leur forme rappelle complètement celle des types moins élevés qu'eux en organisation, de telle sorte qu'on peut comparer les différents membres d'une série donnée, aux stades que

revêt successivement la forme qui est le terme de la série (V. les mots NAUPLIUS, ZOÉ, MEGALOPE, PHYLLOSOME, ERICHTE, etc.). La reproduction des Crustacés se fait par des œufs; chez certaines formes, fréquentes dans les eaux douces, les mâles sont très rares, ou sont inconnus à certaines époques de l'année, aussi fait-on rentrer dans la parthénogénèse leur reproduction à ces moments-là, ou même leur mode de reproduction habituelle. Les sexes sont séparés en règle générale (exception, Cirripèdes, Cymothoïdes); il arrive souvent que le dimorphisme sexuel soit considérable, au point que, pour certains types, les mâles et les femelles ont été décrits comme formant des genres différents (V. ANCÉE, par ex.). C'est surtout chez les parasites que s'exagèrent ces différences (V. CIRRIPIÈDES, BOPYRE, etc.). Disons pour terminer que les traces des Crustacés se rencontrent déjà dans les couches les plus anciennes du globe et que, même, on a trouvé dans le terrain dévonien, des Crustacés d'organisation très élevée, des Décapodes, ce qui permet d'admettre qu'à cet âge ils existaient depuis déjà fort longtemps. Nombre de types fossiles sont aujourd'hui éteints.

R. MONTEZ.

CLASSIFICATION (d'après Claus).

	Ordres	Sous-Ordres		
I. MALACOSTRACÉS	Thoracostracés.....	Podophthalmes.	Décapodes..... { Brachyures.	
		Stomapodes.	Schizopodes. { Macroures.	
	Arthrostracés ou Edriophtalmes.....	Cumacés.		
		Isopodes.....	Euisopodes.	
		Amphipodes....	Anisopodes.	
II. ENTOMOSTRACÉS.....	Leptostracés....	Hypérines.		
	Cirripèdes.....	Crévettines.		
	Copépodes.....	Lémodipodes.		
		Ostracodes.	Nébalidés.	
	Phyllopedes....	Thoraciques.		
			Abdominaux.	
		Apodes.		
	Rhizocéphales.			
	Branchiures.			
		Eucopépodes... { Gnathostomes ou Nageurs.		
			Siphonostomes ou Parasites.	

II. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — Les Crustacés marins et les Crustacés d'eau douce doivent être étudiés séparément au point de vue de leur dispersion sur le globe. — Les *Crustacés marins* à l'âge adulte sont, pour la plupart, des habitants des rivages, et leur répartition géographique paraît soumise aux mêmes lois que celles des autres animaux marins, c.-à-d. qu'elle dépend en grande partie de la température et de la direction des courants. Dana admet trois grandes zones climatologiques dont les limites sont établies d'après les lignes *isocrymales* (c.-à-d. de plus grand froid) de chaque localité : 1° zone froide; 2° zone tempérée; 3° zone torride, qui se répètent des deux côtés de l'Équateur, ce qui donne cinq zones, en allant d'un pôle à l'autre (zone froide N., zone tempérée N., zone torride, zone tempérée S., zone froide S.). Il divise ensuite les Crustacés marins en cinq grandes régions qui sont : 1° la région occidentale ou américaine qui comprend toutes les côtes des deux Amériques sur l'Atlantique comme sur le Pacifique; 2° la région africano-européenne comprenant les côtes de l'Europe et de l'Afrique baignées par l'Atlantique et les mers intérieures qui en dépendent; 3° la région orientale (ou indo-pacifique) qui s'étend de la mer Rouge et de Madagascar aux îles Sandwich et à la Nouvelle-Zélande; enfin 4° et 5° une région arctique et une région antarctique pour les mers polaires. Ces cinq grandes régions sont subdivisées en sous-régions d'après les zones ci-dessus indiquées et en provinces locales assez nombreuses. — La région orientale est la plus importante de toutes, car elle possédait (en 1853, époque du travail de Dana) cent quinze genres propres de Crustacés et dix-neuf seulement en commun avec la région africano-européenne. Celle-ci a seu-

lement dix-neuf genres propres et huit en commun avec l'Amérique. Enfin, quarante-sept genres sont exclusivement des côtes d'Amérique (région occidentale), dont quinze sont communs aux deux océans qui la baignent; vingt-six sont de la côte O. et six de la côte E. On voit que les deux rives de l'Atlantique sont plus distincts (huit genres communs seulement) que les deux versants de l'Amérique (quinze genres communs). De plus, quarante genres sont représentés dans toutes les régions.

Le nombre des espèces en général ne paraît pas plus considérable dans la zone tropicale que dans les zones tempérées et froides. Les Brachyures, cependant, qui sont les plus élevés des Crustacés, paraissent faire exception par leur abondance sous les tropiques, mais les types de grande taille, notamment parmi les *Macroures*, sont de la zone tempérée (*Macrocheira*, *Homarus*). — Huit espèces, appartenant aux genres *Grapsus*, *Acanthopus*, *Plagusia*, *Bernhardus*, *Crangon*, *Gonodactylus*, peuvent être considérées comme cosmopolites. La vaste dispersion de certains types est remarquable: parmi les *Lysianassinæ* une espèce du détroit de Magellan paraît identique à une espèce du Spitzberg; les *Caprellidæ* ont également des espèces communes aux deux hémisphères. Certaines espèces se trouvent dans des localités fort éloignées et manquent dans les localités intermédiaires (Natal et les Sandwich, Natal et Japon). *Plagusia tomentosa* habite l'Afrique australe, la Nouvelle-Zélande et Valparaiso; *Cancer Edwardsii*, ces deux dernières localités. Les genres *Latreillia*, *Ephyra*, *Syciona* se trouvent dans la Méditerranée et au Japon, mais non dans les localités intermédiaires; des espèces voisines des genres *Palæmon*, *Portunus* et *Cancer* habitent l'Europe et la Nouvelle-

Zélande. On doit expliquer cette vaste dispersion par l'action des courants marins qui emportent au loin les larves pendant leur vie pélagique et la disjonction de certains genres et de certaines espèces par des extinctions partielles qui se sont produites, dans les temps géologiques, sous l'influence de causes locales, séparant ainsi les diverses colonies d'espèces primitivement cosmopolites.

Distribution bathymétrique. On trouve des Crustacés depuis la zone des marées jusqu'aux plus grandes profondeurs, de sorte qu'au lieu de dire que les Crustacés sont des animaux de rivages, il serait plus exact de dire que ce sont des animaux vivant sur le fond des mers. Les Copépodes sont à peu près les seuls Crustacés que l'on puisse considérer comme pélagiques, c.-à-d. vivant à la surface à l'âge adulte : tel est le *Cetochilus australis*, qui forme dans l'océan Pacifique d'immenses bancs de couleur rougeâtre servant à la nourriture des baleines. Les dragages effectués à de grandes profondeurs, où la température est sensiblement uniforme, ont montré que des types considérés comme arctiques (*Lithodes*), se retrouvaient sous les tropiques à des profondeurs de 4,000 m. Les zones bathymétriques établies par E. Forbes, ont chacune leur population carcinologique. Ces quatre zones sont : 1° zone littorale ; 2° zone des laminaires ; 3° zone des coralliaires ; 4° zone des coraux de mers profondes, auxquelles il convient d'ajouter une cinquième (zone abyssale) pour les animaux qui vivent à plus de 200 m. de profondeur. On trouve des Crustacés jusqu'à 4,000 m. (*Pagurus abyssorum*). Ces Crustacés qui vivent dans une obscurité presque complète n'en sont pas moins souvent parés de couleurs vives (rouge carmin, orange, bleu indigo) ; ils ont des yeux souvent très développés (*Cystisoma Neptuni*, par 2,480 m.), et quelquefois des organes lumineux (*Gnathophausia Zoe*, par 1,200 m.). D'autres sont aveugles (*Nephropsis Agassizii*). Certains types sont remarquables par leur taille relativement gigantesque pour le groupe auquel ils appartiennent : *Gnathophausia goliath* (des Schizopodes), *Bathynomus giganteus* (des Isopodes). D'autres semblent les derniers représentants de types qui n'étaient précédemment connus qu'à l'état fossile : tels sont les *Polycheles*, Décapodes Macroures proches voisins des *Eryon* de l'époque jurassique.

Crustacés d'eau douce. Presque tous les groupes de Crustacés ont des représentants dans les lacs et les fleuves. Les plus grands et les plus remarquables de ces habitants des eaux douces sont les Ecrevisses (*Astacinae*, du groupe des Macroures) et des Crabes (*Telphusa*) du groupe des Brachyures. Ces deux types descendent évidemment de Crustacés primitivement marins et ont encore de proches parents parmi ces derniers. Les Ecrevisses n'habitent que les régions tempérées, ce qui s'accorde avec la prédominance des Macroures marins dans ces mêmes régions. Les *Astacinae* proprement dits (ou *Potamobiidae*) sont de l'hémisphère boréal, les *Parastacinae* de l'hémisphère austral. Parmi ces derniers le *Parastacus serratus* d'Australie atteint la taille de nos Homards. Les *Telphuses*, ou Crabes d'eau douce, sont au contraire des régions tropicales, ce qui s'explique également par la prédominance numérique des Brachyures dans ces régions. *Telphusa*, *Paratelphusa* et *Hydrotelphusa* sont de l'ancien continent, *Boscia* et *Epiloboceras* sont américains. Certains Crustacés du groupe des Crabes (*Gecarcinus*) et de celui des Crevettines (*Orchestes*) se sont habitués à vivre à terre et sont amphibies, mais les seuls Crustacés véritablement terrestres sont des Isopodes du groupe des Cloportes (*Oniscidae*) qui sont cosmopolites.

III. PALÉONTOLOGIE. — Les Crustacés sont représentés dans les couches paléozoïques les plus anciennes (cambrien) par les Trilobites, ordre qui s'est éteint presque complètement dans le carbonifère (quatre genres seulement), une seule espèce ayant été trouvée dans le permien de l'Amérique du Nord. Les Ostracodes et les *Phyllocarida*, groupes encore vivants, ne sont pas moins anciens, étant repré-

sentés dès le cambrien, les premiers par *Leperdita*, les seconds par *Hymenocaris*. Les *Cirrhipèdes* (V. ce mot) datent du silurien, ainsi que les *Amphipodes* (V. ce mot). Les Isopodes ne remontent pas au delà du dévonien et sont représentés, à l'époque carbonifère, par des types de grande taille : *Acanthotelson*, *Arthropleura* (V. ces mots), constituant une famille distincte complètement éteinte. Le genre jurassique *Archæoniscus* (V. ce mot) appartient aux *Ægidæ*. Les Cloportes (*Oniscidae*) terrestres se montrent dans le tertiaire. — Le groupe des *Merostomata*, si différent des autres Crustacés, et qui n'est plus représenté que par le genre *Limule*, était beaucoup plus abondant aux époques paléozoïque et mésozoïque : *Hemiaspis* est silurien et *Limulus* date du trias et même du carbonifère. Au même groupe appartiennent les *Gigantostraca* (ou *Euryptéridæ*) paléozoïques et complètement éteints, dont la taille surpassait de beaucoup celle des plus grands Décapodes connus : le *Pterygotus anglicus*, du vieux grès rouge d'Ecosse, atteignait 1^m50 de long et la grosseur d'un homme. Ce type a son apogée dans le silurien et le dévonien et s'éteint dans le lias. Les Décapodes ne sont pas connus avec certitude avant le dévonien (*Palæopalæmon*) et le carbonifère (*Anthrapalæmon*) ; les Macroures ont précédé les Brachyures (V. ANTHRACARIDES). Les *Eryonidae* jurassiques constituent une famille que l'on croyait complètement éteinte, mais dont quelques représentants vivent encore, comme nous l'avons dit plus haut, dans le fond des Océans. Les *Astacomorpha* (*Astacus*, *Homarus*) apparaissent dans le jurassique (*Eryma*), et les véritables Ecrevisses dans le crétacé et plus sûrement dans le tertiaire. Les Brachyures (Crabes), les plus modifiés des Décapodes, ne se montrent que dans le crétacé, car les genres *Palæinachus*, *Prosoyon* et autres de l'époque jurassique sont très douteux. Le genre *Cancer* (V. ce mot) date de l'époque éocène. Comme nous l'avons dit au mot ARTHROPODES, l'origine des différents types de Crustacés peut être considérée comme polyphylétique ou comme se confondant primitivement avec celle des autres Arthropodes. Ainsi les *Merostomata* (comprenant les *Limules* et les *Gigantostraca*) diffèrent beaucoup des Crustacés supérieurs (*Malacostraca*), et se rapprochent sous certains rapports des Arachnides, notamment des Scorpions, type très ancien. Les Trilobites rattachent les *Merostomata* aux *Entomostraca* (*Phyllopedes*, *Copépodes*, *Ostracodes* et *Cirrhipèdes*) malgré les différences dans le mode de développement. Par contre, on peut admettre que tous les *Malacostraca* (*Isopodes*, *Amphipodes*, *Décapodes*, etc.), dérivent d'un type ancestral commun, et les Brachyures sont évidemment des types très modifiés des Macroures.

E. TROUËSSART.

IV. BOTANIQUE. — On donne ce nom à de nombreux Lichens dont le thalle ressemble à des croûtes adhérentes à leur support directement et sans l'intermédiaire de rhizomes (V. LICHEN).

H. F.

BIBL. : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE ET PALÉONTOLOGIE. — H. MILNE-EDWARDS, *Sur la Distribution géographique des Crustacés* (*Annales des sciences naturelles*, 1838, X, 2^e série, et *Histoire naturelle des Crustacés*, 1840, III, p. 545. — J. DANA, *U. S. Exploring Expedition around the World, Cap. Wilkes; Report on the Crustacea*, 1853, vol. 14, part. II, p. 1451. — Du même, *On the Geographical Distribution of Crustacea* (*American Journal of Sciences and Arts*, 1853-55, t. XVI à XIX). — A. GERSTÄCKER, *Bronns Klassen und Ordnung des Tierreich, Arthropoda (Krebsiere)*, 5 Band, 1868, pp. 370-396. — A. MILNE-EDWARDS, *Expédition du Talisman dans l'océan Atlantique* (*Bull. hebdomadaire Association scientifique de France*, 1884). — KUNCKEL-D'HERCULAI, *Crustacés*, dans BREHM, *les Merveilles de la nature*, p. 690. — E. PERRIER, *Les Fonds de mer, les Explorations sous-marines* (*Science et Nature*, 1884 et 1886). — E. TROUËSSART, *la Géographie zoologique*, 1890. — A. ZITTEL, *Traité de paléontologie*, traduction Barrois, 1887, t. II, partie 1, pp. 523-719.

CRUSTULUM (Echinod.) (V. LOBOPHERA).

CRUSTUMERIA (*Crustumerium*, ou quelquefois *Crustuntium*). Ancienne ville sabine, non loin des sources de l'Allia, une des premières conquêtes de Rome naissante.

C'est sur les limites de son territoire que la plèbe opéra la sécession, appelée pour cette raison *secessio Crustumina* (Varron, *De ling. lat.*, IV, 14). Les Crustumini formaient une des vingt et une tribus primitives. A. W.

CRUVEILHIER (Jean), célèbre anatomiste français, né à Limoges le 9 févr. 1791, mort à Jussac le 10 mars 1874. Il étudia à Paris et dès le début gagna l'amitié de Dupuytren. Reçu docteur en 1816 avec cette thèse : *Essai sur l'anatomie pathologique en général*, il fut reçu agrégé au premier rang en 1823, puis en 1825 succéda à Bérard comme professeur d'anatomie; en 1836, il obtint par permutation la chaire d'anatomie pathologique créée grâce à la libéralité de Dupuytren. Pendant plus de trente ans, Cruveilhier, qui passait ses journées dans les pavillons de l'École pratique, recueillit les matériaux de son *Anatomie descriptive* (Paris, 1834-36, 4 vol. in-8; 5^e édit. par Marc Sée et Cruveilhier fils, 1877, 3 vol. in-8), et de ses remarquables travaux d'anatomie pathologique : *Anatomie pathologique du corps humain* (Paris, 1828-1842, 2 forts vol. gr. in-fol. av. 233 pl. coloriées), première et magnifique tentative de vulgarisation de la science anatomo-pathologique par l'image fidèle des lésions; *Cours d'études anatomiques* (Paris, 1830, 2 vol. in-8); *Traité d'anatomie pathologique* (Paris, 1849-1864, 5 vol. in-8). D^r L. HN.

CRUVELLI (Jeanne-Sophie-Charlotte CRUVELL, dite), aujourd'hui comtesse VIGIER, cantatrice dramatique, née à Bielefeld (Prusse) le 12 mars 1826. Elle paraît avoir débuté à Venise en 1847, après quoi elle alla à Udine, où son triomphe fut tel dans deux opéras de Verdi, *Attila* et *I Due Foscari*, qu'elle fut aussitôt engagée à Londres, où elle parut, au théâtre de la Reine. Elle trouva de grands succès à Londres dans *Norma*, la *Fille du régiment*, *Fidelio*, *Nabucco*, la *Somnambula* et autres ouvrages. En 1851, elle vint se produire au Théâtre-Italien, et où elle se fit acclamer particulièrement dans *Ernani*. L'opéra s'attacha M^{lle} Cruvelli au prix de 100,000 fr. par an. Elle débuta à ce théâtre au mois de janv. 1854, dans les *Huguenots*, et excita un vif enthousiasme. Elle se montra pour la dernière fois en 1857, dans les *Vêpres siciliennes* de Verdi. Peu de temps après, M^{lle} Cruvelli épousait un gentilhomme fort riche, le baron, aujourd'hui comte Vigier, se fixait à Nice et renonçait pour toujours au théâtre.

CRUVIERS-LASCOURS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 289 hab.

CRUX-LA-VILLE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge; 4,667 hab.

CRUX (Marianne), cantatrice, violoniste et pianiste allemande, née à Mannheim en 1772. Elle avait quinze ans lorsqu'en 1787, étant à Vienne, elle se fit entendre devant l'empereur Joseph II. Trois ans après, elle excitait à Berlin un véritable enthousiasme, qui se renouvelait à Francfort, à Mayence et à Mannheim. Continuant ses voyages, elle se rendit à Londres, puis à Stockholm, où elle épousa un officier du génie suédois, nommé Gelbert. Elle revint ensuite en Allemagne, et, en 1807, se trouvait à Hambourg. A partir de ce moment on perd sa trace, et l'on ne sait rien de la fin de sa vie.

CRUYSHAUTEM. Com. belge de l'arr. d'Audenarde (Flandre Or.), sur un affluent de la Lys; 3,650 hab. Briqueteries importantes.

CRUZ (Cabo de). Cap au S.-E. de l'île de Cuba; c'est le point le plus méridional de l'île.

CRUZ (Diego de La), sculpteur espagnol, qui travaillait à la chartreuse de Miraflores en 1496. Il collabora avec maître Gil de Siloë à l'exécution des statues et ornements de style gothique du grand retable de ce couvent. Ce retable est un ouvrage considérable : il est décoré d'un grand nombre de figures d'apôtres et d'évangélistes de haut relief, et de bas-reliefs représentant des sujets relatifs à la vie et à la passion du Christ. Pour lui et ses aides, Gil de Siloë reçut pour ce travail la somme énorme de 4,015,613 maravedis. P. L.

CRUZ (Santos), peintre espagnol qui travaillait en Castille vers la fin du xv^e siècle et sur lequel on ne possède aucun renseignement biographique. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il collabora avec Pedro Berruguete (V. ce nom) à l'exécution, à Avila, de nombreux et importants ouvrages tels que les peintures qui décorent les retables de la cathédrale, celles du retable du couvent de Saint-Dominique et aussi celles qui se trouvaient dans le cloître des Rois, au couvent de Saint-Thomas. Neuf peintures sur bois provenant de ce dernier couvent, après avoir fait partie du musée du Fomento, sont conservées aujourd'hui au musée du Prado. Elles représentent des sujets relatifs à la vie de saint Dominique, de saint Thomas d'Aquin et de saint Pierre, martyr. On y observe clairement que deux mains différentes, dont l'une est moins ferme et moins savante et que l'on croit être celle de Santos Cruz, y ont travaillé. P. L.

BIBL. : *Catalogue du musée du Prado*, Madrid, 1878.

CRUZ (Juan de La), missionnaire et linguiste espagnol du xvi^e siècle. Il fut un des premiers augustins qui s'établirent au Mexique en 1533. Il catéchisa pendant vingt ans les Huastecs et, étant prieur du couvent de Huexutla, il publia un *Catéchisme en langue huastèque* (Mexico, 1571, réimprimé en 1689, in-4). B-s.

CRUZ (Le père Bernardo da), historien portugais du xvi^e siècle. Religieux du tiers ordre, il fut le chapelain de la flotte qui conduisit en Afrique l'expédition commandée par le roi D. Sébastien, et en cette qualité il assista à la désastreuse bataille d'Alcacer-Kibir (1578). La précieuse relation qu'il en laissa, et qui le met au rang des meilleurs historiens de son pays, a été publiée par le célèbre A. Herculano, avec le concours du D^r A.-C. Payva (*Chronica de el Rey D. Sebastião*; Lisbonne, 1837, in-12). G. P.-I.

CRUZ (Agostinho PIMENTA, en religion frère Agostinho da), célèbre poète portugais, né à Ponte do Lima en 1540, mort le 14 mars 1619. Frère cadet du poète Diogo Bernardes (V. ce nom), il lui dut sa première direction poétique dans le sens de l'imitation des modèles espagnols. En 1556, il fut attaché à la cour de l'infant D. Duarte, où régnait un grand fanatisme religieux, et le 3 mai 1560, il prit l'habit de l'ordre de Saint-François, après avoir détruit toutes ses poésies profanes. Il passa son noviciat au couvent de Santa Cruz da Serra, près de Cintra, et il en prit le nom. Vers 1605, il se retira dans les solitudes d'Arrabida, où il vécut en cénobite jusqu'à sa mort, entouré de la vénération universelle. Il avait mis ses inspirations au service de la poésie mystique et il surpassa son frère par la correction du style et l'élevation des pensées. Peu nombreuses, ces poésies, recueillies par les moines de son couvent, ne furent mises au jour que plus d'un siècle après son décès (*Varias Poesias*; Lisbonne, 1774, in-42). Leur éditeur, le professeur José-Caetano de Mesquita e Quadros, les fit précéder d'une biographie du poète. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : Th. BRAGA, *Os Quinhentistas*, 1872.

CRUZ (Juan de La), mystique espagnol, que l'Église romaine compte parmi ses saints, né à Ontiveros en 1542, mort en 1591. Fils d'un tisserand, il fit de bonnes études et à l'âge de vingt et un ans, prit l'habit de carmélite à Medina del Campo. C'est de là qu'il commença à entrer en communion d'idées avec la fameuse sainte Thérèse de Jésus, et, pour la seconder dans ses projets de réforme de l'ordre du Carmel, il entra dans le couvent de Manresa qu'elle avait fondé. On sait quelles longues luttes la sainte eut à soutenir au sein même de l'ordre; les vieux carmélites, hostiles à la réforme, firent sortir Juan de La Cruz de son couvent et le firent enfermer dans un cachot à Tolède; il en sortit neuf mois après, grâce à l'intervention de sainte Thérèse, dont l'autorité allait grandissant. Il se mit alors à l'œuvre avec une grande activité, fonda et dirigea de nombreux couvents, mais se vit encore persécuté pour son attitude au chapitre de l'ordre tenu à Madrid en 1591; il fut relégué dans un couvent au milieu de la sierra Morena; y étant tombé malade, il obtint d'être transféré au couvent d'Ubeda, où il mourut peu après. Il fut béatifié en 1675 et canonisé en

1726. Juan de La Cruz a beaucoup écrit ; ses œuvres, du genre mystique presque toutes, renferment des passages sublimes à côté d'autres absolument inintelligibles ; souvent on y retrouve quelque chose de l'accent harmonieux et de l'onction de son précurseur, Luis de Granada ; ses poésies sont d'une diction très pure. Ses œuvres ont été très souvent imprimées ; une édition de Séville (1703, in-fol.) est indiquée comme étant la douzième ; il y en a une treizième de Pampelune (1774, in-fol.) ; elles ont été rééditées dans la *Biblioteca Rivadeneyra*, t. XXVII ; ses poésies ont été aussi publiées avec celles de sainte Thérèse (avec traduction allemande) par W. Storck (Munster, 1854, in-8). Les œuvres de San Juan de la Cruz, comprises dans l'édition de la *Biblioteca Rivadeneyra*, sont : *Subida del monte Carmelo* ; *Noche oscura del alma* ; *Cantico spiritual entre el alma y Cristo, su esposo* ; *Clama de amor viva* ; *Instrucción y cautelas* ; *Avisos y sentencias espirituales* ; *Devotas Poemas* ; *Cartas espirituales, la Subida del monte Carmelo* et la *Noche oscura del alma* sont regardés comme des chefs-d'œuvre. Dès 1623, parut une biographie de San Juan de La Cruz : *Summa de vida y milagros... sacada de las informaciones que se an hecho para su canonización* (Anvers, in-4). On peut aussi consulter sur lui Rousselot : *les Mystiques espagnols* (Paris, 1867, in-8). E. CAT.

CRUZ (Sœur Juana-Inès de La), de son nom de famille Juana-Inès de Asbaje y Ramirez de Cantillano, poétesse espagnole, née à San Miguel de Nepantla, près de Mexico, le 12 nov. 1654, de parents originaires de Guipuzcoa, morte au couvent de Saint-Julien de Mexico le 17 avr. 1695. Elle montra un goût précoce pour l'étude et fit des vers dès l'enfance ; on dit qu'à huit ans elle fit représenter une loa religieuse. Elle prit le voile et entra au couvent de Saint-Jérôme de Mexico (suivant quelques biographes, à la suite d'une passion malheureuse) ; elle s'y adonna à la composition de nombreuses poésies lyriques ou dramatiques, entretenit un commerce littéraire avec les beaux esprits du temps et fut même, à cause du caractère mondain de ces occupations, blâmée par ses supérieures et pendant plusieurs mois empêchée de se livrer à l'étude. Elle devint malade et on ne trouva d'autre moyen de la guérir que de lui rendre ses livres. En les années 1677-1687 on avait imprimé d'elle à Mexico diverses poésies avec musique d'un caractère religieux, peu après une description en prose et en vers d'un arc triomphal avec devises élevé en l'honneur du vice-roi, comte de Paredes. A la femme de celui-ci, sœur Inès de La Cruz remit un manuscrit de ses poésies et il fut imprimé à Madrid en 1689 sous le titre extravagant de *Inundacio Castálida de la única poetisa, Musa decima*, etc. (in-4) ; ce volume comprend dix pièces dramatiques ou loas et des vers de tout genre. Il en parut une autre édition l'année suivante, revue et augmentée par l'auteur, sous le titre plus modeste de *Poemas de la única poetisa americana, Musa decima* (Madrid, 1690, in-4, et Barcelone, 1691, in-4). En 1691 à Séville, parut un *Segundo Tomo de las obras de soror Juana Inès de La Cruz*, in-4 (très rare ; édition semblable de Barcelone, 1693, in-4) qui contient, outre des loas, deux comedias et deux autos, ainsi qu'une correspondance fort intéressante entre la sœur Inès et l'archevêque de Mexico. Après cette publication la poétesse renonça à la poésie profane, remit à l'archevêque pour la vendre au profit des pauvres une belle bibliothèque de 4,000 vol., n'écrivit plus que quelques poésies sacrées, comme la *Petición al tribunal divino* et mourut d'une maladie épidémique qui décima le couvent. Tout le monde des lettrés dans la Nouvelle-Espagne déplora cette mort et J.-J. de Castorena recueillit les éloges écrits à cette occasion ainsi que les œuvres posthumes de la sœur Inès dans un volume : *Fama y obras postumas del Fenix de Méjico, decima Musa*, etc. (Madrid, 1700, in-8), réimprimé à Lisbonne (1700), sous le titre *Tercer tomo de las obras y fama postuma*, etc. Les œuvres complètes de la poétesse ont été rééditées en 3 vol. (Madrid et Saragosse,

1714-1725) et un choix en a été inséré dans la *Floresta de rimas castellanas* de Böhl de Faber et dans le t. II des *Poetas liricos* de la *Biblioteca Rivadeneyra*. Quelques-unes des poésies lyriques de la sœur Inès sont vraiment remarquables par la douceur, l'harmonie, la pureté de la langue ; mais trop souvent elle tombe dans le gongorisme alors à la mode. De ses deux autos : *El Mártir del sacramento, san Hermenegildo* et *El Cerco de Josep*, on peut critiquer aussi le style métaphorique et alambiqué ; ses comédies *Amor es mas laberinto* et *Los Empeños de una casa* ont beaucoup plus de naturel et d'esprit ; la dernière a été reproduite dans le t. XLIX de la *Biblioteca Rivadeneyra* (Dramaticos posteriores à Lope de Vega). On trouvera des études sur la *Monja de México*, comme on appelle ordinairement la sœur de La Cruz, dans le *Semanario pintoresco español* de 1845, et dans J.-M. Gutierrez, *Estudios biograficos y criticos sobre algunos poetas sud-americanos anteriores al siglo XIX* (Buenos Aires, 1865, in-8). E. CAT.

CRUZ (Manuel de La), peintre espagnol, né à Madrid en 1750, mort à Madrid en 1792. Il suivit les cours de l'académie de San Fernando et, après avoir obtenu de brillants succès, alla peindre à Carthagène les voûtes de la cathédrale, où il représenta les saints sous l'invocation desquels est placée la ville de Carthagène. Il peignit, à Madrid, dans le cloître du couvent de *San Francisco el Grande*, six compositions dont les sujets étaient tirés de la vie de saint François. En 1789, l'académie de San Fernando admit l'artiste au nombre de ses membres. P. L.

CRUZ (Juan PANTOJA de La) (V. PANTOJA DE LA CRUZ). CRUZ CANO Y OLMEDILLA (Juan de La) graveur espagnol, dont le lieu et la date de naissance sont inconnus, mort à Madrid en 1790 ; il faisait partie depuis 1764 de l'académie de San Fernando. Pensionné par Ferdinand VI, il avait fait à Paris son apprentissage de graveur et plus spécialement en ce qui concerne la gravure des plans et des cartes géographiques. Revenu à Madrid, il grava pour le roi une grande carte de l'Amérique du Sud et une suite de costumes des diverses provinces de l'Espagne. P. L.

CRUZ CANO Y OLMEDILLA (Ramon-Francisco de La), poète dramatique espagnol, né à Madrid en 1731, mort en 1795. D'une famille noble, il entra dans l'administration des finances où il parvint à un emploi assez élevé, et de 1765 à sa mort fournit à tous les théâtres de Madrid, à ceux de la cour et des grands comme à ceux fréquentés surtout par le peuple, un grand nombre de pièces qui eurent le plus brillant succès. Moratin donne dans son catalogue une liste de deux cent cinquante de ses compositions. Ramon de La Cruz aborda les divers genres dramatiques ; il fit des tragédies, par exemple : *Talestris, reina de Egipto, Bayaceto, Zelenda* ; des zarzuelas, comme *En casa de nadie no se meta nadie ó el Buen marido, las Labradoras de Murcia, la Mesonerilla, el Licenciado Farfulla, el Filosofo aldeano, las Focarrabras* ; des comédies véritables, où il s'efforce de s'assujettir aux règles du théâtre français, comme la *Clementina* ; mais, ce qui domine dans son œuvre et en constitue la meilleure part, ce sont de courtes comédies ou *saynètes*. On sent, comme dans presque tout le théâtre espagnol de ce temps, l'influence littéraire de la France ; mais ce en quoi il fut surtout novateur, c'est d'avoir observé avec soin les mœurs de son temps, d'avoir représenté avec esprit et gaieté les caractères des diverses classes de la société contemporaine, surtout des classes moyennes et inférieures ; les dames à la mode, les abbés galants, les *petimetres*, les fausses dévotes, les ouvrières des villes, les majas, les servantes, les filous, tout le monde qu'on rencontre au Prado, dans les rues ou les faubourgs, défilent devant nous avec leurs traits caractéristiques. De l'esprit jeté à pleines mains, du naturel, de la vérité sont les qualités qui ont valu à Ramon de La Cruz d'être l'auteur dramatique le plus goûté du grand public espagnol ; plusieurs de ses pièces, à peine retouchées, se jouent encore sur les scènes

des théâtres populaires. La collection de ses œuvres dramatiques parue sous le titre : *Teatro ó colección de los saynètes y demas obras dramaticas* (Madrid, 1786-1794, 10 vol. in-12), en contient soixante-cinq. Le savant Agustin Duran, voulant faire connaître le poète par ce qu'il a produit de meilleur, a publié ses saynètes, au nombre de cent douze : *Ramon de la Cruz Cano, colección de saynètes tanto impresos como ineditos, con un discurso preliminar de Agustin Duran y los juicios criticos de Martinez de la Rosa, Signorelli, Moratin y Hartzenbusch* (Madrid, 1843, 2 vol. in-8). A de Latour en a traduit dix-sept sous le titre de : *Saynètes de Ramon de La Cruz* (Paris, 1865, in-18). E. CAT.

CRUZ E SILVA (Ant. Diniz da) (V. DINIZ).

CRUZ MANNIQUE DE LARA (Inigo de La), comte de AGUILAR, né en 1673, mort en 1753. Il a publié un gros ouvrage sur les ordres militaires d'Alcantara et Calatrava dont on commençait à attaquer vivement l'organisation : *Defensorio de la religiosidad de los cavalleros militares, comprobado con autoridades de los mismos autores, que contra ellos se citan* (Madrid, 1731, in-fol.).

CRUZ Y BRAHAMONDE (Nicolas de La), comte de Maule, n'est connu que par un somptueux ouvrage, orné de gravures : *Viaje de España, Francia é Italia* (Madrid, 1806-1813, 14 vol. in-8). E. CAT.

CRUZAMONTE (Luis de la), auteur espagnol du XVII^e s., ecclésiastique; il ne nous est connu que par un livre assez rare, mais dont le titre à lui seul est pour nous intéressant : *Atroces hechos de impios tiranos por intervención de Franceses ó Atrocidades francesas ejecutadas por impios tiranos; colegidas de autores diversos... y escritas en lengua latina por Luis de la Cruzamonte, Doctor Catolico, traducidos en español... por el mismo autor* (1633, in-4). E. CAT.

CRUZEIRO (Jeronymo-José TEIXEIRA JUNIOR, vicomte do), homme politique brésilien, né à Rio de Janeiro le 25 nov. 1830. Ayant fait ses études de droit à la faculté de São Paulo, il fut nommé, en 1853, procureur impérial à Nictheroy, et élu membre de l'Assemblée législative de la province de Rio de Janeiro, où il se fit remarquer comme orateur (1854-57). De 1857 à 1862, il siégea à la Chambre des députés dans la majorité conservatrice, et montra à la tribune une grande compétence dans les questions de finances. Exclu du parlement pendant le gouvernement des libéraux, il rentra à la Chambre des députés en 1869. L'année suivante, dans un discours remarquable (14 mai 1870), il obtint l'élection d'une commission spéciale, dont il fut le rapporteur, et qui rédigea un projet pour l'abolition graduelle de l'esclavage. Il accepta peu après le portefeuille de l'agriculture dans le cabinet éphémère du marquis de São Vicente (29 sept. 1870-7 mars 1871), puis il fut un des plus dévoués soutiens du ministère présidé par le vicomte de Rio-Branco, qui fit triompher dans les Chambres la première loi d'abolition. Il était président de la Chambre lors de l'adoption de cette loi. Candidat ministériel à un siège au Sénat en 1872, il subit alors un échec et triompha quelques mois après dans une autre élection. Il siégea dès lors (1873) au Sénat, jusqu'à la dissolution de cette chambre par le gouvernement provisoire formé le 15 nov. 1889 à Rio de Janeiro. R.-B.

CRUZILLES (*Cresilium, Crusillie*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny; 529 hab. Carrières de pierre à bâtir et de pierre à chaux. Moulins. Voie antique au hameau de Fragne. Découverte de sarcophages aux hameaux de Collonge et de Sagy (1835). Ruines de l'important château féodal pris par Guyonvelle et Nagu-Varenes à la tête des Ligueurs en 1588, repris, en 1589, par les troupes royales et le marquis de Treffort, reperdu par celles-ci en 1592 et réoccupé en 1594. La terre, érigée en comté en 1582, a appartenu à l'ancienne maison de Cruzilles, puis aux Bauffremont, aux Foix de Fleix, aux Saulx-Tavannes et aux La Baume de

Montrevel. Dans l'église, chapelle seigneuriale où sont inhumés plusieurs Montrevel. L.-x.

CRUZILLES-LES-MÉZILLET. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle; 786 hab.

CRUZY. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. de Saint-Chinian; 4,539 hab.

CRUZY-LE-CHÂTEL (*Crusiacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre; 856 hab. Avant la Révolution, ch.-l. d'une châtellenie du comté de Tonnerre. Eglise de Saint-Barthélemy; chœur du XIII^e siècle; nefs modernes voûtées en 1760. À Maulne, château reconstruit au XVII^e s. par le comte de Clermont-Tonnerre. M. P.

CRY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc; 296 hab.

CRYMES (Thomas), poète anglais (V. GRAHAM DE PECKAM).

CRYOLITE (Chim.). La *cryolite* est un fluorure double de sodium et d'aluminium ($6\text{NaF} + \text{Al}^2\text{F}^6$). Elle se présente rarement en cristaux vitreux, incolores, tapissant les fentes de masses d'un blanc de neige, parfois colorées en jaune par des produits ferrugineux. Considérée d'abord comme monoclinique, elle est triclinique d'après les recherches de M. des Cloizeaux, $m = 91^{\circ}57'$; $pt = 90^{\circ}2'$; $pm = 90^{\circ}24'$. Clivages faciles suivant p , moins faciles suivant m et p . L'éclat est vitreux, et parfois un peu gras, translucide. Le plan des axes optiques se trouve dans la zone perpendiculaire à g^1 . La double réfraction très faible est positive. La cryolite possède des macles ultra-microscopiques très compliquées qui rendent difficile l'établissement de ses propriétés optiques. Densité, 2,9 à 3. Dureté 2,5 à 3. Ce minéral fond à la flamme d'une bougie en colorant vivement la flamme en jaune; il se solidifie en une masse blanche, opaque. Comme tous les fluorures, il donne de l'acide fluorhydrique lorsqu'on le chauffe avec de l'acide sulfurique. La cryolite ne se trouve en abondance qu'au Groenland, où on la rencontre dans les gneiss, accompagnée de sidérose, niobite, cassitérite, fluorine, etc. : on l'a retrouvée en petite quantité dans les granulites de Miask (monts Ilmen) et du Colorado. Ce minéral est presque toujours accompagné d'autres fluorures, qui se forment à ses dépens ou qui l'épigénisent. Ce sont : la *pachnolite*, la *thomsénolite*, la *ralstonite*, la *prosopite*, la *gearskutite*, l'*arksutite*. Parmi tous ces minéraux, la cryolite seule a une utilité pratique. Elle est employée dans les laboratoires pour obtenir diverses réactions et synthèses minéralogiques. Elle sert dans l'industrie de l'aluminium. A. L.

CRYOPHORE (Phys.). Petit instrument imaginé par Wollaston pour montrer que l'eau se congèle par l'évaporation : un tube scellé vide d'air, contenant un peu d'eau, est placé verticalement; on refroidit le sommet à l'aide d'un mélange réfrigérant; la vapeur se condense dans cette partie, de sorte que l'eau située au bas du vase distille continuellement en empruntant à elle-même la chaleur latente de volatilisation nécessaire; aussi sa température baisse d'une façon correspondante et bientôt atteint 0°; elle gèle alors. C'est une autre forme d'une expérience ancienne due à Leslie, consistant à évaporer une goutte d'eau isolée par des corps mauvais conducteurs. A. JOANNIS.

CRYSCOPIE (V. CONGÉLATION).

CRYPHŒA (Bot.). Genre de Mousses de la famille des Cryphéacées de Schimper, caractérisées par des tiges à rameaux plus ou moins régulièrement pinnés ou bi-pinnés, des feuilles ovales et pointues, sèches, imbriquées, à côte peu apparente, des fleurs nombreuses, monoïques, portées sur des rameaux courts, par une capsule brièvement pédicellée et surmontée d'un opercule conique portant une petite coiffe, par un péristome double, l'intérieur à dents libres, l'extérieur à dents articulées et réunies par une membrane basilare. H. F.

CRYPsidROMUS (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Aviculariides, section des Dionychæ, proposé par Ausserer et caractérisé par les scopulas des tarses postérieurs divisées par une bande de crins. Ce genre se dis-

tingue ainsi des *Eurypelma*, dont les scopulas sont toutes entières, et des *Ischnocolus*, dont elles sont toutes divisées. Les *Crypsidromus* sont nombreux et tous propres à l'Amérique du Sud; le type est *C. innocuus* Ann., de Cuba.

CRYPTÆNIA (V. PLEUROTOMARIA).

CRYPTE. L'étymologie du mot *crypte* (κρυπτείν, cacher) indique assez sa signification. Les premières cryptes ou grottes sacrées furent creusées dans le roc ou maçonnées dans le sol pour dérober aux yeux des profanes les tombeaux des martyrs; on rencontre dans les Catacombes plusieurs de ces hypogées qui servaient aussi aux réunions des fidèles et à la célébration des saints mystères. Plus tard, lorsqu'on éleva des basiliques au-dessus des tombeaux des martyrs, on continua de placer les corps saints dans des chapelles souterraines. Tantôt, au-dessous de l'autel, on enferma le tombeau du martyr dans un édifice, auquel on descendait par des degrés, et qui s'appelait la *confession* (V. ce mot); plusieurs églises d'Italie, entre autres Saint-Georges au Vélambre, Saint-Clément, Sainte-Praxède, Saint-Laurent à Rome conservent aujourd'hui encore cette ancienne disposition; tantôt la confession ne fut qu'un simple réduit clos sur le devant par une fenêtre grillée; tantôt au contraire, on établit dans la basilique de véritables chapelles souterraines, hautes de 3 à 4 m., recevant le jour par des fenêtres ouvertes sur le dehors de l'église ou sur les bas-côtés du sanctuaire, parfois ornées de peintures, de colonnes de marbre, de chapiteaux historiés, généralement pourvues de deux escaliers pour permettre à la foule des pèlerins de défilier processionnellement devant les saintes reliques et dans lesquelles, autour du réduit même qui abritait le tombeau (*martyrium*), de vastes déambulatoires, des autels, des chapelles couvraient un espace assez étendu. C'est à ces constructions plus considérables qu'on réserve en général le nom de cryptes. Dès l'époque mérovingienne, on rencontre des cryptes sous les basiliques de la Gaule; celles de Saint-Jean de Lyon, de Saint-Laurent de Grenoble, de La Ferté-sous-Jouarre, datent du VII^e siècle. A partir de l'époque carolingienne, le nombre des églises pourvues de cryptes augmente: à ce temps appartient la crypte de Saint-Avit à Orléans, où le *martyrium*, placé sous l'autel principal, est précédé d'une chapelle voûtée, soutenue par quatre colonnes et ornée d'un autel. Mais c'est surtout dans la période romane que le nombre des cryptes se multiplie: presque toutes les églises en ont une. Souvent la crypte, placée sous le chœur, reproduit en tout ou en partie les dispositions de l'église supérieure: telle est la belle crypte de Saint-Eutrope de Saintes (XII^e siècle), une des plus vastes qui existent en France. Parfois, la crypte s'étend sous les bras du transept, quelquefois jusque sous la nef et les bas côtés (crypte de Chartres, XI^e siècle; crypte de Canterbury). Pourtant, la place essentielle de la crypte est sous l'abside; de manière qu'il n'est pas rare, en particulier dans les églises de l'Est et du Rhin, pourvues de deux absides, de rencontrer également deux cryptes (Besançon, Bamberg). Parmi les cryptes importantes qui subsistent de l'époque romane, on peut citer en France celles de Saint-Benoît-sur-Loire (XI^e siècle), de Saint-Bénigne de Dijon (XI^e siècle), de Saint-Etienne de Caen, de Saint-Denis, etc.; sur le Rhin, celles de Strasbourg et de Spire; en Italie, celle de la cathédrale d'Otrante, etc.

Vers la fin du XII^e siècle, les corps saints jusque-là renfermés dans les cryptes furent placés dans des châsses et exposés dans l'église supérieure; aussi, au début de la période gothique, la crypte, si fort en usage à l'époque précédente, disparut presque entièrement. Les architectes gothiques ne construisirent plus de crypte que là où les nécessités du terrain imposèrent ce parti. Tel est le cas à la cathédrale de Bourges, où l'on fit une crypte pour compenser la déclivité du sol et éviter de grands remblais; de même au XV^e siècle, on bâtit pour une semblable raison la crypte du Mont-Saint-Michel.

Ch. DIEHL.

BIBL.: VIOLETT-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, art. *Crypte*.

CRYPTIDINE (Chim.). Formules { Equiv... C²²H¹⁴Az
Atom... C¹⁴H¹⁴Az

Base artificielle qui a été signalée dans le goudron de houille par Gréville Williams; elle passe à la distillation vers 274°; son chloroplatinate, qui cristallise en fines aiguilles, a pour formule C²²H¹⁴AzHClPtCl². La cryptidine est isomérique avec la dispoline, la diméthylquinoléine, l'éthylquinoléine, le tolylpyrrol et la ménaphthylamine (V. Gréville Williams, *Chem. Gazz.*, 1856, 283). Ed. B.

CRYPTIQUE. En l'histoire religieuse, ce mot est employé avec deux acceptions fort différentes. Primitivement, il désignait certains anachorètes retirés dans des cavernes. Plus tard, on l'a appliqué aux partisans d'une certaine doctrine sur les effets et les modes de l'incarnation du Verbe. Suivant les *cryptiques*, le Verbe, en revêtant la nature humaine, aurait conservé tous ses attributs divins, qu'il n'aurait fait que voiler ou *cacher*. Suivant d'autres théologiens, auxquels on donne le nom de *cénotiques*, il se serait dépouillé, littéralement, *vidé* de ces attributs, κενόσις.

E.-H. V.

CRYPTO-CALVINISME ou **PHILIPPISME** (Théol.). On appelle ainsi une tendance dogmatique dans l'Eglise luthérienne, se rattachant aux idées du collaborateur de Luther, Philippe *Mélancthon* (V. ce nom). Celui-ci avait apporté quelques modifications à la confession d'Augsbourg, en particulier dans l'art. X (la Sainte Cène), pour faciliter un rapprochement avec les réformés. Dans la suite, surtout après la mort de Luther, il accentua de plus en plus cette tendance conciliatrice, sacrifiant certaines doctrines essentielles, et recourant à des formules vagues et à double entente. Il s'attira la colère des luthériens stricts et fut vivement combattu, particulièrement par *Flacius* (V. ce nom). En réalité, cette prétendue conciliation ne fit qu'irriter les esprits et envenimer la querelle. Comme elle servit, dans plus d'une église, à substituer subrepticement le calvinisme au luthérianisme, on lui donna le nom de *crypto-calvinisme*. C'est surtout dans le Palatinat et dans la Saxe que la lutte fut vive, signalée par des emprisonnements et des exécutions. Victorieux dans le Palatinat, le *crypto-calvinisme* succomba dans la Saxe.

G. P.

CRYPTOCARYA (*Cryptocarya* R. Br.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Lauracées, qui a donné son nom au groupe des *Cryptocaryées*. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, à androcée formé de douze étamines, dont trois stériles et neuf fertiles, à fruit monosperme enveloppé par le réceptacle accru. Le *C. moschata* Mart. est une espèce de l'Amérique du Sud, dont les fruits, connus sous le nom de noix de muscade du Brésil, sont très employés comme aromates.

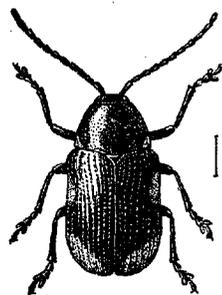
Ed. LEF.

CRYPTOCATHOLICISME. Nom donné à la condition de certains protestants convertis au catholicisme, mais qui, en vertu d'une dispense spéciale, restent parmi leurs anciens coreligionnaires, continuant à observer ostensiblement les pratiques de leur ancien culte, afin de servir, sans inspirer défiance, la cause de l'Eglise romaine. Des faits de ce genre ont été constatés à diverses époques et en divers lieux; mais ils ont été surtout nombreux en Angleterre et en ce dernier siècle.

E.-H. V.

CRYPTOCÉPHALE. I. ENTOMOLOGIE. — (*Cryptoccephalus* Geoff.). Genre de Coléoptères-Phytophages, qui a donné son nom au groupe des *Cryptocéphalides* placé entre les *Clytrides* (V. CLYTRA) et les *Chlamydes* (V. CHLAMYDES). Ce groupe est nettement caractérisé par la tête profondément enchâssée dans le prothorax, qui est aussi large à la base que les élytres, par le pronotum toujours plus ou moins à découvert, et par les antennes filiformes, plus rarement subclaviformes, jamais logées au repos dans des rainures prothoraciques. Les espèces connues, au nombre de plus de treize cents, se répartissent dans vingt-cinq genres environ dont les principaux: *Stylosomus* Suffr., *Pachybrachys* Suffr., *Monachus* Suffr. et *Cryptoccephalus* Geoffr., constituent les types d'autant de groupes

distincts. Les *Cryptocephalus*, connus sous le nom vulgaire de Gribouris, se reconnaissent à leurs yeux échançrés, à leurs antennes allongées et filiformes, à leur écusson apparent, à leur prosternum tronqué, à bord postérieur submarginé, bilobé ou biépineux.



Cryptocephalus Moræi L.

Leurs espèces, très nombreuses (près de sept cents), sont dispersées dans toutes les régions du globe. Les descriptions de celles d'Europe ont été publiées d'abord par Suffrian, dans les t. II, III et VIII (1847, 1848 et 1853) du *Linnaea entomologica*, puis par de Marseul dans le t. XIII (1873), de son recueil *l'Abeille*. Ces Insectes se rencontrent, à l'état parfait, sur des plantes très diverses, mais plus spécialement sur les Composées, les Légumineuses, les Chênes, les Peupliers et les Saules. Leurs larves, comme celles des *Clytra* (V. ce mot), s'entourent de fourreaux protecteurs formés de leurs excréments. Le *C. Moræi* L., que nous figurons, est long de 3 à 4 millim., d'un noir luisant, avec des taches jaunes sur la tête, le prothorax et les élytres. On le prend communément aux environs de Paris sur le millepertuis (*Hypericum perforatum* L.) et le genêt à balais (*Sarothamnus scoparius* Koch). Ses métamorphoses, ainsi que celles de plusieurs autres espèces, ont été publiées par Rosenhauer (*Ueber die Entw. und Forspf. der Clytra und Cryptocephalus*, p. 28, f. 13). Ed. LEF.

II. TÉRATOLOGIE. — Monstre dont la tête est réduite à des rudiments non apparents à l'extérieur (V. ACÉPHALE).

CRYPTOCYSTIS (V. CYSTIQUE).

CRYPTODÉRES (Zool.) (V. TORTUE).

CRYPTODIDYME (Térat.). *Monstre double* (V. ce mot).

CRYPTODON (V. LUCINA).

CRYPTŒNIA (V. PLEUROTOMARIA).

CRYPTOGAME (Bot.). Les Cryptogames constituent une des grandes divisions du règne végétal, correspondant à l'ancienne classe que Jussieu désignait jadis sous le nom d'*Acotylédones* (V. BOTANIQUE). En effet, les premières divisions de la méthode naturelle étaient basées sur la structure de l'embryon, et les Cryptogames n'en possèdent point non plus que de cotylédons. La caractéristique générale de ce vaste embranchement est la spore qui est pour lui ce qu'est la graine pour les autres portions du règne végétal. Elle ne renferme aucun germe ou embryon, mais seulement du protoplasma, doué de propriétés spéciales capables d'amener la germination. De Candolle divisait les Cryptogames en *vasculaires* et *cellulaires*. C'est à lui que remonte la première classification importante. Il partagea les Cryptogames cellulaires en *Oethogames* (Mousses et Hépatiques) et *Agames* (Lichens, Algues et Champignons). Depuis lors, on a fait de nombreuses classifications, et à l'heure actuelle on les divise généralement en *Cryptogames vasculaires* (Lycopodes, Prêles, Fougères), *Muscinées* (Mousses, Hépatiques), *Thallophytes* (Algues, Champignons). M. Van Tieghem, qui donne cette classification, fait observer que les Cryptogames vasculaires ressemblent beaucoup plus aux Phanérogames qu'aux Muscinées, et les Muscinées beaucoup plus aux Thallophytes qu'aux Cryptogames vasculaires. H. F.

CRYPTOGNATHUS (V. BÊLLE).

CRYPTOGRAPHIE. La cryptographie est l'art d'écrire de façon à dérober à autrui la connaissance de ce qu'on a tracé. A Sparte, les éphores qui voulaient transmettre à leurs généraux des ordres secrets avaient recours au procédé suivant ; ils faisaient faire deux bâtons ronds appelés seytales entièrement semblables ; ils remettaient l'un d'eux au général, à son départ, et gardaient l'autre ; quand ils voulaient donner un ordre au général, ils prenaient une

bande de parchemin étroite qu'ils enroulaient autour du bâton et sur laquelle ils écrivaient dans le sens de la longueur ; la bande une fois déroulée, les lettres ne se suivaient plus ; mais pour les lire il suffisait au général qui recevait la missive de la rouler sur son bâton. Les divers stratagèmes auxquels l'on a recours pour faire parvenir une lettre en secret font partie de la cryptographie. On y rattache aussi l'écriture à l'encre sympathique et même le langage des fleurs. Mais la cryptographie proprement dite consiste à se servir de caractères connus, lettres ou chiffres, souvent lettres et chiffres entremêlés, auxquels on assigne une valeur particulière différente de celle qu'ils ont dans l'usage habituel. Ainsi entendue la cryptographie s'appelle encore *polygraphie*, *stéganographie*, *écriture chiffrée* et simplement *chiffres*. Les anciens ont connu les cryptogrammes. Suétone et Aulu-Gelle rapportent que César pour correspondre secrètement avec ses amis avait recours à un alphabet ordinaire où chaque lettre était avancée de quatre rangs ; ainsi, il remplaçait *a* par *d*, *b* par *e* et ainsi de suite. Auguste écrivait *b* pour *a*, *c* pour *b*, etc. ; le *z* était remplacé par *aa*. Dans les manuscrits du moyen âge l'on ne rencontre guère qu'un système qui consiste à supprimer les voyelles et à les remplacer soit par des points, soit par la consonne suivante. Raban Maur a donné des exemples de ces deux manières d'écrire. Dans le premier système, l'*i* était désigné par un point, l'*a* par deux, l'*e* par trois, l'*o* par quatre, l'*u* par cinq. Dans le second système, les consonnes *b*, *f*, *k*, *p* et *x*, en même temps qu'elles remplacent les voyelles *a*, *e*, *i*, *o* et *u*, conservent aussi leur valeur propre. Les copistes de manuscrits se plaisaient à cacher leurs noms et ont eu souvent recours à la seconde des méthodes que nous venons d'indiquer. Ainsi *Thspfkibetxe* = *Theoflactus*. Et encore *Brchkdkbcpnp Bnsclfp* = *Archidiacono Ansculfo*. D'autres renversaient simplement l'ordre des lettres de leur nom, *Xilef* pour *Felix*. D'autres encore changeaient l'ordre des syllabes, *Fusmular* pour *Arnulfus*. Le gouvernement vénitien a employé la cryptographie dès le XIII^e siècle. Ainsi dans un registre du conseil des Dix, pour les années 1290-1291, on trouve mêlées au texte latin des lettres grecques et hébraïques pour exprimer les mots les plus importants. Au milieu du XIV^e siècle les cryptogrammes apparaissent dans la correspondance diplomatique de cette même république de Venise. Ainsi des instructions données le 27 sept. 1350 à des ambassadeurs envoyés au roi de Hongrie, portent que ceux-ci dans les lettres qu'ils écriront à leur gouvernement devront désigner le doge par la lettre B, le roi de Hongrie par F, etc. En 1358, il est prescrit à un autre ambassadeur vénitien en Allemagne d'appeler dans ses lettres le duc d'Autriche *meser Antonio*, l'empereur *meser Nicoletto*, le Frioul *Modena*. Quant aux chiffres, le plus ancien document vénitien où on en ait signalé l'emploi est une lettre du doge Michel Steno aux ambassadeurs auprès du pape, datée du 28 juin 1441. On pourra consulter sur la cryptographie vénitienne : Pasini (Luigi), *Delle Scritture in cifra usate dalla repubblica Veneta*, dans *Il Regio Archivio generale di Venezia* par Toderini (Venise, 1873, p. 291, in-8). Au cours du XV^e siècle l'écriture chiffrée se répandit de plus en plus. Vers la fin de ce siècle furent composés les premiers traités de cryptographie. Jean Trithème, abbé de Saint-Jacques à Wurtzbourg, mort en 1516, a laissé sur les écritures secrètes deux ouvrages, l'un intitulé *Libri Polygraphia VI*, publié pour la première fois à Oppenheim en 1518, l'autre *Steganographia hoc est ars per occultam scripturam animi sui voluntatem absentibus aperienti certa*. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, un Napolitain, J.-B. Porta, publia un nouveau traité de cryptographie intitulé *De Furtivis literarum notis vulgo de Ziferis*. La France eut aussi son cryptographe : Blaise de Vigenère, mort en 1596, et qui avait été chargé de missions diplomatiques. Sous le nom de Selenus, le duc Auguste de Brunswick-Lunebourg a composé un gros ouvrage de

cryptographie dont Trithème a fourni presque toute la matière.

Les différents systèmes de cryptographie inventés par ces auteurs ou employés dans les correspondances diplomatiques peuvent, d'après M. Aug. Kerckhoffs, auteur d'un remarquable mémoire sur la cryptographie militaire, auquel nous empruntons la plupart des renseignements qui suivent, se ramener à trois méthodes principales : 1° la transposition des lettres ; 2° l'interversion de l'ordre alphabétique des lettres ; 3° les dictionnaires chiffrés. Les systèmes qui reposent sur la transposition des lettres sont très anciens. En voici, d'après M. Kerckhoffs, un exemple très élémentaire. Les lettres de la dépêche sont d'abord transcrites dans leur ordre naturel sur un certain nombre de lignes d'un nombre déterminé de caractères ; puis on les recopie dans un ordre convenu ; le nombre représentant cet ordre est la clef du chiffre. Soit à transcrire ainsi la phrase : *Une attaque simulée aura lieu demain matin à quatre heures.*

A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	u	n	e	a	t	t	a	q	u	e	s
2	i	m	u	l	é	c	a	u	r	a	l
3	i	e	u	d	e	m	a	i	n	a	
4	t	i	n	à	q	u	a	t	r	e	h
5	e	u	r	e	s	a	b	e	d	e	f
B	2	11	9	8	5	3	10	1	7	6	4
1	n	s	u	q	t	e	e	u	a	t	a
2	m	l	r	u	e	u	a	i	a	e	l
3	e	a	n	i	e	u	m	i	a	m	d
4	i	h	r	t	q	n	e	t	a	u	a
5	u	f	d	c	s	r	e	e	b	a	e

Avant d'envoyer la dépêche, on écrit les lettres les unes à la suite des autres : *nsuqt ee uat amlrue u a i a e l e a n i e u m i a m d i h r t q n e t a u a u f d c s r e e b a e*. Le retour continu de la lettre *e* indique au déchiffreur le procédé employé. Il lui suffit alors pour connaître le nombre de colonnes et de lignes horizontales de compter le nombre des lettres du cryptogramme et de le décomposer en deux facteurs. Ici $55 = 5 \times 11$. Il obtient alors le tableau B où il lui est facile de retrouver l'ordre primitif des lettres, car en français le *q* est toujours suivi d'un *u* et l'*x* est généralement précédé de cette même voyelle. Les nihilistes de Russie employaient un système analogue, mais à transposition double : c.-à-d. que les lettres, après avoir été transposées par colonnes verticales, l'étaient ensuite par colonnes horizontales.

A la même méthode de cryptographie se rattache le procédé de la grille, tel du moins qu'on le pratique aujourd'hui. Au siècle dernier la grille a été fort employée. Les deux personnes qui correspondent ont un châssis découpé sur la longueur des lignes comme le représente la première figure de la colonne suivante.

Chacun des coins du châssis doit porter une marque différente, parce qu'il peut se placer dans divers sens. On le pose sur une feuille de papier, puis l'on transcrit dans les ouvertures l'avis qu'on veut transmettre ; la lettre une fois tracée on enlève le châssis et on remplit les intervalles compris entre les mots de la missive par d'autres mots qui, joints aux premiers, puissent former un sens. Par exemple :

Je vous prie de me mander si vous trouverez bon, mon très cher, que je dispose dès à présent des effets que vous avez offert de me rendre.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XII.

	vous		me		
trou			très		
verez					
disposé		a			
vous				rendre	

Ce système garantit mal le secret. Mais le colonel autrichien Fleissner l'a perfectionné en 1881. Soit une plaque métallique carrée avec trente-six cases dont neuf sont découpées à jour :

A		1		2		3	B
						4	
			5				
		6			7		
							8
				9			
D							C

Pour écrire une dépêche, l'on transcrit d'abord aux endroits découpés les neuf premières lettres, puis l'on tourne l'instrument de manière que le côté BC prenne la place du côté AB et l'on transcrit les neuf autres lettres suivantes ; puis l'on retourne à nouveau l'instrument jusqu'à ce que les trente-six lettres soient transcrites.

Nous arrivons à la méthode par interversion. Il faut distinguer les systèmes à base invariable ou à simple clef et les systèmes à base variable ou à double clef. Le premier est celui dont se servaient César et Auguste. Les caractères cryptographiques peuvent être des lettres, des nombres ou des signes de fantaisie. Le système le plus simple consiste à changer la valeur des lettres de l'alphabet d'après une clef convenue. Pour transformer un mot-clef en nombre-clef, on remplace chaque lettre de ce mot par un chiffre arabe de telle façon que la valeur des chiffres corresponde au rang des lettres dans le classement alphabétique. Soit le mot-clef *Mortagne*.

M o r t a g n e
4 6 7 8 1 3 5 2

La clef numérique est donc :

4 6 7 8 1 3 5 2
d f g h a c e b
l n o p i k m j
t v x y q s u r
z

Ce qui donne l'alphabet suivant :

d	f	g	h	a	c	e	b	l	n	o	p	i	k	m	j	t
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
				v	x	y	q	s	u	r	z					
				R	S	T	U	V	X	Y	Z					

Nous arriverons demain donnerait avec cet alphabet le cryptogramme suivant :

Kmqxdvlsavmkxhaidlk

Les systèmes à base variable ou à double clef sont ceux où l'on change d'alphabet à chaque lettre. Le système de l'abbé Trithème était à base variable. Il donne dans son livre trois cent seize répétitions de l'alphabet ; à chacune des lettres correspond un mot différent dans chacun de

A B	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	n	o	p	q	r	s	t	v	x	y	z
C D	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	z	n	o	p	q	r	s	t	v	x	y
E F	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	y	z	n	o	p	q	r	s	t	v	x
G H	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	x	y	z	n	o	p	q	r	s	t	v
I L	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	v	x	y	z	n	o	p	q	r	s	t
M N	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	t	v	x	y	z	n	o	p	q	r	s
O P	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	s	t	v	x	y	z	n	o	p	q	r
Q R	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	r	s	t	v	x	y	z	n	o	p	q
S T	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	q	r	s	t	v	x	y	z	n	o	p
V X	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	p	q	r	s	t	v	x	y	z	n	o
Y Z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
	o	p	q	r	s	t	v	x	y	z	n

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z					
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z	a	b	c	d	e	etc.

« On prend un mot quelconque de 3 à 5 lettres, pour former la clef. Adoptons le mot BAC et prenons la dépêche suivante : *Détruisez le tunnel*. La clef ayant trois lettres, on partage également la phrase à chiffrer en groupes de trois lettres, comme il suit : *Det-rui-sez-let-unn-el*. On chiffre d'abord les premières lettres de chaque groupe, puis les secondes et enfin les troisièmes. Pour chiffrer les premières, on place, la première lettre de la clef, B, prise sur l'alphabet mobile, sous la lettre A de l'alphabet fixe, et prenant la première lettre de chacun des groupes de la dépêche sur l'alphabet supérieur, on écrit la lettre qui lui correspond sur l'alphabet inférieur. On passe ensuite aux deuxièmes lettres des groupes ; pour les chiffrer on place la deuxième lettre de la clef, A, sous la lettre A de l'alphabet fixe et on opère comme nous venons de voir. On fait de même pour les troisièmes lettres. La dépêche se trouvera donc écrite comme il suit :

d	e	t	r	u	i	s	e	z	l	e	t	u	n	n	e	l
B	A	C	B	A	C	B	A	C	B	A	C	B	A	C	B	A
e	e	v	s	u	k	t	e	c	m	e	v	v	n	p	f	l

ces alphabets. On doit d'abord écrire la phrase que l'on veut rendre inintelligible ; puis on remplace la première lettre par le mot qui lui correspond dans le premier alphabet ; la seconde lettre par le mot qui lui correspond dans le second alphabet et ainsi de suite. Porta est l'inventeur du premier système littéral à double clef. Porta emploie onze alphabets différents qu'il désigne par les lettres AB, CD, etc. (V. le tableau qui précède).

Voici un exemple de l'emploi de ces alphabets avec la clef *Bon* :

R	i	e	n	d	e	n	o	u	v	e	a	u
B	O	N	B	O	N	B	O	N	B	O	N	B
e	p	z	a	x	z	a	h	b	h	y	t	h

Pour établir le cryptogramme précédent l'on a employé trois alphabets différents. Dans l'alphabet B, *r* correspond à *e* et *vice versa* comme on le voit dans le tableau ; dans l'alphabet O, *i* correspond à *p*, etc. Ce système fut modifié et simplifié par Blaise de Vigenère qui disposa l'alphabet en nombre carré de façon à donner autant d'alphabets différents qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Le chiffre carré, qui a joui d'un grand crédit au XVIII^e siècle, a été appelé le *chiffre indéchiffable*. Dandol dans le *Contre-espion* paru en 1794, l'appelle le *chiffre par excellence*, « parce qu'il réunit le plus grand nombre d'avantages que l'on puisse désirer pour une correspondance secrète. Il les réunirait tous sans aucune exception s'il n'étoit pas d'une exécution un peu lente ; mais il rachète bien cet inconvénient par la sûreté incroyable dont il est. Cette sûreté est telle que l'univers entier ne le connaitroit, si on ne savoit pas le mot de clef convenu entre les correspondants ; on pourroit montrer sa lettre à tout le monde sans que personne pût la lire. » Le système aujourd'hui enseigné à l'école de Saint-Cyr n'est qu'un abrégé de celui de Vigenère. L'exposé se trouve dans le *Cours d'art militaire* autographié de 1880-81, reproduit par M. Kerckhoffs : « L'instrument se compose d'un alphabet mobile ; deux bandes de papier quadrillé y suffisent.

« En admettant que l'instrument soit perdu ou pris, il ne dit rien ; il faut connaître la clef. » On peut encore disposer cet instrument en forme de cadran. Le chiffre carré a été modifié en 1857 par l'amiral anglais Francis de Beaufort. Le système de Gronsfeld n'est aussi qu'une forme déguisée du tableau de Vigenère. Ces cryptogrammes établis d'après les procédés qui viennent d'être exposés sont tous déchiffrables. M. Kerckhoffs, dans le mémoire cité plus haut, et M. G. Dallet dans un article de la *Revue scientifique* (1887) ont expliqué la suite des opérations qui peuvent amener au déchiffrement de ces cryptogrammes. La troisième méthode, celle des dictionnaires chiffrés, est beaucoup plus sûre. Il est impossible d'arriver par le calcul à découvrir le sens des dépêches écrites avec ces dictionnaires. Cette méthode a été très employée dans la correspondance diplomatique au XVIII^e siècle ; elle est encore en usage au ministère des affaires étrangères. Elle est clairement expliquée dans l'*Encyclopédie méthodique* du XVIII^e siècle.

« Lorsqu'un ministre part pour une ambassade ou une légation, le département des affaires étrangères lui remet ordinairement trois chiffres : le *chiffre chiffrant*, le *chiffre déchiffrant* et le *chiffre banal*. Le *chiffre chif-*

frant, partagé en colonnes, marque dans la première non seulement les lettres de l'alphabet, mais aussi les syllabes, les mots et les phrases dont probablement il aura le plus besoin dans le cours de sa négociation, les noms des souverains ou républicains, de leurs principaux ministres, etc. Cette colonne est quelquefois imprimée, mais la colonne à côté est remplie en écriture par le département des affaires étrangères, des nombres, des chiffres ou caractères dont on juge à propos de désigner la lettre, le mot ou la phrase, comme par exemple :

A	45	260	311	1020	805
B	9	506	33	1100	21
L'empereur	44	31	1011		
Le roi de France	35	88	301	1130	

On a soin de ranger par ordre alphabétique les noms substantifs, les verbes et les phrases selon leurs lettres initiales, pour la commodité du chiffreur, et l'on emploie divers nombres, dont le chiffreur peut se servir à son choix pour désigner le même mot, afin qu'en cas d'accident il soit plus malaisé de déchiffrer la dépêche. Les articles d'une dépêche qui méritent le secret se chiffrent tout au long ; on n'y met point de mots écrits en caractères ordinaires, parce que ces mots, quelque indifférents qu'ils puissent paraître, se trouvant dans le chiffre, peuvent faire deviner une partie du reste, ou du moins découvrir la matière qu'on traite. Il ne faut pas négliger de distinguer tous les mots par un point qu'on met derrière chaque nombre, puisque, sans cette précaution, une dépêche serait indéchiffrable pour le correspondant, qui ne pourrait se servir de sa clef, et qui verrait les nombres confondus. Le chiffre déchiffrant marque dans la première colonne à gauche tous les nombres dont le chiffre chiffrent est composé, depuis le plus bas jusqu'au plus haut, dans leur ordre naturel, et la colonne à droite contient le mot, la phrase ou la lettre que chaque nombre désigne. Lorsqu'on veut chiffrer quelque dépêche, on cherche dans ce chiffre déchiffrant la signification de chaque nombre qui se présente et on l'écrit au-dessus entre les lignes, lesquelles pour cet effet doivent être espacées convenablement et les nombres éloignés les uns des autres à une juste distance. On peut aussi déchiffrer sur une feuille séparée ; mais l'ouvrage est plus long et plus pénible quoiqu'en général il soit moins difficile de déchiffrer que de chiffrer.... La cour donne quelquefois un chiffre différent à chacun de ses ministres dans les pays étrangers ; mais comme il importe souvent au bien des affaires générales que ces ministres lient entre eux des correspondances particulières on leur remet un chiffre banal qui leur est commun à tous... La plupart des dépêches des ambassadeurs conservées soit dans nos archives et spécialement aux archives du ministère des affaires étrangères, soit dans les bibliothèques, ont été déchiffrées au moment même de leur réception ; la traduction est d'ordinaire écrite dans les interlignes. Cependant il s'en trouve encore qui n'ont pas été lues : c'est ainsi que M. Kaulek a inséré dans la *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac* (Paris, 1883, in-8), ambassadeurs de France en Angleterre, un certain nombre de lettres écrites en chiffres et dont il n'a pu découvrir la clef. Les ouvrages qui peuvent aider au déchiffrement des cryptogrammes sont indiqués dans la bibliographie placée à la fin de cet article. La cryptographie n'est pas seulement employée pour la correspondance diplomatique. Les gouvernements en font usage pour transmettre les ordres secrets à leurs agents à l'intérieur et spécialement les ordres relatifs à la police. Elle a été employée dans l'armée en temps de guerre au moins dès le XVII^e siècle. Mais aucun des systèmes jusqu'ici trouvés n'est pleinement satisfaisant pour la correspondance militaire. En effet, les uns peuvent être déchiffrés par le calcul, les autres (les dictionnaires chiffrés) sont d'un usage dangereux, car les dictionnaires peuvent tomber aux mains des ennemis, ou bien le chiffre déchiffrant peut être perdu. C'est ainsi que pendant la guerre turco-russe, en 1877,

Selim-pacha s'étant absenté et ayant emporté par mégarde le livre à déchiffrer, il fut impossible au général en chef de lire les dépêches reçues pendant son absence. Plusieurs appareils cryptographiques ont été inventés dans ces dernières années ; les uns sont d'un usage difficile ; les autres donnent des cryptogrammes facilement déchiffrables. Un système n'est bon qu'autant qu'il mérite qu'on lui applique la devise que Jean-Robert du Carlet, en 1644, écrivait en tête de sa cryptographie : *Ars ipsi secreta magistro*.

M. PROU.
BIBL. : BACO, *De Dignitate et augmentis scientiarum*, lib. VI, c. I. — BARTELS, *Leitfaden für den Unterricht und den königlichen Kriegsschulen*; Berlin, 1881. — Admiral sir Francis BEAUFORT, *Cryptography. A System of secret writing*. — J.-J. BECHERUS, *Character pro notitia linguarum universali*; Francfort, 1661, in-8. — BRACHET, *Dictionnaire chiffré*; Paris, 1850. — Chr. BRETHAUP, *Disquisitio historica, critica, curiosa de variis modis occulte scribendi*; Helmstadt, 1727, in-8. — Du même, *Ars deciffratoria*; Helmstadt, 1737, in-8. — BRUNSWICK, *Dictionnaire pour la correspondance télégraphique secrète*, par un secrèt. de légation; Paris, 1868. — CARLET, *la Cryptographie contenant la manière d'écrire secrètement*; Toulouse, 1644, in-12. — COLONI, *Scotografia italica*; Prague, 1593, in-4. — D.-A. CONRADT, *Cryptographia denudata*; Leyde, 1739, in-8. — COSPI, *l'Interprétation des chiffres ou règle pour bien entendre et expliquer facilement toutes sortes de chiffres simples*, tiré de l'italien du sieur A.-M. Cospi; Paris, 1641, in-8. — G. DALGARNO, *Ars signorum*; Londres, 1677, in-8. — DLANDOL, *le Contr'espion ou les clefs de toutes les correspondances secrètes*; Paris, 1794, in-8. — FLEISSNER, *Handbuch der Kryptographie*, Vienne, 1881. — GALLIAN, *Dictionnaire télégraphique, économique et secret*; Paris, 1874. — Daniel-Schwenter HANEDI, *Steganologia et steganographia nova*; Nuremberg, s. d., in-8. — Ch. JOLIET, *les Ecritures secrètes dévoilées*. — KASISKI, *Die Geheimschriften und die Dechiffirkunst*, 1863. — A. KERCKHOFFS, *la Cryptographie militaire... avec un nouveau procédé de déchiffrement applicable aux systèmes à double clef*; Paris, 1883, in-8. — KESSLER, *Unterschiedene bisshero mehrern Theils secreta oder Verborgene geheime Künste*; Oppenheim, 1616, in-8. — Ath. KIRCHER, *Artificium cryptographicum*, dans la *Magia universalis* de Schott, part. IV, lib. I. Du même, *Polygraphia*; Rome, 1663, in-fol. — P. LACROIX (Bibliophile Jacob), *la Cryptographie ou l'art d'écrire en chiffres*; Paris, 1858, in-12. — *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 499. — PERRET, *les Règles de Cicco Simanetta pour le déchiffrement des écritures secrètes*, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1890, p. 516. — E. POE, *le Scarabée d'or*, ch. xv. — J.-B. PORTA, *De Furtivis litterarum notis vulgo de Ziferis libri V*; Naples, 1563, in-4. — G. SCHOTT, *Schola steganographica*; Nuremberg, 1668, in-4. — G. SELENUS, *Cryptomenyctics et cryptographia libri IX*; Lunebourg, 1624, in-fol. — J. TRITHEMUS, *Polygraphia libri VI*; Oppenheim, 1518, in-fol. — *La Polygraphie et universelle écriture de Trithème*, trad. du lat. par Gabriel de Collange; Paris, 1561, in-8. — J. TRITHEMUS, *Steganographia*; Francfort, 1606. — WATTENBACH, *Anleitung zur lateinischen Paläographie*, 4^e édit., p. 12.

CRYPTOMERIA (Paléont.) (V. CONIFÈRES [Paléont.]).
CRYPTOMONAS (Zool.). Genre de Protozoaires, du groupe des Monadens, créé par Ehrenberg pour des êtres de forme globuleuse entourés d'un tégument épais et résistant et pourvus d'un long flagellum ; les Cryptomonas vivent dans l'eau saumâtre et dans l'eau douce, mais on ne les voit pas dans les vraies infusions ; ils sont colorés en vert. Type : *C. globulus*. R. MONIEZ.

CRYPTONELLA (V. TÉRÉBRATULE).
CRYPTONÉMIÈES (Bot.). Famille d'Algues de l'ordre des Floridées, caractérisée par un thalle massif, tantôt aplati en feuille simple (*Iridæa*) ou diversement découpée (*Cryptonemia*), tantôt diversement ramifié par un œuf qui, plongé dans la partie périphérique de ce même thalle, bourgeonne directement en fournissant une ou plusieurs branches grêles qui tantôt divergent ensuite et se répandent dans la couche corticale, tantôt s'unissent d'abord à l'une des cellules du ramuscule qui porte l'oogone, pour s'allonger et se ramifier plus complètement plus tard. Un système sporifère se développe sur la portion anastomosée du filament et renflée en ampoule et les spores sont mises en liberté à maturité par l'ouverture de sa couche périphérique. H. F.

CRYPTONISCUS (V. EPICARIDES).
CRYPTONYMUS (V. ASAPHUS).

CRYPTOPHAGUS. I. ZOOLOGIE. — (*Cryptophagus* Herbst). Genre de Coléoptères qui a donné son nom à la famille des Cryptophagides, très voisine de celle des Cucujides (*V. Cucujus*). Ce sont de très petits insectes qui vivent dans les endroits obscurs, dans les troncs pourris des arbres, sous les écorces, les feuilles mortes, dans les champignons et en général dans les matières végétales en décomposition. Leurs espèces, assez nombreuses et difficiles à déterminer, se répartissent en deux groupes, suivant que le prothorax est entier ou denté sur les côtés. On rencontre communément dans les caves et les celliers un peu humides le *C. cellaris* Scop., dont les larves vivent dans les productions cryptogamiques qui se développent sur les tonneaux (*V. Newport, Trans. Soc. ent. London, 1850, p. 351*). Bouché (*Naturg. der Insect.*, 191, n° 48) a décrit les métamorphoses du *C. lycoperdi* Herbst et E. Perris celles du *C. dentatus* Herbst, qui se trouve communément dans les toitures de chaume (*V. Ann. Soc. ent. de France, 1852, p. 578, pl. 14*). Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE. — La famille des *Cryptophagidae* date du lias où elle est représentée dans l'Argovie par un genre éteint (*Bellingera*). Le genre *Cryptophagus* est représenté dans l'ambre tertiaire, *Atomaria* à Öeningen et *Antherophagus* dans l'oligocène du Wyoming (Amérique du Nord). E. TRT.

CRYPTOPHTHALMUS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Opisthobranches-Tectibranches, établi par Ehrenberg en 1831, pour un animal allongé, muni d'un disque céphalique, portant deux lobes en arrière, dilaté en avant; à manteau ne laissant qu'une ouverture postérieure. Une coquille interne, à peine enroulée, un peu trigone, cornée, transparente, très fragile et ressemblant beaucoup à une coquille d'Aplysie. — *C. olivaceus* Ehrenberg. Les espèces de ce genre habitent la mer Rouge. J. MABILLE.

CRYPTOPLAX (Malac.). Genre de la classe des Polyphopores établi par Blainville en 1817 pour un Mollusque à corps étroit, allongé, demi-cylindrique, à peine atténué à ses extrémités; bord du manteau épais, velus, garnis de pores et de faisceaux de poils; valves plus ou moins écartées les unes des autres, presque cachées: les parties découvertes, allongées, lancéolées. — *C. fasciatus* Quoy et Gaimard. Ce genre habite les Antilles, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie. J. MABILLE.

CRYPTOPOCUS (V. NERINEA).

CRYPTOPODE (Zool.). Genre de Tortues *Potamites*, de la famille des *Trionycides*, dont les caractères sont les suivants: carapace à bords cartilagineux étroits; sternum large, formant en avant un battant mobile; à la partie postérieure, ce sternum est garni de chaque côté d'un opercule cartilagineux, fermant les ouvertures donnant passage aux pattes de derrière; un troisième opercule ferme l'issue par où passe la queue. Le *Cryptopus granatus*, d'après Duméril et Bibron, est le type de ce genre. La teinte en partie supérieure est d'un gris tacheté de jaune; le cou et les membres sont d'un blanc grisâtre. Cette forme provient de Pondichéry. ROCHBR.

BIBL.: DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. gén.*

CRYPTOPORTIQUE (Archit.). Formé de la réunion de deux mots latins, *crypta* et *porticus*, ce terme désignait, dans l'antiquité romaine, une galerie, en partie souterraine et voûtée, peut-être à demi enterrée au moins sur un de ses côtés et dans laquelle l'air et la lumière étaient ménagés de façon qu'on y fût garanti l'été des ardeurs du soleil. De pareilles galeries ou de simples chambres servaient aussi bien à la promenade qu'à la conservation des provisions. C'est ainsi que la villa suburbaine, connue sous le nom de maison de Diomède, à Pompéi, offrait, sur trois des côtés du portique entourant le *xyste* (*V. ce mot*), deux cryptoportiques qui n'étaient autres que des passages couverts, éclairés et aérés seulement sur ce portique et, sur l'autre côté, s'ouvraient des chambres dont quelques-unes, richement décorées, pouvaient servir de salles fraîches l'été et dont les autres ne semblent avoir servi que de ma-

gasins (Vitruve, VI, 8). De semblables dispositions se retrouvaient dans les grandes habitations des riches Romains et Pline le Jeune (*Lettres*, II, 17; V, 6), dans la description de ses deux maisons de campagne, vante les agréments des cryptoportiques qu'il y a fait établir. Chez les auteurs français modernes, le mot cryptoportique a changé quelque peu de signification et désigne tantôt la décoration architecturale d'une grotte ou la reprise en sous-œuvre d'un arc dans un mur en fondation. Ch. LUCAS.

BIBL.: MILLIN, *Dict. des beaux-arts*; Paris, 1806, t. I, in-8.

CRYPTOPROCTE (V. CHAT, t. X, p. 872).

CRYPTORCHIDIE (Anat.). On donne le nom de cryptorchides ou d'anorchides aux individus chez lesquels les testicules restent cachés dans l'abdomen; ces sujets sont donc atteints de cryptorchidie. Les testicules occupent, dans cet état, divers points entre la région lombaire, où ils sont primitivement situés chez l'embryon, et le scrotum, qu'ils occupent normalement lorsqu'ils ont accompli leur migration. Il ne faut pas confondre la cryptorchidie, dans laquelle les testicules sont cachés, avec l'ectopie testiculaire dans laquelle les testicules sont visibles, mais non dans le scrotum, par exemple lorsqu'ils sont restés dans le canal inguinal ou sont allés dans le périnée. Toutes les cryptorchidies sont en ectopie, mais toutes les ectopies ne sont pas cryptorchides. La cryptorchidie peut être unilatérale ou bilatérale. Tout testicule non descendu dans les bourses étant plus ou moins atrophié, ne sécrète pas de spermatozoïdes; les cryptorchides doubles sont donc inféconds, mais ils ne sont pas pour cela impuissants. D^r L.-H. PERRI.

CRYPTORRHYNCHUS (*Cryptorrhynchus* Illig.) (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides, qui a donné son nom au groupe des Cryptorrhynchites, caractérisé surtout par le rostre subcylindrique, arqué, se logeant au repos dans un sillon (*canal rostral*), creusé entre les hanches antérieures. Le genre renferme plus de deux cents espèces, dont la plupart habitent le continent américain. L'unique espèce européenne, *C. lapathi* L., est longue de 8 à 9 millim., noire et couverte, sur sa face dorsale, de squamules imbriquées, les unes pâles, les autres noires et accompagnées de broches rudes, d'un noir velouté, dispersées sur le prothorax et les élytres. Ce charançon se rencontre assez communément en Europe, sur les saules, les peupliers et les aulnes. Ses larves creusent leurs galeries soit dans les souches abattues, soit dans les jeunes arbres qu'elles font parfois périr (*V. Curtis, Trans. Linn. Soc. London, 1791, p. 86*; *Ernè, Mitth. Schweiz. ent. Ges.*, 1873, p. 138, et *Rupertsberger, Biol. der Käfer*, pp. 83 et 206). Ed. LEF.

CRYPTOSPORA (Bot.). Genre de Champignons-Pyrénomycètes remarquables par la forme linéaire de leurs conidies réunies en masse au fond des bouteilles. H. F.

CRYPTOSTRACON (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés-Géophiles, établi par W.-G. Binney en 1879, pour un animal limaciforme, très allongé, à extrémité caudale acuminée, dépourvue de pore muqueux; une coquille auriforme, mince, membraneuse, à sommet latéro-postérieur complètement caché par le manteau. — *C. Gubli* Binney. Ce genre habite l'Amérique, particulièrement les environs de Costa-Rica. J. MABILLE.

CSABA. Ville de Hongrie dans le comitat de Békés. Ses 32,000 hab. sont pour la plupart d'origine slave et de communion luthérienne. Les progrès de la richesse agricole ont beaucoup embelli Csaba. E. S.

CSAKOVAR. Bourgade de Hongrie, dans le comitat de Temes, peuplée de 4,200 hab., Allemands pour la plupart.

CSÁKY (Emerich), cardinal hongrois; il n'apparaît dans l'histoire que comme membre influent de la Diète de 1722, qui, en acceptant la Pragmatique Sanction, assura l'avenir de Marie-Thérèse.

CSANÁD. Nom d'un comitat de Hongrie arrosé et limité au S. par la Maros. La superficie est de 1,618 kil. q., la population de 119,000 hab., dont les trois quarts Magyars, les autres Roumains, Serbes ou Allemands. Le

chef-lieu est Mako (30,000 hab.). Nagy-Lak est la seule bourgade qui ait 10,000 hab. Le pays, plat et fertile, est essentiellement agricole, riche en blés et en bétail. Le baras de Mezohegyes est de première importance. E. S.

CSANÁD. Nom de trois bourgades de Hongrie situées : le Csanád magyar sur la rive droite, le Csanád allemand et le Csanád serbe sur la rive gauche de la Maros. En tout 10,000 hab. Saint Etienne y avait fondé un évêché qui joua un grand rôle dans la conversion des Magyars au christianisme. E. S.

CSÁNYI (Ladislas), un des champions de l'indépendance hongroise, né à Csány en 1790, pendu à Budapest le 14 sept. 1849. La révolution de 1848 se prépara en partie dans sa maison, et il devint membre du comité de Sécurité générale. Comme il avait servi dans l'armée, il put jouer un rôle tantôt militaire, tantôt civil, comme commissaire auprès des généraux et membre des conseils de guerre, puis comme commissaire général en Transylvanie. Ami de Gœrgey, il devint pourtant en 1849 ministre des travaux publics dans le gouvernement de M. Kossuth, car il avait l'estime de tous les patriotes. Lors de la crise suprême qui devait se terminer par la capitulation de Vilagos, il s'entremît entre les deux rivaux, mais il n'en fut pas moins victime d'une réaction impitoyable. E. S.

BIBL. : IRANYI et CHASSIN, *Histoire de la révolution de Hongrie*.

CSAPLOVICS, administrateur et statisticien hongrois, né en 1780, mort en 1847. Il a publié : *Topographisch-Statistisches Archiv des Koenigreichs Ungarn* (Vienne, 1821); *Gemälde von Ungarn* (Budapest, 1829); *Die Croaten und Wenden in Ungarn* (Presbourg, 1829).

CSARDA. Danse hongroise. Elle est ainsi nommée parce qu'elle se danse généralement dans les cabarets (csarda). Elle se danse à 2-4 ou à 3-4. L'allure d'abord assez lente finit par se précipiter et la danse se transforme en un véritable galop.

CSÁSZÁR (François), écrivain et jurisconsulte hongrois, né à Zala-Egerszeg en 1807, mort à Kerepes le 17 août 1858. Il passa toute sa jeunesse à Fiume, où il enseigna la langue magyare, composa une grammaire hongroise en italien, puis remplit des fonctions de juridiction commerciale. Appelé ensuite à Budapest, il devint juge à la Table septemvirale et académicien. Depuis 1849, il fut journaliste (il fonda en 1850 le journal *Pesti Naplo*), s'occupant surtout des questions de change et de droit. Il a été, en outre, touriste en Italie, traducteur de poètes italiens, mythographe, et poète en sa langue nationale. Il a donné en tout vingt-deux volumes, publiés de 1828 à 1857. E. S.

CSATO (Paul), écrivain hongrois, né en 1804 à Nagyvarad, mort en 1841 à Pozsony (Presbourg). Il a collaboré d'une façon brillante à un certain nombre de journaux magyars et publié des travaux philologiques couronnés par l'académie hongroise. L. L.

CSÉCSY (Emerich), naturaliste hongrois, né en 1804 dans le comitat de Bihar, mort professeur à Debreczin en 1847. D'abord voué aux études littéraires, puis à la médecine, il est devenu surtout minéralogiste, et ses travaux spéciaux sur la géologie de son pays lui ont assuré, en même temps qu'un siège à l'académie hongroise, un nom dans la science européenne. E. S.

CSELES (Martin), théologien catholique hongrois, né à Rosenthal en 1641, mort à Patak en 1709. Il a laissé des ouvrages spéciaux d'histoire et de géographie ecclésiastiques : *Educatio historico-chronologica de episcopatu Transylvaniae*; *Descriptio amplitudinis episcopatus Sirmiensis*. E. S.

CSENGERY (Antoine), écrivain et homme politique hongrois, né à Nagyvarad le 2 juin 1822, mort à Budapest le 13 juil. 1880. Après ses études de droit, il rédigea, de 1843 à 1848, le journal de la Diète et le *Pesti Hirlap*. En 1849, il fut employé par le ministère insurrectionnel, puis obligé de se cacher quelque temps. Les années suivantes le retrouvèrent rédacteur du *Pesti Naplo* et de

la *Budapesti Szemle*. En 1861 commença sa carrière de député, qu'il a fait marcher de front avec celle de critique et celle d'administrateur du Crédit foncier. Csengery était l'un des membres les plus distingués du parti Deák, et l'une de ses plus belles études est celle qu'il a consacrée au chef de ce parti (*Deák emlékezete*; Budapest, 1877). Ses œuvres, aussi intéressantes que variées, ont été réunies en cinq volumes en 1884. E. S.

CSEPEL. Ile du Danube un peu en aval de Budapest, longue de 47 kil., large de 4 à 8 kil. Les côtes très basses ont dû être défendues par des travaux contre les inondations. Le sol n'est qu'en partie fertile. La population s'élève à 17,000 hab., Magyars, Allemands ou Serbes, répartis en onze communes. La principale est Raczevi, où le prince Eugène fit bâtir un beau château. L'île Csepel semble avoir été plus peuplée et plus florissante au moyen âge qu'aujourd'hui. E. S.

CSEREI (Michel), homme d'Etat et historien magyar de Transylvanie, né à Csik-Rakos le 2 nov. 1667, mort à Nagyajta en avr. 1756. Il combattit d'abord dans les rangs des ennemis de la maison d'Autriche, puis, réconcilié avec le gouvernement de Léopold I^{er}, il remplit diverses fonctions administratives et judiciaires. Ce qui attache à son nom une juste notoriété, c'est son *Histoire des événements qui se sont accomplis en Transylvanie et en Hongrie jusqu'en 1712*, ouvrage écrit en magyar, et qui a une valeur littéraire. E. S.

BIBL. : TOLDY, *Irodalom történeti olvasokönyv*.

CSERNA. Petite rivière de Hongrie, qui se jette dans le Danube près des Portes de Fer, et dont le confluent sert de limite entre la monarchie anstro-hongroise et la Roumanie. La vallée de la Cserna est célèbre par ses ruines romaines (V. МЕНАДИЯ) et par ses aspects pittoresques.

CSIK. Nom d'un comitat de Hongrie et de nombreuses bourgades de ce comitat : Csik-Szereda, Csik Saint-Tamas, etc. Il est situé dans la partie la plus montagneuse de la Transylvanie, et renferme les sources de plusieurs rivières, entre autres la Maros et l'Aluta. La rigueur du climat et la pauvreté du sol produisent une émigration continuelle vers les régions plus heureuses. Pourtant la population est encore d'environ 110,000 hab., pour la plupart Szeklers, c.-à-d. d'anciens et purs Magyars, qui dans cette contrée de la Transylvanie ont presque tous conservé la religion catholique romaine. Le chef-lieu, Csik-Szereda, n'a que 1,600 hab. Les eaux minérales (V. BOASZEK), l'orge et l'avoine, les bois, sont les principales ressources du pays. E. S.

CSIKY (Grégoire), dramaturge hongrois, né à Pankota, dans le comitat d'Arad, le 8 déc. 1842. Il avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique, qu'il n'a quitté complètement qu'en 1878, et c'est d'abord sur des sujets de droit ecclésiastique que sa plume s'est exercée. Mais, dès 1875, il a remporté une série de succès éclatants dans les concours dramatiques, et jamais pièce n'a été applaudie plus chaudement au théâtre national que ses *Proletaires*. Le dix-neuvième volume de ses œuvres dramatiques vient de paraître (1889), ce qui donne l'idée d'une fécondité sans doute loin d'être épuisée. M. Csiky vient aussi de commencer une série de romans, également en langue magyare. Il a traduit des tragiques anciens ou étrangers, et publié une *Mythologie* (1885) et une *Dramaturgie* (1886). E. S.

CSOKONAI (Michel), poète hongrois, né à Debreczin le 17 nov. 1773, mort le 20 janv. 1805. Cette courte existence, traversée par beaucoup de difficultés et de mécomptes, a été très utile au développement de la littérature nationale et à la mise en valeur de la langue magyare. Csokonai a composé des comédies, des satires, des poèmes moraux et philosophiques, des pastorales imitées des auteurs anciens, allemands ou italiens, surtout des odes qui ont eu un grand retentissement populaire. Plusieurs de celles-ci (1797 et années suivantes) chantaient la levée de la noblesse pour repousser Bonaparte, et la lutte contre la Révolution

française. La ville de Debreczin a élevé en 1874 une statue à son poète. E. S.

BIBL. : TOLDY, *Magyar koeltészet*. — SAYOUS, *Histoire générale des Hongrois*. — SCHWICKER, *Geschichte der ungarischen Litteratur*.

CSOMA (Alexandre), voyageur et linguiste hongrois, né à Kőrös en Transylvanie en 1798, mort à Dardjiling, dans l'Himalaya, le 14 avr. 1842. Après avoir étudié la médecine en Allemagne, il fut pris du désir de retrouver le berceau de la nation magyare, et il entreprit les plus difficiles voyages en Asie sans autre ressource que son indomptable courage. Il arriva dans le Thibet en 1812, et s'enferma pour travailler dans des monastères bouddhistes. Ses recherches philologiques, très inutiles pour le but qu'il s'était proposé, n'en rendirent pas moins les plus grands services à la science. Aussi la Société asiatique de Calcutta le nomma-t-elle son bibliothécaire en 1831. Dans ce nouveau séjour, il publia un dictionnaire et une grammaire de la langue thibétaine (1834). Il inséra dans les *Asiatic Researches*, une analyse des livres sacrés du Thibet, où il comptait s'établir de nouveau lorsque la mort le surprit. E. S.

CSONGRÁD. I. VILLE. — Ancienne forteresse de Hongrie, qui a donné son nom à un comitat, aujourd'hui gros bourg rural de 17,000 hab.

II. COMITAT. — Nom d'un comitat de Hongrie traversé par la Tisza. La superficie est de 3,414 kil. c., la population de 228,000 hab. presque tous Magyars. Le chef-lieu est Szeged (74,000 hab.); Hodmező-Vásárhely et Szentes sont d'énormes bourgs agricoles. La plaine appelée Pusztaszer est célèbre dans l'histoire primitive des Magyars, qui y auraient tenu leur première Diète. A tous égards, ce comitat est le cœur de la plaine hongroise, riche par la culture du blé et l'élevé du bétail. E. S.

CSORBA. Lac de Hongrie, dans le massif du Tatra, le plus grand au S. de cette chaîne. Il est situé à 1,351 m. d'alt., et est devenu dans ces dernières années un centre important pour les excursionnistes. E. S.

CTENACANTHUS (Paléont.). Agassiz a désigné sous ce nom des rayons de poissons de grande taille, très comprimés, à base large, dont la surface est ornée de stries longitudinales, crénelées transversalement et saillantes en forme de dents qui alternent d'une série à l'autre; au bord postérieur du rayon se voient quelques petites épines. Ces *Ctenacanthus* ont été trouvés dans le terrain dévonien et dans le terrain carbonifère.

BIBL. : AGASSIZ, *Poissons fossiles*, t. III.

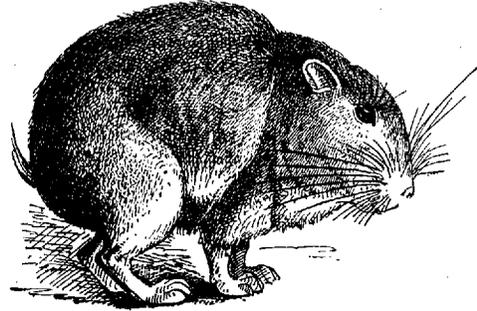
CTENARIA (Zool.). Haeckel a établi ce genre pour une Méduse de la famille des Cladonémides, le *Ct. ctenophora*, forme très remarquable qui, d'après ce savant, rattacherait les Méduses aux Ctenophores. Le genre *Ctenaria* est caractérisé par l'existence de deux tentacules opposés, rétractiles, pourvus d'une série de filaments urticants sur un des deux côtés; les parois stomacales présentent quatre glandes génitales simples; l'ouverture buccale est simple, sans lobes; l'ombrelle porte huit côtes radiales formées par des filaments urticants, caractère qui, joint à ceux des tentacules rétractiles et à l'existence d'un *entonnoir*, rapprocherait l'animal des Ctenophores. Mers du Japon. R. Mz.

CTENIZA (Zool.). Genre d'Arachnides, proposé par Latreille et comprenant à l'origine tous les Avicularides trionychés terricoles, mais réduit par les auteurs modernes au *C. Sawagei* Rossi, espèce répandue en Corse et en Italie, et bien connue sous le nom de *Mygale pionnière*. — *C. Sawagei* est le type des Araignées terricoles; elle creuse dans les terrains compacts et inclinés un terrier profond et cylindrique, dont elle maçonne les parois avec un fin mortier qu'elle revêt ensuite d'un fourreau soyeux; elle ferme ce terrier d'un opercule très dur, composé de couches alternatives de terre et de soie, ayant la forme d'une rondelle épaisse, taillée en biseau sur les bords pour s'adapter parfaitement à l'orifice du terrier, à laquelle elle est fixée par une charnière élastique, également formée de matière soyeuse. E. SIMON.

CTENOCRINUS (Paléont.). (V. MELOCRINUS).

CTÉNODACTYLE (*Ctenoctadylus*) (Zool.). Genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs créé par Gray (1830) pour le *Mus gundi* de Pallas, considéré par Gmelin comme voisin des Marmottes (*Arctomys*). Les modernes ont beaucoup varié sur la place qui convient, dans le système, à ce type essentiellement africain. Gray, créateur du genre, le rapprochait des Campagnols; Gervais l'a placé dans la famille des Gerboises (*Dipodidae*), près du genre *Pedetes* (ou *Helamys*); enfin Alston a montré les rapports du Cténodactyle avec les genres américains *Ctenomys* et *Octodon*, rapports déjà entrevus par Gervais. Il fait des genres *Ctenodactylus* et *Pectinator* une sous-famille des *Octodontidae* (sous le nom de *Ctenodactylinae*), et place *Petromys* dans la sous-famille des *Octodontinae* proprement dits. Plus récemment, Lataste a élevé ce groupe au rang de famille en y ajoutant un genre nouveau (*Massoutiera*) et lui restituant le *Petromys*. Nous adopterons cette manière de voir, mais en considérant ce groupe comme une simple sous-famille des *Octodontidae* qui font eux-mêmes partie du grand groupe des HYSTRICOMORPHA. — Les *Ctenodactylinae* ont pour caractères: molaires à racines incomplètes, au nombre de quatre paires en haut et en bas, dont une prémolaire souvent caduque et manquant chez l'adulte; mandibule comme dans les *Octodontinae* américains; pieds postérieurs ayant les griffes des deux doigts internes recouverts de poils raides disposés en forme de peigne. Les genres *Ctenodactylus*, *Massoutiera*, *Pectinator* et *Petromys*, tous africains, prennent place ici.

Le genre *Ctenodactylus* a les oreilles petites, dépourvues d'antitragus, la queue rudimentaire, la prémolaire petite et caduque, de sorte qu'il n'y a que trois molaires chez l'adulte, ces molaires ayant un seul repli d'émail en dedans. Le type et l'unique espèce (*Ct. gundi*, *Ct. arabicus* de Shaw ou *Ct. massonii* de Gray) est un animal



Ctenodactylus gundi Gray.

de la taille d'un Lagomys ou d'un petit Lapin, à formes ramassées et dépourvu de queue. Le pelage est gris cendré, lavé de fauve. Les petits naissent velus et très développés, comme c'est d'ailleurs la règle chez les *Hystricomorpha*. L'espèce abonde en Algérie et dans toute la Barbarie, partout où il y a des amas de pierres, c.-à-d. dans les montagnes et au milieu des ruines romaines (Lataste). La présence de ce type dans l'Afrique australe, admise par Gray, paraît fondée sur une erreur. — Le genre *Massoutiera* (Lataste 1881) diffère du précédent par ses molaires à deux replis, sa queue aussi longue que la jambe, et l'oreille munie d'un antitragus petit, mais portant des poils rigides sur son bord libre. On connaît deux espèces de ce genre: *Massoutiera mxabi* (Lataste) d'Algérie (pays de Mزاب) et *M. Væ* (Lataste) du Haut-Sénégal. — Le genre *Pectinator* (Blyth, 1855) a les dents en même nombre que dans les genres précédents mais la prémolaire ne paraît pas caduque, la première vraie molaire supérieure est entière, et la troisième a deux replis externes. L'oreille présente un petit antitragus et la queue, aussi longue que la moitié du corps, est touffue. Le *Pect. Spekei* habite le nord-est de l'Afrique, les côtes de la mer Rouge et les pays de Somali et d'Adali. Ses mœurs sont celles des pré-

cédents. — Le genre *Petromys* (A. Smith, 1831) se rapproche plus que les précédents des *Ctenomys* et des *Octodontes* américains. La prémolaire est grande, aussi développée que les molaires et bilobée. La queue est presque aussi longue que le corps. Le *P. typicus*, unique espèce du genre, présente des proportions plus élancées que les précédents, mais vit comme eux sur les collines rocaillieuses où il se nourrit des fleurs d'une espèce de Composées voisine du Seneçon. Son pelage est roussâtre. Il habite l'Afrique australe, notamment le pays des Namaquois et l'embouchure du fleuve Orange (V. OCTODONTE). E. TROUSSART.

BIBL. : GERVAIS, *Journal de zoologie*, 1876, p. 223. — ALSTON, *Proceed. Zool. Soc. London*, 1875, p. 98. — LATASTE, *Catalogue provisoire des Mammifères apélagiques sauvages de Barbarie (Actes de la Soc. Linn. de Bordeaux, t. XXXIX, p. 129)*, p. 57 et 151 du tirage à part. — Du même, *Bull. Soc. zool. de France*, 1881, t. VI, p. 314. — Du même, *Catalogue critique des Mammifères apélagiques sauvages de Tunisie* (Exploration scientifique de la Tunisie), 1887, p. 31. — Du même, *le Naturaliste*, 1886, p. 287.

CTÉNOIPTÉRIINIENS (Paléont.). Cette famille, qui fait partie de l'ordre des Dipnoi, comprend des poissons dévoniens qui ont la nageoire caudale hétérocerquée, les écailles cycloïdes, des plaques gulaires, deux paires de dents molaires et une paire de dents vomériennes.

BIBL. : A. GUNTHER, *An Introduction to the study of Fishes*, 1860, p. 359.

CTENODISCUS (Zool.). Genre d'Echinodermes, de l'ordre des Stellérides, établi par Müller et Troschel pour des espèces au corps aplati, presque pentagonal, ayant sur les bords deux rangées de plaques lisses, qui se prolongent sur la face ventrale par des bandes transverses formées d'écailles. Les bords latéraux de ces bandes, aussi bien que ceux des plaques marginales, sont garnis de petits piquants dressés et rangés parallèlement à manière de peigne, d'où l'on a tiré le nom de l'animal. La même disposition s'observe à la face dorsale au bord libre des plaques marginales, et les plaques dorsales comme les ventrales portent à leur bord supérieur une rangée de piquants fixes. Type : *Ct. cristatus* Mull.-Tr., des côtes du Groenland. R. MONIZ.

CTENODUS (Paléont.). Agassiz désigne sous ce nom des dents de poissons ressemblant à un éventail dont les côtés seraient dentelés; il est probable que ces dents indiquent un poisson voisin du *Ceratodus*, c.-à-d. un Dipnoïque. Le *Ct. cristatus* a été trouvé dans le terrain houiller.

BIBL. : AGASSIZ, *Poissons fossiles*, t. III.

CTÉNOÏDES (Ichtyol.). Au commencement de ses études sur les poissons fossiles, L. Agassiz remarqua que la structure des écailles pouvait être d'une grande utilité pour la classification des divers groupes, aussi partagea-t-il les poissons en quatre divisions : les Ganoïdes, les Placoides, les Cycloïdes et les Cténoïdes. Ces derniers ont le bord postérieur des écailles en forme de scie dentelée, ce qui donne au poisson une surface rude et âpre; ils correspondent assez exactement aux Acanthoptérygiens de Cuvier. La classification proposée par Agassiz n'est pas admise; elle rompt, en effet, les affinités naturelles des poissons, une partie des Acanthoptérygiens se trouve, en effet, répartie parmi les Cycloïdes.

BIBL. : AGASSIZ, *Rech. sur les poissons fossiles*, t. IV.

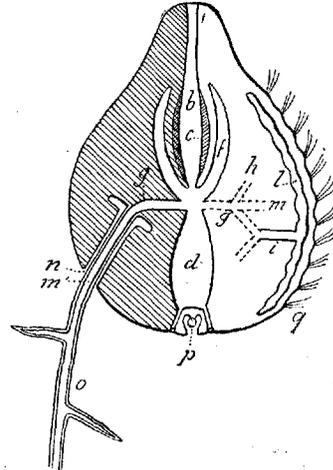
CTÉNOMYCES (Bot.). Genre de Champignons-Ascomycètes de la famille des Périssporiacées développant son périthèce comme *Erysiphe* et remarquable par la naissance isolée de ses conidies, soit directement sur les filaments du thalle, soit sur des branches réunies en massif, soit enfin sur des tubercules enveloppés, qui, par leur conformation et leur développement, font songer aux périthèces eux-mêmes. H. F.

CTÉNOMYS (V. OCTODONTE).

CTÉNOPHORES (Zool.). Eschscholtz, en 1829, a donné ce nom à une classe de l'embranchement des Cnidaires. (Meigen, en 1803, avait employé le nom de *Ctenophora* pour un genre de Diptères Némocères, et, en 1870, Blackwall l'a repris pour un genre d'Arachnide.) « Les Cténophores, dont la forme très variable, dit Claus, peut

se ramener à celle de la sphère, sont des Cœlentérés libres, de consistance gélatineuse et dont la symétrie est birayonnée et symétrique »; ils portent à la surface huit rangées de palettes ciliées (côtes); ils sont pourvus d'un tube stomacal, d'un système de vaisseaux et souvent de deux filaments tactiles latéraux, qui peuvent se retirer dans des poches spéciales. Les Cténophores ne forment jamais de colonies, ce sont toujours des animaux simples. La bouche située à l'un des pôles, souvent entourée de lobes, conduit dans une cavité gastrique, qui est en communication avec une deuxième cavité placée à la suite et que l'on appelle l'entonnoir; la séparation de l'entonnoir et de l'estomac peut se fermer à la volonté de l'animal, grâce à l'existence de muscles spéciaux; c'est de l'entonnoir que se détachent les vaisseaux, ciliés dans toute leur étendue. Le pôle opposé à la bouche est occupé par une grosse vésicule qui contient un otocyste, seul organe connu du système nerveux chez les Cténophores.

Les côtes, qui permettent la nage des Cténophores, sont formées par huit bandes de plaques ciliées, résultant de la soudure partielle de grands cils, formant des rangées transversales, comme les dents d'un peigne (κατὰ, peigne; φορός, porteur); l'étendue de ces bandes est très variable, elles sont disposées long-



Coupe verticale théorique d'un Cténophore (*Pleurobrachia*). a, bouche; b, estomac; c, bourrelet de nature glandulaire; d, entonnoir; e, cœcums; f, canal gastro-vasculaire transversal; g, canal gastro-vasculaire transversal (branches de bifurcation); h, canal méridien; i, canal tentaculaire; l, canal méridien; m, poche du tentacule; n, otocyste; o, tentacule; p, palette ciliée.

très faciles à saisir, tant leur transparence est parfaite chez certaines espèces. La fig. ci-dessus peut donner une idée générale de leur structure.

Les Cténophores sont hermaphrodites; les produits sexuels se forment dans l'appareil vasculaire, sous l'épithélium cilié qu'ils rompent pour tomber dans le vaisseau; leur développement est direct, sans métamorphoses. Nous avons parlé au mot CRENARIA des rapports qui peuvent exister entre les Méduses et les Cténophores, au mot CNIDAIRES, de ceux qu'on a signalés entre ces animaux et certains Vers; nous n'y reviendrons pas. Les Cténophores sont tous marins et la nature délicate de leurs tissus, leur transparence, expliquent pourquoi ils vivent au large et ne fréquentent pas les côtes; c'est pour ainsi dire accidentellement qu'on les y rencontre parfois en quantité, échoués sur le sable, comme par exemple le *Pleurobrachia pileus* sur les côtes de l'Océan. On divise ces animaux en quatre ordres: les Eurystomes, les Globuleux (*Saccatae*), les Rubanés (*Teniata*) et les Lobaires (*Lobatae*). Nous figu-

rons les formes les plus remarquables de ces animaux à propos des différents articles qui leur seront consacrés (V. PLEUROBRACHIA, ESCHSCHOLTZIA, CALLIANIRA, CESTUM, SOLINA, EUCHARIS, CHIAJA, CALYMNA, OCYRÆ, etc.). R. MONIEZ.

BIBL. : Le grand travail de CHUN, *Die Ctenophoren des Golfes von Neapel*, 1880.

CTENOPLANA (Zool.). Genre créé par Korotnev, en 1886, pour un Ctenophore rampant trouvé à Poulo-Pandane. Cet animal est remarquable à cause de sa grande ressemblance avec les Planaires; il est pourvu de huit paires de plaques vibratiles, qui peuvent se rétracter dans des poches spéciales. — *Ct. Kovalevskyi* est l'unique espèce connue. R. BL.

CTENOSTOMES (Zool.). Ces animaux forment la seconde division de l'ordre des Bryozoaires-Gymnolèmes. Ils tirent leur nom de la couronne de soies qui ferment l'ouverture des cellules lorsque la gaine entaculaire est invaginée. Quelquefois cette couronne est remplacée par des plus rayonnants. Ce sous-ordre renferme les trois familles des *Alcyonidæ*, *Vesicularidæ* et *Paludicellidæ* (V. ces mots et BRYOZOAIRE). L. CHABRY.

CTENUS (Zool.). Genre d'Arachnides, type d'une famille spéciale, dont la création est due à Walckenaer et comprenant de nombreuses espèces presque toutes de grande taille, et répandues dans toutes les régions tropicales du globe. Les *Ctenus* sont remarquables par la position de leurs yeux qui sont sur trois rangs, le second ou intermédiaire étant formé de quatre yeux dont les latéraux sont très petits et les deux autres de deux. Ce sont des Araignées chasseresses ne filant aucune toile et poursuivant leur proie à la manière des Lycoses; le type est *C. fuscus* Walck., du Brésil. E. SIMON.

CTÉSIAS, médecin et historien grec du 5^e siècle av. J.-C. Il appartenait à la famille des Asclépiades et était fils de Ctésiarcho ou Ctésiochos; il naquit à Cnide, ville carienne où la médecine était fort en honneur, et il mourut probablement dans sa ville natale à une date qui nous est aussi inconnue que celle de sa naissance. Il vécut un certain nombre d'années, dix-sept suivant Diodore (II, 62), à la cour du roi de Perse, Artaxercès Memnon, auprès duquel il remplissait les fonctions de médecin (Strabon, XIV, p. 656). D'après Diodore, Ctésias aurait été fait prisonnier par les Perses et, à cause de sa qualité de médecin, il aurait été amené à la cour et y aurait été fort bien traité. Ctésias se trouvait à la bataille de Cunaxa (401 av. J.-C.) aux côtés d'Artaxercès (Xénoph., *Anab.*, I, VIII, 27); en 398, chargé d'une mission diplomatique auprès de Conon, il quitta la cour perse et revint dans sa patrie pour n'en plus sortir. Pendant son séjour en Perse, Ctésias avait réuni de nombreux matériaux historiques puisés aux archives royales (*βασιλικὰ διωκέραι* de Diodore, II, 32), complétés par ses souvenirs personnels, par les récits qui lui avaient été faits. De retour à Cnide, il mit en œuvre les documents de tout genre qu'il avait rassemblés et publia en vingt-trois livres, sous le titre de *Περσικά*, une histoire de l'Assyrie et de la Perse. Les six premiers livres comprenaient l'histoire des Assyriens et des Mèdes jusqu'à la fondation de l'empire perse; les sept suivants exposaient l'histoire de la Perse jusqu'à la mort de Xercès et les dix derniers l'histoire de la Perse jusqu'au moment où Ctésias revint dans sa patrie, c.-à-d. jusqu'en 398 av. J.-C. Cet ouvrage est perdu: Pamphila, une contemporaine de Néron, l'avait abrégé en trois livres (Suidas, s. v., *Πάμφιλα*); cet abrégé a également disparu; nous avons en revanche un abrégé des livres VII-XXIII fait par Photius; nous pouvons, de plus, nous faire une idée des six premiers livres d'après Diodore, qui semble les avoir largement mis à contribution dans le deuxième livre de sa *Bibliothèque historique*; Plutarque, dans sa *Vie d'Artaxercès*, Athénée et quelques autres nous ont aussi conservé un certain nombre de fragments appartenant à divers livres. Ctésias avait aussi écrit sur l'Inde un ouvrage en un livre, *Ἰνδικά*, dont Photius (*Cod.*, 72) nous a aussi donné un abrégé. Cet ouvrage qui traitait surtout de

la partie nord-ouest de l'Inde, avait pour objet principal la description du sol, de ses productions, des hommes et des animaux.

Outre ces deux ouvrages que nous connaissons dans une certaine mesure, Ctésias en avait écrit plusieurs autres dont il ne nous reste que le nom ou tout au plus un ou deux courts fragments. Ces ouvrages sont: un *Périple de l'Asie* en trois livres (Etienne de Byzance, au mot *Ἐργονο*); un ouvrage sur les *Montagnes*, *Περὶ Ὀρέων*, dont Plutarque (*De Flum.*, XXI, 5) cite le second livre; un ouvrage sur les *Fleuves* (Plut. *De Flum.*, XIX, 2), et peut être un ouvrage sur la *Médecine* (Galien, t. V, p. 652, l. 51, éd. de Bâle).

Ctésias avait écrit en dialecte ionien; il fut célèbre dans toute l'antiquité et jouit de l'estime toute particulière des Alexandrins. Toutefois, les critiques ne s'accordent que sur la valeur de son style; Denys d'Halicarnasse (*De Compos. verb.*, 10), Démétrius de Phalère (*De Eloc.*, par. 218, 221) le louent, Photius (*Bibl.*, p. 45, éd. Bekker) en vante la clarté, la simplicité et l'agrément. Les appréciations sur sa véracité varient beaucoup plus, elles lui sont même en majorité défavorables. Chez les anciens, Plutarque (*Artax.*, 1 et passim), Strabon (XI, p. 508), Aristote (*Hist. anim.*, VIII, 28, p. 606) et d'autres ont vivement critiqué ses *Persiques* et ses *Indiques*; les modernes n'ont été guère moins sévères, et le dernier éditeur de Ctésias, Gilmore, s'est tout particulièrement montré acerbe (Ctésias, *the Fragments edited with Introduction and notes by J.-E. Gilmore*; Londres, 1888). La sévérité des jugements portés contre Ctésias s'explique par ce fait que le médecin d'Artaxercès suit une tradition toute différente de celle qu'ont suivie les autres historiens anciens, et en particulier Hérodote, contre lequel est écrit l'ouvrage sur la Perse (Photius, *Bibl.*, p. 35); cette sévérité est peut-être excessive. Ctésias représente en effet une tradition qui nous serait tout à fait inconnue sans lui: Bérosee écrit d'après des sources sacerdotales, Ctésias d'après des sources officielles; Hérodote puise à des sources grecques, Ctésias à des sources orientales; par conséquent, de ce seul fait qu'il rapporte des événements, des traditions que ne connaissent pas les autres historiens ou que les autres historiens contestent, il n'en faut pas conclure que Ctésias a méconnu, ignoré ou falsifié la vérité, il faut seulement voir dans cette divergence une raison d'examiner plus attentivement les deux traditions; des recherches récentes ont montré que pour l'Inde, par exemple, Ctésias avait été trop facilement calomnié par les anciens et par les modernes (V. C. Müller, *Ctesias... Fragmenta*, à la suite de l'édition d'Hérodote; Paris, 1858, p. 9). S. Dossou.

BIBL. : FABRICIUS, *Bibliotheca Græca*, t. II, p. 740. — F. BAHR, *Ctesias Cnidii operum reliquæ*; Francfort, 1822. — P.-H. LARCHER, trad. franç., t. VI de sa trad. d'Hérodote; Paris, 1786. — BERGER de XIVREY, *Traditions téatologiques*; Paris, 1836. — C. JACOBY, *Rhein. Museum.*, 1875, t. XXX, pp. 555 et suiv. — P. KRUMBHOLZ, *Questiones Ctesianæ*, dans les *Commentationes quibus O. Ribbeckio congratulantur discipuli*; Leipzig, 1888, p. 192.

CTÉSIBIUS (d'Alexandrie ou peut-être d'Aspende), mécanicien grec de la fin du 4^e siècle av. J.-C. Il aurait été le fils d'un barbier et aurait commencé à se faire connaître par la construction d'un orgue hydraulique, dont Vitruve nous a laissé la description et qui fut consacré à Alexandrie dans le temple de Vénus-Zéphyritès (sous Ptolémée II Evergète, 170-147 av. J.-C.). Vitruve lui attribue également la construction d'une horloge mécanique mue par l'eau et indiquant les heures par un index mobile sur une colonne; Philon de Byzance, l'invention d'une arme de jet comparable au fusil à vent. Enfin son nom est resté attaché à la pompe foulante-aspirante à deux corps. Il avait composé des écrits sur la mécanique, en particulier sur l'*hydraulis*, nom donné à son orgue, et d'où vient le terme technique d'*hydraulique*, dont l'étymologie est ordinairement très mal donnée. Il doit également avoir traité des machines de guerre et de divers autres appareils. Mais tous ces écrits sont perdus; ils semblent avoir été effacés par ceux de son célèbre disciple Héron

d'Alexandrie, qui se trouve d'ailleurs désigné par la tradition des manuscrits sur le nom de *Héron de Ctésibios*, ce qui pourrait indiquer la relation de fils à père.

CTÉSICLÈS. Nom porté par deux artistes grecs, un sculpteur et un peintre : 1° Ctésiclès, le sculpteur, vivait au temps d'Alexandre ou de ses premiers successeurs. Il avait exécuté, pour un temple de Samos, une statue féminine en marbre, à propos de laquelle Athénée raconte l'historiette suivante. Un Grec, Kleisophos de Sélymbria, s'était épris de la statue, et s'était enfermé dans le temple pour l'approcher de plus près. C'est, on le voit, une variante de l'histoire bien connue, relative à la Vénus de Cnide ; 2° Ctésiclès, le peintre, doit sa notoriété à l'injure qu'il fit à la reine Stratonice. Furieux de n'avoir pas trouvé auprès d'elle un accueil flatteur, il la représenta dans un tête-à-tête amoureux avec un pêcheur, que la rumeur publique lui donnait pour amant. Il exposa le tableau sur le port d'Ephèse, et s'empressa de s'embarquer pour gagner le large. La reine se vengea en femme d'esprit. Elle défendit d'enlever le tableau, affirmant que la ressemblance des deux portraits était parfaite.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, I, p. 424, II, 284.

CTÉSIPHON (Géogr. anc.). (V. Ktésiphon).

CTÉSIPHON, fils de Léosthènes d'Anaphlystos, homme politique athénien qui, après la bataille de Chéronée, proposa de décerner une couronne d'or à Démosthènes et fut pour ce fait mis en accusation par Eschine (V. DÉMOSTHÈNES, ESCHINE, et la *Vie de Démosthènes*, par Plutarque, 24).

CUA-BANG. Ville du Tonkin, au S. de la prov. de Thanh-Hoa; pêche de la sardine, des perles, etc.

CUADRA (Métrol.). Mesure de superficie en usage dans l'Uruguay, vaut 86 m. q.

CUAJINIQUILAPA. Ville de la République de Guatemala, près du rebord des chaînes qui dominent l'Océan Pacifique et le peu de distance du rio de los Esclavos (Pacifique); 5,000 hab.

CUAUHTEMOC, révérentiel **CUAUHTEMOTZIN**, d'où la forme corrompue **GUATIMOZIN**, dernier roi de Mexico et empereur des Culuas, né vers 1495, mort en 1525. Fils du roi Auitzotl, il était souverain pontife lorsqu'il fut appelé au trône à la mort de son cousin Cuicahuac (1520). Il épousa la veuve de celui-ci, Isabelle Tecuichpo, qui était fille de Montezuma II, et pour éviter la compétition d'Axopacatzin, fils de ce monarque, il le fit mettre à mort. Ayant été l'un des premiers à refuser d'obéir aux ordres dictés par Cortés à Montezuma captif, contre lequel il avait même lancé des traits, il se prépara habilement et vigoureusement à résister aux Espagnols; mais il ne fut bien secondé que par les habitants de sa capitale et il eut même à combattre les Chales révoltés. Assiégé par 900 Européens, ayant 80 chevaux, 17 pièces d'artillerie, 12 brigantins, et secondés par 150,000 Tlaxcaltecs et autres Indiens, il résista 75 jours, repoussant obstinément toute proposition de paix. A la fin, les Mexicains épuisés par la famine, la fatigue et la perte de 40,000 des leurs (outre 50,000 morts de la peste), ne purent repousser l'assaut du 13 août 1521 où périrent encore 15,000 d'entre eux. Cuauhtemoc fut capturé pendant qu'il essayait de fuir en barque. Cortés le traita d'abord honorablement; ensuite, pour le forcer de révéler où étaient cachés ses trésors, il lui fit brûler les pieds et les mains; au milieu des tortures, le roi de Mexico dit à celui de Tlacopan, son collègue, qui se plaignait : « Et moi, suis-je donc dans les délices ou dans un bain ? » Quoi qu'il n'eût rien voulu ou pu déclarer, il fut replacé sur le trône comme vassal de Charles-Quint, et il y resta jusqu'à l'expédition du Honduras. Cortés, qui le gardait comme otage et qui l'avait emmené dans cette expédition avec les deux autres chefs de la confédération culua, les fit pendre, sous prétexte de trahison, à Acallan, dans le Tabasco.

BEAUVOS.

CUAUHTITLAN (Annales de). Ecrites en nahua vers 1570, commençant par la cosmogonie mexicaine et s'étendant jusqu'en 1519, elles traitent non seulement de la ville dont elles portent le nom, mais encore de la plupart des Etats de l'Anahuac. Elles sont fort sèches et le récit ne prend quelque développement que pour certains épisodes, mais elles sont précieuses pour la chronologie suivie qu'elles donnent année par année à partir de 636. Conservées au musée de Mexico, dans un ancien manuscrit provenant du monastère de San-Gregorio, elles ont été interprétées en espagnol par F.-G. Chimalpopoca (d'où le titre de *Codex chimalpopoca*, que leur donnait l'abbé Brasseur de Bourbourg). Cette traduction, accompagnée d'une autre passablement différente par G. Mendoza et F. Sanchez Solis jusqu'en 1428, avec le texte jusqu'à la même date, a été publiée comme appendice aux *Anales del Museo nacional de Méjico* (1879-1884, t. I-III, in-4). Une autre en anglais par A.-F. Bandelier est annoncée, depuis longtemps, comme devant paraître dans la collection Brinton. BEAUVOS.

CUBA. Ile américaine, la plus grande et la plus peuplée des Antilles, colonie espagnole.

Géographie physique. — GÉNÉRALITÉS. — Elle est située dans la mer des Antilles, au N. de la zone tropicale, entre 19°48'30" et 23°13' lat. N., 76°32' et 87°19' long. O. Elle s'allonge donc de l'O. à l'E. sur une longueur de plus de 1,200 kil., du cap Maysi, sa pointe la plus orientale, au cap San Antonio, sa pointe la plus occidentale; la longueur moyenne de l'île est de 1,060 kil.; sa largeur moyenne est de 110 kil., la plus faible de 38 kil., la plus grande de 190 kil., sa pointe extrême vers le N., le cap Hicacos, vers le S., le cap de la Cruz. Elle est plus large à l'O. qu'à l'E. La superficie de Cuba est de 112,191 kil. q.; avec ses dépendances, les îlots de la côte et la grande île des Pins, elle atteint 118,833 kil. q.; d'autres calculs, adoptés par M. Levasseur, portent cette superficie à 123,510 kil. q. L'île de Cuba est à 230 kil. de la côte de Floride (dont la sépare le détroit de ce nom) et à 200 kil. du Yucatan (dont la sépare le détroit de ce nom), les deux presque les moins éloignées du continent américain. Elle est à 145 kil. de l'île de la Jamaïque, à 90 kil. d'Haïti (dont la sépare le canal du Vent) et à 160 kil. des îles Bahamas. Les mers qui l'entourent sont généralement profondes.

CÔTES ET ÎLES. — L'île de Cuba, très longue et peu large, a naturellement un grand développement de côtes; même sans tenir compte des baies et des promontoires secondaires, on l'évalue à 3,200 kil., dont 1,700 pour la côte méridionale et 1,500 pour la côte septentrionale. Sur la plus grande partie de leur tracé, ces côtes sont difficilement abordables; des récifs coralliaires les entourent d'une véritable barrière qui s'avance jusqu'à une lieue en mer; derrière, la plage est généralement basse et marécageuse. En beaucoup de points, des baies et des havres, qui forment d'excellents ports, découpent le littoral; on en compte une quarantaine, parmi lesquels les principales baies sont celles de Nipe et Nuevitas au N.; Guantanamo, Cienfuegos (Jagua) et Broa, au S., et les plus beaux ports sont ceux de La Havane, de Matanzas et de Santiago. Un grand nombre d'îles et d'îlots sont semés le long des côtes cubaines. La seule grande île est celle des Pins ou Pinos, située à 60 kil. au S. de la région occidentale de Cuba; elle a 3,145 kil. q.; parmi les autres, on peut citer: au S., San Felipe, Cayamas, le labyrinthe des Cayos de Doze Leguas, Los Jardines del Rey et de la Reyna, archipel composé de centaines d'îles verdoyantes; au N. se développe au large de la partie centrale de Cuba une longue chaîne d'îles situées à quelques lieues de la côte; les principales sont de l'E. à l'O.: Cayo Romano, Cayo del Coco, Cayo Frágoso, Cayo del Seron, Cruz del Padre, etc.; plus à l'O. sont les îlots des Colorados et la baie de Gundiana. Ses principaux caps sont: au S.-E., le cap ou Punta de Maysi; au S.-O., le cap de la Cruz; au N.-O., le cap San Antonio.

OROGRAPHIE. — Le relief du sol de Cuba est peu accen-

tué; la plus grande partie est assez basse, mais ondulée, la hauteur reste inférieure à 400 m.; ces ondulations suffisent pour donner une grande variété au paysage; vers le milieu de l'île (entre le N. et le S.), on trouve une arête qui forme la ligne de partage des eaux; quelques collines s'y élèvent assez haut et dépassent 500 m.; la direction générale de l'arête est de l'E. à l'O.; dans la partie occidentale, on l'appelle *sierra de los Organos*, et son plus haut sommet est le Pan de Gajabon (600 m.). Dans la partie orientale, le relief est beaucoup plus accentué. Vers le 80° degré de long., on trouve un massif calcaire (*mornes de l'Escambray*), creusé de gorges profondes, où coulent des torrents et dont de belles forêts tapissent les pentes; des filons de cuivre et d'argent s'y rencontrent. À mesure que l'on avance vers l'E., ces montagnes s'élèvent; elles se rapprochent de la côte méridionale; au Portrarrillo, elles atteignent 1.200 m., puis elles prennent tout leur relief dans la région orientale, depuis le cap de la Cruz jusqu'au cap Maysi; cette chaîne, qu'on a dénommée *sierra del Cobre*, a une alt. moyenne de plus de 1.500 m.; sa longueur est de 370 kil.; son point culminant est le *Pico de Tarquino* (2.650 m.), le plus haut sommet de Cuba. Elle plonge presque à pic sur la mer, du côté du S.; au N., elle s'abaisse vers la belle plaine où le Cauto coule à travers les savanes, les prairies, et, près de la mer, les marécages. Les montagnes sont formées surtout de gneiss et de terrains éruptifs, granit, syénite, porphyre; mais la plus grande partie du sol cubain est un calcaire jaunâtre, de la période jurassique. On trouve dans l'île un peu de houille, de l'asphalte, de l'argile plastique, du plâtre, beaucoup de sel gemme et de soufre, très peu de fer, très peu d'or (dans les alluvions), de l'argent aux mornes de l'Escambray; les eaux minérales ne sont guère exploitées; la principale source est à San Diego, au S.-O. de La Havane.

HYDROGRAPHIE. — Il y a très peu de chose à dire de l'hydrographie cubaine; car, l'île étant très étroite et allongée, ne peut renfermer de cours d'eau considérables. Le seul qui soit navigable sur quelque étendue (150 kil.) est le rio *Cauto*, long de 200 kil. (300 avec les sinuosités), qui arrose la plaine orientale de la sierra del Cobre à la baie de Buena Esperanza. Parmi les autres cours d'eau, dont on compte environ cent cinquante, on peut citer le rio Saza, les deux rios Sagua, au centre, et le Hatiguanico qui coule du N. au S., non loin de La Havane, et débouche dans la baie de Broa.

CLIMAT. — Le climat est celui de la zone tropicale; une saison sèche alterne avec une saison pluvieuse. La température moyenne est, à La Havane, de +25°; à Santiago de Cuba, de +27°; dans l'intérieur, elle n'atteint que +23°; elle ne s'abaisse guère au-dessous de +21° à La Havane, de +23° à Santiago, mais descend à +17° et même +10° dans l'intérieur, au moment le plus froid en hiver (déc. à févr.); en revanche, elle dépasse rarement +29° en été (juil. et août); la plus haute température, observée à La Havane, était de +31°; à Santiago, de +32°. La saison chaude, qui est en même temps la saison pluvieuse, dure du mois de juin au mois d'octobre, et, dans cette période, le climat de Cuba, et en particulier de La Havane, est excessivement malsain; en revanche, durant la saison sèche et froide (de nov. à févr.) et durant la saison tempérée (de mars à mai), le climat est doux et sain; comme station hivernale, on peut recommander La Havane. La chute d'eau est considérable, atteignant jusqu'à 4 m., et, presque partout, au moins 1 m., le double de la moyenne du territoire français. Les tempêtes sont parfois terribles, comme dans la zone tropicale. La fièvre jaune est, depuis un siècle, très fréquente dans les villes de la côte; dans les plaines marécageuses du Sud-Ouest et dans les savanes, les fièvres paludéennes font de nombreuses victimes.

Flore et Faune. — La flore naturelle est très riche et la végétation exubérante. Bien que la plus grande partie du sol soit encore actuellement en friche, les forêts qui le

couvraient jadis ont été décimées; il en subsiste encore de très vastes dans les zones montagneuses. On y trouve des conifères, des cèdres, des pins de grande taille utilisés pour les constructions maritimes; en outre de l'acajou, du bois d'ébène, du bois de fer; l'*Urceola elastica* donne du caoutchouc. Comme dans les forêts tropicales, les lianes sont très développées, au point d'en rendre l'accès presque impossible, et les orchidées pullulent sur la terre. Dans les fonds sont plusieurs espèces de palmiers. Dans les champs on cultive, outre la canne à sucre et le tabac, le coton, le cacao, le café, l'indigo et autres plantes tropicales, et, de plus, celles de l'Europe méridionale, maïs, riz, etc. — La faune est moins riche que la flore; surtout pour les mammifères; le chien européen, redevenu sauvage, a expulsé le chien indigène (qui n'aboie pas); les animaux domestiques et même le gibier d'Europe ont été acclimatés; on remarque encore deux espèces d'agoutis (*Dasyprocta*), une vingtaine de chauve-souris, le lamantin, un didelphe, le philander (*Didelphys dorsigera* L.). Les oiseaux sont nombreux et variés, colibris, perroquets, etc.; il n'y a pas de serpents venimeux; mais cinq espèces inoffensives; beaucoup de tortues pesant jusqu'à 10 kilogr.; beaucoup de poissons; les crabes et les crustacés en général pullulent; les insectes sont innombrables; beaucoup sont gênants, fourmis, scorpions, moustiques, cancrelats, etc.

Ethnographie. — L'ethnographie cubaine comprend des représentants des races rouge, blanche, noire et jaune. Au moment de la découverte de l'Amérique, la population indigène de Cuba était assez nombreuse; les évaluations varient, quelques-uns portent à un million le chiffre des Peaux-Rouges; on admet qu'il y en avait environ 200.000; on les appelait *Aravacos*; c'était une population douce qui craignait fort les Caraïbes. Elle dépérit rapidement massacrée par les Espagnols ou usée par les labeurs que lui imposaient les conquérants; en 1517, on ne comptait plus que 14.000 Indiens mâles; en 1533, presque aucun; le gouvernement très dur de Hernando de Soto éteignit la race dont les derniers échantillons furent déportés en Espagne. Toutefois, les conquérants avaient gardé beaucoup de femmes aborigènes. Il y a donc encore nombre de Cubains dans les veines desquels coule le sang des Indiens. Le type s'est conservé dans les montagnes de la région orientale, vers Caney et Tiguabo.

La population actuelle de Cuba descend surtout des blancs immigrés d'Europe depuis 1511 et des nègres importés d'Afrique depuis 1524. La race blanche a la prépondérance numérique puisqu'elle compte environ les deux tiers des Cubains. On y distingue d'abord les Espagnols (977.992) et les étrangers (10.632); parmi les Espagnols, les créoles et les Espagnols continentaux auxquels sont attribués presque toutes les fonctions, au grand mécontentement des créoles. Parmi les créoles qui l'emportent infiniment pour le nombre, on peut encore retrouver les groupes ethniques différents, les Castellans et les Canariotes forment le noyau principal; il y a beaucoup de fils de Catalans; à l'O., on compte beaucoup de descendants des Galiciens et des Basques; à l'E., les Français émigrés d'Haïti lors de l'insurrection, ont peuplé Santiago de Cuba, Guantanamo et les districts du voisinage; à Matanzas se sont implantés des Anglo-Américains. Les nègres sont très nombreux; on distingue les nègres proprement dits, ou *morenos* et les mulâtres ou *pardos*; le total général est de 489.249 hommes de couleur (en 1882). Les noirs importés d'Afrique ont été amenés de toutes les parties de ce continent; ils ne forment donc pas un groupe ethnique homogène; les enfants de ces nègres bruts ou *bozales* se croisent entre eux et forment par leur mélange une population de noirs cubains qu'on appelle les *ladinos*. Ce sont les plus nombreux des hommes de couleur. Les mulâtres le sont moins; mais leur coefficient augmente et il y a tout lieu de croire que les statistiques officielles classent parmi les blancs purs bien des gens qui ont un peu de sang noir dans les veines; moins pourtant qu'on n'a pu le dire, car la grande impor-

tation des nègres à Cuba est de date récente. Il n'y avait que 44,333 esclaves noirs dans l'île en 1774 ; en 1841, elle en possédait 436,495, neuf fois plus. C'est avec le Brésil la dernière terre américaine où l'esclavage ait été aboli (V. ABOLITION). Cet événement ne remonte qu'à 1880. Nous en parlerons à propos de l'histoire (V. ci-dessous) ; rappelons seulement les faits essentiels. En 1872, on décida que les enfants des esclaves seraient libres ; en 1879, on décréta la libération des esclaves dans un délai de huit années ; ils ne formaient plus que le tiers des hommes de couleur ; en mai 1880, fut décrétée l'abolition totale de l'esclavage. La condition des esclaves réglée par les *Leyes de las Indias* était beaucoup moins dure qu'aux Etats-Unis ; tout esclave pouvait se racheter pour 2,500 fr. ; une mère esclave pouvait libérer son fils en versant 150 fr. ; ces dispositions étaient réellement appliquées, car de 1841 à 1869 le nombre des esclaves diminua de 57,000 (de 436,495 à 376,553), tandis que celui des gens de couleur s'accroissait de 13,000 (de 589,300 à 602,396). Ainsi que dans les autres Antilles, l'affranchissement des esclaves a été désastreux au point de vue économique ; ils ont autant qu'ils le pouvaient cessé de travailler. Il a donc fallu suppléer à leur paresse par l'introduction d'un nouvel élément, les coolies. A partir de 1847, on commença d'introduire à Cuba des travailleurs chinois ; on comptait en 1882 43,841 Asiatiques.

Géographie politique. — Cuba est une colonie espagnole (V. COLONISATION, t. XI, p. 1085). La population totale était évaluée en 1882 à 1,524,684 hab., dont seulement 674,164 femmes, contre 850,250 hommes, proportion tout à fait anormale. La densité est faible, 12 à 13 hab. par kil. q. On distingue dans l'île quatre régions naturelles et historiques lesquelles sont, en allant de l'O. à l'E. : la *Vuelta de Abajo* ou Terre Basse, entre le cap San Antonio et la Havane ; la *Vuelta de Arriba* ou Terre d'Amont, de la Havane à Cienfuegos ; les *Cinco Villas*, district central compris entre Cienfuegos et Santo Espiritu ; la *Tierra d'Adentro* ou Terre de l'Intérieur à l'E. de l'île, entre Santo Espiritu et le cap Maysi. — Au point de vue politique, Cuba forme avec les petites îles qui en dépendent une capitainerie générale à laquelle est préposé un gouverneur capitaine général au-dessous duquel sont un second chef, un général de division commandant général de la Havane, les chefs de service d'état-major et de la commission topographique. Les deux vieilles divisions administratives sont le *département Occidental*, ch.-l. La Havane, qui comprend les trois premières divisions naturelles énumérées ci-dessus et les trois quarts de la population insulaire ; le *département Oriental* ou de Santiago qui correspondait à la *Tierra d'Adentro*. Le premier comprenait dix cités épiscopales (*ciudades*) et huit autres villes (*villas*) ; le second seulement cinq cités épiscopales et deux *villas* (Puerto Principe, Fernando de Nuevitas, Bayamo, Holguin, Baracoa, — Manzanillo, Jiguani). Plus récemment, l'île a été subdivisée en six provinces ou départements à la tête de chacun desquels est placé un gouverneur qui communique directement avec le capitaine général de l'île. Nous donnons la liste de ces départements en 1878 :

La Havane.....	435 896 hab.
Matanzas.....	283.424
Pinar del Rio.....	182.204
Puerto Principe.....	69.245
Santa Clara.....	324.397
Santiago de Cuba.....	229.824

Les subdivisions plus petites sont les *tenencias* et les *partidos* ou districts.

Voici quelles étaient, lors du recensement du 31 déc. 1887, les villes de plus de 20,000 âmes.

La Havane.....	498.721
Matanzas.....	87.760
Santiago de Cuba.....	74.307
Cienfuegos.....	65.067

Puerto Principe.....	46.644
Holguin.....	34.767
Santo Espiritu.....	32.608
Guanabacoa.....	29.789
Trinidad.....	27.654
Manzanillo.....	23.208
Santa Clara.....	27.781
Pinar del Rio.....	24.870
Colon.....	20.398

Outre les villes, 13 *cuidades* et 12 *villas*, la population est répartie dans les villages (*pueblos*), hameaux (*aldeas*), fermes (*caserias*) et dans les plantations. Elle a triplé depuis le début du siècle.

Au point de vue de la marine, Cuba ressortit à la capitainerie générale de La Havane, de laquelle dépendent les arsenaux de Cienfuegos, La Havane, Nuevitas, Remedios, Sagua, Santiago de Cuba et Trinidad.

L'effectif des troupes espagnoles est considérable à Cuba. L'*infanterie* comprend 6 régiments de ligne de 2 bataillons à 57 officiers et 1,500 hommes ; 4 bataillons de chasseurs à 30 officiers et 730 hommes ; 1 brigade disciplinaire de 2 compagnies comprenant 15 officiers et 365 hommes ; 1 bataillon de troupes de sûreté comprenant 6 compagnies, 20 officiers, 100 hommes ; 9 compagnies de guerrillas (à 50 hommes et 30 chevaux) comprenant environ 500 officiers et 1,400 hommes ; soit un total de 1,007 officiers et 26,683 hommes d'infanterie auxquels il faut ajouter encore 1 bataillon de miliciens blancs et 1 bataillon de miliciens de couleur. — La *cavalerie* comprend 3 régiments de ligne, 1 régiment de volontaires et 2 escadrons de miliciens. — L'*artillerie* comprend 1 bataillon d'artillerie à pied, 1 batterie de montagne (6 canons) et 1 compagnie d'ouvriers (102 hommes). Le génie, 1 bataillon de 4 compagnies. — Il faut encore nommer 1 corps d'ouvriers d'administration, la brigade de santé et la garde civile. — La *marine* compte 3 croiseurs de seconde classe, 14 canonnières et 4 barcasses à vapeur portant un équipage de 1,233 marins et 199 soldats de la marine.

Au point de vue ecclésiastique le chef est l'archevêque catholique de Baracoa ; des évêchés sont à La Havane, Pinar del Rio, Santiago de las Vegas, Bejucal, Santa Maria del Rosario, Jaruco, Matanzas, Santa Clara, Santo Espiritu, Trinidad, Puerto Principe, Fernando de Nuevitas, Bayamo et Holguin. Jusqu'en 1869 l'Eglise catholique romaine était Eglise officielle. A cette date ses biens furent confisqués, les prêtres devinrent des fonctionnaires et la liberté des cultes fut établie. — L'instruction publique, autrefois confiée au clergé, a été tout à fait négligée par lui, la grande majorité de la population ne sait ni lire ni écrire. En 1882, il n'y avait pas 35,000 enfants dans les écoles. L'enseignement secondaire et supérieur existe à La Havane qui possède une université.

Voici quel est d'après le budget de 1890-91 le montant des ressources et des charges financières de Cuba. L'évaluation est faite en pesos (de cinq francs) :

RECETTES	
Contributions directes et indirectes.....	6.794.600
Douanes.....	10.903.000
Timbre.....	2.306.750
Loterie.....	2.569.500
Domaine.....	130.750
Produits éventuels.....	574.500
Total.....	23.273.100
DÉPENSES	
Dette publique.....	9.868.898
Justice.....	734.467
Guerre.....	5.724.714
Marine.....	4.385.507
Finances.....	714.255
Intérieur.....	3.614.105
Travaux publics.....	838.496
Total.....	22.880.439

La dette publique était évaluée en 1889 par le consul anglais à 186 millions de pesos.

On trouvera un complément de détails sur la situation politique de l'île à la fin du paragraphe consacré à son histoire.

Géographie économique. — **MINES.** — Ainsi qu'il a été dit plus haut, les richesses minières de Cuba sont médiocres. Leur exploitation ne fournit pas grand'chose; les mines de cuivre, exploitées depuis 1599, donnent annuellement 15 à 20,000 tonnes de minerai que l'on exporte en Angleterre. Celles de houille sont peu considérables. Les carrières d'ardoise, de marbre, etc., sont négligées.

AGRICULTURE. — La grande richesse de Cuba est l'agriculture, bien que 9,900 kil. q. seulement soient mis en culture (plus 3,000 kil. q. de prairies); c'est, comme les autres Antilles, et sur le modèle de l'ancienne grande colonie française de Saint-Domingue, une colonie de plantations. L'industrie agricole s'y est développée dans les principaux établissements, et le nombre des plantations tend à décroître. A l'époque de leur plus grande extension, on comptait dans l'île environ 3,300 grands établissements agricoles (*haciendas de crianza*), 1,400 plantations de canne à sucre, 1,000 de café, 9,500 de tabac (*vegas*), 5,800 d'élevage de bétail (*potreros*), et environ 22,000 propriétés rurales consacrées à d'autres cultures. Ces chiffres ont diminué sensiblement. Dans les savanes et prairies naturelles de l'intérieur, le bétail est nombreux et l'élevage lucratif. On évalue le nombre des chevaux à 185,175, celui des mulets et des ânes à 20,284, celui des bœufs à 916,131, celui des moutons à 60,360 seulement, et celui des porcs à 324,639; les abeilles sont également très nombreuses. Les cultures alimentaires sont le maïs qui fournit deux récoltes par an, et le riz. Les plus importantes sont de beaucoup celles du sucre et du tabac qui sont doublées d'une puissante industrie agricole. La valeur totale de la production varie de un milliard 1/2 à 2 milliards, dont moitié pour la production agricole brute, et moitié pour le travail industriel. L'article le plus important est toujours le sucre, dont la plus grande partie est exportée. La production totale était en 1768 de 12,540 tonnes de sucre; en 1846, elle s'élevait à 203,785 tonnes de sucre et 154,805 tonnes de mélasse; en 1868, elle atteignait 695,000 tonnes de sucre et 266,510 de mélasse; en 1875, les chiffres sont: 718,000 tonnes de sucre et 118,518 de mélasse; mais en 1883, ils s'abaissent à 460,000 tonnes de sucre et 98,000 tonnes de mélasse; la crise due à l'abolition de l'esclavage et aux impôts énormes (droit d'exportation de 50 pesos par tonne) a été heureusement surmontée, et en 1886 la production a de nouveau dépassé 700,000 tonnes de sucre. Il y faut ajouter une production annuelle d'environ 15,000 pipes de rhum. Nous compléterons ces renseignements pour le sucre et les autres denrées quand il sera parlé de l'exportation. La production du tabac est stationnaire, approchant de 200,000 balles. Le meilleur est celui de la région occidentale, la *Vuelta de Abajo*. On fabrique dans l'île environ 1,800 millions de cigares, et, fait curieux, la production est plutôt inférieure à la consommation locale; outre le tabac cubain, on emploie à la confection des cigares beaucoup de tabac importé du Honduras et des pays voisins; 200 millions de cigares environ sont exportés, les 1,600 autres millions sont fumés sur place. La production du café est évaluée à 70,000 arrobos de 25 livres; celle du miel à 36,000 tonneaux; celle de la cire à 20,000 arrobos. Viennent ensuite celles du cacao, du coton, du sagou, de l'indigo, de l'huile de palme, des bananes, etc.; le manque de bras est le principal obstacle au développement de la production agricole de Cuba qui pourrait être développée énormément.

COMMERCE. — Le commerce intérieur de Cuba se fait soit par les côtes dont la grande étendue et la proximité de tous les points de cette île sans grande largeur, favorisent le cabotage; il se fait aussi par les routes de terre; celles-ci existaient à peine jusqu'il y a trois quarts de siècle; on ne pourrait guère citer que le *camino central*, voie centrale de l'île de la Havane à Santiago de Cuba. Mais aujourd'hui

l'île possède un beau réseau de chemins de fer: Dès 1834, on en a commencé la construction; elle a été très activement poussée dans la période 1875-1890. On a d'abord construit dans la région occidentale, plus plane: la première voie ferrée fut celle de La Havane à la Guines et de là à La Union reliant le littoral septentrional au littoral méridional; la seconde grande artère fut celle de La Havane à Santa Clara avec embranchements sur Matanzas, Cardenas, Cienfuegos, etc.; il n'y avait en 1875 que 640 kil. exploités; en 1886, on en comptait 1,500, plus 250 en construction. Il est vrai qu'il n'y a pas encore de bonnes routes carrossables, seulement des chemins et sentiers d'exploitation; même les chemins de fer sont pour la plupart des lignes isolées allant d'un port vers l'intérieur, et la partie orientale en est encore assez dénuée et n'est pas reliée à la capitale. Le réseau télégraphique intérieur est d'environ 5,000 kil. Le développement du commerce de Cuba intérieur comme extérieur date de 1818, époque à laquelle on permit aux étrangers d'y prendre part. Le commerce extérieur a été gêné par les taxes douanières imposées à l'exportation; abolies en 1866, elles ont été rétablies. L'exploitation économique de la colonie par la métropole est une cause essentielle de son mécontentement; nous y reviendrons plus bas. Le commerce extérieur est par définition maritime; il se fait principalement par le port de La Havane qui en absorbe les cinq huitièmes; les autres ports sont *Matanzas*, *Cardenas*, *Saguna*, *Caibarien* (port de Remedios), *Nuevitás*, *Jibara* (port d'Holguin), *Baracoa*, *Guantanamo*, *Santiago de Cuba*, *Manzanillo*, *Casilda*, *Jagua* (port de Cienfuegos), etc., un des meilleurs de l'univers, *Rio Safa*, etc. Le mouvement total est de 5,000 navires, jaugeant plus de 4 millions de tonnes; la valeur totale de l'exportation approche de 400 millions; elle est à peu près balancée par celle des importations. Le tiers des navires sont sous pavillon espagnol (37 %); 28 à 30 % sous pavillon anglais; 20 à 25 % sous pavillon nord-américain; 4 à 5 % environ sous pavillon français; un peu moins sous pavillon allemand. La moitié du commerce se fait avec les Etats-Unis, le quart avec l'Espagne. Le principal article d'exportation est le sucre; il en a été exporté en tonnes des milliers de kilogrammes; en 1870, 873,000; en 1879, 624,000; en 1880, 460,000; en 1882, 537,000; en 1883, 408,000; en 1886, 669,000. Les 4/5 et parfois 95 % sont exportés aux Etats-Unis; le sucre est exporté en caisses, sacs et barils; la mélasse (aux Etats-Unis) en barils; le miel en barils dits *tercerols*; le rhum en pipes de 125 gallons. On trouvera au mot LA HAVANE des détails complémentaires sur le commerce de ce grand port. La cire, et surtout le tabac en feuilles ou en cigares, s'exporte principalement par là (vers les Etats-Unis, l'Espagne, etc.); l'exportation du café a cessé depuis l'insurrection; celle des autres produits est toujours demeurée accessoire. Les importations portent d'abord sur les denrées alimentaires: charqui (viande desséchée) de l'Amérique du Sud; poisson salé des Etats-Unis et d'Europe; farine d'Espagne et des Etats-Unis; huile d'olive d'Espagne; puis viennent les combustibles, houille d'Angleterre et des Etats-Unis, pétrole des Etats-Unis; enfin, tous les produits manufacturés qui sont importés d'Europe. Des lignes régulières de paquebots reliant *La Havane* (V. ce nom) à la France (Mexique et Antilles), à l'Allemagne (Brême-Rotterdam et la Nouvelle-Orléans; Hambourg-Mexique); à l'Angleterre (Liverpool et Southampton), à l'Espagne (Cadix, Canaries), aux principaux ports des Etats-Unis.

Histoire. — L'île de Cuba fut découverte le 28 oct. 1492 par Christophe Colomb qui lui donna le nom de *Juana*; plus tard Velasquez l'appela *Ferdinanda*, mais le nom de Cuba que lui donnaient les indigènes a prévalu. Colomb l'explora plus complètement dans son second voyage, mais conserva toujours l'illusion que c'était une partie du continent; même son voyage de 1502 ne la dissipa pas (V. COLOMBO, t. XI, p. 1046). La vraie nature de l'île, que l'on délaissait pour Haïti, ne fut connue qu'en

1508 par Sebastián Ocampo, lequel fut chargé par le gouverneur Nicolas Ovando d'une exploration et fit la circumnavigation de Cuba. On décida alors de la coloniser et en 1511 partit à cet effet de Haiti ou Hispaniola une expédition commandée par Diego Velasquez. Il aborda à Santiago avec trois cents hommes montés sur quatre navires ; après une courte résistance opposée par le cacique Hatoney qu'il fit brûler vif, Velasquez s'empara de Cuba ; il y fonda les plus anciennes villes de l'île : en 1512, Nuestra Señora de la Ascension qui devint Baracoa, puis Bayamo, Trinidad, Santo Espiritu, Puerto Principe, Santiago de Cuba, enfin San Cristobal ; le lieu du massacre de trente Espagnols reçut le nom de Matanzas, Velasquez avait pour chapelain le fameux Las Casas qui défendait les indigènes. Sous le gouvernement de Velasquez (mort le 1^{er} déc. 1524) la colonie prospéra ; elle servit de point de départ pour la conquête du Mexique (V. ce nom et Cortès). Après cette conquête et l'exploration de la Floride, le port du Nord-Ouest, San Cristobal, qui devint La Havane, se développa beaucoup. Détruit par les corsaires français en 1538, il fut reconstruit par le gouverneur Hernando de Soto ; ce dernier opprima terriblement les Indiens dont il fut l'exterminateur. En 1560, ils avaient disparu. La situation plus favorable de La Havane notamment pour résister aux attaques des corsaires, décida les Espagnols à y transporter le centre de leur domination dans l'île qu'ils avaient d'abord établi à Santiago. L'admirable situation de la nouvelle capitale sauva Cuba du sort des autres Antilles délaissées par les Espagnols et relevées seulement à la fin du xvii^e siècle quand les Français puis les Anglais s'y installèrent. La Havane fut fortifiée en 1584 et devint en 1633 le siège d'un gouvernement séparé. Pendant tout le courant du xvii^e siècle, Cuba eut à souffrir des incursions et pillages des flibustiers. En 1604, le capitaine Gilbert Giran, à la tête d'une bande de deux cents hommes, la saccagea ; en 1522, des Anglais occupèrent le fort Morro de Santiago ; en 1679, les Français dirigés par Franquesnoi assaillirent la région orientale ; en 1638, Puerto del Principe avait été pillé par Morgan. Seule La Havane repoussait les attaques ; en 1542, elle avait été brûlée ; mais en 1544 le Français Boas ; en 1585, l'Anglais Drake ; en 1622, 1623 et 1638, les Anglais y échouèrent.

Au xviii^e siècle commença le développement des plantations ; à l'élevage du bétail on joignit la culture du tabac ; le gouvernement s'en étant réservé le monopole, en 1717 plusieurs insurrections éclatèrent qui furent comprimées. Une immense contrebande se développa surtout avec la Jamaïque et le monopole fut affermé à des marchands de Cadix. A la fin de la guerre de Sept ans, les Anglais qui venaient de conquérir la Martinique dirigèrent une grande expédition contre Cuba ; en 1762, quarante-quatre navires apportèrent devant La Havane 15,000 hommes de troupes de débarquement commandés par l'amiral Pococke et Albemarle. Le gouverneur, Juan de Prado de Porto Carrero, se défendit un mois, puis capitula le 13 août 1762. Les Anglais, maîtres de la moitié occidentale de Cuba, y proclamèrent la liberté du commerce. Dès l'année suivante ils l'évacuèrent, ayant obtenu la Floride en échange. Les Espagnols se virent obligés, en 1765, d'accorder à Cuba la liberté du commerce avec l'Espagne. Ce fut le point de départ de la fortune de la colonie et de sa capitale, La Havane. Les plantations prirent un grand essor et La Havane devint le grand marché d'esclaves de l'Amérique espagnole à partir de 1773. En 1777, Cuba forma une capitainerie générale particulière. Après la guerre de l'indépendance américaine, on concéda à La Havane et Santiago le droit de trafiquer avec l'étranger ; en 1790, le commerce des esclaves fut déclaré libre. Cuba profita également d'une manière indirecte de la Révolution française. Un grand nombre de planteurs français de Saint-Domingue s'y transportèrent et la firent profiter de leur expérience, même de leurs capitaux ; la culture du café fut introduite alors. L'audience espagnole (tribunal suprême) des Antilles fut

transférée de San Domingo à Puerto Principe (1797). Les révoltes de nègres furent comprimées ; en 1812, eut lieu celle dirigée par Aponte ; plus tard, en 1844, une autre éclata à Matanzas, une troisième éclata en 1848, lorsque la République française eut affranchi les nègres des Antilles françaises. La domination espagnole n'était pas seulement menacée par les noirs. Les créoles à Cuba comme dans les autres colonies espagnoles rêvaient l'autonomie. Toutefois de bons gouverneurs comme le marquis de La Torre (1771-1777) et le général Las Casas (1790-1796) prévenaient le mécontentement ; en 1816, le monopole du tabac fut abandonné ; en 1818, la liberté du commerce concédée aux Cubains. L'île avait des députés aux Cortès de 1812 à 1820. Aussi cette colonie demeura-t-elle fidèle ; en 1823, 1826, des conspirations échouèrent ; de même en 1828 celle dirigée par la société de l'Aigle noire. La situation se compliqua lors de la révolution libérale de 1836 ; le général Tacón qui la gouvernait fut hostile aux libéraux et réussit à empêcher l'admission de députés cubains au parlement espagnol ; on promit à l'île une constitution spéciale. La promesse ne fut pas tenue et les créoles devinrent de plus en plus mécontents. Les difficultés créées par cet antagonisme très marqué sous le gouvernement oppressif d'O'Donnell (1844) s'aggravaient de difficultés internationales. L'Angleterre, qui avait résolu d'abolir la traite des nègres (V. ESCLAVAGE) tenait à ce que les colonies espagnoles ne fissent pas exception, le maintien de l'esclavage et du recrutement des esclaves africains leur donnant un grand avantage dans la concurrence. Un traité conclu en 1817 entre l'Angleterre et l'Espagne fixa au 3 mai 1820 l'abolition de la traite ; l'Espagne recevait une indemnité de 40 millions de francs. L'Angleterre versa l'argent, le gouvernement espagnol défendit la traite, mais favorisa la contrebande. Les protestations multipliées de l'Angleterre, qui profitait de ces incidents pour intervenir dans les affaires cubaines, donnèrent l'éveil aux Etats-Unis. Ceux-ci convoitèrent également la « perle des Antilles ». En 1825, ils refusèrent la demande des Espagnols qui leur offraient des avantages commerciaux si la république voulait leur garantir la possession de Cuba. Ils se montraient plutôt disposés à s'entendre avec les créoles. Ces velléités étaient très marquées chez les Etats esclavagistes de l'Union américaine ; au contraire ceux du Nord étaient peu favorables. Au milieu du siècle quand dominaient les démocrates (V. ETATS-UNIS), on put croire imminente l'annexion de Cuba à la grande République.

En 1845, on proposa au Sénat de Washington l'achat de l'île ; en 1846, il se forma une compagnie américaine qui voulut réunir un milliard (200 millions de dollars) pour acheter Cuba à l'Espagne ; un corps franc de quinze cents hommes réuni à Bound Island sous les ordres du colonel White allait partir pour Cuba quand le gouvernement américain s'y opposa au nom du droit des gens. Il se forma à New-York une *Junta promovedora de los intereses políticos de Cuba* qui pouvait compter sur les sympathies de la presse américaine. A la tête était le général Narciso Lopez (V. ce nom), Vénézuélien qui avait combattu Bolivar, puis les carlistes, été nommé gouverneur de Trinidad, grâce à Espartero ; destitué, il complota à Cuba et fut obligé de se réfugier aux Etats-Unis (1847). C'était un autonomiste plutôt qu'un annexionniste. En 1850, il tenta une expédition ; débarqué à Cardenas avec six cents hommes le 19 mai, il fut obligé de s'enfuir ; traduit en justice à Savannah (Géorgie), puis à la Nouvelle-Orléans et deux fois acquitté, il revint avec l'Américain Crittenden et le Hongrois Tragay ; débarqué près de Bahia Honda, le 11 août, il fut écrasé par des forces décuples, pris et exécuté à La Havane, le 31 août ; le colonel Crittenden avait également été fusillé ainsi que les chefs locaux Agüero et Armentero ; deux cents Cubains furent exilés par ordre du gouverneur, le général Concha. Malgré ces succès, les Espagnols inquiets demandèrent aux Etats-Unis, à la France et à l'Angleterre, de leur garantir la possession de Cuba (1852) ; nouveau refus. Le

capitaine général Penezuela inaugura alors une politique nouvelle et chercha à s'appuyer sur les nègres qu'il favorisa, décrétant le 1^{er} janv. 1854 une émancipation partielle. On l'accusa d'africaniser le pays, et le mécontentement gagna les classes riches qui devinrent favorables à l'annexion aux États-Unis. L'énergique Concha fut chargé en 1854 de comprimer le mouvement : il arrêta les chefs dans les villes, créa des bataillons noirs, déporta une centaine de Cubains, intimida les Américains ; ceux-ci, d'abord exaspérés par la saisie de leur navire *Black Warrior* (pour contrebande), et l'incarcération de leurs nationaux, se laissèrent arrêter par l'habileté diplomatique et l'énergie de Concha, lequel fut récompensé de ses services par le titre de marquis de La Havane. Cependant, le président Buchanan était élu aux États-Unis ; il avait jadis signé à Ostende (oct. 1854) la déclaration des délégués américains Soulé et Mahon, d'après laquelle le versement à l'Espagne d'une indemnité de 200 millions de dollars donnerait aux États-Unis le droit d'occuper Cuba. Cependant Buchanan ne fit rien ; Concha, un moment remplacé par le général Lersundi (1857), revint à son poste en 1858. Le projet d'annexion aux États-Unis était abandonné.

Dans la période suivante, le mécontentement des Cubains a persisté ; ils se plaignaient des abus administratifs, de l'arbitraire et de la vénalité des fonctionnaires envoyés du continent, du poids des impôts et du régime économique imposé uniquement au profit de la métropole, la dime qui écrasait l'agriculture, l'alcabala, impôt de 6 % (majoré fortement ensuite), sur les transactions immobilières et les ventes d'esclaves, les droits imposés à l'exportation ; ils réclamaient les libertés civiles et politiques accordées à la plupart des peuples européens (liberté de la presse, pétition, accès aux emplois publics, liberté commerciale, représentation aux Cortès espagnols, junta provinciale, etc.) ; de plus, l'abolition de l'esclavage, réclamée surtout par les hommes de couleur, l'était aussi par les créoles qui proposaient des mesures graduelles très pratiques. En 1866, une commission convoquée par la reine Isabelle présenta ces réclamations. Le gouvernement de Madrid n'en tint aucun compte ; en 1868, les impôts directs furent élevés à 10 % ; les réformistes furent persécutés. Aussi, une insurrection éclata à Cuba. Céspedes et Aguilera en donnèrent le signal à Yara, près de Bayamo, et le marquis de Santa Lucia, à Puerto Principe, s'y rallia (oct. 1868). Les insurgés faisaient une guerre de partisans ; maîtres de la partie orientale de l'île, après la prise de Bayamo, ils appelaient les nègres à la liberté, promettant une indemnité aux possesseurs d'esclaves. Les Espagnols agirent avec une énergie sauvage ; le général Dulce confisqua les biens des insurgés ; on décida de passer par les armes quiconque serait rencontré hors de son habitation. Le général espagnol Balmaceda fut battu près de Nuevitas (25 nov.), le colonel Alvear en décembre, mais Bayamo fut repris. Le gouvernement républicain, formé par le marquis de Santa Lucia, Cisneros Betancourt, et les deux Agramonte, opérèrent à part du capitaine général insurrectionnel Céspedes, mais d'accord avec lui. Les insurgés étaient inférieurs en forces, mais ils tenaient toute la campagne, bloquant leurs ennemis dans les villes, les décimant par une guerre d'escarmouches, tandis que la fièvre jaune les ravageait. Les opérations étaient conduites surtout par Quesada ; il obtint de tels succès qu'en févr. 1869 le gouverneur espagnol Dulce offrit une amnistie et des concessions sur les principaux griefs (les libéraux étant maîtres de l'Espagne) ; on refusa, les Cubains voulaient l'indépendance. Le district des Cinco Villas s'insurgea et son chef militaire, le Polonais Kulov, battit constamment les Espagnols ; le gouvernement républicain du district central abolit l'esclavage. Le 10 avr. 1869 fut réunie une convention nationale des députés du centre et de l'est de Cuba à Guaimaro ; elle vota une constitution, partagea la république en quatre États, nomma Céspedes président et Manuel Quesada général en chef. Des secours arrivèrent des États-Unis. Jordan, successeur

de Quesada, battit les Espagnols à Guaimaro le 1^{er} janv. 1870. Les renforts envoyés d'Espagne étaient victimes de la fièvre jaune ; les légions de volontaires formées pour renforcer l'armée de ligne étaient absolument indisciplinées, emprisonnant et expulsant le gouverneur Dulce (juin 1870). On s'explique ainsi que des forces évaluées à 110,000 hommes (40,000 de ligne et 70,000 volontaires) n'aient pu venir à bout de 25,000 insurgés. Les gouverneurs Caballero de Rodas (1870), Balmaceda (déc. 1870), malgré leur terrorisme ; Ceballos (1872), Pieltain (1873) demeurèrent impuissants ; ce dernier proposa la paix à Céspedes, qui la refusa, les indépendants de Cuba ne voulant pas rester sujets espagnols, quelles que fussent les conditions. En nov. 1873, le général Jovellar fut nommé gouverneur et en décembre Cisneros succéda à Céspedes comme président. Il fut pris et fusillé en févr. 1874. L'aspect des choses changea. Jovellar était un homme énergique et capable ; l'ouest de l'île restait fidèle ; il déclara Cuba en état de siège, incorpora dans la milice tous les hommes valides et en employa le dixième contre les insurgés. L'opposition provoquée par ses mesures le fit rappeler et on le remplaça par José de la Concha qui connaissait l'île et était aimé des planteurs. Celui-ci battit les insurgés à Yarayaba (sept. 1874). Mais la guerre carliste paralysait l'Espagne ; elle avait dépensé, de 1869 à 1871, 300 millions ; sur les 80,000 soldats envoyés à Cuba d'oct. 1868 à 1874, il n'en restait que 12,000. Cependant, l'insurrection était impuissante à conquérir la région occidentale de l'île, la plus riche et la plus peuplée. Les États-Unis avaient, à plusieurs reprises, proposé leurs bons offices, prudemment déclinés par l'Espagne ; d'ailleurs la majorité des Américains se souciaient peu de s'adjoindre un million de catholiques espagnols et un demi-million de noirs. Aussi le conflit que l'on redoutait, après la saisie du *Virginus* et l'exécution sommaire de cinquante marins américains pour contrebande de guerre (31 oct. 1873), fut-il écarté par la convention de Washington. Quand l'insurrection carliste fut domptée, on expédia à Cuba des forces suffisantes. Jovellar les amena en mars 1876, abolit l'impôt de 10 % sur le revenu ; les guerillas insurgées furent désarmées successivement. On promit, en 1877, des concessions de terres aux soldats, aux colons fidèles et aux insurgés soumis. En 1878, le général Martínez Campos acheva la soumission des Cubains par le pacte de Camaguey ; il leur promit l'amnistie, l'abolition de l'esclavage, des monopoles, des taxes d'exportation. Les Cortès d'Espagne ne ratifièrent pas toutes ces concessions en 1879. Toutefois, l'abolition de l'esclavage fut décidée en 1880, sauf un stage de sept ans pour les affranchis et, en 1886, elle fut consommée. On donna aux nègres, qui avaient un engagement de travail pour quatre ans, les droits civils et politiques. Le 13 avr. 1884, la constitution espagnole fut introduite dans l'île. Enfin, les griefs économiques vont recevoir satisfaction à la suite des grandes concessions faites par l'Espagne aux États-Unis en 1890. A.-M. B.

BIBL. : POEY, *Historia natural de la isla de Cuba* ; La Havane, 1851-58, 2 vol. — LA SAGRA, *Historia física y política de l'île de Cuba* ; Paris, 1844, 2 vol. (abrégé par S. Berthelot d'un ouvrage espagnol en 11 vol. publié de 1838 à 1857). — PEZUELA, *Diccionario geográfico, etc., de la isla de Cuba* ; Madrid, 1863-67, 4 vol. — Du même, *Historia de la isla de Cuba* ; Madrid, 1868-69, 2 vol. — BALLON, *Cuba past and present* ; Boston, 1885. — HERRERA, *la Isla de Cuba, su situación actual y reformas que reclama* ; La Havane, 1876. — STUYCK et REIG, *Division territorial de la isla de Cuba* ; Madrid, 1880. — SARINAGA, *Die wirtschaftliche Lage Cubas* ; Leipzig, 1881.

CUBAGE I. GÉOMÉTRIE (V. CUBATURE).

II. CONSTRUCTION. — *Cubage des bois*. Le mot cubage a pour sens général action de cuber, et peut s'appliquer à toutes sortes de matériaux, mais il n'est guère usité que lorsqu'il s'agit de bois. Le cubage des bois équilibrés ne présente aucune difficulté ; il n'y a pas à s'y arrêter. Quant aux bois ronds, il existe diverses méthodes de cubage, qui sont employées tour à tour, suivant qu'on cherche le volume total du bois en grume, ou qu'on veut déter-

miner le volume de bois d'œuvre qu'on en tirera après un équarrissage plus ou moins parfait (cubage au quart sans déduction, au cinquième déduit, etc.).

Cubage en grume. Bien que les arbres aient en général la forme d'un tronc de cône, on les considère comme des cylindres ayant pour base la section circulaire au milieu de la pièce ; la circonférence est prise directement sur le tronc au moyen du ruban gradué, et le volume est donné

par la formule $V = \frac{\text{circ}^2}{4\pi} L$. Mais comme certains arbres

sont *méplats*, il est plus exact de mesurer au milieu de la pièce, au moyen du compas forestier, le plus grand et le plus petit diamètre et d'en prendre la moyenne ; on en déduit la section moyenne et le cube par la formule ordinaire.

Cubage au quart sans déduction (correspondant à un équarrissage imparfait). On adopte le quart de la circonférence moyenne comme côté de l'équarrissage. Le cube obtenu est en conséquence les 0,785 du cube total.

Cubage au cinquième déduit (adopté au cas d'un équarrissage à vive arête et sans aubier). On retranche le cinquième de la circonférence et l'on prend le quart du reste comme côté du carré de la section moyenne. Le cube ainsi obtenu représente à peu près moitié du cube en grume (0,503).

Cubage au sixième déduit (correspondant à un équarrissage moins parfait qu'au cas précédent). On retranche le sixième de la circonférence et l'on adopte le quart du reste comme côté de l'équarrissage. Cette méthode donne les 0,545 du volume en grume. On obtiendrait d'une manière analogue le cubage au dixième déduit, usité par l'octroi de Paris. Le calcul donne les résultats en mètres cubes, mais il est d'un usage à peu près général dans le commerce de prendre pour unité le décistère ou *solive nouvelle*. L'ancienne solive valait trois pieds cubes, ce qui correspond à 0^m102832.

L. SCHMIT.

III. ANTHROPOLOGIE. — **Cubage du crâne** (V. CRÂNE).
BIBL. : CONSTRUCTION. — H. NANQUETTE, *Exploitation, débit et estimation des bois*; Nancy. — A. GOURSAUD, *Cubage et estimation des bois*; Paris. — E. SERGENT, *Traité pratique des mesurages, métrages, jaugeages de tous les corps*; Paris.

CUBATURE. I. Géométrie. — Faire le cubage ou la cubature d'un solide, c'est en évaluer algébriquement ou numériquement le volume. La détermination des volumes des corps limités par des surfaces planes est du ressort de la géométrie élémentaire, ainsi que celle des corps ronds, nous n'avons rien à en dire ici ; la détermination des autres volumes se fait en général au moyen du calcul intégral. Si l'on rapporte un solide à trois axes dont le trièdre ait ε pour sinus, le volume de ce solide sera donné par la formule (V. INTÉGRALES MULTIPLES)

$$\int \int \int \varepsilon \, dx \, dy \, dz.$$

Le domaine des variables x, y, z étant précisément l'ensemble des points intérieurs au solide ; cette intégrale se réduit immédiatement à une intégrale double quand le volume à évaluer est compris entre une surface qui n'est rencontrée qu'en un seul point par ses ordonnées, le plan des xy et une surface cylindrique dont les génératrices sont parallèles aux z , à savoir :

$$\int \int \varepsilon x \, dx \, dy.$$

Le domaine des variables x, y est alors celui des points intérieurs à la trace du cylindre sur le plan des xy . On peut évaluer les volumes des solides au moyen des coordonnées polaires, l'élément de volume est alors $\rho^2 \, d\rho \, d\theta \, \sin\theta \, d\psi$, ρ désignant le rayon vecteur, θ la colatitude et ψ la longitude de cet élément. En coordonnées semi-polaires ρ, ϕ, ω , l'élément est $\rho \, d\rho \, d\omega$, etc. Il y a des cas dans lesquels l'évaluation d'un volume n'exige qu'une intégrale simple, c'est ce qui a lieu, par exemple, quand le solide à cuber peut être engendré par une aire plane qui reste semblable à elle-même, son plan se déplaçant parallèlement à lui-même. En effet, appelons ω l'aire génératrice, dz la

quantité dont cette aire se déplace perpendiculairement à son plan, $\omega \, dz$ sera l'élément du volume à évaluer et le volume V lui-même sera

$$V = \int_{x_0}^{x_1} \omega \, dz$$

$x_1 - x_0$ désignant la quantité totale dont l'aire mobile se déplace. Pour définir le solide engendré, il faut se donner ω en fonction de z , cela suffit pour évaluer l'intégrale précédente. S'agit-il, par exemple, d'une surface de révolution, ω sera l'aire d'un cercle de rayon R ou πR^2 , et l'on aura

$$(1) \quad V = \pi \int_{x_0}^{x_1} R^2 \, dz.$$

L'équation du méridien donne R en fonction de z et l'intégration peut s'effectuer.

CUBAGE DES TONNEAUX. — Supposons, par exemple, qu'il s'agisse d'évaluer le volume d'un segment d'ellipsoïde de révolution rapporté à ses axes et ayant pour équation

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{c^2} = 1 \quad \text{ou} \quad \frac{R^2}{a^2} + \frac{z^2}{c^2} = 1,$$

ou encore

$$R^2 = \frac{a^2}{c^2} (c^2 - z^2);$$

le volume d'un segment d'ellipsoïde limité à deux plans situés aux hauteurs $-h$ et $+h$ au-dessus du plan des xy sera, en vertu de (1)

$$\pi \frac{a^2}{c^2} \int_{-h}^{+h} (c^2 - z^2) \, dz \quad \text{ou} \quad \frac{2\pi a^2 h}{3c^2} (3c^2 - h^2),$$

On peut faire usage de cette formule pour évaluer le volume d'un tonneau en l'assimilant à un segment d'ellipsoïde, alors en appelant r les rayons de base égaux du tonneau, R le rayon maximum, H la hauteur, il faudra faire $a = R$,

$h = \frac{H}{2}$, enfin c sera donné par la formule

$$\frac{r^2}{R^2} + \frac{H^2}{4c^2} = 1$$

d'où l'on tire

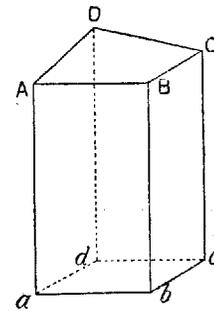
$$c^2 = \frac{R^2 H^2}{4(R^2 - r^2)}$$

le volume V du tonneau pourra alors s'évaluer par la formule très simple :

$$V = \frac{2}{3} \pi H (2R^2 + r^2).$$

CUBAGE DES DÉBLAIS ET DES REMBLAIS. — Lorsque l'on a à déblayer (ou à remblayer) des terres situées au-dessus

d'un plan horizontal, on peut évaluer le volume à mettre en mouvement de la manière suivante : on partage la projection horizontale du terrain à fouiller en rectangles, suffisamment petits, tels que $a \, b \, c \, d$; on fait passer par les côtés des plans verticaux qui coupent le terrain suivant des courbes dont les cordes sont AB, BC, CD, DA ; enfin, on remplace la surface du terrain projetée horizontalement suivant $a \, b \, c \, d$ par un paraboloides hyperbolique engendré



par une droite s'appuyant sur AB et CD en restant parallèle aux plans $ADad$ et $BCbc$. Le volume compris entre le plan $abcd$, le paraboloides en question et les plans verticaux $abAB, bcBC, cdCD, daDA$, est donné par la formule très simple

$$\frac{B}{4} (\alpha + \beta + \gamma + \delta),$$

dans laquelle B désigne la surface du rectangle $a b c d$ et $\alpha, \beta, \gamma, \delta$ les hauteurs Aa, Bb, Cc, Dd , en sorte que le déblai à effectuer a sensiblement pour volume

$$\frac{1}{4} \Sigma B(\alpha + \beta + \gamma + \delta)$$

ou même si les rectangles tels que $a b c d$ ont été pris égaux

$$\frac{B}{4} \Sigma(\alpha + \beta + \gamma + \delta).$$

Dans cette formule, les quantités $\alpha, \beta, \gamma, \delta$ entreront quatre fois, à l'exception de celles qui se trouvent aux limites du déblai.

H. LAURENT.

CUBAGE DES BOIS EN GRUME (V. CUBAGE).

II. Travaux publics. — CUBATURE DES TERRASSES. — *Méthode des sections moyennes.* Dans le service des ponts et chaussées, on ne calcule guère les terrasses que par la méthode expéditive, dite des sections moyennes, et qui consiste à multiplier les surfaces de déblai et de remblai de chaque profil en travers par la demi-somme de ses distances aux deux profils voisins. Cette règle comporte toutefois une exception : quand on passe d'un profil entièrement en déblai à un profil entièrement en remblai, il faut leur intercaler un profil fictif de superficie nulle, et dont la distance aux deux profils donnés est proportionnelle à leurs surfaces respectives. On a calculé préalablement les surfaces de déblai et de remblai de chaque profil en le décomposant en triangles et trapèzes, ou bien on en a fait une évaluation approximative à l'aide de la *roulette Dupuit*, ou encore à l'aide de tables numériques ou de tableaux graphiques dressés à cet effet.

2° Méthode exacte. On se sert quelquefois de la méthode dite exacte, c.-à-d. de la décomposition en solides géométriques, pour l'évaluation des fouilles d'ouvrages d'art ou de bâtiments. Cette décomposition se fait au moyen de plans verticaux ; on obtient ainsi des prismes droits, qui sont terminés d'une part par le projet et d'autre part par le relief du sol. On admet que ce relief est une surface engendrée par une droite qui s'appuie sur les profils successifs en demeurant toujours parallèle au plan vertical qui contient l'axe. Dans les parties où l'on passe du déblai au remblai, on calcule par une simple proportion les points de passage à toutes les inflexions du terrain et du projet et l'on admet (ce qui diffère peu de la vérité) que la ligne brisée qui joint successivement tous ces points est la *ligne de passage*. Le volume d'un prisme quadrangulaire tronqué par une surface définie comme ci-dessus, est donné par la formule

$$V = \frac{1}{6} [T(h' + h'' + h''') + T'(h + h'' + h''') + T''(h + h' + h''') + T'''(h + h' + h'')]]$$

dans laquelle T et T', T' et T''' représentent les deux systèmes de triangles dans lesquels on peut décomposer le quadrilatère de base (chaque triangle recevant la même accentuation que l'arête opposée). Cette formule se simplifie quand il y a des hauteurs nulles, et plus encore lorsque la base a des côtés parallèles. Pour une base trapézoïdale, on a T = T' et T'' = T''', et par suite

$$V = \frac{1}{6} [T(h + h' + 2h'' + 2h''') + T''(2h + 2h' + h'' + h''')]]$$

Enfin, si la base est un rectangle B, on a $V = \frac{B}{4}(h + h' + h'' + h''')$.

L. SCHMIT.

BIBL. : E. SERGENT, *Traité pratique des mesurages, métrages, jaugeages de tous les corps.* — DE GAYRIER, *Manuel des ponts et chaussées.* — MARX et DURAND-CLAYE, *Routes et chemins vicinaux*, dans l'*Encyclopédie des travaux publics.*

CUBE. I. ARITHMÉTIQUE. — Le cube d'un nombre est la troisième puissance de ce nombre ; c'est, si l'on veut, le produit de trois nombres égaux à celui-ci. Un nombre entier est un *cube* ou mieux un *cube parfait*, quand il existe un entier dont il est le cube.

II. ALGÈBRE. — Un polynôme entier en x, y, z, \dots est

un cube, quand il existe un polynôme entier en x, y, z, \dots qui, élevé au cube, le reproduit.

III. GÉOMÉTRIE. — On appelle cube le parallépipède rectangle de côtés égaux. On prend pour unité de volume le cube dont le côté est égal à l'unité de longueur. Le volume d'un cube s'obtient en faisant le cube de son côté.

CUBÈBE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Piper Cubeba* L. f. (*Cubeba officinarum* Miq.), plante de la famille des Pipéracées, qui croît spontanément à Bornéo, à Java et à Sumatra et que l'on appelle aussi *Poivre à queue*. C'est une herbe dioïque,



Piper Cubeba L. f. (rameau fructifère).

grimpanche, dont les rameaux noueux portent des feuilles alternes, brièvement pétiolées, ovales-lancéolées, entières et penninerves. Des nœuds des branches naissent souvent de petites racines adventives qui les fixent aux arbres voisins. Les fleurs sont disposées en chatons cylindro-coniques, d'un vert pâle, accompagnées de bractées oblongues, adnées au rachis, mais libres sur les bords. Les étamines sont ordinairement au nombre de trois et l'ovaire, surmonté d'un style à trois branches stigmatifères, devient à la maturité une baie globuleuse lisse, portée par un pédicelle un peu plus long qu'elle et surmontée d'un petit apicule, reste du style.

Ed. LEF.

II. CHIMIE. — *Essence de cubèbe.* Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{30}H^{24} \\ \text{Atom. } C^{14}H^{24} \end{array} \right.$

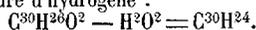
On l'obtient en distillant avec de l'eau le poivre cubèbe ; elle laisse déposer à la longue ou à basse température le *camphre de cubèbe*, qu'elle retient ordinairement en *dissolution* (V. ce mot). C'est une huile incolore, visqueuse, ayant pour densité 0,929, bouillant vers 255° ; son odeur est aromatique, légèrement camphrée ; elle dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière polarisée. Exposée à l'air, elle s'épaissit et se résimifie. Traitée par le gaz chlorhydrique, elle donne des cristaux prismatiques, incolores, insipides, fusibles à 134°, constituant un chlorhydrate ayant pour formule $C^{30}H^{24}Cl$; la solution alcoolique de ce corps est également lévogyre. Lorsqu'on distille l'essence de cubèbe avec un peu d'acide sulfurique, on la convertit en un nouveau carbure à pouvoir rotatoire beaucoup plus faible ; c'est à cette modification qu'on a donné le nom de *cubébène*. Chauffés à 280° avec un grand excès d'acide iodhydrique, l'essence de cubèbe et le cubébène fournissent des hydrures d'amylène, de décylène, de pentadécylène, ainsi qu'un carbure forménique, volatil vers 360°, répondant sans doute à la formule $C^{40}H^{42}$.

Camphre de cubèbe.

Formules. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } \dots C^{30}H^{26}O^2 \\ \text{Atom. } \dots C^{15}H^{26}O \end{array} \right.$

Indépendamment d'une essence, le poivre cubèbe (*Piper cubeba*) laisse passer à la distillation un produit solide qui a été signalé par Blanchet et Sell sous le nom de *stéaroptène de l'essence de cubèbe*. Müller l'a obtenu à l'état de pureté en le faisant cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool. Il se sépare lentement de l'essence sous forme de cristaux qui appartiennent au système rhomboïdal (Kobel). Il est incolore, brillant, un peu mou, facile à pulvériser ; sa saveur est fraîche et camphrée, son odeur rappelle celle du cubèbe. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, la térébenthine, le chloroforme, le sulfure de carbone, les huiles grasses et volatiles. Il fond à 65° (Schmidt),

à 68° (Winckler), bout sans décomposition à 148°. Il se sublime, quoique plus difficilement que le camphre ordinaire ; enfin, il dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière polarisée. L'acide nitrique l'oxyde et le résinifie, tandis que l'acide sulfurique lui enlève de l'eau et le transforme en carbure d'hydrogène :



D'après cela, le camphre de cubèbe peut être envisagé comme un hydrate d'essence de cubèbe ou cubébène.

Ed. Bourgoïn.

III. THÉRAPEUTIQUE. — Les fruits du poivre cubèbe paraissent emprunter leur activité à la résine qu'ils renferment (3 %) et qui est surtout constituée par de l'acide cubébique. La cubébine paraît être complètement inerte. L'huile essentielle (6 à 15 %) n'a vraisemblablement pas d'autres propriétés que l'essence de térébenthine, dont elle est chimiquement très voisine ; tout au plus contribuerait-elle à augmenter légèrement l'activité de la sécrétion urinaire. Il en résulte que les préparations renfermant la résine seront seules actives, à l'exclusion de toutes les autres, quelles que soient les affirmations des industriels intéressés : ces préparations sont la poudre, la résine pure, et l'extrait alcoolique. Les propriétés du cubèbe sont très analogues à celles de l'oléo-résine de copahu : comme elle, il provoque une légère stimulation générale, et, en s'éliminant par les voies respiratoires et rénales, il agit efficacement sur les catarrhes dont les muqueuses diverses de ces organes peuvent être le siège. C'est donc un bon remède de la bronchite chronique, mais surtout de l'urétrite aiguë, vulgairement chaudepisse. Il présente toutefois avec le copahu quelques différences de détail qui suffisent à donner à ce médicament sa physionomie particulière. Le cubèbe est infiniment moins irritant que le copahu pour les voies digestives : il ne provoque pas comme lui de crampes ni de purgation. Du côté même des voies génito-urinaires, son action est moins brutale, quoique non moins puissante : on peut le donner contre le catarrhe de la vessie, ce qu'on ne saurait faire avec le copahu qu'en usant d'une extrême prudence. Au point de vue du traitement de la blennorrhagie, le cubèbe devra être donné comme le copahu, lorsque l'affection commencera à sortir de la période aiguë du début. Son action s'épuise peut-être un peu plus rapidement que celle du copahu et contre la blennorrhagie franchement chronique, il ne faut plus trop compter sur lui. On l'emploie soit seul, à l'état de poudre (10 gr.), ou d'extrait alcoolique (1 gr.), soit incorporé à du miel, à du cachou, beaucoup plus souvent associé au copahu sous forme d'opiat, dans la proportion de 2 parties de cubèbe pour 1 de copahu. — Le cubèbe n'a guère d'autres emplois en thérapeutique. Toutefois, la poudre, employée comme topique sur les plaies, possède une action cicatrisante réelle ; appliquée même directement sur les muqueuses atteintes de catarrhe, elle se montre très énergique, dans la vaginite par exemple : son prix trop élevé empêche malheureusement d'en faire un grand usage sous cette forme.

D^r R. BLONDEL.

BIBL. : CHIMIE. — ESSENCE DE CUBÈBE. — AUBERGIER, *Revue scient.*, t. IV, 220. — BLANCHET et SELL, *An. der Ch. und Phys.*, t. VI, 294. — BROOKE, *An. of Philosophy*, t. V, 450. — CAPITAINE et SOUBEYRAN, *Journ. Ch. et Phys.*, 1839, t. XXV, 315. — WINCKLER, *An. der Ch. und Ph.*, t. VIII, 203. — CAMPHRE DE CUBÈBE. — BLANCHET et SELL, *An. der Ch. und Ph.*, t. VI, 294. — MÜLLER, *Journ. Ph. et Ch.*, 1832, t. XVIII, 538. — SCHMIDT, *Soc. ch.*, t. XIV, 830. — WINCKLER, *Journ. Ph. et Ch.*, 1834, t. XX, 104.

CUBÉBINE (Chim.). Formules } Equiv. . . C⁶⁸H³⁴O²⁰ ?
 } Atom. . . C³³H³⁴O¹⁰ ?

La cubébine est une substance cristalline qu'on retire par l'alcool du marc de cubèbe ayant servi à la préparation de l'essence ; le soluté alcoolique, traité par la potasse, fournit un précipité qu'on lave à l'eau et qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool bouillant. La cubébine cristallise en petites aiguilles incolores, fusibles à 120° (Schuck) ; elle ne peut pas être sublimée sans décomposition. Elle est à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

l'éther, surtout à chaud ; l'acide acétique glacial, les huiles grasses et volatiles la dissolvent aisément. L'acide sulfurique lui communique une nuance rouge brique, qui vire au cramoisi. Sa formule n'est pas connue avec exactitude.

Ed. B.

BIBL. : CAPITAINE et SOUBEYRAN, *Journ. Ph. et Ch.*, t. XXV, 355. — SCHMIDT, *Soc. ch.*, t. XIV, 330. — SCHULZE, *id.*, t. XX, 471.

CUBELLES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 425 hab.

CUBERO (Sébastien, don Pedro), voyageur et missionnaire espagnol, né à Catalayud en 1645. Il voyagea de 1670 à 1680 par Moscou, Astrakhan, Ispahan, Surate, Malacca, Manille et Mexico, faisant le premier tour du monde d'Occident en Orient ; une *Brève Relation* a été publiée par lui en espagnol (Madrid, 1680, in-4).

CUBICULAIRE. Fonction palatine et dignité aulique fort répandue à Byzance. Les cubiculaires étaient des chambellans impériaux chargés de tout le service personnel auprès de l'empereur et avaient pour fonction, comme le dit le poète Corippus, de

Conservare domum sanctumque intrare cubite.

Les uns, préposés au service intérieur, à la garde-robe et au trésor particulier du prince, étaient les *κουβικουλάρτοι τοῦ βασιλικοῦ κοιτωνῶς* ou *Kitonites* (V. ce mot), les autres ou *τ. τοῦ θείου κουβουκλείου* assistaient le basileus dans les nombreuses cérémonies qui remplissaient sa journée officielle. Ils apportaient, pour les remettre aux *vestarques* (V. ce mot), les coffres renfermant les vêtements impériaux ; ils faisaient le service de la table, faisaient la lecture ou donnaient des concerts au prince, l'accompagnaient aux églises, l'escortaient dans les processions, l'entouraient dans les cérémonies publiques, etc. Tous étaient eunuques, et parmi les huit classes d'eunuques qui servaient au palais, celle des cubiculaires formait le second degré de l'avancement. Ils avaient rang de *spatharocandidat* (V. ce mot) et avaient pour costume la tunique à bande brodée ou paragaude. A un degré au-dessus d'eux se trouvaient les *spatharocubiculaires* qui se partageaient également en *spatharocubiculaires* du *κοιτωνῶν* et du *κουβουκλείου*. Formant autour du prince une sorte de garde personnelle, ils portaient pour insigne l'épée à poignée d'or ; d'un ordre supérieur aux simples cubiculaires, ils avaient rang de *spathaire* (V. ce mot) et, dans la hiérarchie des eunuques, ils constituaient le troisième degré de l'avancement. Tous ces chambellans étaient sous les ordres du *préposite* (*praepositus sacri cubiculi*), personnage fort considérable qui était l'égal des préfets du prétoire et devait à ses fonctions l'important privilège d'approcher continuellement le prince et de lui parler sans intermédiaire. Il était le chef des cubiculaires et le grand maître des cérémonies. A côté de ce service effectif auprès du basileus, le titre de cubiculaire désignait aussi une simple dignité, fort répandue, et dont les titulaires remplissaient de nombreuses fonctions administratives : l'empereur, en effet, choisissait volontiers des agents parmi les gens de sa maison. Dans la liste des exarques d'Italie, plusieurs de ces hauts fonctionnaires portent le titre de cubiculaire. Enfin, comme l'empereur, l'impératrice avait sa maison ; et ses dames d'honneur, ses femmes, s'appelaient du nom de *κουβικουλάρτιαι*.

Ch. DIEHL.

BIBL. : CONSTANTIN PORPHYROGÈNE, *De Cerimoniis*, II, 52, pp. 721, 733, 734 et *passim*. — SCHLUMBERGER, *Sillographie byzantine*, 486, 525, 567.

CUBIÈRES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza ; 493 hab.

CUBIÈRES. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Blaymard ; 4,184 hab.

CUBIÈRES (Amédée-Louis DESPANS de), général français, né à Paris le 4 mars 1786, mort le 6 août 1833. Il était fils du marquis de Cubières, agronome et naturaliste distingué, et neveu du poète Dorat-Cubières. Après avoir passé par l'école militaire de Fontainebleau, il entra comme sous-lieutenant dans un régiment de ligne (23 oct. 1804),

se fit remarquer par sa bravoure à Austerlitz, fut blessé à Auerstædt, gagna la croix de la Légion d'honneur à Friedland, le grade de capitaine à Essling (1809) et conquit celui de chef de bataillon à la bataille de la Moskowa, où il eut trois chevaux tués sous lui. Rallié à Napoléon pendant les Cent-Jours, il combattit à Ligny, où il reçut encore une blessure (16 juin 1815). Aussi fut-il écarté de l'armée pendant les premières années qui suivirent la seconde Restauration. Il est vrai que l'influence de son père lui valut d'être appelé à la recette générale du dép. de la Meuse. Chevalier de Saint-Louis en 1820, il put quelque temps après reprendre du service militaire, commanda un régiment pendant l'expédition d'Espagne (1823), concourut en 1828 à la campagne de Morée et devint maréchal de camp le 27 avr. 1829. Il accueillit avec joie la révolution de Juillet et reçut en févr. 1832 une mission de confiance du nouveau gouvernement, qui le chargea de l'occupation et du commandement militaire d'Ancone. Il s'acquitta de sa tâche avec autant de tact que de fermeté, fut promu lieutenant général le 31 déc. 1835, reentra en France en 1837 et fut, à deux reprises (1839, 1840), nommé ministre de la guerre. Il était à peu près oublié lorsque l'attention publique fut de nouveau appelée sur lui par l'accusation de corruption intentée contre l'ancien ministre *Teste* (V. ce nom) et dans laquelle il se trouva impliqué. Jugé par la cour des pairs, il fut condamné à la dégradation civique et à cent mille francs d'amende. Il est vrai qu'il poursuivit plus tard sa réhabilitation et qu'il l'obtint par arrêt de la cour d'appel de Lyon du 17 août 1852.

A. DEMBOUR.

CUBIÈRES (Marie-Aglæa BUFFAULT, dame de), femme de lettres française, née près de Lyon le 16 déc. 1794, morte à une date inconnue. Elle épousa le précédent en 1813. Elle a écrit : *Marguerite Aymond* (Paris, 1822, 2 vol. in-12) ; *les Trois Soufflets* (Paris, 1824, 2 vol. in-12) ; *Emmerick de Mauroger* (1837, in-8) ; *Léonore de Biran* (1839, 2 vol. in-8) ; *M. de Goldon* (1842, 2 vol. in-8), etc., romans qui ne manquent pas d'agrément.

CUBIÈRES-PALMEZEUX (Michel de), connu sous le nom de DORAT-CUBIÈRES, littérateur français, né à Roquemaure (Gard) le 27 sept. 1752, mort à Paris le 18 août 1820. Frère cadet du marquis de Cubières, et destiné à l'état ecclésiastique, il commença aux séminaires d'Orange, de Nîmes et de Saint-Sulpice, des études qu'il n'acheva pas. Congédié par ses supérieurs pour avoir fait insérer des vers assez légers dans l'*Almanach des muses*, de 1772, il prit en 1775 le nom de *Palmezeux* qu'il n'avait pas porté jusqu'alors, fut nommé, la même année, écuyer de la comtesse d'Artois et reprit peu après son premier nom auquel il ajouta en 1791, de son autorité privée, celui de Dorat, dont il n'était nullement parent, mais qui avait encouragé ses premiers essais. Voulut-il consacrer ainsi l'analogie évidente de leur genre de talent ou la liaison qu'à l'exemple de son émule il entretenait publiquement avec la comtesse *Fanny de Beauharnais* (V. ce nom) ? On ne sait. Il voyageait avec elle en Italie lorsqu'éclata la Révolution et revint à Paris quelques jours après la prise de la Bastille. Signalé dès ce moment par son enthousiasme pour les idées nouvelles, et qu'il manifestait en vers et en prose, il remplit les fonctions de secrétaire-greffier de la Commune du 10 août, dont, contrairement à une tradition courante, il ne fut jamais membre. Il signa en cette qualité une foule de pièces plus ou moins compromettantes, entre autres un *bon de vin* pour les « ouvriers » employés à l'Abbaye les 2 et 3 sept. et qu'il endossa comme n'importe quelle autre pièce administrative, et, s'il est vrai, comme le prétend Morellet, qu'il contribua à lui faire refuser un certificat de civisme, il s'honora en sauvant la vie au comte de *Barruel-Beauvert* (V. ce nom) et la comtesse d'Angiviller. Atteint, malgré ses protestations et ses déclarations ignominieuses pour la mémoire de sa propre mère, par la loi du 28 germinal an XI (17 avr. 1794), qui excluait les ci-devant nobles de toutes fonctions publiques, il échappa du

moins aux représailles qui suivirent le 9 thermidor et il en fut pour quelques jours d'emprisonnement. Cubières chanta tour à tour le 18 brumaire, la victoire de Marengo, le premier retour des Bourbons. Menacé d'une arrestation durant les Cent-Jours, il dut cette fois, à Barruel-Beauvert, d'échapper aux poursuites et de recevoir même, lors de la seconde Restauration, la décoration du Lis. Sa vieillesse et sa fin furent misérables et solitaires. Il avait, par testament, légué à la Bibliothèque royale divers manuscrits (entre autres une *Histoire du 31 mai*) que cet établissement n'accepta pas et qui semblent perdus.

Il est impossible de faire figurer ici, en raison de leur nombre, la liste complète des écrits de Cubières-Palmezeux ; et il suffira de rappeler les titres des moins médiocres d'entre eux : *les Hochets de ma jeunesse* (1780, 2 parties in-8) ; *Eloge de A.-J. Dorat* (1781, in-8) ; *Eloge de Voltaire*, poème (1778, in-8) ; *les Deux Centenaires de P. Corneille* (1785, in-8), comprenant deux comédies en l'honneur du poète ; *l'Ecole des filles*, histoire morale (1784, in-8) ; *Misogou ou les Femmes comme elles sont*, roman oriental (1788, 2 vol. in-8) ; *la Jeune Epouse*, comédie en trois actes, imitée du *Jaloux désabusé* de Campistron, représentée au Théâtre-Français en 1788 ; *la Mort de Molière ou Il n'est plus !* comédie jouée avec succès en province et plusieurs fois reprise à Paris sur différentes scènes ; *Voyage à la Bastille en vers et en prose*, fait le 16 juil. 1789 (in-8) ; *Dorat-Cubières à Jean Acton, suivi d'une lettre sur la fédération de 1790* (1790, in-8) ; *Coup d'œil rapide sur J.-A. Cenetti* (1792, in-12) ; *la Mort de Bassville ou la Conjuration de Pie VI dévoilée* (1793, in-8) ; *les Deux Martyrs de la liberté ou portraits de Marat et de Le Peletier* (1793, in-8) ; *Prophétie républicaine adressée à Pitt et à ses complices* (1793, in-8) ; *le Calendrier républicain*, poème (1795, in-8), avec des notes autobiographiques en prose, assez curieuses ; *Thrasylule* (1800, in-8), poème en l'honneur du 18 brumaire, publié sous le pseudonyme de *Tavel* ; *les Petits Saints ou Epttre à Chénier* (1802, in-12), en faveur de Chénier contre ses ennemis ; *Fontenelle, Dorat et Colardeau ou Eloges de ces trois écrivains célèbres* (1803, in-8) ; *Chavijo ou la Jeunesse de Beaumarchais*, drame (1806, in-8) ; *Ninon de l'Enclos et le prisonnier masqué*, drame en trois actes et en prose (1807, in-8) ; *Epttre au grand inquisiteur* (1809, in-8) ; *Epttre aux mânes de Dorvigny ou l'Apologie des buveurs*, avec des notes (1813, in-8) ; *Epttres à M. de Barruel-Beauvert* (1815, in-8), précédées d'une lettre en prose où l'auteur désavoue ses opinions républicaines ; *Chamousset ou la Poste aux lettres*, poème en quatre chants (1816, in-8), etc., etc. Au milieu de ce fatras, on distingue quelques pages heureuses, et Ch. Monselet a cité de Dorat-Cubières des stances sur une lettre brûlée qui mériteraient de figurer dans une anthologie.

M. TX.

BIBL. : Ch. MONSELET, *les Oubliés et les Dédaignés*, 1858, 2 vol. in-12. — G. DESNOIRESTERRES, *le Chevalier Dorat et les poètes légers au XVIII^e siècle*, 1887, in-12.

CUBIÈRETTES. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Blaynard ; 173 hab.

CUBILLO DE ARAGON (Alvaro), poète dramatique espagnol du XVII^e siècle. On sait fort peu de choses sur sa vie ; même on ignore les dates de sa naissance et de sa mort ; on est toutefois amené à croire qu'il naquit à Grenade dans les dernières années du XVI^e siècle et on ne trouve plus aucune mention de son existence après 1660. D'après quelques allusions contenues dans ses œuvres, on croit qu'il étudia le droit, mais abandonna bientôt cette étude pour suivre la carrière des lettres. En 1625, il publia à Grenade un petit poème qui n'est pas sans mérite : *Las Cortés del León y del Águila* (in-8). En 1632, il était déjà connu comme l'auteur d'une comédie en deux parties : *El Rayo de Andalucía ó el Genízaro de España*, qui avait eu beaucoup de succès et que Montalban déclare excellente. Cependant Lope de Vega ne mentionne même

pas Cubillo dans son *Laurel de Apollo* et il semble que Calderon et les autres dramaturges de l'époque le tenaient en petite estime. De 1646 à 1654, il vécut à Madrid des produits de sa plume et chargé d'une famille nombreuse. Le besoin l'obligea à écrire des poésies en l'honneur des grands, des reines Isabelle et Marianne, du roi Philippe IV, poésies qui sont estimées même aujourd'hui. En 1638, il concourut au tournoi poétique, célébré par l'université d'Alcalá, à propos de la naissance de l'infant D. Philippe, en sept. 1660 à celui pour la translation de l'image de la Soledad à une nouvelle chapelle du couvent de la Victoire, à Madrid, et en octobre de la même année à un autre motivé par l'inauguration de la cathédrale de Jaén. Depuis cette époque il n'est plus nulle part question de Cubillo et on peut supposer par suite qu'il mourut à peu près vers ce temps. En 1654, comme il le déclare lui-même, il avait déjà fait représenter plus de cent comédies, mais il ne nous en est parvenu qu'une trentaine environ, outre un certain nombre de poésies de circonstance, sonnets, épîtres, etc. Cubillo est loin d'être un auteur sans talent; si ses pièces sont peu régulières en ce qui concerne l'unité de temps, de lieu et même d'action, s'il est un de ceux qui méritent le mieux les reproches de Boileau (au premier acte, le comte de Saldaña, dans la comédie de ce nom, est un jeune écuyer, et au deuxième, il est vieux et aveugle), on ne peut nier qu'il y ait une certaine entente de la scène, un sentiment vrai de noblesse et de grandeur, des passages presque sublimes; il en est ainsi du moins de ceux qui ont pour sujet des légendes nationales. Les comédies d'intrigues sont généralement faciles, naturelles, d'un style qui pour l'époque n'a pas trop de prétentions. La meilleure dans ce dernier genre est celle de *la Perfecta Casada*; on peut aussi citer celle de *Las Muñecas de Marcella*. Dans le genre héroïque on estime surtout: *El Rayo de Andalucía*, dont le fond est l'histoire tragique des sept enfants de Lara; *el Conde de Saldaña* et *Hechos de Bernardo Carpio*. Une comédie de Cubillo qui eut aussi grand succès: *El Señor de noches buenas*, fut imprimée sous le nom de Antonio de Mendoza; l'auteur réclama, ce qui n'a pas empêché qu'elle ait encore été quelquefois réimprimée comme étant de Mendoza. Enfin Cubillo a encore composé quelques autos et comédies religieuses assez extravagantes. Il avait lui-même, en 1654, publié dix de ses comédies, avec d'autres poésies, sous le titre: *El Enano de las Musas* (Madrid, 1654, in-4). Plusieurs parurent séparément soit en ce siècle, soit au siècle suivant et il y en a aussi dans divers recueils; les sept meilleures ont été rééditées dans la *Biblioteca Rivadeneyra: Dramáticos posteriores a Lope de Vega*, t. XLVII, 1857. E. CAT.

CUBILOT (Métall.). Les premiers appareils qui aient été employés pour la fusion de la fonte, en dehors du haut fourneau, étaient les creusets chauffés à la houille dans un fourneau quelconque et dont la consommation de houille était très élevée. En vue d'éviter cet inconvénient, on a eu recours tout d'abord à des *calebasses* alimentées au coke et à la houille. Valerius cite les calebasses au coke de Bruxelles qui consommaient 35 à 40 kilogr. de coke par 100 kilogr. de fonte fondue, non compris 2 à 3% de houille, servant à échauffer la calebasse. Réaumur cite encore des calebasseries ambulantes. Plus tard, on a cherché à augmenter le volume et la production trop faibles de ces calebasses et on est arrivé aux *cubilots*, désignés primitivement d'après leur inventeur *Wilkinson* (1790) et que l'on appelait aussi fourneaux à manche, coupelots, etc. Les cubilots étaient primitivement munis d'une seule tuyère; la cuve rectangulaire, ovale ou cylindrique, était formée de sable réfractaire damé dans une enveloppe en fonte, et nécessitant de fréquentes réparations; leur hauteur n'atteignait généralement que 1^m30 à 2^m50; comme combustible, on se servait de charbon de bois et il en résultait une consommation excessive s'élevant jusqu'à 50% et une production très réduite. En Chine, on emploie encore des petits four-

neaux de 2^m50, évasés vers le haut, d'un diamètre intérieur de 0^m60 au creuset, munis d'une tuyère; on y charge des minerais mélangés à de la fonte et à du charbon de bois; on s'en sert pour le moulage de poteries d'une finesse et d'une légèreté remarquables. En Europe, en vue de pouvoir rassembler une plus grande quantité de fonte dans le creuset pour le moulage de grosses pièces, on a remplacé le système primitif de tuyères fixes par une série de tuyères superposées que l'on ouvrait successivement en bouchant la tuyère précédente au fur et à mesure que le bain de fonte montait dans le creuset. Le système a été longtemps et est peut-être encore employé aujourd'hui dans plusieurs fonderies.

Dès que l'emploi des cubilots se fut généralisé dans les fonderies, les brevets les plus divers surgirent successivement. Le premier perfectionnement considéré autrefois comme très important et rejeté peu à peu, a consisté dans l'utilisation de la chaleur perdue du gueulard en vue de chauffer le vent afin d'obtenir ainsi une production plus élevée et une moindre consommation de combustible. L'emploi de l'air chaud au soufflage des cubilots n'a donné d'autres résultats qu'une augmentation de la production, grâce à l'élévation de température obtenue dans la zone de fusion; par contre, on n'a pas constaté d'économie de combustible, ce qui doit être attribué à ce que la zone de fusion s'étend sur une plus grande hauteur qu'avec le vent froid, et que par suite l'acide carbonique formé près des tuyères rencontre une surface plus considérable de coke porté au rouge, qui amène une réduction de ce gaz; il en résulte que les avantages obtenus d'un côté sont annihilés et au delà par la perte de chaleur due à la transformation de l'acide carbonique en oxyde de carbone. La forme intérieure, le *profil* du cubilot peut avoir une certaine influence sur la marche de l'appareil. Les cubilots présentant une cuve spacieuse, raccordée par des étages avec un ouvrage plus resserré, n'ont pas amené d'économie sur le pourcentage du coke de fusion, mais ont permis de mettre en train une fusion avec une quantité moindre de coke d'allumage. Au sujet des enveloppes d'eau courante (*water-jackets*), qui ont été essayées avec les cubilots, elles auraient seulement pour effet de diminuer la corrosion de la garniture intérieure réfractaire; aussi les a-t-on employées surtout pour protéger l'ouvrage et les étalages. Il n'est pas aisé de dire *a priori* quel serait le résultat si l'on entourait la cuve d'une *water-jacket* qui la refroidirait par l'extérieur; peut-être dans un cubilot ordinaire obtiendrait-on ainsi une certaine diminution dans la proportion d'oxyde de carbone que contiennent les gaz du gueulard.

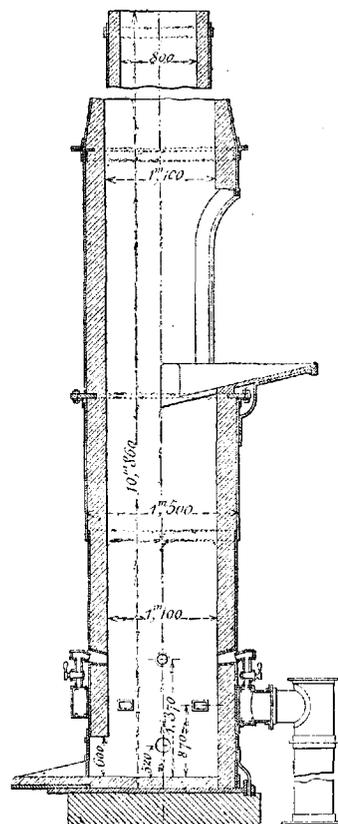
M. Gouvy, qui a fait, en 1887, une étude intéressante des cubilots attire surtout l'attention des fondeurs sur la répartition égale du vent. On a émis fréquemment l'idée que la descente régulière des charges dans les cubilots était une condition importante d'une bonne marche, se basant en cela sur la théorie des hauts fourneaux. Les avantages que peut présenter cette circonstance, pour les cubilots en particulier, consiste en ce que tout le coke peut être brûlé complètement sans qu'il en échappe une certaine proportion à la combustion, et aussi en ce que la fusion de la fonte ayant lieu également dans une même section horizontale, la composition de cette fonte est moins susceptible d'être modifiée par les gaz oxydants et qu'il y a moins de déchet. Il était nécessaire à cet effet d'obtenir une répartition aussi égale que possible du vent dans toute la section du cubilot. Avec la disposition primitive à une seule ou à deux tuyères, ce but ne pouvait être évidemment atteint. Si l'on considère en effet un cubilot à deux tuyères opposées, le vent introduit dans l'appareil sous une certaine pression et rencontrant les matières chargées est dévié, et il se forme des courants obliques qui se rejoignent seulement au-dessus de l'axe des tuyères. On a cherché à obvier à cet inconvénient en disposant les axes des tuyères obliquement, de façon à donner au vent un mouvement giratoire; dans ce cas, la zone de combustion est plus étendue

en diamètre, mais on a, comme dans le cas précédent, un point de température basse au-dessous de la rencontre des courants. On n'y remédie que partiellement en donnant à l'axe des tuyères une inclinaison de haut en bas avec une pression de vent suffisamment élevée pour vaincre la résistance des charges, ce qui donne lieu par contre à d'autres inconvénients. Bien avant l'éjecteur à vapeur, on avait déjà essayé le tirage naturel, mais la production de ces cubilots était très faible; il y avait perte de chaleur considérable, en raison du temps relativement long, nécessaire pour obtenir la température de fusion de la fonte, et de la faible quantité de vent amené simplement par la dépression produite par la cheminée. Le remplacement du tirage naturel par le tirage forcé à jet de vapeur est appliqué dans les cubilots Woodward, Hertz (1887), Krigar (1884); on est arrivé à de bons résultats. Mais dans tous ces systèmes, la transformation complète du coke en acide carbonique ne paraît avoir été considérée qu'en seconde ligne, tandis que c'est une des conditions les plus importantes pour une fusion économique; on ne paraît pas avoir tenu suffisamment compte du principe fondamental d'après lequel l'acide carbonique, mis en contact de charbon chauffé au rouge, cède à celui-ci la moitié de son oxygène en passant à l'état d'oxyde de carbone. C'est ainsi que, dans tous les cubilots à une seule rangée de tuyères à 0^m70 ou à 0^m80 au-dessus du fond du creuset, l'acide carbonique formé par la combustion du coke en face de tuyères, rencontre dans une section immédiatement supérieure, une couche de coke incandescent et se transforme presque totalement en oxyde de carbone. Si cependant cet oxyde de carbone ainsi formé rencontre de l'air en volume suffisant (1 vol. d'oxygène, pour 2 vol. d'oxyde de carbone), il se produit de l'acide carbonique avec dégagement de chaleur. Si l'on tient compte de ce que 1 kilogr. de coke par exemple à 8 % de cendres, transformé en acide carbonique, dégage environ 7,434 calories et que ce même coke transformé en oxyde de carbone n'en dégage que 2,275, il en résulte que le système qui permettra la transformation de la plus grande partie du coke en acide carbonique sera le plus avantageux et se rapprochera le plus de la théorie, sans compter que pour une même section l'on l'on pourra fondre une plus grande quantité de fonte par heure.

M. Voisin paraît l'un des premiers avoir porté son attention sur ce point: il a cherché à déterminer d'abord aussi exactement que possible la hauteur de la zone de fusion au-dessus et au-dessous de l'axe des tuyères: il a trouvé que cette zone s'étendait au maximum à 0^m150 environ de part et d'autre. On peut trouver alors facilement le niveau auquel il se forme le plus d'oxyde de carbone, en mesurant les températures aux diverses hauteurs; c'est à ce niveau que M. Voisin a placé une seconde rangée de quatre tuyères destinées à reformer de l'acide carbonique; il créait une seconde zone de fusion. Avec le cubilot Voisin (V. fig. ci-contre) transformé depuis par Bichonslie, on a obtenu une consommation de coke de 8 kilogr. pour 100 kilogr. de fonte; la production a pu être augmentée d'environ 20 % et on a été à même d'employer du coke de qualité inférieure; un des avantages de ce système est aussi la facilité de son application à n'importe quel cubilot existant. Le cubilot dont nous donnons le dessin fournit 4,000 kilogr. de fonte à l'heure. Si l'on considère que théoriquement pour fondre 100 kilogr. de fonte, avec du coke à 8 % de cendres par exemple, transformé totalement en acide carbonique, il faut 4 kilogr. de coke (en cas de transformation en oxyde de carbone, il en faudrait 13,33 kilogr.), on voit que les cubilots à deux rangs de tuyères qui consomment dans les cas les plus favorables 6 % de coke de fusion ne donnent pas encore tout ce que l'on peut attendre d'un cubilot parfait. Cela tient évidemment à ce que, immédiatement au-dessus des secondes tuyères, il y a une section jouant le même rôle par rapport à l'acide carbonique que la section au-dessus des tuyères inférieures.

Il existe cependant nécessairement dans tout cubilot une zone quelconque dans laquelle les matières descendantes

n'ont pas atteint encore la température de l'incandescence du coke, mais où les gaz ascendants sont assez chauds pour pouvoir s'enflammer au contact de l'air. Si donc, on introduit de l'air par des tuyères commandant la zone ainsi définie, il y aura combustion de cet oxyde de carbone; une troisième rangée de tuyères en un seul plan horizontal très difficile dans ce cas à déterminer exactement, concentrerait la combustion du gaz dans ce plan et élèverait bientôt la température suffisamment pour porter le coke à l'incandescence, de sorte qu'une réduction de l'acide carbonique serait de nouveau possible. On arrive ainsi à une



Cubilot Voisin transformé par Bichonslie, à deux étages de tuyères.

nouvelle solution consistant à disposer la série de tuyères destinée à desservir la zone qui vient d'être définie et que l'on pourrait appeler la *zone neutre*, non plus en un seul plan, mais suivant une courbe prolongée embrassant une certaine hauteur du cubilot. MM. Greiner et Erpf, de Chisnyoviz (Hongrie, 1885), ont distribué au-dessus des tuyères inférieures sur une hauteur variant de 1^m30 à 1^m50 déterminée par des essais, et suivant une hélice, de petites tuyères fournissant l'air nécessaire à la combustion de l'oxyde de carbone échappé à la partie inférieure du cubilot; ce gaz brûle ainsi dans toute cette zone avec des flammes bleues et la chaleur dégagée qui est insuffisante pour porter le coke au rouge est complètement utilisée au chauffage des charges descendantes. On arrive avec ce cubilot à une consommation de 3^{es} 80 par 100 kilogr. de fonte fondue et à 6 % en tenant compte du coke d'allumage. La pression du vent est de 18 à 25 millim. de mercure. Dans ce qui précède, on n'a étudié les cubilots qu'au point de vue de la transformation de la fonte solide en fonte liquide. La teneur en matières étrangères des fontes refondues est cependant un facteur très important. Dans le cas de moulages, la teneur en carbone joue un rôle moindre que celle en soufre et en phosphore. Un moyen usité en vue d'éviter une trop grande décarburation de la fonte, consiste dans l'addition aux charges d'une certaine proportion de calcaire, 15 à 30 kilogr. par charge, suivant la teneur en cendres du coke. On a cherché à influencer sur la composition des fontes par l'introduction de matières étrangères dans les cubilots: charbon pulvérisé, pétrole, huiles lourdes; on a obtenu de bons résultats, mais les appareils apportent aux cubilots une complication un peu grande. La fusion au cubilot est beaucoup plus rapide et plus économique que

la fusion au réverbère ; de plus, vu le milieu réducteur dans lequel elle a lieu, la perte par oxydation est moindre. Elle existe néanmoins et elle est en moyenne de 2 à 4 % ; pour les fontes siliceuses ou manganosées, le déchet se porte de préférence sur le silicium et le manganèse. D'un autre côté, le contact de la fonte avec les cendres du coke permet aux impuretés de celles-ci de passer dans le métal. On doit donc employer du coke ayant aussi peu de cendres que possible. — L. KNAB.

CUBIQUE (Racine) (Arith. et alg.). La racine cubique d'un nombre (ou d'une quantité algébrique) est le nombre (ou la quantité algébrique) qui, élevé au cube, reproduit le nombre (ou la quantité algébrique) proposé (V. RACINE).

CUBIQUE (Forme) (Alg.). — Polynôme du troisième degré.

CUBIQUE (Géom.). — On appelle cubiques les courbes planes ou gauches du troisième degré. La parabole cubique a pour équation $y = x^3$, etc. Les cubiques gauches sont les intersections de deux quadriques qui ont une génératrice commune.

BIBL. : SALMON, *Traité de géométrie analytique, Courbes planes*, trad. par Chemin. — CLEBSCH, *Leçons*, trad. par Benoist. — BRIOT et BOUQUET, abrégé de la Théorie dans les *Compléments de géométrie analytique*.

CUBITAL. Artère cubitale. — ANATOMIE. — Branche interne de la bifurcation de l'humérale, l'artère cubitale s'étend du milieu du pli du coude à la paume de la main, où elle se termine en formant l'arcade palmaire superficielle. Elle est d'abord située au-dessous des muscles rond pronateur et fléchisseur superficiel des doigts, puis entre ce dernier muscle et le fléchisseur profond, enfin elle glisse entre le fléchisseur profond et le cubital antérieur. Au tiers supérieur, elle est croisée par le nerf médian qui se place en dehors d'elle ; le nerf cubital, venu de l'épitrôchlée, se rapproche d'elle, se place à son côté interne et y reste jusqu'au poignet. Elle est placée dans tout son trajet entre deux veines. A la main, l'artère située sous l'aponévrose, sur les tendons, décrit une courbe qui s'anastomose avec la radio-palmaire, venue de l'artère radiale pour former l'arcade palmaire superficielle. Cette artère donne à l'avant-bras deux branches, le tronc des récurrentes et le tronc des interosseuses ; au carpe la transversale antérieure du carpe et la cubitale dorsale, et à la main la cubito-palmaire et les interosseuses palmaires superficielles.

PATHOLOGIE. — L'artère cubitale est sujette à des plaies et des anévrysmes. Les plaies de la cubitale sont assez graves en raison des anomalies fréquentes qu'elle présente dans son siège et dans sa direction, et qui la rendent difficile à trouver pour la lier lorsqu'on ne peut lier les deux bouts divisés. C'est pourtant le traitement le plus efficace de ces sortes d'hémorragies, aussi faut-il ne rien négliger pour le mener à bonne fin. En cas d'insuccès, on est obligé de pratiquer la ligature de l'humérale. Les anévrysmes de la cubitale sont le plus souvent traumatiques ; ils succèdent à des plaies complètes ou incomplètes, ou à des déchirures de l'artère, sont généralement de petit volume et peuvent guérir par la compression ou par la ligature de l'artère au-dessus et au-dessous du sac. On lie d'habitude la cubitale : 1° au-dessus et près du poignet ; 2° au-dessus du milieu de l'avant-bras, ou mieux à l'union du tiers supérieur avec le tiers moyen. Dans le premier cas, immédiatement en dehors du relief du tendon du cubital antérieur, on fait à la peau une incision de 5 centim., puis on coupe l'aponévrose superficielle très près du bord externe du tendon, on écarte celui-ci en dedans et à la place occupée par lui, on cherche à sentir l'artère à travers l'aponévrose profonde qu'on incise sur la sonde cannelée. Le nerf est en dedans des vaisseaux. On dénude l'artère et on la charge de dedans en dehors. Dans le second cas, on fait une incision de 7 centim. à trois doigts au-dessous de l'épitrôchlée suivant la direction connue de l'artère, on arrive sur l'aponévrose qu'on incise sur le muscle fléchisseur superficiel ; dans l'intervalle de ce muscle et du cubital qu'on ouvre, on trouve le

nerf, on écarte les lèvres de la plaie, on cherche l'artère en dehors du nerf, on dénude et on passe sous l'artère le fil de dedans en dehors.

Muscle cubital. — Deux muscles portent ce nom : l'un, le cubital antérieur, est situé à la partie la plus interne de la région antérieure de l'avant-bras ; l'autre, le cubital postérieur, est situé à la partie interne et postérieure.

Cubital antérieur. Il s'étend de l'épitrôchlée à l'os pisiforme du carpe. Il s'insère en haut à l'épitrôchlée et à l'olécrane par deux faisceaux réunis par une arcade fibreuse située en arrière de l'épitrôchlée et limitant avec la partie postérieure de cette apophyse un canal dans lequel passe le nerf cubital. Il s'insère encore le long de son trajet par l'intermédiaire de l'aponévrose antibrachiale, au tiers supérieur du bord postérieur du cubitus. En bas, le tendon terminal du muscle s'insère au pisiforme, mais se continue en grande partie avec les fibres du muscle adducteur du petit doigt. Le muscle cubital antérieur est en rapport en dedans avec l'aponévrose et la peau ; en dehors sa face externe ou profonde recouvre l'articulation du coude, où il semble se continuer avec des fibres du vaste interne du triceps ; puis le fléchisseur profond et la partie interne du fléchisseur superficiel ; elle recouvre aussi le nerf cubital et l'artère cubitale. Le bord antérieur du muscle est indiqué par une ligne qui s'étend de l'épitrôchlée au pisiforme : c'est la direction de l'artère cubitale ; aussi a-t-on appelé ce muscle *satellite* de l'artère. Le bord postérieur du muscle suit le bord postérieur du cubitus, sur lequel il s'insère. A la partie inférieure de l'avant-bras, le cubital antérieur, dépourvu de gaines aponévrotiques, passe en avant du bord interne du carré pronateur, puis de la tête du cubitus parallèlement au fléchisseur superficiel, à l'artère cubitale et au nerf du même nom, qui sont situés en dehors. Il a pour fonction d'exécuter les mouvements de flexion et d'adduction de la main.

Cubital postérieur. Il s'étend de l'épicondyle au cinquième métacarpien. Plus mince que le précédent, il s'insère en haut à l'épicondyle et à la face postérieure du cubitus, et en bas sur un tubercule particulier du cinquième métacarpien, à son extrémité supérieure. Ce muscle est recouvert, à l'avant-bras, par la peau et l'aponévrose ; il recouvre le court supinateur et la moitié interne de la face postérieure du cubitus. Son bord interne est en rapport en haut avec l'anconé et dans le reste de son étendue avec le bord postérieur du cubitus qui le sépare du cubital antérieur et du fléchisseur profond ; son bord externe avec l'extenseur du petit doigt et avec l'extrémité supérieure des muscles adducteur et extenseur du pouce et de l'index. Au poignet, le tendon du muscle est renfermé dans une gaine fibreuse dans laquelle il glisse au moyen d'une séreuse. Le cubital postérieur est adducteur et extenseur de la main.

Nerf cubital. — Ce nerf naît par un tronc commun avec la racine interne du nerf médian. Il se porte directement en bas dans la gaine du triceps sans fournir de rameaux, suit la direction de l'artère humérale, passe au coude en arrière de l'épitrôchlée, se place à la face profonde du cubital antérieur jusqu'au tiers moyen de l'avant-bras, où il se trouve alors en dedans de l'artère cubitale et se bifurque à quelques centimètres au-dessus de la tête du cubitus en deux branches, une antérieure, palmaire et une postérieure ou dorsale. Il anime à l'avant-bras le muscle cubital antérieur et la moitié interne du fléchisseur profond, et fournit un rameau perforant qui va s'anastomoser dans la peau avec le brachial cutané interne. A la main, la branche antérieure anime les muscles de l'éminence hypothénar, les deux derniers lombrireaux, tous les interosseux, l'adducteur du pouce, le petit doigt et la face externe de l'annulaire ; la branche postérieure donne les nerfs collatéraux dorsaux de l'auriculaire, de l'annulaire, et le collatéral dorsal interne du médus.

Veines cubitales. — Il existe deux veines cubitales

profondes qui suivent l'artère et vont rejoindre les veines humérales ; une ou plusieurs veines cubitales superficielles qui, nées de la salvatelle du petit doigt, vont rejoindre la veine basilique.

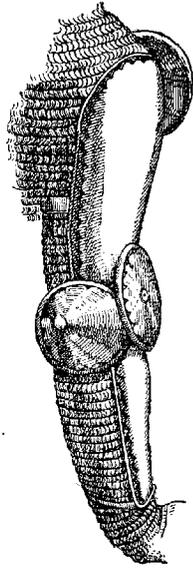


Fig. 1.

et l'avant-bras. La fig. 2 est empruntée à la statue de Jean d'Artois (mort en 1384) dans l'église d'Eu. Au xv^e siècle,

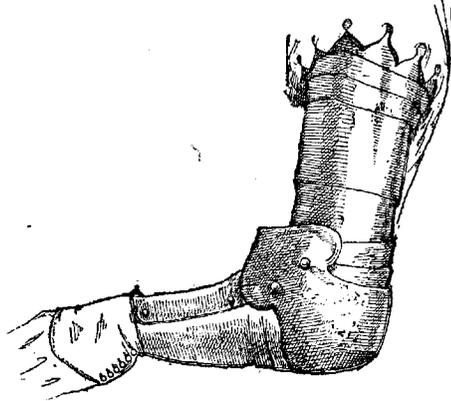


Fig. 2.

les cubitières atteignirent des dimensions exagérées ; elles étaient souvent ornées d'une pointe qui se prolongeait en arrière du coude. M. P.

BIBL. : VIOLETT-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*, t. V, p. 299.

CUBITT (Thomas), entrepreneur anglais, né à Buxton, près de Norwich, le 25 févr. 1788, mort à Denbies, près de Dorking, le 20 déc. 1855. Il débuta comme ouvrier charpentier et devint un des premiers entrepreneurs de construction de Londres où il bâtit des quartiers entiers, et eut part à presque tous les grands travaux de son temps, notamment à l'Exposition universelle de 1851, dont il contribua à assurer le succès. Il a publié : *Experiments on the strenght of Brick and Tile Arches* et *Experiments on the strenght of iron gilders* dans les *Proceedings of the civil Engineers*. — Son frère, *William Cubitt*, né à Buxton en 1791, mort le 28 oct. 1863, entra d'abord dans la flotte, puis associé à Thomas, devint sherif de Londres et Middlesex en 1847, lord-maire en 1860 et de nouveau en 1861. Membre de la Chambre des communes pour Ando-

ver, de juil. 1847 à juil. 1861, il siégea parmi les conservateurs libéraux. Il se présenta ensuite sans succès à Londres, et fut réélu par Andover en 1862.

CUBITUS. I. ANATOMIE. — Le plus volumineux des deux os de l'avant-bras, forme avec le radius et les os de la première rangée du carpe l'articulation du poignet et celle du coude avec le radius et l'humérus. C'est un os long, plus volumineux en haut qu'en bas, prismatique et triangulaire, légèrement tordu sur lui-même. On le divise en corps et extrémités. Le corps présente trois faces et trois bords : une face antérieure, plus large en haut qu'en bas, présentant le trou nourricier de l'os, et servant d'insertion au muscle fléchisseur profond des doigts ; une face postérieure, qui présente deux lignes de rugosités servant d'insertion aux muscles de la couche postérieure de l'avant-bras et en haut au muscle anconé ; une face interne, lisse, recouverte seulement par les téguments et en bas par le tendon du cubital antérieur. Des trois bords, l'externe donne attache au ligament interosseux ; l'antérieur commence en haut à l'apophyse coronoïde et se termine en bas à l'apophyse styloïde ; le bord postérieur commence au-dessous de l'olécrane. L'extrémité supérieure ou humérale est creusée en avant d'une cavité nommée sigmoïde et destinée à s'articuler avec la trochlée de l'humérus. Cette cavité est formée de deux parties, l'apophyse coronoïde et l'olécrane, à la réunion desquelles l'os est un peu étranglé et se brise facilement. La face antérieure de la cavité sigmoïde est recouverte de cartilage ; la face postérieure sert d'insertion au muscle triceps ; ses bords, aux ligaments des articulations du coude. En bas de son bord externe est une petite cavité sigmoïde dans laquelle se place la tête du radius. L'extrémité inférieure, ou tête du cubitus, est articulaire en dehors, où elle est reçue dans une cavité du radius, et en bas où elle s'articule avec l'os pyramidal du carpe. Du côté interne est l'apophyse styloïde du cubitus séparée de la tête par une gouttière dans laquelle passe le tendon du muscle cubital postérieur. Cet os se développe par trois points d'ossification, un pour le corps, un pour chaque extrémité ; le corps se réunit à l'extrémité supérieure vers l'âge de quinze à seize ans, et à l'extrémité inférieure de dix-huit à vingt ans.

II. PATHOLOGIE. — *Luxations* (V. COUDE, POIGNET).

Fractures. Le cubitus peut se fracturer avec le radius, mais il peut aussi être fracturé seul. La fracture siège soit sur la diaphyse, soit sur les deux extrémités. La fracture isolée de la diaphyse a lieu en général par cause directe ; toutes les portions de l'os paraissent également disposées à se briser, et les fragments prennent les directions les plus diverses, mais le plus souvent vers l'espace interosseux. Elle peut se compliquer de plaie, de luxation du radius, etc. Le diagnostic est facile, le pronostic peu grave quand la fracture est simple, réservé quand elle est compliquée. Elle se termine assez souvent par pseudarthrose. Dans le traitement, il faut s'opposer à la tendance qu'ont les fragments de s'incliner en dedans. Les fractures de l'apophyse coronoïde sont très rares, Hamilton n'en connaît que quelques cas. Elles ont lieu à la suite de chutes sur la paume de la main ou d'une torsion de l'avant-bras. Les signes sont des plus confus, à cause du gonflement et de l'épanchement sanguin qui accompagnent la fracture. Il n'y a pas en général de réunion osseuse des fragments, mais un simple cal fibreux. Le traitement consiste à mettre le bras dans la flexion à angle droit et à le maintenir dans cette position. L'autre apophyse du cubitus, l'olécrane, peut aussi se briser. La fracture résulte d'une violence exercée sur le coude, d'une forte contraction du triceps ; elle peut siéger au sommet ou à la base de l'olécrane. Le fragment est attiré en haut par le triceps. Les avis sont très partagés au sujet de la situation à donner au bras dans le traitement ; les uns préconisent l'extension complète, d'autres la demi-flexion, d'autres la flexion à angle droit. Cependant l'extension complète paraît la plus rationnelle. On a pratiqué récemment la suture des fragments de

l'olécrane brisé. Le cubitus est encore sujet aux affections ordinaires des os, ostéite, carie, nécrose, tumeurs diverses, qui n'offrent ici rien de particulier. D^r L.-H. PETIT.

CUBJAC ou **CUBJAT**. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises, sur la Haute-Verzère; 1,163 hab. La moitié de la rivière s'engouffre sous une colline au moulin des Soucis, pour repa-raitre à 4 kil. plus loin où elle fait mouvoir les forges de Saint-Vincent-d'Exideuil.

CUBLAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Larche; 1,213 hab.

CUBLIZE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Amplepuis; 1,999 hab. Importantes fabriques de toiles, fil et coton dites beaujolaises. Le bourg de Cublize, qui appartenait à la maison de Beaujeu-Linières, passa en 1578 aux Rébé qui le vendirent à Jean des Serpents en 1579. Louis-Antoine de La Rochefoucauld, héritier de cette famille, le revendit à Le Prêtre de Vauban, frère du maréchal, dont la famille le possédait encore en 1789. G. G.

CUBNEZAIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin; 604 hab. L'église a conservé quelques détails romans.

CUBOÏDE (V. MAIN, PIED).

CUBRANOVIC (André) (on écrit aussi *Tchoubrano-vitch* et *Ciubranović*), poète serbo-croate du xvi^e siècle. Il était né à Raguse, d'une famille peu fortunée. Un amour malheureux pour une noble dame lui inspira son premier poème : *la Bohémienne*. Cette œuvre a eu dans la littérature ragusaine plusieurs imitations; le style de Cubranovic a inspiré des poètes comme Gundulic et Palmotić. *La Bohémienne* a été éditée à Venise en 1599 et à Zagreb (Agram) en 1876 (dans le t. VIII des *Anciens écrivains croates*, publiés par l'Académie sud-slave). L. L.

CUBRIAL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 326 hab.

CUBRIAN (Francisco), peintre espagnol du xvii^e siècle et l'un des meilleurs élèves qu'ait formés Zurbaran. On sait peu de choses sur la vie de cet artiste ainsi que sur ses ouvrages qui auront sans doute disparu ou qu'on aura confondus avec ceux de ses condisciples. On cite cependant comme étant de sa main six petites peintures formant le retable de Notre-Dame du Rosaire dans la chapelle du couvent de Sainte-Paule, à Séville. Un reçu de l'artiste de la somme de mille reaux, prix payé pour ces peintures, existait dans les archives de ce couvent. Il était daté du 14 juil. 1642.

CUBRY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 317 hab.

CUBRY-LES-FAVERNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 230 hab.

CUBZAC-LES-PONTS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac; 1,005 hab.

CUBRY-LES-SOING. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès; 209 hab.

CUCALÓN (Sierra de). Chaîne de montagnes qui se dresse dans la partie septentrionale de la prov. de Têruel (Espagne), court du S.-E. au N.-E. et sépare la vallée du Jiloca de celles d'autres affluents de l'Ebre (Huerva, Aguas, Martin). Elle tire son nom de la bourgade de Cucalón, près Huerva et a pour point culminant le *Alto de Herrera* (1,366 m.). E. CAT.

CUCCHIARI (Domenico), général italien, né à Carrare en 1806, neveu par sa mère de Pellegrino Rossi. Reçu docteur en droit à Pise en 1826, il prit part aux événements de 1831 à Modène, et s'engagea dans la troupe révolutionnaire du général Zucchi. Après la capitulation d'Ancone, il passa en France. Il alla ensuite en Portugal se mettre au service de don Pedro (1833), puis en Espagne (1835), où il parvint au grade de lieutenant-colonel dans l'armée d'Isabelle II. En 1848, il rentra en Italie et reçut le commandement des troupes modénaises. Resté en Piémont, il combattit à Novare (1849) et devint général en 1855. Il se distingua à San Martino (bataille de Solferino, 1859). En 1860, Massa-Carrara l'envoya au parlement,

où il siégea à droite. Il fut fait sénateur le 8 oct. 1865. En 1866, il commandait un corps d'armée à Custozza. Il a pris sa retraite à Livourne. F. H.

CUGCI (Domenico), sculpteur, ébéniste, marqueteur, ciseleur et doreur romain du xvii^e siècle. Mazarin l'appela à Paris pour y exécuter des cabinets, ornés de bronzes ciselés et de pierres dures. Plus tard, Cucci entra au service du roi et fut logé aux Gobelins; il y établit une fonderie de bronze pour les résidences royales. Parmi ses ouvrages principaux, on cite : 1^o deux grands cabinets avec le *Triomphe d'Apollon* et le *Triomphe de Diane* (allusion à Louis XIV et à Marie-Thérèse). Ces cabinets, terminés en 1667, étaient destinés à la galerie d'Apollon, au Louvre; on les désigne sous le nom de *Temple de la Gloire* et *Temple de la Vertu*; 2^o deux autres cabinets en ébène, avec des bronzes ciselés; l'une des deux figures représente Louis XIV et se trouve aujourd'hui chez M. H. Schneider; 3^o deux cabinets, avec les bustes de Louis XIV et de Marie-Thérèse (actuellement au palais de Versailles). C'est à Versailles aussi que se trouvent les admirables verrous et serrures du grand appartement; au Louvre, la garniture de bronze de la bibliothèque du roi; à Saint-Denis, un tabernacle pour le maître-autel. Cet artiste mourut aux Gobelins, dans un âge fort avancé.

BIBL. : DE CHAMPEAUX, *Dictionnaire des fondeurs, ciseleurs, modeleurs en bronze et doreurs*; Paris, 1836.

CUCÉ DE BOISGELIN (V. BOISGELIN).

CUCHARMOY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins; 287 hab.

CUCHERY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon; 404 hab.

CUCHEVAL-CLARIGNY (Philippe-Athanase), publiciste français, né à Calais le 1^{er} févr. 1822. Après de brillantes études en province et au collège Henri IV, il entra à l'École normale dans la section d'histoire, puis à l'École des chartes où il obtint en 1845 le diplôme d'archiviste-paléographe et fut attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève dont il devint l'un des conservateurs. Collaborateur du *Constitutionnel*, où il combattit le ministère Guizot, et l'un des fondateurs de la *Liberté de penser*, il échoua en 1848 dans une candidature à l'Assemblée constituante et prit un moment la direction du *Constitutionnel*, tout dévoué alors à la politique du prince-président, mais il ne tarda pas à être remplacé par Amédée Rencz. Sous le second Empire, il collabora fréquemment au *Moniteur*, à la *Patrie*, à la *Revue des Deux Mondes* et fut un moment (1866) rédacteur en chef de la *Presse*. On cite de M. Cucheval-Clavigny : *Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis* (1857, in-12); *les Budgets de la guerre et de la marine en France et en Angleterre* (1860, in-8); *Considérations sur les banques d'émission* (1864, in-8); *Histoire de la constitution de 1852* (1869, in-12); *l'Équilibre européen après la guerre de 1870* (Bruxelles, 1871, in-8); *Des Institutions représentatives et des garanties de liberté* (1874, in-8); *lord Beaconsfield et son temps* (1880, in-12); *l'Instruction publique en France* (1883, in-8); *les Finances de l'Italie, 1866-1888* (1888, in-8). Il a traduit de l'anglais de M^{me} Beecher-Stowe *la Perle de l'île d'On* (1862, in-12). M. Tx.

CUCQ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer; 738 hab.

CUCUBALUS (*Cucubalus* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Caryophyllacées, voisin des *Silene* (V. ce mot), dont il diffère par le fruit bacciforme, indéhiscent. L'unique espèce, *C. bacciferus* L., est une herbe vivace dont la tige grimpante et rameuse porte des feuilles opposées. Les fleurs, de couleur blanc verdâtre, ont un calice renflé-vésiculeux, à cinq dents, une corolle de cinq pétales bifides, longuement ongiculées, dix étamines et un ovaire uniloculaire surmonté de trois styles. Les fruits sont globuleux, charnus, de couleur noirâtre. — Le *C. bacciferus* L. croit en Europe dans les haies, les buissons, les lieux ombragés, humides. La plante entière figurait jadis dans les officines,

sous la dénomination d'*Herba Cucubali* s. *Viscaginis bacciferi* s. *Alsines bacciferæ*. Elle était employée, en décoction, comme rafraîchissante. Ed. LEF.

CUCUGNAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan; 261 hab.

CUCUJO (V. PYROPHORE).

CUCUJUS. I. ENTOMOLOGIE. — (*Cucujus* Fabr.). Genre de Coléoptères, qui a donné son nom à la famille des Cucujides, placée par Jacquelin Duval (*Gen. Col. d'Europe*, II, p. 190), à côté de celle des Cryptophagides, dont elle diffère par les articles des tarsi simples, le premier étant toujours petit ou très court. Les *Cucujus* ont le corps allongé, très plat, les mandibules robustes et arquées, les antennes filiformes, les tarsi postérieurs de quatre articles chez les mâles, de cinq chez les femelles. Les deux seules espèces européennes, *C. sanguinolentus* L. et *C. hæmatodes* Erichs., sont noires avec le prothorax et les élytres d'un beau rouge. Le *C. hæmatodes* se trouve sous les écorces du Pin; le *C. sanguinolentus* sous celles de Chêne. La larve de cette dernière espèce a été décrite par Erichson (*Naturg. der Insect. Deutschl.*, II, p. 807).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les genres de la famille des *Cucujidae*, *Sylwanus* et *Passandra* sont représentés dans l'ambre tertiaire.

CUCULIDES (Ornith.). Famille naturelle de la classe des Oiseaux et de l'ancien ordre des Grimpeurs de G. Cuvier, renfermant outre les Coucous proprement dits, les Coucals, les Coulicous, les Eudynamys, les Scythrops, les Anis, les Diploptères, les Saurothères, les Couas, les Malcohas et les Indicateurs. E. OUSTALET.

CUCULLÆA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Lamelibranches, de l'ordre des Pectinacés, établi par Lamarck en 1801 pour une coquille plus ou moins trapézoïdiforme, équivalente, presque équilatérale, ventrue, à valves peu épaisses; close en avant, quelquefois faiblement baillante en arrière. Charnière linéaire, droite, portant en son milieu des dents petites, subverticales et presque parallèles entre elles; aux extrémités des dents obliques et allongées; la surface des valves est revêtue d'un épiderme mince et ornée de sillons peu accusés et rayonnants. L'impression musculaire antérieure est placée sur une lame saillante et à bords anguleux. — *C. concamerata* Martini. Les espèces du genre *Cucullæa* habitent les mers de Chine.

II. PALÉONTOLOGIE (V. ARCHE [Arca]).

CUCULLANUS (Zool.). Genre de Nématodes créé par Müller pour des Vers de la famille des Strongylides, ou du moins constituant un groupe naturel très voisin de celle-ci. On en connaît douze espèces: trois vivent chez les



Fig. 1.

Chéloniens, une chez les Ophidiens, sept chez les Téléostéens, une chez les Ganoïdes. L'espèce la plus commune, *C. elegans* Zeder, habite l'intestin et les appendices pyloriques de la Perche et d'un grand nombre d'autres Poissons (V. NÉMATODES). R. BL.

CUCULLE (Archeol.). Capuchon dont les voyageurs, les chasseurs, les paysans et même les soldats se servaient contre la pluie et le froid. Il semble que les Romains aient emprunté ce vêtement aux barbares. On fabriquait des cuculles en Gaule, particulièrement à Saintes. Les textes anciens mentionnent des *bar-*

de pèlerine jusqu'à la moitié de la poitrine (fig. 1); quelquefois, il était rattaché à un long manteau, appelé *vestis cucullata*. Au moyen âge, le cuculle devint essentiellement un vêtement religieux. Saint Benoît l'imposa aux moines; il en régla les dimensions; mais la forme et la longueur varièrent suivant les temps et les lieux. Au IX^e siècle, le cuculle monacal était un voile à capuchon. Mais dès le X^e siècle, il fut réduit à l'état de simple capuchon avec une queue et deux pattes (fig. 2). C'est peut-être là ce bonnet à oreilles contre lequel se prononça le concile de Laon en 972. On a souvent confondu le cuculle avec le froc. Mais le pape Clément V, au concile de Vienne, établit une différence entre ces deux vêtements monastiques. « Le cuculle est un vêtement long et ample, mais sans manches; le froc, un vêtement long avec des manches larges et longues. » On voit que le cuculle du XIV^e siècle ne différait pas essentiellement de la chape. C'est ce que constatent, même avant cette époque, plusieurs écrivains. Dans les textes français, le cuculle est désigné par les mots *coule*, *goule*. On ne doit pas confondre le *goule* avec la *goule* ou *gule* du pelican, partie de ce manteau qui couvrait la tête et les épaules. Cuculle ou *goule* avait le même sens de robe de moine que nous donnons aujourd'hui au mot froc. Prendre le cuculle (en latin *cucullare*), c'était se faire moine; les moines sont appelés *cucullati* par plusieurs écrivains du moyen âge. M. P.



Fig. 2.

BIBL.: S. REINACH, *Cuculla*, dans DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités*, t. I, p. 1577. — DU CANGE, *Glossarium*, au mot *Cucullus*. — QUICHERAT, *Histoire du costume*, pp. 68, 105, 112, 119, 120 et 327.

CUCULLELLA (V. NUCULA).

CUCUMARIA (Zool.). Genre d'Echinodermes de la classe des Holothuries et de la famille des Dendrochirotes, établi par de Blainville. Il est caractérisé par un corps cylindrique, muni de dix tentacules; les tubes ambulacraires sont simples, semblables entre eux, disposés en cinq séries longitudinales dans les aires radiales. Les espèces de ce genre sont nombreuses et se trouvent dans toutes les mers. Ex.: *C. doliolum* Pall., de la Méditerranée, *C. frondosa* Gunn. et *C. pentactes* L. des mers du Nord. R. Mz.

CUCUMIS (*Cucumis* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Cucurbitacées et du groupe des Cucumérinées, dont les caractères essentiels résident dans les vrilles qui sont toujours simples et dans les anthères qui sont surmontées d'un prolongement du connectif, formant un appendice papilleux très remarquable. Ce sont des herbes annuelles, plus rarement vivaces, à tiges sarmenteuses, à feuilles entières ou plus ou moins découpées. Les fleurs sont monoïques ou dioïques et de couleur jaune, avec la corolle nettement dialypétale. Le fruit est une baie de forme très variable, renfermant de nombreuses graines obovales-subglobuleuses, ordinairement non marginées. — Le genre *Cucumis* renferme environ vingt-cinq espèces des régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Les plus importantes sont: le *C. sativus* L., bien connu sous le nom de *Concombre* (V. ce mot); le *C. Melo* L., ou *Melon* (V. ce mot); le *C. Anguria* L. ou *Concombre Arada*, remarquable par son fruit hérissé de nombreux aiguillons (V. ANGOURIE); le *C. de ictosus* Roth., très estimé en Portugal et le *C. acutangulus* Poir., très estimé en Orient. Ed. LEF.

CUCUPHE (Pharm.). Les *cucuphes* (*cucufa*, coiffe) des anciens médecins sont des espèces de calottes ou de bonnets dans la doublure desquels on dispose des poudres

médicamenteuses, ordinairement aromatiques ; on *pique* le sachet afin de maintenir la masse également dans l'intérieur. Les cucuphes se composaient de romarin, de sauge, d'hysope, de bétoine, de cannelle, de girofle, de baume, de benjoin, etc. On les appliquait sur la tête nue dans plusieurs maladies. On n'emploie plus guère aujourd'hui, sous cette forme, que la glace pilée, dans les maladies céphaliques. Ed. B.

CUCURBITA (*Cucurbita* L.) (Bot.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Cucurbitacées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, rampantes, voisines des *Cucumis* (V. ce mot), dont elles diffèrent par les vrilles toujours plus ou moins rameuses, par la corolle gamopétale à limbe quinquéfide et par les anthères non surmontées d'un prolongement du connectif. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, à limbe plus ou moins profondément lobé, à nervures épaisses. Les fleurs, de couleur jaune ou blanche, sont unisexuées et le plus souvent monoïques ; les mâles solitaires ou rapprochées en cymes ; les femelles ordinairement solitaires. Le fruit est une baie ordinairement volumineuse, dont les graines ovales ou oblongues, aplaties, sont le plus souvent rebordées. — Le genre *Cucurbita* renferme seulement sept ou huit espèces des régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Les plus importantes sont : 1° le *C. maxima* Duch., appelé vulgairement Potiron, Citrouille et dont les fruits atteignent souvent un volume considérable. C'est à tort qu'on désigne également cette espèce sous le nom de Courge, car la vraie Courge est le *Lagenaria vulgaris* Ser. (V. LAGENARIA) ; 2° le *C. Pepo* L., bien connu sous les noms de Giraumon, Courge de Saint-Jean, Coloquinelle, Citrouille iroquoise et dont le Concombre d'hiver ou C. de Malte n'est qu'une variété ; 3° le *C. melopepo* L. ou Pastisson, Bonnet d'électeur, Bonnet de prêtre, Artichaut de Jérusalem, auquel se rapporte le *C. clypeata* Hort., ou Artichaut d'Espagne ; ses fruits assez petits, ordinairement blanc jaunâtre ou vert panaché de jaune, sont déprimés et munis de quatre ou cinq cornes saillantes ; 4° le *C. moschata* Duch., ou Citrouille musquée, espèce très recherchée dans le midi de la France, ainsi qu'en Italie et aux Antilles. Elle présente plusieurs variétés à fruits cylindriques, en forme de massue ou de pilon, qui sont cultivées en Provence sous le nom de Melonée ou Courge muscade des Marseillais et dans l'Afrique boréale et l'Europe méridionale sous celui de Courge herbère ; 5° le *C. verrucosa* L. ou Grande Citrouille verruqueuse, dont les fruits énormes, généralement obovoïdes, atteignant jusqu'à 70 centim. de longueur sont d'un vert plus ou moins foncé, bariolés de bandes plus claires et couverts çà et là de grosses verrues ; 6° enfin, le *C. ovifera* L. ou Congourdelle, Fausse Poire, dont les fruits verts ou jaunâtres, semblables à une Poire ou à une Figue allongées, servent uniquement à faire de petits vases. Ed. LEF.

CUCURBITACÉES (*Cucurbitaceæ* Endl.) (Bot.). Famille de Végétaux Dicotylédones, dont les représentants sont des herbes annuelles ou vivaces, rarement sous-frutescentes, ordinairement rampantes ou grimpantes et munies de vrilles latérales simples ou ramifiées. Leurs feuilles sont alternes et dépourvues de stipules. Les fleurs, de couleur blanche ou jaune, plus rarement rouge ou bleue, sont unisexuées, monoïques ou dioïques. Leur réceptacle a la forme d'une coupe plus ou moins profonde, dont le fond est occupé par le gynécée. Sur ses bords s'insèrent un calice à cinq (plus rarement trois ou six) sépales imbriqués et une corolle régulière, dont les pétales, en nombre égal à celui des sépales, sont concrescents en une corolle gamopétale, quelquefois libres et indépendants de façon à constituer une corolle dialypétale. Dans les fleurs mâles, l'androcée est formé de cinq étamines libres, pourvues chacune d'une anthère extrorse ; mais, plus ordinairement, quatre de ces étamines se rapprochent ou se réunissent par leurs filets, de sorte que l'androcée se trouve réduit à trois étamines. Dans les fleurs femelles, le gynécée se compose

ordinairement d'un ovaire infère, uniloculaire, avec trois placentas pariétaux, chargés d'un nombre variable d'ovules anatropes. Cet ovaire est surmonté d'un style unique, terminé par trois stigmates séparés, ordinairement contournés et lobés. Il devient à la maturité une baie de forme extrêmement variable, souvent très volumineuse (*péponide*), recouverte d'une écorce plus ou moins dure, parfois ligneuse, et contenant une masse charnue dans laquelle sont nichées les graines. Celles-ci, généralement aplaties, renferment sous leurs téguments un embryon droit, dépourvu d'albumen. — Les Cucurbitacées, rares en Europe, sont répandues dans les régions chaudes du globe, surtout dans la zone tropicale. Elles ont été, dans ces derniers temps, l'objet de travaux importants de la part de MM. Naudin (*Ann. Sc. natur.*), Dutailly (*Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, Le Havre, 1877), Cogniaux (dans les suites au *Prodromus* de DC., III, p. 325) et H. Baillon (*Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, congrès de Paris, 1878, p. 676, et *Hist. des Plantes* [1882], VIII, p. 375). Ce dernier auteur, qui les place entre les Campanulacées et les Loasacées, les répartit en sept séries, de la manière suivante : 1° Févillées (genres : *Fevillea* L., *Alsomitra* Rom., *Zanonia* L., etc.) ; 2° Séchiées (genres : *Sechium* P. Br., *Sicyos* L., etc.) ; 3° Périanthopodées (genres : *Perianthopodus* S.-Mans., *Selysia* Cogn., etc.) ; 4° Cyclanthérées (genres : *Cyclanthera* Schrad., *Elatarium* Jacq., et *Echinocystis* Torr.) ; 5° Cucurbitées (genres : *Cucurbita* L., *Cucumeropsis* Naud., *Cucumis* Tourn., *Citrullus* Neck., *Bryonia* Tourn., *Eballium* A. Rich., *Luffa* Tourn., *Momordica* Tourn., *Lagenaria* Ser., *Trichosanthes* L., etc.) ; 6° Mélothriées (genres : *Melothria* L., *Ceratosanthes* Burm., etc.) ; 7° Telfairiées (genres : (*Telfairia* Hook., *Anguria* Plum. et *Helmontia* Cogn.). Ed. LEF.

CUCURON (*Cucuro Coucouron*). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet ; 4,480 hab. Dans l'église, on remarque un immense retable provenant du couvent de la Visitation d'Aix et contenant une magnifique *Assomption de la Vierge* de Puget. Restes de fortifications et de l'ancien château.

CUCURON (Guillaume de), architecte français, né à Cucuron (Vaucluse), mort en 1323. Il fut chargé à Avignon, par le pape Jean XXII, de travaux de réparations à l'ancien palais épiscopal ainsi que de la construction de différentes salles et de la conversion en chapelle pontificale de l'ancienne église paroissiale Saint-Etienne. Comme plusieurs autres architectes de la cour d'Avignon, Guillaume de Cucuron était dans les ordres : les registres du Vatican le qualifient de chapelain du pape. Ch. Lucas.

BIBL. : FAUCON, *les Arts à la cour d'Avignon* ; Rome, 1834. — DUCHAMEL, *les Architectes du palais des papes à Avignon*. — E. MÜNTZ, *l'Histoire des arts dans la ville d'Avignon* ; Paris, 1888, p. 16.

CUCUSE. Ville de l'Arménie ancienne (Cataonie), souvent mentionnée dans l'itin. Ant. Saint Jean *Chrysostome* (V. ce nom), y fut banni en 404. Il en a laissé une description dans ses *Lettres*.

CUCUTA (EL ROSARIO DE). Ville de Colombie, état ou département de Santander, au centre d'une vallée fertile (cacao, canne à sucre, café, tabac) à 378^m d'alt., près du rio Tachira ; 5,000 hab. En 1824, s'y réunit le congrès qui proclama la république de la Grande-Colombie (V. COLOMBIE, t. XII, p. 4024). — Un peu plus bas se trouve la ville de San Jose de Cucuta dans le même Etat, près de la frontière du Venezuela à 294^m d'alt., sur la voie ferrée de San Carlos à Pamplona ; 40,000 hab. C'est une place commerciale importante ; rebâtie après le tremblement de terre de 1875, elle est régulière et bien construite. — Sur le rio Tachira qui marque la frontière, se trouve, dans le Venezuela, Etat de Merida, la ville de San Antonio de Cucuta ; très près des deux précédentes, elle est comme elles un entrepôt commercial.

CUDBEAR (Teint.). Synonymes : *persio*, *indigo rouge*, *indigo du Nord*. Le cudbear est une matière colorante

violacée, analogue à l'orseille; il fut d'abord préparé en grand à Glasgow par le docteur Cuthbert Gordon, puis à Leith par G.-G. Mac-Intosh en 1777. Cette industrie prit ensuite un grand développement, et des fabriques importantes s'installèrent à Liverpool, dans le Jutland et en Allemagne. Le cudbear se rencontre dans le commerce sous forme d'une poudre rouge pourpre, d'une saveur salée et alcaline; peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude. On le prépare comme l'orseille, seulement cette dernière est livrée sous forme d'extrait ou de pâte; on emploie principalement des lichens à couleur rouge provenant d'Écosse, de Suède, de Norvège, d'Amérique, et appartenant au genre *Lecanora* (*Lecanora tartarea*, *calcarea*, etc.). On les laisse fermenter au contact de l'air pendant un mois en couche peu épaisse, afin d'éviter la putréfaction, avec de l'urine pourrie ou de l'ammoniaque; on remue de temps en temps; la masse devient bientôt violacée, et, quand elle est bien sèche, on la réduit en poudre fine en la passant dans des moulins. D'après Hermsteadt, on livre très souvent en Allemagne, sous le nom de *persio*, du bois de Brésil râpé et imprégné d'urine pourrie ou d'ammoniaque, ou bien mélangé avec le cudbear; pour reconnaître cette adulteration, la solution colorante est additionnée d'acide acétique et de sel d'étain; on porte à l'ébullition. La liqueur est presque entièrement décolorée si le cudbear est pur; elle reste rouge, si elle contient du bois de Brésil. Le cudbear est peu employé aujourd'hui en teinture; du reste, toutes les orseilles tendent à disparaître de la consommation, vu leur peu de solidité. Il teint sans mordant en donnant des rouges en bain neutre, des violets en présence des alcalis, ou des nuances plus rouges encore par les mordants acides, tels que le tartre, le sulfate d'alumine, l'alun. Il fut jadis employé comme fond pour les draps devant être teints ensuite en indigo ou en cochenille (V. ORSEILLE). Ch. GIRARD.

CUDDALORE (V. CADDALORE).

CUDDAPAH (V. CADDAPAH).

CUDDON (Ambrose), publiciste anglais. Il fonda en 1822 le *Catholic Miscellany and monthly repository of information* qui parut jusqu'en 1830. Il publia encore *A New Year's gift* ou *Universal Pocket Book*, de 1824 à 1827; *A complete modern british Martyrology* (Londres, 1824-25, 3 vol. in-8), et il fonda à Londres une bibliothèque circulante catholique.

CUDENA (Pedro), voyageur espagnol du xvii^e siècle. Nous n'avons trouvé aucun détail sur sa vie. La description qu'il fit du Brésil est conservée en manuscrit à la bibliothèque de Woltenbüttel, et elle a été publiée par Lessing, avec des remarques et additions par Chr. Leiste (*Beschreibung des portugies. Amerika von Cudena*, Brunswick, 1780, in-8).

CUDGEDONG. Rivière de la Nouvelle-Galles du Sud, affluent de la Macquarie, affluent du Darling; elle naît au mont Corieudgy, arrose Rylstone et Mudgee; sa vallée est très fertile.

CUDMORE (Daniel), poète anglais du milieu du xvii^e s., originaire du Devonshire. On a de lui: *History of Joseph, a Poem* (1652, in-4) et *Ἑυχοδία*: or a *Prayer Song, being Sacred Poems* (1655), dont Lowndes loue la richesse de rythmes et l'originalité.

CUDOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas; 1,023 hab.

CUDOT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Julien-du-Sault; 695 hab. Eglise de Notre-Dame, à deux nefs du xii^e et du xv^e siècle; chevet rectangulaire; porte du xiii^e siècle, le tympan orné d'un bas-relief représentant la Vierge couchée dans un tombeau, adorée par deux anges. Dans le chœur, tombeau de sainte Alpais, sainte qui naquit et vécut à Cudot au commencement du xiii^e siècle; dans la chapelle Notre-Dame, trois dalles funéraires de la fin du xiii^e siècle, de personnages de la famille

de Saint-Phalle, seigneurs de Cudot. Château de Saint-Phalle, xvi^e siècle. M. P.

BIBL. : CARLIER, *Quel est le lieu de naissance de sainte Alpais?* Orléans, 1885, in-8. — PROU, *Note sur un manuscrit de la vie de sainte Alpais*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885, p. 503. — TRIDON, *la Vie merveilleuse de sainte Alpais de Cudot*; Avignon, 1836, in-8.

CUDREFIN. Petite ville du cant. de Vaud, vis-à-vis de Neuchâtel, au bord du lac de même nom; 666 hab.

CUDWORTH (Ralph), théologien et philosophe anglais, célèbre comme l'un des chefs de l'école dite des *Platoniciens de Cambridge*, né à Aller (Somersetshire) en 1617, mort à Cambridge le 26 juin 1688. Il fit ses études à Cambridge, au collège Emmanuel, y prit en 1632 son degré de maître ès arts. Sa science et ses talents étaient déjà à ce point estimés qu'à peine sorti de l'université il y rentra comme maître. Il se partageait dès lors entre la philosophie religieuse et les études hébraïques; en 1645, il était promu à une chaire d'hébreu dont il resta titulaire jusqu'à la fin de sa vie. Les révolutions politiques qui agitérent sa patrie n'ébranlèrent point sa situation universitaire, et les régimes divers qui se succédèrent lui témoignèrent, en fin de compte, une égale faveur. En 1647, il avait prêché devant la Chambre des communes; ce sermon nous a été conservé. Sept ans plus tard, il était appelé à la direction de Christ's College; en 1657, une commission du Parlement le désignait comme un des reviseurs chargés de remanier la traduction anglaise de la Bible. Les divers ouvrages qu'il avait publiés jusqu'à ses dernières années faisaient assurément honneur à l'érudition; mais aucun n'était encore de nature à lui mériter le renom d'un métaphysicien éminent, renom que l'histoire a consacré. C'est qu'il ne se mit que sur le tard à la grande composition où devait être exposée, avec une ampleur, il faut bien le reconnaître, fort démesurée, son système philosophique du monde. Encore cet ouvrage, dont la publication aurait été retardée, si l'on en croit divers on-dit qui ne font nullement foi, par la malveillance présumée du parti hobbiste alors très en faveur à la cour, ne parut-il jamais intégralement. Le traité, dans la pensée de son auteur, devait former une vaste trilogie: or de cette trilogie nous n'avons que le premier livre, lui-même volumineux, qui fut donné au public en 1678 sous ce titre: *True Intellectual System of the Universe*. Quant à son *Treatise concerning eternal and immutable morality*, que fit paraître en 1734 l'évêque Chandler, on peut le considérer comme un fragment de cet énorme ensemble. Mais une partie considérable de l'œuvre est restée inédite; les manuscrits en sont conservés au British Museum: faisons cependant exception pour le morceau intitulé *Traité du libre vouloir* qui, en 1838, a trouvé en Angleterre un éditeur. Ainsi donc, même en son pays, Ralph Cudworth n'est aujourd'hui encore que très incomplètement connu.

Le *Vrai Système intellectuel de l'univers* demeure, en dépit de ses longueurs, le chef-d'œuvre de Cudworth, où nous pouvons le mieux lire son vaste rationalisme. La position que cet exposé dogmatique occupe dans l'histoire de la philosophie moderne est bien remarquable, car ce livre nous offre une métaphysique toute platonicienne, éditée par les seules forces de l'intellect, métaphysique singulièrement agressive contre toute doctrine suspecte de compromettre les vérités fondamentales du spiritualisme et du déisme, et qui par cela même contraste singulièrement avec cet empirisme intraitable, qui, dès cette époque même, avait mis sa marque sur la spéculation anglaise. Bacon déjà et Thomas Hobbes avaient imprimé à la philosophie anglaise la direction dans laquelle, sauf quelques brillantes exceptions, les maîtres de ce pays devaient être entraînés. Cudworth, ainsi d'ailleurs que son ami Henri More, sont des ontologistes résolus. Ce « système véritable de l'Univers » à la conception duquel l'entendement doit élever le sage, repose sur ce triple principe: existence d'un monde spirituel qui trouve dans la réalité divine son couronnement; distinction éternelle et non purement nominale, entre le

bien et le mal ; liberté humaine tenue pour indispensable à la moralité. Toute philosophie qui, sur l'un ou l'autre de ces trois points, a été ou se montre hostile est prise à partie par le platonicien de Cambridge. Et comme les négations opposées soit au spiritualisme, soit au pur concept du devoir, soit au libre arbitre ont été souvent reprises par les philosophes, on s'explique que la tâche de réfuter tant de systèmes ennemis retienne longtemps le dogmatique. De là l'étendue que les développements polémiques occupent dans l'ouvrage. Cudworth ne restreint pas sa dialectique à une période : il combat ses adversaires de tous les temps, dans la haute antiquité grecque aussi bien que dans l'âge présent. Toutes les formes et du fatalisme et de l'athéisme, il les démasque et les proscriit avec même zèle, livrant aussi bien assaut à l'hylozoïsme d'un Anaximandre qu'au matérialisme d'un Hobbes. Mais sa doctrine est plus qu'une éristique destinée à préparer le triomphe de la théologie rationaliste. Elle est constructrice aussi, et Cudworth n'est pas moins patient à édifier qu'il l'a été à détruire. L'existence de Dieu et son action partout présente dans le monde, telle est la vérité souveraine qu'il entend substituer à toutes les variétés de scepticisme qu'il a combattues. Mais, pour avoir le droit de prouver cette réalité suprême, il s'estime dans l'obligation de proclamer l'absolue véracité de la raison, sans laisser nulle place, en aucune phase de sa dialectique, à ce dangereux doute méthodique par lequel Descartes avait ouvert au pyrrhonisme un passage. A cette condition seulement, il pourra mener à fin sa démonstration de l'existence de Dieu, en s'aidant de méthodes inspirées tant de Platon que de saint Anselme.

Au déisme de Cudworth se relie en toute évidence la théorie spéciale à laquelle son nom est resté attaché et sur lequel il faut bien dire que l'on a commis bien des contresens : celle du *médiaireur plastique*. On comprend généralement par ce mot une sorte d'essence mixte que le philosophe anglais aurait imaginée en vue d'expliquer l'action de l'âme sur le corps et *vice versa* sur l'âme, de manière à mieux concilier les principes spiritualistes avec le fait évident de l'union entre le physique et le moral. A vrai dire, le souci de Cudworth était tout autre. La portée de cette hypothèse était, à ses yeux, toute métaphysique. Il voulait par cette expression de *médiaireur plastique* désigner une sorte d'instrument universel par l'intermédiaire duquel la toute-puissance divine ferait, sans être immanente au monde, sentir à la création sa présence et son activité. Ce serait bien plutôt quelque chose comme une hypostasie à la façon des Alexandrins, ou mieux, quelque chose comme une âme universelle, interposée entre la perfection divine et les créatures, apte par conséquent à amoindrir la distance énorme qui, sans cela, séparerait l'œuvre de l'ouvrier.

L'attitude morale de Cudworth ne serait pas comprise si l'on faisait abstraction de ce que fut sa métaphysique. A sa théorie de la connaissance se rattache directement sa doctrine du bien et du devoir. Aussi son *Traité concernant la Moralité éternelle et immuable* relève-t-il autant de l'ontologie que de l'éthique. Contrairement au courant général qui entraînera les philosophes de sa patrie, mais qui, reconnaissons-le, à cette époque du moins, eut si peu d'action sur les penseurs de Cambridge, il considère la connaissance sensible comme une source incertaine et trouble de savoir ; une *σκοπή γνώμη*, disait-il, sans doute à la suite de Démocrite. L'extérieur n'est point, par la perception, directement appréhendé en lui-même. En revanche, les idées rationnelles, toutes spontanées qu'elles soient dans la pensée et en dépit de leur origine *a priori*, ont vraiment une valeur absolue. Les objets qu'elles saisissent ne sauraient que par un inadmissible scepticisme être révoqués en doute. Or, si l'on tient compte du fait qu'au premier rang de ces objets figurent des concepts tels que le bien et le devoir et leurs contraires, le mal et la faute, force est donc de reconnaître que l'éthique repose sur des fondements éternels et nécessaires. Les principes du devoir sont

en conséquence supérieurs à l'agent moral auquel ils s'imposent ; que disons-nous ? supérieurs même à l'omnipotence de ce Dieu dans l'entendement duquel ont leur siège justice et vérité. En cela, Cudworth se montre bien animé du plus pur esprit platonicien. Sa philosophie morale est à l'opposé de l'éthique cartésienne et elle incline visiblement dans la direction qui sera suivie par Leibnitz et Malebranche. Seulement, au lieu que ces philosophes, contraints par les exigences mêmes de ce déterminisme rationnel, feront, en fin de compte, au libre arbitre une place singulièrement amoindrie et garderont bien plutôt le mot que la chose, le platonicien de Cambridge maintiendra et à Dieu la toute-puissance et à l'homme la liberté autonome, au risque de s'embarrasser lui-même dans une insoluble antinomie.

On ne saurait, par l'aperçu qui précède, se faire qu'une idée très incomplète de ce vaste système, de l'étendue de connaissances que l'auteur y a déployée, de la puissance métaphysique dont il y a fait preuve. Par malheur, trop de scolastique, trop d'éristique en encombre l'exposition. L'art du dialecticien est comme étouffé par l'abondance d'une argumentation qui ne veut rien omettre, même de superflu. Le lecteur moderne recule à s'engager et l'éditeur à engager les autres en une telle forêt. Ce que nous possédons de l'œuvre est déjà énorme et pourtant ce n'en est qu'une fraction ! La grande ennemie de Cudworth aura été sa proximité.

Georges LYON.

BIBL. : Thomas BIRCH, *Résumé de la vie et des écrits de R. Cudworth*, en tête de son édition de l'*Intellectual System* ; Londres, 1743, 2 vol. in-4.

CUDWORTH (Damaris), fille du précédent, plus connue sous le nom de lady Masham. Personne d'une intelligence distinguée, elle avait hérité de son père le goût des recherches spéculatives. Toutefois, à la différence de Ralph Cudworth, c'est la méthode empiriste et la philosophie de la table rase qui eurent ses préférences. Elle entra si pleinement dans ce mouvement de réaction contre les doctrines métaphysiques, qu'elle composa en 1696 un *Discours concernant l'amour de Dieu*, dans lequel elle attaquait non sans virulence cette théorie des causes occasionnelles et de la vision en Dieu, dont Malebranche était en France le grand théoricien et que John Norris essayait alors d'acclimater en Angleterre. Elle était, pour connaître l'empirisme, à bonne école : amie dévouée de Locke, elle avait toute la confiance du célèbre sensualiste. Il avait pour ainsi dire adopté la famille Masham ; au milieu d'elle il mourut, entouré de soins véritablement filiaux.

CUEBRIS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Roquesteron ; 240 hab.

CUEILLAGE (V. BONNETERIE, t. VII, p. 335).

CUEILLETTE. I. AGRICULTURE. — L'action de cueillir, c.-à-d. de détacher les fruits de l'arbre ou du végétal qui les porte lors de leur maturité, constitue la cueillette. Elle doit être faite avec beaucoup de précaution afin de ne pas blesser les fruits et leur assurer ainsi une longue conservation. Pour certains fruits, tels que les cerises, les prunes et autres fruits à noyaux, la cueillette consiste simplement à agiter l'arbre ou, si celui-ci est trop gros, les branches qui les portent ; les fruits tombent à terre et on les ramasse. Quant aux abricots et surtout aux pêches, fruits délicats et sensibles, on les cueille à la main. La cueillette des raisins se fait avec certaines particularités spéciales (V. VENDANGE). Les pommes devant servir à la fabrication du cidre sont généralement cueillies au moyen du gaulage, qui consiste à frapper avec une gaule, non pas le fruit lui-même, mais la brindille ou le pédoncule qui le porte. Les noix se récoltent de la même façon. Les poires et les pommes de table ne peuvent être récoltées ainsi, car en tombant sur le sol ces fruits ne manqueraient pas de s'abîmer. On emploie pour les cueillir une sorte de corbeille en bois ou en fil de fer, à claire-voie, placée à l'extrémité d'une perche. Pour cueillir le fruit, il suffit de le soulever à l'aide de cette corbeille ; il se détache s'il est mûr et y reste placé sans être endommagé. Albert LARBALETRIER.

II. JURISPRUDENCE (V. AFFRÈTEMENT).

CUEILLIE (Constr.). Arête de plâtre dressée en saillie au moyen d'une règle et servant de repère pour enduire de niveau, crépir les murailles et faire à plomb les jambages des portes, des croisées, etc. Dans l'intérieur, les cueillies sont des nus battus dans les angles rentrants des pièces pour servir également de jauge au dressé des enduits. Dans le mètre des ouvrages, les cueillies ne donnent lieu à aucune plus-value ; aussi mesure-t-on les enduits jusque dans le fond des angles. L. K.

CUEL (Iles). Archipel de la Cochinchine française, à 150 kil. à l'O. de Phu-Qua ; ces îles sont inhabitées, boisées et giboyeuses ; elles mesurent 400 kil. q. ; les côtes sont très poissonneuses.

CUÉLAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube ; 390 hab.

CUELLAR (Lope), missionnaire et linguiste espagnol, né dans l'Estremadure, mort à Antequera de Oaxaca en 1623. Mené dès son enfance à La Puebla, il prit l'habit de Saint-Dominique, évangélisa les Mixtèques à partir de 1566 et écrivit des *Sermons* en leur langue. Étant curé de Yanquitan, il fut subitement privé de la vue (1601) et resta aveugle et paralysé. B-s.

CUELLAR (Jerónimo de), poète dramatique espagnol, né à Madrid en 1608, mort en 1669. Ses parents appartenaient à la haute domesticité de la cour et lui-même jouit de la faveur de Philippe IV. En 1650, il reçut l'habit de Santiago et accompagna le roi comme aide de camp, lorsqu'il conduisit à la frontière l'infante Marie-Thérèse, en 1660. Au retour il fut nommé secrétaire de la liste civile, puis secrétaire du conseil de la Cruciate et enfin secrétaire des grands ordres militaires. Outre quelques poésies assez bonnes, éparses dans les recueils du temps, il a laissé deux comédies d'une certaine valeur : *Hacer cada uno lo que debe* ou *Cada qual á su negocio*, qui, plusieurs fois réimprimée dans les recueils de comédies du siècle dernier, a mérité de trouver place dans la collection Rivadeneyra (*Dramáticos posteriores à Lope de Vega*, t. 1^{er}), et *el Pastelero de Madrigal*, qui a pour sujet la tragique histoire du faux roi Sébastien et qui était encore jouée au milieu de ce siècle ; la comédie de Zorrilla sur le même thème a naturellement fait oublier celle de Cuellar. E. CAT.

CUENCA. I. VILLE. — Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. du même nom, reliée par une voie ferrée au reste du réseau espagnol (embr. à Aranjuez) ; 7,916 hab. Altit., 983 m. Cuenca occupe le flanc d'une colline séparée des montagnes voisines par un ravin profond où coulent le Júcar et son affluent le Huescar. Elle est enveloppée d'une enceinte qui remonte à l'époque arabe et a des vestiges d'un alcazar ; les portes et les ponts jetés sur les rivières sont remarquables. La ville elle-même n'a que des ruelles étroites, tortueuses, mal entretenues, serpentant au milieu des maisons étagées sur la colline en forme de pyramide. La cathédrale est assez curieuse et richement décorée. Cuenca, autrefois célèbre comme la plus importante forteresse de l'Espagne arabe, plus tard par ses collèges, ses imprimeries, ses manufactures, n'a plus guère d'importance ; son marché de laines a beaucoup perdu de son activité par suite de la diminution du nombre des troupeaux pendant les guerres civiles. Evêché.

II. PROVINCE. — Une des cinq provinces formées de la Nouvelle-Castille (Espagne), est presque entièrement couverte de montagnes, surtout au nord. Citons dans l'est de la province, le cerro Gordo (1,543 m.), à la source du Guadiela, la haute chaîne de Tragacete avec le cerro San Felipe (1,839 m.), la sierra de Valdemeca (1,680 m.), celle de Las Cuernas (1,400 m.) ; la sierra de Mira, avec le pic de la Ranera ou cerro Pelado (1,421 m.) du haut duquel on découvre une large partie des côtes de la Méditerranée ; au N. de Cuenca, la sierra de Bascuñana (1,388 m.), et à l'ouest de la province, la petite sierra d'Altomira (1,180 m.). Les rivières qui l'arrosent sont le Moya, le Cabriel et le

Guadazaon qui, par le Cabriel, rejoignent, hors de la province, le Júcar dans son cours supérieur ; le Záncara, affl. du Guadiana, et son affl. le Gígüela ; le Guadieta, affl. du Tage. Le sol est en général de qualité médiocre et mal cultivé ; les montagnes, qui étaient jadis couvertes d'une belle parure de bois de pins, commencent à se dénuder par suite de l'apreté avec laquelle on y a fait des coupes pour fournir du combustible aux contrées de la Castille qui en manquent entièrement ; il y a des pâturages assez étendus ; les habitants se livrent à l'apiculture ; ils exportent aussi des bois de construction. Les parties planes de la province donnent des céréales, du vin, de l'huile, du safran renommé, des légumes, mais le tout en assez faible quantité. Les richesses minérales pourraient être mieux exploitées ; jusqu'à présent, on n'a guère tiré parti que de la mine de sel de Minglanilla et des carrières de marbre et de pierre à bâtir ; il y a, dit-on aussi, un gisement d'or, un de charbon de terre, dix-sept de cuivre, un de plomb. L'industrie est peu active, sauf dans la ville de Roqueña. La province a une superficie de 17,193 kil. q. et une population de 244,915 hab. ; elle se divise en huit districts (Belmonte, Cañete, Cuenca, Huete, Motilla del Palancar, Priego, San Clemente, Tarancon) et deux cent quatre-vingt-sept communes. E. CAT.

CUENCA. Ville de la république de l'Équateur. La ville, appelée *Santa Ana* de Cuenca, est située à 2,581 m. d'alt. sur la rive gauche du rio Matadero, tributaire de l'Amazonie (par le rio Paute) et compte plus de 25,000 hab. avec le faubourg indien d'Ejido. C'est un marché agricole important (blé, sucre, fromage, fruits confits, lainages, chapeaux, poteries) ; le climat est salubre. Très bien bâtie avec de belles rues et des canaux, elle possède une belle cathédrale. Elle a pris la place de l'ancienne cité indienne de Tumibamba.

CUENCA (Claudio-Mamerto), poète argentin, né à Buenos Aires le 30 oct. 1812, tué à la bataille de Monte Caseros le 3 févr. 1852. Il fit ses études médicales à l'université de sa ville natale, fut reçu docteur en 1839 et nommé professeur d'anatomie en 1840, poste qu'il occupa avec éclat. Investi des fonctions de chirurgien en chef de l'armée, il perdit la vie dans la célèbre bataille qui mit fin à la dictature de président Rosas. Cuenca fut le meilleur poète argentin de son temps, un romantique de l'école de Byron et de Victor Hugo, un mélancolique de tempérament et un pessimiste de par sa profession. Ses *Poesias* ont été publiées par Heraclio Fajardo (Buenos Aires, 1867, 3 vol. in-12), et un choix en a été édité (*Obras poeticas escogidas* ; Paris, 1889, in-18). Dans son œuvre, on remarque surtout le poème : *Delirios del corazón, leyenda romántica*. G. P.-I.

CUENCAMÉ. Ville du Mexique, état de Durango ; 5,000 hab. On y traite les minerais argentifères, on y fabrique des cotonnades ; aux environs, plantations de canne à sucre.

CUENIN (Louis-Valentin), né en 1819, à Porrentruy, cant. de Berne, poète lyrique et chansonnier, surnommé le Béranger du Jura. Après avoir passé plusieurs années à l'étranger, il rentra dans sa ville natale, où il occupa une chaire de professeur au collège de cette ville. Il mourut en 1868. Ses œuvres principales sont des chansons patriotiques et politiques qu'il aimait à chanter lui-même au milieu de ses amis. Le mouvement réactionnaire de 1850, dans le cant. de Berne, lui inspira un grand nombre de chansons pleines de verve et de sarcasme ; elles furent longtemps dans toutes les bouches et effarouchaient les autorités, au point que maint chanteur fut emprisonné pour avoir entonné du Cuenin. Ces chansons ont beaucoup contribué à discréditer le régime conservateur dans le Jura ; elles n'ont pas été étrangères à sa chute, qui survint en 1854. Les chansons politiques de Cuenin ont été publiées par M. Hav. Kohler.

CUERENHERT (Dirck-Volcaert ou Volkertssoon), graveur hollandais, né à Amsterdam en 1522, mort à Gouda

le 29 oct. 1590. C'est sous ce nom qu'est connu, dans le domaine de la gravure, le célèbre poète et écrivain politique et religieux, Cornhart, ou mieux *Coornhart* (V. ce nom). Il paraît avoir eu pour maître Cornelis Boys, et, pendant son premier séjour à Harlem, depuis 1546 environ, il grava principalement d'après les dessins de Martin Hemskerk, peintre célèbre alors de cette ville. Il y fit preuve d'un talent remarquable, notamment dans les sept planches de la *Création du monde*, dans la *Prise de Tunis par César*, dans les *Victoires de Charles-Quint*; mais il ne cultiva la gravure que par intermittences. Son illustre élève, Henri Goltzius, nous a laissé de lui un admirable portrait. Un autre, fort beau aussi, peint par Corn. Cornelisz, est au musée d'Amsterdam; il a été gravé par J. Muller.

CUERNÁVACA. Ville du Mexique, état de Morelos, dans une belle et fertile vallée, entre Mexico et Acapulco, au S. de la sierra de Guchilaque, à 1,650 m. d'alt.; 17,000 hab. environ. Fondée en 1532 par Fernand Cortez, elle possède encore l'église bâtie par le conquérant; non loin sont les ruines indiennes de Xochicalco, avec son monticule de 130 m. et ses cinq terrasses étagées. La ville actuelle est un des centres agricoles du Mexique, avec ses raffineries, ses distilleries, son académie agricole, etc.

CUERS. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Toulon, sur le ravin de la Foux, sous-affluent du Gapeau, par le Réal-Martiu; 3,473 hab. Vieux remparts. Grand commerce d'huiles.

CUESMES. Ville de Belgique, prov. du Hainaut, arr. de Mons, sur la Trouille, sous-affluent de l'Escaut; 8,500 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Mons à Charleroi. Centre d'une grande exploitation de mines et carrières. La bataille de *Jemmapes* (V. ce mot), livrée le 6 nov. 1792, eut lieu en partie sur le territoire de la com. de Cuesmes.

CUESTA (Gregorio-García de La), général espagnol, né dans un village de Vieille-Castille en 1740, mort à Palma en 1812. Brigadier sous Ricardos en 1793, il se distingua dans la guerre contre la République française, fut fait maréchal de camp à l'affaire de Saint-Ferréol, et eut quelques succès; notamment il reprit aux Français la forteresse de Puigcerdá (juil. 1795) et se préparait à attaquer Mont-Louis, quand fut signée la paix de Bâle. Promu peu après lieutenant général, il devint président du conseil de Castille en 1798 et soutint le ministre Urquijo contre le prince de la Paix. En mars 1808, il était capitaine général de la Vieille-Castille et fut nommé vice-roi de Mexique, mais les circonstances l'empêchèrent d'aller occuper son poste. Lors du soulèvement de l'Espagne contre les Français, à Valladolid, sa résidence, il chercha à comprimer le mouvement et punit les crimes commis; les habitants de la ville dressèrent alors une potence devant sa maison, menaçant de l'y pendre comme traître s'il ne dirigeait pas la révolte. Il prit ce dernier parti et organisa avec assez d'habileté la résistance en cette région; il fut toutefois complètement défait à Cabezon (12 juin 1808) et obligé de fuir devant les troupes du général Lassalle. Il commandait en chef l'armée qui fut battue à Rio-Seco (14 juil.) et dut encore se retirer vers les montagnes de León. Ces échecs augmentèrent l'impopularité que lui avaient déjà valu sa dureté de caractère et ses hésitations au début de la guerre; il ne put obtenir le commandement général qu'il convoitait; il dut même comparaître devant la Junte à Aranjuez comme coupable d'abus de pouvoir et fut destitué et gardé à vue (oct. 1808). A la demande des députés de Mérida il fut délivré en décembre et nommé commandant en chef de l'armée d'Estrémadure. Il la réorganisa et livra à Medellín (28 mars 1809) une bataille sanglante qu'il crut presque avoir gagnée; mais une charge brillante des dragons de Latour-Maubourg changea ce succès en une complète déroute. La Junte toutefois récompensa Gregorio de la Cuesta et augmenta les forces mises à sa disposition. Il eut à se concerter avec Wellington et prit personnellement une part glo-

rieuse à la victoire de Talavera; mécontent de ses troupes, il avait résolu de les décimer et la sanglante exécution avait commencé quand le général anglais intervint pour l'arrêter. Des difficultés continuelles avec Wellington, un âge déjà fort avancé, et aussi ses conflits avec la Junte de Séville décidèrent de La Cuesta à donner sa démission (12 août 1809); la Junte la reçut volontiers et le remplaça par Equia. Pour lui, il se retira à Palma, dans l'île de Majorque, où il mourut trois ans après. Il laissa la réputation d'un habile organisateur, mais médiocre stratège, d'un général très dur pour les soldats et cependant assez aimé d'eux.

E. CAT.

CUETO (Leopoldo-Augusto de), littérateur espagnol contemporain. Il se fit connaître d'abord par un drame qui eut du succès : *Doña Maria Coronel ó no hay fuerza contra el honor*, puis s'adonna surtout à des recherches sur la littérature poétique de l'Espagne. Citons de lui un article sur le *Cancionero de Baena*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1853, un discours sur la *Fraternidad de los idiomas y de las letras de Portugal y de España*, prononcé en 1860, à une séance de l'Académie espagnole, à laquelle assistait l'empereur du Brésil Pedro II, une édition des *Poetas líricos del siglo XVIII* (vol. 61, 63 et 67 de la *Biblioteca Rivadeneyra*, 1869-75), un *Discurso necrológico literario en elogio del duque de Rivas* (Madrid, 1866, in-8), une *Biographie du comte de Toreno*, en tête du 64^e vol. de la *Bibliotheca Rivadeneyra*, etc.

E. CAT.

CUEVA (BELTRAN de La) (V. BELTRAN).

CUEVA (Don Alonso de La) (V. BEDMER [Marquis de]).

CUEVA (Pedro), missionnaire et linguiste hispano-mexicain, né à Oajaca, mort peu après 1611. Il prêcha avec éloquence chez les Zapotèques et, après avoir été prêtre et définitif, il fut élu provincial dans l'ordre de Saint-Dominique en 1611. Il publia *Arte de la gramática de la lengua zapoteca* (Mexico, 1607, in-8), et laissa en manuscrit beaucoup de sermons.

B-s.

CUEVA (Antonio de La), poète dramatique espagnol du xvii^e siècle, qui vécut quelque temps au royaume de Naples. Il y fit imprimer, en 1672, une comédie intitulée : *No hay deuda donde hay agravios*. La grande collection de *Comedias nuevas escogidas de los mejores ingenios de España* (Madrid, 1653-1704, 48 vol. in-4) en renferme une autre : *Como noble y ofendido* (t. XLII), qui a été plusieurs fois réimprimée. La Barrera lui attribue encore *El Sepulcro en la corona*, sans dire si elle est publiée, et une tragi-comédie d'*Hercules*, qui était en manuscrit dans la bibliothèque du duc d'Osuna.

E. CAT.

CUEVA DE GAROZO (Juan de La), poète espagnol, né à Séville vers 1550, mort après 1607. On sait peu de chose sur sa vie; d'une famille noble, il fut bientôt un des poètes les plus distingués de l'école sévillane des Mal-Lara, et célébra dans des sonnets les deux maîtres de cette école, Mal-Lara, mort en 1571, et Diego Giron. Dans les années 1579, 80 et 81 il fit représenter quatorze comédies aux atarazanas ou dans la huerta de doña Elvira, par la compagnie des fameux acteurs Alonso Rodriguez, Pedro de Saldaña et Alonso de Cisneros. En 1582, il fit imprimer un recueil de poésies lyriques, sonnets, élégies (parmi lesquelles la plus remarquable est le *Llanto de Venus en la muerte de Adónis*) sous le titre de *Obras de Juan de La Cueva* (Séville, in-8); en 1587 il publia *Coro febeo de romances historiales*, collection de cent romances dont A. Duran a reproduit soixante-trois dans son *Romancero*. Le livre imprimé à Séville (in-8) est devenu très rare, mais le texte n'a que peu de valeur, et selon Gallardo, l'invention, la versification, la langue, tout y est détestable. En 1588, Juan de La Cueva donna à l'impression ses comédies sous le titre de : *Primera Parte de las comedias y tragedias*, etc. (Séville, in-4). On voit qu'il avait l'intention d'en produire d'autres, mais ou il ne les fit pas ou du moins elles ne nous sont pas parvenues. En même temps, à ce qu'il semble, Juan de La Cueva

voyageait beaucoup; il parait par quelques passages de ses poésies qu'il accompagna son frère Claudio de La Cueva, inquisiteur, aux Indes, aux Canaries, à Cuenca; dans les dernières années de sa vie il séjourna aussi quelque temps en Portugal. Pendant la période de temps qui s'écoula de 1589 à 1603, l'auteur parait s'être surtout appliqué à la composition d'un grand poème épique: *la Conquista de la Betica* (Séville, 1603, in-8) qui a pour objet la conquête de l'Andalousie par le roi saint Ferdinand. En 1605, il écrivit trois lettres, espèce d'art poétique intitulé *Ejemplar poético*, qui ne furent publiées que dans le t. VIII du *Parnaso español* de Sedano, en 1774; en 1607, enfin, il composa le poème de *Los Inventores de las cosas*, publié aussi par Sedano dans le t. IX du *Parnaso español*, en 1778. Il mourut laissant de nombreux poèmes manuscrits, sonnets, épigrammes, dialogues, épîtres, élégies, églogues, une histoire de sa famille, une traduction de la *Batrachomyomachie*, etc., dont on trouvera la liste avec une importante analyse et des extraits dans Gallardo: *Ensayo de una biblioteca de libros raros y curiosos españoles* (t. II, col. 637-737). — Il eut le mérite de concevoir des tragédies et d'emprunter ses sujets le plus souvent à l'histoire nationale; citons à côté de drames sur des événements de l'histoire antique comme *la Muerte de Ajax Telamon sobre las armas de Aquiles*, *la Muerte de Virginia y Apio Claudio*, *la Libertad de Roma por Mucio Scevola*, d'autres qui sont purement espagnols: *la Libertad de España por Bernardo del Carpio*, *los Siete Infantes de Lara*, *la Muerte del rey don Sancho y cerco de Zamora por don Diego Ordoñez*, *el Saco de Roma y muerte de Borbon y coronación de nuestro invicto Emperador Carlos V*. Au contraire, *el Viejo Enamorado*, *el Degollado* et *el Infamador* sont de pure invention. Toutes ces pièces, en quatre journées chacune, ont quelque intérêt, mais aussi de graves défauts; deux d'entre elles: *el Infamador* et *el Saco de Roma* ont cependant trouvé place dans le *Tesoro del teatro español* de E. de Ochoa. — Le poème épique, *la Conquista de la Betica*, est un des moins mauvais de ce genre qu'ait produits la littérature espagnole. Les poèmes didactiques de Juan de La Cueva, *el Ejemplar poético* et *los Inventores de las cosas*, sont de mérite très inégal; le premier, quoique ne pouvant être comparé à la lettre d'Horace aux Pisons, a une réelle valeur, contient des réflexions critiques ingénieuses en vers excellents et est le premier effort en ce genre dans la littérature espagnole; le second est médiocre de langage et absurde pour le fond. La même inégalité se montre dans les œuvres lyriques du poète; tandis que ses romances sont, comme nous l'avons déjà dit, franchement mauvaises, ses épîtres, ses élégies ne manquent pas de poésie, de sincérité et de fraîcheur.

E. CAT.

CUEVAS DE VERA. Ville d'Espagne, prov. d'Almería, district de Vera, à 6 kil. de la Méditerranée; 20,644 hab. Elle est bâtie dans une plaine, dont le climat est aussi chaud que celui de l'Égypte; les maisons sont bien construites, les rues larges et bien entretenues, et il y a un château arabe avec une tour, qui remonte, à ce qu'il semble, à l'époque romaine. Le pays alentour donne du blé, du maïs, de l'orge, des figes, du lin, et nourrit quelques troupeaux; mais la véritable richesse de la ville provient du voisinage des mines d'argent d'Almagrera.

E. CAT.

CUEVAS (El Licenciado Francisco de Las); pseudonyme de *Quintana* (V. ce nom).

CUEVAS, peintre espagnol, né à Huesca probablement dans les premières années du xvi^e siècle. Son maître fut Thomas Pelegret, élève lui-même de Polidore de Caravage et qui à son retour d'Italie était venu s'établir à Saragosse où il jouissait d'une grande réputation. Pelegret enseigna à Cuevas l'art de la fresque et la décoration en clair-obscur, à deux tons, dont on faisait alors un fréquent emploi dans la décoration extérieure et intérieure des édifices publics et particuliers. Vers le milieu du xvi^e siècle, ces deux artistes étaient occupés à peindre en collaboration la sacristie de la

cathédrale de Huesca, ainsi que le *monumento*, édifice de charpente et de toile peinte que l'on dresse en Espagne, pendant la semaine sainte, dans les cathédrales; Cuevas, peut-être pendant ce travail, mourut à Huesca, à peine âgé de trente-trois ans.

P. L.

CUEVAS (Pedro de Las), peintre espagnol, né à Madrid en 1568, mort à Madrid en 1635. C'est à Madrid, mais on ne sait auprès de quel maître, que Cuevas apprit à peindre. Lié d'une étroite amitié avec le Florentin Dominico Camilo, peut-être travailla-t-il avec lui, ainsi qu'avec les autres artistes italiens employés à la décoration de l'Escorial et des palais royaux. Après la mort de son ami, Cuevas épousa sa veuve, adoptant Francisco Camilo, l'enfant qu'il avait laissé orphelin. Il éleva cet enfant avec le même soin que son propre fils, Eugenio de Las Cuevas. Des ouvrages de Cuevas, aucun ne subsiste aujourd'hui; c'est donc seulement par son enseignement, et par la valeur des élèves qu'il forma que l'on peut conjecturer du mérite de Cuevas. Son atelier fut en effet une véritable pépinière d'artistes réputés, qui tous ont marqué dans l'art et constituent une sorte d'école que certains historiens distinguent par le nom d'*Ecole de Madrid* des autres groupes d'artistes espagnols.

P. L.

CUEVAS (Eugenio de Las), peintre espagnol, né à Madrid en 1613, mort à Madrid en 1667. Élève et fils de Pedro de Las Cuevas, le jeune Eugenio montra de bonne heure d'excellentes aptitudes pour la peinture. Un trouble de la vue, qui lui survint au cours de ses études, l'empêcha pendant quelques années de les poursuivre. Il occupa alors son temps à acquérir d'autres connaissances, fit ses humanités et apprit la musique avec passion. Mais son inclination primitive le ramena bientôt à la peinture. Il excella dans le portrait qu'il peignait le plus souvent dans des dimensions réduites. Le talent dont il faisait preuve lui valut la réputation. Il fut choisi pour être le professeur de dessin de don Juan de Austria, bâtard de Philippe IV. Un des généraux de l'armée espagnole, Rodrigo Pimentel, marquis de Viana, l'emmena avec lui, en qualité d'ingénieur, lorsqu'il alla prendre possession de son commandement à Oran. Dans cet emploi, Cuevas rendit d'importants services; puis, son temps de commission expiré, il revint à Madrid reprendre ses pinceaux.

P. L.

CUFAËLER (Abraham), philosophe hollandais de la fin du xvii^e siècle. Grand admirateur de Spinoza, il voulut publier, d'après ses principes, une espèce d'encyclopédie de la philosophie. Il n'a pu achever que le traité de logique intitulé: *Specimen artis ratiocinandi naturalis et artificialis ad pantosophiæ principia manuducens* (Amsterdam, 1684); *Principiorum pantosophiæ* (Amsterdam, 1684, pp. II, III). C'est un ouvrage de vulgarisation consacré à la doctrine de Spinoza.

E. H.

CUFFEA (V. COIFFURE, t. XI, p. 864).

CUFFAT (Mines). Le véhicule essentiel de l'extraction verticale du produit de l'abatage dans les exploitations des mines appartient à deux types différents: l'un, en voie tous les jours plus prononcée de diminution, appelé *cuffat*, l'autre, la *cage guidée* qui domine presque universellement aujourd'hui (V. CAGE). Le cuffat est un vase d'une capacité de 1 à 2 m. c., dans lequel on verse, à la recette inférieure, le contenu des wagonnets, et qui le déverse à son tour lorsqu'il est parvenu à la surface. On lui donne la forme d'une tonne assez allongée, afin de gagner sur le volume sans être obligé d'élargir le puits; renflée au centre en vue d'assurer sa solidité et de favoriser sa rencontre dans le puits; frettée sur la surface latérale et consolidée sous le fond par des croisillons en bois et en fer. Trois ou quatre crochets, disposés en des points équidistants de sa circonférence supérieure, servent à le suspendre à autant de bouts de chaîne que la boucle d'attache réunit à la patte du câble. Dans quelques mines, le cuffat prend la forme d'un prisme en tôle très allongé, qui est ordinairement guidé, c'est alors une solution mixte, qui combine, d'une part, les avantages du guidage, en ce qui concerne

la vitesse et la sécurité, ainsi que la diminution du poids mort, résultant du déversement direct du contenu des wagonnets dans la benne, sans enlever ces wagonnets au jour, et, d'autre part, les inconvénients inhérents à ce déversement. Le cuffat est souvent recouvert d'un disque en forte tôle, suspendu à une certaine hauteur et appelé *parapluie*. Il préserve, en effet, quoique bien imparfaitement, les hommes placés dans la benne, des torrents d'eau qui tombent dans certains puits et des objets détachés des parois. La vitesse, très lente du cuffat, reste ordinairement comprise entre 4 m. et 1^m30, afin de ne pas faire naître de mouvements oscillatoires qui, une fois qu'ils ont pris naissance, s'éteignent lentement, en raison de l'extrême longueur d'un tel pendule, et peuvent produire des choes contre les parois, ainsi que la rencontre et le chavirement des bennes. En vue de ce danger très grave, le mécanicien doit encore ralentir à la rencontre et franchir très doucement ce pas difficile, pour lequel on a soin, en outre, d'élargir la section du puits.

L. KNAB.

CUFFIES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons; 4,286 hab. Village de l'ancien Soissonnais, érigé en cure en 1228, entra en 1247 dans l'union communale formée avec Bucy-le-Long et six autres villages voisins. La seigneurie relevait autrefois de celle de Pierrefonds.

CUFFY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de La Guerche; 4,378 hab.

CUGAND. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu; 2,147 hab.

CUGES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, cant. d'Aubagne; 4,260 hab. Bâti en forme de croix, ce village a été transféré en 1509 de la colline de Sainte-Croix sur son emplacement actuel. Commerce de vins. Moulins à huile.

CUGIA (Effisio), général italien, né en Sardaigne en 1815, mort à Rome le 15 févr. 1872. Officier d'artillerie, il fit avec honneur la campagne de 1848. Lieutenant-colonel en 1859, et chef d'état-major de la division Cialdini, il se distingua à Palestro. Cavour, dont il était l'ami intime, le fit attacher à la personne de Boncompagni quand celui-ci alla à Florence comme gouverneur général de l'Italie centrale. Général en 1860, il fit la campagne des Marches et dirigea à Naples les affaires militaires. Il entra au parlement en 1861. De 1862 à 1863, il exerça un commandement en Sicile. En 1866, commandant une division du 3^e corps d'armée, il fut un des généraux sur lesquels pesa le plus le poids de la lutte à Custoza. Le 28 août de la même année, Ricasoni lui confia le ministère de la guerre. Il était premier aide de camp du prince Humbert lorsqu'il succomba à la rupture d'un anévrisme.

F. H.

CUGINI (Antonio), architecte italien, né à Reggio (grand-duché de Parme) en 1678, mort à Reggio le 8 févr. 1765. Né de parents pauvres et d'abord mis en apprentissage chez un menuisier, Antonio Cugini fit ses études d'architecture un peu au hasard, mais se perfectionna auprès du fameux Bibiena. On doit à Cugini, à Reggio, l'« Armeria ducale » et l'ancien théâtre de la Cour, puis les salles de théâtre des collèges de Parme, de Brescia et de Padoue; mais son nom reste surtout attaché au théâtre de Reggio qu'il avait réédifié en six mois et dans de plus grandes proportions que l'ancien.

Charles Lucas.

CUGINO (Michel), sculpteur italien du xvi^e siècle, né à Castellane. On cite de lui, dans l'église paroissiale de cette ville, un retable avec la *Vierge du Rosaire*, ouvrage exécuté en 1591.

CUGLER-PONI (Mathilde), poétesse roumaine contemporaine, née à Jassy en 1852. Elle publia des morceaux lyriques dans les *Causeries littéraires*. Ses œuvres ont été publiées en volume. Ses poésies, inspirées par les lyriques allemands de ce siècle, Henri Heine surtout, bien que manquant d'élévation, se distinguent par la grâce un peu mignarde du style.

N. JORGA.

CUGLIERI. Petite ville d'Italie, de la province de Ca-

gliari (île de Sardaigne), bâtie sur une colline à 4 kil. de la côte occidentale de l'île; 4,549 hab. (1881). Carrières de marbre, riches mines de fer et de plomb.

CUGNAUX (*Cunhales*). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (O.) de Toulouse; 1,062 hab. Sur la limite extrême de l'ancienne prov. de Languedoc. Cugnaux, en effet, qui faisait partie de la viguerie de Toulouse, châtellenie de Portet, fut au xv^e siècle du nombre des localités de la rive gauche de la Garonne laissées à cette province, lors du démembrement de la sénéchaussée de Toulouse. C'est aujourd'hui un gros bourg, fréquenté des habitants de Toulouse pendant la belle saison.

CUGNET DE MONTARLOT (Claude-François), officier et homme politique français, né à Rioz (Haute-Saône) le 3 juil. 1778, mort à Almeria (Espagne) le 24 août 1824. Après de brillants services dans les armées de la République et de l'Empire, il conspira passionnément contre la Restauration. Arrêté en 1816 et impliqué dans le procès de l'*Epingle noire*, il fut acquitté l'année suivante. Peu après (1818), il devint éditeur responsable de l'*Homme gris* (qui prit plus tard le nom de *Libéral*); rédigé par Brissot-Thivars. C'était un des organes les plus hardis de l'opposition libérale du temps. Poursuivi pour attaques injurieuses contre la garde suisse, il fut encore relâché après une longue détention (août 1819). L'année suivante, l'assassinat du duc de Berry ayant servi de prétexte au parti ultraroyaliste pour provoquer des mesures et des lois de réaction, il fut paraitre à ce propos un écrit d'une extrême vivacité, fut incarcéré de nouveau, subit huit mois de prévention, puis fut traduit devant la cour d'assises de Besançon comme complice de la « conspiration de l'Est », que le gouvernement disait avoir été ourdie pour capturer ou même mettre à mort le duc d'Angoulême pendant son voyage en Franche-Comté. Après un procès qui dura cinq mois, il fut encore acquitté (1821). Mais ne se jugeant plus en sûreté dans son pays, il passa bientôt en Espagne, où il ne tarda pas à prendre part aux agissements du parti avancé. Compromis dans l'affaire des *comuneros* de Saragosse, il dut se réfugier dans le Languedoc, où il resta caché quelque temps. La journée du 7 juil. 1822, qui amena le triomphe momentané de ses amis à Madrid, le détermina à franchir de nouveau les Pyrénées. Il remplit l'Espagne de ses fanfaronnades, s'intitulant, dans des manifestes dont le ton pouvait faire douter de son bon sens, *chef du grand empire français et l'un des principaux dignitaires de l'ordre du Soleil*. On ne sait au juste quel rôle il joua en face des troupes que Louis XVIII, agent de la Sainte-Alliance, envoya au secours de Ferdinand VII en 1823. Il avait changé de nom et se faisait appeler D. Carlos de Malsot. C'est sous cette appellation que, quelque temps après le rétablissement de l'absolutisme en Espagne, il fit partie de la petite troupe de libéraux qui, en août 1824, vint attaquer la ville de Tarifa. Cette tentative échoua. Cugnet tomba au pouvoir des royalistes; on le traduisit devant un conseil de guerre à Almeria, et il fut immédiatement fusillé.

A. DEBMOOR.

CUGNEY (*Cugneium*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay, sur la Tenise; 280 hab. Ruines d'un château féodal. La seigneurie appartenait au xviii^e siècle aux Pétremand de Valay. Eglise du xvii^e siècle avec un clocher récent.

L-x.

CUGNIÈRES (Pierre de), mort vers le mois de mars 1345, juriconsulte français, d'une famille de Cugnières en Beauvoisis, seigneur de Saintines, de Brasseuse, de Néry, etc. Professeur ès lois dès 1314, on le trouve en 1322 sur la liste des conseillers laïques de la grand-chambre du Parlement de Paris. De 1325 à sa mort, il remplit de très hautes fonctions. Il fut, à la fin de l'année 1325, l'un des négociateurs désignés par Charles le Bel pour prendre part aux conférences d'Arques avec les Flamands. En 1332, il était second président du parlement, et il remplaça Hugues de Crusi comme premier président en 1336. En 1342-43, il fut chargé avec G. Flotte

de plusieurs missions relatives à la cession du Dauphiné. Mais c'est sa participation à la célèbre assemblée réunie à Vincennes en 1329-30 qui a rendu son nom célèbre. Pierre fut chargé d'exposer devant cette assemblée les griefs du pouvoir séculier contre la juridiction ecclésiastique; il en présenta soixante-six et conclut en demandant une répression sévère des empiètements commis par les officiaux. C'est à tort que l'on a prétendu que Cugnières, en cette circonstance, inventa la théorie de l'appel comme d'abus (V. ce mot). Cette théorie ne date que du xv^e siècle et se dégagea insensiblement de la jurisprudence constante du parlement. Mais il est vrai que, sous la présidence de Cugnières, le parlement se montra de plus en plus agressif contre les juges d'Eglise, ce qui contribua à fonder la jurisprudence d'où devait sortir plus tard l'appel comme d'abus.
Ch.-V. LANGLOIS.

BIBL. : F. AUBERT, *le Parlement de Paris, de Ph. le Bel à Charles VII*; Paris, 1887-89, 2 vol. in-8. — J. ROY, *Conférences de Vincennes et conflits de juridiction*; bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, Mélanges Renier, 1857.

CUGNOT (Nicolas-Joseph, ingénieur militaire et mécanicien français, né à Void (Meuse) le 25 sept. 1725, mort à Paris le 2 oct. 1804. Il servit quelque temps en Allemagne comme ingénieur militaire, revint en France vers 1763 et inventa à cette époque un nouveau fusil, qui fut donné aux uhlands. Aidé par le maréchal de Saxe, il construisit en 1765 la première locomotive; c'était un petit fardier mù par la vapeur et destiné à transporter les canons; sa vitesse ne dépassait pas 4 kil. à l'heure et l'alimentation de sa chaudière nécessitait des arrêts tous les quarts d'heure. En 1770, sur la demande du duc de Choiseul, il exécuta une machine plus puissante, sorte de long chariot à trois roues portant à l'avant une chaudière de forme conique et une seule roue motrice. La violence de ses mouvements empêcha de l'utiliser, et, après bien des péripéties, elle fut déposée en 1800 au Conservatoire des arts et métiers, à Paris, où on peut toujours la voir (V. LOCOMOTIVE). Cugnot avait obtenu de Louis XV, en 1772, une pension de 600 livres. La Révolution la supprima et il faillit mourir de misère à Bruxelles. Mais Bonaparte la rétablit en 1800 et la porta à 4,000 livres. Cugnot a écrit : *Eléments de l'art militaire ancien et moderne* (Paris, 1766, 2 vol. in-12); *Fortification de campagne* (Paris, 1769, in-12; trad. allem., Berlin, 1773, in-8); *Théorie de la fortification* (Paris, 1778, in-12).
L. S.

CUGNOT (Louis-Léon), sculpteur français, né à Paris (Vaugirard) le 18 oct. 1835, prix de Rome en 1859, d'un grand nombre d'œuvres de facture correcte; nous citerons : *Cérès rendant la vie à Triptolème* (marbre), *les Fileuses de Procida* (bronze), le monument commémoratif de la victoire de Callao (Pérou) en 1872, *Jeanne d'Arc à ses derniers moments* (1882), etc.

CUGNY (autrefois Tugny). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon; 805 hab. faisait partie de l'ancien Noyonnais. Ce village appartenait sous les deux premières races au domaine royal. Il fut ensuite possédé en partie par l'abbaye d'Homblières. On y remarque le Jardin-Dieu, butte où ont été trouvées des sépultures romaines et mérovingiennes.

BIBL. : *Bulletin de la Soc. archéol. de Soissons*, t. XVIII. — *Notice sur le canton d'Oulchy-le-Château*.

CUGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 97 hab.

CUGUEN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg, auprès d'étangs d'où sort un affluent du Couesnon; 1,920 hab. Monument préhistorique construit en pierres brutes, haut de 7 m.

CUGURON. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau; 304 hab.

CUHON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau; 735 hab.

CUI (César-Antonitsch), musicien russe, né à Vilna le

6 janv. 1835, professeur de fortification à l'école des ingénieurs de Saint-Petersbourg. Il rédigea un manuel de fortifications en campagne (1880, 3^e édit.). Bientôt il subit l'influence de Moniuzko, et, s'adonnant à la musique, devint un wagnérien et champion de la jeune école russe. Critique musical du *Journal de Saint-Petersbourg* (1864-1878), il publia à Paris, dans la *Revue et Gazette musicale*, de curieux articles sur la musique russe (1878-1879), réunis en volume (*la Musique en Russie*; Paris, 1884). Il a composé beaucoup de morceaux de musique et quatre opéras, *les Prisonniers du Caucase*, *le Fils du mandarin*, *William Ratcliff* et *Angelo*.

CUIABÁ (V. CUYABÁ).

CUICATLAN. Ville du Mexique, dans la prov. d'Oajaca, sur la route de Tehuaca à Puerto Angel par Oajaca, à 420 m. d'alt.; 2,400 hab. C'est une des anciennes villes du Mexique.

CUICHUNCHULLI (Bot.) (V. HYBANTHE).

CUIGNIÈRES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just; 186 hab.

CUIGNY-EN-BRAY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Coudray-Saint-Germer; 478 hab.

CUILLE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien; 1,448 hab.

CULLER (Archéol.). La forme de cet ustensile de table ou de cuisine n'a pas beaucoup varié à travers les siècles. Il a toujours consisté en une cavité ronde ou ovale, appelée cuilleron, et un manche plus ou moins long. La cuiller s'appelait chez les Romains *ligula*. Le nom de *cochlear* était réservé à une cuiller de forme spéciale dont on se servait pour manger les œufs et les coquillages; le

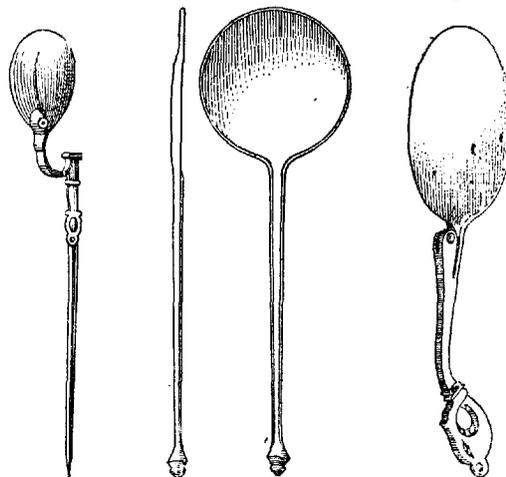


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

manche consistait en une tige pointue à son extrémité supérieure, la pointe permettant de percer la coquille de l'œuf ou d'arracher le mollusque (fig. 1). Le cuilleron des cuillers romains était parfois orné de petits bas-reliefs et le manche sculpté. Les cuillers du moyen âge ne diffèrent pas essentiellement de celles de l'antiquité. Ayant le xiv^e siècle, le cuilleron était rond (fig. 2); au xiv^e siècle, le cuilleron s'allongea et le manche devint plus court (fig. 3). La plupart des cuillers mentionnées dans les inventaires du moyen âge sont en argent. Mais on employa aussi à leur fabrication l'or, l'étain, le bronze, le cristal, la serpentine, la corne, le corail et le bois. Les cuillers en bois de genévrier étaient recherchées à cause de leur bonne odeur. L'ornementation du manche des cuillers variait à l'infini. Du xii^e au xv^e siècle l'extrémité inférieure du manche a souvent l'aspect d'un muse de lion ou de dragon qui saisit le cuilleron. L'extrémité supérieure se terminait en bout coupé ou en pied de biche, ou bien était surmontée d'un petit pommeau d'émail, d'une pierre précieuse, d'une tête

ou d'une figurine posant sur un chapiteau. On fit au XVI^e siècle des cuillers dont le manche avait la forme d'une gaine. Dès le XIV^e siècle, il y eut des cuillers portatives dont le manche se repliait. Les orfèvres de La Rochelle avaient une habileté particulière pour fabriquer des cuillers dont la cavité était formée par une coquille. L'Eglise faisait usage de cuillers percées de trous ou passoirs pour purifier le vin destiné à la consécration. Du XV^e au XVII^e siècle, on se servit aussi d'une cuiller appelée louchette pour mêler au vin dans le calice quelques gouttes d'eau. Enfin c'était et c'est encore avec une cuiller qu'on prend l'encens dans la navette pour le mettre dans l'encensoir. M. P.

II. PÊCHE. — Dans beaucoup d'endroits, notamment dans les Iles-Britanniques, on pêche les poissons, surtout la truite, dans les eaux rapides et bouillonnantes des cascades au moyen d'un engin consistant en la partie creuse d'une cuiller en métal brillant, coupée près du manche; en haut se trouve une grappe d'hameçons pendant sur la cuiller même; à la pointe est une seconde grappe d'hameçons; deux émerillons complètent l'engin; l'eau frappant la cavité de la cuiller lui imprime un mouvement de rotation très rapide qui attire le poisson. Le *tue-diable* (V. ce mot) est une variété de la cuiller.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités*, au mot *Cochlear*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 84. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 511.

CUINCHY-LEZ-LA-BASSÉE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin; 860 hab.

CUINCY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Douai, sur l'Escrebieux; 4,303 hab. L'église, en partie reconstruite, a cependant conservé un portrait roman, une vieille tour et d'anciennes pierres tombales. La chapelle de Notre-Dame des Affligés est un pèlerinage très fréquent. Beau château du XVII^e siècle bien restauré.

CUING (Le). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau; 652 hab.

CUINZIER. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Belmont; 1,470 hab.

QUIR. I. Chimie industrielle. — On désigne sous le nom de cuir les combinaisons que forme la peau avec différentes matières ayant pour effet de la rendre souple, résistante et peu altérable. Les corps les plus employés sont le tanin dans le tannage proprement dit; l'alun et le sel marin dans la mégisserie et le hongroyage; les sels de fer, de cuivre, de chrome, etc., dans le tannage minéral; les corps gras dans le chamoisage.

TANNAGE. — La fabrication des cuirs tannés comporte un grand nombre d'opérations depuis l'apprêt qu'on leur fait subir lorsque la peau doit voyager, jusqu'au moment de leur livraison au commerce. Les principales sont: le salage ou le séchage, le travail de rivière, le pelanage et l'épilage, les passeriers et les refaisages, le tannage, le séchage, le battage, le corroyage.

Matériaux employés pour le tannage. Ces matières sont excessivement nombreuses, mais la plus employée et celle qui jusqu'ici a donné les meilleurs résultats est sans contredit l'écorce de chêne (9 à 12 % de tanin) dont il existe un grand nombre de variétés (chêne rouvre, chêne pédonculé, chêne blanc, etc.), puis viennent ensuite les écorces de hémlock (10 %), de sapin (8 %), de pin (20 %), de mélèze (10 %), de l'aulne (15 %), du saule (10 à 15 %) et de différents acacias dont la richesse en tannin est assez grande (10 à 30 %), qui donnent parfois au cuir une teinte très appréciée. D'autres écorces, quoique moins riches en matières tannantes, peuvent être employées. Parmi ces dernières nous citerons celles du grenadier, de l'orme, du merisier, du bouleau, du peuplier, etc. Viennent ensuite les bois tannants dont le plus employé est le châtaignier (4 à 15 % suivant sa dessiccation), le quebracho (9 à 12 %), le chêne (5 %), le micocoulier (6 %), le huis 4 à 8 %, puis les feuilles du sumac (20 à 24 %), du manglier (22 %), du pistachier (12 %), du busselore (13 %), de l'acacia veslita (15 %); les excroissances comme la noix de galle

(35 à 65 %), les fruits du dividivi (30 à 35 %), de l'acacia arabica (30 %), du chêne velani (14 à 35 %), du caroubier (35 %), de la noix d'Arc (45 %), de l'aulne (15 %), enfin nous citerons les sucres comme le cachou (45 à 55 %), le gambier (65 %), le kino (50 %), etc. Il existe un nombre considérable de végétaux contenant assez de tanin pour être utilisés industriellement dont la liste serait trop longue. On sépare souvent les matières utiles de ces végétaux sous forme d'extraits pour diminuer les frais de transports; tels sont ceux de châtaignier, de quebracho, de chêne, de hémlock, de sumac, etc. Leur teneur en tanin varie non seulement suivant le végétal qui a servi à les préparer mais aussi d'après le mode de préparation et de concentration. On les étend d'eau et on les emploie seuls ou mélangés suivant les produits que l'on veut obtenir. Pour le dosage du tanin dans toutes ces matières, V. TANIN.

Travail de rivière. Le travail de rivière a pour but de débarrasser les peaux de tous les corps étrangers qui pourraient absorber inutilement du tanin ou empêcher son absorption; de leur restituer l'eau qu'elles ont perdu pour les rendre plus perméables et leur donner le degré de souplesse nécessaire aux opérations suivantes. Les peaux sèches subissent le reverdissage. Pour cela on les met à tremper dans de l'eau maintenue autant que possible à 20° pendant quinze à seize jours en ayant soin de changer l'eau tous les deux jours pour éviter toute corruption, cause de piqûres sur les peaux qui perdent une partie de leur valeur. Tous les procédés proposés pour accélérer ce reverdissage tels que mise en ponté avec de la chaux, addition d'alcaïls caustiques ou carbonatés désorganisent les tissus et donnent par la suite des cuirs plats et peu nourris. Les peaux fraîches sont simplement mises à tremper dans l'eau douce pendant une nuit pour détremper le sang et la crotte, puis décrottées sur un chevalet avec un couteau demi-rond dont le tranchant est émoussé. Les peaux salées restent dans l'eau quarante-huit heures, et sont ensuite traitées comme les précédentes. Lorsqu'elles ont été convenablement salées, elles augmentent d'environ 3 %; lorsque le salage s'est effectué en cuves, cette augmentation ne dépasse guère 1/2 % et le déchet peut s'élever à 3 % lorsqu'elles ont été additionnées de matières plombantes. Dans ces différentes opérations, il est important d'éviter les variations de température trop brusques qui enlèvent toute élasticité au cuir.

Pelanage et épilage. Les peaux nettoyées sont mises en piles les unes sur les autres, pliées en quatre, le poil en dedans, jusqu'à ce qu'un commencement de fermentation se déclare (échauffe naturelle). Cette fermentation, destinée à faciliter l'épilage, ne doit pas être poussée trop loin et doit être arrêtée quand le poil s'arrache assez facilement en *criant*. L'échauffe naturelle est généralement abandonnée et remplacée par un grand nombre de procédés dont nous allons donner les principaux: 1° l'échauffe à l'étuve qui consiste à pendre les peaux dans un tendoir où l'on fait brûler lentement de la tannée sèche (deux jours); 2° l'échauffe à la vapeur: les peaux sont suspendues dans une chambre où l'on fait arriver un courant de vapeur d'eau; la température ne doit pas dépasser 20 à 25°; la fermentation doit être surveillée avec le plus grand soin pour éviter la transformation d'une partie de la peau en gélatine, ou les piqûres (quinze à dix-huit heures); 3° le procédé américain, qui consiste à suspendre les peaux dans une chambre dont l'air saturé d'humidité possède une température maintenue constante entre 7° et 12° par un courant d'eau coulant le long des murs et formant pluie. Le débouillage exige alors sept à huit jours, mais possède l'avantage de ne jamais détériorer les peaux. On emploie également pour les cuirs moins gros: la chaux qui présente l'inconvénient d'altérer les tissus, et de former des savons calcaires, avec les matières grasses de la peau, combinaisons qui ralentissent considérablement la pénétration du tanin. Dans les tanneries qui l'emploient, pour enlever d'une façon totale cette chaux qui rend les cuirs durs, cassants et tachés de rouge brun, on avait recours à des queursages suivis de lavages jusqu'à ce que l'eau reste

claire. La longueur de ce procédé l'a fait remplacer par le foulon qui consiste en un tonneau en bois de chêne tournant autour d'un axe horizontal qui passe par ses deux fonds.

Des barres en acier ou en bronze munies de chevilles garnissent son pourtour et servent à soulever les peaux pendant la rotation du foulon. Lorsqu'elles arrivent en haut elles retombent en bas de tout leur poids en se frottant aux chevilles. Un filet d'eau arrivant par l'axe enlève la chaux et marque la fin de l'opération lorsqu'elle sort claire et limpide. Le tambour tourne à raison de 13 à 20 tours à la minute. Ce procédé à la chaux est surtout employé pour les cuirs mous. La soude, proposée par Félix Boudet en 1853, à raison de 5 kilogr. de soude pour 590 litres d'eau et 1,000 kilogr. de peaux, présente les mêmes inconvénients que la chaux; l'aluminate, le zincate et le silicate de soude dont l'action est un peu moins vive. Viennent enfin le procédé à l'ammoniaque, un des meilleurs peut-être, mais peu employé, quoique économique, à cause du prix élevé

que demande son installation, celui au sulfure de sodium (Boudet); aux sulfures de baryum ou de calcium; au sulfarsénite de chaux (Rhusma des Orientaux) et enfin le procédé au charbon qui permet l'épilage en cinq jours (Anderson, 1874). Il a donné de bons résultats sans qu'on puisse expliquer exactement son action.

Les peaux étant apprêtées ou déboutrées pour procéder à l'épilage, on les plonge une heure ou deux dans l'eau, puis après les avoir égouttées on les saupoudre de sable fin ou mieux de cendre qui éraille moins la fleur, et on les frotte de bas en haut avec un couteau rond pour enlever les poils. Il ne reste plus qu'à faire disparaître les chairs qui peuvent encore adhérer et quelques parties épaisses de la peau avec un couteau tranchant (*écharnage*), puis à égaliser le grain (*queursage*). Ces deux opérations se font généralement à la machine et en même temps. Cette machine se compose en principe d'un cylindre à double hélice sous lequel on fait passer les peaux. Sur ce cylindre sont fixés des couteaux en acier à arête vive destinés à enlever les chairs et

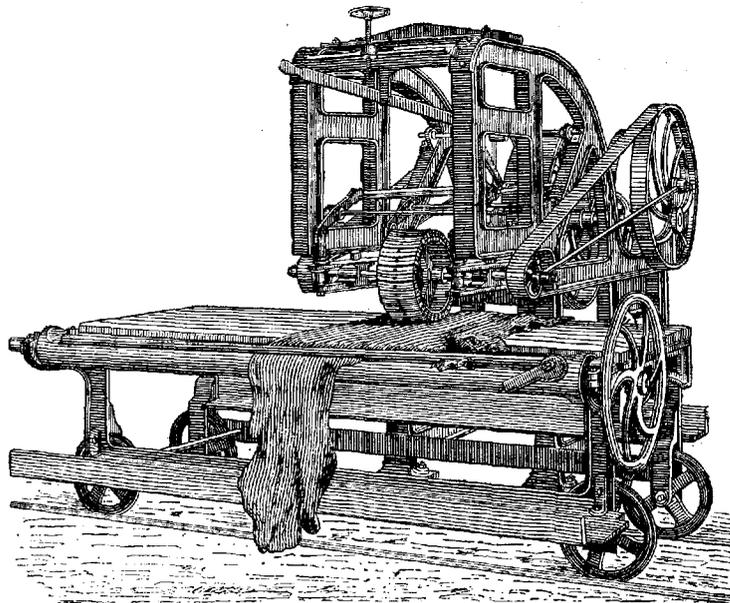


Fig. 1. — Machine à écharner et à éboutrer.

es parties épaisses. La fleur frotte contre une table munie de pierres à queuser disposées sur une ligne horizontale et parallèle au cylindre. L'opération peut se faire en une ou deux passes et douze cuirs peuvent être traités en une heure. On leur fait subir un dernier lavage, puis on les met en tas. Les peaux sont prêtes à être tannées.

Tannage proprement dit. Les peaux préparées par les opérations précédentes sont mises en fosses avec des jus acides ou jusées pour les faire gonfler et leur permettre d'absorber le tannin en quantité plus grande et d'une façon plus régulière (passeries). Cette jusée s'obtient en épuisant à fond les tans ayant déjà servi. Le gonflement doit être progressif, c.-à-d. que les peaux mises d'abord dans un liquide très faible sont transportées dans des cuves ou fosses au nombre de cinq ou six contenant chacune une jusée de plus en plus concentrée. La durée de cette opération varie avec le nombre des cuves, étant donné que l'immersion dure vingt-quatre heures pour chaque degré de concentration. Elle doit être conduite avec beaucoup de soin, le transport dans un jus trop faible faisant perdre les bénéfices des immersions précédentes qu'on ne peut rattraper que difficilement par l'emploi d'une solution beaucoup plus forte. Une trop grande différence dans la concentration des jus gonfle la peau outre mesure et donne des cuirs raides et cassants. La pratique permet seule de régler convenablement la conduite de ces refaisages: une température de 12° donne les meilleurs

résultats; elle peut cependant être plus basse ou plus élevée pourvu qu'elle soit constante. On ajoute quelquefois aux bains des acides minéraux ou organiques pour activer le travail. L'acide sulfurique est généralement employé à la dose de un millième dans les derniers passements. On peut le remplacer par l'acide chlorhydrique, acétique ou lactique. L'acide carbonique proposé par Lieutaud en 1872 après avoir été abandonné reprend quelque faveur. Il est injecté sous pression dans des cuves hermétiquement closes. Après les refaisages vient la mise en fosses. Ces fosses sont en bois ou de préférence en briques cimentées; elles ont généralement 3 m. de diamètre sur 3 m. de profondeur. Comme les matériaux contiennent de l'oxyde de fer, qui pourrait souiller les peaux, on est obligé de les recouvrir d'un enduit. Un mélange de sang et de chaux (V. COLLE) convient parfaitement pour cet usage. Le fond des fosses est recouvert d'une couche de tan de 20 centim. d'épaisseur grossièrement pulvérisé, puis d'une seconde couche en poudre fine de 5 centim. On dispose ensuite une cheminée le long de la paroi, puis on place les peaux la chair en dessus, la tête contre la paroi de la fosse, de façon que la queue du dernier cuir porte sur la partie droite de celui qui le précède. On recouvre le tout d'une couche de tan (50 kilogr. pour 25 kilogr. de cuir) et on emplit la fosse en ajoutant des couches alternatives de cuir et de tan jusqu'à 0^m50 du bord. On termine par une couche de 0^m30 appelée cha-

peau. Les peaux ne doivent faire aucun pli, et les poches ou les parties extrêmes qui ne peuvent s'aplanir doivent

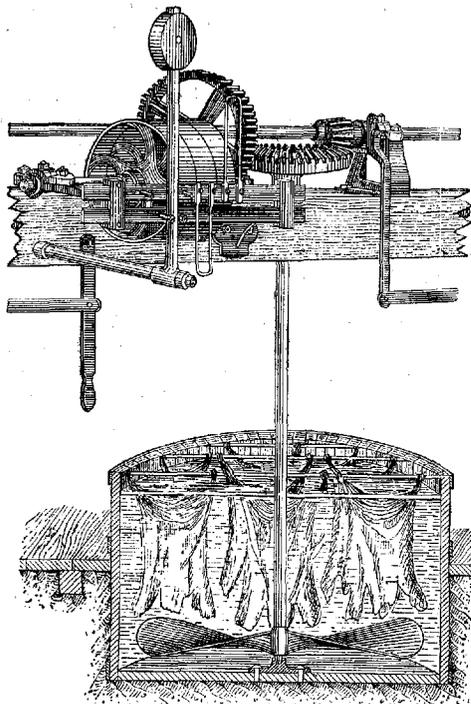


Fig. 2. — Coudreuse.

être coupées ou fendues. La fosse garnie est remplie de jus de tan par la cheminée, puis le chapeau est chargé de

pierres posées sur des planches. Cette opération dure deux ou trois mois. Au bout de ce temps les peaux sont sorties et remises en fosses avec du tan neuf à raison de 40 kilogr. pour 25 kilogr. de peau pendant quatre à cinq mois; enfin traitées une troisième fois avec 30 kilogr. de tan pour la même quantité de cuir pendant trois mois. On compte qu'il faut employer 3 kilogr. d'écorce pour un kilogr. de peau.

Pour la fabrication des cuirs mous les opérations sont les mêmes, mais menées plus lentement pour ne pas détériorer la fleur qui est plus délicate. Aussi fait-on les passeries et les refaisages à la coudreuse pour faciliter la graduation des bains. Cette coudreuse est aujourd'hui généralement mue à la vapeur. Elle se compose d'un bac ou cuve tronconique en bois cerclé de fer ou en maçonnerie. A la partie inférieure se trouve une hélice qui peut se mettre en mouvement à l'aide d'un arbre terminé par une roue dentée. Des tringles métalliques, placées parallèlement suivant un des axes de la cuve, servent à accrocher les peaux à coudre. Chaque cuve peut contenir de dix à vingt veaux pour lesquels on emploie 1 kilogr. de tan par kilogr. de peau; il faut trente jours d'immersion; les refaisages et la mise en fosses se pratiquent de la même façon que pour les cuirs forts. Les précautions à prendre sont les suivantes : 1° éviter une trop grande hauteur des fosses dans lesquelles le cuir se trouve écrasé; 2° les changements brusques de température qui doit être de 12 à 15°; 3° l'acétification des jus; 4° l'amointrissement de la concentration des jus dans les changements de fosses; 5° l'emploi d'eaux séléniteuses ou trop chargées de sels de chaux. La durée du tannage varie avec l'épaisseur de la peau; on compte qu'il faut dix-huit à vingt mois pour une peau de bœuf ou de buffle de forte taille, trois ans pour une peau d'éléphant, sept mois pour les cuirs mous, six ans pour la peau de walruss ou vache marine. Cette peau est surtout tannée en Ecosse.

Nettoyage et séchage. Au sortir des fosses, les peaux sont nettoyées avec des brosses puis séchées, soit à l'air libre, soit dans des chambres dans lesquelles la vaporisation de l'eau est favorisée par un courant d'air amené par

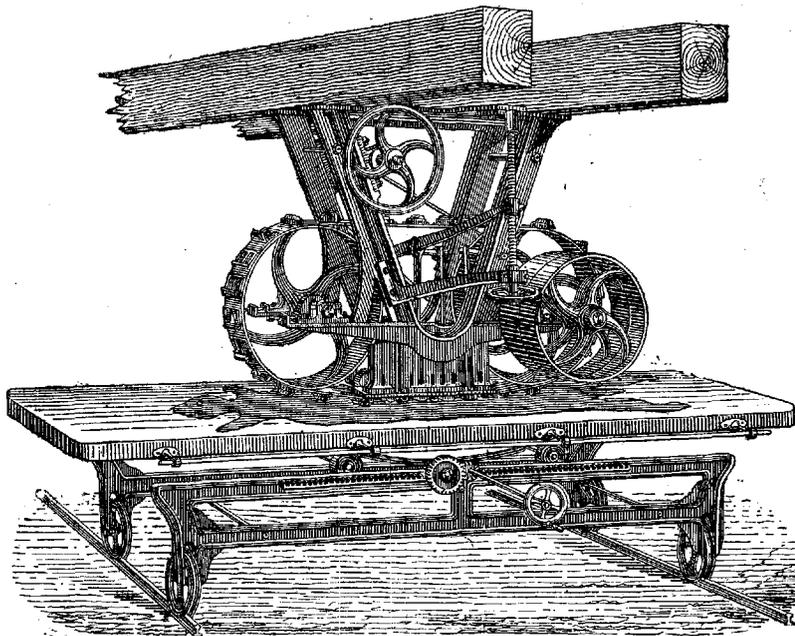


Fig. 3. — Machine à lisser et à mettre au vent.

un ventilateur (froid ou chaud). Une température de 20° à 25° donnant un séchage lent et méthodique est celle qui doit être préférée. On chauffe parfois (*procédé américain*) directement la salle au lieu de chauffer l'air injecté.

Les cuirs secs sont battus pour leur donner du corps, augmenter leur consistance et régulariser leur épaisseur. Ce battage, qui se pratiquait autrefois à la main à l'aide d'un maillet en bois très dur, se fait aujourd'hui à la machine.

La plus employée est la machine Bèrendorf qui se compose d'une masse en fer forgé munie d'une dame en bronze, dont les bords sont relevés pour ne pas faire de marques sur le cuir. Cette masse est mise en mouvement avec un levier qui la lève et la baisse alternativement. Ce levier lui-même reçoit son mouvement d'une bielle rattachée à la roue d'un moteur quelconque. Le cuir est placé sur une table au centre de laquelle est disposée une autre masse en bronze qui peut être élevée ou abaissée avec une vis, pour régler l'écartement suivant l'épaisseur du cuir et la force du coup. Cette masse une fois réglée fait d'ailleurs corps avec la table qui forme avec les paliers le bâti de la machine. La table a 1 m. sur 1^m30. Les masses en bronze ont 10 à 12 centim. de diamètre et peuvent battre vingt à vingt-cinq cuirs par journée de dix heures. Le rendement est de 47 % pour les cuirs frais, 52 pour les cuirs salés, 125 pour les peaux sèches.

Procédés pour accélérer le tannage. Les procédés proposés pour accélérer le tannage sont excessivement nombreux et peuvent se diviser en trois catégories : procédés chimiques ; procédés physiques ; procédés mécaniques. 1° Dans le domaine chimique, un grand nombre de brevets ont été pris pour l'emploi de jusées rendues acides par l'acide sulfurique au millième, l'acide oxalique, l'acide phosphorique, l'acide carbonique sous pression, le produit de distillation de jusées déjà épuisées rendues acides par fermentation (acides acétique et lactique). Les produits obtenus n'ont jamais la qualité de ceux fabriqués par la méthode ordinaire. Ces procédés donnent cependant de bons résultats dans le tannage des gros cuirs. Nous citerons enfin pour mémoire les brevets pris pour l'addition de sels minéraux tels que chlorures métalliques, sulfates alcalins et alcalino-terreux, carbonates alcalins, l'alun, l'acétate d'alumine, l'urée, etc., etc., qui donnent tous un cuir spongieux. Exception doit être faite pour le sulfate de magnésie qui est employé d'une façon courante dans quelques tanneries. 2° Parmi les procédés physiques, le seul qui ait donné des résultats sérieux est le procédé par pulvérisation qui consiste à pulvériser sur des peaux cousues ensemble, et formant toile sans fin, des jus faibles d'abord, puis de plus en plus forts en augmentant la concentration des jus après deux passages qui durent deux heures chacun pour quarante peaux. On est arrivé à tanner d'une façon convenable une peau de chèvre en vingt-quatre heures, une peau de veau en cinq jours, de vache en sept jours, de bœuf en quinze jours. La chaleur est un agent puissant, mais les cuirs obtenus sont de qualité inférieure dès qu'on dépasse 30°; encore faut-il que cette température soit toujours la même, les variations trop brusques brisant le nerf et rendant le cuir spongieux. L'électricité a eu peu de succès en tannerie, les quelques brevets qui ont été pris n'ont donné aucun résultat réellement pratique; son action est même contestée. Le vide également proposé comme accélérateur n'a aucune action pas plus que la lumière, qu'un fantaisiste a eu l'idée de breveter sous forme de cuves lumineuses. 3° Les procédés mécaniques consistent à favoriser l'absorption du tanin, soit en diminuant la pression qui charge les peaux inférieures, soit en agitant les peaux dans le liquide tannant, ou de préférence le liquide en tenant les peaux fixes pour renouveler les contacts. On diminue la pression : en employant des cuves moins hautes ; en séparant les peaux par des châssis qui présentent l'inconvénient de laisser leur marque sur les peaux ; en divisant la cuve en plusieurs compartiments suivant un plan horizontal, les compartiments communiquant entre eux. Ces procédés ont donné de bons résultats comme ceux qui consistent à suspendre les peaux dans la liqueur tannante que l'on agite, soit en disposant une hélice au fond de la fosse qui mélange les différentes couches sans en agiter les peaux, soit en faisant circuler la liqueur. On a proposé également l'emploi du foulon, du turbulant, de tambours tournant dans des auges, etc., etc., qui donnent des cuirs creux et peu solides. On a enfin essayé la filtration à tra-

vers les peaux des liquides tanniques formant pression par leur propre poids ; dans des peaux cousues formant sac, on injecte sous pression en disposant les peaux comme un filtre-pressé ou par la force centrifuge dans des turbines à grandes vitesses.

TANNAGE MINÉRAL ET PROCÉDÉS DIVERS. — Procédé indien à la cervelle de bœuf. Les peaux trempées et débouffées sont enduites d'une pâte semi-fluide composée de 25 parties de farine, 2,5 de cervelle de bœuf, 12,5 de lait, 5 de sel et 3,5 de graisse animale, puis foulées jusqu'à ce qu'elles aient absorbé le mélange. On examine le produit et on répète cette opération jusqu'à ce que le tissu soit saturé de la pâte. Il faut en moyenne seize heures pour une peau de veau, trois jours pour une peau de bœuf. Le cuir ainsi obtenu est d'excellente qualité. Son rendement est de 33 %.

Cuir transparent. Inventé par M. Starck, de Mayence, qui traite les peaux défilées par un mélange de 1,000 parties de glycérine à 26° Baumé, 2 d'acide salicylique, 2 d'acide pierique et 25 d'acide borique ; puis avant qu'elles ne soient sèches il les imbibé, dans une chambre noire, d'une solution de bichromate de potasse et les sèche complètement. Il passe ensuite une solution alcoolique de gomme laque et le cuir reste transparent. Il sert à fabriquer d'excellentes courroies.

Tannage à la pyrofuschine. Le procédé de tannage de M. Remisch repose sur l'emploi d'un composé que l'on peut extraire de presque tous les charbons de terre, l'antracite excepté, en traitant ce charbon finement pulvérisé par une lessive de soude. En saturant cette liqueur par un acide, la pyrofuschine insoluble se sépare. Elle peut être employée pour compléter un tannage au tan et à l'alun ou seule. Le tannage à la pyrofuschine est assez compliqué, il consiste à épiler les peaux comme dans la méthode ordinaire, mais de préférence à la chaux, à les passer dans un bain de son aigri dans lequel on peut ajouter très peu d'acide chlorhydrique ; elles sont ensuite lavées à l'eau et exprimées doucement. La première solution de pyrofuschine employée contient 22 à 25 gr. de produit humide par litre (D. 1,025) ; la seconde 40 gr. (D. 1,040) ; elle est de plus additionnée de 10 gr. de carbonate de soude et 5 gr. d'hydrate de chaux. Les peaux séjournent de trois à cinq jours dans chaque bain ; elles sont enfin passées dans une solution contenant 2 parties de sel marin, 3 de chlorure de magnésium, 24 en volume d'acide chlorhydrique et 60 d'eau. Parées, graissées et séchées.

Tannage minéral. Les premiers essais de tannage minéral datent de 1840 et ont été faits par Darcey qui tannait au sulfate de peroxyde de fer. En 1856, Friedel ajouta de l'oxyde de zinc et d'alumine. Il ne fut réellement un peu employé que lorsque Knapp donna le procédé de tannage minéral aux savons métalliques. A cet effet, on prépare une solution de perchlorure de fer au dixième dans laquelle on plonge la peau quarante-huit heures, puis une solution savonneuse dans laquelle le cuir est jeté au sortir du bain ferrugineux. Lorsque la réaction est complète, on lave et on sèche. Le cuir ainsi obtenu manque de souplesse ; sa couleur est peu agréable. Le tannage au bichromate de potasse ne vaut pas mieux. On trempe les peaux huit jours dans une solution de bichromate de potasse, constamment agitée. Après une semaine la peau est séchée, traitée par la paraffine et corroyée. Le tannage minéral rend cependant des services pour l'imperméabilisation des cuirs tannés à qui l'on fait absorber une solution de bichromate de potasse avant de les tremper dans un bain chaud de gélatine. M. Balastschans et Trenk emploient l'alumine dans les conditions suivantes. Ils dissolvent 20 à 30 parties de chromate d'alumine dans 1,000 parties d'eau à l'aide de 20 à 30 parties d'acide pyroligneux, puis dans une deuxième solution de la crème de tartre avec un peu de protochlorure double de nickel et d'ammoniaque. En laissant macérer les peaux dans un mélange formé de deux parties de la première solution pour une partie de la deuxième, le tannage

de vingt jours. On a aussi employé le sulfate d'alumine d'une part et un mélange de borax et de glycérine de l'autre donnant du borate d'alumine; on s'est enfin servi du savon, d'alumine. Les produits obtenus par ces procédés n'ont donné aucun produit comparable aux cuirs tannés.

Fabrication des croûtes. On appelle croûtes les peaux de bœuf dédoublées en deux parties suivant leur épaisseur. La portion qui renferme la fleur est appelée vache; elle sert à la fabrication des cuirs vernis, l'autre s'appelle croûte et sert à faire des cuirs grossiers pour empeignes. Cette opération se fait au moyen de la machine à refendre qui se compose d'un couteau plus large que la peau et qui est animé d'un mouvement de va-et-vient. La peau est poussée par deux rouleaux servant à la fois à pousser la peau et à la presser contre la table pour l'empêcher de faire des plis qui formeraient autant de trous. Le couteau peut

être levé ou baissé à volonté à l'aide de vis. Une machine peut refendre de 35 à 40 peaux par journée de douze heures.

Traitement des cuirs tannés. On pratique quelquefois un second tannage pour surcharger le cuir et lui faire donner un rendement supérieur, soit avec des extraits concentrés, soit en couchant les peaux en fosses avec des jus acides. On traite celles qui ont une couleur défectueuse par un mélange d'extrait de châtaignes, d'extrait de valonées, d'acide oxalique et d'eau. On enlève les taches de graisse avec des alcalis carbonatés, sulfurés ou de la saponaire. Les cuirs trop colorés peuvent être décolorés par des solutions d'hypochlorite de soude, d'eau oxygénée, d'hydrosulfite de soude. Quelques tanneurs emploient le sel d'étain pour donner une belle apparence à leurs cuirs. D'autres pratiquent une fraude, dont on ne saurait trop se méfier, qui consiste à charger les peaux tannées d'huile, de glucose et de préfé-

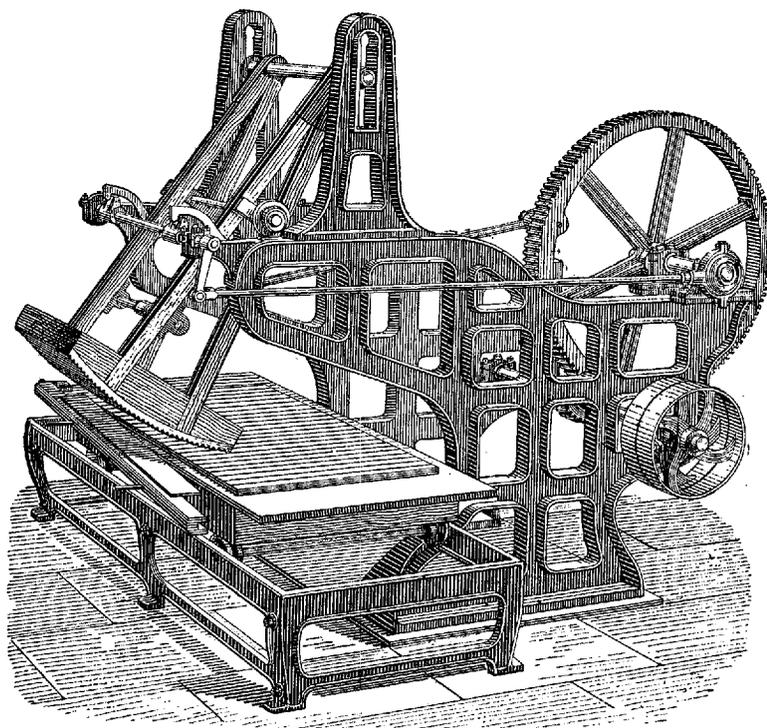


Fig. 4. — Machine à crépir et à rebrousser les cuirs.

rence de corps insolubles ou pesants comme le sulfate de baryte, les sucrates de baryte, le sulfoléate de plomb, etc.

Qualité des cuirs. La qualité d'un cuir dépend de la façon dont il a été tanné. Il est d'autant meilleur que ce tannage a été plus complet et effectué d'une façon plus régulière. On peut d'ailleurs, avec un peu d'habitude, s'en rendre facilement compte en examinant la surface de section. Dans un bon cuir, elle est luisante, homogène; la texture est nerveuse, serrée et n'offre de bandes foncées que du côté de la fleur. Cet aspect doit rester le même quel que soit le sens dans lequel la section est faite. Le cuir mal tanné au contraire a une coupe terne, un tissu lâche, peu serré, sans nerf et spongieux. On aperçoit généralement une raie blanche ou noire au milieu. Le cuir bien tanné, bouilli avec de l'eau, ne se gonfle pas, ne devient pas gluant et reste opaque dans toutes ses parties. La solution se colore en brun ou en rouge, mais ne doit jamais se prendre en gelée, même après évaporation. Le cuir mal tanné, au contraire, se gonfle, devient transparent dans toutes les parties non tannées, les autres prennent une teinte café au lait; la liqueur qui est trouble se prend en

gelée par refroidissement. Dans les laboratoires militaires, on fait l'essai des cuirs avec de l'acide acétique cristallisable. Dans ce liquide, un cuir bien tanné peut rester plusieurs jours sans subir d'autre transformation qu'une teinte un peu plus sombre, tandis que le cuir mal tanné se transforme en gélatine au bout de peu de temps. Enfin un bon cuir ne doit pas absorber d'eau; il doit avoir une belle couleur jaune légèrement rougeâtre; il ne doit présenter ni coutelures, ni effleurures, ni piqûres ou callosités. La fleur doit être souple et non cassante, comme il arrive parfois pour les peaux brûlées pendant l'épilage. Le maximum d'humidité doit être de 15 %.

CORROYAGE. — Quel que soit le procédé de tannage employé, le cuir subit un grand nombre d'opérations connues sous le nom de corroyage. Ces opérations varient, de plus, pour chaque variété de cuir à obtenir. Nous allons prendre comme exemple la fabrication des veaux cirés et nous donnerons ensuite les différentes manipulations employées pour chaque variété de cuir commerçant.

Veaux cirés. Les veaux cirés se préparent généralement avec des veaux en croûte. Les traitements qu'ils ont

à subir sont les suivants : 1° En supposant que les cuirs sortent tout séchés de la tannerie et que la corroirie forme industrie à part, ils sont mis à tremper pendant quelques heures et nettoyés à fond. 2° Frayés avec un couteau dont le tranchant est rabattu à angle droit pour enlever ce qui peut rester de chairs ou d'impuretés, puis foulés jusqu'à ramollissement complet. 3° *Mis au vent* pour déplacer le trop de cuir du collet et le répartir sur les autres parties. Cette opération se fait à la machine sur la table à mouvements universels. 4° La *mise en huile de fleur* qui consiste à appliquer du côté de la fleur un mélange à parties égale de suif fondu au creton et d'huile de baleine. Cette composition est appliquée en couche mince et demande deux ou trois jours pour pénétrer suffisamment dans l'épiderme. 5° La *mise en huile de chair* est faite avec un mélange de dégras ou de moellon (matières grasses provenant de la chamoiserie), d'huile animale et de suif. On fabrique aujourd'hui des dégras artificiels en oxydant les huiles employées dans le chamoisage par de l'oxyde de plomb très divisé; l'acide nitrique ou un courant d'air barbotant dans l'huile chauffée à 90°. La matière grasse est étendue à la main ou à la machine, et laissée à sécher. Au bout de cinq à six jours celle qui n'a pu pénétrer dans le cuir est enlevée au moyen d'un couteau à tranchant émoussé. Un cuir de 300 kilogr. traité par 100 kilogr. de dégras donne 342 kilogr. de produit après dégraissage. 6° Le *grainage*. Il est fait à la machine en faisant passer une roue molle-tée portant le dessin du grain, sur la peau, du côté de la fleur. Il est variable avec chaque fabricant. 7° Le *cirage* qui consiste à appliquer un mélange formé d'huile de lin, d'huile de foie de morue et de noir de fumée ou d'aniline.

COMPOSITION DE QUELQUES CIRAGES

<i>Cirage ordinaire.</i>	<i>Cirage anglais.</i>
Huile de foie de morue 45	A Eau 25
Huile de lin 20	Gomme arabi- 6
Suif 25	Savon râpé 6
Noir de fumée léger 4	Noir d'aniline. 0,200
Fiel de bœuf 2	B Huile de foie de morue 50
Cire jaune 1	Cire jaune 6
Alcool 5	Bleu de Prusse. 2
Pyrolignite de fer 1	Noir léger 6
Noir d'aniline. 0,050%	Glycérine 2
Carmin d'indigo 0,2 —	<i>Cirage de couleur.</i>
<i>Cirage extra.</i>	Huile de baleine blanche ou blonde 45
Huile de lin 20	Huile de lin 30
Huile d'olive 40	Suif 20
Suif 15	Matière colorante. 3 à 5
Noir de fumée 4	Cire blanche 2
Oufs 8	Alcool 2
Alcool 2	
Vanadate d'ammoniaque 0,010	

Le seul soin qu'il faut avoir est d'éviter l'emploi d'huiles végétales non siccatives. Le *finissage* est la dernière opération; elle est destinée à donner le coup d'œil et le toucher demandés par l'acheteur. C'est une opération très délicate qui consiste à appliquer une pâte formée d'un mélange bien homogène de 60 parties de colle de peau et de 40 de suif. L'ouvrier étale cette pâte à la main et l'étend uniformément avec une brosse douce. On la laisse sécher cinq à six heures et on passe une couche de gélatine brillante. Pour les finissages en couleur la peau au lieu d'être cirée est teinte de la couleur demandée et terminée comme le veau ciré ordinaire.

Veaux blancs. Les veaux blancs sont traités comme les veaux cirés pour la mise en huile de fleur et de chair. Le finissage en pâte qui a pour but de coller les chairs et de rendre la peau unie et brillante tout en augmentant son poids, se fait avec un mélange de matières collantes et grasses.

Voici d'ailleurs quelques compositions :

Eau 20 ^{lit}	Eau 3 ^{lit}
Graine de lin 2 ^{kg}	Savon 120 ^{gr}
Cire végétale 1 ^{kg}	Carb. de potasse 60
Stéarine 1 ^{kg}	Cire vierge 400
Suif 1 ^{kg} 500	Sucre candi 150
Savon blanc 3 ^{kg}	Gomme arabique 60
Carbonate de potasse 0 ^{kg} 300	Suif 100
Oxyde de zinc 0 ^{kg} 500	Huile de foie de morue 200
Cachou jaune 0 ^{kg} 100	

L'oxyde de zinc qu'on ajoute dans ces compositions est employé pour le finissage en blanc, le cachou en jaune fauve, pour éviter un cirage en blanc ou en jaune. Le corroyage des vaches cirées, blanches et en couleur se fait de la même façon que celui des veaux correspondants.

Vache lissée. Au sortir des fossés, les cuirs de vache sont coupés en deux, essorés et abattus sur la table de corroirie sur laquelle ils doivent être rebroussés. Cette opération se fait à la machine qui se compose de deux bâtis en fonte entre-croisés avec un avancement à la partie inférieure pour supporter le chariot mobile de la table qui reçoit le cuir plié en deux. Il est saisi au moyen d'une grille ou d'un rouleau excentré. La marguerite, comme dans l'appareil à main, est en bois dur. Elle est fixée à l'extrémité inférieure d'un battant en bois dont l'axe se trouve à la partie supérieure du bâtis. Un arbre portant une poulie de commande donne le mouvement de va-et-vient. Le cuir rebroussé est hutté, traité par une bouillie composée de farine, kaolin, mousse de Chine et tannin. La mousse de Chine est souvent remplacée par la dextrine. On le fait ensuite passer sous la machine à mettre au vent et on le lisse mécaniquement avec des rouleaux de verre ou de bois dur.

Cuir noirs. Les cuirs noirs sont passés en suif à la main ou à la machine, noircis par du noir de bière (bière aigrie mise à digérer sur de la limaille de fer), du pyrolignite de fer, des noirs de campêche au fer ou au chrome, des noirs d'aniline, passés à la paumelle et grainés. Les cuirs noirs lissés sont mis en presse pendant quelques jours, lustrés à l'étire ou à la lisse, jusqu'à ce que toute trace de grain ou de fleur soit disparue, puis frottés avec un chiffon de laine jusqu'à ce que la fleur soit bien éclaircie.

Cuir vernis. L'industrie des cuirs vernis a été créée en France au commencement de ce siècle par M. Plummer, de Pont-Audemer. Elle arriva en peu de temps à son apogée et aujourd'hui la supériorité des produits français les fait rechercher du monde entier. Les corps qui entrent dans la composition des nombreux vernis employés sont : le bitume de Judée, le vernis gras au copal, l'huile de lin cuite et lithargée, l'essence de térébenthine, etc. La coloration est donnée par du noir de fumée et du bleu de Prusse.

COMPOSITION DE QUELQUES VERNIS

<i>Vernis de Hein.</i>	<i>Vernis Villon.</i>
Cire minérale 90	A Huile de lin cuite 33,3
Spermacéti 50	Copal 33,3
Térébenthine 350	Ess. térébenthine 33,3
Vernis d'asphalte. 20	B Alcool 75
Borax 10	Gomme laque 25
Noir de fumée 20	Violet d'aniline 1
Bleu de Prusse 10	C Huile de lin cuite avec bleu de Prusse 60
Nitrobenzine 5	Cire minérale 25
<i>Vernis à l'aniline.</i>	Vaseline 5
A Noir d'aniline. 400	Ess. térébenthine 10
Acide chlorhydrique 400	D Gutta-percha 20
Alcool 2400	Ess. térébenthine 40
Gomme laque 2400	Huile de lin cuite avec bleu de Prusse 40
Alcool 10000	

Les cuirs bien tannés subissent les traitements décrits dans la fabrication des veaux blancs. Ils sont ensuite poncés pour boucher les trous et rendre la surface aussi unie que possible. Cette opération se fait à l'aide de la machine figurée ci-dessous.

Le vernissage est précédé d'un encollage fait avec de la colle de peau, d'une mise en teinte par une solution de

violet d'aniline et d'un apprêt composé d'huile de lin cuite, blanc de plomb et noir de fumée. Un dernier ponçage donné avec la pierre ponce pulvérisée et un chiffon de laine amène le cuir dans un état convenable pour le vernissage proprement dit. Nous avons donné plus haut la composition de quelques vernis. Ces compositions variant à l'infini, il faut éviter d'y faire entrer les suifs et les huiles non

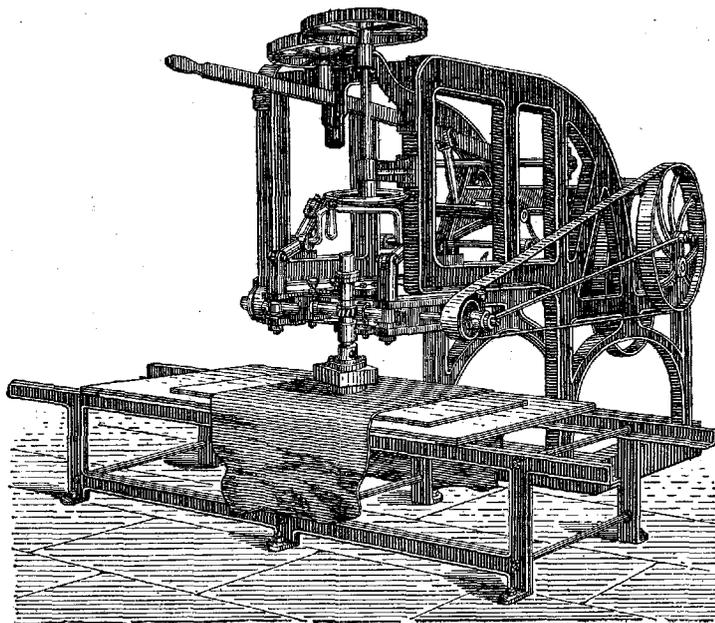


Fig. 5. — Machine à poncer les cuirs vernis.

siccatives qui tachent et le glucose qui amène des crasses. Trois couches de vernis demandant chacune vingt-quatre heures pour sécher, sont passées, en évitant avant tout les poussières. Certains vernis sont à base de savons métalliques. Les vernis de couleur sont faits en remplaçant le noir de fumée ou d'aniline, le bleu de Prusse et le violet d'aniline par la matière colorante correspondante à la couleur que l'on veut donner.

Cuir de Russie. Les peaux de bœuf ou de vache sont mises à tremper deux jours, débouillées à la chaux, gonflées dans un mélange de levure de bière, sel et farine; passées dans des cuves contenant des décoctions d'écorces de saule, de pin et de bouleau renouvelées tous les deux jours et d'une concentration de plus en plus grande. Ce tannage dure de vingt à vingt-cinq jours. La mise en huile est faite avec un mélange d'huile de phoque et d'huile de bouleau obtenue par distillation d'écorces de bouleau et d'andromède. Elles sont teintées avec des bois de Santal et de Fernambouc ou plus simplement à la cochenille et au bois du Brésil et enfin grainées, quadrillées ou lissées.

EMPLOIS DU CUIR. — Les peaux les plus employées sont celles des mammifères. Celle du buffle sert à la fabrication des cuirs forts, des équipements militaires et des cuirs à rasoirs. Celle de la vache donne des cuirs mous désignés sous le nom de cuirs à œuvre ou malterie qui servent à confectionner les chaussures et les ceinturons. Celle du taureau est spongieuse et forme les capotes de voitures. La peau du cheval et du mulet est utilisée par les fabricants de harnais, tabliers, couvertures. L'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame donnent un cuir raide, utilisé en mécanique. Le mouton, la chèvre, dont la peau possède à la fois une souplesse et une résistance remarquables, sont

fort appréciés pour faire les chaussures fines, la reliure, les soufflets, coussins, doublures, fouets, guêtres; leurs peaux servent au transport des vins et de l'eau (Grèce, Espagne, Afrique), et dans la maroquinerie. La peau d'âne est employée en sellerie et à la fabrication du chagrin. Celle du cochon pour la sellerie, les sacs, les malles, etc. Celle du chien, du sanglier, de l'ours, du loup, du lapin, du rat, du cerf, ont des emplois très variés. Les peaux du chamois, du chevreuil, du daim, du lama sont chamoisées et servent à faire des gants, des peaux à nettoyer l'argenterie, à garnir des touches de piano. Depuis quelques années, on emploie la peau du kangourou pour la chaussure. Un grand nombre d'autres animaux donnent leur peau ou leur fourrure. Certains oiseaux comme le cygne, l'agami, l'autruche fournissent une peau très fine employée comme ornement par les éventailistes et la tableterie. Les peaux de serpent (boa constrictor, cobra capello, vipère, etc.), les peaux d'amphibie et de poisson (alligator, phoque, morse), sont employées en maroquinerie, bimbeloterie, gainerie, celles du requin, du marsouin, de la raie, de la rousette ou chien de mer sont utilisées par les ébenistes pour adoucir le bois. En Europe, en Syrie, à Tunis elles servent à faire le chagrin. La peau de baleine sert à faire des transmissions de machines; la peau d'anguille, des harnais et des bretelles; la peau des poissons plats, des gants et des bourses, etc., etc. Nous citerons en dernier lieu la peau humaine, qui a quelquefois été employée comme celle du général bohémien Jean Ziska à faire une peau de tambour; celle de la sorcière yorkshire, Mary Bateman, qui servit à relier deux livres qui existèrent fort longtemps à la bibliothèque de Malborough House, près de Methley (Angleterre). Les mémoires de la marquise de Créqui et le dictionnaire d'histoire naturelle de Valmont de Bomare citent la tannerie de Meudon comme fabricant des cuirs avec de la peau humaine. De nos jours, enfin, tout le monde sait que

la peau de l'assassin Pranzini fut tannée par M. Detresse, de Paris, et transformée en porte-cartes.

Cuir factices. On fabrique les cuirs factices avec des débris de cuirs de toutes sortes. Les fragments triés par ordre de grandeur sont placés sur une table côte à côte, enduits d'une colle imperméable à base de gélatine, et soumis à une forte pression au moyen de la presse hydraulique. Un autre procédé consiste à chauffer les rognures sous pression et à soumettre la bouillie obtenue à l'action de la presse hydraulique. On traite aussi les débris de cuir dans une machine jusqu'à ce qu'ils soient transformés en une sorte d'étope que l'on imbibe d'un mélange de colle forte et de vernis gras. Ce mélange est égoutté, passé entre deux cylindres et comprimé. — La toile-cuir est un tissu enduit d'une composition dans laquelle il entre de l'huile de lin cuite, de la colle de peau de gant, du blanc de Meudon et du tanin. — Le carton-cuir est fabriqué comme le carton ordinaire, avec cette différence que chaque feuille est séparée par une composition insoluble et imperméable. On emploie, à cet effet, la gélatine chromatée, le mélange d'huile de lin et gélatine. — Il existe des cuirs artificiels qui n'ont de cuir que le nom, à base de gélatine et d'huile de lin. Une de ces compositions contient en outre du liège pulvérisé et porte le nom de linoleum (V. LINOLEUM). Son usage est très répandu.

Ch. GIRARD.

CUIR BOUILLI. — Pour l'obtenir, on fait bouillir des morceaux de cuir dans de la cire mêlée de résine et de colle. Une fois bouilli de la sorte, ce cuir conserve, pendant qu'il est détremé, une élasticité assez grande pour pouvoir se mouler, et quand il est sec il devient d'une dureté et d'une rigidité presque égales à celles du bois auquel il est préférable en raison de sa légèreté. Ce procédé est assez ancien et le cuir bouilli sert principalement à la fabrication des vases à transporter le vin et des étuis ou gaines. Parfois aussi il était employé pour revêtir des coffres et des coffrets qui recevaient une décoration artistique. A. de Cn.

II. Art décoratif. — L'usage du cuir remonte à la plus haute antiquité. Les Egyptiens l'employaient en chaussure et pour recouvrir les sièges et les lits. Les Grecs et les Romains s'en servaient parfois pour faire des portières de temples, des sommiers de litières et pour décorer leurs appartements, mais aucune de ces pièces ne nous est parvenue et l'on ne connaît exactement ni leur travail, ni leurs dispositions. Nous n'avons de renseignement positif sur l'emploi du cuir comme matière décorative, qu'à partir du moyen âge. Quelques-unes de nos églises, entre autres la cathédrale du Puy, ont conservé des portes du XI^e siècle, dont les vantaux sont décorés d'un travail de ferronnerie appliqué sur une garniture de cuir peint recouvrant les ais du bois. On trouverait d'autres exemples de cette fabrication spéciale dans les édifices religieux de l'Allemagne et de l'Angleterre. On sait que les belles tentures de Notre-Dame de Paris étaient primitivement placées sur un fond de cuir dont les traces sont encore apparentes. Les comptes du XIV^e siècle apprennent que le cuir ouvré était alors employé dans les appartements comme tapis et comme tenture. L'inventaire de Charles V mentionne des cuirs de Hongrie brodés de feuillages aux armes de France, ainsi qu'une chambre de cuir brodé de fleurs de lis d'or et des cuirs d'Aragon ouvrés pour mettre sur le plancher. Le duc de Bourgogne possédait de même des tentures de cuir représentant des bêtes sauvages. Cette fabrication spéciale fut de bonne heure florissante en Espagne où elle était pratiquée par les musulmans qui mettaient en œuvre les belles peaux tirées des contrées orientales, et à Venise qui se trouvait, par ses relations commerciales, en contact journalier avec l'Égypte et la Syrie. Dans cette dernière ville on produisit de véritables tableaux représentant des madones, des figures de saints peints de diverses couleurs sur un fond de cuir imprimé au fer chaud et doré par parties. Vers l'époque de la Renaissance, les tentures d'appartement en cuir gaufré s'étaient généralisées et on les fabriquait aussi bien en

France qu'en Espagne et en Italie, dans les Flandres et dans l'Allemagne. La reine Catherine de Médicis avait des tentures à personnages que fabriquaient pour elle des ouvriers demeurant à l'hôtel de Nesle à Paris. On trouve dans nos musées de nombreux coffrets en cuir gaufré du XV^e et du XVI^e siècle qui sont ornés de personnages accompagnés d'inscriptions, dont quelques-uns sont très intéressants par leur exécution et par leur composition. Une profession s'était adonnée depuis longtemps au travail du cuir et avait su transformer cette dépouille animale en matière artistique : c'était celle des doreurs sur cuir, garnisseurs et enjoliveurs qui s'étaient réunis en communauté distincte en 1594, avec la faculté de fabriquer et de vendre des tapisseries et des tentures de cuir, de même que des robinets, des coffrets de chambre, des tablettes, des miroirs pliants, des boîtes à poudre, des étuis et des bordures de miroir. Ils se trouvaient placés, pour ces deux dernières fabrications, en compétition avec les maîtres gainiers et les maîtres miroitiers, et ces difficultés amenèrent la réunion postérieure de ces trois communautés en une seule (V. GAINERIE). Le cuir est également la base indispensable des travaux des relieurs qui dès le moyen âge travaillaient cette matière et dont les productions devinrent plus tard des chefs-d'œuvre de gaufrage, de mosaïque et de dorure, sous la direction des bibliophiles Grolier et des amateurs du XVI^e siècle. Mais la reliure constitue un art spécial dont les ouvrages seront étudiés avec plus de développements à ce mot spécial.

À la fin du XVI^e siècle, la fabrication des tentures de cuir gaufré diminua en Espagne, tandis qu'elle devenait une des principales sources de la richesse manufacturière des Flandres. À ce moment les tentures étaient l'accompagnement obligé de la décoration intérieure de toutes les demeures néerlandaises, ainsi qu'on le voit dans les scènes d'intérieur peintes par Gerard Dow, par Metsu, par Terburg et par Van der Meer. Ces contrées en exportaient de grandes quantités même en France, où plusieurs villes se livraient à cette industrie. On adopta aussi dans les premières années du même siècle l'usage de recouvrir les sièges de cuir simplement imprimé ou gaufré en même temps que doré. Les fauteuils et les chaises ainsi garnis se rencontrent fréquemment. On les tirait communément de la Flandre, de l'Espagne et du Portugal, et si leur composition n'est pas toujours à l'abri de la critique, l'excellence de la matière et la perfection du travail leur ont valu de se conserver intacts depuis trois siècles. Les tentures des appartements se développaient en forme de frises occupées par des personnages mythologiques ou empruntés à l'histoire romaine. Le plus souvent cependant elles étaient disposées comme les rouleaux de nos papiers peints actuels et les arabesques ainsi que les ornements fleuronés dont ils étaient décorés se raccordaient à chaque lè, de façon à former un champ uni. Lorsque l'architecte-dessinateur Marot eut été exilé après la révocation de l'édit de Nantes, il fournit aux fabricants de la Hollande des modèles dont la nouveauté élégante releva le niveau artistique de leurs métiers. L'établissement des tentures de cuir était trop coûteux et trop compliqué pour ne pas suggérer l'idée de l'imiter à bon marché, et, dès 1702, Stoucrad avait fondé à Paris une manufacture de toiles dans le goût des cuirs dorés, qui pouvaient servir aux tapisseries d'appartement aussi bien qu'à recouvrir les sièges, les canapés, les écrans et les paravents. Le dernier coup fut porté à cette fabrication luxueuse par la création des manufactures de papier tontisse qui mettaient à la portée de tous une décoration nouvelle et peu coûteuse. Par suite d'un retour de la mode, les fabricants modernes produisent une grande variété de papiers peints et gaufrés dont les motifs imitent ceux des anciennes tentures de cuir.

CUIR DE CORDOUE. — La fabrication des cuirs gaufrés et dorés était très florissante en Espagne, et les ateliers de Cordoue mettaient en œuvre les peaux qu'ils tiraient du Maroc et qu'ils exportaient dans l'Europe entière. Ces

cuirs portaient le nom de la ville d'où ils provenaient et nos cordonniers eux-mêmes ont emprunté leur désignation primitive de *cordouaniers* à la cité d'où sortait la matière première qui servait à leurs travaux. Au moyen âge les grands seigneurs et notamment le duc de Berry possédaient des tentures de cuir rouge armoriées aux écus de Castille, qui sont décrits dans leurs inventaires sous la dénomination de cordouans. Cette industrie prit fin en Espagne lors de l'expulsion des Maures et elle émigra dans les Flandres qui lui durent une partie de leur prospérité commerciale. Les tentures de Cordoue étaient appelées *guadameciles* en espagnol, et elles atteignaient de grands prix lorsqu'elles étaient d'une fabrication soignée.

CUIR DE LION. — La peau du lion était recommandée, par la thérapeutique empirique du moyen âge, pour la guérison de la gravelle et du mal de reins. Les anciens inventaires citent des ceintures et des courroies de cuir de lion, qui étaient destinées à cet usage. Le roi Charles V en possédait qui étaient ornées d'émaux et d'appliques en or.

A. DE CHAMPEAUX.

III. Anatomie. — **CUIR CHEVELU.** — Peau qui recouvre le crâne. Elle mérite son nom par sa structure dure et épaisse et son adhérence directe à l'aponévrose épiciénienne, grâce à l'absence de fascia superficialis. Glabre dans la région frontale, elle est pourvue de cheveux dans ses autres parties. Les cheveux sont implantés obliquement en rayonnant à partir d'un point central appelé *vertex* (V. CHEVEUX, PEAU ET TÊTE).

D^r L. HN.

IV. Minéralogie. — **CUIR DE MONTAGNE.** — Variété d'*asbeste*, formée par des fibres fines et flexibles de ce minéral, enchevêtrées les unes dans les autres de façon à former un tissu très serré : celui-ci, suivant sa consistance, est désigné sous les noms de *cuir*, *liège* ou *carton de montagne*.

A. L. ACRIOX.

BIBL. : H. HAVARD, *le Dictionnaire de l'ameublement*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*. — Catalogue de la collection Spitzer.

CUIRASSE. I. ART MILITAIRE. — L'origine de la cuirasse remonte à la plus haute antiquité. Elle était employée déjà par les Grecs et les Romains (V. ARME). Les Gaulois du temps de César portaient la cuirasse faite de deux pièces entières, comme les Romains. On n'a trouvé jusqu'ici aucune cuirasse dans ce que nous ont laissé les Francs, mais on sait que leurs chefs en étaient armés. Sous les Carolingiens, le moine de Saint-Gall, qui écrivait à la fin du IX^e siècle, nous donne Charlemagne et ses preux comme étant couverts de lames et d'écailles de fer, mais la véritable armure de corps de cette époque est la cotte de mailles. Aux X^e, XI^e et XII^e siècles, les guerriers ont la longue tunique de mailles, le *haubert* qui descend jusqu'au-dessus du genou. Les anneaux de fer forgé y sont cousus sur toile ou peau. D'autres cottes sont en écailles. Le XIII^e siècle voit, en Allemagne d'abord, un plastron de fer plein se mettre sur la poitrine. Dans le XIV^e se répand définitivement l'armure complète en plaques d'acier, dite armure à plate. La cuirasse ou plastron atteint sa plus belle forme au XV^e siècle. Mais elle dégénère bientôt, car dès le commencement du XVI^e, on voit le plastron se bomber et devenir grotesque sous Henri III, avec sa forme bossue dite à *cosse de pois*.

Cependant les armes portatives à feu se sont répandues partout et les pièces de l'armure sont abandonnées l'une après l'autre, mais la cuirasse persiste ; on se borne à la faire plus épaisse pour lutter contre la balle du mousquet. Si l'infanterie la quitte pour le justaucorps, sous Louis XIII, les officiers la conservent. L'ordonnance de 1638 prescrit que chaque cavalier doit avoir au moins une cuirasse et un pot (casque). En 1666, les régiments de cavalerie cuirassée furent créés et petit à petit la cuirasse devint un simple pastron. Louis XIII avait voulu que les cuirasses fussent polies à blanc ; mais sous son successeur elles reprirent la teinte bronzée et les ciselures. Quand Louis XIV, assistant à un siège, allait à la tranchée, il portait la cuirasse, ainsi que les princes, les ducs et les généraux

qui l'entouraient. Les sapeurs et les ingénieurs portaient la cuirasse ou le corselet. Aux termes de l'ordonnance de 1703, tous les officiers de grosse cavalerie devaient avoir la cuirasse, mais l'usage étant plus fort que tous les règlements, celui-ci fut peu ou point observé. Celle de 1733 revint à la charge et donna même la cuirasse aux officiers supérieurs d'infanterie ; enfin l'ordonnance de 1750 exigea que les officiers de cavalerie la portassent dans tous les exercices. Pendant tout le règne de Louis XV, les généraux revêtirent encore la cuirasse, ce qui ne s'harmonisait pas outre mesure avec leur poudre, leurs rubans et leurs dentelles. Ils en quittèrent spontanément l'usage en 1773. Jusqu'en 1802, un seul régiment de cavalerie, le 8^e, avait gardé la cuirasse à plastron et à dossière, mais, à cette époque, Bonaparte la rendit à toute la grosse cavalerie qui l'a toujours conservée depuis. Aujourd'hui, la cuirasse dont sont armés nos douze régiments de cuirassiers comprend trois tailles dont le poids réglementaire va de 8^{kg}750 à 7^{kg}870. Dans ce poids le plastron entre pour 6^{kg}250 à 5^{kg}700 et le dos pour 2^{kg}500 à 2^{kg}170. Aux termes d'une décision ministérielle, les généraux de brigade commandant une brigade de cuirassiers et les officiers d'état-major attachés à cette brigade portent une cuirasse et un casque, dans les grandes manœuvres et en campagne. Cette arme défensive n'est portée qu'avec la tunique de petite tenue qui reçoit sur les manches les marques distinctives du grade.

À la suite d'expériences faites en Allemagne avec les nouvelles balles, il a été reconnu que la cuirasse ne préserve plus les hommes qui la portent. Il a été prouvé de plus que les projectiles seront plus dangereux pour les cuirassiers que pour les hommes à poitrine découverte, puisque la balle entraîne souvent dans la plaie des débris de métal ou de matelassure. Partant de là, l'empereur a décidé le 12 mai 1888 que la cuirasse ne serait plus conservée que comme arme de parade et qu'elle ne serait point emportée en campagne. Depuis l'année 1860, la cuirasse n'existe plus dans l'armée autrichienne. L'Italie n'a pas non plus de cuirassiers, et, dans la cavalerie russe, le premier rang des quatre régiments de la garde porte seul la cuirasse. Chez nous, on a essayé, en 1881, de décuirasser six de nos douze régiments de cuirassiers, mais la tentative n'a point réussi et l'on est revenu promptement à l'ancien état de choses.

II. MARINE. — Les événements de la sécession américaine donnèrent en Europe un nouvel essor (V. CUIRASSE et BLINDAGE) à l'étude des cuirasses. Mais, de ce côté de l'Atlantique, l'objectif était tout autre qu'aux États-Unis. Avec leurs gros canons à âme lisse, les Américains se proposaient de disloquer les plaques de cuirasse et d'ébranler la membrure, sans prétendre à la perforation du système protecteur. Aussi employaient-ils des projectiles pleins, très pesants, doués de vitesse médiocre, grâce à de faibles charges de poudre. En Europe, où l'on cherchait à percer l'armure, on se servait de canons rayés et de projectiles d'une masse relativement faible, animés d'une grande vitesse. Les murailles à plaques superposées semblent mieux résister aux boulets contondants ; c'est ce qui engagea les Américains à persévérer dans l'emploi de ce système protecteur. En outre, les cuirasses de l'espèce sont d'une construction facile et ne nécessitent point de dépenses considérables. D'ailleurs, les expériences anglaises sur des cibles appropriées ne tardèrent pas à mettre en lumière les points suivants : 1^o la résistance opposée aux projectiles par une plaque de fer varie comme le carré de son épaisseur quand cette épaisseur est petite ; 2^o la résistance des plaques massives est de beaucoup supérieure à celle des plaques divisées pour une même épaisseur totale, pourvu que les plaques élémentaires soient minces, mais cet avantage diminue au fur et à mesure de l'augmentation d'épaisseur des plaques et semble disparaître quand elle devient considérable ; 3^o le matelas de bois ajoute peu de chose à la résistance, à moins que l'on n'intercale du fer dans le bois.

Comme l'artillerie ne cessait d'accroître sa puissance, on fut conduit à augmenter l'épaisseur des armures. Partie de 110 millim., cette quantité croît progressivement chez

les diverses puissances et atteint 450 millim. et même 480 millim. en 1884, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant :

France		Angleterre		Italie	
	millim.		millim.		millim.
1859 Gloire	110	1860 Warrior.....	110	1861 Formidable.....	115
1864 Flandre.....	110	1865 Minotaur.....	137	1863 Maria Pia	120
1865 Revanche.....	110	1865 Bellerophon.....	152	1863 Castelfidardo.....	120
1868 Océan	160	1868 Hercules	252	»	
1875 Colbert.....	160	1875 Dreadnought.....	355	1876 Duilio	430
1880 Bayard.....	200	1880 Ajax	457	1880 Italia.....	484
1884 Marceau	450	1884 Rodney.....	457	1884 Ruggiero di Lauria.	480

A force d'accroître l'épaisseur des cuirasses, on dut réduire la surface protégée. L'emploi de l'acier donnait la solution du problème ; la résistance de ce métal à la pénétration et sa légèreté relative le recommandaient à l'attention des expérimentateurs. Comme il pèse 20 % de moins que le fer, son adoption permettait d'accroître l'épaisseur de la protection, le déplacement conservant la même valeur. Mais la métallurgie de l'acier était trop en retard pour que l'on pût résoudre le problème du premier coup. De même que la construction navale comprend les périodes du bois, du fer et de l'acier, la fabrication des cuirasses comprend celles du fer, du fer et de l'acier combinés, enfin de l'acier seul ou combiné avec le nickel.

En 1869, les plaques destinées au bâtiment anglais *le Captain* sortaient des ateliers de Brown, à Sheffield. Elles mesuraient une épaisseur de 22 cent. On les passait d'abord au laminoir ; puis on les réchauffait dans le fourneau et on les courbait à la presse hydraulique jusqu'à ce que l'on ait obtenu la courbure voulue pour le blindage des tourelles. Un canon de 68, placé à la distance de 7^m62, ne put la percer en 12 coups.

Les premiers essais sérieux concernant les plaques de cuirasse datent de 1876. Ces expériences comparatives, exécutées à la Spezzia, eurent un grand retentissement et portèrent sur des plaques d'une épaisseur uniforme de 560 millim. : l'une était en fer forgé, la seconde en acier, la troisième en fer forgé alternant avec des massifs de bois, la quatrième, enfin, comprenait des plaques de fonte alternant avec des plaques de fer doux. Les obus du canon de 100 tonnes lancés contre ces cibles fendillèrent seulement la plaque d'acier, mais de nombreux projectiles l'auraient brisée.

Un peu plus tard, on fabriqua des plaques *compound*, c.-à-d. composées (fer et acier). MM. Cammell, de Sheffield, chauffaient au rouge la plaque de fer et versaient dessus l'acier en fusion ; après refroidissement de la masse, on trouvait entre le fer et l'acier une couche de soudure de 3 à 10 millim. qui unissait les deux métaux et dont la texture passait insensiblement du grain fin de l'acier aux fibres du fer. Dès 1877, l'Angleterre expérimenta ce genre de plaques et, à la suite de ces nouveaux essais, M. Barnaby formula son opinion en estimant qu'une plaque *compound* de 12 pouces offrait plus de résistance à la pénétration qu'une épaisseur de fer forgé de 14 pouces ; selon cet éminent constructeur, les premières étaient seules capables de s'opposer à la pénétration des projectiles d'acier. En conséquence, l'amirauté anglaise commanda à M. Cammell la cuirasse de l'*Inflexible* que l'on avait lancé l'année précédente. L'épaisseur du cuirassement des tourelles de ce bâtiment est de 9 pouces (225 millim.) ; les plaques ont été fabriquées en versant 5 pouces d'acier fondu sur une plaque de fer de 9 pouces et en laminant le tout jusqu'à l'épaisseur de 9 pouces. Ces plaques mesurent de 2^m40 à 7^m50 de long.

Cette même année (1877), l'usine de John Brown and Co, de Sheffield, fonda une plaque d'acier de 0^m632 ; c'était la plaque la plus épaisse produite jusqu'alors. On scia le métal et on le trouva très homogène. Il est vrai qu'à cette époque l'industrie était piquée au vif, car on parlait de

l'introduction dans la marine italienne de plaques de 1 m. d'épaisseur, conséquence logique de la commande de huit pièces de 100 tonnes, faite à la maison Armstrong pour l'armement du *Duilio* et du *Dandolo*. De son côté, l'usine du Creusot ne restait pas en arrière ; cette manufacture avait d'ailleurs une réputation à soutenir, elle qui avait fourni les cuirasses des premières batteries flottantes. Elle exposa, en 1878, une plaque d'acier courbée suivant la forme d'une tourelle, épaisse de 0^m80 et pesant 65,000 kilogr. L'année suivante, M. Barnaby admira dans ce même établissement un lingot d'acier du poids de 120 tonnes, destiné à être façonné en plaque de cuirasse.

En 1881, M. Ellis présenta, en Angleterre, un procédé métallurgique différent de celui qu'employait M. Cammell. Au lieu de verser de l'acier fondu sur la plaque de fer chauffée au rouge et de laminer ensuite le bloc ainsi formé, M. Ellis commençait par laminer et forger une plaque d'acier qu'il soudait ensuite à une plaque de fer en versant de l'acier fondu entre les deux. Ce procédé permettait de donner plus facilement au métal la forme convenable. On essaya une plaque d'une superficie de 4 m. q. environ et d'une épaisseur totale de 0^m27, dont 9 centim. d'acier et 18 de fer ; son poids atteignait 8^m400. Les projectiles du canon de 9 pouces tirés à la distance de 10 m. ne purent que l'entamer sans la perforer. La plaque fut donc reconnue excellente et l'amirauté anglaise résolut d'appliquer ce système au blindage du *Conqueror*, garde-côtes lancé la même année et dont la ceinture et les tourelles devaient être cuirassées à 305 millim. Pendant ce temps (1881), on essayait en France les plaques de cuirasse fabriquées par M. Schneider et destinées au *Terrible*. La plaque d'essai, du poids de 18 tonnes, mesurait 0^m50 en haut et 0^m40 en bas. On tira sur cette plaque trois coups de canon de 0^m32 aux trois sommets d'un triangle équilatéral de 0^m80 de côté ; les trois projectiles s'écrasèrent aux points d'impact en formant champignon ; le premier seul avait déterminé trois petites fentes. Les plaques du Creusot remportèrent, en 1882, un premier succès à la Spezzia (V. BLINDAGE). En 1884, d'autres essais confirmèrent pleinement le résultat des expériences comparatives de 1882. On essayait au polygone de Muggiano (près de la Spezzia) un canon Armstrong de 100 tonnes. Cette pièce tira un projectile d'acier Krupp, du poids de 835 kilogr. successivement sur trois plaques de différentes provenances, mais d'une épaisseur égale (0^m48 comme dans l'essai de 1882) ; l'une était une plaque Schneider, en acier, les deux autres une plaque Brown et une plaque Cammell, *compound*. Le projectile perfora les trois cibles, mais les avaries présentaient de notables différences. La plaque du Creusot portait trois fentes, celle de Brown était brisée en huit fragments et, la couche d'acier enlevée, laissait le fer à nu ; la dernière, enfin, portait six énormes fentes. La même année, autre succès en Danemark de l'usine du Creusot sur les produits de MM. Marrel, Cammell et Brown. La plaque Schneider, détruite en partie, n'a pas laissé passer le projectile, tandis que les autres cibles étaient perforées et traversées. Ainsi, la supériorité restait au Creusot et le gouvernement italien adopta les plaques de cette provenance pour le cuirassement de plusieurs des vaisseaux de

sa flotte. Depuis, l'Italie a fondé l'usine de Terni, où l'on s'efforce d'acclimater les procédés de MM. Schneider et C^o comme on le fait à l'établissement de Bethléem, récemment créé aux Etats-Unis.

Nous ne saurions passer sous silence les essais intéressants que l'on a exécutés à la fin de 1889 à Annapolis (Etats-Unis) sur différents types de plaques. Les produits du Creusot remportèrent dans ces essais comparatifs un éclatant succès. On a essayé des plaques Schneider en acier pur et en nickel-acier. Dans l'essai préparatoire on tira quatre projectiles de 6 pouces. Après le tir, les plaques Schneider étaient intactes, sauf les quatre points atteints par les projectiles, tandis que les autres plaques étaient déjà détruites.

Au dernier essai (sept. 1890), on a tiré un projectile au centre de chaque plaque. Le canon employé avait un calibre de 8 pouces et sortait de l'arsenal de Washington. Cette pièce lançait un obus de 240 livres, système Firminy, fabriqué à Sheffield. La charge de poudre, du poids de 85 livres, donnait une vitesse initiale de 1,850 pieds.

La plaque compound Cammel fut traversée ainsi que le matelas qui la soutenait; l'obus paraissait intact; mais le métal entièrement détruit avait été projeté dans toutes les directions.

Au contraire, les plaques en acier et en nickel-acier restèrent adhérentes au matelas. La surface de la plaque en nickel-acier paraissait aussi bonne qu'avant l'essai, excepté aux endroits où les cinq obus l'avaient percée. Celle de la plaque en acier présentait cinq trous avec quatre fentes étroites rayonnant du trou central vers les quatre trous des extrémités. L'inspection de la face postérieure du matelas a montré que, pour les deux plaques Schneider, le bois n'était même pas fendillé, tandis qu'à l'arrière des plaques Cammel les projectiles avaient laissé deux grands trous dans le chêne. Conformément au résultat fourni par ces expériences, les plaques destinées aux cuirassés américains seront en nickel-acier. Déjà un projet de loi présenté au Congrès et adopté demande un crédit de un million de dollars, afin de permettre au secrétaire d'Etat de la marine d'acheter la quantité de minerai de nickel nécessaire à cette fabrication.

La supériorité des plaques en acier-nickel du Creusot sur les plaques anglaises compound a également été démontrée dans des essais récents au polygone d'Ochta près de Saint-Petersbourg. En avril 1891, le gouvernement russe a commandé au Creusot le blindage du cuirassé *Georgy-Podebouetz* sur chantier à l'arsenal de Sébastopol.

Au fur et à mesure de l'accroissement de l'épaisseur, on a dû condenser la cuirasse, c.-à-d. limiter l'étendue des parties protégées. Comme résultat, le rapport du poids de la cuirasse au déplacement a plus que doublé depuis les premiers cuirassés. Ainsi, la cuirasse de l'*Héroïne*, épaisse de 0^m15, pesait 15,7 % du déplacement; celle du *Formidable*, épaisse de 0^m55, pèse 34,9 % du déplacement. Comme l'a fait remarquer l'amiral anglais, sir Spencer Robinson, 1,388 kilogr. par mètre carré de surface rendaient le *Warrior* impénétrable aux projectiles de l'ancienne artillerie; plus tard, 6,000 kilogr. par mètre carré devinrent insuffisants. Sir Spencer, qui faisait cette réflexion vers 1879, conseillait, dès cette époque, de se tourner vers l'acier et de lui demander, sans augmentation de poids, un accroissement de résistance à la pénétration.

M. Barnaby a résumé comme il suit les évolutions de la cuirasse, en France, de 1858 à 1888:

1856. Première phase: *Gloire*, muraille cuirassée à 0^m106; déplacement, 5,500 tonn.; vitesse, 12 nœuds 3/4; poids de la cuirasse par rapport au déplacement, 15 %.

1869. Deuxième phase: *Marengo*, muraille cuirassée à 0^m175; déplacement, 7,750 tonn.; vitesse, 13 nœuds 1/2; poids de la cuirasse, 17 %.

1880. Troisième phase: *Amiral-Baudin*, muraille cuirassée à 0^m550; déplacement, 11,200 tonneaux; vitesse, 15 nœuds; poids de la cuirasse, 33 %.

1886. Quatrième phase: *Tage*, pont cuirassé à 0^m75;

déplacement, 7,000 tonneaux; vitesse, 19 nœuds; poids de la cuirasse, 14 %.

1888. Retour à la première phase: *Dupuy-de-Lôme*, muraille cuirassée à 0^m100; déplacement, 6,300 tonneaux; vitesse, 20 nœuds; poids de la cuirasse, 15 %.

Toutes les plaques de cuirasse destinées à la marine française sont fabriquées par l'industrie privée (Creusot, Châtillon et Commentry, Saint-Chamond). Depuis 1868, la compagnie des forges de Châtillon et Commentry a livré plus de 20,000 tonnes de plaques; Saint-Chamond a fourni notamment les cuirasses du *Requin* et du *Marceau*. Les dimensions des plaques ont beaucoup varié. Dans le principe, on les faisait servir à la consolidation générale de l'ensemble du bâtiment et ce rôle de liaison leur faisait donner une certaine longueur; on cite toujours, en pareil cas, les plaques du *Warrior*, qui mesuraient une longueur de 7 m. Aujourd'hui, on reconnaît que la résistance d'une plaque est en raison directe de sa masse; on limite leur longueur à 4 m. et leur largeur à 2^m50; leur épaisseur atteint 0^m50 à 0^m85 et leur poids, 40,000 kilogr. On voit quel est le chemin parcouru, en songeant que les plaques de la *Gloire* ne pesaient que 1,000 kilogr. Dans le principe, les plaques étaient composées de barres de fer que l'on soudait par le martelage. On les passe aujourd'hui au laminoir, ce qui permet d'obtenir une résistance plus égale dans toutes les parties. Après la confection de la plaque, on passe aux travaux de *gabariage*, suivant les contours extérieurs du navire. Une presse hydraulique de 4,000 tonnes dégrossit le travail que l'on termine ensuite à l'aide de fraises et de rabots.

En commandant les plaques, la marine fixe les poids, dispositions et dimensions qu'elles doivent avoir en admettant certaines tolérances sur ces diverses quantités. Pour l'exécution des pièces planes ou presque planes, on fournit à l'usine chargée du travail des plans cotés qui permettent de reproduire ces pièces sans gabarit. Mais si le gabariage est accentué, on délivre en outre aux constructeurs des gabarits en tôle. La fabrication dans l'établissement qui a reçu la commande est contrôlée par le service de la surveillance; les agents de ce service ont accès à toute heure dans les ateliers où s'exécutent les travaux; on leur donne en outre tous les renseignements nécessaires au sujet de la provenance, de la nature et de la quantité des matières employées dans la fabrication. Enfin, l'ingénieur chargé de contrôler les travaux a le droit de rebuter certaines parties de la fourniture pendant le cours de l'exécution.

En sortant des usines, les plaques de cuirasse sont essayées au polygone de Gâvres (près Lorient). Il est à remarquer que l'exécution de ces essais de recette oblige à sacrifier un vingtième des plaques et ne donne un résultat certain que pour les plaques d'essai. Il serait préférable de chercher un autre mode d'épreuves permettant d'essayer chaque plaque séparément sans les rendre impropres au service. Ne pourrait-on, par exemple, prélever des échantillons sur les rognures, par suite sur des parcelles de même nature que les plaques? Quoi qu'il en soit, on divise actuellement les plaques en plusieurs lots et l'on désigne trois plaques de chaque lot, en prévision des contre-épreuves que l'on peut être appelé à effectuer.

La plaque d'épreuve est placée sur un massif en bois et solidement tenue sur ses bords verticaux par de vieilles plaques d'épaisseur convenable qui contribuent à la consolidation de l'ensemble. On tire dans la région centrale trois boulets ogivaux en fonte dure, normalement aux sommets d'un triangle équilatéral et espacés de 2 calibres et demi de centre en centre. Le calibre de la pièce à employer pour cet essai croît en même temps que l'épaisseur des plaques, de 19 à 34 centim., l'épaisseur des plaques variant entre 200 et 500 millim. On ramène, pour cet essai, la température de la plaque à 17°. La charge de poudre et la vitesse sont déterminées de manière à donner au choc une force vive égale à celle qui serait nécessaire pour percer une plaque de même épaisseur en fer. Si la plaque d'essai ne

satisfait pas à ces conditions, la commission de recettes a le droit de refuser le lot tout entier dont cette plaque fait partie.

Les épreuves reconnues bonnes, on procède à la mise en place des plaques sur le bâtiment lui-même, opération toujours assez délicate, à cause du manque de points fixes où l'on puisse attacher les appareils de levée. Quelquefois, on perce dans l'épaisseur de la plaque des trous taraudés où l'on engage des tire-fond. On emploie aussi, avec avantage, l'élingue à talon imaginée par M. l'ingénieur Albaret, qui soutient la plaque par le cran inférieur et la saisit par l'extérieur, laissant la face intérieure libre de glisser sur le matelas de teck qui doit la supporter. Cette opération s'exécute soit dans un bassin de radoub, soit le bâtiment à flot et n'ayant pas encore reçu de poids importants, par conséquent très déjaugé.

Le mode de fixation des plaques métalliques sur le matelas intérieur de bois a été l'objet d'études suivies. Les boulons à écrous, employés d'abord, donnèrent de mauvais résultats. Au choc des projectiles, les boulons se brisaient et se transformaient en mitraille par leur éparpillement dans toutes les directions. Pourtant, l'Angleterre a conservé ce procédé ; mais, entre l'écrou et la partie intérieure de la muraille, les constructeurs de ce pays interposent des tampons annulaires en caoutchouc, afin d'accroître l'élasticité de l'ensemble. En France, on fait usage de simples vis à bois. Il fallut, dès le principe, songer à protéger les cuirasses, car sur les premiers cuirassés, construits en bois et doublés de cuivre, le fer de la cuirasse et le cuivre du doublage formaient un couple avec l'eau de mer. On a proposé plusieurs moyens pour isoler les deux métaux l'un de l'autre et, par le fait, supprimer le couple. On a employé divers enduits : isolant à base de caoutchouc, mélange de brai et d'huile de poisson, application galvanoplastique d'une couche de cuivre sur le fer de la cuirasse. Le meilleur système consiste à couvrir le blindage d'un soufflage en bois sur lequel on applique l'extrémité supérieure du doublage. Il est bien entendu que le soufflage doit être calfaté avec soin, pour éviter toute fissure qui amènerait une communication par l'eau entre les deux métaux.

Il nous reste à parler d'un système de protection au moyen des soutes à charbon et destiné aux croiseurs auxiliaires. En 1878, la Russie acheta à l'étranger cinq paquebots rapides ; l'Angleterre s'en émut et M. Barnaby, directeur des constructions navales, répondit à cet achat en cherchant un mode de protection applicable aux paquebots anglais. Les murailles de ces navires comprennent, en général, des tôles de 0^m05 et l'on songea tout d'abord à protéger leurs machines par une cuirasse de 0^m425, s'étendant de la ligne de flottaison à la partie supérieure des chaudières. Mais on dut renoncer à cet expédient, à cause du poids, du prix et de la longueur du travail. Cette dernière objection avait surtout son importance, car il fallait être prêt à bref délai. M. Barnaby songea alors à cuirasser ces navires avec des couches de charbon. Pour rendre cette protection plus efficace, il fit introduire dans la soute des tôles minces verticales, en disposant leur surface parallèlement à la muraille. Les expériences entreprises avec un canon de 0^m48 sur une cuirasse de ce genre donnèrent d'excellents résultats ; quelques obus éclatèrent dans l'intérieur, mais sans causer de dommage sérieux. Par l'adoption de ce nouveau système, il suffisait, pour opérer la transformation de ces paquebots en croiseurs, de construire à l'avance des soutes à poudre et à projectiles et de disposer des plates-formes ou encorbellements propres à recevoir des pièces d'artillerie.

CUIRASSÉ (Mar.). Bâtiment revêtu de plaques métalliques destinées à le protéger contre le choc des projectiles. Malgré les attaques dont il a été l'objet, le cuirassé est resté le véritable bâtiment de combat ; toutes les nations maritimes en ont actuellement sur les chantiers. C'est la base de toute flotte, le bâtiment autour duquel les navires d'un rang inférieur doivent graviter. D'après l'amiral Penhoat, « une ligne de cuirassés est la protection la plus efficace

d'un littoral ». En France, on divise les cuirassés en cuirassés d'escadre (à tourelles et à réduit central) et cuirassés de croisière. Nous omettons volontairement les cuirassés à batterie, dont il ne reste plus que deux échantillons, lancés en 1863 et 1865. Un cuirassé de vingt-cinq ans peut être considéré comme n'ayant qu'une valeur militaire fort contestable. La *Gloire*, première des frégates cuirassées françaises, fut lancée en 1861. Les bâtiments similaires (type *Provence*), mis en chantier, en 1862, sur les plans de M. Dupuy de Lôme, avaient un peu plus de déplacement, une épaisseur de cuirasse de 150 millim. et 2 m. de hauteur de batterie au lieu de 1^m88. On construisit ensuite les cuirassés de mer *Océan*, *Marengo*, *Friedland* et *Suffren*. La cuirasse est portée à 200 millim., le déplacement à 7,500 tonneaux.

Les premières frégates cuirassées françaises furent construites en bois. Mais les Anglais s'étant mis, avec raison, à employer le fer à l'exclusion de toute autre matière, la France suivit le mouvement.

Après les batteries flottantes qui commencèrent, en Europe, la série des cuirassés modernes, on construisit des cuirassés à batterie, puis des cuirassés à réduit central ; enfin, des cuirassés à tourelles, ces derniers permettant de condenser toute l'artillerie du navire en un petit nombre de gros canons, au lieu de l'éparpiller en pièces moins puissantes, le long des sabords d'une batterie. L'emploi des tourelles donne un champ de tir beaucoup plus vaste, limité seulement par les obstacles du pont, et il permet de réduire la largeur du sabord à la distance nécessaire pour livrer passage à la volée de la pièce. Ainsi, dans une tourelle, un canon de 27 centim. n'exige qu'un sabord de 70 centim. de large, alors qu'il faut un sabord de 96 cent. sur un cuirassé à batterie, et encore cette largeur ne donne-t-elle qu'un pointage en direction de 45°.

La dimension à donner aux mâtures des cuirassés a soulevé les questions les plus vives. Aujourd'hui, tous les grands cuirassés sont dépourvus de mâture, en prenant pour ce terme l'acception qu'on lui donnait jadis. Les mâts métalliques à doubles hunes ne servent plus à la propulsion du navire, mais aux signaux, à la mousqueterie, aux canons-revolvers et, incidemment, aux projecteurs.

Le plus important de nos cuirassés à tourelles est le *Brennus*, encore sur les chantiers. Ce bâtiment, entièrement en acier, mesure 110 m. de long sur 20 de large ; il a un tirant d'eau de 8 m. ; son déplacement atteint 11,000 tonneaux ; sa machine développera 13,000 chevaux ; il est à deux hélices et sa vitesse prévue est de 17ⁿ5. L'épaisseur de sa cuirasse est de 450 millim. pour la ceinture et les tourelles ; de 100 millim. pour le pont. Son armement comprendra : 3 pièces de 34 centim., 10 de 16 centim., 4 de 65 millim., 8 de 47 millim. à tir rapide, 8 canons-revolvers et 5 tubes lance-torpilles. Voici les caractéristiques du *Courbet*, cuirassé d'escadre à réduit central : le *Courbet*, en fer et acier, mesure 96 m. sur 20 ; son tirant d'eau est de 8^m23 ; son déplacement, de 9,652 tonneaux ; sa machine développe 8,112 chevaux, donnant une vitesse de 15ⁿ4 ; son approvisionnement de charbon est de 900 tonnes. Voici les épaisseurs de sa cuirasse, suivant les parties considérées : ceinture, 380 millim. ; réduit, 240 millim. ; pont, 60 millim.

L'armement du *Courbet* comprend : 4 pièces de 32, 4 de 27, 6 de 14, 2 canons à tir rapide, 18 canons-revolvers et 5 tubes lance-torpilles. Son équipage compte 669 hommes.

Le *Vauban*, construit en fer, est l'un des cuirassés de croisière les plus récents. Son lancement date de 1883. Il mesure 81 m. sur 17. Son déplacement atteint 6,150 tonnes ; sa machine, de 4,561 chevaux, donne 14ⁿ3. Son approvisionnement de charbon s'élève à 550 tonnes. Il a 250 millim. de cuirasse à la ceinture, 200 aux tourelles et 50 à son pont cuirassé. Son armement comprend : 4 pièces de 24, 1 de 19, 6 de 14, 12 canons-revolvers,

2 tubes lance-torpilles. Son équipage comprend 440 hommes. La flotte française possède 26 cuirassés de tout rang, sans compter les bâtiments lancés avant 1865.

L'Angleterre a adopté la classification suivante : cuirassé d'escadre à tourelles (barbette ou fermées), à réduit central et à batterie. Ces diverses catégories comprennent 33 bâtiments (et 8 en chantier), en laissant de côté les bâtiments lancés avant 1865, que nous considérons comme sans valeur militaire.

Voici les caractéristiques du *Royal-Sovereign*, encore sur les chantiers, l'un des plus grands de la 1^{re} classe : Dimensions : 116 m. sur 23 ; déplacement : 14,150 tonnes ; machine, 13,000 chevaux ; vitesse, 17ⁿ5 ; épaisseur de cuirasse : ceintures, 457 millim., tourelles, 457 millim. ; pont, 76. Armement, 4 pièces de 13ⁿ5

(67 tonnes) ; 10 de 6 pouces à tir rapide, 18 à tir rapide, 7 tubes lance-torpilles. On compte aussi en Allemagne des cuirassés d'escadre à tourelles, à réduit, à batterie et de croisière. Au total, 8, plus un en chantier et 3 en projet. L'Italie possède 11 cuirassés (postérieurs à 1865). Le plus important de tous, le *Lepanto*, lancé en 1883, mesure 122 m. sur 22. Son déplacement atteint 14,860 tonnes ; sa machine développe 16,150 chevaux ; la vitesse atteint 18ⁿ5 ; l'approvisionnement de charbon est de 4,650 tonnes ; épaisseur de cuirasse : ceinture, 450 millim. ; tourelles, 480 ; pont, 75. L'armement comporte : 4 pièces de 43 centim. (105 tonnes), 8 de 15 centim., 6 de 75 millim., 26 canons-revolvers et 4 tubes de lancement. Nous résumons dans le tableau suivant, en les divisant par catégories, les cuirassés des diverses puissances :

	ALLEMAGNE	ANGLETERRE	AUTRICHE	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	HOLLANDE	ITALIE	PORTUGAL	RUSSIE	SUÈDE	TURQUIE
Cuirassés d'escadre à tourelles.....	2	20	2	»	1	»	6	2	2	»	13	2	»
Cuirassés d'escadre à réduit.....	2	14	8	»	2	»	10	»	13	»	»	»	3
Cuirassés à batterie.....	3	7	1	5(?)	1	»	2	»	»	»	1	»	4
Cuirassés de croisière.....	1	»	»	»	»	»	9	»	10	1	6	»	7
Garde-côtes cuirassés.....	5	12	»	3	»	»	15	4	1	»	3	»	»
Canonnières cuirassées.....	14	»	»	»	»	»	6	5	1	»	2	1	1
Croiseurs à redoutes.....	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs à tourelles barbette.....	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs à ceinture cuirassée.....	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs protégés.....	»	31	1	»	»	6	14	»	5	»	3	»	»
Monitors.....	»	»	2	»	»	18	»	12	»	»	13	13	3

Il importe de faire quelques réserves en ce qui concerne l'appréciation des chiffres de ce tableau. Chercher à se faire une idée de la flotte cuirassée d'une puissance, en additionnant les nombres contenus dans la colonne correspondante, ne conduit pas à un résultat très juste. D'abord, les bâtiments sont de formes très différentes, car on a dû, pour plus de simplicité, et afin d'éviter les divisions à l'infini, grouper sous le même nom des navires destinés aux mêmes usages, mais de puissance militaire fort inégale. Enfin, les navires diffèrent parfois entre eux essentiellement, suivant le mode de construction, bois, fer ou acier, leur artillerie, l'épaisseur de leur cuirasse, et enfin leur âge. Or, on remarquera que le tableau ci-dessus comprend des navires de près de trente ans et d'autres en achèvement à flot. Pour en donner un exemple, nous dirons que, dans la colonne de l'Angleterre, le *Warrior*, lancé en 1860, est actuellement dépourvu de toute valeur militaire, ainsi que le *Black-Prince*, lancé en 1861.

Pour se former une idée de la puissance d'une flotte, il convient d'adopter pour tous les bâtiments qui la composent la même année de lancement, 1870, par exemple.

L'Angleterre perd ainsi 16 cuirassés : l'Allemagne, 4 ; l'Autriche, 2 ; le Danemark, 3 ; l'Espagne, 3 ; la France, 8 ; la Hollande, 9 ; l'Italie, 9 ; la Russie, 23 ; la Suède, 5 et la Turquie, 12. On voit, par cet exemple, entre quelles limites les forces navales de chaque puissance peuvent varier, suivant que l'on présente les chiffres de telle ou telle manière.

CUIRASSIER (Art milit.). On trouvera aux mots ARMES et CUIRASSE les renseignements sur le passé de l'armure défensive qui a donné son nom aux cuirassiers. Nous rappellerons seulement que, sous Louis XIV, la grosse cavalerie ne conservait plus que le casque, la cuirasse et les gantelets. A la mort de ce roi, la cavalerie se composait de la maison du roi, de la gendarmerie et de la cavalerie légère. Dans les vingt-quatre régiments de cavalerie légère, figurait, sous le n° 7, le Royal-cuirassiers. Si nous n'avions pas encore les cuirassiers proprement dits, nous possédions déjà, du moins, un régiment cuirassé. Il avait été créé en 1666, avec le comte de Villequier pour mestre de camp. Il était à trois escadrons de quatre compagnies et comptait vingt-huit officiers et quatre cent quatre-vingts hommes.

C'est lui qui exécuta, sous les yeux de Louis XIV, le fameux passage du Rhin en 1672. Sous Louis XV, le Royal-cuirassiers portait l'habit bleu aux parements rouges, les bottes fortes et le chapeau. A la réforme de 1749, après la guerre de la Succession d'Autriche, il fut réduit à deux escadrons et prit le nom de cuirassiers du roi. Nous ne rapporterons pas les nombreuses variations qui ne cessèrent de se succéder dans sa composition. Vers la même époque, l'armée du grand Frédéric comptait beaucoup d'escadrons de cuirassiers qui, sous la conduite des Seydlitz et des Ziethen, emplissaient l'Europe de leur renommée. On cite principalement la bataille de Zorndorf, où Seydlitz, à la tête de dix-huit escadrons de cuirassiers, culbuta successivement la cavalerie des Russes et leurs quatre lignes de fantassins. En 1774, le comte de Saint-Germain porta le régiment des cuirassiers du roi à six escadrons, dont le cinquième de cheval-légers et le sixième de dépôt. Il lui laissa l'habit bleu, mais lui donna les revers, les parements et le collet jonquille. L'escadron des cheval-légers disparut en 1779. Quand vint la loi du 1^{er} janv. 1791, qui donnait des numéros aux régiments, les cuirassiers du roi prirent le n° 8. Ils comptaient alors quatre cent trente-neuf hommes répartis en trois escadrons de deux compagnies. Ce régiment continua de porter seul la cuirasse jusqu'au 23 déc. 1802, où le premier consul forma trois régiments de cuirassiers à l'aide des 5^e, 6^e et 7^e régiments de cavalerie. L'arme des cuirassiers était dès lors instituée. En 1804, l'empereur porta le nombre de ces régiments à douze, et le chapeau fut remplacé par le casque. Un treizième régiment fut créé en 1808, en Espagne, et un quatorzième en Hollande (avec la garde royale), en 1811. La même année, Napoléon voulut former des cuirassiers dans sa garde et chargea le peintre David de dessiner leur uniforme. Inspiré naturellement des Romains, le projet fut trouvé trop théâtral et ne fut pas adopté. En 1812, l'armée comptait donc quatorze régiments de cuirassiers portant tous l'habit-veste bleu à boutons blancs, les épaulettes rouges, le casque à crinière noire et les bottes fortes. Comme couleurs distinctives, les numéros de 1 à 3 avaient l'écarlate, de 4 à 6 l'aurore, de 7 à 9 le jonquille, de 10 à 12 le rose et de 13 à 14 la couleur lie de vin. Les exploits des cuirassiers pendant les

guerres de l'Empire sont légendaires : « En 1808, au siège de Saragosse, nous apprend Carrion-Nisas, Palafox avait rendu un arrêté pour punir de mort tout soldat espagnol qui s'écrierait dans les sorties : *Voici les cuirassiers français !* tant cette arme était terrible. »

La première Restauration ne conserva que douze régiments ; mais un corps de cuirassiers fit partie de la garde royale, sous le nom de corps royal des cuirassiers de France. Mais, bientôt, l'empereur revenu de l'île d'Elbe rétablit l'ancien état de choses. A leur seconde rentrée, les Bourbons n'eurent plus que six régiments de cuirassiers. Selon des traditions chères à l'ancienne monarchie, les régiments de cuirassiers avaient reçu des noms propres. Le premier s'appelait régiment de la Reine, le deuxième, du Dauphin, le troisième, d'Angoulême, le quatrième, de Berry, le cinquième, d'Orléans, et le sixième, de Condé. En 1824, les cuirassiers d'Angoulême prirent le nom de Bordeaux. L'année suivante, on transforma quatre régiments de dragons qui devinrent les 7^e, 8^e, 9^e et 10^e cuirassiers. Ces dix régiments, comme les deux qui formaient le corps des cuirassiers de la garde royale, portaient toujours l'habit-veste bleu de roi, mais ceux-ci se distinguaient par des aiguillettes et une culotte blanches, une cuirasse ornée d'un écusson en cuivre doré aux armes de France et un casque à chenille noire. Le 11 août 1830, ce corps d'élite fut supprimé avec la garde royale. Il resta donc dix régiments qui portaient, avec l'habit-veste bleu de roi, les couleurs suivantes : 1^{er} et 7^e régiments, écarlate ; 2^e et 8^e, cramoisi ; 3^e et 9^e, aurore ; 4^e et 10^e, rose ; 5^e, jonquille ; 6^e, garance ; boutons blancs, épaulettes écarlates, pantalon garance et buffleterie blanche. Sous le second Empire, la garde eut d'abord deux régiments de cuirassiers. En 1860, la tenue de l'arme devait être la suivante : tunique bleu foncé, collet garance, parements bleu foncé, à pattes et passepoils garance, boutons d'étain, casque d'acier à cimier de cuivre, turban noir et crinière noire, pantalon garance. Le décret du 15 nov. 1865, en réunissant en un seul les deux régiments de la garde, porta à onze le nombre des régiments de cuirassiers. Pendant la guerre de 1870, nos cuirassiers, on le sait, ne furent pas inférieurs à leurs aînés ; les noms de Morsbronn et de Reichshoffen sont gravés dans l'histoire. Après la guerre, les carabiniers de la garde devinrent le 11^e cuirassiers, et les cuirassiers de la garde, le 12^e. Ces douze régiments sont aujourd'hui groupés en six brigades, qui sont réparties entre les divisions de cavalerie indépendante. L'uniforme, qui est le même pour les douze régiments, est peu différent du dernier que nous avons décrit. Seulement, la tunique courte et ample permet de porter le ceinturon sous ce vêtement ; le casque en usage depuis 1872, n'a plus de turban et les cuirs de l'équipement sont noirs. Nos cuirassiers viennent de recevoir la nouvelle carabine de cavalerie, à répétition, dont le chargement se fait au moyen d'un chargeur de trois cartouches et qui tire les mêmes munitions que le fusil modèle 1886, ou fusil Lebel. S.

CUIRASSINE (Archéol.). Cuirasse légère, faite de cuir, appelée aussi brigandine, en usage aux xv^e et xvi^e siècles.

CUIRE (V. CALUIRE-ET-CUIRE).

CUIRIE (Archéol.). Doublure en cuir à l'intérieur du haubert de mailles, puis la partie de l'armure protégeant la poitrine, c.-à-d. la cuirasse qui était originairement en cuir. On entendait au xiv^e siècle par cuirie la bâche d'un chariot ou encore le revêtement d'un coffre. M. P.

CUIRIEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle ; 307 hab.

CUIRY-HOUSSE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 177 hab.

CUIRY-LES-CHAUDARDES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 121 hab.

CUIRY-LES-IVIERS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 181 hab.

CUIS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Avize ; 454 hab. Vins estimés. Belle église gothique

décorée de curieux chapiteaux sculptés et d'un élégant triforium, dans le chœur et le transept ; colonnettes cannelées et débris de vitraux ; dans le cimetière, au chevet de l'église, remarquable croix de pierre de l'époque de la Renaissance, avec inscription. A. T.

BIBL. : GUÉRARD, *Statistique historique du dép. de la Marne* ; Châlons, 1862, in-8.

CUISANCE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 144 hab.

CUISE-LA-MOTTE (*Cotia, Cuisia*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy ; 977 hab. Ce lieu n'est pas l'ancienne maison royale de Cuise qui se trouvait à Saint-Jean-aux-Bois, mais un rendez-vous de chasse qui en dépendait et qui tirait également son nom de la forêt (*Cotia sylva*) où il était situé. Les rois donnèrent la seigneurie à une famille qui en prit le nom et qui s'éteignit au xv^e siècle. On a trouvé sur le territoire de nombreuses antiquités et notamment au lieu dit le Parc-aux-Loups, une enceinte gauloise, avec cromlech, menhir et grottes. L'église (mon. hist.) est du xii^e siècle. On y voit une corniche ondulée fort curieuse. La commune a de nombreux hameaux parmi lesquels nous citerons Neuffontaine où il existait un prieuré. Sablières, fabr. de tuyaux de drainage, etc. C. ST-A.

CUISEAUX (*Cusellum, Cuisellum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans ; 1,499 hab. Carrières de pierre à bâtir et de pierre à chaux. Moulins, huilerie, tuilerie. Cette petite ville paraît devoir son origine à la fondation d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Gigny. Elle eut tout d'abord des seigneurs particuliers, dont l'un, Jean de Cuiseaux, affranchit les habitants en 1265. Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, vendit le fief, en 1284, au duc Robert, moyennant 1,500 livres, et réserva la tour du château. Il appartient dans la suite à René de Chalons, fils de Henri, comte de Nassau (1531), à Henri de Bourbon, prince de Condé (1635), à M^{lle} de Charolais (1730), à Alexis Fontaine de Bertin (1764) et à M. Constantin Nayme (1771). Cuiseaux, placé à la limite extrême de la Bourgogne, aux portes de la Bresse et de la Franche-Comté, souffrit beaucoup des guerres ; en 1477, il fut brûlé par le sire de Craon pour être resté fidèle au parti de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire ; en 1591, il fut pris par le maréchal d'Aumont, pour le roi, et repris ensuite par les ligueurs sous la conduite du baron de Thianges ; en 1636 enfin, il tomba, par trahison, aux mains d'un corps d'impériaux commandé par le baron de Clinchant. Il reste deux tours, sur trente-six, de l'enceinte fortifiée. L'église, collégiale depuis 1426, est en partie du xii^e siècle (tours, clocher et transept), et en partie du xv^e (chœur, nef, bas côtés) ; stalles remarquables et pierres tumulaires du xv^e siècle. Maisons du xvi^e. Hôpital fondé au moyen âge, uni à celui de Beaune en 1672, rétabli en 1704 ; le bâtiment actuel date de 1777. Cuiseaux est la patrie des deux Paradin, historiens bourguignons. Ses armes sont *d'or à trois chevrons de gueules*. Lex.

CUISEREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze ; 139 hab.

CUISERY (*Cusiriacum, Cuseretum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, sur la Seille ; 1,767 hab. Moulins, huilerie, four à chaux, tuilerie. Cette petite ville constituait autrefois un fief important que tinrent longtemps les sires de Bâgé. Sibille de Bâgé l'apporta en dot à Amédée IV, comte de Savoie, qui l'échangea, en 1289, avec le duc de Bourgogne, contre le Revermont. M^{me} de Bauffremont le possédait en 1666, M. de Foix de Candale en 1682. Le duc de Biron en fut le dernier engagiste. La place était assez forte et défendue, en outre, par un château à donjon. Elle fut assiégée par le comte de Savoie en 1357, saccagée par les Allemands en 1477, prise par les protestants sous M. de Traves de Saint-Léger en 1568, et occupée une dernière fois en 1652 par la garnison de Seurre qui tenait, durant les troubles de la Fronde, pour le prince de Condé. Restes des murs de l'enceinte et

d'une tour du château. Belle église, collégiale depuis 1348 : la nef paraît être romane ; le chœur et le clocher datent des xv^e et xvi^e siècles ; beau retable en bois sculpté, de travail flamand. Les armes de Cuisery sont : *d'argent à quatre barres d'azur*.

LEX.

CUISIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort, au pied de la première chaîne du Jura ; 580 hab. Porche de l'église très ancien ; le clocher et le chœur sont du xvi^e siècle ; la nef a été reconstruite de nos jours.

CUISIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Treffort ; 576 hab.

CUISIN (J.-C.-R.), littérateur bohème, né à Paris le 4 janv. 1777, mort garde-magasin des poudres vers 1845. Ses ouvrages, très nombreux et pour la plupart très légers, renferment de curieux renseignements sur les mœurs, les costumes, les fêtes à Paris entre 1792 et 1836. Nous citerons : *les Bains de Paris* (Paris, 1824, 2 vol. in-12) ; *Bonaparte ou l'Homme du destin* (1824, in-18) ; *les Cabarets de Paris* (1822, 2 vol. in-12) ; *les Crimes secrets de Napoléon Bonaparte* (1815, in-12) ; *les Duels, suicides et amours du bois de Boulogne* (1820, 2 vol. in-12) ; *les Femmes entretenues dévoilées* (1821, 2 vol. in-12) ; *les Matinées gaillardes, curieuses et amusantes du Palais-Royal* (1833, in-18) ; *les Nymphes du Palais-Royal* (1816, in-18) ; *le Peintre des coulisses, salons, mansardes, etc.* (1822, in-18) ; *la Vie de garçon dans les hôtels garnis de la capitale* (1820, in-18) ; plus des romans assez débraillés : *Clémentine orpheline* (1820, 2 vol. in-12) ; *le Bâtard de Lovelace* (1806, 4 vol. in-12) ; *les Fantômes nocturnes* (1821, 2 vol. in-12) ; *les Perfidies assassines* (1818, in-18) ; *l'Empoisonneuse contumace* (1823, 4 vol. in-12) ; *l'Enfant du hasard* (1825, 3 vol. in-12) ; *l'Heureux Naufrage* (1825, in-18), etc., et jusqu'à un *Nouveau Secrétaire des amants* (1819, in-18) et un *Ecrivain public* (1826, in-18) qui se réimpriment perpétuellement. Beaucoup de ces petits volumes sont de vraies raretés bibliographiques et se vendent fort cher.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire*, t. III, et *Supplément*. — LAPORTE, *Histoire littéraire du xix^e siècle*, t. III.

CUISINE. I. ARCHITECTURE. — Partie d'une grande habitation ou pièce d'un appartement réservée à la préparation et à la cuisson des aliments. — L'antiquité grecque la plus reculée semble n'avoir pas connu de cuisine proprement dite et c'est dans la grande salle des festins, devant le vaste foyer qui en garnissait le fond, que les héros d'Homère (*Odyssée*, passim) faisaient rôtir les pièces de bœuf souvent mentionnées dans les chants du poète. Mais, dès le v^e siècle avant notre ère, la cuisine est devenue une pièce distincte de la maison athénienne ; la fumée du foyer ne s'échappe plus, comme dans le *megaron* du palais d'Ulysse à Ithaque, par une simple ouverture réservée dans le toit, et nous voyons un personnage d'Aristophane, Philocléon, dans les *Guêpes*, se sauver de l'intérieur de l'habitation sur le toit par la cheminée de la cuisine : au reste, la cuisine conserva chez les Grecs, grâce à la présence du foyer, point de départ de leur culte privé, un véritable caractère sacré, et souvent une statue de divinité y figurait comme protectrice du foyer ainsi que, plus tard, à Rome, on y verra les dieux Lares. Probablement aussi les sanctuaires des dieux et les cimetières étaient accompagnés de cuisines où se faisait la cuisson des repas offerts aux divinités ou à certaines confréries ; mais nous ne connaissons pas la disposition de ces pièces annexes des temples ou des champs funèbres. En revanche, MM. Daumet et Heuzey ont retrouvé (*Mission de Macédoine*), dans le prytanée royal de Palatitza, à côté de la salle des festins, une série de petites pièces qui devaient servir de cuisine et d'office, ainsi que semble le prouver un caniveau destiné à l'écoulement des eaux. — A Rome, c'est à partir du III^e siècle avant notre ère et dans les comédies de Plaute que l'on voit la cuisine à l'état de pièce distincte et, plus tard, Varron et Columelle recommandent de placer la cuisine dans la

partie postérieure de l'habitation, loin des chambres à coucher et des pièces de réunion ; mais les textes des auteurs et les peintures murales de Pompéi nous montrent bien que la cuisine était restée le sanctuaire des divinités familiales de l'habitation, et les ruines de Pompéi nous ont conservé de nombreuses substructions de cuisines dans lesquelles on retrouve un fourneau, un évier avec son tuyau de décharge et parfois une table avec dessus de marbre pour découper les viandes. On ne peut douter que les anciens n'aient connu les cuisines disposées en sous-sol. M. de Vogüé (*Architecture de la Syrie centrale*) a donné la vue d'une cuisine antique montrant une grande ouverture circulaire percée dans le plafond, au-dessus du fourneau, pour laisser entrer le jour et sortir la fumée. — Si nous sommes peu renseignés sur la disposition des cuisines dans l'ère gallo-romaine, nous savons, en revanche, par Alexandre Necham (V. H. Turner, *Some Account of domestic Architecture in England* ; Oxford, 1851), qu'il était d'usage, au XII^e siècle, de placer les cuisines à l'intérieur des bâtiments d'habitation, et les cuisines des abbayes de Marmoutiers, près de Tours, et de la Sainte-Trinité de Vendôme, reproduites par Viollet-le-Duc (*Dictionnaire de l'architecture française*, t. IV), nous font concevoir les grandes cuisines de cette époque comme de vastes salles circulaires qui renferment des niches voûtées au-dessus des fourneaux, et des voûtes de ces niches ainsi que de la voûte centrale s'échappaient de nombreux tuyaux formant appel d'air et facilitant l'échappement de la fumée. La même disposition existait encore à la cuisine, datant du XII^e siècle, de l'abbaye de Fontevault (Maine-et-Loire), cuisine longtemps considérée comme une chapelle funéraire et dont nous reproduisons (fig. 1 et fig. 2) le plan et l'élevation montrant bien cinq

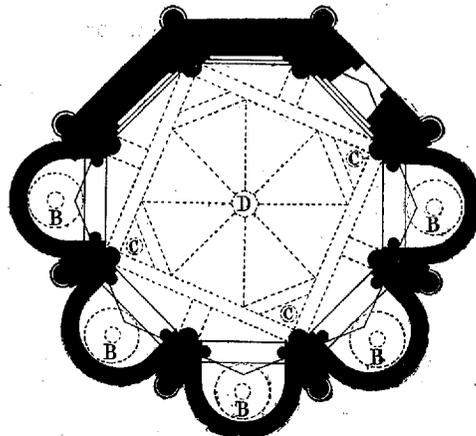


Fig. 1. — Plan de la cuisine de l'abbaye de Fontevault (Maine-et-Loire).

niches saillantes renfermant les fourneaux avec, au centre de chacune de ces niches, un tuyau de fumée B et, dans la voûte centrale, d'autres tuyaux de fumée C et enfin le tuyau D au sommet de la pyramide à huit pans couvrant le centre de ce petit édifice. Viollet-le-Duc cite et décrit bien d'autres exemples de cuisines du moyen âge et, parmi eux, la salle dite *les Cuisines de Saint-Louis*, au Palais de justice de Paris, et toutes ces cuisines prouvent la grande importance que les architectes du moyen âge attachaient aux bonnes dispositions de cette partie d'un édifice réunissant de nombreux commensaux. Plus près de nous, les architectes des châteaux de la Renaissance et des grands édifices des deux derniers siècles (tels que, par exemple, l'hôtel royal des Invalides de Paris, construit sous Louis XIV) firent également des cuisines spacieuses et bien étudiées et même parfois décorées avec un certain luxe ; ainsi, Millin (*Dictionnaire des Beaux-Arts*, t. I) dit de la belle cuisine du château du Raincy, encore en partie conservée de son temps : « C'était une vaste salle carrée et très élevée ; les

murs intérieurs étaient garnis de plaques de faïence, des consoles portaient les bustes d'Apicius, de Lucullus... Autour régnaient, à la partie supérieure de la pièce, une grande galerie avec balustrade formant tribune pour voir travailler les

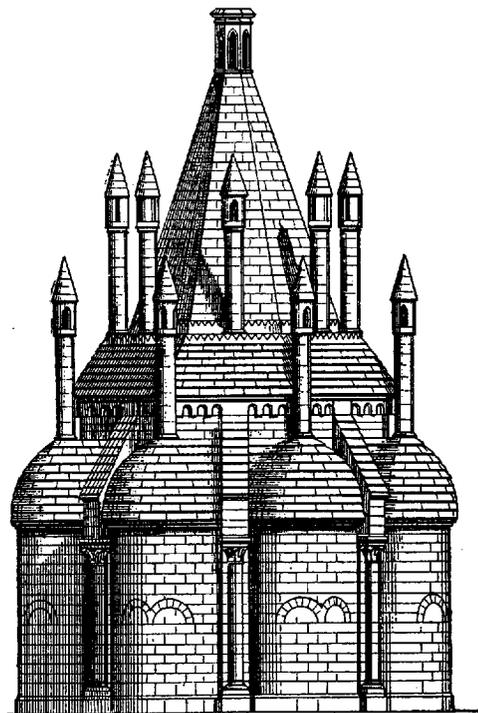


Fig. 2. — Elévation de la cuisine de l'abbaye de Fontevault (Maine-et-Loire).

cuisiniers et applaudir à leurs efforts sans les déranger. » — De nos jours, les cuisines des grands établissements d'utilité publique, écoles, hospices et asiles, de même que les petites cuisines d'appartements des maisons nouvelles des grandes villes, ne laissent rien à désirer sous le triple rapport de l'installation des *fourneaux* et des *évier*s (V. ces mots), de l'adduction d'eau potable et de la décharge d'eaux ménagères, parfois même de l'enlèvement des ordures et de tout un mobilier spécial assurant des données de confortables dues aux progrès de la science. Ch. LUCAS.

II. ECONOMIE DOMESTIQUE. — Un des classiques de la table a formulé cet axiome : « Dis-moi ce que tu manges et je te dirai qui tu es. » On peut dire de même que la cuisine des peuples répond à leur état de civilisation, à leurs mœurs, à leur climat, à leur tempérament, à leur hygiène, à leur agriculture, à leur commerce, sans oublier l'influence de leur religion ; leur culte ne leur impose-t-il pas souvent telle ou telle pratique, telle ou telle abstinence, ne fût-ce que pour des raisons sanitaires ? Les législations religieuses déclarent certains aliments impurs et illicites, de même que les législations politiques décrètent des lois somptuaires, réglant, comme Lycurgue, jusqu'aux repas de leurs compatriotes. — La cuisine étant presque exclusivement l'art de préparer les mets par la cuisson, il semble superflu d'en chercher l'origine dans la nuit des âges préhistoriques. Le poète Lucrèce doit avoir recueilli un écho lointain de ces temps reculés, lorsqu'il nous peint les rudes enfants de la terre qui, ne connaissant ni le fer ni le feu, vivaient des productions spontanées du sol, et auxquels la terre, dans sa florissante jeunesse, fournissait une ample provision d'aliments sauvages : le gland tombé du chêne, la baie cueillie sur l'arbusier. Il n'eût pas dû oublier les ressources de la chasse et de la pêche ; car les cavernes où s'abritaient ces demi-brutes nous montrent,

comme reliefs de leurs repas, des amas d'os, des arêtes et autres débris. Le cannibalisme même dut être pratiqué jusque dans le bassin de la Méditerranée, s'il est vrai qu'il faille voir dans les Cyclopes d'Homère les derniers représentants d'une race anthropophage.

La vraie cuisine n'apparaîtra qu'avec la civilisation et en suivra les progrès ; l'homme peut naître rôtisseur ; mais, pour être cuisinier, il a besoin de le devenir. Sous les murs de Troie, les héros homériques sont de gros mangeurs de viande, mais paraissent étrangers à tout raffinement ; tuer et dépecer les bêtes, les embrocher séance tenante et les faire rôtir, voilà toute leur science ; leurs dieux ne paraissent connaître en plus que le nectar et l'ambrosie. Les guerriers sont à la fois bouchers et cuisiniers, et ces fonctions sont, à leurs yeux, presque un sacerdoce ; leurs prêtres, d'ailleurs, sont des sacrificateurs, et tout sacrifice était une sorte d'opération culinaire où l'homme laissait bien à la divinité les prémisses de la victime, mais le plus souvent s'en attribuait une forte part. Les prêtres eurent du reste officiellement des cuisiniers comme seconds pour préparer les repas sacrés. L'outillage de la cuisine héroïque se réduit à des trépieds, à des vases de bronze, à des cratères, à des coupes, à des outres. Le pain joue un rôle fatidique dans le repas que prennent Enée et ses compagnons tout fraîchement débarqués sur les bords du Tibre ; leurs galettes de pain leur ont servi de plats et de tables avant d'être employées à contenter un reste d'appétit. Sûrement, ces pains avaient été cuits par eux comme tout le festin ; car la boulangerie, pendant longtemps encore, ne constituera pas une spécialité distincte : chaque famille moule son blé et cuit sa pâte. Quand il y eut des cuisiniers, la boulangerie entra dans leurs attributions. Le nom du cuisinier grec, *Μάγειρος*, a même, au propre, le sens de pétrisseur de pain ; celui de coquus, plus correctement *cocus*, aurait le même sens d'après certains étymologistes. A Rome, la profession de boulanger ne deviendra un métier distinct que l'an 568 de la ville.

C'est par suite de leur contact avec les peuples asiatiques que les Hellènes prirent le goût du luxe et connurent le besoin d'une alimentation savante et raffinée. Devenus riches, grâce à leurs conquêtes, à leur navigation et à leur commerce, ils firent bonne chère, à la mode orientale. Aux siècles de Périclès et d'Alexandre, le cuisine a marché de pair avec la civilisation ou avec la corruption, si l'on en croit Platon. Pour lui, la cuisine est un art meurtrier, aussi funeste aux corps que la sophistique l'était aux âmes. C'est dans un banquet, cependant, qu'il fait tenir à Socrate un langage presque divin, et lui-même n'a pas dû goûter la recette, aujourd'hui perdue, du brouet noir spartiate. Athènes, un instant devancée par les Siciliens, les Thébains, les Elidiens, pour l'abondance et la somptuosité des festins, sut bientôt prendre la tête. Les citoyens renoncèrent définitivement à leur renom de sobriété. Sur le marché, approvisionné par les îles et le continent, les arrivages sont aussi nombreux que variés. Les basses-cours de la banlieue fournissent les chapons, les pigeons, les canards ; on y a un talent tout spécial pour l'engraissement des oies. Avec la saison apparaissent les becfigues, les caillies, les alouettes, les rouge-gorge, les ramiers, les tourterelles, les bécasses, les francolins, les perdrix, les lièvres, les lapins parfumés par le thym et le romarin des collines ; comme gros gibier, on voyait les sangliers et leurs marcassins, les chevreuils renommés de l'île de Mélôs. Sur les pierres à poisson s'entassaient murènes, dorades, espadons, aloses, thons, congres de Sicyle, glaucus de Mégare, car on tenait aux bonnes provenances, maquereaux, turbots, soles, surmulets, rougets ; la sardine était l'aliment du pauvre ; mais, quand elle arrivait de Phalère et qu'on la laissait seulement un instant dans l'huile bouillante, elle passait pour un manger digne des dieux. Parmi les poissons d'eau douce, la grosse anguille du lac Copais était très prisée ; les salaisons venaient de l'Helléspont et

du Pont-Euxin. Ajoutons-y les coquillages, langoustes, écrevisses, huîtres, moules, oursins, que l'on préparait avec l'oxymel, le persil et la menthe. Les légumes abondent : melons, asperges, concombres, champignons. Quant aux fruits, les figues d'Attique, fraîches ou sèches, ont une supériorité assez reconnue pour mériter d'être servies jusque sur la table du grand roi. Le raisin n'a pas moins de renom ; la greffe a considérablement amélioré les poires et autres fruits ; l'Eubée donne les meilleures pommes ; Corinthe, les coings les plus parfumés ; Naxos, les amandes extra-fines ; la Phénicie expédie ses dattes ; quant aux olives, celles d'Attique, marinées dans la saumure, sont les meilleures du monde. Depuis que Théarion de Sicile a perfectionné la boulangerie, le pain servi sur les tables athéniennes est des plus blancs et des plus exquis, et la pâtisserie s'est tenue à la hauteur de la boulangerie. On confectionne des pâtés de lièvres, de petits oiseaux, des beignets où entrent la farine de sésame, le miel, l'huile. D'autres pâtes se préparent avec la farine d'orge mondé ; on les cuit à petit feu en les arrosant de jus ; dans les gâteaux sucrés, c'est le miel qui tient lieu de sucre, combiné avec l'huile et le lait. Des espèces d'oublies ou de gaufres sont servies brûlantes et se trempent dans le vin.

La gastronomie compte nombre d'écrivains en prose et en vers ; leurs œuvres forment une vraie bibliothèque, amplement consultée par Athénée. Les plus connus sont Mithocès, l'auteur du *Cuisinier sicilien*, Numénus d'Héraclée, Hégémon de Thasos, Philogène de Leucade, Simonactides de Chio, Tyndaricus de Sicyle. On voit que l'Hellade entière a cultivé la théorie du grand art, et contribué à l'élever à la perfection des arts libéraux ; mais entre tous ces maîtres, la palme semble avoir été méritée par Archestratè, lié avec un des fils de Périclès. Il a parcouru le monde uniquement pour en étudier les plus fameuses cuisines, s'entretenir avec les plus doctes suppôts de la gourmandise. Son poème a l'autorité d'un vrai code de l'usage des gourmets.

Les praticiens, formés d'après les théories de ces maîtres, ne péchaient guère par excès de modestie, et les auteurs comiques perdaient leur temps quand ils cherchaient à rabattre leurs airs d'importance. L'enthousiasme de leur art les mettait au-dessus du ridicule. C'était quelque chose de se voir, comme Tymbron, le plus glorieux nom de la cuisine athénienne. La cuisine a ses titres de noblesse, puisque Cadmus avait été cuisinier du roi de Sidon. Le ministère du cuisinier exige, outre une santé à l'épreuve de la chaleur et de la fatigue, des sens exquis, un savoir étendu, le tour de main artistique, presque les illuminations du génie. Le chef d'office dédaigne les basses œuvres du métier ; il se contente de diriger le feu, de surveiller les opérations de ses aides. Assis dans une pièce séparée, il donne ses ordres, médite sur les productions de la nature, décide si les grosses pièces de bœuf ou le cochon de lait seront simplement bouillis, si le lièvre sera mangé saignant, si telle autre viande sera servie bien cuite. Quant aux assaisonnements, l'huile de premier choix, le vinaigre de Décélie, le miel, le fromage, les œufs ne peuvent y entrer que dans certaines proportions ; il faut du discernement aussi pour l'emploi du silphium, du persil, du cumin, des câpres, du sésame, du fenouil, de la menthe, de la coriandre, des carottes, de l'ail, de l'oignon, du thym et autres aromates chers aux gourmets. Dans quelle mesure le poisson à chair ferme sera-t-il arrosé de vinaigre et saupoudré de fromage, au lieu d'être préparé avec une simple pincée de sel et un filet d'huile ? D'autres espèces seront cuites sous la cendre, enveloppées de feuilles de figuier avec de l'origan. « Quand on parle de sauce, il faut qu'on y raffine », dira plus tard Boileau. Les sauces piquantes ou douces ne sauraient être livrées aux caprices d'un ignorant ; une main savante comblera seule, à la dose voulue, l'oignon haché, l'huile, le jaune d'œuf. Veut-on un mélange moins relevé ? Le miel, les dattes, le cumin en seront les principaux ingrédients. Même discernement dans la confection des farces.

Le cochon se farcit avec des grives, des beçfigues, des jaunes d'œuf, des huîtres et autres coquillages ; les mélanges, du reste, varient à l'infini et l'inspiration peut en créer d'inédits. Le bon cuisinier connaît la vertu des herbes, la valeur nutritive des diverses substances, leurs qualités digestives ; il le faut quelque peu médecin pour qu'il approprie son service aux saisons, aux tempéraments, aux âges. Il sait — Hippocrate le lui a appris dans le livre de la *Diète* — que les animaux herbivores sont plus succulents que les frugivores, les blancs que les noirs, les animaux à poil ras que les velus, les femelles que les mâles. De même, les vins sont plus ou moins apéritifs, plus ou moins stomachiques, selon l'âge et le cru. Le corinthe est dur, le vin d'icore fumeux, le zacynthe doit être banni à cause du plâtrage ; le chio, le thasos sont des nectars. Voici le menu d'un festin offert par un opulent amphitryon : Premier service : coquillages nature, coquillages frits ou cuits sous la cendre ; œufs frais de paon, andouilles, pieds de cochon, foie de sanglier, tête d'agneau, fraise de veau, ventre de truie, *vulva* (on a choisi une truie qui a avorté pendant sa première portée ; on l'a assaisonnée au cumin, au vinaigre, au silphium, cette plante exotique dont le commerce fait la fortune de la Cyrénaïque) ; enfin, petits oiseaux à la sauce. Second service : gibier, volaille, poisson. Troisième service : fruits. Dans l'*Assemblée des femmes*, Aristophane prête ironiquement aux réformateurs de son temps l'intention d'allécher par de semblables menus leurs compatriotes appelés à proclamer la communauté des biens ; il y aura lièvres, beignets, galettes, purée de pois, turbots, têtes de squal, etc. Le peuple n'en demandait pas tant ; le marchand de boudins, dans la pièce des *Chevaliers*, conquit la popularité en abaissant le prix des sardines et en distribuant gratis la ciboule pour les assaisonner.

Aux âges d'indigence, Rome fit de nécessité vertu ; il faut se garder de trop prendre au sérieux les amplifications classiques où est exaltée la tempérance de ses citoyens. Les « raves » de Curius Dentatus, la frugalité de Fabricius, tout en servant de thème aux déclamateurs, n'excitèrent qu'une admiration platonique. Le vœu de sobriété n'était pas plus solide que celui de pauvreté. Quand le Romain se mit à exploiter ses conquêtes, ce qu'il emprunta le plus vite de la civilisation grecque, ce fut la bonne chère, et la cuisine hellénique eut tôt fait de s'acclimater. Et comme preuve, au marché des esclaves, un bon cuisinier était coté très haut, tandis qu'on marchandait à outrance un pédagogue. Les Latins étaient tout fiers du nom donné chez eux au festin, *convivium*, vivre ensemble, tandis que le repas grec était une réunion de buveurs, *συμπόσιον*. Il est douteux cependant que jamais triclinium romain ait retenti d'une conversation semblable à celles de Socrate, et ce n'est pas Trimalcion qui fera oublier Platon.

Pour le service de leur table, les plus riches gaspillent follement des millions et affichent un luxe insolent, mais leurs excentricités d'épicuriens blasés, celle, par exemple, de composer un salmis avec des langues de rossignols, ne sont pas des preuves de goût. Des repas où des combats de gladiateurs sont donnés en intermèdes, où l'on est exposé à manger de la murène engraisée à la chair d'esclave, où l'on sait comment un voisin de table va soulager artificiellement son estomac brûlé par le falerne, à moins que tout naturellement il ne souille la mosaïque du parquet, exigent plutôt un cœur solide que des sens délicats.

Les contemporains de Caton le Censeur le traitent presque tous de fâcheux avec ses mercuriales qui sentent déjà le vieux temps, et le laissent à son aise exalter le chou comme le plus digestif des légumes, comme l'aliment et la panacée universels. Les jeunes dissipateurs n'en fréquentent pas moins le marché pour mettre la main sur les comestibles les plus fins. Le peuple reste seul fidèle au régime de sa bouillie (*pulmentum*) faite avec du grain concassé, à celui du pain dès qu'il sait en fabriquer, des pois chiches fricassés et autres légumes, rarement associés à la viande. Mais quiconque a fait fortune s'adonne à la

bonne chère. La cuisine grecque a fait école et le *Manuel culinaire* d'Apicius n'est probablement qu'une traduction. Chacune de ses dix divisions porte un titre grec : 1° Epimèlès, les sauces, les condiments ; 2° Sarcopètes, préparations des viandes ; 3° Cépuros, légumes, assaisonnements ; 4° Pandecter, toute la cuisine ; 5° Osprios, les végétaux ; 6° Aéropètès, les volatiles ; 7° Polytlèlès, la cuisine somptueuse ; 8° Tetrapus, le gibier à poil ; 9° et 10° Thalassa, Halièus, poissons, salaisons. Cet Apicius, qu'il ne faut pas confondre avec le gourmand qui se tua sous Tibère, après avoir englouti son patrimoine, est un mauvais écrivain, mais son livre est le seul manuel de cuisine qui nous soit arrivé complet ; c'est une précieuse collection pour connaître les recettes culinaires des Grecs et des Latins.

Le caractère particulier de la cuisine romaine, c'est le faste uni à l'excentricité. Nulle pudeur, nulle retenue dans la gourmandise ; ce n'est jamais le prix qui arrête le gourmet ; il le décide. Le chevalier vendra, pour faire bonne chère, jusqu'à son anneau, après quoi il tendra la main à l'aumône, à moins qu'il ne se tue ; hier encore, ses créanciers aux aguets étaient sûrs de le surprendre au marché. Un sénateur se fait gloire de reconnaître au premier coup de dent si une hultre vient du Lucrin ou du promontoire de Circé, et de deviner la provenance d'un turbot ou d'un oursin.

Sous l'empire, la folie de la table arrive à son paroxysme. A l'aide de Macrobe, nous pouvons mettre en regard de l'orgie impériale imaginée par Pétrone un festin d'apparat donné aux beaux jours de la république. Il s'agissait d'installer un flamine. *Gustatio*, c.-à-d. hors-d'œuvre variés : coquillages (oursins, huîtres, palourdes, spondyles), grives, poulardes aux asperges, terrines d'huîtres et palourdes cuites, coquillages variés, becfignes, filets de chevreuil et de sanglier, pâtés de volaille, becfignes encore et coquillages. *Cena* proprement dite : 1° tetines de truie ; 2° hures de sangliers ; 3° poissons ; 4° canards ; 5° sarcelle bouillie ; 6° lièvre ; 7° volaille rôtie. *Secundæ mensæ* (dessert) : crèmes, pâtisserie, fruits. Voilà un repas régulier, pontifical. Voici maintenant le menu de Trimalcion, dégagé de tous les accessoires : olives blanches et noires portées par un âne en bronze de Corinthe ; saucisses, prunes de Syrie. Une poule en bois sculpté semble couvrir des œufs de faisan ; chacun de ces œufs, dont la coque est une pâte légère, renferme une mauviette ensevelie dans du jaune d'œuf poivré. C'est la *gustatio*. On boit dès le début ; chaque flacon porte au col cette inscription : *Falerne opime de cent ans*. Premier service apporté dans un surtout dont le couvercle porte un zodiaque ; à chacun des signes est fixé un mets qui le rappelle ; sur le taureau, du bœuf ; sur les gémeaux, des rognons ; sur les poissons, deux surmulets. Mais ces mets ne sont là que comme allégorie. Le couvercle enlevé laisse voir les plats sérieux : tetines de truie, volailles grasses, un lièvre allé à la façon de Pégase, quatre Marsyas portant des outres d'où la saumure de garum coule sur les poissons étendus dans un bassin, lequel représente un bras de mer. Une énorme laie arrive sur un plateau, la hure de la bête coiffée d'un bonnet d'affranchi ; à ses défenses pendent des paniers contenant l'un des dattes de Syrie, l'autre des dattes de Phénicie ; la bête semblait allaiter des marcessins en pâte ; l'écuier tranchant l'ouvre ; il s'en échappe une volée de grives que l'on prendra tout à l'heure au gluau. Trois porcs vivants sont présentés ; Trimalcion désigne le plus beau et, par un tour de force de cuisine instantanée, le porc ne tarde pas à reparaître tué, cuit, bourré de boudins et de saucisses. C'est le *porcus trojanus*, aux flancs chargés comme le cheval de Troie (truie viendrait de Troie). Nouveau truc : le plafond se détache et descend chargé de fruits et de fleurs. Après les grives, le raisin sec, les noix confites, les coings piqués de girofle, une oie monstrueuse et entourée d'oiseaux et de poissons est servie aux convives. Le tout est en chair de porc. Le cuisinier de Trimalcion a un secret merveilleux pour métamorphoser à volonté la chair de porc. Le festin

de Trimalcion a été imaginé par un romancier ; il n'en est pas moins typique comme peinture de ce que la folie romaine réalisa plus d'une fois.

Rome avait importé chez les peuples conquis sa cuisine avec l'ensemble de sa civilisation. Après l'invasion des Barbares, quand les néo-Latins commencèrent à se relever de leurs désastres, ils renouèrent, en cuisine comme pour le reste, avec la tradition romaine. Les nouveaux venus, d'ailleurs, avides de jouir, ne pouvaient que gagner à admettre sur leurs tables des préparations plus délicates que leurs mets nationaux. Mais chaque pays, réduit à peu près à ses propres ressources par la disparition presque complète du commerce d'exportation, dut d'abord se contenter de ce que lui fournissait son sol. L'Italie seule était en position de recevoir commodément les épices et autres denrées étrangères. Les peuples du Nord, ne cultivant ni la vigne ni l'olivier, remplacèrent le vin par la bière, le cidre, l'hydromel, et firent la cuisine au beurre et à la graisse, tandis que dans le Midi dominait l'usage de l'huile. Avec l'aisance reparut le luxe de la table, plus tôt qu'on ne pourrait le supposer. Il ne faut pas trop prendre en pitié l'alimentation de nos pères au moyen âge ; leur vie intime est beaucoup moins sombre que leur histoire politique, et leur garde-manger était au moins aussi bien monté que le nôtre. Que de gibier, de poissons, connus à peine de nous, soit qu'ils aient disparu, soit que nous ne sachions pas les apprécier, mais dont la plupart étaient déclarés exquis !

Visitions les marchés et les boutiques du XII^e au XV^e siècle, comme nous l'avons fait pour Athènes au temps de Périclès. Dans la grande boucherie, au pied du Châtelet, se dressent les plus riches étaux tenus, de mâle en mâle, par de puissantes familles, et pourvus également de charcuterie. Le marché des Innocents est le principal centre d'approvisionnement ; tous les marchands y étalent le samedi. Le poisson de mer arrive régulièrement, surtout pour les jours maigres ; les rapides chevaux des mareyeurs apportent à grande vitesse, des côtes de la Manche, toutes les espèces connues de nous, sans compter la baleine. Ce cétacé hantait alors nos mers ; ce n'était, il est vrai, que l'ordinaire maigre du menu peuple ; sa graisse était dite lard de carême et servait à accommoder les pois ; il fallait vingt-quatre heures de cuisson pour attendrir la chair et la rendre moins indigeste ; toutefois, la langue de baleine salée passait pour molle et délicieuse. Le poisson d'eau douce était apporté au Châtelet par les mariniers de la Seine et de la Marne ; de plus, des pêcheurs avaient leurs boutiques amarrées dans la rivière.

C'était, du reste, une grosse affaire que de satisfaire la gourmandise, pour ne pas dire la glotonnerie de nos aïeux. Les cuisines royales ou princières sont de gigantesques laboratoires ; par exemple celle de saint Louis au Palais ; celles des ducs de Bourgogne dans leur résidence, à Dijon, où l'on pouvait mettre un bœuf entier à la broche, où s'apprêta le fameux festin donné pour l'inauguration de la Toison d'Or. Le mobilier de cuisine est considérable, même chez un particulier aisé. Ce sont d'énormes landiers, sous le vaste manteau de la cheminée, avec pelles, fourgons, pincettes, soufflets, crémaillères ; il y a la boîte à sel, les rôtissoires, les broches, les cuillers et les fourchettes à pot, les coutelas, les lardoires, les mortiers, les pilons, les passoires, les trépieds, les grils, les poêles, les marmites, les chaudrons, les pots de toutes formes ; les casseroles de cuivre seules sont peu nombreuses, même au Louvre, quoique l'étamage soit un art gaulois, pratiqué depuis des siècles par les Arvernes.

Dans les bonnes maisons, le personnel est considérable ; le maître queux trône sur son siège, la cuiller de bois en main pour goûter les sauces ou faire au besoin la police de son domaine ; sous ses ordres, le *hasteur* ou rôtisseur a l'œil sur les happelopins ou marmitons occupés à tourner la broche. Les mets sont terriblement relevés ; on peut s'en assurer en vérifiant le contenu de la *cuisinière*, boîte

à compartiments où se serrent les épices. Les plus goûtées, outre le poivre et la muscade, sont le gingembre, la cannelle, la graine de Paradis (grande cardamome), le girofle, le safran, le poivre long, l'aspic, le cumin, si prodigué encore aujourd'hui dans la cuisine du Nord ; le sucre qui, peu à peu, se substituera au miel. C'est par livres qu'on les trouve dans la cuisine de Jeanne d'Evreux. Ne sont-ils pas indispensables pour faire passer ces viandes coriaces, fort judicieusement redoutées aujourd'hui de nos estomacs anémiques, mais qui n'effrayaient pas la dentition de fer de nos pères et leurs organes digestifs à toute épreuve.

Les Allemands associent encore, de nos jours, les mets les plus disparates, fruits et confitures mêlés aux viandes ; c'est qu'ils sont restés fidèles à la cuisine gothique. Nous aussi, nous avons, dans des plats immenses, échafaudé jadis toutes les pièces d'un service qui, ainsi présenté, portait le nom de *mets* ; l'ensemble des rôtis ou des poissons, par exemple, composait un mets ou une *assiette*. Il arrivait même que tout le repas fût servi dans un récipient unique. Du reste, la profusion était si grande que Philippe le Bel s'avisait de fixer le nombre et la composition des mets pour les jours de gala, les jours ordinaires et les jours maigres comme si les lois somptuaires avaient quelque chance de prévaloir sur les exigences du luxe. On a conservé deux livres de cuisine du *xiv^e* siècle ; le *Ménagier de Paris* (vers 1393) a été destiné par un bourgeois à l'instruction de sa jeune épouse ; il lui fait un menu de quatre services, presque uniquement composé de poissons et de viandes ; les plats s'y comptent par dizaines, et il en donne les recettes, toutes des plus compliquées. Plus simple relativement est le *Viandier* de Guillaume Tirel, dit Taillevent, ceux du roi Charles V, promu par Charles VI au titre d'écuyer de cuisine. Un érudit a voulu récemment, d'après les formules de ce professeur, apprêter un canard à la dodine rouge, c.-à-d. arrosé d'une sauce composée de rôtis au vin rouge réduits en bouillie, avec assaisonnement d'oignons frits, de sel, de sucre, de cannelle, de girofle. Le résultat a été jugé lamentable. La *galimafrée* ou hachis de viande à l'oignon, au verjus, au gingembre et au vin ne lui a pas mieux réussi.

Faut-il en conclure que les gens du *xiii^e* et du *xiv^e* siècle étaient des barbares en matière de gastronomie ? Mais ne pourrait-on en dire autant des Grecs et des Romains ? Avons-nous le monopole du bon goût, ou plutôt l'esthétique de la table n'est-elle pas aussi capricieuse que celle des arts libéraux ? Est-elle affaire de mode ou de tempérament ? Notre régime actuel est-il décadence ou progrès ? La race a-t-elle dégénéré ou s'est-elle affinée ? Pour quelle part la découverte et l'exploitation de l'Amérique, l'importation du thé, du café, du sucre, devenu une denrée de première nécessité, l'usage des boissons alcooliques, les excitations de l'existence moderne sont-ils entrés dans la modification des tempéraments, des goûts, des besoins ? C'est un problème difficile à résoudre. Le fait est que plusieurs siècles ont tenu bon en face d'une cuisine héroïque, tandis que les migraines, les congestions, les gastrites auraient bon marché de notre génération si elle était tentée de revenir aux pratiques culinaires du moyen âge et même des siècles postérieurs.

A la renaissance des lettres et des arts ne correspondit pas celle de la cuisine. Le *xvi^e* siècle fit faire peu de progrès à l'art culinaire « à la science de gueule », comme disait Montaigne. Cependant le luxe de la table continue à se développer et s'affine légèrement. Rabelais nous a transmis, dans le quatrième livre de *Pantagruel*, la liste des mets que préféraient ses contemporains. Ne pouvant reproduire ici cette interminable nomenclature, nous nous bornerons à y noter : le dindon, rapporté de Turquie par Jacques Cœur ; le paon, qui resta toujours un mets d'apparat, d'une cuisson très difficile ; une très grande variété de gibier, que l'on commençait à manger jeune, tandis qu'aux siècles précédents nos pères, qui mangeaient des hérons, des cygnes, des cigognes et des cormorans, consi-

déraient la chair peu faite du jeune gibier comme indigeste et malsaine. « Ils mangeaient les perdrix, dit Henri Estienne, et laissaient les perdreaux ; mangeaient les lièvres et ne touchaient aux levrauts. » Relevons encore dans Rabelais : la grue, qui garda jusqu'au *xviii^e* siècle la réputation de mets délicat ; le dauphin, de chair bien dure, pourtant, et « qui esmeut à vomir » (Rondelet) ; les huîtres en « escalle », ou écaïlle, plus estimées que les huîtres huîtrées, qui étaient expédiées à Paris dépouillées de leur coquille, pour faciliter le transport ; les huîtres frites, dénoncées plus tard par La Framboisière, médecin de Louis XIII, comme « causant en nous, par la grossièreté de leur chair difficile à digérer, quantité d'humeurs terrestres et mélancoliques » ; le riz, qu'on cherchait, dès cette époque, à acclimater dans le midi de la France ; le houblon, qu'on servait en salade ; l'asperge, encore très rare, et que le peuple se figurait être le produit de cornes de mouton mises en terre ; l'ail, que les Parisiens mangeaient surtout au mois de mai avec du beurre frais, espérant raffermir ainsi leur santé pour l'année ; le hoscchepot, « vrai restaurant et élixir de vie » (Noël du Fail), mets célèbre qui se composait de bœuf, de veau, de mouton et de lard cuits ensemble ; on y ajoutait une foule d'herbes et de racines et une sauce qui emportait la bouche ; la moelle de bœuf, très prisee dans la tarte aux pommes ; le pâté d'alouettes, très commun à Paris ; le mestier au sucre fin, sorte de gaufre, souvent roulée en cornet, comme le *plaisir* de nos jours ; les dactyles ou dattes, qui pendant longtemps encore furent regardées surtout comme un médicament, « propre à fortifier l'enfant dans le ventre de sa mère » ; les myrobolans confits, fruit de l'Inde, dont la vogue donna naissance à l'adjectif mirobolant, c.-à-d. extraordinaire et merveilleux ; les pêches de Corbeil, seules célèbres pendant tout le *xvi^e* siècle ; soixante-dix-huit espèces de confitures, sèches et liquides ; le choine, pain de luxe, qui seul était salé, le sel étant encore cher en ce temps ; les grenouilles, dont on raffolait ; enfin, le porc-épic et la couleuvre !

Les légumes étaient fort dédaignés et constituaient surtout les potages dits de carême. On verra le peu de place qu'ils tenaient dans un grand repas, par le menu suivant d'un festin offert en 1549 à Catherine de Médicis par la Ville de Paris ; on remarquera également que la viande de boucherie en était bannie : « 30 pans, 33 faisans, 21 cignes, 9 grues, 33 trubles à large bec, 33 bigoreaux (hérons), 33 aigrettes, 33 héronneaux, 30 chevreaulx, 66 poulets d'Inde, 30 chapons, 99 petits poulets au vinaigre, 66 poulets à bouillir, 66 poulets en gelinotte, 6 cochons, 99 rennerons, 99 pigeonneaux, 99 turterelles, 33 levreaux, 66 lappercaux, 33 oisons, 13 perdreaux, 3 outardeaux, 13 estourdeaux, 99 cailles ; asperges, 40 sols tournois ; febvres, boisseau, artichaulx, 12 douzaines. » Les mets favoris de Catherine étaient les crêtes et les rognons de coq et les fonds d'artichauts ; elle en mangea tant au mariage de M^{lle} de Martigues, « qu'elle pensa crever », dit Lestoile.

En Italie, la cuisine, élégante et simple, florissait sous la protection des maisons d'Este et de Médicis, du pape Léon X et des cardinaux ; le Titien, Paul Véronèse, Bandinelli, Raphaël étaient de fins gastronomes. En amenant à la cour quelques artistes culinaires de ce pays, Catherine donna plus de simplicité à la cuisine française ; mais ses fils ne goûtaient pas cet art ; Charles IX n'était pas un gros mangeur, et, pour Henri III, la gourmandise fut peut-être le seul vice qu'il dédaigna. Aussi le règne des derniers Valois n'est-il marqué, en cette matière, que par une recrudescence de lois somptuaires, rarement appliquées d'ailleurs. Henri IV, à qui on ne peut reprocher, en fait de cuisine, que d'avoir trop aimé le melon, ne fut gourmand que par occasion. Simple prétendant au trône, il lui arriva souvent, faute d'argent, de dîner mal ou de ne pas dîner du tout ; roi de France il ne fit pas, comme tel de ses successeurs, un dieu de son ventre, et aima surtout, dans les repas, la gaieté et l'animation qu'ils donnent aux con-

vives. Peu soucieux de l'étiquette, on le vit, un jour qu'il s'était invité à dîner chez Sully, à l' Arsenal, faire un tour à la cuisine, passer en revue poissons et ragouts, manger quelques huîtres, et boire un verre de vin d'Arbois, pour se donner de l'appétit. Louis XIII était cuisinier ; il lardait parfaitement, excellait dans les confitures, réussissait très bien les œufs perdus, les œufs pochés au beurre noir, les œufs durs au lard et les omelettes. Mais ce n'était pas un artiste ; il ne sut rien changer ni aux menus, ni à la préparation des aliments, et ne fit pas faire le moindre progrès à la cuisine de son temps.

Quand Louis XIV mourut et qu'on ouvrit son corps, « son estomac surtout étonna, et ses boyaux, par leur volume et leur étendue au double de l'ordinaire, d'où lui vint d'être si grand mangeur et si égal ». (Saint-Simon.) Ce fut, en effet, un véritable glouton. On le vit souvent « manger quatre pleines assiettes de soupes diverses, un faisan entier, une perdrix, une grande assiette de salade, deux grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisserie, du fruit et des œufs durs ». (Lettres de la princesse Palatine.) Un jour, étant malade et sans appétit, il ne mangea, par ordre du médecin, que « des croûtes, un potage avec une volaille, et trois poulets rôtis » ! Sous le règne d'un prince aussi bien doué du côté des voies digestives, la cuisine ne pouvait manquer d'être en honneur. D'abord, elle devint plus méthodique et plus simple. Au lieu de servir pêle-mêle les mets les plus divers, on s'habitua vers la fin du siècle à observer l'ordre suivant, conforme à la logique et aux nécessités de l'estomac : potages, entrées, rôtis, salades, entremets, desserts. Dans *l'Art de bien traiter, ouvrage nouveau, curieux et fort galant*, qui date de 1674, l'auteur nous dit : « Ce n'est point aujourd'hui ce prodigieux regorgement de mets, l'abondance des ragouts et des galimafrées, ce n'est pas cet entassement confus de diverses espèces, ces montagnes de rôtis, ces entremets bizarrement servis. C'est le choix exquis des viandes, la finesse de leur assaisonnement, la politesse et la propreté de leur service, leur quantité proportionnée au nombre des gens. » Puis, on mange plus proprement ; l'emploi de la fourchette et de la cuiller se généralise. Le marquis de Coulanges résume ainsi les progrès réalisés entre 1640 et 1680 dans le service de la table :

Jadis le potage on mangeait
 Dans le plat sans cérémonie,
 Et sa cuiller on essayait.
 Souvent sur la poule bouillie.
 Dans la fricassée autrefois,
 On sauçait son pain et ses doigts.
 Chacun mange présentement
 Son potage sur son assiette ;
 Il faut se servir poliment
 Et de cuiller et de fourchette,
 Et de temps en temps qu'un valet
 Les aille laver au buffet.
 Tant qu'on peut il faut éviter
 Sur la nappe de rien répandre,
 Tirer du plat sans hésiter
 Le morceau que l'on y veut prendre,
 Et que votre assiette jamais
 Ne serve pour différents mets.
 Très souvent il en faut changer,
 Pour en changer elles sont faites ;
 Tout ainsi que pour s'essuyer
 On vous donne des serviettes ;
 A table comme ailleurs enfin
 Il faut songer à son prochain.

On abusa moins des épices qu'aux siècles précédents, mais la fureur des parfums qui empoisonna la cour depuis le XVI^e siècle jusqu'au milieu du règne de Louis XIV ne respecta même pas les ragouts, les pâtisseries, les liqueurs, etc. On y mêlait de l'iris, de l'eau de rose, de la marjolaine, du musc et de l'ambre.

Ces hérésies disparurent au siècle suivant, qui vit naître une exquise cuisine, unique en Europe. Le règne des gourmets commence avec le régent, restaurateur de la cuisine française. Comment cet homme, doué du colossal appétit

des Bourbons, fut-il en même temps si fin connaisseur et si délicat ? A coup sûr, il ne tenait pas ce don de sa mère, cette grossière Allemande qui se bourrait de choucroute, de saucissons fumés, de soupe aux choux, au lard, à la bière et au vin, de jambons crus et de choux au sucre. Praticien consommé aussi bien que théoricien éminent, le duc d'Orléans ne dédaignait pas de confectionner, avec ses roués, « dans des endroits faits exprès de plain-pied, dont tous les ustensiles étaient d'argent », certains plats fort appréciés. En inaugurant cette cuisine discrète, qui éveille l'intelligence au lieu de l'obscurcir, il créa du même coup les repas assaisonnés d'esprit, les soirées où prit naissance la fine conversation. Louis XV continue son œuvre. Sous ce prince, on achève d'écarter les plats indigestes, de supprimer les sauces violentes et disparates ; on sert à part chaque espèce de mets, on harmonise les saveurs, on traite le goût comme un sens supérieur et digne d'égards. Les révérends pères jésuites Brunoy et Bongeant, dans une préface qu'ils mirent à un célèbre traité de cuisine, disaient, en 1739 : « ... La cuisine moderne établie sur les fondements de l'ancienne, avec moins d'embarras, moins d'appareil et autant de variété, est plus simple, plus propre et peut-être encore plus savante. La science du cuisinier consiste aujourd'hui à décomposer, à faire digérer et à quintessencier des viandes, à en tirer des sucs nourrissants et légers, à les confondre de façon que rien ne domine et que tout se fasse sentir ; enfin, à leur donner cette union que les peintres donnent aux couleurs, et à les rendre si homogènes que, de leurs différentes saveurs, il ne résulte qu'un goût fin et piquant, et, si je l'ose dire, une harmonie de tous les goûts réunis. »

Si Louis XV était gourmet et gourmand, on ne l'était pas moins autour de lui. L'art culinaire doit à Monsieur le potage à la Xavier ; au comte d'Artois une nouvelle manière d'assaisonner les ris de veau ; au prince de Condé le savoureux potage qui porte son nom ; au duc de Richelieu la mayonnaise (d'abord mahonnaise) ; à la Pompadour les filets de volailles à la Bellevue. Les caillies à la Mirepoix, les chartreuses à la Mauconseil, les poulets à la Villeroy, trahissent également les goûts culinaires de trois grandes dames du temps. Parfois, on raffina trop ; Mercier, dans son *Tableau de Paris*, nous apprend qu'« il était devenu ignoble, chez les gens bien nés, de mâcher comme le vulgaire ». En conséquence, on mettait tout en bouillie et en consommés. Une duchesse avale un aloyau réduit en gelée, et ne veut point mastiquer un morceau de viande comme une harengère. Il ne lui faut que des jus qui descendent directement dans son estomac, sans effort ni travail. La viande de boucherie n'était déjà bonne que pour le peuple ; la volaille aussi devient roturière ; il faut des plats qui n'aient ni le nom, ni l'apparence de ce qu'on mange ; et si l'œil n'est pas surpris d'abord, l'appétit n'est plus suffisamment excité. Les cuisiniers s'exercent à métamorphoser ce qu'ils appréhendent. Dans la semaine sainte, il y a un repas chez le roi où l'on imite avec des légumes tout ce que l'océan fournit. On donne à ces légumes le goût de ces mêmes poissons que l'on imite.

Mais si des parasites efféminés, de voluptueux sybarites cherchaient ainsi à réveiller leurs sensations épuisées, il n'en est pas moins vrai qu'au XVIII^e siècle, pour la première fois depuis les Grecs, on chercha dans le repas autre chose que le repas lui-même. « Les diners de Buffon, du baron d'Holbach, d'Helvétius, de Quesnay, de La Popelinière, ceux de M^{mes} de Lambert, de Tencin, Geoffrin, Du Defand, de M^{lle} de Lespinasse, appartiennent à l'histoire littéraire, artistique et politique de la France, point à celle de la table. Quand M^{me} Geoffrin offrait à ses hôtes « un « poulet, des épinards et une omelette », il est clair qu'on venait chez elle non pour y manger, mais pour y rencontrer le lundi des artistes tels que Carl Vanloo, Vernet, Boucher, Latour, Soufflot ; le mercredi, des causeurs tels que Marivaux, Chastellux, Saint-Lambert, Thomas, Marmontel, les abbés Morellet, Galliani et Raynal. M^{me} de Tencin

déployait plus de luxe vis-à-vis de *ses bêtes*, qui s'appelaient Montesquieu, Mairan, Fontenelle, Bernis, Tressan, mais on faisait toujours maigre chère dans le petit entresol de Quesnay, où d'Alembert, Diderot, Buffon et Turgot trouvaient parfois M^{me} de Pompadour. » (Franklin.)

Louis XVI ne se piquait point de délicatesse dans le choix de ses aliments, et les grosses pièces de boucherie suffisaient à son robuste appétit, qui ne l'abandonna dans aucune des douloureuses épreuves qu'il eut à traverser. Le jour de sa comparution devant ses juges, quand il rentra au Temple après la séance, après l'audition de l'acte d'accusation et l'interrogatoire, il se mit à table avec une satisfaction profonde, et mangea : six côtelettes, un gros morceau de volaille, des œufs, but deux verres de vin blanc, un verre d'alicante, puis alla se coucher. Quant à Marie-Antoinette, elle était d'une sobriété extrême et ne témoignait de goût prononcé que pour le café au lait et le pain viennois.

« Pendant les années désastreuses de la Révolution, il n'est pas arrivé un seul beau turbot à la halle. » Ce mot de Grimod de la Reynière, le prince des gastronomes, est caractéristique. La période révolutionnaire fut critique en effet pour l'art de la cuisine, qui semblait un legs de l'ancien régime. Il revint à la vie et à la gloire avec le Consulat et l'Empire, qui relevèrent l'autel de Comus sur les débris des agapes jacobines. Talleyrand reprit les traditions du XVIII^e siècle; Cambacérés eut une table somptueuse; Napoléon voulut que les hauts fonctionnaires offrissent de grands dîners, parce qu'être gourmand et savoir l'être donne de la considération, et lui-même prêcha d'exemple; le fameux Carême reçut l'ordre de déployer son art aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Laybach et de Vérone.

Depuis lors, la cuisine française, par la délicatesse et l'excellence de ses préparations, par la richesse et l'ingéniosité de ses procédés, n'a cessé de régner en maîtresse dans le monde entier, dont elle fait l'admiration. Mais voici que depuis quelques années elle semble plus compromise qu'elle ne l'a jamais été, et, si l'on en croit certains pessimistes, le jour n'est pas loin où elle aura vécu. Comment, disent-ils, l'art culinaire pourrait-il se concilier avec la vie à la vapeur, la trépidation de l'organisme, l'affolement de l'esprit, le déséquilibre de tout l'être, qui caractérise cette « fin de siècle ». Pour faire de la cuisine, il faut avoir et le temps de la manger, et le temps de la digérer. Nous n'avons plus ni l'un ni l'autre. A peine prenons-nous celui de nous sustenter, en absorbant à la hâte — et à des heures irrégulières — des aliments dont la préparation et la confection cachent parfois d'horribles secrets. Et voilà le second mal dont mourra la cuisine, si elle échappe au premier. La chimie la tuera. Le cuisinier de Trimalcion, qui, par des recettes savantes, donnait à la viande de porc le goût du poisson, est bien dépassé aujourd'hui. On donne le goût et le nom de vin, de beurre, de confiture, etc., à des produits chimiques qui exercent, lentement parfois, mais toujours sûrement, leur action destructive sur nos organes, et si nous ne mourons plus d'indigestion, c'est parce que nous mourons empoisonnés. La cuisine est devenue un laboratoire, la préparation des mets s'appelle falsification.

Marcel CHARLOT.

III. ADMINISTRATION MILITAIRE. — *Cuisines militaires*. En garnison, l'ordinaire des compagnies est habituellement préparé dans une ou plusieurs cuisines communes au bataillon ou au régiment. Les cuisines récemment construites sont des locaux pavés ou dallés, situés au rez-de-chaussée, isolés des autres bâtiments, convenablement éclairés et ventilés et munis d'une ou de deux laveries. Des magasins aux provisions fermant à clef (un par compagnie) sont placés à proximité de la cuisine. Un ou plusieurs appareils pour la préparation du café (percolateurs) et un moulin à café, grand modèle, sont autant que possible enfermés dans un local séparé. Chaque compagnie dispose d'une marmite d'une contenance moyenne de 100 litres; un fourneau reçoit deux marmites. Toutefois certains corps

sont pourvus de marmites tubulaires du système Bernard, chauffées par la vapeur et pouvant servir à six cents hommes. Au point de vue de la police et de la discipline, la surveillance des cuisines est exercée par l'adjudant-major de semaine; dans chacune d'elles un caporal de planton est chargé de faire l'appel des cuisiniers, de veiller à l'allumage des fourneaux et de faire exécuter les consignes qui sont affichées. Dans chaque compagnie, un soldat appelé *cuisinier en pied* est désigné à tour de rôle pour la préparation des aliments. Il doit, dit le règlement, être relevé tous les trois mois; dans la pratique il ne l'est jamais. L'un des cuisiniers du bataillon est *cuisinier chef*; le règlement permet de le maintenir en permanence dans ses fonctions; il est choisi, autant que possible, parmi les cuisiniers de profession et a pour mission de dresser ses camarades. Les cuisiniers en pied reçoivent leur prêt franc et sont nourris par l'ordinaire de leur compagnie. Chacun d'eux a un aide qui est relevé toutes les semaines. Enfin le chef de corps désigne un ou plusieurs soldats pour la préparation du café et l'entretien du percolateur. Tous ces hommes doivent être pourvus de trois collections de toques et de tabliers (blancs pour les cuisiniers chefs, bleus pour les autres cuisiniers et les aides de cuisine, de couleur cachou pour les soldats chargés du percolateur). Les cuisiniers sont surveillés par le lieutenant, le sergent-major et le caporal d'ordinaire de leur compagnie qui doivent s'assurer du bon emploi des denrées. On affiche habituellement dans les cuisines le menu de la semaine ou de la quinzaine, qui se compose le matin d'une soupe grasse et le soir d'un ragout connu sous le nom de *rata* et dont la composition doit varier le plus souvent possible (V. ORDINAIRE).

En campagne, les aliments sont habituellement préparés par escouade à l'aide des ustensiles de campement (marmites, gamelles, seaux en toile). Les fourneaux sont établis avec plus ou moins de soin suivant la durée probable du séjour sur un même point. Pour une installation de quelques heures, on place les marmites sur deux pierres adossées à un mur ou placées dans un petit fossé; pour une installation d'une durée plus longue, on construit une cheminée avec un foyer et un conduit recouvert de terre ou de mottes de gazon. Au bivouac, les feux pour les cuisines sont établis à 15 m. du flanc de la colonne ou en arrière de la ligne formée par les abris des hommes; au cantonnement, on les établit en dehors des maisons le long des murs ou en tout autre endroit où l'on n'ait pas à craindre les incendies.

E. F.

IV. ART CULINAIRE. — *Ecole de cuisine* (V. ECOLE DE CUISINE).

V. HISTOIRE (V. BOUCHE DU ROI).

BIBL. : ECONOMIE DOMESTIQUE. — ARISTOPHANE, PLATON, GORGAS, PLUTARQUE, *les Symposiaques*, passim; le *Banquet des sept sages*. — ATHÈNE, le *Banquet des savants*. — CATON, *De Re rustica*. — PETRONE, *Satyricon*. — PLINIE L'ANCIEN, JUVENAL, *Satires*. — CÆLIUS APICIUS, *De Re culinaria*. — BARTHÉLEMY, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*. — Le *Ménagier de Paris*, qui date du règne de Charles V. — « Ci-après s'ensuit le *Viandier* pour appareiller toutes manières de viandes, etc., par TAILLERENT », ouvrage postérieur de quelques années au précédent. — *De Honestâ Voluptate et valetudine*, par l'Italien PLATINA, 1473. — *La Fleur de toute cuisine, contenant la manière d'habiller toutes viandes, tant chair que poisson, etc.*, composée par plusieurs cuisiniers, revue et corrigée par Pierre FIDOUX; Paris, 1510. — RABELAIS, *Pantagruel*, I. IV, ch. LIX et LX, passim. — DE LAVARENNE, *le Cuisinier françois*, 1651. — *Le Pâtissier françois*; Amsterdam, 1655. — *Délices de la vie tout ce qui croît sur la terre et dans les eaux*, par Nicolas DE BONNEFONS, valet de chambre du roi, 1655. — *Articles, statuts, ordonnances et règlements des jurés, anciens bacheliers et maîtres queux, cuisiniers, portechapes et traiteurs de Paris*, 1714. — MERCIER, *Tableau de Paris*. — MENON, *la Cuisinière bourgeoise*, 1746. — François MARIN, *les Dons de Comus*, 1739, avec préface des révérends pères jésuites, Brunoy et Bongeant. — VIARD, *le Cuisinier*, 1808. — GRIMOD DE LA REYNIÈRE, *l'Almanach des gourmants*, 1813; *le Manuel des Am-*

phitryons, 1808. — BEAUVILLIERS, *l'Art du cuisinier*, 1814. — BERCHOUX, *la Gastronomie*, 1800. — BRILLAT-SAVARIN, *la Physiologie du goût*. — CARÈME, *le Maître d'hôtel français, ou Parallèle de la cuisine ancienne et moderne*. — Du même, *le Cuisinier parisien, ou l'Art de la cuisine au XIX^e siècle*, 1828, et divers ouvrages sur la pâtisserie. — *Le Gourmet*, journal fondé en 1857, par Charles MONSELET, et qui ne vécut que quelques mois. — FRANKLIN, *la Vie privée d'autrefois; les Repas, la Cuisine*; Paris, 1888, 2 vol. — Enfin, de nombreux ouvrages, tels que *la Cuisinière bourgeoise, le Parfait Cuisinier*, etc., ont vulgarisé une foule de recettes de cuisine, empruntées aux ouvrages originaux cités plus haut.

CUISINIER. Celui qui a pour fonction de préparer les aliments. Chez les Grecs, la cuisine ayant un caractère sacré, surtout aux âges héroïques, aucune idée méprisante ne s'attacha primitivement à la préparation des repas; les rois et les princes dans l'*Iliade* et l'*Odyssee* ne dérogeaient pas en mettant la main aux diverses opérations culinaires, soit seuls, soit aidés par leurs compagnons. Avec le bien-être et le luxe apparurent les cuisiniers de profession, mais leurs fonctions ne furent pas nécessairement des fonctions serviles. Le cuisinier eut d'abord pour principal travail la confection du pain, comme l'indique le sens étymologique du mot *Μαγειρός*; ses attributions s'étendirent à l'époque où, selon Hérodote, les Grecs, en contact avec l'Orient, connurent enfin les hors-d'œuvre et les complications de la cuisine. Dans la comédie, le cuisinier tient une place importante; indigène ou d'origine étrangère, il paraît sur la scène avec la tunique courte de l'esclave, mais il porte en outre une ceinture, signe distinctif de son emploi. Les poètes donnent aux cuisiniers le nom de leur pays, ou un sobriquet relatif à leurs vices: hableurs, fripons, effrontés, coquins; ils appartiennent à des maîtres ou travaillent à leur compte, soit comme cuisiniers de louage, soit comme industriels en plein vent; tel le marchand de boudins d'Aristophane qui, avant de devenir homme d'Etat, promène sa charcuterie sur un éventaire. En dépit de ses ridicules, le cuisinier monta dans l'opinion; un bon cuisinier n'était pas le premier venu; il fallait des études sérieuses; il y avait des grades à prendre, des cours à suivre, des examens à subir pour s'élever dans la hiérarchie de l'office; on ne quittait le tablier de l'apprenti qu'au bout de deux ans, et il fallait attendre longtemps encore le privilège de manier la spatule de bois, insigne du commandement exercé sur un nombreux personnel. L'officier de bouche, dans une grande maison, possédait ses auteurs, avait beaucoup vu, beaucoup réfléchi, prétendait même, d'après les satiriques, avoir la science de toute chose, jusqu'à celle du gouvernement. Les gourmands trouvaient leur compte à entretenir ces prétentions, surtout si le cuisinier, à défaut d'autre moralité, mettait sa conscience à connaître et à satisfaire le goût de son maître. Il était hors de pair dans la valetaille, et avait la haute main sur les autres serviteurs; on ménageait sa susceptibilité et il était prudent, lorsqu'il donnait quelque sujet de plainte, de passer sa colère sur un esclave moins indispensable. De là le proverbe: « Quand le cuisinier est en faute, c'est le joueur de flûte qui reçoit les coups. » Si les coups étaient rares pour lui, les profits étaient souvent très gros, témoin le cuisinier de Démétrius de Phalère qui, à vendre la desserte de sa table, gagna, en deux ans, de quoi devenir propriétaire de trois maisons. Ce n'était pas non plus une mince satisfaction de prendre place dans le canon des grands cuisiniers; la Grèce en compta sept, ni plus ni moins que sept sages et sept merveilles du monde.

A côté de la cuisine profane existait la cuisine sacrée qui se faisait dans un local affecté aux sanctuaires; de là une catégorie de cuisiniers à part, attachés tout spécialement au culte, et qui devaient opérer conformément au rituel, sans se permettre aucune innovation sous peine du fouet. Dans la cuisine laïque, au contraire, libre carrière était donnée à l'inspiration; celle-ci était même si bien encouragée, à Sybaris, que le créateur d'un plat nouveau recevait, par une sorte de brevet d'invention, le droit d'exploiter seul sa découverte.

A Rome, la cuisine, n'ayant rien d'hieratique, passa dès l'origine pour un art servile; les compagnons de Romulus, pour gagner les bonnes grâces des Sabines et leur faire oublier la brutalité d'un premier procédé, prirent l'engagement de leur épargner comme un travail humiliant, le soin de faire le pain et de préparer leurs repas; mais ils ne purent tenir leur parole, surtout dans les ménages où il n'y avait pas d'esclaves pour mouler et cuire le blé dont, avant l'introduction des boulangers, on faisait le *pulmentum*, bouillie nationale analogue à la polenta corse. Tite-Live et Pline l'Ancien nous apprennent en effet que les boulangers ne furent connus à Rome et ne remplacèrent les femmes dans leur travail qu'à l'époque de la guerre contre Persée et Antiochus. Ces boulangers (*pistores*) furent aussi cuisiniers; mais la cuisine prit bientôt son essor et le métier devint un art dont les adeptes n'eurent plus rien à envier aux cuisiniers grecs. Le prix de ces esclaves ne cessant de monter, toutes les fortunes ne purent entretenir un cuisinier à demeure, et on se contentait souvent d'un cuisinier de louage. Dans la ville, abondaient en outre les fricasseurs de pois chiches et autres mets populaires, les uns installés devant un fourneau mobile, les autres courant les rues et s'enrouant à force de crier leur marchandise. Le cuisinier de bonne maison put devenir une sorte de personnage. Un fils de cuisinier osa même, sous la république, briguer des fonctions électives, et Cicéron ne manqua pas cette occasion de faire un jeu de mots: « Ego quoque (coque) tibi favebo. » C'est par centaines que l'on compte les employés de la cuisine impériale; ceux d'Adrien forment une association dont un monument nous révèle l'existence: *Collegium cocorum*. Il y a une hiérarchie, depuis le cuisinier en chef (*archimagirus*, *vicarius supra cocos*) jusqu'au simple marmiton, en passant par les *coctores*, les *fornicarii*, les *focarii*, les *provendici*, les *obsonatores*, les *cellarii*, chargés les uns du feu, les autres de l'approvisionnement du cellier, etc. Le *structor* est le machiniste qui dresse le savant échafaudage des mets, monte les pièces, ménage des surprises aux convives, modèle la graisse et le hachis de façon à représenter des bêtes de toutes sortes. Le découpeur est aussi un officier de haut mérite. Juvénal entend, dans le Saburra, un grand bruit de bois remués; c'est l'école du docte Tryphère, où se forment les écuyers tranchants; pour ses démonstrations, il a des viandes piquées en hêtre, divisées en morceaux qui s'ajustent à l'aide de fils ou de colle; avec un couteau émoussé, l'aspirant s'exerce à détacher en effigie un émincé de chevreuil, un blanc de pintade, à disséquer lièvre, porc, sanglier, gazelle, faisan, flamant, mouflon (sat. XI); et le satirique se désole à penser que les leçons de rhétorique ou de philosophie seraient moins écoutées, moins rétribuées surtout. Pour Sénèque, les cuisiniers sont des criminels responsables de toutes nos maladies. « Compte-les, s'écrie-t-il; quelle foule dans les cuisines! Quelle jeunesse nombreuse se presse autour des fourneaux de nos gastronomes! » Ni Sénèque, ni Juvénal n'étaient les premiers à prêcher dans le désert; ils ne seront pas les derniers.

A l'invasion des Barbares, cette vie molle et efféminée se réfugia chez les empereurs d'Orient, dont les palais étaient remplis de cuisiniers. A l'Occident, l'art culinaire est vite oublié, mais quelques traditions sont conservées dans les monastères, et l'on peut dire que les religieux ont été les premiers cuisiniers du moyen âge. Ils ont excellé surtout dans la préparation du poisson et de la pâtisserie. Les nonnettes, les pets de nonne, les macarons, les gimbettes, les talmouses, les confitures de Bar attestent encore aujourd'hui l'heureux emploi qu'ils savaient faire de leurs heures de loisir dans les cloîtres.

Au civil, le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, le célèbre prévôt des marchands, législateur du commerce parisien sous le règne de saint Louis, nous fait connaître tous les spécialistes de l'alimentation au XIII^e siècle. En première ligne, vient le *talmelier* (boulangier); il fait le

pain pour les ménages qui ne le cuisent pas à domicile ou dans les fours seigneuriaux. Le *poulaillier* tient toute espèce de volaille et de gibier; les rôtisseries se tiennent surtout rue de la Huchette et rue aux Oies (aux Ours); le *pâtissier* confectionne des pâtés de porcs, de volaille, d'anguille, des flans au fromage. L'*huillier* débite l'huile d'olive, de noix, d'amandes, de chénevis. Le *gastelier* vend des gâteaux de dessert. Il ne faut pas oublier l'échaudeur, le vinaigrier, le moutardier. Le *regrattier* ou revendeur cumule le commerce de toutes les denrées, mais il est plus prudent de s'adresser directement à l'épicier (*apothicarius*) pour avoir de première main et dans de meilleures conditions les épices et condiments.

Quant aux boissons, l'acheteur en gros s'adresse à l'*étape*, sur le port de Grève, pour son vin de Bourgogne, de Brie, d'Ile-de-France. Les *taverniers* font le détail et en même temps servent à manger aux artisans. Des cuisiniers en boutique représentent les traiteurs d'ordre plus relevé. Le *cervoisier* brasse une bière à peu près semblable à la nôtre, seulement il n'emploie pas le houblon. Aux commerçants établis, il faut ajouter les marchands ambulants qui, le panier sous le bras, ou avec une charrette attelée d'un âne, vont par la ville criant des vivres de toute nature, avec des intonations et des formules consacrées. Le soir, l'*oublier* court les rues avec sa cliquette. Tous ces industriels sont soumis à de sévères règlements; des jaugeurs, des mesureurs jurés garantissent le chaland contre la mauvaise foi et les falsifications.

D'après les statuts données en 1260 par Et. Boileau, à la corporation des cuisiniers, ou oyers (oies), nul ne pouvait tenir *estal* ou *fenêtre à vendre cuisine*, qu'il ne sût convenablement préparer toute sorte de viandes; nul cuisinier ne pouvait prendre d'aides qui n'eussent deux ans d'apprentissage, ou qui, fils de maîtres, ne connussent parfaitement le métier. Le fils de maître qui voulait exercer la profession de son père et n'avait pas les connaissances requises était tenu de s'adjoindre un aide habile et de le garder jusqu'à ce qu'il eût lui-même acquis l'instruction nécessaire. Nul maître ne pouvait avoir plus d'un apprenti. Si celui-ci rachetait une partie de son temps d'apprentissage, ou si son maître l'en tenait quitte, ce dernier ne pouvait le remplacer avant l'expiration des deux années pendant lesquelles il aurait dû rester chez lui. Nul ne devait faire cuire ou rôtir oies, veaux, agneaux, chevreaux ou porcs « s'ils ne sont bons, loyaux et suffisants pour manger et pour vendre, et aient bonne moelle. ». Il était en outre défendu de garder des viandes plus de trois jours, à moins qu'elles ne fussent salées, comme aussi, et sous peine d'amende et de confiscation, de faire des saucisses d'autres viandes que de celle de porc, lesquelles devaient être saines et de bonne qualité. Un article curieux de ces statuts est celui qui applique un tiers des amendes infligées par les jurés, à soutenir les pauvres gens du métier devenus vieux ou tombés dans la misère. En 1599, on réunit les cuisiniers en communauté, sous le nom de *maîtres queux, cuisiniers et porte-chape*; ce dernier nom vient de ce que pour porter en ville les mets commandés pour le dehors et apprêtés chez eux ils les couvraient d'une chape ou couvercle en fer-blanc. En 1663, Louis XIV donna à la communauté de nouveaux statuts, que le Parlement enregistra l'année suivante. L'art. 29 portait que les traiteurs établis dans les faubourgs et banlieue de Paris ne pourront se dire maîtres qu'autant qu'ils auront été examinés et approuvés par les jurés *ad hoc*, « afin que ladite communauté demeure dans l'estime que l'on a conçue à son égard ».

Avec les progrès de la cuisine croît l'importance du cuisinier. Déjà, du temps des Valois, les cuisiniers amenés d'Italie par Marie de Médicis ne péchaient pas par la modestie et élevaient leur art à la hauteur d'un sacerdoce. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, le maître d'hôtel d'une grande maison, le chef de tout ce qui concernait le service de la table, était un puissant personnage. L'abbé Coyer nous le représente comme un homme « richement vêtu, l'épée au

côté, un diamant au doigt, jouant avec une boîte d'or ». M^{me} de Pompadour obtint pour le sien la croix de Saint-Louis, et M^{me} de Sévigné se fait gloire d'avoir connu Vatel, l'illustre cuisinier de Condé, dont elle pleura la mort. Au commencement du XIX^e siècle, trône, sans partage, au ciel de la cuisine, le fameux Carême. Maître d'hôtel du prince de Talleyrand, de Napoléon I^{er}, du roi d'Angleterre George IV, de l'empereur de Russie Alexandre I^{er}, du prince Bagration, du prince de Wurtemberg, il trouva enfin, dans M. de Rothschild le plus éclairé des mécènes. Savant en son art, il reconstitua la cuisine ancienne et l'opposa à la cuisine moderne dans un parallèle resté célèbre. Ses autres ouvrages donnent la preuve d'un goût délicat, également ennemi de la glotonnerie et des excentricités d'un estomac blasé. Il eut de dignes successeurs. Mais aujourd'hui les maîtres d'hôtel renommés ne se rencontrent pas seulement chez les riches particuliers. Ils se mettent surtout au service des grands restaurateurs, où chacun, en payant son écot, peut aller déguster les produits de leur art, et s'offrir, un peu chèrement parfois, le plaisir de constater la supériorité de la cuisine nationale. Marcel CHARLOT.

CUISLES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon; 498 hab.

CUISSAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Alençon; 330 hab.

CUISSARD (V. CUISSOT).

CUISSE. I. ANATOMIE. — La cuisse est la partie du membre inférieur qui s'étend du bassin au genou; en haut, elle est limitée par le pli de l'aîne en avant et le pli de la fesse en arrière; en bas, par le bord supérieur de la rotule en avant et la partie moyenne du creux poplité en arrière. Elle a la forme d'un tronc de cône à base supérieure, plus large, et à sommet tronqué inférieur; elle est convexe en avant et concave en arrière; cette forme est due à la direction du fémur qui est aussi concave en arrière, à la présence des muscles qui sont étalés sur le fémur en avant, et qui en arrière forment deux plans divergeant vers le bas et donnent ainsi lieu à une sorte de gouttière. La direction de la cuisse est oblique de haut en bas et de dehors en dedans, par suite de l'écartement qu'elle subit en haut, où elle s'articule avec le bassin, et du rapprochement des deux genoux en bas. L'obliquité est plus grande chez la femme que chez l'homme, par suite de la largeur plus grande du bassin chez la femme. On considère à la cuisse un squelette et des parties molles. Le squelette est représenté par le *fémur* (V. ce mot) qui s'articule en haut avec l'os iliaque pour former la hanche, et en bas avec le tibia et la rotule pour former le *genou* (V. ce mot). Les parties molles forment diverses régions et divers plans intéressants à connaître au point de vue anatomique et chirurgical. Nous avons déjà décrit au mot AÎNE la région supérieure et antérieure de la cuisse. Dans le reste de la face antérieure de la cuisse, on trouve les parties superposées de la manière suivante: la peau, mince en dedans, plus épaisse en dehors, recouverte de poils chez l'homme, recouvre un pannicule graisseux d'épaisseur variable; puis un *fascia superficialis* lamelleux; l'aponévrose crurale, très épaisse surtout en dehors où elle se continue avec le *fascia lata*; elle fournit les deux cloisons intermusculaires interne et externe qui se rejoignent à la ligne âpre du fémur et séparent les muscles de la région antérieure de ceux de la région postérieure; de la face profonde de ces aponévroses partent les gâmes des divers muscles de la cuisse; enfin avant d'arriver au fémur on tombe sur une couche musculaire épaisse disposée sur deux plans, un plan superficiel ou antérieur, constitué par le tenseur du *fascia lata* en dehors et le couturier en avant puis en dedans, et un plan profond, que forment les trois portions du triceps crural, le droit antérieur en avant, le vaste externe en dehors, et le vaste interne en dedans, puis, en dedans, les trois adducteurs et le pectiné à la partie supérieure. Cette région antérieure renferme les vaisseaux et nerfs cruraux (V. CRURAL), la veine et les nerfs saphènes internes. La région

postérieure de la cuisse ou région fémorale postérieure est constituée par les plans suivants : la peau est épaisse et doublée comme précédemment d'un pannicule graisseux d'épaisseur variable ; la peau et le tissu sous-cutané sont surtout résistants, denses, chez les cavaliers ; le *fascia superficialis* est lamelleux et l'aponévrose surtout épaisse en dehors comme à la face antérieure. Les muscles sont, en dedans, le demi-tendineux et le demi-membraneux, en dehors le biceps. Les vaisseaux y sont de petit calibre ; les artères proviennent des artères fessière, ischiatique, circonflexe, obturatrice et de la fémorale profonde, qui fournit les perforantes ; les veines suivent les artères et vont se jeter dans les veines fémorales ou iliaques. On trouve à la partie profonde de la région les nerfs, grand et petit sciatiques, et l'obturateur.

II. PATHOLOGIE. — Les affections de la cuisse sont des plaies des parties molles, des fractures du fémur, des luxations de la hanche, des ruptures musculaires, des inflammations, des tumeurs. Les plaies ont une importance en rapport avec leur étendue, leur profondeur, l'agent vulnérant ; avec celle des organes lésés, fémur, artères, veines ou nerfs et des complications qui peuvent survenir à la suite, érysipèle, phlegmon diffus, etc. Les plaies des parties molles guérissent facilement, surtout depuis l'adoption des pansements antiseptiques ; s'il y a des corps étrangers, il faut essayer de les extraire, surtout pour prévenir les complications auxquelles ils peuvent donner lieu lorsqu'ils ne sont pas tolérés. Les petits projectiles d'armes à feu sont souvent difficiles à trouver et s'enkystent le plus ordinairement sans cause d'accidents (V. BLESSURES PAR ARMES À FEU). Les fractures du fémur et les luxations de la hanche seront décrites à ces mots. — Les ruptures musculaires surviennent le plus ordinairement chez les cavaliers et atteignent alors les muscles adducteurs ; dans des efforts violents on a vu aussi la rupture du droit antérieur de la cuisse, mais le plus souvent c'est le tendon inférieur de ce muscle qui se rompt. La rupture du couturier a été aussi mentionnée. Dans ces derniers temps, on a rappelé l'attention sur les hernies que forme la partie charnue de certains muscles de la cuisse à travers leur gaine aponévrotique à la suite d'efforts, lésion qu'on a parfois confondue avec des ruptures musculaires et des tumeurs des muscles. — Les inflammations de la cuisse atteignent le tissu sous-cutané ou intermusculaire, ou les lymphatiques, ou le périoste, ou le fémur. Nous ne mentionnerons ici que le *phlegmon diffus* et les *lymphangites* (V. ces mots) qui succèdent aux plaies mal soignées et qui ont toute la gravité que peuvent acquérir ces affections. Il faut les traiter par les incisions, le drainage et les injections antiseptiques, la pulvérisation, continue, etc. Il faut mentionner spécialement les abcès froids migrants qui, partis de la colonne vertébrale ou de la face interne du bassin, viennent faire saillie dans le triangle de Scarpa, en suivant le psoas iliaque, et qui de là peuvent s'infiltrer encore entre les diverses couches musculaires de la cuisse et gagner même le creux poplité (V. ABCÈS). Les tumeurs sont des anévrismes, des lipomes, des fibromes, des ostéomes des muscles et du fémur, des ostéosarcomes, etc.

Dr L.-H. PETIT.

III. ZOOTECHNIE. — La cuisse est la région du cheval limitée en haut par la croupe et la hanche, en bas par la jambe et le grasset, en avant par le flanc, en dedans par l'aîne, le fourreau et les bourses chez le mâle, les mamelles chez la jument. Elle a pour base anatomique le fémur et les nombreux muscles qui s'en détachent ou s'y insèrent. La cuisse a une face externe, une face interne ou plat de la cuisse, un bord antérieur formé par le triceps crural et un bord postérieur ayant pour base les muscles ischio-tibiaux. Dans la cuisse, il faut examiner sa direction, sa longueur, sa largeur et son épaisseur. Elle ne doit être ni trop verticale ni trop oblique ; elle doit être longue, sa longueur étant en relation étroite avec l'amplitude de ses oscillations. Si elle manque de longueur, elle rend la fesse courte, ronde, coupée ; elle doit

être large et épaisse, l'épaisseur et la largeur décelant son développement musculaire et, par conséquent, la puissance impulsive de l'arrière-main. On dit le cheval bien culotté, bien gigotté, si la cuisse est bien fournie ; on dit la cuisse plate, maigre, de grenouille, si ses muscles sont petits, grêles, mal fournis et comme émaciés. L. GARNIER.

CUISSIÈRE (Équip. milit.). Effet d'équipement de tambour qui garnit le devant de la cuisse gauche du tambour, sur laquelle frotte la caisse pendant la marche. La cuissière va du genou jusqu'aux reins et est maintenue par des courroies qui en assujettissent le haut, le milieu et le bas. Elle était autrefois en buffle non piqué et entretenue en blanc, mais aujourd'hui elle se confectionne en cuir noir.

CUISSON. I. ART CULINAIRE (V. ALIMENT, t. II, p. 226, et RÔTI).

II. ZOOTECHNIE. — Beaucoup d'éleveurs trouvent un avantage considérable à faire cuire une partie plus ou moins grande des aliments destinés au bétail (V. ALIMENT [Zootechnie], t. II, p. 236). Mais la cuisson élevant nécessairement la valeur vénale de ces aliments de tous les frais de préparation, il est nécessaire qu'elle soit pratiquée avec économie. Elle se fait à l'eau ou à la vapeur. Le premier procédé est plus primitif et n'exige qu'une chaudière, de l'eau et du feu ; le second, plus perfectionné, demande un appareil spécial et donne des résultats de beaucoup préférables. La cuisson dans l'eau nécessite quelques précautions : il faut éviter que les aliments brûlent au fond de la chaudière, faute d'eau, surtout quand il s'agit de grains qui prennent alors une odeur et une saveur désagréables répugnant fort aux animaux. On y parvient en remuant fréquemment les grains et en ajoutant de l'eau à mesure qu'elle s'évapore, tout en évitant que le liquide déborde pendant l'ébullition, car il contient d'excellents principes de nutrition. — L'appareil employé pour la cuisson à la vapeur se compose d'une chaudière placée dans un fourneau et terminée à la partie supérieure par un tuyau qui amène la vapeur dans un cuvier en bois muni d'un double fond ; une soupape de sûreté prévient l'explosion de cette chaudière. La vapeur se répand dans l'espace ménagé entre les deux fonds, pénètre, par des trous percés dans le fond supérieur, les aliments destinés à cuire et s'élève jusqu'au couvercle qui la retient. Un robinet placé à la partie inférieure du cuvier, et que l'on ouvre de temps en temps, laisse échapper l'excédent d'eau qui s'accumule entre les deux fonds par suite de la condensation de la vapeur. Cet appareil peut se modifier de plusieurs manières, mais le plus simple est préférable.

III. CÉRAMIQUE. — La cuisson est l'opération qui consiste à faire passer au four, pour la durcir et la rendre imperméable, la pâte céramique ; mais, suivant la terre employée, le mode de cuisson est différent. Nous ne nous occupons pas ici de la brique, mais seulement des poteries de terre, des grès et des porcelaines. Pour les poteries grossières, la cuisson se fait dans un four vouté, superposé à un vaste foyer unique, percé à la partie inférieure et à la partie supérieure de trous par lesquels la flamme peut circuler à l'intérieur. Pour régler le tirage et régulariser la chauffe qui peut se porter trop d'un côté ou de l'autre, il suffit de fermer avec une tuile les trous supérieurs du côté qui chauffe trop, et le tirage prend une autre direction. Pour les poteries plus fines, autrefois, et pour les grès encore aujourd'hui, qui demandent une température élevée, on a le four à réverbère : il est horizontal, cylindrique et ovale suivant sa coupe longitudinale ; le feu est à l'une des extrémités et le tirage se fait par l'autre. Aujourd'hui, pour les porcelaines, on se sert de fours verticaux, cylindriques, dits à *alandiers* ; certains sont à trois étages, ce qui permet de cuire la pâte dans plusieurs états : au grand feu dans les deux étages inférieurs, à l'état de biscuit dans l'étage supérieur ; mais la flamme, produite par plusieurs foyers placés autour de la base, passe toujours dans l'intérieur du four. Pour être cuites, les poteries doivent subir une série de ma-

nipulations d'autant plus compliquées qu'elles sont plus fines. Les terres ordinaires, sans couverte, sont cuites par un unique passage au four, ainsi d'ailleurs que les grès, dont le lustre ou glacure est produit par la volatilisation d'éléments projetés dans le four pendant la cuisson ; mais lorsqu'elles sont vernies et émaillées, elles doivent avoir été préalablement dégourdies, c.-à-d. avoir subi une chaleur suffisante pour acquérir une consistance leur permettant de

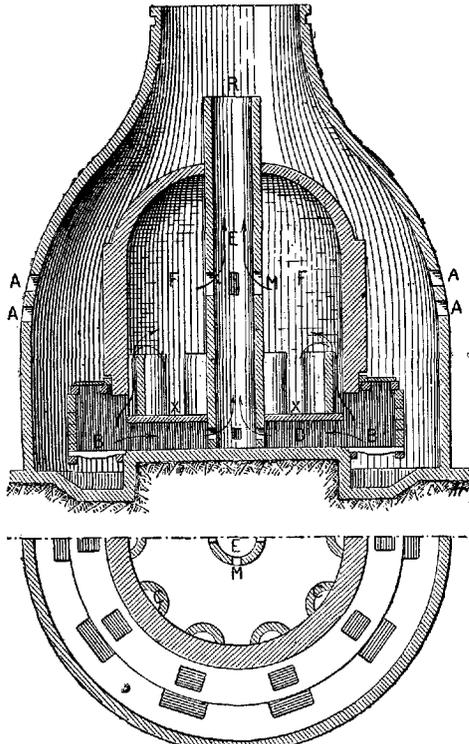


Fig. 1. — Four pour la cuisson de la faïence. A, arrivée de l'air dans le four ; B, foyers ; C, conduits demi-circulaires d'entrée de la flamme dans le laboratoire ; D, conduits souterrains ; E, cheminée centrale ; F, laboratoire du four ; R, sortie de flamme ; X, sole du four.

supporter, sans s'émietter, l'arrosage, l'aspersion ou l'immersion qui les recouvrira d'un enduit fusible. Une fois couvertes, elles sont alors remises au four ou se termine leur cuisson à une température inférieure au ramollissement de la pâte céramique. La terre à porcelaine, au contraire, demande une température beaucoup plus élevée, puisqu'il faut qu'une partie de la pâte entre en fusion pour retenir dans sa matière fusible le kaolin infusible, ce que les Chinois appellent les os de la porcelaine. Là encore plusieurs opérations sont nécessaires ; les pièces doivent être transformées en biscuit avant d'être mises en couverte, mais la température pour cuire le biscuit doit encore être très élevée, car la matière fusible doit entrer en fusion pour que la pièce se soutienne après refroidissement. C'est au troisième étage du four à alandiers que se fait cette cuisson.

Les pièces en terre non émaillées ou non vernissées sont placées dans le four les unes à côté des autres, sur la sole même, puis mises en charge, en chapade ou chapelle, c.-à-d. superposées les unes aux autres ; les pièces couvertes, au contraire, sont posées sur des *rondeaux*, *pernettes* ou *pattes de coqs*, pour qu'elles n'adhèrent pas à la sole du four, et recouvertes d'étuis ou *cassettes* pour écarter les impuretés qui pourraient s'attacher à l'émail en fusion, ou pour éviter les coups de feu qui provoqueraient des coulages partiels. On sème sous leur base du sable fin qui empêche l'émail, en fondant, d'adhérer au rondreau. De

chaque côté du four sont des regards ou trous ménagés dans l'épaisseur du mur, par lesquels on peut examiner l'état des montres ou petites pièces d'épreuves qui font voir la situation de la cuisson et permettent ainsi de régler la chauffe. Le bois a longtemps été uniquement employé pour cuire les produits céramiques, mais aujourd'hui, grâce aux nouveaux fours et à la disposition de leurs foyers qui brûlent la fumée, le charbon de terre est utilisé. La cuisson peut donner, sous la main de l'ouvrier céramiste, quand il s'agit de terres enduites d'une couverte uniforme, sans décoration de peintures, des résultats scientifiquement préparés des plus surprenants. Tels les flambés qui furent, pendant longtemps, un des secrets de la fabrication chinoise, sous le nom de *yao-pien*. Le tour de main de l'ouvrier consiste à modifier, changer d'éclat et d'aspect les oxydes métalliques qui colorent l'émail, en faisant affluer

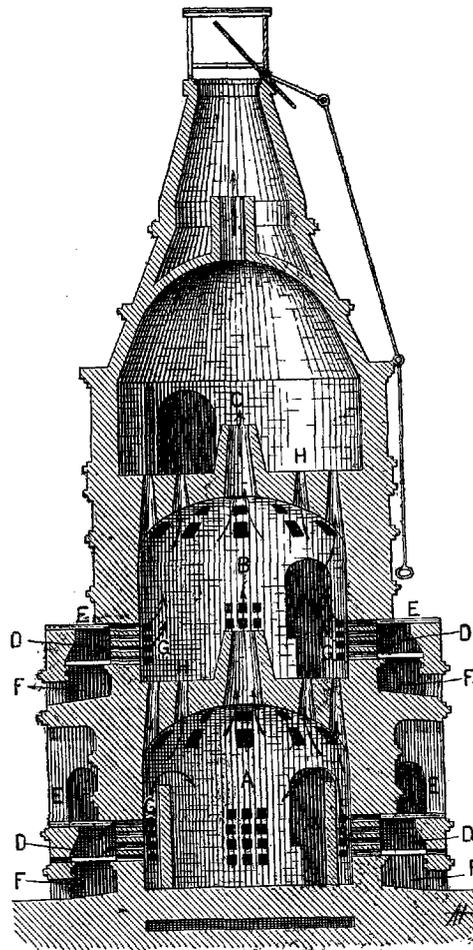


Fig. 2. — Four à alandiers pour cuisson de la porcelaine (système Sèvres). A, laboratoire inférieur ; B, laboratoire supérieur ; C, dégourdi surmonté de la cheminée ; D, foyer ; ouverture de l'alandier ; F, cendrier ; G, passage de la flamme ; H, carneaux que traversent les fumées.

sur certains points de la pièce des flots d'air plus ou moins chargés d'oxygène, qui transforment, en les léchant, les parties d'émail qu'ils rencontrent ; un feu clair, qui entraîne avec lui beaucoup d'oxygène non brûlé, une épaisse fumée, qui absorbe tout l'oxygène de l'oxyde, forment par place des protoxydes, revivifient le métal ou le détruisent complètement en laissant l'émail sans couleur, et produisent alors des colorations marbrées qui, mêlées au coulage des vernis, forment des émaux du plus curieux aspect ; il est facile

de comprendre que les pièces flambées ne seront pas mises dans des cazettes, puisqu'elles doivent baigner dans la flamme et dans la fumée. C'est aussi pendant la cuisson que s'obtiennent les craquelés, par de brusques introductions d'air froid, savamment ménagées cependant, de façon à n'atteindre que la surface de la pièce. Les pièces peintes ne peuvent subir les mêmes températures, mais leurs couleurs se divisent en trois catégories : celles à grand feu, qui supportent sans altération 440° du pyromètre de Wegwood ; celles de demi-grand feu, qui demandent pour se glacer 290° à 300° du pyromètre d'argent ; enfin, celles de petit feu qui ne peuvent subir que des températures beaucoup moindres. Ces pièces doivent toujours être encastrées pour éviter la fumée qui altérerait la couleur. La montre dans cette cuisson est faite avec une pièce décorée de pourpre de Cassius. La cuisson demande plusieurs jours pour être terminée.

Émaux. La cuisson des émaux est bien différente ; elle demande une manipulation très minutieuse, une série de préparations fort longues et se termine en quelques instants. C'est, en quelque sorte, la cuisson qui constitue presque entièrement l'art de l'émailleur. Elle diffère suivant que les émaux sont cloisonnés, champlévés, en taille d'épargne ou peints. Ils sont cuits dans un petit moufle, chauffé au charbon de bois ou au coke de four, dans une cazette ou petite niche posée sur des supports et entourée de feu de toutes parts. La grande difficulté est d'arriver à obtenir une gamme d'émaux fusibles à peu près à la même température, sans cela les uns bouillonnent pendant que les autres fondent et que les plus durs craquelent seulement ; c'est à l'aide du fondant que l'artiste doit équilibrer le degré de fusibilité des émaux qu'il emploie. Dans les émaux cloisonnés ou champlévés par l'orfèvre ou par le graveur, une fois le cuivre bien décapé, on remplit les vides de poudre d'émaux humide, on la fait sécher sur une des ailes du fourneau sur une plaque réfractaire ; quand l'émail est bien sec et que la plaque a atteint une température élevée, on l'introduit dans la cazette qu'on surveille par le regard, et dès qu'on voit la surface d'émail onduler, on retire la plaque ; on recommence l'opération du remplissage, jusqu'à ce que les cellules soient comblées et que l'émail affleure le cuivre et puisse, sans danger pour le dessin, être poli à la pierre à aiguiser, puis au tour. Les émaux peints passent aussi plusieurs fois au feu ; mais ici la cuisson n'est plus l'œuvre principale, l'artiste doit, avant le four, développer son talent ; nous renvoyons, pour la cuisson de ces derniers, au mot EMAIL.

F. DE MÉLY.

CUISSOT (Archéol.). Partie de l'armure qui protégeait la cuisse. Avant le milieu du XIV^e siècle, les cuisses des chevaliers n'étaient protégées que par la jupe du haubert de mailles. Tout d'abord le cuissot ne fut qu'une plaque de métal semi-cylindrique retenue par des courroies ; puis l'on fit à la fin du XIV^e siècle des cuissots composés de deux parties réunies par des charnières. A la fin du XV^e siècle les cuissots sont articulés, à plusieurs lames, les dernières portant une garniture de cuir percée d'œillets métalliques où passaient des lacets qui retenaient cette pièce à une ceinture de dessous. Dans les armures de cheval, la partie postérieure n'existe pas.

M. P.

BIBL. : PENGUILLY-L'HARIDON, *Catalogue des collections composant le Musée d'artillerie* ; Paris, 1862, p. 161, in-12. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*, t. V, p. 306. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 523.

CUISY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucou ; 494 hab.

CUISY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin ; 438 hab.

CUISY-EN-ALMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 349 hab.

CUISY-ET-CÉNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 469 hab.

CUITE. *Cuite du sucre* (V. SUCRE).

Cuite de la soie (V. BLANCHIMENT, t. VI, p. 1031).

CUITLAHUAC, révérentiel **CUITLAHUATZIN** (Cuetrava-

cin dans les lettres de Cortez), avant-dernier roi de Mexico et empereur des Culhuas, mort le 15 nov. 1520. Fils et frère des empereurs Axayacatl et Montezuma II, et mari de Tecuichpo, fille de ce dernier, il fut nommé seigneur d'Iztapalapan et se distingua dans les guerres contre les Mixtecs et les Quauhquecholtecs. Lorsque Cortez eut débarqué à la Vera Cruz, il opina pour lui refuser l'accès de la capitale ; mais, d'autres avis ayant prévalu, il dut le recevoir dans son beau palais entouré de jardins qui faisaient l'admiration des Espagnols. Il fut arrêté peu après Montezuma et étroitement enchaîné, jusqu'à ce que Cortez, ne recevant plus de vivres, jugeât à propos de le remettre en liberté pour qu'il donnât aux Mexicains l'ordre d'en apporter (23 juin 1520). Il en profita pour se mettre à la tête des insurgés, en qualité de *tlacochcalcatl* (généralissime) et d'héritier présomptif. Ses vigoureuses attaques forcèrent les Espagnols d'évacuer Mexico (30 juin) ; mais, ayant à s'emparer de ceux qui étaient restés dans la ville, il ne poursuivit les fugitifs qu'au bout de quelques jours et, pour leur couper le chemin de Tlaxcala, il les attaqua près d'Otumba (7 juil.). Malgré sa défaite, il fut sacré roi le 7 sept. pour remplacer Montezuma II qui était mort le 30 juin. Son appel à tous les sujets de l'empire trouva peu d'écho. La guerre civile entre ses partisans et les alliés des Espagnols, et les ravages de la variole paralysèrent ses préparatifs. Il mourut lui-même de l'épidémie. Il eut pour successeur son cousin Cuauhtemoc.

BEAUVOIS.

CUITLAHUACAS. Ancienne tribu aztèque qui résida dans les environs du lac de Chalco, et dont la ville principale se trouvait vraisemblablement à l'emplacement actuel du village de Tlahuac, dans l'Anahuac.

CUITLATECS. Ancienne tribu mexicaine qui fut jadis établie sur le rio Mexcala, au N. de Chilcingo, dans la prov. actuelle de Guerrero. La langue de cette tribu est encore parlée dans les régions qui bordent le cours d'eau.

CUITT (George), paysagiste anglais, né à Moulton près de Richmond en 1743, mort à Richmond le 3 févr. 1818. Il se rendit en Italie en 1769 et fit dans la campagne romaine de nombreuses études. De retour en Angleterre vers la fin de 1775, il exposa l'année suivante à la Royal Academy une *Enfance de Jupiter*, puis des paysages dont les motifs étaient pris à Moor Park. Il voulait s'établir à Londres quand il fut atteint d'une fièvre persistante qui le décida à se retirer dans son pays natal où il vécut dans l'isolement, faisant des dessins dans la campagne environnante. Il a aussi peint quelques portraits dans sa jeunesse.

CUITT (George), aquafortiste anglais, né à Richmond en 1779, mort à Masham, près Richmond, le 15 juil. 1854. Fils du précédent. Il s'adonna à la reproduction des vieux monuments d'architecture, qu'il sut rendre avec vigueur et vérité. Le recueil complet de ses eaux-fortes parut sous le titre de *Wanderings and Pencillings amongst the Ruins of Olden Times* (1848, in-fol., 73 pl.). G. P-I.

CUIVRAGE (V. GALVANOPLASTIE).

CUIVRE. I. MINÉRALOGIE. — Le cuivre est un des métaux les plus abondamment répandus dans la nature, et c'est avec l'or celui que l'on rencontre le plus souvent à l'état natif. Les espèces minérales les plus importantes ont été étudiées ou le seront dans le cours de cet ouvrage.

CUIVRE NATIF. — Le cuivre natif présente la plupart des caractères du cuivre pur : il est de couleur rouge, sonore et ductile ; sa densité varie de 8,584 à 8,9 ; sa dureté est comprise entre 2,5 et 3. Il cristallise suivant le système cubique, mais les cristaux isolés sont rares ; le plus souvent, il se présente sous forme de masses ramuleuses, filiformes et réticulées ou en grains arrondis, en enduits et en plaques courbes. Les cristaux les plus fréquents sont : le cube, l'octaèdre avec les faces : p , a^3 , b^1 , b^2 , $b^{5/2}$; le dodécaèdre rhomboïdal ; habituellement, les octaèdres sont groupés en chapelet. Macles fréquentes (de Lapparent) : 1° par hémitropie normale à a^1 entre deux cubes pyramidés affectant parfois la forme d'une pyramide dihexago-

nale; 2° même hémitropie entre deux cristaux $p^1 a^1$, allongés suivant $p^1 a^1$ et produisant des prismes qui se groupent de façon à simuler un réseau à mailles de 60°, comme dans les échantillons de Ekaterinenbourg (monts Ourals).

Caractères chimiques. Fond au chalumeau en colorant la flamme en vert; attaqué par l'acide nitrique en colorant en bleu la dissolution. Le cuivre natif n'est pas absolument pur; il renferme environ 99,52 de cuivre, 0,30 d'argent, 0,08 d'or et 0,10 de fer. L'argent s'y trouve à l'état libre, mais non combiné, et sa proportion peut s'élever davantage. Hautefeuille a reconnu 0,019 de mercure dans un échantillon provenant du lac Supérieur et renfermant: 69,28 de cuivre, 5,45 d'argent et 25,24 de gangue. Le cuivre natif de Bolivie ou *Corocoro* se présente en grains mélangés à du sable quartzeux; sa teneur en cuivre varie de 60 à 90 %, avec de petites quantités d'arsenic et des traces d'antimoine.

Gisements principaux. Le cuivre natif se rencontre toujours, soit isolé, soit associé aux autres minerais de cuivre, dans le voisinage des roches éruptives. Les gîtes les plus importants sont ceux du Canada, dans l'Etat de Michigan, et sur les bords du lac Supérieur. Le minerai que l'on en retire est des plus estimés; il se présente quelquefois en blocs énormes, on en a rencontré du poids de 1,000 tonnes (1869), constituant de véritables filons dans

les grès et conglomérats permien, ou en grains et nodules disséminés dans une sorte de tuf d'origine porphyrique. Les gisements de l'Amérique du Sud, au Chili, au Brésil, dans les environs de Bahia, en Bolivie, au Pérou, etc., fournissent des minerais très riches, recherchés par les usines de France et d'Angleterre. Le cuivre natif se rencontre encore disséminé au sein d'une gangue trappéenne et amygdaloïde dans les îles Færøer et les îles Shetlands, et dans le voisinage des trapps et des serpentines sur les pentes de l'Oural (mines de Turjinsk et de Nischne-Tagilok). Dans l'Europe occidentale, on peut citer en France les mines du Var, et sur les bords du Rhin, près d'Ems, les mines de Friedrichsseen, mais ces gisements ne présentent aucune importance au point de vue de l'exploitation.

CUIVRE GRIS. — Les cuivres gris forment un des groupes les plus importants des minerais de cuivre. Ils présentent dans leur composition une grande variété due à des substitutions isomorphiques, mais dérivent tous du type cubique et se présentent habituellement sous forme de tétraèdre régulier, de tétraèdre pyramidé ou de tétraèdres plus ou moins modifiés sur les angles et les arêtes. Le plus souvent cristallisés, ils se rencontrent également en masses amorphes accompagnant le cuivre pyriteux, les sulfures de plomb, de zinc et d'argent. Fréquemment argentifères, ils renferment quelquefois jusqu'à 20 % d'argent. Voici la composition de quelques échantillons de cuivre gris :

CUIVRE GRIS DE :	SOUFRE	ANTIMOINE	ARSENIC	CUIVRE	FER	ZINC	ARGENT
Kapnick	25,77	23,94	2,88	37,98	0,86	7,29	0,62
Wolfach	23,52	26,63		25,33	3,72	3,10	17,71
Poratsch	26	19,50		39,80	7,50	Mercurc	6,25
Corbières	25,30	25,00	1,50	34,30	1,70	6,30	0,70
Sainte - Marie - aux - Mines (Markirch)	26,83	12,16	10,19	40,60	4,66	3,70	0,60

On distingue deux types principaux de cuivre gris : le cuivre gris antimonial ou *panabase* et le cuivre gris arsenical ou *tennantite* (V. ces mots).

Minerais utilisés dans la métallurgie du cuivre. La plupart des minerais de cuivre ne présentent d'intérêt que pour le minéralogiste, un petit nombre seulement se rencontrent avec assez d'abondance et sont assez riches en cuivre pour permettre leur exploitation. On les divise habituellement en minerais purs et en minerais impurs. Dans les premiers, on comprend : 1° le cuivre natif de l'Amérique du Nord (lac Supérieur), du Chili, du Pérou, de Bolivie et de l'Oural; 2° le cuivre oxydulé assez fréquent dans le chapeau de fer des minerais pyriteux, comme au Chili, dans l'Amérique du Nord, en Australie et en Cornouailles; 3° le cuivre oxydé noir qui n'est guère exploité qu'au lac Supérieur; 4° les minerais carbonatés comme la malachite et l'azurite; la première provient de Sibérie, d'Australie, du Banat et des colonies portugaises de l'Afrique; la seconde est exploitée principalement en Australie et en Cornouailles; 5° le cuivre hydrosilicaté que l'on extrait, mélangé à d'autres minerais de cuivre, au Chili, au lac Supérieur et dans l'Oural; 6° les minerais sulfurés simples comme le cuivre sulfuré ou vitreux, extrait dans le Cornouailles et au Chili; 7° les minerais sulfurés ferrugineux, de beaucoup les plus abondants, proviennent de Suède, d'Espagne, d'Allemagne, de Cornouailles, de Cuba, de l'Amérique du Sud, de l'Australie, de la côte d'Afrique, etc.; 8° l'atakamite ou cuivre chloruré, dont quelques gisements sont exploités au Chili et sur la côte O. de l'Amérique du Sud. Dans la classe des minerais impurs, on doit ranger : 1° le cuivre panaché qui provient des mines de Toscane (Monte Catini) et du Chili; 2° les différentes variétés de cuivre gris, souvent assez argentifères pour être exploitées plutôt comme minerai d'argent que comme minerai de cuivre, et dont les principales mines sont dans le Colorado et la Nevada (Etats-Unis), à Mouzaïa (Algérie), dans la haute vallée d'Anniviers (Suisse), dans le Tirol, la Tos-

cane et en Hongrie; 3° les schistes cuprifères, exploités dans le Mansfeld, à Stollberg dans le Harz, et à Riechelsdorf, dans la Hesse. La France ne possède qu'un petit nombre de gisements, quatre-vingt-huit environ; quelques-uns seulement ont été exploités avec profit, mais ils sont aujourd'hui à peu près épuisés; nous citerons ceux de Chessy et Saint-Bel (Rhône), Huelgoat et Poullaouen (Bretagne), la Prugne (Allier), les mines du Var, de l'Aude, des Alpes-Maritimes, de la Savoie, de la Loire, des Basses-Pyrénées et de la Corse. Les gisements du cap Tenez et de Mouzaïa (Algérie), ceux de Balade (Nouvelle-Calédonie) contribuent pour une certaine part à alimenter la métallurgie française. Dans les autres pays d'Europe, les principaux gisements sont ceux de Cornouailles, du pays de Galles, du Devonshire, en Angleterre; du Rio Tinto dans la province de Huelva en Espagne; de Santo Domingo, Aljustrel et Grandolo en Portugal; de Monte Catini (Toscane) en Italie; de Rammelsberg, du Harz, de la Thuringe et du Mansfeld en Allemagne; de la Transylvanie en Autriche-Hongrie; de Fahlun, de Linköping, Örebro et Östersund en Suède; de Røraas et Throndhjem en Norvège. En Asie, les mines les plus importantes sont celles que possède la Russie dans les monts Ourals en Sibérie, d'autres gisements également considérables sont exploités en Chine et au Japon, ou commencent à l'être en Perse et en Arménie. Les Etats-Unis d'Amérique possèdent des mines d'une grande richesse dans l'Etat de New-York, dans le Maryland, en Pennsylvanie, dans le Massachusetts, en Californie, sur les bords du lac Supérieur, etc. Le cuivre se rencontre en abondance dans presque toutes les autres contrées des deux Amériques, au Canada, au Mexique, au Chili, au Pérou, dans la Bolivie, etc. En Afrique, quelques gisements commencent à être exploités, en Algérie, et dans les colonies anglaises et portugaises. En Australie, l'exploitation des mines de cuivre a pris depuis quelques années une importance considérable; il faut citer les gisements de Wallaroo, Moonta, Burra-Burra et North Yelta dans l'Aus-

tralie du Sud et les mines de Queensland, de Victoria, et de la Nouvelle-Galles du Sud. Ch. GIRARD.

II. CHIMIE. — Formules } Equiv..... 31,75
 } Atom..... 63,75

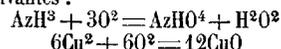
Le cuivre est un métal connu depuis les temps les plus reculés. C'est le χαλκόν d'Homère, l'*æs cyprium* ou simplement le *cuprum* des Romains, noms dérivés de l'île de Chypre; aussi les alchimistes avaient-ils donné au cuivre le surnom d'Aphrodite Vénus (déesse de l'île de Chypre) (V. BRONZE, t. VIII, p. 137). Il est très répandu dans la nature; on le rencontre à l'état natif d'oxydes, de carbonates, de pyrites cuivreuses, de sulfosels, etc.; on a constaté sa présence dans quelques caux minérales, dans les dépôts ocreux, dans plusieurs végétaux, dans toutes les roches primordiales (Dieulafait). Le cuivre du commerce est rarement pur; il contient le plus souvent des traces de fer, de plomb, d'étain et même d'argent. Pour l'obtenir chimiquement pur, on précipite avec des lamelles de fer découpées une dissolution de sulfate de cuivre bien pur; on fait digérer le précipité avec de l'acide chlorhydrique pour enlever le fer, on le sèche et on le fond avec du borax contenant un peu d'oxyde de cuivre, afin d'enlever les dernières traces de métaux étrangers. Il reste au rouge vif un culot métallique, recouvert d'une scorie vitreuse, colorée en rouge foncé par de l'oxydure de cuivre. Erdmann et Marchand conseillent de faire cristalliser plusieurs fois le sulfate de cuivre, d'abord dans l'acide azotique étendu, puis dans l'eau, avant de le décomposer par voie électrolytique. Le dépôt est transformé en nitrate, qu'on calcine dans un creuset de platine, l'oxyde étant ensuite réduit dans un courant d'hydrogène. Cette réduction donne un cuivre très divisé; elle s'effectue à chaud, dans un tube de verre, qui se recouvre ordinairement d'une mince couche métallique, transparente, laissant passer une lumière verte, analogue à celle de l'or.

Propriétés physiques. Le cuivre est rouge jaunâtre, d'un rouge vif par réflexion et vert par transparence; sa saveur et son odeur sont faibles et désagréables, surtout par le frottement; sa dureté est faible; il est ductile et très malléable; il peut s'étirer en fils très fins, doués d'une grande ténacité. C'est, après le fer, le plus tenace des métaux; un fil de 1 millim. de section supporte un poids de 34 kilog. 4 avant de se rompre. Sa chaleur spécifique entre 0 et 100° est de 0,0949 (Regnault); son coefficient linéaire, pour les mêmes températures, est de 0,001879 pour le cuivre fondu, et de 0,001769 pour le métal battu; celui de dilatation cubique est de 0,000515 (Dulong). Ses conductibilités calorifique et électrique sont un peu plus faibles que celles de l'or et de l'argent. Il est faiblement diamagnétique (Becquerel). Sa densité varie entre 8,85 et 8,952, selon qu'il a été fondu ou travaillé; elle est de 8,94 pour le cuivre natif cristallisé (Erdmann et Marchand). Il fond vers 1150° (Debray) et se vaporise très lentement en colorant en vert la flamme du foyer. Toutefois, la quantité volatilisée est fort minime et on peut admettre que, dans ses applications, le cuivre est un métal fixe.

Le spectre du cuivre donne les raies suivantes évaluées en longueur d'onde: 638, 578,4, 570 (vive); 529,2, 54,7 (très vive); 513,3 (très vive); 510,5 (vive); 465,1 (vive). Le chlorure donne de belles bandes bleues, à double dégradation vers la gauche, notamment avec 543,9 et 526 (vives), 550,6 et 538 (très vives) (Thalen). Lorsqu'on chauffe, dans la flamme d'un bec de Bunsen, une perle d'oxyde de cuivre contenant un chlorure, un bromure ou un iodure, la coloration de la flamme permet de caractériser la métalloïde: le chlore donne une flamme bleue, de pourpre; avec le brome, elle est d'un bleu bordé de vert, tandis qu'elle est verte avec l'iode.

Propriétés chimiques. Exposé à l'air humide, le cuivre se recouvre d'une couche d'hydrocarbonate vert, qu'on désigne sous le nom de *vert-de-gris*; cette couche superficielle, qui protège la masse d'une oxydation ultérieure,

constitue la patine des statues anciennes et des objets d'art en cuivre ou riches en cuivre, ayant subi l'action du temps. On trouve parfois des médailles cuivreuses transformées en oxydure de cuivre, cristallisé en octaèdres et en cubo-octaèdres brillants, recouverts d'une couche de carbonate de cuivre (Becquerel). Toutefois, le cuivre est à peine oxydable dans un air sec, et il conserve son éclat métallique sous l'eau de chaux ou dans une solution de carbonate sodique. Chauffé au rouge blanc, il brûle avec une flamme verte: longtemps chauffé à l'air, il se ternit, prend une teinte successivement jaune, violacée, noirâtre, par suite de la formation d'oxydure et d'oxyde de cuivre. Il ne décompose l'eau que faiblement, même au rouge blanc, et, même dans ce cas, Regnault admet que l'eau est dissociée et que c'est l'oxygène mis en liberté qui se fixe sur le métal. Le cuivre ne se dissout que très lentement à chaud dans l'acide chlorhydrique, avec dégagement d'hydrogène et formation de chlorure cuivreux; l'attaque n'a lieu à froid qu'avec du cuivre très divisé (Weltzien); avec l'acide iodhydrique concentré, l'attaque est vive et l'hydrogène qui se dégage brûle avec une flamme vert émeraude. L'action de l'acide sulfurique est complexe: l'attaque commence vers 19° et il ne se dégage des gaz qu'à partir de 130°; il se fait alors du sulfate de cuivre, du sulfure cuivreux, de l'eau, et il se dégage de l'acide sulfureux (Spencer-Pickering); vers 200°, la dissolution a lieu sans formation de sous-sulfure, mais il reste un résidu insoluble de soufre libre et de protosulfure. L'acide azotique fumant donne lieu aux mêmes phénomènes de passivité que le fer; avec l'acide étendu, l'attaque est vive, avec dégagement de bioxyde d'azote, contenant des quantités variables de protoxyde d'azote. L'eau régale fournit du chlorure cuivrique. Projeté dans un flacon de chlore, le cuivre, en tournure ou en limaille, se combine au métalloïde avec inflammation. Au contact de l'ammoniaque, il donne une solution bleue, avec production d'azotite d'ammonium (Schœnbein); c'est le réactif de Schweitzer qui jouit de la singulière propriété de dissoudre la cellulose. D'après Berthelot et Péan de Saint-Gilles, il y a un rapport constant entre les quantités formées d'oxyde et d'acide azoteux, l'oxygène absorbé par le métal étant précisément double de celui qui se fixe sur l'ammoniaque, conformément aux équations suivantes:



Oxydes de cuivre. — En se combinant à l'oxygène, le cuivre donne naissance à six combinaisons:

1° *Sous-Oxydure de cuivre*, Cu⁴O. Ce corps, qui est analogue au sous-oxyde d'argent, a été découvert par Henry Rose et désigné sous le nom de quadratoxyde de cuivre. On le prépare en ajoutant au protochlorure d'étain, dissous dans la potasse, la quantité strictement nécessaire pour enlever à l'oxyde de cuivre formé les trois quarts de son oxygène. C'est une poudre olivâtre, altérable à l'air, que l'acide sulfurique étendu attaque immédiatement avec dépôt de cuivre métallique, alors que la liqueur se colore en bleu.

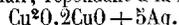
2° *Oxydure de cuivre*, Cu²O. L'oxydure de cuivre ou oxyde cuivreux, *cuprite* des minéralogistes, se trouve dans la nature en cristaux, qui appartiennent au système cubique. On l'obtient aisément par voie sèche ou par voie humide: par exemple, en chauffant une solution d'acétate de cuivre avec du sucre, on obtient un oxydure d'un brun violet, cristallisé en octaèdres. Sa densité varie de 5,375 à 6,15; sa dureté est comprise entre 3 et 4. Il fond au rouge et se dissout dans les fondants en produisant un verre rouge-rubis que la flamme oxydante fait passer au vert. Il donne avec l'ammoniaque une dissolution incolore, qui bleuit au contact de l'air. Les réducteurs, comme l'hydrogène, le charbon, le potassium, le ramènent à l'état métallique. Tous les oxacides le dédoublent en sels cuivriques et en cuivre métallique. Préparé par voie humide, il est hydraté. Il peut former des sels cuivreux, comme l'hyposulfite cuivreux, des sulfites cuivroso-cuivriques, etc.

3° *Oxyde cuivrique*, CuO . On l'obtient à l'état anhydre par la calcination prolongée du cuivre à l'air ou en calcinant au rouge sombre l'azotate, le carbonate ou l'hydrate cuivrique. Becquerel l'a préparé en fondant à une température modérée, dans un creuset d'argent, 1 p. d'oxyde avec 5 p. de potasse pure à l'alcool. Il est alors en cristaux orthorhombiques, d'une densité de 6 environ. Chauffé au rouge vif, il fond, perd de l'oxygène et se transforme en oxyde salin; il est également réduit à chaud par l'hydrogène et le charbon; par le potassium et le sodium, avec ignition; beaucoup de substances organiques le ramènent à l'état d'oxydure. L'ammoniaque le dissout pour former une liqueur d'un bleu foncé, connue sous le nom de *bleu céleste*.

L'*hydrate cuivrique*, CuHO^2 , existe sous deux variétés. La première se prépare en précipitant un sel cuivrique dissous par la potasse ou la soude; le précipité, qui est bleu, se déshydrate et noircit dans l'eau bouillante. La seconde, signalée par Pélégot, se forme lorsqu'on verse de l'eau en excès, soit dans la solution bleue fournie par l'ammoniaque sur le cuivre, en présence de l'air, soit sur les azotites de cuivre et d'ammoniaque. C'est alors un précipité d'un beau bleu, qui résiste à l'action de l'eau bouillante et qui absorbe lentement l'acide carbonique de l'air, sans changement de couleur. L'ammoniaque concentrée en dissout 7 à 8 % de son poids, d'où résulte une solution qui est préférable au réactif de Schweitzer pour dissoudre la cellulose.

4° *Sesquioxyde de cuivre*, Cu^2O^3 . Ce corps, qu'on n'a pas encore isolé, paraît se former lorsqu'on couvre de l'hydrate cuivrique avec un hypochlorite alcalin (Frémy), ou par l'action du chlore sur une lessive de potasse, tenant de l'hydrate en suspension (Krüger). Dans les deux cas, on obtient une solution rouge ou brune, très instable, dégageant spontanément de l'oxygène, avec séparation d'oxyde de cuivre noir.

5° *Oxyde salin*, $\text{Cu}^5\text{O}^3 = \text{CuO} \cdot 2\text{Cu}^2\text{O}$. Calciné au rouge, l'oxyde cuivrique perd 8,4 % d'oxygène. Traitée par les acides, la masse fondue donne un mélange de sels cuivreux et cuivriques. En traitant une solution de chlorure cuivreux dans l'hyposulfite de soude par un grand excès d'ammoniaque, Siewert a obtenu un sel bleu qui, traité à chaud par la potasse étendue, fournit un précipité cuproso-cuprique, ayant pour formule $\text{Cu}^2\text{O} \cdot \text{CuHO}^2$. L'addition d'ammoniaque à une solution de chlorure cuivreux dans le chlorure de sodium laisse déposer lentement une poudre d'un bleu clair, répondant à la formule



6° *Bioxyde de cuivre*, CuO^2 . Il a été préparé par Thénard en versant sur de l'hydrate cuivrique gélatineux, refroidi à zéro, une dissolution étendue d'eau oxygénée; on peut encore ajouter à basse température un léger excès de potasse dans une solution d'azotate de cuivre et d'eau oxygénée. Werner Schmidt abandonne pendant trois semaines un mélange formé d'une solution cuivrique et de peroxyde de manganèse :



Le bioxyde de cuivre est brun jaunâtre, peu stable, car il se détruit au-dessous de 400° et dégage de l'oxygène; à l'état humide, il se décompose spontanément en moins de douze heures. Traitée par l'acide chlorhydrique, il donne du chlorure cuivrique, de l'eau, du peroxyde d'hydrogène ainsi qu'un peu d'oxygène libre (Weltzien).

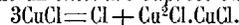
Sels de cuivre. — Les sels cuivreux sont généralement incolores ou rouges. Ils donnent : avec l'ammoniaque, une dissolution incolore, qui devient rapidement bleue au contact de l'air; avec les alcalis et les carbonates alcalins, un précipité jaune brun, soluble dans un grand excès d'ammoniaque; avec l'hydrogène sulfuré et le sulfhydrate d'ammoniaque, un précipité noir; avec l'iode de potassium, un précipité blanc d'iode cuivreux; avec le cyanure de potassium, un précipité blanc, soluble dans un excès de réactif; avec le ferrocyanure, un pré-

cipité rosé; avec le ferricyanure, le précipité est rouge brun. La plupart des acides transforment les sels cuivreux en sels cuivriques, mettant à nu du cuivre métallique. La plupart de leurs solutions acides ou ammoniacales absorbent l'oxyde de carbone, en proportion d'autant plus considérable que la température est plus basse.

Les sels cuivriques donnent : avec les alcalis en excès, un précipité bleu d'oxyde cuivrique hydraté, devenant noir à chaud; avec l'ammoniaque, un sel basique, qui se redissout dans un excès de réactif, en formant une liqueur d'un bleu foncé; avec les carbonates alcalins, à froid, un précipité volumineux, bleuâtre, devenant vert par des lavages à l'eau chaude; avec l'hydrogène sulfuré, un sulfure noir, insoluble dans les alcalis et dans les acides étendus; même réaction avec le sulfure d'ammonium; avec l'iode de potassium, un précipité blanc d'iode cuivreux, tandis que le cyanure de potassium donne un précipité jaune verdâtre. Chauffés sur le charbon, avec le carbonate sodique, les sels de cuivre fournissent un globule métallique. Avec le borax, la perle est transparente, verte, à chaud, bleu clair à froid; au feu de réduction, elle se décolore, mais devient rouge et opaque par le refroidissement; même réaction avec le sel de phosphore. Les composés de cuivre communiquent à la flamme une teinte verte ou d'un vert bleuâtre; les chlorures fournissent une flamme bleue, bordée de pourpre; les bromures, une flamme bleue, bordée de vert; les iodures, une coloration d'un vert émeraude. Les sels de cuivre sont fort nombreux. Les plus importants sont ceux qui résultent de la combinaison du cuivre avec les halogènes et avec les acides, les sulfites et les hyposulfites, les sulfates, les carbonates.

Le chlorure cuivreux, Cu^2Cl , obtenu par réduction du chlorure cuivrique, cristallise dans l'acide chlorhydrique bouillant en tétraèdres incolores, devenant bleus à la lumière (Mitscherlich). Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide chlorhydrique. Cette solution saturée d'oxyde de carbone fournit des cristaux ayant pour formule $4\text{Cu}^2\text{Cl} \cdot 3\text{CO} \cdot 7\text{Aq}$. Ce curieux composé, d'après M. Berthelot, s'altère rapidement à l'air, perd de l'oxyde de carbone et répond peut-être à la formule plus simple, $\text{Cu}^2\text{Cl} \cdot \text{CO} \cdot \text{Aq}$. Le chlorure cuivreux forme des sels doubles avec les chlorures de potassium, de sodium et d'ammoniaque, de baryum et de sublimé.

Le chlorure cuivrique anhydre, CuCl , s'obtient en faisant passer du chlore en excès sur du cuivre métallique ou sur du chlorure cuivreux. Il dégage du chlore au rouge sombre et donne un chlorure cuproso-cuprique :



À une température plus élevée, il ne reste plus que du chlorure cuivreux.

Le chlorure cuivrique hydraté se forme au moyen du précédent exposé à l'air humide ou en dissolvant l'oxyde ou le carbonate cuivrique dans l'acide chlorhydrique. Avec 12 équiv. d'eau, il est bleu, tandis qu'il est vert lorsqu'il répond à la formule $\text{CuCl} \cdot 2\text{H}^2\text{O}^2$. Il fournit des sels doubles avec les chlorures alcalins; il se combine également avec 2, 3, 4, 6 équivalents d'oxyde de cuivre pour engendrer des oxychlorures.

Le bromure cuivreux se prépare en introduisant du cuivre en feuilles dans un petit matras, chauffant au rouge sombre et ajoutant du brome goutte à goutte (Berthelot). Il fond, et, par le refroidissement, il se prend en une masse gris verdâtre, à cassure cristalline, translucide en lames minces, d'une densité de 4,92. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'ammoniaque et les hydracides.

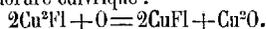
Le bromure cuivrique, CuBr , qui se forme lorsqu'on dissout l'oxyde cuivrique dans l'acide bromhydrique, ou le cuivre dans un mélange de cet acide et d'acide nitrique (Berthelot), cristallise en prismes rectangulaires, déliquescents, donnant avec l'eau une solution vert émeraude. Chauffé au rouge, il perd la moitié de son brome et se transforme en bromure cuivreux.

L'iode cuivreux, Cu^2I , qu'on obtient en chauffant

Iode avec du cuivre très divisé ou en plongeant une lame de cuivre dans une solution d'iode, ou encore en dissolvant le cuivre dans l'acide iodhydrique concentré, est une poudre grise, hydratée, d'une densité de 4,44. A chaud, il perd son eau de cristallisation, fond en une masse brune, qui devient verdâtre à froid. Il se dissout dans l'ammoniaque, l'hyposulfite de sodium, le cyanure de potassium et les acides étendus (Renault).

L'*iodure cuivrique* se forme lorsqu'on fait digérer à une douce chaleur l'iodure cuivreux avec une solution alcoolique d'iode. On obtient une solution brune qui, traitée par l'ammoniaque, engendre des bases ammoniacales.

Le *fluorure cuivreux*, Cu^2F , prend naissance lorsqu'on arrose l'hydrate cuivreux avec de l'acide fluorhydrique aqueux. Corps rouge, inaltérable dans l'air sec, jaunissant rapidement à l'humidité, avec formation d'oxydure et de fluorure cuivrique :

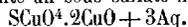


Le *fluorure cuivrique*, $\text{CuF} + \text{H}^2\text{O}^2$, se prépare en dissolvant l'oxyde ou le carbonate cuivrique dans un excès d'acide fluorhydrique. A l'évaporation, la liqueur bleue laisse déposer des cristaux bleus, très solubles dans une petite quantité d'eau, donnant à chaud un sel basique, en présence d'un excès d'eau (Berzélius).

Le *sulfate de cuivre* est anhydre ou hydraté. On connaît des hydrates contenant 1, 2, 3, 6 et 7 équivalents d'eau, ainsi qu'un certain nombre de sulfates basiques.

Le *sulfate ordinaire*, *vitriol de cuivre* ou *vitriol bleu*, $\text{SCuO}^4 + 5\text{Aq}$, cristallise en beaux prismes bleus, appartenant au sixième système cristallin ; sa densité est de 2,3 ; 100 p. d'eau à 10° en dissolvent 36 p. 95, et 42 p. 3 à la température de 20° (Poggiale) ; il est également très soluble dans la glycérine, mais il est insoluble dans l'alcool et l'acide acétique glacial le précipite entièrement de ses dissolutions aqueuses (Persoz). Exposé à l'air, il s'effleurit, perd 2 équivalents d'eau ; il en perd encore autant à 100° et ne devient anhydre qu'au-dessus de 200°. Traité par une dissolution chaude d'ammoniaque, il fournit une dissolution d'un beau bleu, qui abandonne par le refroidissement des cristaux bleu foncé, ayant pour formule $\text{SCuO}^4 + 2\text{AzH}^3 + \text{Aq}$. Il forme avec les sulfates alcalins des sulfates doubles, facilement cristallisables ; ces sels prennent également naissance, mais à proportions variables, avec les sulfates de magnésie, de fer, de zinc, de nickel, etc. Tous ces composés, formés à la température ordinaire, renferment 5 équiv. d'eau lorsque le sulfate de cuivre domine ; dans le cas contraire, ils contiennent 7 équiv. ; ils sont isomorphes entre eux, toutes les fois qu'ils ont la même quantité d'eau de cristallisation.

Lorsqu'on fait digérer l'oxyde de cuivre hydraté avec une dissolution de sulfate de cuivre, il se fait une poudre verte, qui représente un sous-sulfate hydraté,



Des sous-sels analogues se précipitent dans la précipitation incomplète du sulfate de cuivre par les alcalis. D'après Roucher, Reindel, Smith et Kane, on peut ainsi préparer la série suivante :

1° Sulfate monobasique.	$\text{SCuO}^4.\text{CuO}$ (Roucher)
2° — bibasique....	$\text{SCuO}^4.2\text{CuO} + 2\text{Aq}$ (Reindel)
3° — tribasique...	$\text{SCuO}^4.3\text{CuO} + 5\text{Aq}$ (Smith)
4° — tétrabasique.	$\text{SCuO}^4.4\text{CuO} + 5\text{Aq}$ (Smith)
5° — heptabasique.	$\text{SCuO}^4.7\text{CuO} + 12\text{Aq}$ (Kane).

L'*azotate de cuivre*, $\text{AzCuO}^6.3\text{Aq}$, se prépare en dissolvant le cuivre ou l'oxyde dans l'acide azotique d'une densité de 1,42. La dissolution, d'abord verte, ne tarde pas à bleuir et à laisser déposer des cristaux qui possèdent la composition ci-dessus, si la cristallisation a lieu vers 25° ; au-dessous de 20°, il se produit des tables rhomboïdales à 6 équiv. d'eau. Dans l'air sec, ce dernier sel s'effleurit, devient opaque ; il fond vers 38° dans son eau de cristallisation et se décompose déjà vers 65°, avec formation d'un sel basique. Le sel à 3 équiv. fond à 114°⁵, puis se décompose comme le précédent vers 170°. A la calcination, les

deux hydrates ne laissent qu'un résidu d'oxyde cuivrique pulvérulent. L'azotate neutre de cuivre est déliquescent, très soluble dans l'eau, ainsi que dans l'acide azotique étendu, mais cet acide concentré le précipite de sa solution aqueuse sous forme d'une poudre cristalline (Mitscherlich). Il détone sur des charbons ardents ; mêlé au phosphore, il fait explosion par le choc ; sa dissolution dans l'azotate d'ammoniaque, évaporée à sec, peut donner lieu à une violente explosion.

L'*azotate basique*, $\text{AzCuO}^6.\text{CuO} + 3\text{Aq}$, se forme lorsqu'on chauffe le sel neutre vers 170° ou encore lorsqu'on additionne la solution de ce sel d'un alcali, d'hydrate cuivrique ou même de cuivre métallique. Poudre cristalline, d'un bleu verdâtre, insoluble dans l'eau, très soluble dans les acides. Il ne se décompose qu'à une température élevée en dégageant de l'acide azotique, des vapeurs nitreuses, de l'eau et de l'oxygène.

CARBONATES DE CUIVRE. — Lorsqu'on verse un carbonate alcalin dans une dissolution de sulfate de cuivre, il se produit un précipité gélatineux, d'un bleu clair, ayant pour composition $2\text{CuO}.\text{CO}^2 + 2\text{Aq}$; il se transforme peu à peu en une poudre verte, qui ne renferme plus qu'un seul équivalent d'eau. Fait-on bouillir la liqueur avec le précipité, il se dépose une poudre brune de protoxyde de cuivre anhydre. Le sel vert est employé dans la peinture sous le nom de *vert minéral*. On trouve dans la nature un sel vert, la *malachite*, ayant pour formule $\text{CuO}.\text{CO}^2 + \text{CuHO}^2$, qui peut se présenter sous forme de masses compactes, utilisables pour confectionner des objets d'ornement. Un autre carbonate naturel a pour composition $2\text{CuO}.\text{CO}^2 + \text{CuHO}^2$; il est en cristaux bleus, bleu clair en poudre fine ; dans ce dernier cas, on lui donne le nom de *bleu de montagne* ou de *centres bleues naturelles* ; c'est l'*azurite* (V. ce mot) des minéralogistes. On connaît non seulement des carbonates bibasiques et tribasiques, comme les précédents, mais encore des *carbonates hexabasiques* et *octobasiques* (Field, Deville) ; des carbonates doubles avec les alcalis, comme ceux de potasse et de soude.

ACÉTATES DE CUIVRE (V. t. I, p. 360).

ARSÉNITES DE CUIVRE. — L'*arsénite neutre*, $2\text{CuO}.\text{AsO}^3$, Aq , qui est employé dans la peinture à l'huile sous le nom de *vert de Scheele*, se prépare en dissolvant 3 kilogr. de carbonate de potasse et 1 kilogr. d'acide arsénieux dans 14 kilogr. d'eau ; on ajoute peu à peu cette liqueur dans une dissolution bouillante de 3 kilogr. de sulfate de cuivre dans 10 litres d'eau. Poudre d'un beau vert perroquet, vénéneuse, qui dégage à chaud des vapeurs arsenicales ; elle se dissout dans la potasse avec une couleur bleue, mais se décompose bientôt avec production d'oxydure de cuivre ; la dissolution ammoniacale est incolore.

Arséniates de cuivre. Il en existe plusieurs dans la nature, l'*olivénite*, par exemple, qui a été reproduite artificiellement par Debray.

L'*arséniat bibasique*, $2\text{CuO}.\text{AsO}^5 + 3\text{Aq}$, s'obtient en évaporant à 70° une dissolution d'acide arsénique avec du carbonate de cuivre. Petites paillettes, d'un bleu pâle (Debray).

L'*arséniat tribasique*, $3\text{CuO}.\text{AsO}^5 + 4\text{Aq}$, est le résultat de l'action de l'azotate de cuivre sur l'arséniat de chaux, à une température de 50 à 60°. Poudre bleue, amorphe (Debray). La *trichalcite*, qui cristallise en aiguilles soyeuses, verdâtres, avec 5 équivalents d'eau, possède la même composition. On rencontre dans la nature des combinaisons de l'acide arsénique avec 4, 5, 6, 8 molécules d'oxyde de cuivre, comme l'*olivénite* et l'*éu-chroïte*, l'*érintite* et la *cornwallite*, la *tirolite*, l'*aphanèse*, la *chalcophyllite*.

SILICATES. — L'oxyde de cuivre se combine par fusion avec l'acide silicique en plusieurs proportions pour engendrer des masses vitreuses, d'un vert plus ou moins foncé. En ajoutant une solution cuivrique dans une solution d'un silicate alcalin, il se fait un précipité basique bleu verdâtre.

En fondant, à l'abri de l'air, l'oxydure de cuivre avec la silice, on obtient un verre d'un rouge pourpre. On connaît deux silicates naturels : la *diopase*, $\text{CuO.SiO}_2 + \text{Aq}$, qui cristallise en rhomboédres, d'un vert émeraude ; la *chrysocale*, $\text{CuO.SiO}_2 + 2\text{Aq}$, corps amorphe, d'un vert bleuâtre.

Ed. BOURGOIN.

III. CHIMIE INDUSTRIELLE. — L'extraction du cuivre, telle qu'on la pratique aujourd'hui, avec des minerais ne contenant qu'une faible quantité de cuivre, présente de nombreuses difficultés et des procédés différents suivant la nature et la richesse des minerais exploités. Le traitement particulier de chaque minerai nous entraînerait dans des détails peu intéressants, nous nous contenterons de donner les méthodes générales. On peut les classer de prime abord en deux grandes classes se divisant elles-mêmes en plusieurs procédés. La première classe comprend les procédés par voie ignée ou voie sèche ; la deuxième, les procédés par voie humide.

Traitements par voie sèche. — Les méthodes principales entrant dans cette catégorie sont : la méthode continentale, la méthode anglaise, la méthode mixte, et l'application du fourneau Bessemer qu'on emploie depuis quelque temps dans la métallurgie du cuivre et qui commence à donner des résultats sérieux.

MÉTHODE CONTINENTALE. — Cette méthode comporte six opérations, savoir : 1° grillage ; 2° fonte pour matte bronze ; 3° grillage de la matte bronze ; 4° fonte pour cuivre brut ; 5° affinage du cuivre brut ; 6° raffinage du cuivre rosette.

Grillage. Le minerai, dont le plus impur est pris comme type, est d'abord grillé. Ce grillage s'effectue de plusieurs façons : en tas, en cases ouvertes ou sur la sole d'un four. Le grillage en tas est l'enfance de l'art et n'est guère employé qu'au début d'une exploitation minière, ou l'on est forcé d'user d'installations économiques. Les tas, établis sur une aire plane et sèche, surélevée de 30 centim. au-dessus du sol, sont rectangulaires ou carrés. Les tas carrés ont de 6 à 12 m. de côté, ceux qui sont rectangulaires ont 6 m. de large et une longueur indéfinie. Ils ont toujours la forme d'une pyramide tronquée ne s'élevant guère au delà de 2 m. 50 centim. au-dessus du sol, une plus grande hauteur rendant l'oxydation trop difficile au centre, et par suite trop irrégulière. L'aire étant préparée, on étend sur la sole un lit de fagots ou de bois, sur lequel on empile le minerai en ayant soin de placer les gros morceaux au centre et le menu au dehors, et de ménager des cheminées de distance en distance. Lorsque ce menu se trouve en trop grande quantité pour obtenir un tirage régulier, il faut avoir soin de ménager des cheminées supplémentaires dans la masse. On met le feu au lit de combustible, la combustion se propage peu à peu de fragment en fragment et se maintient par suite de l'oxydation du soufre et du fer. Le seul soin qu'il faut avoir est de régler la marche du feu en recouvrant plus ou moins le côté exposé au vent. Une opération dure de deux à cinq mois. Ce procédé n'est économique que lorsqu'on ne peut recueillir le soufre ou lorsqu'on a affaire à des pyrites disséminées dans des schistes bitumineux qui servent de combustible, comme les minerais de Mansfeld. On comprend que, quel que soit le soin apporté au réglage de la combustion, le grillage est inégal ; certaines parties sont trop oxydées pour d'autres qui ne le sont pas assez. De plus, le soufre se trouve perdu et l'acide sulfureux qui se dégage détruit toute végétation sur un rayon quelquefois très étendu. On préfère, quand c'est possible, effectuer le grillage en cases, qui donne lieu à une consommation de combustible et de main-d'œuvre, mais qui permet, par contre, de recueillir sinon la totalité, du moins une bonne partie du soufre et quelquefois du mercure sublimé comme en Hongrie, à Altwasser, Iglozlana, etc. Il présente, comme le procédé précédent, quoique à un degré moindre, l'inconvénient de donner un grillage peu régulier. Cette irrégularité a souvent une faible importance puisqu'on cherche rarement à éliminer complètement le

soufre, qui doit servir dans le minerai à produire la séparation des mattes. Néanmoins, lorsqu'on veut obtenir un grillage économique plus complet et surtout plus régulier, le minerai brocardé est grillé dans un four à cuve. Le plus économique des fourneaux à cuve est connu en Angleterre sous le nom de Kilns. Le type le plus simple, représenté par la figure ci-dessous (fig. 1), a ses orifices de chargement en A, de déchargement en B et C. Des ouvertures latérales F, F' servent de carneaux de nettoyage et permettent de sonder la matière avec un ringard. Les gaz s'échappent par la cheminée G et sont conduits dans des chambres pour la fabrication de l'acide sulfurique.

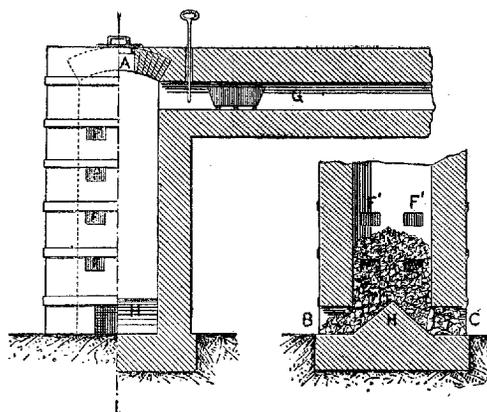


Fig. 1. — Four de grillage anglais. A, gueulard ; B, C, orifices de déchargement ; F, F', carneaux de nettoyage ; G, cheminée ; H, sole du four.

Ces fours ont 2 m. de haut, 1^m 25 de côté au faite et 65 centim. à sa base. Ils peuvent griller 250 tonnes de minerai en quatre semaines avec une dépense de 4 m. c. de bois par tonne de minerai. La masse, à qui l'on fait souvent subir un second grillage, retient 12 % de soufre nécessaire à la suite du traitement. Il se forme pendant ces grillages une certaine quantité de sulfate de zinc que l'on peut enlever par lixiviation. Quel que soit le procédé employé, les réactions qui se produisent sont à peu près les suivantes. Si la température est basse, il se forme du sulfate de fer et du sulfate de cuivre qu'on peut, à la rigueur, enlever par un lavage méthodique ; mais généralement, sauf à la surface des tas, la température est suffisante pour décomposer les sulfates ; de sorte qu'il se produit en fin de compte de l'acide sulfureux que l'on peut recueillir, des oxydes et des sulfures incomplètement grillés. Quand les minerais sont arséniés ou antimoniés, il se forme parfois des arsénates et antimoniates, très difficiles à éliminer ; on s'arrange autant que possible à les chasser pendant le grillage à l'état de sulfures et d'oxydes.

Fonte pour matte bronze. Dans cette méthode, la fonte pour matte bronze se pratique dans un four à cuve. On se servait autrefois de fours à manche, prismatiques, de 2 m. de haut, avec une seule tuyère au fond. Ces fours étaient défectueux ; la chaleur se répartissait inégalement : trop vive au centre, elle était insuffisante le long des bords ; ce qui donnait lieu à des engorgements fréquents. Le four employé actuellement (fig. 2) est cylindrique, légèrement évasé en haut. Le gueulard est muni d'une trémie ; et le creuset qui est intérieur possède quatre ou cinq tuyères à doubles parois, disposées symétriquement autour de l'axe de la cuve. Ces tuyères sont saillantes et l'air arrive avec une pression de 4 à 6 centim. Le volume d'air varie de 3 à 10 m. par minute. Le mélange de minerai et de fondant est préparé sur un plancher voisin du gueulard. Il se compose du minerai brocardé et des fondants auxquels on ajoute les scories riches qui résultent de la fonte pour cuivre noir. Ce lit de fusion doit être fait de manière à donner une nouvelle matte contenant 13 à 20 % de cuivre, 50 à 60 % de fer,

24 à 25 % de soufre, 1 à 2 % de métaux étrangers et une scorie bisilicatée, une scorie basique attaquant trop rapidement les parois du fourneau. On ajoute parfois du

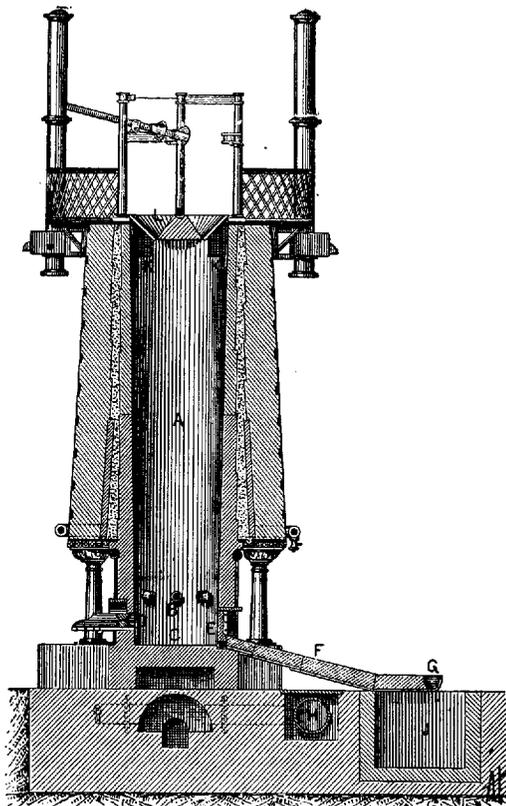


Fig. 2. — Four à cuve pour matte bronze. A, cuve du four; B, tuyères; C, sole du four; D, sortie des laitiers; E, trou de coulée des mattes; F, plan incliné; G, canal de distribution; H, conduites de vent; J, réservoir; K, prises de gaz; L, fermeture.

spathfluor pour augmenter la fusibilité de ces scories. Il serait facile d'obtenir des mattes plus riches en cuivre; mais la proportion de ce métal dans les scories étant en raison directe de la richesse de la matte, il est préférable de rester dans les conditions indiquées plus haut. On charge le four avec du coke ou du charbon de terre; lorsqu'il est allumé, on ajoute des lits successifs de minerai et de combustible. On fait arriver le vent dès que le lit de fusion approche des tuyères. L'air se transforme d'abord en acide carbonique et en oxyde de carbone. En arrivant au contact des pyrites grillées, il se forme de l'acide sulfureux et des oxydes libres; l'antimoine et l'arsenic s'échappent à l'état d'oxydes ou de sulfures. A mesure que la chaleur augmente, le fondant et les oxydes réagissent l'un sur l'autre pour former des silicates fusibles; le soufre qui n'a pas été oxydé se combine au cuivre et au fer pour former des sulfures de cuivre et de fer qui fondent et tombent dans la cuve où la réaction se termine entre les scories et les mattes. Lorsque le grillage a été poussé trop loin, il arrive souvent que le fer se réduit en partie et forme des lumps qui arrêtent la marche du fourneau. L'addition d'une petite quantité de minerai non grillé suffit pour arrêter cet inconvénient en apportant la quantité de soufre nécessaire pour transformer les métaux non combinés à la silice en sulfures. Les mattes fondues sont recueillies à des intervalles assez éloignés, en les coulant dans des lingotières, ou mieux en les faisant arriver en filets déliés dans une cuve d'eau froide. Un fourneau peut marcher un mois; au bout de ce temps, il doit être réparé; après six mois, on est généralement

obligé de le reconstruire. La quantité de minerai que l'on peut fondre s'élève jusqu'à six tonnes par jour.

Grillage de la matte bronze. La matte bronze, généralement grenillée, contient le fer et le cuivre unis au soufre et à d'autres métaux que l'on n'a pu éliminer. On chasse une partie du soufre et de ces métaux par un nouveau grillage soit en cases, soit dans un four à cuve. Lorsque la matte est riche, on la grille à mort pour passer de suite à la fonte pour cuivre brut. Quand la matte est pauvre, on lui fait subir un ou plusieurs grillages, suivis d'une fonte de concentration. Nous n'insisterons pas sur ces grillages et ces fontes, qui se pratiquent dans les appareils et d'après les procédés énoncés précédemment.

Fonte pour cuivre brut. La fonte pour cuivre brut se fait dans un four à cuve semblable à celui employé pour la fonte pour matte bronze. Cette matte bronze grillée est mélangée à du quartz, des scories bisilicatées provenant d'opérations précédentes, ou mieux à des minerais de cuivre très silicatés. Le lit de fusion doit être neutre et correspondre à la formule SiM. Les scories acides fondent trop difficilement, les scories trop basiques fondent plus facilement, il est vrai, mais corrodent trop rapidement les fours et favorisent la réduction du fer, réduction qui amène la formation de lumps et arrêt dans la marche du four. La température a aussi une grande influence, elle doit être assez basse au début pour décomposer les sulfates et amener la réaction des oxydes sur les sulfures pour donner de l'acide sulfureux et du métal, de façon à éliminer la plus grande partie du soufre et diminuer la proportion de matte riche ou matte mince qui contient jusqu'à 50 % de cuivre et à laquelle on est obligé de faire subir une nouvelle fonte pour cuivre noir.

La température ne doit jamais être trop haute; elle doit avoir une action réductrice assez faible pour réduire le cuivre sans toucher aux autres métaux.

Les produits sont recueillis deux ou trois fois par vingt-quatre heures dans un bassin extérieur en brasque, ou, dans une lingotière enduite d'argile, préalablement chauffée, pour éviter les projections. Les scories repassent à la fonte pour matte bronze.

Affinage du cuivre brut au bas foyer. Le cuivre noir obtenu subit une dernière purification: l'affinage. Cet affinage a lieu dans le fourneau à petit foyer qui se compose d'une coupelle en brasque, en argile sableuse, fortement battue; de 1 m. de diamètre sur 40 centim. de profondeur, encastrée entre des plaques de fonte ou dans un massif de briques réfractaires. Une tuyère plongeante vient effleurer le bord supérieur de la cavité. Pour affiner le cuivre, on jette d'abord des charbons enflammés au fond du creuset que l'on remplit ensuite de charbon noir. On charge les saumons par-dessus, puis on donne le vent. Le métal fond et se trouve soumis à l'action de l'air de la tuyère qui oxyde d'abord le fer, le zinc et le plomb, tandis que le cuivre est presque inattaqué. Les acides carbonique, sulfureux et arsénieux s'échappent, par la cheminée d'appel, en produisant un bouillonnement qui entraîne les crasses à la surface. On les écume de temps en temps. Le charbon est renouvelé à mesure qu'il disparaît. Lorsque le cuivre est entièrement fondu, on continue à faire arriver l'air jusqu'à ce qu'il soit transformé en cuivre rosette. Des prises d'essai sont faites de temps en temps. La transformation est complète lorsque la barre de fer froide trempée dans le bain en fusion se recouvre d'une couche métallique, peu flexible, formant un réseau troué possédant une belle couleur pourpre. Le cuivre est alors débarrassé de toutes ses impuretés; il ne contient plus guère que 1 % de métaux facilement réductibles tels que: plomb, étain, arsenic. On retire alors le charbon, et on projette de l'eau froide à la surface du bain. Il se forme immédiatement des rondelles minces que l'on enlève et que l'on refroidit brusquement en les plongeant dans une cuve d'eau froide. Ce procédé laissant dans le cuivre les métaux les plus nuisibles et né-

cessitant une grande quantité de combustible, est généralement remplacé par l'affinage au four réverbère.

Raffinage du cuivre rosette. Cette opération a pour but d'enlever au cuivre rosette l'oxygène qu'il a absorbé et qui le rend cassant. Elle se pratiquait également au bas foyer. Aujourd'hui, on emploie généralement le four d'affinage. Ce procédé étant presque abandonné nécessite peu de détails. Ce n'est en somme qu'une lente fusion du cuivre rosette au milieu d'un excès de charbon de bois, qui réduit le métal en absorbant l'oxygène. Le métal fondu est ensuite coulé dans des moules.

MÉTHODE ANGLAISE. — La méthode anglaise ne diffère de la méthode continentale que par la forme des appareils et une concentration plus grande de la matte pour cuivre brut. Elle se compose des opérations suivantes : grillage du minerai, fonte pour matte pauvre ou matte bronze (*course metal*), grillage de la matte bronze, fonte de concentration pour matte riche (matte blanche) (*white metal*), rôtissage de la matte blanche, fonte pour cuivre brut, affinage du cuivre brut et raffinage du cuivre rosette.

Grillage. Le grillage s'effectue dans un four réverbère à sole plane de 10 à 15 m. de long. Des portes latérales permettent de remuer la masse avec des ringards en fer et de la faire avancer du rampant vers le pont où doit se donner le coup de feu. Le minerai est chargé dans des trémies placées sur la voûte d'un four et tombe sur la sole où il est uniformément étalé avec des racles. La charge est d'environ trois tonnes. On ferme alors les portes latérales et on laisse le minerai se chauffer et se griller. On renouvelle les surfaces en remuant de temps en temps pour favoriser la combustion du soufre et empêcher le minerai de s'agglutiner. Le grillage est terminé en douze heures. On donne alors le coup de feu, qui chasse une grande partie du soufre par l'action des oxydes sur les sulfures. Il se forme en même temps une certaine quantité de silicates. On peut obtenir un grillage absolument complet lorsqu'on a affaire à des minerais purs. Pour ce cas particulier, le four qui donne alors les meilleurs résultats est le four de M. Perret, qui permet de recueillir tout l'acide sulfureux dégagé. En général, ce grillage doit être incomplet et fait à basse température dans une atmosphère peu oxydante pour éliminer l'arsenic et l'antimoine et surtout empêcher la formation d'arséniates et antimonates presque indécomposables.

Fonte pour matte pauvre ou matte bronze (*course metal*). Cette fonte se fait également dans un four réverbère différant peu du précédent. Il a une sole plus grande et inclinée du côté du trou de coulée. La porte de travail se trouve sous le rampant. La matte, versée par une trémie comme dans le four pour grillage, est mélangée avec du spathfluor ou un fondant capable de vitrifier les matières terreuses. Le feu est poussé avec activité pour obtenir la fusion en quatre heures. On donne un coup de feu à la fin pour rendre la matte plus fluide et la réunir. Les scories sont enlevées par la porte de travail et la partie fondue est grenillée. Cette scorie ne doit contenir que des traces de cuivre, 1 à 3 millièmes, tandis que la matte possède encore 30 à 35 % de fer et autant de soufre. L'atmosphère de ces fours doit être réductrice. La scorification de la gangue et des oxydes métalliques est accompagnée d'un dégagement d'acide sulfureux qui facilite les réactions. La propriété que possède le sulfure de fer de décomposer le silicate de cuivre même en présence d'un excès de silice, amène la réduction de ce métal et sa réunion à la matte à l'état de sulfure. Quand le minerai a été trop grillé, il se forme une certaine quantité de cuivre noir qui entraîne le plomb, l'arsenic et l'antimoine, tandis que la scorie reste assez riche en cuivre pour nécessiter un nouveau traitement.

Grillage de la matte bronze. La matte bronze grenillée est grillée à nouveau dans un four réverbère. La température doit toujours être relativement faible et peu oxydante. Ce grillage, devant être suivi d'une fonte pour matte blanche, ne doit être poussé à *mort* que si l'on a

affaire à des minerais assez purs et assez riches pour passer directement à la fonte pour cuivre noir.

Fonte pour matte riche ou matte blanche (*white metal*). La matte bronze grillée est parfois mélangée à des scories bisilicatées, mais généralement on ajoute des minerais oxydés ou sulfurés riches contenant 25 à 45 % de cuivre non ferreux à gangue quartzreuse, les scories d'affinage et les battitures des ateliers de laminage. Le four employé

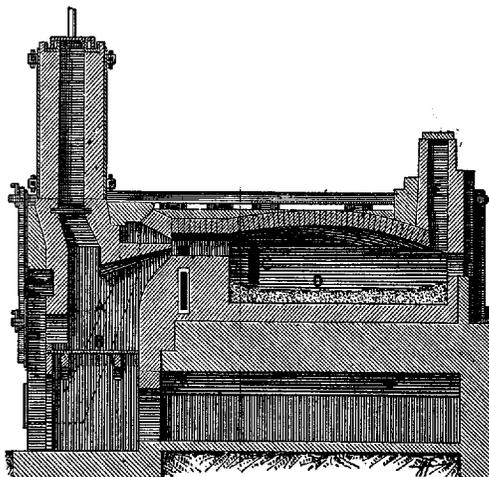


Fig. 3. — Four pour le grillage des minerais de cuivre. A, foyer; B, grille; C, tuyère de la soufflerie; D, sole du four; E, cheminée du tirage.

(fig. 3), doit avoir une sole étendue et peu profonde permettant la continuation des réactions entre la scorie et la matte. On facilite d'ailleurs l'opération, qui dure environ cinq heures, en brassant la matière avec un ringard. On coule le lit de fusion en plaques ou en pains qui sont facilement débarrassés de la scorie qui retourne à la fusion pour matte bronze. La charge est d'environ 16,000 kilogr. Les lingots ont pour composition : cuivre, 70 à 80 %; soufre, 10 %; fer, 5 à 10 %.

Rôtissage de la matte blanche et fonte pour cuivre brut. La matte blanche est rôtie au rouge sombre sur une sole légèrement concave, de façon à oxyder ce qui peut rester de soufre; puis on augmente la chaleur pour décomposer complètement les composés sulfurés. La charge est de 2,500 kilogr. Le premier rôtissage dure six heures; on ouvre les portes pour empêcher la fusion de la matière qui est alors pâteuse. L'acide sulfureux, en se dégageant, produit un brassage mécanique. Cette température est maintenue quatre ou cinq heures; on rôtit de nouveau, puis, au bout de dix-huit à vingt heures, on donne le coup de feu, qui achève les réactions et amène la fusion du cuivre brut que l'on coule en lingots comme la matte blanche. Le métal obtenu contient 98 à 99 % de cuivre, 1 à 2 % de fer et 2 ou 3 millièmes de soufre et d'oxygène. La scorie qui renferme 50 % de cuivre retourne à la fonte pour matte blanche.

Affinage et raffinage du cuivre brut. Dans cette dernière opération, on transforme le cuivre brut en cuivre rosette que l'on réduit ensuite pour obtenir le cuivre marchand. Les deux réactions se pratiquent dans le même four l'une après l'autre. Le réverbère employé est semblable aux précédents, mais le trou de coulée est remplacé par un petit bassin hémisphérique placé sous le rampant vers lequel on dirige l'inclinaison du four. C'est dans ce bassin que l'on puise le cuivre pour le couler. Dans les fourneaux employés pour la fusion des cuivres natifs, qui subissent directement l'affinage, la voûte du four est percée d'une large ouverture, que l'on peut boucher avec une voûte mobile, pour permettre l'introduction de blocs assez considérables. La charge est de 8 à 10 tonnes. Les blocs ou lingots de cuivre sont placés les uns sur les autres en laissant des

jours pour le passage de la flamme qui doit être oxydante. La fusion est généralement complète au bout de dix-huit heures. On brasse le cuivre fondu, on enlève les scories et on continue à maintenir l'atmosphère oxydante jusqu'à ce que le métal soit entièrement transformé en cuivre rosette. On passe alors à la période réductrice ou raffinage. A cet effet, on charge de charbon la grille du four et on jette du charbon de bois à la surface du bain de cuivre fondu. La réduction commence. Comme l'action n'a lieu qu'à la surface du bain, on brasse la matière en introduisant un gros bâton de bois vert que l'on plonge jusqu'au fond du bain. Les gaz qui se dégagent produisent une vive agitation qui ramène sans cesse les couches du fond à la surface où elles viennent se réduire. On arrête la réduction lorsque le métal refroidi dans

de cuivre en deux heures. Les moules sont en fonte enduite d'argile, carrés, allongés ou ronds, selon que le métal est destiné à être transformé en tôles, barres rondes ou chaudrons. Les frais de fabrication s'élèvent à 350 fr. par tonne de minerai.

MÉTHODE MIXTE. — Les deux méthodes qui viennent d'être décrites ont des parties défectueuses. Aussi a-t-on pris dans chacune d'elles ce qu'elles ont d'économique, dont la réunion constitue la méthode mixte. Les opérations se succèdent dans l'ordre suivant.

Emprunté à la méthode continentale. 1° grillages en tas, cases, fours à cuve; 2° fontes pour mattes au four à cuves; 3° grillages des mattes en tas, cases, etc.

Emprunté à la méthode anglaise. Fonte pour cuivre brut au four réverbère, affinage et raffinage.

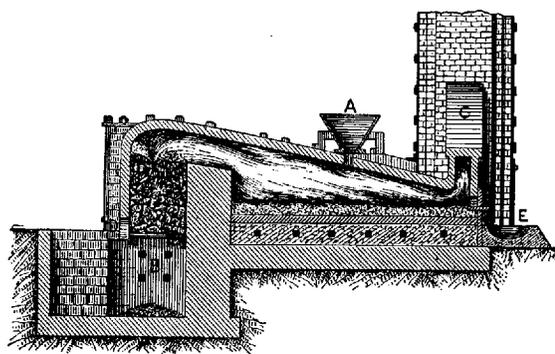


Fig. 4. — Four pour l'affinage et le raffinage du cuivre brut. A, trémie de chargement; B, foyer; C, rampant; D, porte du foyer; E, meules recevant les scories.

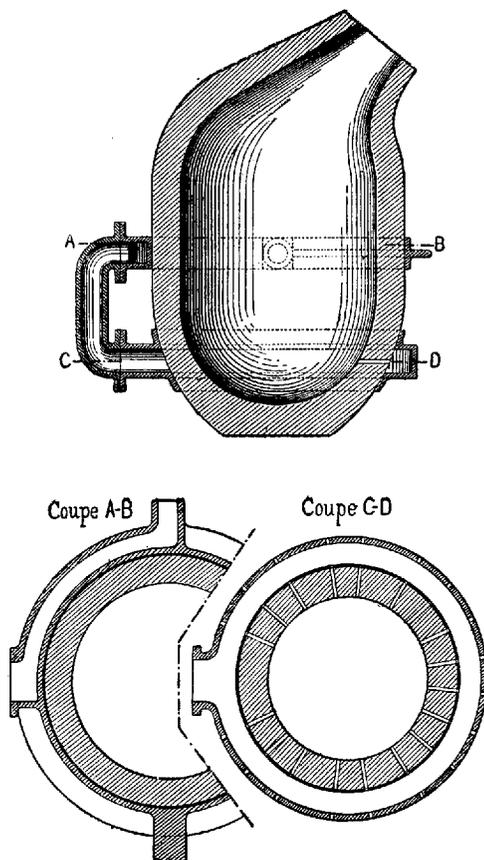


Fig. 5. — Appareil Bessemer pour traiter les mattes. Coupe par A-B (cercle des tourillons); coupe par C-D (cercle des tuyères).

l'eau devient difficile à briser, d'une cassure nerveuse, à éclat soyeux et rosé. On procède à la coulée en puisant le métal dans des poches en fer, à long manche, enduites d'argile, et pouvant contenir 15 à 20 kilogr. de métal. Une équipe de cinq ouvriers peut couler de 8 à 10 tonnes

APPLICATION DE LA CORNUE BESSEMER A LA MÉTALLURGIE DU CUIVRE. — Les procédés métallurgiques qui viennent d'être indiqués ne permettent de traiter les minerais pauvres que dans les pays où le combustible et la main-d'œuvre sont à un prix peu élevé. Aussi a-t-on cherché pour le traitement de ces minerais un procédé plus simple, exigeant surtout moins de combustible. De nombreux essais furent faits sur le convertisseur Bessemer (fig. 5), employé depuis longtemps à la métallurgie du fer. Les premiers furent tentés en Angleterre, en 1877, par M. Holway; repris par M. Pierre Manhes en 1880, ils furent appliqués industriellement peu de temps après, à l'usine d'Eguilles, près de Sorgues. Le convertisseur employé est une cornue de 2 m. de haut sur 1^m40 de diamètre. La base sert de récipient au cuivre; le haut est percé d'une ouverture par laquelle s'échappent les gaz qui sont conduits dans une cheminée de 50 m. de hauteur. Les tuyères sont horizontales et arrivent à 30 centim. du fond; pour cela, on substitue à la boîte à vent posée à la base dans le traitement du fer, une couronne circulaire percée de 18 trous de 1 centim. de diamètre, qui communiquent à 18 orifices percés dans des briques réfractaires de 20 centim. de longueur. La cornue reçoit une charge de 1,000 kilogr. de matte fondue dans laquelle on fait aussitôt arriver l'air. Après quinze ou vingt minutes, les fumées qui étaient d'abord très épaisses s'éclaircissent. Si on a affaire à des mattes pauvres, il faut couler rapidement sous peine d'avoir une réaction tumultueuse qui projette scories et mattes au dehors de la cornue; si la matte est riche, l'opération peut être continuée sans boursofflements. Le métal ainsi obtenu contient 99 % de cuivre; les scories qui en retiennent 3 % repassent à la fusion pour mattes. Au début, les cornues ne pouvaient supporter plus de sept ou huit opérations, condition qui rendait le procédé assez coûteux. On est arrivé, en changeant la composition des garnitures, à les faire servir dix-sept ou dix-huit fois. Tous les essais tentés jusqu'à ce jour ont donné d'excellents résultats, aussi bien avec des minerais purs qu'avec des minerais antimoniés et arséniés. Le nickel et le bismuth seuls sont incomplètement chassés, inconvénient que l'on retrouve dans les autres traitements. Voici d'ailleurs quelques documents tirés de l'ouvrage de M. Gruner sur le cuivre. « Le combustible que nécessite la préparation d'une tonne de cuivre, peut s'évaluer ainsi: grillage, 1,000 kilogr.; fonte pour matte, 3,000; raffinage 700. Ce qui fait un total de 4,700 kilogr., au lieu de 13 à 15,000 dépensés par la méthode anglaise. Les frais de fabrication varient entre

160 et 170 fr. la tonne de cuivre, tandis qu'en Angleterre, avec un combustible à moitié prix, les frais sont estimés à 320 et même 350 fr. Ce procédé a, de plus, l'avantage de n'exiger que quatre opérations, savoir : 1° le grillage ; 2° la fonte pour matte ; 3° le passage au convertisseur ; 4° le raffinage ; au lieu de six et huit, nécessaires pour éliminer le soufre, le fer, etc., et raffiner le métal. »

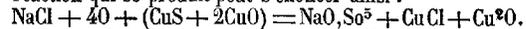
Traitements par voie humide. — Les minerais traités peuvent se classer en trois catégories : 1° minerais oxydés ; 2° minerais sulfurés ; 3° résidus de fabrication du cuivre. Les minerais oxydés sont généralement mélangés aux minerais sulfurés ; leur quantité est d'ailleurs plus faible. Les résidus de fabrication du cuivre comprennent surtout les mattes riches séparées spécialement pour l'extraction de l'*argent* (V. ce mot). Nous ne nous occuperons donc que des minerais sulfurés pauvres. Les différents procédés ont pour but de rendre le cuivre soluble soit dans l'eau, soit dans un autre réactif bon marché pour le séparer ensuite des métaux avec lesquels il est mélangé. A cet effet, on transforme le sulfure en sulfate ou chlorure. Pour certains minerais, on emploie l'acide acétique (procédé Roswag), le chlorure de sodium et le perchlorure de fer.

Les traitements les plus employés sont :

ANCIEN PROCÉDÉ DU RIO-TINTO. — La sulfatation est produite par un grillage qui, dans ce cas, devra être fait à basse température et en présence d'un excès d'élément oxydant pour favoriser la formation des sulfates et empêcher leur décomposition. Cette opération peut s'effectuer dans un des fours précédemment décrits. Le minerai grillé est lessivé et traité par des barres ou des éponges de fer qui précipitent le cuivre sous forme de poudre rouge qu'on appelle *cément*. Ce cément est fondu et affiné.

PROCÉDÉ SINDING. — La sulfatation s'obtient de la même manière, mais le cuivre est précipité de sa solution par l'hydrogène sulfuré obtenu en faisant arriver un courant de vapeur d'eau sur les pyrites chauffées au rouge. Le sulfure obtenu est grillé et transformé en cuivre par réduction.

CHLORURATION, PROCÉDÉ VIGNAS. — Le minerai est broyé et mélangé à 20 % de chlorure de sodium. La quantité de sel peut s'élever jusqu'à 25 % dans les minerais contenant plus de 5,50 % de cuivre. Ce mélange est introduit dans un four à moufle où il est chauffé, vers 700 ou 800°. La réaction qui se produit peut s'énoncer ainsi :



Il se produit du sulfate de soude, du chlorure de cuivre et de l'oxyde de cuivre. La proportion de ce dernier doit être aussi faible que possible. Pour cela, il faut que le chlorure de sodium se trouve en léger excès et que la température n'atteigne jamais le rouge cerise. Cette opération dure six heures ; le minerai subit alors un lessivage méthodique et les eaux du lavage, conduites dans de grands bassins, sont précipitées par le fer.

PROCÉDÉ DOETSH. — Ce procédé repose sur l'action du perchlorure de fer sur le sulfure de cuivre qui transforme ce dernier en chlorure de cuivre avec dépôt de soufre sans avoir d'action sur les pyrites ferrugineuses. Le minerai bocardé est disposé par couches, sur lesquelles on étale le mélange de chlorure de sodium et de perchlorure de fer à raison de 0,50 % de ce mélange. Des canaux sont pratiqués à l'intérieur du tas pour permettre la circulation de l'air. L'eau, que l'on fait arriver par en haut, traverse ainsi successivement toutes les couches et contient, à sa sortie, 5 ou 7 kilogr. de cuivre par m. c., qui sont précipités par des éponges de fer contenant du cuivre. Ces procédés subissent parfois quelques modifications pour les produits que l'on veut obtenir. Les usines qui se livrent à la fabrication de l'acide sulfurique grillent leur minerai dans un four permettant de recueillir tout le soufre à l'état d'acide sulfureux et traitent le résidu de grillage par l'acide sulfurique faible ou par un mélange d'acide sulfureux, de vapeur d'eau et d'air. Le cuivre se dissout presque seul. Cette façon d'opérer possède l'avantage d'exiger moins de fer pour la précipitation du cément de cuivre, le fer mé-

talique servant à réduire les sels ferriques avant de précipiter le cuivre. Le procédé Doetsh ne présente cependant pas cet inconvénient ; le sulfure de cuivre transformant, pour se dissoudre, les sels ferriques en sels ferreux.

PROCÉDÉS ÉLECTROLYTIQUES. — Les premiers essais furent faits par Becquerel en 1836, et repris en 1871 par MM. Elkington et Ruoltz qui employaient une machine de l'Alliance comme force électrique, du cuivre noir au pôle positif et une feuille de cuivre pur comme électrode négative. Les usines employant cette méthode sont peu nombreuses ; nous citerons cependant l'affinerie Vord Deutsche de Hambourg, celles d'Elkington, à Pimbrey, de M. André, à Ehrenbreitstein, la Russian Cooper Company à Swansea et dans l'Oural. Les procédés sont peu nombreux. Au Japon, M. Bernard Rosing emploie un mélange de sulfate de fer et de chlorure de sodium qui réagit sur le minerai et qui se trouve décomposé par le courant électrique. MM. Blas et Must agglomèrent le minerai en le pressant fortement à chaud vers 500 ou 600° sous une pression de 40 atmosphères. Cette opération a pour but : 1° d'augmenter la conductibilité du minerai, 2° de donner des plaques dont on puisse mesurer facilement la résistance électrique. Ces plaques servent d'anodes et une lame de cuivre de cathode. Le bain doit contenir un sel de cuivre dont l'acide attaque facilement le minerai. Sous l'influence du courant, le cuivre se dépose au cathode, tandis que l'acide se porte à l'anode où il dissout le minerai. Ce procédé permet de recueillir intégralement le soufre qui se trouve perdu dans un grand nombre de traitements.

Ch. GIRARD.

IV. PHYSIOLOGIE. — Les sels solubles de cuivre exercent sur l'organisme des actions variées et sont doués d'une réelle puissance ; mais, ainsi qu'on en peut voir de nombreux exemples, l'action et l'intensité de celle-ci varie beaucoup selon les modes d'administration. Nous savons, comme l'a montré Wernitz, que le sulfate de cuivre, par exemple, agit puissamment sur les ferments solubles ; il empêche l'action de l'émulsine à 1/4400 ; de la myrosine à 1/8100 ; de la diastase à 1/6500 ; de la ptyaline à 1/7500 ; de la pepsine à 1/140 ; de la pancréatine à 1/6600, et de la présure à 1/200. D'autre part, Koch a reconnu que le même sel à 5 % dans l'eau diminue nettement (en vingt-quatre heures) la vitalité des spores du *Bacillus anthracis*.

Si nous passons maintenant à l'étude de son action sur les organismes supérieurs, nous voyons qu'il y a accord pour reconnaître aux sels de ce métal une action astringente et une action caustique. Cette dernière action ne s'exerce pas sur la peau saine, intacte : il faut que l'épiderme soit enlevé ; par contre, elle s'exerce fort bien sur les muqueuses, et sur la chair mise à nu. Injecté dans le torrent circulatoire, le cuivre agit fortement sur les vaisseaux dont il détermine la contraction, et sur les muscles qu'il paralyse. Blake classe le cuivre parmi les métaux qui tuent par le cœur. Nous n'insisterons pas sur la question de l'action du cuivre telle qu'elle nous est révélée par les expériences de laboratoire, mais nous considérerons plutôt les phénomènes, pour nous plus intéressants, qui suivent l'introduction du cuivre dans l'organisme par la voie digestive. Il est certain que le cuivre, dans certaines conditions, est très toxique. Un homme avale une solution de sulfate de cuivre, par exemple : bientôt surviennent des douleurs dans le tube digestif, des coliques, des vomissements, de la diarrhée, des faiblesses ; le cœur est petit et rapide ; il meurt le plus souvent. A l'autopsie, on trouve le tube digestif en proie à une violente inflammation, et les symptômes observés durant la vie ont montré que le cœur et les muscles étaient atteints, leur action étant plus ou moins paralysée : on a vu le cœur ne battre que huit ou neuf fois par minute. En somme, à haute dose, le cuivre est caustique, et il paralyse le système musculaire. A dose plus petite (5 ou 10 centigr. de sulfate par exemple), l'action émetique est celle qui domine : il est vrai que l'organisme s'habitue bien vite au médicament, et on peut,

sans tarder, donner des doses quatre et cinq fois plus fortes sans obtenir autre chose que de légères nausées, en raison de la tolérance qui s'établit. Prenons maintenant le cas le plus fréquent, celui où le patient absorbe chaque jour, avec ses aliments, une petite quantité d'un sel de cuivre. Que se passe-t-il ? Sur ce point, Burq et Ducom, Galippe, Bourneville, Feltz et Ritter nous donnent des renseignements précieux, et, chose rare, très concordants. Chez l'animal, comme chez l'homme, les petites doses répétées semblent ne produire aucun effet fâcheux. Galippe a fait prendre à des chiens des sels de cuivre à la dose de 72 gr. d'acétate en cent vingt-quatre jours ; de 48 gr. d'acétate en quarante jours ; de 98 gr. de sulfate en cent cinquante jours ; de 25 gr. de lactate en cinquante jours ; de 38 gr. de tartrate en soixante-dix-sept jours, etc. Non seulement les animaux n'ont pas souffert ; quelques-uns ont même engraisé. D'autre part, Toussaint a, pendant des semaines, absorbé sans inconvénient de 2 à 5 décigr. de sulfate par jour, et Burq a montré qu'on peut, dans les mêmes conditions, absorber de 10 à 30 centigr. par jour, sans provoquer d'accidents. C'est là un fait intéressant au point de vue de l'hygiène. Les conserves de légumes, le plus souvent verdies par un peu de cuivre, sont un objet de consommation très répandu, et il est bon d'être assuré qu'elles ne présentent pas d'inconvénients appréciables pour la santé, et de pouvoir reléguer au nombre des erreurs d'observation la prétendue colique de cuivre. Du reste, quand on sait que la plupart de nos aliments usuels, viande, légumes frais, farine, café, chocolat, etc., renferment normalement un certain nombre (de 1/2 à 125) de milligrammes de cuivre par kilogramme, la chose étonne moins. Par le pain, la viande et les légumes frais, nous absorbons chaque jour, d'après A. Gautier, environ 1 milligr. de cuivre, et dans ce calcul n'entrent point les quantités de cuivre introduites par l'usage des ustensiles culinaires et de certains aliments, le chocolat en particulier, qui en renferme beaucoup. A. Gautier estime que, tout compte fait, l'homme absorbe par jour plus de 5 milligr. de cuivre, et, du reste, ce cuivre se retrouve dans son foie, ses muscles, etc. Ceci dit, résumons brièvement les principales questions qui se posent à l'égard du cuivre.

ACTION PHYSIOLOGIQUE. — A doses très faibles, les sels de cuivre sont très nuisibles à l'action des ferments solubles ou figurés : c'est pour cette raison qu'ils constituent dans certaines conditions d'excellents désinfectants. Appliqués sur les muqueuses ou la peau dénudée, ils sont astringents, puis caustiques. Quand ils pénètrent dans le sang à doses actives, ils agissent sur les muscles qu'ils paralysent plus ou moins : ils tuent par paralysie du cœur.

HYGIÈNE. — Nous concluons avec Armand Gautier que l'emploi modéré des conserves alimentaires modérément additionnées de sel de cuivre, est sans danger. Du reste, il semble qu'en général les quantités additionnées ne sont point excessives. Mais il serait évidemment préférable qu'on se dispensât de cette manipulation. Il semble, pour passer à un ordre d'idées très différent, que le cuivre préserve contre le choléra, et les ouvriers du cuivre présentent de quinze à vingt-cinq fois moins de décès cholériques que ne le font les ouvriers exerçant des industries analogues. Le cuivre est-il particulièrement nuisible au bacille en virgule ?

THERAPEUTIQUE. — Le cuivre peut, à faible dose, servir d'émétique, mais on l'emploie le plus souvent à titre de caustique et d'astringent contre le bourgeonnement des plaies, contre les ulcères qui ne se cicatrisent point, contre les verrues, contre l'épistaxis, contre certaines maladies inflammatoires locales (conjonctivite, gonorrhée, leucorrhée, etc.). Certains médecins l'emploient à l'intérieur dans les cas de chorée, d'épilepsie, d'hystérie, etc., mais sans grand succès. Enfin, il sert de désinfectant et par conséquent d'antiseptique (dans les accouchements, par exemple).

TOXICOLOGIE. — On traite l'empoisonnement par le cuivre par l'administration de blancs d'œufs (l'albumine forme

avec le sel un composé insoluble) : six blancs d'œuf dans un litre d'eau ; on peut donner d'abord un vomitif, et, après les blancs d'œufs, administrer du fer réduit par l'hydrogène, ou de la poudre de zinc et de fer (parties égales) ou de la limaille de zinc. Le sucre ne sert guère. H. DE V.

V. GRAVURE. — On se sert communément pour la gravure de cuivre rouge, laminé, martelé, plané et poli ; les bords d'un cuivre prêt à être gravé sont taillés en biseau et les angles en sont légèrement arrondis ; un cuivre coupé carrément à angles vifs percerait le papier de l'éprouve en passant sous la presse. Un bon cuivre doit être d'un grain parfaitement homogène, et présenter une surface d'un beau poli ; c'est au graveur à s'assurer que son cuivre n'est ni *creux*, ni *galeux*, ni *aigre* ; il est creux quand le métal présente à l'œil une infinité de petits points qui donnent un ton gris à l'impression ; il est galeux quand ces petits points au lieu d'être répartis régulièrement forment des taches plus ou moins espacées ; il est aigre quand le métal tend à être cristallin et produit un son désagréable lorsque le burin le coupe. Les planches de cuivre pour la gravure se vendent au poids en raison de la qualité du métal, les meilleures valent de 8 à 9 fr. le kilogr. Le cuivre jaune a été quelquefois employé pour la gravure en manière noire, mais sa malléabilité très inférieure à celle du cuivre rouge l'a fait rejeter pour les autres genres de gravure. F. COURBOIN.

CUIVRE (Ile de). Ile de la mer de Bering, S.-E. de l'île de Bering, longue de 53 kil., large de 11. Découverte en 1728. Quelques pêcheurs l'habitent. Elle renferme des minerais de cuivre, d'où son nom.

CUIVRE (Rivière du). Miednaia ou Copper River, fleuve du territoire d'Alaska, qui se jette dans l'océan Pacifique par 147° long. O. après un cours de plus de 1,000 kil. Il sort du lac Tlichitna, reçoit à gauche, près du Fort du Cuivre, la Tchetchitna qui coule dans des montagnes riches en cuivre.

CUIVRÉE. Les doreurs appellent cuivrée une fausse dorure. Ils emploient pour la faire des feuilles de cuivre, de la même façon qu'ils font la dorure avec des feuilles d'or (V. DORURE). L. K.

CUJAS (Jacques), en latin *Cujacius*, de son vrai nom *Cujaus*, illustre jurisconsulte français, né à Toulouse en 1522, mort à Bourges le 4 oct. 1590. Elève du professeur toulousain Arnaud du Ferrier, il ouvrit lui-même, en 1547, un cours d'Institutes à Toulouse et, quoique le fait ait encore été contesté dans notre siècle, il paraît établi qu'il ne quitta sa ville natale qu'après y avoir concouru vainement pour une chaire de droit romain et s'être vu préférer le bartoliste Forcadel resté connu surtout par suite de cet incident. C'est à partir de là que Cujas a commencé la vie errante qui fut celle de presque tous les professeurs célèbres de son temps. Il fut d'abord nommé, en 1554, professeur à Cahors où il remplaça Antoine de Govea ; puis il fut appelé moins d'un an après, en 1555, à remplacer François Baudouin à Bourges où il eut pour collègues Antoine Le Conte, Doneau et Duaren et pour élèves Pierre Ayrault, François Rageau et Pierre Pithou. Il n'y resta que deux ans, car, malgré la sympathie de Le Conte et l'appui d'une partie des étudiants, la jalousie de Doneau et de Duaren lui rendit la vie intolérable et le força en 1557 à se retirer provisoirement à Paris. Il fut bientôt appelé à Valence dont les magistrats conclurent avec lui un traité, récemment remis au jour, l'engageant pour trois ans au taux de 600 livres par an. Mais, dès avant l'expiration du traité, il revint à Bourges, en 1559, sur les instances de Marguerite, fille de François I^{er}, duchesse de Savoie et de Berry, pour y prendre la chaire laissée vacante par la mort de Duaren. Ce second professorat de Bourges a duré jusqu'en 1566, où Cujas consentit sur le désir de Marguerite et du duc de Savoie, son mari, à aller à Turin remplacer Antoine de Govea, mort le 5 mars de cette année. Il ne se plut pas en Italie et revint en 1567 à Valence, où il résida cette fois de 1567 à 1575. Il y était donc à l'époque de la Saint-

Barthélemy et on a raconté qu'il y aurait alors sauvé la vie à Scaliger et au civiliste Ennemond Bonnefoy ; on a même voulu conclure de certains indices qu'il aurait, dans cette période, appartenu lui-même plus ou moins franchement à la religion réformée, quoique d'autres particularités connues, par exemple son légendaire *Nihil hoc ad edictum praetoris* et les idées de tolérance exprimées dans ses ouvrages, s'expliquent peut-être mieux par la supposition d'une neutralité sceptique. Enfin, en 1575, il retourna à Bourges pour la troisième fois et, sauf un court séjour fait en 1576 à Paris, où il fut, par une faveur spéciale, autorisé à enseigner le droit civil, il n'en sortit plus désormais. Il y mourut, laissant pour unique descendante une fille d'un second mariage et formulant dans son testament des principes et des défiances qui portent à se demander si la profession extérieure d'orthodoxie religieuse qu'il faisait alors depuis des années n'était pas exclusivement une précaution destinée à assurer sa tranquillité.

Pendant toute cette longue carrière, l'enseignement de Cujas eut, quelles qu'aient été ses qualités de parole, sur lesquelles les renseignements sont contradictoires, un succès retentissant attesté non seulement par les offres des villes et des princes qui jouent un si grand rôle dans ses migrations, mais par les listes interminables d'hommes célèbres qui ont suivi ses cours et encore plus par la fidélité singulière avec laquelle on le voit suivi par un noyau d'élèves éprouvés à chacun de ses déplacements. Cependant, comme tous les grands juriconsultes des époques civilisées, il doit encore plus son renom à ses productions littéraires qui sont d'ailleurs, pour une part notable, la reproduction de son enseignement oral et qui sont encore aujourd'hui des ouvrages de consultation courante pour ceux qui s'occupent de droit romain. Les œuvres complètes de Cujas se partagent à peu près par moitié en œuvres publiées de son vivant et en œuvres posthumes moins estimées. On cite généralement comme la plus parfaite les *Observationum et emendationum libri XXVIII* dont les vingt-quatre premiers livres ont été publiés par lui successivement de 1566 à sa mort, et les derniers par Pithou. Elles ont été publiées à de nombreuses reprises, dans des éditions de valeur très inégale. Les meilleures éditions sont celle donnée par Fabrot à Paris, en 1658, en 10 vol. in-fol., et les réimpressions en 11 vol. de Naples, 1722-1727, de Venise, 1758-1783, et de Prato, 1834-1843, 13 vol. gr. in-8; l'éd. de Venise est préférable parce que c'est à elle que se rapporte le plus commodément une table très utile publiée en 2 vol. in-fol. à Naples en 1763, sous le titre : *Promptuarium operum Jac. Cujacii auctore Dom. Albinensi* (reimpr. en 1795). Enfin on peut regretter qu'il n'y avait pas jusqu'à ce jour d'édition complète et savante des lettres de Cujas. Les lettres conservées à la bibliothèque de Hanovre ont été publiées en 1825 par Spangenberg, celles à Pithou conservées dans le ms. 700 du fonds Dupuy de la Bibliothèque nationale et très souvent utilisées n'ont pas encore été publiées intégralement et beaucoup d'autres, inédites ou imprimées sans vue d'ensemble dans les recueils spéciaux, se trouvent dispersées dans de nombreux dépôts de France et de l'étranger. Une édition scientifique de la correspondance de Cujas serait, en même temps qu'une mine de documents très précieux pour l'histoire de la science et de l'enseignement au XVI^e siècle, un hommage légitime rendu par l'érudition moderne au plus grand des romanistes français et peut-être de tous les romanistes.

En effet, Cujas n'est pas seulement le représentant le plus brillant de la grande école historique fondée par Alciat. C'est le premier des anciens romanistes. On peut dire qu'aucun juriconsulte pur n'a uni à un degré plus élevé, au sens juridique proprement dit, la sagacité critique et le savoir philologique et historique nécessaires pour une interprétation parfaitement éclairée des monuments du droit romain. En le comparant à son contemporain et rival Doneau, le plus distingué représentant de l'école dogma-

tique, on peut lui reprocher de ne pas avoir, comme Doneau, tourné son effort du côté des généralisations systématiques qui ramènent les détails à des vues d'ensemble, de s'être, dans l'œuvre de la reconstitution historique du droit, débrobé devant la synthèse, qui aurait dû être le couronnement de ses admirables travaux d'analyse. Mais, cette réserve faite, il l'emporte, croyons-nous, sous tous les rapports, sur le seul juriconsulte de l'école adverse qu'on ait pu mettre en ligne avec lui, aussi bien que sur tous les membres de sa propre école. Son originalité ne réside pas, à vrai dire, dans la méthode. Il procède comme les glossateurs par l'étude exégétique des textes. Mais il ne le fait pas comme eux pour déterminer le sens qu'ont ces textes dans les compilations qui nous les ont transmis ; il le fait pour les remettre dans leur cadre original et pour restituer leur portée première. Quand il étudie, par exemple, un texte du Digeste, ce n'est ni exclusivement ni même principalement pour connaître le droit de Justinien ; c'est pour en dégager, avec le concours des autres fragments des mêmes juriconsultes, des autres documents juridiques et des textes littéraires, la pensée propre de l'auteur du fragment, pour le replacer dans son milieu véritable en déterminant les doctrines professées au temps de l'auteur et jusqu'au plan de l'ouvrage où il s'est expliqué sur elles. Cette vue historique élevée apparaît déjà dans le premier livre publié par Cujas en 1554, dans ses notes sur les Règles d'Ulpian éditées cinq ans auparavant par Du Tillet et encore plus dans l'essai qu'il a été, en 1558, le premier à tenter pour restituer, à l'aide des débris qui nous ont été conservés des Sentences de Paul, le texte original de l'ouvrage du juriconsulte. Elle explique aussi la forme donnée par Cujas à un grand nombre de ses travaux, directement destinés à remettre dans leur ordre naturel et à commenter dans leur ensemble les fragments d'un juriconsulte déterminé disséminés dans le Digeste. Il suffira de rappeler les *Tractatus ad Africanum*, les commentaires sur Papinien, qui sont le plus apprécié de ses ouvrages posthumes, et les *Recitationes sollemnes* sur divers écrits de Paul, de Julien, de Neratius Priscus, d'Ulpian, de Marcellus, de Scævola, etc., qui tiennent tant de place dans ses œuvres complètes. Le zèle et la pénétration qu'il a consacrés à la critique des textes des juriconsultes ne doivent d'ailleurs pas faire oublier qu'il a dépensé une activité presque égale à la critique des constitutions impériales et qu'on a pu écrire que « les indications rassemblées par lui sur le Code de Justinien dans ses *Observationes* et dans ses *Paratitla*, ses *Recitationes* et ses commentaires sur ce code présentent, pour le temps de Justinien, la même importance que le commentaire du code Théodosien de Godéfroy pour le temps de Théodose ».

Enfin, on négligerait l'un des éléments les plus considérables de la supériorité de Cujas si on omettait ses mérites d'éditeur de textes, si en particulier on ne soulignait énergiquement l'intelligence et la curiosité scientifiques avec lesquelles il a durant toute sa vie poursuivi la recherche des manuscrits juridiques contenant des textes inédits ou fournissant des variantes critiquement importantes de textes déjà connus. La marque en est déjà dans le nombre élevé des manuscrits de sa bibliothèque qu'un contemporain assure avoir été d'environ cinq cents, qui, d'après un catalogue dressé par un de ses élèves vers l'an 1574, était alors de près de deux cents et qui, d'après un autre catalogue copié sur l'inventaire fait après sa mort et publié pour la première fois il y a deux ans, était alors de près de quatre cents. Mais les manuscrits appartenant à Cujas ne sont qu'une petite portion de ceux qu'il a dépouillés dans sa carrière. Il n'est pour ainsi dire pas question d'autre chose dans sa correspondance. Les manuscrits précieux dont il a pris connaissance et dont plusieurs sont aujourd'hui perdus se rapportent à la fois au droit antéjustinien, au droit de Justinien et au droit grec postjustinien. Il n'a guère publié, comme ouvrages entièrement inédits, que la *Consultatio veteris jurisconsulti*

dont il reçut le manuscrit, aujourd'hui perdu, de Loysel en 1563 et dont il publia d'abord des fragments en 1564 et en 1566, puis le texte même en 1577 et plus complètement en 1586, et la *Lex Romana Burgundionum* publiée par lui en 1566 sous le titre faux de *Papiani liber I responsorum*, probablement d'après un manuscrit appartenant à Pierre Pithou. Mais, sans parler des recueils complets de la *Jurisprudentia antejustiniana* qu'il a joints en réalité à ses deux éditions du code Théodosien de 1566 et de 1586, c'est lui qui a le premier publié, dans les mêmes éditions, les livres VI à VIII de ce code d'après le manuscrit Charpin; la critique moderne dépendra de lui pour de nombreux paragraphes des sentences de Paul tant qu'elle n'aura pas retrouvé le manuscrit de Besançon d'après lequel il a donné ces paragraphes en 1585 dans le livre XXI de ses *Observationes*; il a publié le premier certains morceaux des Basiliques, pour lesquelles il paraît avoir eu à sa disposition, à côté des manuscrits qui existent encore dans nos grandes collections, d'autres manuscrits plus complets que nous n'avons plus. Quant aux compilations de Justinien elles-mêmes, il a pris une part active à la restitution du code, où notamment presque toutes les constitutions grecques ont été rétablies par lui et par Antonius Augustinus, et il faut descendre jusqu'à notre siècle pour rencontrer des éditions des Institutes qui ne procèdent pas exclusivement de celles données par lui avec un appareil critique fort remarquable.

P.-F. GIRARD.

BIBL. : BERRIAT-SAINT-PRIX, *Histoire du droit romain, suivie de l'histoire de Cujas*, 1821, pp. 373-611. — SPANGENBERG, *Encyclopédie d'Ersch et Grüber*, art. *Cujas*. — France protestante, art. *Cujas*, 1884, t. IV, 2^e édit. — O. KARLOWA, *Römische Rechtsgeschichte*, 1885, I, pp. 5-7. — A. TARDIF, *Hist. des sources du droit français, origines romaines*, 1890, pp. 480-482. — Les catalogues précités des manuscrits de Cujas ont été publiés par M. OMONT, *Now. Rev. hist. de droit*, 1885, pp. 233-237 et 1888, pp. 632-641.

CUJAVIE (en pol. *Kujawy*). Province de l'ancienne Pologne; elle s'étendait sur la rive gauche de la Vistule, entre ce fleuve, la Netze et le lac Goplo, et comprenait une partie des districts de Wloclawek et de Bromberg. Elle doit son nom à un ancien peuple lechite, les Kujaviens; au XII^e siècle, elle forma une principauté indépendante; au XVI^e, elle fut réunie presque toute entière à la couronne (sauf quelques districts restés à la Mazovie) et constitua les voïevodies ou palatinats de Brzesc-Kujawski et d'Inowloclawek. Le dép. de Bydgoszcz ou Bromberg, formé dans le grand-duché de Varsovie, comprenait la plus grande partie de l'ancienne Cujavie.

L. LÉGER.

CULA (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier; 444 hab.

CULAN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand, cant. de Châteaumeillant, sur l'Arnon; 1,600 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Montluçon à Champillet-Urciers. Ruines du château de Croi (mon. hist.)

CULANT (Famille de). Célèbre famille féodale française, originaire du Berry (V. CULAN). Armes: *d'azur au lion d'or, l'écu semé d'étoiles de même*. Elle remonte à Guillaume, fondateur du monastère de Bussières-les-Nonnains, vers la fin du XII^e siècle, et s'est divisée en plusieurs branches. Trois de ses membres eurent, sous le règne de Charles VII, une fortune particulièrement brillante.

Louis, seigneur de Culant et de Châteauneuf, né vers 1360, mort sans enfants en 1444. En 1417, il était bailli de Melun. Lorsque le dauphin eut quitté Paris (1418), il se rallia à son parti et vers 1421 fut nommé amiral de France en remplacement de Robin de Braquemont, décédé. Il servit fidèlement Charles VII dans les premières années de son règne, mais sans que son nom se trouve mêlé à aucune action d'éclat. Au moment du siège d'Orléans par les Anglais, il commandait dans la ville et dirigea les opérations de défense jusqu'au 18 févr. 1429, où il quitta Orléans pour aller chercher des secours. Après la délivrance de la ville par la Pucelle, il fit la campagne de Champagne. En 1432, avec d'autres capitaines de Charles VII, il effectua heureusement le ravitaillement de Lagny assiégé par le duc

de Bedford. En 1440, sa charge d'amiral passa à Prigent de Coetivy, et il paraît être mort dans la retraite.

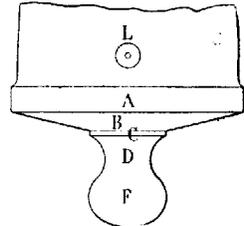
Charles, seigneur de Culant, fils de Jean, seigneur de Culant, et de Marguerite de Sully, neveu du précédent, mort en juin 1460. Il assista en 1437 au siège de Montreuil et à la plupart des faits de guerre qui suivirent. En 1444, il prit part à la campagne du dauphin contre les Suisses et l'année suivante le roi lui confia le commandement de cent lances qu'il dut loger en Berry. Envoyé à Nevers pour réprimer une sédition en 1447, il fit quelques années plus tard la campagne de la conquête de la Normandie. Des plaintes s'étant élevées contre lui au sujet de sommes d'argent perçues au préjudice des lances dont il avait le commandement, il obtint de Charles VII au mois de mars 1451 des lettres de rémission; mais il fut obligé de se démettre de la charge de grand maître de France qu'il occupait depuis 1449.

Philippe de Culant, seigneur de Jalognes, frère cadet du précédent. En 1437, il commandait vingt-cinq hommes d'armes à Montivilliers en Normandie. Nommé en 1439 sénéchal de Limousin, en remplacement de Gautier de Brusac, il se distingua la même année au siège de Meaux et fut créé maréchal de France en 1441, à la place de Gilles de Rais, à la suite du siège de Poitiers. A la fin de 1443, il accompagna le dauphin dans le Midi pour remettre en la main du roi la personne du comte d'Armagnac et ses possessions du Rouergue et de l'Armagnac. L'année suivante il eut un rôle prépondérant dans l'expédition dirigée contre les Suisses sous les ordres du même prince et dans la victoire des troupes françaises à Saint-Jacques. En 1445, il s'employa utilement à la réorganisation de l'armée entreprise et menée à bien par Charles VII: cent lances furent placées sous ses ordres et logées dans la Marche et le Limousin haut et bas. Il prit une part très active aux dernières campagnes de Charles VII contre les Anglais (Normandie et Guyenne) et mourut vers la fin de 1453. Il avait épousé en 1441 Anne de Beaujeu dont il n'eut pas d'enfants.

Ant. THOMAS.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*.

CULASSE (Art milit.). Partie postérieure d'une bouche à feu ou d'une arme portative. Dans les anciens canons se chargeant par la bouche, la culasse était fermée à l'arrière par un fond venu du même métal que la pièce et se raccordant avec la chambre par une surface arrondie; le relief extérieur affectait le plus souvent la forme indiquée dans la figure ci-contre; c'est ainsi qu'est constituée la culasse des canons en bronze, à chargement par la bouche, conservés encore à titre provisoire dans notre matériel de place. Quant aux armes portatives se chargeant par la bouche, leur culasse était



A, plate-bande de culasse; B, cul-de-lampe; C, listel; D, bouton de culasse; E, listel; F, bouton de culasse; L, lumière.

fermée par un bouton vissé dans le tonnerre et se prolongeant à l'arrière par une queue de culasse logée dans le bois. — Lorsque la bouche à feu ou l'arme portative se chargent par la culasse, celle-ci est fermée par un ensemble de pièces qui porte le nom de mécanisme de culasse ou système de fermeture (V. FERMETURE).

CULATE (Artill.). Nom donné autrefois à l'extrémité postérieure d'un canon se chargeant par la bouche (V. CULASSE).

CULCITA. Mot latin que l'on emploie quelquefois dans le langage de l'archéologie. Il désigne les matelas dont se servaient les Romains pour garnir leurs lits de festin aussi bien que leurs lits de repos. Suivant le luxe et le confortable des demeures, ces matelas étaient plus ou moins moelleux. On les remplissait de bourre, de laine ou de plume.

J. M.

CULCITA (Zool.). Echinodermes, de l'ordre des Stellérides, types d'une famille (Culcitides). Le genre *Culcita* établi par Agassiz en 1836 correspond à une section établie dans les Astéries par de Blainville, qui lui donnait le nom très expressif de *les Oreillers*. Le corps est pentagonal, épais, discoïde, à peine lobé ; les faces latérales sont très élevées, les bords arrondis, sans plaques. Les sillons ambulacraires empiètent sur la face dorsale. Tout le corps est revêtu de granules et de plaques plus développées. L'anus est subcentral. Ex. : *C. discoïdea* des mers de l'Inde, *C. coriacea*, mer Rouge, etc. R. MONIEZ.

CUL-DE-BASSE-FOSSE (Archit.). Cave profonde, ouverte seulement par un trou percé ou plutôt ménagé dans la voûte et qui formait un véritable silo propre à renfermer des grains, des racines et des provisions. Quelquefois même un cul-de-basse-fosse, disposé en cône renversé, constituait une véritable glacière ; mais Viollet-le-Duc, auquel est emprunté ce qui précède, fait bien la distinction entre les culs-de-basse-fosse et les prisons et les cachots du moyen âge, lesquels, dit-il, « existent dans presque tous les couvents, dans les châteaux, dans les officialités, mais sont parfaitement disposés pour l'usage auquel on les destinait et ne sont pas des culs-de-basse-fosse ». Charles LUCAS.

BIBL. : VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'Architecture française* ; Paris, 1868, t. IV, in-8.

CULDÉENS. Nom donné à partir du IX^e siècle à des membres irréguliers et isolés du clergé écossais et irlandais. Ils étaient peu nombreux, vivaient en des endroits reculés et étaient persécutés par l'Eglise romaine. La lutte fut longue et obscure ; elle n'a guère d'intérêt que par l'origine du mouvement dont les Culdéens sont comme les dernières ondes. Le mot lui-même vient de l'irlandais *ceile*, « ami, serviteur » et *de*, génitif de *dia*, « Dieu », latinisé en *Colidei*, d'où Culdéens. Il arrive parfois, mais à tort, que l'on attribue le nom d'Eglise culdéenne au christianisme primitif des Iles-Britanniques. — Sauf quelques noms propres (V. ALBAN, NINIAN, PATRICE), l'histoire ne sait rien sur l'introduction du christianisme dans la Grande-Bretagne. En 449, l'invasion anglo-saxonne refoula les Celtes et le christianisme ; l'obscurité qui enveloppa alors les destinées de l'Eglise celtique ne se dissipa qu'après la victoire de Bath en 516. Au *pays de Galles*, le christianisme fut réveillé par des chrétiens venus de l'Armorique ; au VI^e siècle, on connaît plusieurs évêchés gallois importants ainsi que le grand couvent de Bangor (Chester). En 603, eut lieu à Aust (Gloucester), sous les auspices de chefs anglo-saxons, une conférence du clergé gallois avec un délégué romain, *Augustin* (V. ce nom). On constata que l'Eglise celtique, isolée depuis 449, en était restée aux coutumes en vigueur dans l'Eglise occidentale vers le milieu du V^e siècle. L'arrogance d'Augustin empêcha toute entente et les Gallois restèrent séparés de Rome. En *Irlande*, l'Eglise celtique atteignit son plus brillant épanouissement ; sous l'impulsion partie du pays de Galles, des hommes parmi lesquels il suffit de nommer *Colomba* (V. ce nom) fondèrent de nombreux couvents qui devinrent des foyers de vie chrétienne, de civilisation et de science. L'esprit aventureux des chrétiens celtiques fit d'eux de hardis missionnaires, dont plusieurs ont laissé des traces profondes sur le continent (V. FRIDOLIN, COLOMBAN, GALL [Saint]). Vers le milieu du VII^e siècle, le cycle pascal romain fut adopté en Irlande, mais toutes les autres antiques coutumes ecclésiastiques furent maintenues. C'est *Colomba* qui porta le christianisme chez les *Pictes* ; il s'établit en 565 dans l'île d'Hy ou d'Iona, et de là rayonna sur toute l'Ecosse. Pendant cent cinquante ans un christianisme tout monastique régna dans ces pays ; il fut même introduit dans le nord de l'Angleterre, vers 635, par Aidan et ses successeurs, Finan (632-661) et Colman (661-664). Des conflits, au sujet de la célébration de la fête de Pâques, firent convoquer la conférence de Strenaeshalch (Yorkshire) en 664. La coutume romaine triompha ; le clergé celtique se retira vers le Nord ; la lutte y continua ; il y eut des

persécutions ; enfin, les incursions danoises, vers 794, mirent fin à la vie ecclésiastique dont Hy avait été le foyer. Bientôt il ne resta de toute cette Eglise que les Culdéens. — L'intérêt que l'Eglise celtique a pour l'histoire réside en ceci : du VI^e au VIII^e siècle, on voit une fraction de l'Eglise occidentale se développer d'une manière autonome et indépendante de la marche générale de l'histoire européenne. Bien des coutumes qui se perdirent ailleurs dès le VII^e siècle furent conservées par les Celtes des Iles-Britanniques ; entre autres, le cycle pascal de quatre-vingt-quatre ans, l'ancien usage du carême, le lavement des pieds, l'administration du baptême en dehors de l'église et sans le saint chrême, et surtout le mariage des prêtres. Les écrits bibliques continuèrent à être lus et étudiés beaucoup plus que dans l'Eglise romaine. D'autre part, la primauté papale, telle qu'elle s'affirma au VII^e siècle, les pratiques de la pénitence, le culte de la messe demeurèrent inconnus dans l'Eglise celtique. Enfin, les mœurs nationales des Celtes créèrent une singulière organisation territoriale de l'Eglise, et, en Ecosse particulièrement, on assiste à l'essor d'un christianisme où dominent des formes monastiques toutes locales. F.-Herm. KRÜGER.

BIBL. : JAC. USSERIUS, *Britannicarum Ecclesiarum antiquitates*, 1631, in-fol. ; éd. augm., 1677 ; nouv. éd., Londres, 1867. — G. SCHÖLL, *De Ecclesiarum Britonum Scotorumque historia fontibus* ; Berlin, 1851. — REEVES, *The Culdees of the British Islands* ; Londres, 1864. — W. SKENE, *Celtic Scotland* ; Londres, 1876, t. II. — W. BRIGHT, *Chapters of early English Church history* ; Oxford, 1878. — A. LOOFS, *Antiquorum Britonum et Scotorum ecclesiarum mores* ; Leipzig, 1882. — W.-L. ALEXANDER, *The Ancient British Church* ; Londres, 1889, 2^e éd.

CUL-DE-FOUR (Archit.). Voûte en quart de sphère, formant une demi-coupe et employée dans l'antiquité pour abriter des exèdres dans les tribunaux, à l'extrémité des basiliques, dans les salles de thermes, dans les gymnases, etc. Cette forme de voûte fut conservée pendant les premiers siècles du christianisme et même pendant toute l'ère romane pour couvrir l'abside principale des églises où se tenait l'évêque entouré des anciens et aussi pour couvrir les petites absides terminant les basses nefs. On décorait le plus souvent ces voûtes de caissons peints et sculptés, de mosaïques sur fond d'or ou de peinture. Paris offre plusieurs exemples de ces voûtes en cul-de-four dont les plus anciennes remontent, croit-on, au commencement de l'ère romane et se voient dans les petites absides latérales de l'église Saint-Pierre, à Montmartre, tandis qu'un bel exemple moderne de voûte en cul-de-four de grande dimension et richement décorée est la voûte du chœur de l'église Saint-Vincent-de-Paul, élevée sur les plans de J.-J. Hittorff, décorée par Picot de peintures dans le style des basiliques latines et représentant le Christ assis entouré d'apôtres et de personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Suivant certaines particularités qui les distinguent, les culs-de-four sont dits en plein cintre, surhaussés, surbaissés, circulaires, elliptiques, etc. (V. ARC, VOÛTE). Charles LUCAS.

CUL-DE-LAMPE. I. ARCHITECTURE. — Support en encorbellement, différent du *corbeau* (V. ce mot), usité depuis la fin de l'ère romaine et surtout pendant le moyen âge et la Renaissance, et ayant souvent reçu une riche ornementation sculptée et parfois peinte. Les culs-de-lampe semblent devoir leur nom consacré par l'usage à l'analogie de forme que présentent les plus simples d'entre eux avec le fond d'une lampe suspendue terminée en pointe ; mais, dans les différents styles du moyen âge, les culs-de-lampe, très employés pour supporter des colonnes engagées recevant des arcs doubleaux, des retombées d'arcs et quelquefois des statues, se sont beaucoup écartés de cette forme primitive rappelant assez bien un cône renversé et cannelé. Ainsi, dès la fin du XI^e siècle, on voit, à l'entrée du chœur de l'église haute de Chauvigny (Poitou), un remarquable cul-de-lampe représentant une tête de femme, d'un beau sentiment, et coiffée d'une draperie descendant d'une sorte de tailloir circulaire mouluré qui couronne le corbeau proprement dit et reçoit une colonne d'arc doubleau. On conçoit

facilement le grand rôle que jouèrent dans l'architecture, au double point de vue de la construction et de la décoration, les culs-de-lampe lorsque, les arcs servant de nervures aux voûtes se multipliant, leurs sommiers durent trouver dans les culs-de-lampe une assiette large et suffisante dont l'encorbellement faisait corps avec plusieurs assises. Viollet-le-Duc (*Dict. de l'Architecture*, t. IV) reproduit de nombreux culs-de-lampe empruntés à des édifices religieux, civils et même militaires et dont quelques-uns, comme celui sculpté dans un angle du croisillon nord de la cathédrale d'Agén, sont de véritables petits monuments composés de corbeaux, de colonnettes et de figures. Nous donnons ci-dessous un des culs-de-lampe portant les faisceaux de colonnettes des voûtes de la cathédrale de Laon, lequel



Cul-de-lampe (cathédrale de Laon).

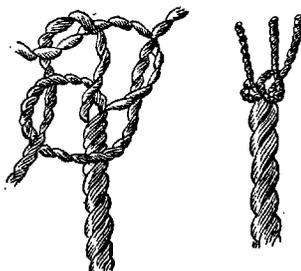
montre un heureux arrangement combiné pour faire porter à un buste d'ange semblant sortir de la muraille trois colonnettes reposant sur sa tête et ses deux ailes. D'autres culs-de-lampe étaient, suivant le style de l'époque ou l'imagination de leurs auteurs, décorés de feuillages, d'armoiries, d'animaux fantastiques et même de scènes empruntées aux moralités de l'époque, témoin le cul-de-lampe découvert derrière une armoire dans la salle dite du trésor de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, et dont le curieux sujet a été interprété de diverses façons. Sous la Renaissance, les culs-de-lampe reproduisirent plus fréquemment la forme d'un chapeau privé de sa colonne et reposant sur un culot orné de petits ornements simulant des S ou des consoles minuscules. On doit encore considérer comme des culs-de-lampe les encorbellements en forme de console ou de clef pendante qui supportent la cuve des chaires à prêcher et aussi certains motifs d'ornementation qui, dans les fermes en fer, décorent l'extrémité des pignons et les relient aux entrails.

Charles LUCAS.
II. GRAVURE. — Petite estampe destinée à être placée à la fin d'un chapitre. Un cul-de-lampe doit généralement s'inscrire dans un triangle placé la pointe en bas, mais on donne par extension le nom de cul-de-lampe à toutes les compositions destinées à remplir un bas de page.

III. ARTILLERIE (V. CULASSE).

CUL-DE-NÉGRESSE (Bot.) (V. LODOICEA).

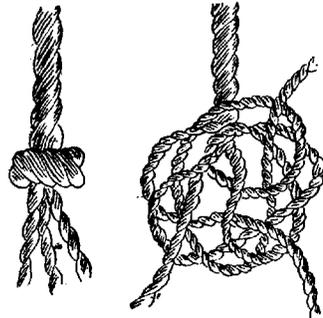
CUL-DE-PORC. Nœud ou entrelacement de torons qui



Cul-de-porc simple.

forme une sorte de pomme à l'extrémité d'un cordage. Le cul-de-porc est simple ou double. Le premier n'est pas assez solide pour être d'un usage courant. On ne l'emploie, en général, que comme base du cul-de-porc double. Pour les confectionner, on détend les torons; on les entrelace

double s'opère en doublant le cul-de-porc simple. La pomme que l'on obtient de cette manière présente une grande solidité. On l'emploie pour arrêter les tire-veilles et comme dormant des garants d'embarcation.



Cul-de-porc double.

CUL-DE-SAC (Archit.). Nom donné autrefois et encore de nos jours à de petites rues ou à des ruelles sans issue et dont le nom

moderne est *impasse* (V. ce mot). Quoique les culs-de-sac, ouverts au travers de propriétés privées et non livrées à la circulation publique, constituent, au premier chef, des propriétés privées, les dangers que leur mauvais état d'entretien ou leur état d'insalubrité peut entraîner pour la santé publique a conduit le législateur à les placer sous le coup des pouvoirs de police municipale confiés aux maires et sous l'action des commissions de logements insalubres.

Charles LUCAS.

BIBL. : G. JOURDAN, *Pouvoirs des maires en matière de salubrité des habitations*; Paris, 1890, in-8.

CULEBRA (Sierra de la). Chaîne de montagnes de la prov. de Zamora (Espagne), près de la frontière de Portugal, court dans le sens de l'E. à l'O. et offre des paysages très pittoresques; elle domine toute la r. g. de la riv. Tera, affl. de l'Esla, et se joint à l'O. aux collines de la sierra de Segundera. Son point culminant est la Peña Mira (1.245 m.). E. CAT.

CULEBRA. L'une des îles Vierges, la plus proche de Porto-Rico, environ 34 kil. q. de superficie; on y fait un commerce de bois assez important.

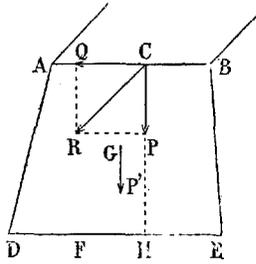
CULEBRA. Port de la république de Costa-Rica, sur l'océan Pacifique et au fond de la baie du même nom.

CULEBRA. Ville de l'isthme de Panama, sur le falte (86 m.) qui sépare le rio Grande (Pacifique) du rio Chagres (mer des Antilles). Station du chemin de fer de Panama à Colon. On a dû pratiquer sur ce point une tranchée de 7 m. de profondeur. La nécessité de franchir le faite en ce point est une des grosses difficultés que présente l'établissement du canal interocéanique.

CULEBUTTE (V. COIFFURE, t. XI, p. 866).

CULÉE. C'est l'appui extrême d'une voûte ou d'un pont. Les culées des ponts en bois sont quelquefois en charpente et formées alors simplement de pieux enfoncés verticalement derrière lesquels on place des madriers horizontaux jointifs pour maintenir les terres. Ces pieux sont réunis à leur partie supérieure par un chapeau sur lequel s'appuient les poutres du pont. Mais le plus souvent, même pour les ponts en bois, on fait des culées en maçonnerie. Les culées des ponts formés de poutres droites, soit en bois, soit en métal, n'ont à supporter, de la part de ces pièces, que des efforts verticaux. Elles doivent, en outre, résister à la poussée des terres, et on calcule leurs dimensions comme celles des murs de soutènement, en tenant compte, bien entendu, de la charge verticale provenant des poutres. Il est utile de donner, au parement de ces culées, un fruit assez prononcé, favorable d'abord à la résistance à la poussée, mais ayant surtout pour effet d'accroître la distance entre la verticale de la charge et l'arête antérieure de la base d'appui. Pour les culées de voûtes qui doivent résister en outre à la poussée de celles-ci, on peut déterminer leur épaisseur par une épure de stabilité, en prolongeant, jusqu'à leur fondation, la courbe des pressions qui a servi à déterminer les dimensions de la voûte. Mais on peut aussi la calculer de la manière suivante : soit AB la face supérieure horizontale de la culée qui supporte une

demi-voûte dont l'action est représentée par la ligne oblique CR se décomposant en une force verticale CP, égale au poids de la demi-voûte et une force horizontale CQ, qui est la poussée.



Désignons par a la largeur connue AB, par c la distance BC du point d'application C de la force CR à l'arête intérieure B. Supposons, suivant l'usage, que la largeur de la voûte et de la culée, dans le sens perpendiculaire à celui de la figure, soit égale à l'unité, et appelons P et Q le poids de la demi-voûte et la poussée pour l'unité de longueur de cette dimension, et proposons-nous de déterminer la largeur DE = x que devra avoir la culée, à une hauteur donnée CH = h au-dessous du plan AB pour que l'effort maximum supporté par la maçonnerie par unité de surface, au point le plus chargé, ne dépasse pas la charge de sécurité R également donnée. Nous admettrons encore que le fruit f du parement BE de la culée est réglé d'avance par des considérations architecturales, de sorte que nous pouvons en déduire la distance HE = $b = c + fh$ de la verticale du point C à l'arête intérieure E de la base. L'effort total exercé sur la base DE sera la résultante de la force CR et du poids P' de la culée ABED, qui, en appelant Π le poids du mètre cube de maçonnerie, est égal à $\Pi h \frac{a+x}{2}$ et qui est appliqué au centre de gravité G du trapèze.

Nous supposerons approximativement que la verticale de ce point G passe par le milieu de DE. Nous pouvons alors déterminer le point F par lequel passera la résultante des efforts CR et P', il suffit d'écrire que la somme des moments, par rapport à ce point, des trois forces P, Q, P' est nulle, ce qui donnera, en appelant x la distance inconnue DF, l'équation :

$$(1) P(x - b - z) + \Pi h \left(\frac{a+x}{2} \right) \left(\frac{x}{2} - z \right) - Qh = 0.$$

Pour exprimer que l'effort par unité de surface, au point le plus chargé D de la base, est égal à la charge de sécurité R, nous supposerons que z est inférieur ou au plus égal au tiers de x , de sorte que la charge maximum soit exprimée par $\frac{2(P+P')}{3z}$ et en l'égalant à R et substituant à P' sa valeur, nous obtenons l'équation :

$$(2) \frac{3Rz}{2} = P + \Pi h \left(\frac{a+x}{2} \right).$$

Et, en éliminant z entre ces deux équations, il en vient une du second degré en x , qui, résolue par rapport à cette inconnue, donne :

$$(3) x = \left[\frac{6P + aR}{2R - 3\Pi h} \right] - a + \sqrt{\left[\frac{6P + aR}{2R - 3\Pi h} \right]^2 + \frac{4}{\Pi h} \left[\frac{3P^2 + 2R(Qh + Pb)}{2R - 3\Pi h} \right]}$$

et cette valeur de x portée dans l'équation (2) fournira celle de z . Il est rare que l'on emploie cette formule un peu compliquée. Le plus souvent, on se contente, sans tenir compte, provisoirement, de la charge de sécurité R, d'exprimer que le point F où la résultante des pressions rencontre le joint DE ne se trouve pas trop éloigné du milieu de ce joint, en écrivant, par exemple, que le rapport des longueurs $\frac{DE}{FE} = \frac{x}{x-z}$ est égal à un nombre donné K compris entre 1 et 2 et auquel M. J. Resal a proposé de donner le nom de coefficient de stabilité. Si, dans la formule (1) on rem-

place z par $x \left(\frac{K-1}{K} \right)$ cette équation ne contient plus d'autre inconnue que x qui y entre au 2^e degré et en la résolvant on obtient la valeur de cette inconnue

$$(4) x = - \left[\frac{a}{2} + \frac{2P}{(2-K)\Pi h} \right] + \sqrt{\left[\frac{a}{2} + \frac{2P}{(2-K)\Pi h} \right]^2 + \frac{4K}{2-K} \left(\frac{Pb - Qh}{\Pi h} \right)};$$

on calcule ensuite $z = x \left(\frac{K-1}{K} \right)$ et l'on s'assure, après coup, que la condition relative à l'effort maximum au point le plus chargé est satisfaite. On doit d'ailleurs faire le calcul de x par l'une ou l'autre méthode, non seulement pour la base de la culée, mais pour un certain nombre d'assises successives, h désignant, en tout cas, la distance des deux assises considérées.

Au lieu de ces formules théoriques on se contente quelquefois de calculer l'épaisseur de la culée par l'une des formules empiriques suivantes dans lesquelles $2l$ désigne l'ouverture de la voûte entre les naissances, f sa montée qui est égale à l dans les voûtes en plein cintre, e son épaisseur à la clef, c l'épaisseur du remblai au-dessus de la clef, h la hauteur de la culée depuis sa base jusqu'aux naissances, et H la hauteur totale depuis la base de la culée jusqu'au-dessus du remblai : $H = h + f + e + c$. L'épaisseur x de la culée, supposée uniforme sur toute sa hauteur, doit, d'après M. Léveillé, avoir les valeurs suivantes :

Voûtes en plein cintre :

$$x = 0,30 + 0,324 l \sqrt{\frac{1,73 l (2h + l)}{H (2e + l)}}.$$

Voûtes surbaissées, en arc de cercle, ellipses ou anses de panier : $x = 0,33 + 0,424 \sqrt{\frac{2lh}{H(f+e)}}$.

D'après M. Lesguiller on devrait prendre :

Voûtes en arc de cercle :

$$x = \sqrt{2l} \left[0,60 + 0,20 \left(\frac{l}{f} - 1 \right) + 0,04 h \right].$$

Cette formule se réduit à $x = \sqrt{2l} (0,60 + 0,04 h)$ pour les voûtes en plein cintre.

Enfin, les ingénieurs russes et allemands emploient la formule suivante qui s'applique aux voûtes de toutes formes :

$$x = 0,305 + \frac{l}{4} \left(\frac{6l-f}{2l+f} \right) + \frac{h}{6} + \frac{c}{12}.$$

Il ne suffit pas de calculer les dimensions des culées des voûtes, il faut les établir sur des fondations solides, et bien des voûtes périssent par suite de tassements subis par les fondations de leurs appuis. On exécute souvent les massifs des culées en maçonnerie de blocage pour n'avoir pas à se préoccuper de la direction à donner aux surfaces de lit. Lorsque les culées sont appareillées par assises, il convient de s'assurer que la pression sur chacune d'elles ne fait pas, avec la normale, un angle supérieur à l'angle de glissement. On est souvent conduit, notamment pour les voûtes surbaissées, à incliner les assises sur l'horizontale pour leur faire couper à peu près normalement la courbe des pressions. Les culées peuvent avoir leur parement apparent ; elles peuvent, au contraire, être entièrement enfouies dans le sol et masquées par un talus sur lequel semble reposer la voûte : celle-ci est dite alors à *culées perdues*. A. F.

BIBL. : DEGRAND et RÉNAL, *Ponts en maçonnerie*; Paris, 1888, 2 vol. in-8.

CULENBORG ou KUILEMBURG. Ville de la Hollande, prov. de Gueldre, à 55 kil. d'Arnhem, sur la rive gauche du Lek ; 5,300 hab. On y fabrique des rubans de soie.

CULÉTRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc ; 185 hab.

CULEX (Entom.) (V. Cousin).

CULEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny ; 293 hab.

CULEY-LE-PATRY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt; 426 hab.

CULHAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux; 1,334 hab. Culhat était le siège d'une commanderie du Temple. Eglise romane. Lanterne des morts du XII^e siècle (mon. hist.). L. F.

CULHUACAN. Bourg du Mexique, dans la prov. de Mexico, ancienne capitale de la tribu tolèque des *Culhuas*.

CULIACAN. Ville du Mexique, capitale de la prov. de Linaloa, sur le rio Cuhacan et au milieu d'une riche région minière. Ancien centre de population culhua, c'est encore une des villes les plus considérables de la Sonora; 15,000 hab. Elle est traversée par la route qui, d'une part aboutit à Mazatlan, sur le Pacifique, d'autre part à travers la Sonora, rejoint Tucson, dans l'Arizona. Un tronçon de chemin de fer la relie à Altata qui lui sert de port sur le golfe de Californie.

CULIÈRE (V. CUVETTE).

CULILAWAN (Ecorce de) (V. CANNELLE).

CULIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bourney; 460 hab.

CULINA (Ant. gr. et rom.) (V. CUISINE ET MAISONS GRECQUE ET ROMAINE).

CULINAIRE (Art) (V. CUISINE).

CULLEN (William), célèbre médecin anglais, né à Hamilton le 15 avr. 1710, mort le 5 févr. 1790. Il étudia à Londres et à Edimbourg, puis en 1744 se rendit à Glasgow où il organisa un système presque complet d'enseignement médical. En 1773, il obtint à Edimbourg le cours de pratique qu'il ambitionnait depuis longtemps. Il put alors sans entraves exposer son système médical, auquel les idées de Fréd. Hoffmann avaient servi de base; solidiste exclusif, il s'appuie à la fois sur le système nerveux avec Hoffmann, sur l'irritabilité avec Haller. Il partage la pathologie tout entière en trois classes, les pyrexies, les maladies nerveuses, les cachexies; quoique les affections les plus disparates viennent s'y coudoyer dans le même groupe, ce système eut un grand succès à cause de sa simplicité. En raison de l'imperfection des études anatomo-pathologiques à cette époque, tout dans ce système est symptomatologie, et les indications thérapeutiques sont développées avec une rare sagacité. Ouvrages principaux: *Institutions of medicine* (Edimb., 1772, et autres édit.; trad. fr., Paris, 1785, in-8); *Lectures on the materia med.* (Londres, 1772, in-4; 1789, in-4; trad. fr., Paris, 1789, 2 vol. in-8); *First Lines of practice of physic* (Edimb., 1776, 1783, in-8; nombreuses édit., et deux trad. fr., en 1785, 2 vol. in-8, et 1785-87, 2 vol. in-8; nouv. édit., Paris, 1849, 3 vol. in-8); *Clinical Lectures* (Londres, 1797, in-8 et autres édit.). D^r L. HN.

BIBL: J. THOMSON, *Account of the life of William Cullen*; Edimbourg, 1832-59, 2 vol.

CULLEN (Paul), archevêque de Dublin, né à Prospect, près de Ballytore, comté de Kildare, le 27 avr. 1803, mort à Dublin le 24 oct. 1878. Ordonné prêtre en 1829, il remplit les fonctions de recteur du collège irlandais de Rome. Il acquit une grande autorité dans les conseils du Vatican, sous le pontificat des papes Grégoire XVI et Pie IX; il fut nommé archevêque d'Armagh et primat de l'Irlande, en 1850. Il présida le synode national de Thurles. Deux ans plus tard, promu au siège archiepiscopal de Dublin, il se signala par son attitude énergique dans l'exécution des résolutions prises par cette assemblée sur les questions scolaires. Partisan d'une école purement confessionnelle, il refusa de siéger dans les commissions mixtes ou laïques. La création d'une université catholique irlandaise fut l'objet constant de ses préoccupations, et il vit ses efforts couronnés de succès. Il déploya une activité extraordinaire dans la restauration des œuvres pies. On lui doit notamment l'hôpital *Mater misericordiae* de Dublin. Dans la question du pouvoir temporel du pape en 1858, il se signala par la part active qu'il prit à la lutte. Il fut le

principal organisateur de la brigade irlandaise qui se rendit à Rome pour soutenir la papauté. En 1866, il fut nommé cardinal et contribua à faire proclamer le dogme de l'infailibilité du pape. En 1875, il présida le synode de Maynooth. G. Q.

CULLERA. Ville d'Espagne, prov. de Valence, à 4 kil. de l'embouchure du Jucar, au milieu d'une magnifique huerta; 11,049 hab. La ville, qui a quelque importance stratégique, a une vieille enceinte flanquée de tours. L'Alto de Cullera (233 m. d'altit.), signal géodésique de premier ordre du réseau espagnol, domine la ville du côté du Levant et forme le cap du même nom. Les navires d'un faible tonnage remontent le fleuve jusqu'à Cullera et y trouvent un excellent abri. Pêche très active, exportation considérable d'oranges, oignons, vins, olives, etc.

CULLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy; 440 hab.

CULLODEN. Manoir d'Ecosse, comté de Nairn, près d'Inverness, au S. duquel fut livrée, le 16 avr. 1746, sur la lande de Drummoissie, la bataille qui ruina définitivement la cause jacobite dans la Grande-Bretagne (V. CHARLES-EDOUARD).

CULLY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully; 296 hab.

CULM (V. KULM).

CULMA. Volcan du Guatemala, non loin de la frontière salvadorienne, à l'O. du lac de Guija et au N. de la ville de Jutiapa.

CULMBACH (V. KULMBACH).

CULMBACH (Hans von), peintre-graveur allemand, né à Culmbach en Franconie, vers 1472, mort au plus tard en 1522. Son nom de famille est Suess (et non Wagner). Il passa plusieurs années dans l'atelier de Dürer, après avoir reçu les leçons ou subi l'influence de Jacopo, de Barbari. L'*Adoration des bergers* (signé de son monogramme et daté 1511), du musée de Berlin, est une œuvre forte et touchante. Mais c'est surtout dans le tableau d'autel de l'église Saint-Sebalde de Nuremberg, chef-d'œuvre de Culmbach, qu'on retrouve les deux influences de Dürer et de l'École vénitienne. Enfin, c'est encore de Dürer que relèvent les pages vigoureuses et vivantes (*Histoire de saint Paul et de saint Pierre*) que possèdent les Uffizi de Florence et le Musée germanique de Nuremberg. Sur les tableaux tirés de la légende de sainte Catherine que conserve l'église Notre-Dame de Cracovie, on lit le nom de Hans Suess. Les galeries de Hambourg, Berlin, Bamberg, Leipzig, Schleissheim, ont des portraits de ce maître.

BIBL: K. WOERMANN, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1883, in-8. — D^r HUBERT JANITSCHKE, *Die Malerei, dans la Geschichte der deutschen Kunst*; Berlin, 1889, in-4.

CULMINATION (Astron.). Point le plus élevé qu'atteint un astre dans sa révolution. C'est au moment de son passage supérieur au méridien qu'il atteint sa plus grande hauteur. Quand il est au méridien inférieur, sa hauteur est la moindre. Celle-ci n'est observable que pour les astres dont la déclinaison est au moins égale à la latitude du lieu.

CULMONT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres; 424 hab.

CULMSEE (V. KULMSEE).

CULOTTE. I. HISTOIRE DU COSTUME (V. COSTUME).

II. BOUCHERIE. — La culotte est la partie de la cuisse du bœuf qui comprend l'échine depuis le dessus de la queue jusqu'au filet, et à peu près, en allant en pointe vers le pis, entre la tranche grasse et la bavette. C'est un morceau de premier choix. Le premier morceau qui se prend auprès de l'aloïau se nomme *cinier*; vient ensuite le *milieu de la culotte*, puis la *pointe*.

CULOZ (*Culum, Cullo, Cul, Cule*). Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Seyssel, au pied du Grand-Colombier; 1,474 hab. Importante stat. du chem. de fer Paris-Lyon-Méditerranée, bifurcation des lignes de Turin et de Genève. Au début du XII^e siècle, Culoz appartenait à

Humbert de Luyriens qui le tenait en fief de Humbert, sire de Beaujeu. En 1584, cette terre passa par alliance à la famille d'Angeville et vers 1750 à celle de la Fléchère.

CULPABILITÉ. L'idée de culpabilité, au point de vue de la loi pénale, implique l'existence des deux conditions suivantes : 1° un fait illicite ; 2° un agent moral. Il faut d'abord un fait illicite. Quelque répréhensible, quelque immoral que soit un acte, quel que puisse être le préjudice qu'il ait causé à autrui, il ne saurait être question de culpabilité, si cet acte n'a pas été formellement prévu et puni par un texte législatif. Ce mot *fait illicite* doit d'ailleurs s'entendre ici dans son sens le plus large, c.-à-d. d'un fait négatif aussi bien que d'un fait positif. Qu'il s'agisse d'une action ou d'une omission, peu importe. Faire ce qui est défendu ou ne pas faire ce qui est ordonné est également condamnable. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il est indispensable que cet ordre ou cette défense émane de la loi. Il faut, en second lieu, que cet acte matériel ait sa cause efficiente dans un agent moral. En dehors de la conscience, point de responsabilité. C'est là une condition tellement essentielle, en cette matière, que, à la différence de la première, si elle fait défaut, par cela même il n'y a plus d'infraction à quelque point de vue qu'on se place. Le fait échappera non seulement à la répression de la législation positive, mais même à la réprobation du droit naturel. On aura à le déplorer peut-être ; on ne pourra pas le blâmer. Ce sera un accident, un malheur, un désordre, jamais une faute, un délit, ni un crime. Un mur s'écroule et tue un passant. Un animal blesse une personne. Un incendie éclate dans un théâtre et fait des centaines de victimes. Ce sont là des calamités que la loi est impuissante à atteindre, à moins que l'on n'établisse, en remontant la chaîne des effets et des causes, que l'une de ces causes réside dans un agent moral. L'homme seul est agent moral. Mais tout homme n'est pas un agent moral. Cette qualification n'appartient qu'à celui qui sera un être à la fois raisonnable et libre. La raison doit s'entendre ici de la faculté de discerner le bien et le mal ; la liberté, du pouvoir de choisir entre deux partis contraires, et exclusifs l'un de l'autre, de décider que le fait que notre conscience nous représente comme coupable sera ou ne sera pas réalisé. En un mot, la culpabilité suppose l'imputabilité ; mais elle ne se confond pas avec elle. Celle-ci consiste, en effet, dans la possibilité de demander compte à un individu, non pas seulement des faits qui tombent sous le coup de la loi, mais, d'une manière générale, de toutes ses actions bonnes ou mauvaises. Elle a donc une signification plus étendue que la première et, par conséquent, une moins grande compréhension. Tels sont les principes philosophiques qui régissent la matière. Il nous reste à faire connaître à présent l'application qui en a été faite par le code pénal. L'art. 64 du C. pén. dispose qu'il n'y a ni crime ni délit, si l'agent était en état de démence au moment de l'action, ou s'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. C'est poser, en d'autres termes, les deux conditions que nous indiquons plus haut, et dire que toute culpabilité disparaît, si l'auteur du fait ne jouit pas de sa raison et de sa liberté. Le mot *démence* s'applique, en droit pénal, à toutes les formes, sans distinction, de l'aliénation mentale, à la monomanie, à l'imbécillité, à l'idiotisme aussi bien qu'à la fureur. Dès l'instant qu'au moment de l'action l'agent a été incapable d'en apprécier la moralité, il ne peut être déclaré coupable. Il devra, au contraire, être considéré comme responsable alors même que la démence est son état habituel si, à l'instant de la perpétration du crime, il se trouvait dans un intervalle lucide. Quant au désordre intellectuel occasionné par une violente passion, telle que la jalousie ou la colère, il ne saurait être assimilé à la folie. La culpabilité subsiste. Mais les juges pourront voir néanmoins dans l'état moral du prévenu ou de l'accusé un élément d'atténuation. Il en est de même de l'ivresse. La jurisprudence décide qu'elle ne présente aucun des

caractères de la démence, et que, par conséquent, l'art. 64 ne peut, dans cette hypothèse, recevoir son application. Si cependant l'agent se trouve dans une situation telle que la conscience morale soit en lui entièrement abolie, certains auteurs soutiennent que le fait par lui commis dans ce moment d'aberration ne doit pas lui être imputable. Le somnambulisme et l'hypnotisme sont également exclusifs de toute responsabilité. Mais ni la surdi-mutité ni le sortilège ne pourront être invoqués comme faits justificatifs. Après la démence, l'art. 64 pose la force majeure comme seconde cause de non-culpabilité. Cette disposition doit s'appliquer à la contrainte morale aussi bien qu'à la contrainte physique, car la loi ne distingue pas. C'est ainsi qu'une infraction commise sous l'empire d'une menace de mort ne sera plus criminelle ni délictueuse. Il en sera de même d'un mal physique redoutable, mais non de la crainte d'un préjudice moral ou pécuniaire. Ce mal doit être aussi un mal présent. S'il ne doit se produire que dans un avenir plus ou moins éloigné, on ne pourrait y voir une circonstance de nature à détruire d'une façon complète la liberté de l'agent. C'est là d'ailleurs une question de fait abandonnée à la souveraine appréciation des juges qui devront tenir compte sur ce point de l'âge, du sexe et du degré d'intelligence des prévenus. Le commandement de l'autorité légitime peut également être considéré comme une contrainte morale qui efface la culpabilité. Cette règle est applicable aux militaires, aux fonctionnaires, même aux simples particuliers qui ont agi en vertu de réquisitions régulières, à moins toutefois que l'ordre, par eux reçu, n'ait été donné dans des circonstances telles que son caractère criminel en ressorte à l'évidence. Le subordonné devra aussi refuser d'obéir, si cet ordre s'applique à un objet qui soit en dehors des attributions légales du supérieur hiérarchique. La loi pénale qui, ainsi qu'on vient de le voir, fait de la raison morale et de la liberté deux conditions constitutives de l'imputabilité, ne se prononce pas, d'une manière formelle, sur la bonne foi. Que faut-il décider à cet égard ? S'il n'y a pas eu chez l'agent d'intention criminelle, si, par suite d'une erreur de fait, il se croyait, au moment de l'action, dans des circonstances où il ne pouvait y avoir ni crime ni délit, devra-t-il être déclaré responsable ? devra-t-il, au contraire, être renvoyé des fins de la plainte ? Il n'y a pas sur ce point de règle générale. La solution de cette question dépendra de la nature de l'infraction reprochée au délinquant. En matière criminelle et correctionnelle il est admis, en principe, que l'absence de l'élément intentionnel enlève à l'action tout caractère répréhensible. Ainsi celui qui s'empare de la chose d'autrui dans la croyance qu'il en était propriétaire ne se rend pas coupable de vol. De même, on ne pourrait voir un délit d'adultère dans le fait de celui qui viole la foi conjugale, s'il est établi qu'il y a eu de sa part erreur sur l'existence du mariage qui est un élément constitutif de ce délit. Mais la bonne foi n'est plus exclusive de la culpabilité relativement aux infractions à l'égard desquelles le législateur réprime la seule imprudence, comme l'homicide ou les blessures involontaires. Elle ne l'est pas davantage dans les cas où l'agent, bien que n'ayant aucune intention criminelle, sait pourtant qu'il commet un fait immoral. En ce qui concerne les contraventions de simple police, c'est la règle inverse qui doit être posée. Le fait matériel suffira, en général, pour qu'une condamnation puisse être prononcée. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il sera nécessaire qu'à ce fait matériel vienne se joindre un élément intentionnel. Enfin, en matière de délits-contraventions prévus par les lois spéciales et punis de peines correctionnelles, tels que les infractions aux lois d'exil, par exemple, le délinquant invoquerait vainement l'exception tirée de la bonne foi.

Aux termes de l'art. 328, il n'y aura encore ni crime ni délit, lorsque l'homicide, les blessures et les coups auront été commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui. C'est là un qua-

trième fait justificatif, une quatrième circonstance exclusive de la culpabilité. Mais pour qu'il y ait lieu à l'application de cet article, pour que la résistance à l'aide de l'un des moyens ci-dessus indiqués ne soit ni criminelle ni délictueuse, il faut d'abord que l'agression soit injuste. En second lieu, le péril doit être imminent, sans qu'il y ait d'ailleurs à distinguer si l'agent a été ou non dans la possibilité de s'y soustraire par la fuite. En troisième lieu, il faut qu'il s'agisse d'une attaque menaçant les personnes et non d'un simple danger menaçant les biens. L'art. 329 fait l'application de ces principes dans les deux hypothèses suivantes : 1° si le fait a eu lieu en repoussant pendant la nuit l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité et de leurs dépendances ; 2° en cas de défense contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence. A côté des faits justificatifs, la loi admet des excuses. Ces excuses sont absolutes ou atténuantes. Les premières effacent entièrement la culpabilité. Les secondes ont seulement pour effet de permettre au juge d'adoucir la peine. Les unes et les autres doivent être expressément déterminées par le législateur. C'est ce qui résulte de l'art. 65 ainsi conçu : « Nul crime ou délit ne peut être excusé, ni la peine mitigée que dans les cas et dans les circonstances où la loi déclare le fait excusable ou permet de lui appliquer une peine moins rigoureuse. » Ainsi, ceux qui avant toute exécution du complot contre la sûreté de l'Etat, et, avant toutes poursuites commencées, ont révélé ces faits à l'autorité, ou qui, même depuis le commencement des poursuites, ont procuré l'arrestation des coupables, sont exemptés des peines prononcées par la loi contre les auteurs de ces crimes (art. 108). Ainsi encore ne peuvent être condamnés les individus qui ont fait partie de bandes armées, mais sans y remplir aucun emploi ni aucune fonction, s'ils se sont retirés au premier avertissement des autorités civiles ou militaires, ou même depuis, s'ils n'ont été saisis que hors des lieux de la réunion séditieuse, sans opposer de résistance et sans armes (art. 100). En cas de recel de criminels, leurs ascendants ou descendants, époux ou épouses même divorcés, frères ou sœurs ou alliés au même degré, ne sauraient être déclarés coupables (art. 248). Pareillement, les soustractions frauduleuses commises entre les mêmes personnes, sauf cependant les frères et sœurs, ne peuvent être incriminées. Elles donneront lieu seulement à des réparations civiles (art. 380). Ce sont là des excuses absolutes ; quant aux excuses atténuantes qui ont seulement pour effet d'amoindrir la culpabilité, les unes sont générales et les autres spéciales. Les excuses générales sont la minorité de seize ans et la provocation. Parmi les secondes on peut citer l'outrage violent à la pudeur, en matière de crime de castration et le flagrant délit d'adultère, en cas de meurtre commis par l'époux sur l'épouse et sur le complice (art. 324 et 325). Dans ces diverses hypothèses, la criminalité de l'acte subsiste. Une peine devra donc être prononcée ; mais la répression sera mitigée. On le voit, les faits justificatifs et les excuses consistent dans des circonstances formellement précisées et limitativement énumérées par le législateur qui détermine ainsi les conditions de la culpabilité absolue. Mais la culpabilité absolue est une abstraction. La culpabilité individuelle seule est une réalité. Cependant la loi ne pouvait pas prévoir les éléments multiples qui concourent à former cette culpabilité concrète, ni les motifs d'atténuation capables de la modifier. Dès lors elle devait laisser au juge du fait le soin de les rechercher et de les apprécier, et un pouvoir suffisant pour lui permettre de proportionner la peine au degré de criminalité de l'agent. C'est ce qu'elle a fait d'abord par la latitude du maximum au minimum. Mais cette mesure aurait été insuffisante, le minimum de la peine pouvant être encore trop rigoureux, eu égard aux conditions particulières dans lesquelles s'est trouvé le délinquant. Le code pénal a obvié à cet inconvénient par l'admission du bénéfice des circonstances atténuantes dont le système se trouve réglé

par l'art. 463, soit en matière criminelle, soit en matière correctionnelle. Une judicieuse application de cet article donnera aux tribunaux le moyen de tenir compte de toutes les circonstances de fait et de la culpabilité individuelle, de la manière à la fois la plus large et la plus équitable. Toutes les questions relatives à la démence, à la contrainte, à la bonne foi, à la légitime défense, aux excuses et aux circonstances atténuantes, questions que nous n'avons fait ici qu'effleurer, sont traitées dans les articles consacrés à chacun de ces mots avec tous les développements qu'elles comportent.

J. CHANCEL.

BIBL. : JOUSSE, *Traité de la justice criminelle*, t. I, p. 10. — PASTORET, *Lois pénales*, t. I, 1^{re} partie, p. 21. — MORIN, *Répertoire*, v^o Volonté. — BOURGUIGNON, *Jurisprudence des codes criminels*, t. III, p. 71. — SCHENCK, *Traité du ministère public*, t. II, p. 31. — RAUTER, *Traité du droit criminel*, t. I, pp. 25, 137. — DUVERGER, *Manuel des juges d'instruction*, t. I, p. 160. — ORTOLAN, *Éléments de droit pénal*, t. I, p. 99. — CHAUVEAU et HÉLIE, *Théorie du code pénal*, n^o 351. — BLANCHE, *Études pratiques sur le code pénal*, t. II, p. 270. — ROSSI, *Traité de droit pénal*, t. I, p. 319, t. II, p. 1. — FAUSTIN HÉLIE, *Pratique criminelle des cours et tribunaux*, 2^e partie, p. 70. — BERTAULD, *Cours de code pénal*, p. 348.

CULPEPER (Sir Thomas), économiste anglais, né en 1578, mort en 1662. On a de lui un *Tract against the high rate of Usurie* (1621), qu'il présenta au parlement, et qui fit baisser le taux légal de l'intérêt de 10 à 8 %. — Son troisième fils, sir Thomas Culpeper le Jeune (1620-1697), reprit la campagne commencée par son père, et publia plusieurs écrits contre l'usure, ainsi que des *Essays or Moral Discourses on several Subjects* (1655). On lui attribue un traité intitulé *Considerations touching Marriage*.

B.-H. G.

CULROS (Elisabeth MELVILL, lady), femme poète écossaise du commencement du xvii^e siècle, dont on a *Ane godlie Dreame, compylatin Scottish Meters* (Edimbourg, 1603, in-4), sorte de complainte presbytérienne qui fut longtemps populaire parmi les paysans d'Écosse. B.-H. G.

CULT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay ; 188 hab. Carrières de pierre de taille. L'ancienne et importante maison de Cult a possédé la seigneurie depuis le xv^e siècle jusqu'au xix^e. Eglise du xiii^e siècle, renfermant plusieurs dalles tumulaires du xvi^e et du xvii^e siècle. L.-x.

CULTE. Les actes du culte religieux, constatés par l'histoire, sont fort divers : offrande, sacrifice, prière, chant, danse, procession, construction d'édifices et fabrication d'images ; prosternation, adoration, méditation et contemplation ; abstinence, souffrance volontaire et mutilation ; purification, immersion et onction ; libation, repas sacré et même accouplement sexuel. Dans les notices sur les noms de la plupart de ces actes, on trouvera l'indication des idées qui y ont été attachées ; au mot RELIGION, l'indication des rapports généraux de la religion et du culte ; dans les articles sur les principales religions, des notions spéciales sur les objets et le but de leur culte, les actes et les rites qui constituent ce culte (V. aussi LITURGIE). E.-H. VOLLET.

Administration et organisation des cultes. — Au sens absolu du mot, les cultes ne sont pas libres dans un Etat parce que l'Etat possède sur l'ensemble des services publics un droit supérieur de direction et de surveillance, dérivant de sa souveraineté, qu'il exercera sur une Eglise, au même titre qu'il l'exerce, par exemple, sur l'armée. Il y a donc lieu de distinguer entre la liberté du culte et la liberté de conscience. Celle-ci, inscrite dans la déclaration des droits de 1789, est pleinement reconnue : personne ne peut être poursuivi à raison de la religion qu'il pratique. Celle-là n'existe en droit que pour les cultes reconnus par l'Etat, reconnaissance qui implique pour eux certaines restrictions, mais aussi certains avantages. Quant aux cultes non reconnus, s'ils sont soumis à l'autorisation préalable de l'Etat, ils sont en fait beaucoup plus libres que les autres, puisqu'ils se dirigent et se gouvernent eux-mêmes, sans immixtion de l'autorité civile, et à la seule condition d'observer le droit commun. Administrativement,

les cultes se divisent donc en deux grandes catégories : le culte catholique et les cultes non catholiques reconnus, les cultes non reconnus. Les questions religieuses qui se posent à propos de la liberté des cultes et de la liberté de conscience sont traitées aux mots APOSTASIE, HÉRÉSIE, LIBERTÉ.

CULTE CATHOLIQUE. — Nous renverrons pour l'historique de la question aux mots ÉGLISE, CONCORDAT, BIENS DE L'ÉGLISE, ÉTAT CIVIL, DIME, ORGANIQUES (Articles), PRAGMATIQUES, ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE, FRANCE ECCLÉSIASTIQUE. On y trouvera tout ce qui concerne l'organisation du culte catholique, à partir du moment où il s'est exercé comme culte reconnu, c.-à-d. sous le règne de Constantin, jusqu'au contrat synallagmatique passé entre le pape Pie VII et le gouvernement français et connu sous le nom de concordat. Nous ne nous occuperons ici que de l'organisation actuelle. Elle dérive du concordat de 1801 et des articles organiques (loi du 18 germinal an X), quoique ces derniers n'aient pas été acceptés par le saint-siège ; d'un assez grand nombre de lois spéciales dont les plus importantes sont celles du 23 ventôse an XII sur les séminaires ; celles des 7 thermidor an XI et 30 déc. 1809 sur les fabriques, celles du 6 nov. 1813 sur les biens des cures, des menses épiscopales, des chapitres et des séminaires ; enfin d'articles des lois générales (par exemple, les art. 23 et 24 de la loi du 15 juil. 1889 sur le recrutement de l'armée) ou de décrets, de circulaires, décisions, arrêtés ministériels, avis et arrêtés du conseil d'Etat, arrêtés de la cour de cassation, etc.

Le territoire est divisé en diocèses et en paroisses, le diocèse est administré par un évêque ou un archevêque, la paroisse par un curé. Le curé est soumis à l'autorité et à la juridiction de l'évêque, l'évêque à celle du pape. C'est le pape qui institue canoniquement les évêques, mais c'est le gouvernement qui les nomme et les présente au saint-siège. De même, si les évêques font les nominations des vicaires généraux, des chanoines et des curés, ces nominations doivent être soumises à l'approbation du gouvernement, comme aussi la fondation des établissements ecclésiastiques et communautés religieuses, la détermination de circonscription des paroisses, les érections de cures, de chapelles et oratoires particuliers, etc. Malgré ce principe de la distinction des pouvoirs spirituel et temporel, l'Etat intervient donc dans les affaires du culte, notamment pour en réglementer l'exercice extérieur, pour régler les intérêts temporels des personnes et des établissements ecclésiastiques et l'entretien des édifices religieux. Mais il s'est interdit d'intervenir dans les questions de dogme, dans les affaires relatives aux fonctions purement spirituelles, ou dans l'exercice des droits réservés exclusivement aux évêques et aux curés ; les membres du clergé doivent, de leur côté, ne pas s'immiscer dans les fonctions des autorités civiles, et le code pénal édicte des peines contre les ministres du culte qui, dans des discours publics ou des écrits contenant des instructions pastorales, critiquent ou censurent le gouvernement ou tout acte de l'autorité, provoquent à la désobéissance aux lois, excitent les citoyens à la rébellion ou à prendre les armes, ou entretiennent sur des matières religieuses une correspondance avec une puissance étrangère sans autorisation du ministre des cultes. C'est pour un motif de même ordre que les bulles, brefs, rescrits et autres expéditions de la cour de Rome elle-même, les décrets des synodes étrangers, ceux des conciles généraux ne peuvent être reçus, publiés, imprimés et exécutés en France sans l'autorisation du gouvernement.

L'exercice de la religion catholique est libre et son culte public, à la condition que les règlements de police jugés nécessaires par le gouvernement pour la tranquillité publique soient strictement observés. Les lieux où le culte peut être célébré sont les églises, les chapelles des établissements publics ou des particuliers, les voies publiques et les cimetières. Les églises doivent être gratuitement ouvertes au public sur qui il est interdit de percevoir aucune autre taxe que le prix des chaises. Aucune fête ne peut être établie sans l'autorisation du gouvernement. Il peut inter-

dire les cérémonies extérieures du culte, comme les processions, plantations de croix, etc., sur la voie publique lorsqu'il existe pour lui des motifs de crainte que l'ordre ne soit troublé. Les maires jouissent des mêmes droits. Les ministres du culte, archevêques, évêques, curés et desservants reçoivent des traitements de l'Etat. Aux termes du concordat, pourtant, l'Etat n'était tenu de payer que le traitement des archevêques, des évêques et des curés. Il n'était pas question d'émoluments pour les desservants et les vicaires qui devaient se contenter des oblations (ou casuel) et des pensions que leur avait votées l'Assemblée constituante. Les vicaires généraux et les chanoines étaient à la charge des conseils généraux et des conseils municipaux qui devaient en outre assurer le logement aux évêques, curés, desservants. Mais peu à peu, par la force même des choses, toutes les dépenses afférentes au personnel ecclésiastique passèrent à la charge de l'Etat et constituèrent le budget des cultes (ventôse an XI). Ce budget s'élevait en 1803 à 17,190,497 fr., en 1807 à 40,162,277 fr., en 1860 à 48,178,620 fr., en 1875 à 52,188,455 fr. A la suite des réductions apportées par les Chambres à certains chapitres, entre autres ceux du traitement du haut clergé qui avait de beaucoup dépassé les limites fixées par le concordat, et ceux des subventions aux séminaires (bourses) et des secours aux communautés religieuses, il était tombé, en 1885 à 44,200,397 fr. ; il est aujourd'hui (1894) de 45,067,003 fr. L'Etat doit protéger la liberté et pourvoir à la sûreté des ministres du culte : la législation criminelle renferme un grand nombre de dispositions à cet égard. Par contre, les ecclésiastiques ne jouissent plus des privilèges qu'ils avaient sous l'ancien régime, et tous leurs tribunaux d'exception ou d'attribution, officialités et autres, ont été abolis. Lorsqu'il se produit des contraventions aux lois dans l'exercice du culte, le gouvernement peut employer comme moyens de répression : les mesures disciplinaires, le recours au conseil d'Etat, la poursuite devant les tribunaux. Les ministres du culte catholique sont exemptés des fonctions de jurés, des tutelles qui s'ouvrent dans un autre département que celui de leur résidence. Ils ne peuvent être ni maires, ni adjoints, ni conseillers municipaux. Ils ne peuvent être élus membres du conseil général dans les cantons de leur ressort (pour les détails, V. ARCHEVÊQUE, EVÊQUE, CURÉ, DESSERVANT, VICAIRES, CHANOINE, etc.).

CULTES NON CATHOLIQUES. — Les cultes non catholiques reconnus par l'Etat sont le culte protestant réformé, le culte protestant luthérien ou de la confession d'Augsbourg, le culte israélite et le culte musulman (en Algérie).

Culte protestant. L'historique de la question est donné à l'art. ÉGLISES PROTESTANTES où l'on trouvera aussi les détails nécessaires sur l'organisation des Eglises réformées (V. encore CONSISTOIRE, SYNODE, DIRECTOIRE, etc.). Nous nous bornerons ici à quelques notions générales. La reconnaissance par l'Etat du culte protestant date seulement de l'édit de Nantes (13 avr. 1598), qui fut révoqué par Louis XIV en 1685. Les protestants tolérés par Louis XVI (édit du 17 nov. 1787) durent attendre la Révolution, et surtout les articles organiques (loi du 18 germinal an X) pour obtenir la reconnaissance légale et officielle de leur culte. Cet avantage leur fut confirmé par la constitution de l'an X, les chartes de 1814 et de 1830, la constitution de 1848, celle de 1852 avec quelques différences qui tiennent essentiellement aux régimes divers fondés sur ces constitutions. Ainsi la charte de 1814 déclarait la religion catholique romaine religion d'Etat et admettait seulement les cultes chrétiens à recevoir des salaires sur le Trésor, tandis que la constitution de 1848 étendait ce traitement à tous les cultes et leur reconnaissait expressément des droits égaux à la protection de l'Etat. La législation sur les cultes protestants, après avoir subi de nombreux remaniements sous tous les gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1789, a été enfin établie par le décret organique du 26 mars 1852 et la loi du 4^{er} août 1879 (confession d'Augsbourg), complétés par divers actes du pouvoir exé-

cutif (arr. minist. des 10 sept. 1852 et 20 mai 1853, décr. du 29 nov. 1871, circ. minist. du 12 mars 1872, décr. du 12 avr. 1880, etc.).

Les *pasteurs* (V. ce mot) reçoivent un traitement qui varie avec la population des communes où ils résident entre 3,000 fr. et 4,800 fr. (en Algérie 3,500 et 4,000 fr.). Ils figurent au budget pour une somme totale de 4,125,400 fr.; ils n'ont pas droit à la pension et par suite ne subissent de ce chef aucune retenue sur le traitement. Une somme de 80,000 fr. est distribuée chaque année à titre de secours aux anciens pasteurs ou à leurs veuves. Les communes devaient jadis un logement aux pasteurs ou une indemnité en argent équivalente. La loi municipale de 1884 dispose que cette indemnité n'est plus due par les communes que lorsque les conseils presbytéraux sont hors d'état d'y pourvoir d'eux-mêmes. L'Etat accorde en outre un crédit annuel de 32,000 fr. pour construction ou restauration des temples protestants.

Culte israélite. Les israélites, longtemps traités en parias, ont reçu en France leur émancipation par la loi du 13 nov. 1791. Cependant leur culte ne figure pas parmi les cultes reconnus en 1802. Cette organisation ne date que des décrets des 17 mars et 21 déc. 1808, remaniés complètement par l'ordonnance du 25 mai 1844, laquelle a été modifiée à son tour par les décrets du 29 août 1862 et du 12 sept. 1872 (V. SANHEDRIN, CONSISTOIRE, RABBIN, ISRAÉLITES). Longtemps les traitements des ministres du culte ont été payés au moyen de contributions que les consistoires étaient légalement autorisés à répartir entre les fidèles. La loi du 3 févr. 1831 les a mis à la charge du Trésor. Ces traitements sont fort variables (12,000 fr. pour le grand rabbin du consistoire central, 5,000 et 4,000 fr. pour les rabbins des consistoires, 2,500 à 1,750 fr. pour les rabbins communaux; 2,600 à 600 fr. pour les ministres officiants). Les ministres du culte israélite n'ont pas droit à la pension de retraite; 8,000 fr. de secours leur sont attribués et 8,000 fr. de subvention pour construction et réparation de temples.

Culte musulman. La matière est réglée par le décret des 26 août-6 sept. 1881. Les dépenses du personnel. *muphtis, imams, bachs-haxsabs, moudèrres, etc.* (V. ces mots), montent à 466,490 fr., celles du matériel à 49,850 fr.

CULTES NON RECONNUS. — Nous avons défini ci-dessus la situation des cultes non reconnus (anabaptistes, communautés presbytériennes, congrégationalistes, bouddhistes, etc.). Ils ressortissent non pas du ministère des cultes, mais du ministère de l'intérieur, et sont soumis aux formalités de la loi sur les réunions publiques et les associations. R. S.

Ministère des cultes. — Administration centrale des affaires religieuses. Au lendemain du concordat, le gouvernement consulaire confia à une administration spéciale la surveillance et la protection des cultes chrétiens. Le 15 vendémiaire an X, il décida qu'un conseiller d'Etat, qui devait travailler directement avec les consuls, serait chargé : 1° de présenter les projets de lois, règlements, arrêtés et décisions touchant la matière des cultes; 2° de proposer à la nomination du premier consul les sujets propres à remplir les places de ministres des différents cultes; 3° d'examiner avant leur publication en France tous les rescrits, bulles et brefs de la cour de Rome; 4° d'entretenir toute correspondance intérieure relative à ces objets. Le premier consul choisit pour remplir ces fonctions Portalis, conseiller d'Etat, ancien avocat au parlement de Provence, ancien membre du conseil des Anciens. Le traitement du nouveau directeur fut fixé à 60,000 fr.; ses frais annuels d'administration, personnel et matériel compris, à 40,000 fr.; il reçut, en outre, une indemnité extraordinaire de 30,000 fr. pour son installation. La dépense fut imputée, pendant les premiers mois, sur les fonds du conseil d'Etat et, à la date du 1^{er} germinal an XI, sur les crédits spéciaux affectés aux cultes (arr. des 18 vendémiaire an X et 2 germinal an XI). Le

personnel de l'administration des cultes fut augmenté en l'an XI, et, le 21 messidor an XII, Portalis échangea son titre de conseiller d'Etat, chargé des affaires concernant les cultes, en celui de ministre des cultes. Il eut, en cette qualité, comme les autres ministres, un traitement de 100,000 fr., plus une indemnité de frais de maison de 20,000 fr., qui devaient être affectés aux frais de représentation, aux acquisitions de meubles et à l'entretien du mobilier appartenant à l'Etat (décrets du 5 fructidor an XII et du 19 pluviôse an XIII). En l'an XIII, les crédits du ministère des cultes furent portés à 170,000 fr.; « aux cadres incomplets des années précédentes succéda une organisation comprenant un secrétariat général et trois divisions : la première pour le culte catholique, la seconde pour les cultes protestants, la troisième pour la comptabilité. » En 1807, Portalis mourut. Il fut remplacé, comme ministre des cultes, par Bigot de Préameneu. Trois ans après, on scinda le personnel et le matériel du culte catholique, ce qui porta le nombre des divisions de trois à quatre. En 1813, la dépense du ministère des cultes s'élevait à 230,000 fr. La Restauration commença par supprimer le ministère des cultes et par rattacher le service des cultes au ministère de l'intérieur, sous l'autorité d'un administrateur général, qui fut Jourdan, conseiller d'Etat. En même temps, la présentation aux titres ecclésiastiques et la nomination aux bourses dans les séminaires furent placées dans les attributions de grand aumônier (ordonn. des 13 août et 24 sept. 1814). En 1816, le poste d'administrateur général fut supprimé, et le service du culte catholique se trouva partagé entre le grand aumônier, qui présentait les candidats aux titres ecclésiastiques, et le ministre de l'intérieur, qui contresignait l'ordonnance de nomination et avait, en outre, dans ses attributions, le service des cultes protestant et israélite, le matériel et la comptabilité (ordonn. du 29 mai 1816). Le bureau des titres ecclésiastiques comprenait un secrétaire à 4,000 fr., un chef de bureau à 6,000 fr., un sous-chef à 3,000 fr., un commis d'ordre à 2,500 fr., deux expéditionnaires à 2,000 fr., un expéditionnaire à 1,500 fr. et un garçon de bureau à 1,000 fr. Le reste de l'administration, réuni au ministère de l'intérieur, formait deux bureaux qui furent placés, à partir de 1817, sous l'autorité d'un chef de division. Le premier était chargé du clergé catholique, le second des cultes protestant et israélite. L'ordonnancement et la liquidation des dépenses étaient confiés à un bureau spécial rattaché à la comptabilité centrale du ministère. Cependant le budget des cultes augmentait d'année en année. Après les négociations entamées entre le gouvernement du roi Louis XVIII et le saint-siège, relativement à un nouveau concordat, et l'établissement de trente nouveaux sièges épiscopaux, une ordonnance royale, en date du 24 août 1824, établit un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. L'évêque d'Hermopolis, M. de Fraysinoux, en fut le titulaire. Il était difficile de donner à un évêque catholique l'administration des cultes protestant et israélite; elle demeura dans les attributions du ministère de l'intérieur. Par contre, la présentation aux titres ecclésiastiques fut enlevée au grand aumônier, et le nouveau ministre eut ainsi la direction entière du culte catholique. La nouvelle administration fut installée dans un hôtel de la rue des Saints-Pères, acquis moyennant la somme de 832,080 fr. 33. Le personnel des cultes, composé de soixante-quatre employés, fut partagé en trois divisions : l'une, des nominations et dépenses diocésaines; l'autre, des établissements ecclésiastiques et des secours; la troisième, de la comptabilité. Il y avait de plus un directeur général, un secrétariat formant deux bureaux, et le cabinet du ministre. Le ministre recevait 110,000 fr. sur les fonds des cultes et 40,000 fr. sur ceux de l'instruction publique, en qualité de grand maître de l'Université. Le traitement du directeur général fut de 30,000 fr. et celui des chefs de division de 9,000 fr. La dépense totale s'élevait à environ 325,000 fr., y compris les frais matériels.

En 1828, les affaires ecclésiastiques furent séparées de l'instruction publique et formèrent un ministère séparé, avec le comte Feutrier, évêque de Beauvais, pour titulaire (ordonn. du 3 mai). En 1829, les affaires ecclésiastiques furent de nouveau réunies à l'instruction publique. L'ordonn. du 8 août nomma le baron de Montbel, membre de la Chambre des députés, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Le 18 nov., de Montbel prit le portefeuille de l'intérieur et fut remplacé comme ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique par Guernon de Ranville, ci-devant procureur général près la cour royale de Lyon. Mais la présentation aux évêchés vacants fut de nouveau confiée, comme en 1814, à un prêtre nommé par le roi.

Après la révolution de Juillet, une ordonnance, en date du 11 août 1830, réunit au ministère de l'instruction publique le culte catholique, de même que les cultes protestant et israélite. Le 11 oct. 1832, les cultes furent rattachés au ministère de la justice. Trois mois après, le 31 déc., ils rentrèrent dans les attributions du ministère de l'intérieur; enfin, le 4 avr. 1834, ils furent replacés sous l'administration du ministre de la justice et y restèrent pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe. En 1829, les crédits affectés au personnel des bureaux s'élevaient à 202,413 fr. 31, non compris 11,700 fr. portés au ministère de l'intérieur pour les cultes non catholiques. En 1830, ils furent réduits à 173,973 fr. 90; en 1835, ils n'étaient plus que de 144,999 fr. 97. Les fonctions de directeur général furent supprimées, les divisions ramenées à deux, le personnel notablement réduit. Une partie des économies (16,000 fr. environ) fut affectée à des indemnités qui tenaient lieu de pension aux fonctionnaires dépossédés. En même temps, le budget général des cultes était réduit dans de notables proportions. Le programme du gouvernement nouveau était en ces matières : plus de religion d'Etat et retour aux principes qui avaient présidé à la rédaction des lois du concordat. Mais bientôt une réaction en sens inverse se produisit. Les commissions chargées de l'examen des projets de budget pour 1837 et 1838 demandèrent le rétablissement de l'ancien ministère des cultes. « C'est non seulement un budget de 33 millions dont il faut surveiller l'emploi, disait M. Daunant au nom de la commission du budget de 1838, mais il s'agit de quelque chose de bien plus précieux : il faut pourvoir aux intérêts moraux d'une grande nation qui reconnaît chaque jour à quel point ils ont été compromis par le relâchement du lien religieux. Pénétrée de ces considérations, la commission de l'année dernière émit le vœu de la création d'un ministère des cultes. La commission de cette année croit devoir le renouveler. » Le gouvernement ne crut pas pouvoir obtempérer à ce vœu. Mais il adopta un moyen terme. En 1839, il créa une direction des cultes. Le traitement du nouveau directeur des cultes fut fixé d'abord à 15,000 fr., puis porté, en 1844, à 18,000 fr. Les crédits pour l'administration des cultes furent augmentés. Ils s'élevèrent, en 1844, à 180,496 fr. 48, non compris 27,000 fr. pour le matériel et 23,000 fr. pour indemnités et retraites. Le service fut partagé en quatre sous-directions. La première comprenait l'enregistrement, les archives et le personnel du clergé catholique; la seconde, les affaires d'intérêt diocésain, le service paroissial et les congrégations religieuses; la troisième, les cultes non catholiques, et la quatrième, la comptabilité. Outre le directeur et les sous-directeurs, le personnel devait se composer de chefs de bureaux, au nombre de neuf, de sous-chefs, de rédacteurs et vérificateurs et d'expéditionnaires dont le traitement minimum était fixé à 1,500 fr. — Vint la révolution du 24 févr. 1848. Le ministère de la justice ayant été confié à M. Crémieux, qui appartenait à la religion israélite, les cultes en furent détachés. Un décret, en date du 24 févr. 1848, les réunit au ministère de l'instruction publique, confié à M. Carnot. En même temps, l'organisation de 1845 fut modifiée. Les sous-directions furent supprimées et remplacées par des

divisions qui reçurent d'autres attributions; la division de la comptabilité fut transformée en simple bureau; plusieurs admissions à la retraite furent prononcées. Les dépenses de l'administration centrale, qui s'élevaient, en 1847, à 197,999 fr. 33, furent réduites, en 1848, à 181,098 fr. 76; elles figurèrent au budget de 1851 pour 169,720 fr. 82. — Le second Empire accrut le budget des cultes d'environ 735,000 fr. par an. Les dépenses de l'administration centrale furent également élevées. Elles figuraient pour 184,895 fr. 43 au budget de 1852, furent portées à 190,500 fr. au budget de 1856 et étaient de 242,400 fr. au budget de 1870, non compris 42,000 fr. pour le matériel. Le budget de 1871, voté en 1870, portait les crédits de l'administration centrale à 248,400 fr. et maintenait ceux du matériel à 42,000 fr. L'organisation de l'administration centrale fut conservée telle qu'elle existait en 1849. Sous le second Empire, les cultes furent rattachés au ministère de l'instruction publique, de 1832 à 1863. Mais M. Victor Duruy ayant été nommé ministre de l'instruction publique, un décret, en date du 23 juin 1863, plaça les cultes dans les attributions du ministère de la justice. Ils y restèrent jusqu'au 4 sept. 1870.

La troisième République n'apporta pas non plus de changements à l'administration centrale des cultes. L'administration centrale figure au budget de 1872 pour une dépense de 243,400 fr. et le matériel pour 40,000 fr. Nous retrouvons au budget de 1879 le même chiffre pour l'administration centrale, mais le crédit pour le matériel n'est plus que de 36,000 fr. Le budget de 1883 portait les dépenses de l'administration centrale à 232,800 fr. et celles du matériel à 36,000 fr. Le budget de 1891 réduit les dépenses du personnel des bureaux des cultes à 225,000 fr. Ces dépenses se subdivisent ainsi : un directeur, dont le traitement a été fixé à 15,000 fr. par un décret du 22 avril 1885; sept chefs de bureau, ayant des traitements de 6 à 10,000 fr. : 50,100 fr.; sept sous-chefs, ayant des traitements de 3,400 à 5,500 fr. : 32,900 fr.; trente employés de tous grades, ayant des traitements de 1,800 à 4,500 fr. : 91,800 fr.; dix huissiers, garçons de bureau, concierges, hommes de peine, ayant des traitements de 900 fr. à 1,800 fr. : 15,200 fr. Les dépenses du matériel figurent au même budget pour la somme de 23,000 fr. Enfin il y a 9,500 fr. pour impressions, et 2,000 fr. pour secours et dépenses diverses. Cette administration est installée actuellement dans un hôtel situé rue de Bellechasse, n° 66, et appartenant à l'Etat.

Après la révolution du 4 sept. 1870, les cultes furent réunis de nouveau à l'instruction publique (décr. du 4 sept.). Mais, comme le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Jules Simon, devait rester à Paris, un décret, en date du 12 sept., chargea M. Crémieux, membre du gouvernement de la Défense nationale, garde des sceaux, ministre de la justice, délégué à Tours, de représenter le gouvernement et d'en exercer les pouvoirs. Plus tard, la délégation fut complétée par l'adjonction à M. Crémieux de MM. Glais-Bizoin, Fourichon et Gambetta. Pendant la durée de l'investissement de Paris, M. Crémieux fut spécialement chargé de l'administration des cultes. Après que l'Assemblée nationale eut nommé M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, fut également chargé de l'administration des cultes (arr. du 19 févr. 1871). Le 18 mai 1873, les cultes furent séparés de l'instruction publique et érigés en ministère spécial, sous l'administration de M. de Fourtou. Le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Waddington, était protestant. Cet état de choses ne dura que quelques jours. M. Thiers fut renversé le 24 mai. Le lendemain, le ministère des cultes fut réuni de nouveau à l'instruction publique, sous l'administration de M. Batbie. Le 23 mai 1874, les cultes furent détachés de l'instruction publique et placés dans les attributions du ministère de la justice pour être réunis de nouveau, le 11 mars 1875, au premier de ces deux départements ministériels. Le 9 mars

1876, un décret détacha les cultes de l'instruction publique et les réunit au ministère de la justice. Le portefeuille de l'instruction publique venait d'être confié à M. Waddington. Le 17 mai 1877, les cultes furent de nouveau réunis à l'instruction publique. Le 4 févr. 1879, ils furent placés dans les attributions du ministère de l'intérieur. Le 14 nov. 1881, ils furent réunis à l'instruction publique. Le 30 janv. 1882, ils furent placés dans les attributions du ministère de la justice. Le 6 avr. 1885, ils revinrent à l'instruction publique, placée sous l'administration de M. Goblet. Le 11 déc. 1886, M. Goblet étant devenu président du conseil et ministre de l'intérieur, les cultes furent rattachés à ce dernier département. Du 30 mai 1887 au 3 avr. 1888, ils furent réunis à l'instruction publique; ils furent placés ensuite dans les attributions du ministère de la justice, dans lesquelles ils se trouvent encore aujourd'hui (1891).

LUCIEN DELABROUSSE.

BIBL.: ORGANISATION ET ADMINISTRATION. — *Collection de lois, sénatus-consultes, décrets impériaux et avis du conseil d'Etat relatifs aux cultes*; Paris, 1813, in-8. — RIVERCHON, *Projet du code ecclésiastique, ou Recueil des lois, arrêtés du gouvernement, décrets, avis du conseil d'Etat approuvés et ordonnances relatifs à l'administration des cultes*; Paris, 1842, in-8. — PORTALIS, *Rapports, discours, discussion sur le concordat*, 1844, in-8. — DUPIN, *Manuel de droit public ecclésiastique français*; Paris, 1860, in-12. — DUFOUR, *Traité de la police des cultes*; Paris, 1816-47, 2 vol. in-8. — GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*; Paris, 1856, 3 vol. in-8. — *Lois, décrets, ordonnances et règlements relatifs au ministère et à l'administration générale des cultes*; Paris, 1872, in-8. — J. ROCHE, *le Budget des cultes*; Paris, 1883, in-18. — HEPP, *les Vicissitudes de l'administration des cultes*; Paris, 1885, in-8. — JEANVROT, *Manuel de la police des cultes*; Angers, 1888. — *Recueil des circulaires, instructions et autres actes de l'administration des cultes*; Paris, 1878 à 1888, 4 vol. in-8. — SOULIER, *Statistique des Eglises réformées en France; suivie des lois, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions qui les concernent*; Paris, 1823, in-8. — E. LEHR, *Dictionnaire d'administration ecclésiastique à l'usage des deux Eglises protestantes de France*; Paris, 1869, in-8. — A. Lods, *la Législation des cultes protestants de 1787 à 1887*; Paris, 1887, in-8. — W. JACKSON, *Recueil de documents relatifs à la réorganisation de l'Eglise de la confession d'Augsbourg*; Paris, 1881, gr. in-8. — HALPHEN, UHRY et CAHEN, *Recueil des lois, décrets, ordonnances, avis du conseil d'Etat, arrêtés et règlements concernant les Israélites depuis 1789 jusqu'en 1878*; Paris, 1878, in-8. — Consulter en outre les recueils généraux: DALLOZ, *Répertoire*; BLOCK, *Dictionnaire d'administration, Pandectes françaises, répertoire*; BLANCHE, *Dictionnaire d'administration*; BEQUET, *Répertoire de droit administratif*; LICHTENBERGER, *Encyclopédie religieuse*, etc., etc.

MINISTÈRE DES CULTES. — Charles Jourdain, *le Budget des cultes en France*; Paris, 1859, in-8, ch. II. — Lucien Delabrousse, *le Budget des cultes depuis la Révolution (Réforme économique des 15 déc. 1877, 1^{er} et 15 janv. 1878)*. — Jules Roche, *le Budget des cultes*; Paris, 1883, in-18.

CULTELLATION. La cultellation en géodésie et dans le lever des plans a pour but la mesure des distances horizontales, ou, si l'on veut, la mesure des projections sur l'horizon des distances des points situés à des hauteurs différentes.

CULTISME (V. GONGORISME).

CULTIVATEUR. Le cultivateur est celui qui vit des produits de la terre arable; ce mot est donc synonyme d'agriculteur, s'appliquant à celui qui exerce l'agriculture (V. ce mot). Toutefois, le cultivateur peut exercer son art, soit: 1^o comme propriétaire cultivant lui-même; 2^o soit comme colon partiaire, c.-à-d. touchant une part déterminée proportionnelle au produit, et abandonnant le reste au propriétaire du sol; 3^o soit comme métayer, c.-à-d. de compte à demi avec le propriétaire (V. MÉTAYAGE); 4^o enfin, comme fermier, c.-à-d. payant au propriétaire une somme fixe et déterminée d'avance nommée *rente* (V. FERMAGE). — Le mot cultivateur est quelquefois employé en mécanique agricole pour désigner un instrument intermédiaire entre la *herse*, l'*extirpateur* et le *scarificateur* (V. ces mots).

A. L.

CULTRIHOSTRES (Ornith.). Sous ce nom G. Cuvier désignait (*Règne animal*, 1817, p. 470, 1^{re} édit.) une famille de l'ordre des *Échassiers* (V. ce mot) dont le caractère était tiré uniquement de la forme du bec, et qui ren-

fermait les *Grues*, les *Cigognes* et les *Hérons* (V. ces mots). Les éléments de ce groupe, assez hétérogène, étaient empruntés en majeure partie à l'ancien genre *Ardea* de Linné.

E. OUSTALET.

CULTURE. I. Economie rurale. — Le mot culture est synonyme d'agriculture (V. ce mot), mais ce terme est souvent employé avec des qualificatifs qui en modifient plus ou moins le sens général: la *petite culture* est celle dans laquelle le personnel est réduit au cultivateur et à sa famille; en général l'étendue de l'exploitation ne dépasse pas alors 10 hect. La *moyenne culture* est celle dont l'étendue est comprise entre 10 et 50 hect.; ici les travaux exigent quelques ouvriers auxiliaires. La *grande culture* est celle qui dépasse 60 hect.; là un personnel plus ou moins nombreux concourt à la production. La France est surtout un pays de moyenne et de petite culture; en Angleterre, c'est l'inverse. — *Culture intensive* est un terme assez vague, d'ailleurs, dont on fait communément usage et qui désigne une agriculture marchant à l'aide de nombreux capitaux, achats d'engrais, d'aliments pour le bétail, etc. Par opposition on appelle *culture extensive* celle qui marche avec un petit capital à l'hectare qui ne fait pas ou peu usage des engrais venant du dehors et qui, contrairement aussi à la précédente, ne vise que de faibles rendements. — La *culture améliorante* est celle qui a pour effet d'améliorer le fonds qui sert à la production; elle comporte donc de fortes fumures, par opposition à la *culture épuisante* qui a pour effet de diminuer la fertilité du sol.

Culture forcée est un terme de jardinage qui désigne les méthodes employées pour obtenir des récoltes hors saison ou des primeurs. — La *culture intercalaire* est celle dans laquelle le champ est divisé en bandes consacrées à des récoltes différentes. Par exemple la culture de la vigne en jouelles. — La *culture alterne* désigne celle où on fait usage de l'assolement alterne (V. ASSOLEMENT). — Les mots *culture en lignes* et *culture à la volée* désignent celles où les semis sont exécutés en lignes équidistantes ou bien mêlés, simplement éparpillés (V. SEMIS). — Enfin les mots *cultures en billons*, à *plat* ou en *planches* désignent les modes de labours dont on fait usage (V. LABOUR).

Cultures dérobées. Les plantes à végétation rapide, qui n'occupent le sol que pendant quelques semaines et qu'on cultive entre deux récoltes principales, constituent les *cultures dérobées*. Ces cultures, qui consistent généralement en plantes fourragères, sont hors assolement. Ainsi après la récolte du seigle, qui s'effectue de bonne heure, on peut semer du sarrasin qui sera coupé en vert. Le maïs fourrage, les navets, les vesces de printemps et les choux sont souvent cultivés en cultures dérobées; il en est de même des petits radis dans la culture potagère. Cette pratique des cultures dérobées est tout à fait recommandable, car elle permet d'accroître les ressources pour l'alimentation du bétail, ce qui entraîne toujours une plus forte production de fumier. C'est surtout dans les années de sécheresse, lorsque les fourrages ont mal réussi, que les cultures dérobées rendent des services.

SYSTÈMES DE CULTURE. — L'ensemble des circonstances agricoles d'un pays ou d'une époque constitue le système de culture. Les systèmes de culture ne sont pas toujours établis par la volonté même du cultivateur; ils sont déterminés par des facteurs importants dont l'homme n'est pas toujours maître; ce sont les facteurs physiologiques (climat, sol, position topographique) et les facteurs économiques (main-d'œuvre, débouchés, etc.). Les débouchés surtout ont une grande importance, car, sans eux, les plus belles récoltes n'ont aucune valeur, si ce n'est d'assurer l'alimentation locale. Les systèmes de culture doivent suivre une évolution lente et graduelle; ces transformations sont toutefois d'autant plus rapides que le milieu économique est meilleur. On a proposé bien des classifications pour les systèmes de culture. M. Lecouteux en admet deux, la culture intensive et la culture extensive, termes un peu vagues précédemment définis. M. Dubost établit sa

division, ou plutôt son énumération d'après le produit brut, ce qui est plus rationnel, mais souvent difficile à déterminer, à moins d'avoir une comptabilité parfaitement tenue et surtout impartiale, ce qui n'est pas toujours le cas (V. COMPABILITÉ AGRICOLE). M. Baudrillart se base sur le produit net. M. Royer a admis six périodes ou systèmes de culture qui se succèdent ainsi dans le temps : 1° système ou période forestière qui s'impose dans les pays pauvres et à climat rude ; ce système améliore peu à peu la terre et conduit : 2° au système pastoral ou des pâturages, opérant sur la production herbacée et permettant l'entretien du bétail ; 3° le système ou période fourragère, où les prairies artificielles interviennent, et qui marque évidemment un progrès ; 4° la période céréale, dans laquelle le fumier produit dans l'exploitation est en proportion assez considérable pour permettre la culture lucrative des céréales ; 5° la période commerciale, qui arrive, d'après Royer, lorsque les fourrages sont surabondants, car Royer supposait que l'engrais pouvait devenir surabondant, ce qui conduisait à la culture des plantes dites commerciales, telles que colza, garance, lin, chanvre, etc. ; 6° enfin la période jardinière, caractérisée par ce fait que la culture ne produit plus d'engrais, mais qu'elle l'achète au dehors, pour produire des légumes. Certes, cette classification est rationnelle dans une certaine mesure, en ce sens que, plus la culture évolue, plus elle donne de fourrages et plus elle consomme d'engrais. Mais les périodes de Royer ne sont pas assez distinctes pour qu'on puisse dire que tel pays se trouve à telle ou telle période. C'est ainsi que la Beauce produit des fourrages et des céréales, la Normandie cultive des herbages qui servent à la pâture et à la confection des fourrages.

M. de Gasparin a proposé une autre classification basée sur la quantité de travail nécessaire à la culture, suivant son état de prospérité. D'après cet agronome, le système de culture serait le choix que l'homme fait des procédés par lesquels il exploite la nature, soit en la laissant agir, soit en la dirigeant avec plus ou moins d'intensité dans le sens physique, chimique ou mécanique. Il a divisé les systèmes en trois grandes catégories : 1° les systèmes physiques, c.-à-d. ceux dans lesquels l'homme se borne à laisser agir la nature ; ils comprennent le système forestier et le système pacager ; 2° les systèmes androphysiques, dans lesquels la nature agit aidée par le concours de l'homme : le système celtique, le système des étangs, le système des jachères et le système des cultures arborescentes ; 3° les systèmes androctyques, dans lesquels la nature disparaît presque complètement pour faire place au travail de l'homme. Deux systèmes dans ce groupe, le système hétérositique, dans lequel les engrais viennent du dehors, et le système autositique, dans lequel les engrais sont produits à l'intérieur de la ferme, ce qui supposait, d'après M. de Gasparin, une culture savante et des assolements intelligents. Or, dans cette classification, l'auteur n'a vu qu'un seul besoin de l'humanité, l'alimentation, qui aujourd'hui n'est plus qu'une fraction de nos besoins. En somme, une classification parfaitement rationnelle des systèmes de culture n'est pas possible, car on ne peut se baser sur une seule donnée pour l'établir : il faut faire intervenir l'ensemble de toutes les circonstances agricoles. Toutefois, ce qui donne le mieux l'expression exacte de la valeur d'un système, c'est encore la somme des valeurs qu'il crée, car cet élément est le résultat de tous les autres, et tel système de culture qui rapporte de l'argent à celui qui le met en œuvre est un bon système, quels que soient sa nature et ses moyens culturaux. Albert LARBALÉTRIER.

II. MICROBIOLOGIE (V. BACTÉRIES).

CULTURES. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Chanac ; 178 hab.

CULULLUS. Coupe à boire dont se servaient les pontifes et les vestales ; son nom paraît se rattacher à *κόλλε* ou calix (V. Horace, *A. p.*, 434 ; *Odes*, I, 31, II, et les notes d'ACRON).

CUMA (V. PURPURA).

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

CUMÆ (Géogr. anc.) (V. CUMES).

CUMANA (SANTA-INÉS DE). Ville du Venezuela, Etat de Bermudez, sur le Manzanares, à 2 kil. du golfe de Cariaco ; 12,000 hab. C'est la plus ancienne ville européenne du continent sud-américain, fondée par Diego Colon sous le nom de Nouvelle-Tolède en 1523 ; fréquemment ravagée par des tremblements de terre (surtout celui de 1766), elle est assez bien construite et assez commerçante (bétail, poisson séché, café, coton, sucre, tabac, sel, pétrole).

CUMANIE (Grande et Petite). Noms qui ont cessé récemment d'être employés dans la géographie administrative de la Hongrie. On appelait ainsi des districts, jouissant de certains privilèges, qui formaient diverses enclaves des comitats de Pest et de Szolnok, et dont la population dépassait 20,000 hab. Plusieurs rois de Hongrie, du XI^e au XIII^e siècle, avaient établi dans ces districts certaines tribus nomades et pillardes, Cumans, Jazyges, Petchénègues, qui peu à peu devinrent paisiblement agricoles, se fondirent absolument dans la population magyare, et adoptèrent la réforme calviniste. Aujourd'hui la Petite-Cumanie est absorbée dans le comitat de Pest, et la Grande-Cumanie dans ce qu'on appelle le comitat de Jasz-Nagy-Kun-Szolnok.

CUMBERLAND. Comté d'Angleterre, à son extrémité N.-O. ; 3,926 kil. q. ; 250,647 hab. Il est situé entre la mer d'Irlande à l'O. ; le golfe de Solway et l'Ecosse (comtés de Dumfries et Roxburgh) au N., les comtés de Northumberland et de Durham à l'E. ; le comté de Westmoreland au S. Le développement de ses côtes est de plus de 100 kil. Au S. se trouve le golfe ensablé de Duddon où tombe la rivière de ce nom, frontière du Lancashire, puis on rencontre l'estuaire de l'Esk (Ravenglass), le grand promontoire de Saint-Bees, les petits ports de Whitehaven, Workington, Maryport, Allonby, Silloth, la pointe Grune, la baie Moricambe, enfin le fond de la baie de Solway où débouchent l'Eden et l'Esk. Le relief du sol est très accidenté : à l'E. et au S. sont les monts *Cumbrins* (V. ce nom) avec leurs pittoresques vallées, leurs sites romantiques et leurs fameux lacs ; cette partie du Cumberland est très montueuse. Elle est séparée, par la vallée de l'Eden, de la chaîne Pennine où culmine le Crossfell (892 m.). Les cours d'eau sont très nombreux et très abondants, alimentés par les pluies les plus fortes de toute l'Angleterre (chute d'eau 50 pouces par an à Whitehaven, 140 à Seathwaite et même 244 à Styhead en 1872). Les principaux sont : l'Eden, qui coule au N., venant du Westmoreland, arrose Kirkoswald et Carlisle, débouche dans la baie de Solway, et reçoit à droite le Croglin, l'Irthing ; à gauche l'Eamont (qui déverse l'Ullswater), le Petterill, le Caldew. Au N. débouche dans la même baie l'Esk qui vient d'Ecosse et reçoit le Liddel (rivière frontière) et le Line. Parmi les autres fleuves côtiers, le Wampool, l'Ellen sont insignifiants ; le Derwent est relativement important parce que c'est le fleuve de la région des lacs ; son bassin comprend six lacs et une douzaine de petits étangs de montagnes. Descendant du Scawfell, il arrose le Borrowdale, forme le beau lac de *Derwentwater* (V. ce nom), celui de Bassenthwaite, après avoir reçu à droite le Greta (lac Thirlmere) ; plus bas, il reçoit à gauche le Cocker qui vient des lacs Buttermere, Crummork et Lowes par la vallée de Lorton. Au S. du bassin du Derwent coulent l'Ehen qui déverse le lac d'Ennerdale (riv. Liza), le Calder, l'Irt qui déverse le Wastwater, l'Esk dont la vallée située au S. des lacs est assez pittoresque, enfin le Duddon.

Le sol du Cumberland est médiocrement fertile, même dans les vallées ; aussi la population n'y est-elle pas très dense. 26 % du sol est labouré, 34 % affecté aux prairies. La propriété y est très divisée ; les *statesmen*, petits fermiers autonomes, qui étaient la classe caractéristique du Cumberland et du Westmoreland, ont perdu leur ancien caractère, mais aujourd'hui encore on trouve dans le Cumberland près de dix mille propriétés de moins d'un acre ; il est vrai qu'un seul autre (le comte de Carlisle) en possède près de 50,000. On élève beaucoup de bétail : vingt

et un mille chevaux (de petite taille), cent trente-cinq mille bœufs, cinq cent mille moutons, trente mille porcs. Les pêcheries de saumon sont une grande ressource. Les mines sont relativement prospères ; elles occupent plus de douze mille personnes et produisent 1,700,000 tonnes de houille (près de Whitehaven, Workington, mines sous-marines), 90,000 de bon fer (district de Cleator), 5,000 de plomb (Alston Moor), du cuivre, de l'argent, du soufre, de l'arsenic, etc. L'industrie est peu développée, les manufactures de coton occupent trois à quatre mille ouvriers, les usines métallurgiques cinq à six mille. L'affluence des touristes dans la région des lacs est une des principales richesses du pays. — Les divisions historiques du comté sont les cinq wards de Cumberland, Eskdale, Leath, Allerdale-above-Derwent et Allerdale-below-Derwent. Les villes sont : Carlisle, Whitehaven, Penrith, Workington, Maryport, Cockermouth, Wigton.

Le comté actuel de Cumberland était à l'extrémité de la région occupée par les Romains, et l'on voit encore près de Carlisle et dans la vallée de l'Irthing les restes du vallum qui la protégeait contre les Pictes. Plus tard, cette région demeura bretonne, puis fut disputée entre le royaume d'York et celui de Strathclyde. Guillaume le Roux l'annexa à l'Angleterre et rebâtit Carlisle ruinée par les Danois. Les Ecossais le revendiquèrent comme dépendance du Strathclyde, tributaire de leur royaume ; Henri III les indemnisa en leur offrant des terres d'un revenu de 200 livres dans les deux comtés de la frontière. Ceux-ci furent jusqu'à l'époque moderne troublés par les incursions et les pillages. Le Cumberland a conservé plusieurs monuments du passé ; près de Kirkoswald un cromlech (*Long meg and her Daughters*), un autre cercle de quarante-huit pierres levées près de Keswyck, des ruines romaines, d'anciennes abbayes. Les mœurs de cette région où la contrebande fut très active ont été décrites par Walter Scott dans *Redgauntlet*.

CUMBERLAND (Golfe de) ou **HOGARTHSUND**. Golfe de la mer de Baffin, au S.-E. de celle-ci, entre les grandes presqu'îles Cumberland et Pennysland. Découvert par Davis (1583), il a été peu exploré.

CUMBERLAND. Rivière des Etats-Unis, prend sa source au S.-O. de l'Etat du Kentucky, dans les monts Cumberland, et après un cours de 900 kil. à l'O., et au S.-O., se jette dans l'Ohio en amont du confluent de cette rivière avec le Tennessee. Navigable jusqu'à Nashville. Dans son cours supérieur, la rivière passe entre des rochers hauts de 400 m., défilé appelé Cumberland Gap, dont les troupes unionistes s'emparèrent le 7 sept. 1863. Aug. M.

CUMBERLAND. Ville des Etats-Unis, comté d'Alleghany, Etat de Maryland, sur la rive gauche ou septentrionale du Potomac, 179 milles O. de Baltimore ; 10,693 hab. en 1880. Centre important de voies ferrées. Nombreuses fonderies de fer, manufactures de rails d'acier. A l'O., commence la grande région houillère de Cumberland. — Nom de plusieurs comtés aux Etats-Unis (Etats du Maine, de New-Jersey, de Pennsylvanie, de Virginie, de la Caroline du Nord, du Kentucky, de l'Illinois). Aug. M.

CUMBERLAND (Richard), prélat anglican et philosophe, né à Londres le 15 juil. 1631, mort le 9 oct. 1718. Après de brillantes études, il fut nommé recteur de Brampton en 1658, devint l'un des douze prédicateurs de l'université en 1664, et fut transféré au rectorat d'Alhallowes à Stamford, en 1667. Il passa tranquillement à travers les révolutions qui agitaient sa patrie, remplissant fidèlement les devoirs de son ministère et s'occupant d'études philosophiques. Comme fruit de ses travaux, il publia, en 1672, son premier et plus important ouvrage, intitulé *De Legibus naturæ disquisitio philosophica*, etc. (Londres, in-4). Ce livre a été réimprimé à Lubeck en 1683 et en 1694, traduit en anglais par J. Maxwell (Londres, 1727, in-4) et en français par Barbeyrac (Amsterdam, 1744). Cependant le style est lourd et le raisonnement diffus. L'auteur est un adversaire implacable de Hobbes ; il oppose à l'égoïsme de celui-ci la

loi de l'universelle bienveillance. Cumberland est l'un des initiateurs de l'école utilitariste de Bentham et des Mill. En 1694, il fut promu, à son insu, par Guillaume II d'Orange, à l'évêché de Peterborough ; il s'y fit aimer par son caractère doux, la simplicité de ses mœurs et l'affection paternelle qu'il témoignait à son clergé. Il publia encore *an Essay towards the recovery of the Jewish Measures and Weights*, etc. (Londres, 1686, in-8), et son gendre Payne éditait *Sanchoniatho's Phœnician History*, etc. (Londres, 1720, in-8), et *Origines gentium antiquissimæ*, etc. (Londres, 1724, in-8). F.-H. K.

BIBL. : PAYNE, *Account of the Life and Writings of R. Cumberland* ; Londres, 1720.

CUMBERLAND (Comte de) (V. CLIFFORD).

CUMBERLAND (William-Augustus, duc de), second fils de George II, roi d'Angleterre, né à Londres le 26 avr. 1721, mort à Windsor le 31 oct. 1765. Blessé à Dettingen à côté de son père (1743), battu en 1745 à Fontenoy par le maréchal de Saxe, il mit fin à la seconde rébellion en écrasant les partisans du prétendant Charles-Edouard à Culloden (1746), et traita les Ecossais avec une telle sévérité qu'il reçut le surnom de *boucher*. Battu une seconde fois par Maurice de Saxe à Lawfeld (1747), puis pendant la guerre de Sept ans à Hastenbeck (1757), par le maréchal d'Estrées, il dut rendre son armée au duc de Richelieu à Kloster-Zewen, et renonça au commandement. Le recueil de ses ordres généraux, *General Orders of 1745-47*, publié en 1876, et sa *Vie* (1776), démontrent que ses cruautés après la victoire de Culloden ont été fort exagérées. Hector FRANCE.

CUMBERLAND (Richard), auteur dramatique anglais, né à Cambridge le 19 févr. 1732, mort à Tunbridge Wells le 7 mai 1811. Après de très fortes études à Cambridge où il prit ses grades universitaires, il devint en 1748 secrétaire particulier de lord Halifax. En 1761, il publiait son premier drame, *the Banishment of Cicero*, qui ne fut point représenté. Halifax, devenu vice-roi d'Irlande la même année, le fit nommer secrétaire, et en 1762 commis au bureau du commerce. Ce dernier emploi lui laissant beaucoup de loisirs, il écrivit un nombre considérable de pièces de théâtre dont nous citerons seulement les principales : *The Brothers*, une comédie qui obtint un grand succès à Covent Garden en 1769 ; *the West Indian*, joué par Garrick en 1771 ; *the Fashionable Lover* (1772) ; *the Battle of Hastings*, tragédie (1778) ; *Choleric Man* (1774) ; *the Walloons* (1782) ; *the Jew* ; *the Wheel of Fortune*, etc., etc. Entre temps il était devenu secrétaire du bureau du commerce (1776), puis avait été chargé en 1780 d'une mission secrète en Espagne, dont le but était la négociation d'un traité et qui avorta complètement. Outre son théâtre, Cumberland a laissé : *Anecdotes of eminent painters in Spain* (Londres, 1782, 2 vol.) ; trois romans : *Arundel* (1789), *John of Lancaster* (1791), et *Henry* (1795) ; un périodique, *the Observer* (1810, 3 vol.), où il donna notamment une histoire de la comédie grecque et une traduction des *Nuées* d'Aristophane ; un poème, *Calvary* (1792) ; une épopée, *Exodiad* (1808), en collaboration avec James Bland Burges ; et des *Mémoires* intéressants (Londres, 1806-7, 2 vol.). Ses amis ont publié après sa mort *Posthumous dramatic Works* (1813, 2 vol.).

CUMBERLAND (Ernest-Auguste, duc de), prince de la famille royale d'Angleterre, duc de Brunswick, Lunebourg, etc., héritier du royaume de Hanovre (V. ce mot), né à Hanovre le 21 sept. 1845. Fils unique du prince héritier George, qui devint *George V* de Hanovre, il était à Langensalya (1866) ; il entra dans l'armée autrichienne avec le grade de colonel, mais sans faire de service actif. Après la mort de son père (12 juin 1878), il refusa toute entente avec la Prusse et adressa de Gmunden, le 11 juil. 1878, une circulaire aux puissances où il maintenait tous ses droits à la couronne de Hanovre. Le 21 déc. 1878, il épousa la princesse Thyra, fille du roi Christian IX

de Danemark; de cette union naquirent cinq enfants dont le prince héritier George-Guillaume (28 oct. 1880). Le 18 oct. 1884 s'ouvrit la succession de Brunswick dont la Prusse a également frustré le duc de Cumberland; celui-ci avait bien déclaré qu'il gouvernerait le duché selon la constitution allemande, mais refusa d'abandonner ses droits sur le Hanovre. Il n'a donc hérité que des biens privés du duc de Brunswick; quant aux biens privés de sa famille, ils sont toujours sous séquestre et servent de fonds secrets sous le nom de *fonds des Guelfes*. Le duc de Cumberland réside à Gmunden, dans la Haute-Autriche.

CUMBERWORTH (Charles), sculpteur français, né à Verdun (Meuse) le 14 févr. 1811, mort à Paris le 19 mai 1852. Il exposa au Salon en 1833 et 1848. Ses œuvres principales sont : *la Modestie, la Générosité*, st. marbre (1837); *Pêcheur napolitain jouant de la mandoline*, st. bronze (1838); *le Duc de Montpensier*, st. marbre.

CUMBRAE (Iles). Iles d'Ecosse sur le golfe de Clyde, le long de la côte d'Ayrshire; 14 kil. q.; 2,000 hab. Le ch.-l. est Millport.

CUMBRE (Col de), dit **PORTILLO DE LA CUMBRE** ou de **USPALLATA**. Défilé des Andes chiliennes (3,220 m. d'alt.), par où passe la route de Valparaiso à Mendoza, qui relie Santiago, cap. du Chili, à Buenos Aires; il a une grande importance; c'est par là que San Martin franchit les Andes, en 1817.

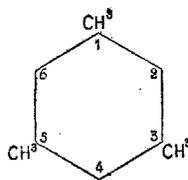
CUMBRIE (Royaume) (V. ECOSSE et STRATHCLYDE).

CUMBRIENS (Monts). Petite chaîne de montagnes, la plus haute et la plus pittoresque de l'Angleterre proprement dite. Elle se trouve au N.-O., dans les comtés de Westmoreland et de Cumberland, entre le golfe Morecambe, au S., et le golfe de Solway, au N., les vallées de l'Eden et de la Lune, à l'E. Elles sont formées de schistes siluriens, à travers lesquels se sont injectés des granits, syénites, etc., notamment au Kiddaw, près du lac d'Ennerdale. Les plus hauts sommets sont : le Scawfell (984 m.); le Bowfell (900 m.); le Helvellyn (950 m.); le Skiddaw (932 m.); le Saddleback (870 m.), etc. Le charme de ce pays, appelé Suisse anglaise, tient surtout aux vallées qui s'allongent entre ces collines et aux lacs qui s'y trouvent (Windermere, Conistonwater, Haweswater, Elterwater, Grogmère, Ullswater, Thirlmere, Derwentwater, Bassenthwaitewater, Buttermere, Crummockwater, Ennerdalewater, Wastwater, etc.). La belle verdure des monts Cumbriens et de la région illustrée par les poètes *lakistes* est favorisée par les pluies; presque nul point d'Europe ne reçoit autant d'eau que ces côtes et ces vallées, où il en tombe jusqu'à 5 m. par an (V. ANGLETERRE, CUMBERLAND et WESTMORELAND).

CUMBULAM (Bot.) (V. BENINCASA).

CUMÈNES (Chim.). Formules $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv..... } C^{18}A^{12} \\ \text{Atom..... } C^9H^{12} \end{array} \right.$

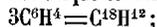
Les cumènes sont des carbures d'hydrogène métamères, répondant à la formule $C^{18}H^{12}$. On connaît actuellement : les *triméthylbenzines*, comprenant le mésitylène et le pseudocumène; l'*éthylméthylbenzine*, variétés *méta* et



para; le *propylbenzine* et l'*isopropylbenzine*. La théorie fait encore prévoir l'existence d'une *o-méthyléthylbenzine* et d'une *v-triméthylbenzine* (CH^3 : 1, 2, 3); mais ces deux carbures n'ont pas encore été préparés.

I. *Mésitylène* ou *triméthylbenzine symétrique* (CH^3 : 1, 3, 5). Il a été découvert par Kane

en distillant un mélange d'acétone et d'acide sulfurique; avec le pseudocumène, il constitue le cumène du goudron de houille. Il se forme encore : 1° lorsqu'on fait absorber l'allylène par l'acide sulfurique concentré :



2° dans la réaction du chlorure de méthyle sur du to-

luène contenant du chlorure d'aluminium (Ador et Killiet); 3° en déshydratant le phorone par l'acide sulfurique (Jacobsen) :



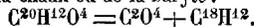
4° en attaquant le m-xylène par un mélange de chlorures de méthyle et d'aluminium. Dans ce cas, comme dans le précédent, il y a également formation de pseudo-cumène. Le mésitylène est un liquide incolore, léger, très mobile, doué d'une odeur légèrement alliée, bouillant à 163° (Fittig). Il brûle avec une flamme éclairante, fuligineuse. C'est un carbure incomplet, que l'hydrogène naissant, par exemple, le phosphore rouge et l'acide iodhydrique, transforment en carbure éthylénique, $C^{18}H^{18}$ (Baeyer), et même en carbure saturé, $C^{16}H^{18}$ (Berthelot). L'acide azotique, étendu de son poids d'eau, le transforme successivement en acides *mésitylénique*, *uvilique* et *trimésique* (V. ces mots). Il fournit aisément des produits de substitution; avec le chlore, le *chloromésitylène*, $C^{18}H^{14}Cl$, liquide bouillant à 204-206°; le *dichloromésitylène*, $C^{18}H^{10}Cl^2$, corps qui cristallise en beaux prismes, fusibles à 59°; le *trichloromésitylène*, $C^{18}H^6Cl^3$, aiguilles fusibles à 204-205°; avec le brome, on obtient directement les *bromo*, *dibromo* et *tribromomésitylènes*. L'acide nitrique concentré fournit des dérivés nitrés : le *nitromésitylène*, $C^{18}H^{11}(AzO^4)$, le *dinitromésitylène*, $C^{18}H^9(AzO^4)^2$, le *trinitromésitylène*, $C^{18}H^6(AzO^4)^3$ (Cahours et Hofmann).

II. *Pseudo-cumène* ou *triméthylbenzine dissymétrique* (CH^3 : 1, 3, 4). Il existe dans les goudrons de houille. Il a été préparé synthétiquement : par Fittig et Ernst en attaquant le xylol bromé par l'iodure de méthyle et le sodium ou le dibromotoluène par le même mélange en solution benzénique; par Jannasch, en portant du dibromocumène. Le pseudocumène est un liquide aromatique, bouillant à 166°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Oxydé par l'acide azotique, il engendre deux *acides xyliques*, isomériques et monobasiques, $C^{18}H^{10}O^4$, et un acide bibasique, l'*acide xyliidique*, $C^{18}H^8O^8$ (Fittig). Il fournit des produits de substitution, notamment des dérivés bromés et nitrés.

III. *Ethylméthylbenzines*. Syn. : *Ethyltoluolbenzines méthyléthylques*. La variété *méta* (CH^3 : C^2H^5 = 1, 3) a été préparée par Wroblezky en attaquant par le sodium en excès une solution étherée de bromure d'éthyle et de m-bromotoluène. Le m-éthyltoluol bout à 158-159°; sa densité à 20° est de 0,869. Il se transforme par oxydation en acide isophtalique, $C^{18}H^8O^8$. Le *p-éthyltoluol*, qui se prépare avec le p-bromotoluène, bout à 161-162°; il fournit par oxydation l'acide p-toluique. L'acide nitrique fumant le transforme en un dérivé dinitré, cristallisable, ayant pour formule $C^{18}H^{10}(AzO^4)^2$, tandis que le mélange nitrosulfurique fournit un composé trinitré, $C^{18}H^9(AzO^4)^3$, qui cristallise en prismes durs, groupés en étoiles.

IV. *Propylbenzines*. La *propylbenzine normale* a été préparée synthétiquement par Fittig en faisant réagir le sodium sur un mélange de bromure de propylène et de benzine bromée; on peut aussi attaquer le chlorure de benzine par le zinc-éthyle (Paterno et Spica). Elle bout à 157°; sa densité à zéro est égale à 0,881.

L'*isopropylbenzine* ou *cumène ordinaire* a été préparé par Gerhardt et Cahours en distillant l'acide cuminique sur de la chaux ou de la baryte :



Elle a été préparée synthétiquement : par Liebermann, en faisant réagir le zinc-méthyle sur le chlorure de benzildène; par Gustavson, au moyen de la benzine et du bromure de propyle ou d'isopropyle, en présence du bromure d'aluminium; par Silva, en faisant passer un courant de chlorure d'isopropyle dans la benzine additionnée de chlorure d'aluminium; par Jacobsen, en attaquant par le sodium un mélange de bromobenzine et d'iodure d'isopropyle. Le cumène est un liquide incolore, plus léger que l'eau, d'une odeur forte et agréable, bouillant à 151°, 4. Il

est insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther, la plupart des huiles essentielles ; il dissout bien les corps gras et les résines. L'acide chromique le transforme en acide benzoïque ; avec l'acide nitrique fumant, il y a formation d'une huile jaunâtre, douée d'une odeur de nitrobenzine, le *nitrocumène*, $C^{18}H^{11}(AzO^4)$. Le mélange nitro-sulfurique engendre le *dinitrocumène*, $C^{18}H^{10}(AzO^4)^2$, qu'une dissolution alcoolique abandonne sous forme de beaux cristaux.

BIBL. : ADOR et RILLET, *Carbures synthétiques*, Soc. ch., t. XXI, 244. — BERTHELOT, *Action de la chaleur et de l'acide iodhydrique sur le pseudocumène*, ib., t. VII, 229 ; t. IX, 100. — CAHOURS et GERHARDT, *Essence de cumène*, An. ch. et phys., 1841, t. I, 102. — FITTIG, *Pseudocumène*, Soc. ch., t. XI, 78 ; *Propylbenzine*, ib., t. XII, 307. — JACOBSEN, *Isopropylbenzine*, ib., t. XXVI, 173, 393. — JANNASCH, *Triméthylbenzine*, ib., t. XXIV, 316 ; *Ethyltoluène*, 214. — PATERNO et SPICA, *Propylbenzine normale*, Journ. ph. et ch., t. XXVI, 451 (4). — WROBLEWSKY, *Ethyltoluènes*, Soc. ch., t. XXIII, 179 ; t. XXIV, 203.

CUMES ou **KYME** (Géogr. anc.). Nom de plusieurs villes importantes de l'ancienne Grèce. La première était située en Eubée ; la seconde, colonie de celle-ci, sur la côte d'Eolie, en Asie Mineure ; la troisième, colonie de la première, en Campanie. L'usage s'est établi de réserver à celle-ci le nom de Cumes. Nous renverrons pour les autres à l'art. KYME. La Cumes italienne était, comme sa métropole, une cité ionienne. La fondation en est très ancienne, antérieure au grand mouvement de colonisation de la Grande-Grèce (V. ce nom) ; on la place au XI^e siècle av. J.-C. Les colons s'établirent d'abord à Ænaria (île d'Ischia), puis définitivement



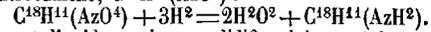
Vue d'une porte de l'ancienne ville de Cumes.

vement au N. du cap Misène, sur la terre ferme. Cumes, la plus ancienne ville grecque d'Italie, métropole de Naples, parvint à une grande prospérité et domina la Campanie, qui fut presque grecisée. Son histoire nous est à peu près inconnue avant le V^e siècle. A cette date y régnait le tyran Aristodème. Affaibli par les Etrusques, Cumes leur infligea, en 474, une défaite mémorable avec l'appui de Syracuse. Mais les Sabelliens, qui succédèrent aux Etrusques en Campanie, n'étaient pas moins redoutables. En 420, les Samnites s'emparent de Cumes ; en 350, elle passe aux Romains, qui en firent une colonie. Ils avaient d'ailleurs avec elle d'anciennes relations : de là leur venaient les cultes d'Apollon, de Cérès-Demeter, les livres sibyllins, etc. Sur ceux-ci et la Sibylle, V. l'art. SIBYLLE. L'ancienne ville de Cumes était au N. de Baïes, qui lui succéda à l'époque romaine.

Cicéron et bien des Romains distingués eurent des villas à Cumes. La ville, complètement déchuë et abandonnée, fut définitivement ruinée par les Napolitains en 1203. Ses ruines sont peu importantes : on y remarque un amphithéâtre, l'acropole, des tombeaux, la maison qu'on appelle tombeau de la Sibylle et de nombreuses grottes creusées dans le roc.

CUMIDINES (Chim.). Les cumidines sont des bases organiques artificielles qui répondent à la formule $C^{18}H^{13}Az$. On en connaît actuellement trois avec certitude : la cumidine ordinaire, la pseudo-cumidine et la mésidine.

I. La *cumidine ordinaire* est l'*amido-isopropylbenzine*. Nicholson l'a préparée en réduisant par l'hydrogène le nitrocumène, $C^{18}H^{11}(AzO^4)$:

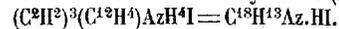


Elle est liquide, mais se solidifie aisément à basse température sous forme de masses tabulaires, bouillant à 225°, ayant pour densité 0,9326. Elle est soluble dans l'alcool, l'esprit de bois, le sulfure de carbone, les huiles grasses, tandis que l'eau en prend à peine. Ses sels, solubles à la fois dans l'eau et dans l'alcool, sont cristallisables pour la plupart.

La *nitrocumidine*, $C^{18}H^{12}(AzO^4)Az$, a été préparée par Cahours en réduisant le dinitrocumène par le sulfhydrate d'ammonium. Cristaux jaunes, aiguillés, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther, neutralisant les acides énergiques.

II. La *pseudo-cumidine*. Elle se prépare en réduisant le nitropseudocumène par le fer et l'acide acétique. Elle fond à 62°, se volatilise dans un courant de vapeur d'eau et donne avec les acides des sels cristallisables ; elle est assez soluble dans l'eau, qui l'abandonne en longues aiguilles par concentration.

III. La *mésidine* ou *amidomésitylène* se forme par réduction du nitromésitylène (Fittig), ou en chauffant un peu au-dessus de 300° l'iodure de triméthylaniline (Hofmann).



Base liquide, bouillant à 227° (Biedermann), à 229-230° (Ladenburg), ayant pour densité 0,9633 (Hofmann) ; encore liquide à zéro. Ses sels sont cristallisables. Elle fournit des dérivés mono et dinitrés, méthylés, acétylés, sulfonés, etc.

IV. *Cumidines isomériques*. Hofmann et Martius ont signalé l'existence d'une cumidine, isomérique ou identique avec les précédentes, en chauffant vers 300°, pendant dix heures, le chlorhydrate d'aniline avec l'esprit de bois. C'est un liquide qui passe à 223-226° et qui donne avec l'iodure de méthyle un chloroplatinate bien cristallisé. W. Engel a obtenu une nouvelle cumidine en chauffant pendant vingt-quatre heures, vers 250°, sous une pression de 20 atmosphères, un mélange de chlorhydrate de xylidine et d'alcool méthylique. Elle distille à 223-224°. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : AUWERS, *Pseudo-Cumidine*, Soc. ch., t. XLVI, 81. — BAUMANN et NÖTLING, *Dérivés*, ib., t. XLVI, 857. — CAHOURS, *Cumidine*, *Compt. rend.*, t. XXVI, 315 ; t. XXX, 321. — EALER, *Pseudo-Cumidine*, ib., XLV, 595. — ENGEL, *Nouvelle Cumidine*, ib., t. XLVI, 39. — FITTIG et STORER, *Amidomésitylène*, ib., t. XI, 86. — HOFMANN et MARTIUS, *Méthylation de l'aniline*, ib., t. XVII, 123. — NICHOLSON, *Cumidine*, *Chim. Soc., Quart. Journ.*, t. I, 2.

CUMIÈRES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay ; 1,326 hab. Sables fossilifères, fontaine pétillante ; vins très estimés ; fabriques de pressoirs. Sépultures gallo-romaines. A. T.

CUMIÈRES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny-sur-Meuse ; 238 hab.

CUMIÈS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers ; 93 hab.

CUMIN. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Cuminum cyminum* L., plante de la famille des Umbellifères, qu'on appelle également *Anis âcre*. C'est une herbe annuelle dont les tiges, hautes de 20 à 30 centim., portent des feuilles profondément divisées en lanières étroites, sétiformes. Les fleurs, de couleur blanche, sont disposées en ombelles composées, pourvues d'involucres et d'involucelles. Les fruits oblongs, atténués aux deux extrémités et comprimés latéralement,

ont leurs méricarpes pourvus de cinq côtes primaires et de quatre côtes secondaires saillantes, hérissées de papilles.

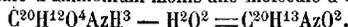
— Le Cumin est cultivé en grand, depuis un temps immémorial, dans la région méditerranéenne et en Chine, pour ses fruits à odeur forte, à saveur aromatique âcre et piquante. On le croit originaire de l'Orient. — Le nom de *Cumin* est également donné, dans le langage vulgaire, à plusieurs autres Ombellifères plus ou moins odorantes. Ainsi on appelle : Cumin bâtard, C. sauvage, le *Lagoecia cuminoides* L.; C. de montagne ou C. des prés, le *Carum carvi* L. (V. CARVI); C. royal, le *Sison amomum* L. — Le Cumin noir, au contraire, est constitué par les graines du *Nigella sativa* L., de la famille des Renonculacées. Ed. LER.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Les semences de cumin doivent leurs qualités aromatiques et stimulantes à l'essence qu'elles renferment, au *cuminol*; elles faisaient partie, avec l'anis, des *quatre semences chaudes*. Le cumin est un bon stimulant digestif et carminatif, utile dans les états atoniques de la muqueuse digestive et dans les flatuosités qui accompagnent certaines dyspepsies, dans la leucorrhée, l'aménorrhée et le catarrhe chronique des bronches. Les propriétés lactogènes du cumin sont plus ou moins douteuses. A l'extérieur, on l'emploie quelquefois comme résolutif. La dose à l'intérieur est de 1 à 2 gr. en poudre, de 2 à 4 gr. en infusion; le cuminol se donne en potion à la dose de 5 à 20 gouttes; la préparation la plus efficace est la teinture éthérée, dont la dose varie entre 50 centigr. à 1 gr. Le cumin est moins actif que l'anis. D^r L. HN.

III. ECONOMIE DOMESTIQUE. — Les pigeons sont très friands de cumin, et quand on veut les attirer et les fixer dans un colombier, on y répand des boulettes de terre glaise pétries avec cette graine; on le mêle aussi à l'avoine pour donner de l'appétit aux chevaux. Les Hollandais emploient les semences de cumin pour aromatiser leur fromage; les Allemands en mettent dans le pain, et les Turcs les font entrer dans leurs ragôts. Dans les provinces occidentales de la Russie, en Estonie principalement et à Riga, le cumin sert à fabriquer la liqueur appelée Doppel Kummel ou *Kummel* (V. ce mot).

CUMINAMIDE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{20}H^{13}AzO^2 \\ \text{Atom. } C^{10}H^{13}AzO \end{array} \right.$

La cuminaamide est l'amide de l'acide cuminique, c.-à-d. du cuminate d'ammonium moins une molécule d'eau :



On l'obtient, d'ailleurs, en fondant simplement ce sel, ou mieux en le maintenant demi-fluide pendant longtemps (Field); on purifie le produit en le reprenant par une solution aqueuse et bouillante d'ammoniaque, afin d'enlever l'acide cuminique régénéré. On peut aussi faire réagir l'anhydride cuminique sur l'ammoniaque, ou cette dernière sur le chlorure de cumyle (Gerhardt). Le cuminaamide cristallise en tables très brillantes ou en longues aiguilles opaques, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'alcool et dans l'éther, difficilement attaquables par les acides et les alcalis; ce n'est que par une ébullition prolongée avec ces réactifs qu'on peut reproduire ses régénérateurs. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : CAHOURS, *Ann. ch. et phys.*, t. XXIII, 349 (3). — FIELD, *Ann. der Ch. und Pharm.*, 1848, t. LXV, 45. — GERHARDT, *Ann. ch. et phys.*, t. XXXVII, 331 (3). — GERHARDT et CHIOZZA, *ib.*, t. XLVI, 151.

CUMINGIA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Vénéracés, établi par Sowerby en 1833, pour une coquille de faible grandeur, ovale transverse, équivalve, parfois irrégulière; à côté antérieur arrondi, tandis que l'extrémité postérieure, légèrement baillante, est subrostrée; charnière composée dans chaque valve d'une dent cardinale peu saillante, d'un cuilleron peu oblique, triangulaire, médian, destiné à recevoir le ligament; et sur la valve droite seulement de deux dents latérales allongées. Ligament interne. Impression musculaire antérieure ovale oblongue, la postérieure arrondie. *Cumingia mutica* Sowerby. Les Cumingiées habitent les Antilles, les côtes

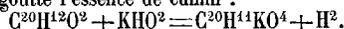
de l'Amérique et de l'Australie; elles vivent dans les trous ou fentes des rochers.

CUMINIQUE. ACIDES. — Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{20}H^{12}O^4 \\ \text{Atom. } C^{10}H^{12}O^2 \end{array} \right.$

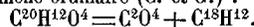
Un grand nombre d'acides aromatiques répondent à la formule $C^{20}H^{12}O^4$; ils dérivent des carbures $C^{20}H^{14}$ par suite du remplacement de 4 vol. d'hydrogène par un égal volume d'oxygène :



Le plus important est l'acide cuminique ordinaire, acide *p-cuminique* ou *p-isopropylbenzoïque*, découvert en 1840 par Cahours et Gerhardt parmi les produits d'oxydation de l'essence de cumin (*Cuminum cyminum*). Il dérive régulièrement du cymène ordinaire ou *p-isopropylméthylbenzène* (cymol). Il prend encore naissance : en hydrogénant l'acide *p-propénylbenzoïque*; en attaquant le *p-bromocumène* par l'acide carbonique et le sodium; lorsqu'on projette du chlorure d'aluminium dans un mélange d'isopropylbenzène et de chlorure d'urée. Pour le préparer, on fait fondre de la potasse caustique et on y laisse tomber goutte à goutte l'essence de cumin :

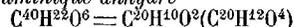


On dissout la masse dans l'eau, on précipite par l'acide azotique et on fait cristalliser le précipité dans l'alcool (Cahours et Gerhardt). Il cristallise dans l'alcool en tablettes incolores appartenant au système triclinique (Groth); sa saveur est acide et son odeur aromatique est peu agréable; il fond à 115-116°; sa densité est de 1,1625 (Schröder). Il est assez soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante; l'acide sulfurique le dissout sans coloration; avec l'acide nitrique fumant ou le mélange nitrosulfurique, on obtient des dérivés nitrés. Distillé avec de la chaux ou de la baryte, il se scinde en acide carbonique et en cumène ordinaire (C. et G.) :



Le mélange chromique le convertit en acide téréphtalique, $C^{16}H^8O^8$; avec le caméléon, il y a d'abord formation d'acide oxypropylbenzoïque, $C^{20}H^{12}O^6$. Il fournit des produits de substitution avec les halogènes. L'acide cuminique est monobasique et donne des sels neutres cristallisables. Les sels d'ammonium, de potassium, de sodium, de baryum, de calcium, de magnésium sont en aiguilles ou en lamelles nacrées, plus ou moins solubles dans l'eau; ceux de cuivre, de plomb et d'argent sont insolubles.

L'acide cuminique anhydre

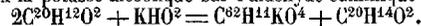


a été obtenu par Gerhardt en faisant réagir le chlorure de cumyle sur le cuminate de sodium. C'est un liquide huileux, épais, incolore à odeur faible, que l'air humide transforme rapidement en lamelles brillantes d'acide cuminique, et que l'ammoniaque convertit totalement en cuminaamide (V. ce mot). L'acide *p-cuminique* possède un isomère de position, l'acide *orthocuminique*, préparé par Claus et Schulte en prenant pour point de départ l'isopropylbenzène résultant de l'action du bromure d'isopropyle sur la benzène, en présence du chlorure d'aluminium. Cet isomère, qui est en cristaux opaques, ne fondant pas encore à 300°, est complètement transformé par le mélange chromique en acide carbonique et en eau; il donne cependant un peu d'acide phtalique avec le permanganate de potassium (Cl. et S.).

ALCOOL. — Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{20}H^{14}O^2 \\ \text{Atom. } C^{10}H^{14}O \end{array} \right.$

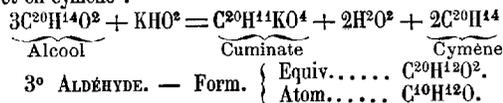
Syn. : *Alcool cymylique* — *Hydrate de cymyle*.

Ce composé, qui est isomérique avec le *thymol*, a été obtenu par Kraut, en faisant réagir dans un appareil à reflux la potasse alcoolique sur l'aldéhyde cuminique :



En ajoutant de l'eau à la masse, il se sépare un liquide huileux, formé d'alcool cuminique et de cymène; on l'agite avec une solution concentrée de bisulfite de sodium, qui s'empare de l'aldéhyde en excès, puis on soumet le résidu à la distillation fractionnée, de manière à recueillir

ce qui passe à 243°. L'alcool cuminique est un liquide incolore, doué d'une odeur faible, aromatique. Il est insoluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther. L'acide azotique le convertit en acide cuminique, tandis que l'acide sulfurique le résinifie et que la potasse alcoolique le transforme en cuminate de potassium et en cymène :



3° ALDÉHYDE. — Form. { Equiv. $C^{20}H^{12}O^2$.
Atom. $C^{40}H^{24}O$.

Syn. : *Cuminol* — *Hydruure de cumyle*.

L'aldéhyde cuminique et le cymène constituent l'essence de cumin ; on distille ce mélange en rejetant ce qui passe au-dessous de 200°. Le résidu est traité par le bisulfite de potassium, ce qui fournit un composé cristallin, qu'on lave à l'éther et qu'on décompose à chaud par le carbonate sodique ; on décante l'essence qui surnage, on la dessèche sur du chlorure de calcium et on la rectifie dans un courant de gaz carbonique. L'aldéhyde cuminique est un liquide incolore, d'une saveur acre et brûlante, à odeur de cumin. Il bout à 236°,6 (Kopp) ; sa densité est de 0,9832 à zéro (K.). Chauffé au contact de l'air, il se résinifie partiellement et donne de l'acide cuminique ; c'est ce dernier corps qui domine avec la potasse en fusion. Il fournit avec les halogènes des produits de substitution ; avec les métaux alcalins, des *cumylures*, ayant pour formule $C^{20}H^{14}MO^2$; traité par le sulfure d'ammonium, il se transforme en *hydruure de sulfocumyle*, $C^{20}H^{12}S^2$; il s'unit aux bisulfites alcalins. Ed. BOURGOIN.

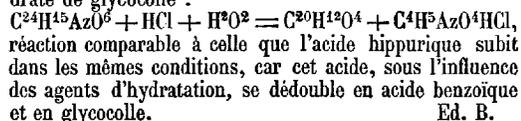
BIBL. : ACIDES. — BEILSTEIN et KUPFER, *Acides cuminiqnes*, Soc. ch., t. XLV, 178. — CAHOURS et GERHARDT, *Essence de cumin*, An. ch. et phys., 1841, t. I, 68. — CLAUS et SCHULTE, *Acide o-cuminique*, Soc. ch., t. XLVII, 420. — HOFMANN, *Acide cuminique*, An. ch. et phys., t. LIII, 104 (3). — R. MEYER, *Sur les deux acides cuminiqnes*, Soc. ch., t. XLVI, 730. — MÜLLER, *Synthèse*, ib., t. XXXVIII, 31 ; t. XXXIX, 348. — WIDMANN, *Dérivés nitrés*, ib., t. XLV, 228.

ALCOOL. — KRAUT, *Ann. der Ch. und Pharm.*, t. XCII, 66. ALDÉHYDE. — BERTAGNINI, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. LXXXVI, 275. — CAHOURS et GERHARDT, *An. ch. et ph.*, 1841, t. I, 60 ; t. XXIII, 345. — CHIOZZA, ib., t. XXXIX, 216. — HOFMANN, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. XCVII, 207. — KRAUT, ib., t. XCVIII, 366. — TRAPP, ib., t. CVIII, 336. — STEVERING, ib., t. CVI, 357.

CUMINOL (Chim.) (V. ci-dessus CUMINIQUE, § 3, *Aldéhyde*).

CUMINURIQUE (Chim.) Form. { Equiv. $C^{24}H^{15}AzO^6$
Atom. $C^{42}H^{25}AzO^3$

Homologue de l'acide hippurique, obtenu par Cahours en faisant réagir le chlorure de cumyle sur le glycocole argentique. En reprenant à chaud le produit de la réaction par l'alcool, il se dépose par concentration des prismes colorés en jaune, qu'on purifie par compression et par cristallisation dans l'alcool. Bouilli avec de l'acide chlorhydrique, il se décompose en acide cuminique et chlorhydrate de glycocole :



CUMMÉAN ou COMÉAN, théologien irlandais de la fin du viii^e siècle. Il existe un *Pénitentiel* (V. ce mot) attribué à Cumméan (*Pœnitentiale Commeani*), composé de quatorze chapitres, et fréquemment cité et mis à contribution avant le décret de Gratien. Un texte critique de ce code a été publié par Wasserschleben en 1851. Des indices précis montrent que l'auteur n'a pas vécu avant Théodore de Cantorbéry (mort en 690), dont il invoque l'autorité, ni après Bède (mort en 735) ou Egbert d'York (mort en 767) qui le citent. Il paraît probable, en outre, que l'auteur du *Pénitentiel* de Cumméan n'est autre qu'un évêque de ce nom, venu d'Irlande en Italie et préposé par le roi lombard Luitprand au couvent de Bobbio, F.-H. K.

BIBL. : WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche nebst einer rechtsgeschichtlichen Einleitung* ; Halle, 1851, in-8.

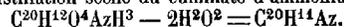
CUMMING (John), ministre presbytérien écossais, né à Fintray le 10 nov. 1810, mort à Londres le 5 juil. 1881. En 1832, il fut appelé à Londres comme pasteur de l'Eglise écossaise de Covent Garden. Dans une de ses publications, *the Destiny of nations on the future of Europe* (1864), il annonça pour l'année 1868 des catastrophes et des changements politiques dont il essaya de démontrer la réalisation dans *the Seventh Vial*, qu'il fit paraître en 1870. Parmi ses autres ouvrages, il convient de citer : *Apocalyptic Sketches* (1848-50, 3 vol.) ; *Redemption draweth nigh* (1861) ; *Voices of the night* ; *Daily life*, etc.

CUMMINS (Maria), romancière américaine, née à Salem (Massachusetts) le 10 avr. 1827, morte à Dorchester (près de Boston) le 1^{er} oct. 1866. Son premier ouvrage (*Lampthigher*, 1853) eut un très grand succès ; il a été traduit en plusieurs langues ; célèbre dès ses débuts, M^{me} Cummins a publié des romans moraux très inférieurs au premier : *Mabel Vaughan* (1857) ; *El Fureidis* (1860) ; *Haunted hearts* (1864).

CUMOND. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Sainte-Aulaye ; 877 hab.

CUMONITRILE (Chim.) Form. { Equiv. $C^{20}H^{11}Az$.
Atom. $C^{40}H^{22}Az$.

Le nitrile de l'acide cuminique a été observé par Field dans la distillation sèche du cuminate d'ammonium :



Il se forme encore : lorsqu'on fait réagir le bromure de cyanogène sur le cuminate de potassium (Cahours) ; en chauffant le cumosulfophénamide ou le cumosulfophénargentamide ; dans la réaction du persulfure de phosphore sur le cuminamide (Henry) ; enfin lorsqu'on chauffe jusqu'à fusion un mélange formé de 2 mol. d'acide cuménique et de 1 mol. de sulfocyanate de potassium (Letts). On le prépare en distillant à plusieurs reprises l'acide cuminique ; on lave le liquide huileux à l'eau ammoniacale, à l'acide chlorhydrique et à l'eau pure ; on le dessèche et on rectifie une dernière fois. C'est un liquide incolore, très réfringent, doué d'une odeur agréable et d'une saveur brûlante. Il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa densité est de 0,765 à 14° ; il bout à 239°. L'acide nitrique le transforme, à la longue, par une ébullition prolongée, en acide cuminique ; avec les solutions alcalines, il y a formation de cuminamide, puis de cuminate alcalin. Le mélange nitrosulfurique le convertit en *cumonitrile mononitré*, $C^{20}H^{10}(AzO^4)Az$, corps qui cristallise dans l'alcool, qui fond à 74° et que les réducteurs transforment en *amidocumonitrile* $C^{20}H^{10}(AzH^2)Az$.

Cet amide, qui bout à 305°, cristallise dans l'alcool en aiguilles fusibles à 45° (Czumpelik). Ed. BOURGOIN.

BIBL. : CAHOURS, *Ann. ch. et phys.*, t. LII, 201 (3). — CHIOZZA et GERHARDT, ib., t. XLVI, 151. — CZUMPELIK, *Deuts. ch. Gesells.*, 1869, 182. — FIELD, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. LXV, 51. — HENRY et L'ESCAILLE, *Deuts. ch. Gesells.*, 1869, 495. — LETTS, ib., 1872, 669.

CUMONT. Com. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont-de-Lomagne ; 232 hab.

CUMONT (Arthur-Timothée-Antoine-Victor, vicomte de), homme politique français, né à Angers le 19 avr. 1818. Il se fit sous le second Empire une certaine notoriété, grâce à l'*Union de l'Ouest*, journal légitimiste qu'il avait fondé dans sa ville natale. Pendant la guerre de 1870-71, il attaqua le gouvernement de la Défense nationale avec tant de violence et de ténacité, que le préfet de Maine-et-Loire, M. Engelhard, crut devoir suspendre pour deux mois cette feuille. Représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale (1871), il siégea sur les bancs de la droite, s'associa à tous les votes tendant à écarter la République et à ramener la monarchie, contribua, comme membre de la première commission des Trente (1872-1873), à paralyser le gouvernement de M. Thiers, aida de toutes ses forces à le ren-

verser (24 mai 1873), fut un des promoteurs de la fusion royaliste, après l'échec de laquelle il vota le septennat (nov. 1873), fit partie de la seconde commission des Trente, qui retarda le plus qu'elle put la discussion des lois constitutionnelles, devint ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts le 21 mai 1874 et repoussa, au commencement de 1875, l'amendement Wallon qui consacrait implicitement l'établissement de la République, ce qui ne lui permit de rester aux affaires que jusqu'au mois de mars 1875. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il brigua sans succès les suffrages des électeurs sénatoriaux de Maine-et-Loire (janv. 1876). Il reprit de fait la direction de l'Union de l'Ouest et posa, sans succès, en juin 1879, sa candidature au conseil général de son département, où il est entré dans ces dernières années. Il est, depuis 1888, maire de la commune de Saint-Georges-sur-Loire.

A. DEBIDOUR.

CUMOPHÉNOLS (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{18}H^{12}O^2 \\ \text{Atom. } C^9H^{12}O \end{array} \right.$

Les cumophénols, phénols cuméniques ou oxycumènes, sont les phénols qui dérivent des cumènes répondant à la formule $C^{18}H^{12}$. On en connaît actuellement trois : l'o-cumophénol, le p-cumophénol et le pseudocumophénol.

I. *Orthocumophénol*. Obtenu par Spica en fondant avec la potasse caustique le sulfurothocuménate de potassium. C'est un liquide bouillant à $218^{\circ},5$. Son éther éthylique, $C^{18}H^{10}(C^4H^6O^2)$, bout à 213° .

II. *Paracumophénol*. Le paracumophénol, cumophénol solide, a été obtenu par Müller en 1869. Il se prépare comme le précédent, au moyen du sulfocuménate correspondant. Il fond à 61° et bout à $228-229^{\circ}$; l'acide chromique convertit en acide anisique son dérivé méthylé $C^{18}H^{10}(C^2H^4O^2)$, liquide très réfringent, bouillant à 214° , ayant pour densité 0,962 à zéro. Le dérivé acétylé, $C^{18}H^{10}(C^4H^4O^4)$, préparé à l'acide du chlorure d'acétyle, bout à 244° et possède une densité de 1,026 à zéro (Paterno et Spica).

III. *Pseudocumophénol*. Le pseudocumophénol, pseudocuménol de Reuter, se prépare en fondant avec la potasse le pseudosulfocuménate de potassium. Il cristallise en aiguilles fusibles à 69° , bouillant à 240° , volatilisables dans la vapeur d'eau. Il se dissout fort peu dans l'eau, facilement dans l'alcool et dans l'éther. Il donne : avec la potasse en fusion, de l'acide oxyxylique; avec l'acide sulfurique, un dérivé sulfoconjugué cristallisable; avec le brome, deux dérivés cristallins, le bromo-pseudocuménol $C^{18}H^{14}BrO^2$, qui cristallise en aiguilles fusibles à 32° , et le dibromo-pseudocuménol, $C^{18}H^{10}Br^2O^2$, qui ne fond qu'à 250° .

Ed. B.

BIBL. : SPICA, *Gazzet. ital. chim.*, t. IX, 433. — SPICA et PATERNO, *Deuts. ch. Gesells.*, 1877, 83. — REUTER, *ib.*, 1878, p. 29. — *Bull. Soc. ch.*, t. XXXI, 454.

CUMUL. ADMINISTRATION ET POLITIQUE. — Administration, on entend par cumul l'accumulation par un même fonctionnaire de plusieurs fonctions ou de plusieurs traitements, ou bien de plusieurs pensions, ou enfin d'une pension avec un traitement d'activité. Sous l'ancien régime, le cumul des fonctions, des traitements et des pensions était en quelque sorte la règle générale : ce fut même un des abus les plus reprochés à la monarchie. La Révolution de 1789 parvint à le supprimer à peu près, mais il reparut scandaleusement sous la Restauration, sous le premier et le second Empire. Aujourd'hui encore, on ne peut pas dire qu'il ait en réalité complètement disparu de nos mœurs politiques et administratives, mais les mesures législatives qu'on a prises l'ont réduit à des proportions qui ne laissent plus guère subsister que ses avantages particuliers. Ainsi, la loi du 24 vendémiaire an III interdit le cumul des fonctions judiciaires avec les fonctions administratives; le cumul des fonctions judiciaires entre elles et des fonctions administratives entre elles. En outre, elle dispose « qu'aucun citoyen ne peut exercer ni concourir à l'exercice d'une

autorité chargée de la surveillance médiata ou immédiate des fonctions qu'il exerce dans une autre qualité ». Les lois des 27 mars 1791 et 1^{er} brumaire an II interdisent le cumul entre les fonctions de juge et celles d'avoué, de notaire et d'huissier. Le décret sur la comptabilité publique du 31 mai 1862 interdit de cumuler en entier le traitement de plusieurs places, emplois ou commissions. En cas de cumul de deux traitements, le moindre est réduit à moitié; en cas de cumul de trois traitements, le troisième est en outre réduit au quart et ainsi de suite en observant cette proportion. La réduction dont il s'agit n'a pas lieu pour les traitements cumulés qui sont au-dessous de 3,000 fr. (art. 65). Exception est faite en faveur des professeurs, gens de lettres, savants et artistes qui peuvent remplir plusieurs fonctions et occuper plusieurs chaires rétribuées par le Trésor, à condition néanmoins que l'ensemble des traitements tant fixes qu'éventuels ne dépasse pas 20,000 fr. (art. 66). De même, les traitements des maréchaux et amiraux, ceux de la Légion d'honneur, les rentes viagères attribuées à la médaille militaire, les pensions accordées à titre de récompense nationale sont exceptées des règles prohibitives du cumul (art. 67). Les pensions de retraite pour services militaires peuvent se cumuler avec un traitement civil d'activité, excepté le cas où des services civils ont été admis comme complément du droit de ces pensions (art. 271). Lorsqu'un fonctionnaire est remis en activité dans un service différent, il ne peut cumuler sa pension et son traitement que jusqu'à concurrence de 1,500 fr. (loi du 9 juin 1853, art. 28). Le cumul des deux pensions est autorisé dans la limite de 6,000 fr., pourvu qu'il n'y ait pas double emploi dans les années de service présentées pour la liquidation. La loi du 24 mai 1872 interdit le cumul des fonctions de conseiller d'Etat en service ordinaire avec toute fonction publique salariée. Peuvent cumuler les droits attachés à leurs fonctions, mais non leurs traitements avec celui du conseil d'Etat, les officiers généraux, les inspecteurs et ingénieurs des ponts et chaussées, des mines, de la marine, les professeurs de l'enseignement supérieur détachés au conseil d'Etat. Il est interdit aux conseillers et maîtres des requêtes de cumuler ces fonctions avec celles d'administrateur de toute compagnie privilégiée et subventionnée. Les conseillers de préfecture ne peuvent cumuler leurs fonctions avec celles qui impliquent un traitement public ou avec l'exercice d'une profession. Les règlements militaires (3 avr. 1869, 8 juin 1883), conformément à l'art. 65 du décret du 31 mai 1862 que nous avons mentionné plus haut, interdisent formellement le cumul d'un traitement civil et d'une solde militaire; mais, par exception à cette règle formelle, la loi du 1^{er} juin 1878 dispose que les réservistes et les territoriaux, pourvu qu'ils n'appartiennent pas au personnel administratif permanent de l'armée territoriale, pourront cumuler leurs traitements ou pensions avec la solde militaire qu'ils reçoivent pendant les exercices ou manœuvres qu'ils sont appelés à faire, à condition, bien entendu, que le temps ainsi passé sous les drapeaux ne comptera pas pour leur pension.

Il est une autre sorte de cumul qui a plus attiré l'attention du public. Nous voulons parler du cumul entre les mandats électifs et plus spécialement les mandats parlementaires et les fonctions publiques salariées. Elle sera traitée au mot INCOMPATIBILITÉ. Il nous suffira de faire connaître ici les règles suivies en cas de cumul du traitement d'un fonctionnaire avec l'indemnité législative. Si le chiffre de cette indemnité est supérieur à celui du traitement du fonctionnaire, ce traitement est ordonné en totalité au profit du Trésor public pendant la durée du mandat législatif. Si le chiffre du traitement est supérieur à celui de l'indemnité, le fonctionnaire député touche pendant la même période le montant de l'indemnité et la portion de son traitement net excédant ladite indemnité.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Un marchand en gros de boissons ne peut pas exercer dans le même établissement

la profession de détaillant (loi du 28 avr. 1816, art. 106). Il est toutefois autorisé à vendre des boissons en détail dans des magasins séparés et n'ayant avec les magasins de gros d'autre communication que par la voie publique (loi du 19 juill. 1880, art. 7). Le détaillant peut faire des ventes en gros dans tous ses magasins, mais sans cesser d'être considéré comme débitant (décision du conseil d'administration des contrib. indir. du 21 août 1816).

JURISPRUDENCE. — *Cumul des délits et des peines.* Il y a cumul de délits, ou réitération, lorsque l'agent a commis deux ou plusieurs infractions consistant dans des faits distincts et antérieurs à toute condamnation. Cette définition comprend, on le voit, deux conditions essentielles. 1° Il faut d'abord que ces infractions consistent dans des faits distincts. Si elles se trouvent renfermées dans un seul et même acte matériel, au point de vue de la qualification, comme au point de vue de la peine, la plus grave absorbera nécessairement toutes les autres. On pourrait citer, sur ce point, un grand nombre d'exemples. Tel serait le cas d'un viol commis sur une femme mariée. Ce viol se complique inévitablement d'un adultère. Le second peut avoir lieu sans le premier. Le premier ne saurait se concevoir sans le second. Il y a là, à cet égard, deux faits absolument indivisibles; qui, en pareille occurrence, se rend coupable de viol, se rend au même instant coupable d'adultère. Mais l'adultère qui n'est qu'un délit disparaîtra juridiquement devant le viol qui constitue un crime. C'est le crime qui servira à déterminer, à la fois, le caractère et la mesure de la condamnation. Il n'y a point ici de réitération. On ne peut y voir qu'un concours d'infractions se greffant les unes sur les autres, un agrégat indissoluble dont les éléments ne sont séparables que par la pensée et auquel les jurisconsultes ont donné pour cette raison le nom de cumul idéal. On ne trouverait pas davantage un cumul proprement dit dans les transgressions de la loi pénale qui consistent dans un ensemble de faits dont chacun, pris à part, pourrait bien être punissable, mais qui, rapprochés les uns des autres, apparaissent comme inspirés par une pensée identique et par un but commun. Ainsi, en matière de coups et blessures, l'agent qui se livre sur sa victime à une série de voies de fait ne commet pas autant d'infractions qu'il exerce de violences, quoiqu'une seule suffise pour constituer un acte réprimé par la loi. Il y a là ce qu'on appelle des délits continus ou successifs par opposition aux délits instantanés, mais, pas plus que dans la première hypothèse, une véritable réitération. Le cumul réel ou formel, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, n'aura donc lieu que lorsque plusieurs faits distincts les uns des autres, non seulement physiquement, mais encore intellectuellement, seront de nature à être qualifiés chacun isolément comme une infraction nettement caractérisée. Telle est la première condition. 2° Il faut en second lieu, avons-nous dit, que ces faits soient antérieurs à toute condamnation. Si l'un d'eux avait déjà été puni, il y aurait sous ce rapport, non réitération ou cumul de délits, mais récidive. Cela posé, quel est le principe qui doit régir la répression, en cette matière? En cas de cumul de délits doit-il ou ne doit-il pas y avoir cumul de peines? « La règle scientifique pour marquer la mesure de cette punition, dit M. Ortolan, sera toujours déduite des mêmes principes : infliger à tous ces délits cumulés la quotité de peines qu'exigent la justice et la nécessité sociale réunies ; jamais plus qu'il n'est juste et jamais plus qu'il n'est nécessaire. » (*Éléments de droit pénal*, t. I, p. 538.) Ce point est incontestable. Mais qu'exige la justice morale? qu'exige la nécessité sociale? C'est là-dessus que les difficultés vont s'élever et que les controverses vont naître. Selon les uns, au premier point de vue, les peines devraient s'additionner de même que les fautes. Selon les autres, et cette opinion nous paraît préférable, une semblable répression serait une iniquité. La société, en effet, est en partie responsable de cette multiplicité de délits commis par un

seul agent. Si son action ne s'était pas fait si longtemps attendre, le mal, assurément, eût été moins grand. Au surplus, ce cumul des peines n'est nullement nécessaire, et même, le plus souvent, des condamnations basées sur ce principe atteindraient des proportions tout à fait exorbitantes. Cette solution est donc inadmissible. Un autre système, diamétralement opposé au premier, et non moins radical, consiste à n'appliquer à l'agent, en cas de réitération, que la peine la plus forte parmi celles qui se trouvent attachées aux infractions par lui commises. Ce système est également défectueux; car l'auteur de plusieurs délits est incontestablement plus coupable et mérite un châtiement plus rigoureux que l'homme auquel on ne peut reprocher que le plus grave d'entre ces délits. En outre, l'impunité qui serait assurée au délinquant après une première transgression, pour toutes les infractions qui seraient de nature à n'entraîner qu'une condamnation moins sévère ou même aussi sévère, constituerait un véritable danger social. Ainsi, sous le double rapport de la sécurité publique et de la justice, on ne saurait souscrire à aucune de ces deux solutions, l'une et l'autre beaucoup trop absolues. Il faut, de toute nécessité, s'arrêter à une combinaison pénale intermédiaire. Là est la vérité théorique. Voyons maintenant comment le problème a été résolu par la législation positive.

En droit romain, la règle du non-cumul n'était pas admise. Il y avait certainement aggravation de pénalité, en cas de réitération. Mais il est difficile de dire si les peines s'additionnaient. On a invoqué dans ce sens le texte suivant d'Ulpien : *Numquam plura delicta concurrentia faciunt ut ullius impunitas detur ; neque enim delictum ob aliud delictum minuit poenam* (L. 2, pr. et §§ 1, 2, Dig., *De Privatis Delictis*). Mais ce texte n'a trait qu'aux délits privés et non aux délits qui seraient de nature à entraîner des peines publiques. Dans notre ancien droit, les criminalistes paraissent divisés sur cette question. Cependant la doctrine du cumul semble avoir été généralement suivie et le principe *major poena minorem absorbet* appliqué seulement dans le cas où les peines étaient incompatibles entre elles. La Constitution, au contraire, a posé la règle du non-cumul. Elle l'a inscrite dans la loi des 17-20 sept. 1791, tit. VII, art. 40. Le code des délits et des peines du 3 brumaire an IV l'a également reproduite. Enfin elle se trouve formulée, en ces termes, par l'art. 365 de notre C. d'instr. crim. : En cas de conviction de plusieurs crimes ou délits, la peine la plus forte sera seule prononcée. Mais comment déterminer la peine la plus forte? Doit-on avoir égard à la nature de cette peine ou bien à sa durée? Une condamnation à deux ans de réclusion, par exemple, doit-elle être considérée comme plus rigoureuse qu'une condamnation à cinq ans de détention? On admet qu'il n'y a pas à tenir compte ici de la durée; que c'est au caractère des peines qu'il faut s'attacher, à l'ordre dans lequel elles ont été énumérées par le code pénal. Bien que l'art. 365 se serve de cette expression *la peine la plus forte*, il est d'évidence que si deux délits sont frappés de peines de même espèce, l'une d'elles seulement sera appliquée; il n'y aura pas lieu de les additionner, le cumul étant aussi manifestement contraire au vœu de la loi dans cette hypothèse que dans la première. Cette règle édictée par notre législation pénale actuelle souffre de nombreuses exceptions. On peut d'abord tenir pour certain qu'elle ne régit pas la matière des contraventions. La loi, en effet, au sujet de la réitération, ne parle que des crimes et des délits; elle ne dit rien des infractions de simple police. De plus, ces infractions ont pour sanction des condamnations si légères que, avec le non-cumul, la répression, le plus souvent, deviendrait dérisoire. Pendant plusieurs années, la cour de cassation s'est refusée à interpréter, dans ce sens, l'art. 365; mais, depuis 1842, elle a admis cette doctrine. Dans certains cas, la loi fait également fléchir le principe en matière criminelle ou correctionnelle. C'est ainsi que l'art. 220 du C. pén. dispose que la peine appliquée pour

rébellion à des prévenus prisonniers sera subie par ceux qui, à raison des crimes ou délits qui ont causé leur détention, seraient condamnés à une peine non capitale ni perpétuelle, immédiatement après l'expiration de cette peine. C'est ainsi encore que l'art. 245 du même code formule une autre exception, à l'égard des détenus qui se seraient évadés ou auraient tenté de s'évader par bris de prison ou par violence. On pourrait citer bien d'autres exemples. Mais le non-cumul n'en reste pas moins, dans notre droit, la règle générale. Cette règle embrasse des hypothèses bien distinctes et ses cas d'application peuvent se présenter sous des faces multiples. On peut d'abord supposer que les poursuites sont simultanées, et telle est la situation prévue par l'art. 365 du C. d'instr. crim. Autant que possible, cette jonction sera prononcée. Mais il se peut que les divers délits imputés à l'agent ne soient pas découverts tous en même temps, et alors force sera bien d'exercer des poursuites successives. Il y aura lieu, dans ces conditions, de s'en référer à l'art. 379, ainsi conçu : « Lorsque, pendant les débats qui auront précédé l'arrêt de condamnation, l'accusé aura été inculpé, soit par des pièces, soit par des dépositions de témoins, sur d'autres crimes que ceux dont il était accusé, si ces crimes nouvellement manifestés méritent une peine plus grave que les premiers, ou si l'accusé a des complices en état d'arrestation, la cour ordonnera qu'il soit poursuivi à raison de ces nouveaux faits, suivant les formes prescrites par le présent code. Dans ces deux cas, le procureur général surseoirà à l'exécution de l'arrêt qui a prononcé la première condamnation, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le second procès. » Cet article ne prévoit que le cas où le fait qu'il s'agit de poursuivre postérieurement serait frappé d'une peine plus rigoureuse que le fait pour lequel le coupable a déjà été condamné. Faut-il considérer les termes de cette disposition comme limitatifs et en conclure qu'elle devient inapplicable, si la seconde infraction n'est pas réprimée par la loi plus sévèrement que la première ? Nullement. L'action publique n'est pas éteinte. Mais il importe de préciser les conséquences qui peuvent en résulter. S'il y a un cumul de mêmes délits ou de délits différents, mais frappés d'une peine identique, le juge saisi de la seconde poursuite aura la faculté, en supposant que la condamnation précédente soit inférieure au maximum, d'appliquer une peine variant entre ce maximum et la peine déjà prononcée pour le fait antérieur. Si, au contraire, la pénalité se trouve épuisée, parce que le maximum a été infligé au coupable ou si la seconde infraction est punie de la réclusion, par exemple, quand la première l'était des travaux forcés, il est bien certain que dans cette hypothèse il ne peut plus être question d'une répression quelconque. La règle du non-cumul doit-elle être considérée comme supérieure au principe de l'autorité de la chose jugée ? Si l'auteur d'un crime condamné à la réclusion et traduit ensuite en police correctionnelle pour un fait antérieur à cette condamnation a été frappé par le tribunal de cinq ans d'emprisonnement, dans l'ignorance de la première poursuite, y aura-t-il lieu à l'exécution des deux peines ? La négative est soutenue par certains jurisconsultes ; mais il nous semble que, en dehors de l'appel ou du pourvoi en cassation, le condamné ne saurait, dans le cas ci-dessus spécifié, avoir d'autre ressource que le recours en grâce. Le principe du non-cumul doit être sanctionné par le juge. Il paraît difficile de l'abandonner à l'appréciation du ministère public.

Jules CHANCEL.

DRIT CANONIQUE. — *Cumul des bénéfices* (V. COM-MENDE, t. XII, p. 34, et UNION DES BÉNÉFICES).

CUMULIPORA (Paléont.) (V. CELLEPORA).

CUMULO-STRATUS (Météor.). Ces nuages, d'un gris plus ou moins sombre et à bords déchiquetés, se présentent toujours en grand nombre dans le cercle de l'horizon. Ils sont très communs, surtout en automne et en hiver, dans les régions tempérées ou froides. Poey, s'inspirant de la classification si philosophique de Lamarck, les appelle *fracto-*

cumulus, dénomination plus juste, car ils ressemblent en effet à des morceaux de cumulus déchirés irrégulièrement. La forme de strates n'est pas le caractère distinctif d'un nuage particulier : tous les amas de vapeurs beaucoup plus larges qu'épais, tous ceux qui sont répandus sur de grandes surfaces, ont nécessairement, près de l'horizon, l'aspect de *stratus*. Quand le temps devient pluvieux, les *cumulo-stratus* se pressent et font une couche d'un gris très uniforme, au-dessous de laquelle courent de petits nuages noirs très déchiquetés, que Poey compare assez justement à des rats.

E. DURAND-GRÉVILLE.

CUMULUS (Météor.). Le cumulus ou balle de coton est la forme type des nuages composés de vapeur d'eau, par opposition au cirrus, qui est constitué par de fines aiguilles de glace. Le cumulus habite les régions inférieures, de 500 à 3,000 m. Dans une atmosphère très calme, très chaude, et par conséquent riche en vapeur d'eau invisible, il y a toujours une couche d'air où la température est assez basse pour que la vapeur d'eau se condense en gouttelettes ; c'est là que le cumulus se produit dans des conditions de régularité presque parfaite. Voilà pourquoi il a des formes si régulièrement arrondies, sauf dans sa partie inférieure qui est plane et qui correspond exactement à la couche du point de rosée. Ce nuage, n'étant pas soutenu par des courants d'air puissants, tend constamment à s'abaisser ; mais, constamment aussi, sa partie inférieure pénètre dans des couches trop chaudes qui la réduisent en vapeurs invisibles, lesquelles s'élèvent non moins constamment et vont se condenser de nouveau sur sa partie supérieure. Les cumulus, suivant toujours la couche du point de rosée, planent d'autant plus haut que le soleil est plus chaud ; ils s'élèvent lentement depuis le lever du soleil jusque vers deux heures, et redescendent peu à peu jusqu'au soir.

E. DURAND-GRÉVILLE.

CUNAC. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Villefranche ; 414 hab.

CUNÆ, CUNABULA (Ant.) (V. BERCEAU).

CUNÆUS (Petrus) (V. VAN DER KUN).

CUNANTHA (Zool.). Genre de Méduses, type d'une famille, établi par Haeckel pour des espèces de la Méditerranée caractérisées par leurs quatre tentacules, situés à l'extrémité de quatre poches stomacales simples, non divisées en deux culs-de-sac ; ce dernier caractère les séparant du genre *Cunarcha*. Dans les autres genres de la même famille (*Cunocantha, Cunoctona, Cunnina, Cunissia*) les poches stomacales sont au nombre de huit à vingt.

R. Mz.

CUNARD (Sir Samuel), négociant anglais, né à Halifax (Nouvelle-Ecosse) le 21 nov. 1787, mort à Londres le 28 avr. 1865. Fils d'un Canadien français, il devint rapidement l'un des principaux commerçants d'Halifax et conçut dès 1830 le projet d'un service régulier de bateaux à vapeur entre cette ville et Liverpool. Venu en Angleterre en 1838, il réunit quelques associés et fonda, en 1839, la *British and North American Royal Mail Steam Packet Company*, première compagnie transatlantique de navigation à vapeur. La direction des postes de la Grande-Bretagne prêta son concours à l'entreprise, qui avait fait construire par l'ingénieur Napier quatre bâtiments de 1,200 tonneaux, et, en 1840, la *Britannia* fit en quatorze jours son premier voyage entre Liverpool et Boston. En 1847, le service se composait déjà de dix bateaux et était devenu hebdomadaire. Cunard fut fait baronnet en 1859. Il laissa à sa mort une fortune de plus de 8 millions de francs.

L. S.

CUNAS. Tribu d'Indiens Caraïbes établie dans les montagnes de l'isthme de Darien et qui jouit d'une indépendance à peu près complète. Ils s'étendent entre la Turia (Pacifique) et l'Atrato ; leur nombre ne dépasse guère 2,000 et ils se livrent en général à l'agriculture.

CUNAXA (Bataille de). Bataille livrée en 404 dans la Babylonie entre le roi Artaxerxès et son frère Cyrus appuyé par les mercenaires grecs qui firent après sa mort la fameuse retraite des *Dix Mille* (V. ce mot, ARTAXERXÈS, CYRUS et XÉNOPHON).

CUNCUMA (V. PYGARGUE).

CUNCY-LES-VARZY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy; 523 hab.

CUNDIR (Jacques), dessinateur et graveur au burin; il travaillait à Aix à la fin du xvii^e siècle et au commencement du xviii^e. Il a gravé la suite des portraits des présidents d'Aix; les portraits de *F.-C. de Vintimille*, d'après Rigaud; de *P. de Castellane*, évêque de Fréjus, d'après Celloni (1725); de *Cardin Lebrét*, d'après Ph. de Champagne, etc.

CUNDINAMARCA. Département ou Etat de la Colombie, au centre et à l'E. duquel dépend le territoire San Martin et où se trouve la capitale de la République, Bogota. Il s'étend du Magdalena à la Cordillère orientale et à la frontière du Venezuela. On trouvera tous les détails physiques, historiques, politiques et économiques au mot **COLOMBIE**.

CUNDY (Thomas), architecte anglais, né à Pimlico (Londres) en 1790, mort à Bromley le 15 juil. 1867. Fils et successeur d'un grand constructeur (Thomas Cundy, 1765-1825), qui fut son premier maître, il devint architecte et fit élever sur ses dessins à Londres, entre autres l'habitation avec galerie de tableaux du marquis de Westminster, dont la façade borde Upper-Grosvenor street; on doit encore à cet artiste l'église de Holy-Trinity (Paddington) et l'église Saint-Paul (Wilton place), l'église Saint-Michaël (Chester square), dans le style du xvi^e siècle, mais très orné, et l'église Saint-Barnabé (Queen street).

BIBL.: John TIMBS, *Curiosities of London*, etc.; Londres, 1876, in-8.

CUNÈGE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 324 hab.

CUNEGO (Domenico), graveur italien, né à Vérone en 1727, mort à Rome en 1794. Elève de Fr. Ferrai pour le dessin, il débuta dans la gravure par des reproductions de médailles. A Rome, il exécuta des vues d'édifices antiques, d'après Clérisséau; 21 pl. pour la *Schola italica picturæ* de Gavin Hamilton (1773, in-fol.) et nombre d'estampes d'après des maîtres italiens et autres, parmi lesquelles la plus appréciée est le *Jugement dernier* de Michel-Ange (1780, gr. in-fol.). Appelé à Berlin, il y grava, de 1785 à 1789, au burin et à la manière noire, de grands portraits de *Frédéric II* et des membres de sa famille, d'après des tableaux de Cuningham.

CUNEGO (Aloisio), graveur italien, fils aîné du précédent, né à Vérone en 1757, a exécuté des planches d'après Raphaël, le Guerchin, le Guide, Ribera, etc. — Son frère *Giuseppe*, né à Vérone en 1760, a gravé (1784) huit paysages d'après les peintures de Gaspard Dughet au palais Colonna, etc. G. P.-1.

CUNÉGONDE ou **CUNIGONDE** (Sainte), *impératrice et vierge*, morte en 1040, canonisée en 1200 par Innocent III. Fête le 3 mars. Elle était fille de Siegfried, premier comte de Luxembourg, et de Hedeswige, qui l'éleva dans les sentiments d'une piété exaltée. Vers 998, ses parents la marièrent à Henri, duc de Bavière, qui devint empereur en 1002 (Henri II, dit le *Boiteux* ou le *Saint*). Les deux époux convinrent de vivre ensemble en *union angélique*, et de ne s'aimer que comme frère et sœur. Ce qu'ils accomplirent heureusement, ainsi qu'il est écrit en la *Fleur des saints*, demeurant auprès du feu sans jamais se brûler. Cependant le diable, jaloux de tant de virginité, sema des ombrages dans l'esprit de l'empereur et lui persuada que sa femme donnait à un amant ce qu'elle devait garder. Mais cette accusation devait être, dans le dessein divin, l'occasion d'un miracle qui manifesta admirablement la sainteté de Cunégonde. Soumise au jugement de Dieu, par l'épreuve du feu, elle entendit une voix qui lui dit : *O vierge pure, ne crains point; la Vierge Marie te préservera*; elle fit quinze pas, pieds nus, sur une barre de fer rouge, sans être le moins brûlée. L'empereur se repentit de ses soupçons et en fit pénitence. Ce prince, qui voulut plusieurs fois abandonner le monde et se faire bénédictin à Verdun, puis chanoine à Strasbourg, a été

lui-même canonisé. L'Eglise célèbre sa fête le 14 juil. Après la mort de son mari (1024), Cunégonde entra dans le couvent de Kauffungen, et elle y passa le reste de sa vie, édifiant les autres religieuses par sa piété et son humilité. Cette sainte était douée de la vertu des miracles, à ce point qu'un soufflet qu'elle donna un jour à sa nièce, abbesse qui tombait dans le relâchement, laissa la marque des doigts imprimés sur la joue de celle-ci, jusqu'à sa mort, pour attester la justice de la correction. E.-H. VOLLET.

BIBL.: BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum*, 3 mars. — LAUTENSACK et SCHURZLEIGH, *De Innocentia Kunegundis*; Wittenberg, 1700, in-4. — NORL, *Leben der H. Kunigunde*; Luxembourg, 1857, in-12. — HRASCH, *Jahrbuch Heinrich II*, 1863-1875, 3 vol. in-8.

CUNÉGONDE (Sainte), reine de Pologne (V. KINGA).

CUNÉIFORMES (Inscriptions). — Tel est le nom universellement accepté d'un système d'écriture en usage dans une partie de l'Asie occidentale et remontant à l'antiquité la plus reculée. Cette écriture dérivée, comme nous le verrons, d'un système hiéroglyphique, est surtout en usage en Assyrie, en Médie et en Perse: c'est à cause de cette circonstance que les Grecs, à partir d'Hérodote et de Thucydide, les désignent sous le nom de *γράμματα ἀσσυρία* « écritures assyriennes », « écritures perses ». Hérodote (IV, LXXXVII) raconte que Darius perpétua son passage de l'Hellespont par une stèle gravée en caractères assyriens et grecs, tandis que Thucydide parle des lettres en caractères perses qui furent interceptées par les Athéniens chez les envoyés spartiates et traduites à Athènes. Les lettres attribuées à Thémistocle (XXI) mentionnent des coupes ciselées, ornées de caractères, et distinguent ceux que Darius avait inventés de ceux qui appartenaient à l'écriture ancienne. Plus tard, d'après les historiens d'Alexandre, Strabon, Arrien et d'autres parlent également des lettres perses. Les littératures orientales font rarement mention des écritures qui nous occupent; le Syrien Ephraïme les nomme « lettres sacerdotales »; les nations musulmanes se bornent à signaler les lettres antiques de Samiram et de Boukhtnassar. Les voyageurs et érudits modernes à partir de Pietro della Valle (1658) et puis Chardin et d'autres furent surtout frappés par la forme des caractères qui se présentaient à l'œil comme un assemblage très varié de pointes de flèches, de clous, de coins très affilés ou comme des triangles équilatéraux d'une base minime. Les combinaisons multiples auxquelles cet élément si simple donne lieu décidèrent du nom pour désigner cette écriture mystérieuse; on l'appelait *claviforme*, *gladiforme*, *sagittiforme*, *spadiforme*, en anglais *arrowheaded*, *wedge-formed*; en allemand *feilförmige Inschrift*, et différemment encore. Le nom qui finalement prévalut fut celui qui se rattachait à la forme du coin, *cunéiforme* en français, nom accepté aujourd'hui partout, quoique les Anglais employassent encore celui de *cuneatic inscriptions*. En allemand, le terme *Keilschrift* a finalement prévalu, ainsi que dans les autres langues germaniques, telles que le hollandais, le suédois et le danois.

Origines de l'écriture cunéiforme. La forme plus moderne des signes cunéiformes qui leur a donné ce nom n'est pas celle que les inventeurs de cette écriture ont employée. Elle provient d'un système hiéroglyphique de représentations d'images; c'est là du reste le commencement de presque toutes les écritures. A une époque que l'on peut évaluer à plusieurs milliers d'années avant les pyramides d'Egypte, un peuple descendait des hauteurs de l'Asie centrale pour s'acheminer lentement vers la Mésopotamie. Nous ignorons le nom véritable de ces émigrants antiques, nous savons seulement que pendant bien des siècles ils nous apparaissent sous le nom de *Sumer*. Cette nation des inventeurs de l'écriture dite cunéiforme appartenait sûrement à l'une des branches les plus antiques de la race assyrienne dans laquelle se classent également toutes les peuplades du nord de l'Asie et de l'Europe; on désigne cette grande division de l'humanité sous le nom de *tartaro-finnoise*, d'ouralo-altaïque ou touranienne. Il est probable que

ce peuple dont le souvenir a disparu jusqu'au nom apporta son système graphique en Mésopotamie; on peut le supposer parce que dans l'écriture les hiéroglyphes désignant les animaux et les arbres du Midi font entièrement défaut. Nous n'avons plus un seul document écrit en hiéroglyphes sumériens; mais nous avons encore des tablettes faites pour l'instruction des Assyriens et qui retracent quelques anciennes figures avec l'interprétation en signes cunéiformes connus des peuples modernes. Les inventeurs de l'écriture traçaient des images de tous les objets capables d'être représentés de cette manière, comme l'ont fait également les Egyptiens. Au début, ces images représentaient les idées seules; plus tard il s'y rattachait une idée symbolique: on inventait des figures allégoriques et composées pour exprimer des notions qui se refusent à être rendues directement par la peinture. Plus tard, à une époque plus récente, mais toujours antéhistorique pour nous, on éprouvait le besoin de faire servir ces hiéroglyphes à l'expression du son de la langue qu'on parlait. On rattacha donc à ces images, en dehors de la signification de l'objet qu'elle représentait, la valeur d'un son syllabique: ces caractères hiéroglyphiques qui jusque-là exprimaient une idée purement *idéographique*, devinrent l'expression des éléments de la prononciation ou signes *phonétiques*. Quelques exemples rendront plus compréhensible cette transformation. Dans cette langue antique, pour laquelle nous avons choisi le nom de sumérienne, le poisson se disait *hana* (khana), l'oreille *piga*, l'œil *sila*, le chien *uru*, l'oiseau *hu* (khu); on attachait donc à ces images la valeur phonétique de *ha*, *pi*, *si*, *ur*, *hu* et on les employait dans les mots où ces sons devaient être présentés. Le même principe s'appliquait également aux images symboliques. Trois montagnes exprimaient l'idée des montagnes et du pays, *kurra*; les huit régions célestes ou quatre traits se coupant signifiaient le ciel, *anna*; d'autres symboles, père, *adda*, fils, *turra*, la femme (l'image de parties féminines), *salla*; ces images recevaient donc les valeurs de *kur*, *an*, *ad*, *tur*, *sal*. A toutes les images où se rattachait une valeur métaphorique s'ajoutait le mot exprimant cette idée dans la langue du peuple; ainsi l'œil devint l'expression de la vue, la main celle de prendre, la hache celle de fabriquer, la bouche celle de parler, le pied celle d'être debout et par son redoublement celle de marcher; ces caractères exprimaient donc également les valeurs phonétiques dérivées des mots respectifs. Dans la suite des siècles la civilisation naissante développa et appliqua ces principes par l'organe de quelques génies inconnus; on écrivit des mots entiers en signes hiéroglyphiques et on constitua ainsi un système graphique qui dans l'origine a dû avoir une grande analogie avec ceux de l'Egypte et de la Chine.

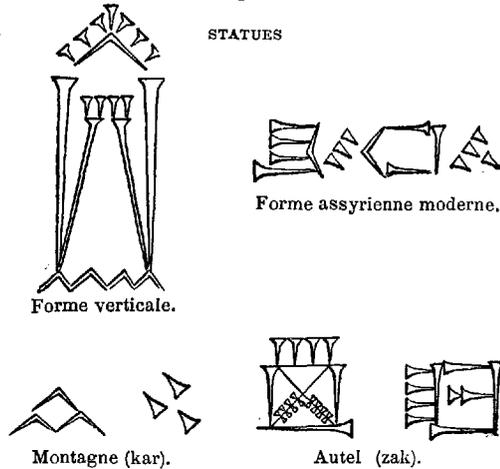
Développement et transformation de l'écriture. Les images hiéroglyphiques furent d'abord transformées en signes, qui en beaucoup de cas pouvaient encore rappeler

la forme originaire; on les traçait avec des stylets sur la pierre et la brique molle. Les traits généralement droits évitaient toute courbe. Sous cette forme nous possédons des inscriptions les plus antiques: celles de Urkagina, roi de Tello, par exemple, et d'autres documents remontant au cinquième millénaire avant l'ère vulgaire. Cette écriture *primitive* ne pourrait encore être désignée sous le nom de cunéiforme. On peut la nommer hiératique par analogie aux écritures égyptienne et chinoise. Bientôt on changea les instruments pour écrire dans la brique molle. Le stylet, formé d'une pyramide triangulaire très effilée, fut coupé en biseau et chaque coup porté avec le nouvel instrument dans la brique molle donnait un *coin*. On fut obligé de délier et de séparer les différents éléments qui jadis avaient formé l'image. Ces incisions profondes dans l'argile tendre furent imitées par les graveurs en pierre dure qui en régularisèrent la forme et portèrent cet élément à une grande perfection graphique. Il y eut ainsi surtout trois genres de coins: le *coin droit* en forme de pointe de flèche; le *crochet*, réunion de deux flèches sous un angle obtus, et un petit triangle sous forme de *petit crochet*. On combinait ces différentes formes en les groupant en sens vertical, horizontal ou diagonal, et ces combinaisons différentes donnèrent l'ensemble d'une écriture très compliquée et très variée dans ses complications. Cette écriture, surtout affectonnée pour les monuments gravés en pierre dure, s'est maintenue malgré son manque absolu de simplicité et nonobstant l'énorme difficulté de son exécution, à travers plus de quatre mille ans depuis les rois de Tello jusqu'à Antiochus Soter. On la nomme écriture *cunéiforme archaïque*. Cette écriture compliquée fut à un âge très reculé simplifiée et transformée selon le besoin pratique. On élagua les traits multiples, on en réduisit le nombre et l'on forma ainsi une collection de caractères plus faciles et plus expéditifs qui, sans pouvoir être confondus entre eux-mêmes, n'en constituaient pas moins un ensemble dérivé d'une même idée systématique. C'est l'écriture cunéiforme *moderne* employée dans l'immense majorité des documents parvenus jusqu'à nous. Presque toutes les inscriptions des rois assyriens, tous les documents d'un genre divers écrits sur brique, soit en Chaldée, soit en Assyrie, les textes des rois d'Arménie et de Médie, les documents assyriens et médés rédigés par les rois perses, enfin tout ce qu'on peut comprendre sous le nom de littératures assyro-chaldéennes est écrit avec les caractères du système cunéiforme cursif. En somme, la transformation de l'hiéroglyphe en caractère cunéiforme procède de la nature de l'instrument, précisément comme en Egypte les écritures hiératique et démotique ont revêtu leur forme à cause du roseau avec lequel on écrivait sur le papyrus, et comme en Chine le caractère distinctif du système graphique provient de l'usage du pinceau employé dans le Céléste Empire. Avant d'examiner les différents styles, nous

	HIÉROGLYPHE	HIÉRATIQUE	ARCHAÏQUE	MODERNE	SYLLABES
Poisson.....					ha
Main.....					su
Oreille.....					pi
Œil.....					si
Montagne...					mat
Chien.....					ur

voulons par quelques exemples montrer la transformation et la simplification des caractères. Pour la plupart il serait très difficile de retrouver la forme primitive si nous ne connaissions pas la valeur idéographique de ces signes. Qui soupçonnerait un chien dans ce dernier signe si nous ne savions pas qu'il exprime cet animal. En effet, il exprime un chien; il se prononce en assyrien *kalbu*, tandis que sa valeur phonétique est *ur*. Voici à grands traits l'histoire de l'écriture anarienne ou sumérienne sur l'emploi de laquelle nous reviendrons bientôt. Beaucoup plus tard les Perses formaient de cette première espèce d'écriture cunéiforme une nouvelle composée seulement d'une quarantaine de signes, qui ne fut ni syllabique ni idéographique mais alphabétique, et nous la nommons, pour la distinguer des autres écritures, l'écriture arienne.

Passage de l'écriture anarienne chez les nations différentes et formation des styles divers. Le système graphique créé par le peuple inventeur de l'écriture cunéiforme passa successivement chez les nations de l'Asie occidentale. Le peuple ouralo-altaïque ou touranien attacha, comme nous l'avons dit, aux caractères les valeurs phonétiques qui exprimaient dans leur langage primitif les notions représentées par les figures; et ces valeurs syllabiques furent acceptées par les nations qui se servirent de cette écriture cunéiforme. On maintint néanmoins au même signe la signification idéographique, et ainsi les mots médiques, arméniques, assyriens, n'avaient plus rien de commun avec les sons représentés par ces mêmes caractères. Les nations qui acceptèrent le système anarien se sont servies des langues suivantes: 1° Le sumérien est écrit dans le style archaïque et dans le style moderne. Le style archaïque se retrouve dans les textes de Goudéa gravés avec une grande supériorité sur les statues en pierre dure et écrits en colonnes verticales, ce qui semble avoir été l'écriture



primitive, puisqu'une grande quantité de signes représentés dans cette direction retracent la forme originale. Cette forme ne se retrouve pas quand on voit les mêmes caractères couchés horizontalement. Dans quelques monuments provenant de la même époque reculée, on a déjà couché les signes; ils nous paraissent ainsi dans les énormes cylindres à trente colonnes gravées sur argile à Goudéa, et dans les nombreuses inscriptions datant de deux mille ans plus tard et gravées par Hammurabi et ses successeurs. Nous n'avons pas le style sumérien moderne, attendu que les textes conçus et rédigés dans cette langue se trouvent ordinairement munis d'une traduction, et ont été écrits par les Babyloniens et les Assyriens. 2° Le style arméniaque moderne conservé dans les documents de l'Arménie est conçu dans un idiome d'une nature spéciale qui n'a aucun rapport avec l'arménien moderne. 3° Le susien qui est représenté dans les textes et les langues de Suse par le style archaïque, est à Mal-Amir et d'autres localités de la Susiane dans le style mo-

derne. 4° Le médique, langue apparentée au susien, conservé seulement dans le style moderne dans le second idiome des inscriptions trilingues des rois des Perses. C'était la langue des Mèdes non ariens et de la dynastie qui précéda l'empire de Cyrus; 5° l'assyrien qui fournit l'immense majorité des textes cunéiformes.

La langue parlée à Babylone et à Ninive est représentée dans chacune de ces localités par des nuances assez caractérisées: *a*, l'assyrien ou ninivite archaïque et le ninivite moderne employé dans cette immense quantité d'inscriptions murales et textes sur briques; *b*, le babylonien archaïque et moderne.

Le premier est employé depuis le temps le plus ancien jusqu'à Antiochus Soter, sur pierre, par tous les rois depuis Hammurabi jusqu'aux Séleucides; le style moderne se retrouve presque seulement sur les briques et contient cette innombrable quantité des textes cursifs de Babylone descendant jusqu'à l'époque romaine. Tous les textes de la Chaldée fournissent les styles chaldéens modernes qui, sur pierre, ne se retrouvent que dans les documents trilingues des rois achéménides.

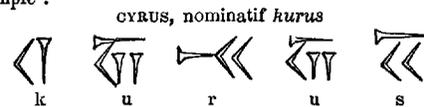
Les différents peuples qui se sont servis de l'écriture cunéiforme ont successivement ajouté aux valeurs idéographiques et phonétiques selon le besoin de leur langue. Le peuple qui représente surtout l'écriture cunéiforme, celui de l'Assyrie et de la Chaldée, multiplia ces significations en grossissant les valeurs phonétiques par des syllabes provenant de sa propre langue; ainsi, par exemple, le signe de maison qui en sumérien s'appelait *e* reçut en assyrien la valeur syllabique de *bit* et ainsi se forma le système de l'application à un seul signe de beaucoup de valeurs. Ce fait, contesté dès le commencement des études cunéiformes, est accepté aujourd'hui et s'appelle la *polyphonie*. Elle contribue dans une grande mesure à rendre encore plus difficile le système si compliqué des textes cunéiformes. Les syllabaires faits pour enseigner aux nationaux la lecture des caractères, donnent quelquefois un nombre très considérable de valeurs phonétiques attachées aux mêmes lettres. Cette particularité se développa naturellement par le passage du même système graphique à travers des pays différents.

Système arien. Les rois perses inventèrent un système pour leur propre langue apparentée au sanscrit et au zend et mère du persan moderne. Ce système est une création artificielle et, sauf son origine, n'a rien de commun avec l'écriture anarienne. On choisit des caractères (une quarantaine environ), en y ajoutant quelques signes idéographiques pour désigner les idées très fréquemment employées, telles que roi, fils, pays; on fit, à cet effet, un choix entre les signes idéographiques babyloniens qu'on simplifia; on traduisit ces idées en perse et on donna aux caractères nouvellement formés la valeur de la lettre qui

commençait le mot perse. Ainsi on choisit la forme  maison, on la changea en  et comme la maison

tatara (*tatchara*) commença par un *t*, on attacha à ce signe la valeur de *t*. L'écriture était essentiellement alphabétique, mais on distinguait souvent entre une même consonne suivie d'un *a*, d'un *i* ou d'un *u*; on avait par exemple un *d* précédant *a* , un *d* précédant *i* , et un *d* précédant *u* .

Pour indiquer les diphtongues *ai* et *au* on mettait la première lettre du *d* devant *i* et *u* par exemple:





Toutes les consonnes n'avaient pas des signes distincts

pour toutes les trois voyelles; deux seulement, *m* et *d*, étaient favorisées; ainsi d'autres, comme *k*, *g*, *t*, *n*, n'avaient que deux signes, *p*, *b*, *v*, *y*, *s*, *e*, *é*, *z*, *z* (j français) et exprimaient par le même signe toutes les trois combinaisons. Nous donnons pour l'instruction du lecteur la formation des trois signes du *m*.

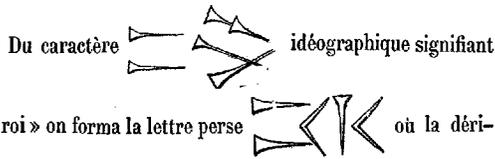
SIGNE BABYLONNIEN



MOT PERSE



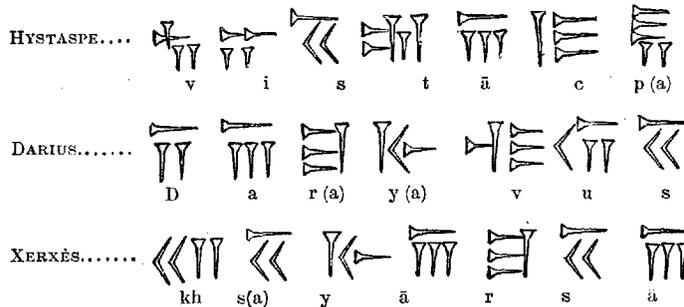
SIGNIFICATIF DE LA LETTRE



Ce système arien absolument artificiel fut créé probablement par Cyrus lui-même et il ne survécut pas de beaucoup à l'empire des Achéménides. Les Perses écrivirent leur propre langue avec ce système qui, à cause de sa simplicité, fut le premier déchiffré et fournit le moyen de soulever le voile qui jusqu'alors avait couvert le secret de cette mystérieuse écriture.

Histoire du déchiffrement. A. C'est en effet par le moyen de l'écriture arienne qu'on est parvenu à déchiffrer l'ensemble des textes cunéiformes. Les premiers voyageurs qui furent frappés surtout par l'aspect des inscriptions monumentales de Persépolis, ne se rendirent pas un compte exact de la nature des textes. Le savant anglais Hyde croyait même reconnaître dans ces caractères gravés une ornementation arbitraire et sans signification aucune. Niebuhr, qui avait traversé une grande partie de l'Asie occidentale (1760), fut le premier qui devina l'existence des trois systèmes graphiques employés simultanément et il conclut que ces trois écritures exprimaient trois langues différentes. Deux savants également d'origine danoise, Tychsen, professeur à Rostock (1798), et Münter, évêque à Copenhague (1802), examinèrent les textes perses et s'adressèrent surtout aux documents que nous savons aujourd'hui être écrits en langue perse. Mais ce fut Grotefend qui, en 1802, inaugura le déchiffrement des inscriptions cunéiformes. Il exposa que les rois perses avaient fait graver les textes monumentaux dans trois langues dont la pre-

mière était la langue de leur pays; il s'aperçut que le troisième genre d'inscription était identique à celui de quelques textes babyloniens qu'on connaissait déjà; quant à la seconde espèce qui se trouvait toujours entre les deux, il devait laisser la question ouverte. Par un trait de génie, il se fit la réflexion suivante, déterminée par l'étude des inscriptions elles-mêmes. Nous savons aujourd'hui que les textes ont à peu près la teneur suivante: « Darius, roi grand, roi des rois... fils d'Hystaspe, Achéménide, a bâti ce palais. » Et dans l'autre: « Xerxès, roi grand, roi des rois... fils de Darius roi, Achéménide, a bâti ce palais. » Grotefend vit que le premier groupe du premier texte était remplacé dans le second par un autre, que ce premier nom du premier texte reparaissait dans le second au milieu et qu'à cette place il lui était substitué un troisième groupe. Il soupçonna que les groupes si souvent répétés étaient l'expression de roi et puisque le nom deux fois répété était suivi dans le second texte de ce groupe de roi manquant dans cette place dans le premier, il conclut que le nom qui se trouvait au milieu était le nom du père, et que les deux noms qui commençaient les deux textes étaient des noms royaux. Dans cette ligne de filiation, le grand-père du roi n'avait donc pas été roi, puisque cette qualification ne se trouvait pas après le nom. La construction de Persépolis devant être attribuée aux Achéménides, il n'y avait que deux rois remplissant la condition résultant de ce développement: Cyrus et Darius I^{er}. Mais le père de Cyrus s'appelait Cambyse comme son fils; le nom de Darius seul répondait au problème et Grotefend lut les trois noms, Hystaspe, Darius et Xerxès. Il ne s'était pas trompé. La déduction sur laquelle nous avons dû nous étendre était le point de départ du déchiffrement des inscriptions cunéiformes. Voici ces trois noms tels qu'on les lit aujourd'hui, où un seul signe, celui de *y*, n'avait pas été reconnu par Grotefend.



Il fallut quarante-cinq ans pour achever complètement la lecture des inscriptions perses. Après que le Danois Rask eut reconnu en 1807 le nom d'Achéménide (*Hakha-*

manisiya) et les deux lettres *m* et *n*, les ouvrages de Lassen (1836) et Burnouf (juin 1836) commencèrent l'interprétation des textes de Darius et de Xerxès. Jaquet et Beer

(mort de faim) les suivirent ; mais ce fut la découverte de la grande inscription de Bisoutoun ou Béhistoun par le major anglais sir Henry Creswick Rawlinson qui fit faire le pas décisif pour l'intelligence des documents perses. Ce savant interpréta ces textes très développés de plus de quatre cents lignes et où se trouvent cent quarante noms propres. Suivi de Hincks et de M. Oppert, qui, indépendamment de lui, fixèrent le mode d'écrire des voyelles et les diphtongues, il acheva la lecture des textes perses. Quelques caractères idéographiques employés dans les textes de cette époque ont été retrouvés dans ces dernières années. L'interprétation philologique des documents en langue perse a été depuis achevée par Benfey, MM. Spiegel et Oppert. Quelques autres savants ont fourni quelques détails utiles, mais peu importants, sur le sens de quelques expressions isolées.

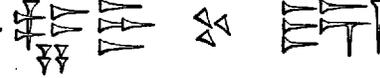
B. La quantité des textes en langue perse était en somme minime et disparaissait à côté des milliers de documents écrits en caractères anariens. Ninive venait d'être découverte et la curiosité des savants se portait surtout vers les innombrables documents provenant de l'Assyrie et de Chaldée. Les rois perses avaient, comme nous l'avons dit, l'habitude précieuse pour nous de rédiger leurs textes monumentaux en trois langues dont la première était leur propre idiome et la troisième la langue assyrienne écrite en caractères babyloniens modernes. Avant la découverte des textes de Béhistoun, on possédait trop peu de noms propres pour déchiffrer les documents assyriens écrits avec une multiplicité de signes syllabiques et idéographiques. Sylvestre de Sacy avait déjà signalé la signification de quelques caractères désignant des idées ; Lövenstern, de Longpérier et de Saulcy s'étaient occupés de l'interprétation des textes assyriens, mais sans arriver à un résultat suffisant. Ce fut l'Irlandais Hincks qui démontra le premier que les signes phonétiques de l'écriture assyrienne étaient tous des caractères syllabiques ; il prouva qu'il y avait des signes spéciaux pour exprimer des syllabes simples à voyelles finales et à voyelles initiales ; par exemple *ma*, *mi*, *mu*, *am*, *im*, *um*, *ra*, *ri*, *ru*, *ar*, *ir*, *ur*. Pour exprimer *mar*, *mîr*, *mur*, on pouvait écrire *ma-ar*, *mi-ir*, *mu-ur*, ou bien on pouvait employer des signes spéciaux prononcés *mar*, *mîr*, *mur*. Rawlinson déchiffra, indépendamment de Hincks, des textes de Béhistoun par ce même principe dont l'application fut élargie et réglée par M. Oppert. Ce dernier savant reconnut l'origine hiéroglyphique de l'écriture, en attribua l'invention à un peuple de race touranienne ; il démontra que les Assyriens sémites avaient emprunté à une nation étrangère l'écriture peu conforme au génie de leur propre idiome. Le fait de la *polyphonie*, constaté par Hincks et Rawlinson, fut ex-

pliqué par M. Oppert comme le résultat inévitable du passage du même système idéographique et phonétique à travers une grande partie de l'Asie et comme la conséquence de son adoption par plusieurs peuples parlant des langues très différentes. Depuis une trentaine d'années le déchiffrement proprement dit est achevé et les lectures de quelques caractères cunéiformes obtenues depuis ne sont que le développement isolé des principes émis par MM. Hincks, Rawlinson et Oppert. Le travail de ces trois savants et celui des adeptes qui les suivirent fut grandement aidé par des syllabaires assyriens rédigés jadis par les peuples de la Mésopotamie pour faciliter à leurs contemporains antiques l'étude et la lecture des textes cunéiformes. Les signes et même des mots sumériens, acceptés par les Assyriens et expliqués dans ces textes grammaticaux rassemblés et copiés sur des originaux les plus anciens par le roi Sardanapale, avaient été retrouvés à Ninive, à Babylone et à Sippara ; on peut évaluer à trente mille le nombre de ces indications philologiques.

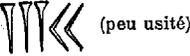
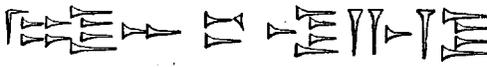
C. Le déchiffrement des cunéiformes en styles arméniaque, susien et médique était la conséquence naturelle des résultats mentionnés. Pour l'arméniaque moderne et le susien archaïque, il n'y avait pas, à vrai dire, un déchiffrement à faire, puisque ce système graphique n'était que des formes nuancées des écritures connues. Il en est autrement pour le susien moderne et le médique qui sont presque identiques et pour lesquels il fallait une étude spéciale. L'écriture médique se trouvait dans la seconde espèce des inscriptions trilingues des rois achéménides ; en apparence elle était très différente de l'écriture babylonienne formant le troisième genre des documents à trois idiomes. Comme pour celui-ci, l'original perse fournissait la clef. Westergaard, de Saulcy, Holtzmann et Mordtmann s'en occupèrent les premiers ; Norris publia l'inscription de Béhistoun en 1853, et fit faire un grand pas à la lecture de ces signes que M. Oppert rattacha en 1858 au système anarien en prouvant l'identité absolue des systèmes assyrien et médique et démontra que le même groupe idéographique ou *idéogramme* se trouvait dans les deux systèmes. Pour indiquer que le groupe désignait une idée, on inventa même

un signe médique *sui generis*  placé après cet idéogramme.

On voit aisément par le tableau ci-après que la transformation de ces signes et la fixation des groupes médiques a même pu fournir l'explication des mots perses écrits alphabétiquement. Par contre, nous savons que les deux derniers groupes signifient *cheval* et *chameau*, mais nous ne savons pas comment les Mèdes les prononçaient dans leur langue.

	MÉDIQUE
Mois.....	
Roi.....	
Cheval.....	
Chameau...	

L'application des principes de lecture à l'interprétation appartient à un autre ordre d'idées que nous traiterons plus tard, mais qui dès le commencement se combinait avec le déchiffrement. Dès le début l'incrédulité et la défiance se dressèrent contre les efforts des premiers interprètes ; on

	BABYLONNIEN
	
	 (peu usité)
	
	

ne combattait pas leur système, mais on le regardait dans le grand public comme une illusion, si on ne le déconsidérait pas en le qualifiant de charlatanisme. Dans aucune autre science nouvelle un scepticisme déplacé n'a entravé autant le succès des travaux consciencieux entrepris par les initia-

teurs; nulle part une opposition aussi acharnée ne se fit jour contre les découvertes acquises aujourd'hui à la science.

Dès 1857, la Société asiatique de Londres engagea les trois savants déjà nommés auxquels s'était joint Fox Talbot, l'un des inventeurs de la photographie, à traduire séparément une même inscription très longue, celle de Tégla-Phalasar I^{er}, et à envoyer leurs essais sous plis cachetés à une commission formée à ce propos. L'épreuve fut décisive quant au déchiffrement et au principe de l'interprétation, puisque les quatre traducteurs ne différaient que sur des points de détail. Néanmoins M. Renan attaqua, dans le *Journal des savants* (1859), le déchiffrement tout entier; d'autres le suivirent en niant tous les résultats obtenus et en les traitant de fantaisistes. Les théologiens et les philologues, que ces nouvelles découvertes gênaient dans leurs théories, firent chorus avec les incroyables; c'est sir Henry Rawlinson qui signala, il y a encore quelques années, la réception « contemptueuse » (*scornful reception*) qu'il avait trouvée en Angleterre. L'Allemagne, sauf quelques exceptions honorables, n'admettait pas le déchiffrement des inscriptions cunéiformes, et ce ne fut qu'en 1870 que les travaux de M. Eberhard Schrader mirent fin à la défiance intéressée des opposants germaniques. Le progrès des interprétations, développement naturel de la lecture, a permis de former des écoles d'adeptes en France, en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres pays, et aujourd'hui personne ne doute plus de la réalité du déchiffrement des inscriptions cunéiformes. Un phénomène contraire a surgi: les savants plus jeunes ne semblent pas croire que jamais il y ait eu un temps où les inscriptions cunéiformes étaient encore à l'état de mystère non révélé; ils affectent de ne pas connaître ceux qui jadis ont lutté pour fonder la science qu'aujourd'hui ils peuvent exploiter sans contradiction. Dans ce temps d'incrédulité au sujet des découvertes réelles, il se produisit des essais d'interprétation oubliés aujourd'hui à juste titre, mais qui dans le temps n'en contribuèrent pas moins à retarder l'heure de la justice; nous citons les travaux de M. de Gobineau qui déchiffra quatre fois de suite les mêmes textes cunéiformes, chaque fois d'une manière toute différente, mais toujours avec un succès égal, et qui lut le même texte de sept manières différentes, de droite à gauche, de gauche à droite, de haut en bas, de bas en haut, diagonalement de droite à gauche, diagonalement de gauche à droite et enfin symboliquement. Nous ne citerons pas les savants qui ont nui ou nuisent encore au progrès de la science par leur intransigence soit panarienne, soit pansémitique.

Interprétation des inscriptions cunéiformes. A. Après l'interprétation des textes perses qui s'effectuait en même temps que le déchiffrement progressait et que nous avons suffisamment indiqué, les savants se sont surtout consacrés à l'interprétation des textes assyriens. Le premier essai d'interprétation des Assyriens des inscriptions trilingues fut fait par Isidore Löwenstern qui suivirent Moritz Stern, professeur de mathématiques à Göttingue, de Saulcy et de Longpérier. Ce dernier lut le premier le nom de Sargon sur les monuments de Khorsabad découverts par Botta. Ces premières tentatives furent distancées de beaucoup par les travaux de Hincks et de Rawlinson qui attaquèrent les inscriptions de Ninive et de Babylone. Grotefend, qui le premier avait lu les noms des rois perses, s'attaqua également aux textes de Nabuchodonosor imprimés sur des milliers de briques à la manière chinoise. La publication du texte assyrien de Behistoun par Rawlinson marqua une nouvelle ère dans l'interprétation des textes et posa la traduction sur des bases solides. Ce furent, au commencement, des versions des documents royaux de Ninive qui ouvrirent la marche, quoique les noms des monarques fussent encore mal lus; Temenbar ou *Divambar* formait la lecture du nom que déjà en 1853 M. Oppert reconnut comme celui de Salmanassar. Ce savant donna, en 1857, le premier et pour la première fois, un texte babylonien

de Nabuchodonosor, l'inscription de Borsippa, dans l'original, avec transcription et transcriptions interlinéaires suivies d'un commentaire philologique. Hincks, Rawlinson et Fox Talbot publièrent des traductions des textes; Hincks analysa en 1855 les verbes assyriens, et M. Oppert donna en 1860 une grammaire complète de la langue assyrienne. L'assyriologue français s'attacha surtout à publier des textes assyriens avec leur version en fondant son interprétation sur des bases philologiques, ce qu'il fit presque seul depuis 1860 jusqu'en 1870. Ce fut alors que de nouveaux adeptes commencèrent à seconder les efforts des initiateurs; M. Sayce, à Oxford, M. Schrader, à Berlin, fondèrent des écoles en Angleterre et en Allemagne, et ils eurent pour élève George Smith, un des interprètes les plus perspicaces des textes cunéiformes, une quantité de jeunes savants dont le nombre s'accroît toujours. En France, ce fut François Lenormant qui interpréta des textes, surtout au point de vue archéologique; parmi les jeunes chercheurs indépendants, nous pouvons citer surtout Guyard et Amiaud, et plusieurs auteurs plus jeunes qui se sont consacrés à l'étude des textes historiques. En France, M. Joachim Menant avait suivi depuis 1860 avec intérêt les travaux des assyriologues et avait été associé par M. Oppert à quelques-uns de ses travaux; il avait publié des ouvrages utiles pour répandre dans un public plus étendu les résultats obtenus par Hincks, Rawlinson et M. Oppert. Aujourd'hui, l'interprétation des textes cunéiformes embrasse presque toutes les branches de la littérature assyrienne; en dehors des documents historiques, les études portent sur l'interprétation des textes chronologiques, astrologiques, astronomiques, tératologiques, didactiques de toute nature et surtout sur des recherches concernant les innombrables documents commerciaux et juridiques que l'Assyrie et la Chaldée nous ont laissés.

B. L'étude de la langue de l'écriture cunéiforme ou *sumérienne* se développait après l'interprétation des textes assyriens sans lesquels la langue antique ne pouvait pas être comprise. La civilisation ancienne des Touraniens immigrés en Mésopotamie n'y avait pas seulement implanté son idiome, mais y avait créé une culture et une littérature embrassant ce qui occupait l'esprit de ces nations primitives, la cosmogonie, la mythologie, l'astrologie et toutes les sciences magiques qui faisaient connaître l'avenir, qui écartaient le mal, qui pouvaient faire prospérer les hommes et qui flattaient leur superstition enfantine. Tout ce que les Chaldéens (V. CHALDÉE) enseignèrent plus tard aux générations assez rapprochées des nôtres se trouvait dans ces textes sumériens qui furent traduits par les Assyriens et qui nous sont parvenus sous la forme de textes bilingues. Nous possédons surtout une grande quantité d'hymnes adressés aux divinités, des formules d'exorcismes qui étaient prononcées dans l'ancien langage et qui ne devenaient intelligibles aux Sémites que grâce aux traductions interlinéaires en langue assyrienne dont elles étaient accompagnées. Ces versions ont donné la clef de l'interprétation des textes sumériens unilingues rédigés par Goudéa et d'autres rois antiques; ces documents sont obscurs quand une version assyrienne ne les éclaire pas. Quelques rois anciens tels que Hammurabi (2394-2339) nous ont laissé des inscriptions monumentales bilingues provenant d'une période où l'élément sémitique réclamait impérieusement le droit d'être considéré à l'égal du sumérien. La langue sumérienne et sa grammaire ont été traitées d'abord par MM. Sayce, Oppert, Schrader, Lenormant, Amiaud, Guyard, et surtout par une pléiade de savants plus jeunes, tels que MM. Haupt, Hommel, Jensen, Lehmann, Bezold, Ledrain, Brunnow. La question du nom de cette langue primordiale a été discutée longtemps. M. Oppert proposa le nom de *casdo-scythique* ou *casdeen*, Rawlinson celui de *proto-chaldéen*, Hincks celui de *accadien* qui malgré son incorrection est encore employé par quelques savants. Le nom généralement adopté par les assyriologues est celui de sumérien

proposé par M. Oppert. Quelques savants veulent établir entre le sumérien et l'accadien une distinction purement dialectale, mais ils ne sont pas d'accord de quel côté il faut placer l'un ou l'autre nom (V. ACCADIEN). Il est bien plus probable que la langue d'Accad n'est autre que la langue sémitique des Assyriens qui eux-mêmes donnaient le nom de *sumérien* aux langages de leurs rites antiques. L'interprétation des textes assyriens et babyloniens rédigés dans l'idiome sémitique assyrien a fait les plus grands progrès, surtout pendant les vingt-cinq dernières années. Les inscriptions historiques et architectoniques des rois de Babylone ont été interprétées en général, mais il est resté et il restera toujours bien des points de détail que l'interruption de la traduction, le défaut d'un dictionnaire et la pénurie de nos renseignements archéologiques ne permettront pas d'éclaircir.

C. L'interprétation des textes arméniens a été commencée par Hincks et de Sauley. Le premier a lu les noms des rois de Van, et MM. Sayce, Guyard et D.-H. Müller ont essayé de les interpréter; mais les inscriptions sont peu nombreuses, la langue est inconnue et il n'existe pas d'inscription bilingue qui pourrait lever les difficultés de la traduction. La traduction de ces documents repose surtout sur l'emploi des idéogrammes identiques à ceux de l'assyrien qu'on peut comprendre sans savoir les prononcer dans la langue des Assyriens.

D. Les textes médiques nous ont été conservés dans la seconde espèce des documents des Achéménides. C'est un langage agglutinatif, se rapprochant des langues ouraliennes. Il a été possible d'établir la langue et la grammaire à l'aide des traductions perses; ce sont, après Westergaard, de Sauley, Mordtmann, surtout les travaux de Norris et de M. Oppert qui ont définitivement résolu la question des inscriptions médiques. Une discussion s'est élevée sur la question de savoir à quel peuple on devait attribuer cette seconde écriture qu'on a nommée médique, scythique et élamite. Le premier nom est le seul exact; c'est le langage des Mèdes non Ariens qui seuls portaient le nom de *Mèdes*. Les Ariens de la Médie se sont toujours appelés Ariens, et on donnait à la Médie le nom d'Iran qu'elle porte aujourd'hui. Le langage de la seconde espèce est celui de la dynastie dite mède; cela explique naturellement pourquoi cet idiome a la préséance sur celui des Assyriens. Ce point est définitivement réglé et les objections de P. Debatte n'ont aucune valeur scientifique.

E. Les inscriptions susiennes ont été interprétées par MM. Oppert et Sayce; elles émanent des rois de Suse du VIII^e au VI^e siècle et sont écrites dans un langage très voisin du médique; il n'y a, à vrai dire, que la différence dialectale. Ce n'est pas une raison pour appeler susienne la seconde espèce des Achéménides; au contraire, la souche puissante des Mèdes s'est avancée vers le Midi jusqu'au golfe Persique.

F. A côté de la langue touranienne de la Susiane ou Cissie, il y avait l'idiome sémitique d'Elam qui a été conservé dans quelques dictionnaires cissio-assyriens. Ce langage, sur lequel nous n'avons pas d'inscription entière, s'appelle la langue cissienne et non coséenne que les hommes absolument ignorants de l'antiquité classique ont cru devoir proposer (V. CISSIE, COSSÉEN). Le peuple lui-même est appelé par les Assyriens *Kafou* dont les Grecs ont fait Kifsia.

G. Il existe une autre classe de documents commerciaux et juridiques provenant de Cappadoce et rédigés dans un langage assyrien à moitié barbare; ces textes ont été examinés par MM. Sayce et Pinches.

H. D'autres langues sont mentionnées dans les textes cunéiformes, telle que la langue de Such, des serviteurs, des hommes, des princes dont nous n'avons guère que quelques noms propres des dieux et des personnes. La science entière de tous les textes cunéiformes perses, assyriens, sumériens, susiens, médiques et cissiens, ainsi que tout ce qui se rapporte à l'archéologie de ces peuples, porte le nom d'assyriologie. J. OPPERT.

BIBL. : La littérature traitant les inscriptions cunéiformes est maintenant tellement riche, surtout par les travaux des quarante dernières années, qu'il nous faut nous borner à citer seulement les premiers travaux et, parmi ceux qui se sont produits depuis, les ouvrages fondamentaux et scientifiquement importants.

Parmi les travaux anciens qui ne sont que des essais, nous mentionnons : FIGUÉROA, GRACIAS SILVA, *De Rebus Persarum epistola*, 1620. — *Viaggi di Pietro della Valle*, 1698. — WICQFORT, *L'Ambassade de Dom Garcia de Sylva et Figuéroa en Perse*, 1667. — M. FLOWER, *An Exact Draught or copy of the several characters engraved... in Persia*, 1693. — Th. HYDE, *Historia Religionis veterum persarum*, 1700. — J. CHARDIN, *Voyage en Perse et autres lieux de l'Orient*, 1711. — E. KÄMPFER, *Amoenitatum exoticarum*, 1712, fascicule V. — C. NIEBUHR, *Reisebeschreibung nach Arabien und andern umliegenden Ländern*, 1778. — O.-G. TUCHSEN, *De Cunealis Inscriptionibus Persepolitianis*, 1798. — G.-F. GROTEFEND, *Premia de cuneatis quas vocant inscriptionibus Persepolitianis legendis et explicandis relatio*, 1802. — JOS. HAGER, *Ueber die vor kurzem entdeckten babylonischen Inschriften, uebersetzt von Klaproth*, 1802. — LICHTENSTEIN, *Tentamen Palaeographiae assyropersicae, etc.*, 1803 (absolument fantaisiste). — S. DE SACY, *Lettre à M. Millis sur les monuments persepolitains*, 1803. — R. RASK, *Ueber das Alter und die Echtheit der Zend-Sprache, etc.*, 1826. — Eug. BURNOUF, *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes trouvées près d'Hamadan*, 1836. — Chr. LASSEN, *Die altpersischen Keilschriften von Persepolis*, 1836. — G.-F. GROTEFEND, *Neue Beiträge, etc.*, 1837. — F.-W. SCHULZ, *Sur le lac de Van et ses environs*, 1840 (copies des inscriptions arméniennes). — WESTERGAARD, *Zur Entzifferung der achämenidischen Keilschrift zweiter Gattung*, 1845. — RAWLINSON, *The Persian Cuneiform Inscription at Behistoun*, 1846. — E. HINCKS, *The first and second Kinds of Persepolitan writing*, 1846. — Th. BENFEY, *Die persischen Keilschriften mit Uebersetzung und Glossar*, 1847. — J. OPPERT, *Das Lautsystem des Altpersischen*, 1847. — J. LOEWENSTERN, *Exposé des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme de Persepolis*, 1847. — BOUTA, *Inscriptions découvertes à Khorsabad*, 1848. — F. DE SAULCY, *Recherches sur l'écriture cunéiforme assyrienne*, 1848. — E. HINCKS, *The Name of Sennacherib and Nebuchadnessar identified*, 1850. — Du même, *On the Khorsabad Inscriptions*, 1850. — Sir Henry RAWLINSON, *A Commentary on the cuneiform Inscriptions, etc.*, 1850. — F. DE SAULCY, *Recherches analytiques sur les inscriptions du système médique*, 1850. — A.-H. LAYARD, *Inscriptions in the cuneiform Character from Assyrian Monuments*, 1851. — Sir Henry RAWLINSON, *Babylonian Translation of the great persian inscription at Behistun*, 1851. — E. HINCKS, *Memoir on the inscriptions of Van*, 1852. — J. OPPERT, *Mémoire sur les inscriptions des Achéménides conçues dans l'idiome des anciens Perses*, 1852. — E. NORRIS, *Memoir on the Scythic Version of the Behistun Inscription*, 1853. — E. HINCKS, *On Assyrian Verb*, 1855. — W.-K. LOFTUS, *Travels and Researches in Chaldaea and Susiana*, 1857. — J. OPPERT, *Etudes assyriennes, inscription de Borsippa relative à la restauration de la Tour des langues par Nabuchodonosor*, 1857. — Du même, *Expédition scientifique en Mésopotamie*, 1859. — H. FOX-TALBOT, *Translation of some Assyrian Inscription*, 1859. — J. OPPERT, *Éléments de la grammaire assyrienne*, 1860. — Fr. SPIEGEL, *Die altpersischen Keilschriften im Grundtexte mit Uebersetzung, Grammatik und Glossar*, 1862. — M.-J. MÉNANT, *Inscriptions de Hammurabi, roi de Babylone*, 1863. — Du même, *les Ecritures cunéiformes*, 1860. — OPPERT et MÉNANT, *Grande Inscription du palais de Khorsabad*, 1864. — J. OPPERT, *Grande Inscription de Khorsabad*, 1864. — Du même, *un Traité babylonien sur brigue*, 1866. — Du même, *les Inscriptions commerciales en caractères cunéiformes*, 1866. — E. NORRIS, *Assyrian Dictionary*, 1869 (inachevé). — GEORGE SMITH, *History of Assurbanipal*, 1871. — E. SCHRADER, *Die Keilschriften und das Alte Testament*, 1872. — OPPERT, *les Inscriptions susiennes*, 1878. — Fr. LENORMANT, *Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplètement publiés jusqu'à ce jour*, 1873. — *Records of the Past (XII)*, 1873. — J. OPPERT, *le Peuple et la langue des Mèdes*, 1874. — SAYCE, *An Elementary Grammar*, 1875. — Fr. LENORMANT, *la Langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens*, 1875. — J. OPPERT, *Etudes sumériennes*. — Sir Henry RAWLINSON, *Inscription of Western-Asia s. v.*, 1882. — GEORGE SMITH, *the Chaldean Account of Genesis*, 1876. — J. OPPERT et MÉNANT, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, 1877. — A.-H. SAYCE, *Lectures upon the Assyrian Language and Syllabary*, 1877. — Fr. HOMMEL, *Die neuern Resultate der sumerischen Forschungen*, 1878. — PAUL HAUPT, *Die sumerischen Familiengesetze in Keilschrift*, 1879. — Th.-G. PINCHES, *the Bronze Gates from Balawat, etc.*, 1879. — E.-A. BADGE, *Assyrian Texts with Philological Notes*, 1880. — P. P. STRASSMAYER, *Catalog der Inschriften*, 1885. — BRUNNOV, *A Classified List of the Cuneiform characters*, 1889. — Beaucoup de mémoires du *Journal asiatique*, des *Transactions*

of the Royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland, Transactions and Proceedings of the Society of Biblical archæology, Babylonian and Oriental Record, Revue d'Assyriologie, Zeitschrift für Keilschriftforschung, Zeitschrift für Assyriologie, Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft, Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France, Monatsberichte der k. preussischen Akademie der Wissenschaften, dans Göttingen, Nachrichten des Göttingen Gelehrten Anzeigen et d'autres recueils dus à HINCKS, George SMITH, NORRIS, FOX-TALBOT, LENORMAND, Stanislas GUYARD, AMIAUD, FINZI, MM. RAWLINSON, OPPERT, SAYCE, SCHRADER, FR. DELITZSCH, HOMMEL, BEZOLD, PAUL HAUPT, PINCHES, BUDGE, BOSCAVEN et beaucoup d'autres savants. Les textes ont été publiés par MM. HAUPT, LENORMANT, et surtout par M. le R. P. STRASSMAIER. Une bibliographie assez complète se trouve dans le livre de M. KAULEN, *Assyrien und Babylonien*, 1885, 3^e éd.

CUNEL. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucou; 166 hab.

CUNELIÈRES. Com. du territoire de Belfort, cant. de Fontaine; 118 hab.

CUNENE. Fleuve d'Afrique, dans la colonie portugaise d'Angola. Il prend sa source près de la région du Bié, vers 13° lat. S., coule vers le S. à travers la prov. de Mossamedes, reçoit de nombreux affluents dont les principaux sont le Kakoula Val et l'Ovampo, incline vers l'O. et sert de frontière entre les possessions portugaises et les possessions allemandes et se jette dans l'Océan Atlantique par 17° 18' lat. S. Son cours est de plus de 800 kil., son régime très variable; son embouchure est obstruée par des bancs de sable; des cataractes, voisines de la mer, empêchent la navigation fluviale. Le Cunene n'a été exploré que récemment; son embouchure fut relevée en 1824; son cours exploré par une mission portugaise en 1853-54.

CUNÉO. Ville d'Italie (V. Coni).

CUNÉO D'ORNANO (Gustave, baron), homme politique français, né à Rome le 17 nov. 1845. Après ses études de droit, il entra comme employé à la préfecture de la Seine. Officier d'un bataillon de mobiles pendant la guerre franco-allemande, il participa à la répression de la Commune. Il se jeta ensuite dans le journalisme, collabora au *Courrier de France* (1872), dirigea à Angoulême le *Charentais* (1873-1874), écrivit quelques articles dans la *Presse* et fonda le *Suffrage universel des Charentes*, journal bonapartiste, auquel il imprima une allure militante qui attirait tout de suite l'attention sur lui et le mit au rang des chefs du parti impérialiste. Elu député de Cognac en 1876, par 8,318 voix contre 6,491 à M. Planat, son concurrent républicain, il fut invalidé le 5 avr. par la Chambre et réélu le 21 mai par le même collège et cette fois par 9,496 voix contre 6,627 à M. Planat. Dans l'assemblée législative, il s'inscrivit au groupe de l'appel au peuple et se manifesta comme un interrupteur acharné. Il soutint la politique du gouvernement du 16 mai, fut désigné comme candidat officiel, et réélu le 14 oct. 1877, par 9,914 voix contre 7,704 au candidat républicain. Il joua à la Chambre le même rôle bruyant, fut encore réélu par sa même circonscription le 21 août 1881 par 8,621 voix contre 8,132 à M. Delamain, républicain, soutint plusieurs interpellations retentissantes, et encore réélu le 4 oct. 1885 par 47,893 voix sur 88,972 votants, se signala par sa demande d'enquête sur « les faits de trafic des fonctions publiques et des décorations » (affaire Wilson, oct. 1887), dont l'urgence fut votée par la Chambre, malgré l'opposition du gouvernement, mais qui fut repoussée plus tard pour faire place à la proposition plus générale de M. Colfavru (V. CHAMBRE DES DÉPUTÉS). Il vota contre les poursuites contre le général Boulanger et, aux élections générales de 1889, fut réélu par son arrondissement de Cognac par 8,811 voix contre 7,705 au général Tricoche, républicain.

CUNETTE. On donne ce nom à un petit canal découvert destiné à l'écoulement de l'eau et placé dans une galerie souterraine. Les collecteurs principaux et secondaires, et maintenant même tous les égouts récents, à Paris, sont pourvus d'une *cunette* où l'eau se rassemble et coule en temps normal; les banquettes latérales servent à la circu-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

lation du personnel de service; en temps de pluie, le plan

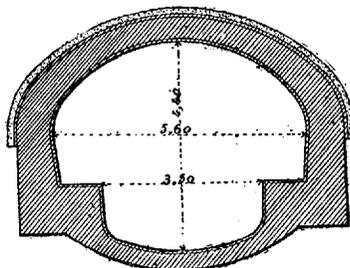


Fig. 1. — Coupe d'un égout avec cunette et double banquette latérale.

d'eau s'élève et dépasse le niveau des banquettes: la cunette y joue donc le rôle d'une sorte de *lit mineur* pour les eaux ordinaires. — Rigole creusée vers le milieu des fossés de fortification permanente et destinée à recevoir les eaux pluviales et à en faciliter l'écoulement.

CUNFIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes; 841 hab.

CUNHA (Tristão da), capitaine et navigateur portugais, né vers 1460, mort vers 1540. Mis en 1506 à la tête d'une

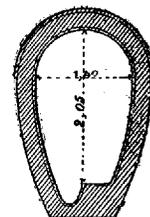


Fig. 2. — Coupe d'un égout avec cunette et banquette latérale simple.

flotte chargée d'une mission guerrière en Afrique et aux Indes, de concert avec le célèbre Alfonso d'Albuquerque, il découvrit, dans l'Atlantique austral, trois îles volcaniques, dont la plus grande porte encore son nom. Il aborda successivement à Madagascar (découvert en 1505), à Mozambique, brisa la résistance de la ville de Brava, sur la côte de Zanguebar, soumit l'île de Socotora, et se distingua aux Indes par des actions d'éclat. En 1514, il fut choisi comme ambassadeur extraordinaire pour faire hommage au pape Léon X de nouvelles conquêtes des Portugais, et à son retour il fut nommé membre du conseil intime de la couronne. G. P.-I.

CUNHA (Nuño da), dixième gouverneur des Indes, fils du précédent, né vers 1487, mort en mer le 5 mars 1539. Chargé en 1528 du gouvernement des Indes, il anéantit le pouvoir du plus redoutable ennemi des Portugais, du sultan Bahdour, empereur de Goudjarate, et il consolida la puissance des Portugais par la conquête des trois places importantes: Diu, Chalé et Bazaim. Après dix ans d'une administration intègre et intelligente, il fut accusé de concussion, révoqué et arrêté; il mourut, dans le voyage de retour, sans laisser de postérité. Le *Cancioneiro* de Resende nous a transmis d'intéressantes poésies de sa composition. G. P.-I.

CUNHA (D. Luiz da), diplomate portugais, né à Lisbonne le 25 janv. 1662, mort à Paris le 9 oct. 1749. Fils de D. Antonio Alvarez da Cunha, seigneur de Taboa, garde des archives de la Torre de Tombo. Nommé ambassadeur à Londres en 1696, il y resta jusqu'en 1714, et fut délégué dans l'intervalle comme ministre plénipotentiaire pour la conclusion du traité d'Utrecht. Envoyé successivement à Madrid, à Bruxelles et à La Haye, il finit sa carrière comme ambassadeur en France, où il résida pendant plus de vingt ans. Il a laissé d'intéressants mémoires.

CUNHA (José-Anastasio), mathématicien et poète portugais, né à Lisbonne le 11 mai 1744, mort à Lisbonne le 1^{er} janv. 1787. Parvenu au grade de lieutenant d'artillerie, il fut nommé professeur de géométrie à l'université de Coïmbre en 1773. Accusé d'hérésie (1778), il passa plusieurs années dans les prisons de l'Inquisition. Ce fut un des plus éminents mathématiciens que le Portugal ait produits, comme le prouvent ses ouvrages posthumes:

Principios mathematicos (Lisbonne, 1790) ; *Ensaio sobre os principios de mechanica* (Londres, 1807, in-4). Ses célèbres épitres, où il attaquait les dogmes du christianisme, ont été publiées clandestinement à Coimbra, sous la rubrique de Paris : *A Vox da Razão* (1822, in-16) et souvent réimprimées. Ses poésies, de caractère philosophique, pleines de charme et de douce mélancolie, ont été recueillies par ses amis : *Composições poeticas* (Lisbonne, 1839, in-8).

BIBL. : I. DA SILVA, *Diccionario bibliogr. portug.*, t. IV et XII.

CUNHA (Vicente-Pedro-Nolasco da), poète portugais, né à Caldas da Rainha vers 1773, mort à Lisbonne le 18 juin 1844. Il fut médecin. Obligé de s'expatrier pendant l'occupation française, il émigra à Londres et y collabora à l'*Investigador portuguez*. Il publia : *O Jardim botânico*, poème philosophico-descriptif traduit de Darwin (1803) ; *O Triumpho de natureza*, tragédie (1809) ; *O Incendio de Moscow* (Londres, 1812), plusieurs autres poèmes et nombre de poésies de circonstance. Son œuvre inédite est encore plus considérable. Il chercha à acclimater dans la poésie portugaise l'hexamètre et le pentamètre. G. P.-I.

CUNHA (Francisco-Xavier da), général brésilien, né en 1782 à Torres Vedras (Portugal), mort le 14 déc. 1839, noyé dans le rio Pelotas (Rio Grande du Sud). Il fit les campagnes de la Péninsule, de 1809 à 1813, passa au Brésil en 1815, et se signala dans les campagnes de 1816 à 1820, 1822 à 1823, 1825 à 1828 dans l'Uruguay, et de 1835 à 1839, dans le Rio Grande du Sud et Sainte-Catherine. Général de brigade en 1837, il commandait en 1839 une division de l'armée impériale envoyée de Saint-Paul contre les républicains séparatistes de Rio Grande du Sud, mais il fut battu à Santa Victoria (14 déc. 1839) et se noya pendant la retraite. — Son fils aîné, *Francisco-Xavier* da Cunha, né à Rio Grande du Sud, fut, avec M. Bocayuva, un des fondateurs et rédacteurs du journal *A Republica*, de Rio de Janeiro, de 1872 à 1875. En 1880 et 1881, pendant le gouvernement des libéraux, il fut rédacteur en chef du *Diario Official*, puis, jusqu'à la chute de l'empire en 1889, il eut un emploi dans le service de l'immigration. La République proclamée, il fut nommé ministre du Brésil en Italie. — *Felix-Xavier* da Cunha, un autre fils du général, fut un brillant orateur à la Chambre des députés, un journaliste de talent, comme son frère, et un poète qui exerça une certaine influence sur la jeunesse de son temps. Il est mort jeune, en 1862. R.-B.

CUNHA (CARNEIRO DA) (V. CARNEIRO).

CUNHA (João-Ignacio da) (V. ALCANTARA [Vicomte d']).

CUNHA BARBOSA (le chanoine Januario da), orateur sacré, poète, journaliste et homme politique brésilien, né à Rio de Janeiro le 10 juil. 1780, mort à Rio de Janeiro le 22 févr. 1846. En 1822, il rédigea avec Ledo le journal *Reverbero constitucional* de Rio, organe des partisans de l'indépendance du Brésil, et eut une influence considérable dans la marche des événements politiques qui amenèrent la convocation d'une Constituante, la déclaration de l'indépendance par D. Pedro et la proclamation de l'empire, mais le premier ministre d'Andrade, auquel il était opposé, décida le jeune empereur à l'exiler, ainsi que d'autres hommes politiques. Arrêté le 7 déc. 1822, il fut envoyé au Havre, et il ne rentra au Brésil que l'année suivante, après la chute de ce ministère. De 1826 à 1829, il siégea à la Chambre sur les bancs ministériels et, pendant plusieurs années, il fut rédacteur en chef du journal officiel (1825-31, 1833-37). En 1845, il fut une seconde fois élu député, mais il cessa de prendre part aux luttes et discussions politiques. Il avait fondé, de concert avec Cunha Mattos, en 1839, l'*Institut historique et géographique du Brésil*, et ne s'occupa désormais que de cette association, de sa revue, ainsi que de la revue de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale. Il a laissé un petit poème, *Nitheroy*, outre le poème satirique *Os Garimpeiros* et la comédie *A Rusga da Praia-Grande*. R.-B.

CUNHA-MATTOS (Raymundo-José da), général brésilien, né à Faro (Portugal) le 2 nov. 1776, mort à Rio de Janeiro le 24 févr. 1837. Il entra dans l'armée portugaise en 1790, fit les campagnes du Roussillon, puis fut envoyé aux possessions portugaises d'Afrique où il servit pendant plus de vingt ans. En 1817, il commença à servir au Brésil, d'abord à Pernambuco, ensuite à Rio de Janeiro. Commandant les troupes en garnison dans la province de Goyaz (1823-26), il reçut le grade de général de brigade, fut élu député (1826), fit un court séjour dans l'armée en opérations à Rio Grande du Sud (1736-27), et rentra à Rio pour siéger à la Chambre, où il se montra assidu à la tribune, parlant toujours avec une grande indépendance d'opinions. Promu maréchal de camp, il obtint un congé en 1831, et assista à la défense d'Oporto contre les troupes de D. Miguel. Il publia une chronique des opérations de l'armée constitutionnelle portugaise, dirigée pendant cette guerre par l'ex-empereur du Brésil, D. Pedro I^{er}. Outre ce livre, et une compilation de la législation militaire du Brésil, il laisse quelques autres ouvrages et mémoires estimés encore aujourd'hui, parmi lesquels : l'*Itinerario do Rio de Janeiro ao Pará e Maranhão pelas provincias de Minas e Goyaz* (1836, 2 vol. in-4) ; la *Corographia historica da provincia de Goyaz*, publié en 1875 et 1876 dans la *Rev. de l'Inst. hist.* Il fut, avec Cunha Barbosa, un des promoteurs de la fondation de l'Institut historique et géographique du Brésil. R.-B.

CUNIBERT (Saint), en lat. *Honoberhtus*, archidiacre de Trèves, évêque de Cologne vers 623, maire du palais d'Austrasie vers 633, mort le 12 nov. 663. Issu d'une noble famille austrasienne, il fut associé à Pépin puis à Grimoald comme maire du palais et dirigea les affaires de l'Austrasie sous Sigebert II et Childéric.

CUNICULUS (V. LAPIN et LIÈVRE).

CUNICULUS (Antiq. gr. et rom.) (V. GALERIE SOUTERRAINE, MINE, TUNNEL, DRAIN).

CUNIER (Florent), célèbre ophtalmologiste belge, né à Belœil en 1813, mort à Bruxelles le 19 avr. 1853. En 1840, il ouvrit à Bruxelles un dispensaire ophtalmique qui fut très suivi, et en 1849 l'Institut ophtalmique provincial de Brabant dont il fut le chirurgien en chef. On peut considérer Cunier en quelque sorte comme le fondateur de l'ophtalmologie en Belgique. Il rédigea jusqu'à sa mort les *Annales d'oculistique*, excellent recueil fondé par lui en 1838, et qui se publie encore actuellement. D^r L. HN.

CUNIGONDE (Sainte) (V. CUNÉGONDE).

CUNIN-GRIDAINÉ (Laurent CUNIN, dit), industriel et ministre français, né à Sedan en 1778, mort à Sedan le 19 avr. 1859. Simple ouvrier drapier dans la manufacture Gridainé, il devint successivement le gendre, l'associé et le successeur de son patron (1824). Élu député en 1827, il siégea sur les bancs de l'opposition libérale, fit partie des 221 qui se prononcèrent en 1830 contre le ministère Polignac et, après les journées de Juillet, contribua pour sa part à l'avènement de Louis-Philippe (août 1830). Dès lors, il se jeta dans le parti dit de *résistance*, auquel il resta opiniâtrement attaché jusqu'en 1848. Il fut quelque temps vice-président de la Chambre des députés. Appelé dans le cabinet comme ministre de l'agriculture et du commerce, sous la présidence de Molé (15 avr. 1837), il y fut maintenu sous celle du maréchal Soult (12 mai 1839). L'arrivée de Thiers aux affaires lui fit perdre son portefeuille (1^{er} mars 1840). Mais il le recouvra peu après, car il fit partie du cabinet du 29 oct., avec lequel il tomba, le 23 févr. 1848. Après la chute de Louis-Philippe, il rentra pour toujours dans la vie privée. A. DEBIDOUR.

CUNIN-GRIDAINÉ (Charles), industriel et homme politique français, fils du précédent, né à Sedan le 8 nov. 1804, mort à Paris le 24 févr. 1880. Représentant des Ardennes à l'Assemblée législative (1849), il siégea dans les rangs de la majorité antirépublicaine. Pendant le second empire, il dirigea avec succès l'importante manufacture dont il était le propriétaire. Après la révolution du 4 sept.,

l'exemple de Thiers le détacha du parti monarchique. Candidat au Sénat dans les Ardennes, il affirma dans sa profession de foi son dévouement à la nouvelle constitution, fut élu par 403 voix sur 580 électeurs, prit place au centre gauche et resta jusqu'à sa mort fidèle à son programme.

CUNINA (Zool.). Genre de Cnidaires, de l'ordre des Hydroides, de la famille des Aeginides, voisin du genre *Cuntinopsis* Claus, dont il diffère par l'oblitération du canal circulaire qui court au bord du disque chez ce dernier et par l'absence de capsules urticantes sur les lobes du bord du disque. L'ombrelle des *Cunina* est de consistance cartilagineuse, discoïde, aplatie; elle porte de quatorze à dix-sept longs tentacules et cinq à six corps marginaux sur chaque lobe du bord du disque. Ex.: *C. albescens*, de la Méditerranée.

R. Mz.

CUNIO (Guillaume de), juriste français, né à Cugnax, en Languedoc, ou à Cunq, en Armagnac, ou, selon d'autres, à Cunio, ville de la Romagne, mort en 1348. Il a été professeur à Toulouse et à Orléans, puis évêque. On a de lui les quatre traités suivants: *Commentaire sur le Digestum vetus*; *Commentaire sur le Code*; *De Muneribus*; *De Securitate*. Les trois derniers seuls ont été imprimés.

BIBL.: TAISAND, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes*; Paris, 1721, p. 151. — DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*. trad. par Charles Guenoux; Paris, 1839, IV, p. 272.

CUNIS (Carl-Xaver), peintre allemand, né à Dresde en 1764, mort en 1798. Il était élève de son père Jean Christophe et d'Oeser et a laissé des tableaux, des pastels et des miniatures.

CUNITZ (Maria), en latin *M. Cunitia*, astronome allemande, née à Schweidnitz (Silésie) au commencement du XVII^e siècle, morte à Pistchen (Silésie) le 24 août 1664. Connaissant sept langues, ayant étudié les belles-lettres, l'histoire, la médecine et les mathématiques, elle s'adonna finalement à l'astronomie et, vers 1630, épousa son professeur, le docteur Elias von Lewen. Au cours de leurs observations, les deux époux constatèrent l'inexactitude des tables de Longomontanus, dont ils s'étaient jusqu'alors exclusivement servis, et Maria Cunitz résolut d'en composer de nouvelles, en s'aidant de celles de Kepler. Son travail, commencé vers 1640, fut achevé en 1645 dans un couvent polonais, où le docteur et sa femme, chassés de leur pays par la guerre de Trente ans, étaient venus chercher un refuge; il fut publié sous le titre: *Urania propitia, sive tabulæ astronomicæ mire faciles*, etc. (Oels., 1650, in-fol.; Francfort, 1654). Le docteur von Lewen en aurait écrit la préface.

L. S.

BIBL.: DES VIGNOLLES, *Marie de Cunitz*, dans la *Bibliothèque germanique*; Amsterdam, 1721, in-8, t. III, p. 163. — J.-E. SCHEIBEL, *Einführung zur mathematischen Bücherkenntnis*; Breslau, 1769-98, 3 vol. in-8, t. III, p. 371. — A.-G. KÄSTNER, *Geschichte der Mathematik*; Göttingue, 1796-1800, 4 vol. in-8, t. IV, p. 430. — DELAMBRE, *Histoire de l'astronomie moderne*; Paris, 1821, 2 vol. in-4, t. II, p. 323.

CUNITZ (Auguste-Edouard), théologien alsacien, né à Strasbourg le 29 août 1812, mort le 16 juin 1886. Il fit ses études à la faculté de théologie de cette ville, devint professeur du séminaire protestant en 1864, et professeur de théologie à l'université allemande en 1872. Il se fit remarquer par ses écrits sur le droit ecclésiastique français, mais se montra également compétent dans toutes les parties de la théologie. C'est lui qui, avec ses collègues Ed. Reuss et Ch. Schmidt, a le premier élucidé le problème de la religion des Cathares, et il devint ensuite le principal collaborateur d'Ed. Reuss, dans sa gigantesque entreprise de la publication des œuvres complètes de Calvin. Avec un autre collègue, G. Baum, il publia l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France* attribuée à Th. de Bèze.

CUNLHAT. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert; 3,107 hab. L'évêque de Clermont puis les Montboissier en furent seigneurs.

L. F.

CUNNINGHAM (Vitic.). Le Cunningham ou Long est une

vigne américaine cultivée, sur une petite échelle, dans le Texas. Elle a été importée en France où on l'a multipliée, un certain temps, comme producteur direct de vin blanc. Ses fruits, rosés, assez abondants, donnent un vin blanc sec, franc de goût, mais la production de ce cépage est trop inférieure à celle de nos cépages français pour que l'on ait pu maintenir sa culture. Le Cunningham est très vigoureux et résistant au phylloxera; on l'a essayé, à cause de ces propriétés, comme porte-greffe: il conviendrait pour certains terrains argileux, peu fertiles, mais il est parfois fort difficile de le réussir au greffage. Les jeunes feuilles de ce cépage, comme celles de tous les cépages qui dérivent des *V. Æstivalis*, sont carminées sur leur pourtour; les feuilles adultes sont entières, épaisses, orbiculaires, gaufrées entre les nervures, à dents rudimentaires, d'un vert foncé à la face supérieure, légèrement pubescentes et d'un vert blanchâtre sur le revers. La grappe est moyenne, conique, compacte et à pédoncules ligneux à l'insertion; les grains sont moyens ou petits, sphériques et un peu déprimés par la pression, pruinés et d'un rose clair, à saveur sucrée assez agréable.

P. VIALA.

CUNNINGHAM (Alexander), historien anglais, né en 1654, mort à Londres en 1737. Précepteur de plusieurs jeunes gens de l'aristocratie, il voyagea beaucoup, principalement en Italie et en France. En 1704, il fut chargé d'une mission diplomatique à Paris. Nominellement il était désigné pour préparer un traité de commerce entre la France et l'Ecosse, réellement il s'occupa de renseigner Guillaume III sur les préparatifs militaires de la France. De 1715 à 1720, il fut ministre plénipotentiaire à Venise. Il a écrit en latin une grande histoire d'Angleterre qui fut traduite et publiée par William Thomson sous le titre de *the History of Great Britain from the Revolution in 1688 to the accession of George I* (Londres, 1787, 2 vol. in-4) et qui est un document de premier ordre pour la période 1688-1715. On a parfois attribué cet ouvrage au critique Alex. Cunningham (V. ci-après).

R. S.

CUNNINGHAM (Alexander), critique écossais, né dans le comté d'Ayr entre 1655 et 1660, mort à La Haye en 1730. Il fut précepteur du jeune lord George Douglas, le premier duc de Queensberry. Il obtint, plus tard, une chaire de droit civil à l'université d'Edimbourg (1698). En 1710, le crédit de son protecteur ayant subi une éclipse, Cunningham fut obligé de renoncer à ses fonctions de professeur. Il quitta alors l'Ecosse et se fixa à La Haye. Cunningham est surtout connu par ses éditions des trois poètes latins Horace, Virgile, Phèdre, dont la première parut en 1721, et les deux autres après sa mort. A la suite des critiques de Bentley contre les travaux de Leclerc, Cunningham prit la défense de ce dernier et publia: *Alexandri Cunninghamii animadversiones in Richardi Bentleyi notas et emendationes ad Q. Horatium Flaccum* (1721). C'est par ce travail qu'il précluda à ses éditions savantes d'Horace, de Virgile, de Phèdre, etc.

G. Q.

CUNNINGHAM (Edmond-Francis), peintre anglais, né à Kelts (Ecosse) en 1742, mort à Londres en 1795. Il était fils d'un membre de la famille ducal de Cunningham qui émigra en Italie après la défaite du prétendant, et il fit ses études à Parme, à l'académie du Grand-Duc, à Rome dans les ateliers de Mengs et de Battoni, à Naples dans l'atelier de Francesillo. Après avoir parcouru successivement la France, l'Angleterre, la Russie et la Prusse, Cunningham revint mourir à Londres épuisé et ruiné. Il a laissé quelques compositions historiques et de nombreux portraits, parmi lesquels ceux de la *Famille royale de Prusse* à Berlin. Cunego, V. Green, Haas, etc., ont gravé quelques portraits d'après lui.

F. COURBOIN.

CUNNINGHAM (Allan), poète écossais, né à Blackwood, près Dumfries, le 7 déc. 1784, mort à Londres le 30 oct. 1842. Ouvrier maçon, il se fit connaître par des légendes et de vieilles ballades qui lui valurent la protection et l'amitié de Walter Scott qui l'appelait l'honnête Allan. Venu à Londres en 1810, et volé effrontément par l'éditeur

Cromek qui avait déjà dupé William Brake, et le paya du manuscrit d'un volume de poésies par le don d'un exemplaire, il fit d'abord du reportage parlementaire, entra dans l'atelier du sculpteur Bubb, puis de Chantrey, où il écrivait en cachette des romans, des poésies, des biographies, un drame, etc. Il fut en réalité poète, romancier, historien, biographe. Comme poète on le place après Hogg; toutes ses œuvres se distinguent par la grâce et une grande pureté de style. En voici les principales: *Sir Marmaduke Maxwell* (1822), drame; *Traditional Tales of the English and Scottish Peasantry* (1822, 2 vol.), légendes où sont reproduites les mœurs écossaises; *the Legend of Richard Falter and Twenty Scottish Songs* (1822); *the Songs of Scotland Ancient and Modern* (1825, 4 vol.); presque aussi appréciés que les chants de Burns; *Paul Jones* (1826) et *Michael Scott* (1828); *the Maid of Elvar* (1832), légende écossaise du temps de Marie Stuart; une *Histoire des peintres, graveurs et architectes anglais* (1829, 6 vol.; nouv. édit., 1830-31); une *Histoire de la littérature anglaise de Samuel Johnson à W. Scott* (1834); une *Popular Encyclopaedia* (Glasgow, 1833-41, 7 vol.); *the Cabinet Gallery of pictures by the first masters* (1834, in-4, et 1836, 2 vol. gr. in-8, avec grav.); une *Vie de Robert Burns*, avec l'édition complète de ses œuvres (1834), et une biographie du peintre; de *David Wilkie* (1842, 3 vol.). Son fils a donné une édition complète de ses œuvres poétiques (1847).

Hector FRANCE.

CUNNINGHAM (Joseph-Davey), historien anglais, né à Lambeth le 9 juin 1812, mort près d'Umballa (Bengale) le 28 févr. 1851, fils d'Allan Cunningham (V. ci-dessus). Entré dans l'armée des Indes (génie) en 1834, après de brillantes études, il servit dans l'état-major du général Macleod, puis fut envoyé à la frontière des Sikhs où il passa huit années. Lors de la première guerre contre les Sikhs il fut attaché à l'état-major de Charles Napier, puis à ceux de Hugh Gough et de Henry Hardinge. Promu capitaine en 1843, il fut nommé à la paix agent politique à Bhopal. Il avait recueilli de nombreux documents sur les Sikhs et il en forma sa grande *History of the Sikhs* (1849) qui obtint un légitime succès, mais qui brisa sa carrière. Sous prétexte qu'il avait publié des documents secrets, il fut privé de son poste de Bhopal et renvoyé dans les rangs. Cette disgrâce abrégée sa vie.

R. S.

CUNNINGHAM (Alexander), général anglais, né à Londres le 23 janv. 1814. Frère du précédent, il entra comme lui dans le génie, fut aide de camp du gouverneur général de l'Inde en 1834, fut chargé de différentes missions, notamment au Thibet en 1846. Il devint en 1858 ingénieur chef des provinces Nord-Ouest et en 1870 inspecteur général archéologique des Indes. Il a publié de nombreux articles archéologiques dans les périodiques indiens, notamment le *Journal of the Bengal Asiatic Society*; *An Essay on the arian order of architecture* (1846); *the Bhilsa Topes or Buddhist monuments of central India* (1854); *Ladak, physical, statistical and historical* (1854); *Ancient Geography of India* (1871); *Corpus inscriptionum indicarum* (1878), etc., et une série de rapports officiels considérables sur les antiquités de l'Hindoustan septentrional qui ont été imprimés en 1871 par ordre du gouvernement de l'Inde. Il revenait en 1883 en Angleterre lorsqu'un naufrage sur les côtes de Ceylan lui fit perdre la plus grande partie des précieuses collections qu'il rapportait.

R. S.

CUNNINGHAM (Peter), publiciste anglais, né le 1^{er} avr. 1816, mort à Saint-Albans le 18 mai 1869. Il fit ses études à Londres, entra en 1834, grâce à la protection de Robert Peel, dans l'administration de la comptabilité publique et y resta jusqu'en 1860. Il collabora à divers journaux et revues, entre autres au *Frasers's Magazine*, au *Household Words*, à *L'Athenæum*, à *l'illustrated London News*, au *Gentleman's Magazine* et publia *Handbook of London* (Londres, 1849, 2 vol.) qui ren-

ferme une immense quantité de renseignements sur la ville de Londres. On a encore de lui: *Extracts from the accounts of the Revels at Court in the Reigns of Elizabeth and James I* (Londres, 1842); *Life of Inigo Jones* (1848); *Handbook of Westminster Abbey* (1842); *Modern London* (1851); *Story of Nell Gwynn* (1852) et de bonnes éditions de Drummond, de Goldsmith, de Pope, des *Lettres de Horace Walpole*, etc.

R. S.

CUNNINGHAMIA (Paléont.) (V. CONIFÈRES [Paléont.]).
CUNONIA (Cunoniaceae Lindl.) (Bot.). Groupe de végétaux Dicotylédones, considéré d'abord comme une famille distincte, mais qu'on rattache aujourd'hui à la famille des Saxifragacées, dans laquelle il forme une tribu (*Cunoniæ*) caractérisée ainsi: « Arbres ou arbustes, à feuilles opposées, rarement verticillées, simples, 3-5 foliolées ou imparipennées, pétales imbriquées ou nuls. Fleurs disposées en cymes ou en grappes simples ou composées, ou en grappes de cymes. » Genres principaux: *Cunonia* L., *Weinmannia* L., *Ceratopetalum* Sm., *Aphanopetalum* Endl., etc. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, III, pp. 443, 447).
Ed. LEF.

CUON (Zool.) (V. CHIEN, t. XI, pp. 2 et 3).

CUON. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé; 757 hab. Fours à chaux; poteries. Eglise romane plusieurs fois remaniée; curieux clocher surmonté d'une flèche du XII^e siècle. Peulven de Pierrefrite. Châteaux de la Lande-Chasle et de la Graffinière.

CUPA (Antiq.) (V. TONNEAU).

CUPANIA (*Cupania* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Sapindacées, composé d'arbres et d'arbustes à feuilles alternes, imparipennées, à fleurs polygames-dioïques, disposées en grappes simples ou plus ou moins ramifiées. Les fruits sont des capsules ovoïdes, contenant des graines exalbuminées, parfois munies d'un arille très développé. — *Le C. americana* L., ou Châtaignier d'Amérique, a des graines comestibles qui ont la saveur des châtaignes et servent, sur les bords de l'Orénoque, à préparer une liqueur fermentée (V. BLIGHIA).

CUPAR. Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Fife, sur l'Eden, à 7 kil. de la mer; 5,000 hab. C'est une ville pittoresque avec de vieux monuments et une industrie active (toiles, tanneries, minoteries, etc.). On l'appelle *Cupar-Fife* pour la distinguer de *Cupar-Angus* (comté de Perth, sur l'Isle; 2,150 hab., toiles).

CUPER (François), philosophe hollandais du XVII^e siècle, né à Amsterdam, mort en 1693. Il était disciple de Spinoza, mais les doctrines panthéistiques étant suspectes, et Cuper n'ayant pas la hardiesse de braver l'opinion, il essaya de concilier sa foi et sa timidité par un stratagème. En 1676 parut à Rotterdam un gros volume in-4 intitulé *Arcana atheismi revelata, philosophice et paradoxe refutata examine Tractatus theologici politici, per Franciscum Cuperum, Amstelodamensem*. Là, sous couleur de réfuter l'athéisme, il développait avec complaisance les doctrines de Spinoza, les faisait valoir, insistant sur ce point que la raison est tout à fait incapable de nous démontrer l'existence d'un Dieu distinct du monde, et feignant de se rejeter vers la Révélation. Mais ses arguments sont tellement sans conviction, ses réfutations volontairement si faibles que ses contemporains ne s'y laissèrent pas tromper. H. Morus et Jaeger l'attaquèrent avec violence, ce dernier dans un livre curieux: *Franciscus Cuperus mala fide aut ad minimum frigide atheismum Spinozæ oppugnans* (Tub., 1720, in-4).

CUPERLY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippes, sur la Noblette; 263 hab. En 1880, M. Ed. Fourdrignier y a mis au jour de très intéressantes tombes de chefs gaulois, inhumés avec leur char de guerre et toutes leurs armes, caractérisées notamment par de riches phalères en bronze, d'un travail délicat, et par un curieux casque de même métal, de forme conique, orné de plaques élégamment ciselées et ajourées, attestant une influence orientale. Dans l'église, dont l'abside remonte

au XII^e siècle, on remarque les chapiteaux du chœur, décorés de fleurs lancéolées; la tour, du XIII^e siècle, renferme une jolie chapelle, malheureusement dégradée, et une cloche du XVI^e siècle. A. T.

BIBL. : Ed. FOURDRIGNIER, *les Casques gaulois à forme conique et l'influence orientale*; Tours, 1880, in-8 avec pl. — Du même, *la Découverte de deux casques gaulois à forme conique, dans les sépultures de Cuperly et de Thuisy (Marne)*; Paris, 1880, in-8.

CUPHEA (*Cuphea* P. Br.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Lythariacées, composé d'herbes et de sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, à fleurs roses, violettes ou blanches, dont la corolle est formée de cinq à six pétales inégaux et l'androcée de onze étamines insérées à la gorge du calice. Le fruit est une capsule membraneuse contenant des graines dépourvues d'albumen. — Les *Cuphea* sont tous originaires des régions chaudes de l'Amérique. Plusieurs espèces, notamment le *C. cordata* R. et P., du Pérou et le *C. ignea* A. DC., du Mexique, sont cultivées en Europe comme ornementales. Les *C. microphylla* H. B. K. et *C. antisiphilitica* H. B. K. sont employés, en décoction, par les Indiens contre la syphilis et la gonorrhée. M. Koehne a publié une monographie du genre dans le *Botan. Zeitung*, 1873, p. 110, et 1875, p. 291. Ed. LEF.

CUPICA. Ville maritime de Colombie, dép. de Cauca, sur le Pacifique, où aboutirait le canal de l'Atrato.

CUPIDO (Mythol.) (V. EROS).

CUPIDONE (Bot.) (V. CATANACHE).

CUPIDONIA (Zool.). Genre créé par Reichenbach en 1853, pour le Tétracupidon (*Tetrao cupido* L.) de l'Amérique du Nord, espèce qui se distingue surtout par la présence, chez le mâle, de deux vésicules turgescentes sur les côtés du cou (V. TÉTRAS). E. OUSTALET.

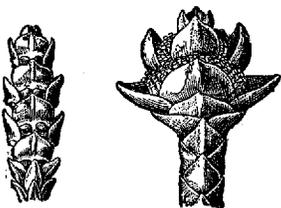
CUPIENS PROFITERI OU CUM VOTO PROFITENDI (Droit canon) (V. COMMENDE, p. 36, col. 2).

CUPIS (Marie-Anne de) (V. CAMARGO).

CUPIS (François), frère de la célèbre danseuse Camargo (V. ce nom), né à Bruxelles le 10 mars 1719, mort en 1763 ou 1764. Il fut un violoniste célèbre à Paris. Il se fit entendre à Paris pour la première fois en 1738, et entra à l'orchestre de l'Opéra en 1741. A partir de 1763 ou 1764, son nom disparaît des états de la musique du roi. Cupis a composé des quatuors à cordes et des sonates pour violon seul qui parurent à Paris.

CUPIS (Jean-Baptiste), fils du précédent, violoncelliste, né à Paris en 1744. Elève de Berteau, à vingt ans il était considéré comme le premier violoncelliste de France. Il fit partie fort jeune de l'orchestre de l'Opéra, puis voyagea (1771) en Allemagne et en Italie, où il se maria avec la cantatrice Julia Gasperini qui prit depuis le nom de Gasperini de Cupis. On ne sait ce qu'est devenu Cupis à partir de l'année 1794, et l'on ignore la date de sa mort. Il composa : deux concertos pour violoncelle et orchestre; deux airs variés pour violoncelle avec accompagnement d'instruments; de petits airs variés pour deux violoncelles; une *Méthode nouvelle et raisonnée de violoncelle*. Ch. BORDES.

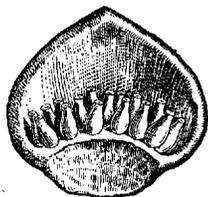
CUPRESSINÉES (*Cupressineæ* L.-C. Rich.) (Bot.). Groupe de Conifères (V. ce mot) composé d'arbres et d'ar-



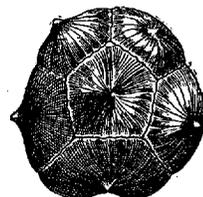
Cupressus sempervirens L.
Inflorescence mâle. Inflorescence femelle.

chacune, en dessous, de deux à six, le plus souvent quatre anthères ovoïdes. Les fleurs femelles, dressées, sont insérées immédiatement, en nombre défini ou indéfini,

dans l'aisselle des écailles du cône, sur un support axillaire très court ou nul. Quelquefois, comme dans les Genévriers, les bractées extérieures aux fleurs, plus ou moins unies entre elles, deviennent charnues, et enveloppent l'en-



Cupressus sempervirens L.
Eccaille de cône femelle.



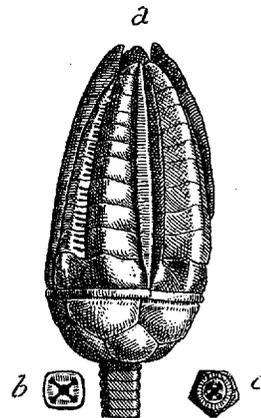
Cupressus sempervirens L.
Fruit composé (noix de Cyprés).

semble des fruits secs; c'est ce qu'on appelle à tort les baies des Genévriers. — Les Cupressinées renferment une quinzaine de genres, dont les principaux sont : *Cupressus* Tourn., *Thuja* Tourn., *Taxodium* L.-C. Rich., *Callitris* Vent., *Cryptomeria* Don et *Juniperus* L. Ed. LEF.

CUPRESSITES (Paléont.) (V. CYPRES).

CUPRESSOCRINUS (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles, du groupe des *Tesselata*, devenu pour Roemer et Zittel le type de la famille des *Cupressocrinidae*

qui présente les caractères suivants : Calice en forme de coupe, généralement régulier, formé de deux à trois rangées de plaquettes; facettes articulaires supérieures des *Radialia* larges, tronquées. Plaques orales formant à la base des bras un appareil de consolidation annulaire ou pyramidal. Bouche centrale; anus excentrique. Bras simples, ordinairement au nombre de cinq, à une seule rangée. Articles des bras avec un large canal dorsal. — Le genre type *Cupressocrinus* (Goldfuss) se présente sous forme d'une coupe (calice) au-dessus de laquelle les bras réunis figurent une pyramide pentagonale rappelant la forme d'un gland de chêne. La tige est quadrangulaire. Le *C. crassus* que nous figurons est du dévonien d'Eifel. Zittel place dans la même famille les genres *Symbathocrinus* (Phill.) du dévonien et du carbonifère de l'Amérique du Nord; *Phimocrinus* (Schultze) du dévonien d'Eifel; *Lageniocrinus* (de König) du carbonifère de Belgique; *Ediocrinus* (Hall) du silurien supérieur et du dévonien de l'Amérique du Nord (V. CRINOÏDES). E. TROUSSERT.



Cupressocrinus crassus.

CUPRESSUS. I. BOTANIQUE (V. CYPRES).

II. PALÉONTOLOGIE (V. CONIFÈRES).

CUPRITE (Minér.). Cet oxyde de cuivre (Cu²O) est abondant dans la nature. Il est cubique, les formes dominantes sont *p* (Cornwall, etc.), *a¹b¹* (Chessey [Rhône]). Clivage *a¹* parfois net. La cuprite est rouge cochenille et possède un éclat métallique net. Elle est parfois transparente : son indice de réfraction est plus élevé que celui du diamant, il s'élève à 2.849. Poussière rouge brique. Densité, 5,7 à 6. Dureté, 3,5 à 4. Les plus beaux cristaux connus se trouvent à Chessey (Rhône), isolés au milieu d'une argile ferrugineuse : ils sont toujours recouverts d'une mince couche de malachite terreuse. Une variété rouge brique de Sibérie a été quelquefois désignée sous le nom de *Ziguelerz* (*Zigueline* de Boudant). La cuprite accompagne le cuivre

natif dans un très grand nombre de gisements (Cornouailles, Chili, Bolivie, etc.). Elle constitue un excellent minerai de cuivre. Kennigott a décrit sous le nom de *chalcotrichite* (τρίχων, petit poil), des cristaux aciculaires rouge rubis de *cuprite*. Ils sont constitués par des cubes, allongés dans la direction de l'un des axes quaternaires. A. L.

CUPRO-MANGANÈSE (Métall.) (V. ALLIAGE).

CUPULE (Bot.). Divers organes peuvent offrir la forme de cupule ou de coupe; tel est l'involucre du gland du chêne, et en général du fruit des Juglandées. Ces involucre résultent de la concrescence de plusieurs folioles. Certains calices épigynes, certains arilles, peuvent encore affecter cette forme. D^r L. HN.

CUPULIFÈRES (Bot.) (V. CASTANÉACÉES).

CUQ. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. d'Astaffort; 470 hab.

CUQ-LÈS-VIELMUR. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vielmur, à 2 kil. de l'Agout; 654 hab. L'église paroissiale, dédiée à saint Etienne, a été construite en 1638. Il ne reste plus que des ruines de l'ancien château de Cuq, bâti au XIII^e siècle; les deux tours qui flanquent encore le corps de bâtiment sont hautes l'une de 41 et l'autre de 43 m. A Saint-Martin, église paroissiale moderne. Pierre de Lalande, collaborateur de Cassini pour la confection de la carte de la France, publiée en 1773, avait choisi cette église comme point de repère. Les paysans le prirent pour un sorcier et l'accablèrent de coups de pierres. Laissé pour mort, il ne se remit que dans la nuit et c'est avec peine qu'il regagna le village de Vielmur. C. C.

CUQ-TOULZA. Ch.-I. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, sur le Girou; 1,421 hab. Cette commune possédait autrefois un château fort dont il est plusieurs fois question dans la guerre des Albigeois. Il fut détruit, en 1622, et il n'en reste que des ruines sans intérêt. A l'E. de Cuq-Toulza, sur la rive droite du Girou, est le château de Bonnac qui fut pris, en 1625, par le maréchal de Thémines. L'église paroissiale a été bâtie en 1753. C. C.

CUQ (Edouard), juriste français, né le 14 déc. 1850. Après avoir fait ses études de droit à Paris et à Bordeaux, il fut attaché en qualité d'agrégé à la faculté de droit de Bordeaux, et y a plus spécialement enseigné le droit romain. C'est ainsi qu'il a été chargé du cours de Pandectes jusqu'en 1885 et qu'il y est devenu professeur titulaire d'une chaire de droit romain depuis 1880. Ancien membre de l'école française de Rome, M. Cuq a eu le rare et important mérite d'avoir un des premiers par ses travaux montré tout ce que la science historique du droit peut tirer de l'épigraphie. Nous relevons notamment parmi les publications qu'on lui doit les travaux suivants: *Études d'épigraphie juridique* (21^e fascicule de la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 1884); *les Juges plébéiens de la colonie de Narbonne* (1884); *le Conseil des empereurs, d'Auguste à Dioclétien* (extrait des *Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1884, t. IX, 2^e partie); *le Mariage de Vespasien d'après Suétone* (1885); *De la Nature des crimes imputés aux chrétiens d'après Tacite* (1886); *Recherches historiques sur le testament per aes et libram* (1886). On doit aussi à M. Cuq un travail sur les *Obligations naturelles* (1874), et un autre sur l'*Édit publicien* (1877) et divers articles dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*.

CUQUERON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. de Monein; 257 hab.

CUQUET (Pedro), peintre, né à Barcelone en 1594, mort en 1666. Il a laissé quelques tableaux d'histoire bien composés et une série de *Scènes de la vie de saint François d'Assise* dans le cloître des franciscains de Barcelone; malheureusement ces compositions ont été défigurées par des restaurations maladroites.

CURA. Ville du Venezuela, cap. de l'État de Guzman Blanco, au S. du lac de Valencia, à 520 m. d'alt.; 11,644 hab. (en 1883). Située sur la route de l'Apure, elle a une

réelle importance commerciale, notamment comme marché du coton.

CURAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais; 251 hab.

CURAÇAO. L'une des petites Antilles à l'O. du groupe *Sous-le-Vent* (V. ANTILLES). C'est une île beaucoup plus longue que large, qui fait face à la côte du Venezuela et à la presqu'île de Paraguana; elle est légèrement ondulée (le point culminant au N.-O. à 365 m. d'alt.), mais mal arrosée. Sa côte sud possède un bon port, presque entièrement abrité, et qui communique avec la mer par un chenal. Willemstad, la capitale, est bâtie sur ce chenal; le mouvement de la navigation et du commerce y est important; sa population est d'environ 1,000 hab.; celle de l'île d'environ 2,600 hab. — Curaçao, découverte en 1499, fut occupée par les Espagnols à partir de 1527, puis par les Hollandais à partir de 1534. Pendant les guerres de la République et de l'Empire, les Anglais la prirent, une première fois après la paix d'Amiens, une seconde fois après cette paix; ils la restituèrent définitivement en 1814. Curaçao est la plus importante possession des Hollandais aux Antilles; c'est de cette île que se tire l'écorce d'orange avec laquelle se fabrique la liqueur dite *curaçao*. Les îles voisines d'Oruba, à l'O., et de Buen Ayre ou Bonaire à l'E., ainsi que les îlots d'Aves et le petit Curaçao, relèvent de Curaçao. J. G.

CURAÇAO (Pharm.). Le *curaçao* est un alcoolé sucré qu'on prépare à l'aide des écorces vertes de l'orange amère ou bigarade, auxquelles on a donné le nom de *curaçao*; les véritables écorces dites *curaçao* sont jaunes et viennent de l'île hollandaise de ce nom, l'une des Antilles. La préparation du ratafia d'écorces d'oranges amères ou *curaçao* a été décrite au mot *ALCOOLÉ*, t. II, p. 47. Cette préparation est fort agréable; c'est plutôt une liqueur de table qu'un médicament. Parfois on y ajoute un peu de bois de Fernambouc; elle jouit alors de la propriété de rougir à l'air; il suffit même, pour produire ce phénomène, d'une addition d'eau ordinaire, l'oxygène tenu en dissolution dans l'eau déterminant l'oxydation. Ed. BOURGOIN.

CURADO (Joaquim-Xavier), comte de SAM-JOÃO DAS DUAS-BARRAS, général brésilien, né à Jaraguá (Goyaz), le 1^{er} mars 1743, mort à Rio de Janeiro le 15 sept. 1830. Il s'engagea dans l'armée en 1764, et reçut peu après le grade de sous-lieutenant. De 1767 à 1777, il se signala dans les campagnes du Rio Grande du Sud contre les Espagnols et y gagna les grades de lieutenant, capitaine et major. Lieutenant-colonel en 1798 et chargé de dépêches pour le gouvernement de la métropole, il fut fait prisonnier par un navire français, mais, arrivé en Europe, il réussit à échapper et à se rendre à Lisbonne. Nommé colonel en 1800, il occupa de 1800 à 1805, le poste de gouverneur de Santa Catharina (Brésil), fut promu général de brigade en 1808, et remplit une mission politique auprès des gouvernements de Buenos Aires et de Montevideo. En 1810, il reçut le grade de maréchal de camp et le commandement d'une division de l'armée brésilienne d'observation sur les frontières de l'Uruguay. A la tête de cette division, il fit les campagnes de 1811 et 1812 dans l'Uruguay. Pendant les campagnes de 1816 à 1820, déjà lieutenant général, il commanda l'armée brésilienne du Suarahim, contre les Uruguayens du général Artigas, remporta une brillante victoire à la bataille de *Catalan* (V. ce nom), dégagna entièrement le territoire brésilien envahi par l'ennemi; en 1818, pénétra dans la Banda orientale de l'Uruguay et s'établit dans le Rincon de las Gallinas, d'où il envoya des expéditions qui contribuèrent, par des victoires successives, à l'anéantissement du pouvoir militaire d'Artigas. Rentré à Rio de Janeiro, il commanda les troupes brésiennes qui forcèrent en 1822 le général portugais Avillez à s'embarquer pour l'Europe. Depuis lors il a vécu retiré à Rio jusqu'à sa mort. Son tombeau au cimetière de Saint-François de Paul, à Rio, a été construit aux frais de l'empereur D. Pedro II.

CURAGE (Cours d'eau). Lorsqu'il s'agit de débayer

le lit d'une rivière navigable, on emploie ordinairement l'expression *dragage* (V. ce mot). Quand il s'agit d'un cours d'eau non navigable, le mot *curage* est plus usité. Nous ne nous occuperons ici que de ce dernier cas, les dragages dans les rivières navigables incombant à l'administration et ne pouvant donner lieu à aucune difficulté avec les riverains. Dans beaucoup de départements, d'anciens règlements ou l'usage local obligent chaque riverain à curer la moitié de la largeur du cours d'eau, au droit de sa propriété, un arrêté du préfet ordonne aux retardataires d'opérer dans un délai déterminé, à défaut de quoi l'on procède d'office à leurs frais. Le montant des rôles, après l'approbation du préfet, est recouvré comme en matière de contributions directes. Comme il importe de payer les ouvriers sans délai, plusieurs conseils généraux ouvrent un crédit pour les travaux d'intérêt général à exécuter aux frais des particuliers, et l'on impute sur ce crédit les dépenses de curage; le département rentre dans ses avances après le recouvrement.

L'arrêté du préfet est ordinairement précédé de publications et d'une enquête, même si les usages locaux n'en prescrivent pas. Les usages peuvent comporter une répartition de la dépense autre que le curage au droit de soi; l'intervention de l'autorité publique est alors presque indispensable à défaut de syndicat, soit que l'usage local n'en comporte pas, soit qu'aucune initiative n'ait été prise pour en former un, soit enfin qu'il existe un syndicat, mais qu'il ne fonctionne pas régulièrement. Les anciens règlements résultent d'arrêtés de l'ancien conseil d'Etat ou des parlements, ou d'ordonnances des intendants, ou d'autres actes de l'autorité publique ou de ses délégués antérieurs à la loi du 14 floréal an XI. Les usages locaux doivent être constatés par des documents authentiques, ou du moins ne peuvent être suffisamment justifiés par une seule opération de curage, même antérieure à l'an XI (conseil d'Etat, 15 mai 1857, affaire Robert). Les arrêtés des préfets doivent être pris sur les propositions des ingénieurs des ponts et chaussées, dont les attributions comportent ces sortes d'affaires aux termes du décret du 8 mai 1861. C'est d'ailleurs avec raison que l'autorité locale est appelée à intervenir dans l'exécution, d'après le type d'arrêté en usage, car il en résulte généralement une simplification bien nécessaire quand il s'agit de travaux aussi minutieux, nécessitant l'action simultanée d'un si grand nombre d'intéressés. Quand les anciens règlements prescrivent la constitution d'une association syndicale, ou s'il est nécessaire de faire autre chose qu'un curage à vieux fonds et à vieux bords (par exemple des rectifications entraînant des expropriations), la procédure rapide dont il vient d'être parlé n'est plus applicable. Autrefois, il fallait toujours recourir à l'art. 2 de la loi du 14 floréal an XI; mais aujourd'hui l'on doit d'abord procéder en vue de la formation d'associations libres ou autorisées, conformément à la loi du 21 juin 1865. Aux termes de l'art. 26 de cette loi, les lois des 16 sept. 1807 et 14 floréal an XI redeviennent applicables dans le cas dont il s'agit lorsqu'on n'arrive pas à cette formation, si l'intérêt public est réellement engagé. Si la formation d'un syndicat n'est poursuivie que pour le curage à vieux fonds et à vieux bords, il suffit, pour satisfaire aux prescriptions de l'art. 10 de la loi de 1865, de soumettre à l'enquête le plan des terrains intéressés, l'état des propriétaires des diverses parcelles et le projet d'association; on marque sur le plan, pour le cours d'eau et ses affluents, les limites des inondations, qui sont en même temps le périmètre de l'association, et les parties des cours d'eau à curer.

L'administration a préparé pour le curage des cours d'eau non navigables ni flottables une formule, type de projet d'association syndicale, qu'on trouvera dans les recueils spéciaux ou dans les bureaux des ingénieurs et dans ceux des préfetures. Il sera donc toujours facile de mettre en marche une affaire de ce genre, quand un ou plusieurs propriétaires voudront prendre l'initiative; la

formule-type est claire et précise, et il suffira de s'y conformer exactement pour administrer une association d'une manière profitable à tous les intérêts. Autrefois, il fallait que toutes les délibérations du syndicat fussent approuvées par le préfet (V. le décret du 7 nov. 1865 relatif à l'Essonne); mais la formule-type actuelle, que l'approbation du préfet transformera en acte officiel d'association, ne contient aucune clause restrictive de l'exécution des délibérations du syndicat; l'administration a pensé que le contrôle de l'assemblée générale offrait des garanties suffisantes aux associés. Quand il y a des travaux importants à faire, nécessitant une déclaration préalable d'utilité publique, de nouvelles garanties se trouvent dans l'examen de l'affaire en conseil général des ponts et chaussées et dans l'approbation des projets par le ministre. Tout cela est bien conforme à l'esprit libéral de la loi du 21 juin 1865, d'après laquelle les intérêts des syndiqués continuent à jour de l'aide de l'administration, sans que cette aide soit accompagnée de formalités minutieuses et continuelles, de nature à entraver le développement des sociétés. M.-C. L.

Curage des puits (V. Puits).

BIBL. : DE LALANDE, *Annales du régime des eaux*; Paris, 1888-1889. — DE COSSIGNY, *Hydraulique agricole*; Paris, 1889, gr. in-8, dans l'*Encyclopédie des Travaux publics*.

CURARAY (Rio). Rivière de l'Equateur, affluent du Napo; 600 kil. dont 200 navigables; sables aurifères.

CURARE. I. CHIMIE. — Le curare est un poison préparé par les Indiens de l'Amérique du Sud pour empoisonner les flèches. Il est fabriqué avec divers *Strychnos* (V. ce mot), notamment le *Strychnos toxifera* Benth. qu'on rencontre sur les bords de l'Orénoque, chez les Indiens *Pixoras*. On râpe les écorces de cette liane, on les fait bouillir pendant quatre heures, on passe et on concentre le liquide filtré, jusqu'en consistance de miel. On l'expédie en Europe dans de petitesalebasses. Il est alors sous forme d'un extrait noir, solide, d'aspect résineux; sa saveur est très amère. Tandis que l'éther ne lui enlève qu'un peu de matière grasse, l'eau et l'alcool le dissolvent en partie. La solution aqueuse est acide, amère, d'un rouge foncé; elle donne avec le tannin un précipité blanc jaunâtre, soluble dans l'alcool et dans les acides, propriété due à la présence d'un alcaloïde toxique, la curarine. Le curare est formé de curarine, d'une matière grasse, d'un principe colorant rouge et de matières résineuses; il laisse à l'incinération des cendres silico-argileuses. Sa nature, ses propriétés physiques, ainsi que sa puissance toxique, varient du reste suivant sa provenance (V. CURARINE). Ed. BOURGOIN.

II. PHYSIOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE. — Le curare et son principe actif la curarine sont actuellement parmi les mieux connus des poisons (V. surtout les beaux travaux des physiologistes français Claude Bernard et Vulpian). Son action toxique est connue depuis que l'existence même du curare a été révélée: on lira avec intérêt les relations des anciens observateurs sur ce point; je renverrai en particulier à la relation de La Condamine, relative au curare des Indiens Ticunas (*Histoire de l'Acad. roy. des Sciences*, 1743, p. 489 des *Mémoires*), et à une note de Réaumur (*ibid.*, 1747, p. 54 de l'*Histoire*). Mais le mode réel d'action de ce poison violent, si violent qu'au début des expériences de Cl. Bernard on recommandait de ne point toucher même au curare de peur d'empoisonnement, n'a été révélé que récemment. On savait qu'il tue, mais non le *quomodo* de son action. On savait que la mort survient assez rapidement, sans convulsions, et par une asphyxie lente précédée d'un affaiblissement musculaire; on savait encore que le curare peut, à petites doses, être avalé impunément, mais que son introduction dans une plaie ou dans le sang est fatale. Cl. Bernard a montré que le curare est un poison non des muscles ou des nerfs, car les nerfs sensitifs conservent leurs fonctions, et les muscles restent directement excitables, mais des terminaisons des nerfs dans les plaques motrices des muscles; le curare opère pour ainsi dire la séparation des nerfs et des muscles, et les premiers ne

peuvent plus agir sur les derniers. En effet, l'expérience suivante de Claude Bernard ne semble guère pouvoir être interprétée autrement. Dans deux verres de montre, il met un peu d'une solution de curare, dans l'un plonge un tronc nerveux attaché à son muscle; dans l'autre, un muscle, son nerf demeurant en dehors. L'excitation du nerf plongé dans le curare produit une contraction, celle du nerf attaché au muscle plongé dans le curare n'en produit point. Une autre expérience indique la même conclusion. On prend une grenouille qu'on curarise après avoir opéré la ligature en masse (à l'exception du nerf sciatique) d'une des pattes de derrière, de façon à empêcher le sang de pénétrer avec le poison dans celle-ci. Au bout de quelque temps on excite les deux sciatiques, le muscle ne réagit que du côté ligaturé, alors qu'il réagit du côté intoxiqué quand on l'excite directement. Cette action particulière du curare ne lui est point spéciale, et Rabuteau a pu dire qu'il existe un nombre infini de curarisants, mais le curare demeure le type des poisons qui portent ce nom. Cette action sur les plaques motrices est le phénomène principal, essentiel, par lequel peuvent s'expliquer tous les symptômes observés. A doses élevées pourtant, le curare semble toucher les nerfs sensitifs; il n'agit pas ou agit très peu sur les muscles mêmes, il paralyse les vaso-moteurs, et l'action inhibitrice du nerf vague, et il tue par la paralysie des muscles respiratoires. L'asphyxie déterminée par cette paralysie entraîne parfois des convulsions, mais celles-ci sont secondaires; elles sont d'ailleurs rares, en raison de la paralysie de tous les muscles moteurs. Le curare s'élimine rapidement par les urines, et si on pratique la respiration artificielle, on peut souvent espérer sauver les animaux qui ont été empoisonnés. J'ai déjà dit que pour être efficace, il faut qu'il soit injecté dans la peau ou dans le sang. Il n'agit pas sur le sang même, et si on a trouvé celui-ci plus riche en CO² et plus pauvre en oxygène, cela tient à l'asphyxie commençante.

Au point de vue thérapeutique, le curare n'est point employé. On a cru pouvoir l'utiliser contre le tétanos, mais sans succès réel; et d'ailleurs, tout au plus peut-il masquer les symptômes, il n'a pas d'action sur les centres nerveux. C'est pourquoi il ne peut non plus être d'une efficacité réelle dans l'épilepsie, la rage et les autres affections à manifestations convulsives. En cas d'empoisonnement, sucer la plaie; lier le membre si possible au-dessus de celle-ci; pousser à la diurèse, et si les symptômes d'empoisonnement se manifestent, recourir à la respiration artificielle. Le curare n'exerce son action particulière que sur les muscles striés; encore n'est-il pas sûr qu'il agisse sur ceux des invertébrés comme sur ceux des vertébrés; il n'agit pas sur les fibres lisses, bien qu'il tue, par un mécanisme encore inconnu, les invertébrés pourvus de fibres lisses seulement. Couty a pourtant cru trouver un curare qui agit sur celles-ci; mais le fait veut être confirmé.

CURARINE (Chim.). Le principe actif du curare est la *curarine*, alcaloïde encore assez mal connu, que Preyer prépare de la manière suivante: on traite le curare par l'alcool bouillant, on évapore le liquide filtré, on reprend le résidu par l'eau et on précipite la liqueur aqueuse par le chlorure mercurique; en décomposant le sel mercurique par l'hydrogène sulfuré, il se forme du chlorhydrate de curarine, qu'on peut obtenir cristallisé. La base libre est une masse jaunâtre, déliquescence, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther; elle est très amère et possède une réaction alcaline. Lorsqu'on la chauffe graduellement, elle se charbonne et fournit d'abondantes vapeurs. L'acide azotique et l'acide sulfurique la colorent en rouge; avec les agents d'oxydation, en présence de l'acide sulfurique, elle donne la coloration bleu-violette de la strychnine; le mélange chromique, par exemple, produit une coloration intense, non persistante. En ajoutant à sa solution aqueuse un soluté concentré de dichromate de potassium, il se précipite un chromate incristallisable, tandis que celui de strychnine cristallise facilement. L'iode de potassium ioduré, le platinocyanure ne four-

nissent que des précipités amorphes, incristallisables, solubles dans l'alcool. La curarine se distingue donc de la strychnine non seulement par ses propriétés physiologiques, mais encore par l'ensemble de ses propriétés physico-chimiques. Preyer lui attribue la formule C²⁰H¹⁵Az, tandis que Sachs a déduit de l'analyse du picrate la formule C²⁶H³⁵Az. La difficulté d'établir sa composition tient à ce qu'elle est amorphe et que ses sels sont incristallisables. Il est vrai que Preyer a annoncé l'existence du sel chlorhydrate cristallisé, mais ces cristaux n'ont jamais été obtenus que par lui.

Ed. BOURGOIN.

BIBL.: BOUSSINGAULT et ROULIN, *Ann. ch. et phys.*, t. XXXIX, 24. — FLÜCKIGER, *Soc. ch.*, t. XX, 309. — PELLETIER et PETROZ, *Ann. ch. et phys.*, t. XL, 213. — PREYER, *Compte rend.*, LX, 1346. — SALOMON, *Zeits. analyt. ch.*, t. X, 454. — VILLIERS, *Journ. ph. et ch.*, t. XI.

CURATELLE (*Curatella* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Dilleniaceae, composé d'arbustes grimpants remarquables par leurs feuilles alternes, chargées d'un grand nombre de concrétions siliceuses « qui résistent à tous les acides, sauf à l'acide fluorhydrique » (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, I, p. 127, et *Dict. encycl. des Sc. méd.*, de Dechambre, 1^{re} sér., t. XXIV, p. 430). Les fleurs sont tétramères ou pentamères, avec des étamines nombreuses. L'ovaire devient, à la maturité, un fruit sec, renfermant une ou deux graines arillées. — Les Curatelles habitent les régions tropicales de l'Amérique. Le *C. americana* L. ou Açajou bâlard croît au Brésil où on l'appelle vulgairement *Cambaiba*. Son écorce, douée de propriétés astringentes, est fort usitée, en décoction, pour déterger les plaies et les ulcères. On l'emploie également pour le tannage des peaux. Les naturels se servent des feuilles à la manière du papier de verre, pour polir leurs ustensiles de bois (ares, flèches, massues, vases, etc.). Ed. LEF.

CURATELLE. I. Droit romain. — La curatelle est, à Rome, destinée, comme la tutelle, à assurer la surveillance de la personne et des biens d'un *sui juris* et cependant elle est opposée à la tutelle en partant d'un principe que les sources n'indiquent pas et sur lequel les interprètes sont en désaccord. Selon la doctrine la plus répandue, le critérium serait que la tutelle seule suppose une personnalité incomplète que le tuteur est appelé à compléter par son *auctoritas*; suivant un autre système, la tutelle s'appliquerait exclusivement aux *sui juris* normalement exclus de l'armée par leur âge et par leur sexe et par conséquent considérés comme essentiellement dépourvus de la force matérielle nécessaire à l'exercice du droit. Les deux opinions doivent au reste reconnaître que le principe de la distinction a été obscurci par le développement du droit. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'*auctoritas* est une institution propre à la tutelle et étrangère à la curatelle, et que la tutelle n'a jamais fonctionné que pour les femmes et les impubères, tandis que la curatelle intervient dans les circonstances les plus multiples. Nous ne citerons que ses principales applications sans viser à une énumération complète.

CURATELLE DU FOU. — La loi des Douze Tables mettait le *furiosus* sous la curatelle de ses agnats et, à leur défaut, de ses gentils, et, quoique on le méconnaisse souvent, il est probable que cette disposition s'entendait non seulement du *furiosus* au sens étroit, du fou à intervalles lucides, mais de l'aliéné atteint de folie continue, du *mente captus*. Toute la différence était que, l'incapacité du fou se modelant sur la nature et n'existant que tant que durait la folie, le rôle des curateurs était soumis aux mêmes intermittences pour le *furiosus* et ne l'était pas pour le *mente captus*. Aux termes mêmes des Douze Tables, les curateurs du fou avaient, contrairement à ce qui exista peut-être plus tard, la garde de sa personne et il est très vraisemblable qu'on leur reconnaissait le pouvoir d'aliéner valablement, par les modes civils, alors seuls en vigueur, les biens de l'individu en curatelle. Les actions en destitution et en répression de l'infidélité établies contre les tuteurs par les Douze Tables ne s'appliquaient même point à eux. Mais cette première curatelle des aliénés, établie comme les anciennes

tutelles dans l'intérêt de la famille et non pas dans celui de l'incapable, n'existait qu'autant qu'il y avait des parents légitimes. S'il n'y en avait pas, le fou restait primitivement sans curateur. Plus tard, à une date incertaine mais certainement postérieure à celle où la tutelle dativae fut créée par la loi Atilia, on admit que, s'il n'y avait pas de parents ou s'ils étaient impropres à la curatelle, le magistrat nommerait un curateur, qui devait également veiller sur la personne et les biens de l'aliéné, mais qui n'avait sans doute pas le pouvoir d'aliéner les biens de l'aliéné par les modes civils, qui ne pouvait en disposer que par les modes de droit des gens dans la mesure où ces derniers admettaient une représentation. Les deux catégories de curateurs eurent leurs pouvoirs restreints dans la même mesure que les tuteurs, par l'*Oratio Severi* de l'an 195 ap. J.-C. qui défendit aux tuteurs et aux curateurs d'aliéner sans l'autorisation du magistrat les *prædia rustica vel suburbana*, et par les constitutions de Constantin et de Justinien qui vinrent étendre ses prohibitions. Dès une époque antérieure à l'*Oratio Severi*, le droit impérial avait admis, entre les personnes en curatelle et leurs curateurs, des actions *negotiorum gestorum* utiles en reddition de compte et en indemnité des frais occasionnés par la curatelle.

CURATELLE DU PRODIGE. — La loi des Douze Tables, qui ne faisait même par là que ratifier un droit préexistant, décidait également que le prodigue, qui dissipait les biens hérités par lui *ab intestat* de ses ascendants, serait frappé d'interdiction par le magistrat et serait mis sous la curatelle des agnats et des gentils. À côté de cette curatelle qui, comme celle du fou, n'existait que dans l'intérêt de la famille légitime en tant qu'il y en avait une et qui, selon certains, ne se serait appliquée qu'aux biens laissés *ab intestat* par le père, on trouve à l'époque classique des curateurs donnés par le magistrat aux prodiges qui sont en dehors de ses conditions, par exemple aux prodiges affranchis ou aux prodiges ingénus qui tiennent leurs biens d'une autre source. L'opinion dominante admet que les deux catégories de curatelles sont soumises aux mêmes règles. Cependant il a été soutenu récemment, par des arguments sérieux, que la première seule supposerait un jugement d'interdiction et durerait jusqu'à un jugement contraire de mainlevée, tandis que l'autre, seule comparée par les Romains à la curatelle du fou, ne comporterait ni interdiction ni mainlevée, mais uniquement la nomination du curateur. On va jusqu'à dire avec plus de logique que de vraisemblance, que les pouvoirs du second cesseraient de plein droit, comme ceux du curateur du fou auquel il correspond, par la cessation des circonstances qui ont motivé sa nomination. En tout cas, quel qu'ait pu être le point de départ, il nous paraît bien difficile d'admettre que les règles sur la capacité du prodigue et sur les pouvoirs du curateur n'aient pas été partout les mêmes à l'époque du plein développement du droit. Le prodigue peut, à cette époque, faire seul sa condition meilleure, c.-à-d. acquérir, devenir créancier, se libérer d'une obligation ou d'une charge réelle. Mais il ne peut faire sa condition pire, c.-à-d. aliéner, s'obliger, renoncer à une créance ou à un droit réel. Il ne peut non plus tester. C'est le curateur qui a l'administration de son patrimoine et il est soumis aux dispositions de l'*Oratio Severi* et des textes postérieurs; de même les actions *negotiorum gestorum* utiles existent respectivement entre lui et le prodigue. — Il n'y a aucun texte qui justifie la doctrine soutenue par quelques interprètes et tirée d'une analogie trompeuse avec la curatelle des mineurs de vingt-cinq ans, selon laquelle le prodigue pourrait valablement procéder aux actes qui font sa condition pire avec le *consensus* de son curateur.

CURATELLE DU MINEUR DE VINGT-CINQ ANS. — Tandis que la curatelle du fou et celle du prodigue remontent par leur principe à la loi des Douze Tables, celle du mineur de vingt-cinq ans, c.-à-d. de l'individu âgé de moins de vingt-cinq ans, est inconnue au plus ancien droit, où la femme reste toute sa vie en tutelle et où l'homme devient

pleinement capable à sa puberté, d'ailleurs placée alors à une date plus ou moins précoce. La première restriction vient d'une loi Plaetoria rendue, d'après les allusions qu'y fait le théâtre de Plaute, vers l'an 562 ou 563. Cette loi, qui érigea en délit la *circumscriptio* des mineurs de vingt-cinq ans, permit probablement à raison du délit qu'elle visait, deux poursuites: une poursuite publique qui pouvait être intentée par le premier venu contre le coupable, et une poursuite privée, intentée par la victime en restitution du préjudice ou peut-être plutôt d'un multiple de ce préjudice, qu'un texte récemment découvert, le *fragmentum de formula Fabiana*, nous apprend pouvoir, le cas échéant, être intentée sous forme d'action noxale et qui a été remplacée plus ou moins absolument dans le droit nouveau par une exception. La même loi permettait, paraît-il, au mineur de demander au magistrat de lui nommer un curateur. La question de savoir si ce curateur était un curateur spécial (relatif exclusivement à l'acte à conclure) ou un curateur général (chargé de l'administration de tout le patrimoine du mineur) est contestée par suite de l'antimonie d'un texte de Capitolin (*Vita Marci*, 8), qui paraît exclure la curatelle générale avant Marc-Aurèle et d'un texte de Modestin (D. 1, 7, fr. 8), qui semble impliquer son existence à une époque antérieure. Celle de savoir si le concours du curateur exclut les poursuites fondées sur la *circumscriptio* est également controversée, mais l'est au contraire par suite de l'absence de textes. La réponse négative est cependant plutôt favorisée par l'observation que le concours du curateur n'empêche pas l'application d'une autre institution introduite, dans l'intérêt des mineurs, par le droit prétorien avant la fin de la République, de la *restitutio in integrum ob ætatem*. En vertu de cette institution, dont le domaine est plus large que celui de la loi Plaetoria, car elle protège non seulement les mineurs qui ont été victimes de manœuvres frauduleuses (*circumscripti*), mais ceux qui ont, sans la faute de personne, été victimes de leur inexpérience (*læsi*), le préteur, après examen de faits, remet sur la demande du mineur les choses dans l'état où elles auraient été si l'acte attaqué n'avait pas eu lieu. Il faut d'ailleurs remarquer que cette institution prétorienne qui, *jure prætorio*, influe essentiellement sur la capacité du mineur, n'influe pas sur les règles de la curatelle, ni ne tranche la question de savoir si la curatelle pourra être générale. Au contraire, selon le texte précité de Capitolin, Marc-Aurèle aurait décidé que les mineurs de vingt-cinq ans pourraient désormais demander aux magistrats de leur nommer des curateurs généraux. La demande dépendait de la volonté des mineurs. Mais la règle s'établit que le tuteur pouvait refuser au mineur sorti de tutelle de lui rendre son compte, que son débiteur pouvait refuser au mineur de le payer, que l'individu poursuivi par lui pouvait refuser de plaider tant qu'il n'avait pas de curateur. Et ces causes ajoutées à d'autres moins directes ont fait qu'à partir d'une certaine époque la plupart des mineurs ayant un patrimoine propre se sont trouvés sous la curatelle générale de curateurs qui administraient leur fortune à leur place. On peut relever dans la langue un symptôme caractéristique de la transformation qui s'était opérée de la fin de la République à l'époque des Sévères; c'est la différence de terminologie de l'édit du préteur sur la *restitutio in integrum*, qui suppose un acte fait par le mineur, et de l'*Oratio Severi*, qui suppose le curateur à la tête du patrimoine comme le tuteur est à celle du patrimoine du pupille et qui soumet son pouvoir d'aliéner aux mêmes restrictions.

Dans cette période, le curateur administre les biens du mineur par voie de *negotiorum gestio*, comme le tuteur administre ceux du pupille, avec les mêmes pouvoirs et les mêmes garanties. Mais, de même qu'au lieu d'agir seul, le tuteur peut faire agir le pupille sorti de l'*infantia* avec son *auctoritas*, le mineur peut agir avec le concours de son curateur, avec son *consensus*. Dans le principe, ce *consensus* n'était qu'un acte de pur fait, qui n'excluait pro-

bablement pas l'application de la loi *Plætoria*, qui n'excluait certainement pas celle de la *restitutio in integrum*, et qui, précisément parce qu'il n'avait aucune valeur juridique, pouvait intervenir dans n'importe quelles formes, à un moment quelconque, avant ou après l'acte ; mais on l'a de plus en plus assimilé à l'*auctoritas tutoris*, à mesure que le mineur en curatelle a été plus considéré comme un incapable analogue au pupille en tutelle. Dans le dernier état du droit, le mineur en curatelle peut, comme le pupille, comme le prodigue, rendre seul sa condition meilleure ; mais il ne peut la rendre pire qu'avec le *consensus curatoris* ; comme le pupille, comme le prodigue, il est civilement incapable d'aliéner ou de s'obliger, et les aliénations ou les obligations auxquelles il a procédé seul peuvent être attaquées de son chef, non plus seulement lorsqu'il a été trompé, comme le permettait la loi *Plætoria*, ou quand les conditions lui en étaient préjudiciables, comme le permettait l'édit du préteur sur la *restitutio in integrum*, mais par ce simple fait qu'il y a procédé seul, en vertu de son incapacité, du moment qu'il y a un intérêt quelconque, quand par exemple un événement fortuit postérieur rendra préjudiciable une opération faite dans le principe à des conditions avantageuses. Ce régime est déjà attesté par une constitution de Dioclétien de l'an 293. Mais on admet souvent que la capacité civile du mineur en curatelle serait encore reconnue par un texte de Modestin (D. 45, 1, fr. 401), selon lequel *puberes sine curatoribus suis possunt ex stipulatu obligari*. Cependant on a proposé ingénieusement de lever cette antinomie en remarquant que le texte ne dit pas que le mineur sera toujours obligé par un contrat verbal, mais qu'il *peut* l'être ; or, il y a des contrats verbaux, les contrats novatoires, qui peuvent rendre sa condition meilleure et auxquels il doit alors avoir la capacité de procéder seul ainsi que c'est attesté pour le prodigue (D. 46, 2, fr. 3). Il n'y a désormais à rester capables de s'obliger seuls que les mineurs, *sui juris* ou *alieni juris*, qui n'ont pas de curateurs, et qui d'ailleurs ont, *jure pretorio*, comme les mineurs en curatelles, contre les actes civilement valables par lesquels ils sont lésés, la ressource de la *restitutio in integrum*.

Les autres hypothèses, en général plus récentes, où peut intervenir la curatelle, sont historiquement moins importantes. Le droit nouveau donne au pupille un curateur en certains cas dans la plupart desquels on nommait anciennement un tuteur *ad hoc*. On peut encore citer comme se rapportant, au moins potentiellement à une personne, le curateur au ventre, qui peut être nommé par le magistrat à un enfant simplement conçu, lorsque cet enfant est appelé à une succession, pour pourvoir à son entretien sur les fonds de la succession. D'autres curatelles se rapportent exclusivement à des masses de biens, par exemple aux biens d'un captif, d'une hérédité jacente, d'un débiteur insolvable. Dans ces derniers cas, le curateur n'a pas, sauf exception, l'administration ni le pouvoir d'aliéner, mais seulement l'obligation de veiller à la conservation des biens.

P.-F. GIRARD.

II. Ancien droit. — Denisart donnait de la curatelle la définition suivante : « Curatelle est la commission donnée à quelqu'un par la justice d'administrer les biens et quelquefois de gouverner la personne d'autrui. » Et ce jurisconsulte ajoutait : « Celui à qui cette commission est attribuée se nomme curateur. » Le tuteur était donné à la personne et le curateur aux biens seulement. Aussitôt après sa nomination, le curateur devait prêter serment devant le juge de remplir sa gestion avec conscience et fidélité. Cette nomination devait être insinuée, afin de donner un caractère de publicité à l'entrée en fonction du curateur. Cette formalité de l'insinuation lui donnait définitivement la capacité nécessaire pour remplir la mission qui lui avait été confiée. Aussi, en cas de succession vacante, lorsque deux curateurs avaient été nommés, c'était celui qui le premier avait eu soin de recourir à l'insinuation qui devait être le curateur définitif. Cette question de publicité avait

été réglementée par l'édit de déc. 1703 et la déclaration du 19 juil. 1704. — *Curatelle du mineur.* Le mineur affranchi de la tutelle, soit par l'émancipation, soit par la puberté, pouvait disposer de sa personne et de ses biens meubles comme il l'entendait ; mais il n'avait que l'administration de ses immeubles. Il était donc nécessaire de lui donner un curateur qui devait l'assister soit lorsque ce mineur voulait ester en jugement, soit lorsque relativement à ses immeubles il se livrait à des actes excédant sa qualité d'administrateur. La curatelle était comme la tutelle une charge publique, il fallait donc avoir la jouissance de ses droits de citoyen pour pouvoir être apte à la remplir. Mais il importait de ne pas confondre ceux qui ne pouvaient exercer une charge publique et ceux qui en étaient simplement exempts. La nomination des premiers à une curatelle était nulle de plein droit, tandis que les seconds, dont la nomination était au contraire valable, avaient seulement le pouvoir de refuser cette charge. En général, les femmes n'avaient pas la capacité imposée pour l'exercice régulier des fonctions publiques ; cependant, et par une juste exception, la mère ou l'aïeule du mineur pouvait être valablement investie de la curatelle sur leurs descendants. — *Curatelle des interdits.* Cette curatelle était établie par l'autorité du juge après avoir au préalable consulté les parents. De même que celle du mineur, la curatelle d'un interdit était confiée à un parent. Ordinairement on choisissait l'héritier présomptif, sauf s'il y avait des motifs valables pour prononcer son exclusion, ou s'il pouvait invoquer des raisons légitimes d'exemption. Dans les pays de droit écrit, le fils pouvait être curateur de son père lorsque celui-ci avait été frappé d'interdiction. À défaut de parent, c'est à un allié que la curatelle est attribuée par le juge, et enfin à défaut d'allié, c'est au plus proche voisin capable de l'administrer. Voici en outre d'autres cas spéciaux de curatelle que connaissait notre ancien droit. Lorsqu'une femme se trouvait enceinte au moment du décès de son mari, l'enfant qui n'avait pas encore vu le jour était réputé être né pour tout ce qui pouvait lui être avantageux, en prévision de l'hypothèse où il viendrait au monde vivant. Il était donc indispensable de veiller pour lui à la conservation des droits qui pourraient lui appartenir. Dans ce but, le juge désignait un curateur après avoir consulté les parents. Ce curateur au ventre avait l'administration des biens qui devaient appartenir à l'enfant. On donnait également un curateur aux biens vacants. Des biens devenaient tels quand nul héritier ne se présentait pour recueillir une succession ouverte, ou quand les héritiers avaient eux-mêmes renoncé. Comme le seigneur auquel appartenait le droit de déshérence ne succédait pas au défunt, à proprement parler, et qu'il ne prenait l'hérédité que déduction faite des dettes et des legs faits par le défunt, il était nécessaire que les créanciers pour pouvoir intenter leurs poursuites, et les légataires pour pouvoir demander la délivrance de leurs legs, fissent désigner à la succession vacante un curateur qui en exerçait tous les droits, et contre lequel leurs actions pouvaient être dirigées. Un curateur était donné également aux biens délaissés par hypothèque, confisqués et appartenant à un failli. Il s'agissait d'un propriétaire qui délaissait un héritage plutôt que d'acquitter les dettes dont il était grevé. Cet héritage ne passait pas aux créanciers en leur qualité de représentants du propriétaire ; ils s'en mettaient en possession en vertu de droits particuliers, et ils devaient en outre démontrer ces droits devant le juge. Aussi comme l'ancien propriétaire qui a abandonné son bien n'a plus aucun intérêt relativement à ce bien, il fallait de toute nécessité faire nommer un curateur aux biens délaissés, pour donner un légitime contradictoire à ceux qui avaient des droits à exercer sur ces biens. Il en était de même dans le pays où l'on avait l'habitude de confier les biens d'un condamné à une peine capitale. V. SAVEROT.

III. Droit actuel. — Mandat analogue à la tutelle conféré par la loi à certaines personnes pour la protection de cer-

taines autres qui ne peuvent administrer seules leurs intérêts. Mais, tandis que le tuteur agit seul, personnellement et au nom du mineur, le curateur se borne à assister l'incapable qui agit lui-même. Il y a lieu à curatelle dans un assez grand nombre de circonstances que nous énumérons seulement : les détails sur la nomination et les attributions du curateur sont exposés aux mots ABSENCE, ALIÉNÉ, EMANCIPATION, INTERDICTION, HYPOTHÈQUE, BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, etc.

1° La circonstance qui entraîne le plus souvent la nomination d'un curateur est l'émancipation, c.-à-d. l'affranchissement anticipé d'un mineur de la puissance paternelle ou de la tutelle : le curateur sert alors d'intermédiaire entre l'incapacité et la pleine indépendance (C. civ., art. 480).

2° Il doit être nommé un curateur au sourd-muet à qui une donation est offerte, lorsqu'il ne peut manifester par écrit son intention de l'accepter : c'est alors ce curateur qui l'accepte en son nom (C. civ., art. 936).

3° D'après l'art. 38 de la loi du 30 juin 1838, il peut être nommé un curateur à toute personne non interdite placée dans un établissement d'aliénés ; il a pour mission de veiller à ce que les revenus de l'aliéné soient consacrés à adoucir son sort et à hâter sa guérison, et à ce qu'il soit rendu au libre exercice de ses droits aussitôt que sa situation le permettra. Il ne doit pas être choisi parmi les héritiers présomptifs du malade.

4° On appelle *curateur au ventre* celui que nomme un conseil de famille à la femme qui, au décès de son mari, se déclare ou est reconnue enceinte. Sa mission est de sauvegarder les droits éventuels de l'enfant et d'empêcher que, par une suppression, une supposition ou une substitution de part, la mère ne cherche à s'emparer de tout ou partie de la succession de son mari, au détriment des personnes qui y auraient droit.

5° Lorsqu'une condamnation criminelle a été prononcée contre un individu mort dans la suite, et qu'il y a lieu de la reviser, on nomme un curateur à sa mémoire, lequel représente le condamné et exerce tous ses droits (C. instr. crim., art. 447).

6° En cas d'absence d'une personne, c.-à-d. lorsqu'elle est disparue depuis longtemps sans laisser de mandataire, sans donner de ses nouvelles, et qu'il y a lieu de pourvoir à l'administration de ses biens, le tribunal peut nommer un curateur dont il fixe les pouvoirs (C. civ., art. 112).

7° Il en est de même en cas de succession vacante (841 et 842).

8° D'après l'art. 996 du C. de procéd. civ., « les actions intentées par l'héritier bénéficiaire contre la succession sont intentées contre les autres héritiers ; et s'il n'y en a pas, ou qu'elles soient intentées par tous, elles doivent l'être contre un *curateur au bénéfice d'inventaire* nommé en la même forme que le curateur à la succession vacante ».

9° Dans le cas de substitution, les art. 1035 et 1036 du C. civ. rendent obligatoire, après le décès du disposant, la nomination d'un tuteur ou, plus exactement, d'un curateur chargé d'assurer l'exécution de cette disposition et de veiller à l'observation des mesures protectrices prescrites par la loi.

10° Il y a encore lieu à nomination d'un curateur lorsque le détenteur d'un immeuble hypothéqué, non tenu personnellement à la dette, le délaisse aux créanciers hypothécaires. C'est sur ce curateur que la vente de l'immeuble est poursuivie (C. civ., art. 2074).

11° Enfin, avant que la loi des 31 mai-3 juin 1854 eût aboli la mort civile, on nommait à l'individu frappé de cette peine un curateur spécial qui le représentait en justice (C. civ., art. 23, al. 6).

P. GIRODON.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — PERNICE, *Labeo*, 1883, pp. 224-240. — BRUNS, *Kleinere Schriften*, 1882, II, pp. 464-475. — BARON, *Institutionen*, 1884, pp. 103-104, 112-115. — ACCABIAS, *Précis de droit romain*, 1886, I, n° 166-176, 4^e éd. — GÉRARDIN, *Nouvelle Revue historique de droit*, 1889, pp. 1-20. — MAY, *Éléments de droit romain*, 1889, I, pp. 211-223. — V. en outre

sur la curatelle du fou et du prodigue, UBBELOHDE, *Zeitschrift de Grünhut*, 1877, IV, pp. 671-721. — AUDIBERT, *Nouvelle Revue historique de droit*, 1890, pp. 521-587. — CUQ, *Institutions des Romains*, 1891, pp. 312-316 — et sur celle du mineur, DE IHERING, *Esprit du droit romain*, 1880, IV, pp. 117-123, et *Gesammelte Aufsätze*, 1882, II, pp. 383-410. — GIRARD, *Nouv. Rev. hist. de droit*, 1890, pp. 697-698.

CURATEUR. I. DROIT ROMAIN, ANCIEN DROIT et DROIT ACTUEL (V. CURATELLE).

II. ADMINISTRATION ROMAINE. — On entendait par curateur, sous le régime républicain, tous les commissaires extraordinaires. Ce nom était aussi donné à magistrat placé à la tête de chaque tribu, *curator tribus*, dont l'office était de dresser la liste des citoyens pour le recensement (V. CENS), les votes et les distributions de blé. C'est surtout sous l'Empire que l'on trouve de nombreux fonctionnaires désignés sous le nom de *curatores*. Nous allons en énumérer les principaux en précisant leurs attributions.

Curatores regionum Urbis. On désignait sous ce nom les membres d'un conseil chargés d'assister le préfet de la ville, dont ils constituaient, au nombre de quatorze, le conseil de préfecture, comme nous dirions aujourd'hui.

Curator rei frumentariæ. C'était un fonctionnaire proposé aux approvisionnements.

Curatores alimentorum. Ils avaient la surveillance des capitaux affectés par les empereurs à des fondations alimentaires. Le but de ces fondations était de nourrir et de doter les enfants des familles pauvres.

Curatores aquarum. Ils étaient au nombre de trois, chargés de l'entretien des aqueducs. On les désigne aussi sous le nom de *consulares aquarum*.

Curatores riparum. Ils s'occupaient de la surveillance du Tibre, aussi leur appliquait-on quelquefois la dénomination de *curatores Alvei Tiberis*. Les questions contentieuses relatives au régime des eaux et aux droits des riverains rentraient également dans leurs attributions. Ils étaient enfin chargés du service des égouts (*cura cloacarum*). On en comptait cinq.

Curatores viarum. Leur nom indique qu'ils avaient à s'occuper des routes et de leur entretien. Leur nombre était proportionné à celui des routes.

Curatores operum publicorum. Ils étaient chargés de la surintendance des bâtiments publics.

Curatores actuum senatus. On entendait par là des secrétaires chargés de la rédaction des comptes rendus des séances du Sénat.

Curator reipublicæ. A côté de ces *curatores*, qui étaient des fonctionnaires impériaux, on trouve un certain nombre de curateurs municipaux. Celui dont le rôle était de beaucoup le plus important était le *curator reipublicæ* ou *civitatis*. Nous allons quelque peu insister sur l'origine de cette magistrature et les attributions de celui qui s'en trouvait investi. Et d'abord, pour se rendre compte des besoins auxquels répondit la création du *curator reipublicæ*, il faut rappeler la situation dans laquelle se trouvaient, au début de l'Empire, les villes de l'Italie ou des provinces. Cette situation n'était certes pas prospère, car d'une part les empereurs faisaient preuve à leur égard d'une grande parcimonie ; les travaux qu'ils faisaient exécuter, construction et réparation des routes, dessèchements des lacs et des marais, étaient des travaux d'intérêt général tout à fait en dehors de la compétence municipale ; d'autre part, les cités n'étaient pas alors considérées comme des personnes civiles capables de recevoir par donation ou par testament. Il était défendu de faire d'une ville son héritière : *nec municipium, nec municipes, heredes institui possunt*, nous dit Ulpien (*Regulæ*, 22, 5). Les fidéicommissés étaient eux-mêmes impossibles ; la ville au profit de laquelle ils avaient été faits ne pouvait en exiger la restitution par les voies légales. Cet état de choses, qui rendait passablement exigü le budget des cités, s'améliora peu à peu. En pratique, tout d'abord, il arriva souvent qu'une personne donnât ou légât à une ville une partie ou

même la totalité de sa fortune. Sous Auguste, il intervint déjà des libéralités de ce genre. Cette pratique fut consacrée législativement sous les Antonins, qui, d'un côté, se montrèrent très généreux et doublèrent les revenus des villes ; de l'autre, les investirent de la personnalité morale qui leur permit de recevoir des dons et legs. Les dispositions de ce genre alors devinrent très fréquentes. Nous savons par une inscription que la ville de Terracine recueillit un legs d'un million de sesterces qui lui fut fait par Cœlia Macrina. Pline le Jeune donna de son vivant 1 million 600,000 sesterces à la ville de Côme, dont il était originaire, et lui légua 500,000 sesterces, plus une rente de 112,000 sesterces affectée à une destination déterminée. Le total de ces libéralités était à peu près d'un million de francs. On voit, par cet exemple, l'importance que prirent, à partir de cette époque, les budgets municipaux. Cette importance et aussi ce fait qu'une grosse partie du budget était alimentée par l'empereur lui-même, furent l'origine du *curator*. Il était de toute nécessité de confier à un fonctionnaire spécial une administration financière devenant de jour en jour plus étendue et plus absorbante, et comme une moitié des capitaux provenait du trésor impérial et se trouvait bien souvent affectée à une destination déterminée, on ne pouvait en confier la gestion aux magistrats municipaux. C'est sous Nerva qu'apparaît, pour la première fois, le *curator reipublicæ*. Nous nous placerons successivement, pour préciser les attributions de ce fonctionnaire, ainsi que les conditions qu'il devait remplir, d'abord aux ^{II}^e et ^{III}^e siècles, puis ensuite à l'époque du Bas-Empire.

Des curatores reipublicæ aux II^e et III^e siècles. Les *curatores* étaient nommés par l'empereur ; c'est là un fait qui, s'il n'est pas absolument prouvé, n'en est pas moins infiniment probable. On discute la question de savoir si l'institution de cette magistrature constituait un empiètement du pouvoir impérial, une immixtion de sa part dans l'administration municipale, ou si, au contraire, elle avait été sollicitée par les villes. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette controverse, nous nous bornerons à faire remarquer qu'étant donné les raisons qui amenèrent la création des curateurs, il se peut fort bien que, dans tel cas, un curateur ait été imposé à une ville, que, dans tel autre cas, sa nomination ait été sollicitée par elle. Il ne faut pas oublier que l'institution dont nous nous occupons ne fut pas créée tout d'un coup, comme on crée chez nous par décret une nouvelle fonction publique ; elle s'introduisit au fur et à mesure des besoins auxquels elle était destinée à répondre. Nous avons dit quels étaient ces besoins : accroissement de la fortune des cités. Cet accroissement provenait-il de dons faits par le prince ? Il était assez naturel qu'un fonctionnaire fût spécialement chargé par lui d'en surveiller la destination, et même imposé à la ville donataire. Avait-il, au contraire, sa cause dans des libéralités émanant de particuliers, on comprend que l'initiative soit venue des cités et qu'elles aient sollicité de l'empereur l'envoi d'un fonctionnaire spécial dont le recrutement se fut peut-être fait difficilement dans leur sein. On suivait, en ce qui touche la nomination des curateurs, les règles qui présidaient à celle des gouverneurs de province. C'est ainsi qu'ils ne pouvaient être originaires de la ville où ils exerçaient leurs fonctions. Cette règle ne fut pas toutefois sans souffrir certaines exceptions dans l'examen desquelles nous n'avons pas à entrer. Les *curatores* étaient de rang sénatorial ou bien de l'ordre équestre, souvent c'étaient d'anciens magistrats municipaux ayant exercé leurs fonctions dans une ville voisine de celle où ils étaient envoyés comme curateurs. Quelles étaient maintenant au juste les attributions du curateur ? C'était à lui qu'incombait le soin de gérer les biens qui avaient été donnés ou légués aux cités ; c'était même pour cela qu'il avait été institué. Cette gestion comprenait l'exécution de la donation ou du legs. Une personne s'était, par exemple, engagée à construire tel ou tel monument dans sa ville natale, mais elle mourait avant

que la construction ne fût achevée ; il appartenait au curateur de veiller à ce que son obligation fût exécutée et d'agir en ce sens contre les héritiers. Ou bien une somme avait été léguée pour l'embellissement d'un monument, d'un quartier de la ville, le curateur devait, en cas de silence du testament sur ce point, fixer le délai dans lequel les travaux devaient être exécutés. Si la libéralité émanait de l'empereur, comme elle était presque toujours affectée à une destination déterminée, il appartenait au curateur de veiller à l'exécution des volontés du donateur. Au recouvrement des dons et legs vint s'ajouter peu à peu un droit de surveillance sur tous les deniers des villes, quelle qu'en fût d'ailleurs la provenance, et, comme on l'a dit, une espèce de tutelle sur la chose publique des cités. C'est ainsi que le curateur devait veiller à la conservation des biens fonds de la commune en revendiquant ceux qui avaient été usurpés par les particuliers, en donnant l'autorisation d'y bâtir. Il se trouvait, de la sorte, juge entre les particuliers et les villes et avait, en cette qualité, un véritable tribunal et des assesseurs qui pouvaient être pris parmi les habitants de la cité, mais ceux-ci ne devaient jouir d'aucun traitement (Papinien, L. G. Dig., *De Asses.*, XXII, 6).

Toutes les questions relatives à l'aliénation du domaine communal étaient également du ressort des curateurs. Le sénat décidait s'il y avait ou non lieu à l'aliénation, mais sa décision devait être autorisée par le curateur qui avait le pouvoir d'annuler les votes émis à cet égard. Enfin, les capitaux de la ville étaient administrés par un curateur spécial que les textes désignent sous le nom de *curator kalendarii*. Le nom de ce fonctionnaire vient de ce que le registre où se trouvait inscrit le nom des débiteurs de la cité s'appelait *Kalendarium*, et cette dénomination vient elle-même de ce que les intérêts des sommes prêtées étaient exigibles aux *Kalendes* (V. ce mot). On peut conclure de là que la mission du *curator kalendarii* se restreignait à l'administration de la portion de la fortune publique qui avait été placée à intérêts. Il avait, plus que le *curator* ordinaire, le caractère d'un fonctionnaire municipal, mais sa nomination appartenait le plus souvent à l'empereur. Telles étaient, d'une manière générale, les attributions des *curatores reipublicæ* telles qu'elles résultent des textes (V. notamment Ulpien, l. IV, Dig., *De Decretis ab ordine faciendis*, 50, 9, fragment extrait d'un ouvrage de ce jurisconsulte, *De Officio curatoris reipublicæ*), attributions de contrôle et de surveillance, qui ne permettent pas de considérer l'institution de ces magistrats comme destinée à mettre l'administration des villes entre les mains du pouvoir central. Avant comme après leur création, l'initiative appartenait au Sénat ; le curateur se bornait à autoriser ou à opposer son *veto*. En certaines circonstances exceptionnelles, le *curator* eut des attributions politiques. Des inscriptions nous le montrent présidant à quelque changement dans l'organisation de la cité, présidant, par exemple, les premiers comices chargés de l'élection des magistrats municipaux, lorsque ce mode de nomination avait été substitué à tout autre, mais c'était là, il faut le répéter, des attributions tout à fait extraordinaires qui leur étaient confiées, sans doute, parce qu'ils étaient dans la ville les seuls représentants du pouvoir central. PAUL NACHEAUR.

III. ADMINISTRATION BYZANTINE. — Jusqu'au ^V^e et au ^{VI}^e siècle, on rencontre parmi les magistrats municipaux le *curator civitatis*, appelé aussi *pater civitatis*, qui a hérité dans la cité des attributions financières et administratives des duumvirs et des édiles. Fort différent des curateurs du ^{III}^e siècle (*curatores rei publicæ*) en ce qu'il est un magistrat municipal élu au lieu d'être un magistrat public nommé par le pouvoir central, il est un des personnages principaux de la ville et doit à la situation qu'il occupe une influence morale considérable : mais à partir de la fin du ^{VI}^e siècle son importance va en diminuant. De même, le ^{VI}^e siècle connaît encore la plupart des grandes curatelles qui existaient sous le Haut-Empire (*cura operum publicorum*, *cura alvei Tiberis*, *cura formarum*, *cura*

portus, cura sitionici ou annonæ). Pourtant à l'époque proprement byzantine ces curatelles disparaissent ; et le titre de curateur désigne essentiellement les fonctionnaires chargés de l'administration des domaines impériaux, c.-à-d. des palais, terres, fermes et territoires qui constituaient les biens de la couronne. Les immenses domaines situés dans toute l'étendue des terres byzantines formaient un ensemble fort considérable. A la tête de ce service (*κουρατωρία τῶν βασιλικῶν κτημάτων*) se trouvait le *grand curateur*, personnage fort important, qui généralement avait rang de *protospathaire* et que la hiérarchie palatine classait dans la cinquième classe des fonctionnaires admis à l'audience impériale. Il avait sous ses ordres, soit dans la capitale même, soit dans chaque thème, toute une série d'agents : 1° les *curateurs des palais* (*κουράτορες τῶν βασιλικῶν οἰκῶν* ou *τῶν παλατίων*) parmi lesquels les textes nomment le curateur du palais d'Hormisdas, le curateur du palais de Pigi à Constantinople, le curateur du palais impérial à Rome, etc. ; 2° les *curateurs des domaines* (*κουράτορες τῶν κτημάτων*), parmi lesquels les historiens citent les curateurs des biens de Marina, d'Antiochos, de Cæsarios, de Placidie, etc. ; 3° les *curateurs des fondations pieuses* (*τῶν θεῶν οἰκῶν*) parmi lesquels se trouve le curateur de l'hospice d'Eleuthère. A côté du grand curateur, le *curateur du palais impérial de Manganes* à Constantinople semble avoir été le chef d'un service particulier. Outre les domaines de la couronne, certaines provinces conquises étaient gouvernées par des curateurs ; et, au lieu d'être organisées en thèmes, elles se trouvaient rattachées à la liste civile et directement administrées par un agent de l'empereur. C'est ainsi que Romain Lacapène organisa en *curatorie* le territoire de Méliène repris aux Arabes par Jean Courcouas (934). On rencontre de même la *curatorie* de Limnogalax. Enfin, dans d'autres services administratifs encore, on rencontre des fonctionnaires revêtus du titre de curateur. C'est ainsi que sous les ordres du *logothète du Dromé* (V. ce mot) on trouve un *curateur des voitures accélérées* (*τῶν δέξιων*) et un *curateur de l'apocrisariat*, sans doute employé aux relations étrangères. Ch. DIEHL.

IV. ANCIEN DROIT. — *Curateur au cadavre*. Dans les cas où la procédure criminelle contre un accusé n'était pas arrêtée par sa mort (crimes de lèse-majesté, rébellion, suicide, etc.) et était continuée contre son cadavre, on nommait à celui-ci un curateur qui était censé le représenter (ord. de 1670 et décl. de 1712).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — MARQUARDT, *l'Organisation de l'empire romain*, I, p. 225 ; *l'Organisation financière*, p. 164. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art. *Curatores*. — MADVIG, *l'Etat romain*, II, pp. 51, 231 ; III, p. 99 ; IV, 12. — JULLIAN, *les Transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains* ; Paris, 1883, pp. 91 et suiv.

ADMINISTRATION BYZANTINE. — SCHLUMBERGER, *Sigillographie byzantine*, 484-488. — CONSTANTIN PORPHYROGÈNE, *De Cerimoniis*, II, 52, p. 720.

CURAUDEAU (François-René), pharmacien-chimiste, né à Sées (Orne), le 14 nov. 1765, mort à Paris le 25 janv. 1813. Il entra dans la pharmacie de Deyeux, se fit recevoir membre du collège de pharmacie, alla s'établir à Vendôme, puis revint à Paris en 1800 pour s'occuper spécialement de chimie appliquée aux arts et à l'industrie. Il monta une tannerie, perfectionna la fabrication des cuirs, fit de l'alun artificiel et publia divers mémoires sur les composés prussiques, l'acide borique, les métaux alcalins, le muriate de soude, l'épuration des huiles, etc.

CURBANS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte-du-Caire ; 428 hab.

CURBIGNY (*Curbiniacum*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette ; 385 hab. Moulin, tuilerie, four à chaux. Eglise romane. Château de la Bazole, bâti par le duc de Lesdiguières, qui le transmit en 1710 à la princesse d'Armagnac. M. Gilbert de Drée, seigneur de Vertpré, l'ayant acquis en 1748, fit ériger la terre en marquisat, sous le nom de Drée, en 1769. L-x.

CURCAS (Bot.). Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, établi par Adanson (*Fam. des pl.*, II, p. 356), mais dont M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, V, p. 114) ne fait plus aujourd'hui qu'une section du genre *Jatropha* (V. ce mot), caractérisée par les fleurs gamopétales. Les *Curcas* sont des arbustes des régions tropicales de l'Amérique, à feuilles alternes et stipulées, à fleurs monoïques ou dioïques, disposées en cymes axillaires, terminales ou oppositifoliées. Les fruits, capsulaires, s'ouvrent à la maturité en deux ou trois coques bivalves, contenant chacune une graine arillée, pourvue d'un albumen épais, charnu et huileux. Les deux espèces les plus importantes sont : le *C. purgans* Medik. et le *C. multifidus* Endl. — Le *C. purgans* (*Jatropha purgans* L.) ou Médecinier des Barbades, est cultivé aujourd'hui dans la plupart des régions tropicales du globe. Ses graines, connues dans les pharmacies sous les noms de Grands Pignons d'Inde, Pignons de Barbarie, Noix américaines, Fèves d'enfer, sont d'un acreté insupportable et violemment purgatives. Elles fournissent, par expression, une huile très purgative, qui a été recommandée dans le traitement de la gale et des affections dartreuses. Le *C. multifidus* (*Jatropha multifida* L.) croit dans l'Amérique tropicale, principalement aux Antilles. On l'appelle vulgairement Médecinier d'Espagne, Arbre au corail, Arbre aux noisettes purgatives. Son suc laiteux est limpide, amer, visqueux et d'une grande acreté. Ses graines constituent les Avelines ou Noisettes purgatives, dont l'emploi est très dangereux à raison de l'énergie de leur action. On en retire, par expression, une huile purgative dite huile de Pinhoen. Ed. LEF.

CURÇAY (*Curciacum*). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moutiers, sur une colline dominant la Dive ; 572 hab. Eglise romane du XII^e siècle, dont la nef a été reconstruite au XV^e. Ruines d'une forteresse féodale dont subsiste le donjon à mâchicoulis. Manoir du XVI^e siècle appartenant à l'hospice de Loudun. On trouve le nom de Curçay (*Curciaco vico*) sur des triens mérovingiens. En févr. 1223, le roi saint Louis tint à Curçay un parlement de vingt jours. La seigneurie relevait du château de Loudun.

CURCHOD (Charles-Louis), ingénieur suisse, né à Crissier (Suisse) le 7 oct. 1826, mort à Berne le 18 oct. 1889. Ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris, dont il était sorti avec le titre d'ingénieur, dans la promotion de 1849. Après avoir pris part pendant quelque temps aux travaux de construction d'un chemin de fer, Curchod était entré en 1852 dans l'administration fédérale des télégraphes, et fut nommé directeur central de cette administration en 1857. Chargé en cette qualité de représenter la Suisse aux conférences télégraphiques internationales de Paris en 1865, et de Vienne en 1868, il contribua par ses travaux personnels à la création du bureau international des administrations télégraphiques qui a précédé de plusieurs années les institutions de même nature fonctionnant aujourd'hui pour l'union postale, le mètre, la propriété industrielle, artistique et littéraire, etc. C'est à Curchod que le Conseil fédéral confia en 1869 le soin d'organiser ce service nouveau dont il a gardé la direction jusqu'à sa mort, sauf une courte interruption en 1870, pendant laquelle il avait été chargé des fonctions de directeur général de la Société du câble transatlantique français. Il a rendu de réels services à la télégraphie internationale et a pris une part importante aux conférences télégraphiques qui ont eu lieu en 1871 à Rome, en 1875 à Saint-Petersbourg, en 1879 à Londres, et en 1885 à Berlin.

CURCHY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 297 hab.

CURCI (Le P. Carlo-Maria), écrivain italien, né à Naples en 1810. Entré dans la compagnie de Jésus, il publia quelques ouvrages de polémique principalement dirigés contre les *Prolegomènes* et le *Jésuite moderne* de Gioberti. Il avait fondé et longtemps dirigé la *Civiltà cattolica*,

mais il la quitta en 1863 pour défendre par des prédications le pouvoir temporel du pape; finalement, en 1877, par une brusque volte-face, il reconnut la légitimité de l'ordre nouveau, sortit de la compagnie de Jésus et exposa ses raisons de cette évolution, qui fit grand scandale, dans l'ouvrage intitulé : *Il Moderno Dissidio tra la Chiesa e l'Italia considerato per occasione di un fatto particolare* (Florence, 1877, in-8). Il avait publié antérieurement, entre autres écrits : *Lezioni esegetiche e morali sopra i quattro evangelii* (Florence, 1874-1876, 5 vol. in-8); et il publia depuis : *La Nuova Italia ed i vecchi zelanti* (1881); *il Vaticano regio* (1884); *lo Scandalo del Vaticano regio* (1885), trois ouvrages mis à l'index; *Di un Socialismo cristiano nella questione operaria* (Florence, 1885). On a traduit en français quelques-uns de ses ouvrages, notamment sa fameuse profession de foi : *le Dissentiment moderne entre l'Eglise et l'Italie* (Paris, 1878, in-8).

CURCIAT-DONGALON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes; 1,479 hab.

CURCUAS (Jean), général byzantin du x^e siècle, issu d'une famille arménienne, qui depuis deux générations occupait des emplois considérables à la cour. Successivement *dronnaire de la veille*, puis *magister et domestique des Scholes*, Jean Curcuas ou Gourgen commanda pendant vingt-deux ans les armées byzantines (920-944) et fut l'un des plus illustres parmi les généraux de Romain Lacapène. Les chroniqueurs contemporains n'ont pas pour lui assez d'éloges (V. le *Continuateur de Théophane*, VI, 40-41, pp. 426-428): grand homme de guerre et diplomate consommé, aussi habile à diriger les affaires civiles qu'à commander les armées, orateur remarquable, capable d'enflammer par ses harangues la vaillance des soldats, c'était « un autre Trajan, un autre Bélisaire ». Chargé de la défense de l'empire contre les Arabes d'Orient, il conquit en vingt-deux ans « plus de mille forteresses », il ramena à Byzance une multitude de prisonniers et des richesses immenses; il doubla en Asie l'étendue de l'empire et reporta la frontière byzantine de l'Halys jusqu'à l'Euphrate et au Tigre. En 928, sur la frontière d'Ibérie, il emporta la forte citadelle de Theodosiopolis (Erzeroum); peu après, sur le moyen Euphrate, il força l'émir de Mésopotamie à reconnaître la majesté de l'empire; puis lorsque en 933 cette ville se souleva de nouveau contre Byzance, Curcuas reparut sous ses murs, la prit après un long siège et organisa son territoire en *curatorie*; en 942, franchissant l'Euphrate, il emportait Nisibe et obligeait l'émir d'Edesse à céder aux Byzantins la célèbre relique du *Saint-Suaire* (944). Entre temps, il avait en 941 brillamment contribué à la défaite des Russes, parvenus avec le tsar Igor jusque sous les murs de Constantinople. Romain Lacapène, à qui Curcuas s'était en plusieurs occasions montré tout dévoué, songeait à rattacher à la famille impériale un personnage de cette importance, et projetait de marier à son petit-fils Romain la fille de Curcuas. La jalousie des fils de Lacapène l'en empêcha. Curcuas, accusé d'aspirer à l'empire, fut disgracié, au grand dommage des intérêts chrétiens, et dut se démettre de sa charge de grand domestique (944). Il continua à vivre à Constantinople, et fut sous le règne de Constantin VII chargé de missions diplomatiques. L'histoire de ce grand général, un des plus glorieux du x^e siècle, avait été écrite en huit livres par un de ses contemporains, le protospathaire Manuel: cet ouvrage est malheureusement perdu. Ch. DIEHL.

CURCULIO. I. ENTOMOLOGIE. — (*Curculio* L.). Genre d'Insectes-Coléoptères qui a donné son nom à la famille des Curculionides, caractérisée, dans la grande division des *Rhynchophores* (V. ce mot), par les palpes maxillaires rigides, coniques, par le rostre plus ou moins allongé, le labre indistinct et les pattes non fousseuses. Tel qu'il est restreint aujourd'hui, ce genre est propre aux régions tempérées de l'hémisphère boréal. L'espèce type, *C. abietis* L., se rencontre en Europe dans les bois de pins, sur les

souches et les troncs abattus dans lesquels vit sa larve. Ses métamorphoses ont été publiées par Perris (*Ann. Soc. ent. de France*, 1836, p. 433). Le *C. transversovittatus* Gæze (*Hylobius* fat. Rossi) se trouve au contraire sur les bords des étangs et des fossés marécageux. Sa larve, décrite par M. Valéry Mayet (V. Bedel, *Coléopt. du bassin de la Seine*, *Rhynchophora*, p. 93), vit dans les racines ligneuses du *Lythrum salicaria* L. Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Curculionides sont peut-être, de tous les Coléoptères, ceux qui ont apparu les premiers. Le *Curculionites prodromus* (Heer), du trias d'Allemagne, présente déjà nettement les caractères de la famille. D'autres espèces se montrent dans le lias d'Argovie, l'oolithe de Stonesfield, les couches de Purbeck et le crétacé du Groenland (*Hypera*, *Archiorhynchus*). Le genre *Hypera* (jurassique) vit encore à l'époque actuelle. Les types tertiaires sont plus nombreux (cent espèces décrites et un beaucoup plus grand nombre inédites). La plupart appartiennent aux genres encore vivants: *Balaninus*, *Ceutorrhynchus*, *Acalles*, *Cionus*, *Nanophyes*, *Bagous*, *Lixus*, *Apion*, etc., et proviennent d'Oeningen, de Rott, d'Aix, de l'ambre de la Baltique, de Florissant dans l'Amérique du Nord, etc. (V. COLÉOPTÈRES [Paléont.]).

CURCUMA. I. BOTANIQUE. — (*Curcuma* L.). Genre de plantes de la famille des Zingibéracées. Ce sont des herbes vivaces, dont les rhizomes épais, chargés de racines adventives, parfois épaisses et charnues, donnent naissance à des tiges aériennes garnies de feuilles alternes, pétiolées, engainantes. L'axe floral, simple et plus ou moins court, porte à son sommet de larges bractées imbriquées et colorées, dans l'aisselle desquelles sont situées de deux à cinq fleurs hermaphrodites et irrégulières, à réceptacle très concave portant sur ses bords un calice à trois sépales, une corolle à trois pétales et un androcée formé de trois étamines, dont une postérieure fertile et deux antérieures pétaloïdes, constituant un grand labelle bifide. L'ovaire, infère, devient à la maturité une capsule loculicide, contenant de nombreuses graines arillées et albuminées. — Les *Curcuma* croissent dans les régions tropicales de l'Asie, surtout aux Indes orientales. Les rhizomes charnus de plusieurs espèces ont une odeur aromatique camphrée, une saveur chaude, acre et amère et constituent les différentes sortes de *Zédoaires* du commerce (V. ZÉDOAIRE). Ceux du *C. longa* L. (*C. tinctoria* Guib.; *Amomum Curcuma* Jacq.) sont connus sous les noms de *Curcuma* ou de Safran des Indes. Ils renferment une matière colorante jaune, appelée *curcumine*, qui a été très employée dans l'industrie pour teindre les laines et la soie. Ed. LEF.

II. CHIMIE. — Les racines, ou plutôt les rhizomes du *Curcuma tinctoria* (Guibourt), contiennent une matière colorante jaune, qui fut jadis très employée en teinture, mais presque abandonnée aujourd'hui. Il convient de les choisir lourds, difficiles à rompre, à cassure franchement orangée et non brune. D'après Girardin on distingue sur le marché européen quatre sortes de curcuma.

1^o *Curcuma du Bengale*. Il est ordinairement en racines tuberculées cylindriques d'environ 6 centim. de longueur et de 1 à 1 1/2 centim. de diamètre, grises ou verdâtres. C'est un curcuma long. Il vient en paniers de joncs refendus nommés *canastres* et en fûts, mais plus ordinairement en sacs et en poches.

2^o *Curcuma de Java*. Semblable au précédent, sa cassure est moins brillante. Il est souvent piqué par les vers. Il vient en balles.

3^o *Curcuma de Batavia*. Racines rondes ou allongées, fibreuses à articulations saillantes, d'un jaune foncé, à cassure terne. Odeur forte. Il est peu recherché.

4^o *Curcuma des Barbades*. Il est très voisin du curcuma du Bengale.

Le curcuma tend à disparaître de la consommation, comme le montrent les statistiques suivantes, publiées par l'administration des douanes; il a été remplacé avantageusement par les orangés azoïques. En 1887, l'importation

était de 1,357,442 kilogr. en racines, et 5,557 en poudre valant 477,250 fr.; en 1889, elle était tombée à 74,227 kilogr. en racines, et 3,993 en poudre, d'une valeur totale de 23,705 fr. Le curcuma nous arrive en racine, et est pulvérisé en France. Cette pulvérisation se fait dans de simples moulins. Le curcuma teint sans mordant les fibres textiles, coton, laine, soie. Les teintes obtenues sont d'une nuance jaune franc, d'un reflet doré qu'on ne peut égaler avec les autres colorants; malheureusement, il est peu solide au lavage, et exposé à la lumière solaire il est complètement détruit en quelques mois; dans quelques teintures, on emploie l'alun comme mordant pour le rendre plus stable. Nous pouvons dire que ce colorant a presque totalement disparu du marché français et n'est plus guère employé que par quelques maisons pour masquer les *paillés*, lorsque dans les nuances foncées le teinturier veut éviter l'*époutillage* ou *épaillage*. Ch. GIRARD.

III. THÉRAPEUTIQUE. — Le rhizome de curcuma est tonique, apéritif, stomachique, utile dans les diarrhées atoniques; on lui attribue en outre des propriétés stimulantes diffusibles (Gubler). Il colore les urines en jaune foncé, les excréments en vert. La dose est de 2 à 4 gr. en poudre, de 4 à 8 gr. en infusion ou en décoction. En pharmacie le curcuma sert à colorer certains onguents comme celui d'althæa; il entre avec d'autres condiments dans la poudre de Curry usitée dans les Indes. Enfin, le curcuma sert comme colorant dans la parfumerie, la confiserie, la distillerie, la teinturerie, etc. Dr L. HN.

CURCUMINE (Chim.). La curcumine est le principe colorant jaune du curcuma (*Curcuma tinctoria*). Elle a été isolée par Pelletier et Vogel en 1815, et obtenue à l'état cristallin par Daube en 1871. Pour la préparer, on débarrasse le curcuma de son huile essentielle au moyen d'un courant de vapeur d'eau, on le lave à l'eau bouillante, on l'épuise ensuite par la benzine, dernier véhicule qui l'abandonne à l'évaporation sous forme de croûtes cristallines d'un rouge orangé. On la purifie en passant par sa combinaison plombique, qu'on décompose par l'hydrogène sulfuré; finalement, on la fait cristalliser dans l'alcool. La curcumine est alors en prismes orthorhombiques, groupés en faisceaux, d'un éclat nacré, jaunes par transparence, orangés par réflexion; elle fond à 172° et se décompose sans se sublimer. Elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans la benzine, davantage dans l'éther et surtout dans l'alcool; ses solutés sont fluorescents; les alcalis la dissolvent avec une coloration rouge brun, propriété qu'on utilise parfois dans les laboratoires. Bouillie avec de l'acide borique, sa solution alcoolique passe à l'orangé; une affusion d'eau donne lieu à un dépôt rouge vermillon, auquel l'eau bouillante enlève de l'acide borique pour laisser une substance résinoïde, la *pseudocurcumine*. Fait-on bouillir la combinaison avec un acide minéral, la solution se fonce en couleur et il se dépose par le refroidissement une substance cristalline, pourpre, la *rosocyanine*, que la potasse fondante transforme en acide p-oxybenzoïque. Un mélange d'acide chromique et de bichromate de potassium convertit la curcumine en acide téréphthalique, tandis que l'acide azotique ne donne guère que de l'acide oxalique. La composition exacte de la curcumine n'est pas connue: Daube admet la formule $C^{20}H^{10}O^6$.

BIBL.: DAUBE, *Deuts. ch. Gesells.*, 1871, 609. — GAZEWSKI, *ib.*, 1871, 624. — PELLETIER et VOGEL, *Journ. pharm. et chim.*, 1855, 259, t. II, 20. — SCHLUMBERGER, *Bull. Soc. ch.*, t. V, 195.

CURCUMOL (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^{20}H^{14}O^2 \\ \text{Atom... } C^{10}H^{14}O \end{array} \right.$

Indépendamment d'une matière colorante jaune, les rhizomes de curcuma contiennent une petite quantité d'huile volatile, qui passe à la distillation avec la vapeur d'eau. Elle surnage l'eau distillée et on la recueille dans un récipient florentin. Bien rectifiée, elle passe au voisinage de 240° et répond alors à la formule du carvol et du thymol, avec lesquels elle est isomère. Le curcumol possède une odeur aromatique; il est insoluble dans l'eau,

soluble dans l'alcool et dans l'éther; il se combine au sulfhydrate d'ammoniaque, à la manière du carvol, pour donner naissance à une masse cristalline (Bolley). Le mélange chromique l'oxyde avec production d'acides valérianique et caproïque (Gazewski). Ed. BOURGOIN.

BIBL.: DAUBE et SUDA, *Soc. ch.*, t. X, 74. — GAZEWSKI, *Deuts. ch. Gesells.*, 1872, 1102.

CURCY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy; 607 hab.

CURDIN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Gueugnon; 359 hab.

CURE (*Cora*). Rivière de France, affluent de l'Yonne, prend sa source au-dessus de Gien-sur-Cure, cant. de Montsauche, dans la Nièvre, à 723 m. d'alt., traverse l'étang-réservoir des Settons, coule dans de profondes gorges granitiques, reçoit le Chalaux, entre dans le dép. de l'Yonne au confluent de la Brajanne, passe au pied du château de Chastellux, puis à Pierre-Pertuis, où sa vallée s'élargit, baigne le pied de la colline qui porte Vézelay, passe non loin d'Arcy, où une partie de ses eaux disparaissent dans des grottes renommées par leur aspect pittoresque, et se jette dans l'Yonne au-dessus de Cravant, après 116 kil. de cours. La Cure est flottable à bûches perdues, puis en trains de bois à partir d'Arcy. M. P.

CURÉ. I. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE (V. PAROISSE).

II. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — *Curé primitif*. Les anciens canonistes s'accordaient à dire que rien n'est plus difficile à définir que le curé primitif. Nous n'entreprendrons point cette définition ni l'énumération des causes fort diverses qui ont produit la combinaison à laquelle le mot se rapporte. Il suffit de mentionner que ce titre suppose une cure démembrée à perpétuité en deux bénéfices distincts, appartenant l'un au curé dit *primitif*, l'autre à un prêtre appelé *vicaire perpétuel*. Le curé primitif n'exerçait pas les fonctions curiales, mais il prétendait représenter celui qui les avait exercées originellement; en cette qualité, il retenait le titre éminent de curé, et il réclamait certains honneurs et certains avantages. Comme il n'avait pas charge d'âmes, et qu'il n'était pas obligé à la résidence, son bénéfice pouvait être donné en commende. Le vicaire perpétuel était chargé de tout le service, de tout le gouvernement et de toute responsabilité de la cure; c'était lui qui était le véritable pasteur de la paroisse. C'est pourquoi l'art. 1^{er} de la *déclaration du 25 janvier 1731* l'autorise à ajouter à sa qualification de vicaire celle de curé, et de prendre en tous actes et en toutes occasions le titre et la qualité de *curé vicaire perpétuel* de la paroisse. Un rapport d'agence adressé en 1735 à l'assemblée du clergé disait: « Dans les usages de notre discipline, on distingue deux sortes de curés. Les uns ont le titre et l'exercice des fonctions curiales; les autres ont pareillement le titre de curés, mais ils n'en exercent point les fonctions par eux-mêmes. Ces derniers sont appelés curés primitifs. Il faut néanmoins convenir que ce nom est inconnu dans les décrets de l'Eglise, et qu'il n'a été introduit que par l'abus des siècles qui nous ont précédés. » Cette division de la cure, résultat d'un des abus les plus manifestes du régime bénéficiaire, était une cause incessante de difficultés et de conflits. Elle donna lieu, non seulement à de nombreux arrêts, mais à une fréquente intervention du pouvoir royal, notamment à des déclarations du 16 janv. 1629, du 30 juin 1690, du 30 juil. 1740, du 5 oct. 1726 et du 25 janv. 1731. Finalement, toutes les fonctions, prééminences et droits honorifiques ou utiles des curés primitifs furent réduits à la seule faculté de faire le service divin des quatre grandes fêtes solennelles et du patron, et de percevoir en ces jours-là, lorsqu'ils officiaient eux-mêmes, la moitié des offrandes et oblations, tant en argent qu'en cire, sans pouvoir ni prêcher, ni administrer les sacrements. E.-H. VOLLET.

CURÉ (M^{me}) (V. BOURLETTE [M^{me}]).

CUREAU DE LA CHAMBRE (Marin), littérateur français,

né au Mans vers 1594, mort à Paris le 29 déc. 1669. Médecin du chancelier Séguier, il fut protégé par lui et entra en 1635 à l'Académie française. L'an d'après, Louis XIII, qui avait souvent recours à ses soins, le fit admettre à l'Académie des sciences. C'est lui qui, à la mort de Richelieu, prononça son éloge au nom de l'Académie. En 1669, il fut pourvu de l'emploi de « démonstrateur opérateur de l'intérieur des plantes médicinales au jardin du Roy ». Marin Cureau, praticien habile, a joui comme écrivain d'une renommée fort exagérée. Il fut pensionné par le roi. Il a écrit : *Nouvelles Pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination* (Paris, 1634, in-4); *Nouvelles Conjectures sur la digestion* (Paris, 1636, in-4); *les Caractères des passions* (1640-1662, 5 vol. in-4, souvent réimprimés); *Traité de la connaissance des animaux* (1648, in-4); *Nouvelles Conjectures et observations sur l'iris* (1650, in-4); *Discours sur les principes de la chiromancie* (1653, in-8); *Novæ Methodi pro explanandis Hippocrate et Aristotele specimen* (1655, in-4); *Traité de la lumière* (1657, in-4); *l'Art de connaître les hommes* (1659, in-4); *le Système de l'âme* (1664, in-4); *Recueil d'épîtres, lettres, etc.* (1664, in-4); *Discours sur les causes du débordement du Nil et discours de la nature divine selon la philosophie platonique* (1665, in-4), etc.

De son mariage avec Marie Duchesne (1639) il eut deux fils : Pierre Cureau de La Chambre, né à Paris en déc. 1640, mort à Paris le 15 avr. 1693, curé de Saint-Barthélemy à Paris, entra à l'Académie française le 24 mars 1670, grâce à l'influence du marquis de Coislin, petit-fils de Séguier. Fort sourd, mais très spirituel, l'abbé de La Chambre a laissé la réputation d'un homme d'esprit et d'un homme de bien. Ses ouvrages sont peu nombreux et peu importants. Nous citerons : *Panegyrique de la B. Rose* (1669); de *Saint Charles Borromée* (1670); de *Sainte Thérèse* (1678); de *Saint Louis* (1681); *Oraison funèbre de Séguier* (1672); *Oraison funèbre de la reine* (1684); *Préface pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages du cavalier Bernin, avec son éloge* (1684).

François Cureau de La Chambre, né à Paris, mort à Paris en 1680, fut médecin ordinaire de la reine et des enfants de France, médecin ordinaire du roi en l'absence du premier médecin (1670), médecin ordinaire des bâtiments (1670) et succéda à son père dans l'emploi de démonstrateur des plantes médicinales du jardin du roy en 1671. La même année il fut encore nommé médecin de l'amiral de France.

R. S.

BIBL. : NICÉRON, *Hommes illustres*, t. XXVII. — CONDORCET, *Eloges des académiciens de l'Académie royale des sciences*. — PELLISSON et d'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*. — B. HAUREAU, *Histoire littéraire du Maine*. — JAL, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*.

CURE-DENT. Le cure-dent apparaît au xvi^e siècle sous le nom de *furgette*, *ongle à feurger dens*, *coutelet à feurgier dens*. Ces ustensiles étaient en or, en argent ou en bois. A la fin du xvi^e siècle, l'usage des cure-dents en bois prévalut.

M. P.

BIBL. : VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 88. — GAY, *Glossaire archéologique*, p. 525.

CURÉE (Chasse) V. CHASSE).

CURÉE (Jean-François), comte de la BÉDISSIÈRE, homme politique français, né à Pézenas (Hérault), le 21 déc. 1756, mort à Pézenas le 11 avr. 1835. Il était un des administrateurs du dép. de l'Hérault, quand les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger à la Législative où il ne parla jamais. Réélu à la Convention, il opina dans le procès de Louis XVI contre l'appel au peuple, pour la réclusion et la déportation à la paix, pour le sursis. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il entra au Tribunat. C'est lui qui, le 30 avr. 1804, demanda l'établissement du pouvoir impérial héréditaire. Le 14 août 1807 il fut nommé sénateur et Napoléon le créa comte de la Bédissière le 15 juin 1808. A la Restauration, il entra dans la vie privée.

F.-A. A.

CUREGHEM. Dépendance de la com. belge d'*Anderlecht* (V. ce mot). Établissements de constructions mécaniques, fabriques d'huile. Ecole vétérinaire de l'Etat.

CUREL. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Noyers; 169 hab.

CUREL. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Chevillon; 569 hab.

CURÉLY (Jean-Nicolas), général français, né à Avillers le 26 mai 1774, mort à Jaulny, près Thiaucourt, le 19 nov. 1827. Fils d'un pauvre paysan, il s'engagea en 1793 dans un régiment de hussards et fit, comme soldat et sous-officier, toutes les campagnes de 1794 à 1800, sur la Moselle et sur le Rhin. Il s'y distingua en maintes occasions dans la guerre d'avant-postes. En 1805, il suivit la grande armée en Autriche. A cette époque, bien qu'il eût déjà à son actif une foule d'actions d'éclat, douze ans de présence au corps et six années de campagne, il n'était encore que simple adjudant au 7^e hussards, lorsqu'un fait d'armes d'une audace inouïe vint enfin lui ouvrir l'accès des hauts grades. Le 12 nov. 1805, dans une reconnaissance qu'il opérait aux environs d'Affenz, il attaqua avec vingt-cinq hommes tout un régiment de cavalerie autrichienne et l'obligea à tourner bride. Cette brillante affaire le mit en évidence et lui valut l'épaulette (8 janv. 1806). Considéré dès lors comme un officier d'avenir, il avança rapidement. Lieutenant le 26 mars 1807, après la campagne de Prusse; capitaine le 8 nov. 1808, après celle de Pologne; aide de camp d'Edouard Colbert au printemps de l'année suivante, il prit part en cette qualité à la guerre de 1809 contre l'Autriche. Au cours de la campagne, il se signala par une action encore plus surprenante que le combat d'Affenz. Chargé de porter des ordres au prince Eugène qui commandait en Italie et se trouvait alors séparé de Napoléon par l'armée de l'archiduc Jean, il partit d'Allemagne avec quarante cavaliers, pénétra sans être aperçu jusqu'au milieu des cantonnements de l'archiduc, insulta son quartier général, et parvint finalement en Italie après avoir traversé et reconquis toutes les positions des Autrichiens. A son retour en Allemagne, il fut nommé chef d'escadrons (21 sept. 1809). Après la paix de Vienne, il passa en Espagne, où il demeura jusqu'en 1812. Il fut alors envoyé en Russie avec le corps de Gouvion Saint-Cyr. En 1813, il fit la campagne de Saxe et y gagna le grade de colonel (17 août). Promu général en fevr. 1814, il commanda, pendant la campagne de France, une brigade de cavalerie improvisée, avec laquelle il fit des prodiges, notamment au combat d'Arcis-sur-Aube. La Restauration le traita en suspect et le mit en disponibilité. Aux Cent-Jours, il reprit du service, ce qui lui attira de nouveau les rigueurs du gouvernement royaliste, après le retour des Bourbons. Privé d'abord de son commandement, il fut mis en non-activité le 3 nov. 1815. Il se retira alors à Jaulny, près de son pays natal, dans une petite propriété qu'il y possédait et qui était toute sa fortune. Il y vivait tristement, regrettant sa carrière brisée, lorsqu'un nouveau coup vint le frapper. Le 2 déc. 1824, il fut retraité d'office à l'âge de cinquante ans. Cette disgrâce abrégée ses jours. Il mourut trois ans après. — Curély a été l'un des plus brillants cavaliers des armées de l'Empire. S'il n'a pas égalé la renommée de Lassalle, de Colbert, de Montbrun, c'est que, arrivé trop tard aux grands commandements, il n'a pas eu le temps de donner toute sa mesure. Il a été surtout un incomparable officier d'avant-garde et même, au dire d'un bon juge, le général de Brack, le premier officier de troupes légères de son temps. De Brack, qui le connaissait pour avoir longtemps servi à ses côtés, lui avait voué une amitié pleine d'admiration. Dans ses célèbres *Avant-postes de cavalerie*, il a tracé de lui un portrait qu'on doit ranger parmi les chefs-d'œuvre de notre littérature militaire. C'est là, et dans le modeste journal que Curély lui-même a laissé de ses campagnes, qu'on peut voir ce que fut comme homme et comme soldat ce glorieux combattant de la République et de l'Empire. C. G.

BIBL. : *Le Général Curély*, itinéraire d'un cavalier léger de la grande armée (1793-1815), publié d'après un manuscrit authentique par le général Thoumas; Paris, 1887, in-18.

CUREMONTE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac; 966 hab.

CURES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie; 546 hab.

CURÈTES. Peuple fabuleux associé au culte de Cybèle et du Zeus crétois (V. CYBÈLE).

CURETON (William), orientaliste célèbre, chanoine de Westminster, né à Westbury (Shropshire) en 1808, mort à Londres le 17 juin 1864. Déjà connu, pendant qu'il suivait les cours de l'université, par son goût pour la langue et la littérature arabes, il fut nommé, en 1834, sous-bibliothécaire de la bibliothèque Bodléienne à Oxford. En 1837, il fut promu aux fonctions de conservateur adjoint à la section des manuscrits du Musée britannique, à Londres. Quelques années plus tard (1840), il obtenait le titre envié de prédicateur de l'université d'Oxford. — Au Musée britannique, il dépouilla et classa de nombreux manuscrits syriaques, acquis par l'Angleterre entre 1841 et 1843, provenant des monastères de la basse Égypte. Son édition du texte arabe de l'*Histoire des sectes mahométanes* par Scharastani parut de 1842 à 1846; en 1843, il publia ses deux ouvrages : *Pilier de la foi des Sunnites* par Nasafi, et *Commentaires sur les lamentations* par Tanhoum ben Joseph de Jérusalem. Parmi ces manuscrits, il trouva les fameuses *Lettres de saint Ignace à Polycarpe*, dont l'inauthenticité a été démontrée à la suite des travaux de Lightfoot, évêque de Durham (*the Apostolic Fathers, Part II. Ignatius and Polycarp*). Cureton commença le catalogue des manuscrits arabes que possédait le British Museum et le publia en latin. Peu de temps après, il fit paraître une édition d'une version syriaque de fragments des évangiles, généralement désignée sous le nom d'*Évangile de Cureton*. Il chercha à en prouver la haute antiquité dans un travail que l'on considère comme un modèle de discussion critique. En 1847, Cureton fut nommé chapelain de la cour et, deux ans après, chanoine de Westminster. Il était, en outre, curé de la paroisse de Saint-Margaret de Londres. On lui doit de nombreuses publications : *Lettres de saint Athanase* (1848); l'*Histoire ecclésiastique de Jean d'Éphèse* (1853); le *Spicilegium syriacum*, contenant des passages inédits de Bardesane, de Mélito de Sardes, etc. (1855), pour ne rien dire des *Fragments de l'Iliade* qui parurent en 1851 d'après un palimpseste syriaque. L'*Histoire des martyrs de la Palestine* (1861) clôt la série de ses ouvrages qui furent révisés par lui-même. Son traité sur l'*Établissement du christianisme à Edesse* est posthume. G. Q.

BIBL. : Leslie STEPHEN, *A Dictionary of national biography*; Londres, 1888.

CURETTE. I. ART MILITAIRE. — Sorte de cuiller en fer ou en bois, munie d'un grattoir, servant à nettoyer l'âme de certaines bouches à feu. Pour le nettoyage des armes portatives, le soldat emploie des curettes en bois tendre.

II. CHIRURGIE. — On se sert en chirurgie de diverses espèces de curettes. Les curettes tranchantes, qui peuvent servir de modèle du genre, se composent d'une tige montée sur un manche et terminée par une sorte de cuiller à bords tranchants; elles servent suivant leur volume soit à évider des os, soit à enlever certaines régions atteintes de lupus. — La curette de Daviel, qui se rapproche des précédentes par la forme, est de moindres dimensions; elle est habituellement en argent; elle sert pour l'opération de la cataracte. La curette de Leroy est constituée par une tige droite aplatie à sa face antérieure; elle porte un bec de quelques millimètres disposé de façon à pouvoir être relevé à angle droit par l'intermédiaire d'une vis adaptée à la poignée. Cet instrument sert pour l'extraction des corps étrangers de l'urèthre. On l'introduit ouvert dans l'urèthre sans difficultés puisqu'il est alors complètement droit, et on le ferme lorsqu'on a dépassé le corps

étranger; en retirant on entraîne habituellement celui-ci sans trop de difficultés. La curette de Pajot est une modification de la précédente, qui sert pour l'extraction du placenta dans certains cas d'avortement. La partie de l'instrument qui se replie est ici plus longue; de plus, l'articulation est disposée de façon que le bec dépasse non seulement l'angle droit, mais vienne même se placer presque parallèlement à la tige principale. La curette de Pajot est d'un volume très réduit lorsqu'elle est ouverte; aussi cet instrument est-il particulièrement utile dans le cas où l'orifice utérin est revenu sur lui-même. — La curette vésicale se compose d'une tige d'environ 20 centim. montée sur un manche. L'extrémité libre forme une cuiller très allongée et à bords mousses. Elle sert pour extraire les corps étrangers ou les calculs de la vessie après qu'on a pratiqué l'opération de la taille. D^r A.



Curette.

III. MINES. — Dans le forage des trous de mine, au fur et à mesure que le trou de mine s'approfondit, on retire les matières solides avec la curette. C'est une barre de fer ronde, que l'on a aplatie à son extrémité et recourbée d'équerre. A l'autre bout, se trouve adaptée une boucle, dans laquelle on passera un paquet de chiffons ou d'étoupes pour sécher le trou, au moment de procéder au chargement. Le trou est ordinairement, en effet, rempli d'eau. Elle présente d'ailleurs cette utilité de rafraîchir les outils et de fixer les poussières, souvent nuisibles à la santé de l'ouvrier. Ces poussières peuvent même devenir vénéneuses dans les mines de mercure et d'arsenic; elles sont, dans tous les cas, encombrantes pour les capillaires du poumon, quand il s'agit des poussières de charbon qui occasionnent des mélanoses, et des poussières siliceuses, qui déterminent des lésions et des crachements de sang. Au dernier moment, toutefois, l'eau doit être éliminée; si la roche est fissurée et laisse suinter le liquide à travers les parois, il faut glaiser le trou. A cet effet, on le remplit d'argile molle; en y enfonçant ensuite de force la tige du bourroir, on rétablit le trou, en laissant sur la surface latérale un enduit d'argile qui maintient les eaux. L. KNAB.

CUREUS (Joachim), médecin allemand, né en 1532, mort en 1573. Un seul de ses écrits mérite une mention; il fut publié à Leipzig en 1574, sans indication de lieu (sauf quelques exemplaires qui portent *Genevæ*) sous le titre de *Exegesis perspicua... controversiæ de sacra cæna...* (nouv. éd. à Marbourg, 1833, in-4). Dans cet ouvrage, Cureus, qui était un disciple convaincu de Mélanchthon, s'élève contre l'intransigeance des luthériens stricts, et conclut qu'il y aurait lieu de s'entendre et de s'unir avec les calvinistes. L'enthousiasme que les philippistes (partisans de Mélanchthon) affichèrent pour cet écrit causa leur exil de Wittenberg. L'électeur Auguste de Saxe fit frapper une médaille commémorative de cette victoire sur le *crypto-calvinisme* (V. ce mot). F.-H. K.

CUREY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson; 339 hab.

CURGIÉS. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Valenciennes; 1,209 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Valenciennes à Maubeuge. Fabr. de sucre. Eglise du xvii^e siècle ornée de jolis vitraux de cette époque.

CURGY (*Curciacus, Curgeium, Curgeium*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. d'Autun; 1,296 hab. Carrières de pierre à chaux et de pierre à bâtir. Gisements de schistes bitumineux. Antiquités préhistoriques. Voies, sarcophages, sculptures, tuiles, poteries, bronzes et monnaies de l'époque romaine. Ruines d'un château, dit la Tour de Curgy, qui appartenait en fief à l'abbesse de Saint-

Andoche d'Autun. Eglise du XII^e siècle; pierres tumulaires du XIII^e. I.-x.

BIBL. : L'abbé LACREUSE, *Curgy*, notice dans l'*Annuaire de Saône-et-Loire* pour 1874; Mâcon, 1874, pp. 173 et suiv.

CURIA (*Gens*). Famille de l'ancienne Rome, d'origine plébéienne, à laquelle appartient :

M. (*Munius*) **Curius Dentatus**, consul en 464 (290 av. J.-C.), en 479 (275) et en 480 (274). Ce personnage, d'origine sabine, est resté dans l'histoire romaine comme un modèle achevé des vertus antiques. Dans son premier consulat il remporta sur les Samnites et les Sabins d'éclatants succès, qui lui valurent un double triomphe. Consul pour la seconde fois (275), il écrasa l'armée de Pyrrhus qui venait de repasser de Sicile en Italie et la força à quitter pour toujours l'Italie. Le médecin de Pyrrhus lui avait offert la tête de son maître; il le renvoya à ce prince sans l'écouter. Cette campagne fut pour lui l'occasion d'un troisième triomphe, dans lequel il fit voir aux Romains ces éléphants qui les avaient tant effrayés naguère. Censeur en 272, il présida à d'importants travaux d'utilité; ainsi il fit construire avec le produit du butin de Pyrrhus l'aqueduc de l'*Anio vetus* (272-270), qui amena pour la première fois à Rome les eaux de cette rivière. En témoignage de son désintéressement, on racontait qu'il n'avait gardé pour lui, du butin fait sur l'ennemi, qu'une méchante assiette en bois qui lui servait pour les sacrifices. Un jour les Samnites lui avaient envoyé une députation avec de riches présents; il était assis devant son foyer, en train de faire cuire des navets, quand elle se présenta. « J'aime mieux, dit-il, conserver mes vases d'argile et commander à ceux qui possèdent l'or que le posséder moi-même. » Aussi Ennius disait-il de lui :

Quem nemo ferro potuit superare nec auro.

G. L.-G.

CURIA REGIS (V. COUR).

CURIA (Francesco), peintre, né à Naples en 1538, mort en 1610. Il était élève de Pistoja et a laissé dans l'église della Pietà une *Circoncision* que Ribera, Solimena et Giordano déclaraient un chef-d'œuvre; on voit de lui une *Annunciation* au musée de Naples. Curia avait dans cette ville une école dont les élèves les plus importants furent F. Santa-Fede, H. Borghèse et H. Imperato.

BIBL. : LANZI, *Storia della Pittura italiana*, t. I, p. 570.

CURIACES (Les) (V. CURIATIA [*Gens*]).

CURIAL (Philibert - Jean - Baptiste - François - Joseph, comte), général français, né à Saint - Pierre - d'Albigny (Savoie) le 21 avr. 1774, mort à Paris le 29 mai 1829. Peu après l'occupation de la Savoie par les troupes de la Convention (1792), il s'enrôla dans la légion des Allobroges, servit sous Carteaux dans le midi de la France, puis passa dans l'armée d'Italie, où il devint capitaine et fit la campagne d'Égypte au cours de laquelle de brillants faits d'armes lui valurent le grade de chef de bataillon. Remarqué par Bonaparte, il fut nommé colonel du 88^e régiment d'infanterie le 4 déc. 1803. La bravoure qu'il montra à Austerlitz le fit élever au rang de colonel-major des chasseurs de la garde. A la suite de la bataille d'Eylau (févr. 1807), il fut promu colonel-commandant du même corps. A Friedland, il se signala par de nouvelles actions d'éclat. Aussi devint-il peu après général de brigade et baron (1807-1808). Il fit avec son entrain ordinaire la campagne d'Allemagne en 1809. A la bataille d'Essling (22 mai) c'est lui qui enleva ce village, attaqué sept fois de suite sans succès par les Français. Napoléon le récompensa par le titre de comte et le grade de général de division (5 juin). Pendant l'expédition de Russie, il commanda les chasseurs de la garde et soutint dignement sa réputation. Chargé, après la retraite, d'organiser à Mayence douze régiments de la jeune garde, il s'acquitta promptement de sa tâche, fit la campagne de Saxe, rendit de grands services, notamment à Wachau, le 13 oct., et, quelques jours plus tard, culbuta, près de Hanau, les Bavarois du prince de Wrede, qui voulaient barrer la route à Napoléon. Il se fit encore remarquer, pendant la campagne de France, à Vauxchamps et à Craonne, et fut

chargé de protéger notre frontière du Nord. Après la chute de Napoléon, il se rallia sans difficulté aux Bourbons, qui le maintinrent dans son grade. Le crédit du comte Beugnot, son beau-père, lui valut bientôt une brillante faveur. Placé à la tête de la 19^e division militaire, il fut nommé chevalier de Saint-Louis (2 juin 1814) et pair de France (4 juin). Pendant les Cent-Jours, Napoléon l'employa du côté des Alpes, sous Suchet, mais ne l'appela pas à sa Chambre des pairs. La seconde Restauration le fit rentrer au Luxembourg, où il appuya de toutes ses forces le projet de loi sur la réorganisation de l'armée présenté par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr (1817-1818). Toujours fort bien en cour, particulièrement favorisé par le duc d'Angoulême, il fut nommé en 1823 gentilhomme de la chambre du roi. La même année, il prit part à l'expédition d'Espagne, au cours de laquelle il commanda une division en Catalogne, sous le maréchal Monecy. Peu après, il devint commandeur de Saint-Louis, premier chambellan et grand maître de la garde-robe. Il mourut des suites d'une chute de cheval qu'il avait faite en accompagnant Charles X à son sacre.

A. DEBIDOUR.

CURIAL (Napoléon-Joseph, comte), homme politique français, fils du précédent, né à Paris le 9 janv. 1809, mort le 22 sept. 1861. Il eut pour parrain Napoléon I^{er}. Après avoir passé par l'école de Saint-Cyr, il entra comme sous-lieutenant dans la garde royale (sept. 1827). Deux ans après, il hérita de la pairie, mais il ne put, vu son âge, en prendre possession qu'en 1835. Dans l'intervalle, avait eu lieu la révolution de Juillet et le comte Curial avait quitté le service militaire. Pendant le règne de Louis-Philippe, il s'occupa surtout d'agriculture et d'élevage, et fut maire d'Alençon de 1843 à 1848. Sous la seconde République, il fut un des représentants de l'Orne à l'Assemblée constituante, où il vota, d'ordinaire, avec la droite, et à l'Assemblée législative, où il soutint constamment la politique de l'Élysée. Aussi Napoléon l'appela-t-il au Sénat par décret du 26 janv. 1852.

A. DEBIDOUR.

CURIALE. Le nom de curiale ou décurion désigne au temps du Bas-Empire les membres des sénats municipaux de l'empire. Ceux-ci forment au IV^e siècle ap. J.-C. une noblesse provinciale héréditaire, reposant sur la propriété foncière (de 25 arpents). L'administration romaine étant indirecte s'exerçait par l'intermédiaire des curiales. Lors de la décadence de l'empire, cette classe finit par porter presque toutes les charges et en fut écrasée. Les curiales étaient responsables de l'impôt de la capitation dont l'administration fixait seulement le chiffre par cité; ils devaient le lever, en poursuivre la rentrée et combler le déficit; ils répondaient également des corvées et de plusieurs autres impôts (*aurum coronarium*, etc.). Ces charges étaient si lourdes que, pour s'y soustraire, les curiales cherchent à sortir de leur condition soit en s'élevant à l'ordre sénatorial, soit en retombant dans une classe sociale inférieure, même servile. Le code Théodosien et la législation impériale de cette époque renferment une série de mesures prises pour retenir le curiale à sa place : il ne peut vendre ses propriétés sans autorisation du gouverneur de la province; pas davantage s'absenter de la ville.

CURIATE (Assemblée) (V. ASSEMBLÉES DU PEUPLE A ROME, t. IV, p. 188).

CURIATIA (*Gens*). Famille plébéienne, originaire d'Albe la Longue, à laquelle appartiennent :

Les Curiaees, Curiatii. Nom de trois frères jumeaux, célèbres dans l'histoire légendaire des origines de Rome. Nés à Albe la Longue, ils furent désignés comme les champions de leur patrie contre les trois Horaces, ce duel de trois contre trois devant fixer le sort de la guerre que le roi de Rome Tullus Hostilius avait déclarée à Albe (VII^e siècle av. J.-C.). Le combat s'engagea en présence des deux peuples; dès les premières passes deux Horaces tombent expirants et les trois Curiaees sont blessés. Seul un Horace reste sans blessure; comme il est trop faible contre ses trois ennemis réunis, il se met à fuir. Ce stratagème réussit,

car les Curiaces en se mettant à sa poursuite se séparent à cause de leurs blessures qui ne leur permettent pas de courir d'un pas égal. Aussitôt Horace se retourne; il fond sur eux isolément et les tue tous les trois. Albe était vaincue; la ville fut détruite et sa population transférée à Rome. La légende ajoute que l'un des Curiaces, Attius Curatius, était fiancé à la sœur des Horaces. Comme cette jeune fille pleurait son fiancé, Horace qui la rencontra sur sa route en rentrant à Rome la perça de son épée (V. HORATIA [Gens]). Malgré la célébrité du combat des Curiaces et des Horaces, il y avait des doutes, dit Tite-Live (I, 24), sur la nationalité des champions; quelques auteurs faisaient des Curiaces les représentants de Rome. C'est sur la voie Appienne, à six milles environ de Rome, que le combat avait été livré; on a cru en retrouver l'emplacement dans les ruines de la villa des *Quintilii*, et les restes des tombeaux des Horaces dans deux tumulus qui s'élèvent à droite de la route (V. Ern. Desjardins, *Essai sur la topographie du Latium*, pp. 108-111). Au seizième mille de la voie Appienne, à côté d'Albano, un grand tombeau situé à droite de la route porte à tort le nom de tombeau des Horaces et des Curiaces; c'est probablement celui d'Aruns, fils de Porsenna (*ibid.*, p. 123).

C. *Curiatius*, tribun de la plèbe en 616 (438 av. J.-C.). Étant entré en conflit avec les consuls de l'année, D. Junius Brutus et P. Cornelius Scipio Nasica, il n'hésita pas à les faire mettre en prison en vertu de son *jus praesentis*.

Curiatius Maternus, orateur et poète du 1^{er} siècle de notre ère, que Tacite a introduit parmi les interlocuteurs de son *Dialogus de oratoribus*; il y prend la parole pour défendre contre *Aper* (V. ce nom) l'excellence de la poésie. On sait par cet ouvrage qu'il s'était donné d'abord à l'art oratoire; mais comme un orateur ne pouvait plus s'exprimer alors avec liberté, il renonça à l'éloquence pour la poésie. Il composa des tragédies et des *praetextae*, comme *Médée* à l'époque de Néron, *Domitius*, *Caton*, *Thyeste*, sous le règne de Vespasien. Il paraît que son théâtre, dont il ne nous reste pas un fragment, renfermait des allusions mordantes aux événements du jour. Ces hardiesses déplurent à Domitien qui le fit mettre à mort en 93 (V. Teuffel, *Hist. de la littérat. rom.*, § 318). G. L.-G.

CURIATIUS (V. CURIATIA [Gens]).

CURICABERI, dieu tarasque. C'était un couteau de pierre que les Chichimecs Vacanaze, en envahissant le Michoacan, apportèrent enveloppée d'étoffe dans une arche. Ils lui élevèrent des temples dans leurs diverses stations, notamment dans l'île d'Apupato, où se trouvait son trésor dans dix arches d'argent fin et consistant en boucliers, en mitres pour les victimes humaines et en plumes précieuses. On le fit passer pour frère des autres divinités spéciales à chaque tribu du pays et on leur attribua pour mère commune la déesse Cuervaperi, qui les avait envoyés sur terre pour y propager les semences, et qui, comme maîtresse des nuages, disposait de l'abondance et de la disette. Mais, comme les adorateurs de Curicaberi étaient la race dominante, il passait pour être la principale des divinités tarasques, au-dessous toutefois de Tucapacha, le dieu unique, créateur et souverain maître. Il faisait des apparitions sous forme d'aigle. Le feu devait perpétuellement brûler devant ses autels, où l'on sacrifiait des centaines de prisonniers de guerre. BEAUVOIS.

CURIE. I. ANTIQUITÉ ROMAINE. — La curie est la division fondamentale de la primitive cité romaine. Le sens étymologique du mot est salle de réunion. Il fut appliqué plus tard à la salle des séances du sénat de Rome, puis par extension au sénat lui-même à Rome et dans les villes de l'empire romain; nous n'insisterons pas sur cette acception du mot, nous bornant à renvoyer au mot SÉNAT. Les curies de la Rome patricienne du temps des rois sont pour ainsi dire les paroisses de la ville; chacune a son foyer, sa chapelle, son culte desservi par un prêtre particulier, et célébré par tous les membres de la curie. On compte trente curies,

dix pour chacune des tribus ethniques de la cité (V. ROME et TRIBU); la division en curies a donc un caractère artificiel, ce qui ressort aussi de ce fait que la curie est l'unité politique, religieuse et militaire de la Rome patricienne. Chacune paraît avoir fourni à l'origine, à l'armée, une centurie d'infanterie, une décurie de cavaliers, et compté au sénat dix représentants. Les chapelles des curies ont été réunies en un seul édifice sur le *compitum Fabricium*; toutefois, quatre d'entre elles (*Foriensis, Rapta, Velitensis et Velitia*) continuèrent leur culte sur le Palatin où un vieil édifice avait groupé sept curies. Un prêtre, appelé *curio maximus*, fut préposé sous la République à l'ensemble de ces cultes placés sous le patronage de *Juno Quiris*. Pour les votes, le peuple patricien se groupait d'abord par curies; on trouvera au mot ASSEMBLÉE les détails sur les *comices curiatis*; se reporter aussi à l'étude des origines de Rome et de sa religion (V. ROME). De bonne heure les curies perdirent leur importance dans la cité plébéo-patricienne organisée par Servius Tullius; à l'époque historique, elles n'ont plus de vitalité propre; leurs cultes subsistent avec leurs prêtres (flamines), leurs curions et le grand curion entretenus aux frais du trésor (*aes curionium*); les comices curiatis ne subsistent que de nom.

II. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE. — *Curie romaine*. Ce qu'on désigne aujourd'hui sous ce nom, et que nos anciens canonistes appelaient ordinairement *Cour de Rome*, n'est point un corps spécial, dont les membres se réunissent pour agir ou délibérer en commun; c'est l'ensemble ou plutôt la somme des offices très divers établis à Rome, pour seconder les papes dans le gouvernement général de l'Église. Benoît XIV les a répartis en deux classes : *Curie de grâce* et *Curie de justice*. — La première se compose de la *Chancellerie apostolique*, de la *Daterie*, de la *Chambre apostolique*, de la *Pénitencerie apostolique* et des sept *secrétaireries Palatines*, savoir : 1^o la *secrétairerie d'Etat*; 2^o la *secrétairerie des Brefs*; 3^o la *secrétairerie des Mémoires*; 4^o l'*auditorat de Sa Sainteté*; 5^o l'*aumônerie de Sa Sainteté*; 6^o la *secrétairerie des Brefs aux princes*; 7^o la *secrétairerie des Lettres latines*. — La *Curie de justice* comprend la *Rote* et les deux signatures : *Signature de grâce* et *Signature de justice*. — Les *congrégations cardinales* font aussi partie de la curie, mais elles y forment une catégorie particulière. — Dans un sens plus étendu, le mot curie comprend, en outre, la *Famille pontificale* ou maison du pape. — On trouvera, sous les noms qui viennent d'être mentionnés, des indications sur l'origine, la composition et les attributions des institutions qu'ils désignent. E.-H. VOLLET.

CURIEL (Juan-Alonso), savant professeur espagnol du 17^e siècle, né aux environs de Burgos. Il étudia à Valladolid, puis aux universités de Salamanque et d'Alcalá, et entra dans l'ordre des bénédictins. Il était célèbre de son vivant par l'austérité de sa vie, sa libéralité envers les pauvres, son ardeur au travail et passait pour un très grand savant; il mourut en 1609 sans avoir rien publié. On imprima de lui après sa mort : *Lectura seu questiones in Divi Thomae Aquinatis Primam secundam* (Douai, 1618, in-fol.; Anvers, 1624, in-fol.); *Controversiae in diversa loca sacrae scripturae* (Salamanque, 1611, in-fol.).

CURIENNE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Chambéry; 585 hab.

CURIÈRES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Laguiole; 1,019 hab.

CURIEUX (V. AMATEUR).

CURIGA. Ville de l'Espagne ancienne, que l'itinéraire d'Antonin place sur la route de l'embouchure du Guadiana à Mérida. Julia Curiga, comme le prouve l'inscription 1041 du *Corpus*, était à l'endroit où se trouve aujourd'hui Monasterio (Estrémadure).

CURIGER. Famille de sculpteurs et modeleurs en cire, dont le membre le plus célèbre est *Joseph-Antoine* qui travaillait à Paris avant 1772 pour l'orfèvre Rontiers à

qui Hellinger l'avait recommandé. Ayant quitté Paris à cette époque, il y revint en 1784 et y devint très à la mode comme portraitiste. Il a fait un portrait de *Bona-parte*. Joseph-Antoine Curiger mourut en 1810. — Son frère *Joseph-Benoît*, né à Einsiedeln en 1754, mort en 1804, a fait beaucoup de médaillons en cire colorée et en albâtre; il eut trois fils, *Ildefonse*, *Augustin* et *Xavier*, qui travaillaient à Vienne au commencement du siècle.

CURIMATINÆ (V. CHARACINIDÆ).

CURIMATUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Characini* ayant pour caractères : dorsale située directement au milieu du dos, anale assez courte, ventrales en dessous de la dorsale; corps oblong, arrondi au niveau des ventrales, ouverture de la bouche transverse, bords des mâchoires tranchants, sans trace de dents. On connaît environ vingt formes de ce genre, presque toutes de petite taille et propres à l'Amérique tropicale. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

CURIO (V. SCRIBONIUS).

CURION. Chacune des trente curies qui constituaient, à l'origine de Rome, la communauté patricienne, avait à sa tête un chef appelé *curio* ou *curionus*. Le curion avait à s'occuper des affaires politiques et religieuses de la curie; c'est lui qui offrait les sacrifices (*sacra curiona*) assisté de sa femme et de ses enfants. Les trente curions formaient un collège sacerdotal présidé, du moins sous la République, par un *curio maximus*, chargé d'indiquer les fêtes communes aux curies. « Il est probable, dit Marquardt, que les curions étaient élus par les curies elles-mêmes; le *curio maximus*, au contraire, était pris parmi les curions par le peuple tout entier, et, comme il n'était pas seulement prêtre, mais fonctionnaire, il était élu dans des comices spéciaux. » A côté du curion, il y avait, dans chaque curie, un *flamen curialis* dont les attributions sont assez obscures; on pense généralement qu'il était chargé de certains sacrifices particuliers, notamment du culte de *Juno Curitis*. G. MELIN.

BIBL. : J. MARQUARDT, *le Culte chez les Romains*, trad. Brissaud, t. 1, pp. 234 et suiv. — MISPOULET, *Instit. polit. des Romains*, t. II, p. 403. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des instit. rom.*, pp. 6, 497, 513. — MADVIG, *l'Etat romain*, trad. Morel, t. V, p. 85. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, art. *Curia*.

CURIONI (Celio-Secondo), humaniste, né à San Chirico (Piémont) le 1^{er} mai 1503, mort à Bale le 24 nov. 1569. Il était étudiant, lorsqu'il fut attiré vers la réforme par les écrits de Luther; ses conversations le rendirent suspect à l'autorité ecclésiastique; il demeura en Italie poursuivi et souvent emprisonné jusqu'en 1542. Alors il réussit à passer les Alpes et, recommandé par une lettre de Renée de Ferrare, s'établit d'abord à Lausanne, et, vers 1547, définitivement à Bale. Il y obtint à l'université la chaire d'éloquence latine, au pied de laquelle il fit affluer de partout plusieurs générations d'étudiants enthousiasmés par son enseignement. Parmi ses écrits, le plus remarquable est le traité *De Amplitudine beati regni Dei* (s. l. n. d., en 1554). Curioni y développe des idées très larges, peu orthodoxes au sens de ses contemporains calvinistes et luthériens, mais fort intéressantes, sur l'universalité de l'amour de Dieu. F.-H. K.

CURIOSI (Antiq.). Employés de l'administration romaine du Bas-Empire. Ils appartenaient à la catégorie des *agentes in rebus* et exerçaient les fonctions d'inspecteurs de la sûreté générale à Rome et dans les provinces subordonnées au préfet du prétoire puis au maître des offices (*magister officiorum*). On en comptait généralement deux par province; ils surveillaient les gouverneurs, adressaient au pouvoir central des rapports, informaient à l'occasion les gouverneurs eux-mêmes, mais n'avaient pas d'autorité directe. D'autres *curiosi* étaient chargés de la surveillance des côtes et des ports, des douanes et péages, des postes.

CURIOSITÉ (Psychol. et pédag.). La curiosité est le désir de savoir. Elle est de deux espèces, parentes si l'on veut, mais qui diffèrent profondément en dignité et

en nature même. Entre la démanègeaison de savoir n'importe quoi, les riens, les mille nouvelles du jour, les menues affaires et les petits secrets d'autrui, et la passion de connaître scientifiquement, de chercher la vérité ou par soi-même ou dans les ouvrages sérieux, il y a un abîme évidemment. Le fond commun de ces deux tendances est sans doute une certaine activité d'esprit, mais cette activité est si différente de part et d'autre qu'on a pu dire, non sans raison, qu'un de ces goûts, dès qu'il est vif, exclut l'autre, que la grande curiosité tue la petite, et que celle-ci est une marque certaine de médiocrité intellectuelle. Il est assez d'usage d'attribuer aux femmes surtout cet amour des riens. La vérité est que c'est l'effet assez naturel d'une certaine vivacité mentale qui ne sort pas du commun, quand la vie est désœuvrée, ou occupée de travaux qui laissent l'esprit et la langue libres. Eloignées des grandes affaires, naturellement plus amies du détail et surtout plus intéressées que ne le sont les hommes en général par tout ce qui touche au sentiment, les femmes sont plus sujettes, il est vrai, à chercher avidement une excitation agréable dans des choses insignifiantes. Mais qui ne connaît des hommes qui ne le cèdent à aucune femme à cet égard, et des femmes, au contraire, exemptes de cette petitesse d'esprit? C'est un des mille cas où l'on se demande si les traits communément donnés pour caractéristiques de la psychologie des femmes ne sont pas le simple effet des conditions de vie qui leur sont faites.

La curiosité de bon aloi, au contraire, le désir d'apprendre est un des traits les plus élevés de la nature humaine. Cet attribut essentiel d'un être pensant varie infiniment avec l'organisation individuelle, l'hérédité et la culture. L'importance dans le développement intellectuel en est évidente; la question intéressante est de savoir dans quelle mesure et comment une qualité si précieuse peut être accrue par nos soins ou compromise par nos fautes, en un mot, dépend de l'éducation. Or, comme pour les qualités d'initiative en général, il semble certain que, si l'éducation ne donne guère la curiosité, elle la tue quelquefois. Elle peut donc quelque chose pour elle, au moins indirectement, ne fût-ce que d'écarter ce qui l'éteint. La qualité des méthodes d'enseignement peut se mesurer à ce qu'elles font pour favoriser l'initiative intellectuelle, pour exciter encore plus que satisfaire le besoin de savoir et de comprendre. Pitoyables à ce point de vue sont celles qui, laissant l'esprit passif, lui ingurgitent le savoir tout fait, l'accablent de réponses à des questions qu'il ne s'est jamais posées, l'encombrent de faits sans lien, de mots sans contenu, de formules. Les bonnes méthodes, au contraire, visent moins à enseigner beaucoup qu'à donner le désir de savoir; elles développent l'habitude de penser par soi-même et de chercher à se rendre compte. Le moyen, pour cela, c'est avant tout de maintenir la curiosité naturellement si vive de l'enfant, tandis qu'il est rare qu'elle survive aux premières années d'école. L'emploi prématuré et l'abus des livres, l'insuffisance ou la maladresse de l'interrogation, la surcharge des notions mnémoriques par lesquelles on brille dans les examens, telles sont les causes les plus ordinaires de l'indifférence et du dégoût qui chez les écoliers succèdent si souvent à la curiosité première. Il est malheureusement plus facile de signaler le mal et ses causes que de le vaincre. H. MARION.

CURIOSOLITES (*Curiosolite*, *Coriosolites*). Peuple gaulois de la presqu'île armoricaine que César mentionne parmi les *Civitates maritimæ* et qu'on a identifié avec les *Arvi* (V. ce nom) de Ptolémée. Leur territoire, qui correspond à peu près au dép. actuel des Côtes-du-Nord et qui a formé plus tard les évêchés de Dol et d'Aléth (V. ce nom), était limité au N. par la mer, à l'E. par les *Redones*, au S. par les *Venètes* et à l'O. par les *Venètes* et les *Osismii*. Ils furent soumis à la domination romaine en 57 av. J.-C. par le jeune P. Crassus, lieutenant de J. César; mais, dans l'espoir de se faire rendre leurs otages, ils retinrent M. Trebius Gallus que Crassus, pendant son

hivernage dans le pays des *Andecavi*, avait chargé de faire une provision de blé sur leur territoire. A la suite de cet acte de rébellion, César envoya chez eux Titurius Sabinus pour rétablir l'ordre. Les *Curiosolites* ne sont pas mentionnés dans la *Notice des provinces et des cités*; mais, à en juger par une inscription trouvée à Corseul en 1870, ils subsistèrent encore à titre de *civitas* durant une partie de l'époque impériale. Il faut supposer qu'ils furent unis à une autre cité, selon toute vraisemblance à celle des *Redones*, avant la rédaction de la *Notice*. Cependant le souvenir de cette nation persista pendant longtemps encore en Bretagne. Leur nom a été retenu par la ville de Corseul (*Corsoltum* au moyen âge), qui, à en juger par les nombreuses antiquités gallo-romaines qu'on y a découvertes, a dû être une de leurs villes principales, sinon le centre politique et religieux de tout le territoire; de plus, les *Annales* d'Eginhard nous racontent que les Bretons insulaires, chassés de leur île par les Angles et les Saxons, vinrent chercher un asile chez les *Venètes* et les *Curiosolites*.

BIBL. : J. CÉSAR, *De Bello gallico*, II, 34; III, 7, 11; VII, 75. — PLINÉ L'ANCIEN, *Hist. nat.*, IV, xxxiii, 2. — LE PELLETIER DE SOUCY, *Découverte des ruines de l'ancienne ville des Curiosolites*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. (Hist.)*, 1717, I, 294-298. — N. DE LA HOUSSAYE, *Dissert. hist. sur Corseult et les Curiosolites*, dans *Mém. de l'Acad. celtique*, 1807, I, p. 246. — L.-J. BIZEUL, *la Cité d'Alet et les Curiosolites*, dans *Bull. archéol. de l'Association bret.*, 1853, IV, pp. 39-76. — ODORICI LUGET, *Fouilles faites dans le bourg de Corseul*, dans *l'Investigateur*, t. IV, pp. 343-344, 3^e série. — AURÉLIEN DE COURSON, *Des Curiosolites de César et des Corisopites de la Notice des provinces*, dans le *Bull. de la Soc. de géographie*, oct. 1860. — FURNIER, *Rapport sur les fouilles du haut Becherel en Corseul*, dans le *Bull. de la Soc. d'ém. des Côtes-d.-N.*, 1869, 103. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, passim. — LONGNON, *les Cités gallo-romaines de la Bretagne*; Saint-Brieuc, 1873. — Du même, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*; Paris, 1878, pp. 315 et suiv. — ARTHUR DE LA BORDERIE, *Diablintes, Curiosolites et Corisopites*; Paris, 1881.

CURIS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Neuville-sur-Saône; 374 hab.

CURITYBA. Ville du Brésil, ch.-l. de l'Etat du Paraná, sur un plateau des contreforts occidentaux de la Serra de Mar, à 897 m. d'alt.; 15,000 hab. Excellent climat. Presque toutes les maisons ont des jardins. Les céréales et les arbres fruitiers de l'Europe réussissent très bien dans toute cette région. Le nombre des colons européens a augmenté beaucoup depuis 1874, dans les environs de cette ville. Fondée avant 1654 par des chercheurs d'or du São Paulo, elle devint, à partir du 19 déc. 1853, le ch.-l. de la province de Paraná, détachée alors de celle de São Paulo. Un chemin de fer, très remarquable par ses travaux d'art, relie Curityba au port de Paranaguá (114 kil.). R.-B.

CURIUS (V. CURIA [*Gens*]).

CURLEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 76 hab.

CURLU. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles; 329 hab.

CURMAN (Carl-Peter), médecin suédois, né à Sjögestad (län d'Östergötland) le 8 mars 1833. D'abord médecin à Lysekil (1859), il y fonda un nouvel établissement balnéaire (1863), un autre à Stockholm (1866); devint professeur d'anatomie plastique à l'Académie des beaux-arts de Stockholm (1869) et docent en balnéologie et en hydrothérapie à l'Institut Karolin (1880). Il a publié dans *Hyggea*: *Des Bains romains et finnois* (1871); *Sur le Massage* (1873), et dans les *Archives médicales*: *le Climat d'été en Scandinavie et sur le littoral de la mer du Nord* (1877; à part et augmenté, 1879). B.-s.

CURMER (Henri-Léon), éditeur et écrivain français, né à Paris le 17 déc. 1804, mort à Paris le 29 janv. 1870. D'abord principal clerc de notaire, il se fit libraire en 1833 et donna une série de magnifiques éditions illustrées: *Paul et Virginie*, *le Jardin des Plantes*, *les Anglais et les Français peints par eux-mêmes*, *Heures de maître Etienne Chevalier*, *les Trois Règnes de la nature*, *les Contes de Perrault*, *l'Imitation de Jésus-Christ*, *Heures*

d'Anne de Bretagne, *Evangelies des dimanches et fêtes*, etc., etc.; ces trois dernières publications sont d'admirables reproductions en couleurs d'anciens manuscrits. Il collabora d'autre part à divers journaux (*Presse*, *Constitutionnel*, *Union*, etc.) et publia: *De l'Etablissement des bibliothèques communales en France* (Paris, 1846, in-8); *Dresde, Paris, Rome, Montpellier*, poésies (Paris, 1861, 2 vol. in-8; 3^e édit., 1863); *la Propriété littéraire et artistique* (Paris, 1862, in-8); *la Vague*, poésies (Paris, 1865, in-8), etc. L. S.

CURMONT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 49 hab.

CURNIER. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons; 252 hab.

CUROPALATE. Dignité byzantine fort considérable dont les attributions sont assez mal connues. Le curopalate, comme l'indique son nom, avait la garde suprême du Palais sacré (φουλαρχία τῆς ἀγίας), sans que l'on puisse déterminer s'il faut entendre par là l'intendance des bâtiments impériaux ou le commandement de la garde particulière de l'empereur. En tout cas, la fonction disparut vite et le titre n'indiqua plus qu'une très haute dignité palatine. A l'origine, le curopalate prenait rang aussitôt après l'empereur, et à cette époque le titre est souvent accordé à des membres de la famille impériale, parfois même à l'héritier du trône. Jusqu'au VIII^e siècle, la dignité de curopalate resta en tête de la hiérarchie palatine; plus tard, la multiplication des titres de cour, surtout à l'époque des Commènes, la fit descendre de quelques degrés; on trouve au-dessus d'elle au XII^e siècle le titre de protocuropalate; et dans l'énumération de Codinus, qui lui-même en était revêtu, la dignité de curopalate ne vient plus qu'au quinzième rang. Outre le curopalate de la cour de Byzance, un prince du Caucase, le chef de la maison royale d'Ibérie, était investi à titre honoraire de la même dignité; elle avait été conférée par Léon VI au prince Adranasès, et depuis lors elle était demeurée héréditaire dans la dynastie ibérienne. Le roi curopalate d'Ibérie, maréchal honoraire du palais impérial et vassal de l'Empire, était le chef de toute la féodalité du pays. La femme du curopalate s'appelait la curopalattissa. Une des personnes les plus célèbres qui portèrent ce titre est Anne Dalassène, la mère des Commènes. Ch. DIEHL.

BIBL. : SCHLUMBERGER, *Sillographie byzantine*, 489.

CURRADI (Dominique) (V. GHIRLANDAJO).

CURRADI (Benedetto) (V. GHIRLANDAJO).

CURRADI (David) (V. GHIRLANDAJO).

CURRADO (Domenico) (V. GHIRLANDAJO).

CURRADO ou **CURRADI** (Raffaello), sculpteur italien du XVI^e-XVII^e siècle, né à Rovizzano, près de Florence, travaillait, d'après Nagler, vers 1580. D'abord élève de Giulio Parigi, ensuite de Fr. Ferrucci, Currado exécuta une partie de la décoration du palais Pitti et des jardins Boboli. Ses travaux les plus marquants sont des sculptures en porphyre. On possède de lui un colosse revêtu d'une armure à écailles et deux bustes de *Ferdinand I^{er}* et de *Cosme II*, grands-ducs de Toscane, exécutés en collaboration avec Fabrizio Farina (musée des Offices). Il restaura la grande statue de *Moïse*. En initiant Domenico Corsi au secret de la sculpture en porphyre, il s'en fit un aide. Cet artiste l'enseigna à son tour à Cosimo Silvestrini, qui put ainsi terminer la restauration du *Moïse*, commencée par Curradi. Celui-ci se retira en 1636 dans un couvent de Volterra, où il y sculpta un superbe ciboire d'albâtre; et il y mourut en odeur de sainteté.

CURRADO (Francesco), peintre italien, né à Florence en 1570, mort en 1661, fils aîné du sculpteur Taddeo Currado, surnommé *il Battiloro*. Il fréquenta l'atelier de Battista Naldini et y fit de grands progrès. Son coloris se faisait remarquer par sa vigueur, ses personnages par leur noblesse, ses têtes de femmes et d'enfants par leur charme. Plus tard, il se rendit à Rome où il exécuta des toiles pour le roi de Portugal, qui le décora de l'ordre du Christ. De retour à Florence, il mit au jour une quantité énorme

d'ouvrages. Son portrait, peint par lui-même, se trouve dans la collection des Offices. Le musée du Belvédère à Vienne possède son *Abraham recevant les trois Anges*.

CURRAN (John-Philpot), avocat et homme politique anglais, né à Newmarket (Irlande) le 24 juil. 1750, mort à Londres le 14 oct. 1817. Destiné à l'Eglise par sa famille, il préféra le barreau et se fit inscrire à Londres (Middle Temple) en 1773. Il exerça au barreau irlandais à partir de 1775 et s'y distingua bientôt en plaidant des procès électoraux. Nommé conseiller du roi en 1782, il fut élu en 1783 par Killeggan, membre de la Chambre des communes d'Irlande, et il siégea dans l'opposition. Il s'y rendit populaire par ses altercations avec Fitzgibbon (lord Clare) et ses duels retentissants avec ses ennemis politiques, non moins que par ses ardent protestations contre les procédés du gouvernement anglais en Irlande. Pitt chercha à se concilier cet adversaire gênant et lui fit offrir une magistrature, voire même la pairie. Mais Curran refusa ces offres et entra dans un nouveau parti d'opposition formé par Grattan, Daly, Forbes, le duc de Leinster et lord Ponsonby, défendit plusieurs accusés politiques de marque comme Rowan, poursuivi sous l'inculpation d'avoir provoqué les Irlandais à la rébellion armée (1794), comme W. Drennan, les conspirateurs de Drogheda, le révérend W. Jackson, accusé de haute trahison et qui s'empoisonna devant la cour (1795), plusieurs journalistes, etc., etc. Il fut impliqué lui-même dans la rébellion de 1798, arrêté, mais remis aussitôt en liberté. Il fut néanmoins privé de son titre de conseiller du roi. Il défendit alors les chefs de ce mouvement avec infiniment de courage. Après l'acte d'union auquel il avait toujours été opposé et qui, disait-il, devait anéantir l'Irlande, Curran, désespéré et d'ailleurs fort malade, demeura quelque temps éloigné des affaires. Puis il reprit sa place au barreau irlandais. Ses dernières années furent assombries par un drame de famille. Sa sœur Sarah s'était éprise de Robert Emmett (V. ce nom), le chef de la malheureuse insurrection de 1803, et cette liaison causa à Curran les plus graves embarras : on perquisitionna dans sa maison et il dut comparaître devant le conseil privé. Il éprouva aussi des déceptions politiques. Il avait sollicité après la mort de Pitt le poste d'attorney général ; on le lui refusa et il dut se contenter de celui de maître des rôles (1806) qu'il ne garda d'ailleurs qu'un an. Il échoua en 1812 à Newry, aux élections pour la Chambre des communes. Il traîna dès lors une existence désenchantée. Ses discours ont été publiés par Davis en 1855.

R. S.
BIBL. : H. CURRAN, *Life of Curran*; Londres. — Ch. PHILLIPS, *Curran and his contemporaries*; Londres, 1850. — O'REGAN, *Memoir of Curran*, 1817. — LESLIE STEPHEN, *National biography*, t. XIII.

CURRUS (Antiq.) (V. CHAR).

CURRY (John), historien et médecin anglais, né à Dublin, mort en 1780. Après avoir étudié la médecine à Paris, il exerça à Dublin où il se fit une grande réputation. Il a écrit : *An Essay on ordinary fevers* (Londres, 1743, in-8); *Some thoughts on The Nature of fevers* (Londres, 1774, in-8). Il est plus connu par ses ouvrages historiques. Son *Brief Account from the most authentic protestant writers of the irish rebellion 1641* (Londres, 1747, in-8) écrit en faveur des catholiques, souleva une ardente polémique. Son *Historical and critical Review of the civil wars in Ireland* (Dublin, 1775, in-4) a obtenu un grand succès et a eu plusieurs éditions (notamment : Dublin, 1786, 2 vol.; 1810, in-8).

CURSAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 202 hab.

CURSEUR. I. FLATURE. — Petites agrafes qui guident les fils dans les métiers continus à bagues, et qui servent à leur donner leur torsion, en même temps qu'ils règlent leur enroulement autour des bobines (V. FILAGE).

II. ART MILITAIRE (V. HAUSSE).

CURSUS HONORUM (V. EPIGRAPHIE).

CURT (Giusto Le), sculpteur italien du XVII^e siècle. Cet artiste, d'origine flamande, travaillait à Venise vers 1750 ;

quoique ses leçons fussent assez recherchées, il n'avait qu'un talent médiocre, ainsi qu'en témoignent les statues du maître-autel de l'église de la Salute, seules œuvres que l'on connaisse de lui.

Ad. T.
CURTAFOND. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel; 740 hab.

CURTATION (Astron.). Terme anciennement employé qui désigne la différence entre la distance d'une planète au soleil et la projection de cette distance sur l'écliptique. Si i désigne l'inclinaison de l'orbite planétaire sur l'écliptique, et d la distance de cet astre au soleil, la curtation a pour expression :

$$d - d \cos i = d(1 - \cos i) = 2d \sin^2 \frac{i}{2}.$$

CURTATONE (Combat de). Combat où, le 29 mai 1848, une division italienne fut écrasée par des forces autrichiennes triples; elle couvrait le siège de Peschiera qui fut prise le lendemain.

CURTEA DE ARGESU (V. ARGIS).

CURTI (Girolamo), surnommé *il Dentone*, peintre, né à Bologne en 1577, mort à Parme en 1634. Ce peintre s'occupait uniquement de perspective et de décoration; après avoir été ouvrier dans une filature de Bologne, il entra dans l'atelier de Lionello Spada qui lui enseigna les éléments de la perspective; de là il passa à Rome, s'y perfectionna par l'étude de l'architecture antique et se créa en peu de temps la réputation d'un décorateur de premier ordre. Il a travaillé à peu près dans toute l'Italie, à Parme, à Modène, à Ravenne, à Bologne, à Rome, où il décora une des salles du palais Ludovisi; à Trebbio, où il a décoré le palais des comtes Malvasia en collaboration avec Fr. Brigio, etc. Son collaborateur le plus habituel était Angiolo-Michele Colonna, que la souplesse de son talent faisait rechercher par tous les décorateurs de son temps.

CURTI (Francesco), peintre et graveur, né à Bologne en 1603, mort en 1670. On ne connaît guère que les gravures de cet artiste et encore ne peut-on les citer comme des œuvres de grande valeur; il a gravé une suite de seize portraits datés de 1633; un *Traité de dessin* d'après le Guerchin, *Venus dans la forge de Vulcain* d'après Carrache, un *Enfant endormi* d'après le Guide, etc.

CURTI (Pier-Ambrogio), écrivain italien, né à Milan le 2 août 1819. On lui doit de nombreux ouvrages dont quelques-uns offrent encore un certain intérêt, tels que son recueil intitulé : *Tradizioni e leggende di Lombardia* (4 vol. in-8) qui devait faire partie de la grande collection des *Tradizioni italiane* projetée par Brofferio; *Pompei e le sue rovine* (1872-1874, 3 vol. in-8); *Livia Augusta*, roman historique et archéologique assez curieux (1878). On lui doit également la publication d'une certaine de chansons populaires allemandes, dans le journal *la Fama*, et de trente petites compositions grecques également d'origine populaire, dans la revue *la Scuola e la famiglia*. Il eut sous la domination autrichienne d'assez nombreux démêlés avec la police, sur lesquels M. Bersezio donne dans ses mémoires quelques détails.

R. G.
BIBL. : VITTORIO BERSEZIO, *Il Regno di Vittorio Emanuele, Trent'anni di Vita letteraria*; Turin, 1881, t. III, in-8.

CURTI (Charles-Théodore), publiciste suisse, né le 24 déc. 1848 à Rapperschwyl dans le canton de Saint-Gall, d'une famille originaire de Milan, mais fixée depuis 1665 sur les bords du lac de Zurich. Ses débuts dans le journalisme se firent dans la *Gazette de Francfort* qui l'employa pendant deux ans (1870-1871), d'abord comme correspondant en Alsace pendant la guerre franco-allemande, puis comme membre ordinaire de sa rédaction. En 1872, après qu'il fut revenu en Suisse, M. Curti collabora à une feuille radicale, *la Gazette de Saint-Gall*, et prit une part active, soit comme publiciste, soit comme orateur populaire, à une revision, dans la direction centralisatrice, de la constitution fédérale. Les relations d'amitié qui l'unissaient à M. Sonnemann l'attachèrent pour une nouvelle période de six années (1873-1879) à la *Gazette de*

Francfort. En 1875, il fut emprisonné pendant deux mois pour délit de presse; en 1877, il fit de fréquents séjours en France, soit à Paris, soit en province, en qualité de correspondant de divers journaux; en 1879, il fonda avec son ami, l'humoriste Reinhold Ruegg, la *Züricher Post*, qui devint bientôt l'organe le plus autorisé des socialistes de la Suisse orientale. Député à partir de 1881 au conseil national suisse pour le troisième arrondissement saint-gallois, et de 1890 pour la ville de Zurich, il s'est signalé par son activité législative. Un volume de vers, *Bouquet de Fleurs* (1865), un roman religieux, *Jean Elmer* (1876) et de nombreuses publications économiques, philosophiques et sociales composent le bagage littéraire de M. Curti. Ernest STROEHLIN.

CURTIA (Gens). Famille de l'ancienne Rome, d'origine plébéienne, à laquelle appartiennent :

M. Curtius, chevalier romain, qui s'est immortalisé dans la légende par le sacrifice de sa vie. En 389 de Rome, 365 av. J.-C., un gouffre se produisit au milieu du Forum; toute la terre qu'on y jeta ne parvint pas à le combler. Les aruspices, consultés par le sénat, déclarèrent que la volonté des dieux était qu'un citoyen courageux se précipitât dans le gouffre. Alors M. Curtius monta tout armé sur un cheval, et, partant du temple de la Concorde, il s'élança avec son cheval dans le trou béant, qui se referma aussitôt sur lui. Cette légende avait été inventée pour expliquer le nom de *Curtius lacus* que portait une région du Forum. Le héros de cette mort volontaire a été célébré par un grand nombre d'écrivains latins : « C'est notre Hercule et notre Thésée, » dit Cicéron.

Curtius Mettius, Sabin de l'armée de Titus Tatius, qui, lors de la bataille entre Sabins et Romains dans la plaine du Forum, voyant Romulus s'élançant sur lui, se jeta dans un marais qui couvrait alors le Forum avant la construction des égouts, et parvint ensuite à regagner le Capitole où était l'armée sabine; autre étymologie du nom du *Curtius lacus*.

C. Curtius Philo, consul en 309 de Rome, 445 av. J.-C. L'endroit du *Curtius lacus* ayant été frappé de la foudre, le Sénat ordonna qu'il fût entouré d'une clôture; le consul Curtius fit exécuter cet ordre : troisième étymologie du nom du *Curtius lacus*.

Q. Curtius Rufus (V. QUINTE-CURCE). G. L.-G.
BIBL. : VARRON, *De Lingua latina*, V, 32, § 148-150.

CURTIL-SAINT-SEINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine; 107 hab.

CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny; 295 hab.

CURTIL-SOUS-BURNAND. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National; 419 hab.

CURTIL-VERGY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 96 hab.

CURTIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel; 405 hab.

CURTIS (sir William), homme politique anglais, né à Londres le 25 janv. 1752, mort le 18 janv. 1829. Banquier à Londres, il fut élu alderman en 1785, sheriff en 1789 et en 1790 membre de la Chambre des communes pour la Cité, qu'il représenta sans interruption pendant vingt-huit ans. Il fut un des plus zélés partisans de Pitt. En 1795-96, il exerça les hautes fonctions de lord-maire et fut créé baronet le 23 déc. 1802. Mais son torysme forcé finit par le rendre tellement impopulaire qu'il échoua aux élections législatives de 1818. Le gouvernement lui offrit alors un siège à la Chambre des pairs et le titre de lord Tenterden qu'il refusa. En 1819, il se fit élire par Bletchingley (Surrey) et en 1820 il sut rentrer en grâce auprès de ses électeurs de la Cité. Curtius jouit toujours de la faveur de George IV. Son faste ridicule, l'étroitesse de ses opinions politiques lui attirèrent une espèce de célébrité. Il prêta à une infinité d'anecdotes piquantes, de satires, de caricatures dans les journaux du temps et, à la

Chambre des communes, aux plaisanteries perpétuelles des libéraux.

R. S.

CURTIS (George-Ticknor), historien américain, né à Watertown (Massachusetts) le 28 nov. 1812. Elève du collège Harvard, puis avocat à Boston, il s'adonna à des travaux juridiques, publia divers écrits sur le droit maritime, la législation des brevets d'invention, la jurisprudence des tribunaux des Etats-Unis. Son principal ouvrage est l'*History of the origin, formation and adoption of the Constitution of the United States* (New-York, 1855-58, 2 vol.). Il a écrit en outre une *Vie de Daniel Webster* (1870, 2 vol.), et *Last Years of Daniel Webster* (1878).

Aug. M.

CURTIS (George-William), littérateur et publiciste américain, né à Providence (Rhode-Island) le 24 févr. 1824. Après avoir essayé du commerce à New-York et de l'agriculture dans une sorte de phalanstère agricole à Roxbury, Curtis se retira à Concord, où il poursuivit ses études tout en se livrant à des travaux de ferme. Là, il entra en relations avec Emerson, Hawthorne, Thoreau, Channing, au temps où Emerson s'efforçait d'organiser un club avec les éléments « inclubables », mais philosophiques du voisinage. De 1746 à 1750, il séjourna en Europe, où il visita successivement l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Suisse et l'Egypte, tour à tour étudiant à l'université de Berlin ou passant l'hiver à Rome avec un groupe d'artistes américains, Crawford, Hicks, Cranch, Terry, Freeman, Kensett. A son retour (1750), il publia successivement *the Niles Notes of an Howadji*, souvenir du voyage en Egypte; *the Howadji in Syria*; des lettres au journal *la Tribune* de diverses villes d'eaux à la mode, réunies sous le titre de *Lotus Eating* (1850-52). A New-York, il devint l'un des collaborateurs habituels du *Monthly* de Putnam, où il publia la série d'esquisses satiriques de la société, appelée les *Potiphar Papers* (1853), et diverses pièces de vers. Curtis était un des propriétaires du *Monthly* de Putnam; la faillite de l'entreprise (1857), l'engagea dans des embarras pécuniaires dont quinze années de travaux purent enfin le sortir. Il publia deux nouvelles, *Prue and I* en 1856 et *Trumps* en 1862, et dans le *Harper's Magazine*, à partir de 1858, une série d'articles sous le titre de *Editor's Easy Chair*. En 1857, il prit la direction du journal illustré, *Harper's Weekly*. Lorsque la guerre civile éclata, Curtis s'enrôla dans le parti républicain, soutint la candidature présidentielle de Grant en 1868 et 1872, mais se rangea parmi ses adversaires dans la campagne relative au *third term* (candidature du général pour une troisième présidence). Il contribua activement au succès des candidatures de MM. Hayes en 1876 et Garfield en 1880. Partisan résolu et l'un des chefs les plus ardents du mouvement pour la réforme du système administratif, il fut un des promoteurs de la scission provoquée dans le parti républicain par la candidature présidentielle de M. Blaine en 1884, mais ne soutint pas, en 1888, le président démocrate, M. Cleveland, dans sa campagne de réélection contre le candidat républicain, M. Harrison. M. Curtis resta, dans son parti, sinon un dissident, au moins un indépendant. Lors de la fondation du collège Cornell, il fut l'un des premiers professeurs de l'institution. En 1867, il était un des régents de l'université de New-York, comité institué pour surveiller et contrôler au nom de l'Etat les établissements d'instruction supérieure. A. MOIREAU.

CURTIUS (V. CURTIA [Gens]).

CURTIUS (Quintus) (V. QUINTE-CURCE).

CURTIUS (François) l'Aîné, jurisconsulte italien, né à Pavie, où il fut professeur, et mort à Pavie en 1495. On a de lui plusieurs traités : *De Jurejurando propter calumniam*; *De Testibus*; *Consilia*.

BIBL. : DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. par Ch. Guenoux, IV, p. 272. — TAISAND, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes*, 1721, p. 152. — ULYSSE CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, I, p. 528.

CURTIUS (François) le Jeune, jurisconsulte italien,

neveu et fils adoptif du précédent, mort en 1533. Il professa le droit à Pavie et à Mantoue. François I^{er} l'admit dans ses conseils lorsqu'il était maître du duché de Milan. Fait prisonnier après la bataille de Pavie, Curtius n'obtint sa liberté qu'en promettant pour rançon une année de traitement considérable que les Vénitiens lui offraient pour professer à Padoue. Il a écrit un traité *De Feudis* et des *Consilia*. — Ses fils, Roland et François-Jérôme, furent eux-mêmes jurisconsultes.

BIBL. : TAISAND, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes*, 1721, p. 153.

CURTIUS (Valentin), Korte ou Kortheim, théologien luthérien, né à Lebus le 6 janv. 1493, mort à Lubeck le 26 nov. 1567. Il étudia la théologie et entra dans l'ordre des franciscains à Rostock ; mais, ayant embrassé la Réforme, il y devint pasteur en 1528. En 1534, il fut appelé à Lubeck, où il devint surintendant général des Eglises. Il eut une influence considérable dans les Eglises luthériennes de l'Allemagne du Nord, prit part à tous les colloques importants et à toutes les discussions théologiques qui agitérent la seconde moitié du xvi^e siècle, et rédigea en 1560 la *Formula lubecensis*, ou *Formula consensus de doctrina evangelii et administratione sacramentorum*, qui fut signée par tous ses collègues, adoptée par le conseil, et conserva l'autorité d'une confession de foi. Il écrivit aussi, en 1561, une *Protestatio contra Synodum tridentinum*.

CURTIUS (Corneille) ou DE CORTE, historien belge, né à Bruxelles vers 1590, mort à Waesmunster le 9 oct. 1638. Il entra dans l'ordre des augustins et enseigna la théologie à Louvain. Il occupa ensuite dans son ordre de hautes fonctions qui l'amènèrent à voyager en Allemagne, en Bohême et en Autriche. Il était fort instruit et parlait un grand nombre de langues. Ses principaux ouvrages ont trait à l'hagiographie. Ce sont : *Vitæ SS. Ruperti et Vigiilii, anstistitum Salisburgensium* (Ingolstadt, 1621, in-8) ; *Virorum illustrium ex ordine Eremitarum D. Augustini Elogia cum singulorum expressis ad vivum iconibus* (Anvers, 1636, in-4). *Beatus Nicolaus Tolentinus, aliquot aliquot ejusdem ordinis Beati* (Anvers, 1637, in-8). E. H.

BIBL. : SWEERTIUS, *Athenæ Belgicæ sive nomenclator germ. infer. script.* ; Anvers, 1628, in-fol. — FOPPENS, *Bibliotheca belgica* ; Malines, 1739, 2 vol. in-4. — MIRÆUS, *Bibliotheca ecclesiastica* ; Louvain, 1723, in-4.

CURTIUS (Ernst), célèbre historien allemand, né à Lubeck le 2 sept. 1814, professeur à l'université de Berlin (1843), précepteur du prince Frédéric (plus tard empereur), directeur du musée d'antiquités de Berlin. Ses écrits principaux sont : *De Portibus athenarum* (Halle, 1842) ; *Klassische Studien* (Bonn, 1840), paraphrase de poètes grecs ; *Anecdota delphica* (Berlin, 1843) ; *Inscriptiones atticæ XII* (1848) ; *Die Akropolis von Athen* (1844). Il fit ensuite une série de voyages archéologiques en Grèce et en Asie Mineure, prépara les fameuses fouilles d'Olympie ; il publia alors : *Naxos* (1846) ; *Olympia* (1852) ; *Die Ionia* (1855), ouvrage capital où il prit le contrepié de la thèse d'Otfried Muller et mit en relief le rôle capital des Ioniens dans la civilisation hellénique ; puis *Ueber den religiösen Charakter der griechischen Münzen* ; *Beiträge zur Gesch. und Topographie Kleinasiens* (1872) ; *Ephesos* (1874) ; *Atlas von Athen* (1878). Il avait, dès 1852, publié un autre ouvrage de premier ordre, *Peloponnesos* (Gotha, 1851-52, 2 vol.) ; de 1857 à 1861 parut son *Histoire grecque* (1884, 5^e éd.), traduite par Bouché-Leclercq, qui reste la meilleure par les qualités du style, non moins que par la vive intelligence de Curtius, malgré quelques faiblesses dans l'érudition. Comme littérateur et critique, E. Curtius a donné des discours académiques et d'apparat qui ont eu le plus vif succès. Ils sont réunis sous le titre : *Alertum und Gegenwart*.

CURTIUS (George), célèbre philologue et linguiste allemand, né à Lubeck le 16 avr. 1820, mort à Hermsdorf, près de Warmbrunn le 12 août 1885. Après de bonnes études

au gymnase de sa ville natale, il suivit les cours des universités de Bonn et de Berlin et en particulier ceux de Ritschl, Welcker, Lassen et A.-W. Schlegel, dans la première de ces villes, de Lachmann, Boeckh, Ranke et Bopp, dans la seconde. Dirigé par l'illustre fondateur de la grammaire comparée dans les voies de la science nouvelle, il indiqua par son premier travail, *De Nomine græcorum formatione* (1842), dont il lui adressa la dédicace, le rôle qu'il était destiné à jouer en appliquant les méthodes de son maître à l'étude phonétique et morphologique de la langue grecque. « Habilité » comme docteur pour la philologie classique en 1846 par l'université de Berlin, durant un séjour de trois ans qu'il fit à Dresde en qualité de professeur au Vitzdhum'schen Gymnasium de cette ville, il fut ensuite nommé (1849) professeur de philologie classique à l'université de Prague, d'où il passa en 1854 à celle de Kiel et enfin (1861), toujours au même titre, à celle de Leipzig où se trouva laquelle il enseigna jusqu'à sa mort. Indépendamment d'un grand nombre de discours d'ouverture de cours, de dissertations scientifiques, de comptes rendus, d'articles de revues, etc., dont les plus importants ont été réunis en volumes sous le titre de *Kleinen Schriften von Georg Curtius* (1886), on lui doit les ouvrages suivants : *Grundsätze der griechischen Etymologie*, dont la première édition parut en deux parties (1858-1862) ; ce livre, qui est l'œuvre capitale de Curtius, eut un succès considérable constaté par les cinq éditions dont il a été l'objet en moins de vingt ans (la dernière est de 1879) ; *Zur Chronologie der indogermanischen Sprachforschung* (1867 ; une nouvelle édition en 1873), traduit en français par Bergaigne (1869) sous le titre de *la Chronologie dans la formation des langues indo-germaniques* ; *Das Verbum der griechischen Sprache* ; deux volumes dont le premier parut en 1873 et le second en 1876 ; une seconde édition en 1877-1880. Curtius est encore l'auteur d'une grammaire grecque à l'usage des écoles (*Griechische Schulgrammatik*) dont l'on compte jusqu'à ce jour dix-huit éditions. Ce résumé pratique, dans lequel il a pris pour tâche de tirer le meilleur parti possible au point de vue pédagogique des données de la grammaire comparative, a été traduit en français par M. P. Clairin (1884).

Son activité scientifique se traduisit enfin par la part qu'il prit et la direction qu'il imprima à la série de travaux publiés de 1868 à 1878 sous le titre de *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik* (10 vol.). Cette importante collection se compose, à part ses propres contributions, de mémoires rédigés par ses meilleurs élèves sur des questions se rattachant aux matières qu'indique l'intitulé. Quelques mois avant sa mort, Curtius publia sous le titre de *Zur Kritik der neuesten Sprachforschung*, un petit ouvrage de polémique dirigé contre les principes de l'école dite de la nouvelle grammaire, dont plusieurs de ses anciens élèves étaient les promoteurs ou les adhérents. Paul REGNAUD.

CURTO (Jean-Baptiste-Théodore, baron), général français, né à Montpellier le 26 mars 1772, mort vers 1832. Il s'engagea dès l'âge de quatorze ans dans un régiment de dragons, parvint rapidement au grade de capitaine, passa, en 1792, comme chef d'escadrons, dans un régiment de hussards, servit avec distinction dans les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie, d'Helvétie et d'Egypte (1792-1802), fut chargé de diverses missions à Rome et en Calabre et devint colonel en 1804. Il fit la campagne de 1805 en Allemagne, fut remarqué, pendant celle de 1809, aux batailles de Raab et de Wagram et reçut, en récompense de sa belle conduite dans ces deux journées, la décoration de la couronne de fer et le titre de baron. Nommé général quelque temps après, il fut envoyé en Espagne (1811) où, à la tête d'une brigade de cavalerie, il se comporta très vaillamment aux Arapiles (1812) et à Vittoria (1813). Il prit part ensuite aux dernières opérations de la grande armée en Allemagne à la fin de 1813

et, pendant la campagne de France, mérita surtout des éloges pour avoir culbuté, avec 1,200 hommes, un carré de 3,000 Russes et pris toute l'artillerie d'un corps d'armée à la bataille de Brienne. La Restauration le fit chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Thionville. Pendant les Cent-Jours, il refusa d'abord de reconnaître Napoléon, se soumit ensuite, mais fut mis à la retraite, Louis XVIII remonté sur le trône le rappela à l'activité. Curto exerça depuis divers commandements en rapport avec son grade et finit comme inspecteur général de cavalerie. A. DEBIDOUR.

CURTZ (Sébastien), mathématicien allemand, né à Nuremberg en 1576, mort en 1639, auteur d'un *Compendium Arithmeticae*, écrit en allemand et très souvent réimprimé. Il composa également une *Arithmetica perfecta* (1619) et une *Philosophia mathematica* (posthume, 1654); enfin il traduisit du hollandais le *Thesaurus Geometricus* de Sylvandt Hunss.

CURTZ (Albert), savant allemand, né à Munich en 1600, mort à Munich le 19 déc. 1671. Entré en 1616 dans la Société de Jésus, il enseigna les mathématiques et la philosophie dans diverses maisons de son ordre et devint, en 1646, recteur du collège de Neubourg (Bavière). Il a écrit : *Novum Caeli systema* (Dillingen, 1616, in-4); *Amussis Ferdinandea* (Munich, 1651, in-fol.); *Problema austriacum* (Munich, 1655). On lui doit en outre une édition très précieuse des observations faites par Tycho-Brahé de 1582 à 1601 : *Historia caelestis complectens observationes Tychonis Brahe, cum commentariis Lucii Barretti* (anagramme de Alberti Curtii) (Vienne, 1657; Augsburg, 1666, 2 vol. in-fol.). L. S.

BIBL. : J.-F. WEIDLER, *Historia astronomiae*; Vitebergue, 1741, p. 455, in-4.

CURUPAITY. Nom d'une partie escarpée de la rive gauche du Paraguay, entre Humaità et Curuzú. Pendant la guerre entre le dictateur Lopez II, du Paraguay et le Brésil, la République Argentine et l'Uruguay, il y avait à cet endroit des batteries sur le fleuve et un retranchement protégé par des marais et par un lac. Cette position, défendue par le général Diaz, fut longtemps bombardée par l'amiral brésilien Farnandé. Le 22 sept. 1866, les Argentins, sous le général Bartolomé Mitre, et les Brésiliens sous le général Porto-Alègre, y furent repoussés avec de grandes pertes. Le 15 août 1867, les cuirassés brésiliens, dirigés par l'amiral Inhauma, forcèrent les batteries de Curupaity et commencèrent le bombardement d'Humaità. Enfin, le 24 mars 1868, les Brésiliens s'étant emparés des lignes de Sauce, à l'O. les Paraguayens évacuèrent Curupaity.

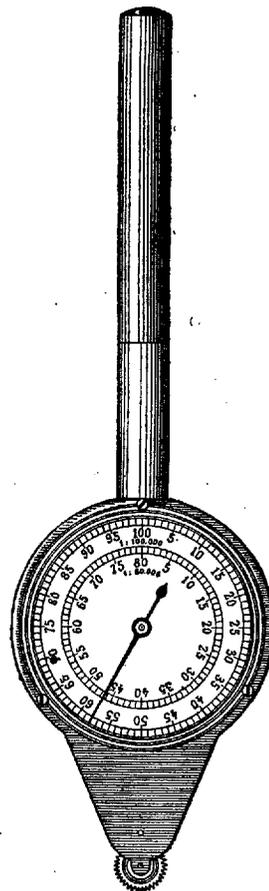
CURVALE. Com. du dép. du Tarn., arr. d'Albi, cant. d'Alban, sur le Rancé; 2,229 hab. Ce village possédait autrefois un château dont la fondation paraît remonter au x^e siècle; il fut assiégé et pris par les Anglais en 1380. On y enferma, en 1450, Marie de Bourbon, fille d'Éléonore de Vendôme et de Jean de Bourbon, comte de La Marche, et on l'y garda pendant treize ans. Il n'en subsiste que des ruines sans importance. La com. de Curvalle comprend les paroisses de Villeneuve, de Saint-Pierre-d'Illiergues, de Montredon et de Nègremont. A 50 m. de l'église de Nègremont, près de la fontaine de Saint-Martin, est une croix en granit du xii^e siècle. C. C.

CURVILIGNE (V. COORDONNÉES).

CURVIMÈTRE (Géom.). Le curvimètre est un petit instrument de poche destiné à donner, après une seule opération et par une simple lecture : 1^o la longueur métrique d'une ligne quelconque, droite ou courbe, tracée sur une carte ou un plan; 2^o la longueur naturelle correspondant à une longueur graphique sur les cartes en dix millièmes et en cent millièmes et sur les cartes dont les échelles sont des multiples ou des sous-multiples des précédentes. Le curvimètre est une application d'une propriété de la vis micrométrique, mise à profit par M. Gaumet. Il y en a de tout modèle et de toute forme : le plus employé aujourd'hui est à cadran et à manche (fig.); il sert à mesurer instantanément et sans report à l'échelle, les distances sur les

cartes géographiques et les plans, quelles que soient leurs échelles. Grâce à un mécanisme établi avec le plus grand soin, à sa roulette d'un très petit diamètre et à son manche indispensable aux mouvements de la main, il donne rapidement et avec une grande précision les distances

cherchées. Le cadran porte deux graduations : la première, extérieure, mesurant exactement un mètre, est divisée en 100 centim. Le curvimètre peut donc remplacer le mètre, et, de plus, il a l'avantage de mesurer les courbes. Cette graduation correspond aussi à l'échelle du 100,000^e, adoptée pour plusieurs cartes françaises et étrangères. La seconde graduation, intérieure, est faite spécialement pour les cartes de l'état-major français à l'échelle du 80,000^e. Pour se servir du curvimètre, on met l'aiguille à zéro en faisant tourner la roulette; on saisit le manche du curvimètre entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite et on suit avec la roulette le chemin dont on veut avoir la distance. L'aiguille indiquera sur le cadran le nombre de kilomètres du chemin parcouru. Si l'échelle de la carte est un multiple ou une fraction d'une des deux graduations du cadran, il faut multiplier ou diviser par ce multiple ou cette fraction le chiffre indiqué par l'aiguille. On peut aussi tout simplement appliquer



Curvimètre à cadran.

le curvimètre sur l'échelle métrique qui se trouve généralement sur la carte, en le faisant marcher à reculons depuis le zéro de ladite échelle jusqu'à ce que l'aiguille du cadran soit revenue à son point de départ, au point où le curvimètre s'arrêtera sur l'échelle métrique. On lira précisément sur la graduation de cette échelle, et sans aucun calcul, le nombre de kilomètres cherché. Avec cette manière de procéder, le cadran est même inutile, et en effet il existe de petits curvimètres très simples et peu coûteux qui sont construits dans cet ordre d'idées. L. KNAB.

CURWEN (Samuel), loyaliste américain pendant la guerre de l'Indépendance, né en 1715 à Salem (Massachusetts), mort en Amérique en avr. 1802. Après avoir servi comme capitaine contre Louisbourg en 1744-45, il occupa pendant quinze ans un emploi dans la perception des taxes royales. En 1774, il était juge dans une cour d'amirauté, et soutint le gouverneur Hutchinson contre l'opposition faite à la prérogative royale et à l'autorité du parlement sur les colonies. Ayant pris nettement parti pour la métropole, dès le début de la querelle, il s'embarqua à Philadelphie en mai 1775 et passa en Angleterre tout le temps que dura la guerre. Il rentra en Amérique en 1784 et y vécut sans être molesté pour son attitude politique. Il a laissé de son séjour en Angleterre, de ses voyages, amusements et occupations diverses pendant cette période, un journal intéressant qui fut publié en 1842 par son petit-fils, sous le titre

suivant : *Journal and Letters of the late Samuel Curwen, an American Refugee in England, from 1775 to 1784*. On y trouve de curieuses notes sur les hommes et les métiers du temps, sur la société de Londres, les théâtres, les opinions des réfugiés sur les affaires d'Amérique, les prédicateurs en vogue, etc. Aug. M.

CURZAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Luzignan, sur la Vonne; 870 hab. L'église a conservé une élégante porte du xv^e siècle. Château des xv^e et xvi^e siècles. Source intermittente de la Follière. La seigneurie de Curzay relevait du château de Lusignan.

CURZOLA. Ile autrichienne de la mer Adriatique, qui fait partie de l'archipel dalmate. Elle est située au N.-O. de Raguse, en face de la presqu'île de Sabbioncello; 260 kil. q.; 12,400 hab. environ. Elle a pour chef-lieu la ville de Carzola (2,000 hab.), station du Lloyd autrichien. Le bourg principal est Blato (4,000 hab.). Elle s'appelle en croate Korčula.

CURZON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Lusignan; 990 hab.

CURZON (Paul-Alfred de), peintre français, né à Moulinet (Vienne) en 1820. Elève de Drolling et de Cabat, il a peint surtout des paysages, et son talent gracieux a été apprécié du public. Ses principaux tableaux sont *Dante et Virgile sur le rivage du Purgatoire* (1855, Musée du Luxembourg), *Ecco Fiori* (1861), *Vendange à Prociada* (1864), *Souvenir des Côtes de Provence* (1874), *Campagne de Rome* (1887), etc.

CUSÆ (Géogr. anc.). Ville d'Egypte, nome Lycopolite (Thébaïde), résidence de la légion II^e *Constantia Thebæorum*. Evêché.

CUSANNE (Riv.) (V. CÔTE-D'OR, t. XII, p. 1487).

CUSANO (Aloysius), juriconsulte d'origine espagnole, né en 1595, mort en 1660. Il passa sa vie à Milan, où il acquit une grande réputation de savoir et occupa de hautes fonctions administratives; il devint même président du conseil de régence du Milanais. Argelati mentionne de lui : *Respuesta al cap. vii del libro I de la pesquisa de Jac. Casano que funda las pretensiones de la corona de Francia al ducado de Milan* (Madrid, 1644, in-4).

CUSANO (V. CUSÆ [Nicolas de]).

CUSATI (Girolamo), peintre napolitain, mort vers 1720. Cet artiste, qui cultivait spécialement la peinture de fleurs et de fruits, se distingua aussi dans la peinture comique.

CUSCAMINE (Chim.). Alcaoloïde cristallisé, trouvé par O. Hesse dans une écorce de quinquina, probablement le *C. Pelletierana*. On traite les eaux mères, provenant de la préparation de l'aricine, par une petite quantité d'acide azotique : il se précipite des nitrates, qu'on transforme en oxalates; l'oxalate de cuscamine étant fort peu soluble, on met la base en liberté et on la fait cristalliser dans l'alcool. La cuscamine est sous forme de prismes aplatis, fusibles à 218°, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; sa saveur est astringente, faiblement amère. Ses sels, qui ne sont pas fluorescents, ne se colorent pas par le chlorure ferrique; les alcalis en séparent la base sous forme d'un précipité floconneux. Le *chlorhydrate*, le *chloroplatinate* et le *chloraurate* n'ont pas été obtenus à l'état cristallin. Le *bromhydrate* est en lamelles incolores, tandis que l'*iodhydrate* est un précipité blanc, devenant peu à peu cristallin. Le *nitrate* est en aiguilles déliées, à peine solubles dans l'eau; il en est de même de l'*oxalate neutre*; l'*oxalate acide* est en prismes groupés en étoiles (O. Hesse, *Liebig's An. chem.*, t. CC, 302). Ed. Bourgoïn.

CUSCATLAN (V. CUZCATLAN).

CUSCO (Edouard-Gabriel), chirurgien français contemporain, né à Paris le 23 déc. 1819. Il a fait toutes ses études médicales dans cette ville et a été nommé successivement interne des hôpitaux au concours de 1843, aide d'anatomie en 1845, prosecteur en 1847. Reçu docteur en août 1848, il concourut la même année pour la place de chirurgien du bureau central des hôpitaux et sortit victorieux de la lutte, à peine âgé de vingt-neuf ans. Nous citerons

de lui : *Recherches sur différents points d'anatomie, de physiologie, de pathologie* (Thèse de doctorat, 1848), recherches personnelles importantes en ce qui concerne plusieurs des nerfs crâniens; *De l'Antéflexion et de la rétroflexion de l'utérus* (Thèse d'agrégation, 1853); *Leçons sur la syphilis* faites à l'hôpital du Midi (1862); *Eruptions du larynx* survenant dans la période secondaire de la syphilis (thèse de doctorat, 1864; ces lésions n'avaient pas encore été signalées), *Bec-de-lièvre compliqué*, procédé autoplastique spécial (1875); *Cautérisation linéaire des paupières* contre le blépharospasme et l'entropion (1878). M. Cusco a commencé à la Salpêtrière en 1857 un cours d'ophtalmologie et d'ophtalmoscopie, auquel il a joint à l'hôpital de Lariboisière, puis à l'Hôtel-Dieu, l'installation d'une clinique régulière des maladies des yeux, qu'il a dirigée pendant dix ans, et qui fait partie aujourd'hui de l'enseignement officiel de la faculté. Il est aussi l'inventeur de divers instruments et appareils, entre autres d'appareils de suspension chirurgicale des membres, d'un spéculum utérin bivalve qui est devenu d'un emploi général, d'une pince à phimosis et d'un appareil renfermant des lentilles optiques douées d'élasticité et dont, par conséquent, le pouvoir de réfraction peut varier. L'on peut ainsi, dans les cours de physique, reproduire expérimentalement l'accommodation naturelle de l'œil, et démontrer que cette accommodation aux distances résulte des variations imprimées à la convexité du cristallin. Enfin, c'est à l'initiative de M. Cusco et sur ses instances, que la faculté de médecine de Paris a été dotée en 1871 d'une chaire d'histoire de la médecine due à la donation généreuse de feu Salmon de Champotran, chaire que le donateur créait en faveur de M. Cusco, mais que ce dernier déclina en insistant pour que son ami, l'érudit Deremberg, en fût chargé. M. Cusco fait partie de l'Académie de médecine depuis avril 1881. D^r A. DUREAU.

CUSCUTE. I. BOTANIQUE. — (*Cuscuta* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Convolvulacées, qui a donné son nom au groupe des Cuscutées. Ce sont des herbes annuelles, parasites, remarquables par leurs tiges filiformes, très allongées, de couleur rougeâtre ou jaunâtre, dépourvues de feuilles, mais présentant des écailles à l'aisselle desquelles se développent les rameaux et des glomérules de fleurs d'un blanc rosé, jaunâtres ou verdâtres. Ces fleurs, hermaphrodites et régulières, ont un calice de cinq sépales, une corolle gamopétale, campanulée, à cinq lobes, munie en dedans de cinq écailles pétaloïdes minces, ordinairement laciniées, au-dessus desquelles sont placées cinq étamines à anthères biloculaires et introrsées. L'ovaire, supère et biloculaire, devient à la maturité une capsule membraneuse, à déhiscence circulaire (*Pyxide*). Les graines contiennent, sous leurs téguments, un gros albumen charnu, autour duquel s'enroule en spirale un embryon filiforme, dépourvu de cotylédons. Au moment de la germination, une des extrémités de l'embryon s'allonge et s'enfonce en terre comme le ferait une radicule. L'autre extrémité s'élève, grandit et émet çà et



Cuscuta major DC. (rameaux florifères).

là des racines adventives en forme de suçoirs, au moyen desquelles elle s'accroche à certaines plantes, aux dépens desquelles elle vit, car à ce moment la racine se détruit. — Les Cuscutées ont des représentants dans toutes les régions du globe; elles sont surtout nombreuses en Amérique. Le *Cuscuta epithymum* Murr. (*C. minor* DC.), qu'on appelle vulgairement Petite Cuscute, Teigne, Tei-

grasse, Rache, Cheveux de Vénus, Cheveux du Diable, et dont le *C. trifoliâ* Babingt, n'est qu'une variété, se développe surtout dans les prairies artificielles et est souvent un véritable fléau pour l'agriculture. Il vit aux dépens de la Luzerne et du Trèfle. On le trouve également sur le Thym, le Serpolet, le Genêt à balai, les Ajoncs et les Bruyères. Une espèce voisine, le *C. major* DC. (*C. europea* L.), vit en parasite sur l'Ortie dioïque, mais aussi sur le Houblon, la Pomme de terre, la Vesce et la Fève de marais. Le *C. densiflora* Soy.-Willm. (*C. epilinum* Weihe; *Epilinnella cuscutoïdes* Pfeiff.), au contraire, se développe spécialement dans les champs de Lin, où il cause souvent des dégâts considérables; de là son nom vulgaire de Bourreau du Lin.

Ed. LEF.

II. AGRICULTURE. — La cuscute est une plante parasite très nuisible à la luzerne, au trèfle, au lin, au chanvre, etc. Les cultivateurs lui donnent communément les noms de teigne, rage, cheveux du diable, rogne, cheveux de Vénus, tortillon, etc., etc.

Nocuité de la cuscute. La cuscute est annuelle et se reproduit surtout par ses graines; cependant il résulte d'observations récentes que cette plante peut résister aux froids de l'hiver; souvent elle résiste jusqu'au printemps sur les plantes qu'elle a attaquées l'année précédente. Mais ce n'est pas seulement par les graines que cette plante parasite se propage; elle se multiplie aussi à l'aide des filaments capillaires, rameux et plus ou moins rougeâtres, qui constituent ses tiges. Il résulte d'expériences faites par Bienvenuti que des fragments de ces tiges jetés dans une luzernière, donnent naissance à des cuscutes qui se développent et s'accroissent de jour en jour. Ce n'est pas d'hier que la cuscute, par la facilité avec laquelle elle se multiplie et la difficulté que présente sa destruction, est justement redoutée des agriculteurs. La nocuité ou plutôt le parasitisme de la cuscute réside dans ce fait que ses longues tiges grêles et filiformes s'enroulent sur les tiges des plantes qu'elles épuisent en enlevant toute leur nourriture par de nombreux suçoirs. Parmi les diverses espèces de cuscute, c'est sans contredit celle qui attaque les légumineuses fourragères, trèfles, luzernes et sainfoins, qui cause le plus de dommages aux agriculteurs, et contre la propagation de laquelle des mesures générales pourraient être utilement prises. D'autres espèces de cuscutes vivent aux dépens de divers arbres et arbustes, tels que les cytises, le baguenaudier, le sophora, les robiniers, les bruyères, la vigne, la tomate, le sorbier, etc. Ces diverses plantes ont beaucoup à souffrir de la cuscute lorsqu'elles se trouvent atteintes, mais le fait est plus rare que pour les légumineuses herbacées, qu'elle fait périr le plus souvent.

Moyens préservatifs. Pour préserver les champs des ravages de ces parasites, il y a plusieurs moyens. 1° Le plus efficace est évidemment de s'assurer de la pureté des graines de luzerne, de trèfle et de sainfoin que l'on emploie. La récente création d'une station d'essai des semences à l'Institut agronomique de Paris, permet de les faire contrôler aujourd'hui en France, comme on le fait depuis des années avec grand profit en Suisse, en Danemark et dans divers autres pays. D'ailleurs, il est bon de faire remarquer que les graines de la cuscute sont plus petites que celles du trèfle et de la luzerne. On peut les séparer à l'aide de tamis et de crible. 2° Ne pas employer, pour fumer les prairies artificielles, le fumier des bestiaux nourris avec des fourrages infestés de cuscute, car généralement cette graine ne fait que traverser le tube digestif et, comme elle conserve longtemps sa faculté germinative, les fumiers la transporteraient infailliblement là où elle n'existait pas. 3° Lorsque l'agriculteur récolte lui-même ses graines de plantes fourragères, ne pas prendre celles-ci dans les champs infestés, ou, dans les cas d'absolue nécessité, les récolter à la main. Toutefois, nous devons ajouter que ces moyens préservatifs ne sont pas toujours suffisants, et l'on est souvent forcé de recourir aux moyens de destruction qui sont d'ailleurs peu nombreux.

Moyens de destruction. Parmi les moyens dont l'expérience a le mieux démontré l'efficacité, nous citerons : 1° Le parcours des moutons, renouvelé pendant deux ou trois ans. 2° Avant que la cuscute ait pu fleurir, couper à la faux ou à la faucille les plantes attaquées; elles repousseront, on les coupera de nouveau et chaque fois à hauteur de 5 à 8 centim.; la cuscute ne fleurira ni ne grainera, et l'année suivante elle aura probablement disparu si on a eu soin, comme le commande M. de Dombasle, d'opérer dès que la cuscute se montre. 3° M. Prillieux recommande, aussitôt qu'une tache de cuscute se montre, de la cerner d'abord de façon à ce que pas un pied atteint ne reste en dehors de la limite. Il ne faut pas oublier que le moindre fragment de tige de cuscute suffit pour produire un nouveau foyer d'infection. On peut râteler d'abord la place envahie, amasser au centre la cuscute enlevée, avec un peu de paille, y verser du pétrole et y mettre le feu, puis retourner à la bêche toute la portion où l'invasion a été reconnue et qui a été précédemment limitée. Si c'est une prairie permanente, sur une luzerne, que l'on a fait l'opération, on ramène sur la terre qui vient d'être labourée des graines de graminées, de ray-grass par exemple, que la cuscute n'attaque pas. La place mise à nu se recouvrira d'herbe sans que l'on risque que quelques rameaux de cuscute échappés à la destruction produisent de nouveaux centres d'invasion. 4° On peut encore employer la chaux, comme cela se pratique dans certaines régions de la Normandie et de la Champagne; on dissémine sur la place infestée, et pendant plusieurs jours de suite, de la chaux vive en poudre. On choisit un temps sec, et on sème la poudre caustique le soir et le matin; la rosée, le brouillard la font adhérer à la plante parasite, dont elle détruit les suçoirs par son action caustique. Les racines de la luzerne n'en ressentent pas l'influence. M. Devèze a proposé de détruire la cuscute en recouvrant les parties où elle végète avec de la tannée; ce moyen réussit, paraît-il, assez fréquemment. 5° Enfin, un autre moyen de destruction qui semble avoir gagné la faveur des agriculteurs dans ces dernières années est l'arrosage avec des dissolutions de sels métalliques et notamment de sulfate de fer. Déjà, en 1826, Bonafous, se rappelant que Davy avait constaté que les sels métalliques étaient de véritables poisons pour les plantes, avait proposé d'aiguiser souvent la faux avec une pierre trempée dans du sulfate de fer. Mais c'est M. Ponsard qui, le premier, a proposé l'arrosage des places atteintes. Voici en quoi consiste son procédé: on fauche ras de terre les endroits envahis par la cuscute, on rassemble les débris avec soin et on les transporte dans un sac au dehors de la luzernière; puis avec une dissolution de sulfate de fer ou *couperose verte* (4 à 8 kilogr. par 100 litres d'eau) et au moyen d'un arrosoir à pomme percée de petits trous, on mouille toute la surface qui a été nettoyée. Sous l'action de cette solution vitriolique, fait observer M. Heuzé, les fragments des tiges qui sont encore enroulés aux collets de la luzerne ou qui existent sur le sol prennent promptement une teinte brune et perdent leur vitalité. On peut encore arroser la place cuscutee avec du purin renfermant 2 à 4 % de sulfate de fer; ce moyen est même très efficace. Bien d'autres moyens ont été préconisés, mais leur efficacité est douteuse. D'ailleurs Schneider a signalé que dans certaines années la cuscute disparaît d'une ferme et même d'une contrée, sans qu'on puisse expliquer cette particularité par l'action des phénomènes atmosphériques. En résumé, le moyen indiqué par M. Prillieux semble le plus pratique dans la grande majorité des cas. En Allemagne, dans certaines circonscriptions, la destruction de la cuscute a été rendue obligatoire; dans le district d'Engen (Bade), les détenteurs des terres où l'on rencontre de la cuscute en fleur sont passibles d'une amende qui peut s'élever à 25 fr., et la destruction est faite par un tiers aux frais du contrevenant. En France, les préfets peuvent aujourd'hui prendre des arrêtés prescrivant la destruction de la cuscute (V. CUSCUTEUR). Albert LARBALÉTRIER.

BIBL. : AGRICULTURE. — MAGNE et BAILLET, *Traité d'agriculture pratique*, 1875, t. II, in-18. — Congrès international d'agriculture à Paris en 1889, *Rapports de la sixième section* (Plantes nuisibles, par M. Prillieux). — G. HEUZE, *les Plantes fourragères*, 1885, t. II, in-18.

CUSCUTEUR C'est un appareil servant à séparer automatiquement les graines de cuscute des semences de luzerne, de trèfle, de sainfoin, etc. Très répandus en Angleterre et en Allemagne, ces instruments commencent à être employés en France par les marchands grainiers qui tiennent à ne livrer à leurs clients que des graines exemptes de cuscute. Un des plus simples consiste en une sorte de cylindre garni d'une toile métallique spéciale à la semence que l'on veut nettoyer, monté sur deux axes très excentrés qu'on pose sur un bâti. On enferme dans ce cylindre un ou plusieurs décalitres de la graine à purifier et on donne à l'instrument un mouvement lent pendant quelques minutes. La graine de cuscute plus fine que les graines de légumineuses, se détache et passe à travers la toile métallique; ces graines sont ensuite incinérées dans un foyer. On construit également d'autres cuscuteurs plus perfectionnés qui brisent les capsules de cuscute et mettent par conséquent à nu les très petites semences de cette plante parasite, pour ensuite les séparer des graines des plantes utiles. Alb. L.

CUSE-ADRISANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 144 hab.

CUSE (Nicolas de), théologien et cardinal, né en 1401, mort à Todi (Italie) le 14 août 1464. Le nom de son père, batelier sur la Moselle, était Chrypffs (écrevisse); Nicolas fut appelé *Cusanus*, du nom de son lieu d'origine, Cues, dans le diocèse de Trèves. Il étudia d'abord le droit, puis à la suite d'un échec entra dans le sacerdoce et s'adonna à l'étude de la philosophie et de la théologie. Comme archidiacre et protonotaire de Liège, il assista au concile de Bâle, convoqué pour 1431. Pour l'ouverture de ce concile, il avait terminé ses trois livres *De Catholica Concordantia*. Avec quelques-uns des esprits les plus distingués de son temps, il soutenait dans cet écrit, et dans un autre traité contemporain : la suprématie des conciles sur le pape; l'indépendance des deux pouvoirs, l'impérial et le papal, la restauration de l'autorité épiscopale et l'élection de l'évêque par le clergé et le peuple. À ces assertions courageuses, il joignit une certaine tolérance qui lui fit réprover les rigueurs du concile à l'égard des hussites. Mais dès 1440 il fit volte-face et prit désormais la défense du pape. Il est probable que l'habileté du secrétaire du concile, Enée Silvius (Pie II, en 1458), ne fut pas étrangère à cette conversion. Quoi qu'il en soit, Nicolas fut dès lors comblé d'honneurs par le saint-siège et chargé des missions les plus importantes. Il alla à Constantinople pour essayer de faire cesser le schisme et fut député à Francfort auprès des électeurs rassemblés. En 1448, il fut nommé cardinal, et peu après évêque de Brixen. Là il entra en conflit avec l'archiduc Sigismond, fut emprisonné, mais relâché devant les menaces du pape. Pie II, qui en 1458 lui avait déjà conféré le titre de vicaire du pape, l'appela alors à Rome. La philosophie du Cusain demeura plus indépendante que sa conduite. Son principal ouvrage, les trois livres *De Docta Ignorantia*, oppose à la scolastique qui se survivait, une sorte de néoplatonisme confus, mêlé d'idées spéculatives prises de maître Eckhart (V. ce mot). Il réussit moins que ce dernier à éviter le panthéisme. Dieu, selon lui, est le maximum et le minimum absolu puisqu'il ne saurait être ni plus grand, ni plus petit qu'il n'est; le monde n'est qu'une réduction ou contraction du maximum; mais Nicolas ajoute qu'il faut se contenter de pareilles conjectures, parce que l'homme ne peut comprendre la vérité entière. G. Bruno procède de Nicolas de Cuse. Comme mathématicien, Nicolas est fort remarquable; dès 1436, il proposa la réforme du calendrier julien et entrevit la rotation de la terre autour du soleil. Il avait deviné également la fausseté des décrets du pseudo-Isidore, et la fiction de la donation de

Constantin. En tout, il est plutôt intéressant par ses velléités qu'important par une action réelle exercée sur ses contemporains. Les œuvres de Nicolas de Cuse ont été imprimées dès 1476, puis en 3 vol. in-fol. à Paris (1514), et de même à Bâle (1565). Dans un hôpital fondé à Cues, par Nicolas, on conserve quelques manuscrits inédits.

F.-H. KRUGER.

BIBL. : F.-A. SCHARPFF, Der Cardinal und Bischof Nicolaus von Cusa; Mayence, 1843, remanié et réédité à Tubingue, 1871. — J.-M. DUX, *Der deutsche Cardinal Nicolaus von Cusa, und die Kirche seiner Zeit*; Ratisbonne, 1847, 2 vol. — F. CLEMENS, *G. Bruno und Nicolaus von Cusa*; Bonn, 1847. — STUMPF, *Die politischen Ideen des Nicolaus von Cues*; Cologne, 1865. — A. BROCKHAUS, *Nicol. Cusani de concilio univers. potestate sententia*; Leipzig, 1867. — STORZ, *Die spekulative Gottesidee des Nicolaus von Cusa*, dans *Theol. Quartalschrift*; Tubingue, 1873.

CUSEY (*Cusiacum, Cuseium*). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 371 hab. Cette localité, située au confluent du Badin et de la Vingeanne, était commandée au moyen âge par une importante forteresse qui appartient longtemps à la famille de Vergey. Les Anglais s'en emparèrent dans les premières années du xv^e siècle; il fut repris plus tard par les Langrois et démantelé. Les ligueurs l'occupèrent au siècle suivant, et la Révolution n'en a laissé subsister que des ruines. On voit encore sur le territoire de Cusey les vestiges d'une ancienne commanderie de Templiers. A. T.

CUSHING (Caleb), juriconsulte, orateur et homme politique américain, né le 17 janv. 1800 à Salisbury (Massachusetts) d'une famille d'armateurs, mort à Newburyport le 2 janv. 1879. Il fit ses études au collège d'Harvard et y professa quelque temps les sciences, puis il alla s'établir à Newburyport et s'y fit rapidement un nom parmi les avocats de cette ville qui, en 1825, l'envoya à la Chambre législative du Massachusetts. En 1829, il fit un voyage en Europe et publia à son retour, en 1830, deux ouvrages : *Reminiscences of Spain and Historical and Political Review of Revolution in France*. En même temps, il écrivait de nombreux articles de droit et d'histoire dans la *North American Review*. Envoyé en 1835 au Congrès des Etats-Unis, il siégea jusqu'en 1845 dans le Sénat de sa province. A cette époque, il se détacha du parti des whigs, soutint le président Tyler, et passa définitivement dans les rangs des démocrates. En 1844 il conclut avec la Chine le premier traité qui établit des relations entre cet empire et les Etats-Unis. De retour à Newburyport, en 1846, il fut de nouveau élu député. L'année suivante, lors de la guerre contre le Mexique, il leva à ses frais un régiment appelé régiment du Massachusetts dont il fut nommé colonel, fit avec lui la campagne du Rio Grande, sous les ordres des généraux Taylor et Scott, et fut peu après nommé général de brigade. Après avoir été battu en 1847 comme candidat démocrate, il se représenta en 1850 et réussit à être envoyé pour la cinquième fois à la Chambre du Massachusetts; la même année, la ville de Newburyport le choisit pour maire. Juge à la cour suprême en 1852, attorney général en 1853, il occupa ces fonctions jusqu'à l'avènement du président Buchanan, en 1857. Réélu en 1860, il patronna sans succès les candidatures de MM. Breckenridge et Lane à la présidence et à la vice-présidence. En 1861, lors de la guerre de Sécession, il se déclara pour les fédéraux. Il fut, en 1866, un des trois juriconsultes qui reçurent la mission de codifier les lois. Il prit part au traité par lequel la Russie céda aux Etats-Unis ses possessions du Nord-Ouest, et à celui qui fut conclu en 1869 avec la Colombie pour le percement de l'isthme de Darien. Arbitre avec MM. Waite et Everts dans la célèbre affaire de l'*Alabama*, il critiqua vigoureusement les procédés des arbitres anglais, dans son *Traité de Washington* (1873). Le gouvernement du président Grant le nomma en 1874 président de la cour suprême, mais le Sénat mit tant de répugnance à ratifier ce choix, que Cushing donna presque aussitôt sa démission. L'année suivante il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire en Espagne pour y

améliorer les relations diplomatiques qui étaient devenues très difficiles à la suite de l'insurrection de Cuba. Malgré son âge déjà avancé, Cushing accepta cette mission et s'en acquitta à la satisfaction générale. Au mois d'avril 1877 il revint dans son pays et se retira à Newburyport. Malgré tous ses services, il ne fut jamais populaire, ni auprès des whigs, ni auprès des républicains, ni même auprès des démocrates auxquels il s'était rallié en 1845. Outre les ouvrages dont il a été parlé au cours de cet article, on a encore de Cushing une *Histoire de Newburyport* (1826), un *Traité d'Économie politique*, *l'Histoire du progrès et de l'accroissement territorial des États-Unis* (1839, 8 vol. in-8,) et la *Vie du président Harrison* (1840).

BIBL. : DRAKE, *Dictionary of American biography*, 1875. — APPLETON, *Annual Cyclopædia and register of important events of the year 1879*.

CUSHMAN (Robert), moraliste anglais, mort en 1626, auteur d'un livre sur l'amour-propre, *the Sin and Danger of Self-Love* (Londres, 1622).

CUSHMAN (Miss Charlotte SAUNDERS), cantatrice et tragédienne américaine, née à Boston vers 1820. Douée d'une fort belle voix, elle commença par se faire entendre dans les concerts, puis, malgré l'opposition de sa famille, aborda la scène et débuta avec un très grand succès, à New-York, dans le rôle de la comtesse des *Noces de Figaro*. Ayant perdu sa voix, elle s'adonna au drame et à la tragédie, et se présenta de nouveau au public de la Nouvelle-Orléans dans le rôle difficile de lady Macbeth, et y obtint un succès complet. En 1848, elle vint se produire à Londres, et fit de nombreuses tournées dans les provinces anglaises, où elle obtint de vifs succès. L'un des meilleurs rôles de miss Cushman était celui de Roméo dans *Roméo et Juliette* de Shakespeare, où elle se montrait très pathétique et très émouvante. — Une sœur cadette de cette artiste, miss *Suzanne Cushman*, s'était vouée aussi au théâtre, et s'est montrée à ses côtés, pendant plusieurs années, sur les scènes d'Amérique et d'Angleterre. Elle a renoncé à cette carrière pour se marier, et a épousé le docteur Musprate, de Liverpool.

CUSINS (William-George), pianiste et compositeur, maître de chapelle de la reine d'Angleterre, et chef d'orchestre de la *Philharmonic Society* de Londres, né à Londres le 14 oct. 1833. Il entra dans la chapelle royale à dix ans, et, à onze ans, au conservatoire de Bruxelles. Il a occupé beaucoup de postes officiels, et composé des œuvres peu nombreuses, mais assez estimées. On lui doit quelques mélodies, marches, etc., un concerto pour piano en la mineur, deux ouvertures de concert, *les Travailleurs de la mer* et *Love's Labour's lost*; une sorte d'épithalame musical, *Royal Wedding serenata*; un oratorio, *Gédéon*.

A. E.

CUSPARIA (*Cusparia* Humb.) (Bot.). Genre de Rutacées, synonyme de *Galipea* Aubl. (V. ce mot).

CUSSAC. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Saint-Flour; 504 hab.

CUSSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin; 341 hab.

CUSSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau; 1,309 hab. Vins estimés.

CUSSAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Solognac-sur-Loire, sur une colline dominant la vallée de la Loire; 688 hab. Gisement de plombagine près de Malpas. Chaux. Château gothique. Pavés des géants, masses de basaltes prismatiques qui couvrent le sol auprès du hameau de Malpas.

CUSSAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. d'Oradour-sur-Vayres, non loin de la Tardoire et du ch. de fer de Saillat-Rochechouart à Bussière-Galant; 2,097 hab. Foires mensuelles. L'église paroissiale possède une abside à pans coupés avec d'étroites fenêtres, en style roman du xiii^e siècle. D'autres parties, comme

le clocher octogone, appartiennent au gothique du xv^e siècle. C'est dans cette commune que se trouvent le monastère de Boubon et le château de Cromières qui date de la seconde moitié du xv^e siècle.

CUSSANGY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 508 hab.

CUSSAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de La Haye-Descartes; 888 hab.

CUSSET (*Cussiacus*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse; 6,762 hab. Cusset est le siège du tribunal de première instance; il possède un collège communal et une école primaire supérieure de filles, deux hospices civils et des eaux thermales dont il sera parlé ci-dessous; ses foires, qui attirent toute la population de la montagne bourbonnaise, sont importantes et il s'y tient deux marchés chaque semaine, le mercredi et le samedi; il existe dans son territoire plusieurs carrières fournissant des pavés d'une grande résistance, qui s'expédient fort loin. Emmenius, évêque de Nevers, fonda à Cusset un monastère de femmes et obtint de Charles le Gros qu'il sanctionnât cette fondation par des lettres datées du 17 août 886. En 1184, Philippe-Auguste se fit associer par l'abbesse Florentia à ses droits de suzeraineté sur la ville, qui devint le siège d'une prévôté royale relevant du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier; en 1204, l'abbesse Alasia fit rédiger, du consentement des bourgeois et avec l'approbation du roi, les coutumes anciennes et récentes de Cusset, et en 1236, Hugues, évêque de Clermont, y établit un chapitre de chanoines qu'il plaça dans la dépendance de l'abbaye, avec le droit pour l'abbesse de présider au chœur. A la suite de la guerre du Bien public, Louis XI fit fortifier Cusset et ce fut un Cussetois, Jean de Doyat, gouverneur d'Auvergne, qui dirigea les travaux. Il n'épargna rien pour que les murailles fussent à la fois belles et solides, ainsi qu'on peut en juger par les restes d'une tour servant aujourd'hui de prison. Cusset était une des treize bonnes villes qui députaient aux États du bas pays d'Auvergne; il fut, en 1790, le chef-lieu d'un district. Ses armoiries sont: *de gueules semé d'écussons d'or*.

A. VAYSSIÈRE.

Eaux minérales. — Ces eaux protothermales, bicarbonatées sodiques fortes (4 à 5 p. 1000), ferrugineuses faibles, carboniques fortes, présentent beaucoup d'analogie avec celles de Vichy; elles s'emploient à l'intérieur, en bains ou en douches de vapeur, enfin on fait des applications générales et locales d'acide carbonique. Les eaux de Cusset possèdent à peu près les mêmes vertus physiologiques que celles de Vichy et servent dans les mêmes maladies: affections abdominales, du tube digestif et de ses annexes, des voies génito-urinaires, chlorose, goutte, diabète, intoxication paludéenne. Elles sont contre-indiquées chez les personnes pléthoriques et celles prédisposées aux congestions (V. VICHY).

D^r L. HN.

CUSSET (Pierre), célèbre imprimeur et écrivain, né à Chalon-sur-Saône en 1599 ou 1600, mort en 1663. On lui attribue la plupart des pièces qui composent *l'Illustré Orbandale*, ou *Histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône, enrichie de recherches curieuses et divisée en éloges* (Chalon, 1662, 2 vol. in-4). Il eut pour collaborateur à ce curieux ouvrage le minime Bertaut (Léonard) d'Autun.

P. C.-C.

BIBL. : LELONG et FEVRET DE FONTETTE, *Bibliothèque historique de la France*.

CUSSET (Joseph), homme politique français, né à Lyon le 26 mars 1759, mort à Paris le 10 oct. 1796. Il était négociant en soieries à Lyon, quand les électeurs du dép. du Rhône-et-Loire l'envoyèrent siéger à la Convention. Dans le procès de Louis XVI il opina contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. D'août à nov. 1793 il fut envoyé en mission près des armées du Rhin et de là à Marseille. Après la session de la Convention, il se fixa à Paris, fut impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle et condamné à mort par jugement de la commission militaire du 18 vendémiaire an V.

F.-A. A.

CUSSEY-LES-FORGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Grancey-le-Château; 330 hab.

CUSSEY-SUR-LISON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey; 125 hab.

CUSSEY-SUR-L'OGNON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 230 hab.

CUSSY. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux; 127 hab.

CUSSY-EN-MORVAN (*Cussiacum*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Évêque; 2,424 hab. Moulins, huileries, four à chaux. La terre a appartenu anciennement, aux de Ganay. Les habitants furent affranchis par le roi de France en 1555. L-x.

CUSSY-LA-COLONNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 132 hab.

CUSSY-LES-FORGES (*Cuciacum*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 643 hab. Son surnom est dû aux forges autrefois établies près d'un étang. Ce village appartenait en 1301 aux sires de Grancey. Eglise Saint-Martin, du xv^e siècle, à une seule nef; dans la sacristie, dalle avec un squelette sculpté, du xvi^e siècle. Maison du xv^e siècle. M. P.

BIBL. : COURTÈPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, éd. 1848, t. IV, p. 6.

CUSSY-SUR-ARROUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 287 hab.

CUSTER (George-Armstrong), général américain, né à New-Rumley, comté de Harrison, Etat d'Ohio (Etats-Unis), tué dans le combat de Little-Big-Horn livré contre les Indiens Sioux le 25 juin 1876. Elève de West-Point, il prit part comme lieutenant de cavalerie à la première bataille de Bull-Run (1861). Capitaine après le combat de Chickahominy, et aide de camp du général Mac-Clellan, il fit toute la campagne de 1862, combattit ensuite à Antietam, puis à Chancellorsville, s'acquit la réputation d'un très brillant officier de cavalerie, fut fait brigadier général et se distingua à Gettysburg. On le retrouve en 1864 dans les batailles livrées par Grant autour de Richmond et de Petersburg. Après la guerre, il fut nommé lieutenant-colonel dans l'armée régulière avec le rang de major général, et fit pendant les dix années suivantes le service de garnison dans les régions de l'Ouest. En 1876, les Indiens Sioux s'étant soulevés, le général Custer reçut l'ordre de marcher contre eux. Au passage d'une rivière, il fut surpris par les Peaux-Rouges au nombre de près de trois mille, et périt avec tout son détachement. Il avait écrit un livre intitulé *My Life on the plains* qui fut publié en 1877. Une *Vie du général George Custer*, par Fr. Whittaker, a paru en 1878. Aug. M.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), général français, né à Metz le 4 févr. 1740, mort à Paris le 28 août 1793. Instruit dès son enfance au métier des armes, il assista, à l'âge de huit ans, au siège de Maestricht par le maréchal de Saxe. Capitaine aux dragons de Schomberg, il se comporta si vaillamment en Westphalie que Choiseul lui donna à commander un régiment de dragons qui porta désormais le nom de son colonel (1761). Vers cette époque, il voyagea en Prusse, assista aux manœuvres de Potsdam et s'entretint avec le grand Frédéric de la tactique allemande dont il était si engoué que plus tard il envoya son fils à l'Académie militaire des nobles. Epris des idées du comte de Saint-Germain, il se montra très dur envers le soldat. Il prit part, à la tête du régiment de Saintonge-infanterie, à la guerre de l'Indépendance américaine, et fut, à son retour, nommé maréchal de camp (1781). Député aux Etats généraux par la noblesse du bailliage de Metz, Thionville, Sarrelouis et Longwy, il s'y montra favorable à la Révolution, mais vota avec la droite dans les questions de la vente des biens du clergé, du droit de paix et de guerre, des lois contre l'émigration. Nommé lieutenant général le 6 oct. 1791, il rechercha la popularité, flatta le soldat autant qu'il l'avait rudoyé jadis, et reçut, pour son air de brusquerie martiale, le surnom de *général Moustache*. Dès

le 29 avr. 1792, un détachement commandé par lui s'empara de Porrentruy. Le 5 juin suivant, il fut nommé général de l'armée du Bas-Rhin, en remplacement de Luckner. Il se trouvait sous les ordres du vieux général Lamorlière, avec lequel il protesta contre la journée du 20 juin par une lettre au roi en date du 4 juil. 1792. Appelé à commander le camp de Soissons (2 août 1792), il ne protesta pas contre la chute du trône, refusa d'aller à Soissons, et fut renvoyé à l'armée du Rhin sous les ordres de Biron. Ses succès furent brillants. Il s'empara de Spire (29 sept. 1792), puis de Worms. Ses proclamations révolutionnaient les pays conquis; en même temps il mêlait la diplomatie à la guerre, cherchant à détacher le roi de Prusse de la coalition. On l'a appelé un *Dumouriez inférieur*. Le 21 oct., Mayence lui ouvrit ses portes, et, le 23, il s'empara de Francfort, d'où les Prussiens le chassèrent bientôt. Mais il se maintint d'abord dans les pays qu'il avait conquis et s'occupa avec ardeur de les organiser révolutionnairement. Le 11 avr., ayant subi un échec militaire, il perdit la tête et se retira précipitamment sous le canon de Landau, laissant dans Mayence une garnison de vingt mille hommes. Des accusations de trahison éclatèrent contre lui et furent encore fortifiées par une infructueuse tentative pour débloquent Mayence. Il accusa Beurmonville de l'avoir mal secondé et envoya sa démission. Mais la Convention la refusa en termes flatteurs (4 avr.). Le 9 avr. il écrivit au président de la Convention une lettre incohérente où il demandait un dictateur (on affecta de ne pas prendre garde à cette lettre). Le même jour, il envoya au comité de Salut public un plan de campagne où il conseillait de réunir l'armée de la Moselle et une partie de celle du Rhin à l'armée des Ardennes et du Nord afin d'écraser les Autrichiens et de reconquérir la Belgique. Des négociations avec la Prusse et la Bavière nous ôteraient pendant ce temps toute crainte du côté du Rhin. Ce plan fut accepté. La négociation secrète avec la Prusse fut confiée à Desportes. Custine fut nommé général en chef de l'armée du Nord (13 mai 1793). Avant de se rendre à son poste, il attaqua vainement la gauche de l'armée autrichienne commandée par Wurmsers. Arrivé à Cambrai à la fin de mai, il trouva les affaires dans le pire état. Le camp de Famars avait été évacué, Valenciennes était investie. Malgré les ordres du comité, Custine ne crut pas devoir reprendre l'offensive et il temporisa. La reddition de Condé (12 juil.) fit suspecter sa conduite. Il fut mandé à Paris et décrété d'arrestation (22 juil.). A la nouvelle de la capitulation de Mayence, il fut décrété d'accusation (28 juil.). Le tribunal révolutionnaire le condamna à mort, le 27 août suivant, comme coupable « d'avoir entretenu des manœuvres et intelligences criminelles avec les ennemis de la République, tendant, soit à faciliter leur entrée sur le territoire français, soit à leur livrer des places, magasins appartenant à la France ». Assisté par l'abbé Lothringer, il passa ses derniers moments dans les pratiques d'une piété exaltée : sur les degrés de la guillotine, il s'agenouillait et priait encore. F.-A. A.

CUSTINE (Renaud-Philippe de), diplomate et général français, né en 1760, mort le 4 janv. 1794, fils du précédent. Il était entré d'assez bonne heure dans la diplomatie, où, avec un extérieur plein de grâces et de séduction et une intelligence très cultivée, il était fait pour réussir. Au commencement de 1792, le ministère feuillant lui donna une mission délicate : M. de Narbonne le chargea d'aller offrir au nom du roi le commandement des troupes françaises au duc de Brunswick, pour le détacher de la coalition qui se formait. Cette mission a été signalée par les auteurs de Mémoires contemporains, Lafayette (*Mémoires*, IV, p. 445), d'Allonville (*Mémoires secrets*, II, 249), Mallet du Pan (I, 259-264), mais tous en ont dénaturé le caractère : on aurait voulu, selon eux, substituer Brunswick à Louis XVI. Il faut reconstituer la vérité avec la correspondance inédite du diplomate, conservée aux archives nationales et au ministère des affaires étrangères. C'est ce qu'a fait M. Sorel, récemment.

Voici maintenant l'histoire exacte de cette mission :

l'idée première en vint à Narbonne, quand il vit la France prête à s'engager, sans grands généraux, dans une guerre européenne, et qu'il connut la sympathie des Français pour Brunswick, le meilleur général du temps. Custine s'offrit à la réaliser; il avait voyagé dans l'Allemagne du Nord; il remit un mémoire au roi, où il exposait, d'après ses renseignements, les chances d'un tel projet. Après quelque hésitation, Louis XVI approuva le projet et chargea Custine de se rendre auprès du duc de Brunswick pour le sonder, avec beaucoup de réserve, sans engager d'ailleurs la France. Custine partit au début de janv. 1792, s'arrêta d'abord à Francfort pour examiner la possibilité d'un emprunt: les banquiers ne lui donnèrent aucun espoir. Il arriva le 13 janv. à Brunswick et aborda le 20 janv., dans un entretien secret avec le duc, l'objet de sa mission. Deux jours après, il s'éloigna de Brunswick, mécontent de ces premiers entretiens, mais prêt à les reprendre, si la cour l'y autorisait. La cour, le 12 févr., le chargea d'aller à Berlin continuer les efforts faits par M. de Ségur auprès de la Prusse, pour la détacher de l'alliance autrichienne. Il ne comptait pas y réussir, mais il y alla, après avoir encore une fois vainement essayé de convaincre le duc de Brunswick. Très lié avec le prince Henri de Prusse, recommandé par sa belle-mère, M^{me} de Sabran, au roi Frédéric-Guillaume, il fut bien accueilli à Berlin, mais n'obtint rien. Les seuls résultats de sa mission furent les renseignements précis qu'il communiqua au ministère sur les dispositions et les préparatifs de la Prusse.

La guerre déclarée, il revint prendre sa place dans l'armée du Rhin, auprès de son père, comme aide de camp. Sa santé le força à quitter l'armée en janv. 1793. Mais, pendant le procès de son père (29 juil.—28 août 1793), il eut l'occasion de montrer tout son courage; si bien qu'il fut à son tour dénoncé le 22 nov. à Fouquier-Tinville, et décrété d'accusation sur le rapport de Robespierre (26 déc.). Sa défense devant le tribunal révolutionnaire fut courageuse, habile, éloquente même: le public prit parti pour lui. Un moment, on s'écria dans la salle: « Il est sauvé! » Mais il reprocha rudement au président Dumas de tronquer ses dépêches; ses juges étaient exaspérés; il fut victime de leur colère, condamné le 3 janv. 1794, exécuté le 4.

BIBL.: A. SOREL, *la Mission de Custine à Brunswick*, dans *Rev. historique*, t. 1, 1876. — SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*. — LOUIS BLANC, *Histoire de la Révolution française*, t. VI, p. 249.

CUSTINE (Adolphe, marquis de), littérateur français, né à Niederwiller (Meurthe) le 18 mars 1790, mort près de Pau le 29 sept. 1857, fils du précédent. Esprit délicat et raffiné, il voyagea beaucoup, en Angleterre, en Ecosse, en Suisse, en Italie (1814-1822), en Espagne (1835), en Russie (1839), et écrivit en d'intéressants volumes le résultat de ses observations. *Mémoires et Voyages ou Lettres écrites à diverses époques pendant des courses en Suisse, en Calabre, en Angleterre et en Ecosse* (Paris, 1830, 2 vol. in-8); *l'Espagne sous Ferdinand VII* (1838, 4 vol. in-8); *la Russie en 1839* (1843, 4 vol. in-8). Ce dernier ouvrage, qui contient des indiscrétions piquantes sur les mœurs de la cour et de la haute société de Saint-Petersbourg, a obtenu un grand succès. Ses autres écrits, surtout ses romans sont moins estimés. Nous citerons: *Ethel* (Paris, 1839, 2 vol. in-8); *le Monde comme il est* (1835, 2 vol. in-8); *Beatrix Cenci* (1833, in-8), tragédie en 5 actes et en vers; *Romuald ou la Vocation* (1848, 4 vol. in-8). On a publié en 1870 (Bruxelles, in-8) ses *Lettres à Varnhagen d'Ense et Rachel Varnhagen d'Ense*.

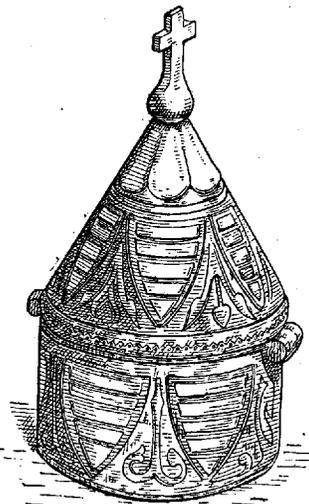
CUSTINES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (E.) de Nancy; 849 hab.

CUSTIS (Charles-François), historien belge, né à Bruges le 28 mai 1704, mort à Bruges le 26 févr. 1752. Il étudia le droit à Louvain et devint ensuite échevin de sa ville natale et juge des domaines du prince. Il a publié: *Ephémérides de la ville de Bruges, contenant les circonstances les plus notables de son histoire* (Bruges, 1738,

2 vol. in-12 [en flamand]). Il a laissé plusieurs manuscrits importants, relatifs à l'histoire civile et ecclésiastique de la Flandre. Ils sont déposés à la bibliothèque de l'université de Gand. D'autre part, la bibliothèque royale de Bruxelles possède des travaux considérables de bibliographie, dus à Custis et demeurés également manuscrits. E. H.

CUSTODE. I. ARCHÉOLOGIE. — On entendait par custode au moyen âge toute espèce d'enveloppe ou d'étui servant à conserver et protéger un objet. C'est ainsi qu'on lit dans un inventaire du duc de Bourgogne: « Trois custodes

de cuir peintes d'or où a, en chacune custode, deux flutes d'y voire que grandes que petites. » Spécialement la custode était une petite boîte de métal renfermant les hosties (V. CIBOIRE). Les custodes sont généralement rondes, avec un couvercle conique surmonté d'une croix; les custodes de cuivre émaillé furent fabriquées en très grand nombre du XII^e au XIV^e siècle à Limoges. Les custodes sont parfois montées sur un pied, par exemple celle qu'on conserve dans le



Custode de cuivre émaillé, fabriquée à Limoges.

musée grand-ducal de Darmstadt, et dont on trouvera l'image dans Hefner-Alteneck (*Trachten*, etc., t. II, pl. 90 a, 2^e éd.), Custode est aussi synonyme de monsternace dans les inventaires. Enfin ce mot désigne le voile qui abritait les tabernacles en forme de colombes suspendu au-dessus des autels. M. P.

II. CARROSSERIE. — Partie intérieure de chaque côté du fond ou des panneaux d'une voiture de luxe et sur laquelle on peut s'appuyer. Les custodes varient de forme avec les différents genres de voitures. Souvent, les glaces des portes ne pouvant descendre dans les portes se logent dans le panneau de custode (V. COUPE). L. K.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — Anciennement, on appelait ainsi celui qui devait veiller à la sonnerie des cloches et prendre soin du pain et du vin nécessaires à la messe, de l'encens, des ornements, des luminaires et de tous les différents meubles à l'usage de l'église. Il était entièrement subordonné à l'archidiacre, qui pouvait le destituer. Le concile de Tolède fit sur les fonctions du custode un règlement qui le montre, en outre, chargé de partager entre les frères les oblations, aumônes ou dîmes; il recommande la concorde entre l'archiprêtre, l'archidiacre et le custode.

CUSTODI (Pietro, baron), économiste italien, connu par la publication de son grand recueil, contenant les écrits des principaux économistes italiens de 1582 à 1804. Cette collection a paru sous le titre de: *Scrittori classici italiani di economica politica* (Milan, 1803-1816, 48 vol. in-8). Cette collection suffit à elle seule pour attester le haut degré de culture de l'Italie, en particulier au XVIII^e siècle, ainsi que la part considérable qui revient à l'Italie dans le développement de l'économie politique, longtemps avant les économistes français et anglais. Elle se divise en deux parties: la première dite *parte antiqua*, comprenant sept volumes et la seconde *parte moderna*, comprenant quarante-deux volumes y compris un volume de tables.

CUSTODIA (Droit). Le mot *custodia* désigne dans le

langage de certains juristes une forme spéciale de la *diligentia*, c.-à-d. du soin que doit apporter tout débiteur dans l'accomplissement de son obligation. On entend, en effet, par là les soins que le débiteur doit donner à la garde et à la conservation de la chose due, soit en la préservant de toute dégradation, soit en la mettant à l'abri du vol ou de toute usurpation de la part des tiers. En règle générale, il n'y a aucun intérêt pratique à distinguer la *custodia* de la *diligentia*, l'étendue de la responsabilité du débiteur étant la même dans les deux cas, sauf l'hypothèse où, par suite d'une convention particulière entre les parties, la *custodia* à laquelle s'est obligé le débiteur impliquerait une responsabilité exceptionnelle. — On appelle aussi *custodia (bonorum)* le droit de garde et de surveillance attribué à une personne sur les biens d'un tiers. Cette *custodia* ne donne au gardien ni le droit d'administrer, ni la possession. C'est ce qui arrive lorsqu'un créancier obtient du magistrat la *missio in possessionem* dans les biens du débiteur (*pignus praetorium*), cas auquel ce créancier n'a que la *custodia rerum et observatio*.

BIBL. : 2 § 1, 3, Dig., De Peric. et comm., XVIII, 6. — 3 § 4, Dig., De Contrah. emt., XVIII, 1. — 5 § 5, 6, Dig., Commod., XIII, 6. — 11 § 2, Dig., Loc. cond., XIX, 2. — § 3, Inst. Just., De Empt. et vend., III, 23. — DIRKSEN, *Manuale latinitalis*; Berlin, 1837, in-4, art. Custodia. — MAINZ, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1877, t. II, § 172, p. 9; § 211 et la note 3, 3 vol. in-8, 4^e éd. — KUNTZE, *Cursus der römischen Rechts*; Leipzig, 1879, § 613, in-8. — 48, Dig., De Adm. et peric. tut., XXVI, 7. — 3 § 23, Dig., De Acq. rer. poss., XLI, 2. — DIRKSEN, *Manuale latinitalis*; Berlin, 1837, in-4, art. Custodia. — MAY, *Éléments de droit romain*; Paris, 1890, t. II, n° 399, 3^e, 2 vol. in-8. — BARON, *Institutionen und Civilproceß*; Berlin, 1884, § 60, p. 115; § 100, p. 179, in-8.

CUSTOS URBIS (V. PRÆFECTUS).

CUSTOS ou CUSTODIS (DOMINICUS BALTENS DE COSTERE, dit), graveur allemand d'origine flamande, né à Anvers en 1550, mort à Augsbourg en 1612. Fils de Pierre Baltens ou Pierre-Balthazar de Coster, qui fut à la fois poète, acteur, peintre et graveur (V. BALTEN), il se réfugia à Augsbourg, y épousa la veuve de Barthélemy Kilian, orfèvre et graveur, et établit un grand commerce d'estampes que ses beaux-fils et fils développèrent encore. Il s'adonna principalement à la gravure de portraits et en publia des suites entières sous forme de livres; nous devons signaler ceux de la famille Fugger (*Fuggerorum et Fuggerarum Imagines*, 1593, 64 pl. in-fol.). On lui doit aussi la très rare suite de reproductions des *Armures du château d'Ambras* (Innsbruck, 1605, 126 pl. in-fol.). Comme graveur, il appartient à l'école des Wierix. — Ses trois fils, *David, Joseph et Raphaël*, furent ses collaborateurs; ce dernier (mort en 1631) a gravé nombre de portraits. G. P-1.

CUSTOZA (Batailles de). Le village de Custoza, à 16 kil. de Vérone, sur un des points culminants d'une chaîne de collines située entre le Mincio et l'Adige, a donné son nom à deux batailles des Italiens contre les Autrichiens, l'une en 1848, l'autre en 1866, toutes deux fatales aux armes italiennes.

La première bataille de Custoza dura trois jours, du 23 au 25 juil. 1848. Charles-Albert, qui, maître de Peschiera, voulait forcer Mantoue, avait considérablement étendu sa ligne pour atteindre cette place sans abandonner le plateau de Rivoli. Radetzky, au contraire, après avoir reçu des renforts et laissé partout des garnisons suffisantes, avait concentré le gros de son armée autour de Vérone. Le 22 juil., les Piémontais repoussèrent une première attaque contre Rivoli, mais, dans la nuit, ils évacuèrent la position. Le 23, les Autrichiens, s'avancant en forces, attaquèrent les hauteurs de Sommacampagna, Sona et Custoza: ils s'en emparèrent après une lutte très vive. Le général de Sonnaz, ne se voyant pas secouru par le roi, se décida à repasser le Mincio à Peschiera. Charles-Albert, mal renseigné sur les forces et la situation de Radetzky, avait voulu couper ses communications avec Vérone, et, détachant une partie des troupes qui bloquaient Mantoue, il les avait dirigées, par une chaleur accablante, sur Villafranca, où elles

avaient dû faire halte. Le 24 au matin, les Autrichiens forcèrent le passage du Mincio à Salionze, occupèrent Ponti et Monzambano sur la rive droite, puis Valleggio sur la rive gauche, et coupèrent ainsi par le milieu la ligne des Piémontais. Ceux-ci, partis de Villafranca sous le commandement du général Bava, battirent une brigade autrichienne sortie de Legnago et reprirent toutes les hauteurs depuis Custoza jusqu'à Sommacampagna. Radetzky fit aussitôt exécuter à son armée un changement de front en arrière et appela de Vérone la brigade Haynau. Le 25, Bava, n'ayant pas assez de forces pour attaquer Valleggio, attendit longtemps l'appui du duc de Savoie, établi à Custoza, et du duc de Gènes, posté à Sommacampagna. Par suite de retards dus à des ordres mal donnés ou mal compris, la concentration ne put s'opérer. Le duc de Gènes lutta héroïquement toute la journée à Sommacampagna. Le duc de Savoie, après avoir pris hardiment l'offensive, fut obligé de se replier sur Custoza. Bava attaqua vainement Valleggio. Sonnaz, trompé par un faux ordre, restait inactif à Volta. Vers les cinq heures du soir, les Autrichiens parvinrent à s'emparer de Custoza. Bava ordonna alors la retraite: le duc de Savoie, qui la protégeait, ne céda le terrain que pied à pied. A huit heures, les Piémontais s'arrêtèrent à Villafranca. La dispersion de leurs forces les avait réduits à combattre pendant les deux derniers jours, au nombre de 20,000 contre 54,000 Autrichiens. Ils avaient perdu 1,500 hommes, et leurs adversaires environ 2,500. Mais l'armée piémontaise, manquant de vivres et de munitions, était démoralisée. Le lendemain, le sanglant combat de Volta compléta le désastre. La retraite de Charles-Albert sur Milan et la capitulation de cette ville (3 août) terminèrent la campagne.

La seconde bataille de Custoza eut lieu le 24 juin 1866. Le 20, l'Italie, alliée de la Prusse, avait déclaré la guerre à l'Autriche, et, le 23, l'armée, sous le commandement en chef de Victor-Emmanuel, ayant pour chef d'état-major La Marmora, avait passé le Mincio sans rencontrer de résistance. Le 24, les Italiens, croyant l'ennemi concentré derrière l'Adige, voulurent occuper les hauteurs si connues de Custoza et de Sommacampagna pour séparer l'une de l'autre les places de Peschiera, de Vérone et de Mantoue. L'archiduc Albert, qui commandait l'armée autrichienne, n'avait nullement passé l'Adige. Il massa ses troupes, au nombre de 70,000 hommes, sur les fortes positions vers lesquelles s'acheminaient les Italiens. Les trois corps de Durando, de Cucchiari et de Della Rocca, en ordre de marche, et à de grands intervalles, vinrent se faire battre successivement par des forces bien inférieures aux trois corps réunis, mais de beaucoup supérieures à chacun d'eux isolé. Les troupes italiennes se comportèrent, d'ailleurs, admirablement. Les fils du roi faisaient leurs premières armes. Humbert, prince de Piémont, attaqué par deux régiments de uhlans, repoussa la charge au milieu d'un bataillon formé en carré. Amédée, duc d'Aoste, fut blessé. La lutte, commencée à huit heures du matin, ne finit qu'à cinq heures du soir. Les Italiens, au nombre d'environ 160,000, mais dont une grande partie n'avait pas donné, avaient perdu 8,000 hommes, morts, blessés ou prisonniers. La division Bixio, soutenue par la cavalerie de ligne, protégea la retraite, qui s'effectua en bon ordre. L'armée italienne repassa le Mincio dans la nuit. La bataille de Sadowa, gagnée en Bohême par les Prussiens (3 juil.), mit fin à la campagne sans que les Italiens eussent pu prendre leur revanche. Félix HENNEGUY.

CUSTRIN (V. Kustrin).

CUSY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Alby; 1,190 hab.

CUSY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Arcy-le-Franc; 244 hab.

CUTÉREBRE (Entom.). Sous le nom de *Cuterebra*, Bracy-Clark (*Essay on the bots of horses and other animals*; Londres, 1815-1816) a établi un genre de Diptères, de la famille des Oestrides, qui a pour synonyme le genre

Trypoderma de Wiedemann (*Diptera exotica* Killia, 1824). Tel qu'il a été restreint depuis lors par Brauer (*Monogr. der Oestriden*, 1863), ce genre est caractérisé surtout par les ailes munies d'une nervure transversale terminale, par la trompe coudée à la base, par les antennes à troisième article oviforme ou elliptique, à style plumeux supérieurement, par l'abdomen voûté, par les tarses larges, aplatis, fortement velus. Les espèces qu'il renferme, au nombre d'une quinzaine, habitent spécialement le continent américain. Ce sont de grosses Mouches ayant un peu l'aspect des Taons, au corps brun ou noir, couvert de poils le plus ordinairement de même couleur, mais souvent argentés ou jaunes, avec l'abdomen parfois noirâtre, bleu ou roux. Leurs femelles pondent leurs œufs sur diverses espèces de Kangourous, d'Ecureuils, de Lièvres, etc. Les larves qui en sortent pénètrent dans un follicule, arrivent sous le derme et donnent lieu à une tumeur cutanée dans laquelle elles acquièrent tout leur développement. A ce moment, elles sont oviformes, épaisses, massives, mamelonnées et couvertes de spinules, sauf sur le premier et le dernier anneau. Les deux espèces principales du genre sont : le *C. cuniculi* Clark, dont la larve se rencontre communément, en Géorgie, sous la peau des Lièvres et des Lapins, et le *C. emasculator* Fitch., qui vit à l'état de larves dans le tissu cellulaire sous-cutané d'une espèce d'Ecureuil, le *Sciurus striatus*. Nous figurons le *C. apicatis* G. Mén., d'après Maurice Girard, *Traité d'Entomologie*, pl. CXIII, fig. 1. Ajoutons qu'en 1862, MM. Coquerel et Sallé ont décrit et figuré deux larves de Cutèrèbres trouvées, au Mexique, l'une sur le *Sciurus aureo-gaster* Bachm., l'autre sur le *Lepus palustris* Bachm. (*V. Ann. Soc. ent. France*, 1862, p. 784). Mais on n'en connaît pas encore les Insectes parfaits. — Quant au *C. noxialis* Goud., dont les larves sont bien connues en Colombie et au Brésil sous le nom de Vers macaques, il constitue l'espèce type du genre *Dermatobia* Brauer (*V. DERMATOBIE*).



Cuterebra apicatis G. Mén.
(grandeur naturelle).

CUTHBERT (Saint), évêque de Lindisfarne. La date et le lieu de sa naissance sont inconnus. Il se fit moine et résida successivement à l'abbaye de Melrose sur la Tweed et au monastère de Ripon. Plus tard, il renonça au monde et vécut en ermite, à l'île de Farne. Pendant qu'il était dans cette retraite, Egfrid, roi de Northumbrie, lui offrit l'évêché de Lindisfarne. Cuthbert fut consacré à York en 685. Mais, deux ans après, le goût de la solitude le reprit et il retourna à son ermitage de Farne, où il mourut en 687. Au IX^e siècle, ses reliques furent transportées à Durham. Elles furent longtemps l'objet d'une vénération toute spéciale, en Grande-Bretagne. G. Q.

CUTHBERT, archevêque de Canterbury, mort en 758. Il joua un grand rôle dans l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre sous les rois Æthelbald et Eadberth. On a de lui une lettre à Lullus, archevêque de Mayence, à propos du meurtre de son prédécesseur Boniface, et deux petites pièces de vers latins conservées dans les *Gesta Regum* de William of Malmesbury.

CUTHÉENS ou **COUTHÉENS**. Nom que les Juifs appliquèrent dans une intention malveillante aux Samaritains, qu'ils considéraient comme schismatiques. L'origine de cette désignation s'explique ainsi : après la ruine de Samarie (720 environ av. J.-C.) les souverains assyriens introduisirent sur le territoire de l'ancien royaume des dix tribus des colons venus de l'intérieur de l'Asie, notamment d'une province de Cutha, qui semble avoir été située dans la basse Mésopotamie; de là serait résulté un mélange de populations. L'appellation de Cuthéens dans la bouche des Juifs jérusalémites a donc pour objet de contester la pureté

de race des Samaritains et d'insinuer que leur culte offrait un mélange d'éléments étrangers et païens (*V. 2 Rois*, xvii, 24 et suiv., et *Esdras*, iv, 1 et suiv.). M. VERNES.

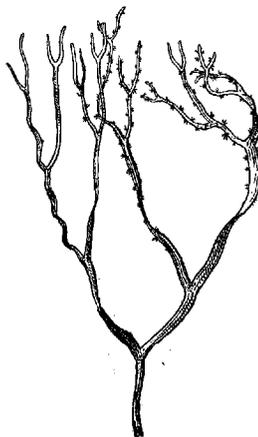
CUTICULE (Bot.) (*V. ECORCE*).

CUTIDURE (Art vétér.) (*V. BOURRELET*).

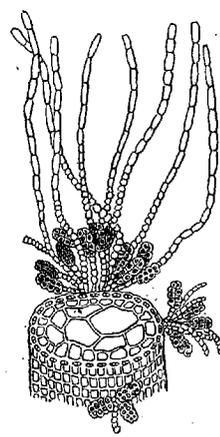
CUTINE (Chim.). Nom donné par Frey à la cellulose qui constitue la cuticule des feuilles. D'après ce chimiste, on la prépare en faisant bouillir les feuilles dans de l'acide chlorhydrique faible, lavant à l'eau d'abord, puis successivement par le réactif de Schweizer, l'eau, l'acide chlorhydrique, la potasse diluée, l'alcool et l'éther. Elle n'est attaquée ni par l'acide sulfurique, ni par l'acide chlorhydrique; elle ne se dissout pas dans la liqueur cuprammonique, ce qui la distingue de la cellulose. Pour Payen, la cutine est de la cellulose ordinaire imprégnée de matières étrangères, notamment de corps gras et azotés. Ed. B.

BIBL. : FREY, *Compt. rend.*, t. XLVIII, 569. — PAYEN, *id.*, t. XLVIII, 893.

CUTLERIA (*Cutleria* Grev.) (Bot.). Genre d'Algues de l'ordre des Phaeophycées-Phaeosporées, détaché des *Dictyota*. Les représentants présentent une fronde membraneuse en forme de lanières étroites, déchiquetées au sommet, de couleur vert olivâtre. Les sporanges, portés sur des pédicules



Cutleria dichotoma Grev.
(port).



Cutleria dichotoma Grev.
(sporangies).

hyalins et formés de petits corps oblongs divisés en huit loges, renfermant chacune une zoospore, sont réunies en groupes nombreux sur les deux faces du thalle, ainsi que les anthéridies qui sont portées par des individus différents de ceux qui portent des sporanges. Espèce type : *Cutleria dichotoma* Grev. Genre voisin peu différent : *Zanardinia*.

CUTOLY-CORTICCHIATO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Sarola-Carcopino; 900 hab.

CUTRY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 168 hab.

CUTRY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 318 hab.

CUTS (*Cusia*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon; 830 hab. Eglise de l'époque de transition. Château avec parc. Tombelles aux lieux dits Butergnot et la Montignette. Nombreuses antiquités romaines. Patrie de Pierre Ramus. Filature de coton, fabriques de toiles et de calicots. C. ST-A.

CUTTER (Mar.). Appellation anglaise du *côtre* (*V. ce mot*). Le cutter est plus spécialement le *côtre* de plaisance taillé et gréé pour la course, et surtout le *côtre* de guerre. Le terme s'emploie ainsi autrement que par simple anglo-manie. Pour beaucoup, le cutter est un *côtre* plus fin, meilleur marcheur. Les annuaires de la marine de guerre appellent cutters les *côtres* de l'Etat. Autrefois les escadres comprenaient plusieurs cutters qui jouaient le rôle des mouches actuelles, pour le service des dépêches et des communications pressées. Ils étaient également très appréciés comme

éclaireurs combattants; on en parle souvent dans les relations des guerres navales du commencement du siècle, et dans les romans spéciaux de la même époque.

En 1849, au moment où la vapeur commençait à révolutionner la marine, on comptait encore sur les rôles de guerre quinze cutters dont six armés. Aujourd'hui les états de la flotte n'indiquent plus que trois cutters pour le service de garde-pêche. Ce sont l'*Alcyone*, l'*Eperlan* et le *Capelan* (l'*Eperlan* a 49 m. de long, 5 de large, 2^m80 de tirant d'eau, jauge 71 tonneaux, porte deux pièces d'artillerie et comprend vingt-quatre hommes d'équipage). — Le cutter était aussi le navire de prédilection des corsaires et des contrebandiers; ces derniers savaient en utiliser les qualités qui faisaient dire au capitaine de vaisseau Théogène Pache: « Tout dans ce joli navire est disposé pour lutter contre les éléments et l'ennemi; il est extrêmement ras sur l'eau; à la moindre brise sa coque disparaît entre les lames, à l'abri des boulets... » Pour la navigation de plaisance, le cutter est très goûté; le Yachting français en compte aujourd'hui près de six cents. Le grément du cutter, qui a été décrit au mot *CORRE*, présente de telles analogies avec celui du sloop, que l'on emploie souvent ces deux termes l'un pour l'autre, confondant les navires qu'ils désignent. Cependant le beaupré du cutter est mobile et peut « se rentrer à travers une douille fixée sur le côté de l'étrave », tandis qu'il est fixe pour le sloop. De plus, un des focs du cutter s'amure directement sur l'étrave, ce qui n'a pas lieu pour le sloop. En outre, la flèche manque souvent au sloop. — Quelquefois on ajoute à l'arrière du cutter un mâtèreau tape-cul. Au commerce, ce bateau, ainsi gréé en galiote, devient un còtre tape-cul; dans la navigation de plaisance, un cutterdandy ou yawl.

CUTTURA. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 291 hab.

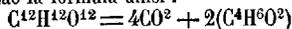
CUTWA. Ville de l'Inde anglaise, présidence du Bengale, prov. de Burdwan, sur l'Hougly; 8,000 hab.

CUTWODE (Thomas), poète anglais de la fin du xvi^e s. On a de lui un curieux poème satirique intitulé *Caltha Poetarum: or the Bumble Bee*, précédé d'une préface adressée aux poètes vaniteux de son temps (1599). Ce livre fut condamné par l'archevêque de Canterbury et livré aux flammes, en juin 1599, avec le *Pygmalion* de Marston et les *Épîtres d'Ovide* de Marlowe. Il a été réimprimé pour le Roxburghe Club par Richard Heber en 1815.

CUVAGE. I. VITICULTURE. — Lorsque la cueillette des raisins est effectuée et que, selon les habitudes locales et le climat, on a pratiqué ou non l'égrappage, le moût de la vendange mélangé aux rafles est porté dans des récipients spéciaux appelés *cuves*, où il subit la fermentation alcoolique. Lavoisier représentait ainsi cette transformation :

Sucre = acide carbonique + alcool.

Gay-Lussac la formula ainsi :



M. Pasteur reconnut que cette équation qui devait donner 48,8 d'acide carbonique et 51,2 d'alcool était inexacte, qu'il y avait formation de petites quantités d'acide succinique et de glycérine et qu'en réalité cent parties de sucre étaient converties en :

Acide carbonique.....	46.6
Alcool.....	48.4
Glycérine.....	3.2
Acide succinique.....	0.6
Perte.....	1.2
	100.0

Les expériences célèbres de Tyndall sur l'altération des liquides fermentescibles ont indiqué, d'une façon précise, la présence, sur la pellicule du raisin, de ferments spéciaux, notamment du *Saccharomyces ellipsoïdus*, qui doivent provoquer la transformation du sucre en alcool. Dans la pratique, cette transformation et l'ensemble des circonstances qui l'accompagnent portent le nom de *cuva*ge. Pour

que le *cuva*ge s'accomplisse dans de bonnes conditions, il est nécessaire : 1° que la transformation du sucre en alcool soit absolument complète; 2° que cette transformation ne soit pas d'une durée qui puisse nuire aux qualités essentielles du vin; 3° que toutes mesures pouvant empêcher ou prévenir les altérations subséquentes soient prises. Pour que la transformation complète du sucre en alcool puisse avoir lieu, la température du local dans lequel se trouvent les cuves ne doit pas s'abaisser au-dessous de 13°. Dans les pays septentrionaux où la culture de la vigne est quelque peu pratiquée et dans les années où le raisin n'atteint pas sa complète maturité, il est quelquefois absolument nécessaire de maintenir artificiellement cette température. D'un autre côté, on remarque que, lorsque le thermomètre dépasse 25° dans les celliers, la fermentation devient tumultueuse, trop rapide, et peut donner naissance à des produits qui, ultérieurement, seront plus susceptibles de subir des altérations. Dans ce dernier cas, au lieu de chauffer, il faut refroidir, procédé coûteux auquel doivent souvent recourir les viticulteurs du midi de la France, de l'Algérie et de la Tunisie. Il est évident que c'est lors de la construction des celliers que doivent être prises les précautions susceptibles d'obvier à ces inconvénients. Lorsque la fermentation se prolonge trop longtemps, il peut en résulter de sérieux inconvénients. Le contact prolongé des matières tanniques avec le vin donne à ce dernier une astringence qui lui enlève une grande partie de sa valeur commerciale. Le *cuva*ge dure plus ou moins longtemps selon que les vins que l'on désire obtenir sont des vins fins ou des vins communs. Pour les vins fins, il peut avoir selon les régions une durée de quatre à huit jours et celle-ci doit être d'autant plus longue qu'on s'éloigne davantage des pays chauds.

Les vins communs, qui doivent avoir plus de résistance et plus de couleur, peuvent séjourner plus longtemps dans la cuve. Pour éviter autant que possible les altérations et maladies subséquentes des vins, il importe de choisir un procédé de *cuva*ge qui empêche aux parties solides du raisin, désignées sous le nom de *chapeau*, d'être en contact trop prolongé avec l'air. Lorsque le *chapeau* subit ce contact, l'acétification est à craindre. Dans les pays du Centre et du Nord, où la transformation complète du sucre en alcool est assez longue à cause des froids qui surviennent souvent à l'époque de la vendange, on devra, lors de l'établissement des cuves, tenir grand compte de cette dernière observation. Les vins blancs, ou les raisins rouges *faits en blancs*, ne subissent pas la fermentation dans les cuves. Aussitôt que la cueillette est faite, le moût est séparé des rafles et placé dans les tonneaux. C'est là qu'il fermente. On lui donne des soins spéciaux que nous examinerons au mot *VINIFICATION*, en même temps que la fabrication des vins de sucre et des vins de seconde cuvée. C. MICHAUX.

II. TEINTURE. — *Cuva*ge d'indigo (V. INDIGO).

BIBL.: BATILLIAT, *Traité pratique des vins de la France*; Paris, 1846, in-8. — LADREY, *l'Art de faire le vin*; Paris, 1865, in-18. — Dr Jules GUYOT, *Culture de la vigne et vinification*; Paris, in-18, 2^e éd. — *Études des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification française*; Paris, 1866, 3 vol. in-18. — PORTES et RUYSSSEN, *la Vigne et le Vin*; Paris, 1887, 2 vol.

CUVAT. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (N.) d'Annecy; 350 hab.

CUVE. I. TECHNOLOGIE. — Les cuves sont des vases généralement cylindriques, composés de planches rassemblées et cerclées dont on se sert pour faire le vin, la bière, teindre les étoffes, etc. La fabrication des cuves ne diffère de celle des tonneaux que par les soins particuliers qu'exigent les dimensions, souvent énormes, des vaisseaux qu'il s'agit de construire. Pour les *petites cuves*, on prend du merrain de différentes dimensions, suivant la grandeur que l'on veut donner au vaisseau et on le dresse; mais, comme la forme de la cuve approche un peu de celle d'un baquet qui serait produit par un grand tonneau coupé sur le bouge, on ne diminue les douves de largeur qu'à une seule de leurs ex-

trémities, c.-à-d. à celle qui doit former la partie inférieure de la cuve. Ensuite, on fait le clain comme à l'ordinaire, puis on creuse un peu la planche dans la partie qui doit se trouver à l'intérieur et l'on rend convexe la face qui doit se trouver à l'extérieur. Pour bâtir les *grandes cuves*, on emploie du bois de sciage : c'est un chêne refendu à la scie et nommé *gobillard* dans certaines forêts ; les planches ont de 11 à 16 centim. de largeur sur 20 à 21 millim. d'épaisseur ; elles servent à faire des cuves qui contiennent depuis quatre tonneaux jusqu'à soixante. Mais alors, au lieu que la partie la plus resserrée se trouve près du fond comme aux tonneaux, on fait à certaines cuves la partie du jable plus large que le haut de la cuve, ce qui s'appelle une *cuve en tinette*. Cette disposition procure un grand avantage ; en effet, le bois de la cuve venant à sécher, les cercles ne coulent point et on peut les rabattre, la cuve restant en place, sans être obligé de la renverser pour les serrer. Souvent on goujonne les douves entre elles, soit avec du bois, soit avec des clavettes de fer ; ces goujons donnent plus de solidité à la cuve. Dans certaines provinces, on fait les *cuves carrées* ; dans ce cas, pour serrer les douves, on se sert de moises et de coins, au lieu de cercles. Les cuves ainsi faites sont moins sujettes aux réparations que les cuves cylindriques. Les cuves de très grandes dimensions sont cerclées de barres de fer qui se resserrent avec des écrous ou des clavettes. Elles durent plus longtemps que celles qui sont cerclées de bois ; mais il arrive quelquefois que ces cercles viennent à se rompre, et comme il y en a fort peu sur la cuve, la rupture d'un seul peut amener la perte du liquide contenu. L. KNAB.

II. AGRICULTURE. — La fermentation du moût de raisin s'opère dans des récipients appelés *cuves*. Quelquefois ce sont les vases vinaïres dans lesquels doit plus tard être placé le vin qui servent à cette opération, mais, dans la plupart des cas, ce sont des réservoirs spéciaux dont la construction, la forme, le volume, diffèrent selon les régions. Dans le midi de la France, le cuvage a lieu dans d'immenses vases vinaïres appelés *foudres*. Il y a, par leur emploi, une économie considérable de main-d'œuvre et d'installation. Dans le centre de la France, on emploie les cuves en maçonnerie et les cuves en bois désignées souvent sous le nom de *baignoires*. Nous ne pouvons décrire ici la construction de ces récipients : disons seulement pour les cuves en maçonnerie qu'il est absolument indispensable de les badigeonner à la chaux chaque fois que l'on veut s'en servir. Cette simple opération a pour effet de détruire les germes de maladies qui pourraient se trouver sur les parois. Les cuves en bois sont ouvertes ou fermées. Elles diffèrent seulement en ce que les unes sont munies d'un couvercle qui isole la vendange de l'air, tandis que les autres n'en ont pas. Nous avons vu au mot *cuvage* qu'une des altérations les plus fréquentes du vin résultait de l'acétification du chapeau. Pour parer à cet inconvénient, M. Michel Perret a imaginé une cuve spéciale, dite *cuve à étages*, qui peut rendre de signalés services dans les pays du Centre et du Nord. Cette cuve porte, fixes sur son fond, deux montants verticaux qui eux-mêmes peuvent supporter des claies horizontales que l'on dispose au fur et à mesure de la vendange. On conçoit que, lorsque la vendange entre en fermentation, ces claies retiennent le marc, qui, par suite, est couvert par le liquide et ne peut s'acétifier au contact de l'air. Le nombre de claies à disposer dans la cuve est déterminé par la quantité de vendange. La cuve Perret, par le contact prolongé du marc avec le moût, accélère la fermentation, augmente l'intensité de couleur du vin, et met ce dernier à l'abri de toutes les altérations. C. MICHAUX.

III. ARCHÉOLOGIE. — *Cuve baptismale*. Au centre du *baptistère* (V. ce mot), était placée la piscine baptismale, presque toujours octogone, quelquefois ronde ou en forme de croix. Creusée dans le sol, elle se trouvait à fleur du pavé ; on y descendait du côté droit par trois ou quatre marches ; à gauche, il y avait d'autres marches

pour sortir. D'ordinaire, au-dessus de la piscine, s'élevait un petit édifice porté sur des colonnes ; cet usage subsista en France jusqu'à l'époque romane, en Italie jusqu'au *xiii^e* siècle. Suivant que l'on procédait au baptême par immersion ou par infusion, la cuve baptismale était plus ou moins grande : dans le premier cas, la piscine était assez profonde pour qu'un adulte y eût de l'eau jusqu'aux genoux ; plus tard, quand l'usage s'introduisit de baptiser les enfants en bas âge, on se contenta de cuves de dimension plus réduite. Parfois, on utilisa des cuves antiques, telles que cette cuve de porphyre rouge provenant de Poitiers et conservée à Saint-Denis jusqu'à la Révolution. Lorsque le baptistère cessa de former un édifice séparé et fut introduit dans l'église même, la piscine baptismale disparut. A sa place, il y eut des cuves baptismales ou fonts baptismaux, tantôt reposant directement sur le sol comme une véritable cuve, tantôt ayant la forme d'une vasque montée sur un pied. Ronds ou carrés au *x^e* et au *xii^e* siècle, ces fonts ont au *xiii^e* et au *xiv^e* siècle généralement la forme polygonale ; souvent ils sont décorés à l'extérieur d'arcatures et de feuillages et pourvus d'un couvercle conique parfois extrêmement lourd. D'ordinaire ils sont en pierre, particulièrement en France et en Angleterre ; plus rarement ils sont en métal, surtout en Belgique (fonts de Saint-Barthélemy à Liège) et en Allemagne (fonts d'Hildesheim). A partir du *xiii^e* siècle, la forme de vasque supportée par une ou plusieurs colonnes l'emporte ; et les fonts *pédiculés*, c.-à-d. montés sur pied, remplacent de plus en plus les cuves baptismales (V. FONTS BAPTISMAUX). Ch. DIEHL.

IV. ARCHITECTURE. — *Cuve de bain*. Grand vase de forme allongée et circulaire, en pierre, en marbre, en granit ou en porphyre, portant souvent des anneaux sculptés à la partie supérieure et des stries ou des canaux sculptés à la partie inférieure, et qui servaient de baignoires dans les thermes des anciens Romains. La ville de Rome compte, dans ses musées, dans ses jardins ou sur les places publiques, un certain nombre de ces cuves souvent converties en vasques de fontaines et dont les deux plus remarquables sont les deux cuves de granit de la place Farnèse. On en conserve aussi une fort belle de porphyre dans le vestibule du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris ; cette cuve provient de l'ancienne abbaye de Saint-Denis où on l'appelait la cuve du roi Dagobert. Ch. LUCAS.

V. MÉTALLURGIE. — On donne le nom de cuve à la partie cylindrique de certains fourneaux employés dans l'industrie, mais principalement en métallurgie. Dans les fours à cuve, le combustible et la matière à traiter sont chargés par la partie supérieure, par couches alternatives. Comme la combustion ne se fait qu'à la partie inférieure, les produits de la combustion traversent de bas en haut toute la cuve, et sortent après avoir concouru aux modifications chimiques opérées. On peut donc considérer dans les fours à cuve deux courants : le courant solide descendant formé des matières chargées à la partie supérieure, s'échauffant peu à peu au contact du courant gazeux, changeant de composition chimique et physique et arrivant dans la partie inférieure à l'état demandé par l'opération ; le courant gazeux ou ascendant, se composant des produits de la combustion, plus ou moins altéré au contact des matières solides et ayant perdu la plus grande partie de sa chaleur nominale. Le haut fourneau est le vrai type du four à cuve, le minerai de fer, chargé avec du coke ou du charbon de bois à la partie supérieure, s'échauffant peu à peu au contact des courants gazeux à mesure qu'il descend davantage ; en même temps, il se transforme complètement en fer métallique aux dépens de l'oxyde de carbone et des gaz qu'il transforme en acide carbonique. Le cubilot est également un four à cuve ; on y charge des couches alternatives de fonte et de coke ; la combustion se fait à la partie inférieure, et le courant gazeux, qui se compose en majeure partie d'oxyde de carbone, n'a d'autre action que la fusion de la fonte. Le four à chaux est encore un four à cuve ; on le charge à la partie supérieure en mettant des couches

alternatives de calcaire et de combustible; à la partie inférieure a lieu la combustion, il se forme de l'oxyde de carbone qui traverse la cuve en échauffant peu à peu le calcaire, dont l'acide carbonique est entraîné au dehors; la chaux produite est tirée par le bas; dans cet exemple, il n'y a pas d'action chimique directe du courant gazeux sur le courant solide. Les fours à cuve sont, parmi les appareils industriels, ceux qui utilisent le mieux le combustible. On admet que, dans la fabrication de la fonte; l'utilisation de la chaleur disponible dans le coke atteint 80 %.

L. KNAB.

CUVE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 317 hab.

CUVELAGE (Mines) (V. AVALERESSE).

CUVELIER, trouvère qui vivait dans la seconde moitié du XIV^e siècle. On ne sait rien de sa biographie; son nom même est douteux, les manuscrits hésitant entre les formes *Cuvilier*, *Cuvelier* et même *Cimelier*. Il est probable que Philippe de Maizières vise notre trouvère quand il parle, dans le *Songe du vieil Pelerin*, de « faiseurs honnestes et prudhommes qui font les beaux dictiez de Dieu et de la Vierge Marie et des histoires honnestes, morales et dévotes, comme estoit le povre homme appelé *Cimelier* ». Quoi qu'il en soit, *Cuvelier* n'est connu aujourd'hui que comme auteur d'un long poème (22,790 vers dans le ms. le plus court) consacré à l'histoire de Duguesclin. Ce poème est jeté dans le moule des anciennes chansons de geste (tirades monorimes de vers alexandrins) et il constitue le spécimen le plus récent de ce genre de composition. Mais il n'a guère de valeur poétique et ne peut être considéré que comme un document historique. Il paraît avoir été composé dans les premières années du règne de Charles VI; il a été de bonne heure mis en prose et le succès de la chronique qui en a été tirée a fait tomber le poème dans l'oubli. Il a été publié pour la première fois en 1839 par Charrière dans la *Collection des documents inédits* (2 vol. in-4). Ant. THOMAS.

CUVELIER (Hugues), architecte et sculpteur, qui travaillait à la fin du XV^e siècle, mort en 1522. En 1495, il succédait à Martin Chambiges, architecte de la cathédrale de Sens, et construisait sur les plans de son maître le portail d'Abraham. On lui doit aussi la « Librairie du chapitre » de Sens, achevée en 1516.

CUVELIER DE TRYE (Jean-Guillaume-Antoine), littérateur français, né à Boulogne-sur-Mer le 15 janv. 1766, mort à Paris le 27 mai 1824. D'abord avocat dans sa ville natale, il quitta le barreau pour l'armée, fit les campagnes de Prusse et de Pologne, puis renonça pour raison de santé à la vie militaire pour s'adonner à la littérature. Il a composé un nombre considérable de mélodrames, pantomimes, mimodrames, ballets, qui obtinrent de son temps un fort grand succès. *Cuvelier* dut à sa fécondité prodigieuse le surnom de *Crébillon du boulevard*. Il se piqua d'écrire aussi des romans qui ne valent guère mieux que ses drames. Nous citerons: *Adolphe de Halden ou l'Orpheline du château* (Paris, 1813, in-8), mélodrame en trois actes; *la Femme magnanime ou le Siège de La Rochelle* (1812, in-8), id.; *la Fille sauvage ou l'Inconnu des Ardennes* (1812, in-8), id.; *l'Ours et l'Enfant ou la Fille bannie* (1819, in-8), id.; *la Pucelle d'Orléans* (1814, in-8), in-8), pantomime en trois actes; *le Volcan ou l'Anachorète du Val des Laves* (1811, in-8), id.; *le Damsel et la Bergerette ou la Femme vindicative* (1795, in-8), roman; *le Bandit sans le vouloir et sans le savoir* (1803, 3 vol. in-12), id.; *Nouvelles, contes, historiettes et mélanges* (1808, 2 vol. in-8). On trouvera dans Quérard, *France littéraire*, t. II, une liste, non complète, mais assez étendue des œuvres de *Cuvelier de Trye*.

CUVELLE (Céram.). Petite cuve; on nomme ainsi, dans les manufactures de céramique, les petits baquets de bois cylindriques, avec fond, les tinettes, qui entourent la cuve principale du moulin à broyer et qui sont disposées pour recevoir, avant et après le broyage, les matières destinées à composer la pâte céramique.

F. DE M.

CUVERGNON. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 302 hab.

CUVERT ou **CULVERT**. Nom qu'on donnait au moyen âge à une certaine catégorie de serfs. Ce mot paraît venir du latin *collibertus*. Le chapitre C des *Etablissements de Saint-Louis*, intitulé *D'ome estrange*, commence ainsi: « Se gentis hom a hom mesqueneu en sa terre, se il servoit le gentil hom et il mourust, li gentis hom avroit la moitié de ses meubles. » Une autre rédaction des Coutumes d'Anjou porte: « Se gentil homme a homes *cuvers* en sa terre... » Ainsi, *cuvers* a le même sens que *mesqueneu*, qui désigne un aubain, c.-à-d. un étranger. Dans le *Livre de Justice et de Plet* (VIII, 2), on trouve l'expression *cuverte* pour désigner une serve. Quant au mot *culvertagium* employé plusieurs fois par Mathieu Paris pour désigner la peine qui frappait ceux qui refusaient de se rendre à l'armée, ce mot paraît avoir le sens de confiscation des biens. Dans la littérature, *cuvert* a le sens de vil, infâme, perfide, misérable. *Cuvertage* est l'état du cuvert; *cuvertise*, la redevance que payait le cuvert. M. P.

BIBL.: *Etablissements de Saint-Louis*, éd. Viollot, t. IV, p. 68. — VIOLLET, *Précis de l'Histoire du droit français*, p. 313, note 3.

CUVERVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys; 203 hab.

CUVERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 359 hab.

CUVERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquepot-l'Esneval; 306 hab.

CUVES. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brecey; 745 hab.

CUVES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 144 hab.

CUVETTE. I. CONSTRUCTION. — Récipient fait autrefois de plomb battu, fait aujourd'hui le plus souvent en fonte ou en zinc et servant à recevoir les eaux d'un chéneau et à faciliter leur écoulement dans un tuyau de descente. Les cuvettes ont des formes différentes suivant qu'elles sont appliquées sur la partie droite d'une façade ou placées à l'angle de deux corps de bâtiments: ces dernières sont dites *cuvettes d'angle*. Les unes et les autres sont susceptibles de recevoir une certaine ornementation dont le motif principal est généralement une tête de lion ou de loup dont la gueule ouverte laisse passer un petit tuyau servant de décharge au trop-plein de la cuvette. — On dispose aussi des cuvettes à chaque étage des maisons, dans les cuisines ou sur les paliers d'escaliers, afin de recevoir les eaux ménagères; mais ces cuvettes consistent le plus souvent en appareils à bascule, logés dans l'épaisseur des murs et qui ne forment cuvettes que lorsqu'ils sont rabattus. Ces appareils s'appellent *cuvettes à bascule*. — On donne encore le nom de cuvette aux boîtes en fonte, de formes diverses, placées au bas des tuyaux de descente et qui, munies d'un grillage et formant le plus souvent siphon, servent à la conduite des liquides au ruisseau ou à l'égout, tout en retenant les matières solides qui pourraient entraver l'écoulement. Enfin les pierres plates, creusées en rond ou en ovale, et destinées à recevoir les eaux d'un tuyau de descente et à les conduire par une goulotte au ruisseau, portent aussi le nom de cuvette, lorsque leur cavité est entourée d'un rebord; dans le cas contraire, on les appelle *cuiller* ou *culière*. Charles LUCAS.

II. ECONOMIE DOMESTIQUE. — On appelle cuvette un vase en faïence, porcelaine, verre, métal, etc., généralement de forme ronde, quelquefois ovale, employé aux ablutions et complémentaire du pot à l'eau. L'usage de la cuvette remonte au XIV^e siècle, mais elle n'était pas alors destinée aux soins de propreté du visage et des mains, elle servait à recevoir l'eau des bassins à laver ou encore, remplie de glace, à rafraîchir le vin. C'est à la fin du XVIII^e siècle que l'on a commencé à donner au mot *cuvette* le sens que nous lui appliquons aujourd'hui.

III. PHOTOGRAPHIE. — Les cuvettes photographiques

sont des vases plans à large surface, de forme rectangulaire, à bords peu élevés et presque verticaux, qui servent à faire agir les solutions sur les plaques ou papiers photographiques. Les plus employées et les meilleures sont en porcelaine; on en fabrique également en verre moulé, en carton durci, en pâte à papier, en zinc, en ébonite et en tôle émaillée. Quand les bains qui sont dans les cuvettes doivent être agités, on place celles-ci sur des supports, auxquels un mouvement d'horlogerie ou un pendule communiquent un mouvement oscillatoire. Dans le développement des photographes négatifs, on emploie parfois des cuvettes verticales en verre moulé qui permettent de suivre par transparence le développement des clichés.

D. B.

BIBL.: FABRE, *Traité encyclopédique de photographie*, 1889-91, 4 vol. in-8.

CUVIER (Econ. dom.). Cuve de moyenne dimension qui sert dans les ménages à faire la lessive, etc. (V. Cuve).

CUVIER. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 300 hab.

CUVIER (Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert), zoologiste et paléontologiste français, né à Montbéliard le 24 août 1769, mort à Paris le 13 mai 1832. Son père avait servi en France dans un régiment suisse et vivait de sa pension à Montbéliard, alors au duc de Wurtemberg; il était décoré de l'ordre du Mérite militaire, remplaçant celui de Saint-Louis pour les officiers qui n'étaient pas catholiques. Ses parents destinaient le jeune Cuvier au préceptorat ou à l'état ecclésiastique. Il témoigna d'une grande précocité de l'intelligence et occupa le premier rang au gymnase de sa ville natale; un parent lui enseigna le dessin et il y devint de première force; on raconte qu'il coloriait avec une grande exactitude les figures de Buffon, simplement d'après les descriptions; c'est ce genre de travail qui fit naître en lui le goût de l'histoire naturelle. Quoi qu'il en soit, ses succès en tous genres attirèrent sur lui l'attention de la belle-sœur du duc de Wurtemberg qui lui obtint, en 1784, une bourse à l'académie Caroline de Stuttgart que l'empereur Joseph II venait d'ériger en université. Là il étudia la philosophie pendant deux ans, puis choisit l'étude de la science administrative à laquelle se rattachait l'enseignement théorique et pratique de l'histoire naturelle. Un de ses professeurs lui fit cadeau d'un *Systema naturæ* qui constitua quelque temps toute sa bibliothèque; il rédigea un journal, *Diarium zoologicum*, de ses observations d'histoire naturelle et avec Pfaff, Autenrieth, Jaeger, etc., fonda une sorte d'académie d'histoire naturelle qu'il présida. Il revint à Montbéliard en avr. 1788, mais sans aucun espoir d'emploi. Peu après, en 1791, il entra comme précepteur dans la famille d'un gentilhomme protestant de la haute Normandie, le comte d'Héricy, qui habitait Caen et passait la belle saison au château de Fiquainville, près de Fécamp et de Valmont. Il eut ainsi l'occasion d'étudier la faune maritime et d'enrichir ses connaissances en histoire naturelle; il profita aussi de sa position pour étudier les dates, les généalogies, le blason, l'histoire, et fit, dans des réunions soi-disant populaires à Valmont, où l'on ne parlait guère que d'agriculture, la connaissance de l'agronome Tessier, de l'*Encyclopédie*, qui s'était réfugié à Fécamp et y dirigeait un hôpital militaire. C'est grâce à Tessier que Cuvier fut mis en relation avec Geoffroy Saint-Hilaire, auquel il envoya ses cahiers d'études et ses manuscrits. Celui-ci, alors âgé de vingt-deux ans, s'enthousiasma pour Cuvier, crut découvrir en lui un nouveau Linné et l'engagea vivement à venir à Paris; il y vint en effet en 1795 avec son élève. Les circonstances le favorisaient singulièrement: l'étude de la zoologie était alors fort négligée à Paris. Millin, directeur du *Magasin encyclopédique*, Jussieu, Lacépède, Lamarck aidèrent Cuvier de leur influence; cependant Lamarck ne voulut pas de lui pour aide. A ce moment la chaire d'anatomie comparée du Muséum était occupée par le chirurgien Mertrud qui était âgé et peu préparé à l'enseignement dont on l'avait chargé. Cuvier, quoique fort peu versé dans

l'anatomie humaine et guère plus dans l'anatomie comparée, science qu'il devait plus tard porter si haut, lui fut adjoint comme suppléant en 1795. C'est aussi en 1795 qu'il devint membre de la Société d'histoire naturelle et, ce qui est extraordinaire pour un jeune savant qui n'avait presque rien publié, il fut nommé le 30 déc. de la même année, grâce à Lacépède, membre de l'Institut qui venait d'être organisé; quelques années après, il fut désigné pour être l'un des quatre inspecteurs généraux et sous le Consulat fut élu secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut (1803). En 1796, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du Panthéon, place qu'il abandonna en 1800, puis membre de la Commission des arts et de la Société philomatique; en 1801, il remplaça Daubenton dans la chaire d'histoire naturelle du Collège de France; en 1802, il fut nommé titulaire de celle d'anatomie comparée du Muséum; enfin, il fit, pendant plusieurs années, un cours d'histoire naturelle à l'Athénée. Cuvier avait alors une trentaine d'années; c'était une fortune sans exemple et qui ne peut guère s'expliquer que par la pénurie de zoologistes à cette époque; comme le fait remarquer de Blainville, du reste peu bienveillant pour Cuvier, Millin, qui aurait pu lui disputer ses places, s'était lancé dans l'archéologie; Pinel qui avait fait, lui, de l'anatomie comparée, s'était tourné du côté de la médecine; Bichat ne s'occupait que d'anatomie appliquée à la pathologie; les autres naturalistes français, Cl. Richard, Bruguière et Olivier étaient absents de France, le premier à Cayenne, les deux autres en Perse, et les absents ont toujours tort. Il faut dire cependant que Cuvier était déjà connu par quelques essais d'application de la méthode naturelle de classification aux animaux, d'où naquit, en 1816, son célèbre *Regne animal*, et par des travaux d'anatomie comparée et de paléontologie, sciences qu'il fit beaucoup progresser grâce à l'application du principe si fécond de la subordination des caractères et dont il peut être considéré comme le créateur, sans oublier pour cela les mérites de Vieq d'Azyr, de Blumenbach, de Camper, de Pallas, de Soulavie, etc.

Cuvier cumulait donc un grand nombre d'emplois et, ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'il put, grâce à une extrême activité, toujours suffire à des tâches si variées. Lié avec Bonaparte, il fut nommé par lui inspecteur général de l'instruction publique lors de l'avènement du Consulat et eut pour mission d'organiser les lycées de Bordeaux, de Marseille et de Nîmes; il se démit de ses fonctions en 1803. En 1808, il devint membre du conseil supérieur de l'Université après avoir remis à l'empereur un rapport sur le progrès des sciences, et contribua, grâce à sa nouvelle situation, à la création de la faculté des sciences de Paris; en 1809-10, il reçut, avec Coiffier et de Balbe, la mission d'organiser les universités de Gènes, de Pise, de Parme, de Sienna, de Florence et de Turin; en 1811, il se rendit en Hollande avec une mission analogue; en 1813, à Rome. En 1818, Cuvier refusa le ministère de l'intérieur et devint membre de l'Académie française et peu après membre de l'Académie des inscriptions. Sous la seconde Restauration, il présida deux fois la commission de l'instruction publique qui dépendait du ministre de l'intérieur; en 1824, lorsque Frayssinous fut nommé grand maître de l'Université, Cuvier fut chargé des fonctions de grand maître à l'égard des facultés de théologie protestante rattachées au ministère de l'intérieur; enfin, en 1827, il devint directeur pour les cultes non catholiques à ce même ministère. Rappelons qu'on doit à Cuvier l'établissement des comités cantonaux pour l'instruction primaire (1816), des concours d'agrégation pour le recrutement des corps enseignants et l'introduction dans l'enseignement secondaire classique des cours d'histoire, de langues vivantes et d'histoire naturelle.

Cuvier remplissait encore d'autres fonctions officielles; il fut nommé en 1813 maître des requêtes au conseil d'Etat; en 1814, conseiller d'Etat; en 1817, président du

comité de l'intérieur. Il prit part à l'élaboration des projets de loi et en prit souvent la défense devant les Chambres en qualité de commissaire du roi; on a principalement remarqué les discours qu'il a prononcés pour soutenir les projets de loi électorale en 1816 et 1820. En 1815, il réussit à adoucir la rigueur des cours prévôtales; il fit supprimer l'article des complots secrets et par son abstention empêcha le principe de la rétroactivité d'être admis. Ennemi de la censure, il refusa en 1827, sous le ministère Polignac, les fonctions de censeur de la presse. Enfin, pour en finir avec la vie politique de Cuvier, il fut appelé à la pairie après la révolution de Juillet, en 1832, peu avant sa mort.

Le dernier épisode remarquable de sa vie, ce fut sa lettre mémorable avec Geoffroy Saint-Hilaire, en 1830. Nous y reviendrons plus loin.

Les publications de Cuvier se rapportent à diverses branches de l'histoire naturelle et comprennent: 1° des travaux historiques; 2° des recherches d'anatomie; 3° des recherches paléontologiques; 4° des travaux de zoologie proprement dite et de classification des animaux.

Travaux historiques. En première ligne se présente son *Rapport historique sur les sciences naturelles depuis 1789 et sur leur état actuel*, présenté au gouvernement le 6 févr. 1808 (Paris, 1810, in-4 et in-8; 1827, in-8); de Blainville critique beaucoup cet ouvrage d'un homme trop-jeune et disposant d'un temps trop court pour en concevoir le plan et en exécuter les détails dans les proportions voulues. Le même savant reproche encore à Cuvier d'avoir montré de la partialité, parfois même une entière incompétence dans les rapports annuels présentés à l'Académie sur les progrès des sciences physiques (chimie, histoire naturelle, médecine, agriculture) qu'il publia sans interruption de 1803 à 1830. Cuvier, en sa qualité de secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut, prononça une série considérable d'éloges (*Eloges historiques des membres de l'Académie royale des sciences*, lus dans les séances publiques de l'Institut de France depuis 1800 jusqu'en 1827, précédés de *Réflexions sur la marche actuelle des sciences et sur leurs rapports avec la société*, lues dans la première séance annuelle des quatre Académies le 24 avr. 1816; Paris et Strasbourg, 1819-1827, 5 vol. in-8); ces notices sont toutes très importantes au point de vue de l'histoire de la science. Enfin, dans les *Annales du Muséum* (1803, t. II), Cuvier a donné un article historique sur les collections du Muséum. Avant la nomination de Cuvier, le Muséum ne possédait que quelques pièces anatomiques éparses, les unes provenant des dissections entreprises par les anciens académiciens, les autres dues à Daubenton, d'autres encore rapportées de Hollande par les armées françaises, etc. De 1798 à 1803, Cuvier porta le nombre des préparations qui servaient à ses travaux et à ses démonstrations de 102 à 2,998; en 1833, peu de temps après sa mort, le nombre en était de 13,313. De Blainville, qui lui succéda, ne sut pas maintenir les collections réunies par Cuvier à leur véritable niveau, et c'est à lui qu'il faut attribuer leur décadence, du reste purement momentanée.

Travaux d'anatomie. Le plus beau titre de gloire de Cuvier, ce sont certainement ses travaux d'anatomie comparée. Négligeant ou plutôt supposant connue la physiologie, c.-à-d. la fonction de l'organe, il porte son attention de préférence sur l'animal lui-même; ce qu'il recherche, c'est l'ordre d'apparition des divers systèmes anatomiques, leur dépendance. Par exemple, étudiant l'appareil respiratoire, il le décrit avec soin chez le mammifère et chez les autres vertébrés, et montre que la quantité de sang qui subit l'action vivifiante de l'oxygène de l'air dépend de la disposition des organes de la respiration et de ceux de la circulation, qui peut être simple ou double; il fait remarquer que chez les oiseaux la quantité de respiration est encore supérieure à celle des mammifères, parce que non seulement ils présentent une circulation

double et une respiration aérienne, mais encore parce qu'ils respirent par d'autres cavités que les poumons, l'air pénétrant dans tout le corps et baignant les rameaux de l'aorte aussi bien que ceux de l'artère pulmonaire; puis il démontre comment chez les insectes la respiration n'est pas localisée dans certains organes, mais se fait à l'aide d'un système qui traverse tout le corps; ensuite, comment chez les crustacés le sang répandu à la surface du corps sert en quelque sorte à la respiration, jusqu'à ce qu'enfin chez les animaux les plus simples, placés au bas de l'échelle, la respiration s'effectue par tout le tégument. Par des applications multiples de cette méthode, Cuvier a été amené à formuler des propositions générales d'une importance capitale pour les progrès de la science. Reprenons l'exemple ci-dessus; il fait voir clairement que dans un organe une modification ne se produit jamais isolément, mais est toujours accompagnée d'autres modifications dans d'autres organes. Si la respiration s'accomplit dans un organe spécial, le sang devra y affluer, grâce à un système développé de vaisseaux; si celui-ci fait défaut, ce n'est plus le sang qui va rechercher l'air, c'est l'air qui vient chercher le sang. Il y a donc une corrélation évidente entre les modifications qui se présentent ici dans l'appareil respiratoire et l'appareil circulatoire et en général dans tous les organes; en d'autres termes, une modification dans l'une des parties d'un organisme entraîne des modifications de toutes les autres parties. Une loi lie ces modifications entre elles, c'est la loi de la corrélation des parties, qui donna à Cuvier des résultats si remarquables, surtout en paléontologie. Physiologiquement, cela veut dire que si une fonction se modifie, les autres fonctions se modifient corrélativement; en d'autres termes, il n'y a harmonie physiologique que là où il y a harmonie anatomique. Il y a donc des conformations d'organes qui s'appellent et des conformations d'organes qui s'excluent; donc, comme dit Cuvier, « celui qui posséderait rationnellement les lois de l'économie organique pourrait refaire tout l'animal en commençant par l'un des organes ». Nous verrons plus loin ce que cette dernière proposition présente d'excessif (V. *Leçons d'anatomie comparée*, 2^e édit. publ. par Duméril, Laurillard et Duvernoy; Paris, 1835-45, 9 vol. in-8).

Cuvier a, de plus, introduit dans l'anatomie comparée une foule de faits de détail fort intéressants; citons entre autres la description du larynx des oiseaux, la disposition des narines et celle de l'oreille interne chez les cétacés, l'existence de rates multiples chez les marsouins, les dispositions diverses de l'encéphale chez les animaux à sang rouge, puis des recherches sur la formation des dents, sur l'ostéologie des grands mammifères, la tête osseuse des vertébrés, des observations sur les *Reptiles douteux* (Paris, 1807, in-4, av. pl.) pourvus à la fois de poumons et de branchies, enfin un grand nombre de travaux anatomiques sur les invertébrés, en particulier sur les mollusques, entre autres: *Mémoire pour servir à l'histoire et à l'anatomie des mollusques* (Paris, 1816, in-4, av. pl.).

Travaux paléontologiques. Avant Cuvier on croyait assez généralement que les restes fossiles d'animaux appartenait à des espèces vivantes; Camper, Sœmmering, Blumenbach et autres avaient entrevu la fausseté de cette opinion et affirmé la différence entre les animaux vivants et les fossiles. C'est à Cuvier que revient l'honneur d'avoir prouvé par ses recherches et par des comparaisons anatomiques approfondies que cette différence est réelle. Avant de fournir cette preuve, il dut étudier les animaux vivants et s'occuper particulièrement des gros quadrupèdes; c'est là l'origine de la collection d'ostéologie du Muséum. Lorsqu'il eut examiné à fond les êtres actuels, il se mit à l'étude des êtres fossiles et put alors constater les différences; il observa, par exemple, que le mammoth se rapproche assez de l'éléphant des Indes pour être rangé, malgré les différences, dans le même genre que lui; que le mastodonte a également des ressemblances avec l'éléphant, mais

en diffère beaucoup plus que le mammoth; que le palæotherium ressemble par quelques points au tapir, mais s'en distingue à d'autres égards, et ainsi d'une foule d'autres; enfin il étudia des types tels que l'anoplotherium qui s'éloignent encore plus des animaux vivants. Cuvier avait ainsi été amené à faire ressortir les moindres différences, plutôt que les ressemblances des animaux fossiles et actuels. Il admettait, il est vrai, des révolutions terrestres, mais pour lui la vie animale y disparaissait pour un temps, puis reparaisait sous des formes nouvelles. Depuis Cuvier la science a marché; il est prouvé que chaque époque géologique est représentée par des formes particulières, et l'avenir prouvera que ces formes se rattachent les unes aux autres à travers les âges géologiques; il s'agissait donc ici de rechercher les ressemblances plutôt que les différences; du temps de Cuvier les naturalistes ne disposaient pas de matériaux suffisants pour envisager la question sous cette face.

La loi de corrélation des organes permit à Cuvier de reconstituer un grand nombre d'animaux fossiles. Mais il serait évidemment antiscientifique de vouloir pousser trop loin les conséquences des principes généraux, si utiles à la science, qu'il a formulés. Les panégyristes de Cuvier se sont laissés entraîner à l'exagération, à l'hyperbole, d'où un certain ridicule qui a rejailli sur les travaux les plus sérieux de l'éminent zoologiste, d'où une réaction que ses ennemis et ses détracteurs se sont empressés de mettre à profit. De Blainville n'était pas, à vrai dire, l'ennemi de Cuvier, mais à la suite de dissentiments il fut amené à lui faire une guerre plus ou moins ouverte. Voici le titre du principal ouvrage que Cuvier a consacré à l'étude des animaux fossiles: *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes, où l'on a rétabli les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces* (Paris, 1812, 4 vol. in-8; 2^e éd. très augm., Paris, 1821 et ann. suiv., 7 vol. in-4, av. 300 pl.). Ici se rattachent: *Description géologique des environs de Paris*, av. A. Brongniart (Paris, 1822, in-4, 2 cart. et 16 pl.; 3^e éd., 1835) et *Discours sur les révolutions de la surface du globe et sur les changements qu'elles ont produits dans le règne animal*; nouv. éd. avec des notes et un appendice, d'après les travaux récents de MM. Humboldt, Flourens, Lyell, Lindley, etc., rédigé par le Dr Hofer (Paris, 1851, in-8, av. 6 pl. et 2 tabl.). Nous avons vu plus haut que Cuvier a mis hors de doute la succession des époques géologiques par la considération des espèces fossiles qui y vivaient, et s'il a cru prouver en même temps, sous certaines réserves toutefois, que l'existence de l'homme ne remonte pas à plus de six mille ans, cela tient surtout à ce que les matériaux d'une étude sérieuse à ce sujet lui faisaient défaut.

Travaux de zoologie systématique. Des tentatives de classification des animaux ont été faites de bonne heure par Cuvier; tel est son *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux* (Paris, 1798 et 1799, in-8); le premier volume de ses *Leçons d'anatomie comparée* renferme également des tableaux détaillés; enfin, c'est dans son *Règne animal distribué d'après son organisation pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée* (Paris, 1816, 4 vol. in-8, 15 pl.; nouv. éd., 1830) qu'il faut chercher les idées définitives qu'il avait sur la zoologie et qu'il mit en pratique dans divers ouvrages tels que: *Histoire naturelle des poissons*, av. Valenciennes (Paris et Strasbourg, 1828 et ann. suiv., in-8 et in-4). Ses travaux d'anatomie comparée avaient amené Cuvier à reconnaître que les organes les plus importants sont les plus constants dans leur forme; s'appuyant ensuite sur la « subdivision des signes distinctifs », c.-à-d. la subdivision des caractères, quoiqu'il se rendit compte de tout ce que la subdivision avait d'artificiel, il classa les formes animales d'après un signe distinctif mal choisi; il en résulta une classification artificielle (1795), fondée sur les organes

de la génération et de la nutrition. Plus tard, en 1812, suivant l'exemple de Virey et de de Blainville, il fit du système nerveux le véritable zoomètre, le centre dont la conservation est le but propre de tous les autres systèmes; on verra à l'art. ZOOLOGIE ce que la classification de Cuvier présentait de nouveau, ce qu'elle renfermait de bon ou de mauvais. Disons seulement que l'embryologie étant encore trop peu avancée à l'époque de Cuvier, il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'il considérât le classement d'un animal comme dépendant uniquement du plan de structure qui se révèle en lui. L'induction ne pouvait guère le mener plus loin. Il ne faut pas s'étonner que, ne se basant que sur des faits d'observation pour arriver à des propositions générales, il ait combattu les idées de Geoffroy Saint-Hilaire sur l'unité de type ou de composition organique, les rejetant avec toutes les généralisations antérieures dans le domaine des rêves métaphysiques. C'est sur cette conception théorique de l'unité de composition ou de plan, identifiée ensuite avec la théorie des analogues, que porta la fameuse discussion qui eut lieu en 1830, entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire. Goethe s'intéressa vivement à cette discussion dans laquelle il se plaint que Cuvier ait mis presque en accusation la philosophie de la nature, ajoutant que Geoffroy Saint-Hilaire pouvait compter sur l'adhésion de tous les défenseurs de cette philosophie.

Cuvier, créateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie, a exercé, sur les progrès de la zoologie, une influence considérable, qui n'a pas peu contribué à transformer cette science. On peut bien lui reprocher d'avoir, dans quelques circonstances, laissé les croyances religieuses empiéter sur le domaine scientifique; mais il faut reconnaître que, généralement, il s'en est tenu aux faits observés par lui et que, s'il a formulé des lois générales, c'est en procédant par induction légitime qu'il y est arrivé et qu'il s'est en somme peu livré aux spéculations métaphysiques.

Dr L. HAHN.

BIBL.: LER, *Mémoires du baron Georges Cuvier*, publiés en français par Th. Lacordaire; Paris, 1833, in-8. — DARESTE, art. Cuvier de la *Nouv. Biogr. gén.*, 1855. — CARUS, *Histoire de la zoologie*, trad. fr. par P.-O. Hagenmüller; Paris, 1880, in-8. — DUCROTAY DE BLAINVILLE, *Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire*; Paris, 1890, in-8.

CUVIER (Frédéric), naturaliste français, frère du précédent, né à Montbéliard le 28 juin 1773, mort à Strasbourg le 17 juil. 1838. Il fut membre de l'Académie des sciences, directeur de la ménagerie au Jardin des plantes, professeur de physiologie, inspecteur général de l'Université, etc. Fr. Cuvier a publié d'intéressants ouvrages parmi lesquels: *Dents des mammifères considérées comme caractères zoologiques* (Paris, 1825, in-8); *Suppléments à l'histoire naturelle de Buffon* (Cétacés), 1831-46, in-8, avec 42 pl.; *Histoire naturelle des mammifères*, en collaboration avec Geoffroy Saint-Hilaire (Paris, 1824, 7 vol. in-fol.), ouvrage auquel le caractère anecdotique donne un charme particulier sans nuire au côté scientifique.

Dr L. HAHN.

CUVIER (Rodolphe-Eberhard-Nicolas), pasteur protestant, né à Etupes, près de Montbéliard, le 22 janv. 1785, mort à Montbéliard le 30 juil. 1867. Il fit ses études de théologie à l'Académie de Strasbourg. Ayant été d'abord pasteur, puis professeur du lycée à Nancy, il devint, en 1830, pasteur de l'Eglise luthérienne de Paris, et en 1853, inspecteur ecclésiastique; en 1850, il fut nommé membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Il collabora avec Matter (V. ce nom) et quelques autres théologiens à une nouvelle traduction de la Bible, et publia en 1845 un *Catéchisme des doctrines distinctives de l'Eglise évangélique et de l'Eglise romaine*, traduit de l'allemand.

CUVILLER ou CUVILLIÉS (François), le père, architecte et graveur à l'eau-forte, né à Soissons en 1698, mort à Munich en 1768. Appelé en Bavière par l'électeur, plus tard empereur Charles VII, Cuviller père y travailla surtout à l'ornement des bâtiments de ce prince, genre dans lequel

il avait acquis une réputation méritée. Il fut nommé, en 1763, architecte directeur des bâtiments de la couronne. — Son fils François a publié, gravés par eux-mêmes ou par divers autres artistes, les dessins de son père et les siens.

CUVILLERS. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Cambrai; 354 hab.

CUVILLIER-FLEURY (Alfred-Auguste), littérateur français, né à Paris le 18 mars 1802, mort à Paris le 18 oct. 1887. Fils d'un commandant de l'Empire, Louis Cuvillier-Fleury, très lié avec Louis Bonaparte, il fut emmené en Hollande à peine âgé de quatre ans, et en revint orphelin en 1810. Il entra en 1813 à Louis-le-Grand comme boursier impérial, obtint en 1819 le prix d'honneur de rhétorique au concours général, et ayant terminé ses études retrouva en Louis Bonaparte un protecteur éclairé qui l'attacha à sa personne avec le titre plutôt honorifique qu'effectif de secrétaire. Cuvillier-Fleury séjourna ainsi pendant deux années (1820-1821) à Milan, à Florence et à Rome, où il se perfectionna dans les lettres latines pour lesquelles il avait une véritable passion. En 1823, il devint préfet des études à l'institution Sainte-Barbe et y fit preuve de telles qualités que le duc d'Orléans le choisit en 1827 pour précepteur de son fils le duc d'Aumale. Cuvillier-Fleury s'acquitta merveilleusement de ces délicates fonctions qui lui valurent l'amitié de son élève et celle de la famille royale. Lorsqu'il eut terminé l'éducation du prince, le duc d'Orléans l'emmena en Afrique (mars 1840) et c'est lui qui fut chargé de rédiger et d'analyser les notes, dépêches et lettres relatives à l'expédition. Depuis 1834, il était entré au *Journal des Débats*, où il se fit comme critique littéraire une brillante réputation. Vers 1845, il eut quelques velléités d'aborder la vie politique, entama même des polémiques, et posa, en 1846, sa candidature à la Chambre devant les électeurs de Guéret. Il échoua et la révolution de 1848 ne lui permit pas de renouveler sa tentative. Demeuré fidèle à la famille d'Orléans, il s'enferma dans la plus stricte retraite, se consacrant uniquement à la littérature, et soutenant autant qu'il le pouvait, dans son journal, la cause des princes exilés. Le 12 avr. 1866, il était élu membre de l'Académie française où il remplaçait Dupin (récept. le 11 avr. 1867). Il continua de collaborer au *Journal des Débats* dans lequel il publia même, après le 16 mai et pendant une période de dix-huit mois, des articles politiques signés A. Il devint aveugle pendant les dernières années de sa vie, mais ne cessa pas de suivre assidûment les séances de l'Académie où il avait eu la joie de retrouver en 1873 le duc d'Aumale. La plupart de ses articles littéraires ont été réunis en volumes. Nous citerons : *Notes historiques sur le général Allard et sur le royaume de Lahore* (Paris, 1836, in-12); *Portraits politiques et révolutionnaires* (1851, in-12); *Voyages et Voyageurs, 1837-1854* (1854, in-12); *Etudes historiques et littéraires* (1854, 2 vol. in-12); *Nouvelles Etudes historiques et littéraires* (1855, in-12); *Dernières Etudes historiques et littéraires* (1859, 2 vol. in-12); *Historiens, Poètes et Romanciers* (1863, 2 vol. in-12); *Etudes et Portraits* (1865-1868, 2 vol. in-12); *Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, duchesse d'Aumale* (1870, in-8); *Posthumes et Revenants* (1878, in-12). Sous le titre de *Mélanges de critique et d'histoire* (Paris, 1852-1865, 11 vol. in-12), on a donné un recueil des ouvrages précédents publiés jusqu'à 1865. Le duc d'Aumale a écrit dans le *Livre du Centenaire des Débats*, une très curieuse et très intéressante biographie de son ancien précepteur. — M^{me} Juliette Cuvillier-Fleury, née Bouton, a donné quelques livres sous le pseudonyme d'Olivier Lavoisy. Nous citerons : *La Petite Maman* (Paris, 1866, in-12); *Sur les genoux de grand-mère* (1868, in-12); *Monsieur et Mademoiselle Bébé* (1867, gr. in-8).

CUVILLON (Jean-Baptiste-Philémon de), violoniste, né à Dunkerque le 13 mai 1809. Entré au Conservatoire de

Paris en 1824, il suivit les leçons d'Habeneck pour le violon, de Reicha pour le contrepoint et la fugue. Il eut le deuxième prix de violon de 1825, et le premier en 1826, en partage avec Becquier. Issu d'une très noble et ancienne famille, il avait reçu une éducation et une instruction des plus complètes. Tout en travaillant la musique, il étudiait le droit. De 1843 à 1848, il fut nommé professeur adjoint au cours d'Habeneck. Il tint également l'emploi de premier violon à la Société des concerts. On lui doit une *Fantaisie brillante sur des motifs d'Auber* pour violon avec piano ou orchestre, des concertos, morceaux de salon, etc. A. E.

CUVILLY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz; 549 hab. Cuvilly, uni à Seychelles, aujourd'hui simple hameau, formait une seigneurie considérable qui appartenait dès le XIII^e siècle à la maison de Soyecourt. Arnauld de Corbie, chancelier de France, l'acquit vers 1380 et un procès ayant surgi après sa mort entre son héritier, Jean de Corbie, et un représentant de l'ancienne maison de Séchelles, le roi d'Angleterre, maître alors du pays, mit fin à ce procès en 1431, en confisquant la seigneurie qu'il donna à Jean I^{er} de Poix, de qui elle passa aux d'Albert de Luynes, puis à diverses familles, entre autres à celles de Moreau de Séchelles, ministre sous Louis XV, qui bâtit le château actuel, et de Hérault de Séchelles, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire. L'église de Cuvilly est une vaste construction gothique; le portail et le chœur sont du XVI^e siècle. On a trouvé des armures au lieu dit le *Champ-Dolent*. Tuileries, ganterie. C. St.-A.

CUVINOT (Louis-Joseph), ingénieur et homme politique français, né à Liancourt (Oise) le 1^{er} juin 1837. Entré à l'École polytechnique en 1855, il en sortit dans le corps des ponts et chaussées, servit utilement le gouvernement de la Défense nationale, à Paris, puis à Tours, pendant la guerre de 1870-1871, fut nommé directeur de la navigation de la Seine et des ponts de Paris en 1878, devint directeur du cabinet et du personnel au ministère des travaux publics en déc. 1877, fut élu sénateur par le dép. de l'Oise en 1879, siégea constamment dans les rangs de la gauche républicaine et fut réélu le 5 janv. 1888.

CUXA (Saint-Michel de). Abbaye bénédictine du diocèse d'Elne, sur le territoire de la com. de Codalet. Saint-Michel de Cuxa fut fondé, vers 880, par des religieux échappés au cataclysme mystérieux qui avait détruit le monastère de Saint-André d'Exadala. L'abbaye fut donnée, le 4 juin 1494, par Alexandre Borgia à son fils César. Uni à la mense épiscopale d'Elne en déc. 1704, le monastère en fut séparé peu après, le saint-siège ayant refusé d'approuver cette union. Les édifices de Saint-Michel sont en ruine et occupent un site admirable. L'église a été remaniée à plusieurs reprises; les bas côtés paraissent avoir été ajoutés et les grandes arcades ne répondent pas à l'agencement de la voûte. La voûte avait d'abord de simples doubleaux; on la refit sur ogives, puis en herceau. Des deux clochers qui flanquaient ce chevet, un seul reste debout, imposant par sa masse carrée et légèrement incliné. Le cloître, en marbre rouge, était couvert d'un simple toit; les colonnes étaient trapues, à chapiteaux historiés; les débris ont été dispersés; on retrouve des arcades jusqu'au delà de Perpignan. La porte extérieure du monastère et surtout la porte du logis abbatial sont couvertes de sculptures à relief bas, dignes de l'attention des archéologues.

BIBL.: Abbé FONT, *Histoire de Saint-Michel de Cuxa*, et surtout DELAMONT, *Histoire de Prades*.

CUXAC-CABARDÈS (*Cucciicum*). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Saissac; sur la Dure, affluent de la Rougeanne, qui tombe elle-même dans le Fresquel; 921 hab. Le nom de Cuxac ne paraît pas avant le XIII^e siècle, mais la localité est bien plus ancienne; elle est mentionnée dès le IX^e siècle sous le nom de Sainte-Cécile, vocable de l'église paroissiale. Donnée à l'abbaye de Montolieu, l'église lui appartint jusqu'à la Révolution. A côté du fief ecclésiastique s'était constituée, probablement au XI^e siècle, une seigneurie laïque. Confisquée au XIII^e siècle

par le roi sur le dernier possesseur hérétique, elle fut cédée par la couronne en 1296 à Guillaume de Voisins, en échange de Limoux; la seigneurie de Cuxac appartenait encore aux descendants de ce Guillaume, au xvii^e siècle, et elle était régie comme les autres terres de la conquête par les coutumes de la vicomté de Paris (hommage de 1410). Une partie du territoire de Cuxac appartient aussi, du xvi^e au xviii^e siècle, à une branche de la puissante maison de Hautpoul. Sur le territoire de la commune actuelle, on remarque La Bonde, ancienne manufacture royale de draps, Cazelles, paroisse indépendante, le fief et château des Escoussons. Le bien de Cuxac était administré avant 1789 par trois consuls choisis par les seigneurs sur une liste de six noms dressée par la communauté. L'église, de style gothique, a été en partie reconstruite au xvii^e siècle. L'histoire de Cuxac est assez obscure; pris et pillé par les huguenots en 1563, puis repris par les catholiques, ce lieu fut de nouveau occupé par les réformés dix ans plus tard et réoccupé par les ligueurs; les royalistes le réduisirent en 1595. — Prairies artificielles, carrières de schiste.

BIBL. : MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, IV, 410-428.

CUXAC-D'AUDE (*Cucciacum*). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Coursan; sur l'Aude, comme l'indique son nom; 2,837 hab. Ce lieu est mentionné dès le milieu du x^e siècle; il appartenait à cette époque en partie aux comtes de Carcassonne, en partie à l'archevêque de Narbonne, Ermengaud. Celui-ci donna sa part vers 1005 à la cathédrale de cette ville, et les droits du chapitre furent solennellement reconnus en 1032 par le vicomte de Béziers, en 1157 par le roi de France, Louis le Jeune. Mais la communauté de Saint-Just ne paraît pas être longtemps restée en possession de cette terre. Dès 1023, on trouve des seigneurs de Cuxac, vassaux des vicomtes de Narbonne, et en 1212, un concile tenu à Narbonne restitua aux clercs de Narbonne la propriété de l'église même et de ses dépendances. Un peu plus tard, en 1271, le vicomte Aimeri reconnaît tenir en fief de la couronne de France le lieu de Cuxac, qui dès lors fit toujours partie de la vicomté. — Cuxac est aujourd'hui un gros bourg agricole; la principale culture est celle du blé.

CUXHAVEN. Ville maritime d'Allemagne, dépendant de Hambourg (à 103 kil. au N.), mais enclavée dans le territoire prussien, à l'embouchure de l'Elbe; 4,500 hab. C'est un avant-port de Hambourg avec des chantiers de construction et une station balnéaire fréquentée. On y a annexé, en 1873, Ritzebüttel qui comprend le promontoire de ce nom et ses vieilles fortifications.

CUY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny; 204 hab.

CUY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne; 322 hab.

CUY-SAINT-FIACRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Gournay-en-Bray; 416 hab.

CUYABÁ. Riv. du Brésil, dans l'Etat de Matto Grosso, affluent de la rive gauche du Sam Lourenço, qui se jette dans le Paraguay.

CUYABÁ. Ville du Brésil, ch.-l. de la prov., aujourd'hui Etat de Matto Grosso, sur la rive gauche du Cuyabá, par 15° 36' de lat. S. et 58° 25' de long. O. de Paris (Lacerda) à 161 m. d'alt. sur le niveau de la mer (contre-amiral Leverger); environ 20,000 hab. (1890). Cour d'appel; une ligne de paquebots brésiliens relie Cuyabá à Rio de Janeiro à travers le Paraguay et la République Argentine. Cuyabá n'était d'abord qu'un village fondé en 1722 par des chercheurs d'or venus de São Paulo. En 1727 elle devint un bourg (villa) et eut dès lors un conseil municipal; en 1818, elle reçut le titre de cité (*cidade*), et devint, à partir 1820 le ch.-l. de la capitainerie, puis province (1821-1889), et aujourd'hui Etat de l'Union brésilienne.

R.-B.

CUYCK (Albert de), prince-évêque de Liège, qui régna vers la fin du xii^e siècle. La charte que ce prince accorda

à ses sujets en 1198 est le plus ancien monument du droit public liégeois. Elle consacre l'inviolabilité de la demeure du bourgeois, de sa propriété et de sa personne, plus complètement qu'aucune autre loi de la même époque. Albert de Cuyck, prince rapace et simoniaque, vendit fort cher aux Liégeois leurs nouveaux privilèges. E. H.

BIBL. : FOULLON, *Historia Leodiensis per episcoporum seriem digesta ab origine populi usque ad Ferdinandi Bavari tempora*; Liège, 1735-36, 2 vol. in-fol. — CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum leodiensium*; Liège, 1612-1616, 3 vol. in-4. — MOKE et HUBERT, *Histoire de Belgique*, 1886, in-8. — A. NAMËCHE, *Cours d'histoire nationale*, 1852-1859, 24 vol. in-8.

CUYCK (Frans van Mierop van), peintre flamand, né en 1640 à Bruges, mort à Gand après 1687. Il se perfectionna dans son art à Gand. Bien qu'il ait peint quelques portraits, il est surtout connu comme peintre d'animaux et particulièrement de poissons. Il a également gravé un petit nombre de planches qui sont assez recherchées des amateurs.

CUYCK (Pieter van), peintre et dessinateur, né en 1687, à La Haye, où il reçut les leçons de Terweste. J. Punt a gravé sur cuivre un de ses dessins représentant les *Funérailles du prince Guillaume IV d'Orange*. On ignore l'année de sa mort. — Ses deux fils, *Karel* et *Piter* (V. ci-après) et sa fille *Maria* cultivèrent également la peinture.

CUYCK (Pieter van) le Jeune, peintre, fils du précédent. Cet artiste, né à La Haye en 1720, est mort en 1787. On vante la solidité de son savoir. Cuyck est, en outre, l'auteur de deux ouvrages intitulés, l'un *Beschrijving van eenige Oudheden* (Amsterdam, 1780); l'autre, *Brieven over Texel* (Delft, 1789).

CUYLENBURCH ou **CUYLENBORCH** (Abraham van), peintre hollandais, dont on trouve le nom inscrit sur les listes de la gilde d'Utrecht en 1637; la date 1664 portée sur un de ses tableaux appartenant à la galerie de Copenhague prouve qu'il peignait encore à ce moment. Ses tableaux d'un coloris agréable et moelleux rappellent la manière de Cornelis Poelenburgh qui, étant comme lui d'Utrecht, fut sans doute son maître. Ils représentent également des scènes mythologiques, des nymphes courant ou se baignant dans des grottes, avec des statues ou des débris antiques. Les musées de Brunswick, de Schwerin, de La Haye, de Cologne, de Prague, etc., possèdent des tableaux de cet artiste et M. W. Bode en a dressé le catalogue dans ses *Studien zur Geschichte der holländischen Malerei*.

CUYLENBURG (Cornelis van), peintre hollandais, né à Utrecht en 1754, mort en déc. 1824 à La Haye, où il s'était établi. Il a joui en son temps d'une certaine vogue comme portraitiste et le musée d'Amsterdam possède de lui trois portraits d'après des amiraux hollandais.

CUYNAT (Claude-Simon), né à Avallon le 28 févr. 1774, mort à Chalon-sur-Saône le 31 déc. 1853. Médecin militaire (de 1792 à 1837), et géographe. Il a laissé des travaux considérables dont un grand nombre sont encore à l'état de manuscrits dans la bibliothèque de la ville de Dijon et dans celle de Chalon-sur-Saône. Ceux qui ont été imprimés ont été publiés dans les Mémoires de l'Académie de Dijon. Voici les principaux : *Topographie de Barcelone* (1841-1842); *Histoire morale, physique et topographique de la Catalogne de 1824 à 1827* (1843-1844); *Topographie des Asturies* (1849); *Essai philosophique sur la douleur*; *Etudes sur les abcès du foie consécutifs aux lésions traumatiques générales* (1841-1842), etc., etc. P. C.-C.

CUYO. Région de la République argentine, ancienne province de la vice-royauté de Buenos Aires, quelque temps rattachée au Chili; elle a été subdivisée en trois Etats : San Juan, Mendoza, San Luis.

CUYOS (Iles). Petit archipel au N. de Palaouan; la principale de ces îles est *Gran Cuyo*; elles exportent l'huile de coco, des nids d'hirondelles, des trépangs, etc.

CUYP (Jacob-Gerritsz) le Vieux, peintre hollandais, né à Dordrecht en déc. 1594, mort à Dordrecht en 1654 ou

1652. Il était le cinquième des six enfants du premier mariage de Gerrit Gerritsz Cuyp, originaire de Venlo, qui s'était fixé à Dordrecht où, à la date du 19 janv. 1585, il figure sur les listes de la gilde de Saint-Luc en qualité de peintre-verrier. C'était un homme considéré et qui fut chargé d'importantes commandes pour les églises du voisinage, à Wondrichem, à Niervaert. Il avait acquis une certaine aisance, car tout en élevant sa nombreuse famille, il était possesseur d'une maison, d'un jardin et de quelques tableaux. Peut-être était-il en mesure de donner à son fils ses premiers enseignements artistiques, mais il avait ensuite confié son instruction à Abraham Bloemaert, le peintre d'Utrecht, qui jouissait alors d'une grande réputation et attirait chez lui beaucoup d'élèves. On ignore combien de temps Jacob y demeura. En tout cas, à l'âge de vingt-trois ans, il était établi dans sa ville natale et inscrit le 18 juil. 1617 à la gilde de Saint-Luc. L'année suivante, le 13 nov. 1618, il épousait une jeune fille d'Utrecht qu'il avait sans doute connue pendant son séjour dans cette ville et il se fixait définitivement à Dordrecht. Peu à peu, il s'y faisait connaître comme portraitiste et, bien qu'assez rares, ses œuvres en ce genre justifient la réputation qu'il avait acquise. Les portraits de lui que possèdent les musées de Berlin, de Cologne, de Francfort, d'Amsterdam, de Stockholm, de l'Ermitage, du Belvédère et surtout les deux pendants du musée de Metz datés de 1651, probablement les derniers qu'il ait peints, sont remarquables par la franchise du dessin, l'éclat de la couleur et la force de l'expression. Dans leur mâle sobriété, ils rappellent et ils égalent presque ceux de Th. de Keyser et comptent parmi les meilleures productions de l'école hollandaise. Cuyp, d'ailleurs, n'était pas moins habile à peindre le paysage et les animaux, et nous connaissons de lui un grand tableau appartenant à M. A. de Rothschild qui représente les différents membres d'une même famille groupés en plein air dans une campagne avec des vaches qui broutent çà et là et qui sont rendues avec une grande vérité. Les treize planches d'animaux gravées par Persyn ont été exécutées d'après ses dessins. On voit que sur ce point il a pu donner à son fils Albert d'utiles enseignements. Entouré de l'estime de ses confrères, Jacob Cuyp avait été, en 1637, chargé de l'administration de la gilde de Saint-Luc comme doyen et comme comptable, et avec le concours de trois autres artistes il avait réorganisé cette association pour donner à son fonctionnement plus de convenance et de régularité.

CUYP (Benjamin-Gerritsz), peintre hollandais. Il était, comme le précédent, fils de Gerritsz Cuyp, mais d'un second mariage de celui-ci, né en 1612 à Dordrecht, mort à Dordrecht au mois d'août 1652. Dès le 27 janv. 1631 il était membre de la gilde. Son talent, sur lequel l'attention a été plus particulièrement attirée en ces derniers temps, diffère complètement de celui de son frère et de son célèbre neveu. Il aimait à traiter des épisodes empruntés à l'histoire ou à la mythologie et il appartenait à ce groupe d'*italianisants* qui cherchaient alors en Hollande à accommoder les traditions de l'art classique avec le réalisme de leur pays. Comme la plupart d'entre eux, il apportait dans ces recherches des préoccupations de clair-obscur qui donnent à plusieurs de ses compositions une certaine analogie avec celles de la jeunesse de Rembrandt et vers la fin il a certainement subi l'influence de ce maître. Sa peinture très empâtée est souvent assez rude et un peu grossière, son coloris cru et diapré à l'excès. Mais parfois, au contraire, ses intonations assorties à dessein présentent une harmonie très distinguée. Il a peint, toujours avec entrain et largeur, les sujets les plus variés : à Stockholm, des *Anges au Tombeau du Christ* ; à Berlin, une *Adoration des Bergers* ; à Amsterdam, un *Joseph expliquant les songes* ; à Paris, chez le comte Mniszczek, un *Intérieur de corps de garde* traité presque en grisaille, et, chez M. Haro, un *Episode de l'histoire de Cambyse*, d'une couleur énergique, un peu brutale, mais d'un aspect vraiment magistral.

Emile MICHEL.

CUYP (Albert), célèbre peintre hollandais, né à Dordrecht en 1620, mort à Dordrecht en nov. 1691. Il était fils unique de Jacob Cuyp et par conséquent neveu de Benjamin. Il fut élève de son père et, dans ses ouvrages, cette filiation se manifeste par des analogies positives dans l'exécution, ainsi que le prouvent des vues de dunes de cette période primitive (musée de Berlin) et le paysage montagneux du musée d'Amsterdam : les intonations y sont encore pâles et les arbres exprimés par un gribouillis timide et informe. Mais peu à peu l'exécution de l'artiste devint plus ferme et son style plus personnel. Il excellait à peindre l'atmosphère humide des environs de Dordrecht et presque toujours à l'horizon de ses paysages il s'est plu à représenter le grand clocher de sa ville natale, à demi noyé dans une brume dorée, émergeant des grasses prairies où reposent nonchalamment des vaches repues et placides, serrées les unes contre les autres au soleil. Le musée du Louvre possède plusieurs de ces tableaux dans lesquels Cuyp a si bien rendu la lumière dorée et tamisée des grands ciels hollandais et l'impression de calme qui se dégage de cette tranquille nature. La plaine s'étend au loin sans obstacle et ce n'est que bien rarement que l'artiste, remontant le Rhin jusqu'aux confins de l'Allemagne, a disposé çà et là quelques rochers ou quelques côtes qui rompent la monotonie de ces vastes étendues. Avec une grande souplesse de talent, il aborde d'ailleurs les sujets les plus variés. Au Louvre encore, on peut admirer deux de ces tableaux qui lui valurent de son temps une vogue légitime et dans lesquels il nous montre, partant pour la chasse ou arrêté devant la porte d'une auberge, quelque fils de famille ou quelque riche seigneur dans un accoutrement un peu bizarre, monté sur un de ces grands chevaux à tête petite et busquée, et à forte encolure dont Cuyp a sans doute un peu exagéré la disgracieuse apparence. Malgré tout, il était tenu pour l'arbitre de l'élégance par la haute société de Dordrecht et il reçut d'elle de nombreuses commandes en ce genre. Il aimait d'ailleurs lui-même les chevaux, et plusieurs des tableaux qu'il nous a laissés, au musée de Rotterdam et chez le duc de Bedford notamment, nous prouvent qu'il allait les étudier dans les écuries ou dans les manèges. Dans la première de ces collections, l'une de ces études, par sa franchise et son éclat, rappelle les célèbres *croupes* de Géricault. Avec la richesse de ses aptitudes et les ressources de son talent, Cuyp était à même de reproduire les aspects les plus divers de la nature. Tantôt c'est une barque violemment secouée par l'orage (musée du Louvre), avec un éclair qui sillonne les nuées amoncées ; tantôt c'est la silencieuse majesté d'une nuit pure et la clarté douteuse que la lune épand du haut du ciel sur la mer apaisée, comme dans le beau paysage de la collection Six ; ou, dans la même collection, la gaieté, l'animation de la rade de Scheveningue à l'arrivée de Maurice de Nassau par une après-midi d'été, au milieu des salves et des acclamations, des bâtiments pavoisés qui lui font escorte ; ou bien encore, au Rijks Museum, c'est ce combat d'un coq contre un dindon, et sous le ciel assombri la lutte vraiment épique des deux volatiles qui, de leurs becs et de leurs ongles, font autour d'eux voler les plumes. Pour se distraire, Cuyp a également peint des natures mortes et à voir la perdrix du *Retour de la chasse* au Louvre ou les saumons qui entourent le sire de Roovere au musée de La Haye on pouvait bien prévoir la supériorité dont il y ferait preuve et dont le *Gibier mort* du musée de Rotterdam nous fournit un témoignage éloquent. Mais ce serait faire injure au maître que de lui attribuer les tableaux de fruits de ce même musée et dont les initiales A. C. que portent ces tableaux lui avaient pendant longtemps imputé la paternité : ils sont, en réalité, d'un peintre assez médiocre nommé Alexandre Cosemans. Enfin, A. Cuyp a peint aussi quelques portraits, qui sans égaler ceux de son père ne sont pas indignes de son talent. Homme d'ordre et très laborieux, il avait peu à peu ajouté à la considération déjà ancienne de sa famille et sa position de fortune

s'était aussi élevée graduellement. A la mort de ses parents, il avait hérité de tous leurs biens et le mariage qu'il contractait, à l'âge de trente-huit ans, avec la veuve de Jean van den Corput, qui appartenait à la haute société de Dordrecht, le mettait lui-même au rang des premières familles. C'est sans doute ce qui a pu accréditer le bruit qu'il n'était pas peintre de profession et que cette occupation n'était pour lui qu'un délassement. Ses croyances religieuses, très ferventes, n'avaient fait qu'accroître l'estime dont il jouissait dans cette ville un peu puritaine, siège de l'orthodoxie protestante, et que les longues controverses du synode de 1618 avaient rendue célèbre. En 1680-1682, il est promu à l'une des charges les plus recherchées de la contrée, celle de membre de la cour et du tribunal de la Hollande méridionale. On le voit, il était devenu un personnage et il s'est représenté lui-même, dans un tableau qui fait partie de la collection du duc de Bedford, dessinant au milieu de la campagne, pendant que près de lui un domestique tient par la bride deux beaux chevaux qui ont amené son maître et lui. Ce n'est pas dans cet équipage que nous sommes habitués à retrouver les paysagistes de cette époque, et Cuypp est un des rares favorisés qui aient échappé à la misère, le lot de la plupart d'entre eux. Deux ans après la mort de sa femme, il mourut lui-même chez Arendina près de laquelle il s'était retiré et qui avait épousé Pieter Onderwater, propriétaire de la *Brasserie des Lys*. Les œuvres de Cuypp sont nombreuses, et, bien que la plupart des musées de l'Europe en possèdent, le plus grand nombre se trouve en Angleterre; à Paris, outre le Louvre, MM. de Rothschild, Rothman, Kann, ont aussi quelques-uns de ses meilleurs tableaux: mais le plus remarquable, à notre avis, est la grande *Vue de Dordrecht*, au soleil couchant, qui appartient à M. Holford. Nulle part l'artiste n'a su rendre avec cette perfection et ce charme l'impression de recueillement et de doux éclat de ce moment du jour pour lequel il avait une prédilection marquée. Les dessins faits par lui d'après des vaches ou d'autres animaux sont exécutés largement, et le musée Fodor à Amsterdam, la collection Teyler à Harlem en possèdent, ainsi que le Louvre, d'intéressants spécimens.

Emile MICHEL.

BIBL.: C'est à M. G.-H. Veth de Dordrecht que la critique est redevable de la plupart des documents découverts récemment sur la famille des Cuypp et qui ont profondément modifié les dates et les détails biographiques concernant cette famille. Après une première étude donnée dans *Oud. Holland* (II, p. 233), M. Veth a pu compléter ses précieuses informations par un nouveau travail inséré dans ce même recueil.

CUYPER (Jean-Baptiste de), sculpteur belge, né à Anvers en 1807, mort à Anvers en 1852. Élève de Jean Van der Neer le jeune, il fut aussi le disciple favori de l'éminent sculpteur Van Brée. La Belgique, la Hollande, la France, l'Angleterre et même l'Amérique possèdent de nombreux monuments, statues et bustes de cet artiste, excellentement composés et d'un grand caractère. Les plus connus sont: la statue de *Léopold I^{er}*, en marbre, placée à Anvers, et celle de son maître *M.-J. Van Brée*, au musée de la même ville. Ad. T.

CUYPERS (Petrus-Josephus-Hubertus), architecte hollandais, né à Roermond en 1827. Fils d'un peintre de talent, M. Cuyppers a été élève de Dentz et de l'académie d'Anvers où il remporta le prix d'excellence en 1849; puis il se fixa à Amsterdam et se fit bientôt remarquer comme l'un des plus fervents adeptes de la renaissance de l'architecture du moyen âge. C'est, en effet, en s'inspirant des divers styles de cette période qu'il construisit de nombreuses églises (la plupart catholiques) dans les Pays-Bas, entre autres: l'église Sainte-Catherine, à Vindhoven; l'église Saint-Lambert, à Vechel; l'église Sainte-Barbara, à Breda; deux églises à Althmaar; l'église Saint-Boniface, à Leuwarden; la nouvelle église Saint-Jacques, à La Haye et l'église des Seigneurs à Amsterdam. M. Cuyppers fut de plus occupé à la restauration d'anciennes églises parmi lesquelles la cathédrale de Mayence, dont il publia une monographie en 1878; mais son œuvre la plus remarquable et la plus

importante est le *Rijks Museum* ou nouveau musée national d'Amsterdam, élevé de 1877 à 1885 dans le style de la renaissance hollandaise. M. Cuyppers est depuis 1866 membre honoraire de l'institut royal des architectes britanniques. Charles LUCAS.

BIBL.: *Revue générale de l'architecture*; Paris, 1873, t. XXX, in-4.

CUYUNI. Fl. du Venezuela (V. VENEZUELA).

GUZAC. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Figeac; 1,507 hab.

GUZANGE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Martel; 189 hab.

GUZATLAN ou CUSCATLAN. Ancien nom du pays de l'Amérique centrale qui forme la république de San Salvador et était peuplé par les *Cuzcatecs*, parents des Tolèques. Il a été conservé par une ville et un département de la république. La ville est auprès de *San Salvador* (V. ce nom) qui l'a remplacée.

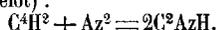
CUZCO. Ville et département du Pérou. La ville, ancienne capitale des Incas (V. PÉROU), est située dans le bassin de l'Apurimac, à 3,488 m. d'alt., dans une vallée où se forme le rio Cachimayo, au pied de hauts escarpements. Elle compte environ 20,000 hab. (en 1876), en grande majorité Indiens; ils sont laborieux; les principales industries sont la fabrication de lainages et cotonnades, la passementerie, la joaillerie, la sculpture sur bois, la distillerie. La ville est régulièrement bâtie et l'une des plus belles du Pérou, certainement la plus curieuse. Elle a encore conservé quelque chose de l'aspect qu'elle avait au temps des Incas; autour de la place centrale rayonnent les rues; les maisons indiennes ont été seulement surélevées; les anciens édifices, bâtis généralement au bord du ravin de Huatanay, ont été adaptés par les conquérants à leurs besoins. Le temple du Soleil (Curi-Cancha) est devenu couvent et église de Saint-Dominique; les temples secondaires (des planètes et des puissances célestes), construits autour, ont été livrés aux commerçants, transformés en ateliers, etc. Le palais des Vierges du soleil est devenu couvent de Santa Catalina; le palais du roi Viracocha a été démoli pour faire place à la cathédrale (1572-1634); on montre encore les restes colossaux du Colcampata, palais de Manco-Capac, fondateur de Cuzco (au XI^e siècle) et de la puissance des Incas; ces édifices seront étudiés au mot PÉROU (Archéologie) où l'on exposera les particularités de ces constructions en pierres polygonales; nous n'énumérons que les principales. Les églises européennes sont peu intéressantes. En dehors de Cuzco, la colline qui domine la ville au N. est couverte par les fortifications du *Sacsahuaman* avec leur triple muraille et leur triple terrasse.

Le dép. de Cuzco a 40,936 kil. q. et 238,445 hab. (en 1876), en majorité des Indiens Quichuas; il se subdivise en quatorze provinces, plus la capitale. Il offre de très grandes différences selon les altitudes des sommets des Andes aux plaines de l'Amazone (V. PÉROU).

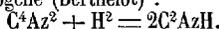
CUZENT (Paul), écuyer et musicien français, né en 1814, mort à Saint-Pétersbourg le 5 juil. 1856. Issu d'une famille d'écuyers et resté orphelin de bonne heure avec trois sœurs qui suivirent la même carrière: Armanine, née en 1818, Antoinette, née en 1820, et Pauline, qui devint la plus fameuse; il entra en 1834, avec les deux aînées, au Cirque du boulevard du Temple. En 1842, il monta un manège et partit pour l'Allemagne et la Russie, où ce genre de spectacle, absolument nouveau, fit littéralement fureur. A son retour à Paris, il entra au Cirque avec succès; il joignait à son talent d'écuyer un goût très vif pour la musique, il composait les airs de son spectacle, et l'on a conservé de lui quelques morceaux agréables. Ces divers talents ne lui suffisaient pas, et il composa un petit opéra, *L'Habit de noces*, qui fut représenté en 1855 au théâtre Lyrique. Appelé en Russie à l'occasion du couronnement d'Alexandre II, il fut enlevé en quelques jours par le choléra.

CUZIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand; 1,405 hab.

eaux distillées préparées avec les feuilles du laurier-cerise, du saule à feuilles de laurier, des feuilles et surtout des fleurs de pêcher, des amandes amères de l'amandier, de l'abricotier, du mûrier, du prunellier et autres arbres à noyau, des racines du *Jatropha manihot*. C'est ordinairement par le dédoublement d'une substance neutre, l'amygdaline ou un principe analogue, contenu dans ces végétaux, que l'acide cyanhydrique prend naissance : la présence de l'eau et celle d'une substance albuminoïde spéciale sont nécessaires pour effectuer la réaction. Ces faits paraissent avoir été connus des anciens, car on a supposé que les prêtres égyptiens préparaient leurs terribles poisons, pour les opérations de l'art sacré, avec les feuilles et les fleurs de pêcher. L'acide cyanhydrique se forme synthétiquement : 1° lorsqu'on fait passer pendant quelque temps de fortes étincelles dans un mélange à volumes égaux d'azote et d'acétylène, les deux gaz s'unissant directement, sans condensation (Berthelot) :



Tout gaz ou vapeur organique étant susceptible de former de l'acétylène sous l'influence de l'étincelle, il en résulte que la synthèse de l'acide cyanhydrique peut être effectuée avec l'azote pur et un corps hydrocarboné quelconque ; 2° lorsqu'on chauffe au rouge sombre un mélange d'hydrogène et de cyanogène (Berthelot) :



La même réaction s'effectue sous l'influence de l'étincelle ou de l'arc électrique ; mais, dans ce dernier cas, elle est incomplète, une portion du cyanogène se changeant en acétylène et en azote (B.) :

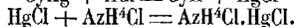
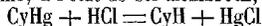


combinaison directe qui dégage + 7° 8.

3° lorsqu'on fait réagir le chloroforme sur l'ammoniaque :

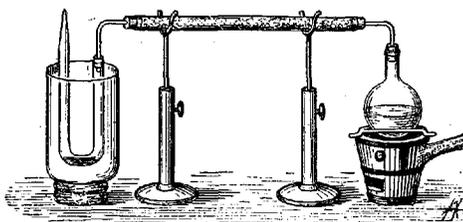


L'action est facilitée par l'addition au mélange d'une petite quantité de potasse alcoolique (Hofmann). Pour préparer l'acide cyanhydrique dans les laboratoires, on distille 10 p. de ferrocyanure de potassium avec 8 p. d'acide sulfurique, étendu au préalable de 150 p. d'eau, le tout placé dans un ballon muni d'un réfrigérant à reflux et garni d'eau tiède. Les vapeurs passent d'abord dans un flacon laveur contenant une solution saturée de sel marin, puis dans un tube rempli de chlorure de calcium, le flacon et le tube étant maintenus à une température comprise entre 50 et 60° ; on les reçoit ensuite dans un matras entouré d'un mélange réfrigérant, où elles se condensent à l'état d'acide cyanhydrique anhydre. On peut aussi plus simplement chauffer le mélange dans un ballon qui communique directement avec un matras refroidi, mais l'acide est alors accompagné d'eau. Un autre procédé fort commode consiste à chauffer dans une cornue un mélange formé de 2 p. d'acide chlorhydrique et de 3 p. de cyanure de mercure pulvérisé ; on dirige les vapeurs dans un tube horizontal, dont le premier tiers est rempli de fragments de marbre destinés à arrêter l'acide chlorhydrique, et les deux autres tiers de chlorure de calcium fondu pour absorber la vapeur d'eau. On recueille l'acide cyanhydrique dans un tube ou dans un matras bien refroidi. L'opération marche bien, si on a soin d'ajouter du sel ammoniac, qui a pour effet de fixer le sublimé formé, à l'état de sel alembroth, AzH^4HgCl^2 .



L'acide cyanhydrique est un liquide incolore, mobile, limpide comme de l'eau, doué d'une odeur d'amandes amères. Il se prend en cristaux à -14° et bout à 26° 1 ; sa densité à 18° est de 0,697. Il se dissout dans l'eau en toutes proportions ; chose curieuse, ce mélange est accompagné d'un abaissement de température et d'une contraction. Cette solution est un poison terrible ; cependant, très diluée, au $\frac{1}{1000}$ par exemple, elle est parfois employée comme médicament. L'acide cyanhydrique pur se conserve indéfiniment en tubes scellés ; quelques traces d'ammoniaque l'altèrent spontanément, surtout sous l'influence de la lumière : le

liquide jaunit, brunit, laisse déposer une matière noire, insoluble, non vénéneuse. Les dissolutions très étendues n'éprouvent pas ce genre d'altération. Soumis à une série

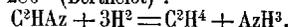


Appareil pour la préparation de l'acide cyanhydrique.

d'étincelles, l'acide cyanhydrique gazeux se décompose partiellement en acétylène et en azote. L'hydrogène naissant, l'amalgame de sodium par exemple, le convertit en méthylamine (Mendius) :



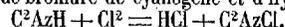
L'acide iodhydrique le transforme en formène et ammoniaque vers 280° (Berthelot) :



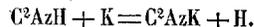
Sous l'influence de l'eau et plus rapidement en présence des acides minéraux, comme l'acide chlorhydrique concentré, il s'hydrate, se dédouble en acide formique et en ammoniaque (Pelouze) :



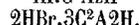
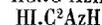
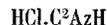
Cette réaction fondamentale conduit à considérer l'acide cyanhydrique comme le nitrile de l'acide formique. Il est attaqué par le chlore ou par le brome, avec production de chlorure ou de bromure de cyanogène et d'hydracide :



L'oxygène et le soufre sont sans action à froid ; mais lorsqu'on chauffe les cyanures alcalins, soit avec les oxydes réductibles, soit avec le soufre, il y a formation de cyanates ou de sulfocyanates. Avec le potassium, à chaud, il se produit du cyanure de potassium et un dégagement d'hydrogène :



En sa qualité de corps incomplet, l'acide cyanhydrique pur s'unit intégralement aux hydracides pour former les combinaisons suivantes :



(Pour les caractères distinctifs de l'acide cyanhydrique, V. ci-dessous § Toxicologie.) Ed. BOURGOIN.

II. TOXICOLOGIE. — L'acide cyanhydrique ou prussique est le poison le plus violent et le plus rapide que l'on connaisse ; il suffit de verser une seule goutte d'acide cyanhydrique anhydre sur la conjonctive d'un chien pour foudroyer l'animal en quelques secondes ; il en est de même si on applique l'acide sur la langue ou par simple inhalation. La mort arrive moins lentement quand on emploie de l'acide cyanhydrique dilué. L'action foudroyante observée avec l'oxyde anhydre est difficile à expliquer. Cl. Bernard admettait volontiers qu'il s'agissait dans ce cas d'une action sur les centres réflexes par l'intermédiaire direct des nerfs sensitifs, la douleur jouant un rôle considérable, les animaux chloroformisés résistent en effet beaucoup plus à l'action toxique. Avec des doses faibles, on peut mieux étudier le mécanisme de la mort qui survient dans ce cas par un arrêt respiratoire précédé d'une diminution de plus en plus marquée de l'amplitude et du nombre des respirations, le cœur continuant à battre quelque temps encore après l'arrêt respiratoire. L'injection dans les veines d'une solution très diluée correspondant à huit millièmes de centimètre cube d'acide pur suffit pour tuer un chien de 10 kilogr. en dix-sept minutes (Gréhant). Avec les solutions très diluées, la mort surviendrait sans convulsion et s'expliquerait par des phénomènes d'inhibi-

tion sur les centres respiratoires. Cl. Bernard a montré que l'amygdaline et l'émulsine injectée successivement dans les veines d'un lapin se combinent pour former de l'acide cyanhydrique qui amène la mort de l'animal, si la dose d'acide formée est suffisante.

Les empoisonnements par l'acide cyanhydrique pur sont assez rares, mais on a noté des accidents graves à la suite d'absorption de certaines substances qui renferment cet acide. L'eau de laurier-cerise, utilisée en thérapeutique comme sédatif du système nerveux, doit renfermer 50 centigr. d'acide par litre, elle pourrait, d'après Gréhant, occasionner des accidents même à faible dose : on ordonne généralement 25 à 30 gr. dans une potion pour les vingt-quatre heures ou la nuit. Le kirsch naturel renferme également de l'acide prussique, mais on le fabrique artificiellement, en ajoutant à de l'alcool à 85° de l'eau distillée de laurier-cerise, on obtient ainsi des liqueurs très riches en acide prussique, jusqu'à 80 centigr., tandis que le vrai kirsch en renferme 5 à 6 au plus. Ainsi s'expliquent les empoisonnements observés à la suite d'une forte quantité de kirsch falsifié. Sur les animaux ou les individus empoisonnés par l'acide prussique, on ne constate aucune lésion anatomique et le poison lui-même, qui se trahit par son odeur immédiatement après la mort, est rapidement éliminé par suite de sa volatilisation extrême.

Contre-poison. Les phénomènes d'intoxication sont si rapides que l'on a rarement le temps d'intervenir ; si l'empoisonnement est plus lent : inhalation et injection sous-hypodermique d'éther ; inhalation de chlore liquide. Bouchardat conseille en outre d'administrer un mélange d'hydrate de protoxyde et de sesquioxyde de fer. D^r P. LANGLOIS.

BIBL. : CHIMIE. — BERTHELOT, *Comptes rendus*, t. LXVII, 1141. — BERTHOLLET, *Mém. Acad. des sciences*, 1787, 148. — BUSSY et BUIGNET, *An. ch. et phys.*, t. III, 232 (4). — GAUTIER, *ib.*, t. XVII, 122 (4). — GAY-LUSSAC, *ib.*, t. LXXVII, 128 ; t. XCV, 136. — MENDIUS, *ib.*, t. LXV, 125 (3). — PELOUZE, *ib.*, t. XLVIII, 395. — PROUST, *An. de chim.*, t. LX, 185, 225. — SCHEELE, *Opuscula*, t. II, 48.

TOXICOLOGIE. — CL. BERNARD, *Leçons de physiologie opératoire*. — GRÉHANT, *Recherches sur l'acide cyanhydrique*, Société de biologie, 1890.

CYANILIQUE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots (\text{C}^2\text{AzHO}^2)^4 \\ \text{Atom.} \dots (\text{CAzHO})^4 \end{array} \right.$

Isomère de l'acide cyanurique obtenu par Liebig en 1834 en faisant bouillir l'hydromellon avec l'acide azotique. Il se dépose par ébullition, concentration et refroidissement de la liqueur sous forme de prismes rhomboïdaux obliques, efflorescents, plus solubles dans l'eau que l'acide cyanurique. Dissous dans l'acide sulfurique et précipité par l'eau, il ne fournit plus à la cristallisation que de l'acide cyanurique ordinaire, tandis que la distillation le transforme en acide cyanique. Sa solution ammoniacale est-elle précipitée par le nitrate d'argent, on obtient un *cyanilate monoargentique*, alors que le sel potassique donne avec le même réactif un *cyanilate diargentique*. Les sels alcalins et alcalino-terreux, traités par les acides minéraux énergiques, reproduisent l'acide cyanilique libre (Liebig, *An. der Ch. und Pharm.* t. X, 32). Ed. BOURGOIN.

CYANINE (Chim.). Syn. : *Bleu de quinoléine*, *Iodure de pélamine*.

Nom donné par Gr. Williams à une magnifique matière colorante bleue, malheureusement peu stable, qui prend naissance lorsqu'on fait réagir l'iode d'amyle sur les bases formées dans la distillation de la quinine, de la cinchonine, de la strychnine avec l'hydrate de potasse. La cyanine cristallise en prismes dont les faces sont douées de l'éclat métallique à reflets dorés ; elle est fort peu soluble dans l'eau, encore moins dans l'éther, facilement dans l'alcool. La solution alcoolique est d'un bleu magnifique, avec des reflets bronzés par réflexion ; elle est précipitée par les alcalis en bleu foncé. C'est un mélange d'un iodeure $\text{C}^{60}\text{H}^{99}\text{Az}^2\text{I}$, dérivé de la lépidine, et d'un iodeure dérivé de la quinoléine, ayant pour formule $\text{C}^{56}\text{H}^{85}\text{Az}^2\text{I}$. Ces deux iodeures ne peuvent être séparés qu'après leur transformation en chlorures et précipitations fractionnées par le chlo-

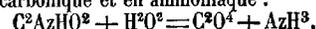
rure platinique (Hoffmann). La cyanine est très altérable, surtout sous l'influence de la lumière. D'après Schönbein, l'air azonisé la fait virer au bleu-jaunâtre, mais les agents réducteurs, comme l'acide sulfureux, rétablissent la coloration bleue ; semblablement, la solution de cyanine se décolore en présence des acides, même les plus faibles, et la coloration apparaît de nouveau en présence d'une base (V. BLEU, t. VI, p. 1129). Ed. BOURGOIN.

BIBL. : HOFMANN, *Compt. rend.*, t. LV, 849. — SCHÖNBEIN, *An. Ch. et Phys.*, t. VII, 462 (4). — WILLIAMS GREVILLE, *Journ. of the Chem. Soc.*, t. I, 375 (2).

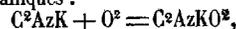
CYANIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^2\text{AzHO}^2 \\ \text{Atom.} \dots \text{CAzHO} \end{array} \right.$

Syn. : *Carbimide*.

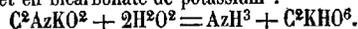
Acide monobasique entrevu par Vauquelin en 1818, obtenu à l'état de pureté en 1822 par Wöhler, étudié ensuite par plusieurs chimistes, notamment par Wöhler et Liebig. Il prend naissance dans plusieurs réactions : lorsqu'on calcine à l'air les cyanures alcalins, ou mieux en présence de corps oxydants, comme le peroxyde de manganèse ; lorsqu'on fait réagir le cyanogène sur les alcalis, les alcalino-terreux, ce qui fournit un mélange de cyanure et de cyanate (Gay-Lussac) ; dans la distillation de l'urée avec l'anhydride phosphorique (Weltzien), ou encore du xanthamide (Debus) ; par l'action de la chaleur sur l'urate de mercure ou mieux sur un mélange d'acide urique, d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse (Liebig) ; enfin, lorsqu'on soumet à l'action de la chaleur des polymères l'acide cyanurique, l'acide cyanilique, l'acide cyanique. On peut le préparer en soumettant le cyamélide à la distillation sèche, mais il est préférable de distiller dans une petite cornue l'acide cyanurique parfaitement desséché. L'acide cyanique est un liquide incolore, doué d'une odeur vive et irritante, rappelant celle des acides acétique et formique ; il est caustique, très soluble dans l'eau, qui ne tarde pas à se décomposer avec formation d'acide carbonique, d'ammoniaque et même d'urée ; il est également soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il ne peut être conservé, même à basse température, car il se transforme spontanément en cyamélide, avec dégagement de chaleur. Dissous dans l'alcool, il s'y combine à chaud pour engendrer l'*éther allophanique* de Liebig et Wöhler. Son instabilité en présence de l'eau ne permet pas de l'extraire directement de ses sels. Les *cyanates métalliques* sont pour la plupart solubles dans l'eau ; ceux de plomb, de cuivre, de mercure et d'argent sont peu solubles ; les acides étendus les dédoublent en acides carbonique et en ammoniaque :



Les cyanates secs sont assez stables, même à une température élevée ; plusieurs subissent avec le temps une polymérisation. Le *cyanate d'ammonium*, $\text{C}^2\text{Az}(\text{AzH}^4)\text{O}^2$, se prépare en dirigeant des vapeurs d'acide cyanique dans du gaz ammoniac sec ; chauffé, ou même spontanément, il se transforme en urée. Le *cyanate de potassium* s'obtient en chauffant fortement le cyanure de potassium sec avec les oxydes métalliques :



réaction qui dégage soixante-douze calories, à partir de l'oxygène libre (Berthelot). On peut aussi fondre 8 p. de ferrocyanure de potassium sec avec 3 p. de potasse, et incorporer dans la masse encore liquide, mais en partie refroidie, 15 p. de minium. C'est un sel fusible, très soluble dans l'eau, que celle-ci transforme rapidement en ammoniaque et en bicarbonate de potassium :



Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BÖYER, *An. der Ch. und Phys.*, t. CXIV, 156. — BRUNING, *ib.*, t. CIV, 198. — LIEBIG, *ib.*, t. XV, 561, 619. — LIEBIG et WÖHLER, *An. Poggend.*, t. XX, 369. — WELTZIEN, *An. der Ch. und Ph.*, t. CXVII, 219. — WÖHLER, *An. de Poggend.*, t. I, 117 ; t. V, 335.

CYANOCITTA (Ornith.). Le genre *Cyanocitta* de Strickland (*Ann. Nat. Hist.*, 1845, t. XV, p. 261), qui équivaut au genre *Cyanogarrulus* de Bonaparte (*Consp. Av.*, 1850, t. I, p. 376) qui comprend des Corvidés américains

qui ressemblent aux *Geais* (V. ce mot) par leurs mœurs, par leurs dimensions et leurs formes générales, mais ont le bec moins épais [et qui portent une livrée où le bleu plus ou moins foncé est toujours la teinte dominante et s'associe à du blanc, à du gris lilas et du noir. Cette dernière couleur est souvent répartie sur les ailes et sur la queue sous forme de raies transversales. Les espèces peu nombreuses du genre *Cyanocitta* sont propres à l'Amérique du Nord; les plus connues sont la *Cyanocitta cristata* L. des États-Unis, le *C. Stelleri* Lath. de la Californie et le *C. diademata* Bp. du Mexique.

E. OUSTALET.

BIBL. : DAUBENTON, *Pl. Enl. de Buffon*, pl. 259. — WILSON, *Am. Ornith.*, t. I, p. 11 et pl. I, fig. 1. — J.-J. AUDUBON, *Orn. Biogr.*, t. II, p. 11 et t. IV, p. 453; *B. Amer.*, pl. 102 et 362, et éd. in-8, t. IV, p. 110 et pl. 221. — LEVAILLANT, *Ois. de Paradis*, pl. 43. — R.-P. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1877, t. III, p. 106.

CYANOFORME (Chim.).

Formules { Equiv. C^2HCy^3
 Atom. $CHCy^3 = CH(CAz)^3$.

Ce corps, qui correspond au chloroforme, mais qui n'est pas encore connu avec certitude, se formerait, suivant Fairley, lorsqu'on chauffe à 100° le chloroforme avec le cyanure de potassium, en présence d'un peu d'alcool. Suivant Pfankuch, il est sous forme d'une masse dure, amorphe, ou bien en petites aiguilles, que l'acide chlorhydrique transforme au bain-marie en acide méthine-tricarbonique, $C^2H^4O^{12}$. G. Bouchardet, Kolbe, Claus et Brodie n'ont pu confirmer les indications de Fairley et reproduire les combinaisons obtenues par Pfankuch. Ed. BOURGOIN.

CYANOGARRULUS (Ornith.) (V. CYANOCITTA).

CYANOGENÈ. I. CHIMIE. —

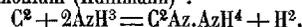
Formules. { Equiv. $C^4Az^2 = (Cy)^2$
 Atom. C^2Az^2 .

Syn. : *Amide oxalique.*

Le carbone et l'azote peuvent se combiner pour donner naissance à un corps très important, le cyanogène, découvert en 1815 par Gay-Lussac. C'est le premier exemple d'un composé qui se comporte à la manière d'un corps simple, d'un radical, le chlore, par exemple, dans la plupart de ses réactions. En réalité, le cyanogène est le nitrile oxalique, c.-à-d. de l'oxalate d'ammonium, moins de l'eau : $C^4(AzH^4)^2O^8 = C^4Az^2 + 4H^2O^2$.

De fait, ce sel et son dérivé immédiat, l'oxamide, fournissent du cyanogène à la distillation sèche. Le cyanogène se forme synthétiquement dans plusieurs circonstances : 1° lorsqu'on combine l'azote libre avec l'acétylène, sous l'influence de l'arc électrique ou de l'étincelle (Berthelot) : $C^2H^2 + Az^2 = 2C^2AzH$.

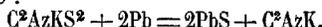
Il se forme ainsi de l'acide cyanhydrique, qu'on transforme en cyanure de mercure, celui-ci étant ensuite soumis à l'action de la chaleur ; 2° en faisant passer un courant d'air sur un mélange de charbon et de potasse, à une température élevée, l'azote est absorbé et on observe la production d'un cyanure alcalin (Desfosses) ; 3° lorsqu'on fait simplement passer un courant de gaz ammoniac à travers du charbon incandescent, ce qui donne lieu à du cyanhydrate d'ammonium (Kuhlmann) :



4° dans la réaction du sulfure de carbone sur l'ammoniaque Gélis) :

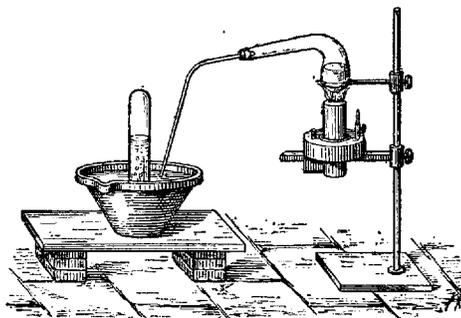


On transforme ce sel ammoniacal en sel potassique, qu'on désulfure au rouge par un métal pour obtenir finalement un cyanure :



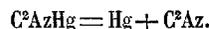
Les cyanures, d'ailleurs, font partie de la destruction ultime d'un grand nombre de matières organiques azotées : lorsqu'on chauffe au rouge une substance volatile azotée ; qu'on calcine les matières animales avec les alcalis, ou en présence d'une petite quantité de nitre ; qu'on détruit brusquement des composés explosifs, comme le fulmi-coton, le picrate de potasse, etc. Quant à l'acide cyanhydrique, et par suite au cyanogène, il prend naissance dans plusieurs

réactions (V. ce mot). Pour préparer le cyanogène, il suffit de chauffer dans une petite cornue du cyanure de mercure bien desséché ; on recueille le gaz sur la cuve à



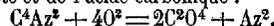
Appareil pour la préparation du cyanogène.

mercure. Le cyanure se dédouble en cyanogène qui devient libre, et en mercure qui se condense en gouttelettes dans la cornue :



Toutefois, il reste ordinairement mélangé au métal un corps brun, qui présente exactement la composition du cyanogène : c'est un polymère auquel on a donné le nom de *paracyanogène*. On peut encore chauffer au bain-marie 2 p. de sulfate de cuivre et 4 p. d'eau, puis faire arriver peu à peu dans le soluté une solution concentrée de cyanure de potassium. Il se fait du cyanure cuivrique, corps instable qui se détruit en donnant du cyanure cuivreux et du cyanogène. Ajoute-t-on du perchlorure de fer au mélange, le reste du cyanogène se dégage (Jacquemin).

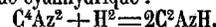
Le cyanogène est un gaz incolore, d'une odeur piquante, rappelant celle du kirsch ; sa densité est de 0,806. Il se liquéfie dès la température ordinaire sous une pression de 4 à 5 atmosphères ; il est alors sous forme d'un liquide incolore, très mobile, bouillant à -20°,7 ; à basse température, il se prend en une masse solide, radiée, cristalline, aussi limpide que de la glace, fusible à -34°,4. L'eau absorbe 4,5 volumes de gaz à 20° ; l'essence de térébenthine, 5 volumes ; l'alcool jusqu'à 23 volumes. Abandonnée à elle-même, la dissolution aqueuse se colore peu à peu en brun, puis dépose une poudre brune, l'*acide azulmique* ; la réaction est très complexe, car la liqueur contient, en outre, de l'acide carbonique, de l'acide cyanhydrique, de l'ammoniaque, de l'urée, de l'oxalate d'ammoniaque (Wöhler). Le cyanogène brûle avec une flamme d'une couleur pourprée, caractéristique, en donnant de l'azote et de l'acide carbonique :



Il est à noter qu'il est formé, depuis les éléments, avec une absorption de chaleur égale à -74,1 calories pour la molécule C^4Az^2 , circonstance qui explique sa grande activité chimique et son rôle de radical (Berthelot).

Si on fait éclater un peu de fulminate de mercure dans une atmosphère de cyanogène, ce gaz détonne violemment et se sépare en ses éléments, carbone et azote, avec un grand dégagement de chaleur (B.).

Traversé par une série d'étincelles électriques, il se dédouble entièrement en carbone et en azote ; chauffé modérément vers 400°, il se transforme partiellement en *paracyanogène*, lequel reproduit son générateur à la distillation. Au rouge sombre, le cyanogène s'unit à l'hydrogène, avec production d'acide cyanhydrique :

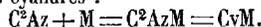


Le chauffe-t-on vers 280° avec de l'acide iodhydrique, il y a production d'hydrure d'éthylène et d'ammoniaque (Berthelot) :

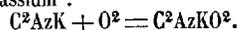


Avec le chlorure, le brome et l'iode, il produit par voie indirecte un chlorure, un bromure, un iodure de cyanogène.

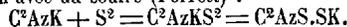
Il s'unit directement avec le potassium (Gay-Lussac) et les autres métaux (Berthelot), soit à froid, soit à chaud, pour engendrer des cyanures :



Avec le potassium, par exemple, la réaction a lieu à froid avec un dégagement de +67,5 calories (B.). Les cyanures ainsi formés sont d'ailleurs isomorphes avec les chlorures, bromures et iodures correspondants. L'oxygène est sans action à la température ordinaire ; au rouge, il y a formation d'acide carbonique et d'azote ; toutefois, on peut fixer indirectement de l'oxygène et obtenir l'acide cyanique C^2AzHO^2 , par exemple, en chauffant simplement à l'air le cyanure de potassium :

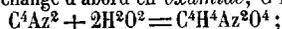


Une réaction analogue s'effectue en chauffant le cyanure de potassium avec du soufre (Porrett) :

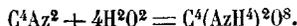


Il se fait ainsi du sulfocyanate de potassium.

En sa qualité de nitrile, le cyanogène peut fixer les éléments de l'eau. Au contact de l'acide chlorhydrique concentré, il se change d'abord en *oxamide*, $C^4H^4Az^2O^4$:



puis, par une hydratation plus profonde, en oxalate d'ammonium :



L'acide iodhydrique agit de la même manière, mais il se sépare de l'iode et on trouve dans les eaux mères, en outre, de l'acide cyanhydrique et de l'iodure d'ammonium (Schmitt et Glutz). En présence de l'alcool, l'acide chlorhydrique transforme le cyanogène en sel ammoniac, oxalate et chlorure d'éthyle, avec un peu d'acide formique (Volhard). Lorsqu'on chauffe à 100° une solution d'acide acétique ordinaire, saturée de cyanogène, il se dépose à la longue des cristaux d'oxamide au sein du liquide ; l'eau mère, évaporée dans le vide, laisse une masse cristalline, fusible à 60°, sublimable, formée par l'union des acides cyanhydrique et cyanique, $C^2AzH.C^2AzHO^2$. Le cyanogène s'unit encore à une foule d'autres corps, à l'aniline, à la triphénylguanidine, aux acides amidés, etc., pour engendrer des produits d'addition ou de substitution, à la manière des halogènes, dérivés qui ont été étudiés avec soin par plusieurs chimistes, notamment par Hoffmann et Griess. Ed. Bourcain.

II. THÉRAPEUTIQUE ET TOXICOLOGIE (V. CYANURE).

BIBL. : BERTHELOT, *Formation, Soc. ch.*, t. XXXII, 385 ; *Hydrogénation, ib.*, t. IX, 178. — BUNSEN, *Oxydation, An. ch. et phys.*, t. XXXVIII, 357 (3). — GAY-LUSSAC, *ib.*, t. LXXXVII, 128 ; t. XCV, 136. — LIEBIG, *Action de l'eau, Rep. ch. pure*, 1860, 128, 181. — PELOUZE et RICHARDSON, *Paracyanogène, An. der Ch. und Ph.*, t. XXVI, 63. — TROUT et HAUTEFEUILLE, *ib.*, *Comp. rend.*, t. LXVI, 735, 795. — WÖHLER, *Comb. sulfhydriques, An. Poggend.*, t. XXIV, 167. — WÖLCKEL, *ib.*, t. LXII, 115 ; t. LXIII, 96.

CYANOMÈTRE. On désigne sous ce nom un appareil destiné à mesurer l'intensité de la couleur bleue du ciel. De Saussure, qui s'est occupé de cette question, avait construit un cercle comprenant cinquante-trois cases contenant du bleu en nuances de plus en plus foncées, allant du blanc au noir, et il comparait la couleur du ciel aux nuances de son cyanomètre. Il n'est pas besoin d'insister pour montrer l'insuffisance de ce procédé. Les cyanomètres que l'on emploie aujourd'hui sont des *polarimètres* (V. ce mot). Le cyanomètre de Biot se compose d'une lame de mica d'une épaisseur convenable pour donner un bleu pur ; cette lame est placée entre un analyseur et un polariseur ; suivant l'angle de leurs sections principales, la nuance bleue est plus ou moins mélangée de blanc, on la compare à celle de la partie du ciel que l'on étudie. Cet appareil peut d'ailleurs servir pour d'autres couleurs que le bleu ; il suffit, pour cela de changer la lame de mica ou plus simplement de l'incliner plus ou moins sur la direction des rayons lumineux qui la traversent. Le cyanomètre d'Arago n'est autre que son polarimètre devant lequel on place une feuille de papier blanc (devant la pile de glace) ; une lame de cristal de roche de 5 millim. d'épaisseur peut donner une coloration bleue, quand on tourne convenablement la section prin-

cipale du prisme biréfringent par rapport à la pile de glace. L'inclinaison de la pile de glace sur l'axe de la lunette, mesurée à l'aide d'un cercle gradué, permet de déterminer la proportion de blanc mélangé au bleu, quand on a amené la teinte vue dans la lunette à avoir la même intensité que le point du ciel que l'on examine. Pour la théorie et la description des appareils, V. POLARIMÈTRE.

CYANOPHYCÉES (Bot.). Ordre d'Algues (A. bleues) à thalle toujours simple dans la forme et cloisonné dans sa structure, répondant à trois types d'ailleurs susceptibles de variations suivant les milieux. Le plus ordinairement c'est un filament constitué par des cellules bout à bout, ou bien c'est une assise ou un massif de cellules nu ou enveloppé de gélatine, associé ou non, mobile ou immobile. Le filament peut subir aussi des modifications, se gélifier dans toutes ses cloisons ou dans quelques-unes d'entre elles, s'allonger en ligne droite, se pelotonner sur lui-même en tous sens ou s'allonger en hélice. A cause de cette diversité d'aspects on a institué dans la famille des Cyanophycées une foule de genres, mais beaucoup d'entre eux doivent être rayés ou conservés seulement momentanément. Ces Algues bleues n'ont pas d'œufs. Leur multiplication a lieu par des kystes provenant de cellules ordinaires du thalle qui grandissent, épaississent leur membrane et passent à l'état de vie latente, ou par des spores immobiles naissant dans chaque article, s'enveloppant d'une membrane propre assez épaisse et après une période de vie latente mises en liberté par la résorption de la membrane primitive. D'après ces deux modes de reproduction, on peut diviser les Cyanophycées en deux familles : la première, répondant à la multiplication par kystes, est celle des Nostocacées, le plus souvent pourvues de chlorophylle ; la seconde, où la reproduction se fait par spores endogènes, est celle des Bactériacées en très grande majorité dépourvues de chlorophylle. La division de l'ordre en deux familles basée sur la présence des kystes ou de spores est préférable à celle qu'on pourrait édifier sur l'existence ou l'absence de la chlorophylle, car il est des Cyanophycées vertes qui ne peuvent en aucune façon être séparées des Bactériacées dont elles ont tous les autres caractères. Les Cyanophycées sont toujours dépourvues de noyaux et de chromoleucites et le pigment qui les colore en vert bleu parfois nuancé de brun, de violet ou de noir, imprègne uniquement le corps protoplasmique. Habitat : eaux douces et salées, terre humide. H. F.

CYANOSE. I. MINÉRALOGIE. — La cyanose est le nom donné par les minéralogistes au sulfate de cuivre hydraté des laboratoires. Triclinique, $a : b : c = 0,566 : 1 : 0,550$; $\alpha = 77^\circ 37'$, $\beta = 97^\circ 39'$, $\gamma = 106^\circ 49'$. Les formes les plus habituelles sont : p , m , t , h^4 , g^4 , a^4 , etc. Clivages difficiles suivant m et t . Eclat vitreux ; transparente ou translucide, bleu de Prusse, poussière incolore. Densité, 2,2 à 2,3. Dureté, 2,5. La bissectrice aiguë négative fait des angles de $81^\circ 31'$ avec t , de $43^\circ 41'$ avec m ; de $72^\circ 52'$ avec $b^{1/2}$. $2V = 56^\circ$. $\rho < \nu$. Elle constitue le produit de décomposition habituel des sulfures de cuivre. On la trouve dans les galeries des mines où ces minerais sont exploités. On la rencontre également à la surface des laves de l'Etna, du Vésuve. La cyanose renferme presque toujours une quantité variable de sulfate de protoxyde de fer qui n'altère pas sa forme. On a donné le nom de *pisarite* à une variété renfermant 11 % de FeO, et qui est monoclinique, avec formes très voisines de celles de la *mélanterite* (sulfate de fer à 7 équivalents d'eau). A. LACROIX.

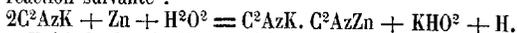
II. MÉDECINE. — Pris dans son acception la plus large, le mot cyanose sert à distinguer toute coloration bleuâtre due à la stase du sang veineux, quelle que soit du reste la cause organique qui la produise, mais depuis longtemps on le réserve pour dénommer la coloration bleue qui accompagne souvent les communications congénitales établies entre les deux systèmes circulatoires veineux et artériel. Considérée de cette façon, la cyanose ou *maladie bleue*

ou *ictère violet* est une maladie congénitale caractérisée par une coloration bleue de la peau et des muqueuses, par des palpitations cardiaques et par une dyspnée continue ou intermittente, mais dont le principal caractère est de se présenter de temps à autre sous la forme d'accès de suffocation. Cet ensemble symptomatique est produit par toute une classe de lésions que l'on peut classer ainsi : 1° persistance du trou de Botal, et absence plus ou moins complète de la cloison interauriculaire ; 2° perforation de la cloison interventriculaire ; 3° cœur réduit à deux cavités par suite d'une anomalie des deux cloisons ; 4° anomalies vasculaires : dilatation ou rétrécissement de l'artère pulmonaire, embouchure des veines pulmonaires dans l'oreillette droite ou dans la veine cave supérieure, etc. ; 5° persistance du canal artériel. Ces malformations sont le plus souvent congénitales, elles peuvent être le résultat d'une endocardite fœtale, mais il en est quelques-unes qui se développent accidentellement plus tard à la suite d'un travail morbide. Dans la cyanose, les malades présentent une teinte bleue noirâtre de la peau, plus marquée au voisinage des muqueuses, à la face, aux mains et aux pieds, qui augmente pendant la marche et les quintes de toux et diminue beaucoup par le repos. Ils sont opprésés au moindre exercice et éprouvent souvent des accès de dyspnée qui peuvent aller jusqu'à la suffocation et être suivis de syncope ; la durée de ces accès peut être de plusieurs heures ; ils reviennent soit périodiquement soit à la moindre occasion. Le cœur est dilaté et hypertrophié ; tantôt l'auscultation fait percevoir un souffle au premier temps, et tantôt un simple bruissement sourd qui remplace les bruits normaux. Les palpitations sont fréquentes, le pouls est petit, inégal et irrégulier, l'appétit est conservé, mais les digestions ont pour effet d'augmenter la dyspnée. Beaucoup de malades se plaignent de céphalalgie, ils sont sensibles au froid et présentent un refroidissement réel qui peut être d'un à plusieurs degrés. La cyanose se déclare habituellement peu de jours après la naissance, mais il n'est pas rare de la voir se manifester après plusieurs années à la suite d'une fatigue, d'une émotion morale ou d'une maladie des voies respiratoires. Une fois caractérisée par des troubles fonctionnels, la maladie suit une marche régulière, s'aggravant toujours, et les malades succombent après quelques mois ou quelques années de souffrances, soit à la suite d'une syncope, soit comme des cardiaques ordinaires. On a vu des individus atteints de cette maladie vivre cependant au delà de quarante ans. Le trou de Botal peut même persister pendant toute la vie sans produire la cyanose. Les maladies des voies respiratoires sont particulièrement graves au cours de la cyanose et il est à remarquer que les phlegmasies ont une tendance à se terminer par de la gangrène. La gravité du pronostic de la cyanose est tempérée par la durée de la survie qui peut être considérable ; elle varie donc suivant les allures de la maladie. Le traitement est purement symptomatique et préventif ; il consiste à éviter les accès de dyspnée par une hygiène sévère et à traiter ceux-ci par des antispasmodiques. Dr Georges LEMOINE.

CYANURE. I. Chimie. — Les cyanures résultent de la combinaison du cyanogène avec les métaux. La combinaison a lieu directement avec le potassium (Gay-Lussac) ; et avec le rouge sombre avec la plupart des métaux, ou même à une température de 100° (Berthelot) ; toutefois, avec le mercure, d'argent, l'or et les métaux analogues, elle ne s'effectue que par voie indirecte. On obtient encore les cyanures dans plusieurs circonstances : par la réaction des bases sur l'acide cyanhydrique ou même du cyanogène ; en dirigeant un courant d'azote ou d'ammoniaque sur du charbon chauffé au rouge, en présence des alcalis ou des carbonates alcalins ; lorsqu'on chauffe fortement les matières organiques azotées avec les alcalis caustiques. Les cyanures alcalins et terreux sont solubles dans l'eau ; les premiers, ainsi que celui de mercure et plusieurs cyanures doubles, sont solubles dans l'alcool ; aucun d'eux n'est soluble dans l'éther. Ils sont très stables, en dehors du

contact de l'air ; calcinés à l'air ou au contact de l'oxygène, ils se convertissent en cyanates. Ils se décomposent à chaud en présence de l'eau, soit en s'hydratant avec production d'ammoniaque et d'acide formique, comme les cyanures alcalins, soit en dégageant de l'oxyde de carbone, de l'acide carbonique, de l'ammoniaque, et en laissant le métal libre ou mélangé à du charbon. Ce sont des corps réducteurs par excellence, propriété qu'on met à profit dans l'analyse au chalumeau ; c'est ainsi que les oxydes de plomb, de cuivre, d'antimoine, d'étain, sont aisément ramenés à l'état métallique lorsqu'on les chauffe avec un cyanure alcalin, celui-ci passant à l'état de cyanate. Les acides minéraux les décomposent avec dégagement d'acide cyanhydrique ; le chlore et l'iode les convertissent, pour la plupart, en chlorure et en iodure de cyanogène. Ils sont isomorphes avec les chlorures, les bromures et les iodures, avec lesquels ils se combinent pour engendrer des cyanures doubles ; ils s'unissent également à d'autres sels, notamment aux azotates et aux chromates. En général, les cyanures simples, insolubles dans l'eau, se dissolvent dans les cyanures alcalins pour former des sels doubles cristallisables, solubles dans l'eau. L'importance de tous ces corps est très grande dans la science, comme dans l'industrie ; d'après leur nature, ils se divisent en deux grands groupes : les *cyanures simples* et les *cyanures doubles*. Voici les plus importants :

CYANURES SIMPLES. — *Cyanure de potassium*, $CyK = C^2AzK$. Il se prépare en chauffant au rouge, dans un creuset de fer, le ferrocyanure de potassium sec ; on traite par l'alcool bouillant le produit résiduaire, on filtre et on concentre. Le sel est plus pur lorsqu'on fait réagir l'acide cyanhydrique sur une solution alcoolique très concentrée de potasse ; le dépôt est lavé à l'alcool fort, exprimé et séché rapidement. Il est en cristaux cubiques, déliquescents, caustiques, très vénéneux, dégageant à l'air une légère odeur d'amandes amères ; sa densité est de 1,52. À l'air humide ou en dissolution dans l'eau, il s'altère assez rapidement, avec production de carbonate de potassium, de formiate, de matières brunes, etc. Il est aisément décomposé par les acides, même les plus faibles, parce que l'acide cyanhydrique étendu avec la potasse étendue ne dégage que peu de chaleur, environ trois calories, et aussi parce qu'il est partiellement décomposé par l'eau. Il dissout plusieurs métaux, avec dégagement d'hydrogène, production de cyanures doubles et mise en liberté de potasse ; avec le zinc, par exemple, on a la réaction suivante :



Il fait la double décomposition avec les sels de zinc, de cuivre, de plomb, d'argent, d'où résultent des cyanures qui se dissolvent dans un excès du réactif pour produire des sels doubles solubles. Ceux de *potassium et d'argent*, de *potassium et d'or* sont utilisés dans l'industrie pour l'argenture et la dorure.

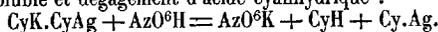
Cyanure de zinc, C^2AzZn ou $CyZn$. Obtenu par double décomposition en versant peu à peu dans une dissolution de sulfate de zinc une solution de cyanure de potassium, jusqu'à cessation de précipité. Sel blanc, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'ammoniaque, moins vénéneux que les cyanures alcalins.

Cyanure de mercure, C^2AzHg ou $CyHg$. Il a été obtenu pour la première fois par Scheele en faisant réagir l'oxyde mercurique sur une solution étendue d'acide cyanhydrique, en excès ; on évapore et on fait cristalliser ; on le prépare généralement en faisant bouillir avec de l'eau un mélange finement pulvérisé d'oxyde mercurique et de bleu de Prusse ; on filtre, on évapore et on fait cristalliser. On peut encore faire bouillir pendant un quart d'heure 1 p. de ferrocyanure de potassium avec 3 p. de sulfate mercurique et 8 à 10 p. d'eau (Desfosses).

Le cyanure de mercure est en longs prismes incolores, anhydres, inodores, à saveur métallique nauséuse ; il se dissout dans 8 p. d'eau à 19° et seulement dans 2 p. d'eau

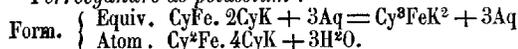
bouillante; il est soluble dans 20 p. d'alcool et dans 4 p. de glycérine. C'est un sel très vénéreux, inaltérable à l'air et à la lumière, mais que la chaleur décompose en mercure, cyanogène et paracyanogène. Il dissout l'oxyde mercurique avec formation d'un *oxycyanure*, $CyHg.HgO$, corps très soluble qui se dépose sous forme d'écaillés cristallines. Il engendre des sels doubles avec la plupart des cyanures, des chlorures, des bromures et des iodures. L'affinité de l'oxyde mercurique par l'acide cyanhydrique est telle que la potasse est déplacée par cet oxyde dans le cyanure de potassium dissous, et que l'acide lui-même décompose une dissolution étendue de chlorure mercurique, ce qui tient à ce que l'union de l'acide cyanhydrique avec l'oxyde mercurique dégage + 43^{cal}5, alors que le même acide ne dégage que + 3 calories avec la potasse (Berthelot).

CYANURES DOUBLES. — Les *cyanures doubles* peuvent être divisés en deux séries, suivant qu'ils sont aisément décomposables ou qu'ils résistent aux agents de décomposition : ceux de la première division, comme le cyanure de potassium et d'argent, se dédoublent facilement sous l'influence des acides dilués, avec précipitation du cyanure insoluble et dégagement d'acide cyanhydrique :



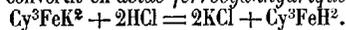
Les cyanures de la seconde classe se comportent tout différemment : les acides dilués déterminent simplement la substitution de l'hydrogène ou métal alcalin, ce qui fournit un cyanure double d'hydrogène et d'un métal lourd, se comportant comme un véritable hydracide. Ces corps, qui sont fort importants, ont été étudiés par plusieurs chimistes, notamment par Gay-Lussac et par Gmelin. M. Berthelot a démontré que leur stabilité est due au dégagement de chaleur considérable qui accompagne leur formation. En effet, l'union de trois équiv. d'acide cyanhydrique avec un équiv. d'oxyde de fer et de deux équiv. de potasse pour former le ferrocyanure dégage + 39^c3, tandis que leur union avec trois équiv. de potasse dégage seulement + 9^c. Il en résulte que l'oxyde de fer déplace immédiatement la potasse dans le cyanure de potassium, contrairement à ce qui arrive dans la plupart des cas, où la chaleur de neutralisation de la potasse surpasse au contraire celle de l'oxyde de fer. Les cyanures complexes de cet ordre ne possèdent pas les réactions des cyanures simples, ni celles du métal qui constituent le groupe spécial, mais ils conservent les réactions de l'autre métal constituant la combinaison saline. Tels sont les ferro et les ferricyanures, les manganocyanures, les cobalti et les chromocyanures, les platicyanures; les premiers sont les plus importants.

Ferrocyanure de potassium :



Syn. : *Prussiate jaune de potassium, Cyanure jaune, Cyanoferrure de potassium.*

On le prépare en calcinant en vase clos des matières animales azotées et du carbonate de potassium; on enlève par l'eau bouillante le cyanure de potassium, on ajoute du sulfate ferreux et on fait cristalliser. On peut encore plus simplement faire bouillir la liqueur avec du fer, ou ajouter celui-ci à l'avance, avant la calcination. Il cristallise en tables qui appartiennent au système du prisme rhomboïdal oblique; il est jaune citron, transparent, fragile, soluble dans 4 p. d'eau à 15° et seulement dans 2 p. d'eau bouillante; la densité est de 1,833. Chauffé graduellement, il blanchit et perd son eau de cristallisation vers 100°; au rouge, il se détruit en donnant du cyanure de potassium, et un carbure de fer. En solution aqueuse, les oxydants le transforment en ferricyanure, tandis que l'acide chlorhydrique le convertit en *acide ferrocyanhydrique* :



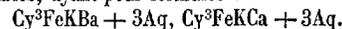
Pour effectuer cette réaction, on ajoute l'hydracide à la solution du sel récemment bouillie pour la priver d'air; en agitant le tout avec de l'éther, celui-ci laisse déposer l'acide ferrocyanhydrique sous forme d'un corps blanc, cristallin, qui bleuit aisément au contact de l'air (Posselt).

Le ferrocyanure de potassium fait la double décomposition avec la plupart des sels, de manière à échanger son potassium contre les métaux lourds; il en résulte des ferrocyanures divers, peu ou point solubles, parfois caractéristiques, renfermant ordinairement trois équivalents d'eau, comme leur générateur. Exemples :

Le *ferrocyanure de zinc*, $Cy^6FeZn^2 + 3Aq$, précipité blanc.

Le *ferrocyanure de cuivre*, $Cy^6FeCu^2 + 3Aq$, qui est marron et constitue un bon réactif du cuivre, etc.

Parfois, la moitié seulement du potassium est déplacée, comme avec les métaux alcalino-terreux. C'est ainsi que le baryum et le calcium engendrent des composés cristallins, peu solubles, ayant pour formules :

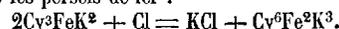


Parmi les ferrocyanures vient également se ranger le *bleu de Prusse* (V. ce mot., t. VI, p. 1114).

Ferricyanure de potassium. Form. } Equiv. $Cy^6Fe^2K^3$
Atom. $Cy^{12}Fe^2K^6$

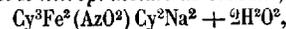
Syn. : *Prussiate rouge, Cyanure rouge, Cyanoferride de potassium.*

Il a été préparé par Gmelin en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution étendue de ferrocyanure, jusqu'à ce que la liqueur ne donne plus de précipité bleu avec les persels de fer :



On concentre et on purifie le résidu par plusieurs cristallisations.

Il est en prismes rhomboïdaux obliques, d'un rouge de sang, transparents et anhydres; sa densité est de 1,84. Il est insoluble dans l'alcool, soluble dans 2,5 p. d'eau à 15°; cette solution aqueuse, altérable à l'air, donne à chaud du bleu de Prusse avec l'acide chlorhydrique et se conduit comme un oxydant. Le ferricyanure se comporte d'ailleurs comme le ferrocyanure : il fait la double décomposition avec divers sels métalliques pour engendrer des précipités parfois caractéristiques, ayant pour formules : $Cy^6Fe^2M^3$; on peut le considérer comme un sel bibasique, dérivé d'un *acide ferricyanhydrique*, $Cy^6Fe^2H^3$. Toutefois, il ne précipite pas les sels ferriques, mais seulement les sels ferreux avec lesquels il forme un précipité bleu, le ferricyanure ferreux ou *bleu de Turnbull*, $Cy^6Fe^2(Fe^2)$. Lorsqu'au lieu de traiter le ferrocyanure de potassium par le chlore on fait réagir l'acide azotique, on obtient les *nitroprussiates* de Playfair, sels qui développent une belle couleur pourpre avec les sulfures alcalins. Le plus important est le *nitroprussiate de sodium*,



sel rouge qui cristallise en beaux prismes droits rhomboïdaux.

Ed. Bourgoïn.

II. Chimie industrielle. — Nous avons à nous occuper ici du ferrocyanure de potassium, du ferricyanure de potassium, du cyanure de potassium, du cyanure d'argent, du cyanure d'or et du cyanure de mercure; ce sont les seuls cyanures ayant un intérêt industriel.

FERROCYNANURE DE POTASSIUM. — Le ferrocyanure de potassium ou prussiate jaune de potasse est un corps très important au point de vue industriel; il sert à la fabrication du bleu de Prusse.

Matières premières. Toutes les matières organiques, végétales ou animales, peuvent servir à la préparation du ferrocyanure de potassium. On emploie seulement dans l'industrie les déchets de peu de valeur tels que : les cornes défectueuses, les ongles et les sabots des ruminants et des solipèdes, les rognures de corne; les poils, les chiffons, les rognures de cuir neuf ou vieux et les tendons. Dans le principe, on faisait usage du sang et plus tard de la chair des animaux. Toutes ces substances sont préalablement calcinées.

Calcination des matières animales. Cette opération se fait en vase clos; les gaz de la combustion sont envoyés, par un tuyau ajusté au couvercle de la chaudière de calci-

nation, dans une série d'appareils laveurs, où ils abandonnent les produits ammoniacaux.

Potasse et fer. La potasse employée pour la préparation du prussiate jaune est la potasse ordinaire du commerce. C'est, on le sait, un mélange en proportions très variables de carbonate de potasse et d'autres sels de la même base. On ne doit pas employer les potasses qui renferment beaucoup de sels de soude comme, par exemple, les potasses brutes extraites des mélasses de sucre de betterave. Enfin, une dernière matière première est le fer. Celui-ci est employé à l'état métallique; on utilise pour cet usage la limaille et les rognures de fer-blanc.

Préparation. On soumet à la calcination un mélange de 100 parties de potasse brute, de 100 parties de limaille de fer et de 400 parties de charbon de cornue, dans des cornues en fer ou des fours à réverbère. Les cornues, qui autrefois étaient les seuls appareils employés, ont la forme d'une poire. Le fond repose sur la maçonnerie du four par un prolongement venu de fonte, en forme de tourillon qui permet de retourner la cornue; le col est engagé dans une ouverture pratiquée dans le mur de façade. On a presque partout remplacé la cornue par des chaudières en fonte chauffées dans un four à réverbère. En Angleterre, on emploie de préférence des chaudières à ouverture rétrécie placée verticalement dans un four. Ce dispositif demande moins de main-d'œuvre que les appareils précédents, car à l'agitation à bras d'homme qui est nécessaire dans la calcination au moyen de cornues ou des fours à reverbères on peut substituer l'agitation mécanique.

La calcination est l'opération la plus délicate de la fabrication; son succès dépend de la réunion de deux conditions principales: une température voisine du rouge blanc, nécessaire pour que la réduction de la potasse puisse s'effectuer, et le maintien de la masse à un état de fluidité suffisant pour que les éléments du mélange puissent réagir les uns sur les autres. L'opération est habituellement conduite de la manière suivante: les cornues sont chargées d'abord avec la potasse, puis on y introduit par pelletées les matières animales. Un autre procédé moins avantageux cependant consiste à jeter le mélange préparé à l'avance, dans les cornues chauffées au rouge. Dans les fours à réverbère, la coupelle en fonte est chauffée au rouge, puis on introduit la potasse et on continue à chauffer jusqu'à ce qu'elle soit complètement fluide. Lorsqu'elle est arrivée à ce point, on commence à charger les matières organiques, en les mélangeant immédiatement avec la masse en fusion. La réaction est très vive et accompagnée d'une effervescence et d'un bouillonnement dus au dégagement d'un volume énorme de gaz et de vapeurs. Pour diminuer la température du mélange et éviter que la réaction ne soit trop vive, on charge rapidement une nouvelle quantité de charbon animal. Quand on a ainsi introduit dans la coupelle la moitié des matières organiques, on interrompt le chargement pendant une demi-heure environ, pendant laquelle on brasse le mélange, jusqu'à ce qu'il soit redevenu fluide. Ce résultat atteint, on introduit le reste de la charge en deux ou trois fois. Après une nouvelle demi-heure de chauffage, la masse est coulée dans des moules à l'aide d'une cuiller en fer. Le produit de la calcination de la potasse et du charbon animal présente l'aspect, après le refroidissement, d'une masse poreuse, noirâtre, légèrement verte, qui dégage, sous l'action de l'humidité de l'air, des vapeurs d'ammoniaque et d'acide cyanhydrique. Il présente, d'après Karmrodt, la composition suivante:

Cyanure de potassium.....	8,20
Sulfocyanure de potassium.....	3,33
Cyanate de potasse.....	2,46
Carbonate de potasse et de soude.....	57,56
Sulfate de potasse.....	2,82
Silice.....	3,10
Résidu insoluble.....	18,11
Reste.....	4,42

100,00

Lorsqu'on traite ce produit par l'eau chaude, le cyanure de potassium réagit sur le fer et se combine avec lui pour former le prussiate jaune. Celui-ci reste dissous et on peut l'extraire par évaporation.

Lessivage. Le produit de la calcination des matières organiques avec le fer et la potasse est concassé et les fragments sont jetés dans des marmites en fonte ou dans des chaudières en tôle; on les recouvre d'eau et on chauffe les chaudières pendant douze ou quatorze heures, soit à feu nu, soit à la vapeur, entre 60 et 80°. L'opération est considérée comme terminée lorsque tous les morceaux solides ont disparu et lorsque le liquide marque 20-24° B. Après quatre heures de repos, on décante le liquide clair, et on achève d'épuiser le résidu par deux lavages à l'eau pure. Les solutions très faibles ainsi obtenues servent dans des opérations ultérieures. La première lessive possède une coloration verte ou vert noirâtre, due à une combinaison du sulfure de potassium ou du sulfure de fer. Lorsqu'on la porte à l'ébullition, elle se colore ou brunit et, lorsqu'on la concentre davantage, elle se décolore et devient gélatineuse. Pendant l'évaporation, il se dégage constamment de l'ammoniaque; cette opération se fait dans des chaudières chauffées par la chaleur perdue des fours de calcination. Par l'évaporation de la lessive verte, on obtient le sel brut, qui se présente sous forme de petits cristaux grisâtres. On le fait égoutter dans des paniers d'osier et on le purifie ensuite par une nouvelle cristallisation. Les eaux mères, concentrées à 40° B, laissent encore déposer des cristaux plus fins (et sels gras plus impurs) que les précédents. La nouvelle eau mère ne contient plus que des traces négligeables de ferrocyanure; mais l'excès de potasse qui y est dissous doit en être extrait.

Raffinage. Le sel gras est dissous dans l'eau; la solution est concentrée à 30° B, et abandonnée à la cristallisation. On obtient de cette façon un sel analogue au sel brut qui se dépose dans la première cristallisation. L'eau mère concentrée à 40° laisse déposer un sel double de chlorure et de cyanure de potassium employé dans les fabriques d'alun. Le mélange des sels gras est dissous à chaud dans une quantité d'eau telle que la liqueur marque 32° B. La solution tient en suspension des matières insolubles, dont on la débarrasse par filtration. La cristallisation se fait dans des bacs en tôle ou en bois; les cristaux que l'on obtient laissent encore à désirer pour l'aspect et pour la forme, on les nourrit avec une nouvelle charge de liqueur filtrée. Quand ils sont suffisamment gros, on les détache, on les lave à l'eau pure et on les dessèche. Les cristaux livrés au commerce sont d'une couleur qui varie du jaune citron clair au jaune orangé.

Procédés divers. Les procédés suivants ont apporté un important perfectionnement au mode de calcination en vue d'augmenter le rendement. Ils sont basés sur ces faits que: lorsqu'on fait passer un courant de gaz ammoniac sur un mélange de charbon et de carbonate de potasse, chauffé au rouge, on obtient du cyanure de potassium; et, d'un autre côté, que les produits ammoniacaux qui se dégagent des matières animales pendant la calcination, ne contribuent que très faiblement à la production du cyanure. On pensa que le dégagement tumultueux et relativement très rapide des gaz, ainsi que la faible épaisseur de la charge dans la cornue ou dans la cuvette, devait réduire, dans une certaine mesure, l'efficacité de l'action des produits volatils sur la potasse et le charbon. Pour obvier à cet inconvénient, M. Bruniquell se servait d'abord de deux cornues en fer, superposées et mises en communication par un tube vertical; le mélange, préparé comme à l'ordinaire, était placé dans la cornue inférieure. Lorsqu'on chauffe cette cornue, les produits volatils qui se dégagent traversent la cornue supérieure remplie d'un mélange de charbon animal et de potasse et qu'on avait préalablement portée au rouge. Les deux cornues étaient disposées dans deux compartiments séparés du four. L'inventeur modifia cette disposition et rendit son procédé plus commode. Il remplaça les cornues

par un cylindre, dont la moitié inférieure reçoit la charge ordinaire, tandis que la partie supérieure est remplie avec un mélange de charbon et de potasse. Le cylindre est suspendu par des chaînes dans un four spécial, elles permettent de monter ou de descendre l'appareil, suivant que l'on veut chauffer la partie supérieure ou la partie inférieure. C'est par la partie supérieure que l'on commence. Karmrod a cherché à utiliser pour la fabrication du cyanure les produits qui se dégagent pendant la calcination des matières animales; et, à cet effet, il a combiné la fabrication du cyanure avec celle du noir animal. A côté de la cornue verticale où se fait la calcination est placé un cylindre qui reçoit une charge de charbon imbibé de lessive de potasse. Ce dernier appareil est mis en communication à volonté avec la cornue. On commence par chauffer le cylindre, puis, lorsqu'il est au rouge, on chauffe la cornue. Les produits ammoniacaux volatils passent de la cornue dans le cylindre et y circulent de haut en bas, pour s'échapper ensuite dans le foyer. Lucas fait passer l'ammoniaque dans des cylindres chauffés au rouge, qui renferment un mélange de limaille de fer et du charbon de bois imprégné de potasse. Il obtient de cette façon du cyanure de potassium qui, par le lessivage, se transforme en prussiate. M. Gelis a fondé un procédé de préparation du prussiate jaune sur le fait suivant: lorsqu'on mélange du sulfure de carbone et du sulfure d'ammonium, on obtient une véritable combinaison de ces deux corps. Si l'on distille ce produit avec du sulfure de potassium, il se produit du sulfocyanure de potassium, avec dégagement de vapeurs de sulfhydrate de sulfure d'ammonium. Les produits gazeux sont recueillis dans de l'ammoniaque et utilisés dans une opération ultérieure. Le résidu fixe composé de sulfocyanure de potassium est desséché puis calciné avec de la limaille de fer. Le produit obtenu donne par le lessivage une solution de ferrocyanure de potassium et un précipité de sulfure de fer. Gautier-Bouchard se sert, pour la préparation du prussiate, du mélange de Laming, qui a servi à l'épuration du gaz d'éclairage. Ce mélange est composé actuellement de bleu de Prusse, de sulfocyanure de calcium et de peroxyde de fer. En le traitant par la chaux, on obtient, après lessivage, une forte proportion de cyanoferrure de calcium, que l'on transforme par addition de potasse en cyanoferrure de potassium.

On a cherché à employer l'azote de l'air pour la préparation du prussiate jaune. L'idée première de cette utilisation est due à Clark, qui constata scientifiquement, en 1887, le fait connu de la présence constante du cyanure de potassium dans les produits des hauts fourneaux. En 1845, Bunsen et Playfair ont étudié cette importante question, et constaté que la formation du cyanure a lieu dans une région déterminée des hauts fourneaux. Ces chimistes conclurent, à la suite de leurs essais, que l'azote du cyanogène ne pouvait pas provenir de la houille ou de l'ammoniaque formée, et que par conséquent sa source était nécessairement l'air atmosphérique. Cette conclusion est mise en évidence par l'expérience suivante: dans un tube, renfermant un mélange de deux parties de charbon de sucre et une partie de carbonate de potasse pur, amené à une température suffisante pour produire la réduction du potassium, on fait passer d'abord un courant d'acide carbonique, puis un courant d'azote; avec le premier gaz, il ne se produit rien, tandis qu'avec le second on obtient un dépôt abondant de cyanure de potassium. On peut considérer comme un fait acquis que l'azote de l'air atmosphérique est susceptible de former du cyanogène en passant sur un mélange de charbon et de carbonate de potasse, chauffé au rouge, si la température nécessaire pour la réduction de la potasse est atteinte. D'après Riecken, pour atteindre ce but, on doit préalablement chauffer l'azote. Lorsque dans l'expérience on fait intervenir la vapeur d'eau, on favorise la formation de l'ammoniaque et, par suite, celle du cyanure de potassium. Le cyanure de potassium obtenu de cette manière est traité ensuite par des sels de fer, pour être transformé en ferrocyanure.

Un grand nombre de brevets ont été pris pour l'application du principe de l'utilisation de l'azote de l'air; mais aucun des procédés proposés n'a encore donné de résultats pratiques. Dans l'industrie, on ne se sert que de l'ancienne méthode.

FERRICYANURE DE POTASSIUM. — Le ferricyanure de potassium ou prussiate rouge sert dans la teinture et dans quelques autres industries. La découverte est due à Gmelin. On le prépare au moyen du prussiate rouge, auquel on enlève de la potasse. A cet effet, on fait passer un courant de chlore gazeux dans une dissolution de ce sel. Il se forme du chlorure de potassium et du ferricyanure. On ne doit pas prolonger trop longtemps l'action du chlore et l'arrêter au moment précis où tout le ferrocyanure est transformé en ferricyanure, sans quoi on aurait une perte très sensible, par suite de la formation d'une matière verte, insoluble, très complexe, le vert de Berlin. Dans l'industrie, on fait passer une quantité déterminée de chlore dans une solution filtrée de ferrocyanure marquant 12° B. On essaye, de temps en temps, la liqueur avec un sel de fer; lorsqu'elle ne donne plus naissance à un précipité de bleu de Prusse, mais qu'elle se trouble légèrement, en se colorant en brun clair, on considère l'opération comme terminée.

Cristallisation. La solution obtenue dans le traitement précédent est portée à l'ébullition et on la maintient à cette température pendant toute la durée de l'évaporation, qu'on arrête quand elle marque 25° B. A ce moment, on l'abandonne au repos pendant deux ou trois jours. La plus grande partie du sel se dépose et l'eau mère peut fournir une deuxième et troisième cristallisation. On arrête la cristallisation lorsque les cristaux de chlorure de potassium commencent à se déposer. L'eau mère traitée par le sulfate de fer donne un précipité de bleu de Prusse, que l'on sépare par décantation; du liquide qui reste on extrait le chlorure de potassium. Lorsque l'opération est bien conduite, on obtient de beaux cristaux, rouge foncé, très réguliers et longs de 2 à 3 centim. Théoriquement, 180 parties de prussiate jaune devraient donner 77,9 parties de prussiate rouge; dans la pratique, on n'en obtient guère que 70.

Préparation du ferricyanure de potassium par voie sèche. Par ce procédé on traite le prussiate jaune en poudre par le chlore. Le cyanure ne doit pas être complètement débarrassé de son eau de cristallisation qui favorise l'action du chlore. Le prussiate jaune est pulvérisé sous des meules et tamisé; puis on le dispose en couches minces, sur lesquelles on dirige un courant de chlore, tant qu'il se produit une absorption. Les mêmes réactions que dans le procédé par voie sèche se produisent. Le sel obtenu est livré au commerce sous forme de poudre; souvent même on n'en sépare pas le chlorure de potassium. Cette opération se fait par cristallisation.

CYANURE DE POTASSIUM. — On prépare habituellement ce sel en décomposant le ferricyanure de potassium ou en faisant agir l'acide cyanhydrique sur la potasse. Lorsqu'on opère par le premier procédé, le prussiate jaune est desséché pour le débarrasser de son eau de cristallisation, puis on le calcine dans une cornue en fonte, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'azote. Le résidu de cette opération est un mélange de cyanure de potassium et d'un carbure de fer. La température ne doit pas dépasser la chaleur blanche naissante, afin d'éviter que le cyanure se décompose à son tour. Le carbure se dépose sur les parois de la cornue; le cyanure de potassium reste fondu au milieu et il cristallise en cube par le refroidissement. On le purifie en reprenant le sel brut par l'eau ou par l'alcool et évaporant ensuite la liqueur filtrée. Pour préparer le cyanure de potassium au moyen de l'acide cyanhydrique, Wiggers sature la potasse par l'acide, obtenu par le procédé de Pissina et condense les vapeurs dans une solution alcoolique de potasse, dont la température est maintenue très basse par un mélange réfrigérant. Le cyanure de potassium étant peu soluble dans l'alcool, se précipite à mesure qu'il

se forme. On décante la partie liquide lorsque l'opération est terminée, et on lave le sel à l'alcool froid. On a essayé de produire du cyanure de potassium en utilisant l'azote de l'air; à cet effet, M. Bunsen emploie un fourneau rempli de charbon et de potasse en couches superposées, on chauffe à une haute température au moyen d'un puissant ventilateur. Le cyanure produit s'écoule dans un récipient placé au fond du fourneau. Il est très impur et ne peut être utilisé que pour la préparation du cyanoferrure de potassium. Le cyanure de potassium est employé dans les arts pour la préparation d'un certain nombre de cyanures métalliques. Les orfèvres se servent d'un liquide à base de cyanure de potassium pour nettoyer les pièces d'argenterie qui ont jauni. Voici une des recettes de cette liqueur : cyanure de potassium, 30 gr.; hyposulfite de soude, 20 gr.; ammoniac, quantité suffisante pour rendre le bain bien alcalin; eau distillée, 1 litre. La solution se fait à froid; on la conserve à l'abri de l'air.

CYANURE D'ARGENT. — Ce sel, employé dans l'argenterie galvanique, se prépare en précipitant une solution d'azotate d'argent par du cyanure d'argent, ou mieux en faisant passer un courant de gaz cyanhydrique dans une solution d'azotate d'argent. Le cyanure d'argent est un sel blanc; insoluble dans l'eau et l'acide azotique étendu; soluble dans l'ammoniac et les cyanures alcalins. C'est en solution dans le cyanure de potassium qu'il est employé dans les arts. Dans ces conditions, il se forme un cyanure double de potassium et d'argent.

Cyanure double d'argent et de potassium. Ce sel se prépare, comme nous l'avons dit plus haut, en dissolvant le cyanure d'argent dans le cyanure de potassium, à chaud. Par le refroidissement, il se dépose en lamelles disposées en feuilles de fougère, ou en lames hexagonales. Le cyanure double d'argent et de potassium est soluble dans 45 parties d'eau à 15° et dans 25 parties d'alcool à 85°, à la température de 20°.

CYANURE D'OR. — On le prépare en décomposant une solution de chlorure d'or, aussi neutre que possible, par le cyanure de potassium, en proportions atomiques. On obtient ainsi le sel sous forme d'une poudre jaune insoluble.

Cyanure double d'or et de potassium. Ce sel, comme le cyanure double d'argent et de potassium, sert dans la dorure galvanique. Il prend naissance quand on dissout le cyanure, ou l'oxyde d'or, ou l'or fulminant dans le cyanure de potassium.

Le mode de préparation le plus commode est le suivant : on dissout 7 parties d'or dans l'eau régale, on précipite la solution par l'ammoniac; le précipité est bien lavé; c'est l'or fulminant. On l'introduit dans une solution chaude faite avec 6 parties de cyanure de potassium pur, sans le séparer du filtre. La dissolution se fait immédiatement; elle est accompagnée d'un dégagement d'ammoniac. On filtre, et si la liqueur est suffisamment concentrée, le cyanure double se dépose en cristaux par le refroidissement.

CYANURE DE MERCURE. — On le prépare en faisant bouillir pendant un quart d'heure une partie de ferrocyanure de potassium avec deux parties de sulfate mercurique et huit parties d'eau. On sépare le dépôt qui se forme par filtration et on concentre la liqueur suffisamment pour que le cyanure puisse cristalliser par le refroidissement. On peut également ajouter de l'oxyde mercurique à une solution d'acide cyanhydrique, jusqu'à ce que son odeur ait disparu. La solution est évaporée jusqu'à ce que la cristallisation se produise. Enfin on peut prendre, d'après le Codex, 3 parties de bioxyde de mercure, 40 parties d'eau distillée. On réduit le bleu de Prusse et l'oxyde en poudre très fine; on mélange les deux substances dans une capsule de porcelaine, on y ajoute 25 parties d'eau distillée et l'on fait bouillir. Lorsque la masse présente une couleur brune, on filtre et on ajoute 15 parties d'eau au résidu; on fait bouillir le tout pendant quelques minutes,

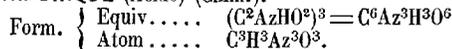
on filtre et on concentre le mélange des deux dissolutions. Dès qu'il se forme une pellicule à la surface du liquide, on cesse de chauffer et on laisse la cristallisation se faire dans une pièce froide. Le cyanure de mercure est employé en médecine.

CYANURE DE NICKEL. — Ce corps s'obtient en précipitant un sel de nickel par un cyanure soluble, ou l'acétate de nickel par l'acide cyanhydrique.

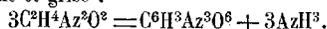
Cyanure double de nickel et de potassium. On l'obtient en dissolvant le cyanure ou le sulfure de nickel récemment préparé dans le cyanure de potassium, et en évaporant ensuite la liqueur jusqu'à son point de cristallisation. Il peut également se former en chauffant au rouge, dans un creuset couvert, un mélange de ferrocyanure de potassium pulvérisé et de nickel métallique en poudre très fine. La masse est lessivée à l'eau chaude et jetée sur un filtre; la liqueur est concentrée jusqu'à cristallisation. Ch. GIRARD.

III. Toxicologie. — Les phénomènes d'intoxication avec les cyanures sont identiques avec ceux observés dans l'empoisonnement par l'acide cyanhydrique, puisque ces sels agissent sur l'organisme, par leur acide déplacé lui-même par les acides du suc gastrique. Les accidents ou suicides sont beaucoup plus fréquents avec les cyanures qu'avec l'acide cyanhydrique. L'emploi industriel des cyanures, surtout en photographie, a mis ces produits entre les mains du public. Les cyanures de potassium, de zinc, de mercure sont les plus fréquemment incriminés. Le dernier sert de base à la liqueur antisyphilitique de Charnier, les deux premiers ont été préconisés sous forme de pilules de 1 à 2 centigr. dans les affections nerveuses; l'irrégularité de leur action doit les faire rejeter de la thérapeutique.

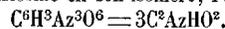
CYANURIQUE (Acide) (Chim.)



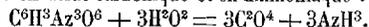
Il a été découvert par Scheele en distillant l'acide urique, retrouvé par Serullas en décomposant par l'eau le chlorure de cyanogène solide, et préparé régulièrement par Wöhler au moyen de l'urée. Il se produit d'ailleurs dans un grand nombre de réactions : par l'action de l'acide hypochloreux sur l'acide cyanhydrique (Balard); de l'acide sulfurique sur la mellamine, l'ammelide, l'ammeline, le cyamelide; dans la déshydratation de l'urée par l'acide phosphorique (Weltzien); dans l'attaque du mellonure de potassium par l'acide chlorhydrique (Liebig). Pour le préparer, Wöhler chauffe de l'urée dans une petite capsule, jusqu'à ce que la masse fondue se soit transformée en une masse sèche et grise :



Il se dégage de l'ammoniac et il reste un résidu qu'on purifie par plusieurs cristallisations dans l'eau. Wurtz fait passer un courant de chlore sec dans de l'urée fondue, traite le résidu par l'eau froide pour dissoudre le sel ammoniac formé, puis reprend par l'eau bouillante, qui abandonne par refroidissement l'acide cyanurique; d'après son mode de préparation, l'acide cyanurique peut être considéré comme le *tricarbimide*. Il cristallise en petits prismes rhomboïdaux obliques, retenant deux molécules d'eau de cristallisation, qui se dégagent en partie à l'air; il est efflorescent, inodore, légèrement acide, soluble dans 40 p. d'eau froide; l'alcool bouillant et les acides minéraux concentrés le dissolvent également et l'abandonnent en petits cristaux brillants, anhydres. Il se volatilise vers 360° et se transforme en son isomère, l'acide cyanique :

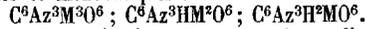


Une longue ébullition avec les acides énergiques le dédouble en acide carbonique et en ammoniac :



Il donne avec une solution de cuivre ammoniacale un précipité violet; le perchlorure de phosphore le change en chlorure de cyanogène solide (Beilstein). L'acide cyanurique est triatomique et tribasique, les cyanurates sont

assez stables et forment trois séries de sels, tribasiques, dibasiques et monobasiques :

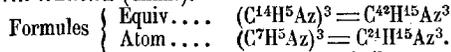


Les cyanurates s'obtiennent en combinant directement l'acide avec les bases. Il sont presque tous peu solubles dans l'eau, les acides forts en séparent l'acide cyanurique. Ils fondent à chaud et se transforment en cyanates, avec dégagement d'azote, d'acide cyanique et de cyanate d'ammonium. Les cyanurates alcooliques ou éthers cyanuriques, étudiés par Wurtz, donnent en général, sous l'influence des réactifs, les mêmes réactions que les cyanates alcooliques correspondants.

Ed. Bourgoïn.

BIBL. : TOXICOLOGIE. — LIEBIG, *Ann. ch. et phys.*, t. 353, XLV. — LIEBIG et VÖHLER, *Ann. Poggend.*, t. XV, 622. — SCHEELE, *Opuscula*, t. II, 77. — SERULLAS, *Ann. ch. et phys.*, t. XXXVIII, 379. — WÖHLER, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. LXI, 244. — WURTZ, *Compt. rend.*, t. XXIV, 436.

CYAPHÉNINE (Chim.).



La cyaphénine est un polymère du benzonitrile, obtenue par Clœz en faisant réagir le cyanure de potassium sur le chlorure de benzoyle. Elle se forme encore : lorsqu'on chauffe le bromure de benzonitrile avec de la chaux (Engler); dans la réaction du benzonitrile sur le zinc-éthyle (Frankland); lorsqu'on chauffe la benzimidamide (Pinner et Klein), ou encore en faisant réagir l'ammoniaque sur le chlorhydrate de l'éther isobutylique du benzimide. La cyaphénine cristallise en petites aiguilles fusibles à 231°; elle est insoluble dans l'eau et dans l'acide chlorhydrique, dilué, peu soluble à froid dans l'alcool et dans l'éther, fort soluble dans l'iode d'éthyle.

Ed. Bourgoïn.

BIBL. : CLÖEZ, *Prép. Bull. Soc. ch.*, t. I, 100. — ENGLER, *Soc. ch.*, t. IV, 150; t. XII, 303. — EVANS et FRANKLAND, *Chem. Society*, 1880, 563. — KLEIN et PINNER, *Deuts. chem. Gesells.*, 1878, 4.

CYATHAXONIA (Paléont.). Genre de Polypiers fossiles faisant partie des *Zoantharia Inexpleta* et devenu le type de la sous-famille des *Cyathaxoninae* qui présente les caractères suivants : Polypierite turbiné ou en forme de corne, toujours simple. Cloisons rayonnées bien développées à l'intérieur du calice. Le genre *Cyathaxonina* (Michelin) est en forme de cône avec une épithèque. *C. cornu* est du calcaire carbonifère de Belgique. *Lindstromia* (Nicholson) est un genre voisin du silurien d'Ecosse (*L. laevis* Nich.) et du dévonien de l'Amérique du Nord. Les genres *Duncanella* (Nicholson) du silurien supérieur et *Duncania* (de Konig) du calcaire carbonifère appartiennent à la même sous-famille (V. ANTHOZOAIRES et ZOANTHAIRES).

E. TRT.

CYATHEA (Cyathea Sm.). I. BOTANIQUE. — Genre de Fougères arborescentes, à larges frondes naissant du sommet des troncs et élégamment divisées; les sporanges sont surbaissés et triangulaires, et leur anneau a ses stries obliques par rapport à la direction des bords du sporange au lieu de les avoir perpendiculaires à cette direction. Le caractère principal du genre est fourni par l'indusium complet, univalve, indéhiscant, c.-à-d. cupuliforme, et par le réceptacle entier. On connaît plus de quatre-vingts espèces de *Cyathea* répandues dans les régions équinoxiales. Les *Cyathea* sont très recherchées pour orner les serres chaudes.

II. PALÉONTOLOGIE (V. CYATHOCARPUS).

CYATHÉACÉES (Bot.). Famille de Fougères ordinairement arborescentes, à tige dressée recouverte d'innombrables racines et pouvant atteindre jusqu'à 15 m. de hauteur. Elles croissent dans les régions équinoxiales à des altitudes variant entre 300 et 1,200 m. Le sommet est couronné par une rosette de frondes finement découpées. Les stipes de ces frondes sont ordinairement revêtus de longues écailles brunes à leur partie inférieure. Les sporanges des Cyathéacées ont un anneau complet, longitudinal et s'ouvrent par une fente transversale. Ils peuvent être rapprochés en sores nus (*Alsophila*), ou entourés d'un indusium bivalve (*Dicksonia*) ou cupuliforme (*Cyathea*), H, F.

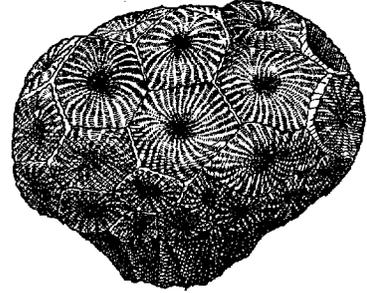
CYATHEITES (Paléont.) (V. CYATHOCARPUS).

CYATHIDIUM (V. HOLOPUS).

CYATHOCARPUS (Weiss) (Paléont.). Genre de Fougères fossiles, voisin des *Pecopteris*, dont il se distingue par des spores arrondis ou subglobuleux, situés au milieu ou au sommet des nervures et n'offrant pas de fissure. Il a été établi pour une espèce, *C. eucarpus* Weiss, découverte dans les sphérosidérites de Berschweiler (Prusse rhénane). Weiss réunit à ce genre plusieurs espèces de *Pecopteris*, entre autres le *P. arborescens* Brongn., qui comprendrait selon lui les *Pecopteris aspidioides* Brongn. et *P. platyrachis* Brongn., les *Cyathea* Brongn., les *Cyatheites Schlotheimi* Göpp. et *C. lepidorachis* Göpp., enfin l'*Asplenites nodosus* Göpp.

D^r L. HN.

CYATHOPHYLLUM (Paléont.). Genre de Polypiers fossiles créé par Goldfuss, et qu'on peut considérer comme type de la sous-famille des *Pleomophora* de Dybowsky qui se distingue d'*Amplexus* (V. ce mot) et des genres voisins par les caractères suivants : Planchers incomplets, limités au centre; à la périphérie le squelette est formé par un tissu cellulaire vésiculeux. De nombreux genres paléozoïques appartiennent à ce groupe. Le genre *Cyathophyl-*



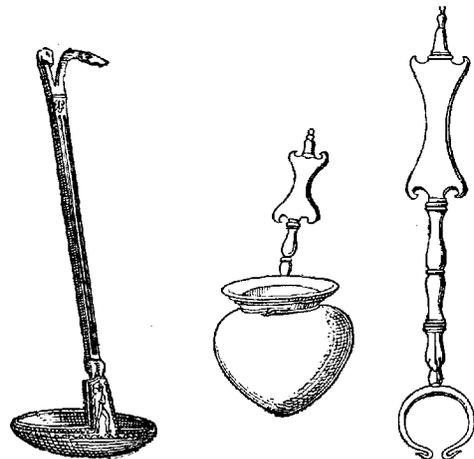
Cyathophyllum hexagonum.

lum, à polypier simple ou composé, rameux, fasciculé ou astréen, avec épithèque, est très abondant dans le silurien et le dévonien (*C. caespitosum*, *C. hexagonum*). Les autres genres sont *Hallia*, *Aulacophyllum*, *Omphyma*, *Caninia*, *Campophyllum*, *Diphophyllum*, *Lithostrotion*, *Azophyllum*, *Lonsdosleia*, *Cyclophyllum*, *Acerularia* (V. ce mot), *Phillipsastræa*, *Stauria*, etc. (V. ZOANTHAIRES).

E. TRT.

CYATHOSERIS (V. LOPHOSERIS et FUNGIA).

CYATHUS (Métrol.). Petite mesure de capacité chez les Grecs et les Romains, évaluée généralement à 0 lit. 0456. Ce



Cyathus.

{ Cyathus avec manche mobile.

mot désigne aussi un vase employé à table pour puiser le vin dans les cratères et le verser dans les coupes; les Grecs avaient

un verbe pour désigner cette opération, *καθίζω*; l'esclave qui s'en acquittait était le *καθίζτης*, en latin *pincerna*, et dans les inscriptions son nom est accompagné des mots *A cyatho*. Le cyathus était en métal ou en ivoire; il avait la forme d'une grande cuiller ou d'une écope à puiser l'eau dans les bateaux. Le manche était fixé à la petite coupe ou mobile, et celle-ci variait de forme et de grandeur. Suivant Varron (L., I, V, 124), le cyathus des Grecs se substituait chez les Latins au *simpulum* que l'on garda dans les sacrifices.

CYAXARE (latin, *Cyaxares*; grec, *Χυαξαρης* ou *Οξαρης*), le troisième roi de la dynastie touranienne des Mèdes, s'appelait en médique *Vak-istirra* ou *Vak-istarra*, « porteur de lances ». Les Mèdes ariens traduisirent ce nom en Perse, *Arstibara*, et Ctésias donna cette traduction comme nom du roi, tandis que ce terme n'exprime que le sens du mot touranien en langue arienne. Le nom médique fut arianisé en *Uvachasatara*, ce qui signifie « possédant de beaux mulets », et c'est sous cette forme que le nom paraît dans l'inscription de Béhistoun; les Assyriens, qui avaient quelque raison pour connaître ce roi, le nomment, en s'appuyant sur l'original médique, *Uvakistar*. Cyaxare succéda à son père Phraortes qui avait été tué devant Ninive, vaincu par les Assyriens avec une grande partie de son armée en 635 av. J.-C., et régna quarante ans jusqu'en 595. Hérodote le nomme le plus guerrier des rois mèdes, et immédiatement après son avènement, il se prépara à venger la mort de son père. Cyaxare fut un génie militaire; il réorganisa l'armée des Mèdes dans laquelle jusque-là toutes les différentes parties avaient combattu pêle-mêle, et il les sépara en phalanges distinctes, porteurs de lances, archers et cavaliers. Ainsi disposé, il s'avança vers l'Assyrie, et avait déjà battu les Ninivites à plusieurs reprises, quand il fut attaqué par les Scythes qui, sous la conduite de leur roi Madyès, avaient envahi son royaume. Ces barbares, chassés par les Cimmériens de la Russie méridionale, étaient venus en longeant la mer Caspienne du côté du Caucase et avaient semé devant eux la dévastation et le pillage. Ils avaient exigé des habitants de l'Asie des tributs pour qu'ils leur laissassent la vie sauve et leurs propriétés, mais malgré ces rançonnements, ils enlevaient aux nations des pays envahis tout ce qu'ils possédaient. Pendant vingt-huit ans, les Scythes occupèrent le sol de la Médie; tandis qu'une partie des envahisseurs se répandit dans les contrées du sud-ouest et s'avança vers l'Égypte. Psammétique, roi d'Égypte, arrêta ces hordes en Palestine par des cadeaux et des prières; celles-ci rebroussèrent chemin et pillèrent en passant le sanctuaire de la déesse syrienne à Askalon. Grâce à ces pérégrinations, Cyaxare put à la fin se débarrasser de ces étrangers incommodes, en massacrant leurs chefs dans un banquet auquel il les avait conviés (607). C'est alors qu'il s'allia à Nabopalassar, roi de Babylone, et les deux armées mède et babylonienne prirent Ninive, détruisirent pour toujours cette cité, et mirent fin à l'empire des Assyriens (606).

Après la chute de Ninive, Cyaxare se trouva maître de toute l'Asie jusqu'au fleuve Halys; l'Asie Mineure, à l'O. de ce fleuve, étant entre les mains des Lydiens. La Babylonie et la Susiane seules étaient indépendantes. Cyaxare fit la guerre à Alyattes, roi de Lydie, et pendant cinq ans les Mèdes et les Lydiens se firent la guerre, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus. Hérodote raconte (I, 94) que pendant une bataille, il arriva une éclipse de soleil prédite par Thalès de Millet, et que ce phénomène céleste mit fin à la guerre. Un traité préparé par Syennesis, roi de Cilicie, et Nabuchodonosor, roi de Babylone, rétablit la paix entre Cyaxare et Alyattes, qui donna sa fille Aryenis à Astyage, fils du roi mède. Cyaxare mourut quelques années après.

Depuis des siècles l'éclipse en question a préoccupé les savants, et encore aujourd'hui le problème est obscur et ne sera éclairci que le jour où des textes originaux trancheront la question. Six éclipses de soleil ont été proposées parmi lesquelles nous citons celle du 30 sept. 610 (d'après Olt-

mans), celle du 9 juil. 597 et celle du 28 mai 585. Pline (H. N., II) cite, comme année de l'éclipse de Thalès, la quatrième année de la 48^e olympiade, qui tombe en effet en 585; cette éclipse, déjà calculée par Newton et Kepler, fut en effet totale en Asie Mineure. Mais Cicéron la place sous le règne d'Astyage, et s'il est certain que cette éclipse est bien celle que Thalès ait prédite, il n'est pas du tout certain que ce fût celle-là qui mit fin au combat dont nous parlons. Si toute la chronologie médique n'est pas à modifier, il faut admettre, ou que le combat eut lieu sous Astyage et non pas sous Cyaxare, ou qu'Hérodote a confondu l'éclipse totale de Thalès avec une autre arrivée quelques années auparavant. Or, il n'y a que l'éclipse partielle du 9 juil. 597 qui satisfasse les exigences historiques jusqu'ici seules justifiées. A l'époque de cette éclipse de 597, calculée par le P. Petau, Alyattes régnait et Cyaxare vivait encore. Lors du phénomène mentionné par Pline et qui, en effet, fut le plus considérable au point de vue astronomique, Cyaxare était mort. Espérons donc qu'un texte babylonien résolve la question, qui, malgré les nombreuses controverses qu'elle a suscitées, est encore à l'état de problème.

Un autre Cyaxare fut le fils d'Astyage dont l'existence nous est révélée par le roman de Xénophon, intitulé *la Cyropédie*. Mais le personnage mentionné dans cette œuvre semble être historique. Il n'y a rien d'extraordinaire dans le fait que le fils réclame l'empire de son père détrôné. Ce qu'il y a de plus sérieux, c'est que l'inscription de Béhistoun, en rendant compte de deux imposteurs, Phraortes et Tritantaechmes, qui se révoltèrent contre Darius en Médie, dit qu'ils se donnèrent tous les deux comme Xathrites, en médique *Sattarrita*, de la race de Cyaxare. Il est difficile d'entendre sous ce nom le roi Cyaxare, car les imposteurs se seraient vantés d'être de la souche du dernier roi Astyage. L'existence de ce dernier Cyaxare semble donc être hors de doute. J. OPPERT.

CYBÆUS (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Agélénides, proposé par L. Koch et voisin du genre *Cœlotus*; il en diffère par le céphalothorax plus étroit et surtout par les filières très courtes, à peine distinctement biarticulées, caractère exceptionnel dans la famille des Agélénides. A certains égards les *Cybæus* se rapprochent des *Argyroneta*, mais ils en diffèrent beaucoup par leurs mœurs. L'espèce type, *C. tetricus* Hahn, est européenne; elle se trouve dans les grandes forêts, sous l'écorce des vieux arbres, où elle file une petite toile irrégulière. C. SIMON.

CYBEI (Giov.-Antonio), sculpteur italien, né à Carrare en 1706, mort à Carrare en 1784. Fils d'un israélite converti, et resté orphelin de bonne heure, il se forma d'abord sous la discipline du comte Baratta et plus tard dans l'atelier de Cornacchini à Rome. Dans la suite, entré dans les ordres, il sacrifia l'art aux études littéraires, et il fallut toutes les instances de ses admirateurs pour lui faire reprendre le ciseau. Parmi ses ouvrages les plus célèbres, on cite le groupe en marbre de *Samson et Dalila*, la statue de *la Conception* à Carrare, *la Gloire des Princes*, à Naples; le groupe de *Judith et de sa suivante*, la statue équestre de *François III* et divers bustes. Cybei forma en outre de nombreux élèves.

BIBL.: CAMPORI, *Memorie biografiche degli Scultori, Architetti, Pittori... nativi di Carrara*; Modène, 1873.

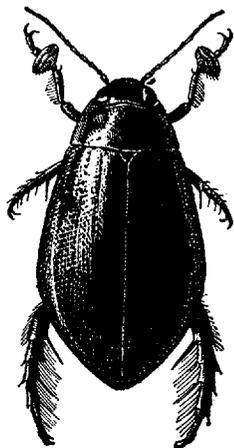
CYBÈLE (Myth. gr.). Cybèle était un des noms de la grande déesse de la Phrygie plus généralement appelée la *Mère des dieux*; la plus populaire de ses légendes est celle où elle était associée à *Attis* ou *Attès*. En Grèce, elle fut assimilée à *Rhea*. Nous étudierons l'ensemble de ces cultes et des légendes qui s'y rattachent à l'article **MÈRE DES DIEUX**.

II. ASTRONOMIE (V. ASTÉROÏDE).

CYBELE (V. ENCRINURUS).

CYBISTETER (*Cybisteter* Curtis) (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Dyticidés, voisin des *Dyticus* (V. DYTIQUE), dont il diffère surtout par les tibias posté-

rieurs courts et irréguliers, lobés entre l'éperon inférieur et les tarsi, dont le dernier article est terminé par un seul crochet. Ce sont des insectes de grande taille, répandus surtout dans les pays chauds, où ils paraissent remplacer les *Dyticus*. L'espèce type, *C. laterali-marginalis* De Géer (*C. Ræseli* Fuessl.), se trouve communément en Europe dans les étangs, les mares et les pièces d'eau. Il est long d'environ 30 millim., déprimé en dessus, élargi en arrière, d'un vert olivâtre avec le dessous du corps, le labre, les côtés du prothorax et une bande le long du bord externe des élytres de couleur jaune. Ses métamorphoses



Cybisteter laterali-marginalis De G. (un peu grossi).

ont été observées par Ræsel (*Ins. Behust.* [*Wasser-Ins.*], p. 9, pl. II, fig. 4-2); Sturm (*Deutsch. Faun.*, VIII, 65, pl. 193) et Schiodte (*Nat. Tids.*, 1864, III, p. 185, pl. VII, fig. 10-16). Ed. LEF.

CYBIUM (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes et de la famille des *Scombridae*, caractérisé par la dorsale continue, avec des épines faibles, généralement sept petits rayons à la suite de la dorsale et de l'anale; écailles rudimentaires ou complètement absentes; dents fortes, une crête longitudinale de chaque côté de la queue. La forme la plus commune est le *Cybium tritor*, propres aux côtes de l'Afrique occidentale, et il apparaît par bandes innombrables. Sa chair est très estimée et diffère peu de celle du Maquereau. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie; Poissons*.

CYBO. Famille italienne d'origine grecque dont les principaux personnages furent : *Lamberto*, qui combattit les Sarrasins, leur reprit l'île de Capraja et s'établit à Gênes; *Arano* (1377-1457), vice-roi de Naples pour le roi René, puis patrice et préfet de Rome; son fils *Giambattista* devenu pape sous le nom d'*Innocent VIII* (V. ce nom); son autre fils *Francesco*, comte de Ferentillo; le fils de celui-ci, *Innocent* (1491-1550) (V. ci-dessous); *Alderano* (1613-1700), nommé cardinal par Innocent X, mourut doyen du sacré collège.

CYBO (Innocent), prélat italien, né en 1491, mort en 1550. Par son père, François, comte de Ferentillo, il était petit-fils du pape Innocent VIII, et par sa mère, Madeleine de Médicis, de Laurent le Magnifique. Il fut comblé dès le jeune âge de bénéfices ecclésiastiques, surtout par le pape Léon X, son oncle maternel, qui avait reçu le chapeau d'Innocent VIII. Il eut à la fois les archevêchés de Messine, de Turin et de Gênes, huit évêchés et les deux abbayes de Saint-Victor de Marseille et de Saint-Ouen de Rouen que lui conféra François I^{er}. Ce cumul scandaleux fut en partie justifié par le mérite dont il fit preuve. Après le sac de Rome par les troupes de Bourbon, il empêcha les cardinaux affolés de transférer le saint-siège à Avignon (1527). Après l'assassinat d'Alexandre de Médicis (1537), il gouverna la Toscane avec sagesse, et contribua à en transmettre la souveraineté à Cosme de Médicis. Il prit une part considérable à l'élection du pape Paul III et mourut à l'âge de cinquante-neuf ans.

CYBORIUM (V. CIBORIUM).

CYBULKA ou **CEBULKA**, diplomate polonais du xiv^e siècle. On ignore le lieu de sa naissance et celui de sa mort. Il fut

chargé de diverses missions auprès du roi de Bohême et de l'empereur, et contribua à déjouer les intrigues de l'empereur Sigismond qui cherchait à séparer la Lithuanie de la Pologne. L. L.

CYBULSKI (Adalbert), savant polonais, né à Konen (grand-duché de Posen) le 10 avr. 1808, mort à Breslau le 15 févr. 1867. Il fit ses études en Prusse; en 1830, il entra dans l'armée polonaise et lutta vaillamment contre les Russes. Fait prisonnier, il ne fut mis en liberté qu'en 1834. Après avoir pris le titre de docteur à Berlin, il alla en Autriche étudier les dialectes slaves. En 1841, il enseigna la philologie slave à l'université de Berlin. En 1848, il prit part au congrès slave de Prague; en 1847, il fut député à la Chambre prussienne. En 1860, il fut nommé professeur à l'université de Breslau. Il a contribué à un grand nombre de recueils polonais et publié à part : *Die Slawischen Orstnamen der Insel Potsdam* (Berlin, 1859); *les Runes slaves* (en polonais, 1866). On a publié après sa mort : *les Dziady de Mickiewicz* (Posen, 1863), et *Leçons sur la poésie polonaise dans la première moitié du xix^e siècle* (Posen, 1870; trad. en allemand, 1880, 2 vol.). L. L.

CYCADACÉES. I. BOTANIQUE. — (*Cycadaceae* Lindl.).

Famille de Végétaux Dicotylédones, dont les représentants tiennent à la fois des Palmiers par leur port, des Fougères par leur préfoliation circinale et des Conifères par leur organisation. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles longues, pennées, disposées en couronne au sommet du tronc, roulées en crosse avant leur épanouissement. Les fleurs, dioïques, sont disposées en chatons ou en cônes. Les mâles sont formées d'écailles épaissies en forme de tête de clou et portent à leur face inférieure de nombreuses étamines réduites à des anthères uniloculaires; les femelles sont semblables aux mâles et portent alors, à la face inférieure de chaque écaille peltée, deux ovules obliques ou renversés, ou bien elles sont constituées par des feuilles avortées, imbriquées en forme de cône sessile et munies, sur leurs bords, de dents séparées, à l'aisselle de chacune desquelles est inséré un ovule nu ou dressé. Les graines sont pourvues d'un albumen volumineux, au milieu duquel est placé l'embryon.

Très abondantes aux époques géologiques anciennes, les Cycadacées sont réduites de nos jours à quatre-vingt-dix espèces environ réparties dans une dizaine de genres, dont les principaux sont : *Cycas* L., *Zamia* L. et *Encephalartos* Lehm. Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE. — Au point de vue phylogénétique, les Cycadacées, quoique susceptibles d'être rapprochées des Conifères par la disposition ou la forme d'une partie de leurs organes reproducteurs, se rattachent essentiellement au stade « progymnospermique » de de Saporta et Marion, et constituent même le seul type de la nature actuelle qui soit dans ce cas. C'est un rameau détaché d'une souche ancestrale diploxylée (V. DIPLOXYLÉES) dont elles tiennent le plan caulinaire et le double faisceau foliaire. Par la structure de leur tige, elles offrent en effet des rapports évidents avec les Poroxylées, les Cordaïtes et même les Sigillarines.

Cette structure est essentiellement caractérisée par l'existence d'un anneau ligneux ou bois primaire entourant la moelle et dépourvu extérieurement de zones d'accroissement périphérique, mais entouré de parenchyme libérien qui sépare ce bois des rangées de bois secondaire ou bois cortical, d'origine postérieure et différente, et entre lesquelles il pénètre, enfin d'un parenchyme cortical et d'une dernière zone sus-épidermique ou d'accrescence périphérique. De plus, quoique les feuilles de Cycadacées soient pinnées ou bipinnées, la forme des carpophylles et des androphylles, c.-à-d. des bractées foliaires supportant les parties sexuelles, permet de supposer que primitivement ces feuilles étaient entières et simples ou lobées et incisées sur les bords ou encore bipartites, d'où des analogies évidentes avec les Cordaïtes et les Salisburiées prototypes. — Quoi qu'il en soit, les Cycadacées dont on trouve les empreintes

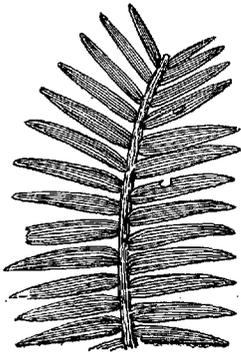
et les restes silicifiés dans diverses couches géologiques, n'ont jamais présenté des combinaisons très variées de formes. Les paléontologistes ont établi des genres en se servant soit des feuilles, soit des inflorescences, des fruits, des troncs ; mais les efforts faits pour rapprocher les genres créés isolément d'après ces diverses parties n'ont amené que la confusion et donné lieu à une synonymie inextricable. De Saporta a cherché à introduire quelque ordre dans ce chaos ; les feuilles ou improprement frondes, les pétioles et les



Zamiostrubus Saporitanus Schimp.
Cône femelle.

écailles gemmaires sont représentés par les genres *Cycadites* Brgt., *Podoxamites* F. Br., *Zamites* Brgt., *Otozamites* F. Br., *Sphenozamites* Brgt., *Cycadorachis* Sap. et *Cycadolepis* Sap. ; les organes de la fructification mâles et femelles par les genres *Androstrubus* Schimp., *Cycadospadix* Schimp., *Zamiostrubus* Endl. et *Cycadeospermum* Sap. ; enfin les tiges ou fragments de tiges par les genres *Bolbopodium* Sap., *Cylindropodium* Sap., *Platylepis* Sap., *Clathropodium* Sap., *Fittonia* Carr. et *Cycadomyelon* Sap.

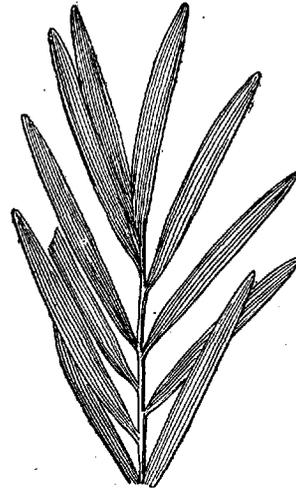
Les vraies Cycadacées, celles que nous venons d'énumérer, ne remontent guère au delà du permien ou du carbonifère supérieur. Mais l'origine du groupe est plus ancienne, car nous voyons dès le carbonifère moyen apparaître les *Næggerathia*, du type du *N. foliosa* Sternb. de Radnitz, qui appartient au carbonifère moyen ; c'était une Cycadacée toute primitive (V. NÖGGERATHIA).



Zamites epibius Sap.

Ad. Brongniart a en outre signalé dans le carbonifère des Cycadoxylées, autres Cycadacées primitives, telles que *Colpoxylon* Brongn. et *Medullosa* Cotta, et ajoutons-y avec B. Renault *Cycadoxylon* B. Ren. (V. ces mots). En somme, du carbonifère moyen au permien et même encore dans ce dernier terrain, les vestiges de Cycadacées sont extrêmement rares. N'oublions pas cependant que Grand'Eury a découvert une vraie Cycadacée dans le carbonifère supérieur de Monchanin (Saône-et-Loire), un *Pterophyllum* Brgt, genre très puissant dans le trias, particulièrement dans la couche keupérienne. Dans les terrains secondaires, les Cycadacées deviennent de plus en plus nombreuses et même dominantes à l'époque jurassique ; ce sont elles qui donnaient, avec les Conifères, leur caractère aux forêts de cette époque, comme on le voit du reste sur des coupes des *dirt-beds* de l'île de Portland. Le grès bigarré des Vosges offre le *Pterophyllum Hogardi* Schimp. et Moug. et le *Zamites vogesiacus* Schimp. et Moug., qui se continuent dans les marnes irisées en s'adjoignant de nouveaux genres. Dans l'infralias ou rhétique, les genres sont nombreux ; citons : *Pterophyllum* Brgt, *Anomozamites* Schimp., *Ctenophyllum* Schimp., *Pterozamites* Schimp., *Dioonites* Born., *Podoxamites* F. Br., *Cycadites*, *Cycadeospermum* ; dans le lias on trouve : *Glossozamites* Schimp., *Cycadites*, *Clathraria* Schimp., *Cycadospadix*, etc., et en plus dans l'oolithe, l'époque de la plus grande puissance des Cycadacées, *Sphenozamites* Brgt, *Ptilophyllum* Mott, *Cyclozamites*, *Rhomboxamites*, *Zamiostrubus* Endl., *Beania* Carr., etc. Mais parmi ces nombreux genres, les *Cycadites* et *Podoxamites* seuls sont assez bien

connus pour permettre de déterminer leurs vraies affinités, leurs rapports étroits avec les *Cycas* actuels et les *Zamia* et *Macrozamia* actuels, et en même temps pour jeter de la



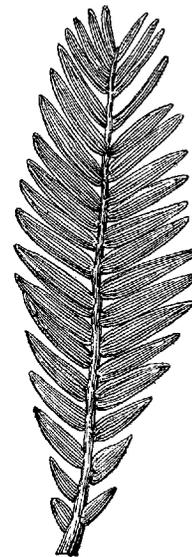
Podozamites distans Presl.

lumière sur les Cycadacées secondaires en général. On a du reste trouvé au Groenland un vrai *Cycas*, le *C. Steenstrupi* Heer, extrêmement voisin du *Cycas revoluta* actuel du Japon ; les *Podoxamites* étaient répandus sur toute l'Europe, la Sibérie et les régions polaires. Nous devons une mention spéciale au *Beania gracilis* Carr., de l'oolithe, et au *Zamiostrubus crassus* Schimp., du wealdien de l'île de Wight. Le nombre des Cycadacées est déjà bien réduit dans

le corallien et dans le wealdien ; à partir de la craie supérieure, on perd de vue les Cycadacées européennes, mais comme le font remarquer de Saporta et Marion, les genres secondaires aujourd'hui éteints ont dû y mener encore une vie obscure et subordonnée, en sorte que leur disparition définitive ne daterait que de l'âge tertiaire. En effet, dans l'oligocène (miocène inférieur) ne restaient plus que le *Zamites epibius* Sap. et le *Zamiostrubus Saporitanus* Schimp. ; ajoutons, comme l'une des dernières Cycadacées de l'Europe, l'*Encephalartos Gorceicianus* Sap., du miocène de Koumi (Eubée), appartenant à un genre africain actuel, qui a rétrogradé vers le S. avec bien d'autres plantes. Ainsi, avancées jusque vers le pôle, les Cycadacées

ont été refoulées vers les zones chaudes par suite du refroidissement progressif des régions polaires pendant la période tertiaire, ainsi que les Fougères arborescentes et les Palmiers avec lesquels elles présentent du reste une ressemblance de port frappante ; en même temps leur nombre a considérablement diminué. L'Europe n'en possède plus depuis la fin du miocène ; il en reste au sud du Japon, mais elles ont disparu des îles plus septentrionales et de l'île de Sakhalien, également à l'époque miocène.

Les Cycadacées se divisent en quatre groupes naturels, parmi lesquels les *Encephalartées* ne sont représentées aux époques géologiques que par l'espèce ci-dessus citée et les *Stangériées* n'ont pas encore été trouvées à l'état fossile. Il est donc infiniment probable que les Cycadacées fossiles se rapportaient presque exclusivement aux deux familles des *Cycadées* proprement dites et des *Zamiées* qui dominent également aujourd'hui. Le nombre d'espèces fossiles connues approche de trois cents. — Nous avons vu que le genre le mieux connu de la famille des Cycadacées est *Cycadites* Sternb., dont les feuilles se rencontrent dans la



Zamites Moreaui Brgt.

nouille, le lias, le jurassique et le wealdien ; on y trouve également des inflorescences, des restes de fleurs femelles, rarement des graines ; d'après de Saporta les *Cycadospadix* Schimp. ne sont peut-être que des inflorescences de *Cycadites* et l'*Androstrobus zamoides* Schimp. se rapporte peut-être à un *Cycadites* inconnu. Ce qui est certain, c'est que les *Cycadites* sont voisins des *Cycas*, sinon identiques avec eux ; nous avons mentionné plus haut la seule espèce fossile connue de *Cycas* vrai.

Il y a lieu probablement de rapprocher des *Cycadites* les *Cycadoidea* de Buckland, se rapportant à des troncs trouvés dans le *dirt-bed* de l'île de Portland (étage purbeckien du Jura supérieur) ; ce sont des tiges courtes et épaisses, à peu près sphéroïdales, dont l'anneau (corps) ligneux primaire embrasse un cylindre médullaire volumineux, et qui par leur apparence extérieure rappellent les troncs de *Cycas* actuels. Buckland en a décrit deux espèces, le *C. megalophylla* et le *C. microphylla* ; de Saporta n'admet plus ce genre dont il disperse les espèces parmi les genres *Cylindropodium*, *Platylepis*, *Clathropodium*, *Filtonia*, etc. Quant à la famille des *Zamiées*, le jurassique et le wealdien renferment des cônes ovoïdes pédonculés, rappelant ceux des *Zamia* actuels ; les carpophylles sont scutiformes et hexagonaux, avec une ou deux graines à la base ; ce sont les *Zamiostrobus*. Les terrains secondaires, lias, jurassique, etc., renferment des frondes qui se rapportent entre autres au genre *Zamites*, voisin des *Zamia* actuels, et caractérisé par des folioles entières et lancéolées ; le *Z. articus* Gepp. se trouve dans la craie inférieure du Groenland ; au genre *Podoxamites*, à folioles lancéolées, rétrécies inférieurement, le genre le mieux déterminé de cette famille ; au genre *Otozamites*, à folioles lancéolées ou de forme diverse, ovale, ronde, etc., selon les espèces ; les *Otozamites* ne sont pas toujours faciles à distinguer de certaines Fougères, les *Odontopteris* et *Cyclopteris* par exemple. Les plus petites formes connues appartiennent à ce groupe. On rapproche avec plus ou moins de raison de ce même groupe précédent les *Pterophyllum* et les *Nilssonia* Brgt connus seulement par leurs frondes et s'étendant les premiers du houiller et du rothliegendes au wealdien, les autres du rhétien au miocène (de l'île Sakhalien). Ces deux genres, d'après de Saporta et Marion, se rapportent probablement à un type de Cycadacées primitives disparu (V. PTEROPHYLLUM ET NILSSONIA). D^r L. HAHN.

BIBL. : PALÉONTOLOGIE. — SCHIMPER, *Traité de paléont. végét.* — HEER, *Flora fossiles arctica.* — DE SAPORTA, *Paléontol. française.* — DE SAPORTA ET MARION, *l'Evolution du règne végétal. Phanérogames*, 1885.

CYCADITES (Paléont.) (V. CYCADACÉES).

CYCADOIDEA (Paléont.) (V. CYCADACÉES).

CYCADOPTERIS (*Cycadopteris* Schimp.) (Paléont.). Genre de Fougères fossiles, de l'ordre de Neuroptéridées, caractérisé par une fronde bipinnée, à rachis épais et sillonné. On en connaît trois espèces de l'oolithe et de l'infralias.

CYCADOXYLON (Paléont.). Genre de plantes fossiles, créé par Renault pour une espèce du terrain carbonifère, et dont la structure anatomique, observée sur un rameau, offre de grandes analogies avec celle des jeunes tiges de Cycadées. C'est le type du groupe des *Cycadoxylées* qui renferme encore les genres *Colpoxylon* Ren. et *Medullosa* Gotta (V. ces mots). Les *Cycadoxylées* peuvent être considérées comme des Cycadacées primitives, rentrant avec les *Poroxyllées*, les *Cordaitées*, les *Sigillariniées*, etc., dans le groupe des *Diploxyllées* de B. Renault. Seulement chez eux l'anneau de bois primaire qui entoure la moelle est discontinu et formé de lames éparses rayonnantes, ainsi que l'anneau de bois secondaire ou cortical. D^r L. HAHN.

CYCAS. I. BOTANIQUE. — (*Cycas* L.) Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *Cycadacées* (V. ce mot). Il se compose d'arbres et d'arbustes, à tronc cylindrique, couvert sur tout sa périphérie des cicatrices des feuilles tombées. Les fleurs sont dioïques ; les mâles, disposées en épis pédonculés, formés d'écaillés uniformes, serrées et

imbriquées. Les inflorescences femelles sont semblables pour la forme aux inflorescences mâles. Les fruits sont des drupes dont les graines sont pourvues d'un albumen abondant. — Les *Cycas* habitent les régions chaudes de l'Asie, de l'Archipel indien et de l'Australie. Leur tronc renferme une moelle centrale riche en fécule, qui fournit des *sagous* d'excellente qualité, très recherchés dans les Indes. Les espèces



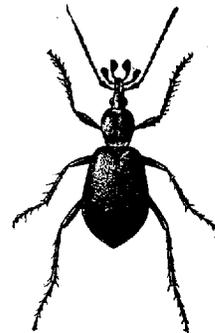
Cycas circinalis L.

les plus importantes à ce point de vue sont le *C. revoluta* Thunb. et le *C. circinalis* L., que l'on cultive fréquemment dans les serres chaudes de l'Europe. Le *C. circinalis* fournit, en outre, une gomme transparente, assez semblable à la gomme adragante, qui est très employée aux Moluques, dans le traitement des ulcères de mauvaise nature. Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE (V. CYCADACÉES).

CYCHREUS (Myth.), fils de Neptune et de Salamis, régna dans l'île de Salamine qu'il délivra d'un dragon. Suivant Pausanias (I, 36, 1), un dragon s'étant montré pendant la bataille de Salamine, l'oracle déclara que c'était le héros Cychreus qui avait revêtu cette forme.

CYCHRUS (*Cychnus* Fabr.) (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, voisins des *Carabus* (V. CARABE), dont ils diffèrent surtout par les hanches postérieures séparées et le dernier article des palpes très grand, à face supérieure concave. Le *C. caraboides* L. (*C. rostratus* L.), que nous représentons, est long de 16 à 18 millim. et d'un noir peu brillant. Son corps est très épais, très convexe, avec la tête allongée, le prothorax petit, rétréci en arrière, les élytres soudées, finement chargées, les pattes longues et grêles. Il est commun en Europe, surtout dans les régions montagneuses ; on le trouve



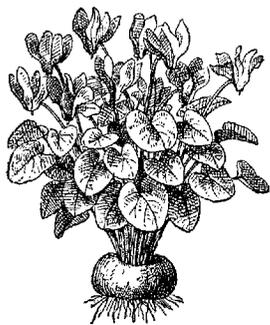
Cychrus caraboides L.

aussi, mais plus rarement, dans les forêts froides et les bois humides des plaines, sous la mousse, les pierres, les bois pourris, etc., où il se nourrit de mollusques terrestres. Quand on le saisit, il fait entendre une stridulation spéciale, due au frottement de l'abdomen contre les élytres. Sa larve a été décrite et figurée par Westwood (*Introd. to the modern Classif.*, I, 68, fig. 2). Ed. LEF.

CYCLADES. Groupes d'îles de l'Archipel (V. ce nom), bassin de la Méditerranée orientale ; il sera décrit au mot GRÈCE, où seront énumérées les îles qui le composent ; les détails relatifs à chacune d'elles seront donnés à son nom (V. ANDROS, DELOS, NAXOS, etc.).

CYCLAMEN. I. BOTANIQUE. — (*Cyclamen* L.) Genre de plantes de la famille des Primulacées, composé d'herbes vivaces, dont la souche souterraine donne naissance à des feuilles longuement pétiolées, épaisses, ovales ou suborbicu-

culaires, rougeâtres en dessous, vertes et souvent maculées de blanc en dessus, et à des pédoncules grêles, plus ou moins allongés, terminés chacun par une fleur penchée. Le calice est quinquépartit, la corolle brièvement tuberculeuse, avec le limbe divisé en cinq lobes lancéolés, dressés et contournés en spirale avant l'anthèse, puis réfléchis. Le fruit est une capsule qui s'ouvre à la maturité en cinq valves pour laisser échapper les graines, qui sont albuminées. L'espèce type, *C. europæum* L., qu'on appelle vulgairement Cyclame, Arthanita, Pain de pourceau, croît dans les bois montagneux, en France et dans plusieurs contrées de l'Europe. On la cultive très fréquemment dans les jardins et les serres pour ses jolies fleurs odorantes, roses, purpurines ou blanches. Il en est de même des *C. persicum* Mill., *C. Coum* Mill. et *C. repandum* Sibth. qui ont fourni, par les semis, de très belles variétés.



Cyclamen europæum L.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Le rhizome de cyclame, quoique mangé sans inconvénient par les cochons, d'où le nom de « pain de pourceau », n'est pas sans danger pour l'homme. Il renferme un principe irritant, la *cyclamine*. Frais, le rhizome agit comme un drastique puissant et même comme un poison âcre et irritant, provoquant de la gastro-entérite, des selles sanguinolentes, parfois des convulsions et la mort. On l'a employé comme purgatif, emménagogue, résolutif, etc.; le suc de cyclame faisait la base de l'onguent d'arthanita qui en frictions sur le ventre agit comme purgatif et vermifuge. Les propriétés dangereuses du rhizome de cyclame disparaissent par la dessiccation et on peut en retirer une fécula alimentaire abondante. L'action de la cyclamine a été étudiée par un grand nombre de physiologistes, mais tandis que les uns lui attribuent une action curarisante ou directe sur le système nerveux central, pour d'autres, l'action est purement celle d'un irritant local avec propagation de proche en proche dans les tissus et intoxication du sang. Il n'a jamais été question d'une application thérapeutique de la cyclamine. Les pêcheurs calabrais se servent du suc du rhizome de cyclame pour prendre le poisson; celui-ci engourdi vient surnager et sa capture est aisée. D^rL. HN.

CYCLAMINE. I. CHIMIE. — Form. } Equiv. $C^{40}H^{34}O^{20}$
 } Atom. $C^{20}H^{17}O^{10}$

La *cyclamine* ou *arthanitine* est un glucoside trouvé par Saladin dans le *Cyclamen europæum*, isolé à l'état de pureté par de Luca; d'après Mutschler, elle serait identique avec la *primuline* et probablement aussi avec la *saponine*. On la prépare en épuisant par l'alcool à 70° bouillant les tubercules de la plante; par concentration, elle se dépose sous forme d'une poudre blanche, qu'on purifie par plusieurs cristallisations dans l'alcool, en présence du noir lavé. A l'état de pureté, elle est formée d'aiguilles enchevêtrées, groupées concentriquement; elle est hygroscopique, soluble dans l'alcool et la glycérine, insoluble dans l'éther et le chloroforme; sa solution aqueuse, qui est opalescente, mousse comme l'eau de savon et se coagule à 60-70°, ou encore sous l'influence du chlore et du brome. L'eau bouillante, les acides dilués, l'émulsine la dédoublent en glucose dextrogyre et en *cyclamirétine*; d'après de Luca, une solution aqueuse se transforme lentement en glucose et en mannite, ce dernier principe se retrouvant seul dans les fermentations prolongées. L'acide sulfurique dissout la cyclamine; la solution rouge est-elle additionnée d'eau, il se précipite de la cyclamirétine, corps identique, d'après Mutschler avec la saponéine. Tandis

que la cyclamine ne fond qu'à 236°, en brunissant, la cyclamirétine fond à 198°. Ed. BOURGON.

II. THÉRAPEUTIQUE (V. CYCLAMEN).

BIBL. : KLINGER, *Journ. ch. méd.*, t. VI, 417. — DE LUCA, *Compt. rend.*, t. XLIV, 723; t. XLVII, 295, 328. — MUTSCHLER, *Soc. ch.*, t. XXIX, 77.

CYCLAMOR (Blas.). Grand anneau plat qu'on désigne parfois sous le nom d'orle rond; il n'est jamais en nombre dans l'écu.

CYCLANTHÉES (*Cyclantheæ* Poit.) (Bot.). Groupe de Végétaux Dicotylédones, considéré par les uns (V. Van Tieghem, *Tr. de Botanique*, p. 1358) comme une famille distincte; par les autres (V. Endlicher, *Gen. plant.*, p. 243) comme une tribu de la famille des Pandanées, caractérisée par les feuilles flabellées, parites ou pinnées et par les fleurs ordinairement pourvues d'un périanthe. Ce petit groupe renferme principalement les genres *Carludovica* R. et Pav. et *Cyclanthus* Poit., dont l'espèce type, *C. bipartitus* Poit., originaire de la Guyane, est cultivée dans les serres chaudes de l'Europe. Ed. LEF.

CYCLAS (V. LUCINA et CYRENA).

CYCLE. I. ASTRONOMIE (V. ANNÉE).

II. CHRONOLOGIE. — On nomme cycle une période de temps après laquelle certains phénomènes astronomiques se reproduisent dans le même ordre. Le mois lunaire et l'année solaire forment ainsi des cycles; mais en général on a réservé le nom de cycle à des périodes plus étendues. Dans la plupart des calendriers on a essayé de combiner le cours du soleil qui règle les saisons avec celui de la lune qui avait donné lieu à la division de l'année en mois, et qui de plus déterminait, dans presque toutes les religions, la date de certaines fêtes. Pour cela on devait rechercher des rapports qui permissent de coordonner l'année solaire et l'année lunaire. C'est ce qui a donné naissance aux principaux cycles.

Chez les Grecs où les fêtes d'institution ancienne se célébraient à des dates en relation avec les phases de la lune, — tandis que, par suite de remaniements successifs, l'année avait été amenée à être en concordance avec le cours du soleil, — Méton observa que dix-neuf années solaires comprenant deux cent trente-cinq lunaisons, après dix-neuf années les mêmes phases de la lune revenaient aux mêmes dates. Il suffisait donc de fixer les dates des fêtes lunaires dans une période de dix-neuf ans une fois pour toutes. Le cycle de Méton fut adopté par les Grecs en l'an 433 av. notre ère. Il fut remplacé environ un siècle plus tard par le cycle de Callippe qui, pour plus de précision, donna à son cycle une durée de soixante-seize années comprenant neuf cent quarante lunaisons.

Le calendrier ecclésiastique chrétien eut besoin de recourir à des artifices analogues pour régler la célébration des principales de ses fêtes religieuses empruntées au calendrier lunaire des Juifs, et dont il fallait déterminer la date dans le calendrier solaire Julien. On imagina successivement des cycles plus ou moins imparfaits de huit, de seize, de quatre-vingt-quatre ans; mais celui qui prévalut fut le cycle de dix-neuf ans, emprunté aux Grecs par l'Église d'Alexandrie, et qui finit par être adopté au IX^e siècle dans toute la chrétienté. Il était nommé, par les anciens computistes, *circulus decemnovennalis* ou *nombre d'or*; on n'est pas d'accord sur l'origine et l'explication de cette dernière dénomination qui n'a pas cessé d'être employée dans le comput ecclésiastique et figure encore sur nos calendriers. On en avait fixé le point de départ à l'année de la naissance de Jésus-Christ, par conséquent l'an premier de notre ère correspond à la deuxième année du cycle de dix-neuf ans. Les Israélites ont également adopté, depuis l'an 338 de notre ère, ce cycle de dix-neuf ans qui est devenu la base de leur calendrier; il ne diffère du précédent que par le point de départ: le nombre d'or 1, ou première année du cycle de dix-neuf ans, correspond à l'an 17 du cycle des Juifs; c'est à ce dernier qu'on applique plus spécialement le nom de cycle lunaire.

Le cycle de dix-neuf ans permettait d'obtenir la correspondance des quantités des dates du calendrier Julien avec les phases de la lune; mais, comme les fêtes religieuses doivent être non seulement en relation avec le cours de la lune, mais encore être célébrées un certain jour de la semaine, cette période ne suffisait pas à déterminer exactement la date de leur célébration. On y a pourvu à l'aide du *cycle solaire*. On nomme ainsi une période de vingt-huit années juliennes après lesquels les jours de la semaine se retrouvent aux mêmes quantités que dans l'année correspondante de la période précédente. Si l'on observe en effet qu'une année commune se termine toujours par le même jour de la semaine qu'elle commence, et que tous les quatre ans une année bissextile vient ajouter un jour à cette progression régulière, on arrivera au bout de quatre fois sept ans à voir recommencer une série d'années où la correspondance des quantités et des jours de la semaine se reproduira dans le même ordre. Le rang d'une année dans un cycle solaire étant donné, on avait la correspondance entre les quantités et les jours en prenant celle de l'année de même rang d'un cycle quelconque. On voit que c'est très improprement qu'on a donné à cette période le nom de cycle solaire, car elle n'a aucun rapport avec le cours du soleil.

Si l'on combine le cycle lunaire avec le cycle solaire (19×28) on obtient une période de cinq cent trente-deux années après lesquelles les quantités, les jours de la semaine et les phases de la lune se reproduisent et correspondent entre eux dans le même ordre qu'auparavant. Dès le VII^e siècle on a utilisé cette période pour dresser des tables de Pâques, aussi a-t-elle été appelée *cycle pascal*.

La réformation du calendrier en 1582 a naturellement dérangé ces calculs. En ce qui touche le cycle de dix-neuf ans, il n'est pas tout à fait exact de dire que dix-neuf années solaires comprennent deux cent trente-cinq lunaisons; elles comprennent en réalité environ deux heures de moins et cette erreur accumulée pendant des siècles avait apporté de graves perturbations dans le calendrier. On remit les choses en place en 1582, et l'on substitua le système des *épactes* (V. ce mot) à celui du nombre d'or pour fixer la date des fêtes de l'Église. Toutefois, la tradition fit conserver depuis lors l'indication du nombre d'or dans le calendrier.

Quant au cycle solaire, la suppression de l'intercalation dans trois années séculaires sur quatre l'a complètement modifié. La durée de la période récurrente d'intercalation dans le calendrier Grégorien étant de quatre cents ans, ce ne serait qu'après quatre cents fois sept ans, ou deux mille huit cents ans que les jours de la semaine et les quantités coïncideraient pendant des périodes d'années indéfinies. Un cycle aussi long ne peut avoir aucune utilité. L'usage a fait conserver l'ancien cycle de vingt-huit ans, qui ne subit d'interruption qu'à chaque année séculaire rendue commune par la réforme. L'indication de l'année du cycle solaire figure encore sur presque tous les calendriers qui l'empruntent à l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

A. G.

III. MATHÉMATIQUES. — On appelle ainsi un contour d'intégration relatif à une fonction algébrique formé de lacets choisis de telle sorte qu'à la sortie du dernier lacet la fonction reprend la valeur qu'elle avait à l'entrée du premier. L'intégrale d'une fonction algébrique prise le long d'un cycle est une période de cette intégrale.

M. Halphen a donné le nom de cycle à la courbe ou à la portion de courbe réelle ou imaginaire représentée par une équation de la forme

$$(1) \quad y - b = A(x - a)^{\frac{\alpha}{n}} + B(x - a)^{\frac{\beta}{n}} + \dots$$

a, b sont les coordonnées de l'origine du cycle; n, α, β, \dots sont des entiers. Le premier est l'ordre du cycle, enfin A, B, \dots sont des constantes. Le second membre de (1) contient un nombre limité ou illimité de termes; dans ce

dernier cas, il est convergent. La considération des cycles est importante dans la théorie des courbes algébriques et des fonctions abéliennes.

IV. PHYSIQUE. — *Cycle de Carnot*. Lorsqu'un corps change de volume, il y a en général dans ce phénomène production ou consommation de travail mécanique. Mais, dans la plupart des cas, il n'est pas possible de mesurer directement le travail produit ou consommé, parce que, outre le travail extérieur, il y a, en général, un travail intérieur. Pour effectuer cette mesure, Carnot a fait passer le corps par diverses modifications coordonnées de telle sorte qu'il revient précisément à son état primitif. Alors, s'il y a eu un travail intérieur dans quelques-unes de ces modifications, il se trouve compensé dans les autres, et le travail extérieur qui reste après ces modifications est la mesure exacte de tout le travail produit. Clapeyron a eu l'idée de représenter graphiquement ce procédé. Le cycle de Carnot, représenté graphiquement, se compose de deux lignes isothermes et de deux lignes adiabatiques (V. CHALEUR et THERMODYNAMIQUE). A. F.

V. BOTANIQUE (V. PHYLLOTAXIE).

VI. LITTÉRATURE (V. CYCLIQUES [Poèmes]).

VII. ENSEIGNEMENT. — *Cycles ou Cercles concentriques*. — Cette expression est entrée dans l'usage lors de la création de l'enseignement secondaire spécial (loi du 21 juin 1865 et instructions ministérielles qui suivirent). Elle désigne une façon particulière de concevoir les programmes et de répartir les matières entre les diverses années d'études. « Le plan général des nouvelles études, disait M. Duruy dans sa circulaire du 6 avr. 1866, diffère essentiellement de celui des études classiques. Lorsqu'un élève entre au lycée, c'est pour en suivre successivement toutes les classes. Nous sommes donc assurés de son attention et de son travail pendant sept ou huit ans, et nous disposons nos méthodes en conséquence. Presque tous les fruits de l'enseignement classique seraient perdus pour celui qui n'acheverait pas le cours entier des études. Mais l'enseignement spécial a été institué en faveur des enfants qui ne peuvent disposer d'un aussi gros capital de temps et d'argent. Beaucoup n'iront pas jusqu'à la fin des cours; quelques-uns même n'y resteront qu'une année ou deux. Il a donc fallu distribuer les matières de cet enseignement de telle sorte que chaque année d'études formât un tout complet en soi, et que les plus indispensables fussent placées dans les premiers cours, afin que, si les exigences de la vie forçaient un élève à quitter prématurément le collège, il fût assuré d'en emporter, à quelque époque qu'il en sortit, des connaissances immédiates utiles. Les études des diverses années consacrées à cet enseignement formeront ainsi comme un ensemble de *cercles concentriques*. » L'intention était bonne, et, par un vrai tour de force, plusieurs des programmes ainsi conçus se trouvèrent excellents. L'idée est spécieuse et bien qu'abandonnée peu à peu dans les remaniements qui suivirent, elle hante encore plus d'un esprit. L'idéal ne serait-il pas, en effet, dans l'organisation de l'enseignement secondaire, de trouver un plan d'études convenant à la fois à tout le monde, à ceux qui ont le temps et à ceux qui ne l'ont pas, à ceux qui manquent d'aptitudes comme à ceux qui en ont le plus? Malheureusement, c'est la quadrature du cercle. Toute éducation digne de ce nom est œuvre de longue haleine. Il y a quelque chose de paradoxal à organiser un enseignement en pensant premièrement à ceux qui n'auront pas le temps de le suivre, à demander aux études à la fois de s'enchaîner et d'avancer, pour les élèves qui restent jusqu'au bout et de former à chaque instant un tout complet, un bagage immédiatement utilisable pour ceux qui doivent ou qui veulent partir avant la fin. Je dis *qui veulent*: car n'est-ce pas un peu inviter à la désertion des études qu'on organise, que de les organiser expressément de telle façon qu'on puisse toujours les quitter sans s'apercevoir du préjudice? C'était réagir à l'excès contre le défaut d'ailleurs réel des études classi-

ques, qui était alors, qui est encore, malgré les réformes, de faire attendre de longues années des fruits trop souvent médiocres et quelquefois problématiques. La mesure reste encore à trouver.

H. M.

CYCLIDE (Math.). La cyclide primitivement définie et étudiée par Dupin est la surface transformée d'un tore par rayons vecteurs réciproques ; c'est aussi la transformée par rayons vecteurs réciproques d'un cône de révolution. On peut la considérer comme l'enveloppe d'une sphère variable tangente à trois sphères fixes. C'est la seule surface dont toutes les lignes de courbure soient circulaires. En 1873, M. Darboux a proposé de désigner cette surface sous le nom de cyclide de Dupin et de comprendre sous le nom général de cyclides toutes les surfaces du quatrième degré qui admettent le cercle de l'infini pour ligne double. Comme cas particulier, il peut arriver que le plan de l'infini fasse partie de la surface et alors la cyclide proprement dite est seulement du troisième degré, sans ligne double. Si une cyclide possède, en dehors du cercle de l'infini, un point double, elle est la transformée par rayons vecteurs réciproques d'une surface du second degré, autrement dit d'une quadrique. Si la quadrique est un cône quelconque, la cyclide a deux points doubles ; si la quadrique est de révolution, la cyclide a trois points doubles, dont deux imaginaires. Pour la cyclide de Dupin, le nombre des points doubles s'élève à quatre. L'équation générale des cyclides est : $(x^2 + y^2 + z^2 + u_1)^2 = u_2$, en désignant par u_1 un polynôme homogène du premier degré et par u_2 un polynôme quelconque du second degré. Une cyclide peut, de cinq manières différentes, être considérée comme l'enveloppe d'une série de sphères qui coupent à angle droit une sphère fixe, tandis que leur centre décrit une quadrique. A ces cinq modes de génération correspondent dix séries de sections circulaires. La sphère fixe est appelée sphère directrice et la quadrique se nomme surface déférente. Les cinq sphères directrices sont orthogonales, et les cinq quadriques déférentes sont homofocales. Si l'on fait une transformation par rayons vecteurs réciproques en prenant pour pôle le centre d'une sphère directrice et pour module son rayon, la cyclide demeure invariable ; elle est donc *analogmatique* de cinq manières différentes. Si l'on appelle S_1, S_2, S_3, S_4, S_5 les puissances d'un point par rapport à cinq sphères fixes, orthogonales, ayant pour rayons R_1, R_2, R_3, R_4, R_5 ; si a_1, a_2, a_3, a_4, a_5 désignent cinq constantes, et λ un paramètre arbitraire, l'équation :

$$\frac{1}{\lambda - a_1} \left(\frac{S_1}{R_1} \right)^2 + \frac{1}{\lambda - a_2} \left(\frac{S_2}{R_2} \right)^2 + \frac{1}{\lambda - a_3} \left(\frac{S_3}{R_3} \right)^2 + \frac{1}{\lambda - a_4} \left(\frac{S_4}{R_4} \right)^2 + \frac{1}{\lambda - a_5} \left(\frac{S_5}{R_5} \right)^2 = 0.$$

représente un système de cyclides homofocales. En chassant les dénominateurs, on obtient une équation du troisième degré en λ , car le coefficient du terme en λ^4 est identiquement nul. Par conséquent, par un point de l'espace passent trois cyclides du système. On démontre que ces cyclides se coupent orthogonalement, et le théorème de Dupin permet d'en conclure qu'elles se coupent suivant leurs lignes de courbure, qui sont par suite algébriques. Il y a là une généralisation remarquable des propriétés des quadriques homofocales. Ces résultats ont été trouvés presque simultanément en 1864 par MM. Darboux et Moutard. Il faut ajouter qu'une cyclide peut être divisée en carrés infiniment petits par ses lignes de courbure. Enfin, les droites situées sur une cyclide du quatrième ordre sont au nombre de seize et forment huit cercles de rayon nul ; ces seize droites sont les enveloppes des lignes de courbure.

L. LECORNU.

BIBL. : DARBOUT, *Sur une Classe remarquable de courbes et de surfaces algébriques* ; Paris, 1873. — HUMBERT, *Sur les Surfaces cyclides*, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, 1885.

CYCLINA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Vénéracés, établi par Deshayes en 1849 pour une coquille orbiculaire peu convexe, bien close, à

bords internes ordinairement simples ; équivalve, inéquilatérale ; sommets développés, inclinés en avant ; charnière large, composée de trois dents cardinales, petites, divergentes, la postérieure canaliculée ; dents latérales nulles. Ligament étroit, allongé, en partie caché. Impressions musculaires grandes ; l'antérieure est ovale, la postérieure semi-lunaire. Impression palléale profonde et anguleuse. *C. chinensis* Chemnitz. Habite les mers de l'Asie, côtes de la Chine et de l'Inde.

J. MABILLE.

CYCLIQUE. I. MATHÉMATIQUES. — *Déterminant cyclique*. On appelle déterminant cyclique un déterminant de la forme

$$\Delta = \begin{vmatrix} a_1 & a_2 & a_3 & \dots & a_n \\ a_n & a_1 & a_2 & \dots & a_{n-1} \\ \dots & \dots & \dots & \dots & \dots \\ a_2 & a_3 & a_4 & \dots & a_1 \end{vmatrix}$$

Si l'on suppose $f(x) = a_1 + a_2x + \dots + a_nx^{n-1}$ et si l'on appelle $\alpha, \alpha^2, \dots, \alpha^n$ les racines n de l'unité, on a

$$\Delta = f(\alpha) f(\alpha^2) \dots f(\alpha^n).$$

II. GÉOMÉTRIE. — On appelle cycliques les courbes du genre un et du quatrième ordre qui passent par les ombilics du plan. M. Darboux a donné ce nom aux courbes du quatrième ordre, résultant de l'intersection d'une sphère et d'une surface quelconque du second degré, ainsi qu'aux courbes planes qui se déduisent de celles-là au moyen d'une transformation par rayons vecteurs réciproques. Les cycliques planes comprennent : la cubique circulaire, les ovales de Descartes, la cissoïde, la lemniscate, etc. Les cycliques sphériques comprennent : les coniques sphériques, la fenêtre de Viviani, les sections sphériques du tore et des cyclides, etc. Les cycliques possèdent, sur la sphère et dans le plan, des propriétés analogues à celles des cyclides dans l'espace (V. CYCLIDE).

Plans cycliques. On appelle plans cycliques d'une quadrique ceux qui coupent cette surface suivant des cercles réels ou imaginaires. Les plans cycliques sont parallèles aux axes de la surface. Soit $f(x, y, z) = 0$ l'équation du cône des directions asymptotiques d'une quadrique, s une racine de l'équation obtenue en égalant à zéro le discriminant de $f - s(x^2 + y^2 + z^2)$. Un couple de plans cycliques sera donné par l'équation

$$f - s(x^2 + y^2 + z^2) = 0$$

Il y a donc, en général, six directions ou trois couples de directions cycliques ; le point de contact d'un plan cyclique tangent est un ombilic.

III. MÉTRIQUE. — Les poésies lyriques des Grecs présentent souvent des pieds plus longs que les autres, en apparence au moins, par exemple des dactyles entremêlés aux trochées. Il est certain que, dans les pièces chantées et dansées, la longueur totale de tous les pieds doit être égale, c.-à-d. que les trois syllabes du dactyle sont équivalentes aux deux du trochée, et qu'il se prononçait par conséquent plus vite que le dactyle de l'hexamètre. Ces dactyles rapides sont appelés d'ordinaire cycliques, chez les métriques modernes, qui se sont fondés surtout sur un passage de Denys d'Halicarnasse (*De Compos. verb.*, 17). Ce nom vient peut-être de ce que les pieds ainsi abrégés étaient usités dans les chants accompagnant des danses circulaires. Le dactyle cyclique se combine aussi avec les iambes, et l'on trouve de même des anapestes cycliques. On a discuté beaucoup sur la longueur proportionnelle des trois syllabes du dactyle cyclique, mais on ne peut faire à ce sujet que des hypothèses. Denys, dans le passage cité, dit même formellement que l'on ne peut dire « de combien est abrégée la longue ». (V. Christ, *Métr.*, pp. 55 et 598.) A. WALTZ.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE. — *Poèmes cycliques dans l'Antiquité*. On désigne sous ce nom un ensemble de poèmes grecs appartenant à un développement poétique dont l'*Illiade* et l'*Odyssée* furent comme la base et le centre. Le nom qu'on leur donne, *ἐπικός κύκλος*, apparaît pour la première fois au 1^{er} siècle de notre ère (Philostrate, *Ep.* 73), mais il doit vraisemblablement être beaucoup plus ancien et remonter au moins à Zénodote d'Ephèse

qui, au commencement du III^e siècle av. J.-C., procéda à une révision des poèmes épiques. Ces poèmes ont disparu, et il ne nous en reste que des fragments. Nous pouvons toutefois nous faire une idée assez précise du contenu de quelques-uns d'entre eux et avoir quelques renseignements sur leurs auteurs, grâce à deux documents précieux, la *Chrestomathie* de Proclus et l'inscription Borgia. La *Chrestomathie* de Proclus, l'un des maîtres de Marc-Aurèle, était une sorte de *Cours de littérature* en quatre livres qui nous est connu par une analyse sommaire faite par Photius (*Biblioth.*, *Cod.*, 239) et par des fragments importants conservés dans des Scholies d'Homère (*Codex Escorialensis*, *Codex Venetus*, 454); l'inscription Borgia est un fragment d'une table iliague qui donne les noms des poètes cycliques et les titres de leurs poèmes (*C. I. G.*, t. III, n^o 6126). En combinant les divers renseignements fournis par ces sources, on a pu hypothétiquement reconstituer le classement alexandrin des poèmes du Cycle; le voici tel que le donne Welcker (*Der Epische Cyclus*...; Bonn, 1830-35, t. I, p. 35) : 1, *Titanomachie*; 2, *Danaïde*; 3, *Atthide* ou *Amazonie*; 4, *Oëdipodie*; 5, *Thébaïde* ou *Expédition d'Amphiaraos*; 6, *Epigones* ou *Alcméonide*; 7, *Minyade*; 8, *Prise d'Œchalie*; 9, *Chants Cypriens*; 10, *Iliade* d'Homère; 11, *Ethiopide*; 12, *Petite Iliade*; 13, *Prise d'Ilios*; 14, *Retours*; 15, *Odyssée* d'Homère; 16, *Télégonie*. Cette liste, dont la restitution est purement conjecturale, a été modifiée par certains critiques; on y a, par exemple, ajouté une *Théogonie*; on a changé l'ordre de quelques-uns des poèmes; mais, sous une forme ou sous une autre, elle ne nous offre qu'un classement purement artificiel. Ce cycle épico-historique, commençant à l'union fabuleuse du Ciel et de la Terre et finissant au débarquement d'Ulysse dans Ithaque où il est tué par son fils Télégonos, ne s'est pas formé dans cet ordre et sans interruption.

L'*Iliade* et l'*Odyssée*, qu'on trouve dans la liste Alexandrine, étaient depuis longtemps achevées et avaient éclipsé les antiques poèmes qui traitaient des événements de la guerre de Troie négligés par Homère, lorsque, vers le milieu du VI^e siècle avant notre ère, des hommes de talent, peut-être des rhapsodes homériques, entreprirent de raccorder à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* les anciens chants tombés en discrédit, de rendre aux diverses parties des légendes leurs proportions primitives et de ramener, pour ainsi dire, l'*Iliade* et l'*Odyssée* à leur rang de simples épisodes dans un grand ensemble. Cette entreprise fut menée à bonne fin vers le commencement du VI^e siècle; elle avait demandé un travail d'environ deux cents ans. Par quelles phases ce travail avait-il passé? Dans quel ordre chronologique ces poèmes avaient-ils été composés? A quels auteurs chacun d'eux doit-il être attribué? Ce sont là des questions auxquelles il serait aventureux de vouloir donner des réponses rigoureusement précises. Il ne faut pas oublier surtout que tous ces poèmes passèrent d'abord, aux yeux des Grecs, pour des œuvres d'Homère, que, plus tard, quand l'esprit critique fut éveillé, ils furent souvent considérés comme anonymes, et que, enfin, l'attribution de tel ou tel de ces poèmes à tel ou tel poète repose simplement sur des conjectures parfois assez arbitraires, ou sur des documents contestables. Ces réserves étant faites et les combinaisons artificielles des critiques anciens étant laissées de côté, on peut aborder l'examen des poèmes cycliques; on reconnaîtra sans peine qu'ils forment tout naturellement trois groupes bien caractérisés différant les uns des autres par les rapports plus ou moins étroits qu'ils ont avec l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

Au premier groupe appartenaient les poèmes qui ont pour sujet la guerre de Troie. Ces poèmes ont été dans l'antiquité beaucoup plus populaires que les autres; ils nous sont par conséquent mieux connus. Les plus anciens sont, très vraisemblablement, l'*Ethiopide* et la *Prise d'Ilios* attribuées à Arctinos de Milet qui vivait vers le milieu du VII^e siècle avant notre ère (Suidas, s. v. Ἀρκτινος).

L'*Ethiopide* (Ἄθιοπις) tirait son nom de l'Ethiopien Memnon, fils de l'Aurore, et se composait de cinq chants. Il débutait immédiatement après la mort d'Hector, par l'arrivée des Amazones à Troie avec Penthésilée. Achille tua Penthésilée, puis Thersite qui s'était moqué de l'amour d'Achille pour l'Amazone. De là s'élevaient parmi les Achéens des dissensions violentes; Achille allait à Lesbos se purifier de son crime. Dans le sixième chant, Memnon arrivait à son tour pour secourir les Troyens; il tua Antiloque et à son tour périssait sous la main d'Achille; mais celui-ci succombait au moment même de sa victoire, atteint mortellement par Paris. Dans la dernière partie du poème, Arctinos décrivait les funérailles d'Antiloque et d'Achille, la querelle entre Ulysse et Ajax au sujet des armes du héros, querelle qui se terminait par la défaite et le suicide d'Ajax. La *Prise d'Ilios* (Ἰλίου Πέρις) en deux chants, ou peut-être en trois, continuait l'*Ethiopide* et ne faisait même qu'un avec elle, suivant Robert (*Bild und Lied* dans les *Philologische Untersuchungen*, 1882, t. V, p. 223). Elle comprenait les épisodes du cheval de bois, de Laocoon, de Sinon; la prise de Troie, l'incendie et les massacres tels à peu près que Virgile les a racontés (*En.*, chant II). La *Petite Iliade* (Ἰλιάς μικρά) du Lesbien Leschès (vers 660-637) appartient au siècle suivant. D'après Proclus, ce poème aurait eu quatre chants et aurait commencé à la folie d'Ajax pour finir au moment où le cheval de bois entre dans Troie, mais il a dû avoir une étendue beaucoup plus considérable (V. Aristote, *Poétique*, 23; Pausanias, X, 25, 26, 27), et donner un récit de la destruction même de Troie. Le poème qui dans la liste Alexandrine précède l'*Iliade*, et qui porte le nom de *Chants Cypriens* (Κύπρια), avait pour but de réunir dans un récit continu les événements de la guerre troyenne antérieurs à l'action de l'*Iliade*. Son nom est peut-être tiré du lieu d'origine de son auteur, Stasinos de Chypre; sa date ne saurait être fixée, mais elle est assurément postérieure à la date à laquelle ont été composées les œuvres d'Arctinos et de Leschès. Ce poème, en onze chants, commençait à la naissance d'Hélène; venaient ensuite le jugement de Paris, l'enlèvement d'Hélène, le rassemblement des Achéens, leur première expédition en Teuthranie, leur second départ d'Aulis, le sacrifice d'Iphigénie, leur débarquement en Troade et les neuf années de combat sous les murs de Troie jusqu'à la querelle entre Achille et Agamemnon. Les rares fragments des *Chants Cypriens* suffisent à prouver que leur auteur, Stasinos ou tout autre, était doué d'un remarquable talent de description. Dans ce groupe des légendes troyennes, l'*Odyssée* a aussi exercé son influence. Deux poèmes avaient été destinés à l'encadrer: les *Retours* et la *Télégonie*. Les *Retours* (Νόστοι), en cinq livres, œuvre d'Agias de Trézène, peut-être contemporain de Leschès, se rattachaient immédiatement à la *Prise d'Ilios* d'Arctinos et racontaient les aventures des Achéens, Ulysse excepté, jusqu'au moment de leur rentrée dans leurs foyers. Ménélas, Agamemnon, Diomède, Nestor, Calchas, Léontée, Polypétis et Néoptolème étaient les héros de cette épopée. La *Télégonie* (Τηλεγονία) formait le dénouement de l'*Odyssée* comme les *Retours* en avaient fait l'introduction. Ce poème, dont le titre est tiré du nom de Télégonos, fils d'Ulysse et de Circé, était en deux chants; il avait pour auteur Eugammon de Cyrène (vers 568-565), contemporain de Solon et de Pisistrate. La *Télégonie* avait pour sujet les nouvelles aventures d'Ulysse après le châtiement des prétendants, son second retour à Ithaque et sa mort par la main de son fils Télégonos.

Les autres poèmes du Cycle avaient pour matières les événements antérieurs à ceux qui faisaient l'objet de l'*Iliade* et des *Chants Cypriens*; ils remontaient au moins jusqu'à la lutte des Titans contre Jupiter. Parmi ces poèmes, ceux qui avaient pour sujet les légendes thébaines se rattachaient d'assez près aux légendes troyennes, puisque plusieurs des principaux héros achéens, Diomède et Sthénélos, en particulier, se trouvaient parmi les vainqueurs de Thèbes. Ces

poèmes, au nombre de trois, semblent avoir présenté de grandes affinités avec l'époque et l'école d'Homère. La *Thébaïde* ou *Expédition d'Amphiaraus* (Θηβαίς; ou Ἀμφιαράου ἐξέλασις) ne comptait guère moins de sept mille vers; ce poème est anonyme et la date en est inconnue, mais elle était certainement très ancienne. Ce poème, que Pausanias (IX, 9, 5) met sur le même rang que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, avait pour sujet l'expédition funeste que le roi d'Argos, Adraste, conduisit contre le roi de Thèbes Étéocle. Ce poème, comme l'*Odyssée*, était encadré par deux autres poèmes: l'un, servant d'introduction, avait pour titre *OEdipodie* (Οἰδιπόδεια); il avait pour auteur Cinæthon, contemporain d'Arctinos; l'autre, qui servait de dénouement, avait pour titre les *Epigones* (Ἐπιγονοί); l'auteur en est inconnu. Les derniers poèmes de la liste Alexandrine offrent moins d'intérêt et ils ne sont, à ce qu'il semble, rattachés les uns aux autres par aucun lien; les renseignements que nous avons sur eux sont extrêmement rares. La *Titanomachie* (Τιτανομαχία) attribuée à Eumélos de Corinthe, à Arctinos, à Cinæthon, ou même considérée comme anonyme, avait pour sujet le combat des Titans avec Jupiter. Les *Danaïdes* (Δαναίς) racontaient en cinq mille cinq cents vers la légende de Danaüs et de ses filles. L'*Atthide* ou *Amazonie*, dont l'existence dans le Cycle est très problématique, aurait eu pour sujet l'invasion des Amazones en Attique. La *Minyade* (Μινυάς), que Pausanias (IV, 33, 7) attribue à Prodicos de Phocée, aurait roulé sur la lutte entre Hercule et le Minyen Orchomenos. La *Prise d'Œchalie* (Οἰχάλιας ἐλωσις) était beaucoup plus célèbre que les poèmes précédents. Les Alexandrins l'attribuaient au Samien Créophyle. Le sujet en était l'expédition d'Hercule contre Œchalie, ville du roi Eurymon qui, au mépris d'une promesse formelle, avait refusé la main de sa fille Iolé au héros légendaire.

Les fragments de ces poèmes avec l'analyse qu'en donne Proclus ont été publiés, en particulier, par Dindorf à la suite de l'édition d'Homère dans la collection Didot (Paris, 1837-56) et plus récemment par G. Kinkel (*Epicorum Græcorum Fragmenta*; Leipzig, 1877, t. I, pp. 1 et suiv.). S. DOSSON.

Poèmes cycliques en France (V. ÉPOPÉE).

V. ANTIQUITÉ. — *Chœur cyclique* (V. CHŒUR ET DANSE).

BIBL.: POÈMES CYCLIQUES. — C.-W. MÜLLER, *De Cyclo Græcorum epico*; Leipzig, 1829. — O. JAHN, *Griechische Bilderchroniken*; Bonn, 1873. — LUCKENBACH, *Das Verhältniss der griechischen Vasenbilder zu den Gedichten des epischen Kyklos*, dans le *Jahrbuch. f. Phil. Suppl.*, XI, pp. 491 et suiv. — WILLAMOWITZ-MOLLENDORF, *Homericische Untersuchungen*, dans les *Philol. Untersuchungen*, 1884, t. VII. — H. WEIL, *Revue de Philologie*, 1887, t. XI, pp. 1 et suiv. — A. et M. CROISSET, *Histoire de la littérature grecque*; Paris, 1887, t. I, pp. 426 et suiv.

CYCLITE. La région ciliaire intermédiaire entre l'iris et la choroiide reste rarement indemne lorsque l'une ou l'autre de ces membranes sont atteintes: c'est l'envahissement de cette région par la phlegmasie qui constitue la cyclite. On conçoit qu'en raison des liens intimes qui unissent ces deux membranes avec la région ciliaire, la cyclite n'existe guère en tant que maladie distincte (irido-cyclite, irido-choroiide-cyclite). Nous avons du reste déjà remarqué ailleurs cette particularité (V. CHOROÏDE). Néanmoins l'inflammation du corps ciliaire paraît être caractérisée par une injection perikératique intense avec dilatation des vaisseaux épiscléraux, un hypœima marqué, escortés d'une sensibilité très vive de la région ciliaire avec un abaissement considérable de la vision. Mais encore une fois, le processus reste rarement isolé et les symptômes de l'irido-choroiide dominant bientôt la scène. Même traitement et même indication que pour les choroiïdes. D^r Ad. PRÉCHAUD.

BIBL.: ABADIE, *Traité des maladies des yeux*. — Von WECKER, *ib.*

CYCLOCEPHALE (Téat.) (V. CYCLOPIE).

CYCLOCYPEUS (Zool.). Genre de Foraminifères, de la famille des Nummulitides établi par Carpenter. La coquille des *Cycloclypeus* a la forme d'un disque biconvexe: autour d'une loge centrale simple, sont des cycles à petites loges,

allongées dans le sens du rayon, disposées en une seule épaisseur. Ce genre se rencontre à l'état fossile depuis le miocène; il en existe une seule espèce actuelle, qui vit dans les grandes profondeurs des mers de la Sonde.

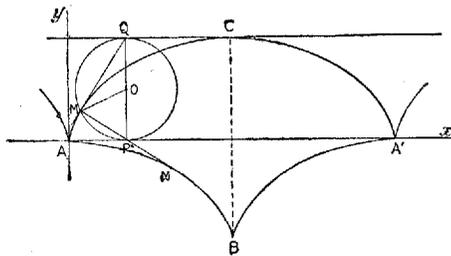
R. MONIEZ.

CYCLOCRINUS (Paléont.). Fossile rapporté d'abord aux Foraminifères puis avec doute aux Crinoides (Cystoides) Il est du silurien, mais se rencontre communément à l'état remanié (moules externes) dans le diluvium du nord de l'Allemagne.

CYCLODERMA (Bot.). Genre de Champignons-Lycoperdins exotiques à columelle adossée au centre du périidium interne et n'atteignant pas le sommet du réceptacle, à capillitium en filaments rayonnant en tous sens de la columelle vers la face interne du périidium interne. Celui-ci est libre, papyracé très mince. Espèce principale: *C. Indicum*. H. F.

CYCLODIATOMIE (Art. milit.). Mot employé en balistique, avec la signification de calcul des directions et des inclinaisons des projectiles.

CYCLOÏDE (Géom.). C'est peut-être la plus remarquable de toutes les courbes après le cercle; elle est engendrée par un point de la circonférence d'un cercle qui roule sans glisser sur une droite (V. ROULETTE). Cette courbe a été signalée à l'attention des géomètres en 1615, par le P. Mersenne. Galilée alors en détermina l'aire approximativement en pesant un segment de cette courbe. C'est Roberval qui, en 1644, en détermina rigoureusement l'aire; Descartes et Fermat lui menèrent la tangente, Pascal en découvrit quelques propriétés, Huygens trouva sa développée et Jean Bernoulli détermina la longueur d'un arc quelconque. Soit AA' la droite sur laquelle roule le cercle de centre O dont le point M engendre la cycloïde, laquelle se compose d'une infinité d'arcs égaux à ACA'; soit A un point où la cycloïde rencontre AA' que l'on appelle la base; le point décrivant M passe en A et l'on a par définition du roulement sans glissement AP = PM, P désignant le point de contact du cercle mobile et de la base. Nous désignerons l'angle MOP



par φ ; si nous prenons AA' pour axe des x et la perpendiculaire en A pour axe des y , les équations de la cycloïde seront, en appelant a le rayon du cercle générateur,

$$x = a(\varphi - \sin \varphi), \quad y = a(1 - \cos \varphi).$$

En partant de ces équations, il est facile de prouver que: 1° la normale est MP; 2° la tangente est MQ; 3° le rayon de courbure MM' est double de la normale MP; 4° la développée de la cycloïde ACA' est une autre cycloïde ABA'; 5° l'arc MC est double de MQ; 6° la distance du point M à

CQ est égale à $\frac{CM}{8a}$; 7° l'aire du segment ACA' est égale à

trois fois l'aire du cercle générateur, soit $3\pi a^2$. Au point de vue mécanique, la cycloïde jouit aussi de propriétés importantes; ainsi le centre de gravité de l'aire ACA' est à une hauteur au-dessus de AA' égale à $\frac{5}{6}a$, etc. (V. BRACHISTOCHRONE ET TAUTOCHRONE).

CYCLOÏDE ALLONGÉE OU RACCOURCIE. — Lorsqu'un cercle roule sans glisser sur une droite, un point lié au cercle décrit une cycloïde *allongée* ou *raccourcie*, suivant que le point décrivant est extérieur ou intérieur au cercle roulant; il est facile de voir que

$$x = a\varphi - r \sin \varphi, \quad y = a - r \cos \varphi$$

sont les équations de la cycloïde allongée ou raccourcie; a est le rayon du cercle roulant, r la distance du point décrivant au centre de ce cercle, et φ un paramètre variable (V. ROULETTE). H. LAURENT.

BIBL. : *Les Traités d'analyse et de mécanique.* — Œuvres de PASCAL, *Histoire de la Roulette.*

CYCLOÏDES (Ichtyol.). Agassiz désigne sous ce nom les poissons osseux qui ont des écailles circulaires ou elliptiques, formées de lames cornées, sans dentelures au bord postérieur; les Cycloïdes comprennent les Malacoptérygiens et une partie des Acanthoptérygiens de Cuvier.

BIBL. : AGASSIZ, *Recherches sur les poissons fossiles*, t. V, p. 1.

CYCLOLITES (V. FUNGIA).

CYCLOLOBUS (Paléont.). (V. ARCESTES).

CYCLOMÉTOPES (Zool.). Nom d'une tribu de Crustacés-Brachyures, établi par H. Milne-Edwards et qui correspond à peu près à la section des *Arqués*, telle qu'elle avait été antérieurement établie par Latreille. On comprend dans ce groupe les cinq familles suivantes : Telpusides, Corystides, Portunides, Eriphides et Cancridés. R. MONÉZ.

CYCLOMYCÈS (Bot.). Genre de Champignons-Hyménomycètes, de la tribu des Agaricinées, à fruit charnu, éphémère, à lamelles concentriques, non rayonnantes, souvent anastomosées en longues alvéoles étroites près des bords du chapeau. Habitat: troncs d'arbres. H. F.

CYCLONASSA (V. BUCCIN).

CYCLONE. Les météorologistes anglais appellent ainsi, indistinctement, tous les grands tourbillonnements d'air ascendants, caractérisés dans notre hémisphère par une pression barométrique décroissante jusqu'au centre, et par des vents convergents qui tournent en sens inverse du mouvement des aiguilles d'une montre. De là est venu, par opposition, le mot *anticyclone* (V. ce mot). Cette définition a l'avantage d'être générale et de traduire clairement la nature du phénomène. Elle n'est pas définitivement adoptée partout. Les marins appelaient autrefois typhons les violentes tempêtes tournantes des mers de Chine, ouragans celles de l'Atlantique équatorial, et cyclones celles de la mer des Indes, donnant ainsi trois noms au même phénomène. En France et en Europe, les météorologistes ont adopté le mot cyclone pour toutes les tempêtes tournantes de la zone torride, réservant le mot bourrasque aux mouvements tourbillonnaires des régions tempérées ou froides. Certaines différences assez importantes justifient cette distinction : les cyclones se produisent surtout l'été, les bourrasques sont assez rares en cette saison; dans les cyclones, l'abaissement de la pression barométrique au centre est énorme, et la vitesse du vent dépasse 40 et 50 m.; dans les bourrasques, la pression barométrique est moins basse, les vents n'y soufflent en tempête que rarement, et encore n'est-ce que dans leur moitié S. Il y a pourtant identité de nature entre les deux phénomènes : un cyclone formé dans la zone des alizés de l'Atlantique N., par exemple, se transporte d'abord vers l'O., puis remonte au N., et ne s'écrit pas, se dirige ensuite vers le N.-E. pour atteindre et suivre la route ordinaire des bourrasques; en même temps sa puissance diminue, et il acquiert absolument tous les caractères d'une bourrasque plus ou moins forte, ou même très faible. E. DURAND-GREVILLE.

CYCLONEMA (Paléont.) (V. TURBO).

CYCLOPE. I. MYTHOLOGIE. — Les cyclopes sont des êtres légendaires de la mythologie grecque. Leur légende est présentée de manière très différente par les divers auteurs. Dans l'*Odyssée* les Cyclopes sont représentés comme un peuple de géants siciliens qui n'ont qu'un œil au milieu du front; c'est une race de pasteurs vivant du lait de leurs chèvres et de leurs brebis, cruelle et impie; ils sont anthropophages. L'un d'eux, Polyphème, fils de Poseidon (Neptune), s'empare d'Ulysse et de ses compagnons qu'il enferme dans sa caverne; le héros s'échappe en lui crevant son œil, après l'avoir enivré. Cette légende homérique a été reproduite dans le drame satyrique d'Euripide, la onzième idylle de Théocrite, Ovide, etc. — Hésiode en donne une autre;

les Cyclopes sont des fils d'Ouranos et de Gaia, du groupe des Titans; il en compte trois : Broutés, Stéropès et Argès, personnifiant le tonnerre, l'éclair et les lieux électriques; victimes d'Ouranos, ils sont délivrés par Zeus pour qui ils forgent la foudre; la foudre ayant frappé Asclepios, fils d'Apollon, celui-ci tue les Cyclopes. Des mythographes postérieurs voulurent concilier les deux légendes en plaçant en Sicile les Cyclopes dont ils firent les auxiliaires d'Hephaistos (Vulcain), plaçant leurs forges dans les volcans de cette région, surtout sous l'Etna; on en compte alors beaucoup plus de trois; ils sont représentés avec un troisième œil au milieu du front. — Plus tard, les Cyclopes furent regardés comme des constructeurs et on leur attribua les remparts colossaux des vieilles cités grecques, Tirynthe, Mycènes, qui furent appelés *cyclo-péens*; rapprochés des Curètes et des Telchines, ils sont regardés comme les types mythiques des ouvriers de la période antéhistorique, architectes, inventeurs du bronze, etc.; ce point de vue a été développé par les historiens pragmatistes (V. MYTHOLOGIE). Schœmann cite quelques exemples d'un culte des Cyclopes : le principal est l'autel qui leur était élevé sur l'isthme de Corinthe. Les modernes ont proposé diverses interprétations de ces légendes; elles s'appuient le plus souvent sur des hypothèses étymologiques. On en trouvera l'indication dans la dissertation de Schœmann et les traités de mythologie. Les littérateurs et les artistes gréco-romains ont surtout insisté sur les amours de Polyphème et de Galatée (V. ce nom).

II. TÉRATOLOGIE (V. CYCLOPIE).

III. PALÉONTOLOGIE (V. CYCLOPS).

BIBL. : MYTHOLOGIE. — SCHEMANN, *De Cyclopiibus* dans *Opuscula Academica*, t. IV, p. 328.

CYCLOPHORUS. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, établi par Montfort, en 1810, pour une coquille plus ou moins épaisse, épidermée, de forme turbinée, déprimée ou discoïde; plus ou moins largement ombiliquée; à sommet peu aigu; ouverture circulaire, à péristome continu, épaissi, parfois double, souvent évasé ou réfléchi. Opercule corné, mince et multispire. *C. volvulus* Müller. Les Cyclophores habitent l'Asie méridionale, l'Océanie.

II. BOTANIQUE. — Genre de Fougères de la tribu des Polypodiées à fronde simple, ordinairement couverte sur la face inférieure d'un revêtement laineux, à nervures sailantes entre lesquelles les sores sont rangées en deux séries. Chaque sore semble former un cercle vide au centre et entouré de paraphyses. H. F.

CYCLOPHthalmus (Paléont.). Genre d'Arachnides fossiles de l'ordre des Scorpions et de la famille des *Eoscorpionidæ* de Scudder, devenu pour Thorell le type de la sous-famille des *Cyclophthalminæ* qui se distingue par un tubercule oculaire très grand occupant près de la moitié du céphalothorax; les yeux médians sont très grands. Les yeux latéraux sont disposés en demi-cercle derrière et sur les côtés des précédents. Le rachis des peignes est formé d'un petit nombre de plaques sans feuillettes intermédiaires. Le type du genre (*Cycl. senior* Corda) a été trouvé dans le terrain houiller de Bohême. Le genre était aussi représenté dans l'Amérique du Nord à la même époque. *Glyptoscorpium* (Peach) a été rapporté avec doute à ce groupe, mais son auteur le place parmi les Crustacés (*Gigantostraca*) (V. SCORPION). E. TRT.

CYCLOPHYLLUM (V. CYATHOPHYLLUM).

CYCLOPIE (Téat.). Les monstres cyclopes rappellent, par leur facies, les êtres fabuleux de la mythologie grecque en ce qu'ils ne possèdent, comme ceux-ci, qu'un œil unique et médian. Bien qu'elle ne réponde rigoureusement qu'à un degré de l'anomalie que nous avons à décrire, la dénomination de *cyclopie* doit être préférée à celles de *monopsie*, *monophthalmie*, etc., qui s'appliquent aussi bien aux individus privés d'un œil, l'autre occupant sa place habituelle. Elle caractérise d'une manière satisfaisante tout un groupe tératologique dont les traits extérieurs les plus

saillants sont : la fusion plus ou moins complète des orbites et des yeux sur la ligne médiane, et l'existence (non absolument constante) d'une trompe nasale située au-dessus de l'appareil visuel dans la région de la racine du nez. I.-G. Saint-Hilaire a embrassé dans une définition d'ensemble assez heureuse les diverses formes de la cyclopie, lorsqu'il a dit que celle-ci résulte toujours du concours de deux facteurs : 1° une atrophie des organes de la région moyenne ; 2° une tendance au rapprochement et à la fusion des parties latérales de la tête et de la face. Les modifications observées portent non seulement sur les organes des sens, les mâchoires et la bouche, mais aussi sur le crâne et le cerveau. Les recherches embryologiques ont montré que le point de départ de l'anomalie est dans un arrêt de développement de l'extrémité antérieure du névraxe : c'est une lésion primitive de l'encéphale qui tient sous sa dépendance toutes les déviations anatomiques décrites chez les cyclopes par les anciens tératologistes. Cette lésion remonte à une phase très jeune de la vie embryonnaire et se trouve exactement limitée à la vésicule cérébrale antérieure. Lorsqu'on examine les centres nerveux d'un monstre cyclope, on trouve que les tubercules quadrijumeaux, le cervelet et la moelle allongée, issus du cerveau moyen et du cerveau postérieur, sont normalement conformés, tandis que toutes les parties dérivées de la vésicule antérieure n'existent qu'à l'état rudimentaire, ou présentent en tout cas des anomalies très prononcées ; leur aspect général rappelle sensiblement celui d'un cerveau d'embryon de trois ou de quatre mois. Les hémisphères, dépourvus de circonvolutions, forment une masse unique, creusée d'une cavité commune (ventricule moyen et ventricules latéraux réunis). Leur volume est très inférieur à la normale, si bien qu'ils ne recouvrent ni le cervelet, ni les tubercules quadrijumeaux ; ils se terminent en pointe à leur partie antérieure, de sorte que leur région frontale fait à peu près complètement défaut. La perturbation initiale de la nutrition ayant frappé la paroi de la vésicule antérieure dans sa totalité, l'évolution histogénique n'a pu s'effectuer que très imparfaitement : les corps striés et les couches optiques n'existent qu'à l'état d'ébauche ; il en est de même du corps calleux et du trigone. Les pédoncules cérébraux sont grêles et comme atrophiés, ainsi que les bandelettes optiques. Souvent on ne trouve ni chiasma ni nerfs optiques ; ces derniers, lorsqu'ils sont formés, sont presque toujours plus ou moins fusionnés. Les tractus olfactifs manquent ou sont à l'état de vestiges. On observe parfois l'hydrocéphalie, un amincissement très notable de la paroi supérieure des hémisphères, etc. En partant de l'embryogénie normale de la tête et de la face (V. EMBRYON, ENCÉPHALE, ŒIL), il est facile de se rendre compte du retentissement qu'auront ces lésions centrales sur le développement de l'appareil nasal et de l'appareil visuel, et de voir que les différents degrés de la cyclopie découlent directement de l'altération primitivement subie par l'extrémité du tube cérébro-spinal de l'embryon. L'état rudimentaire de la vésicule cérébrale antérieure implique nécessairement un arrêt de développement des vésicules oculaires et des lobes olfactifs. Il peut arriver, dans les cas extrêmes, que la portion de la paroi vésiculaire destinée à donner naissance aux prolongements optiques ne se forme pas du tout ; il en résulte l'anopsie complète. A un état de dégradation moins avancé, les deux vésicules oculaires se fusionnent en une seule, ce qui répond à la cyclopie proprement dite. Suivant le degré de fusion et d'atrophie de la double ébauche embryonnaire, on peut avoir : soit un œil médian unique, plus ou moins incomplet, soit un œil à peu près normal, soit un œil offrant des traces de duplicité plus ou moins accusée. Le globe oculaire est alors ovoïde, à grand diamètre transversal ; souvent il renferme deux cristallins distincts ou soudés en huit de chiffre ; la pupille, l'humeur vitrée et la cornée peuvent également être dédoublées à des degrés variables, mais il n'y a pas de corrélation régulière, à cet égard, entre les dispositions anatomiques de

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

la rétine et celles que présentent les parties d'origine mésodermique ou le cristallin directement fourni par l'ectoderme.

On passe ainsi progressivement aux monstres possédant deux yeux à peu près complets, soudés ou complètement séparés, et placés l'un à côté de l'autre dans une cavité orbitaire unique. Un pas de plus et l'on arrive à un groupe placé à la limite supérieure de la cyclopie : il existe deux yeux contenus dans deux cavités orbitaires séparées, mais très rapprochées l'une de l'autre. Les sourcils se joignent sur la ligne médiane et sont surmontés en ce point d'une trompe nasale. Dans toutes ces formes, la destinée des annexes de l'œil est forcément liée à celle des globes oculaires eux-mêmes : c'est ainsi que les muscles oculomoteurs sont simples ou doubles ou manquent même entièrement ; il y a généralement deux glandes lacrymales, mais les voies lacrymales, ainsi que les caroncules, font presque toujours défaut. Les paupières sont habituellement plus ou moins doubles, limitant un vaste orifice palpébral de forme triangulaire ou losangique, suivant les cas.

Les déficiences concomitantes du crâne et de la face consistent essentiellement dans une atrophie des organes avoisinant la ligne médiane. Les deux frontaux soudés peuvent être assez rudimentaires pour constituer une pièce osseuse moins étendue que l'os normal, et ne représentant que les parties latérales de celui-ci. La région nasale, alors, n'existe pas ; on n'aperçoit aucun vestige du nez et le cyclope est dépourvu de trompe. Plus généralement, le frontal est très large, et l'œil médian est surmonté d'un appendice charnu répondant à une ébauche informe du nez. Chez l'homme, cette trompe ne présente que rarement un petit enfoncement tapissé par une sorte de muqueuse ; chez le porc, au contraire, son aspect rappelle souvent celui d'un groin peu développé. (Par une interprétation bizarre des anciens tératologistes, la trompe avait été considérée comme un pénis ; certains auteurs avaient même trouvé dans la région faciale des cyclopes tout un appareil sexuel mâle, et avaient décrit comme une variété d'hermaphrodites les sujets femelles affectés de ce genre de monstruosité.) En même temps, l'ethmoïde, le vomer, la cloison et les ailes du nez, les os lacrymaux font défaut. Le sphénoïde est plus ou moins déformé et incomplet, et la paroi osseuse de l'orbite offre une composition variable suivant l'étendue de son diamètre transversal. Il n'y a aucune trace de fosses nasales, et le maxillaire supérieur, dépourvu de son apophyse montante, est souvent très petit et même rudimentaire, ainsi que l'os incisif. Lorsque la mâchoire inférieure est simultanément frappée d'un arrêt de développement, on a des cyclopes très dégradés, à bouche nulle ou à peine visible, et cette forme indique le passage aux monstres qui présentent, outre les anomalies précitées, celles qui résultent d'une persistance de la première fente branchiale et qui constituent la *synotie* (oreilles rapprochées ou réunies sous la tête). Les cyclopes synotes et agnathes les plus déformés peuvent être affectés, en même temps, d'anencéphalie et se rapprochent alors des monstres dont la tête et la face sont alors à peu près méconnaissables et qui confinent aux acéphales (V. TRICÉPHALIE).

D'après ces considérations, on peut se faire une idée assez exacte de la place qu'occupent les cyclopes dans la série tératologique. I.-G. Saint-Hilaire avait créé pour eux la famille des *cyclocephaliens* comprenant cinq genres, auxquels il convient de joindre, avec la plupart des auteurs et suivant la remarque de Dareste, les cyclopes affectés de *synotie* (*otocéphaliens* cyclopes du même auteur). D'autre part, les cyclocephaliens à orbites distincts, qu'ils soient munis d'une trompe nasale (genre *etmocéphale*) ou dépourvus de cet appendice (genre *cébocephale*) ne rentrent pas à proprement parler dans le groupe des cyclopes ; ils sont du reste extrêmement rares. En modifiant en conséquence la classification de I.-G. Saint-Hilaire, les formes les plus ordinaires de la cyclopie proprement dite viendraient se grouper dans les six genres suivants :

A. Monstres affectés de cyclopie seulement (cyclocephaliens à orbite unique) :

- 1° Sujets pourvus d'une trompe nasale..... G. *Rhinocephale*.
 - 2° Sujets non pourvus d'une trompe..... G. *Cyclocephale*.
 - 3° Sujets pourvus d'une trompe; mâchoires rudimentaires; bouche très imparfaite ou nulle..... G. *Stomocéphale*.
- B. Monstres affectés à la fois de cyclopie et de synotie (octocephaliens cyclopes) :
- 4° Mâchoire et bouche distinctes; pas de trompe..... G. *Otocephale*.
 - 5° Mâchoires atrophiées; pas de bouche; une trompe..... G. *Edocephale*.
 - 6° Mâchoires atrophiées; ni bouche, ni trompe..... G. *Opocephale*.

La cyclopie a été constatée, en dehors de l'espèce humaine, chez divers mammifères (notamment le porc), plus rarement chez les oiseaux. Les cyclopes appartiennent dans la majorité des cas au sexe féminin (Tiedemann). Rarement jumeaux chez l'homme, plus souvent multiples chez les animaux multipares, ils viennent généralement à terme ou un peu avant. Ceux qui naissent vivants meurent presque aussitôt (sans doute par insuffisance cérébrale). Le tronc et les membres sont généralement bien conformés. Les anomalies concomitantes le plus fréquemment observées sont la polydactylie (chez l'homme seulement), le pied-bot, les hernies diaphragmatiques des viscères abdominaux, l'inversion viscérale, l'éventration, la fusion des reins. (Pour les otocephaliens cyclopes, V. SYNOTIE.) Les cas de cyclopie signalés chez les *arthropodes* pourraient être susceptibles d'une interprétation tératogénique autre que la précédente (fusion des yeux) dans les groupes qui présentent un stade *cyclope* au cours de leur évolution normale. G. HERRMANN.

CYCLOPS. I. ZOOLOGIE. — On donne le nom de Cyclops à de très petits Crustacés mesurant au plus quelques millimètres de long et qui abondent dans toutes les eaux douces, où on les voit nager rapidement et par saccades. Ce genre est représenté par un très grand nombre d'espèces, la plupart cosmopolites; il est caractérisé par les palpes mandibulaires, réduits à un tubercule qui porte deux soies; les palpes maxillaires sont atrophiés. La tête est soudée avec le premier anneau thoracique. Les pattes de la cinquième paire ne ressemblent pas aux pattes précédentes, et leur forme est très caractéristique pour les différentes espèces. Ces petits animaux n'ont pas, en sortant de l'œuf, la forme des adultes, ils ne l'acquièrent qu'à la suite de métamorphoses et il est très fréquent d'observer dans les eaux douces les différents stades qu'ils présentent successivement. Les Cyclops seraient sans intérêt relativement à notre espèce, n'étant qu'un animal de ce genre est l'hôte intermédiaire d'un parasite très répandu dans tous les pays tropicaux de l'ancien monde, la Filaire de Médine, très long ver qui se loge dans le tissu cellulaire des extrémités inférieures. La larve de la Filaire éclôt dans l'eau et gagne, activement ou passivement, on ne sait, la cavité du corps du Cyclops où elle se développe: c'est en avalant avec l'eau de boisson ces imperceptibles Crustacés que l'homme s'infeste de ce parasite. R. MONIEZ.

II. PALÉONTOLOGIE (V. BUCCIN).

CYCLOPSITTACUS (Ornith.). Il existe à la Nouvelle-Guinée, dans les îles avoisinantes, sur quelques points du continent australien et dans l'archipel des Philippines, des *Perroquets* (V. ces mots) de petite taille, aux formes ramassées, au bec très élevé et comprimé latéralement, avec la carène aplatie et fortement busquée, à la queue très courte, coupée carrément en arrière ou légèrement arrondie, au plumage vert souvent rehaussé par des bords et des plaques d'un bleu d'outremer, d'un jaune d'or, d'un noir foncé ou d'un rouge vif sur le front, la gorge et les joues.

Ces *Perroquets*, d'abord confondus avec les *Psittacules* américaines, ont été placés par Jacquinet et Pucheran dans un genre particulier qui a reçu d'abord le nom de *Cyclopsitta*, puis le nom, plus correct, de *Cyclopsittacus*. On en connaît actuellement seize espèces dont les plus remarquables sont les *C. Loxia* Cuv. ou *C. lunulatus* Scop., le *C. Desmaresti* Garn., le *C. diophtalmus* H. et J., le *C. suavissimus* Sclat, le *C. Salvadorii* Oust. et le *C. Edwardi* Oust. E. OUSTALET.



Cyclopsittacus Desmarestii.

BIBL. : BOURJOT SAINT-HILAIRE, *Hist. nat. des Perroquets*, pl. 94. — HOMBRON et JACQUINET, *Voy. au Pôle Sud*, Zool., p. 107, et pl. 25, f. 4 et 5. — J. GOULD, *B. N. Guinea*, livr. VII, pl. 11 et 12, et livr. IX, pl. 4. — E. OUSTALET, *Nouv. Arch. du Muséum*, 1883, 2^e série, t. VIII, p. 300 et pl. 12. — D^r A. RICHENOW, *Consp. Pittac.*, 1882, p. 72. — T. SALVADORI, *Ornit. della Papuasias*.

CYCLOPTERIS (*Cyclopteris* Ad. Brongn.) (Paléont.). Genre douteux de Fougères fossiles, dont les représentants, à fronde simple pédicellée, symétrique, entière ou lobée, sans nervure médiane, se rencontrent dans le terrain houiller ou jurassique. D^r L. HN.

CYCLOPTERUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Acanthoptérygiens-Gobiiformes et de la famille des *Dicobolés*, ayant pour caractère un corps épais, court, couvert d'une peau visqueuse, tuberculeuse; tête large, un museau court, des dents en velours sur les deux mâchoires. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

CYCLOSTIGMA (*Cyclostigma* Haught.) (Paléont.). Genre de Lycopodiacées fossiles, caractérisé par le tronc dichotome, couvert de cicatrices subglobuleuses ou planes, circulaires. Le terrain houiller de l'île des Ours, de l'Irlande et de l'Arkansas en a fourni quatre espèces. D^r L. HN.

CYCLOSTOMATA (Paléont.) (V. BRYOZOAIRES [Paléont.]).

CYCLOSTOMES. I. ZOOLOGIE. — *Ichtyologie*. Les Cyclostomes (*Cyclostomata*) forment la troisième sous-classe des Poissons dans la classification de Gunther. Cette sous-classe comprend des animaux à squelette cartilagineux, sans côtes. Les maxillaires et les intermaxillaires sont réduits à un état tout à fait rudimentaire; les palatins, réunis aux mandibulaires, forment un anneau portant une lèvre épaisse, constituant une sorte de bouche demi-circulaire; le corps est cylindrique en avant, comprimé en arrière; les pectorales et les ventrales manquent; les branchies ont la forme de sacs sans arcs branchiaux; le cœur ne présente pas de bulbe artériel; le canal alimentaire manque d'appendice cœcal. Les Cyclostomes constituent très probablement un ancien type dont les traces n'ont pas subsisté, et qu'on ne retrouve représentés dans les strates géologiques que par des dents palatines peu probantes, malgré leur ressemblance avec celle des *Myxines* actuelles. On divise généralement les Cyclostomes en deux familles: les *Petromixontidae* et les *Myxinidae* (V. ces mots). ROCHBR.

Malacologie. Genre de Mollusques-Gastéropodes de l'ordre des Prosobranches-Pectinibranches, édité par Montfort en 1810 pour une coquille plus ou moins épaisse, lisse ou striée, turbinée, à sommet généralement obtus; ouverture arrondie, à péristome continu. Opercule calcaire, ovale, à nucléus subcentral. L'animal est pourvu d'un long

muffe. Les tentacules sont subcylindriques, obtus à leur extrémité; les yeux sont placés à la base des tentacules et sont latéro-postérieurs. Type: *C. elegans* Müller. L'appellation de *Cyclostoma* Draparnaud (1804) et Lamarck (1803), doivent être, bien que antérieures, considérées comme synonymes de *Cyclostomus*; Lamarck ayant en 1799 employé ce même mot de *Cyclostoma* pour désigner les coquilles, aujourd'hui connues sous le nom de *Delphinula*. Les Cyclostomes habitent les endroits frais sous les pierres et les plantes. Ils vivent en Europe, en Afrique et en Asie.

Bryozoaires. Ces Bryozoaires forment le premier sous-ordre des Gymnolames. Les orifices des zoécies sont terminaux et arrondis, sans appendices. Beaucoup de genres sont fossiles et les espèces vivantes sont confinées dans les mers septentrionales. On les divise en ARTICULÉS renfermant la seule famille des *Crisiadae* et INARTICULÉS renfermant les cinq familles des *Diastoporidae*, *Tubuliporidae*, *Lichenoporidae*, *Fronciporidae* et *Corymboporidae*.

L. C.

H. PALÉONTOLOGIE. — Les Mollusques - Cyclostomes (*Cyclostomidae*) fossiles ne sont pas très communs: les plus anciens remontent au crétacé moyen. Le sous-genre *Cyclostoma* proprement dit, actuellement de la région méditerranéenne et des Antilles, compte une douzaine d'espèces tertiaires dans l'Europe centrale (*C. elegans* Férussac). D'autres sous-genres, actuellement confinés dans les régions chaudes du globe, étaient également représentés en Europe à l'époque tertiaire. Tels sont: *Otopoma* (actuellement de Madagascar et d'Arabie); *Cataulus* (de Ceylan), représenté dans le crétacé de Rognac par *Cycl. infundibuliferum*; *Megalomastoma* (des Indes), représenté dans l'éocène par *C. Arnouldi*; *Leptopoma* (des Indes, des Philippines et de la Polynésie), représenté dans le crétacé de Rognac par *C. Baylei*; *Cyclophorus* (des Indes et des Philippines), représenté dans le crétacé et l'éocène d'Europe par *C. Luneli* et *C. heliciiformis*; *Craspedopoma* et *Cyclotus* sont dans le même cas. Le genre *Strophostoma* (Deshayes) n'est connu qu'à l'état fossile, dans le crétacé et le miocène. — *Orygoceras* (Brusina), genre très curieux du miocène supérieur d'eau douce de Dalmatie, à coquille tubuliforme, conique (*O. cornucopiae*), a été retrouvé par Morelet vivant à Mayotte (genre *Cyclosurus* Morelet). E. TAT.

BIBL.: GUNTHER, *Study of Fishes*.

CYCLOTELLA (Kützing, 1833) (Bot.). Genre de Diatomacées de la tribu des Gaillonellées, à frustules libres ou réunis seulement deux à deux; à zone d'emboîtement quelquefois ondulée; à valves discoïdes tantôt planes, tantôt convexes, souvent déprimées au centre, à stries plus ou moins marquées et rayonnantes, n'atteignant pas toujours le centre et formant alors une simple couronne marginale. Presque toutes les espèces connues vivent dans les eaux douces ou peu salées. P. PETIT.

BIBL.: KÜTZING, *Synopsis Diatomacearum*, 1833. — Du même, *Bacillarien*, p. 50, et *Species Algarum*, p. 18. — EHRENBERG, *Infusionsthier*, et *Mikrogeologia*, passim. — W. SMITH, *Synopsis Brit. Diat.*, vol. 1, p. 27.

CYCLOTHURE (V. FOURMILIER).

CYCLOTUS. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches-Pectinibranches, établi par Guilding en 1840. Coquille discoïde, déprimée, très largement ombiliquée; à tours arrondis lisses ou ornés de côtes longitudinales; ouverture circulaire, à péristome continu, droit, parfois réfléchi. Opercule calcaire un peu concave sur sa face interne et à nucléus subcentral. *Cyclotus planorbulus* Lamarck. Les *Cyclotus* habitent les contrées chaudes du continent asiatique et quelques-unes des îles qui en dépendent. J. MABILLE.

H. PALÉONTOLOGIE (V. CYCLOSTOME).

CYCLURE. I. ICHTYOLOGIE. — Genre de Lacertiliens de la famille des *Iguanidae* (V. ces mots), différencié des vrais Iguanes par l'absence de véritable fanon, par la queue couverte d'écaillés verticillées, alternant avec des anneaux d'épines, et par les dents tricuspides et non dentelées sur les bords. Ce genre est propre à l'Amérique et localisé dans

la zone dite des terres chaudes. Le type est le *Cyclurus lophoma*; le corps et les membres présentent une teinte générale d'un vert bleuâtre, les flancs sont ornés de trois bandes d'un noir olivâtre, et la queue de bandes verdâtres plus ou moins foncées et régulièrement distribuées. C'est un animal craintif et se nourrissant de végétaux. ROCHER.

H. PALÉONTOLOGIE. — Les Cyclures sont des poissons des terrains tertiaires moyens; on en connaît trois espèces: les *C. Valenciennesi* Ag., de Menat; *C. minor* Ag., d'Oeningen, *C. macrocephalus* Reuss., de Kutschlin, en Bohême. La dorsale, très longue, atteint la caudale; les écailles sont épaisses; la caudale, arrondie et d'apparence homocercue, est, en réalité, hétérocercue, la colonne vertébrale se relevant fortement dans le segment supérieur de la nageoire. Agassiz, qui a établi le genre *Cyclurus*, le plaçait parmi les Cyprins, non loin des Tanches; de récentes recherches ont montré que les Cyclures sont des Ganoides et qu'ils doivent rentrer dans la famille des Amiadécés. E. SAUVAGE.

BIBL.: ICHTYOLOGIE. — SAUVAGE dans BREHM, *Reptiles*.

— AD. FRANCADE, DUMÉRIL et BIBERON, *Erpét. génér.*

— PALÉONTOLOGIE. — AGASSIZ, *Poissons fossiles*, t. V, p. 44.

— REUSS, *Geogr. Skiz. aus Böhmen*, t. IV. — GERVAIS, *Zool. et paléont. générales*. — HECKEL, *Beitr. z. Petref.*, t. VII. — SAUVAGE, *Poissons tertiaires de l'Auvergne*, dans *Soc. hist. nat.*; Toulouse, 1874, t. VIII.

CYCNUS (Myth. gr.). I. Héros grec, fils d'Apollon et de Thyria, transformé en cygne par son père. — II. Fils de Mars et Pelopia ou de Pyène, tué en duel par Hercule près d'Itone (V. Hésiode, *Herc. Scut.*, v. 345-470). — III. Fils de Neptune et Calyce tué par Achille qui l'étrangla, car il était invulnérable. — IV. Fils de Sthenelus, ami de Phaéon qu'Apollon transforma en cygne.

CYDIAS, de Kythnos, peintre grec du IV^e siècle avant J.-C., contemporain d'Euphranor. Il avait inventé un procédé pour faire de la couleur rouge avec de l'ocre brûlée. Les anciens citent de lui un tableau remarquable représentant les *Argonautes*, tableau qui fut acheté 144,000 sesterces (environ 37,000 fr.) par l'orateur romain Hortensius, lequel fit construire, exprès pour l'y installer, un pavillon dans sa propriété de Tusculum. J. M.

BIBL.: OVERBECK, *Schriftquellen*, n^o 1967-1970.

CYDIAS d'Hermione, poète lyrique et musicien grec, de la fin du VI^e siècle av. J.-C. Il vécut longtemps à Athènes, où ses poésies étaient encore populaires au temps d'Aristophane, s'il faut en croire le scolaste des *Nuées* (v. 967). Il avait fait des vers érotiques que Socrate et ses contemporains avaient dans la mémoire (Plat., *Charm.*, p. 155 d).

CYDIPPE (V. PLEUROBRACHIA).

CYDNUS. I. GÉOGRAPHIE. — Fleuve de Cilicie (V. ce nom) renommé pour ses eaux froides et pures, où Alexandre faillit périr; il arrosait Tarse.

II. PALÉONTOLOGIE (V. HÉMIPTÈRES [Paléont.]).

CYDONIE. Ville de Crète (V. ce nom), sur la côte septentrionale de l'île, à deux lieues de la mer, peuplée par les *Cydones*, peuple connu d'Homère.

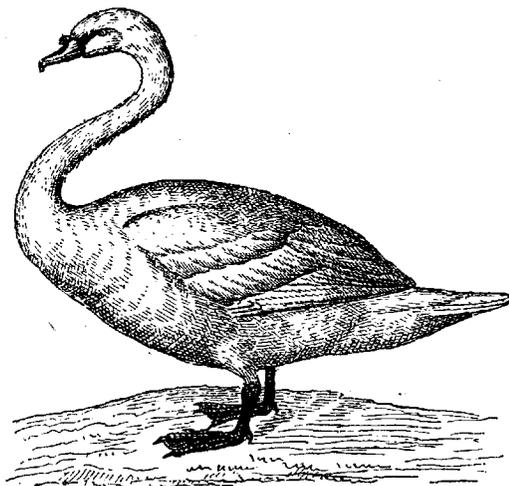
CYGNÆUS. Famille d'ecclésiastiques, de militaires, de magistrats finlandais, originaire de la paroisse de Joutseno (lieu des cygnes), d'où les divers rameaux ont formé leur nom suédois ou latinisé: *Jousenius*, *Svan*, *Svanæus*, *Zygnæus* et *Cygnæus*. La souche de cette dernière branche fut le fils de *Johan-Finne Svahn*, *Zachris Cygnæus* (1723-1774), pasteur de Mientyharju, paroisse qu'il continua d'administrer après sa division en parties suédoise et russe (1743), en s'efforçant d'anéantir les vestiges du passé, aussi bien le costume national que les superstitions païennes (arbres sacrés, fontaines miraculeuses). — Son fils (1733-1809) et son petit-fils (1763-1830), portant le même prénom que lui, furent tous deux évêques de Borgå, et le dernier, en outre, président du consistoire luthérien supérieur à Saint-Petersbourg. — Le fils de ce dernier, *Fredrik Cygnæus*, né à Tavastehus le 1^{er} avr. 1807, mort à Helsingfors le 7 févr. 1884, s'est fait connaître comme poète et esthéticien en langue suédoise. Après avoir ensei-

gné dans diverses écoles, il fut docent (1839), puis professeur (1854-67) à l'université de Helsingfors. Il légua ses importantes collections artistiques et toute sa fortune à l'Etat. Ses talents oratoires déteignent sur son style qui est souvent trop brillant. On lui doit des ouvrages d'érudition : thèse sur *Annibal* en latin (1839); *Matériaux pour l'histoire des peuples du Nord*, tirés des sources du midi de l'Europe (1848); des biographies de *Nervander* (1848), de *J.-Z. Duncker* (1858), de *Franzén* (1872); des œuvres littéraires : *Lumière et Ombres* (1845-46); *Poésies* (1854-70, 6 vol., dont les t. II et III contiennent deux drames : *Claes Fleming et son temps*, *Rêves de jeunesse du duc Jean*); des œuvres d'esthétique et de critique, avec des mélanges : *Sujets populaires* (1852-53); *Erik XIV comme caractère dramatique* (1853); *Sur les Récits de l'enseigne Stål* (1861); *Sur la Littérature et l'Art* (1867-68); *Sur J.-L. Runeberg* (1873); *Traits de notre civilisation et de nos idées du jour* (1874). Le recueil de ses œuvres se publie à Helsingfors depuis 1881, sous la direction de E. Nervander, en trois séries, dont il a paru deux volumes pour les travaux historiques, trois pour l'histoire littéraire et les mélanges, trois pour la poésie.

Son cousin, *Uno Cygnæus*, né à Tavastehus le 12 oct. 1810, mort à Helsingfors le 2 janv. 1888, fut d'abord pasteur à Sitka, Amérique russe (1839), d'où il rapporta à l'université de Helsingfors des collections d'histoire naturelle, puis à Saint-Petersbourg (1846). Chargé par le gouvernement d'étudier l'instruction publique dans les pays scandinaves et germaniques (1858), il publia, en 1860, un *Plan d'organisation d'une école normale et des écoles primaires rurales*, qui, malgré de vives polémiques, fut en grande partie adopté. Il devint inspecteur de ces écoles (1861) et membre de la direction scolaire (1870). Il fonda l'école de Jyväskylä qu'il dirigea de 1863 à 1869, et celles d'Ekenäs et de Nykarleby.

BEAUVOIS.

CYGNE. I. ORNITHOLOGIE. — Les Cygnes (*Cygnus L.*) appartiennent à l'ordre des Palmipèdes et à la grande famille des *Anatidés* (V. ce mot). Ils se distinguent facilement par leur port, leurs allures et leur plumage, des Canards et des Oies avec lesquels ils offrent de grands rapports dans la conformation du squelette. Chez les Cygnes, en effet, la tête est relativement petite, le cou très long et très souple, le corps massif, la queue courte, arrondie ou légèrement conique; les ailes, très amples, ne dépassent



Cygne domestique (*Cygnus olor* Gm.).

point la queue; le bec, assez long, ne se rétrécit pas sensiblement vers la pointe, mais présente souvent à la racine des protubérances plus ou moins accentuées, en avant desquelles s'ouvrent les narines, vers le milieu de la mandibule supérieure; les pattes, de hauteur moyenne, sont encore plus fortement rejetées en arrière que chez les Oies et les Canards et ont leurs doigts antérieurs très développés et réunis par de larges membranes, leur pouce au contraire très réduit et sans dentelures à son bord inférieur. L'espace compris entre le bec et l'œil, ce qu'on appelle le *lorum*, est dénudé de chaque côté, mais partout ailleurs le plumage est abondant et serré. La tête et le cou ont un aspect velouté et le corps est revêtu de larges plumes recouvrant une épaisse couche de duvet qui donne aux dépouilles des Cygnes les qualités d'une fourrure et qui les fait rechercher dans le commerce des pelleteries. Par suite de la disposition de leurs pattes, les Cygnes ont une démarche gauche et incertaine, mais ils nagent avec une grande aisance. Ils passent du reste la plus grande partie de leur vie sur l'eau et se nourrissent de petits mollusques, de vers et d'herbes aquatiques qu'ils peuvent, grâce à la longueur de leur cou, aller chercher à une certaine profondeur. Ce genre de Palmipèdes est représenté en Europe par trois espèces : le Cygne sauvage (*Cygnus ferus* Ray ou *musicus* Besch.); le Cygne de Bewick (*Cygnus minor* Pall.), et le Cygne domestique (*Cygnus olor* Gm.). Le Cygne sauvage, qui mesure à l'âge adulte plus d'un mètre et demi de long, se reconnaît immédiatement à son plumage d'un blanc pur, à ses pattes noires, à son bec noir à l'extrémité et jaune à la base, cette teinte jaune se terminant en pointe vers le bord antérieur des narines et se prolongeant d'autre part sur l'espace dénudé jusque dans le voisinage de l'œil. Les oiseaux de cette espèce habitent pendant l'été les régions arctiques de l'hémisphère boréal et descendent en hiver en Hollande, en Belgique, en France, en Allemagne, jusque sur les bords de la mer Noire. Comme tous leurs congénères ce sont des oiseaux essentiellement monogames, qui nichent au bord des marais ou à l'embouchure des fleuves et qui pondent de gros œufs à coquille jaunâtre ou verdâtre, au nombre de six à sept par couvée. Leurs petits sont revêtus d'un duvet grisâtre.

Le Cygne de Bewick, qui niche en Islande et en Sibérie et qui se montre dans l'Europe occidentale pendant les hivers rigoureux, ne diffère guère du précédent que par sa taille plus faible et par l'étendue moindre de la teinte jaune du bec qui s'arrête en arrière des narines. Au contraire, le Cygne domestique se distingue assez nettement par son bec rouge au milieu et noir sur les bords des mandibules, sur l'onglet et sur la caroncule frontale, cette teinte noire se prolongeant de chaque côté jusqu'à l'œil. En dépit de son nom, cette espèce ne vit pas seulement à l'état domestique sur les pièces d'eau des parcs et des jardins publics; elle se rencontre aussi à l'état sauvage sur les côtes de la Suède et de la Norvège et arrive chaque hiver dans nos contrées.

Dans l'Amérique du Nord se trouvent deux autres espèces, le Cygne américain (*Cygnus americanus* Sharp.) qui ressemble à notre Cygne sauvage, mais qui a le bec noir avec une tache jaune de chaque côté, en avant de l'œil, et le Cygne trompette (*Cygnus buccinator* Rich.), ainsi nommé à cause de sa voix retentissante et caractérisé par sa taille plus faible et son bec entièrement noir. Quelques espèces habitant le sud du continent américain se distinguent plus nettement des espèces européennes. Ainsi le Cygne à col noir du Chili (*Cygnus nigricollis* Gm.) a la majeure partie de la tête et le cou d'un noir franc, le corps et la région voisine des yeux d'un blanc pur, le bec et les pattes d'un rouge écarlate, et le Cygne coscoroba (*Cygnus chionis* Illig. ou *coscoroba* Mol.) qui est commun au Chili et sur le Paraná et qui visite aussi l'archipel des Malouines, est tout blanc, avec le bec et les pattes d'un rouge tirant au rose. Enfin la Tasmanie et les provinces méridionales de l'Australie possèdent une dernière espèce de Cygne qui a été récemment acclimatée en Europe et qui diffère de toutes les précédentes par son mode de coloration. Cette espèce c'est le Cygne noir (*Cygnus atratus* Lath.), dont

la livrée est d'un noir fuligineux avec les rémiges blanches, le bec et les pattes rouges. E. OUSTALET.

II. MYTHOLOGIE (V. CYGNUS).

III. ASTRONOMIE. — Constellation boréale renfermant quatre-vingt-une étoiles environ, et dont les cinq qui sont plus brillantes affectent la forme d'une croix (V. CROIX DU CYGNE). Elle est située entre la Lyre et le Lézard d'une part, Céphée et le Renard d'autre part, et renferme une des étoiles les plus curieuses de celles que nous connaissons : c'est l'étoile double 61 du Cygne, dont la principale est de cinquième grandeur et le compagnon de sixième grandeur. C'est une des plus rapprochées du système solaire. L'étoile α du Centaure a pour parallaxe $0^{\prime\prime},9$ (ce qui signifie que l'angle formé par les rayons visuels menés de la terre à l'étoile α du Centaure en deux points opposés de son orbite, à six mois d'intervalle, est peu inférieur à $1^{\prime\prime}$) : elle nous envoie sa lumière en trois ans et demi, bien que le chemin parcouru par le rayon lumineux soit de 300,000 kil. par seconde. La parallaxe de 61 Cygne, d'après les travaux de l'illustre Bessel, vérifiés et contrôlés par Peters, atteint $0^{\prime\prime},374$. Pour nous transmettre sa lumière, cet astre met quatre-vingt-sept ans, c.-à-d. que si cette étoile disparaît ou cesse d'être lumineuse, nous ne pourrions nous en apercevoir qu'après quatre-vingt-sept ans. Les coordonnées de la position moyenne de *Deneb* ou α du Cygne, l'étoile la plus belle de cette constellation, dont la grandeur est comprise entre la première et la seconde, sont, d'après la *Connaissance des Temps* pour 1891 :

$$R = 20^{\text{h}} 37^{\text{m}} 42^{\text{s}},82; P = 45^{\circ} 6' 32'',1.$$

L. B.

IV. ART HÉRALDIQUE. — Oiseau assez employé en armoiries et toujours représenté d'argent; il est presque toujours becqué et membré de sable, quelquefois de gueules.

Ordre du Cygne. Créé en Prusse le 20 sept. 1442, par Frédéric II, deuxième électeur de Brandebourg; il se

composait, outre les princes, de trente gentilshommes et de sept dames prenant l'obligation de célébrer les fêtes de la Vierge. Les statuts furent approuvés en 1449, puis en 1458; en 1539 l'ordre fut éteint, mais le 21 déc. 1843, le roi Frédéric-Guillaume de Prusse le renouvela solennellement, déclarant qu'il n'avait pas été supprimé. Il est aujourd'hui conféré à toutes les personnes prenant l'engagement de secourir les malades et de soulager les pauvres. La grande maîtrise appartient à la couronne d'Allemagne; l'ordre n'a pas de ruban, mais un collier qui, en certaines occasions, est donné comme cadeau royal. G. G.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — SWAINSON et RICHARDSON, *Faun. bor. amer.*, 1831, t. II. — J.-J. AUDUBON, *Ornith. biogr.*, 1838 et 1839, t. IV et V, et *Birds America*, t. VI, pl. 382 et 384. — J. GOULD, *B. Europ.*, pl. 354 à 356, et *B. Austral.*, t. VII, pl. 6. — G.-R. GRAY et MITCHELL, *Gen. of Birds*, 1846, t. III, p. 610 et pl. 166. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 2^e édit., 1867, t. II, p. 472.

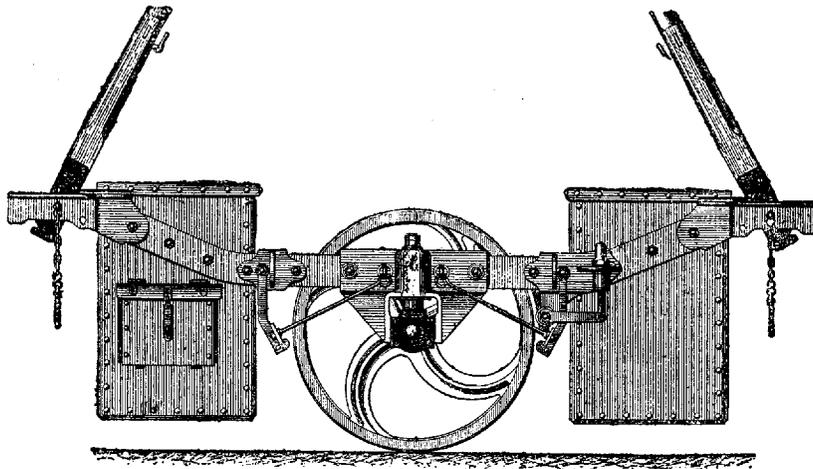
CYGNES (Rivière des) (V. SWAN RIVER).

CYLICHNA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Opistobranches, établi en 1846 par Loven pour un animal pouvant être contenu en entier dans sa coquille, n'ayant pas d'yeux distincts; pourvu d'un disque frontal déprimé et tronqué en arrière; à pied allongé. — *Cylichna arachis* Quoy. Les *Cylichna* habitent toutes les mers et vivent ordinairement attachées aux plantes marines. J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE (V. BULLA).

CYLINDRAGE. I. INDUSTRIE. — *Cylindrage des étoffes* (V. APPRÊTS).

II. TRAVAUX PUBLICS. — *Cylindrage des chaussées.* Il y a quarante ans, l'emploi des rouleaux ou cylindres compresseurs n'avait lieu qu'exceptionnellement pour la mise en état des chaussées neuves. Il en résultait que les matériaux mis dans la forme y conservaient pendant longtemps leur mobilité, au grand dommage de la circulation,



Rouleau compresseur.

à moins qu'on ne répandit à leur surface une matière liante, terre ou marne, dont la présence diminuait, sans le supprimer, cet inconvénient; de plus, de tels répandages faits sur les pierres cassées mobiles pénétraient dans la masse, s'accumulaient dans sa partie inférieure si le temps était sec, en sorte qu'on arrivait à avoir une chaussée malsaine, suivant l'expression consacrée, qui restait mauvaise indéfiniment. Le cylindrage des chaussées remédie à ces inconvénients; mais encore faut-il qu'il y soit procédé avec la patience et les soins nécessaires. Les principales règles à suivre sont les suivantes : faire passer le rouleau d'abord à vide, puis à mi-charge, puis à pleine charge, en

commençant par les bords; arroser, répandre une matière d'agrégation par petites parties, lorsque les pierres se sont enchevêtrées de manière à perdre leur mobilité, en continuant l'arrosage. N'abandonner une partie de chaussée que lorsqu'une pierre cassée jetée à sa surface s'y écrase sous le rouleau, au lieu de pénétrer dans l'empiérement. A partir du moment où le répandage des matières d'agrégation commence, il faut mélanger celles-ci à l'eau avec le balai et veiller à ce que la bouillie pénètre partout dans les vides. Le roulage ordinaire, les voitures d'agriculture opéreront, sur la largeur de leurs roues, une compression bien plus intense que celle du rouleau compresseur; si les

vides n'étaient pas remplis à l'avance, une partie considérable de la pierre serait réduite en petits débris, et l'on peut dire que dans les premiers temps l'usure serait très onéreuse ; elle l'est encore malgré le garnissage des joints, mais dans une proportion bien moins forte. Au cas, assez fréquent, où le répandage de la matière d'agrégation commencerait trop tôt, ou constituerait la masse de la chaussée à l'état de magma dans lequel les pierres voisines seraient souvent séparées par de la marne ou de la terre sableuse. En opérant bien, les pierres sont accotées les unes contre les autres avant l'arrivée de la bouillie dans l'épaisseur de la chaussée, d'où il résulte qu'on remplit les vides de celle-ci sans donner de la mobilité à ses éléments constitutifs ; il n'y a plus de brassage sous les roues des voitures lourdement chargées et l'émiettement des matériaux est réduit au minimum. — Ce sont là des considérations très simples, mais qu'il est essentiel de recommander à l'attention des agents chargés de la construction des chemins, car faute d'en tenir compte on ne fait une petite économie dans le présent qu'en provoquant des pertes de capital dont les conséquences grèvent sérieusement l'avenir.

Les rouleaux compresseurs sont de différents modèles ; ils ont tous pour organe principal un cylindre en fonte, ou en forte tôle, dont l'axe tourne sur des paliers fixés à un brancard auquel sont adaptées des caisses, dans lesquelles on peut mettre du gravier, des moellons ou des pavés pour augmenter à volonté le poids de l'appareil.

Le rouleau représenté par la figure pèse environ 3,200 kilogrammes à vide, et 6,400 à pleine charge. Le diamètre du cylindre est de 1^m20 et sa largeur de 1^m40. Valeur 4,500 fr. environ, un peu plus si la construction est très soignée et les matériaux de très bonne qualité. Il vaut mieux employer la tôle que la fonte. — Par centimètre de largeur, cet appareil exerce une pression de 29 kilogr. à vide et de 58 kilogr. à charge entière. Les cylindres compresseurs peuvent être des espèces de locomotives routières à roues très larges. Celui d'Avéling et Porter est assez répandu ; il a quatre roues, les deux de derrière sont motrices, et celles de devant, pouvant tourner autour d'une cheville ouvrière, sont directrices. La largeur de chaque roue est de 0^m40 à 0^m60. Les pistes des roues ne se recouvrent que très peu, en sorte que la résistance se trouve assez également répartie entre elles ; dans leur ensemble elles agissent sur 2 m. de largeur de chaussée. La machine peut marcher indifféremment dans les deux sens. — On comprend facilement les avantages du rouleau à vapeur, qui peut avoir un poids considérable sans être trop encombrant, tandis qu'il faudrait des attelages démesurés pour traîner le même poids d'un autre engin ; les désagrégations provenant des pieds des chevaux se trouvent évitées ; la montée des rampes a lieu facilement en augmentant le débit de la vapeur et diminuant la vitesse. Par contre, le bruit de la machine et son aspect effrayent les chevaux qui n'y sont pas encore habitués ; on éprouve quelquefois de grandes difficultés à se procurer toute l'eau nécessaire, la machine en ayant besoin pour elle-même et le travail marchant plus vite ; enfin, dernier inconvénient qui restreint l'emploi du rouleau à vapeur, celui-ci représente un capital de 14,000 à 15,000 fr., et même beaucoup plus lorsqu'il s'agit des énormes rouleaux qu'on emploie dans certaines grandes villes. Si l'on remarque qu'un mécanicien habile est nécessaire, on voit qu'il doit être souvent difficile d'opérer convenablement sans l'engager à l'année ; il faut en somme avoir beaucoup de travail à lui donner pour que l'emploi du cylindre à vapeur soit justifié, économiquement parlant.

Il y a une remarque pratique sur laquelle il est essentiel d'appeler l'attention, c'est que le rouleau compresseur peut être utilisé dans l'entretien des chaussées comme à leur premier établissement ; mais qu'il faut n'opérer que par un temps humide, ou sur une chaussée artificiellement bien détrempe lorsqu'on n'emploie qu'une faible épaisseur

de matériaux ; autrement la pierre se fait prise entre l'enclume et le marteau. Il faut même n'opérer dans ce cas qu'avec un appareil de poids modéré ; sans quoi les matériaux seraient trop brisés ; on obtiendrait une bonne chaussée, mais dont la couche neuve s'userait très rapidement.

Les ingénieurs des ponts et chaussées ont une tendance marquée à faire l'entretien des routes par le système dit de l'aménagement. Il consiste à laisser les chaussées s'user pendant plusieurs années, en n'employant par petites pièces que le minimum de matériaux nécessaire pour le maintien de l'uni, et à rétablir tout d'un coup l'épaisseur au moyen de rechargements cylindrés. Comme il y a des parties mal aérées, naturellement humides, où l'entretien se fait plus difficilement qu'ailleurs, on fait, entre temps, quelques grands emplois cylindrés partiels. — Ce système est favorable au bon état des routes, diminue les entraves que les emplois, dans le système ordinaire, apportent à la circulation pendant l'automne, et enfin est économique ; c'est en l'employant qu'on arrive à ne pas augmenter les frais d'entretien, bien que depuis dix ou quinze ans la circulation sur les routes nationales augmente plutôt qu'elle ne diminue, alors que la main-d'œuvre et les matériaux ont généralement haussé. — Remarquons toutefois que le système de l'aménagement n'est guère applicable lorsque la circulation est très faible, puisqu'il ne serait possible de recharger la chaussée que tous les dix ou quinze ans, à moins d'accroître périodiquement son épaisseur, ce qui n'est pas admissible. Pendant une si longue période, sur des chaussées usant si peu, on ne pourrait maintenir convenablement l'uni de la surface, si l'on voulait n'y consacrer qu'une fraction plus ou moins faible des matériaux correspondant à l'usure. — Il va sans dire que les rechargements doivent être faits par demi-largeur de la chaussée, pour ne pas entraver la circulation. Comme toutes choses, le système de l'aménagement a quelques inconvénients, à côté de ses sérieux avantages : dans les parties bordées de caniveaux, il oblige à raidir la pente transversale aux approches des bandes pavées latérales, afin qu'à l'origine la chaussée refaite présente une saillie suffisante, pour ne pas arriver à former cuvette avant le rechargement suivant ; en outre, les grands approvisionnements de matériaux qu'on est obligé de faire gênent sérieusement les piétons ; enfin, le détail des opérations étant influencé par la température et par l'état hygrométrique, il faut beaucoup d'attention et du coup d'œil pour opérer le mieux possible ; tous les agents n'arrivent pas à remplir complètement le but. On doit recommander tout particulièrement de veiller à l'apprentissage de la direction des chantiers de rechargement, et de ne jamais les confier à des employés n'ayant pas opéré longtemps sous les ordres de conducteurs habiles.

M.-C. LECHALAS.

BIBL. : L. MARX et L. DURAND-CLAYE, *Routes et chemins vicinaux* ; Paris, 1885, gr. in-8.

CYLINDRE. I. GÉOMÉTRIE. — Dans les éléments de géométrie, on appelle cylindre le solide engendré par la révolution d'un rectangle autour de l'un de ses côtés ; le côté qui tourne, dans chacune de ses positions, est ce que l'on appelle le *côté* et la *hauteur* du cylindre ; les côtés perpendiculaires engendrent des cercles qui sont les *bases* du cylindre. On appelle encore cylindres ou mieux surfaces cylindriques les surfaces engendrées par une droite qui se meut en restant toujours parallèle à une droite fixe, s'il peut en résulter quelque confusion, le solide de la géométrie élémentaire que nous venons de définir s'appelle cylindre de révolution ou cylindre droit à base circulaire. Le volume compris entre une surface cylindrique dont les génératrices s'appuient sur une courbe fermée et deux plans parallèles (et le cylindre droit à base circulaire est un cas particulier de ce volume) a pour mesure le produit de la section faite par l'un des plans ou *base*, par la distance des bases ou *hauteur* du volume cylindrique ; l'aire de la surface latérale (c.-à-d. prise en faisant abstraction de

base), d'un cylindre droit à base circulaire a pour mesure le produit de la circonférence de la base multipliée par la hauteur. L'équation générale des surfaces cylindriques est de la forme $f(P, Q) = 0$, P et Q désignant deux fonctions linéaires des coordonnées d'un point de la surface ;

leur équation différentielle est : $a \frac{dx}{dx} + b \frac{dx}{dy} = 1$, a, b

désignant deux constantes ; elle exprime que le plan tangent est parallèle à la génératrice ; il est d'ailleurs le même en tout point d'une même génératrice ; les cylindres sont des surfaces développables.

H. LAURENT.

II. TECHNOLOGIE. — C'est dans les fours où l'on fait les verres à vitre en *manchons* ou cylindres, que l'on fabrique les globes destinés à préserver de la poussière les vases, bronzes, fleurs artificielles, objets d'histoire naturelle, etc., et auxquels on a donné le nom de *cylindres*, parce que, en effet, on ne fit d'abord que des globes cylindriques ; ces globes cylindriques ou *cylindres* n'étaient simplement que des manchons non ouverts à l'extrémité et dont on coupait le bonnet. Pendant longtemps, jusque dans le commencement de ce siècle, on n'employait que ces cylindres, dont la forme se prêtait très bien à couvrir des objets de petite hauteur. Quand il s'agissait de couvrir des objets de forme allongée, tels que pendules, on employait des cages qui étaient fabriquées à Paris par des *bombeurs* de verre (V. *BOMBEUR*, t. VII, p. 234). On eut alors l'idée, après avoir soufflé un cylindre, de l'aplatir pour lui donner une forme à peu près ovale ; à cet effet, ce cylindre non encore détaché de la canne, était réchauffé dans l'ouvreau, puis, le verrier le posait sur un plateau de bois blanc uni et ensuite l'aplatissait en appuyant parallèlement au plateau une palette en bois, pendant que l'ouvrier donnait quelques petits coups de souffle pour maintenir sa forme intérieure. Ce moyen était assez grossier ; on ne pouvait ainsi arriver qu'à des dimensions approximatives, mais on ne tarda pas à donner de la régularité à ce travail, en remplaçant la palette par un autre plateau semblable au premier et maintenu à une distance déterminée, égale à l'épaisseur que l'on voulait donner au globe ; et comme les globes cylindriques étaient connus sous le nom de cylindres, on appela *cylindres ovales* les cylindres aplatis entre deux plateaux ; plus tard, au lieu de deux plateaux, on en assembla quatre, entre lesquels on souffla le cylindre et on obtint ainsi ce qu'on appelle *cylindres carrés*. Telles sont les bases générales du travail des cylindres.

Les *cylindres usuels* doivent être d'une égale épaisseur dans toutes leurs parties, plutôt plus minces que plus épais à la tête ou calotte ; cette tête doit être arrondie pour avoir une forme gracieuse. Quand le manchon a été allongé par le soufflage joint au mouvement de moulinet, sa tête est en pointe ; l'ouvrier doit alors chauffer de nouveau la tête du cylindre, puis, le retirant de l'ouvreau, le placer dans une situation verticale, tourner la canne sur elle-même, l'extrémité du cylindre s'infléchit en dedans, parce que le verre de la partie centrale cède à ce poids. L'ouvrier souffle alors très légèrement et fait prendre à la tête une forme convexe. Les *cylindres ovales* sont soufflés dans des moules, du moins on appelle ainsi les deux plateaux fixés à une distance égale au petit diamètre que l'on veut donner au cylindre ; ces plateaux sont des madriers de peuplier de 10 à 12 centim. d'épaisseur. On choisit ce bois comme étant le moins fibreux, le plus homogène dans sa substance, n'ayant pas de nœuds et se carbonisant sans laisser de côtes saillantes qui feraient impression sur les faces du cylindre. Les plateaux sont fixés aux diverses distances voulues au moyen de vis de rappel. Pour les *cylindres carrés*, le moule est composé de quatre madriers. Les deux madriers de côté forment calibre ; ils doivent être un peu plus étroits du bas que du haut, pour la sortie du verre du moule. La précision d'un ouvrier habitué à souffler des cylindres est telle qu'il ne s'éloigne pas d'un demi-centimètre des mesures commandées et qu'il peut fabriquer des paquets de

cylindres ronds, ovales et carrés, entrant les uns dans les autres, dans des limites extrêmement rapprochées.

Les cylindres ronds, d'un développement même assez grand, n'ont pas besoin d'être recuits ; il n'en est pas de même des cylindres ovales et carrés. On comprend que ces derniers, lorsqu'ils viennent d'être terminés, ne sont pas à une température uniforme dans toutes leurs parties, les parties plates s'étant trouvées en contact avec le moule ; aussi, quand on essaye de couper le bonnet au fil de verre, sans leur avoir fait subir une recuisson, la fissure qui s'ouvre au point où l'on glace, au lieu de suivre la ligne sur laquelle était posé le fil de verre, marche irrégulièrement et s'étend jusqu'à la tête du cylindre. On recuit ces cylindres dans une arche à tirer sur des plaques en tôle ou *ferrasses*. Quand le travail est terminé et que les cylindres sont recuits, le verrier coupe tous les bonnets au fil de verre et on porte les cylindres au magasin. Avant d'être livrés aux marchands qui portent encore le nom de *bombeurs de verre*, les cylindres ont encore besoin de subir une opération avant de pouvoir remplir le but de leur destination. Le bord coupé au fil de verre n'est pas très régulier, il faut donc le dresser au diamant. Ce dressage se fait aujourd'hui mécaniquement, à l'aide d'appareils semblables à ceux qui servent pour rogner les manchons dans la fabrication du verre à vitre (V. *VERRE A VITRE*). L. KNAB.

III. CYLINDRE POUR OBSERVATIONS SCIENTIFIQUES (V. ENREGISTREUR).

IV. CHEMIN DE FER (V. MACHINE À VAPEUR).

V. MÉTALLURGIE. — *Cylindre broyeur* (V. *BROYEUR*, t. VIII, p.).

VI. TRAVAUX PUBLICS. — *Cylindre compresseur* (V. *CYLINDRAGE*).

VII. ART MILITAIRE. — Le cylindre est la partie principale de la fermeture de culasse dans les armes portatives dites à *verrou*. Le cylindre fait généralement corps avec un levier de manœuvre qui sert à le faire glisser suivant l'axe de l'arme pour ouvrir ou fermer le tonnerre. Pendant le tir, il est maintenu dans une position invariable au moyen du levier rabattu dans une échancrure pratiquée sur le côté droit de la boîte de culasse ; dans les armes de construction nouvelle, la fixité du cylindre est assurée d'une façon symétrique par rapport au plan de tir, au moyen de deux tenons portés par le cylindre et qui s'engagent dans des mortaises de la boîte de culasse.

VIII. PYROTECHNIE — *Cylindre incendiaire*. — Artifice composé d'un faisceau de mèche à étoupilles lente et d'une enveloppe en cretonne enduite d'une composition incendiaire. Les cylindres incendiaires se chargent, concurremment avec une certaine quantité de poudre, dans tous les obus ordinaires. Lorsque le projectile, tiré par la bouche à feu, éclate, les cylindres s'enflamment par les deux bouts et brûlent environ une minute et demie.

IX. ARCHÉOLOGIE ASSYRIENNE. — Ce nom de cylindre est donné aujourd'hui à une classe très intéressante de petits monuments généralement en pierre dure. Le nom provient de leur forme cylindrique, et généralement ces cylindres sont percés dans l'axe par un trou destiné à recevoir une tige, moyennant laquelle on déroulait les cylindres sur la brique molle. L'empreinte des figures et lettres, gravées dans cette pierre dure, constituait les cachets des Babyloniens et des Assyriens. Hérodote nous dit que chaque Babylonien avait un cachet, et une quantité énorme de ces cylindres a été trouvée. Ces monuments sont quelquefois très petits, il y en a de 15 millim. de longueur, les plus longs n'atteignent pas 1 décim. Nous possédons des cylindres très anciens remontant à 4,000 ans av. J.-C. et descendant jusqu'au dernier temps de l'existence de l'écriture cunéiforme. De ces temps antiques, nous n'avons pas seulement des cylindres, mais même déjà au *xxiv^e* siècle, des empreintes accompagnant les contrats et les jugements. Ces empreintes sont aussi très nombreuses dans les documents en brique des rois perses et des Séleucides. Les sujets gravés sur ces cylindres sont généralement de nature symbolique. Dans les

temps anciens on rencontre des sujets mythologiques, tels que les héros nationaux étranglant des lions, terrassant des taureaux, des adorations, des sacrifices offerts à la divinité, et enfin une grande quantité de scènes mystiques. Dans le vide que laissent ces scènes, se trouvent des groupes de symboles isolés, tels que le soleil, la lune, les étoiles, les animaux de différentes espèces, les parties sexuelles, des ustensiles divers et autres. Le style de la gravure diffère beaucoup selon l'âge et la provenance. Ce qui rend les cylindres surtout intéressants pour nous, ce sont les inscriptions qui s'y trouvent; l'immense majorité des cylindres porte des inscriptions cunéiformes. On laissait libre un côté du cylindre, et on le vendait ainsi aux particuliers qui y gravaient leur nom, le nom de leur père et celui du dieu protecteur; c'est là la forme la plus usitée :

Ilitram,
Fils du
Serviteur du Dieu Siw.

Tous ces cylindres sont gravés à rebours, pour que l'empreinte reparaisse à l'endroit. D'autres de ces cylindres contiennent des formules magiques, plus ou moins longues et sans nom de personnage. Parmi ceux-là, il y en a beaucoup dont l'inscription remplit tout le cylindre. Quelques-uns des cylindres talismaniques sont gravés à l'endroit; mais néanmoins ils ont été destinés à être imprimés sur brique, et la reproduction à rebours avait probablement une signification superstitieuse.

Les Arméniens, les Mèdes et les Perses avaient imité l'exemple des Assyriens; nous possédons par exemple un superbe cylindre de Darius I^{er} avec une inscription trilingue. Quelques autres cylindres ont reçu des inscriptions phéni-



Cylindre chaldéen.

ciennes, araméennes et hymiarites. Nous en avons même beaucoup avec des inscriptions gnostiques; ces derniers monuments n'étaient pas des cachets, et souvent la forme des cylindres était changée en celle de prisme. On en trouve quelques-uns qui avaient une anse pour être



Cylindre perse.

portés au cou. La matière des cylindres est assez variée, et probablement le choix de la pierre était subordonné aux vertus magiques qu'on attachait aux divers minéraux. On en trouve en hématite, sardoine, onyx, agate, cornaline, jaspé, chalcédoine, lapis-lazuli, cristal de roche et d'autres. Les cylindres se trouvent en grande quantité dispersés dans toutes les collections de l'Europe et de l'Orient, et bien des catalogues ont été dressés pour décrire ces monuments curieux.

J. OPPERT.

CYLINDRELLA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés-Géophiles, établi par Pfeiffer, en 1840, pour une coquille cylindrique, parfois pupiforme, comptant un grand nombre de tours, dont la croissance est régulière; le dernier ordinairement détaché, souvent presque libre; ouverture subcirculaire à péristome continu et réfléchi; columelle souvent munie de un à trois plis. — *Cylindrella pruinosa* Morelet. Ces Mollusques habitent l'Amérique centrale et sont surtout abondants aux Antilles.

CYLINDRIQUE (Potentiel) (V. CYLINDRE et POTENTIEL).

CYLINDRITES (Paléont.) (V. ACRÉON).

CYLINDRO-CONIQUE (Hélice) (V. HÉLICE).

CYLINDROGRAPHE. Le cylindrographe, dont l'invention est due au chef de bataillon du génie P. Moëssard, est un appareil photographique, qui permet de tirer un panorama complet, des vues d'étendue quelconque et même des groupes de plusieurs personnes. Avec des dispositions spéciales dans l'appareil, on arrive facilement à exécuter, et cela d'une façon précise, tous les levés topographiques. Cet appareil est donc, non seulement un objet de passe-temps, mais encore un instrument scientifique. De nombreuses et belles épreuves obtenues par M. Neurdein avec cet appareil ont figuré à l'Exposition universelle de 1889. Comme le cylindrographe est une chambre photographique portable, une fois mis en station, il donne par une seule visée l'image de tous les objets situés entre deux lignes formant entre elles un angle de 170°; il suffit donc, pour avoir un panorama complet, de tirer deux épreuves, chacune sous un angle de 170° et une troisième sous un angle de 30 à 40°, cette dernière servant à raccorder les deux premières.

Principe de l'appareil. Sans rappeler ici la théorie des lentilles épaisses de Gauss, disons toutefois qu'un objectif photographique peut être considéré comme une lentille simple et qu'elle sera définie par ses deux plans focaux principaux et ses deux points nodaux, la position de ces derniers sur l'axe ne variant pas tant que l'angle d'incidence des rayons lumineux n'est pas trop grand. Il résulte en outre de la théorie des lentilles que quand la distance de l'objet au foyer principal est d'environ 15 m., la distance de l'image de cet objet à son foyer principal est de beaucoup inférieure à la profondeur du foyer et par conséquent elle devient négligeable dans la pratique. Avec un angle d'incidence relativement petit, le rayon émergent est parallèle au rayon incident tout en partant de son point nodal. Soit alors (fig. 1) un faisceau de rayons

lumineux

$A n' B$ l'image de ce faisceau

se formera sur

l'arc de cercle

$a b$ de centre n ,

et si l'on fait

tourner l'appareil

autour d'un

axe vertical pas-

sant par n' , les différents faisceaux $A n' B$, $B n' C$... etc.,

formeront leur image sur l'arc de cercle a, b, c ... de centre n , de sorte qu'en remplaçant le cercle a, b, c ... par une pellicule sensible, les impressions lumineuses engendreront une figure qui sera la perspective cylindrique des objets à photographier. Tel est le principe du cylindrographe.

Description de l'appareil. Le cylindrographe se compose

de deux demi-cercles en bois (fig. 2) horizontaux et égaux

(plancher P et plafond P') réunis sur leur diamètre par un

cadre vertical C; une tige de laiton t assure la solidité de

l'appareil en réunissant à l'arrière le plancher et le pla-

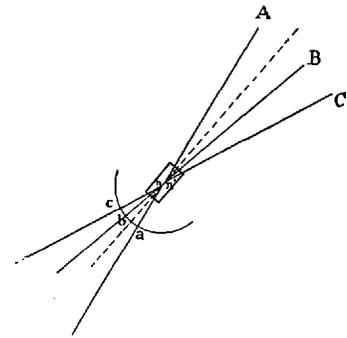


Fig. 1.

fond. Au centre de l'appareil, sur l'axe de suspension qui est placé au milieu du cadre se trouve l'objectif; la planchette porte-objectif est reliée à l'axe de rotation par quatre vis de réglage permettant de faire avancer ou reculer

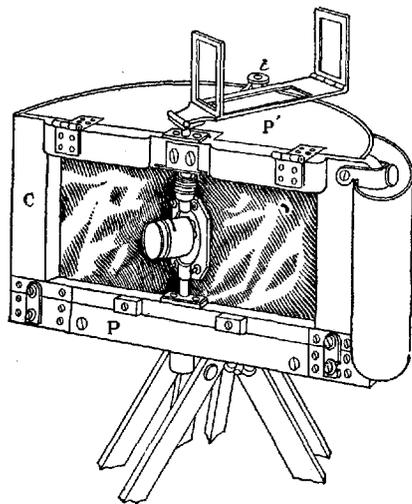


Fig. 2.

l'objectif sur l'axe; ce système exécute son mouvement de rotation au moyen d'une manivelle munie de deux pinnules verticales; cette manivelle elle-même est réunie à l'axe de l'appareil par une charnière et elle sert à déplacer l'objectif dans son mouvement de rotation. La partie antérieure de l'appareil est formée d'un voile noir en étoffe caoutchoutée interceptant le jour sans gêner les mouvements de l'objectif. En avant de l'objectif se trouve un tube en laiton (parasoleil) ayant une fente dans laquelle on peut introduire des diaphragmes de différentes dimensions. Le châssis porte-pellicule est rectangulaire et fait de matière élastique; il est fermé en dessus et en dessous par deux rideaux cartonnés qu'on appelle rideau de pose et rideau de fond. Ce châssis à forme cylindrique ferme hermétiquement la chambre. Pour mettre au point, on se sert d'un petit écran en verre dépoli qui peut se placer à un endroit quelconque entre les rainures du plafond et du plancher. Le reste de l'opération s'exécute exactement comme pour les autres appareils photographiques. La seule différence à signaler consiste dans le mouvement de rotation qu'on imprime à l'appareil. On amène la manivelle à l'un des bouts de sa course avec la main droite; alors, ayant enlevé de la main gauche le bouchon de l'objectif, on met la manivelle en mouvement d'une façon assez accélérée et l'on répète ce mouvement de droite à gauche et de gauche à droite jusqu'au moment où l'on a atteint le temps de pose nécessaire. En général, pour obtenir une seconde de pose sur chaque élément de la surface à impressionner, il faut cinq courses complètes, aller et retour.

Applications. Nous avons dit en commençant que le cylindrographe servait également, grâce à des dispositions spéciales, aux levés topographiques. Sous cette deuxième forme, il s'appelle *cylindrographe topographique*. Nous n'entrerons pas dans les détails et nous nous contenterons d'indiquer la marche à suivre. Le cylindrographe topographique réalisant une perspective cylindrique des objets qui l'environnent permet d'établir: 1° le canevas topographique, 2° les détails et 3° les courbes de niveau. Il résout de la sorte le problème du levé topographique et permet en outre de déterminer l'azimut et l'angle de pente pour chaque point que l'on vise, c.-à-d. les deux éléments nécessaires pour la détermination de ce point. La photographie présente pour ces différentes opérations des avantages fort

nombreux. Elle réduit les calculs, les tracés sur le terrain, tracés qui deviennent souvent impraticables avec les méthodes ordinaires, par suite des changements atmosphériques. Pour le levé topographique, le travail extérieur, quand on emploie la photographie, se réduit aux opérations suivantes qui sont simples et purement mécaniques: 1° mise en station et calage de l'appareil; 2° exposition des pellicules sensibles. Quand on emploie la photographie plane au levé de terrain on se trouve en présence de nombreux inconvénients. Ces derniers disparaissent avec la photographie cylindrique, car il suffit de tracer sur le cliché développé deux échelles à divisions égales, une pour les azimuts, l'autre pour les angles de pente. Il s'ensuit que la détermination de l'azimut et de l'angle de pente correspondant s'obtient au moyen de simples mesures de longueur sur des échelles déterminées. Le cylindrographe topographique est muni de dispositifs spéciaux: le pied de l'appareil est formé de trois branches; chaque branche n'a qu'une brisure; deux de ces branches portent à la même brisure une crémaillère, une vis de pression et un pignon; on peut alors faire varier la longueur de ces branches et rendre la chambre horizontale. Cette horizontalité se constate au moyen de deux niveaux à bulle d'air, placés à angle droit sur le plafond. Les échelles de pentes et d'azimuts se tracent d'elles-mêmes sur la pellicule au moyen d'un dispositif spécial. Le plafond porte également une boussole topographique servant à l'orientation sur le méridien magnétique. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'échelle du dessin seule est proportionnelle au rayon du cylindre perspectif, le dessin lui-même ne variant pas. La distance des images, distance comptée sur l'horizontale du cliché, est proportionnelle à la distance angulaire des objets correspondants; de plus, la grandeur des images est inversement proportionnelle à la distance des objets à l'appareil. Dans l'étude géométrique des clichés, tout se réduit donc à une question de proportion, ce qui est une chose fort aisée pour toute personne ayant un peu la pratique des levés. Il faut conclure de là que le cylindrographe topographique permet d'exécuter facilement toutes les opérations nécessaires pour l'exécution d'un levé. Enfin, il tire son principal avantage de sa légèreté, de sa solidité et de la simplicité de sa construction.

E. CHOTARD.

BIBL.: P. MOËSSARD, *le Cylindrographe, appareil panoramique*; Paris, 1889.

CYLINDROPHIS (Erpét.). Genre de Serpents colubiformes, de la famille des *Tortricidae* (V. ce mot), différencié du genre *Tortrix* proprement dit par l'absence de dents sur les os intermaxillaires et ses yeux tout à fait à découvert, ce qui est absolument le contraire chez les *Tortrix*. Le *Cylindrophis Cuja*, type du genre, atteint une longueur de 50 centim. Son corps est d'un bleu d'acier relevé de bandes irrégulières d'un blanc pur, la tête et la queue sont rouges, l'extrémité de cette dernière d'un noir profond. Cet animal est spécial à l'Indo-Chine et aux îles de la Sonde; il vit sous terre et se nourrit de vers et d'insectes.

ROCHER.

BIBL.: SAUVAGE dans BREHM, *Reptiles*, édit. franc. — DUMÉRIEUX et BIBRON, *Erpét. génér.*

CYLINDROPHYMA (Paléont.). Genre d'Eponges fossiles, type de la famille des *Anomocladina* de Zittel et appartenant à l'ordre des *Lithistidae* (O. Schmidt). Les spicules du squelette sont à quatre rayons ou plus, réunis par un centre dilaté avec les extrémités bifurquées, disposition rappelant les Hexactinelles. *Cyl. milleporata* (Zittel d'après Goldfuss) est du jurassique supérieur et présente une forme cylindrique. *Melonella* et *Mastosia* (Zittel) appartiennent à la même famille et sont également du jurassique supérieur d'Allemagne (V. LITHUSTIDES).

CYLINDROPODIUM (Paléont.) (*Cylindropodium* Sap.). Genre de Cycadacées fossiles, dans lequel de Saporta fait rentrer une partie des troncs fossiles décrits par les auteurs antérieurs sous les noms de *Mantellia*, *Bucklandia*, *Cycadoidea*, *Cycadites* et *Encephalartos*. D^r L. HN.

CYLLÈNE (Géogr. anc.): I. Montagne d'Arcadie, aux

frontières de l'Achaïe, un des points culminants du Péloponèse, aujourd'hui *Ziria*; elle était consacrée à Hermès (Mercure). — II. Ville de l'Élide, port d'Elée, aujourd'hui Chiarenza.

CYLOSOME (Téat.). Genre de monstres célosomiens (V. CÉLOSOMIE).

CYLON. Athénien de la race des Eupatrides qui vivait au VII^e siècle av. J.-C.; vainqueur aux jeux Olympiques, beau-père de Tégène, tyran de Mégène, il tenta de s'emparer de la tyrannie à Athènes; avec des partisans armés, il s'empara de l'Acropole; il y fut assiégé, affamé: il s'échappa avec son frère; ses partisans s'étaient réfugiés au pied des autels, on leur promit une libre retraite, mais on les massacra; cette souillure fut regardée comme très grave; non seulement les Athéniens firent purifier la cité par *Epiménide* (V. ce nom), mais ils proscrivirent les meurtriers sacrilèges et leurs descendants; cette mesure tombée en désuétude fut plusieurs fois invoquée par la suite.

CYMAISE (Archit. et peint.) (V. CIMAISE).

CYMATOPLEURA (W. Smith, 1853) (Bot.). Genre de Diatomacées de la tribu des Surirellées, à frustules simples et libres; à valves elliptiques larges ou étroitement allongées et souvent contractées au centre; à surface valvaire ondulée transversalement et finement striée, munie souvent d'un pseudo-raphé peu visible. Les *Cymatopleura* appartiennent aux eaux douces, les espèces sont peu nombreuses.

BIBL.: W. SMITH, *Synopsis Brit. Diat.*, p. 37. — KÜTZING, *Species Algarum*, p. 34, et *Bacillarien*. — BRÉBISSON, *Considérations*, p. 17. — PRITCHARD, *Infusoria*, p. 793, etc., etc.

CYMATOSIRA (Grunow, 1862) (Bot.). Genre de Diatomacées, de la tribu des Fragilariées, à frustules réunis en rubans; à valves lancéolées, couvertes de ponctuations assez fortes et disposées en quinconces, sans raphé ni pseudo-raphé.

BIBL.: GRUNOW, *Verhandlungen der Kais. Koenig. Zool. Botan. Gesellschaft*; Vienne, 1862, p. 377.

CYMBALAIRE (V. LINAIRE).

CYMBALE (Mus.). Instrument originaire de l'Orient, composé de deux plaques circulaires de bronze de 40 centim. de diamètre, ayant au centre une concavité à laquelle est attachée extérieurement une lanière de cuir qui permet de suspendre l'instrument à la main de l'exécutant. Le son émis par les cymbales est très violent et peut dominer les tutti d'un grand orchestre. Les cymbales doivent être jouées par un instrumentiste spécial; à ce prix, leur sonorité prend un caractère saisissant. C'est donc un tort d'accoupler les cymbales à la grosse caisse et de confier à un seul artiste l'exécution des deux instruments. C'est avec juste raison que Berlioz comparait le choc de deux cymbales ainsi disposées au bruit que pourrait faire la chute d'un sac de ferrailles ou de verre cassé (*Traité d'instrumentation*). La cymbale est un instrument fort ancien; il tenait une grande place dans la musique des Hébreux. La Bible en fait souvent mention sous les noms de *sésetim* et de *mesiltayim*. On a trouvé des cymbales assyriennes dans les ruines de Ninive, et, de nos jours, à Pompéi, on a reconstitué une collection très variée de petites cymbales antiques en bronze, de toutes dimensions, rendant un son argentin délicieux. Berlioz a tiré parti de cette sonorité nouvelle dans son scherzo fantastique de *Roméo et Juliette*.

Il y a différentes façons de jouer des cymbales. Outre la percussion violente des deux plateaux, rendant un son extrêmement sauvage (chœur de Scythes de Gluck), on peut, en les frottant légèrement et les laissant vibrer longuement, obtenir une sorte de bruissement d'un effet fantastique extraordinaire (Bacchanale du *Tannhäuser* de R. Wagner, pp. 46, 51 et 52 de la partition d'orchestre). On peut aussi séparer les deux cymbales et frapper un seul des plateaux, suspendu à la main, avec la mailloche de la grosse caisse ou les baguettes des timbales. Wagner a tiré un effet nouveau de cette percussion (Partition de la *Götterdämmerung*). Il l'indique par cette phrase: *Becken mit*

Paukenschlägeln. — La sonorité des cymbales a perdu de sa réelle valeur esthétique par l'abus qu'en ont fait les compositeurs vulgaires et les chefs de musique. Les compositeurs modernes tendent à réhabiliter les cymbales dans l'orchestre et à ne s'en servir que dans des moments précis où elles ont leur raison de paraître. La plupart du temps elles viennent couronner le sommet d'un tutti grandissant de l'orchestre. On pourrait citer à ce propos le coup des cymbales de la grande scène d'amour dans *l'Esclarmonde* de M. Massenet.

Charles BORDES.

Bronze de cymbale (V. BRONZE, t. VIII, p. 146).

CYMBALLUM (Mus.) (V. CLAVECIN).

CYMBE. Vase à boire, en différentes matières, employé chez les Grecs et les Romains dans les repas ou les sacrifices. Les savants ne sont pas d'accord sur la forme de ces sortes d'ustensiles, ni sur la différence qui existait, au moins dans l'origine, entre la *κυβητή* et le *κυβέλιον*. On leur attribue en général une forme ronde et profonde qui les rapproche de nos sébiles modernes



Cymbe.

(V. l'art. *Cymbe*, *Cymbion* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio).

CYMBELLA (Agardh, 1830) (Bot.). Genre de Diatomacées, servant de type à la tribu des Cymbellées, à frustules simples et libres. Les espèces qui appartiennent à ce genre vivent toutes dans les eaux douces.

BIBL.: AGARDH, *Conspectus Criticus. Diatom.*, I, p. 9. — KÜTZING, *Bacillarien*, p. 79. — W. SMITH, *Synops. Brit. Diat.*, I, p. 17, et *Species Algarum*.

CYMBELLÉES (Bot.). Tribu de Diatomacées, comprenant des genres dont les frustules sont tantôt libres, tantôt portés sur des pédicelles dichotomes, ou disposés en séries dans une masse gélatineuse transparente, affectant la forme d'un tube; parmi ces frustules les uns sont simples, d'autres réunis deux à deux par le bord le moins bombé; d'autres, à section transversale cunéiforme, sont réunis à un certain nombre par la face valvaire et constituent alors une colonie ayant la forme d'une moitié d'orange. Les deux valves des frustules sont semblables, cintrées ou cymbiformes et asymétriques par rapport au grand axe; leur surface porte des stries plus ou moins rayonnantes ou des côtes; elles sont munies d'un raphé cintré, très rarement droit, avec nodules au centre et aux extrémités; quelquefois le raphé est anguleux, sans nodules et souvent n'atteint pas les extrémités de la valve (*Epithemia*). L'endochrome est constitué par une seule lame dont le milieu repose sur l'un des côtés de la zone, il recouvre les deux valves adjacentes en laissant libre l'autre côté de la zone; rarement les lames sont laciniées transversalement sur les valves (*Epithemia*). Cette tribu renferme les genres suivants: *Cymbella*, *Cocconema*, *Encyonema*, *Epithemia* et *Amphora*. P. PETIT.

CYMBOSIRA (Kützing, 1844) (Bot.). Genre de Diatomacées, de la tribu des Achnantheés, à frustules linéaires, courbés en genou, formés par deux valves linéaires-oblongues dissemblables, l'une munie d'un raphé avec nodule, l'autre privée de nodule; les stries sont transversales. Les *Cymbosira* vivent dans la mer, fixés aux plantes par un de leurs angles au moyen d'un coussinet gélatineux. P. PETIT.

BIBL.: KÜTZING, *Bacillarien*, 1844, p. 77. — GRUNOW, *Verhand. Zool. Bot. Gesellschaft*; Vienne, 1863, p. 146.

CYMBULIA (Malac.). Ce genre, type de la famille des *Cymbulidæ*, de la classe des Mollusques Pteropodes, a été établi par Péron et Lesueur pour un Mollusque à corps oblong, pourvu de deux nageoires très développées; tête

non distincte, ainsi que les yeux. Deux tentacules situées en avant et au-dessous de la bouche; cette dernière inférieure et circulaire. Les branches sont placées sur les côtés dans le manteau. Type : *Cymbulia proboscidea* Péron et Lesueur. Régions chaudes de l'Océan Atlantique; océan Pacifique, Méditerranée.

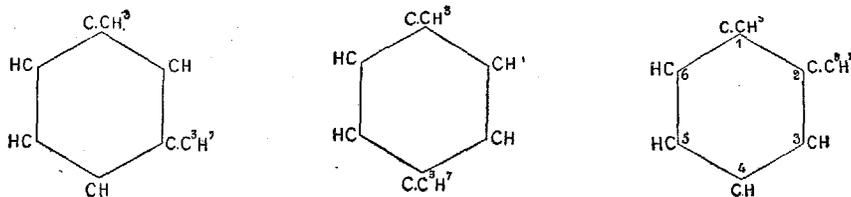
CYMBURK TOVACROVSKY, juriste tchèque (V. TOVACROVSKY).

CYME. I. GÉOGRAPHIE ANCIENNE (V. KYME).

II. BOTANIQUE (V. INFLORESCENCE).

CYMÈNES (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{20}\text{H}^{14} \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^{10}\text{H}^{14} \end{array} \right.$

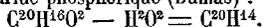
La théorie indique l'existence de vingt-deux carbures d'hydrogène répondant à la formule $\text{C}^{20}\text{H}^{14}$. On a donné le nom de *cymènes* à ceux qui dérivent de la benzène par substitution méthylique et propylique, par conséquent aux *méthylpropylbenzines*, lesquelles sont isomériques avec les tétraméthylbenzines, la diéthylbenzine, l'isobutylbenzine, etc.



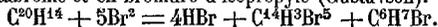
tique fumant engendre un dérivé trinitré, cristallisable en lamelles, fusible à 72°; avec l'acide ordinaire, on obtient de l'acide m-toluïque, et de l'acide isophtalique avec le permanganate ou l'acide chromique (Claus). En distillant la portion d'huile légère de résine de pins, insoluble dans la soude, Kelbe a obtenu un cymène qui fournit de l'acide isophtalique par oxydation, et qu'il considère comme le *m-isopropyltoluène*.

III. ISOCYME. — Le cumène parabromé, dérivé de l'isopropylbenzène, est traité par une solution étherée d'iode de méthyle, en présence du sodium et d'un peu d'acétate d'éthyle; la réaction doit être faite à basse température, au voisinage de zéro; on recueille à la distillation ce qui passe à 170-173° (Jacobsen). Ce cymène bout à 174-172°; sa densité à zéro est de 0,8702. Il fournit, comme les précédents, deux acides sulfonés avec l'acide sulfurique.

IV. PARACYME. — Le *paracymène*, *cymène ordinaire*, *cymol*, est la p-méthylpropylbenzène. Il existe naturellement dans le *Cicuta virosa* (Trapp), le *Ptychotys ajowan* (Müller), le *Thymus vulgaris* (Lalmand), l'*Eucalyptus globulus* et le *Semen-contra* (Faust et Homeyer), le *Thymus serpyllum* (Febvre), etc. Il a été obtenu en attaquant le camphre par le chlorure de zinc (Gerhardt), par le perchlore ou le persulfure de phosphore (Pott), ou par l'anhydride phosphorique (Dumas):

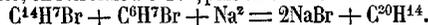


Mais on le prépare surtout au moyen des térébenthines: lorsqu'on les chauffe au réfrigérant ascendant avec de l'iode (Kékulé); en les décomposant par l'acide sulfurique concentré (Armstrong); en décomposant directement leurs bromures par la chaleur, ou bien au moyen du sodium et de la potasse alcoolique. Pour préparer le cymène au moyen du camphre, on chauffe avec précaution 2 p. de ce corps avec 1 p. de pentasulfure de phosphore; on distille, on agit le produit distillé avec l'acide sulfurique et on rectifie. Enfin, Silva prépare synthétiquement le cymène en faisant réagir le chlorure d'isopropyle sur le toluène, en présence du chlorure d'aluminium. Le cymène est un liquide incolore, bouillant à 175°, ayant pour densité 0,8732 à zéro. Il fournit à l'oxydation de l'acide p-toluïque, $\text{C}^{16}\text{H}^8\text{O}^4$, et de l'acide téréphtalique $\text{C}^{16}\text{H}^8\text{O}^8$. Le brome en excès, en présence du bromure d'aluminium, le dédouble en toluène pentabromé et en bromure d'isopropyle (Gustavson):



Il n'existe qu'un seul cymène dans la nature, mais d'autres ont été préparés artificiellement: l'orthocymène, le métacymène, l'isocymène de Jacobsen.

I. ORTHOCYME. — On chauffe légèrement, en présence du sodium, une solution étherée de toluène orthobromé et de bromure de propyle normal. Dès que la réaction se manifeste, on refroidit à 8-10°, puis on distille sur du sodium:



L'ortho-cymène est un liquide réfringent, bouillant à 181-182°, donnant avec l'acide sulfurique deux acides sulfonés, incristallisables, qu'on sépare en passant par les sels de baryum (Claus).

II. MÉTACYME. — Ce corps s'obtient comme le précédent, mais en substituant le toluène métabromé au toluène o-bromé. Il possède une odeur aromatique, possède une densité de 0,863 à 16°, bout à 176-177°. L'acide sulfurique le convertit en deux acides sulfoniques, qu'on sépare par cristallisation des sels barytiques; l'acide azo-

réaction intéressante, car elle offre l'exemple d'un carbure aromatique qui se scinde, dès la température ordinaire, en deux corps dont l'un appartient à la série grasse. Avec l'acide nitrique concentrée on obtient deux dérivés mononitrés, l'un liquide, l'autre qui cristallise en aiguilles fusibles à 124° (Landolph). D'après ce qui précède, on voit qu'il existe plusieurs cymènes isomériques, dont les propriétés sont très rapprochées; le plus important est le cymène ordinaire, le seul qu'on trouve dans les essences naturelles (Wright).

Ed. BOURGON.

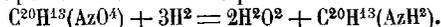
BIBL.: BEILSTEIN, *Préparation*, Soc. ch., t. XXI, 229. — BERTHELOT, *Action de HI*, ib., t. IX, 455. — CLAUS, *Deuts. ch. Gesells.*, 1880, 899. — FAUST et HOMEYER, ib., 1874, 63, 1427, 1429. — FETICA, *Soc. ch.*, t. XX, 558. — GUSTAVSON, ib., t. XXX, 23, 435. — JACOBSEN, *Deuts. ch. Gesells.*, 1879, 429. — KÉKULÉ, *Préparation*, Soc. ch., t. XX, 291. — KÉLBE, *Deuts. ch. Gesells.*, 1880, 1157. — KRAUT, *Transf. de l'alcool cumylique en cymène*, Soc. ch., t. XXXII, 462. — POTT, ib., t. XII, 481. — RIBAN, *Action de l'acide sulfurique*, ib., t. XIX, 242; t. XX, 100, 244; t. XXI, 4, 174. — WRIGHT, *Identité des cymènes naturels*, ib., t. XX, 298.

CYIMIDINE (Chim.).

Formules $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{20}\text{H}^{15}\text{Az} = \text{C}^{20}\text{H}^{12}(\text{AzH}^3) \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^{10}\text{H}^{15}\text{Az} = \text{C}^{10}\text{H}^{13}(\text{AzH}^3) \end{array} \right.$

Syn.: *Amido-p-méthylpropylbenzol*.

Elle a été préparée par Barlow en réduisant le nitrocymène par le fer et l'acide acétique:



La partie du liquide distillé, soluble dans l'acide chlorhydrique, est traitée par la soude; l'éther enlève un liquide huileux, incolore, inodore, plus léger que l'eau, bouillant vers 250°, neutre aux réactifs colorés. Le *chlorhydrate de cymidine*, $\text{C}^{20}\text{H}^{15}\text{AzHCl}$, se forme lorsqu'on dissout la base dans l'acide chlorhydrique concentré; c'est un sel huileux, cristallisable, colorant les tissus en rouge et le bois de sapin en jaune. Il est probable que la base de Barlow n'est pas pure et qu'il existe plusieurs cymidines isomériques, répondant aux *cymènes isomériques* (V. ce mot). Elle est, d'ailleurs, isomérique avec la cumylamine et avec la m-isocumidine.

Ed. BOURGON.

BIBL.: BARLOW, *Philos. Magazine*, t. X, 454 (4).

CYMYLAMINES (Chim.). Syn.: *Cumylamines*.

Les cymylamines sont des ammoniacs composés qui résultent de l'union de l'alcool cymylique avec l'ammoniaque.

I. *Cumylamine primaire*.

désignés par Linné sous le nom générique de *Cynips*, forment aujourd'hui la famille des Cynipides, placée entre les Braconides et les Ichneumonides (V. ИСНѢУМОН) et correspondant aux *Diplolépaires* de Latreille. Ce sont de très petits insectes, dont la taille varie entre 2 et 5 millim. Leur coloration est en général assez uniforme, brune, rougeâtre ou noire, rarement brillante. La tête, peu développée, porte deux antennes droites, de douze à quinze articles, plus longues chez les mâles que chez les femelles. Le thorax est large, épais, ovoïde, avec l'écusson grand et saillant. Les ailes antérieures offrent une cellule radiale lancéolée et deux ou trois cellules cubitales; les inférieures n'ont qu'une seule et forte nervure inférieure en plus de la nervure costale. L'abdomen, en général brièvement pédonculé, est comprimé latéralement; le premier segment est très grand, les autres raccourcis; les arceaux inférieurs se prolongent tellement en dessous que la face ventrale semble formée d'une seule pièce carénée, saillante à l'extrémité et recouvrant la tarière qui est le plus souvent cachée et dépasse à peine, au repos, le bout de l'abdomen.

L'histoire des Cynipides est des plus intéressante. Elle mériterait, comme l'a dit très justement M. le professeur Laboulbène, d'occuper une place d'honneur dans les études entomologiques de notre époque. Certains de ces petits insectes sont entomophages et pondent leurs œufs à l'intérieur du corps de diverses larves. Mais dans le plus grand nombre les femelles, à l'aide d'une tarière dentelée à l'extrémité et mue par des muscles puissants, entament les tissus végétaux: bourgeons, feuilles, fruits, troncs et même racines, pour y introduire leurs œufs en même temps sans doute qu'une certaine quantité d'un liquide spécial. L'action de ce liquide et la présence des œufs déterminent un afflux considérable de sève qui amène l'hyperthrophie des éléments cellulaires et, par suite, la production d'excroissances de formes très variées, bien connues sous le nom de *galles* (V. ce mot), dans lesquelles se développent une ou plusieurs larves charnues, aveugles, dépourvues de pattes et d'anus. Tantôt ces larves vivent plusieurs mois dans la galle et s'y transforment en insectes parfaits sans qu'elle se détache du végétal; tantôt la galle tombe et les larves en sortent pour aller dans la terre se transformer en nymphes. D'autres fois les larves se métamorphosent dans la galle même et l'insecte parfait la perce d'un trou arrondi et persistant pour s'échapper au dehors.

Toutes les galles végétales sont loin d'être produites par les Cynipides; mais c'est à ces insectes qu'appartiennent les galles les plus connues et les plus répandues dans les forêts, principalement sur les chênes. Citons, entre autres,



Fig. 1. — *Cynips gallæ tinctoriæ* L. (femelle grosse).

la galle à teinture d'Alep, qui se développe sur la *Quercus infectoria* Willd. (fig. 2) à la suite des piqûres du *Cynips gallæ tinctoriæ* L. (fig. 1 et 3); la grosse galle en nœle du chêne Tauzin des Landes et sa variété de Hongrie, dues au *C. argentea* Hart. (*C. Toxæ* Bosc); les galles dites en artichaut, semblables à des cônes de houblon, provoquées par la déformation des bourgeons du chêne à la suite des piqûres du *Cynips fecundatrix* Hart.; les *mala sodomitica* ou *mala insana*, des bords de la mer Morte, produites par le *Cynips insana* Westw.; les galles chevelues des églantiers et des rosiers ou *Bédéguars* (V. ce mot) dues aux *Rhodites rosæ* Hart., etc.

L'étude des Cynipides est donc étroitement liée à celle des galles. Beaucoup d'auteurs, notamment Réaumur, Hartig, Giraud, G. Mayr, ont fourni des matériaux très importants pour cette étude, mais un grand nombre de faits restent inexplicables et la variabilité des galles provenant d'un même insecte est une des causes qui rendent les re-

cherches des plus difficiles. D'un autre côté, de grandes incertitudes règnent sur le mode de reproduction de beaucoup de Cynipides. Il existe toute une série d'espèces chez lesquelles on n'a encore trouvé aucun mâle. On a cru voir

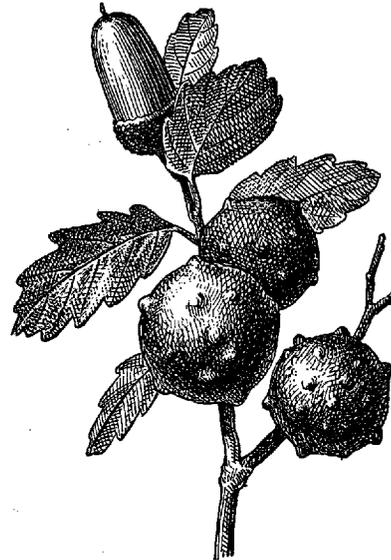


Fig. 2. — Galles produites sur le *Quercus infectoria* Willd. par le *Cynips gallæ tinctoriæ* L.

à une procréation sans fécondation préalable, une parthénogénèse. Mais depuis les découvertes de H. Adler, on est porté à admettre une génération alternante; en d'autres termes, une génération agame ne présentant que des individus femelles, se développant dans des galles de nature spéciale, donne naissance à une génération comprenant des individus mâles et femelles en nombre égal, qui se développent dans des galles de nature toute différente des premières. C'est ainsi, par exemple, que le *Cynips quercus gemmæ* L. ou *C. fecundatrix* Hart. agame, c.-à-d. femelle, apparaissant en



Fig. 3. — Galle ouverte pour montrer la larve du *Cynips gallæ tinctoriæ* L.

avril et sortant des galles en artichaut qui se développent à l'aisselle des feuilles de chêne, pique les bourgeons des chênes et détermine la formation de petites galles fixées librement sur les chatons lors de la floraison. Ces galles donnent naissance vers la mi-juin à l'*Andricus pilosus* Hart. des deux sexes, dont les femelles reproduisent, par la piqûre des bourgeons, les galles en artichaut primitives, d'où naissent, au printemps suivant, des *Cynips fecundatrix* agames. Il en est de même pour le *Neuroterus lenticularis* Oliv. (*N. Malpighi* Hart.). Ce Cynipide éclôt, au printemps, de galles aplaties qu'on observe en automne à la face inférieure des feuilles de chêne et qui tombent en hiver. On n'en connaît que des femelles. Celles-ci piquent des bourgeons de chêne et produisent des galles charnues, transparentes comme des grains de groseilles blanches, d'où sortent des *Spathogaster baccharum* L. mâles et femelles; ces dernières pondent leurs œufs sur les feuilles et ces œufs sont entourés de la galle du *Neuroterus lenticularis* primitif. Ces faits, extrêmement intéressants, ont été confirmés depuis lors par Lichtenstein (*Petites Nouvelles entomologiques*, 1^{er} mai 1878), et par Cameron, dans *Entomol. Monthly magazine* (juin 1878, p. 42). Ed. LEFÈVRE.

II. PALÉONTOLOGIE. — Des insectes de la famille des Cynipidæ ont été signalés dans l'ambre tertiaire (*Cynips*, *Diplolepis*). Des feuilles de marronnier provenant des

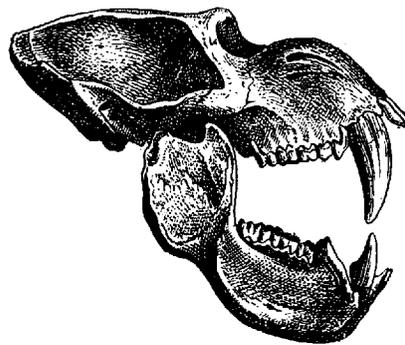
lignites de Salzhausen présentent des galeries semblables à celles des *Cynips* ou des *Pteromalus*. A Florissant (Amérique du Nord), on a trouvé des Galles et de nombreux représentants tertiaires de cette famille. E. TR.

CYNIQUE (Ecole). L'école cynique eut pour fondateur *Antisthène* (V. ce nom) et pour principaux représentants le fameux *Diogène* (V. ce nom) de Sinope, Cratès, sa femme Hipparchie et Métroclès, frère d'Hipparchie. L'histoire du cynisme part donc du IV^e siècle av. J.-C.; elle se prolonge jusqu'à la fin du III^e siècle avec Ménédème et Ménippe. Les doctrines cyniques sont un mélange des doctrines de Socrate, des Eléates et des Mégariques. Avec Socrate, les cyniques soutiennent qu'une seule chose vaut qu'on s'en occupe, la bonne conduite de la vie. Tout le reste est indifférent. Ils condamnent donc comme inutiles toutes les sciences, telles que la logique et la physique, qui n'ont aucun rapport avec la vertu. Or, le sens commun suffit largement à apprendre à l'homme tout ce qui est nécessaire pour bien vivre. Le reste n'est que vaine recherche et subtilité. La science d'ailleurs est impossible, car on n'a le droit de donner à un concept aucun autre concept pour attribut. A chaque objet correspond un nom qui le désigne en totalité : donner donc un attribut à un sujet, c'est non pas exprimer un objet, mais dire que deux objets ou deux noms sont un seul objet, ce qui est absurde. Le jugement devient ainsi impossible et, par contre-coup, la science. Il n'y a donc pas de science purement théorique qui soit légitime. Mais la science pratique a cependant le droit d'exister. Cette science a pour but de donner à l'homme la vertu et, par la vertu, le bonheur. Le bonheur est ainsi la fin dernière de la vie, mais il ne se sépare pas de la vertu ; la vertu est le seul bien, le vice, le seul mal. Tout le reste est indifférent. Le seul bien qui mérite ce nom est ce que l'homme possède en propre, dont il est toujours le maître et que rien ni personne ne peut lui enlever, c.-à-d. son activité intellectuelle et morale. Tout le reste est hors de lui. La richesse, l'honneur, le déshonneur, la mort dépendent de la fortune et non de nous. Ce ne sont pas là des biens pour nous, puisqu'ils ne sont pas vraiment nôtres. La chose la plus vile et la plus pernicieuse du monde est le plaisir ; aussi Antisthène se plaisait-il à répéter qu'il aimerait mieux être en proie à la folie qu'au plaisir. Le travail, au contraire, est un bien ; par lui l'homme apprend à se maîtriser, à se dominer, à se posséder. Voilà pourquoi les cyniques se mettaient sous la protection spéciale d'Hercule, portant comme lui un manteau et un bâton de chène. La vertu consiste dans la sagesse qui nous enseigne ce que la nature exige de nous ; or, la nature ne saurait exiger de nous rien autre chose sinon que nous demeurions nous-mêmes, indépendants de toute domination extérieure. La vertu est donc, avant toute chose, dans l'action énergique et droite, dans la possession de soi. La vertu se suffit donc à elle-même. Le sage se dépouillera donc de sa fortune, s'il en a, ne la recherchera pas, s'il n'en a pas, il vivra en mendiant, boira de l'eau dans le creux de sa main, mangera le pain qu'on lui donnera, se contentera d'un tonneau pour demeure et d'un haillon troué pour vêtement. Il ne donnera à la nature que les satisfactions indispensables et de la façon la plus simplifiée possible. Au nombre des satisfactions indispensables, les cyniques, ainsi que tous les païens, mettaient les plaisirs de Vénus. Ils condamnaient comme des embarras la famille et le mariage. On voit aisément les conséquences d'une pareille doctrine et on s'explique alors l'acte étrange et répugnant que Diogène Laerte rapporte de son homonyme cynique. Ils prétendaient supprimer ainsi tous les besoins artificiels, et ils plaçaient parmi ces besoins non seulement les règles de la civilité vulgaire, mais encore les exigences les plus légitimes de la pudeur. Ils se croyaient en droit d'agir en toute chose au grand jour et de satisfaire en public tous leurs besoins. Ils condamnaient la vie publique comme un embarras, la société comme un fait artificiel, l'esclavage pour la même raison. L'esclavage n'a pas de

raison d'être, car nul homme n'a besoin d'un autre pour être lui-même et se posséder. Les cyniques méprisaient l'opinion des hommes et divisaient l'humanité en deux parts, l'une, la plus nombreuse, composée des fous, l'autre, la moins nombreuse et la seule cependant qui eût vraiment une existence humaine, composée des sectateurs de la philosophie cynique. Qu'importait au cynique que les fous se moquassent de lui et l'appelassent chien, il savait de science certaine que c'étaient les autres qui méritaient le nom de fous et que lui seul possédait la véritable sagesse. Disons pour terminer que le nom de cette école parait lui venir du Cynosarge, portique d'Athènes, où enseigna Antisthène, à moins que les propos insolents et provocateurs des sectateurs ne leur ait attiré la dénomination de *chien* de la part de quelque fou trop vivement interpellé. G. FONSEGRIVE.

BIBL. : V. surtout ZELLER, *Histoire de la philosophie des Grecs*, trad. française, t. III, pp. 260-305. On y trouvera une indication complète des sources.

CYNOCÉPHALE (*Cynocephalus*). I. ZOOLOGIE. — Genre de Singes de l'ancien continent appartenant à la sous-famille des *Cercopitheciniens* et caractérisé par la forme du museau qui se prolonge en avant comme celui du chien, d'où le nom du genre (en grec, *tête de chien*). Chez ces animaux le nez est placé à l'extrémité du museau qui se trouve tronqué en avant comme chez les carnivores, ce qui leur donne une physionomie plus bestiale que celle des autres Singes à tête plus ou moins arrondie. Les Cynocéphales, que l'on désigne vulgairement sous le nom de Babouins et de Papions, sont, après les *Anthropoïdes* (V. ce mot), les plus grands et les plus forts de tous les Singes. Leurs proportions surtout sont plus robustes et plus trapues que celles des Guenons et des Macaques, et leur queue, toujours assez courte, est quelquefois réduite à un simple tronçon. La tête est grande et lourde par suite de l'allongement des mâchoires : les dents, en même nombre que chez l'homme et les autres Singes, sont grosses et la dernière molaire inférieure présente un cinquième tubercule comme dans les autres genres de la sous-famille. Les canines sont énormes et constituent des armes redoutables chez les mâles adultes : les femelles, et surtout les jeunes, les ont



Crâne du Mandrille choras.

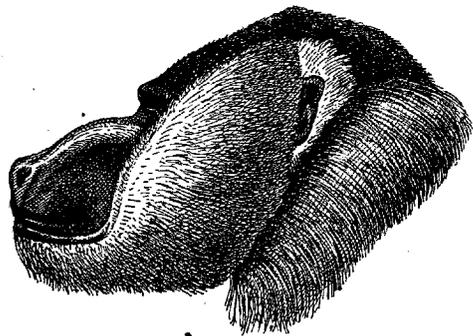
moins développées, et ces derniers ont d'abord la tête arrondie comme les autres Singes mais bientôt déformée par l'allongement des mâchoires : c'est là un phénomène que nous avons déjà signalé chez les *Anthropoïdes*. — Les callosités des fesses sont toujours bien développées et souvent colorées en rouge ou en bleu ainsi que les autres parties nues. Tous les Cynocéphales habitent la région éthiopienne, c.-à-d. l'Afrique au sud du Sahara, la vallée du Nil et le sud de l'Arabie ; dans l'Afrique australe ils ne paraissent pas dépasser la vallée du Zambèse (Schlegel). Le *Cynopithecus niger*, de l'île de Célèbes, que l'on a quelquefois rapproché des Cynocéphales, se rattache plutôt aux Macaques. Les Cynocéphales se tiennent ordinairement à terre ou sur les rochers et montent assez rarement aux arbres, se nourrissant d'ailleurs comme les autres Singes,

de fruits et de racines. Leur force les rend redoutables et leur morsure est des plus dangereuses. On en connaît actuellement neuf espèces que leurs caractères permettent de répartir en quatre groupes ou sous-genres. Le sous-genre *Mormon* (Lesson) ou *Mandrilla* (Desmarest), caracté-



Cynocephale Mandrille (*Cynocephalus mormon*).

térisé par sa queue très courte, rudimentaire, comprend deux espèces qui sont les plus grandes et les plus fortes du genre : le Mandrille Choras (*Cynocephalus maimon*), atteint la taille des plus grands Chiens, et par conséquent égale presque le Chimpanzé, mais avec des proportions très différentes. La face est allongée et les joues, de chaque côté du nez, sont marquées de quatre ou cinq sillons, colorés en bleu chez le mâle adulte : l'extrémité du nez est d'un rouge vif. Les callosités des fesses sont bleues. Le pelage est d'un brun olivâtre plus clair dessous, avec une petite barbe jaunâtre au menton. Les membres sont trapus, fortement musclés, très robustes. La femelle est plus petite et plus faible : son museau n'atteint pas le développement qu'il présente chez le mâle, et ne se revêt jamais de couleurs aussi vives ; par contre ses parties génitales, comme celles du mâle, se gonflent et deviennent d'un rouge vif au moment du rut. Les jeunes, des deux sexes, ressemblent aux femelles : ils ont le museau moins saillant avec les joues noires, faiblement teintées de bleu, et diffèrent assez du mâle adulte pour que Buffon en ait fait une espèce à part. Le Mandrille habite l'Afrique occidentale, notamment l'intérieur du Gabon. Ses mœurs à l'état de liberté sont peu connues. Les individus pris jeunes que l'on amène en Europe, supportent bien la captivité et se montrent assez dociles pendant les premières années. Mais dès qu'ils revêtent les caractères de l'adulte, ils deviennent brutaux et intraitables et se font remarquer dans les ménageries par leurs mœurs libidineuses. Leur gardien doit toujours se méfier d'eux, car leurs canines produisent des blessures profondes et souvent mortelles. — Le Mandrille leucophe ou *Drill* (*Cyn. leucophæus*), a la taille, et à peu de choses



Tête de Drill.

près, les proportions du précédent, mais en diffère par sa face dépourvue de sillons et noire avec le bord de la mâ-

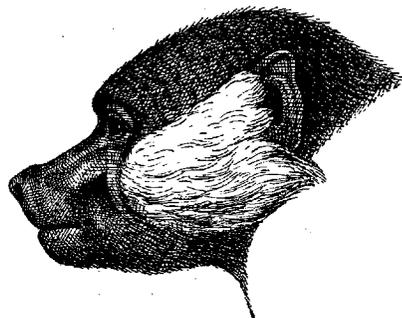
choire inférieure rouge chez le mâle adulte. Cette face noire et ses proportions robustes lui donnent une certaine ressemblance avec le Gorille, surtout de face, mais le museau est aussi allongé que dans l'espèce précédente. Il habite également l'Afrique occidentale.

Le sous-genre *Chæropithecus* (Reichenbach) comprend quatre espèces de grande taille à formes trapues et robustes comme les précédentes, mais à queue de la longueur du tronc. Chez toutes, la face est noire avec les paupières couleur de chair ; les poils du derrière de la tête sont plus ou moins allongés. — Le Chacma (*Cyn. porcarius*) a



Cynocephale chacma.

le pelage d'un brun noirâtre. Il habite l'Afrique australe sans qu'on soit bien fixé sur les limites exactes de sa patrie, notamment dans la colonie du Cap. On en trouve sur la montagne de la Table, mais il est possible que ces individus descendent de Chacmas amenés de l'intérieur et rendus à la liberté comme pour les magots du rocher de Gibraltar. Les mœurs ressemblent à celles des Mandrilles, et les adultes ne sont ni moins brutaux ni moins dangereux. Les colons de l'Afrique australe les redoutent beaucoup à cause des ravages qu'ils font dans les champs cultivés. Cependant quand il sont pris jeunes on les dresse assez facilement à rendre quelques services ou simplement à remplacer les chiens de garde en avertissant de l'approche des étrangers. — Le Papion anubis (*Cyn. anubis*) parait

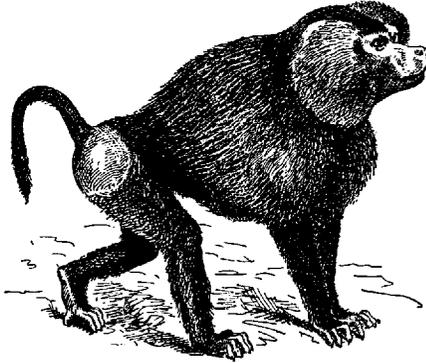


Tête de Papion (*Cynocephalus sphinx*).

remplacer l'espèce précédente, dans l'Afrique occidentale, notamment à la Côte d'Or (Accra). Le pelage est moins foncé et moins long, surtout à la tête, que celui du Chacma. Le Doguera (*Cyn. doguera*) ou *Babouin* de Ruppel, représente les précédents en Abyssinie. Sa face est plus claire, tirant sur la couleur chair. Heuglin en a rencontré des bandes nombreuses vivant sur les grands arbres qui couvrent les montagnes du Simèn, puis dans la province de Takadeh et le long du Bahr-el-Abiad. Le Papion sphinx (*Cyn. sphinx*) ou *Papion* de Buffon se distingue par son pelage beaucoup plus clair, tirant sur le roux. Il habite le Sénégal. On voit souvent cette espèce dans les ménageries

où il se montre très intelligent, assez docile, mais remuant, lascif et gourmand.

Le sous-genre *Cynocephalus* proprement dit comprend deux espèces plus petites, à formes plus grêles et à queue plus longue que les précédents. Le museau est aussi moins proéminent. La face est noire, plus pâle sur le nez et autour des yeux. La queue est un peu plus longue que dans le groupe précédent. Le Babouin de F. Cuvier (*Cyn. babouin*) a le pelage d'un fauve olivâtre, plus pâle en dessous. Il habite l'Abyssinie (Dongola, Sennaar), et de là s'étend jusqu'au Mozambique et au Zambèse. Le *Cyn. rubescens* (Temminck) en diffère par son pelage d'un roux rougeâtre. Il habite l'Afrique occidentale (côte de Guinée). — Une dernière espèce, type du sous-genre *Hamadryas* (Lesson), le Tartarin (*Cyn. hamadryas*), a la



Cynocephale hamadryas.

queue assez longue et pourvue d'un pinceau terminal. Le pelage est très long sur la tête, les épaules et les flancs du mâle formant une sorte de crinière. La face et les callosités des fesses sont couleur de chair claire. Le mâle est d'un gris cendré, tandis que les femelles plus petites et dépourvues de crinière, sont comme les jeunes, d'un brun clair. L'espèce habite, d'après Heuglin, toute l'Abyssinie jusqu'à 8,000 pieds dans les montagnes, se tenant sur les rochers nus, même dans les forêts, mais ne grimpe pas sur les arbres. Elle s'étend de là jusqu'à la côte, à travers le pays de Somali, et se retrouve dans l'Arabie méridionale jusqu'au 20° de lat. S. Cette espèce, bien connue des anciens Egyptiens, est représenté sur leurs monuments.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Cynocephales, qui ne sont plus connus qu'en Afrique, avaient des représentants en Asie à l'époque tertiaire et quaternaire : tels sont les *Cynocephalus subhimalayanus* et *C. Falconeri* du pliocène de l'Inde. Le *C. atlanticus* (Thomas) est du pliocène d'Algérie. E. TROUËSSART.

III. ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNE. — Le cynocephale ou grand singe à tête de chien, nommé *ââni* par les Egyptiens, est toujours peint en vert sur les monuments. Il paraît avoir été consacré particulièrement à Thot dans son rôle de Dieu-Lune, Thot-Lunus, car on le rencontre tantôt coiffé du disque lunaire, tantôt tenant l'œil sacré, emblème de la pleine lune. Les cynocephales, appelés quelquefois *hati*, « les adorateurs », symbolisent aussi l'adoration du soleil levant, comme, par exemple, au chap. xvi du *Livre des morts* ou sur la base de l'obélisque de Louqsor conservée au Musée du Louvre. Le haut de la porte centrale du temple d'Ammon à Médinet-Abou est orné d'une série de ces animaux, ainsi que la corniche extérieure du grand temple dédié au Soleil à Ibsamboul. Parfois un cynocephale assis sur un trône, comme un dieu, tient dans sa main un petit ibis, l'ibis étant l'emblème du dieu Thot; et fréquemment il figure au sommet de la balance du jugement de l'âme, comme représentant de Thot qui a pour fonction d'enregistrer la sentence suprême. P. PIERRET.

BIBL. : ZOOLOGIE. — H. SCHLEGEL, *Museum des Pays-Bas, Singes*, 1876, p. 122 (V. aussi au mot SINGE).

CYNODICTIS (Paléont.). Genre de Mammifères Carnivores fossiles dont les débris sont très abondants dans les couches éocènes en Europe et particulièrement en France. Les dents sont en même nombre que chez les Chiens (V. ce mot), mais avec un caractère plus ou moins carnassier, qui rapproche les espèces tantôt des Civettes (*Viverridae*) tantôt des Martes (*Mustelidae*), que les *Cynodictis* représentaient au commencement de l'époque tertiaire, et dont la plupart avaient la taille et la démarche plantigrade. Plusieurs se rapprochent des Renards (*Vulpes*) et même des Chiens, notamment de certaines petites espèces américaines. Le type le plus anciennement connu est le *Cynodictis parisiensis* décrit par Cuvier comme une civette (*Viverra parisiensis*) et qui provient des carrières à plâtre (oligocènes) de Montmartre. Tout en laissant les *Cynodictis* à la base de l'arbre généalogique des chiens, on doit aussi considérer certaines de leurs espèces comme ayant donné naissance aux *Viverridae*, aux *Mustelidae* et même aux *Felidae*. Les *Cynodictis* paraissent avoir donné naissance aux *Viverra*, les *Viverra* aux *Mustela* par l'intermédiaire des *Plesictis*, des *Stenoplesictis*, des *Palaeoprionodon*. Les *Mustela* enfin auraient constitué, après une grande simplification de leur système dentaire, les *Felis* par l'intermédiaire des *Proailurus* et des *Pseudailurus* (Filhol). D'un autre côté les *Cynodictis* se rattachent, par *Galecyon* et les petites espèces d'*Amphicyon*, aux Renards et aux Chiens, de sorte que ce genre présente une grande importance au point de vue de la théorie transformiste en général et de l'évolution du type des Carnivores en particulier (V. CHIEN).

BIBL. : H. FILHOL, *Mémoires relatifs à quelques mammifères fossiles du Quercy* (Bull. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse, 1879-80, V, pp. 59-108). — R. LYDEKKER, *Catalogue of fossil Mammalia in Brit. Mus.*, 1885, t. I. — E. TROUËSSART, *Catalogue des Carnivores* (Bull. Soc. d'Etudes scient. d'Angers, 1885).

CYNODON. I. BOTANIQUE. — (*Cynodon* Rich.) Genre de plantes de la famille des Graminées et du groupe des Chloridées. Ce sont des herbes vivaces, rampantes, caractérisées surtout par les épillets uniflores, disposés en épis filiformes digités. L'espèce type, *C. dactylon* Rich. (*Panicum Dactylon* L.) est commune sur les coteaux incultes, au bord des chemins, dans les champs sablonneux. On l'appelle vulgairement Gros-Chiendent, Chiendent-Pied-de-Poule. Ses rhizomes, très longuement traçants, jouissent d'une certaine réputation dans la médecine populaire comme dépuratifs et émollients (V. CHIENDENT). Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE (V. CYNODICTIS).

CYNODONTIA (Paléont.). Famille de Reptiles fossiles créée par R. Owen (1861), pour des animaux de l'époque secondaire, qui se rattachent à l'ordre des THEROMORPHA (ou *Theromora* Cope, 1880) et au sous-ordre des *Theriodontia* (Owen) ou *Pelycosauria* (Cope). Cette famille correspond à celle des *Clepsydropsidae* de Cope. — Tous ces Reptiles étaient carnivores et possédaient des membres robustes, également développés en avant et en arrière. Les mieux connus sont des couches triasiques de Karoo (colonie du Cap) et permienes du Texas (Amérique du Nord). Les formes et les proportions varient beaucoup d'un genre



Crâne de Cynodonte (*Galeosaurus planciceps*).

à l'autre, la taille est souvent comparable à celle des grands Carnivores de l'époque actuelle. Le *Galeosaurus planciceps*, du gisement de Karoo, est remarquable par son crâne aplati. — Les Reptiles de cette famille ne sont connus en Europe que dans le *Rothliegendes* de Bohême

et dans le permien des monts Ourals (gouv. d'Orenbourg) (V. THÉROMORPHES ET THÉRIODONTES).

BIBL. : K.-A. ZITTEL, *Handbuch der Paläontologie*, 1^{re} part., t. III (1889), pp. 574 et suiv.

CYNODRACO (V. CYNODONTIA).

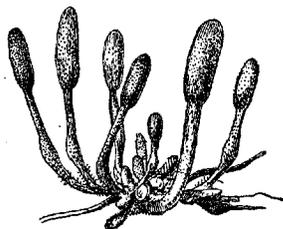
CYNOGALE (V. CIVETTE, t. XI, p. 510).

CYNOGLOSSE. I. BOTANIQUE. — (*Cynoglossum* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Borraginacées, dont on connaît une soixantaine d'espèces de toutes les régions chaudes et tempérées du globe. La plus intéressante est le *C. officinale* L., qu'on appelle vulgairement Cynoglosse, Langue de Chien, et qui croît communément en Europe, dans les lieux pierreux, sur le bord des chemins, le long des murs dans les villages. Elle se trouve également en Sibérie et aux États-Unis. C'est une herbe bisannuelle, dont la tige dressée, haute de 3 à 8 décim., rameuse au sommet, est garnie de feuilles oblongues, lancéolées, pubescentes-tomentueuses, très douces au toucher et exhaltant, quand on les froisse, une odeur désagréable, légèrement musquée. Ses fleurs, d'un rouge violacé, sont disposées en cymes unipares scorpioides. Sa racine, longue, droite, charnue, a une odeur vireuse et une saveur fade.

II. THÉRAPEUTIQUE. — La Cynoglosse ne paraît pas être douée des propriétés vireuses que divers auteurs lui ont attribuées ; Diedliln et Setchenow assurent que l'extrait alcoolique de la plante possède une action semblable à celle du curare ; Buchheim et Loos pensent avoir isolé un alcaloïde, la *cynoglossine*, doué de propriétés curarisantes ; ces faits sont douteux. Il est certain que la Cynoglosse officinale est très peu active.

CYNOMETRA (*Cynometra* L.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Cesalpiniées, du groupe des Copaiférées, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles alternes, paripennées, à fleurs petites, tétramères ou pentamères, disposées en grappes courtes, naissant à l'aisselle des feuilles ou bien sur le bois du tronc ou des branches.

CYNOMORIUM (*Cynomorium* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des *Balanophoracées* (V. ce mot). L'espèce type, *C. coccineum* L., connue sous le nom vulgaire de Champignon de Malte, est une herbe charnue



Cynomorium coccineum L.

dont la tige, garnie d'écaillés alternes imbriquées, se termine par un renflement en masse oblongue, d'un rouge écarlate, tout couvert de fleurs polygames sessiles, entremêlées de petites bractées. Cette curieuse plante croît dans la région méditerranéenne, dans les plaines salées et les

sables du voisinage immédiat de la mer, où elle vit en parasite sur les racines de plantes très diverses. Ed. LEF.

CYNOPITHÈQUE (V. MAGOT et CYNOCÉPHALE).

CYNOPTÈRE (*Cynopterus*) (V. ROUSSETTE).

CYNOPIUS (V. MANGOUSTE).

CYNORRHODON. I. BOTANIQUE. Nom pharmaceutique des fruits de l'Eglantier ou Rosier sauvage (*Rosa canina* L.). Ed. LEF.

II. PHARMACIE. — Les cynorrhodons étaient considérés par les anciens comme un remède efficace contre la morsure des chiens (κυνός, chien, et ῥόδον, rose). Les cynorrhodons sont des fruits rouges, ovales, lisses, de la grosseur d'une olive. Ils sont formés d'un calice succulent, charnu, contenant dans l'intérieur des carpelles secs ou akènes, mélangés à des poils rudes et courts. La partie charnue du calice, la seule employée en médecine, renferme les principes suivants : citrates, malates et sels minéraux, gomme, matière résineuse, rouge, sucre incristallisable (Bils). Pour préparer la pulpe de cynorrhodons, on récolte les fruits un peu avant leur maturité, on rejette

le limbe du calice, le pédoncule, ainsi que les akènes et les poils intérieurs. On ajoute un peu de vin blanc, on dispose le tout dans un lieu frais, en agitant de temps en temps. Lorsque la masse est humectée et légèrement ramollie, on la pulpe sur un tamis de crin. Cette pulpe sert d'excipient pour quelques masses pilulaires ; on l'utilise surtout pour faire la conserve de cynorrhodons, qu'on prépare avec 1 p. de pulpe et 2 p. de sucre pulvérisé, en ayant soin de chauffer quelques instants au bain-marie, pour avoir un produit homogène. Au XVI^e siècle, les cynorrhodons étaient très recherchés et utilisés dans l'art culinaire ; aujourd'hui encore, en Suisse et en Allemagne, on s'en sert pour faire une confiture agréable. Ed. BOURGOIN.

CYNOSARGE (V. ATHÈNES [Topographie]).

CYNOSAURUS (Bot.) (V. CRETELLE).

CYNOSCÉPHALES. Nom de deux collines de Thessalie, présentant l'aspect de têtes de chien ; elles sont situées près de Scotussa, dans la vallée de l'Apidanus, affluent du Pénée ; c'est là que Flaminius défit, en 197 av. J.-C., Philippe (V. ce nom), roi de Macédoine. Le résultat de cette bataille fut l'établissement de la suprématie romaine en Grèce.

CYNOSSEMA (Géogr.) ou *Tombeau du chien*. Nom d'un promontoire de la Chersonèse de Thrace et d'un promontoire de Carie en face de l'île de Syme.

CYNOSURA. Promontoire de l'Attique près de Marathon. — Promontoire occidental de Salamine, en face de l'île de Psyttalie. — Quartier de Sparte (V. ce nom).

CYNOSURE (Astron.). Ancien nom signifiant *Queue du Chien*, donné par les Grecs à la constellation de la Petite Ourse.

CYNTHIA. I. MYTHOLOGIE. — Surnom de Diane ou *Artémis* et d'*Apollon* ; il leur venait d'une colline de *Delos* (V. ce nom).

II. ZOOLOGIE. — Groupe d'Ascidiés simples, dont Savigny a fait un genre à part ; ses caractères, étudiés et précisés par Macleay, Heller, Transtedt, Lacaze-Duthiers et Delage, sont les suivants :

Corps fixé, sessile ou pourvu d'un court pédicule, rarement incrusté de grains de sable. Test coriace, rarement cartilagineux. Orifices buccal et cloacal quadrilobes, sans taches oculiformes et armés. Tunique épaisse, renfermant des faisceaux musculaires étroitement entrelacés et disposés en deux ou trois couches distinctes. Tentacules coronaux toujours ramifiés. Sac branchial pourvu, à droite et à gauche du plan médian, de plus de quatre plus méridiens (6 à 12), à réseau non interrompu. Stigmates affectant la forme de fentes allongées et disposés régulièrement. Raphé dorsal dentelé sur son bord libre ou pourvu de languettes courtes, ou bien encore transformé en une série de languettes plus longues. Tube digestif bien développé et disposé en une anse très grande, s'étendant presque jusqu'au niveau de l'orifice buccal. Cette anse est formée de deux portions à peu près verticales et parallèles dans une bonne partie de leur étendue. Foie distinct ; estomac non renflé, sans limites précises, sans côtes fortement saillantes à l'intérieur, sans gouttière stomacale, sans ligament intestino-pylorique livrant passage au conduit excréteur de la glande pylorique ; ce canal excréteur s'ouvre directement dans la paroi du tube digestif. Glandes génitales de formes variables, développées à droite et à gauche du plan médian sous forme de masses allongées, simples ou lobées, la masse du côté gauche étant située dans la concavité de l'anse intestinale. Nous ajouterons que Roule a proposé de répartir les diverses espèces du genre *Cynthia* en deux groupes : les *Eucynthia* et les *Glomerata*. Enfin, le genre *Cynthia* appartient à l'ordre des Tuniciers, que Lahille a proposé d'appeler : *Stolidobranchiata*. Les espèces les plus répandues sur les côtes de France sont :

C. papillosa (Linné) ; *C. pantex* (Savigny) ; *C. morus* (Forbes) ; *C. scutellata* (Heller) ; *C. dura* (Heller) ; *C. corallina* (Roule).

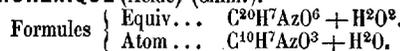
BIBL. : J.-C. SAVIGNY, *Mém. sur les animaux sans vertèbres*; Paris, 1816, 2^e part. — W.-S. MACLEAY, *Linn. Soc. Trans.*, 1823, t. XIV, p. 527. — C. HELLER, *Denkschr. der kais., Akad. d. Wissensch.*; Vienne, 1877, t. XXXIIV. — TRANSTEDT, *Die einfachen Ascidien des Golfes von Neapel, Mitth. aus Zool. stat. zu Neapel*, 1883, t. IV. — L. ROULE, *Ann. des sc. nat.*; Paris, 1885. — DE LACAZE-DUTHIERS et Y. DELAGE, *Arch. de zool. expérimentale*, 1888, t. VII, 2^e série. — LAHILLE, *Recherches sur les Tuniciers des côtes de France*; Toulouse, 1890.

CYNTHIANA (Vitic.). Il n'existe aucune différence ampélographique entre les deux cépages américains que l'on désigne sous les noms de *Cynthiana* et Norton's Virginia. Le *Cynthiana*, qui appartient au groupe des *Æstivalis*, a une importance assez grande dans les vignobles de la Virginie et des Etats du Sud des Etats-Unis d'Amérique. Il produit les quelques vins, buvables pour des Européens, que consomment les Américains. Sa culture tend même à remplacer, sur les bords du golfe du Mexique, celle du Jacquez, et à devenir exclusive avec celle de l'Herbement. Les vins du *Cynthiana* sont fortement colorés en rouge cristallin et alcooliques, ils n'ont jamais la teinte violacée des Jacquez; les Hybrides-Bouschet donnent seuls des produits à intensité colorante aussi accusée. Ce cépage a été cependant peu multiplié en France, parce que sa production est peu élevée et qu'il reprend mal de boutures. Il ne prospère, en outre, que dans les sols siliceux, caillouteux et rouges; il est inférieur, comme porte-greffe, à beaucoup d'autres vignes américaines; il est cependant très résistant au phylloxera et aux diverses maladies cryptogamiques. La grappe du *Cynthiana* est moyenne, conique, souvent ailée; les grains ont une grosseur sous-moyenne, ils sont globuleux, fortement prunieux et d'un noir violacé intense; le jus a une saveur fine et agréable. Les feuilles sont quinquelobées, gaufrées, d'un vert foncé et luisant à la face supérieure, garnies sur les nervures de la face inférieure d'un tomentum aranéen couleur rouille, que l'on observe aussi sur les rameaux, les vrilles et le pédoncule, et qui donne à la plante un aspect assez caractéristique.

P. VIALA.

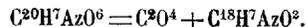
CYNTHIUS CENETENSIS, commentateur de l'*Énéide* de Virgile (V. J.-M. Dozio, *Cynthii Cenetensis in Vergil. Aen. Commentar. e cod. Ambros*; Milan, 1845).

CYNURÉNIQUE (Acide) (Chim.).

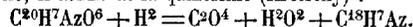


Syn. : *Acide kynurénique*.

Acide organique, azoté, appartenant à la série quinoléique, découvert par Liebig dans l'urine du chien, où il remplace en grande partie l'acide urique, dernier corps qu'on trouve dans l'urine des reptiles et en petite quantité dans celle de l'homme. L'urine de chien le laisse parfois déposer spontanément; en général, on la concentre au tiers, on acidule avec l'acide chlorhydrique et on abandonne le tout dans un lieu frais; on dissout le dépôt dans l'ammoniaque étendue, pour laisser de côté l'acide urique, s'il en existe; on décolore par le charbon, on précipite la liqueur filtrée pas l'acide acétique et on fait cristalliser le produit dans l'alcool (Schmiedeberg et Schulzen). L'acide cynurénique est une poudre blanche, soyeuse, formée de petites aiguilles brillantes, retenant une molécule d'eau, qui ne se dégage qu'à 150°. Il est extrêmement peu soluble dans l'eau pure ou acidulée, assez soluble dans les acides concentrés et dans l'alcool chaud. Il fond à 257-258°, mais en se décomposant, il dégage de l'acide carbonique et se transforme en une base nouvelle, la *cyanurine*, $\text{C}^{18}\text{H}^7\text{AzO}^2$, corps qui cristallise en prismes clinorhombiques, brillants et transparents :

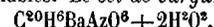


Chauffé avec la poudre de zinc, dans un courant d'hydrogène, il donne de la quinoléine (Kretschy) :



L'acide azotique ne l'attaque pas, même à chaud; il en est de même de l'acide iodhydrique au-dessous de 180°. C'est un acide monobasique fusible, rougissant le tournesol, mais qui se décompose pas le carbonate de baryum

(Liebig). Le *sel de potassium*, $\text{C}^{20}\text{H}^6\text{K}^1\text{AzO}^6 + 2\text{A}^2\text{O}^2$, est en aiguilles soyeuses, efflorescentes, très solubles. Le *sel de calcium*, $\text{C}^{20}\text{H}^6\text{Ca}^1\text{AzO}^6 + \text{H}^2\text{O}^2$, est en aiguilles fines soyeuses, peu solubles. Le *sel de baryum*,



est en aiguilles incolores, groupées en étoiles, encore moins solubles que les précédentes. Il se dissout aisément dans un excès de baryte, et le soluté, traité par un courant de gaz carbonique, donne un dépôt de carbonate et de cynurénate de baryum. Le *sel de cuivre* est un précipité jaune verdâtre, à peine soluble à chaud, retenant deux molécules d'eau. Le *sel d'argent*, $\text{C}^{20}\text{H}^6\text{Ag}^1\text{AzO}^6 + \text{H}^2\text{O}^2$, est sous forme d'un précipité blanc, insoluble dans l'eau. D'après Meissner et Shepard, l'acide cynurénique est toujours accompagné, dans l'urine des chiens, de l'acide urique, tandis que d'autres observateurs n'ont rencontré ce dernier qu'après une alimentation fortement animale (Voit et Richter).

Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BRIEGER, *Action du bromure*, *Zeits. phys. chim.*, t. IV, 89. — KRETSCHY, *Monats für Chem.*, t. II, 57. — LIEBIG, *Ann. der Ch. und Pharm.*, t. LXXXVI, 125; t. CVIII, 354; t. CXL, 143. — SCHMIEDEBERG, *Soc. ch.*, t. XVIII, 465. — RICHTER et VOIT, *Arch. Anat. Physiol.*, 1869, 381. — SEPPEN, *Inf. de l'alimentation*, dans *Wien Acad. Ber.*, t. XLIX, 249.

CYNURIE (Géogr. anc.). District du Péloponèse, le long de la côte orientale, au S. de l'Argolide et à l'E. de la Laconie; il fut longtemps disputé entre Argos et Sparte (V. LACONIE).

CYON (Nerf de). La découverte de ce petit filet nerveux a joué un rôle important dans l'étude de la physiologie générale de la circulation. En 1866, Ludwig et Cyon reconnurent que chez le lapin il existait un très petit nerf qui, partant de la surface interne du cœur, remontait vers le pneumogastrique avec lequel il se confondait pour se rendre à la moelle allongée. Accolé pendant la plus grande partie de son trajet à la carotide avec le pneumogastrique et le grand sympathique, il avait été longtemps pris pour une branche de ce dernier système. Ce nerf existe évidemment chez les autres animaux, mais il n'est pas isolé pendant une partie de son trajet et ne peut ainsi être étudié séparément. L'excitation du bout périphérique, en rapport avec le cœur, ne produit aucun effet sur la circulation, tandis que l'excitation du bord central réuni aux centres bulbaires détermine un abaissement notable de la pression intravasculaire, baisse qui ne persiste que pendant l'excitation. C'était le premier exemple d'un nerf dépresseur.

Cette diminution de pression est due à la dilatation de toutes les artérioles du corps, mais principalement des vaisseaux qui se rendent aux viscères abdominaux. Le nerf dépresseur est un nerf centripète, exerçant son action comme les nerfs sensitifs, et il serait doué d'une certaine action sur les centres nerveux. Outre la diminution de pression on observe également une diminution dans la fréquence du pouls, mais ces deux phénomènes ne sont pas liés nécessairement l'un à l'autre, car il suffit de sectionner les pneumogastriques pour ne plus observer le ralentissement du rythme cardiaque. Quel est le mécanisme intime de l'action du nerf dépresseur sur les vaisseaux périphériques? C'est là un point obscur; son action sur des centres bulbaires est certaine, mais quels sont-ils? Ces centres vaso-dilatateurs, dont l'existence même est contestée, recevraient par le nerf de Cyon une excitation émanée du cœur et agiraient activement sur les filets vaso-dilatateurs ou bien cette action serait-elle plus tôt inhibitrice en se faisant sentir sur les centres vaso-constrictors qu'elle paralyserait. Quoi qu'il en soit du mode intime du mécanisme, le résultat n'en est pas moins remarquable. Le nerf dépresseur est en quelque sorte le frein servo-moteur de la circulation. Quand sous une influence quelconque physique ou psychique, il se produit une vaso-constriction généralisée, la tension sanguine s'élève; elle agit sur les parois cardiaques et alors les terminaisons intra-cardiaques du nerf dépresseur excitées déterminent une réaction

dépressive par l'intermédiaire du bulbe. C'est par l'intermédiaire de la moelle épinière et des nerfs splanchniques que se transmet aux vaisseaux périphériques l'action dépressive du nerf de Cyon, car cette dilatation ne se produit plus après la section soit des nerfs splanchniques, soit de la moelle.

D^r P. LANGLOIS.

BIBL. : LUDWIG et CYON, *Die Reflexe eines der sensiblen nerven des Herzens*, 1866. — VULPIAN, *Leçons sur les vaso-moteurs*, 1875.

CYPARISSA (Géogr. anc.). Ville de Messénie, aux limites de l'Arcadie, habitée d'abord par les Caucones.

CYPARISSIA. Ville de *Triphylie* (V. ce mot) possédée par les Nélides à l'époque homérique. — Ville maritime de Laconie, aujourd'hui Castel Rampano.

CYPARISSUS. Ville de Phocide, sur le Parnasse, près de Delphes.

CYPARISSUS (Myth.). Jeune héros grec de Cœa, favori d'Apollon, qui mourut de douleur après avoir tué un cerf familier et fut changé en cyprès.

CYPERACÉES. I. BOTANIQUE. — (*Cyperaceæ* DC.) Famille de Végétaux Monocotylédones, dont les représentants sont des herbes ordinairement vivaces, à souche souterraine constituée tantôt par des rhizomes rameux, rapprochés en une masse compacte plus ou moins considérable (*souche fibreuse*), tantôt par un ou plusieurs rhizomes obliques ou horizontaux, souvent longuement traçants. Les tiges aériennes ou *chaumes*, tantôt triangulaires, tantôt cylindriques, sont, le plus ordinairement, pleines et dépourvues de nœuds. Elles portent des feuilles tristiques, composées d'une gaine dont les bords sont presque toujours concrescents dans toute leur longueur en un tube fermé, et d'un limbe linéaire plus ou moins canaliculé, quelquefois nul, très rarement pourvu d'une ligule. Les fleurs, hermaphrodites ou unisexuées, et dans ce dernier cas monoïques, plus rarement dioïques, sont solitaires à l'aisselle de petites bractées écailleuses, distiques ou multifariées, réunies en petits groupes dont l'ensemble constitue un *épillet*. Les épillets, rarement solitaires et terminaux, sont, le plus souvent, groupés à l'extrémité des tiges en épis, en grappes simples ou composées, en ombelles, etc., quelquefois accompagnées à leur base de bractées plus ou moins développées formant une sorte d'involucre ou de spathe. Le plus ordinairement, la fleur est dépourvue de toute trace de périanthe; mais, dans certains cas, elle est accompagnée à sa base d'un nombre variable d'écailles ou de soies que la plupart des auteurs considèrent comme un périanthe rudimentaire. L'androcée se compose de trois, plus rarement de deux étamines hypogynes, à filets filiformes, à anthères basifixes et introrses, déhiscentes par des fentes longitudinales. L'ovaire, uniloculaire et uniovulé, devient à la maturité un achaine à péricarpe membraneux ou crustacé, contenant une seule graine, dont l'embryon très petit, lenticulaire ou turbiné, est pourvu d'un albumen amylicé abondant.

Voisines des Graminées, les Cypéracées s'en distinguent très nettement par leurs tiges aériennes dépourvues de nœuds, par la concrescence en tube des gaines foliacées, par les anthères basifixes et par la nature du fruit. Elles renferment un nombre considérable d'espèces (près de 2,500), qui sont répandues dans toutes les régions du globe et qui croissent de préférence dans les lieux marécageux, sur le bord des eaux, sur les plages maritimes, dans les prairies humides, plus rarement dans les terrains sablonneux arides. Ces espèces se répartissent dans soixante genres environ, dont les principaux sont: *Cyperus* L., *Carex* L., *Cladium* P. Br., *Heleocharis* R. Br., *Scirpus* L., *Schænus* L., *Eriophorum* L., *Fimbristylis* Vahl, *Elyna* Schrad., etc.

Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE. — Quelques grands *Carex*, des *Scirpus*, etc., ont pris une large part à la formation des tourbières. On en rencontre çà et là à l'état fossile dans les terrains tertiaires; Schimper désigne sous le nom de *Cyperacites* tous les restes, fragments de rhizomes, de chaumes et de feuilles de Cypéracées, dont la détermina-

tion est encore incertaine. Ce nom remplace avantageusement celui de *Cyperites* Lindl. et Hutt, qui se rapporte à des plantes carbonifères qu'on considère comme voisines des Sigillariées.

D^r L. HN.

CYPERITES (V. CYPÉRACÉES).

CYPERUS. I. BOTANIQUE. — (*Cyperus* L.) Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Cypéracées et dont les représentants sont désignés indistinctement, dans le langage vulgaire, sous le nom de *Souchets*. Ce sont des herbes, parfois de grande taille, à tiges aériennes nues, pourvues à la base de longues feuilles engainantes et terminées par l'inflorescence. Les épillets, multiflores, sont réunis en fascicules plus ou moins longuement pédonculés, disposés en tête ou en corymbe simple ou composé, et accompagnés à leur base de bractées foliacées formant une sorte d'involucre. Les fleurs sont dépourvues de périanthe et de soies hypogynes. — Abondamment répandus dans toutes les régions du globe, les *Cyperus* renferment actuellement près de sept cents espèces, qui croissent généralement dans les lieux humides et marécageux, et dont plusieurs, notamment le *C. hydra* Mich., des Indes orientales, sont très nuisibles aux prairies et aux plantes agricoles. Celles qui présentent le plus d'intérêt sont : le *C. longus* L., le *C. esculentus* L., le *C. tagetiformis* Roxb. et le *C. papyrus* L. Cette dernière, qu'on appelle vulgairement Souchet à papier, Jong du Nil, croît dans les marais en Egypte, en Sicile, en Calabre et en Abyssinie. On la cultive fréquemment en Europe comme ornementale et fait un très bel effet dans les bassins (V. H. Joret, dans le *Naturaliste*, 1891, p. 34). C'est avec sa tige que les anciens Egyptiens fabriquaient le *Papyrus* (V. ce mot). — Le *C. longus* ou Souchet long, S. odorant, est une espèce de la région méditerranéenne, qui remonte en France jusqu'aux environs de Paris. Sa souche épaisse, longuement traçante, noirâtre à l'extérieur, rougeâtre à l'intérieur, a une saveur astringente et une faible odeur de violette. Elle était préconisée jadis comme tonique, stomachique, sudorifique et emménagogue. — Appelé vulgairement Souchet comestible, S. Sultan, Amande de terre, le *C. esculentus* L. croît dans la région méditerranéenne. C'est le *Trasi* des Italiens et l'*Habel Hassis* des Arabes. Sa souche rampante se renfle çà et là en petits tubercules ovoïdes, jaunâtres au dehors, blancs en dedans, qui contiennent une quantité notable de fécule et ont une saveur douce et agréable, assez semblable à celle de la châtaigne ou de la noisette. Ces tubercules se mangent ordinairement cuits. Ils servent également à faire une sorte d'orgeat très agréable. — Quant au *C. tagetiformis* Roxb., c'est une espèce chinoise, dont les tiges sont très employées à Canton pour la fabrication des paillassons (V. H.-E. Hance, *Journ. Bot.*, avr. 1877, p. 99). Ed. LEF.

II. HORTICULTURE (V. SOUCHET).

CYPHELLE (Bot.). Genre de Champignons de la famille des Téléphorés, tirant sa dénomination de *κρηλλα*, creux des oreilles, à cupule membraneuse, blanche, campanulée, recouverte de poils très fins, attachée aux supports par un petit stipe. L'hyménium est lisse ou un peu ridé, infère. Habitat : Bois mort (trones cariés de l'if), mousses, tiges herbacées, feuilles pourries.

H. FOURNIER.

CYPHON (V. ELATER et TAUPIN).

CYPHOSOMA (V. DIADEMA).

CYPHUS (Malac.). Genre de Mollusques Lamellibranches, de l'ordre des Pholadacés, créé par Guittard en 1770, pour un Mollusque offrant les caractères suivants : une coquille subglobuluse, baillante de chaque côté; les valves étant seulement appuyées l'une contre l'autre et non réunies par une charnière; chaque valve porte à l'intérieur des cuillères allongés et aplatis. La coquille est enfermée dans un tube épais, testacé, cylindrique et dont le diamètre extérieur surpasse de beaucoup celui de l'extrémité postérieure. Ce tube, droit ou courbé, divisé intérieurement par des cloisons intérieures transversales, peut atteindre une très grande longueur. Un exemplaire de la collection du Mu-

sèum de Paris, brisé par le bombardement prussien, mesurait 2 m. de longueur. L'extrémité antérieure, laquelle contient la coquille, est fermée et convexe extérieurement; la postérieure est divisée en deux tubes donnant passage aux siphons de l'animal. Le genre *Cyphus* a pour synonymes *Furcella* (Lamarck, 1804); *Septaria* (Lamarck, 1818), en français, cloisonnaire. Les *Cloisonnaires* habitent l'océan Indien et la Méditerranée. J. MABILLE.

CYPRÆA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches-Pectinibranches, établi par Linné en 1758 pour une coquille enroulée, ovale ou ovale-oblongue, convexe en dessus, très brillante; ouverture longitudinale, étroite, terminée à ses deux extrémités par un court canal; bord externe roulé en dedans, crénelé, les crénelures ayant souvent l'apparence de dents; bord columellaire épaissi, denté ou crénelé. Type: *Cypræa exanthema* Lamarck. Les Cyprées habitent toutes les mers, mais particulièrement les régions chaudes, elles vivent dans la Méditerranée, la mer Rouge, sur les côtes de l'Afrique, de l'Asie, dans l'Océanie, etc. J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Cypræidæ* ou *Porcelaines* fossiles sont moins nombreuses et de moins grande taille que celles des mers actuelles; ce type n'est guère connu avant le crétacé moyen; il est plus abondant dans le tertiaire et atteint son plus grand développement à l'époque actuelle. Le genre *Cypræa* est représenté dans le crétacé et le tertiaire. On indique même une espèce de jurassique supérieur de Sicile (*C. titonica* Stefani): ce serait le représentant le plus ancien de cette famille. Les sous-genres *Trivia*, *Epona*, *Eratopsis*, encore vivants, datent du miocène (*Trivia affinis* Desh., du miocène de Touraine). Le genre *Ovula* est représenté dans l'éocène (*O. tuberculosa* Desh.). *Eratō* date du crétacé. E. TRT.

CYPRÆUS (Paulus COPPERSMIT ou), savant et diplomate danois, né à Slesvig le 16 avr. 1536, mort le 2 juin 1609. Conseiller du duc Adolphe de Gottorp, puis de ses trois fils, et directeur du gymnase de Slesvig, où il enseigna le droit. Comme il savait plus de dix langues anciennes et modernes, il fut chargé de nombreuses missions en Espagne (1583), en Danemark, en Hollande, en Allemagne. Il écrivit une description du Danevirke et des fouilles faites en Slesvig en 1534 et 1588; *Acta legationis Hispanicæ* (dans *Beyträge* de Noodt; Hambourg, 1744, t. I); *Commentarius in jus Slesvicense recentius*, publié par P.-K. Ancher, dans sa *Dansk Lovhistorie* (Copenhague, 1776, t. II, in-4), et commença les *Annales episcoporum Slesvicensium* (Cologne, 1634, in-8), achevées et publiées par son fils Johan-Adolph Cypræus (né en 1592) qui, après avoir été pasteur à Slesvig, se convertit au catholicisme à Cologne (1633). B-S.

CYPRE (V. CHYPRE).

CYPRILLA (Paléont.) (V. CYPRIDINA).

CYPRES. I. BOTANIQUE. — (*Cupressus* Tourn.) Genre de Conifères, qui a donné son nom au groupe des *Cupressinées* (V. ce mot). Ses représentants sont de grands arbres toujours verts, à feuilles squamiformes, étroitement imbriquées, couvrant entièrement les rameaux. Leurs fleurs sont monoïques, les femelles dressées et nombreuses dans l'aisselle d'une des écailles de l'inflorescence, et les cônes, subsphériques-anguleux, sont formés d'écailles épaisses, d'abord charnues et rapprochées, puis disjointes et sèches. — On connaît quatorze espèces de Cyprès, qui habitent la région méditerranéenne, l'Inde boréale et l'Asie centrale. La plus répandue est le *Cupressus sempervirens* L. ou Cyprès commun, arbre d'un vert sombre, fréquemment planté dans les jardins et les parcs, mais plus généralement dans les cimetières. Son bois, très dur, d'un grain serré, est très estimé des ébénistes. Ses cônes sont cueillis avant leur maturité et usités comme astringents sous le nom de Noix de Cyprès. On cultive également en Europe le *Cupressus thuyoides* L., ou Cèdre blanc, originaire de l'Amérique du Nord; son bois est très employé aux États-Unis pour les ouvrages de boissellerie nécessaires aux usages domestiques.

— Le Cyprès chauve ou de la Louisiane (*Cupressus disticha* L.) appartient au genre *Taxodium* (V. ce mot). Le Petit Cyprès est une Composée du genre *Santolina* (V. SANTOLINE). Ed. LER.

II. PALÉONTOLOGIE. — On a décrit des *Cupressites* Ad. Brngt, dont deux espèces appartiennent certainement à de vrais *Cupressus*, ce sont le *Cupressites Linkianus* Gœpp., dont on a trouvé le chaton mâle isolé dans le succin et le *C. Brongniartii* Gœpp., représenté dans les lignites de Wetterau par des rameaux, des fleurs et des fruits; les autres espèces ne sont pas suffisamment déterminées; on peut en dire autant des *Cupressinites* Bowerb. de l'argile de Londres et des *Cupressoxylon* des formations tertiaires. Dr L. Hn.

III. ARCHÉOLOGIE. — Le cyprès dans l'antiquité était considéré comme un symbole funéraire. C'était un arbre consacré au dieu des morts, Hadès ou Pluton. Il est souvent mentionné par les poètes dans les descriptions qu'ils nous donnent des enfers et figure sur quelques monuments funéraires. L'usage était de planter des branches de cyprès devant les maisons mortuaires jusqu'au jour des funérailles. Certaines peintures étrusques représentant les fêtes célébrées en l'honneur d'un défunt donnent à penser qu'on plantait aussi des cyprès dans l'arène où se livraient les jeux funéraires ainsi que près du tombeau où les parents du mort se réunissaient en un banquet. J. M.

CYPRIAN (Ernest-Salomon), né à Ostheim (Franconie) en 1673, mort à Gotha en 1743. Il fut un représentant décidé de l'orthodoxie luthérienne. D'abord professeur de philosophie à Helmstedt, puis, en 1700, directeur du gymnase de Cobourg, il devint en 1713 membre et plus tard président du consistoire supérieur de Gotha. Il combattit les tentatives d'union entre les Eglises luthérienne et réformée, que poursuivaient plusieurs princes allemands, et écrivit contre le catholicisme: *Ueberzeugende Belcerung vom Ursprung und Wachsthum der Pabstthums* (1719). Son *Historia der Augsburgischen Confession* (1730) n'a pas perdu sa valeur et est encore consultée avec fruit.

BIBL.: FISCHER, *Leben E.-S. Cyprian*, 1749. — SCHULZE, *Leben Herzog Friedrich II von Gotha*, 1851.

CYPRIANUS, jurisconsulte du XII^e siècle, né à Florence. Il a professé à Bologne vers la fin du XII^e siècle. Cyprianus a composé de nombreuses gloses sur toutes les parties du corps de droit, notamment sur le *volumen*, qui avait été peu étudié par les glossateurs. Il a également fait des authentiques pour les trois derniers livres du Code, où d'ailleurs il en existe très peu.

BIBL.: DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. par Ch. Guenoux; Paris, 1839, t. IV, p. 73.

CYPRICARDIA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Vénéracés, établi en 1819 par Lamarck, pour une coquille plus ou moins régulière, oblongue, équivalve, très inéquivalente, solide; côté antérieur très court, le postérieur allongé, anguleux ou caréné; surface des valves striée concentriquement. Animaux marins vivant dans le sable, dans la vase, perforant même les pierres et les madrépores. Les Cypricardes habitent l'Océan Indien, les côtes de l'Australie, la mer Rouge. Le type est le *Cypricardia rostrata* Lamarck. J. MABILLE.

CYPRIDÆ FOSSILES (V. CYPRIS).

CYPRIDELLA (V. CYPRIDINA).

CYPRIDINA. I. ZOOLOGIE. — Genre établi par Baird en 1850, type d'une famille de Crustacés-Ostracodes; il a été subdivisé en plusieurs autres genres (*Philomedes*, *Cylindroleberis*, *Bradycinetus*, etc.). La famille des Cypridinides est caractérisée par la profonde échancrure du bord antérieur de la carapace, destinée à laisser passer les secondes antennes, très développées chez ces animaux et qui jouent le principal rôle dans la natation. R. MONTEZ.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Cypridinidæ* fossiles sont très nombreuses dans le calcaire carbonifère; on en trouve également dans le crétacé et le tertiaire. *Cyprinida* est connu dans le carbonifère (*C. primævum*) et le crétacé. Le genre éteint *Cypridella*, dont les deux extrémités sont

en forme de bec, est du carbonifère d'Angleterre et de Belgique. *Cypridellina* et *Cypridella* portent des tubercules arrondis sur les flancs. *Sulcuna*, *Cyprella* sont également du carbonifère des Îles-Britanniques; *Bradycinetus* date de la même époque; *Rhombina* et *Entomonchus* sont éteints.

E. TRT.

CYPRIEN (Saint) (*Thascius Cæcilius Cyprianus*), évêque de Carthage, né à Carthage en 210, décapité à Carthage le 14 sept. 258. Il fut un des hommes les plus considérables de l'Eglise au III^e siècle, non par la part qu'il a eue dans l'élaboration des dogmes, mais par sa conduite comme évêque et par le rôle qu'il a joué dans les questions de hiérarchie et de discipline. Sur le terrain des dogmes, son importance se réduit à deux points. Il est le premier Père de l'Eglise qui ait admis l'utilité de baptiser les enfants dès leur naissance, non pas qu'il crût à leur participation au péché d'Adam (l'Eglise n'en était pas encore là), mais pour ne pas les priver même un seul jour des dons spirituels attachés au baptême. Il est le premier aussi qui ait fait valoir, en faveur du dogme de la Trinité, le célèbre verset de saint Jean (*1^{re} Epître*, v, 7) qui manque à tant de manuscrits, que n'a cité aucun écrivain ecclésiastique antérieur, et qu'aucun autre ne citera pendant plus de deux cents ans encore, malgré toutes les occasions qu'ils ont eues de le faire, ce qui autorise à penser qu'il n'avait été introduit dans l'Épître que peu de temps avant l'époque où Cyprien a écrit, et sur bien peu de manuscrits seulement.

Arrivons maintenant à l'homme et à l'évêque. Cyprien était né vers 210, dans la province d'Afrique, d'une famille payenne et riche comme celle de Tertullien, qu'il devait plus tard proclamer son maître, quoique son esprit fût aussi calme et pondéré que celui de Tertullien était emporté et fougueux. Fin lettré et avocat distingué, il était devenu par ses talents, autant que par sa fortune, un des hommes les plus considérables de Carthage, quand vers l'âge de trente-cinq ans il se convertit au christianisme, sous l'influence de son ami, l'évêque Cæcilius, son parent peut-être, qui devait en mourant lui confier la tutelle de sa femme et de ses enfants. En 245, Cæcilius lui conféra du même coup le baptême et la prêtrise, trop heureux d'attacher à son église un homme de cette importance. Cyprien dès lors se sépara de sa femme, partagea tous ses revenus avec les pauvres et ne vécut plus que pour la charité et pour l'enseignement de la foi. Aussi, quand Cæcilius mourut trois ans après, les fidèles et le clergé de Carthage élurent presque à l'unanimité Cyprien pour son successeur. Le choix était heureux, et l'épiscopat du nouvel évêque devait marquer dans l'histoire de l'Eglise. Un an plus tard éclata la persécution de Dèce, après une tranquillité de quarante années pendant lesquelles le nombre des fidèles s'était singulièrement augmenté, sans que la qualité des recrues malheureusement répondit toujours à leur quantité. Aussi à l'heure du péril les défaillances furent-elles nombreuses. Les apostasies publiques abondèrent, et maint fidèle, maint évêque même, dit-on, paya en secret la police pour n'être pas dénoncé par elle. Puis, quand au bout d'un an la persécution eut cessé, tous ces *faillis*, comme on les appelait, revinrent frapper à la porte de l'Eglise pour y être admis à nouveau; et Cyprien, qui s'était tenu à l'écart pendant la tourmente pour ne pas risquer de laisser par sa mort son troupeau sans guide, se trouva en face d'une situation où son autorité d'évêque risqua de sombrer. Le plus simple bon sens lui commandait d'espacer ces réintégrations, pour ne les accorder qu'à bon escient; mais les *faillis* avaient intéressé à leur cause, par des moyens de toute sorte, les confesseurs qui avaient survécu aux tortures, et ceux-ci, fiers de leur titre de martyrs et du respect qu'ils inspiraient à tous, affichaient la prétention de donner eux-mêmes des lettres de réhabilitation à qui ils jugeraient bon de le faire, sans attendre l'autorisation de l'évêque. La situation était d'autant plus grave pour Cyprien, que ceux de ses prêtres qui avaient

été jaloux de son élévation trop rapide à l'épiscopat, prenaient parti pour les confesseurs, dont ils opposaient l'héroïsme à ce qu'ils appelaient sa trop prudente retraite, et s'empresaient d'absoudre les faillis sur la seule vue d'une lettre des martyrs. Outre son devoir de maintenir intacts contre eux les droits de l'épiscopat, qu'il jugeait nécessaires à l'unité de l'Eglise, Cyprien avait pour leur résister un motif plus sérieux peut-être encore: il ne croyait pas que qui que ce fût pût se substituer à Dieu dans un cas quelconque, et absoudre un pécheur par la seule vertu de sa parole (*Liber de lapsis*, ch. xvii, et *Lettres*, 56). A force de fermeté et de prudence tout ensemble il finit par rester le maître du terrain, et par obtenir l'assentiment général pour régler lui-même le moment des réhabilitations d'après la gravité de la faute et la sincérité prouvée du repentir. Mais après la victoire il se trouva en présence d'une difficulté autrement grave encore; et la conduite qu'il y a tenue a servi d'autorité depuis à tous les adversaires de l'ultramontanisme.

Les prétentions des évêques de Rome à la suprématie dogmatique sur les autres Eglises, en tant qu'héritiers des privilèges de Pierre, et à la juridiction sur les autres évêques, s'étaient manifestées dès le dernier tiers du second siècle. Les Eglises d'Orient y avaient résisté dès le principe, et, au sein même des Eglises latines, rejetons de celle de Rome, Tertullien, quarante ans plus tôt, avait rudement rappelé les papes à l'égalité des droits. Cyprien était trop le disciple de Tertullien pour ne pas l'imiter à l'occasion. Le pape Etienne ayant voulu imposer aux Eglises d'Espagne et d'Afrique d'autres évêques que ceux qu'elles avaient choisis, Cyprien, qui avait traité d'égal à égal avec deux de ses prédécesseurs, lui écrivit fièrement que le choix des évêques, ainsi que le jugement sur leur conduite, ne regardait que les seuls fidèles de leur Eglise et les autres évêques de la contrée, sans que celui de Rome eût rien à y voir (*Lettres* 69, 73, 75). En même temps il composait sur l'Unité de l'Eglise un traité, invoqué depuis par tous les adversaires de l'omnipotence papale, où il établissait que le Christ n'avait conféré à Pierre qu'une primauté d'honneur, point de départ de l'unité de l'Eglise entière; que tous les apôtres avaient reçu du maître des pouvoirs égaux; que tous les évêques partant étaient égaux comme héritiers de leurs sièges et de leurs droits, et qu'ainsi, dans les discussions dogmatiques entre eux, c'était l'opinion seule de la majorité qui pouvait servir de règle. Et ce que Cyprien disait, il le faisait. Les Eglises étaient alors divisées sur la question de savoir si les hérétiques convertis devaient être baptisés une seconde fois avant d'être admis dans l'Eglise. Cyprien, à l'exemple de Tertullien, pensait que oui, au nom de la tradition des Eglises d'Afrique et d'Asie; le pape Etienne prétendait que non, en invoquant la tradition de l'Eglise de Rome. Il somma Cyprien de se rétracter; celui-ci refusa, et le pape alors l'excommunia. Cyprien n'en persista pas moins dans son opinion, avec l'assentiment des plus importants évêques de l'Orient, et de ceux de la province d'Afrique (Lettre de saint Firmilien à Cyprien); et quand arriva pour lui l'heure du martyre, il n'avait rien cédé à son adversaire. Cette heure, d'ailleurs, ne se fit pas attendre. Lorsque la persécution recommença sous Valérien, en 257, il ne voulut pas s'exposer aux mêmes reproches que sous Dèce, et resta simplement à son poste. Cité une première fois devant le proconsul et condamné à l'exil, il se rapprocha bientôt de son troupeau et, arrêté une seconde fois, il paya de la tête son refus de sacrifier aux Dieux (14 sept. 258).

Aux mots FELICISSIMUS, NOVATUS, LAPSI et LIBELLATIQUE on trouvera des renseignements complémentaires sur plusieurs des faits mentionnés en cette notice; et aux mots EVÊQUE et SYNODE des indications sur la part prise par Cyprien au développement de la hiérarchie et de l'organisation de l'Eglise. — Cyprien est généralement considéré comme l'un des écrivains qui ont le plus contribué à former et à fixer ce qu'on appelle la *latinité ecclésiastique*.

Il reste de lui soixante-seize lettres et treize traités dont l'authenticité n'est pas contestée : *De Gratia Dei*, — *De Idolorum vanitate*, — *Testimoniorum adversus Judaeos libri tres*, — *De Disciplina et habitu virginum*, — *De Unitate Ecclesiae catholicae*, — *De Lapsis*, — *De Oratione dominica*, — *De Mortalitate*, — *Ad Demetrium liber*, — *De Exhortatione martyrii*, — *De Opere et eleosymis*, — *De Bono patientiae*, — *De Zelo et livore*. On lui a attribué, en outre, sept autres lettres et un traité *De Spectaculis*, dont l'authenticité est discutée. — L'édition *princeps* de ses œuvres a été imprimée à Rome en 1471 et reproduite à Venise en 1474, avec quelques améliorations. Une troisième, sans date, paraît être à peu près de la même époque. La première des éditions critiques est celle d'Erasmus (Bâle, 1520, 1530, 1544); la seconde, celle de Latino Latini (Rome, 1563). Viennent ensuite, parmi les meilleures, les éditions de John Fell, avec les commentaires de Pearson et Dodwell (Brême, 1690, in-fol.); de Baluze et Maran (Paris, 1726, in-fol.), imprimée au Louvre avec quelques altérations de texte et des notes pour complaire à la cour de Rome. Editions modernes : Besançon, 1836, in-8, à deux colonnes; Leipzig, 1838; Vienne, 1868-1871, 3 vol. in-8. — Traductions partielles : Jacques Tigeon (Paris, 1574, in-fol.); Lambert (Rouen, 1716, 2 vol. in-4), reproduite par Buchon, dans le *Panthéon littéraire (Choix des monuments primitifs de l'Eglise chrétienne)*; Paris, 1837, in-8). Traduction des œuvres complètes : Guillon (Paris, 1837, 2 vol. in-8). V. COURDAVEAUX.

BIBL.: D. MARAN, *Vie de saint Cyprien*, en tête de son édition des Œuvres; Paris, 1726, in-fol. — POOLE, *Life and times of saint Cyprian*; Londres, 1810, in-8. — FABRE, *Saint Cyprien et l'Eglise de Carthage*; Paris, 1848, in-8. — L. RUFFET, *Thascius Cyprien et les persécutions de son temps*, 1872. — Ewd.-Wh. BENSON, art. *Cyprianus*, dans le *Dictionary of Christian biography* de SMITH et WACE; Londres, 1877-1887, 4 vol. in-8.

CYPRIEN (Saint), disciple de saint Césaire d'Arles, évêque de Toulon vers 524, mort le 3 oct. 546.

BIBL.: *Acta sanct. Boll.*, t. II d'octobre 1768, p. 164. — *Hist. litt. de la France*, t. III et VIII.

CYPRIS (Chants) (V. CYCLIQUES [Chants]).

CYPRIN (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Cyprinidae*, qui a pour caractères principaux : des écailles larges, une longue nageoire dorsale dont le premier rayon est long, fort et denticulé, un museau arrondi, obtus, des dents pharyngiennes disposées 3. 1. 1. 1. 3. et quatre barbillons. Le type du genre est le *Cyprinus Carpio*, la Carpe bien connue de tous. D'après Gunther, elle serait originaire d'Orient et très probablement de Chine où elle existe à l'état sauvage dans les eaux douces; elle aurait été de là introduite en Europe et le même auteur fait remonter à l'année 1614 son arrivée en Angleterre. Quoi qu'il en soit, la Carpe est l'un de nos poissons les plus communs et les plus estimés. Sa fécondité est excessive; une Carpe de taille moyenne produirait environ 700,000 œufs; de là son excessive abondance dans les cours d'eau et certains étangs. C'est un poisson que l'on peut classer dans la catégorie des animaux domestiques. Comme ces derniers, dit Cohn, il présente de nombreuses variations; parmi les plus remarquables, nous citerons la Carpe à miroir, à peau nue et ne présentant que de larges écailles espacées, disposées irrégulièrement, et la Carpe à tête de Dauphin, dont le museau très raccourci rappelle le faciès du chien bouledogue. ROCHBR.

BIBL.: GUNTHER, *Study of Fishes*.

CYPRINA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Lamellibranches de l'ordre des Vénéracés, établi par Lamarck en 1812 pour une coquille grande, épaisse, inéquilatérale, équivalve, close, couverte d'un épiderme épais et brunâtre; charnière épaisse, composée, sur chaque valve, de trois dents cardinales inégales et divergentes et d'une dent latérale allongée, éloignée, reçue dans la fossette de la valve correspondante. J. MABILLE,

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Cyprinidae* sont connues avec certitude depuis l'époque jurassique; les formes plus anciennes sont douteuses. Les espèces fossiles sont beaucoup plus nombreuses que celles actuellement vivantes. Le genre *Cyprina*, qui n'a plus qu'une seule espèce, a été très nombreux dans les mers du Nord des deux hémisphères du jurassique au tertiaire. Les espèces éteintes présentent, dans la forme de leur charnière, des particularités sur lesquelles on a fondé plusieurs sous-genres.

CYPRINIDÆ (Ichtyol.). Famille de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes, à corps généralement couvert d'écailles. Tête nue, bords de chaque mâchoire formés par les intermaxillaires; pas de nageoire adipeuse; os pharyngiens inférieurs bien développés, falciformes et parallèles aux arcs branchiaux, munis de dents disposées en une, deux ou trois séries. La famille des *Cyprinidae* est celle qui possède le plus de formes propres aux eaux douces de l'ancien monde et du nord de l'Amérique; elles sont réparties en un grand nombre de genres; aussi Gunther a-t-il cru devoir diviser la famille en plusieurs groupes, dont plusieurs ont été déjà étudiés, et dont beaucoup d'autres le seront au fur et à mesure qu'ils se présenteront à nos investigations. ROCHBR.

BIBL.: GUNTHER, *Study of Fishes*. — Du même, *Cat. Fishes Brit. Mus.*

CYPRINODON (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Cyprinodontidae*, ayant pour caractères : l'ouverture de la bouche petite, horizontale; museau court; dents de force moyenne, sur une seule rangée; écailles assez larges; anale insérée en arrière de la dorsale dans les deux sexes; toutes les nageoires plus développées chez les mâles que chez les femelles; anale non transformée en organe copulateur. On en connaît un nombre restreint de formes; quelques-unes sont propres aux eaux saumâtres du Sahara. ROCHBR.

BIBL.: GUNTHER, *Study of Fishes*.

CYPRIPEDIUM (*Cypripedium* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Orchidacées, qui a donné son nom à la tribu des *Cypripédiées*, caractérisée par les deux étamines latérales fertiles, la centrale stérile et pétaloïde. Ce sont des herbes terrestres, remarquables par leurs fleurs à labelle très grand, gonflé en vessie et en forme de sabot. L'espèce type, *C. calceolus* L., appelée vulgairement Sabot de Vénus, Soulier de Notre-Dame, croît en Europe dans les pâturages subalpins. Un grand nombre d'espèces exotiques sont cultivées dans les serres chaudes pour la beauté de leurs fleurs. Ed. LEF.

CYPRIS ou CYPRIINE (V. VÉNUS).

CYPRIS. I. ZOOLOGIE. — C'est un genre très important d'Ostracodes qui renfermait, avant qu'on l'eût subdivisé, presque tous les Ostracodes d'eau douce; il est caractérisé par la première paire d'antennes, formée de sept articles et pourvue de nombreuses et longues soies plumbeuses; ces soies sont d'ordinaire insérées au nombre de quatre, à l'extrémité des quatrième, cinquième et sixième articles; un faisceau de trois soies se trouve au dernier segment; la seconde paire d'antennes est formée de cinq pièces et terminée par quatre forts crochets, longs et denticulés; elle porte, sur le deuxième article, un faisceau de cinq ou six soies, dont la longueur variable joue un rôle important dans la caractéristique des sous-genres; le même organe porte, au côté interne du troisième article, une sorte de baguette tronquée, biarticulée, qui correspond à l'appareil vénénifique de beaucoup d'Ostracodes marins. La deuxième paire de mâchoires, préhensile dans le mâle, consiste, dans la femelle, en un lobe court, sétifère, pourvu d'un palpe simple ou indistinctement articulé, terminé par trois longues soies; elle porte une courte lamelle branchiale munie de six soies respiratoires.

Les pattes des *Cypris* sont au nombre de deux paires; la première, robuste, formée de cinq articles, est terminée par un ongle puissant; la seconde, de rôle tout différent,

à son dernier article pourvu de trois soies d'ordinaire rapprochées de l'extrémité, dont deux divergentes; l'une de ces soies prend souvent la conformation d'un crochet. Le post-abdomen est terminé par deux longues rames, qui portent à leur extrémité deux ongles forts et légèrement courbés; les différences de détail que présentent ces organes, suivant les espèces, offrent aussi des caractères importants à la classification. Un genre d'Ostracodes, qui vit dans les eaux douces et présente beaucoup d'affinité avec les Cypris, le genre *Cypridopsis*, a pour caractère différentiel d'avoir ces rames post-abdominales rudimentaires et sétiformes. L'ancien genre *Cypris* a été démembré en plusieurs sous-genres: *Cypria*, *Cyclocypris*, *Scottia*, *Cypris*, *Erpetocypris*, *Stenocypris*, *Ilyocypris*, *Cyprinotus Candona*.

Les espèces du genre *Cypris* (*sensu lat.*) sont fort nombreuses; leur taille ne dépasse guère 2 millim.; elles abondent généralement dans toutes les eaux stagnantes, où elles nagent très rapidement entre les herbes, pour chercher leur nourriture; un certain nombre d'entre elles, chez lesquelles les soies natatrices sont réduites, vivent dans la vase ou rampent sur le fond. Chez beaucoup de *Cypris*, les mâles ne sont pas connus; ils n'ont généralement pas de caractères extérieurs qui permettent de les reconnaître, ce qui fait qu'ils peuvent facilement échapper aux recherches; mais, sous le microscope, on ne peut manquer d'être frappé par le bizarre appareil éjaculateur que présentent tous ceux qui sont connus. R. MONIEZ.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Cypridae* fossiles datent du silurien inférieur (*Bairdia*). Les formes d'eau douce se montrent pour la première fois dans le terrain houiller. Le *Palaeocypris Edwardsi* (Brongniart) des couches carbonifères de Saint-Etienne, malgré sa petite taille (un demi-millim.) est assez bien conservé pour qu'on ait pu décrire et figurer l'œil, les antennes et les pattes. *Cypris* date du miocène. *Cypridea*, genre éteint, est du purbeckien et du wealdien. *Candona* date du carbonifère. Les genres marins *Bairdia* et *Pontocypris* vivent encore. *Macrocypris* est éteint.

CYPSÉLA. Ville très ancienne d'Espagne, mentionnée par le seul Avienus comme étant déjà entièrement ruinée de son temps; d'après l'indication de cet auteur, elle aurait été un promontoire *Celabendicum*, le cap Bagur, au sud du golfe de Rosas. E. CAT.

CYPSÉLIDES (V. *CYPSÉLUS* et *CORINTHE*).

CYPSÉLIDÉS (Ornith.). Les Martinets que l'on confondait autrefois avec les Hirondelles constituent en réalité une famille naturelle, la famille des Cypsélidés, alliés aux Trochilidés ou Oiseaux-Mouches et aux *Coprimalgidés* ou *Engoulevents* (V. ces mots).

CYPSÉLUS, tyran de Corinthe, parent des Bacchiades par sa mère, était fils d'Étion. Comme l'oracle de Delphes avait prédit qu'il serait funeste à sa famille, sa mère Labda le cacha dans une armoire (*κρυψάλη*), d'où son nom. Quand il fut grand, il chassa les parents de sa mère et prit la royauté; mais il gouverna avec douceur, embellit Corinthe, et après trente-neuf ans de règne, légua le pouvoir à son fils Périandre en 658 av. J.-C. Le coffre de cèdre à l'aide duquel il avait été sauvé fut consacré à Hera, dans son temple d'Olympie, où on le rencontrait encore au 1^{er} siècle de notre ère (V. Hérod., V, 92; Pausanias, V, 17-19).

CYRANO BERGERAC (Savinien de), écrivain français, né à Paris le 6 mars 1619, mort en 1655. Fils d'Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, écuyer, et de dame Espérance Bellanger. Il fit ses humanités au collège de Beauvais, où le docte Jean Grangier, qu'il ridiculisa dans sa comédie du *Pédant joué*, lui enseigna la rhétorique. Lorsqu'il eut terminé ses classes, Cyrano mena à Paris une singulière existence, allant à un libertinage effréné les plus fortes études, suivit avec Chapellet et Molière les conférences philosophiques de Gassendi, fréquenta Campanella et Michel de Marolles, dont les entretiens exercèrent une influence considérable sur son esprit. Vers 1638, il entra dans la

compagnie des gardes, où il se fit une renommée de ferrailleur, tint campagne contre les Allemands à Mouzon (1639), fut blessé d'un coup de mousquet, figura au siège d'Arras (1640), fut encore blessé d'un coup d'épée à la gorge, et, dégoûté de la carrière militaire, quitta le service en 1644. Depuis cette date, sa vie n'est guère connue. Il eut des querelles et des duels innombrables, se brouilla tour à tour avec Molière, avec Scarron, avec Loret, avec Dassoucy, avec Montfleury; bref, se rendit insupportable à toute la gent littéraire et même pourfendit, en un accès de fureur, le singe de Brioché, aventure qui donna lieu à la relation burlesque bien connue: *Combat de Cyrano de Bergerac contre le singe de Brioché, au bout du Pont-Neuf*. Il entra, en 1653, dans la maison du duc d'Arpajon comme secrétaire intime ou gentilhomme ordinaire, tomba bientôt gravement malade et se convertit, dit-on, à ses derniers moments, grâce aux prières de sa parente, la mère Catherine de Cyrano (Marguerite de Jésus), prieure des Filles de la Croix, qui le fit enterrer dans son couvent, rue de Charonne. Cyrano de Bergerac a passé, en son temps, pour un fou et un visionnaire: le désordre de sa vie et la singularité de ses œuvres ont pu inspirer ce jugement, qui est loin d'être juste. C'est un auteur bizarre, si l'on veut, et désordonné, mais plein d'aperçus ingénieux et de pensées originales. Les plus illustres écrivains n'ont point dédaigné de le mettre à contribution. Molière lui a pris les deux meilleures scènes des *Fourberies de Scapin*, Corneille a imité son *Agrippine*, Voltaire (*Micromégas*), Swift (*Gulliver*), Fontenelle (*De la Pluralité des Mondes*), et bien d'autres ont puisé à pleines mains dans son *Voyage de la Lune* et dans son *Histoire comique des Etats du Soleil*.

Dassoucy a laissé un portrait assez méchant, mais assez exact, de Cyrano: « Bergerac n'étoit ni de la nature des Lapons, ny de celle des géans. Sa tête paroissoit presque veuve de cheveux; on les eût comptez de dix pas. Ses yeux se perdoient sous ses sourcils; son nez, large par sa tige et recourbé, représentoit celui de ces babillards jaunes et verds, qu'on apporte de l'Amérique. Ses jambes, brouillées avec sa chair, figuroient des fuseaux. Son esophage pagotoit un peu. Son estomach étoit une copie de la bedaine esopique. Il n'est pas vrai que notre auteur fut malpropre; mais il est vrai que ses souliers aimoient fort madame la boue; ils ne se quittoient presque point. »

ŒUVRES. — *La Mort d'Agrippine*, tragédie (Paris, 1654, in-4; id., 1656, 1661, 1666, in-12); *le Pédant joué*, comédie (Paris, 1654, in-4; id., 1654, 1658, 1664, 1671, 1683, in-12; Lyon, 1663, in-12; Rouen, 1678, in-12); *Œuvres diverses* (Paris, 1654, in-4), comprenant les *Lettres* et le *Pédant*; *Histoire comique ou Voyage dans la Lune* (s. l. n. d., in-12), ou *Histoire comique des Etats et Empires de la Lune* (Paris, 1656, in-12; id., 1659, 1663, in-12); *Œuvres diverses* (Paris, 1661, in-12), comprenant les *Lettres*, le *Pédant*, l'*Histoire de la Lune* (Rouen, 1676, in-12); *Nouvelles Œuvres*, comprenant l'*histoire comique des Etats et Empires du Soleil et autres pièces divertissantes* (Paris, 1662, in-12; 1676, in-12); *Nouvelles Œuvres et Œuvres diverses* (Paris, 1662-1666, 5 part. en 1 vol. in-12); *Œuvres complètes* (Lyon, 1663, 2 vol. in-12; Paris, 1676, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1699, 2 vol. in-12, etc., etc.); *Œuvres choisies* (Toulouse, 1855, in-12, avec notice par Le Blanc); *Histoire comique des Etats et Empires de la Lune et du Soleil* (Paris, 1858, in-16, avec notice de P.-L. Jacob); *Œuvres comiques, galantes et littéraires* (Paris, 1858, in-16, par le même), comprenant les *Lettres diverses*, les *Lettres satyriques*, les *Lettres amoureuses*, les *Entretiens pointus*, des *Poésies*, le *Pédant joué* et la *Mort d'Agrippine*; *Voyages fantastiques* (Paris, 1875, in-16, édit. Jouaust). On mentionne encore une *Histoire de l'Étincelle*, qui a été perdue. R. S.

BIBL. Henri LEBRET, Préface au *Voyage dans la Lune*,

1656. — MORERI, *Dictionnaire historique*. — JAL, *Dictionnaire critique*; Paris, 1872, gr. in-8, 2^e édit. — CH. NODIER, *B. Desperriers et Cyrano de Bergerac*; Paris, 1841, in-12. — X. MÉRILHOU, *Cyrano de Bergerac*; Paris, 1856, in-8. — FOURGEAUD-LAGRÈZE, *Savinien Cyrano Bergerac*; Paris, 1876, in-8.

CYRENA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Lamelibranches, de la famille des Vénéracés, établi par Lamarck en 1818, pour une coquille généralement épaisse, arrondie ou trigone, équivalve, close, épidermée; Type : *Cyrena ceylanica* Chemnitz. Mollusques des eaux douces ou saumâtres, les Cyrènes vivent dans les rivières, les étangs et les marais de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Cyrenidæ* fossiles apparaissent dans le lias pour avoir leur apogée dans le tertiaire. Le genre silurien *Cycloconcha* ne peut être rapporté qu'avec doute à cette famille. *Cyrena* proprement dit et ses sous-genres *Batissa*, *Corbicula*, etc., se trouvent dans les couches saumâtres et d'eau douce, crétacées et tertiaires d'Europe. *Corbicula menkei* du lias est une des formes les plus anciennes du groupe. *Corbicula semistriata* (Deshayes) est caractéristique des marnes à Cyrènes du bassin de Mayence. On ne compte pas moins de quarante-huit espèces de ce genre dans le calcaire grossier (éocène) du bassin de Paris. *Sphaerium* est connu depuis la même époque, et on doit rapporter à ce genre beaucoup de formes décrites comme *Cyclas* par les anciens auteurs (*C. gardanensis* Math.). *Pisidium*, genre d'eau douce, date de l'éocène (*P. lœvigatum* Desh.). E. TRT.

CYRÉNAÏQUE, CYRÈNE. I. GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE. — On donnait dans l'antiquité le nom de Cyrénaïque à une région de la côte méditerranéenne de l'Afrique dont la colonie grecque de Cyrène était la capitale. La Cyrénaïque était située à l'O. de l'Égypte, entre ce pays et le golfe de la Grande Syrte; elle comprenait essentiellement le plateau de Barca (V. ce nom), sur lequel étaient les cinq cités formant la *Pentapole*, dont le nom est souvent employé pour désigner la région entière : ces cinq cités étaient : Cyrène, Barca, Teucheira (plus tard Arsinoë), Hespérides (plus tard Bérénice) et Apollonia. Les limites de la Cyrénaïque du côté de la terre furent assez incertaines, étant formées par le désert de Libye; à l'E., vers l'Égypte, la frontière était marquée par la Grande Chersonèse (ras et Tin) ou Calabathmus major (à la frontière actuelle de l'Égypte); à l'O., elle était marquée par les autels des Philènes, à l'angle oriental de la Grande Syrte; au S.-O., la Cyrénaïque s'étendait, théoriquement, jusqu'à la Phazanie (Fezzan). La partie essentielle était la côte; elle était divisée en deux sections par le promontoire Boreum (aujourd'hui ras Teyonas, au S. de Ben-Ghazi); à l'O. de ce cap, la côte riveraine de la Grande Syrte était peu peuplée; à l'E., était la Pentapole. On rencontrait d'abord *Hespérides* (Bérénice, aujourd'hui Ben-Ghazi), sur le petit fleuve *Lathon*, le seul de la contrée, lequel naissait près des Sables d'Hercule, collines sablonneuses; non loin, était le petit lac *Triton* ou des Hespérides. Au N.-E., on trouvait ensuite *Teucheira* (Arsinoë, aujourd'hui Taukra), puis *Ptolemaïs* (aujourd'hui Tolmeita), le port de Barca, qui devint au temps des Ptolémées la capitale; Barca était à cinq lieues dans l'intérieur. Après le cap Phycus (ras Sem ou ras el Razat), le point le plus septentrional de cette côte, sur la même latitude que le cap Ténare (Matapan) était *Apollonie* (Marsa Sousa), le port de *Cyrène* qui était à quatre lieues de la mer. À l'E., sur la côte, on trouvait successivement : la ville maritime de *Naustathmus* (Marsa-al-Halal), le promontoire *Zephyrium* avec la petite île d'Aphrodite ou Laia; puis *Darnis* (Derna), *Axylis* et, près du promontoire de la Grande Chersonèse, la baie et l'île de *Platea* (aujourd'hui Bomba). Les montagnes de l'intérieur étaient appelées *Sables d'Hercule*, le long de la Grande Syrte; au S.-O. étaient les monts *Velpi*; plus à l'E., sur la frontière méridionale, le mont *Bœcolicus*. Dans le désert, on considérait l'oasis d'*Augila* comme une dépendance de la Cyrénaïque.

La florissante colonie grecque de la Cyrénaïque remontait

au VII^e siècle av. J.-C. Lorsque les relations commerciales avec l'Égypte furent généralisées, les Grecs naviguant vers le Sud furent poussés sur cette côte, située exactement au sud du Péloponèse. Ils s'y établirent à demeure sur le conseil de l'oracle de Delphes. Les premiers colons appartenaient à la race dorienne et vinrent de l'île de Théra, vers 630 av. J.-C.; cette île étant en proie à la famine et aux dissensions intestines, une partie de la population se décida à émigrer. Le chef de l'expédition, oïkiste ou fondateur religieux et politique de la cité nouvelle, était *Battus* (V. ce nom), de la race des Myniens. Le récit des origines de Cyrène a été donné par l'historien Ménécles, dont l'écrit ne nous est pas parvenu (Schol. de Pindare, Pyth. IV) et par Hérodote; la tradition locale attribuait un rôle prépondérant aux Crétois, qui, certainement, fournirent un gros contingent de colons, et faisait de Battus un petit-fils du roi crétois d'Assus. Les colons de Théra, tirés au sort dans les sept districts de l'île, vinrent sur deux pentecontères; ils étaient donc peu nombreux; effrayés de la distance, ils retournèrent chez eux, mais on leur interdit de débarquer, et Battus les ramena sur la côte de Libye. Le premier établissement fut installé dans l'île de Platea; il ne prospérerait pas; Battus se rendit à Delphes se plaindre à l'oracle qui lui avait dit de se faire éleveur de bétail, ce qui était impossible en cet endroit; il reçut l'ordre de continuer ses efforts. Il passa alors sur le continent dans le district boisé et bien arrosé d'Aziris, en face de Platea; bientôt les colons se transportèrent un peu plus loin dans l'intérieur, à six jours de marche de leur premier établissement et fondèrent Cyrène sur le plateau, à 550 m. d'alt., sur un sol calcaire arrosé par des pluies régulières et couvert d'une belle végétation, auprès d'une belle source qui fut consacrée à Apollon; son nom de Cyre fut donné à la ville, et, plus tard, la légende fit de Cyrène une nymphe thessalienne aimée d'Apollon et venue en Libye sur un char attelé de cygnes. Les indigènes *Asbystes*, qui habitaient ce pays, accueillirent bien les nouveaux venus. Il se forma une population mixte gréco-libyenne, comparable à celle des colonies grecques d'Italie et de Sicile et à celle de Carthage; l'élément grec, renforcé par une immigration considérable, resta prépondérant.

La colonie prospéra très rapidement; l'agriculture y était dans d'excellentes conditions; sur les différentes terrasses du plateau, on produisit du blé, du vin, de l'huile, on éleva du bétail; le monopole du *Silphium* (V. ce mot) fut aussi une cause de richesse très appréciée. Les ruines considérables qui jonchent encore le sol attestent la grandeur de cette civilisation disparue. Les Grecs vivaient surtout dans les villes; au voisinage étaient leurs exploitations agricoles auxquelles participaient quelques peuplades sédentaires : les *Asbystes*, près de Cyrène; les *Auschisæ*, au S. de Barca; les *Cabales*, près de Teucheira; enfin les nomades erraient librement alentour, promenant leur bétail et leurs chariots attelés de chevaux d'excellente race; les *Nasamones* faisaient des caravanes vers l'oasis d'*Augila*, commerçant avec l'Afrique centrale. Dans les cités, les Grecs étaient la population dominante; mais les mariages mixtes avaient été nombreux et, très probablement, la dynastie royale des *Battiades* était demi-africaine. Les noms de Battus et d'*Arcésilas* alternent chez ses huit rois. La colonisation complète de Cyrène et la grandeur de la ville datent de la seconde immigration qui eut lieu entre les années 574 et 554 et renforça l'élément grec; on appela des colons de toutes les parties de la Grèce sans distinction, leur promettant des lots de terre. L'antagonisme avec les Libyens s'accrut, et un roi indigène appela le roi d'Égypte *Apriès*, dont l'armée fut battue, ce qui provoqua sa ruine; les Libyens subirent la loi du plus fort. Le nouveau roi d'Égypte, *Amasis*, fut un philhellène qui épousa une femme de la race *battiade*. Mais, peu d'années après, une scission se fit entre les Grecs; les frères du roi *Arcésilas II* fondèrent Barca (vers 550) avec l'aide des Libyens, à 143 kil. de Cyrène; peu après, fut fondée *Hespérides*. L'armée d'Ar-

cétilas fut exterminée et 7,000 hoplites cyrénaëns restèrent sur le champ de bataille. A la suite de ce désastre, les Cyrénaëns furent très affaiblis et la famille des Battiades impuissante à les gouverner. Alors eut lieu sous le règne de Battus III une révolution intérieure qu'on peut placer vers l'an 543 av. J.-C. Sur le conseil de l'oracle de Delphes, les Cyrénaëns appelèrent de Mantinée un réformateur, Démonax, qui leur donna une constitution nouvelle, classa les Grecs en trois tribus (Thériens, Crétois et Péloponésiens, insulaires de la mer Egée), forma un sénat, un conseil d'éphores, organisa la colonie sur le modèle des Etats doriens. La dynastie royale subsista sans autorité réelle. La veuve (Phérétyme) et le fils de Battus III (Arcésilas III), voulant rétablir l'ancien régime, furent chassés; Arcésilas III, s'appuyant sur le prince libyen de Barca et de nouveaux colons recrutés à Samos, rétablit son pouvoir, puis fut tué. Peu après, le roi perse Cambyse, maître de l'Égypte, reçut la soumission de la Cyrénaïque. La mère d'Arcésilas, Phérétyme, obtint l'appui du satrape perse Aryandès, lequel s'empara de Barca après un siège de neuf mois et déporta les habitants en Bactriane. Cyrène échappa à la vengeance, mais il semble que la constitution de Démonax ait été abolie. Au siècle suivant, la race des Battiades fut définitivement déposée vers 450 av. J.-C. Arcésilas IV, son dernier représentant, gouverna en tyran (V. ce mot), s'appuyant sur des mercenaires, combattant l'oligarchie. Après sa mort, son fils Battus s'enfuit à Hespérides où il fut tué. Un nouveau ban de colons vint de Messénie, mais la plupart périrent dans les guerres civiles. L'histoire de Cyrène à cette époque nous est à peu près inconnue. Elle prospérait et partagea avec Carthage la côte nord d'Afrique, fixant la limite à l'O. de son comptoir d'Automala au point où fut élevé l'autel des *Philènes* (V. CARTHAGE, t. IX, p. 599).

En 331, les Cyrénaëns se soumièrent volontiers à Alexandre. Mais la décision pour le rappel des exilés dans les cités grecques occasionna de grands troubles. Les exilés de Cyrène appelèrent *Thimbron*, meurtrier d'*Harpale* (V. ce nom), qui s'était établi en Crète avec le trésor et les 6,000 mercenaires du satrape Thimbron, occupa Apollonie, battit les Cyrénaëns, s'allia à Barca et tenta de se créer un royaume en Cyrénaïque; trahi par son officier Masielès, il perdit Apollonie et sa flotte, mais occupa Teucheira, appela des mercenaires du Péloponèse et défit l'armée de Cyrène qu'il assiégea. Les oligarques appelèrent Ptolémée, maître de l'Égypte; celui-ci envoya une armée commandée par Ophellas; Thimbron fut vaincu et pendu, Ptolémée vint visiter sa conquête, dont Ophellas devint viceroy (322). Une insurrection des Cyrénaëns échoua en 312 et leur ville, contenue par une citadelle qu'occupait une garnison égyptienne, ne put recouvrer sa liberté. Ophellas, allié à Agathocle, entreprit avec lui une grande expédition contre Carthage et lui amena son armée par terre. L'aventurier sicilien le tua en trahison et rembarqua ses colons amenés de Cyrène, lesquels se noyèrent en mer (307). La Cyrénaïque, où Ophellas aurait pu se rendre indépendant, resta donc une dépendance de l'Égypte ptolémaïque. Cette période fut pour elle très favorable; les Ptolémées, selon leur politique, fondèrent de nouvelles cités ou du moins en favorisèrent d'autres aux dépens des anciennes: Barca fut éclipsée par son port Ptolémaïs qui devint la capitale, Cyrène fut dépassée par Apollonie, Hespérides prit le nom de Bérénice, Teucheria celui d'Arsinoé; la Pentapole fut donc formée de ces cinq cités (Cyrène, Apollonie, Ptolémaïs, Arsinoé, Bérénice). En l'an 117, la Cyrénaïque fut érigée en royaume au profit d'un bâtard de Ptolémée Physcon, du nom d'Apion. Quand il mourut en 95 ou 96, il légua son royaume aux Romains. Ceux-ci garantirent aux cités leurs libertés, occupant seulement le domaine royal et exigeant un tribut. Les querelles intestines provoquèrent l'intervention de Lucullus et décidèrent les Romains à réduire la Cyrénaïque en province; elle fut jointe à la Crète (67). Sous Auguste ce fut une province sénato-

riale à laquelle on préposa depuis lors un propréteur avec titre de proconsul, assisté d'un légat et d'un ou deux questeurs. Sous Constantin, la Cyrénaïque devint une province distincte appelée Libye supérieure et confiée à un président. — Le développement pris par la Cyrénaïque est attesté par sa numismatique, par les ruines dont le sol est encore encombré, par les grands hommes qui y naquirent: le philosophe Aristippe, Callimaque, Eratosthènes et plus tard Synesius. Le grand événement de son histoire au temps de l'empire romain fut l'insurrection des Juifs (sous Trajan); ils massacrèrent 220,000 Romains et Cyrénaëns, et ne furent domptés qu'à grand'peine. Lorsque l'Empire affaibli ne put plus défendre ses frontières, les gens de la Cyrénaïque devinrent les victimes des perpétuelles incursions des Libyens; les nomades du désert ruinèrent peu à peu les populations sédentaires. Synesius, évêque de Ptolémaïs au 5^e siècle, a décrit les misères du pays. En 616, le Perse Chosroës dévasta la Cyrénaïque, dont la conquête arabe acheva la ruine (647). Les villes ont disparu sauf Bérénice aujourd'hui Ben-Ghazi. Ses ruines ont été décrites, particulièrement celles de Cyrène.

II. NUMISMATIQUE. — La Cyrénaïque a une longue et riche série de monnaies d'or, d'argent et de bronze qui s'échelonnent depuis l'an 630 avant notre ère environ, jusque sous Auguste. Les types les plus ordinaires de ces monnaies sont la tête cornue de Zeus Ammon et la fameuse plante de silphium, représentée en tige, en fleurs ou en graine. Les villes qui ont frappé ces monnaies sont Cyrène, Barcé, Evespéris et Teuchira; on attribue aussi quelques rares pièces à Balagræ (Balis), à Darnis et à Héraclée. Enfin, il est des monnaies anépigraphes et dont l'atelier est indéterminé; il en est d'autres frappées au nom de la communauté (*κοινόν*) de la province, et sans nom de ville, mais émises sans doute par l'atelier de Cyrène.

Les monnaies les plus anciennes de la Cyrénaïque (630 à 530 environ) sont anépigraphes; ce sont des pièces d'électrum et d'argent de poids euboïque (drachme de 4^{es} 20) qui attestent les rapports commerciaux des Cyrénaëns avec l'Eubée, la Crète, Rhodes et une partie de l'Asie Mineure. Quelques-unes de ces monnaies même pourraient aussi bien convenir à la Lycie qu'à la Cyrénaïque. Au droit, le silphium, en fleur ou en fruit; au revers, un carré creux partagé en quatre parties, ou bien une rosace analogue à celle des monnaies de Milet. Les monnaies de la deuxième époque (530-480) commencent avec le règne d'Arcésilas III, et confirmant les données de l'histoire; elles nous révèlent une alliance avec Cyrène, Samos et Ialysos

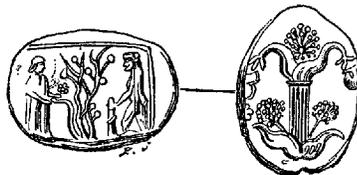


Fig. 1. — Monnaie de la Cyrénaïque.

dans l'île de Rhodes. Ce sont des pièces d'argent de poids euboïque, encore anépigraphes. Outre le silphium, paralt, comme type, la nymphe Cyrène, Héraclès, Zeus Ammon, une tête de lion, une tête d'aigle, une gazelle. Le type le plus remarquable représente Héraclès et la nymphe Cyrène dans le jardin des Hespérides (fig. 1). Les monnaies de la troisième époque sont de poids phénicien (drachme de 3^{es} 36), et la plupart portent l'inscription KYPA. Le type ordinaire est, au droit, la tête de Zeus Ammon ornée des cornes de bélier, et au revers, la tige de silphium. Avec la quatrième période (431-321) paraissent de belles monnaies d'or. Les statères ont, au droit, la légende KYPANAION avec la Victoire dans un quadriges, et au revers, Zeus Ammon debout, sacrifiant devant un thymiatéron; les héli-statères sont au type du cavalier et de la tige de silphium. Les

monnaies d'argent de cette série sont à l'effigie de Zeus Ammon de profil ou de face, ou celle de Dionysos ; les bronzes ont la tête de la nymphe Cyrène, une gazelle, un cavalier. Au revers, outre le silphium, on a la Victoire, Hermès, une roue. Sur toutes ces pièces, un nom de magistrat monétaire qui varie. Les monnaies de la cinquième période (321 à 96) comprennent celles qui ont été frappées sous l'autorité des Ptolémées d'Égypte. Ce sont des pièces d'or, d'argent et de bronze, de poids attique, ayant, outre les types précédents, la tête de Pallas des monnaies d'Alexandre le Grand, celle d'Apollon, une Victoire debout, un palmier, une lyre, un cheval au galop. En légende, on lit ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ ou ΚΥΡΑ et quelquefois ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ. En 308, Magas ayant été nommé gouverneur de la Cyrénaïque, fit frapper des monnaies avec ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, et même avec ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΑΓΑ. La tête de sa fille Bérénice figure aussi sur des monnaies de Cyrène. C'est peu après cette époque qu'on place les monnaies cyrénaïques qui ont pour toute légende ΚΟΙΝΟΝ. A partir de l'avènement de Ptolémée IV Philopator jusqu'à

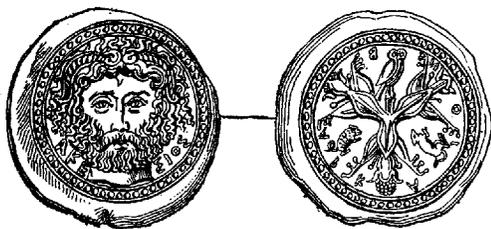


Fig. 2. — Tétradrachme de la Cyrénaïque.

la mort de Ptolémée Apion en 96, les monnaies frappées en Cyrénaïque n'ont plus aucun caractère national et elles se confondent, pour les types, avec les monnaies frappées en Égypte. La sixième période comprend les monnaies de bronze frappées en Cyrénaïque par les gouverneurs romains de cette province. Ces pièces, les unes en caractères grecs, les autres en caractères latins, portent les noms des gouverneurs : L. Lollius, A. Papius Rufus, L. Fabricius, Patellius, Scato, Palicanus et Capito. Leurs types sont, au droit, les têtes d'Ammon, d'Apollon, d'Artémis et d'Auguste, et au revers, une chaise curule, un chameau, un cerf, un bélier, un caducée, une couronne, un serpent, etc.

Toutes les monnaies dont il vient d'être parlé ont été frappées à Cyrène, la capitale de la province. Celles de Barcé sont généralement aux mêmes types, mais elles portent, en légende, ΒΑΡΚΑΙΟΝ, avec un nom variable de magistrat (fig. 2). Les monnaies d'Evespérus ont pour légende ΕΥ, ΕΥΡΕΣ, ΕΥΕΣΠΗΡΕΤΑΝ. Les drachmes très rares de Teuchira ont seulement ΤΕ, avec une tige de silphium et la tête de Zeus Ammon. Les monnaies classées par Muller aux autres villes énumérées plus haut sont d'attribution incertaine.

Ecole cyrénaïque. — L'école cyrénaïque tire son nom de la patrie d'Aristippe (V. ce nom), son fondateur. Elle paraît être issue du mélange des doctrines morales de Socrate et des sophistes. Ses principaux représentants sont : Aristippe, sa fille Arété, le fils de celle-ci, Aristippe le Jeune, Théodore l'Athée, Antipater, Hégésias, Annicéris, Bion, Evhémère, le célèbre libre penseur grec, et Aristote de Cyrène. Cette philosophie paraît avoir duré du iv^e à la fin du iii^e siècle av. J.-C. Les cyrénaïques négligent les recherches théoriques pour ne chercher dans la science que ce qui peut être utile à la pratique. Le but unique de la philosophie est le bonheur de l'homme, et ce bonheur consiste dans le bien. Or, le bien est dans le plaisir. Le plaisir est donc le but suprême de la vie. Rien n'est bon ni désirable que comme moyen d'arriver au plaisir. Selon eux, le plaisir résulte d'un mouvement harmonieux et lent ; si le mouvement se précipite, la douleur survient, le repos de l'être est un état indifférent, sans plaisir comme

sans douleur. Le but de la vie consiste donc à entretenir en elle ce mouvement doux. Il n'y a pas d'autre bien que celui-là, car que serait un bien qui ne serait pas agréable ? Il n'y a d'autre mal que la douleur, car que peut faire un mal sinon apporter du désagrément ? Et cela est si vrai que tous les êtres sentants, tous les animaux, tous les hommes recherchent le plaisir et fuient la douleur. C'est la loi universelle de l'action. Or, comment connaissons-nous ce qui nous fait plaisir et ce qui nous procure de la douleur ? Ce ne peut être que par la sensation et non par le raisonnement. La sensation seule est donc la mesure de la vérité. Les choses sont bonnes ou mauvaises selon que nous les sentons telles. C'est par là que l'école cyrénaïque arrive à rejoindre Protagoras (V. ce mot). Le plaisir étant dans la sensation ne peut être que présent. Le passé ni l'avenir ne sont sentis. Le bonheur est donc dans le présent. Le sage ne s'inquiète ni du passé ni de l'avenir, il ne songe qu'au présent. A cette considération de la volupté présente, tout doit être subordonné. Cependant les cyrénaïques ne purent s'empêcher de remarquer qu'un petit plaisir présent pouvait causer de grandes peines dans l'avenir. Ils furent donc amenés à dire que, dans ces cas, il fallait sacrifier le présent à l'avenir. Aussi l'homme intelligent s'abstiendra-t-il de toute action punie par les lois civiles ou par la réprobation publique. Ils allaient même plus loin et, constatant que l'intelligence des choses procurait un véritable plaisir, ils recommandaient la culture de l'esprit et même en quelques endroits la spéculation désintéressée pour les esprits qui y trouvaient leur agrément. L'école cyrénaïque apprenait à ses disciples à jouir de la vie et de tout ce qu'elle offre de bon. Le cyrénaïque aime la bonne chère, le luxe de l'habillement et de l'habitation, par-dessus tout la richesse qui permet de se procurer tous les plaisirs. Il veut avoir la jouissance, mais, comme il la veut sans trouble, il la possède et n'en veut point être possédé. Il use de la vie et de tous ses biens comme un hôte d'un banquet, y prenant plaisir, mais prêt aussi à en sortir sans trop de regrets. Le plaisir n'est pas là où manque la mesure, où le mouvement des sens est trop vif. Il demeurera donc élégant et délicat même au sein des orgies et, s'il se prête volontiers à tous les genres de volupté, il ne le fait pas sans garder un air de hauteur et de détachement.

G. FONSEGRIVE.

BIBL. : GÉOGRAPHIE. — DELLA CELLA, *Viaggio da Tripoli di Barberia alle Frontiere occidentali dell'Egitto*; Gènes, 1819. — BEECHY, *Expedition to explore the Northern coast of Africa from Tripoli Eastward*; Londres, 1828, 4 vol. — PACHO, *Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque*, Paris, 1827-1829; 4 vol. — BARTH, *Wanderungen durch das Punische und Kyrenaische Küstenland*; Berlin, 1849. — GOTTSCHICK, *Geschichte und Gründung des hellenischen Staats in Kyrenaika*; Leipzig, 1858. — HAIMANN, *Cyrenaica*; Rome, 1882.

NUMISMATIQUE. — L. MÜLLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I et supplément. — E. BABELON, dans la *Revue numismatique de 1885*. — Reg. STUART-POOLE, *The Ptolemies Kings of Egypt* (Catal. du British Museum). — BARCLAY V. HEAD, *Historia nummorum*. — FERD. BOMPOIS, *Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque*.

ÉCOLE CYRÉNAÏQUE. — V. surtout ZELLER, *Hist. de la philosophie des Grecs*, trad. fr., in-8, t. III, pp. 305-347. On y trouvera une indication complète des sources.

CYRÈNE. I. GÉOGRAPHIE (V. CYRÉNAÏQUE).

II. HISTOIRE (V. BATTUS).

CYRÈNE. I. MYTHOLOGIE. — Nymphe chasserresse, fille d'Hypseus. Apollon la transporta du Pélion en Libye, où elle donna son nom à la ville de Cyrène, et mit au monde Aristée (V. ce nom). — Une autre Cyrène donna à Arès un fils qui fut le Thrace Diomède, roi des Bistoniens.

II. ASTRONOMIE (V. ASTRÉROÏDE).

CYRIACUS, patriarche de Constantinople, mort en 602. Il prit comme son prédécesseur, Jean IV le Jeuneur auquel il succéda en 595, le titre de patriarche œcuménique, malgré les véhémentes et persévérantes protestations de Grégoire I^{er} de Rome. Lorsqu'en 602, Phocas s'empara du trône, Cyriacus protesta contre l'exécution de la veuve de l'empereur Maurice et de ses trois filles qui s'étaient réfu-

gées dans l'église Sainte-Sophie, tandis que Boniface III de Rome se commettait avec Phocas pour obtenir que le titre de patriarche œcuménique fût aboli et que Rome fût reconnue comme *Caput omnium ecclesiarum*. Cyriacus mourut avant que cet édit fût rendu. F.-H. K.

CYRIACQUE d'ANCÔNE, dont le nom de famille est *Pizzicollì*, antiquaire italien, né à Ancône vers 1391, mort à Crémone vers 1450. Ses occupations commerciales l'obligeant à de lointains et fréquents voyages, il en profita pour décrire les monuments antiques qu'il avait l'occasion de rencontrer. Il parcourut la Sicile, les côtes de la mer Adriatique, la Grèce et les côtes d'Asie Mineure. La relation de ses voyages qui n'a été publiée que trois siècles après sa mort, manque parfois de critique, mais elle est précieuse en ce qu'on y trouve la description de monuments qui ont disparu depuis lors. Elle est renfermée dans les ouvrages suivants : *Kyriaci Anconitani Itinerarium*, ... *locupletavit Laurentius Mehus* (Florence, 1742, in-8) ; *Inscriptiones et epigrammata græca et latina* (Rome, 1747, in-fol.) ; *Fragmenta cum notis Pompeii Compagnonii* (Pesaro, 1763, in-fol.). Tout récemment, M. J.-B. de Rossi a retrouvé dans les bibliothèques du Vatican, de Naples et de Parme des notes inédites de voyages de Cyriaque d'Ancône, notamment une description détaillée des ruines de Cyzique que Cyriaque visita en 1431 et en 1444. Cette description a permis à M. Théodore Reinach d'écrire une intéressante restitution du grand temple d'Adrien à Cyzique, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que d'informes débris (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1890). E. BABELON.

CYRILLE (Saint), évêque de Jérusalem, né vers 345, mort le 18 mars 386. Ordonné diacre en 334 et prêtre en 345, il prêcha devant les catéchumènes de l'église de la Résurrection à Jérusalem, une série de *Catéchèses* qui forment le document le plus complet et le plus important pour l'étude du culte chrétien au IV^e siècle ; elles ne sont pas moins intéressantes pour l'histoire des dogmes chrétiens. A.-A. Toutée en a préparé la meilleure édition, publiée après sa mort par P. Maran (Paris, 1720, in-fol.). Ces conférences catéchétiques, précédées d'un discours d'introduction, sont au nombre de dix-huit et sont suivies de cinq discours d'initiation aux mystères chrétiens, adressés aux néophytes. Le style, parfois un peu lourd, est généralement clair, souvent familier, toujours populaire. En 350, Cyrille fut élevé au siège épiscopal de Jérusalem. Alors commence pour lui une vie agitée dont une grande partie se passa dans l'exil. Cela tient autant à la rivalité entre le siège de Césarée et celui de Jérusalem qu'à la querelle de l'*arianisme* (V. ce mot) qui troublait alors l'Orient. Cyrille était opposé aux ariens. Après la mort de l'empereur Valens (378), il réoccupa définitivement son siège et assista, en 381, au concile œcuménique de Constantinople. Outre ces *Catéchèses*, on lui attribue une homélie et une lettre à l'empereur Constance ; mais l'authenticité de ces deux documents est douteuse. F.-H. K.

BIBL. : A.-A. TOUTÉE, *Dissertationes Cyrillianaæ*, dans l'édit. des *Œuvres de Cyrille* citée ci-dessus. — TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique* ; Paris, 1695, t. VIII. — J.-Th. PLITT, *De Cyrilli Hierosol. orationibus catæcheticis* ; Heidelberg, 1855.

CYRILLE (Saint), patriarche d'Alexandrie, né vers 376, mort en 444. Fête le 28 janv. Il succéda en 412 à son oncle Théophile comme patriarche d'Alexandrie. D'un caractère extrêmement violent, il fit fermer les églises des novatiens (V. ce mot), expulsa, en 415, les juifs d'Alexandrie et participa au meurtre d'*Hypatie* (V. ce mot). Sa lettre pascale de 429 déchaîna la querelle nestorienne. Ce qui envenima le débat, ce fut le recours de Nestorius (V. ce nom) à l'évêque de Rome, Célestin I^{er}, qu'il traitait de pair, et le rapport presque obséquieux que Cyrille adressa au même Célestin. Ce pape renia sa doctrine et celle des docteurs occidentaux contemporains, qui se rapprochaient infiniment de celle de Nestorius, et, obéissant à son antipathie politique contre le siège de Constantinople,

prit le parti de Cyrille. Le patriarche d'Alexandrie réunit donc, en 430, un synode dans sa résidence et prononça contre Nestorius douze anathèmes qu'il publia ensuite (V. Mansi, *Concilior. collect.*, t. IV, pp. 1081 et suiv.). Au troisième concile œcuménique d'Ephèse (juin 431), convoqué par l'empereur Théodose, qui était favorable au patriarche de sa capitale, Cyrille, avec une cinquantaine d'évêques qui lui étaient dévoués, se hâta de condamner et d'excommunier Nestorius, avant l'arrivée des évêques syriens, partisans de la doctrine du patriarche de Constantinople (V. pour la suite EPHÈSE [Concile d']). Arrivé à ses fins, la déposition de son rival de Constantinople, Cyrille signa, en 433, un compromis impérial, chef-d'œuvre d'amphibologie (V. Mansi, *ouv. cit.*, t. V p. 781), où les Syriens pouvaient trouver leur doctrine, mais non pas Cyrille la sienne. Plusieurs hommes convaincus de son parti, comme Isidore de Péluse et Acace de Mélitène, ne le lui pardonnèrent jamais. — Parmi les écrits de Cyrille (édités par J. Aubert en 7 vol. in-fol., à Paris, 1638 ; réimprimés dans la coll. de Migne, aux vol. LXXVI à LXXVII), il convient de citer son ouvrage apologétique contre l'empereur Julien ; il n'en reste que les dix premiers chapitres et quelques fragments des dix chapitres suivants ; il y en avait trente. La grande valeur de ce document réside dans le fait que Cyrille cite textuellement les *Discours contre les Galiléens* de Julien, dont il ne reste pas d'autres traces. Puis il faut mentionner les importantes *Epîtres* de Cyrille, au nombre de 87 ; enfin, au nombre de ses traités théologiques, ceux qui expriment le plus nettement sa doctrine, comme un dialogue sur l'*Incarnation*, un autre sur l'*Unité du Christ*, son traité polémique *Contre ceux qui ne veulent pas donner à la sainte vierge le titre de θεοτόκος*, et son livre sur la *Trinité*. La plupart des écrits de Cyrille se font remarquer par un style abondant et imagé et par l'abus de l'allégorie et de la typologie, deux caractères qui masquent souvent le manque de clarté de la pensée et un certain défaut de loyauté dans l'expression des conclusions. F.-H. KRUGER.

BIBL. : FUS. RENAUDOT, *Historia patriarch. Alex.-Jacobitarum* ; Paris, 1703, in-4. — W. CAVE, *Scriptorum eccl. hist. litteraria* ; Londres, 1668, in-fol., t. I, pp. 391 et suiv. — C. OUDIN, *Comm. de script. eccl.* ; Leipzig, 1722, in-fol., t. I, pp. 1007 et suiv. — J. KOPPALIK, *Cyrillus von Alexandrien* ; Mayence, 1881, in-8.

CYRILLE, juriconsulte grec qui vivait au commencement du règne de Justinien. Il fut le chef le plus ancien du collège de professeurs qui marquèrent à cette époque le retour à la science du droit. Il reçut dans les travaux des interprètes postérieurs les titres de *Magnus* et de *Communis orbis terrarum Magister*. Au sujet de ses travaux, nous savons par Patricius qu'il aurait écrit un *Commentarium definitionum*, ouvrage dogmatique sur diverses parties de la jurisprudence et fort remarquable pour l'époque, où il aurait traité avec méthode et précision les matières relatives aux pactes. Des passages du commentaire de Cyrille auraient été transcrits par un compilateur en dessous des lois du Digeste, et les Scholies importantes du livre XI des Basiliques qui traite des pactes et des conventions, leur auraient été empruntées. — Un juriconsulte du même nom qui vécut peu de temps après Justinien, a écrit sur le Digeste un commentaire dont le texte des Basiliques et les Scholies nous ont conservé d'importants fragments. G. R.

BIBL. : MORTREUIL, *Histoire du droit byzantin* ; Paris, 1843, t. I, pp. 258 et 301.

CYRILLE (Saint), apôtre des Slaves au IX^e siècle, né en 827 à Salonique où son père était fonctionnaire impérial, mort à Rome le 14 févr. 869. Sa famille était peut-être grecque, peut-être slave ; car, à cette époque, comme aujourd'hui, Salonique était une ville bilingue. Son véritable nom était Constantin. Il fit ses études à Constantinople ; il eut entre autres pour maître le célèbre Photius. Il se fit remarquer par une brillante discussion contre les iconoclastes ; sa science lui valut le surnom de *Philosophe*,

Il devint bibliothécaire de Sainte-Sophie et se fit prêtre. Il enseigna à Constantinople la philosophie. Sa science théologique lui fit conférer une mission religieuse chez les Khazares; il trouva dans leur pays, à Cherson, les reliques

ALPHABET CYRILLIQUE ET GLAGOLITIQUE.

Cyrillique	Valeur numérique	Glagolitique	Valeur numérique	Transcription scientifique
Ѧ	1	ⱦ	1	a
Ѣ		Ⱨ	2	b
Ѥ	2	ⱨ	3	v
Ѧ	3	Ⱪ	4	g
Ѡ	4	ⱪ	5	d
Ѣ	5	Ⱬ	6	e
Ѥ	6	ⱬ	7	z
Ѧ	7	Ɑ	8	z
Ѩ	8	Ɱ	9	
Ѡ	10	Ɐ	10	i
		Ɒ	20	
Ѧ	20	ⱱ	30	d, j
Ѡ	30	Ⱳ	40	k
Ѣ	40	ⱳ	50	l
Ѥ	50	ⱴ	60	m
Ѧ	70	Ⱶ	70	n
Ѡ	80	ⱶ	80	o
Ѣ	100	ⱷ	90	p
Ѥ	200	ⱸ	100	r
Ѧ	300	ⱹ	200	s
ѠѢ	400	ⱺ	300	t
Ѣ	500	ⱻ	400	u
Ѥ	600	ⱼ	500	f(ph)
Ѡ	800	ⱽ	600	ch
Ѣ		Ȿ	700	o
Ѥ		Ɀ	800	st
Ѧ	900	Ѧ	900	c
Ѡ	90	ѧ	1000	č
Ѣ		Ѩ		š
Ѥ		ѩ		ũ
Ѧ		Ѫ		y
Ѡ		ѫ		ï
Ѣ		Ѭ		é
Ѥ		ѭ		ju
Ѧ		Ѯ		ja
Ѡ		ѯ		je
Ѣ	900	Ѱ		e
Ѥ		ѱ		q
Ѧ		Ѳ		je
Ѡ		ѳ		ja
Ѣ	60	Ѵ		č-ks
Ѥ	700	ѵ		ψ-ps
Ѧ	9	Ѷ		θ-th
Ѡ		ѷ		v

(La transcription et le nom des lettres sont donnés d'après l'orthographe slave où le j a le son de l'i, l'u celui de l'ou, ch celui de l'h fortement aspirée, et où il n'y a pas d'e muet. L'a et l'e avec une cédille représentent les sons nasaux on et ain.)

vraies ou supposées du pape saint Clément, qu'il ramena en Moravie et plus tard à Rome. Après cette mission, qui aurait abouti à la conversion du khan des Khazares, il vé-

cut quelque temps à Constantinople comme prêtre de l'église des Saints-Apôtres. Vers 862, l'empereur Michel reçut une lettre du prince de la Grande-Moravie, Rostislav, qui lui demandait des missionnaires pour convertir son peuple et lui prêcher le christianisme en langue slave. Michel désigna Cyrille et son frère *Méthode* (V. ce nom). A cette occasion, les deux frères entreprirent de créer, pour la langue slave, un alphabet et commencèrent une traduction des écritures. Ils furent accueillis avec enthousiasme par les habitants de la Grande-Moravie, mais leur succès irrita les prêtres allemands, qui les dénoncèrent au saint-siège comme introduisant dans l'Eglise des nouveautés dangereuses, notamment l'usage d'une langue barbare, qui n'avait pas figuré sur la croix du Sauveur. Cyrille et son frère se rendirent à Rome, apportant avec eux les reliques de saint Clément. Ils se justifèrent sans peine devant le pape Adrien II, qui autorisa l'usage de la liturgie slave dans la Grande-Moravie et constitua ce pays en un diocèse dont *Méthode* fut le premier évêque. Cyrille, fatigué par ses pénibles missions, se retira dans un monastère, à Rome, où il mourut. Le pape, après des funérailles solennelles, fit déposer son corps dans l'église de Saint-Clément. *Méthode*, qui ne devait mourir que seize ans après, retourna dans la Grande-Moravie pour y continuer l'œuvre commune. Cyrille et son frère sont également honorés par les deux Eglises romaine (5 juin) et orthodoxe (6 juin).

On a longtemps considéré Cyrille comme l'inventeur de l'alphabet dit cyrillique, qui est encore aujourd'hui usité chez les peuples russe, serbe et bulgare. Cet alphabet a pour base l'alphabet grec augmenté de quelques signes nécessaires pour rendre les sons chuintants ou les demi-voyelles. Dans ces derniers temps, les recherches paléographiques paraissent avoir établi l'antériorité d'un autre alphabet slave, l'alphabet *glagolitique*, qui dériverait aussi du grec, mais des lettres minuscules, tandis que l'alphabet cyrillique dériverait des lettres majuscules. Cette question controversée a provoqué de vives polémiques (V. GLAGOLITIQUE). L'alphabet cyrillique ou gréco-slave, modifié au XVIII^e siècle, sous Pierre le Grand, est devenu l'alphabet russe actuel sous le nom de *grajdanskaïa azbouka*, alphabet civil, par opposition à l'alphabet ecclésiastique. La langue serbe y a ajouté quelques lettres nouvelles. Sans entrer dans le détail des polémiques qui se sont élevées à ce sujet, nous donnons ci-contre le tableau comparatif des deux alphabets.

L. LEGER.

BIBL.: Les éléments de la vie de saint Cyrille se trouvent dans un grand nombre de légendes qui ont, en général, une haute valeur historique. Elles sont en latin, en grec et en slavon. Elles ont été réunies dans le livre de Ginzl et dans le tome II des *Fontes rerum bohemicarum*; Prague, 1873. Les publications auxquelles les deux apôtres ont donné lieu sont fort nombreuses. Les principales ont été, dans notre siècle, DOBROWSKI, *Cyrill und Method*; Prague, 1823. — GINZEL, *Geschichte der Slawenapostel*; Leitmeritz, 1857, et Vienne, 1881. — RACKI, *Œuvre des apôtres slaves*; Zagreb, 1857. — LOUIS LEGER, *Cyrille et Méthode*; Paris, 1867. — LAVROVSKY, *Cyrille et Méthode* (en russe); Saint-Petersbourg, 1863. — BILBASOV, *Cyrille et Méthode*; Saint-Petersbourg, 1868-71. — BODIANSKY, *Cyrille et Méthode*; Moscou, 1873. — Le recueil intitulé *Methodievsky Sbornik*, publié en 1885, à Varsovie. — PYPINE, *Histoire des littératures slaves*; Paris, 1881, édit. franç. — La collection de l'*Archiv für Slavische Philologie*, et les travaux cités au mot MÉTHODE.

CYRILLE LUKARIS, patriarche de Constantinople (V. LUKARIS).

CYRILLIQUE (Alphabet) (V. CYRILLE, apôtre des slaves).

CYRRHESTES (Andronicus) (V. ANDRONICUS).

CYRTARACHNE (Zool.). Genre d'Arachnides de la famille des Epeirides, proposé par Keyserling (sous le nom de *Cystogaster*, faisant double emploi) et comprenant un grand nombre d'espèces répandues principalement dans l'Asie tropicale, la Malaisie et l'Océanie. Les *Cyrtarachne* diffèrent des *Epeira* par leur abdomen pourvu de fossettes ocelliformes et leurs pattes mutiques; ils diffèrent des *Gasteracantha* par leur céphalothorax plan et leurs

filières non tubulées. Le type est *C. bispinosa* Keyserl., d'Australie. E. SIMON.

CYRTAUCHENIUS (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Avicularides, proposé par Lucas (sous le nom de *Cyrtocephalus*, faisant double emploi), et voisin du genre *Cteniza* Latr., dont il diffère principalement par ses tarsi garnis de scopulas et ses yeux formant un groupe étroit et transverse. Le type de ce genre, *C. Walckenaeri* Lucas, se trouve en Algérie, en Espagne et en Sicile; d'autres espèces sont propres au nord de l'Afrique. Tous les *Cyrtauchenius* creusent un terrier simple, sans branchement, le plus souvent formé d'un opercule mobile comme celui des *Cteniza* (*C. Walckenaeri*), quelquefois pourvu de deux opercules dont le second intérieur, et d'une structure spéciale très ingénieuse (*C. artifex* E. Sim.); dans certains cas, le terrier lui-même est prolongé à l'extérieur en forme de longue colonne cylindrique (*C. Latastei* E. Sim.), plus rarement il est dépourvu d'opercule (*C. inops* E. Sim.). E. SIMON.

CYRTIA, CYRTINA (V. SPIRIFER).

CYRTIDA (Paléont.). Les Radiolaires du groupe des Cyrtides sont très abondants dans les couches géologiques et très remarquables par la variété et l'élégance de leurs coquilles. Ils sont généralement en forme de casque ou de tiare percés de trous (pores). Ces animaux microscopiques forment de véritables sédiments dans les dépôts des anciennes mers : le gisement miocène de la Barbade (Antilles) ne contient pas moins de deux cent soixante-deux espèces de Radiolaires, dont les quatre cinquièmes sont des Cyrtides et particulièrement des *Stichocyrtida*. Cette richesse semble indiquer que ce groupe a eu son apogée à l'époque tertiaire. Les genres les plus remarquables sont : *Petalosyris*, *Dictyomitra*, *Anthocyrtis*, *Eucyrtidium*, *Pterocodon*, *Pterocranium*, *Podocyrtis*, etc., la plupart décrits par Ehrenberg et provenant de la marne tertiaire de la Barbade. La plupart de ces genres vivent encore dans l'Atlantique. E. TRT.

CYRTIDÉS (*Cyrtida*) (Zool.). Groupe de Protozoaires-Radiolaires établi par Haeckel, pour renfermer de nombreux genres marins dont les principaux sont les genres *Carpocanium*, *Cyrtocalpis*, *Cladospyris*, *Anchocyrtis*, *Pterocodon*, *Podocyrtis*, etc. Ces Radiolaires sont caractérisés par leur squelette, formé d'un test treillage de forme très variable, souvent divisé en plusieurs parties par des étranglements transversaux, mais dans lequel on peut toujours reconnaître un axe longitudinal idéal : la coquille affecte une forme différente aux deux extrémités de cet axe : l'un des pôles est voûté en coupole et recouvert par le treillage, l'autre est ouvert, ou possède un treillage tout différent. La capsule centrale est placée dans la partie supérieure de la coquille. Les caractères extérieurs de ces animaux sont des plus curieux, leur structure interne est encore très insuffisamment connue. R. MONTEZ.

CYRTOCALPIS (Zool.). Genre de Radiolaires, de la tribu des Cyrtidés, établi par Haeckel pour des espèces à coquille entière, treillissée, de forme plus ou moins ellipsoïdale, plus longue que large, rétrécie vers la bouche, qui est dépourvue d'appendice. Ce genre est voisin des *Pylophora*. Haeckel cite deux espèces vivantes trouvées dans la mer à Messine, les *C. obliqua* et *amphora* et il rapporte au même genre le *C. cassis* (*Cornutella cassis* Ehrenberg), fossile dans la craie marneuse en Sicile.

CYRTOCARENUM (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Avicularides, proposé par Ausserer et très voisin du genre *Cteniza* Latr., dont il diffère surtout par la forme de l'aire oculaire, plus étroite en avant qu'en arrière et affectant ainsi la forme d'un trapèze. Le terrier des *Cyrtocarenum* ressemble à celui des *Cteniza*; il est profond, cylindrique et fermé d'un opercule mobile. Le type du genre est *C. lapidarius* Lucas, de Grèce. Presque toutes les espèces habitent les régions méditerranéennes orientales, où elles remplacent les *Cteniza* et les *Cyrtauchenius*; quelques autres se trouvent dans l'Afrique australe.

CYRTOCERAS (Paléont.). Genre de Mollusques Céph-

alopodes fossiles, du groupe des *Nautilus* (V. ce mot), devenu le type de la famille des *Cyrtoceratidae*, caractérisée par une coquille simplement arquée, plus ou moins allongée, à ouverture simple ou composée. Le plus connu des genres à ouverture simple est *Cyrtoceras* (Goldfuss), à coquille arquée, pointue en arrière, à cloisons concaves simples, à siphon submarginal, généralement ventral. Ce genre ne diffère d'ailleurs d'*Orthoceras* que par la courbure de la coquille et la position du siphon. La coquille est lisse ou striée, plus rarement sculptée. Le silurien de Bohême a fourni à lui seul deux cent vingt-huit espèces de ce genre. Les plus anciennes sont du cambrien de Tremadoc, en Angleterre; leur nombre diminue dans le dévonien et le carbonifère, et la dernière espèce connue est du Zechstein. Nous citerons *C. Murchisoni* et *C. corbulatum* du silurien de Bohême. Les genres voisins, *Oncoceras*, *Mælonoceras*, etc., décrits par Hyatt comme types de familles particulières, se distinguent par la forme et l'ornementation de la coquille. *Rutoceras* présente des sculptures saillantes et un bord buccal dentelé. — Le genre à ouverture en forme de fente ou composée est *Phragmoceras*, à coquille fortement arquée ou faiblement enroulée, comprimée, à dernière loge très grande, à ouverture contractée en forme de fente, de T, ou plus ou moins lobée. Les espèces sont du silurien de Bohême, d'Angleterre et de l'Amérique du Nord. Nous citerons *Phragmoceras Broderipi* (Barrande) et *Ph. Panderi* (Barr.) du silurien supérieur de Bohême (V. NAUTILE, *Paléontologie*). E. TROUSSART.

CYRTOLITES (V. BELLEROPHON).

CYRTOMETOPUS (V. CHEIRURUS).

CYRTOMÈTRE. Le cyrtomètre est un instrument permettant de faire la mensuration des voussures et des dépressions de certaines parties du corps, plus particulièrement de la poitrine. Le plus connu de ces instruments a été imaginé par le docteur Woillez. Il se compose d'une série de petites pièces de 2 centim. de longueur, réunies entre elles à peu près comme dans les mètres de poche que tout le monde connaît. Pour se servir du cyrtomètre dans le cas le plus ordinaire, il suffit de l'appliquer contre la poitrine en lui faisant suivre exactement toutes les saillies ou dépressions qu'elle présente; comme les diverses pièces de l'appareil sont à double frottement, celui-ci conserve l'incurvation des parois thoraciques lorsqu'on le retire; il est alors facile, en portant la courbe sur un papier d'en reproduire avec un crayon les principales sinuosités. Le cyrtomètre a sur le simple ruban métrique l'avantage de donner, en même temps que les dimensions d'ensemble, le tracé des saillies ou dépressions de la poitrine et surtout les changements de diamètre. De nombreuses observations ont montré que le cyrtomètre est peu utile pour le diagnostic des affections de la poitrine, des maladies très avancées du poumon pouvant ne s'accompagner d'aucune déformation sensible. L'instrument est par contre assez précieux pour l'étude de la marche de la maladie, car, comme l'a constaté Woillez, l'ampliation croissante de la poitrine annonce en général le progrès de la maladie, l'ampliation stationnaire persistante, son prolongement, sa décroissance, la résolution. A défaut de cyrtomètre on peut, dans certains cas, recourir à une simple bande de toile imprégnée de silicate de potasse; on fait deux ou trois circulaires superposés autour de la poitrine avec la bande humide; on laisse sécher, et on coupe en un point quelconque. La bande enlevée donne la courbe très exacte de la poitrine. Ce procédé facile à improviser n'a que l'inconvénient d'être un peu plus désagréable pour le malade que le cyrtomètre de Woillez. D^r ALPHANDÉRY.

CYRTOPHORA (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Epeirides, proposé par nous-même et ayant pour type l'*Epeira opuntius* L. Dufour, espèce répandue dans la région méditerranéenne et une grande partie de l'Afrique, où elle recherche, pour établir sa toile, les plantes dures et épineuses, telles que les Agaves et les Opuntias. — Les Cyrtophores diffèrent des Epeires par la disposition de leurs

yeux et la forme de leur abdomen. Ils s'en éloignent aussi beaucoup par leurs mœurs; leur toile, en effet, n'est pas orbiculaire, elle consiste en une trame de tissu serrée, maintenue horizontalement par un double réseau irrégulier. E. SIMON.

CYRSTOSTOMA (*Cyrtostomum*, orthographe vicieuse) (Zool). Genre de Protozoaires Infusoires, de la famille des Paramécides, établi par Stein pour des animaux de forme ovalaire, à bouche latérale, dont le pharynx est armé de dents; le corps est mou, élastique. Type: *C. leucas* (*Bursaria* Ehrenberg), espèce commune, tantôt de couleur verte, tantôt incolore, longue de 0^m18 qui a souvent été étudié par les naturalistes. R. MONIEZ.

CYRTULUS (Malac.) (V. CLAVELLA).

CYRUS. Ce nom perse (*Kurus*, signifiant « soleil ») est porté par trois personnages historiques, dont le second est le grand fondateur de la monarchie des Perses.

I. Le premier *Cyrus* fut le fils de Téspes, fils d'Achémenès et père de Cambyse, grand-père de Cyrus. Hérodote le mentionne comme père de Cambyse, et il dit qu'il n'était pas d'une extraction élevée. Une inscription babylonienne de Cyrus le nomme, au contraire, dans la généalogie de ce dernier, et dit qu'il était, comme son père et son fils, roi de la ville d'Ansan. Le grand Cyrus étant également qualifié par Nabonide de roi d'Ansan et de roi des Perses, il est évident qu'Ansan, une ville en Perse, peut être Pasargades, la ville sacrée des Achéménides.

II. *Cyrus le Grand*, roi des Perses, figure sous les noms grecs Κύρος, latin *Cyrus*, babylonien *Kurass* ou *Kurras*, hébreu *Koresch*. Les Persans modernes ne connaissent pas le fondateur de leur empire. La naissance de Cyrus comme celle d'autres grands hommes a été de bonne heure entourée de légendes. Différentes versions couraient sur l'origine de Cyrus. D'après Ctésias, qui puisait aux sources officielles des archives perses, son nom primitif était Agradatès, et il n'avait aucun lien de parenté avec le roi mède Astyage, ce que Hérodote aurait affirmé contrairement à la vérité; mais l'authenticité du récit d'Hérodote a reçu les plus brillantes confirmations par les textes émanant du roi lui-même qui se nomme fils de Cambyse, fils de Cyrus. Le témoignage de Ctésias, suivi par Nicolas de Damas, est donc moins concluant que celui d'Hérodote. On peut également douter de la version que Cyrus aurait changé son nom d'Agradatès contre celui de Cyrus, à cause du fleuve Cyrus au bord duquel il aurait gagné la bataille contre Astyage. D'autres nomment Agradatès le berger dont il sera question tout à l'heure. La version connue provenant d'Hérodote est que Cyrus était le fils de Cambyse et de Mandane (perse *Mandānā*, à la couleur de gris), fille d'Astyage. Le roi mède aurait vu en songe une vigne sortant du sein de Mandane et couvrant de son ombre toute l'Asie. Les Mages auraient expliqué ce songe par la naissance d'un fils de Mandane qui détrônerait son grand-père. Astyage aurait donné alors à Harpagus, l'un de ses familiers, l'ordre d'exposer le nouveau-né qui aurait été trouvé par un berger et allaité par la femme de celui-ci, nommée Spaco « chienne » (perse *Çpakā*). Grandissant comme fils du bouvier, il aurait eu de bonne heure une énergie peu commune et aurait été élu roi en jouant avec ses camarades; il aurait fait fustiger le fils d'Artembarès, noble mède, qui n'aurait pas voulu lui obéir. A l'occasion de la plainte portée devant le roi, la chose se serait découverte, et Astyage, feignant une grande satisfaction, aurait invité Harpagus avec son jeune fils pour fêter la reconnaissance de Cyrus. Le cruel monarque aurait fait massacrer et cuire l'enfant d'Harpagus qu'il aurait donné à manger au propre père, lequel aurait également dissimulé son courroux justifié. Tout ce récit est plus ou moins fabuleux et Ctésias, malgré d'autres incorrections, peut avoir raison en niant la parenté d'Astyage et de Cyrus. Faut-il donc se rappeler que les Persans modernes prétendent qu'Alexandre le Grand (*Iskender roumi*), fils de Philippe (*Filicus*), était par sa mère petit-fils de Darius III (*Dārā*). Une inscription con-

temporaine de Nabonide dit que *Cyrus, serviteur d'Astyage*, se révolta contre son souverain, et ne l'appelle pas son petit-fils. Après sa reconnaissance, Cyrus serait rentré en Perse chez son père Cambyse qu'il n'avait peut-être jamais quitté. En tout cas, dès l'année 660 ou 659 av. J.-C., Cyrus prêcha la révolte contre les Mèdes pour délivrer les Perses d'un joug qu'ils subissaient depuis le règne de Phraortes. Il convoqua les chefs des tribus de la Perse à une assemblée, et se disant d'abord satrape institué par le roi des Mèdes, il leur peignit leur mauvaise situation sous le joug de ces étrangers touraniens. Il se déclara indépendant, se fit nommer roi et, comme Arrie, il rétablit le mazdéisme, la religion de Zoroastre. Il gouverna le pays pendant sept ou huit ans jusqu'en 552, époque à laquelle Astyage marcha contre lui pour le soumettre. Une première bataille fut livrée près Pasargades (perse *Paisiyavādā*). Les Mèdes furent refoulés, les Perses marchèrent alors vers Ecbatane, en Médie, où Harpagus, chef des Mèdes, fit défection et causa ainsi la prise de la capitale et la capture d'Astyage. Le vieux roi fut traité avec mansuétude par Cyrus, qui avait ainsi mis fin à l'empire des Mèdes (552). Nous avons un long récit de Nicolas de Damas sur la bataille de Pasargades, lequel porte le caractère d'un roman. Il n'est pas bien sûr que ce combat précédat immédiatement celui d'Ecbatane, il est possible qu'il marqua la première levée de boucliers des Perses en 559. Une inscription du roi babylonien Nabonide mentionne les déprédations d'Astyage (*Istuvēgu*) en Chaldée et dit « qu'après trois ans du règne de Nabonide, le roi des Mèdes (nommé *Sab-Mandu*, horde des Mandu) fut défait par son serviteur Cyrus ». Cette donnée indiscutable prouve que, contrairement aux récits d'Hérodote, Astyage ne fut pas un roi sans énergie aucune, ce que du reste d'autres données classiques semblent déjà indiquer. D'après les récits arméniens, le roi d'Arménie, Dikran (Tigranes), se serait joint aux Perses pour renverser la puissance des Mèdes. Xénophon mentionne le même roi. Cyrus était ainsi maître de toute l'Asie comprise entre l'Indus et l'Halys, sauf la Chaldée et l'Elam qui furent bientôt soumises au joug des Perses. Mais sa puissance ne pouvait être assurée, qu'autant que le grand royaume que la race de Mermnades avait fondé en Lydie et dans toute l'Asie Mineure jusqu'au fleuve de l'Halys, ne pourrait plus menacer la domination des Perses. Très forte et surtout très riche, la dynastie lydienne avait fait sentir sa prépondérance jusqu'en Europe; elle-même se sentait menacée par le puissant empire qui venait de se fonder dans l'Iram. Crésus régnait depuis quelques années en Lydie. Déjà Cyrus avait soumis le peuple de Colchis et d'autres nations au sud du Caucase; Crésus, malgré des conseils contraires, franchit l'Halys et attaqua les Perses. Une première bataille à Pteria fut indécise, mais Crésus, après de grandes pertes, se retira dans sa capitale de Sardes où il se croyait à l'abri. Mais Cyrus, trompant l'attente du roi lydien, le suivit immédiatement, et arriva sous les murs de la capitale, après avoir livré à Thybrée une bataille victorieuse. Les secours que Crésus attendait d'Egypte, de Babylone et de Sparte ne pouvaient arriver avant que Cyrus, avec une foudroyante rapidité, n'envahît la Lydie. Les sorties de la cavalerie lydienne furent repoussées et Sardes prise d'assaut (542). Crésus fut fait prisonnier et le royaume de Lydie avait cessé d'exister. Une légende grecque prétend que Cyrus voulait brûler vif son ennemi vaincu, qui aurait été sauvé par un miracle et traité par Cyrus en véritable ami; le récit romanesque d'Hérodote ressemble beaucoup à un mythe. Après la soumission de la Lydie, ce fut le tour du reste de l'Asie Mineure. Les villes grecques offrirent leur soumission à Cyrus aux mêmes conditions « sous lesquelles elles avaient été sujettes à Crésus »; Cyrus n'accepta pas ces restrictions en leur faveur, et les réduisit tout simplement en son pouvoir. Milète seule conserva son ancienne autonomie. Les villes ioniennes de la côte organisèrent une résistance en se réunissant au Panionion; les Spartiates intervinrent auprès de Cyrus, qui était encore à Sardes,

« et menacèrent le roi perse s'il osait toucher à leurs compatriotes ». Cyrus leur répondit avec hauteur, emmena Crésus avec lui à Ecbatane et laissa tout le pays sous la garde des garnisons perses. Après son départ, les villes se soulevèrent; quelques-unes d'elles furent sévèrement châtiées. Les habitants de Phocée égorgèrent les garnisons perses et firent voile vers leurs colonies de Marseille et de Corse. La Carie et la Lycie furent soumises par Harpagus; Aranda, plus tard Xanthus et Caunus résistèrent héroïquement au général perse Harpagus et se brûlèrent dans leurs maisons avec leurs femmes et leurs enfants. Pendant qu'Harpagus réduisit ce qui restait encore indépendant de l'Asie Mineure, Cyrus se tourna en personne vers l'Est, et soumit tous les peuples de l'Iram jusqu'à l'Indus, ne laissant aucun pays indépendant. Malheureusement nous ne savons rien sur ces campagnes qui précédèrent immédiatement la destruction de l'empire chaldéen.

Babylone était alors la grande ville de l'Asie; Nabuchodonosor avait soumis tous les territoires entre l'Euphrate et la Méditerranée, et même Nabonide avait gardé des possessions jusqu'à la frontière d'Egypte. Aucune possession à l'est n'était assurée pour Cyrus aussi longtemps qu'une puissance de nationalité assyrienne pouvait la menacer. Cyrus attaqua donc Babylone, et, après avoir traversé le Gyndès (*Diyaleh*), il commença le siège de Babylone. « Les habitants de la grande ville pouvaient soutenir un siège très long; l'aréale de 500 kil. q., entouré par un mur, contenait une grande surface de terrain cultivé pouvant nourrir les habitants en temps de siège. » Aussi Cyrus n'en serait-il pas venu à bout, sans de grands travaux de canalisation qui détournèrent l'Euphrate en amont de Babylone, et en créant un lit nouveau. Les Perses purent pénétrer dans la ville par le fleuve mis presque à sec, et sans être aperçus des habitants riverains qui auraient pu les prendre comme dans un filet. Selon Hérodote, les Babyloniens furent surpris par leurs ennemis pendant qu'ils célébraient une grande fête. Une partie de la ville était prise tandis que les autres ignoraient ce fatal évènement. Selon les fragments de Berose, Nabonide s'enferma dans Borsippa qui fut également occupée, et le roi de Babylone aurait été envoyé en Carmanie. Mais un récit babylonien très curieux raconte les faits autrement. Cyrus, selon ce récit, marcha contre Babylone et livra dans le mois de Tammuz (juillet) une bataille contre la ville de Rut. Sippara fut prise sans combat et Nabonide s'enfuit de là. Le 16 du mois, Gobryas, préfet de Goutie, entra sans bataille avec l'armée de Cyrus dans Babylone où Nabonide fut pris. A la fin du mois, Esaggil (la pyramide) tomba entre les mains des vainqueurs, et le 3 Marschesoun (octobre), Cyrus lui-même entra dans la ville, en promettant à tous les habitants la paix et le pardon, ce qu'il fit immédiatement après, en réintégrant dans leurs sièges les dieux que Nabonide avait emmenés avec lui à Babylone. D'après ce même récit, le roi de Babylone serait mort le 11 du même mois, jour de l'entrée de Gobryas à Babylone. Après un deuil de sept jours, un mois plus tard, Cambyse, fils de Cyrus, arriva et présida un grand festival. Voilà les données babyloniennes très précises à l'égard des dates et très circonstanciées pour les détails. Celles-ci sont confirmées par les textes juridiques, car nous avons des documents du mois de Tisri (septembre) de Sippara et du mois de Kisleb (novembre); dans ce dernier Cyrus s'intitule déjà roi de Babylone. Ce récit authentique, émanant évidemment d'une source sûre des Perses, met à néant toutes les hypothèses au sujet de la reddition de Babylone par Belsazzar ou *Balthasar* (V. ce nom), et notamment la version donnée comme certaine par Lenormant, que Belsazzar aurait été vaincu à Babylone par Cyrus, tandis que Nabonide se serait rendu à Borsippa. Cyrus se géra comme roi de Babylone, il prit le titre de roi de Babylone et des nations, et il eut à cœur de respecter tous les sanctuaires et rites des Chaldéens, en faisant oublier aux habitants de la ville sacrée d'Accad qu'il était aryen, et qu'il avait, en Médie, rétabli le culte

de Zoroastre et le dualisme mazdéen. Un long texte en assyrien, le seul qu'on possède du grand conquérant, rend suffisamment compte de ses agissements et nous le fait connaître comme un homme de gouvernement, tolérant par nécessité politique.

Immédiatement après la prise de Babylone (538 av. J.-C.), Cyrus, mû par un mobile d'un autre ordre, rendit la liberté aux juifs emmenés en captivité par Nabuchodonosor. Le monothéisme juif se rapprochait du mazdéisme plus qu'aucune autre croyance des peuples antiques; il savait, par cette généreuse mesure, répondre à ceux de ses compatriotes qui pouvaient l'accuser de trop de condescendance envers les rites païens. L'édit par lequel il permit aux juifs de retourner à Jérusalem et de réédifier leur temple nous a été conservé par le livre d'Esdras; il porte jusque dans sa forme le cachet de son authenticité. La formule du commencement: « Ainsi dit le roi Cyrus » se retrouve dans tous les décrets de ses successeurs. Un nommé Sesbazar conduisit à Jérusalem les premiers émigrants auxquels Mithridate, le préfet de Cyrus, dut restituer les vases enlevés cinquante ans auparavant par le destructeur du premier temple. Les entraves que sous les successeurs de Cyrus les ennemis païens suscitèrent aux juifs n'avaient pu qu'augmenter la reconnaissance des Israélites envers un roi qui leur avait témoigné une bienveillance aussi complète qu'efficace. Il est probable que le même esprit de tolérance politique s'affirma envers les autres nations que Cyrus avait soumises à son joug et qui étaient toujours prêtes à réclamer et à reprendre leur indépendance. Les neuf dernières années de sa vie semblent avoir été consacrées à organiser les conquêtes qu'il avait faites, de donner surtout des institutions à la Perse et de rétablir sur des bases solides le culte d'Ormuzd et la doctrine de Zoroastre. La mansuétude que Cyrus montra lui valut, selon Hérodote, d'être regardé comme le père de son peuple, et la légende orientale l'entoura de l'aureole d'un roi sage. Cela explique comment Xénophon ait pu peindre, dans la *Cyropédie*, la vie de Cyrus comme celle du modèle de tous les monarques, et répandre autour de sa mémoire la glorieuse légende d'un conquérant philosophe. Cette contradiction fut la cause, déjà du temps d'Hérodote, de bien des récits divers sur la mort de Cyrus. Il la donne, comme la version « que lui paraît la plus digne de foi ». Il est probable que Cyrus, dans l'intérêt du repos de ses frontières du Nord, voulut mettre un terme aux incursions des barbares des steppes de l'Orient et de la mer Caspienne. Le roi put entrer peu après en campagne contre les Scythes Massagètes, peuple habitant les rives du Yaxarte. D'après la narration d'Hérodote, une reine, nommée Tomyris, régnait alors sur ce peuple nomade. Cyrus avait fait un festin, ce qui aurait déterminé les Massagètes à attaquer le camp mal défendu à dessein. Les Scythes se seraient rués sur le retranchement, auraient massacré les Perses qui y étaient restés, puis enivrés par les boissons du camp, auraient été surpris et capturés par les Perses. Parmi ces prisonniers se serait trouvé le jeune fils de Tomyris nommé Spargapises. Cyrus aurait voulu rendre à Tomyris son fils. Mais le fils se serait suicidé, et Tomyris aurait attaqué Cyrus, battu l'armée perse, et le roi aurait trouvé la mort dans ce combat. La tête de Cyrus aurait été trempée dans une outre remplie de sang, mais les Perses auraient recouvré les restes de leur roi. D'après Ctésias, Cyrus aurait été tué dans une guerre contre la tribu des Derbices. Le corps de Cyrus fut enseveli dans un superbe monument à Pasargades, où des mages étaient chargés de le garder. Cambyse avait construit ce tombeau qui fut pillé par les Macédoniens et restauré par les ordres d'Alexandre. Les détails que Strabon (XVI, 3) et Ariën (VI, 29) nous ont transmis sur ce fait nous montrent que le récit d'Hérodote n'est pas complètement historique, attendu que le corps fut trouvé en entier. Le tombeau renfermait des lits en or et des tapisseries de prix et portait l'inscription suivante, probablement en perse, en médique

et en assyrien, et qui offre le caractère des textes perses connus : « O homme ! je suis Cyrus, fils de Cambyse, qui a établi la suprématie des Perses, et qui a régné sur l'Asie. Ne me prive pas de ce monument. » On a voulu retrouver le tombeau de Cyrus dans une construction célèbre à Mourgab que les Persans modernes attribuent avec raison à une femme et qui s'appelle le trône de la mère de Salomon. Le monument de Mourgab est probablement le tombeau de Cassandane, la femme de Cyrus, qui mourut avant lui et qu'il pleura beaucoup. La ville de Pasargades ne peut pas être très près de Persépolis et au N., mais doit être au S.-E., non loin des frontières de Carmanie. Il est plus que probable que Pasargades était non loin de Darab-Djerd et que ces ruines s'appellent aujourd'hui Qualat-i-Dara.

Des circonstances de sa vie, nous savons seulement qu'il fut malade des yeux et qu'il fit venir un oculiste d'Égypte.

Cyrus eut de Cassandane, fille de Pharnaspe, deux fils : Cambyse, qui lui succéda, et Smerdis. Une de ses filles, Atossa, fut la femme de Smerdis, puis de Cambyse, ses frères ; elle épousa, plus tard, Darius, fils d'Hystaspe, et fut la mère de Xerxès. Cyrus avait régné vingt-neuf ans dont près de neuf ans à Babylone. La fin de son règne tombe au mois d'Ab (juillet-août) ; le dernier document daté de son règne est du 27 Tammuz (juillet) et le premier de Cambyse, son successeur, date du 12 Elut (août). Les anciens portent sa vie à soixante-dix ans ; il aurait donc été roi à quarante ans environ, ce qui serait en contradiction avec la légende de sa naissance, puisque Astyage ne régna que trente-cinq ans. Cyrus est une des grandes figures de l'histoire, quoique la vérité historique sur son règne et sa personne soit loin d'être établie avec certitude ; mais il est certain qu'il fut en même temps grand homme de guerre et grand administrateur. A ses qualités de politique, il semble avoir joint un esprit de mansuétude peu commun chez un despote asiatique ; il n'existe dans l'antiquité que peu de figures auxquelles la postérité a, à tort ou à raison, attaché un souvenir aussi favorable. Mais, par un caprice inouï du sort, ses propres compatriotes d'aujourd'hui ne se souviennent plus du fondateur de leur puissance. Les Persans modernes ont oublié le nom de Cyrus et par une vague réminiscence ils ont transporté au fabuleux et antique Kaikhosran le souvenir du grand créateur de leur puissance.

III. *Cyrus le Jeune*. L'un des quatre fils de Darius II, Ochus ou l'illégitime (Nothus) et de *Parysatis* (V. ce nom). Il était né en 424 av. J.-C., peu de temps après l'avènement de son père. Il reçut dans sa seizième année le commandement de tous les pays environnant la plaine de Castolis, en Asie Mineure. Parysatis, sa mère, avait voulu procurer la royauté à Cyrus, sous le prétexte qu'il était né le premier après l'avènement au trône de Darius, et Cyrus semble avoir compté sur cette succession. Mais, n'étant pas présent en Perse lors de la mort de son père, le fils aîné monta sur le trône sous le nom d'Artaxerxès II (Mnémon). Cyrus rassembla, parmi les auxiliaires des Perses en Asie, une petite armée, et suscita une conspiration pour s'emparer de la couronne. Ses menées furent découvertes. Mais le roi pardonna à son frère, et l'institua de nouveau satrape dans l'Asie Mineure. Malgré cela, Cyrus rassembla une armée assez nombreuse et se mit en marche, sans trahir les projets qu'il préparait. Il partit de Sardes, traversa la Lydie et la Phrygie, rassembla treize mille Grecs de différents pays, et trouva dans la plaine du Caystre la femme du roi de Cilicie (Syenesis), Epyaxa, avec laquelle il noua des relations politiques et autres. Poursuivant sa marche, il s'allia à différents roitelets, surtout au roi de Cilicie ; il eut à réprimer plusieurs mutineries parmi ses troupes et s'approcha à travers l'Arménie et la Mésopotamie. Artaxerxès, ayant été renseigné sur les préparatifs de guerre de son frère, concentra à Ecbatane des forces bien supérieures à celles de Cyrus, marcha tout droit contre lui, et le trouva à Cunaxa, dans la plaine de Babylone. Une bataille s'engagea, les troupes grecques défèrent l'armée royale, qui, à son tour, fut victorieuse contre

les auxiliaires asiatiques. Cyrus trouva lui-même la mort dans cette bataille, tué, selon une version, par son frère royal (401). Les auxiliaires grecs conduits par Xénophon, après une marche pénible et célèbre sous le nom de la retraite des Dix Mille, atteignirent enfin la mer Noire. La vie et la guerre de Cyrus, ainsi que la retraite des Grecs, ont été décrites dans le livre de Xénophon intitulé *L'Anabase*. Cyrus avait, à sa mort, à peine vingt-quatre ans. L'histoire le dépeint comme un homme de haute qualité et d'une grande énergie.

J. OPPERT.

CYRUS, évêque de Phasis en 620, puis patriarche d'Alexandrie de 630 à 640 ou 641. Après quelques hésitations, il consentit à seconder et finalement seconda très activement les projets de l'empereur Héraclius pour la suppression des divisions suscitées par le monothélisme. En 633, il parvint à conclure avec les théodosiens, dissidents d'Égypte, et à faire approuver par un concile tenu à Alexandrie un compromis en onze articles, ayant pour objet de concilier les définitions du concile de Chalcedoine avec la doctrine des monophysites. Mais comme le septième article de ce pacte déclarait que *un seul et même Christ, le Fils, avait accompli les œuvres propres à Dieu et à l'homme par une seule opération théandrique* (μὴ θεανθρωπικῇ ἐνεργείᾳ), les orthodoxes estimèrent qu'il reniait la foi catholique, et l'accommodement n'aboutit qu'à raviver les dissensions. En 639, un concile d'Alexandrie renouvela les tentatives de pacification, en approuvant l'*Ecthesis* d'Héraclius, mais pareillement sans succès. A la fin de l'année suivante, Alexandrie fut prise par les mahométans secondés par les divisions des chrétiens. Cyrus mourut peu après. En 681, il fut frappé d'excommunication posthume par le VI^e concile œcuménique (V. CONSTANTINOPLE [conciles de], p. 628, col. 1). — Il reste de lui, outre le *Libellus satisfactionis* avec les théodosiens, mentionné plus haut, trois lettres à Sergius, patriarche monothélite de Constantinople. Ces documents se trouvent dans les *Acta conciliorum* de Labbe, t. VI, pp. 916, 949, 952, 953. E.-H. VOLLET.

BIBL. : GIBBON, *History of the decline and fall of Roman empire* ; Londres, 1854-1858, 8 vol. in-8. — NEANDER, *Allgemeine Geschichte der Christl. Religion* ; Hambourg, 1825-1845, 10 vol. in-8. — SHARPE, *History of Egypt*.

CYS-LA-COMMUNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne, 174 hab.

CYSOING (*Cisonium*). Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Lille, sur la Marcq ; 3.240 hab. Fabriques de toiles et spécialement de linge de table, de lainages légers, de molletons, de cotonnades. Tanneries, huileries. L'abbaye de Saint-Calixte de Cysoing fut fondée vers 838 par saint Everard. Il en subsiste seulement l'église de construction moderne. Une maison de campagne a pris la place des bâtiments conventuels. On y a conservé une pyramide (mon. hist.) haute de 17 m., élevée par les moines en 1745 en commémoration de la bataille de Fontenoy.

BIBL. : I. DE COUSSEMAKER, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances* ; Lille, 1886, in-8.

CYSTAEIS (V. LIZZIA).

CYSTECTOPIE (Térat.). Hernie congénitale de la vesie à travers une fissure anormale de la paroi musculaire de l'abdomen (V. VESSIE [Exstrophie de la]).

CYSTENCÉPHALE (Térat.). Monstre caractérisé par un arrêt de développement du cerveau avec hydrécéphalie (V. HYDROCÉPHALIE).

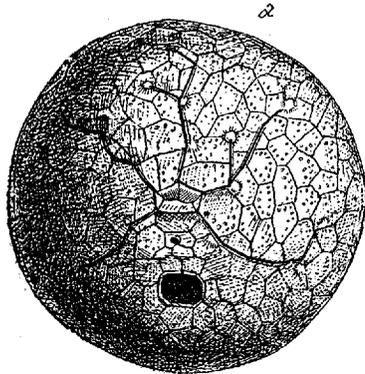
CYSTICÉRIQUE (Méd.) (V. TÆNIA et CESTODE).

CYSTIDE. On nomme cystides des cellules stériles qui accompagnent les basides et sont à celles-ci ce que les paraphyses sont aux thèques dans les Ascomycètes. Elles renferment des granulations de diverse nature, hyalines ou colorées et parfois de petits cristaux octaédriques d'oxalate de chaux. Ces cellules sont de dimensions considérables en largeur et en hauteur.

H. F.

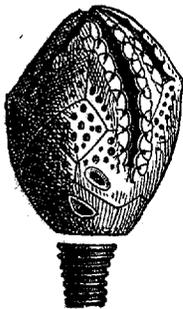
CYSTIDÉES ou **CYSTOÏDES** (Paléont.). Ordre de la classe des *Crinoïdes* (V. ce mot), complètement éteint dès la fin de l'époque paléozoïque, et caractérisé par un calice sphérique ou ovalaire, formé de plaquettes plus ou moins nom-

breuses, rarement disposées régulièrement ; à tige courte ou sessile, très rarement libre. Les bras peu développés ou nuls,



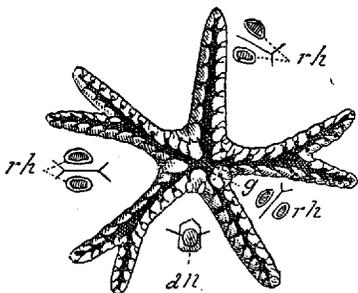
Cystoïde (*Glyptosphaerites Leuchtembergi*) (dessus).

insérés autour ou près de la bouche placée au sommet. Outre cette bouche entourée des sillons ambulacraires, il y a une seconde ouverture avec plaquettes (anus ?) et une troisième plus petite (ouverture ovarienne ?). Souvent les plaquettes, ou du moins un certain nombre d'entre elles, présentent des pores ou hydrospires. — Les formes de ces animaux sont assez variables : les uns ressemblent à des Encrines à bras peu développés, d'autres à des Oursins, quelques-uns à des Astéridés. Le nombre des plaquettes varie de treize à cent et plus, disposées irrégulièrement, sauf au sommet où la symétrie radiaire quinaire se montre dans les sillons ambulacraires. Le genre *Protocrinus* est



Callocystites Jewetti.

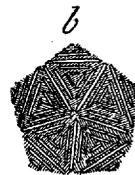
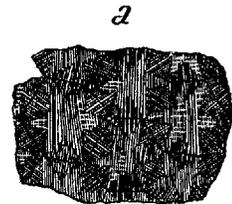
seul libre et sans tige. Les bras sont toujours peu développés, et l'on a cru pendant longtemps que tous les Cystoïdes en étaient dépourvus ; ils sont ici plus rapprochés du sommet et de la bouche que chez les Crinoïdes. Ces bras varient de deux à cinq et ne sont jamais ramifiés ; ils ont rarement des pinnules comme dans les *Comarocystites*. Ces bras sont quelquefois portés sur une petite facette articulaire à laquelle aboutissent les sillons ambulacraires. Dans d'autres genres (*Agelacrinus*, *Callocystites*) (V. ces mots), etc., les sillons ambulacraires sont garnis



Cystoïde (*Callocystites Jewetti*) (sommet grossi). La bouche est au centre des sillons ambulacraires ; an, anus ; g, ouverture génitale ; rh, losanges cannelés.

des deux côtés de rangées de plaquettes portant des pinnules articulées souvent sur deux rangs ; ces sillons ambulacraires représentent la gouttière ventrale des bras des

existence probable. — Les pores, qui caractérisent les Cystoïdes, sont doubles et situés sur une éminence ou dans une légère dépression des plaquettes. Les losanges striés que présentent beaucoup de formes sont encore plus remarquables : ces losanges sont formés par des rangées de pores ou fentes appartenant à deux plaques contiguës ; ces pores traversent toute l'épaisseur des plaques, s'ouvrant au dehors librement, ou suivent des canaux superficiels, recouverts d'une peau mince. Les losanges isolés appartiennent toujours par moitié à deux plaques voisines, séparées quelquefois par un intervalle lisse (*Callocystites*) ; plus rarement on voit des demi-losanges triangulaires dont la moitié symétrique fait défaut. D'autres fois les deux moitiés sont dissemblables, l'une triangulaire, l'autre réniforme ou en croissant, etc. On a comparé les organes qui forment ces losanges aux pores calcinaux des *Pentacrinus*, qui portent l'eau au canal annulaire ambulacraire central. D'autres les assimilent aux bandes ciliées des larves d'Echinides, et J. Müller les considère comme représentant les pores respiratoires des Astéridés. Cette dernière opinion est la plus généralement admise, et Billings désigne ces organes sous le nom d'*hydrospires*, et les orifices, suivant leur forme, sous celui de pores, fentes ou *spiracula*. Ces pores ne s'ouvrant pas directement dans la cavité du corps, mais dans des canaux de communication dont la paroi poreuse est seule en rapport avec l'intérieur, on ne peut les considérer comme des pores ambulacraires.



Losanges poreux : a, d'*Echinospherites* ; b, de *Caryocrinus*.

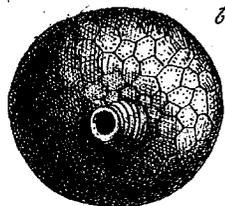
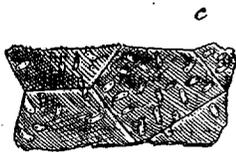
Le genre *Caryocrinus* est le seul qui ait une tige longue ; souvent même le calice est fixé par un simple tubercule saillant (*Echinospherites*) ou par toute sa face inférieure (*Agelacrinus*). La tige, quand elle existe, est ronde, avec un large canal nourricier, formée d'articles emboîtés comme les tubes d'un télescope ; elle s'amincit par le bas et ne porte jamais d'épaississement ni de bouquet radiciforme, ce qui indique une fixation très incomplète. Ces tiges ont été décrites sous le nom de *Cornulites*.



Bras de *Pleurocystites*.

On ne peut se faire une idée de l'organisation interne des Cystoïdes qu'en les comparant aux Crinoïdes avec lesquels ils ont de grands rapports par la position de la bouche, la situation des sillons ambulacraires, l'existence de bras et d'une tige articulée, la structure en plaquettes du calice, etc. Mais les Cystoïdes diffèrent des Crinoïdes par les pores et les losanges poreux répandus sur tout le corps, et notamment sur le côté dorsal, la disposition irrégulière des plaquettes, la structure incomplètement radiée et le faible développement des bras. La troisième ouverture, considérée comme ovarienne, indiquerait aussi que les organes génitaux étaient dans la cavité du corps et non dans les bras, comme chez les Crinoïdes. Les sillons ambulacraires à pinnules, des genres *Callocystites*, etc., considérés comme des bras fixés par leur côté dorsal, ressemblent aux espaces pseudo-ambulacraires des Blastoïdes, de sorte que la démarcation entre ces deux types est encore

moins nette que celle qui sépare les Cystoïdes des Crinoïdes ; le genre *Codonaster* forme parfaitement le passage aux Blastoïdes par la forme de son calice, de sorte



Clyptosphærites Leuchtenbergi; b, dessous; c, plaquettes avec pores doubles grossis.

Canada. Le maximum du développement de cet ordre a eu lieu dans le silurien moyen et supérieur, et le type s'éteint déjà dans le carbonifère. En Europe, c'est le *Vaginatenkalk* des provinces baltiques de la Russie qui a fourni les exemplaires les plus nombreux et les mieux conservés. *Echinosphærites* et d'autres formes aussi très communs dans le silurien de Suède. Les couches de la même époque sont aussi très riches dans l'Amérique du Nord. — J. Müller divise cet ordre en trois groupes: 1° *Aporitidae*, à plaquettes du calice sans pores doubles ni losanges striés; 2° *Diploporitidae*, dont le calice présente des pores doubles, dont plusieurs sont souvent sur une seule et même plaquette; 3° *Rhombiferi* ou *Echinosphæritidae*, dont les plaquettes du calice ont des losanges de pores ou de rhombes striés (V. ACELACRINUS, ACHRADOCYSTITES, CALLOCYSTITES, GLYPTOSPHERITES, ECHINOSPHERITES, CARYOCRINUS, etc., et CRINOÏDES [Paléont.]).

E. TROUSSERT.

BIBL.: V. CRINOÏDES.
CYSTIGNATHES (Zool.). Genre de Batraciens Anoures de la famille des *Cystignathidae*, ayant pour caractères une tête non cuirassée à tympan plus ou moins visible, des dents au palais, une vessie vocale, les apophyses transverses de la neuvième vertèbre non dilatées mais cylindriques, et une langue grande, ovale, toujours libre en arrière. Le *Cystignathus ornatus*, type du genre, originaire de la Géorgie et de la Caroline du Sud, atteint environ 3 centim. de long; le dos est d'un rouge brun orné de taches d'un brun foncé et bordées de jaune d'or; le ventre est d'un blanc d'argent tacheté de gris; les membres sont rougis de brun.

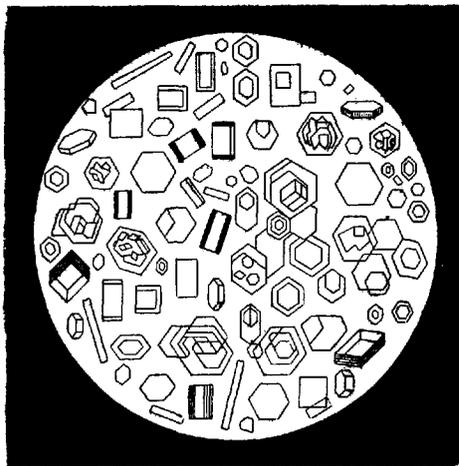
ROCHBR.

BIBL.: SAUVAGE dans BREHM, *Reptiles*, édit. franç.
CYSTIGNATIDÆ. Famille de Batraciens Anoures, voisine de celle des *Rassidae*. Elle en diffère notamment en ce que les orteils restent libres et que les apophyses transverses des vertèbres sacrées sont cylindriques. Genres principaux: *Cystignatus* Wagl., dont l'espèce type est le *C. ocellatus* L., du Brésil; *Pleurodema* Tsch., *Lymnodynastes* Fitz. et *Peltocephalus* Tschudi, qui a pour synonyme *Calyptocephalus* Dum. Bibl.

CYSTINE (Chim.).
Formules { Equiv. . . C⁶H⁷AzS²O⁴ = C⁶H²(AzH³)(H²S²)O⁴.
 { Atom. . . C³H⁷AzSO².

La cystine a été trouvée en 1810 par Wollstone dans un calcul urinaire. Elle est très rare bien qu'elle se rencontre souvent, mais à l'état de traces, dans les sédiments urinaires, dans le foie, le rein de bœuf (Cloetta); sa for-

mule a été établie par Gmelin et par Grote. Les calculs de cystine (κυστις, vessie) sont jaunâtres, translucides, friables, à structure cristalline. On les purifie facilement en les faisant digérer avec une dissolution alcaline étendue, qu'on précipite ensuite bouillante par l'acide acétique; on peut encore plus simplement abandonner à une évaporation lente une dissolution ammoniacale. Elle cristallise en lamelles ou en tables hexagonales caractéristiques; elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, les acides végétaux et le bicarbonate d'ammonium, soluble dans les alcalis, l'acide oxalique et les acides minéraux; chauffée graduellement, elle fond, se boursoufle, dégage des vapeurs fétides, qui brûlent avec une flamme bleuâtre. L'hydrogène naissant en dégage à froid de l'hydrogène sulfuré; elle se combine aux acides pour former des sels peu stables et mal définis (Lassaigne). Mise en suspension dans l'eau, elle est attaquée par l'acide nitreux, qui la transforme en acide sulfurique et en acide glycéranique ou sérine; Krämer a fait remarquer qu'elle ne diffère de ce dernier principe que par la présence de 2 éq. de soufre remplaçant 2 éq. d'oxygène:



Cristaux de cystine.

Les alcalis bouillants et concentrés séparent le soufre à l'état de sulfure; l'eau de baryte à 150° donne un sulfure et un sulfite. La recherche de la cystine dans un sédiment urinaire ou dans un calcul est très facile; sa solubilité dans l'ammoniaque, la forme hexagonale de ses cristaux sous le microscope, l'odeur fétide qu'elle répand à chaud, constituant des caractères distinctifs.

Ed. BOUNCOIN.
BIBL.: CLOETTA, *Ann. Chem. Pharm.*, t. XCIX, 289. — DEVAR et GAMGEE, *Pharm. Journ. Trans.*, 1870, 385; 1872, 144. — KÜLZ, *Essais de synthèse, Jahresh. Tierchemen*, 1872, 366. — LASSAIGNE, *An. ch. et phys.*, t. XXIII, 328. — MALAGUTI, *Présence du soufre, Journ. pharm. et ch.*, t. XXIV, 633. — MARCHAND, *id.*, *Journ. prakt. Ch.*, t. XVI, 255. — SCHERER, *Présence de la cystine dans le foie, Jahresh. Chem.*, 1857, 561. — THADLOW, *Composition, An. Ch. und Ph.*, t. XXVII, 197. — WOLLASTON, *An. Chim.*, 1810, t. LXXVI, 22.

CYSTIPHILLUM (Paléont.) (V. CYATOPHYLLUM).
CYSTIQUE (Zool.). On désigne sous le nom de *cystique* ou ver *cystique* une des formes du développement des *Cestodes* et particulièrement des *Tænia*s (V. ces mots) que l'on rangeait jadis dans une famille particulière (*Cystici*). Cette forme est caractérisée par la présence d'une grosse vésicule, en l'un des points de laquelle se creuse une fossette au fond de laquelle apparaît un scolex ou tête de *tænia* (*Cysticerque*). Parfois il y a plusieurs scolex (*Crenure*).

CYSTISPONGIA (Zool.). Genre d'éponges fossiles, voisin de *Camerospongia* (V. ce mot).

CYSTITE (Pathol.). Inflammation purulente (Guyon) de la vessie urinaire.

Étiologie, prophylaxie. Les recherches modernes établissent que la cystite est d'origine microbienne. Le plus souvent le point de départ est l'urèthre, en état de blennorrhagie (80 %) aiguë, chronique ou latente; d'autres fois l'infection est importée par un cathétérisme septique ou inoculateur des microbes pathogènes qui colonisent dans l'urètre sain. Quelquefois le point d'origine est l'utérus ou le vagin, rendus infectieux par l'accouchement, les suites de couches, une blennorrhagie. Il ne peut être qu'exceptionnellement rapporté aux reins. La résorption de la cantharide détermine une cystite à évolution rapide.

L'infection se produit d'ailleurs dans les conditions banales de l'irritation ou de la congestion vésicale : la fatigue, les excès génitaux, les traumatismes, la distension ou la détention brusques, les lésions par un calcul inégal, brisé, un cathéter, une sonde à demeure, la rétention d'une urine devenant de plus en plus apte à l'infection, les altérations des organes situés en aval (urètre rétréci, prostate hypertrophiée), les troubles trophiques d'origine médullaire (fracture de la colonne, myélite), les tubercules et les néoplasmes vésicaux, enfin et rarement les maladies générales (rhumatisme, goutte, fièvre typhoïde, choléra, scarlatine, etc.). Ces conditions n'ont pas de puissance effective et la cystite qu'on eût pu leur attribuer a toujours été reconnue à l'étude comme due à une intervention infectieuse qu'il est essentiel d'empêcher et d'arrêter (Tuffier, *Leçons sur l'asepsie urinaire et la réceptivité des vessies distendues*).

Anatomie et physiologie pathologiques. La cystite commence par une excitation de la circulation. Les tissus vésicaux se vascularisent, s'hyperhémient. La muqueuse, aux orifices du trigone et à l'entour, comme à l'urètre profond antérieurement atteint, rougit, s'œdématie. Les cellules épithéliales se gonflent et tombent en partie. Des leucocytes se multiplient, sont mis en liberté. Un peu plus tard, les tuniques s'infiltrent de cellules embryonnaires. Parfois les granulations hérissent la surface de la muqueuse. Plus rarement de petits abcès vésiculeux superficiels se forment et ouverts laissent une exulcération. Quand les lésions rétrocedent en peu de temps, elles ont constitué la *cystite aiguë*.

Quand elles persistent, elles modifient leurs caractères et deviennent la *cystite chronique*. Alors le bas-fond vésical est gris ardoisé, souvent plaqué de noir aux orifices, veinulé, hyperhémie, parsemé d'ecchymoses sous-muqueuses. La muqueuse est épaissie, ramollie, avec des boursoffures, des décollements, des places desquamées, des granulations, des villosités, rarement des excroissances fongo-vasculaires. Elle sécrète un pus abondant. La tunique musculuse est hypertrophiée, indurée, rouge strié de gris. Le chorion muqueux, le tissu cellulaire interstitiel sont infiltrés de cellules embryonnaires. Puis ils se sclérosent, s'épaississent, s'indurent. Les vaisseaux sont partout distendus et gorgés de sang. Parfois la muqueuse est recouverte de fausses membranes (*cystite pseudo-membraneuse*). Celles-ci surviennent dans les cystites aiguës et les poussées aiguës des cystites chroniques. Elles sont formées d'exsudat fibrineux ou très rarement d'une exfoliation plus ou moins étendue et profonde de la muqueuse (moule vésical). Elles sont gris jaunâtre, friables, lisses, mais tomenteuses à leur face profonde, chargées de sels phosphato-calcaires, diversement adhérentes, ou détachées, flottantes et faisant quelquefois obstacle sérieuse à la miction. Quelquefois du pus s'est collecté en abcès sous-muqueux intra ou extra-musculaires, ou bien rarement s'infiltré dans la paroi tout entière. Dans les vieilles cystites, le péritoine vésical s'enflamme (péricystite).

Les lésions sont en général limitées à la région du col vésical (*C. du col*). La *cystite du corps* n'est pas ordinaire; elle n'est que secondaire à la première et d'une importance accessoire.

— Sejoignant dans la vessie malade, l'urine est modifiée par les produits morbides, quelquefois elle contient du sang

(*C. hémorragique* dans la blennorrhagie, les néoplasmes). Toujours, caractère pathognomonique, elle contient du pus (pyurie). Au début, ce sont des leucocytes isolés; plus tard et de plus en plus, l'urine au repos étant claire, le pus forme masse liquide, se déposant au fond des vases en couches verdâtres, visqueuses, adhérentes (*C. purulente, catarrhe de la vessie*). Dans certaines cystites anciennes, on voit flotter dans l'urine des masses glaireuses, filantes (transformation ammoniacale, *cystite ammoniacale*). L'urine peut alors être fétide, comme aussi dans les cystites pseudo-membraneuses avec rétention.

Normale par ailleurs, même dans sa quantité totale, elle renferme de nombreux microbes, la bactérie septique (*Clado*) qu'on trouve chez tous les urinaires, le micrococcus ureæ (Pasteur), le gonococcus blennorrhagique (Rosenbach), des microbes pyogènes vulgaires, et des microcosmes indéterminés. Aucun d'eux n'est spécial à la cystite.

Symptomatologie. La pyurie est le signe nécessaire de la cystite : sa prédominance dans le premier tiers du jet urinaire indique l'urétrite profonde et la cystite du col; dans le deuxième tiers, une cystite étendue au corps; dans le dernier tiers, elle indique un dépôt purulent s'accumulant dans le bas-fond vésical. Les autres signes dépendent de l'état d'irritabilité de la vessie; l'hyperesthésie des tissus produit la fréquence des besoins (pollacurie) et la douleur, particulièrement celle des mictions (dysurie).

La pollacurie est variable. Elle peut être extrême. Les besoins se renouvellent à chaque instant, jamais satisfaits, impérieux, n'attendant pas l'urinal, ils jouent l'incontinence, fausse, parce qu'elle est sentie. La quantité de chaque miction est en raison inverse du nombre des répétitions.

La douleur, faible dans les cystites anciennes, peut devenir très grande jusqu'à empêcher tout mouvement. Elle est à la vessie et s'irradie au bout de la verge, au périnée, à l'anus, même aux membres. Elle est spontanée ou provoquée par le contact, la pression hypogastrique, rectale, vaginale, intra-vésicale (cathéter), par la distension ou le retrait brusque de la vessie et enfin par la miction. La dysurie commence avec la miction, mais elle a son maximum à la fin. La compression des parties malades, parfois cruentes, par des muscles surexcités, contracturés, provoque de vives douleurs. L'émission peut devenir impossible et la maladie jouer cette fois la rétention. A ce ténisme vésical se joint du ténisme rectal, d'où efforts involontaires de défécation, quelquefois effectifs. Le malade prend des attitudes bizarres, s'accroupit, s'arc-boute. Son visage se congestionne, s'altère, paraît profondément souffrant. Dans ces conditions les mictions se répètent et ne laissent par un instant de répit (*C. douloureuse*).

Telle est la triade symptomatique de la cystite (pyurie, pollacurie, dysurie). Il s'y joint très accessoirement une certaine excitabilité nerveuse, de l'insomnie, de la dyspepsie, etc. *Jamais de fièvre* (Guyon).

Diagnostic. Les éléments de cette triade caractéristique n'ont pas toujours des intensités respectivement parallèles. De là des irrégularités qui rendent le diagnostic difficile. Cependant on doit en faire les différenciations suivantes. La pollacurie domine; l'absence de pyurie fera reconnaître, si la prostate est hypertrophiée, qu'elle en est l'effet, sinon, qu'elle est névropathique (cystalgie); les prostatites, séminales, épiddymites concomitantes, le défaut d'étiologie propre à la cystite, l'examen bacillaire la feront attribuer à la tuberculose vésicale. La dysurie domine; l'absence de pyurie fera penser à une myélite (ataxie); si elle n'est que diurne, à l'hystérie; à un calcul, si elle est accompagnée d'accidents spéciaux pendant la marche. La pyurie prédomine; alors la pyélonéphrite se reconnaîtra au mélange exact et total du pus à l'urine, à la tuméfaction et à la douleur du rein, à la fièvre d'accès.

Pronostic. Quand la cystite dure de une semaine à deux ou trois mois, elle est dite *cystite aiguë*. Il n'est pas

rare qu'il n'y ait alors qu'une guérison apparente, ou que la maladie ne persiste manifestement : la cystite aiguë blennorragique se transforme en cystite chronique tuberculeuse (cas limites de Guyon). La cystite *chronique* est de durée indéterminée, incommode peu d'ailleurs, sauf dans les poussées aiguës, mais menaçant toujours d'une propagation à l'urètre et au rein. Cette cystite est donc grave en elle-même, alors que l'aiguë n'a de gravité qu'autant qu'elle est douloureuse.

Traitement. Trois séries d'indications :

1° Contre la pyurie septique, dans la cystite aiguë, on exécutera l'instillation de nitrate d'argent au 50^e, dix à trente gouttes tous les deux jours, avec l'instillateur Tuffier ; accessoirement on peut faire des injections peu volumineuses de solutions alcalines, balsamiques (faible dose). Dans les cystites chroniques, avec une sonde de gomme et la seringue chirurgicale, on lavera la vessie, non sans précautions, jusqu'à la sortie d'un liquide limpide ; on se servira d'eau ayant bouilli, tiède, froide ou chaude, boricisée ou mieux d'une solution au 500^e de nitrate d'argent. On pourra parfois se trouver bien des balsamiques pris à l'intérieur.

2° Contre les douleurs et la révolte vésicale, on recourra aux bains, cataplasmes, suppositoires calmants (morphine), quelquefois aux sangsues, rarement aux instillations de morphine ou de cocaïne, etc. Enfin dans les cystites extrêmement douloureuses, à défaut de ces moyens, on tentera d'obtenir le repos et l'évacuation de l'organe au moyen de la dilatation du col, surtout chez la femme, ou d'une fistule artificielle établie par taille vésico-vaginale (colpocystotomie) ou hypogastrique.

3° Contre les conditions de la cystite, on atténuera ou supprimera le rétrécissement de l'urètre, les néoplasmes vésicaux ; on décongestionnera la vessie par des lavements intestinaux, les circulations vésicale et intestinale étant solidaires. On évitera toutes les irritations en prescrivant un régime approprié, lait, régime doux, tisanes diluantes, alcalines, etc.

D^r CLERMONT.

BIBL. : BONNAVIT, *Cystite des calculs*, th. 1883. — CLADE, *Bactérie septique de la vessie*, th. 1886-87. — GEFRIER, *Cystite blennorragique*, dans *Revue de Ch.*, 1882. — GUIARD, *Transformation ammoniacale des urines*, th. 1883. — GUYON, *Cours sur les maladies de la prostate et de la vessie*, 1884. — Du même, *Des Voies urinaires*, 1885. — HACHE, th. 1884. — HARTMANN, *Cystites douloureuses*, th. 1887. — LEPROVOST, *Cystite blennorragique*, th. 1884. — MONOD, *Cystite dans la grossesse et l'accouchement*, *Annales Gynéc.*, 1880. — TUFFIER, *Congestion dans les maladies de l'appareil urinaire*, th. 1885. — *Bull. Soc. anat.*, 84-90, passim.

CYSTOBLASTUS (Zool.) (V. CYSTIDÉES).

CYSTOCARPE (Bot.) (V. FRUIT ET FLORIDÉES).

CYSTOCIDARIS (Paléont.). Genre d'Echinodermes fossiles, de la classe des Oursins (Echinoides), créé par Zittel pour les *Echinocystites* de W. Thomson (nom préoccupé), et devenu le type d'un ordre à part sous le nom de *Cystocidarida* (Zittel). Thomson considère ce genre, encore incomplètement connu, comme formant le passage des *Cystoïdes* (V. ce mot) aux Echinoides. Le corps est ovoïde ou sphérique avec d'étroites aires ambulacraires. Les aires interambulacraires sont larges, à nombreuses plaquettes disposées en rangées irrégulières, minces, écailleuses, mobiles, avec des tubercules portant de grandes et de petites radioles. Bouche au centre de la face inférieure avec une mâchoire puissante ; anus interrédial, entre la bouche et le sommet. Plaque madréporique grande, située au sommet. Appareil apical inconnu. — Deux espèces : *C. pomum* et *C. uva* représentent ce genre dans les couches siluriennes supérieures d'Angleterre. E. TROUSSART.

CYSTOCLONIUM (Bot.). Genre d'Algues de la famille des Gigartinées, à thalle massif, composé d'une couche médullaire et d'une couche corticale, à cystocarpes renfermant un nucléole arrondi et resserré vers le milieu de la fronde.

CYSTO-FLAGELLÉS (Zool.). Les Cysto-Flagellés forment un ordre restreint d'Infusoires Flagellates, caractérisé

par l'existence d'une cuticule très résistante qui limite le corps ; cette cuticule est tapissée d'une couche protoplasmique d'où se détachent des filaments ramifiés, qui se dirigent vers le centre, où le protoplasme est plus dense et où se trouve le noyau, avec une ou plusieurs vacuoles contractiles ; ces filaments limitent de très vastes vacuoles. Il n'existe qu'un flagellum, parfois accompagné d'un tentacule ; l'ordre des Cysto-Flagellés ne comprend qu'une famille limitée à deux genres dont l'un, très anciennement connu, est le genre *Noctiluca* ; le second, décrit il y a une dizaine d'années seulement, est le genre *Leptodiscus* (V. ces mots). R. MONIEZ.

CYSTOÏDES (Zool.) (V. CYSTIDÉES).

CYSTOLITHE (Bot.) (V. CRISTAL [Bot.]).

CYSTOMONAS (Zool.). Genre d'Infusoires Flagellés établi par R. Blanchard pour un organisme mal connu (*C. urinaria*) qui serait parasite de l'Homme ; l'animal mesure de 10-15 μ de longueur. Ce parasite, dont on ignore les effets pathologiques, aurait été trouvé « dans l'urine fraîche d'un malade atteint de pyélite chronique consécutive à une opération de la taille » et aussi, une fois, dans le mucus vaginal. De nouvelles observations sont nécessaires au sujet de cet animal. R. MONIEZ.

CYSTOPHRYS (Zool.). Genre de Protozoaires établi par Archer pour des Radiolaires d'eau douce remarquables par leurs caractères ; leur corps, muni de petits appendices siliceux, est arrondi ; il est formé d'un grand nombre de cellules sphériques noyées dans une substance protoplasmique homogène qui forme, autour de l'ensemble, une sorte d'enveloppe de laquelle partent, en rayonnant, des rhizopodes nombreux très souvent ramifiés. Ce genre, par ses caractères, rattache les Hélozoaires aux Radiolaires. Ex. : *Cystophrys Hæckeliana*. R. MONIEZ.

CYSTOPHYLLUM (*Cystophyllum* Agh.) (Bot.). Genre d'Algues de la famille des *Fucacées* (V. ce mot). Les frondes, ramiformes, sont dichotomes, pinnées ou rameuses ; les feuilles se convertissent en rameaux et se transforment en réceptacles terminaux ; les vésicules renfermées dans les feuilles sont ellipsoïdes, solitaires et réunies entre elles comme les anneaux d'une chaîne.

CYSTOPTÉRIS (Bot.). Genre de Fougères de la famille des Polypodiacées et de la tribu des Aspidées à spores dorsales avec indusium fixé seulement par la base. Habitat : endroits élevés et frais des montagnes (Europe et régions chaudes). H. F.

CYSTOPUS (Bot.). Genre de Champignons de l'ordre des Uredinées, à réceptacle composé de petites cellules irrégulières en forme de plateau couvert de vésicules cylindriques terminées par plusieurs spores sphériques ou cubiques disposées en chapelet. Genres principaux : *Uredo candida*, *U. Cubica*, *U. floriformis*. H. F.

CYSTOSIPHON (Bot.). Genre d'Algues parasites à mycélium entophyte, à cloisons rares ou nulles, à zoosporanges globuleux ou oblongs développés dans les cellules périphériques de la plante nourricière, à zoospores oblongues et à deux cils (antérieur et postérieur), à oogones sphériques, terminales avec une oospore solitaire, à anthéridies unicellulaires. Espèce typique : *C. pythoides*, parasite des frondes du *Lemna arrhiza* (marais de la Sologne). H. F.

CYSTOTÆNIA (Zool.) (V. CYSTIQUE).

CYSTOTOMIE. I. CHIRURGIE. — Opération que l'on pratique pour ouvrir la vésicule biliaire ou la vessie. La première a été décrite au mot CHOLÉCYSTOTOMIE ; nous n'avons en vue ici que la cystotomie de la vessie, ou cystotomie proprement dite, ou taille vésicale. Cette opération se pratique suivant plusieurs méthodes et procédés. On peut en effet atteindre la vessie de plusieurs côtés : chez l'homme, par le rectum (taille rectale), par le périnée (taille prérectale et périnéale), par la région hypogastrique (taille suspubienne ou hypogastrique) ; chez la femme, par cette dernière voie et par le vagin ou l'urètre. Les procédés sont surtout nombreux pour la taille prérectale, qui est médiane, ou unilatérale, ou bilatérale, ou latéralisée. Actuellement,

on préfère la lithotritie à la taille, et on réserve celle-ci pour les cas où la lithotritie est impossible. L'opération a pour but de retirer un calcul de la vessie, ou d'enlever une tumeur de cet organe, ou de remédier à la contracture du col vésical. Dans ce dernier cas, c'est toujours à la taille périméale que l'on a recours. Pour l'ablation des tumeurs, on ouvre la vessie par la région hypogastrique, ce qui permet d'avoir une voie plus large. Pour l'extraction des calculs, la taille est préférable à la lithotritie lorsque les calculs ont plus de 3 centim. de diamètre; lorsqu'ils sont friables, on taillera à 4 centim. pour les calculs d'urates, et à 2 centim. pour les calculs d'oxalates, leur dureté rendant l'opération trop longue pour que l'on puisse faire la lithotritie et exposant les instruments à se briser; lorsqu'ils sont enchatonnés ou engagés dans le col; lorsqu'il existe une irritabilité de la vessie, un rétrécissement de l'urètre, une hypertrophie de la prostate, une cystite suppurée, une néphrite, lorsque les malades sont cachectiques; chez les enfants et les femmes, la taille est aussi préférable à la lithotritie. Les chirurgiens sont très partagés au sujet du choix à faire entre les procédés de la taille périméale; en général, la taille bilatérale semble réservée pour les gros calculs, et la taille médiane pour les moyens. Chez la femme adulte, on peut pratiquer la taille vaginale, mais chez les filles vierges il faut choisir entre la dilatation de l'urètre et la taille hypogastrique. D^r L.-H. PETIT.

II. ART VÉTÉRINAIRE (V. URÉTHROTOMIE).

CYTHÈRE (Géogr. anc.) (V. CERIGO).

CYTHÈREA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques Lamellibranches établi par Lamarck en 1805, pour une coquille épaisse, ventrue, lisse ou ornée de sillons concentriques, de forme ovale ou subtriangulaire; lunule bien définie; charnière composée sur chaque valve de trois dents cardinales; de deux dents latérales antérieures sur la valve droite, et d'une dent latérale antérieure sur la valve gauche; ligament extérieur et saillant. Impressions musculaires grandes; la palléale sinuée. Type: *C. petichialis* Lamarck. On les rencontre sur les côtes de l'Europe, de l'Amérique, etc. Elles vivent dans le sable à une faible profondeur.

II. PALÉONTOLOGIE (V. VÉNUS).

CYTHÉRIDES. I. ZOOLOGIE. — Famille de Crustacés, de l'ordre des Ostracodes, formée principalement par les genres *Cythere*, très riche en espèces, *Limnocythere*, *Cytheridea*, *Ilyobates*, *Loxococoncha*, *Xestoleberis*, *Cytherura*, *Cytheropteron*, *Bythocythere*, *Paradoxostoma*, etc. Tous ces genres sont caractérisés par une coquille dure et compacte, à surface rugueuse; la première paire d'antennes formée de cinq à sept articles, porte de courtes soies et la seconde paire, très développée, est terminée par plusieurs forts crochets: elle ne porte pas le faisceau de soies natatrices inséré sur le deuxième article chez les Cypridés, par exemple, aussi ces organes sont-ils fort peu aptes à la natation; il existe trois paires de pattes ambulatoires (une de plus que chez les Cypris): ces pattes sont semblables entre elles et dirigées en avant. Le post-abdomen est rudimentaire, formé de deux lobes courts.

Les Cythérides sont marines; toutefois, il est intéressant de noter que, des cinq espèces qui forment le genre *Limnocythere*, quatre vivent dans l'eau douce et que la cinquième, *L. incisa* Dahl, vit dans les parties les moins salées de la Baltique. Quelques autres espèces habitent aussi l'eau douce ou l'eau saumâtre, comme la *Cytheridea torosa*; la *Cythere castanea* recherche l'eau saumâtre, de même que la *Loxococoncha elliptica*; cette dernière a aussi été trouvée dans l'eau douce. R. MONIEZ.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Cytheridæ* fossiles sont connues depuis le silurien, mais ne deviennent communes que dans les couches tertiaires marines. *Cythere* est surtout abondant dans le crétacé et le tertiaire, ainsi que son sous-genre *Cythercis*. — *Cytheridea* s'étend du jurassique à l'époque actuelle. — Les *Cytherellidæ*, famille voisine, datent du silurien supérieur d'Angleterre où elles sont

représentées par *Echmina* et *Cytherellina*. Le genre *Cytherella* s'étend du calcaire carbonifère à l'époque actuelle (V. OSTRACODES). E. TAR.

CYTHÉRIUS (Géogr. anc.). Petite rivière de l'Elide, affluent de droite de l'Alphée qui arrosait le territoire de Pise.

CYTHÉRUM (Géogr. anc.) (V. CYTHORUS).

CYTHNUS (Géogr. anc.). Ile de la mer Egée, l'une des Cyclades, située entre Ceos et Seriphos; son nom actuel est *Thermia*. Vaste de 76 kil. q., escarpée et montagneuse (294 m. d'alt. maxima), mais bien cultivée, elle compte actuellement 3,000 hab. environ, lesquels vivent surtout de leurs vignes; dans l'antiquité leurs fromages étaient renommés. Le nom actuel est dû aux sources thermales sodiques magnésiennes (+ 40 à + 55°) qui se trouvent sur la côte N.-E. Cette île a eu une histoire assez obscure. Elle avait été colonisée par les Dryopes. A la bataille de Salamine, les Cythniens fournirent une trirème et une pentécôte. Subordonnés à Athènes, ils suivirent la destinée des Cyclades. Lors de la guerre entre Rome et Philippe (200), une garnison macédonienne occupait l'île qui fut assiégée par les Rhodiens et Attale, lesquels ne purent la prendre. Après la mort de Néron, un imposteur y parut qui prit le nom de l'empereur et eut un certain succès. La ville de Cythnus, capitale de l'île, était située à l'intérieur, près de la côte occidentale, au point culminant de l'île; les ruines subsistent au lieu dit *Hebræokastrox*.

CYTINACÉES (*Cytinaceæ* Lindl.) (Bot.). Groupe de gétaux Dicotylédones que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, X, p. 10) réunit à titre de simple tribu (*Cytinæ*) à la famille des Aristolochiacées. Ses représentants sont des herbes charnues colorées, vivant en parasites sur des racines. Leurs fleurs petites, unisexuées ou polygames, sont solitaires ou en épis et accompagnées d'écaillés colorées. L'ovaire, infère, est uniloculaire avec des placentas pariétaux portant un nombre indéfini d'ovules orthotropes. Le fruit est une baie renfermant de nombreuses graines albuminées. — Les Cytinées renferment seulement les deux genres *Cytinus* L. et *Apodanthes* Poit. Le premier a pour espèce type le *Cytinus hypocistis* L. ou *Cytinelle*, qui se trouve communément dans la région méditerranéenne, où il vit en parasite sur les racines de différentes espèces de Cistes. Ed. LEF.

CYTINIUM (Géogr. anc.). Ville de l'ancienne Doride, une des quatre qui formaient la Tétrapole et, semble-t-il, la plus importante. Elle était située à l'entrée de la plaine d'Amphissa au lieu dit *Gravia*, entre deux ravins; elle commandait un défilé menant du golfe Maliaque au golfe de Crissa.

CYTINUS (Bot.) (V. CYTINACÉES).

CYTIS (V. FRONDIPORA).

CYTISE (*Cytisus* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Légumineuses Papilionacées, du groupe des Génistées, dont les représentants sont des arbustes caractérisés par le calice presque bilabié, les étamines monadelphes, à tube complet et l'ovaire pluriovulé, surmonté d'un style glabre, incurvé. — Les Cytises sont propres aux régions tempérées de l'Europe. La plupart sont doués de propriétés émétiques et purgatives. Plusieurs sont fréquemment cultivés pour l'ornement des jardins et des parcs. L'espèce la plus répandue est le *C. Laburnum* L., qu'on appelle vulgairement Faux-Ebénier, Aubour, Cytise à grappes. Son bois dur et d'un grain serré est recherché des ébénistes et des tourneurs.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Les feuilles, les fleurs, les gousses et les graines de cytise sont douées de propriétés émétocathartiques; ces premiers effets sont accompagnés d'une légère excitation du système nerveux, suivie d'une diminution du pouls et de l'envie de dormir. A forte dose, d'après Gray, le cytise absorbé arrive dans la circulation, puis agit sur les centres nerveux et sur les centres respiratoires, entravant l'oxygénation du sang et déterminant la paralysie des centres respiratoires, et consécutivement la paralysie du cœur. On a vu, chez des enfants qui avaient avalé en

jouant des fleurs et des graines non mûres de cytise, survenir des symptômes cholériques, de la cyanose, de l'affaiblissement du pouls, des convulsions et même la mort dans le coma. Gray a, paraît-il, employé avec succès le cytise dans les dyspepsies bilieuses, avec vomissements périodiques et alternatives de diarrhée et de constipation, dans les vomissements des enfants, les quintes de toux de la bronchite, de l'asthme et de la coqueluche, les vomissements de la grossesse, enfin, à haute dose, dans le traitement du prurigo. La *cytisine*, principe actif du cytise, surtout abondant dans les semences, détermine des nausées, des vertiges et des convulsions, enfin la mort par asphyxie. D^r L. HN.

BIBL. : GRAY, dans *Edinb. med. Journ.*, 1862. — L. HAHN, *Dict. encycl. sc. méd.*, 1880, t. XXV, 1^{re} sér.

CYTISINE (Chim.). La cytisine, entrevue par Chevallier et Lassaigne, est la matière amère du *Cytisus laburnum*. Husemann et Marmé l'ont préparée à l'état de pureté de la manière suivante : On fait macérer pendant deux jours les graines pulvérisées avec de l'acide sulfurique étendu ; au liquide filtré neutralisé par la chaux, on ajoute un excès d'acétate de plomb, on enlève le plomb dissous par l'hydrogène sulfuré, on neutralise par le carbonate sodique et on précipite par le tanin. Le tanate, bien lavé, est chauffé avec de l'eau et de la litharge, jusqu'à ce qu'une prise d'essai ne se colore plus par les persels de fer ; on évapore, on épuise le résidu par l'alcool ; ce dernier, à l'évaporation, laisse un liquide sirupeux qu'on additionne d'acide azotique et d'alcool : il se dépose bientôt de beaux cristaux d'azotate de cytisine.

Séparée de ses sels, la cytisine est une base huileuse, qui cristallise facilement dans l'alcool ; elle est amère, vénéneuse, caustique, soluble dans l'eau et dans l'alcool étendu ; elle fond à 154°,5, puis se sublime en longues aiguilles. Elle est assez énergique pour décomposer les sels ammoniacaux. Ses solutions précipitent en jaune orangé par l'eau de brome et l'iodomercurite de potassium ; même coloration avec l'acide nitro-sulfurique alors que l'acide sulfurique pur est sans action. Le *chlorhydrate* et l'*azotate* de cytisine sont seuls cristallisables ; Husemann et Marmé attribuent à la base la formule $C^{40}H^{27}Az^{30}O^2$. Ed. B.

BIBL. : HUSEMANN, *Zeitsch. Chem.*, 1869, 677. — LASSAIGNE et CHEVALLIER, *Journ. de Pharm.*, t. IV, 340, t. VII, 235.

CYTOLEICHUS (Zool.) (V. SARCOPE).

CYTOPLASME (Bot.) (V. CELLULE).

CYTORUS (Géogr. anc.). Ville de la côte septentrionale de l'Asie Mineure située entre Amastris et le cap Carambis vers le lieu dit *Kidras* ; c'était probablement une colonie de Sinope bien qu'on attribue sa fondation à Cyturus, fils de *Phrixus* (V. ce nom).

CYTARIA (Bot.). Genre de Champignons Discomycètes qu'on peut classer dans la tribu des Pezizées à côté des Helvelles, et caractérisé par une cupule périphérique s'ouvrant par rupture de son épiderme, des asques amples, finalement libres, entremêlés de paraphyses, des sporidées pâles. Parasite du hêtre (Chili, Patagonie). H. F.

CYZ DE COMBÉ (Marie-Madeleine de) (V. COMBÉ).

CYZICÈNE. On donne le nom de *cyzicènes* ou de *statères cyzicéniens* (Κυζικηνολ στατήρες) aux monnaies d'électrum ou d'argent, frappées dans la ville de Cyzique, antérieurement à la domination romaine sur l'Asie Mineure. Dans le langage usuel des numismatistes, le nom de *cyzicène* prend une acception plus restreinte et il s'applique seulement aux monnaies d'électrum de Cyzique, frappées avant la conquête d'Alexandre ; c'est de ces monnaies que nous allons parler tout d'abord.

Un très grand nombre des villes que baignait la mer Egée, particulièrement les ports qui se trouvaient échelonnés sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, firent fabriquer dès le VI^e et même la fin du VII^e siècle avant notre ère, et jusqu'à la conquête d'Alexandre, des monnaies en électrum, caractérisées non seulement par ce métal particulier, mais par l'extrême épaisseur du flan monétaire et l'irrégularité des contours, qui contrastent souvent avec l'admirable per-

fection artistique et l'extrême variété des types. Les monnaies de Cyzique se distinguent de celles de même métal et de même aspect, qui étaient émises dans d'autres

ateliers, comme Phocée, Clazomène, Milet, Mitylène, etc., par la présence, à côté du type principal, d'un thon, qui constituait, en quelque sorte, les armes de la ville. Le thon (παραμύς) est un poisson qui était consacré à Aphrodite Astarté, mais il est douteux qu'il paraisse sur les monnaies de Cyzique à cause de ses rapports avec cette déesse ; il est plus probable que, s'il figure constamment comme symbole accessoire sur ces médailles, c'est parce que ce poisson était l'objet le plus important du commerce de Cyzique. C'est pour la même raison, par exemple, que le silphium paraît sur les monnaies de la Cyrénaïque, et l'épi de blé sur celles de Métaponte.

L'*Electrum* ou or blanc, χρυσός λευκός, comme l'appelle Hérodote, était un métal naturel que fournissaient le cours du Pactole et les mines du Tmolus et du Sipyle (V. ELECTRUM). La proportion d'or et d'argent dans le métal des cyzicènes est variable : parfois on constate 52,25 % d'or, et quelquefois seulement 27 % du même métal. Le poids du statère d'électrum, dans chaque ville, variait et dépendait de l'étalon d'or et d'argent ; on a conséquemment des monnaies d'électrum dans les systèmes phénicien, égyptique, babylonien, euboïque, phocaïque. Les statères de Cyzique pèsent en moyenne 16 gr. au moins et paraissent se rattacher au système phocaïque d'or. L'échelle des divisions était la suivante :

	gr.
Statère.....	16,20
Hémi-statère.....	8,10
Tiers de statère (tritè).....	5,40
Sixième de statère (hectè).....	2,70
Douzième de statère (hémi-hectè).....	1,35

L'hémi-statère et la tritè paraissent n'avoir pas été frappés : c'étaient des monnaies de compte.

Vers l'an 400 avant notre ère, le statère d'électrum de Cyzique, pesant 16^{gr} 20, était considéré comme l'équivalent de la darique d'or pur, qui pesait 8^{gr} 40. Au temps de la retraite des Dix Mille, les soldats de Xénophon sont payés indifféremment une darique ou un cyzicène par mois. Cependant, le cours du statère d'électrum de Cyzique était sujet à des fluctuations de bourse : le cyzicène valait sur le marché d'Athènes 32 drachmes, tandis qu'il ne valait que 28 drachmes athéniennes à Panticapée. Les cyzicènes perdirent de leur valeur vers la fin du IV^e siècle, et cette dépréciation vint de la diffusion des belles pièces d'or pur de Philippe de Macédoine.

L'abondance des cyzicènes dans l'antiquité était devenue proverbiale et l'on disait satiriquement à Athènes que Cyzique était remplie de statères. Les comptes des trésoriers du Parthénon renferment très fréquemment la mention de paiements en cyzicènes, et la réserve métallique de l'Acropole était en grande partie composée de monnaie de cette espèce. C'est là un reflet de l'activité et de la prospérité commerciale de Cyzique, particulièrement aux V^e et IV^e siècles.

Il est difficile de dire avec précision à quelles époques commence et finit le monnayage d'électrum de Cyzique. Cependant, le plus ancien statère est bien déterminé : il représente, au droit, un thon entre deux bandelettes ; le revers est occupé par deux carrés creux allongés (fig. 1). Cette

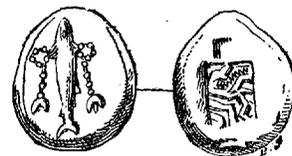


Fig. 1. — Statère de Cyzique. (Electrum.)

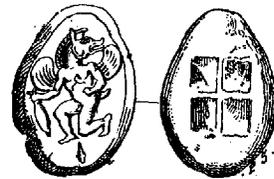


Fig. — Statère de Cyzique. (Electrum.)

pièce, dont un exemplaire pesant 16^{gr}32 est conservé au Musée britannique, peut être placée immédiatement après le temps où Crésus inaugura sa monnaie d'or, en 560 av. J.-C. Tous les cyzicènes postérieurs diffèrent du précédent par le poids, qui va s'affaiblissant, et par la forme du carré creux qui est à côtés égaux et partagé en quatre compartiments affectant la forme d'ailes de moulin. Les types du droit sont extrêmement variés et témoignent de l'abondance de ce monnayage, dont la patrie est rendue certaine par la présence du thon ou pélamyde en symbole accessoire. Tantôt, ce sont des types nationaux qui rappellent les origines mythiques de Cyzique, ou le culte des divinités adorées dans cette ville : le héros éponyme Cyzicus, l'expédition des Argonautes, Jason, Cerbère, la Gorgone, les Cabires, Cléité, l'épouse de Cyzicus, Briarée et les géants ses frères, Phobos (fig. 2), Hercule et Iphiclès, Oreste, Déméter et Perséphone, Apollon et Artémis, etc. Tantôt les types des cyzicènes se rapportent aux villes étrangères et reproduisent les types monétaires des cités avec lesquelles Cyzique entretenait des rapports commerciaux, en y adjoignant le thon comme symbole. Nous retrouvons ainsi à Cyzique les types de monnaies de Thurium, de Tarente, de Gélas, de Syracuse; le Pégase de Corinthe, la tête de Pan de Panticapée, la chimère de Syracuse, le demi-Pégase de Lampsaque, le lion de Milet, le taureau de Samos, le sanglier ailé de Clazomène, le griffon d'Abdère, etc. Cette variété de types (on en connaît près de deux cents) et la perfection souvent idéale de leur style, rend l'étude des cyzicènes des plus attrayantes pour les numismatistes. L'apparition de la monnaie d'or de Philippe, père d'Alexandre le Grand, porta un coup funeste à la vogue de la monnaie d'électrum dans le bassin de la mer Egée. Les beaux statères d'or d'Alexandre, plus encore que sa domination sur la Grèce et l'Asie Mineure, achevèrent de ruiner le crédit commercial des cyzicènes; ce n'est plus qu'exceptionnellement et pour l'usage local qu'on frappa encore des pièces d'électrum, monnayage auquel mit fin définitivement la conquête romaine.

Les monnaies d'argent de Cyzique, beaucoup moins répandues que les pièces d'électrum, reçurent aussi parfois dans l'antiquité le nom de cyzicènes. Les plus anciennes ont, au droit, la tête de Cybèle ou d'Atys, et au revers,

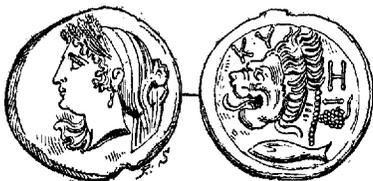


Fig. 3. — Monnaie de Cyzique. (Argent.)

les lettres KY ou K, à côté d'une tête de lion; les tétradrachmes de cette espèce pèsent 12^{gr}75 (fig. 3). Plus tard, c.-à-d. peu avant l'époque d'Alexandre, Cyzique adopta pour ses monnaies d'argent un autre système; elle donna au tétradrachme 14^{gr}90. Ces nouvelles espèces répondent à la description suivante : Tête de Proserpine ou de Coré, sous le nom de ΣΩΤΕΙΡΑ; ῥ tête de lion et thon, avec des monogrammes variés de magistrats monétaires. D'autres fois, le revers est occupé par l'image d'une longue torche dans une couronne ou celle d'Apollon citharède assis sur l'omphalos, mais ces dernières pièces sont postérieures à Alexandre. Sous la domination romaine, Cyzique ne fabriqua plus que des monnaies de bronze, à l'effigie des empereurs romains.

E. BABELON.

BIBL. : CH. LENORMANT, *Essais sur les statères de Cyzique*, dans la *Revue numismatique*, 1856. — SESTINI, *Descrizione di stateri antichi*. — FR. LENORMANT, dans la *Revue numismatique de 1867*, et dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de DAREMBERG et SAGLIO (art. *Cyziceni*); surtout W. GREENWELL, dans le *Numismatic Chronicle*, 3^e série, t. VII (1887), et B. HEAD, *Historia Numorum*; Londres, 1887, in-8.

CYZIQUE, Colonie milésienne en Phrygie, à l'isthme

d'une presqu'île de la Propontide, appelée Dolion (aujourd'hui Kaputaghi). Elle avait deux portes, Panorme à l'O., Chytas au pied des montagnes connues sous le nom de Dyndimon et Arctos. Son importance, médiocre jusqu'à la guerre du Péloponèse, grandit rapidement après la chute de Milet et d'Athènes. La domination des Perses ayant pris fin en 365 av. J.-C., la ville fut solidement fortifiée, rendue plus forte par l'adjonction de l'île voisine de Proconèse; elle put braver les attaques d'autant mieux qu'elle fut protégée par l'amitié des rois de Pergame et en conséquence par celle des Romains. La fidélité de Cyzique pendant la guerre de Mithridate, au cours de laquelle Lucullus la délivra d'un siège rigoureux, lui valut les privilèges de *libera civitas*. Elle perdit sa liberté une première fois en 20 av. J.-C., puis définitivement sous Tibère, en punition de mauvais traitements infligés à des citoyens romains. Elle demeura une ville opulente jusqu'à sa prise par les Arabes en 675. On voit encore sur son emplacement les ruines de vieilles murailles, d'un amphithéâtre et du temple d'Adrien, consacré en 167 ap. J.-C. On cite ses monnaies d'or valant 28 drachmes et appelées *cyzicènes* (V. ce mot), et un parfum fabriqué avec l'iris sous le nom de *μύρον Κυζικηνόν*. Le nom de Cyzique se rattache aussi à l'expédition des *Argonautes* (V. ce mot). Suivant Apollonius, ces héros, en quittant Samothrace, arrivèrent, par l'Hellespont, à l'île de Cyzique et reçurent l'hospitalité de Cyzicos, roi des Dolions. Quand ils eurent quitté ces parages, une tempête nocturne les rejeta sur la même île, et ils engagèrent un combat avec les Dolions qu'ils ne reconnurent pas. Le roi Cyzicos y périt, sa jeune épouse se tua et fut pleurée par les Nymphes des bois environnants; de leurs larmes naquit une source qui porta son nom (Κλερτή). A. W.

CZACKI (Thadée), célèbre publiciste polonais, né à Poryck, en Volhynie, le 28 août 1785, mort à Dubno le 8 févr. 1843. Son père, noncé à la diète de Pologne, avait joué un certain rôle politique. Il fit ses études à l'université de Cracovie, et entra dans la magistrature. Lié avec Albertandry et Naruszewicz, il prit dans leur société le goût des études historiques. En 1786, il fut nommé membre de la commission des finances; après le dernier partage de la Pologne, l'empereur Paul lui fit restituer ses biens confisqués. Il réunit une bibliothèque considérable dans son domaine de Poryck, et se livra désormais uniquement à l'étude. En 1802, il résida à Varsovie, et fut l'un des principaux organisateurs de la Société des amis des sciences. Il fut en 1803 nommé inspecteur des écoles des gouvernements de Volhynie, de Podolie et de Kiev. En 1805, il fonda le célèbre lycée modèle de Krzemieniec (Kremenets), et fit organiser deux commissions chargées de pourvoir aux besoins de l'instruction publique en Lithuanie. L'empereur Alexandre permit aux habitants de cette province de frapper une médaille en son honneur. Sa bibliothèque ne comprenait pas moins de 12,000 volumes polonais et de 4,000 manuscrits. Après sa mort, elle fut réunie à celle de Pulawy et incorporée à celle de Saint-Petersbourg. Les principaux ouvrages de Czacki, tous rédigés en polonais, sont : *la Législation lithuanienne et polonaise* (Varsovie, 1800-1804, 2 vol., réimprimé à Cracovie en 1801); *Dissertation sur les juifs* (Vilna, 1807, Cracovie, 1800), et un grand nombre de dissertations éparses dans différents recueils. Les œuvres complètes de Czacki ont été publiées par Raczynski (Posen, 1843-45, 3 vol.). — Son neveu, Félix Czacki, a publié en français des *Etudes sur la Révolution française* (Paris, 1857). L. L.

BIBL. : OSINSKI, *la Vie et les ouvrages de Czacki* (en pol.; Krzemieniec, 1816. — BALINSKI, *Etudes historiques*; Vilna, 1856. — ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIX^e siècle*.

CZACKI (Vladimir), cardinal polonais, né à Poryck le 16 avr. 1834, mort à Rome le 9 mars 1888. Neveu de la princesse Odescalchi, il gagna la faveur du cardinal Antonello qui le préposa aux affaires ecclésiastiques; très apprécié du pape Pie IX et souvent employé dans les négociations diplomatiques, il fut envoyé comme nonce à Paris en oct.

1879, assista à l'exécution des décrets contre les congrégations; il fut créé cardinal par Léon XIII le 25 sept. 1882.

CZAHROWSKI DE CZAHROW (Adam), écrivain et soldat polonais du XVI^e siècle. Il paraît être originaire de la Podolie. Il se mit au service de Maximilien d'Autriche qui aspirait à la couronne de Pologne. Après l'insuccès de ce prince, il alla guerroyer en Hongrie. Il publia à son retour le récit de ses aventures en vers sous ce titre : *Thrènes et aventures dans les pays hongrois et croates* (Posen, 1597; Léopol, 1598, deux éd.). L. L.

CZAJKOWSKI (Michel, *Sadyk pacha*), écrivain et soldat polonais, né à Haleczyniec (Galtchinetz), en Volhynie, en 1808, mort à Borki (Ukraine) le 18 janv. 1886. Sa famille avait donné plusieurs officiers à l'armée cosaque. Il fit des études fort incomplètes à Kremenets (Krzemieniec), et servit en 1831 dans l'armée polonaise contre la Russie, puis il émigra en France où il publia un certain nombre d'écrits; en 1848, le prince Czartoryski l'envoya à Constantinople. Il fut quelque temps attaché à l'ambassade de France. Il étudia l'organisation de la Turquie, et soumit au gouvernement turc un certain nombre de mémoires où il proposait d'importantes réformes au point de vue civil ou militaire. A la suite d'aventures romanesques, il se fit musulman, et prit le nom de Sadyk. Lors de la guerre d'Orient, il reçut le titre de pacha, organisa un corps de Cosaques qui se signala au siège de Silistrie et dans la Dobroudja. Il fut nommé gouverneur de Bucarest et commandant des troupes turques en Bessarabie. Il avait espéré ressusciter au profit de Turquie et de la Pologne l'antique organisation des Cosaques. N'ayant point réussi, il se découragea; en 1872, il demanda l'autorisation de rentrer en Russie; il reçut une pension de l'empereur et s'établit en Ukraine. Accusé de trahison par ses anciens compatriotes, il prit la vie en dégoût et se suicida. Czajkowski est surtout célèbre par ses récits de la vie cosaque. Il y a fait preuve d'un talent original, mais incorrect. Ses œuvres sont fort nombreuses et ont eu plusieurs éditions. Les principales sont : *Contes cosaques* (Paris, 1837), traduits en français par M. Ladislas Mickiewicz; *Wernyhora* (Paris, 1838, 2 vol.); *Kirdjali* (1839); *Anna* (1840); *Etienne Czarniecki* (1840); *le 3 Mai* (1844); *l'Hetman de l'Ukraine* (1844); *Kozowata* (1844); *Nouvelles* (1844); *la Bulgarie* (Leipzig, 1872); *Nemolaka* (Leipzig, 1873); *Légendes* (1885). Il a en outre donné une brochure sur *l'Influence des Kosaks sur la littérature et la civilisation* (en français; Paris, 1835); *les Cosaques en Turquie* (signé : X. K.; Paris, 1837); *les Vies étranges des Polonais et des Polonaises* (Leipzig, 1865). La librairie Brockhaus a publié une série de ces œuvres revue par l'auteur (Leipzig, 1862-1873, 41 vol.). L. L.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIX^e siècle*. — JEZ, *Etude sur Czajkowski* dans le supplément du *Kraj*, févr. 1886.

CZAKAN. Instrument de musique usité en Bohême et en Transylvanie, et appartenant au genre flageolet; les Allemands l'appellent parfois *Stockflöte*, c.-à-d. « flûte-bâton ». On le construisait d'habitude au diapason de *la*. Son étendue était de deux octaves environ, à partir du *si* bémol grave de la flûte. Le czakan se composait essentiellement d'une embouchure de flageolet formant angle droit avec le corps de l'instrument, lequel, légèrement conique, allait en diminuant de diamètre, un peu comme celui des anciennes flûtes. Le doigté était intermédiaire entre celui de la flûte et celui du hautbois. L'aspect général était analogue à celui d'une canne munie d'une poignée. On a dit que cet instrument, tombé en désuétude, avait été ignoré de tous les musiciens jusqu'en 1825. Ce qui est certain, c'est qu'il eut une grande vogue à Vienne vers 1830; c'est d'ailleurs en 1830 que Kramer publia une méthode pour le czakan. A. E.

CZAKÓ (Sigismond), dramaturge hongrois, né en 1820 à Deés, mort à Pest en 1847. Sa courte existence fut tourmentée et finit par le suicide, malgré les succès qu'il

obtint un moment au Théâtre National dont il était l'intendant. Ses drames principaux sont : *le Négociant et le Marin* et *le Testament* (1845), *Leona* (1850). E. S.

CZAPEK (Jean), en tchèque *Čapek*, célèbre chef husite du XV^e siècle. Il commandait les troupes de la secte des Orphelins, et prit part à diverses expéditions en Bohême et en Moravie. En 1433, il servit dans l'armée polonaise contre les chevaliers Teutoniques; il revint ensuite en Bohême, et prit part à la bataille de Lipany, où les Taborites furent définitivement vaincus. Il fut ensuite chargé de mission auprès de l'empereur Sigismond. On perd sa trace à dater de 1442. — Un autre Czapek (Jean), prêtre hussite, est l'auteur de quelques cantiques tchèques, dont l'un notamment a été attribué à Jean Zizka. L. L.

CZAPKA. Mot polonais (corrompu en *czapsku*) qui sert à désigner la coiffure spéciale portée par les lanciers ou uhlands dans la plupart des armées qui ont conservé des régiments de cette arme, supprimée en France à la date du 8 août 1871. La *czapka* encore en usage en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, en Belgique et en Russie, est une sorte de schako à cylindre étranglé surmonté d'une tablette carrée. Il est généralement recouvert de drap de couleur distinctive et orné d'attributs métalliques variés, d'un pompon demi-sphérique auquel s'ajoute en grande tenue un plumet de crin retombant, enfin de jugulaires de métal et de cordons, dits fourragères, qui empêchent le cavalier de perdre sa coiffure. La *czapka* est un couvre-chef de forme bizarre et incommode répondant peu aux exigences d'une coiffure militaire parce qu'il est instable et ne protège que médiocrement la tête du cavalier; il tire son origine de l'ancien bonnet national de la milice polonaise que les modèles actuellement en service ne rappellent d'ailleurs que de fort loin; ils ont varié souvent de forme et surtout de hauteur. Les premiers régiments qui aient paru dans notre armée coiffés de la *czapka* étaient les cheveau-légers-lanciers levés en Pologne en 1808. Depuis le partage de ce royaume (1794), la Prusse y recrutait un régiment de cavaliers légers armés de lances, appelés d'abord *towarceys*, avant de prendre la dénomination d'uhlands déjà en usage en Autriche et en Russie.

CZAR (V. TSAR).

CZARNECKI (Edouard), écrivain et pédagogue polonais, né à Szczuczyn en 1774, mort à Varsovie en 1831. Il entra dans la carrière ecclésiastique, devint directeur de collège, membre de la Société des amis des sciences et administrateur du diocèse de Varsovie. Il a laissé des sermons, des écrits pédagogiques et des notices (sur Samuel Janocki, Alexandre Sapieha, etc.). L. L.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibl. polonaise du XIX^e siècle*.

CZARNIECKI (Etienne), célèbre général polonais, né à Gzarńca, palatinat de Sandomir, vers 1599, mort à Sokolowka, en Volhynie, le 12 févr. 1664. Son père, *Christophe Czarniecki*, remplissait les fonctions de staroste à Lywiec en Lithuanie. Etienne, entré jeune au service, se distingua en 1634 au siège de Smolensk, et devint colonel en 1644. Il prit part à de nombreuses expéditions contre les Cosaques, les Tatares, les Suédois, et en Transylvanie. En 1648, il fut fait prisonnier par les Tatares. Devenu mestre de camp (*obozowy*), il fut castellan de Kiev en 1655. Il ne réussit pas à défendre Cracovie contre les Suédois et dut capituler (1655). Il prit sa revanche aux combats de Kozienice, Urarka, Gniezno, Varsovie, Chojnice, etc. En 1658, il poussa jusqu'en Danemark, et s'empara de l'île d'Alsen. Puis il retourna guerroyer contre les Cosaques. Il reçut le titre de voïevode de Kiev. Il venait d'être nommé hetman quand il mourut. Il fut enterré au village de Czarnęca. Un monument lui a été élevé en 1755 à Tykocin. L. L.

BIBL. : PASEK, *Mémoires*. — KRAJEWSKI, *Histoire de Czarniecki*; Cracovie, 1787. — JENIKE, dans le recueil *Ksiega Swiata*; Varsovie, 1855.

CZARNKOW (Jean de), homme d'Etat et historien polonais du XIV^e siècle, né à Czarnkow, dans la Grande-Pologne, mort vers 1387. Il fut chanoine de Posen et de Wloclawek; en 1365, il fut envoyé à Avignon par l'évêque

de Cujavie. En 1367, il devint archidiacre à Gnizno. Il fut pendant quelque temps sous-chancelier de Casimir le Grand. Il commença vers 1376 à écrire une chronique latine fort intéressante pour l'histoire du xiv^e siècle. Elle a été publiée en 1730 par Sommersberg, et récemment dans les *Monumenta historica Poloniae* édités par Bielowski (Léopol, t. II). L. L.

CZARNKOWSKI (Stanislas), homme d'Etat polonais, né en 1526, mort en 1602. Il fut secrétaire du roi Sigismond le Vieux ; son éloquence lui valut le titre de Tullius polonais. Sous Sigismond Auguste, il devint référendaire de la couronne, et fut chargé de diverses missions. Après la mort de ce prince (1572), il s'efforça de faire donner la couronne à l'empereur ; il renouvela ces intrigues après le départ d'Henri de Valois. Etienne Batory le dépouilla de toutes ses fonctions. Il mourut dans une condition misérable. L. L.

CZARNOCKI (Adam), savant polonais, connu également sous le nom de *Zoryan Dolenga Chodakowski*, né aux environs de Nieswiez, en Lithuanie, en 1784, mort à Petrovo Selo en 1825. Il fit ses études à Sloutsk (Sluck), et fut clerc chez un avoué à Novogrodek et à Minsk. Ayant voulu quitter son pays pour aller s'enrôler dans les troupes polonaises du grand-duché de Varsovie, il fut enrégimenté dans l'armée russe et envoyé à Omsk. Fait prisonnier par les Français en 1811, il servit ensuite dans l'armée polonaise et fit avec elle la campagne de Russie. Après la paix, il résida en Galicie et entreprit des recherches archéologiques qui appelèrent sur lui l'attention de la famille Czartoryski ; recommandé au chancelier Roumiantsov, il reçut une pension de 3,000 roubles pour continuer ces recherches. Il fit des voyages considérables et recueillit de nombreux documents sur l'archéologie, l'onomastique et la littérature populaire. Privé de sa pension dans les dernières années, il dut se faire intendant pour vivre. Il a publié quelques travaux en polonais, en russe : *les Slaves avant le christianisme* (Cracovie, 1835) ; *les Anciennes Routes fluviales en Russie* (1837), des articles dans les recueils scientifiques. Après sa mort, ses manuscrits passèrent à l'historien russe Pogodine. L. L.

CZARTORYSKI. Célèbre famille polonaise qu'on fait descendre du prince lithuanien Korygiello, mort en 1390. Son nom lui vient de son principal domaine, Tchertorysk (en polonais Czartorysk) dans le gouvernement actuel de Volhynie. Elle apparaît dans l'histoire au xv^e siècle. Ses principaux représentants ont été : *Alexandre Fédorovicz Czartoryski* qui se distingua par sa valeur contre les Tatars et joua un rôle important à la diète de Lublin (1569). — *Georges Czartoryski* (mort vers 1620) qui, le premier de la famille, embrassa le catholicisme romain. — *Florin Czartoryski*, mort en 1674 ; il fit des études de théologie à Rome, devint évêque de Posen et archevêque de Gniezno. — Au xviii^e siècle, la famille des Czartoryski, qui avait reçu le titre de prince du saint-empire romain dès 1623, commença à jouer en Pologne un rôle prépondérant. *Frédéric-Michel Czartoryski*, né en 1696, mort en 1775, s'efforça de placer la maison des Czartoryski à la tête de la République : alliée aux Poniatowski, aux Sapieha, aux Radziwill, la famille (comme on l'appelle dans les documents polonais) tenta en 1733 de mettre sur le trône Stanislas Leszczynski, mais elle n'y réussit point. Michel, sous-chancelier du royaume, crut devoir, pour relever son pays, s'appuyer sur la Russie. Les Czartoryski se trouvèrent ainsi amenés à lutter contre les Potocki qui représentaient le parti national. Pour défendre leur politique et leurs intérêts, ils recoururent à des actes de violence. La politique de la famille aboutit à l'élection de Stanislas Poniatowski, l'homme lige de Catherine II. — *Auguste-Alexandre*, palatin de la Russie rouge et lieutenant général de l'armée (1697-1782), suivit la même politique que son frère. Il crut devoir comme lui s'appuyer sur la Russie.

Adam-Casimir Czartoryski, fils du précédent, né à Danzig le 4^{er} déc. 1731, mort à Sienawa en Galicie le

22 mars 1823, fut, grâce à l'influence de la Russie et de l'Autriche, nommé président de la diète de 1763 qui élut Stanislas-Auguste Poniatowski, son cousin germain. Il se montra partisan décidé de l'influence russe. En 1764, il fut nommé directeur du corps des cadets. En 1775, il fit partie de la commission d'éducation ; en 1782, il émigra en Galicie : Joseph II le nomma feld-maréchal. En 1788, il fit partie de la diète dite de quatre ans ; en 1812, il fut nommé maréchal de la diète de Varsovie ; en 1813, il se retira dans son domaine de Pulawy où il réunit de belles collections. Il se plaisait à s'entourer de savants et de littérateurs, et à jouer vis-à-vis d'eux le rôle d'un Mécène généreux. En 1817, il passa en Galicie. Il a laissé quelques travaux littéraires, notamment des *Règles morales pour l'école des chevaliers* qui ont eu deux éditions. — Sa femme, *Isabelle Czartoryska*, fille du comte Flemming, née en 1746, morte à Sieniawa en 1835, se fit remarquer par son goût pour les sciences ou les lettres ; elle assembla à Pulawy une précieuse collection d'antiquités nationales ; pendant l'insurrection de 1831, elle transforma son château en ambulance. Sous ce titre, le *Pèlerin à Dobromil*, elle a écrit une histoire populaire de Pologne qui a eu plusieurs éditions. — Leur fille, *Marie-Anne*, née en 1768, morte à Paris en 1854, avait épousé en 1784 le prince Louis de Wurtemberg ; elle divorça lorsqu'il entra au service de la Russie. Elle a laissé un roman, *Malwina* (Varsovie, 1818), qui a été traduit en français.

Adam-Georges Czartoryski, fils aîné d'Adam-Casimir, né à Varsovie le 14 janv. 1770, mort à Montfermeil, près de Paris, le 16 juil. 1864, a été le membre le plus remarquable de la famille. Après avoir fait ses études en France et en Angleterre, il prit part aux luttes suprêmes de la Pologne pour l'indépendance. Après le partage de 1795, il fut emmené comme otage à Pétersbourg avec son frère Constantin. Il se lia avec le grand-duc Alexandre. Devenu empereur, Alexandre I^{er} nomma son ami adjoint au ministère des affaires étrangères et curateur des établissements scolaires de la Lithuanie et de la Russie blanche. Un instant Adam Czartoryski put croire qu'il pourrait reconstruire une Pologne autonome, sous la protection de la Russie. Ses espérances furent déçues. En 1807, il donna sa démission, mais il conserva la faveur de l'empereur qui, en 1815, le nomma sénateur palatin du royaume de Pologne et curateur de l'université polonaise de Vilna. Il fut dépouillé de cette fonction en 1821 et se retira à Pulawy. En 1831, il fut élu président du gouvernement national polonais ; il donna sa démission au mois d'août 1834 et servit comme simple soldat sous les ordres du général Ramorino. Exclu de l'amnistie par l'empereur Nicolas, il vit ses biens confisqués ; il s'établit à Paris et fut désormais considéré comme le chef moral du parti aristocratique dans l'émigration polonaise. En 1854, il entama vainement des négociations pour lier les intérêts de son pays à ceux des puissances liguées contre la Russie. Il avait épousé en 1817 la princesse Anna Sapieha. Ses biens avaient été confisqués dans le royaume de Pologne ; mais il avait conservé en Galicie la terre de Sieniawa ; en 1848, il affranchit ses paysans de la corvée et les rendit propriétaires. Il publia des *Etudes sur la Diplomatie* (Paris, 1857), et a laissé des *Mémoires* intéressants qui ont été mis au jour en 1887. — Son fils, le prince *Ladislas Czartoryski*, né le 3 juil. 1828, est considéré comme le chef de l'aristocratie polonaise émigrée. Il avait épousé en 1855 une fille de la reine Marie-Christine ; il s'est remarié en 1872 avec la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Nemours. Il est président de la Société d'histoire et de littérature polonaise de Paris et membre de la Chambre hongroise des magnats. Les précieuses collections d'art qu'il a réunies se trouvent partie à Paris, à l'hôtel Lambert, et partie à Cracovie. Il a été nommé, en 1891, correspondant de l'Institut de France (Académie des beaux-arts).

Constantin Czartoryski, frère d'Adam, né à Pulawy en 1773, mort à Vienne en 1860, fut successivement attaché

au service de la Russie et à celui du grand-duché de Varsovie. Il se distingua en 1812 aux affaires de Smolensk et de la Moskowa. En 1816, Alexandre I^{er} l'appela à Pétersbourg et le nomma adjudant général. En 1832, il se retira à Vienne. — De ses deux fils, issus d'un second mariage, l'aîné, *Constantin*, né en 1822, fut vice-président de la Chambre des magnats d'Autriche; le second, le prince *Georges*, né en 1828, est depuis 1867 député à la diète de Galicie et depuis 1873 député au Reichstag de Vienne; il a dirigé le journal viennois *Wanderer*. — Du premier mariage, avec la princesse Angelica Radziwill, était issu le prince *Adam-Constantin*, né à Varsovie en 1804, mort en Galicie en 1880. Il prit part à l'insurrection polonaise de 1831 et se montra toujours bon patriote. — Son fils aîné, le prince *Roman*, né en 1839, mort en Galicie en 1887, devint en 1871 député au parlement de l'empire allemand et fut longtemps le chef du groupe polonais.

BIBL. : Outre les travaux relatifs à l'histoire de Pologne au XVIII^e siècle, consulter : *l'Empereur Alexandre I^{er} et le prince Adam Czartoryski*; Paris, 1863. — WALISZEWSKI, *les Polochi et les Czartoryski* (en pol.); Cracovie, 1887. — *Mémoires du prince Adam Czartoryski et Correspondance avec Alexandre I^{er}*; Paris, 1887, 2 vol.

CZASLAW (*Caslav*, en al. *Czaslaw* ou *Ischaslaw*). Ville de Bohême, ch.-l. d'une capitainerie de cercle. Sa population dépasse 8,000 hab. Elle a joué un rôle considérable dans les guerres des hussites. *Zizka* y fut enterré.

CZECH, personnage légendaire qui aurait été le premier chef de la nation bohême ou tchèque, et l'aurait introduite dans le pays qu'elle occupe encore aujourd'hui. Il figure pour la première fois dans la Chronique de Cosmas sous le nom de *pater bohemus*. Il a été inventé pour expliquer l'origine du nom des Tchèques (Cechy), dont on ignore encore la vraie étymologie.

CZECH (Svatopluk) ou **CECH**, écrivain tchèque contemporain, né à Ostrédek, près de Benešov en Bohême, le 21 févr. 1846. Il fit ses études à Leimeritz et à Prague. Fort jeune encore, il se fit remarquer par des poésies publiées dans différents recueils, notamment par un poème, *les Adamites*. Il a dirigé les revues *Lumir* et *Kvety* (les Fleurs). Ses compatriotes le considèrent actuellement comme l'un des premiers représentants de la poésie nationale. Ses principales publications sont : *Poésies* (Prague, 1874); *Nouveau Recueil de vers* (id., 1880); *Chants du matin* (1887); *Nouveaux Chants* (1888). Son œuvre capitale est l'épopée romantique intitulée *Dagmar*. Il a également publié des romans et des nouvelles estimées : *Nouvelles et Arabesques* (1878-1883, 4 vol.); *le Candidat à l'immortalité* (1884); *Esquisses de Voyage* (1884); *Souvenirs d'Orient* (1885); un récit satirique, *Excursion de M. Brouček dans la lune* (1888); *Excursion de M. Brouček dans le xv^e siècle*, etc. (1889). L. L.

CZECZOWICZ (Martin), théologien polonais du XVI^e siècle. Après avoir été curé à Kurnik, il embrassa la doctrine des frères bohêmes et devint pasteur à Vilna et à Lublin; il mourut en 1613, laissant un certain nombre d'écrits théologiques en latin et en polonais.

CZECZOWICZ (Simon), peintre polonais, né à Cracovie le 22 août 1689, mort à Varsovie le 21 juil. 1775. Orphelin de bonne heure, il trouva un Mécène éclairé dans la personne du comte Ossolinski, chancelier de la couronne de Pologne, qui l'envoya à Rome, où il étudia, sous la direction de Maratta, les chefs-d'œuvre de la Renaissance. Ses premiers travaux furent couronnés par l'académie de Saint-Luc. Après un séjour de trente ans en Italie, il revint dans son pays natal où il entra, déjà très âgé, dans les ordres, et ne cessa de travailler avec ardeur jusqu'à sa mort. Czechowicz, qui cultivait presque exclusivement la peinture religieuse, a laissé un très grand nombre de tableaux dans les principales villes et dans les châteaux de l'ancienne Pologne. Les meilleurs sont au couvent des Visitandines et au couvent des Carmes de Varsovie, chez les Piaristes de Cracovie et à l'église des PP. Jésuites à Vilna. Le château de Podhorce, appartenant au comte

V. Rzewuski, en possédait plus de cent, dont quelques-uns ne manquent pas de valeur. Czechowicz fut un artiste plus remarquable par sa prodigieuse fécondité que par son talent. On sent trop dans ses toiles l'imitation servile des maîtres italiens. Mais il a, en revanche, le grand mérite d'avoir fondé la première école gratuite de peinture en Pologne, et d'avoir, par cette fondation comme par ses propres travaux, propagé le goût des arts dans ce pays. Il est considéré à bon droit comme le père de la peinture polonaise.

F. TRAWINSKI.
BIBL. : Ed. RASTAWIECKI, *Diction. des peintres polonais* (en polonais); Varsovie, 1850. — SAUNDERS, *la Vie et l'Œuvre de Czechowicz*, dans le *Journal de Vilna* (polonais); 1815, II.

CZECZOT (Jean), littérateur polonais, né vers la fin du XVIII^e siècle, mort à Druskienice en 1847. Il fit ses études à Novogrodek avec Adam Mickiewicz; il le suivit à l'université de Vilna et fit partie de sociétés d'étudiants qui provoquèrent les rigueurs du gouvernement russe. Il fut interné à Orenbourg. Il a publié plusieurs recueils de chansons populaires et un recueil original intitulé *Poésies d'un paysan*.

L. L.
CZÉGLÉD. Ville de Hongrie de 24,800 hab., importante par son champ de manœuvres pour la cavalerie, et comme gare de bifurcation des chemins de fer hongrois, à 73 kil. de Budapest.

E. S.
CZELAKOVSKY (François-Ladislav), poète tchèque, né à Strakonice le 7 mars 1799, mort à Prague le 5 août 1852. Fils d'un modeste artisan, il fit ses études à Pisek et à Budweis, puis à Linz et à Prague. Il se lia dans cette ville avec quelques jeunes poètes, Kamaryt, Chmelenski, Vinaricky; à leur exemple il entreprit d'écrire des vers tchèques, après avoir jeté au feu les vers allemands qu'il avait jusqu'alors composés. En 1822, il publia des mélanges poétiques et trois volumes de chansons populaires. En 1827, il rédigea l'almanach littéraire *Dennice* (l'Aube). En 1829, il donna les *Echos des chansons russes*. Cette publication fut un véritable événement littéraire. Mais la poésie ne suffisait pas à nourrir le poète; il dut accepter une place de correcteur auprès d'un journal religieux et traduire pour le consistoire les *Confessions* de saint Augustin. Il songea un instant à se rendre en Russie pour occuper une chaire de littératures slaves; mais ce projet échoua. En 1834, il devint rédacteur de la *Gazette de Prague*; en 1835, il fut nommé suppléant de la chaire de langue tchèque à l'université de cette ville. Un article énergique contre l'empereur Nicolas lui fit perdre sa place de rédacteur. En 1840, il donna les *Echos des chansons tchèques* et la *Rose à cent feuilles*. En 1842, le gouvernement prussien le nomma professeur de la chaire de langues et de littératures slaves à l'université de Breslau. En 1849, il fut rappelé à Prague et occupa la chaire de langues et de littératures slaves à l'université de cette ville. Il rédigea à cette époque une intéressante compilation : *la Philosophie du peuple slave dans les proverbes* (Prague, 1852). On a publié après sa mort : *Leçons de grammaire comparée des langues slaves* (Prague, 1853); *Leçons sur les commencements de l'histoire de la civilisation et de la littérature des Slaves* (Prague, 1877). Sa *Correspondance* a été publiée en 1865. Sa correspondance avec Bohuslava Rajska est comprise dans le volume intitulé : *Zlet probuzeni* (les Années de réveil; Prague, 1872). Le rôle de Czelakovsky dans la renaissance intellectuelle de la Bohême a été des plus considérables. Il a été avec Kollar le chef d'une école vraiment nationale; quelques-unes de ses œuvres ont eu jusqu'à six éditions, chiffre considérable pour une littérature aussi restreinte que celle du peuple tchèque. — Ses deux fils, *Ladislav* et *Jaromir*, occupent un rang honorable dans la littérature tchèque. M. Ladislav Czelakovsky a publié un grand nombre de travaux relatifs à la botanique; M. Jaromir, professeur d'histoire du droit bohême à l'université de Prague, a donné diverses monographies relatives à l'étude des institutions et des textes juridiques. L. L.

BIBL. : HANUSZ, *Czelakovsky*; Prague, 1862. — BACKOVSKY,

la *Littérature tchèque au XIX^e siècle* (en tchèque). — L. LEGER et J. FRICZ, *la Bohême historique*; Paris, 1887.

CZENSTOCHOWA. Ville de Pologne, située dans le gouvernement de Piotrkov, sur la Warta et sur le ch. de fer de Vienne à Varsovie. Elle possède depuis le XIV^e siècle une image de la Vierge attribuée à saint Luc et qui est l'objet de nombreux pèlerinages. Cette image était gardée dans un monastère fortifié qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de Pologne. Il est surtout célèbre par la résistance héroïque et efficace que sa garnison, composée de 70 moines et de 150 soldats, sous les ordres du prieur Kordecki, opposa à 10,000 Suédois (1635). La population de Czenstochowa est de 15,000 hab.

CZERAMOSZ. Riv. de l'Autriche-Hongrie, affluent de droite du Pruth. Elle prend sa source dans les Carpates et sert de frontière entre la Galicie et la Bukovine.

CZERMAK (Jaroslaw) (V. CERMAK).

CZERMAK (Johann-Nepomuk) (V. CERMAK).

CZERNAHORA. Montagne de la chaîne des Carpates (2,000 m.).

CZERNIEWICZ (Stanislas), vicaire général de la Compagnie de Jésus, reconstituée en Russie (V. BRZOWSKI [Thaddée], t. VIII, p. 292).

CZERNIN ou **CERNIN.** Grande famille de Bohême qui remonte au XIII^e siècle. Ses principaux représentants ont été Herman Czernin, né en 1579, mort en 1654. Il fit en 1598 un voyage en Palestine, en Egypte et au mont Sinai. En 1663, il devint chambellan de Rodolphe II. En 1616, il fut envoyé en ambassade auprès du sultan Achmet. Lors de la révolte de Bohême (1618) il resta fidèle à l'empereur. En 1623, il fut fait baron de l'Empire et en 1644 comte. Cette même année, il fut chargé d'une seconde mission en Turquie. Le journal de son ambassade à Constantinople a été publié par M. Miklosich dans la *Slawische Bibliothek* (t. II), en 1856 dans le journal *Lumir*. — Jean-Rodolphe Czernin, né en 1757, mort en 1845, fut président de l'Académie des beaux-arts de Vienne et forma une galerie renommée. — Charles-Eugène Czernin, né en 1796 à Vienne, mort en 1868, a constitué à Indrichuv Hradec d'importantes archives. Il fut lié avec Goethe, Dubrovsky, Palacky, et collabora à quelques-uns des travaux de cet historien. L. L.

CZERNOWITZ (en roumain *Cernauti*). Ville de l'Autriche-Hongrie, capitale de la Bukovine. Elle est située sur le Pruth, à 200 m. d'alt. sur le ch. de fer de Lwow (Lemberg) à Iassy. Sa population, qui est d'env. 45,000 hab., se compose de Ruthènes, de Roumains, de Polonais, d'Arméniens, d'Allemands et d'Israélites. Elle fait un grand commerce avec la Russie et la Roumanie. Elle est le siège d'une université (fondée en 1735) qui compte environ trois cents étudiants, du gouvernement de la Bukovine, du commandement d'une brigade, d'une cour d'appel, d'un évêché orthodoxe, etc. Ses principaux édifices sont la cathédrale orthodoxe et l'église arménienne. L. L.

CZERNY ou **CERNY** (Jean), en latin *Niger*, médecin tchèque du XVI^e siècle. Il appartenait à la secte des frères bohêmes et a laissé quelques livres de médecine et de théologie, notamment un herbier qui a eu trois éditions. — Czerny (Jean), en latin *Nigranus*, théologien tchèque du XVI^e siècle. Appartenant aussi à la secte des frères bohêmes, il dut émigrer en Pologne. Il créa les archives de la secte qui sont conservées aujourd'hui à Herrnhut et à Prague. Il revint à diverses reprises incognito en Bohême et en Moravie. Il a laissé quelques écrits. L. L.

BIBL. : JIRECZEK, *Manuel de littérature tchèque*; Prague, 1875, t. I.

CZERNY (Charles), musicien d'origine tchèque, né à Vienne le 21 févr. 1791, mort à Vienne le 15 juil. 1837. Il fut l'élève de Beethoven et de Clemente et le professeur de la reine Victoria. Il a publié environ 4,000 compositions pour le piano, notamment une méthode qui est devenue classique; il a écrit en allemand *Umriss der Musikgeschichte* (Mayence, 1854) et *Praktische Schule der Composition* (Bonn, 1840). L. L.

CZERSKI (Jean), l'un des fondateurs des communautés de catholiques allemands (V. ce mot), né à Warlubien, dans la Prusse occidentale, le 12 mai 1813. Il passa par le séminaire de Posen et fut ordonné prêtre en 1842. Il se démit de ses fonctions de vicaire à Schneidemühl (Silésie) en août 1844, et fonda, avec une partie de son troupeau et indépendamment de l'agitation créée alors par Ronge (V. ce nom), la première communauté libre catholique allemande. Czerski se rallia d'abord à Ronge; mais dès le premier concile catholique allemand, réuni à Leipzig en mars 1845, il protesta contre les tendances dogmatiques trop négatives selon lui. En juil. 1846, onze communautés silésiennes se séparèrent, sous l'inspiration de Czerski, du concile de Leipzig et du parti de Ronge. Après être resté dans l'ombre pendant quelques années, il entreprit depuis 1860 des tournées annuelles de conférences, servant ainsi de trait d'union personnel entre les diverses communautés libres allemandes. Une de ses brochures, *Der Nachlass des sterbenden Pabsttums* (Schneidemühl, 1870, 12^e édit.) eut un certain succès. F.-H. K.

CZERWENKA ou **CERVENKA** (Mathieu), théologien tchèque, né en 1521, mort en 1569. Il est aussi connu sous le nom d'Erythreus, qui est la traduction de son nom slave. Il entra dès l'âge de douze ans dans la secte des frères bohêmes; il fut le collaborateur d'Augusta (V. ce nom). Il fut envoyé en mission auprès des théologiens de Strasbourg et entra en rapports avec Calvin; il fut également envoyé en Pologne auprès des membres de la secte. Il a laissé quelques écrits en tchèque. L. L.

BIBL. : JIRECZEK, *Manuel de littérature tchèque*; Prague, 1875.

CZERWENKA ou **CERVENKA** (Joseph), hautboïste tchèque, né à Benadek (Bohême) le 6 sept. 1759, mort à Vienne le 3 juin 1835. Élève de Stiasny de Prague, il fut appelé par son oncle François Czerwenka, bassoniste distingué, à la chapelle du prince Esterhazy, dirigée par Haydn (1790); il passa à la chapelle impériale et au théâtre de la cour de Vienne, devint professeur au Conservatoire; pour son instrument il était incomparable.

CZESKA LIPA (en allemand *Böhmisch Leipa*). Ville du nord de la Bohême, ch.-l. de capitainerie de cercle. Elle est située sur le ch. de fer de Prague à Dresde; sa population dépasse 10,000 hab.

CZESLAW, saint polonais, né en 1186, mort à Breslau en 1242. Il fit partie de l'ordre des dominicains et fonda un grand nombre de monastères, en Pologne, en Silésie, en Moravie et en Bohême. Il était le frère de saint Jacek ou saint Hyacinthe. L. L.

CZETZ (Jean), général hongrois, né à Gidofalva en Transylvanie en 1822. Après avoir fait ses études militaires à l'académie de Wiener Neustad, il entra dans l'armée autrichienne. En 1848, il fut rappelé en Hongrie et devint aide de camp de Meszaros. Kossuth le nomma chef de l'état-major en Transylvanie. Il joua un rôle considérable dans l'armée de Bem qui, en 1849, lui fit donner le titre de général et le commandement de la Transylvanie. Blessé à la jambe, il ne put prendre part à la campagne contre les Russes. Après la catastrophe de Vilagos, il réussit à se cacher, puis à s'enfuir à Hambourg d'où il gagna l'Angleterre. Il a publié : *Anleitung zur Erlernung der Ungarischen Militärsprache für deutsche Offiziere et Memoiren über Bems Feldzug* (Hambourg, 1850). L. LEGER.

CZERNIG VON **CZERNHAUSEN** (Karl), statisticien autrichien, né à Czernhausen, en Bohême, le 5 mai 1804, mort à Görz le 5 oct. 1889. Après avoir servi dans l'administration à Trieste et en Italie, il devint directeur de la commission centrale de statistique à Vienne. Il fut chargé de diverses missions à l'étranger, et représenta son gouvernement dans les congrès statistiques. Il a publié un grand nombre d'ouvrages relatifs à la statistique dont les principaux sont : *Statistisches Handbuch für die Oesterreichische Monarchie* (Vienne, 1861, 4^e éd.); *Oesterreichs Neugestaltung* (Vienne, 1859); *Das Land Görz*

und Gradiska (Vienne, 1873-1874, 2 vol.); *Die alten Völker Oberitaliens* (Vienne, 1885); *Die ethnologischen Verhältnisse des öster. Küstenlands* (Trieste, 1885). Le plus important de ses travaux est son *Ethnographie der Österr. Monarchia* (Vienne, 1855-1857, 3 vol.). L'empereur d'Autriche l'avait élevé dès 1852 au titre de baron. L. L.

CZORTKOW. Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située en Galicie, sur le Sereth. Sa population est de 4,000 hab.

CZUCZOR (Gregor), poète hongrois, né à Andod le 17 déc. 1800, mort à Budapest du choléra le 9 sept. 1866. Il s'adonna d'abord aux études théologiques, plus tard à la philologie magyare, car il fut l'un des principaux rédacteurs du Dictionnaire de l'Académie. Mais ce qui l'a rendu célèbre, ce sont ses poésies épiques, dont le principal héros est Jean Hunyade, et ses pièces lyriques populaires. L'une de celles-ci lui valut un emprisonnement de deux ans (1849-1851). Il a composé aussi des fables, une

Vie de Washington, et des traductions d'auteurs latins en magyar. Ses poésies complètes ont paru à Budapest (1858, 3 vol.). E. S.

BIBL. : TOLDY, *A Magyar Köeletszet*.

CZYNSKI (Jean), publiciste polonais, né à Praga, près de Varsovie, en 1801, mort à Londres en 1867. Il était avocat lorsque éclata la révolution de 1830; il y prit une part active et dut émigrer en 1831; il s'établit à Paris, où il publia en français un grand nombre d'ouvrages : *le Grand-Duc Constantin, ou les Jacobins polonais* (1833-1834, 2 vol.); *la Russie pittoresque* (1837, 2 vol. in-4); *Histoire de Pologne* (1838); *Kopernik et ses travaux* (1847); plusieurs romans : *le Kosak* (1836, 2 vol.), *le Roi des Paysans* (1838, 2 vol.), etc. Il a donné au théâtre *le Roi des Îles*, *le Bouffon*, écrit quelques ouvrages polonais et dirigé plusieurs journaux, notamment *la Pologne* (1863-1864). L. L.



Bessou, inv.

- | | |
|---|--|
| <p>1. Ms. anglo-saxon du VII^e siècle.
 2. Sacramentaire de Gellone. Ms. visigothique du VIII^e siècle.
 3. Sacramentaire français du IX^e siècle.
 4. Ms. anglo-saxon du X^e siècle.
 5. Ms. français du XIII^e siècle. Bibl. de Laon.
 6. Ms. ital. du XIII^e siècle.
 7. Ms. français du XIII^e siècle. Bibl. de Soissons.</p> | <p>8. Ms. français du XIV^e siècle. Bibl. de Laon.
 9. Lettre historiée du XIV^e siècle. Ms. de Laon.
 10. Bibl. de Wittemberg.
 11. Gothique des livres de chœur du XVI^e siècle. Ms. du Mont-Cassin.
 12. Néogothique du XVI^e siècle.</p> |
|---|--|

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

D

D. I. PHONÉTIQUE. — Cette lettre, dans la classification scientifique de l'alphabet, appartient à la catégorie des explosives parmi lesquelles elle figure à titre de dentale douce non aspirée. Pour qui considère le développement et la distinction des sons vocaux comme le résultat d'une évolution dont les gutturales ont été le point de départ, bien des indices témoignent encore des rapports qui relient à celles-ci les dentales et particulièrement le *d*. C'est en grec que les traces en sont restées le plus visibles, par exemple dans la variante *σπαδ* de la racine *σπαγ* « égorger » (*σπάζω* auprès de *σπαγ*); citons encore la particule *δέ*, variante de *τέ*, qui correspond au sanscrit *ca* et au latin *que*. D'autres faits, tels que le rapport du sanscrit *duhitār* « fille » avec le grec *θυγάτηρ*; du sanscrit *dvar* « porte » avec le grec *θύρα*; du latin *deus* et du sanscrit *devas* « dieu » avec le grec *θεός*, etc., font voir que le *d* s'est substitué dans beaucoup de cas à l'ancienne aspirée dentale forte que représente le *θ* en grec. Enfin, l'adoucissement pur et simple du *t* en *d* est attesté par le rapport déjà signalé en grec de *δέ* et de *τέ*; en latin, de *quod* avec le sanscrit *kat*, de *mendax* avec *mentior*, de *quadru*, dans *quadrupes*, avec *quatuor*, etc.

Dans les langues germaniques, cet adoucissement s'est souvent produit après la chute d'un *s* qui précédait la dentale. C'est ainsi que s'explique le rapport de l'allemand *decken* « couvrir » avec le grec *στέγω*, de *dampf* « fumée » avec l'anglais *steam*, de *dumpf* « sourd » avec *stumpf* « obtus », etc. La plupart des faits qu'on rattache à la loi dite de Grimm ou de substitution des consonnes, du moins à l'initiale des mots, ont leur raison d'être dans l'adoucissement d'anciennes consonnes fortes qui s'est produite par l'effet de conditions analogues à celles dont l'indication précède. Comme les autres explosives, le *d*, à la fin des mots dans les langues d'origine indo-européenne, tend à devenir muet et à disparaître, sinon dans l'orthographe, du moins en égard à la prononciation. En grec, on n'en trouve plus de traces en pareil cas, comme on le voit par *τι* pour *τιδ*, *τό* pour *τοδ*, etc.

En français, il s'écrit encore mais ne se prononce plus dans *grand*, *gourmand*, *il prend*, etc. La prétendue insertion d'un *δ* euphonique dans le grec *ἀνδρός*, génitif *ἀνδρός*, n'est rien moins que prouvée; du moins, le rapprochement avec *ἀνθρωπος* donne tout lieu de croire que *ἀνδρός* est pour *ἀνδρος* d'un plus ancien *ἀνθρος*, de même que le sanscrit *nar* « homme » serait pour *ndar*. La même insertion apparente dans les mots français comme *gendre*,

après du latin *gener*, *tendre* après du latin *tener*, etc., est sans doute due à l'analogie de finales en *dre* comme *rendre*, *mordre*, etc., où le *d* est étymologique. Comparer, d'une part, les patois qui n'insèrent pas le *d* et disent *genre* pour *gendre*, *tenre* pour *tendre* et, en sens inverse, les corruptions comme *amandre* pour *amande*, etc. P. REGNAUD.

II. PALÉOGRAPHIE. — Il y a peu de lettres dont la dérivation ancienne soit aussi visible que celle du *D*. De l'idéogramme égyptien, les Phéniciens ont fait un triangle qui, sans autre modification que la suppression d'une queue qui aurait pu le faire confondre avec l'*A* et avec le *P*, est devenu le delta des Grecs. Il suffit ensuite que la base du triangle fût placée à gauche et que l'angle du sommet fût arrondi pour lui donner la forme de la lettre latine. On trouve déjà ces caractères dans certaines inscriptions éolodoriennes, argiennes et attiques. Introduit en Italie par les colonies chalcidiennes du midi de la péninsule, ce caractère ne subit, en devenant une lettre de l'écriture grecque, aucune transformation. Son absence dans l'écriture étrusque et dans les écritures dérivées de l'étrusque est une des raisons de croire que l'alphabet latin dérive, non pas des anciennes écritures italiques, mais directement de l'écriture grecque, importée en Italie par les colonies grecques. Le tableau n° 4 rend sensible la dérivation que nous venons d'indiquer.

Du *D* capital latin dérivent toutes les formes de la même lettre qui furent en usage chez les peuples de l'occident de l'Europe. Le *D* capital de nos caractères d'imprimerie est exactement le même que celui des inscriptions latines de la bonne époque; mais, dès l'antiquité, la nécessité de le tracer rapidement et d'un seul trait a donné naissance à des formes différentes qui ont produit à leur tour la double forme qui s'est conservée dans l'écriture moderne. Les graffiti de Pompéi, les tablettes de cire et certains papyrus nous ont conservé les formes altérées qu'avait déjà ce caractère dans la cursive de l'antiquité. Déjà, dans les rouleaux d'Herculaneum et dans les graffiti de Pompéi, on voit se prolonger la partie supérieure de la panse au-dessus du trait vertical qui formait la corde de l'arc, et cela donne à peu près au *D* la forme qu'il affectera dans les écritures postérieures. Cette forme s'accuse naturellement davantage dans l'écriture onciale qui est une écriture capitale où les traits se courbent et où les angles s'arrondissent. Le *D* est même une des lettres caractéristiques de cette écriture, une de celles qui la distinguent le mieux de l'écriture capitale. Le trait vertical qui fermait la panse du *D* capital, s'incurve lui-même à droite et devient une boucle, et l'ancienne panse

se transforme en haste arrondie, incurvée à gauche au-dessus de la boucle. Cette forme s'accuse davantage encore dans l'écriture semi-onciale. La haste tend à se redresser et à devenir verticale dans cette écriture et dans la minuscule ; la boucle ou panse formée à gauche diminue en même temps de dimension ; elle est le plus souvent fermée, mais parfois

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DU D LATIN

Hébraïque Égyptien	Phénicien	Grec Cadméen	Eolo-Dorien	Grec Chalcidien	Latin Archaïque
𐤀	𐤁	Δ Δ	▷▷▷	▷▷	▷▷

aussi ouverte à sa partie supérieure, lorsqu'elle est liée à une lettre qui la précède. La haste s'allonge parfois démesurément par le haut, surtout dans les écritures de chan- cellerie ; quelquefois aussi elle se prolonge un peu au-dessous de la boucle. Dans les écritures minuscules, cette haste demeure tantôt verticale et tantôt s'arrondit et se

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de Cire	Capitale des Manuscrits	Onciale	Semi-Onciale	Cursive	Minuscule
Écritures antiques.....	▷▷	▷▷	▷▷	▷▷				
V ^e siècle.....	▷			▷	▷			
VI ^e siècle.....	▷			▷▷	▷▷	▷▷		▷
VII ^e siècle.....	▷			▷	▷▷	▷	▷▷▷	▷▷
VIII ^e siècle....	▷			▷	▷▷	▷▷	▷▷▷	▷▷
IX ^e siècle.....	▷			▷	▷▷	▷	▷▷	▷▷
X ^e siècle.....	▷			▷	▷	▷▷	▷▷	▷
XI ^e siècle.....	▷▷			▷	▷	▷▷	▷▷	▷▷

penche à gauche au-dessus de la boucle comme dans les formes onciales. Notre tableau n° 2 donne une idée de ces transformations depuis l'antiquité jusqu'à l'époque romane.

Les mêmes formes se sont conservées à l'époque gothique ; elles sont naturellement devenues anguleuses comme celles de tous les autres caractères, mais n'ont pas subi de modi-

3. ÉCRITURES GOTHIQUES

	<i>Majuscules</i>	<i>Inscriptions</i>	<i>Sceaux</i>	<i>Minuscule</i>	<i>Cursive</i>
XII ^e siècle.....	Ɔ	D	D	d d	ɔ d o
XIII ^e siècle.....	Ɔ	D D	D	o Ɔ o	ɔ ɔ
XIV ^e siècle.....	Ɔ Ɔ	D D	D	o	ɔ ɔ
XV ^e siècle.....	Ɔ	ɔ	D	o o	ɔ ɔ

4. ÉCRITURES MODERNES

<i>Néogothique</i>	<i>Romaine</i>	<i>Italique</i>	<i>Écriture des Bulles</i>	<i>Bâtarde</i>
Ɔ Ɔ	D d	D d	o o	Ɔ o

5. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	<i>Capitale</i>	<i>Onciale</i>	<i>Cursive</i>	<i>Minuscule</i>
Mérovingienne...	D	Ɔ	ɔ d	d d
Lombarde.....	D	Ɔ	d	ɔ d
Visigothique.....	D	Ɔ	ɔ d	d
Irlandaise.....	D	Ɔ	ɔ	ɔ
Anglo-Saxonne....	D	Ɔ	d	d

fications profondes. Au XIV^e siècle, cependant, dans les écritures minuscule et cursive, la haste arrondie a pris souvent un grand développement et est devenue une sorte de boucle, tandis que l'ancienne boucle ou panse inférieure, réduite à un caractère rudimentaire, ne sert plus guère que de liaison avec la lettre précédente. Les différentes formes du D dans les écritures gothiques sont réunies dans notre tableau n° 3.

Les deux formes du D minuscule et cursif, employées concurremment pendant tout le moyen âge, ont persisté dans l'écriture moderne. La première s'est finie dans le romain des caractères typographiques, mais toutes deux sont demeurées en usage dans l'écriture ordinaire, en France du moins. La seconde, plus rapide et qui n'exige qu'un trait de plume, y est d'un emploi plus fréquent que la première dans l'écriture courante. Il est curieux de remarquer que les mêmes transformations se sont produites dans l'écriture grecque et y ont donné naissance à la double forme du delta minuscule qui se rapproche beaucoup des deux formes du D des écritures latines.

Le D n'a eu de forme spéciale dans aucune des anciennes écritures dites nationales. On peut voir seulement, par le tableau n° 5, comment ses formes ordinaires s'y sont accommodées aux caractères propres à chacune de ces écritures.

Les calligraphes et les enlumineurs du moyen âge n'ont guère utilisé pour leurs letrines et leurs grandes lettres ornées ou historiées que les deux formes capitale et onciale. Notre frontispice donne une idée du parti qu'ils ont su en tirer.

III. LOGIQUE. — En logique la lettre D, initiale du mode *darii* de la première figure du syllogisme, est donnée pour initiale aux noms des modes des autres figures qui doivent se modeler sur le mode *darii*, quand on veut les ramener à la première figure.

IV. MUSIQUE. — Cette lettre représentait la note *ré* dans l'alphabet dit de Boèce; elle n'avait pas de clef comme l'*ut* et le *fa*; dans la notation en Allemagne elle désigne le ton de *ré* majeur.

V. MATHÉMATIQUES. — Signe de la différenciation (V. DIFFÉRENTIELLES). En chiffres romains, D vaut 500.

DAA (Ludvig-Christensen DAAE, ensuite), publiciste et homme politique norvégien, né au presbytère de Saltalen, à Fiskevaag (Nordland), le 19 août 1809, mort le 12 juin 1877. Étant docteur à l'université de Christiania (1835), il se vit préférer (1837) P.-A. Munch et Schweigaard pour les chaires d'histoire et d'économie politique; il se jeta dans le journalisme, fut élu député d'Akershus (1842), devint président de l'Odelsting (1845), mais rentra dans l'enseignement comme adjoint à l'école cathédrale de Christiania (1850). Il devint lecteur (1862), puis professeur d'histoire à l'université (1866). Le musée ethnographique, dont il fut directeur depuis 1863, s'accrut notablement par ses soins. Outre de nombreuses publications politiques et pédagogiques et de remarquables articles de journaux et de revues, on lui doit : *Relations des familles lithuanienne et slave* (1851); *Analogies entre les langues des tribus septentrionales de l'ancien et du nouveau monde* (Christiania, 1857; en anglais, dans *Transactions of the philological Society*, Londres, 1857); *Magnus Falsen* (1860); *les Germains ont-ils émigré en Scandinavie par le Nord ou le Sud?* (1869); *Développement des nationalités* (I, 1869); *Esquisses de la Laponie, du littoral karélien et de la Finlande* (1870), qui est la relation d'un voyage fait par lui en 1867.

DAAE (Ludvig), homme politique norvégien, né à Borgund (amt de Romsdal), le 24 avr. 1829. Après avoir été receveur du Søndmøre (1869), il y devint juge du canton septentrional (1876), puis caissier de la douane à Christianssand. Libéral modéré, il a joué, en qualité de député du Romsdal (1859-1879) et des villes d'Alesund et de Molde (depuis 1886), un rôle important au Storting dont il présida une des sections, le Lagthing (1872). Il fut

ministre de la guerre dans le cabinet Sverdrup (1884-1885). On lui doit quelques études historiques. B-s.

DAAE (Ludvig-Ludvigsson), savant historien norvégien, né au presbytère d'Aremark le 7 déc. 1834. Après avoir enseigné à Drammen (1860-63) et dans divers établissements à Christiania, notamment à l'école militaire (1872-1880), il devint professeur d'histoire (1876) à l'université de Christiania, dont il était déjà bibliothécaire (1869). Outre de nombreux mémoires dans la *Revue de la Société historique norvégienne*, dont il fut l'un des fondateurs (1869), et dans d'autres recueils, il a publié : *Histoire ecclésiastique du diocèse de Thronhjelm depuis la Réformation jusqu'en 1814* (Thronhjelm, 1863); *l'Ancienne Christiania, 1624-1814* (Christiania, 1871; nouv. édit., 1890-91); *Esquisses historiques* (1873, 1878, I, II); *les Saints de la Norvège* (1879); *Histoire de Christian I^{er} comme roi de Norvège, 1448-1458* (1879); *Gerhard Schæning* (1880); *les Norvégiens émigrés en Hollande et en Angleterre* (1880); *l'Humaniste et satiriste Johan Lauremberg* (1884); *Ludvig Holberg* (1886); et plusieurs bons manuels d'histoire. Les résultats de ses fructueuses recherches dans les archives de la Scandinavie et de l'Allemagne sont consignés dans : *Choix de lettres écrites par des Norvégiens distingués à R. Nyerup* (1861); *Extraits des papiers de Joh. von Bülow* (1864); *Documents pour l'histoire de l'Eglise norvégienne au XVIII^e siècle* (1864); *Lettres écrites par des Danois et des Norvégiens après la séparation des deux pays* (Copenhague, 1876); *Matricules des étudiants septentrionaux aux universités étrangères* (Christiania, 1885); *Symbolæ ad historiam ecclesiasticam provinciarum septentrionalium magni dissidii synodique Constantiensis temporibus pertinentes* (1888). Il a aussi édité : *Traditions locales de la Norvège* (1870, I; 2^e édit. 1881; 1872, II).

BEAUVOIS.

DAALDER (Métrol.). Monnaie holland. qui vaut 3 fr. 25.

DAAREN, DAREN (lac de). *Lac Vert* ou de *Sulzern* (*Daren See*, 1570). Lac vosgien de la Haute-Alsace, d'une superficie de 423 ares, et d'une profondeur de 8 à 10 m., situé à une altitude de 1,044 m., au pied de la roche du Tanet, à 9 kil. au N.-O. de Münster. Ses eaux, dont l'écoulement est réglé par une digue en maçonnerie élevée au-dessus d'une moraine frontale, se versent dans la Fecht et contribuent à alimenter les nombreux établissements industriels de la vallée de Münster. Tous les ans, vers le mois de juillet, les eaux se troublent et prennent pour quelques semaines un aspect verdâtre; de là le nom de *Lac Vert*. Kirschleger (*Flore d'Alsace*, t. III, p. 294) attribue ce curieux phénomène à la multiplication rapide d'une conferve très mucifère. L. W.

DABAN. Chaîne de collines qui s'étend sur la côte occidentale de la mer Caspienne. Sa longueur est d'environ 75 kil. Elle est couverte de forêts de pins.

DABBEH (Al-). Bourg de Nubie, sur la r. g. du Nil, dans le Dar-Dongola. C'est la dernière localité de la Nubie dans la direction du S.; au delà on entre dans le domaine des langues nègres. Al-Dabbeh doit son importance, qui a été considérable au temps de l'expansion de la domination égyptienne vers le Kordofan et le Darfour, à ce qu'elle devint une étape importante des caravanes; c'est vers ce point que bifurquaient leurs routes vers le Kordofan et vers Khartoum (par le village d'Ab-Dom à 20 kil. à l'E. sur le Nil).

DABEAUX (François), homme politique français, né à Aurignac (Haute-Garonne) le 18 mai 1796, mort à Paris le 10 juin 1864. Il était avocat à Saint-Gaudens lorsqu'en 1834 il fut élu membre du conseil général de son département. Dès la première session il demanda la publicité des séances et le droit d'émettre des vœux politiques. En 1841, il s'opposa violemment au recensement. Lorsqu'il fut élu à la Constituante en 1848, il était candidat républicain. Il siégea pourtant au centre et, quand il fut réélu à la Législative, il se déclara partisan de la politique de

du groupe des Rhodorées. L'unique espèce, *D. polifolia*, G. Don (*Erica Daboeci* L.; *Menziesia polifolia* Juss.) est une plante suffrutescente à petites feuilles alternes, blanches en dessous, à fleurs violettes, tétramères, avec huit étamines et un ovaire quadriloculaire, qui devient à la maturité une capsule oblongue, à débiscence septicide. Le *D. polifolia* croit dans le sud-ouest de l'Europe. On le cultive très fréquemment dans les jardins comme ornemental. Ed. LEF.

DABORMIDA (Giuseppe, comte), général et ministre piémontais, né à Verrua di Torino le 21 nov. 1799, mort à Buriasco di Pinerolo le 10 août 1869. Elu député d'Avigliana, il fit partie, comme ministre de la guerre et de la marine, du cabinet Alfieri (22 août-27 oct. 1848), puis, pour quelques heures seulement, du cabinet de Lanuay. Aide de camp du roi (avr. 1850), vice-président de la Chambre, il reçut le portefeuille des affaires étrangères dans le second ministère Azeglio (mai-nov. 1852), et le conserva dans le ministère Cavour jusqu'au 10 janv. 1855, où, contraire à l'expédition de Crimée et n'ayant pu obtenir dans le traité d'alliance avec les puissances occidentales une clause favorable à l'Italie, il donna sa démission. Il fut alors nommé lieutenant général et appelé deux mois après au commandement général du corps d'artillerie. Après la paix de Villafranca, il tint pour la troisième fois le portefeuille des affaires étrangères dans le ministère La Marmora-Rattazzi (juil. 1859-janv. 1860). Le 24 juin suivant, un comité d'artillerie ayant été substitué au commandement général de cette arme, il en eut la présidence. Sa santé l'obligea à prendre sa retraite le 24 oct. 1866. Il était sénateur depuis le 7 nov. 1852, et avait été fait comte en 1863.

DABORNE (Robert), auteur dramatique anglais, mort le 23 mars 1628. Il entra dans les ordres vers 1617 et fut doyen de Lismore (1621). De ses œuvres, qui furent nombreuses, subsistent seulement les deux pièces suivantes : *A Christian turn'd Turke* (1612, in-4); *the Poor-man's comfort* (1635, in-4), qui furent jouées à Drury Lane. Sa correspondance nous apprend qu'il avait écrit, en 1613, quatre autres pièces : *Machiavell and the Devil*; *the Arraignment of London*; *the Bellman of London*; *the Owl*.

DABOS (Laurent), peintre français, né à Toulouse en 1761, mort à Paris en 1835. Élève de F.-A. Vincent, cet artiste envoya pour ses débuts deux petits tableaux représentant des *Jeunes Femmes occupées à peindre*, aux Expositions de la Jeunesse, en 1788 et 1789. Il fit ensuite le portrait de *Louis XVI écrivant son testament*, et celui du jeune *Louis XVII*, au Temple, pendant la captivité de la famille royale. Il cultiva simultanément le genre historique, le genre familial et le portrait, et, dans aucune de ces formes de la peinture, il ne sut éviter complètement le goût prétentieusement sentimental et chevaleresque de son époque. On peut citer comme les plus intéressantes, à des titres divers, de ses productions : les portraits du *Cardinal du Belloy, archev. de Paris* (S. 1806; à Versailles) et du *Prince Cambacérès, archichancelier de l'Empire, travaillant au Code Napoléon* (S. 1808); une *Allégorie sur le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec Sa Majesté impériale et royale*; le *Grand Corneille revenant de la cour se trouve dans un moment d'inspiration* (S. 1810); *l'Inauguration des beaux-arts en France par François I^{er}* (S. 1817); un portrait de *Mirabeau tirant de son portefeuille l'adresse à Louis XVI* (S. 1833) et la *Dot de la petite-fille* (S. 1834; musée de Narbonne). Parmi les très nombreuses toiles que L. Dabos envoya aux Salons annuels, sans interruption, de 1791 à 1835, les portraits officiels figurent pour la majeure partie. Ad. T.

BIBL. : E. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Notes sur l'Exposition de la Jeunesse, qui avait lieu chaque année à Paris, etc.*; Bruxelles et Paris, 1861, in-8.

DABOU. Comptoir français de la Côte de l'Ivoire (Gui-

née), sur une crique de la côte septentrionale de la lagune d'Ebrié, au sommet d'une petite colline couverte de prairies et de bois, sur la lisière des grandes forêts, à 93 kil. O. de Grand-Bassam. Un poste français y fut établi vers 1843, puis retiré en 1870. Il avait été construit pour contenir la tribu remuante des Bourbouri, établis au fond de la lagune, dans le voisinage des Jack-Jack. Depuis 1870, la maison Verdier, de La Rochelle, a maintenu à Dabou l'influence française et conservé à la France cette région. Le territoire fournit de très grandes quantités d'huile de palme.

DABRA TABOR (Mont Tabor). Nom du plateau sur lequel se trouve la ville de Samara, la capitale militaire de l'Abyssinie depuis Théodoros en 1855. Ce plateau, situé dans la prov. d'Amhara, en Abyssinie, fait partie du versant méridional des monts Beghemeder, à l'E. et non loin du lac Tsana. La ville est à environ 2,500 m. d'alt. et a une population de 3,000 hab. Elle fut brûlée par Théodoros en 1868. — *Dabra*, en éthiopien « montagne », entre dans la composition de plusieurs autres noms de collines sur lesquelles sont bâtis des couvents célèbres dans les fastes religieux et historiques de l'Abyssinie, tels que *Dabra Libanos*, *Dabra Maryam*, *Dabra Berhân*, *Dabra Abbaï*, *Dabra Ouark*, *Dabra Kanâcel*, *Dabra Karbê*, *Dabra Dâmo*, etc. E. D.

DABROWA. Bourg de Galicie (V. DOMBROWA).

DABROWSKI (V. DOMBROWSKI).

DABRY DE THIERSANT (Claude-Philibert), diplomate et orientaliste français, né le 5 avr. 1826. Sorti de Saint-Cyr, entra d'abord dans l'infanterie de marine. Capitaine au 51^e régiment d'infanterie depuis le 16 déc. 1856, il fut nommé commissaire du gouvernement français à Chusan et à Tien-tsin. Chargé de la gestion du consulat de Han-kaï le 28 juil. 1862, il fut nommé consul de deuxième classe le 11 déc. 1865 et chargé, le 9 déc. 1868, de la gérance du consulat de Changhaï. Il alla ensuite à Canton (27 nov. 1869), où il fut élevé à la première classe de son grade (2 août 1871), puis fut envoyé à Guatemala comme consul général et chargé d'affaires le 26 janv. 1878. Il s'est retiré avec le grade de ministre plénipotentiaire de première classe le 30 nov. 1884. Il a publié sur l'extrême Orient des travaux estimés. L. F.

DAÇA (V. DAZA).

DA CAPO (Mus.). Cette indication, empruntée à la langue italienne, et qu'on représente souvent par les lettres *D. C.*, signifie que l'exécutant doit reprendre le morceau de musique depuis le début, « depuis la tête ». On emploie surtout ce signe dans les morceaux formés de deux mouvements, à la fin de la seconde partie, pour indiquer que la première doit être reprise en manière de conclusion.

DACCA. I. PROVINCE. — Présidence du Bengale, nord-est de l'Inde, limitée au N. par l'Assam, les Garrôs et les Kassias, à l'E. par la principauté de Manipour et la Birmanie, au S.-E. par la province de Tchittagong, au S. par le golfe du Bengale, à l'O. par les provinces de Calcutta et de Radjchâh. Superficie 40,456 kil. q.; population 9,517,498 hab., en y comprenant le Silhet et le Katchar. La province de Dacca est divisée en quatre districts : Mymchsing ou Maimansing, Dacca, Faridpour et Backergandsj. Les deux districts de Silhet et de Katchar ont été récemment rattachés à l'Assam. Comme le Bengale, le Dacca est un pays plat et marécageux, traversé par de nombreuses rivières qui pendant les crues inondent le pays entier. Le climat est humide, malsain; les habitants sont laids et chétifs, mais laborieux; la culture du riz est leur principale occupation.

II. VILLE. — Capitale de la province de Dacca, ch.-l. de district; à 240 kil. N.-E. de Calcutta (Bengale, Indes anglaises), sur la Dalasseri, affluent du Brahmapoutra. Lat. N. 23° 43', long. E. 88° 5'; 69,210 hab. Marché de riz très important, d'indigo, de bois du Tipperah et des thés de l'Assam. Il y a à Dacca quelques fa-

briques de cotonnades, de soieries, de mousselines, des teintureriers, etc. Ses monuments sont en ruine. M. D'E.

DACE (Pierre de) ou **PETRUS DE DACIA**, savant du XIV^e siècle, d'origine danoise. Il vint étudier à Paris, s'y acquit une haute réputation d'éloquence et de savoir et fut mis à la tête du collège dit de *Dace* (V. **DACIA**), fondé en 1275 pour ses compatriotes. Elevé en 1326 au rectorat de l'université de Paris, il eut, pour en défendre les privilèges, à soutenir des luttes où il déploya autant d'énergie que d'adresse. Il mourut dans sa patrie, chanoine de la cathédrale de Ribe. Il a laissé un *Comput* et un *Traité du Calendrier* (en français, mss. de la bibl. de Copenhague). Le premier ouvrage a été imprimé en latin dans les *Scriptores rerum danicarum* (t. VI).

DACELO (Ornith.). Ce genre, défini par Leach (*Zool. Miscell.*, 1815), renferme les oiseaux que l'on désigne vulgairement sous le nom de Martins-Chasseurs (V. **ALCÉDINIDÉS** et **MARTIN-PÊCHEUR**).

DACES (V. **DACIE**).

DACH (Simon), poète allemand, né à Memel le 29 juil. 1605, mort à Königsberg le 13 avr. 1659. Il fit ses études à Königsberg, à Wittenberg et à Magdebourg, devint ensuite « collaborateur » (1633) et directeur-adjoint (1636) de l'École cathédrale de Königsberg, et enfin professeur de poésie à l'université (1639). Tout en enseignant la poésie de l'école de Silésie à laquelle il appartenait, il célébra dans ses vers la maison de Brandebourg, qui venait de faire l'acquisition de la Prusse ducale. Il reçut du grand-électeur, à qui il avait demandé « un champ et une chaumière », le petit domaine de Kuxheim. En 1656, il fut nommé recteur de l'université de Königsberg. Les poésies qu'il avait composées en l'honneur de la maison de Brandebourg furent réunies sous le titre de *Churbrandenburgische Rose, Adler, Löw und Scepter*, et comprises plus tard dans les *Poetische Werke* (Königsberg, 1696). Les meilleurs de ses *lieder* ont été mis en musique par son ami Heinrich Albert (V. ce nom), et font partie du recueil intitulé *Arien oder Poetisch-musikalisches Lustwäldlein*. La chanson d'Annette de Tharau, composée pour le mariage du pasteur Portatius avec Anna Neander, est restée populaire. — Un choix des œuvres de Simon Dach a été publié par Oesterley (Leipzig, 1876) ; une collection plus complète se trouve dans les *Publikationen des litterarischen Vereins* (Stuttgart, 1877, n° 130). A. B.

BIBL. : GEBAUER, *Simon Dach und seine Freunde als Kirchenliederdichter* ; Tubingue, 1828.

DACHA. Nom donné dans l'Afrique méridionale au chanvre sauvage, qui est fumé seul ou avec du tabac.

DACHAU. Bourg de Bavière, prov. de Haute-Bavière, à 505 m. d'alt., près de l'Amper, à 18 kil. N.-O. de Munich, sur la route vers Augsbourg et Ingolstadt ; 3,100 hab. Brasseries, papeteries. Château. Dachau fut au moyen âge le centre d'un comté dont les possesseurs appartenaient à la maison de Scheyern. Otton I^{er} de Wittelsbach l'acheta à l'extinction de cette famille. Le 3 oct. 1647, Jean de Werth y surprit Turenne et Wrangel. — A l'O. du bourg, sur la rive droite de l'Amper, s'étend jusqu'à l'Isar un vaste marécage, le *Dachauer Moos*, long de 18 kil., large de 6 à 12, presque inculte.

BANQUES DE DACHAU. — On appela banques de Dachau une série de banques fondées à Munich de 1871 à 1873 sur le modèle de celle créée par Adèle Spitzer dans la rue de Dachau (à Munich). Elles servaient aux déposants d'énormes intérêts, puisés dans le capital apporté par eux, et réussirent ainsi pendant quelque temps à provoquer des apports de plus en plus considérables.

DACHERY (Dom) (V. **ACHERY** [Jean-Luc d']).

DACHEV, en polonais *Daszow*. Ville de Russie. Elle est située dans le gouvernement de Kiev, sur la rivière Sob. Un combat sanglant y fut livré en 1831 entre les Russes et les Polonais.

DACHKOV (Catherine **ROMANOVNA**, princesse), écrivain russe, née à Saint-Petersbourg en 1743, morte à Moscou

en 1810. Elle était fille du général comte Vorontsov. Elle épousa fort jeune encore le prince Michel Dachkov, officier de la garde, membre d'une famille qui prétendait descendre de Rurik. Attachée à la grande-duchesse Catherine, elle prit part aux événements qui l'amènèrent sur le trône (1763), et fut d'abord en grande faveur auprès d'elle. Son mari mourut en 1764. Restée veuve, elle se consacra à l'éducation de ses enfants, à des travaux littéraires, à des intrigues politiques. Son activité porta ombrage à l'impératrice : elle dut voyager à l'étranger. Elle se lia avec une foule d'hommes distingués, notamment avec Voltaire. En 1782, elle rentra en grâce et fut nommée directrice de l'Académie des sciences, présidente de l'Académie russe récemment fondée (qu'il ne faut pas confondre avec l'Académie des sciences). Elle prit fort au sérieux ses fonctions et collabora même au *Dictionnaire étymologique* publié par l'Académie et rédigea pendant quelque temps le journal *Sobesiednik* (l'interlocuteur). Vers la fin de sa vie elle tomba encore en disgrâce et en 1793 elle se retira à Moscou. Elle avait formé une magnifique bibliothèque qu'elle légua à la ville de Moscou. Ses œuvres littéraires sont fort nombreuses (V. le *Dictionnaire bibliographique* des femmes auteurs russes par le prince N. Galitsyne ; Saint-Petersbourg, 1889). En dehors de sa collaboration aux travaux de l'Académie il faut citer : *L'Homme sans caractère*, comédie (1786), et surtout ses *Mémoires* écrits primitivement en anglais et traduits en français par M. A. des Essarts (Paris, 1859, 4 vol.) qui constituent une lecture des plus instructives. — Son fils, *Paul Mikhaïlovitch*, mort en 1807, fut le dernier des Dachkov. Il laissa en mourant sa fortune à son cousin Hilarion Vorontsov qui, avec l'autorisation de l'empereur Alexandre I^{er}, prit le nom de Vorontsov-Dachkov.

L. LEGER.

BIBL. : L'ouvrage ci-dessus cité du prince N. Galitsyne donne l'indication des principaux travaux dont la princesse a été l'objet. — SOUVORINE, *la Princesse Dachkov* ; Saint-Petersbourg, 1888 (en russe).

DACHKOV (Dmitri Vasilievitch), homme d'Etat russe, né dans le gouvernement de Riazan en 1784, mort en 1839. Sa famille n'avait rien de commun avec la famille princière du même nom. Il entra en 1801 aux archives de Moscou ; en 1810 il passa au ministère de la justice, puis en 1816 à celui des affaires étrangères. Il organisa les consulats russes dans le Levant, devint associé du ministre de la justice, puis enfin (1832) ministre de la justice. Il y rendit de grands services (organisation des tribunaux de commerce, des archives, du Sénat, etc.). Il prit part au mouvement littéraire de son temps, fit partie de la société Arzamas et combattit l'école littéraire dont Schichkov était le représentant. Ses œuvres littéraires sont aujourd'hui oubliées.

L. L.

DACHKOVITCH ou **DASZKIEVICZ** (Ostap), hetman des Cosaques Zaporogues au XVI^e siècle. Après avoir servi dans les armées polonaises, il passa en Moscovie (1503). Plus tard, il rentra au service du roi Sigismond. Il se distingua à diverses reprises dans les guerres contre les Moscovites et les Tatares.

L. L.

DACHKOVKA. Bourg du gouvernement de Mogilev (Russie). En 1812 elle fut le théâtre d'un combat entre les troupes de Davoust et de Raevsky.

DACHSTEIN. Montagne d'Autriche sur la limite du Salzbourg, de la Styrie et de la haute Autriche. C'est un massif remarquable par ses sites pittoresques (vallée de Gosau, lacs du Salzkammergut), ses mines de sel (Ischl, Hallstadt), sa constitution géologique (plateaux pierreux nommés *Karrenfelder*, calcaire spécial triasique dit *Dachsteinkalk*), et ses six petits glaciers (1,002 hect. en tout), les derniers des Alpes vers le N.-E. Le Karlseisfeld mesure 3,700 m. de longueur sur 2,400 m. de largeur, et toute son eau de fonte est absorbée par les fissures du sol calcaire sous-jacent. — Les deux principaux sommets sont le *Thorstein* (2,946 m.) et le *Hoher-Dachstein* (Grand Dachstein, 2,996 m.). E.-A. MARTEL.

BIBL. : Professeur SIMONY, *Das Dachstein-Gebiet* ;

Vienne et Olmütz, 1889, in-4. — G. GEYER, *Dachstein-Führer*; Vienne, 1886, in-18. — FREYTAG, *Carte du Dachstein au 50,000^e*; Vienne, 1886. — Annuaires du Club alpin français (1882) et des clubs alpins autrichiens (passim).

DACHSTEIN (*Dabechenstein*, 1017). Com. de la Basse-Alsace, arr. et cant. de Molsheim, sur la Bruche et le chemin de fer de Strasbourg à Saales; 577 hab. Eglise moderne avec chœur gothique du XIV^e siècle. Dachstein était autrefois une petite ville fortifiée des évêques de Strasbourg, protégée par un château fort que l'évêque Henri II y fit élever en 1214. Elle fut brûlée en 1262 par les Strasbourgeois en guerre avec l'évêque Walther de Geroldseck, dévastée par les Armagnacs en 1356, et pendant la *guerre de Dachstein*, en 1420, entre la ville de Strasbourg et la ligue des nobles, elle servit de lieu de retraite, ouvert par l'évêque Guillaume de Diest aux seigneurs de Müllenheim, de Zorn et de Wangen, ses alliés. Le château, détruit en 1402 et reconstruit en 1478, fut pris, en 1592, par les Lorrains, en 1633 par les Suédois et enfin, en 1675, par Turenne, après un bombardement de quatre jours (V. AVOLSHEIM). Bientôt après, les fortifications furent démolies. Il n'en reste plus que deux tours au bord de la Bruche. La petite ville de Dachstein, qui avait été pendant longtemps un chef-lieu de bailliage des évêques de Strasbourg, fut cédée à la France par le traité de Ryswick (1697).

L. WILL.

BIBL. : STROBEL, *Geschichte des Els.*, I, 481 et passim. — SCHWEIGHAEUSER et GOLBÉRY, *Antiq. de l'Als.*, II, 89. — WILH. LOTZ, *Kunst-Topographie Deutschlands*; Cassel, 1863, II, 88. — *Bull. de la Soc. pour la conserv. des mon. hist. de l'Alsace*, 1^{re} série, II, 163; 2^e série, I, 86, 104.

DACHT-I-KABIR. Désert sablonneux du nord-ouest de la Perse, superficie d'environ 140,000 kil. q., couvert en partie par plusieurs rangées de montagnes et de lagunes saumâtres.

DACIA. Nom du Danemark et même toute la Scandinavie dans le latin du moyen âge; de là vient le nom de *Collegium Dacicum*, donné à l'un des plus anciens collèges de Paris.

B-s.

DACICKY (Nicolas), écrivain tchèque, né en 1555, mort en 1626. Il fit la guerre contre les Turcs et mena comme beaucoup de ses contemporains la vie d'un chevalier aventureux. Ses mémoires en langue tchèque (*Paměti*), après être restés longtemps inédits, ont été publiés par M. Rezek dans les *Monuments de l'ancienne littérature tchèque* (Prague, 1878-1880, 2 vol. in-12).

L. L.

DACIE. Ce nom désignait dans l'antiquité romaine une grande région de l'Europe centrale, sur la rive gauche du Danube inférieur, dans la portion comprise à peu près entre le Temes et le Pruth; vers le N., du côté des Carpates, elle n'avait pas de limites précises. Aujourd'hui le plateau de Transylvanie, la plaine de Valachie, une portion de la Hongrie et de la Moldavie, correspondent à la Dacie ancienne. Les premiers habitants que les Grecs aient connus dans ces régions lointaines, au cours du V^e siècle avant J.-C., s'appelaient les Agathyrses, les Scythes, les Gètes, les Daces. Cette dernière tribu, qui était campée dans les montagnes et qui était de même race que les Thraces, fit, vers le milieu du I^{er} siècle avant notre ère, sous la conduite de son roi Borebistes (Burvista), la conquête de la majeure partie de la région du Danube inférieur, à laquelle on donna alors son nom. De bonne heure, le voisinage de ces tribus belliqueuses fut un danger pour la domination romaine établie sur la rive droite du fleuve. A partir d'Auguste, à peu près tous les empereurs furent obligés de réprimer les incursions des Daces, jusqu'au jour où Trajan se décida à planter les aigles d'une manière définitive au nord du fleuve et dans la région des Carpates. Commencées en 101, suspendues un moment, après une première conquête, en 104, les guerres daciennes se terminèrent en 106 par le suicide du chef des Daces, Décébale, et le triomphe de Trajan. Un peu plus tard, entre 107 et 109, l'empereur fit de sa conquête la province romaine de Dacie. Le pays fut promptement colonisé; les

mines qui étaient exploitées depuis la plus haute antiquité dans la région montagneuse, en particulier les mines de sel et d'or, attirèrent de nombreux émigrants. Les principales cités de la région étaient: *Sarmizegetusa* (ruines de Varhely), ancienne capitale de la Dacie indépendante; *Apulum* (Karlsburg), située dans le voisinage des mines d'or et séjour d'une légion (la XIII^e *gemina*); *Potaissa*, *Apoca*, *Porolissum*, *Malva*. Gouvernée par un légat impérial, prétorien ou consulaire suivant les époques, la province forma plusieurs circonscriptions administratives: sous Adrien, la *Dacia superior* et la *Dacia inferior*; un peu plus tard, probablement sous Antonin le Pieux, la *Dacia Apulensis*, la *Dacia Malvensis*, la *Dacia Porolissensis*, ainsi appelées des villes où résidait le procureur de chacune d'elles. La Dacie, qui avait été la première acquisition de l'Empire, en fut aussi la première perte; après s'être révoltée plusieurs fois, elle parvint à s'affranchir sous le règne de Gallien, vers 256; les Romains furent réduits alors à quelques postes fortifiés dans la région du Temes et du Danube, jusqu'au jour où l'empereur Aurélien, vers 271, réunit tous les colons et les soldats qui restaient encore au N. du Danube et les transporta sur la rive opposée, en deçà du fleuve, dans la région qui s'appelait alors la Mésie. Le nom de Dacie s'appliqua désormais à la région qui correspond à peu près aujourd'hui à une partie de la Serbie et à la Bulgarie; plus tard, on distingua dans cette nouvelle province la *Dacia Ripensis*, le long du fleuve, et la *Dacia Mediterranea* ou *Dardania*, dans la région montagneuse des Balkans. Au commencement du V^e siècle, elle formait l'un des diocèses de la préfecture du prétoire d'Illyrie. La Dacie proprement dite, c.-à-d. la Dacie transdanubienne, n'avait été occupée par les Romains que pendant cent soixante ans environ, de Trajan à Aurélien; cependant la langue latine y avait été assez profondément implantée par les soldats et les marchands de Rome, pour que les habitants actuels de la majeure partie de cette région parlent encore un dialecte latin et s'appellent eux-mêmes les Roumains (V. ROUMANIE).

G. L.-G.

BIBL. : KIEPERT, *Manuel de géographie ancienne*. — Th. MOMMSEN, *De provinciæ Daciæ origine et fine*, dans le *Corpus inscript. latin.*, III, p. 160 et suiv. — Th. MOMMSEN, *Histoire romaine*, t. IX de la traduct. franç. (*les Provinces romaines*). — XÉNOPOL, *les Guerres daciennes de l'empereur Trajan* (*Revue historique*, 1886). — V. aussi la bibliographie du mot ROUMANIE.

DACIER (André), érudit français, né à Castres le 6 avr. 1651, mort à Paris le 18 sept. 1722. Il était fils de Jean Dacier, avocat protestant, qui avait présidé le synode de 1651 et mourut vers 1692, et de Suzanne Falquerolles. Lorsque le collège de Castres eut été confié aux jésuites (17 nov. 1664), il alla étudier à Puylaurens, puis à l'académie protestante de Saumur sous Tanneguy Lefèvre qu'il perdit en 1672, ayant vingt et un ans. Venu à Paris pour étudier le droit, il y continua ses études d'érudition et se fit connaître par un premier volume de sa traduction d'Horace (Paris, 1684) qui ne devait être achevée qu'en 1709 (10 vol. in-12) et par des *Remarques* sur Longin que Boileau inséra dans la seconde édition de sa traduction du *Traité du sublime* (Paris, 1683). La même année il publia, dans la collection des classiques anciens *Ad usum Delphini*, les traités de Festus et de M. Valerius Flaccus, *De Verborum significatione* (Paris, 1681, et Amsterdam, 1699, in-4). L'année suivante parut son édition avec traduction latine des *Anagogicæ contemplationes in Hexæmeron* d'Anastase le Sinaité (Londres, 1682, in-4). Son mariage avec la fille de son ancien maître, Tanneguy Lefèvre, qui eut lieu en 1683, accrut encore entre les deux époux une émulation de science qui s'était montrée déjà dans leurs précédents travaux. Après un séjour de deux ans en Languedoc, pendant lequel il abjura le protestantisme à Castres, il reprit le cours de ses travaux d'érudition par une traduction des *Réflexions morales de Marc-Aurèle* (Paris, 1691, 2 vol. in-12), entreprise à

l'instigation du premier président de Harlay et pendant qu'il était son commensal dans sa propriété de Ménémon-tant. Cependant les honneurs venaient le chercher en foule. En 1694, il avait été nommé garde des livres du cabinet du roi, à la place de l'abbé de Lavau mort le 13 févr. En juin 1695, il remplaça Félibien à l'Académie des inscriptions, et la même année, le 23 juin, il fut élu membre de l'Académie française, en remplacement de François de Harlay, archevêque de Paris, et reçu le 28 déc. par l'abbé de Clément. Il avait été chargé, avec Tallemant et Tourneil, de travailler à l'*Histoire métallique du règne de Louis XIV*, ce qui lui valut, le 4 mars 1702, une pension de 4.000 livres. Ses autres travaux n'en furent pas ralentis; il publia successivement: la *Poétique* d'Aristote avec des remarques critiques (1692, in-4); l'*OEdipe* et l'*Electre* de Sophocle (Paris, 1693, in-12); les *Œuvres* d'Hippocrate (1697, 2 vol. in-12); la traduction de quelques *Dialogues* de Platon (1699, 2 vol. in-12); les *Vies de Pythagore et d'Héroclès* avec la traduction des *Symboles* et des *Vers dorés* du premier (1706, 2 vol. in-12, dédiés au roi); le *Manuel d'Epictète*, avec les *traités de Simplicius* (1713, 2 vol. in-12) qu'il dédia au régent. Mais l'œuvre capitale de sa vie, avec la traduction d'Horace, fut celle des *Hommes illustres* de Plutarque qui l'occupa pendant vingt-six ans, et dans laquelle il fut aidé par sa femme. En 1654, il en avait donné un premier essai (Paris, in-4); mais l'œuvre complète ne parut qu'en 1721 (8 vol. in-4). C'est pour défendre cette traduction qu'il publia dans le *Journal des savants* (sept.-oct. 1718) une *Réponse aux critiques insérées dans l'Europe savante*. En général, ses commentaires sont supérieurs à ses traductions. Aussi respecté pour son caractère qu'estimé pour son talent, il avait été élu secrétaire perpétuel de l'Académie française (9 nov. 1713) en remplacement de Regnier Desmarais, et eut pour successeur dans ces fonctions l'abbé Dubos. C'est en cette qualité que le 29 avr. 1718 il alla au nom de la compagnie dénoncer au régent le livre de l'abbé de Saint-Pierre et demander son exclusion. Cruellement frappé, en 1720, par la mort de la compagne de sa vie, de ses travaux, il lui survécut deux ans seulement. Dans les derniers mois de sa vie, il avait offert sa main à M^{lle} Delaunay qui en sourit un peu dans ses *Mémoires*. Indépendamment des écrits ci-dessus énumérés, on a encore de lui deux *Mémoires* dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions* (II, 199, et III, 108), et des *Réponses aux discours de réception de Cousin* (13 juin 1697), et de *Boze* (30 mars 1713) à l'Académie française. De son mariage, il avait eu trois enfants: un fils mort à onze ans, alors qu'il donnait déjà de grandes espérances, et deux filles, dont l'une mourut également avant lui et l'autre se fit religieuse au monastère de Longchamp. Eugène Assé.

DACIER (Anne Lefèvre, M^{me}), femme du précédent, née à Saumur, rue du Paradis, n° 4, en mars 1654, morte à Paris le 17 août 1720. Elle était fille de Tanneguy Lefèvre, le célèbre humaniste, et de Marie Olivier qu'elle perdit de bonne heure. D'heureuses dispositions qu'elle montra pour l'étude des langues, en assistant aux leçons données à son frère, engagèrent son père à lui apprendre le grec et le latin, dans lesquels elle fit des progrès rapides. Elle eut pour compagnon d'études le jeune André Dacier, élève de son père. Mariée très jeune à un libraire de Saumur nommé Jean Lesnier, cette union fut de si courte durée que, dit un de ses biographes, « elle ne perdit pas son nom de fille ». Après la mort de son père, en 1692, elle se rendit à Paris, où, patronnée auprès du duc de Montausier, gouverneur du dauphin, par Huet, sous-précepteur de ce jeune prince, et par Chapelain, amis de ses parents, elle fut choisie par lui pour travailler aux célèbres éditions des classiques anciens *Ad usum Delphini*. Celle qu'elle donna de Florus (Paris, 1674, in-4) fut même la première qui parut dans cette collection, en même temps qu'elle publiait une édition avec scolies et traduction latine de Calli-

maque (1675, in-4). Bientôt suivirent pour la même entreprise: Aurelius-Victor (1681, in-4), Eutrope (1683, in-4), Dictys Cretensis (1684, in-4). En 1681, parut sa première traduction française, celle d'Anacréon (Paris, 1681, in-12), que suivirent celles de trois comédies de Plaute, *l'Amphytrion*, *le Rudens*, *l'Epidicus* (1683, 3 vol. in-12), du *Plutus* et des *Nuées* d'Aristophane (1684, in-12) et de Tèrence (1688, 3 vol. in-12). En 1683, elle avait épousé André Dacier, ce qui fit dire alors plaisamment que c'était le mariage du latin et du grec. Deux ans plus tard, les deux époux abjurèrent le protestantisme à Castres (sept. 1685), où, pendant ce temps, ils s'étaient donnés tout entiers aux études religieuses et sans qu'on puisse attribuer leur résolution au désir de plaire au roi. La pension de 500 écus que ce prince accorda peu après à M. Dacier (févr. 1686) ne semble avoir été que la juste récompense de ses travaux d'érudition. Admirablement préparée par ses traductions antérieures, M^{me} Dacier entreprit alors celle d'Homère. Ce travail lui coûta de longues années, et ce ne fut qu'en 1699 que parut *l'Iliade* (Paris, 4 vol. in-12) et *l'Odyssée* neuf ans plus tard (Amsterdam, 1708). Très remarquable, cette traduction, même aujourd'hui, n'est pas à dédaigner. « A force de savoir et de bonne foi, a dit Sainte-Beuve, M^{me} Dacier atteint dans l'ensemble à un certain effet homérique; il y a une certaine naïveté et *magniloquence* qui se retrouve dans sa langue naturelle plus qu'élegante... Elle est peut-être, encore aujourd'hui, pour l'ensemble, le traducteur qui donne le plus l'idée de son Homère. » M. Egger, qui lui est un peu moins favorable, a dit: « Comparée aux précédentes, sa traduction est la première complète, par le soin qu'elle met à tout reproduire; c'est la première vraiment française par la correction du style... Un défaut cependant nous choque dans l'honnête prose de M^{me} Dacier: elle répand sur les choses et sur les personnages homériques je ne sais quelle teinte de fade élégance qui rappelle les romans de La Calprenède et de M^{lle} de Scudéry. » Au moment où M^{me} Dacier terminait *l'Iliade*, elle perdit sa fille, et sa douleur s'est exprimée dans la préface du livre en une des pages les plus touchantes et les plus simples que l'on puisse lire. Cette traduction d'Homère qui porta à son comble la réputation de son auteur, eut aussi pour effet de rouvrir pour la seconde fois la querelle des Anciens et des Modernes. En 1714, La Motte ayant publié son *Iliade* en vers, réduite de vingt-quatre à douze chants, et l'ayant fait précéder d'un *Discours sur Homère*, dans lequel il admettait en quelque sorte le poète à correction, M^{me} Dacier prit sur tous les points la défense du poète qu'elle estimait sans défaut, dans un livre qui parut la même année: *Des Causes de la corruption de goût* (1714, in-12). Dans sa réponse, La Motte mit les formes de son côté, mais les arguments solides restèrent du côté de M^{me} Dacier, qui, après avoir combattu l'adversaire d'Homère, s'attaqua à un maladroit défenseur du poète dans son *Homère défendu contre l'Apologie du P. Hardouin* (1716, in-12). La mêlée était devenue générale avec la *Dissertation critique sur l'Iliade* (1715) de l'abbé Terrasson, et l'*Homère en arbitrage* du P. Buffier (1715): mais la paix se fit bientôt, du moins entre M^{me} Dacier et La Motte, par les soins d'Etienne Fourmont et de Valincourt, qui, le 5 avr. 1716, réunirent les deux antagonistes dans un souper. « On but à la santé d'Homère et tout se passa bien. » Son mari, croyant qu'elle lui survivrait, avait obtenu pour elle un brevet de 40.000 écus et la survivance de sa place de garde des livres du cabinet (22 nov. 1717), lorsqu'elle mourut d'apoplexie au Louvre, où elle demeurait, à soixante-sept ans moins quelques mois. Trois ans auparavant (déc. 1717) était mort à Saumur son frère unique, converti depuis 1711, et qui avait rempli diverses missions en Suisse et en Angleterre. Saint-Simon nous représente ainsi M^{me} Dacier: « Elle n'était savante que dans son cabinet ou avec les savants;

partout ailleurs simple, unie, avec de l'esprit, agréable dans la conversation, où on ne se serait pas douté qu'elle sût rien de plus que les femmes les plus ordinaires. »

Eugène ASSE.

BIBL. : BOZE, *Hist. de l'Acad. des Inscr.* 1740, II, 276. — NICÉRON, *Mém.* III. — SAINT-SIMON, *Mém.*, III, 248. — DANGEAU, *Journal*, II, 395; V, 330. — BODIN, *Recherches hist. sur Saumur*, 1812, II, 233. — BURETTE, *Eloge de M^{me} Dacier*. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, IX, 388. — EGGER, *L'Hellénisme en France*, 1869, II, 131. — M^{me} DE STAAL-DELAUNAY, *Mém.* — M^{me} DE LAMBERT, *Œuvres*. — FROQUIER, *Poémata*. — LA MOTTE, *Œuvres*. — H. RIGAUDT, *Hist. de la querelle des Anciens et des Modernes*; Paris, 1856. — V. FOURNEL, *Biogr. générale*.

DACIER (Bon-Joseph, baron), érudit français, né à Valognes le 1^{er} avr. 1742, mort le 4 févr. 1833. En 1772, il publia sa traduction des *Histoires d'Élien*. Reçu la même année membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fut en 1782 nommé secrétaire perpétuel. En 1777, il donna sa traduction de la *Cyropédie*. Nommé au commencement de la Révolution membre du corps municipal de Paris, il renonça à ces fonctions pour diriger l'établissement du nouveau système des contributions directes. En 1795, Dacier fut nommé de l'Institut. En 1800, il fut choisi comme conservateur de la Bibliothèque nationale. En 1823, il fut nommé membre de l'Académie française. Outre les travaux cités plus haut, nous devons signaler son *Rapport sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne depuis 1789* (Paris, 1870), des *Dissertations philosophiques, des Mémoires historiques et de nombreux Eloges d'académiciens*.

BIBL. : La Notice qui est en tête du *Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de feu M. Dacier*. — Julien TRAVERS, *Annuaire du département de la Manche*, 1835, p. 220. — S. DE SACY, *Notice (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XII, 1^{re} part., p. 467. — TISSOT, l'Eloge de Dacier, par son successeur à l'Académie française.*

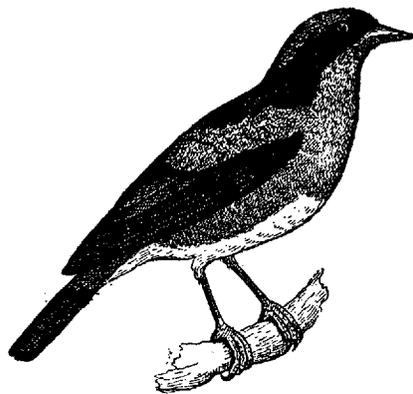
DACITE (Géol.). Terme appliqué aux andésites quand elles deviennent quartzifères (V. ANDÉSITE).

DACKE (Nils), chef de la jacquerie suédoise de 1542-43, nommée d'après lui *Dackefejden*. Il appartenait à une bonne famille de propriétaires, mais irrité d'avoir perdu un procès, il tua le juge, s'évada et se joignit aux paysans du Småland soulevés, depuis 1537, contre Gustave Vasa. Il pilla les châteaux, en massacra les possesseurs ainsi que les fonctionnaires et, à la tête de dix mille révoltés, il repoussa les troupes royales et s'avança dans l'Œstergötland. Pendant un armistice, il entra en négociations avec plusieurs princes ennemis des Vasas et notamment avec Charles-Quint. En 1543, ses bandes qu'il n'avait pas réussi à discipliner assiégèrent Kalmar, mais furent repoussées de l'Œstergötland. Surpris lui-même à Åsunden et blessé, il s'efforça vainement après sa guérison de rallier ses partisans. Les uns disent qu'il fut pris et fusillé dans le Bleking; les autres qu'il s'en fut en Allemagne, rentra en Suède longtemps après et fut incarcéré à Stockholm, où il serait mort de la peste en 1580 (G.-A. Ling, *Œfversigt af Dackefejden*, 1869).

BEAUVOIS.

DACNIS (Ornith.). Les Passereaux américains, qui constituent le genre *Dacnis* de Georges Cuvier (*Règne animal*, II, 817, 1^{re} éd., t. I, p. 395) et dont on connaît actuellement quatorze espèces, présentent des affinités avec les Nectariniidés, grâce à la conformation de leur langue, qui est pénicillée à l'extrémité, mais ils se rapprochent plutôt des Dicées que les Soni-Mangas typiques; ils ont aussi des liens de parenté avec les Tangaras, avec les Mniotiltidés et plus encore avec le *Cæreba* ou *Guitquits* (V. DICÉE, SOU-MANGA, MNIOTILTIDÉS ET TANGARA). La plupart des auteurs modernes les rangent même avec les *Cæreba* dans la famille de *Cærebidæ*. — Comme les Guitquits et les Sucriers (*Certhiola*), les *Dacnis* habitent les régions tropicales du nouveau monde et se nourrissent de la pulpe de certains fruits et plutôt encore des menus insectes qui sont attirés par le nectar dans l'intérieur des fleurs. Ils ont à peu près la taille de nos Fauvettes, avec un bec plus conique, des pattes plus

courtes, et sont revêtus d'un plumage brillant, dont les couleurs varient assez fortement d'un sexe à l'autre pour que le mâle et la femelle d'une même espèce aient été décrits



Dacnis.

sous deux noms différents. C'est ainsi que le mâle du *Dacnis cayana* L., qui porte une livrée d'un bleu vert (cendre bleue) éclatant, rehaussé par du noir sur le front, la gorge, les ailes et la queue, a été nommé par Buffon *Pit-pit bleu de Cayenne*, tandis que la femelle, revêtue d'une livrée verte, recevait le nom de *Grimpereau vert du Brésil*. Le *Dacnis cayana* est en effet répandu depuis le Brésil méridional et même depuis la Bolivie jusque dans l'État de Nicaragua. D'autres espèces, encore plus remarquables sous le rapport du plumage, comme les *Dacnis venusta* Lawr. et *pulcherrima* Sclat. se trouvent sur l'isthme de Panama, dans l'intérieur de la Colombie et dans la république de l'Equateur. Dans cette dernière espèce le cou est entouré d'un collier d'un jaune d'or et chez le *Dacnis venusta* les plumes des jambes sont d'un rouge écarlate, et les parties inférieures du corps d'un noir de velours contrastant avec la teinte bleue des parties supérieures. E. OUSTALET.

BIBL. : Ph.-L. SCLATER, *Cat. B. Brit. Museum*, 1886, t. XI, p. 18.

DACNITIS (Zool.). Genre de Nématodes, créé en 1845, par F. Dujardin. En 1850, dans le *Systema helminthum*, Diesing incorpore ces Nématodes au genre *Cucullanus* O.-F. Müller, opinion que Schneider partage encore en 1866. Pourtant dans la *Revision der Nematoden*, publiée en 1860, Diesing adoptait la manière de voir de Dujardin. — Ce sont des Vers blancs, cylindriques, amincis en arrière. La tête est aussi large, parfois même plus large que la partie antérieure du corps et pourvue de papilles peu saillantes. La bouche est une large fente verticale, située entre deux lèvres charnues; le bord de celles-ci est arrondi et peut être soutenu par un arc cartilagineux, lisse ou bordé intérieurement d'une rangée de petites dents. L'œsophage est très épais, en forme de pilon, à canal tri-quètre. L'intestin débute par une dilatation. L'anus s'ouvre à quelque distance de l'extrémité; la queue est conique. — Le mâle est presque aussi grand que la femelle; sa queue est recourbée, aiguë et porte des papilles latérales; il possède deux spicules. La femelle a la queue droite; la vulve s'ouvre environ aux trois cinquièmes de la longueur totale. Les œufs sont elliptiques ou oblongs, à coque lisse et mesurent 76 à 95 μ de longueur.

On connaît actuellement douze espèces de *Dacnitis*, dont trois au moins (*D. fusiformis* Molin, *D. gadorum* Van Beneden et *D. squali* Dujardin) méritent d'être soumises à un nouvel examen. A l'exception de *D. falconis rufi* von Drasche, qui habite l'intestin d'un Oiseau (*Circus rufus*), toutes ces espèces sont parasites des Poissons: neuf se rencontrent chez les Poissons osseux (*D. attenuata* Molin, de *Leuciscus caredanus*; *D. hians* Dujardin et *D. conger* Van Beneden, de *Conger vulgaris*;

D. platessa Van Ben., de *D. platessa vulgaris*, etc.); une autre (*D. sphaerocephala* Rud.), chez divers Ganoides (*Acipenser sturio*, *A. schypa*, *A. Gueldenstedti*), une dernière (*D. squali* Duj.) chez un Plagiostome (*Galeus canis*). R. BL.

DACOIT. Brigands de l'Inde qui torturent leurs prisonniers pour leur extorquer de l'argent. Le brigandage, fléau de l'Inde il y a un demi-siècle, a déçu beaucoup (V. INDE).

DA COSTA. Nom de divers personnages portugais (V. COSTA [Da]).

DA COSTA (Uriel et José) (V. ACOSTA).

DA COSTA (Isaac), poète et apologiste hollandais, né le 14 janv. 1798 à Amsterdam, mort le 28 avr. 1860. Issu d'une famille israélite originaire du Portugal, Da Costa fit ses études de droit; il fut reçu docteur en 1821, et la même année se convertit au christianisme. La fortune qu'il hérita de son père lui permit de se livrer entièrement à l'art et à ses études de prédilection. Avant 1817, déjà, quelques-uns de ses essais poétiques avaient attiré sur lui l'attention de *Bilderdijk* (V. ce nom). Ce poète dirigea tout le développement ultérieur de Da Costa, au point qu'on a pu reprocher à ce dernier de manquer d'originalité. Beaucoup cependant le placent au-dessus de son maître, et au premier rang parmi les poètes néerlandais modernes. Ses œuvres sont remarquables surtout par le souffle élevé, national et chrétien à la fois, qui les porte; même les adversaires de Da Costa admirent la noblesse de son esprit. Ses poésies ont été réunies en trois volumes (*Kompleete Dichtwerken*; Haarlem, 1861-1862); ses études historiques et théologiques en quatre tomes (*Opstellen van godgeleerden en geschiedkundigen inhoud*, 1862). Parmi ces poèmes on doit citer *Politieke poezij* et *De slag van Nieuwpoort* qui célèbre la victoire de Maurice d'Orange sur les Espagnols. Parmi ses études en prose, il faut mentionner *Karakter van Prins Maurits* (1824). Ses *Bezwaren tegen den geest der Eeuw* (1823), « Plaintes sur l'esprit du siècle » et *Israël en de Volken* (1849), « Israël et les nations » peuvent servir de transition à ses ouvrages d'apologétique chrétienne. Ceux-ci sont tous populaires et dirigés pour la plupart contre l'école de Baur (V. ce nom) et le libéralisme des théologiens de Grœningue et de Leyde. Ils ont été beaucoup lus à leur temps, et plusieurs ont été traduits en allemand et en anglais, particulièrement *Over de Eenheid en Overeenstemming der Evangelien* (1840, 2 vol.), « De l'unité et de l'accord des évangiles ».

BIBL. : H.-J. KOENEN, *Levensbericht*, dans *Handelingen van de Maatschappij der Nederl. Letterkunde*; Amsterdam, 1860, pp. 305-368. — KATE, *Bilderdijk en Da Costa*; Amsterdam, 1862.

DACRE (Léonard), homme politique anglais, mort en 1573, d'une puissante famille du nord de l'Angleterre, partisan de Marie Stuart. Après la rébellion de 1569, il se fortifia dans son domaine de Naworth Castle, et tint la campagne avec 3,000 hommes. Battu par lord Housdon, il s'enfuit en Ecosse, puis en Flandre, où il reçut une pension de Philippe II. Il fut enterré dans l'église Saint-Nicolas de Bruxelles. Ch.-V. L.

DACRE (Baron) (V. CARLISLE [Comte]).

DACRE (Barbarina BRAND, lady), femme poète anglaise, née en 1768, morte en 1854. Elle était fille de l'amiral sir Chaloner Ogle. Elle composa plusieurs drames, dont deux imités de Florian : *Gonzalvo of Cordova* et *Pedarias*, des imitations de Pétrarque et d'autres poètes italiens et français, ainsi que des poésies originales. Ses deux volumes, imprimés en 1821, sous le titre de *Dramas, Translations and occasional Poems*, ne furent pas mis dans le commerce, non plus que ses *Translations from the Italian* (1836). Lady Dacre avait en outre un joli talent de sculpteur et excellait à modeler les animaux, surtout le cheval. B.-H. G.

DACRE OF THE SOUTH (Lords). Ancienne famille anglaise. La baronnie de Dacre appartient d'abord à la puissante maison de *Vaux* (V. ce nom); elle passa à la famille

Fiennes avec sir Richard, qui fut lord chambellan de la reine sous Edouard IV.

Le huitième baron, sir *Thomas Fiennes*, prit part à la répression de la rébellion de Perkin Warbeck (1496-97); il mourut en 1534. — Le neuvième, sir *Thomas*, petit-fils du précédent, succéda à son titre en 1535. C'est une victime célèbre de l'injustice et de la cruauté du roi Henry VIII. Dans la nuit du 30 avril 1541, lord Dacre et quelques amis, au cours d'une partie de plaisir, se prirent de querelle avec des inconnus dont l'un fut tué on ne sait par qui. Le roi força son conseil privé à poursuivre le gentilhomme qui fut jugé le 27 juin à la cour du banc du roi présidée par le lord chancelier Audley de Walden. Après avoir protesté de son innocence, lord Dacre, suivant des conseils perfides, se reconnut coupable et se remit à la merci du roi. Il fut condamné à mort, mais ses juges implorèrent sa grâce. Henry la refusa obstinément. Lord Dacre fut exécuté à Tyburn le 29 juin 1541. Cet effroyable événement causa une vive émotion populaire. — Son fils, *Gregory*, né en 1539, mort à Chelsea le 25 sept. 1594, fut rétabli dans tous ses titres et biens par acte du parlement, en 1558. Il épousa Anne Sackville, fille du trésorier de l'Échiquier de la reine Elisabeth, dont il n'eut pas d'enfants. Son héritage passa à sa sœur Margaret, femme de Sampson Lennard, qui fut créée baronne Dacre en 1604. Le titre passa donc aux Lennard, puis aux Barret-Lennard, aux Trevor, aux Brand. Il est actuellement porté par le vingt-deuxième baron Dacre, Thomas-Crosbie-William-Brand Trevor, né en 1808, ex-lord-lieutenant du comté d'Essex, sous-gouverneur du comté d'Hertford. R. S.

DACRES (sir Richard James), maréchal anglais, né en 1799, mort en 1886, fit sa carrière dans l'artillerie, prit part aux batailles de l'Alma, de Balaclava et d'Inkermann en Crimée. Retraité en 1869, il fut appointé constable de la Tour de Londres. Ch.-V. L.

DACRES (sir Sydney Colpoys), amiral anglais, né en 1807, mort en 1884, frère du précédent, prit part aux guerres de Morée et de Crimée. Il est mort directeur du *Greenwich Hospital*. Ch.-V. L.

DACRIDIUM (Malac.). Genre de Mollusques Lamelli-branches, de l'ordre des Solinacés, établi par Torell en 1859 pour une coquille de forme plus ou moins trapézoïde à portion antérieure courte, dilatée en arrière, à test recouvert d'un épiderme lisse, peu épais; un ligament interne logé dans une fossette située sous les crochets; une charnière composée de deux dents crénelées, dont l'antérieure obtuse à la forme d'un tubercule, tandis que la postérieure est allongée et parallèle au bord. Ce genre, encore peu nombreux en espèces, habite les mers du Nord, l'Océan Atlantique. J. MABILLE.

DACRYDIUM. I. BOTANIQUE. — (*Dacrydium* Soland.). Genre de Conifères, du groupe des Taxinées, dont les représentants habitent principalement l'archipel Indien et la Nouvelle-Zélande. Ce sont des arbres ou des arbustes toujours verts, à feuilles très petites, opposées en croix, et à fleurs dioïques, les mâles disposées en chatons terminaux, entourés à leur base de bractées imbriquées, et formés de nombreuses étamines bractéiformes, dont la partie dilatée supporte deux loges d'anthers. Le fruit, entouré d'un disque cupuliforme charnu, ouvert au sommet, renferme une seule graine pourvue d'un albumen farineux. — Le *D. cupressinum* Soland. est un grand arbre à rameaux pendants, couverts de petites feuilles linéaires et piquantes, ordinairement de couleur brune ou rougeâtre. Il est originaire de la Nouvelle-Zélande, où on l'appelle *Rimu*. On le cultive en Europe dans les jardins et les parcs. Il en est de même du *D. elatum* Wall., qui croît dans les îles de la Sonde et aux Moluques. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Les espèces de ce genre sont recherchées pour l'ornementation des serres tempérées et des orangeries. On cultive surtout : *D. elatum* Wall., et *D. cupressinum* Soland. On multiplie ces arbres au moyen de boutures étouffées.

DACRYOBOLUS (Bot.). Champignon de la famille des Perisporiacées à périthèce mou, céraécé, globuleux, à orifice ombiliqué et couronné par un globe gélatineux sphérique, contenant des spores petites, ellipsoïdes, hyalines. Ex. : *D. Sudans* Fries, ancien Hydnum; *D. incarnatus* Blanc, à péridiole rose carné. Espèces lignicoles. H. F.

DACRYOCYSTITE (Pathol.) (V. LACRYMALES [Voies]).
DACRYOLITHE (V. LACRYMALES [Glandes]).

DACRYOMYCES (Bot.). Genre de Champignons de la famille des Trémellinées, caractérisé par un réceptacle gélatineux, globuleux, homogène, formé tout entier de filaments conidifères, à sporophores bifurqués, à spores cloisonnées, ovoïdes (*D. deliquescens*). Quatorze espèces lignicoles ou épiphytes. H. F.

DACRYOPS. Les kystes de la glande lacrymale sont de deux ordres : ceux qui ont pour cause des hydatides développés dans la glande elle-même; ceux qui proviennent de l'obstruction d'un des conduits excréteurs et de la rétention des larmes. Les *kystes hydatiques* sont excessivement rares. Ils n'ont été observés que par Schmidt, Jones, Bénédicet et Dupuytren. Par leur développement considérable ils peuvent occasionner des troubles sérieux du côté de l'œil et de l'orbite, et il importe de les extirper, quand on les a une fois reconnus. Le *dacryops*, ou tumeur kystique formée aux dépens d'un conduit excréteur de la glande lacrymale qui s'est dilaté en ampoule au-dessus de l'obstacle, se reconnaît à sa situation à la partie supéro-externe de la paupière, à la saillie qu'il fait à travers le tégument, ainsi qu'à sa transparence et à sa fluctuation, lorsqu'on le découvre. Il est facile, d'ailleurs, en renversant la paupière, de retrouver à la surface les orifices des conduits. Si ces derniers ne sont pas entièrement obstrués, la tumeur se vide en partie par la compression; elle augmente, au contraire, sous l'influence d'une excitation artificielle de la conjonctive ou de la glande, telle que des attouchements, l'exposition à une lumière vive ou aux rayons solaires, les efforts même que fait le patient pour pousser des cris.

Traitement. Le *dacryops* peut s'ouvrir spontanément par la peau; il s'établit alors un trajet fistuleux qui a de la peine à guérir. La ponction à l'aide d'un trocart très fin ne donne que des résultats insuffisants; le kyste se vide et se reproduit bientôt après. L'excision d'une portion de la paroi du kyste est encore incertaine, à cause de la facilité avec laquelle les tissus se cicatrisent. Mieux vaut, comme le faisait von Graefe, passer à travers le conduit, dilaté artificiellement, une aiguille courbe munie d'un fil de soie qu'on fait ressortir à 4 ou 5 millim. de là, et qu'on serre avec force. Au bout de huit ou dix jours on retire le nœud, et si la portion de paroi n'a pas été coupée par le fil, on la divise d'un coup de ciseaux. Après avoir pris quelques précautions pour empêcher l'accolement des lèvres de la plaie, on obtient généralement une large fistule permanente, suffisante pour le passage des larmes et l'affaissement de la tumeur. L'extirpation de la glande, que M. von Wecker a faite une fois avec succès, peut être employée comme dernière ressource. Dr Ad. PIÉCHAUD.

DACRYTHERIUM. Mammifère fossile (V. ANOPLOTHÈRE).

DACTYCOTYLE (Zool.). Genre de Trématodes marins, créé par P.-J. Van Beneden et Hesse, en 1863, et appartenant à la famille des *Polystomidæ* et à la sous-famille des *Octocotylinae*. Le corps est allongé; il présente deux petites ventouses sur les côtés de la bouche et se termine en arrière par un disque sur le pourtour duquel s'insèrent de chaque côté quatre pédoncules massifs, libres et rétractiles, terminés chacun par une ventouse. Les œufs portent deux filaments, dont l'un est terminé en crosse. Trois espèces sont connues; *D. pollachii*, long de 5 millim., vit sur les branchies du Merlan jaune (*Merlangus pollachius*); *D. luscæ*, long de 6 à 7 millim., vit sur les branchies du Merlus barbu (*Morrhua tusca*); *D. phycidis* Parona et Perugia est parasite de *Phycis blennioides*. R. B.

DACTYLE. I. MÉTROLOGIE. — Le dactyle est un pied du genre égal, c.-à-d. composé de deux parties d'égale durée.

La partie forte, qui précède, est représentée par une syllabe longue, et la partie faible par deux brèves, — ∪ ∪. Lorsque ces deux brèves se contractent en une longue, le pied devient un spondée. L'étymologie du mot *dactyle* (doigt) est très incertaine. Aristide (*De Mus.*, p. 26) suppose qu'il provient de l'analogie entre les trois syllabes du pied et les trois phalanges du doigt. On rattache encore cette origine aux dactyles de l'Ida (V. DACTYLES [Myth.]). Le plus vraisemblable est que ce pied, le plus ancien de tous et longtemps le seul usité, a été désigné ainsi parce que le doigt comme le pied servait à marquer la mesure. Son caractère tranquille et majestueux lui donne un rang intermédiaire entre les pieds lyriques et ceux qui reviennent le plus fréquemment dans la prose. Aristote dit qu'il ne convient pas à la langue parlée (*Rhét.*, III, 8). Dans la poésie grecque le dactyle est d'un très grand usage. Il entre d'abord comme unique élément dans un certain nombre de vers dactyliques, dont les principaux sont étudiés à leur place dans la *Grande Encyclopédie*. Leur caractère commun est d'être composé de dactyles ou de spondées, formant chacun un mètre, et d'être toujours terminés par un pied incomplet. Les plus usités sont l'hexamètre et le pentamètre. Dans les vers lyriques dactyliques, le spondée est plus rare, et comme ils sont considérés comme les membres d'une période poétique, le dernier pied peut être un dactyle : nous citerons l'alemanique de quatre pieds ou de trois pieds et demi. Les lyriques font usage aussi des tripodies, des pentapodies complètes ou catalectiques (V. HEXAMÈTRE, PENTAMÈTRE, ALCMANIQUE, TRIPODIE, etc.).

Le dactyle entre encore dans les vers iambiques, trochaïques, anapestiques, à la place de l'iambe, du trochée et de l'anapeste; son usage y est soumis à des conditions déterminées (V. IAMBIQUE, TROCHAÏQUE, ANAPESTIQUE). Enfin il entre dans un grand nombre de combinaisons lyriques et il joue un rôle essentiel dans les vers éoliens dits logaédiques, où il se combine avec le trochée. Dans ce cas il est considéré comme *cyclique*, c.-à-d. comme d'une durée équivalente à celle du trochée lui-même (V. CYCLIQUE et LOGAÉDIQUE) (Cf. W. Christ., *Metrik der Griechen und Römer*, § 175-276). A. WALTZ.

II. BOTANIQUE (V. DACTYLIS).

DACTYLES (Myth. gr.). Divinités grecques secondaires, localisées autour du mont Ida de Phrygie, du mont Ida de Crète et d'Olympie. En Phrygie, les Dactyles sont des géants, métallurgistes et magiciens, au service de *Rhea* (V. ce nom); on leur attribue l'invention du fer, que, d'après Diodore, ils auraient portée à Samothrace; on en fait également les inventeurs de la musique, des formules magiques d'Ephèse, du rythme appelé dactyle, de la lyre. On nomme parmi eux Acmon, Damnameneus, Kelmis, Titias, Cyllenus, etc. Les Dactyles de l'Ida crétois, connus d'Hésiode, sont considérés par les mythographes comme originaires de Phrygie. Ils sont mêlés à la légende de Zeus avec les Curètes et les Corybantes. A Olympie, Héraclès ou Hercule, fondateur des jeux, est considéré comme un Dactyle; on racontait qu'il était venu avec ses frères, Peoneus, Epimédès, Jasias et Idas, de l'Ida crétois.

BIBL. : WELCKER, *Griechische Götterlehre*, t. II. — LOBECK, *De Idaris Dactylis*, dans l'*Aglaophamus*.

DACTYLETHRA (Erpét.). Genre de Batraciens Anoures, de l'ordre des Aglosses, caractérisé par une tête arrondie en avant, aplatie; une pupille ronde, le palais lisse, le tympan caché, les parotides nulles; les doigts sont coniques, pointus, entièrement libres; les orteils sont largement palmés. Ce genre comprend trois formes, parmi lesquelles on peut citer le *Dactylethra capensis*. Son dos est d'un brun roussâtre, portant souvent des marbrures brunes et de petites taches grises; le ventre est blanc. Les femelles, d'après Sauvage, se distinguent des mâles par la présence de trois plaques dermiques près de l'anus. Les larves portent de chaque côté de la bouche deux sortes de tentacules allongés. ROCHBR.

DACTYLIDIA (Paléont.) (V. OLIVE).

DACTYLOGLYPHES. Nom sous lequel les anciens désignaient les graveurs des pierres dont les anneaux des personnes riches étaient ornés ; ils se servaient aussi pour désigner les mêmes artistes du terme *Lithoglyphes*. Ces deux mots équivalaient à la désignation actuellement employée de *graveur en pierres fines*. F. COURBOIN.

DACTYLIOGRAPHIE. Description des anneaux, et, par extension, des pierres gravées. Quelques auteurs ont appliqué à tort le nom de dactylographie à l'art de la gravure en pierres fines plus proprement désignée sous le nom de glyptique. F. COURBOIN.

DACTYLIOMANCIE (V. DIVINATION).

DACTYLIOTHÈQUE. Transcription d'un mot composé grec qui signifie *baguier*, écrin à bagues. L'usage de porter une ou deux bagues et souvent davantage étant fort répandu dans le monde élégant de Rome, il était nécessaire d'avoir sous la main une boîte où l'on pût les déposer provisoirement, soit pendant la nuit, soit lorsqu'on était obligé d'avoir l'entière liberté de ses doigts. On concevait si peu qu'on pût avoir des bagues sans baguier, que les juristes romains traitaient la question de savoir si l'attribution des bagues par testament n'entraînait pas nécessairement l'attribution de la dactyliotheque au légataire. On ne sait pas exactement quelles formes avaient les dactyliotheques. Ces formes, du reste, devaient être assez variables, comme le sont aujourd'hui celles de ce qu'on appelle les vide-poches. D'après un texte de Pline, l'usage des dactyliotheques se répandit à Rome vers l'époque de Sylla. Aujourd'hui ce mot désigne un cabinet, une collection de pierres gravées. J. M.

DACTYLIS (Dactylis L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Graminées, du groupe des Festucées, dont on connaît une trentaine d'espèces d'Europe et des régions septentrionales de l'Asie et de l'Amérique. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, caractérisées surtout par les épillets comprimés latéralement, composés chacun de deux à sept fleurs hermaphrodites et formant, par leur réunion, une panicle compacte, unilatérale. L'espèce type, *D. glomerata* L., est commune en Europe dans les prairies, les pâturages et les lieux herbeux. Tant qu'elle n'est pas en fleur, elle constitue un excellent fourrage recherché des bestiaux. Ed. LEF.

II. AGRICULTURE. — Le dactyle pelotonné ou aggloméré, est assez commun dans les bons herbages et dans toutes les prairies à faucher, sauf toutefois dans celles qui sont très sèches ou très humides. C'est une plante vivace, qui végète de bonne heure, qui est en outre très rustique et très productive. Elle a des racines profondes et des tiges rudes, formant de grosses touffes ; elle repousse très bien après la fauchaison et après avoir été coupée par la dent du bétail. Le dactyle est la graminée la plus estimée des prairies. Il donne un foin un peu gros, mais d'excellente qualité. D'après Ritthausen et Scheven, le foin de dactyle renferme 0,18 p. 400 d'azote. Alb. L.

BIBL. : AGRICULTURE. — VIANNE, *Prairies et plantes fourragères*, 1870, p. 128.

DACTYLOBDELLA (Zool.). Genre d'Hirudinées, de la famille des Ichthyobdellides, créé par P.-J. Van Beneden et Hesse en 1864. Les caractères sont ceux des Pontobdelles, avec cette différence que la tête est couronnée d'une double rangée de prolongements digitiformes qui servent sans doute à la respiration. La seule espèce connue, *D. musteli*, vit sur un Squalé (*Mustelus laevis*). R. BL.

DACTYLOCERA (Latreille, 1829) (V. PHROSINA).

DACTYLOCOCCUS (Bot.). Genre d'Algues inférieures, dont l'espèce principale, *D. infusionum*, a un mode de division différent de celui des *Protococcus* (V. ce mot).

DACTYLOCRINUS (Paléont.) (V. TAXOCRINUS).

DACTYLOGRAPHE. Instrument à clavier qui permet de transmettre, par le toucher, les signes de la parole. Chaque touche représente une lettre de l'alphabet qui, élevée par l'effet d'un mouvement qui lui est imprimé, se fait sentir dans la main de la personne avec laquelle on veut établir une conversation. Le dactylographe est un excellent moyen de faire converser les aveugles et les sourds-muets.

DACTYLOGYRUS (Zool.). Genre de Trématodes, créé par Diesing en 1850, pour des Vers de petite taille appartenant à la famille des *Gyrodactylidae* et vivant en parasites sur les branchies des Poissons osseux. Le corps est subcylindrique, assez rétréci en avant et pourvu de quatre tentacules rétractiles ; il se termine en arrière par un disque biparti, armé de deux grands crochets chitineux sur la ligne médiane et de quatorze petits crochets marginaux. On en connaît environ vingt-quatre espèces : *D. auriculatus* von Nordmann vit sur la Carpe, la Brème et la Tanche ; *D. anchoratus* Dujardin et *D. elegans* von Nordmann, sur la Carpe ; *D. tuba* von Linstow, sur *Squalius cephalus*.

DACTYLOGIE. Mot à mot, « langage des doigts » : tout système de signes manuels, particulièrement celui dont se servent les sourds-muets. Ces signes peuvent être, comme les signes écrits, alphabétiques ou syllabiques, selon que chacun exprime une seule lettre ou un son complet. Il y a donc divers systèmes possibles. On attribue l'invention du premier en date au bénédictin espagnol Ponce de Léon (fin du XVI^e siècle). (V. SOURDS-MUETS, BONET [Juan-Pablo], DALGARNO, RODRIGUES PEREIRE). H. M.

DACTYLOMYS (Zool.) (V. ECHIMYS).

DACTYLOPIUS (Dactylopius Costa) (Entom.). Genre d'Hémiptères Homoptères, de la famille des Coccides (V. COCHENILLE), placé par V. Signoret (*Ann. de la soc. ent. de France*, 1874, p. 306) non loin des *Cochenilles vraies*, dont il se rapproche par le corps allongé, à segments distincts, recouvert d'une abondante sécrétion cireuse blanche et pulvérulente. Les *Dactylopius* ne se fixent jamais et pondent leurs œufs en un ou plusieurs amas séparés, recouverts de la même sécrétion cireuse. Les antennes sont formées de dix articles chez le mâle adulte, de huit chez la femelle adulte, de sept chez la larve mâle et de six chez la larve femelle. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont les plus importantes sont : *D. adonidum* L., *D. citri* Boisd. et *D. vitis* Nied. — La première est bien connue des horticulteurs sous les noms vulgaires de Pou blanc des serres, Puceron laineux, Puceron cotonneux des serres. Elle est très répandue dans les serres chaudes et vit indistinctement sur une foule de plantes. Le moyen le plus efficace pour s'en débarrasser consiste, d'après Boisduval, dans des badigeonnages d'alcool à 35° appliqués au pinceau. — Voisin du *D. adonidum*, le *D. citri* se rencontre abondamment dans le midi de la France, surtout dans le Var, les Alpes-Maritimes et la Corse, où il constitue un des grands ennemis des orangers et des citronniers ; il couvre les branches, les feuilles, les fruits de son vêtement cotonneux et anéantit souvent les trois quarts de la récolte des oranges ou des citrons. Il est d'autant plus nuisible qu'il favorise le développement de la *maladie du noir* ou *morphée*, plus connue sous le nom de *Fumagine* (V. ce mot). Il en est de même du *D. vitis* ou Cochenille blanche de la vigne, qui, d'après plusieurs auteurs (V. Planchon, *Bull. Soc. des agric. de France*, n° du 15 juil. 1870) serait l'insecte dont parle Strabon (livre VII, chap. v) comme produisant la maladie désignée par les anciens Grecs sous le nom de φθιρωσις. Cette espèce, commune en Orient, où elle est souvent très nuisible, vit sur le tronc, les sarments, le revers des feuilles et les fruits de la vigne. On la trouve dans toute la région de l'olivier, mais elle ne paraît pas s'être beaucoup multipliée jusqu'ici dans le midi de la France ; peut-être par suite de l'emploi que l'on fait du soufre contre l'*oidium*. Ed. LEF.

BIBL. : VALÉRY-MAYET, *les Insectes de la vigne*, 1890, p. 39.

DACTYLOPOGON (Paléont.) (V. SCOPELUS).

DACTYLOPTÈRE (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptériens Cotto-Scobriformes et de la famille des *Cataphracti*, ayant pour caractère : corps allongé, conique, couvert de grandes écailles rudes, fortement carénées, et formant par leur ensemble des séries longitudinales de crêtes tranchantes. Museau court, bouche petite ; pectorales très grandes, pouvant s'étaler en une sorte d'aile plus large. Le *Dacty-*

qui est à l'origine entièrement formé de pores réguliers, allongés, flexueux, labyrinthiformes. Spores blanches, ovoïdes. Espèces principales : *D. cinerea*, *D. unicolor*, *D. quercina*. Cette dernière, sessile, de couleur rousse, pâle ou grisâtre, atteint parfois 40 centim. de diamètre, sur une épaisseur de 5 à 10. Très commune sur le tronc des arbres (le chêne surtout), elle est employée en guise d'étrille douce pour les chevaux (Moyen). H. FOURNIER.

DAEGE (Eduard), peintre d'histoire allemand, né à Berlin le 10 avr. 1805, mort à Berlin le 6 juin 1883. Il fit ses premières études sous la direction de Wach et les termina en Italie. Outre ses peintures religieuses, Daege s'est fait remarquer par des tableaux de genre de petite dimension. Ses ouvrages principaux se trouvent dans les églises de Rostock et de Sigmaringen et dans la chapelle du château de Berlin.

DAEHLING (Heinrich), peintre allemand, né à Hanovre le 19 janv. 1773, mort à Berlin le 10 sept. 1850. Après s'être établi dans cette dernière ville, en 1794, comme professeur de dessin, il se rendit à Paris en 1802 pour étudier la peinture. De retour en Allemagne, il fut élu, en 1814, membre de l'académie de Berlin et, en 1814, professeur auprès de la même compagnie. Parmi ses compositions religieuses on cite une *Descente de croix* et le *Christ appelant à lui les pauvres et les misérables*. La Galerie de Berlin possède plusieurs de ses tableaux de genre et de paysages.

DAEIRA (Myth. gr.). Fille d'Océanus, père d'Eleusis, héros éponyme de la ville d'Eleusis, qu'elle eut du dieu Hermès (*Pausanias*, I, 38); c'était une divinité locale, assimilée à Héra, Aphrodite ou Déméter.

DAELDER (Métrol.). Monnaie usitée à Hombourg, vaut 3 francs.

DAELENS (V. DELEN).

DÆMONOROPS (*Dæmonorops* Bl.) (Bot.). Genre de Palmiers, du groupe des Lépidocaryées, caractérisé surtout par les spadices entourés de plusieurs spathes complètes. Les fleurs sont polygames-dioïques, avec six étamines fertiles dans les fleurs mâles. Les fleurs femelles présentent un ovaire trilobulaire, qui devient à la maturité une baie couverte d'écaillés imbriquées et renfermant, par avortement, une seule graine à albumen ruminé. — Les *Dæmonorops* habitent les Indes orientales et les îles de la Malaisie. Leurs tiges longues et grêles, ordinairement grimpanes, portent des feuilles pennées à pétioles couverts d'épines. L'espèce la plus importante est le *D. Draco* Mart. (*Calamus Draco* Willd.), ou Rotang-Jernang, qui croît surtout dans les îles de Sumatra et de Bornéo. Ses petites baies globuleuses exsudent, à leur maturité, une résine rougeâtre qui constitue le Sang-Dragon des Moluques, très employé comme hémostatique, dentifrice et astringent (V. SANG-DRAGON). Ses tiges sont importées en Europe sous le nom de Rotins et utilisées pour faire des cannes. Ed. LEF.

DAENDELS (Herman-Willem), général hollandais, né à Hattem le 21 oct. 1762, mort sur la côte de Guinée le 2 mai 1818. Il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsque se produisit, en 1787, un vif soulèvement contre le stathouder. Le gouvernement sortit vainqueur de la lutte; Daendels, qui s'était rangé du côté des patriotes, fut banni. Il se réfugia à Dunkerque et s'y occupa d'affaires commerciales. Au début de la Révolution française, il s'engagea dans les troupes de Dumouriez et fit la campagne des Pays-Bas. Il y montra une grande valeur, devint général de brigade dans le corps d'armée de Pichegru, et se distingua à la prise de Courtrai en 1794. La même année, il battit un corps anglais à Bostel, prit Crèvecoeur, Zalt Bommel, Heusden, et reçut le grade de lieutenant général. Son rôle fut moins brillant dans la campagne de 1799; on attribua à son ignorance de la topographie plusieurs échecs subis par sa division. Il prit bientôt sa revanche, notamment à Langendyk, à Hoorn, à Medemblik, à Opmeer et à Winkel. Peu satisfait de la manière dont le gouvernement

appréciait son mérite, il donna sa démission après la paix d'Amiens, et entreprit une exploitation agricole. Mais ces occupations paisibles ne convenaient pas à sa nature ardente, et, en 1806, il offrit ses services au roi Louis. Celui-ci le réintégra dans son grade, puis le promut au maréchalat, lui conféra le grand-croix de l'ordre de la Réunion, et, en 1807, l'envoya aux Indes comme gouverneur général. L'administration de Daendels fut féconde en heureux résultats pour la colonie. Il créa des routes, construisit des forts, creusa des ports, annexa Bonkam et resserra les liens de vassalité du sultan de Djokjokarta. On lui reprocha d'autre part d'avoir eu recours trop facilement aux moyens violents et d'avoir manqué d'humanité. On l'accusa même d'avoir songé à se proclamer souverain indépendant de l'Inde. Après l'annexion de la Hollande à l'Empire, Napoléon le rappela, approuva sa gestion et le fit grand officier de la Légion d'honneur. En 1812, Daendels commanda une division de la grande armée, protégea la retraite de la Bérézina et contribua à arrêter le corps de Wittgenstein. Nommé gouverneur de la place de Modlin, il ne se rendit qu'à la dernière extrémité. En 1814, il passa au service des Pays-Bas et le roi Guillaume le chargea de prendre possession des colonies de la côte d'Afrique restituées à la Hollande. Daendels y réprima vigoureusement la traite et établit d'immenses plantations qui ne tardèrent pas à prospérer. La mort vint le surprendre au milieu de cette féconde activité. Daendels avait publié deux ouvrages importants : *Rapport des opérations de la division du lieutenant général Daendels, depuis le 22 août jusqu'à la capitulation de l'armée anglaise et russe, le 18 oct. 1799* (La Haye, 1808), et *Mémoire sur l'état des possessions néerlandaises dans les Indes orientales de 1808 à 1811* (en hollandais; La Haye, 1814, 4 vol. in-fol.). E. H.

BIBL. : VONK, *L'invasion des Russes et des Anglais en Hollande* (en hollandais); La Haye, 1825, in-8. — VAN DER AA, *Histoire de la guerre de 1793 à 1802* (en hollandais); Harlem, 1840, 2 vol. in-8; *Mémoires sur la cour de Louis-Napoléon et sur la Hollande*; Paris, 1823, in-8. — DE JONGE, *Histoire de la marine hollandaise* (en hollandais); Leyde, 1850, 3 vol. in-4.

DAENDLIKER (Charles), historien suisse, né à Staefa le 6 mai 1849, prof. extr. à l'université de Zurich (1887), auteur d'une *Histoire de la Suisse* en 3 vol. (1883-1887). Il a également écrit : *Luitprand de Crémone et ses sources historiques* (en collaboration avec J.-J. Muller, 1871); *les Causes et le Prélude des guerres de Bourgogne* (1876); *la Jeunesse et la vie privée de Hans Waldmann* (1878); *la Diète d'Uster et le mouvement politique dans le canton de Zurich en 1830* (1882). Ernest STRÆHLIN.

DAEODON (Paléont.) (V. BRONTOTHERIUM).

DAERSTETTEN. Village du canton de Berne, dans le district du Bas-Simmenthal, sur la rivière la Simme; 973 hab. Il existait autrefois dans cette contrée sauvage bordée de hautes montagnes une abbaye de moines augustins dont il est fait mention dans une bulle de 1223. Les célèbres bains de Weissenbourg sont situés dans la commune de Daerstetten.

DAËT. Ville de l'île espagnole de Luçon (Philippines); marché de riz et de chanvre de Manille.

DÆTONDAS, sculpteur grec. Originaire de Sicyle, Dætondas n'est connu que par une seule œuvre, la statue de Théotimos, vainqueur au pugilat des enfants, qui était consacré à Olympie. Théotimos était fils de Moschion, un des officiers d'Alexandre le Grand qui prirent part à l'expédition d'Asie. Dætondas est, par suite, contemporain de Lysippe, sans que toutefois la tradition le rattache à l'école du maître sicyonien.

BIBL. : BRÜNN, *Gesch. der Griech. Künstler*, I, p. 418.

DAFFINGER (Moritz-Michael), miniaturiste autrichien, né à Vienne le 25 janv. 1790, mort à Vienne le 22 août 1849. Elève de Füger, il travailla pendant quelque temps à la fabrique de porcelaine de Vienne; dans la suite, il se consacra à la peinture de portraits et plus spécialement à la miniature. Il devint le favori de l'aristocratie autrichienne.

Outre ses nombreux portraits, il représenta les spécimens de la flore d'Autriche. Cette collection, composée de deux cents types de fleurs à l'aquarelle, est aujourd'hui conservée à l'Académie des beaux-arts de Vienne.

DAFFORNE (James), publiciste anglais, mort le 5 juin 1880. Collaborateur à l'*Art Journal* pendant trente-cinq ans, il a réuni en volumes un grand nombre de ses articles. Nous citerons : *The Pictures of Daniel Maclise*; *the Pictures of William Mulready*; *the Pictures of Clarkson Stansfield*; *the Life and works of E. M. Ward* (1879). Il avait traduit en anglais *les Arts au moyen âge* de P. Lacroix.

DAFFRY (Comtes) (V. AFFRY [D']).

DAFILA (Ornithol.) (V. SOUCHET).

DAFIR. Le territoire occupé par cette tribu nomade de l'Arabie est situé au N. du Nedjd et à l'E. du Djof. Les Dafir se divisent en six fractions principales qui obéissent à un chef commun et peuvent mettre sur pied environ 1,800 cavaliers et 3,000 fantassins. Ils sont turbulents et pillards, ce qui les fait redouter de leurs voisins les Chomér et surtout des pèlerins persans qui, venant par Meched-Ali, passent à proximité des vallées habitées par ces nomades.

DAFLAS, DAPHLAS ou **DUFFLAS**. Tribu barbare de l'extrême orient de l'Himalaya, au N. de l'Assam. Ils se nomment eux-mêmes Banghin et occupent les vallées boisées à l'E. du pays des Abors, entre la Soubanjiri et la Soundri, au-dessus de la vallée du Brahmapoutra et du district de Lakimpour. Ils sont séparés au N. du territoire tibétain par la tribu des Akas. Ils sont de race tibétaine sans mélange; peuple très primitif, sans organisation politique et sans chef régulier, n'ayant ni prêtres ni sorciers, pratiquant la polygamie et la polyandrie selon les cas. Les Daflas vivent de chasse et de brigandage.

DAGANA. Poste établi en 1821 sur la rive g. du Sénégal, ch.-l. de cercle, à 135 kil. N.-E. de Saint-Louis et à 24 kil. de Richard-Toll; presque en face de l'endroit où le lac Cayar se décharge dans le fleuve par deux marigots; en communication directe avec Saint-Louis par bateaux à vapeur (5,275 hab. en 1885). — Fort construit au milieu de jardins; commerce de gommes et de cuirs, échangés contre les produits de l'Europe. La température y oscille entre les extrêmes 21°3 et 28°3.

D'AGAR (Jacques), peintre français (V. AGARD).

DAGELET (Ile). Petite île de la mer du Japon, entre la Corée et Nipon, plus connue sous le nom japonais de *Mat-sou-sima* que sous celui de Dagelet que lui donna Lapérouse; elle est montueuse et boisée.

DAGHESTAN. Vaste région du Caucase comprise entre 41° 15' — 43° 22 lat. N. et 42° 55' — 46° 8' long. E., limitée au N. par la province du Terek, à l'O. et au S. par les gouvernements de Tiflis, Elisavetpol et Bakou, et s'étendant à l'E. jusqu'à la mer Caspienne. Superficie totale, 28,540 kil. q.; 593,500 hab. presque tous Lesghiens. La région est traversée dans toutes les directions par de hautes chaînes de montagnes (d'où son nom: Daghestan, pays des montagnes), dont les principales, les monts d'Anoukh et d'Andi, occupent un espace d'environ 5,500 kil. q. Un grand nombre de sommets sont couverts par des neiges perpétuelles. Toute la partie haute du Daghestan, comprenant environ deux tiers du territoire, est impropre à la culture. Les froids y sont excessifs et l'élevage des bestiaux constitue presque l'unique ressource de la population. Dans les parties basses, au contraire, le sol est très fertile. Au point de vue administratif, le Daghestan forme une province divisée en neuf districts: Andi, Avar, Gounib, Kazikoumouhh, Darghin et Samour pour la région élevée; Temir-khan-Choura, Kaïtago-Tabasseran et Kurine, pour la partie basse du pays. Le nombre des lieux habités est de 1,030; les villes principales sont: Temir-khan-Choura (4,400 hab.), Petrovsk (3,600 hab.) et Derbend, sur la mer Caspienne (15,000 hab.) (V. CAUCASE).

DAGLAN (*Daglonium*). Com. du dép. de la Dordogne,

arr. de Sarlat, cant. de Domme, au confluent du Cèon et de la Lausse; 527 hab.

DAGMAR (Marguerite, surnommée), reine de Danemark, morte au château de Ribe le 24 mai 1212, et inhumée à Ringsted. Fille du roi de Bohême Przemysl Ottokar 1^{er}, elle fut mariée en 1203 à Valdemar II le Victorieux, à qui elle donna (1209) un fils, Valdemar, qui fut élu roi en 1215, mais mourut avant son père. Les belles ballades populaires où elle figure exaltent sa tendresse conjugale, sa douceur, sa piété. B.-s.

DAGMAR (Marie-Sophie-Frederikke), impératrice de Russie, née à Copenhague le 26 nov. 1847. Fille du roi de Danemark Christian IX, elle fut d'abord fiancée (1864) avec l'héritier présomptif du trône de Russie, le grand-duc Nicolas, et, après le décès de celui-ci (1865), mariée avec son frère puîné Alexandre (III), le 9 nov. 1866. Sous les prénoms de Maria Feodorowna (fille de Frederik, l'un des noms de Christian IX), qui lui furent donnés à son entrée dans l'Eglise grecque, elle appartient à l'histoire de Russie. B.-s.

DAGNAN (Isidore), peintre français, né à Marseille en 1790, mort à Paris en 1873. Cet artiste, auquel on ne connaît pas de maître, commença par étudier les paysages de sa province natale et peignit pendant plusieurs années des études, sèchement exactes et sans intérêt. Il voyagea ensuite en Suisse et en Italie, et de cette époque date l'essor de son talent. Son tableau *Jeunes Filles romaines écoutant un berger qui pince de la guitare* (S. 1819) fut remarqué pour sa belle vigueur d'exécution et son grand sentiment de la couleur. Mais ce fut le Salon de 1831 qui mit le sceau à sa réputation; la *Vue de Paris, prise du quai de la Cité*, parut, avec sa couleur sobre et énergique, d'un puissant réalisme, et reçut une médaille de première classe. Parmi les très nombreux paysages que I. Dagnan envoya à une quinzaine de Salons, entre 1822 et 1870, les meilleurs sont, après le précédent: *Vue de Lausanne, prise du bois de Montmeillant* (S. 1822; méd. de 2^e cl.); *Intérieur de la forêt de Fontainebleau* (S. 1827; mus. de Grenoble); *le Pont de Saint-Bénézet, sur le Rhône, au soleil levant* (S. 1834; mus. d'Avignon); *la Plage d'Aren, à Marseille* (S. 1835; mus. d'Orléans); *le Lac de Genève, à Vevey* (S. 1857; mus. de Montpellier), etc.

DAGNAN-BOUVÉRET (Pascal-Adolphe-Jean), peintre français contemporain, né à Paris en 1852. Élève de M. Gérôme, cet artiste rompit bien vite avec la manière de son maître, et ce fut plutôt à son intimité avec Bastien-Lepage qu'il faut rapporter l'origine de sa façon large, ample et indépendante de rendre la nature; liberté qui n'exclut pas la fermeté du dessin et la fine observation des types et des attitudes. Après un début modeste au Salon de 1875, il obtint un deuxième grand prix de Rome en 1876; il ne poussa pas plus loin ses tentatives académiques, et son tableau *la Mort de Manon Lescaut* (S. 1878; méd. de 3^e cl.) le montre déjà en possession de ses formules nouvelles; *Une Noce chez le photographe* (S. 1879) fut admirée pour l'entente de la composition et le rendu spirituel qui y étaient déployés; mais ce genre, frisant la caricature, n'était pas pour retenir longtemps M. Dagnan. Au Salon de 1880, il montra son talent sous une forme plus sérieuse: *Un Accident* (méd. de 1^{re} cl.) est resté jusqu'à présent une des œuvres maîtresses de cet artiste: la vérité des types, des expressions, surtout pour la figure du jeune garçon blessé, la simplicité de la composition, furent très admirées; *la Bénédiction des époux avant le mariage en Franche-Comté* (S. 1882), et *Hamlet et les Fossoyeurs* (S. 1884) où l'artiste s'est représenté lui-même dans le personnage du prince de Danemark, montrèrent un talent toujours égal, mais non plus l'excellente inspiration du précédent tableau. Depuis cette époque, M. Dagnan paraît s'être épris d'une affection un peu exclusive pour les types et les costumes de la Bretagne: *le Pardon en Bretagne* (1887); *Païsan breton* (1888). Ses tableaux deviennent de simples études, sans grande recherche de

celles de la Suède (Göteborg, Malmø, Kalmar, Narva, Reval, Riga, Neumünde, Wismar, Stade, Karlsten, Karlskrona, etc.). On le surnomma le Vauban de la Suède. Le corps des ingénieurs suédois fut formé par lui. Ses beaux services lui valurent toute sorte de fonctions et de titres; conseiller de guerre (1677), gouverneur du lan de Jonköping (1687), major général de l'infanterie (1687), intendant de l'artillerie (1692), conseiller du roi, comte, feld-maréchal, gouverneur général de Brème et de Verden (1692), de Livonie (1696). Il prit sa retraite en 1702. C'est de sa main que sont les dessins gravés en Hollande du beau recueil intitulé *Suecia antiqua et hodierna* (Stockholm, 1660-1716, 3 vol. in-fol. avec textes suédois et latin, par P. Lagerloef et O. Hermelin; 2^e édit., 1856; 3^e éd. photolithogr. par H.-H. Mandel, Stockholm, 1864-65) et de l'*Histoire de Charles X Gustave*, par Puffendorf. Il écrivit un *Sommaire et véridique Récit de sa vie jusqu'au 24 mai 1694*, aussi curieux que pittoresque (publié par Gjervell dans *Svenska Bibliotek*, 1757) et un *Journal des marches de Charles X Gustave en Pologne et en Danemark, 1655-1660*, édit. par S. Lundblad; Stockholm, 1823. B-s.

BIBL.: Not. par NORDIN, dans *Svenska akademieens handlingar*, I, 1786; *Etoges*, par A. FRYXELL (*ibid.*, t. XXIV, 1848), par E.-M.-C. PONTIN, 1847. — WARMHOLTZ, *Bibl. hist. sueco-gothica*, n^{os} 207, 4,632, 4,840, 4,863, 4,997, 5,019, 5,281, 5,256, 7,276.

DAHLBERG (Thure-Johan), poète finnois, né à Piela-vesi le 23 mars 1836, mort le 4 mai 1870. En se préparant à la carrière judiciaire, il traduisit élégamment en finnois des nouvelles norvégiennes et allemandes, et il publia une *Epopée d'Hercule* (Åbo, 1862, in-8), dans le mètre du Kalevala. B-s.

DAHLBORN (Anders-Gustaf), entomologiste suédois, né à Hærberga (Östergötland) le 3 mars 1806, mort à Lund le 3 mars 1859. Il fut docent (1830), adjoint (1844) enfin professeur (1857) à l'université de Lund. Il consigna dans des thèses et des revues les importantes observations d'histoire naturelle qu'il fit dans de nombreux voyages, surtout en Laponie, et publia: *Hymenoptera europæa, præcipue borealia* (1843-54) et *Études zoologiques* (1856-57). — Un de ses fils, *Vilhelm*, est naturaliste; l'autre *Johan-Theophilus*, né à Lund en 1853, mort à Copenhague en 1888, était sculpteur; on cite parmi ses œuvres: *L'Amour, Adam, la Moissonneuse*. B-s.

DAHLE (Lors-Nielsøn), missionnaire et linguiste norvégien, né à Gryten (Romsdal) le 7 déc. 1843. Prédicant depuis 1870 à Madagascar, où il dirige un séminaire d'indigènes, il a publié: *Madagascar et ses habitants* (Christiania, 1876-77, 3 vol. in-8); *Specimens of Malgasy folk-lore*, texte de chants et contes inédits, avec introduction en anglais (Antananarivo, 1877, in-8) et d'importants articles dans *the Antananarivo Annual and Madagascar Magazine*. B-s.

DAHLEN. Bourg de Saxe, district de Leipzig, sur le ruisseau de Dahl, et le ch. de fer Leipzig-Riesa-Dresde; 3,000 hab. Forteresse de la marche allemande au moyen âge contre les Sorbes. Château où Frédéric II résida pendant les négociations d'Hubertsbourg.

DAHLER (Métrol.) (V. DAALDER).

DAHLER (Jean-Georges), théologien alsacien, né en 1760, mort à Strasbourg en 1832. Il fut professeur à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg, et professa surtout l'exégèse de l'Ancien Testament. Il publia: *De librorum Paralipomenon auctoritate atque fide historica* (1819), et une traduction du livre du prophète Jérémie, avec notes explicatives (1825-1830, 2 vol.). C. P.

DAHLGREN (Carl-Fredrik), un des poètes suédois les plus originaux, né à Stensbruk (Östergötland) le 20 juin 1794, mort à Stockholm dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1844. Ordonné prêtre en 1815, il devint pasteur adjoint (1816), puis commissaire (1824) à Stockholm. Ses confrères le chargèrent trois fois de les représenter à la Diète. D'un

caractère gai et sociable, il prit part à la fondation de cinq sociétés littéraires et finit, malgré sa situation gênée, par ouvrir un salon fréquenté non seulement par les écrivains et les artistes, mais encore par nombre d'autres personnages distingués. Outre divers recueils et calendriers poétiques auxquels il collabora avec des amis, il publia quelques volumes à part. C'est dans les genres lyrique, idyllique et humoristique qu'il réussit le mieux. Il s'essaya non sans succès dans la parodie, le drame burlesque, le roman fantaisiste et la critique littéraire. Dans les *Épîtres de Mollberg* (1819-1820) et la *Mort d'Ulla Vinblad*, il est parfois à la hauteur de Bellman; mais il manque souvent de goût et la composition laisse à désirer dans ses pièces de quelque étendue. Le *Recueil de ses œuvres*, précédé de sa biographie, a été donné par Arvidsson (Stockholm, 1847-1852; 3^e édit. 1875, 5 vol. in-8). B-s.

BIBL.: C.-F. BAGGE, *C. Fr. Dahlgrens Skaldeverksamhet*; Upsala, 1869. — EM. CARLEN, *Minnen*, t. I.

DAHLGREN (John-Adolf), commodore américain, né dans la Pennsylvanie en nov. 1809, mort à Washington le 12 juil. 1870. Lieutenant en 1837, capitaine de frégate en 1855. Il inventa les canons à gros projectiles qui portent son nom. Lorsque éclata la guerre civile, il fut nommé commandant de l'arsenal de Washington, directeur du service de l'artillerie de marine en 1862, capitaine de vaisseau, puis commodore et contre-amiral en 1863; il bloqua pendant dix-huit mois la rade de Charleston. L'amiral Dahlgren a publié divers ouvrages techniques: *Report on the 32 pounders of 32 cwt* (1850); *System of boat armament in the United States Navy* (1852); *Naval percussion locks and primers* (1852); *Shells and shell guns* (1856). Aug. M.

DAHLGREN (Carl-Fredrik), paléographe, linguiste et érudit suédois, né le 20 sept. 1816 à Nordmark (Værmland). Après avoir été attaché aux archives nationales (1844-1861), il devint secrétaire du protocole (1862), puis directeur au ministère du culte (1871), chef de bureau de l'assistance publique (1874), un des dix-huit de l'académie suédoise (1871), dont il rédigea les *Actes* depuis 1854 et dont il a publié le *Vocabulaire suédois* (1873; 4^e édit., 1880). Il a formé de riches collections lexico-logiques, tirées des écrits suédois du XVI^e au XVIII^e siècle. Il a édité: *Chronique d'Erik XIV*, par H. Hund (1847); *Œuvres de Geijer* (1849-55, 13 vol.); *Documents sur l'histoire de la Scandinavie* (Stockholm, 1851-60, t. XXX-XL; 1861-66, t. I-V, nouv. série); les t. III et IV de l'*Histoire de la guerre de Trente ans*, par Chemnitz (1855-59); *Projets de lois sous Carol IX* (1864); *Légitime en vieux suédois* (1865-74); *Lectures des cloîtres au moyen âge* (1874-75), ces deux dernières éditions pour la société de paléographie suédoise dont il est secrétaire depuis sa fondation (1843). Ses *Notes sur les théâtres de Stockholm* (1866) contiennent la liste de toutes les pièces représentées de 1737 à 1863. Il a fait jouer un opéra très populaire (*Værmlandais*, 1846; 3^e édit. 1874) et deux autres pièces. Comme littérateur attaché au théâtre royal de Stockholm, il a donné des traductions de l'anglais, du danois, de l'allemand, de l'espagnol (1857-1861); mais ses meilleurs titres littéraires sont des *Chansons* (1875; 2^e édit. 1876) dans le dialecte de sa province natale. — Son fils, *Erik-Vilhelm*, né en 1848, est bibliothécaire de l'institut Carolin (1887) et attaché à la bibliothèque royale (1877). Il publie la revue anthropologique et géographique de Suède, *Ymer*, depuis 1883; le *Catalogue des accroissements des bibliothèques publiques de la Suède* (depuis 1887); il a rédigé la *Table de la 1^{re} édition des Œuvres de Geijer* (1855) et celle des *Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm de 1826 à 1883* (1884). B-s.

DAHLGREN (Ulric), fils de John-Adolf, colonel américain, né en Pennsylvanie en 1840, mort sur le champ de bataille en mars 1864, pendant la guerre de Sécession, dans un coup de main infructueux contre Richmond. Aug. M.

DAHLIA (*Dahlia* Cavan.). I. BOTANIQUE. — Genre de Composées, du groupe des Hélianthées, que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VIII, p. 49) considère comme une simple section du genre *Bidens* Tourn. Ses représentants sont des herbes de grande taille, à feuilles opposées et pennées. Leurs capitules, pédonculés et terminaux, ont l'involucre double, les écailles du réceptacle bien développées, les fleurs du rayon stérile et les achaines aplatis, surmontés de deux pointes courtes. L'espèce type, *D. variabilis* Desf. (*Georgina variabilis* Willd.), originaire du Mexique, est la souche des nombreuses et belles variétés de Dahlias cultivées dans les jardins. Ses fibres radicales, renflées-fusiformes, réunies en faisceaux, ont été préconisées comme alimentaires, malgré leur saveur amère et poivrée. Ils renferment une grande quantité d'*Inuline* (V. ce mot). Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Le dahlia est une plante de pleine terre, demandant le grand air. Il fleurit abondamment surtout en septembre et octobre, mais il souffre à la moindre gelée; aussi, pour jouir plus longtemps de ses fleurs, on peut l'installer dans de grands pots qu'on enterre dehors pendant le beau temps et qu'on rentre sous abri dès que le froid est à craindre. On multiplie le dahlia à l'aide de ses tubercules ou de boutures; il se greffe et se sème. Les tubercules sont déterrés en novembre à l'approche des grandes gelées et rentrés dans une cave saine où ils se conservent tout l'hiver, simplement posés sur le sol ou recouverts de sable. Au printemps, fin mars et dans le courant d'avril, on les détache des tiges avec soin, et on les dispose un à un à la pointe de la racine en bas, en pots abrités ou sous châssis, ou directement en place si les gelées ne sont plus à craindre. Il faut au dahlia une terre substantielle et bien ameublie et il suffit de recouvrir les tubercules d'un ou deux centim. de terre et d'arroser légèrement après la plantation. Lorsque les jeunes tiges ont atteint quelques centimètres de hauteur, on conserve seulement une ou deux des plus robustes qu'on attache à un tuteur. Le bouturage se fait au moyen des sommités jeunes des rameaux ou à l'aide des pousses nées sur les tubercules. Les boutures, longues de quelques centimètres, sont plantées en terre sableuse, dans des godets placés sur couche tiède ou dans la tannée de la serre et recouvertes d'une cloche. Privées d'air au début, on leur en donne peu à peu quand elles ont repris et qu'elles s'allongent. On les empote un peu plus tard dans des pots plus grands, et dès que la saison le permet on les met en place. Les plantes nées de boutures sont aussi belles que celles qui proviennent des tubercules, mais il faut observer que les dahlias obtenus tardivement par ce moyen n'ont pas le temps de mûrir leurs tubercules et doivent être conservés jusqu'à l'année suivante en pots abrités.

Le greffage se pratique en insérant les greffons dans des fentes faites à l'aisselle des feuilles; il ne conserve pas, bien entendu, les variétés, puisque les parties aériennes meurent chaque année. On peut aussi greffer sur tubercule, et comme dans ce cas les greffons s'affranchissent en s'enracinant, ce procédé revient en somme à un bouturage compliqué. Le procédé consiste à insérer latéralement le greffon sur le tubercule dont on a tronqué nettement le sommet pour se débarrasser de ses bourgeons. On sème les graines en mars sur couche chaude ou en terrines abritées. Quand le plant a quelques feuilles, on le repique à nu sur couche ou dans d'autres terrines et plus tard en pépinière à un mètre en tous sens. Au moment de la floraison on voit quels sont les pieds qui méritent d'être conservés. C'est par le semis que s'obtiennent les variétés nouvelles à fleurs doubles ou simples. Outre le *D. variabilis* on cultive encore : *D. Decaisneana* Hort., *D. imperialis* Hort., plante assez délicate, réclamant la serre tempérée en France, sauf dans les régions les plus chaudes du littoral méditerranéen. *D. arborea* Hort., à capitules d'un rouge sombre s'épanouissant en hiver; il veut aussi la serre tempérée. G. BOYER.

DAHLL (Lars-Christian), homme politique et écrivain

norvégien, né à Lier le 5 nov. 1823. Il était lieutenant-colonel d'artillerie (1875) lorsqu'il devint ministre de la guerre (3 avr.-26 juin 1884) dans le cabinet Schweigaard. Il a traité une foule de questions militaires dans les revues spéciales et les journaux. B-s.

DAHLL (Tellef), géologue norvégien, né à Krageraø le 10 avr. 1825. Directeur de mines (1850), puis maître des mines du Søndenfelds (1872), il a fait des explorations scientifiques, découvert de l'or dans le Finmark, de la houille dans l'île d'Andø, du nickel dans celle de Senjen, et publié plusieurs mémoires dans des recueils norvégiens, français, allemands et quelques brochures. Il a dressé avec Th. Kjerulf la *Carte géologique de la Norvège* (Christiania, 1858-1865; partie septentrionale du royaume, 1866-1879). B-s.

DAHLMAN (Carl-Edvard), cartographe suédois, né à Kœla (Värmland) le 3 nov. 1828. Vice-métreur-vérificateur du lan de Stockholm (1856) et attaché au bureau de la carte économique, il a publié beaucoup de cartes, notamment : *Värmland* (1862); *Lac Mælar* (1868; 3^e éd., 1875); *Chemins de fer, postes, etc., de la Suède* (1868; nouv. éd., 1889); *Carte routière de la Suède avec les limites des dialectes, des végétaux, des animaux, etc.* (1876); *Lan de Vesternorrland* (1889); *Plan de Stockholm*, avec Brodin (1871, réédité presque chaque année). B-s.

DAHLMANN (Friedrich-Christoph), historien allemand, né à Wismar le 13 mai 1785, mort le 5 déc. 1860. Il commença ses études à l'université de Copenhague (1802), devint ensuite à Halle (1803) l'élève de F.-A. Wolf, à Dresde (1809) l'ami de Kleist, enseigna à Copenhague, fut appelé à l'université de Kiel comme professeur extraordinaire (1812), devint secrétaire de la députation du Slesvig-Holstein en 1815. Il commença sa réputation par ses *Forschungen auf dem Gebiete der Deutschen Geschichte* (Altona, 1822-1823, 2 vol.) et l'édition d'une chronique des Dithmarses (Kiel, 1827, 2 vol.). Il fut nommé à l'université de Gœttingue professeur de science politique, en 1829. Il fit alors paraître son fameux répertoire des sources de l'histoire allemande, manuel qui est demeuré classique et est regardé comme un modèle par tous les historiens (*Quellenkunde der deutschen Geschichte*; Gœttingue, 1830; rééd. par Waitz en 1875 et depuis). Cependant Dahlmann se mêlait activement à la politique hanovrienne, rédigeant *Politik auf den Grund und das Mass der gegebenen Zustände* (Gœttingue, 1835; 3^e éd., 1847). Quand le nouveau roi Ernest-Auguste abolit la constitution de 1833 à laquelle Dahlmann avait travaillé, celui-ci protesta et fut destitué et expulsé du Hanovre (déc. 1837). Il se rendit à Leipzig, puis à Iéna, enfin à Bonn, où il fut nommé professeur d'histoire et de science politique. Il publia : *Geschichte Danemarks* (Hambourg, 1840-1843, 3 vol.); *Geschichte der Englischen Revolution* (Leipzig, 1844; 6^e éd., 1853); *Geschichte der Französischen Revolution* (Leipzig, 1845; 3^e éd., 1853); les deux derniers sont des ouvrages de vulgarisation. En 1848, la Prusse le délégua au Conseil fédéral (Bundestag); il fut élu au parlement national et devint un des leaders du parti qui voulait fonder un empire allemand héréditaire, confié aux Hohenzollern. Il fut, en sept. 1848, chargé de former un cabinet, mais échoua (V. ALLEMAGNE et PRUSSE [Histoire]). Il continua de professer jusqu'à sa mort.

BIBL. : SPRINGER, F.-C. *Dahlmann*; Leipzig, 1870-1872, 2 vol.

DAHLONEGA. Petite ville des Etats-Unis, comté de Lampkin, Etat de Géorgie, siège d'une des succursales de la Monnaie des Etats-Unis depuis 1835 jusqu'à la guerre civile, a été depuis concédée à un collège d'agriculture ouvert en 1873. Aug. M.

DAHLSTJERNA (Gunno EURELIUS, anobli en 1702 sous le nom de), poète et cartographe suédois, né à Oërs dans le Dalsland le 7 sept. 1661, mort en Poméranie le 7 sept. 1709. A Leipzig, en 1687, il argumenta avec tant

d'éclat (sur une thèse *De Electro*) qu'une chaire de professeur à cette université lui fut offerte, mais il aimait mieux retourner dans sa patrie pour y reprendre ses modestes travaux d'arpenteur. De 1681 à 1685, il avait pris part à la mensuration des terres de la couronne aliénées en Livonie. En 1690, il devint inspecteur du cadastre suédois, puis directeur de la commission d'arpentage en Poméranie (1691), enfin directeur du bureau topographique du royaume. Ses cartes détaillées des provinces suédoises situées au S. de la Baltique sont conservées en manuscrit ; il n'a publié que la *Poméranie avec Rügen* (1691). C'est comme poète qu'il est le plus connu, tant par une traduction du *Pastor fido* de Guarini, que par *Kunga-Skald* (le poète royal), threnodie en octaves sur la mort de Charles XII, suivie de sonnets sur la Passion et sur d'autres sujets religieux (Stettin, 1697) ; le *Roi Charles XII et maître Pæder* (Pierre le Grand), allégorie sur le siège de Narva, dans le style des chansons populaires (Stockholm, 1701) ; poèmes sur les victoires de Charles XII (1706 ; introuvables) ; des panégyriques en suédois ou en latin. Ses œuvres originales ont été rééditées dans le tome VI (Upsala, 1863, in-8) du *Recueil* de Hanselli. Il s'était formé sur le modèle des marinistes italiens et silésiens, qu'il est loin d'égalier ; aussi ses œuvres offrent-elles un singulier mélange de beautés lyriques, de noblesse épique, de pathos et de platitudes.

BEAUVOIS.

DAHLSTRÖM (Carl-Andreas), artiste suédois, né à Stockholm le 22 oct. 1806, mort le 9 sept. 1869. Il était sous-officier d'artillerie, lorsqu'un héritage le mit à même de suivre sa vocation artistique ; mais, au lieu de fréquenter l'académie, il voyagea en Italie, étudia la nature et les vieux maîtres, surtout hollandais ; aussi le technique laisse-t-il à désirer dans ses œuvres. Il commença par exposer des paysages (1831) ; plus tard il y mêla des scènes de genre, ce qui était une nouveauté pour sa patrie. La correction de ses figures le fit choisir pour peindre des épisodes de la vie du roi Charles-Jean : *la Revue de 1838* ; *la Bataille de Leipzig en 1813* ; celle de *Lübeck en 1806* ; *le Passage du Rhin en 1796*, tableaux où il fit preuve de talents pour le groupement, la perspective et la composition ; mais le coloris continuant à être son faible, il échangea le pinceau contre le crayon et publia toute une série d'albums lithographiques : *Scènes de la vie de Charles XIV Jean* (1844 ; contin. 1849), *de la Guerre de Trente ans* (1845-47 ; 1851-52, nouv. édit.), *de la Période Caroline* (1847-51), *de l'Histoire des Vasas* (1854-55), *de l'Histoire de Gustave III* (1861) ; *Tableaux des Epitres et des Chants de Fredman* (1851-52) ; *A Stockholm* (1855) ; *Scènes de la Vie populaire* (1857), *de la Vie quotidienne* (1858) ; *Mœurs, usages et costumes du peuple suédois* (1863 ; nouv. édit., 1866-68). Les figures y sont peu caractéristiques, mais les personnages bien groupés et les costumes assez fidèles. Quelques années avant sa mort, les soucis et l'affaiblissement de sa vue avaient mis fin à sa laborieuse carrière artistique.

BEAUVOIS.

DAHME. Rivière allemande du Brandebourg, affluent de la Sprée. Née dans le *Fläming*, elle coule vers le N., s'épanchant en lacs à travers des prairies, contourne le Muggelberg et débouche dans la Sprée, sous le nom de *Wendische Sprée*, près de Köpedick. Elle est navigable pendant 41 kil., utilisable pour le canal de la Sprée à l'Elbe.

DAHME. Ville de Prusse, district de Potsdam (Brandebourg), à 29 kil. de Juterbogk, près de la source de la Dahme ; 5,400 hab. Ecoles et institutions agricoles. Le 7 sept. 1813, 6,000 Français y furent faits prisonniers par Wobeser.

DAHNS (Félix), historien allemand, né à Hambourg le 9 févr. 1834. Fils de l'acteur tragique *Friedrich Dahns* (né à Berlin le 18 avr. 1811, mort à Munich le 9 déc. 1889, qui se fit connaître à Hambourg et surtout au théâtre de la cour de Munich), il a professé successivement à

Wurtzbourg (1863), à Königsberg (1872), et, depuis 1888, à l'université de Breslau. Il enseigne le droit, mais il s'est fait connaître par ses études sur l'histoire germanique. Nous citerons : *Die Könige der Germanen : Wes en und Geschichte der ältesten Königthums der Germanischen Stämme* (Wurtzbourg, 1861-1871, 6 vol.) ; *Westgotische Studien* (Wurtzbourg, 1874) ; *Longobardische Studien* (1876) ; l'histoire de l'Allemagne, des origines à 843, dans la *Staatengeschichte* de Giesebrecht ; une réédition en 2 vol. de la *Geschichte der Völkerwanderung* de Wietzheim (Leipzig, 1880-1884) ; *Urgeschichte der germanischen und romanischen Völker* (Berlin, 1881-1883, 3 vol.), dans la collection Oncken. Outre quelques écrits juridiques d'un caractère philosophique, Dahns a écrit une épopée, des poésies (Berlin, 1857 ; Stuttgart, 1872), des romans historiques très goûtés (*Ein Kampf um Rom* [récit de la ruine des Ostrogoths], 1876 ; *Odins Trost*, 1880, etc.), des nouvelles, des livrets d'opéra (*Armin, Der Schmied von Gretna-Green*, etc.) ; des pièces de théâtre comiques ou tragiques (*Deutsche Treue*, 1875 ; *Staats-Kunst der Fraue*, 1877, etc.). — Sa mère, *Constance*, et sa belle-mère, *Marie*, ont été des actrices réputées, surtout comme amoureuses.

DAHNA. Ce mot arabe, qui sert à dénommer tout désert sablonneux, est employé par les géographes comme nom propre pour désigner l'immense région désertique de l'Arabie bornée au N. par le Nedjd, à l'O. par le Yémen, au S. par le Hadramaut et le littoral de l'océan Indien et à l'E. par le pays d'Oman et une partie du littoral du golfe Persique. On connaît fort peu toute cette partie de l'Arabie ; on sait seulement qu'elle est habitée par une tribu appelée El-Morrah, qui y fait paître ses maigres troupeaux. Quelques rares oasis qui entourent des puits mal approvisionnés d'eau servent de lieu de refuge plutôt que de lieu de séjour aux nomades El-Morrah qui, tout en appartenant à la race arabe, ont le teint extrêmement foncé, des habitudes presque sauvages et qui, vraisemblablement, ne pratiquent guère l'islamisme, si même ils l'ont conservé comme religion. Suivant les auteurs arabes, le Dahna donnerait d'excellents et abondants pâturages durant les années pluvieuses et serait alors envahi par toutes les tribus avoisinantes. Palgrave, qui d'ailleurs n'a traversé qu'un des bras du Dahna en allant de Riad à Hofhouf, dépeint ce désert sous les couleurs les plus sombres ; suivant lui, ces immenses solitudes, où le sol est presque partout recouvert de sable rouge, sont l'effroi des voyageurs arabes qui ne s'y aventurent qu'avec les plus vives appréhensions, car on raconte qu'un grand nombre de caravanes y ont été englouties dans les sables mouvants.

DAHOMEY. NOM, SITUATION, LIMITES, SUPERFICIE. — Le Dahomey ou Dahomé est un petit royaume nègre qui fait partie de la Côte des Esclaves (littoral du golfe de Bénin, au fond du golfe de Guinée). Il compte à peu près une cinquantaine de kilomètres de développement sur la côte et cent cinquante dans l'intérieur des terres, vers le N. Le nom de Dahomey signifie « ventre de Dah », selon la légende ; on raconte, en effet, qu'au xviii^e siècle un général qui assiégeait la ville de Canna fit vœu de sacrifier son roi Dah, s'il prenait la ville ; après sa victoire il exécuta son vœu en massacrant le souverain et plaçant dans son ventre ouvert la première pierre de son palais. Selon d'autres auteurs le pays devrait s'appeler Danhomé ou « ventre du serpent », et ce nom se rapporterait à la légende d'un serpent fétiche.

Une série de pays, autrefois soumis au Dahomey, se sont au cours du xix^e siècle détachés de lui et, bien qu'exposés à ses revendications et ses incursions guerrières, sont en fait distincts et indépendants. Le territoire proprement dit du Dahomey s'étend sur la côte de la « Bouche du Roi » (à l'E. de Grand-Popo), au lac Denham et au grau de Kotonou et dans l'intérieur entre la rivière Abomé à l'O. et la rivière Ouémé à l'E. ; il est limité, au N. d'Abomé, par une frontière mal déterminée sur le territoire des Mahi.

La superficie du royaume est environ de 10,000 kil. q. ; la population, estimée d'habitude à 180,000 hab. (18 hab. par kil. q.), semble, d'après les informations recueillies dans la dernière campagne, ne pas atteindre 100,000 hab., et peut-être même pouvoir se chiffrer à 60,000 hab. Le Dahoméy, cinquante fois moins étendu que la France et trois cent quatre-vingt fois moins peuplé, est donc un fort petit Etat dont on a beaucoup exagéré la puissance et les ressources.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — La côte. La côte seule est bien connue : fréquentée par les Européens depuis plus de deux cents ans, elle a été relevée à plusieurs reprises par les services hydrographiques. Son aspect physique est le même que celui des autres côtes de Guinée. La mer est basse et peu profonde ; elle repose sur un plateau de sonde très étendu ; elle est bornée à plusieurs kilomètres du littoral par des alluvions et des matières organiques qui répandent des miasmes pestilentiels et se déposent en formant une barre très difficile à franchir même pour les *serf-boat*, embarcations spéciales et les pilotes locaux qu'il faut employer. Le rivage de sable est plat et terne sans découpures profondes ; à 20 kil. au large on ne l'aperçoit pas ; derrière, à l'abri d'une ligne de verdure, on trouve un large réseau intérieur de lagunes et de marigots qui ne communiquent avec la mer que par des graus peu fixes et souvent comblés. Quelques points de la côte sont cependant un peu plus accessibles : la *Bouche du roi*, débouché de la rivière Agomé et de la lagune de Grand-Popo, Whydah, Avrekété, Godomé, et Kotonou. Les deux seuls ports qui aient quelque importance sont Whydah et Kotonou. Whydah (appelée encore Fida, Hwedah, Ouida, Juda ou Ajuda) est fort ancienne : dès le xvi^e siècle les négriers portugais la fréquentaient ; ses habitants dits « judaïques » passaient pour un reste des tribus dispersées d'Israël. Conquise en 1725 par les Dahoméens, elle leur appartient depuis sous le nom de Gléhoué (Ferme) : mais le fétiche du roi de Dahoméy lui défendant de voir la mer, il ne peut y venir. Il se fait représenter par un *yevoghan* (chef des blancs) « qui ouvre les chemins aux voyageurs » par des cabécères et un *agor* (sorte de conseil municipal dirigé par l'agorgan qui perçoit la douane). Mais l'influence européenne balance depuis longtemps celle des chefs. La ville est double ; elle se compose : 1^o à l'intérieur d'une cité indigène, à 3 kil. de la côte, dans une sorte d'île rattachée à la terre par d'étroites levées, où l'on trouve des temples fameux consacrés aux serpents pythons : cet animal sacré est un fétiche auquel se rattachent des superstitions bizarres ; jadis les arbres étaient aussi des fétiches, et il était défendu aux étrangers de couper du bois ; 2^o sur le littoral, la cité européenne où s'élèvent des factoreries surmontées de drapeaux multicolores. L'influence portugaise a longtemps dominé sur la ville : officiellement les Portugais y ont renoncé en 1885 ; ils possèdent cependant encore un fort et une garnison qui dans la dernière guerre a défendu nos commerçants. Les établissements anglais et allemands sont nombreux (les Allemands n'ont pas été arrêtés à l'ouverture des hostilités, ce qui les a fait soupçonner de s'entendre avec le Dahoméy pour importer des armes par Petit-Popo). Enfin les maisons de commerce françaises sont en grand nombre et notre influence est dominante ; le passé des établissements français à Whydah est très ancien : sous Louis XIV la compagnie du Sénégal y fit construire en 1670, après une mission de d'Elbée, un fort qui est tombé en ruine au xviii^e siècle et dont M. de Péronne a retrouvé les archives intactes dans une armoire de fer, en 1838. En 1841, le gouvernement loua ses terrains à la maison Régis de Marseille pour y établir un comptoir, et depuis de nombreuses maisons françaises se sont établies dans la ville. En décembre et janvier la rade est couverte de navires venus pour le commerce, rendu plus difficile par les vexations et les restrictions locales ; la rade d'ailleurs n'est pas sûre. Whydah ne compte que 19,500 hab. — Kotonou (ou Appi) est le second point

important de la côte : elle est située au débouché du grau par lequel le lac Denham communique avec la mer. Ce lac (nommé par les indigènes Nokhoué ou maison de l'eau) se signale par ses villages Avansori et Afotonou bâtis sur pilotis par les habitants de Godomé fuyant au xviii^e siècle devant les Dahoméens. Le lac Denham reçoit au N. le Zounou (ou rivière de So), dont le cours n'est pas connu par suite de l'interdiction du roi de Dahoméy aux Européens ; à l'E. le lac est continué par les canaux de Toché et d'Aguégué, par lesquels il communique avec la lagune de Porto-Novo et le cours du fleuve Whemi (ou Ouémé). Le fleuve Whemi qui forme la limite orientale du royaume, est le plus considérable du Dahoméy. Sa profondeur est de 4 m. et il est navigable pour les bateaux d'un faible tonnage. L'administrateur anglais de Lagos, Dumaresq, l'a remonté en 1877 jusqu'à Dogba ; M. Foa et M. Traubout l'ont remonté jusqu'à Oboa et le 9 oct. 1888 la canonnière française *l'Emeraude* a été jusqu'à Tohoué au N.-E. d'Abomé. Le Whemi est une voie stratégique fort importante : il permet de tourner les marécages qui obstruent l'entrée du pays par terre ; c'est aussi une voie commerciale très utile : Kotonou, située au débouché des chenaux navigables du labyrinthe lacustre de Nokhoué, de la lagune de Porto-Novo et du Whemi, est l'entrepôt maritime de la ville importante de Porto-Novo (qui a 30,000 hab. et un commerce de dix millions). Kotonou a été cédé à la France par le roi Glé-glé par les traités de 1868 et 1878 ; le roi gardait le revenu des douanes et un agor indigène dans la ville. Le Portugal, s'appuyant sur le protectorat qu'il avait autrefois exercé, nous a disputé la possession de la ville ; mais en 1886 il y a renoncé par une convention. Le nouveau roi Béhanzin l'a revendiqué l'année dernière (1890) au mépris des traités, et cette prétention a été l'une des principales causes de la guerre : le traité signé en oct. 1890 a rétabli nos droits ; le seul inconvénient de Kotonou est l'obstruction fréquente du grau qui le relie à Porto-Novo : cette dernière ville doit alors détourner son commerce vers l'E. par le chapelet de lagunes qui rejoint Badagry et Lagos.

L'intérieur. L'intérieur du Dahoméy n'est guère connu, à l'exception des routes qui mènent de Whydah et de Kotonou à la capitale Abomé (routes parcourues par de nombreux voyageurs et commerçants européens) et du cours du Whemi jusqu'à Tohoué. La route de Whydah à Abomé traverse d'abord de nombreuses lagunes jusqu'à Savi, ancienne capitale du royaume de Fida, aujourd'hui très déchue ; la route s'enfonce ensuite dans une forêt coupée par de rares éclaircies et des marécages et gagne ainsi, en passant par Tolli (ou Tori), la ville d'Allada où elle est rejointe par la route de Kotonou (qui passe par Godomé, Abomé-Kalavi, Ouéga-Denou, Tanové-Denou, Palimata, Torrikada, Ajaoué ; Bayol a suivi récemment cette route). Allada est située sur un plateau salubre et malgré sa ruine est restée la cité sainte du Dahoméy. (Le roi de Dahoméy, qui prend le titre de seigneur d'Allada, doit s'asseoir sur le tabouret de ses ancêtres dans la cité sainte avant d'élever son palais dans Abomé ; Ardra n'est d'ailleurs plus qu'un marché pour les denrées locales.) La route se change ensuite en sentier et traverse Henvi (ou Heravi) et atteint à Epoué un marécage fangeux et boisé nommé par les indigènes Ko et par les Européens Lama (fange). Ce marais, large d'environ 12 kil., traverse probablement le pays dans toute sa largeur et se prolonge peut-être jusqu'à Abéokouta, au delà du Whemi qui lui sert de canal d'égouttement : c'est un obstacle très sérieux à l'entrée dans le Dahoméy continental : pendant la belle saison on peut le traverser à pied, mais dans la saison des pluies il faut avoir recours à des porteurs qui enfoncent souvent jusqu'aux aisselles dans la vase ; l'artillerie ne pourrait y passer. Au xviii^e siècle (en 1784) on avait construit des ponts et des remblais aux endroits difficiles, mais ils se sont affaïssés dans la fange. Au N. du Ko on pénètre dans le continent : le sol est rougeâtre et se continue en

collines couvertes de verdure ; on descend par les villages d'Agri et de Zodobome, jusqu'à Kana, résidence d'été du roi et de sa cour, groupe de maisons disséminées dans la campagne entre des collines, dans un fond marécageux. Kana a environ 5,000 hab. ; c'est une sorte de cité sainte ; en souvenir du massacre des Eyo, les anciens possesseurs du territoire, le roi de Dahoméy y avait institué jadis des sacrifices humains. De Kana à Abomé, la capitale, on trouve une route large de 30 m., longue de 12 kil., ombragée d'arbres superbes : quand les porteuses d'eau royales passent, on doit se jeter hors de la chaussée en détournant la tête, sous peine de mort. Abomé est située à 325 m. de haut ; on arrive à la terrasse par une pente insensible, mais au N. la ville domine à pic des plaines humides cultivées en jardins maraichers. Abomé (la cité dans l'enceinte) occupe un large espace de terrain ; c'est une ville forte, entourée de fossés, d'arbres épineux, fermée par des portes monumentales. Sa population ne dépasse cependant pas 10,000 hab. Dans l'intérieur on trouve de nombreuses ruines ; l'agglomération des huttes qui constituent le palais a 3 kil. de tour ; le mur de cette résidence était autrefois couvert d'un cercle de crânes. A gauche du Whemi, à l'E. d'Abomé, on trouve une autre résidence du roi, Kana-Gomé (ou Zagnanado). Tout autour de Kana et d'Abomé les campagnes sont cultivées pour l'approvisionnement de ces villes ; mais au delà des plaines, ravagées par les expéditions dahoméennes, sont désertes. Selon la tradition il règne dans les broussailles un roi fantôme au nom duquel ont lieu la levée des impôts et les vexations de toutes sortes : tout ce dont on peut se plaindre est attribué à ce roi fictif, et tout ce dont il faut se réjouir, les largesses et les bienfaits, est attribué au roi réel. Au N. d'Abomé le pays s'élève doucement d'abord jusqu'à 800 m. puis plus rapidement et atteint 2,000 m. dans le pays des Mahis ; après il tombe dans le bassin du Niger ; on y trouve des dômes de granit et de basalte, et des débris glaciaires nombreux.

CLIMAT. — Le climat est chaud et humide comme dans toute la Guinée. La chaleur n'est pas excessive, mais sa constance est très énervante ; la moyenne est de 26°, 2 ; le maximum constaté (en novembre) est de 35°, 2 et le minimum (en mai) de 20°, 3. On compte dans le Dahoméy deux saisons principales : 1° de mai à septembre, cinq mois de sécheresse se succèdent ; 2° d'octobre à avril, sept mois de pluie ; sur ces sept mois les quatre premiers, d'octobre à janvier, se signalent par de véritables déluges ; en janvier et février, les chaleurs sont terribles ; le mois de mars est marqué par les orages, fréquents en tornados. Pendant l'hivernage l'atmosphère est saturée de vapeurs suffocantes qui occasionnent une multitude de fièvres paludéennes et d'ulcères. Les meilleurs mois de l'année sont ceux de juillet à septembre, où le vent sec et torride venu du Sahara, l'harmattan, balaye les miasmes. Le Dahoméy est cependant le pays le moins insalubre de la Guinée : on n'y trouve pas, comme à Lagos ou aux embouchures du Niger, des visages pâles et émaciés, il n'y a pas d'épidémie permanente de fièvre jaune et de typhus ; avec des précautions, en évitant les excès, l'Européen peut y vivre pendant quelques années.

FLORE. — La végétation est magnifique : c'est la luxuriance des flores tropicales. Le littoral est bordé d'euphorbes, d'orchidées et de fleurs merveilleuses. Dans l'intérieur des forêts, de grands arbres enlacés de lianes inextricables, des taillis de fougères obstruent tout passage. On trouve principalement des palmiers, des cocotiers, des arbres à pain et beurre, des cachoux, des citronniers, des orangers, des arbres à caoutchouc et à gomme, des bois d'ébénisterie comme l'acajou. On trouve des karkum, arbres de 3 m. de diamètre et de 60 m. de haut où l'on taille des planches de 2 m. d'épaisseur et sans fissure ; des palmiers avoira, d'où nous tirons de l'huile de palme et que les indigènes exploitent, mangeant le chou, tirant du vin du suc fermenté, faisant des lignes pour pêcher, des chapeaux, des paniers, etc. Le sol est

fertile et peut produire en abondance le maïs, le riz, la patate, la canne à sucre, les haricots, le manioc, les citrouilles, les arachides, le tabac, l'indigo, le coton, le café, le cacao, les épices. Le blé ne produit pas de grains et la vigne pas de raisins. Au N. du Dahoméy on pourrait utiliser les savanes pour l'élevage. En somme, il semble que l'on pourrait tirer du pays de grandes richesses agricoles.

FAUNE. — La faune, comme la flore, est très riche et très variée. Les éléphants, les hippopotames, les rhinocéros, les panthères, les lions, les loups, les sangliers, les chacals, les chats-tigres, les buffles, les gazelles, les léopards, les chats sauvages et agoutis sont très nombreux ; les grandes espèces de singes, les chimpanzés et les gorilles peuplent les forêts. En revanche, les animaux domestiques, les chameaux, les bœufs, les chevaux ne s'y trouvent pas en grandes quantités à cause des mouches tsétés ; seuls les ânes y sont assez nombreux. Les oiseaux sont représentés par des multitudes de pintades, poules d'eau, pigeons, oies, poules, canards, pies, pélicans, bécasses, flamants, aigles, cardinaux, perruches, corneilles, moineaux, hirondelles, colibris, merles métalliques, foliotocoles à reflets d'émeraude, vautours, griffons. Les reptiles les plus répandus sont les pythons, les serpents, les lézards ; beaucoup de crocodiles. Les côtes sont infestées par les requins. On y trouve beaucoup de poissons et de coquillages ; et partout des escargots, innombrables, base de la nourriture des indigènes. Les insectes peuplent l'air : ce sont de magnifiques papillons, des mouches, des moustiques, dont les plus dangereux sont la tsété et la chique ; des scorpions, des termites, des fourmis de grande taille. On voit que la vie animale est aussi puissante que la vie végétale.

POPULATION ET COUTUMES. — Les habitants, sur le nombre desquels on varie beaucoup puisqu'on en compte de six à dix-huit par kilomètre carré, sont assez clairsemés ; cela tient aux guerres incessantes et aux massacres. Ils appartiennent à la famille nègre des Eoué (ou Ewhé ou Azighé) qui peuple le pays entre la Volta et l'Agoué et dont les Dahoméens constituent le groupe central et le plus intelligent. Les Eoué sont d'une haute stature et bien proportionnés : leurs traits sont assez réguliers et leur peau peu foncée. Les indigènes sont d'une grande propreté, les femmes surtout se baignent fréquemment et après le bain se frottent le corps d'huile et d'onguents et se teignent en rouge avec une poudre de bois. Pendant le deuil les ablutions sont interdites ; aussi désigne-t-on les pleureuses sous le nom de « non lavées ». Cette propreté préserve les habitants du littoral des maladies de peau si fréquentes dans l'intérieur : une des maladies les plus répandues est le krokro, sorte de lèpre qui se guérit facilement. Comme tous les nègres, les Eoué ont fréquemment des hernies ombilicales ; on rencontre chez eux d'assez nombreux individus aux cheveux rouges et à la peau jaunâtre, parsemée de taches blanches. — Les Dahoméens participent à ces différents caractères des Eoué : ils se distinguent par leur intelligence et leurs facultés d'assimilation. Les mesures comparées de Broca ont établi qu'ils comptent parmi les peuples ayant la plus forte capacité crânienne. Ils apprennent sans difficultés les langues étrangères. Laborieux et soumis ils sont assez doux, malgré leur réputation de cruauté : ils ne frappent ni les femmes, ni les enfants ; les assassinats sont rares. Leur politesse est raffinée et entretenue par une étiquette stricte qui indique les paroles et les gestes de respect nécessaires : quand un dignitaire se fait représenter par sa canne que porte un esclave, on rend à cet insigne les mêmes hommages qu'à son possesseur. Le sentiment de la famille est très développé ; les femmes aux pieds et mains petits et fins, ont de beaux yeux ; très coquettes, elles portent aux bras et aux jambes de lourds bracelets ; elles sont libres de pratiquer les métiers des hommes, elles prennent part au gouvernement et sont associées à l'armée. Cependant, une fois mariées elles deviennent la propriété du mari qui les achète ; la

polygamie régnant, les pauvres n'ont pas de femmes et le roi entretient pour eux un corps de courtisanes. Celui qui séduit une femme mariée doit rembourser au mari le prix de vente ou céder sa femme en échange; s'il ne le peut on le vend comme esclave; et si le mari trompé est cabécère le séducteur est mis à mort. Le culte des morts est soumis à la hiérarchie: si le mort est pauvre, on le jette dans la brousse en pâture aux fauves; s'il est riche, on lui rend de grands honneurs; sa fosse est creusée sous son lit mortuaire et jadis on égorgeait un enfant sur sa tombe pour apaiser Liba, le gardien des morts. Les obsèques des rois étaient accompagnées de massacres. D'ailleurs, les Dahoméens ne craignent pas la mort; ils croient si complètement à l'immortalité de l'âme qu'ils considèrent le mort comme le passage à une vie plus réelle et éternelle. Pour causer avec ses ancêtres le roi tuait jadis de sa main un homme que la famille était très honorée de voir choisir comme ambassadeur du roi. Les gens immolés sur les tombeaux étaient munis d'une bouteille de tafia et de cauris pour les frais du voyage. La superstition des Dahoméens est extrême, leur religion grossière et cruelle: les fétiches (*vodoun*) et les féticheurs sont innombrables. A l'intérieur des maisons on mêle le culte à tous les actes de la vie; à l'extérieur on rencontre à chaque coin de rue dans les villes, sous chaque arbre dans les campagnes, de petites bornes couvertes de poteries et d'offrandes: l'huile de palme et les gâteaux de maïs y sont incessamment renouvelés. On craint de s'adresser au « Seigneur des esprits » qui est un trop grand dieu; mais on adore l'âme des ancêtres et les forces de la nature, les génies secondaires. Tantôt le patron des villes est un serpent (le dangbé) qui représente la bienveillance et le bonheur, tantôt un chien, un singe, un caïman; sur les bords de la mer, à Ajuda, on adorait le dieu des vagues. Les Dahoméens adorent les âmes des grands; ils adorent leur propre âme non pas « quand elle descend dans le ventre » mais « lorsqu'elle monte dans la tête et remue des idées ». Chaque objet a son âme qui est un fétiche; la croix chrétienne est un fétiche respecté; de même les canons, les fusils.

GOUVERNEMENT. — C'est le roi qui représente essentiellement le gouvernement; mais il se fait aider de quelques dignitaires: le *mingan*, sorte de premier ministre; deux *méto*, ministres secondaires, et de nombreux cabécères qui ont une, deux, trois ou quatre queues de cheval d'après leur importance. Le roi se fait représenter à Whydah par le *yevoghan* et par l'*agor*. D'ailleurs, ces différents personnages n'ont pas d'autorité propre: ce sont de véritables esclaves du roi. — Une des principales causes de l'abaissement du Dahoméy est le despotisme qui y règne, comparable à celui des Achanti; le roi et les grands ont soigneusement appuyé leur pouvoir sur des cérémonies religieuses. Le roi « lion d'Abomé », « cousin du Léopard » est considéré comme un dieu; son pouvoir est illimité, il dispose de la vie et des biens de ses sujets; il hérite des morts. Autrefois il prenait ses repas en secret, étant censé ne boire ni manger comme les simples mortels; de même il écoutait les supplices derrière un rideau qui le dérobaît à la vue de ses sujets. Il possède une armée de femmes que la reine (*dada*) commande avec droit de vie et de mort; les fils de la reine sont seuls princes royaux, les fils des autres femmes sont pages et on choisit dans leur nombre les cabécères à qui il est interdit de révéler leur origine. Dans le harem la gardienne du brasier où le roi allume sa pipe, et la favorite qui tient le crachoir sont des dignitaires du royaume. Les autres épouses sont des esclaves qui s'occupent du ménage et de la cuisine. En outre, quelques centaines de femmes installées dans le palais composent la garde royale: ce sont des amazones vierges gardées par des eunuques. Elles déclarent se consacrer au métier d'homme et de soldat. Leur costume est assez élégant: c'est une tunique de plusieurs couleurs, sur laquelle se jouent des animaux fabuleux, en broderie, et un pantalon vert ou rouge assez court. Leurs formes presque

masculines, leur courage, leur cruauté en font d'excellents soldats. Elles exécutent avec une infatigable précision des danses de guerre. La garde du roi se compose en outre de 2,000 guerriers armés de fusils à pierre; en cas de guerre, il peut lever un maximum de 12 à 13,000 hommes. — Le gouvernement se préoccupe uniquement d'entretenir la cour et de faire la guerre; mais ces dépenses dépassent de beaucoup les revenus régulièrement perçus par imposition. Aussi se procure-t-on des ressources comme on peut, en dépouillant de temps à autre les maisons riches, en arrêtant dans les rues les marchandises; à Whydah, les habitants qui ont acheté des étoffes dans les factoreries apostent des gens de confiance pour savoir si les gens du roi ne les guettent pas et ne vont pas les dépouiller dans le trajet de retour à la maison: toute tentative de résistance est un crime. Le résultat des vexations exercées contre les riches est une profonde misère dont personne ne cherche à sortir. Au printemps, le roi emmène à la guerre la population valide qui pourrait récolter l'huile de palme. On laisse volontairement le pays sans routes ni canaux pour le fermer aux Européens. La superstition des Dahoméens, l'habitude de la guerre et le despotisme expliquent les coutumes sanguinaires que les voyageurs ont souvent décrites. Une des plus féroces était autrefois, la fête de la « grande coutume » célébrée après la mort du roi, occasion d'horribles massacres. Ces scènes de carnage ont beaucoup diminué, mais il ne semble pas qu'elles aient complètement cessé.

HISTOIRE. — Le Dahoméy « est une de ces formations politiques si fréquentes en Afrique et quasi-caractéristiques des races noires: groupements éphémères de constitution variable, de limites incisées et flottantes, nés du hasard des guerres et subordonnés à leurs vicissitudes; agglomérations de tribus plus ou moins nombreuses et plus ou moins soumises selon la chance des combats ». (Malavialle.) Il fut constitué au commencement du xvii^e siècle à l'intérieur des terres, autour de la ville d'Allada ou Ardra qui lui donna d'abord son nom et est restée la cité sainte; située sur un plateau assez sain, au croisement de plusieurs routes, c'était alors une cité commerçante où quelques Européens vinrent établir des comptoirs. Elle avait, dit-on, 15 kil. de tour. En 1724, quand les Dahoméens s'emparèrent de la route maritime, ils massacrèrent les habitants et détruisirent la ville dont les ruines furent bientôt recouvertes par la forêt. Au xviii^e siècle, les Dahoméens reportèrent leur capitale plus au centre du royaume, à Abomé; en 1725, ils s'ouvrirent un débouché vers le littoral en conquérant le royaume d'Adjuda avec sa capitale Savi (ou Xavier) et son port principal, Fida (ou Whydah). Cette dernière ville devint un centre important pour le commerce des esclaves; appelée par les Dahoméens Gléhoué, par les Portugais Ajuda, elle exportait environ 18,000 esclaves et comptait à l'époque de sa plus grande prospérité 35,000 hab.: des comptoirs et des forts portugais, anglais et français s'y étaient établis. L'empire de Dahoméy était alors le plus puissant de la Côte des Esclaves et dominait le territoire des Eoué, l'Eouémé de la Volta à l'Ogoun, entre les royaumes des Achanti et des Fanti à l'O., des Nagos et des Egbas (ou Yorouba) à l'E. [Les Eoué se subdivisent en cinq groupes: 1^o Les Anlo (ou Anglo) à l'E. de la Volta; 2^o les Krepi (ou Anfoué); 3^o les Djedi (ou Ajuda); 4^o les Dahoméens (ou Daouma); 5^o les Mahis (ou Makhi) au N.]. A partir de la fin du xviii^e siècle la suppression de la traite a beaucoup appauvri le Dahoméy, démembré aussi à plusieurs reprises. A l'O. les Anlo et les Krepi se sont détachés en Etats indépendants, de forme républicaine ou monarchique, sous l'influence des Européens (le pays de Togo, protectorat allemand; les postes de Agoué, Grand-Popo, aujourd'hui français, et la confédération presque républicaine des villes du bassin de l'Agomé qui sont dans notre zone d'action); à l'E. le royaume de Porto-Novo appartient encore à un prince dahoméen, mais il est sous notre protectorat; les petits royaumes de Pokra, Okéadan

et Addo, celui des Egbas avec sa capitale Abeokouta sur l'Ogoun sont dans la zone d'action des colonies anglaises de Badagry et de Lagos. Au N., les Mahis avec leur capitale, Savalou, ont conquis une demi-indépendance.

Plusieurs puissances européennes ont eu des rapports suivis avec le Dahomey. Les Portugais y ont fait longtemps le commerce des esclaves et ont exercé une espèce de protectorat non reconnu jusqu'en 1886 où ils y ont renoncé. L'Angleterre y avait établi des comptoirs et des postes qu'elle possède encore ; en 1877, elle a manifesté quelques velléités de s'emparer du Dahomey : elle a fait le blocus de la côte et envoyé une canonnière (la *Nelby* commandée par Dumarescq, administrateur de Lagos) jusqu'à Dogba, sur le Whemi. La France, dès la fin du xvii^e siècle, a eu des relations commerciales avec le Dahomey (fondation d'un fort à Whydah par d'Elbée, envoyé par la compagnie du Sénégal). En 1670, le souverain d'Allada envoya à Louis XIV un ambassadeur. Mais dans le cours du xviii^e siècle les établissements français furent ruinés et ce n'est qu'au cours du xix^e que les relations reprirent ; en 1844, les maisons Régis et Fabre furent autorisées par le roi Ghézo, grand-père du roi actuel, à s'installer à Whydah. En 1858, le roi Glé-Glé, fils de Ghézo, fit bon accueil au lieutenant de vaisseau Vallon (aujourd'hui contre-amiral et député du Sénégal). En 1863, un fils de Glé-Glé, Dassi, devenu roi de Porto-Novo sous le nom de Toffa, conclut alliance avec la France et mit Porto-Novo sous notre protectorat. La ville, d'abord occupée, fut abandonnée, mais réoccupée en 1883. Le roi Glé-Glé nous avait entre temps cédé par des traités, en 1868 et 1878, la ville de Kotonou, sous certaines conditions ; les Français s'installèrent alors à Kotonou, à Godomé et à Abomé-Kalavi malgré les réclamations du Portugal. Les Allemands établis à Togo s'efforcèrent en 1889 de nous supplanter près du roi de Dahomey à qui ils envoyaient des cadeaux par le D^r Wolf qui se rendit de Petit-Popo à Abomé.

A la fin de 1889, la France se trouvait en rivalité avec l'Allemagne et l'Angleterre et en conflit avec le roi Glé-Glé qui faisait subir à nos commerçants de Whydah et de Kotonou d'insupportables vexations. Pour mettre fin à cet état de choses et rendre la situation plus nette, le gouvernement français se décida alors à envoyer en ambassade au roi de Dahomey le D^r Bayol, lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud. Celui-ci, arrivé à Kotonou, envoya son bâton à Glé-Glé comme signe de ses pouvoirs : le roi lui fit dire de venir à Abomé. Bayol se mit en route avec son secrétaire Angot, mais arrivé à Abomé il fut reçu fort mal par le prince Kondo, fils de Glé-Glé (alors malade) : le D^r Bayol fut retenu pendant trente-six jours presque en captivité ; on l'obligea à assister à des sacrifices humains ; (on le força même, dit-on, à signer un traité de renonciation à Kotonou, traité qu'il aurait brûlé plus tard). Bayol parvint enfin à quitter Abomé, le prince craignant la vengeance de la France : le roi Glé-Glé mourut deux jours après et le prince Kondo devint le roi Béhanzin. Sur la demande de Bayol, que l'opinion publique appuyait, le gouvernement envoya au Dahomey (févr. 1890), deux compagnies de tirailleurs sénégalais de cent vingt hommes chacune avec quatre pièces de quatre et soixante tirailleurs gabonais commandés par le commandant Terrillon ; ces troupes venaient renforcer les cent cinquante hommes du poste de Porto-Novo. Débarquées le 20 févr. à Kotonou elles s'emparèrent de la ville, brûlèrent le village dahoméen et déclarèrent Kotonou possession française. Le 23 févr., l'armée dahoméenne est repoussée ; mais le 1^{er} mars, une reconnaissance tentée jusqu'à Zobbo est obligée de rentrer en hâte dans Kotonou devant une attaque furieuse des Dahoméens, les amazones en tête. Douze hommes avaient été tués et vingt et un blessés sur les trois cent vingt hommes que comptait l'expédition. Le 25 mars, une sortie sur Godomé réussit. Par malheur, on avait négligé de protéger les commerçants français de Whydah qui avaient été capturés, enchaînés et dirigés sur l'intérieur par les Dahoméens ; en même temps, l'opinion

publique s'alarmait, exagérait les forces de l'armée dahoméenne (qui comptait en tout huit mille hommes dont un quart armé de fusils).

Cependant le roi Béhanzin renonçant à reprendre Kotonou se tournait contre son frère Toffa, roi de Porto-Novo, déclarant que c'était à lui et non à la France qu'il en voulait : notre résident à Porto-Novo, Ballot, demanda alors des renforts. Le 26 mars, la canonnière *l'Emeraude* quitta Kotonou pour gagner Porto-Novo et en passant soumit, aux combats de Dangbo et Dogla (28 mars), le Decamey dont le roi autrefois allié de Toffa s'était uni contre lui avec le roi de Dahomey. Le 29 mars, la canonnière remonte le Whemi jusqu'à Danou, bombarde le village d'Azaouisse, puis Donkoli et Gléhoué et rentre à Porto-Novo et Kotonou. En avril, le D^r Bayol est rappelé en France, Ballot nommé gouverneur civil de Porto-Novo et l'amiral de Cuverville commandant la division navale de l'Atlantique, chargé à bord de la *Naiade* de la direction de l'expédition. En attendant l'arrivée de Cuverville, le lieutenant de vaisseau Fournier à bord du *Sané*, est chargé de l'intérim. Six vaisseaux de ligne, le *Sané*, le *Kerguelen*, l'*Ardent*, la *Mésange*, le *Roland*, la *Naiade*, gardent la côte du golfe de Benin mise en état de blocus entre le Togo et Lagos ; Whydah reçoit quelques bombes. De nouveaux renforts arrivent et nous comptons en tout huit cent quatre-vingt-quinze hommes. Le 18 avr. le commandant Terrillon à bord de l'*Emeraude* se rend avec trois cent soixante-quinze hommes à Porto-Novo qu'il met en état de défense, puis il atteint l'ennemi à Atiupa, et livre le plus important et le dernier combat de cette campagne : quinze cents Dahoméens sont tués ou blessés et nous n'avons que huit hommes tués et cinquante-trois blessés. Les Dahoméens se mettent en retraite, mais la saison des pluies arrive, les troupes sont malades des fièvres, et pendant mai, juin, juillet on ne peut reprendre les hostilités (l'amiral de Cuverville était arrivé en mai et le lieutenant-colonel Klippfel avait remplacé le commandant Terrillon). Le 5 août, des renforts arrivent à Porto-Novo par Lagos (la passe de Kotonou étant obstruée) et Klippfel propose de remonter le Whemi, d'établir un fort à Faniré et de marcher sur Abomé. Ces projets sont arrêtés par les négociations. Les commerçants capturés à Whydah au début des hostilités avaient été d'abord maltraités ; puis, emmenés dans l'intérieur jusqu'à Abomé, ils furent mieux traités et enfin le 30 avr. reçus par le roi Béhanzin dans son camp à Kana-Gomé ; le roi leur expliqua qu'il n'en voulait qu'à son frère Toffa et à Bayol qui l'avait méchamment trompé ; il dit qu'il voulait bien laisser toute liberté aux Européens à Kotonou et Whydah, mais sans céder ces villes ; enfin il les remit en liberté avec des lettres pour « son ami Ballot » (annonçant le retour des captifs en échange des cabécères noirs pris en otage par les Français à Kotonou) et pour « son ami Carnot ». Les otages se hâtèrent de rejoindre Whydah où on fut très surpris de leur retour, car on les considérait comme perdus. Ces dispositions pacifiques de Béhanzin facilitèrent la paix. Ballot envoya d'abord à Abomé un noir civilisé, Bernard Durand, interprète de la résidence ; mais Béhanzin qui était parti en guerre contre les Egbas à Abeokouta, garda l'ambassadeur dans une demi-captivité et ne lui accorda rien. Ballot expédia alors Siciliano, agent de la maison Régis, mais sans succès. Enfin l'amiral de Cuverville chargea le 5 août 1890 le père Dorgère de négocier la paix. Celui-ci réussit et l'on signa le traité de Whydah du 3 oct. 1890, signé pour la France par M. d'Ambrières et le P. Dorgère, et pour le Dahomey par Candido Rodriguez et Allexandre. « Art. 1^{er} : Le roi de Dahomey s'engage à respecter le protectorat français du royaume de Porto-Novo et à s'abstenir de toute incursion sur les territoires faisant partie de ce protectorat. Il reconnaît à la France le droit d'occuper indéfiniment Kotonou. — Art. 2 : La France exercera son action auprès du roi de Porto-Novo pour qu'aucune cause légitime de plainte ne soit donnée à l'avenir au roi de Dahomey. — A titre de compensation pour l'occupation de Kotonou, il sera versé annuel-

lement par la France une somme qui ne pourra en aucun cas dépasser 20,000 fr. » Ce traité est soumis à la ratification des Chambres en ce moment (1891). Il est assez critiqué : on dit que nous avons l'air de solliciter la paix à tout prix, que les difficultés subsistent, que l'on aurait dû exiger l'établissement d'un résident au Dahomey, la renonciation aux sacrifices humains, la protection du commerce à Whydah comme à Kotonou. A ces objections assez justes on répond que pour obtenir un meilleur traité il fallait une expédition plus sérieuse et coûteuse (la guerre a déjà coûté 916,000 fr.). Le Dahomey en vaut-il la peine ? On ne peut en faire une colonie de peuplement, son intérêt n'est que comme pays d'exploitation commerciale. Le traité de Whydah à ce point de vue suffit : il améliore la situation à Kotonou et la conserve à Whydah; nous achetons 20,000 fr. par an les droits de douane. Notre protectorat sur Porto-Novo est reconnu officiellement. Il n'a pas été question jusqu'ici d'occuper le Dahomey; par nos positions sur la côte de Guinée, nous préparerons peu à peu et pacifiquement le protectorat et l'annexion politique du royaume par le développement des rapports commerciaux. Il semble en effet que ce petit pays, que la nature a doué de ressources considérables et qui est habité par une race intelligente et énergique, quoique maintenue dans la misère et la barbarie, pourrait être exploité avec avantage par les Européens.

BIBL. : FORBES, *le Dahomey et les Dahomins (Journal des missions chez le roi de Dahomey, 1849-1850)*; Londres, 1851, 2 vol. in-8. — VALLON, *le Royaume de Dahomey (Revue maritime et coloniale, août-nov. 1861)*. — GUILLEVIN, *Voyage dans l'intérieur du Dahomey (Nouvelles annales des Voyages, 1862)*. — D^r RÉPIN, *Voyage au Dahomey (Tour du monde, 1863)*. — BÉRAUD, *Notes sur le Dahomey (Bulletin de la Société de géographie de Paris, 1866)*. — Abbé LAFFITTE, *le Dahomé (Souvenirs de voyage et de missions)*; Tours, 1873. — BOUCHÉ, *la Côte des Esclaves et le Dahomey (Bulletin de la société de géographie de Paris, 1874)*. — TOURNAFOND, *le Dahomey, 1875*. — SERVAL, *le Dahomey (Revue maritime et coloniale, 1878)*. — Bazile FERIS, *la Côte des Esclaves (Archives de médecine navale, 1879, et Revue scientifique, 9 juin 1883)*. — Elisée RECLUS, *l'Afrique occidentale*; Paris, 1887. — *Revue française*, plusieurs articles de juin à déc. 1890. — MATTEI, *Bas-Niger, Bénoué, Dahomey*; Grenoble, 1890. — MALAVIALLE, *le Dahomey*; Montpellier, 1891. — Mission BALLOT, *Revue française*, 15 janv. 1891. — SKERTCHLEY, *Dahomey as it is*. — DUNCAN, *Travels in Western Africa*. — ROBERT NORRIS, *Dahomey*. — Hugo ZÖLLER, *Das Togo-land und die Sklavenküste*. — Richard BURTON, *Dahomé*. — Une communication a été faite par M. E. FOA, le 9 janv. 1891, à la Société de géographie de Paris sur le Dahomey et Porto-Novo (*le pays, les habitants, les mœurs, le fétichisme, etc.*); cette communication paraîtra prochainement dans le *Bulletin de la Société de géographie*.

DAHOUET. Village et port dépendant de la com. de Pléneuf, dép. des Côtes-du-Nord, à l'embouchure d'une vallée et abrité par les falaises du côté de la mer. Bureau de douanes. Le port, difficile d'accès, peut recevoir des navires de 300 tonneaux. Il exporte des grains, des farines et des bois, et importe surtout des vins et des eaux-de-vie. On y arme pour la pêche de Terre-Neuve.

DAHRA. Région de l'Algérie, appartenant à peu près par moitié au dép. d'Alger et par moitié à celui d'Oran. C'est un massif montagneux, limité à l'O. et au S. par la vallée inférieure du Chélif, à l'E. par la vallée de l'oued Allala, au N. par la Méditerranée. Son nom signifie *le pays du nord*, ou, suivant une autre étymologie arabe, *le dos (dahr)*. Sur le bord de la mer, il vient mourir en hautes falaises ou quelquefois en collines arrondies. Vu de ce côté, le Dahra apparaît comme composé de plusieurs plans successifs de hauteurs; ce sont d'abord des plaines étagées les unes au-dessus des autres, puis de hautes collines arrondies au sommet, mais aux flancs déchiquetés par les efforts des eaux. L'aspect du Dahra est tout autre pour qui le voit du sud, des rives du Chélif; il se dresse comme une énorme digue d'aspect uniforme, dans laquelle on ne distingue ni sommets bien marqués, ni brèches profondes. Que si l'on monte sur cette digue on a devant soi un pays fortement accidenté et mamelonné, mais où ne manquent ni les terres fertiles, ni les eaux vives, ni même les centres

habités. La ligne de partage des eaux ou le dos du pays est à une alt. d'environ 600 m. et est beaucoup plus voisine du Chélif que de la mer. Les sommets les plus élevés sont : le ras Amra (422 m.), près de l'embouchure du Chélif; le Souk-el-Had (616 m.); le djebel Tacheta (736 m.); le djebel Allouda (819 m.) et le djebel Monra (846 m.). Les rivières qui le parcourent sont de l'O. à l'E. : l'oued el Abid, l'oued Ouadjem, l'oued Rouman, l'oued Zerifa, l'oued Caddour, l'oued Khamis, l'oued Aberi, l'oued Guetta, l'oued Melah, l'oued Allala, torrents qui tombent dans la Méditerranée; vers le Chélif s'écoulent l'oued Beloda, l'oued Ouazarizan, l'oued Tefsi, l'oued Ras et l'oued Onayan. Les sources sont partout abondantes et d'un débit assez régulier.

Le Dahra est un pays riche et généralement assez bien cultivé, surtout dans l'Ouest; outre de beaux massifs de genévriers de Phénicie, de lentisques, d'oliviers sauvages et de chênes verts, on y remarque d'innombrables figuiers; c'est, on peut dire, la culture caractéristique de la région et elle donne lieu à un trafic actif. La population, qui s'élève à 38,000 individus, vit en partie sous la tente, en partie dans des maisons ou gourbis; les éléments ethniques les plus divers s'y trouvent juxtaposés, mais c'est l'élément berbère qui prédomine, notamment dans les tribus des Zeriffa, des Achacha, des Beni-Zeroual et des Mediouna (la plus forte du pays). Celle des Oulad-Riah est célèbre depuis qu'un millier de ses membres, en 1845, furent enfumés par Pélissier dans des grottes voisines de Nekmaria. Le seul centre de population indigène qui soit remarquable est la ville berbère de Mazouna. Dans une région aussi accidentée, on a eu quelque peine à établir les routes nécessaires aux transports et à la sécurité; mais, depuis 1870, un réel progrès a été accompli et les villages de Pont-du-Chélif, Ouillis, Bosquet, Cassaigne, Nekmaria, Renault comptent de nombreux colons français ou européens. — A l'époque romaine, le Dahra paraît avoir eu une certaine prospérité, dont témoignent, outre des ruines nombreuses éparses çà et là, les vestiges des cités de Arsmaria et Quiza, mentionnées par les géographes. Au moyen âge, ce pays exportait des grains, des figues, de la cire, par les nombreux petits ports du littoral; aujourd'hui, celui de Mostaganem est mal abrité et insuffisant, et c'est vers la vallée du Chélif que s'écoule la plus grande partie des produits de la région.

E. CAT.

BIBL. : G. BOURDON, *Etude géographique sur le Dahra* (avec carte au 400,000^e), dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1871, pp. 5-72, et 1872, pp. 59-91.

DAIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne; 342 hab.

DAIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (N.) de Sedan; 540 hab.

DAIGUE (Etienne) (V. BEAUVAIS [Sieur de]).

DAILLANCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory; 255 hab.

DAILLÉ (Jean), savant théologien et pasteur de l'Eglise réformée de France, né à Châtellerauld le 6 janv. 1594, mort à Paris le 15 avr. 1670. Après avoir été choisi par Duplessis-Mornay comme précepteur de ses petits-fils et avoir parcouru avec eux les divers pays de l'Europe, il fut consacré et exerça quelque temps les fonctions de pasteur à la Forêt-sur-Seine et à Saumur. A l'âge de trente-deux ans, il fut appelé par le Consistoire de Paris à desservir l'église qui s'assemblait au temple de Charenton, il y resta jusqu'à sa mort et défendit sa confession religieuse dans des traités d'une solide érudition. Il eut l'honneur de présider le dernier synode général que les protestants aient tenu en France avec la permission du roi (à Loudun, 1659). Daillé avait composé sept cent vingt-quatre sermons, dont plusieurs ont été publiés, et des ouvrages dont les principaux sont : *Dernières Heures de Mornay* (imprimé à la suite de la *Vie de Mornay*, par Licques); *Traité de l'emploi des Saints Pères pour juger les différends religieux* (Genève, 1632); *Apologie des Eglises réformées* (Cha-

renton, 1633); *De la Créance des Pères sur le fait des images* (Genève, 1641); *Apologia pro duabus Ecclesiarum in Gallia Protestantium Synodis* (Amsterdam, 1655, 2 vol. in-8), où il soutient la doctrine d'Amyraut sur le salut universel; *Adversus latinorum de cultus religiosi objecto traditionem Disputatio* (Genève, 1664-1665, in-4). G. BONET-MAURY.

BIBL. : *Abrégé de la vie de M. Daillé, ministre à Charenton*, par son fils; Paris, 1676, in-12. — BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*. — BORDIER, art. *Daillé*, dans la *France protestante*, 2^e éd.

DAILLECOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clermont; 1,255 hab.

DAILLECOURT (Comte de) (V. CHOISEUL).

DAILLIÈRE (Julien), littérateur français, né à Briangon le 21 déc. 1812, mort à Angers en 1887. Il fut bibliothécaire à la Sorbonne. Parmi ses œuvres nous citerons : *André Chénier* (Paris, 1844, in-8), drame en trois actes, en vers; *Napoléon et Joséphine* (1848, in-8), drame en cinq actes en vers; *les Restes de saint Augustin rapportés à Hippone* (1856, gr. in-8), poésie; *Drames et Poèmes* (Angers, 1859, in-12); *David d'Angers* (Toulouse, 1864, in-8), poème; *Drames, Poèmes et Contes* (Angers, 1885, 2 vol. in-8); *la Mission de Jeanne d'Arc*, drame en cinq actes, joué à l'Ambigu le 1^{er} juin 1888.

DAILLION (Horace), sculpteur français, né à Paris en 1854. Elève de Aimé Millet; méd. de 2^e cl. au Salon de 1882, pour le *Réveil d'Adam* (groupe plâtre); méd. de 1^{re} cl. et prix du Salon en 1885, pour le marbre du groupe précédent et le *Bonheur* (groupe plâtre).

DAILLY (Alexandre-Michel, dit *Armand*), acteur français, né à Paris le 17 oct. 1777, mort en cette ville le 10 sept. 1848. Elève du Conservatoire dès 1794, il le quitta pour entrer au théâtre des Troubadours, puis au théâtre Louvois, et suivit ensuite son directeur, Picard, à l'Odéon, devenu le théâtre de l'Impératrice. Pendant seize années qu'il y passa, Armand Dailly se fit remarquer à l'Odéon par le talent qu'il déploya dans l'emploi des comiques. Aussi après s'en être éloigné en 1824 pour se faire engager au Gymnase, reçut-il un ordre de début pour la Comédie-Française, où il se montra pour la première fois le 22 mars 1824, dans le rôle de Pourceaugnac, qui lui valut un succès de fou rire. Il était appelé à remplacer Baptiste cadet. Il se fit rapidement une situation enviable sur notre grande scène littéraire, particulièrement dans l'ancien répertoire, où il était excellent, fut reçu sociétaire en 1831 et se retira le 1^{er} avril 1842. A. P.

DAILLY (Joseph-François), acteur français, né à Paris le 3 août 1839. Fils d'un employé de l'Imprimerie nationale, il fut d'abord ouvrier typographe. Il commença par jouer la comédie en amateur, puis, en 1861, entra au théâtre Déjazet, où il donna immédiatement des preuves d'originalité. Pendant sept ans il établit à ce théâtre un grand nombre de rôles. En 1871, à la suite des événements de la Commune, auxquels il s'était trouvé mêlé, M. Dailly entra aux Variétés, y resta peu de temps, puis passa trois années au théâtre du Château-d'Eau, où il joua les *Pommes d'or*, la *Patte à Coco*, *Aristophane*, *Forte en gueule*, le *Treizième coup de minuit*, la *Mère Gigogne*, *Colin-Tampon*... C'est à la Renaissance, où il parut en 1874 dans la *Filleule du Roi* et la *Petite Mariée*, et surtout aux Variétés, où il rentra l'année suivante, que M. Dailly commença à se faire jour, qu'on apprécia sa rondeur, sa jovialité, sa bonhomie, et que son talent s'imposa véritablement au public. Il joua à ce théâtre les *Jolies Filles de Paris*, la *Poudre d'escampette*, le *Docteur Ox*, alla créer ensuite aux Menus-Plaisirs la *Boulangère*, les *Fils de Cadet-Rousselle*, les *Menus-Plaisirs de l'année*, se montra à la Gaité dans le *Chat botté* et dans *Tartarin*, et enfin se mit tout à fait hors de pair en faisant à l'Ambigu quatre créations superbes dans *L'Assommoir*, *Robert Macaire*, les *Mouchards* et *Nana*. De là il va jouer aux Nouveautés *Fleur d'orange*,

au Châtelet *Michel Strogoff*, passe un instant à la Porte-Saint-Martin, et finalement est engagé au Palais-Royal. DAIM. I. ZOOLOGIE (V. CERF).

II. ART CULINAIRE. La chair du daim, quoique inférieure à celle du chevreuil, est une excellente venaison, estimée surtout des Anglais. La femelle est plus tendre que le mâle, et la partie postérieure de l'animal, qu'on met habituellement à la broche après avoir été marinée et piquée de lardons, est la plus recherchée. On prépare le daim comme le chevreuil (V. ce mot), en civet, émincé, etc.

III. TECHNOLOGIE. — La peau de daim est employée par les gantiers et les culottiers; elle sert aussi à frotter les objets d'or et d'argent et à garnir les touches de piano. Toutefois, les peaux de daim que l'on trouve dans le commerce ne proviennent pas toujours de l'animal dont elles portent le nom; elles sont très souvent fournies par une sorte de chevreuil qui vit dans l'Amérique du Nord. Ces peaux américaines nous arrivent dans différents états. Quand elles ont tous leurs poils, on les appelle *vertes*; ce sont les plus estimées. Quand, au contraire, elles sont défilées, on les nomme *raturées*. On les distingue encore en peaux *en terre* et en peaux *en moelle*, suivant les moyens qu'on a employés pour en assurer la conservation pendant les transports. A cet effet, les premières ont été frottées et malaxées avec une terre argileuse, tandis que, pour les secondes, on a employé la cervelle même de l'animal.

DAÏMACHUS, de Platées, écrivain grec, cité par Strabon comme auteur d'écrits sur l'Inde où la fiction avait trop de part, et où il est question particulièrement de sa mission auprès du roi indien Allitrochadé, fils de Sandroctottus. Il écrivait par conséquent au temps de Séleucus. Outre son ouvrage sur l'Inde, il composa un traité sur les sièges, *πολιορκητικά βρονήματα*; il paraît aussi avoir été l'auteur d'un livre intitulé *περὶ εὐσεβείας*.

DAIMBERT ou DAGOBERT, évêque puis archevêque de Pise, enfin patriarche de Jérusalem, né vers le milieu du XI^e siècle, mort en Sicile en 1107. En 1091, une bulle du pape Urbain II rattacha à son diocèse, moyennant une redevance de 50 livres, les églises de Corse qui, jusque-là, avaient dépendu du saint-siège. En 1092, le même pape lui conféra le *pallium* archiepiscopal. Daimbert assista, l'an 1095, au concile de Clermont, et, en 1099 probablement, il partit pour la Palestine avec d'autres croisés pisans et génois. Le jour de Noël de la même année, dans une assemblée de barons chrétiens, il fut promu au patriarcat de Jérusalem, à la place d'un nommé Arnoul, qui venait d'être déposé. Les chroniqueurs Albert d'Aix et Sanuto affirment que la simonie ne fut pas étrangère à son élection. Godefroi de Bouillon avait dû lui céder la souveraineté du quart de la ville de Jaffa et du quartier de Jérusalem où s'élevait l'église de la Résurrection. Après la mort de Godefroi, Daimbert essaya vainement de se faire nommer au trône de Jérusalem. Une fois Baudouin désigné, il intrigua avec tant d'acharnement contre lui que ce prince le chassa en prétextant le vice de son élection, et rétablit Arnoul. Daimbert se rendit alors en Italie, en compagnie de Bohémond d'Antioche (1104), obtint du pape une sentence qui le déchargeait des accusations portées contre lui. Il se disposait à regagner la Terre sainte, quand il mourut à Messine, le 14 mai 1107. — On a de Daimbert une lettre au pape Paschal II, écrite en 1100, probablement sur les victoires remportées par les croisés en Palestine (Migne, *Patrol. latine*, t. CLXII, p. 448). C. KOHLER.

BIBL. : Guillaume de Tyr, l. IX, ch. xv. — FOUCHER DE CHARTRES, l. I et II. — Albert d'Aix, l. VII, ch. vii. — M. SANUTO, ch. III. — UGHELLI, *Italia sacra*, t. III, p. 371. — BARONIUS, *Annales ecclesiast.*, an. 1095-1107. — E. TEMPESTI, dans FABRONI, *Uomini illustri pisani*, 1792, t. III, pp. 1-52.

DAIMIÉL. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Ciudad-Real (Nouvelle-Castille), sur une voie ferrée qui relie la ligne d'Andalousie avec celle de Madrid à Badajoz, baignée par le rio Azuer, affluent du Guadiana. Située au milieu d'un pays fertile en orge, lin, vin et pâturages, Dai-

miel est un centre agricole actif (vins blancs renommés) et a quelques manufactures de draps, de toiles et d'indienne. Elle est assez bien bâtie, ne renferme aucun monument ancien à remarquer, mais est depuis une vingtaine d'années en voie de progrès. Pop. : 9,652 hab. E. CAT.

DAÏMIO (V. JAPON).

DAÏMON (Mythol. gr.) (V. DÉMON).

DAÏN (Métrol.). Mesure de longueur utilisée à Rangoun; vaut 3*396.

DAÏN (Charles), homme politique français, né à la Guadeloupe le 29 août 1812, mort à Bordeaux le 22 févr. 1871. Avocat à Paris, il entra dans le petit groupe des phalanstériens et publia dans la *Démocratie pacifique* des articles sur l'esclavage qui furent remarqués dans son pays natal. Aussi fut-il élu le 21 avr. 1848 représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante. Il ne fut pas réélu à la Législative, mais, le 10 mai 1850, il y entra comme député de Saône-et-Loire et avec un programme démocratique. Invalidé par la Chambre, il fut renommé par ses électeurs avec une majorité considérable. Il siégea à l'extrême gauche, mais se rallia plus tard à l'Empire qui lui donna la place de conseiller à la cour de la Guadeloupe.

DAÏNE (Nicolas-Joseph), général belge, né à Namur en 1782, mort à Charleroi en 1843. Il fit toutes les campagnes de 1792 à 1814 sous les drapeaux français. Général-major au service de la Hollande depuis 1816, il se rangea en 1830 du côté des Belges, et reçut du gouvernement provisoire le grade de lieutenant général, ainsi que le commandement de l'armée de la Meuse; il fut mis en déroute par les Hollandais le 8 août 1831; accusé de trahison, il comparut devant un conseil de guerre et fut acquitté. Ses défenseurs firent valoir en sa faveur un seul argument : son incapacité. En 1840, il fut rayé des cadres de l'armée, parce que, ayant eu connaissance de la conspiration orangiste de *Van der Smissen* (V. ce nom), il n'avait pas averti le gouvernement des périls qui le menaçaient. Le général hollandais Knoop s'est trouvé d'accord avec le général belge Eenens pour porter sur Daine un jugement sévère.

BIBL. : THONISSEN, *Histoire de la Belgique sous Léopold I^{er}*; Louvain, 1861, 3 vol. in-8. — HUYBRECHTS, *Histoire politique et militaire de la Belgique en 1830-1831*; Bruxelles, 1856, in-8. — DE BAVAY, *Histoire de la révolution belge de 1830*; Bruxelles, 1873, in-8. — EENENS, *les Conspirations militaires de 1831*; Bruxelles, 1875, 5 vol. in-8.

DAÏNKO (Pierre), écrivain slovène, né en 1787 en Styrie, mort en 1873 à Velika Nedelja. Il embrassa la carrière ecclésiastique, publia en 1884 *Lehrbuch der windischen sprache* (Graz) et un certain nombre d'ouvrages d'agriculture et de piété. Il est considéré comme un des restaurateurs de la nationalité slovène en Styrie. L. L.

DAÏNOS. Chants populaires de la Lithuanie. Les *dainos* sont presque toutes lyriques et leurs sujets sont peu variés : à part quelques chants mythologiques et historiques, il n'y a guère que des chansons à boire, des chants funèbres, des chants de guerre et surtout des chansons d'amour. Hommes et femmes les chantent en chœur ou en solo pendant leurs travaux, dans les noces, les baptêmes, les enterrements. Naïves et simples, les *dainos* sont tristes pour la plupart et se chantent sur des mélodies généralement mélancoliques (V. LITHUANIE).

BIBL. : *Recueils de Rihša*; Königsberg, 1825. — NESSLMANN; Berlin, 1853. — JUCHÉVITCH; Kazan et Saint-Petersbourg, 1880-1883. — BARTSCH; Heidelberg, 1886-1889. Ce dernier pour les mélodies, etc.

DAÏNTREE (Richard), géologue anglais, né à Hemingford Abbots (Huntingdonshire) en déc. 1831, mort le 20 juin 1878. Après avoir terminé ses études à Cambridge, il voyagea en Australie, puis il entra dans le laboratoire du Dr Percy à l'École des mines (1856-1857) et étant revenu en Australie en août 1857, fut nommé l'an d'après géologue et chargé de lever le plan géologique du gouvernement de Victoria. Il remplit les mêmes fonctions dans le Queensland, de 1869 à 1872, date à laquelle il fut nommé

commissaire spécial de cette colonie à l'exposition de Londres. Il fut encore agent général du Queensland à Londres, de 1872 à 1878. Daintree a contribué grandement à la prospérité de l'Australie par ses découvertes de mines de charbon dans la Nouvelle-Galles du Sud et de champs d'or dans le Queensland. Il a écrit : *Notes on the Geology of the Colony of Queensland*; *Lectures on gold delivered at the Museum of Practical Geology* (1853), etc.

DAÏNVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. d'Arras; 139 hab.

DAÏNVILLE-BERTHELEVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 644 hab.

DAÏPPOS, sculpteur grec qui vivait à la fin du IV^e et au commencement du III^e siècle. Fils de Lysippe et élève de son père, il travailla comme lui le bronze avec habileté et comme lui fit surtout des portraits. Les anciens citent de lui plusieurs statues d'athlètes vainqueurs aux jeux d'Olympie (Pausanias, VI, 12, 6; 16, 5; Plin., *Histoire naturelle*, XXXIV, 51; 66; 87). J. M.

DAÏRE (Louis-François), religieux céselin, né le 6 juil. 1713, mort le 18 mars 1792. Ses principaux ouvrages sont : *Relation d'un voyage de Paris à Rouen* (Rouen, 1740, in-12); *Almanach de Picardie*, de 1753 à 1790 (Amiens, in-24); *Histoire de la ville d'Amiens, depuis son origine jusqu'à présent* (Paris, 1757, 2 vol. in-4); *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Montdidier* (Amiens, 1765, in-12); *Histoire littéraire de la ville d'Amiens* (Paris, 1782, in-4); *Histoire ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Doullens* (Amiens, 1784, in-12); *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Grandvilliers* (Amiens, 1784, in-12); *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné d'Encre, aujourd'hui Albert* (Amiens, 1784, in-12); *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Picquigny*, publiée par M. J. Garnier (Amiens, 1860, in-12); *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Conty*, publiée par M. J. Garnier (Amiens, 1856, in-12). Il a aussi laissé des travaux manuscrits dont la bibliothèque d'Amiens possède un certain nombre.

BIBL. : *Biographie des hommes célèbres, des savants, des artistes et des littérateurs du département de la Somme*; Amiens, 1835, p. 216, in-8. — DE CAYROL, *Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire, ancien bibliothécaire des Céselins*; Amiens, 1838, in-8.

DAÏREAU (Emile), publiciste français, né à Rio de Janeiro le 21 avr. 1843. Après avoir fait ses études à Paris, il revint au Brésil où il prit le grade de docteur en droit à l'université de Buenos Aires et où il pratiqua comme avocat de 1869 à 1883. Collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, de la *Revue britannique*, de l'*Economiste*, et autres périodiques, rédacteur en chef de l'*Union française*, journal brésilien, il a écrit : *Buenos Aires, la Pampa et la Patagonie* (Paris, 1878, in-12); *Etudes sur les principes de droit international privé dans la République Argentine* (1885, in-8); *la Vie et les Mœurs à La Plata* (1888, 2 vol. gr. in-8); *El Abogate de si mismo* (1888), etc.

DAÏRELLA (Bovallius, 1885) (Zool.). Genre type d'une sous-famille de Crustacés Phronimides, caractérisé par la tête presque ronde, les péripodes tous simples, ambulateurs, les épimères non articulés; la première et la deuxième paire de péripodes sont simples, avec des doigts courts, les pédoncules des uropodes sont très larges, le telson très court et large. Ex. : *D. californica*, *D. latissima*, ce dernier de l'Atlantique. R. Mz.

DAÏRI (V. JAPON).

DAÏS (*Dais* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Thymelacées, dont les représentants habitent le cap de Bonne-Espérance et l'île de Madagascar. Ce sont des arbustes à fleurs hermaphrodites, pentamères, réunies en capitules terminaux, entourés de quatre grandes bractées formant involucre. Les étamines sont au nombre de dix et

le fruit est bacciforme. Le *D. cotinifolia* L., du Cap, est fréquemment cultivé en Europe, dans les orangeries, pour ses jolies fleurs roses. A Madagascar, on emploie l'écorce du *D. madagascariensis* Lamk pour faire des cordages. Ed. LEF.

DAÏS. I. ARCHITECTURE. — L'usage d'abriter les statues sous des dais de pierre remonte au XII^e siècle. Ce genre d'ornementation fut d'abord appliqué aux statues des portails. A Moissac, les dais sont une simple dalle taillée sur ses faces en forme d'arcade. Plus souvent, pendant l'époque romane, les dais ont l'aspect de petits édifices ornés de tours. Quand la statue est adossée à une colonne, le dais se rattache à cette colonne et fait corps avec elle. Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, chaque statue a son dais particulier, et les dais d'un même portail sont variés. Au contraire, à partir du milieu du XIII^e siècle, ils sont tous semblables et forment une arcade continue. On trouve déjà un exemple de cette disposition à la porte de la Vierge, à la façade occidentale de Notre-Dame de Paris dont la construction remonte à 1220 environ. Les dais du XIV^e siècle sont ornés de frontons triangulaires séparés par des clochets reposant sur des colonnettes; le dessous du dais est taillé en voûte. Citons, par exemple, les dais du porche de Saint-Urbain de Troyes et ceux du porche de l'église de Semur en Auxois. C'est au XIV^e siècle que se répand l'usage d'abriter sous des dais les statues qui ornent l'intérieur des édifices. Au XV^e siècle, les dais se surchargent de clochets et de pyramides entremêlés de contreforts; ces petites constructions sont refouillées à l'excès. On fit encore des dais au XVI^e siècle, par exemple à l'église Saint-Michel de Dijon et à la cathédrale de Tours. Au XII^e siècle, les statues de la Vierge, dans les églises ou dans le tympan des portails, sont souvent abritées sous un dais en forme de ciborium ou de niche. Citons la Vierge du retable de Carrières-Saint-Denis, celle du portail royal de Chartres, celle de la porte Sainte-Anne à la cathédrale de Paris. M. PROU.

II. LITURGIE ET HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE. — Le Saint Sacrement, certaines reliques, les plus hauts dignitaires de l'Église et les souverains ont droit au dais ou baldaquin portatif : le pape et ses légats, partout; l'évêque, en son diocèse, lorsqu'il fait son entrée dans la ville épiscopale ou sa première visite pastorale dans les paroisses. On a pareillement coutume de recevoir sous le dais, à la porte de l'église, l'évêque venant donner la confirmation. Les souverains entrent sous le dais et le clergé va les recevoir processionnellement. La S. Congrégation des Rites a interdit le dais pour toutes sortes d'images et pour toutes les reliques autres que la Vraie Croix et les instruments de la passion qui ont touché le corps de Jésus-Christ. Porter le dais est un honneur qui appartient au clergé d'abord et aux notables ensuite; en principe, ceux-ci ne peuvent tenir les hampes qu'au sortir de l'église et au retour. — Des maires ont prétendu obliger le curé à prêter le dais de l'église pour recevoir le préfet à l'entrée de la commune : cette exigence n'est autorisée par aucune disposition légale. E.-H. VOLLET.

DAITON ou **DAITÉS** (Myth. gr.). Héros ou demi-dieu qui présidait aux repas; on le cite à propos des Troyens et surtout pour les repas publics à Sparte (*Athénée*, IV, 173 et suiv.).

DAIX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Dijon; 271 hab.

DAJAKSCH. Poison végétal, extrait de plantes encore inconnues, et employé à Bornéo par les indigènes pour empoisonner leurs flèches. Son action physiologique se rapproche de celle de l'*Upas-Autiar*. Il amène la mort par arrêt du cœur en paralysant le ganglion cardiaque du grand sympathique; il supprime en outre la sensibilité et la motilité. L'action de l'*Upas*, au contraire, épargne les ganglions sympathiques du cœur. Aucune application de ce produit n'a été faite jusqu'ici à la thérapeutique. Dr R. BBL.

DAJBOG. Dieu de la mythologie slave. Il est mentionné dans les chroniques. Son nom paraît vouloir dire le donant, le bienfaisant, sans doute le soleil.

BIBL. : LEGER, *Esquisse sommaire de la mythologie slave*; Paris, 1883.

DAJKA (Gabriel), poète hongrois, né à Miskolez en 1768, mort à Ungvár en 1806. Ecclésiastique, puis professeur de gymnase, il a composé des œuvres lyriques dont quelques-unes comptent parmi les perles de la poésie magyare. Il n'a pas vécu assez longtemps pour donner la mesure de son génie. E. S.

BIBL. : Toldy, *Irodalom*.

DAKAR (ou **LE TAMARINIER**). Ch.-l. de cercle et port du Sénégal français, sur la concavité méridionale de la presqu'île du Cap-Vert; dans une situation très pittoresque, vis-à-vis et à 2,220 m. de l'île de Gorée; 2,500 hab. en 1887. Point d'attache d'un câble sous-marin. Dakar a hérité des avantages de la situation de Gorée, à l'extrémité du Cap-Vert, quand la pacification du littoral a permis des établissements fixes et des relations régulières. C'est en 1861 que cette partie de la côte a été déclarée française; en 1862 que les plans du port de Dakar ont été dressés; en 1867 que le port a été inauguré. La rade, déjà protégée par la presqu'île du Cap-Vert et par Gorée, se complète par un excellent port à deux jetées, dont l'une a 600 m. de développement par des fonds de 9 m. Appointement auquel peuvent accoster les plus grands navires. Dakar est le seul port véritable qu'offre la côte d'Afrique, du détroit de Gibraltar au Cap. Cet avantage lui assure une situation privilégiée, comme point de transit. Port de relâche des paquebots des Messageries maritimes, de ralliement de la division navale, escale des transatlantiques qui relient Bordeaux à l'Amérique du Sud. Ces éléments de prospérité se sont accrus, en 1885, par l'ouverture du chemin de fer qui relie Dakar à Saint-Louis, à travers le Cayor. Dakar est ainsi devenu le port naturel de la capitale du Sénégal. Dakar est la résidence d'un évêque, chef de la mission de Sénégalie et de Guinée. — Le climat y est peu salubre, la fièvre paludéenne y sévit en permanence. De grands travaux sont entrepris pour assurer l'écoulement des eaux de pluie et modifier les conditions hygiéniques. Au premier rang des améliorations que réclame Dakar, il faut placer le développement de ses quais devenus insuffisants, la construction de jetées, de bassins, de chantiers. A ce prix, Dakar peut espérer remplacer un jour Saint-Vincent (île du Cap-Vert) comme point de relâche de l'Atlantique.

DAKIKI (Abû-Mansûr-Mohammed), poète persan du X^e siècle après J.-C., né à Tous dans le Khorasan (d'après d'autres à Bokhara). Dakiki composa de nombreuses pièces de vers, panégyriques, odes, chansons. Sur l'ordre de son prince Nûh-ibn-Mansûr, il entreprit de mettre en vers le « Livre des Rois », une histoire de l'Iran, depuis la création du monde jusqu'en 628. Dakiki n'avait pas encore écrit mille vers de son ouvrage lorsqu'il fut assassiné par un esclave turc. Son œuvre fut achevée par Firdousi et fut une des sources de son fameux poème épique du *Châhnâmeh* « Livre des Rois » (V. FIRDOSI).

L. H.

BIBL. : HAMMER, *Geschichte der schönen Redekünste Persiens*; Vienne, 1818. — MOHL, *le Livre des Rois*; Paris, 1876, 2^e édit. — ETHE, dans les *Morgenländischen Forschungen*; Leipzig, 1875.

DAKOSAURE (Paléont.). Quenstedt a désigné sous ce nom des dents de reptiles que l'on trouve dans les formations jurassiques supérieures de Schnaitheim; ces dents sont un peu comprimées, tranchantes au bord, légèrement dentelées, pointues, un peu arquées, acrodontes. Le type du genre est le *Geosaurus maximus* de Plieninger; on en connaît deux espèces dans le jurassique supérieur d'Allemagne, d'Angleterre, de France. Les Dakosaures font partie de la famille des Mosasauriens et n'ont aucun rapport avec les Dinosauriens ni avec les Crocodiliens, comme l'ont cru plusieurs paléontologistes. E. SAUVAGE.

BIBL. : QUENSTEDT, *Der Jura*, 1867, 2^e éd. — E. SAUVAGE, *Bull. Soc. géol. fr.*, 1873, p. 330.

DAKOTA ou **JAMES RIVER**. Rivière des États-Unis de l'Amérique du Nord, affluent de gauche du Missouri. Elle

prend sa source dans l'Etat de Dakota Nord, traverse cet Etat ainsi que le Dakota Sud, et se jette dans le Missouri, près de Yankton. Dans son cours supérieur la rivière Dakota arrose sur sa rive droite la ville de Jamestown (Dakota Nord). Son cours total est de 600 kil. Aug. M.

DAKOTA. Avant 1889, Territoire des Etats-Unis, sorti de cette situation provisoire, en févr. 1889, par un vote du Congrès qui a divisé la région en deux parties à peu près égales, dans le sens de la latitude, et les a admises l'une et l'autre comme Etats, sous les noms de *North Dakota* et *South Dakota* qui désignent leur position géographique respective. L'ensemble de l'ancien Territoire est limité au N. par la puissance du Canada, à l'E. par le Minnesota dont le sépare la rivière Rouge du Nord et au S.-E. par l'Iowa dont le sépare la rivière Big Sioux, au S. par le Nebraska dont il est séparé par le Missouri et par son affluent le Niobrara, à l'O. par le Montana et au S.-O. par le Wyoming. Cette vaste région dont les frontières artificiellement tracées forment un rectangle assez régulier, a une superficie de plus de 360,000 kil. q. Elle est arrosée dans toute sa longueur, du N.-O. au S.-E., par le Missouri, dont le cours sinueux s'y étend sur 1,200 kil., et par les nombreux affluents de cette rivière, dont les plus importants sont, sur la rive gauche, le Big Sioux et le James ou Dakota River, et sur la rive droite, le petit Missouri et les rivières White, Grand et Big Cheyenne, celle-ci formée de deux branches, Belle-Fourche et South Fork. Le sol est extrêmement fertile dans la partie orientale, surtout dans la vallée de la rivière Rouge et dans celle de la rivière James. C'est là que se trouve une terre noire, profonde, extrêmement propice pour la culture des céréales. Aussi le Dakota est-il essentiellement un pays agricole. C'est une plaine légèrement ondulée et qui se relève peu à peu vers l'O. en se rapprochant des montagnes du Montana et du Wyoming. Mais autant l'Est est fertile, autant l'Ouest est stérile, désert. Les *Bad Lands*, *Mauvaises-Terres*, propres à la culture, en occupent la plus grande partie. C'est là, à l'angle S.-O., que se trouve le massif montagneux des Black Hills dont les richesses minières n'ont été mises au jour que depuis une génération. Le Dakota était compris dans l'immense domaine que, sous le nom général de Louisiane, l'Espagne rétrocéda à la France à la fin du dernier siècle, et la France aux Etats-Unis en 1803. Détaché du Minnesota, le Dakota fut organisé en Territoire en 1861. Il comptait alors pour toute population 2 ou 3,000 blancs et 30,000 Indiens. En 1870, le chiffre de la population blanche s'élevait à 14,000, et en 1880 à 135,117, y compris 2,000 de couleur (nègres ou mulâtres), 14,000 Indiens taxés et 240 Chinois, mais non les Indiens libres. Dans le recensement fait en 1885 par les autorités du Dakota, on obtint un total de 415,263 hab. ; la population en cinq ans avait plus que triplé. Le 30 juin 1889, le gouverneur évaluait la population à 650,000, chiffre exagéré. Jusqu'en 1880, la seule voie de communication avait été le Missouri, navigable dans toute l'étendue du Territoire par les steamers. Aussi la population était-elle surtout massée dans l'angle S.-E., entre la frontière de l'Iowa et du Minnesota et le cours du Missouri, et aussi sur les bords fertiles de la rivière James ou Dakota. Au confluent de ces deux cours d'eau, près de la frontière de l'Arkansas, au S., se trouvait Yankton qui fut la capitale du Territoire jusqu'en 1883. Cet honneur lui fut enlevé alors pour être conféré à la petite ville naissante de Bismarck, située sur la rive orientale du Missouri dans la partie nord du Dakota, une des stations principales du chemin de fer Northern Pacific, qui depuis quelques années traversait de l'E. à l'O. cette région, reliant directement le haut Missouri à Duluth, port du lac Supérieur et à Minneapolis et Saint-Paul, les deux grandes villes de l'Iowa. De nombreuses lignes de chemins de fer sillonnent toute la partie orientale du pays; les unes longeant la frontière du S. au N. comme celle qui va de Fargo, station du Northern Pacific, à Pembina, frontière canadienne, et dessert

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

sur la rive gauche la vallée de la rivière Rouge, les autres pénétrant de l'E. et lancées en avant vers l'O. par les grandes compagnies dont les réseaux rayonnent de Chicago et de Saint-Paul. La partie occidentale du territoire est encore occupée principalement par les Indiens Sioux ou Dakotas, disséminés en un grand nombre de « réserves » et qui viennent s'approvisionner aux diverses « agences » établies le long du Missouri entre Yankton et Bismarck. — L'évaluation de la propriété, immobilière et mobilière en 1889, atteignait, pour tout le Territoire, un total de 164 millions de dollars. Le budget se soldait par 550,000 dollars, en dépenses et autant en recettes. A la même époque, une dette de 1,250,000 dollars avait été contractée pour la construction d'édifices publics à Bismarck. — *South Dakota*, depuis févr. 1889, admis comme Etat dans l'Union. Le Dakota Sud comprend la partie méridionale de l'ancien Territoire et compte, en 1890, une population d'environ 350,000 hab. qui lui donne droit d'envoyer deux délégués à la Chambre des représentants de Washington. Le pays est divisé en quarante-quatre comtés; les villes principales sont : Pierre, la capitale, Sioux Falls (40,000 hab.), Bonhomme, Yankton, Deadwood. — *North Dakota*, partie septentrionale de l'ancien Territoire, admise en févr. 1889 comme Etat dans l'Union, en même temps que le Dakota Sud. La population, en 1890, est d'environ 200,000 hab. Le pays est divisé en trente-trois comtés; les villes principales sont : Bismarck, la capitale, sur le Missouri; Mandan, située sur l'autre rive, en face de Bismarck; Jamestown sur la rivière James; Fargo et Grand Forks sur la rivière Rouge. Au 31 déc. 1888, le territoire entier était traversé par 4,463 milles (7,165 kil.) de chemins de fer, dont 1,245 milles de la compagnie Chicago Milwaukee and Saint-Paul, 1,491 du Saint-Paul, Minneapolis and Manitoba, 837 du Northern Pacific, 758 du Chicago and North-Western, etc. En 1889, le Dakota Nord a produit 26 millions de *bushels* (36 litres) de blé et 9 millions d'avoine, le Dakota Sud 17 millions de *bushels* de blé, 22 millions de maïs, 11 millions d'avoine. La production d'or dans les Black Hills a été en moyenne par année, depuis 1877, de 3 à 4 millions de dollars. A. MOIREAU.

DAKOTAS ou **SIoux**. Nation indienne de l'Amérique du Nord, nom générique sous lequel sont souvent désignées, en même temps que les Dakotas ou Sioux proprement dits, d'autres tribus comme celles des Crows, des Arapahoes, des Gros-Ventres, des Piegans, etc. Le terme de Dakotas s'applique spécialement à la branche principale de cette nation, occupant, à l'époque des premières explorations européennes, le territoire délimité à l'E. par le cours supérieur du Mississipi, au S. par l'embouchure de la rivière Big Sioux et par la rivière Platte, à l'O. par les Black Hills (Montagnes Noires) et plus loin par les Rocky Mountains, au N. par la puissance du Canada. C'est au milieu du xvii^e siècle que les Français, pénétrant dans le centre du continent par le Saint-Laurent et les Grands Lacs, furent avisés par les Algonquins de l'existence, à l'O., de nombreuses tribus indiennes connues sous le nom général de Nadowessieux, d'où, par abréviation, le terme de Sioux. Ces Indiens, qui vivaient au delà du Mississipi, furent visités par des missionnaires français, Duluth, Hennepin, Nicolas Perrot, Le Sueur, etc., de 1680 à 1700. Les Sioux débordaient souvent sur la rive orientale du Mississipi. Une de leurs tribus, les Winnebagos (hommes de l'eau salée, d'après les traditions qui faisaient venir les Dakotas, originairement, de la côte du Pacifique), poussa à travers les Algonquins jusqu'au lac Michigan; une autre, les Arkansas, alla s'établir sur l'Ohio, mais fut repoussée vers le Sud par les Illinois dans la région qui porte son nom. Le mot Dakota veut dire « allié » et les Dakotas ou Sioux formaient en effet une confédération. On les a divisés, un peu artificiellement, en sept tribus principales : quatre de l'E., portant les noms de Andewakantonwans (gens du lac), Wahpetonwans, Wahpecutes et Sitionwans; trois de l'O., les Yanktonwans, les Yanktonwannas et les Teton-

wans. D'autres divisions, plus populaires, distinguent parmi les Sioux un grand nombre de tribus nommées Assiniboines, Stone Sioux, Missouriis, Omahas, Poncas, Iowas, Osages, Brûlés, Ogallalas, Kansas, Ottoes, Upsarokas, etc., termes qui subsistent dans nombre de dénominations géographiques de la région. Les Sioux ont toujours été nomades, réfractaires à la civilisation, pillards, superstitieux et cruels. Chassés peu à peu des immenses prairies de la vallée du Mississipi, par l'invasion progressive des blancs, ils sont refoulés aujourd'hui dans « les Mauvaises-Terres » de la partie occidentale des deux Etats de Dakota Nord et Sud, du Montana et du Wyoming où leur nombre actuel est évalué à 47,000. En 1837, ils avaient abandonné par traité aux Etats-Unis toutes leurs terres à l'E. du Mississipi. En 1854, par une nouvelle convention, ils cédèrent à l'E. du Big Sioux (frontière occidentale du Minnesota) 33 millions d'acres pour 3 millions de dollars, dont le gouvernement leur doit le revenu. La négligence apportée par les agents du pouvoir fédéral dans l'exécution des contrats, des malversations incessantes dans les fournitures de vivres promises aux tribus, des abus sans nombre dont sont victimes ces malheureux Peaux-Rouges, incapables de lutter de ruse avec les fonctionnaires yankees, ont provoqué de fréquentes hostilités. Le général Harney battit les Sioux en 1835; les généraux Sibley et Sully en détruiraient encore un grand nombre en 1862. A la suite de cette dernière guerre, tous les anciens traités furent annulés et les Dakotas parqués en une multitude de « réserves » disséminées à l'O. et même au N.-E. du fleuve Missouri, terrains spécialement concédés aux Indiens, mais dont ils ne doivent pas sortir, sous peine d'être traités en ennemis. De 1868 à 1875, les blancs commençant à se répandre dans les Black Hills à la recherche de l'or, les Sioux se révoltèrent encore sous la direction du chef Sitting Bull. Le général Custer périt avec un détachement de réguliers dans une embuscade; Sitting Bull dut cependant passer la frontière et se réfugier dans le Nord-Ouest Canadien. D'autres chefs sioux à la même époque ont acquis une certaine célébrité, Red Cloud, Spotted Tail. On les vit un jour à Washington (1875) avec Sitting Bull, rendant visite au général Grant à la Maison-Blanche. Aucun accord ne put s'établir entre le « Grand Père » et ses « enfants rouges ». En 1890, à l'entrée de l'hiver, une grande agitation s'est manifestée dans toute la nation des Sioux, les prophètes des tribus annonçant la venue du « Messie » et organisant partout des danses religieuses, la « Ghost Dance », pour exciter le fanatisme et préparer un soulèvement général. Les prophètes déclaraient que le Messie devait venir sur la terre des Sioux, se manifester à ses fidèles, détruire les blancs en les écrasant d'une pluie de boue, et ramener avec les buffles les bons temps anciens où l'Amérique appartenait aux Indiens. Des troupes ont été réunies en hâte et concentrées sur divers points du Dakota et du Wyoming. Les Indiens, affamés, épuisés par les privations et par les horribles scènes de la « Ghost Dance », ont été aisément battus et leur chef Sitting Bull, tué. Mais pendant deux mois ils ont harassé de leurs déprédations les confins extrêmes de la colonisation et arrêté pour plusieurs années probablement le développement matériel du South Dakota. Des grammaires de la langue dakota ont été publiées par Riggs (Washington, 1852), Gabelentz (Leipzig, 1852) et Rohrig (Washington, 1873).

BIBL. : HAYDEN, *Contributions to the Ethnography and philology of the Missouri Valley*; Philadelphie, 1862. — POOLE, *Among the Sioux of Dakota*; New-York, 1881.

DAKOUR. Ville de la province de Goudjerat (présidence de Bombay, Indes occidentales), sur un affluent du Sabarmati; 7,740 hab. M. n°E.

DALAI-NOR (Lac Saint) ou KOULOUN, lac du N.-E. de la Mongolie, près de la frontière russe transbaikalienne, reçoit au S. le Keroulen, à l'E. l'Ourson qui le met en communication avec le Bouyr-nor alimenté lui-même par le Kalka, et enfin au N. le Dalai-gol qui se réunit au Kaïlar

pour former l'Argoun, origine avec la Chilka du fleuve Amour.

H. CORDIER.

DALARNE (Les Vallées), nom suédois de la Dalécarlie. DALAYRAC ou D'ALAYRAC (Nicolas), musicien français, né à Muret en 1753, mort à Paris en 1809. Destiné au barreau, il n'en commença pas moins de bonne heure à s'occuper de musique, et l'on raconte que, désireux de travailler le violon sans être interrompu dans son étude, il avait coutume de s'installer la nuit sur le toit de la maison paternelle, et que de telles séances incommodèrent tellement un couvent du voisinage qu'une plainte fut adressée au père du jeune artiste. Aussi ses parents l'envoyèrent-ils volontiers à Paris (1774), où il entra aux gardes du comte d'Artois. Il travailla l'harmonie avec Langlé, et un opéra-comique de lui, *le Petit Souper*, fut exécuté à la cour (1781). En 1782, il fit représenter à l'Opéra-Comique *l'Eclipse totale*. La fécondité de Dalayrac ne fut même pas interrompue par les grandes tragédies de la Révolution, car c'est en 1793 qu'il écrivit *Ambroise ou Voilà ma journée*. On trouvera la liste de ses œuvres dans Fétis; nous nous contenterons d'en citer les principales avec leurs dates d'exécution : *le Corsaire* (1783), *Nina* (1786), *Azémi* (1787), *Fanchette* (1788), *Raoul de Créqui*, *les Deux petits Savoyards* (1789), *la Soirée orageuse* (1790), *Camille ou le Souterrain* (1791), *Adolphe et Clara* (1799), *Maison à vendre* (1800), *Une Heure de Mariage* (1804), *Gulistan* (1805), *le Poète et le Musicien* (1811). — De tous les ouvrages de Dalayrac, aucun n'a véritablement survécu et ne mérite d'être admiré sans réserves. Mais presque tous et certains particulièrement, comme *Nina*, *Azémi*, *Camille* et *Maison à vendre*, témoignent de qualités fort délicates. Dalayrac est souvent trivial, pauvre surtout au point de vue du souffle comme à celui de la couleur, mais on lui doit une grande quantité de jolies romances, d'aimables petits airs, répandus à profusion dans ses œuvres, et dont la sentimentalité légère est parfois susceptible de charmer. Ajoutons que Dalayrac sut se faire estimer par une grande générosité de caractère : c'est ainsi que, ruiné par la faillite d'un banquier — ou tout comme — il n'en refusa pas moins de se conformer au testament de son père, qui l'instituait son héritier au préjudice de son frère cadet. On doit à Dalayrac une brochure : *Réponse de Dalayrac à MM. les directeurs de spectacles réclamant contre deux décrets de l'Assemblée nationale de 1789...* (Paris, 1791, in-8, 17 p.).

BIBL. : A. FOURGEAUD, *les Violons de Dalayrac*; Paris, 1856, in-8. — Adolphe ADAM, *Souvenirs d'un musicien*, Paris, 1857. — R. C. G. B (René-Charles-Guilbert de Pixérécourt), *Vie de Dalayrac*; 1840, in-12. — FÉTIS (P.-J.), *Biographie universelle des Musiciens*; Paris, 1875, t. I, in-8, 2^e éd., et supplément, 1881, t. I, in-8.

DALBAN (Jean-Baptiste-Pierre), littérateur français, né à Grenoble le 14 déc. 1784, mort à Paris le 5 mai 1864. Prodigieusement fécond, cet auteur a abordé tous les genres, surtout le genre dramatique, mais avec un succès plus que médiocre. Nous nous contenterons de citer de lui : *les Préventions*, comédie en trois actes représentée à Grenoble en 1817; *les Amants par procuration*, comédie en un acte; *Poésies diverses et pièces de théâtre* (1824, in-12); *Hécube* (Paris, 1829, in-8), tragédie en cinq actes; *Olinde et Sophronie* (Paris, 1837, in-8), tragédie en cinq actes; *Méléagre* (1844, in-8), id.; *le Triumvirat* (1845, in-8), id.; *Alceste* (1855, in-8), id.; *Bradamante* (1851, in-8), id.; *Oreste* (1853, in-8), id.; *Tigrane* (1858, in-8), id.; plusieurs romans, entre autres : *les Malheurs de l'Amour* (Paris, 1817, in-12); *Célestine ou l'Héroïne de roman* (1827, 2 vol. in-12); *la Suite de Célestine* (1858, in-12).

DALBARADE (Jean), marin et homme politique français, né à Biarritz vers 1741, mort à Saint-Jean-de-Luz le 30 déc. 1819. Capitaine de corsaires pendant la guerre de Sept ans, il fut fait prisonnier en 1761 après un héroïque combat contre deux navires de guerre anglais. Dans la guerre de l'Indépendance américaine, il commanda d'abord

la frégate *l'Aigle*, construite et équipée aux frais des dames de la cour, puis le vaisseau de guerre *le Fier*, qui transporta des troupes de France dans l'Inde. Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, inspecteur des classes des côtes de l'Océan, il fut nommé adjoint de la 6^e division au ministère de la marine sous Monge (10 févr. 1793), auquel il succéda bientôt dans le poste de ministre de la marine (10 avr. 1793). A la suppression de ce ministère (1^{er} avr. 1794), il fut placé à la tête de la commission de la marine, et exerça ses fonctions jusqu'au 2 juil. 1795. Commandant d'armes à Lorient et accusé de négligence lors de l'incendie du vaisseau *le Quatorze-Juillet*, il fut révoqué, traduit devant une cour martiale et déclaré déchu de tout commandement (13 mai 1798). Républicain sincère, il vota contre le consulat à vie et passa ses dernières années dans l'obscurité. F.-A. A.

BIBL. : *Biographie des ministres français*; Bruxelles, 1826, in-8.

D'ALBEDYLL (Gustaf, baron), diplomate et écrivain suédois, né à Stralsund (Poméranie) le 31 mars 1758, mort à Løfsund, près de Nykøping, le 11 août 1819. Après avoir été chargé d'affaires à Saint-Petersbourg (1780), envoyé à la cour d'Espagne (1783), il était ministre en second à Copenhague (1784), lorsqu'il fut rappelé (1789), pour avoir protégé Benzeltjerna qui avait voulu incendier la flotte russe. Il se justifia dans *Pièces authentiques*, etc. (1794), réimprimées dans son *Recueil de mémoires* (Stockholm, 1798, 1811, 2 vol. in-8). Il publia encore en français : *Nouveaux Mémoires* (1798), et en suédois : *Mélanges politiques et historiques* (Nykøping, 1799, 1810, 2 vol. in-8). Il laissa en manuscrit son autobiographie et des mémoires et documents sur les règnes de Gustave III et IV. Il avait épousé en 1795 *Eleonora-Charlotta Wrangell*, née à Stockholm en 1770, morte en 1770, morte en 1835, qui publia entre autres poèmes : *Gefion* en quatre chants (Upsala, 1814, in-4). B-s.

DALBERG ou **DALBURG**. Famille noble de l'Allemagne rhénane dont le nom paraît dès le xi^e siècle dans la région de Worms. Le premier fut un Heribert Dalberg, camérier de Worms qui couronna l'empereur Henri II comme archevêque de Cologne en l'an 1002 ; la lignée masculine s'éteignit, mais un allié releva le nom. Les Dalberg avaient pris une place traditionnelle dans la cérémonie du couronnement de l'empereur ; le héraut appelait : « Y a-t-il un Dalberg ? » Celui-ci se présentait et était armé par l'empereur comme premier chevalier de l'Empire. A partir du xviii^e siècle, il y eut deux branches : *Dalberg-Hernsheimer*, aujourd'hui éteinte, et *Dalberg-Dalberg*, continuée par la branche de Hessloch. Ses principaux membres furent : *Jean* de Dalberg, né en 1445, évêque de Worms en 1482, mort le 23 juil. 1503, protecteur de la société *Rhenana* fondée par Celles, et correspondant de Trithème, Reuchlin, etc., un des promoteurs de la renaissance allemande. — *Wolfgang*, archevêque de Mayence (1582-1604). — *Adolf* (1678-1737), abbé de Fulda et fondateur de l'université de cette ville. — *Karl-Theodor-Anton-Maria*, baron de Dalberg, né à Hernsheim le 8 févr. 1744, mort à Ratisbonne le 10 févr. 1817, un des principaux personnages de l'Allemagne au moment de la Révolution et de l'Empire. Fils de *Franz-Heinrich*, administrateur de Worms, très bien élevé, il étudia le droit puis la théologie, entra dans les ordres ; nommé en 1772 administrateur d'Erfurt par l'archevêque-électeur de Mayence, il fit merveille. Ami ou protecteur de Wieland, Heider, Goethe, réorganisateur de l'instruction publique, il s'affirma un des hommes les plus éclairés de son temps. L'influence prussienne le fit nommer, en 1787, coadjuteur de l'archevêché de Mayence, puis des évêchés de Worms, de Constance (1788) ; il fut nommé la même année archevêque de Tarse. Il se lia avec l'empereur Joseph II, avec qui il eut une correspondance intéressante. En 1800, il prit possession de l'évêché de Constance ; en juil. 1802, de l'archevêché de Mayence ; il fut le dernier électeur de Mayence,

car, dès 1803, la paix de Lunéville impliquait la sécularisation de son archevêché. On lui donna d'amples compensations (Ratisbonne, Wetzlar, Aschaffenburg) et il conserva le titre d'archichancelier de l'empire, de métropolitain pour l'Allemagne (sauf la Prusse et l'Autriche). Il se rendit à Paris en 1804 pour traiter avec Napoléon et le pape Pie VII, du nouvel état de l'Eglise d'Allemagne. Il devint membre de l'Académie française. Quand le Saint-Empire eut été supprimé, Dalberg (qui conservait l'archevêché de Ratisbonne) entra dans la Confédération du Rhin, avec le titre de prince-primat et la présidence ; on annexa à ses Etats Francfort-sur-le-Main, la principauté de Lœwenstein-Wertheim et le comté de Rheineck. En 1810, il dut céder à la Bavière sa principauté de Ratisbonne, mais fut indemnisé sur celles de Hanau et Fulda. Napoléon I^{er}, qui l'appréciait fort, le nomma grand-duc de Francfort ; il est vrai qu'il lui désigna, comme successeur présomptif, son beau-fils le prince Eugène. Quand s'écroura l'échafaudage napoléonien, Dalberg perdit son duché et ne conserva que l'archevêché de Ratisbonne où il se retira. C'était un des esprits les plus éclairés de son époque, rationaliste et cosmopolite, excellent administrateur. Il a écrit en français et en allemand : *Betrachtung über das Universum* (Francfort, 1777 ; 6^e éd., 1819) ; *Grundsätze der Æsthetik* (Francfort, 1794), etc. ; il avait un goût très vif pour les sciences. — *Wolfgang-Herbert*, baron de Dalberg (1750-1805), frère du précédent, entré au service de Bade, est connu comme protecteur de Schiller et du théâtre de Mannheim. — *Emmerich-Joseph*, duc de Dalberg, né à Mayence le 30 mai 1773, mort à Hernsheim le 27 avr. 1833, fils du précédent, mit ses talents au service de la France. Il fut à l'école de son oncle à Erfurt, vint à Paris comme ministre badois et acquit l'estime de Talleyrand. Après 1809, il vint à Paris, adopta la nationalité française, ses biens étant sur la rive gauche du Rhin. Napoléon le nomma duc et conseiller d'Etat (1810), lui donna après son mariage avec Marie-Louise une dot de quatre millions sur la principauté de Baireuth. Dalberg suivit la fortune de Talleyrand, se retirant lors de sa disgrâce. Aussi son protecteur l'appela-t-il en 1814 dans le gouvernement provisoire ; il proposa le rappel des Bourbons. En récompense, on le délégua au congrès de Vienne, où il joua un rôle effacé. Après la seconde restauration, on le nomma pair de France et ministre d'Etat, puis ambassadeur à Turin. Il acheva sa vie à Hernsheim. — *Johann-Friedrich-Hugo*, baron de Dalberg (1760-1812), frère puîné du grand-duc, oncle du précédent, se fit connaître comme protecteur des artistes et des lettrés, et par ses écrits et ses compositions musicales.

BIBL. : ZAPP, *Ueber Leben und Verdienste Johans von Dalbergs*; Augsburg, 1789. — BEAULIEU-MARCONNAY, *Karl von Dalberg und seine Zeit*; Weimar, 1879, 2 vol.

DALBERGIA (*Dalbergia* L. f.) (Bot.). Genres de Légumineuses Papilionacées, qui a donné son nom au groupe des Dalbergiées. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, à fleurs nombreuses disposées en grappes axillaires ou terminales. Les étamines, au nombre de dix, sont tantôt monadelphes, tantôt groupées en deux faisceaux égaux. L'ovaire, longuement stipité, devient à la maturité une gousse oblongue, renfermant une ou plusieurs graines réniformes, comprimées, à embryon dépourvu d'albumen. — On connaît une soixantaine d'espèces de *Dalbergia*, répandues dans les régions tropicales du globe. Plusieurs, notamment les *D. latifolia* Roxb., *D. heterophylla* L. f., *D. ferruginea* L. f. et *D. Sissoo* Roxb., fournissent des bois durs, colorés, incorruptibles, entre autres le bois de Sissoo, très recherché pour l'ébénisterie. Celui du *D. melanoxyton* L. f., est connu dans le commerce sous le nom d'Ebène du Sénégal. Enfin, on s'accorde à penser que le véritable bois de Palissandre est fourni par une espèce de ce genre, probablement par le *D. latifolia* Roxb. — Le *D. monetaria* Lamk, qui est devenu le type du genre *Ecastaphyllum* P. Br., est une

espèce de l'Amérique du Sud, dont la racine donne une résine ressemblant beaucoup au Sang-Dragon. Ed. LEF.

DALBIAC (Sir James-Charles), général anglais, né en 1776, mort à Londres le 8 déc. 1848. Entré dans l'armée en 1793, il était parvenu au grade de lieutenant-colonel des dragons lorsqu'il fut envoyé en Portugal (1809). Il prit part à la fameuse charge de Talavera et fit les campagnes d'Espagne de 1810 à 1812. Il se distingua à la bataille de Salamanca (22 juil. 1812) après laquelle il revint en Angleterre. Colonel en 1814, il commanda un district de l'Inde de 1822 à 1824 et fut promu major général le 27 mai 1825. Il présida en 1831 la cour martiale chargée de juger la rébellion de l'armée. Il fut nommé lieutenant général le 28 janv. 1838. Il représenta Ripon au parlement de 1835 à 1837. Il a écrit : *A Few Words on the Corn Laws* (Londres, 1841).

DALBONO (Carlo-Tito), littérateur italien, né à Naples le 2 janv. 1817, mort depuis 1880. On a de lui quelques ouvrages intéressants de vulgarisation historique : *La Vergine del castello*, d'après une ancienne chronique (1832); *Il Narratore italiano* (Rome, 1836); *Le Tradizioni popolari spiegate con la storia e gli edifici del tempo*; *Storia di Beatrice Cenci*; *Massimo, i suoi tempi e le sue scuole*; *Josafat, memorie brigantesche*, avec une biographie de l'auteur, etc. R. G.

BIBL. : Felice Bisazza, *Carlo-Tito Dalbono*, dans l'*Inno-minato, giornale messinese*, janv. 1837. — Salvatore Mor-mone, *Biografia di Carlo-Tito Dalbone* (en tête de *Josafat*).

DALBORGO (Flaminio), historien et juriconsulte italien, né à Pise le 5 oct. 1706, mort en 1768. Après avoir étudié sous le célèbre professeur Giuseppe Averani, il se rendit à Rome pour parfaire sa connaissance de l'ancienne législation romaine, puis revint enseigner le droit dans sa ville natale où il acquit une grande réputation. Citons parmi ses ouvrages : *Dissertazioni sopra l'istoria pisana* (Pise, 1761-1765, t. 1, seulement en deux parties); *Dissertazione sull'istoria dei codici pisani delle Pandette di Giustiniano* (Lucques, 1764); *Raccolta di scelti diplomati pisani* (Pise, 1765); *Dissertazione sull'origine dell'università di Pisa* (Pise, 1765). R. G.

BIBL. : FABRONI, *Memorie storiche de' più illustri Pisani*; Pise, 1790, 2 vol. in-4. — *Bibliotheca picena*; Pise, 1796, in-4. — F. GRASSINI, *Biografia dei Pisani illustri*; Pise, 1828, in-fol.

DALBY (Isaac), mathématicien anglais, né dans le comté de Gloucester en 1744, mort à Farnham (Surrey) le 3 févr. 1824. A trente ans, il n'était encore que professeur d'arithmétique dans une petite pension de Londres. En 1781, il devint professeur de mathématiques à l'école navale de Chelsea. Puis il prit part, avec le général Roy et le colonel Williams, à d'importantes opérations de triangulation pour la comparaison des méridiens de Greenwich et de Paris et pour l'établissement du cadastre général anglais. Enfin, en 1799, il obtint à l'école militaire de Marlow la chaire de mathématiques qu'il conserva jusqu'en 1820. Outre de nombreux articles et mémoires dans les *Philosophical Transactions*, les *Astronomische Nachrichten* et le *Ladies' Diary*, il a publié : *Account of the operations for a trigonometrical survey of England and Wales* (Londres, 1799, 3 vol. in-4); *A Course of mathematics* (Londres, 1805, 2 vol. in-8). L. S.

DALE (Valentin), diplomate et juriste anglais, mort en 1589. On le trouve ambassadeur en Flandre en 1562-63, en France de 1572 à 1576, membre de divers parlements (pour Chichester) et de diverses commissions judiciaires instituées par Elisabeth (affaires du Dr. Parry, d'A. Babbington, de Marie Stuart à Fotheringay). Sa grande habileté juridique le fit souvent consulter par le chancelier sir Chr. Hatton. Ch.-V. L.

DALE (Sir Thomas), marin anglais, mort en 1619, fut envoyé en Virginie comme *marshal* de la colonie en 1609. Il se montra sévère, mais rétablit l'ordre. En 1618, à la tête d'une flotte de la compagnie des Indes orientales, il battit les Hollandais devant Java. Il mourut l'année sui-

vante à Masulipatam des fièvres contractées pendant son passage aux îles de la Sonde. Ch.-V. L.

DALE (David), industriel anglais, né à Stewarston (Ayrshire) le 6 janv. 1739, mort à Glasgow le 17 mars 1806. Après une jeunesse assez dure, il réalisa rapidement une fortune considérable dans la filature des cotons. Il construisit tout un village, New Lanark, pour y loger ses ouvriers. Il a doté les établissements de Glasgow très libéralement et donné aux pauvres des sommes énormes. Il est le fondateur de la secte religieuse des *Old Independents*.

BIBL. : BRENNER, *Industries of Scotland*, 1869.

DALE (Richard), officier de marine des États-Unis, né à Norfolk (Virginie) le 6 nov. 1756, mort à Philadelphie le 26 févr. 1826. Nommé en 1776 lieutenant de la marine virginienne, il fut pris par les Anglais. Il s'évada à deux reprises et réussit à rejoindre en France Paul Jones qui le prit pour lieutenant à bord de son bâtiment le *Bonhomme Richard*. Il se distingua dans le combat de Flamborough où ce navire fut détruit le 23 sept. 1779. En 1804, il était capitaine et reçut le commandement d'une escadre envoyée dans la Méditerranée contre Tripoli. A son retour en Amérique, en 1802, ayant une assez belle fortune, il résigna sa commission et passa le reste de sa vie dans la retraite. Aug. M.

DALE (Thomas), doyen de Rochester, théologien anglican, né en 1797, mort en 1870. Dale était encore sur les bancs de l'université de Cambridge, quand il publia un volume de poésies, *the Widow of Nain and other poems* (1817). Ce recueil qui eut un grand succès fut suivi, peu de temps après, par *the Outlaw of Taurus*, et plus tard par *Irad et Adah, a tale of the flood, with specimens of a new translation of the Psalms*. — En 1822, il entra dans la carrière ecclésiastique. Il continua à cultiver les lettres et occupa la chaire de littérature anglaise à l'université de Londres (1828-1830) et à King's College (1836-1839). Quoique les charges du pastorat et du professorat absorbassent une grande partie de son activité, il trouva le temps de se livrer à des études fort multiples sur des questions de dogme ou de littérature. Ses œuvres théologiques sont, en partie, des discours et des sermons : *Sermons, practical and doctrinal, preached in the church of Saint-Bride* (1834); *Access to God, five discourses preached before the university of Cambridge* (1832); *Address to the parishioners of Saint-Pancras, on the results of the parochial system* (1847) etc., etc. — Parmi ses travaux littéraires signalons, indépendamment de ses poèmes originaux, sa traduction de Sophocle en vers anglais, *the Tragedies of Sophocles translated into english verse* (1824, 2 vol.); son introduction à un cours de composition et de style, *an Introductory lecture to a course upon the principles and practice of english composition* (1828), et encore son édition de Cowper : *Poems of W. Cowper, with a biographical and critical introduction by T. Dale* (1859). G. Q.

DALÉCARLIE. I. GÉOGRAPHIE. — La Dalécarlie (suéd. *Dalarna*) correspond à la province suédoise intérieure de *Kopparberg*, vaste de 30,041 kil. q., dont près de 1,800 sont occupés par les lacs. Elle compte 195,514 hab. (en 1889), soit 7 hab. environ par kil. Elle est arrosée par le *Dal*, dont le bassin la comprend à peu près. La seule ville est *Falun*, car celles de Hedemora et Söter sont à peine des bourgs. Les vastes forêts de cette contrée sont régulièrement exploitées, l'agriculture est peu développée, le bétail abondant ; la grande richesse vient des mines de fer, de cuivre et de soufre ; de vastes établissements métallurgiques existent à Falun, Domnarfvet, Wikmanshyttan. Furudal, Svartnæs, Nyhammas, Avesta, etc. ; des scieries à Korsnæs, Domnarfvet, Korjan, etc. Le canal de Strömsholm relie le lac Nord-Barken au lac Mælard ; des chemins de fer relient Falun à Göteborg, Stockholm, Gefle, etc. (V. SUÈDE). A.-M. B.

II. HISTOIRE. — Les habitants de cette province, les

vigoureux mais turbulents *Dalkarlar*, ont joué un plus grand rôle que ceux des autres dans l'histoire de Suède. Ils furent les meilleurs soutiens d'Engelbrekt (1434-36) et des Sture dans leurs guerres contre les Danois. C'est encore eux qui, à Mora, en 1521, proclamèrent Gustave Vasa président de l'Etat suédois; mais peu après son triomphe ils se soulevèrent contre lui (1524-25) et leurs chefs, l'ex-chancelier Peder Sunnanvæder et maître Knut, furent exécutés en 1527. Nouvelle révolte sous le *Dal-junkare* en 1527-28; une troisième éclata en 1531 à propos de l'obligation imposée à chaque paroisse de livrer au fisc une de ses cloches; la quatrième (*Næståget*) eut lieu pendant la lutte du duc Charles IX et du roi Sigismund, dont le représentant Jacob Næf fut égorgé à Tuna en 1598. La cinquième fut appelée la *Grande Danse des Dalécarliens*. Les insurgés, après s'être emparé de Falun, s'avancèrent en bon ordre jusqu'à Stockholm (11-20 juin 1743), pour forcer la Diète à élire comme roi l'héritier présomptif de la couronne danoise, Frederik (V), et à châtier les généraux vaincus dans la guerre de 1741-43. Le 22 juin, ils tirèrent sur les troupes qui les avaient cernés, mais ils furent dispersés, 3,000 d'entre eux faits prisonniers et six de leurs chefs exécutés. En 1788, Gustave III se rendit à Mora, comme avait fait Gustave Vasa, pour demander le concours des Dalécarliens dans la guerre contre la Russie.

BEAUVOIS.

DALÉCHAMPS (Jacques), célèbre médecin, botaniste et philologue du xvi^e siècle, né à Caen en 1513, mort à Lyon le 1^{er} mai 1588. Ses principaux ouvrages sont : *Historia generalis plantarum*, une traduction en latin des quinze livres d'*Athénée*, une traduction en français du sixième livre de *Paul Aeginète*; *les Onze Livres d'administrations économiques de Galien*; *Notes sur l'histoire naturelle de Pline*; *Traité sur la peste*.

BIBL.: J. DE CAHAIGNES, *Eloges des citoyens de la ville de Caen*, n° 53. — P.-D. HUET, *Origines de Caen*, et le manuscrit du Père MARTIN, *Athenæ Normannorum*, conservé à la bibliothèque de Caen.

DALÉKARLIE (V. DALÉCARLIE).

DAL-ELF. Fleuve considérable de la Dalécarlie (Suède). Il sort des monts de la frontière norvégienne en deux branches qui se réunissent près de Djuras, forme une longue suite de lacs étroits, puis la cataracte d'Elf-Karleby, avant de se jeter dans le golfe de Botnie, après un cours de 486 kil. Il est trop rapide pour la navigation, mais très poissonneux.

DALEMBERT (Jean le Rond) (V. ALEMBERT [D']).

DALEN (Cornelis Van), graveur flamand, né à Anvers en 1626, mort à Amsterdam vers 1670. On le dit à tort élève de Cornelis Visscher, tandis qu'il eut probablement pour maître Soutman. Excellent dessinateur, buriniste très souple, il interpréta avec une rare perfection les œuvres des maîtres. Parmi ses planches, il faut signaler : *les Quatre Pères de l'Eglise*, d'après Rubens; *la Vierge allaitant l'Enfant Jésus*, d'après Flinck; et surtout les portraits de l'*Arétin*, de *Boccace* et de *Giorgione*, d'après le Titien, et celui de *Sebastiano del Piombo*, d'après le Tintoret. Il eut pour élève Abraham Bloteling. G. P.-I.

DALENS (Dirk) (V. DELEN).

DALER. Monnaie de divers pays; en Hollande, elle valait 5 fr. 40; à Bâle, 4 fr. 26; en Norvège et en Danemark, 3 fr. 31.

DALESME (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Limoges le 20 juin 1763, mort à Paris le 14 avr. 1832. Fils d'un imprimeur, il fit avec distinction la campagne d'Allemagne, sous les ordres de Scherer, et celle d'Italie. Il fut grièvement blessé à Castelnuovo en 1799. Il était parvenu au grade de général de brigade lorsqu'il fut chargé de diriger le recrutement dans plusieurs départements, notamment dans l'Oise. Nommé député de la Haute-Vienne au Corps législatif le 6 germinal an X, il siégea jusqu'en 1809, fut créé baron le 23 juin 1810, par l'Empire, puis promu lieutenant général le 20 oct. 1814 par la Restauration, et nommé gouverneur de l'île d'Elbe pen-

dant les Cent-Jours. Il remit l'île aux Anglais après Waterloo et rentra jusqu'en 1830 dans la vie privée. A sa mort il était gouverneur des Invalides.

DALET (Louise-Françoise de BUSSY-RABUTIN, marquise de COLIGNY, comtesse de), née en 1642, morte au château de Montjeu, près d'Autun, en 1716. Fille du célèbre *Bussy-Rabutin* (V. ce nom), elle épousa, en 1675, Gilbert de Langeac, marquis de Coligny, qui mourut en 1676 au siège de Condé. La marquise de Coligny habita alors avec son père qui la chérissait fort, comme en témoigne cet extrait du *Discours* à ses enfants, écrit vers 1690 : « Pour vous, ma fille de Coligny, qui ne m'avez point quitté tant qu'à duré mon exil et qui m'avez toujours tendrement assisté de vos soins et même de votre bourse dans mes besoins, vous avez été toute ma consolation et je prie Dieu qu'il soit de tout cela votre récompense. » Le 19 juin 1681, Louise-Françoise épousait secrètement, dans la chapelle du château de Lanty, un gentilhomme de petite naissance qui se faisait appeler le comte de La Rivière, sans avoir droit, très probablement, à ce titre. Peu après, le mariage fut avoué à Bussy qui entra dans une colère d'autant plus effroyable que sa fille était grosse. Il était surtout frappé de la mésalliance de la marquise de Coligny; d'accord avec elle (car elle s'était totalement abusée sur les mérites de La Rivière), il porta devant le parlement un procès en cassation de mariage qui produisit un scandale considérable. Le 13 juin 1684, il perdit son procès. La marquise fut condamnée à retourner auprès de son mari et à porter son nom. Mais elle s'arrangea avec La Rivière qui, moyennant la cession du revenu de la terre de Lanty, renonça au bénéfice de l'arrêt du parlement. En 1690, elle recueillit pour son fils du premier lit la succession du comte de Dalet, son beau-père, et prit alors le nom de comtesse de Dalet que devaient porter les aînés de la maison de Langeac. Le fils de La Rivière était mort à l'âge de six ans. Françoise de Rabutin a joui de son temps d'une grande renommée de femme d'esprit. Elle a laissé quelques poésies et quelques apologues qui sont fort médiocres. R. S.

BIBL.: BUSSY-RABUTIN, *Mémoires*; Paris, 2 vol. in-12. — *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy avec sa famille et ses amis*, éd. Ludovic Lalanne; Paris, 1859, 6 vol. in-12. — LA RIVIÈRE, *Lettres choisies*; Paris, 1751, in-12. — DE BURIGNY, *Recueil de pièces fugitives de différents auteurs*; Rotterdam, 1743. — SÉVIGNÉ, *Correspondance*.

DAL-FIL (Dermatol.) (V. ELEPHANTIASIS).

DALGARNO (Georges), né à Aberdeen, mort à Oxford en 1687, inventeur d'un perfectionnement de la *dactylogogie* des sourds-muets, qui consistait dans l'emploi simultané des deux mains et qui a subsisté dans l'usage en Angleterre. Son système est idéographique, c.-à-d. vise à exprimer par les signes, non pas les mots, mais directement les idées. Ses ouvrages sont : *Ars signorum, vulgò character universalis et lingua philosophica* (Lond., 1664) et *Didascalocophus* (Oxf., 1681), c.-à-d. « l'instituteur des sourds-muets ». H. M.

DALGAS (Enrico-Mylius), agronome danois, né le 16 juil. 1828 à Naples où son père était consul. Officier du génie en 1853, il prit sa retraite en 1880 avec le grade de lieutenant-colonel. Pendant qu'il construisait des routes en Jutland, il en étudia le sol et, pour remédier à la stérilité du plateau central, il fonda à Aarhus (1866) la *Société des landes* (Hedeselskabet), qui a rendu de grands services en encourageant les travaux de dessèchement, d'irrigation, de défoncement, de reboisement, en un mot en fertilisant de vastes espaces jusqu'alors couverts de bruyères. Parmi ses nombreuses publications il faut citer : *Tableaux géographiques des landes* (Copenhague, 1867-68, 2 vol. in-8); *les Plantations en Jutland* (1877); *les Bois du passé et de l'avenir dans les landes du Jutland* (1885-85). B-s.

DALHOUSIE (Comtes et marquis de) (V. RAMSAY).

DALIAS. Ville d'Andalousie, prov. d'Almería, district de Berja, est à une douzaine de kil. de la Méditerranée, au

milieu d'une vega (plaine cultivée) assez riche, mais qui a perdu la plupart de ses bois et est devenue de plus en plus aride. La ville, assez mal bâtie, n'a point de monuments remarquables et a maintes fois souffert des tremblements de terre, notamment en 1804. Sur le bord de la mer est le port de Guardia Vega, avec un château fort et des eaux sulfureuses. Pop. : 9,364 hab. E. CAT.

DALIBOR, chevalier tchèque du xv^e siècle. S'étant emparé par violence des terres d'un de ses voisins, il fut jeté en prison dans une tour du château de Prague qui porte encore aujourd'hui le nom de *Daliborka*. Pour charmer les ennuis de sa captivité il apprit le violon et devint un célèbre musicien. Son nom est resté populaire en Bohême : il a été donné à des œuvres et à des sociétés musicales.

DALIBRAY (Charles Vion, sieur de), écrivain français, mort en 1655. Il jouissait d'une certaine réputation au xvii^e siècle pour ses poésies pourtant fort médiocres, surtout pour ses épigrammes qu'il tournait bien et pour son amitié avec Faret et Saint-Amand. Nous citerons de lui : *la Musette* (Paris, 1647, in-8) ; *Œuvres poétiques* (1653, pet. in-8), ouvrages rares et recherchés, et des traductions de l'espagnol et de l'italien, notamment les *Lettres d'Antonio Perex* (1669) et l'*Examen des esprits pour les sciences*, de Huarte (1645).

DALILA (V. SAMSON).

DALIMIL (Chronique de). On désigne sous ce nom une chronique rimée en langue tchèque qui date du xiv^e siècle. Elle a été longtemps attribuée à un chanoine de l'église de Boleslava appelée Dalimil Meziricky, d'où son nom, mais cette attribution est fautive : elle est plus probablement l'œuvre de quelque chevalier. Elle va de la création du monde jusqu'à l'année 1314. L'auteur est un homme instruit qui connaît l'antiquité classique, qui a pieusement recueilli les traditions religieuses, les renseignements héraldiques et qui a la manie d'expliquer l'histoire par l'étymologie. Il s'intéresse particulièrement à la noblesse à laquelle il appartenait certainement. Il a dû écrire entre 1308 et 1318. Le premier événement dont il dit avoir été témoin se passe en 1280. La chronique eut un tel succès qu'elle fut dès le xiv^e siècle traduite en vers allemands (*Die Tutsch Kronik von Behemlant*). Elle est remarquable par le farouche patriotisme de l'auteur et par la haine qu'il professe contre les Allemands. La première édition fut donnée en 1620 sous le titre de Chronique de Boleslava. Dans notre siècle, elle a été plusieurs fois réimprimée, notamment en 1877 par J. Jireček (Prague), et dans le t. III des *Fontes Rerum bohemicarum* (Prague, 1882). Cette dernière édition, due également à M. J. Jireček, est accompagnée d'une introduction critique et de la traduction allemande. L. L.

BIBL. : JOS. FRICZ et L. LEGER, *la Bohême historique et littéraire* ; Paris, 1867, et les histoires littéraires citées à l'article *Bohême*.

DALIN (Olaf von), célèbre publiciste, poète et historien suédois, né au presbytère de Vinberg (Halland) le 29 août 1709, mort à Drottningholm le 12 août 1763. Étant précepteur particulier (1726), puis employé aux archives nationales (1731) et à la chancellerie (1732), il étudia à fond le vieux suédois, prit beaucoup de notes historiques et fit de sérieuses études généalogiques. Mais avant de pouvoir les utiliser, il dut se faire un nom comme publiciste. Il rédigea, de concert avec C. Carleson en 1733, et seul en 1734 une feuille hebdomadaire (*Then Svenska Argus*) imitée du *Spectator* d'Addison et contenant, non des nouvelles, mais des articles de fonds, parfois en vers, sur des sujets politiques et moraux. Grâce à la nouveauté du genre, à la clarté de l'exposé, à la pureté et à la vivacité du style et surtout au langage caustique, le succès fut si grand que, dès 1734, les Ordres recommandèrent au roi l'auteur anonyme. Nommé bibliothécaire royal (1737), il vécut à l'étranger en 1739-40, surtout à Paris où il s'imprégna du goût français dont il fut avec la reine Louise-Ulrique, sœur de Frédéric le Grand, le plus zélé propagateur en Suède. En 1744, les Ordres le chargèrent

d'écrire une *Histoire du royaume de Suède*, dont il ne put d'abord publier que les deux premiers volumes (*Svea rikets historia* ; Stockholm, 1746-1750, 2 vol. in-4 ; 1763-1765, 2^e édit. ; traduit en allemand par J. Benzeltstjerna et I.-C. Dahnert ; Greifswald, 1757, in-4), ayant été nommé (1751) précepteur du prince héritier, le futur Gustave III. Il fut anobli la même année. Deux ans auparavant, il avait commencé à se détacher du parti des Chapeaux, ses premiers protecteurs, et à se rapprocher de la cour. Il passait pour être l'auteur des discours du roi, qu'il engagea (dans sa *Pastorale* en trois actes, 1752) à prendre les rênes du quadrige (quatre Ordres). Il ne se gênait pas pour critiquer dans ses mordantes satires en vers les chefs du gouvernement parlementaire ; il refusa d'obéir aux ordres de la chancellerie qui lui enjoignait de corriger son poème épico-allégorique sur la *Liberté suédoise* (en quatre chants ; Stockholm, 1742 ; 1743, 2^e édit.) et notamment de modifier un passage où il qualifiait d'héritière la couronne de la sœur de Charles XII ; de plus, ayant parodié les prédicateurs ridicules dans ses *Sermons de la calotte*, il se vit intenter un procès capital devant la Diète, qui se borna à le priver de ses fonctions de précepteur du prince et à lui interdire toute relation avec la cour (1756). Mais la prohibition fut levée en 1761. Dès 1759, il avait été nommé conseiller effectif au collège de chancellerie, et il devint chancelier de la cour en 1763, quoiqu'il convint peu pour ces fonctions où il aurait fallu un diplomate mieux doué pour la parole et plus versé dans les langues étrangères. Pendant sa retraite de cinq ans, il s'était appliqué à justifier le titre d'historiographe du royaume qu'il avait reçu en 1755, mais il ne put composer qu'un nouveau volume, le troisième, qui s'étend jusqu'à la mort de Charles IX (1611) et dont les deux tomes parurent en 1760 et 1762. C'est la première bonne histoire générale en suédois moderne ; elle est bien ordonnée, basée sur des recherches approfondies, d'ailleurs bien dépassées aujourd'hui, mais on la lit encore pour le style. La *Saga du cheval* (Stockholm, 1740, in-4) est un amusant récit allégorique des vicissitudes de la Suède sous les Vasa. Les autres ouvrages de Dalin sont : *l'Envieux* (1738), comédie qui faisait espérer un émule de Holberg ; *Brynilda* (1739), tragédie peu dramatique ; *Satire de notre fameux temps* (1740) ; *Fables* (1752) ; traduction (1755) des *Considérations*, etc., de Montesquieu ; des *Remarques sur la poésie suédoise*, dans le t. I (1755), des *Actes de l'Académie des belles-lettres*, dont il fut secrétaire depuis la fondation (1753) ; un mémoire, des discours et des éloges dans les *Actes de l'Académie des sciences de Suède* dont il était membre (1742) ; des parodies de quelques publications archéologiques ; des poésies religieuses, satiriques ; des chansons bien tournées, parfois dans le genre des ballades populaires ; enfin une foule de pièces de circonstance, souvent improvisées pour égayer la cour et les nobles qui recherchaient la société de ce poète pourtant taciturne et plutôt ami de la solitude ; elles ne sont pas toutes réussies, mais elles peignent bien les mœurs de la haute société d'alors. Beaucoup d'autres travaux de Dalin périrent dans l'incendie de la bibliothèque Rålamb (1751) et, lors des persécutions politiques dont il fut l'objet, il brûla lui-même son journal de voyages et les mémoires qu'il écrivait depuis 1734. Ses poésies sont froides et plus remarquables par la forme que pour le fond ; la prose convenait mieux à son talent. Il a eu le mérite d'assouplir le suédois et de fixer cette langue, comme le faisait alors pour la nôtre Voltaire avec qui il a plus d'un trait de ressemblance. Ses *Œuvres littéraires* en vers et en prose ont été éditées par son frère utérin J. C. Bekman (Stockholm, 1767, 6 vol. in-8) ; ses *Poésies* par P. Rudin (*ib.*, 1782-83, 2 vol.) ; ses *Écrits choisis* par E. V. Lindblad (1872).

BEAUVUITS.
BIBL. : *Nécrologie* par C.-G. WRAN (1763). — *Eloges* par GUSTAVE III (inédit) ; par OL. CELSIUS le Jeune (1764) ; par J.-V. LILJESTRAHLE, dans *Actes de l'Académie des sciences de Suède*, 1780, t. III ; par K.-G. NORDIN, dans

Actes de l'Académie suédoise, 1798, t. II. — C.-J. SCHOLLIN, *De Meritis Olavi von Dalin in linguam et poesin svecaniam*; Greifswald, 1805, in-4. — Notices par C.-F. SCHEFFER, en tête de l'édit. de Rudin; par ATTERBOM, dans *Svenska siare och skaldar*; Upsala, 1844, t. III; par B.-E. MALMSTRÖM, dans *Svenska vittnerhetens hist.*, 1866, t. I; par A. FRYXELL, dans *Berättelser ur svenska historien*, 1878, t. XLIV et XLV; par C. EICHORN, dans *Svenska studier*, 1869; par K.-J. WARBURG, dans *Det Svenska lustspelet under frihetstiden*, 1876.

DALIN (Anders-Fredrik), lexicographe suédois, né à Næshulta (Södermanland) le 16 mars 1806, mort à Stockholm le 18 juil. 1873. Il traduisit nombre de romans, publia une nouvelle et composa huit dictionnaires, notamment l'excellent *Ordbok öfver Svenska språket* (Stockholm, 1850-53, 2 vol. gr. in-8) et le *Dictionnaire français-suédois* (1872). B-s.

DALISON (Sir William), juriste anglais, mort en 1559, de Gray's Inn. *Serjeant at law* dès 1552, juge au Banc du roi en 1556, il fut enterré dans la cathédrale de Lincoln. On lui doit un commentaire sur le statut de Henri VIII relatif à la « dessaisine » (32 *Henri VIII*, c. 33).

DALIUS (Sveno Brynolphi), poète suédois, né à ÖErs, dans le Dalsland, en 1604, mort à Ed en 1693. Il suivit Gustave-Adolphe en Allemagne comme receveur, fut sur le point d'être enterré avec ceux qui étaient morts de faim dans le fortin de Rolsdorf, servit ensuite comme capitaine dans les guerres contre le Danemark. Quoique ses cinq recueils de poésies n'aient paru que de 1661 à 1684, il avait composé pendant la guerre de Trente ans quelques chansons que l'on peut appeler historiques. Ses œuvres comprennent une comédie (*Hécaste*, traduite de l'allemand), des cantiques, des chansons, des compliments, des moralités, sa sincère autobiographie avec son épitaphe, ont été reproduites dans le t. IX (1869) du *Recueil* de Hanselli. Tandis que Sophie Brenner s'est inspirée de ces rimes, d'autres les ont parodiées à cause de la naïveté de l'auteur. B-s.

DALJUNKAREN ou le *Gentilhomme Dalécarlien* (Jöns Hansson), prétendant au trône de Suède, né à Björkstå (Vestmanland), exécuté à Rostock en 1528. Il était palefrenier lorsqu'il se rendit en Dalécarlie (1527) et se fit passer pour le dernier fils du président de l'État, Sten Sture Nils récemment décédé. Quoique la mère de ce dernier eût désavoué l'imposteur, le tiers des Dalécarliens le soutinrent; le reste refusa de le reconnaître et des luttes intestines s'ensuivirent. Il dut se réfugier deux fois en Norvège, au milieu des partisans du dernier roi de l'Union scandinave, Christian II, et il se rendait vers ce prince dans les Pays-Bas, lorsqu'il fut arrêté à Rostock et décapité à la demande de Gustave Vasa et de Frederic I^{er}. B-s.

DALKEITH. Ville d'Ecosse, comté d'Edimbourg, à 20 kil. S.-E. de la capitale, au confluent du N. et S.-E.; 6,400 hab. Mines de houille, fonderies; marché agricole. Eglise gothique et beau château des ducs de Buccleugh bâti au xvii^e siècle.

DALKEY. Ile et bourg d'Irlande, comté de Dublin (Leinster), à 3 kil. S. de Kingstown, port de la capitale; 2,600 hab. Bains de mer fréquentés. Ruines d'un fort élevé pour tenir en respect les pirates de la mer d'Irlande. Ruines d'une église et d'un autel des druides (?).

DALKISSOURI. Rivière du Bengale (Indes anglaises) ayant ses sources au S. de Patchete, dans le Tehola Nagpou, parcourt Bancourah et Vishnoupour, se jette dans l'Hougly après un cours de 275 kil. en formant le grand estuaire de Tamlouk. M. D'E.

DALL (Roderick), poète écossais du xviii^e siècle, le dernier des chantres errants, acheva sa vie après 1740 dans le comté de Perth. Un grand nombre de ses poésies sont demeurées populaires.

DALL (Caroline-Healy), écrivain américain, mariée en 1744 au pasteur Charles Dall, qui se fit connaître par sa polémique contre l'esclavage et pour les droits des femmes. — Son fils, *William-Healy Dall*, né à Boston le 21 août 1845, a publié *Alaska and its Resources* (Boston, 1870).

DALLA. Contrée fort peu connue du Soudan central;

elle est située dans la boucle du Niger, à l'E. du Macina et au N. du Mossi. Le capitaine Monteil, actuellement (1894) parti de San pour aller à Say, rapportera dans un temps prochain des renseignements sur ce district, à proximité duquel il devra passer.

DALLAGE. I. ARCHITECTURE. — Revêtement en dalles de pierre ou de marbre et, par extension, en enduit de ciment ou d'asphalte, du sol des voies publiques et des cours ou des pièces intérieures des habitations (V. DALLE). Les anciens employaient surtout les pierres dures et les diverses variétés de marbre ou de granit pour le dallage des voies publiques et des édifices, basiliques ou temples, et des dalles antiques se voient encore, à leur place primitive, aussi bien le long de certaines voies romaines que l'on déblaye de nos jours des couches de débris qui s'y sont superposées depuis près de seize siècles qu'à l'intérieur du Panthéon ou de la basilique du forum de Trajan à Rome et dans les carrefours ou les édifices de Pompéi. Les premières basiliques chrétiennes furent, elles aussi, dallées en marbre, soit qu'elles aient conservé le dallage des basiliques antiques, soit à l'imitation de ces dernières, et cet usage se conserva aussi longtemps que le permit l'abondance des marbres anciens. De même, lorsqu'au xiii^e siècle on commença sous Philippe-Auguste, à paver les deux rues transversales de la Cité dites *la Croisée de Paris*, on employa, pour ce pavage, de véritables dalles de grès, de forme carrée, d'environ trois pieds et demi de côté et de six pouces d'épaisseur, dalles dont quelques-unes étaient encore restées en leur place primitive avant les grands travaux accomplis dans la Cité il y a quarante ans.

Mais, pendant le moyen âge, la rareté des marbres antiques et l'inhabileté des constructeurs du nord-ouest de

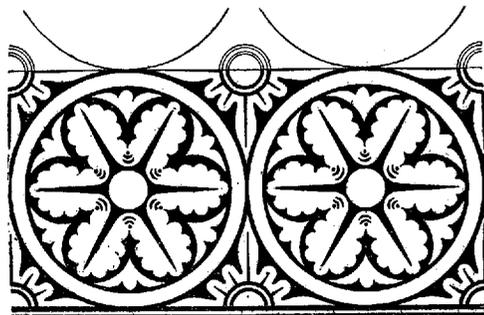


Fig. 1. — Fragments de dallage provenant de l'église de Saint-Menoux, près de Moulins (xiii^e siècle).

l'Europe à employer la mosaïque firent adopter, pour recouvrir le sol des sanctuaires, des dallages de pierre calcaire dure, que l'on décora, en y dessinant à l'aide de traits gravés en intaille, des sujets, personnages ou attributs, et l'on remplit ensuite ces dessins en creux de plomb et surtout de mastics diversement colorés. Un ancien dallage de cette époque, fait de pierre blanche incrustée d'un mastic résineux noir, se voit encore à l'église de Saint-Menoux, près de Moulins (V. fig. 1, un fragment de ce dallage). Bientôt cet art du dallage à l'aide de pierres gravées et incrustées se généralisa et se perfectionna et, entre autres édifices dont le sol reçut, au xiii^e siècle, une telle parure, on peut citer l'ancienne cathédrale de Saint-Omer et les chapelles absidales de l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Les fragments ou les dessins qui nous retracent les importantes compositions qui décoraient ces dallages nous les montrent comme formés, pour la plupart, de dalles offrant chacune un dessin complet, au moins pour les dalles portant sujets, lesquelles étaient parfois données par des personnes différentes dont les inscriptions ont conservé les noms. Mais les nefs des grandes cathédrales ne purent, à cause de leur surface, recevoir une telle profusion de sujets: aussi se borna-t-on souvent à y alterner, comme à la cathédrale d'Amiens

(V. fig. 2, une travée du dallage de cet édifice), des dalles carrées noires et blanches, d'un pied de côté et formant une sorte de grecque ou tel autre dessin d'une extrême

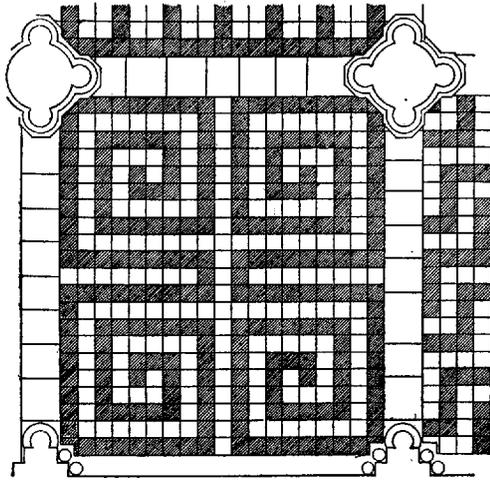


Fig. 2. — Dallage de la cathédrale d'Amiens (XIII^e siècle).

simplicité. — Ces dallages furent malheureusement enlevés, dans les siècles suivants, pour faire place à des dalles tumulaires (V. DALLE) portant en creux ou en relief l'effigie des personnages dont elles recouvraient le corps et plus tard, on revint comme dans l'antiquité, à l'emploi de dalles unies, de pierre ou de marbre, variées de couleurs et n'offrant guère que des dessins géométriques.

On appelle aussi *dallages* les couvertures formées de dalles de pierre superposées, scellées à bain de mortier ou posées à recouvrement sur les extrados des voûtes de nombreux édifices religieux du moyen âge. Ces dallages, connus dès l'antiquité grecque, offrent certaines variétés d'exécution au point de vue de la taille et de la pose des dalles afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales dans les chéneaux et d'éviter les infiltrations sur les reins ou au travers des joints des voûtes.

Charles LUCAS.

II. CONSTRUCTION. — Le dallage est ordinairement composé de plaques de matériaux de peu d'épaisseur, par rapport aux autres dimensions ; cette épaisseur varie de 4 à 3 centim. pour le marbre, l'ardoise, la lave ; de 5 à 10 centim. pour le calcaire, tel que le liais, les schistes grossiers feuilletés non compacts, les dalles artificielles en matériaux moulés ; de 8 à 12 centim. pour le granit, de 10 à 15 millim. pour la fonte, etc. Quant aux dimensions horizontales des dalles, elles sont généralement supérieures à celles des carreaux, c.-à-d. qu'elles ont environ 0^m30 et au-dessus. Certains dallages, des plus économiques, sont faits avec des matériaux bruts, plaques minces de calcaire ou de schistes, sans même être équarris, de sorte que les joints présentent un dessin très irrégulier ; en vue de l'économie aussi, on emploie les excédents qui résultent du sciage de la pierre dure et qu'on appelle des *levées*, lesquelles présentent donc un pavement uni et une surface brute. Mais généralement on donne aux dalles une forme régulière. L'opération du dallage doit être conduite de façon que les matériaux meubles qui servent d'assiette, terre ou sable et mortier, soient refoulés vers les bords libres de la dalle ; un refoulement en sens contraire aurait pour résultat de soulever les parties déjà posées. Il en résulte que, dans la pose de la dernière dalle, il faut mesurer exactement ce que l'on doit laisser au-dessous ; c'est là une question de coup d'œil. Du moment que l'on emploie des dalles de formes régulières, on cherche à faire les joints aussi minces que possible, en amenant les arêtes supérieures presque au contact, tout en conservant au-dessus

une épaisseur suffisante pour être garnie de mortier très fin dans la partie non vue ; on s'assure ainsi contre la pénétration de l'eau ; pour obtenir ce résultat, la surface du joint, dans l'épaisseur de la dalle, est oblique par rapport à la surface du dallage, avec laquelle elle fait un angle aigu ; c'est là ce qu'on appelle démaigrir le joint. En général, le garnissage ou coulage des joints par le mortier se fait une fois le dallage terminé ; le joint étant déjà garni à sa base par le refoulement du mortier pendant l'opération de la pose de la dalle, on complète le remplissage en versant un mortier fin et liquide sur la surface du dallage, de sorte qu'il pénètre de lui-même dans le joint ; avec une spatule mince on aide à la pénétration et on fait échapper les bulles d'air afin d'assurer un garnissage complet.

La pose du dallage terminée, si on veut un travail soigné, il reste à régulariser par un polissage, étant donné qu'on a pas à recouper la pierre, c.-à-d. que les dalles sont bien placées et ont été bien posées. Le polissage s'opère au moyen de grès fin mélangé d'eau, que l'on étale sur le dallage, puis on promène dessus un bloc de pierre dure ou de fonte, auquel on donne un mouvement alternatif en y attachant de part et d'autre deux cordes que deux ouvriers tiennent en main et tirent alternativement sans soulever le bloc. Les grains de grès, entraînés par le bloc, glissent sur la pierre, l'usent en régularisant la surface. On nettoie la surface du dallage, on jointoie avec du mortier fin et si l'on veut un dallage très soigné, on parachève le polissage avec de la pierre ponce, puis on lave de nouveau à l'eau pure ou légèrement acidulée par de l'acide chlorhydrique.

Par extension, on donne le nom de dallage aux revêtements du sol au moyen de l'asphalte ou du ciment, mais ce sont là à proprement parler des enduits, puisque le travail est le même. En ce qui touche l'emploi de l'asphalte, il est procédé comme pour la confection des trottoirs, seulement dans les cours on lui donne plus d'épaisseur. Si on emploie l'asphalte comprimé, on procède comme pour les chaussées, mais en réduisant alors l'épaisseur. Relativement à l'usage des ciments, on opère comme pour les enduits ; seulement, au lieu de confectionner une surface lisse, on la divise en compartiments par des lignes en creux, dessinant des bandes périmétriques et des carrés, de sorte que s'il y a contraction de l'enduit, et par suite fendillement, celui-ci devra se produire suivant ces lignes ; l'ouverture des fentes est ainsi presque nulle et l'eau n'y passe pas. En outre de la division par des lignes, on donne à chaque compartiment l'apparence d'une surface bouchardée, entourée d'une partie lisse analogue à une ciselure unie ; on évite ainsi que la superficie soit glissante. Ce genre de dallage s'est beaucoup répandu pendant ces dernières années.

L. K.

DALLAS. Ville des Etats-Unis, Etat de Texas, comté de Dallas, sur la rivière Trinity. Centre du commerce dans le nord du Texas ; 10,000 hab. en 1880. Aug. M.

DALLAS (George), juriconsulte anglais né vers 1630, mort vers 1702. Garde adjoint du sceau privé d'Ecosse sous le marquis d'Atholl (1660). Il est l'auteur de *a System of Stiles as now practicable in the Kingdom of Scotland* (1697, in-fol.), qui a été fort longtemps le livre de chevet de tout homme de loi écossais.

DALLAS (Robert-Charles), écrivain anglais, né à la Jamaïque en 1754, mort à Sainte-Adresse en 1824. Allié par sa sœur à la famille de Byron, il avait préparé un recueil de lettres du poète à sa mère, qui ne put voir le jour qu'après sa mort (*Recollections of the Life of lord Byron from the year 1808 to the end of 1814*). Dallas est l'auteur de nombreux écrits en vers et en prose, réunis en sept volumes de *Miscellaneous Works and Novels* (1813). — Son frère, *Alexander-James Dallas* (1759-1817) a laissé aux Etats-Unis le renom d'un juriconsulte distingué et d'un polygraphe élégant et fécond.

B.-H. G.

DALLAS (Sir Robert), né en 1736, mort en 1824.

Juriste anglais, avocat de la compagnie des Indes, de lord George Gordon, de Warren Hastings, il parut dans la plupart des grands procès de la fin du XVIII^e siècle. Il occupa de hautes positions dans la magistrature (*Chief justice of Common Pleas*, en 1818). Ch.-V. L.

DALLAS (Sir George), publiciste anglais, né à Londres en 1758, mort à Brighton en 1833. A son retour de l'Inde, où il avait fourni une brillante carrière administrative, il publia plusieurs écrits en faveur de la politique des Tories et contre la Révolution française, entre autres *Thoughts on our Present Situation, with Remarks upon the Policy of a War with France* (1793). Il siégea au Parlement de 1800 à 1802.

DALLAS (George-Mifflin), homme d'Etat américain, né à Philadelphie le 10 juil. 1792, mort le 31 déc. 1864. Il fut envoyé au Sénat fédéral en 1831. Jackson, en 1837, le nomma ministre des Etats-Unis à Saint-Petersbourg. A son retour il fut choisi en 1844 par la convention nationale démocratique comme candidat à la vice-présidence de l'Union avec Polk pour la présidence. Ils furent élus en novembre contre Clay. Le terme de sa vice-présidence expiré, il se renferma dans l'exercice de sa profession d'avocat. En 1857, Buchanan le nomma ministre en Angleterre. Il revint en Amérique en 1861, et se prononça avec énergie, au début de la guerre de la Sécession, pour l'intégrité de l'Union. Aug. MOIREAU.

DALLAS (Eneas-Sweetland), publiciste anglais, né à la Jamaïque en 1828, mort à Londres le 17 janv. 1879. Après avoir fait de fortes études à l'université d'Edimbourg, il entra dans le journalisme où il ne tarda pas à briller au premier rang. Collaborateur au *Times*, au *Daily News*, à la *Saturday Review*, à la *Pall Mall Gazette*, éditeur d'*Once a Week*, il se fit remarquer surtout comme critique littéraire et écrivain politique. Il a dépensé dans d'innombrables articles des qualités de premier ordre : une grande pureté de style, une intelligence très compréhensive. Il fut correspondant spécial du *Times* à Paris pendant l'Exposition de 1867 et pendant le siège de 1870. Il a écrit quelques ouvrages : *Poetics an Essay on Poetry* (Londres, 1852); *the Gay Science* (Londres, 1866, 2 vol.), étude psychologique sur les éléments et la nature du plaisir causé à l'intellect par la poésie ; un abrégé de *Clarisse Harlowe* (1868), et *Book of the Table, a manual of Cookery* (Londres, 1877, publié sous le pseudonyme de A. Kettner), traité de gastronomie dans le genre de celui de Brillat-Savarin. R. S.

DALLASIA Stokes (Zool.). Genre d'Infusoires Holo-triches, voisin des *Orphryoglena* (V. ce mot) d'abord appelé par l'auteur *Diplomastax* et *Diplomestoma*.

DALLAWAY (James), publiciste anglais, né à Bristol le 20 févr. 1763, mort à Leatherhead le 6 juin 1834. Entré dans les ordres, il devint en 1794, grâce à l'influence du duc de Norfolk, chapelain de l'ambassade anglaise à Constantinople. A son retour il devint secrétaire du duc qui lui fit obtenir d'importants bénéfices ecclésiastiques, entre autres ceux de Leatherhead et Slinfold. Il fut membre de la société des Antiquaires. Il a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Inquiries into the origin and progress of the science of Heraldry in England* (1792, in-4); *Constantinople ancient and modern with excursions to the Shores and islands of the archipelago and to the Troad* (Londres, 1797, in-4), livre curieux qui obtint un grand succès; *Anecdotes of the arts in England* (1800, in-8); *Observations on english architecture* (1806, in-8); *Statuary and sculpture among the Ancients* (1816, in-8); *History of Leatherhead* (1821, in-8); *William Wyrcestre redivivus* (1823, in-4); *Discourses upon architecture in England* (1833, in-8); *Antiquities of Bristol in the middle centuries* (Bristol, 1834, in-8). En outre, il a édité *History of the three Western Rapes of Sussex* (Londres, 1815-1830), aux frais du duc de Norfolk, et les lettres de Rundle (1789), celles de Mary Wortley Montagu

(1803); les *Anecdotes on Painting* de Walpole, le *Catalogue of Engravers* de Vertue (1826-28), etc. Sa femme, Harriet-Anne Jefferies, fille d'un alderman de Gloucester, a écrit un *Manual of Heraldry for Amateurs* (Londres, 1828) qui a obtenu une grande vogue. R. S.

DALLE. I. ARCHÉOLOGIE. — *Dalle tumulaire*. On appelle dalle tumulaire ou funéraire une dalle posée au ras du sol et destinée tout à la fois à fermer une sépulture et à la signaler. On rencontre ces monuments surtout dans les églises et les cloîtres. Leur origine se rattache à l'usage d'enterrer dans les lieux consacrés. Aux premiers siècles du christianisme les tombeaux des saints trouvèrent seuls place dans les églises. Puis les fidèles voulurent reposer près des saints, croyant par là s'assurer leur protection immédiate. Dès 381, une loi rappela les fidèles au respect des sanctuaires. Du VI^e au IX^e siècle, plusieurs conciles s'élevèrent contre cet usage d'inhumation à l'intérieur des églises; ces prohibitions furent impuissantes à arrêter l'envahissement des lieux saints par les tombeaux. Mais comme les monuments funèbres, trop nombreux, encombraient les églises et devenaient un obstacle à l'accomplissement du culte, on prit l'habitude de ne plus marquer les sépultures que par une pierre encastrée dans le dallage. C'est à tort qu'on a regardé comme une dalle tumulaire la pierre qui recouvrait les restes de Boèce, évêque de Carpentras, mort en 604; elle était ornée de pâtes de verre qui eussent été brisées sous les pieds des fidèles; il faut y voir, avec M. E. Le Blant, un couvercle de sarcophage. On conserve au musée de Nantes une dalle en ardoise, légèrement plus large à la tête qu'au pied, ornée d'une croix haussée sur un globe, accompagnée de figures géométriques; tous ces ornements sont gravés; c'était peut-être une pierre tombale de l'époque carolingienne. Les premiers exemples certains de tombes plates parvenues jusqu'à nous ne remontent pas au delà du XI^e siècle. Parmi les plus anciennes, il faut citer toute une série de pierres en grès rouge, plus larges à la tête qu'au pied, conservées à Sainte-Marie du Capitole à Cologne et dont l'ornementation consiste en dessins géométriques. Une seule porte une inscription : *Hic jacet Conradus sacerdos. Orate pro eo*. Les inscriptions sont rares avant le XIII^e siècle, et quand elles existent, elles sont toujours très laconiques, ne donnant que le nom du défunt, sa qualité et quelquefois la date du jour de sa mort. Citons par exemple cette inscription relevée sur une pierre de l'église de Bonn (Prusse rhénane) : *Obiit Godescalc(us) d(i)ac(om)us VI id(us) febr(uarii)*. La croix est, avec les figures géométriques, l'ornement le plus fréquent des pierres tombales des XI^e et XII^e siècles. Un calice gravé à côté de la croix indique la sépulture d'un prêtre. Les pierres de la période romane présentent le plus souvent la forme trapézoïdale; quelques-unes ont leur sommet amorti en pignon, comme celle de l'évêque Richwinus de Naumbourg à Saint-Moritz en Naumbourg. Au XIII^e siècle, la forme rectangulaire est la plus fréquente. On rencontre encore, mais exceptionnellement, des pierres tombales ornées d'un simple symbole. On peut voir dans l'église de Lévis, au diocèse de Paris, une dalle du XIII^e siècle avec inscription en français et dont le champ est simplement orné de deux écussons armoriés. Mais d'ordinaire les pierres funéraires du XIII^e siècle présentent gravée en creux l'effigie du défunt abritée sous une arcature, le plus souvent trilobée, soutenue par deux colonnettes. Le défunt porte le costume particulier à sa dignité; il a les mains jointes; si c'est un prêtre, il tient un calice; les pieds reposent sur un animal, un lion pour les hommes, un chien pour les femmes, un basilic pour les prêtres. Au-dessus de la tête du défunt, une main béniissante, symbole de Dieu; dans les angles supérieurs, entre l'extrados de l'arcature et le cadre extérieur de la pierre, deux anges agitent des encensoirs. Enfin une inscription en capitale gothique se développe en bordure sur les quatre côtés de la pierre. Elle débute, quand elle est en latin, par les mots HIC IACET, auxquels correspondent

dans les inscriptions françaises les mots CI GIT. Au XIV^e siècle apparaissent dans les pays flamands et allemands les inscriptions en langue vulgaire.

Dès la fin du XIII^e siècle l'ornementation des pierres tombales se complique. L'arcature est coiffée d'un gâble triangulaire dont les rampants sont ornés de crochets et de feuilles contournées; les colonnettes qui soutiennent l'arc sont remplacées par des contreforts ornés de niches abritant de petits personnages et se prolongent au-dessus de l'arcade pour se terminer en fleches et clochetons. En haut, trône Abraham, recevant dans un linge l'âme du défunt représentée par une petite figure nue. Les petits personnages des pieds droits sont ordinairement les membres du clergé qui président aux funérailles : le prêtre, le diacre, le sous-diacre, les acolytes tenant une croix, un bénitier ou un cierge. Voici à titre d'exemple la description d'une très belle tombe du XIV^e siècle, aujourd'hui à l'École des beaux-arts à Paris; c'est celle de Jean, chanoine et chancelier de l'église Notre-Dame de Noyon, mort en 1350. Le personnage porte le costume sacerdotal; sa tête, coiffée de l'aumusse, repose sur un coussin; il tient un calice; de ses pieds il écrase un dragon, de la bouche duquel s'échappe une fleur grimpaute qui se déroule sur le champ de la tombe; de l'autre côté, le champ est tapissé d'une vigne chargée de grappes. L'arcature, qui abrite le défunt, est surmontée d'un édicule à trois niches, sous lesquelles sont représentés Abraham et à ses côtés, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste. De chaque côté de l'édicule des anges sonnent de la trompette, les morts sortent de leurs tombeaux. Les niches des pieds droits sont occupées par la figure d'un bourgeois *Jaquet* et, en face, par celle d'*Isabeau*, sa femme, sans doute; au-dessus, viennent deux saints dont l'un est saint Julien; enfin, saint Michel et saint Eloi. A chacun des angles de la pierre, un quatre-feuilles encadrant l'emblème d'un évangéliste; au milieu de chacun des deux grands côtés de la bordure, l'écusson du défunt dans un quatre-feuilles interrompant l'inscription.

Dès la seconde moitié du XIII^e siècle apparaissent les tombes à deux personnages, ordinairement le mari et la femme, représentés côte à côte, tantôt sous la même arcade, tantôt sous deux arcades. Une dalle de la Sainte-Chapelle, de 1381, représente sous deux arcades l'image de Jean de Hestoumesnil, maître des requêtes, chanoine de la chapelle royale, et celle de son neveu. C'est aussi au XIV^e siècle que s'introduisit l'usage, plus commun au siècle suivant, de découper la tête, les mains, les pieds du personnage dans des morceaux de marbre blanc qu'on incrustait dans la dalle. On agissait de même à l'égard des figurines des pieds droits. Ces parties rapportées ont souvent disparu. En Angleterre, on rencontre des pierres tombales où l'effigie tout entière est découpée dans une lame de métal. Au XV^e siècle, le gâble qui surmontait l'arcature est remplacé par un dais à plusieurs pans figuré en perspective; l'architecture se complique de plus en plus, les inscriptions sont en minuscule gothique. Nous pouvons citer comme type d'une pierre tumulaire de cette époque celle de Philippe de Reuilly, trésorier de la Sainte-Chapelle. Le style gothique persista dans la décoration des pierres tombales jusque dans le premier quart du XVI^e siècle. Citons par exemple, la tombe de Michel de Troyes, grand prieur de Saint-Denis, mort en 1517. Mais sous l'influence de la Renaissance l'ornementation des tombes plates se simplifia. Sur la plupart des dalles du XVI^e siècle, l'image du mort est ou bien abritée sous une arcade en plein cintre dans le style classique, ou bien entourée d'un cadre décoré de grecques, d'écussons et de fleurs. Ce genre de dalle était encore en usage au XVII^e siècle. Signalons la dalle d'Antoine Guérin, dans l'église de Villeron, au diocèse de Paris; cette dalle est du commencement du XVII^e siècle. Dès le XVI^e siècle, on supprima l'effigie des pierres tombales pour y écrire sur plusieurs lignes, et dans le champ, une longue inscription, ordinairement en latin et en écriture

capitale. Cet usage se répandit de plus en plus au XVII^e siècle et, au siècle suivant, fit complètement disparaître les tombes à effigie. Au-dessus de l'inscription étaient gravées une croix et les lettres D. O. M. (*Deo Optimo Maximo*); au-dessous, l'écusson du défunt.

Nous n'avons parlé que des dalles funéraires gravées. On en rencontre, surtout en Allemagne, en Angleterre et en Italie, à partir de la fin du XIII^e siècle, qui sont ornées de figures en relief, le relief étant pris dans une cavité faite dans une épaisse dalle de pierre de façon à ne pas faire saillie au-dessus du sol. Citons, en France, la tombe d'un chevalier à Saint-Martin de Laon. On voit de ces sortes de tombes dans les cathédrales de Mayence et de Wurzburg et dans l'église Sainte-Croix de Florence. Les pierres tombales en mosaïque sont aussi exceptionnelles. Autrefois l'église Saint-Germain-des-Prés possédait la tombe de Frédégonde, du XII^e siècle, qui consistait en une plaque de pierre de liais incrustée de fragments de pâtes de verres et de pierres dures entremêlées de filets de cuivre. Ce monument est aujourd'hui à Saint-Denis. On cite encore une tombe trouvée à Saint-Bertin et datée de 1109; la tombe de l'évêque d'Arras, Frumaldus, mort en 1180; celle de Wéric de Stœpel, abbé de Saint-Trond, mort en 1180, dans l'église Saint-Barthélemy à Liège. On a fait aussi servir les carreaux émaillés à la composition des dalles tumulaires. Sur ces sortes de monuments les effigies sont assez rares. On voyait cependant autrefois dans l'abbaye de Fontenay, près Caen, une de ces tombes composée de treize morceaux de brique et avec la figure d'un chevalier. Dans l'église de Mesnil-Saint-Père (Aube), une dalle formée de carreaux émaillés, et qui date du XVI^e siècle, présente l'effigie d'un prêtre. Une dalle de la même matière, datée de 1608, existe encore à l'église de Thennelières (Aube); sur un champ de couleur rouge se détache en jaune une grande croix accostée de quatre têtes de morts, également jaunes; de la même couleur sont les lettres de l'inscription qui se développe en bordure. D'autres dalles du même genre et des XVI^e et XVII^e siècles imitant des tapis à dessins géométriques, se voient dans l'église de Géraudot (Aube).

Il nous reste à signaler les dalles en cuivre et en laiton placées au ras du sol et où l'effigie du défunt, gravée en creux, se détache d'ordinaire sur un fond orné de rinceaux, de quadrillés, de losanges, ou bien semé de pièces de blason, à la façon d'une tapisserie. Les traits du dessin sont remplis d'un mastic noir. Ces dalles sont rarement d'une seule pièce, mais composées de plusieurs lames reliées ensemble très habilement. Du XIV^e au XVI^e siècle, elles ont été très employées en Angleterre, en Flandre et en Allemagne. On en cite dans l'église Saint-Nicolas de Stralsund, dans l'église de Paderborn, dans la cathédrale de Lübeck. L'une des plus belles est à la cathédrale de Bruges, celle de Martin de la Chapelle, mort en 1452. Un très grand nombre de pierres tombales ont été détruites [dès le XVIII^e siècle; on n'avait plus de goût pour ces vieilleries gothiques; à ce dallage historique et varié on substitua dans beaucoup d'églises un dallage banal et régulier. Il arriva le plus souvent que les architectes se contentèrent de faire scier les dalles tumulaires en morceaux réguliers et de les retourner. C'est ce qui fut fait par exemple à la cathédrale de Sens de 1743 à 1769. Pour garder la mémoire des défunts on grava de place en place, sur le carrelage, leurs noms avec la date de leur mort, souvent mal transcrite. Aujourd'hui il importe de conserver avec le plus grand soin, de dessiner et de publier les trop rares dalles funéraires qui existent encore; car ce sont des monuments de premier ordre pour l'histoire de l'art, et spécialement pour l'histoire des formes architectoniques et du costume, comme aussi des documents précieux pour la biographie des personnages des temps passés.

M. Prou.
II. ARCHITECTURE. — Tranche mince de pierre dure, de marbre, de granit, de porphyre, de lave, d'ardoise, de

céramique, de glace, etc., débitée de plus grandes dimensions que le carreau et employée, soit en revêtement sur le sol ou le long des murs des voies publiques ou des édifices (V. CARRELAGE, DALLAGE, PAVAGE, MAÇONNERIE et LAMBRIS), soit comme *couverture* (V. ce mot) et aussi pour abriter les sépultures (V. TOMBEAU). L'usage d'employer les dalles pour créer une surface de niveau qui préserve l'intérieur des édifices de l'humidité naturelle du sol est aussi ancienne que les premiers essais de construction et les cavernes préhistoriques, ainsi que les monuments mégalithiques, qu'ils aient servi de tombeaux ou d'habitations, présentent des dalles, à peine dégrossies, posées irrégulièrement mais trahissant, parfois par leur extraction et toujours par leur transport et leur pose, les efforts et les intentions des premiers constructeurs. De nos jours, les Lapons et quelques autres peuples, restés incultes, dallent ainsi leurs cabanes. Mais, au fur et à mesure des progrès de la civilisation, on put constater, dans les anciens monuments ou sur les voies publiques de l'Orient et de l'Égypte, puis en Grèce et dans l'empire romain, l'emploi de dalles faites de matériaux précieux (belles pierres, marbres, granits et porphyres) et de plus taillées et posées avec grande recherche tant au point de vue de la beauté du dessin que de l'harmonie de la coloration des dallages et des revêtements du sol ou des murs, des portiques et des habitations. — Le moyen âge n'ayant pas à sa disposition, surtout dans les pays de l'ouest de l'Europe, les admirables marbres de l'antiquité, y suppléa en gravant en intaille des dalles de pierre dure et en introduisant, dans les traits ainsi gravés, des mastics colorés, ce qui permit la représentation, parfois fort expressive, de personnages, de blasons, d'attributs, d'inscriptions, etc. : aussi ces dalles (dalles de pavement ou dalles tumulaires) ainsi ornées constituaient-elles de précieux monuments pour l'étude des arts et des coutumes pendant cette longue période. — Depuis la Renaissance et dans les deux derniers siècles, l'emploi des marbres, soit seuls, soit alternés avec la pierre, a repris une réelle importance dans le dallage des édifices publics et aussi, surtout pendant le XVIII^e siècle, dans le revêtement des sanctuaires religieux ; en revanche, pour des raisons d'économie, on a souvent, de nos jours, remplacé les dalles de marbre par des dalles en ciment, en pierre factice, ou, le long des murs, par des revêtements en céramique, en stuc, en toile vernie, etc., et, pour éclairer des sous-sols, on a fait des dalles de verre offrant une grande solidité et une grande résistance, tout en laissant passer la lumière.

Dans l'antiquité et au commencement du moyen âge, on a beaucoup employé les dalles de marbre blanc ou de pierre pour en former les clôtures basses et les balustrades, pleines ou ajourées et parfois sculptées, disposées à l'intérieur des basiliques ou des églises et les appuis des terrasses ou des balcons. En outre, des dalles de pierre dressées et formant partie de revêtement le long des murs de soubassement ou le long des murs latéraux de la cella des temples, recurent fréquemment, dès l'antiquité reculée, des inscriptions religieuses ou civiles qui fournissent aujourd'hui des textes de grande valeur et d'une incontestable authenticité pour l'étude des institutions publiques des anciens, témoins les dalles portant la transcription du testament de l'empereur Auguste sur les murs latéraux du temple dédié à ce prince dans la ville d'Ancyre. De nos jours, on emploie encore des dalles de mince épaisseur, faites de certaines pierres, de marbre, d'ardoise ou de ciment, pour former des revêtements ou de petites cloisons dans les pièces ou les petits édifices servant à usage de bains ou à tout autre usage hygiénique dans les hospices et dans les lycées ou sur la voie publique. Charles LUCAS.

III. GÉOLOGIE. — Dans certaines régions de l'est et du nord de la France, Ardennes, Meuse, Aisne, Haute-Marne, Vosges et Jura, l'expression *dalle* s'applique à des calcaires fissiles, qui se délitent naturellement à la surface en plaquettes et se tiennent spécialement dans les étages batho-

nien ou callovien des terrains jurassiques. Dans le Jura, par exemple, la *dalle nacrée* de Thurmann n'est autre qu'un calcaire de ce type, dont les plaquettes sont couvertes d'huîtres à reflets nacrés et qui constitue, au sommet du bathonien, une zone de passage rapportée par certains auteurs au callovien ; notamment par M. Choffat qui, dans son *Esquisse du callovien et de l'oxfordien dans le Jura occidental*, considère cette dalle nacrée comme un facies spécial de la zone à *Ammonites macrocephalus*. — La *dalle oolithique* devient à son tour dans la Haute-Marne, la Meuse et les Ardennes un facies calcaire du bathonien argileux qui donne naissance, sur l'emplacement de l'ancien golfe jurassique du Luxembourg, à la grande plaine vaseuse de la Woèvre, toute entière couverte de bois ou d'étangs. Sous ce nom viennent en effet se ranger des nappes épaisses de calcaires oolithiques fissiles dont la position au sommet du bathonien a été bien fixée par M. Wolgemuth (*Recherches sur le jurassique moyen dans l'est du bassin de Paris*, 1883) et qui donnent naissance, depuis Chaumont (Haute-Marne) jusqu'à Beaumont (Ardennes) à une large bande de plateaux calcaires, arides et secs, couronnés de bois maigres ou de garennes, où les rivières viennent se perdre au fond de gorges profondes entamées dans les parties fracturées de ces calcaires. Tel est le grand plateau oolithique du Bassigny entre Chaumont et Neufchâteau, puis ceux qui se développent sous ce même aspect bien caractéristique dans la direction des Ardennes, où la dalle oolithique désignée sous le nom impropre de lave, devient l'objet d'une active exploitation dans les grandes carrières d'Étain, de Senon, Mangiennes, Pillon, Grand-Failly, Jametz, Stenay et Beaumont-en-Argonne. Dans toute cette étendue la dalle oolithique ne contient guère, avec la *Terebratula (Dictyothiris) coarctata*, que l'*Avicula echinata* et se montre franchement durcie et perforée quand elle supporte le callovien. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, architecture religieuse, 5^e édit., pp. 60, 329, 507, 540, 630, 703. — REUSSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*; Louvain, 1885, t. I, pp. 205, 443; t. II, p. 270, in-8. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IX, au mot Tombeau. — H. OTTE, *Handbuch der Kirchlichen Kunst-Archäologie*; Leipzig, 1883, in-8. — LÜBKE, *Vorschule zum Studium der kirchlichen kunst des deutschen Mittelalters*; Leipzig, 1873, p. 178, in-8. — GAILHABAUD, *L'architecture du v^e au xviii^e siècle*; Paris, 1853, t. III, in-4. — A. MURCIER, *La Sépulture chrétienne en France*; Paris, 1855, in-8. — LE MÉTAYER-MASSELIN, *Collection de dalles tumulaires de la Normandie*; Paris, 1861, in-4. — FICHTER, *Statistique monumentale du dép. de l'Aube*; Troyes, 1884-88, 2 vol. in-8. — J.-G. et L.-A.-B. WALLER, *A Series of monumental brasses from the thirteenth to the sixteenth Century*; Londres, 1864, in-fol.

DALLEMAGNE (Claude, baron), né à Périers, près de Belley, en 1754, mort à Nemours en 1813. Il s'engagea à l'âge de dix-neuf ans dans le régiment d'infanterie de Hainaut, avec lequel il prit part aux guerres d'Amérique; nommé sous-lieutenant en 1790, il devint peu après capitaine, puis chef de brigade, et commandait à ce titre, en Italie, la fameuse 32^e demi-brigade. Il reçut du Directoire un sabre d'honneur, après la bataille de Lodi, sur la proposition du général Bonaparte, se distingua encore par sa valeur à Lonato, Castiglione, Roveredo, et fut nommé général de division en 1797, commandant l'armée de Rome. Il y comprima la révolte des habitants; il se rendit ensuite à l'armée du Rhin, bloqua Ehrenbreitstein, et força la garnison à capituler. Sa santé l'obligea à prendre sa retraite en 1802. Il fut nommé conseiller général, puis député de l'Ain, reprit temporairement du service en 1807, lorsque les Anglais menacèrent Anvers, puis retourna dans sa retraite.

DALLERY (Les). Famille de facteurs d'orgues français dont le fondateur fut Charles Dallery, né à Amiens vers 1740. Simple tonnelier, il se prit de passion pour la facture des orgues et y déploya un rare esprit d'invention. — Pierre Dallery, né en 1735, son neveu et son élève, s'associa à Clicquot pour la construction d'orgues dans plusieurs églises de Paris; il fit seul quelques instruments

renommés et fut le premier à construire de petites orgues de chambre. — *Pierre-François* Dallery, né en 1764, fils de Pierre, et *Louis-Paul* Dallery, né en 1797, fils de Pierre-François, continuèrent avec moins de succès la même carrière. — *Thomas-Charles-Auguste* Dallery, mécanicien français, fils du facteur d'orgues Charles Dallery, né à Amiens le 4 sept. 1754, mort à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) le 1^{er} juin 1835. Il montra tout jeune de grandes aptitudes pour la mécanique, perfectionna la harpe, l'orgue, les clavecins, et fabriqua de minuscules montres à répétition. Mais son véritable titre de gloire est d'avoir, le premier, appliqué pratiquement l'hélice à la navigation à vapeur. Du Quet dès 1727, Daniel Bernoulli en 1752, Paucet en 1768, Littleton en 1792, avaient seulement proposé divers genres de propulseurs à vis. Dallery alla plus loin : il fit construire à ses frais en 1803 un bateau à vapeur, le munit d'un *escargot* (un des noms qu'il donnait à l'hélice) et le lança sur la Seine à Bercy. Ces expériences échouèrent par suite de diverses imperfections dans le mécanisme de la force motrice. Le gouvernement refusa tout subside pour les renouveler et le malheureux inventeur, à bout de ressources, détruisit son bâtiment. Le brevet qu'il avait pris constate d'ailleurs plusieurs autres innovations d'une très grande importance, parmi lesquelles l'emploi de chaudières à bouilleurs tubulaires verticaux. On lui doit aussi les mâts rentrants et la ventilation des foyers au moyen d'hélices à plusieurs spires. Une commission nommée en 1844 par l'Académie des sciences de Paris et composée d'Arago, Dupin, Morin et Poncelet, a hautement proclamé le droit de priorité de Dallery à ces diverses inventions. L. S.

BIBL. : *Collection officielle des brevets d'invention*, t. LIV. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* ; ann. 1845, t. XX, p. 790. — *La Presse*, 21 mai 1853 et 29 juin 1854. — Ed. GAND, *Biographie de Charles Dallery* ; Amiens, 1856, in-12.

DALLET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. du Pont-du-Château ; 4,066 hab. En 1438, Alyre de Mezel, seigneur de Dallet, accorda aux habitants de ce village des lettres de consulat et corps commun (Chabrol, IV, 230). Eglise romane (XI^e, XII^e siècles ; parties modernes). — Les seigneurs de Dallet de la maison de Mézel prétendaient descendre de saint Alyre. En 1441, la seigneurie passa à Ponchot de Langeac qui avait épousé la dernière descendante des seigneurs de Dallet, Alix de Mézel. La maison de Langeac-Mézel garda la terre de Dallet jusqu'en 1728 où elle la vendit aux Montboissier. L. F.

DALLING AND BULWER (Lord) (V. BULWER).

DALLINGER VON DALLING (Joh.-Baptist), paysagiste et animalier, né à Vienne en 1782, mort à Vienne en 1868. Cet artiste, qui travaillait dans la manière des animaliers hollandais, se distingua dans la peinture des chevaux et dans le paysage. Il fut nommé en 1831 directeur de la galerie Lichtenstein à Vienne, où l'on trouve, ainsi qu'au musée du Belvédère, plusieurs de ses toiles.

DALLMEYER (John-Henry), opticien, né à Loxten, près de Versmold (Westphalie) le 6 sept. 1830, mort en mer, près de la Nouvelle-Zélande, le 30 déc. 1883. Après de bonnes études scientifiques à Osnabrück (Hanovre), il alla se fixer en 1851 en Angleterre, fut d'abord ouvrier, puis ingénieur chez l'opticien Andrew Ross et lui succéda en 1859. Très habile constructeur d'instruments de précision, il dut surtout sa réputation à ses excellentes lentilles achromatiques, qui ont rendu de grands services à la photographie solaire et à la micrographie. Il était depuis 1864 membre de la *Royal astronomical Society*. L. S.

DALLON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 346 hab.

DALL'ONGARO (Francesco), écrivain et patriote italien, né à Mansuè dans le Frioul en 1808, mort à Naples le 10 janv. 1873. Entré dans les ordres, il remplit d'abord consciencieusement ses devoirs de prêtre, mais, les trouvant bientôt incompatibles avec ses aspirations de citoyen, il déposa l'habit ecclésiastique et se voua à l'apostolat du patriotisme. Il se rendit à Trieste et y fonda la *Favilla*,

qui fut le premier journal italien publié dans cette ville. A l'avènement de Pie IX, peu confiant dans le libéralisme vanté du nouveau pape, il fit un voyage à Rome pour juger par lui-même de la situation. Cherchant à propager par la poésie les sentiments démocratiques, il composa alors ses *Stornelli*, qui le rendirent très populaire. Encouragé par l'acteur patriote Gustavo Modena, il fit aussi des drames, qui eurent du succès, surtout le *Fornaretto*. Le plus littéraire est *Bianca Capello*. En 1848, il quitta la plume pour le fusil et prit part à la défense de Venise. Lorsque le pape s'enfuit à Gaète, Dall'Ongaro retourna à Rome. Il fut élu membre de l'assemblée qui proclama la république. Mazzini lui confia la direction du *Monitore ufficiale*. Après la chute de la République romaine, il se réfugia en Suisse et y publia l'*Almanacco di Giano*. Il alla ensuite en Belgique, où il fit des conférences sur Dante, puis en France (1856), où il collabora aux journaux libéraux, travaillant sans relâche pour nourrir sa sœur et les enfants orphelins de son frère. Après 1859, il retourna en Italie. On lui donna une chaire de littérature dramatique à Florence. Il fit représenter dans cette ville deux comédies : *Fasma* et le *Tesoro*, celle-ci restitution d'un chef-d'œuvre perdu de Menandre. Sa chaire fut transférée plus tard à Naples, où il succomba, au bout d'un an, aux fatigues de luttes incessantes. Dall'Ongaro avait réuni ses drames et ses poésies en un volume sous le titre de *Fantasia drammatica e liriche*. F. H.

DALLOZ (Victor-Alexis-Désiré), avocat et homme politique français, né à Septmoncel (Jura) le 12 août 1795, mort à Paris le 12 janv. 1869. Inscrit au barreau de Paris, il s'y fit remarquer en plaçant un grand nombre de causes célèbres (conspiration du 19 août, affaire des quatre sergents de La Rochelle, affaire des colons de Saint-Dominique, entre autres). Il acheta en 1823 la charge d'avocat à la cour de cassation. Mais il est encore plus connu par la fondation du grand *Répertoire de jurisprudence* qui porte son nom (1824). Dalloz, partisan de la Révolution de juillet, fut élu député du Jura le 4 nov. 1837, réélu le 2 mars 1839 et le 1^{er} août 1846. Il siégea parmi les conservateurs et s'occupa surtout de questions juridiques sur lesquelles il fit des rapports remarquables. Il rentra dans la vie privée en 1848. Dalloz avait continué depuis 1822 le *Journal des audiences de la cour de cassation* et collaboré à la *Thémis* depuis 1849.

DALLOZ (Victor-Edouard), homme politique et jurisconsulte français, né à Paris le 24 mai 1826, mort à Bois-Renaud (Indre-et-Loire) le 15 nov. 1886. Fils de Désiré Dalloz (V. ci-dessus). Avocat à Paris, il fut, avec l'appui du gouvernement, nommé député du Jura le 29 févr. 1852. Réélu le 22 juin 1857, le 4 juin 1863, le 24 mai 1869, il fut pendant sept ans secrétaire du Corps législatif et vota constamment avec la majorité bonapartiste. Après 1870 il rentra dans la vie privée. Il a écrit : *Commentaire de la loi de 1851 sur la garde nationale* (Paris, 1851, in-32) ; *Commentaire du décret du 1^{er} janv. 1852 et de la loi de 1850 sur la garde nationale* (1852, in-32) ; *Considérations générales sur les mines* (1860, in-8) ; *De la Propriété des mines et de son organisation légale en France et en Belgique* (1862, 2 vol. in-8) ; *Les Codes annotés* (1873, etc., in-4) ; il a collaboré encore au *Recueil périodique* et au *Moniteur universel* où il a donné des articles de littérature et d'économie politique.

DALLOZ (Paul), publiciste français, né à Paris le 18 nov. 1829, mort à Paris le 12 avr. 1887, frère du précédent. Collaborateur au *Moniteur universel* en 1851, il devint propriétaire et directeur de ce journal qui cessa d'être l'organe du gouvernement en 1868, le redevint en 1870 et cessa définitivement de l'être depuis 1874. En 1864, Paul Dalloz fonda le *Petit Moniteur universel*, en 1869, la *Petite Presse* et devint en 1874 directeur de la *Société anonyme de publications périodiques* qui édita tant de journaux. Paul Dalloz a écrit : *L'Épargne par la dépense* (Paris, 1865, in-8), et dirigé la belle publication

artistique intitulée : *le Trésor artistique de la France* (Paris, 1883, in-fol.).

DALMAN (Vilhelm-Fredrik-Achates), publiciste suédois, né le 26 août 1804 à Fledingstorp (län de Kalmar). Il fut employé à la chancellerie (1824-1866) en même temps qu'avocat et publiciste. Comme membre actif de la Chambre des nobles, il en donna aux journaux le compte rendu six ans avant qu'une loi n'en autorisât la publication. Parmi les nombreuses feuilles auxquelles il fut attaché, il faut citer le *Dagligt allehanda* qu'il dirigea de 1833 à 1847. Outre beaucoup de brochures, il a publié à part de curieuses *Notices sur les diètes de 1809 à 1866* (Stockholm, 1874-79). B-s.

DALMANIA-DALMANITES (Paléont.) (V. PHACOPS).

DALMAÛ ou **DALAMAÛ**. Ville de la province de Raibarelli (Inde septentrionale), sur le Gange, à 87 kil. S de Lakhnô; 5,650 hab. Ancienne citadelle hindoue. M. D'E.

DALMAS (Joseph-Benoit), homme politique et magistrat français, né à Aubenas (Ardèche) en 1760, mort à Draguignan le 10 août 1824. Avocat dans sa ville natale, puis procureur général-syndic de l'Ardèche (1790), il fut envoyé par ce département (1791) à l'Assemblée législative où il défendit vivement la cause monarchique. Après le 10 août, retiré à Rouen, il publia en faveur de l'ex-roi une brochure intitulée *Réflexions sur le procès de Louis XVI* qui lui valut d'être incarcéré pendant la Terreur. Président du tribunal civil de l'Ardèche en 1795, destitué en 1798 pour cause de royalisme, membre du Corps législatif de 1805 à 1808, il fut nommé préfet de la Charente-Inférieure après la seconde Restauration (13 nov. 1815), révoqué en 1818 et appelé en 1823 à la préfecture du Var.

DALMAS (Pierre-Albert de), homme politique français, né à Paris le 10 juin 1822. Entré en 1849 au ministère des affaires étrangères, il s'acquitta avec distinction de plusieurs missions diplomatiques dans l'Amérique du Sud. Partisan enthousiaste du prince Louis-Napoléon, il fut nommé sous-chef du cabinet du président en 1851 et sous-secrétaire de l'empereur en 1852. Patronné par le gouvernement, il fut élu député au Corps législatif par le dép. d'Ille-et-Vilaine le 18 déc. 1859 et réélu le 4 juin 1863 et le 24 mai 1869. D'abord très gouvernemental, il adhéra au tiers-parti et appuya la tentative d'empire libéral. Rentré quelque temps dans la vie privée après 1870, il fut élu député de Fougères en 1876 après avoir échoué aux élections sénatoriales du 30 janv.; en 1877, sa candidature ne fut pas appuyée par le gouvernement du 16 mai qui le trouvait trop tiède et il ne se représenta pas. Il a écrit : *le Roi de Naples, sa vie, ses actes, sa politique* (Paris, 1854, in-8).

DALMATA (Giovanni), sculpteur du xv^e siècle, d'origine dalmate, ainsi que l'indique son nom. On manque de détails sur sa vie, mais un ouvrage important qui porte sa signature nous apprend qu'il travaillait à Rome, en compagnie de Mino de Fiesole, au temps du pape Paul II, c.-à-d. vers 1470. Il y exécuta entre autres, pour le tombeau de ce pape, dans les cryptes du Vatican, le haut-relief représentant l'*Espérance*. On lui attribue en outre les tombeaux du *Cardinal Roverella*, dans l'église Saint-Clément à Rome, du *Cardinal Eroli*, dans les cryptes du Vatican, ainsi que diverses autres sculptures.

BIBL. : H. DE TSCHEIDT, *Jahrbuch der K. Preuss. Kunst-Sammlungen*, 1883, I. IV. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. I, pp. 575-577.

DALMATES (V. DALMATIE).

DALMATIA, peintre (V. BENCOVICH).

DALMATIE. Com. d'Algérie, dép. d'Alger, cant. de Bida, à 4 kil. N.-E. de cette ville et au pied de l'Atlas; terres fertiles, arrosées par l'oued Beni-Aza. Population : 883 hab., dont 345 Français. E. CAT.

DALMATIE. Province de l'empire d'Autriche. Elle occupe une longue et étroite bande de terre le long de la mer Adriatique. Elle est située entre 44°25' et 42°10' de lat. N., et 12°46' et 16°40' de long. E. Elle est bornée au

N. par la Croatie, à l'E. par la Bosnie, l'Herzégovine et le Montenegro, au S. par l'empire ottoman. Sa plus grande longueur est de 556 kil. Sa plus grande largeur de 74 kil. Sa surface est de 12,832 kil. q. A deux endroits au S. de Klek et au N. de Novi, la Dalmatie est coupée par des enclaves de l'Herzégovine qui pénètrent jusqu'à la mer. A la Dalmatie sont rattachées une cinquantaine d'îles dont quelques-unes sont fort considérables. Les principales allant du N. au S. sont celles de Rab, Pag, Brač, Hvar, Vis (Lissa), Korčula (Curzola), Lastovo, Mljet, Lunga, Inoronata, Brač (Brazza), Lesina, Curzola. Elles sont orientées en général du N.-O. au S.-E. Le sol de la Dalmatie est fort accidenté. Elle est dominée à l'E. et au N. par les Alpes Dinariques qui envoient jusqu'à la mer une infinité de contreforts (le Velebit et le Sveto Brdo, 1,754 m., le Bio-Kovo, 1,766 m., le mont Mosor, 1,339 m., le Prolog et l'Orien qui domine les bouches de Cattaro, 1,898 m.). La longue presqu'île de Pelješac a 967 m. et les îles ne sont que le prolongement de ces montagnes. Les côtes sont généralement blanches et rocheuses. Toutes sont de formation calcaire. Les montagnes renferment de nombreuses grottes : les plus célèbres sont celles d'Esclape et de Vrlička. Les principales rivières ou plutôt torrents sont : la Neretva qui vient de l'Herzégovine, la Zrnjina, la Kerka qui a de magnifiques cascades, la Skradina et la Cetina. Le seul lac important est celui de Kransko (29 kil. q.), dont l'eau est salée et qui est évidemment rattaché à la mer par des conduits souterrains; de petits lacs souvent à sec ont des issues souterraines; des plaines marécageuses occupent environ 130 kil. q. La mer Adriatique forme un grand nombre de golfes dont le plus intéressant constitue les bouches de Cattaro. Le climat de la Dalmatie est le plus doux de l'Etat austro-hongrois. La température descend rarement au-dessous de 0. La moyenne est de + 14 à Zara, + 16 à Dubrovnik (Raguse). Il tombe environ 80 centim. de pluie; les étés sont chauds, mais tempérés par la brise marine. Les vents dominants sont le sirocco (vent du S.), le mistral (vent d'E.) et la bora qui produit de terribles tempêtes. Les vallées marécageuses de la Kerka et de la Neretva sont fort malsaines.

La végétation est très variée; mais le manque d'eau et l'absence des forêts (elles ont été coupées par les Vénitiens), la confinent dans des espaces assez restreints. La terre arable occupe 11 % du sol, les prairies 47 %, les vignobles 6,5 %, les vergers 4 %, les forêts, en général très maigres, 5 %. Les arbres du Midi, oliviers, figuiers, pistachiers, orangers, citronniers, caroubiers, sont d'une superbe venue. Mais les céréales sont insuffisantes. Les principaux produits sont le vin (1,150,000 hectol. d'excellente qualité), l'huile et les fruits. L'élevé du bétail donne par an 800,000 moutons et plus de 200,000 chèvres. Les îles produisent un miel renommé. L'industrie est peu développée, le paysan est très sobre. Les principales industries sont la construction des navires, la distillation des liqueurs (notamment du marasquin), la verrerie, la savonnerie, l'élevé des vers à soie. La Dalmatie possède plus de 500 bâtiments marchands (77,000 tonnes) et le mouvement général de ses 54 ports est d'environ 20,000 bâtiments et plus de 3 millions de tonnes. Le commerce se fait généralement en transit avec l'Herzégovine. Les routes sont assez mauvaises : les meilleures ont été construites par le maréchal Marmont. On en compte 2,500 kil. Les chemins de fer comprennent : 1° une ligne de Spalato à Knin avec embranchement sur Sebenico; 2° une ligne de Metkovic à Konjica. Les principaux ports sont Spljet (Spalato), Zara, Sibenik, Gruz; les ports de guerre sont : Vis (Lissa), Zara, Raguse, Cattaro.

La population de la Dalmatie était en 1889 de 525,394 hab., soit 40 hab. par kil. q. On compte 17 villes, 60 bourgs, 812 villages. La nationalité dominante est la nationalité croato-serbe (97 %). Dans les villes et les îles, les Italiens constituent 5 % : on compte environ 4,200 Albanais et quelques Juifs espagnols. Les Dalmates présentent de fort

beaux échantillons du type jougo-slave. Leurs costumes sont très variés. Au N. ils ressemblent à ceux des Croates, au S. à ceux des Monténégrins. Au point de vue religieux, les catholiques (Croates) forment 83 %, les orthodoxes (Serbes) 16 1/2 % de la population.

Au point de vue politique, la Dalmatie fait partie de la Cisleithanie, malgré les revendications des Croates qui la considèrent comme devant appartenir au royaume triunitaire (Croatie, Dalmatie, Slavonie). Elle envoie 9 députés au Reichsrat de Vienne. Elle est gouvernée par un lieutenant impérial et royal. La diète de la province compte 43 membres. Le pays est divisé en 12 départements (*Kotari*), Zara, Benkovac, Knin, Sibenico, Spljet (Spalato), Senj (Zengg), Imoski, Makarska, Hvar (constitué par les îles de Hvar et de Vis), Raguse (Dubrovnik) et Cattaro (Kotor). Les villes les plus peuplées sont Zara, ch.-l. de la province, Raguse, Senj, Spljet.

Les catholiques ont un archevêché à Zara, des évêques à Sibenico, Spljet, Hvar, Raguse et Cattaro. 16 % de la population catholique ont conservé le privilège de célébrer la liturgie en langue slavonne avec l'alphabet *glagolitique* (V. le tableau de cet alphabet au mot *CYRILLE*). Les orthodoxes ont un évêque à Zara et un à Cattaro. La Dalmatie n'a point d'université; il y a une école nautique à Raguse et à Cattaro, 2 séminaires d'instituteurs, 7 gymnases classiques ou réels. Le chiffre de la fréquentation scolaire est d'environ 70 %. La langue parlée est le serbo-croate.

Les plus anciens habitants de la Dalmatie appartenaient probablement à la race illyrienne dont les Albanais actuels paraissent les derniers débris. Les rives furent colonisées d'abord par des Phéniciens, puis par des Grecs. Une ville nommée *Dalmium* ou *Delminium* paraît avoir donné son nom à la tribu des *Dalmate*. Au II^e siècle avant l'ère chrétienne les Romains, après avoir vaincu le roi Gentius, mirent le pied en Dalmatie (168-136). En 117, Metellus prit Salone, en 79 la Dalmatie fut entièrement conquise. Elle se révolta à diverses reprises et ne fut définitivement soumise qu'en l'an 23 de l'ère chrétienne. Elle forma avec la Lyburnie et la Japydie la province d'Illyricum. La civilisation romaine y fit de rapides progrès. Elle fournit au III^e siècle un des plus célèbres empereurs, Dioclétien. Les ruines romaines sont fort nombreuses. Après le partage de l'empire elle fut attribuée à l'empire d'Occident; peu après la mort d'Honorius (423) réunie à celui d'Orient. En 489, elle fut rattachée au royaume des Ostrogoths puis reconquise définitivement par Narsès. A la fin du VI^e siècle (569-598) elle fut occupée par les Avars.

Au VII^e siècle, les tribus slaves des Croates et les Serbes pénétrèrent en Dalmatie; elles s'y organisèrent en joupnies. Le siège du grand joupn était à Belgrade (Zara Vecchia). Les nouveaux arrivants furent convertis au catholicisme romain; l'élément latin persista longtemps dans les villes. Pendant le IX^e siècle, les *bans* ou joupans furent tour à tour soumis à l'influence de l'empire ou à celle de Byzance. Au X^e siècle, à dater de Tomislav (912-940), le titre de ban devint héréditaire. Au XI^e siècle, Zvonimir prit le titre de roi (1076-1089). De 995 à 1000, les Vénitiens s'emparèrent d'un grand nombre de villes et d'îles. Lorsque la Croatie s'associa à la Hongrie (1102) par le pacte de l'union personnelle, la Dalmatie suivit sa destinée. Koloman se fit couronner roi de Croatie à Belgrade (Zara Vecchia). Sous le règne de Bela IV (1235-1270), la Dalmatie fut envahie par les Mongols qui furent d'ailleurs repoussés. Louis le Grand (1342-1382) reprit aux Vénitiens tous les territoires qu'ils avaient occupés. Au XV^e siècle, Ladislav, fils de Charles de Durazzo couronné roi de Croatie, vendit la Dalmatie aux Vénitiens pour 100,000 ducats. Elle resta en leur possession jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Leur domination donna aux villes dalmates une physionomie italienne; mais les masses populaires restèrent fidèles à la langue slave et du XVI^e au XVIII^e siècle la Dalmatie produisit toute une série de poètes nationaux. Après la chute de Venise

(1797) l'Autriche prit possession de la Dalmatie. Mais par le traité de Presbourg elle dut abandonner la Dalmatie à Napoléon qui en 1809 l'incorpora dans le royaume d'Illyrie. En 1815, la Dalmatie fit retour à l'Autriche; en 1848, elle fut rattachée au gouvernement de la Croatie. A diverses reprises les Croates, se fondant sur ce précédent et sur l'histoire, ont demandé que la Dalmatie fit retour au royaume triunitaire. En 1869 et en 1880 des insurrections assez graves éclatèrent chez les populations des montagnes qui ne voulaient pas accepter le service militaire obligatoire. L'élément indigène n'a d'ailleurs cessé de gagner du terrain depuis que la langue serbo-croate a été introduite dans les écoles, et le parti italien qui naguère était assez fort et aurait pu un jour donner la main aux irrédentistes, s'affaiblit de plus en plus.

L. LÉGER.

BIBL. : FORTIS, *Viaggio in Dalmazia*; Venise, 1774. — CATTALINICH, *Storia della Dalmazia*; Zara, 1835. — LOGICA, *Manuale de Geografia della Dalmazia*; Sebenico, 1870. — LEVASSEUR, *la Dalmatie moderne*; Paris, 1861. — MASCHER, *Manuale del Regno di Dalmazia*; Zara, 1871-1878. — Du même, *Prospetto cronologico della storia della Dalmazia*; Zara, 1878. — NOR, *Dalmatien*; Vienne, 1870. — DUMONT, *le Balkan et l'Adriatique*; Paris, 1878. — RECLUS, *l'Europe centrale*; Paris, 1878. — Ch. YRIARTE, *les Bords de l'Adriatique et le Montenegro*; Paris, 1878. — St. DE NOLHAC, *la Dalmatie*; Paris, 1882. — CONS, *la Dalmatie, province romaine*; Paris, 1882. — Les publications de l'Académie d'Agram, notamment la collection des *Monumenta historiam Slavorum meridionalium spectantia*. — PYPINE et SPASOVITCH, *Histoire des littératures slaves*, édit. française. — *Esterreich in Wort und Bild*; Vienne, 1889-90. — PISANI, *les Possessions vénitiennes en Dalmatie*; Paris, 1890.

DALMATIE (SOULT, duc de), maréchal français (V. SOULT).
DALMATIN (Antoine), théologien slave du XVI^e siècle. Ayant embrassé le protestantisme, il fut obligé de quitter sa patrie, la Dalmatie, et se réfugia à Lublanija (Laybach). Le réformateur Ungnad l'appela à Tubingue; il reçut une pension du duc de Wurtemberg pour traduire les écritures en langue croato-serbe. Il publia : un *Abécédaire glagolitique et cyrillique* (1561), un *Catéchisme, le Nouveau Testament* en caractères glagolitiques (1562) et en caractères cyrilliques (1563) et différents ouvrages de théologie fort recherchés des biographes. En 1566, il quitta le Wurtemberg et se retira à Ratisbonne. On ne sait ce qu'il devint depuis cette époque. Ses publications sont aujourd'hui très recherchées des bibliophiles. L. L.

BIBL. : J. KOSTRENCI, *Urkundliche Beiträge zur Geschichte der Protest. Literatur der Südslaven*; Vienne, 1873. — PYPINE, *Histoire des littératures slaves*; Paris, 1881, édit. française.

DALMATIN (Georges), théologien slovène du XVI^e siècle, né à Gurkfeld (Carniole), mort à Lublanija (Laybach) le 31 août 1589. Il appartenait à la religion réformée et fut élevé dans le Wurtemberg. Il fut pasteur à Lublanija (Laybach) et à Auersberg. Il publia une traduction slovène de la Bible d'après le texte hébreu (1584). Les frais de cette impression furent payés par les états de Styrie, de Carinthie et de Carniole. Il publia en outre des cantiques slovènes et quelques écrits théologiques.

DALMATIQUE. I. ARCHÉOLOGIE. — Tunique longue, sans ceinture, munie de manches. La dalmatique n'apparaît à Rome qu'à l'époque impériale, quand l'usage s'établit de porter des vêtements étrangers. Cette tunique était, comme son nom l'indique, originaire de Dalmatie. Lampride signale, comme une excentricité de l'empereur Commode, l'habitude qu'il avait de porter ce vêtement en public et au cirque. L'inscription de Thorigny, qui accompagnait une statue élevée en 238 à un grand prêtre de Mercure, chez le peuple gaulois des Viducasses, mentionne, parmi les habillements de luxe offerts par l'empereur à ce personnage, une dalmatique de Laodicée. Des dalmatiques d'étoffes diverses, les unes en soie, les autres en étoffe plucheuse, sont mentionnées dans l'édit de Dioclétien sur le maximum, en l'an 304. Elles se fabriquaient à Laodicée, à Tarse, à Alexandrie de Commagène, à Byblos et à Scythopolis. Elles étaient généralement ornées de bandes de pourpre, appelées *clavi*, qui, partant des épaules, descendaient jusqu'au

bord inférieur ; quelques-unes étaient munies de capuchons. Ce vêtement était commun aux deux sexes. Les chrétiens l'adoptèrent, et la plupart des orants et orantes, représentés dans les peintures des Catacombes, en sont vêtus. Au iv^e siècle, par ordre du pape Silvestre (314-325), la dalmatique remplaça le *colobium*, qui était sans manches, comme vêtement officiel des diacres de l'Eglise romaine. Les laïques continuèrent cependant à le porter jusqu'au vii^e siècle. Isidore de Séville définit la dalmatique, une tunique blanche, munie de bandes de pourpre. A cette époque, l'usage de la dalmatique, comme vêtement des diacres, était devenu général dans l'Eglise chrétienne. La dalmatique qui, d'abord, était presque aussi longue que l'aube, se raccourcit peu à peu ; de plus, elle fut fendue sur les côtés. Elle perdit aussi de son ampleur, de sorte que, au xii^e siècle, ce n'était plus qu'un sarrau avec des manches très larges. L'ornementation consistait d'ordinaire en deux bandes de passementerie, qui tombaient des épaules devant et derrière ; une passementerie semblable ornait le bord de l'ouverture des manches. En outre, sur la poitrine et dans le dos, ces deux bandes étaient réunies par une autre bande d'étoffe ou une broderie assez large, appelée *plagula* ; le bord inférieur était orné de la même façon. Du bord inférieur pendaient des houppes, remplacées plus tard par une frange continue, multicolore. Les échancrures latérales ne cessèrent de gagner de plus en plus vers les hanches. Un type de dalmatique, de la fin du xiii^e siècle, nous est fourni par celle de Louis d'Anjou, évêque de Toulouse en 1296, conservée en l'église de Brignolles (Var). Elle est faite d'un taffetas tramé en bleu sur chaîne rouge. Etroite à l'encolure, elle s'élargit par le bas. Elle est fendue sur les côtés, à partir des hanches. Sa décoration consiste en claves de galons d'or et de soie ; les bords sont frangés de soie. Au xv^e siècle, les claves sont très larges ; les inventaires les désignent sous le nom de *colonnes*. Ces bandes sont ornées de figures de saints, abritées sous des dais superposés, ou bien encore d'inscriptions pieuses. Les dalmatiques modernes, depuis le xvii^e siècle, sont fendues jusque sous les bras, de sorte qu'elles ont l'aspect d'un double tablier retombant sur la poitrine et sur le dos ; les manches sont réduites à l'état de larges ailerons.

La dalmatique était aussi l'une des pièces de l'habillement impérial et royal. On conserve encore deux dalmatiques impériales, l'une à Saint-Pierre de Rome, l'autre dans le Trésor impérial de Vienne. Le roi de France, à son sacre, était revêtu de la dalmatique, au milieu des onctions, avant que le prélat officiant ne procédât à l'onction des mains. L'inventaire de Charles V mentionne « un dalmatique de satin azuré, semé de fleurs de lys, orfoisé (bordé) à perles tout autour et doublé comme dessus (d'un satin vermeil), fermant sur les deux épaules à quatre gros boutons de grossettes perles, et en chacun d'iceux à un chaton d'un ballay d'Orient au milieu ».

Dans les textes français du moyen âge, la dalmatique est désignée par les mots *dalmate*, *dalmatre*, *damare*, *damoire*. M. PROU.

II. LITURGIE. — Aujourd'hui la dalmatique est réservée aux diacres, aux sous-diacres et aux évêques lorsqu'ils sont à l'autel. La dalmatique des évêques est de soie, sans broderies ni dorures, et recouverte de la chasuble pontificale ; celle des diacres et des sous-diacres est ornée d'orfrois, c.-à-d. de bandes de galons ou de brocart. E.-H. V.

BIBL. : BOCK, *Geschichte des liturgisch. Gewanders*, t. I, p. 94. — MARIOTT, *Vestiarium christianum*, p. LV. — QUICHERAT, *Histoire du costume en France*, passim. — KRAUS, *Realencyclopädie der christ. Alterthümer*, au mot *Kleidung*. — OTTE, *Handbuch der Kirchlichen Kunst-Archäologie des deutschen Mittelalters*, 1883, t. I, p. 268. — GAY, *Glossaire archéologique*, au mot *Dalmatique*. — REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, pp. 276, 520 ; t. II, p. 474, 2^e édit. — BOISSERÉE, *Ueber die Kaiser-Dalmatika in der S. Peterskirche zu Rom*, dans *Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften*; Munich, 1843, t. III, p. 556.

DALMATIUS (V. DELMATIUS).

DALMATIUS, évêque de Rodez, mort vers 580. Il fit

un voyage en 531 à la cour du roi des Visigoths Amalaric, qui le reçut avec de grands honneurs, assista en 535 au concile de Clermont, en 541, au quatrième concile d'Orléans. Nous avons sa vie écrite par un anonyme, mais de beaucoup postérieure à sa mort (Labbe, *Bibl. nov.*, t. II, app.).

DALMATOV. Ville de Russie. Elle est située dans le gouvernement de Perm (district de Stchadrine). Elle renferme un monastère célèbre qui, en 1774, fut assiégé par Pougatchev. Pop., 5,000 hab.

DALMATOV (Vasili) ou DOLMANOV, diplomate russe du xv^e siècle. Il jouit de la confiance des grands princes Ivan III et Vasili Ivanovitch. Il fut chargé de missions à Tver (1476), en Lithuanie (1495), en Danemarck (1500), à Pskov (1509-1510). Il assura à Moscou l'obéissance des habitants de Tver et de Pskov et remporta dans la capitale la cloche du *Vietché* de cette ville, symbole des libertés perdues. En 1525, il fut chargé d'une mission auprès de l'empereur Maximilien : il refusa de s'y rendre, alléguant sa pauvreté. Vasili Ivanovitch le fit jeter en prison à Bieloozero. Il y mourut peu de temps après. L. L.

DALMAU (Luis), peintre espagnol, très probablement originaire de la Catalogne, mais dont on ignore le lieu et la date de naissance. Il est l'auteur d'un important tableau votif, conservé aujourd'hui aux archives de l'Ayuntamiento de Barcelone, après avoir été enlevé de l'église de San Miguel où il était resté jusqu'à la désaffectation de cette église. Il représente la Vierge avec l'Enfant Jésus, assise sur un trône gothique, dans une chapelle du même style, richement décorée d'ornements et de statuette, et accompagnée de saint André et de sainte Eulalie, patrons de la ville de Barcelone. Devant la Vierge sont agenouillés cinq conseillers du municipe. Cet ouvrage remarquable, et d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art espagnol, est peint dans le style de l'école des Van Eyck. Les personnages y sont représentés de grandeur naturelle ; les conseillers sont peints d'après nature, dans le costume de leur fonction, et chacune de leurs physionomies, très particularisées, est évidemment un portrait. Dans les bas côtés de la chapelle, à droite et à gauche du trône, des groupes d'anges et de vierges, tenant des rouleaux de musique, forment des chœurs. Au bas du trône, on lit en caractères gothiques l'inscription suivante : *Sub anno 1445, per Ludovicum Dalmau, fuisse pictum*. Il résulte d'un document conservé aux archives de la municipalité de Barcelone que l'ouvrage fut commandé à l'artiste en 1442, à l'occasion de l'élection des conseillers Juan Lull, Ramon Savall, Francisco Lobet, Antonio de Vilatorca et Jaime Destorrent. Ce document désigne simplement le peintre par son nom de Dalmau. Mais dans un acte notarié, daté de 1453, où il figure comme caution de *mosem Juan Calom*, prêtre et sculpteur, il est désigné sous le nom de *Ludovici Dalmati de Viu*, peintre, demeurant à Barcelone. P. L.

DALMISTRO (Angelo), littérateur italien, né à Murano, près de Venise, le 9 oct. 1754, mort à Coste d'Ascoli le 25 févr. 1839. Il fut successivement professeur à Asolo, dans la province de Trévise, puis à S. Cipriano de Murano. Il était ecclésiastique et il remplit en diverses paroisses les fonctions de curé, ce qui ne l'empêcha pas de rédiger, en même temps que des sermons, quantité de vers et surtout des contes à la manière de Pogge et de Straparola. Passano cite : *Il Giudice venale* (Trévise, 1812) ; *I Due Medici*, imprimée très souvent, notamment dans les *Cento Novelle di autori moderni* (Foligno, 1839) ; *il Timore, novella friulana* (Livourne, 1870). R. G.

BIBL. : G. PASSANO, *I Novellieri italiani in prosa*; Turin, 1878, 2 vol. in-8.

DALON. Village de la com. de Sainte-Tric, dép. de la Dordogne. Ruines d'une abbaye d'hommes de l'ancien diocèse de Limoges, fondée en 1114 par Gérard de Salis, mort en 1120, unie à l'ordre de Cîteaux vers 1162. Bertrand de Born entra à Dalon sur la fin de sa vie et y mourut.

BIBL. : ROY-PIERREITTE, *Monastères du Limousin*, 1857-1863.

DALOT. I. CONSTRUCTION. — Petit aqueduc fait ou recouvert de dalles, employé dans la construction des routes. Les dalots se font généralement en maçonnerie, quelquefois en fonte ou en poterie; ces derniers prennent le nom de conduits ou siphons. On emploie les dalots toutes les fois que, étant limité par la hauteur, on veut avoir pour l'aqueduc la plus grande section possible; comme une voûte, aussi surbaissée qu'elle soit, diminuerait la section, on la remplace par une dalle, reposant sur deux pieds droits. — Voici les deux cas principaux dans lesquels on emploie ces aqueducs : 1° lorsqu'une route étant peu élevée au-dessus d'un petit ruisseau ou d'un pli de terrain qu'elle traverse, il faut évacuer les eaux d'amont qui s'accumuleraient par les crues, les pluies, les neiges; 2° quand deux routes se croisent, on doit faire écouler les eaux des fossés de l'une dans les fossés de l'autre; on est alors obligé de faire passer l'aqueduc sous la chaussée de l'une d'elles. Dans ces deux cas, on le voit, la hauteur est limitée par la distance entre le fond du ruisseau, des fossés et le dessous de la chaussée.

Voici la façon la plus commune d'établir les dalots : Sur un radier de béton ou de maçonnerie, on élève deux pieds droits, en briques ou en moellons, à la distance que l'on a calculée; on recouvre alors de dalles en fonte ou en pierre dure reposant sur les pieds droits de 10 à 15 centim. de chaque côté. La chaussée se trouve immédiatement au-dessus de la dalle. — Le peu de charge que supporte le radier permet de l'établir, même sur un terrain peu solide, sans fondations spéciales. Cependant, lorsque le dalot devient un peu plus grand, on place le radier sur une plate-forme reposant sur racineaux ou grillages. — Il est en général inutile de calculer l'épaisseur du radier, mais, lorsqu'il arrive à une largeur un peu considérable, surtout s'il repose sur un terrain friable, on peut en calculer l'épaisseur, en le considérant comme un solide, encasté à ses deux extrémités, soumis à la flexion, sous une charge uniformément répartie, représentée par la pression exercée par les plus hautes eaux. Pour les murs de culée ou pieds droits, la poussée des terres peut être considérée comme nulle, étant donné leur peu de hauteur, qui atteint rarement 1 m.; il suffira donc de calculer leur épaisseur pour la résistance à l'écrasement. Quant aux dalles, elles doivent être assez résistantes pour supporter la charge des matériaux reposant au-dessus, ainsi que les charges accidentelles, telles que celles produites par les voitures, chariots, etc. Les dalles ayant une longueur et une résistance limitées, lorsqu'on est obligé d'avoir une grande section, la hauteur étant toujours faible et déterminée, on accouple deux ou trois dalots, séparés seulement par des murettes assez larges pour supporter la double portée des dalles.

F. GAUDEZ.

II. MARINE. — Le dalot est un canal à section carrée ou circulaire, destiné à permettre l'écoulement à l'extérieur des eaux de lavage ou des eaux de pluie. Autrefois les dalots traversaient la muraille du navire et se raccordaient extérieurement avec un tuyau métallique qui conduisait les eaux jusqu'à la flottaison. Mais ce système était sujet à avaries. Un choc quelconque, l'accostage d'un quai ou d'un chaland de charbon nécessitait des réparations. Aussi préféra-t-on creuser le canal dans la membrure elle-même. On le garnit d'un tuyau métallique qui débouche dans les environs de la flottaison. Quand la pente de la muraille le permet, on fait simplement déboucher le canal à l'extérieur, comme dans le premier cas; mais on remplace le tuyau d'orgue par une sorte de gargouille qui déverse l'eau assez loin de l'extérieur pour que la peinture n'ait pas à en souffrir. Au besoin, aux heures du lavage des ponts, on place sur ces gargouilles des sortes de manches en toile, qui conduisent l'eau jusqu'à la mer et empêchent le vent d'éparpiller tout à l'entour l'eau chargée de sable, qui a servi au brigage des ponts et des objets en bois. D'autres ouvertures, dites *dalots de mer*, beaucoup plus étendues, sont pratiquées dans les parois pour laisser écouler les paquets de mer

pendant les mauvais temps. Les orifices en question doivent présenter une section considérable et s'ouvrir promptement afin de déverser à la mer, le plus promptement possible, de grandes masses d'eau qui peuvent, dans certains cas, nuire à la stabilité du bâtiment.

DALOU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilles; 517 hab.

DALOU (Jules), sculpteur français, né à Paris le 31 déc. 1838. Elève d'Abel de Pujol, de Duret et de Carpeaux. Entré à l'École de beaux-arts en 1853, il se vit d'abord obligé de se consacrer presque exclusivement à l'art industriel; pour la première fois, au Salon de 1864, il exposa une statue en plâtre : *Dame romaine jouant aux osselets*. En 1864, il exposa un médaillon de *Diane chasse-ressse*; en 1867, un *Baigneur*, statue plâtre; en 1869, *Daphnis et Chloé*, groupe plâtre; en 1870, *la Brodeuse*, statue plâtre, qui fut remarquée et lui valut une médaille. Les événements de la Commune, en 1871, furent cause de l'exil de M. Dalou en Angleterre, pendant plusieurs années; sous le coup de poursuites pour usurpation de fonctions, il dut se réfugier à Londres. En effet, il avait été l'un des trois sous-délégués nommés par Delescluze à la conservation du Louvre; son rôle administratif se borna à préserver nos trésors artistiques et à empêcher l'établissement d'un dépôt de fusées dans le sous-sol du Musée. Les principales œuvres exécutées par M. Dalou en Angleterre sont les suivantes : *Joie maternelle*, statue plâtre (1872); *Paysanne allaitant son enfant*, groupe plâtre (1873); une *Berceuse*, statue plâtre (1874); la même *Berceuse*, statue marbre (1875); *Femmes boulonnaises à l'église*, groupe terre cuite (1878). La reine Victoria chargea aussi M. Dalou de sculpter un groupe représentant *cinq de ses enfants morts gardés par un ange*, destiné à la chapelle privée du château de Windsor. Vers 1878, il fut nommé professeur au Kensington-Museum. De retour en France après l'amnistie, M. Dalou se révéla comme un grand artiste dans le concours ouvert pour la statue de la *République*; le modèle en plâtre de son *Triomphe de la République* exposé dans la salle Melpomène, à l'École des beaux-arts, en 1879, fut très admiré; cependant on trouva que cette œuvre excédait les conditions imposées par le programme, et ce fut M. Morice qui obtint le premier prix. Au Salon de 1883, M. Dalou exposait le modèle en plâtre du bas-relief des *Etats généraux* destiné à la Chambre des députés, et le haut-relief en plâtre intitulé *la République*. La critique d'art fut alors unanime à le reconnaître comme un maître de la statuaire contemporaine, la grande médaille d'honneur lui fut décernée, et il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. L'année suivante, en 1884, il obtenait une des deux primes de 6,000 francs dans le concours du monument à Gambetta pour le projet qu'il avait exécuté en collaboration avec l'architecte Faure-Dujarrier; ce fut le projet du sculpteur Aubé et de l'architecte Boileau qui remporta le premier prix. Voici la liste des autres œuvres de M. Dalou ayant figuré au Salon : le buste en bronze du *Docteur Charcot* (1884); *le Triomphe de Silène*, groupe plâtre, et la statue couchée de *Blanqui*, bronze (1885); *Projet de tombeau pour Victor Hugo*, à ériger au Panthéon (1886); buste en bronze de *Auguste Vacquerie* et buste en bronze de *Paul Avenel* (1887); buste en bronze de *Henri Rochefort* (1888); buste en plâtre de *André Theuriet* (1889). M. Dalou a, de plus, exposé comme membre de la Société nationale des beaux-arts, au palais du Champ de Mars : un modèle de la statue de *Victor Noir* pour son tombeau; un modèle de la statue de *Lavoisier* exécutée pour la Sorbonne; buste en marbre de *Charles Floquet*; *Tête d'enfant*, en marbre; *les Châtiments*, bas-relief bronze (1890); *Scène bachique* (projet de fontaine); bustes en bronze de *M. L.*, d'*Albert Wolff*, du préfet de police *Lozé*; buste en plâtre de *M^{me} de Escandon* (1891). La ville de Paris lui a commandé l'exécution en bronze du groupe *le Triomphe de la République*, d'après la maquette du concours de 1879; le mo-

dèle en plâtre de cette œuvre colossale a été inauguré sur la place de la Nation (ancienne place du Trône), le 21 sept. 1889. Le comité du monument à *Eugène Delacroix* l'ayant chargé de ce travail, l'artiste a imaginé de rendre hommage à l'illustre peintre, en créant un groupe allégorique représentant le *buste de Delacroix couronné par la Gloire que le Temps élève jusqu'à lui, tandis que le Dieu des arts, sous la figure d'Apollon, applaudit à ce triomphe*. Toute la statuare de ce monument est en bronze, et forme le motif central d'une fontaine placée dans l'avenue des Platanes au jardin du Luxembourg. L'inauguration du monument d'Eugène Delacroix a eu lieu le 5 oct. 1890. La ville de Paris a chargé aussi M. Dalou de l'exécution en marbre du grand bas-relief de la *République* exposé en 1883. M. Dalou a obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1889 et la croix d'officier de la Légion d'honneur, la même année. Maurice DU SEIGNEUR.

DALPHONSE (François-Jean-Baptiste, baron), homme politique français, né à Bonny (Loiret) le 22 oct. 1756, mort à Moulins le 24 sept. 1821. Avocat au parlement de Paris, il devint, en 1773, receveur du grenier à sel de Souvigny (Allier), adopta les principes de la Révolution et fut nommé membre du directoire de l'Allier en 1790, puis procureur-syndic du district de Moulins (1791) et président de l'administration départementale (1794). Il fut élu par ce département le 24 vendémiaire an IV député au conseil des Anciens, dont il fut un moment secrétaire et inspecteur (actuellement questeur). Réélu le 23 germinal an VII, il adhéra à la politique de Bonaparte et fut désigné par le Sénat comme député de l'Allier au Corps législatif (4 nivôse an VIII). Mais il préféra la carrière administrative à la législative, et fut successivement préfet de l'Indre (11 ventôse an VIII), du Gard (ventôse an XII), du Loiret (germinal an XII). Le 9 mars 1810, il était créé baron de l'Empire, entra au conseil d'Etat comme maître des requêtes (18 nov. 1810), remplissait les fonctions d'intendant en Hollande (1811). Ces faveurs ne l'empêchèrent pas d'adhérer à la déchéance de Napoléon qui le fit néanmoins rentrer au conseil d'Etat pendant les Cent-Jours. Il demeura ensuite à l'écart de la vie politique jusqu'en 1819, date à laquelle il fut élu député de l'Allier. Il fit partie de l'opposition. On a quelquefois orthographié son nom d'Alphonse. On lui doit : *Mémoire statistique du département de l'Indre* (Paris, an XII, in-fol.).

DAL-PRATO (Francesco di Girolamo), peintre, sculpteur, orfèvre et médailleur italien du xvi^e siècle, né à Florence, mort en 1562. Vasari parle avec éloges des travaux que cet artiste exécuta pour le duc Alexandre de Médicis, entre autres une armure damasquinée. Le chef-d'œuvre de Dal Prato fut la gemme que les Milanais offrirent à Charles-Quint à l'occasion de sa visite dans leur cité. Dal Prato modela diverses médailles représentant des princes et des papes : *Alexandre de Médicis, Clément VII*. Il exécuta aussi plusieurs crucifix remarquables par la pureté du style.

BIBL. : VASARI, *le Vite dei Pittori, Scultori ed Architetti*. — ARMAND, *les Médailleurs italiens des xv^e et xv^e siècles*; Paris, 1883.

DALRYMPLE (Sir James, premier vicomte STAIR), juriste et homme d'Etat écossais, né en 1619, mort en 1695, d'une vieille famille protestante de l'Ayrshire. Régent en l'université de Glasgow de 1641 à 1646, puis avocat à Edimbourg, la protection de Monck le fit élever par Cromwell à une magistrature (1657) où il fut maintenu après la restauration de Charles II. En 1669, sa fille, mariée depuis un mois seulement à un laird de Wigton, mourut; c'est elle que Walter Scott a choisie comme héroïne de son roman *Lucie de Lamermoor*, où Dalrymple paraît sous les traits peu flattés de sir W. Ashton. Président de la *Court of session* en 1670, il eut avec le barreau d'Edimbourg de retentissants démêlés; on l'accusait généralement d'hypocrisie. Quand Jacques II eut entamé la persécution des *Covenanters* d'Écosse, et fait passer le *Test Act* de 1684, Dalrymple, menacé dans sa

foi puritaine, s'enfuit en Hollande. A Leyde, il employa ses loisirs forcés à rédiger ses fameuses *Institutions of the law of Scotland* qui ont grandement contribué à former le corps actuel du droit privé écossais, bien plus simple, bien mieux arrangé de nos jours que le droit anglais. Il publia aussi à Leyde une *Physiologia nova experimentalis*, souvenir de ses leçons aristotéliennes de l'université de Glasgow. En 1688, Dalrymple fut du voyage qui amena la flottille de Guillaume d'Orange d'Helvoetsluys à Torbay. Guillaume III, toujours fidèle à ses amis, remplaça ce partisan de la première heure à la tête de la *Court of session*, et, en 1690, le créa vicomte. Les dernières années de la vie du nouveau lord furent attristées par toutes sortes de soucis. Il perdit sa femme, odieuse aux catholiques et aux jacobites comme protectrice des prédicants presbytériens, et qu'on appelait familièrement à Edimbourg « la sorcière d'Endor »; et il fut violemment attaqué par les justiciables qui l'accusaient d'être un juge partial. L'année de sa mort, il écrivit un pamphlet théologique, en collaboration avec deux pasteurs réformés. Le portrait que fit de lui sir John Medina et qui appartient aujourd'hui à l'un de ses descendants, a été fréquemment gravé. Ch.-V. L.

DALRYMPLE (Sir John, premier comte STAIR), fils aîné du précédent, né en 1648, mort en 1707. Il fut d'abord avocat à Edimbourg. Persécuté pendant l'exil de son père en Hollande (1682), il fut mis en prison, sur la dénonciation de Graham de Claverhouse, comme secrètement favorable aux puritains. Toutefois, en 1685, il entra au service du roi qui vit en lui un intermédiaire propre à ménager la paix entre les éléments catholiques et presbytériens en Écosse. Mais il n'en fut pas moins l'un des premiers et des plus ardents partisans du prince d'Orange. Très éloquent, habile tacticien parlementaire, c'était un homme redoutable. Il enleva l'Écosse à la cause des Stuarts. Mais il était détesté : des catholiques, parce qu'il avait trahi Jacques II après avoir reçu de lui des charges; des presbytériens extrêmes, à cause de sa sincère indifférence en matière de religion et de sa tolérance. La haine dont il était l'objet trouva en 1692 un prétexte plausible, car c'est Dalrymple, secrétaire d'Etat, qui commanda et approuva le fameux massacre du clan jacobite des Macdonalds de Glencoe, sous prétexte de terroriser les rebelles par un exemple mémorable. Cette exécution en masse lui fut vivement reprochée; il fallut qu'il en obtint du roi des lettres de rémission, comme d'un condamnable excès de zèle. Sous la reine Anne, il n'exerça aucun office public, mais il jouit de la confiance spéciale de Godolphin et continua à être le principal conseiller pour les affaires écossaises. Il joua un grand rôle dans les négociations qui précédèrent l'acte d'Union : « Ainsi, dit Lockhart, son ennemi, partisan décidé du *home-rule* écossais, peut-il être appelé le Judas de son pays. » Ch.-V. L.

DALRYMPLE (Sir David), frère du précédent, mort en 1721. *Solicitor general* sous la reine Anne, l'un des commissaires qui rédigèrent en 1706 le traité d'Union, « avocat de la reine » pour l'Écosse en 1709.

DALRYMPLE (Sir Hew), frère du précédent, juriste écossais, né en 1652, mort en 1737. D'abord avocat à Edimbourg, il fut nommé, par Guillaume III, protecteur de sa famille, baronnet et président de la *Court of session* en 1698; il garda cette dernière dignité jusqu'à sa mort. Partisan décidé de l'union de l'Écosse avec l'Angleterre, il fut, comme magistrat, d'une correction parfaite, sans éclat.

DALRYMPLE (John, deuxième comte STAIR), général et diplomate écossais, né en 1673, mort en 1747. Il fut élevé en Hollande auprès de sir James Dalrymple, son grand-père exilé, et il gagna, comme étudiant à l'université de Leyde, la faveur du prince d'Orange. Il servit dans les guerres de Guillaume III en Flandre, puis sous Marlborough. Il était brigadier général à la bataille de Ramillies, et colonel des *Scots greys* (1706). Major général en 1709, il proposa, après Malplaquet, de faire une pointe sur Paris avec sa cavalerie. Il fut envoyé la même année comme ambassadeur

en Pologne. A l'avènement du parti tory, il fut rappelé comme son chef Marlborough. Il se fixa à Edimbourg, où il devint chef du parti whig, et se maria dans des circonstances très romanesques. George 1^{er}, au couronnement duquel il avait contribué, le réinstalla dans les plus hautes fonctions de la vie active. Ambassadeur à Paris en 1745, il fut appelé à jouer un rôle capital dans le jeu diplomatique noué pendant la régence entre Stanhope et le duc d'Orléans. Son faste princier fut alors célèbre, et il entretenait à grands frais une armée d'agents et d'espions. C'est lui qui révéla au régent la conspiration de Cellamare et obtint en revanche de lui l'expulsion du prétendant. Mais sa fortune reçut de fortes brèches par suite de spéculations malheureuses dans les affaires de Law; il fut remplacé en 1720. Stair s'occupa dès lors avec activité d'économie rurale dans ses domaines d'Ecosse, et mena une campagne d'opposition contre Walpole. La chute de ce ministre lui rouvrit encore une fois la carrière officielle. Comme *Field-marshal*, il dirigea les premières manœuvres des troupes anglaises dans la guerre de la Succession d'Autriche, et gagna la bataille de Dettingen. Il fut enterré à Kirkliston (Linlithgowshire). Ch.-V. L.

DALRYMPLE (Sir David), écrivain anglais, né à Edimbourg le 28 oct. 1726, mort le 29 nov. 1792, petit-fils de sir David, ci-dessus. Il étudia à Eton et à Utrecht, et fut admis au barreau écossais en 1748. Comme avocat, il n'acquiesça de réputation que par ses consultations écrites; il parlait fort mal. Elevé à la pairie sous le nom de lord Hailes et à la dignité de juge au civil et au criminel en 1766, il s'acquiesça de ses fonctions avec humanité et avec dignité. Mais c'est à cause de son activité littéraire qu'il est connu. Il ne fut point lié avec Hume, Adam Smith et Robertson, les plus beaux esprits de son pays et de son temps; son presbytérianisme rigide l'en empêcha; mais il fut en correspondance avec Johnson, Burke, Warburton, James Boswell. Retiré à la campagne, il ne laissa guère passer d'années sans lancer dans la circulation deux ou trois volumes nouveaux, traductions, pamphlets, compilations historiques. Il se fit notamment une spécialité des antiquités nationales de l'Ecosse et des antiquités chrétiennes. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Annals of Scotland* (1776-79); il est imité de l'*Abbrégé chronologique* du président Hénault et va jusqu'à l'avènement des Stuarts; c'est une sèche énumération de faits, sans généralisations ni réflexions, mais de faits soigneusement contrôlés, classés avec une exactitude de juriste. On trouvera la liste complète de ses œuvres dans le *Dictionary of national biography* de Leslie Stephen, XIII, 405, c. 2. Ch.-V. L.

DALRYMPLE (Sir John), homme d'Etat et écrivain écossais, né en 1726, mort en 1810. Il publia divers pamphlets, ouvrages historiques et manuels de chimie industrielle, tout en exerçant les fonctions d'avocat au barreau d'Edimbourg, puis, de 1776 à 1807, celles de baron de l'Echiquier. Son meilleur livre est peut-être le premier en date : *Essay towards a general history of feudal property in Great Britain*, qui a passé par plusieurs éditions et qui a mérité l'approbation de D. Hume. Ch.-V. L.

DALRYMPLE (Alexander), hydrographe anglais, frère de lord Hailes, né à New-Hailes, près d'Edimbourg, le 24 juil. 1737, mort à Londres le 19 juin 1808. Embarqué comme employé aux écritures sur un bâtiment de la compagnie des Indes-Orientales, il arriva à Madras en mai 1753, y résida six ans et fit de 1759 à 1764 divers voyages parmi les îles de la Sonde et les Philippines. De retour à Londres en 1765, il eut des démêlés avec l'amirauté, qui refusa de seconder ses aventureux projets de colonisation australe; il repartit pour Madras en 1775 et revint définitivement en Angleterre en 1778. Nommé en 1779 hydrographe de la compagnie des Indes-Orientales, il fut appelé aux mêmes fonctions auprès de l'amirauté en 1795 et les conserva jusqu'en 1808. L'Institut de France le nomma correspondant de sa

section de géographie et de navigation le 16 déc. 1811, trois ans et demi après sa mort. On lui doit de nombreux travaux géographiques et hydrographiques, entre autres une bonne carte de la partie orientale de la baie de Bengale (1772), et d'intéressantes relations de voyages parmi lesquelles il convient de citer : *Discoveries in the South Pacific Ocean before 1764* (Londres, 1767, in-8); *Historical collection of South sea voyages* (Londres, 1770-1771, 2 vol. in-4); *Historical relation of the several expeditions, etc.* (Londres, 1775, in-4). L. S.

DALRYMPLE (Sir Hew Whiteford), général anglais, né en 1750, mort en 1830. Enseigne dès 1763, il était colonel en 1790. Il fut l'un des trois généraux anglais qui furent décrétés d'accusation pour avoir signé avec Junot et Kellerman la convention de Cintra. Acquitté, il n'en vit pas moins sa carrière brisée. Ch.-V. L.

DAL SEGNO (en abréviation D. S.). Terme de musique emprunté à la langue italienne, qui indique que le passage doit être repris à l'endroit marqué du même signe.

DALSEME (Achille), publiciste français, né à Nice le 4 sept. 1840. Membre de la Société asiatique, il se distingua en 1869 et 1870 par la campagne violente qu'il fit contre le gouvernement impérial dans le *Peuple de Marseille*. Il entra en 1870 dans la rédaction du *Petit Journal*, en 1874 dans celle de la *France*, et collabora quelques années au *Temps*. Il a écrit : *les Mystères de l'Internationale, son origine, son but, ses chefs, ses moyens d'action, son rôle sous la Commune* (Paris, 1871, in-12); *Paris pendant le siège et les soixante-cinq jours de la Commune* (1871, in-12); *Histoire des conspirations sous la Commune* (1872, in-12); *l'Affaire Bazaine* (1873, in-12); *le Siège de Bitché* (1874, in-12); *A travers le Palais, hommes et choses judiciaires* (1881, in-12); *Paris sous les obus* (1882, gr. in-8); *l'Envers de Paris* (1882, in-12); *le Bâillon* (1883, in-12); *l'Art de la guerre* (1883, in-8); *la Folie de Claude* (1884, in-12); *Rose Mignon* (1887), etc.

DALSEME (Jules), publiciste français, né à Nice en 1845, frère du précédent. Elève de l'Ecole polytechnique, il a été directeur du cours de mathématiques à l'Ecole normale d'instituteurs de la Seine et secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés. Il a collaboré longtemps au *Petit Journal* et à diverses revues scientifiques. Nous citerons de lui : *Premières Notions de géométrie* (Paris, 1874, in-12) en collaboration avec Félix Hément; *Éléments de tachimétrie* (Paris, 1880, in-8); *Leçons élémentaires de géométrie* (1883, in-12); *Leçons élémentaires d'algèbre* (1883, in-12); *la Monnaie*; *Histoire de l'or, de l'argent et du papier* (1882, in-12); *l'Enseignement de l'arithmétique* (1889, in-8). Il a collaboré à divers ouvrages de son frère.

DALSGAARD (Christen), peintre danois, né à Krabbesholm, près Skive, le 30 oct. 1824. Maître de dessin à l'académie de Sorø (1863) et membre de l'académie des beaux-arts de Copenhague (1872), il a exposé des tableaux de genre, surtout des scènes de la vie rurale. Plusieurs d'entre eux ont été reproduits par Ad. Kittendorff dans *Tableaux des peintres danois*. B-s.

DALSLAND. Nom donné à la partie septentrionale du lœn suédois d'Elfsborg, entre le lac de Wenern et la Norvège. Superficie : 4,003 kil. q. C. V.

DALTON. Ville d'Angleterre, comté d'York (West Riding), à 3 kil. N.-O. d'Huddersfield; 6,200 hab.

DALTON-IN-FURNESS. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, au N. de la baie Morecamb; 13,400 hab. Etablissements métallurgiques.

DALTON-LE-DALE. Ville maritime d'Angleterre, comté de Durham, à 10 kil. S. de Sunderland; 10,400 hab.

DALTON (Michaël), juriste anglais, vivait encore en 1648. C'est tout ce qu'on sait de sa biographie. Il est connu pour avoir publié, en 1618, un livre classique in-fol. sur les fonctions de *Justice of peace : the Country justice*, à l'exemple de Fitzherbert. Ch.-V. L.

DALTON (John), poète et théologien anglais, né à Cumberland en 1709, mort à Worcester le 22 juil. 1763. Après avoir terminé ses études à Oxford, il devint précepteur de lord Beauchamp. Il arrangea alors pour la scène le *Comus* de Milton, qui fut joué avec grand succès à Drury Lane le 5 avr. 1750 et resta longtemps au répertoire. Cette pièce en vers a été imprimée sous le titre de *Comus a Mask* (Londres, 1738) et a eu de nombreuses éditions. Dalton, grâce à l'influence du duc de Somerset, fut nommé chanoine de Westminster en 1748 et recteur de Saint-Mary-at-Hill de Londres. Il a écrit un certain nombre de poésies, parmi lesquelles : *Two Epistles* (Londres, 1745) ; *A Descriptive Poem addressed to two ladies* (1755), et publié plusieurs sermons (de 1745 à 1751). R. S.

DALTON (John), capitaine anglais, né en 1726, mort en 1814. Il servit dans l'Inde contre les troupes de Dupleix. C'est lui qui soutint en 1753 le siège fameux de Trichinopoly. Il prit sa retraite dès 1754 et vécut en Angleterre d'une belle fortune qu'il avait amassée en Orient. Ch.-V. L.

DALTON (John), mathématicien, physicien et chimiste anglais, né à Eaglesfield le 5 sept. 1766, mort à Manchester le 27 juil. 1844. Il reçut jusqu'à quinze ans l'éducation dans sa ville natale ; il fut ensuite envoyé à Kendal dans une école tenue par un de ses parents, où il montra pour les sciences le goût le plus prononcé. A vingt-deux ans, il commença une longue série de recherches météorologiques. En 1793, il fut nommé professeur de mathématiques et d'histoire naturelle au collège de Manchester. Il y enseigna aussi la chimie à partir de 1804. Son enseignement était fort apprécié ; ses admirables découvertes lui valurent une pension du gouvernement et l'enthousiasme de ses amis lui éleva de son vivant une statue, due à Chantrey. Ses découvertes les plus importantes se rapportent : en physique, à la chaleur ; en chimie, à la théorie atomique des gaz. C'est à Dalton que l'on doit la découverte des propriétés des vapeurs ; il montra que, lorsqu'un liquide se trouvait dans un espace vide, il se vaporisait jusqu'à ce que la tension de sa vapeur eût atteint une limite fixe ne dépendant que de la température, et, à l'aide de quelques instruments très simples, il détermina les valeurs de ces tensions maxima pour divers liquides et à différentes températures. Dalton montra aussi que dans un gaz les liquides se volatilisent comme dans le vide, c.-à-d. en acquérant la même tension limite, mais beaucoup plus lentement. Ce sont là deux découvertes de la plus haute importance. Il étudia aussi la dilatation des gaz, mais à une époque où l'on ne savait ni les obtenir purs ni les dessécher, ce qui rend ses observations inexactes. Il a aussi énoncé la loi suivante : « Les vapeurs de tous les liquides ont la même force élastique maximum à égale distance de leur point d'ébullition. » Cette loi est inexacte en général, mais elle s'applique assez bien pour les liquides de la chimie organique appartenant à une même série, comme celle des acides gras, par exemple. C'est aussi Dalton qui a donné les lois très importantes de la dissolution des gaz, qui a défini le coefficient de solubilité. Dalton observa le premier certaines anomalies de la vision qui font que les personnes qui en sont atteintes ne peuvent distinguer certaines couleurs bien tranchées cependant pour d'autres, le rouge et le bleu par exemple ; cette affection se nomme encore aujourd'hui du nom de celui qui l'a découvert : c'est le daltonisme. Telle est, dans ses traits principaux, l'œuvre du physicien Dalton.

Comme chimiste, Dalton découvrit l'une des lois fondamentales de la chimie, la loi des proportions multiples. Dans son nouveau système de philosophie chimique publié en 1808 (Manchester, in-8), Dalton dit que : lorsque deux corps se combinent en plusieurs proportions, si l'un d'eux est considéré sous le même poids dans les différents composés, les quantités pondérables de l'autre sont entre elles dans un rapport simple. C'est sur cette loi et sur celle des proportions définies qu'est fondée la chimie ; il a vérifié cette loi en analysant le gaz oléfiant et le gaz des marais dont l'un contient, pour la même quantité de carbone, une quantité

d'hydrogène double. Dans le même ouvrage, Dalton dit que tous les faits de la chimie s'expliquent facilement si l'on admet que les corps sont formés de parties infiniment petites, insécables, d'atomes en un mot, qui diffèrent entre eux par le poids, et qui, au lieu de se pénétrer, s'ajoutent les uns aux autres. La loi des proportions définies et celle des proportions multiples ne sont nullement contraires à l'hypothèse de Dalton, dont elles semblent au contraire découler naturellement. Mais Dalton alla plus loin : il admit que les proportions suivant lesquelles les corps se combinent représentent les poids relatifs de leurs atomes, et il prit comme unité le poids de l'atome d'hydrogène ; analysant ensuite l'eau, il trouva que, pour 1 gr. d'hydrogène, il y a 7 gr. d'oxygène (ce nombre, en réalité, est égal à 8), et il admit que le poids de l'atome d'oxygène était 7. On voit d'après cela que le sens du mot adopté par Dalton n'est pas resté ce qu'il était ; les atomes de Dalton sont ce que Wollaston a appelé des équivalents. On voit que l'œuvre de Dalton en chimie est encore de plus haute importance que ses découvertes sur les vapeurs.

Dalton a publié de nombreux mémoires dans les *Annales de la Société philosophique de Manchester*, dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, etc. Ses deux principaux ouvrages sont : *Meteorological Observations and Essays* (Manchester, 1793, in-8), et *New System of chemical Philosophy* (Manchester, 1808, in-8). Comme homme, Dalton a laissé à ses élèves le souvenir d'un homme intègre, profondément dévoué à leur instruction, applaudissant le premier à leurs découvertes. Fulton trouva en lui un puissant appui. Il fut membre de la Société royale de Londres et de l'Institut de France. C'était un quaker rigide, mais sans fanatisme. A. JOANNIS.

BIBL.: HENRY, *Life and researches of Dalton*; Londres, 1854.

DALTON (Alexandre, comte), général français, né à Brive le 20 avr. 1776, mort après 1841. Il prit part aux grandes campagnes du premier Empire, fut nommé colonel du 59^e de ligne après Austerlitz (1806) et général de brigade le 21 mars 1809. Il commanda un des régiments qui soulevèrent les faubourgs de Smolensk en 1812 et y fut grièvement blessé. Nommé en 1813 gouverneur d'Erfurt, il défendit cette place contre les alliés jusqu'en mai 1814. La Restauration lui fit de flatteuses avances, Napoléon le nomma lieutenant général pendant les Cent-Jours. Après Waterloo, il redevint maréchal de camp, et fut nommé inspecteur général de l'infanterie en 1816. Il remplit ces fonctions pendant de longues années avec distinction, et le gouvernement lui restitua en 1821 son grade de lieutenant général. En 1831, on lui confia le commandement des troupes des corps d'occupation d'Alger. Il fut placé en 1841 dans la 2^e section (réserve) de l'état-major général de l'armée.

DALTON (John), historien irlandais né en 1792, mort en 1867. Il a laissé un nom dans l'érudition locale, grâce à de nombreuses monographies insérées dans les *Transactions of the royal Irish Academy* et dans l'*Irish Penny Journal*. Il a écrit l'histoire du comté de Dublin et de la ville de Drogheda. Ch.-V. L.

DALTON (John-Call), physiologiste américain contemporain, né à Chelmsford (Massachusetts) le 2 févr. 1825. Il est depuis 1855 professeur de physiologie au collège de médecine et de chirurgie de New-York. Dalton est universellement connu par ses remarquables travaux sur la physiologie et l'embryologie. Son *Treatise of human physiology* (Philad., 1859, in-8), a eu une dizaine d'éditions ; le *Treatise on physiology and hygiene*, etc. (New-York, 1868, in-8) a été traduit en français (Paris, 1870, in-18). D^r L. HN.

DALTONISME (V. ACHROMATOPSTE).

DALUIS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Guillaumes ; 403 hab.

DALVIMARE ou **D'ALVIMARE** (Martin-Pierre), musi-

cien français, né à Dreux le 18 sept. 1772, mort à Paris le 13 juin 1839. Fils d'un avocat au Parlement et receveur des gabelles, il joua devant la reine à Versailles, à l'âge de sept ans, devint garde du corps de Louis XVI et n'échappa que par miracle au massacre du 10 août 1792. Un portier de ses amis parvint à le cacher en le faisant passer pour son fils. Il dessinait et peignait facilement et vécut quelques années de la vente de petits portraits en miniature qu'il exécutait. Sous le Consulat, il fut rayé de la liste des émigrés. Son talent de harpiste le fit entrer à l'orchestre de l'Opéra (1800), puis on l'attacha à la musique particulière de l'empereur, et, en 1807, il fut nommé maître de harpe de Joséphine. Sa situation financière ayant changé, il quitta toutes ses places en 1812 et partit pour Dreux. Il a composé un opéra-comique, *le Mariage par imprudence* (1809), des romances, des morceaux sur les *Méditations* de Lamartine, une symphonie concertante pour harpe et cor (avec Frédéric Duvernoy), des duos, trios, airs variés, sonates, scènes, fantaisies, arrangements, etc., où la harpe joue généralement le principal rôle. On en trouvera le détail dans Fétis. Au point de vue biographique, il y a intérêt à consulter le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de Jal (Paris, 1867, gr. in-8). Alfred ERNST.

DALWIGK (Karl-Friedrich REINHARD, baron de), homme d'Etat allemand, né à Darmstadt le 19 déc. 1802, mort à Darmstadt le 28 sept. 1880. Il se fit remarquer comme administrateur de la Hesse rhénane (1845) et de Mayence (1848), fut nommé ministre de l'intérieur de la Hesse-Darmstadt en juil. 1850, et reçut aussi le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil; il dirigea pendant vingt ans la politique hessoise, d'accord avec l'Autriche et contre la Prusse, refusa l'entrée dans la Confédération de l'Allemagne du Nord; il se retira en avr. 1874. A l'intérieur, son administration fut excellente (V. HESSE).

DALY. Fleuve du Territoire du Nord de la colonie de l'Australie du Sud; il débouche dans la baie d'Anson; sa partie supérieure s'appelle rivière Katherine. — A Daly Waters, dans le même Territoire, sur la ligne du télégraphe transaustralien, fut le camp de l'explorateur Stuart; on y a organisé l'élevage du bétail.

DALY ou **O'DALY** (Daniel), dominicain irlandais, né à Kerry en 1595, mort à Lisbonne le 30 juin 1662. Entré jeune dans l'ordre des dominicains de Lugo (Galice), il fit de fortes études à Burgos et à Bordeaux. Professeur au collège des dominicains de Louvain, il fut envoyé auprès de la cour d'Espagne pour les intérêts de son ordre. Il fonda alors un collège à Lisbonne (1634), puis un couvent de religieuses à Belem (1639). La reine du Portugal, Luisa de Gusman, femme de Jean IV de Bragançe, le choisit en 1640 pour conseiller privé et pour confesseur. Envoyé du roi du Portugal auprès de Charles I^{er} et de Charles II d'Angleterre, il remplit encore une mission diplomatique auprès de Louis XIV en 1656. Après avoir refusé les archevêchés de Braga et de Goa, il accepta celui de Coïmbre qui lui donnait la présidence du conseil privé du Portugal. Il a écrit : *Initium incrementum et exitus familiae Geraldinorum* (Lisbonne, 1655), qui a été traduit en français par l'abbé Joubert, sous le titre de : *Commencement, progrès et fin de la famille des Geraldins, comtes de Desmond, et la description des persécutions des hérétiques* (Dunkerque, 1697) et en anglais (Dublin, 1847, nouvelle édition, 1878), et qui contient d'intéressants détails sur les persécutions subies par les catholiques en Irlande. Daly s'appelait en religion Dominique du Rosaire. R. S.

DALY (Denis), politicien irlandais, en même temps *scholar* et bibliophile, né en 1747, mort en 1791. Son amitié avec Grattan a préservé son nom de l'oubli : c'était un homme d'un jugement solide, prudent, médiocre improvisateur, en un mot l'antithèse du type ordinaire du politicien irlandais.

DALY (Sir Dominic), homme politique anglais, né en 1798, mort en 1868. Il fit sa carrière aux colonies, au Canada,

à Tabago, à l'île du Prince-Edouard. Gouverneur de l'Australie du Sud en 1861, il mourut à Adelaide. Ch.-V. L.

DALY (César-Denis), architecte, archéologue et publiciste français, né à Verdun (Meuse) le 17 juil. 1811. Après avoir fait ses classes à Douai, M. César Daly entra, en 1830, dans l'atelier Duban, puis à l'Ecole des beaux-arts, tout en se livrant déjà au développement des questions sociales que favorisait alors la société dite *la Phalange*. Il commença bientôt les nombreux et longs voyages qu'il fit pendant plus de trente années, en Angleterre, en France, en Italie, dans tout le bassin méditerranéen, en Egypte, en Asie Mineure et dans l'Amérique, du Canada à la Nouvelle-Grenade. Nommé en 1840 architecte des édifices diocésains et des monuments historiques, il fut chargé des travaux de restauration de l'église cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, dont il exposa de nombreux dessins au Salon de 1846 et à l'Exposition universelle de 1855. Mais l'œuvre maîtresse de M. César Daly consiste surtout dans les 45 vol. gr. in-4, parus depuis 1839, de la *Revue générale de l'Architecture et des Travaux publics*, recueil illustré avec luxe des principaux types d'édifices contemporains dus à l'art de l'architecte ou à la science du constructeur, en même temps que répertoire archéologique et esthétique des plus variés et dans lequel la part de collaboration de M. César Daly fut des plus considérables. Autour de cette belle publication sont venues se grouper, sous la direction de M. Daly, nombre d'autres ouvrages constituant une véritable bibliothèque théorique et pratique de l'architecte, tels que la *Semaine des Constructeurs*, journal hebdomadaire illustré des travaux publics et privés (15 vol., gr. in-4, n. fig.); *les Motifs historiques d'Architecture et de Sculpture d'ornement* (époques de Louis XII à Louis XVI; 4 vol. in-fol., 398 pl.); *l'Architecture funéraire* (in-fol., 120 pl.); *les Théâtres de la place du Châtelet*, en collaboration avec feu G. Davioud (V. ce nom) et de nombreuses conférences et brochures, parmi lesquelles celles relatives aux *Concours publics* et aux *Hautes Etudes d'Architecture* méritent une mention spéciale. Des distinctions de toute nature et le titre de membre honoraire de beaucoup d'académies ou sociétés d'architecture et d'archéologie françaises ou étrangères honorent la longue carrière de M. César Daly, dont un des fils, M. Marcel Daly, ingénieur et architecte, seconde depuis plusieurs années les efforts toujours ardents pour la direction de la *Revue générale de l'Architecture* et de la *Semaine des Constructeurs*. Charles LUCAS.

DALYELL. Nom patronymique des comtes de Carnwath, titre créé en 1639 au profit d'un sir Robert Dalzell. Les plus connus de la lignée sont le deuxième et le sixième comte. Le second comte, mort en 1654, fut un des fideles partisans écossais des Stuarts. Le troisième, mort en 1737, respectueux des traditions de sa famille, fut un zélé jacobite; fait prisonnier à la bataille de Preston, il obtint de George I^{er} grâce de la vie. Ch.-V. L.

DALYELL (Thomas), général anglais, né en 1599, mort en 1685. Il prit part en 1628 à l'expédition de La Rochelle. A la bataille de Worcester, en 1650, il commandait l'infanterie des royalistes et fut fait prisonnier, mais il s'échappa de la Tour de Londres, et, exclu par Cromwell de toute mesure d'amnistie, trouva un refuge sur le continent. Il prit du service en Russie avec plusieurs autres officiers écossais, et dirigea les troupes russes contre les Polonais, les Turcs et les Tatares. En 1665, Charles II le rappela dans sa patrie et l'établit commandant en chef des forces écossaises. En cette qualité, il fut le fléau des *Covenanters*, qu'il persécuta, dit Burnet, à la moscovite. C'était un homme simple, sombre et rude; il ne s'était pas fait raser depuis le jour de l'exécution de Charles I^{er}, et il ne portait pas de perruque. On disait qu'il faisait rôtir les gens et qu'il était sorcier. Dans sa vieillesse, il fit de fréquents séjours à Binns, son domaine patrimonial, où il s'intéressait à la culture des plantes rares. Charles II, qui lui pardonnait ses excentricités, l'appelait familièrement « Tom Dalzell ». Ch.-V. L.

DALYELL (Robert), général anglais, né en 1662, mort

en 1758. Il appartenait à la famille des comtes de Carnwath. Colonel en 1708, il servit surtout en Espagne, et ne prit sa retraite qu'en 1749. Ch.-V. L.

DALZEL (Andrew), écrivain anglais, né en 1742, mort en 1806. Fils d'un charpentier, après de longues études à l'université d'Edimbourg, il entra comme précepteur dans la famille Lauderdale. En 1779, on le trouve titulaire de la chaire de grec à l'université d'Edimbourg, où il contribua grandement à relever le niveau des études. En 1783, il fut l'un des fondateurs de la *Royal Society of Edinburgh* qui le nomma l'un de ses secrétaires. « Il nous inspirait, dit lord Cockburn, des aspirations littéraires vagues, mais sincères, avec des rêves délicieux de vertu et de poésie. » Il prit sa retraite en 1805. On a de lui de nombreux ouvrages pédagogiques, aujourd'hui sans valeur, dont on trouvera la liste dans le *Dictionary of national biography* de Leslie Stephen (XIII, 447, c. 2). Ch.-V. L.

DAMACUS (V. ORIBATE).

DAMAGE. Le damage des terres rapportées, du béton, a pour but d'en bien rapprocher toutes les parties les unes des autres. On fait cette opération à l'aide d'une dame, outil composé d'un carré de bois ou de fonte, armé d'un manche; celui-ci est tantôt vertical, tantôt incliné, tandis que le manche du pilon est toujours vertical; ce dernier outil a moins de surface frappante, et l'on peut, par conséquent, exercer avec lui un effort plus considérable sur un point donné. Il est assez difficile de distinguer les cas dans lesquels chacun de ces outils est préférable à l'autre; cependant on peut remarquer qu'il n'y a pas lieu de comprimer fortement du sable mouillé, puisque c'est par le moyen de l'eau qu'on arrive réellement à diminuer le volume de celui-ci. Le sable noyé n'a donc plus besoin que d'être régularisé si l'on veut, par exemple, y poser un pavage sans entamer sa surface, ce qui est la méthode reconnue la meilleure, bien qu'elle ne soit pas pratiquée à Paris; il faudra donc, dans ce cas, damer et non pilonner. Au contraire, il faudra pilonner un remblai crayeux fait derrière un mur de soutènement, car il importe d'avoir une masse aussi serrée que possible et à cet effet une compression énergique, par petites couches, ne sera pas de trop pour éviter qu'il ne reste des vides. M.-C. L.

DAMAGETOS, poète grec dont les œuvres furent comprises dans le recueil de *Méléagre* (V. ce nom), et à qui sont attribuées une douzaine d'épigrammes de l'*Anthologie* d'après lesquelles cet auteur paraît avoir vécu peu après le 1^{er} siècle (V. *Anthologie grecque*, éd. Jacobs, II, 39).

DAMAIN (Jacques), historien français, né à Orléans en 1528, mort à Orléans le 20 mars 1596. Conseiller clerk au présidial, chanoine à Orléans et scolastique des écoles de la même ville, il s'occupa toute sa vie de l'étude des antiquités, mais son nom est surtout connu par une *Relation de ce qui se passa à Orléans au massacre de la Saint-Barthélemy*, souvent citée par les historiens de l'ancien régime. Cet écrit, demeuré manuscrit, a disparu pendant la Révolution et n'est plus connu que par les citations qu'on en trouve dans divers ouvrages et particulièrement dans les *Acta martyrum*.

DAMALA, Bourg de Grèce, prov. d'Argolide et Corinthie, près des ruines de Trézène. Là se tint l'Assemblée nationale qui élut président *Capo d'Istria* (V. ce nom).

DAMALA (Jacques), acteur, né à Athènes vers 1840, mort à Paris le 18 août 1889. Pourvu d'une bonne éducation, il occupa d'abord un poste dans le personnel diplomatique de son pays, puis vint en France avec l'idée d'aborder le théâtre. Il connut M^{me} Sarah Bernhardt, qui entreprenait alors une grande tournée à travers l'Europe, s'engagea dans sa troupe sous le nom de *Daria*, et bientôt l'épousa à Londres. De retour à Paris avec elle, il se montra d'abord, à ses côtés, dans le rôle d'Armand Duval de la *Dame aux camélias*, créa ensuite, à l'Ambigu, les *Mères ennemies*, et enfin, engagé au Gymnase, obtint de vifs succès dans le *Maitre de Forges*, le *Prince Zilah*, *Sapho*, la *Comtesse Sarah*.

DAMALAS, théologien grec, né à Athènes en 1842. Il

fit ses études en Allemagne, fut reçu docteur à Erlangen (1863) et nommé professeur à l'université d'Athènes (1866). Il a négocié la fusion des vieux catholiques avec l'Eglise grecque et reçu mandat du saint synode d'Athènes à cet effet pour le représenter à Bonn (1885). Il a écrit une *Introduction au Nouveau Testament*, des leçons de *Herméneutique du Nouveau Testament*, etc.

DAMALEVICZ (Etienne), théologien polonais du xvi^e siècle, né à Warta, mort à Kalisz en 1664. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques et se fit moine. Il a écrit : *Vitæ Vladislaviensium episcoporum* (Cracovie, 1642); *Series archiepiscoporum gnesnensium* (Varsovie, 1649); *Constitutiones Canoniarum* (Rome, 1653); *Vita S^{ti} Bogumili* (Rome, 1661; Varsovie, 1714; Kalisz, 1803), opuscule réimprimé dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, etc. L. L.

DAMALIS (Zool.). (V. ANTILOPE).

DAMALIS (Gilbert), poète français du xvi^e siècle. Ses ouvrages sont très rares; nous citerons : *Sermon du grand souper* (Lyon, 1554, in-8); *le Procès des trois frères* (Lyon, 1558, in-8), tiré de Philippe Beroalde.

DAMALURIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... C}^{12}\text{H}^{10}\text{O}^4. \\ \text{Atom... C}^6\text{H}^{10}\text{O}^2. \end{array} \right.$

Acide encore mal connu, retiré par Stædeler de l'urine de vache, où il accompagne l'acide damolique. D'après Werner, il serait isomérique dans les acides éthylcrotoniques, hydrosorbique, pyrotérébique, hexylénique, etc.; il serait susceptible de se présenter sous deux formes isomériques, et on l'obtient, comme produit secondaire, dans la préparation de l'*acide taurylique* (V. ce mot). Il cristallise en aiguilles rhomboïdales, fusibles à 50-53°. Dans le vide, il se dépose en prismes fusibles à 40°, mais dont le point de fusion s'élève au-dessus de 50° par une exposition prolongée à l'air. Selon Werner, la modification prismatique dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière polarisée, tandis que la modification ordinaire est dextrogyre. Ed. Bourgoïn.

BIBL. : STÆDELER, *Acides contenus dans l'urine de vache*, dans *Ann. des ch. ind. pharm.*, t. XXVII, 27. — WERNER, *Sur l'acide damalurique*, dans *Soc. ch.*, t. XI, 170.

DAMAN (*Hyrax*) (Zool.). Genre de Mammifères du groupe des Ongulés constituant une famille ou même un ordre bien distinct et isolé dans la nature actuelle. *Daman* est le nom que l'on donne, en Syrie, à l'espèce de ce genre que les Hébreux ont connue sous le nom de *Saphan* (ou *Lapin* des traducteurs de la Bible) et qui était considérée comme un animal impur, dont la chair était, par conséquent, sévèrement prohibée. L'espèce du Cap, désignée par les colons hollandais sous le nom de *Klipdax* (par abréviation de *Klip Daassie*, c.-à-d. Blaireau de rochers), a été d'abord rangée parmi les Rongeurs, et Kolbe et Buffon en ont parlé sous le nom de Marmotte du Cap. Pallas classa cet animal dans son genre *Cavia* (V. ce mot) jusqu'au moment où Hermann en fit le type du genre *Hyrax* (1783), adopté depuis par tous les zoologistes, bien que Storr eût précédemment proposé (1780) pour le même genre le nom de *Procavia*. Enfin, Cuvier (1798) démontra que ces animaux, par leur dentition, appartenaient, non aux Rongeurs, mais aux Ongulés, et les plaça dans son ordre des Pachydermes, à la suite des Rhinocéros dont leur squelette reproduit, en miniature, les principaux caractères.

Les Damans sont des animaux de la taille du Lapin, ayant à peu près l'apparence extérieure d'une Marmotte qui serait dépourvue de queue, et leurs allures ressemblent à celles des Rongeurs, mais ils en diffèrent beaucoup par leur organisation interne. Lataste a montré que leur dentition complète devait être formulée de la façon suivante :

$$i. \frac{1}{2}, e. \frac{1}{0}, pr. \frac{4}{4}, m. \frac{3}{3} \times 2 = 36 \text{ dents};$$

mais la canine supérieure, qui est d'ailleurs très petite, est caduque et fait généralement défaut chez l'adulte, bien qu'elle soit toujours présente dans la dentition de lait, de

sorte que la dentition définitive comprend rarement plus de trente-quatre dents. Les incisives supérieures sont à pulpe persistante, mais prismatiques (et non aplaties comme celles des Rongeurs), pointues, et non usées en forme de ciseau ; celles de la mâchoire inférieure n'ont pas la pulpe persistante. Le canal intestinal ressemble à celui des Chevaux et des Rhinocéros ; l'estomac est divisé en deux lobes : le premier ou lobe cardiaque, qui est le plus spacieux, est tapissé d'un épithélium épais et sa fonction est surtout mécanique ; le second, ou lobe pylorique, est plus étroit et plus allongé et la nature de sa muqueuse, qui sécrète abondamment du suc gastrique, indique que c'est là seulement que se fait la véritable digestion. Un grand cœcum, en forme de sac, se trouve au commencement du colon, et deux grands cœcums additionnels, coniques et pointus, sont situés un peu plus loin. Les uretères s'ouvrent au fond de la vessie comme chez les Rongeurs, mais les testicules sont externes pendant toute l'année. La femelle a six mamelles dont quatre inguinales et deux axillaires. Enfin, le placenta est zonaire (ou en ceinture) comme chez l'Éléphant et les Carnivores.

La conformation des membres est assez particulière et a valu à ces animaux, en commun avec certains Rongeurs, le nom de *Subongulés*. Il y a quatre doigts en avant (le pouce étant rudimentaire et dépourvu d'ongle), et trois en arrière, comme chez le Tapir et le *Cabiai* (V. ce mot), mais les doigts sont, comme chez les grands Ongulés (Éléphant, Rhinocéros) enveloppés par la peau du pied jusqu'à l'ongle qui figure un petit sabot plat, sauf au doigt interne des pieds de derrière qui porte un ongle très singulier, recourbé obliquement, tranchant, et dont l'os de la phalange qui le porte est fourchu, avec ses deux pointes superposées. La plante des pieds antérieurs est munie d'une sorte de semelle, séparée en plusieurs coussinets par des rides profondes, qui s'étend jusqu'au bout des doigts et constitue un appareil adhésif, analogue à celui des Geckos et qui permet à ces animaux de grimper le long de surfaces verticales et presque lisses en s'aidant de l'ongle recourbé des pattes postérieures dont les doigts sont plus libres. Cet appareil adhésif a été décrit par Dobson (*Proc. zool. Soc. Lond.*, 1876, p. 526). La queue n'est représentée que par un moignon caché sous les poils. Le pelage est mou et fin, parsemé de soies plus longues. Les oreilles sont arrondies, médiocrement développées.

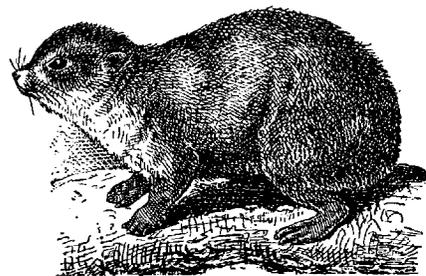
L'organisation singulière de ces animaux, notamment leur placenta zonaire (qui les éloigne à la fois des Rongeurs et des Ongulés tels que les Rhinocéros dont ils se rapprochent d'ailleurs par leur ostéologie), la conformation si spéciale des pattes, etc., ont porté les naturalistes à considérer les Damans comme le type d'un ordre ou sous-ordre à part que M. A. Milne-Edwards désigne sous le nom d'*Hyraciens* (V. ce mot) et qu'Illiger (1844) avait déjà proposé de distinguer sous le nom de *Lamnungula* en se fondant sur la forme des ongles. Nous considérons ici les Damans comme constituant simplement une famille (*Hyracidae*) bien distincte dans l'ordre des *Perrissodactyles* (V. ce mot), dont ils représentent un type primitif, à caractères archaïques très prononcés et qui a survécu, sans altération, jusqu'à l'époque actuelle.

Les Damans habitent exclusivement la région éthiopienne, c.-à-d. l'Afrique et la partie sud-ouest de l'Asie (Arabie, Syrie), qui se rattache à cette région par sa faune. Ils se divisent en deux genres assez distincts par leurs mœurs : le genre *Hyrax* proprement dit habite les montagnes rocailleuses, arides et nues, où l'on voit ces animaux se chauffer au soleil, couchés sur un bloc de rochers. Effrayés, ils poussent un sifflement aigu qui rappelle le cri des petits singes, glissent rapidement sur la paroi du rocher et disparaissent dans un trou caché au milieu des pierres. Le genre *Dendrohyrax* comprend des espèces qui, tout en ayant la même conformation, habitent les forêts et vivent sur les arbres où ils grimpent comme les autres Damans sur les rochers, se cachant dans une crevasse du tronc ou

des grosses branches. Tous sont herbivores ou frugivores. On les prend facilement au piège ou à l'aide d'un chien dressé à cette chasse. Leur chair est excellente. En captivité, leur caractère est assez doux, mais ils ne montrent pas grande intelligence. Leur cerveau a peu de circonvolutions. Le nombre des espèces a été porté, notamment par Gray, à douze ou quinze, réparties en trois genres, chiffre qui est probablement exagéré. Nous admettons seulement les deux genres *Hyrax* et *Dendrohyrax* fondés surtout sur la différence de mœurs.

Le genre *Hyrax* proprement dit, dont *Euhyrax* (Gray) ne diffère pas, comprend, comme nous l'avons dit, les espèces qui habitent les régions montagneuses et les rochers. Le Daman de Syrie (*Hyrax syriacus* ou *sinaïticus* Hempr. et Ehremb.) est l'espèce connue des anciens et qui habite la Syrie, notamment la Palestine, le mont Liban et le nord de l'Arabie, au mont Sinaï. Son pelage est brun fauve, long et soyeux, avec une tache dorsale allongée plus claire et pointillée de blanc sur la tête. *L'H. ruficeps* du Dongola n'en est qu'une variété, d'après George, et l'on en peut dire autant de *L'H. Brucei* (Gray), qui est d'Abyssinie. *L'H. habessinicus* (Burton) ou *H. Burtoni* (Gray) en est plus distinct par son pelage rude, gris fauve, pointillé de blanc. Il habite le nord-est de l'Afrique, l'Égypte, l'Abyssinie et se retrouve, dit-on, au Sénégal. Une troisième espèce, le Daman du Cap (*H. capensis*), une des plus anciennement et des mieux connues, habite l'Afrique australe et se distingue à son pelage brun foncé, finement ponctué de blanc, avec la tache dorsale noire. — Les *H. Alpini*, *H. ferrugineus*, *H. irroratus*, de Gray, ne diffèrent pas, d'après Blanford, de *L'H. Brucei* que nous avons rapporté à *L'H. syriacus*, et *L'Euhyrax abyssinicus* (Gray) ne différerait pas d'*H. capensis* ; toutes ces prétendues espèces sont d'Abyssinie. Une dernière (*H. Weltwitschii* Gray), à pelage rude, est d'Angola, pays qui possède aussi un Daman à pelage soyeux et de couleur pâle (*H. Bocagei* Gray).

Les Damans d'arbres (*Dendrohyrax* Gray) diffèrent très peu des précédents par leurs caractères ; cependant leurs molaires sont plutôt semblables à celles des *Palæotherium*, tandis que celles des Damans de rochers ressemblent à celles des Rhinocéros. D'après Temminck, ils seraient nocturnes et non diurnes comme les autres Da-



Daman d'arbres (*Dendrohyrax Emini*).

mans. On en connaît plusieurs espèces ; nous y comprenons le sous-genre *Heterohyrax* de Gray. Le *Dendr. dorsalis* (Fraser) ou *H. sylvestris* (Temminck) habite l'ouest de l'Afrique, Fernando Po et le pays des Achantis ; son pelage est noirâtre, dur, presque épineux, avec une tache dorsale blanche. Le *D. arboreus* (A. Smith), de l'Afrique australe, s'étend jusqu'à Tété (Mozambique) ; il est d'un roux fauve varié de blanc. Le *D. mossambicus* (Peters) en est voisin et habite le même pays. Le *D. Blainvillei* (Gray) n'est connu que par son crâne ; il est probablement d'Abyssinie. Plus récemment, on a décrit les *D. Emini* (O. Thomas), de l'Afrique centrale, à pelage long et soyeux, d'un fauve très pâle, *D. validus* (True) de Kilimandjaro, qui est d'assez grande taille et de formes ro-

bustes, comparé aux autres espèces du genre, et *D. Grayi* (Barboza du Bocage) d'Angola. Le genre *Hyrax* n'est pas connu à l'état fossile, mais il a existé, à l'époque tertiaire, dans le nord des deux continents, de petits Périssodactyles plus ou moins analogues aux Damans par leurs proportions et qui avaient peut-être aussi le placenta zonaire. Tels sont le *Tapirus hyracinus* d'Europe et les *Dilophodon minusculus* et *Helatetes nanus* de l'Amérique du Nord. Un type, qui se rapproche aussi beaucoup des *Hyracidae* par ses caractères ostéologiques, notamment par sa dentition et la forme de sa mâchoire inférieure, est le groupe des *Toxodontes*, propre au tertiaire de l'Amérique méridionale.

E. TROUSSERT.

BIBL. : J.-E. GRAY (Monographie du groupe), *Ann. and mag. nat. Hist.*, 1868, vol. 1, sér. 4, pp. 35-50. — Du même, *Catalogue of Carniv. Pach. and Edent. Mammalia in Brit. Mus.*, 1869, pp. 278-294. — GEORGE, *Monographie anatomique et zoologique du genre Daman* (*Ann. sc. nat., Zool.*, 1874, I). — DOBSON, *Proc. zool. soc.*, 1876, p. 526. — BLANFORD, *Proc. zool. soc.*, 1869, p. 638. — O. THOMAS, *Proc. zool. soc.*, 1888, p. 15. — TRUE, *Proc. U. S. national Museum*, 1890, XIII, p. 228. — F. LATASTE, *Sur le Système dentaire du genre Daman* (*Annali del museo civico di Storia naturale di Genova*, 1886, IV, p. 5. — Le même, *Zoologischer Anzeiger*, 1887, n° 251 et 252. — BARBOZA DU BOGAGE, *les Damans d'Angola* (*Journal des Sc. math., phys. et nat., Lisboa*, 1889).

DAMAN. Longue et étroite plaine sur la frontière occidentale du Pendjab (nord-ouest de l'Inde), entre les monts Soléimân et l'Indus. Elle s'étend sur une longueur de 480 kil. des monts Kala, au N., jusqu'à la frontière du Sindh au S. Sa largeur moyenne est de 100 kil. de l'E. à l'O. Sol stérile ne produisant naturellement que des herbes ou des broussailles; cependant, à l'aide de l'irrigation artificielle, il donne des céréales et des graines oléagineuses et devient fertile. La chaleur y est très grande pendant quelques mois de l'année.

M. D'E.

DAMANHOUR. Ville d'Égypte, ch.-l. de la prov. Bahari (Basse-Égypte), près du canal Mahmoudieh; 23,353 hab. C'est un des entrepôts du commerce du coton et de la laine. L'aspect de la ville desservie par le chem. de fer est pittoresque.

DAMÃO. Petit territoire portugais sur la côte occidentale de l'Inde, enclavé dans la province de Goudjerat. Superficie 80 kil. q.; population, 40,980 hab. La ville de Damão, située à 162 kil. N. de Bombay, possède un bon port formé par l'embouchure de la Damanganga. Les Portugais la possèdent depuis 1554. Il y a un palais du gouverneur.

M. D'E.

DAMAR. Ville du Yémen, à 100 kil. S.-S.-E. de Sanâa; 8,000 hab. C'est une ville ouverte qui possède une grande citadelle et des maisons fort bien bâties. Elle a une université d'une certaine importance, fréquentée surtout par des Zéïdites. Le district dont Damar est le chef-lieu est très fertile en blé et renommé pour ses haras. Le nom de Damar a été parfois attribué à la ville de Sanâa.

DAMARAS (Tissus) (V. ARMOISIN).

DAMARAS. Peuple de l'Afrique australe occupant la zone littorale de l'Ouest, dirigée obliquement du N.-O. au S.-E., et comprise entre les 17° et 23° degrés de lat. S., 9° et 13° degrés de long. E.; ils sont limités : au N.-O., par les peuples qui occupent la rive droite du Cunéné dans son cours inférieur, particulièrement les Ba-Simba; au N.-E., par ceux qui occupent sa rive gauche, dans son cours supérieur, savoir, les Ovambo; au S., par les Grands-Namaquas; à l'E., par les Boschimans. On distingue les Damaras en ceux « des plaines », à l'O., et ceux « des monts », à l'E. Les premiers sont dits encore « Damaras du Bétail », ce sont les *Ova-Herero*, peuple bantou, qui habitait exclusivement la région montagneuse, au milieu du xvii^e siècle, et qui, vers 1775, a émigré, en grande partie, dans la direction du S., en pays hottentot. Les idiomes des deux nations en contact ont donné lieu à un patois hybride. Il y a eu aussi des conflits sanglants entre les Herero, depuis qu'ils ont quitté le Kaoko, et les autres

peuplades. En lutte, d'abord, avec les Damaras des montagnes, ils les asservirent, puis ils furent, à leur tour, réduits en esclavage, pour la plupart, par les Namaquas et les Bastaards. Ils auraient même fini par disparaître, étant mal armés, sans l'intervention accidentelle du voyageur suédois Anderson. Leur territoire, limité par la mer à l'O., s'étend au S. jusqu'au Tsoakhoub, qui descend d'un grand massif montagneux et se jette dans l'Océan un peu au N. de la baie de Walfish. On compte six autres fleuves côtiers jusqu'au Cunéné. Le pays des Damaras est assez bien connu. Il a été visité, entre autres explorateurs, par Galton, Anderson, Baines, Green, Palgrave, Duparquet. Au N.-E. de la baie précédente, se trouve la plus haute cime de cette région, l'Omatako, qui a une alt. de 2,300 m. La composition géologique de ces monts consiste en gneiss, schistes micacés, calcaires cristallins, granite, porphyres, même des basaltes. C'est là qu'on trouve les gisements métalliques. La chaîne de ces montagnes, parallèle à la mer, laisse un espace semblable à une plaine, dont la largeur est de 150 kil. en moyenne, de nature sablonneuse. A l'E. de la baie de Walfish, il constitue ce qu'on nomme le Namieb, que l'on croit être un ancien fond de mer, et qui offre des dunes élevées vers l'intérieur. — Le nombre des Herero est d'environ quatre-vingt-cinq mille. Le chef principal réside, avec trente mille sujets, à Otyimbingue. On compte, chez ce peuple pasteur, par camp de bestiaux menés au pâturage, en moyenne trois cents personnes, y compris les pères et leurs familles. Les Herero sont une des belles races de l'Afrique; ils emploient le cuir en lanières pour leur costume; leurs cheveux sont tressés et enduits de graisse et d'argile rouge. On doit citer ici la coutume qui défend de vendre le sel, parce qu'elle a donné lieu à un événement, l'expulsion du pays, en 1879, des missionnaires catholiques, en raison de leurs propositions imprudentes d'achat, non à cause de la concurrence des missionnaires protestants : il est vrai qu'aujourd'hui, les Allemands, suzerains du pays, changent cet ordre de choses à leur profit.

Les « Damaras des montagnes » ou *Ova-Zorotou*, habitent les plateaux élevés, isolés par des escarpements. Ils se disent Haou-Damop ou « les vrais Damaras », ou encore Haou-Khoïn ou « les vrais Khoïn », c.-à-d. Hottentots, mais ils sont plutôt ressemblants aux Ovambo, tout en étant déprimés par l'esclavage. S'ils parlent le dialecte des Hottentots, ils le doivent à l'influence de ces maîtres. Aujourd'hui, ils sont, comme les Damaras des plaines, sous la souveraineté des Allemands. Ils sont petits, maigres, ressemblent aux Bushmen, et se font remarquer par leur sens de la musique. Leur nombre est de trente mille environ.

Actuellement, le pays des Damaras ou Damaraland forme avec le Gross-Namaqualand, du Cunéné à l'Orange, le *Sudwest-Afrika* allemand et l'enclave anglaise Walfish bay (V. COLONISATION, t. XI, pp. 1415-17). Des difficultés suscitées par des agents anglais ont été apaisées et un petit corps de troupes allemandes a été organisé.

Selon le docteur Goring, le Damaraland est un pays salubre, fertile et bien arrosé, mais propre à l'industrie pastorale plutôt qu'à l'agriculture. On y a trouvé du cuivre et de l'or, mais les gisements jusqu'à ce jour ne sont pas susceptibles d'être avantageusement exploités.

C. DELAUAUD.

BIBL. : RECLUS, *Géogr. universelle, Afrique mérid.*, 1888, t. XIII. — B. SCHWARZ, *Im Deutscher Goldland*; Berlin, 1889. — VON STEINACKER, *Karte des Hererolandes* (*Mitteilungen* de Petermann, 1889). — F. GALTON, *Narrative of an Explorer of Tropical South Africa, being an account of a visit to Damaraland in 1851*; Londres, 1889. — CH. DEMAY, *la Colonisation allemande*; 1890. — PARFAIT, *la Côte S.-O. d'Afrique* dans *Bullet. soc. géog. de Rochefort*, 1890. — *Le Mouvement géogr.* dans *Rev. de géogr.*, de déc. 1890.

DAMARIS. Nom d'une femme d'Athènes, qui fut convertie au christianisme par la prédication de saint Paul (*Actes*, XVII, 34); on a voulu, sans raison plausible,

faire de cette femme l'épouse du juge Denys l'Aréopagite, nommé immédiatement avant dans le texte.

DAMAS (*Dimischk-é-Scham*). GÉOGRAPHIE. — Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du vilayet de Syrie, la cinquième ville de l'empire ottoman, située sur le versant oriental de l'Antiliban, à 700 m. d'alt., par 33° 32' lat. N. et 38° 59' long. E., dans une vallée (*El Goutah*) célèbre pour sa fertilité et sa beauté. Elle compte environ 150,000 âmes. La ville est située sur les deux rives du Barada, l'ancien Crysorroas qui descend de l'Antiliban, fertilise cette magnifique oasis, un des « paradis » les plus justement célèbres de l'Orient et va se perdre à l'E. dans des marécages et un lac salé du désert. La vallée de Damas est admirablement fertile, grâce à ses eaux qui y entretiennent une végétation luxuriante; elle produit en grande abondance des grains, des fruits de toute sorte. La ville de Damas émerge du milieu des jardins et des arbres. Elle est entourée de fortes murailles garnies de tours et de fossés, ouvertes par neuf portes. L'aspect intérieur est décevant comme celui de la plupart des cités du Levant. Une seule grande rue, rectiligne, longue de 2 kil., traversant la ville de l'E. à l'O.; ce doit être encore celle dont parlent les Actes des Apôtres. Les autres rues sont étroites, tortueuses, sales, bordées de maisons aux murs boueux, couverts de planches ou de nattes; le tout dépenaillé et misérable; nulle grande place ni vue d'ensemble. En revanche, Damas a bien le caractère d'une ville orientale; d'ailleurs de beaux palais, de belles mosquées, de vastes bazars et caravansérails attestent la richesse de la ville.

Les anciens monuments sont rares; ils ont péri dans les guerres qui dévastèrent la Syrie; on cite à peine un aqueduc romain, quelques colonnes; les mosquées sont au nombre de deux cent cinquante environ. La plus célèbre est celle des Ommeyyades; c'est un ancien temple corinthien transformé en église de Saint-Jean, puis en mosquée. Elle a été entièrement reconstruite sous Abd-ul-Malik (705-743) et présente un des plus renommés spécimens de l'architecture arabe. Quatre portes sont percées vers les quatre points cardinaux; le vaisseau central est porté par deux rangs de quarante colonnes de marbre, de porphyre, de granit; trois minarets culminent au-dessus et l'un d'eux, *Mâdinet'Isâ*, doit recevoir au Jugement dernier la visite de Jésus. On vénère encore la chapelle où fut le chef de saint Jean-Baptiste. Au N.-O. de la ville s'élève le château ou sérail avec ses murailles massives; bâti en 1219, il sert de citadelle. Damas renferme les tombeaux de deux des femmes du prophète (*Selma* et *Habiba*), de plusieurs khalifes, de saints, de poètes, de sages, des sultans *Noureddin* et *Salaheddin*. Mais la ville est surtout très bien aménagée pour plaire aux trafiquants qui s'y donnent rendez-vous. Elle a de splendides cafés; ses bazars sont les plus curieux du Levant; on en compte plus de trente; les principaux sont autour de la mosquée des Ommeyyades, formant des passages couverts. De superbes caravansérails y sont annexés, une Bourse, des bains, etc. Le plus grand, adossé à la grande mosquée, comprend seize travées. Trois faubourgs s'étendent au dehors de la ville au N., à l'O. et au S.; ce dernier, nommé *Meidan*, est le plus grand.

La population de Damas est aujourd'hui bien moins nombreuse qu'elle ne fut, car elle dépassait 400,000 âmes au temps de sa prospérité et elle est réduite à 150,000. De ceux-ci 6,000 sont juifs et 20,000 chrétiens (Arméniens, Grecs, Maronites, etc.); les musulmans sont assez hostiles aux chrétiens dont le nombre a diminué depuis le massacre de 1860. Damas est une des principales villes industrielles de l'Asie occidentale; elle produit surtout des denrées de luxe: des pâtisseries, des confiseries, de l'essence de rose, des soieries; l'étoffe qui garde le nom de *damas* s'y fabrique encore, mais ne vaut pas celle d'Europe; 4,000 métiers tissent la soie ou la soie mélangée de coton; on cite encore les superbes toiles blanches de coton, les *machelas*, manteaux arabes en poil de chameau, les *kefies* ou foulards en soie et coton; les fils d'or et d'argent pro-

duits en grande quantité servent à faire des étoffes renommées; la sellerie l'est également; de même les huiles, les parfums, les baumes, les articles de toilette, les tapis. Jadis l'acier de Damas jouit d'une réputation universelle surtout pour les fines lames de sabre, mais depuis que *Timour-lenk* a emmené les ouvriers, cette spécialité a décliné. — Le commerce est assez considérable, bien que les routes de terre aient perdu leur ancienne importance (V. COMMERCE); Damas est un entrepôt surtout entre les ports de Syrie, Beyrouth, Tripoli, Saint-Jean d'Acre et Bagdad. C'est une compagnie française qui fait les transports; la route vers Beyrouth est excellente; vers la Perse et l'Arabie le commerce se fait par caravanes employant annuellement 2,000 chameaux; la principale caravane est celle de La Mecque qui part en septembre; les importations sont évaluées à 12 millions, les exportations à 5 millions (en 1884). Les principaux objets de commerce sont les produits de l'industrie de Damas, les fruits (prunes, raisins secs) de l'oasis, etc.

HISTOIRE. — L'histoire de Damas est presque aussi ancienne que celle de la Syrie dont elle fut généralement la principale cité. Nous savons que le roi David la soumit après une guerre acharnée, que dès le règne de Salomon elle reprit son indépendance. Bientôt les princes de Damas prirent leur revanche sur les Israélites; *Benhadad I^{er}*, *Benhadad II* et *Hazaël* furent pour ceux-ci de redoutables ennemis. Mais vers l'an 800 les Assyriens s'emparèrent de Damas; dès lors la ville ne recouvra plus une autonomie complète et durable; elle n'eut d'ailleurs pas à se plaindre des dominations babylonienne et persane qui favorisèrent son commerce, et elle devint la plus riche ville de la Syrie. Après les conquêtes d'Alexandrie, les cités nouvelles fondées par les Grecs prirent l'ascendant et Damas déclina; elle fut peu sympathique aux Séleucides; après la défaite d'Antiochus Dionysias, elle appela son vainqueur le prince arabe *Arétas*; celui-ci fonda une dynastie qui accepta la suzeraineté romaine en 64 av. J.-C. et se perpétua jusqu'en 105 ap. J.-C.; à cette date *Trajan* réunit la ville à la province romaine de Syrie. C'est dans cette période qu'eut lieu sur le chemin de Damas la fameuse conversion de saint Paul. L'empereur *Philippe* donna à Damas le titre de colonie romaine. *Dioclétien* en fit une place d'armes (avec arsenal) pour contenir les Sarrasins. Un évêché y fut établi. En 635, les Arabes la prirent après un siège de deux mois dirigé par le khalife *Omar* qui résida alternativement à La Mecque et à Damas. *Moarviya* y fixa définitivement sa résidence et les khalifes y demeurèrent de 660 à 753, même les premiers Abbâsides, jusqu'à *Almansor* qui se transporta à Bagdad. Les gouverneurs de Damas se rendirent à plusieurs reprises indépendants; en 877, *Ahmed* le Toulounide la détacha complètement du khalifat. Les révolutions et les changements de dynastie y furent fréquents. Les croisés ne purent s'en emparer (1148); six ans après le sultan d'Alep *Noureddin* y réussit et la transmit à son fils *Salaheddin*; la capitale de la Syrie suivit alors le sort de l'Égypte (V. SYRIE); le 5 janv. 1401 *Timour-lenk* y écrasa l'armée égyptienne et le 25 mars il entra dans la ville et la saccageait complètement. Elle se releva, mais sans retrouver son primitif éclat. Les Mamelouks se la virent enlever par le sultan turc *Selim I^{er}* en 1516. Depuis lors Damas est resté le chef-lieu d'une province de l'empire ottoman. *Ibrahim pacha* la conquiert en juin 1832 et son père en reçoit la concession avec celle de la Syrie (1833); mais dès 1840 il dut l'évacuer. Le massacre des Juifs en 1840, celui des chrétiens du 9 au 16 juil. 1860 sont les événements les plus marquants de la dernière période.

Tissu de Damas. — Tissu de soie ou de laine qui tire son nom de la ville de Damas où il était anciennement fabriqué, et que l'on emploie encore de nos jours principalement pour l'ameublement. Les principaux centres de fabrication sont, en France, Lyon et Tours. Les *damas* sont produits par un fond en satin par effet de chaîne sur lequel se dé-

tachent des dessins, fleurs, bouquets, guirlandes, produits par un satin, semblable à celui du fond, mais à effet de trame; le tissage nécessite l'emploi de grandes mécaniques Jacquard qui produisent le dessin, combiné avec celui de lames, actionnées par une mécanique d'armure pour effectuer les liages du fond et du dessin.

P. G.
Acier de Damas. — Acier d'une nature particulière qu'on nomme aussi *acier damassé*, acier Wootz (V. DAMASSÉ).

BIBL. : KREMER, *Topographie von Damas*; Vienne, 1855. — PORTER, *Five Years in Damas*; Londres, 1870, 2^e édit. — V. aussi les *Guides en Orient* et la *Bibl. de l'art. SYRIE*.

DAMAS-AU-BOIS. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Châtel-sur-Moselle; 748 hab.

DAMAS-ET-BETTEGNEY ou **DEVANT-DOMPAIRE.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompierre; 604 hab.

DAMAS (*Dalmacius, Dalmaix, Dalmas, Daumaix*). Famille forézienne (XI^e-XIX^e siècle). Porte d'or à la croix ancrée de querules. Devise : *Et fortis et fidelis*. La famille Damas est une des plus anciennes et des plus considérables du Forez. Parmi les historiens de cette famille, les uns (Favyn et Guy Coquille) rattachent son nom à des souvenirs de la croisade; les autres (Imhof et Lainé) lui donnent une origine languedocienne ou beaujolaise. Cette maison a eu plusieurs branches.

BRANCHE PRINCIPALE. — Elle s'est éteinte au XIV^e siècle en la personne d'Alix de Cousan. Le chef en fut Damas (*Dalmacius*). Ses descendants sont : *Hugues Dalmas* (*Ugo Dalmatius*); *Dalmas II, Hugues II Dalmas*, né en 1190; *Hugues III*, qui étendit les possessions patrimoniales et devint sire de Cousan, de Marcellay en Charolais, vicomte de Chalon-sur-Saône; *Renaud I^{er} Damas* (1227-1240), le premier qui prit le nom de Cousan; *Gui I^{er} Damas*, qui ajoute à son bien la seigneurie d'Urbize; *Gui II de Damas* (*Dalmacii*), mort sans postérité avant 1273. Son frère, *Renaud II*, hérite de la branche aînée, mort après 1301; après lui viennent *Hugues IV de Damas*, mort après 1310. Son fils, *Amé* ou *Amédée de Damas*, fut le premier signataire de la confédération conclue entre les nobles de Forez et ceux de Champagne pour s'opposer à l'émission de la mauvaise monnaie et aux subventions arbitraires levées par Philippe le Bel (1^{er} févr. 1314, v. st.), mort en 1330, laissant *Hugues V de Damas*, mort en 1348, qui, par son mariage avec Alix, dame de La Perrière, acquit la moitié des seigneuries de Roanne et de Saint-Haon. *Gui IV*, né vers 1330, fut grand maître et grand chambellan de France (4 oct. 1401), défendit Bourges contre les Anglais (Froissart, éd. Buchon, III, 161), se signala à la bataille de Rosebecque, puis fut élevé à la dignité de grand échanson (15 mai 1385) et pourvu, l'année suivante, de la charge de souverain maître d'hôtel du roi; il mourut après 1419. Ses enfants, *Hugues VI*, échanson du roi, qui brisa les armes paternelles d'une fleur de lis au premier canton de la croix, et *Gui V*, moururent sans postérité, et tous les biens paternels passèrent à leur sœur, *Alix de Cousan*, qui épousa Eustache de Lévis (V. LÉVIS).

BRANCHES LATÉRALES. — De la branche principale sortirent trois branches latérales : 1^o la branche de *Coulanges, Vandenesse* et *la Baxoille*, issue de Robert de Damas, deuxième fils de Dalmas I^{er} de Cousan (1089, mort après 1106), elle dura jusqu'au XVI^e siècle avec Philippe et Edouard de Damas; 2^o la branche d'*Aubière*, qui tire son origine de Hugues III de Damas Cousan et s'éteignit à la fin du XV^e siècle; 3^o la branche de *Marcellay*, née de Robert Damas, fils puîné de Damas de Cousan, et qui disparut avec Ant.-François de Damas de Marcellay en 1748. Ces branches se subdivisèrent en une infinité de familles.

Des Coulanges naquirent : 1^o les barons de *Digoine* (1390-1674) qui formèrent à leur tour les *d'Estieuges*, éteints au XVI^e siècle; 2^o les *de Champléger* d'où sortirent

les *Damas de Vanoise*, les *Damas de Verpré*, les *Damas de Saint-Rirand*, les *Damas de la Bastie* et de *la Pilonnière*, les *Damas du Rousset*, qui durent encore, ainsi que les *Damas de Villiers*. De la branche de Marcellay sont issues les branches des marquis de *Thianges* et des comtes de *Chalencey* (XVI^e siècle, 1708); celles des barons, comtes et marquis d'*Anlezy*, éteinte en 1800, des *Montaigu* (1373-XVI^e siècle). De la branche d'*Anlezy* sortit la branche des comtes de *Crux*, dont Et. Ch., duc de Damas-Crux, fut le dernier représentant en 1816, et de celle des *Montaigu* naquit la branche des sieurs de *Brèves* et de *Maulevrier*, qui dura jusqu'au XVI^e siècle.

Maurice DUMOULIN.

BIBL. : GUICHENON, *Hist. de la souveraineté des Dombes*. — FAVYN, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, p. 620. — IMHOF, *Excellentium in Gallia familiarum genealogia*; Nuremberg, 1687. — P. ANSELME, *Hist. des grands officiers de la couronne*, t. VIII, pp. 316-342. — LA CHESNAYE-DES-BOIS, *Dict. de la noblesse*, t. IV, pp. 463-84, éd. in-4. — LA TRAUMASSIÈRE, *Hist. du Berry*. — COURTÈPÈRE, *Hist. du duché de Bourgogne*. — DE COURCELLES, *Hist. des pairs de France*, t. III. — LAINÉ, *Généalogie de la maison de Damas*, 1839, pl. et grav. in-8. — P. GRAS, *Rev. forézienne*, 1867-68-70. — *Bulletin de la Diana*, II, p. 252. — *Ancien Forez*, t. I, II et III. — Il existe sous le n^o 285 du t. XVII des papiers de Guichenon à la *Bibl. de la faculté de médecine de Montpellier* une généalogie mss. de la maison de Damas.

DAMAS. Famille de maîtres d'œuvres et de sculpteurs français du commencement du XVI^e siècle.

Le plus anciennement connu, *Pierre Damas*, dit de *Soissons*, probablement du nom de sa ville natale, fut amené comme tailleur de pierre, en 1509, à Troyes, par *Martin Chambiges* (V. ce nom), lorsque ce maître vint commencer la construction du grand portail et des deux tours occidentales de la cathédrale de cette ville. *Pierre Damas* fut plus tard (1531-1532) chargé de la direction de ces travaux avec son neveu *Johan II Bailly* (V. ce nom), gendre de son frère cadet *Jean Damas* (V. ci-dessous), après la mort de ce dernier.

Jean Damas, appelé aussi *Jean de Soissons*, frère cadet du précédent, fut élève de *Martin Chambiges*, qui l'amena également à Troyes, en 1509, lui confia la direction des travaux du grand portail et des tours occidentales de la cathédrale et lui donna, en 1520, une de ses filles en mariage. Après avoir dirigé les travaux de la cathédrale et aussi la reconstruction, avec *Jehan Oudot* et *Jehan I^{er} Bailly* (V. ce nom), des voûtes et du clocher de l'église *Saint-Jean de Troyes*, *Jean Damas* fut, en 1510, définitivement nommé architecte de la cathédrale de Troyes, au salaire de 40 sols par semaine, plus 12 livres de pension annuelle, mais à la condition expresse de se consacrer entièrement à ces travaux jusqu'à sa mort, laquelle arriva le 21 déc. 1531. Peut-être ce *Jean de Damas* est-il le même qui, faisant en 1483 son tour de France, fut employé alors quelques journées aux travaux de la cathédrale, sur les comptes desquels on voit encore figurer deux autres *Damas*, des noms de *Laurent* et *Claude*.

Charles LUCAS.

BIBL. : L. PIGEOTTE, *Etude sur la cathédrale de Troyes*; Paris, 1870, in-8.

DAMAS, acteur français, mort en 1834. Tout jeune encore et presque adolescent, il fit ses premières armes, peu d'années avant la Révolution, au petit théâtre des Beaujolais. En 1793, on le trouve au théâtre de la République, avec Talma, Monvel, Dugazon, M^{me} Vestris, etc., et enfin, lors de la reconstitution de la Comédie-Française, en l'an VII (1799), il fait partie de la troupe de ce théâtre, où il est aussitôt reçu sociétaire. Pendant plus de vingt-cinq ans il parcourt à la Comédie-Française une carrière extrêmement brillante, changeant successivement d'emploi selon les exigences de l'âge et l'autorité du talent, jouant d'abord les amoureux, puis les premiers rôles, puis les pères nobles, et toujours bien accueilli du public, satisfait et reconnaissant des efforts que l'artiste ne cessait de faire pour lui plaire. On peut dire de *Damas* qu'il fut l'un des premiers comédiens d'un temps étonnamment fertile en comédiens excellents. Il se faisait aussi bien remarquer

dans la tragédie que dans la comédie et dans l'ancien que dans le nouveau répertoire. On cite parmi ses créations : *Hector*, *Vitellie*, *les Deux Vieillards*, *le Prisonnier en voyage*, *l'Enthousiaste*, *la Revanche*, *les Deux Gendres*, *la Manie de l'indépendance*, *l'Abbé de l'Épée*, *les Embarras du bonheur*, etc., et parmi ses meilleurs rôles du répertoire : *le Distrain*, *le Mariage de Figaro*, *le Festin de Pierre*, *Tartufe*, *les Femmes savantes*, *la Métromanie*, *la Gageure imprévue*, *Nanine*, *la Femme jalouse*, *l'Amant bourru*.... Damas prit sa retraite en 1825.

DAMAS (Anne-Hyacinthe-Maxence, baron de), homme politique français, né à Paris le 30 sept. 1785, mort à Paris le 6 mai 1862. A la Révolution, il émigra en Allemagne, entra en 1795 à l'école d'artillerie de Saint-Petersbourg et servit dans l'armée russe. Il fut blessé à la Moskowa et il rentra en France avec l'armée des alliés. La Restauration lui permit d'entrer dans l'armée française où il débuta avec le grade de maréchal de camp. Lieutenant général du duc d'Angoulême, il fit avec lui la campagne du Midi. Après Waterloo, il fut nommé commandant de la 8^e division militaire (Marseille), puis il commanda une division de l'armée de Catalogne. Créé pair de France, le 9 oct. 1823, il revint d'Espagne pour prendre le portefeuille de la guerre (19 oct. 1823), qu'il changea le 4 août 1824 pour celui des affaires étrangères. Il fit encore l'intérim de la guerre du 21 août au 29 sept. 1825, et du 1^{er} au 19 sept. 1826. Il quitta les affaires étrangères le 3 janv. 1828. Nommé gouverneur du duc de Bordeaux, il le suivit en exil lors de la révolution de Juillet.

DAMAS-CRUX (Etienne-François, comte de), général français, né au château de Crux (Nivernais) le 4 oct. 1735, mort à Paris le 3 juil. 1814. Colonel du régiment de Foix en 1760, il devint maréchal de camp le 1^{er} mars 1780 et exerça le commandement dans les Trois-Évêchés jusqu'en 1789. Il émigra en 1792, servit dans l'armée de Condé et fut attaché spécialement au duc de Berry comme instructeur militaire. Rentré en France en 1814, il reçut les titres de lieutenant général et de premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême. Il venait à peine d'être nommé pair de France (2 juil. 1814) lorsqu'il mourut.

DAMAS-CRUX (Etienne-Charles, comte, puis duc de), général français, né au château de Crux le 10 févr. 1754, mort à Paris le 29 mai 1846. Chevalier de Malte, il servit d'abord dans les Indes et en Amérique, fut nommé à son retour en France mestre de camp (1784), émigra et combattit dans l'armée de Condé. Promu maréchal de camp par Louis XVIII en 1795, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême en 1804, il participa aux opérations de ce prince dans le midi de la France en 1814 et devint lieutenant général le 22 août de la même année. Il assista encore le duc d'Angoulême pendant la campagne de 1815 et il remplissait avec le baron de Vitrolles les fonctions de commissaire du roi à Toulouse, lorsqu'il y fut arrêté par le général Laborde et conduit à la frontière d'Espagne. A la seconde Restauration, il fut nommé commandant des 11^e et 20^e divisions militaires, commandant du corps d'armée des Pyrénées-Orientales, pair de France (17 août 1815), et on lui conféra le titre de duc (19 févr. 1816). Il exerça encore les commandements de la 23^e division (Corse) (26 sept. 1815) et de la 2^e division (10 janv. 1816). Il ne voulut point reconnaître le gouvernement de Juillet et fut mis à la retraite le 30 juin 1832.

DAMAS D'ANTIGNY (Joseph-François-Louis-Charles-César, duc de), homme politique français, né à Paris le 28 oct. 1758, mort à Paris le 5 mars 1829. Capitaine au régiment du roi-infanterie en 1778, il fut nommé en 1780 aide de camp de Rochambeau et fit sous lui les campagnes d'Amérique. Colonel de divers régiments de cavalerie, il fut chargé par le marquis de Bouillé de protéger avec ses dragons la fuite de Louis XVI (fuite de Varennes), fut arrêté le 21 juin 1791 et emprisonné à Paris. Remis en liberté lorsque le roi eut accepté la Constitution, il émigra et fut nommé capitaine des gardes de Monsieur. Il servit dans

l'armée des princes en 1792 et 1793, passa en Italie en 1794, puis en Angleterre. Nommé maréchal de camp en 1795, il se disposait à prendre part à l'expédition de Quiberon lorsqu'il tomba avec Choiseul Stainville entre les mains des républicains. Emprisonné à Dunkerque, il eut la chance de recouvrer sa liberté et de rejoindre le comte d'Artois qu'il accompagna en qualité d'aide de camp. Il servit à l'armée de Condé de 1796 à 1804. A la Restauration il fut nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris, promu lieutenant général et créé pair de France. Il suivit Louis XVIII à Gand en 1815. A la seconde Restauration, il fut nommé commandant de la 18^e division militaire (10 janv. 1816), et pourvu du titre de duc le 30 mars 1825.

DAMAS D'ANTIGNY (Joseph-Elisabeth-Roger, comte de), général et homme politique français, né à Paris le 4 sept. 1765, mort à Cirey (Côte-d'Or) le 3 sept. 1823, frère du précédent. Sous-lieutenant d'infanterie en 1779, il se fit admettre, grâce à l'influence du prince de Ligne, dans l'armée russe, combattit contre les Turcs (1787-1788), prit Otchakow, fit le siège de Bender (1789), et se distingua dans toutes ces opérations par sa témérité. Il devint ensuite aide de camp du comte d'Artois, commanda une légion dans l'armée de Condé (1795-1797), passa au service du roi de Naples (1798-1804), puis séjourna à la cour de Vienne jusqu'en 1814. Rentré en France à la Restauration, il fut promu lieutenant général et gouverneur de Lyon. Pendant les Cent-Jours il accompagna Louis XVIII à Gand. Le 22 août 1815 il était élu membre de la Chambre des députés par les dép. de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Le 10 janv. 1816, il fut nommé commandant de la 19^e division militaire et il apporta une très grande sévérité dans la répression des troubles de Grenoble et de Lyon.

DAMAS-HINARD (Jean-Joseph-Stanislas-Albert de), littérateur français, né à Madrid le 11 déc. 1805. Nommé en 1847 suppléant d'Edgar Quinet, dont le cours du Collège de France venait d'être suspendu, il dut renoncer à vaincre l'opposition bruyante de ses auditeurs et obtint le 30 déc. 1848 le poste de bibliothécaire au Louvre. En 1853, il fit partie de la maison de l'impératrice Eugénie en qualité de secrétaire des commandements. M. Damas-Hinard, qui avait débuté en 1824 par des *Chants sur lord Byron*, suivis d'une *Adresse au roi* (in-8) et rédigé, dit-on, pour Lamoignon-Langon, les quatre premiers volumes des *Mémoires de M^{me} du Barry* (1829), se fit ensuite connaître par des travaux plus estimables, tels que ses traductions de *Calderon* (1841-1844, 3 vol. in-12), de *Lope de Vega* (1842, 2 vol. in-12), du *Romancero espagnol* (1844, 2 vol. in-12), de *Don Quichotte* (1847, 2 vol. in-12) et du *Poème du Cid* (Imp. impériale, 1858, in-4). On cite aussi de lui une compilation intitulée *Napoléon, ses opinions et ses jugements sur les hommes et les choses* (1838, 2 vol. in-8), réimp. et abrégé sous le titre de *Dictionnaire Napoléon* (1854, in-8) et une étude de critique littéraire : *La Fontaine et Buffon* (1861, in-12) qui souleva de vives polémiques, auxquelles l'auteur répondit par une nouvelle brochure, *Buffon écrivain*. A. M. Désiré Nisard (1864, in-8). M. Tx.

DAMASCÈNE (Saint Jean) (V. JEAN DE DAMAS [Saint]).
DAMASCHINO (François-Théodore), médecin français, né à Paris le 27 sept. 1840, mort le 22 déc. 1889. D'une famille originaire de Corfou, il fit toutes ses études médicales à Paris. Interne en 1861, médaille d'or de l'internat, chef de clinique de la faculté en 1867, il est nommé médecin des hôpitaux en 1872, agrégé la même année et enfin professeur de pathologie interne en 1883, membre de l'Académie de médecine en 1878. Il est l'auteur d'un certain nombre de recherches originales d'anatomie pathologique parmi lesquelles il faut citer : *Des Différentes formes de la pneumonie chez les enfants* (1867) ; *Recherches anatomo-pathologiques sur la paralysie spinale de l'enfance*, en collaboration avec M. Roger

(1874); *Note sur les altérations nerveuses dans la paralysie diphthérique* (1875); *Maladies des voies digestives* (1880). D^r A. DUREAU.

DAMASCIUS, néoplatonicien, dernier chef de l'école philosophique d'Athènes, né à Damas vers 480. Ammonius Saccas, fondateur de l'école d'Alexandrie en l'an 193, avait cherché (peut-être sous l'inspiration de Potamon), à concilier le système positif d'Aristote, la théorie idéaliste de Platon et les doctrines philosophico-religieuses de l'Orient. Il s'est rencontré parmi ses successeurs et ses disciples des hommes dont la célébrité a franchi les limites du domaine philosophique, Longin, Plotin, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, Olympiodore, Proclus, Marinus, Syrianus, Zénodote. Cette école a compté aussi plusieurs femmes illustres, Asclépigénie, la docte et malheureuse Hypatie, Sosipatra, Edesia. Damascius, après avoir passé son enfance et sa première jeunesse dans sa ville natale, vint étudier au musée, — nous dirions aujourd'hui à l'université — d'Alexandrie. Pendant trois ans, il y suivit les leçons de rhétorique d'un certain Théon, puis professa la rhétorique à son tour pendant neuf ans; mais la philosophie le réclamait. Il eut pour maître Hermias, auteur de scholies sur le *Phèdre* (publiées par Finckh) et ses deux fils, Ammonius qui lui enseigna l'astronomie et Héliodore, puis à Athènes où l'école fut transportée vers 400 par l'Athénien Plutarque, Marinus qui enseignait les mathématiques, Hélias, Zénodote et enfin Isidore, professeur de dialectique. Le grand ouvrage de Damascius, *Doutes et Solutions sur les principes*, prouve que ces leçons ne furent pas perdues. Au milieu des difficultés inhérentes à la matière que traitaient les néoplatoniciens, on y remarque une force de raisonnement qui semblerait au premier abord incompatible avec des subtilités métaphysiques presque insaisissables. Nous savons qu'une étroite amitié unit Isidore et Damascius. La *Bibliothèque* de Photius nous a conservé une bonne partie de la *Vie d'Isidore* où le disciple fait l'éloge de son maître. Ce morceau, seul débris d'une *Histoire philosophique* dont le *Lexique* de Suidas renferme plusieurs fragments, a été reproduit à la suite du *Diogène Laërce* de la collection Didot. Après qu'Isidore eut quitté l'école d'Athènes pour celle d'Alexandrie, Damascius resta fidèle à la première, où Zénodote devait l'initier à la philosophie platonicienne. Il lui succéda, mais, selon toute apparence, il ne put jouir longtemps de cet honneur.

Dès l'année 529, écrit Hertzberg (*Histoire de la Grèce sous la domination romaine*, trad. par P.-P. Huschard, t. III, p. 490), l'année du consulat de Decius, en même temps ou tout de suite après que les cours de droit furent interdits, probablement entre le 1^{er} sept. et le 31 déc., arriva à Athènes le décret (de Justinien) qui chassa pour longtemps les lettres de la patrie de Platon et de Démosthène, qui plongea dans la nuit le dernier rayonnement d'Athènes, qui fit enfin de la cité des morts illustres une ville de province et une forteresse byzantine. En effet, ce décret du brutal autocrate interdisait purement et simplement que qui que ce fut enseignât désormais la philosophie à Athènes; et pour que cette exécution eût un effet certain, on confisquait au profit du fisc toute la fortune patrimoniale de l'école platonicienne. En Perse régnait alors le roi Chosroès I^{er}, le plus capable des Sassanides. Les professeurs athéniens émigrèrent vers le commencement de 532 sans doute à Madain (Ctésiphon), la capitale de la Perse. Dans le traité de paix conclu entre Justinien et Chosroès au commencement de 533, le roi obtint que « les professeurs seraient admis à retourner dans leur patrie où ils devaient vivre jusqu'à leur fin sans être inquiétés ». A partir de ce moment, on perd la trace et de Damascius et des six philosophes qui l'avaient accompagné en Perse, Simplicius de Cilicie, Eulalius le Phrygien, Priscien de Lydie, les Phéniciens Hermias et Diogène, Isidore de Gaza. On croit que Damascius, dès son retour, se rendit en Egypte et J. Matter suppose qu'il professa dans l'école d'Alexandrie, qu'il y composa ses ouvrages et y termina

ses jours. La date de sa mort est demeurée inconnue. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il avait cessé de vivre lorsque Simplicius, son disciple et son ami, écrivit le commentaire sur la *Physique* d'Aristote, où notre philosophe est cité souvent avec éloge, et à l'époque où Olympiodore le Jeune publia ses commentaires sur le *Premier Alcibiade* et sur le *Phédon*.

Si l'on en juge d'après les textes qui nous sont parvenus, Damascius n'était pas dirigé par un esprit de dénigrement, comme on l'a cru et dit sur la foi de Photius; il apportait même une juste modération dans sa critique philosophique. A la différence de Porphyre et de Proclus et à l'exemple de Plotin, il ne s'attaque jamais à la doctrine chrétienne; seulement il s'abstient d'en parler. Il semble, en outre, qu'on a singulièrement exagéré le caractère mystique de ses écrits. S'il aime à creuser les questions de métaphysique et de théodicée jusqu'à s'y perdre, il n'abuse pas de l'extase comme plusieurs autres néoplatoniciens. Toutefois, il faut le reconnaître, les deux seuls ouvrages de Damascius que nous possédons le font voir sous deux aspects fort différents. La *Vie d'Isidore* est une histoire anecdotique où le merveilleux tient une grande place, où les mœurs et la vie intime du monde philosophique sont décrites avec complaisance, tandis que les *Doutes et Solutions sur les premiers principes* révèlent un dialecticien consommé qui se maintient d'un bout à l'autre de son livre dans les plus hautes régions de la théorie. Photius lui reproche son impiété, sans doute à cause du silence qu'il a gardé de parti pris sur tout ce qui touche à la religion chrétienne.

Quant à la doctrine de Damascius, M. Jules Simon l'a caractérisée de main de maître: « On sait, dit-il, la double origine de la spéculation alexandrine. Plotin et ses successeurs suivaient Platon dans son ascension dialectique et arrivaient sinon avec lui, du moins par sa méthode, à l'unité des Eléates; mais une fois parvenus à cette hauteur, au lieu de se perdre dans le relatif, faute de pouvoir l'expliquer, ils acceptaient, au contraire, les données de l'expérience et mettaient tous leurs soins à concilier les résultats opposés de ces deux méthodes, c.-à-d. le Dieu puissant et intelligent auquel le spectacle du monde nous conduit, et le Dieu absolu, supérieur à l'intelligence et à l'être, que nous donne la dialectique. Cette conciliation s'opérait dans l'école d'Alexandrie au moyen de la théorie des hypostases qui sauvait l'unité de Dieu par l'unité substantielle du principe et la pluralité des points de vue par la Trinité. On avait même poussé si loin l'abus de ces divisions inintelligibles que Plotin et Porphyre n'admettaient pas seulement une Trinité, mais une Ennéade. La solution proposée par Damascius fut toute différente. Il repoussa cette supposition d'une pluralité hypostatique qui n'altère pas l'unité substantielle; il laissa toute entière l'unité absolue de Dieu qui le rend incompréhensible et ineffable, mais il soutint que si nous ne connaissons pas sa nature, nous connaissons du moins son gouvernement et son efficacité par rapport au monde et à nous-mêmes. Selon lui, nous savons clairement que Dieu est et qu'il est infini et incompréhensible; par les preuves que nous avons de la Providence, Dieu est bon, intelligent, puissant. Ce n'est pas que nous arrivions par cette voie détournée à comprendre Dieu, mais nous jugeons par les effets de sa puissance qu'il n'y a rien en lui qui ressemble à la négation de la bonté, de l'intelligence, de la puissance, etc. » Cet exposé, dont il faut lire la suite, est complété par les pages que MM. Vacherot, Barthélemy Saint-Hilaire, V. Cousin, F. Ravaisson, Ad. Franck et, tout récemment, M. Ch. Levêque ont consacrées à Damascius.

Les *Doutes et Solutions* nous ont été conservés dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise (n° 246) qui date du x^e siècle, sinon du ix^e, dont nous connaissons vingt-neuf copies, directes ou indirectes, et où le texte est divisé en deux parties séparées par une lacune. La première seule avait été publiée jusqu'ici (*Damascii philosophi platonici quaestiones de primis principiis... nunc*

primum edidit J. Kopp, Francof. ad M., 1826). J.-Chr. Wolf en avait donné quelques fragments, ainsi que de la seconde dans ses *Anecdota græca sacra et profana* (Hambourg, 1722, t. III, pp. 195-262). M. Eyssenhardt a placé dans le premier fascicule des *Mittheilungen aus der Stadtbibliothek zu Hamburg* (pp. 1-32) le début alors inédit de la seconde partie. L'auteur de cet article, après en avoir publié et traduit neuf extraits dès 1864, vient de faire paraître une édition complète de l'ouvrage (Paris, 1889-1891, 2 vol. gr. in-8) d'après le prototype de Venise. Le texte qui dans ce manuscrit suit la lacune signalée plus haut a reçu un nouveau titre : *Doutes et Solutions sur le Parménide de Platon*. Cette division nous a paru inadmissible et nous croyons en avoir fait justice. Les manuscrits attribuent à Damascius des *Parecolæ* ou extraits sur le traité aristotélique *De Cælo* que nous croyons devoir être restitués à son disciple Simplicius. Ses écrits sur le *Temps*, sur le *Lieu*, sur le *Nombre* nous ont été conservés partiellement dans le commentaire du même Simplicius sur la *Physique* d'Aristote. On ne possède que de rares fragments de ses commentaires sur divers dialogues de Platon (le *Phédon*, le *Timée*, le *Premier Alcibiade*), de ses biographies d'Aristote, d'Eudème et de Dorus, enfin de son discours ou traité *Sur les Choses singulières*. D'autres ouvrages lui ont été retirés par la critique, savoir : un recueil de « problèmes » qui ne seraient peut-être que son grand ouvrage des *Doutes et Solutions* où, en effet, le mot *προβλήματα* sert souvent à désigner les questions posées ; le complément du commentaire de Proclus sur le *Parménide*, que nous proposons d'attribuer à Olympiodore le Jeune (*Archiv für Geschichte der Philosophie*, III, 3, p. 386) ; un commentaire sur les *Aphorismes* d'Hippocrate, publié par Dietz qui en a établi l'inauthenticité ; un commentaire sur les quatre premiers livres et le huitième de la *Physique* d'Aristote, ouvrage dont l'existence même est mise en doute ; enfin une épigramme funéraire en l'honneur d'une femme nommée Zosima. C.-E. RUELLE.

BIBL. : PHOTIUS, *Bibliothèque ou Myriobiblion*, cod. 242. — J. BRUCKER, *Historia critica philosophiæ* ; Leipzig, 1742, t. II. — Ed. ZELLER, *Geschichte der Philosophie der Griechen*, 1881, t. III. — J. MATTER, *Hist. crit. de l'école d'Alexandrie*, 1828 et 1840. — J. SIMON, *Hist. de l'éc. d'Alex.*, 1844-1845. — E. VACHEROT, *Hist. crit. de l'éc. d'Alex.*, 1846-1851. — BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, *l'Ec. d'Alex.* (rapport à l'Acad. des sc. mor.), 1845. — Art. *Damascius* dans le *Dictionn. des sc. philosoph.*, signé J. S. — C.-E. RUELLE, *le Philosophe Damascius*, notice... suivie de neuf morceaux inédits avec trad. lat. (extr. de la *Rev. archéol.*, 1860-1861). — Ch. LÉVÊQUE, *Damascius* (*Journal des savants*, févr. 1891).

DAMASCUS (Myth. gr.). Fondateur mythique de Damas, fils d'Hermès et de la nymphe Halimède, qui serait allé d'Arcadie en Syrie.

DAMASE 1^{er} (Saint), 39^e pape, élu le 1^{er} oct. 366, mort le 11 déc. 384. Sa fête se célèbre le 11 déc. Il était né en Portugal vers 304, mais son père devint ensuite prêtre en l'église Saint-Laurent à Rome. Quand Libère fut relégué en Thrace par l'empereur Constance, Damase le suivit, puis l'abandonna pour se rallier à Félix II, successeur du pape exilé ; quand Félix eut été disgracié à son tour, et que Libère fut rétabli en son siège pontifical, Damase revint à Libère et rentra, dit-on, en grâce auprès de lui. Néanmoins, après la mort de Libère, un parti, composé en majorité des anciens adhérents de Félix, s'empessa d'élire Damase. D'un autre côté, les partisans de Libère élurent Ursicinus, qui fut sacré par l'évêque de Tivoli. Ces dissensions déterminèrent des tumultes dont un historien païen, Ammien Marcellin, constate la violence, sans en attribuer la responsabilité à l'un des deux rivaux plutôt qu'à l'autre. Mais une plainte, *Liber precum*, adressée à l'empereur par des prêtres de Rome, reproche à Damase d'avoir, le jour de son élection, fait envahir la basilique Julienne par un bas peuple armé de bâtons, et le 26 oct. suivant, d'avoir dirigé contre la basilique Libérienne, occupée par ses adversaires, une attaque où cent soixante personnes furent frappées par l'épée. Le préfet Juventius, incapable de réprimer cette émeute, quitta

Rome, et comme Damase était resté maître du terrain, Ursicinus fut banni. Au mois d'oct. 367, il fut autorisé par Valentinien à rentrer à Rome ; mais son retour ayant suscité un nouveau conflit, il fut définitivement expulsé.

Le pontificat de Damase tient une place considérable en l'histoire de la papauté. Il la doit : 1^o à la vigueur avec laquelle ce pape agit contre les hérétiques et les schismatiques de diverses dénominations, notamment contre les ariens, les apollinaristes, les priscillianistes ; 2^o à son zèle pour le culte des saints et spécialement des martyrs, aux inscriptions qu'il composa pour eux, aux travaux qu'il ordonna pour découvrir leurs tombeaux, et à la grande œuvre qu'il accomplit dans les *Catombes* (V. ce mot et FURIUS DYONISIUS FILOCALUS, INSCRIPTIONS DAMASIENNES) ; 3^o à son énergie pour le maintien de la discipline et des bonnes mœurs ecclésiastiques ; 4^o à la faveur qu'il accorda au monachisme qui avait encore beaucoup d'adversaires en Occident. — Saint Jérôme, l'ardent propagateur de ce genre d'ascétisme, appelle Damase un *homme illustre*, le *docteur vierge de l'église vierge* (ce pape avait été accusé d'adultère, et ses adversaires prétendaient qu'il était le favori des dames de Rome). Jérôme avait été le secrétaire de Damase, et il en resta le constant ami ; il entreprit sur sa demande le grand travail de révision et de traduction du texte de la Bible, d'où est sortie la Vulgate. Leur correspondance commence en 376 et ne finit qu'en 384. Six des lettres de Jérôme à Damase ont été conservées. — Ce pape a assemblé à Rome plusieurs conciles. Les plus importants sont mentionnés dans notre *Encyclopédie* dans les notices affectées aux matières qu'ils ont réglées. Le II^e concile œcuménique (Constantinople, 381-382) se tint sous ce pontificat ; mais il fut convoqué directement par Théodose I^{er}, et il ne paraît point que Damase y ait été représenté par des légats. — Il avait composé sur la *Virginité* un poème qui est perdu. Il reste de lui sept ou huit lettres, dont deux sont jointes aux œuvres de saint Jérôme. Toutes les autres qui lui ont été attribuées sont aujourd'hui considérées comme fausses, ainsi que les décrets mis sous son nom. Toutefois, quelques auteurs modernes lui attribuent une partie du document connu sous le nom de *Décret de Gelase*, et en particulier le catalogue des livres saints, célèbre en l'histoire du canon. Depuis longtemps, personne ne le suppose plus être l'auteur du *Liber pontificalis*. Ses œuvres ont été publiées à Rome (1632 et 1754) et à Paris (1672, avec une vie, et 1845). Ses inscriptions dédicatoires se trouvent dans le deuxième volume des *Inscriptiones christianæ de Rossi* (Rome) ; ses lettres, chez Coustant, *Epistolæ romanorum pontificum* (Paris, 1721, in-fol.). E.-H. VOLLET.

BIBL. : BARONIUS, *Annales ecclesiasticæ* ; Lucques, 1738 et suiv., 38 vol. in-fol. — TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* ; Paris, 1693-1712, 16 vol. in-4. — CAVE, *Historia litteraria scriptorum ecclesiasticorum* ; Oxford, 1740-1743, 2 vol. in-fol. — HEFELE, *Conciliengeschichte* ; Fribourg, 1873. — THIBL, *De Decretali Gelasii* ; Braunsberg, 1866. — NORTHCOLE-ALLARD, *Rome souterraine* ; Paris, 1877. — ARTAUD DE MONTEUR, *Histoire des souverains pontifes* ; Paris, 1847-1849, 8 vol. in-fol.

DAMASE II, 155^e pape. Couronné le 17 juil. 1048, il mourut à Palestrina vingt-trois jours après, empoisonné, dit-on, par Benoit IX, pape déposé en 1046, mais qui avait prétendu reprendre le siège pontifical après la mort de Clément II. Il était évêque de Brixen (Tirol) lorsque Henri III dit le Noir le nomma pape et l'envoya à Rome pour succéder à Clément II. Les Romains le reçurent avec honneur ; mais aucune élection formelle ne paraît avoir ratifié le choix de l'empereur. C'est pourquoi plusieurs historiens contestent la validité de sa nomination. E.-H. V.

BIBL. : PLATINA, *In vitas summorum pontificum ad Sixtum IV* ; Venise, 1479, in-fol., continué par PANVINO, *Epitome pontificum romanorum usque ad Paulum IV* ; Venise, 1567, in-4. — HÖFLEB, *Die deutschen Päpste* ; Ratisbonne, 1839, 2 vol. in-8.

DAMASEN (Myth. gr.). Géant, fils de la Terre (Gaia), élevé par Eris, armé par Ilithye, barbu dès sa naissance (*Nonn. Dion.*, 25) ; on le rapproche de *Damysus* (V. ce nom).

DAMASONIUM (*Damasonium* Tourn.) (Bot.). Genre d'Alismacées, voisin des *Alisma* (V. ce mot), dont il diffère par le fruit composé de six à huit carpelles comprimés latéralement, soudés inférieurement, puis divergents en étoile. L'espèce type, *D. stellatum* Rich. (*Alisma Damasonium* L.), est une herbe aquatique, commune en France sur les bords des étangs et dans les lieux sablonneux inondés l'hiver.

Ed. LEF.

DAMASQUINAGE (Orfèvr.). Le damasquinage consiste à incruster certains ornements, d'or ou d'argent, dans un autre métal plus commun, comme le cuivre, le fer ou l'acier. Après avoir fait bleuir sur le feu les vases ou les pièces qui doivent être damasquinés, on y burine au poinçon ou à l'eau-forte les lignes du dessin que l'on veut y représenter. On incruste ensuite dans ces alvéoles des fils métalliques que l'on frappe à l'aide d'un marteau, jusqu'à ce qu'ils adhèrent complètement au fond du champ et qu'ils fassent corps avec lui. On y passe enfin une lime douce pour aplanir les bavures et pour polir la surface. On a parfois recours à la galvanoplastie pour remplacer économiquement le travail long et dispendieux du damasquinage, mais ce travail n'a plus la même valeur artistique.

Dès l'antiquité on rencontre des pièces de métal incrustées d'or et d'argent. Nos musées en possèdent de remarquables spécimens qui proviennent de l'Égypte, de la Grèce et de l'Italie. Une partie du mobilier retrouvé dans les fouilles de Pompéi est de bronze incrusté d'argent. Ce travail était réservé aux ciseleurs et on le désignait alors sous le terme de *cœlatura*. Il fut moins pratiqué dans les siècles qui suivirent les invasions des Barbares et il fut remplacé le plus souvent, à l'époque du moyen âge, par les procédés de l'émail champlévé dans le cuivre, qui n'est à proprement parler qu'une sorte de damasquine obtenue au moyen d'une matière fusible et de couleurs variées, étendue dans des cloisons évidées par le burin.

Par contre le damasquinage prit un énorme développement dans les contrées orientales et les pièces les plus délicates provenaient de la ville de Damas dont les fabriques artistiques devinrent si florissantes au moyen âge. Les villes du Caire et de Grenade, la Perse et différentes cités de l'Asie Mineure s'adonnèrent à cette industrie, mais les ouvriers les plus habiles résidaient à Damas, et quelques-uns ont gravé leurs noms sur les beaux vases qui nous sont parvenus et qui datent du ^{xiii}^e siècle. Le damasquinage était un travail spécial à Damas et les Vénitiens introduisaient en Occident les armes et les vases, les verreries et les étoffes à la *façon de Damas*.

Le goût des armures de luxe qui fut si général en Europe vers la fin du ^{xv}^e siècle, amena dans nos contrées la résurrection de cet art oublié. Les armuriers de Venise et de Milan, ceux d'Augsbourg et de Nuremberg, ainsi que ceux de Paris et de Lyon imitèrent d'abord les cimenterres de Damas et de Grenade, mais ils ne tardèrent pas sinon à surpasser la perfection des inimitables damasquins orientaux, au moins à entreprendre des pièces considérables. François I^{er} et Charles-Quint rivalisaient pour la somptuosité de leurs harnais de guerre, comme ils le faisaient pour la suprématie politique, et les plus grands artistes ne dédaignaient pas de dessiner ces modèles qui étaient ensuite damasquinés, ciselés et repoussés dans les ateliers de Milan et d'Augsbourg. Rien de plus admirable que les rondaches, les casques, les cuirasses d'homme et de cheval et les épées qui sont conservés à l'Armeria de Madrid, au palais de Tsarskoé-Selo, aux musées d'artillerie de Turin et de Paris et dans les grandes collections particulières. On connaît aussi de nombreux coffrets et des cassettes précieusement damasquinées à l'époque de la Renaissance. Lorsqu'on eut renoncé aux armures de guerre, par suite des progrès de l'artillerie, le travail de la damasquine n'eut plus la même faveur et il fut peu à peu réduit à n'être plus qu'un accessoire de la bijouterie et de l'orfèvrerie. On incruste encore des lamelles d'or et d'argent dans les cloisons burinées du cuivre ou du fer pour exécuter des

vases et des coffrets, mais les artistes qui se sont voués à cette production artistique ne sont suivis que par un petit nombre d'imitateurs. Nous ajouterons que les ouvriers de l'extrême Orient qui se sont toujours distingués par leur dextérité prodigieuse à travailler les métaux, nous envoient des pièces remarquables de damasquinerie. Les plus précieuses et les plus originales de ces œuvres proviennent de l'empire du Japon.

A. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : H. HAVARD, *le Dictionnaire de l'ameublement*.
— P. BURTY, *l'Art décoratif*.

DAMASQUINE (Œuvres à la) (V. DAMASQUINAGE).

DAMASQUINEUR. Ouvrier employé à exécuter le travail du *damasquinage* (V. ce mot).

DAMASQUINURE (Orfèvr.) (V. DAMASQUINAGE).

DAMASSÉ. I. TISSAGE. — Tissu employé pour la confection des linges de tables, nappes et serviettes, et présentant des dessins analogues à ceux des damas, obtenus par les mêmes procédés de tissage; les matières employées pour la fabrication sont des fils de lin plus ou moins fins suivant la qualité des tissus que l'on veut produire, soit blancs, soit écrus, ou crévés ou teints. Avec des fils plus grossiers on fabrique également des tissus damassés pour matelas et literie, souvent à chaîne noire et trame blanche. Les linges damassés se fabriquent dans toutes les régions, en Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse, etc. En France, les principaux centres de fabrication sont Lille, Armentières, Pont-Remy, Hallencourt, Panisnières qui a donné son nom à des articles en fils jaunes tramés en blanc.

P. GOGUEL.

II. **MÉTALLURGIE.** — L'acier *damassé* est celui qui présente des moirures ou dessins sur sa surface, mise à nu par une attaque aux acides et polie. Ce mot vient de Damas, ville de Syrie, longtemps célèbre par la fabrication des lames damassées. L'acier Wootz, ou acier damassé, sert surtout à faire des lames de sabre très élastiques et très résistantes. On l'obtient dans l'Inde de la façon suivante : on prend des morceaux de fer affinés au bas foyer, on les met dans de petits creusets d'argile avec un dixième en poids de bois sec, fendu menu; le tout est recouvert d'une ou de deux feuilles vertes; après quoi on bouche les creusets avec une poignée d'argile crue, versée de manière à empêcher l'accès de l'air. Le bois qu'on choisit toujours pour fournir du carbone au fer est le *Cassia auriculata* et la feuille qui recouvre le fer vient de l'*Asclepias gigantea*. Dès que l'argile est sèche, on forme avec les creusets une voûte; un tuyau d'argile relié à deux soufflets en peau de bœuf fonctionnant alternativement, pénètre au fond du foyer. Le vent est donné pendant deux heures et demie. Quand la fusion est achevée, la surface du gâteau est recouverte de stries rayonnant à partir du centre, sans qu'il y ait de trous ni de saillies raboteuses. Si la fusion a été imparfaite, la surface offre l'aspect d'un gâteau de miel et montre souvent des fragments de fer encore à l'état malléable. Pour étirer en barres les gâteaux d'acier, qui pèsent 4 kilogr. en moyenne, on les soumet pendant plusieurs heures dans un peu de charbon de bois, à une température à peine inférieure à leur point de fusion. Le feu est activé par les soufflets et l'on fait agir le vent sur les gâteaux, tandis qu'on les retourne devant le foyer. On en a conclu que, pour assurer la fusion du métal du creuset, il faut employer une dose de carbone plus forte que pour l'acier le plus dur et qu'on est ainsi obligé d'enlever après coup l'excès de carbone introduit. Voici une analyse d'acier damassé :

Carbone combiné	1,333
Graphite	0,342
Silicium	0,045
Soufre	0,181
Arsenic	0,037
Fer par différence	98,092
	<hr/>
	100,000

L'explication du damassage se trouve dans la différence

d'aspect que présentent les aciers, quand on les soumet à l'attaque d'un acide et qu'ils renferment plus ou moins de carbone : plus l'acier est doux et plus sa teinte est claire, plus il est dur et carburé, plus, au contraire, il y a de dépôt de carbone et plus la teinte est foncée. Le vrai damassage est donc dû à une composition chimique et à un défaut d'homogénéité spéciaux. On l'imite de la manière suivante. On prend des tiges ou verges d'acier de différentes duretés; on les entrelace d'une manière confuse, on les soude en les tordant sous le marteau, puis on les replie, de manière à obtenir une grande variété de figures quand on polira et décapera la surface. C'est ainsi que se font les canons de Paris pour fusils de chasse. On peut produire un damassage superficiel, mais qui ne résiste pas à un frottement un peu énergique et encore moins au repassage, en recouvrant certaines parties des lames de couteau de chasse ou de rasoir, d'un enduit gras; puis on traite par l'acide azotique qui attaque les parties seules qui n'ont pas été touchées par le corps gras. On peut, par exemple, tremper dans l'huile une brosse de peintre et on frottant l'extrémité des poils avec une tige quelconque, il se fait une pluie fine de gouttelettes d'huile qui vient frapper irrégulièrement la lame d'acier et produire au décapage un damassé brillant sur fond gris. Pour obtenir des dessins à plus grands ramages, on cherche à étendre les parties huileuses en employant différents moyens. L. KNAB.

DAMASTÈS (Myth. gr.). Géant embusqué entre la plaine d'Athènes et celle d'Eleusis, qui saisissait les voyageurs, les étendait sur un lit, les raccourcissant s'ils étaient trop longs, les allongeant en les martelant s'ils étaient trop courts; on l'avait surnommé *Procruste*. Il fut tué par Thésée.

DAMAZAN. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac; 4,734 hab. — Cette bastide, fondée par Alfonso de Poitiers, porta durant quelques siècles le nom de *Castel-Comtal*. Ce fut un chef-lieu de bailliage de la sénéchaussée d'Agenais. Administrée par les Anglais dès la fin du XIII^e siècle, cette ville neuve fut réunie à la couronne d'Angleterre en 1318, puis en 1342. Elle fut prise par l'évêque de Beauvais, en 1343, reprise par le comte de Derby en 1345. Jean, duc de Normandie, s'en empara en 1346, après quinze jours de siège. A la fin du XIV^e siècle, elle fut confiée à Nompert de Caumont; puis, étant tombée aux mains des Français, elle fut reprise, en 1439, par le comte de Fonthinton. Après sa réunion à la couronne de France, Damazan fut cédé par Charles VI à Amanieu d'Albret. Charles de Montpezat s'y établit par violence, ce qui donna lieu à un procès qui dura pendant tout le règne de Louis XII. Au cours des guerres de religion du XVI^e siècle, Monluc, le vicomte de Turenne, Henri de Navarre occupèrent successivement Damazan. — On peut juger encore de la parfaite régularité du plan de la bastide de Damazan, assise sur un haut plateau. La halle est élevée sur une place centrale bordée d'arcades; au premier étage se trouvent les salles qui constituent l'hôtel de ville. L'ensemble de cette construction rappelle les plus anciens types. G. THOLIN.

BIBL.: J.-F. SAMAZEUILH, *Dict. de l'arr. de Nérac*; Nérac, 1881, in-8.

DAMAZE DE CHAUDORDY (V. CHAUDORDY).

DAMAZE DE RAYMOND, littérateur français, né à Agen en 1770, mort le 27 févr. 1813. Chargé d'affaires à Raguse en 1802, il entra en 1812 à la rédaction du *Journal de l'Empire*, où il fit la critique littéraire et théâtrale et où il se distingua par son âpreté et sa violence. Il fut tué en duel. On a de lui : *Réponse aux attaques dirigées contre M. de Chateaubriand* (Paris, 1812, in-8); *Tableau historique, géographique et moral de l'empire de Russie* (Paris, 1812, 2 vol. in-8); une traduction de la *Vie de Marie Stuart* de Gentz (1813), etc.

DAMAZONIUM (Bot.) (V. DAMASONIUM).

DAMBACH (*Tambacum*, 1125). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Schlestadt, cant. de Barr, sur le chemin de fer de Saverne à Schlestadt, au pied d'un contrefort des

Vosges, couronné par les ruines du château de *Bernstein* (V. ce nom); 2,742 hab. Vignobles d'une superficie de plus de 100 hect., produisant des vins estimés. Dambach était autrefois une petite ville fortifiée, formée en 1340 par la réunion des deux villages d'Altenheim et d'Oberkirch. Les évêques de Strasbourg auxquels elle appartenait, la firent entourer au XIV^e siècle de murailles qui subsistent encore en grande partie, ainsi que trois portes gothiques surmontées de tours. Pendant le siège qu'elle eut à soutenir en 1444 par les Armagnacs, le dauphin (Louis XI), leur chef, fut blessé au genou par une flèche. En 1642, les Suédois qui l'occupaient pendant la guerre de Trente ans, y furent assiégés sans succès par les Lorrains. — A l'O., au milieu des vignobles qui dominent le village, s'élève la chapelle de Saint-Sébastien, lieu de pèlerinage avec tour romane, nef gothique, de belles verrières du XV^e siècle et un curieux maître-autel en bois sculpté, style Renaissance. Dambach porte d'azur à un château d'or sur un rocher d'argent. L. WILL.

BIBL.: GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, V, 324 et suiv. — *Congrès archéologique de France, tenu à Strasbourg en 1859*; Paris, 1860, 380, 384, 424. — Ch. GRAD, *A Travers l'Alsace et la Lorraine, dans le Tour du Monde*, 27 oct. 1888, p. 268.

DAMBACH (Otto), administrateur allemand, né à Querfurt (Saxe prussienne) le 16 déc. 1831. Il fut appelé, en 1862, à l'administration des postes prussiennes, nommé, en 1873, professeur de droit criminel et international à l'université de Berlin. Il est l'auteur principal de toute l'organisation et la législation de l'empire sur les postes et télégraphes, sur les droits d'auteur, de reproduction, etc. Il a écrit des ouvrages très appréciés, parmi lesquels nous citons *Das Telegraphen-Strafrecht* (Berlin, 1872), commentaire de la loi postale souvent réédité, ainsi que ses commentaires sur les diverses lois relatives aux droits d'auteur, etc.

DAMBELIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide; 360 hab.

DAMBENOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt; 151 hab.

DAMBENOÏT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 383 hab.

DAMBLAIN (*Dambelain*). Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche, sur le Follot, sous-affluent de la Meuse, et le chemin de fer de Nancy à Langres; 755 hab. Distillerie de betteraves, confection de gants de peau, tannerie, huilerie, source minérale, carrières de calcaire à gryphées arquées, dont les produits, connus sous le nom de *Pierre de Damblain*, sont employés pour le pavage; possédait autrefois un couvent de récollets et un collège. Damblain était une ancienne seigneurie du duché de Bar, érigée en baronnie en 1720 et portait d'azur à un arbre d'or fruité de même. Patrie de Jean Villot (XV^e siècle), médecin de René d'Anjou; de François Briot, graveur en médailles, ciseleur et maître potier d'étain du XVI^e siècle. L. W.

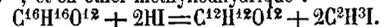
DAMBLAINVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Falaise; 344 hab.

DAMBONITE (Chim.).

Form. {Equiv... C¹⁶H¹⁶O¹² = C¹²H⁸O⁸(C²H⁴O²)².
{Atom... C⁸H¹⁶O⁶ = C⁶H¹⁰O⁶(CH³)².

Principe cristallisable, extrait par A. Girard du caoutchouc du Gabon, en traitant par l'alcool ce produit liquide, évaporé à une douce chaleur. La dambonite est une matière blanche, très soluble dans l'eau et dans l'alcool faible, peu soluble dans l'alcool absolu. Elle fond vers 190° et se volatilise au-dessus de 200°, sans altération. Par sublimation, elle se présente sous forme de longues aiguilles, fines et brillantes; l'alcool à 95° l'abandonne en prismes anhydres, appartenant au prisme droit rhomboidal; dans l'eau, elle cristallise en prismes obliques, qui retiennent trois molécules d'eau de cristallisation.

A 100°, l'acide iodhydrique la dédouble en inosite, C¹²H¹²O¹², et en éther méthylodhydrique :



L'acide chlorhydrique, à 440°, produit le même dédoublement. La dambonite est donc l'éther diméthylé de l'inosite. L'éther monométhylé de l'inosite $C^{12}H^{10}O^{10}$ ($C^2H^4O^2$) constitue la *bornésite*, matière sucrée, qu'on extrait de la même manière du caoutchouc de Bornéo.

BIBL. : Aimé GIRARD, *Sur un nouveau principe volatil et sucré, trouvé dans le caoutchouc du Gabon*, *Comptes rendus*, t. LXVII, 820. — MAQUESME, *Ann. de chim. et de phys.*, t. XXII, p. 264.

DAMBOUL. Village de l'île de Ceylan, à 112 kil. N.-E. de Colombo, sur la route de Trincomale. A environ 2 kil. de Damboul se trouve le rocher de Damboulagalla, dans l'intérieur duquel est caché le sanctuaire du Bouddha réputé pour son antiquité, sa grandeur et la richesse de sa décoration. Le rocher est un énorme amas de gneiss et de micachiste, sans verdure, ayant la forme d'un crâne humain vu par derrière. Sur le côté sud, à environ 30 m. du sommet, s'ouvrent les cinq grottes d'inégale grandeur, la plus grande ayant 50 m. de long sur 22 m. de large et 9 m. de haut. On les a transformées en chapelles où l'on voit une énorme statue de Bouddha accroupi parmi d'autres figures semblables, toutes taillées dans le roc, de nombreuses sculptures, et des illustrations coloriées du bouddhisme. Le temple a été restauré et embelli par Kirti Nissanga qui y a fait mettre 72,000 statues de Bouddha.

DAMBOURNEY (Louis-Auguste), chimiste et botaniste français, né à Rouen le 10 mai 1792, mort à Rouen le 2 juin 1793. Nommé en 1761 secrétaire de la classe des sciences de l'académie de Rouen et vers la même époque directeur du Jardin botanique de cette ville, il s'occupa activement des applications de la botanique et de la chimie à l'économie domestique et à l'industrie. Principales publications : *Recueil de procédés et expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigènes communiquent aux laines et aux lainages* (Paris, 1786, in-8 ; 3^e édit. 1793) ; *Instruction sur la culture de la garance*, etc. (Paris, 1788, in-4) ; *le Coup d'œil purin* (poème satirique en patois normand ; Rouen, 1774, in-8). D^r L. Hn.

DAMBOVICIOARA. Grotte célèbre dans le district roumain de Muscel, près du village de Rucar. D'admirables stalactites en décorent les parois.

DAMBOVITSA. Rivière de Roumanie. Elle prend sa source dans les Carpates, au mont Gesera (2,407 m.) (district de Muscelu) et se jette dans l'Argesă au village de Budessci (district d'Ilfovu), après avoir arrosé Bucarest. Elle reçoit les eaux de la Colintina, de la Ternica, du Riuthor, etc. La Dâmbovitza est canalisée à Bucarest : elle est loin cependant d'être navigable.

DAMBRAÏ (Charles-Henri, vicomte), magistrat et homme politique français, né à Rouen le 11 oct. 1760, mort à Montigny, près de Dieppe, le 12 déc. 1829. Avocat général à la cour des aides en 1779, puis au parlement de Paris en 1788, il s'était fait remarquer dans plusieurs procès importants, lorsque la Révolution brisa une carrière qui promettait d'être très brillante. Fidèle à l'ancien régime, Dambray se retira dans ses terres et vécut dans la plus profonde retraite jusqu'à la Restauration, occupant ses loisirs à une vaste correspondance avec les Bourbons. Il ne fut point inquiété, grâce, dit-on, à la protection du conventionnel *Alquier* (V. ce nom). Le 28 vendémiaire an IV, les électeurs de la Seine le nommèrent député au conseil des Cinq-Cents. Il démissionna aussitôt et ne consentit à accepter que les fonctions de juge de paix et de conseiller général de Seine-Inférieure. Dès sa rentrée en France, Louis XVIII nomma Dambray chancelier de France et président de la Chambre des pairs (13 mai 1814) et lui confia les sceaux. Pendant les Cent-Jours, il passa en Angleterre, puis à Gand. Après Waterloo, il reprit la présidence de la Chambre des pairs, mais non les sceaux qui furent donnés à Cambacérés (20 mars 1815) et qu'il ne posséda plus que par intérim, du 7 mai 1816 au 19 janv. 1817. Comme ministre, Dambray se montra royaliste intraitable et partisan des mesures les plus impolitiques. Comme président de la Chambre des pairs, il sut se conci-

lier toutes les sympathies par son impartialité. Ce fut un très honnête homme, un orateur disert, mais un homme d'Etat fort médiocre. Ce fut lui qui présida la cour des pairs lors du procès du maréchal Ney et de la conspiration de 1820. Il avait été nommé membre libre de l'Académie des inscriptions en 1816 ; il avait contribué la même année, avec Barbé-Marbois et Guizot, au rétablissement du *Journal des Savants*.

BIBL. : H. DE SÉMONVILLE, *Discours à l'occasion du décès de M. le chancelier Dambray* ; Paris, 1830, in-8. — LAPORTE-LALANNE, *Notice nécrologique sur M. C.-H. Dambray, chancelier de France* ; Paris, 1830, in-8. — ROUX-LABORIE, *le Chancelier Dambray dans Journal des Débats* du 17 avr. 1814.

DAMBRAÏ (Charles-Emmanuel-Henri, vicomte), homme politique français, né à Paris le 21 janv. 1785, mort au château de Montigny (Seine-Inférieure) le 26 févr. 1868, fils du précédent. Maître des requêtes au conseil d'Etat, conseiller d'Etat, grand maître des cérémonies des ordres du roi, il fut promu pair de France le 17 août 1815. Il refusa de reconnaître le gouvernement de Juillet et rentra dans la vie privée jusqu'au 13 mai 1849, date à laquelle il fut élu député de la Mayenne à l'Assemblée législative. Il y siégea à droite ; mais, sans aucune sympathie pour le prince Napoléon, il se retira de nouveau des affaires publiques après le coup d'Etat du 2 déc. 1851.

DAMBRON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères ; 228 hab.

DAMCKE (Berthold), musicien allemand, né à Hanovre le 6 févr. 1812, mort à Paris le 15 févr. 1875. Il vécut à Hanovre, à Francfort-sur-le-Main, à Kreuznach, à Potsdam, Königsberg, Saint-Petersbourg, Bruxelles (où il se maria), et à Paris depuis 1859, où il devint le correspondant des journaux de musique russes et allemands. On lui doit deux oratorios, *Deborah* et *Noël* ; des chœurs pour *le Faust* de Goethe ; une ouverture de concert ; un opéra, *Kaetchen von Heilbronn* (1845) ; des chants pour voix seule et pour quatre voix d'hommes ; des thèmes variés, des mélodies, des rondes sur des motifs d'opéra ; six petites pièces intitulées *Intermezzi*, et des morceaux caractéristiques pour le piano, etc. Il a écrit des articles de musique dans les revues étrangères, ainsi que dans la *Revue et gazette musicale de Paris*. Admirateur et ami dévoué de Berlioz, il fut l'un de ses exécuteurs testamentaires. Ajoutons qu'il a consacré tous ses soins à la belle édition des œuvres de Gluck entreprise par M^{lle} Pelletan. A. ERNST.

DAME ou **DAM.** I. CONSTRUCTION. — Mot venu du flamand *dam* (chaussée) et qui désigne des espèces de digues que l'on réserve, au fur et à mesure des travaux de creusement d'un canal, afin de retenir l'eau et d'empêcher qu'elle ne gêne les travailleurs. On appelle aussi dame, dans les travaux de fondation, de petits monticules ou des langues de terre naturelle et munie de sa couche de gazon que l'on conserve de place en place pour servir comme de témoins de l'état primitif du terrain et permettre ainsi de calculer le cube de terre enlevé. Ch. L.

II. MÉTALLURGIE. — On donne le nom de dame à la partie du creuset d'un haut fourneau qui bouche l'orifice servant à l'écoulement de la fonte et des laitiers et qu'on appelle avant-creuset. On tend à supprimer les avant-creusets des hauts fourneaux qui sont une cause de refroidissement pour le métal et par suite à se passer de dame. La coulée de la fonte se fait alors par un orifice spécial pratiqué dans la partie antérieure de la muraille du creuset ; quant à la coulée du laitier, elle a lieu d'une manière presque continue au moyen d'une tuyère métallique rafraîchie par un courant d'eau. L. K.

III. MARINE. — Tolets plats qui reçoivent entre eux les avirons d'une embarcation. Les avirons s'installent aussi quelquefois à l'aide d'un seul tolet métallique et d'une estrope qui les retient au tolet. Sur les baleinières, la dame est souvent remplacée par une simple fourche en fer ; d'autres fois, la dame dépasse le plat-bord et reçoit intérieurement une garniture en cuivre. Le but, dans ces dif-

férents cas, est de créer un point fixe, de manière à empêcher l'aviron de glisser pendant la nage. D'après Jal, le mot *dame* viendrait de l'anglo-saxon *dam*, sorte de digue résistante. Les tolets, en effet, servent de digue en maintenant l'aviron au même point.

DAME D'ONZE HEURES (Bot.) (V. ORNITHOGALE).

DAME-JEANNE (Verterie) (V. BONDONNE).

DAME-SAINTE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Charost; 176 hab.

DAMÉAS, de Crotone, sculpteur et fondeur grec de la fin du VI^e siècle. Il n'est connu que comme l'auteur d'une statue représentant le fameux athlète Milon de Crotone (Pausanias, VI, 14, 2; Philostrate, *Vie d'Apoll. de Tyane*, IV, 28). On croit avoir retrouvé à Olympie la base de cette statue (E. Lœwy, *Inscripfen griech. Bildhauer*, n° 414).

J. M.

DAMEL (Jean), peintre polonais, né en Courlande en 1780, mort à Minsk le 30 sept. 1840. Au sortir des écoles il se mit à étudier le dessin et la peinture, d'abord seul, à Mitawa, puis sous la direction de Smuglewicz et de Rustem, à Vilna, où il resta jusqu'en 1820. Il obtint même l'emploi de professeur suppléant de peinture à l'université de cette ville. Impliqué par erreur dans un procès, il fut déporté en Sibérie, où il resta deux ans, et, s'étant concilié aussitôt la faveur du gouverneur, il se mit résolument au travail, couvrant de ses peintures les murs de l'église des Bernardins de Toms et du temple évangélique de Tobolsk, et exécutant nombre de portraits. C'est de cette période que date un très intéressant journal, illustré par lui, de voyages à travers la Sibérie; ce recueil fait partie de la collection Tyszkiewicz. Rentré à Minsk, Damel continua à produire plus que jamais. Indépendamment des peintures religieuses (dont la plus importante est le *Christ au jardin des Oliviers*, placée au-dessus de son tombeau), il a laissé plusieurs tableaux d'histoire, ainsi que quantité de croquis et d'aquarelles représentant divers épisodes de la retraite de Russie en 1812. C'est dans ces menus travaux que se révèle surtout le talent de Damel. Son dessin est presque toujours juste, quoique très hardi et humoristique. Comme peintre il n'est que médiocre; son coloris surtout laisse à désirer et son imagination, faute de beaux modèles qu'il n'eut jamais l'occasion de voir, ne s'est pas suffisamment développée. Deux de ses aquarelles, *L'Entrée des Français à Vilna* et *les Français sur la place de l'Hôtel de Vilna en 1812*, ont été gravées sur pierre à Paris, par P. Adam et Bichebon. F. TRAWINSKI.

BIBL. : RASTAWIECKI, *Dictionnaire des peintres polonais* (en polonais); Varsovie, 1850.

DAMELEVIÈRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 340 hab.

DAMEMARIE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Breteuil; 159 hab.

DAMEMARIE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault; 435 hab.

DAMEMARIE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême; 517 hab. Eglise curieuse du XV^e siècle avec diverses parties du XVI^e.

DAMER (Anne SEYMOUR), sculpteur anglaise, fille du maréchal Henry Seymour Conway, née en 1748, morte en 1828 à Londres. Devenue veuve en 1776, elle se consacra à la sculpture. Ses œuvres les plus connues sont : la statue colossale de *George III*, à Edimbourg, les bustes, de dimensions colossales également, de la *Tamise* et de l'*Isis* à Henley-Bridge, les bustes de *Sir John Banks*, son propre buste au British Museum, celui de sa mère à Sunbridge et celui de la *Vicomtesse de Melbourne* à Panshanger, etc.

BIBL. : REDGRAVE, *Dictionary of artists of the english school*.

DAMERAUCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvillers; 299 hab. La seigneurie de ce lieu appartient successivement aux maisons de Lannoy, de Saint-Simon, de Lameth et de Grasse. Le château était un monument remarquable du XIV^e siècle. L'église est gothique; le clocher est une grosse tour carrée de style

gothique rayonnant. Souterrain-refuge. Chapelle dédiée à saint Denis dans le cimetière.

C. ST-A.

DAMEREY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Saint-Martin-en-Bresse; 1,740 hab.

DAMERGHOU. Contrée de l'Afrique centrale, au N.-E. du Bornou, à laquelle Barth donne une longueur de 60 milles géographiques et une largeur de 40 milles. Elle est partagée en quatre districts principaux qui sont chacun administrés par un chef à peu près indépendant du chef voisin. Cependant on peut considérer le chef qui réside à Koula N'Kerki comme exerçant une suprématie sur ceux qui sont établis à Taghelel, à Olaloe et à Farara. Le pays est très fertile et pourrait avoir une population assez dense s'il n'était l'objet d'attaques continuelles de la part des Touaregs au N. et des gens du Bornou au S. Placée entre ces deux ennemis, la race noire, qui peuple le Damerghou et qui paraît appartenir à la branche des Kanoris, ne se livre guère ni au commerce ni à l'industrie et vit misérablement. Le nom de Damerghou donné à une des provinces du Bornou a vraisemblablement une communauté d'origine avec le nom de Damerghou et n'en est peut-être qu'une variante dialectale.

DAMERON (Charles-Emile), peintre français contemporain, né à Paris en 1848. Elève de Pelouse, cet artiste débuta au Salon de 1872 par une *Cour d'auberge à Cernay-la-Ville*; les paysages qu'il a exposés depuis cette époque sont empruntés pour un grand nombre à cette vallée des Vaux de Cernay que notre école contemporaine de paysage a reproduite tant de fois sous ses aspects les plus variés. Les tableaux de M. Dameron, bien coupés au point de vue des masses, d'un dessin observé et précis, animés de personnages bien groupés, ont malheureusement presque tous un aspect cendreuse, morne et terne, qu'ils doivent à une gamme de valeurs et de tons excessivement sombre et rabattue, sans transparence dans les fonds. Voici les principaux de ses ouvrages : *Au bord de l'Aven* (S. 1878; mus. de Quimper; méd. de 3^e cl.); *Cabane de bûcherons*; *Vallée des Vaux de Cernay en automne* (S. 1881; mus. du Luxembourg); *les Fagots* (S. 1882; méd. de 2^e cl.); *Au bord de l'étang des Vaux de Cernay*; *Matinée d'automne* (S. 1884; mus. de Semur); *les Bords de la Sarthe, le soir* (S. 1886; mus. de Senlis); *Brouillard du matin, Franche-Comté* (S. 1889); *le Marché du cours Masséna, à Antibes* (S. 1890). Cet artiste a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1889.

Ad. T.

DAMERY. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. d'Épernay; 1,905 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Strasbourg. Carrières de pierre meulière; argile à briques, calcaire et sables fossilifères. Vins mousseux très estimés. Moulins, tuileries, distilleries, tonnellerie, minoterie, flottage de bois. Diverses substructions antiques, une nécropole et de curieux ateliers monétaires, remontant à l'époque gallo-romaine, ont été découverts à Damery dans le courant de ce siècle. Jadis fortifié, le bourg de Damery fut saccagé en 1230 par les barons ligués contre le comte Thibaud IV, puis en 1359 par les bandes d'Eustache d'Auberchicourt. Henri IV y établit son camp lors du siège d'Épernay en 1592. — Belle église gothique des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles; curieux chapiteaux sculptés; tableau de la Vierge et de l'Enfant Jésus, peint par L. Watteau. Patrie de la tragédienne Adrienne Lecouvreur (1692-1730).

A. TAUSERAT.

DAMERY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 349 hab.

DAMERY (Walter), peintre, né à Liège en 1614, mort après 1674. Il était élève de Simon Damery et de Pietro da Cortona et a travaillé en Italie. Son tableau principal est une *Ascension du prophète Elie*. F. COURBOIN.

DAMES. I. Jeu. — Il est difficile de savoir quelle est l'origine du jeu de dames. Il est certain pourtant que les anciens ont connu des jeux plus ou moins analogues. On voit

sur les parois du pavillon de Ramsès II, à Medinet-Abou, un tableau qui représente le pharaon jouant à l'un de ces jeux avec une de ses femmes. Le diagramme des Grecs et les latrunculi des Romains rentrent dans cette même catégorie. Le jeu de dames actuel ne paraît pas remonter au delà du xvi^e siècle. Les ouvrages du moyen âge tels que les livres d'Alphonse le Sage et de Nicolas de Nicolai qui traitent de tous les jeux de table alors connus (échecs, mérelles, trictrac, etc.) ne parlent pas des dames. Mais on trouve, au milieu du xvi^e siècle, un traité espagnol du jeu de dames par Antonio Torquemada (1547). Le premier traité du jeu de dames paru en France est celui de Pierre Mallet (1668); il est relatif au jeu dit français. Le jeu de dames actuellement pratiqué (jeu à la polonaise) fit son apparition sous la Régence et ne tarda pas à supplanter complètement l'ancien jeu français. Les joueurs de dames se réunissaient alors dans un café qui a pris depuis le nom de café Manoury. Manoury, qui était premier garçon dans ce café, devint lui-même le plus fort joueur de dames de son temps et publia en 1770 un traité très estimé et plusieurs fois réimprimé depuis. D'autres ouvrages parurent dans les années suivantes : Blonde, 1798; Lallement, 1801; Dufour, 1808; Everat, 1811, etc. Le traité le plus complet que l'on ait actuellement est celui de Balédent (Amiens, 1881-1886, 3 vol. in-8). On y trouve à peu près tous les coups de dames publiés jusqu'ici ainsi qu'une bibliographie et des extraits des principaux ouvrages parus dans les diverses langues. Il existe un certain nombre de revues et journaux qui publient des problèmes de dames : *le Monde illustré*, *le Gaulois*, *le Siècle*, *la Stratégie*, *le Soir*, etc. D'autres tels que *le Gil Blas*, *le Télégraphe*, *le Voltaire*, etc., en ont donné pendant quelques années, mais ont cessé aujourd'hui.

Le jeu de dames, en effet, bien que cultivé dans quelques cercles et cafés de Paris et de la province, compte des amateurs moins nombreux et moins passionnés que le jeu des échecs qui lui est réputé supérieur par la variété et la profondeur des combinaisons. Cependant, nous devons mentionner l'opinion d'Edgar Poë qui, dans une page fort curieuse sur l'esprit d'analyse, déclare que « la haute puissance de la réflexion est bien plus activement et plus profitablement mise en jeu par le modeste jeu de dames que par toute la laborieuse complexité des échecs. Dans ce dernier où les pièces sont douées de mouvements divers et bizarres, la complexité est prise pour de la profondeur. Dans neuf cas sur dix, c'est le joueur le plus attentif qui gagne et non pas le plus habile. Dans les dames, au contraire, les probabilités d'inadvertance sont moindres et les avantages remportés par chacun des joueurs ne peuvent être remportés que par une perspicacité supérieure. » Sans discuter autrement ces réflexions plus piquantes que justes, nous rappellerons que les joueurs d'échecs habiles saisissent assez bien tout le mécanisme du jeu pour jouer une ou plusieurs parties de mémoire comme l'ont fait Philidor, Kieseritzky, Morphy, etc. Il n'en est pas de même aux dames : Philidor, qui était très fort, essaya de jouer une partie de mémoire, mais vers le douzième coup, il brouilla les pions.

Dans l'étude suivante, nous nous attacherons au jeu de dames à la polonaise qui est le seul pratiqué actuellement en France; nous ajouterons seulement à la fin de l'article quelques mots sur les jeux dits français, anglais, etc.

Le jeu de dames à la polonaise se joue sur une tablette carrée nommée *damier* et composée de cent cases alternativement blanches et noires.

Le damier se place entre les joueurs, de façon que chacun ait la grande diagonale à sa gauche.

Il n'y a que cinquante cases qui reçoivent les pions des joueurs; au début de la partie, chacun d'eux possède vingt pions, c.-à-d. vingt petits disques blancs ou noirs, qu'il place sur le damier en quatre rangées ou lignes horizontales. Il existe entre chaque camp deux lignes horizontales de cases vides sur lesquelles se font les premiers mouvements du jeu.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

On a l'habitude en France, en Belgique et en Angleterre de placer les pions sur les cases blanches; l'usage contraire prévaut en Allemagne, en Hollande et en Russie. Cette différence n'a d'ailleurs aucune importance.

Diverses notations ont été proposées pour le jeu de dames; la meilleure et la plus répandue est celle de Manoury que reproduit la figure ci-dessous :

	1		2		3		4		5
6		7		8		9		10	
	11		12		13		14		15
16		17		18		19		20	
	21		22		23		24		25
26		27		28		29		30	
	31		32		33		34		35
36		37		38		39		40	
	41		42		43		44		45
46		47		48		49		50	

Damier.

Pour indiquer un coup, on écrit le numéro de la case de départ et celui de la case d'arrivée de la pièce. La grande ligne ou ligne du milieu est la *grande diagonale* composée des dix cases blanches numérotées 5, 10, 14, 19, 23, 28, 32, 37, 41 et 46. Le *trictrac* est l'ensemble des cases 1 et 6 pour le premier joueur, 45 et 50 pour le second.

Les *coulisses* sont les rectangles de cases dont les sommets font partie des bandes. La somme des cases de la hauteur et de la base de chaque rectangle est toujours de onze.

RÈGLES DU JEU. — Voici les règles du jeu : 1. Les deux joueurs jouent alternativement et commencent chacun à son tour; ils tirent au sort celui qui commencera la première partie, s'ils jouent au but; sinon, celui qui reçoit avantage commence à toutes les parties. — 2. Le pion avance diagonalement à droite ou à gauche d'une case blanche sur une autre case blanche en ne faisant qu'un pas à la fois, à moins qu'il n'ait une ou plusieurs pièces à prendre : auquel cas il fait deux, quatre, six pas et même plus. Il peut alors prendre en arrière. — 3. Tout pion touché doit être joué, mais tant qu'on ne l'a pas quitté on peut le jouer où l'on veut. Si l'on touche pour l'arranger une pièce mal casée, on doit dire avant de la toucher : « j'adoube ». — 4. Tout pion arrivé à la dernière ligne du jeu de l'adversaire reçoit le nom de dame; on le recouvre d'un autre pion de même couleur; mais il reste pion s'il ne s'y arrête pas. — 5. La dame marche en avant et en arrière; elle parcourt toute la ligne et peut changer diagonalement de direction tant qu'elle se trouve en ligne droite avec des pièces en prise. — 6. Un pion est en prise s'il se trouve isolé sur la ligne occupée sur une dame ennemie ou en ligne droite sans intermédiaire entre un pion ennemi et une case vide. — 7. S'il se trouve plusieurs pions ennemis entre chacun desquels il y ait une case vide, le joueur n'enlève pas le premier pion après l'avoir pris, mais continue de sauter par-dessus les suivants et se place sur la dernière case vide. C'est alors seulement qu'il enlève les pièces prises; sinon, il pourrait arriver qu'il prit plus de pièces qu'il n'est permis. — 8. La pièce qui prend peut passer plusieurs fois sur la même case vide; mais elle ne peut repasser sur un pion ou une dame qu'elle a déjà pris. — 9. Si, ayant plusieurs pions à prendre on ne les enlève pas

tous du damier, on ne peut reprendre ceux qui auraient dû être ôtés que si l'adversaire le permet et celui-ci est même en droit de souffler le pion qui a pris. — 10. Souffler, c'est enlever du damier la pièce qui n'a pas pris ce qu'elle devait prendre. On est libre de souffler ou de ne pas souffler. On peut également souffler ou forcer l'adversaire à prendre. Souffler n'est pas jouer, c.-à-d. que le joueur qui a soufflé a encore son coup à jouer. — 11. Le joueur qui, ayant le droit de souffler, a touché le pion qu'il a le droit de souffler, ne peut plus forcer l'adversaire à prendre; il est forcé de souffler. — 12. Dans la prise, la valeur de la pièce ne compte pas; le plus grand nombre seul est obligatoire; on a le choix entre un pion et une dame; on doit prendre deux pions plutôt qu'une dame. — 13. Si, par erreur, un joueur touche un autre pion que celui qu'il devait prendre, l'adversaire a le droit de souffler le pion qu'il avait à prendre et d'exiger que le pion soit joué. — 14. Quand deux joueurs restent à la fin d'une partie, l'un avec une dame sur la grande ligne, l'autre avec trois dames, la partie est nulle. — 15. Si, au contraire, le joueur qui a trois dames tient la grande ligne, on joue quinze coups quand on joue à but, vingt si l'on joue à avantage et si la partie n'est pas terminée, elle est déclarée nulle. — 16. Si les deux joueurs restent, l'un avec une dame seule, l'autre avec une dame et deux pions ou deux dames et un pion, le joueur de la dame unique peut damer le pion ou les deux pions de son adversaire en les laissant à leur place et commencer à compter le nombre de coups limités. — 17. Pour gagner la partie, il faut s'emparer de toutes les pièces de son adversaire ou l'enfermer, c.-à-d. le mettre dans l'impossibilité de jouer quand son tour est arrivé.

Telles sont les règles les plus généralement adoptées. Il faut ajouter toutefois que la douzième règle n'est adoptée en France que depuis l'apparition de l'ouvrage d'Everat (1814). Auparavant, un grand nombre de joueurs admettaient, avec Manoury, que si l'on avait à prendre un pion d'un côté, une dame de l'autre, on était forcé de prendre la dame. Il est parlé dans ces règles d'avantages faits par un joueur à un adversaire plus faible. Ces avantages sont au nombre de trois : le pion, la remise, le pion et la remise. Le premier consiste à donner un pion à son adversaire avant de jouer; le second à lui compter comme gagnées les parties nulles; le troisième à lui accorder simultanément les deux avantages précédents. Si l'avantage du pion est trop fort, on remet un demi-pion ou un tiers de pion; on joue à cet effet deux ou trois parties en donnant le pion dans une partie seulement.

Telles sont les règles du jeu de dames; exposons-en maintenant la théorie.

THÉORIE. — Les divers auteurs qui ont écrit sur le jeu de dames recommandent au joueur de chercher avant tout l'avantage de la position plutôt que de s'efforcer de faire des coups brillants. Jouer la position, c'est disposer ses pions de façon qu'ils occupent des positions gênantes pour les pions adverses tout en conservant la faculté de se mouvoir facilement.

L'avantage de la position s'obtient par une manœuvre convenable des pions. L'expérience des joueurs les a conduits à formuler sur ce point quelques préceptes généraux. Nous les classerons sous cinq rubriques : avoir le coup, le tant pour tant, le coup de repos, les lunettes, le pion en prise.

Avoir le coup. C'est disposer son jeu de manière à pouvoir continuer à jouer sans désavantage, tandis que l'adversaire ne peut jouer sans perdre un ou plusieurs pions.

Il est en général impossible au début de la partie de savoir si l'on a le coup; vers le milieu, il est difficile de le prévoir; vers la fin de la partie, les bons joueurs voient, en général, la chose du premier coup d'œil.

S'il ne reste plus que quelques pions, pour savoir si l'on a le coup, on examine si son propre pion a l'opposition, c.-à-d. peut arrêter le pion adverse en allant à sa rencontre. Dans une fin de partie pion contre pion, celui

qui a l'opposition a également le coup; mais s'il reste plusieurs pions, l'opposition n'entraîne pas l'avantage du coup, car on peut être obligé de laisser à l'adversaire une lunette ou la faculté de faire un pour un, ce qui ferait perdre le bénéfice de l'opposition.

Remarquons qu'aucun joueur n'a l'opposition si les pions peuvent éviter de se rencontrer en allant à dame. Sinon, il existe une règle simple pour voir si on a l'opposition : « Remontez la colonne verticale sur laquelle se trouve votre pion jusqu'à la rencontre de la ligne horizontale sur laquelle se trouve le pion adverse; si la case d'intersection est noire, vous avez l'opposition si c'est à vous de jouer. » Exemple : votre pion est sur la case 42, le pion adverse sur la case 9, la case d'intersection est entre 7 et 8; elle est noire, vous avez l'opposition si c'est à vous de jouer.

S'il reste deux pions de part et d'autre, par exemple 40 et 41 au blanc, 5 et 6 au noir, dont chacun pris isolément a l'opposition sur le pion adverse, on pourrait croire que celui qui joue le premier gagne : c'est le contraire qui arrive.

Tant pour tant. Le tant pour tant est le simple échange de pion, un contre un, deux contre deux, etc. Ces échanges se font pour débarrasser le jeu s'il est gêné, pour parer ou préparer des coups, etc. On a remarqué que parmi les positions qui se trouvent dans les traités classiques et où la partie est perdue malgré l'équilibre apparent des forces, il en est peu qui n'eussent pu être parées au coup précédent par un tant pour tant fait à propos.

Coup de repos. Le coup de repos est un coup que l'on peut jouer à volonté et que l'adversaire est obligé de laisser faire parce qu'il est forcé de prendre au même moment.

Le coup de repos peut être livré par l'imprudence de l'adversaire s'il entre dans une lunette, s'il attaque un pion en prise, etc. Ou bien on peut se le procurer soi-même si tout en ne donnant à l'adversaire à prendre qu'une seule fois, on le met dans l'obligation de prendre une autre fois en donnant à prendre un ou plusieurs pions servant d'appui à d'autres pions qui, n'étant plus soutenus, se trouvent en prise au coup suivant, en offrant à la fois à deux pièces adverses deux prises qui ne peuvent s'exécuter simultanément, en forçant un pion à venir à dame sur une case d'où la nouvelle dame visera un pion isolé au coup suivant, etc. Quand un joueur a un coup de repos, c'est comme s'il avait le droit de jouer deux coups de suite : circonstance qui permet évidemment des préparatifs qu'un seul coup ne laisserait pas le temps d'accomplir. Aussi, parmi les combinaisons les plus savantes, n'en est-il presque pas qui ne renferment des coups de repos.

Voici une liste rationnelle des divers procédés par lesquels on arrive aux coups de repos. Nous les empruntons à l'excellent traité de Balédent en les classant sous deux chefs : coups de repos livrés par l'imprudence du noir, coups de repos que le blanc se procure.

A. Coups de repos livrés par l'imprudence du noir, qui se met derrière un pion blanc en prise.

1. Pions noirs en 5, 7, 10, 17, 31, 36, 37; pion blanc en 20; dame blanche en 49.

Blancs.	Noirs.
.. ..	10 15
49 35	15 24
35 46 (gagne).	

2. Pions noirs en 16, 17; dame noire en 46; pions blancs en 26, 31, 43; dame blanche en 13.

Blancs.	Noirs.
.. ..	46 32
13 35	32 49
31 27	49 21
35 49 (gagne).	

3. Double coup de repos livré par le noir qui, par le déplacement d'un de ses pions, attaque deux pions blancs à la fois; pions noirs en 12, 13, 14, 17, 24, 26, 36; pions blancs en 21, 27, 39, 42, 44, 47.

Blancs.	Noirs.
26 31	
42 38	17 26
38 33	31 22
33 29	24 33
39 10 (gagne).	

B. Coups de repos que le blanc se procure lui-même :

1. En donnant à prendre un pion servant d'appui à un autre. Pions noirs en 8, 13, 16, 41 ; dame noire en 14 ; pions blancs en 21, 22, 27 ; dame blanche en 39.

Blancs.	Noirs.
22 18	13 31
39 25 (repos)	16 27
25 46 (gagne).	

En donnant à prendre les deux pions 18 et 27 au premier coup, le blanc laisse son pion 21 sans appui ; celui-ci sera donc en prise au second coup.

2. En déplaçant un pion noir servant d'appui à un pion blanc. Pions noirs en 7, 8, 9, 12, 17, 26 ; pions blancs en 21, 27, 38, 39.

Blancs.	Noirs.
27 22	17 28
38 33 (repos)	26 17
33 4 (gagne).	

3. En donnant à prendre à deux pions noirs à la fois. Pions noirs en 6, 7, 11, 12, 13, 23, 26, 28 ; pions blancs en 31, 37, 42, 45 ; dame blanche en 25.

Blancs.	Noirs.
37 32	28 48
45 40 (repos)	26 37
40 34	48 30
25 32 (gagne).	

Même coup de repos que le blanc se procure en donnant à prendre à un pion noir et à une dame noire à la fois. Pions noirs en 2, 4, 24, 29 ; dame noire en 49 ; pions blancs en 13, 38, 43 ; dame blanche en 26.

Blancs.	Noirs.
38 33	49 9
26 3 (repos)	29 38
3 42 (gagne).	

4. En faisant aller le noir à dame. Pions noirs en 10, 15, 38 ; dame noire en 46 ; pions blancs en 24, 30, 35, 48.

Blancs.	Noirs.
48 42	38 47
30 25 (repos)	47 20
25 5 (gagne).	

5. En démasquant une dame noire. Pions noirs en 10, 20, 28 ; dame noire en 14 ; pions blancs en 30, 38, 41, 49.

Blancs.	Noirs.
38 33	28 39
30 25 (repos)	14 46
25 5 (gagne).	

6. En faisant entrer une dame noire dans une lunette. Pions noirs en 14, 30, 35 ; dame noire en 48 ; pions blancs en 23, 32, 41, 45, 47 ; dame blanche en 16.

Blancs.	Noirs.
47 42	48 19
16 49 (repos)	19 46
45 40	35 44
49 5	

7. Double coup de repos que le blanc se procure par la combinaison des procédés 1 et 4. Pions noirs en 7, 8, 12, 13, 17, 20, 24, 26 ; pions blancs en 21, 27, 29, 33 ; dame blanche en 46.

Blancs.	Noirs.
27 22	17 39
46 37 (repos)	26 17
37 48 (repos)	24 33
48 2 (gagne).	

8. Double coup de repos que le blanc se procure par la combinaison des procédés 1 et 4. Pions noirs en 9, 14,

20, 23, 25, 26 ; dame noire en 10 ; pions blancs en 31, 32, 34, 37, 42 ; dame blanche en 16.

Blancs.	Noirs.
32 28	23 41
16 49 (repos)	26 48
49 35 (repos)	48 30
35 36 (gagne).	

9. Double coup de repos que le blanc se procure par la combinaison des procédés 1 et 4. Pions noirs en 10, 12, 17, 20, 25, 26 ; pions blancs en 21, 34, 36, 42, 44, 45.

Blancs.	Noirs.
36 31	26 48
44 40 (repos)	17 26
40 36 (repos)	48 30
35 4 (gagne).	

10. Triple coup de repos que le blanc se procure par la combinaison des procédés 1, 4 et 5. Pions noirs en 8, 10, 18, 19, 26 ; dames noires en 9, 14 ; pions blancs en 29, 31, 37, 42, 44, 45, 50 ; dame blanche en 16.

Blancs.	Noirs.
29 24	19 30
44 39 (repos)	14 46
16 49 (repos)	26 48
49 40 (repos)	48 34
40 50 (gagne).	

11. Quadruple coup de repos que le blanc se procure par la combinaison des procédés 1, 2, 4 et 5. Pions noirs en 10, 12, 17, 22, 23, 26 ; dames noires en 13, 14 ; pions blancs en 21, 30, 31, 34, 37, 38, 41, 42, 43, 50 ; dame blanche en 49.

Blancs.	Noirs.
34 29	23 25
43 39 (repos)	14 46
39 34 (repos)	26 48
49 40 (repos)	17 26
40 35 (repos)	48 30
35 5 (gagne).	

Des lunettes. Une lunette est une case vide sur une diagonale, entre deux pions de même couleur et dans laquelle peut se placer un pion ou une dame adverse. On distingue les lunettes fermées et les lunettes ouvertes. Les lunettes fermées sont celles qui n'offrent aucune pièce en prise. En voici un exemple : pions noirs en 7, 8, 28, une dame noire en 37 ; des pions blancs en 17, 22, 33, 39. Les noirs viennent de pousser un pion dans la lunette ; dans cette position, les blancs gagnent en jouant de 17 à 12. Ces lunettes sont dangereuses, car, lorsqu'on s'en approche, l'adversaire peut vous y envoyer au moyen d'une ou plusieurs prises et vous faire perdre la partie. Un certain nombre de problèmes de Blonde reposent sur des combinaisons de ce genre. Les *lunettes ouvertes*, c.-à-d. celles qui, laissant un ou plusieurs pions en prise, cachent souvent un piège de l'adversaire qui cherche à se procurer un coup de repos.

Pion en prise. Le pion en prise est un pion qu'on aventure et derrière lequel l'adversaire peut mettre un pion ou une dame pour le prendre. C'est souvent un piège que l'adversaire tend pour faire un coup ou gagner un temps. Parfois, au lieu d'un pion, on peut en attaquer deux, trois et même quatre ; il peut se trouver des cas où l'adversaire en fasse le sacrifice pour disposer un beau coup qui le fasse passer à dame.

Débuts. — Ces principes étant posés, nous allons aborder les débuts. Le sort d'une partie dépend très souvent des débuts. Les meilleurs joueurs débudent généralement par des *tant pour tant* qu'ils font, soit pour se débarrasser de l'attaque de l'adversaire, soit pour le gêner. Les théoriciens recommandent d'occuper le centre du damier. Ce principe est correct, mais il ne doit pas être suivi aveuglément ; tout dépendant du jeu de l'adversaire, il peut être plus avantageux de s'emparer de positions de flanc, qui le gêneront. Il existe un certain nombre de coups qui font perdre des pions dès le commencement de la partie ; on

les désigne sous le nom de coups de mazette. Avant tout, il est nécessaire de les connaître. En voici deux exemples :

Blancs.	Noirs.
32 28	18 23
37 32	23 29
34 23	17 22
28 17	19 26
à vol.	11 22 (gagne 2 pions)

Deuxième exemple :

Blancs.	Noirs.
33 28	18 22
39 33	22 27
31 22	19 23
28 19	17 30
35 24	20 29
43 39	14 23
39 33	13 18
33 24	23 28
32 23	18 20 (gagne 2 pions)

Ce coup peut être diversifié de diverses manières. Voici un certain nombre de variantes ou coups analogues :

Première position. Pions noirs en 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25 ; pions blancs en 26, 27, 28, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 50. Le blanc joue 28-22, 26-17, 34-29 et gagne deux pions.

Deuxième position. Pions noirs en 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 24, 25 ; pions blancs en 26, 27, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50. Le blanc joue 35-30, puis 27-21 ; le gain final n'est que d'un pion.

Troisième position. Pions noirs en 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24 ; pions blancs en 26, 29, 31, 32, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50. Le blanc fait prendre 29-24, puis 32-28, reprend trois pions pour un pion et en gagne deux en fin de compte.

Quatrième position. Pions noirs en 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25 ; pions blancs en 26, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50.

Blancs.	Noirs.
28 22	18 27
32 21	16 27
34 30	25 34
40 16 (gagne 3 pions).	

Cinquième position. Pions noirs en 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25 ; pions blancs en 26, 27, 29, 31, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50.

Blancs.	Noirs.
27 21	16 27
31 22	17 28
33 22	18 27
29 16	

Sixième position. Pions noirs en 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 24, 25, 26 ; pions blancs en 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50.

Blancs.	Noirs.
34 30	25 34
39 19	13 24
27 21	16 27
31 4 (va à dame).	

Le principal but que l'on doit se proposer au début de la partie, c'est d'occuper les positions avantageuses ou de les interdire à son adversaire. Ces positions sont assez nombreuses; il en existe plusieurs qui sont classiques et qu'on trouvera dans les débuts ci-dessous: ce sont les positions dites du marchand de bois, d'enchaînement et des trèfles.

Nous classerons les débuts en trois catégories: jeu du centre, jeu de l'aile gauche, jeu de l'aile droite.

Jeu du centre. On cherche à occuper le centre du damier, qui est d'habitude le point de mire des parties sérieuses.

Premier début (classique) :

Blancs.	Noirs.
33 28	18 23
39 33	12 18
44 39	7 12
50 44	1 7
31 27	

Ici le noir peut faire deux pour deux par 17 à 22, ou bien jouer 24 à 20. La partie est égale, mais les deux joueurs ont affaibli leur côté faible de droite. Ce début peut amener une partie curieuse dans laquelle les deux joueurs s'enferment avec leurs pions. Dans ce cas, c'est celui qui avait le trait qui perd. Voici cette partie :

	Blancs.	Noirs.
1 ^{er}	33 28	18 23
2 ^e	39 33	12 18
3 ^e	44 39	7 12
4 ^e	50 44	1 7
5 ^e	34 30	20 24
6 ^e	40 34	15 20
7 ^e	30 25	10 15
8 ^e	34 30	17 21
9 ^e	31 27	11 17
10 ^e	37 31	23 29
11 ^e	41 37	18 23
12 ^e	44 40	21 26
13 ^e	39 34	17 21
14 ^e	49 44	12 17
15 ^e	27 22	6 11
16 ^e	34 27	7 12
17 ^e	36 31	12 18
18 ^e	46 41	2 7
19 ^e	41 36	8 12
20 ^e	43 39	5 10
21 ^e	48 43	3 8
22 ^e	47 41 (enfermé).	

Deuxième début (classique) :

Blancs.	Noirs.
33 28	18 23
38 33	13 18
42 38	9 13
47 42	4 9
34 30	

Les noirs peuvent jouer, soit 17 à 22, 17 à 21, ou 20 à 25.

Ce début ne dégarnit pas, comme le précédent, le côté faible du jeu; la position est égale; les deux jeux sont très forts.

Troisième début (enchaînement du centre). La position d'enchaînement du centre est dangereuse pour le joueur qui la laisse prendre à son adversaire, car elle entraîne généralement la perte d'un pion.

	Blancs.	Noirs.
1 ^{er}	33 28	18 23
2 ^e	39 33	12 18
3 ^e	33 29	20 25
4 ^e	33 38	14 20
5 ^e	44 39	7 12
6 ^e	42 38	1 7
7 ^e	50 44	17 21
8 ^e	47 42	20 24
9 ^e	29 20	25 14
10 ^e	32 29	

Reprenant la position d'enchaînement du centre, qui gênera constamment le noir s'il ne parvient pas à la détruire. Au troisième coup, le noir devrait faire un pour un par 20 à 24; au septième coup, il ne peut faire un pour un par 17 à 22, car le blanc irait à dame après avoir répondu par un deux pour deux.

Jeu de l'aile gauche. Premier début (position du mar-

	Blancs.	Noirs.
1 ^o	34 30	20 24
2 ^o	40 34	15 20
3 ^o	44 40	20 25
4 ^o	33 28	18 23
5 ^o	31 27	10 15
6 ^o	27 22	12 18
7 ^o	30 44	18 27
8 ^o	32 42	23 32
9 ^o	37 28	7 18
10 ^o	44 39	

FINS DE PARTIE. — Nous extrayons maintenant des ouvrages techniques quelques milieux et fins de partie offrant d'heureux exemples des principales ressources du jeu : création opportune d'une lunette, tant pour tant fait à propos, sacrifice ou pion mis en prise, etc.

Position du marchand de bois : Pions noirs en 4, 9, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 22. — Pions blancs en 25, 26, 27, 28, 31, 33, 36, 38, 48.

Blancs.	Noirs.
25 20	4 10
48 43	10 14
43 39	14 25
26 21	17 37
28 8	13 2
38 32	37 28
33 4	(gagne).

La fin de partie suivante est donnée par Blonde comme une étude propre à faire découvrir le côté faible d'une position. Le blanc en jouant les coups justes force rapidement la partie. Pions noirs en 4, 7, 8, 15, 25, 26. — Pions blancs en 16, 19, 28, 31, 34, 37.

Blancs.	Noirs.
28 22	8 42 (forcé).
31 27	4 10

et le noir ne joue plus désormais que pour pousser le blanc à changer la direction de la partie en lui offrant le passage à dame par 19, 13, mais celui-ci gagne sûrement par

Blancs.	Noirs.
37 32	15 20
32 28	10 15
27 21	26 17
22 2	

Voici une fin de partie qui exige du blanc un jeu très correct pour gagner : Pion noir en 35, dame noire en 23. — Pions blancs en 25, 39, 40, 44, dame blanche en 49.

Blancs.	Noirs.
39 34	23 28
49 16	28 50
16 21	35 44
21 49	50 45
49 40	45 50
40 44	(gagne).

On voit qu'il faut que le blanc perde un temps pour venir à propos enfermer la dame noire à 50 en jouant à 49.

Une dame blanche qui occupe la grande ligne peut, avec le concours d'un pion blanc, arrêter trois pions noirs en jouant de la manière suivante : les pions noirs sont en 36, 26 et 16. — Le pion blanc en 49, la dame blanche en 10.

Blancs.	Noirs.
49 43	26 31
43 38	16 21
40 5	21 27
5 32	(gagne).

car les blancs prendront le pion noir qui jouera sur la grande ligne.

Voici une fin de partie qui montre l'avantage qu'on peut tirer d'une lunette fermée : Pions noirs en 6, 10, 12, 13, 16, 19, 26, 34. — Pions blancs en 22, 27, 32, 37, 38, 43, 44, 49.

Blancs.	Noirs.
44 39	34 40
39 34	40 29
38 33	29 38
22 17	12 24
37 31	26 28
43 5	(gagne).

DE LA DAME. — Jusqu'ici, nous nous sommes attachés surtout au jeu du pion. Nous allons maintenant aborder celui de la dame. La dame est une pièce si forte qu'elle détermine le plus souvent le gain ou la perte d'une partie. On ne saurait donner des règles pour aller à dame ; c'est d'ordinaire le but de tous les coups qu'on entreprend. Toutefois, le but du jeu étant de gagner, on ne doit pas faire de sacrifices pour aller à dame sans s'assurer que la dame pourra être conservée ; la faculté que l'adversaire vous laisse d'aller à dame peut être un piège qu'il vous tend. A jeu égal, on ne doit pas hésiter à aller à dame pour deux pions et même pour trois si on empêche son adversaire d'y aller et si la dame peut regagner les pions qu'elle a coûtés. Lorsqu'on a fait une dame, il est important de la mettre le plus rapidement possible en sûreté derrière ses propres pions pour la faire agir en moment opportun. Plus l'adversaire a de pions, plus la dame est exposée. Dans les fins de partie où il ne reste que des dames en présence, il est facile de déterminer d'avance le résultat.

Une dame contre deux annule forcément, même si la dame unique n'occupe pas la grande ligne. Il n'existe que deux pièges, faciles à éviter. Supposons les deux dames blanches en 23 et 32 et la dame noire entre deux en 28, on réalise l'enfermé sur la grande ligne en jouant la dame 23 à 10, puis à 5 si la dame noire se retire à 46. — Soient les dames blanches en 2 et 16, la dame noire à 49, les blancs bloquent celle-ci en jouant à 35.

Une dame seule contre trois amène une partie nulle si elle tient la grande ligne en faisant la navette de 5 à 46 ; elle n'a qu'un piège à éviter, le trébuchet, qui est décrit plus loin. Mais si la dame unique n'occupe pas la grande ligne, le nombre de pièges qui existent pour la prendre est si grand qu'il est nécessaire de faire jouer au moins vingt coups avant de déclarer la partie nulle.

Toutes les positions décrites dérivent de quatre pièges fondamentaux qui ont reçu les noms suivants : le trébuchet, l'enfermé, le trictrac, les coulisses. On doit s'efforcer, quelle que soit la position initiale, de restreindre le plus possible le jeu de la dame noire, en lui supprimant un ou plusieurs côtés des coulisses où elle se meut, par l'emploi des quatre pièges précédents.

Le trébuchet est le piège le plus simple ; il est très facile à éviter et on ne l'emploie guère. En voici un exemple : plaçons la dame noire en 3, les dames blanches en 38, 46, 47, la dame 46 joue à 14 et la dame noire est prise par la dame 47. Il offre une variante un peu moins évidente (la souricière) et qui fournit une certaine quantité de problèmes en déplaçant une des trois dames et surtout celle qui occupe la case 43. Soient la dame noire en 2, les dames blanches en 40, 43, 44 ; pour prendre la noire, il suffit de jouer

Blancs.	Noirs.
43 30	2 35
44 49	35 44
49	(prend).

Cette position peut s'établir sur les deux petits côtés des coulisses 2, 16, 49, 35 et 3, 26, 48, 25.

Voici quelques coups donnés par Blonde Manoury, Van Embden qui offrent des exemples de trébuchet. C'est aux blancs à jouer : 1. Dame noire en 30 ; dames blanches en 37, 40, 49. — 2. Dame noire en 48 ; dames blanches en 4, 14, 24. — 3. Dame noire en 25 ; dames blanches en 9, 37, 42. — 4. Dame noire en 3 ; dames blanches en 19, 31, 38. — 5. Dame noire en 31 ; dames blanches en 14, 20, 47. — 6. Dame noire en 3 ; dames blanches en 21, 39, 40. Les deux premiers coups sont fort simples. Voici

la solution du troisième coup, celles des coups suivants s'y ramènent, le lecteur les trouvera facilement :

Blancs.	Noirs.
9 27	25 48
27 21	48 25
21 43	25 48
37 26 (gagne).	

Le piège de l'enfermé consiste à obliger la dame noire à occuper une case contre une des bandes du damier et à lui opposer sur les deux extrémités des coulisses qu'elle occupe, une dame blanche, de manière qu'elle soit bloquée. Soit, par exemple, la dame noire en 27, les dames blanches en 15, 37, 47 ; on joue la dame 37 à 31, et ensuite, la dame 15 à 4. Ce coup peut se présenter sous une forme moins apparente (le *traquenard*), parce que les trois dames blanches sont en l'air, c.-à-d. qu'aucune d'elles n'est appuyée sur une bande. Dans ce cas, l'enfermé se produit sur la grande ligne.

Soit la dame noire en 34, les dames blanches en 14, 37, 38 ; on joue la dame blanche 38 à 29, la dame 34 en prend deux à son choix et se place sur la case 5 ou 46 pour ne pas être prise sur le coup et la dame blanche restante la bloque en se plaçant en 5 ou 46. Ce piège est très-employé pour forcer la dame noire à abandonner un des côtés de la coulisse où elle se meut.

En voici trois exemples :

Premier exemple (Van Embden) : dame noire en 9 ; dame blanche en 15, 21, 44.

Blancs.	Noirs.	} Le noir est forcé de jouer sur la coulisse 4-36.
21 3	9 36	
44 47	36 31	
3 9	31 4	
47 36	

Deuxième exemple (Blonde) : dame noire en 30 ; dames blanches en 3, 31, 44.

Blancs.	Noirs.	} Le noir est forcé de jouer sur la coulisse 25-43.
44 35	30 48	
37 26	48 39	
35 30	39 25	
26 48		

Troisième exemple (Manoury) : dame noire en 15 ; dames blanches en 32, 37, 41.

Blancs.	Noirs.	} (forcé)
41 47	15 4	
32 38	4 36	
38 15	36 22	
37 31	22 36	
15 4		

Le *trictac* est un piège que l'on tend dans les coulisses des trictracs 1, 6 et 45, 50. Plaçons la dame noire en 34, les dames blanches en 6, 28, 49. On jouera

Blancs.	Noirs.
49 40	34 45
6 1	45 50
1 6 (gagne).	

On pourrait encore enfermer la dame noire en jouant

Blancs.	Noirs.
49 40	34 45
6 1	45 50
28 6	50 45
6 50	

Ce piège est souvent employé pour amener les *coulisses* ; il est très efficace pour forcer la dame noire à faire la navette d'une case à une autre. En voici deux exemples donnés par Blonde.

Premier exemple : dame noire en 6 ; dames blanches en 16, 18, 23.

Blancs.	Noirs.
23 45	6 28
16 11	28 6
45 50 (gagne).	

Deuxième exemple : dame noire en 40 ; dames blanches en 6, 11, 19.

Blancs.	Noirs.	} noir joue à
19 35	40 23 forcé, car si le	
49	il perd par 11 44	
35 40	23 45	
6 1 (gagne).		

Pour réaliser le piège des *coulisses*, il faut que deux dames occupent deux coulisses contiguës, comme les dames 47 et 48, de façon que l'une des deux, en se sacrifiant, amène la dame noire sur la ligne occupée par l'autre : le coup suivant, elle se trouve prise par le sacrifice de la troisième dame. Voici la position : dame noire en 3, dames blanches en 23, 47, 48. La solution est :

Blancs.	Noirs.
47 20	3 25
28 39	25 43
48 (prend).	

C'est à ce piège que se rattachent les solutions les plus difficiles à trouver. Il peut se réaliser sous trois formes différentes : la colonne, le triangle, la continuité.

La *colonne* est la position que l'on doit chercher à prendre, car elle amène tous les autres pièges avec facilité. En voici quatre exemples : 1. Dame noire en 3 ; dames blanches en 28, 38, 48. — 2. Dame noire en 2 ; dames blanches en 29, 39, 49. — 3. Dame noire en 25 ; dames blanches en 26, 27, 28. — 4. Dame noire en 35 ; dames blanches en 16, 17, 18.

Dans ces quatre positions, en donnant le trait au noir, la dame est prise de quelque côté qu'elle joue, car la dame blanche du milieu de la colonne force la dame noire à venir se mettre en face de celle qui est à la bande et, par le sacrifice de la dame placée en tête, la dame noire est prise.

La *triangle* dérive de la colonne. En voici deux exemples établis sur la base et le côté gauche du damier ; on les établirait aussi facilement sur la bande droite et le côté supérieur. 1. Dame noire en 8 ; dames blanches en 23, 48, 49. — 2. Dame noire en 30 ; dames blanches en 16, 26, 23.

La *contiguïté* est une position dans laquelle on a deux dames sur deux coulisses contiguës de façon à donner lieu au piège de la coulisse : 1. Dame noire en 11 ; dames blanches en 21, 35, 40. La contiguïté est constituée par les dames 35 et 40. — 2. Dame noire en 49 ; dames blanches en 2, 17, 28. La contiguïté est constituée par les dames 2 et 17.

Voici quelques exemples de coulisse :

Premier exemple (colonne) : dame noire en 48 ; dames blanches en 41, 3, 13.

Blancs.	Noirs.
41 23 (colonne) si	48 25
23 12 (trébuchet) (gagné).	
.. ..	si 48 43
43 30	43 25
23 14 (gagne).	

Deuxième exemple (triangle) : dame noire en 8 ; dames blanches en 18, 42, 49. — 42, 48 (triangle). Si le noir joue sur la ligne 2-35, le blanc donne la dame 48-30 et puis 18-40. Si le noir joue sur la ligne 3-26, le blanc donne la dame 49-21, puis la dame 18-31.

Troisième exemple (contiguïté) : dame noire en 8 ; dames blanches en 23, 25, 40.

Blancs.	Noirs.
40 35 (contiguïté)	8 26
35 8	26 3
23 14 (gagne).	

Quatrième exemple (contiguïté) : dame noire en 48 ; dames blanches en 41, 32, 14.

Blancs.	Noirs.
44 25	48 31
41 36	31 26
25 3 (contig.)	26 48
36 31	48 26
32 21 (gagne).	

Enfin je vais donner quelques exemples classiques dans lesquels les quatre pièges précédents se trouvent combinés.

Premier exemple (Harvant) : dame noire en 16 ; dames blanches en 1, 32, 45. Le premier coup du blanc est presque forcé ; il joue 32 à 49 pour boucher la ligne 16-49 et tendre l'enfermé du trictrac si la dame noire joue à 11. La dame noire joue à 2. Le blanc joue la dame 45 à 34 pour empêcher le noir de venir sur la ligne 2 à 35 ; le piège des coulisses est alors tendu par 34-30 suivi de 1 à 40 et le trictrac existe du même coup ; la dame noire n'a plus que la case 16 pour se placer. Le blanc joue 34 à 29 laissant toujours le piège du trictrac et le noir est obligé de revenir à 2. Le blanc joue alors 49 à 35, formant un dernier piège des coulisses que le noir ne peut plus éviter.

Blancs.	Noirs.
.. ..	2 11
1 7	11 2
29 24	(gagne).

Deuxième exemple (Van Embden) : dame noire en 11 ; dames blanches en 35, 40, 45. Il faut poursuivre la dame noire en jouant

Blancs.	Noirs.
45 50	11 16 (lemeill. coup)
50 39	formant le trébuchet sur la ligne 16, 49.
.. ..	16 2 (forcé)
39 33 (coulisses)	2 16 (forcé)
40 7	16 2 (forcé)
33 24	(gagne).

Troisième exemple (Blonde) : dame noire en 2 ; dames blanches en 13, 28, 39. Comme dans les deux exemples précédents, la dame noire se trouve sur la coulisse 2, 16, 35, 49, qui est dangereuse à cause du grand nombre de pièges qu'on peut lui tendre. Voici la solution :

Blancs.	Noirs.
13 35	2 7
28 6 (trictrac)	7 16 (meilleur)
35 49	pour empêcher le noir de s'échapper
.. ..	16 2 (forcé)
6 1 (coulisses)	2 16 (forcé)
39 33	16 2 (forcé)
49 35 (coulisses)	2 11
1 7	11 2
33 24	(gagne).

Dans les deux positions suivantes, la dame noire se trouve dans la coulisse 3, 25, 48, 26, qui est aussi dangereuse que la précédente.

Quatrième exemple (Blonde). Dame noire en 25 ; dames blanches en 17, 27, 37.

Blancs.	Noirs.
17 26 (trébuchet)	25 3 (forcé)
37 28 (colonnes)	3 20
27 9	20 3
28 17	(gagne).

Cinquième exemple (Huguenin). Dame noire en 25 ; dames blanches en 37, 41, 42. Cette position est regardée par les théoriciens du jeu de dames comme la plus belle qui ait été trouvée dans la partie d'une dame contre trois. On connaît plus de quarante solutions différentes dans lesquelles le blanc, en poursuivant le noir avec les dames 41 et 42, finit toujours par établir le piège des coulisses. « Ce coup, dit le livre de Metz, dépasse tellement les autres par sa profondeur et la multitude de ses combinaisons et la difficulté de l'éviter que, si l'on pouvait en trouver deux ou trois de la même force, la partie d'une dame contre trois pourrait être regardée comme forcément perdue. » Je donnerai seulement pour les noirs la défense d'Huguenin, qui est la meilleure.

Le premier coup des blancs, pour forcer la dame noire à rester sur le côté 3, 25, est très caché.

37 19 enfermé, 25 3

42 26 pour empêcher la dame noire de s'échapper.

3, 20 ; si la dame noire allait à 25, le blanc jouerait 26 à 3 et formerait les coulisses.

Blancs.	Noirs.
41 47	20 9
47 36 (coulisses)	9 25
36 9	25 3
19 8	(gagne).

Une dame contre quatre succombe nécessairement par deux pièges qu'elle ne peut éviter. Le premier s'obtient en mettant les quatre dames blanches en 16, 26, 27, 36 ; le deuxième, en les mettant en 1, 12, 39, 50. Deux dames contre deux annulent ; il n'y a que deux pièges faciles à éviter. Si les dames noires sont en 26, 48, les blanches en 49, 25, le noir perd s'il joue la dame 26 sur la ligne 26, 48. Si les dames noires sont en 46, 37, les blanches en 41, 4, le noir perd s'il joue 37 à 5. Deux dames contre trois annulent ; il existe quelques pièges difficiles à établir, surtout si l'une des dames noires occupe la grande ligne ; aussi cette fin de partie ne se joue-t-elle guère. Deux dames contre quatre doivent annuler si le jeu est correct de part et d'autre ; mais la partie donne lieu à des pièges qui se rapprochent des coups d'une dame contre trois. Deux dames contre cinq doivent perdre ; car, outre tous les coups de deux contre quatre qui peuvent se présenter, il y a deux positions principales qui doivent amener la perte du noir. Dans la première, les dames noires sont en 1 et 50, les blanches en 27, 36, 38, 46, 49 ; dans la deuxième, les dames noires sont en 5 et 46, les blanches en 3, 4, 35, 36, 45.

La remise joue un rôle considérable dans le jeu de dames ; il arrive même le plus souvent que deux joueurs d'égale force terminent la plupart de leurs parties par une remise. C'est un des grands défauts du jeu de dames.

Outre le jeu ordinaire de dames à la polonaise, on avait imaginé autrefois certaines variantes qui sont presque toutes abandonnées aujourd'hui, sauf la partie de *qui perd gagne*. Ainsi, l'on donnait alternativement à chaque joueur, en commençant la partie, une dame contre deux ou trois pions, ou cinq dames et dix pions contre vingt pions, ou bien dix pions contre vingt avec le droit de jouer deux coups de suite, etc. Nous nous contenterons de dire, en ce qui concerne la partie de qui perd gagne, que, si l'on donne aux blancs vingt pions, aux noirs un seul pion, les blancs gagnent forcément la partie en amenant le noir à dame sur la case 50 et en le tenant emprisonné sur les cases 43 et 50 au moyen des quatre pions 34, 39, 40 et 44, ce qui leur permet d'arranger leur jeu comme ils veulent, de manière à faire prendre toutes leurs pièces.

Le jeu polonais est né en France, où il a pris de grands développements et où il est à peu près le seul joué aujourd'hui. Il s'est étendu en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. L'Angleterre et l'Amérique pratiquent surtout l'ancien jeu de dames à la française.

Ancien jeu français. Ce jeu se joue sur un damier de soixante-quatre cases, c.-à-d. sur un échiquier. Les règles sont analogues à celles du jeu à la polonaise, mais le pion ne peut jamais prendre qu'en avant ; la dame ne fait pas de plus grands pas que le pion, mais elle peut aller en avant ou en arrière.

Jeu allemand. Ce jeu n'est autre que le jeu à la polonaise, joué sur un échiquier. Les règles sont, à très peu près, les mêmes.

Jeu russe. C'est le jeu à la polonaise sur un échiquier. Si le perdant a des pièces enfermées, il paye une amende pour chacune d'elles.

Jeu espagnol. Jeu à la polonaise sur l'échiquier. Comme dans l'ancien jeu français, le pion ne prend qu'en avant ; mais la dame marche comme dans le jeu polonais.

Jeu italien. Jeu à la polonaise sur l'échiquier. Une dame ne peut jamais être prise par un pion. D. B.

II. Histoire. — DAMES DE LA MAISON DE LA REINE. — Dès le XIV^e siècle, la reine avait autour d'elle un certain nombre de dames attachées à sa personne. Par l'art. 5 de l'ordonn. royale du 31 août 1322 sur la maison de la reine, une somme de 180 livres tournois est accordée à la reine pour les vêtements de soixante et une dames. L'or-

donnance somptuaire du 19 mai 1547 permit aux seules dames et demoiselles de la suite de la reine et des princesses du sang de porter des draps d'or et d'argent. Dans le procès-verbal de la coutume de Montfort-l'Amaury, en 1557, paraît « dame Claude de Beaulne, dame ordinaire de la royne ». Voici quelles étaient en 1661 les dames de la maison de la reine mère, Anne d'Autriche : une dame d'honneur (marquise de Seneçay, et la comtesse de Flaix, reçue en survivance), avec une pension de 1,200 livres ; une dame d'atour (la comtesse de Noailles), avec 600 livres de pension ; vingt-deux dames, dont les gages étaient à la volonté de la reine ; les filles de la reine, surveillées par deux gouvernantes ; un certain nombre de femmes de chambre, au nombre desquelles était rangée la nourrice du roi. La maison de la reine Marie-Thérèse, en 1669, comprenait une dame qualifiée chef du conseil et surintendante de la maison (la comtesse de Soissons), avec 6,000 livres de pension, recevant le serment de fidélité des officiers et officières de la chambre ; une dame d'honneur (la duchesse de Montausier) ; huit autres dames portant les unes le titre de dames d'honneur, les autres celui de dames du palais ; une dame d'atour, avec une autre en survivance ; sept filles d'honneur, qui servaient la reine à table, à moins qu'elle ne fût pas habillée, auquel cas le service revenait aux femmes de chambre ; une gouvernante et une sous-gouvernante des filles ; des femmes de chambre, les unes Françaises, les autres Espagnoles. En 1673, une charge de dame du lit fut créée pour M^{me} Dufresnoy ; cette charge, supprimée après la mort de Marie-Thérèse, fut rétablie en 1780 par Marie-Antoinette en faveur de M^{me} de Laborde. Ses fonctions consistaient à ouvrir et fermer les rideaux de Sa Majesté et à coucher au pied de son lit. La dame d'atour présidait à la toilette de la reine et dirigeait les femmes de chambre chargées de l'habillement et de la coiffure. En cas de partage de la charge, la première dame avait seule le soin des habits et de la garde-robe. Ce partage eut lieu pour la première fois en 1680. Saint-Simon rapporte (année 1692, éd. Boislisle, t. I, p. 86) que la faveur de M^{me} de Maintenon « étoit telle au mariage de Monseigneur (28 janv. 1680), que le roi n'eut pas honte de la faire dame d'atour de la nouvelle dauphine ; mais, n'osant aussi l'y mettre en plein, il ne put trouver mieux que la maréchale de Rochefort pour y être en premier, et pour s'accommoder d'une compagne si étrangement inégale, et avoir cependant pour elle toutes les déférences que sa faveur exigeoit. Elle y remplît parfaitement les espérances qu'on en avoit conçues et sut néanmoins avec cela se concilier l'amitié et la confiance de M^{me} la dauphine jusqu'à sa mort, quoiqu'elle ne pût souffrir M^{me} de Maintenon, ni M^{me} de Maintenon cette pauvre princesse. » Saint-Simon, toujours préoccupé des questions de préséance, a consacré aux privilèges de la dame d'atour une note, ajoutée au Journal de Dangeau, à propos de la prétention que M^{me} de Béthune, dame d'atour, avait à baiser les filles de France. « Jamais dame d'atour ne prétendit à saluer les filles de France. La dame d'atour de la reine a un carreau à sa toilette et aux audiences, comme en ont les femmes des maréchaux de France et celle du chevalier d'honneur de la reine, et elles s'assoient dessus si elles veulent ; mais il est rare qu'elles le prennent. Elles préfèrent d'être debout à s'asseoir si bas tandis que les duchesses et les princesses sont assises sur des ployants ou des tabourets ; car il n'y a point de différence pour ces deux sortes de sièges sans dos ni bras. Le carrosse de la dame d'atour et celui du chevalier d'honneur entrent dans la cour comme ceux qui ont les honneurs du Louvre ; mais ils n'ont rien de plus, point de carreaux même à la chapelle comme en ont les duchesses et les princesses, les princes et les ducs. M^{me} de Béthune crut tirer parti de la Pologne (son mari avait été envoyé extraordinaire du roi en Pologne) et faire de cela et de sa charge d'autrefois quelque chose qui imposeroit, mais qui n'imposa point : elle baisa, comme toutes les autres dames non titrées, le bas de la

robe de la princesse, et ne la salua point, c.-à-d. baiser et en être baisée, honneur qu'ont les maréchaux de France, comme officiers de la couronne, et leurs femmes, ainsi que les ducs et les princes et leurs femmes. » (Saint-Simon, éd. Boislisle, t. III, p. 373.) La reine et les filles de France avaient seules droit à une dame d'atour, et Saint-Simon signale comme une nouveauté étrange l'institution par le roi, en 1692, d'une dame d'atour et d'un chevalier d'honneur dans la maison de la duchesse de Chartres, M^{lle} de Blois. Les dames de cette maison étaient : la dame d'honneur, la dame d'atour, une première femme de chambre et dix femmes de chambre. A cette même date de 1692, la maison de Madame comprenait : une première dame ou surintendante, une dame d'honneur ; deux dames d'atour, six filles demoiselles et un certain nombre de femmes de chambre. En 1727, la maison de la reine (Marie Leczinska) comprenait : une dame chef du conseil et surintendante de la maison (M^{lle} de Clermont), une dame d'honneur, une dame d'atour, douze dames du palais, et des femmes de chambre. Dans la maison de la duchesse douairière d'Orléans, cinq dames d'accompagnement tenaient le rang des dames du palais dans la maison royale. Enfin, en 1789, la maison de la reine Marie-Antoinette était composée de la même façon qu'avait été celle de Marie Leczinska, sauf qu'il y avait quatre dames du palais de plus.

M. PROU.

PAIX DES DAMES. — Nom donné au traité signé à Cambrai, le 5 août 1529, entre François I^{er} et Charles-Quint, et dont les conséquences furent considérables. L'origine de cette appellation résulte de ce fait que les négociations préparatoires du traité avaient eu lieu entre Louise de Savoie, mère du roi de France, et Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur (V. CAMBRAI).

III. Ordres. — DAMES CHEVALIÈRES DE LA CROIX (V. CROIX ÉTOILÉE).

DAMES DE L'INSTRUCTION (V. BÉATES).

DAMES ESCLAVES DE LA VERTU. — Cet ordre fut fondé en Allemagne en 1662 par l'impératrice Éléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand II, afin de récompenser les dames de sa cour qui se distinguaient par leurs sentiments de piété et de sagesse. Elle s'en déclara grande maîtresse et fixa le nombre des membres à trente dames qui devaient faire preuve de noblesse. La décoration consistait en un médaillon d'or représentant un soleil entouré de deux branches de laurier. Lors de la création de l'ordre des Dames chevalières de la Croix étoilée, en 1668, celui des Dames esclaves de la Vertu y fut annexé. G. DE G.

BIBL. : JEU. — MANOURY, *Essai sur le jeu de dames*, 1770, 1785, in-12. — PHILIDOR, *Traité du jeu de dames à la polonoise*, 1785, in-8. — EMBDEN, *Traité du jeu de dames*, 1785, in-8. — BLONDE, *Coups brillants et fins de parties*, 1798, in-8. — LALLEMENT, *les Quatre Jeux de dames*, 1801-1802, 2 vol, in-8. — DUFOUR, *Recueil de coups de dames*, 1807-1808, in-12. — EVERAT, *Manuel des amateurs du jeu de dames*, 1811, in-12. — VAN TENAC, *Traité du jeu de dames*, 1845, in-12. — GREGOIRE, *Nouveau Manuel du jeu de dames*, 1847, in-8. — POIRSON-PRUGNEAUX, *Encyclopédie du jeu de dames*, 1855, in-8. — G. BALÉDENT, *le Damier*, 1881-1886, 3 vol, in-8.

DAMESME. Village d'Algérie, section de la com. de Saint-Leu (départ. d'Oran). Cette section a une superficie de 4,550 hect. et une population de 147 hab., tous Européens dont 117 Français et 30 étrangers. E. CAT.

DAMESME (Edouard-Adolphe-Marie), général français, né à Fontainebleau le 23 janv. 1807, mort à Paris le 29 juil. 1848. Élève de Saint-Cyr, il servit dans l'infanterie, fit la campagne de Belgique (1832), passa en Afrique en 1833 et fut grièvement blessé dans l'Ouarsenis en 1843. Rentré en France et promu colonel en 1847 et général de brigade commandant la garde nationale de Paris en 1848, il dirigea la garde mobile pendant les journées de juin et eut la jambe cassée à l'assaut de la barricade de la rue de l'Estrapade (24 juin). Il mourut des suites de cette blessure, le mois suivant. Le 9 août, l'Assemblée constituante vota en faveur de sa veuve, Aline de Jancigny, une pension de 2,000 fr. réversible sur son enfant, à titre de

récompense nationale. Une statue lui a été élevée à Fontainebleau.

DAMETH (Claude-Marie-Henri), publiciste français, né à Paray-le-Monial le 26 sept. 1812, mort à Genève le 14 août 1884. D'abord professeur d'histoire au collège Louis-le-Grand (1833-1837), il se lança dans le journalisme socialiste, collabora à la *Phalange* et à la *Démocratie pacifique*, fut un des clubistes les plus zélés de 1848 et se fit deux fois emprisonner. En 1850, il s'établit à Nice pour raison de santé et y rédigea en chef l'*Avenir de Nice* jusqu'en 1855. Poursuivi par l'Empire, il passa à Turin, devint en 1858 professeur d'économie politique à l'académie de Genève, professa à Lyon pendant l'hiver de 1864-1865 un cours d'économie politique sous les auspices de la chambre de commerce et fut élu, en 1876, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Défense du Fourierisme contre Proudhon, Cabet, Louis Blanc*, etc. (Paris, 1842, in-18); *Mémoire sur la fondation des cités industrielles, dites cités de l'Union* (1849, in-8); *le Juste et l'Utile, ou Rapports de l'économie politique avec la morale* (Genève, 1859, in-8); *l'Economie politique et le Spiritualisme* (Paris, 1862, in-8); *Mémoires sur la question du titre et du contrôle dans le canton de Neuchâtel* (Neuchâtel, 1865, in-8) en collab. avec Sire et Challoudes; *Introduction à l'étude de l'économie politique* (Lyon, 1865, in-8; 2^e éd., Paris, 1878, in-8); *Résumé d'un cours en dix séances sur les banques publiques d'émission donné à Lyon et à Genève* (Paris, 1866, in-8); *le Mouvement socialiste et l'Economie politique* (1869, in-12); *la Question sociale* (Genève, 1871, in-12); *les Bases naturelles de l'économie sociale* (1872, in-12).

DAMETO (Juan), historien espagnol, docteur en droit civil et en droit canon, né à l'île de Majorque à la fin du xvi^e siècle, mort en 1633. Il a laissé une bonne *Historia general del reyno balearico*, qui va de l'antiquité jusqu'à 1341 et qui, imprimée à Majorque en 1632 (in-fol.), a été rééditée plusieurs fois, notamment avec des suites par Vicente Mut et Jeronimo Alemany, à Palma (1840-1844, 3 vol. in-fol.). On attribue aussi à Juan Dameto une *Vida de San Inigo*. E. CAT.

DANGAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Muzillac; 1,329 hab.

DANGAN ou **DAMEGHAN**. Bourg de la Perse (Tabaristan), sur le versant S. de l'Elbourz; 36° 9' 53" lat. N., 52° 1' 64" long. E. Alt., 4,174 m. Autrefois une des plus importantes villes du N. de la Perse, Dangan n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de quelques centaines d'hab.

DAMHOUDER (Josse Van), juriconsulte flamand, né à Bruges en 1507, mort à Anvers le 22 janv. 1581. Il fut conseiller et commissaire des finances de Flandre. Il est surtout connu par ses travaux sur le droit criminel; on peut dire qu'il est avec Carpov un des deux juriconsultes qui ont exercé le plus d'influence sur le développement du droit pénal pendant les xvi^e et xvii^e siècles. Sa *Praxis rerum criminalium* a reçu de nombreuses éditions (Louvain, 1554; Anvers, 1556, 1562, 1570, 1604; Venise, 1572, 1575; Lyon, 1558; Cologne, 1594); elle a été traduite en allemand (Francfort, 1556, 1565, 1581, 1594) et en français (Louvain, 1555; Rotterdam, 1618-1650). On doit aussi à ce juriconsulte un *Enchiridion rerum criminalium* publié à Anvers en 1610, et une *Practica rerum civilium* qui a été traduite en français (Anvers, 1572). On cite encore de lui une *Declamatio in processum voracitatem*. L'ensemble des œuvres de Damhouder a été réuni et publié à Anvers en 1646. En France les deux pratiques judiciaires de Damhouder, la civile et la criminelle, ont été très populaires; elles ont exercé une influence notable sur la pratique, et plus tard Imbert s'est souvent inspiré des travaux de Damhouder.

BBL.: ALLARD, *Histoire de la justice criminelle au xvi^e siècle*, p. 464. — HAUS, dans les *Mémoires de l'Académie*

de Belgique, t. XXXI et XXXII. — GLASSON, *les Sources de la procédure civile française*, p. 43.

DAMI. Petite principauté de l'Inde anglaise, région du Cissatledj (Pendjab), comprise entre la principauté de Bidji au N., les territoires du radjah de Patrala à l'E. et au S., et la principauté de Bhagal à l'O. Superficie environ 94 kil. q. Population environ 3,000 hab., très pauvres. Le prince hindou est sous le protectorat de l'Angleterre. M. d'E.

DAMIAN (Basile), chroniqueur moldave. On ne connaît rien sur sa vie. Il écrivit avec Tudose Dubau l'histoire de son pays, de Dabija-Voda à Nic. Mavrocordat (1662-1709) (V. Cogalniceanu, *Chroniques*, t. II, 1 et suiv.).

DAMIANA. On emploie sous ce nom, en Amérique, les feuilles et les branches fleuries d'un arbuste de la famille des Bixacées, le *Turnera aphrodisiaca* L.-F. Ward. Cette plante est originaire des Andes occidentales et du Mexique. La tige est ligneuse, les rameaux rougeâtres; les feuilles sont alternes, simples, entières, obovales ou oblongues, longues de 1 à 1/2 centim. sur 1/2 centim. de large; les fleurs sont régulières; le fruit est capsulaire; les graines sont réniformes et munies d'un arille membraneux qui enveloppe leur base. Toutes les parties de la plante dégagent une odeur forte et aromatique. Les principes essentiels paraissent être, d'après Pearsons : 1° une huile volatile (0,04 à 0,09 %) analogue à l'essence de térébenthine, bouillant de 250 à 310°, d'une densité de 0,970, et douée d'une odeur de camomille; 2° une résine molle, soluble dans l'alcool, le chloroforme et l'éther, et douée d'une action irritante; 3° une résine brune, presque insipide, soluble seulement dans l'alcool et probablement inerte; 4° une substance amère, brune, amorphe, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther et le chloroforme, et n'offrant les réactions ni d'un alcaloïde, ni d'un glucoside : c'est à cette dernière substance que paraissent se rapporter les effets de la drogue. Le Damiana est surtout employé comme aphrodisiaque : il agirait comme tonique général et surtout nerveux. L'effet aphrodisiaque produit n'est accompagné, dit-on, d'aucun des effets dangereux qu'entraîne l'emploi des cantharides ou du phosphore. C'est, en outre, un diurétique, et, à doses élevées, un laxatif. Jusqu'ici, il n'a encore été employé qu'en Amérique et en Angleterre.

Les formes sous lesquelles on emploie le Damiana sont l'extrait fluide (2 à 4 gr. par jour), l'extrait solide (0,30 à 0,60) et surtout l'infusion théiforme préparée avec 4 gr. de feuilles pour 120 gr. d'eau bouillante (deux fois par jour). Le *Turnera diffusa* Willd. passe pour jouir des mêmes propriétés. Les *T. angustifolia* Curt. et *T. ulmifolia* L. sont regardés comme toniques et expectorants; le *T. opifera* Mart., du Brésil, est employé comme astringent contre les dysenteries, dans son pays d'origine. D^r R. BLONDEL.

BBL.: H. PEARSONS, *New Remedies*, 1886. — SCHIMMEL, *Berichte*; Leipzig, 1887. — DUJARDIN-BEAUMETZ et EGASSE, *Plantes médicinales*, 1889.

DAMIANI ou **DAMIEN** (Pierre), cardinal-évêque d'Ostie, ardent instigateur et collaborateur de l'œuvre entreprise par Hildebrand, né à Ravenne, en une année diversement rapportée entre 988 et 1007, mort le 22 févr. 1072, à Fuenza, où il est honoré comme patron, quoiqu'il n'ait point été canonisé. Abandonné à la charité de la femme d'un prêtre, par sa famille très pauvre et chargée d'enfants, il garda les pourceaux en sa première jeunesse; recueilli ensuite par un de ses frères qui était devenu archiprêtre de Ravenne, il fit de brillantes études. Il était déjà professeur renommé, lorsqu'il renonça aux avantages que le siècle lui offrait, pour se retirer dans un monastère de camaldules à Fonte Avelland. Dès 1041, il en devint abbé et il y introduisit l'exercice de la flagellation, qu'il s'infligeait d'ailleurs à lui-même avec une systématique atrocité (V. FLAGELLANTS). De ce monastère, il adressa au pape Grégoire VI (1044-1046) une lettre violente contre les prêtres simoniaques. En 1051, il dédia à Léon IX, le premier des papes qui se soulevèrent à l'ascendant de Hildebrand, son *Liber gonarrhianus*, description accablante des désordres et des vices

du clergé. Dès lors, Hildebrand l'associa activement à la lutte dans laquelle il fit engager la papauté, pour réprimer la simonie, l'intervention des laïques dans la collation et l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, le mariage et le concubinage des prêtres. Afin de l'enlever définitivement à son monastère, où il aimait à se retirer, Étienne IX le contraignit, par menace d'excommunication, à accepter l'évêché d'Ostie (1057). Bientôt après, Damiani présida le concile de Milan, et à l'aide du bas peuple excité par les paterins contre les prêtres mariés, il obtint la soumission de l'archevêque et du clergé, qui avaient jusqu'alors défendu contre Rome l'indépendance du siège de saint Ambroise et le mariage des prêtres (V. CÉLIBAT, t. IX, p. 1042, col. 1). Il y fit aussi condamner la doctrine de Bérenger contre la transsubstantiation. Au concile de Latran (1059), il contribua à l'adoption du décret qui interdisait aux laïques d'entendre la messe dite par des prêtres qui avaient des femmes chez eux. Dans le conflit entre Honoré II et Alexandre II, il détacha l'impératrice Agnès du parti de Honoré et il provoqua la réunion du concile de Mantoue qui déposa cet antipape. En 1061, il s'était démis de l'évêché d'Ostie. Il devint le confesseur d'Agnès, et en 1069, il amena Henri IV à renoncer à ses projets de divorce et à reprendre sa femme Berthe. — Damiani avait pour la sainte Vierge une dévotion dont l'ardeur peut étonner de la part d'un homme dont la foi paraît avoir été sombre et cruelle, mais qui s'explique par la ferveur de son admiration pour la virginité. Il semble avoir concentré sur Marie tout ce qu'il avait de tendresse; dans ses sermons, il lui donne le titre de *deificata*, il lui attribue toute puissance dans le ciel et sur la terre, et il parle de sa beauté avec la verve d'un troubadour. Il composa pour elle un *Officium Beatæ Virginis*, et il introduisit dans plusieurs couvents d'Italie la coutume de consacrer le samedi à son culte. Cette innovation, qui souleva d'abord des résistances, finit par être sanctionnée et généralisée par le grand concile de Clermont (1095). — Les œuvres de Damiani comprennent cent cinquante-huit lettres, soixante-quinze sermons, des vies de saints et divers traités ascétiques. Elles ont été imprimées à Rome (1606, 4 vol. in-fol.), à Paris (1610, 1642, 1663) et à Venise (1743).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*; Paris, 1713-1729, 6 vol. in-fol. — BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum*, février. — LADERCHI, *Vita S. P. Damiani*; Rome, 1702, in-4. — CH. SCHMIDT, *Histoire de l'Eglise d'Occident pendant le moyen âge*; Paris, 1885, in-8.

DAMIANI DE TUHEGLI, théologien hongrois, né en 1740, mort vers 1776. Il fit ses études théologiques à Rome, devint chanoine à Presbourg. Il a publié entre autres ouvrages : *Doctrina veræ Christi ecclesiæ...* (Presbourg, 1762); *Justa religionis coactio* (Ofen, 1765). — Son frère Guillaume, né en 1744, mort en 1760, fut également prêtre et devint primat du royaume. Il a écrit en latin contre les doctrines des luthériens et des calvinistes.

DAMIANISTES ou DAMIANITES, hérétiques (V. DAMIEN, patriarche d'Alexandrie).

DAMIANISTES ou DAMIANISSIMES ou SŒURS DE L'AVE MARIA (V. CLAIRE [Sainte], t. IX, p. 528, col. 1).

DAMIANO (Fra) de Bergame, célèbre artiste en marqueterie du XVI^e siècle, né dans la ville de ce nom, mort en 1549. Il entra jeune encore dans l'ordre de Saint-Dominique. Son nom paraît pour la première fois en 1527. Un grand nombre de villes italiennes, entre autres Bologne et Pérouse, lui doivent de splendides stalles richement sculptées et incrustées. Les portes qu'il exécuta pour l'église Saint-Pierre de Pérouse forment de véritables tableaux d'histoire, avec de nombreux personnages et des effets de perspective aérienne des plus osés. Ce maître éminent s'engagea en effet dans la voie la plus dangereuse, en essayant de rivaliser avec la peinture à l'huile.

BIBL. : VASARI, *le Vite de Pittori*. — MARCHESI, *Memorie dei più insigni Pittori, Scultori e Architetti domenicani*; Bologne, 1878, 1879, 4^e éd. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. II.

DAMIATTE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur,

cant. de Saint-Paul-Cap-de-Joux, sur l'Agout; 1,210 hab. Carrière de pierre à chaux, filature de laine. Bastide fondée en 1293 par l'archidiaque de Narbonne et Aimeri de Roquenegade, lieutenant de Jean de Montfort, seigneur de Castres. Le nom de Damiatte rappelle évidemment celui de Damiette en Egypte. L'histoire de cette localité est des plus obscures durant tout le moyen âge; au XVII^e siècle, le maréchal de Thémines en fit détruire les vieilles fortifications. Damiatte faisait partie du diocèse de Castres.

DAMIEN (Saint) (V. COSME et DAMIEN).

DAMIEN, patriarche d'Alexandrie, mort en 601. Il enseignait que les trois personnes de la Trinité ne sont point Dieu par elles-mêmes et que leur divinité ne résulte en elles que de leur réunion. Ceux qui adoptèrent cette doctrine sont ordinairement désignés sous le nom de *damianistes* ou *damianites*.

DAMIEN (Pierre) (V. DAMIANI).

DAMIENS (Robert-François), régicide, né à La Tieuloy (diocèse d'Arras) le 9 janv. 1745, écartelé à Paris le 28 mars 1757. Il avait, le 5 janv. 1757, sur les cinq heures du soir, à Versailles, frappé Louis XV, dans la région des côtes, de la petite lame d'un canif. Il voulait, dit-il, donner à Louis XV un avertissement salutaire. Le supplice du malheureux, entouré de circonstances horribles, demeurera l'une des hontes de l'ancienne monarchie. Le dossier du procès Damiens est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal (*Arch. Bast.*, 11979). La même bibliothèque possède encore (*Jur.*, in-4, 5227) un important recueil de pièces imprimées, estampes et relations manuscrites concernant Damiens, entre autres une terrifiante relation du supplice par l'un des officiers qui y assistèrent nommé Bouton. Frantz FUNCK-BRENTANO.

BIBL. : *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens*; Paris, 1757, in-4. — G. D'HELL-LY, *le Parlement, la cour et la ville pendant le procès de Robert-François Damiens*; Paris, 1875, in-12. — Fr. RAVASSON, *Archives de la Bastille*, 1884, XVI, 425-484.

DAMIER, I. BOTANIQUE (V. FRITILLAIRE).

II. ORNITHOLOGIE. — Nom vulgaire du Pétrel du Cap *Procellaria* ou *Daption capensis* L. (V. PÉTREL).

III. JEU (V. DAMES [Jeu]).

IV. TISSAGE. — Les tissus à damiers sont ceux qui présentent des carreaux réguliers alternant de couleurs ou de reflets par suite de contextures différentes. Les linges de table dits ouvrés présentent cette disposition, les carreaux étant formés alternativement par du satin à effet de chaîne, et du satin sur la trame (V. TISSAGE); lorsqu'ils sont en outre décorés de sortes de petites fleurs, ils prennent le nom de damier fleuri.

DAMIETTE. Village d'Algérie, dép. d'Alger, arr. de Médéa, à 3 kil. à l'E. de cette ville, fondé sur l'emplacement dit *Ain-Chellala*. On y cultive des céréales, et la vigne y donne des produits renommés. D'abord simple annexe de Médéa, Damiette est devenue commune de plein exercice par décret du 29 janv. 1887; elle a une superficie de 9,399 hect. et une population de 2,642 hab., dont 345 Français, 23 étrangers et le reste d'indigènes.

DAMIETTE (arabe *Durmyât*). Ville d'Egypte, prov. de Gharbieh, dans le delta du Nil, sur la rive droite du bras oriental, dit de Damiette, à 8 kil. en amont de son embouchure, près du lac Mensaleh; 43,616 hab. en 1882. Située dans une région fertile et riche, c'est une ville bien bâtie et aménagée presque à l'europpéenne; sa forme générale est celle d'un croissant. Les rues sont propres, de belles maisons s'élèvent le long du Nil; les mosquées, les bazars, les bains, les casernes sont les principaux édifices. La population vit surtout de commerce; elle est active et généralement aisée. Damiette sert de marché agricole pour la province dont le riz, les fèves, le café, le lin, l'indigo s'exportent par là; elle vend aussi à la Syrie beaucoup de poisson salé. La ville actuelle est à quelque distance au S. de l'ancienne *Damiatis*, dont il est souvent question au temps des croisades, où les chrétiens tentèrent vainement de se consolider. Saint Louis la prit (1249), mais dut la rendre. Jugeant

cette clef de l'Égypte plus dangereuse qu'utile, le sultan Bibars la rasa. Elle fut rebâtie un peu plus loin de la mer. En 1798, les Français s'en emparèrent ; le 1^{er} nov. 1799, Kléber y remporta une grande victoire sur les Turcs ; elle fut prise plus tard par les Anglais. En 1833, Mehemet Ali se la fit céder par les Turcs.

DAMIGÉRON, auteur d'un lapidaire, très probablement de l'École d'Alexandrie, en tous cas des premiers siècles de l'ère chrétienne. Son texte, reflet des traditions orientales, est pénétré d'une influence chrétienne, et les premiers écrivains qui le signalent, Tertullien, Arnobius, sont du III^e siècle, ce qui fixe assez approximativement l'époque où il a vécu. Apulée l'appelle Damigéron le Mage ; c'est, sans nul doute, le texte de son lapidaire où perçaient des souvenirs des livres de Zoroastre connus d'Apulée, qui lui a valu cette qualification. Damigéron est des premiers qui aient fait d'un lapidaire un traité de médecine magique, dans lequel sont venus puiser tous les auteurs du moyen âge. Son nom n'était pas assez illustre pour que les écrivains qui vinrent après lui pussent s'appuyer sur son autorité comme sur celle d'Aristote, de Pline, parmi les savants, ou d'Enoch et de Salomon parmi les auteurs apocryphes du peuple d'Israël : aussi ne le trouve-t-on signalé que par des contemporains. C'est là un des motifs qui doivent faire supposer que le texte qui nous est parvenu dans un manuscrit du XIV^e siècle, bien qu'ayant subi, fort probablement depuis le I^{er} siècle, de notables modifications, a un fond d'authenticité beaucoup plus certain que les lapidaires attribués aux grands encyclopédistes de l'antiquité, par des auteurs du XII^e et du XIII^e siècle qui avaient besoin de se servir de noms connus de tous pour faire admettre plus facilement les légendes qu'ils répandaient. F. DE MÉLY.

BIBL. : CARDINAL PIRRA, *Spicileg. Solesmense* ; Paris, 1885, t. III, pp. LIX et 324, in-8. — F. DE MÉLY, *les Reliques du lait de la Vierge*, dans la *Revue archéologique*, 1890.

DAMIGNY. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Alençon ; 77 hab.

DAMILAVILLE (Étienne-Noël), né à Paris le 21 nov. 1723, mort à Paris le 15 déc. 1768. Garde du corps dans la maison du roi, il fit, en cette qualité, les campagnes de la guerre de 1741, et obtint ensuite la place de premier commis au bureau des Vingtièmes, qui lui donnait le droit de se servir du cachet du contrôleur général et de faire circuler en franchise les lettres et paquets ainsi contresignés. Cette licence, singulièrement préjudiciable aux intérêts de l'État, le mit, vers 1760, fort avant dans les bonnes grâces de Voltaire, qui recevait et transmettait par cette voie la majeure partie de sa correspondance et qui en récompensait Damilaville par des billets comme lui seul savait les écrire. Recherché pour le même motif par les adeptes du parti philosophique demeurant à Paris, Damilaville dut à sa situation et à ses complaisances d'illustres amitiés : Diderot, d'Alembert, d'Holbach l'avaient admis dans leur intimité et il ne tint qu'à lui de se croire leur égal : c'est ainsi qu'il se laissait attribuer le *Christianisme dévoilé* de d'Holbach, ou bien encore une *Honnêteté théologique* (1767), dirigée contre la Sorbonne, à propos de *Bélisaire*, et tout au moins revue ou « rebouisée », selon le mot de Grimm, par Voltaire. On peut lui attribuer avec plus de certitude l'article *Vingtième* dans l'*Encyclopédie*, bien que Grimm, qui avoue ne l'avoir point lu, prétende que « tout ce qu'il y a de bon dans cet article y a été fourré par M. Diderot ». La vie privée de Damilaville semble avoir été fort irrégulière, comme l'attestent de nombreux passages des lettres de Diderot à M^{lle} Volland ; le philosophe est d'ailleurs le seul de ses amis survivants qui n'ait pas pris après sa mort la revanche de la considération intéressée qu'il lui témoignait de son vivant. M. TX.

BIBL. : VOLTAIRE, *Correspondance générale*. — DIDEROT, *Lettres à M^{lle} Volland*. — GRIMM, *Correspondance littéraire*.

DAMINI (Pietro), peintre italien, né à Castelfranco en 1592, mort à Venise en 1631. Élève de Giamb. Novelli. Fixé tout jeune à Padoue, il y obtint de vifs succès. Ses

toiles sont assez nombreuses, soit à Padoue même, soit à Vicence, à Venise, à Murano, à Chioggia ou à Crémone. Son chef-d'œuvre est un *Christ en croix*, dans la basilique de Saint-Antoine à Padoue.

DAMIÑOIS (Angélique-Adèle HUYEY, dame), femme de lettres française, née à Clermont (Oise) en 1795, morte en 1876. Elle défendit la cause de l'émancipation des femmes dans de nombreux articles et dans des conférences faites à l'Athénée des Arts. Parmi les nombreux ouvrages qu'elle a laissés, nous pouvons citer les romans suivants : *Maria* (1819, 2 vol.) ; *Alfred et Zaida* (1821, 3 vol.) ; *Mareska et Oscar* (1823, 4 vol.) ; *Lydie ou la Créole* (1824, 4 vol.) ; *Charles ou le Fils naturel* (1825, 4 vol.) ; *Alais ou la Vierge de Ténédos* (1826) ; *une Ame d'enfer* (1828) ; puis : *Mes Souvenirs ou Choix d'anecdotes* (1827, 2 vol.) ; *le Clotire au XIX^e siècle* (1826), et un vaudeville, *la Chasse au renard* (1829), donné en collaboration avec M. Vilain de Saint-Hilaire. C. ST-A.

DAMIRI ou **DEMIRI** (Aboulbaka Mohammed ibn Mousa Kemaleddin ad), naturaliste arabe, né au Caire en 1341, mort au Caire en nov. 1405. Jurisconsulte chafite, il professa durant de longues années la science des traditions à la chapelle Ruknia et à la mosquée Al-Azhar de sa ville natale. Il a écrit la vie des animaux, *Hayat alhayawân*, sorte de dictionnaire compilé des ouvrages grecs et arabes, mais qui renferme une foule de détails plus ou moins étrangers à l'histoire naturelle et dont la connaissance est précieuse. La Bibliothèque nationale possède plusieurs exemplaires de l'édition complète et des éditions réduites. Récemment l'ouvrage de Damiri a été imprimé à Boulaq. Sylvestre de Sacy a traduit en français un *Extrait de la Grande Histoire des Animaux*, à la suite de la *Chasse*, poème d'Oppien, traduit... par M. Belin de Ballu (Strasbourg, 1787). Dr L. HN.

DAMIRON (Jean-Philibert), philosophe français, né à Belleville (Rhône) le 10 janv. 1794, mort à Paris le 11 janv. 1862. Issu d'une famille très pieuse, condisciple, ensuite élève, avec Jouffroy, de Cousin, il professa au collège Bourbon, collabora au *Globe* et enseigna à la faculté des lettres la philosophie ancienne, puis la philosophie, pour revenir enfin à son histoire. Il remplaça en 1836 Destutt de Tracy à l'Académie des sciences morales et politiques. Accusé par Thurot d'avoir appelé « sensualistes » Cabanis, D. de Tracy, Volney, etc., pour faire croire aux « femmes et aux gens du monde » que c'étaient des auteurs obscènes ou licencieux ; par Leroux d'avoir mutilé Jouffroy en le publiant, Damiron occupe une place secondaire dans son école, « dont il est le moraliste et pour ainsi dire le prédicateur, » avec justice, car ses œuvres n'ont aucune originalité. Elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des idées. Le premier *Essai* montre avec quelles armes l'éclectisme combattit ses adversaires, pour prendre la place des idéologues qui invoquaient la science, et des traditionalistes qui s'appuyaient sur le catholicisme. Ainsi le gouvernement de 1830 maintint un « juste milieu » entre la république et la monarchie absolue. L'histoire, subordonnée à la philosophie, n'a de valeur que si elle aboutit à des résultats dogmatiques. La religion et la philosophie enseignent les mêmes choses, mais la première s'adresse aux faibles, à la foule ; la seconde, aux forts, à l'élite. D'ailleurs elles ont même domaine et mêmes sujets : Dieu et ses attributs, Providence et immortalité, examen de conscience, prière, expiation, absolution, épreuve, nécessité de s'unir à Dieu, etc. Aussi Damiron, dont les *Discours* sont pour lui des prédications et pour d'autres des homélies, explique-t-il en partie l'Incarnation et la Trinité ! Faut-il s'étonner si les éclectiques à la façon de Damiron ont mécontenté les théologiens sans satisfaire les savants et s'ils n'ont fait, ni en histoire, ni en philosophie, œuvre originale et durable ? Les œuvres de Damiron sont : *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIX^e siècle* (1828 ; 3^e édit., 1834, 2 vol.) ; *Cours de philosophie* (1834-1836) ; *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XVII^e siècle* (1846,

2 vol.); *Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIII^e siècle* (1858, t. I-II; 1864, t. III, avec introduction de Gouraud); *Souvenirs de vingt ans d'enseignement à la faculté des lettres de Paris* (1859). F. PICAVET.

BIBL.: Ad. FRANCK, *Moralistes et Philosophes*, 1872. — A. HIMLY, *Livret de la Faculté des lettres de Paris*, 1888.

DAMJANICS (Jean), général hongrois, né à Stasa (Frontières militaires) en 1804, pendu à Arad le 6 oct. 1849. Bien que d'origine serbe, cet officier se montra patriote magyar dès le début de la révolution de 1848, qui suscita de redoutables conflits entre les races. Colonel des *honveds*, il fit la guerre aux Serbes avec une énergie qui lui valut le surnom d'*Homme de fer*; il terminait une proclamation par ces paroles: « Si vous persistez dans vos intentions liberticides, je vous poursuivrai aussi longtemps que sur le sol hongrois un Serbe existera; et alors, pour qu'il n'y reste plus la moindre trace de votre race traîtresse, je me tuerai moi-même. » Devenu général, il prit ensuite une part importante aux opérations militaires du Nord, à la victoire d'Isaszeg, à la délivrance de Komarom. Partisan de Kossuth et de la déclaration d'indépendance, il reçut le commandement de la forteresse d'Arad, qu'il garda jusqu'au 17 août 1849. Alors, dans le désarroi final, blessé, malade, il rendit cette place aux Russes. Condamné à mort, il marcha à la potence avec une gaieté héroïque. E. S.

BIBL.: IRANYI ET CHASSIN, *la Révolution de Hongrie*.

DAMLOUP. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Étain; 274 hab.

DAMM ou **ALT-DAMM**. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Stettin (Poméranie), sur la branche orientale de l'Oder, au bord du lac de Damm (5½ kil. q.); 5,000 hab. Une chaussée établie en 1299 la relie à Stettin dont elle était la tête de pont sur la rive dr. de l'Oder. Ses fortifications ont été rasées en 1874. On y fabrique des toiles. Damm reçut une charte urbaine en 1276 et prospéra rapidement; elle rivalisa avec Stettin et voulut dominer la navigation de l'Oder; elle eut le dessous dans la lutte. Occupée par les Suédois (1630) qui s'y fortifièrent (1646), elle déclina. En 1720, elle passa à la Prusse.

DAMMA. Ile de l'archipel Indien, située sous le 7^e degré de lat. S. Elle est très fertile; la noix muscade y croît naturellement. Les hauteurs sont couvertes de magnifiques forêts et à son extrémité N.-E. se trouve un haut volcan en activité. La baie de Koulevatta est le port principal de l'île. M. D'É.

DAMMAR. On a donné le nom de *dammar* ou de *résine de Dammar* à divers produits résineux, analogues à nos térébenthines, notamment aux suivants:

1° *Dammar des Indes* (Dammar-puti ou Dammar-batu), produit qui découle du *Dammara alba* de Rumphius (Conifères), arbre très élevé qui croît sur les montagnes d'Amboine et dans les îles environnantes.

C'est une résine incolore, odorante, devenant jaune avec le temps; elle brûle en répandant une fumée acide, irritante (R); elle commence à fondre vers 73° (Dulk). Elle est soluble dans les huiles, partiellement dans l'alcool et dans l'éther. L'alcool faible dissout un principe acide, l'*acide dammarylique*, fusible à 50°; le résidu paraît être formé par un anhydride, donnant avec les bases les mêmes sels que le précédent.

Dissoute dans l'essence de térébenthine, cette résine constitue un vernis employé dans les arts.

2° *Dammar d'Australie*. Elle découle du tronc du *Dammara australis* Lamb., arbre très élevé de la Nouvelle-Zélande. Elle nous arrive en masses blanches ou jaunes, à cassure brillante; elle est inodore à froid, mais pour peu qu'on la frote ou qu'on la pulvérise, elle répand une odeur forte de térébenthine. Suivant Thomson, elle cède à l'alcool bouillant de l'*acide dammarique*, le résidu constituant un résidu neutre, la *dammarane*. Distillée avec la chaux, elle fournit un carbure d'hydrogène, le *dammarone*.

3° *Dammar aromatique*. Produit résineux qui découle,

suyant Rumphius, d'une conifère des îles Célèbes. Il est dur, vitreux, aromatique au goût, presque complètement soluble à chaud dans l'alcool concentré bouillant, insoluble dans l'éther, fort peu soluble dans l'essence de térébenthine. Il est employé à la fabrication des vernis.

4° *Dammar selan* ou *Dammar friable*. Il est produit par un arbre des Moluques, le *Vatica Selanica* W. et Arn. (*Engelhardtia Selanica* Bl.) ou *Dammar selan* de Rumphius, de la famille des Diptérocarpacées. Il est en larmes plus ou moins volumineuses, mamelonnées, vitreuses et incolores, exhalant à chaud une odeur aromatique assez agréable, facilement pulvérisables. Il se ramollit dans la main, fond dans l'eau bouillante, il est soluble dans l'éther et dans l'essence de térébenthine, incomplètement soluble dans l'alcool à 92°. Il est très recherché dans la fabrication des vernis. Ed. BOURGOIN.

BIBL.: DULK, *Journ. für prath. Chim.*, t. XLV, 16. — GURBOURT, *Histoire des drogues simples*, t. II, 158, 290. — THOMSON, *An. ch. et ph.*, t. IX, 499 (3).

DAMMARD. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 274 hab.

DAMMARIE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Chartres; 247 hab.

DAMMARIE-EN-PUISAYE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare; 1,584 hab.

DAMMARIE-LES-LYS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun; 1,284 hab. Près de ce village, situé sur une des routes les plus fréquentées par les touristes qui se rendent dans la forêt de Fontainebleau, sont restées debout les ruines de l'abbaye du Lys, fondée par Blanche de Castille pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Ces ruines ne se composent plus guère que du chœur de l'église de l'ancien monastère, et elles offrent peu d'intérêt.

DAMMARIE-SUR-LOING. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châtillon-sur-Loing; 747 hab.

DAMMARIE-SUR-SAULX (*Domna Maria*). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx, sur la Saulx, affluent de la Marne; 625 hab. Établissements métallurgiques; fabrique de vans. Faisait partie autrefois du Barrois mouvant. Voie romaine.

DAMMARTIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Boulans; 335 hab.

DAMMARTIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Montmirey-le-Château; 214 hab.

DAMMARTIN (*Domnus Martinus*). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny; 530 hab. — La seigneurie de Dammartin appartient successivement, du xiii^e au xvii^e siècle, aux maisons de Choiseul, de Dinteville et de Baradat; en 1749, elle fut érigée en marquisat au profit de Louis-Joseph Rose. Beau château moderne qui a conservé quelques vestiges de l'ancienne forteresse féodale. A. T.

DAMMARTIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 638 hab.

DAMMARTIN-EN-GOËLE. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux; 1,710 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Carrières de plâtre; fabriques de dentelles, de blondes de soie, de tulle et de passementerie; corderies, vannerie, saboterie, etc. Ch.-l. d'un comté (V. plus bas); avait un château, démantelé en 1632, sur l'emplacement duquel on a planté de belles promenades. L'église Notre-Dame, de la fin du xv^e siècle, a un beau portail et contient le tombeau gothique et la statue de son fondateur, Antoine de Chabannes; l'église paroissiale est de la seconde moitié du xiii^e siècle; son portail latéral de la fin du xv^e.

Comté de Dammartin. — Il existait avec ce titre dès le x^e siècle. Après avoir passé en différentes mains, il échut, au xiii^e siècle, à la maison de Trie, dans laquelle il resta jusqu'à la fin du xiv^e siècle, puis entra par alliance dans la maison de Nanteuil en la personne de Renaud, partisan de Charles VII, sur lequel le comté fut confisqué par les Anglais. Marguerite, fille unique de Renaud, réin-

tégrée dans ses droits, apporta le comté de Dammartin à son époux, Antoine de Chabannes; Françoise d'Anjou, leur arrière-petite-fille, ayant épousé successivement Philippe de Courtenay et Jean de Rambures, leurs héritiers se disputèrent le comté de Dammartin qui finit, après un long procès, par rester entre les mains du connétable Anne de Montmorency, dans la famille duquel il resta jusqu'à la condamnation du maréchal de Montmorency, en 1632. Confisqué alors, Louis XIII l'ajouta à l'apanage des Bourbon-Condé auxquels il demeura jusqu'en 1789.

DAMMARTIN-SOUS-TIGEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie; 730 hab.

DAMMARTIN (Pierre de), prélat français du xii^e siècle. D'abord chanoine et doyen de Beauvais, il fut élu évêque de cette ville en 1114. Louis le Gros l'envoya, en 1118, comme ambassadeur à Rome, d'où il revint l'année suivante assister au concile de Reims avec le pape Calixte II qu'il reçut ensuite à Beauvais. Il présida, en 1120, le troisième concile de Beauvais, assista à celui de Troyes en 1128, fut de nouveau député à Rome auprès du pape Innocent II qu'il eut aussi pour hôte en 1130, assista en 1131 au sacre de Louis VII et mourut à un âge avancé dans sa ville épiscopale en 1133. C. ST-A.

DAMMARTIN (Antoine et Jean de CHABANNES, comtes de) (V. CHABANNES).

DAMME. Ville belge de la Flandre occidentale, à 6 kil. de Bruges, sur le canal de Bruges à l'Écluse; 1,100 hab. Damme fut fondée en 1178 par le comte Philippe d'Alsace et reçut une organisation communale analogue à celle des grandes villes de la Flandre. La cité nouvelle acquit rapidement une remarquable importance commerciale et devint le centre des échanges entre les marchands de la Baltique et ceux de la Méditerranée. En 1213, une flotte française fut anéantie dans le port de Damme par les Flamands alliés aux Anglais. Pour se venger, Philippe-Auguste détruisit complètement la ville et le port; mais tout se trouva rétabli en 1238. Au xv^e siècle, Damme subit le contre-coup de la décadence de Bruges, puis la mer se retira peu à peu, et ce n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade perdue au milieu des sables. Il lui reste comme témoignage de son ancienne splendeur un hôtel de ville gothique du xiv^e siècle, et l'église de Sainte-Marie, construite en 1180. Damme a vu naître Jacques Van Maerlant, le père de la poésie flamande (1235-1300); on lui a érigé une statue en 1850. Les armoiries de Damme sont : *de gueules à la fasce d'argent chargée d'un chien courant de sable accolé de même.*

Canal de Damme. — Il part du canal de Bruges à Ostende et se termine au chenal du Zwyn près de l'Écluse. Sa longueur est de 14,200 m.; il a 24 m. de largeur à la flottaison, 8 m. de largeur au plafond et 2^m74 de profondeur. E. H.

BIBL. : WARNRÖNIG, *Etude sur Damme*, dans le *Messenger des sciences historiques de Gand*, 1835. — Jean d'ARDENNE, *la Côte de Flandre*; Bruxelles, 1888.

DAMME (Pierre-Bernard Van), bibliophile et numismatiste belge, né à Gand le 20 juin 1727, mort à Amsterdam le 13 janv. 1806. Après avoir exercé la profession de libraire à Amsterdam, il se forma une bibliothèque de numismatique importante, ainsi qu'un cabinet de médailles grecques et romaines qui fut l'un des plus riches de l'Europe. En 1784, il écrivit une dissertation demeurée manuscrite sur les origines des armoiries; il a publié quelques travaux insérés dans les *Verhandelingen van het Zeeuweschgenootschap*. A sa mort, la plus grande partie de ses collections numismatiques furent acquises par le musée de La Haye. Le catalogue de la bibliothèque et du cabinet de médailles de Van Damme a été rédigé et publié par Van Westreenen de Tiellandt (La Haye, 1807, in-8).

DAMMERKIRCH (V. DANNEMARIE).

DAMMERSFELD ou **TAMMERSFELD.** Massif oriental du *Rhæn* (V. ce nom), haut de 925 m. et couvert de beaux pâturages.

DAMMERT (Anna-Johanna-Natalia APPELGREN, mariée en 1860 au docteur), romancière finlandaise, née le 9 janv. 1837 à Helsingfors, morte à Taimo près Nådendal le 17 juil. 1877. Restée veuve avec sept enfants (1873), elle demanda des ressources à sa plume féconde, traduisit ou composa en suédois pour les journaux finlandais divers romans et nouvelles et publia à part *le Foyer, notes d'une paysanne* (Helsingfors, 1876); *la Dernière Moisson* (1878) contient ses œuvres posthumes en vers et en prose. Quoique ces écrits se ressentent de la hâte avec laquelle ils ont été composés, la chaleur du sentiment, le naturel et la sincérité du récit placent l'auteur au nombre des meilleurs écrivains suédois de la Finlande. B-s.

DAMNAMENEUS (Myth. gr.). Un des Dactyles de l'Ida (V. DACTYLES).

DAMNATION. On appelle ainsi, dans l'enseignement de l'Eglise chrétienne, la sentence divine qui entraîne les peines éternelles de l'enfer. Le lieu où les réprouvés subissent ces peines est l'enfer (V. ce mot); les tourments atteignent à la fois le corps et l'âme et ils sont sans fin. Cette doctrine s'appuie sur les déclarations du Nouveau Testament, qui parlent d'un « châtiment éternel » (Matth., XXV, 41. Cf. Jean, III, 36), d'un « feu qui ne s'éteint pas » (Marc, IX, 43, 44, 46, 48. Cf. Isaïe, LXVI, 24) et de la « mort seconde » (Apocal., XX, 10, 14, 15). L'enseignement officiel de l'Eglise n'a guère varié sur ce point; l'inscription que Dante place sur la porte de l'enfer : *Lasciate ogni speranza* est orthodoxe. Mais presque de tout temps, des docteurs isolés ont essayé d'échapper à cette conséquence terrible du jugement dernier (V. ce mot). On peut distinguer dans l'opposition au dogme de la damnation deux opinions principales : celle de l'apocatastase ou *restauration universelle*, mise en avant par Origène, au nom de l'inaliénable liberté humaine et de la puissance illimitée de Dieu; la plupart des disciples du grand penseur chrétien acceptèrent cet enseignement : Scot Erigène, au ix^e siècle, tenta de concilier l'universalité du salut avec les peines éternelles. Durant le moyen âge, quelques groupes mystiques formulèrent de diverse manière l'apocatastase d'Origène; et jusqu'à nos jours, cette idée conserve des défenseurs parmi les théologiens. D'autre part, la théorie de la *destruction finale des réprouvés*, indiquée déjà par quelques Pères de l'Eglise, a donné naissance, dans les temps modernes, à ce qu'on a appelé l'*immortalité conditionnelle* (V. ce mot). F.-H. KRUGER.

DAMNUM (Dr. rom.) (V. DOMMAGES-INTÉRÊTS).

Damnum infectum. — **Damnum** qui n'est pas encore réalisé par opposition au dommage déjà réalisé (*damnum factum*). Au cas de dommage réalisé, provenant de l'immeuble d'un voisin, par exemple de l'éboulement de terrains ébranlés par une cause quelconque, ou de l'écroulement d'une maison délabrée, le voisin lésé n'a pas en principe d'action en dommages-intérêts. Tout son droit est de retenir les décombres s'il n'est pas désintéressé; si on les lui laisse, il ne peut demander rien de plus, de même que l'individu lésé par l'animal ou l'esclave d'autrui doit se contenter de cet esclave ou de cet animal, si sur son action on lui en fait l'abandon noxal. Le principe est le même; toute la différence est que la victime a un moyen d'attaque, une action, pour le tort causé par les esclaves et les animaux qui sont susceptibles de se déplacer, et qu'elle ne paraît pas en avoir pour celui causé par les immeubles. — Mais, quand le dommage n'est pas encore réalisé, celui qui se voit menacé de subir un dommage par suite du mauvais état de l'immeuble voisin, qui s'aperçoit que la maison du voisin menace ruine ou qu'il y a fait des travaux qui peuvent amener un éboulement, peut recourir à des moyens préventifs dont l'idée remonte au plus ancien système de procédure, à la procédure des Actions de la loi, mais qui n'ont pris leur forme, historiquement connue, que depuis l'introduction de la procédure formulaire, que dans l'édit prétorien.

I. ACTION DE LA LOI. — D'après un texte formel de

Gaius, il existait, dès la période des actions de la loi, en matière de *damnum infectum*, une procédure que Gaius affirme même être encore théoriquement admissible de son temps et être seulement abandonnée en pratique, à raison de la commodité et de l'efficacité plus grandes du procédé prétorien. De nombreux systèmes ont été proposés sur le caractère de cette action de la loi, admise en matière de *damnum infectum*, et sur la raison qui l'a soustraite à l'abrogation générale des actions de la loi portée par les lois Juliae. Selon le système le plus récent, cette action, qui paraît avoir eu pour but, comme l'action *aquæ pluvie arcendæ* dont les textes la rapprochent, de faire remettre les choses en état convenable, d'obtenir une *restitutio*, aurait comporté la prononciation de paroles solennelles adressées au propriétaire en dehors de la présence du magistrat et destinées à faire naître la créance de *restitutio*, et ce serait précisément à cause de ce préliminaire, dont on n'aurait pu se passer qu'à l'aide d'une fiction symétrique à celle admise en matière de *pignoris capio*, que l'action de la loi n'aurait pu être remplacée ici par une formule écrite, délivrée par le préteur.

II. STIPULATION PRÉTORIENNE. — A côté de ce moyen civil obscur, on rencontre, dès la fin de la République, le système prétorien, établi peut-être d'abord par le préteur pérégrin. Aux termes de l'édit du préteur, celui qui est menacé de subir un dommage par suite de l'état défectueux d'un immeuble voisin (*vitio cedium, loci, operis, arborum*) peut, en tant que le droit commun ne doit pas lui ménager d'action, exiger une promesse de réparation du préjudice éventuel (*cautio damni infecti*) en vertu de laquelle il agira en dommages-intérêts si le préjudice se réalise. La promesse peut être demandée par celui que menace le préjudice, non seulement par le propriétaire du fonds menacé, auquel il faut assimiler le possesseur de bonne foi, mais par ceux qui ont des droits réels sur le fonds et même par quelques autres intéressés. Elle est due non seulement par le propriétaire, auquel il faut encore assimiler le possesseur de bonne foi, mais par tous ceux qui ont des droits réels sur la chose, sauf par les titulaires actifs de servitudes prédiales. Elle est, comme toutes les stipulations prétoriennes, faite par un contrat verbal, qui d'ordinaire ne requiert pas la garantie de cautions, qui la requiert dans certains cas exceptionnels, par exemple quand la promesse émane non pas du propriétaire, mais du titulaire d'un droit réel. L'obligation ainsi créée se transmet activement et passivement aux ayants cause à titre particulier quant aux deux fonds. Mais, en revanche, elle n'est faite que pour un délai déterminé par le magistrat, au bout duquel il faut en provoquer le renouvellement, si le danger subsiste. — Reste à savoir ce qu'il arrivera si le défendeur refuse la promesse. Le chapitre xx de la loi Rubria, de *Gallia cisalpina*, décide qu'en pareil cas le dommage venant à se réaliser, la victime pourra exercer une action fictive pour demander ce à quoi elle aurait droit si la stipulation, inutilement réclamée, avait été accomplie. Mais ce n'est point là le système que nous rencontrons dans les textes du droit classique. En droit classique, sur le refus de la promesse prescrite par le magistrat, celui-ci rend un premier décret par lequel il envoie le demandeur en possession de tout ou partie de l'immeuble, à raison duquel la caution était demandée, mais d'ailleurs dans le seul but d'assurer la conservation de ses droits et de peser sur la volonté du défendeur sans que ce dernier soit lui-même dépouillé. S'il persiste dans sa résistance, le magistrat rend, au bout d'un certain temps, un second décret qui, *jure prætorio*, lui enlève ses droits et les transfère au demandeur, de telle sorte que celui-ci a désormais la propriété prétorienne de l'immeuble en attendant d'en devenir propriétaire civil par usucapion, et que l'ancien propriétaire ne peut plus le lui reprendre en offrant la caution. — On remarquera que, à côté de cette première hypothèse, où la *cautio damni infecti* est requise de quelqu'un à raison de la façon dont il se comporte sur

son propre fonds, il y en a une autre où elle est requise de lui, à défaut d'autre moyen de droit, à raison des actes qu'il fait, par exemple en vertu d'un droit de servitude, sur le fonds d'autrui. Dans cette hypothèse, moins importante, la sanction du défaut de promesse sera que l'on ne laissera pas l'individu pénétrer sur le fond pour y faire les actes dont s'agit.

P.-F. GIRARD.

Damnum injuria datum (V. AQUILIA [Lex]).

BIBL.: DAMNUM INFECTUM. — BURCKHARDT, *Die Cautio damni infecti* (continuation de Glück, série des livres XXXIX et XL, 2^e partie), 1875. — WINDSCHEID, *Lehrbuch des Pandektenrechts*, 1891, II, §§ 458-460, 7^e édit. — ACARIAS, *Précis de droit romain*, 1891, II, n^o 719, 4^e édit. — Cf. sur la *Legis actio M.* WLASSAK, *Römische Prozessgesetze*, 1888, I, pp. 238-272, et sur la loi Rubria les auteurs cités dans GIRARD, *Textes de droit romain*, 1890, pp. 64-65.

DAMOCLÈS, courtisan de *Denys l'Ancien* (V. ce nom), tyran de Syracuse, qui fut l'objet d'une apologue célèbre. Comme il vantait le bonheur du maître, celui-ci lui proposa l'échange, lui fit goûter à sa place tous les plaisirs qu'offrait son palais jusqu'à ce que, relevant la tête, Damoclès aperçut au-dessus de lui une épée suspendue à un fil.

DAMOCRATES (Servilius), médecin grec du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, dont le nom, d'après Pline, serait *Democrates*; contemporain de Néron, il jouit à Rome d'une réputation considérable. Il composa vers 63 plusieurs ouvrages, perdus depuis, sur la matière médicale et la pharmacologie, et écrits en vers trimètres iambiques. Galien leur a fait de nombreux emprunts et Harless en a réuni tous les fragments connus sous ce titre: *Servilii Damocratis quæ supersunt carmina medicinalia* (Bonn, 1834, in-4).

D^r L. HN.

DAMOH. Ville de la province de Djabalpour (Inde centrale), ch.-l. de district à 72 kil. E. de Sagar; 8,200 hab. Marché important pour les fers du pays qui sont très bons, et les bois des monts Vindhya. Musée d'antiquités indiennes. Le district de Damoh s'étend sur les hauts plateaux des Vindhya entre la frontière méridionale du Bundelkand et la Nerbada. Superficie: 7,249 kil. q.; population, 269,650 hab. Très riches mines de fer. Vallées fertiles et bien cultivées. Beaucoup de bêtes féroces.

M. D'E.

DAMOISEAU (Hist.). Titre qu'on donnait au moyen âge aux fils des rois et des seigneurs. Les formes de ce mot qu'on rencontre le plus souvent dans les anciens textes français sont *damoiseil*, *donzel*, *dansel*, toutes formes qui dérivent du latin *dominicellus*, diminutif de *dominus*. Dans une formule de Marculfe (II, 52), du VII^e siècle, *domnicillus* désigne le fils du roi. Le mot *domicellus* apparaît avec le même sens dans les lois d'Edouard le Confesseur (cap. xxxv) où il est dit que ce prince retint auprès de lui un jeune seigneur, le fit élever comme son propre fils et que voulant en faire son héritier il l'appela *Ethelinge*, synonyme de *damoiseil*, titre que les Français appliquent aux fils des barons mais que les Anglais réservent aux fils de rois. Froissart parlant de Richard, fils du prince Noir, et héritier de la couronne d'Angleterre, l'appelle « le jeune damoiseil Richard ». Le chroniqueur Rodrigue de Tolède dit que c'était l'usage chez les Goths que les enfants des grands, qu'il désigne par les termes *domicelli* et *domicellæ*, fussent élevés à la cour du roi. De même, en France, tous les fils de seigneurs pouvaient être qualifiés damoiseaux, mais ils ne portaient ce titre, du moins au XIII^e siècle, que jusqu'au moment où ils étaient armés chevaliers. Dans une charte bourguignonne de l'année 1233, un seigneur déclare que cet acte a été rédigé du consentement de ses fils, à savoir Hugues, déjà chevalier, Alain et Gautier, encore damoiseaux. Louis de Beaulieu, chevalier auvergnat, rappelle dans une charte le temps où il n'était que damoiseau « tempore quo eramus domicellus et ante tempus militiae nostræ ». Voici encore deux vers du poème de Garin le Lorrain qui établissent que le damoiseau est le seigneur qui attend la chevalerie :

Et li denzel que Bues ot norris
Qui atendoient chevalier les feist.

Les damoiseaux qui possédaient une seigneurie ajoutaient

à leur qualité le nom de cette seigneurie. Ainsi, en 1277: « Jou Jehans d'Avesne, damoisiaus de Haynnau... » Du reste, il arrivait que des seigneurs trop pauvres pour payer les frais de chevalerie restaient toute leur vie damoiseaux; ce qui explique qu'on rencontre dans les textes des mentions de damoiseaux, fils de damoiseaux. Le titre de damoiseau resta attaché à certaines seigneuries parmi lesquelles celle de Commercy, en Lorraine, est la plus célèbre. Le premier seigneur de Commercy qui ait porté le titre de damoiseau est Aimé 1^{er} de Sarbruche, qui est ainsi qualifié dans un acte de 1389; mais plus tard, par exemple dans l'acte de foi et d'hommage qu'il rendit à l'évêque de Metz, il prend les titres de chevalier et seigneur de Commercy. Il ne semble donc pas qu'on puisse faire remonter jusqu'à lui l'immobilisation du titre de damoiseau dans la famille des sires de Commercy. En Béarn, les nobles se divisaient en trois catégories: les barons, les chevaliers ou *cavers*, les damoiseaux ou *domengers*. Le titre allemand qui correspond à celui de damoiseau est *Junker*, c.-à-dire jeune seigneur. Au xvii^e siècle, ce mot désignait dans plusieurs armées de l'Empire un aspirant officier. Par extension dans la poésie française, le mot damoiseau prit le sens de jeune homme.

M. PROU.

BIBL.: DU CANGE, *Glossarium*, au mot *Domicellus*. — DE LA ROQUE, *Traité de la noblesse*, 2^e éd., p. 7. — P. DANIEL, *Histoire de la milice française*, t. 1, p. 130. — LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, au mot *Damoiseau*. — DUMONT, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*; Bar-le-Duc, 1843, in-8, t. 1, p. 184.

DAMOISEAU (Marie-Charles-Théodore, baron de), astronome français, né à Besançon le 9 avr. 1768, mort à Issy (Seine) le 6 août 1846. Fils d'un officier général, il s'engagea à vingt ans dans le régiment d'artillerie de La Fère, émigra lors de la Révolution, servit successivement dans les armées de Condé, sarde et portugaise, fut sous-directeur de l'observatoire et associé de l'académie des sciences de Lisbonne et rentra en France en 1807 avec l'armée du général Junot. Il reprit du service dans l'artillerie, fut attaché aux sous-directions de Bastia et d'Antibes et au dépôt de la guerre à Paris, et se fit mettre à la retraite en 1817 avec le grade de lieutenant-colonel. Devenu directeur de l'observatoire de l'Ecole militaire et membre du Bureau des longitudes, il fut élu le 1^{er} août 1825 membre de l'académie des sciences de Paris. On lui doit d'intéressantes études sur le retour de la comète de 1759 et sur les petites planètes, des *Tables de la Lune* (Paris, 1824, in-4 et 1828, in-fol.), des *Tables écliptiques des satellites de Jupiter* (Paris, 1836, in-4), des *Ephémérides nautiques* rédigées à la demande du gouvernement portugais et divers mémoires d'astronomie publiés par les recueils de l'académie des sciences de Paris et par la *Connaissance des temps*.

L. S.

DAMOISELLE (Hist.). Titre qu'on donnait au moyen âge aux filles des princes et des seigneurs non encore mariées. Les filles des rois de France étaient appelées en latin *dominæ* et en français *dames*. Du Tillet écrivait au xv^e siècle: « Le surnom de France appartient aux filles des rois de France, soient nées avant ou durant le règne. Vray est que si elles sont nées auparavant, ne le prennent qu'après l'avènement à la couronne, et si elles sont filles de fils aînés du roy, sont appelées mesdames dès leur naissance, pour l'assurance de la couronne à leur père sans sa mort. Les autres ne sont appelées que mesdamoiselles et, après l'avènement mesdames, avec le surnom de France. » On a aussi donné le nom de damoiselles aux femmes des damoiseaux. Les servantes dans les maisons d'un rang inférieur, du moins au xiv^e siècle, étaient aussi dites damoiselles. Les dames de la maison de la reine ont porté le même titre, car la femme d'Enguerrand de Marigny, morte en 1200, est qualifiée dans son épitaphe « damoiselle de la reine ». Le mot damoiselle s'appliquait encore aux filles de mauvaise vie.

M. PROU.

BIBL.: DU CANGE, *Glossarium*, au mot *Domicella*. — LA

CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire de l'ancien langage français*, au mot *Damoiselle*.

DAMOISELLE à ATOURNER (Mobilier). Sorte de petit meuble, généralement en bois, quelquefois orné de peintures et de dorures, servant à la toilette des dames. Il consistait essentiellement en une plaque tournante supportant un miroir, des bras métalliques ou des plateaux sur lesquels se plaçaient les menus objets et tout en haut une marotte pour les atours de la coiffure. On rencontre quelquefois dans les inventaires des « damoiselles » en argent de petite dimension qui alors devaient se poser sur une table.

DAMON, musicien et philosophe d'Athènes, qui florissait pendant la seconde moitié du iv^e siècle. La date de sa mort est inconnue. Disciple du pythagoricien Pythoclès, de Lampros et d'Agathoclès, il devint le maître et l'ami de Périclès et de Socrate. Platon (*Rép.*, III) le présente comme ayant savamment disserté sur la rythmique et la métrique et plus loin (*Rép.*, IV), comme s'étant posé en conservateur des vieilles traditions musicales. Dans le *Lachès*, Socrate le propose à Nicias comme un excellent professeur à donner à son fils pour lui enseigner non seulement la musique, mais toutes les autres connaissances qui peuvent former un jeune homme; il rappelle que Damon a été le digne élève du sophiste Prodicus et vante le talent avec lequel il argumente sur la philosophie morale. S'il faut en croire Plutarque (*Vie de Périclès*), Damon était un homme « très instruit en matière de gouvernement ». Il fut banni par l'ostracisme, selon certains historiens, parce qu'il favorisait la tyrannie (*ibid.*), suivant d'autres (*Vie d'Aristide*) à cause de sa supériorité en prudence et en sagesse. Il essuya les railleries de Platon le Comique. Dans le *Dialogue sur la musique* (§ 16), Plutarque rapporte qu'on lui attribuait l'invention de l'harmonie hypolydienne (V. MUSIQUE [Histoire]).

C.-E. RUELLÉ.

DAMON ET PHINTIAS OU PYTHIAS, comme on l'appelle souvent, étaient deux philosophes pythagoriciens qui vivaient à Syracuse sous Denys le Tyran, ou sous Denys le Jeune, et l'on n'est guère mieux renseigné sur leur philosophie que sur la date de leur existence. Les auteurs ne nous ont conservé qu'un seul trait de leur histoire. Damon et Phintias étaient deux vrais amis du Monomotapa, et leurs noms sont aussi inséparables que ceux d'Oreste et de Pylade, de Thésée et de Pirithoüs. Phintias, condamné à mort par le tyran, avait obtenu un sursis de quelques jours pour régler ses affaires, et Damon s'était rendu caution du retour de son ami. Comme au jour fixé Phintias n'était pas de retour, Damon resté à Syracuse se présenta au supplice. Phintias survint au dernier moment. Alors s'éleva entre les deux amis, et devant tout le peuple, un combat magnifique de générosité pour savoir lequel des deux devait mourir. Tant de fidélité ébranla le tyran; il fit grâce, et demanda aux philosophes d'entrer en tiers dans leur amitié. Aristoxène dit qu'il ne l'obtint pas. — Ce récit des auteurs anciens a tenté quelques modernes. Chapuzeau a fait représenter, en 1653, sur le théâtre du Marais, une tragi-comédie intitulée *Damon et Pythias*. Lessing s'est exercé sur le même sujet: son premier essai dramatique porte le nom de *Damon und Pythias*. La touchante ballade de Schiller, *Die Bürgschaft*, est inspirée par la même légende. Enfin le marquis de Belloy a monté avec un très vif succès, en 1847, une comédie en vers, appelée elle aussi *Damon et Pythias*.

J. DUBOURDIEU.

BIBL.: CIC., *De Offic.*, III, 10. — JAMBLICUS, *Vie de Pythagore*. — HYGINUS, fable 257.

DAMONA, divinité gauloise qu'on ne connaît que par les inscriptions de plusieurs autels votifs, découverts à Bourbonne-les-Bains, à Bourbon-Lancy et dans d'autres localités ayant des établissements de bains. D'ordinaire associée à un dieu appelé *Borvo* ou *Bormo*, qui était probablement un équivalent gaulois d'Apollon, elle paraît avoir été, comme celui-ci, une divinité tutélaire des eaux thermales.

L. W.

BIBL.: BERGER DE XIVREY, *Lettre à M. Hase sur une inscription latine trouvée à Bourbonne-les-Bains*; Paris,

1833. — DUGAS DE BEAULIEU, *Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 3^e série, t. V, 1862, pp. 64-65. — D^r E. BOUGARD, *Bibliotheca borvoniensis*; Paris, 1865. — J. BECKER, *Zur Urgeschichte des Rhein- und Mainlandes*, dans *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst*, nouv. sér., vol. III, 1865, p. 19. — CHABOUILLET, *Inscriptions et antiquités à Bourbonne-les-Bains*, dans *Revue archéologique*, 1880 et 1881.

DAMOPHILOS, artiste grec, dont le nom ne nous a été conservé que par un passage de Pline l'Ancien (XXXV, 154). Pline dit que Damophilos, qui était à la fois sculpteur, modeleur et peintre, fut appelé à Rome, en compagnie d'un autre artiste grec nommé Gorgasos, pour décorer le temple de Cérès construit près du grand cirque. Ce temple fut consacré l'an 261 de Rome (493 av. J.-C.). On ne sait si ce Damophilos doit être identifié avec un artiste du même nom, originaire de la ville d'Himère, en Sicile, et qui fut le maître du peintre Zeuxis (*Hist. nat.*, XXXV, 161). En tout cas, il n'y aurait pas à cette identification d'impossibilité chronologique. J. M.

DAMOPHON, sculpteur grec qui vivait dans la première moitié du IV^e siècle av. J.-C. Il était de Messène. Pausanias signale plusieurs de ses œuvres, dont quelques-unes étaient conservées à Messène même. Il n'avait guère exécuté que des statues mythologiques. Il avait fait, entre autres statues, pour plusieurs sanctuaires, les images d'Esculape et de ses enfants.

BIBL. : OVERBECK, *Schriftquellen*, 1557-1564.

DAMOREAU (M^{me} Cinti) (V. CINTI-DAMOREAU).

DAMOT. Province de l'*Abyssinie* (V. ce nom), au S., dans la région de l'Amhara, dans la courbe de l'Abai; ch.-l. Dembetja. Au moyen âge, la région située au S. de l'Abai en dépendait, et c'est à elle que s'appliquait ce nom, transporté au N. de l'Abai depuis les conquêtes des Gallas.

DAMOUDA. Grande rivière du Bengale (Indes anglaises). Elle a ses sources dans la province de Tchota-Nagpour à l'O., de Itazaribagh elle se dirige vers l'E. à travers la vallée de Ramgarh. A 150 kil. de sa source, elle reçoit le Barakar, son principal affluent, passe ensuite près de Patchet et entre dans la province de Burdwan; se dirigeant ensuite vers le S. elle se jette dans le Hougly, après un cours d'environ 160 kil. Dans la haute vallée de la Damouda est le plus riche bassin houiller de l'Inde. Les mines, exploitées par plusieurs compagnies, fournissent les chemins de fer du nord de l'Inde, auxquels elles sont reliées par plusieurs lignes. M. d'E.

DAMOUR (Augustin-Alexis), minéralogiste français, né à Paris le 19 juil. 1808. Entré comme employé au ministère des affaires étrangères, il y devint sous-directeur et donna sa démission en 1854 pour pouvoir se consacrer tout entier à la minéralogie. On lui doit l'analyse chimique de nombreuses substances dont la composition était encore peu connue : plomb-gomme, roméine, faujassite, humboldtite, périclase, cymophane, scorodite, érimite, lirconite, aphanèse, olivenite, jade oriental, bronziartite, predazzite, tantalite, descloizite, euklase, parisite, jakobsite, etc., etc. Les résultats de ces importants travaux se trouvent consignés dans une centaine de mémoires qu'ont publiés les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, les *Annales des mines*, les *Annales de chimie et de physique*, le *Bulletin de la Société géologique*, le *Bulletin de la Société philomathique*, etc. Correspondant de l'Académie des sciences depuis 1862, M. Damour en a été élu membre libre le 23 déc. 1878. L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. Damour*; Paris, 1876, in-4.

DAMOUR (Charles), peintre et graveur français contemporain, né à Paris le 5 oct. 1813. Elève d'Ingres, il quitta bientôt l'atelier pour voyager en Italie et en Sicile (1836-37); à son retour, il peignit quelque temps des paysages et des portraits, sans grand succès, puis il s'adonna complètement à la gravure à l'eau-forte (1846). Il contribua au développement de cet art en perfectionnant le procédé dit *au vernis mou* et en le rendant capable de supporter des travaux de longue haleine, au lieu des

croquis auxquels on l'avait restreint jusqu'alors. On cite comme les meilleures gravures de M. C. Damour : *le Repos au bois* (S. 1849); *les Rives du Tibre, près de Rome*; *Vue prise dans la villa Borghèse*; *Danse dans la cour d'une maison de Grenade*; trois planches d'après Chacaton (S. 1852; 3^e méd.); *la Famille du menuisier*, d'après Rembrandt (S. 1855). On doit encore à cet artiste une suite de neuf planches, d'après les *Œuvres inédites de Bonington*, et d'autres suites, d'après les dessins exécutés par M. de Chacaton pendant ses voyages en Espagne et en Orient.

DAMOURITE. La damourite est une variété de mica blanc hydraté qui a été trouvée pour la première fois en paillettes blanches, nacréées, sur le disthène de Pontivy (Morbihan). Depuis lors, on l'a retrouvée dans un grand nombre de gisements, constituant en général des épigénies de divers silicates et notamment de feldspaths dans les roches acides. Ce minéral a été dédié au minéralogiste français Damour.

DAMOUS ou **DAHMOUS** (Oued). Riv. d'Algérie qui prend sa source au djebel Sidi-Aïssa, montagne de 615 m. d'alt. dans le massif au N. d'Orléansville, coule dans une vallée encaissée et pittoresque et se jette dans la Méditerranée, entre Cherchell et Ténès, à l'endroit dit El-Bordj, après un cours d'une trentaine de kil. E. CAT.

DAMOUSIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 287 hab.

DAMOZY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville; 374 hab.

DAMOYE (Pierre-Emmanuel-Alphonse), peintre français contemporain, né à Paris en 1847. Après quelques études à l'École des beaux-arts, cet artiste renonça définitivement à la figure pour se consacrer au paysage; il eut pour maîtres dans ce genre Corot et Daubigny. Il emprunta de l'un une couleur harmonieuse et transparente, et de l'autre une manière simple et large de voir la nature. Parmi les œuvres principales de M. Damoye, les plus remarquables sont : *les Prairies de Mortefontaine* (S. 1877); *le Moulin de Merlimont, Pas-de-Calais* (S. 1879; mus. du Luxembourg), tableau où l'espace est rendu d'une manière excellente; *le Moulin de Govillandeur* (S. 1881), où se retrouve également cette qualité maîtresse de l'artiste, le sentiment de la perspective aérienne; *Etang en Sologne* (S. 1884), paysage plat, désolé, bien solonnais dans sa mélancolie, sous un grand ciel nuageux; *Coin de marais en Sologne* (S. 1888); *Après la giboulée, Sologne* (S. 1889). Ad. T.

DAMPARIS (*L'Abbaye-Damparis*). Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dôle; 765 hab. Damparis posséda un monastère de chanoines réguliers qui avait, paraît-il, été fondé vers le milieu du XII^e siècle et qui fut réduit, vers la fin du XIII^e, à l'état de simple prieuré et uni à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon. Vestiges de constructions gallo-romaines. Minerais de fer employés à Foucherans. On exploite, au hameau de Belvoye, des carrières de pierre à bâtir très importantes.

DAMPE (Jacob-Jacobsen), agitateur danois, né à Copenhague le 10 janv. 1790, mort le 22 déc. 1867. Etant dans l'enseignement privé, il travailla par des prédications et des écrits à introduire le libéralisme dans l'Église et le gouvernement. Une pétition qu'il ne put faire imprimer, mais qu'il colporta, n'ayant obtenu que trois signatures, il tenta de fonder une société, mais il fut arrêté lors de la première réunion (1820) et condamné à mort pour crime de lèse-majesté. C'est en vain qu'il demanda à subir cette peine qui avait été commuée en détention perpétuelle. Il ne fut relâché qu'en 1841, après l'avènement de Christian VIII, mais astreint à résider dans l'île de Bornholm et soumis à une censure inepte qui publiait malgré lui ses écrits après les avoir défigurés. Lors du triomphe des principes pour lesquels il avait souffert, il recouvra complètement la liberté (1848) et obtint de l'État une petite pension. Il publia des *Discours sur la religion* (Copen-

hague, 1830-34), mais il ne prit aucune part aux événements du règne de Frederik VII. BEAUVOIS.

DAMPIER (Déroit de). Canal maritime de 90 kil. de large, compris entre la côte N.-E. de la Nouvelle-Guinée et de la côte O. de la Nouvelle-Bretagne; l'île Rook le divise au milieu et le chenal occidental (déroit de Vitraz) est le plus sûr, l'autre étant encombré de bancs de rochers et d'îles. Ce canal fut découvert en 1700 par Dampier, de même que le suivant. — Canal maritime compris entre l'île Waigen et la pointe N.-O. de la Nouvelle-Guinée; c'est le passage le moins dangereux de l'Océan Indien à l'Océan Pacifique.

DAMPIER (Iles). Petit archipel de la côte N.-O. d'Australie, par 20° lat. S., 143°40' et 144°47' long. E.; il se compose d'une vingtaine d'îles rocheuses (quartz ferrugineux); la principale est Rosemary; à travers l'archipel passe le détroit de Mermaid. — On appelle l'île *Dampier* une petite île située au N.-E. de la Nouvelle-Guinée et dominée par un volcan de 4,600 m. d'alt.

DAMPIER (Terre de). Vaste presqu'île de la côte N.-O. d'Australie dans la colonie d'Australie occidentale, entre 46°25' et 48° lat. S.; elle est limitée à l'E. par la baie de King; au N. est le cap Levêque, à l'O. la baie du Beagle, les îles Lacépède, la baie Carnot, le cap Boileau. L'intérieur a été exploré en 1879 par A. Forrest, en 1879-1880 par Brockman; c'est un pays bien arrosé, avec des prairies, des bois de palmiers, du gibier, etc.

DAMPIER (William), navigateur anglais, né à East Coker (Somersetshire) en 1652, mort à Londres en 1745. Orphelin de bonne heure, il navigua, d'abord comme mousse, puis comme matelot, dans la marine royale. Après avoir essayé d'une vie plus calme sur les plantations du colonel Helyar, à la Jamaïque, il reprend la mer, abat des arbres dans les forêts du Yucatan, se fait pirate, boucanier, revient se marier en Angleterre et rêve de faire le commerce en grand avec les Antilles et l'Amérique centrale. Parti dans cette intention au printemps de 1679, il cède à ses instincts d'aventurier, promène le pillage sur toutes les mers, du golfe du Mexique aux côtes de l'Inde et de la Chine, incapable de s'astreindre même à la discipline des pirates, abandonné par ses camarades dans l'île Nicobar, trafiquant à Atchin et sur les côtes de Madras et du Tonkin, maître canonnier au fort de Bencoulen, et finalement ne rapportant dans sa patrie qu'un Indien fort tatoué de l'île Menangis, sur l'exhibition duquel il comptait pour refaire sa fortune (1694). Sa vie offre ici une lacune de six années. Peut-être les occupa-t-il à mettre en ordre ses souvenirs et les notes qu'il n'avait jamais cessé de prendre au milieu de toutes ses aventures; car en 1697 il publiait son *New Voyage round the world* (in-8), dédié au président de la Société royale, Charles Montague, plus tard comte de Halifax, un des mécènes de ce temps-là. Un second volume suivit bientôt (1699), ainsi qu'un *Discourse of Winds*, ouvrage très remarquable pour une époque où la science météorologique n'était pas née. Le gouvernement le chargea alors d'un voyage d'exploration entre Madagascar et l'archipel malais. Mais il fit naufrage sur les côtes de l'île d'Ascension, et fut rapatrié par un convoi de navires anglais qui revenait de l'Inde. Condamné à une grosse amende (1702) par une cour martiale pour avoir maltraité et fait emprisonner son lieutenant, il n'en fut pas moins, l'année suivante, envoyé, avec deux navires, faire la course dans les mers du Sud. C'est à cette expédition que se rapporte l'histoire du marin Alexander Selkirk, abandonné sur l'îlot Juan Fernandez et qui passe pour être le prototype de Robinson Crusôé. Dampier ne sut ni maintenir l'ordre, ni imposer sa volonté, toute violente qu'elle fût, à ses équipages. Après une suite de querelles, d'actes arbitraires et de mésaventures peu honorables, il se trouva, à son retour en Angleterre, passionnément attaqué dans une relation que venait de publier Funnell, un de ses compagnons, revenu avant lui. Sa réponse, qu'il intitula *Vindication* (1707), ne consiste qu'en as-

sertions contraires, aussi peu appuyées de preuves que celles de l'accusation. Il s'embarqua de nouveau sur un corsaire en 1708, mais cette fois en qualité de pilote, et ne revint qu'en 1711. La meilleure édition de ses voyages autour du monde est celle de 1729 (4 vol. in-8). Ils ont été partiellement traduits en français (Amsterdam, 1711-1712, 5 vol. in-12). Ses écrits, outre l'intérêt dramatique dont ils sont pleins, méritent l'attention des savants par les renseignements hydrographiques qu'on y rencontre; son style clair, franc et net, ses plans et ses cartes, d'une précision extraordinaire pour le temps, lui assurent une place parmi les grands écrivains de voyage et les grands géographes. B.-H. GAUSSERON.

DAMPIERRE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aulnay-sur-Odon; 409 hab.

DAMPIERRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide; 298 hab.

DAMPIERRE. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Dôle; 932 hab.

DAMPIERRE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. d'Ouzouer-sur-Loire; 1,060 hab.

DAMPIERRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Saumur; 489 hab.

DAMPIERRE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Évêque; 803 hab.

DAMPIERRE (*Domnus Petrus*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse; 614 hab. Ce village, mentionné dès le XII^e siècle, n'est célèbre que par son *château*, construit peu après 1550 pour le cardinal Charles de Lorraine et presque complètement remanié au siècle suivant par Mansart. La seigneurie appartint toujours aux ducs de Chevreuse et le domaine est resté jusqu'à maintenant dans cette famille, car il est la propriété de M^{me} la duchesse de Luynes.

BIBL. : L'abbé LEBEUR, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 357-360 de l'édit. de 1883.

DAMPIERRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu; 341 hab.

DAMPIERRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Gournay; 532 hab.

DAMPIERRE-AU-TEMPLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippes; 92 hab. Ancienne commanderie de templiers, qui existait dès 1128 sur son territoire, sur l'emplacement du village de la Neuville-au-Temple, aujourd'hui détruit. A. T.

DAMPIERRE-DE-L'AUBE (*Domnus Petrus*). Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Ramerupt; 620 hab. Cette localité est fort ancienne. Des sépultures mérovingiennes y ont été découvertes à diverses reprises. Dès le XII^e siècle, la maison de Dampierre comptait parmi les plus importantes seigneuries de la région; elle réunit quelque temps sous son nom, au siècle suivant, la seigneurie de Bourbon et le comté de Flandre. En 1305, la seigneurie de Dampierre passa dans la maison de Châtillon par le mariage de Marguerite, fille de Jean II et d'Isabeau de Brienne, avec Gaucher VI de Châtillon, seigneur du Thour, fils du célèbre comte de Porcien et connétable de France; elle entra ensuite dans la famille flamande de Lannoy (1481) et dans celle du président Picot (1526) où elle est demeurée jusqu'à nos jours: elle fut érigée en marquisat vers 1645. Dampierre possédait une puissante forteresse, remplacée aujourd'hui par un beau château moderne, construit par Mansart en 1671, et précédé d'un élégant portail de la fin du XVI^e siècle, composé d'une sorte de tour rectangulaire cantonnée de tourelles; un magnifique parc, arrosé d'eaux vives, entoure le château auquel on accède par une large avenue plantée d'ormes séculaires. L'église, intéressant édifice des XII^e et XVI^e siècles, renferme, avec quelques débris de vitraux de la Renaissance, le remarquable tombeau et la statue couchée de Pierre de Lannoy, baron de Dampierre, mort en 1522; la chapelle Saint-Nicolas est affectée aux sépultures de la famille Picot. L'ancien prieuré bénédictin, donné vers 1100 par Thibaut

de Dampierre à l'abbaye de Marmoutier, fut réuni, dans le courant du xviii^e siècle, à la cure paroissiale, et les bâtiments qui le composaient transformés en ferme. A. TAUSSERAT.

BIBL. : A. THÉVENOT, *Statistique générale du canton de Ramerupt*, dans *Mém. de la Soc. acad. de Troyes*; Troyes, 1868, in-8. — CH. SAVETIEZ, *Dampierre-de-l'Aube et ses seigneurs*, dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1884 à 1889.

DAMPIERRE-EN-BRESSE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre; 642 hab.

DAMPIERRE-EN-CROT. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Vailly; 656 hab.

DAMPIERRE-EN-GRACAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Graçay; 337 hab.

DAMPIERRE-EN-MONTAGNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux; 175 hab.

DAMPIERRE-LE-CHÂTEAU. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin, sur la rive droite de l'Yèvre; 252 hab. — Cette localité fut autrefois le siège d'une importante seigneurie et le chef-lieu du comté d'Astenois, primitivement établi à Vieux-Dampierre, et qui comprenait les anciens doyennés de Sainte-Menehould et de Possesse. En 1096, Pierre, comte de Dampierre et d'Astenois, prit part, avec Renard, son frère aîné, comte de Toul, à l'expédition de Godefroy de Bouillon. Renard II de Dampierre, en 1202, accompagna Thibaut IV de Champagne lors de la quatrième croisade, fut pris par les musulmans et retenu vingt-neuf ans captif à Alep. Le château de Dampierre, situé sur une moite fort élevée qui subsiste encore, fut détruit dans les guerres du xvi^e siècle. A. T.

BIBL. : A. DE BARTHÉLEMY, *Chartes de départ et de retour des comtes de Dampierre-en-Astenois, IV^e et V^e croisades*, dans *Archives de l'Orient latin*, 1883. — Du même, le *Comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château*, dans *Revue de Champagne*, 1888-1891.

DAMPIERRE-LES-BOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt; 1,393 hab.

DAMPIERRE-LÈS-CONFLANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvilliers; 787 hab.

DAMPIERRE-SOUS-BOUHY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Saint-Amand-en-Puisaye; 1,456 hab.

DAMPIERRE-SOUS-BROU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou; 557 hab.

DAMPIERRE-SUR-AUVE. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould; 43 hab.

DAMPIERRE-SUR-AVRE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezollès; 615 hab.

DAMPIERRE-SUR-BLÉVY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Senonches; 274 hab.

DAMPIERRE-SUR-BOUENNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 607 hab. Dampierre a possédé trois églises; il en reste une seule, Saint-Pierre, rebâtie par les moines de Saint-Cyprien, au xi^e siècle et au commencement du xii^e siècle. Il faut mentionner surtout son remarquable château du xv^e siècle, reconstruit sous la Renaissance.

BIBL. : Abbé NOGUÈS, *Dampierre-sur-Boutonne, monographie historique et archéologique*; Saintes, 1883, in-8. — AUDIAT, *Épigraphie saintone et art*, du *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1884, t. IV, p. 277; 1889, t. IX, p. 250. — *Paysages et monuments du Poitou, photographiés par Georges Robuchon*, 107-109 livr., notice de Georges Musset; Paris, 1888.

DAMPIERRE-SUR-LINOTTE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 875 hab.

DAMPIERRE-SUR-MOIVRE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson; 163 hab.

DAMPIERRE-SUR-SALON (Domnus Petrus). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, sur le Salon; 946 hab. Carrieres de pierre de taille. Moulin. Au lieu dit *La Rameuselle*, sarcophages antiques contenant des armes en fer. Ancienne petite place forte qui fut assiégée et prise par les routiers de Jean de Chauffour en 1364, puis reprise par les seigneurs comtois en 1363. Le château féodal, dont il subsiste, malgré sa destruction à la

fin du xv^e siècle, quelques vestiges, a été le berceau de l'importante maison de Dampierre dont le nom est lié à l'histoire des croisades. La baronnie passa ensuite dans les mains des Pontailleur au xiv^e siècle, des Marmier au xv^e, des Meligny au xvi^e, des Tavannes aux xvii^e et xviii^e. Dans l'église, du xviii^e siècle, belle chaire à prêcher en bois sculpté. L.-X.

DAMPIERRE-SUR-VINGEANNE (Domni petra). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française; 227 hab. Avant 1789, des diocèse, parlement, intendance, bailliage et recette de Dijon. M. P.

BIBL. : COURTÈPÉE, *Description du duché de Bourgogne* éd. 1848, t. II, p. 183.

DAMPIERRE (Guillaume de), fils de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, frère de *Gui* (V. ci-après), prit la croix en 1248, figura à la prise de Damiette avec saint Louis et mourut à Trazegnies le 6 juin 1251. Il fut de 1247 à sa mort vingt et unième comte de Flandre.

BIBL. : J.-J. DE SMET, *Notice historique et critique sur Guillaume de Dampierre*, dans *Bull. acad. de Belgique*; Bruxelles, 1853, in-8. — VAUTERS, *G. de Dampierre*, dans *Biographie de Belgique*, 1884, t. VIII.

DAMPIERRE (Gui de), comte de Flandre, né en 1225 de Guillaume de Dampierre et de Marguerite de Flandre, mort prisonnier du roi de France à Compiègne le 11 mars 1305. Il devint comte de Namur en 1263; associé par sa mère au gouvernement de la Flandre dès l'an 1251, ce ne fut que le 29 déc. 1278 que la comtesse Marguerite le mit solennellement en possession de son héritage. Son règne est marqué par les luttes qu'il soutint contre Florent V, comte de Hollande, pour la possession des îles à l'O. de l'Escaut, et contre son suzerain Philippe le Bel. L'origine de la guerre entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre est dans l'accord conclu en 1294 (31 août) par le comte de Flandre avec Edouard I^{er} pour le mariage de sa fille Philippine avec Edouard, fils du roi d'Angleterre. Gui fut abandonné par la plus grande partie de sa noblesse, bientôt par le roi d'Angleterre lui-même; manquant d'argent et d'énergie pour continuer la guerre, il vint se constituer prisonnier entre les mains du roi de France en mai 1300. La lutte continua en Flandre sous la direction des fils de Gui; deux d'entre eux se signalèrent, Philippe de Thiette par l'intelligence de son administration et de sa politique, Gui de Namur comme capitaine habile et valeureux. Le vieux comte mourut peu de temps avant la conclusion de la paix (traité d'Athies, juin 1305). Ce fut un caractère faible et vaniteux. On a répandu nombre de fables sur la rigueur de la captivité de Gui de Dampierre à Compiègne et de sa fille Philippine au Louvre; la vérité est que le comte de Flandre, entouré de seigneurs et d'une domesticité nombreuse, menait, à Compiègne, une existence princière, et que sa fille fut élevée, avec les enfants de Philippe le Bel, royalement. Gui de Dampierre avait épousé, en premières noces, Mathilde, fille de Robert, seigneur de Béthune et de Tenremonde, dont il eut cinq fils et trois filles; en secondes noces, il épousa Isabelle, fille de Henri II, comte de Luxembourg, dont il eut trois fils et cinq filles. Il est remarquable que Gui de Dampierre, qui amena par sa politique la rupture entre la Flandre et la France, ait été le fondateur de la branche des comtes de Flandre que les Flamands ont surnommé *leliaerds* pour caractériser leur dévouement à la politique française.

Frantz FUNCK-BRENTANO.

BIBL. : ANONYME, *Chronique artésienne*, dans *Corpus chron. Flandriae*, 1865, IV, pp. 447-502. — ANONYME, *Annales Gandenses*, dans *Pertz SS*, 1859, XVI, 559-597. — Jacques MEYER, *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum*; Anvers, 1561, in-fol. — Lambert VAN DER BURCHUS, *Guidonis Flandriae comitis vita, varii successus et tristis tandem exitus*; Utrecht, 1615, in-8. — Emile VARENBERGH, *Trois Filles de Gui de Dampierre*, dans les *Ann. de l'Acad. archéol. de Belgique*, 1868, pp. 607-642. — Emile VAN DEN BUSSCHE, *Philippe le Bel et Gui de Dampierre*, dans *la Flandre*, 1883. — C^o DE LIMBURG-STIRUM, *Codex diplomaticus Flandriae*; Bruges, 1879-1889, 2 vol. in-4. — V. en outre les *Histoires de Flandre*, écrites par KERVYN DE LETTENHOVE, Ed. LEGLAY, WARNKENIG et GHIELDOLF.

DAMPIERRE (Hugues de CHASTILLON, comte de), seigneur de Sompuis et de Rollaincourt, homme de guerre français, mort en 1390. Après avoir servi sous le chef de compagnie Arnaud de Cervolles, quand celui-ci fut chargé par le roi de France de protéger le Nivernais contre les bandes navarraises en 1359, Dampierre guerroya en Languedoc sous le connétable Moreau de Fiennes en 1360. Devenu grand maître des arbalétriers de France en 1363, il battit les Anglais à Abbeville en 1369, mais fut bientôt fait prisonnier par eux. Mis en liberté moyennant une rançon de 8,000 livres que paya le roi de France, il fut nommé lieutenant du roi et capitaine général en Artois, Picardie et Boulonnais. Tombé en disgrâce en 1379, on le voit plus tard servir sous le sire de Coucy en Picardie, prendre part au siège de Gand, en 1381, et assister en 1382 à la bataille de Rosebecque, au gain de laquelle il contribua. Rétabli dans sa charge de grand maître des arbalétriers peu après, il l'exerça jusqu'en 1388.

DAMPIERRE (Jacques de CHASTILLON, sire de), né en 1363, mort à Azincourt le 25 oct. 1415. Successivement conseiller et chambellan du roi, il rendit de grands services dans les conseils au roi Charles VI et se distingua comme homme de guerre sous le comte de Saint-Pol, Walerand de Luxembourg, en 1405. La faveur du duc de Bourgogne le fit pourvoir, le 23 avr. 1408, de la charge d'amiral de France à la place de Louis de Brabant. Attaché dès lors à la fortune de Jean sans Peur, il le suivit dans son expédition contre les Liégeois et conclut en 1410 une trêve à Boulogne avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre. Le parti d'Armagnac, arrivé au pouvoir, rendit à Louis de Brabant la charge d'amiral, et Dampierre disgracié se retira dans son château de Rollaincourt où il resta jusqu'en 1415. Lors de la nouvelle invasion des Anglais, il leva des troupes, rejoignit l'armée royale et trouva la mort à la bataille d'Azincourt.

DAMPIERRE (Antoine ESMONIN, marquis de), né à Beaune (Côte-d'Or) le 7 janv. 1743, mort à Dijon le 12 sept. 1824. Il fut conseiller, puis président au parlement de Bourgogne et, après la Révolution, reentra dans la magistrature comme président à la cour impériale de Dijon. Président du conseil général de la Côte-d'Or en 1817. On a de lui un singulier ouvrage intitulé *Historique de la Révolution tiré des Saintes Ecritures* (Dijon, 1824, in-8). P. C. C.

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie PICOT, marquis de), général français, né à Paris le 19 août 1756, mort à Valenciennes le 9 mai 1793. Entré au service en 1772, il devint lieutenant-colonel le 25 juil. 1791. Il se trouva, le 28 avr. 1792, à l'affaire de Quiévrain, où les soldats français se débandèrent, et parvint à rallier la moitié du 5^e régiment de dragons qu'il commandait. Nommé maréchal de camp par Dumouriez, le 22 août 1793, il commanda, au combat de Valmy, la seconde division de la petite armée de Beurnonville. Mais c'est surtout à la bataille de Jemmapes qu'il se distingua, quoique Dumouriez dans ses Mémoires ait essayé de rabaisser ses mérites. « Il entraîna l'aile droite et déploya tant de bravoure que les blessés demandaient après la bataille s'il avait survécu et que les Montois lui offrirent une couronne de lauriers. » (Chuquet, *Jemappes*, p. 102.) Pendant que Dumouriez envahissait la Hollande, Dampierre fut chargé, avec 15,000 hommes seulement, de contenir les Autrichiens. Il dispersa son armée au lieu de la concentrer et alla établir son quartier général loin du gros de ses troupes à Aix-la-Chapelle. Ses lignes furent forcées et il dut se replier sur Liège. A la bataille de Neerwinden, il commandait le centre et se tint solidement : mais la retraite de l'aile gauche entraîna la sienne. Il resta fidèle à la République au moment de la trahison de Dumouriez, et c'est lui qui lui succéda d'abord dans le commandement de l'armée de Belgique (4 avr. 1793). Il rallia l'armée, fixa son quartier général au Quesnoy, occupa le camp de Famars et, sur l'ordre du Conseil exécutif, évita toute action générale. Maintenu dans le commandement de l'armée du Nord, ex-armée de Belgique (25 avr. 1793), il

reçut du Conseil exécutif l'ordre de faire des mouvements sur le flanc droit de l'ennemi en vue de reprendre le camp de Maulde. Bientôt les représentants en mission lui enjoignirent d'essayer de débloquer la place de Condé. Repoussé dans une première tentative (1^{er} mai), il reprend l'offensive le 8, et, au moment où à la tête d'une colonne il s'élança vers les bois de l'abbaye de Vicoigne, où Clerfayt est retranché, il tombe frappé d'un boulet qui lui emporte la cuisse. Ramené à Valenciennes, il y expira le lendemain. La Convention lui décerna aussitôt les honneurs du Panthéon : mais ce décret ne fut pas exécuté. Inhumé dans la redoute du Mont-Oui, le corps de Dampierre fut transféré près de l'endroit où le général avait été blessé, au lieu dit des Quatre-Chemins, à l'embranchement des routes de Paris et de Condé, et un monument y fut élevé par ordonnance royale de 1836. — Tous les témoignages contemporains et militaires s'accordent à représenter Dampierre plutôt comme un brave soldat que comme un habile général. F.-A. A.

BIBL. : CHUQUET, *la Campagne de l'Argonne*; Paris, 1886, in-8, pp. 154-156; *Jemappes et la conquête de la Belgique*; Paris, 1890, petit in-8. — Paul FOUCAULT et Jules FINOT, *la Défense nationale dans le Nord*; Lille, 1890, in-8. — F.-A. AULARD, *Recueil des actes du comité de Salut public*, t. III.

DAMPIERRE (Jean-Baptiste-Elie-Adrien-Roger, marquis de), homme politique français, né à Sauveterre (Lot-et-Garonne) le 17 sept. 1813. Fils du marquis Elie-Louis-Aymard, qui siégea à la Chambre des pairs de 1827 à 1830, il se présenta sans succès dans les Landes aux élections législatives de 1836 et de 1842 et fut élu représentant de ce département à la Constituante le 23 avr. 1848. Il fit partie de l'opposition royaliste, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre et se représenta vainement aux élections pour le Corps législatif en 1852. Il s'occupa alors de ses propriétés et ne reentra dans la vie publique que le 8 févr. 1871, date à laquelle il fut nommé député des Landes à l'Assemblée nationale. Il ne fut pas élu en 1876 et reentra tout à fait dans la vie privée. Il a écrit : *les Eaux-de-vie de Cognac* (Paris, 1858, in-8); *les Races bovines de France, d'Angleterre, de Suisse et de Hollande* (1854, in-12; 2^e éd. 1859); *le R. P. de Ravignan* (1858, in-18); *De la culture de la vigne* (1863, in-18).

DAMPIERRE DE LA SALLE (De), littérateur français, né à Paris en 1723, mort en 1793. Il fut munitionnaire des guerres sous Louis XV. On lui doit un certain nombre de pièces de théâtre qui ne sont pas sans mérite : *le Bienfait rendu ou le Négociant* (Paris, 1763, in-8, plus. éd.); *le Théâtre d'un amateur* (Paris, 1787, 2 vol. in-18) qui contient huit comédies en vers et en prose. Nous citerons encore de lui : *Lettre à M. le chevalier Goudard* (Londres, 1758, in-12); *Lettre d'un ancien munitionnaire de vivres des troupes du roi* (La Haye, 1777, in-8); *Mémoire sur une question relative aux vivres des troupes de terre* (1790, in-8).

DAMPJOUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 135 hab.

DAMPLEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets; 287 hab.

DAMP MARTIN (LES), maîtres d'œuvres et sculpteurs français des XIV^e et XV^e siècles. Le plus anciennement connu, *Drohet* ou *Drouet* de Dampmartin, maître d'œuvres et sculpteur à Paris, travaillait en 1365 au château royal du Louvre, sous la direction de *Raymond du Temple* (V. ce nom), maître maçon du roi Charles V. Il fut appelé, en 1380, à Troyes, avec deux autres maîtres d'œuvres parisiens, pour donner son avis sur les travaux de maçonnerie de la cathédrale de cette ville et particulièrement sur la rose du transept méridional, et le 10 févr. 1383, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, le nomma maître général de ses œuvres dans tous les pays soumis à son autorité. C'est comme investi de cette fonction qu'il exerçait encore en 1396, que Drouet de Dampmartin visita avec Raymond du Temple les travaux du château que le duc faisait construire à Rouvres et que, avec Jacques de Neuilly (V. ce nom),

son adjoint, il conduisit, de 1383 à 1391, la construction de la grande chartreuse de Dijon et, en 1387, celle du portail de la Sainte-Chapelle de cette ville. — Un autre maître d'œuvres de Paris, Guy de Dampmartin, probablement parent du précédent, travailla également, en 1365, au château royal du Louvre et un Guyot ou Guillot de Dampmartin, peut-être fils de Guy, devint maître général des œuvres de Jean de France, duc de Berry et comte de Poitiers, et fit élever, de 1385 à 1390, l'ancienne horloge monumentale de cette ville.

Jehan de Dampmartin, maître d'œuvres français, peut-être de la famille des précédents, né à Jargeau, près Orléans, vers la fin du XIV^e siècle, mort à Tours en 1454. Nommé maître d'œuvres de la cathédrale du Mans en 1421, Jehan de Dampmartin fit élever le croisillon septentrional du transept avec sa rose et, après la prise du Mans par les Anglais, il vint à Tours, où, en 1432, il succéda à Nicole de l'Eluse comme maître ou gouverneur de l'œuvre de la massonnerie de l'église (la cathédrale) de Tours, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort. C'est à ce maître que l'on doit l'achèvement des dernières travées de la nef et le commencement des travaux du grand portail de cette cathédrale.

Charles LUCAS.

BIBL. : *Bulletin arch. du Comité hist. des arts et monuments*; Paris, 1839, in-8, t. II. — GRANDMAISON, *Documents inédits sur les arts en Touraine*; Paris, 1860, in-8.

DAMP MARTIN (Anne-Henri CABOT, vicomte de), homme politique et publiciste français, né à Uzès le 30 juin 1755, mort à Paris le 12 juil. 1825. Entré dans l'armée, après avoir été destiné aux ordres par sa famille, il était parvenu en 1791 au grade de lieutenant-colonel des dragons de Lorraine. En août de la même année, il prit part, sous les ordres du général Choisy, à la répression des désordres commis à Avignon par Jourdan Coupe-Tête. Il émigra en 1792, passa à l'armée de Condé où il servit dans la cavalerie. Il séjourna ensuite à Bruxelles, à Amsterdam, à Hambourg, puis à Berlin où Frédéric-Guillaume lui confia l'éducation des enfants de sa maîtresse, la comtesse de Lichtenau. Rentré en France après le 18 brumaire, Dampmartin entra dans l'administration impériale. Conseiller de préfecture à Nîmes (1807), censeur impérial (1811), conseiller au conseil des prises (1811), il fut nommé député du Gard le 6 janv. 1813. Comme il avait voté la déchéance de Napoléon I^{er}, la Restauration lui maintint sa place de censeur (1814) et le créa même vicomte (26 nov. 1814). Pendant les Cent-Jours il s'abstint de politique, remplaça en août 1815 Auger dans la commission de censure des journaux et fut nommé le 20 avr. 1816 bibliothécaire conservateur du dépôt de la guerre. Dampmartin a beaucoup écrit. Il avait eu dès sa jeunesse beaucoup de goût pour la littérature. Il avait été élu membre de l'académie de Nîmes vers 1790 et pendant son émigration il tira parti pour vivre de ses dispositions littéraires, composant des romans, professant le français et le latin et publiant même des journaux comme la *Gazette française* et le *Journal de littérature* qu'il fit paraître à Berlin. Nous citerons de lui : *Idées sur quelques sujets militaires adressés aux jeunes officiers* (Paris, 1785, in-8); *le Provincial à Paris pendant une partie de l'année* (Strasbourg, 1790, in-8); *Evénements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française* (Leipzig, 1792, 2 vol. in-8); *Esquisse d'un plan d'éducation* (Berlin, 1796, in-8); *Essai de littérature à l'usage des dames* (Amsterdam, 1795, in-8); *Fragments moraux et littéraires* (Berlin, 1797, in-8); *Brassman ou le Père inexorable* (Paris, 1801, 4 vol. in-42); *la France sous ses rois, essai historique sur les causes qui ont préparé et consommé la chute des trois premières dynasties* (Paris, 1810, 5 vol. in-8); *Quelques Traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse* (Paris, 1811, in-8); *De l'Education et du choix des instituteurs* (Paris, 1816, in-8); *Coup d'œil sur les campagnes des émigrés* (1818, in-8); *Jules ou le Frère gé-*

néreux, précédé d'un essai sur les romans (1821, 2 vol. in-12); *Mémoires sur divers événements de la Révolution et de l'émigration* (1825, 2 vol. in-8). Il a encore donné diverses traductions de l'anglais, collaboré avec Beaunoir aux *Annales de l'Empire français*, etc.

DAMP MESNIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos; 280 hab.

DAMPNART. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 787 hab.

DAMPNIAT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive; 979 hab.

DAMPREMY. Com. belge du Hainaut, arr. de Charleroi, sur la Sambre; 9,000 hab. Centre important d'extraction houillère.

DAMP RICHARD. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Mathe; 1,200 hab. Fabrique d'horlogerie; ateliers de monteurs de boîtes; clouteries; tanneries.

DAMPS (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche; 269 hab.

DAMPT (Jean-Auguste), sculpteur français, né à Venarey (Côte-d'Or) en 1858. Il se fit connaître par un *Ismaël* (1879) et un *Saint Jean* (1884; mus. du Luxembourg), étudia en Italie la méthode des bronzes à cire perdue, dont il exposa depuis plusieurs : *Buste* (1883), *A la Forge* (1885), *Avant la fantasia* (1886); nous citerons encore parmi ses autres œuvres : *Jeune Fille* (statuette, 1884), *Coquette* (marbre, 1886), *Diane* (marbre, 1888), *Volupté* (marbre, 1889), *la Fin du rêve* (marbre, 1890), etc.

DAMPVALLEY-LES-COLOMBES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg; 165 hab.

DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 90 hab.

DAMPVITOUX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley; 267 hab.

DAMRÉMONT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne; 692 hab.

DAMRÉMONT. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Philippeville, à 6 kil. de cette ville, sur la rive gauche du Safsaf; il a été nommé ainsi en l'honneur du gouverneur général tué à Constantine, et existe depuis 1844. La culture de la vigne y a très bien réussi; il y a aussi une distillerie d'alcool d'asphodèle. Damrémont est une section de la commune de plein exercice de Philippeville et a environ 500 hab.

E. CAT.

DAMRÉMONT ou mieux **DANRÉMONT** (Charles-Marie DENIS, comte de), général français, né à Chaumont (Haute-Marne) le 8 févr. 1783, tué devant Constantine le 12 oct. 1837. Sous-lieutenant de cavalerie en 1804, il fit avec distinction les principales campagnes de l'Empire, de 1806 à 1814, devint colonel en 1813 et, en qualité d'aide de camp du maréchal Marmont, eut le douloureux devoir de signer la capitulation de Paris le 30 mars 1814. Il entra peu après dans la maison du roi comme sous-lieutenant aux gardes du corps (2 juin), suivit Louis XVIII à Gand en mars 1815, fut nommé maréchal de camp (1821), puis inspecteur général d'infanterie et prit part à l'expédition d'Alger sous Bourmont (mai 1830). Après quelques hésitations, il se rallia au gouvernement de Juillet, ce qui lui valut le grade de lieutenant général (13 déc. 1830) et, quelques années plus tard, la dignité de pair de France (sept. 1835). Après l'échec du maréchal Clausel devant Constantine, il reçut le gouvernement général de l'Algérie et fut chargé de venger l'insuccès de son prédécesseur. Après de stériles négociations avec Ahmet-bey, il dut mettre le siège devant Constantine (6 oct. 1837). Déjà il avait pris toutes ses dispositions pour une attaque décisive, lorsque, dans la matinée du 12 oct., il fut tué d'un boulet de canon en inspectant ses batteries de brèche. Le général Valée prit aussitôt le commandement de l'armée et la place fut emportée d'assaut le même jour.

A. DEBIDOUR.

DAM ROSCH (Léopold), chef d'orchestre et violoniste

allemand, né à Posen en 1832. Il étudia le violon avec Ries et la composition avec Dehn. Comme chef d'orchestre il est justement célèbre. Champion de la première heure de l'école de R. Wagner, il consacra tous ses efforts à vulgariser l'œuvre du maître ainsi que celles de Berlioz et de Litz pour lesquelles il professait une grande admiration. Il fut d'abord médecin à Posen. En 1854, il abandonna la médecine pour se consacrer à l'art. Il s'établit d'abord à Magdebourg (1855), puis à Berlin (1856). A la fin de l'année 1856, il fut attaché à la chapelle ducale de Weimar. Il fut ensuite directeur du théâtre de la ville de Posen. Plus tard (1866), il remplit une fonction analogue à Breslau et en 1871 il partit pour New-York où il dirigea la société chorale *Arion*. Il écrivit quelques compositions : concertos de violons, sérénades, ouvertures, lieder ; il collabora à la *Nouvelle Gazette musicale de Leipzig*. Il fut ensuite directeur de la *Gazette musicale* de New-York. — Sa femme, M^{me} *Hélène* Damrosch, a la réputation comme chanteuse de lieder.

DAMVILLE (*Damvilla, Adamivilla*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, sur l'Iton ; 1,204 hab. Minerai de fer. Carrière de pierre de taille. Forges, mégisserie, sabots, serrurerie, toiles de lin. L'église a conservé une tour de la Renaissance et des fragments de vitraux du xv^e siècle. Il reste à peine des vestiges de l'ancien château féodal qui dominait le bourg. Construit au xi^e siècle, pris et brûlé en 1173 et 1188 par le roi d'Angleterre Henri II, il avait été rétabli en 1198 par Richard Cœur de Lion. Possédée d'abord par la famille Crespin, la seigneurie de Damville fut acquise par Pierre de La Brosse, et, lorsqu'il tomba en disgrâce, confisquée sur lui par le roi Philippe III. Elle fut bientôt après (1285) concédée par Philippe le Bel à Mathieu de Montmorency, dans la famille duquel elle resta fort longtemps. Érigée en baronnie, en août 1552, pour Anne de Montmorency, le connétable, elle devint duché-pairie en sept. 1610 pour Charles de Montmorency. La pairie, éteinte à la mort de Henri de Montmorency, fut rétablie une première fois en nov. 1648 pour Christophe de Lévis-Ventadour, comte de Brion, mort lui-même sans postérité le 9 sept. 1661, et une seconde en sept. 1694 pour le comte de Toulouse.

DAMVILLERS. Chef-lieu de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, sur la Tinte, sous-affluent de la Chiers ; 791 hab. Charcuterie renommée ; quincaillerie. — Citadelle luxembourgeoise, élevée vers le milieu du xiv^e siècle par les comtes de Chiny, pour la défense du couvent de Dam, Damvillers eut à soutenir plusieurs sièges durant la guerre causée par les prétentions du duc de Saxe sur le duché de Luxembourg. Prise par les Français sous Henri II, puis en 1637, sous Louis XIII, cédée par le traité des Pyrénées (1657) et démantelée en 1673 sur les ordres de Louis XIV, la petite ville faisait partie jusqu'en 1790 du Luxembourg français et était le siège d'une prévôté. Au moyen âge, elle possédait un atelier monétaire. Ses armoiries étaient : *en losange, mi-partie à dextre, burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules losangé d'azur, couronné et armé d'or, à la queue fourchue*. Lieu de naissance du maréchal Gérard (1774-1855) et du peintre Bastien-Lepage (1848-1884).

DAMVIX. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais ; 1,473 hab.

DAMYSUS (Myth. gr.). Un des géants, le plus rapide à la course ; il fut enterré à Pallène ; Chiron prit sa cheville et la donna à Achille (*Ptol. Heph.*, p. 195).

DAN. Rivière des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Elle prend sa source dans le nord-ouest de la Caroline du Nord, et arrose Danville dans la Virginie. Plus bas, elle rencontre la rivière Staunton et forme avec elle le fleuve Roanoke qui va se jeter dans l'Albermale Sound (océan Atlantique). Le cours du Dan est de 320 kil. (V. ROANOKE).

DAN, fils de Jacob et de Bala ou Bilha, servante de Rachel, donne son nom à l'une des tribus israélites, ainsi qu'à une ville (*Genèse*, xxx, 3-6 ; *Josué*, xix, 40 et

suiv. ; *Juges*, xviii, 7 et suiv., 27 et suiv.). Les gens de Dan, lors du partage du territoire chananéen après la prise de possession de la Palestine, s'étaient vu attribuer à la lisière des gens de Juda, de Benjamin et d'Ephraïm, une région exposée aux incursions et aux menaces des Philistins, maîtres incontestés de la côte maritime et qu'on ne parvint pas à refouler, encore moins à détruire. Réduits ainsi à une médiocre condition, ils jetèrent les yeux sur une ville restée aux mains de la population indigène et sise à l'extrême nord du territoire, près des sources du Jourdain ; s'étant emparés par un hardi coup de main de cette ville, appelée Lais, ils lui donnèrent le nom de leur propre tribu et en firent le siège d'un établissement durable. Dan devint, en même temps, le siège d'un sanctuaire illustre, où la divinité nationale, Jéhova ou Yahvéh, était adorée sous le simulacre ou emblème d'un taureau d'or, de même qu'à Béthel ; c'est ce qu'on appelle le culte des veaux d'or. Le clergé du sanctuaire de Dan se vantait de remonter à Moïse dans la personne de Jonathan, fils de Guersom, fils lui-même du libérateur et législateur d'Israël, duquel il prétendait descendre (*Juges*, xviii, 30). Le juge Samson appartenait à la tribu de Dan. La ville de Dan est considérée comme marquant l'extrémité septentrionale du territoire occupé par les Israélites, comme celle de Bersabée en marque la limite méridionale. La tribu de Dan n'a jamais joué qu'un rôle effacé dans l'histoire d'Israël. M. VERNES.

DAN, éponyme du peuple danois, passait pour être petit-fils de Rig, fils de Danp (éponyme des Goths du Dniepr), ailleurs appelé Humbl ou Amal ; et frère d'Angul, l'ancêtre des Angles ; et pour avoir été le premier qui reçut le titre de roi dans les pays scandinaves. Aussi fut-il surnommé *le Magnifique*. C'est lui qui, le premier en Danemark, se fit inhumer dans un tertre avec tout ce qui lui avait appartenu. Le même nom a été porté par deux autres rois légendaires. B-s.

DAN I^{er}, prince de Valachie (1385-86), fils de Radu II, frère de Mircea, qui lui succéda, à la suite d'une conspiration des boyards.

DAN II, prince de Valachie, fils du précédent (1420-25). Il vainquit à l'aide des Turcs son cousin Michel, fils et successeur de Mircea et le mit à mort, ainsi qu'Étienne Lovontz, général hongrois, son allié. Chassé par ses protecteurs (en 1428) et remplacé par Radu III, il remonta sur le trône en 1427 (1430). Un fils de Mircea le tua avec le secours d'une troupe de Byzantins et d'un parti de boyards. C'est entre Vlad Dracul et Dan II que commença la rivalité si funeste, entre la famille des *Dan*, descendants du frère de Mircea, et celle des *Draculesti*, descendants de ce dernier.

DAN III, fils de Dan II. Il chassa le meurtrier de son père en 1439, aidé par le célèbre Jean Carvin Huniady, père du roi hongrois Mathias Corvin et Roumain d'origine. Détrôné par les Turcs en 1442, il reprit le pouvoir en 1446. Son armée le trahit au combat du Campu-Mierlès (1448) où il était l'allié des Hongrois, ce qui ne l'empêcha pas de régner jusqu'en 1452. Il eut pour successeur son fils Vladislav III.

BIBL. : A.-D. XÉNOPOL, *Histoire des Roumains de la Dacie trajane* (en roumain) ; Jassy, 1888-90, II.

DANA. Fleuve d'Afrique (V. TANA).

DANA (Richard-Henry), publiciste et poète américain, né le 15 nov. 1787, mort à Boston le 2 févr. 1879. Elève de Harvard, Henry Dana étudia le droit dans l'office de son cousin Francis Dana Channing, frère aîné du D^r Channing. Admis au barreau à Boston, il s'adonna bientôt à la politique et devint, en 1814, membre de la législature du Massachusetts. La littérature le disputa ensuite à la politique. Il faisait partie d'un groupe de jeunes écrivains, *the Anthology Club*, et rédigea, de 1803 à 1811, la *Monthly Anthology*. Le club donna naissance quelques années plus tard (1815) à la *North American Review*, dirigée par William Tudor, puis par Willard Phillips, Sparks et enfin par Edward Tyrrel Channing, associé avec son cousin

Richard-Henry Dana, jusqu'en 1819. Channing ayant été alors nommé professeur au collège Harvard, Dana, trop impopulaire comme fédéraliste, ne put conserver la direction de la *North American Review*. Il publia quelque temps un périodique, *the Idle Man*, écrivit des contes, des essais, des poésies, se lia avec Bryant qui éditait la *New-York Review*, et collabora depuis lors à divers magazines. La plupart de ses articles comme de ses poésies ont été publiés successivement en volumes. Aug. M.

DANA (James-Dwight), naturaliste et géologue américain, né à Utica (New-York) le 12 févr. 1813. En 1838, il prit part en qualité de géologue et de minéralogiste à l'expédition de Wilkes dans l'océan Pacifique. De retour à Washington en 1842, il publia des rapports sur les zoophytes (1846), sur la géologie (1849) et sur les crustacés du Pacifique (1852-54). En 1853, il passa à New-Haven comme professeur d'histoire naturelle du Yale College. Ses ouvrages sont importants : *System of mineralogy* (1871, 5^e édit.); *text-book of geology* (Londres, 1864); *Corals and coral-islands* (1872), etc. D^r L. Hn.

DANA (Richard-Henry) junior, écrivain américain, fils de Richard-Henry, né à Cambridge (Massachusetts) le 1^{er} août 1815, mort le 6 janv. 1882. Ayant eu les yeux affaiblis par une attaque de variole, il dut abandonner de bonne heure les études. Pris d'un goût très vif pour les choses de la mer, il s'embarqua à dix-neuf ans (1834) comme simple matelot sur un brick qui doubla le cap Horn, visita les côtes de la Californie et rentra à Boston en 1836. Dana publia en 1840 un récit de ce voyage sous le titre de *Two Years before the mast, a personal narrative of Life at Sea*. Ce livre, tableau très simple, naturaliste, de la vie du matelot, eut une très grande vogue, fut adopté par l'armateur anglaise pour les bibliothèques de navires et traduit en diverses langues d'Europe. Dana reprit ses études à Harvard, s'adonna au droit, devint avocat et eut un rapide succès dans cette profession. Plus tard il se tourna du côté de la politique et se distingua dans les rangs du *Free Soil Party*, constitué pour combattre la propagation de l'esclavage dans les Territoires. Il prononça en 1854 un discours célèbre à propos du nègre Anthony Burns, attitude courageuse pour ce temps (même dans le Massachusetts), où les abolitionnistes étaient honnis par la populace du Nord, et qui lui valut une brutale agression dans la rue et un coup de bâton qui faillit le tuer. Membre actif du parti républicain depuis 1856, il prit part avec zèle aux campagnes électorales pour Lincoln (1860 et 1864) et pour le général Grant (1868 et 1872). Grant le nomma ministre des Etats-Unis à Londres, mais le Sénat ne ratifia pas sa nomination. Dana a écrit une biographie du professeur Channing et publié une nouvelle édition des *Elements of international law* de Wheaton (New-York, 1866).

DANA (Charles-Anderson), publiciste américain, né à Hinsdale (New Hampshire) le 8 août 1819. Elève de l'université de Harvard, il commença, en 1844, sa carrière d'écrivain et de directeur de journaux. Avec George Ripley, Parke Godwin et John S. Dwight, il éditait de 1844 à 1847 *the Harbinger*, recueil hebdomadaire consacré à la réforme sociale et à la littérature générale. Il fut un des collaborateurs de la *New-York Tribune* qu'il dirigea de 1856 à 1861. En 1855, il commença avec George Ripley la publication de la *American Cyclopædia, a Popular Dictionary of general knowledge*, entreprise par l'éditeur Appleton de New-York. La première édition en fut achevée (16 vol.) en 1863, la seconde en 1877, la troisième en 1881. De 1863 à 1865, C.-A. Dana fut employé au service du gouvernement fédéral comme sous-secrétaire de la guerre. En 1866, il prit la direction du *Chicago Republican*, journal quotidien, et en 1868 celle du *New-York Sun*. Aug. M.

DANAË. I. ASTRONOMIE (V. ASTÉROÏDE).

II. MYTHOLOGIE. — Fille d'Acrisius, roi d'Argos, et d'Eurydice (fille de Lacédémon et de Sparte); Acrisius apprit de l'oracle de Delphes que son descendant mâle, fils de Danaë, le tuerait; il enferma donc sa fille dans une

chambre d'airain; mais Zeus en devint amoureux, se transforma en pluie d'or et féconda Danaë; de cette union naquit Persée (V. ce nom); cette légende est une des plus connues de la mythologie grecque; elle a été traitée par Hésiode (*Bouclier d'Hercule*, 216), Pindare (*Pyth.*, 12, 17), Sophocle (*Antig.*, 944 et suiv.), Apollodore (2, 4, 1), Phérécyde, Hygin, divers scolastes, Ovide (*Mét.*, 4, 611; 11, 117), Horace (*Od.*, 3, 16), etc.; une variante, connue de Pindare, du scolaste de l'*Illiade* (XIV, 319) et d'Apollodore, attribue la séduction de Danaë à Proetus, fils d'Acrisius. Le récit courant est qu'Acrisius, quand il découvrit la fraude, tua la nourrice, enferma Danaë et son fils dans une caisse et les jeta à la mer; ils furent poussés à la côte de Seriphus, recueillis par Dictys; le roi Polydektes s'énamoura de Danaë; d'après les uns, il l'épousa; d'après d'autres, fut pétrifié par Persée, revenu avec la tête de Méduse. Danaë fut ramenée à Argos par son fils. Plus tard, les Latins racontèrent qu'elle avait abordé sur le rivage du Latium, épousé Pilumnus et fondé Ardée, capitale des Rutules; Turnus eût été un de ses descendants. Eschyle, Sophocle et Euripide firent des tragédies sur Danaë; sur leur exemple, Livius Andronicus et Nævius.

BIBL. : Outre les traités de mythologie, V. P. SCHWARZ, *De Fabula Danaëa*; Halle, 1881.

DANAËA (V. DANÆIDES et DANAË).

DANÆIDES (*Danæides* Schimp.) (Paléont.). Genre de Fougères fossiles, du groupe des Marattiacées, caractérisées par les frondes pinnées, à nervures secondaires simples ou dichotomes, perpendiculaires à la nervure primaire, portant à la face inférieure des sporanges adnés, sans anneau, et situés sur les nervures secondaires. On en connaît trois espèces : le *D. asplenoides* Goëpp., du schiste houiller de Silésie, le *D. Schlotheimii* Deb. et Ettingh., du crétacé d'Aix-la-Chapelle, enfin le *D. firmus* Heer, du crétacé de Kome (Grœnland). Ces Fougères, les deux premières surtout, sont très voisines des *Danæa*, représentés eux-mêmes dans l'oolithe des Alpes vénitiennes par le *Danæa Brongniartii* Zign. et le *Danæa Heerii* Zign. D^r L. Hn.

DANÆOPSIS (*Danæopsis* Heer) (Paléont.). Genre de Fougères peu différent des *Danæa* actuels, caractérisé par de très belles frondes dont les pinnes sont dressées-étalées, alternes, très longues et décourantes sur le rachis; la nervure primaire est épaisse, les secondaires en partent à angle aigu, se dichotomisent et s'anastomosent; les sporanges forment des séries sur la face extérieure des pinnes. Les quelques espèces que l'on connaît se rencontrent dans les marnes irisées de l'Allemagne; citons le *Danæopsis marantacea* Heer (*Tæniopteris marantacea* Presl.) et le *D. Rumpfii* Schimp. D^r L. Hn.

DANAHOLM ou Ilot-Danois, situé vis-à-vis de l'embouchure de Goetælf, à l'entrée de la rade de Goeteborg. Contigu tout à la fois au Danemark, à la Suède et à la Norvège, il était regardé comme un terrain neutre où les anciens rois se réunissaient en été, tous les trois ans. Dans un de ces congrès tenu vers 1050, le roi de Suède Emund l'ancien et le roi de Danemark Svend Estridsen conclurent un traité par lequel le Halland, le Bleking et la Skanie étaient attribués au Danemark. On y a placé par erreur le congrès de 1101 qui eut lieu à Konghelle en Norvège. B-s.

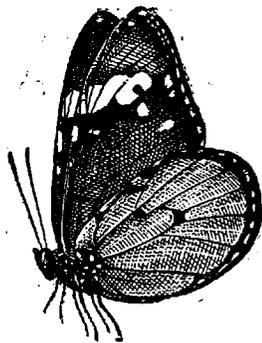
DANAÏDE. I. MYTHOLOGIE (V. DANAUS).

II. TECHNOLOGIE. — L'emploi de l'eau comme moteur a été appliqué dans l'industrie de bien des manières différentes; les roues à axe vertical, en particulier, connues sous le nom de *turbines*, ont reçu des perfectionnements qui les ont mises au rang des meilleurs moteurs hydrauliques que l'on puisse employer (V. TURBINE). M. Manoury d'Ectot, avant l'application générale des turbines, avait donné le nom de *danaïde* à une roue hydraulique à axe vertical dans laquelle le liquide parcourait des canaux hélicoïdaux et donnait, par réaction, un mouvement de rotation au support de ces canaux. Le parcours, à l'inverse

de ce qui a lieu dans la turbine Fourneyron, par exemple, se faisait du dehors au dedans, c.-à-d. que l'eau pénétrant dans les canaux à une certaine distance de l'axe en sortait après s'être rapprochée plus ou moins de cet axe. L'appareil était réglé de façon que l'eau sortant sans vitesse, le rendement était maximum. Cette machine n'a pas eu d'applications industrielles, car la disposition même des organes s'opposait à ce qu'elle dépensât une grande quantité d'eau et par suite donnât une force assez considérable pour être utilisée.

DANAÏDIA (*Danaïdia* Link) (Bot.). Genre de Liliacées, du groupe des Asparagées, voisin des *Ruscus* (V. ce mot), dont il diffère par les fleurs disposées en groupes racémiformes et non portées par les cladodes. L'espèce type, *D. racemosa* Link (*Ruscus racemosus* L.), originaire d'Italie, est fréquemment cultivée dans les jardins et les parcs sous le nom de Laurier alexandrin. Ed. LEF.

DANAÏS (*Danaïs* Latr.). I. ZOOLOGIE. — Genre de Lépidoptères Rhopalocères, qui a donné son nom au groupe des



Danaïs chrysipus.

Danaïdes, dans la famille des Nymphalides. Ses représentants se reconnaissent, à première vue, aux points blancs caractéristiques dont sont ornés la tête et le prothorax. Leurs chenilles portent, sur un ou plusieurs anneaux, de longs tentacules flexibles, mais non rétractiles. — On connaît une quarantaine d'espèces de ce genre, répandues dans l'ancien et le nouveau monde, mais surtout dans les îles de l'archipel Indien. Le *D. chrysipus* God., que nous figurons, se rencontre depuis les environs de Naples jusqu'au cap de Bonne-Espérance et à l'E. jusqu'en Chine. Sa chenille, d'un blanc violâtre, annelée de jaune et de noir, vit sur diverses espèces d'Asclépiadacées. Ed. LEF.

II. BOTANIQUE. — (*Danaïs* Commers.). Genre de Rubiacées, du groupe des Cinchonées, composé d'arbustes grimpants à feuilles alternes ou verticillées, stipulées, à fleurs dioïques, pentamères avec cinq étamines dans les fleurs mâles et, dans les fleurs femelles, un ovaire infère qui devient, à la maturité, une capsule coriace, renfermant des graines ailées. L'espèce la plus importante, *D. fragrans* Commers., croît communément aux îles Mascareignes, où on l'appelle vulgairement Bois à dardres. Son écorce, très employée dans le traitement des maladies de la peau, est substituée au quinquina. Ed. LEF.

DANĀKIL (Afrique) (V. ADAL, t. I, p. 518).

DANALIA (Zool.). Genre créé par Giard en l'honneur du naturaliste américain Dana (1876), pour des Crustacés Isopodes de la famille des Entoniscides, rangés auparavant dans le genre *Cryptoniscus*; ces animaux sont parasites des Sacculines, autres Crustacés parasites de l'ordre des Cirrhipèdes, famille des Peltogastérides, qui vivent aux dépens des Crustacés décapodes. Océan, Méditerranée, mer Rouge. Ces très curieux animaux sont rares, toujours fort peu abondants dans les localités où on les rencontre.

DANAUS (Myth. gr.). Père des Danaïdes, dont la légende, détaillée dans l'épopée *Danaïs*, devint une des plus populaires de la mythologie grecque. Danaus était, disait-on, fils de Bélus et d'Anchirhoé, petit-fils de Poséidon et de Libyas, frère d'Égyptus. Il eut de plusieurs femmes cinquante filles; son frère Égyptus avait cinquante fils; des querelles étant survenues entre les frères, Danaus, conseillé par Athéné, construit un navire à cinquante rameurs, s'y embarque avec ses filles et arrive à Argos. Il y entame la lutte contre le roi indigène Gelanor; des prodiges décident les Argiens à l'accepter et il fonde un temple

à Apollon Lycien. Danaus régnait sur Argos lorsque arrive Égyptus et ses fils; une réconciliation est négociée; on décide de marier les cinquante filles de Danaus et les cinquante fils d'Égyptus. Voici comment furent formés les couples, au dire d'Apollodore: Lyncée et Hypermnestra, Protée et Gorgophone, Busiris et Automate, Encelade et Amymone, Lycus et Agave, Daiphron et Skaïa, Istrus et Hippodamie, Chalkodon et Rhodia, Agénor et Cléopâtre, Chaitus et Astérie, Diokoryste et Pholodamie, Alkis et Glauke, Alkménor et Hippomedusa, Hippothous et Gorge, Euchenor et Iphimedusa, Hippolyte et Rhode, Agaptolemus et Pirène, Kerkestès et Dorion, Eurydamas et Pharte, Égius et Mnestra, Argius et Erippe, Archelaus et Anaschibie, Menachus et Nelo, Kleitor (Clitor) et Kleite, Sthénelus et Sthénèle, Chrysippus et Chryssippe, Eurylochus et Antonoé, Phantès et Théano, Péristhènes et Electre, Hermus et Cléopâtre, Dryas et Eurydice, Potamon et Glauippe, Kisseus et Anthelia, Linus et Cléodore, Imbrus et Erippe, Bromius et Euroto, Polyktor et Stygne, Chthonius et Bryke, Périphias et Aktaïa, Oënaüs et Podarke, Égyptus et Dioxippe, Metalkès et Adyte, Lampus et Okypète, Idmon et Pylarge, Idas et Hippodice, Daiphron et Adiante, Pandion et Callidice, Arbelus et Oïme, Hyperbius et Celæno, Hippokoristès et Hypérite. La nuit des noces, les Danaïdes égorgèrent leurs époux, selon les instructions paternelles; seule, Hypermnestra épargna Lyncée. Les corps des maris furent enterrés près de la ville, les têtes jetées dans le lac de Lerne; Athéné et Hermès purifièrent les Danaïdes de la souillure. Elles se remarièrent; mais, comme les fiancés ne se présentaient pas, leur père institua des courses dont leur main fut le prix; mariées à des indigènes de race pélasgique, elles furent la souche des Danaens; Automate et Skaïa épousèrent les fils d'Achæus. Plus tard, Lyncée revint, tua Danaus et les Danaïdes. Celles-ci expièrent leur crime par un travail sans fin, condamnées à verser de l'eau dans un vase sans fond. On s'est demandé quel était le sens de cette légende; elle se rapporte probablement au sol desséché et crevassé de l'Argolide, où les eaux s'engouffrent et disparaissent sur-le-champ; les Danaïdes seraient les nymphes des eaux; d'autre part, on attribue à Danaus le creusement des premiers puits; on contait que la Danaïde Amymone, maîtresse de Poséidon, obtint du dieu qu'il fit jaillir la source de Lerne; les torrents d'Argolide, redoutables dans l'hiver, sont rapprochés du grand fleuve d'Égypte; dans la saison sèche, ils sont tués (desséchés) par les nymphes du pays. On rapporte encore aux Danaïdes l'origine de la fête des Thesmophories. — De l'épopée qui relatait la légende des Danaïdes, nous n'avons que peu de vestiges; Archiloque, Phrynichus, Theodectes y ont puisé; Eschyle en a tiré, outre les *Suppliantes*, deux pièces perdues, les *Danaïdes* et *Amymone*, drame satyrique.

DANBÉ (Jules), violoniste et chef d'orchestre, né à Caen le 15 nov. 1840, ancien élève de Savard et de Girard au Conservatoire de musique. Il a fait partie de l'orchestre de l'Opéra, et, en 1871, il a fondé des concerts, les *Concerts Danbé*, qui, dans la salle du Grand-Hôtel, ont obtenu un certain succès. Après avoir été chef d'orchestre du Théâtre-Lyrique, M. Danbé est aujourd'hui (1891) premier chef d'orchestre de l'Opéra-Comique et deuxième chef d'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire où il est en même temps chef d'attaque des premiers violons. On lui doit quelques transcriptions pour le violon et un petit nombre de morceaux de genre. A. E.

DANBURY. Ville des États-Unis de l'Amérique du Nord, comté de Fairfield (Connecticut); 11,666 hab. en 1880. Le 27 avr. 1777, au cours de la guerre de l'Indépendance, cette ville fut brûlée par les Anglais. Le général des troupes américaines fut blessé mortellement dans le combat. Fabriques de chapeaux et de machines à coudre. Aug. M.

DANBY (Comte de) (V. DANVERS [Comte de]).

DANBY (William), écrivain anglais, né en 1752, mort le 4 déc. 1833. Appartenant à une ancienne famille du

Yorkshire, il fut en 1784 haut shérif de ce comté. Il avait réuni une belle bibliothèque et une importante collection de minéraux. Il a écrit : *Thoughts chiefly on serious subjects* (Exeter, 1821, in-8; 2^e éd., 1822, 2 vol. in-8); *Ideas and Realities* (Exeter, 1827, in-8); *Extracts from and observations on Cicero's dialogues de Senectute and de Amicitia*, avec une traduction du *Songe* de Scipion (Exeter, 1829, in-8; Londres, 1832, in-8); *Thoughts on various subjects* (Londres, 1831, in-8); *Travelling Thoughts* (Exeter, 1831, in-8); *Poems* (Edimbourg, 1831, in-8); *Extracts from Young's night Thoughts with observations upon them* (Londres, 1832, in-8). R. S.

DANBY (Francis), paysagiste anglais, né près de Wexford le 16 nov. 1793, mort à Exmouth le 9 févr. 1861. Il commença ses études à Dublin, se fixa ensuite à Bristol et de 1830 à 1840 habita soit Paris, soit les environs de Genève; plus tard, il se fixa définitivement à Exmouth. Ses ouvrages principaux sont : *Coucher de soleil après la tempête*, *le Christ marchant sur les eaux*, *le Déluge*, *l'Île enchantée*, *l'Age d'or*, et surtout *l'Arbre de Java*.

D'ANCARANO ou D'ANCHARANO (Pierre), canoniste, né vers 1330, mort en 1416. Il fut professeur et juge du Podestat à Bologne et conseiller de la république de Venise. En 1409, l'université de Bologne le délégua au concile de Pise; en 1414, Jean XXIII l'envoya au concile de Constance, avec trois autres docteurs en Decret, comme *advocatus concilii*. Il a écrit des commentaires sur les Décrétales de Grégoire IV et des *Lecturæ* sur le Sexte et sur les Clémentines.

BIBL. : A. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*; Paris, 1887, in-8.

DANCART ou DANCHART, sculpteur sur bois et architecte, probablement d'origine française ou flamande. Il travailla en Espagne, et principalement à Séville, vers la fin du xv^e siècle. Appelé par le chapitre de la cathédrale à seconder Nufro Sanchez, le sculpteur, pour la décoration des stalles du chœur, il résulta des pièces de dépenses conservées aux archives de la cathédrale, qu'en 1478, Dancart reçut à compte, pour ses travaux de sculpture de la *silleria*, cinquante mille maravédís; de nouvelles sommes lui furent également payées au cours de la même année, notamment pour l'exécution des stalles qu'occupent l'évêque et les deux grands vicaires. En 1479, Dancart achevait la stalle du doyen du chapitre. En 1480, la *silleria* étant complètement terminée, à l'entière satisfaction du chapitre, Dancart fut choisi pour remplacer Nuño Sanchez comme maître des œuvres de sculpture de la cathédrale, avec dix mille maravédís de traitement annuel. C'est en cette qualité qu'il composa et arrêta en 1482 le projet et les dessins du grand retable de la cathédrale, immense monument d'architecture et de sculpture auquel Dancart travailla jusqu'en 1505. A cette date, son nom disparaît des comptes de dépense et l'on suppose que ce très habile artiste mourut la même année. Le retable, commencé par Dancart, ne fut terminé qu'en 1526 par le sculpteur Jorge Fernandez Aleman, de Cordoue; Cean Bermudez en a donné une description détaillée dans son ouvrage sur la cathédrale de Séville, édité à Séville en 1804. P. L.

DANCARVILLE (P.-Fr. Hugues) (V. HANCARVILLE).

DANCAY, DANSZÉ ou DANTZÆUS (Charles), diplomate français, né vers 1510, mort en Danemark en 1589. Il représenta Henri II à Copenhague, où il jouissait d'une grande influence, s'efforça de mettre d'accord les rois de Danemark et de Suède et ne contribua pas peu à leur faire signer le traité de Stettin en 1570. Après avoir travaillé à faire élire Henri d'Anjou comme roi de Suède, il fut envoyé près de lui en Pologne (1574), où il resta quelque temps après sa fuite pour régler les affaires restées en souffrance. Retourné en Danemark, il négocia une alliance de famille entre les dynasties française et suédoise. Il fit trois voyages en Suède et il était en intime relation avec les savants comme Tycho-Brahé, A.-S. Vedel. Sa remarquable correspondance jette beaucoup de jour sur la situation des

deux Etats scandinaves; la partie relative aux années 1573-1586, conservée à Drottningholm, a été publiée dans les *Handlingar rörande Skandinaviens historia* (t. XI); ce qui concerne les années 1567-73 est à Copenhague. BEAUVOIS.

DANCÉ (Danciacus). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval; 305 hab. En 1293, Dancé appartenait à Guillaume d'Acree; de l'archiprêtre de l'élection de Roanne, faisait partie de la sénchaussée de Montbrison et avait pour seigneur le duc d'Harcourt et le comte de Saint-Polgueus.

DANCÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé; 581 hab.

DANCE (George) l'Aîné, architecte anglais, né en 1700, mort à Londres le 21 janv. 1768. Architecte de la Cité de Londres, Dance fit exécuter plusieurs édifices publics, dont quelques églises, à Londres, pendant le milieu du xviii^e siècle, entre autres: l'église Saint-Luke (Old Street Road), une des cinquante églises de la reine Anne, consacrée en 1733; Mansion House, résidence officielle du lord maire, conçue dans le style de la renaissance italienne de Palladio (1739-1753); l'église Saint-Léonard (Shoreditch) (1740); l'église Saint-Botolph (Aldgate) (1741-1744) et les plus anciens bureaux de l'Excise Office, dans Old Broad Street.

DANCE (Sir Nathaniel), peintre anglais, né à Londres en 1734, mort à Carnborough House, près de Winchester, le 15 oct. 1811. Fils du précédent. Il commença ses études sous la direction de Frank Haymann et les compléta en Italie, où il séjourna huit ans. De retour à Londres, il se consacra plus spécialement à la peinture de portraits. En 1768, il fut l'un des fondateurs de la *Royal Academy*. Ses ouvrages principaux sont les portraits de *George III*, de la *Reine Sophie-Charlotte*, du *Capitaine Cook*, de *Garrick en Richard III* (1771), et d'*Omaï* (gravé par Bartolozzi). Parmi ses peintures d'histoire on cite *Orphée pleurant Eurydice* (1774). Il se retira de l'académie en 1790, adopta le nom de Holland, fut nommé député et créé baronnet en 1800.

DANCE (George) le Jeune, architecte anglais, né à Londres en 1740, mort à Londres le 14 janv. 1825. Élève de son père, *George Dance* (V. ci-dessus), il compléta ses études à Rome, après avoir voyagé en France et en Italie et exposa, en 1761, à la Société des artistes, un projet de décoration du pont de Black Friars. A la mort de son père, il lui succéda dans l'emploi d'architecte de la Cité de Londres, qu'il remplit de 1768 à 1815, et ses principaux ouvrages sont : la reconstruction de la prison de Newgate, une de ses meilleures conceptions, exécutée de 1770 à 1780, restaurée après un incendie et complétée de 1780 à 1782; le Giltspur Street Compter ou maison de correction de la Cité, élevée en 1791 pour recevoir les débiteurs et les condamnés à de courtes détentions, et aujourd'hui démolie; l'hôpital de Saint-Luke, dans Old Street Road, affecté aux aliénés, commencé en 1782 à l'aide d'une souscription ayant produit 1,250,000 fr. et aujourd'hui considérablement agrandi; enfin, en 1789, la façade de Guildhall ou maison de ville de la cité de Londres, siège de ses principales corporations et aussi de magnifiques réceptions. Élu, en 1794, membre de la société des antiquaires, *George Dance* fut un des quarante fondateurs de l'Académie royale où il fut professeur d'architecture de 1798 à 1803, mais sans y donner aucune lecture. En revanche, on connaît de nombreux portraits dessinés au crayon par lui depuis 1793 et dont soixante-deux furent gravés par Will. Daniel (Londres, 1811-1814, in-fol.). Les restes de *George Dance le Jeune* reposent dans l'aile S. de la crypte de la cathédrale du Saint-Paul, non loin de ceux de sir Christophe Wren et de ceux de l'Écossais Robert Mylne, l'architecte du pont de Black Friars. Ch. LUCAS.

DANCE (Sir Nathaniel), marin anglais, né le 20 janv. 1748, mort à Enfield le 23 mars 1827. Entré au service de la compagnie des Indes en 1759, il fut nommé commandant de vaisseau en 1787, commodore en 1804. La même

année il fut chargé de conduire en Angleterre une flotte de vaisseaux marchands qui, le 14 févr., rencontra dans les parages de Poulo Aor une escadre française commandée par l'amiral Linois. Dance rangea en bataille sa flotte et réussit, par son attitude, à faire prendre le change à l'amiral français qui se crut en présence de forces supérieures et après un engagement dérisoire où les Anglais perdirent un homme, battu en retraite. Dance eut l'audace de le poursuivre quelque temps, puis il accomplit sa mission sans autre aventure. La nouvelle de cette incroyable victoire causa en Angleterre le plus vif enthousiasme. Dance reçut un présent de 125,000 fr. et une pension annuelle de 12,500 fr. Il rentra alors dans la vie privée.

DANCE (Charles), auteur dramatique anglais, né en 1794, mort à Lowestoft le 5 janv. 1863. Il fut pendant une trentaine d'années employé et principal clerc à l'ancienne cour des débiteurs insolubles. Il a écrit seul ou en collaboration avec Planché et d'autres une foule de pièces, dans le genre burlesque, qui furent jouées avec le plus grand succès, principalement au théâtre Olympique. Parmi les meilleures nous citerons : *the Bengal Tiger, a Morning Call, Who Speaks first, Naval Engagements, Alive and Merry, a Wonderful Woman, Marriage a Lottery, the Country Squire a match in the dark*. Il a fait aussi des drames et des comédies. Toutes ces pièces ont été insérées dans l'*Acting Edition of plays* de Lacy, dans le *British Theatre* de Duncombe, dans l'*Acting national drama* de Webster et dans le *Modern Acting drama* de Miller.

R. S.

DANCER (John), traducteur anglais qui vivait en 1675. Il est connu par ses traductions de *Nicomède* de Corneille (Londres, 1674) et d'*Agrippa* de Quinault (Londres, 1675), toutes deux en vers et qui furent représentées au Théâtre royal de Dublin avec grand succès. Il a encore traduit l'*Aminta* du Tasse (1660), des ouvrages de Rapin (1672) et le *Mercure galant* de 1672.

DANCER (Daniel), célèbre avare anglais, né à Pinner en 1746, mort le 30 sept. 1794. Son grand-père et son père étaient déjà connus comme de sordides avares : il réussit à les dépasser. Ayant hérité d'eux d'une ferme et d'excellentes terres, il les exploita en réduisant la dépense au minimum, mangeant à peine et s'habillant de haillons. Il achetait une chemise tous les ans et poursuivait en justice un marchand qui lui avait volé six sous. Il vécut longtemps avec une de ses sœurs qui partageait tous ses travaux : à sa mort, il prit un domestique qui se contenta de trente-deux sous de gages par semaine. Il laissa sa fortune, qui produisait 75,000 fr. de rentes, à la femme d'un baronnet du Yorkshire qui avait pris soin de lui. Dickens fait souvent allusion à cet original.

R. S.

BIBL. : *Biographical Curiosities, or various pictures of human nature containing original and authentic memoirs of Daniel Dancer*; Londres, 1797. — *Strange and unaccountable Life of D. Dancer*; Londres, 1801.

DANCEVOIR. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois; 601 hab.

DANCHART, sculpteur français (V. DANCART).

DANCHET (Antoine), littérateur français, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 7 sept. 1671, mort à Paris le 24 févr. 1748. Après avoir enseigné la rhétorique à Chartres et rempli à Paris l'emploi de précepteur, il se consacra exclusivement au théâtre. Il écrivit pour Campra de nombreux livrets d'opéras et de ballets : *Hésione* (1700), dont le succès même fut cause qu'il fut congédié par les parents de ses élèves et qu'il dut leur intenter un procès pour obtenir le paiement d'une pension de 200 fr. que la mère des deux orphelins dont il dirigeait l'éducation lui avait reconnue par testament; *Aréthuse* (1701); *Tancredé* (1702); *les Muses* (1703); *Iphigénie en Tauride* (1704) avec Duché de Vaney; *Alcine* (1705); *les Fêtes vénitiennes* (1710); *Idoménée* (1712); *les Amours de Mars et de Vénus* (1712); *Téléphe* (1713); *Camille, reine des Volsques* (1717); *le Jaloux trompé* (1731), etc. Ses tragédies : *Cyrus* (1706); *les Tyndarides* (1708); *les*

Héraclides (1719); *Nitétis* (1724), sont profondément oubliées et, du vivant même de l'auteur, aucune d'elles ne se maintint au répertoire. Danchet fut admis, en 1705, à l'Académie des inscriptions et succéda, en 1712, à l'abbé Paul Tallemant, comme membre de l'Académie française, honneurs qu'il dut moins à ses titres littéraires qu'à sa bienfaisance. Voltaire, qui ne l'a ménagé ni en prose, ni en vers, a dit, à propos de cette élection,

Qu'on peut gagner l'Académie
Comme on gagne le paradis.

Les *Oeuvres de théâtre* de Danchet (1751, 4 vol. in-8) renferment, outre les pièces énumérées plus haut et deux ou trois autres non représentées, des poésies, des discours prononcés à l'Académie française et quatre dissertations lues à l'Académie des inscriptions. On lui attribue aussi la rédaction du texte d'une publication officielle : *le Sacre de Louis XV dans l'église de Reims le 25 oct. 1722* (s. l. n. d., gr. in-fol., avec plans et estampes). M. Tx.

DANCK (Métrol.). Ancienne petite pièce d'argent de 35 cent., ayant cours en Perse.

DANCKELMANN. Famille prussienne connue depuis le xvii^e siècle. Le chef fut *Eberhard-Christoph-Balthasar*, baron de Danckelmann, né à Lingen le 23 nov. 1643, mort à Berlin le 31 mars 1722. Fils d'un fonctionnaire, il devint précepteur du prince Frédéric, plus tard Frédéric I^{er}, et gagna la confiance et l'amitié de son élève et du père de celui-ci, le grand électeur. Il fut nommé par Frédéric au conseil d'Etat (1688), gouverneur de Clèves (1692), enfin premier ministre (1695). L'empereur le fit baron ainsi que ses frères. Il continua au dehors la politique du grand électeur, géra bien les finances; le mérite des meilleurs actes de Frédéric III (Frédéric I^{er}) lui revient (V. BRANDEBOURG et PRUSSE); mais les faveurs prodiguées à ses six frères excitèrent une animosité générale contre la « pléiade Danckelmann »; peu favorable aux Hanovriens, il s'aliéna l'électrice Sophie-Charlotte. Sa disgrâce survint le 27 nov. 1697 : il fut bientôt emprisonné et poursuivi; on releva deux cent quatre-vingt-dix chefs d'accusation, mais après plusieurs années de prison on ne put rien prouver; Frédéric I^{er} le condamna à la prison perpétuelle, mais le relaxa en 1702. Frédéric-Guillaume I^{er} le rappela à sa cour et le consulta. Ses frères n'avaient pas été enveloppés dans sa disgrâce. — *Nikolaus-Bartholomæus* (1650-1730), plénipotentiaire brandebourgeois à Vienne et à Ryswyk, est le seul qui ait fait souche. — *Bernhard* de Danckelmann, forestier allemand, né à Obereimer, près Armberg, le 5 avr. 1831, nommé forestier général en 1868, a organisé la station et l'académie forestière d'Eberswalde, publié *Zeitschrift für Forst und Jagdwesen* (depuis 1869) et plusieurs ouvrages techniques estimés : *Ablösung und Regelung der Waldgrundgerechtigkeiten* (1880); *Gemeindewald und Genossenwald* (1882); *Grenzen der Servitutrechts* (1884), etc.

DANCKERTS (Ghiselin), contrepontiste néerlandais, né à Tholen (Zélande). Il fut chanteur de la chapelle pontificale de 1538 à 1555. On connaît de lui deux livres de madrigaux (Venise, 1559), deux motets insérés dans des recueils de 1545 et 1555, et un canon très ingénieux publié dans le *Melopeo* de Cerone. La bibliothèque Vallcelliana, à Rome, possède de Danckerts un traité manuscrit sur les genres de la musique antique. J.-A. de La Fage a publié des extraits du traité de Danckerts dans ses *Essais de diphthéographie musicale*. M. Br.

DANCKERTS (Les). Famille de graveurs hollandais des xvi^e et xvii^e siècles, comprenant : *Cornelis*, dessinateur, graveur au burin et éditeur, né à Amsterdam en 1567, qui a travaillé à Anvers et a laissé comme œuvres principales : *les Douze Sibylles, les Sept Planètes et les Sept Merveilles du Monde*, les portraits de *Gustave-Adolphe, de Corneille de Witt*, etc. — *Pierre*, dessinateur et graveur à l'eau-forte et au burin, fils du précédent, né à Anvers vers 1600. Il a gravé : *le Départ de Charles II pour l'Angleterre; Venus et Cupidon endormis, épiés*

par un *Satyre*; le *Manège* d'après Wouvermans, des *paysages*, etc. — *Juste*, graveur au burin et éditeur d'Amsterdam où il travaillait encore vers 1660, a laissé quelques portraits, ceux de *Casimir*, roi de Pologne, de *Guillaume III d'Orange*, le *Port d'Amsterdam*, etc. — *Jean*, fils aîné du précédent, travaillait à Amsterdam vers 1650. Il a laissé quelques tableaux d'histoire et quelques planches sans importance. — *Henri*, fils de Pierre, peintre et graveur, né à La Haye, mort à Amsterdam après 1679. Il commença par s'adonner à la gravure qu'il abandonna pour la peinture de paysage sur les conseils de son frère Jean. Il a travaillé en Italie et en Angleterre où Charles II lui accorda sa protection. Ses œuvres principales sont : *Un Concert*, d'après le Titien, une *Vue d'Amsterdam*, une *Suite de ports anglais*, etc. F. COURBOIN.

DANCLA (Les), famille de musiciens français. *Jean-Baptiste-Charles* Dancla, violoniste, professeur de violon au Conservatoire de Paris et compositeur, né à Bagnères-de-Bigorre le 19 déc. 1818. A dix ans, il joua devant Rodé le septième concerto de ce musicien, qui le fit entrer aussitôt au Conservatoire (1828). Il devint élève de Baillot et obtint le premier prix de violon à quinze ans. L'an d'après, il fut nommé, au concours, second violon solo de l'Opéra-Comique. Halévy lui enseigna le contrepoint et la fugue et Berton la composition. Il eut le prix de fugue en 1837 et, en 1838, le second grand prix donné par l'Institut. En 1837, il fut fait professeur de violon au Conservatoire. Ses œuvres, au nombre d'au moins cent cinquante et parmi lesquelles nous citerons quatre symphonies concertantes pour violon et orchestre, des concertos et airs variés, des duos pour piano et violon ou pour deux violons, trios pour piano, violon et violoncelle, quatuors à cordes, études, *L'Ecole de l'expression* (dix-huit mélodies pour violon seul), *L'Ecole de la mélodie*, *L'Art de moduler sur le violon* (cent soixante-cinq préludes, en société avec Panseur), des fantaisies, sonates, une *Hymne à l'Agriculture*, pour quatre voix d'hommes, *la Résurrection*, *le Vengeur* (chœurs pour voix d'hommes), *Christophe Colomb* (scène dramatique instrumentale), *Charles-Quint* (ouverture), etc., sont énumérées dans Fétis (*Biographie universelle des musiciens et Supplément*) avec les récompenses honorifiques accordées à l'auteur. On a aussi de J.-B.-Ch. Dancla deux écrits, *les Compositeurs chefs d'orchestre, réponse à M. Gounod* (Paris, 1873, in-8 de 7 p.) et *Miscellanées musicales* (Paris, 1877, in-8), ainsi qu'une *Méthode élémentaire et progressive du violon*. — *Arnaud* Dancla, violoncelliste, frère puîné de J.-B.-Ch. Dancla, né à Bagnères-de-Bigorre le 1^{er} janv. 1820, mort à Bagnères-de-Bigorre en févr. 1862. Il fut élève de Norblin au Conservatoire de Paris et a composé des duos, études et mélodies pour violoncelle, une méthode pour le même instrument, une fantaisie sur la *Sirène* d'Auber, etc. — *Léopold* Dancla, second frère de Charles, violoniste habile, né à Bagnères-de-Bigorre le 1^{er} juin 1823. Elève de Baillot au Conservatoire de Paris, il a composé des airs variés, fantaisies, études pour le violon et trois quatuors pour cordes. — Sa sœur, M^{lle} *Laure* Dancla, s'est acquis de la réputation comme pianiste. A. ERNST.

D'ANCONA (V. ANCONA [D']).

DANCOURT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy, sur l'Yères; 473 hab. L'église, très ancienne, a conservé des fonts baptismaux curieux. D'anciennes pierres tombales ainsi qu'une croix remontant au xv^e siècle se trouvent dans le cimetière.

DANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 417 hab.

DANCOURT (Florent CARTON, sieur d'Ancourt), acteur et auteur dramatique français, né à Fontainebleau le 1^{er} nov. 1661, mort à Courcelles-le-Roy (Loiret) le 6 déc. 1725. Issu d'une famille de vieille bourgeoisie, il descendait par les femmes de Guillaume Budé, et ses parents avaient abjuré la religion protestante. Elevé à Paris au collège des jésuites et sollicité vainement par eux d'entrer dans

la compagnie, il fut reçu avocat à dix-huit ans, s'éprit de la fille du comédien La Thorillière, l'enleva et l'épousa peu de temps après : puis ils débutèrent tous deux, en 1685, à la Comédie-Française. Il y tint pendant trente-trois ans avec distinction les emplois de « financiers » et de « raisonneurs » ; son meilleur rôle était, dit-on, celui d'Alceste dans le *Misanthrope*. Doué en outre d'un remarquable talent de lecteur et d'une grande facilité d'élocution, il était chargé par ses camarades de leur présenter les pièces nouvelles et de haranguer le public quand les circonstances l'exigeaient. Louis XIV lui donna plusieurs marques publiques de sa bienveillance, et cette faveur très enviée dut consoler Dancourt des humiliations qu'un comédien était alors forcé de subir, comme le jour où le marquis de Sablé, pris de vin, croyant saisir dans un couplet une allusion à son nom, alla souffleter l'artiste sur la scène. Vers la fin de sa vie, Dancourt, qui n'avait point toujours témoigné les mêmes sentiments, tomba dans une dévotion profonde, et se retira au château de Courcelles où il entreprit une traduction des *Psaumes*. De son mariage il eut deux filles qui furent elles-mêmes des actrices distinguées : l'une d'elles, *Mimi* Dancourt, fut la mère de la première M^{me} de La Popelinière.

Dancourt n'a pas écrit moins de cinquante-deux pièces de théâtre, dont on trouvera l'énumération dans les répertoires spéciaux ; son chef-d'œuvre est, d'un avis unanime, *le Chevalier à la mode* (1687), comédie en cinq actes et en prose, dont on a voulu, sans preuves, lui contester la paternité, et où il a peint, sous un autre nom et sous d'autres habits, ce personnage amphibie qu'un puissant écrivain de nos jours a baptisé *Monsieur Alphonse*. Mais à part diverses incursions dans la comédie de mœurs, telles que les *Bourgeoises de qualité* (1700) et la *Désolation des Joueuses* (1700), il s'est surtout attaché à représenter les amours et les intrigues du village dans les *Vendanges de Suresnes* (1694) ; la *Foire de Beçons* (1695) ; le *Moulin de Javel* (1695) ; le *Galant Jardinier* (1704) ; les *Divertissements de Sceaux* (1705) ; l'*Impromptu de Suresnes* (1713) ; le *Prix de l'Arquebuse* (1717), etc. Aussi Palissot l'a-t-il appelé le Téniers de la Comédie, et Voltaire a dit de lui qu'il était « dans la farce à l'égard de Molière ce que Regnard était à celui-ci dans la haute comédie ». Les *Œuvres* de Dancourt ont été plusieurs fois réunies ; l'édition la plus complète est celle de Paris (1760, 12 vol. petit in-12). M. TX.

BIBL. : A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — LEMAZURIER, *Galerie des acteurs du Théâtre-Français*, 1810, 2 vol. in-8. — E. CAMPARDON, *les Comédiens du Roi de la troupe française*, 1879, in-8. — JULES LEMAITRE, *la Comédie après Molière et le Théâtre de Dancourt*, thèse de doctorat, 1882, in-8.

DANCOURT (Thérèse LENOIR DE LA THORILLIÈRE, épouse CARTON-), femme du précédent, comédienne française, née le 15 juil. 1663, morte le 11 mai 1725. Aussi célèbre par son talent que par sa beauté, elle débuta à la Comédie-Française, en même temps que son mari, en 1683, fut bientôt, ainsi que lui, reçue sociétaire, et se fit remarquer d'une façon toute particulière dans l'emploi des amoureux, qu'elle ne cessa de remplir jusqu'à sa retraite, qui eut lieu en 1720, bien qu'elle approchât alors de la soixantaine. C'était une actrice charmante, dont l'autorité sur le public était considérable. Elle fit, dans le cours de sa longue carrière, un grand nombre de créations, parmi lesquelles on cite surtout les rôles d'Araminte dans l'*Homme à bonnes fortunes*, de Lucile dans la *Coquette*, d'Angélique dans le *Joueur*, de Claire dans le *Distrain*, de Criséis dans *Démocrite*, de Glycérie dans l'*Andrienne*, etc. — Cette actrice eut deux filles, l'une et l'autre d'une beauté rare, et qui comme elle appartirent à la Comédie-Française, où elles parurent d'abord tout enfants, en 1695, dans une pièce de leur père, la *Foire de Beçons*. L'aînée, connue sous le nom de *Manon* Dancourt, née vers 1685, débuta sérieusement le 10 déc. 1699, demeura plusieurs années à la scène, mais n'obtint que de médiocres succès, et se

retira pour épouser un commissaire des guerres nommé Fontaine. Elle mourut vers 1745. — La cadette, *Marie-Anne*, connue sous le nom de *Mimi* Dancourt, plus jeune d'une année, débuta ainsi que sa sœur le 10 déc. 1699 et fut reçue aussitôt pour jouer l'emploi des amoureuses comiques et des soubrettes, où elle se fit une réputation brillante. Elle ne se retira qu'en 1728, après avoir fait un grand nombre d'importantes créations, notamment dans *Démocrite*, les *Trois Cousines*, le *Mariage fait et rompu*, *l'Impatient*, la *Belle-Mère*, *l'Indiscret*, etc. Elle avait épousé un nommé Deshayes et mourut, plus que nonagénaire, en 1780.

Arthur Pougin.

DANCOURT (L.-H.), acteur et littérateur français, né vers 1725, mort à l'hospice des Incurables de Paris le 29 juil. 1801. Parent, selon toute vraisemblance, de *Florent* Dancourt (V. ci-dessus), il joua la comédie en province et à l'étranger, tout en écrivant lui-même pour le théâtre. Après avoir obtenu un ordre de début à la Comédie-Française (1761), il y fit représenter l'année suivante les *Deux Amis*, comédie en trois actes et en prose, qui tomba le même jour (11 août 1762); *Esopé à Cythère*, opéra-comique (Comédie-Italienne, 15 déc. 1766), musique de Trial et de Vachon, n'eut pas un sort beaucoup plus heureux. Par contre, les contemporains s'accordèrent à placer au premier rang des rélations de la *Lettre* de Rousseau sur les spectacles une brochure intitulée : *L.-H. Dancourt, arlequin de Berlin, à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève* (Amsterdam, 1759, in-8), dédiée à Frédéric II. Mais une autre brochure : *Lettre de l'Arlequin de Berlin à M. Fréron sur la retraite de M. Gresset* (Amsterdam, 1760, in-8), attribuée aussi à L.-H. Dancourt, a été restituée par Barbier à P.-A. Laval, comédien français, qui avait également réfuté Rousseau dans une lettre sur *l'Effet moral du théâtre* (1758, in-8).

M. Tx.

DANCY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Château-dun, cant. de Bonneval; 446 hab.

DANDAIN ou **DANDIN**. Nom donné depuis le xv^e siècle au gretot qu'on attachait au cou des bestiaux en pâture.

DANDELIN (Germinal-Pierre), ingénieur, né au Bourget en 1794, mort à Bruxelles en 1847. Il faisait ses études à l'École polytechnique lorsque Paris fut investi par les alliés; il se distingua à la barrière de Clichy et fut blessé en la défendant. La croix de la Légion d'honneur vint récompenser sa belle conduite. En 1819, il entra dans le corps du génie militaire des Pays-Bas, puis il devint, en 1825, professeur de mécanique à l'université de Liège. Après la révolution de 1830, il rentra dans l'armée et reçut le grade de colonel du génie. Il avait été appelé à l'académie royale de Bruxelles dès 1822. Ses principaux travaux sont : *Mémoire sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique* (Bruxelles, 1822, in-4); *Mémoire sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et de Brianchon* (Bruxelles, 1824, in-4); *Mémoire sur l'emploi des projections stéréométriques en géométrie* (Bruxelles, 1825, in-4); *Leçons sur la mécanique* (Bruxelles, 1827, in-4).

E. H.

Théorème de Dandelin. — On donne quelquefois le nom de théorème de Dandelin, à un théorème très ancien, en vertu duquel les sections d'un cône droit, à base circulaire, par un plan qui ne passe pas par le sommet, sont des ellipses, des paraboles ou des hyperboles. En réalité, le théorème de Dandelin apprend que les foyers de la section sont les points de contact avec les sphères inscrites au cône, et surtout que les directrices de ces sections sont, dans les plans de contact des sphères inscrites en question, avec le cône.

BIBL. : QUETELET, *Notice sur Dandelin*, dans l'*Annuaire de l'Acad. royale de Belgique* de 1848. — A. LE ROY, *Libre memorialis de l'Université de Liège*; Liège, 1869, in-8.

DANDENAC (Marie-François, chevalier), homme politique français, né à Saumur le 11 janv. 1750, mort à Angers le 18 août 1830. Avocat à Saumur, vice-président du district en 1790, il fut élu membre de la Convention

par le dép. de Maine-et-Loire le 5 sept. 1792. Il vota pour la réclusion du roi, entra au conseil des Anciens le 21 vendémiaire an IV, et après la session fut nommé administrateur de son département (25 germinal an VI), puis commissaire du gouvernement par le tribunal d'Angers (9 floréal an VII). L'Empire lui conféra le titre de chevalier (5 avr. 1809) et le nomma procureur général à la cour d'Angers, poste qu'il conserva jusqu'en 1818. — Son frère, *Jacques*, né à Saumur le 12 avr. 1752, mort à Rou-Marson (Maine-et-Loire) le 23 mai 1825, était entré dans l'armée. En 1789, il devint maire de Rou-Marson et il fut, en même temps que son frère, élu membre de la Convention. Il vota pour la détention, puis la déportation du roi. Membre du conseil des Anciens (21 vendémiaire an IV), il reprit après la session ses fonctions de maire et fut en l'an VIII conseiller d'arrondissement.

DANDIN (V. DANDAIN).

DANDINI (Cesare), peintre italien, né à Florence vers 1595, mort en 1658. Il s'inspira de la manière de Passignano. On cite de lui, au dôme de Pise, une *Déposition de Croix*.

DANDINI (Vincenzo), peintre italien, né à Florence en 1607, mort en 1675. Il commença ses études chez son frère Cesare et les termina à Rome, sous la direction de Pierre de Cortone. Également familiarisé avec la peinture à l'huile et la fresque, il fonda une école d'où sortirent des artistes distingués. Il est représenté dans les environs de Florence par une *Aurore avec les heures* (villa de Poggio) et par un *Sacrifice de Niobé* (villa de la Petraja).

DANDINI (Pietro), peintre italien, né à Florence en 1646 ou en 1647, mort en 1742. Il était neveu (ou fils, d'après Boni) de Vincenzo Dandini et devint son élève après avoir travaillé quelque temps sous la direction de Valerio Spada. Plus tard, il visita Venise, Modène et Rome. Il exécuta de nombreuses toiles à sujets mythologiques, religieux et historiques que l'on trouve à Florence et dans les environs. On lui reproche son maniérisme et son exécution négligée.

DANDOLO. Famille de Venise. Ce nom appartient à deux catégories de personnages historiques vénitiens : 1^o doges de Venise, qui faisaient remonter leur origine à l'époque romaine : en réalité, c'était une des douze familles électORALES dont les chefs, sous le nom de tribuns, auraient d'après la tradition élu le premier doge en 697; 2^o savants et artistes.

DANDOLO (Enrico), doge de Venise, né vers 1105, mort à Constantinople le 14 juin 1205. En 1171, il fut envoyé à Constantinople, auprès de l'empereur Manuel Comnène pour réclamer des vaisseaux et des sujets vénitiens dont ce prince s'était saisi. Manuel, irrité de cette démarche, fit, dit-on, placer devant l'ambassadeur des bassins enflammés qui lui brûlèrent les yeux et le rendirent à peu près aveugle. Dandolo n'en fournit pas moins une brillante carrière. Le 1^{er} janv. 1192, il fut élu doge après l'abdication de Sébastien Zani, et, la même année, à la suite d'une bataille navale, il reprit aux Pisans la ville de Pola en Istrie, dont ceux-ci s'étaient emparés par surprise. La fin de sa vie est intimement liée à l'histoire de la quatrième croisade et l'on en trouvera les traits essentiels aux mots **CROISADES** et **CONSTANTINOPLE** (Empire latin de).

BIBL. : V. les ouvrages cités au mot *Croisades*, et de plus, BUCHHOLZ, *Geschichte und Politik*; Berlin, 1805, t. I, p. 273. — HORMAYR, *Archiv.*, 1811, n^o 70. — CROGNA, *Bibliot. veneziana*, 1847, pp. 1878-1880, 2283. — H. DANETTI, dans CALOGERA, *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*; Venise, 1728-1754, t. XLV, pp. 1-12. — *L'Istria*, Trieste, 1847, n^o 50.

DANDOLO (Andrea), doge de Venise et chroniqueur, mort le 7 sept. 1354. Sous son principat, Venise soutint une longue guerre contre les Hongrois, à la suite de la septième révolte de Zara contre la sérénissime république. Alliée des Hongrois, Gènes envoya dans l'Adriatique une puissante flotte sous le commandement de Paganin Doria, qui ravagea les possessions vénitiennes, menaçait Venise

elle-même. Dandolo en mourut de chagrin. Successeur de Bartolomeo Gradenigo (1342), il fut remplacé par Marino Falieri. Il avait écrit deux chroniques latines sur l'histoire de Venise : on les trouve au tome XII du recueil de Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*. R. G.

BIBL. : DARU, *Histoire de la république de Venise*. — *Storia dei Dogi di Venezia*; Venise, 1864, in-4.

DANDOLO (Vincenzo), chimiste, pharmacien et homme politique italien, né à Venise le 26 oct. 1758, mort à Varese, près de Côme, le 12 déc. 1819. Après la chute de Venise, en 1797, et le traité de Campo-Formio, il vint se fixer à Milan et y fut élu membre du grand conseil de la République cisalpine. Lors de l'invasion russe en 1799, il dut se démettre de ces fonctions, puis en 1804 fut nommé par Napoléon I^{er} gouverneur de la Dalmatie. Pendant les cinq ans qu'il passa dans ce pays, il l'assainit, y réorganisa l'instruction, y réveilla le goût du travail, etc. En 1809, il revint à Venise avec le titre de comte et de sénateur. Dandolo a fait beaucoup pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie, de l'hygiène publique, etc. Ses ouvrages sont très nombreux. Citons seulement : *Fundamenti della scienza chimico-fisica applicati*, etc. (Venise, 1793, et nombr. édit.); *les Hommes nouveaux ou Moyens d'opérer une régénération morale* (Paris, 1799; 2^e édit., 1801); *Discorsi sulla pastorizia, sull'agricoltura*, etc. (Milan, 1806, in-8); *Enologia* (Milan, 1812, 4 vol. in-8); *il Buon Governo de' bachi da seta* (Milan, 1816, 2 vol.); *Storia de' bachi da seta* (Milan, 1818-19, 3 vol. in-8; trad. fr., 2^e édit., Lyon, 1825, in-8); ces deux ouvrages sur l'art d'élever les vers à soie lui ont valu une réputation européenne. Dr L. Hn.

DANDOLO (Tullio, comte), littérateur italien, né à Varese en Lombardie en sept. 1801, mort à Urbin le 6 avr. 1870, fils du précédent. On lui doit nombre d'ouvrages de philosophie, d'histoire, de voyages, etc., parmi lesquels : *Viaggio per la Svizzera* (Milan, 1820-1836, 13 vol.); *Lettere su Roma e Napoli* (Florence, 1827); *Lettere su Venezia* (Livourne, 1830); *Schizzi di costumi* (Milan, 1836); *Reminiscenze e fantasie* (Turin, 1841, 2 vol.); *Studi sul secolo di Pericle e il secolo di Augusto*, (Turin, 1833-1837, 2 vol.); *Firenze sino alla caduta della Repubblica* (Milan, 1834); *Roma e l'imperio sino a Marco-Aurelio* (Milan, 1844); *il Cristianismo nascente* (Milan, 1854); *S. Domenico* (Milan, 1847); *S. Francesco d'Assisi* (Milan, 1847); *i Secoli di due sommi Italiani, Dante e Colombo* (Milan, 1852, 2 vol.); *l'Italia nel secolo passato* (Milan, 1854, 2 vol.); *l'Europa e l'America nel secolo passato sino al 1789* (Milan, 1854, 2 vol.); *il Pensiero pagano e il pensiero cristiano ai giorni dell'imperio* (Milan, 1855, 3 vol.); *la Signora di Monza e le streghe del Tirolo* (Milan, 1855); *Monachismo e leggende* (Milan, 1856); *Storia del pensiero nel medio evo* (Milan, 1857); *Roma pagana e cristiana* (Milan, 1860); *il Secolo di Leone X* (Milan, 1861); *Storia del pensiero nei tempi moderni* (Milan, 1864-1871, 3 vol.). R. G.

DANDOLO (Emilio), littérateur et patriote italien, fils du précédent, né à Varese en 1831, mort à Milan le 20 févr. 1859. Dans sa courte carrière, il se fit remarquer par ses sentiments et son activité patriotiques, en 1848-49, en 1853, où il s'enrôla parmi les bersagliers et fit la campagne du Piémont. Il avait fait, en 1851-54, un voyage en Orient qu'il a raconté : *Viaggio in Egitto, nel Sudan, in Siria ed in Palestina* (Milan, 1854, in-8). R. G.

BIBL. : G. CARCANO, *Biografia di Emilio Dandolo*; Turin, 1872, in-8.

DANDRÉ (Antoine-Bathazar-Joseph d'André, dit), homme politique français, né à Aix-en-Provence le 2 juil. 1759, mort à Paris le 16 juil. 1825. Conseiller au parlement d'Aix, il fut élu député aux Etats généraux par la noblesse de Provence. Membre de la minorité libérale de son ordre, il siégea à la Constituante, parmi les constitutionnels. Il parla et vota avec les patriotes, mais non sans ménager la droite. Les contemporains l'appelaient le Cou-

teau à deux tranchants. « Son accent méridional, dit un contemporain, et sa figure ignoble ne lui permettaient pas de grands succès à la tribune ; mais, doué d'assez de capacité, de prévoyance et surtout d'une grande flexibilité d'opinion, il conserva toujours sur la majorité une certaine influence ; il fut nommé trois fois président et fit partie de plusieurs comités. » Son rôle oratoire fut très secondaire jusqu'au moment de la revision de la constitution. Il devint alors le chef de la politique de réaction modérée qui fut celle de la Constituante dans les derniers mois de sa carrière. Il aimait à parler contre les clubs et les clubistes. Les journaux avancés lui firent une réputation d'intrigant. A la fin de la session de la Constituante, il avait à Paris une boutique d'épicerie. Brissot et les pamphlétaires le prirent pour cible, et les caricaturistes le coiffèrent d'un pain de sucre. Il émigra en 1792 et passa en Angleterre où Monsieur le chargea de la direction de ses affaires et de ses correspondances avec l'intérieur de la France. Dandrè, lors de la première Restauration, devint directeur général de la police du royaume, avec rang de ministre, et intendant des forêts et domaines de la couronne. Il reprit ces dernières fonctions lors du second retour des Bourbons. F.-A. A.

DANDRÉ-BARDON (Michel-François), peintre et écrivain, né à Aix en Provence le 22 mai 1700, mort à Paris le 13 avr. 1783. Elève de J.-B. Vanloo et de Troy, Dandrè-Bardon fut reçu académicien le 30 avr. 1735, sur la présentation d'un tableau représentant : *Tullie faisant passer son char sur le corps de son père* (mus. de Montpellier); il fut nommé professeur adjoint en 1737, professeur en 1752, recteur en 1778. Il avait occupé à Marseille, de 1748 à 1752, la charge de premier peintre des galères du roi, et y avait fondé une académie de peinture. Ses principaux tableaux sont : *les Pèlerins d'Emmaüs*; *Jason au champ de Mars* (Salon 1738); *la Mort de Socrate* (Salon 1753); *Jésus crucifié* (mus. d'Aix), etc. Parmi ses nombreux ouvrages ou traités le plus important est : *Costumes des anciens peuples* (Paris, 1772, 3 vol. in-4), ouvrage orné de 360 planches gravées par Cochin; *Livre des principes à dessiner* (1754); *Conférence sur l'utilité que les artistes peuvent retirer d'un cours d'histoire universelle* (1751); *Vie de Carle Vanloo* (Paris, 1765), etc. F. COURBOIN.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE et AUVRAY, *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française*.

DANDY, DANDYSME. Pendant les trente premières années du XIX^e siècle on donna le nom de dandys à un groupe de jeunes gens appartenant à la haute aristocratie de Londres qui avaient su s'arroger le pouvoir de donner le ton et de régler la mode en fait de costumes et de manières. Le dandysme est dans son principe exclusivement anglais : le dandy est celui qui exerce la royauté de la mode. Le mot fut inventé du temps de Georges Brummell (V. ce nom), qui fut le véritable créateur de cette science singulière. Il a énoncé quelques-uns des principes du dandysme : « Pour être bien mis, il ne faut pas être remarqué. » Brummell avait soin d'éviter toute excentricité dans sa toilette; il perfectionna la sobre élégance qui convient au costume moderne; il ne se distinguait que par un soin extrême, qui en faisait l'homme le mieux mis de Londres; portant beaucoup de goût et d'esprit dans sa toilette, il devint en peu de temps l'arbitre de la mode, le roi des tailleurs et des dandys, « ceux qui font les habits et ceux qui les portent ». Il avait avant tout « la frivolité majestueuse » (Barbey d'Aurevilly). Voici la règle de conduite qu'il recommandait. « Dans le monde, tout le temps que vous n'avez pas produit d'effet, restez; dès que l'effet est produit, retirez-vous. » Il aimait mieux étonner que plaire. Brummell fut le type du parfait dandy, et c'est sur lui-même qu'il faut en étudier les caractères. Il entendait merveilleusement l'impertinence polie, et excellait dans le sarcasme à froid; il avait dans la conversation une ironie glaciale et continue. Ses manières froides et languissantes ajoutèrent des nuances

à l'impertinence. Ce qui le distinguait, a-t-on dit, c'était une imperturbable assurance, ce genre de fatuité dont tout le sel est dans l'excès même de l'affectation, et qui devient spirituelle et inoffensive à force d'exagération.

« Le dandy, dit Paul de Saint-Victor, c'est le Prince Noir de l'élégance, regardant le monde d'un œil vitreux comme son lorgnon, souffrant d'un pli de sa cravate dérangée, indifférent au cheval qu'il monte, à l'homme qui l'aborde et qu'il parcourt un instant du regard avant de le reconnaître, portant écrite sur son front — en anglais — cette insolente inscription : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? » L'orgueil, l'indifférence, l'ironie sont les trois vertus théologales du dandy. L'enthousiasme, l'admiration, l'amour même, tois les sentiments qui pourraient rompre la glace dont il s'enveloppe comme d'une armure, lui sont interdits. Il regarde et il se fait voir. Son attitude dans le théâtre du monde est celle d'un spectateur dédaigneux sur lequel les acteurs même ont les yeux fixés. Il juge d'un mot, il blâme d'un regard ; une convention mystérieuse lui attribue l'infailibilité sur les choses frivoles.

Le terme de dandysme s'est beaucoup élargi : on n'entend plus seulement par là l'art de la mise en scène « une heureuse et audacieuse dictature en fait de toilette et d'élégance extérieure » (Lemaitre) ; c'est cela, mais c'est aussi bien davantage. On peut être dandy avec un habit râpé. Le dandysme est toute une manière d'être.

Le dandysme est le fruit suprême de la vanité ; il renferme une certaine affectivité, le désir de plaire aux autres, pour soi, il est vrai, et non pour eux. Quand la vanité satisfaite se montre, elle devient fatuité : le dandysme est la forme la plus parfaite de la fatuité inventive.

« Un dandy, dit Byron, n'existe pas en dehors d'une exquise originalité. » C'est en effet un des principaux caractères du dandysme d'être indépendant, de produire toujours l'imprévu. C'est pourquoi les hommes qui, aux différentes époques de notre histoire, se sont montrés servilement élégants, les marquis, les petits-maitres, les roués, les incroyables, les lions, les fashionables, n'étaient pas réellement des dandys. Barbey d'Aureville a très bien exprimé ce caractère en disant : « Le dandysme, c'est la libre pensée en fait de manières et de convenances du monde. » Avec la hardiesse dans la conduite, l'impertinence somptueuse, la préoccupation continue de l'effet extérieur, dit M. Lemaitre, le dandysme implique un extrême sang-froid. Le dandy doit produire la surprise en gardant l'impassibilité ; mais, pour plaire à ce jeu compliqué, il faut un don individuel, indéfinissable ; il faut la grâce. L'œuvre que se propose le dandy est très paradoxale et très difficile. Généralement on ne domine les hommes que par la puissance matérielle, par le génie des arts ou des sciences. Les agréments extérieurs, l'élégance des habits, la politesse des manières, tout cela passe pour des avantages très inférieurs à l'esprit, aux talents et à la valeur morale. Or le dandy entreprend de modifier du tout au tout cette opinion. Délibérément, il fait son tout de ces avantages prétendus futiles. C'est aux choses qui ont le moins d'importance qu'il se pique d'en attacher le plus. Et cette vue volontairement absurde du monde, il arrive à l'imposer aux autres. Il réussit à faire croire à la partie oisive de la société que d'innover, en fait d'usages mondains, d'habits, de manières, c'est aussi rare, aussi méritoire que d'inventer et de créer en politique, en art, en littérature. Il spiritualise la mode. D'un ensemble de pratiques insignifiantes et inutiles, il fait un art qui plait et séduit comme un ouvrage de l'esprit. Il se fait avec rien une supériorité mystérieuse que nul ne saurait définir, mais dont les effets sont aussi réels et aussi grands que ceux des supériorités classées et reconnues par les hommes.

Le dandy est donc une sorte d'artiste : sa vie est son œuvre. De même que l'écrivain plait par ses livres, il plait par les apparences qu'il donne à son être physique. En outre, la délicatesse des soins extérieurs est une présomption réelle et sérieuse en faveur de la délicatesse de l'es-

prit. C'est comme le cachet de la personnalité qui marque ses manières d'un chiffre à elle. On peut apprécier le dandysme, mais à condition qu'il ne soit pas une profession, une spécialité exclusive. La préoccupation de son habit ne doit pas empêcher le dandy de voir qu'il y a autre chose au monde. Enfin, il ne faut pas qu'il soit dupe de lui-même ; il doit avoir conscience du paradoxe et de l'ironie de son œuvre. Ph. B.

BIBL. : BARBEY D'AUREVILLE, *Du Dandysme et de G. Brummel* ; Paris, 1887.

DANEAU (Lambert), juriste et théologien protestant de famille noble, né à Beaugency-sur-Loire vers 1530, mort à Castres le 11 nov. 1595. Il fut élève d'Anne du Bourg (1539). Consacré ministre à Genève, Daneau a exercé les fonctions de pasteur à Gien (1561-1572), à Genève (1572-1581) et à Leyde où il cumula les fonctions de pasteur de l'Eglise wallonne et de professeur de théologie (1581-1582), à Gand (1582-1583), à Orthez et à Lescar (1584-1593) et enfin à Castres (1593-1595) où il termina sa carrière mouvementée. Ce n'est pas seulement au malheur des temps qu'il dut ces vicissitudes de sa destinée, mais sans doute aussi à son caractère doctrinaire et intolérant. — Daneau a publié une soixantaine d'ouvrages dont les plus curieux sont : *Deux Traités de Florent Tertullien* (Paris, 1565, in-8) ; *les Sorciers, dialogue très utile* (Genève, 1574) ; *Brève Remonstration sur les Jeux du sort et principalement de Dex et Cartes* (Genève, 1574) ; *D. Aurelii Augustini Enchiridium ad Lamentium de Hæresibus* (Genève, 1576) ; *Ethices christianæ libri III* (Genève, 1577) ; *Traité des Danses*, dédié à Henri de Navarre (Genève, 1579, in-8).

BIBL. : P. DE FÉLICE, *Lambert Daneau*. — Ch. DARDIER, art. *Daneau* dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses* ; Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8. — W. DU RIVU, *L. Daneau à Leyde* ; Leyde, 1881.

DANEBROG ou DANNEBROG, en vieux norrois DANABROK, drapeau des Danois, qui passait pour être tombé du ciel, comme le *labarum*, pendant la bataille de Revel (15 juin 1219) où les Esthoniens renégats luttèrent avec acharnement contre les croisés danois commandés par Valdemar II le Victorieux. Cette bannière rouge, marquée d'une croix blanche et probablement envoyée par le pape, servit à remplacer l'étendard royal qui avait été enlevé par l'ennemi. Elle est figurée sur les sceaux de Valdemar III, mais c'est seulement à partir du x^e siècle qu'elle est sans cesse mentionnée comme la principale enseigne militaire des Danois. En 1500, les paysans des Ditmarches, défendant leur indépendance avec autant de succès que de bravoure, s'en emparèrent au combat de Hemmingstedt, et elle resta suspendue comme trophée dans l'église de Wæhrden, jusqu'à ce que le roi Frederik II la reprit (1539) lors de la conquête des Ditmarches. Au commencement de notre siècle, ses débris tombèrent de vétusté dans l'église Saint-Nicolas à Kiel, où ils étaient conservés, après l'avoir été dans la cathédrale de Slesvig. Mais la croix blanche en champ de gueules continua d'être le pavillon de la marine danoise et elle figurait dans un coin des drapeaux militaires. C'est aujourd'hui l'emblème national.

Une tradition admise par *l'Annuaire royal danois* rapporte que Valdemar II fonda un ordre du Danebrog en 1219, mais on ne peut citer aucun chevalier de cet ordre avant 1671, où Christian V en nomma dix-neuf, entre autres Griffenfeld et Cort Adelaev (12 oct.). Les statuts promulgués le 1^{er} déc. 1695 en limitent le nombre à cinquante exclusivement nobles ; les plébéiens y furent admis après la révision faite le 28 juin 1808 par Frederik VI, qui établit quatre classes : 1^o les grands commandeurs (de 1 à 3 seulement à la fois) ; les grands-croix correspondant aux anciens chevaliers ; 3^o les commandeurs ; 4^o les chevaliers, et en outre les *Danebrogsmand* ou hommes du Danebrog, qui se sont distingués dans une humble condition et qui sont susceptibles de recevoir des secours, ou bien qui ont mérité de voir leurs autres décorations rehaussées par la croix d'argent, ayant en ce cas la valeur de

notre médaille militaire décernée aux officiers supérieurs. La croix du Danebrog, en or et portant les mots *Gud o'g Kongen* (Dieu et le roi) est suspendue à un ruban blanc à liséré rouge, d'où le nom de *Chevalier blanc* donné à ceux qui en sont décorés, par opposition aux Chevaliers bleus ou de l'Éléphant.

DANEDI (Giovanni-Stefano), surnommé *Montaldo*, peintre italien, né à Treviglio en 1608, mort en 1689. Élève de Morazzone, il ne tarda pas à surpasser son maître par la délicatesse de son pinceau; ses peintures sont peut-être même un peu trop léchées. Il s'inspira aussi beaucoup de son frère, avec lequel il collabora plus d'une fois. Ses toiles ornent les églises et les palais de Milan. On cite surtout les peintures qu'il exécuta dans le chœur et sur la façade de l'église San Giorgio.

DANEDI (Giuseppe), surnommé *Montaldo*, frère du précédent et peintre comme lui, né à Treviglio dans le Milanais en 1619, mort en 1689. Il fréquenta l'école de Morazzone, mais imita plutôt la manière du Guide. Ses meilleurs ouvrages se trouvent dans l'église Saint-Sébastien à Milan. La galerie de Dresde possède son *Saint Antoine de Padoué caressant l'Enfant Jésus*.

DANEGELD. Nom donné par les Anglo-Saxons aux lourdes rançons que leur imposèrent les pirates scandinaves à partir de 991; plus tard aux contributions fournies par eux pour l'entretien des mêmes corsaires devenus maîtres et défenseurs de l'Angleterre sous Knud le Grand et Hardeknud (1014-1042); même après la fin de la domination danoise, elles se perpétuèrent jusque sous le règne d'Étienne de Blois (1135-1154) pour l'entretien de l'armée permanente. B-s.

DANEHOF. Ancien parlement danois auquel assistaient les délégués des bourgeois et des paysans aussi bien que les dignitaires et les nobles. En 1282, Erik Glipping dut promettre de convoquer annuellement les Etats, engagement renouvelé dans les capitulations de ses successeurs jusqu'en 1376. Cette assemblée se réunissait tantôt à Nyborg en Fionie, tantôt à Ringsted ou à Kallundborg en Selande, ou bien en Jutland. À partir du xvi^e siècle, les ordres inférieurs ayant été exclus, elle fut appelée *Herredag* (Jour ou Diète des seigneurs). B-s.

DANEL (Pierre), maître d'œuvres français du commencement du xv^e siècle. Fils de Jehan Danel, huchier de Saint-Omer, Pierre Danel devint maître des travaux de cette ville et commença, de 1502 à 1517, la reconstruction de l'église d'Auxy-le-Château (Pas-de-Calais), qui avait été presque entièrement détruite, en 1466, pendant le siège de cette ville par les Anglais. Charles LUCAS.

DANELAG (Juridiction danoise). Nom donné par les Anglo-Saxons à la partie de leur territoire (plus de la moitié) occupée par les envahisseurs danois en vertu du traité de Wedmor (878) entre Alfred le Grand et Gorm. Le pays danois s'étendait au N.-E. du Vätlinga strät (ancienne voie romaine de Londres à Chester), et comprenant le Northumberland, l'Estanglie, l'Essex et le nord-est de la Mercie. B-s.

BIBL.: Joh. STEENSTRUP, *Danelag* (formant le t. IV de *Normannerne*); Copenhague, 1882, in-8.

DANELLE-BERNARDIN, homme politique français, né à Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne) le 16 sept. 1826. Maître de forges, il fut candidat de l'opposition en 1863; élu à l'Assemblée nationale comme républicain le 29 mars 1874, il siégea au centre gauche: élu député de Wassy en 1876, 1877, 1881, en tête de liste pour la Haute-Marne en 1883, il vota avec la majorité opportuniste, fut élu sénateur le 13 mars 1887 et réélu en 1888.

DANEMARK (DANMARK). — **Géographie physique**. — **GÉNÉRALITÉS**. — Etat de l'Europe septentrionale, le plus petit des trois royaumes scandinaves. Il est situé sur la mer Baltique et la mer du Nord, occupant la partie septentrionale de la presqu'île Cimbrique (dont la guerre de 1864 lui a enlevé la partie méridionale) et les îles adjacentes. Sous sa forme actuelle il est compris entre 54° 33' et 57° 45' lat. N., 5° 45' et 10° 17' long. E. de Paris (ou

12° 50' si l'on tient compte de l'île danoise de Bornholm assez éloignée du reste du royaume). La plus grande distance du N. au S., entre la pointe méridionale de l'île de Falster et le cap Skagen, est de 435 kil. environ; de l'E. à l'O. (non compris Bornholm) elle est de 300 kil. entre le Sund et la mer du Nord. La frontière est formée au S. du côté de l'Allemagne, actuellement maîtresse du Slesvig, par une ligne qui part de la mer du Nord en face des îles Manø, s'infléchit au N. en contournant le district danois de Ribe, longe au N. le Kongeaa et atteint la mer Baltique en face de l'île Brandsø, située dans le Petit-Belt; les bras de mer du Petit-Belt et du Fehmarn-Belt séparent l'archipel danois des côtes du Slesvig et du Holstein. Au N.-E. et au N., le Sund et le Cattégat séparent le Danemark de la Suède, le Skager Rak s'étend entre lui et la Norvège.

Le Danemark a dans ses limites une superficie de 38,345 kil. q. et une population de 2,172,205 hab. (recensement de 1880) non compris les îles Færøer; celles-ci sont pourtant considérées comme faisant partie du royaume et portent sa superficie à 39,673 kil. et sa population à 2,485,159 hab. Il faut encore y ajouter l'Islande (102,872 kil. q. dont 42,000 habités, et 69,224 hab.), également considérée comme province du Danemark, et les colonies, non seulement des Antilles (Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Jean) qui ont 359 kil. et 33,773 hab., mais le vaste désert glacé du Groenland. Nous ne décrivons ici que le Danemark proprement dit, renvoyant pour le surplus aux art. COLONISATION, ISLANDE et GROENLAND.

Le Danemark comprend essentiellement deux parties: 1° le *Jutland* (Jylland), ou région continentale (dont le nord forme d'ailleurs une île depuis l'année 1825), vaste de 25,259 kil. q. et peuplé de 868,511 hab.; 2° les *îles*, vastes de 13,085 hab. et peuplées de 1,400,528 hab.

CÔTES ET ÎLES. — La côte de la mer du Nord est, au voisinage de la frontière, encombrée de bancs de sable qui rattachent au continent les îles de l'archipel frison septentrional; de celles-ci les seules que le Danemark ait conservées et qui méritent une mention sont Choresand, Manø et Fanø où atterrit le câble télégraphique sous-marin qui relie le Danemark à la France par Calais; celui qui se dirige vers l'Angleterre (Harwich) atterrit au N. de l'île à Ebjerg; là se creuse la baie de Hjerbing. La côte s'avance vers l'O. jusqu'au Blaavands Huk, le cap le plus occidental du Jutland, puis se développe en une courbe régulière dont la convexité est tournée vers la mer. Le caractère de ce littoral a été parfaitement décrit par Elisée Reclus. Tout le versant occidental du Jutland n'était jadis, fait-il observer, qu'une vaste lande doucement inclinée vers l'Océan jusqu'aux dunes de la côte. Ces dunes ressemblent à celles des Landes de la Gascogne, mais elles ont un relief bien moindre, les plus élevées ne dépassant pas 33 m.; elles sont aussi moins mobiles en raison de la proportion de sable calcaire qu'elles renferment. « Elles se sont pourtant avancées plus d'une fois vers l'intérieur de la péninsule et même, tout près de la pointe de Skagen se voit une ancienne tour d'église, reste d'un édifice englouti par les sables avec le village qui l'entourait. Au S. du Limfjord, les événements de ce genre que racontent les chroniques ont été nombreux: les dunes plus hautes n'y sont pas, comme dans le Jutland septentrional, garanties des vents du N.-O. par le promontoire norvégien de Lindesnas. De même que celles de France, les dunes danoises ont dû être fixées par des plantations d'arbres, surtout de pins; on a dû aussi en maints endroits construire des épis pour consolider le littoral. Par le tracé de sa côte, le Jutland occidental ressemble également aux Landes françaises. Sur un développement d'environ 375 kil., la rive de la mer du Nord se compose non pas, il est vrai, d'une seule plage rectiligne comme celle qui s'étend de Biarritz à la pointe de Grave, mais d'une série de plages faiblement infléchies, qui s'appuient de distance en distance à des points résistants; de saillie à saillie, chaque plage est dessinée nettement en courbe géométrique, comme si le compas avait tracé la ligne où vien-

nent déferler les flots du large. Mais en dedans de ces flèches régulières qui forment le littoral maritime, la côte primitive découpe ses contours irréguliers dans l'intérieur des terres. Des étangs, semblables à ceux des Landes, se sont ainsi formés le long de la mer du Jutland : ce sont aussi d'anciens golfes d'eau salée que les apports des rivières de l'intérieur et les pluies ont changés en réservoirs d'eau douce, et que les alluvions comblent peu à peu ; ils n'ont qu'une faible profondeur et même plusieurs d'entre eux ont des fonds de vase qui, suivant les saisons et les tempêtes, sont alternativement noyés et émergés ; des chenaux navigables, étroites fosses qui serpentent au milieu des bancs vaseux, pareils aux « crassats » de l'étang d'Archachon, donnent accès aux petites embarcations. »

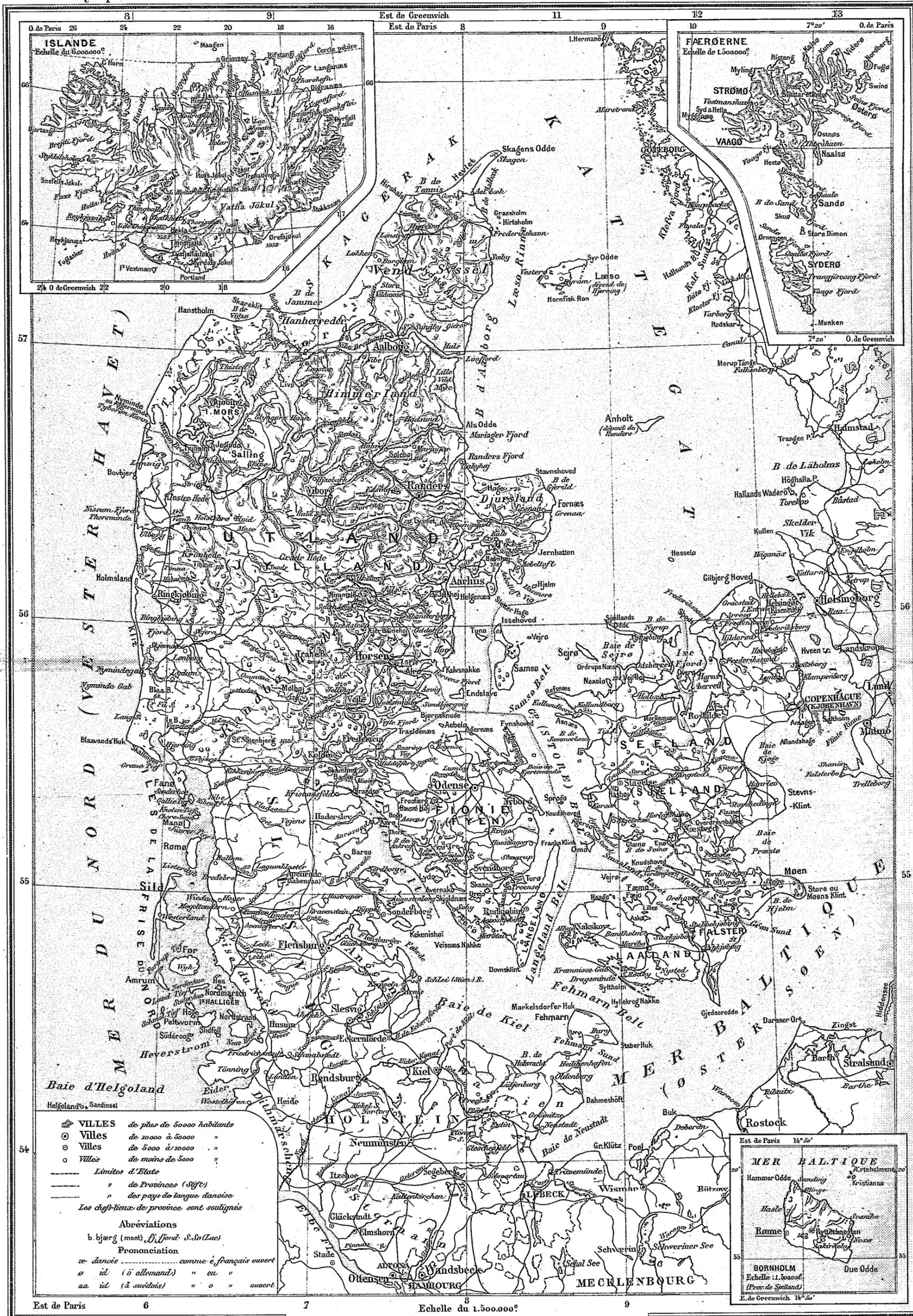
La première de ces lagunes est le Ringkjøbingfjord ou Stavningfjord qui s'étend sur 300 kil. q. et a 45 kil. de long du N. au S. ; le cordon littoral qui la sépare de la mer du Nord pendant 40 kil. est la flèche de Klitlandet ou Terre des Dunes ; elle est ouverte au S. par la passe étroite de Nymindegab qu'obstrue une barre très dangereuse, et qui se déplace souvent de plusieurs centaines de mètres ; la lagune et le chenal d'accès ne peuvent recevoir de bateaux tirant plus de 2 m. Au N. du Ringkjøbingfjord est le Stadilfjord qui communique avec lui par un canal peu profond et est relié de même à la lagune plus septentrionale du Nissumfjord, qui mesure 19 kil. du S. au N. ; celle-ci communique avec la mer par la passe de Thorsminde. Nous trouvons ensuite le Limfjord qui n'est plus à proprement parler un étang côtier puisque non seulement un véritable chenal maritime le relie au Kattegat, mais que depuis 1825 il communique aussi avec la mer du Nord de manière à former un véritable détroit maritime qui fait une île de la région septentrionale du Jutland. Ce bassin lacustre et maritime a une superficie totale de 1,170 kil. q. et l'on y distingue trois parties nettement tranchées : la lagune occidentale, le lac ou étang central, le fjord ou canal oriental. La lagune occidentale, appelée bassin de Nissum, comparable à celles que nous avons énumérées, mais allongée de l'O. à l'E., est séparée de l'Océan par une flèche sablonneuse, le Harboøre Tange qui souvent n'a pas un kilomètre de large ; cette flèche a été rompue par les tempêtes plusieurs fois, par exemple en 1624, 1720 et 1760. Le 18 nov. 1825, une trouée fut ouverte près d'Agger qui fut dénommée Nyminde ; elle ne se referma pas et les eaux salées de la mer pénétrèrent dans l'étang, un courant s'établit, en peu de temps l'eau marine y remplaça l'eau douce, la faune changea, des bancs d'huîtres se formèrent en divers points. En 1863, au S. de cette première brèche, il s'en creusa une seconde, celle de Tybøron, qui remplaça la première bientôt ensablée et asséchée depuis 1875 ; celle-ci put être utilisée par la navigation mieux que l'ancienne où les barques passaient depuis 1834, mais qui souvent n'avait pas plus de 1^m30 de profondeur. Ces modifications n'ont pas été accomplies sans de puissantes actions naturelles, car la ligne du rivage a été refoulée de 2 kil. vers l'E. De la lagune occidentale du Limfjord on passe dans le bassin lacustre central par l'étroit chenal de l'Odde-Sund ; après un labyrinthe de lacs poissonneux disposés autour des îles Venø, Jegindø et surtout de la grande île Mors, on parvient au bassin central qui occupe une superficie de 460 kil. q. ; on y remarque les îles Livø et Fur ; il se ramifie au S. et au N. où par le Feggesund on accède au bassin de Thisted (au N. de l'île Mors) ; au N.-O. du bassin central l'Aggersund conduit au lac Nibe qui entoure la presqu'île d'Oland et l'île Gjol. A l'E. d'Aalborg commence la troisième partie du Limfjord, un détroit allongé, analogue aux autres fjords de la côte orientale du Jutland. Si nous revenons au littoral de la mer du Nord, nous constatons qu'il s'infléchit après les promontoires du Hanstholm et du Skareklit formant une concavité que baigne le Skagerak ; on y remarque la baie de Vigsø, celle de Jammer, le promontoire du Hirtshals, enfin le cap Skagen (Skagens Odde), extrémité septentrionale du

Jutland. Toute cette côte de la mer du Nord est très inhospitalière ; et la comparaison avec celle de Gascogne se vérifie jusqu'au bout ; le sol s'abaisse en pente douce au-dessous des flots et il faut aller à 60 kil. pour trouver une profondeur de 30 à 40 m. Les bas-fonds y abondent et seul un système de phares et de balises peut en diminuer les périls, d'autant que nul port ne s'y ouvre aux navires ; la côte au N. du Błaavands'Huk a été surnommée la Côte de fer ; des bancs de sable qui la longent le plus redouté est le Hornsrev qui s'étend à 37 kil. Dans la zone septentrionale le nom de Jammer Bugt est significatif. On a multiplié les postes de secours et amélioré le port d'Esbjerg.

A l'E. du cap Skagen, après la fosse profonde du Skager Rak, commence le Kattegat dont les côtes sont aussi dangereuses que les précédentes, car les courants en aggravent les risques. Nous y signalerons la baie d'Albæk, les îlots d'Hirtsholm, le port de Frederikshavn, la grande île Læsø avec les îlots de Lange Rønner et Hornfisk Rønner ; l'ouverture de Limfjord, le Mariagerfjord, long de 37 kil. ; le Randersfjord, long de 22 kil., qui reçoit le Guden Aa ; au centre de Kattegat la petite île d'Anholt, la presqu'île de Randers terminée à l'E. par les caps de Stavnshoved et Fornæs, au S. par celui de Sletterhage ; l'exhaussement du sol y a rattaché d'anciennes îles ; vient ensuite le port d'Aarhus et nous nous trouvons en face des grandes îles de l'archipel danois que les différents belts séparent du continent. Celui-ci, dominé en certains points par des collines d'une centaine de mètres, est bordé de magnifiques forêts de hêtres. Au S. du Gylling Næs s'ouvre le fjord de Horsens avec les îlots de Aïrø et Hjarnø ; la baie d'Asvig, encadrée de forêts, échancre le littoral ; après le promontoire de Bjørnskunde celui-ci tourne vers l'O. ouvrant le profond fjord de Vejle que ferme au S. le Trælde Næs. Après ce cap commence le Petit-Belt commandé par la forteresse de Fredericia dans cette partie où il a parfois moins d'un kilomètre de large ; le fjord de Kolding est le dernier de cette côte danoise.

Les îles de l'archipel danois forment deux groupes nettement distincts, si l'on laisse de côté les petites îles du Kattegat, Læsø, Anholt, Hesselø, celles situées entre Aalborg et le Grand-Belt : Samsø, Thunø, Endelave ; le premier de ces groupes est celui de Fionie (Fyen), le second est celui de Seeland (Sjælland) ; nous ne parlons pas de Bornholm qui, au point de vue géologique, est une dépendance de la Suède. — A l'île de Fionie on peut rattacher les îles situées au S.-E., Taasinge, Ærø et Langeland, sans parler des petites, Lijø, Avernakø, Dreio, Skaarø, Strynø, Turø, etc. Celles-ci en ont été détachées à une époque relativement récente, et la profondeur entre elles n'atteint nulle part 5 m. De même Fionie a été détachée du Jutland dont la sépare le Petit-Belt (Lille Bælt) ; ce détroit assez large dans sa partie méridionale n'a au N., en face de Middelfart, que 625 m. de large et 8 m. de profondeur. Tout le littoral de Fionie a été découpé par les eaux ; outre les îles, nous signalerons, sur le Petit-Belt, les presqu'îles de Helnæsland et Horneland, encadrant la baie de Horne, sur le Grand-Belt, la baie de Nyborg, le promontoire de Knudshoved, la presqu'île d'Hindsholm et le fjord d'Odensee, le cap Agernæs. L'île de Fionie a 3,005 kil. q., celle de Langeland 284 kil. q.

Le groupe de Fionie est divisé de celui de Seeland par le Grand-Belt (Store Bælt), plus large que le Petit ; en son point le plus étroit, il mesure encore 15 kil. ; on y accède au N. par le Bælt de Samsø, au S. par le Bælt de Langeland ; il forme au S.-E. la vaste baie de Vordindborg (le Smaalands Havet) qui s'étend entre Seeland et les îles dépendantes de Laaland et de Falster. Celles-ci ont certainement été détachées de la grande île par les courants marins, de même que l'île de Møen qui les prolonge à l'E. Elles sont portées par un plateau sous-marin qui leur sert d'assise commune et n'est nulle part recouvert de plus de 5 m. d'eau. Toute cette région s'exhausse d'ailleurs lentement, de 6 centim. par siècle au moins. Fait curieux, c'est du côté méridional, le



plus déchiqueté par les lames, que se trouvent les hauteurs principales auxquelles s'adossent les pentes de l'île de Seeland. Elles sont à l'E. de cette île dans les falaises de Stevns Klint et surtout dans celles de Møen, hautes de 130 m. Ces hauteurs, exceptionnelles dans le Danemark, « se terminent au-dessus des flots par des parois verticales, dont la craie rayée d'assises parallèles de silex, comme les falaises de Normandie, réfléchit au loin les rayons du midi; on le voit briller parfois jusqu'à 50 kil. en mer. Des effondrements d'assises ont donné à ces roches abruptes les contournements les plus bizarres; des strates repleyées, renversées même, y rappellent en petit les plissements du Jura et des grandes Alpes. Les vallées, ouvertes de distance en distance dans la falaise, laissent descendre les forêts de hêtres jusqu'à la mer. Les voyageurs qui se rendent du grand bassin de la Baltique vers Wismar, Kiel ou Lübeck peuvent souvent distinguer à la fois les murailles de Møen et les hauts promontoires de Rugen, unis jadis, séparés maintenant par un détroit de 55 kil. de large et de 20 m. de profondeur. Il paraît probable que Møen, après s'être affaissée relativement au niveau de la mer, s'est exhaussée de nouveau et maintenant encore elle s'élèverait avec une grande lenteur. Elle se compose en réalité de sept îles distinctes dont les détroits se sont graduellement asséchés; en 1100, elle était divisée en trois fragments. » (E. Reclus.) Les falaises de Møens Klint bornent l'île à l'E., au S. la baie de Hjelmsø s'y creuse; le Grønsund la sépare de Falster, l'Ulvsund de Seeland. L'île de Møen a 240 kil. q.; celle de Falster en mesure 535; cette île triangulaire, sans grand relief, est terminée au S. par le Gjedser Odde, séparée de Laaland par le Guldborgsund. L'île de Laaland, vaste de 1,491 kil. q., est de forme assez irrégulière; au N. sont les îles d'Askø, Fejø, Skalo, Raagø, Fanø, Vejrø qui en dépendent. La grande île de Seeland (6,988 kil. q.) a été profondément découpée par la mer, non seulement dans la partie méridionale où se sont détachées les îles dont nous venons de parler, mais sur toutes ses faces. À l'O., sur le Smaalands Havet, s'allongent de petites presqu'îles comme celle de Kundsø Odde; les îles d'Omø, Aggersø signalent l'entrée du Grand-Belt sur lequel est le port de Korsør; vient ensuite l'île de Musholm, puis la baie de Jammerland, le promontoire Asnæs, celui de Refsnæs qui limite au N. le Grand-Belt; sur la côte septentrionale de Seeland, on remarque l'île de Nexelø, le promontoire de Vejrhøi (121 m.), l'île Sejrø, dans la baie du même nom, fermée par une longue et étroite presqu'île; à l'E. de celle-ci s'ouvre le grand Issefjord qui s'enfoncé très avant dans l'île et y forme les fjords de Lamme à l'O. et de Holbæk au S., non moins avant s'enfoncé l'étroit fjord de Roskilde embranché sur l'Issefjord. Après le Gilbjerhoved commence le fameux détroit du Sund ou Øresund; continuant vers le S. nous trouvons l'île d'Amager séparée de Seeland par un chenal qui est devenu le port de Copenhague; l'île de Saltholm au milieu du Sund; la baie de Kjøge, les falaises de Stevns Klint, la baie de Faxø ou Præstø fermée au midi par le Jungshoved.

Les détroits qui séparent Fionie du continent (Petit-Belt), Fionie de Seeland (Grand-Belt) et Seeland de la presqu'île scandinave (Sund) ont eu de tout temps une grande importance comme portes de la Baltique. Leur possession a été pour beaucoup dans la fortune du Danemark. Le plus fréquenté de beaucoup fut toujours le Sund, le moins dangereux d'ailleurs pour la navigation. Ce détroit réunit le Kattegat à la Baltique; il a 107 kil. de long du N. au S. entre le cap Kullen et le cap Falsterbo, sur le littoral suédois. Sa largeur est de 30 kil. entre Copenhague et Malmö, mais entre Helsingør ou Elsenør et Helsingborg, il n'a qu'une largeur de 5,750 m. Des deux côtés de l'île Saltholm, au large de Copenhague, les chenaux de Drogden et Flinterende ont encore 7 m. de profondeur. Le péage du Sund, levé par le Danemark sur tous les navires qui passaient par l'un des trois détroits, fut aboli en 1857; les Etats-Unis ayant refusé de continuer à le payer (1855),

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

une convention intervint entre le Danemark et quinze autres puissances le 14 mars 1857; en échange d'une indemnité de 60,952,650 couronnes (87,345,000 fr.), le Danemark renonça au péage. Ces détroits sont éclairés par dix-huit phares (quatre dans le Sund, douze dans le Grand-Belt, deux dans le Petit-Belt) sans parler des douze phares placés sur les côtes du Kattegat et des signaux de moindre importance.

L'île de Bornholm (V. ce nom), nettement distincte du reste de la monarchie, forme un quadrilatère de 600 kil. q., au N. duquel sont les îlots d'Ertholmene, dont le principal est Kristiansø; on y a établi un port de refuge.

GÉOLOGIE ET RELIEF DU SOL. — La structure géologique du Danemark est assez homogène, exception faite pour l'île de Bornholm et les îlots d'Ertholmene. Ceux-ci se rattachent à la Scandinavie; Ertholmene et le nord-est de Bornholm sont formés de gneiss, prolongeant la Scanie dont les sépare un détroit de 35 kil.; des schistes, des grès s'appuient à ces terrains primitifs, une couche très mince de terre végétale s'étend au-dessus; des ravins découpent assez régulièrement le plateau insulaire que domine le Rytterknægten (169 m.) au centre de l'île; au N.-O. s'en détache le promontoire de Hammeren.

Le sol du Danemark proprement dit, c.-à-d. du Jutland et des grandes îles, se rattache par sa formation géologique et son relief à la région allemande, et l'étroit fossé du Sund marque la limite entre deux zones nettement différenciées; les formations paléozoïques de la Scandinavie ne se retrouvent pas en Danemark. Les assises inférieures au centre et au nord du Jutland et dans les îles, sont formées de craie, les assises supérieures d'argile et de sable, lesquels mélangés de débris organiques forment un sol fertile. Le noyau principal, formé de terrains miocènes et crétacés, est au S.-E. du Jutland et s'étend jusqu'à Aarhus et la presqu'île de Randers; la ligne de faite de la presqu'île est donc plus près de la côte orientale que de l'autre; la première est d'ailleurs plus inégale. Les collines du Jutland septentrional sont formées de sables, d'argiles, de marnes provenant de la décomposition des anciens terrains; les blocs erratiques y sont nombreux et considérables; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces collines, peu élevées, ne forment pas un système continu, mais plutôt des accidents de terrain isolés, ce qui leur donne un relief plus sensible. Nous citerons le Skamplings Banke (113 m.) au S. de Kolding, le Hagnsbjerg (121 m.) et le Mølohj (138 m.) à l'O. de Vejle; au N. du fjord de Horsens est l'Ejersbavnehøi (174 m.), le point culminant du Danemark et non loin au N.-O., le Himmelbjerg (153 m.); au S. d'Aarhus, près du rivage, le Jelshøj (128 m.), au centre du Jutland, le Tandskor Bavnehøj (101 m.). Au N. du Limfjord est une crête appelée Jydske Aas, qui atteint 113 m. et s'abaisse peu à peu vers le cap Skagen. La partie méridionale et occidentale du Jutland diffère de l'autre; les assises inférieures sont formées de terrains carbonifères; le sol est argileux et sablonneux avec du lignite et de l'ambre sur plusieurs points; au N. du Limfjord, dans l'île Mors et près de Thisted, sont des roches schistoïdes. À la surface on rencontre des terrains de transport argileux ou sablonneux, des landes, des dunes, des marécages et des tourbières. Le sol argileux est le meilleur, il forme les sommets les plus élevés dans le Jutland oriental et les îles. Ces hauteurs sont en général isolées; au contraire, celles qui forment les terrains de transport sablonneux sont alignées en collines; on les trouve dans le Jutland recouvertes de landes, au S. de Fionie (au Frøbjerg Bavnehøj (131 m.), au N. de Seeland.

La partie occidentale du Jutland forme une vaste lande, entamée aujourd'hui et transformée partiellement par les cultures, mais qui a conservé son aspect caractéristique; le sol sablonneux est couvert de bruyères et d'arbustes formant des fourrés; il n'a pas de pente et les mares s'y forment dans les excavations, se transformant peu à peu en tourbières; sous le sable, les mares ou les bruyères, on trouve presque à fleur de sol l'halios imperméable.

La structure géologique des îles ne diffère pas de celle du Jutland oriental; le sous-sol et les falaises qui dominent les îles sont formées de craie; telles les falaises de Mjøn et de Seeland; dans la grande île près de Faxø (au S.), dans l'îlot de Saltholm, on trouve le calcaire. Autour de la craie et au-dessus sont des terrains modernes encombrés de débris de l'époque glaciaire, de blocs erratiques, etc.; le nord de Seeland, les petites îles du Kattégat sont formées de ces terrains; de même au S. les petites îles de Laaland et de Falster. On signale à Fionie le bloc erratique de Hesselager qui a 30 m. de tour et 6 m. de saillie. Le plus haut sommet de Fionie est le Frø Bjærg (131 m.); ceux de Seeland, à l'O. de l'île, le Kløveshøj (104 m.); le Verjshøj (124 m.); le Mørkemose (103 m.); le Gylden-høveshøj (126 m.); le Dysted (124 m.) sont dépassés par ceux de l'île Mjøn où l'Åborrebjærg atteint 144 m.

HYDROGRAPHIE. — Le Danemark n'est pas assez large pour qu'il ait pu s'y former des rivières considérables, mais le climat humide lui vaut un grand nombre de petits cours d'eau (dénommés Aa) et des lacs. Dans la mer du Nord se jettent le Fladsaa qui arrose Ribe; le Kongeaa qui sert de frontière avec l'Allemagne, le Vardeaa grossi du Holmaa qui se jette dans la baie de Hjerting, l'affluent du lac Fils; le Skjern ou Lønborg Aa, grossi du Omme Aa, se perd dans la lagune de Ringkjøbing; le Stor Aa (75 kil.) dans la lagune de Nissum. Dans le Limfjord se jettent le Karup, Skals ou Sive Aa venu du S., le Store Aa et le Lindenberg Aa; au N. le Ryaa y aboutit également. — Dans le Kattégat se jette le Vaars Aa, le Gudén Aa, la principale rivière du Jutland, longue de 130 kil., qui aboutit au fjord de Randers après avoir traversé plusieurs lacs; les fjords de Horsens, de Vejle, de Kolding reçoivent les Aas du même nom. Parmi les lacs du Jutland dont on compte une trentaine, nous citerons le lac Mors déversé par le Gudén Aa, celui de Kolind dans la presqu'île de Randers, et des deux côtés du Limfjord deux vastes marécages qui se changent en tourbières: le petit Vild Mose au S. (35 kil. q.) et le Grand Vild Mose au N. (69 kil. q.). Deux canaux méritent une mention, celui de Silkeborg qui longe le Gulden Aa; celui de Frederik VII ou canal Skive pour l'utilisation du Limfjord. — Dans les îles on trouve trois cours d'eau de quelque développement: dans Fionie l'Odense Aa (60 kil.) canalisé à son embouchure; dans Seeland le Sus Aa (82 kil.) et l'Aamose Aa qui forme le lac Tis; dans Seeland il faut encore nommer les lacs Esrom, Arre et Fure; dans Laaland le lac de Maribo.

CLIMAT. — Le climat est sensiblement le même dans tout le Danemark où ne sont pas de hauteurs bien accentuées et qui n'occupe pas plus de trois degrés de latitude. C'est un climat maritime relativement doux et modéré; ces caractères sont un peu plus marqués dans les îles que dans le Jutland; toutefois rien n'abritant des vents, le climat est assez froid, plus qu'en Allemagne. Le vent du N.-O., qui souffle surtout au printemps, est appelé *Skai*; il est froid et sec, c'est lui qui pousse les dunes; il a l'avantage de dissiper le brouillard; celui-ci, qu'on appelle *Havguse* se développe surtout en été vers le coucher du soleil. On compte cent cinquante jours de pluie (dont trente-quatre de neige) par an; à Copenhague une dizaine de plus. La chute d'eau annuelle est de 0,66 dans le Jutland occidental, 0,64 dans le Jutland oriental, 0,59 à Fionie et 0,58 à Seeland. La température moyenne de l'année varie entre + 6°,5' et + 8°,5'; elle est à Copenhague de 7°,4; le nord du Jutland et même l'intérieur est sensiblement plus froid que les îles méridionales, Ærø, Langeland, Laaland et Falster; en revanche, elles ont quelques fièvres en été. L'hiver est souvent rigoureux; il pleut et neige beaucoup en janvier et février; la température varie de + 3° à - 4°, la moyenne étant de - 0°,5; quand elle s'abaisse à - 15°, les détroits s'encombrent de glaces. A plusieurs reprises ils ont été entièrement gelés, surtout le Grand-Belt, qui fut pris du 1^{er} janv. au 1^{er} mars 1871; on sait qu'en 1658 le roi de Suède, Charles X Gustave, passa sur la glace avec son

artillerie de Fionie à Langeland et Laaland. Le printemps a une température moyenne de + 6°,5 à Copenhague; l'été, qui dure de juin à août, est chaud (moyenne + 17°,25) mais très variable, avec des nuits froides; l'automne (moyenne + 9°,5) est généralement beau, mais ne dure que jusqu'en octobre. En novembre les vents soufflent en tempête et ramènent la pluie.

FLORE ET FAUNE. — La flore et la faune de la presqu'île et des îles danoises sont celles des régions voisines Slesvig et Suède. On sait que pour l'archéologie préhistorique les tourbières du Danemark ont fourni une quantité de renseignements précieux; on a pu voir ainsi que le climat s'est progressivement réchauffé; au fond des tourbières la végétation est celle de la Laponie actuelle, bouleaux nains, etc.; au-dessus se succèdent les étages des trembles, des chênes, des pins; actuellement le hêtre domine. Au moyen âge, vers le x^e et le xi^e siècle, le Jutland fut couvert de forêts; mais à mesure qu'on a déboisé, les arbres ont été plus exposés à la violence du vent qui les incline vers l'E., rase leur tête. Les bois sont formés surtout de frênes, d'aunes, de chênes, de bouleaux; très peu de conifères; de belles forêts de hêtres sont sur la côte orientale; Fionie a beaucoup de petits bois, Seeland seulement vers le Sund; Falster et Bornholm sont bien boisées. Sur les côtes croissent des salsolées comme la soude, des genévriers, des myrtilles; citons encore la *festuca fluitans* qui donne une marne appréciée des habitants. Pour compléter ces détails, V. ci-dessous *Agriculture*. — Il n'y a plus guère de grands animaux sauvages: quelques sangliers, des cerfs et des daims dans les parcs; des renards, des martres, des fouines, des rats; beaucoup de gibier, surtout de plume; des oiseaux d'eau, canards et oies sauvages, coqs de bruyère, perdrix, grives, bécassines; sur le Limfjord, dans les îles de Bornholm et d'Amager, des cygnes vivent en liberté. Sur les côtes du Belt vient hiverner l'eider.

ETHNOGRAPHIE. — Le Danemark est la terre classique de l'archéologie préhistorique et nulle part cette science n'a été plus étudiée; les amas de coquillages des côtes (*affaldsdynger, Kjækkenmæddinger*), débris abandonnés par les anciens habitants, ont fourni un grand nombre de données; quelques-uns de ces amas ont 300 m. de long sur 60 de large et 3 de haut; les tourbières ont aussi été méthodiquement explorées, ainsi que les tombeaux et les tumuli mégalithiques; sur l'âge de pierre, sur l'âge de bronze, les documents recueillis en Danemark sont essentiels. Vers le n^e siècle de notre ère, commença l'âge du fer, et simultanément l'écriture runique. Les primitifs habitants étaient en tout ou en partie de race finnoise; ils ont disparu (définitivement depuis le xvi^e siècle) devant la race actuelle; les origines seront indiquées ailleurs (V. EUROPE, ALLEMAGNE, etc.); la question des rapports entre les races anthropologiques et linguistiques n'est pas élucidée. La race danoise actuelle s'est constituée avec sa langue à la fin du moyen âge; le Danois est vaillant, patient, hégmatique; il observe bien avant d'agir; sauf pendant les fêtes, il est silencieux; son tempérament est poétique, il a le goût de l'instruction et une véritable passion pour la littérature nationale; celle-ci, formée sur le fonds commun des sagas scandinaves, a adopté le dialecte de Seeland et s'est élevée au rang de langue littéraire après la Réforme. Le Slesvig septentrional renferme plus de 150,000 Danois que la force seule retient sous la domination allemande.

Le célèbre géographe Malte-Brun, Danois naturalisé en France, traçait le portrait suivant de ses compatriotes: « Il se pourrait que l'humidité de l'atmosphère et la quantité de viande et de poisson salé dont il se nourrit, contribuent à rendre le caractère de ce peuple lourd, patient, difficile à émouvoir. Autrefois conquérant insatiable, aujourd'hui brave, mais pacifique, peu entreprenant, mais laborieux et persévérant; modeste et orgueilleux, hospitalier, mais non pas officieux; gai et franc avec ses compatriotes, mais un peu froid et cérémonieux envers les étrangers. Aimant ses aises plus que le faste; plus économe qu'in-

dustrieux, imitateur des autres peuples, observateur judicieux, penseur profond, mais lent et minutieux, doué d'une imagination plus forte que riche, constant, romanesque et jaloux dans ses affections; capable d'un grand enthousiasme, mais rarement de ces saillies d'esprit, de ces finesses, qui surprennent le succès ou l'admiration; très attaché à son sol natal et aux intérêts de sa patrie, trop peu soigneux de la gloire nationale; accoutumé au calme de la monarchie, mais ennemi de la servitude et du pouvoir arbitraire : tel est le portrait du Danois. Au physique, il est généralement d'une taille moyenne, bien fait, blond et d'une physionomie douce et agréable. »

DÉMOGRAPHIE. — La densité de la population danoise est très inégale selon les régions. On s'en rendra compte par le tableau suivant, lequel s'applique au recensement de 1880 :

RECENSEMENT DE 1880	SURFACE en kilomètres carrés.	POPULATION	HABITANTS par kilomètre carré.
Copenhague (ville).....	19,8	234.850	298
— (bailliage).....	1.209,4	121.488	
Frederiksborg.....	1.384,9	83.347	61
Holbæk.....	1.681,6	93.340	56
Sorø.....	1.478,4	87.509	59
Præstø.....	1.674,5	101.169	60
Bornholm.....	584,1	35.364	61
Maribo.....	1.669	97.007	58
Odense.....	1.772	123.377	73
Svendborg.....	1.646,4	117.577	71
Total pour les îles...	13.085,1	1.100.528	84*
Hjørring.....	2.817,8	100.548	36
Thisted.....	1.694,3	64.007	38
Aalborg.....	2.898,3	96.204	33
Vilborg.....	3.034,9	93.369	31
Randers.....	2.435,4	104.321	43
Aarhuus.....	2.478,9	140.386	57
Veile.....	2.332,9	108.513	47
Ringkjøbing.....	4.532	87.406	19
Ribe.....	3.034,9	73.257	24
Total pour le Jutland..	25.259,4	868.511	34
Total général.....	38.344,5	1.979.039	51

* Ou 66,6, non compris la capitale.

Le dernier recensement porte la densité pour les îles (Copenhague non compris) à 70 hab. par kilomètre carré, pour le Jutland à 37, pour le total à 57, mais la proportion reste la même; il en résulte qu'à surface égale les îles sont deux fois plus peuplées que la presqu'île, la densité à Fionie est presque quadruple de celle du district de Ringkjøbing. L'accroissement de population est très rapide, 1 % par an environ. On en jugera par la comparaison des trois derniers recensements décennaux; les chiffres s'appliquent au Danemark et aux îles Færøer.

1870.....	1.794.733
1880.....	1.989.259
1890.....	2.485.459

Au commencement du siècle on ne comptait pas plus de

929,000 Danois sur le même espace. D'après le recensement de 1880, la population du Danemark proprement dit se répartissait comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Célibataires.....	389.394	577.922
Mariés.....	340.373	340.531
Veufs.....	35.037	79.805
Divorcés.....	2.356	3.421
Total.....	967.360	1.001.679

Voici quel a été de 1884 à 1888 le mouvement annuel de la population; les chiffres des naissances et des décès comprennent les morts-nés :

	MARIAGES	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDENT des naissances
1884..	15.970	70.272	39.529	30.743
1885..	15.645	69.517	39.053	30.464
1886..	14.834	70.030	40.044	29.986
1887..	14.726	69.417	40.645	28.772
1888..	15.091	69.220	43.661	25.559

Sur le total des naissances, il y a environ 11 0/0 de naissances illégitimes.

On remarquera que l'excédent des naissances sur les décès tend régulièrement à décroître par la diminution du chiffre des naissances et surtout par l'accroissement du chiffre des décès; le premier phénomène est peu sensible, car dans la période quinquennale 1878-82 la moyenne annuelle des naissances ne dépassait guère 65,000. La situation reste donc satisfaisante, d'autant plus que l'émigration n'augmente pas. Le nombre des émigrants depuis dix ans a été en :

1880.....	5.667	1885.....	4.346
1881.....	7.985	1886.....	6.263
1882.....	11.614	1887.....	8.801
1883.....	8.375	1888.....	8.659
1884.....	6.307	1889.....	8.967

La plupart de ces émigrants se sont rendus aux Etats-Unis.

La population du Danemark est essentiellement rurale; en 1880, sur 1,969,000 hab., 564,000 seulement habitaient les villes, plus de la moitié de ceux-ci la capitale. — La population comprenait 62,121 étrangers dont 12,007 originaires du Slesvig (Danois en grande majorité), 11,145 Allemands, 24,148 Suédois ou Norvégiens, 4,821 étrangers divers; de plus, 1,306 personnes nées dans les autres contrées danoises, et quelques centaines de *Kjelbringer*, population de race tatare ou tsigane campée dans les landes du Jutland. Au point de vue de la religion, on comptait 1,951,513 luthériens, 1,362 réformés, 892 méthodistes ou anglicans, 3,687 baptistes, 1,036 irvingiens, 2,985 catholiques, 646 autres chrétiens, 3,946 israélites (dont 3,030 à Copenhague), 1,722 mormons, 8 musulmans, 167 de religion inconnue, 1,074 sans religion.

Au point de vue professionnel, la population se classait de la manière suivante :

	MEMBRES ACTIFS		FAMILLES et DÉPENDANTS		DOMESTIQUES		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Carrières libérales (employés, artistes, etc.)....	36.212	5.055	24.280	50.012	2.889	13.236	131.684
Rentiers.....	7.691	12.979	3.968	14.167	374	5.168	44.347
Agriculteurs } Patrons.....	138.975	29.102	159.566	289.126	88.495	74.275	925.152
} Auxiliaires.....	41.454	4.089	32.634	66.438	428	520	
Pêcheurs... } Patrons.....	12.085	63	11.058	21.998	156	84	53.905
} Auxiliaires.....	4.157	46	1.114	2.354	1	28	
Industriels.. } Patrons.....	78.722	17.319	65.354	134.048	4.731	10.681	451.219
} Auxiliaires.....	58.663	11.539	28.879	45.763	48	472	
Commerçants } Patrons.....	23.258	4.489	20.012	44.210	5.341	14.712	134.272
} Auxiliaires.....	11.362	1.015	4.013	5.093	36	731	
Journaliers.....	48.948	15.853	42.679	87.426	42	518	195.471
Mendians, assistés, etc....	»	»	14.685	18.304	»	»	32.989
TOTAL.....	456.527	101.559	408.292	778.939	102.541	121.541	1.969.039

Géographie politique. — DIVISIONS POLITIQUES ACTUELLES. — Le royaume de Danemark est divisé en sept provinces ou diocèses (*stift*) lesquelles comprennent dix-huit districts ou bailliages (*amt*). La partie continentale comprend quatre provinces et neuf districts : Aalborg, ch.-l. Aalborg; trois districts (Aalborg, Hjørring et Thisted); Viborg, ch.-l. Viborg, 1 district; Aarhus, ch.-l. Aarhus, deux districts (Aarhus, Randers); Ribe, ch.-l. Ribe, trois districts (Ribe, Vejle, Ringkjøbing). — La partie insulaire comprend trois provinces et neuf districts : See-

land (Sjælland), ch.-l. Copenhague, six districts (Copenhague, Frederiksborg, Holbæk, Præstø, Sorø, Bornholm); Fionie (Fyen), ch.-l. Odense, deux districts (Odense, Svendborg); Laaland, ch.-l. Maribo, 1 district. La vraie division administrative est celle en districts; ceux-ci se subdivisent en cent trente-six arrondissements (*herred*).

Nous indiquons quelle était au 1^{er} févr. 1890 la population des différentes parties de la monarchie danoise. Ces chiffres empruntés à l'almanach de Gotha ne coïncident pas exactement pour les superficies avec ceux que nous avons adoptés.

	SUPERFICIE en kil. carrés.	HABITANTS		TOTAL	HABITANTS par kil. carré.	
		Sexe masculin.	Sexe féminin.			
Ville de Copenhague.....	20	143.834	168.553	312.387	15.619	
Iles.....	13.017	448.636	468.821	917.457	70	
Jutland.....	25.242	466.752	475.609	942.361	37	
Total pour le royaume de Danemark.....	38.279	1.059.222	1.112.983	2.172.205	57	
Iles Færøer (dont 17 sont habitées).	1.333	6.225	6.729	12.954	9,7	
Islande (42.068 kil. q. étaient habi- tés à la fin de 1888).....	104.785	»	»	69.224	0,7	
Groenland (territoire libre de glace dans l'été 1888).....	88.100	4.838	5.383	10.221	0,1	
Antilles (en 1880). {	Sainte-Croix.....	21.833	8.647	9.783	18.430	84
	Saint-Thomas.....	8.617	5.787	8.632	14.389	167
	Saint-Jean.....	5.440	485	459	944	17
Total pour les dépendances..	230.108	»	»	126.162	0,5	
Total pour le royaume de Danemark.....	38.279	»	»	2.172.205	57	
Total général.....	268.387	»	»	2.298.367	8,5	

La population des principales villes atteignait :

Copenhague.....	312.387
— avec les faubourgs...	375.251
Aarhus.....	33.308
Odense.....	30.277
Aalborg.....	19.503
Horsens.....	17.290
Randers.....	16.647
Helsingør (Elseneur).....	11.082
Fredericia.....	10.044

On remarquera que toutes ces villes sont situées dans les îles ou sur la côte orientale du Jutland et que deux seulement, la capitale exceptée, ont quelque importance, dépassant 30,000 âmes. Sur la côte occidentale, Ribe est bien déchue de son ancienne prospérité, Thisted n'est qu'un gros bourg; à l'E., Aarhus a supplanté l'ancienne capitale Viborg, située au milieu des terres; de même dans Seeland l'ancienne capitale Reskilde a décliné devant Copenhague.

GOUVERNEMENT (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 686). — L'organisation de la justice comporte les tribunaux de thing dans chaque canton (*Herred*) et les tribunaux des villes; à Copenhague et à Viborg siègent deux cours d'appel; une cour suprême à Copenhague. Les peines sont la prison simple, la prison avec jeûne au pain et à l'eau, la maison de correction, les travaux forcés (Copenhague pour femmes, Horsens pour hommes). La *police* est très nombreuse, subordonnée dans les villes à des directeurs, dans les campagnes aux chefs de district.

FINANCES. — La monnaie est frappée à Copenhague. Jadis l'unité était le rigsdaler de 6 marcs de 16 shellings; le système monétaire a été complètement transformé par la convention du 27 mai 1873 avec la Suède, à laquelle la Norvège adhéra le 16 oct. 1875. L'étalon est l'or. L'unité monétaire est la couronne (kroner) correspondant à un rigsdaler suédois, à un demi-rigsdaler danois, au quart d'un spéciedaler norvégien; elle vaut environ 1 fr. 39. La couronne se partage en 100 øre. On frappe des pièces en or de 5, 10 et 20 couronnes; celles de 10 couronnes sont au titre de 9/10 et pèsent 4^{es} 803; 248 forment un kilogr. d'or fin. La monnaie divisionnaire comprend des pièces d'argent de deux et d'une couronne de 50, 25 et 10 øre; des pièces de bronze de 5, 2 et 1 øre.

Le Danemark a encore son ancien système de *poids et mesures*: le pied danois est le pied rhénan, long de 0^m314, il se partage en 12 pouces et 144 lignes; l'aune vaut deux pieds, la brasse 6 pieds. La mesure de superficie est la tonne qui vaut 14,000 aunes carrées, soit environ 55 ares. La mesure pour les céréales est le last de 22 tonnes (de 1,391 litres); la tonne de beurre pèse 412 kilogr.; la tonne de charbon 120 kilogr.; la tonne de bière jauge 1,314 litres; la barrique de vin comprend 4 oxhoff, 24 anker, 912 potter (de 0^{lit},966). La livre a été assimilée au demi-kilogramme. Le mille danois vaut 7 kil. 53.

Les finances du Danemark sont depuis quelques années dans une situation médiocre, bien que ce petit pays soit riche et proportionnellement moins chargé que la France, par exemple. Le système d'impôts a été beaucoup simplifié, notamment par la loi du 20 juin 1850 qui substitua une taxe unique de répartition à une dizaine d'anciens impôts. Les contributions directes sont: l'ancien impôt dit *Gammelkat*, l'impôt territorial, l'impôt sur les édifices urbains, la capitation nobiliaire; les impôts indirects sont levés sur l'alcool, le timbre, les douanes. Les ressources des communes viennent d'un impôt immobilier sur les maisons (villes) ou la terre et une taxe sur le revenu. Enfin l'impôt hypothécaire mis sur les terres après la banqueroute et l'organisation d'une banque nationale (1813-1818) a été considérablement diminué.

Nous reproduisons ci-dessous le détail du budget de l'année financière 1888-1889. Les chiffres sont donnés en kroner ou couronnes valant 1 fr. 39.

Recettes.	
Domaines, recette nette.....	531.488
(la recette brute est de 675.072).	
Forêts (recette nette).....	247.165
(recette brute 1.031.488).	
Biens nationaux.....	3.965.196
Contributions directes.....	9.643.256
Contributions indirectes.....	36.320.159
Postes et télégraphes.....	54.483
Loterie.....	942.836
Recette des îles Færøe.....	60.451
Recettes diverses.....	2.337.446
Remboursements, etc.....	1.832.423
Total.....	55.934.903

Si le budget était établi en portant en compte les recettes brutes et en inscrivant en dépense les frais d'exploitation, il serait majoré d'environ dix-huit millions de couronnes, s'élevant par conséquent à plus de cent millions de francs. En effet, sans parler des domaines et des forêts, pour les chemins de fer la recette brute est de 14,881,608 kroner pour faire face à 12,416,316 kroner de frais d'exploitation; les postes rapportent 4,786,478 kroner et en coûtent 4,604,658 laissant un léger bénéfice; en revanche, les télégraphes rapportent 752,290 kroner et en coûtent 879,627 laissant un déficit.

<i>Dépenses.</i>	
Liste civile.....	4.000.000
Apanages.....	223.240
Rigsdag (Parlement).....	375.000
Conseil d'Etat.....	406.616
Dette publique.....	10.406.812
dont 8.190.222 pour la dette intérieure et 2.216.590 pour la dette extérieure.	
Pensions civiles.....	2.469.400
Pensions militaires.....	967.227
Affaires étrangères.....	384.851
Instruction publique et cultes...	2.096.341
Justice.....	3.243.171
Intérieur.....	2.875.850
Guerre.....	10.361.131
Marine.....	6.623.042
Finances.....	3.096.004
Administration de l'Islande.....	98.464
Travaux publics.....	2.782.793
Dépenses extraordinaires de l'intérieur.....	1.041.413
Dépenses extraordinaires de la justice.....	653.490
Dépenses extraordinaires des cultes et de l'Instruction publique.....	1.066.679
Dépenses extraordinaires de la guerre.....	6.981.394
Dépenses extraordinaires de la marine.....	2.137.426
Dépenses extraordinaires des finances.....	668.795
Avances, subventions, etc.....	501.573
Total.....	60.162.412

Sur le total de ces dépenses, les dépenses extraordinaires entrent pour 12,548,897 couronnes. Ainsi qu'on le voit, le budget se règle en déficit. Cet état de choses, dû aux dépenses militaires, dure depuis plusieurs années. Voici les chiffres pour les années précédentes :

	<i>Recettes.</i>	<i>Dépenses.</i>
1886-1887....	54.769.601	58.091.294
1887-1888....	54.333.290	59.868.223

La dette publique est relativement peu considérable. Elle s'élevait au 31 mars 1889 à 190,331,149 couronnes. Ce total se subdivise comme suit :

1 ^o Dette intérieure 178,653,449 répartie en trois parties :	
Dette non remboursable.....	102.828.970
Dette remboursable.....	74.420.778
Dette viagère.....	1.403.701
2 ^o Dette extérieure, 11.677.700, répartie en :	
Emprunts à 3 %.....	97.900
— à 3 1/2 %.....	535.650
— divers à 4 %.....	1.381.750
— anglo-danois à 4 %.....	4.406.400
— anglais à 4 %.....	5.256.000
(de 1850 à 1864).	

En regard de ce passif de 190,331,149 couronnes dû pour la forte part aux frais de construction des chemins de fer (évalués à 160,240,632 couronnes), il convient de placer un actif de 81,905,797 couronnes, comprenant le fonds d'exploitation (45,359,727 couronnes), le fonds de

réserve, obligations et actions (17,821,796 couronnes) et les actifs divers (18,724,274 couronnes).

ARMÉE ET MARINE. — Le service militaire personnel et obligatoire a été établi par les lois du 6 juil. 1867 et du 25 juil. 1880. Le service commence à vingt-deux ans et comprend huit années dans l'armée active et la réserve, huit années dans le second ban. Le contingent annuel est de 11,000 hommes. On leur fait faire six mois de service actif dans l'infanterie, neuf mois dans la cavalerie; pendant qu'ils sont dans la réserve et le second ban, on les appelle de temps à autre, pour faire des exercices d'une durée de trente jours au plus. L'armée est divisée en deux commandements généraux et cinq brigades. Le premier commandement général comprend Seeland et les îles voisines, le siège est à Copenhague; il dispose de deux brigades. Le second comprend le Jutland et Fionie; il siège à Aarhus, dispose de trois brigades dont une à Fionie. Chaque brigade comprend deux régiments d'infanterie (3 bataillons de 4 compagnies), un de cavalerie (3 escadrons). L'état-major général comprend 25 officiers et 16 sous-officiers (guides). L'infanterie comprend un bataillon de gardes du corps et 10 régiments de ligne, soit en tout 801 officiers et 33,192 sous-officiers et soldats pour le premier ban; en temps de guerre on forme comme dépôts un bataillon de la garde et 12 de ligne (243 officiers, 13,525 sous-officiers et soldats). La cavalerie a 5 régiments et 16 escadrons, 139 officiers, 2,420 sous-officiers et soldats; en temps de guerre le dépôt est formé par un escadron d'école, lequel existe déjà en temps de paix. L'artillerie a 2 régiments de 12 batteries à 8 canons et 2 bataillons de 6 compagnies, soit 175 officiers et 4,755 hommes; en temps de guerre elle forme comme dépôt 4 batteries et 5 compagnies, soit 49 officiers et 2,793 sous-officiers et soldats. Le génie a un régiment, 61 officiers, 1,366 hommes. Le total de l'effectif du second ban est de 294 officiers et 16,318 sous-officiers et soldats. L'effectif sur le pied de guerre s'élève donc à 59,562 hommes tout compris. La seule forteresse est Copenhague avec la citadelle de Frederikshavn; il y a quelques ouvrages près d'Helsingør (Kronborg), à Fredericia, Korsør, Frederikshavn et Hals.

La marine danoise est encore relativement considérable. En 1890, elle comprenait un total de 45 vapeurs de guerre portant 294 canons et possédant une force de 48,929 chevaux; 5 navires cuirassés de premier rang, d'une force de 14,900 chevaux, portant 89 canons; 3 navires cuirassés de second rang (3,800 chevaux, 28 canons); un croiseur de première classe (2,600 chevaux, 26 canons), 2 croiseurs de deuxième classe (7,500 chevaux, 30 canons); 6 croiseurs de troisième classe (8,156 chevaux, 56 canons); 8 canonnières en fer (2,440 chevaux, 34 canons), 10 torpilleurs de première classe (8,180 chevaux, 15 canons); 10 torpilleurs de seconde classe (1,400 chevaux, 10 canons), en outre un vapeur à la disposition du roi, 6 navires-écoles, 5 vieilles canonnières, 18 transports, 4 vaisseaux d'exercice et d'habitation, 6 chaloupes du service de l'arsenal. Le personnel de la marine comprend : 1 vice-amiral, 2 contre-amiraux, 15 commodores, 36 capitaines de frégate, 60 lieutenants de vaisseau, 22 sous-lieutenants et 145 enseignes de vaisseau, environ 4,000 matelots; de plus, des corps d'artillerie (175 hommes), d'ouvriers (540 hommes), de machinistes (218 hommes), etc. Le port de guerre et l'arsenal sont à Copenhague.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'instruction publique est très développée en Danemark, comme, en général, dans les pays luthériens. L'instruction primaire est obligatoire depuis 1814; tout le monde sait donc lire et écrire; la population scolaire est de deux cent mille enfants, dont trente mille pour Copenhague et quarante mille pour les autres villes. Une enquête sur l'hygiène des écoles a été faite en 1883 et a provoqué des améliorations considérables. L'enseignement secondaire est donné dans les gymnases des villes et surtout dans des établissements privés; des séminaires forment d'excellents professeurs. L'université de

Copenhague, fondée en 1479, a cinq facultés (théologie, droit et économie politique, médecine, philosophie, sciences), elle compte environ cinquante professeurs et treize cents étudiants; une école polytechnique lui est annexée; des académies d'éducation existent à Sorø et Herlufsholm; il y a encore un séminaire théologique, une école de chirurgie, une école agronomique, des écoles militaires. L'enseignement professionnel est bien organisé dans les campagnes (*Hofskoler*) et dans les villes, particulièrement pour les femmes. Les sociétés savantes du Danemark sont très estimées; elles siègent à Copenhague (V. ce mot) où sont les trois grandes bibliothèques du royaume. En 1882, on publiait en Danemark, cent soixante-dix-huit journaux, deux cent onze périodiques, deux mille trois cent soixante et onze livres ou brochures.

CURÉS. — La population presque entière appartient à la religion luthérienne. Les diocèses (*stift*) sont au nombre de sept (Islande non comprise): l'évêque de Seeland, résidant à Copenhague, est le primat du royaume; son diocèse comprend les districts de Seeland (moins l'île de Samsø), Bornholm, les îles Færøer et les Antilles; le diocèse de Fionie comprend cette île, celui de Laaland. Falster correspond au district de Maribo; les quatre diocèses du Jutland sont Aalborg, Viborg, Aarhus et Ribe, mais les limites ne correspondent pas à celles des divisions administratives. Les diocèses sont subdivisés en cantons (*herred* ou *birk*) et en paroisses (*sogn*); chacune de celles-ci forme une commune; l'évêque commande d'accord avec le bailli ou gouverneur de l'amf, où se trouve le ch.-l. du diocèse, lequel porte un titre spécial; ils composent avec les curés le *landemodet*, tribunal ecclésiastique. On compte soixante et onze curés et mille deux cent vingt prêtres.

COLONIES DANOISES (V. COLONISATION, t. XI, p. 1110).

Géographie économique. — MINES. — Les ressources minières du Danemark sont à peu près négligeables; on recueille de l'ambre sur la côte occidentale du Jutland; un peu de fer dans la presqu'île; Bornholm participe du caractère de la Scandinavie et fournit de la houille, du vitriol, du salpêtre, de la craie, de l'argile à potier, de la terre à porcelaine, des pierres à bâtir, un mauvais marbre, du cristal de roche appelé diamant de Bornholm, etc. Le principal combustible est la tourbe.

RESSOURCES NATURELLES. — Les ressources naturelles sont assez abondantes; on trouve quelque gibier dans les forêts et les landes, surtout beaucoup d'oiseaux aquatiques; la pêche sur les côtes et dans les lacs est très productive; on prend surtout des harengs, des thons, des cabillauds, des merlans, des plies (autour du cap Skagen), des homards (dans le Kattégat) et même des marsouins, etc.; le saumon se pêche surtout dans le Guden Aa; dans les rivières et les lacs, des anguilles, des écrevisses, des truites, des brochets, etc.

AGRICULTURE. — L'agriculture est le grand moyen d'existence des Danois; l'humidité de l'atmosphère y favorise la végétation, en particulier les herbages. Le total du territoire agricole était en 1881 de 3,781,517 hect.; la plus grande partie étaient mis en culture: voici les chiffres:

	hect.
Landes, tourbières, etc.....	670.000
Forêts et bois.....	205.000
Jardins, cultures maraîchères.	25.000
Prairies, pâturages.....	1.537.000
Champs labourés.....	1.240.200

Les superficies respectives, consacrées aux diverses cultures, étaient les suivantes:

	hect.		hect.
Froment.....	55.700	Sarrasin.....	20.400
Seigle.....	266.900	Légumes.....	28.500
Orge.....	316.000	Pommes de terre.	44.600
Avoine.....	400.900	Chanvre, lin, etc.	15.800
Méteil.....	91.700		

La valeur moyenne de la récolte annuelle en grain et foin est de 300 millions de couronnes;

Le bétail est nombreux et constitue la richesse du pays. On compte 350,000 chevaux d'une race vigoureuse, très appréciée; près de 1,500,000 têtes de race bovine: nul autre pays d'Europe n'en possède une aussi forte proportion; l'élevage du Jutland obtient de grands succès; non seulement il engraisse beaucoup d'animaux pour la boucherie, mais il produit beaucoup de lait. Les moutons sont aussi très nombreux (plus de 1,500,000) et les porcs (527,000 en 1881); il y a également beaucoup d'abeilles dans le Jutland (133,000 ruches en 1881). La situation actuelle de la population agricole du Danemark est très prospère. Au siècle dernier les paysans étaient misérables, attachés à la glèbe par le *Vornedskab*, sorte de servage, et sans propriété personnelle. Frederik III commença leur affranchissement; en 1781, la communauté du sol fut abolie et le rachat des corvées autorisé; le 20 janv. 1788, on abolit le *Stavnshaand* qui liait le paysan au service de son propriétaire. Puis on dressa un cadastre méthodique. Un nouveau système d'impôts fut organisé. On taxa les terres d'après leur richesse; l'unité fut la tonne de blé dur (*hartkorn*); on donna la cote 24 à la meilleure terre, celle du village de Karlslunde, près Copenhague, où sur une profondeur de 0^m47, l'analyse donna 4/12 d'humus, 3/12 d'argile et 5/12 de sable; on admit que 283 ares de sol devraient payer une tonne de blé dur; dans les îles, la tonne de hartkorn correspond en moyenne à 5 hect. 1/2; dans le Jutland à 14 hect. 1/2; la moyenne générale est donc de 9 hect. 6. Bornholm est resté en dehors de ce système, l'unité adoptée étant une superficie de 19,350 m. et sa tonne valant seulement les 2/3 des autres. Le total des tonnes de blé dur, c.-à-d. des unités de terre représentant le même rendement que 283 ares d'un bon sol, était pour le Danemark entier, en 1873, de 376,154 (plus 8,780 tonnes de Bornholm). Voici comment la propriété agricole était divisée en grande, moyenne et petite propriété:

On comptait 1,856 propriétés de plus de 12 tonnes de hartkorn représentant un total de 52,242 tonnes de hartkorn, soit pour le Jutland 787 propriétés valant 18,289 tonnes et pour les îles 1,069, valant 33,953 tonnes. La grande propriété appartient surtout à la noblesse ancienne. La moyenne propriété de 12 à 2 tonnes comptait 51,606 domaines représentant les deux tiers du total, 245,776 tonnes de hartkorn, soit pour le Jutland 26,298 terres valant 109,066 tonnes et pour les îles 25,308 terres valant 136,710 tonnes. La petite propriété comprenait 19,353 terres de 1 à 2 tonnes représentant un total de 28,013 tonnes et 131,162 terres de moins d'une tonne, représentant seulement 38,810 tonnes; de celles-ci on comptait pour le Jutland 13,074 biens de 1 à 2 tonnes valant 18,878 tonnes et 63,588 de moins d'une tonne valant 20,227 tonnes; pour les îles 6,279 terres de 1 à 2 tonnes (9,135 tonnes) et 67,574 de moins d'une tonne (ensemble 18,583 tonnes). Enfin il y avait 31,253 maisons sans terre, dont 19,405 dans le Jutland et 11,788 dans les îles. Les propriétés évaluées de 1 à 12 tonnes sont les biens ruraux par excellence; depuis un siècle les paysans ont fait d'immenses progrès: tandis qu'ils ne possédaient presque jamais de terre ils en ont aujourd'hui la majeure partie. Au 1^{er} avr. 1873, ils détenaient 63,984 domaines représentant 282,418 tonnes de hartkorn, soit en toute propriété, soit en fermage, mais avec droit de vente ou d'hypothèque; de plus, 8,831 fermes de 43,613 tonnes en fermage héréditaire ou viager (surtout dans les îles). Quant à la petite propriété, celle des biens de moins d'une tonne (Katen) qu'on oppose aux autres, 106,477 de ces domaines valant 31,482 tonnes appartenaient aux paysans en toute propriété ou fermage héréditaire; il y faut encore ajouter 19,638 maisons sans terre. Ces résultats, qui font le plus grand honneur aux Danois, sont dus pour une grande partie à l'association privée; depuis 1850, les privilèges accordés aux domaines nobiliaires ont été supprimés; on a interdit d'annexer un bien de paysan à un grand bien seigneurial, afin d'empêcher la reconstitution de la grande propriété;

on a, d'autre part, permis de la morceler, mais pas au-dessous de 2 tonnes. Des mesures bien combinées ont été prises pour favoriser les ventes et encourager les paysans aux achats ; on interdit de laisser les terres en friche ; celles que le propriétaire ne cultive pas lui-même sont données en fermage viager. La question des fermages si aiguë en 1849 a beaucoup perdu de sa gravité, quoique la démocratie rurale du Danemark juge encore les charges mal réparties et soit en conflit permanent avec le pouvoir exécutif. Sur le modèle des Hollandais, on a asséché beaucoup de lagunes ou de lacs intérieurs, gagnant ainsi à la culture plus de 2,000 hect. chaque année. La valeur de la propriété n'a cessé de s'accroître ; un bien d'une tonne valait, de 1845 à 1850, 2,200 couronnes ; de 1860 à 1870, on l'évaluait à 4,578 ; actuellement il vaut 8,500 à 9,000 dans les îles et 7,000 à 7,500 dans le Jutland.

INDUSTRIE. — L'industrie manufacturière n'a pas dans le Danemark un grand développement, en grande partie à cause du manque de combustible. Mais il existe un bon nombre d'industries agricoles prospères, et à Copenhague se créent de plus en plus des établissements industriels de toute sorte. Des distilleries de grain existent dans les villes maritimes ; elles sont en décroissance assez sensible ; la fabrication du sucre progresse au contraire, mais ne suffit pas encore aux besoins de la consommation locale ; des manufactures de tabac sont peu importantes, mais on en compte près de quatre-vingts. Dans les villages du Jutland, les paysans font eux-mêmes la toile, les bas, les bonnets, les souliers, la poterie destinée à leur usage personnel. Les gants dits de Suède se confectionnent en grande partie à Randers. La grande industrie employait en 1884 près de 2,800 machines à vapeur d'une force totale de 30,000 chevaux. On peut citer les fabriques de faïence, de porcelaine, celles de machines (V. COPENHAGUE). L'industrie fait de grands progrès, surtout dans la capitale, et voudrait s'abriter derrière des tarifs protecteurs.

COMMERCE. — Le Danemark est un pays commerçant, non seulement parce que la mer le baigne de toutes parts, mais aussi parce qu'il a un excédent de produits agricoles à vendre et ne fabrique pas assez d'objets manufacturés pour suffire à ses besoins. La politique commerciale suivie depuis un siècle a été très libérale ; la loi douanière de 1797 l'était fort pour le temps ; celle du 4 juil. 1863, supprimant les taxes à l'exportation, a établi le libre échange. Cette politique fut d'abord peu profitable, car le commerce de Copenhague déclina jusque vers 1830. Mais depuis le Danemark en a eu l'avantage ; les Anglais ayant accordé la liberté commerciale, les Danois ont pu leur vendre une quantité croissante de céréales et d'autres denrées alimentaires, bétail, beurre, etc. Les tableaux suivants présentent le détail du commerce général avec les principaux pays et pour les principaux articles. Les chiffres sont indiqués en milliers de couronnes.

	IMPORTATION	EXPORTATION
Grande-Bretagne.....	62.548	116.126
Allemagne.....	100.281	35.670
Suède.....	37.747	17.847
Norvège.....	5.715	7.743
Russie.....	25.630	3.516
Pays-Bas.....	6.402	1.013
Belgique.....	5.890	818
France.....	5.130	1.590
Islande.....	2.241	2.537
Grœnland et Fœrœer.....	786	1.090
Etats-Unis.....	9.657	1.979
Antilles danoises.....	346	155
Autres pays.....	12.041	2.641
TOTAL.....	274.364	192.725
Métaux précieux, etc.....	4.000	2.500
TOTAL GÉNÉRAL.....	278.364	195.225

Ainsi qu'on le peut remarquer, les importations dépassent

sensiblement les exportations ; seules l'Angleterre et la Norvège prennent plus qu'elles ne rendent.

Importation en 1888.

Céréales.....	27.713
Objets métalliques.....	22.260
Tissus de laine.....	19.699
Houille.....	18.482
Tissus de coton.....	16.328
Beurre et graisse.....	12.610
Bois.....	11.569
Café.....	10.860
Bétail.....	4.835
Sucre.....	4.452
Poissons.....	4.123
Tabac.....	4.038
Tissus de soie.....	3.984

Exportation en 1888

Beurre.....	50.662
Lard et jambon.....	35.094
Bétail.....	29.800
Céréales.....	14.786
Peaux et cuirs.....	7.413
Poissons.....	6.042
Oufs.....	4.613
Bois travaillé.....	3.694
Café.....	3.243
Objets métalliques.....	2.765
Tissus de laine.....	2.698
Eau-de-vie.....	2.245

Il résulte de ces chiffres que les objets de l'exportation sont fournis surtout par l'agriculture, l'importation portant d'abord sur les articles manufacturés ; il ne faudrait pas généraliser les données relatives aux céréales : le Danemark en vend plus qu'il n'en achète : dans la période 1878-82, par exemple, l'excédent annuel des ventes de grains sur les achats était de 25 millions de couronnes. Plus de la moitié du commerce se fait par le port de Copenhague ; le reste par ceux d'Aarhuus, Aalborg, Korsør, Helsingør, Frederikshavn, Esbjerg, Randers, Odense, Nakskov et Svendborg. Le mouvement total de la navigation était représenté en 1889 par les chiffres suivants, les cargaisons étant évaluées en tonnes de registre anglais. Le total des entrées était de 26,833 navires jaugeant 2,034,140 tonnes (voiliers, 14,841, avec 699,041 tonnes ; vapeurs, 11,992, avec 1,335,099 tonnes) ; le total des sorties de 26,498 navires jaugeant 350,264 tonnes (voiliers, 14,344, avec 126,043 tonnes ; vapeurs, 11,854, avec 424,218 tonnes). Il faut ajouter à ces chiffres ceux du cabotage : entrées, 28,381 navires et 498,649 tonnes (dont 13,249 navires à vapeur de 312,073 tonnes et 15,132 voiliers de 186,576 tonnes) ; sorties, 29,617 navires de 473,375 tonnes, 13,299 vapeurs de 301,565 tonnes et 16,318 voiliers de 171,810 tonnes. La flotte marchande du Danemark comprenait, en 1890, 3,407 navires jaugeant 289,217 tonnes (dont 314 vapeurs d'une force de 25,439 chevaux et d'un tonnage de 103,824 tonnes, et 3,096 voiliers de 185,393 tonnes) ; en 1880, on comptait seulement 2,953 voiliers de 203,159 tonnes et 192 vapeurs jaugeant 48,799 tonnes et actionnés par 13,326 chevaux-vapeur. Le progrès accompli dans cette période décennale a donc été très considérable. Le nombre des barques jaugeant 4 tonneaux au moins était, en 1890, de 11,000.

Le commerce intérieur utilise, outre les canaux énumérés précédemment (V. le § Hydrographie), les chaussées larges de 9 à 13 m. ; elles ont un développement de 3,000 kil. dans les îles et de 3,600 dans le Jutland. Les chemins de fer avaient à la fin de 1889 une longueur de 1,969 kil. (en exploitation). La plupart des lignes appartiennent à l'Etat. Les principales lignes sont : celles qui longent les deux côtes du Jutland ; à l'E. par Kolding, Fredericia, Vejle, Horsens, Aarhuus, Randers, Aalborg, Hjørring, Frederikshavn ; à l'O. par Ribe, Esbjerg, Ringk-

jöbing, Thisted ; elles sont reliées par des voies transversales Esbjerg-Kolding ; — Longborg, Selkeborg-Aarhuus ; — Odde Sund, Skive, Viborg, Randers : la ligne côtière occidentale ne dépasse pas le Danemark au S. ; celle de la côte orientale se continue avec les chemins de fer allemands, elle fournit un tronçon de la grande voie Hambourg-Copenhague interrompue seulement par la traversée du Petit-Belt et du Grand-Belt. La première se fait entre Fredericia et Strib, la seconde entre Nyborg et Korsør. La ligne de Strib-Meddelbart à Nyborg passe par Odense d'où se détachent les autres lignes ferrées de l'île de Fionie, vers Svendborg, Faaborg, Assens, au S. ; Bogense au N.-O. L'île de Seeland est sillonnée de chemins de fer ; d'abord la grande ligne de Korsør à Copenhague par Roskilde ; celles de Roskilde à Holbæk et Kallundborg ; de Copenhague à Frederiksund, Copenhague avec Helsingør, Roskilde vers le S. à Kjøge, puis Faxø d'une part, de l'autre à Vordingborg en face duquel commencent les chemins de fer de Falster et Laaland par Orehoved, Nykjøbing, Maribo et Naskov. Nous omettons les embranchements secondaires.

Les lignes télégraphiques de l'Etat avaient, en 1889, 4,416 kil. de long et 162 bureaux sans compter les lignes des chemins de fer et des particuliers (202 bureaux). Le nombre des dépêches était de 1,535,000 environ se répartissant en 545,493 dépêches intérieures, 960,908 internationales et 33,264 de service ; plus de la moitié des dépêches internationales sont simplement en transit par le Danemark, mais n'en émanent pas.

Les postes comptaient, en 1888, 782 bureaux ; le service intérieur maniait 35,802,000 lettres, 488,000 cartes postales, 1,709,000 imprimés ou échantillons, 1,713,000 lettres chargées ou mandats de poste d'une valeur de 338,745,000 fr. Par le service international passaient 7,448,000 lettres, 1,024,000 cartes postales, 2,150,000 imprimés ou échantillons, 224,000 lettres chargées ou mandats de poste d'une valeur de 46,264,000 fr. ; enfin le service de transit comptait 453,000 lettres, 43,000 cartes postales, 64,000 imprimés ou échantillons, 15,000 lettres chargées ou mandats de poste d'une valeur de 10,389,000 fr. A.-M. B.

Histoire. — Grâce aux découvertes des antiquaires danois qui tiennent une si belle place dans l'archéologie primitive, nos notions sur leur pays remontent à bien des siècles avant les plus anciens documents écrits, c.-à-d. avant notre ère. Comme les monnaies exotiques n'y avaient pas encore pénétré, il n'a été possible d'établir, pour cette longue période préhistorique, qu'une chronologie relative : âges de pierre, de bronze et de fer dont la succession est certaine, quoique celle de leurs subdivisions soit contestée et que l'on ne puisse assigner de dates, même approximatives, aux plus anciennes. L'homme n'y parut qu'assez tard, c.-à-d. lorsque l'âge de pierre touchait à sa fin dans le Levant ; les animaux dits fossiles n'y existaient plus, mais il y avait encore des rennes, des élans, des urus, des bisons, des ours, qui n'y sont plus représentés depuis des siècles. La population était beaucoup plus dense en Jutland que dans les îles et dans les provinces skaniennes. L'agriculture et l'élevage du bétail n'étant pas encore connues, les aborigènes vivaient exclusivement de pêche et de chasse ; ils avaient domestiqué le chien, et on trouve les débris de leurs repas dans des amas de coquillages, les *kjækkenmæddings*, mêlés d'arêtes de poissons, d'ossements de quadrupèdes et d'oiseaux, de grossiers instruments de pierre non polis, de tessons et de charbons. S'ils inhumaient les cadavres, ce n'était ni dans des tertres, ni dans des caveaux de pierre, aussi n'a-t-on pas découvert de sépultures de la première période de l'âge de pierre. La seconde, dite mégalithique, est au contraire caractérisée par de puissants caveaux, où l'on trouve des cadavres non incinérés ; des instruments de silex généralement bien taillés, souvent polis ; des parures, en os et en ambre, et des ossements d'animaux domestiques. La population s'était étendue jusque dans l'intérieur du pays et, à en juger par

le nombre de ses tombeaux et de ses armes et instruments, elle a dû être fort dense et se perpétuer bien des siècles ; elle doit avoir été contemporaine de la propagation du bronze dans les pays méditerranéens.

Ce métal ne pénétra en Danemark, avec l'or, que dans l'âge suivant auquel il a donné son nom. Il était importé soit brut, soit sous forme d'objets fabriqués au temps où la métallurgie avait déjà fait de grands progrès au S. ; aussi les antiquités danoises ne sont-elles jamais de pur cuivre, mais d'un alliage de ce métal avec environ un dixième d'étain. Les ouvriers du pays le coulaient avec une véritable habileté et en faisaient des armes fort élégantes (épées, couteaux, pointes de lances et de flèches, haches, boucliers), de curieuses trompettes et de brillantes parures (colliers, diadèmes, bracelets, anneaux, fibules, phalères), artistement décorées et souvent incrustées d'une pâte résineuse. Les vêtements de laine tissée faisaient déjà concurrence aux fourrures. Des embarcations, des charrettes traînées par des bœufs, des chevaux attelés à des voitures, des moulins à bras, sont représentés par des glyphes creusés dans le roc (en Skanie, en Bleking et dans l'île de Bornholm) et qui sont tantôt des illustrations, tantôt une écriture à la fois figurative et symbolique. La crémation, qui devint peu à peu dominante, n'exigeait pas de grands caveaux : quelques minces dalles, dressées et couvertes d'une autre, ou des urnes suffisaient pour recueillir les ossements retirés du bûcher, et des cercueils de chêne évidé pour renfermer les cadavres qui n'avaient pas passé par le feu ; les tertres qui recouvraient ces diverses espèces de sépultures n'avaient originairement rien de grandiose ; mais comme on les surelevait au fur et à mesure des besoins, ils sont souvent plus importants que dans l'âge précédent.

Avec l'âge de fer qui succède, nous commençons à avoir des noms et des dates ; Ptolémée (vers l'an 128 de J.-C.) mentionne les *Δανωίτες* (*Dan kian* sur la fibule de Charnay, du v^e siècle, *Danakyn* en vieux norrois), Ethicus (au iv^e siècle) et Jornandes (au vi^e siècle) parlent des *Dani*, Procope (au vi^e) des *Δανοί*. En vieux norrois, *Danir* signifie à la fois Danois et géants ; aussi Jornandes dit-il que, en raison de leur haute taille, ils disputaient la prééminence aux Suédois dont ils étaient issus. Ils paraissent avoir été la tribu qui réunit la Skanie avec les îles des Belts et le Jutland, après avoir expulsé les Jarls (ducs ou petits seigneurs, les Hérules de Procope). Une idée de supériorité est en effet attachée par le *Rígsnál* et la *Heimskringla* au nom de *Dan* le Magnifique, leur éponyme. Celui-ci passait pour avoir remis en honneur les rites de l'inhumation qui, en effet, supplantèrent peu à peu la crémation dans la première période de l'âge de fer, laquelle eut à peu près la durée de l'empire romain. Les cadavres étaient soit déposés à la surface du sol, puis recouverts d'un tertre, soit enfouis l'un à côté de l'autre dans des polyandres et accompagnés de riches présents funéraires : vases de bronze, gobelets de verre et d'argent, métal qui fait alors sa première apparition dans les pays scandinaves ; bijoux d'or et d'argent, mais rarement des armes. Beaucoup de ces objets venaient des provinces romaines nordalpines ; quelques-uns sont d'un style classique. Les monnaies impériales que l'on trouve dans les sépultures et dans les riches dépôts des marais slesvigois, jutlandais et fioniens, témoignent de l'influence romaine dans la péninsule nordalbingienne et les îles des Belts, influence qui cesse naturellement à la chute de l'Empire. Aussi les produits artistiques sont-ils beaucoup plus barbares dans la seconde période de l'âge de fer qui s'étend des grandes migrations terrestres du v^e siècle aux expéditions maritimes du vi^e. L'écriture runique, qui remontait au moins jusqu'au milieu de la période précédente, continue d'être en usage sous sa forme ancienne (alphabet de vingt-quatre caractères, imités des lettres italo-grecques). Les monnaies du Bas-Empire percées ou pourvues d'une ansette furent employées comme décorations, conjointement avec leurs imitations plus ou moins barbares, frappées d'un seul côté, les bractéates. Dans cette

période moyenne, les trésors sont plus nombreux et plus riches que dans aucune des autres. Beaucoup des objets retrouvés ont été fabriqués dans le pays, comme l'attestent les outils et les approvisionnements de forgerons et de bijoutiers ; mais, si ces artisans savaient forger le fer, ils ne s'entendaient encore à couler que le bronze et en outre à braser les métaux. Les Danois commencent à être mieux connus. Quelques rois de leur dynastie des *Skjoldungs* sont mentionnés et leurs mœurs décrites dans le poème de *Beowulf*, composé chez les Jutes et les Angles, leurs frères, qui s'étaient établis dans la Grande-Bretagne.

Les sources écrites deviennent plus nombreuses et surtout beaucoup plus abondantes pour la dernière période de l'âge de fer, qui s'étend du VIII^e siècle au triomphe du christianisme vers l'an 1000 : les annales et chroniques anglo-saxonnes, irlandaises, franco-latines, arabes, grecques nous renseignent sur les vikings (corsaires) qui ravageaient les cloîtres où elles étaient écrites ; les vieilles traditions scandinaves recueillies au moyen âge dans les *Eddas*, la *Heimskringla*, le *Landnámabok*, les *Sagas*, les *Gesta Danorum* de Saxo, ne sont pas toutes fabuleuses ; les hagiographies et Adam de Brème nous éclairent sur les progrès du christianisme en Danemark aux IX^e et X^e siècles. Il nous reste d'ailleurs quelques inscriptions en runes plus récentes (alphabet de seize lettres) gravées sur pierre ; elles sont dans la langue que les autres Scandinaves eux-mêmes appelaient *dænsk tunga*. Dans cette période, en effet, les Danois avaient obtenu l'hégémonie qu'ils disputaient aux Suédois dans la période précédente. Dès le IX^e siècle, Ragnar Lodbrok et ses fils ou leurs compagnons, non contents de dominer dans toute la Scandinavie, avaient porté leurs dépredations dans l'empire karolingien et jusque dans le khalifat de Cordoue, conquis des Etats dans les îles britanniques et contribué avec les Norvégiens à la fondation du duché de Normandie. Mais leur contact avec les chrétiens n'avait pas été sans leur faire perdre de leur originalité. Quoique l'on puisse encore signaler dans cette période de magnifiques tombeaux dans des tertres, les sépultures sont généralement en pleine terre, comme dans les cimetières des pays chrétiens. En Danemark l'odanisme perdit plus tôt ses adhérents qu'en Suède et en Norvège et nous le connaissons fort peu, si nous n'avions que des documents danois à notre disposition. Vers l'an 700, saint Willibrord avait prêché l'Evangile au delà de l'Elbe ; Ogier le Danois, l'un des preux de Charlemagne, rebâtit un monastère à Cologne ; en 823, l'archevêque de Reims, Ebbo, fit des néophytes à la cour du roi jutlandais *Harald Klak*, qui vint se faire baptiser à Mayence et qui, en s'en retournant, emmena les apôtres du Nord, saint Ansgar et Autbert (827). Des évêchés furent fondés à Slesvig, à Ribe, à Aarhus (Jutland) vers 948, à Odense (Fionie) en 988, à Roskilde (Sélande) en 1022, enfin à Lund (Skanie) en 1048. *Gorm l'Ancien*, arrière-petit-fils de Ragnar Lodbrok, fut le dernier roi païen du Danemark. Sa femme Thyra était chrétienne et leur fils Harald Blaataud se fit baptiser vers 960. Dans les guerres civiles entre les roitelets qui se partageaient le Jutland et les îles, plusieurs d'entre eux, comme Harald Klak, s'étaient reconnus vassaux de l'empire franc, quoique *Godfred* eût tenu tête à Charlemagne et que son neveu *Hemming* eût conclu avec le grand empereur (811) un traité par lequel l'Eider devait être à perpétuité la limite entre les deux Etats. Le roi Gorm unifia de nouveau le Danemark vers le milieu du X^e siècle, et son fils *Harald Blaataud* étendit sa domination sur toute la Norvège méridionale ; mais, bien que sa mère eût restauré le Danevirke, il ne put le défendre contre l'empereur Otton II, qui en brûla les parapets en bois et s'avança jusqu'au Limfjord (974).

Svend Tveskjæg, fils de Harald, à qui il avait disputé le trône, régna après lui non seulement en Danemark (985), mais encore en Angleterre (1013). Il eut pour successeur dans le premier de ces deux royaumes son fils cadet *Harald* (1014), dans le second *Knud le Grand* qui, à la mort de son frère (1018), réunit de nouveau les deux

Etats. Il se rendit maître d'une partie de l'Ecosse et du pays vende d'entre l'Elbe et l'Oder ; il conquit aussi toute la Norvège (1027), dont il donna le gouvernement à son neveu, Håkon Eiriksson, puis à son fils Svend. A sa mort (1033), un de ses fils, Harald Harefod, fut proclamé roi en Angleterre, un autre, *Hardeknud*, en Danemark. Celui-ci, étant sur le point de livrer bataille à Magnus le Bon, roi de Norvège, convint avec lui que si l'un d'eux mourait sans enfants, l'autre lui succéderait. C'est ce qui advint à son décès (1042) ; en Angleterre où il avait remplacé son frère (1040), il eut pour successeur l'Anglo-Saxon Edouard, et en Danemark, *Magnus le Bon*. Malgré son surnom, celui-ci ne put supplanter chez ses nouveaux sujets l'affection pour l'ancienne dynastie. Un membre de celle-ci, qu'il avait fait jarl (duc) du Danemark, *Svend*, fils d'Estrid, sœur de Knud le Grand, se révolta à plusieurs reprises contre Magnus qui, à sa mort (1047), le reconnut pour son héritier en Danemark. Il eut à lutter jusqu'en 1064 contre Harald Hardradé, le nouveau roi de Norvège ; ensuite contre Guillaume le Conquérant auquel il disputa vainement l'héritage de Knud le Grand ; enfin, contre les Vendes dont la défaite à Lyrskov (1043) n'avait pas arrêté les incursions. L'union, qui eût été si nécessaire pour résister aux ennemis du dehors, n'existait même pas dans la famille royale, dont tous les mâles, parvenus à l'âge de majorité, avaient des droits égaux comme candidats à la couronne. C'est ainsi que cinq des nombreux fils et bâtards de Svend Estridsen montèrent l'un après l'autre sur le trône : *Harald Hein* (1074-1080) ; *Knud le Saint* qui, se préparant à envahir l'Angleterre, fut assassiné (1086) par des révoltés, probablement à l'instigation de son frère et successeur, *Olaf Hunger* († 1095) ; *Erik Eiegod* qui succomba (1103) dans le cours d'un pèlerinage en Terre sainte ; enfin *Niels* égoïste (1134) dans une sanglante guerre civile provoquée par son fils Magnus, roi des Vestergötes, qui avait assassiné (1134) le plus distingué des fils d'Erik Eiegod, Knud Lavard, duc de Slesvig et roi des Obotrites. C'est un fils de ce dernier, *Erik Emune*, qui s'empara de la couronne, après avoir vaincu et fait mettre à mort son aîné Harald Kesia avec sept de ses fils, et qui fut lui-même tué dans une assemblée près de Ribe (1137). Son neveu, *Erik Lam*, qui fut élu roi, triompha de son compétiteur, le seul survivant des fils de Harald Kesia, Oluf qui avait soulevé la Skanie et qui périt en 1142 ; mais, impuissant contre les Vendes, il alla mourir dans un cloître (1147). La guerre civile continua de plus belle entre un petit-fils de Niels, Knud, qui fut élu par les Jutlandais du Nord ; Valdemar, fils de Knud Lavard, et le fils d'Erik Emune, Svend, qui, soutenu par la Skanie et les îles, s'empara du Jutland méridional (plus tard duché de Slesvig) et qui, pour s'assurer l'appui de l'empereur Frédéric Barberousse, le reconnut pour suzerain. Ils finirent par se partager le royaume : *Valdemar le Grand* eut la péninsule jutlandaise, *Knud V* les îles et *Svend Grade* les provinces skaniennes. Ce dernier fit assassiner Knud, mais il périt peu après (1157) dans une bataille que lui livra Valdemar.

Pendant que les princes se querellaient, les Vendes, qui occupaient tout le littoral au S. de la Baltique, saccaquaient le Danemark et s'attaquaient même à des villes fortes comme Odense et Roskilde. Les particuliers durent s'associer sous la conduite de Vetheman pour résister aux pirates à qui ils enlevèrent plus de quatre-vingts navires. Les affaires prirent une meilleure tournure dès que le dernier des trois prétendants, Valdemar I^{er}, eut réuni toutes les parties du Danemark. Pour ne pas être gêné du côté de l'Allemagne, il rendit hommage à Frédéric Barberousse (1162), en se réservant l'exemption de tout service militaire. Il avait assez que de faire la guerre pour son propre compte : il entreprit une vraie croisade avec indulgences contre les corsaires vendes, dont il prit les citadelles d'Arkona dans l'île de Rügen (1168), de Julin à l'embouchure de l'Oder (1177) et de Stettin (Poméranie). Son intervention dans les affaires de Norvège lui valut la pos-

session du littoral du Sud-Est. Il eut à tenir tête à l'archevêque de Lund, Eskil, aux prétendants Buris, petit-fils de Svend Grade, et Magnus, fils d'Erik Lam ; et à réprimer les Skanienssoulévés contre leur archevêque, le célèbre Absalon (1184). Son fils *Knud VI*, qu'il avait fait reconnaître pour héritier présomptif dès 1170, lui succéda sans difficulté en 1182. Les Vendes de Poméranie, encouragés par Frédéric Barberousse dont il avait refusé de reconnaître la suzeraineté, ayant attaqué l'île de Rügen, il les battit (1184), soumit la Poméranie antérieure, puis le Mecklembourg et prit le titre de *Rex Vandalorum* (Vendernes Konge) qui est resté à tous ses successeurs. Il étendit la croisade jusqu'à l'Esthonie (1194-1196) qu'il conquit et fit évangéliser. Il vainquit deux prétendants, Harald Skræng, petit-fils de Harald Kesia et chef d'une jacquerie skanienne, et l'évêque de Slesvig, Magnus, fils de Knud V, soutenu par la Norvège et par plusieurs princes allemands. Sa victoire sur ces derniers le rendit maître du Holstein, de Hambourg et de Lübeck. Son frère, *Valdemar II le Victorieux*, qui avait largement contribué à ces victoires, lui succéda en 1202. Voulu profiter des troubles des pays voisins, il intervint avec peu de succès dans les affaires de Suède ; réussit mieux en Norvège, où l'un des rois, Erling Steinvegg, lui rendit hommage (1204) ; obtint de l'empereur Frédéric II (1214) la confirmation de ses conquêtes au N. de l'Elbe ; fit une nouvelle croisade contre les Esthoniens renégats, s'empara de l'île d'Ösel, soumit une partie de la Prusse (1210) et reconquit l'Esthonie (1219). Il était ainsi maître de presque tout le rivage méridional de la Baltique, mais cet empire éphémère reposait sur des bases si fragiles qu'un simple accident le fit écrouler. Après avoir été surpris à la chasse (1223), il fut tenu en captivité pendant trois ans et ne recouvra la liberté (1225), qu'en renonçant à la suzeraineté sur le Holstein, Hambourg, Lübeck, le comté de Schwerin. Il ne put prendre sa revanche à la bataille de Bornhöved (1227) et il ne lui resta avec le Danemark que l'île de Rügen, une partie du Mecklembourg et de la Prusse, et l'Esthonie.

Ce n'était pas assez de ce démembrement de l'empire, il fallut encore que Valdemar II lui-même morcelât le royaume. En faisant proclamer pour héritier son fils Erik (1234), il créa des fiefs personnels en faveur de ses autres fils ; le duché de Slesvig pour Abel ; les îles de Laaland et Falster pour Christophe ; le Bleking pour Knud ; le Halland pour son petit-fils Niels. *Erik Plovenning* était à peine monté sur le trône (1241) que les nouveaux ducs se déclarèrent indépendants. Il les fit rentrer dans l'obéissance, soumit les Skaniens révoltés et fit une heureuse expédition en Esthonie, mais il fut assassiné en 1250. Ses deux frères, *Abel*, qui passait pour être l'instigateur du crime, et *Christophe I^{er}*, régnèrent successivement, l'un jusqu'en 1252, l'autre jusqu'en 1259. Ce dernier, ayant été élu au détriment des fils d'Abel encore mineurs, dut investir l'un d'eux du duché de Slesvig, qui fut ainsi de nouveau séparé des domaines directs de la couronne. Aux luttes à propos de ce fief se joignirent des querelles religieuses avec l'archevêque de Lund, Jacob Erlandsen. Elles n'étaient pas terminées à la mort de Christophe I^{er} (1259). Son fils, *Erik Glipping*, qui lui succéda sous la régence de sa mère, l'énergique Marguerite Sprenghest, eut à lutter contre le même prélat ; contre les ducs de Rügen (Jarimar), de Sudjutland et de Halland, deux fiefs qu'il réunit temporairement à la couronne ; contre Magnus Lagabæti, roi de Norvège, à propos d'une dot ; enfin contre sa propre noblesse qui le fit égorger (1286). Sous son fils *Erik Menved*, les assassins bannis se coalisèrent avec le roi de Norvège et l'archevêque de Lund, Jens Grand, qui mit le royaume en interdit. La paix ne fut rétablie que par les traités de Copenhague (1309) et de Helsingborg (1310). Les expéditions contre les pays vendes, où il s'empara de Rostock et Wismar, et contre la Suède, furent contrariées par la turbulence de la noblesse, l'hostilité de l'archevêque de Lund, Esger Juel, et de son propre frère,

qui lui succéda (1319) sous le nom de *Christophe II*. Lors de son élection, celui-ci, qui avait pour concurrent le duc de Slesvig, Erik, dut confirmer par une capitulation les privilèges de la noblesse et du clergé, mais il se hâta de les violer. A la suite de ses luttes avec ses vassaux, il fut expulsé (1326-1330) et remplacé pendant ce temps par Valdemar III, duc de Sudjutland. Il ne recouvra la couronne qu'en aliénant la totalité de ses possessions directes. A sa mort (1332), le royaume était divisé entre une douzaine de grands vassaux, dont le plus puissant, Geert, comte de Holstein, fut poignardé par le chef des Jutlandais soulévés, Niels Ebbesen (1340). Ce fut la fin d'un interrègne de huit ans pendant lequel Otte, l'un des fils de Christophe II, avait tenté vainement de recouvrer le trône paternel.

Les Jutlandais, délivrés du joug de l'étranger, élurent pour roi l'un des fils de Christophe II, *Valdemar III*, qui mérita le surnom de *Restaurateur*. Il reconquit, en effet, ou racheta successivement tous les territoires demembrés ; il annexa même au Danemark (1361) les îles suédoises d'Öeland et de Gotland, d'où le titre de roi des Goths qu'ont porté tous ses successeurs. Il prépara l'union danonorvégienne en fiançant (1363) sa fille Marguerite avec le roi Håkon ; mais, pour se procurer des ressources, il dut vendre l'Esthonie aux chevaliers teutoniques (1346). Il fut toute sa vie aux prises avec les princes voisins et les villes hanséatiques qui lui imposèrent un onéreux traité de commerce (1370) et contre ses propres sujets, fatigués par ses perpétuelles demandes d'hommes et d'argent. A sa mort (1375), le royaume était puissant et prospère, malgré les pertes causées par les guerres, les révoltes et la peste noire (1350). Avec lui s'éteignit la descendance agnatique de Svend Estridsen.

Ce ne fut pas le fils de sa fille aînée, Albert le Jeune, duc de Mecklembourg, qui fut élu pour lui succéder, mais bien celui de Marguerite Valdemarsdatter, sa fille cadette, *Oluf*, qui devint aussi roi de Norvège (1380) à la mort de son père Håkon VI Magnusson. La régente, *Marguerite la Grande*, se vit forcée de donner l'investiture du Sudjutland à l'un des comtes de Holstein qui s'en étaient emparés, à Gerhard VI, qui, le premier, prit le titre de duc de Slesvig. A la mort de son fils (1387), elle fut proclamée reine à vie en Norvège (1388) et, en Danemark, régente jusqu'à l'avènement d'un roi. Elle fit élire en Norvège (1389) le petit-fils de sa sœur aînée, Erik de Poméranie, qui avait pour concurrent son grand oncle Albert de Mecklembourg, roi de Suède. Après avoir vaincu (1389) et retenu celui-ci en captivité pendant sept ans, elle fit élire en Danemark (1395) et en Suède (1396) son petit-neveu et pupille *Erik*. Les trois couronnes du Nord se trouvaient accidentellement placées sur la même tête ; pour assurer la continuation de cet état de choses, elle fit conclure par les délégués des trois royaumes l'union de Kalmar (1397), qui ne fut pas troublée de son vivant. Mais Erik, qui ne prit les rênes de l'Etat qu'après elle (1412), quoiqu'il eût été proclamé majeur dès 1400, n'hérita pas de son habileté politique. Il ne put venir à bout des comtes de Holstein soutenus par les villes hanséatiques et il dut céder à Adolphe, l'un d'eux, la possession viagère du Slesvig (1435). Les soulèvements d'Engelbrekt (1434) et de Charles Knutsson (1436) lui firent perdre la couronne de Suède ; il renonça à celle de Danemark, où le Conseil lui faisait des difficultés et il se retira dans l'île de Gotland, d'où il écuma la Baltique pendant dix ans. Après sa déposition (1439), son neveu *Christophe III*, dit aussi de *Bavière*, fut élu d'abord président de l'Etat suédois, puis roi de Danemark (1440), de Suède (1441) et de Norvège (1442). Il dut reconnaître le comte Adolphe de Holstein comme duc héréditaire de Slesvig et il réprima plusieurs jacqueries (1439, 1441), mais il ne réussit pas à diminuer les privilèges des Hanséates. Il mourut sans enfants (1448).

Son plus proche héritier était Adolphe, duc de Slesvig, qui refusa les offres des électeurs et désigna à leurs suf-

frages un de ses trois neveux, Christian d'Oldenburg, qui descendait par les femmes du roi Erik Glipping († 1286). *Christian I^{er}* fut élu roi (1448) et successivement couronné dans les trois royaumes, à Copenhague en 1449, à Throndhjem en 1450, à Upsala en 1457, après la fuite de son rival Charles VIII Knutsson. A la mort de son oncle Adolphe (1459), qui ne laissait pas d'enfants, il n'opéra pas le retrait du fief de Slesvig tombé en déshérence, mais il l'unit au Holstein, afin de gagner les suffrages des électeurs de ce comté. Il devint donc comte et duc, mais il eut à s'endettre pour désintéresser ses cohéritiers. En Suède, le retour de Charles Knutsson (1463) lui fit perdre la couronne. Hors d'état de payer la dot de sa fille Marguerite, mariée à Jacques III, roi d'Ecosse, il engagea à ce dernier les revenus des Orcaïdes et des Shetlands (1469), groupes d'îles qui, n'ayant jamais pu être rachetés, furent perdus pour la Norvège. Son fils *Jean* eut bien de la peine à lui succéder quoiqu'il eût été proclamé héritier des trois royaumes et des deux duchés (le comté de Holstein avait été élevé au même rang que le Slesvig en 1474). Son élection fut pourtant confirmée en Danemark (1481), en Norvège (1483); mais, par les intrigues du président Sten Sture, elle fut retardée en Suède jusqu'en 1497, quoiqu'il eût cédé à ce royaume l'île d'OEland, danoise depuis 1361. Les duchés, où il ne put être élu que conjointement avec son frère Friedrich, furent partagés (1490) en parties royale et gottorpienne ou ducal. Les deux ducs, dans l'espoir de s'agrandir, envahirent la petite république des Ditmarches, mais leur armée fut détruite (1500). A cette nouvelle, les Suédois firent de nouveau défection (1501), les Norvégiens les imitèrent (1502) et les villes hanséatiques attaquèrent le roi Jean (1510), parce qu'il prétendait leur interdire tout commerce avec les révoltés. Il mourut (1513) peu après avoir conclu la paix avec elles et avec la Suède (1512). Quoique son fils *Christian II* eût été reconnu comme héritier par les rigsrads des trois royaumes et qu'il fût vice-roi de Norvège depuis 1506, il ne fut proclamé roi de ces deux États qu'après avoir souscrit une onéreuse capitulation et s'être engagé à ne pas faire désigner son successeur. De 1517 à 1520, il dut faire plusieurs campagnes en Suède pour conquérir ce royaume et à peine y fut-il parvenu que sa politique sanguinaire provoqua l'insurrection des Dalécarliens sous Gustave Vasa (1521). L'hostilité des Lübeckois et du duc de Gottorp et la révolte de l'aristocratie jutlandaise, qui avait offert la couronne à celui-ci, forcèrent Christian II de quitter le Danemark (1523). Ce n'est qu'au bout de huit ans qu'il tenta un retour offensif en Norvège (1534); il échoua, fut tenu cinq ans en prison et renonça à toutes ses prétentions en 1536. Autant sa politique extérieure avait été funeste, autant il mérita la reconnaissance des Danois par ses réformes législatives et scolaires. L'union du Danemark et de la Suède, rompue par sa faute, ne put jamais être rétablie; celle avec la Norvège, qui avait été établie à perpétuité par le traité de Bergen (1450), continua sans opposition jusqu'en 1814.

Le duc de Gottorp, *Frederik I^{er}*, oncle de Christian II, ayant été appelé au trône (1522) par l'aristocratie, lui conféra plus de privilèges qu'elle n'en avait reçus des rois élus précédemment. A peine conserva-t-il les pouvoirs d'un roi constitutionnel ou même d'un simple président. Chef d'un parti, il eut à conquérir avec l'aide de l'étranger une bonne partie du Danemark et toute la Norvège; le peuple, le marin Clément et Severin Norby tenaient pour Christian II, mais *Frederik I^{er}* avait à son service Jean Rantzau; il se mit d'accord avec Gustave Vasa (1524) et à sa mort (1533), il y avait un an qu'il tenait sous les verrous l'ex-roi Christian II. Il avait continué l'œuvre commencée par celui-ci en supprimant peu à peu le culte catholique, mais le triomphe définitif du luthéranisme ne fut complet que sous son fils, *Christian III*. Après un an d'interrègne, ce dernier, qui était avec ses frères duc de Gottorp, fut élu roi par la noblesse et le clergé du Jutland (1534), tandis

que la Sélande, la Fionie et les paysans jutlandais, sous la conduite du marin Clément, s'étaient prononcés pour la restauration de Christian II, avec l'appui des troupes lübeckoises commandées par le comte Christian d'Oldenburg. Après que Jean Rantzau eut détruit les bandes du marin Clément et remporté une victoire décisive en Fionie (1535), la Norvège, la noblesse de la Sélande et celle de la Skanie cessèrent de soutenir le roi détrôné; Lübeck, dont la flotte avait été battue, fit la paix moyennant de nouveaux privilèges; les villes de Malmö et de Copenhague furent prises et Christian III resta seul maître des royaumes de Danemark (1536) et de Norvège (1537) qu'il traita en pays conquis. Pour récompenser ses auxiliaires, il augmenta l'autorité des nobles au détriment du peuple et leur attribua une partie des dépouilles des évêques et des moines; il abolit le catholicisme (1536) et, par la suppression du rigsråd de la Norvège, il la réduisit en province danoise (1536). Il conclut avec la Suède la paix de Brømsebro (1541), partagea les duchés avec ses trois frères (1544) et vécut désormais en paix, tout occupé d'améliorer la législation civile et religieuse.

Son fils aîné, *Frederik II*, qui avait été proclamé héritier dès 1536, lui succéda sans opposition (1559). Conjointement avec son oncle Adolphe, duc de Gottorp, il conquiert les Ditmarches (1559), qui furent annexées au Holstein. Pour ne pas continuer de morceler les duchés, il obtint que son frère Magnus renonçât à sa part et il lui céda en échange le diocèse d'Øesel-Wieck, qu'il venait d'acheter de l'évêque; son autre frère, Jean le Jeune, reçut, à titre héréditaire, les îles d'Als et d'Ærø, mais sans les droits souverains dont jouissaient les autres copartageants des duchés, en vertu du pacte d'Odense (1579). Si *Frederik II* fut malheureux sur mer dans sa guerre de sept ans contre la Suède (1563-1570), ses pertes furent compensées par les succès de son général Daniel Rantzau. Par le traité de Stettin (1570), il renonça à toutes les prétentions des rois de l'Union sur la Suède qui, en revanche, abandonna les siennes sur la Norvège, les provinces skaniennes et l'île de Gotland. Son fils, *Christian IV*, âgé de onze ans, lui succéda en 1588, mais il ne fut émancipé qu'en 1593 dans les duchés et en 1596 dans le royaume. Il eut assez de succès dans sa première guerre avec la Suède (1611-1613); ses revers commencèrent lors de sa participation à la guerre de Trente ans (1625-29) et s'accrochèrent après l'invasion de la péninsule nordalbingienne par L. Torstenson (1643). La paix de Brømsebro (1645) enleva à la Norvège le Herjedal et le Jemtland, et au Danemark les îles de Gotland et d'Øesel; les péages du Sund furent en partie supprimés et en partie réduits. Ses insuccès militaires furent compensés par ses œuvres pacifiques et il est regardé, avec les trois Valdemar, la grande Marguerite et Christian II, comme l'un des plus grands souverains du Danemark. A sa mort (1648), le trône resta vacant pendant deux mois jusqu'à l'élection de son fils *Frederik III*, interrègne dont le Rigsraad se prévalut pour arracher à son élu la capitulation la plus onéreuse qui ait été signée depuis Christophe II. Pendant que les Suédois étaient occupés en Pologne, il les attaqua en commençant par leur allié, le duc de Gottorp (1657), mais Charles X Gustave s'empara du Jutland, puis des îles danoises (1658-59) après le fameux passage des Belts sur la glace, et il dicta la paix de Roskilde, qui enleva au Danemark les trois provinces skaniennes avec l'île de Bornholm, et à la Norvège le Bohus et le diocèse de Throndhjem; et qui livra au duc de Gottorp l'amt de Schwabstædt et le délia du vasselage pour sa part du Slesvig. Regrettant bientôt d'avoir trop peu demandé, il envahit de nouveau le Danemark, s'empara par stratagème de Kronborg, mais échoua devant Copenhague (1659) et ses troupes ne purent prendre Frederikshald en Norvège. Le traité de Copenhague en 1660 fut moins onéreux que le précédent pour le Danemark à qui fut restituée l'île de Bornholm, tandis que la Norvège recouvra le diocèse de Throndhjem.

Le démembrement de la monarchie fut attribué à ceux qui étaient les vrais souverains, à l'aristocratie qui avait usurpé tous les pouvoirs. L'opinion publique, déjà excitée contre les nobles, était d'autant plus favorable à la monarchie que le roi s'était fort bien montré au siège de sa capitale. A la diète de Copenhague (1660), l'accord du clergé et de la bourgeoisie amena un changement de régime; la royauté devint héréditaire avec une autorité illimitée. Frederik III passa paisiblement le reste de sa vie à opérer d'importantes réformes. Son fils *Christian V* (1670-1699) fut le premier des rois de Danemark qui n'ait pas eu besoin d'être élu pour monter sur le trône. Il hérita des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst en 1676; sa tentative pour reprendre à la Suède ses récentes conquêtes (1675-79) et pour replacer le Slesvig gottorpien sous sa suzeraineté, lui valut plus de gloire que de sérieux avantages, mais il réussit plus tard à se faire rendre hommage par le duc de Gottorp (1689). Ses codes sont encore la base de la législation en Danemark et en Norvège. Son fils, *Frederik IV* (1699-1730), dépouilla momentanément le duc de Gottorp (1700), mais il dut lui restituer ses Etats quelques mois plus tard, à la paix de Traventhal. Après les revers de Charles XII, il envahit la Skanie (1710), prit Brème et Verden (1712), s'empara du Slesvig gottorpien (1713), participa à la prise de Rügen et de la Poméranie (1715-16). La paix de Frederiksborg (1720) ne lui laissa que la partie gottorpienne du Slesvig; tout ce duché fut réincorporé au Danemark (1724) avec la garantie de la France et de l'Angleterre, puis (1732) de la Russie et de l'Autriche. Ce monarque s'efforça d'améliorer la situation des paysans; il protégea les lettres et fit de bonnes finances. Le règne pacifique de son fils *Christian VI* (1730-1746) fut illustré par un grand nombre de savants, d'écrivains et d'artistes. *Frederik V* (1746-1766) régla à l'amiable ses différends avec les princes gottorpiens, devenus l'un roi de Suède, l'autre empereur de Russie; il encouragea l'industrie, le commerce et les arts, mais la situation de l'agriculture et du trésor public fut mauvaise sous son règne. *Christian VII* (1766-1808), vit aboutir les négociations pour l'échange du Holstein gottorpien contre l'Oldenbourg et le Delmenhorst qu'il céda au grand-duc Paul de Russie (1767); il devint bientôt incapable de gouverner et le pouvoir fut successivement exercé par Struensée et la reine Caroline-Mathilde (1770-72), par la reine Juliane-Marie et Gulderg (jusqu'en 1784), enfin par le prince héritier Frederik (VI) qui abolit le servage (1788-1800). A part quelques hostilités avec la Suède (1788), il maintint la paix au milieu de la conflagration générale jusqu'en 1801, où l'escadre de Nelson força le Danemark de renoncer à la neutralité armée. En 1807, une autre escadre anglaise prit Copenhague et la flotte danoise. Lors de la dissolution de l'empire germanique, le duché de Holstein fut dégagé de tout lien avec l'Allemagne. Comme allié de la Russie, *Frederik VI*, qui était monté sur le trône en 1808, fit la guerre à la Suède (1808-1809), qui refusa deux fois de l'élire héritier présomptif de Charles XIII (1809, 1810) et qui lui enleva la Norvège (1814). Son alliance avec Napoléon lui fit, en outre, perdre l'île de Heligoland. Il n'obtint en compensation que l'île de Rügen et la Poméranie suédoise, qu'il échangea contre le Lauenbourg (1815). Il entra dans la Confédération germanique pour ce duché et pour le Holstein, qu'il eut la faiblesse de réunir au Slesvig sous un gouvernement commun, lors du rétablissement des Etats provinciaux (1834).

Comme il ne laissait pas de fils, son cousin, l'ex-roi de Norvège Christian-Frederik, petit-fils de Frederik V, monta sur le trône sous le nom de *Christian VIII* (1839). Le Danemark devint florissant sous ce règne pacifique et ne fut troublé que par l'agitation slesvig-holsteinoise; mais celle-ci ne dégénéra en révolte que sous le roi suivant *Frederik VII* (1848-1863). La guerre qui éclata à l'avènement de celui-ci se termina en 1850 par l'écrasement des insurgés. En 1849 fut promulguée une constitution très libérale pour

le royaume; en 1852 une constitution commune pour le Danemark et les trois duchés, remplacée par une autre en 1854. Comme il n'avait pas d'enfants, l'ordre de succession fut réglé dès 1851 par un pacte de famille auquel adhéra le tsar Nicolas, comme chef de la maison de Gottorp, lequel pacte fut confirmé en 1852 par la Suède et les cinq grandes puissances, comme garantes de l'intégrité de la monarchie. L'héritier désigné était le prince Christian de Glücksbourg, issu à la neuvième génération, en ligne directe et agnatique, de Christian III, et marié à la princesse Louise de Hesse-Philippthal, arrière-petite-fille de Frederik V. Trois jours après son avènement (15 nov. 1863), *Christian IX* sanctionna la constitution commune au royaume et au duché de Slesvig, préparée sous le règne précédent. Il eut à soutenir contre la Prusse et l'Autriche (1864) une lutte inégale où il perdit les deux duchés allemands (Holstein et Lauenbourg) et la plus grande partie de l'ancien Sudjutland ou duché danois de Slesvig. La suite de son règne, signalé par des progrès de toute sorte, n'a été troublée que par d'interminables querelles parlementaires, qui ont nui au développement de la législation et empêché le gouvernement de pourvoir à la défense nationale, mais la dynastie s'est fortifiée par les plus brillantes alliances qui seront pour longtemps la sauvegarde du Danemark.

Littérature. — Avant d'avoir une écriture cursive (car les runes ont surtout été gravées sur pierre, sur bois et sur métal), les Danois possédaient déjà une riche littérature populaire, dont il ne reste que des échos, des imitations ou des traductions, soit en anglo-saxon (dans *Beowulf*, *Widsid*, *Waldere*), en vieux norrois (dans les Eddas et quelques Sagas), et surtout en latin (dans les *Gesta Danorum* de Saxo Grammaticus) ou dans les chansons danoises du moyen âge. Outre les cycles qui leur étaient communs avec les peuples congénères, ils en avaient qui, sans leur appartenir exclusivement, les touchaient de plus près; ce sont les traditions historico-légendaires sur Skjold-Gram-Hadding, sur Frode-Halfdan-Ro, sur Helge-Rolf, sur Hamlet, sur Vermund-Uffe, sur Frode-Fredogod, sur Frode-Inge-Starkad, sur Sigar, sur Harald Hildetand. Il faut arriver jusqu'à la glorieuse période des premiers Valdemar (vers 1200) pour trouver de vrais historiens (Svend Aagesen et Saxo) et un poète (Andreas Sunonis) qui tous se servaient du latin; le danois n'était encore employé que pour transcrire les lois (droit ecclésiastique et civil des provinces) et les formules médicales (H. Harpestreng). Quant à la littérature populaire des premiers temps chrétiens (chansons, contes, proverbes, énigmes), elle était purement orale et continua pendant bien des siècles à se transmettre de bouche en bouche.

Vers la fin du moyen âge, beaucoup de livres de religion, des parties de la Bible, des légendes, des cantiques, des prières, des poèmes religieux, comme le *Rosaire de la Sainte Vierge*, la *Création* et la *Vie humaine* par Michael, prêtre d'Odense, un embryon d'encyclopédie, le *Lucidarius*, des chroniques et des romans de chevalerie, furent imités ou traduits du latin, du français ou de l'allemand. La *Chronique rimée*, qui fut le premier livre imprimé en langue danoise, parut en 1495; la collection de *Proverbes latins et danois* de Peder Laale, en 1506; les *Chansons populaires* recueillies par Anders Vedel, en 1591.

Dans la première moitié du xvi^e siècle, la presse fut surtout au service des théologiens, catholiques comme Paul Eliesen, ou protestants comme Christiern Pedersen, Hans Tausen, Frands Vormorsden, Claus Mortensen, Hans Spandemager, Peder Laurensen, etc. Mais avant, pendant et après les luttes de la Réforme, elle servit aussi à propager des œuvres littéraires, comme les *Chroniques de Charlemagne* et d'*Ogier le Danois* par Christiern Pedersen; de mordantes satires anticatholiques; le conte rimé sur *Broder Rus*; la *Danse des morts*; le roman du *Rernard*. Mais les plus anciennes œuvres dramatiques en danois (*Saint Knud*, *Dorothee*, *l'Epouse infidèle* et le

Jugement de Paris) sont restées longtemps inédites, ainsi que d'utiles ouvrages historiques, comme *Chronicon Schibyense*, *Seditionum Daniæ liber* et les *Collectanea* de Petrus Olai minorita. — Dans la seconde moitié du xvi^e siècle, les écrits religieux en vers ou en prose tiennent encore une grande place dans la littérature : Peder Palladius, son frère Niels et N. Hemmingsen se distinguèrent comme théologiens ; H. Thømissen et H. Sthen comme psalmistes. P. Jensen Vinstrup publia une *Messiede* en grec ; Erasmus Lætus, Claus Lyschander, Johannes Francisci et J.-J. Sadolin des poèmes latins. La poésie en langue vulgaire ne consistait qu'en pièces légères et de peu de valeur. Les sciences mathématiques au contraire prirent un grand essor avec Tycho Brahe et l'un de ses disciples, P.-J. Flemløse. La médecine est représentée par Peder Sørensen, la philosophie par A. Krag, le droit par Erik Krabbe et Niels Kaas ; l'histoire l'est : en Norvège par Absalon Pedersen Beyer ; en Danemark par Arild Hvitfeldt et les historiographes A. Vedel, traducteur de Saxo et premier éditeur des chants populaires, R. Lætus et N. Krag. L'histoire de Danemark, écrite en latin par leur prédécesseur H. Svane ou Svanningius l'Ancien, a péri sauf la partie relative aux rois Jean et Christian II.

Le progrès continua au xvii^e siècle et la littérature danoise s'enrichit par la coopération plus active des Norvégiens. Le latin et souvent aussi l'allemand continuèrent de faire concurrence à la langue nationale qui se détériorait sous leur influence. D'un autre côté, les Danois, qui se servaient des idiomes exotiques, publiaient fort souvent leurs ouvrages à l'étranger. Dans la théologie dominant les noms de H.-P. Resen, J.-R. Brochmand, H. Rosenkrands, J.-D. Jersin ; dans les sciences mathématiques, physiques, naturelles, médicales, ceux de Caspar Bartholin et de ses fils Rasmus et Thomas, ainsi que du fils de ce dernier, Caspar Thomesen ; d'Ole Worm, Simon Paulli, Ole Borch, Nic. Steno, Jac. Winsløv, P. Kylling, Chr.-S. Longomontanus, le plus célèbre des disciples de Tycho Brahe, Nic. Helvæderus, Ole Røemer, savants dont plusieurs jouissaient d'une réputation européenne. Pour le droit, il suffit de citer Chr. Østensen, Jens Bjelke, P. Galt et les rédacteurs des remarquables codes de Christian V : P. Lasson, R. Vinding et le célèbre ministre P. Schumacher (Griffenfeld). L'archéologie et la paléographie furent cultivées par Brynjulf Sveinsson, Gudmund Andriesson, Ole Worm et Th. Bartholin ; l'islandais par Runolf Jonsson, Magnus Olafsson, P. Resen ; la linguistique et la littérature populaires danoises par P. Vandal, B. Knudsen, Torkild Baden, E. Pontoppidan l'Ancien, Stephanus, P. Syv, Karen Brahe, H. Gerner, H. Mikkelsen Ravn, S. P. Gotlænder ou Judichær ; les langues orientales, surtout l'hébreu, par N.-P. Oëreløse, M.-P. Grum, Chr. Nold, Th. Petrus, A. Iversen Borch ; les langues et les littératures classiques par Bertel Aquilonius, R. et P. Vinding, Bertel Bartholin, R. Brochmand, Ole Borch, Birgitte Thott, P. J. Roskilde, M.-Chr. Ravn, H. Gerner. La géographie prend de telles proportions qu'elle n'est plus confondue avec l'histoire, mais forme une branche à part dans les traités des Norvégiens P. Claussøn Friis et J. Ramus, et du Danois Arent Berntsen ; dans les relations de voyage de Jens Munk et d'Ove Gjedde ; dans la topographie du Danemark par P. Resen. Outre les chroniques rimées de Lyskander et de H. Gerner, et le *Livre des preux* (Kæmpebog), il y a de volumineuses histoires en prose danoise ou latine par les Néerlandais J. Pontanus et J. Meursius ; par les Danois Stephanus, Vitus Bering, P. Resen et N. Slange ; par le Norvégien Th. Torfæus ; par l'islandais Arngryn Jonsson ; de précieux mémoires par Leonora-Christina Ulfeld, Johan Monrad et le général Jørgen Bjelke. Outre les psalmistes Arreho, Kingo, E. Naur, les principaux poètes sont les Norvégiens P. Dass et Dorothee Engelbrektsdatter ; les Danois J. Worm, J. Schested et A. Bording, dont le *Mercur* en vers fut le premier journal du Danemark. L'art dramatique, qui devait s'épanouir dans la période

suivante, commençait à se dégager de ses langes dans les pièces de H. Justesen Ranch, M. Skeel, P. Hegelund, P. Thøgersen et H.-Th. Stege.

Aucun de ces écrivains dramatiques ne venait de la Norvège où naissait Holberg (1684) qui devait les éclipser tous. Ce grand polygraphe domine non seulement sur la scène, mais encore dans les principales branches de la littérature. Il était tout à la fois poète comique, satirique, auteur d'une *Utopie*, philosophe, moraliste, historien, biographe, mémoraliste, géographe, topographe. Aussi la première moitié du xviii^e siècle est-elle à juste titre appelée la période de Holberg. Dans les genres qu'il cultiva il n'eut pas d'égaux, à peine quelques émules, comme Chr. Falster dans la satire, Eilschov dans la philosophie, Hojer dans l'histoire (en langue allemande). Mais les annales de ce dernier et les histoires critiques de H. Gram, J. Langebeck, E. Pontoppidan, L. Harboe, Joh. et Ole-Henrik Møller, B. Møllmann sont plus érudites que littéraires. Høiæberg, Fr. Rostgaard et Arnas Magnæus firent de grandes collections ; P. Mylius, C.-P. Rothe, H. Paus, G. Treschow, T. de Hofman, écrivirent des biographies et des généalogies ; E. Pontoppidan, L. de Turah, Jonas Ramus, L. Debes, Landt, des géographies et des topographies ; les Egede, Olafsen et Povelsen, Horrebow, Fr.-L. Norden, K. Niebuhr, des relations de voyage. J.-T. Højsgaard traita de la grammaire danoise ; J. Ursin et Math. Anchersen, des langues sémitiques. Les autres sciences étaient en décadence ; pour la théologie on n'a à citer que Tychonius, P. Hersleb, E. Ewald, E. Pontoppidan, P. Holm ; en droit, que le Slesvigois A. Hojer et le Norvégien Chr. Stub. Outre Holberg, les poètes de mérite sont Chr. Falster, Amb. Stub, Th. Reenberg, J. Sorterup, Tychonius, V. Helt, Fr. Horn, Chr.-Fr. Wadskær et surtout le psalmiste Brorson. On commençait à traduire des romans du français, de l'anglais et de l'allemand, mais les seules fictions originales sont *Nic. Climius* de Holberg et *Mendoza* d'E. Pontoppidan. Plusieurs journaux politiques et littéraires en prose furent publiés en danois par J. Ries, A. Lundhoff, F.-C. Eilschov ; en allemand par J.-E. Schlegel, en français par L.-A. de la Beaumelle.

La seconde moitié du xviii^e siècle est appelée en danois la *Période des lumières* (*Oplysningstidsalder*) ; elle fut brillante en effet ; non pas qu'elle ait produit d'hommes comparables à Holberg, mais en choisissant parmi les dramaturges et poètes norvégiens (Tullin, J.-N. Brun, Bredal, J. Wibe, Th.-R. de Stockfleth, P.-H. et Cl. Friman, Cl. Fasting, Edv. Storm, J. Rein, J. Zetlitz, E. de Falsen), et les Danois (P.-A. Heiberg, Th. Thaarup, P.-M. et P.-K. Trojel, O.-J. Samsøe, Th.-Chr. Bruun, Chr. Olufssen, Fr.-V. Wiwet, R. Frankenau, Chr.-A. Lund, Fr. Høegh-Guldberg, Charlotte Biehl), sans oublier le Holsteinois Chr.-L. Sander et le Hambourgeois J.-Cl. Tode, on trouverait facilement quelques noms à joindre à ceux d'Ewald, Baggesen, Wessel pour former une vraie pléiade de poètes distingués ; c'est pourtant moins à l'éclat de ceux-ci qu'à la diffusion des doctrines de nos encyclopédistes qu'a trait le mot de lumières. Le rationalisme envahit toutes les branches de la littérature ; les représentants ecclésiastiques ou laïques de l'orthodoxie luthérienne : P. Rosenkrands-Goische, J.-A. Cramer, Ove Høegh-Guldberg, Balle, furent vivement harcelés en prose et en vers par Malte-Brun, O. Horrebow et d'autres, tandis que Chr. Bastholm et Birckner travaillaient à concilier la foi et la raison. Ce dernier eut comme émules en philosophie : J.-Sch. Sneedorff, J. Kraft, A. Schytte, J.-E. Gunnerus, B. Risbrigh, Tyge Rothe, Chr. Hornemann, A. Gamborg, N. Treschow et Joh. Boye. P. Kofod-Ancher, H. Stampe, J.-F.-W. Schlegel, Nørregård, écrivirent sur le droit ou son histoire. L'étude des sciences mathématiques, naturelles et médicales, fut poussée très loin par l'astronome et géomètre Th. Bugge, le physicien Chr.-G. Kratzenstein, les botanistes Oeder, E.-N. Viborg, Rottbøll et M. Vahl, le zoologiste P. Ascanius, les géologues

et minéralogistes M.-Th. Brünnich, J.-E. Gunnerus, O.-Fr. Müller et O. Fabricius, le mycologiste Th. Holm, l'entomologiste J.-Chr. Fabricius, les médecins J.-C. Tode, M. Saxtorph, Th. Buntzen, J.-D. Herholdt, le chirurgien H. Callisen, le vétérinaire P.-Chr. Abildgaard. Langebek figure toujours, au moins pour l'érudition, en tête des historiens qui sont : les Danois P.-Fr. Suhm, O. Høegh-Guldberg, A. Kall, N.-D. Riegels, Fr. Sneedorff; les Norvégiens G. Schøning et Fr.-V. Vedel-Jarlsberg, le Slesvigois W.-E. Christiani, l'Allemand J.-H. Schlegel, les Suisses Romands P.-E. Mallet et Reverdil, ce dernier comme mémorialiste. Il ne faut pas oublier les biographes A.-N. Ryge, Ove Malling, P.-T. Wand, G. Treschow, Chr. Gjessing; les généalogistes T. Kleve et Oluf Bang; les bibliographes Jens Worm, Luxdorph, R. Nyerup, Halfdan Einarsson; les critiques Cl. Fasting, P.-Chr. Stenersen, Ad.-G. Carstens et P. Rosenstand-Goiske; les linguistes Jon Olafsson, Skule Thorlacius, B.-Chr. Sandvig, Jacob Baden, W.-H.-Fr. Abrahamson, B.-J. Sporon et O. Fabricius. Les publicistes et les polémistes de talent ne pouvaient manquer à une époque où tant de nouvelles idées religieuses, philosophiques, politico-économiques s'entrechoquaient avec les anciennes aussi bien dans de volumineux ouvrages que dans des pamphlets, des chansons, des journaux et revues, et même des pièces de théâtre. Il suffit de citer Fr. Lütken, Chr.-H. Pram, Kn.-L. Rahbek, P.-A. Heiberg et le futur géographe Malte-Brun.

Il était réservé aux deux premières générations du XIX^e siècle d'assister à l'épanouissement complet et simultané des lettres et des sciences qui, jusqu'alors, ne s'étaient pas développées parallèlement, et dont quelques branches fleurissaient tandis que d'autres végétaient ou s'étiolaient. Aussi bien les circonstances n'avaient-elles jamais été si favorables qu'elles le devinrent au commencement de notre siècle : d'un côté, la censure ne s'exerçait plus guère qu'en matière politique; d'autre part, les journaux n'absorbant pas encore l'attention du public, les livres étaient d'autant plus lus; la plupart des écrivains employaient toutes les ressources de leur esprit à la composition d'œuvres purement littéraires; aussi cette période est-elle l'âge d'or de la littérature danoise, malgré les pertes que fit celle-ci lors de la séparation de la Norvège en 1814. Baggesen n'avait pas épuisé sa veine et, quoi qu'il ait souvent fait infidélité à la langue danoise, il publia encore beaucoup de poésies pleines de sel et d'esprit; mais, dès 1803, il eut un concurrent dans le jeune Oehlenschläger qui devait bientôt l'éclipser. Leur rivalité, d'abord sourde, dégénéra bientôt en une querelle littéraire de sept ans (1813-1820) à laquelle pourtant Oehlenschläger prit moins de part que ses admirateurs et ses disciples. À côté de ces maîtres s'élevaient d'éminents polygraphes : N.-S. Grundtvig, Ingemann, J.-L. Heiberg, J.-C. Hauch, Paul-M. Møller. D'autres, sans se confiner dans un seul genre, se sont un peu plus spécialisés, et l'on peut classer parmi les auteurs de fictions en prose : M^{me} Gyllembourg, St. St. Blicher, le charmant conteur Andersen, C. Bernhard, M. Goldschmidt, P. Chiewitz, C. Bagger, H.-P. Kofoed-Hansen, V. Thisted; parmi les poètes : Schack von Staffeldt, Chr. Winther, Fr. Paludan-Müller, C.-L.-E. Aarestrup, F.-R.-J. Hansen, H.-P. Holst, C. Ploug, H.-V. Kaalund, Cl. Rosenhoff, G. Siesby; parmi les auteurs dramatiques : H. Hertz, C.-J. Boye, Overskou, J.-Chr. Hostrup, Ch.-K.-Fr. Molbech, J.-M. Thiele; parmi les théologiens : Fr. Münter, J. Møller, J.-P. Mynster, H.-N. Clausen, A.-G. Rudelbach, P.-Chr. Kierkegaard; parmi les philosophes : N. Treschow, S. Kierkegaard, Martensen, Fr.-Chr. Sibbern, Howitz; l'esthéticien P.-L. Møller; parmi les juristes : Hurtigkarl, M.-H. Hornemann, A.-S. Ørsted, Kolderup-Rosenvinge, J.-E. Larsen, P.-G. Bang, T.-A. Ussing; parmi les historiens : G.-L. Baden, Nyerup, Chr. Molbech, N.-M. Petersen; parmi les érudits : Fr. Münter, Finn Magnussen, Werlauff, C. Paludan-Müller, P.-O. Brøndsted, N.-I. Schow, F.-C. Petersen, H.-F.-J. Estrup, Daugaard, H. Jahn, Weinwich; parmi

les linguistes : Rask, Madvig, B. Thorlacius, Sveinbjørn Egilsson, Bredsdorff, Westergaard, Chr. Wilster, P. Hjort, Tregder; parmi les statisticiens : Fr. Thaarup, Bergsøe; l'explorateur Graah; parmi les archéologues : Chr.-J. Thomsen, C.-Chr. Rafn, J.-J.-A. Worsaae; parmi les numismates : Ramus, Devegge, C.-L. Müller, Chr.-T. Falbe. Dans les sciences, il faut citer les mathématiciens et astronomes : H.-G. von Schmidten, J.-Fr. Ursin, Chr. Ramus, H.-Chr. Schumacher; le célèbre physicien H.-Chr. Ørsted et C.-W. Holten; les géologues : J.-G. Forchhammer et W.-Chr. Zeise; les zoologistes : J.-H. Reinhardt, Fr. Faber, Melchior, L.-L. Jacobsen, H.-N. Krøyer, D.-Fr. Eschricht, O. Mørch, P.-V. Lund; les botanistes : Moldenhawer, C.-G. Rafn, Schousboe, F.-W. Hornemann, N. Wallich, F.-Fr. Schouw, H.-Chr. Lyngbye, O.-J. Hjaltekin, S.-Th.-N. Drejer, Fr.-M. Liebmann; l'éminent physiologiste et naturaliste Jap. Steenstrup; les médecins : J.-D. Brandis, C. Otto, L.-L. Jacobsen, D.-Fr. Eschricht, C.-B. Bendz, A. Hannover, Fr.-W. Mansa, Fr.-G. Howitz, O.-L. Bang, S.-M. Trier, A.-C.-P. Callisen, Gundelach-Møller, J.-S. Saxtorph, P. Scheel et J.-R. Hübertz.

Les luttes internationales, politiques, sociales et économiques, qui commencèrent en 1848 et qui paraissent devoir remplir toute la seconde moitié de notre siècle, n'étaient pas un milieu favorable pour la poésie; à la vérité les survivants parmi les auteurs en jemaient, se se turent pas du jour au lendemain : Ingeman, J.-C. Hauch, H. Hertz, Andersen, Fr. Paludan-Müller, Chr. Winther, Hostrup, C. Ploug, Molbech fils, Hostrup, Goldschmidt continuèrent les uns de chanter, les autres d'écrire des romans ou des pièces de théâtre; mais leurs successeurs qui d'ailleurs n'ont pas tous dit leur dernier mot, se sont rarement élevés au même niveau. Parmi les nouveaux noms on remarque : les poètes L.-A. Bødtecher, Chr. Richardt, H. Drachmann, Carl Andersen, Chr. Arentzen, Ed. Lembeke, C. Gjellerup, P. Faber, Wengel, G. Rode, J. Helms, S. Schandorph, Rud. Schmidt, Fr. Bøgh, O.-C. Lund, J. Fibiger; les auteurs dramatiques E. Bøgh, E. von der Recke, Heise, E. Christiansen, E. Brandes, O. Benzon, H. Bang, G. Esmann, A. Steenbuch, P.-A. Rosenberg, Skram, Topsøe, A. Larsen; les romanciers et novellistes H. Scharling, V. Bergsøe, Carit Etlar, J.-J. Friis, T. Becker, J.-P. Jacobsen, H.-F. Ewald, B. Dodt, Th. Lange, V. Topsøe, P. Mariager, A. Rosenkilde, H. Tolderlund, Niels Møller, Thyregod, A. Nielsen, Mads Hansen, et plusieurs dames : Clara Andersen, Elisabeth Martens (L. Bjørnsen), Clara Raphaël (Mathilde Fibiger), Pauline Worm, Erna Juel Hansen. On distingue, parmi les philosophes, R. Nielsen, G. Sibbern, Heegaard, H. Høffding, K. Kroman; parmi les esthéticiens, les critiques et les historiens de la littérature, Høyer, J. Lange, P. Hjort, G. Brandes, Julius Paludan, Rønning, Fr. Winkel Horn, P. Hansen, V. Vedel; parmi les théologiens, Chr. Hermansen, C.-E. et C.-H. Scharling, V. Rothe, H.-O.-C. Laub, C.-A.-H. Kalkar, J. Paludan-Müller, D.-G. Mourad, B.-J. Fog, N.-G. Blædel, Birkedal, Magnus Eriksson, A.-C. Larsen, Peder Madsen; parmi les juristes, A.-Fr. Krieger, A.-V. Scheel, Fr.-T.-J. Gram, F.-Ch. Bornemann, A. Aagesen, J.-M.-V. Nellemann, Stemann, Goos, H. Matzen; parmi les historiens, C.-F. Allen, Velschow, Wegener, C. Paludan-Müller, Fr. Hammerich, Fr. Barfod, L.-Chr. Müller, Ed. Holm, Chr. Bruun, C. Rosenberg, Nielsen, A.-D. Jørgensen, Troels Lund, A. Thorsøe, J.-A. Fridericia, Chr. Erslev, Joh. Steenstrup, Thirge, Aagaard, R. Mejborg; C.-T. Engelstoft, L.-N. Helweg, H.-F. Rørdam, J.-E. Larsen, Chr.-L.-E. Stemann, V.-A. Secher, C.-T. Sørensen, O.-V. Vaupell, H.-G. Garde; parmi les biographes, Th.-H. Erslev, Ph. Weilbach, V. Ingerslev, F.-L.-E. Smith, Bricka, C. Bladt; parmi les géographes, ethnographes, statisticiens ou voyageurs, Chr. Erslev, Rink, J.-P. Trap, Kålund, Falbe-Hansen et V. Scharling, Galschiøt, le vice-amiral Steen-Andersen Bille, Zeilau, Em. Bluhme, G. Holm et V. Garde, Hovgaard, Tolderlund; parmi les archéo-

logues, J.-J.-A. Worsaae, Herbst, A. Strunk, C. Engelhardt, E. Vedel, Sehested, S. Müller, V. Boye, Henrik Petersen, A.-P. Madsen, J. Kornerup, O. Blom, Zinck, C.-G.-V. Faber, A. Feddersen; parmi les linguistes et dénomathes, Wesenberg, Nutzhorn, J.-L. Ussing, Andrae, Jon Sigurdsson, K. Gislason, B. Grendal, Vilhelm Thomsen, C.-A.-E. Jessen, Wimmer, P.-G. Thorsen, G. Stephens, Sv. Grundtvig, Chr.-J. Lyngby, E.-H. Hagerup, J.-G.-E. Kok, O. Kalkar, Espersen, Feilberg, Dyrland, C.-J. Brandt, E.-T. Kristensen, Ant. Nielsen, V. Fausbøll, Mehren, Vald, Schmidt, Thor Lange. Les sciences mathématiques et l'astronomie étaient naguère ou sont encore cultivées par A. Steen, H.-G. Zenithen, J. Petersen, H.-L. d'Arrest, Schjellerup, C.-E. Mundt, J.-C. Tuxen, V.-H.-O. Madsen, P. La Cour; la météorologie par N.-H.-C. Hoffmeyer; la géologie par J.-Fr. Johnstrup, Chr.-V. Puggaard, C.-J. Fogh, Thoroddsen; la zoologie par J.-Chr. Schjøedte, Chr. Lütken, Fr. Meinert, P.-E. Müller, J. Collin, J.-T. Reinhardt, H. Krabbe, H. Bendz, C.-C.-A. Gosch; la botanique par A.-S. Ørsted, Chr.-Th. Vauppell, E. Warving, J.-M.-Chr. Lange; l'économie rurale par Dalgas, Segelcke, Fjord, J.-C. La Cour, Bøggild; la chimie par Julius et A. Thomsen, Trier, H.-Fr.-A. Topsøe; la physique par C.-V. Holten, L.-A. Colding, L. Lorenz; la médecine par A. Hannover, Fr.-V. Mansa, A.-Fr. Bremer, P.-L. Panum, R. Bergh, F. Howitz, P.-Ant. Schleisner, H. Krabbe, C.-J. Salomonsen, C. Tryde, B. Bang.

La matière était si abondante qu'il a fallu se borner à jeter un rapide coup d'œil sur l'œuvre de chaque période, sans entreprendre de caractériser les auteurs et leurs ouvrages, ce qui eût d'ailleurs fait double emploi avec les articles concernant la plupart d'entre eux. Cette nomenclature suffira au lecteur pour s'orienter dans des recherches éventuelles : si brève qu'elle soit, elle montre déjà que la culture intellectuelle a été extraordinairement intensive en Danemark. A ce point de vue, peu de pays d'une si médiocre étendue et d'une si faible population peuvent lui être comparés. Pour lui trouver un pendant, il faudrait choisir quelque contrée privilégiée ou tracer une ceinture arbitraire autour de quelque grand centre littéraire et scientifique. On peut dire en résumé que si Copenhague a mérité d'être appelée l'Athènes du Nord, il n'y a pas d'exagération à rapprocher de la Grèce et de ses Cyclades les îles et les côtes des Belts.

Beaux-Arts. — Les plus anciens vestiges de l'art en Danemark sont des bijoux et des parures des âges de bronze et de fer, d'un style assez élégant pour que les orfèvres contemporains les prennent pour modèles; mais en fait de monuments des temps païens il ne subsiste que des fortifications en terre, des pierres runiques et des tombeaux sans prétentions architecturales : les temples et les demeures des chefs, étant en bois, ont depuis longtemps disparu. Il en est de même des premières églises qui devaient être imitées de celles du pays des premiers missionnaires. Il faut descendre jusqu'aux XI^e et XII^e siècles pour trouver des édifices religieux (cathédrales de Ribe, Lund, Viborg, en pierres; de Roskilde en briques) de style roman, bientôt supplanté par le style dit ogival (cathédrales d'Odense, de Slesvig, parties de celle d'Aarhus, église du monastère de Maribo, toutes en briques). Au moyen âge, les décors sculptés sont généralement de provenance exotique ou, s'ils ont été exécutés dans le pays, c'est par des artistes étrangers. Le grand retable de Notre-Dame à Odense est dû au Lübeckois Claus Berg, mais Hans Brüggemann de Husum, à qui l'on doit celui de la cathédrale de Slesvig (1514-1524) et beaucoup d'autres œuvres, était un enfant du pays. L'intérieur des édifices était ordinairement orné de peintures murales dont un grand nombre, après avoir été préservés par un badigeon, ont été remises à jour et restaurées dans le cours de la génération actuelle.

Après la Réformation, le style de la Renaissance fut importé en Danemark (Uranienborg, château de Tycho Brahe), avec les modifications qu'il avait reçues en France,

mais surtout en Hollande et dans la basse Allemagne. Les formes gracieuses qu'il prit dans les constructions de Frederik II et de Christian IV, l'ont fait appeler improprement style de Christian IV; ses plus beaux spécimens sont surtout des palais et des châteaux (Kronborg à Helsingør, Frederiksborg, Rosenborg et la Bourse à Copenhague), plus rarement des édifices religieux (l'église de Trinité à Christianstad en Skanie). Les décors de ces monuments furent naturellement sculptés sur place, mais surtout par des artistes venus du dehors, notamment par les Steenwinkel, originaires de la Hollande. Les mausolées des rois et les tombeaux des grands seigneurs étaient d'ordinaire importés tout faits. Sous Christian IV et Frederik III la peinture (portraits, sujets religieux, tableaux historiques et allégoriques) fut cultivée par des Hollandais établis en Danemark (Peter et Isac Isacs, Karel van Mander, Abraham Wuchters), et par des Danois formés à leur école ou ailleurs (Jacob Lauritsen, Søren Kjær, Peder Andersen) et la gravure par Albert Haelwegh.

Sous Christian V et Frederik IV (1670-1730), l'influence française prit le dessus et se fit sentir dans l'architecture (Charlottenborg, l'ancien Amalienborg, l'église du Sauveur à Christianshavn construite par Lamb. van Hawen), et la peinture (Benoit Coffre, Jacob d'Agar), mais en sculpture le Français Abr. Lamoureux eut pour concurrent le Brabançon Th. Quellinus. Sous Christian VI (1730-1746) les Danois Häusser, Thura, Eigtved, architectes l'un de l'autre, l'ancien Christiansborg, le second du château de Hørsholm, le troisième des palais d'Amalienborg, s'inspirèrent tous du rococo allemand, et plusieurs artistes furent appelés d'Allemagne (Petzold, Wahl, Tuscher, J.-M. Preisler) et d'Italie (Miani), tandis que le Flensborgois H. Kroghk se distinguait comme peintre, et le Norvégien M. Berg comme sculpteur. Le goût français domina à l'académie des beaux-arts fondée à Copenhague par Frederik V (1754); le Français Saly, qui en fut le premier directeur, exécuta la belle statue équestre de ce monarque, et son compatriote Jardin, nommé intendant des bâtiments, commença la magnifique église de marbre à Copenhague, à l'achèvement de laquelle on travaille toujours. La peinture fut plus négligée et l'on n'a à citer que des portraitistes : le Suédois Pilo et les Danois P. Als et V. Erichsen.

L'art danois s'émancipe enfin dans le dernier quart du XVIII^e siècle; l'académie des beaux-arts n'eut pas seulement des directeurs distingués comme le sculpteur Wiedewelt, le statuaire Weidenhaupt, le portraitiste Jens Juel et le peintre d'histoire N.-A. Abildgaard, et des professeurs comme C.-Fr. Harsdorff, Chr.-Aug. Lorentzen, mais encore nombre d'élèves dont beaucoup se firent un nom : le Slesvigois Asmus Carstens, les Holsteinois J.-L. Lund et Chr.-W. Eckersberg, l'Islandais Thorvaldsen, les Danois Krantzenstein-Stub qui peignit des scènes des Eddas et d'Ossian; E. Paulsen, paysagiste, Clemens, graveur, Chr.-Fr. Hansen, qui reconstruisit, dans le style classique, Christiansborg, Notre-Dame et l'hôtel de ville à Copenhague.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'éclosion des arts fut parallèle à l'épanouissement des lettres. Si l'idéaliste J.-L. Lund eut quelques disciples, le réaliste Eckersberg forma nombre de bons élèves : Marstrand, Rørbye, Bendz, Petzholdt, Kuchler, A.-A. Müller, Kæbke, Const. Hansen, Eddelien, Roed. Il faut encore citer Sonne, Simonsen, E. Meyer, Buntzen, Gertner, J.-P. Møller, Monnie, Schleisner, Skovgaard, Rump, C.-A. Jensen, Lyndbye, Dalgas, Melbye, Sørensen, Exner, Vermehren, Dalsgaard, Ottesen et deux disciples de Thorvaldsen, H.-E. Freund et H.-V. Bissen. Les architectes les plus remarquables de cette période sont P. Malling, Hetsch et Bindesbøll.

Dans la génération contemporaine, on doit mentionner parmi les sculpteurs Jerichau, Peters, Conradsen, Stein, Saabye, Evens, Chr. Freund, L. Prior, Ring, V. Bissen, Paulsen, Hasselriis; parmi les architectes Chr. et Th. Hansen, N.-S. Nebelong, Tholle, Herholdt, F. Meldahl, le restaurateur de Frederiksborg, Dahlerup, Ove et Vilh.

Petersen, Fenger, Holm; parmi les peintres C. Bloch, Bache, Godf. Christensen, J.-A.-B. La Cour, M^{me} Jerichau, T. Grønlund, Frøehlich, H.-J. et W. Hammer, Blache, Groth, Haslund, Edv. Petersen; Zacho, Krøyer, Chr.-And. Schleisner, Niss, Helsted, C.-F.-E. Larsen, Tuxen; le graveur Ballin et les habiles dessinateurs Madsen et Magnus Petersen.

Depuis une centaine d'années, le Danemark a produit tant d'artistes en tout genre qu'il n'a plus besoin d'emprunter aux pays étrangers; il leur en a, au contraire, fourni et des plus renommés, comme le peintre Carstens, le grand sculpteur Thorvaldsen, l'architecte Theoph. Hansen. De même, plusieurs bons artistes étrangers ont étudié à l'académie des beaux-arts de Copenhague dont les élèves ont d'ailleurs l'habitude de se perfectionner en Allemagne, en France et en Italie. En résumé, la place que les Danois occupent dans les arts n'est pas moins honorable que celle qu'ils tiennent depuis deux siècles dans les sciences et dans les lettres.

BIBL.: GÉOGRAPHIE. — FALBE-HANSEN et SCHARLING, *Danmarks statistik*; Copenhague, 1844-53, 4 parties. — ERSLER, *Den Danske stat*; Copenhague, 1855-57. — TREP, *Statistik topographisk Beskrivelse af Kongeriget Danmarks*; Copenhague, 1872-79, 2^e éd., 6 parties av. cartes. — GROVE, *Danmark, illustreret Rejsehaandbog*; Copenhague, 1879, 3^e éd., 3 parties; trad. all., Leipzig, 1874. — BOTH, *Kongeriget Danmark, en historisk-topografisk Beskrivelse*; Copenhague, 1882-85, 2^e éd. 2 parties. — ELISÉE RECLUS, *L'Europe Scandinave et russe.* — V. aussi les cartes de l'état-major danois au 20,000^e et les cartes d'ensemble au 160,000^e.

ANTIQUITÉ. — Atlas de l'archéologie du Nord (âge de bronze et de fer); Copenhague, 1858, 22 pl. in-4. — A.-P. MADSEN, *Afbildninger af Danske Oldsager og Mindesmærker*; Copenhague, 1869-1876, 3 vol. in-fol. — N.-F.-B. SEBESTED, *Fortidsminder og Oldsager fra Egnen om Broholm*; Copenhague, 1878, in-4. — Du même, *Archæologiske Undersøgelser, 1878-1881*; Copenhague, 1884, in-4. — *Antiquariske Annaler*; Copenhague, 1812-1827, 4 vol. in-8. — *Tidsskrift for nordisk Oldkyndighed og Historie*; Copenhague, 1826-1829, 2 vol. in-8. — *Nordisk Tidsskrift for Oldkyndighed*; Copenhague, 1832-1836, 3 vol. in-8. — *Annaler for nordisk Oldkyndighed*; Copenhague, 1836-1863, 29 vol. in-8. — *Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie*; Copenhague, 1866-1891, 26 vol. in-8. — *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord, 1836-1891.* — J.-J.-A. WORSAAE, *Nordiske Oldsager*, 1859, gr. in-8, 2^e éd. — Du même, *Nordens Forhistorie*; Copenhague, 1881, in-8. — **BEAUVOIS**, *les Antiquités préhistoriques du Danemark*, dans *Revue contemporaine*, 1863-1865. — C. ENGELHARDT, *Sjænderjydske Mosefund*; Copenhague, 1863, 1865, 2 vol. in-4. — Du même, *Fynske Mosefund*, 1867, 1869, 2 vol. in-4. — VALD SCHMIDT, *le Danemark à l'Exposition universelle de 1867*, part. histor.; Paris, 1867, in-8. — P.-G. THORSEN, *Danske Runemindesmærker*, 1864, 1879, 2 vol. gr. in-8. — G. STEPHENS, *Oldnorthern runic monuments*; Londres, 1866-1884, 3 vol. in-fol. — L. WIMMER, *Runeskriftens Oprindelse og Udvikling i Norden*; Copenhague, 1874, in-8. — Du même, *Die Runeschrift*; Berlin, 1887, in-8. — *Mémoires de WORSAAE, HERBST, ENGELHARDT, E. VEDEL, V. BOYE, S. MÜLLER, H. PETERSEN, ZINCK.*

HISTOIRE. — *Scriptores rerum danicarum medii ævi*, éd. par Langebek, Suhm, L. Engelstoft et E.-C. Werlauff; Copenhague, 1772-1894, t. I-VIII, in-fol. — *Regesta diplomatica historiarum danicæ*, 1^{re} série (822-1660); Copenhague, 1847-1870, 2 vol. in-4; 2^e série (1522-1886), 1889, t. I. — *Monumenta historiarum Danicæ* (surtout du xvi^e siècle), éd. par H.-P. Rørdam, 1^{re} série; Copenhague, 1873-1875, 2 vol. in-8; 2^e série, 1882-1888, 2 vol. — P.-F. SUHM, *Samlinger til den danske Historie*, éd. par Sandvig; Copenhague, 1771-1776, 2 vol. in-4. — Du même, *Nye Samlinger*, éd. par Nyerup; Copenhague, 1792-1795, 4 vol. in-4. — *Danske Magazin*; Copenhague, 1745-1886, 24 vol. in-4 en 4 sér. (table générale dans le t. VI de la 4^e, 1886); 5^e sér., t. I, 1887-1889. — *De ældste danske Archiv-Registraturer*, éd. par T.-A. Becker; Copenhague, 1855-1885, 4 vol. in-8. — *Danske Samlinger*, éd. par Chr. Bruun, O. Nielsen, A. Petersen et S. Birker-Smith; Copenhague, 1^{re} sér., 1865-1871, 6 vol. in-8; 2^e sér., 1871-1873, 6 vol. — *Danske Kancelliregistranter* (1535-1550); Copenhague, 1881, 1882, t. I, II. — *Danske Tractater* (1751-1879); Copenhague, 1882, 1887, 2 vol. — *Kronens Skjæder paa afhændet og erhvervet Jordegods i Danmark* (1535-1581); Copenhague, 1891, t. I, fasc. I. — *Meddelelser fra Rentekammerarchivet*, éd. par J. Grundvig; Copenhague, 1871-1872 et 1873-1876, 2 vol. in-8. — *Aarsberetninger fra det K. Geheime-Archiv*; Copenhague, 1855-1883, 7 vol. in-8. — *Meddelelser fra det K. Geheime-Archiv for 1883-1888*; Copenhague, 1887-1889, 2 vol. in-8. — *Historisk Tidsskrift*; Copenhague, 1830-1886, 30 vol. in-8 en 5 sér.; 6^e sér., 1887-1891, 2 vol. — SAXO GRAMMATICUS,

Historia danica, éd. par P.-E. Müller et Velschow; Copenhague, 1839-1858, 2 vol. in-4. — C.-F. ALLEN, *Haandbog i Fædrelandets Historie*; Copenhague, 1881, in-8, 8^e éd. — Du même, *Hist. de Danemark*, trad. par E. Beauvois; Copenhague, 1878, 2 vol. in-8. — FR. BARFOD, *Fortællinger af Fædrelandets Historie*; Copenhague, 1873-1874, in-8, 4^e éd. — L.-C. MÜLLER, *Danmarks Historie*; Copenhague, 1866-1886, 6 vol. in-8, 3^e éd. — N. BACHE, *Nordens Historie*, 1882-1887, 5 vol. in-8, 2^e éd. — A.-D. JØRGENSEN, *Fyrrtyve Fortællinger af Fædrelandets Historie*, 1886, 2^e éd. — N.-M. PETERSEN, *Danmarks Historie i Hedenold*; Copenhague, 1834-1837, 3 vol. in-8. — Joh. STEENSTRUP, *Normannerne*; Copenhague, 1876-1882, 4 vol. in-8. — C.-F. ALLEN, *De tre nordiske Rigers Historie under Hans, Christiern II og Frederik I (1497-1526)*; Copenhague, 1864-1872, 5 vol. in-8. — FR. BARFOD, *Danmarks Historie fra 1319 til 1536*; Copenhague, 1885, 2 vol. in-8; continuation, 1891. — C. PALUDAN-MÜLLER, *De første Konger af den Oldenborgske Slægt*; Copenhague, 1874, gr. in-8. — TROELS LUND, *Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det xvi^e Aarhundrede*; Copenhague, 1879-1890, 10 vol. in-8. — E. HOLM, *Danmarks indre Historie under Enevælden fra 1660 til 1720*; Copenhague, 1885-1886, 2 vol. in-8. — THIRGE, *Danmarks Historie i vort Aarhundrede*; Copenhague, 1888-1890, 2 vol. in-8. — N. NEERGAARD, *Under Junigrundloven. Det danske Folks politiske Historie fra 1848-1866*; Copenhague, 1861, in-8. — J.-P. KØNIGSFELDT, *Genealogiske Tabeller over Danmarks, Norges og Sverrigs Kongefamilier*; Copenhague, 1856, in-4, 2^e éd. — *Kirkehistoriske Samlinger*, 1^{re} sér.; Copenhague, 1852-1856, 2 vol. in-8; 2^e sér., 1857-1873, 6 vol.; 3^e sér., 1874-1889, 6 vol.; 4^e sér., 1889-1891, t. I. — A.-D. JØRGENSEN, *Den nordiske Kirkes Grundlæggelse og første Udvikling*; Copenhague, 1878, in-8. — L. HELWEG, *Den danske Kirkes Historie til Reformationen*; Copenhague, 1869-1870, 2 vol. in-8, 2^e éd. — Du même, *Den danske Kirkes Historie efter Reformationen*; Copenhague, 1882, 2 vol., 2^e éd. — L. KOCH, *Den danske Kirkes Historie i Aarene 1817-1854*; Copenhague, 1883, in-8. — S. ELVIUS, *Danmarks Præstehistorie i Aarene 1869-1884*; Copenhague, 1885-1887, in-8. — DAUGAARD, *Om de danske Klostre i Middelalderen*; Copenhague, 1830, in-4. — KOLDERUP-ROSENINGE, *Danske Retshistorie*; Copenhague, 1832-1833, 2 vol. in-8, 2^e éd. — J.-E. LARSEN, *Samlede Skrifter*; Copenhague, 1857-1861, in-8, 1^{re} sér., t. III. — Chr.-L.-E. STEMANN, *Den danske Retshistorie indtil Christian V's Lov*; Copenhague, 1871. — Du même, *Geschichte des öffentlichen und privat Rechts des Herzogthums Schleswig*; Copenhague, 1866-1867, 3 vol. in-8. — O. VAUFELL, *Den danske Hærs Historie*; Copenhague, 1872-1876, 2 vol. in-8. — J.-C. TUXEN, *Den danske og norske Sømagt*; Copenhague, 1873-1875, in-8. — *Personalhistorisk Tidsskrift*, publ. par F. Krarup; 1^{re} sér., Copenhague, 1880-1885, 5 vol. in-8; 2^e sér., 1886-1890, 5 vol. — *Dansk biografisk Lexikon*, publ. par C.-F. Bricke (de A à F); Copenhague, 1887-1891, vol. I-VI. — A. STRUNK, *Samlinger til en beskrivende Catalog over Portræter af Danske, Norske og Holstenere*; Copenhague, 1865-1882, 2 vol. in-8. — Autres ouvrages cités dans : *Bibliotheca historica danico-norvegica*, par SIBBERN; Hambourg, 1716, in-8. — et dans *Dansknorsk historisk Bibliothek*, par G.-L. BADEN; Odessa, 1815, in-8. — *Bibliogr. historique génér. placée en tête de la trad. franç. de l'Hist. du Dan.* d'ALLEN et complétée par Chr. BRUUN qui, dans sa *Bibliotheca danica*, donne la liste complète, jusqu'en 1830, des ouvrages de la Grande Biblioth. roy. relatifs au Danemark. — *Bibliogr. hist. annuelle dans Historisk Tidsskrift*, par Møllergjort jusqu'en 1885 et depuis par W. CHRISTENSEN; en français, avec addit., par E. BEAUVOIS, pour les années 1881 et suiv., dans *Revue des quest. hist.*, t. XXXIII, XXXV, XXXVII, XXXIX, XLI, XLIII, XLVI, XLVIII.

LITTÉRATURE. — NYERUP et KRAFT, *Almindeligt Litteraturlæxicon for Danmark, Norge og Island*; Copenhague, 1820, 2 vol. in-4. — Th.-H. ERSLEW, *Almindeligt Forfatter-Læxicon for K. Danmark med Bilande fra 1814 til 1840*; Copenhague, 1848-1853, 3 vol. in-8; supplém., 1854-1868, 3 vol. — Chr. BRUUN, *Bibliotheca Danica (1482-1830)*; Copenhague, 1872-1891, 3 vol. in-4. — Edvard COLLIN, *Anonymer og Pseudonymer i den danske, norske og islandske Litteratur indtil 1860*; Copenhague, 1869, in-8. — N.-M. PETERSEN, *Bidrag til den danske Litteraturs Historie*; Copenhague, 1853-1861, 4 vol. in-8; 2^e éd. avec table, par Secher, 1867-1872. — C. ROSENBERG, *Nordboernes Aandsliv* (depuis les temps païens jusqu'au xviii^e siècle); Copenhague, 1878-1885, 3 vol. in-8. — FR.-WINKEL HORN, *Den danske Litteraturs Historie*; Copenhague, 1881, 2 vol. pet. in-4. — P. HANSEN, *Illustreret dansk Litteraturhistorie*; Copenhague, 1886, 2 vol. gr. in-8. — Du même, *Den danske Skueplads*; Copenhague, 1889-1891, gr. in-8. — Th. OVERSKOU, *Den danske Skueplads*; Copenhague, 1854-1864, 5 vol. in-8; continué par Edgar COLLIN, de 1849 à 1874; Copenhague, 1875-1878, t. VI et VII, 2 vol. in-8. — F. LOR, *Haandbog i den danske Literatur*; 9^e éd. par P. Hansen; Copenhague, 1886, in-8. — F. RØENNING, *Rationalismus Tidssalder. I. Det Klopstockske Tidrum, 1750-1770*; Copenhague, 1886, in-8. — J. PALUDAN, *Renaissancebevægelsen i Danmarks Literatur især i det XVIII^e Aarhundrede*; Copenhague, 1887. — Vald. VEDEL, *Studier over Guldalderen i dansk Digting*; Copenhague, 1891, in-8. —

H. FR. RØRDAM, *Historieskrivning i Danmark og Norge* (xvii^e s.), Copenhague, 1867 in-8. — FR. BAJER, *Nordens politiske Digting 1789-1804*; Copenhague, 1876. — C. PALUDAN-MÜLLER, *Dansk Historiografi i det XVIII^e Aarhundrede* (extr. de *Historisk Tidsskrift*, 5^e sér., t. IV); Copenhague, 1883, in-8. — JOH. STEENSTRUP, *Historieskrivning i Danmark (1801-1863)*; Copenhague, 1889, in-8. — P.-M. STOLPE, *Dagspressen i Danmark, dens Vilkaar og Personer* (jusqu'au milieu du xviii^e siècle); Copenhague, 1877-1882, 4 vol. in-8. — C.-C.-A. GOSCH, *Udsigt over Danmarks zoologiske Literatur*; Copenhague, 1870-1875, 3 vol. in-8. — E. WARMING, *Bibliogr. de la botanique danoise jusqu'en 1880, dans Botanisk Tidsskrift*; Copenhague, 1881, t. XII, pp. 42-133 et 158-247. — P.-FR. RIST, *Catal. d'ouvr. danois concernant l'hist. de l'armée et de la marine de 1660 à 1800, supplém. à Militært Tidsskrift*; Copenhague, 1889.

BEAUX-ARTS. — *Danske Mindesmarker*, publ. par C.-F. HOLM, H. HANSEN, C.-F. HERBST, N. HØYEN, J. KORNERUP. C.-A. STRUNK et J.-J.-A. WORSAAE; Copenhague, 1860-1877, 3 sér. in-fol. — V. DAHLERUP, H.-J. HOLM et H. STORCK, *Tegninger af ældre nordisk Architectur*; Copenhague, 1871-1884, 5 sér. in-fol.; 6^e sér. par O.-V. KOCH, V.-J. MERR-HANSEN et E. SCHJEDTE, 1885-1887; nouv. recueil, sér. 3-4, par les mêmes, 1888-1891. — L.-L. THURAH, *Dens danske Vitrurvis*; Copenhague, 1746-1749, 2 vol. in-fol. — F.-P. TRAP, *Beskrivelse af K. Danmark*; Copenhague, 1871-1879, 6 vol. in-8 avec planches. — WEINWICH, *Maler-Billedhugger-Kobberstik-Bjggnings-og Stempelskærerkonstens Historie i K. Danmark og Norge*; Copenhague, 1811, in-8. — Ph. WEILBACH, *Dansk Kunstner-Lexikon*; Copenhague, 1877-1878, 2 vol. in-8. — N.-L. HØYEN, *Skrifter*, éd. par J.-L. USSING; Copenhague, 1871-1876, 3 vol. in-8. — JUL. LANGE, *Natids-Kunst*; Copenhague, 1873, in-8. — Du même, *Billedkunst*; Copenhague, 1883-84. — F. R. FRIIS, *Bidrag til dansk Kunsthistorie*, Copenhague, 1890-91. — V. MØLLER, *Danske Kunstner-Portrætter fra vore Dage*; Copenhague, 1883, in-8. — SIGURD MÜLLER, *Nyere dansk Malerkunst*; Copenhague, 1883-1884, 20 fasc. in-fol., phototypies et texte. — J.-L. LEEFLER, *Udsigt over Danmarks Kirkebygninger* (période romane); Copenhague, 1883, in-8. — C. KEITZEL, *Fortegnelse over danske Kunstneres Arbejder paa de ved det K. Akademi for de skjønne Kunster i Aarene 1807-1882 afholdte Charlottenborg Udstillinger*, avec introd. de Jul. Lange; Copenhague, 1883, in-8.

DANEO (Giovanni), poète et littérateur italien, né à Saint-Remy, dans la province d'Aoste, le 16 mai 1824. Un de ses biographes classe ainsi ses œuvres : 1^o critique didactique, où il range : *Alcune Considerazioni sul bello lettere tre a Vittorio Bersezio* (1877); 2^o drames et romans, où l'on trouve : *Memorie d'un convalescente*; *Il Castello di Barispina* (1870); *Zuleika*, drame en vers; *Adolfo ed Elisa di Mantalpine*, etc.; 3^o poésies, comprenant un volume de vers et un poème, *Gotama*. Depuis cette classification, Daneo a publié : *Raffaello Sanzio* (Urbino, 1880); *Memorie d'un galantuomo* (1881); *Drammi e comedie : la zia Pinzochera; un' Idea dell' altro mondo; Venerdì; il Mezzodi*, etc. (Florence, 1883); *Poesie* (Florence, 1885). Cet auteur a le mérite d'une grande correction. R. G.

BIBL. : MOZZI, *Note su Giovanni Daneo*; Gènes, 1881, in-8.

DANEO (Felice), littérateur italien, né à San Damiano d'Asti en 1823. Après avoir collaboré à différents recueils, notamment à l'*Antologia* de Florence, il publia des études historiques et biographiques parmi lesquelles on remarque : *Vite scelti di Piemontesi illustri* (Turin, 1858, 2 vol.); *la Monarchia italiana sotto lo scettro della casa di Savoia* (Turin, 1861); *Suor Maria Celeste Galilei, ossia Affetti e relazioni domestiche di Galileo Galilei*, 1864; *Vita di Giuseppe Monticone, pittore del re Carlo-Felice* (Turin, 1877). R. G.

DANÉS (Pierre), helléniste français, né à Paris en 1497, mort le 23 avr. 1577. Élève de J. Lascaris et Guill. Budé, il fut nommé, en 1530, professeur au Collège de France où il eut pour élèves Amyot, les Brisson, les Dorat, etc., se prononça contre Ramus en 1537; il fut envoyé au concile de Trente en 1545, y prononça une harangue très goûtée et revint siéger pendant toute la troisième partie du concile où seul il représentait l'Eglise française; dans l'intervalle il avait été précepteur du dauphin (François II, fils de Henri II) et nommé évêque de Lavaur. Il a édité Justin, Florus, Sextius Rufus, Pline (sous le nom de P. Bellocirius).

DANESE (V. CATTANEO).

DANESTAL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-

l'Evêque, cant. de Dozulé, sur un affluent de la Dives; 272 hab. Eglise du xiii^e siècle; curieux fonts baptismaux cylindriques de la même époque dans le cimetière.

DANET (Jean) (V. DUVER).

DANETT (Thomas), écrivain anglais, né en 1566, mort en 1604. Il est surtout connu par sa traduction abrégée de l'*Histoire des Pays-Bas* (Londres, 1593) de Guichardini et celle de Philippe de Commines (Londres, 1604) à laquelle il a donné une continuation jusqu'à la mort de Henri II (Londres, 1600).

DANÉVIRKE, boulevard danois. Nom donné à un important ensemble de fortifications élevées dans les temps païens et restaurées plusieurs fois jusqu'en 1863 pour protéger le Sud-Jutland ou Slesvig contre les incursions des Vendes et des Saxons. La plus ancienne partie est le *Kuryrav* ou *Kurvrike* (fossé ou rempart de garde) qui s'étend au S. de Slesvig, entre le lac de Selk et les marécages de Reide-Aa, sur une longueur de 6 kil. A 10 kil. plus loin vers l'E., le vieux Danevirke ou *Oestervold* (rempart de l'est) fut élevé par le roi Gøttrik, au temps de Charlemagne, entre le Vindeby-Nor et d'Oesterbæk, pour couvrir la péninsule de Svansen et, par suite, les passages de la Slie. Le *Danevirke* proprement dit fut élevé par la reine Thyra-Danebod, vers le milieu du x^e siècle, à quelques kilomètres en arrière du Kurvirke; il s'étend sur une longueur de 8 kil., du lac de Hadeby (le Slesvig primitif) aux marais du Reide-Aa. Enfin, sous le nom de *Krumvold* (rempart courbe), il se prolonge de 8 kil. à l'O. jusqu'à Hollingstedt sur la Treene, qui était autrefois assez large pour protéger la moitié occidentale de la péninsule jutlandaise. En 974, il fut vainement assiégé par l'empereur Othon II, qui s'en empara quelques années plus tard, après avoir fait brûler les parapets en bois. Vers 1080, Valdemar le Grand en fit revêtir une bonne partie d'un mur de briques et de pierres de 13 m. de hauteur sur 2 m. d'épaisseur. Beaucoup plus au S., la limite du Slesvig et de l'empire d'Allemagne était marquée par le Danevirke méridional s'étendant de l'Eider à la Lewensau. Ces fortifications jouèrent un certain rôle dans les guerres du moyen âge : en 1131 notamment, elles arrêtèrent l'empereur Lothaire, mais on les négligea après que le Slesvig et le Holstein eurent été réunis (1386). C'est seulement en 1864 que l'on commença à le restaurer et à le pourvoir d'une série de redoutes en prévision de la guerre avec l'Allemagne qui éclata en 1864. L'armée danoise tout entière, qui y était postée, courait le risque d'être tournée, lorsque le général de Meza l'en préserva en la faisant replier sur la position de Dybbøl (5 févr. 1864). BEAUVOIS.

BIBL. : Chr. C. LORENZEN, *les Fortifications du Slesvig*, dans *Annalen for nordisk Oldkyndighed*; Copenhague, 1850, pp. 1-125, avec une carte et 3 pl.; résumé dans *Danevirke og Omegn*, par le même; Haderstev, 1863, in-18.

DANEZY (Vitic.). Le Danezy ou petit Danezy est un cépage de l'Allier, ne différant pas, pour certains auteurs, du Pinot blanc ou Chardenay.

DANFORTH (Thomas), né dans le comté de Suffolk en 1622, mort à Cambridge (Massachusetts) le 5 nov. 1699. Venu en Amérique en 1634, il s'établit à Cambridge dont il fut élu représentant en 1637 et 1658. De 1679 à 1686 il fut sous-gouverneur du Massachusetts et le 14 mai 1681 fut élu président du Maine. Il remplit encore les fonctions de juge à la cour suprême de Massachusetts. Chef du parti populaire, il se montra le défenseur le plus convaincu des libertés et de la charte provinciales. Il fut le premier trésorier de *Harvard College* (1630-1658) et rendit de très grands services à cet établissement.

DANGÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, sur la Vienne; 766 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Tours à Bordeaux. Eglise du xv^e siècle dont le clocher à trois étages est surmonté d'une flèche octogonale en pierre.

DANGEAU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou; 4,379 hab.

DANGEAU (Philippe de COURCILLON, marquis de), auteur

français, né le 21 sept. 1638, mort le 9 sept. 1720. Arrière-petit-fils du fameux Plessis-Mornay, il appartenait à une vieille famille calviniste; mais il se convertit de bonne heure au catholicisme et entra au service. Il fit la campagne de Flandre, sous Turenne, en 1658, en qualité de capitaine de cavalerie; puis, après la paix des Pyrénées, il entra momentanément au service de l'Espagne, se distingua dans plusieurs combats contre les Portugais et revint en France en 1663. Il ne tarda pas à jouir d'une grande faveur auprès du roi et des reines: discret, dévoué, modeste, probe, joueur habile et heureux — et on sait quelle place tenait alors le jeu à la cour — il était avec cela homme d'esprit et tournait les vers avec une extrême facilité. On raconte qu'il fit un jour une pièce de cent vers tout en jouant avec le roi au reversi, jeu où il était de première force et qui semblait, néanmoins, devoir absorber toute son attention. La reine mère Anne d'Autriche, et la reine Marie-Thérèse, de leur côté, lui savaient un gré particulier de parler l'espagnol et d'avoir vécu à la cour de Madrid. Choyé par tous, il n'attendit pas longtemps les charges et les honneurs. Peu de temps après son retour d'Espagne, il reçut le commandement du régiment du Roi avec lequel il fit la campagne de France en 1667. Puis il devint aide de camp de Louis XIV qu'il suivit dans toutes ses campagnes. Il eut ensuite le gouvernement de la Touraine et fut employé dans diverses négociations diplomatiques, notamment auprès des électeurs du Rhin (1673 et 1674) et en Italie où il négocia le mariage de la princesse de Modène avec le duc d'York, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II. Entre temps, il était nommé premier menin du dauphin, chevalier d'honneur de la dauphine, puis de la duchesse de Bourgogne, conseiller d'Etat d'épée, chevalier des ordres du roi, enfin grand maître des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et (en 1693) de Saint-Lazare de Jérusalem. A ce dernier titre, il fonda plus de vingt-cinq commanderies nouvelles et employa les revenus que sa charge lui procurait à créer une maison où il faisait élever douze jeunes gentilshommes pauvres. Ses fonctions militaires et ses charges de cour n'empêchèrent pas Dangeau de s'intéresser vivement aux gens de lettres dont beaucoup étaient ses protégés, notamment Boileau qui lui dédia en 1665 sa 7^e satire sur la noblesse. C'est à titre de grand seigneur ami des lettres qu'il fut, en 1668, à la place de Georges de Soudéri, nommé membre de l'Académie française, puis, à la mort du marquis de l'Hôpital en 1704, membre honoraire de l'Académie des sciences. Dangeau avait épousé, le 21 mai 1682, une sœur de la maréchale d'Estrées, Françoise Morin, fille de Morin, dit le Juif, seigneur de Châteauneuf et fermier général. Il se maria en secondes noces, en 1686, à Sophie Marie, comtesse de Lœwenstein, une des plus jolies femmes de la cour, d'une branche méallée de la maison palatine de Bavière.

Saint-Simon a accablé Dangeau de railleries dans ses *Mémoires*, mais ses méchancetés paraissent ici comme en beaucoup d'autres cas tomber tout à fait à faux. Le marquis de Dangeau pouvait être un courtisan vaniteux et un poète trop facile, mais la manière dont il parle de lui-même dans son *Journal* et celle dont il raconte modestement et fidèlement ce qu'il a vu, donne de lui une idée tout à fait différente de celle qu'on peut en avoir après avoir lu Saint-Simon. Par une singulière coïncidence, c'est une copie du *Journal* de Dangeau copieusement annotée par Saint-Simon qui a surtout servi aux éditeurs définitifs de Dangeau, pour le publier; on en connaissait, du reste, un certain nombre d'autres, soit dans les bibliothèques publiques, soit dans les archives de certaines familles. Jusqu'à cette édition définitive, terminée en 1860, on n'avait publié que par extraits certains fragments du *Journal* de Dangeau. Voltaire en avait, notamment, donné quelques passages sous le titre de *Journal de la Cour* (Londres, 1770, in-8). Le *Journal* de Dangeau, commencé en 1684 et fini en 1720, est un document de la plus grande va-

leur. Pendant ces trente-six années, Dangeau inscrivit jour par jour tous les événements dont il eut connaissance. C'est un tableau aussi exact que naïf de la vie de la cour, c.-à-d. du gouvernement de la France sous Louis XIV. On y vit dans l'intimité du roi, que Dangeau a connu mieux que personne et dont il nous fait apprécier les qualités d'homme, de père et d'ami. A ce titre, le *Journal* de Dangeau est le complément nécessaire, sinon la contre-partie, des *Mémoires* de Saint-Simon, œuvre partielle, véritable pamphlet qui trop souvent défigure l'histoire au gré de sa passion. Au contraire, Dangeau enregistre les faits sans parti pris, et son *Journal* est un des meilleurs documents que nous possédions sur cette époque.

C. ST-A.

BIBL. : *Journal de Dangeau*, publié par MM. SOULIÉ, DUSSEUX, DE CHENEVIÈRES, MANTZ, DE MONTAIGLON et FEUILLET DE CONCHES; Paris, 1854-1860, 19 vol. in-8.

DANGEAU (Louis de COURCILLON, abbé de), frère du précédent, grammairien et écrivain français, né en janv. 1643, mort le 4 janv. 1723. Né calviniste, il fut converti par Bossuet et entra dans les ordres; puis il voyagea. La faveur dont jouissait son frère lui profita; il fut envoyé extraordinaire en Pologne et, à son retour, acheta la charge de lecteur du roi, ce qui lui donnait accès auprès du souverain. Il usa de son crédit en faveur des gens de lettres; La Fontaine fut le seul qui ne trouva pas grâce à ses yeux, soit à cause de ses contes licencieux, soit plutôt parce qu'il avait été l'ami de Fouquet disgracié. Tous les ans, l'abbé de Dangeau avait à présenter au roi le journal des grâces accordées; mais comme il osait dévoiler au monarque les abus qui se commettaient dans la distribution de ses libéralités, il se faisait des ennemis de ceux qui profitaient de ces abus. Cela ne l'empêcha pas de faire son chemin à la cour: en 1680, il obtint l'abbaye de Fontaine-Daniel; en 1683, les prieurés de Gournay-sur-Marne et de Crespy-en-Valois; en 1710, l'abbaye de Clermont; il devint camérier d'honneur des papes Clément V et Innocent XII; enfin il fut nommé, en 1682, à l'Académie française, à la place de l'abbé Cotin, la victime de Boileau. Il s'y occupa surtout des questions de grammaire. Outre le grec et le latin, il savait l'allemand, l'italien, l'espagnol, le portugais, etc. L'abbé de Dangeau fut le concurrent malheureux de Fénelon au poste de précepteur du duc de Bourgogne; il se consola de cet échec en surveillant l'établissement dont nous avons parlé plus haut, fondé par son frère pour l'éducation des jeunes gentilshommes, et en recevant chez lui tous les mercredis l'élite des hommes de son temps. L'abbé de Dangeau a beaucoup écrit et la Bibliothèque nationale conserve un grand nombre de ses manuscrits. Parmi ses ouvrages imprimés nous citerons: *Quatre Dialogues* (théologiques) (Paris, 1684, in-12); *Dialogues sur l'immortalité de l'âme*; *les Principes du Blason* (1705, in-8); *Tables historiques... pour l'histoire de la monarchie française* (in-8); *Nouvelle Méthode de géographie historique* (1697, in-fol., 1706, in-8); il imagina aussi un *Jeu historique des rois de France*, sorte de jeu d'oie qui égaya beaucoup ses contemporains à ses dépens et qui le fit chaussonner. Comme tous les érudits, l'abbé de Dangeau ne manquait pas, en effet, d'un certain pédantisme. Ses travaux sur la grammaire sont nombreux; on a de lui des opuscules sur les voyelles, les consonnes, les verbes, les particules, les mots *Après*, *Quelque*, *Quelqu'un*, les prépositions, enfin sur beaucoup de « bagatelles de l'orthographe » suivant l'expression dont se sert, en parlant de lui, Saint-Simon qui, d'ailleurs, ne respecte jamais suffisamment ces bagatelles. Il est curieux de constater que l'abbé Dangeau est un des précurseurs des modernes réformateurs de l'orthographe et de la grammaire (c'est ainsi qu'il écrit ces mots). La plupart de ces dissertations ont été réunies dans les *Essais sur la grammaire* (1711) ou dans les *Opuscules sur la langue française* publiées en 1754 par l'abbé d'Olivet.

Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BIBL. : *Journal de Dangeau*, 1854-60. — NICÉRON, *Mém.*, t. XV. — D'ALEMBERT, *Eloges*. — *Revue rétrospective*, 2^e série, t. IV, 280.

DANGERANT DE BOISRIGAUT (Louis) (V. BOISRIGAUT).
DANGERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville; 202 hab.

DANGEUL. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braults; 861 hab.

DANGEVILLE. Famille de comédiens dont pendant un siècle environ les membres figurèrent sur la scène française et y conquirent l'estime et l'admiration du public. — Le premier acteur de cette famille dont il soit fait mention est *Claude-Charles Botot*, dit *Dangeville*, né à Paris en 1663, mort à Paris en 1743. Son père, procureur au Châtelet, s'opposa très vivement à la vocation précoce de Claude-Charles pour la comédie, mais ne put l'en détourner; en 1697, on le cite comme attaché en qualité de danseur à la Comédie-Française où il débuta en 1702 dans *Wenceslas* (rôle de Ladislas) : il abandonna bientôt le genre tragique pour le comique qui convenait mieux à son talent; en 1704, il succéda à l'acteur Beauval et fut reçu; depuis cette époque, il remporta de nombreux succès : ses meilleurs rôles paraissent avoir été ceux de Thomas Diafoirus, du maître de philosophie dans le *Bourgeois gentilhomme* et de Chicaneau dans les *Plaideurs*. Il avait conquis un grand ascendant sur ses camarades par la droiture de son caractère et la pureté de sa vie; ses vertus morales le firent estimer à la ville autant que son talent comique au théâtre. Le 3 avr. 1740, il se retira avec la pension de mille livres : depuis plusieurs années, il était le doyen de la Comédie-Française. — Sa femme, *Marie-Hortense Racot de Grandval*, dame Dangeville, née en 1682 et morte à Paris en 1769, fut reçue à la Comédie avant lui, l'année même de son début, en 1700. Elle remplissait l'emploi des amoureuses de comédie et des princesses de tragédie : son talent paraît avoir moins contribué à ses succès que sa grande beauté et le charme de sa voix; assez nonchalante, elle se maintint cependant dans la faveur du public et remporta encore vingt-six ans après son début un grand succès de beauté dans le personnage de Vénus du *Pastor fido*. Le 14 mars 1739, elle se retira avec la pension de 1,000 livres. — *Antoine-François Botot*, dit *Dangeville*, danseur de l'Opéra, peu célèbre par lui-même, frère de Claude-Charles Botot, eut une femme, un fils et une fille qui donnèrent, la dernière surtout, un vif éclat au nom de Dangeville. — Sa femme, *Christine Desmares*, qui prit au théâtre le nom de *M^{me} Antoine*, naquit en 1688 et mourut en 1772; elle débuta sans grand succès à la Comédie-Française le 23 déc. 1707 dans *Polyeucte* où elle tenait le rôle de Pauline; en 1708, elle fut reçue par ordre de la cour et, après quatre années de services sans éclat, se retira avec la pension de 1,000 livres. — Le fils de Christine Desmares, *Charles-Etienne Botot*, dit *Dangeville*, naquit à Paris en 1707 et mourut à Paris en 1787. Destiné au théâtre depuis sa jeunesse, il témoigna d'abord plus de goût pour la dissipation que pour l'étude. On le fit jouer cependant à Versailles devant Louis XV en 1730, puis débiter le 17 avr. 1730 à la Comédie-Française dans le rôle de Polyeucte; il fut reçu en mai : son peu de succès contre-balança longtemps l'estime que l'on avait pour son nom. Chargé du rôle des confidents tragiques, il y recueillit plus de sifflets que d'applaudissements; en 1746, il hérita de l'emploi de son oncle, Claude-Charles Dangeville, et joua les comiques. D'abord très outré, il finit par triompher de ses défauts et par ses patients efforts conquit la faveur du public qui l'accompagna jusqu'à sa retraite qu'il prit en 1763 avec une pension de 1,500 livres. — Sa sœur, *Marie-Anne Botot*, dite *Dangeville*, née à Paris en 1714, morte à Paris en 1796, a laissé un long souvenir. Très intelligente, elle parut sur la scène dès son enfance, à huit ans, en 1722, dans l'*Inconnu* de Thomas Corneille (rôle de la Jeunesse), où son originalité précoce se manifesta. En 1730, elle débuta dans une comédie de Destouches, *Le Médisant* (rôle de Lisette). Le 6 mars de la même année, elle fut reçue par ordre pour doubler *M^{lle} Quinault*. Ses

traits charmants, sa grâce, son talent en ont fait le modèle des soubrettes : cet emploi n'a jamais été tenu depuis avec autant de perfection. Pour se conformer à l'usage, elle joua aussi quelques rôles tragiques, mais elle était surtout inimitable dans la comédie. Ses contemporains lui rendaient justice. Dorat et Voltaire l'ont célébrée, Lemazurier et Molé ont rendu pleine justice à ses talents. En 1748, Louis XV lui accorda une pension de 1,500 livres et, le 1^{er} avr. 1763, elle se retira avec une pension de même valeur. Adorée de ses camarades, elle eut la preuve de leur attachement fidèle, dix années après sa retraite : les acteurs de la Comédie-Française se réunirent chez elle le jour de sa fête, le 15 août 1773, et jouèrent dans un bosquet de son jardin de Vaugirard, la *Partie de chasse de Henri IV*, petite pièce qui n'avait pas encore été représentée en public. Quelques années plus tard, le 2 oct. 1794, au Lycée des arts, *M^{lle} Dangeville* assista vivante à son apothéose : son buste, couronné de lauriers, fut exposé en public. Ph. B.

DANGICOURT (Pierre), mathématicien, né à Rouen en 1666, mort à Berlin en 1727. D'une famille de protestants réfugiés, il acheva ses études scientifiques à Berlin, fut le disciple, puis l'ami de Leibnitz, et fut nommé en 1701 membre associé, en 1724 directeur adjoint de l'académie des sciences de Berlin. Il eut parmi ses contemporains la réputation d'un mathématicien très distingué; on ne connaît cependant de lui que deux études sur les sections coniques et sur l'arithmétique binaire. L. S.

DANGLARD (L'abbé Blaise-Jacques), docteur ès lettres, professeur d'histoire, puis de littérature étrangère à la faculté libre de Lyon, né en 1833 à Valbelex (Puy-de-Dôme). Oeuvres principales : *De Litteris apud Arvernos; Stace et ses Silves* (thèses de doctorat; Paris, 1864, in-8); *De Clermont à Genève, journal d'un prêtre déporté* (1856, in-18); *Le Déficit social de la Prusse* (1870, in-8, sous le pseudonyme de T. Aralde); articles dans la *Revue des questions historiques* et dans l'*Instruction publique*.

DANGOS (Jean-Auguste), astronome et physicien français, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 13 mai 1744, mort dans cette ville le 23 sept. 1833. Chevalier de l'ordre de Malte, il résida longtemps dans l'île de ce nom, d'où il aurait aperçu le 11 avr. 1784 une nouvelle comète; mais Encke lui a contesté cette découverte. De retour en France, il fut nommé en 1796 correspondant de l'académie des sciences (section d'astronomie). Il a publié divers mémoires sur l'emploi et les variations du baromètre et sur la réfraction terrestre. L. S.

DANGU. Com. du dép. de l'Eure. arr. des Andelys, cant. de Gisors, sur l'Epte; 476 hab. Stat. des chem. de fer de l'Eure, ligne de Gisors à Vernon. Usine à bronze, à cuivre et à zinc; fabriques de dominos. Ferme et haras du comte de Lagrange. Château construit en 1567 et qui appartient au baron de Breteuil, restauré et agrandi de nos jours; dans le parc, chapelle du xv^e siècle, sépulture de la famille de Lagrange. Il ne reste aucun vestige de la forteresse féodale construite au xi^e siècle sur la colline qui domine la rive gauche de l'Epte et qui joua un grand rôle dans les guerres du moyen âge, comme défense des frontières de la Normandie. Possédé d'abord, comme tant d'autres châteaux normands, par la maison de Crespin, il était la propriété, vers 1400, de Jacques de Bourbon; celui-ci abandonna la vieille forteresse et en fit construire une nouvelle qui, prise par les Anglais en 1411, ne fut recouvrée que trente ans plus tard par Charles VII. Le duc de Mayenne pilla et incendia le château de Dangu en 1590. Il passa au xvi^e siècle à la maison de Ferrières et au xvii^e siècle à la famille de Montmorency.

DANGY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisy; 853 hab.

DANHAUSER (François-Joseph), peintre d'histoire et de genre, né à Vienne le 18 août 1805, mort le 4 mai 1845. Son tableau principal le plus connu est *Abraham chassant Agar et Ismaël*.

DANHAUSER, musicien français (V. DANHAUSER).

DANI, musicien italien (V. DONI).

DANIC ou **DANIK** (Métrol.). Poids usité chez les Arabes ; vaut 509 milligr.

DANICAN (Auguste), général français, né en 1763, mort à Itzehoe (Holstein) en déc. 1848. Entré au service de bonne heure, il était encore simple soldat en 1789. La Révolution le tira de l'obscurité. Devenu en peu de temps colonel de hussards et général de brigade, il prit part à la guerre de Vendée et, notamment, défendit Angers contre les bandes royalistes en 1793. Traité en suspect et quelque temps écarté de l'armée, il fut défendu par Dubois-Crancé, qui se porta garant de son républicanisme. Aussi fut-il en 1795 chargé d'un nouveau commandement à Rouen. Au fond, il était royaliste et ne tarda pas à le prouver. Se trouvant à Paris à l'époque du 13 vendémiaire, il se mit à la tête des sections insurgées contre la Convention. Après l'échec de sa ridicule échauffourée, il prit la fuite, fut condamné à mort par contumace, alla trouver à Blankenbourg le prétendant, au nom duquel il revint comme agent secret à Paris en 1797, répandit des brochures antirépublicaines, se retira de nouveau après le 18 fructidor, fut soupçonné de complicité dans le meurtre des plénipotentiaires français à Rastatt, commanda un corps d'émigrés français en Suisse pendant la campagne de 1799, fit, deux ans après, de vains efforts pour soulever le midi de la France et finit par se mettre sans réserve à la solde de l'Angleterre, dont il seconda sans doute de son mieux toutes les intrigues contre le Consulat et l'Empire. Après la Restauration, il ne put rien obtenir des Bourbons. Il retourna donc à Londres et vécut, dès lors, errant et oublié, de la pension que lui faisait le gouvernement britannique.

A. DEBIDOUR.

DANICAN-PHILIDOR (V. PHILIDOR).

DANICHMEND et *Danichmendides*. Dynastie d'émirs turcs qui ont régné en Cappadoce au XII^e siècle à Mélitène, Césarée et Sébaste. Ils sont contemporains des princes francs des croisades, et des Comnène de Constantinople. Quelques-uns de ces princes ont frappé des monnaies avec légendes en grec et en arabe ; ils ne sont connus que depuis quelques années. Leur nom vient du fondateur *Danichmend*, simple maître d'école turcoman, élevé à la dignité d'émir par le sultan Alp-Arslan en 1063. Ses successeurs sont : Mohammed Gumichtikin vers 1095, Melik Ghazi (1106), Melik Mohammed (1135), Dolath (1143),



A. Tête de l'émir El Alem. En grec : *Indictionos deuteria* « deuxième indiction » ; R. Légende grecque : *o megas Améras Douk Karnain* « le grand émir Dhoul Karnain ». Dans le champ, en arabe : *El Alem Dhoul-Karnain ain eddaula*. (Cabin. de France.)

Yaghi Arslan (1151), Dhoun-noun, El Alem Dhoul Karnain fils de Dolath (1151-1170), Bahram chah? On donne aussi le nom de *Danichmendjeh* à une petite dynastie mongole qui a régné à Bokhara après les Djagataïdes vers 1350. Le nom de *Danichmend* est également porté par plusieurs personnages célèbres d'origine turque ou mongole ; on peut citer l'émir mongol Danichmend Behader, général d'Oeldjaïtou qui fut tué à Hérat en 1306. E. DROUIN.

DANICIC (V. DANITCHITCH).

DANIEL. Le livre de ce nom, appartenant à la troisième section du canon de la Bible hébraïque, c.-à-d. à la catégorie des *Kethoubim* ou Hagiographes, rapporte une série d'aventures dont un jeune Israélite, Daniel, est le héros : ces scènes sont placées à l'époque de la déportation à Ba-

bylone, VI^e siècle avant notre ère. Nous en donnerons l'indication succincte, mais exacte. — I. Nabuchodonosor, vainqueur de Jérusalem, attache à sa personne quelques jeunes Israélites que distinguent leur naissance et leur bonne mine, à savoir Daniel et trois autres ; ces jeunes gens, bien que, par scrupule religieux, ils refusent le vin et la viande du roi et acceptent seulement des légumes, se portent admirablement et font des progrès extraordinaires dans les sciences, de façon à surpasser tous les sages de la Chaldée. — II. Le roi somme ses astrologues de lui donner l'explication d'un songe qui l'a troublé, mais dont il a oublié le contenu. Ils en sont incapables ; mais Daniel, grâce au secours divin, raconte le songe et procède ensuite à son interprétation. Il s'agissait d'une statue gigantesque, à la tête d'or, à la poitrine d'argent, au ventre d'airain, aux jambes de fer, aux pieds partie de fer, partie d'argile, qu'une pierre frappe aux pieds, c.-à-d. dans la partie la plus fragile, et renverse ; la pierre, à son tour, devient une grande montagne, qui remplit la terre. Cette statue symbolise la succession de plusieurs empires à partir du temps présent, et l'avènement d'un royaume indestructible qui prendra leur place. — III. Les trois compagnons de Daniel sont jetés dans une fournaise pour s'être refusés, par scrupule religieux, à adorer la statue de Nabuchodonosor, mais ils traversent les flammes sans en être touchés et l'épreuve tourne à la gloire du Dieu d'Israël. — IV. Nabuchodonosor expose à tous les peuples de son empire qu'à la suite d'un songe dont Daniel lui a expliqué le sens, il a été momentanément privé de raison en punition de son orgueil ; en conséquence, il s'humilie devant le Dieu d'Israël, le « roi des cieux ». — V. Pendant un grand festin que donne le roi Balthasar et où il profane les vases du temple de Jérusalem, une main trace sur la muraille des caractères mystérieux ; Daniel les explique dans le sens d'une prochaine catastrophe. En effet, dans cette même nuit, Darius s'empare de Babylone. — VI. Daniel, ayant contrevenu à un édit du roi Darius, interdisant d'adresser pendant trente jours des prières à un autre que lui-même, et continué ses exercices religieux accoutumés, est jeté dans la fosse aux lions, d'où il sort sain et sauf, ce qui amène la glorification publique du Dieu d'Israël. — VII. Aux scènes ou épisodes précédemment décrits succèdent des visions communiquées à Daniel. La première, rapportée aux temps de Balthasar, a trait à différents animaux féroces, symbolisant la succession de différents empires ; le dernier d'entre eux se livre à des violences inouïes contre les saints, c.-à-d. les Juifs, mais Dieu intervient pour le châtier d'une façon terrible et établir à jamais le royaume glorieux des descendants de Jacob, qui commanderont à tous les peuples. — VIII. Sous le même règne de Balthasar, Daniel a une nouvelle vision, où il est insisté sur la lutte entre un bélier (la Perse) et un bouc (Alexandre), qui foule aux pieds le premier et fonde un grand empire destiné à se briser bientôt en quatre royaumes. Dans l'un d'entre eux on signale un roi, qui se livre à d'abominables attentats contre le Temple de Jérusalem. Ce criminel ne restera pas impuni. — IX. Au temps de Darius, Daniel médite sur la prophétie de Jérémie annonçant la restauration de Jérusalem au bout de soixante-dix ans. L'ange Gabriel vient lui expliquer que ce chiffre désigne non des années, mais des semaines ou septaines d'années et lui expose les éléments d'un calcul, dont le terme marquera la fin des épreuves imposées aux Juifs. — X. Au temps de Cyrus, Daniel reçoit de nouvelles révélations sur l'avenir glorieux qui succédera à d'aussi cruelles souffrances. De longues indications sont données sur les luttes entre les Ptolémées d'Égypte et les Séleucides de Syrie ; le roi profanateur (Antiochus Epiphane) dont on a déjà relaté les fureurs et les violences, succombera dans un délai qui suivra de près le moment où il aura mis fin aux cérémonies légales du culte à Jérusalem.

Cette brève analyse suffit à faire comprendre l'esprit du livre. Le trait commun aux six récits, c'est la glorification

du Dieu d'Israël, qui arrache ses serviteurs aux plus effroyables dangers et obtient l'hommage des monarques païens par les preuves éclatantes de sa toute-puissance. Les quatre visions qui remplissent le reste du livre roulent sur la succession des empires à partir de Nabuchodonosor, en insistant sur la fondation de l'empire d'Alexandre, sur les faits relatifs au royaume des Séleucides et sur l'effroyable persécution religieuse qu'un roi de cette dynastie dirigera contre les Juifs et leur religion. Ce roi est visiblement Antiochus Epiphane, dont le châtement ou le « jugement », opéré par l'intervention surnaturelle de la divinité, marquera l'inauguration de l'ère messianique. Avant cette époque de glorieuse délivrance, se seront succédés quatre empires, le chaldéen, le mède, le perse, le grec : c'est trois ans et demi après la profanation infligée au temple par Antiochus que la divinité se vengera d'une façon éclatante en donnant aux Juifs l'empire de la terre. — Il résulte de ces simples considérations que le livre de *Daniel* est un pseudépigraphe; que son auteur, qui vivait réellement à l'époque d'Antiochus Epiphane (170 avant notre ère) a, par une fiction ingénieuse, mis ses espérances sous le couvert d'un personnage illustre du passé. Daniel passait, en effet, pour un sage et un homme d'une piété extraordinaire (*Exéchiël*, xiv, 14). S'il subsiste encore quelques difficultés d'interprétation dans le détail, notamment en ce qui concerne le calcul des soixante-dix semaines, l'ensemble est parfaitement clair et, sauf des opinions isolées, les exégètes s'accordent à placer la composition de ce livre entre 170 et 160 avant notre ère. La circonstance qu'il est écrit, partie en hébreu, partie en chaldéen, est encore un indice qu'il appartient aux derniers siècles qui précèdent le christianisme. C'est à tort que M. Ernest Havet conteste cette date et prétend ramener le livre de *Daniel* aux temps mêmes d'Hérode le Grand. La traduction des Septante, sur laquelle s'est guidée la Vulgate, présente le même texte avec d'importantes additions, qui consistent dans les prières et chants d'Azarias et de ses compagnons dans la fournaise, l'histoire de Suzanne et des deux vieillards, le récit de Bel et du dragon. — Le livre de *Daniel* est resté le modèle du genre apocalyptique et pseudépigraphe (V. APOCALYPSES JUIVES ET APOCRYPHES, DEUTÉROCANONIQUES ET PSEUDÉPIGRAPHES DE L'ANCIEN TESTAMENT [LIVRES]). MAURICE VERNES.

BIBL. : En dehors des *Introductions à l'Ancien Testament* ou *Manuels des livres bibliques*, nous citerons : GAUSSEN, *Daniel le prophète*, 1850, et KRANICHFELD, *Das Buch Daniel erklärt*, 1868, ouvrages écrits du point de vue traditionnel. — Dans un sens critique et historique, REUSS, *le Livre de Daniel (Littérature politique et polémique des Juifs)*, 1879. — ERNEST HAVET, *le Christianisme et ses origines*, III, pp. 304 et suiv. — MAURICE VERNES, *Daniel*, dans *Encyclopédie des sciences religieuses*, 1878. — Du même, *Histoire des idées messianiques*, pp. 23 et suiv., 1874. — HARTWIG DERENBOURG, *les Mots grecs dans le livre biblique de Daniel*, dans les *Mélanges Graux*; Paris, 1884; traduit en anglais dans les *Hebraica*; New Haven Conn., 1887.

DANIEL (Saint), surnommé *le Stylite*, né à Maratha, près de Samosate, vers 410, mort en 490 près de Constantinople. Fête chez les Grecs, le 11 déc. Il fut le premier imitateur de *Simon le Stylite* (V. ce nom), se fit construire une colonne à quelques kilomètres au N. de Constantinople et passa les trente-trois dernières années de sa vie sur cette colonne. Il n'en descendit qu'une fois, en 476, pour entrer à Constantinople afin de défendre devant l'usurpateur Basileüs la foi de Chalcedoine contre le monophysisme.

DANIEL, architecte italien du commencement du vi^e siècle, mentionné avec *Aloisius* (V. ce nom) dans les lettres de Cassiodore (*Varia*, Rouen, 1679, in-fol.), comme l'un des architectes du roi goth Théodoric le Grand. C'est surtout à Ravenne que ce roi employa Daniel dont Cassiodore vante le talent à combiner et à unir les différents morceaux de marbre antique, lesquels avaient été rassemblés de toutes parts pour former des revêtements intérieurs dans les nombreux édifices que Théodoric fit élever à Ravenne. Ch. L.

DANIEL, évêque de Winchester, mort en 745. Il passe

pour avoir été l'un des plus savants prélats de l'Eglise anglaise au viii^e siècle. Il établit le christianisme dans l'île de Wight et assista Bède dans la composition de son *Histoire ecclésiastique*. Mais il est surtout connu par ses rapports avec *Boniface* (V. ce nom); une partie de sa correspondance avec ce missionnaire est conservée (Jaffé, *Monum. Moguntina*, 1866). Daniel visita Rome en 721 et se démit de ses fonctions épiscopales en 744.

DANIEL, dit *le Pèlerin*, écrivain et prélat russe du xii^e siècle. On ignore la date de sa naissance, mais on sait qu'il mourut en 1122. Il fut hégoumène (abbé) d'un ne sait quel monastère et probablement évêque de Iouriev. Il alla en pèlerinage à Jérusalem au temps où le prince Baudouin régnait en Palestine. Il passa seize mois dans la ville sainte, visita toute la Palestine, la Syrie et revint dans son pays par Constantinople. Il écrivit le récit de son voyage sous ce titre: *le Pèlerin (palomnik) ou Voyage de Daniel hégoumène de la terre russe*. Ce livre eut un grand succès au moyen âge et fut souvent transcrit. Il a été publié dans notre siècle par Sakharov dans les *Skazania russkago Naroda* et par la commission archéographique de Saint-Petersbourg (1884). Il a été traduit en français par M. Abraham de Norov (Saint-Petersbourg, 1864). Il a été réimprimé dans le recueil de la Société russe de Palestine, et traduit de nouveau dans les *Itinéraires russes en Orient* (Genève, 1889). L. L.

BIBL. : L. LEGER, *Russes et Slaves (les Débuts de la littérature russe)*; Paris, 1890.

DANIEL, prélat et homme d'Etat tchèque du xii^e siècle. Il avait fait ses études à Paris et devint évêque de Prague en 1148. Il prit une part importante aux négociations qui assurèrent au prince Vladislav la couronne royale. Il accompagna dans l'expédition contre Milan et fut employé par l'empereur à diverses missions diplomatiques. Il fut emporté par la peste en 1167. L. L.

DANIEL (Arnaud), célèbre troubadour, né à Ribérac (Dordogne) au milieu du xii^e siècle, mort au commencement du xiii^e siècle. Il appartenait à une famille noble qui lui fit donner une bonne éducation; mais l'amour de la poésie et aussi sans doute de la vie d'aventure, lui fit préférer la carrière accidentée des jongleurs à l'existence des jeunes seigneurs. Il fréquenta, en qualité de jongleur, la cour de Richard Cœur de Lion, où il connut Bertrand de Born et où il attira l'attention du maître par la désinvolture de grand seigneur avec laquelle il s'appropriait une chanson composée par un confrère moins bien appareillé; cette anecdote montre que déjà on devait le considérer non seulement comme jongleur, mais comme troubadour. On sait d'ailleurs fort peu de chose sur sa biographie; sa présence au couronnement de Philippe-Auguste est attestée par une de ses poésies; on peut supposer qu'il a franchi les Pyrénées, puisqu'il a été amoureux d'une Aragonaise du nom de Laure qu'il célèbre dans ses chansons; il est beaucoup plus douteux qu'il ait visité l'Italie. — On possède d'Arnaud Daniel dix-huit poésies lyriques, dont dix-sept sont des chansons d'amour. Déjà, de son temps, le moine-troubadour de Montaudon lui reprochait de composer des vers incompréhensibles. Il est certain que son goût pour les rimes rares et pour les formes strophiques les plus compliquées trouble singulièrement chez lui la clarté de la langue et la propriété de l'expression; son style est des plus raffinés et ne peut plaire qu'à quelques dilettanti. Dante fut de ce petit nombre et il place Arnaud Daniel bien au-dessus de Giraud de Borneil, que la critique littéraire de son temps considérait comme le maître des troubadours. Ses œuvres ont été publiées, conformément à toutes les exigences de la critique philologique la plus sévère, par Canello, en 1883: *la Vita e le opere del trovatore Arnaldo Daniello* (Halle, Niemeyer). L'édition Canello est accompagnée non seulement d'une longue introduction historique et littéraire et de variantes, mais d'une traduction italienne qui témoigne d'un effort vigoureux pour éclaircir les obscurités du troubadour de Ribérac. Ant. T.

DANIEL, prêtre et écrivain serbe du moyen âge. Il vivait à la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle sous les règnes d'Étienne Ouroch, Étienne Dragoutin, Milan et Étienne Detchanski. Il a raconté l'histoire de ces princes et de quelques-uns de leurs prédécesseurs dans un ouvrage intitulé *Rodoslov* (généalogie) dont l'original est aujourd'hui au monastère de Khilandar au mont Athos. Il avait été hégomène de ce monastère. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques et devint archevêque vers 1338. Il est aussi connu sous le nom de Tsarostavnik. Son *Rodoslov* a été continué par quelques-uns de ses disciples. À défaut d'autres sources, c'est un document important. Raïtch s'en était beaucoup servi. Il a été publié par Danitchitch (*Vie des rois serbes*; Zagreb, 1866).

BIBL. : *Glasnik* de Belgrade, t. VI.

DANIEL (Pierre), juriconsulte et philologue français, né à Orléans en 1530, mort à Paris en 1603. Il était originaire d'une famille de robe orléanaise. Son père, François Daniel, avait été le compagnon de Calvin à l'université d'Orléans. Il resta par la suite l'un des plus fidèles amis du réformateur. C'est un de ses frères, et non lui-même, qui, à l'âge de dix-neuf ans, s'enfuit de la maison paternelle pour aller retrouver, à Genève, l'ami de son père. Ce coup de tête aurait brouillé ce jeune homme avec sa famille, si Calvin n'était intervenu, écrivant à François Daniel une série de lettres pleines de bonté et d'expansion. Rien de touchant comme cette correspondance où le grave réformateur montre une indulgence et une souriante bonhomie qui ne lui sont pas habituelles. Il dirigea quelque temps les études du jeune fugitif, qu'il hébergea durant tout son séjour. Pierre alla-t-il également à Genève? C'est ce qu'il est difficile de déterminer; en tout cas, il se fixa à Orléans et ne tarda pas à se distinguer comme avocat. Il sembla par la suite s'éloigner plutôt des croyances calvinistes; ce qui est certain, c'est qu'il ne les professa jamais ouvertement. Le cardinal Odet de Châtillon le choisit comme bailli de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, fonctions que Pierre exerça de longues années. En 1562, lorsque le cardinal fit fondre la plupart des objets d'art de cette communauté pour en faire de la monnaie destinée au prince de Condé, et que les soldats calvinistes dévastèrent le couvent, Daniel s'occupa de sauver ou de racheter le plus grand nombre des volumes de la bibliothèque de l'abbaye, laquelle contenait de précieux manuscrits. Tout ce qu'il put sauver du pillage fut transporté à Orléans. Là, Daniel en tira parti. C'est ainsi qu'il fut amené à publier, en 1564, l'*Aulularia* de Plaute, restée jusqu'alors inédite. Il accompagna cette édition de notes et de commentaires savants. Successivement il publia, toujours d'après la même source, les *Commentaires de Servius sur Virgile*, en 1600, les *Épîtres de Loup, abbé de Ferrières*, déjà éditées par Papière Masson, et le *Justin*, revu par Bongars sur d'autres manuscrits. Les notes qu'il laissa sur le *Satyricon* de Pétrone se trouvent dans l'édition donnée en 1629 de cet auteur par Lotichius. Après sa mort, sa bibliothèque fut dispersée.

BIBL. : HAGEN (de Berne), *Etude historique et littéraire sur Pierre Daniel d'Orléans*, traduite de l'allemand par Paul de Félice, pasteur; Orléans, 1876. — JARRY, *Une Correspondance littéraire au XVI^e siècle. Pierre Daniel et les érudits de son temps*, d'après les documents inédits de la bibliothèque de Berne; Orléans, 1876, in-8. — *Correspondance de Calvin*, édition du *Corpus reformatorum*, n^{os} 3089, 3138, 3162, 3206, 3368, 3465. — Abel LEFRANC, *la Jeunesse de Calvin*; Paris, 1888, in-8. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 26^e année, pp. 174 et passim. — MORERI, *Dictionnaire historique* (art. Daniel). — Ch. LAPIERRE, *les Hommes illustres de l'Orléanais*, II, p. 76. — BAILLET, *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, II, 333.

DANIEL (Samuel), poète et historien anglais, né à Taunton (Somersetshire) en 1562, mort à Beckington le 14 oct. 1619. Fils d'un maître de musique, il fit ses études à Oxford, en sortit sans prendre ses grades et après quelques années de préceptorat dans de hautes familles fut attaché au service privé de la reine Anne, femme de Jacques I^{er}.

Il écrivit quantité de sonnets, d'épîtres, de comédies, de tragédies et un long poème en huit chants, *History of the civil war between York and Lancaster*, remarquable par la pureté du style, la douceur et la limpidité des vers, mais manquant de passion et de nerf. De là une diversité d'opinion parmi ses critiques. Ben Johnson le prisait peu, tandis que Drummond, Spencer, Coleridge, Lamb en font le plus grand éloge. Ses œuvres, parmi lesquelles deux ouvrages en prose, *Apology for Rhyme* et *History of England*, ont été réimprimées en 3 vol. (1883-1887). Hector FRANCE.

DANIEL (Le P. Gabriel), historien français, né à Rouen le 8 févr. 1649, mort à Paris le 23 juin 1728. Entré en 1667 dans la congrégation des jésuites, il professa la théologie au collège de Rouen et devint bibliothécaire de la maison professe de Paris. Il est surtout connu par son *Histoire de France* (Paris, 1713, 3 vol. in-fol.) qui obtint un succès considérable et lui valut la place d'historiographe du roi et une pension de 2,000 livres, et par son *Histoire de la milice française* (Paris, 1721, 2 vol. in-4) qui a joui également d'une grande renommée. Ces deux ouvrages ont eu plusieurs réimpressions. Du premier nous citerons les éditions de 1722 (10 vol. in-4), de 1755 (17 vol. in-4) : celle-ci, publiée avec des notes par le P. Griffet, est la plus estimée. Le P. Daniel a encore écrit : *Abrégé de son histoire de France* (1724, 2 vol. in-12), des *Observations critiques* (1700, in-12) dirigées contre l'*Histoire de Mézeray* et qui suscitèrent une polémique très vive, des *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe* sur les Lettres provinciales (Cologne, 1694, in-12); un *Recueil d'ouvrages philosophiques, théologiques, apologetiques et critiques* (1724, 3 vol. in-4) et un grand nombre de dissertations dans le *Journal de Trévoux* (1704-1721) dont plusieurs ont été réimprimées dans la collection de Leber (1838). R. S.

DANIEL, métropolitain valaque du XVIII^e siècle (1720-1723). Il a traduit et imprimé de nombreux livres religieux. *Œuvres littéraires et historiques* (Bucarest, 1887, II).

DANIEL (William-Barker), publiciste anglais, né vers 1753, mort à Londres à la fin de 1833. Après avoir fait ses études à Cambridge, il prit les ordres, mais n'exerça jamais le ministère. Ce fut surtout un sportsman et il n'est connu que par son ouvrage *Rural Sports* (1804, 2 vol. in-4 av. pl.; nouv. éd., 1812, 3 vol. in-8 av. un supplément; 1813, in-4) qui a obtenu un succès considérable et qui fut longtemps le livre de chevet des sportsmen si nombreux en Angleterre.

DANIEL (George), écrivain anglais, né le 16 sept. 1789, mort à Stokenewington le 30 mars 1864. Entré fort jeune comme employé dans une maison de commerce, il se sentit de très bonne heure une irrésistible vocation pour la littérature. Dès l'âge de seize ans il publiait des stances sur la victoire et la mort de Nelson (1805). Depuis lors, et sans quitter le commerce, il écrivit des poésies, des pièces de théâtre, des pamphlets, avec une fécondité merveilleuse, trouvant encore le temps de se constituer une collection de livres rares et précieux qui atteignirent après sa mort des prix fabuleux. Nous citerons de lui : *Miscellaneous Poems* (Londres, 1812); *Dick-Distich* (1812, 3 vol.), roman très humoristique; *R-y-l Stripes* (1812), satire contre la liaison du prince régent avec la marquise d'Hertford, qui fut saisie, et attira naturellement sur l'auteur l'attention publique. D'où une série de pamphlets de même nature et *the Modern Dunciad* (1814; 2^e éd. 1816), satire contre les rimailleurs et les mauvais journalistes qui fit grand bruit; *Doctor Dolus*, sorte d'opéra-comique, mêlé de farce, qui fut représenté le 21 juil. 1818 à l'Opéra anglais avec un succès considérable; *the Disagreeable Surprise*, farce jouée à Drury Lane le 1^{er} déc. 1819; *British Theatre*, colossale collection éditée par Cumberland d'abord en 39 vol. (1823-1831) puis en 64 vol. (1838) enrichie de notes biographiques et critiques du plus haut intérêt; *Ophelia Kean* (1829), violent pamphlet contre Charles Kean, qui fut supprimé; *Merrie England in the olden time* (1842,

2 vol.); *Love's last labour not lost* (1863), etc., etc. Daniel fut très lié avec Charles Lamb (V. ce nom). R. S.

DANIEL (Jacques-Louis), évêque de Coutances, né à Contrières (Manche) en 1794, mort en 1862. Principal du collège de Coutances, proviseur du lycée de Caen, recteur de l'académie de Caen, membre du conseil supérieur de l'instr. publique, inspecteur général, ce fut un de ces prêtres dont la carrière fut presque toute universitaire, chose alors moins rare et moins paradoxale qu'elle ne l'est devenue depuis. Il a écrit : *Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire universelle* (1830-1833), bon précis, souvent réédité, et un *Choix de Lectures* (1837), composé de morceaux classiques en prose et en vers, un des premiers recueils de ce genre, où l'on se soit proposé expressément d'offrir aux enfants, dès l'école primaire, de vivantes leçons de morale et de goût.

H. M.

DANIEL (DU COMMUN DU LOCLE, dit), sculpteur français (V. DU COMMUN DU LOCLE).

DANIEL (Hermann-Adalbert), géographe et théologien allemand, né à Kethen le 18 nov. 1812, mort à Leipzig le 13 sept. 1874. Il professa à Halle de 1834 à 1870, et a publié : 1° deux grandes collections théologiques : *The-saurus Hymnologicus* (Halle, 1841-56, 5 vol.); *Codex liturgicus ecclesiae universae in epitomen redactus* (Leipzig, 1847-56, 5 vol.); 2° des manuels géographiques célèbres : *Lehrbuch der Geographie* (Halle, 1845, soixante fois réédité); *Leitfaden für den Unterricht in der Geographie* (Halle, 1850, réédité cent cinquante fois); une géographie de l'Allemagne (Leipzig, 1878, 2 vol., 5^e éd.); *Handbuch der Geographie* (Francfort, 1859-61, 3 vol.; 5^e éd., 1881, 4 vol.).

DANIEL (Robert-Mackenzie), romancier anglais, né dans le comté d'Inverness en 1814, mort à Londres le 21 mars 1847. Après avoir terminé ses études à l'université d'Edimbourg et songé quelque temps à faire sa carrière dans le droit, il vint à Londres en 1836 et s'y occupa exclusivement de littérature. Il devint fou en 1846 et mourut à l'hôpital de Bethleem. Il a collaboré à un grand nombre de journaux et de revues, et a dirigé le *Court Journal* et le *Jersey Herald*. Il a publié divers romans : *the Scottish Heiress* (1843); *the Gravedigger* (1843); *the Young Widow* (1844); *the Young Baronet* (1845). Ces deux derniers ont été le plus prisés et ont acquis à son auteur une certaine réputation. Sa femme, qui a écrit elle-même plusieurs nouvelles, a publié un roman posthume de son mari, *the Cardinal's Daughter* (Londres, 1847, 3 vol.).

DANIEL (Salvador), musicien d'origine espagnole, né vers 1830, mort en 1874. Fils de Don Salvador Daniel, officier carliste réfugié à Bourges, qui a publié une *Grammaire philharmonique* ou *Cours complet de musique* (1836), *Alphabet musical* (1839), et *Cours de plain-chant dédié aux élèves-maitres des écoles normales primaires* (1845). Salvador Daniel, lui, s'occupa surtout de la chanson populaire, sur laquelle il avait des idées fort ingénieuses et justes à bien des égards. Il a étudié aussi la musique arabe. Ses ouvrages sont les suivants : *la Musique arabe, ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien* (Alger, 1863, in-8); *Album de chansons arabes, mauresques et kabyles*, transcrites pour chant et piano; *A propos de chansons* (1867), ou *Lettres à M^{lle} Thérèse, de l'Alcazar*. Des trois parties de ce curieux travail, la première (*le Personnage régnant*) était consacrée à la chanson guerrière; la seconde (*la Complainte de l'Ogre*) à la chanson religieuse; la troisième (*la Fête de la Saint-Jean*), qui traitait des chansons d'amour et de travail, n'a pas été publiée. En 1870, Salvador prit part à l'insurrection du 31 oct. et y fut blessé; pendant le second siège, il obtint d'être nommé directeur du Conservatoire par le gouvernement de la Commune, en remplacement d'Auber qui venait de mourir. Lors de l'entrée des troupes, il prit les armes et défendit, le 23 mai, une barricade établie près de l'hôtel garni qu'il habitait, 43, rue Jacob, en tirant des fenêtres même de sa chambre.

Pris les armes à la main, il fut fusillé au pied de la barricade. On trouvera de nombreux détails sur le rôle de Salvador au Conservatoire dans les *Tablettes artistiques de 1870-1871*, publiées par M. Arthur Pougin dans le *Menestrel*; les passages les plus importants en ont été d'ailleurs reproduits par l'auteur au t. I du *Supplément à la biographie universelle des musiciens* de Fétis.

Alfred ERNST.

DANIEL DE BESWICK (George), poète anglais, né à Beswick le 29 mars 1616, mort à Beswick en sept. 1657. On possède fort peu de détails sur lui; il vécut très retiré dans son château du Yorkshire, au milieu de ses livres. Il est l'auteur d'assez jolies poésies : *Occasional Poems, Scattered Fancies, Chronicles, Eclogues*. Il a composé aussi des idylles et une paraphrase de l'*Ecclésiaste*. Ses œuvres, dont le Musée britannique possède de splendides manuscrits enrichis de miniatures, ont été lumineusement éditées par le Dr Gossart : *The Poems of George Daniel of Beswick* (1878, 4 vol. in-4). Un choix de chansons, de sonnets et de vers fantaisistes de Daniel figure dans la collection intitulée *the Drolleries of the Restoration* (1876, t. III).

DANIEL DE FOLLEVILLE (Louis-André), juriconsulte français, né à Folleville (Seine-Inférieure) le 4 janv. 1842. Agrégé en avr. 1865, il fut attaché le 16 juin de la même année à la faculté de droit de Caen, puis le 24 sept. chargé du cours du code Napoléon à la faculté de droit de Douai et depuis 1887 professeur de droit civil à la faculté de droit de Douai. Doyen de la faculté de Lille de 1879 à 1887, il fit entendre de telles protestations contre le transfert à Douai du siège de l'Académie qu'il fut révoqué en avr. 1887 par le ministre de l'instruction publique. Il se présenta aux élections sénatoriales de juin 1887 avec un programme de protestation et échoua. Il a publié : *Etudes sur les associations commerciales en participation* (Caen, 1865, in-8); *Considérations générales sur l'acquisition ou la libération par l'effet du temps* (Paris, 1869, in-8); *Essai sur la possession des meubles* (1869, in-8); *De l'Interdiction* (1870, in-8); *Programme sommaire du cours de code civil* (1871, in-8); *Des Clauses de remploi et de la société d'acquêts sous le régime dotal* (1875, in-8); *un Mot sur le procès de M^{me} la princesse de Bauffremont* (1876, in-8); *De la Promulgation et de l'application des lois et des décrets* (1876, in-8); *Traité théorique et pratique de la naturalisation* (1880, in-8); *Recueil des règlements des facultés de droit* (1881-1884, in-8); *Traité du contrat pécuniaire de mariage* (1882, in-8), etc., etc., et de nombreux articles dans la *Revue pratique de droit français*, dans la *France judiciaire* et autres recueils analogues français ou étrangers.

DANIEL DE TRÉVISE, de l'ordre des frères mineurs, archevêque de Bostra en Arabie, vivait dans la première moitié du xiv^e siècle. Vers 1338, le roi Léon d'Arménie l'envoya à Rome auprès du pape Benoît XII, pour défendre l'Eglise arménienne des erreurs dont les catholiques l'accusaient. Ce fut probablement à cette époque qu'il écrivit son ouvrage intitulé *Responsio fratris Danielis de Tarvisio, ord. Minorum et legati Leonis regis Armenorum, ad errores Armenis impositos, tempore Benedicti XII*, dont le texte se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (Col. 1653). Revenu en Arménie, l'an 1341, il fut envoyé de nouveau en ambassade vers le pape Clément V, par Gui de Lusignan, successeur de Léon au trône d'Arménie. Une lettre du pape au roi Gui montre que, dès 1345, Daniel reprit le chemin de l'Orient. Il fut nommé en 1346 à l'archevêché de Bostra, qui dépendait du patriarcat d'Antioche, avec mission de travailler à l'union des Eglises grecque et romaine. On ignore l'année exacte de sa mort.

C. KOHLER.

DANIEL DE VOLTERRA (V. RICCIARELLI).

DANIEL LE MOINE (André [le Pannonien]), moine va-laque du xvii^e siècle. Il traduisit avec les Grecs Ignace Patridès, Pantéléiman Ligaridès et Païvie Ligaridès le *Code*

politico-religieux (*Pravila*) de Matei Bassarab (le grand code), sous le titre de *Amélioration de la loi* (Iirgo-vishte, 1652). Ce document a été réimprimé par M. Bujoreanu (*Collection de législations roumaines*, t. III).

DANIEL LE PRISONNIER, écrivain russe du XII^e ou du XIII^e siècle. On connaît peu sa vie et l'on n'est même pas d'accord sur l'époque où il a vécu. Tout ce qu'on sait de certain, c'est que, étant tombé en disgrâce auprès de son prince, il lui adressa une épître intitulée *Épître de Daniel le Prisonnier* qui constitue un des monuments les plus curieux de la littérature russe du moyen âge. Elle figure dans la plupart des chrestomathies, notamment dans celle de Bouslaev. L. L.

BIBL. : Voir les histoires de la littérature russe, et L. LEGER, *Russes et Slaves*, Paris, 1890.

DANIEL ROMANOVITCH, roi de Galicie, né au commencement du XIII^e siècle, mort en 1264. Il reçut d'abord en apanage Vladimir de Volynie, se distingua par sa bravoure à la bataille de la Kalka ; en 1229, il se fit reconnaître roi de Galicie. Son règne fut troublé par une invasion des Tartares, des Hongrois ou des Polonais et les révoltes des boïars. En 1250, Daniel dut aller rendre hommage à la Horde. Pour s'assurer des alliances en Occident, il négocia, par l'intermédiaire de Plan Carpin, avec le pape Innocent III et se déclara prêt à reconnaître l'union avec l'Église de Rome. Le pape lui envoya une couronne royale avec laquelle il se fit couronner roi de Russie (1253) par le légat Opizoni. Cette alliance pontificale n'eut pas les résultats que Daniel en attendait. Il rompit avec la cour de Rome et maria son fils Schvarn à la fille du prince lithuanien Mendog.

DANIELE (Francesco), historien et antiquaire italien, né à San Clemente près de Caserte le 11 avr. 1740, mort le 13 nov. 1812. Nommé historiographe royal après ses travaux sur le *Codice Federiciano* (non édités), puis secrétaire de l'*Accademia Ercolanense* (ou d'Herulanum), il rendit de grands services lors de la publication des premières découvertes faites à Herculaneum et à Pompéi. Disgracié, en 1799, au retour des Bourbons, il fut réintégré dans ses emplois et pensions par Murat, mais il ne survécut que peu d'années, succombant au mal que les habitants de la Campanie nomment *salsedine* et qu'Horace appelait *morbus campanus*. Voici ses principaux ouvrages : *le Forche Caudine illustrata* (Caserte, 1778, in-fol.) ; *i Regali Sepolcri del duomo di Palermo riconosciuti ed illustrati* (Naples, 1784, in-fol.) ; *Monete antiche di Capua* (Naples, 1802, in-4) ; une nouvelle édition très augmentée de la *Cronologia della famiglia Carracciolo di Francesco de' Pietri* (Naples, 1805, in-4) ; la publication avec de savantes notes des ouvrages suivants : *Antonii Thylesii Consentini Opera* (Naples, 1762, in-8) ; *Ejusdem Carmina et Epistolæ* (Naples, 1808, in-8) ; *Opuscoli di Marco Mondo* (Naples, 1763, in-8) ; *Joannis-Baptistæ Vici (Vico) latinæ orationes* (Naples, 1766), etc. R. G.

BIBL. : Giuseppe CASTALDI, *Vita di Francesco Daniele*; Naples, 1813, in-8.

DANIELL (Thomas), paysagiste anglais, né à Kingston-Thames en 1749, mort à Londres le 19 mars 1840. Après avoir fait ses débuts chez un peintre d'armoiries, il entra en 1773 dans les ateliers de l'Académie royale pour s'y consacrer au paysage et à la peinture de fleurs. Dix années après, il entreprit un voyage dans les Indes. De retour en Angleterre, il s'occupa de publier avec son jeune neveu William Daniell, qui avait été son compagnon de route, l'*Orient Scenery* (6 vol. in-fol., contenant cent quarante-quatre planches, 1793-1807). Il est en outre l'auteur de *the Antiquities of India* (1799-1808) et *Hindoo Excavations at Ellora* (vingt-quatre planches).

DANIELL (William), paysagiste et graveur anglais, né en 1769, mort à New Camden Town le 16 août 1837. A l'âge de quatorze ans, il accompagna aux Indes son oncle Thomas Daniell (V. ci-dessus). Il grava la plus grande partie des *Orient Scenery* et se chargea d'un travail analogue pour les dessins que son frère Samuel avait rapportés de

l'Afrique du Sud et de Ceylan. De 1814 à 1825, il publia, d'après ses propres esquisses, un voyage à travers la Grande-Bretagne. En 1826, il peignit la *Bataille de Trafalgar*, couronnée par l'Institut britannique. Il faut encore citer une *Zoographie*, des *Vues de Londres*, un *Panorama de la ville de Lucknow* et un *Panorama de Madras*, en collaboration avec E.-T. Parris. Une de ses meilleures toiles est la *Vue du Long Walk à Windsor*. En 1822, il fut nommé membre de l'Académie royale.

DANIELL (Samuel), paysagiste anglais, frère du précédent, né à Londres en 1775, mort à Ceylan en 1814. Élève de Medland, il se consacra surtout à la représentation des paysages et des types de l'Afrique et de l'Asie. Ses compositions ont été gravées en partie par lui-même, en partie par son frère William.

DANIELL (John-Frédéric), physicien anglais, né à Londres le 12 mars 1790, mort à Londres le 13 mars 1845. De bonne heure il montra du goût pour les sciences ; placé dans une raffinerie de sucre, il y apporta d'importants perfectionnements, mais prenant peu de goût à l'industrie, il la quitta bientôt. Il fut nommé membre de la Société royale de Londres à vingt-trois ans, et commença presque aussitôt ses nombreuses publications sur la météorologie. L'hygromètre qui porte son nom est le premier appareil de ce genre donnant des résultats précis ; le principe sur lequel il repose était très ingénieusement mis à profit. La Société d'horticulture lui accorda en 1824 une médaille pour ses travaux sur les serres. En 1830, Daniell construisit un baromètre à eau pour la Société royale de Londres et un nouveau pyromètre qui lui valut la médaille de Rumford donnée par cette société. Daniell professa la chimie à Londres en 1831, au King's College et s'attacha particulièrement à étudier les actions électriques. La pile qui a gardé son nom, inventée à cette époque, lui valut la médaille de Copley en 1836, donnée par la Société royale. Il fit partie de diverses commissions, de celle, entre autres, chargée de préserver les navires de la foudre ; il montra les causes de l'altération des navires stationnant en Afrique. Ses principaux ouvrages sont : *Meteorological Essays* (1823) et *Introduction to chemical Philosophy* (1839) ; ses recherches sont publiées dans le *Quarterly Journal of Science* ; la liste complète de ses travaux dont nous avons rappelé les principaux se trouvent dans le *Catalogue of Scientific Papers of the Royal Society*.

DANIELLA (*Daniella* Benn.) (Bot.). Genre de Légumineuses Cæsalpiniées, du groupe des Amherstées. L'unique espèce, *D. thurifera* Benn., est un arbre des régions occidentales de l'Afrique tropicale, qui fournit une résine appelée *Bumbo* ou *Bungbo*, analogue à la *Résine animée*. Ses feuilles sont paripinnées ; ses fleurs, presque régulières, sont disposées en grappes ramifiées terminales ; son fruit est une gousse stipitée, ovale ou oblongue, dont la graine est dépourvue d'albumen. Ed. LEF.

DANIELLO (Bernardino), littérateur italien, mort à Padoue en 1563. Sa *Poetica* (Venise, 1536) eut quelque autorité, moins cependant que celles de Vida ou de Scalliger. Il a donné, en outre, des éditions de Pétrarque (Venise, 1541 et 1549) ; de Dante (Venise, 1568). Dans ces deux publications, il eut pour collaborateur Trifon Gabriello. R. G.

BIBL. : COLLE, *Storia scientifica-letteraria dello studio in Padua* ; Padoue, 1824-25, in 4.

DANIELS (Alexander-Joseph-Aloys-Reinhardt von), juriconsulte allemand, né à Dusseldorf le 9 oct. 1800, mort à Berlin le 4 mars 1868. Il fit sa carrière dans la magistrature, à Berlin, à partir de 1843 ; en 1844, il devint, à l'université de cette ville, professeur d'histoire du droit ; à la Chambre des députés (1848), puis à la Chambre haute (1849) il soutint la politique officielle et cléricale. Ses principales publications sont : *Handbuch der fremdherrlichen Gesetze und Verordnungen für die Rheinprovinzen* (Cologne, 1833-43, 8 vol.) ; *Gesch. und System des französischen und rheinischen Civilprozessrechts*

(Berlin, 1849); *Grundsätze des rheinischen und französischen Strafrechtens* (Berlin, 1849), ouvrages intéressants pour l'étude et la critique du droit français; *Lehrbuch des gemeiner preussischen Privatrechts* (Berlin, 1851-52, 4 vol., rééd. en 1862); *System des preussischen Civilrechts* (Berlin, 1866, 2 vol.); de plus, un grand ouvrage historique inachevé: *Handbuch der deutschen Reichs- und Staatenrechtsgeschichte* (Tubingue, 1859-63, 3 vol.). Daniels a pris une part active aux controverses relatives au Sachsenspiegel et au Schwabenspiegel; combattu par Homeyer et Ficker, il a eu le dessous.

DANIEN. La fin de la période crétacée dont l'époque danienne représente le dernier terme a été marquée par de grands changements dans la géographie terrestre. A cette date, en Europe, la mer se présente, en effet, nettement en retrait, c.-à-d. plus circonscrite que celle du sénonien qui précède et correspond à la plus grande phase d'extension des mers crétacées. En même temps les dépôts, sauf en Belgique et dans le bassin de la Baltique, perdant partout le caractère crayeux, se développent sous des facies très différents suivant les régions. C'est ainsi qu'on les remarque saumâtres et lignitifères en beaucoup de points du bassin du Rhône où disparaît le régime pélagique qui avait si largement prévalu aux époques antérieures; et quand reparaissent plus au S., de part et d'autre des Pyrénées, les formations marines de cet âge, elles se traduisent le plus souvent par une récurrence bien marquée des bancs à rudistes si développés dans les assises crétacées de la région, mais alternant cette fois, soit avec des couches lacustres, soit avec des calcaires remplis de foraminifères (*Milioles*) dont les affinités tertiaires sont bien prononcées. Il en est de même dans le nord-est de l'Adriatique où ces alternances de bancs à rudistes avec des calcaires à miliolites, bien développés, viennent attester que ce facies spécial semble avoir dominé dans toute la zone méditerranéenne, notamment dans les points où comme, dans les environs de Trieste, il s'établit une liaison continue entre les assises crétacées et tertiaires. Dans le bassin de Paris, où les conditions littorales ont prévalu pendant toute la durée de l'étage, ce sont des gastropodes et des acéphales appartenant à des espèces souvent bien voisines de celles du même type tertiaire qui dominent dans les calcaires dits pisolitiques. C'est ensuite plus au nord en Belgique et surtout dans le Danemark, où le daniens est assez développé pour que Desor et d'Orbigny aient choisi cette région comme type, qu'il faut venir chercher, avec une persistance du facies crayeux, des formations marines plus homogènes dans leur composition.

Danien dans le nord de l'Europe. Le bassin de la Baltique offre un type bien complet de ce facies crayeux; en combinant les observations faites par M. Hébert en divers points de la Scanie et du Danemark (Faxø et l'île de Saltholm) on obtient pour le daniens les subdivisions suivantes :

DANIEN	{	II. Supérieur	Calcaires à silex de Saltholm et tuffeau de Faxø (<i>Nautilus Danicus</i> , <i>Baculites Faujasi</i>).
		(Garummien)	
DANIEN	{	I. Inférieur	Craie de Köpinge, de Balsberg et d'Ignaberga à <i>Belemnitella subventricosa</i> .
		(Maastrichtien)	

Sur la craie blanche sénonienne à *Belemnitella mucronata* identique à celle de Meudon, durcie et perforée comme elle au sommet, les premières assises daniennes sont représentées en Scanie, à Balsberg et à Ignaberga par une craie grise noduleuse qui renferme avec quelques espèces sénoniennes persistantes, *B. mucronata*, *Ostrea vesicularis*, *Terebratala carnea*, des formes nouvelles dont les principales sont, *Belemnitella subventricosa*, *Baculites anceps*, *Ostrea larva*, *O. acutirostris*, *Crania Ignabergensis*, *Fissurirostra Palysii*, *Magas costatus*, *Terebratala longirostris*; des *Hemipneustes* avec *Cidaris Faujasi* s'observent ensuite dans cette même craie à Köpinge en Danemark. Le daniens supérieur, plus variable dans sa composition, peut être tantôt un calcaire compact rempli de gros silex (*Saltholm-kalk*), tantôt à grain fin friable (*Limsteen*), le

plus souvent formé de coraux et de bryozoaires (*Faxø-kalk*); quoi qu'il en soit, la faune reste toujours la même et caractérisée par un certain nombre d'échinodermes, *Ananchytes semiglobus*, *A. sulcata*, *Thamnoidaris Danica*, *Cidaris Forchhammeri*, avec de nombreux gastropodes, cyprées, cerithes, volutes d'aspect tertiaire, et surtout *Nautilus Danicus*, *Baculites Faujasi*. La persistance dans ces niveaux élevés des espèces sénoniennes précédemment citées, celle aussi, par places, de nombreux crabes (*Dronica rugosa*) est un fait intéressant à noter.

En Belgique la mer, qui occupait alors tout le Limbourg, en se poursuivant vers l'E. dans le Hainaut sous la forme d'un golfe étroit passant à gauche, a partout déposé au début une craie tendre blanche ou jaunâtre dite *tuffeau*, remarquable par la finesse et l'égalité de son grain qui la rend facile à tailler et très propre aux constructions. Dans le Limbourg, cette roche, bien connue sous le nom de tuffeau de Maëstricht, et largement exploitée dans les carrières célèbres de la montagne Saint-Pierre et de Fauquemont, se montre exceptionnellement riche en fossiles. Parmi ces espèces maëstrichtiennes figurent de grands reptiles, *Mosasaurus Camperi*, *M. gracilis*, des tortues (*Chelonia*) des crocodiles, des crustacés et des poissons. Avec un grand nombre de bryozoaires (*Eschara*, *Idmonea*, etc.), il convient ensuite de mentionner: *Baculites anceps*, *B. Faujasi*, *B. Belem.* cf. *mucronata*, *Ostrea frons*, *O. larva*, *Crania Ignabergensis*, *Thecidea papillata*, *Dentalium mosae*, *Holostoma ponticum*, *Hemimaster prunella*, *Hemipneustes striato-radiatus*, *Cidaris Faujasi*, enfin plus rarement des rudistes, *Hippurites radiosus*, *Sphaerulites Faujasi*. Dans le Hainaut, ce tuffeau dit de Ciplly devenu peu fossilifère, se trouve séparé d'une craie grise, riche en petits grains de phosphate de chaux, et exploitée comme telle, par des lits de gros nodules phosphatés et de fossiles roulés, agglomérés en poudingues (P. de la Malogne, P. de Cuesmes), où on rencontre à l'état de moule les espèces de Maëstricht. Dans les assises supérieures de ce tuffeau on observe ensuite avec des brachiopodes et de nombreux bryozoaires maëstrichtiens, des gastropodes et des bivalves parmi lesquels figurent de grands cérithes, et des espèces du calcaire grossier parisien (éocène moyen) telles que *Voluta elevata*, *Natica Parisiensis*, *Cardita planicosta*. Toutes ces espèces se trouvent ensuite réunies en grand nombre, dans un calcaire grossier jaunâtre situé dans le bassin de Mons, entre la craie sénonienne et les sables landéniens éocènes, et qui par suite a été, dans le principe, attribué à la série tertiaire. On s'accorde maintenant pour synchroniser ce calcaire grossier de Mons avec les couches supérieures du tuffeau de Ciplly, de les placer au sommet du daniens où ces assises viennent représenter, sous le nom de *montien*, un terme de passage entre le crétacé de l'éocène. La faune de ce dépôt d'estuaire intéressant, dont l'existence, dans le sous-sol de Mons, n'a été révélée que par des sondages entrepris pour la richesse de la houille, renferme en effet deux éléments distincts: des gastropodes et des lamellibranches dont les affinités tertiaires sont sans doute incontestables; des espèces spéciales, *Cerithium inopinatum*, *Pseudotiva robusta*, *Cornetia Briarensis* avec des formes crétacées nombreuses, *Lima texta*, *Pecten Faujasi*, *Janira quinqecosta*, *Terebratulina striata*, *Cidaris distincta*, *G. Forchhammeri*, *Goniopygus minor*; quarante espèces de bryozoaires maëstrichtiens complètent ensuite cette faune remarquable.

Dans la région parisienne la distribution du calcaire pisolitique disposé par lambeaux isolés, le plus souvent adossés à une falaise crayeuse, atteste que leur dépôt s'est effectué dans un golfe étroit très encaissé. Tel est celui de Laversine, près de Beauvais, où le calcaire, limité à un affleurement de 100 m. de long sur 10 m. de large avec 10 à 12 m. de hauteur, presque tout entier formé de fossiles brisés (*Lima carolina*, et radioles de *Cidaris Tombecki*), semble formé au pied d'un escarpement fourni par la craie à micraster; il en est de même pour le lam-

beau de calcaire concrétionné de Vigny. On l'observe ensuite plus épais et plus homogène près de Vertus, à Falaise, Chavot et surtout au mont Aimé, où le calcaire blanc et chargé de silex renferme avec des poissons, des reptiles en particulier, *Gavialis macrorhynchus*. A Montainville, la roche devient plus dure; enfin plus près de Paris, à Bougival, et surtout à Meudon le calcaire jaune et rempli de débris de fossiles, directement superposé, appliqué sur la craie sénonienne durcie et criblée de tubulures, se présente au sommet décalcifié et passe à l'état de marnes blanches qui renferment des espèces montiennes bien caractérisées, telles que *Cerithium inopinatum*, *Cornetia Briarensis*, *Pseudoliva robusta*. La faune de ces calcaires, bien différente de celle de la craie sous-jacente, comprenant ensuite avec des moules de grands cérithes qu'on ne peut attribuer à *G. giganteum* du calcaire grossier, cette association de formes daniennes et de mollusques éocènes qui devient le trait le plus caractéristique du calcaire de Mons, permet d'attribuer au danien supérieur tous ces lambeaux. Leur dépôt essentiellement littoral s'est effectué ainsi après une phase d'émersion correspondant au maëstrichtien, phase pendant laquelle, dans notre région parisienne, la surface de la craie durcie s'est montrée couverte, par places, de grandes forêts. Les tubulures, si nombreuses au sommet de cette craie, à Meudon, ne sont autres en effet que des traces laissées par les grands arbres de l'époque. C'est ensuite bien loin au delà du centre du bassin, sur sa bordure orientale dans le Cotentin, près de Valognes, qu'il faut venir chercher la trace des assises supérieures du danien. En ce point, en effet, qui marque le terme extrême atteint dans le Nord par la mer danienne (l'Angleterre qui fait face en étant complètement privée), on observe des affleurements encore clairsemés et tous isolés, d'un calcaire à baculites où se présentent encore nombreuses des espèces maëstrichtiennes (*Hemimaster prunella*, *Cranie Ignabergensis*), associées cette fois à des mollusques et à des bélemnites de la craie de Meudon (*O. vesicularis*, *Jamira quadricosta*, *Crania antiqua*). Fresville, Picauville, Orglandes, Golleville, Nêhou marquent tout à la fois les points où se présentent les affleurements exploités de ces calcaires et les limites de l'espace qu'ils occupent sous les calcaires éocènes en s'y montrant souvent soudés, tandis qu'ils sont séparés, des grès verts cénomaniens sur lesquels ils reposent, par un lit de poudingues dont les galets, bien roulés, sont fournis par les roches anciennes de la région. Les céphalopodes, si rares dans le crétacé du bassin de Paris, deviennent abondants dans ces calcaires où ils sont représentés avec le *Baculites anceps*, par *Scaphites constrictus* et des ammonites du groupe important des *Pachydiscus*, (*P. Fresvillensis*, *P. Jacquoti*, *P. colligatus*). En même temps on y observe le *Mosasaurus camperi* de Maëstricht et de nombreux bryozoaires.

Danien dans les régions méridionales. A peine a-t-on franchi, dans l'Ouest, le col du Poitou pour gagner les Charentes qu'apparaît, dans le danien, le faciès à rudistes destiné à prévaloir, comme aux époques crétacées antérieures, dans toute la zone méditerranéenne d'Europe. Cette apparition commence à se manifester dès Royan, dans la falaise de Meschers par l'intercalation de bancs à grands rudistes (*Hippurites radiosus*, *Var. major*, *Sphaerulites* et *Radiolites*) dans les grès et les calcaires dolomitiques *dordoniens* (V. ce mot) qui couronnent les calcaires crayeux sénoniens peuplés d'oursins. Dans les Pyrénées centrales ces mêmes hippurites développés par bancs lenticulaires puissants dans les calcaires jaune nankin à *orbitoïdes* d'Ausseing, de Gensac et de Roquefort (Haute-Garonne), se localisent dans le danien inférieur. Alors se présente pour terminer l'étage un faciès mixte caractérisé par une succession de couches alternativement saumâtres, lacustres, puis marines qui donnent naissance au *Garumnien* de Leymerie, et s'étend largement dans toutes les petites montagnes qui bordent les Pyrénées dans le voisinage de la Garonne.

Sur le versant espagnol des Pyrénées, en Catalogne, la composition du danien avec son faciès garumnien terminal reste la même, mais il en est tout autrement dans la direction opposée: quand on quitte la chaîne pour s'engager dans les Basses-Pyrénées et les Landes, on voit nettement prédominer le régime marin dans toute une série de calcaires marneux bien réglés où se présentent à la base, avec des *Stegasters*, les céphalopodes des calcaires à baculites du Cotentin (*Pachydiscus Fresvillensis*, *P. colligatus*, *P. Jacquoti*), tandis qu'au sommet le *Nautilus Danicus* de Faxoë se trouve associé à une faune remarquable d'oursins dont les espèces caractéristiques sont surtout fournies par le genre *Coraster*. Toutes autres sont les conditions de dépôt dans les Pyrénées-Orientales, où dès le début de cette dernière époque crétacée des symptômes d'émersion se sont manifestés; déjà dans l'Ariège le calcaire de la base à hémi-neustes se transforme en un grès jaunâtre (*grès d'Alet*), où on ne rencontre plus, avec des empreintes végétales, que des mollusques côtiers (*Pecten*, *Cardium*, *Venus*), puis finalement, dans les Corbières, le garumnien devenu exclusivement lacustre, n'est plus représenté que par des *argiles rutilantes*, gypsifères, sans fossiles, alternant au sommet avec de petits bancs calcaires où se tiennent des physes, des cyclostomes, des paludines, des sauriens et des tortues. Cette bande danienne se poursuit ensuite, en passant par le Languedoc, jusqu'en Provence où de véritables couches de houille et des lignites dans les bassins de Fuveau, du Plan d'Aups et de Piolenc deviennent le produit direct du transport, puis de l'accumulation, dans les eaux pures des lagunes garumniennes, de végétaux palustres et fluviaux parmi lesquels dominent des *Rhizocaulées*. Par places, comme dans la mine de Trest, d'innombrables feuilles d'un *Lotus*, analogue à celui qui peuple les lagunes des grands fleuves chinois, se pressent sur la surface des lits charbonneux. Cette remarquable série lignitifère, puissante d'environ 400 m., débute à Aix par des marnes et des calcaires bitumineux remplis de mélanopsis et de cyrènes (*M. galloprovincialis*, *G. globosa*); au-dessus viennent les couches de charbon épaisses de 4 m. à 4^m50, au nombre de dix-sept à Fuveau où elles se montrent encaissées dans un système de schistes bitumineux et de calcaires propres à la fabrication du ciment. Dans ces lits charbonneux la fréquence d'ossements de reptiles atteste que des crocodiles et de grands dinosauriens (*Rhabdodon hypselosaurus*) habitaient les rives d'une contrée verdoyante d'où la mer était exclue. D'abord occupée par de vastes lagunes alimentées par les crues périodiques d'un grand fleuve, la Provence s'est vue ensuite couverte par un grand lac où sont venus se déposer les calcaires de Rognac à *Lychmus* et à *Physes* (*P. galloprovincialis*) si développés dans les Bouches-du-Rhône, puis finalement des couches puissantes d'argiles rutilantes qui s'accompagnent sur les bords du bassin de brèches calcaires et de conglomérats; formations détritiques qui témoignent de l'importance prise par les agents d'érosion au moment où les mouvements du sol se résolvèrent par une émigration complète de la Provence. De ce nombre sont, sur le flanc même de Sainte-Victoire, les brèches anciennement arrachées aux escarpements de la montagne, puis cimentées ultérieurement par un limon ferrugineux qui ont donné lieu au marbre exploité, bien connu sous le nom de *brèche de Tholonet*. Quant aux équivalents marins de ces dépôts fluvio-lacustres, c'est vers le S., au delà de la Méditerranée, en Algérie, dans la région des hauts plateaux, en Tunisie, dans la Tripolitaine et jusque dans les déserts de la Lybie, qu'il faut venir les chercher. Dans ces régions, en effet, l'extension prise par des marnes et des calcaires franchement marins et leur superposition directe sur le sénonien atteste que ces régions n'ont pas participé aux mouvements d'émersion qui successivement ont atteint l'Espagne orientale, les Corbières, le Languedoc et la Provence. En même temps, des circonstances éminemment favorables au développement des huîtres et des oursins ont fait naître, dans toute cette étendue, un faciès spécial

propre à la région saharienne désigné par Zittel (*Beitr. zur geologie der Libyschen Wüste*; Cassel, 1883) sous le nom d'*africano-syrien*. En Algérie, notamment sur la lisière méridionale de l'Atlas, dans ces calcaires daniens qui atteignent 160 m. d'épaisseur, les *Echinobrissus*, en nombre considérable avec des caractères tout particuliers, fournissent un groupe d'espèces très remarquables; un genre nouveau, *Heterolampas*, y apparaît, et avec lui de nombreux *Leisoma*, *Cyphosoma*, *Codiopsis*, etc. Les huîtres très abondantes et de formes variées sont principalement représentées par *O. Villei*, *O. Peroni*, *O. Overwegi*, avec les espèces du danién du Nord, *O. larva*, *O. Matheroni*. Dans le désert de Lybie ces couches redevenues crayeuses (craie blanche de Bâb-el-Jasmund) renferment des *Ananchytes* et des *Micrasters*. On rencontre ensuite le *Nautilus Daniicus* de Faxôe dans les argiles feuilletées inférieures qui séparent cette craie danienne du sénonien. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : MOURLON, *Géol. de la Belgique*, t. I, p. 185. — UBAGHS, *Descript. du terrain crétacé du Limbourg*. — RUTOT et VAN DEN BROECK, *Recherches sur le terrain crétacé du Hainaut*, dans les t. XII et XIII des *Ann. de la Soc. géol. de Belgique*, 1884-86. — CORNET et BRIARD, *Sur le Tuffeau de Cify* (*Ann. de la Soc. R. malac. de Belgique*, 1885, t. XX). — HÉBERT, *Sur le danién du bassin de la Baltique* (*C. rend. de l'Académie des sciences*, 1884, t. XCXII).

DANILEVSKY (Nicolas-Iakovlévitch), publiciste russe, né à Moscou le 10 déc. 1822, mort à Tiflis le 19 nov. 1885. Il servit dans divers ministères et fut chargé de missions concernant l'industrie de la pêche dans les mers russes. Il a publié à ce sujet des ouvrages techniques fort estimés, mais il s'est surtout fait connaître par son livre *la Russie et l'Europe, coup d'œil sur les rapports intellectuels et politiques du monde slave et du monde germano-roman*, publié pour la première fois en 1871 et dont la 3^e édit. (Saint-Petersbourg, 1888) contient une notice sur l'auteur et une bibliographie de ses travaux. Cet ouvrage est considéré comme l'une des productions les plus importantes de l'école dite slavophile. Il a en outre laissé une importante étude sur le darwinisme (1885-87, 2 vol.).

DANILEVSKY (Grégoire-Pétrovitch), écrivain russe contemporain, né à Danilovka, gouvernement de Kharkov, le 26 avr. 1829, mort à Saint-Petersbourg en 1891. Il fit ses études à Moscou et à Saint-Petersbourg. En 1859, il entra comme fonctionnaire au ministère de l'instruction publique; et 1867, il entra à la direction du *Journal officiel* russe dont il devint rédacteur en chef en 1884. Il a publié un grand nombre de romans empruntés la plupart à la vie de la Petite-Russie : *les Réfugiés* (1864); *Mirovitch* (1879); *l'Incendie de Moscou*, qui a été traduit en français dans la Bibliothèque universelle; *la Princesse Tarkanov*; *les Annales de la Famille*; *Potemkine sur le Danube* (1878); *Catherine II sur le Dnieper* (1878). On lui doit en outre un important ouvrage sur *les Antiquités de l'Ukraine* (1866). Un certain nombre de ses romans ont été traduits en français. Ses œuvres complètes ont été publiées par Stasioulevitch. L. L.

DANILO (Petrovitch-Niégoch), prince de Montenegro, né dans un village près de Cattaro le 25 mai 1826, mort près de Cattaro le 14 août 1860. Il fit ses études à Vienne. Comme successeur de son oncle, l'évêque Pierre, il devait embrasser la carrière ecclésiastique (le Montenegro était alors gouverné par des princes-évêques). Se sentant peu de goût pour la prêtrise, il fit un voyage à Saint-Petersbourg, et, d'accord avec le tsar, il sécularisa le gouvernement du Montenegro (1854). Les réformes financières qu'il introduisit provoquèrent chez une des tribus (celle des Piperi) une insurrection bientôt réprimée. En 1853, il résista victorieusement aux attaques d'Omer et d'Osman Pacha. En 1855, Danilo publia le code qui porte son nom et qui est d'ailleurs fort court. Il comprend en tout quatre-vingt-dix-huit articles. Pendant la guerre de Crimée il resta neutre, mais après la guerre il vint à Paris pour faire valoir les prétentions de son pays. En 1858, une invasion

des Turcs fut repoussée au combat de Grahovo. Le Montenegro doit au prince Danilo des écoles, l'introduction de l'élevé des vers à soie et de sérieux progrès dans l'agriculture. Il fonda l'ordre qui porte son nom. Il fut assassiné, pendant un voyage en Dalmatie, par un Monténégrin qu'il avait exilé. Il avait épousé la fille d'un riche marchand de Trieste, la princesse Darinka. Il eut pour successeur son neveu, le prince Nicolas.

ORDRE DE DANILO. — Ordre fondé en 1853 par le prince Danilo, pour récompenser les services militaires et civils. Il s'appela aussi l'ordre de l'Indépendance du Montenegro. Il comprend quatre classes : grand-croix, commandeur avec l'étoile, commandeur sans l'étoile, chevalier.

BIBL. (V. MONTENEGRO).

DANILOV (Kircha ou Cyrille), littérateur russe du xvii^e siècle. C'était un Cosaque originaire des environs de Kiev; il rassembla un grand nombre de contes et de chants populaires et écrivit lui-même quelques poésies originales. Ses recueils restèrent longtemps inédits, mais il en circulait de nombreux manuscrits. Ils furent publiés pour la première fois à Moscou en 1804, puis en 1818, par les soins du comte Roumiantsov. Kalaidovitch édita les contes recueillis par Danilo. En 1878, une commission établie auprès des archives du ministère des affaires étrangères, a publié à Moscou : *Anciennes Poésies russes*, recueillies par K. Danilov. L. L.

DANILOVKA. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Jaroslav, sur le chemin de fer de Vologda; sa population dépasse 5,000 hab.

DANILOWICZ ou DANILOVITCH (Ignace), historien polonais, né à Hryniewicze en 1789, mort à Grefenberg en 1842. Son père était un prêtre uniate. Après avoir fait des études à l'université de Wilna, il voyagea en Russie; en 1823, il devint professeur de droit à l'université de Wilna. Là, en collaboration avec Levell, il entreprit la publication des statuts lithuaniens. En 1834, il fut envoyé à Kharkov, puis appelé à Petersbourg pour compléter la législation des gouvernements dits occidentaux. Il enseigna ensuite le droit à Kiev et à Moscou. Il prit sa retraite en 1842. Il a publié en polonais : *les Annales de la Lithuanie et la Chronique russe* (Wilna, 1827); *Coup d'œil historique sur la législation lithuanienne* (id., 1837); *la Diplomatie de la Lithuanie sous Sigismond Auguste et Etienne Batocy* (Moscou, 1838-1844, 4 vol.). Après sa mort, J. Sidorowicz et Krupowicz ont édité l'important ouvrage : *Trésor de diplômes...*, pour servir à l'éclaircissement critique de l'histoire de la Lithuanie, de la Russie lithuanienne et des pays limitrophes (Wilna, 1860-1862, 2 vol.). Il a collaboré à un certain nombre de revues polonaises et russes. L. L.

DANITCHITCH (Georges) ou DANICIC, philologue serbe, né à Novi-Sad on Neusatz (Hongrie) le 6 avr. 1825, mort à Agram le 17 nov. 1882. Il acheva ses études à Budapest et à Vienne, où il fit la connaissance de Karadjitch. Il s'appela proprement Popovitch et prit le nom de Daničić en l'honneur d'une fille de Karadjitch, appelée Danica. Ses études finies, il se consacra à la philologie slave et particulièrement serbo-croate. Il devint successivement bibliothécaire à Belgrade, secrétaire de la société des sciences de cette ville et professeur à la haute école. Il compta parmi ses élèves *Stoian Novakovitch* (V. ce nom). En 1867, il fut appelé à Agram comme secrétaire de l'académie sud-slave, devint en 1873 professeur de philosophie slave à Belgrade, et, retourné à Agram en 1877, fut chargé de publier le dictionnaire serbo-croate édité par l'académie. Il a mené jusqu'à la lettre D cet important ouvrage, aujourd'hui continué par M. Budmanni. Ses principaux ouvrages sont : *Syntaxe de la langue serbe* (1858), une traduction complète de la Bible, des publications d'anciens textes, notamment la vie de saint Siméon (1868) et de saint Sava (1866), un *Dictionnaire de l'ancienne langue serbe* (Belgrade, 1862-1863, 3 vol.), *les Thèmes de la langue*

serbo-croate (Belgrade, 1876), *les Racines de la langue serbo-croate* (Agram, 1877), etc. Il a publié un grand nombre de dissertations dans les *Mémoires* de l'Académie d'Agram et de la société scientifique de Belgrade. Ses travaux ont puissamment contribué au rapprochement intellectuel et littéraire des Serbes et des Croates.

DANIZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 422 hab.

DANJOU (Jean-Louis-Félix), érudit et musicien français, né à Paris le 21 juin 1812, mort à Montpellier le 4 mars 1866. Bien que ne s'étant occupé de musique qu'après l'âge de seize ans, il fut organiste de l'église des Blancs-Manteaux dès 1830, et organiste de Saint-Eustache en 1840. Le chant ecclésiastique, ses origines, ses transformations, son influence au moyen âge attirèrent l'attention de Danjou, qui parcourut toute la France pour y installer des orgues, y réparer celles qui étaient en usage et rétablir les saines traditions de la musique sacrée. En 1844, il publia à Paris et à Bordeaux sa brochure *De l'Etat et de l'avenir du chant ecclésiastique*; il fonda l'année suivante la *Revue de la musique religieuse populaire et classique*, qui disparut en 1848. Diverses catastrophes ruinèrent le laborieux musicographe, dont l'ardeur fut ranimée cependant par un voyage en Italie (1847), où, de concert avec M. Morelot, il trouva des documents précieux. C'est au retour qu'il découvrit le fameux manuscrit de Montpellier, qui remonte au XI^e siècle, dans une bibliothèque de cette ville, manuscrit à double notation, par neumes et lettres romaines. L'injustice et l'envie lui firent perdre une grande partie du bénéfice moral de cette belle découverte. Après vingt ans de fatigues, Danjou se sentait découragé et appauvri. Il se retira à Marseille, y écrivit dans un journal politique, dirigea ensuite, à Montpellier, le *Messager du Midi*, revint à Paris, s'y occupa de télégraphie, puis retourna à Montpellier. Outre de nombreux articles dans le *Dictionnaire de la Conversation*, la *Gazette musicale de Paris*, l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, on doit à Danjou la brochure citée plus haut, la majeure partie des quatre volumes de la *Revue de la musique religieuse*, un *Répertoire de musique religieuse* (Paris, 1835, 3 vol.); les *Chants sacrés de l'office divin. Recueil de tous les plain-chants du rit parisien en faux-bourdon à quatre voix* (1835, 8 vol.), deux *Messes* à quatre voix et orgue, une *Messe brève* à trois voix sans accompagnement et un *Tantum ergo* à quatre voix, avec basse solo et orgue. A. ERNST.

DANJOUTIN. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort; 4,690 hab.

DANKERTS (V. DANCKERTS).

DANKOV ou mieux **DONKOV**, ville de Russie. Chef-lieu de district du gouvernement de Riazan; population, 3,000 hab. environ.

DANKOVSKY (Grégoire), philologue hongrois, né à Teltsch le 16 févr. 1781, mort à Presbourg le 6 déc. 1857. Il étudia l'arabe et devint professeur de grec à Raab, puis à Presbourg. Il a composé de nombreux écrits dont le but était de rechercher les origines de la race, de la langue et de la constitution magyares, entre autres son *Magyaricæ lingue lexicon critico-etymologicum* (Presbourg, 1833). Il a aussi laissé sur l'étymologie slave quelques travaux qui sont aujourd'hui sans valeur. E. S.

DANNA (Casimiro), littérateur italien, né à Mondovi (Piémont) en 1806, mort en 1885. Il a publié des études biographiques : *G.-B. Vasco* (Turin, 1862); *Giuseppe Baruffi* (Turin, 1876); des études de critique littéraire et d'érudition : *Introduzione allo studio della letteratura* (Turin, 1855); *Monografia intorno la città e il circondario di Mondovi* (Turin, 1856); *Dell'arte tipografica festeggiata in Saluzzo e Mondovi* (Mondovi, 1872); enfin un grand nombre d'articles de revue et de brochures généralement bien renseignés. R. G.

BIBL. : Carlo DIONOSOTTI, *Commemorazione di Casimiro Danna*, dans *Miscellanee di storia patria*, 1885, vol. XXIV.

DANNECKER (Joh. Heinrich von), célèbre statuaire

allemand, né à Waldenbuch le 15 oct. 1758, mort à Stuttgart le 8 déc. 1841. Fils d'un palefrenier du duc Charles de Wurtemberg, il obtint la faveur de faire son éducation à l'Académie militaire de Hohenheim. Comme il montrait beaucoup de dispositions pour le dessin, il fut admis dans la classe de sculpture et en sortit à l'âge de dix-huit ans, après avoir remporté le prix. En 1780, il fut nommé sculpteur de la cour ducale. Trois années plus tard, il se rendit à Paris pour y compléter ses études sous la direction de Pajou. De 1785 à 1790, il vécut à Rome, où il fit la connaissance de Herder, de Goethe et de Canova, qui exerça une grande influence sur lui. Ses premiers ouvrages en marbre datent du séjour en Italie : ce sont une *Cérès* et un *Bacchus*. Avant son retour dans sa patrie, Dannecker fut élu membre des académies de Bologne et de Mantoue et, à peine rentré dans ses foyers, nommé professeur d'art plastique à la « Karlsschule » de Stuttgart. A partir de ce moment, il ne quitta plus le Wurtemberg, si ce n'est pour des absences de courte durée, quelques voyages entrepris à Paris, à Vienne, à Zurich. Malgré son application, il produisit relativement peu, mais ses ouvrages témoignent de sa constante préoccupation de concilier l'étude de la nature avec le culte de l'antiquité. Les dernières années de sa vie furent assombries par la perte presque absolue de la mémoire.

Les œuvres principales de Dannecker sont : *Deux Femmes célébrant un sacrifice*, une *Sapho*, en marbre (1796); *L'Amitié en deuil* (1804); une série de bustes, entre autres ceux de *Gluck*, de *Schiller* (1793), de divers princes. En 1809, il commença son chef-d'œuvre, *Ariadne sur la panthère* (en marbre), dans la collection à M. Bethmann à Francfort-sur-le-Main. C'est une création absolument géniale, de même que son *Christ*, son œuvre de prédilection, qui l'occupa pendant près de huit ans. Il en fit deux exemplaires en marbre, l'un en 1824 pour l'impératrice Marie de Russie, l'autre en 1831 pour le prince de Tour-et-Taxis à Ratisbonne. Plus tard prirent naissance *L'Amour* (1812), *Psyché* (1816), le *Génie de l'Astronomie* (bas-relief au Dôme de Ratisbonne); *Cérès pleurant la perte de son enfant* (1818), mausolée du duc d'Oldenbourg; *L'Évangéliste saint Jean* (1826, mausolée de la reine Catherine); les bas-reliefs de *Lavater* et de *Jung-Stilling*, de *l'Histoire* et de la *Tragédie*, modelés à Rome en 1789 et répétés plus tard, à deux reprises, en marbre.

Pour bien définir le rang qu'occupe Dannecker parmi les sculpteurs de son temps, il suffit de rappeler qu'il a puissamment contribué à la renaissance de la sculpture en Allemagne et qu'il a été dans son pays le premier champion des idées nouvelles. Toutes ses œuvres témoignent d'une connaissance approfondie de la nature et d'une étude scrupuleuse de l'anatomie. Elles sont exécutées avec une habileté parfaite et traduisent, au moyen d'expressions véritablement nobles, les idées les plus pures; elles se distinguent par la vérité de l'accent, par un sentiment touchant que l'on remarque particulièrement dans ses figures féminines et dans ses portraits. — Dannecker fut conseiller de la cour, chevalier de l'ordre de la Couronne wurtembergeoise, directeur de la Galerie de Stuttgart, membre des académies de Bologne, de Mantoue et de Saint-Luc à Rome. Son portrait peint par Seybold a été modelé en médaillon par David d'Angers.

BIBL. : C. GRÜNEISEN et Th. WAGNER, *Danneckers Werke*; Hambourg. — E. MÜNTZ, *le Courrier de l'Art*, 1886, 17 déc.

DANNEMARIE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 215 hab.

DANNEMARIE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Blamont; 194 hab.

DANNEMARIE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 87 hab.

DANNEMARIE (*Domna Maria*), en allemand *Dammerkirch*, ch.-l. de cant. de la Haute-Alsace, arr. d'Altkirch, sur la Largue; au-dessus de laquelle passe dans un pont-

canal le canal du Rhin au Rhône; 1,091 hab. Stat. du ch. de fer de Belfort à Mulhouse qui traverse un terrain marécageux sur un viaduc courbe de 35 arches, démoli au début de la guerre de 1870 par la garnison de Belfort et reconstruit depuis. Moulins; tannerie; tuilerie mécanique. — Dannemarie porte d'azur à une église d'argent; sur la couverture de laquelle il y a une Notre-Dame d'or supportée d'un nuage d'argent, et formait avant la Révolution avec quatre autres villages, une mairie dépendant de la seigneurie de Thann. Le cimetière était autrefois fortifié (V. *Basler Chronik*, p. 247). W.

DANNEMOINE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre, près de l'Armançon; 603 hab. Excellents vins. Avant 1789, châtellenie du diocèse de Langres, parlement et intendance de Paris, élection de Saint-Florentin. Eglise paroissiale de Notre-Dame, à trois nefs, du commencement du XIII^e siècle; portail roman; chœurs de la Renaissance; nombreuses inscriptions tumulaires avec effigies ou sujets sculptés. Au N. du village, chapelle de Notre-Dame de Liesse, du XVI^e siècle. M. P.

DANNEMOIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly; 442 hab.

DANNEMORA. Localité du lœn suédois d'Upsal, avec d'inépuisables mines de fer, exploitées depuis 1332 et dans le voisinage desquelles se groupent les usines de Lofsta, d'Oesterby et de Soerderfors, au bord du Dal-elf, ainsi que les parcs et châteaux de leurs propriétaires.

DANNENBERG (Hermann), numismatiste allemand, né à Berlin le 24 juil. 1824. Il a publié de nombreux travaux, principalement sur les monnaies de l'Allemagne au moyen âge. Ces écrits sont insérés dans les *Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde* (1863-1873, 6 vol.); dans la *Zeitschrift für Numismatik*, dirigé par M. A. de Sallet et dans le *Numismatische Zeitschrift* de Vienne. Le principal de ses ouvrages est le suivant : *Die Münzen der sachs. und frank. Kaiserzeits* (Berlin, 1876, 2 vol. in-4) dans lequel se trouvent classées et critiquées les monnaies de l'empire d'Allemagne, depuis 919 jusqu'en 1137.

DANNER (Louise-Christine RASMUSSEN, comtesse) (V. RASMUSSEN).

DANNES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Samer; 510 hab.

DANNEVOUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucou; 388 hab.

DANNHAUER (Conrad), pasteur et professeur protestant, né à Kendringen (Brigau) en 1603, et mort à Strasbourg en 1666. Devenu professeur de théologie à Strasbourg, prédicateur à la cathédrale et président du *Kirchenconvent*, il fut un des théologiens luthériens les plus distingués du XVII^e siècle, et ne se fit pas moins remarquer par sa prédication. Il déploya une grande science dans la défense de l'orthodoxie luthérienne, qu'il exposa dans sa *Hodosophia* (traité de dogmatique) et sa *Theologia conscientiarum* (traité de morale). Il polémisa contre les catholiques dans sa *Hodomoria spiritus papæ*, et contre les calvinistes dans sa *Hodomoria spiritus calviniani*. C. P.

BIBL. : ROHERICH, *Mittheilungen zur der elsässischen Kirche*, 1855, II, p. 271. — THOLUCK, *Akademischer Leben der 17. Jahrh.*, II, p. 126.

DANNHAUSER (Adolphe-Léopold), professeur de solfège au Conservatoire et inspecteur de l'enseignement du chant dans les écoles de la ville de Paris, né à Paris le 26 févr. 1835. Elève de Bazin, Halévy et H. Reber, il obtint en 1862 le second prix de Rome. Il se consacra fort jeune à l'enseignement et ses compositions sont peu nombreuses. Il est l'auteur d'un solfège très apprécié : *Théorie de la musique* (Paris, in-4).

DANOW (Ernest-Jacob), *Danovius*, théologien protestant, né à Kleinkatz près Dantzig le 12 mars 1741, mort à Iéna le 18 mars 1782. Il fut professeur de théologie de l'université d'Iéna, où il occupa une position moyenne entre l'école rationaliste de Semler (V. ce mot) et l'ancienne orthodoxie. Ses *Institutiones dogmaticæ* (1772-1776,

2 vol.) ne sont pas sans mérite. Affecté d'hypocondrie, il se noya dans la Saale, peu de jours après avoir condamné le suicide dans son cours. C. P.

BIBL. : SCHÜTZ, *Leben u. Charakter des Herrn D. E. J. Danovius*, dans ROUSTAN, *Briefe zur Vertheidigung der christlichen Religion*; Halle, 1783.

DANRÉE (Métrol.). Ancienne mesure de superficie champenoise; valait 3^{ares}5.

DANRÉMONT (V. DAMRÉMONT).

DANRY (V. LATUDE).

DANSANTE (Construct.) Marche d'un escalier plus étroite du côté du limon que du côté du mur, comme par exemple toutes les marches d'un escalier en spirale ou en limaçon et, dans un escalier dont une partie du limon est courbe, les marches allant de cette partie courbe au mur. Afin de corriger quelque peu ce qu'un tracé égal et régulier de ces marches venant au centre du cercle ou aux foyers de l'ellipse du limon offrirait parfois de trop exagéré, comme étranglement des parties de marche joignant le limon, on a l'habitude de *tricher* quelque peu dans ce tracé des marches appartenant à cette partie curviligne et d'un certain nombre des marches les précédant ou les suivant, afin d'augmenter ainsi la largeur de ces marches près du limon; (V. ESCALIER).

Charles LUCAS.

DANSE. I. Anthropologie. — Les hommes ont probablement dansé de tout temps. Dans sa forme la plus rudimentaire, la danse dérive directement d'un besoin physiologique, du besoin impérieux d'épuiser par des mouvements le surcroît d'influx nerveux engendré par toute émotion vive. L'enfant qui saute de joie esquisse la première danse; ils dansent aussi les mâles de tant de sortes d'oiseaux qui se pavant en saluant devant leurs femelles. Mais, de manifestation impulsive désordonnée, la danse s'est rapidement élevée au rang de pantomime et est devenue un moyen usuel de produire chez autrui les sensations et les sentiments dont elle ne fut d'abord qu'une expression vague. Presque partout, encore aujourd'hui, elle a une importance sociale considérable et se présente sous quatre genres principaux : comme exercice d'entraînement pour la guerre et la chasse, comme pantomime amoureuse et comme cérémonie sacrée. Chez beaucoup de peuples, même chez les peuples de race blanche, elle est la cérémonie unique ou essentielle qui sert à rehausser toutes les phases, tous les événements de la vie. Les danses guerrières des Peaux-Rouges sont bien connues par les sentiments de férocité qu'elles évoquent. Les Néozélandais dansaient aussi des danses guerrières qui, par l'agitation des membres et des armes dans les combats simulés, les invectives et les cris contre les ennemis, devenaient effrayantes. Dans les danses de chasse que pratiquent même les Australiens, c'est la grossière pantomime, l'imitation grotesque des animaux qu'on va poursuivre, qui sert de thème principal et presque exclusif. La danse de guerre survit chez des peuples où elle a perdu toute signification d'exercice d'entraînement (chez les Arabes, au Caucase, etc.). La danse de chasse est de même devenue un simple amusement chorégraphique, même chez des nègres où les rois provoquent la joie admirative de leurs sujets en imitant l'allure de certains animaux. La danse d'amour est assurément la plus répandue. Toute danse où les femmes se mêlent prend d'ailleurs généralement ce caractère. Chez tous les peuples, même les plus civilisés, la danse, faite ainsi pour charmer et exciter les sens, devient aisément indécente. Certaines danses sont même un spectacle des plus provocants. On cite habituellement une danse polynésienne, la *timorodie*, à laquelle les filles sont dressées presque enfants, comme la plus caractérisée sous ce rapport. Beaucoup de danses nègres ne le sont pas moins. Certaine danse des Néo-Calédoniennes consiste uniquement dans quelques mouvements obscènes. Une danse qui nous est bien connue, la *danse du ventre*, peut être un tour de force singulier ou risible que tout le monde peut voir ou un spectacle aussi obscène que la danse des Néo-Calédoniennes. Les *bayadères*

de l'Inde sont dressées à des danses non moins provocantes, mais plus raffinées. Toutes attachées à des temples, leurs exercices revêtent d'ailleurs un caractère religieux. Mais les danses religieuses, moins répandues, se rattachent en général à des pratiques de sorcellerie ou sont des invocations d'une allure tantôt égarée, tantôt grave.

Les peuples enfants dansent avec frénésie. Tels sont en particulier les nègres qui, au premier son de la plus rudimentaire musique, se mettent à sauter sous le soleil le plus ardent et passent habituellement des nuits entières à cet exercice. Les peuples naturellement graves, aux mœurs très réglées et aux habitudes actives, la dédaignent de plus en plus. Les Chinois passent pour ne jamais danser et pour considérer la danse comme un amusement ridicule et peu digne. Chez nous, surtout dans nos grands centres urbains, elle n'est plus qu'une survivance dénuée de signification. Elle se maintient comme un amusement souvent peu d'accord avec le sérieux de la vie ou comme l'accessoire décoratif de certains spectacles.

ZABOROWSKI.

II. Antiquité. — L'art de la danse, chez les Grecs et chez les Romains, comprenait tout ce que nous entendons par le mot *chorégraphie* et par le mot *pantomime*, c.-à-d. d'une part l'application du rythme musical aux mouvements du corps, et de l'autre, la représentation dramatique réduite à la gesticulation (*χειρονομία, gesticulatio*). Le grec *ὄρχησσις* et le latin *saltator* désignèrent indifféremment quiconque exerçait l'un ou l'autre de ces arts. Lucien a fait justice en quelques mots (*De Saltatione, 7*) de toutes les fables relatives à l'origine de la danse : « Ceux qui ont parlé avec vérité de son origine affirment qu'elle prit naissance au temps même de la création de toutes choses et qu'elle est aussi ancienne que l'Amour, le plus ancien des dieux. » Certains peuples avaient une sorte de renommée chorégraphique, notamment les Crétois, les Phrygiens, les Arcadiens. De plus, chaque contrée avait sa danse de prédilection. Chez les Athéniens, c'étaient les chœurs et les rondes dionysiaques ; à Syracuse, les chœurs iambistes, à Lacédémone, les danses guerrières exécutées au son de la flûte. Les sexes étaient-ils toujours séparés ? Eustathe, dans son commentaire sur Homère, rapporte que Thésée organisa des danses auxquelles prenaient part les jeunes gens et les jeunes filles qu'il avait soustraits à la voracité du Minotaure, ce qui reporterait la confusion des sexes à une haute antiquité ; toutefois Athénée (*Dipnosoph, xiv, 15*) rappelant que chez les Arcadiens il y avait des danses où cette confusion était admise, nous donne lieu de croire que c'était là une exception.

Les Grecs et les Romains avaient une façon toute différente de considérer la danse, principalement la danse profane. Dans les cités grecques, elle était cultivée par les citoyens les plus honorables et du rang le plus élevé. Un danseur de profession, Aristodème, est envoyé en ambassade par les Athéniens auprès du roi Philippe. Ce même roi épouse une danseuse, Larisséa. Socrate aimait la danse et ne s'en défendait pas. Epaminondas était un bon danseur. Rome tint longtemps cet art en mépris ; vers 160 av. J.-C., Scipion Emilien proteste éloquemment contre l'invasion de la danse profane au sein des écoles de gymnastique (Macrobe, *Saturnales, III, 14*). Cicéron disait : « Nul ne peut danser étant à jeun, à moins d'avoir perdu la raison. » (*Pro Muræna, 6*.) Salluste cité par Macrobe (*Sat., 8*) après avoir rappelé les talents chorégraphiques et musicaux de Sempronia, ajoute qu'elle y mettait beaucoup plus de grâce qu'il ne convient à une honnête femme. D'autre part, à Rome comme en Grèce, la danse figurait dans les fêtes religieuses. En quoi consistait l'accompagnement de la danse ? Dans Homère, elle est exécutée soit avec celui d'un chant vocal, soit au son de la lyre, soit encore aux sons de la lyre et de la voix. L'accompagnement de la flûte vint plus tard de l'Orient ; toutefois il apparaît déjà dans Hésiode. Les danses dionysiaques réclamaient plus particulièrement les instruments à percussion, tels que tambourins, crotales et sistres.

Les anciens ont classé leurs danses de la manière suivante (*Athénée, xiv, p. 630*) :

I. Danses religieuses.

II. Danses dramatiques.

Tragique : Emmélie.
Comique : Cordace.
Satyrique : Sicinnis.
Pyrrhique.
Hyporchème.
Gymnopédique.

III. Danses lyriques.

IV. Danses particulières.

L'emmélie et la gymnopédique étaient graves et lentes ; la cordace et l'hyporchème exprimaient la joie ; la pyrrhique et la sicinnis se distinguaient par la véhémence.

C'est le lieu de marquer la différence entre l'orchestique et la choristique. Le premier de ces termes, lorsqu'il est employé dans un sens spécial, se rapporte aux pas et aux gestes d'un seul danseur ou de plusieurs considérés isolément : le mot *choristique* désigne les mouvements circulaires exécutés par une troupe d'artistes dans les chœurs religieux ou scéniques. L'union de la choristique et du chant qui l'accompagne, c'est la *chorodie*. Le chef d'un chœur est le *προορχηστής, præsaltor*. On en cite à qui furent élevés des monuments funéraires (Lucien, *De Salt., 14*). Le *βαλλισμός* se rapproche plus de la *choreia* ou choristique que de l'*orchésis*. Athénée remarque (p. 362) que le *ballismos* est toujours synonyme de *choreia* chez les poètes Epicharme, Sophron et Alexis. De là l'italien *ballo* et notre mot *bal*.

Danses religieuses. On comprend exclusivement sous cette appellation celles qui s'exécutaient à l'intérieur des temples. Toutes les danses consacrées aux dieux Apollon et Diane, personnification du soleil et de la lune, ou plus généralement toutes celles qui se pratiquaient autour d'un autel ou d'une victime, avaient un mouvement circulaire qui rappelait le mouvement apparent de ces deux astres. On sait que le chant des bacchantes était le dithyrambe. Les hymnes dithyrambiques étaient toujours accompagnés de danses exécutées au son des crotales. La danse religieuse, à partir de Thespis, revêtit insensiblement une forme de plus en plus rapprochée de la représentation dramatique. Il est probable que le caractère liturgique se conserva plus fermement dans le secret des mystères. La tradition présente les Corybantes et les Curètes, prêtres de Cybèle, comme les premiers qui pratiquèrent la musique et la danse sacrées. A côté d'eux, se placent les Cabires, les Dactyles, les Telchines. Les mystères d'Eleusis ayant fini par absorber ceux de Bacchus, ouvrirent bientôt une brèche à l'élément séculier et civil par le côté dramatique de ces mystères (Ch. Magnin, *Origines du théâtre moderne, p. 87*) ; c'est ainsi que la danse sacrée a produit la danse tragique, ou emmélie, et la danse comique ou cordace.

A Rome, il en fut tout autrement. Les danses religieuses ne sont pas là, comme chez les Grecs, destinées à se confondre un jour avec les danses dramatiques. Dès les temps les plus anciens elles avaient une place, accompagnées de chants, dans les fêtes de Vītula, déesse de la joie et dans celles de Volupia, déesse de la volupté, dans les lustrations rurales et urbaines des frères Arvales et dans les cérémonies des prêtres Saliens qui furent institués en l'honneur de Mars et d'Hercule, et dont le nom (*Salii*) rappelle précisément ce détail particulier de leur ministère (*Salire*). Vers l'an 200 av. J.-C., on réforma les jeux mégalésiens consacrés à Cybèle (*ἡ μεγάλη θεός*) empruntés aux mystères phrygiens, jeux dans lesquels figurait le sacrifice d'Attis. On y dansait au son des cymbales, du tympanum et des flûtes « bérécyntiennes ». Les prêtres nommés *Galli* étaient toujours mutilés comme Attis et originaires de Phrygie, car cette mutilation aurait déshonoré un citoyen romain. Les prêtres d'Isis n'étaient que tolérés. Affublés d'un costume étrange, ils parcouraient les rues de Rome en demandant l'aumône et en exécutant des chants et des danses avec accompagnement du sistre.

Tite-Live parle de chœurs formés de jeunes filles qui dansaient en rond *per manus restè data* (xxvii, 37).

Danses dramatiques. Les anciens Grecs faisaient venir les mots ἐμμέλια, χορδαὶ et αἰωνίς; des noms de trois satyres ou prêtres de Dionysos (Lucien, *De Salt.*). Cette étymologie indique l'intention de rattacher les danses dramatiques à une origine religieuse et notamment au culte dionysiaque. L'emmélie, dénomination commune et aux diverses sortes de danse exécutées dans la tragédie et aux chants ou aux airs de flûte dont elles étaient accompagnées, avait pour caractères la noblesse et la gravité, on pourrait dire le recueillement (Platon, *Lois*, vii). On attribue à Eschyle son introduction sur la scène tragique. D'ailleurs, Hérodote la fait danser par un jeune Athénien, Hippoclède, à la cour de Clithène, tyran de Sicyle, vers l'an 500, pendant qu'une aulète joue un air sur la flûte. Une variété de l'emmélie était le *skiphismos* ou plutôt *xiphismos*. Le danseur, armé d'un glaive, étendait la main comme pour porter un coup à son adversaire (Hésychius *in voce*; Eustathe, *in Odys.* citant Pausanias).

La cordace s'exécutait sur un rythme vif qui devait appartenir au genre iambique ou double (rythme antique); car Cicéron, d'après Aristote (*Orat.*, 57) et Quintilien (ix, 4), donnent le nom de « cordax » au trochée. Elle était, comme l'emmélie, d'origine purement hellénique. Les anciens la qualifient de φορτικός, violente, et de ἀσελγής, licencieuse. Aristophane en fait un pas très libre où l'exécutant jouait des hanches d'une façon comique et même grotesque jusqu'à l'indécence. On a dit qu'elle devait se retrouver dans la saltarelle dansée à Rome et dans la tarentelle des Napolitains (Glaeser, *Dissertatio*, etc.). En tout cas, elle se dansait encore pendant le moyen âge grec, car Nicétas parle d'un logothète appelé Camatère, qui « cordacisait » (Manuel Commène, l. III).

La sicinnis avait aussi un caractère religieux, dionysiaque; elle était propre au drame satyrique, mais ce n'est pas à dire qu'elle ne se rencontrât point ailleurs. Par sa véhémence elle rappelait les pyrrhiques ou danses guerrières. Entre autres origines, on l'a dite inventée en Phrygie, par les prêtres de Bacchus-Sabazius. Une de ses principales variétés est la bacchique, exécutée dans le Pont et en Ionie (Lucien, *De Salt.*, 22). Ce terme, pris généralement, comprend toutes danses où figurent Pan, satyres, silènes, nymphes et ménades. Ses interprètes sont le plus souvent dans un état voisin de l'ivresse. Ils sont désignés par les termes de « satyristes » ou de « sicinnistes ». La sicinnis romaine était en usage dès le règne des Tarquins (Denys d'Halicarnasse, vii, 40). Le mot « Sicinnium » était déjà ancien à l'époque du poète Attius (Aulu-Gelle, xx, 3). Chez les Grecs, on dansait ce pas en s'accompagnant de la lyre, du sistre ou de la voix; mais à Rome, où il perdit beaucoup de sa vivacité, le sicinniste et le musicien n'étaient plus réunis dans la même personne (Aulu-Gelle).

Danses lyriques. On a vu plus haut que les danses lyriques se divisent en pyrrhique, gymnopédique et hyporchématique. Le trait commun à ces trois catégories, c'est que la danse est exécutée le plus souvent au son de la lyre ou de la cithare. De plus, elles sont généralement consacrées au dieu citharède Apollon, à Mars ou à Jupiter. Enfin, elles admettaient le mélange des sexes.

La pyrrhique, suivant des traditions multiples, aurait été inventée, les uns disent par Minerve, d'autres, par les Dioscures, par Castor seul, par le dieu Bacchus, par les Curètes, par Achille, par Néoptolème son fils, sans doute à cause de son autre nom, Pyrrhus, par Lycurgue, par le danseur crétois ou lacédémonien Pyrrhichus, enfin par Thalès qui, du moins, aurait composé les premiers airs destinés à l'accompagnement de cette danse. On ne nous demandera pas de choisir entre ces opinions. A Rome, on lui donnait pour inventeur le roi Romulus. Elle s'y nommait « bellicrepa » (*Festus, in voce*), terme à rapprocher des « bryalistæ » d'Hésychius, si l'on songe que βρυαλιτμός

signifie « bruit, cliquetis ». Il paraîtrait que cette danse, dont les exécutants se frappaient avec des glaives, s'est longtemps conservée en Italie. La pyrrhique tenait une grande place dans l'éducation des Lacédémoniens. Leurs enfants, d'après la législation instituée par Lycurgue, devaient l'apprendre dès l'âge de sept ans. On la dansait sur des airs composés dans le mode phrygien et au son de la flûte. Il en était de même chez les Crétois. Primitivement elle avait un caractère essentiellement militaire et violent, c'était une danse armée. Plus tard, comme l'a remarqué Athénée, il y eut une pyrrhique d'un mouvement beaucoup moins vif. Si le texte d'Athénée est correct, elle figurait dans les cérémonies dionysiaques. Ailleurs il la classe parmi les danses comiques (p. 629). La pyrrhique où l'on représentait la fable de Pasiphaé (Sténone, *Néron*, 12), devait être une pantomime qui n'avait rien de la danse guerrière. D'ailleurs, la mention d'une πυρρική ἐνόπλιος (pyrrhique armée) notée par Meursius, donne lieu de croire qu'il y en avait une autre qui ne l'était pas. Chez les Athéniens, elle avait son emploi dans les Panathénées, où de jeunes « pyrrichistes » recrutés aux frais d'un riche citoyen mimaient les combats qui s'étaient terminés à la gloire de Minerve et de tout le nouvel Olympe. Platon (*Lois*, vii), décrit dans tous les détails un combat de pyrrichistes. Cette danse fut en usage dans tout le reste de la Grèce, en Thrace et dans l'Asie hellénisée, au moins jusqu'aux derniers jours de l'empire romain. Elle est connue aujourd'hui en Grèce, écrit M. Sathas, sous les noms δ τσάμικος, δ ἀρβαντικός (l'albanaise), δ κλέφτικος, δ λεβέντικος χορός et δ καρσιδαμᾶς. (*Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge*, t. IV, p. LXXVI.) Rappelons en passant, d'après Ch. Nisard (*Conjectures étymologiques*), qu'au xvii^e siècle un célèbre maître à danser, Bocan, inventa un pas qui reçut son nom (la bocane), contrefaçon ou caricature de la pyrrhique; de là viendrait l'ancienne expression « donner un boucan (donner une danse) ». Les femmes exécutaient rarement la pyrrhique. Xénophon en cite un exemple (*Anabase*, vi). Dans l'*Ane d'or* d'Apulée et dans les *Ethiopiennes* d'Héliodore, on la voit danser par des chœurs de jeunes gens des deux sexes. La description que donne Apulée au livre X de ses *Milésiennes* rappelle à s'y méprendre les figures de notre quadrille. Il est probable que ce terme πυρρική prit avec le temps une grande extension. Le verbe πυρρικήσει fut même assez souvent synonyme d'ὄρχεσθαι.

Gymnopédie. C'était une danse que les jeunes garçons de Lacédémone exécutaient, presque entièrement nus, dans les cérémonies qui accompagnaient les fêtes de même nom, célébrées en l'honneur d'Apollon Pythien, de Latone, de Diane et même de Bacchus. Suivant les uns, ces danseurs formaient des rondes autour de l'autel, situé dans l'Amycléon, en se frappant mutuellement le dos et en chantant des péans composés par Alcman et d'autres poètes. Les coryphées ou premiers danseurs portaient des couronnes de palmier. On les nommait *Thyréatiques*, θυρατικοί en mémoire de la victoire remportée à Thyrea et des citoyens morts dans cette journée. Selon Hésychius, la fête célébrée encore de son temps sous ce nom par les Athéniens avait lieu dans l'Agora. Les jeunes danseurs ne se frappaient pas comme à Sparte, mais ils étaient nus. Pausanias nous apprend que la partie de l'Agora réservée à la gymnopédie était ornée des statues d'Apollon Pythien, de Diane et de Latone. Athénée donne le mot κρητικά comme le premier nom de cette danse. Elle avait, comme l'emmélie, un caractère grave et sévère (*Dipnosoph*, xiv, p. 631).

Hyporchématique. C'était la danse lyrique par excellence. Elle avait pour accompagnement des chants sacrés ou « hyporchèmes » composés en l'honneur d'Apollon. Athénée en trouve la forme primitive dans le passage de l'*Odysée* (vii, 256) où Démococus, à la cour d'Alcinoüs, conduit un chœur de jeunes gens au son de sa voix et de sa lyre, et dans ceux de l'*Iliade* (xviii, 494 et 604) où de jeunes citharistes accompagnent un chant et une danse exécutés

simultanément. Dans la période de perfectionnement, avec Xénodème et Pindare, elle se divise en trois classes : 1° Monodie, un danseur ou une danseuse chante en solo un hymne sacré, tandis qu'un autre artiste marque la mesure avec les crembales ; 2° Amébus (ἄμοιβος), hyporchème à deux voix et dansé à deux ; 3° chœurs, danse à plusieurs exécutants au son de la lyre ou de la cithare, appartenant aux deux sexes, pris isolément ou mélangés. Les *choreutes* tournaient autour de l'autel où les victimes se consumaient, d'abord de gauche à droite, puis de droite à gauche, et formaient une sorte de farandole animée. Ces rondes étaient en grande faveur chez les Crétois, à ce point que les hyporchèmes sont souvent appelés *κρητίζα* (Ath., *Dipn.*, p. 181). Elles rappellent à s'y méprendre les danses des Saliens.

Danses particulières. Les anciens, surtout les Grecs, avaient une foule de ces sortes de danses destinées soit à donner un attrait de plus à leurs festins, soit à les délasser de leurs travaux rustiques et autres, soit à terminer des fêtes de famille, naissances, mariages, obsèques, anniversaires, etc. Tantôt c'étaient des rondes, tantôt des pas, des gestes, des sauts ou même des tours de force cadencés, tantôt enfin de véritables pantomimes représentant sous une forme simple et naturelle, parfois comique ou même grotesque, les occupations du peuple, ses amours, ses plaisirs et ses maux. Chaque contrée, chaque âge, l'un et l'autre sexe, chaque condition sociale possédait sa danse propre.

L'espace nous manque pour donner une description complète et détaillée des danses particulières, mentionnées par les auteurs grecs, surtout Athénée, et par les auteurs latins, sans parler des nombreux monuments figurés qui les représentent. Nous nous bornerons aux plus caractéristiques. La même considération nous oblige à passer sous silence les noms d'environ soixante-quinze danseurs qui ont été mentionnés dans les écrits des anciens (V. PANTOMIME). L'*apokléisis* était une danse comique exécutée par des enfants. A Lacédémone, les gens de bas étage dansaient le *mothon*, pas violent et grossier, même licencieux, au son de la flûte, sur un air qui portait le même nom. Les paysans chantaient la *phrygienne* et la dansaient en s'accompagnant de la flûte, avec des sauts et des poses grotesques, provoqués par d'abondantes libations. Les bergers romains affectionnaient le *tripudium* pareillement au son de la flûte en frappant du pied par trois fois (Calpurnius, *Eclog.*, 14). Du reste le mot *tripudium* reçut une acception plus générale. L'*angélique*, où l'artiste figurait un messager porteur d'une nouvelle, était une danse *παροβίος*, c.-à-d. accompagnée de fortes libations. On la pratiquait beaucoup à Sicyone et à Ithaque. Les Arcadiens qui la dansaient un diadème posé sur leur tête, l'appelaient *cidaris*. L'*anthéma* était une danse populaire accompagnée de ce chant que nous a conservé Athénée (xiv, p. 629) :

Ποῦ μοι τὰ ῥα ; ποῦ μοι τὰ καλὰ σελίνα ;

Où trouverai-je les violettes ? où trouverai-je de beau persil
Plus anciennement on avait chanté : Ποῦ μοι τὰ ξόδα, « où trouverai-je des roses ? » L'*apokinosis* était autre danse comique, nommée aussi *mastrismos* ou le pétrin, caractérisée par un certain mouvement des reins et des hanches. A cette classe appartient le *bactriasmos*, l'*aposeisis*, l'*igidis*, le *sobay*, le *kalabousthai* (καλαβούσθαι), le *callibas*, que l'on dansait en se frappant les flancs, et le *ricnousthai* (ρίκνουσθαι) ou jeu des hanches ; l'*ascoliasmos*, qui consistait à sauter sur des outres pleines (ἄσκοι) et frottées d'huile ; le *baucismos*, danse ionienne inventée par le danseur Baucus ; la *bibasis*, exercice pratiqué à Lacédémone, pour lequel des prix étaient décernés aux jeunes gens des deux sexes qui se frappaient le plus souvent du talon (Pollux, *Onomast.*, iv, 14) ; l'*épanconiasmos*, qui exigeait un vif mouvement des coudes se heurtant contre ceux des voisins ; l'*epiléntios* ou danse du pressoir, pantomime exécutée au son de la petite flûte

ou syrinx, dont les pastorales de Longus (*Daphnis et Chloé*) nous ont conservé une gracieuse description ; Tacite a raconté une orgie présidée par Messaline (*Annales*, l. XI) qui paraît être une parodie de l'*épiléntios* ; l'*hormus*, danse de caractère où les jeunes gens prenaient des attitudes de guerriers et les jeunes filles exécutaient des pas pleins de grâce (Lucien, *De Salt.*, 12) ; Apulée parle d'un « *hormus bellicosus* » dansé au son de la flûte (*Métamorph.*, l. X) ; la *kybistesis*, où l'on marchait sur les mains. L'artiste, qui était souvent une femme, lançait quelquefois du feu par la bouche. C'était une des danses favorites des Crétois. Une danse analogue, l'*eclactismos*, était la spécialité de certaines femmes qui élevaient leurs talons au-dessus de l'épaule. La *lamprotera* se dansait avec accompagnement de chants licencieux. Le *morphasmos* imitait par des mouvements comiques, la démarche des animaux. La danse des robes, *συρτῶν ὄρχησις*, originaire de Béotie, devait avoir un caractère religieux et prenait place dans les cérémonies funèbres. L. Dindorf prétend qu'elle se pratique encore aujourd'hui en Grèce (H. Stephani, *Thesaurus linguae graecae, voce συρτός*). La *thermystris*, ou danse du creuset, tenait de la pyrrhique et de la kybistesis (Lucien, *De Salt.*). C'était une série d'exercices que rappellent assez fidèlement ceux des clowns. Son nom lui venait du « tricotement » des pieds, le *lymphaticum tripodium* dont parle Apulée (*Métam.*, l. VIII).

Quant au costume des danseurs, il se confond généralement avec celui des *pantomimes* (V. ce mot). Voltaire cite la découverte d'une mosaïque, au pays de Vaux, représentant des danseurs, mais nous avons peine à le croire lorsqu'il les dit « vêtus » précisément comme les danseurs de l'Opéra (*Diction. philosophique*, art. *Chant*).

C.-E. RUELE.

III. Moyen âge et temps modernes. — L'Eglise chrétienne accueillit d'abord et renouvela dans ses fêtes les représentations et les danses qui tenaient une si grande place dans les cérémonies païennes ; elle conserva particulièrement à la danse une importance considérable. On se fondait pour la favoriser sur des textes de la Bible et les coutumes hébraïques. Sans remonter jusqu'à David, on soutint que saint Paul avait déclaré la danse utile dans le culte. Grégoire le Thaumaturge l'y introduisit. Toutefois, tant que les cérémonies chrétiennes furent célébrées à l'écart, la danse y eut peu de développement. Les choses changèrent lorsque le christianisme ayant triomphé put célébrer ses solennités au grand jour et dans tout l'éclat d'une religion officielle ; les danses servirent à les rehausser. Il est vrai qu'on ne les accepta pas partout ; ainsi elles furent proscrites dans les mariages, mais on les multiplia dans le culte public. Le chœur des églises de cette époque était aménagé comme une sorte de théâtre où se donnaient les danses religieuses conduites par les prêtres à toutes les grandes fêtes, parfois même tous les dimanches ; on voyait même des évêques diriger le chœur sacré. Théodose nous apprend qu'à Antioche les premiers chrétiens dansaient non seulement à l'église, mais aussi devant les tombeaux des martyrs. Les progrès de ces usages sont attestés par ce fait que chaque jour eut ses hymnes et ses danses propres. La veille des grandes fêtes, les plus zélés fidèles se rassemblaient de nuit à la porte de l'église, chantaient et dansaient. Les pères de l'Eglise font l'éloge de la danse. Saint Basile (*Epist. I, Ad Greg.*) dit que c'est par excellence l'occupation des anges dans le ciel. Cette organisation aimable des fêtes chrétiennes facilita beaucoup la conversion des païens. D'ailleurs, plusieurs dates des grandes fêtes de la religion romaine officielle, de celle de Mithra, etc., avaient été adoptées par les chrétiens qui se contentèrent d'en changer l'étiquette.

Telle était la situation au 14^e siècle ap. J.-C. Elle dura peu. Les danses nocturnes devinrent suspectes, non sans motif, car elles donnaient lieu à de graves abus, à des débauches ; les chefs de l'Eglise durent les interdire. Ils ne réussirent pas à les supprimer. Le concile de 692, qui

interdit de célébrer les anciennes fêtes païennes des calendes de janvier (premier de l'an), des *Brumalia*, des *Vota*, les anciennes Dionysiaques de la fin de février (carnaval), prohiba expressément les danses publiques et provocantes des femmes et accusa ces fêtes et ces danses d'être célébrées en l'honneur des faux dieux. Rien n'y fit : dans les églises, dans les cimetières, les divertissements, les chants et les danses continuèrent. Les papes Grégoire III, Zacharie (en 744) les interdirent ; une foule d'écrivains les blâmèrent. La danse religieuse conservait trop son caractère païen ; de plus, elle avait été un élément essentiel des cultes celtiques et germaniques, s'était maintenue dans les usages populaires, se liant à ces superstitions vivaces que le christianisme n'a pu déraciner, aux légendes des elfes et de ces démons, sorciers et sorcières, que l'imagination populaire opposait aux saints et aux personnages divins du christianisme. Plus s'accuse au VIII^e siècle en Occident l'antagonisme entre le paganisme et le christianisme épuré, plus la danse est considérée comme occupation et cérémonie caractéristique des démons et du diable, patron des sorcières dont il préside les ébats nocturnes. On maudit la danse, on en lit la condamnation dans l'Écriture sainte ; on évoque le souvenir d'Hérodiade qui dansa pour faire couper la tête de saint Jean-Baptiste. « Quand tu vois danser, disait-on, songe à la tête sanglante de saint Jean, tu te préserveras de la tentation diabolique. » Éliminée graduellement de l'église et des fêtes ecclésiastiques, la danse religieuse disparaît. La danse séculière a beaucoup perdu aussi, mais n'a pas disparu. Sans doute, les danses de société ont été oubliées ; il n'y a plus ce qu'on appelle « le monde » ; dans les cours féodales, les danses graves et nobles ne se retrouvent pas. Les autres, vives ou lascives, subsistent, mais sont mal vues ; on les juge corruptrices ; on recommande de n'y jamais laisser aller sa femme ou sa fille. Les danses les plus curieuses de cette époque sont évidemment les danses populaires sur lesquelles nous sommes peu renseignés et qui devaient avoir dès lors dans chaque pays le caractère original ou composite que nous retrouverons plus tard ; quant aux danses des sorcières (V. ce mot), il en sera parlé ailleurs.

LA DANSE EN ITALIE AU XVI^e SIÈCLE. — La renaissance de la danse (danses scéniques et danses de société) fut une conséquence de la Renaissance qui la remit en honneur avec les autres divertissements antiques. On débuta par la danse scénique ou dramatique, le ballet (V. ce mot). La première manifestation fut la grande fête de 1489 offerte par le gentilhomme Bergonza de Botta, à l'occasion du mariage de Galéas Sforza, duc de Milan, avec Isabelle d'Aragon (1489). Le ballet représentant la légende des Argonautes et la conquête de la Toison d'or eut un immense succès et fut admiré dans l'Europe entière. La description nous en a été transmise par Tristano Calco dans son *De Nuptiis ducum mediolanensium*. A la fin du XV^e siècle et au XVI^e, les ballets se multiplient ; on figure des personnages héroïques ou classiques, bibliques ou allégoriques, Judith et Thamyris, des ombres romaines, des fleuves, etc. ; on représente par des danses mimées le Siège de Troie, le Jugement de Paris, la Conjuration de Cinna, la Naissance de Vénus, la Nuit, les Saisons ; des groupes de danseuses, habillées de même (quadrilles) figurent par des pas, des gestes et des expressions, l'action qu'il s'agit de représenter ; on varie les instruments musicaux selon le caractère de la danse. A la même époque, les pantomimes et les danses comiques ont un vif succès et les masques ou types de la comédie italienne se dessinent (V. COMÉDIE). Les fêtes que produisaient à l'envi les fastueuses petites cours d'Italie étaient très favorables à la danse ; plus que toute autre dynastie, celle des Médicis la goûte ; chez eux, la danse est sans doute un spectacle, mais c'est aussi un plaisir auquel prennent part les seigneurs et les courtisans ; après un banquet nuptial des Médicis, on dansa jusqu'à une heure du matin. Soixante-douze jeunes dames, groupées en six cohortes, dansèrent au son des tambourins et des

autres instruments. La belle Lucrece Borgia était une danseuse passionnée. Souvent elle charma son père par la grâce qu'elle déployait à la danse. Lors de son mariage avec le duc Alphonse de Ferrare, elle descendit à plusieurs reprises de la tribune officielle pour se mêler aux danseuses et prendre sa part de leurs plaisirs au son du tambourin.

Les danses de la bonne société, qui ne prirent leur plein développement qu'en France, étaient graves ; on les appelle *danses basses*, parce qu'en s'y livrant on ne quittait pas terre, on glissait sans sauter ni sautiller. Elles étaient graves à ce point qu'on les accompagnait du chant des psaumes ; le roi de France Charles IX préférait comme musique de danse la mélodie du psaume 129. Les danseurs avaient le manteau sur l'épaule, mais le rassemblaient sous le bras gauche, l'épée au côté, la barrette à la main ; les danseuses étaient vêtues de robes montantes à longue queue traînante ; les mouvements étaient donc lents et ne nuisaient en rien à la dignité des personnages officiels, aussi les plus hauts dignitaires ecclésiastiques n'hésitaient pas à figurer dans les bals à côté des dignitaires séculiers ; on vit au bal donné par Louis XII à Milan les cardinaux de Narbonne et de Saint-Séverin ; le cardinal Hercule d'Este fut un danseur passionné ; le sombre Philippe II, venu à Trente en 1562, y prit part à un bal avec tous les pères du concile.

Au XVI^e siècle, la danse est un art italien ; ce sont les Italiens qui rédigent les préceptes et les descriptions, qui fournissent des professeurs à toute l'Europe. Fabrizio Caroso de Sermoneta est le principal écrivain chorégraphique ; son *Ballarino* (Venise, 1581), dédié à la belle Bianca Capello, duchesse de Toscane, décrit un grand nombre de danses. A cette époque, les danses de société avec leurs mouvements d'ensemble lents et doux, leurs petits pas de quatre pouces, diffèrent encore très peu du ballet. Il n'y a pas de figures de danse usuelles qu'on puisse comparer aux nôtres. Avant chaque fête, on règle l'ordre et les pas comme pour une représentation scénique. Ce qui attire le plus l'attention, ce qu'on règle dans le plus minutieux détail pour les cavaliers accomplis, ce sont les révérences.

Dans chaque ballet ou danse, la révérence comporte huit mesures. Nous reproduisons la description qu'en donne Czerniewicz (*Tanzkunst*, pp. 49-53) afin qu'on puisse se rendre compte des habitudes du XVI^e siècle et des principes adoptés alors. La révérence complète comprend deux parties de quatre mesures chacune ; la révérence (*riverenza*) proprement dite et la contenance (*continenza*). La révérence grave (*riverenza grave*) a quatre temps : le premier temps est la position d'attente, on se tient droit, tourné vers la dame, le pied gauche dépassant de moitié le pied droit distant de quatre pouces environ ; au second temps, on retire le pied en arrière, les deux pointes en ligne, les pieds posés à plat sur le sol, on incline légèrement la tête et le corps en tendant les jarrets ; au troisième temps, on sépare les pieds et on fléchit les genoux gracieusement ; au quatrième temps on se redresse, ramenant les deux pieds côte à côte et relevant la taille et la tête. La révérence est faite avec le pied gauche, celui du côté du cœur, qu'on offre à sa dame, tandis qu'on s'appuie sur le côté droit le plus fort et ferme du corps. Tout mouvement de danse commence du pied gauche ; le droit est immobile dans la révérence et toujours on le remue le moins possible. — La petite révérence (*riverenza minima*) est en quatre demi-temps : position d'attente, retrait du pied en arrière et salut, flexion légère des genoux, réunion des deux pieds ; l'ordre suivi est le même que pour la révérence grave. — On en indique une troisième dite des cascades ou de demi-mesure (*riverenza semiminima in balzetto fatta alle cascarde*). Dans celles-ci on laisse passer les deux premières mesures en restant les pieds réunis, à la troisième on avance un peu le pied gauche, puis on le ramène, on saute légèrement des deux pieds et on retombe au quatrième temps ; ce mouvement de saut doit être

accompli en une demi-mesure de musique. On peut encore combiner cette révérence avec la première. — La révérence achevée, le mouvement se continuait par la contenance correspondante. La contenance grave (*continenza grave*) occupe quatre mesures; on glisse le pied gauche à quatre pouces vers la gauche et on place parallèlement le pied droit, ou bien encore on place le talon droit à la hauteur du milieu du pied gauche; simultanément on s'incline avec grâce et on se relève comme dans la révérence, puis on se rengorge. — La contenance simple (*continenza minima*) est la précédente abrégée en deux mesures. — A la cascarde en deux temps correspond la *puntata grave* ou la *puntata minima*. Au premier temps on avance le pied gauche plaçant son talon vis-à-vis la pointe du pied droit à quatre ou cinq pouces de distance et on se dresse de son air le plus digne; après une pause au milieu du deuxième temps on ramène le pied droit à côté du gauche et on incline légèrement le corps. La petite *puntata* s'exécute en un temps et par suite on supprime la pause et on n'a pas le loisir d'incliner le corps.

Les pas graves des ballets étaient tous en un temps; on commençait par avancer le pied gauche, on ramenait le droit, les jarrets devaient être bien tendus et les pointes des pieds parallèles; les inclinaisons du corps accompagnaient tous ces mouvements. La *contredanse* italienne, dansée en ligne, cavaliers et dames se faisant vis-à-vis, passa en Angleterre, où, combinée avec le rigaudon, elle donna naissance à l'*anglaise*.

On se ferait une idée très insuffisante de la chorégraphie italienne du xvi^e siècle si on ne s'occupait que des danses officielles d'un caractère plus ou moins scénique. Dans le développement des danses de société qui se compléta en France dans la période suivante, les danses populaires ont fourni de nombreux éléments. Nous sommes assez complètement renseignés à ce sujet par les descriptions que nous ont laissées les danseurs Chiarampino et Chiappino; ils nous parlent d'une foule de danses siciliennes, romaines et vénitienes tombées en désuétude depuis lors. Les principales étaient la gigue (*giga*), la gaillarde (*gagliarda*) la tarentelle et le *passamezzo*. Les deux premières étaient d'un caractère gai et d'un mouvement vif; la gaillarde ou romanesque est sur une mesure de trois-deux, trois-huit ou trois-quatre, parfois même deux-quatre ou quatre-quatre et comprend deux parties de douze mesures; la dernière était une atténuation de la gaillarde, d'un mouvement lent, où l'on faisait moitié autant de pas que dans celle-ci: elle était glissée ou sautée selon le local. Les instruments de musique employés étaient la guitare, le tambourin, les castagnettes et le *mortello*; souvent ils étaient maniés par le danseur lui-même. La tarentelle était et est encore la plus caractéristique des danses populaires italiennes. Elle se danse dans l'Italie méridionale, notamment dans la région de Tarente et c'est peut-être de là qu'elle vient. On lui donne une étymologie et une origine plus légendaires et sur laquelle les peuples méridionaux sont d'accord, la morsure d'une araignée venimeuse, la tarentule (*lycosa*), donnait une maladie nerveuse qui se traduisait par une agitation extrême; forcés de danser, les malades n'étaient soulagés que par la musique qui rythmait leurs pas. On leur faisait ainsi danser la tarentelle dont le caractère particulier est un mouvement musical de plus en plus rapide. Il y a plusieurs formes de cette danse et de sa musique; on en énumère six, mais nous n'avons pas la musique de toutes. Voici comment se danse encore maintenant la tarentelle à Naples et à Tarente. La mélodie sur une mesure six-huit est très gaie: le chant est accompagné de castagnettes et de tambourins; la danse est exécutée par un couple; le cavalier et la danseuse commencent par se faire vis-à-vis en sautillant en mesure, puis ils tournent, sautent, se poursuivent, changent de place avec la plus extrême rapidité, cherchant à se surpasser l'un et l'autre; la vitesse vertigineuse à laquelle ils atteignent étonne les étrangers. Les Siciliens dansent la tarentelle

avec moins de fougue, mais déploient une admirable légèreté, donnent à cette danse une allure et une signification plus tendre; on l'a comparée chez eux au vol de deux papillons; au point de vue technique, la tarentelle, où l'on meut tout le corps, bras et jambes, comporte une grande fantaisie, la seule obligation est de marquer nettement la mesure. Une autre danse analogue, où tout le corps est intéressé, est la *saltarelle* (*saltarello*), danse populaire des Romains. La musique est sur la mesure deux-quatre, d'une allure de plus en plus rapide. La saltarelle se saute en marquant fortement les temps; les mouvements sont infiniment variés; la danseuse tient son tablier, ou une écharpe, déployant sa grâce surtout dans les mouvements des bras; le danseur joue de la guitare; au xv^e et au xvi^e siècle, la saltarelle fut introduite dans les cours; depuis elle s'est conservée comme danse populaire, surtout à la campagne. — La *sicilienne* (*siciliano*) est une danse nationale de la Sicile, sur la mesure six-huit, d'un mouvement ralenti; elle contraste avec la tarentelle dont elle diffère surtout par la musique. La *fortane* ou *furlane*, sur la même mesure de six-huit, est une danse vénitienne (plus exactement frioulane) des gondoliers dansée par un couple ou deux et d'un caractère très vif; elle n'a rien de bien original. La *bergamasque* fut d'abord une danse des paysans de la province de Bergame, considérés comme les plus turbulents de l'Italie; la musique qu'on renouvelait encore au xviii^e siècle est pour violon; elle comprend deux parties de huit mesures chacune. La *volte* est une espèce de gaillarde (V. plus loin) tombée en désuétude. On cite encore la *francesca*, la *monferine*, la *seccarara*, le *trescone*, la *trevisane*, etc.

LA DANSE EN ESPAGNE. — La danse est l'occupation favorite des Espagnols, leur passion nationale. Il n'est pas de voyageur qui ne l'ait constaté, et depuis l'antiquité tous sont d'accord à ce sujet. Les écrivains romains nous ont décrit le pas des danseuses de Gadès (Cadix), très analogue au fandango et au boléro avec les inévitables castagnettes. Dès cette époque la Bétique, qui correspond à l'Andalousie, était regardée comme la terre classique de la danse. Aujourd'hui encore chaque cité y a sa danse caractéristique, le *jaleo* à Xerez, le *ole gaditano* à Cadix, la *rondeña* à Ronda, etc. Au xvi^e siècle, lorsque sévissait l'Inquisition, on dansait autant que jamais et les érudits rapprochaient le *meneo* de la *crissatura* romaine et le *zapateado* ou le *tacoeo* du *lactisma*. En tout cas, les *crotalia* sont incontestablement les castagnettes, l'instrument musical par excellence des Espagnols. De même on rapproche du *tympanum* des anciens le tambour basque (*el pandero*, la *pandereta*). Les danses des Basques ont été décrites par J.-J. de Iztueta dans un traité en langue basque sur « les anciennes danses du Guipuzcoa et leurs règles » (Saint-Sébastien, 1824); il en expose en détail trente-six, avec le chant et les attitudes. Une des principales est la *danse des lances* (*pordon dantzxa*) qui est exécutée à la fête de Saint-Jean-de-Tolosa en souvenir de la bataille de Beotibar (Guipuzcoanes contre Navarrais) par des hommes maniant des bâtons en guise de lance; ils s'alignent, chantent et gesticulent vivement. La danse tient encore une place essentielle dans les cérémonies du pays basque et jusque de nos jours on ouvrirait par un bal l'assemblée provinciale de Guipuzcoa. La danse nationale des Basques est le *saut basque* qui comporte un grand nombre de variantes.

Les Maures, conquérants de la péninsule espagnole, y apportèrent leurs danses et leurs mélodies, lesquelles ont conservé encore beaucoup de caractère dans le sud de l'Espagne; il est juste de rappeler que les populations à demi-phéniciennes de ces contrées avaient déjà des danses voluptueuses analogues à celles qui firent du temps de l'empire romain la réputation des femmes de Gadès. On considère la plupart de ces danses comme des formes affaiblies de la *chika*, la grande danse des nègres que l'on retrouve dans toute l'Afrique. Elle a été portée en Amérique par les esclaves noirs et trouve place dans toutes les

fêtes religieuses des anciennes colonies espagnoles. La mélodie en est particulière, le mouvement très rapide; la danseuse tient un mouchoir ou les coins de son tablier; leur grand art est dans les flexions des hanches et des cuisses, tandis que le buste reste immobile; le danseur s'élance vers elle d'un saut, se retire, revient comme pour s'en emparer; on conçoit que ces attitudes voluptueuses expriment par une mimique saisissante toutes les péripéties de la lutte amoureuse et de l'existence progressive des acteurs. On peut rattacher à la *chika* toute une série de danses; un autre type est la *moresque*, danse très vive avec sauts en hauteur et cabrioles, peut-être d'origine grecque, qui est encore dansée, dans presque tous les pays riverains de la Méditerranée, en Grèce, en Albanie, en Serbie, en Corse, en Espagne, etc.; c'est une danse guerrière, d'un caractère dramatique; en Corse et en Espagne elle représente un combat contre les Sarrasins, la délivrance de Jérusalem ou de Grenade, ou bien encore la prise d'Aleria et de Mariana par le comte Hugues Colonna. Cette danse a beaucoup de caractère; elle paraît demi-religieuse et demi-profane. Elle passa au *xiv^e* siècle en Angleterre et dans toute l'Europe.

En somme, on peut distinguer en Espagne deux groupes de danses, celles du Nord dont le type est donné par les danses basques, celles du Midi qu'on dérive des danses mauresques. Parmi les premières, il faut citer celle du roi Alphonse qu'on fait remonter au *x^e* siècle et dont l'accompagnement était une romance qui lui a valu son nom. Les jongleurs et ménestrels jouant souvent des airs de danse (*baladas, dansas*) ne se bornaient pas à chanter, mais aussi accompagnaient des danses. Nous citerons parmi les danses espagnoles du moyen âge, tombées généralement en oubli au *xvi^e* siècle: la *gibadana*; l'*allemanda*, venue d'Allemagne, dont il sera parlé plus bas; Lope de Vega, dans sa *Dorothee*, déplore l'abandon de ces deux danses anciennes; on nomme encore le *tourdion* (V. plus loin), dont la vogue se dessina quand on en revint aux danses basses; le *piedegibao*, etc. La principale danse de société des Espagnols du *xvi^e* siècle est la *pavane* ou *pava* d'Espagne; la pavane est une danse solennelle qualifiée par excellence de grande danse; les princes y figurent en manteau de gala, les chevaliers avec le manteau et l'épée, les magistrats en robes, les dames avec leur robe à longue traîne; on les compare au paon qui fait la roue; de là serait venu le nom de la danse, à moins qu'on ne le dérive simplement de la ville italienne de Padoue. La première étymologie a l'avantage de bien répondre aux attitudes des danseurs: ceux-ci se déplaçaient lentement, tournant selon un pas grave et mesuré, relevant en arrière leur manteau à l'aide des bras et de l'épée de manière à imiter exactement la démarche du paon. En Allemagne, on joignait ordinairement la pavane à la gaillarde, d'ailleurs plus légère, afin d'en égayer le sérieux.

Parmi les danses populaires de l'Espagne au *xvi^e* siècle, on distinguait deux catégories. les *bayles* et les *danzas*; dans les premières on remuait autant les bras que les jambes; à cette catégorie appartenaient les danses les plus légères où l'on cherchait surtout la souplesse et l'agilité (*bayles picarescos*). Il faut noter que tandis qu'en Italie la danse dramatique eut pour origine des ballets organisés par les archéologues de la Renaissance, en Espagne elle eut, comme le théâtre, une origine populaire. Dès le moyen âge et principalement au *xvi^e* siècle, lors des fêtes religieuses, on joint aux *autos* des danses. On nous dit que le cardinal Ximenes restaura à Tolède l'ancien usage des danses dans le chœur de l'église pendant le service divin. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours, et, à Séville, par exemple, un corps de danseurs est attaché à la cathédrale. Ce sont des enfants de chœur de douze à dix-sept ans, qu'on nomme *seises*; ils ont encore l'ancien costume bleu et blanc avec feutre orné de plumes, le manteau et l'écharpe; ils exécutent devant le maître-autel une danse grave au son de castagnettes d'ivoire accompagnée de

chants religieux; on a rapproché cette danse de celle que David exécuta devant l'arche.

À côté de ces danses d'un mouvement calme et d'un caractère presque austère s'en développent d'autres plus vives et plus voluptueuses que le peuple préfère, abandonnant totalement les anciennes, au grand désespoir des écrivains. Ils énumèrent beaucoup de ces nouvelles danses dont ils blâment l'allure lascive, *las gambelas, el pollo, le rastroso, la gorrana, la perra mora, el zapateado, la gira*, etc. La plus en vogue était la *gallarda* ou gaillarde, dont on appréciait surtout la gaieté. Elle se dansait sur la mesure trois-quatre et comportait cinq pas; comme la pavane, elle avait trois reprises de quatre, huit ou douze mesures; elle était constamment accompagnée de chants, parfois sans instrument de musique. À côté de la gaillarde on ne peut omettre la *sarabande*, la *chaconne* et l'*escarraman*, d'un caractère plus voluptueux, qui eurent une vogue presque exclusive sur toutes les scènes espagnoles à la fin du *xvi^e* siècle et au *xvii^e*. La sarabande est considérée par les moralistes comme d'invention diabolique; ils obtinrent une interdiction qui ne fut pas observée. La sarabande était exécutée par des femmes seulement; la chaconne l'était par des couples de danseurs et danseuses. Elle avait été empruntée aux Basques et fut accueillie avec grande faveur se propageant au *xvii^e* siècle dans toute la péninsule et remplaçant la sarabande. Cervantès, dans ses *Nouvelles*, en fait l'éloge. Elle domina pendant tout le *xvii^e* siècle et ne fut détrônée qu'au suivant par le fandango. D'Espagne elle s'était répandue en France et de là dans l'Europe entière. Proscrite par le pouvoir comme immorale, elle fut si énergiquement réclamée par le peuple qu'on dut continuer de la tolérer sur la scène; le public espagnol goûtait surtout la danse quand il assistait à une représentation dramatique. À la chaconne et la sarabande il faut ajouter comme danses analogues l'*escarraman*, et le *zorongo*.

Ces danses populaires ne demeurèrent pas en possession du théâtre; elles en furent chassées par les danses scéniques proprement dites, les grands ballets à la mode italienne, surtout à dater du règne de Philippe IV; ceux-ci, donnant lieu à des divertissements plus variés, à des mouvements d'ensemble et des combinaisons qui s'accordaient mieux avec une action dramatique, triomphèrent et restèrent maîtres de la scène. La sarabande, la chaconne ont donc à peu près disparu au début du *xviii^e* siècle. Mais le peuple conserva des danses analogues, d'un caractère un peu moins libre. On les groupe sous le nom de *seguidillas*; combinant la danse et le chant, sur la mesure trois-quatre en général, elles ressemblaient fort au *bolero*, qui a conservé leurs figures, leurs refrains et leurs pauses, mais en ralentissant l'allure. De ces seguidillas sont dérivées la plupart des danses populaires actuelles de l'Espagne. Nous en indiquerons donc sommairement les principaux traits. Aux accords de la guitare, les danseurs, groupés en paires, s'alignent face à face, séparés les uns des autres par une distance de trois à quatre pas. Après un prélude, lorsque le guitariste attaque l'air de danse, à la quatrième mesure, on commence les mouvements accompagnés de chant et de claquement des castagnettes. À la neuvième mesure se place une pause où l'on n'entend plus que la guitare; puis on change de place; après une promenade accomplie avec une silencieuse gravité, la danse recommence; on revient à ses places; la troisième partie de la seguidilla est brusquement interrompue à la neuvième mesure et l'usage veut que chaque danseur s'arrête instantanément, comme figé dans l'attitude qu'il prenait à cet instant. Les pas de seguidilla sont très variés; on emploie ceux du fandango, de la jota, d'autres danses, cambrant le corps et les bras, danseurs et danseuses se rapprochent et s'écartent alternativement; de temps à autre, ils frappent le talon bruyamment (*taconeo*). Une description ne peut rien rendre de la grâce féerique que déploient dans leurs moindres mouvements les danseuses andalouses; leur sou-

plisse et leur élégance dans ces attitudes surpassent infiniment le charme des mouvements trop géométriques de nos ballets ; nul saut, aucun effort ni de tour de force. Des seguidillas vient le *fandango*, danse lente sur la mesure six-huit, exécutée par deux personnes, au son des castagnettes ; la précision des mouvements qui suivent exactement la musique est très grande. Le fandango séduit par sa mimique tendre et abandonnée au début, passionnée à la fin ; il n'a pris toute sa grâce que lorsqu'il est devenu une danse populaire affranchie de la correction sévère que lui maintenait la bonne société. La *tirana* est une danse andalouse, analogue au fandango, dont l'air n'a que quatre vers. On en peut rapprocher encore la *jota* aragonaise, exécutée par trois personnes qu'accompagnent deux chanteurs. Le *bolero*, dérivé également des seguidillas, a été inventé, dit-on, par le fameux danseur don Sebastian Zerezo, en 1780. Comme le fandango, il est dansé par deux personnes qui enchaînent leurs mouvements ; mais il a conservé plus de retenue et de décence, la tendresse y prévaut sur la passion. La mesure trois-quatre et le temps sont ceux du menuet, le rythme est très accentué. Les différentes parties du bolero sont la promenade ou *paseo*, qui sert de prélude ; les *traversias* ou changements de place ; les *diferencias* où l'on exécute les pas de danse proprement dits ; après un nouveau changement de place vient le *finale* selon la règle posée pour la seguidilla. Souvent le bolero est chanté avec accompagnement de guitare. Une des principales difficultés de cette danse tient à la précision du rythme. — La *cachucha* est dansée par un cavalier seul ou plutôt par une dame seule avec accompagnement de castagnettes ; les mouvements des bras et du buste lui donnent comme aux autres danses espagnoles sa grâce et son expression. Fanny Elsler y fut inimitable. Par la combinaison du bolero et de la cachucha, on a créé les seguidillas toleadas. Parmi les autres danses andalouses, on peut nommer encore la *guaracha* exécutée par une seule personne, qui s'accompagne elle-même en pinçant sa guitare, sur la mesure trois-huit ; la rapidité croissante de l'allure rapproche la guaracha des danses italiennes ; le *vito*, le *calaféras* de Cadix, le *chairo*, le *panaderos*, le *jaleo*, etc. L'*olé* de Cadix paraît être la même danse qu'admiraient les anciens Romains. Elle doit ce nom à l'exclamation « Olé » dont on encourage la danseuse ; celle-ci y déploie plus que dans aucune autre sa souplesse ; elle se ploie jusqu'à toucher la terre des bras et des épaules, se renverse comme pâmée et semble flotter sur le sol, se redresse d'un bond en frappant ses castagnettes. Consacrons encore une mention à la *folie d'Espagne*, danse plus grave, sur la mesure trois-quatre en deux parties de huit mesures chacune, composée par Corelli ; elle passionna la noblesse espagnole. La danse est encore de nos jours un divertissement favori de l'Espagnol, et, au théâtre, on l'exécute souvent après la représentation dramatique ; mais c'est dans les bals ou académies populaires qu'il faut admirer le fandango ou le bolero.

LA DANSE EN FRANCE. — L'évolution de la danse française a été, comme dans les autres pays, liée à celle de la *chanson* et de la *poésie* populaire (V. ces mots), et les danses populaires n'ont cessé d'y fleurir à côté des danses plus savantes ou artistiques des théâtres et des classes supérieures. Mais ce qui donne à la danse française une importance exceptionnelle, c'est que c'est elle qui élabora les principales danses de société, en fixa les règles et les transmit aux autres pays. Dans la mesure où la danse est un art, c'est un art français. Pour celui-ci, il n'y a pas lieu de remonter au delà du xvi^e siècle ; on ne le pourrait guère pour les danses populaires qui ont conservé dans chaque province leur originalité.

Au xvi^e siècle, les danses de société rentrent dans la catégorie des *danses basses* ; les pas sont seulement glissés, on ne saute pas et on ne s'enlève pas de terre. Ces divertissements ont un caractère de gravité solennelle ; à la cour de Charles IX, on les exécute au chant des psaumes ; la

mélodie préférée par le roi était celle du psaume 129. Les dames, engagées dans leurs robes montantes à longue traîne, paradent et se rengorgent, faisant la roue ; les cavaliers ont l'épée au côté, le manteau sur les épaules, le ramènent sous le bras gauche. La danse basse comprenait trois parties : la basse danse proprement dite, le retour et le tourdion. L'ensemble est de quatre-vingts mesures : deux fois seize pour le début, seize pour le retour et deux fois seize pour la conclusion. C'était ce qu'on appelait la danse régulière ; lorsque l'air avait plus ou moins de quatre-vingts mesures, la danse était dite irrégulière ; celle-ci brouille aussi l'ordre des pas. Le poète provençal Antoine d'Arena (1500-1544) nous a transmis un recueil de danses basses irrégulières, les plus fréquemment employées ; la musique est sur la mesure trois-quatre ; souvent on n'employait qu'un seul musicien jouant du fife et du tambour. Le cavalier donnait la main droite à sa dame, la menait à la place qu'elle occupait pendant la danse. Celle-ci débutait par la révérence (quatre mesures) exécutée le pied droit en avant, puis venait le *branle* (quatre mesures) ; le cavalier tenait les pieds réunis ; à la première mesure il inclinait lentement le corps à gauche, à la seconde à droite, puis de nouveau à gauche et à droite (troisième et quatrième mesures) tout en regardant sa dame. Venaient ensuite deux *simples* (quatre mesures) ; on avançait le pied gauche (première mesure), on en rapprochait le pied droit (deuxième mesure), on avançait celui-ci (troisième mesure), enfin on ramenait le gauche à côté. Le *double* (quatre mesures) s'exécutait de même ; lorsqu'il y avait deux doubles, le second se faisait en commençant par le pied droit. Dans la *reprise* (quatre mesures), on remuait les genoux légèrement comme tremblotant, le mouvement se faisait sur la pointe des pieds alternativement celle du pied droit et du pied gauche. Après un nouveau branle, on prenait congé de sa dame, la saluant et la ramenant à la place primitive pour commencer la deuxième partie ou *retour* ; celle-ci comprenait les mêmes éléments : branle, double, simple, reprise, mais on ne faisait pas de révérence au début. Le tourdion, également sur la mesure trois-quatre, avait un caractère plus vif et des pas moins monotones. C'était, à dire vrai, une gaillarde dansée à la manière des danses basses en glissant au lieu de sauter.

La danse basse était généralement précédée à la cour d'une *pavane* d'allure également grave, mais de technique moins compliquée. Elle se réduisait à deux simples et un double faits en avant et autant en arrière. Ecrite sur la mesure deux-quatre, la musique était exécutée sur hautbois et trombone. On faisait les pas en avant en commençant du pied gauche, les pas en arrière en commençant du pied droit. Nous avons indiqué en parlant des danses espagnoles le caractère de la pavane. C'était la danse la plus majestueuse, celle que l'on employait dans les ballets lorsque des dieux ou des souverains entraient en scène. En raison même de la sobriété des mouvements qu'il fallait exécuter avec une grande précision, la pavane passait pour difficile.

Le *branle* était à la même époque très apprécié. Le nombre des danseurs n'y était pas limité. Quiconque voulait y prendre part s'avancé tenant sa dame de la main droite et se plaçait à la suite des couples déjà formés. Celui qui conduisait gardait ce rang jusqu'au bout. On jouait des airs différents, d'une allure plus ou moins vive. Les musiciens commençaient d'ordinaire par le branle double et le branle simple pour les gens âgés ; ensuite ils jouaient le branle gai pour les jeunes mariés et gens d'une trentaine d'années ; enfin le branle bourguignon pour les tout jeunes danseurs, les plus souples et les plus agiles. On terminait le branle par une ronde générale. Dans le branle du haut Barrois on mouvait non seulement les pieds mais les bras et les épaules marquant la mesure par de petits sauts ; réservé communément aux domestiques, ce branle était dansé encore par les cavaliers et les dames dans les bergeries lorsqu'ils étaient déguisés en paysans ou en bergers. Chaque province avait son branle particulier. Les Bretons appelaient le leur *passepied*. De plus, pour les ballets et les mascarades, on

en inventait sans cesse de nouveaux, et ces branles mimés étaient introduits dans les salons et dansés concurremment avec les autres, avec les gestes et toute la musique qui constituait leur originalité : tels furent le branle maltais, le branle des blanchisseuses où l'on frappait dans ses mains imitant le bruit des battoirs ; le branle des ermites où l'on se déguisait en moines ; le branle des torches ou des flambeaux sur le pas de l'allemande, etc. Tabourot, dans son *Orchésographie* publiée en 1588, imprime de grands détails sur tous ces branles et donne leur musique. Ils ont un réel intérêt au point de vue de l'histoire de la *chanson populaire* (V. ce mot) ; beaucoup de chansons ont été à l'origine des accompagnements de ces danses dont elles ont conservé l'air, composé en dehors des règles de l'ancienne liturgie ; ainsi *Marlborough s'en va - En guerre* où la mesure trois-quatre s'est, il est vrai, changée en six-huit. Une danse enfantine reproduit encore le branle des ermites, celle où les enfants dansent rangés sur deux lignes, se faisant vis-à-vis, croisant les mains sur la poitrine et s'inclinant en avant. Plusieurs de ces chansons, de ces airs et de ces danses sont restés populaires, non seulement en France, mais dans la région rhénane. Par contre, le branle des flambeaux empruntait son pas à l'allemande, ainsi que nous venons de le dire. Un cavalier s'avancait un flambeau ou une torche à la main, faisait un ou deux tours dans la salle, choisissait une dame, dansait avec elle un moment, puis lui remettait le flambeau et regagnait sa place en dansant. La dame cherchait à son tour un cavalier, lui passait le flambeau et ainsi de suite.

La *gaillarde* a été complètement décrite par Tabourot comme le branle ; elle comprenait cinq pas et une attitude, et se dansait cavalier et dame séparés. La musique était celle du tourdion, mais plus lente ; elle se sautait. La variété des mouvements était illimitée ; les pas étaient ceux de la vieille école française (ruade, grue, etc.), combinés avec les cabrioles qu'on exécutait à la onzième ou à la dix-septième mesure, sautant et frappant les pieds en l'air l'un contre l'autre. La *volte*, d'origine provençale, était une espèce de gaillarde dont la vogue fut générale dans toute l'Europe au xvi^e siècle. Les pas et les mouvements s'exécutaient en sautant ou en réunissant les pieds. En voici la description : le couple après avoir fait la révérence faisait quelques pas de danse en se tenant par la main ; un pas avec un petit saut sur le pied gauche, un pas plus grand du pied droit et un grand saut à pieds joints. Pour tourner, le cavalier quittait la main gauche de la dame, passait son bras gauche derrière son dos, la saisissait à la taille avec la main gauche, tandis que de la main droite il prenait son corsage, appuyait sur la hanche gauche pour l'aider à sauter ; la dame prenait de la main droite l'épaule ou le collet de son cavalier, abaissant sa robe de la main gauche, puis ils s'enlevaient légèrement, lui sautant sur le pied gauche, elle sur le droit, le second pas plus allongé n'était pas sauté ; ils l'exécutaient en changeant de pied, elle du pied gauche et lui du pied droit ; puis ils faisaient un grand saut en pivotant et retombaient en position les pieds joints, ayant exécuté une conversion de trois quarts. Ils continuaient alors en reprenant les mouvements énumérés. On se rendra aisément compte de la fatigue que comportait la volte ; ses amateurs étaient souvent tellement échauffés et mouillés par la transpiration, qu'il leur fallait changer de linge pendant le bal. L'amour que le duc d'Anjou, plus tard Henri III, conçut pour la belle Marie de Clèves, est rattaché par la légende à un incident du bal du 14 août 1572 où tous deux vinrent successivement changer dans le même cabinet.

La *courante*, qui fut une des danses françaises les plus aimées, avait un mouvement plus pressé que celui de la volte, sur la mesure deux-quatre (et non trois-quatre) ; le pas comprenait deux simples et un double vers la gauche, autant vers la droite ou bien en avant et en arrière. On le sautait. Ainsi le simple vers la gauche s'exécutait en sautant sur le pied droit et faisant le premier pas du pied gauche ; pour

faire le second on sautait du pied gauche et retombait pieds joints ; le simple vers la droite se faisait en sens inverse ; pour le double à gauche, débutant par le saut du pied droit et on terminait le premier pas avec le pied gauche ; le second pas commencé par un saut du pied gauche s'achevait avec le pied droit ; le troisième pas répétait le premier et le quatrième s'achevait en retombant les pieds joints. La courante se combinait avec des danses mimiques, parmi lesquelles nous en indiquerons une. Trois cavaliers et trois dames se mettaient en ligne ; le premier cavalier conduisait sa dame à l'extrémité de la salle, puis revenait à sa place ; de même les autres. Quand cavaliers et dames étaient ainsi séparés, le premier s'avancait vers sa danseuse en sautillant et prenant les attitudes les plus aimables, tendant le jarret et se rengorgeant, la dame l'écartait du geste et lui tournait le dos ; le second et le troisième cavalier répétaient cette figure isolément, puis tous trois venaient s'agenouiller devant les dames qui se laissaient fléchir et s'abandonnant à leurs bras dansaient la courante selon les règles usuelles.

L'*allemande* était, comme son nom l'indique, une danse germanique ; nous l'avons déjà rencontrée en Espagne au xvi^e siècle et elle fut très à la mode également en Angleterre du temps de Shakespeare. C'était à proprement parler la danse nationale allemande, d'où l'on a depuis lors dérivé la valse. La question des origines de cette danse et de ses différentes formes a été fort bien élucidée. La musique comprenait deux groupes de huit mesures ou de quatre mesures répétées ; cette période de quatre mesures est la forme originelle de presque toutes les chansons populaires et des airs de danse de l'Allemagne, non seulement au moyen âge, mais jusqu'à nos jours. D'autre part, l'on constate que les danses de la Souabe sont depuis un siècle sur la mesure trois-quatre et que d'une manière générale toutes les danses de l'Allemagne du Sud sont sur la mesure de la valse, alors que celle de l'Allemagne est quatre-deux. Behme a établi que les Allemands du xvi^e siècle avaient ces deux mesures et que leurs danses nationales comprenaient deux parties nettement distinctes ; à la première danse sur la mesure quatre-deux d'un caractère paisible et relativement cérémonieux, sur le type de notre contredanse, ils adjoignaient toujours une danse tournée sur la mesure trois-quatre ; au xviii^e siècle, cette dernière seule subsista chez eux. Au contraire, les Français qui avaient la courante n'empruntèrent définitivement à leurs voisins que leur danse marchée quatre-deux ou quatre-quatre qu'ils appelèrent allemande. Nous verrons plus bas comment ils reprirent ensuite l'*allemande avec tours*, puis la valse. Pour nous en tenir aux danses du xvi^e siècle, l'allemande était exécutée par plusieurs couples à la fois, chaque cavalier donnant la main à sa dame et les couples se suivant en file les uns derrière les autres, les mouvements étaient trois pas et une « grue », où l'on levait le pied sans sauter ; arrivé à l'extrémité de la salle, on faisait une conversion sans se quitter la main ; quand s'arrêtait la musique on faisait une pause s'arrêtant sur place et causant en attendant la seconde partie, laquelle répétait la première ; dans la troisième partie, l'allure était plus vive, avec de petits sauts comme dans la courante. Parfois encore, pour animer le bal, on admettait que les cavaliers pussent se dérober réciproquement leurs dames, ce qui donna lieu à des querelles.

À côté des danses de société dont nous venons de parler, la cour des Valois témoigna un grand amour pour les danses scéniques à la mode italienne ; les ballets allégoriques, mythiques, historiques, comiques, firent fureur. Catherine de Médicis, qui apportait en France tous les goûts de sa patrie, exerça une influence considérable parce qu'aux danses graves qui prévalaient à la cour elle en ajouta ou en substitua d'autres plus vives, plus voluptueuses, contribuant ainsi par des réformes de costume à mettre en plein relief les charmes des dames de son entourage. A la pavane et au branle on préféra la gaillarde, la volte, la courante ;

les danseurs sautèrent les pas au lieu de les glisser, de même les dames dont les robes furent raccourcies ; de vastes mascarades prenaient la place des tournois chevaleresques ; leur principal charme vint des ballets. Ceux-ci étaient loin d'être alors réglés aussi exactement qu'ils l'ont été depuis, et il y eut en France, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, une sorte d'anarchie chorégraphique qui donna lieu à de curieux incidents. Dans les bals masqués on dansait au chant des psaumes d'après la traduction de Clément Marot et la musique qu'on y avait adaptée ; on vit Diane de Poitiers chanter le *De Profundis* pendant qu'elle dansait une volte sur l'air de laquelle Marot avait arrangé les paroles. Cette combinaison de chants sacrés et funéraires avec des danses d'un caractère vif et d'une allure qui frisait l'indécence n'était pas le moins curieux des spectacles offerts par la cour des Valois. Elle eut alors un très grand prestige, et particulièrement en matière chorégraphique, ses usages firent loi dans l'Europe occidentale ; partout on imita ses ballets et ses danses. Une cause essentielle de la suprématie que la France acquit alors et a conservé depuis trois siècles pour les danses de société, tient à ce que dès cette époque et, à l'exemple des Italiens, elle eut des écrivains qui s'efforcèrent de coordonner en un système la série de ses danses. Le premier fut le chanoine Jean Tabourot, de Langres, auteur de l'*Orchésographie*, « traité en forme de dialogue par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre et pratiquer l'honnête exercice des danses ». Il ne se borne pas à une énumération ou à une description vague, il rédige un manuel technique dans lequel les figures et les pas sont notés ; à côté de chaque note de la mélodie il veut indiquer le pas qui lui correspond. Lorsque Beauchamps et Feuillet ont achevé l'exécution de ce plan, la *Chorégraphie* publiée par ce dernier en 1700 reste comme le bréviaire d'un art.

Il ne faudrait pas croire qu'au XVI^e siècle les danses officielles et les ballets importés d'Italie eussent fait oublier les vieilles danses nationales. Celles-ci étaient exécutées même à la cour ; la *sarabande* des provinces méridionales, le *passepied* des Bas-Bretons, la *bourrée* des Auvergnats, le *tambourin* et le *rigaudon* des Provençaux, la *gavotte* des Auvergnats. Souvent même pour ajouter au divertissement de la cour on les faisait danser dans le costume national de la province et au son de son instrument favori, le violon pour la Bretagne, la cornemuse pour le Poitou, le tambour basque pour la Navarre, le tambourin pour la Provence, le hautbois pour la Bourgogne ou la Champagne, etc. Enfin, les danses religieuses n'avaient pas encore disparu ; elles avaient un regain de popularité et trouvaient de vigoureux champions dans les rangs du clergé. Ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'elles furent peu à peu abandonnées jusqu'au jour où le parlement de Paris les interdit officiellement (3 sept. 1667).

Au début du XVII^e siècle, l'influence italienne est plus considérable que jamais à la cour de France. Les ballets que réglait du temps de Catherine de Médicis son chambellan, le violoniste Balthazarini ou Beaujoyeux, sont de plus en plus appréciés. Lorsqu'on procéda en 1640 à une sorte de dénombrement, on constata qu'on en avait déjà représenté à la cour plus de quatre-vingts, sans compter les mascarades et les bals. Il semble toutefois que les courtisans et le public préférassent à ces danses scéniques d'un caractère pompeux auxquelles ils ne prenaient qu'une part minime, les bals proprement dits qui divertissaient tout le monde et où l'on était à la fois acteur et spectateur. La danse était alors la préoccupation principale des seigneurs et des dames qui, d'un bout à l'autre de l'année, s'exerçaient, étudiaient des figures et des pas pour les exécuter dans la perfection. Il ne fallut pas moins pour égayer la cour de Louis XIII, malgré la tristesse du souverain. Le grand artisan des ballets à cette époque, où les déguisements en animaux furent un moment à la mode, était l'Italien Ottavio Rinuccini.

L'âge d'or des ballets et de la danse à la cour royale

fut la seconde partie du règne de Louis XIV. Le roi était un danseur passionné et dès sa majorité il le fit sentir. Son maître était Charles-Louis Beauchamps, qui lui donna des leçons pendant plus de vingt ans ; le roi ne laissait pour ainsi dire jamais passer un bal sans y prendre part, et pendant les dix premières années de son gouvernement personnel on put croire que cette préoccupation primait chez lui toutes les autres, elle s'accordait à merveille avec le caractère fastueux de sa cour et la parfaite ordonnance de la hiérarchie. Il avait déclaré que tout homme de qualité pouvait sans déroger chanter l'opéra ou enseigner la danse. Cependant, à partir de 1669, Louis XIV ne se mêla plus aux danseurs ; le dernier ballet où il figura fut celui de *Flore* représenté le 13 févr. On donna pour motif à cette détermination le sentiment de sa dignité supérieure un peu compromise en se mêlant directement à ses sujets dans des ébats de ce genre et en entrant en rivalité de grâce et d'agilité avec eux, et l'on assura que c'étaient les vers de Racine dans *Britannicus*, blâmant les amusements de Néron, qui avaient frappé l'esprit du roi, au point de le décider à renoncer à son plaisir favori. La grande importance qu'eurent les ballets à la cour du roi-soleil est attestée par ce fait que des hommes comme Lulli, Quinault et Molière s'occupèrent de les composer et de les régler, portant ainsi cet art à sa perfection. Nous renvoyons à la biographie de ces grands hommes et au mot *BALLET*. A notre point de vue, les progrès réalisés dans la technique de la danse sont spécialement intéressants, et une mention spéciale est due au professeur de Louis XIV, ce Beauchamps qui obtint du parlement le droit de s'intituler « docteur de l'académie de l'art de la danse » (1664). On sait que depuis deux ans il existait à Paris une académie de danse (V. *ACADÉMIE*, t. I, p. 227). C'est lui qui avait dirigé les danses dans les *Fâcheux* de Molière, à la fameuse fête de Vaux, le 19 août 1661. Il se montra capable de suppléer Lulli et après l'éclatant succès de son ballet des *Amours déguisés* (1664), le roi le nomma directeur de l'académie de danse et surintendant du corps de ballet. Il eut dès lors à la cour une importance égale à celle de Lulli, de Quinault et de Molière avec lesquels il collabora continuellement ; on sait que ces danses, imitées de celles d'Espagne, furent la principale cause du succès de la *Princesse d'Elide* ; aujourd'hui encore les connaisseurs apprécient très haut celles de *Monsieur de Pourceaugnac*, des *Amants magnifiques*, du *Bourgeois gentilhomme* et de *Psyché*. Le ballet ne formait pas encore une pièce théâtrale distincte, mais on sait que cette conséquence naturelle du développement qu'il avait pris fut réalisée par Lulli ; les danses combinées par Beauchamps n'eurent pas moins de succès auprès des contemporains que la musique. C'est dans les *Triumphes de l'Amour* qu'on osa, pour la première fois, produire en scène de véritables danseuses ; jusqu'alors c'étaient des hommes déguisés en femmes qui en avaient tenu l'emploi et Beauchamps lui-même avait tenu un rôle de dame avec le roi pour cavalier ; il était pourtant très hostile à ce travestissement qui convenait peu à son physique et l'exposait au ridicule ; il fit donc les plus grands efforts pour faire paraître de véritables danseuses et il y réussit. Parmi les élèves de Beauchamps, qui vécut jusqu'en 1705, le plus célèbre fut Blondy, son neveu. L'académie de danse, qui ne comptait que treize membres, veillait au maintien des bonnes traditions et au perfectionnement des danses. Nous ne savons rien de l'action qu'elle exerça. Elle doit se confondre avec celle de son chef. Le grand mérite de ce dernier fut de donner aux ballets une animation qui leur manquait, d'en varier les figures et les pas, au point d'en faire un divertissement complet se suffisant à lui-même au lieu d'un simple intermède. La chorégraphie devint la chose principale au lieu d'un accessoire. Les musiciens s'engagèrent résolument dans cette voie, et par exemple, la chaconne dansée dans le *Cadmus* de Quinault l'est sur une musique tellement vive et tellement compliquée, que

Quinault fut obligé d'en régler lui-même les pas, Beauchamps y ayant renoncé. On voit que dans ce genre nouveau du ballet le génie de Lulli et de Quinault faisait prévaloir la musique sur la danse qui finit par lui être complètement subordonnée dans les œuvres postérieures de ces maîtres. Ces ballets comportaient une grande variété de danses; on en compte plus de seize genres, et chaque danseur brillait surtout dans un ou deux et même s'y spécialisait; Pécourt dans les sarabandes et les chaconnes, Ballou dans la gigue et les entrées, Dupré dans les chaconnes et les passacailles, Blondy dans les furies, Dumoulin et M^{lle} Sallé dans les musettes, M^{lle} Camargo dans les tambourins, M^{lle} Prevost dans le passepied, etc. La supériorité des danseurs sur les danseuses dura longtemps, mais finit par disparaître complètement. Les *entrées* pouvaient être complètement indépendantes de l'action dramatique, chaque acte d'un ballet en comprenait de trois à douze; elles étaient exécutées par des quadrilles ou escouades de danseurs vêtus de même; les danses préférées étaient la sarabande, la chaconne, la musette, la gigue, la sicilienne. On verra dans l'histoire du ballet et de l'opéra comment la subordination de la danse à l'action dramatique fut réalisée à la fin du xviii^e siècle et quels furent les démêlés de Gluck avec le fameux Vestris.

La *chaconne*, que la France adopta après l'Espagne, est une danse populaire transformée en danse scénique et en danse de société; les musiciens contribuèrent à en modifier le caractère. Elle servit en général à clore le ballet. Les danseurs étaient alignés sur deux colonnes, dames d'un côté, cavaliers de l'autre; ils dansaient tous ensemble, mais chacun des deux groupes exécutait des figures différentes; de temps en temps le maître du ballet exécutait un solo ou un pas de deux; finalement tous se réunissaient pour une figure d'ensemble. La musique était formée d'une série de périodes, de quatre à huit mesures avec retour fréquent d'une mélodie; le mouvement était lent et la mesure trois-quatre très accentuée. On en trouve une bonne description dans le dictionnaire de J.-J. Rousseau.

La *sarabande* est une danse d'origine espagnole qui prit en France un caractère plus grave. A ce point de vue, c'était par excellence la danse noble. C'est celle que dansa le cardinal de Richelieu devant la reine Anne d'Autriche dont il voulait gagner la faveur; l'Éminence rouge s'était déguisée en bouffon, avec culotte verte, des grelots aux souliers et s'accompagnait de castagnettes.

La *bourrée* comprend deux mouvements: un pas marché sur la pointe du pied ou demi-coupé et un demi-jeté. Elle ne peut se danser qu'avec une jupe courte comme toutes les danses sautées; aussi dit-on que Marguerite de Valois l'introduisit pour montrer ses jambes qu'elle avait fort belles. La mode s'en maintint jusqu'au temps de Louis XIV. Mais elle ne put se faire accepter comme danse scénique, et elle est redevenue simplement une danse populaire.

Au xviii^e siècle, la danse continua de développer les principes posés à la fin du siècle précédent. La direction du corps de ballet passa des mains de Beauchamps à celles de Pécourt; très supérieur comme danseur, mais moins habile dans l'arrangement des figures, celui-ci ne put faire oublier son prédécesseur. Il obtint en revanche de grands succès de salon avec ses « danses galantes » qui de la cour passèrent dans toutes les sociétés et jusqu'aux guinguettes; les plus connues sont la *marlée*, *aimable vainqueur*, la *bourrée d'Achille*, la *savoie*, la *bourgogne*, le *rigaudon des vaisseaux*, *canary à deux*, etc. Le canary était une danse qui remontait au xvi^e siècle et devait son nom à une mascarade où les acteurs s'étaient parés de plumes multicolores. Un cavalier invitait une dame, dansait avec elle et la conduisait au bout de la salle, puis il accomplissait diverses évolutions sans la quitter des yeux, regagnant sa place à reculons, s'approchant et s'écartant selon la cadence; la dame ne restait pas immobile, elle aussi avançait ou reculait tour à tour. Les danses de Pécourt sont réunies à

celles de Beauchamps dans la *Chorégraphie ou l'Art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs* que publièrent en 1700 Feuillet et Dassais. Avec les tableaux de Watteau et de Lancret, ils nous permettent de revoir sans efforts toutes les danses françaises de la fin du xvii^e et des premières années du xviii^e siècle. On a remarqué avec beaucoup de raison que toutes ces danses de caractère exigeaient une souplesse, un sentiment de la mesure qui seraient bien rares aujourd'hui, et par suite nécessitaient un long apprentissage. Les pas y étaient beaucoup plus importants que les figures; celles-ci restaient symétriques, presque géométriques. Les danses scéniques et les danses de société n'étaient pas encore distinctes.

Le principal maître de danse de la première partie du xviii^e siècle, celui à qui tous les gens de société demandaient des leçons et confiaient leurs enfants était Marcel, qui excellait surtout dans le menet. A la fin de sa vie, il était devenu podagre et enseignait de son fauteuil. L'importance attachée à son enseignement s'explique par celle qu'avait alors la tenue extérieure dans le monde. La correspondance de lord Chesterfield montre combien on jugeait un homme d'après sa grâce dans la démarche, sa manière de se présenter, de saluer, de s'asseoir sur une chaise, dans un fauteuil; c'était alors ce qui faisait la distinction, autant que de nos jours l'orthographe. Marcel contribua à débarrasser son art de ces tours de force disgracieux par lesquels les danseurs voulaient étonner les spectateurs. Il professait que la marche et la physionomie du corps, que les attitudes et les mouvements doivent correspondre aux sentiments. Dans la danse il recherchait avant tout la grâce. Ce qu'il enseignait, Dupré le réalisa. L'enthousiasme qu'excita Dupré est d'autant plus remarquable qu'il étonna ses contemporains par de simples effets de plastique, des pas, des poses académiques qui le firent surnommer l'Apolon de la danse. Il s'avancait lentement, en mesure, arrondissant les bras, déployant une grâce accomplie dans le moindre geste, exécutait quelques pas, des battements à mi-jambe, une pirouette, et s'éclipsait; le tout en une demi-minute; il ne variait pas et jamais ne laissait les spectateurs ravis de la jouissance esthétique qu'il leur procurait. La tradition créée par Dupré est demeurée celle de la danse théâtrale française; elle fit la gloire de Noverre puis des Vestris.

Jean-Georges Noverre (1727-1810) fut le créateur du ballet moderne auquel il assura son autonomie. Son nom est peut-être le plus remarquable de l'histoire de la danse; non seulement il en releva le rôle et le mit au premier plan, mais ses écrits théoriques firent loi. Élève de Dupré et contemporain de Vestris, il brilla peu comme danseur du Théâtre royal, mais se fit une réputation comme arrangeur des figures du ballet. Frédéric II l'appela à Berlin pour organiser le ballet de son opéra italien. Il y resta peu de temps, mais fut ensuite appelé par Garrick au théâtre de Drury Lane; Garrick, dont le goût était aussi sûr que celui de Noverre, mit à sa disposition tous les moyens d'exécution. Le maître de ballet partit au moment de la guerre de Sept ans; il passa dans toutes les capitales de l'Europe, à Vienne, à Milan, à Turin, à Naples, à Lisbonne, dans cette brillante cour de Stuttgart où le duc Charles-Eugène se ruinait en dépenses théâtrales et visait à éclipser l'Opéra de Paris. Noverre revint enfin à l'académie royale de musique de Paris comme maître de ballet, et dans cet institut musical et chorégraphique, le plus considérable de l'Europe, il put appliquer toutes ses théories que l'on ne contestait plus. Pendant la Révolution il se retira à Stuttgart, puis à Londres. Ses théories sont consignées dans plusieurs ouvrages (Saint-Pétersbourg, 1803-1804, 4 vol. in-4) dont le plus important est intitulé *Lettres sur les arts imitateurs en général et sur la danse en particulier* (Lyon, 1760), souvent réédité, surtout à Paris en 1807. Aucun traité théorique publié depuis n'a autant de valeur; la technique y est sans rivale; les gens du métier ont toujours

à y apprendre, soit dans les remarques et les indications de pas et de mouvements d'une extrême finesse, soit dans les règles ; les erreurs sont rares. Comme professeur il était brutal et discourtois ; il ne pratiqua pas longtemps, et tout son mérite est dans sa merveilleuse connaissance de son art, de la scène et de l'orchestrique.

Les Vestris sont les contemporains de Noverre et acquirent donc comme artistes autant de renommée que lui comme théoricien. Le premier, Gaetano-Apolline-Baltasare (1729-1808), était un Florentin venu dès son enfance à Paris où il contribua à la révolution accomplie par les efforts de Noverre ; il fut le plus admirable des danseurs nobles ; l'élégance et la dignité de ses attitudes étaient saisissantes et, en même temps, il savait émouvoir les spectateurs. Sa réputation devint telle qu'il déclarait fièrement que son siècle n'avait que trois grands hommes, Frédéric II, Voltaire et Vestris. Toute la noblesse lui demandait des leçons de contenance et de révérences. Le fils du grand Vestris, Auguste, né en 1759, se montra digne de son père, et fut par ses caprices l'enfant terrible d'une société qui le chovait et de temps à autre l'incarcérait. On trouvera dans sa biographie quelques anecdotes amusantes à ce sujet (V. VESTRIS). À la même époque brilla une danseuse, la Camargo, qui acquit une vogue comparable à celle des Vestris. Elle était fille d'un noble espagnol ruiné, parasite du prince de Ligne ; la princesse qui l'adorait pour sa beauté en fit une danseuse d'opéra, élève de M^{lle} Prévost, dont elle devint bientôt la rivale ; son nom est encore aujourd'hui l'idéal de la grâce légère et expressive des danseuses, bien qu'elle n'ait pas exercé une influence comparable à celle des Vestris.

La danse subit aussi au XVIII^e siècle l'influence de la musique qui y détermina des changements sensibles. Déjà Lulli avait mélangé à l'opéra des mélodies empruntées aux chants populaires et des airs de danse ; les *suites* et les *sonates* (V. ces mots) écrites à partir de ce temps ont fixé la forme de l'allemande, de la courante, de la gigue, de la bourrée, du passepied qui sont devenus ainsi de véritables danses classiques. La suite resta jusqu'au temps de Bach et de Hændel la forme préférée pour la musique en chambre. La musique contribuait à conserver à la danse son rythme grave et modéré, encore assez proche de la musique ecclésiastique ; plus d'un musicien a fait d'un choral un air de danse pour menuet ou gavotte. Les choses changèrent tout à fait avec l'introduction des airs de danse d'un mouvement pressé sur les mesures deux-quatre ou trois-quatre que nous employons actuellement ; il y eut là une véritable révolution dans la vie et les usages de la société française.

Le *menuet* est la danse favorite du XVIII^e siècle, et son empire se maintint pendant plus d'un siècle. L'origine en doit remonter vers l'année 1630. On admet qu'il fut créé par un maître de danse de Poitiers à l'occasion des noces d'argent d'un gentilhomme de la province. Apporté à Paris, il fut mis en musique par Lulli en 1633. Il était dérivé de la courante à laquelle il se substitua malgré tous les efforts de l'académie de danse parisienne. Pour l'enseigner, on faisait apprendre d'abord les pas de la courante ; quand l'élève savait bien tenir les pieds en dehors, et était maître de ses mouvements, on passait au menuet que l'on étudiait pendant trois mois ; c'était la plus gracieuse et la plus compliquée des danses de cérémonie, le chef-d'œuvre d'un genre dont ne s'accommodent plus notre nervosité. La musique comme la danse du menuet eurent des formes très variées : le menuet de Bohême, d'Espagne, d'Ecosse, en quatre, en six, en huit, de la reine, de la cour, etc. En raison de son rôle dans l'histoire de la musique, non moins que dans celle de la danse, nous renvoyons les détails à un article spécial (V. MENUET).

Il est indispensable d'esquisser en quelques traits la physiologie des bals de cérémonie de l'ancien régime. Ils étaient réglés dans le plus minutieux détail comme tout ce qui concernait l'étiquette. Au commencement, tout le monde était assis, les dames devant, les cavaliers derrière. A

l'ouverture du bal, le roi se levait, tous à sa suite ; il se rendait au point où devait s'ouvrir le bal et dansait avec la reine ou une princesse du sang. Tant qu'il dansait, tous se tenaient debout, l'œil fixé sur lui ; quand il se rasseyait, on pouvait en faire autant. Un prince, le premier dans la hiérarchie, venait alors, saluait le roi, la reine et dansait avec celle-ci. La première danse était d'habitude un branle, puis venaient une courante, une gavotte, enfin le menuet qui était la pièce de résistance. Après chaque danse, les personnes qui venaient de s'y adonner restaient debout un moment et saluaient celles qui devaient danser ensuite, les y invitant en quelque sorte. Le cavalier n'allait pas chercher sa dame, mais l'attendait ; il ne la reconduisait que de quelques pas. Un bal de cérémonie ne se donnait pas sans qu'il y eût là au moins un maître de danse pour en surveiller l'ordonnance et veiller à ce qu'aucune faute ne fût commise ou du moins à ce que le danseur averti pût la réparer aussitôt. Cet usage s'était généralisé pour d'autres bals qu'on désignait sous le nom de *bals parés*. On appelait bal réglé un bal où des personnes de la noblesse ou de la haute société reproduisaient l'étiquette des bals de cérémonie de la cour ; on désignait un roi et une reine du bal qui l'ouvraient solennellement ; après la première danse, le cavalier priait sa dame de lui dire avec qui il devait continuer ; il invitait la dame ainsi désignée, lui désignait à son tour un cavalier et ainsi de suite ; quand tous avaient dansé, le premier couple recommençait. La personne invitée ne devait pas remercier, mais seulement se rendre à la place où s'engageait la danse et, si elle ne savait pas l'exécuter, faire du moins quelques révérences. Souvent ces bals étaient dirigés par un maître des cérémonies, muni d'une canne à pommeau d'or, qui désignait en les saluant le cavalier et la dame destinés à s'apparier. Son autorité était absolue. Une des danses préférées était la courante, dansée par douze couples. Lorsque paraissaient des masques, on leur faisait les honneurs du bal ; ils dansaient tous l'un après l'autre, puis on reprenait la série au point où elle avait été interrompue. Excepté pour la courante et le branle, on ne laissait danser qu'un couple à la fois.

La courante, plus tard détronée par le menuet, avait été regardée comme la danse de société modèle, surtout au temps où Louis XIV affichait sa prédilection pour elle. C'est par cette danse, d'une noblesse universellement reconnue, que la chorégraphie française établit son empire dans toutes les capitales et relégua partout les danses nationales au rang de danses populaires, tandis que la danse française devenait une sorte de privilège et d'usage distinctif de la bonne société. Au XVIII^e siècle, la courante fut peu à peu abandonnée et disparut malgré les efforts des maîtres de danse qui en avaient fait la base de leur enseignement. Sa forme classique du XVII^e siècle diffère assez de celle du XVI^e dont il a été question plus haut pour qu'une nouvelle description soit utile. Le cavalier, tenant son chapeau de la main gauche, offrait la droite à la dame et la conduisait au lieu où commençait la danse ; tous deux faisaient la révérence aux assistants, puis l'un pour l'autre ; le cavalier mettait son chapeau sur sa tête, sa main droite sur sa hanche où la dame avait placé la sienne, puis ils dansaient en combinant leurs mouvements. On se plaçait dans la cinquième position, le pied gauche en avant, ployant les jarrets ; on décrivait une courbe avec le pied droit de manière à arriver à la première position, le corps dégagé sur le pied gauche, puis on tendait les genoux et on s'enlevait sur la pointe des pieds amenant le pied droit en avant à la quatrième position. Ces mouvements constituaient le pas grave ou temps de courante ; on faisait coïncider les pliés avec le temps levé et les élevés avec la cadence de manière à ployer avant la mesure et à se dresser exactement au moment de la reprise de la mesure ; on levait les bras en se dressant ou les abaissait en fléchissant. Après ce pas préliminaire, on posait le pied droit (qui était sur la pointe dans la quatrième position) sur le talon, dégageant le corps sur ce pied et ramenant le gauche à la première position. On fléchis-

sait les deux genoux et en se relevant on avançait le pied gauche ; c'était un *demi-coupe*. Le pied gauche bien posé à terre et portant le corps, on ramène le droit d'un mouvement raide ; on fléchit les deux genoux, on coupe en avant avec le pied droit dégageant le corps sur lui et on ramène le gauche sur le côté ; ceci est le *coupe*. On renouvelle deux fois ces pas, on fait du pied gauche un pas rigide en se tournant légèrement du côté gauche ; on exécute un temps de courante du pied droit, un pas rigide du pied gauche en ployant un peu le jarret, et encore un temps de courante ; ces quatre pas se font vers la gauche. Les figures que l'on dessine sont très simples ; on se forme en carré, en octogone, en ovale, à moins que l'on ne se contente de monter et descendre dans le sens de la salle. Après avoir répété ces pas plusieurs fois, on recommence les révérences pour conclure. — Dans une variante de cette danse, après le compliment, le cavalier quittait sa dame allant à gauche, elle à droite, puis tous deux se tournaient, marchaient parallèlement, se rencontraient au bout du salon et renouvelaient ce mouvement qui, malgré son apparente simplicité, ne pouvait être exécuté bien en mesure qu'après un apprentissage prolongé. La musique écrite sur la mesure six-quatre était très bien cadencée.

La *gavotte* jouit d'une très grande faveur depuis le xvi^e siècle jusqu'au xix^e. Vers la fin du xvi^e siècle, c'était une danse nationale du Dauphiné, assez semblable au branle du Haut-Barrois avec ses sauts. Elle n'avait pas sa musique propre, mais se dansait d'après une série de doubles branles dans la mesure simple, comprenant essentiellement un double à gauche et un double à droite. On intercala un pas de gaillarde. Une fois la danse engagée, un couple se détachait, faisant face aux autres ; le cavalier embrassait toutes les dames et la dame tous les cavaliers, puis ils reprenaient leur place et le couple suivant répétait cette manœuvre et ainsi de suite ; toutefois, il arrivait que le privilège du baiser ne fût accordé qu'au premier couple. Au xvii^e siècle, la gavotte devint une danse scénique et fut introduite dans les opéras et figura dans les suites et les sonates. A peu près oubliée au xviii^e siècle, elle reparut sous le premier Empire à Paris comme danse de société ; les maîtres de danse en firent un pas de deux comprenant treize variations, après un prélude et une conclusion formés d'une révérence de menuet de huit mesures.

Au xviii^e siècle se prononça la décadence des danses de société qui se transformèrent complètement pour arriver à leur forme actuelle. On renonçait à toutes ces danses sérieuses et compliquées dont le principal avantage était de déployer de l'élégance, de prendre de belles attitudes, de se mouvoir selon les lois de l'esthétique. La *contredanse*, beaucoup plus facile, gagne du terrain ; la courante disparaît, puis le menuet déjà plus léger. On essaye des danses anglaises d'un mouvement plus rapide où les pas sont sautés, la mesure deux-quatre est préférée à la mesure trois-quatre. On en vient enfin au quadrille dont les figures sont plus variées que celles des anciennes danses, laissant moins de temps pour voir ce que les mouvements des danseurs peuvent avoir de gracieux ou de disgracieux. On en vient enfin à notre contredanse ou quadrille français.

L'histoire du quadrille est curieuse et peu de danses ont subi autant de changements. La première contredanse est celle que décrit l'ouvrage de Feuillet en 1700 ; c'était un pas de deux composé par Précourt, se dansant sur une musique de gigue dans la mesure six-quatre. Bientôt le nom fut appliqué à des danses d'ensemble comme celles des ballets. L'étymologie est douteuse ; on a dit que contredanse venait de *countrydance*, étant une danse importée vers 1710 par un maître anglais ; le caractère primitif aurait été celui d'une danse pastorale, auquel répondent encore les noms des principales figures : l'*été*, la *poule*, la *pastourelle* et même le *pantalon*. A l'origine, il y eut un très grand nombre d'airs, mais on se mit d'accord pour en restreindre le nombre comme celui des figures et n'en conserver que six. On exécuta alors les contredanses,

groupés en quadrilles, et les deux noms devinrent synonymes, quadrille finissant par signifier une sonate de cinq morceaux ; ceux que l'on préférerait finirent par exclure tous les autres et les quadrilles furent tous exécutés sur des airs de contredanse. Des tentatives ont été faites cependant pour séparer de nouveau le quadrille et la contredanse, notamment par Strauss.

Venons maintenant à l'historique de chacune des figures du quadrille français. La première s'exécutait sur un très vieil air dont les premiers vers étaient :

Le pantalon
De Toïnon
N'a pas de fond.

On prit l'habitude même dans les salons de la désigner par les premiers mots et même, lorsqu'on eut changé l'air et les paroles, le nom de *pantalon* lui resta. — La seconde figure a pris le nom de *pas d'été* qu'on dansait en 1800 ; trop compliquée, cette invention fut rapidement mise de côté, mais le nom resta. — La troisième figure s'appelle la *poule* ; en 1802, une contredanse de Julien, dont la seconde partie imitait le gloussement de la poule, fut partout accueillie ; depuis, sa musique a été oubliée, mais le nom s'est maintenu. — La quatrième figure fut inventée vers 1800 par le célèbre danseur Trenitz ; elle a été généralement supprimée. — La *pastourelle*, qui est aujourd'hui la quatrième figure, conserva longtemps ses airs de musique villageoise. — La *finale* se danse sur un air très vif et d'après un mouvement plus rapide qui doit à son pas le nom de galop. C'est la seule qui ait conservé un pas original ; pour toutes les autres de simples glissés suffisent.

Le *quadrille français* ou *contredanse* s'est trouvé beaucoup simplifié par la suppression des différences de pas ; dans les anciennes danses, chaque figure avait le sien particulier ; aujourd'hui ils sont oubliés et remplacés par des glissés en avant et des glissés en arrière ; la variété ne porte plus sur l'exécution des figures. Celles-ci sont au nombre de cinq : le *pantalon*, l'*été*, la *poule*, la *pastourelle* et la *finale*. — Une sixième figure, la *trenis*, qui occupait le quatrième rang entre la poule et la pastourelle, a été abandonnée.

Pour former un quadrille, chaque cavalier va inviter une dame et retient un autre cavalier, qui est également pourvu d'une dame, pour lui faire vis-à-vis. Ces invitations doivent être faites avant que le signal soit donné pour se mettre en place.

Les quadrilles ne peuvent être formés à moins de deux ou de quatre couples, mais ils se composent d'autant de personnes que le salon ou la pièce dans laquelle on danse peut en contenir. Si le salon est carré, les couples se forment sur les deux faces et dansent deux fois alternativement la figure. Mais si la pièce est plus longue que large on procède autrement, et dans ce cas il n'y a nulle raison pour limiter à quatre le nombre des couples du quadrille. Ils se placent en ligne sur la longueur ; les mêmes personnes dansent quatre fois la même figure, à moins que l'on n'abrège en décidant que l'orchestre jouera deux fois seulement la figure au lieu de quatre fois. Les dames se placent à droite des cavaliers.

1^o Le *pantalon*. *Chaîne anglaise* (huit mesures) et *balancé* (huit mesures). Deux cavaliers et deux dames, se faisant vis-à-vis, s'avancent, un couple vers l'autre, en se donnant la main, qu'ils se quittent au moment de traverser, et qu'ils se reprennent en se rejoignant ; puis les deux couples reviennent chacun à sa place de la même manière. Alors chaque cavalier balance vis-à-vis de sa danseuse ou plutôt exécute avec elle un chassé-croisé en glissant, le cavalier passant derrière sa dame. — *Chaîne des dames* (huit mesures). Les deux dames qui se font vis-à-vis changent de place et se donnent la main droite en passant ; elles donnent ensuite la main gauche aux cavaliers qui restent à leurs places. Chaque cavalier, au moment où sa danseuse commence la chaîne, se porte à droite pour offrir sa main gauche à la dame qui vient remplacer sa

danseuse, puis quitte la main de la dame et offre la main à sa danseuse qui revient prendre sa place. — *Demi-promenade* et *demi-chaîne anglaise* (huit mesures). Chacun des danseurs des deux couples donne la main gauche à sa dame et traverse avec le vis-à-vis en obliquant à droite. Pour retourner à leur place primitive, les deux couples se quittent la main, et exécutent une demi-chaîne anglaise en traversant, comme au commencement de la figure. Si on a formé un quadrille carré, les deux couples placés dans l'autre sens du salon exécutent à leur tour les évolutions que nous venons de décrire (trente-deux mesures).

2° *L'été* (vingt-quatre mesures). *En avant-deux* (quatre mesures). Un cavalier et la dame qui lui fait vis-à-vis marchent deux fois en avant et en arrière pendant quatre mesures, ce qui constitue deux avant-deux. — *Traversé* et *chassé-croisé* (quatre mesures). Le cavalier et la dame traversent ensuite et exécutent un seul chassé-croisé en obliquant légèrement de droite à gauche. — *Traversé* et *balancé* (quatre mesures). Ils traversent de nouveau et regagnent leurs places. La personne qui est restée à sa place balance alors avec le danseur qui vient la rejoindre.

Les deux personnes qui sont restées à leur place dansent alors à leur tour ; puis les deux autres couples placés dans le sens transversal de la pièce répètent la figure.

Il est généralement en usage, dans les salons trop petits et où les danseurs sont trop nombreux, d'exécuter cette figure deux à deux, comme nous l'avons décrite, afin de ménager la place ; mais on peut la danser aussi les deux couples à la fois. Les avant-deux deviennent alors des avant-quatre ; les couples répètent ensemble deux fois la figure, au lieu qu'elle soit dansée une fois isolément par chaque personne. L'ordre suivi peut être encore en mêlant les évolutions des couples : En avant-deux (quatre mesures) ; à droite et à gauche (quatre mesures) ; traversé (quatre mesures) ; à droite et à gauche (quatre mesures) ; retraversé et balancé et tour de main (huit mesures).

3° *La poule* (trente-deux mesures). *Balancé à quatre* (seize mesures). Un cavalier et la dame de son vis-à-vis se dirigent l'un vers l'autre, et traversent. Le cavalier faisant face à la dame de son vis-à-vis, lui offre la main gauche et la main droite à sa danseuse, qui vient le rejoindre, tandis que le vis-à-vis vient rejoindre sa danseuse, à laquelle il offre la main droite. De cette façon les deux couples se trouvent placés en ligne, les cavaliers d'un côté, les dames de l'autre, se faisant face. Dans cette position, les deux couples balancent à droite et à gauche, puis traversent en se quittant la main, chacun occupant la place de son vis-à-vis.

Avant-deux, avant-quatre et demi-chaîne anglaise (seize mesures). Les deux danseurs qui ont commencé la figure font un avant-deux en avant et en arrière ; le cavalier vient offrir la main à sa dame et fait avec elle un avant-quatre, puis les deux couples se quittent la main, traversent et balancent en regagnant leur place. Ils peuvent exécuter une demi-chaîne anglaise. C'est alors au tour des danseurs qui n'ont pas engagé le balancé à répéter la figure ; puis viennent les deux autres couples placés dans le sens opposé.

4° *La pastourelle* (cinquante-six ou soixante-quatre mesures). Cette figure se divise en deux parties, comprenant la première, vingt-quatre ou trente-deux mesures, et la seconde trente-deux mesures.

Avant-deux et traversé (huit mesures). Un cavalier et sa dame, se donnant la main, vont deux fois en avant et en arrière ; la seconde fois, le cavalier conduit sa danseuse à la gauche de son vis-à-vis et revient seul à reculer à sa place.

Deux avant-trois et un demi-rond. Le vis-à-vis, qui se trouve placé entre les deux dames, donne la main à chacune d'elles, et tous trois vont deux fois en avant et en arrière, pendant quatre ou huit mesures ; la seconde fois, les dames pivotent en faisant un tour de main et viennent

donner la main au cavalier qui a engagé la figure. Le cavalier qui était resté seul, les conduit à son tour deux fois en avant et en arrière, puis le vis-à-vis donne la main aux dames (quatre ou huit mesures). Les quatre danseurs réunis forment alors un demi-rond, pendant quatre mesures. Les couples se séparent ensuite, chaque cavalier tenant sa danseuse par la main, et retournent à leur place, en se quittant la main pour traverser et en balancent lorsque chacun a regagné sa place. Cette *demi-chaîne anglaise* et ce *balancé* s'exécutent en quatre mesures. — Le vis-à-vis répète ensuite la même figure, puis les deux couples, qui sont restés en place, l'exécutent chacun à son tour. — Nous décrivons ici la pastourelle telle qu'on l'exécute le plus souvent ; mais elle a perdu de son originalité ; sous sa forme classique, pour ainsi dire, cette originalité tenait à ce que le cavalier resté seul exécutait un pas de fantaisie, où il déployait toute son habileté. D'autre part, après l'en avant-trois, c'était une dame qui restait seule et remplaçait l'avant-deux ou pas du cavalier seul par une révérence.

5° *La finale ou galop*. Cette figure est la plus vive du quadrille. A l'exception de quelques bals à étiquette où on la *marche*, on la danse généralement en galopant, ce qui lui a valu le nom de *galop*. Le pas du galop se compose d'un *glissé* et d'un *chassé*. Le nombre des mesures et des pas n'est pas aussi rigoureusement réglé que pour les autres figures ; l'ordre peut même varier sensiblement et nous ne donnons le détail qu'à titre de simple indication.

L'orchestre exécute d'abord seul les seize premières mesures. Vers la fin, chaque cavalier passe le bras droit autour de la taille de sa danseuse et lui soutient la main droite dans sa main gauche ; le bras gauche de la danseuse est appuyé sur l'épaule du cavalier. Dans les bals à cérémonie, le cavalier ne tient pas sa dame par la taille et la conduit seulement en la tenant par la main. Les figures se font dans l'ordre suivant :

Promenade (huit mesures). Chaque couple, obliquant à droite, passe à la place de son vis-à-vis et revient à sa place de la même façon.

Deux avant-quatre (huit mesures). En avant et en arrière ; la seconde fois, chaque cavalier change de dame et de place.

Chaîne des dames (huit mesures).

Avant-quatre et demi-promenade (huit mesures). Les cavaliers exécutent un seul avant-quatre avec la dame de leur vis-à-vis, puis ils reprennent la leur avec laquelle ils reviennent à leur place sans traverser. Les deux premiers couples exécutent deux fois ce galop et cèdent alors la place à ceux qui sont placés transversalement, comme ils l'ont fait pour les figures précédentes.

L'usage s'est établi de remplacer souvent la finale ou cinquième figure du quadrille par une *boulangère* à moins qu'on ne l'ajoute à la précédente. On en trouvera l'exposé à propos du quadrille américain où elle a également été intercalée. Souvent encore, lorsque l'entrain est grand et dans une certaine intimité, on termine le quadrille par un *galop général* que tous les couples dansent à la fois. Le pas est celui que nous avons indiqué ci-dessus ; le galop se danse en tournant autour de la salle du bal ou bien en pivotant sur place. On en a imaginé plusieurs variantes, une entre autres sur un air de polka. Les danseurs étant placés en rond autour du salon, la dame à la droite de son cavalier, les danseurs polkent en rond en se tenant par la main. Lorsqu'ils sont revenus à la place qu'ils occupaient, le conducteur frappe dans ses mains ; alors chaque cavalier polke un tour avec sa danseuse jusqu'à ce que les couples soient revenus à leur place. A ce moment, chaque cavalier remet sa danseuse à sa gauche, puis cavaliers et dames se remettent à polker en rond en se tenant par la main. Sur un nouveau signal, chaque cavalier se met à polker avec la danseuse qui se trouve à sa droite et ainsi de suite, de telle sorte que les dames font le tour du salon tandis que les cavaliers restent à leur place. Lorsque chaque dame a fait le tour complet et retrouvé son cavalier, on termine par un galop

général. Plus compliquée que la boulangère, car il arrive souvent que des danseurs inexpérimentés intervertissent l'ordre et aient quelque peine à se rejoindre, cette figure a été abandonnée pour la boulangère. Comme le galop, on la retrouve parfois dans le cotillon. Quoi qu'il en soit, lorsque la finale ou galop formant la cinquième figure du quadrille a pris fin, le cavalier offre le bras à sa dame et la reconduit à sa place en la saluant.

Nous avons signalé la suppression de la figure du quadrille portant le numéro quatre, la *trénis*; nous en rappelons la nature; elle se composait de vingt mesures: en avant et en arrière (quatre mesures); la dame traverse; le cavalier fait en avant et en arrière (quatre mesures); traversé à trois (quatre mesures), retraversé pour regagner sa place (quatre mesures), balancé et tour de main (quatre mesures). Comme on le voit, elle faisait, dans une certaine mesure, double emploi avec la pastourelle.

A l'époque moderne, on ne s'est pas contenté des cinq ou six figures du quadrille classique, telles qu'elles avaient été fixées de 1800 à 1820. On a cherché à composer de nouveaux quadrilles, parmi lesquels deux seulement ont obtenu un réel succès, le quadrille des lanciers et le polo ou quadrille américain. Nous les décrirons complètement en ajoutant quelques détails sur le quadrille croisé et certaines combinaisons essayées depuis une trentaine d'années.

Le *quadrille croisé* se danse à huit personnes disposées par paire sur les quatre côtés d'un carré. Les figures sont celles du quadrille français, mais les couples dansent deux à deux en combinant leurs mouvements. Ceux-ci doivent donc être plus prompts et les couples doivent traverser rapidement, se porter près de leur vis-à-vis et y rester jusqu'à ce que les couples transversaux aient fait le même mouvement, puis revenir promptement à leur place de façon à ne pas gêner le retour du couple transversal. La musique et le mouvement de la mesure étant les mêmes que pour le quadrille ordinaire, les danseurs doivent faire leurs évolutions en une fois moins de temps. Aussi l'exécution de ce quadrille est-elle très vive, et les danseurs des quatre couples doivent-ils bien s'entendre pour ne pas embrouiller les figures.

Dans la troisième figure, la poule, on a remplacé le balancé par un moulinet à l'anglaise; la figure se trouve donc modifiée ainsi qu'il suit:

Traversé (huit mesures). Un cavalier traverse avec la dame de son vis-à-vis; pendant ce temps, le cavalier placé dans le sens transversal en fait autant. Les quatre couples se trouvent réunis au milieu du salon, les dames au centre.

Moulinet (huit mesures). Chaque dame donne la main droite à la danseuse qui lui fait vis-à-vis (leurs mains sont donc superposées et placées en croix), puis elles forment un moulinet.

Avant-deux, avant-quatre, demi-chaîne anglaise et balancé. Les dames se séparent, donnent la main gauche à leur cavalier, qui est resté en dehors du cercle formé par le moulinet, puis chaque couple se rend à la place occupée par son vis-à-vis. On exécute alors pendant seize mesures un avant-deux, un avant-quatre, une demi-chaîne anglaise et un balancé, comme dans le quadrille ordinaire.

Ensuite l'autre cavalier engage la même figure, puis vient le tour des deux autres couples. De cette façon, le moulinet se fait quatre fois.

Dans la quatrième figure du quadrille croisé, la pastourelle, on remplace la demi-ronde par une ronde générale. Au bout des huit mesures, chaque couple se retrouve à sa place initiale.

Le *quadrille des lanciers* fut inventé en 1856 à Paris par le danseur Laborde, à l'imitation d'une danse anglaise; les maîtres du corps de ballet de Berlin voulurent en changer le nom (l'appelant *quadrille à la cour*) et quelques détails, mais ils durent renoncer à leur projet pour adopter purement et simplement le quadrille des lanciers tel qu'il s'exécutait à Paris. Après avoir passionné la cour, où on le fit

danser une fois par seize lanciers du régiment de Fontainebleau, il fut admis dans tous les bals, où sa vogue n'est pas épuisée. Il exige un peu plus de précision dans les mouvements que le quadrille ordinaire. Il est dansé par quatre couples disposés en croix sur les quatre côtés d'un carré. Il comprend cinq figures: 1° les tiroirs; 2° les lignes; 3° les moulinets; 4° les visites; 5° les lanciers. Cette dernière a donné son nom à l'ensemble du quadrille comme étant la plus originale. La musique des quatre premières figures se joue quatre fois et celle de la cinquième figure huit fois. Chaque figure se compose de vingt-quatre mesures, sauf la troisième qui n'en contient que seize.

1° *Les tiroirs. En avant-deux et tour de mains* (huit mesures). Un cavalier (que nous nommerons *premier cavalier* pour la clarté de notre description) et la dame qui lui fait vis-à-vis vont deux fois en avant et en arrière; la seconde fois, le cavalier offre la main droite à la dame, qui lui donne la main gauche, et ils font un tour sur place en se tenant ainsi (c'est ce que l'on nomme le tour de mains), puis ils reviennent chacun à sa place. — *Tiroirs* (huit mesures). Les deux couples, chaque cavalier donnant la main droite à sa dame, s'avancent l'un vers l'autre comme pour la chaîne anglaise. Le premier cavalier et sa dame passent la première fois au milieu, l'autre couple se séparant pour leur faire place; la seconde fois, le second couple passe au milieu pendant que le premier se sépare. — *Balancé et tour de mains* (huit mesures). Les cavaliers des quatre couples qui composent le quadrille balancent avec les dames qui sont à leur gauche, font un tour de mains avec elles et reviennent à leur place. — Les trois autres couples répètent la même figure dans l'ordre suivant: 1° le couple qui fait vis-à-vis avec le premier cavalier; 2° le couple qui est à sa droite; 3° le couple qui est à sa gauche. Cet ordre est observé dans tout le quadrille; nous le constatons donc ici une fois pour toutes.

2° *Les lignes. En avant-deux* (huit mesures). Le premier cavalier va deux fois en avant et en arrière avec sa dame; la seconde fois, il place sa dame devant lui, tournant le dos au cavalier qui lui fait vis-à-vis et s'éloigne un peu en arrière. — *Chassé et tour de mains* (huit mesures). Alors ce cavalier et sa dame exécutent deux chassés, l'un à droite, l'autre à gauche, puis tous deux font un tour de mains et la dame va se mettre à côté du cavalier placé à sa droite, tandis que le cavalier se met à côté de la dame placée à sa gauche. Pendant ce temps, le couple de vis-à-vis exécute le même mouvement, la dame à droite et le cavalier à gauche. Les quatre danseurs se trouvent ainsi disposés en deux lignes dans le sens opposé à celui dans lequel la figure s'est engagée. — *Lignes* (huit mesures). Les huit danseurs vont deux fois en avant et en arrière. La seconde fois, chaque cavalier prend de la main droite la main droite de sa dame et revient avec elle à sa place. Les trois autres couples répètent la même figure.

3° *Les moulinets. Avant-deux et salut* (huit mesures). Le premier cavalier et la dame de son vis-à-vis vont deux fois en avant et en arrière; la seconde fois, sur un point d'orgue de l'orchestre, le cavalier fait un salut et la dame une révérence prolongée, puis chacun revient à sa place.

Demi-moulinet, tour de mains, demi-moulinet, tour de mains (huit mesures). Les quatre dames qui composent le quadrille se réunissent à la fois au centre et les deux vis-à-vis se donnent la main droite (les mains des dames se trouvent ainsi placées en croix et superposées): les cavaliers restent à leur place. Dans cette position, les dames font un demi-moulinet, se séparent pour faire un tour de mains avec le cavalier qui leur fait vis-à-vis, se rejoignent pour faire un autre demi-moulinet et se quittent encore pour faire un autre tour de mains avec leur cavalier et revenir ainsi à leur place. Pour faire ces deux tours de mains, les dames donnent la main gauche aux cavaliers. Les trois autres couples répètent la même figure.

4° *Les visites. Visites* (huit mesures). Le premier ca-

valier et sa dame vont se placer devant le couple de droite (ce que l'on nomme *faire visite*) ; les deux cavaliers saluent et les dames font la révérence (quatre mesures). Sans s'arrêter, le premier couple va faire visite à celui qui est placé à sa gauche et tous deux font les mêmes saluts et révérences (quatre mesures). Pendant ce temps, le couple qui fait vis-à-vis au premier cavalier exécute les mêmes visites avec ceux placés à sa droite et à sa gauche. — *Chassé-croisé* (huit mesures). Le premier couple fait avec le couple placé à sa gauche un chassé-croisé, l'un à droite, l'autre à gauche, pendant que le couple de vis-à-vis exécute le même mouvement avec le couple placé à gauche.

Chaîne anglaise (huit mesures). Le premier couple fait ensuite une chaîne anglaise (comme dans le quadrille français) avec le couple qui lui fait vis-à-vis.

Dans cette figure, les deux couples placés à droite et à gauche de celui qui engage la figure ne quittent pas leur place ; ils reçoivent les visites, chassent avec les deux couples qui se sont placés devant eux et ne prennent pas part à la chaîne anglaise. Il en est de même pour le premier couple et son vis-à-vis à la troisième et à la quatrième répétition de la figure.

5° *Les lanciers. Grande chaîne en rond* (huit mesures). Les cavaliers se trouvent vis-à-vis de leurs dames et leur donnent la main gauche. Au signal donné par l'orchestre, dames et cavaliers partent à la fois en avant, donnant à la personne qui vient au-devant d'eux la main qui leur reste libre, puis l'autre main, puis l'autre encore (ces mouvements prennent quatre mesures). Les dames et les cavaliers doivent alors rencontrer leur vis-à-vis, auxquels ils font, l'une une révérence, l'autre un salut. Puis, les danseurs recommencent la même chaîne avec les mêmes changements de main jusqu'à ce que chaque dame ait rencontré son cavalier auquel elle fait une nouvelle révérence, pendant qu'il lui rend un salut (quatre mesures).

En raison de ces changements de main successifs, les cavaliers et les dames passent alternativement à droite et à gauche les uns des autres. Les danseurs, dans toute cette figure, sauf les chassés-croisés qui se font en chassant, marquent trois temps, comme dans le pas de polka, sans cependant exécuter le pas de cette danse. — *Chassés-croisés* (huit mesures). Le premier cavalier, conduisant sa dame par la main gauche, fait avec elle une promenade en obliquant un peu à droite et revient à sa place où tous deux tournent le dos à leur vis-à-vis. Le couple de droite en fait autant et se place derrière le premier couple, puis le couple de gauche, qui se place à la suite ; le couple de vis-à-vis demeure immobile et se trouve naturellement placé à la fin. Cette préparation dure quatre mesures. Dans cette position, les huit danseurs exécutent, pendant quatre autres mesures, un chassé-croisé à droite et à gauche, le premier cavalier passant derrière sa dame. — *Lanciers ou promenade extérieure* (huit mesures). Par suite du chassé-croisé précédent, les cavaliers se trouvent placés en file d'un côté et les dames de l'autre dans la même position, le premier cavalier et la première dame en tête. Chacun fait alors une promenade en dehors, les cavaliers à gauche, les dames à droite ; puis, revenus en position, les cavaliers et les dames se font face. — *En avant-huit, tour de main* (huit mesures). Les cavaliers se tenant par la main, d'un côté, les dames se tenant aussi par la main, de l'autre, vont deux fois en avant-huit (quatre mesures). Puis, tous les danseurs se séparent, les cavaliers font un tour de mains avec leur dame, qui leur fait vis-à-vis, et les quatre couples reprennent leur place. — Les trois autres couples répètent les mêmes mouvements, chacun dans l'ordre que nous avons indiqué après la première figure.

Quelquefois on termine le quadrille des lanciers par quelques tours de polka.

Le quadrille russe a été combiné par les professeurs de danse parisiens Laborde, Cellarius, Lenfant, etc. Il comprend cinq figures.

Dans la première figure (seize mesures) les deux couples avancent en se donnant la main gauche, chaque cavalier croise la main droite avec la dame qui lui fait vis-à-vis ; dans cette position les deux couples forment un cercle et le développent peu (quatre mesures). Les deux cavaliers traversent avec la dame de vis-à-vis la tenant de la main droite (quatre mesures). Balancé à droite et balancé à gauche (quatre mesures). — *Demi-holubiec*. Les cavaliers placent leurs dames, les tenant du bras droit, et tournent deux fois en huit temps, le cavalier en arrière du pied gauche, la dame en avant du pied droit (quatre mesures). Cette figure ne se joue qu'une fois. — La seconde figure, comprenant soixante-quatre mesures, se joue deux fois. Le premier cavalier et la dame qui lui fait vis-à-vis s'avancent (deux mesures), tournent à main droite, à main gauche (quatre mesures) ; le cavalier prend de sa main droite la dame par la main gauche et la conduit à la place de sa dame (deux mesures) qu'il prend de la même manière pour la conduire au cavalier qui lui fait vis-à-vis (deux mesures), puis revient à la dame qu'il a placée d'abord (deux mesures) ; puis les deux couples exécutent un demi-holubiec (quatre mesures) ; le second cavalier recommence la figure avec la dame qui se trouve vis-à-vis de lui, les deux dames ayant repris leur place initiale (seize mesures) ; et ainsi des deux autres (trente-deux mesures). — La troisième figure comprend soixante-quatre mesures et se joue deux fois. Le premier couple s'avance main gauche en main gauche vers celui qui lui fait vis-à-vis ; le cavalier fait passer sa dame à sa gauche sans lâcher sa main et prend de la main droite la main droite de la dame qui lui fait vis-à-vis (quatre mesures). Il revient à sa place ramenant les deux dames devant lui (quatre mesures) ; balancé à trois sans se quitter les mains (quatre mesures) ; les dames croisent leur main libre et exécutent un tour entier à droite (quatre mesures) ; elles séparent les mains qu'elles viennent de croiser, le cavalier leur fait faire un tour en dehors et tous trois s'avancent vers le cavalier resté seul (quatre mesures) ; les cavaliers prennent leurs dames des deux mains et font un chassé ouvert, s'éloignant l'un de l'autre sur le côté (deux mesures) ; ils reviennent se placer face à face (deux mesures) ; chaîne double, main droite et main gauche, puis chacun reprend sa place (huit mesures) ; les deux autres couples répètent la figure (trente-deux mesures). — La quatrième figure comprend soixante-quatre mesures et se joue deux fois. Le premier cavalier prend de la main droite la main gauche de sa dame et s'avance vers le couple qui lui fait vis-à-vis ; ils forment une ronde (quatre mesures), reviennent tous en arrière à la place du premier cavalier (quatre mesures), forment un moulinet de la main gauche, tournant pendant un demi-tour ; le premier couple se sépare pour laisser passer le second qui retourne à sa place tandis que le premier cavalier fait un demi-tour main gauche en main gauche avec sa dame pour regagner sa place (huit mesures). Chaque cavalier prend sa dame, main gauche en main gauche, la fait passer devant lui en avançant pour former un rond ; les dames tournent le dos en dedans ; après un demi-balancé, chaque cavalier fait faire à sa dame un demi-tour, main gauche en main gauche, pour regagner leur place (huit mesures) ; balancé à droite et à gauche (quatre mesures) et demi-holubiec (quatre mesures) ; les autres couples répètent la figure (trente-deux mesures). — La cinquième figure, qui ne se joue qu'une fois, comprend soixante-quatre mesures. Au début, chaîne des dames et ronde ; les dames se donnent la main droite et font un tour au centre du quadrille et reviennent tourner main gauche en main gauche avec leur cavalier (huit mesures) ; on exécute alors la première partie de la première figure (seize mesures) ; on répète la chaîne des dames (huit mesures) ; on exécute la seconde partie de la première figure (seize mesures), puis une marche de seize mesures ; les deux couples avancent l'un vers l'autre, ils font un moulinet de la main droite, un demi-tour, un moulinet de la main gauche, un demi-tour, reviennent à leur place

en se tournant le dos et concluent par un demi-holubiec et les révérences finales.

Le *polo* ou *quadrille américain* a été réglé par M. Paul, professeur français ; l'origine de son nom est inconnue. Le nombre des couples y est illimité, bien que d'ordinaire ils se groupent quatre par quatre. Il y a cinq figures : la promenade, la corbeille, le traversé, la pastourelle ou boulangère et le polo.

1^o *Promenade* (vingt-huit mesures). Les quatre couples se mettent en marche sur leur droite et se dirigent, en se suivant, jusqu'à la place occupée précédemment par leur vis-à-vis (quatre mesures). — *En avant-quatre* (quatre mesures). D'abord par les deux premiers couples, ensuite par les deux derniers. — *Traversé* (quatre mesures). Les deux premiers couples d'abord, les deux autres ensuite rejoignent leurs places primitives, les cavaliers s'écartant pour laisser passer les dames au milieu. — *Moulinet* (seize mesures). Les dames se tenant par la main droite forment un moulinet au milieu du quadrille ; elles font ensuite un tour avec le cavalier vis-à-vis en se donnant la main gauche, puis reforment le moulinet pour regagner leurs places (huit mesures). Le même moulinet est repris par les cavaliers (huit mesures).

2^o *Corbeille* (vingt-quatre mesures). Les quatre couples se donnant la main tournent en rond sur la gauche (huit mesures). Les dames se placent au centre, appuyées dos à dos et les cavaliers exécutent un rond autour (quatre mesures). Chaque cavalier tenant ensuite sa dame par les mains fait un demi-tour avec elle pour changer de place (quatre mesures). Les dames répètent à leur tour le rond qui vient d'être fait par les cavaliers, ces derniers se trouvant maintenant placés au centre et dos à dos (quatre mesures). La figure se termine par un tour de main de chaque couple qui regagne alors sa place (quatre mesures).

3^o *Traversé* (vingt mesures). Les deux premières dames placées en vis-à-vis changent de place entre elles, puis les secondes exécutent le même mouvement (quatre mesures). Les cavaliers en font autant à leur tour et en arrivant au côté opposé ils offrent leur main gauche à leur dame et leur main droite à la dame qui se trouve à leur droite, de manière à former un rond au centre duquel ils tournent le dos (quatre mesures). On exécute alors un balancé (quatre mesures), en rétrécissant et en élargissant le cercle alternativement. On tourne ensuite, sans se séparer, sur la droite des dames, de manière que les couples reviennent à leurs places (quatre mesures). Puis les cavaliers font un rond sur place avec leur dame en leur donnant les deux mains et le terminent en faisant face à l'extérieur (quatre mesures).

4^o *Pastourelle*. La *nouvelle pastourelle*, assez semblable à l'ancienne, a été remplacée par la *boulangère* dont voici la description : Les couples, se tenant par la main, se placent de manière à former un rond ; après l'exécution des huit premières mesures, ils marchent quatre pas en avant pour aller à la rencontre les uns des autres et quatre pas en arrière pour regagner leur place de début. Chaque danseur, enlaçant alors la dame qui se trouve à sa gauche, fait un tour avec elle et la laisse à sa droite. Le cercle se trouvant formé de nouveau, il est procédé de la même manière que précédemment et cela jusqu'à la fin de la figure.

5^o *Polo*. Cette cinquième figure, la plus mouvementée de toutes celles qui composent le quadrille américain, a beaucoup contribué à son succès. Elle se divise en cinq parties :

Le *grand rond* (huit mesures) formé des quatre couples qui galopent en tournant sur leur gauche. La *corbeille* (huit mesures). Les dames se tenant par les mains forment un rond au milieu du quadrille. Les cavaliers passant leurs bras au-dessus de ceux des dames se donnent les mains devant elles, et tout le monde galope en rond sur la gauche. Les *ponts* (quatre mesures). Revenus à leur place primitive, les cavaliers lèvent les bras de ma-

nière à permettre aux dames de passer dessous. Celles-ci se placent dos à dos au milieu et les cavaliers continuent à tourner. *Tour sur place* exécuté par chaque cavalier avec sa danseuse qu'il enlace du bras droit au moment où il est arrivé, en tournant, en face d'elle. Les *moulinets* (huit mesures). Les cavaliers, entourant toujours de leur bras droit la taille de leur dame, se donnent la main gauche et tournent en galopant avec leur danseuse. Le quadrille se termine par la reprise du *grand rond*.

Malgré leur variété et les combinaisons nouvelles inventées par les maîtres de danse comme les quadrilles du Prince impérial, des Variétés parisiennes, des Menus-Plaisirs, etc., toutes ces formes de la contredanse ne pourraient suffire à composer un programme de bal ; il y faut une plus grande variété de pas et d'airs musicaux. Le vide laissé par la disposition des anciennes danses de société françaises a été comblé par les danses giratoires empruntées à l'Allemagne. Par là s'est consommée la division profonde aujourd'hui entre les danses de société et les danses scéniques. Les ballets sont d'ailleurs en décadence malgré le talent déployé par des danseuses comme Marie *Taglioni*, Fanny et Thérèse *Elsler*, Carlotta *Grisi*, Fanny *Cerrito* (V. ces noms), etc. Cette forme de la chorégraphie en est revenue trop souvent aux tours de force, leur sacrifiant les belles poses (V. *BALLET*).

Le type des danses allemandes tournées est la *valse*, la plus aimée des danses actuelles. Elle est dérivée de l'allemande et de la forme appelée *Langaus* parce qu'on s'efforçait d'y parcourir le plus d'espace en longueur en tournant le moins possible. Le *Langaus* dominait au XVIII^e siècle et fut remplacé par notre valse il y a une centaine d'années. Celle-ci fut mise à la mode en 1787 par l'opéra de Vincent Martin, *Una Cosa rara*, qui l'emporta à Vienne sur le *Figaro* de Mozart. La première forme de la musique de valse qui comportait deux parties de huit mesures, fut modifiée comme le caractère de la danse par Weber dont la fameuse *Invitation*, écrite en 1819, marque une révolution dans la musique chorégraphique : le mouvement de la valse tourbillonnante supplanta l'ancien. Strauss la porta à sa perfection. La valse, telle qu'on la danse depuis Weber, est d'un caractère absolument différent des danses classiques françaises que nous avons étudiées jusqu'à présent. Dans celles-ci nous avons toujours vu les pas exécutés selon des figures déterminées par un couple ou par plusieurs, le cavalier restant très séparé de sa dame, lui donnant à peine la main. Au XIX^e siècle, on en revint au contraire aux danses populaires et l'on adopta celles de l'Allemagne, ces danses tournées où danseur et danseuse étroitement enlacés continuent ou accélèrent leur mouvement jusqu'au vertige. Dès la fin du règne de Louis XIV, on avait introduit l'allemande avec tours, forme primitive de la valse, qui reproduisait d'ailleurs d'anciennes danses françaises au point qu'on a soutenu que le rythme et le nom même de la valse avaient passé de France en Allemagne. Quoi qu'il en soit, c'est en Alsace que la France les reprit au temps de Louis XIV. La musique de l'allemande avec tours était sur la mesure deux-deux (plus tard seulement trois-quatre) et le pas se décomposait en trois « pas marchés » ou plutôt glissés ; les danseurs étaient accouplés, ou groupés quatre par quatre ; toute la danse était glissée, alternativement en avant et en arrière. Très élégante et très gracieuse, l'allemande avec tours était d'une exécution difficile à cause surtout des poses des bras. Au début du premier Empire cette danse eut un regain de vogue extraordinaire. C'est alors aussi que les *galop* fut amené d'Allemagne et définitivement acclimaté en France. La valse s'y introduisit aussi et finit par régner dans les bals. A la valse dite allemande ou à trois temps s'ajouta la valse russe ou sauteuse à deux temps (bien que la musique se joue à trois temps). Nous en reproduisons les règles d'après la description donnée par Lemaitre dans le *Manuel Roret*. La valse à trois temps se compose de deux pas ; ils complètent le demi-tour de valse, qui se fait en

une mesure, et, répétés dans la seconde mesure, ils forment un tour entier de valse. Ces pas diffèrent l'un de l'autre, quoiqu'ils soient pour ainsi dire entrelacés, de manière à empêcher les pieds de l'un des valseurs de heurter les pieds de l'autre. Ainsi, pendant qu'un cavalier fait un pas, la dame en fait un autre et les tours de valse s'exécutent ainsi de suite sans interruption.

Pour exécuter le pas de la valse à trois temps, le cavalier avance le pied gauche devant la dame (1^{er} temps), ramène le pied droit derrière le pied gauche (2^e temps), puis, se soulevant légèrement sur les pointes, passe le pied gauche devant le pied droit en troisième position (3^e temps). La dame, de son côté, avance le pied droit, ramène le pied gauche et le passe devant le pied droit en se soulevant un peu sur les pointes. Les deux danseurs ont ainsi fait un demi-tour de valse en trois temps ou une mesure. En répétant ce mouvement pendant l'autre mesure, le couple se trouve avoir exécuté un tour entier de valse.

On peut voir par ces détails que cette valse ne se compose que de deux pas principaux, le troisième servant de préparation à la mesure suivante. Ainsi, lorsque l'un des deux valseurs avance le pied droit pour commencer le premier pas décrit ci-dessus, l'autre valseur porte en même temps le pied gauche en arrière pour commencer l'autre pas, laissant au premier la facilité d'avancer le pied; tous les deux exécutent alors un demi-tour, puis l'on répète le pas que l'autre vient d'exécuter dans le second demi-tour, pour achever le tour de valse. Pour commencer la valse, le cavalier doit passer son bras droit autour de la taille de la dame et lui soutenir la main droite dans la main gauche à la hauteur de la ceinture, le bras gauche de la dame étant appuyé sur l'épaule de son cavalier. Lorsque les deux danseurs sont en place, la dame à la droite de son cavalier, celui-ci part du pied gauche en tournant devant sa danseuse; la dame exécute le mouvement inverse et la valse est engagée. Quelques danseurs ont l'habitude de faire précéder le départ d'une préparation qui consiste à balancer légèrement sur le 3^e et le 1^{er} temps de la mesure. Pour bien valser, tous les temps doivent être exactement marqués. Les deux danseurs doivent faire attention à ce que chaque demi-tour soit nettement et complètement exécuté, de manière qu'en le terminant ils se trouvent toujours du côté opposé à celui où ils étaient placés en partant. S'il en était autrement, les valseurs se jetteraient infailliblement les uns sur les autres, ou sur ceux qui sont au milieu de la salle, ce qui arrive souvent lorsqu'il se trouve de mauvais danseurs dans la société, et ce cas est en France de beaucoup le plus fréquent.

Dans la valse à deux temps, le pas se compose simplement d'un *glissé* et d'un *chassé* (deux mouvements); néanmoins elle se danse sur une mesure à trois temps, quoique d'un mouvement plus précipité que pour la valse à trois temps. Ce serait une erreur de croire que, chaque mesure de la valse contenant trois temps, les danseurs doivent exécuter trois tours en deux mesures. Le glissé se fait plus lentement que le chassé, le premier durant deux temps, tandis que le second ne dure qu'un temps. Cette valse est donc réellement à trois temps et devrait plutôt s'appeler à deux mouvements, mais la locution vicieuse a prévalu. D'après ce qui précède, il nous sera facile d'expliquer le pas de cette valse. Le cavalier, placé un peu plus sur le côté de sa dame que pour la valse à trois temps et légèrement courbé sur son épaule, glisse le pied gauche en allongeant un peu la jambe, pour que, le pied droit venant à chasser le pied gauche et à prendre sa place, le danseur se trouve avoir exécuté un demi-tour de valse. La dame, de son côté, glisse du pied droit et chasse du pied gauche. Ce même pas étant exécuté à la mesure suivante, les deux danseurs se trouvent avoir exécuté un tour entier de valse. Les vales à deux ou à trois temps se dansent ordinairement en avant, le cavalier partant du pied gauche et la dame du pied droit. Mais les danseurs

qui ne redoutent pas la difficulté peuvent les valser à droite ou à gauche, en avant ou en arrière, et même sur place, si un obstacle se présente ou s'ils préfèrent ne pas toujours tourner dans le même sens.

La *polka* est une danse originaire de Bohême, dont l'histoire est assez curieuse. Elle fut inventée vers 1830 par une paysanne, notée par le professeur Neruda qui la fit exécuter par des étudiants, puis l'apporta à Prague vers 1835 et lui donna son nom qui vient du mot tchèque *půlka* qui veut dire moitié et fait allusion au demi-pas qui la caractérise. Elle fut dansée à Paris au théâtre de l'Odéon par Raab qui la mit à la mode, et se répandit partout avec la plus extrême rapidité; elle était d'ailleurs très analogue à la *schottisch* ou valse écossaise, déjà connue à Paris. Devenue ainsi une danse française de société, elle fut réimportée partout, y compris à Prague. La première musique de *polka* a été écrite par Hilmar de Kopidno. La *polka* se danse à deux temps, mais on décompose le pas en quatre mouvements. D'ordinaire, on la danse en tournant en avant, le cavalier de gauche à droite et la dame de droite à gauche; mais souvent on intervertit le sens, ne fut-ce que pour éviter l'étourdissement, ou encore on prend un mouvement rétrograde. Voici comment le pas se décompose pour le cavalier: Il lève le pied gauche derrière la cheville du pied droit, saute légèrement sur le pied droit et glisse le pied gauche en avant (1^{er} mouvement); puis il ramène le pied droit derrière le pied gauche (2^e mouvement); il glisse le pied gauche en avant (3^e mouvement); enfin, il ramène le pied droit derrière la cheville du pied gauche (4^e mouvement). Le cavalier exécute ainsi un demi-tour dans les trois premiers mouvements de la *polka*; le quatrième mouvement, comme le troisième de la valse, ne sert qu'à préparer le départ pour la seconde mesure. Cette fois, le cavalier, dont le pied droit se trouve placé derrière la cheville du pied gauche, saute légèrement sur le pied gauche en glissant le pied droit en avant (1^{er} mouvement). Il ramène le pied gauche derrière le pied droit (2^e mouvement), il glisse le pied droit en avant (3^e mouvement), puis il ramène le pied gauche derrière la cheville du pied droit (4^e mouvement). Il se retrouve ainsi dans la position initiale, après avoir accompli un tour entier sur lui-même. La dame exécute le même pas que le cavalier, mais en sens inverse, c.-à-d. que, pendant qu'il part du pied gauche, elle part du pied droit et réciproquement. Elle suit la direction que lui donne son cavalier à droite, à gauche, en avant ou en arrière. Comme dans la valse et dans toutes les danses tournées, le cavalier passe son bras autour de la taille de sa danseuse, dont le bras gauche repose sur l'épaule du cavalier; en même temps, il lui soutient la main droite dans sa main gauche, à hauteur de la ceinture.

La *polka tremblante*, appelée quelquefois à tort *polka anglaise*, est une danse populaire de Bohême (V. plus bas); elle porte dans le pays le nom de *trasdk*. C'est le maître de danse Allarius qui l'introduisit à Paris où ses quatre pas de saut, son mouvement tournant de droite à gauche, ses conversions inattendues, la firent préférer à la vraie *polka*. Ce fut alors la danse vive par excellence, au point d'éclipser le galop à qui on avait pourtant donné une allure aussi rapide et désordonnée que faire se pouvait.

La *schottisch* ou valse écossaise est une danse assez semblable à la *polka* qu'elle a précédée dans nos salons et devant qui elle a dû céder, le rythme musical en étant moins vif. On l'a appelée de noms fort divers, depuis un siècle qu'elle est pratiquée: gambade anglaise, gambade française, sauteuse, *polka rhénane*, *polka sauteuse*. La mesure est à deux temps comme celle de la *polka*, mais d'un mouvement plus lent; les temps sont très accentués, surtout dans les mesures 3, 4, 7 et 8, où se placent huit temps de sauteuse.

On décompose la *schottisch* en deux parties. La première, qui se compose des deux premières mesures, s'exécute avec deux mesures de *polka*; la seconde, qui se compose des deux mesures suivantes, s'exécute en sautant deux fois

alternativement sur chaque pied, ce que l'on nomme *pas de sauteuse*. Le cavalier part du pied gauche et la dame du pied droit.

La schottisch se valse comme la polka, le cavalier et sa dame étant placés de même que pour cette danse. C'est principalement pendant les mesures de sauteuse que les deux danseurs tournent sur eux-mêmes le plus rapidement.

La *mazurka* est une danse polonaise que l'on a dépouillée de presque toute son originalité en la combinant avec la polka. Elle fut primitivement adaptée à la scène où ses figures gracieuses et compliquées purent se déployer. Lorsqu'on l'adopta dans les salons, il fallut la simplifier et on fabriqua la polka-mazurka.

La polka-mazurka se danse sur une mesure à trois temps, d'un mouvement modéré. Le pas s'exécute en six temps pendant l'espace de deux mesures. Un cavalier, tenant sa dame par la taille comme pour la polka, glisse le pied gauche en avant (1^{er} temps), chasse avec le pied droit en même temps qu'il lève le pied gauche (2^e temps), puis ramène le pied gauche à la hauteur de la cheville du pied droit (3^e temps). Pour la seconde mesure, il glisse de gauche à droite avec le pied gauche, qui se trouve levé près du pied droit (4^e temps), chasse du pied droit en levant le pied gauche (5^e temps), puis ramène le pied gauche à plat près du pied droit, en sautant légèrement, tandis que le pied droit se lève et vient se placer près du pied gauche à la hauteur de la cheville (6^e temps). La dame exécute les mêmes mouvements en sens inverse, c.-à-d. qu'elle part du pied droit quand son cavalier part du pied gauche.

La polka-mazurka se valse ordinairement en avant, ou se danse en ligne droite, lorsque la place manque. Pour valser la polka-mazurka, les danseurs exécutent un tour entier en pivotant de gauche à droite pendant les 4^e et 5^e temps de la seconde mesure, de façon qu'ils se retrouvent au 6^e temps dans la position initiale.

La *redowa*, danse bohème (*rejduvdk*), bien dégénérée, est une combinaison de la valse à deux temps et de la polka-mazurka, qui a été à peu près abandonnée.

Le *boston* est moins une danse qu'une manière d'exécuter les danses tournautes, quelle que soit la mesure (valse, galop, polka, mazurka, etc.) et quelle que soit la rapidité du mouvement. Ce qu'il a de particulier, c'est d'exiger une grande connaissance des pas ; il se rapproche ainsi de nos anciennes danses, tandis que jusqu'à présent la tendance avait été de restreindre sans cesse la difficulté ; il a néanmoins un grand succès. Le cavalier pose sa main à plat dans le dos de la danseuse, et non plus autour de sa taille ; il doit toujours la faire aller en avant. Le pas se compose de trois temps ; il se fait à droite ou à gauche de l'une ou l'autre jambe, en avant ou en arrière. Pour le pas en avant (jambe droite) dans le 1^{er} temps, on avance le pied droit en glissant (les deux pieds étant au moment du départ sur la même ligne) ; au 2^e temps, on glisse sans secousses, le pied gauche en avant pour le porter à hauteur du pied droit ; au 3^e temps, on rapproche par un petit mouvement le talon droit du gauche, en maintenant les pieds peu ouverts.

Vient alors le pas en arrière ; ayant avancé d'un pas, il faut reculer d'un pas également, pour revenir à la première position et recommencer ensuite. Le pas en arrière s'exécute à l'inverse du précédent. Dans le 1^{er} temps, on glisse le pied gauche en arrière ; dans le 2^e temps, on porte le pied droit en arrière, à hauteur du gauche ; dans le 3^e temps, on rapproche le talon gauche du talon droit.

La chose la plus difficile est d'exécuter les changements de pied nécessaires afin de ne pas faire toujours le mouvement dans le même sens. Quand on a fait la dernière partie d'un tour à droite par exemple, c.-à-d. le pas en arrière et que l'on veut changer de pied, il faut effectuer un deuxième pas en arrière en le commençant par la jambe droite, amener, comme il a été prescrit dans

l'explication du mécanisme du pas, le pied gauche en arrière à hauteur du droit et rapprocher le pied droit du pied gauche, puis repartir du pied gauche ; le changement se trouve opéré. Ce mouvement n'est gracieux que s'il est exécuté avec une grande aisance.

Les tours se font un peu différemment de ceux des autres danses, ainsi qu'il ressort des détails donnés sur le pas ; on ne tourne pas sur place, on se déplace en décrivant une sorte de carré dont on parcourt deux côtés en avant et deux en arrière.

Le *cancan* ou *chahut* est une danse de fantaisie, sautée ou selon le terme technique « pincée » dans les bals publics ; les gestes et les balancements du corps sont censés imiter la marche du canard. Il se danse sur les figures du quadrille, plutôt sur la première, mais les pas sont négligés bien qu'on s'attache à observer la mesure. La caractéristique est le dégingandage des danseurs et des danseuses qui y déploient toute leur fantaisie. La forme contemporaine du *chahut* est relativement lascive, le grand art des danseuses consistant à lever la jambe aussi haut qu'elles peuvent. Ces acrobaties n'excluent pas une grâce provocante très appréciée du public des bals (V. BAL, t. V, p. 45).

Les contredanses et les danses tournées à l'aide desquelles on compose depuis un demi-siècle nos programmes de bal ne suffisent pourtant pas à les égayer ; en dehors des mascarades dont ce n'est pas ici le lieu de parler, on a cherché à varier les agréments de la danse de société à l'aide d'éléments pittoresques. C'est à ce désir que répondaient au début du siècle les danses de caractère et que correspond aujourd'hui le cotillon. Les *danses de caractère* qui passionnèrent nos grands-parents donnaient lieu à des travestissements de tout genre ; elles avaient la prétention de rendre le caractère d'une société ancienne ou étrangère ; on les combinait sous formes de quadrilles, créant des quadrilles espagnols, orientaux, vieux français, etc. Après de longues répétitions on s'essayait à reproduire les danses nationales ou les anciennes danses tombées en désuétude. Bref, c'étaient là de petites représentations très voisines de la danse scénique ou du ballet.

Le *cotillon*, inventé vers 1820, est à proprement parler un jeu de société qui s'exécute en dansant. C'est par ce jeu que l'on a pris l'habitude de terminer les bals dont il est aujourd'hui le principal élément de succès. Le nom est plus ancien que le jeu ; il a été emprunté à un vieil air dont le refrain était :

Ma commère, quand je danse,
Mon cotillon va-t-il bien ?

Cette danse était exécutée par un danseur, que l'on pourrait retrouver dans notre conducteur du cotillon. Plus tard le nom fut appliqué à une espèce de quadrille ; enfin il a pris sa signification actuelle. Le cotillon se danse soit en valsant, soit en polkant ou en alternant les deux mesures. Tous les danseurs y prennent part groupés en couples ; il est d'usage d'inviter dès le début du bal ou même longtemps à l'avance la dame qui dansera le cotillon avec vous ; ce jeu se prolongeant longtemps, une ou deux heures, la plupart des figures n'exigeant la participation que d'une minorité, le cotillon devient une occasion excellente de conversation et de flirtage. Tout le succès du cotillon dépend du conducteur qui donne le signal des mouvements et fait exécuter les figures ; c'est lui qui commande à l'orchestre ; il faut pour ces fonctions beaucoup d'entrain et de goût, d'imagination et de tact. Le cotillon commence par une promenade valsée ou polkée que dirige le conducteur, puis on exécute les figures. Elles varient à l'infini selon l'imagination du conducteur. La plupart exigent des accessoires spéciaux dont la fabrication est devenue à Paris une industrie florissante. Quelques parvenus ont même le mauvais goût d'employer des accessoires de grande valeur et de saisir cette occasion de faire des cadeaux à leurs invités. Nous indiquerons sommairement quelques-unes des figures les plus usuelles et les plus typiques du cotillon. —

L'impair. Le cavalier conducteur choisit quatre ou cinq dames qu'il place en ligne au milieu du salon, puis il amène cinq ou six cavaliers et les place en ligne derrière les dames, mais leur tournant le dos. Il doit y avoir un cavalier de plus qu'il n'y a de dames. Au signal du conducteur, dames et cavaliers se retournent et dansent ensemble. Le cavalier solitaire revient se placer sur un côté du salon, pendant que les couples dansent. — *Le coussin.* Le conducteur fait asseoir une dame sur une chaise placée au milieu du salon, remet un coussin, que la dame tient devant elle par un coin. Chaque cavalier va s'agenouiller sur le coussin. Si la dame ne veut pas danser avec le cavalier qui se présente, elle retire le coussin et le cavalier s'agenouille à terre; sinon, elle laisse le genou du cavalier poser sur le coussin, et fait avec lui un tour de valse. On peut répéter cette figure et les suivantes autant de fois qu'il y a de dames dans le cotillon. — *Le miroir.* Le conducteur fait asseoir une dame placée au milieu du salon et lui remet entre les mains un petit miroir. Chaque cavalier vient à son tour se présenter derrière la dame qui voit la figure du cavalier se refléter. Si elle ne veut pas danser avec lui, elle essuie le miroir avec son mouchoir; le cavalier se retire et est remplacé par un autre, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la dame, se levant et posant son miroir sur sa chaise, présente la main au cavalier placé derrière elle et fait la promenade avec lui. — *L'éventail.* On place trois chaises au milieu du salon, deux du même côté et celle du milieu en sens inverse. Le conducteur choisit une dame qui vient se placer sur la chaise du milieu, puis il amène deux cavaliers qui s'assoient sur les deux autres chaises, en tournant le dos à la dame. Celle-ci remet son éventail au cavalier avec lequel elle ne veut pas danser, et danse avec l'autre, tandis que le premier les suit en les écartant. On peut remplacer l'éventail par un verre de punch que le cavalier dédaigné boit, par un mouchoir, etc. — *Le rond interrompu.* Le conducteur après un tour de valse laisse sa dame au milieu de la salle, et lui remet un chapeau ou un bonnet de femme. Tous les cavaliers se réunissent et se donnent la main en présentant le dos à la dame; ils exécutent alors un grand rond autour d'elle en tournant assez vivement. Après un tour ou deux, la dame place sur la tête du cavalier qu'elle choisit le chapeau ou le bonnet qu'elle tient à la main, et danse avec lui au centre, tandis que les cavaliers continuent le grand rond jusqu'au signal du cavalier conducteur. On peut varier cette figure en faisant tourner les dames autour du conducteur et dans la même position. Après quelques tours, le cavalier jette une écharpe ou une sortie de bal, dont il s'est muni, sur les épaules d'une dame avec laquelle il danse, tandis que le grand rond continue. — *Les fleurs ou les animaux.* Le cavalier va trouver trois ou quatre cavaliers et leur demande à voix basse quelques noms de fleurs ou d'animaux; puis il va trouver autant de dames qui choisissent le nom qui leur plaît parmi ceux-là; elles dansent alors avec le cavalier dont elles ont ratifié le choix. — *Le jeu de cartes.* Le conducteur prend les rois, les dames et les valets d'un jeu de cartes. Il fait tirer les rois et les valets à huit cavaliers et remet les dames à quatre dames de la société. Les dames font la promenade avec les rois de leur couleur, tandis que les valets suivent les couples de même couleur en les écartant avec les éventails des dames. — *Les drapeaux.* On distribue aux dames une série de petits drapeaux dont les couleurs ou les dispositions varient sans qu'il y en ait deux de pareils. Une deuxième série des mêmes drapeaux est répartie entre les cavaliers, et chacun va danser avec la dame à laquelle est échu le drapeau semblable au sien. Cette figure peut s'exécuter avec des cartes, fleurs ou toute sorte d'autres accessoires. — *Les mirlitons.* Deux danseurs munis chacun d'un mirliton se place à droite et à gauche de la dame assise au milieu du salon et exécutent à tour de rôle les variations les plus brillantes sur leur instrument. La dame choisit l'un d'eux et danse

avec lui. — *La clef des cœurs.* On donne à une dame un grand cœur en carton doré muni d'une serrure. Deux cavaliers munis d'un petit cœur doré et d'une clef s'avancent vers la dame et celui dont la clef ouvre la serrure lui offre le petit cœur et danse avec elle. — *Les ailes.* Un cavalier et une dame dansent ensemble. Aux épaules de la dame sont adaptées des ailes en gaze argentée, très légèrement fixées. Deux cavaliers, portant de grands ciseaux de carton, essaient pendant la danse de couper, en tournant autour du couple, les ailes de la dame. Celui qui y parvient valse alors avec elle. — *Les boules.* On remet à chaque danseuse une boule en carton-pâte, très mince et remplie de petites rognures de papier d'une couleur différente pour chaque danseuse. A un signal du conducteur toutes les dames ensemble, écrasant la boule qu'elles ont dans les mains, en jettent le contenu sur le danseur qu'elles ont choisi et avec lequel elles font ensuite un tour de valse ou de polka.

Parmi les figures qui comportent surtout des évolutions un peu compliquées, la plupart se rapprochent de celle du quadrille dont elles sont des variantes plus ou moins ingénieuses, corbeille, moulinet, lignes, etc. Nous en indiquons deux : *Le berceau.* Le couple conducteur se place au milieu du salon, et, s'éloignant l'un de l'autre, le cavalier et sa dame forment un berceau sous lequel passent tous les couples jusqu'au dernier en se tenant par la main. Dès qu'un couple a passé, il forme le berceau qui se compose d'autant d'arcades qu'il y a de danseurs. Le cavalier conducteur et sa dame qui se trouvent alors les derniers, passent à leur tour, et, sortis du berceau, ils font une promenade; le second couple les imite, puis le troisième, et ainsi de suite jusqu'au dernier qui continue la promenade tant que le signal d'arrêt n'a pas été donné. — *Le changement de dames.* Tous les couples font une promenade en ayant soin de bien conserver leur place. Au signal du conducteur, les cavaliers quittent leur dame et continuent la promenade avec celle du cavalier suivant, et ainsi de suite, jusqu'à ce que chaque cavalier ait retrouvé sa dame.

Cette figure est en général la dernière du cotillon. Il se termine par le salut que chaque couple vient adresser à la maîtresse de maison en défilant devant elle.

TECHNIQUE DE LA DANSE. — Nous compléterons cet exposé en donnant quelques notions sur la technique de la danse telle que Blais l'a indiquée d'après Noverre. Les attitudes et les mouvements décrits ne sont exécutés avec perfection que par les danseurs scéniques dont c'est la profession, mais les règles sont les mêmes pour tous. On distingue cinq positions :

Première position. Les jambes sont très étendues, les deux talons rapprochés l'un contre l'autre, les pieds complètement en dehors et sur la même ligne. — *Deuxième position.* Les jambes sont plus écartées, mais seulement de la longueur du pied. — *Troisième position.* Les pieds sont à demi-croisés, le pied droit recouvrant le pied gauche jusqu'à la cheville. — *Quatrième position.* Les pieds sont placés comme en troisième position, avec cette seule différence qu'ils se croisent sans se toucher. — *Cinquième position.* Les pieds sont rapprochés et se croisent entièrement de la pointe au talon. Dans toutes ces positions les genoux doivent être tendus. Pour saluer, on fait porter le poids du corps sur la jambe qui est en avant, on ramène la seconde pour prendre la quatrième position, puis la troisième, puis la seconde; on porte alors le poids du corps sur la seconde jambe et on ramène l'autre à la première position, on fléchit les jarrets et on incline le corps et la tête en laissant tomber les bras. Les dames, pour faire la révérence, s'inclinent après que le pied a pris la première position, afin de s'arrêter à la quatrième quand elles plient les genoux et inclinent la tête.

Les pas, c.-à-d. les arrangements des jambes en mouvement sur un air de musique, sont très nombreux; beaucoup ont été déjà décrits : les principaux sont les battements grands, petits, sur le cou-de-pied, l'assemblé, le

jeté, le glissé, le coupé-dessus et dessous. Le *battement* est le mouvement de la jambe qui est en l'air tandis que le poids du corps porte sur l'autre. Les grands battements se font en détachant une jambe de l'autre, et l'élevant à la hauteur de la hanche dans toute son étendue. Après l'exécution du battement, les jambes se placent de nouveau en cinquième position. On les croise derrière ou devant. Les grands battements forcent le danseur à tourner complètement ses jambes en dehors, et lui donnent beaucoup de facilité pour les mouvements des cuisses, pour les hauts développements et l'exécution des grands temps. Ils se font en avant ou en arrière. Les petits battements se font de même, mais au lieu d'élever la jambe en l'air, on se contente de la détacher de l'autre jambe, sans que les pointes quittent la terre : les battements sur le cou-de-pied sont d'abord des mouvements de la hanche et de la cuisse ; la hanche guide la cuisse dans son ouverture, et le genou, par sa flexion, achève le battement en forçant la partie la plus basse de la jambe de croiser, soit en avant, soit en arrière de la jambe qui reste à terre. — L'*entrechat* est un pas léger où les danseurs du corps de ballet déploient toute leur agilité. Durant son exécution les jambes du danseur se croisent rapidement, et retombent, soit à la cinquième position, soit en attitude sur une jambe, comme dans l'entrechat à cinq, à neuf, la cabriole, les brisés et les ronds de jambes en l'air. Tous ces pas, finissant alors sur une jambe, doivent aussi se terminer par quelques-unes des attitudes ou arabesques indiquées précédemment. Les *entrechats* commencent généralement par un assemblé, un coupé ou un jeté ; le corps s'élançant alors en l'air, les jambes passent à la cinquième position pour se croiser et se couper. Dans les *entrechats*, on peut couper quatre, six, huit, dix et jusqu'à quatorze fois. Mais ces tours de force exagérés nuisent à la grâce du mouvement. — Les *pirouettes* que Vestris et Gardel ont développées les premiers, ont été depuis lors variées de mille manières, et c'est le point par où les danseurs du XIX^e siècle ont dépassé leurs devanciers ; inférieurs dans les belles poses, ils l'emportent pour la légèreté.

LA DANSE EN ALLEMAGNE. — Tacite nous parle de la danse des épées qu'exécutaient les jeunes Germains ; on dit aussi que la prophétesse Velleda sautait et dansait en promulguant ses oracles ; il y aurait donc eu dans l'ancienne Germanie des danses de guerre et des danses religieuses. On suppose aussi que les danses des sorcières du Brocken sont le souvenir de danses religieuses des Saxons et des Thuringiens célébrant de nuit le culte de leurs dieux. En Allemagne comme dans le reste de l'Europe, l'Eglise et particulièrement les moines proscrivirent la danse considérée par eux comme démoniaque. Ils ne purent la déraciner. Dès le XII^e siècle, nous voyons les danses allemandes fort nombreuses. Elles se divisaient en deux catégories nettement tranchées : les danses sautées et les danses marchées ou glissées. Celles-ci, d'une allure plus calme et plus décente, étaient regardées comme les danses de la bonne société. Le cavalier prenait à la main une ou deux dames et se promenait avec elles en glissant en cadence accompagné par des instruments à corde et des chants ; lui-même chantait, souvent la foule se contentant de répéter le refrain. Les poésies du *Tannhauser* montrent la popularité de la danse dans le moyen âge allemand ; le duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, composait des airs de danse, les exécutait lui-même. Ces danses du XIII^e siècle étaient graves, les mouvements lents et compassés, les attitudes raides et guindées ; les robes à longue traîne des dames, encombrant le sol, empêchaient tout pas rapide. On formait des rondes tournant doucement en chantant, ou bien le conducteur du chant et de la danse se mettait à la tête d'une longue file dont il guidait tous les mouvements, formant ou rompant le cercle, se déroulant à travers la salle. On dansait pour les fiançailles et les mariages. Les paysans ont adopté la danse glissée des nobles ; mais ils en ont d'autres moins sentimentales, les danses sau-

tées où ils s'ébattaient gaiement ; les noms et les airs de plusieurs nous sont parvenus ; le plus grand nombre paraissent avoir été empruntés à la France. Ce qui caractérise ces danses du moyen âge c'est que toujours elles étaient accompagnées de chant et souvent elles n'avaient pas d'autre accompagnement. La forme musicale d'une partie des danses allemandes est aussi très originale, et nous l'avons déjà signalée ; elles comportent deux parties : la première lente, sur la mesure quatre-quatre ; la seconde plus accélérée, sur la mesure trois-quatre ; la première est généralement une promenade, la seconde une danse tournée. Le type des danses glissées comportant ces deux parties est l'*allemande* (V. ci-dessus). On en connaît plusieurs variantes : *Schwabische, Steyersche, Ländler, Zweitritt*, etc., dans l'Allemagne du Sud ; dans la région orientale prévalaient les danses slaves. Quelques-unes des danses populaires de l'Allemagne méritent une mention spéciale. Le *Siebensprung*, vieille danse religieuse exécutée par le danseur, comportait sept mouvements : deux avec les pieds, deux avec les genoux que l'on fléchissait, deux avec les coudes que l'on frappait à terre, un avec la tête qui touchait également le sol ; la musique était alternativement en trois-quatre et deux-quatre. — La danse du mariage (*Hochzeitstanz*) était la seule qu'eussent les Frisons orientaux ; l'air comportait un dialogue sentimental et railleur tour à tour. Exécutée par deux couples, elle s'exécutait avec des mouvements de la tête, des bras, des mains, des jambes ; les hommes frappaient les mains l'une contre l'autre, derrière leur dos, sur les cuisses ; les femmes les imitaient ; la finale était lente et triste. — Dans la Basse-Bavière et la Franconie se dansait le *Trummertanz* ou *Platzstanz* ; sur la prairie on formait une vaste ronde où chaque couple dansait à part et pour son compte ; les jeunes filles tournaient d'abord autour des danseurs ; puis ils se prenaient par la taille et se balançaient ensemble ; à un autre moment les jeunes filles dansent seules, les gars chantant et dansant autour d'elles. — Les Dithmarses ont eu plusieurs danses très originales dont « une longue danse » où les danseurs alignés en grand nombre (il y en avait jusqu'à deux cents) répétaient sur-le-champ tous les vers chantés et tous les gestes faits par le conducteur. — Dans le Mecklembourg se danse encore la *Schendor und stolz* quadrille de deux figures : la première est un quadrille croisé, la seconde une promenade exécutée les bras collés au corps. L'*Auskehr* ou *Grossvaterstanz* est une espèce de polonaise. Le *Ruckelreih* est une danse de noces dont le thème est l'expulsion de la fiancée du nombre des célibataires ; elle est très animée et bruyante. — Le *Schäfflertanz* est une danse locale de Munich qui remonte au moins au XIV^e siècle. Elle est exécutée tous les sept ans dans les rues depuis le premier dimanche qui suit les Trois-Rois jusqu'au mardi gras ; c'était une espèce de contre-danse exécutée par une vingtaine de danseurs costumés. — La Bavière a encore quelques danses locales, bien que le gouvernement ait à peu près interdit cet amusement ; elles sont sur le type de la valse à trois temps ; quelques-unes (à six, huit ou douze personnes) sur celui du quadrille français avec ses chassés-croisés et ses tours de main. — Dans le pays de Salzbourg on danse l'*Aufundab*, chaque couple évoluant sur une planche qu'il ne peut quitter ; près de Ratisbonne on retrouve encore l'ancien *Huettanz* ou *Maitanz* dont un chapeau est le prix. Sur les bords de l'Ion, la passion chorégraphique est si vive qu'on dut la limiter par ordonnance administrative en 1846, dans le district de Rosenheim : les bonnes danseuses étaient sans cesse invitées et ne pouvaient plus se coucher. Au contraire, dans le district de Ramsau, on ne danse que trois fois l'an et les danseuses manquent presque complètement. — La principale danse populaire dans la région danubienne allemande est le *Ländler* ou *Ländler* sur la mesure trois-huit. Une forme originale en est le *Hasenschlager* dansé par un couple ; la jeune fille tourne sur elle-même les yeux pudiquement baissés ; son danseur

décrit des cercles autour d'elle en manifestant par une vive pantomime son amour et sa joie, frappant en mesure du pied, de la main sur sa cuisse, sur ses genoux et ses talons, sautant, passant les bras au-dessus de la jeune fille que finalement il enlève dans ses bras. — La *valse* est la forme la plus achevée de la danse allemande; nous avons déjà dit combien les musiciens de Vienne en ont modifié le caractère au point d'en faire la plus entraînant des danses de société. Pour tout ce qui concerne celles-ci, on peut appliquer à l'Allemagne ce que nous avons dit de la France, où elle n'a cessé de prendre modèle, comme toute la haute société des différents pays d'Europe.

LA DANSE EN ANGLETERRE. — L'Angleterre a eu une très grande variété de danses populaires originales et, d'autre part, en a naturalisé plusieurs empruntées à la France, à l'Espagne et à l'Italie. Dans les drames de Shakespeare, il est constamment question de danses, et le poète leur fait une place considérable; les importations étrangères ont d'ailleurs fini par prévaloir et ont éliminé presque toutes les autres danses. Le *Dancing-Master* publié au début du XVIII^e siècle (Londres, 1716, 41^e éd., 2 vol.), donne les airs de cinq cent soixante danses anglaises avec leur description et le détail des figures; quelques-unes ont des noms humoristiques: *Excuse me, Mr Englesfield, New Hornpipe, the Quakers Dance, Green Sleeve and Pudding Pies, etc.* Le *Hornpipe* proprement dit est la danse des matelots où ceux-ci réalisent des prodiges d'équilibre: ils agitent les jambes en immobilisant le buste, les bras croisés sur la poitrine ou les mains dans les poches; la musique est sur la mesure deux-quatre ou encore six-huit. Le *Cushion Dance*, danse du coussin, s'est perpétuée jusqu'à nos jours et se danse encore dans l'intimité; jadis elle figurait dans toutes les noces sur l'air de *Joan Sanderson*. On formait une vaste ronde; un des danseurs portait un petit coussin ordinairement rouge, courait dans la ronde, puis faisait une pause et invitait une dame; celle-ci s'agenouillait sur le coussin et il l'embrassait; elle prenait alors le coussin et tous deux dansaient en chantant le refrain. Quand ils s'arrêtaient, la dame continuait, invitant à son tour un danseur; tous trois dansaient et le second invité continuait; on allait ainsi jusqu'à ce que toutes les personnes de la ronde fussent au milieu de la salle. Le *Cushion Dance* avec ses demandes et ses répliques fixées d'avance, ne se danse plus guère. Quant à l'usage d'embrasser sa danseuse, il est encore général dans les campagnes. — Des danses importées de l'étranger la plus répandue au XVI^e siècle fut la morisque ou *Morris Dance*, que l'on exécutait spécialement le premier mai. Elle était ouverte par un masque déguisé en nègre, coiffé d'un turban, avec des grelots attachés aux chevilles. Il faisait quelques tours dans la salle, tandis que les spectateurs marquaient le pas, soit du pied entier, soit avec le talon seulement. Le jeune maure ne quittait pas le sol de la pointe des pieds, se contentant de glisser en soulevant le talon et faisant sonner ses grelots. La musique était sur la mesure normale; d'après ces indications, le danseur sautait quatre fois du talon sur le talon gauche, puis après une pause renouvelait douze fois ce changement de pied et terminait en frappant les talons l'un contre l'autre. — Les danses françaises acclimatées en Angleterre, la courante avec ses tours rapides, la volte où deux danseurs tournaient enlacés, étaient plus entraînantes, de même la bergamesque. Le passamezzo italien plaisait fort à la reine Elisabeth ainsi que la majestueuse pavane (*Pavin*). A la cour on dansait également des danses graves et rythmées, telles que la mesure (*Measure*) et le *Trenchmore*. La première, à laquelle prenaient part les plus hauts dignitaires, avait quelque chose de compassé; la seconde était une contredanse qui se déroulait d'une extrémité à l'autre du bal, englobant tous les danseurs. — Plus tard fit fureur l'*anglaise* qui avait été exécutée en Allemagne et en France avant de se nationaliser en Angleterre; elle ressemble fort à l'écos-saise avec sa mesure de deux-quatre ou de trois-huit ou l'alternance des deux; elle comprenait six ou quatre figures.

LA DANSE EN ECOSSE. — Le goût du peuple écossais pour la danse est connu, et d'autant plus remarquable qu'il résista à tous les efforts tentés par l'église presbytérienne pour le déraciner. On peut s'en faire une idée par les romans de Walter Scott. Ce goût est surtout très vif dans les Highlands, parmi les populations de race celtique. Durant les longues soirées d'hiver, il se tient de véritables écoles de danse, où les jeunes gens et les jeunes filles affluent. Les vieilles danses nationales s'exécutent au son de la cornemuse; ainsi celle des *Highland-Reels*, dansée par deux couples à la fois, et l'*écossaise* qui a perdu en se transformant. Originellement, l'écos-saise se dansait sur une musique de cornemuse selon la mesure trois-deux ou trois-quatre; son caractère était simple et grave, les tours brefs; les danseurs avaient les bras croisés sur la poitrine. Au début de ce siècle, on en fit une danse de société, et pour presser le mouvement, on adopta la mesure deux-quatre, l'air entier comportant deux reprises de huit mesures chacune. La *danse des claymores* est demeurée un divertissement national; deux claymores sont posées sur le sol en croix; dans un cercle étroit, les danseurs se meuvent avec la plus grande rapidité, variant sans cesse leurs pas, sans jamais effleurer les glaives. La *danse des épées*, qui s'est conservée dans les îles, est un peu plus compliquée; les sept danseurs représentent les sept saints: Georges, Jacques, Denis, David, Antoine, André et Patrick. Ils se présentent d'abord isolément, l'épée nue à la main, et chantent quelque vers; puis saint Georges ouvre la danse; tour à tour ses compagnons lui succèdent, chacun appelant le suivant en frappant son épée. Puis on forme le cercle, chacun tenant l'épée de sa main droite, et de la main gauche la pointe de l'épée de son voisin; après avoir dansé une ronde, ils lèvent les épées, formant une voûte sous laquelle ils passent rapidement; puis ils sautent par-dessus les épées, enfin ils dansent une ronde. La seconde série de figures s'exécute encore plus vivement: les sept danseurs déroulent une sorte de procession, puis forment un tourbillon où chacun tourne sur lui-même agitant l'épée autour de lui, poussant des cris sauvages; puis on reprend une allure plus calme au signal de saint Georges; les danseurs dansent dos à dos ou face à face, entre-croisant leurs épées, etc.

LA DANSE EN SUÈDE. — Les Scandinaves et parmi eux les Suédois ont un grand nombre de danses populaires avec leurs airs; une collection imprimée à Stockholm en 1820 en réunit environ quatre cents; bien que leur nom général *Polsker* semble indiquer une origine polonaise, elles ont un caractère nettement national et tout à fait distinct de celui des danses slaves. Comme les Écossais, les Suédois avaient leur danse des épées qu'ils exécutaient entre deux rangées d'épées nues. Les leçons en étaient données en même temps que celles de l'escrime; les ecclésiastiques même y prenaient part. On donnait une grande représentation annuelle de la danse des épées à laquelle les jeunes gens se préparaient par huit jours d'exercice. Ils simulaient un exercice d'escrime, attaque et parade combinés avec des pas de danse et des sauts cadencés; puis ils formaient la rose, se rangeant en hexagone, paradant avec les épées au-dessus de leur tête et activant sans cesse le mouvement; l'accompagnement était donné avec la flûte et des chants. On cite encore une danse des elfes qui se conserva dans la Suède méridionale jusqu'au XIX^e siècle. On formait d'abord une ronde générale, puis jeunes gens et jeunes filles se séparaient en deux groupes, chacun restant immobile sur place en frappant dans ses mains; les danseurs s'unissaient de main gauche en main gauche, puis de main droite en main droite; ils s'inclinaient et faisaient avec leur vis-à-vis une double conversion; enfin chacun tournait sur place.

LA DANSE DANS LES PAYS-BAS. — Les estampes nous donnent de nombreux renseignements sur les danses usitées dans les Pays-Bas. Les danses populaires et les danses de société y sont figurées avec exactitude, et nous sommes frappés de voir ce que les secondes ont d'artificiel. Parmi les danses populaires, les plus curieuses sont celles des

matelots. Ceux-ci s'y livrent en sabots et les bras joints derrière le dos; les pas concordent exactement avec l'air qui est bref sur une mesure deux-quatre répétée deux fois. On a mis cette danse en sabots à la scène, mais en l'écrivant sur la mesure trois-quatre.

LA DANSE EN BOHÈME. — La passion des Slaves pour la musique et la danse est un trait fondamental de leur psychologie. Les Slaves occidentaux, Tchèques et Polonais, portent le plus loin cette passion. On constate de plus, chez eux, l'alliance intime du chant et de la danse comme chez les races méridionales. Jean Neruda et Alfred Waldau se sont livrés à une enquête complète sur les danses nationales de la Bohême; ils en citent jusqu'à cent trente-six; pour beaucoup, on peut en suivre la trace pendant longtemps, pour une même jusqu'au xiv^e siècle; à travers toutes les vicissitudes de la vie politique et religieuse, elles se sont maintenues avec les coutumes locales auxquelles elles se rattachent. En premier lieu, il convient de citer les deux danses des hussites; elles sont totalement oubliées au point qu'on en ignore les éléments, mais leur souvenir est encore très vivace dans l'imagination populaire. La *Chodovska* était la danse de guerre des paysans bohèmes du Böhmenvald, les Chodové, dont les massues garnies de fer étaient très redoutées des Allemands. La *Husistska* était la danse religieuse des hussites, solennelle et grave; les chants des frères moraves en ont conservé la tradition lointaine, mais non la forme exacte; on a retrouvé une partie de la musique dans la patrie de Jean Ziska, mais les pas sont inconnus. La danse des morts (*Umrlec*) remonte en Bohême à l'époque païenne et se célébrait encore au siècle dernier avec la macabre ironie de ses chants. — La *Skakava* ou danse sautée était accompagnée d'un chant religieux, d'une mélodie très expressive; de même la *Sousedska* qui dépouillait alors son caractère de grâce facile pour devenir tendre et sentimentale. — Le *menuet* est en Bohême une danse originale; danseurs et danseuses se tenaient par leurs mains croisées et marchaient en mesure, s'avancant alternativement les uns vers les autres, et se saluant de refrains où ils demandent à Dieu la santé, ou le pardon de leurs fautes ou son affection. Malheureusement, à la fin du xviii^e siècle, la corporation des maîtres de danse de Prague eut l'idée d'implanter une série de danses nouvelles composées à l'aide d'éléments étrangers. Cela était d'autant plus regrettable que cette corporation formée d'artisans, particulièrement de cordonniers, se distinguait par la possession de près d'une centaine de danses qui lui étaient propres. L'importation de danses françaises fit périr une grande partie de celles du pays, malgré la résistance qu'opposèrent les classes populaires à cette transformation. Elle s'accomplit, mais sans altérer complètement l'originalité des divertissements nationaux, car en Bohême la danse n'est pas un art isolé; elle est inséparable de la poésie populaire et des plus profonds sentiments de la race. Ainsi la *Strasak* perd la moitié de son charme à être jouée dans un salon sur le piano sans l'accompagnement de chant qu'elle a dans les villages. En voici la description. Elle débute par seize mesures de polka que dansent les couples; puis cavaliers et dames se séparent et se placent face à face, sautant sur place et marquant fortement le rythme avec les pieds et en frappant des mains; ils se menacent gaïement de la main droite, puis de l'index de la main gauche et pivotent agilement sur les talons. Chaque cavalier empoigne alors la danseuse de son voisin et danse avec elle seize mesures de polka; après quoi on recommence jusqu'à ce que toutes les dames aient polké chacune avec tous les cavaliers. Quand ceux-ci sont revenus à leur première danseuse on s'arrête. — Le *Baborak* ou *Stajrys*, probablement emprunté aux Bavaïois ou aux Styriens, est une danse poétique d'un mouvement lent qui ressemble assez à la valse. La polka nous est venue de Bohême, mais elle est d'invention récente et a été transformée en danse de société avant que la poésie populaire lui eût donné un air national.

LA DANSE EN POLOGNE. — Les danses populaires des Polonais sont, comme celles des autres Slaves septentrionaux, signalées par l'entrechoquement régulier des talons. Les plus célèbres ont été adoptées par l'Europe entière comme danses de société; telles sont: la mazaruka dont il est parlé ailleurs, la cracovienne, enfin la *polonaise*, promenade solennelle que les couples de danseurs exécutent autour de la salle de bal, s'y déroulant comme les anneaux d'un serpent; on a renoncé aux figures plus variées qu'on y joignait autrefois, formant par exemple avec les mains croisées un pont sous lequel passait tout le cortège.

LA DANSE EN RUSSIE. — Dans le vaste empire russe, chaque province a ses danses populaires à elle, mais la haute société ne danse guère que les danses françaises. Dans la longue liste des danses populaires, on peut citer la *cosaque* et la *golubey*. La première est exécutée par deux personnes qui se rapprochent ou s'éloignent tour à tour en déployant une mimique très accentuée; les bras sont collés au corps, les pas fortement marqués, les mouvements très amples; la musique même, sur la mesure deux-quatre, est dure.

LA DANSE EN ROUMANIE. — Parmi les danses populaires roumaines, aussi intéressantes en Transylvanie qu'en Valachie, la plus en vogue est la *pumanieska*. Les danseurs forment un vaste cercle et se déplacent alternativement vers la gauche et vers la droite; chacun y peut entrer, et on lui fait place avec plaisir, ou bien peut se retirer dès qu'il est las. La musique est une sorte de mélodie indéfinie, généralement exécutée par les tziganes. Tous dansent autant qu'ils le veulent ou le peuvent.

LA DANSE EN HONGRIE ET LES TSIKANES. — Les danses des Magyars ressemblent à celles des Cosaques, autre peuple jadis pasteur et nomade, et diffèrent profondément de celles dont il a été question jusqu'à présent. Les mouvements des hanches, des pieds tournés tantôt en dedans, tantôt en dehors, les choes des éperons, des mains contre les pieds qui accompagnent les pas de danse proprement dits en changeant l'allure. La danse nationale est la *csárdás*; la musique débute par un andante, et le mouvement s'accélère sans cesse; chacun exécute les pas à sa fantaisie sans que jamais la dignité de l'attitude soit oubliée. Le nombre des couples de danseurs est illimité. Le cavalier prend sa danseuse par la taille ou lui passe le bras autour de l'épaule, et pendant tout le prélude, il se borne à la faire tourner à droite et à gauche, lui souriant, tandis qu'il sautille et frappe l'un contre l'autre ses talons éperonnés, et soulève alternativement chaque jambe. La danseuse sautille, la main appuyée sur son épaule. Tous ces mouvements s'accomplissent sur place. Quand le rythme musical des violons, des clarinettes, des cymbales, maniés par des tziganes, s'accélère, les danseurs se déplacent et tournent rapidement. Chacun des couples danse pour soi, sans s'occuper des voisins, et la variété des attitudes ajoute beaucoup à l'impression de cette danse, une des plus libres et des plus entraînantes qu'il y ait. On s'y livre partout, non seulement à la campagne ou dans les guinguettes, mais dans les bals officiels, dans ceux de la cour où les magnats hongrois y déploient toute leur élégance. Les musiciens sont toujours des *tsiganes* (V. ce mot) dont la musique sera décrite ailleurs. Ils ne la séparent pas de leurs danses; parmi celles-ci la plus usuelle est la *gitana* des Espagnols que dans les contrées danubiennes on n'accompagne pas de castagnettes. On cite encore la danse des œufs, la danse de la paille où les gitanes se meuvent autour d'un tas de paille, se penchant pour saisir la paille entre leurs dents et s'en ceindre ou la jetant en l'air. Des anciennes danses hongroises, une des plus curieuses était celle des trois cents veuves décrite par Simplicissimus en 1683. Elle s'exécutait aux enterrements parmi les pleurs et les lamentations. De même la danse des morts où l'un des assistants représentait le cadavre, tandis que les autres faisaient le simulacre de sa toilette funèbre tout en dansant autour.

LA DANSE DANS L'EUROPE ORIENTALE. — Dans les divers

pays de la péninsule balkanique, on trouve un certain nombre de danses populaires d'un grand caractère; nous n'avons pas le loisir de les décrire en détail. Les Slaves dansent de préférence le *Kolo*, surtout les Serbes; c'est une danse gracieuse qui tantôt déroule les files, tantôt les groupe en une ronde. Les Grecs ont une prédilection pour les pantomimes, telle que la danse des brigands des Albains que l'on a rapprochée de celle décrite par Xénophon chez les anciens Magnètes; un laboureur est, après une longue résistance, entraîné par des brigands. Les Turcs ont pour les danses vives et agitées la répugnance de l'Oriental qui juge indécent ces mouvements excessifs. Ils ne dansent guère, mais assistent avec grand plaisir aux ébats des troupes de danseuses. Celles-ci, qui exécutent les danses les plus voluptueuses, sont indispensables pour toute fête bien ordonnée. Dans la *româique*, qu'on a pu prendre comme type du genre, les pas et les mouvements des pieds sont secondaires; les mouvements des bras et des mains, les inflexions du buste jouent plus de rôle; les danseuses entourent un danseur et déploient toutes leurs grâces, prenant les poses les plus séduisantes jusqu'à ce qu'il jette le mouchoir à l'une d'elles. — La danse religieuse des *derwiches* tourneurs (V. ce mot) a été bien des fois décrite. C'est une sorte de valse exécutée par neuf, onze ou treize personnes, pieds nus, pivotant sur le talon droit. Les moines musulmans ont persisté dans cette coutume malgré le peu d'estime où leur religion tient la danse. — En Egypte, les danseurs appartiennent à la race ghawazi que l'on a comparée à celle des isiganes, et qui prétend remonter à un Barmécide favori disgracié du khalife Haroun al Raschid. Les danseuses ou *ghazichs* et les chanteuses ou *almées* (V. ce nom) forment une race de parias vivant sous la tente dans un quartier spécial. On les invite aux fêtes dans les harems, on les emmène à la guerre ou au pèlerinage de La Mecque. Depuis 1834, on leur a interdit de danser sans voile dans des lieux publics; on n'y voit plus guère que des danseurs vêtus en femmes. Dans la danse égyptienne, la plus goûtée, la danseuse simule la douleur de la piqûre d'une abeille, la recherche de l'insecte et son écrasement: c'est une petite pantomime. Les mouvements généralement doux et prêtant à de beaux effets plastiques sont parfois saccadés. Les pas sont glissés plutôt que sautés, la grâce tient surtout aux mouvements des bras levés au-dessus de la tête ou posés sur les hanches et aux ondulations du corps, la danseuse meut isolément le haut du buste ou les membres inférieurs. Dans l'enivrement causé par la musique, elle finit souvent par arracher ses vêtements et danse jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée. A.-M. B.

IV. Archéologie. — DANSE DES MORTS OU DANSE MACABRE. — Sorte de drame ou de procession dansée ou reproduite par la peinture et la sculpture et dans laquelle toutes les professions et tous les âges, depuis le pape et l'empereur jusqu'au dernier des mendiants, et depuis le vieillard jusqu'à l'enfant nouveau-né, étaient représentés. La mort en était le coryphée, et le diable, le maître des cérémonies. La moralité de ce spectacle était l'égalité de toutes les conditions humaines devant le sépulchre. Cette horrible sarabande ne pouvait prendre naissance qu'à une époque sombre et sous l'influence d'une religion dans laquelle la mort prenait chez les esprits simples, et avec la complicité de prédicateurs fanatiques, une place principale dans les croyances et les préoccupations du populaire, qui y voyait à la fois la terreur et le but de la vie. L'antiquité ne l'a pas connue et il est impossible de voir une danse des morts, au sens où l'entendait le moyen âge, dans des œuvres plastiques telles que le bas-relief trouvé à Cumès en 1810, qui nous représente trois squelettes dansant devant un paysan qui joue de la flûte. L'antiquité païenne fuyait l'idée de la mort et en reproduisait rarement les symboles; le christianisme, au contraire, semblait goûter un âpre plaisir à la pensée du trépas et aimait à prendre le squelette comme sujet de méditation. La danse des morts naquit donc très naturellement du sentiment chrétien; il est fort probable que ses

premières manifestations positives remontent aux environs de l'an 1000, à cette époque de misère et de désolation générales; plus tard, nous la voyons se multiplier lors des épidémies et des désastres publics, notamment en 1347, année de la fameuse peste noire qui enleva, dit-on, le cinquième de l'humanité et durant toute la malheureuse guerre de Cent ans. C'est que la *moralité* de cette danse était l'expression populaire du désespoir universel et du sentiment égalitaire qui, malgré tout, subsistait dans les masses et se traduisait par la forme la plus satirique et la plus irrévérencieuse pour les autorités établies. C'était la revanche anticipée de tous les malheureux pillés, torturés, maltraités de toute manière. — On ignore l'étymologie du mot *macabre* que l'on rencontre au moyen âge sous des formes bien diverses, telles que: *marcade*, *marcabe*, *machabée*, etc. Les uns ont voulu y retrouver le mot arabe *maqbarah*, cimetière; d'autres le nom du peintre ou sculpteur à qui fut due la première figuration de la danse des morts; d'autres encore, le souvenir de la translation des restes des Machabées d'Italie à Cologne, en 1164, à l'occasion de laquelle cette hideuse *moralité* aurait été donnée pour la première fois; quelques archéologues le font venir du mot *macheria*, terme de basse latinité équivalant à *paries*, muraille, parce que c'était ordinairement sur les murailles qu'étaient représentées les danses macabres; enfin, une dernière opinion veut que *macabre* soit une altération du nom de saint Macaire, ermite, que l'on retrouve très souvent dans des figurations analogues aux danses des morts et notamment celles qui ont inspiré l'*Histoire des trois morts et des trois vifs*, légende très populaire au moyen âge. Comme on le voit, tout cela est bien fantaisiste. — Ce qui paraît plus certain, c'est que ces danses ont été non seulement figurées par les peintres et les sculpteurs, mais représentées effectivement comme les mystères et les moralités. On croit qu'en 1424 il en fut fait une au cimetière des Innocents, à Paris. Ducange (*Gloss.*) en donne un exemple à Besançon en 1453; une autre est citée par M. de Villeneuve-Bargemont dans son *Histoire du roi René d'Anjou* (t. I, p. 54), pendant l'occupation de Paris par les Anglais au xv^e siècle. Ces danses étaient probablement aussi en usage en Espagne, si l'on en croit un passage bien connu de *Don Quichotte*. Beaucoup d'auteurs ont révoqué en doute cette exécution, dans la réalité, des danses macabres; nous avouons partager sur ce point l'opinion du grand historien Michelet qui admet que ces danses furent exécutées réellement et nous ajouterons que ce qui serait vraiment singulier, c'est que le moyen âge qui mimait toutes choses, sacrées ou profanes, et qui ne connaissait pas de bonnes fêtes sans représentations de mystères, moralités, farces et processions sérieuses ou grotesques, n'ait oublié de reproduire qu'une chose, la danse macabre que ses artistes peignaient ou sculptaient sur les murs de toutes ses églises et de tous ses cimetières. Les vestiges ou les souvenirs de danses de morts figurées sont, en effet, nombreux encore aujourd'hui et prouvent que c'était un des sujets les plus populaires pour l'ornementation des édifices religieux ou profanes. Nous savons, en effet, qu'il existait des danses macabres au couvent de Klingenthal, près de Bâle (peinte en l'année 1274); à Paris, au cimetière des Innocents (1380); à Minden (1383); à Vienne, en Dauphiné; à Londres, où l'on conserve encore une très ancienne tapisserie exécutée d'après cette danse de *Machabray* (c'est le nom que lui donnent les documents), peinte sous le règne de Henri VI; au cloître de la Sainte-Chapelle, à Dijon; à l'église Saint-Jean de Bâle: cette peinture est faussement attribuée à Holbein; son auteur est inconnu, mais elle fut restaurée en 1568 par Hugues Klüber; la muraille sur laquelle elle se trouvait fut abattue en 1808 et on ne conserve plus des quarante-deux tableaux qui la composaient, mais qui, heureusement, ont été gravés au xvii^e siècle, que quelques fragments recueillis à la bibliothèque de Bâle. Il y avait encore des danses des morts aux cathédrales de Strasbourg et de Salisbury (xv^e siècle); à la

chapelle Sainte-Marie de Lubeck (1463); à la Chaise-Dieu (fin du xv^e siècle); à l'église de Cherbourg (fin du xv^e siècle); au château de Blois (1502); à Berne (xvi^e siècle); au cloître Saint-Maclou de Rouen (chapiteaux de 1525); à Dresde (1534); à Amiens; à Dôle; à Chérenge (Nord) sur une cloche, etc., etc. L'usage s'en continua jusqu'à la fin du siècle dernier en Allemagne et l'on cite la danse des morts de Straubingen qui date de 1763. — Les manuscrits et les livres d'heures imprimés sont pleins de représentations de danses macabres; nous citerons seulement ceux qu'a imprimés au xvi^e siècle Simon Vostre, dont le prototype paraît être *la Grande Danse macabre* de Guyot Marchand (la première édition est de 1485); puis la fameuse *Danse des morts* de Bâle et celle gravée sur les dessins de Holbein. — La légende s'est également emparée de la danse macabre: on racontait que les défunts en célébraient la nuit dans les cimetières.

V^{ie} DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

V. Histoire ecclésiastique. — On trouve dans l'Ancien Testament quelques passages qui montrent la danse associée, en certains cas, à des actes religieux: en la solennité ordinaire de l'Éternel, les filles de Seilo sortant pour danser avec des flûtes (*Juges*, XXI, 19-21); David dansant devant l'arche (II *Saïmuel*, VI, 14). Après le retour de l'exil, les Israélites dansaient aux flambeaux dans le parvis du temple, lors de la fête des Tabernacles. Néanmoins, il paraît certain que chez eux la danse ne faisait point partie du culte proprement dit. — Il est encore plus certain que pendant les trois premiers siècles, les chrétiens ne se livrèrent à la danse ni dans leur culte ni dans leurs lieux de culte; en le faisant, ils auraient imité les païens; or, leur attitude constante était la contradiction systématique de tout ce qui se pratiquait dans les religions païennes. Il est même plus que vraisemblable qu'ils considéraient comme une infidélité la participation à la danse des fêtes domestiques. Cette discipline s'altéra quand la victoire du christianisme eut mis fin à la lutte et que les conversions en masse eurent introduit dans l'église une multitude pénétrée encore des instincts païens. Ces nouveaux chrétiens, formant alors la majorité, gardèrent l'usage d'associer la danse à toutes leurs fêtes, privées ou publiques. Quand les fêtes de l'Église furent devenues des fêtes publiques, on estima tout naturel de danser en ces fêtes, même devant les églises, lorsqu'il s'y trouvait un espace propice. Des ecclésiastiques même dansèrent. L'auteur d'un sermon attribué à saint Augustin (*Sermo CXLV, De Tempore*) parle avec douleur de divertissements (*balationes*) et de danses devant la porte des églises; il les réprovoque comme des restes du paganisme. L'Église agit contre ces désordres; mais les mœurs, prenant la revanche du paganisme furent plus puissantes que ses canons. Le concile de Laodicée (tenu entre 362 et 370), un concile de Tolède (589), le concile *in Trullo* (691) défendirent absolument la danse aux ecclésiastiques et ils l'interdirent aux laïques les dimanches et les jours de fêtes. Le concile d'Agde (506) défendit au clergé d'assister aux noces où sont chantés des chants d'amour obscènes et où des mouvements indécents sont exécutés en dansant. Le LX^e canon du *Code de l'Église d'Afrique* prohibe les danses lascives qui ont lieu dans les rues les jours de fête. Saint Jean Chrysostome condamne sévèrement toute espèce de danse; il déclare que la danse est une des pompes de Satan auxquelles on renonce dans le baptême; elle amène infailliblement la destruction des âmes (*Hom.* XLVII, p. 613; *Hom.* XXIII, p. 264; *Opera*, Paris, 1616). En des termes différents, saint Augustin exprime le même sentiment. Sans déclarer péremptoirement péché mortel le fait de danser, les théologiens catholiques s'accordent à considérer toute danse dans laquelle les deux sexes sont en action comme une occasion inévitable de péché et comme une pratique incompatible avec les pudeurs et les sérénités de la chasteté. — La danse est un des méfaits les plus sévèrement punis par les anciennes disciplines des églises

réformées, calvinistes et puritaines. Parmi les luthériens, les uns la réprovoquent absolument, les autres la traitent comme indifférentes (V. ADIAPHORE, ADIAPHORISTES).

Sous l'ancien régime, les magistrats devaient pourvoir à l'exécution des règlements ecclésiastiques interdisant les danses publiques et les fêtes baladoires, les dimanches et fêtes annuelles et solennelles (ordonnances d'Orléans, art. XXIII; de Blois, art. XXXVIII; édit. du 16 déc. 1698). Malgré ce secours du bras séculier, non seulement l'Église ne parvint pas à faire observer ses ordonnances, mais ses fêtes devinrent essentiellement jours de danses publiques. En effet, quand le peuple chôme, il s'efforce de se mettre en liesse, et la jeunesse éprouve un irrésistible besoin de danser. Or tous les jours de chômage obligatoire et de réjouissance publique correspondaient alors à des fêtes religieuses. On dansait en ces jours-là, et ordinairement devant les églises, parce qu'on y trouvait l'emplacement le mieux adapté aux ébats populaires. Les kermesses particulièrement affectées à la danse sont des fêtes patronales: il serait absurde de prétendre que les danses qui s'y pratiquent reçoivent de cette coïncidence une intention et un caractère religieux. — On a souvent écrit qu'à certaines époques l'Église a admis la danse parmi ses rites. Formulée en ces termes généraux, l'assertion est complètement inexacte; il serait impossible d'en trouver la moindre preuve dans aucun rituel autorisé. En ce qui concerne le culte proprement dit, on peut relever que des usages locaux, infiniment plus rares qu'on ne veut le supposer, établis en dehors des règles liturgiques et contrairement à ces règles (nous en avons montré un exemple en la fête de l'âne [V. ANE]; nous en mentionnons un autre dans le chant *O filii et filiae* exécuté par des rondes de danseurs en quelques églises). Cependant, il est vrai que, dès le moyen âge, l'Église, absorbant tout, dut faire chez elle une place pour tout: en plusieurs endroits elle ouvrit ses temples à diverses espèces de divertissements populaires, où la danse eut une part. On vit même les gens d'église y accomplir pour leur propre compte, avec parodie liturgique, de grasses joyusetés, telles que le *Convoi du Carême prenant*, la *Flagellation de l'Alleluia*, la *Fête des Fous*, la fête des *Sous-diacres*, la *Liberté de décembre*. En quelques villes de France, mais communément en Espagne et en Portugal, des fidèles passaient une partie de la nuit la veille des fêtes, devant la porte des églises ou dans les cimetières, chantant des cantiques et dansant. C'est aux divertissements et ébattements de ce genre qu'appartient le nom de *fêtes baladoires*; elles furent condamnées en 744, par le pape Zacharie et successivement par plusieurs évêques et par des conciles provinciaux, dont nous rapportons les canons en nos notices sur ces conciles. Un arrêté du parlement de Paris (1667) en ordonna la suppression totale. Dès 1547, ce parlement avait aboli un usage établi dans plusieurs diocèses, en conséquence duquel les clercs devaient danser le jour où ils célébraient leur première messe. — Sous le nom de *danses ambulatoires*, on désignait en France de longues processions qui parcourraient les villes et la campagne, en y faisant soit la représentation, soit la parodie des principales scènes de la vie de Jésus-Christ.

En son traité de *l'Administration temporelle des paroisses* (Paris, 1827), D. A. Affre enseigne qu'on doit appliquer aux danses pratiquées auprès des églises, pendant la durée des offices, l'art. 261 du C. pén. punissant les troubles ou désordres qui empêchent, retardent ou interrompent l'exercice du culte.

E.-H. VOLLET.

VI. Médecine. — DANSE DE SAINT-GUY. — La danse de Saint-Guy est souvent prise pour synonyme de *chorée* (V. ce mot); il paraît utile, cependant, de faire une distinction entre la chorée vraie, affection caractéristique du système nerveux, quoique non encore localisée, et la danse de Saint-Guy telle qu'elle est rapportée par les auteurs anciens. On a observé, en effet, surtout en Allemagne, du xi^e au xvii^e siècle, des monomanies dansantes ou saltatoires,

s'emparant de bandes entières d'hommes, de femmes et d'enfants. Il s'agissait bien là d'une vérasanie épidémique, les sujets n'étant pris qu'au moment où ils se trouvaient ensemble et sans une excitation morbide déterminée. Il y avait, du reste, agitation intense, mais non incoordination des mouvements. La danse convulsive était précédée fréquemment d'un état mélancolique. L'épidémie la plus remarquable est celle qui sévit au xiv^e siècle après la peste noire dans toute l'Allemagne. Les magistrats, persuadés qu'il y avait là œuvre diabolique, ordonnèrent de battre les malheureux aliénés jusqu'au sang. Les épidémies de danse de Saint-Guy donnèrent lieu souvent à des scènes de débauches immondes. A Strasbourg, en 1418, on traitait les danseurs par la musique. Des joueurs de cornemuse et de hautbois précédèrent les groupes de maniaques et la mesure rythmée régularisait les mouvements, les empêchant ainsi d'aller en s'exagérant. Le tarentisme en Italie, le tigretier en Abyssinie, les danses convulsives des nègres sont des affections de même genre, rentrant dans le cadre des vérasanies religieuses.

Dr P. LANGLOIS.

BIBL. : ANTIQUITÉ. — ATHÉNÉE, *Dipsosophistes*, éd. Casaubon. — POLLUX, *Onomasticon*, éd. Lederlin et Hemsterhusius, 1706, l. IV. — LUCIEN, *Sur la Danse*, éd. G. Dindorf, 1849. — MEURIUS, *Orchestra*; Leyde, 1618. — BUQUET, *Sur la Danse chez les anciens* (Mém. de l'anc. Acad. des inscript., t. I, IV et VIII). — DE L'AULNAYE, *De la Saltation théâtrale*, 1790. — CHAUSSARD, *Fêtes et courtisanes de la Grèce*, 1803, 3^e édit., t. III. — CH. MAGNIN, *Origines du théâtre moderne*. — Ouvrages perdus : ARISTOXÈNE, *Sur la Danse tragique*.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES. — A. CZERWINSKI, *Brevier der Tanzkunst*; Leipzig, 1879. — ZORN, *Grammatik der Tanzkunst*; Leipzig, 1887, in-8, avec deux atlas in-4. — BLAIS et LEMAITRE, *la Danse*, dans la collection Roret. — M^{lle} BERNAY, *la Danse au théâtre*; Paris, 1890, in-16. — THOINOT-ARBEAU (Tabourot), *Orchésographie*; Langres, 1588, réédité avec notice par Laure Fonta; Paris, 1888, in-4. — FERTIAULT, *Histoire anecdotique et pittoresque de la Danse*; Paris, 1854, in-16. — CASTIL-BLAZE, *la Danse et les Ballets*; Paris, 1832. — BOÈME, *Geschichte des Tanzes in Deutschland*; Leipzig, 1886, 2 vol. gr. in-8.

ARCHEOLOGIE. — PEIGNOT, *Recherches sur la danse des morts*, 1826, in-8. — FRANCIS DOUCE, *the Dance of Death*; Londres, 1833, in-8. — E.-H. LANGLOIS, *Essai historique, philol. et pillor. sur les Danses des morts*, suiv. d'une lettre de LEBER et de DEPPING sur le même sujet; Rouen, 1851, in-8, fig. — Il existe une bibliogr. très complète des danses des morts dans ERNEST VINET, *Bibliogr. des Beaux-Arts*; Paris, 1874, pp. 116 et suiv., in-8.

DANSEUR, DANSEUSE (V. DANSE).

DANSEUR DE CORDE (V. ÉQUILIBRISTE).

DANTA. Ville du Goudjerat (Indes anglaises), capitale d'une petite principauté du Mahikanta, dans une vallée de la petite chaîne des monts Doungar. La principauté de Danta est un des petits Etats qui, sous le nom de Mahikanta, forment une dépendance du royaume de Baroda. 41,700 hab., presque tous Bhils. M. D'E.

DANTAN (Antoine-Laurent), dit Dantan aîné, sculpteur français, né à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) le 9 déc. 1798, mort à Saint-Cloud le 31 mai 1878. Il obtint, au concours du prix de Rome, le second prix, en 1823, sur le bas-relief de la *Douleur d'Evandre sur le corps de son fils Pallas*, et le premier grand prix, en 1828, sur la *Mort d'Hercule* (ronde bosse). Il exposa pour la première fois au Salon de 1819; il obtint une médaille de 2^e cl. en 1824 pour *l'Asie*, figure allégorique en plâtre. Ses œuvres principales sont : *Jeune Baigneur jouant avec son chien* (st. marbre) qui lui valut une médaille de 1^{re} cl. en 1833; *le Maréchal de Villars* (st. plâtre; musée de Versailles, 1837); *Juvénal des Ursins* (st. pierre, pour l'Hôtel de Ville de Paris, 1838); *l'Ange Raphaël* (st. pierre, pour l'église de la Madeleine, 1839); *Abraham Duquesne* (st. bronze, à Dieppe, 1844); *Malherbe* (st. bronze, à Caen, 1847); *l'Ivresse de Silène* (bas-relief marbre, 1868). Dantan aîné est l'auteur de plusieurs statues décorant des monuments de Paris, les églises Saint-Gervais, Sainte-Clotilde, Saint-Laurent, la tour Saint-Jacques, le beffroi de Saint-Germain l'Auxerrois, le nouveau Louvre. Il exécuta de nombreux bustes pour le musée de Versailles, le Sénat et la Comédie-Française. Il fut décoré de la Légion

d'honneur en 1843, et obtint une médaille de 3^e cl. à l'Exposition universelle de 1855. Le tombeau de la famille Dantan au Père-Lachaise a été sculpté par Dantan aîné et par son frère Jean-Pierre Dantan, dit Dantan jeune. M. D. S.

DANTAN (Jean-Pierre), dit Dantan jeune, sculpteur français, frère du précédent, né à Paris le 26 déc. 1800, mort à Bade (grand-duché) le 6 sept. 1869. Elève de Bosio, Dantan jeune se consacra spécialement à exécuter des bustes; nous citerons les bustes en marbre ou en bronze de Pierre Lescot, Soufflot, Bineau, à Versailles; Jean Bart, au Louvre; Bellini, Boieldieu et Carle Vernet, au musée de Rouen; ceux de Victor Hugo, Scribe, Auber, Cherubini, Verdi, la Malibran, Rose Chéri. Il est aussi l'auteur de la statue en bronze de Boieldieu, à Rouen; d'une statue en plâtre de Le Kain et d'une statue en marbre de la cantatrice Adélaïde Kemble, dans le rôle de Norma; à l'Exposition universelle de Londres, en 1851, il exposa une statue en zinc bronzé de la reine Victoria. Dantan jeune est surtout célèbre par les très nombreux portraits-charges qu'il fit des célébrités contemporaines, sous forme de statuettes ou de bustes. Maurice DU SEIGNEUR.

BIBL. : *Musée Dantan jeune*; Lille, 1862, in-8 (753 n^{os}). — Eugène GUINOT, *Chez Dantan*; Paris, 1852, in-8. — Dr Prosper VIRO, *Charges et Bustes de Dantan Jeune*, esquisse biographique dédiée à Méry; Paris, 1863, pct. in-8 (portr. de Dantan, grav.). — GALOPPE D'ONQUAIRE, *Musée musical de Dantan jeune*, 1862.

DANTAN (Joseph-Edouard), peintre français, fils du précédent, né à Paris le 26 août 1848. Elève de Pils. On lui doit : *un Episode de la destruction de Pompéi*; *un Coin d'atelier*, au musée du Luxembourg; *l'Atelier de mon père*, aquarelle; *la Sainte Trinité*, pour la chapelle de la Reconnaissance, près Garches (Seine-et-Oise), etc.

DANTAS (Manoel Pinto de Souza), homme d'Etat brésilien, né à Bahia le 21 févr. 1831. Ayant terminé ses études de droit à Pernambuco, il s'établit avocat à Bahia, fut élu membre de l'assemblée législative de sa province et peu après membre de la chambre des députés où il se fit remarquer par un véritable talent d'orateur. En 1861, avec un grand nombre de députés et plusieurs sénateurs, dirigés par Zacarias de Vasconcellos, Olinda et Nabuco, il se sépara du parti conservateur et s'allia aux libéraux, scission qui amena l'année suivante la chute du cabinet Caxias et l'avènement du parti libéral. Dès lors, M. Dantas devint un des hommes les plus considérables de ce parti dont il prit la direction à Bahia. Il fut gouverneur de plusieurs provinces, et devint ministre de l'Agriculture et du commerce dans le dernier cabinet de Zacarias de Vasconcellos (3 août 1866 au 18 juil. 1868). C'est alors qu'il signa le décret ouvrant aux pavillons étrangers la navigation de l'Amazone. Lorsque les conservateurs revinrent au pouvoir, il se rangea dans l'opposition jusqu'à l'avènement de son parti, en 1878. Il eut alors le portefeuille de la justice (28 mars 1880 au 21 janv. 1881), dans le cabinet qui réussit à faire adopter l'élection directe, et, le 6 juin 1884, il forma un ministère dans lequel il prit, avec la présidence du conseil, le portefeuille des finances. Il chercha à donner satisfaction aux abolitionnistes et adopta, au nom du gouvernement, un projet présenté par le député Rodolphe Dantas (V. ci-après). Le 28 juil., ce projet fut repoussé par la chambre. L'empereur prononça la dissolution, mais les élections générales n'apportèrent pas de modifications appréciables à la force respective des partis, et, à la rentrée, après un nouvel échec, le ministère se retira (4 mai 1885). Cependant l'initiative du gouvernement, les discussions engagées dans le parlement, et les polémiques de presse, donnèrent une vive impulsion à l'idée abolitionniste, qui finit par triompher le 13 mai 1888. M. Dantas, quoique dans l'opposition à cette époque, mit toute l'autorité dont il jouissait au service de la grande réforme. Depuis la révolution du 15 nov. 1889 il s'est tenu à l'écart de la vie politique, se bornant à occuper les fonctions de gouverneur de la banque du Brésil, le plus ancien établissement de crédit de l'Amérique du Sud.

DANTAS (Rodolphe-Epiphano de Souza), homme politique brésilien, fils du précédent, né à Bahia le 14 oct. 1854. Il débuta comme avocat et journaliste à Bahia, et de 1878 à 1885 il siégea à la chambre des députés où les discours qu'il prononça à la tribune et les remarquables rapports qu'il lut dans les comités lui attirèrent une grande notoriété. En 1882, il occupa avec éclat les fonctions de ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet libéral de M. Martinho Campos. A partir de 1884 il devint un des leaders du parti abolitionniste. Nous avons parlé, dans l'article précédent, du projet qu'il présenta à cette époque et de ses résultats. Après 1885, il vint habiter Paris, où pendant quatre ans, il fréquenta nos grandes écoles et entretenit des relations avec nos principaux littérateurs et savants. De retour à Rio-de-Janeiro, il créa le *Journal do Brazil*, organe indépendant pour lequel il a obtenu la collaboration de quelques-uns des meilleurs écrivains européens.

DANTE (Giovanni-Batista), mathématicien italien de la fin du xv^e siècle. Le premier (et peut-être le dernier) depuis Dédale et Icare, il serait parvenu à fabriquer une paire d'ailes artificielles, avec lesquelles il se serait élevé à diverses reprises au-dessus du lac Trasimène. Mais au cours d'une ascension qu'il voulut faire à Pérouse même, à l'occasion de réjouissances publiques, une des nervures de son appareil se rompit ; il tomba sur le faite d'une église et se brisa une cuisse (V. AVIATION). Il se consacra dès lors exclusivement à l'enseignement des mathématiques. L. S.

DANTE (Pietro-Vincenzo), architecte et mathématicien italien, né à Pérouse, mort dans un âge avancé en 1512. Il s'appellait *Rainaldi* de son vrai nom, mais garda et laissa à ses descendants le surnom de Dante, qui paraît lui avoir été donné par raillerie. Il a traduit en italien la *Sphère* de Sacrobosco (Pérouse, 1544).

DANTE (Girolamo), aussi appelé *Girolamo di Tiziano*, peintre italien, mort à Venise en 1580. Élève du Titien, il secondait son maître dans les parties accessoires de ses tableaux. Ses œuvres personnelles sont rares ; on n'en connaît qu'une seule dans l'église San Giovanni Nuovo, à Venise, *Saints Cosme et Damien* ; mais il copiait celles de son maître avec une telle perfection qu'on les prit souvent pour des toiles originales.

BIBL. : ZANETTI, *Della Pittura veneziana* ; Venise, 1771.

DANTE ou **DANTI** (Pellegrino [Egnatio comme moine]), mathématicien italien, né à Pérouse en 1537, mort à Rome le 19 oct. 1586. Fils de Giulio Danti, petit-fils de Pietro-Vincenzo, il entra dans l'ordre des dominicains, professa les mathématiques à Florence, dont le grand-duc Côme I^{er} se l'attacha comme cosmographe, passa en 1576 à l'université de Bologne et fut nommé en 1583 évêque d'Alatri. C'est l'auteur des célèbres méridiennes des églises de Santa Maria Novella à Florence et Santo Petronio à Bologne. Il a laissé diverses traductions et écrits sur les mathématiques, la perspective, les vents. Le plus connu est son traité de l'astrolabe (en latin, 1568 ; en italien, 1569), où il affirma le premier la diminution de l'obliquité de l'écliptique.

DANTE ALIGHIERI, célèbre poète italien du moyen âge, né à Florence en 1265, mort à Ravenne le 14 sept. 1321. La légende a de très bonne heure envahi la biographie de Dante : cinquante ans à peine après la mort du poète, elle pénétrait dans sa *Vie* écrite par Boccace, et, pendant tout le cours du xv^e siècle, elle se donnait libre carrière. Il y a un certain nombre d'anecdotes qui en relèvent trop évidemment pour qu'il soit besoin de les discuter : par exemple, celles de la mère de Dante rêvant qu'elle le met au monde au pied d'un laurier des baies duquel il se nourrit, des treize derniers chants de la *Comédie* miraculeusement retrouvés à la suite d'un songe, d'un amant oubliant un rendez-vous à la lecture des vers du poète, du bourgeois de Ravenne transportant sur son tombeau les cierges qui brûlent devant l'autel, des femmes de Vérone reculant à l'aspect de celui qu'elles croient capable d'aller en enfer et d'en revenir quand il lui plait, etc. Il y a une

foule d'autres traits qui, pour être moins merveilleux et pour avoir été longtemps acceptés par tous les biographes, n'en sont pas plus authentiques : les derniers travaux de la critique ont eu un résultat plus négatif que positif, de sorte que la biographie légendaire de Dante n'existe plus et que sa biographie historique n'existe pas encore. Voici du moins les points qui paraissent définitivement acquis.

I. BIOGRAPHIE. La famille de Dante, sans appartenir à la plus ancienne noblesse de Florence, avait marqué sa place dans l'histoire de la cité : son aïeul à la quatrième génération, Cacciaguada, avait suivi Conrad III en Terre sainte (1147) et il y était mort après avoir été armé chevalier de la main de l'empereur (V. *Paradis*, XV). Il avait épousé une Alighieri, originaire probablement de Ferrare, et ce nom d'Alighieri ou Alaghieri était resté à la famille. Celle-ci, comme toutes celles qui avaient quelque importance, prit parti dans les discordes civiles ; elle s'attacha au parti guelfe et en suivit la fortune : elle fut deux fois exilée, en 1249, quand Frédéric d'Antioche, fils de l'empereur Frédéric II, vint en aide aux gibelins, et en 1260 à la suite de la grande défaite des guelfes à Montaperti : ceux-ci ne rentrèrent à Florence qu'en 1267, lorsque Charles d'Anjou, devenu roi de Naples, après avoir vaincu Manfred, releva partout la fortune du parti. Soit que le père de Dante n'ait pas été compris dans ce bannissement, soit que sa mère ait pu rentrer avant le rappel des exilés, c'est certainement à Florence que naquit notre poète, en 1265. Nous ne savons absolument rien de ses premières années ; tous les biographes depuis Boccace ont répété qu'il avait été l'élève de Brunetto Latini : les vers pleins de respect et de tendresse qu'il lui consacre (*Enfer*, XV) semblent en effet autoriser cette supposition ; cependant il n'est pas vraisemblable que Brunetto, qui à partir de 1273 exerça les charges les plus considérables de la République, ait pu en même temps tenir une école ; ce ne fut donc pas du haut d'une chaire professorale qu'il enseigna à Dante « comment l'homme s'éternise ». En 1288, Dante, dit-on, portait les armes pour sa patrie ; le 12 juin 1289, il combattait à cheval aux premiers rangs à Campaldino et contribua à la victoire remportée par les Florentins sur les gibelins d'Arezzo ; il était présent au siège de Caprona, élevée aux Pisans la même année (V. *Enfer*, XXI, 95).

Le plus grand événement de sa jeunesse fut sans doute l'amour dont il a immortalisé le souvenir dans la *Vita nuova*, mais nous en reparlerons plus loin et ne voulons noter ici que les incidents de sa vie extérieure. Vers 1295, il épouse Gemma Donati, qui appartenait à une branche de cette famille dont le chef, Corso, devait être plus tard l'un de ses ennemis les plus irréconciliables ; il en eut, non pas sept enfants en sept ans, comme on l'a dit, mais deux fils : Pietro (qui commenta la *Divine Comédie*) et Jacopo, et une ou peut-être deux filles. Il n'a point, il est vrai, parlé une seule fois de sa femme dans ses écrits, mais cette réserve était dans les mœurs du temps ; elle n'autorise pas à croire qu'elle l'ait rendu malheureux et à chercher dans la *Comédie* des allusions à des querelles de ménage. Ce qui est certain, c'est que Gemma, lors de l'exil de son mari, mena à Florence une vie assez misérable et qu'elle vivait encore en 1333. C'est vers l'époque de son mariage qu'il entra dans la politique active. Comme ses ancêtres, il appartenait au parti guelfe, mais le sens des anciennes dénominations avait alors bien changé. A ce moment les gibelins, qui avaient été d'abord les partisans de la noblesse établie dans les châteaux de la campagne florentine, avaient perdu toute influence politique : le résultat de la réforme démocratique de 1282 (*del secondo popolo*, par opposition à la constitution déjà très populaire de 1250, ou *del vecchio popolo*) avait été « d'assurer au plus grand nombre possible de citoyens la plus grande somme possible de droits et de pouvoirs politiques » (Fauriel) ; elle remettait la défense des intérêts de la foule à une sorte de tribunal nommé *capitano del popolo*, et le pouvoir exécutif aux mains de six *prieurs* qui changeaient de deux en deux

mois ; enfin elle soumettait toutes les décisions à la sanction successive de plusieurs assemblées populaires ; en 1292, à la suite d'une suprême tentative des gibelins, « les ordonnances de justice » avaient exclu un grand nombre d'anciennes familles des fonctions publiques et transformé en suspects tous les nobles, qu'elles mettaient à la merci d'une justice sommaire. Mais les guelfes, unis tant qu'ils avaient dû lutter contre l'ennemi commun, se divisèrent bientôt : les uns estimaient qu'il était dangereux d'accorder davantage au parti populaire et refusaient d'anéantir complètement la noblesse ; les autres pensaient qu'on pouvait aller plus loin encore dans le sens démocratique ; ces deux factions étaient dirigées, la première par les Cerchi, la deuxième par les Donati ; elles reçurent (mais à partir de 1301 seulement) le nom de *Noirs* et de *Blancs*.

C'est dans ces circonstances que commença la carrière politique de Dante, qui n'eut pas tout l'éclat que lui attribue sa biographie courante : car c'est encore une légende que l'histoire de ces ambassades toutes heureuses dont le nombre alla s'élevant sans cesse jusqu'à quatorze (celle dont il aurait été chargé près de Boniface VIII, au moment même où il fut exilé, n'est pas plus certaine que les autres). Au contraire, les fonctions qu'il eut à remplir furent assez modestes ; en juin 1296, il faisait partie du conseil des Cent ; le 7 mai 1299 il allait, au nom du parti guelfe, surveiller le renouvellement de la charge d'un capitaine dans la commune de San Gemignano ; du 15 juin au 15 août 1300, il était l'un des six prieurs de la république ; nous connaissons de plus quatre votes émis par lui dans le courant de l'année 1301. La seule charge vraiment importante qu'il ait exercée est celle de prieur ; elle était particulièrement difficile à remplir au moment où Dante y parvint, et c'est aux décisions qu'il fut amené à y prendre qu'il attribuait lui-même tous ses malheurs. Au commencement de l'année 1300, trois Florentins furent dénoncés comme ayant conspiré contre le gouvernement et condamnés à de fortes amendes ; appartenant à la faction des Donati, ils étaient protégés par le pape ; celui-ci demanda en vain au gouvernement florentin l'annulation de leur condamnation et écrivit à ce sujet deux lettres hautaines à l'évêque de Florence (24 avril et 15 mai). Peu après, les partisans des Donati, réunis dans l'église de la Sainte-Trinité, envoyaient à Boniface VIII un message où ils lui demandaient de les défendre. Celui-ci envoya en effet à Florence, comme médiateur, le cardinal Acquasparta ; les propositions du cardinal, conçues dans l'intérêt des Noirs, furent naturellement repoussées et Boniface excommunia Florence. Cependant des rixes éclataient tous les jours dans les rues ; la guerre civile était imminente. Pour la prévenir, les prieurs exilèrent les chefs des deux partis ; les Noirs (Donati) furent relégués à La Pieva sur la frontière des Etats de l'Eglise, tandis qu'on se contentait d'envoyer les Blancs à Sarzana. Ceux-ci, prétextant l'insalubrité du climat de Sarzana (où un des leurs, le poète G. Cavalcanti, mourut en effet de la *mal'aria*), rentrèrent à Florence, bientôt suivis par les Noirs ; Corso Donati était allé rejoindre le pape et ne cessait de l'exciter contre Florence ; c'est sur ses conseils que Boniface VIII nomma *pacificateur* (*paciaro*) de Florence Charles de Valois, frère de Philippe le Bel dont il espérait obtenir l'appui pour rétablir son autorité sur les villes de Toscane qui lui résistaient. Charles de Valois, ayant solennellement affirmé aux Florentins qu'il venait « pour leur bien et bon état et pour les mettre en paix » et ayant juré de respecter leurs lois et leurs coutumes, reçut d'eux un accueil enthousiaste (1^{er} nov. 1301) ; mais, cinq jours après, il ouvrait les portes de la ville aux Donati qui mirent à feu et à sang le quartier de leurs adversaires et s'emparèrent des hautes magistratures. Le désordre était si grand que le pape envoya de nouveau à Florence le cardinal Acquasparta, qui n'eut pas plus de succès que la première fois. Une proscription générale des Blancs suivit le changement de gouvernement et Dante y fut compris ; le 27 janv. 1303, un acte du

podestat Cante de' Gabrielli de Gubbio l'accusait « d'après le bruit public » (deux témoignages non débattus suffisaient pour constituer le bruit public) de s'être rendu coupable, ainsi que ses collègues du priorat, de fraudes (*barattarias*), de gains illicites et d'extorsions ; il était prévenu spécialement d'avoir reçu de l'argent pour l'élection des nouveaux prieurs, d'avoir comploté contre le souverain pontife et le prince Charles, en s'opposant à l'entrée de celui-ci, et « contre l'état pacifique de la cité de Florence et du parti guelfe ». Comme sanction de ces accusations alors intentées contre tous les Blancs et qui ne méritent même pas la discussion, Dante était condamné, par contumace, à payer 5,000 petits florins ; s'il ne les versait pas dans le délai de trois jours, tous ses biens étaient confisqués ; s'il les versait, il n'en devait pas moins s'éloigner de la Toscane pendant deux ans et il était déclaré incapable à perpétuité de toute fonction publique. Le 10 mars, un arrêt déclara que Dante, qui n'avait point payé l'amende, serait livré au feu s'il était pris. Dans le courant de l'année 1302, plus de six cents citoyens de son parti étaient comme lui condamnés les uns à mort, les autres à l'exil.

Tous ces proscrits furent amenés à faire cause commune avec les gibelins. Comme le dit Fauriel, qui a parfaitement débrouillé la complication de toutes ces intrigues, « les Blancs et les Noirs ne pouvaient se combattre qu'en changeant respectivement d'opinion et de rôle, qu'en cédant chacun de son côté à des influences opposées à celles qu'ils avaient suivies jusque-là. Obligés désormais de s'appuyer sur les gibelins, les guelfes populaires ou les Blancs allaient, par là même, guerroyer dans l'antique intérêt de la noblesse et de la féodalité. Devant employer pour leur défense les forces du peuple florentin, les guelfes aristocratiques ou les Noirs allaient, de toute nécessité et qu'ils le voulaient ou non, seconder les tendances démocratiques de ce même peuple. Les deux partis avaient, de la sorte, changé de rôle et d'opinion, les uns pour l'amour d'un pouvoir qu'ils tenaient et voulaient conserver, les autres dans l'espoir de recouvrer le pouvoir qu'ils avaient perdu. » Pendant quelque temps, Dante partagea la destinée de son parti, à la direction duquel il prit, avec Petracco di Parenzo, père de Pétrarque, une part assez active : ainsi nous le voyons le 8 juin 1303 (ou 1302), prendre part à une assemblée tenue dans le chœur de l'église de San Godenzo par les principaux chefs des Blancs et où ceux-ci s'engagèrent à indemniser la famille gibeline des Ubaldini, maîtresse du château de Montaccenico, des dommages qu'elle pourrait éprouver en combattant pour eux. C'est peu de temps après que, découragé par l'incapacité de ses collaborateurs ou dégoûté par les basses intrigues dont il devait être le témoin, il résolut de se séparer de cette « compagnie méchante et stupide, toute ingrate, toute folle et impie », et « de former un parti à lui seul » (*Par.*, XVII, 61 et suiv.) ; peut-être avait-il pris cette résolution dès avant le coup de main que les Blancs tentèrent en vain sur Florence le 27 juil. 1304. Il était certainement étranger à la direction de son parti au moment où les Blancs éprouvèrent deux nouveaux échecs en perdant le château de Mottaccenico qui fut traitreusement rendu aux gibelins par les Ubaldini, et la ville de Pistoie qui fut emportée par les Florentins (mai 1305). De 1304 à 1306, il est difficile de suivre ses traces. Pendant quelques années, il erra de ville en ville : le premier refuge qu'il trouva, nous dit-il lui-même (*Par.*, XVII), fut chez « le grand Lombard qui sur son échelle porte le saint oiseau », c.-à-d. un membre de la famille des Scaligeri de Vérone (Bartolomeo della Scala ou son frère Alboino) : ce qui est certain, c'est qu'il fut réduit vers cette époque à la plus extrême misère ; dans une lettre datée de 1304 (et dont l'authenticité a été suspectée à tort), il dit que la misère inopinée que lui a créée l'exil, l'a empêché d'assister aux funérailles d'Alexandre de Romena. Le 27 août 1306, il figure comme témoin dans un acte daté de Padoue ; d'un

autre acte daté du 6 oct. de la même année, il résulte qu'il était procureur des marquis Franceschino, Moroello et Corradino Malaspina et chargé en cette qualité de conclure la paix en leur nom avec l'évêque Antonio de Luni; un peu plus tard il était dans le Casentin et écrivait à Moroello Malaspina une lettre où il lui parlait d'un nouvel amour qu'il avait conçu auprès des sources de l'Arno et lui envoyait une chanson que cet amour lui avait inspirée. La lettre célèbre de Fra Ilario donne sur ses pérégrinations de cette époque des renseignements qui seraient fort intéressants si elle n'était presque certainement apocryphe; de 1307 à 1310, il passa probablement un certain temps à Lucques où il aima d'un amour sans doute platonique une certaine Gentucca, que nous ne connaissons que par les quelques vers qu'il lui a consacrés (*Purg.*, XXIV, 43). C'est à cette époque seulement que pourrait se placer son voyage à Paris, qui est assez problématique. Ceux qui l'ont admis ne s'appuient que sur un passage de la lettre de Fra Ilario, sur les quelques vers du *Paradis* (X) relatifs à Siger de Brabant et surtout sur l'étendue des connaissances théologiques du poète.

Ce qui est du reste plus intéressant que les divers séjours de Dante, c'est la situation d'esprit où il se trouvait et que nous connaissons assez bien par le *Convivio* et les quelques chansons composées à cette époque. Dante n'était pas alors l'intransigeant qu'il devint plus tard; il s'était de bonne heure retiré de la lutte des partis. Les tendances du *Convivio* sont déjà, il est vrai, nettement gibelines, mais c'était là de la politique théorique; en fait il entretenait d'amicales relations avec des guelfes (comme les Malaspina); il s'abstenait d'attaquer trop violemment sa patrie; les sentiments qu'il éprouvait pour elle étaient la pitié, une sympathie émue et presque tendre; il écrivait à ses concitoyens, nous dit Leonardo d'Arezzo, une lettre apologétique commençant par ces mots: *Popule meus, quid feci tibi?* Il ne faut pas trop prendre au sérieux, comme l'a fait M. Rod, la résignation qu'il affecte: « Nous, dit-il, dont le monde est la patrie, comme la mer est celle des poissons, quoique nous aimions tant Florence que pour l'avoir aimée, nous souffrons un injuste exil, il nous faut cependant appuyer notre jugement sur la raison plutôt que sur le sentiment. Et quoique, pour notre plaisir, il n'y ait pas au monde de lieu plus agréable que Florence, en parcourant les volumes des poètes et des autres écrivains... nous trouverions, j'en suis sûr, que beaucoup de régions et de villes sont plus nobles et plus délicieuses que la Toscane et que sa capitale. » Ailleurs il dit en s'adressant à une de ses chansons (*Amor dacchè*): « O ma petite chanson montagnarde, tu vas partir; peut-être verras-tu Florence, mon pays, Florence, qui veuve d'amour et dénuée de pitié me repousse hors d'elle. Si tu y entres, dis-lui: « Désormais on ne peut plus faire la guerre à mon seigneur » (auteur); une chaîne (amoureuse) le tient là d'où je viens, « et quand bien même ta cruauté envers lui se relâcherait, il n'a plus la liberté de retourner vers toi. » (Cf. envoi de la chanson *Io sento sì*.) Ces protestations ne doivent pas nous faire illusion: évidemment Dante eût été heureux de rentrer à Florence et il ne le cachait pas; mais il n'en reste pas moins vrai qu'après une première période de profonde douleur, il se laissa consoler de l'exil par l'étude (c'est l'époque de ses grands travaux), et que, soutenu par d'illustres et cordiales amitiés, il jeta à ce moment sur le monde un regard calme et nullement désespéré. Peut-être eût-il réussi à fléchir ses ennemis; mais il survint alors un événement qui, après avoir exalté ses espérances, rendit plus amères ses déceptions. Aumois de sept. 1310, Henri, comte de Luxembourg, élu empereur d'Allemagne (17 nov. 1308) sous le nom de Henri VII, se met en marche vers l'Italie avec une armée, annonçant son intention d'y faire valoir les droits oubliés de l'empire et de rétablir l'ordre dans la péninsule; cette nouvelle excita partout une prodigieuse émotion; les villes guelfes songèrent à la défense, tandis que les gibelins se livraient à la joie la plus immo-

dérée. Celui qui manifesta la sienne de la façon la plus éclatante fut notre poète: il adressa aux rois, aux princes, aux villes et aux peuples d'Italie une lettre où il saluait l'ère nouvelle qui allait se lever sur sa patrie, en termes dont l'éclat et la magnificence font songer à la *Divine Comédie*: « Voici, dit-il, le temps favorable où surgissent les signes de consolation et de paix; le nouveau jour se lève, dissipant les ténèbres de la longue calamité, le ciel rougeoie à l'horizon et fortifie avec une douce sérénité les désirs des peuples. » Il y exhortait les villes à s'ouvrir au pacificateur « que Pierre, le vicaire de Dieu, nous ordonne d'honorer, que Clément, le successeur de Pierre, illumine des rayons de la bénédiction apostolique ». En fait, Henri VII apportait en Italie les intentions les plus justes et les plus pures, mais elles furent suspectées de la plupart et ce pacificateur alluma la guerre là où elle ne sévissait pas déjà. Les villes guelfes de la Toscane et de la Romagne coalisées se donnèrent pour défenseur le roi Robert de Naples; Florence se distinguait entre toutes par son hostilité, et son or eut bientôt détaché de l'empereur les villes de la haute Italie qui tenaient pour lui. Dante, aigri et désespéré, n'ayant plus rien de l'*exul humilis* qu'il affectait d'être quelque temps auparavant, lance contre sa patrie (31 mars 1311) une épître où éclatent la haine et le mépris portés à leur paroxysme; il y peignait des couleurs les plus vives les vengeances que l'aigle impériale allait exercer contre Florence: « Vous verrez, disait-il, vos édifices détruits, consumés; vous verrez la plèbe furibonde se débattre, tirillée entre les partis contraires; vous verrez la ville tomber entre des mains étrangères, tandis que le peu d'entre vous qui n'auront pas été frappés par la mort ou la prison, partiront pour l'exil. » Quelques semaines après (16 avr.), il s'adressait directement à l'empereur, alors occupé au siège de Crémone, et le suppliait d'en finir avec « cette vipère qui s'est retournée contre les entrailles de sa mère, cette bête immonde qui répand la contagion dans le troupeau du Seigneur, cette Myrrha impudique et impie qui brûle de partager la couche incestueuse de son père ». Henri VII, n'écoutant pas les conseils de Dante, perdit de longs mois à réduire les villes de la Lombardie; pendant ce temps, Florence s'organisait et, pour enlever à Henri VII des auxiliaires précieux, rappelait le plus grand nombre possible d'exilés. Le 2 sept. 1311, le prieur Baldo d'Aguglione autorisait le retour de ceux qui n'étaient point trop compromis. Naturellement Dante, après les lettres qu'il venait d'écrire, ne pouvait être du nombre. Enfin, au bout d'un an, Henri VII vint mettre le siège devant Florence (sept. 1312); mais après quelques semaines, il était obligé de le lever honteusement; enfin le 24 août 1313, succombant à la fatigue et aux chagrins que lui avait causés son expédition, il mourut à Buonconvento.

Cette mort fut pour Dante un coup de foudre. Bien qu'il se fût retiré définitivement de la scène politique, le 6 nov. 1313, les Florentins répondaient à ses farouches diatribes en lançant contre lui et ses fils un arrêt de mort. Il nous semble que tout espoir ait dû être dès lors perdu pour lui de rentrer jamais dans sa patrie; il ne paraît pas cependant y avoir renoncé; dans un des derniers chants du *Paradis* (XXV, 1) composés vers la fin de sa vie, il manifeste l'espoir que son génie reconnu de toute l'Italie lui rouvrira les portes de Florence et qu'il pourra « rentrer dans ce bercail où il a reposé encore agneau, et prendre la couronne (de laurier) sur les mêmes fonts où il reçut le baptême ». Une occasion se présenta en effet d'y rentrer, mais c'eût été au prix du déshonneur: en 1316, le comte Guido de Battifolle, devenu podestat, fit proclamer une amnistie générale, mais à la condition que les citoyens qui voudraient en bénéficier payeraient une amende et seraient présentés à saint Jean-Baptiste: c'était là une cérémonie à laquelle étaient soumis les criminels graciés. Dante repoussa cette offre infamante et écrivit à cette occasion une lettre très éloquente dans sa mâle et noble simplicité et qui est

peut-être de tous ses écrits celui qui fait le plus d'honneur à son caractère : « Si vous trouvez, écrit-il à un ami, un autre moyen qui soit d'accord avec la réputation et l'honneur de Dante, je l'accepterai avec empressement ; mais si je ne puis rentrer honorablement à Florence, je n'y rentrerai jamais. »

Dans ses dernières années, Dante fut accueilli par un gueffe, Guido Novello da Polenta, seigneur de Ravenne, neveu de cette Francesca de Rimini que le poète a immortalisée. C'est dans l'antique et paisible cité de Ravenne que s'écoula la fin de sa vie et qu'il mit la dernière main à la *Comédie*. Il reçut aussi l'hospitalité de Can Grande della Scala, membre de cette famille qui douze ans auparavant lui avait donné asile. Ce prince, frère de Bartolomeo et d'Alberto, jeune, libéral, entreprenant, était alors le chef officiel du parti gibelin. Dante semble avoir reporté toutes ses espérances sur Can Grande dont il fait un magnifique éloge (*Par.*, XVII). Il dut le visiter assez souvent vers cette époque. Ce qui est certain, c'est que, le 13 janv. 1320, il faisait à Vérone une sorte de conférence publique sur un point de physique ; ce fut l'occasion de son petit traité *De Aqua et Terra* (retouché plus tard). Ses dernières années furent du moins consolées par le sentiment que justice était rendue à son talent : vers 1318, un grammairien de Bologne, Giovanni del Virgilio, lui adressait une églogue latine où il le félicitait de son poème, tout en lui reprochant de ne pas l'avoir écrit en latin, et l'invitait à venir à Bologne recevoir la couronne poétique : c'est de la main de ses compatriotes que Dante eût voulu la tenir. Cet espoir ne devait pas se réaliser. Il mourut à Ravenne le 14 sept. 1321, à l'âge de cinquante-six ans. — Dans cette vie si agitée Dante n'a guère cessé d'écrire. Bien qu'il ait souvent cultivé à la fois les genres les plus divers, on peut dire cependant qu'à chaque période de sa vie correspond une phase particulière de son activité littéraire. Il s'adonna d'abord à la poésie lyrique et amoureuse ; puis, s'en tenant à cette forme, il essaya d'y exprimer des idées d'une portée et d'un intérêt général et de faire de la chanson une forme de l'enseignement philosophique. A partir de son exil, il se passionna de plus en plus pour la science en elle-même et il tenta de donner une expression plus rigoureuse à ses idées philosophiques, politiques, littéraires, dans ses traités dogmatiques. Quant à la *Comédie*, elle a été l'asile où se réfugiait son instinct poétique que n'avaient point émoussés ses études abstraites. Elle a dû l'occuper pendant toute la dernière partie de sa vie ; il y a résumé tous ses souvenirs du passé, toutes ses haines présentes et toutes ses espérances ; elle est vraiment le testament de son génie.

II. POÉSIES LYRIQUES ET VITA NUOVA. — À la fin du XIII^e siècle, la poésie lyrique était non seulement fort en vogue dans la société aristocratique, mais aussi considérée comme le plus noble de tous les genres : c'est par elle que Dante débuta. Ses *canzoni* ne sont absolument originales ni dans le fond ni dans la forme : le sentiment qu'elles expriment le plus souvent est cet amour conventionnel qui, élevant son objet au-dessus de l'humanité, n'aspire à aucune récompense sensible et trouve sa satisfaction dans les tourments qu'il se crée parce qu'il y voit un titre de noblesse ; quant à l'expression, elle a rarement chez lui la chaleur, la vivacité qu'on attendrait d'un amour aussi ardent ; il semble que le poète aspire au moins autant à se rendre compte à lui-même de sa passion qu'à la faire partager ; il fait beaucoup plus de place à la métaphysique qu'au sentiment. A vrai dire, rien de tout cela n'était nouveau et Dante ne faisait que marcher plus hardiment dans une voie ouverte depuis une vingtaine d'années. A ses débuts, la poésie lyrique italienne avait été l'humble imitatrice des Provençaux ; c'est dire que l'amour qui est peint chez les premiers lyriques italiens (école sicilienne), s'il est enthousiaste dans son expression, est purement naturel dans son essence. Les poètes toscans, Guitone d'Arezzo par exemple (dont les œuvres sont antérieures à 1260), avec un peu plus d'artifice dans la forme et de

subtilité dans la pensée, ne fit guère que continuer la tradition de l'école sicilienne. C'est sous l'influence de la science et de la philosophie que la poésie lyrique italienne devait enfin s'affranchir de l'imitation : le juriconsulte Guido Guinicelli de Bologne (entre 1265 et 1275), que Dante n'a pas tort d'appeler son père (*Purg.*, XXVI, 97), fut le chef de la nouvelle école du *dolce stil nuovo* dont Dante lui-même est le plus illustre représentant ; sa chanson *Al cor gentil ripara sempre Amore* inaugurerait une manière toute nouvelle. Cependant son originalité est peut-être moindre qu'on ne l'a dit quelquefois : depuis longtemps les Provençaux déclaraient que l'amour est incompatible avec la bassesse, qu'il s'accorde et se confond presque avec la noblesse des sentiments ; il n'est pas un troubadour qui n'eût été d'accord avec Guinicelli pour dire que « l'amour élit domicile dans les cœurs nobles comme l'oiseau dans le vert feuillage » ; le mérite de Guinicelli est d'élever cette pensée à une hauteur philosophique que ne soupçonnaient pas les Provençaux : par la noblesse du cœur, ceux-ci entendaient simplement la courtoisie, la libéralité, toutes les qualités qui font l'homme de bonne compagnie ; l'amour était donc simplement considéré comme la source des qualités sociales. Avec Guinicelli, il devient la source du bien moral et se confond avec la vertu. Cette idée nouvelle devait modifier radicalement la conception de l'amour, qui cesse par là d'aspirer à une récompense sensible, et devient purement idéal et spirituel : la dame n'est plus seulement le résumé de toutes les perfections chevaleresques, elle devient le symbole du bien en soi. Ces pensées philosophiques s'expriment dans un style qui a la rigueur de la science sans cesser d'avoir l'éclat de la poésie : Guinicelli, dans la chanson citée plus haut, après avoir exposé le principe général qui en fait le sujet, l'appuie d'une série d'images et de comparaisons en général fort poétiques. Son art consiste donc à exprimer des idées abstraites dans une langue concrète et colorée, ou, comme Dante l'a parfaitement dit, à envelopper une vérité philosophique « dans le voile des belles images ».

Cette nouvelle manière inaugurée à Bologne fut surtout cultivée par des poètes toscans ; ceux-ci, sans apporter grand-chose de nouveau, façonnent la langue à l'expression de ces pensées abstraites : on retrouve chez eux les deux traits essentiels de leurs modèles, la tendance didactique et la tendance mystique : ainsi Lapo Gianni intercale dans chaque couplet d'une chanson les mots « Je le prouve » (*Provo ciò*) ; Dino Frescobaldi affecte des pensées grandioses, profondes, mais obscures ; la femme qu'il adore est non plus la *dame* des Provençaux engagée dans les liens du mariage, mais une vierge idéale (*giovinetta*), plus voisine du ciel que de la terre ; Guido Orlandi disserte doctement sur les trois genres d'amour et de jalousie ; il pose dans un sonnet une série de questions sur la nature de l'amour, se demandant d'où il naît, où il demeure, s'il est substance, accident, etc. ; Cino de Pistoie, avec moins de subtilité scolastique peut-être, va plus loin dans la voie de l'idéalisme mystique ; sa dame, comme la Béatrice de Dante, a rompu tout lien avec l'humanité : ce n'est plus une femme, mais une « figure angélique venue du ciel pour répandre le salut et dans laquelle le Dieu d'amour a placé toute sa vertu ». Guido Cavalcanti, qui fut le chef de l'école jusqu'à Dante, consacre une chanson à résoudre les doutes proposés par Guido Orlandi. Je veux, dit-il, « raisonner de cet accident, qui souvent est cruel et altier, et qu'on nomme l'amour ; pour me comprendre, mes lecteurs devront être doctes : car je veux m'entourer de tous les secours de la science pour traiter les questions suivantes : où amour demeure, d'où il prend naissance, sa vertu et sa puissance, son essence, chacune de ses manifestations, le plaisir qui le fait appeler amour, et s'il peut être perçu par les yeux du corps ». Chacune de ces propositions est traitée avec tout l'appareil scolastique : divisions, définitions, syllogismes, etc. ; l'auteur s'interdit même les images par lesquelles Guido Guinicelli avait

essayé d'égayer un sujet analogue. Nous retrouvons dans les chansons de Dante ce même effort vers une poésie savante et raffinée. Dans sa pièce *Amor che muovi*, par exemple, il disserte non moins doctement que ses prédécesseurs sur la nature de l'amour. Mais revenant à la manière de Guinicelli, il essaye d'illustrer l'idée abstraite par des figures qui sans doute exigent pour être comprises un certain effort de pensée, mais qui du moins présentent aux yeux des objets sensibles. Dès ce moment, il se distingue par cet art qu'il portera dans la *Comédie* à un éminent degré, de résumer une foule de pensées dans une image vive et frappante, de donner aux créations de son imagination le même relief qu'à la réalité vivante; il comparera des soupirs entrecoupés de larmes à de la pluie mêlée de neige (*Vita nuova*, 18); il peindra son angoisse en disant : « Les murs eux-mêmes me criaient : Meurs. » (*Ibid.*, 15.) Voici comment il peint un personnage tout idéal, la Droiture, accablée par le triomphe du Vice : « Elle verse de nombreuses plaintes, et, comme une rose dont la tige est brisée, elle se repose sur sa main; son bras nu, colonne de sa douleur, reçoit les pleurs qui coulent de ses yeux, tandis que, de son autre main, elle cache son visage mouillé de larmes » (*Ire donne intorno*).

Au point de vue de la conception de l'amour, ce ne fut pas du premier coup que Dante atteignit, puis finit par dépasser l'idéalisme de ses prédécesseurs : son amour, d'abord purement humain, ne s'éleva que peu à peu au mysticisme. Cette progression qui ne serait pas très sensible dans le texte des chansons, est au contraire évidente dans le commentaire en prose que Dante en a donné et qui, si mince de volume et si gros de difficultés, a peut-être fait plus pour la gloire du poète que les chansons même qu'il accompagne; comme l'a remarqué M. d'Ancona, la passion de Dante pour Béatrice telle que nous la décrit la *Vita nuova*, a passé par trois phases : dans la première (ch. 1-17) Béatrice, personnage réel, n'est que la plus séduisante des enfants; le poète enivré de joie par le salut qu'elle lui a accordé, aspire à obtenir de nouveau la même faveur (3); il retrouve celle qu'il aime dans des endroits très déterminés, dans la rue (3), dans les fêtes (14), dans la maison de son père (22), à l'église (12); pour masquer son amour, il feint d'aimer une autre femme et Béatrice s'en irrite au point de lui refuser son salut (12); elle se montre à lui tantôt bienveillante (3), tantôt courroucée ou railleuse (10, 14). Puis cet amour traverse une seconde phase (17-29) où il s'épure de plus en plus. Béatrice devient la personnification vivante de la beauté et de la vertu. Dante n'aspire même plus à son salut, et se contente du bonheur de la louer; il la loue en effet comme on ferait pour une sainte. Béatrice, dont la terre n'était pas digne, lui est ravie enfin : la louange se transforme alors en adoration mystique et Dante se prépare à dire d'elle « ce qui n'a jamais été dit d'aucune créature vivante (29-43) ». Le ton du poète s'élève naturellement avec le sentiment : tandis que les premières pièces ressemblent assez aux éternelles requêtes d'amour des poètes provençaux et siciliens, les dernières ont la pureté, la solennité « d'hymnes eucharistiques ». (Bartoli.)

On ne peut séparer de l'étude des poésies lyriques de Dante ce petit livre (écrit peu avant 1300) où il a prétendu nous en expliquer le sens intime : nous devons donc en dire quelques mots, ainsi que des ardentes polémiques qu'il a récemment soulevées en Italie. Les uns, d'accord avec tous les anciens commentateurs, le prennent au pied de la lettre et l'acceptent, de la première ligne à la dernière, comme « la candide et mélancolique histoire d'une passion profonde, comme une ingénue et simple confession de ce qu'il y avait de plus intime et de plus secret dans le cœur de l'amant » (d'Ancona); les autres (R. Renier, Bartoli) veulent restreindre autant que possible la part de la réalité, et, pour trancher le débat d'un coup, nient jusqu'à « l'historicité » de Béatrice; ils ne voient dans cette création qu'un symbole de la femme aimée en général, une sorte de

représentation idéale de l'éternel féminin. Tout en reconnaissant que la réaction contre l'opinion traditionnelle repose sur de fort bonnes raisons, nous ne pouvons nous rallier au système radicalement allégorique, qui soulève des difficultés insurmontables, non moins que le système radicalement historique. Il y a dans la *Vita nuova* trop d'allusions à des faits précis, à des personnages déterminés pour qu'on puisse y voir autant de fantaisies ou d'abstractions. On ne conçoit pas, comme dit spirituellement Marc Monnier, « un idéal ou une simple idée qui n'a que huit ans quand on la rencontre pour la première fois, qui joue avec les enfants de son âge, se promène dans la rue, fait la révérence à un jeune homme, puis se fâche par jalousie... », une idée qui a pour père un simple mortel et qui meurt elle-même à une date précise, le 9 juin 1289, âgée de vingt-quatre ans ». On a remarqué aussi que si Béatrice eût été « une simple idée », et toute son histoire un roman, Dante eût arrangé les incidents de cette histoire de manière à justifier certaines théories qui lui étaient chères : ainsi, puisqu'il met une si ingénieuse obstination à retrouver partout dans sa vie le nombre neuf, il n'eût pas manqué de lui donner neuf ans lors de leur première rencontre, de la faire naître en 1269 « où entre quatorze fois le nombre neuf » et mourir à vingt-sept ans, multiple de neuf par trois, qui est aussi un chiffre fatidique. « Allégoriser » Béatrice conduit à « allégoriser » pareillement les personnages réels qui paraissent dans la *Vita nuova*; on en arrive, après avoir fait de Béatrice un idéal, à proposer de voir, comme d'ailleurs le fait M. Bartoli, dans le père de Béatrice, le « penser amoureux » qui a produit cet idéal; et que faire alors des compagnes de Béatrice ?

La *Vita nuova* ainsi interprétée deviendrait un logogriphe pénible et quelquefois puéris : il nous paraît certain que l'amour qui y est décrit a d'abord été purement humain, que Dante a vraiment aimé une jeune fille (nommée par lui Béatrice) qu'il avait entrevue dans quelque fête, avec laquelle il n'a eu que de rares et lointains rapports; qu'il l'a aimée d'un amour respectueux et pur qui devint d'autant plus ardent qu'il ne se nourrissait que de songes. Certaines pièces où entre le nom de Béatrice ne peuvent avoir été composées que pour un être réel, le sonnet par exemple (*Guido vorrei*) où il souhaite de se voir lui et ses deux amis Guido (Cavalcanti) et Lapo (Gianni ?), chacun avec sa dame, Monna Bice, Monna Vanna et une troisième, dans un bateau ballotté en pleine mer au gré des vagues, où ils pourraient sans fin dissenter d'amour. Les premières pièces de la *Vita nuova* du reste, et surtout quelques autres qui n'y ont pas été insérées, sont évidemment des prières amoureuses inspirées par une personne réellement aimée. L'existence d'une amante réelle, voilà du reste à peu près à quoi nous réduirions volontiers la part de l'histoire. Que cette amante ait été cette Béatrice, fille de Folco Portinari qui épousa Simone de' Bardi et mourut en 1289, il est permis d'en douter. Boccace, il est vrai, l'affirme, probablement sur la foi de quelques contemporains de Dante, et aussi Pietro Alighieri, le propre fils du poète (dans un commentaire écrit vers 1360; V. *Giornale storico*, VII, 383) mais leur témoignage n'a pas une grande portée, pas même celui du second qui devait, sur ce point, non pas avoir reçu les confidences de son père, mais s'en tenir au bruit public. On avait dû, en effet, de bonne heure éprouver le désir de pénétrer le secret de Dante et faire des conjectures; on avait donc cherché, parmi les jeunes Florentines de l'époque, une Béatrice à laquelle pût convenir son récit : la fille de Messer Folco se trouvait porter le nom et avoir l'âge requis (et encore ne connaissons-nous pas l'année exacte de sa naissance; c'est en admettant son identité avec l'amante de Dante qu'on la fait naître un an après celui-ci); de sorte que c'est à une simple hypothèse en somme dont le seul mérite est d'être fort ancienne, que la fille de Portinari doit, avec l'immor-

talité, l'immense curiosité qu'elle excite, et le puissant effort de recherches et de critique qui s'est fait autour de son nom.

En réalité, le nom de celle qu'il a aimée est le seul renseignement que Dante nous donne sur elle, le seul qui ait pu guider les conjectures. Or, il est plus que probable que ce nom n'était qu'un pseudonyme. C'était une règle absolue chez les troubadours de ne point nommer leurs dames de leur vrai nom et de remplacer celui-ci par un *senhal*. Cet usage, motivé en Provence par une raison toute vulgaire, la crainte du mari, se perpétua en Italie, fortifié par les allusions et les jeux de mots qui étaient la conséquence de l'emploi d'un pseudonyme significatif ingénieusement choisi. Ainsi la dame de Cino de Pistoie (comme celle des troubadours Aimeri de Belenoi, Uc de Saint-Cyr, Lanfranc Cigala) s'appelait Salvaggia. Le nom de Béatrice a un rapport trop étroit avec les idées du poète sur l'amour pour que l'on n'y voie pas un nom de fantaisie; Dante du reste semble nous y autoriser lui-même au début de la *Vita nuova*.

Si Dante a réellement chanté la femme qu'il avait aimée, il est certain qu'il en a usé très librement dans l'histoire de cet amour et le classement des pièces auxquelles il avait donné lieu : dans le sonnet qu'il dit avoir été composé le premier pour Béatrice (*A ciascun' alma*, dans *V. N.*, 3) il y a une claire allusion à la mort de celle-ci; donc, ou il est tout entier postérieur à cette mort, ou les vers où il en est question sont le produit d'un remaniement. C'est probablement aussi après la mort de Béatrice qu'a été composée la pièce où Dante peint de couleurs si vives le trouble qu'il ressentit en songeant un jour que sa dame mourrait (*Donna pietosa*, *V. N.*, 23). Il en prend également à son aise avec la narration des faits; il écrit non l'histoire, mais le roman de son amour, et demande beaucoup plus à son imagination qu'à sa mémoire. Il suffit d'admettre cette hypothèse pour ruiner les plus solides arguments des allégoristes, qui se fondent sur les invraisemblances dont fourmille la *Vita nuova*. Il n'est pas croyable, nous font-ils remarquer, que Dante soit resté de sa neuvième à sa dix-huitième année sans entendre le son de la voix de sa petite voisine; que Béatrice ait été insensible à un amour si ardent et si pur au point de lui refuser l'insignifiante récompense qu'il ambitionnait, de s'en moquer même, car il faudrait pour cela lui supposer une dureté vraiment en dehors de l'humanité. Si Béatrice eût réellement existé, ajoutent-ils, pourquoi Dante ne l'eût-il pas épousée? Le poète ne fût-il pas tombé dans une flagrante contradiction en divulguant l'amour qu'il avait prétendu cacher, et cette révélation n'eût-elle pas été particulièrement choquante, faite dans un temps où vivait encore le mari de celle qu'il aurait, dit-on, aimée? Ces deux dernières objections ne pouvaient être faites que par des critiques connaissant bien peu les lois du genre cultivé par Dante; celui-ci ne pouvait nous montrer Béatrice correspondant à son amour parce que la peinture d'un amour partagé était absolument étrangère à la tradition lyrique; l'idée de demander en mariage celle qu'il chantait ne pouvait non plus entrer un instant dans son esprit, le mariage étant, dans la doctrine du temps, la négation même de l'amour, sous ce prétexte que le mariage confère à l'homme des droits sur la femme, et que celle-ci doit rester, non seulement libre, mais souverainement maîtresse de celui qui se donne à elle (*V. G. Paris, Romania*, XII, 518 et suiv.). Quant à l'expression de cet amour éthéré et platonique, elle ne pouvait être que flatteuse pour celle qui en était l'objet, et un mari savait trop faire la part des conventions poétiques pour s'en formaliser (nous avons vu du reste qu'il n'est nullement sûr que l'amante du poète ait été mariée).

Toutes les autres objections du même genre perdent évidemment toute portée si on admet que, dans la *Vita nuova*, la « poésie » a plus de part que la « vérité ». Or, c'est ce dont il paraît impossible de ne pas tomber d'accord. Qu'on remarque d'abord le nombre des « visions »

qui y sont rapportées et qui forment comme la trame du récit. Il faut admettre ou que Dante est un halluciné, ou que ces visions ont été des états d'esprit non spontanés et fatals, mais voulus et apprêtés, c.-à-d. une simple forme d'exposition. Dans ce cadre éminemment peu historique ont été placés un certain nombre de faits évidemment arrangés en vue d'un effet poétique; il n'est nullement prouvé que Dante qui était, selon son propre aveu, de complexion amoureuse, n'ait pas eu une passagère, mais sincère inclination pour les deux dames qu'il aura prétendu, après coup, n'avoir été que des « paravents » à son réel amour; c'est la seule façon satisfaisante d'expliquer ces singuliers épisodes qui, pris à la lettre, nous montreraient dans notre poète une sorte de Don Juan compromettant de gaieté de cœur deux jeunes filles qui pouvaient, à ce jeu, perdre leur réputation aussi bien que le repos de leur cœur; la *donna pietosa*, cette touchante consolatrice dont il est longuement question à la fin de l'opuscule, semble bien aussi avoir été aimée d'un amour dont les circonstances rendent très vraisemblable la réalité; il est vrai que Dante a formellement déclaré dans le *Convivio* (II, 16) que cette dame n'était autre que « la très belle et très honnête fille de l'empereur de l'univers à laquelle Pythagore a donné le nom de philosophie »; mais outre qu'on ne se représente guère la philosophie regardant le poète « du haut d'une fenêtre », on ne comprend pas pourquoi il lutterait avec tant de remords contre une inclination si légitime; à ses yeux même, le passage du culte de Béatrice à celui de la philosophie était un progrès dont il n'avait pas à s'excuser. La vérité doit être que Dante aura voulu embellir, épurer l'histoire de sa jeunesse amoureuse et cherché à écarter de lui tout soupçon d'infidélité.

Il est même permis d'aller plus loin et de douter de la réalité objective de quelques événements rapportés dans la *Vita nuova*. Ce qui porte presque invinciblement le lecteur à les considérer comme des traits de la biographie de Dante, c'est le commentaire en prose qui en fixe les alentours et en précise les circonstances de temps et de lieu. Mais il faut songer que le commentaire est postérieur aux pièces et composé d'après elles, et que la seule façon rigoureusement légitime d'étudier celles-ci est de les prendre à part, comme elles ont été composées. Or, si on les considère ainsi, on remarquera que les événements très peu nombreux et très simples qui en font l'objet ne sont que des lieux communs poétiques fournis à Dante par ses prédécesseurs. Ces événements sont au nombre de deux : le premier est le salut accordé ou refusé par la dame; or ce lieu commun se retrouve dans plusieurs poètes antérieurs à Dante; les merveilleux effets du salut de la femme aimée avaient déjà été décrits dans des termes analogues à ceux dont il se sert par un obscur poète pisan, Lotto di Ser Dato, par Guido Guinicelli, par D. Frescobaldi, par G. Alfani, par Cino de Pistoie, et cette suprême faveur n'avait pas été sollicitée moins humblement par eux tous que par Dante (*V. d'Ancona, V. N.*, 1^{re} éd., p. 79; Bartoli, *Storia*, IV, 18, 36). — Le deuxième événement important de la *Vita nuova* est la mort de la femme aimée; certes il est fort possible que l'amante du poète soit morte jeune et que ce malheur l'ait plongé dans cet accablement qu'il a décrit avec tant de force; pourtant il est bon de remarquer que la mort de l'amante, réelle ou supposée, était un sujet fréquemment traité par les troubadours provençaux, et que Cino s'était représenté « baisant le sépulchre ou sa dame reposait ». Ce qui tend à inspirer quelque défiance sur la réalité de cet événement, c'est l'immense parti que Dante en a tiré, comme s'il exprimait d'un lieu commun toute la matière poétique qu'il contient.

Mais les événements sont bien peu de chose dans cette *Vie* toute intérieure : ce qui la remplit, c'est la peinture de cet amour si étrange au premier coup d'œil et qui a semblé à plusieurs une sorte de phénomène moral et presque

de cas pathologique. Or, cet amour perd ce caractère si on replace Dante à son rang dans l'histoire de la poésie lyrique. Sans doute, par les circonstances précises dont le poète entoure cette passion (spécialement dans son commentaire en prose), il est arrivé à lui donner un relief, une vie extraordinaire ; mais ce qui est original, c'est le génie plastique et dialectique de l'auteur, et non la matière sur laquelle il travaille. Cet amour, dans sa nature intime, est, nous l'avons montré, celui que peignaient tous les poètes du *dolce stil nuovo* ; la peinture de ces manifestations, de cet état de langueur malade ou d'extase religieuse où il plonge celui qui le ressent était aussi un lieu commun très ancien ; il n'est guère de troubadour qui n'ait décrit les effets physiques de l'amour, et ce sont ceux-là même que Dante ressentit : la pâleur du teint, la tristesse, l'accablement, les frissons, la perte du sommeil et de l'appétit ; ils avaient parlé de cette espèce de fascination qu'exerce sur eux la présence de leur dame, le silence où sa vue les réduit, malgré les résolutions qu'ils ont prises de lui ouvrir leur cœur. Il n'est pas jusqu'à l'expression même de cet état qui n'offre d'intéressants rapprochements. Folquet de Marseille (*En cantan m'aven a membrar*) nous dit que son cœur est tellement envahi par l'amour que, dans sa détresse, il rappelle à lui toutes les facultés, de sorte que le corps, abandonné à lui-même, reste dans un véritable hébètement. Nous avons là le germe de la fameuse scène (14) où Dante nous décrit la lutte engagée dans son cœur entre l'esprit d'amour et les esprits « sensitifs ». Cette phraseologie elle-même n'est pas de lui : il n'est pas un de ses prédécesseurs chez qui on ne trouve ces *spiriti* ou *spiritelli* qui personnifiaient les diverses facultés de l'âme et formaient une phalange d'abstractions dont les évolutions remplacent, chez les lyriques italiens, toute psychologie sérieuse. (V. par exemple Dino Frescobaldi, *Poscia ch'io* ; Guido Cavalcanti, *Per gli occhi* ; Cf. d'Ancona, *V. N.*, p. 84 ; Bartoli, *Storia*, IV, 3, 13, 150.)

Un trait que l'on considère souvent comme particulier à Dante est cette sorte de mysticisme douloureux dans lequel il se complait et s'abîme tout entier. M. Bartoli a montré qu'il se retrouvait dans Cino et il a voulu en faire la caractéristique de ce poète (*Storia*, IV, 119-135). C'est probablement là que Dante l'a pris ; mais il remontait plus haut. On retrouve chez les lyriques français du Sud et surtout du Nord (Gace Brulé, G. d'Espinau notamment) cette folie de la souffrance amoureuse comparable à la folie de la croix des stigmatisés. (V. Raynouard, *Choix*, III, 7, 76, 273, 344 ; et pièces indiquées dans Raynaud, *Bibliogr. des chansonniers français*, nos 376, 437, 857, 590, 643, 1073, 1429, 1465.) On voit que la *Vita nuova* contient en somme une assez large part de roman ; il est vrai que pour écrire ce roman il fallait être Dante. Si Dante n'en a pas vécu tous les épisodes par le cœur, il les a vécus par l'esprit, et l'intensité d'énergie objective et créatrice qu'il a déployée dans leur peinture suffirait à elle seule pour que la place qu'on lui fait comme poète du sentiment ne fût pas trop élevée. — Les plus originales, les plus passionnées de ses chansons n'ont pas été comprises dans la *Vita nuova*, dont elles eussent altéré le caractère : il y en a en particulier quatre où il a chanté un amour certainement humain et sensuel ; deux, il est vrai, sont gâtées par de puérils artifices de versification (*Amor tu vedi ben* ; *Al poco giorno*, sextine) ; mais les deux autres, par la vivacité du coloris, l'éclat et le naturel des images, comptent parmi les plus beaux morceaux qu'il ait écrits ; dans l'une (*Io son venuto*), reprenant, mais d'une façon magistrale, un lieu commun de la poésie provençale, il se représente seul en proie aux ardeurs de l'amour tandis que la nature est ensevelie dans la torpeur de l'hiver ; dans l'autre (*Così nel mio parlar*) il peint en traits enflammés et passablement réalistes la vengeance qu'il tirerait de sa dame si l'amour la lui livrait : « Hélas ! pourquoi ne m'appelle-t-elle pas par ses cris comme je l'appelle par les miens dans l'abîme

où je brûle ? Aussitôt je lui répondrais : « Je viens à votre secours » ; et mettant avec joie la main sur ces cheveux blonds qu'Amour frise et dore pour m'enflammer, alors je satisferais ma vengeance... Je regarderais de tout près et fixement ses yeux, d'où sortent des étincelles qui embrasent mon cœur blessé, peine que je lui infligerais pour m'avoir abandonné ; puis enfin je lui rendrais la paix avec mon amour. » Ces quatre pièces, où il joue fréquemment sur le mot *pietra*, sont évidemment inspirées par la même passion, et ce mot devait faire allusion au nom de la personne qui en était l'objet et dont on n'a pu jusqu'ici reconnaître l'identité. Il semble avoir ressenti cette passion, dont il a soigneusement banni le souvenir de la *Vita nuova*, avant son exil, c.-à-d. peu de temps après la mort présumée de Béatrice. Dante ne fut donc pas toujours l'amant platonique qu'il lui a plu de nous faire connaître ; il résulte de quelques passages de la *Divine Comédie* (*Purg.*, XXVII, 49), notamment de quelques paroles, assez peu claires du reste, qu'il se fait adresser par Forese Donati (*Ibid.*, XXIII, 115), et surtout de sa correspondance poétique avec celui-ci, qu'il était (comme presque tous les poètes du *dolce stil nuovo*) fort enclin aux plaisirs des sens ; il a du reste expliqué lui-même dans un fort beau sonnet (*Due donne in cima*) qu'il ne considérait point l'amour mystique comme exclusif de l'amour naturel. — Les *Canzoni della pietra* sont du reste une exception dans l'œuvre de Dante. De bonne heure il s'était tourné vers l'étude de la philosophie. « Quand j'eus perdu, nous dit-il lui-même, (*Conv.*, II, 13) le premier plaisir de mon âme (il peut s'agir ici aussi bien de l'amour en général que de l'amour pour Béatrice, à la mort de qui on voit ordinairement ici une allusion), je devins si triste qu'aucune consolation ne pouvait me remettre. » Puis, après avoir raconté comment il lut, pour y chercher un soulagement, la *Consolation* de Boèce et le *De Amicitia* de Cicéron, il ajoute : « Et comme il arrive parfois à l'homme qui cherche de l'argent, de trouver de l'or, moi qui ne cherchais qu'à me consoler, je rencontrai, outre un remède à mes larmes, des livres et des auteurs qui ne tardèrent pas à me faire juger que la philosophie, qui était la dame souveraine de ces auteurs, de ces livres et des sciences qu'ils renferment, était la chose souveraine. Et j'imaginai cette grande chose faite comme une dame noble, ne pouvant me la figurer autrement que miséricordieuse dans toutes ses actions. Et je l'admirais si véritablement et si fort que je ne pouvais détourner mon attention d'elle. Ce fut alors que je me mis à fréquenter les lieux où elle se montrait réellement, c.-à-d. les écoles des religieux et de ceux qui enseignaient la philosophie. Si bien qu'en assez peu de temps, trente mois peut-être, je commençai à m'apercevoir tellement de sa douceur que l'amour que je lui portais chassait de mon esprit toute autre pensée. » Dans ce curieux passage, Dante nous explique non seulement le changement qui s'opéra dans son esprit, mais les raisons qui lui firent employer, pour exprimer ses idées nouvelles, la forme qui lui avait servi jusque-là : c'est d'abord, dit-il, que la langue vulgaire lui paraissait indigne (ou plutôt incapable) d'exprimer de si hautes vérités sans image ; c'est, d'autre part, qu'il ne voulait pas dérouter le public accoutumé au langage conventionnel de la poésie amoureuse. Il fit donc servir à l'expression d'idées philosophiques la forme de la chanson et le vocabulaire érotique qui y était en usage, parlant de la philosophie comme il eût fait d'une amante. La plus ancienne des pièces de ce genre est la chanson *Voi ch' intendendo* (vers 1295) où il décrit la lutte engagée entre les souvenirs de son premier amour et la philosophie ; dans une autre (*Amor tu vedi ben*, peu avant 1300), la philosophie a décidément pris le dessus, et il en fait un panégyrique enthousiaste. A la même veine appartiennent encore les pièces *Tre donne intorno*, une des plus remarquables (peu après 1301), *Io sento sì*, *Voi che sapete*... Ces pièces ressemblent tellement à ses chansons amoureuses que le public prit le change

et crut qu'il s'y agissait d'un réel amour; l'un des objets du *Convivio* fut de le détromper. Dante crut même pouvoir se passer du « voile des belles images » et essaya d'exprimer des idées philosophiques dans leur nudité abstraite; mais il faut avouer que, dans les trois pièces sur la noblesse, la libéralité et la *Leggiadria* (celle-ci un peu avant 1300), les théories morales ont tout à fait étouffé la poésie et que ce retour à la manière sèche et scolastique de Guittone d'Arezzo ne marquait nullement un progrès.

III. TRAITÉS DOGMATIQUES. — Dante avait décidément reporté sur la philosophie l'ardeur qu'il mettait à toutes choses; il devint pour elle un véritable apôtre, considérant comme un devoir strict de répandre les vérités qu'elle lui avait révélées. Beaucoup de gens, nous dit-il, ayant admiré dans ses chansons plutôt « leur beauté que leur bonté » (c.-à-d. leur sens moral), il résolut de les rendre accessibles à tous : ce fut l'objet principal de son *Convivio* qu'il écrivit, non en latin, mais en italien, afin de faire asseoir même les simples à ce « banquet » de la science. Il l'écrivit entre 1306 et 1309 dans la période d'accalmie qui s'écoula entre sa scission avec son parti et la descente de Henri VII en Italie. Le *Convivio* n'est point un traité suivi de philosophie, mais le commentaire de trois chansons. L'ouvrage est inachevé, car il devait commenter quatorze chansons et comprendre quinze livres. Ce commentaire se compose essentiellement d'une série de dissertations dont l'ordre n'est réglé que par celui des mots expliqués : ainsi à propos du vers *Voi ch' intendendo il terzo ciel movete*, Dante expose non seulement le système astronomique de Ptolémée, mais explique le sens allégorique de cette conception (la science étant, selon lui, comparable au ciel et à chacun des sept cieux correspondant un des sept arts libéraux); enfin il ajoute à propos du mot *intendendo* un long chapitre sur les anges ou Intelligences. On voit qu'en appliquant ce système, Dante eût composé une encyclopédie. En fait, il y a un peu de tout dans le *Convivio*. On y trouve des théories scientifiques et politiques, et jusqu'à un résumé de l'histoire romaine; mais c'est, en somme, l'exposition des idées philosophiques qui y tient de beaucoup la plus large place. — Comme philosophe, Dante n'a absolument rien d'original : bien qu'il professe la plus grande admiration pour Platon et saint Bonaventure, ses maîtres préférés sont Aristote et saint Thomas dont il reproduit à chaque instant les théories même dans la *Comédie*. Sa philosophie est un rationalisme qui se subordonne humblement à la théologie; nous verrons la théologie l'emporter de plus en plus dans ses préoccupations, et tenir dans la *Comédie* plus de place que la philosophie elle-même. Dante admet que la raison humaine a ses limites et qu'elle ne peut atteindre à la certitude sur les grands principes, Dieu, l'âme, la nature première, qu'en s'en remettant à la révélation (II, 9). Il ne conçoit point de conflit possible entre la raison et la foi, celle-ci devant toujours se subordonner à celle-ci, mais il ne méprise point pour cela la raison : c'est en elle que consiste la noblesse de l'homme, c'est elle qui le rapproche de Dieu. La raison, en tant qu'intelligence, aspire à la vérité dont la possession est son bien suprême; en tant que volonté, elle aspire au bien et est la règle des mœurs. Il y a dans le *Convivio* les éléments d'une psychologie et d'une métaphysique. Dante y aborde les questions de la perception (III, 9), (qu'il résout [II, 9] par la théorie scolastique des esprits animaux), de la liberté humaine qu'il croit entière (bien qu'il admette avec tout le moyen âge une influence des astres sur nos dispositions naturelles), de la certitude (II, 9; IV, 15), de l'immortalité de l'âme, de sa nature (IV, 21), à propos de laquelle il reproduit la doctrine aristotélique de l'*Intellectus possibilis* et de l'*Intellectus agens*. Mais c'est sur les questions morales qu'il insiste le plus volontiers. Il emprunte à Aristote sa division des vertus intellectuelles et morales (IV, 17); il admet comme son maître que la vertu est une « habituelle élection du

bien », qui est le milieu entre deux extrêmes. L'un des passages les plus intéressants du livre est celui où il traite avec beaucoup de charme de style des vertus propres à chaque âge (IV, 24-28). Il reconnaît comme propre à l'adolescence (de dix à vingt-cinq ans) l'obéissance, la douceur (*soavità*), la pudeur, la beauté (*adornexxa*) qui consiste dans la proportion et la santé de toutes les parties du corps; à l'homme jeune (mais pour lui comme pour les Latins la jeunesse est la maturité et va de vingt-cinq à quarante-cinq ans), il recommande l'amour (qu'il interprète par la vénération de la vieillesse et la protection accordée au jeune âge), la courtoisie, la loyauté, enfin la tempérance et la force qui sont comme le frein et l'éperon dont la raison se sert pour gouverner l'appétit; l'apanage de la vieillesse (de quarante-cinq à soixante ans) est la prudence, la justice, la largesse, la gaieté, l'affabilité. Enfin l'homme détaché de la vie active (Dante fait succéder à la *senectute* le *senio*) se repose dans un retour reconnaissant sur le passé, dans une attente sereine de la mort et de son union avec Dieu : « Il est pareil au bon marinier qui, approchant de la terre, cargue ses voiles et doucement entre dans le port. » On voit que cette philosophie, chrétienne par la part qu'elle fait à la révélation dans l'œuvre de la certitude, est surtout rationnelle et humaine; elle ne dédaigne même pas les élégances de la vie courtoise et n'a rien de commun avec l'ascétisme des disciples de saint François. Dante, il est vrai, met la vie contemplative au-dessus de la vie active, mais il fait en cela acte de philosophe qui veut user le plus largement possible de sa raison, et non de mystique qui aspire à se perdre dans une extase qui touche à l'inconscience.

On est forcé de chercher la philosophie de Dante dans le *Convivio* à travers une multitude de digressions. Au contraire, il a exposé dans le *De Monarchia* ses idées politiques sous la forme la plus précise et la plus rigoureuse. Déjà dans le *Convivio* il avait traité avec beaucoup de force (et non sans y mêler de singulières subtilités scolastiques) de la dignité de l'autorité impériale (IV, 4); vers la fin de sa vie, il voulut coordonner toutes ses idées politiques dans un traité auquel il donna une allure rigoureusement logique et qu'il écrivit, à l'usage des lettrés, en latin. Dans le premier livre, il prouve par des arguments a priori souvent subtils que la monarchie universelle est nécessaire, car elle peut seule donner à l'humanité la paix dont celle-ci a besoin pour atteindre son but. Il faut, pour trancher tous les différends, un souverain juge qui soit mis à l'abri de la cupidité et de la partialité par sa toute-puissance. Dans le deuxième livre, il démontre, par la marche de l'histoire, par les paroles et les actions du Christ, que le peuple romain a été élu par Dieu pour représenter cette monarchie. Le troisième livre, le plus important de tous, traite des rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel; Dante essaye d'y démontrer que l'empire ne dépend pas de la papauté, mais relève directement de Dieu; il reprend un à un les arguments, soit historiques soit scolastiques, souvent bizarres et puérils, par lesquels on soutenait la thèse opposée à la sienne; il montre que, à la vérité, la lune (symbole de l'empire) reçoit sa lumière du soleil (symbole de la papauté), mais qu'elle a été créée directement par Dieu; l'Église ne peut conférer un pouvoir qu'elle n'a pas; son règne n'est pas de ce monde; elle ne doit donc pas s'attacher à la poursuite des biens temporels, mais des biens spirituels (nous verrons avec quelle force Dante s'élève dans la *Comédie* « contre l'union du pectoral et du sceptre »). L'autorité de l'empereur et celle du pape, issues au même titre de Dieu, sont destinées à se compléter : la première assure la félicité terrestre par l'exercice des vertus humaines; l'autre la béatitude éternelle à laquelle conduit la révélation, par l'exercice des vertus théologiques. Cependant bien que la puissance impériale dérive directement de Dieu, l'empereur est soumis, dans une certaine mesure, au pontife, car la béatitude temporelle forme un degré inférieur de la béatitude éternelle. L'empereur doit

done professer pour le pape la vénération que le fils montre à son père et se laisser éclairer par lui des rayons de la lumière céleste. En somme, on voit que Dante, malgré son orthodoxie dogmatique, ne va pas beaucoup moins loin qu'Arnaud de Brescia qui, interdisant à l'Eglise le droit de posséder, voulait la ramener à la pauvreté évangélique et conférer à l'Etat, c.-à-d. à la commune (la seule forme de l'Etat que l'on connût à cette époque), les biens du clergé.

Dans le *De Vulgari Eloquentia* (composé avant 1305) s'exprime une des formes du patriotisme de Dante, son amour pour sa langue maternelle : cet amour n'avait fait que croître et s'affirmer depuis sa jeunesse ; dans la *Vita nuova*, il admettait que la langue vulgaire ne devait être employée que pour les sujets amoureux ; en composant ses chansons philosophiques en italien, il y recourait à l'allégorie, sous prétexte que la langue vulgaire ne pouvait dignement louer la philosophie sans voiles. Enfin, dans le *Convivio*, il soutenait presque sans restriction les droits de l'italien ; la subtilité de sa logique et la chaleur d'éloquence qu'il y met nous font comprendre combien étaient tenaces les préjugés qu'il combattait et combien de mérite il avait à s'élever au-dessus d'eux ; là il compare bien encore le latin au pain de froment et l'italien au pain d'orge, mais il admet que l'italien est capable de traiter de toutes les questions ; il lui assignera en effet comme sujet, dans le *De Vulgari Eloquentia*, l'amour, les armes et la vertu. Dans ce dernier livre se trouvent, à côté d'étranges erreurs où l'entraîne en général l'application de la logique abstraite à des faits d'expérience, des vues singulièrement justes et profondes. Prenant la question *ab ovo*, il traite d'abord de l'origine du langage, et se demande pourquoi il a été donné à l'homme seul et non aux anges et aux bêtes. Passant à la confusion des langues, il en donne une classification et en distingue en Europe trois familles. L'une est celle des idiomes romans qu'il distingue, selon leurs particules affirmatives, en langue d'oïl (français du Nord), langue d'oc (comprenant l'espagnol) et langue de si (italien). Chacun de ces langages se subdivise à son tour, au point que les gens habitant à quelques lieues les uns des autres ne parlent pas exactement de même ; aussi en face de ces idiomes variables a-t-on été obligé d'inventer, pour s'entendre entre savants de divers pays, une langue commune, le latin, dont il fait ainsi une création artificielle. Des trois langues romanes, il se demande laquelle doit avoir la prééminence et il la décerne à l'italien, parce qu'il se rapproche plus du latin et qu'il a été embelli par les poètes lyriques les plus parfaits. Mais l'Italie possède une infinité de dialectes ; il en distingue quatorze, divisés en deux grandes sections séparées par les Apennins ; il les passe en revue et les rejette tous également : la langue qu'il met au-dessus de toutes les autres est ce fameux *vulgaire illustre* dont il trouve des traces dans la bouche des courtisans, qui, bien qu'issus de contrées diverses, s'éloignent de l'usage particulier de leur province pour adopter la même manière de s'exprimer ; seulement il ne comprend pas l'étroite relation de cette langue littéraire avec le toscan qu'il parlait lui-même, et il voit dans les dialectes une corruption de cette langue type. Mais ce *vulgaire illustre*, à qui il accorde les louanges les plus enthousiastes, ne peut être employé pour tous les genres ; il en distingue trois principaux, la *tragédie*, l'*épique*, la *comédie*, qui n'ont rien de commun avec les genres antiques désignés sous ces noms et qui représentent simplement différents degrés de noblesse. A la tragédie seule (qui comprend la chanson) convient le *vulgaire illustre*. C'est à la chanson qu'il consacre le reste du deuxième livre. Il présente, sur les particularités de style et de métrique propres à ce genre, des observations extrêmement minutieuses, qui sont d'un très grand prix pour l'histoire formelle de la chanson italienne et provençale. L'ouvrage s'arrête au quatorzième chapitre du deuxième livre, mais il est inachevé et Dante nous apprend lui-même (II, 4) qu'il avait l'intention de traiter dans une autre partie des genres inférieurs. Cet ouvrage était donc d'abord

une apologie de la langue italienne, mais aussi un « Art poétique ».

IV. DIVINE COMÉDIE. — L'objet principal que Dante se proposait en écrivant le grand poème qui a occupé toute la fin de sa carrière, n'était point, comme on l'a cru souvent, de flageller ses ennemis politiques, ni, comme l'a dit Fauriel (I, 448), de glorifier Beatrice : c'était de faire œuvre d'édification. Ce n'est donc ni une pensée de haine, ni une pensée d'amour qui a inspiré la *Comédie*, mais une préoccupation religieuse. Il n'y a aucune raison non plus d'accepter le système de Witte et de Scartazzini d'après lesquels Dante, après avoir traversé une période de foi, puis de recherche indépendante et même d'apostasie, serait revenu à une parfaite soumission aux dogmes (à ces trois phases correspondraient la *Vita nuova*, le *Convivio* et la *Comédie*). Il y a dans la vie morale de Dante une parfaite unité : tout ce qu'on peut dire, c'est que, sans abandonner la philosophie, il inclina de plus en plus vers la théologie ; le *Convivio*, qui est surtout un traité philosophique sans doute, mais qui contient de très claires professions de foi catholique, ne peut être mis en opposition avec la *Comédie* dont il formerait plutôt la préface. Nous possédons un document qui ne permet aucun doute sur les intentions de Dante : c'est une longue lettre latine (*Opere latine*, éd. de Giuliani, II, 34-36) qu'il adresse à Can Grande on lui dédiant le *Paradis* ; il y déclare que son poème est une œuvre *doctrinale*, dont il faut considérer entre autres choses le *sujet*, le *but* et le *genre de philosophie*. « Le sujet, si on le considère littéralement, est l'état des âmes après la mort... ; si on le considère allégoriquement, c'est l'homme soumis, en tant qu'être libre, à la justice qui le récompense ou le punit suivant ses bonnes ou ses mauvaises actions. » Le but, c'est « d'arracher à leur misère ceux qui vivent de la vie présente, et de les conduire à la félicité » ; le genre de philosophie est donc « la morale pratique ou éthique ». (Cf. sur l'intention morale du poème, *Enfer*, XXVIII, 48 ; *Purgat.*, V, 61 ; XXX, 436 ; XXXII, 403 ; XXXIII, 52 ; *Par.*, XXVII, 64.)

Ce souci d'enseignement moral ou scientifique était général à l'époque de Dante : Brunetto Latini, dans son *Tesoretto* (sorte de remaniement de son *Trésor* français) avait essayé de répandre, par l'usage de la langue vulgaire et de la forme versifiée, les immenses connaissances qu'il avait acquises sur toutes choses ; Francesco da Barberino allait écrire ses *Documenti d'amore* qui sont un cours complet de morale chrétienne et sociale. Mais Dante comprit que l'exposition didactique convenait mal à son but, et il s'inspira, dans le choix de la forme, de toute une école de poètes religieux et populaires qui fleurissait depuis cinquante ans dans la haute Italie. Ceux-ci, à l'enseignement dogmatique de la morale avaient substitué la peinture, souvent la plus crue et la plus réaliste, des peines qui attendent l'homme après sa mort. Ugucione de Lodi avait essayé de terrifier les pécheurs par d'affreux tableaux de l'enfer ; Pietro da Barsegape et Fra Bonvesin da Riva avaient retracé les scènes du jugement dernier ; Fra Giacomino de Vérone, un des précurseurs les plus directs de Dante, avait opposé au tableau des tourments de l'enfer celui des joies du paradis. Mais ce n'était point assez pour le génie éminemment dramatique de Dante ; il suppose qu'il a assisté lui-même aux spectacles qu'il voulait peindre ; il remplace, comme il l'avait déjà fait dans la *Vita nuova*, la description par la *vision*. Ici encore il avait des prédécesseurs directs : grâce à la soif du merveilleux, à la crédulité générale, les *Voyages* dans le monde surnaturel s'étaient multipliés dès les premiers siècles de l'Eglise ; on croyait que Lazare avait composé sur les peines infernales qu'il avait vues de près un livre qui s'était perdu par la suite ; saint Paul ayant déclaré qu'il avait été ravi au troisième ciel, de pieux faussaires avaient rédigé le récit de ce qu'il y avait vu (Cf. *Enfer*, II, 28 ; version française [XIII^e siècle] de ce texte dans Ozanam, *Dante*, etc., pp. 425-437) ; plusieurs saints des premiers siècles, saint Carpe, saint Sature, sainte

Perpétue, sainte Christine étaient censés avoir été ravis au paradis ou promenés en enfer. Ces légendes qui avaient eu d'abord un caractère optimiste, devinrent de plus en plus sombres; à partir du VIII^e ou du IX^e siècle, à mesure qu'elles se multipliaient et obtiennent plus de crédit, elles font une place de plus en plus grande à d'affreuses descriptions des peines infernales; au XI^e siècle, cette littérature déjà extrêmement riche s'était accrue de trois visions, sorties toutes trois de l'inépuisable imagination celtique; le voyage de saint Brandan et de ses moines à la recherche de l'île des Bienheureux, le purgatoire de saint Patrice et la vision de Tyndal. Enfin, à la même époque, un moine du Mont-Cassin, Albéric, avait raconté comment, une colombe l'ayant enlevé par les cheveux, saint Pierre escorté de deux anges lui avait fait visiter l'enfer et le paradis. C'est toujours à peu près sous les mêmes traits que tous ces ouvrages représentent le monde surnaturel; en enfer par exemple, les pécheurs sont plongés dans des lacs de glace, de sang ou de fange; ils sont mordus par des serpents ou torturés par les diables; on y retrouve, ainsi que dans un grand nombre de mythologies, « le pont des âmes », étroit comme une lame de couteau et glissant comme la glace.

Il y aurait à faire entre plusieurs de ces ouvrages et la *Comédie* de curieuses comparaisons: il n'est pas certain cependant que Dante ait lu aucun d'entre eux; mais les traits qu'ils reproduisaient à l'envi étaient entrés dans la circulation et c'est sans doute par la tradition populaire qu'ils sont arrivés à Dante. C'était un coup de génie, de la part de celui-ci, que de ramasser cette forme qui, chère entre toutes à l'imagination et à la piété des masses, devait lui permettre de répandre aussi loin que possible ses conceptions de philosophe et de théologien. Cette association pour la première fois réalisée entre l'art raffiné de l'école et la pensée populaire ne devait pas moins profiter au poète qu'au moraliste: nous allons voir comment la poésie populaire, dont il empruntait les créations grandioses, mais frustes, pour les revêtir d'une forme digne d'elles, allait communiquer à son poème quelque chose de sa fraîcheur et de son éternelle jeunesse.

La fiction sur laquelle repose tout le poème est la suivante: arrivé au milieu du voyage de notre vie, c.-à-d. à l'âge de trente-cinq ans (c'est en mars ou avril 1300 que l'événement est censé se passer), Dante se trouve dans une forêt obscure, sans savoir comment il y est parvenu; il arrive après bien des détours au pied d'une colline dont le sommet est éclairé des premiers rayons de l'aurore; il en tente l'ascension, mais le chemin lui est barré par une panthère, un lion et une louve; il allait redescendre dans la sombre vallée, quand il voit se dresser à ses côtés Virgile qui l'avertit qu'on ne peut sortir de ce lieu par la voie droite, et lui offre de lui faire faire à travers le royaume éternel un voyage qui assurera son salut. Dante hésite; mais Virgile lui révèle qu'il lui a été envoyé par Béatrice et que le poète la retrouvera au terme du voyage. Dante réconforté se met en route derrière Virgile qui lui sert de guide dans l'enfer et le purgatoire, mais qui, arrivé au seuil du paradis, cède la place à Béatrice elle-même.

Dante représente ici, comme il nous l'a expliqué, l'âme humaine en général: celle-ci se trouve dans la sombre vallée de la vie, sans savoir comment elle y a été jetée; elle voudrait en sortir pour gravir la montagne rayonnante, c.-à-d. pour atteindre à la félicité, mais elle voit se dresser devant elle la luxure, le vice propre à la jeunesse, l'orgueil, plus terrible qu'elle, enfin l'avarice, le plus redoutable des vices « parce qu'il s'accouple à tous ». L'homme ne peut leur échapper qu'en se mettant sous la conduite de la raison qui lui en montre les funestes conséquences. Si Virgile est choisi par Dante pour représenter la raison éclairée par la philosophie, c'est qu'il était considéré au moyen âge comme le type du sage et du savant (le peuple faisait de lui un magicien); il faut ajouter aussi que sa quatrième églogue le faisait regarder comme un précurseur du christianisme et que le sixième livre de l'*Énéide* le

désignait comme un guide tout naturel pour un voyage dans les régions infernales. — Mais la raison humaine, comme Dante l'a déjà exposé dans le *De Monarchia* (III, 15; V, plus haut), peut tout au plus nous faire comprendre la laideur du péché, et nous en affranchir par le remords (symbolisé par le purgatoire); la félicité éternelle, à laquelle l'homme aspire, consiste dans l'union intime avec Dieu, et cette union est la récompense de la foi, dont la théologie nous révèle les mystères. C'est bien la théologie en effet que symbolise l'idéale et angélique figure de Béatrice; il est impossible de le nier, comme l'a essayé Fauriel, trop préoccupé de sauvegarder la réalité historique du personnage; en effet, s'il est évident que Béatrice n'a pas été dès le début, dans la *Vita nuova* par exemple, la personnification de la théologie, il n'est pas moins certain qu'elle l'est devenue par la suite et cette identification tardive n'ôte rien aux arguments qu'on peut faire valoir en faveur de l'existence réelle de la femme aimée par Dante, qu'elle se soit appelée ou non Béatrice. « Amicalement accompagnée par le souvenir de cette première amante, Dante se plut, comme le dit excellemment M. Rod, à lui rapporter les hautes satisfactions que lui donnait son travail. » Suivant que la philosophie ou la théologie l'emporte dans ses préoccupations, Béatrice devient l'une ou l'autre. « Et il n'y a plus, entre le sens littéral et le sens symbolique de cette Béatrice transformée, les séparations qu'y introduit notre analyse: l'une et l'autre se sont fondues en un seul être. »

Mais si c'est une pensée religieuse qui dictait à Dante son poème, la politique ne pouvait en être absente; en effet, l'œuvre du salut est subordonnée aux conditions sociales où l'homme est plongé: il faut à celui-ci, pour l'accomplir, deux directions, celle du souverain pontife et celle de l'empereur, interprètes respectifs de la foi et des vérités philosophiques (V, plus haut). Or ces deux directions lui manquent souvent: le pape se fourvoie et l'empereur se dérobe; Dante est donc amené à flétrir leurs fautes et à signaler leurs erreurs; et comme il était en proie, au moment où il écrivait, aux préoccupations politiques les plus intenses, il est amené à considérer presque toutes les vertus et tous les vices sous un angle politique, à choisir tous ses types de difformité morale parmi les personnages qu'il a vus mêlés aux affaires de son temps. Comme il est le plus passionné des hommes, son énergique personnalité déborde malgré lui: il se trahit dans tous les jugements qu'il porte, et se livre tout entier dans ses apothéoses et ses invectives. Ajoutons enfin qu'il ne laisse pas seulement éclater ses haines politiques, mais qu'il nous fait aussi le confident des pensées plus douces qui l'animaient, et que l'idée de son amour toujours vivant pour Béatrice plane sur tout le poème; c'est pour la revoir qu'il entreprend ce voyage et avant de la suivre au paradis, il se confesse à elle de toutes ses erreurs. La personne de Dante remplit donc la *Comédie*, et c'est en somme une idée juste que Gozzi exprimait sous une forme paradoxale en proposant de l'appeler *Dantéide*. C'est ainsi que ce poème, qui devait être une sorte d'introduction à la vie du sage et du chrétien, est devenu le plus animé des tableaux de l'Italie à la fin du XII^e siècle, et la plus vibrante des confidences personnelles.

Il nous reste à montrer par une analyse aussi précise que possible comment, de la réunion de tous ces éléments, est né un chef-d'œuvre, et quelles indications il nous donne sur le caractère et le talent de son auteur. Dante se représente l'enfer comme un immense entonnoir aboutissant au centre de la terre, et qui se divise en neuf cercles (dont quelques-uns ont même des subdivisions) ou sont punis les divers genres de fautes, celles-ci devenant plus graves à mesure qu'on approche du fond; cet espace est peuplé non seulement par les damnés et par les diables, mais par un certain nombre de personnages empruntés à la mythologie antique, que Dante se représentait peut-être, à l'exemple de son époque, comme des démons, et dont il a transformé les traits dans un sens

grotesque : ainsi Minos est un monstre pourvu d'une queue qui peut faire sept fois le tour de son corps ; Géryon est un animal à face humaine, au corps de serpent, qui a deux serres velues, le dos et la poitrine marquetés de nœuds et de taches, etc. L'enfer est précédé d'un espace libre (*Preinferno*) où sont enfermés ceux qui, coupables seulement de *viltà*, comme le dit dédaigneusement le poète (chant III), furent sans vertus et sans vices. Après avoir traversé l'Achéron sur la barque de Charon, qui ne cède qu'à grande-peine à une injonction de Virgile, les deux voyageurs arrivent aux Limbes (premier cercle), où sont les âmes vertueuses qui n'ont pas reçu le baptême ; Dante nous donne ici un touchant témoignage de son amour pour l'antiquité et de curieuses indications sur ce qu'on en connaissait à son époque, en y mettant pêle-mêle des poètes, des héros épiques et historiques, des philosophes et des savants ; il fait preuve d'une réelle indépendance d'esprit en plaçant parmi eux Averroès, Avicenne et même Saladin, et d'un sentiment très vif de son propre mérite, en se faisant traiter d'égal par les quatre grands poètes qu'il cite (outre Virgile), et qui sont Homère, Horace, Ovide, Lucain (ch. IV). Le deuxième cercle est celui des Luxurieux ; c'est ici que se place l'admirable épisode de Francesca de Rimini, un des passages où se montre le mieux l'habileté du poète à dessiner, en quelques traits, des figures impérissables, à faire entrer en quelques vers tout un monde de sentiments ; dans le troisième cercle (ch. VI) sont les Gourmands (épisode de Ciaccio qui prophétise les troubles de Florence), dans le quatrième (ch. VII) les Prodiges et les Avides, et parmi eux beaucoup de clercs (là se trouve la personnification de la Fortune) ; après avoir traversé le Styx sur la barque de Phlégyas, Dante et Virgile arrivent au cinquième cercle, celui des Colères (rencontre de Filippo Argenti). Pour lui ouvrir la cité de Dité, défendue par les trois Furies et qui comprend tous les cercles inférieurs, apparaît le Messager du Ciel qui est, dans son imposante indétermination, une des créations les plus sublimes de Dante. Le poète suit jusqu'ici la classification ordinaire des péchés capitaux, qu'il reprend dans le *Purgatoire* ; mais brusquement, et avant d'avoir puni l'orgueil, la paresse (la *viltà* ne peut guère en être une forme) et l'envie, il adopte une autre division qu'il emprunte à Aristote : tous les vices, dit-il (*Enf.*, XI, 82) proviennent de l'incontinence, de la bestialité ou de la fraude ; il fait rentrer dans la première catégorie tous les péchés qu'il a punis jusque-là, et après avoir placé dans le sixième cercle (ch. X-XI) les hérétiques (grandiose épisode de Farinata et touchante rencontre de Cavalcanti, père de Guido), il consacre aux Violents et aux Fraudeurs les trois derniers cercles. Mais nous ne sommes ici qu'au douzième chant, au tiers à peu près de la première *cantica* ; les derniers cercles se subdivisent en effet : le septième comprend trois enceintes (ch. XII-XVII) ; dans la première sont châtiés les Violents contre les autres (parmi lesquels sont le Minotaure et les Centaures) ; dans la deuxième, les Violents contre eux-mêmes, ou les Suicidés auxquels Dante associe, on ne sait pourquoi, les Dissipateurs (Pierre des Vignes, Jacques de Padoue) ; dans le troisième, les Violents contre Dieu (Impies), contre la Nature (Sodomites), et parmi eux Brunetto Latini et plusieurs Florentins, contre la Société (Usuriers). Portés sur le dos de Géryon, Dante et Virgile arrivent dans le huitième cercle ; jusqu'ici Dante pouvait encore éprouver de la pitié pour les pécheurs ; mais, à partir de ce moment, il ne montre plus, pour les coupables à la punition desquels il nous fait assister, que le plus écrasant mépris : il ira jusqu'à les frapper et à leur manquer de parole, comme il fait pour le traître Bocca (XXXII, 97). Dans le huitième cercle seul (ch. XVIII-XXX), il ménage dix fosses (*Malebolge*) à la Fraude, dont il s'ingénie à distinguer les variétés, et qu'il punit des peines les plus horribles : parmi ces scènes atroces, l'œil est attiré par le supplice de Nicolas III, enfoncé dans une fosse jusqu'à mi-corps, les jambes dépassant le sol, dévorées de flamme et qui prédit le même sup-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

plice à Boniface VIII (ch. XIX), par le tableau effrayant et fantastique de la métamorphose de deux damnés en serpents (ch. XXV), par l'apparition d'Ulysse et celle de Bertrand de Born : ceux-ci, par exception, obtiennent de la part du poète une indulgence relative ; mais en général Dante punit les coupables dans les derniers cercles par le mépris autant que par les supplices ; les peines deviennent répugnantes ou ridicules : ainsi les Faussaires, rongés de gale, se grattent sans trêve ; comme si Dante affectait de voir les choses par leur côté comique, il nous montre les démons luttant au-dessus d'un étang de poix bouillante et s'y précipitant les uns les autres, ou les damnés engageant avec eux des tournois de grossières injures. C'est là que se placent (ch. XXI-XXII) ces tableaux grotesques qui ont été souvent rapprochés de l'*Enfer* de Callot. Enfin les quatre enceintes du dixième cercle, autour duquel les géants mythologiques forment comme une effrayante bordure, renferment les Traîtres : Traîtres à leurs parents (Cain), à leur patrie (Antéonor, Bocca, Ugolin et Roger), à leurs hôtes (frère Albéric), à leurs bienfaiteurs (Judas, Brutus et Cassius) ; ces trois derniers sont broyés dans les trois bouches de Lucifer, géant monstrueux à trois têtes, qui, plongé dans un glacier, forme le fond de l'enfer. — Dans l'invention des divers supplices, Dante déploie une grande imagination ; cependant le principe qui la règle ne lui appartient pas : c'est celui du *contrappasso* (qui n'est autre que le talion), déjà exposé théoriquement par saint Thomas et employé par les auteurs de visions antérieures à Dante (ainsi frère Albéric place les Meurtriers dans une mare de sang) ; mais il est chez Dante appliqué avec une rigueur et diversifié avec une ingéniosité inconnues jusqu'à lui ; il y a toujours un rapport (qui est parfois médiocrement clair), soit de similitude, soit de contraste, soit l'un et l'autre, entre la faute et le châtement ; ainsi les Lâches courent, éternellement piqués par des insectes ; les Luxurieux sont emportés par de furieux tourbillons (figurant l'impétuosité de la passion) ; les Prodiges roulent des pierres qui retombent sans cesse, et se fatiguent vainement, comme ils l'ont fait sur la terre ; les Violents sont plongés dans un fleuve de sang ; les Suicidés, qui ont violemment chassé la vie de leur corps, ont l'âme violemment et pour toujours enfermée dans des troncs d'arbres ; les Flatteurs sont plongés dans un bourbier ; les Devins regardent derrière eux ; les Hypocrites sont écrasés sous des chapes de plomb dorées extérieurement, les Larrons sont privés de la forme humaine elle-même ; les Semeurs de schismes et d'inimitiés sont taillés par les démons (parce qu'ils ont divisé ce qui devait être uni) ; Roger est dévoré par Ugolin qu'il avait fait mourir de faim, etc. Ces supplices matériels ne sont pas les seuls, car les damnés souffrent aussi de la privation de Dieu et de la haine furieuse qu'ils éprouvent les uns contre les autres, mais on comprend que les tortures corporelles, par la variété d'aspects qu'elles présentent, devaient tenir plus de place que les autres.

Les tableaux que nous offre le *Purgatoire* n'ont ni l'éclat, ni la variété de ceux que nous venons de parcourir ; c'est un monde nouveau, d'où la passion est bannie, et qui par conséquent offre au poète une moins riche matière. Les scènes violentes sont remplacées par de touchantes entrevues (avec Casella, avec Forese Donati), ou des conversations littéraires (avec Guinicelli, Oderisi), ou philosophiques (avec Stace et Virgile). Les symboles y sont aussi moins nombreux et moins vivants : la purification graduelle de l'âme se marque par une ascension qui devient de plus en plus facile à mesure qu'on approche du sommet. Quant à l'expiation personnelle du poète, elle n'est vraiment douloureuse et poignante que dans son entrevue avec Béatrice qui lui reproche ses erreurs passées ; cette scène toute humaine et toute vibrante termine magnifiquement cette partie du poème où l'humanité a trop peu de place.

C'est en rampant le long du corps monstrueux de Lucifer que Dante et Virgile, après un voyage de vingt-quatre heures, sortent de l'enfer par une caverne obscure qui les

amène au pied du mont du purgatoire. Ce mont s'élève isolé au centre de l'Océan qui couvre l'hémisphère austral, juste à l'opposé de Jérusalem. Tout d'abord les deux voyageurs rencontrent un vieillard vénérable : c'est Caton d'Utique dont la fonction est d'écarter les âmes qui auraient réussi à s'échapper de l'enfer. Puis ils gravissent la montagne par un sentier étroit où la marche est d'abord pénible (symbole de l'âme appesantie par le péché et s'élevant difficilement à la purification). Comme l'enfer, le purgatoire est précédé d'une sorte de vestibule où sont relégués les excommuniés, et ceux qui, par négligence, ont différé leur conversion jusqu'à leur mort, ou qui, bien que morts violemment, ont eu le temps de se repentir (rencontre de Sor-dello qui profère contre Florence une terrible invective) (ch. I-VI). La nuit surprend Dante et Virgile dans une vallée dont deux anges, armés d'épées flamboyantes, viennent protéger l'entrée contre un serpent monstrueux; Conrad Malaspina y prédit à Dante son prochain exil. Après quelques heures de repos, il reprend sa route et parvient avec son guide à la porte du purgatoire; un ange la leur ouvre et de la pointe de son épée trace sept fois sur le front du poète la lettre P, symbole des sept péchés capitaux. Chacun de ces péchés est purifié dans les sept cercles du purgatoire; Dante en reproduit simplement la liste traditionnelle (V. au ch. XVII la base philosophique donnée à cette classification) dans l'ordre suivant : orgueil, envie, colère, paresse, avarice, gourmandise, luxure (ch. X-XXXVI). Comme en enfer, les épreuves sont dans un rapport logique (qui là aussi est quelquefois obscur) avec les fautes : les Orgueilleux sont courbés sous de lourds fardeaux, les Envieux ont les yeux cousus, les Colères sont plongés dans la fumée, les Avarés pleurent étendus sur le sol (supplice expliqué au ch. XIX, fin), les Gourmands sont doublement torturés par la faim et la vue d'un arbre chargé de fruits, les Luxurieux sont plongés dans la flamme. Tous entendent citer par des voix mystérieuses ou voient sculptés sur les murs des exemples du vice auquel ils se sont abandonnés, ou de la vertu qu'ils ont le moins pratiquée. Chaque fois que Dante passe d'un cercle à l'autre, un ange efface un P de son front. De temps à autre, la montagne tremble, des chants retentissent, on entend des battements d'ailes : c'est une âme délivrée qui s'envole au ciel. Arrivés au sommet, Dante et Virgile, accompagnés maintenant par Stace, s'avancent vers la forêt du paradis terrestre; le fleuve Léthé les arrête; guidés par Mathilde (la duchesse de Toscane ou plutôt un personnage purement symbolique), ils assistent à une procession mystérieuse inspirée directement par l'Apocalypse (ch. XXIX); précédé des vingt-quatre vieillards de l'ancienne loi, entouré des quatre animaux prophétiques, le Christ s'avance sous les traits d'un griffon dont le corps terrestre et les ailes aériennes symbolisent l'union de la divinité et de l'humanité, et traîne un char représentant l'Eglise. Sur ce char, entourée de sept Nymphes (les sept vertus), se tient Béatrice : elle est voilée, mais Dante la reconnaît au tremblement qui le saisit; il se tourne vers son guide, mais celui-ci a disparu : il se trouve face à face avec Béatrice qui, « pareille à une mère réprimandant son fils », lui reproche de s'être laissé distraire de son souvenir par les méprisables vanités de la terre. Dante, vaincu par le remords, s'évanouit. Quand il revient à lui, il est plongé dans les ondes du Léthé qui ont effacé ses fautes et d'où le tire Mathilde : il suit alors le cortège symbolique, il assiste aux attaques dirigées contre le char mystique par l'aigle, le renard et le dragon (les empereurs, les hérétiques, Mahomet); il le voit traîné par un monstre à sept têtes (les sept péchés capitaux) et conduit par une prostituée (le pape) ayant à ses côtés un géant (Philippe le Bel). Après que Béatrice lui a expliqué cette vision, elle lui fait boire de l'eau de l'Eunoé, et alors enfin purifié, il se sent prêt à « monter aux étoiles » (ch. XXX-XXXIII). Le voyage au purgatoire avait duré trois jours.

On pourrait croire qu'en entrant dans le paradis, nous abordons un monde encore plus étranger à toute passion

humaine; heureusement nous y retrouvons Dante lui-même avec ses préoccupations terrestres qu'il fait volontiers partager aux bienheureux. Sous la conduite de Béatrice, son âme (car son corps est resté sur la terre) pénètre dans le séjour des élus (il ne dit nulle part combien de temps il y reste), et il lui est donné de concevoir leur béatitude. Le principe de cette béatitude est dans la vue directe de Dieu, qui est plus ou moins complète suivant les mérites des bienheureux; quoique les rangs soient inégaux, la béatitude est la même pour tous les esprits, aucun n'aspirant un bien plus grand que celui qu'il possède (ch. III, 63 et suiv.); quant à leur siège à tous, c'est le dixième ciel ou Empyrée; cependant, Béatrice, pour faire comprendre à Dante les divers degrés de leur félicité, les lui montre dans les sept cieux qu'admettait le système astronomique de Ptolémée (ch. IV). Dans le premier, celui de la lune (ch. II-V), sont les âmes de ceux qui, involontairement, ont manqué à leurs vœux; dans celui de Mercure (celui de la gloire) (ch. VI-VIII), les esprits qui ont fait le bien, mais par amour de la gloire (Justinien, Romée, ministre de Raymond Bérenger, comte de Provence); dans celui de Vénus (ch. VIII-IX), les esprits qu'a « vaincus l'influence de l'étoile amoureuse » (Charles Martel, roi de Hongrie, Cunizza d'Este, Folquet de Marseille); dans celui du Soleil (ch. X-XIII), les maîtres de la vie religieuse, saint Thomas d'Aquin, saint François d'Assise, saint Bonaventure, saint Dominique; dans celui de Mars (ch. XIV-XVII), ceux qui ont combattu pour la foi (Cacciaguida); dans le sixième, celui de Jupiter (ch. XVIII-XX), les grands justiciers (les princes justes); dans celui de Saturne (ch. XXI-XXII), les esprits contemplatifs (saint Pierre Damien, saint Benoit). Le poète, ayant dépassé les sept sphères, se fait interroger sur la foi par saint Pierre, sur l'espérance par saint Jacques, sur la charité par saint Jean (ch. XXIII-XXVI); il est alors ravi dans le premier mobile où il voit l'essence divine, entourée des neuf chœurs des anges (ch. XXVIII-XXIX); enfin, dans le dixième ciel ou Empyrée il peut, en contemplant le nombre des élus, comprendre la grandeur de la cité de Dieu, assister à la gloire de Marie, enfin s'élever à la vision de la Trinité même, où il entrevoit, dans la personne du Verbe, l'humanité jointe à la divinité.

La *Comédie* ne nous montre point, en somme, un Dante différent de celui que nous avons étudié plus haut; mais son indépendance apparaît plus nettement dans les jugements qu'il est amené à porter sur les hommes et sur les faits que dans les dissertations abstraites de ses ouvrages dogmatiques. L'architecture morale de l'enfer et du purgatoire a pour fondement les théories des scolastiques, complétées, à l'occasion, par celles d'Aristote; mais la liberté d'esprit de l'auteur éclate à chaque pas; contentons-nous de signaler la façon si originale dont il a remanié la classification officielle des fautes possibles, comme si les cadres anciens lui paraissaient trop étroits pour ses conceptions morales; il en a fini en sept chants (dans l'*Enfer*) avec les péchés capitaux, et il ne lui en faut pas moins de vingt-deux pour punir la violence et surtout la fraude contre laquelle il se déchaîne avec une sorte d'acharnement; on reconnaît la sa noblesse de caractère et cet instinct de la *rectitude* dont il s'était proclamé le poète dans le *De Vulgari Eloquentia*.

Quant à sa foi, elle apparaît, ici comme ailleurs, entière, absolue. Nous ne sommes plus au temps où, chaque opinion littéraire, politique ou religieuse tirant à soi le grand poète, on faisait de lui un romantique, un républicain, un carbonaro, voire un socialiste (Aroux), un hérétique, un révolutionnaire. Révolutionnaire, nous allons voir dans quel sens il l'est; hérétique, il ne l'est à aucun degré; il punit l'hérésie des plus affreux supplices et il accepte docilement tous les dogmes, même les plus choquants pour la raison à laquelle il adresse les hautaines apostrophes du croyant sûr de sa foi (*Purg.*, III, 34; *Par.*, XXIX, 85). Il oppose au doute le plus modestement exprimé l'autorité des Ecritures (*Par.*, III, 34; XXIX, 82-86). Rien n'est plus

significatif que la complaisance avec laquelle il multiplie, dans le *Paradis*, les explications théologiques ; on sent qu'il y adhère de toute son âme et que cette adhésion lui semble un bienfait qu'il aspire à faire partager à tous. Mais il conserve néanmoins une grande liberté d'esprit sur certains points qu'il ne juge pas tranchés par la foi ; ainsi il ose mettre en paradis Mucius Scævola et Riphée ; il fait de Caton, païen et suicidé, le gardien du purgatoire, et s'il place en enfer certains héros païens, on sent que c'est à regret et qu'il leur conserve sa sympathie. Il ne craint pas de promettre le ciel (dont le purgatoire n'est que l'anti-chambre) aux excommuniés. Il respecte l'Église cependant, mais surtout quand il la considère abstraitement, car presque aucun de ses pasteurs n'a trouvé grâce devant lui ; il ne met au ciel que les successeurs immédiats des apôtres et un moderne, Jean XXI, savant austère, qui fut pape aussi peu que possible et ne porta, du reste, la tiare que huit mois. L'enfer, au contraire, en est peuplé ; ils s'entassent, en nombre indéterminé, dans le gouffre qui engloutit, la tête la première, les simoniaques, et ce sont quelques-uns d'entre eux, Boniface VIII par exemple, qui lui ont inspiré les satires les plus cruelles peut-être qui aient jamais été écrites ; il assigne enfin à Henri VII, un des adversaires les plus acharnés de la papauté, une place éminente dans le ciel. Ne croyons pas cependant qu'il rêve la destruction de l'Église ; non, il la respecte et ressent très vivement l'outrage qu'elle subit, même dans la personne de son plus mortel ennemi, mais il voudrait, comme Luther, qu'elle se retrempe dans la foi, la simplicité, la pauvreté évangéliques pour reprendre plus dignement la direction morale de l'humanité, et il est sympathique à tous ceux qui tentent une réforme dans ce sens, saint François d'Assise, saint Dominique et même le très suspect Joachim de Flore ; mais, ce qui le distingue profondément de Luther, c'est que jamais il n'est entré dans sa pensée de porter la main sur le dogme.

Ce qui règle l'opinion de Dante sur les papes, sans qu'il s'en doute, c'est beaucoup moins un principe général que la part qu'il leur a vu prendre dans les troubles de sa patrie. C'est que la passion politique a été, en effet, une des plus intenses qu'ait éprouvées cette âme où tous les sentiments étaient de flamme ; la *Comédie*, mieux que toute autre œuvre, fait comprendre combien l'exil dut peser à ce tempérament fait pour l'action ; l'image de sa patrie absente est sans cesse devant lui, à toutes les étapes de son voyage mystique ; en enfer, c'est de Florence que lui parlent Farinata et Brunetto Latini ; en purgatoire (ch. VI), en voyant Sordello, il se laisse emporter à la flageller d'ironiques éloges, et Guido del Duca (ch. XIV) descend en imagination le cours de l'Arno, pour faire un affreux tableau des vices qu'il trouve sur son passage ; en paradis même, c'est encore de Florence que parle Folquet de Marseille et Cacciaguada, qui fait de ses mœurs une satire où ne se retrouve guère la sérénité des bienheureux. Comme tous les désenchantés, Dante ne voit que honte et misère dans le présent et recule son idéal dans le lointain du passé (*Purg.*, XI, fin). Il ne faut pas se plaindre de cette place énorme que tiennent, dans la *Comédie*, les préoccupations locales et actuelles du poète. Ce sont elles précisément qui font la beauté et la vie de l'œuvre ; soyons sûrs que Dante n'eût pas tracé des tableaux si énergiques et si vivants s'il se fût astreint à une méthodique et impartiale revue de l'histoire universelle.

D'un tempérament aussi fougueux, il ne faut pas attendre une justice absolue. M. Bartoli, examinant la légitimité de ses admirations et de ses haines, a montré qu'il fallait bien souvent les attribuer à l'influence de motifs tout personnels dont plusieurs nous échappent, et qu'il avait rarement parlé le langage de l'histoire ; c'est ainsi qu'il faut expliquer sa sévérité pour ce Filippo Argenti, dont le grand tort était d'être le frère de celui qui jouissait de ses biens durant son exil, pour Catalano et Loderingo, les « frères Gaudenti », qui avaient mécontenté à Florence

les deux partis par une administration trop impartiale, et en revanche son indulgence pour Nino Visconti, aussi coupable que son oncle Ugolin, pour Conrad Malaspina, pour Cunizza d'Este qui avait mené une vie fort déréglée (indulgence dont on connaît mal les raisons précises), pour le jeune Charles-Martel, mort à vingt-trois ans, dont le mérite le plus clair fut, semble-t-il, d'avoir bien accueilli le poète et apprécié ses vers.

Mais si Dante s'abandonne tout entier à sa passion, cette passion est bien la sienne et non celle d'un parti ; son poème, on l'a remarqué, n'est ni guelfe ni gibelin ; s'il y a en enfer neuf guelfes de marque, il s'y trouve sept gibelins. Au purgatoire, il y a quatre représentants de chaque parti, et en paradis (le trait est certainement voulu) il n'y en a aucun. C'est qu'en effet, comme le dit fort bien M. Bartoli, « Dante est gibelin par force ; il est gibelin par dédain, par colère, par désir de vengeance, gibelin à cause de Boniface VIII et de Charles de Valois ; mais par ses traditions et ses affections de famille, par les sacrés et doux souvenirs de sa jeunesse, il était guelfe ». En d'autres termes, la *Comédie* est bien de cette période de sa vie où, aigri, désenchanté, il avait résolu de faire un parti « à lui seul », haïssant également les guelfes dont la vengeance l'exilait de Florence, les gibelins dont les fautes l'empêchaient d'y rentrer, et ne comptant plus, pour s'y faire faire une place, que sur lui-même et son livre. Là précisément était la plus grande originalité de la *Comédie* ; tandis que toutes les œuvres du moyen âge sont anonymes ou impersonnelles, le poème de Dante laisse éclater à toutes ses pages la forte et grande personnalité de son auteur ; nous l'avons suffisamment montré dans tout ce qui précède pour n'avoir point à y revenir. — Au point de vue purement littéraire, elle ouvre également une ère nouvelle et l'on comprend l'enthousiasme qu'elle excita dès son apparition. La qualité qui nous frappe le plus aujourd'hui est cette extraordinaire imagination, une des plus puissantes que manifeste aucune littérature ; c'est surtout dans les saisissants tableaux de l'*Enfer* qu'elle se donne carrière, et c'est elle qui a conquis tant d'admirateurs à cette partie de la *Comédie* ; elle n'est pas moins puissante dans les deux autres ; mais elle y était contrariée par la nature même du sujet, et la préférence générale en faveur de l'*Enfer*, contre laquelle s'élève Fauriel, est parfaitement fondée ; dans le *Purgatoire* et le *Paradis*, en effet, Dante essaye de faire saisir l'insaisissable ; dans le purgatoire, il est vrai, les âmes ont encore une apparence extérieure (Dante dit bien que ce sont de purs esprits, mais, obéissant à son instinct de peintre, il parle d'elles comme si elles étaient revêtues de leur corps) ; mais les anges, au moins à partir du premier cercle, ne sont plus que flammes et rayons. Au paradis, l'immatérialité est absolue : les âmes, comme les anges, sont de purs esprits, des lumières qui ne se distinguent plus entre elles que par leur plus ou moins d'éclat. Dante a vaincu ces difficultés autant qu'elles pouvaient l'être. Son imagination se retrouve d'abord dans les morceaux d'exposition philosophique où il revêt les pensées abstraites de la poésie la plus brillante, la plus concrète et qui offrirait d'excellents modèles aux esprits curieux qui essaient, de nos jours, de créer une poésie scientifique ; elle se retrouve ensuite dans les couleurs par lesquelles il a essayé de figurer aux yeux l'immatériel. Pour peindre les paysages mélancoliques et ternes du purgatoire, il multiplie les teintes douces, les tonalités amorties, les vers à la molle et pure harmonie. Dans le *Paradis*, il essaye, non sans bizarrerie, de parler aux sens en groupant les bienheureux suivant des dessins allégoriques ; ainsi les âmes des guerriers forment une croix ; celles des justiciers, un aigle ; celles des contemplatifs, une échelle. S'il n'a plus à sa disposition que les images empruntées à la lumière, il en tire un admirable parti ; c'est une image grandiose que celle par laquelle il représente la divinité environnée des saints, sous la figure d'une immense rose dont le centre, formé par une éblouissante clarté, est Dieu lui-même, et dont les pétales

servent de siège aux bienheureux. Cette image, merveilleusement soutenue et prolongée (XXX, 61 et suiv.), fait bien sentir les qualités et les lacunes de cette poésie ; il y a là plus de précision peut-être que le sujet n'en comportait et cette précision est moins sublime que ne le serait l'indétermination ; le passage est d'un éclat incomparable, mais qui finit par être monotone et fatiguer la vue.

Cette qualité s'associe à une autre dont elle est la conséquence. Dante n'est un grand créateur que parce qu'il a été un grand observateur. Il a « une vue perçante qui a tout noté, tout retenu ; nul n'a montré tant de choses et ne les a montrées si nettement, d'un trait si sûr et si ferme ». (Marc Monnier). C'est grâce à cette extraordinaire puissance plastique que notre vue n'est pas troublée, dans l'enfer notamment, par cette rapide succession de tant de personnages variés ; nous ne pouvons ni les oublier ni les confondre, parce que, pour les peindre, Dante a choisi le détail le plus caractéristique et le plus vivant ; s'ils se gravent dans notre mémoire, c'est moins grâce à leur physiologie morale qu'à leur attitude extérieure, car leurs sentiments, ordinairement extrêmes, sont en général très simples et sommairement analysés ; mais comment oublier, par exemple, Sordello « qui regarde comme le lion au repos » ; Farinata, « qui sort de son sépulchre de la ceinture à la tête, redressant la poitrine et le front, comme s'il avait l'enfer en grand mépris » ; Bertrand de Born, « tenant sa tête comme une lanterne » ou la levant au bout de son bras pour « approcher sa parole » de ses interlocuteurs. Cette puissance ne peut venir que d'une observation minutieuse et obstinée de la nature, car ce poète qu'on se représente comme un mystique dédaigneux de la matière, comme un contemplatif sans cesse replié sur lui-même et lisant en son cœur, a ouvert sur le monde extérieur l'œil avide et curieux d'un peintre ; non seulement il a noté toutes les nuances du ciel et décrit la tremblotante clarté de l'étoile matinale (*Purg.*, XII, 90), le firmament rosé à l'orient, revêtu à l'occident de sérénité (*Purg.*, XXX, 23), le lever des astres (*Par.*, XX, 1), l'arc en ciel (*Purg.*, XXV, 91), le halo (*Par.*, X, 67), les étoiles filantes (*Par.*, XV, 13). Non seulement il a peint tous les paysages italiens, du plus gracieux au plus grandiose, mais il a saisi au passage les aspects des choses, les attitudes des êtres dans leur infinie variété ; il nous a montré « les flocons de neige, tombant lentement sur l'Alpe sans vent » (*Enf.*, XIV, 30), « les petites fleurs, inclinées et fermées par le froid de la nuit, qui se dressent toutes ouvertes dès que le soleil les blanchit » (*Enf.*, II, 127), « les grenouilles qui, dans un fossé, tiennent leur tête à fleur d'eau, cachant leurs pattes et le reste de leur corps » (*Enf.*, XXII, 25), « les étourneaux qui arrivent en troupes larges et serrées et les grues formant une longue file dans l'air » (*Enf.*, V, 46 et suiv.), « l'alouette qui s'élève en chantant et puis se tait, contente de la douceur dernière qui la rassasie » (*Par.*, XX, 73). Depuis Homère, on n'avait pas vu pareille profusion et pareille exactitude d'images. On retrouve chez Dante jusqu'à ces comparaisons prolongées auxquelles le poète grec s'attarde comme malgré lui et dont il fait, en les poursuivant, des tableaux achevés, vivant de leur vie propre (*Enf.*, XVII, 127 ; XXI, 7 ; XXIV, 1). On n'a pas remarqué, quand on les lui a reprochées, que c'était la manière même d'Homère retrouvée. Dante en effet, le premier à cette époque de science aride et pédantesque, a éprouvé la fascination exercée par la nature sur l'âme enfantine et poétique des anciens ; si la poésie italienne a eu dès le XIV^e siècle ce sentiment de la beauté extérieure, que la nôtre ne retrouvera que deux cents ans plus tard, au contact de l'antiquité, c'est certainement à Dante qu'elle le doit, et Dante compris, étudié chez nous, eût pu y provoquer à lui seul une renaissance.

La conclusion qui ressort de tout ce qui précède est que Dante n'a été à aucun degré, comme on l'a dit souvent, l'initiateur de la pensée moderne ; en religion, en philosophie, en politique, il partage toutes les idées de ses

contemporains. Ce n'est point comme penseur, c'est comme artiste qu'il ouvre un âge nouveau ; son originalité est tout entière, non pas même dans le choix de ses sujets, mais dans cet extraordinaire tempérament poétique, qui lui a fait trouver, pour les idées les plus rebelles, les formes les plus variées et les plus parfaites, créer, phénomène unique dans l'histoire, une langue littéraire qui a à peine changé depuis, et retrouver, comme par intuition, l'art des anciens. Ce qui constitue pour la critique le grand mérite de son œuvre capitale, c'est précisément que nous y saisissons tout l'homme du XIV^e siècle, avec ses passions, ses idées, ses préjugés, mais que toutes ces choses sont ressenties par un des esprits les plus droits et les plus élevés, traduites par un des artistes les mieux doués que l'humanité ait jamais produits.

Alfred JEANROY.

BIBL. : Les travaux relatifs à Dante formeraient une immense bibliothèque ; nous n'indiquerons que les plus modernes ou, parmi les anciens, ceux qui gardent quelque valeur.

ETUDES GÉNÉRALES. — FAURIEL, *Dante et les origines de la langue et de la littérature italiennes* ; Paris, 1854 (cours professé en 1833 et 34). — AMPÈRE, *la Grèce, Rome et Dante* ; Paris, 1848. — TODESCHINI, *Scritti su Dante* ; Vicence, 1872 (réunion posthume de travaux passablement antérieurs). — Ed. DANIEL, *Essai sur la D. C.* ; Paris, 1873. — DE SANCTIS, *Storia della letter. ital. et Saggi critici*, 1874. — G. CARDUCCI, *Dante e il suo secolo*, dans *Studi letterari* ; Livourne, 1874. — *Jahrbuch der deutschen Dante-Gesellschaft*, 1867-77, 4 vol. — C. WITTE, *Dante-Forschungen* ; Halle, 1869, I ; Heilbronn, 1879, II. — F.-X. WEGELE, *Dante Alighieri's Leben und Werke* ; Iéna, 1879, 3^e éd. — G.-A. SCARTAZZINI, *Dante*, 1883 (dans la collection des manuels Hœpli) ; *Prolegomena della D. C.* ; Leipzig, 1890. — Marc MONNIER, *la Renaissance, de Dante à Luther* ; Paris, 1884, ch. I. — A. BARTOLI, *Storia della letter. ital.* ; Florence, 1885-89, t. IV-VI. — A. GASPARY, *Storia della lett. ital.* (traduction augmentée de l'édition allemande) ; Turin, 1887, t. I, ch. x, xi. Ces deux derniers ouvrages résument parfaitement les plus récentes recherches et nous les avons largement mis à profit.

EDITIONS. — J.-B. GIULIANI, *la Vita nuova e il Canzoniere di D. A.* ; Florence, 1868. — C. WITTE, *la V. N. di D. A.* ; Leipzig, 1876. — D'ANCONA, *la Vita nuova di D. A.* ; Pise, 1872, 1^{re} éd. ; 1884, 2^e éd. très augmentée. — FRATICELLI, *Opere minori di D. A.*, I : *il Canzoniere*. — GIULIANI, *il Convivio di D. A.* ; Florence, 1874. — Du même, *Opere latine di D. A.* ; Florence, 1878-82. — Parmi les innombrables éditions de la *Divine Comédie*, qui ont été publiées depuis 1472, on peut recommander particulièrement celles de WITTE ; Berlin, 1862 ; BIANCHI ; Florence, 1863 ; FRATICELLI ; Florence, 1871 ; SCARTAZZINI ; Leipzig, 1874-75-82, 3 vol. avec un commentaire très abondant.

TRADUCTIONS FRANÇAISES. — En prose : par ARTAUD, 1811-13 ; FIORENTINO, 1840 ; BRIZEUX, 1841 ; AROUX, 1854 ; LAMENNAIS, 1855 ; MESNARD, 1854-67. — En vers : par L. RATISSONNE, 1853-60.

BIOGRAPHIE. — Outre quelques-uns des ouvrages cités plus haut, V. FRATICELLI, *Storia della vita di Dante* ; Florence, 1861, et surtout BARTOLI, *Storia...*, 1884, t. V, où l'on trouvera l'indication des très nombreuses dissertations consacrées à des points spéciaux. — Cf. Ed. Rod, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 déc. 1890. — Sur l'exil de Dante, DEL LUNGO, *Dell' Esilio di Dante* ; Florence, 1881. — SCHEFFER-BOICORST, *Aus Dante's Verbannung* ; Strasbourg, 1882.

Sur les diverses œuvres de Dante, V. les ouvrages et les préfaces des éditions mentionnées plus haut. Voici, en outre, l'indication de quelques travaux spéciaux.

SUR LA VIE NOUVELLE, LES POÉSIES LYRIQUES ET LA « QUESTION DE BEATRICE », E.-J. DELÉCLUZE, *Dante et la Poésie amoureuse* ; Paris, 1857 (diffus, vague et paradoxal, mais on y trouve une passable traduction de la *V. N.* et des *Canzoni*). — A. PÉREZ, *la Beatrice svelata* ; Palerme, 1865 (très médiocre). — CARDUCCI, *Delle Rime di D. A.*, dans *Studi letterari* ; Livourne, 1874. — R. RIMIER, dans *Giornale Storico della lett. ital.*, II, 366-395 (Cf. *ibid.*, VII, 366).

SUR LES TRAITÉS DOGMATIQUES. — OZANAM, *Dante et la philosophie catholique au XIII^e siècle* ; Paris, 1845. — BEHMER, *Ueber Dante's Monarchia* ; Halle, 1866. — Du même, *Ueber Dante's Schrift. De Vulgari Eloquentia* ; Halle, 1868. — F. D'OVIDIO, *Sul Trattato de Vulgari Eloquentia*, dans *Archivio glosologico italiano*, II, 59. — E. GEBHART, *l'Italie mystique* ; Paris, 1890, pp. 193-376.

SUR LA DIVINE COMÉDIE, V. outre les éditions citées : BARTOLI, *Storia...*, t. VI, dont les notes offrent de très abondants renseignements bibliogr. — Sur les précurseurs de Dante, V. OZANAM, thèse latine, et *Des Sources poétiques de la D. C.*, dans *Dante et la Philosophie*, p. 324. — C. LABITTE, *la Divine Comédie avant Dante* (*Revue des Deux Mondes*, 1842, et joint à la traduction Brizeux, coll. Charpentier). — A. D'ANCONA, *I Precursori di Dante* ; Florence,

1874. — C. FRITSCHÉ, *Die latein. Visionen des Mittelalters*, dans *Romanische Forschungen*, II, 247.

SUR LA BIBLIOGRAPHIE EN GÉNÉRAL. — COLOMB DE BATTINES, *Bibliographia dantesca*; Prato, 1845-48. — *Indice generale della Bibl. dantesca dal... C. de B.*; Bologne, 1883.

DANTE DA MAIANO, poète italien de la seconde moitié du XIII^e siècle, originaire de Maiano, près de Fiesole. Il appartient à l'école lyrique primitive, qui imite de très près les troubadours, et l'on a même conservé de lui deux sonnets en langue provençale. Il eut une correspondance poétique amoureuse avec une dame sicilienne, qui se montra si sensible à ses attentions et si empressée d'y répondre qu'elle a gardé le nom de Dante accolé au sien et qu'on la connaît sous le nom de *la Nina di Dante*. Dante di Maiano fut au nombre des poètes célèbres auxquels son illustre homonyme, Dante Alighieri, adressa l'un de ses premiers sonnets : *A Ciascun' alma presa*; la réponse du *Maianese*, qui nous est parvenue, ne se fait guère remarquer que par sa grossièreté. On a de Dante da Maiano un assez grand nombre de chansons et de sonnets, dont Nannucci a publié un choix dans l'ouvrage cité ci-dessous; rien dans ses œuvres ne s'élève au-dessus du médiocre. Un critique contemporain, M. Borgognoni, s'est efforcé de prouver que les œuvres provençales et italiennes de Dante de Maiano ne sont pas authentiques, mais l'opinion de M. Borgognoni n'est pas sérieusement soutenable. Ant. T.

BIBL. : NANNUCCI, *Manuale della letteratura del primo secolo*; Florence, 1878, 3^e éd. — BORGOGNONI, *Dante da Maiano*; Ravenne, 1882. — Du même, *la Questione maianese o Dante da Maiano*; Città di Castello, 1885. — NOVATI, *Dante da Maiano ed Adolfo Borgognoni*; Ancona, 1883.

DANTÈS (Alfred LANGUE, dit), publiciste français, né à Passenans (Jura) le 19 juil. 1830. Industriel et maire de sa ville natale, il a écrit : *Mémoires sur les chemins du Jura* (1855); *Des Vins dans les concours et expositions* (1860); *Tables biographiques et bibliographiques des sciences, des lettres et des arts* (Paris, 1865, in-8); *A Propos du Luxembourg* (1866, in-8); *Grandeur et Décadence des travaux de Paris* (1869, in-8); *Introduction aux connaissances humaines* (1871, in-8); *Abréviations françaises* (1874, in-8); *Tableau chronologique et alphabétique des principaux événements de l'histoire du monde* (1875, in-8); *la Franche-Comté littéraire, scientifique, artistique* (1878, in-12), et surtout un *Dictionnaire biographique et bibliographique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et les arts chez tous les peuples et à toutes les époques* (Paris, 1876, gr. in-8), vaste répertoire, comode et estimé.

DANTHOUCARD DE VRAINCOURT (Charles-Nicolas, comte), général français, né à Verdun le 7 avr. 1773, mort à Paris le 14 mars 1852. Capitaine d'artillerie en 1792, il fit les campagnes des Alpes et d'Italie de 1794 à 1797, prit part à l'expédition d'Égypte, à la campagne de Syrie, fut promu colonel en 1800 et général de brigade en 1806 après avoir rempli les fonctions d'aide de camp auprès du prince Eugène. Il se distingua à Wagram, fit la campagne de Russie et celle d'Italie (1813), mais, blessé, il ne put conserver son commandement à l'armée. Sous la Restauration, il fut inspecteur général de l'artillerie pour la région de l'Est. Il fut élu en 1826 député de la Meuse et créé pair de France par le gouvernement de Juillet en 1832. Il fut mis à la retraite en 1848.

DANTI di Giulio (Vincenzo), sculpteur, né à Pérouse en 1530. Il se plaça chez un orfèvre avant de se livrer à l'art de la statuaire. Il se distingua également comme architecte militaire et comme poète. Son œuvre principale est la statue en bronze du pape Jules III qui avait été primitivement commandée à son père Giulio di Pier Vincenzo Danti. Elle figure sur la place principale de sa ville natale. Il mourut le 24 mai 1576 et passa les dernières années de sa vie à Florence.

BIBL. : L. PERKINS, *les Sculpteurs italiens*.

DANTIER (Henri-Zéphirin), historien français, né à Noyon en 1810. On lui doit une *Description monumen-*

tale et historique de l'église de N.-D. de Noyon, précédée d'un coup d'œil sur l'art chrétien au moyen âge (Paris, 1844, in-8) qui attira sur lui l'attention de M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, et lui valut une mission en Italie, dont il publia les résultats dans la *Revue contemporaine* (*Recherches des monuments primitifs de l'épigraphie chrétienne*). Le comité des travaux historiques le chargea alors de recueillir la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur et dans ce but, il parcourut la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre. Nous citerons encore de Dantier : *Histoire du moyen âge* (Paris, 1852, in-12); *les Monastères bénédictins d'Italie* (1866, 2 vol. in-8); *l'Italie, études historiques* (1874, 2 vol. in-8); *les Femmes dans la société chrétienne* (1878, 2 vol. in-4).

DANTINE (Maur-François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, érudit et diplomate, né à Gourieux, près de Liège, le 1^{er} avr. 1688, mort à Paris le 3 nov. 1746. Fils d'un cultivateur, il étudia à Douai et fit profession, à l'âge de vingt-quatre ans, dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. Entraîné par sa vocation pour l'étude, il se consacra à l'enseignement, et professait la philosophie dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims quand, sur son refus d'adhérer à la bulle *Unigenitus*, le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, le força de sortir du diocèse. Transféré à Saint-Germain des Prés, dom Maur Dantine fut d'abord appelé à continuer la collection des Décrétales, interrompue par la mort de dom Constant et de dom Mopinot; puis à préparer une édition nouvelle du *Glossarium medicæ et infimæ latinitatis* de Du Cange, dont trois volumes in-folio seulement avaient vu le jour en 1678. Les cinq premiers volumes étaient déjà publiés lorsque Dantine, en 1734, persécuté derechef pour ses doctrines jansénistes, fut exilé à Pontoise où, tout en poursuivant ses travaux philologiques, il écrivit une traduction des Psaumes qui eut plusieurs éditions coup sur coup et qui est encore estimée de nos jours : *les Psaumes traduits sur l'hébreu, avec des notes tirées de l'Écriture et des Pères, pour en faciliter l'intelligence*, par un religieux de la congrégation de Saint-Maur (Paris, 1738, in-8; 1739, in-8, et 1740, in-12). Entre temps, la publication du *Glossaire* était continuée par dom Carpentier, l'ancien collaborateur de Dantine, qui fit paraître en 1736 le tome VI; puis, en 1766, un Supplément considérable en quatre volumes in-folio, dans lequel il passait sous silence la part importante qui y avait eue son confrère; cette omission lui valut divers reproches de plagiat que lui adressèrent plusieurs savants bénédictins, notamment dom Tassin, qui les renouvela même après la mort de Carpentier. En 1737, Dantine, rappelé à Paris, entreprit avec dom Bouquet la publication du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, et s'absorba ensuite dans la composition de l'*Art de vérifier les dates*, dont il avait rédigé une grande partie quand, en déc. 1743, il fut frappé d'apoplexie. Malgré les cruelles atteintes de la maladie, il n'en persévéra pas moins dans sa tâche considérable, et en surveilla déjà l'impression, au moment où une seconde attaque vint l'emporter, à l'âge de cinquante-neuf ans. L'ouvrage, terminé par les soins de DD. Clémencet et Durand, fut publié à Paris en 1750, in-4, revu et complété par dom Clément, qui en donna deux autres éditions (Paris, 1770, in-fol., et 1783-1792, 3 vol. in-fol.). Saint-Allais, Jullien de Courcelles et Fortia d'Urban en ont fait paraître depuis une quatrième édition (Paris, 1818-1844, 38 vol. in-8), avec une continuation de 1770 jusqu'à nos jours, et un supplément pour les faits antérieurs à l'ère chrétienne. A. TAUSSERAT.

BIBL. : M. POLAIN, *Notice sur D. Maur Dantine*, dans *Revue belge*, t. I, p. 265.

DANTISCUS A CURIS ou **DANTYSZEK** (Jean), poète et diplomate polonais, né à Dantzig en 1485, mort à Herberg en 1548. Il s'appelait *Flachsbindler* et prit le nom de Dantiscus en l'honneur de sa ville natale. Il fit ses études à l'académie de Cracovie, visita les pays étrangers, même

la Palestine et l'Arabie. De retour en Pologne il se fit prêtre et se fit remarquer par sa science et par son rare talent de poète latin. Il fut chargé de missions auprès de la république de Venise et de l'empereur, qui lui conféra le titre de poète lauréat. Il résida longtemps en Espagne auprès de Charles-Quint et assista en 1530 à la diète d'Augsbourg. Il fut nommé évêque de Chelmn, puis de Warmie. Ce fut un véritable humaniste de la Renaissance. Ses poésies latines sont d'une facture excellente et ont été plusieurs fois réimprimées : en 1548 par les soins d'Hosius, en 1764 par les soins de Boehm ; *Johannis Dantisci episcopi Warmiensis poemata*. L. L.

BIBL. : CZAPLICKI, *De Vita et carminibus Dantisci* ; Breslau, 1855. — SIEMENSKI, *Portraits littéraires* (en pol.) ; Posen, 1865.

DANTON (Georges-Jacques), homme politique français, né à Arcis-sur-Aube le 28 oct. 1759, mort à Paris le 5 avr. 1794. Son père était procureur au bailliage d'Arcis et sa mère fille d'un entrepreneur de travaux ; il appartenait à la petite bourgeoisie, au tiers état. Il passa ses premières années à l'air des champs et au bord de l'Aube, sous la tutelle de sa mère, ce qui lui valut une constitution physique et morale des plus saines. Puis il entra au petit séminaire de Troyes. Mais il ne put se faire au régime de la maison, et on le plaça chez les oratoriens de la même ville, où il suivit ses classes avec succès, *inter bonos*. Il en sortit après les humanités, plein des souvenirs de la Grèce antique et de Rome républicaine. Aussi impatiant de la discipline que studieux et bon camarade, il avait reçu de ses condisciples le surnom d'*Anti-supérieur* et s'était, en effet, signalé par un trait de rare décision pour cet âge en allant seul, à pied et sans permission, de Troyes à Reims, vers la fin de l'année scolaire 1775, pour assister au sacre de Louis XVI et « voir comment on faisait les rois ». Ces premières études terminées, on voulut le faire prêtre, mais il refusa et choisit le barreau. Il vint à Paris apprendre la procédure en même temps que le droit, et achever son instruction générale (1780).

Ce fut là sa véritable période d'assimilation et d'incubation, par la réflexion et l'étude libre. Il se dédommageait des aridités de la chicane par des lectures plus attrayantes et plus conformes à sa nature ; les grands poètes charmaient ses loisirs, comme les philosophes contemporains fixaient ses méditations : Dante, Shakespeare, Corneille, Buffon, Rabelais, Montesquieu, Beccaria, Mably, Bayle, Voltaire, Rousseau, Helvétius, Diderot, Boulanger, Adam Smith. Au cours de la convalescence d'une grave maladie, il lut, dit-on, l'*Encyclopédie* tout entière. En bon Champenois, Danton se fit recevoir licencié en droit à Reims, ville dont il avait gardé souvenir ; mais c'est à Paris qu'il revint exercer sa profession (1785). Après s'être distingué comme avocat au parlement, au point d'attirer l'attention de maîtres comme Gerbier, Debonnières, Hardouin, il acheta pour 80,000 livres un office d'avocat aux conseils du roi dont il devint titulaire, toutes autres formalités remplies, après avoir satisfait à l'épreuve du discours latin, prononcé en réunion plénière de l'ordre (1787). Au mois de juin de la même année, Danton contractait un mariage honorable avec Antoinette-Gabrielle Charpentier, fille d'un contrôleur des fermes. Il trouva d'ailleurs, dans la succession de son prédécesseur, des clients de marque : un prince de Montbarey, le garde des sceaux Barentin, l'abbé de Chailly, etc., qui lui restèrent attachés. C'est ainsi que, d'après une capacité incontestable et une entière honorabilité, par les affaires exceptionnelles qu'il eut à traiter aussitôt après son entrée en jouissance, on a pu estimer à 20 ou 25,000 livres le rapport annuel de son cabinet. Mais il y trouva encore d'autres avantages, dont le principal fut, sans contredit, la préparation aux fonctions publiques que lui procura la pratique des hautes affaires, la meilleure école pour former des administrateurs, des économistes, des législateurs et des hommes politiques. D'autre part, la clientèle distinguée qu'il avait

su retenir ouvrait à Danton des relations d'une grande importance : par exemple, M. de Barentin, qui lui avait laissé la garde de ses intérêts et qui aimait à causer avec lui des affaires publiques, frappé de la vigueur et de la portée de ses vues politiques, de ses opinions sur les réformes qui étaient à l'ordre du jour, — l'avocat aux conseils croyait encore, à ce moment, avec tous ceux qui se rattachaient aux encyclopédistes, à la possibilité de faire la révolution *par en haut*, — lui proposa, par deux fois, de le prendre pour son secrétaire du sceau. Il parla même de lui à son collègue de gouvernement, le cardinal de Brienne, alors premier ministre, auquel il espérait faire prendre au sérieux les projets de Danton. Mais celui-ci, qui tout d'abord avait hésité ou qui plutôt avait attendu les résolutions du cardinal, refusa définitivement, lorsqu'il eut acquis la certitude qu'il n'y avait plus rien à attendre de ce côté pour l'intérêt public, et même il ne craignit pas de répondre à son illustre client : « Nous n'en sommes plus aux réformes modestes ; ceux qui les ont refusé ont refusé leur propre salut ; nous sommes plus que jamais à la veille d'une révolution ! Eh quoi ! ne voyez-vous pas venir l'avalanche ? » (Nov. 1787). Car l'avocat aux conseils du roi, s'il était *commensal* de Sa Majesté *par fonction*, était aussi fort au courant des choses du temps ; tandis qu'il fréquentait avec retenue les hautes sphères de l'Etat, il suivait avec ardeur le mouvement politique de son époque. La franc-maçonnerie couvrait encore de son mystère tout l'état-major de l'armée de la Révolution, qui bientôt allait sortir de la pénombre et se montrer au plein soleil. Danton suivait ses tenues, partageait ses principes, ses efforts et ses aspirations ; il y nouait des relations, il y formait des amitiés. Encore un peu, et lui aussi allait se faire connaître ; mais d'abord il voulait être libre. Au mois d'avril 1791, aux termes de la loi de liquidation des offices de judicature, et alors que celle-ci l'autorisait à opter pour une des fonctions judiciaires nouvellement créées, équivalentes à la sienne, il fit donc le dépôt de ses titres afin d'obtenir le remboursement de son office. Il fut en effet liquidé sur le pied de 69,031 livres 4 sols, c.-à-d. au prix qu'il avait acheté, moins la retenue du huitième pour les recouvrements présumés ; il toucha cette somme à la caisse de l'Extraordinaire le 8 oct. 1791 ; sa quittance à l'Etat porte qu'*aucune opposition n'existait au remboursement opéré* ; Danton, par conséquent, *n'avait alors aucune dette*. Tout ce qui précède montre aussi sa résolution ferme d'abandonner la carrière judiciaire, un avenir certain, rémunérateur, honoré, enviable, et de se donner tout entier à la chose publique, à cette Révolution pour laquelle il venait de prendre parti, comprenant bien qu'il s'agissait, cette fois, d'un renouvellement total de l'ancien ordre social. Du même coup, il quittait l'appartement de la rue de la Tixeranderie, où était son cabinet, et venait habiter le district des Cordeliers (sept. 1791).

Il est certain d'après cela que, dès le début de la grande crise, Danton avait vu clairement l'état où se trouvait la France, la transformation qu'elle devait accomplir, les difficultés qui allaient se présenter. Puisque l'ancien régime, qui *n'était plus possible*, voulait à tout prix rester et s'opposer à la révolution nécessaire, inévitable et indispensable, il fallait le détruire. Ce régime anéanti et la royauté supprimée, il fallait bien encore, puisque aucune société ne peut exister sans un gouvernement, organiser d'emblée la république. Enfin, les monarchies d'Europe, qui ne voulaient point tolérer chez nous un tel changement, s'étant coalisées pour renverser le nouvel ordre de choses, il fallait les vaincre. C'est à cette œuvre toute pratique, mais immense et essentielle, et sans jamais se livrer à des spéculations théoriques sur la réorganisation de la société, que Danton voua toutes ses forces.

Electeur du département de Paris en 1790, 1791 et 1792, outre sa participation certaine au 14 juillet qui fut une petite révolution dans la grande, et aux journées

d'octobre, qui ramenèrent la cour prisonnière à Paris, il poursuivit sans désespérer l'indépendance des districts de la capitale par la liberté de la presse, de réunion et de délibération sur les intérêts publics, avec décisions valables y relatives, comme l'indique nettement son attitude dans l'affaire des représentants provisoires de la commune et l'obligation du mandat impératif à leur imposer ; dans celle des brevets d'officiers de la garde nationale, alors nommés par les soins du maire de Paris ; dans l'affaire de Marat, assiégé, pour opinions émises dans son journal, par toute une division de l'armée de La Fayette, et qu'il défendit avec une grande fermeté ; par la revendication de la permanence des districts à l'assemblée de l'Évêché, 1790 ; d'après l'opposition faite par les écrivains et par les orateurs patriotes et par lui-même dans les districts et dans les clubs à la loi censitaire du marc d'argent et à celle qui attribuait au roi le droit de *veto*, ainsi que celui de guerre et de paix ; par l'opposition non moins habile et non moins énergique, suscitée sous sa direction, contre la précipitation du roulement administratif qui changea les soixante districts de Paris en quarante-huit sections, et fit coïncider cette brusque transformation avec les élections municipales, afin de prendre au dépourvu les républicains et de faire triompher les constitutionnels ; par la *fondation du club des Cordeliers* (fin juin 1790), en réponse à la suppression du district ; par la mise en demeure faite à l'Assemblée nationale par la municipalité de Paris, ayant Danton pour orateur, de destituer et mettre en accusation les ministres contre-révolutionnaires ; par le maintien forcé du roi dans la capitale, aux Tuileries, le 18 avr. 1791, *manu militari*, contrairement aux efforts et aux ordres du maire, du président du département et du général, ce qui fit échouer cette tentative formelle d'émigration ; en juin et juil. 1791, après la fuite de Varennes, par la demande de la déchéance du roi et la proposition ferme de proclamer la République : et cela, aux Cordeliers, aux Jacobins, au Champ de Mars, contre la cour, contre le ministère, l'Assemblée, le département, la mairie et le commandant en chef de la garde nationale.

Décrété une seconde fois de prise de corps pour tous ces faits — il l'avait été une première fois à propos de l'affaire Marat — recherché à Paris, à Rosny-sous-Bois, à Arcis-sur-Aube, à Troyes, par la police, et menacé de mort par les affidés de La Fayette lancés à sa poursuite, dénoncé par le département, Danton se décida à passer en Angleterre. Il y resta six semaines environ, s'entretint avec les chefs de l'opposition, les principaux whigs, et revint en France pour se présenter aux élections à l'Assemblée législative. Aussitôt nommé électeur par sa section et appréhendé au corps par l'huissier Damien dans le sein même des comices, en vertu de l'ordre d'amener décerné par le tribunal du VI^e arrondissement pour l'affaire du Champ de Mars, il se trouva d'abord garanti par la protestation du corps électoral et finalement déchargé par l'amnistie du 30 sept. 1791. Il ne fut du reste pas nommé député. Mais, à partir de ce moment, il put commencer la préparation de la révolution du 10 août. Danton, en effet, vivait en plein dans le mouvement parisien : souvent appelé à présider l'assemblée de sa section et à prendre part aux opérations de l'assemblée électorale de Paris, comme scrutateur général ou à d'autres titres, il avait été nommé administrateur du département le 31 janv. 1791 et il en remplit les fonctions jusque vers la fin de cette même année, époque où il fut élu substitut du procureur de la Commune (fin nov.). Il occupa cette place jusqu'au 10 août et s'y trouva même beaucoup mieux en situation pour agir que s'il avait fait partie de l'Assemblée nationale. En même temps que, dans les clubs, aux Cordeliers, aux Jacobins et dans les sections, il exaltait l'esprit public, on le voyait cimenter l'alliance des bataillons populaires, ceux des Enfants-Rouges (Saint-Antoine) et de Saint-Marceau avec celui des Cordeliers, et bientôt leur adjoindre les fédérés marseillais et bretois de passage dans la capitale. C'est lui encore qui indiqua le

grief qui devait motiver et légitimer l'insurrection, à savoir le refus fait par l'Assemblée législative de prononcer enfin la déchéance du roi (6 août 1792). Aussitôt, dans la soirée du 9 au 10, toutes les dispositions militaires étant prises pour la journée du lendemain, Danton faisait accepter dans les sections la nomination et l'envoi immédiat à l'hôtel de ville de commissaires ayant mandat de « sauver la chose publique », tandis qu'il arrangeait aussi la substitution de ce nouveau conseil général, qui fut la Commune insurrectionnelle, à l'ancien, en majorité royaliste ; et surtout, pendant la *grande nuit*, il arrêtait de sa propre main, à l'état-major, au milieu de ses officiers, le commandant général des gardes nationales de Paris, Mandat, le successeur de La Fayette ; il le convainquit, sur pièces, de trahison au profit de la cour, requérait son arrêt de mort et le faisait incontinent remplacer par Santerre, chef du bataillon des Enfants-Rouges. On comprend le désarroi de la défense du château après cette mesure capitale, qui décida certainement de la victoire des républicains. Aussi, de suite après la prise des Tuileries et la suspension du roi, imposée à l'Assemblée par les combattants, Danton était-il nommé ministre de la justice, ce qui lui donnait entrée au Conseil exécutif provisoire, c.-à-d. au gouvernement.

Dans ce poste, par la confiance et l'appui de la Commune de Paris et de tous les patriotes, d'entente avec eux et d'après l'effacement de ses collègues du ministère, résultat de leur affolement en face du péril public, il se trouva réellement maître du pouvoir exécutif, dont il usa pour faire accepter la révolution du 10 août dans tout le royaume, pour soulever la nation contre l'étranger, pour arrêter l'invasion, et pour faire repasser la frontière aux coalisés, moitié par force et moitié par action diplomatique (oct. 1792). En effet, tandis que Roland, ministre de la justice, et Servan, ministre de la guerre, ses collègues au Conseil exécutif, proposaient, à la nouvelle de l'investissement de Verdun, d'abandonner Paris et de transporter le gouvernement, l'Assemblée et les prisonniers du Temple derrière la Loire, à Saumur ou à Blois, Danton faisait au contraire décréter et aboutir les enrôlements volontaires, l'armement général, la défense de la capitale, la réquisition de tous les objets nécessaires aux troupes, des visites domiciliaires, l'arrestation des suspects : et l'Assemblée législative édictait la peine de mort contre quiconque contrarierait les opérations du ministre (30 août 1792). Ici on doit signaler ses énergiques harangues des 28 août et 2 sept., à l'Assemblée législative, au nom du Conseil exécutif, par lesquelles il releva tous les courages, et son patriotique discours du Champ de Mars, sur l'autel de la patrie, où il imprima un élan irrésistible aux enrôlements volontaires, tandis que commençait, hélas ! sur un autre point de la capitale, le massacre des prisons. Comme ministre de la justice, Danton, on peut l'affirmer, ne manqua à aucun devoir essentiel dans cette catastrophe, qu'il était impuissant à empêcher, et, comme directeur politique du moment, rien ne prouve qu'il y ait trempé. Il est certain qu'un pareil accident n'entraîna ni dans la donnée de son caractère, ni dans celle de sa politique.

Quoi qu'il en soit, aussitôt nommée, la Convention nationale, à laquelle il avait été porté le 8 sept., par les électeurs de Paris, inaugurait sa carrière en proclamant la République (21 sept.). Entré au Conseil exécutif et à la justice le 10 août précédent, Danton aurait dû en sortir le jour même de l'ouverture des séances de la Convention, par suite de son option immédiate pour les fonctions de député et de sa démission de ministre. Mais le 29 il protestait encore contre sa prorogation au ministère de la justice ; et ce n'est que le 6 oct. suivant, son successeur étant enfin désigné, qu'il put remettre à l'Assemblée les sceaux de l'Etat.

À peine les séances de la Convention avaient-elles commencé, qu'il eut à y soutenir les attaques des girondins contre la Commune et la députation de Paris, contre sa politique au ministère et au Conseil exécutif, et à propos

de l'apuration de ses comptes. Il soutint victorieusement le choc ainsi que le montrent ses discours décisifs du 25 sept. contre les accusations de dictature, et du 29 contre l'envoi en province d'un rapport de Roland. Comme preuve du peu d'effet de pareilles manœuvres, on doit aussi rappeler qu'il fut élu président du club des Jacobins le 10 oct. et membre du comité de Constitution le 11. Le 25 mars 1793, il entra au comité de Défense générale et, malgré les attaques reprises contre lui à la Convention par les mêmes girondins, à propos de la trahison de Dumouriez, dont ils prétendaient le rendre responsable et le faisaient complice, il fut nommé le 6 avr. membre du premier comité de Salut public, où il siégea avec un rôle prépondérant, du 7 avr. au 9 juil. de la même année. Quant aux questions principales qui surgirent au sein de la Convention à ce moment, il les traita dans le sens républicain le plus ferme : telles la réforme de l'ordre judiciaire dont il signala l'esprit rétrograde, le maintien de la liberté de la presse, les mesures contre les émigrés, l'accélération du procès du roi. Mais c'est sur le terrain des affaires étrangères qu'il continua d'exercer sa principale action, toujours discrète, sinon occulte.

En effet, avec cette seconde période de la vie politique de Danton (sept. 1792 à sept. 1793), une ère nouvelle avait commencée pour les relations extérieures de notre pays, laquelle eut sur la marche de la révolution un effet considérable. Sous le coup de l'indignation causée par l'accueil fait au dehors à nos émigrés, des menaces et voies de fait ou de l'agression inique des puissances coalisées contre nous ; d'après l'enivrement excité par le succès de Valmy et par la retraite des alliés ; enfin, en vertu d'idées nouvelles sur les rapports internationaux, dérivées de la théorie démocratique, mises en avant par les girondins principalement et par les communalistes parisiens, la France révolutionnaire avait vite oublié ses manifestations fraternelles et ses engagements pacifiques antérieurs, et elle était descendue des hauteurs philosophiques de la constitution de 1791 à l'utopie du cosmopolitisme armé, à l'équivoque et hasardeuse entreprise de la guerre de propagande ; car, Jemmapes et la réunion de la Belgique, la prise de Mayence, l'occupation du comté de Nice et de la Savoie, c'était bien la jeune République tirant l'épée pour délivrer tous les peuples et anéantir tous les rois. Or, le conventionnel, bien que sans aucun zèle et sans se distinguer autrement de la masse de ses collègues, avait suivi d'abord cet irrésistible mouvement. C'est à ce titre, sans doute, et parce qu'il s'était déjà montré, après le 10 août, aux affaires étrangères, qu'il avait été envoyé dans la Belgique par la Convention nationale le 1^{er} déc. 1792, après la victoire de Jemmapes et pendant l'occupation qui suivit, pour organiser la conquête conformément aux décrets des 15 et 19 déc. 1792, et que, jugeant qu'il était peu pratique de laisser à ce moment les Belges maîtres de leurs destinées, quand les forces des alliés les enserraient de toutes parts, il provoqua la Convention à céder à leurs pressantes instances d'annexion à la France. — Mais ce rêve de la propagande armée, qui n'était, certes, ni sans grandeur, ni sans magnanimité, ne fut pas longtemps à s'évanouir. Les peuples (et parmi eux il faut bien compter les Belges eux-mêmes), qui n'étaient point à notre unisson révolutionnaire, — il s'en faut, et Danton avait pu, mieux que pas un, le constater pendant sa mission, — au lieu de se lever à notre appel comme l'espéraient les cosmopolites, et de se joindre à nous pour briser leurs fers, vouèrent toutes leurs forces et tout leur sang, leur concours le plus acharné à la formidable coalition que les potentats de l'Europe presque entière formèrent contre notre pays. C'est encore Danton qui, le premier, signala le danger de cette fausse politique et qui en fit justice à la Convention, qu'il décida à décréter qu'elle n'interviendrait plus dans les affaires intérieures des autres nations (13 avr. 1793). Le 15 juin suivant, il amena même l'Assemblée jusqu'à reconnaître ce principe que le peuple français ne doit jamais faire de guerre offensive ni de con-

quêtes proprement dites. Le système cosmopolite fut donc abandonné par le comité de Salut public et par la Convention, qui reprirent contre la coalition le régime de la guerre défensive et l'action diplomatique, et parvinrent ainsi, après des luttes formidables, à la glorieuse pacification de l'an III (traités avec la Toscane, la Prusse, l'Espagne, la Hollande, Hesse-Cassel et la Suède). Afin d'arriver, fût-ce après qu'il aurait cessé de vivre, à ce résultat suprême : le rétablissement de la paix et la reconnaissance de la République par les puissances, Danton, en même temps qu'il ne perdait aucune occasion de négocier au nom de la Convention, n'avait pas cessé non plus un seul moment de pousser à l'armement de la nation, à la formation de l'armée sans-culotte qui fit la guerre victorieuse de l'an II et de l'an III : batailles de Wattignies, de Frœschviller, reprise des lignes de Wissembourg (1793) ; victoire de Fleurus, combats sur l'Ourthe et la Roër, prise de Saorgio, Oneille, Bellegarde, Figuières, etc. (1794).

Mais, pendant que se constituait cet immense effort patriotique, par le concours intrépide des montagnards de l'Assemblée et du comité de Salut public, des missionnaires de la Convention, de nos généraux sans-culottes et de nos héroïques bataillons républicains avec le grand patriote qui personnifia la défense nationale et l'établissement de la République, les factions déchiraient l'empire et les contre-révolutionnaires, les prêtres réfractaires et les nobles ne laissaient pas à la France un moment de trêve, complotant partout, avec l'étranger, l'envahissement et la ruine du pays. Dans le sein même de la Convention, les plus déplorables conflits s'étaient élevés : un parti qui avait contribué avec éclat à l'acceptation de la République, le groupe des girondins, s'était porté dans l'Assemblée et le ministère à des prétentions que, d'après Danton et ses amis, ne justifiaient aucunement ses services et sa capacité politique, — au point de mettre la chose publique en danger ! Il faut lire, entre autres, à ce sujet, les accusations élevées par Péniers et Lasource contre Danton, et la réponse qu'y fit celui-ci les 30 mars et 1^{er} avr. 1793. Persuadé, dès lors, qu'il n'y avait plus rien à espérer des girondins, il consentit enfin, quoiqu'à regret, sans arrière-pensée de vengeance personnelle ni surtout d'extermination, à écarter définitivement ce groupe réfractaire de la direction des affaires publiques, en le laissant exclure de la Convention nationale (31 mai et 2 juin 1793). « Que les Brissotins s'en aillent, disait-il, et nous laissent travailler ; quand nous aurons sauvé la France, ils reviendront jouir du fruit de nos travaux ! » Et c'est lui, en effet, qui sut les remplacer pour la conduite de l'Etat.

De même qu'il avait tenu tête aux coalisés par la constitution définitive de l'armée nationale (levée de 300,000 hommes en mars et avr. 1793 et de 400,000 hommes en août suivant, la grande réquisition) ; par les pouvoirs extraordinaires conférés par la Convention, afin qu'ils massent à bien la difficile opération de cette levée en masse, aux 8,000 délégués des communes appelés à Paris pour l'acceptation de la constitution ; par les décrets relatifs au recensement des chevaux, armes, munitions, grains, dans toute la République ; de même qu'il avait eu raison des royalistes de l'intérieur par l'institution du tribunal révolutionnaire (10 mars 1793), — il trouva là l'occasion d'un de ses plus beaux discours politiques, — et par l'établissement de l'armée révolutionnaire (6 juil. et 4 sept.), ainsi que par son concours énergique à la répression de la guerre civile, qui aboutit, en Vendée, aux victoires de Châtillon, du Mans, de Savenay, et dans le Sud-Est à la reprise de Lyon, de Marseille et de Toulon, c.-à-d. à la pacification de l'Ouest et du Midi (1793-1794) ; de même qu'il avait déjoué toutes les manœuvres de la contre-révolution par l'établissement du *maximum* pour toutes les denrées de première nécessité (dans le but d'éviter qu'une famine artificielle fût reproduite par les agioteurs) ; par une indemnité de deux francs par séance, allouée aux citoyens vivant de leur travail, qui assisteraient aux réunions de section, afin de permettre

au peuple de prendre une part effective à la politique; enfin, par l'établissement général des comités révolutionnaires, qui écrasèrent définitivement la contre-révolution: de même il contribua, plus qu'aucun autre, quoique sorti du pouvoir, à substituer au parlementarisme girondin la grande institution du *gouvernement révolutionnaire provisoire*, qui fut le salut de la France (1^{er} août, 3 sept. et 13 oct. 1793). Car, aussitôt que, par sa puissante initiative, le comité de Salut public eut pris en mains la dictature, on peut dire que la France fut sauvée!

C'est, en effet, durant cet immense labeur, depuis et y compris le mois d'avril 1793, après la retraite de Belgique et la chute des girondins, jusqu'à l'installation définitive et l'entrée en fonctions du second comité de Salut public, en tant que gouvernement proprement dit (juil.-sept. 1793), que Danton déploya ses plus hautes qualités d'homme d'Etat et rendit ses plus grands services politiques. Le rapport si substantiel et si instructif pour l'histoire de ce temps, que Barère lut à la Convention la veille même du 31 mai, que Danton avait élaboré avec lui et *rédigé* en grande partie, présente le tableau général de la situation intérieure et extérieure de la République à ce moment, il montre l'impuissance et l'anarchie administratives, la faiblesse de l'Etat, le péril intérieur et extérieur de la patrie, maux extrêmes, dont on ne put triompher que quand le conventionnel eut achevé de constituer, par la grande réquisition, la défense nationale, et de rendre au gouvernement l'autorité nécessaire par l'institution de la dictature décemvirale. Pendant qu'il faisait partie du premier comité de Salut public, Danton s'était encore chargé de la direction de la politique extérieure. Outre l'orientation générale qu'il fit connaître à la Convention dès le 13 avr., à savoir le renoncement formel à la guerre de propagande et le retour au système défensif, pour obtenir la paix et la dissolution de la coalition, il tendit manifestement aux points suivants: 1^o en Angleterre, amener contre le gouvernement de Pitt tous les éléments divergents qui pouvaient lui faire échec; 2^o obtenir le maintien de la neutralité de tous les petits Etats: Suisse, Danemark, Suède, etc., et même former des alliances avec eux; 3^o essayer, par une attitude imposante et des offres diplomatiques, de détacher la Prusse et la Bavière de la coalition; 4^o réduire par les armes la Savoie et l'Espagne; 5^o combattre la maison d'Autriche à outrance et lui susciter des difficultés du côté de l'Orient, en agitant la Pologne et la Turquie. Telle fut aussi, relativement aux affaires extérieures, et d'après la tradition instituée par Danton, la ligne suivie par le second comité de Salut public et par la Convention nationale, jusqu'au Directoire.

Malheureusement, cette irrésistible machine de défense qu'on appelle le gouvernement révolutionnaire provisoire, devait emporter celui qui l'avait créée, et nous entrons ici dans la dernière période de la vie du conventionnel, celle du déclin (nov. 1793 à fin mars 1794). L'apogée de son utilité sociale et de sa force politique fut l'époque même et l'occasion de sa perte. Envie, suspecté de ce chef, c.-à-d. à cause de sa grandeur et de son prestige personnels, calomnié, surtout pendant le séjour qu'il fit à Arcis-sur-Aube pour y remettre sa santé, trahi, compromis surtout parce qu'en donnant à son pays un gouvernement qui fut son salut, il avait refusé d'en faire partie, afin de le rendre moins soupçonnable et de le faire plus sûrement accepter, et qu'alors il s'était lui-même désarmé, dépouillé d'autorité et de force politique, abdiquant en quelque sorte sa légitimité; enfin, désormais placé en dehors du pouvoir dont il croyait et aurait dû rester l'inspirateur, le régulateur et le modérateur, son influence ne fit que décroître; il demeura bien quelque temps encore le conseiller respecté de la Convention, bientôt elle-même asservie; il essaya aussi de l'opposer aux décemvirs et de reprendre par elle la suprématie qu'il n'aurait jamais dû risquer: on se rappelle les généreux efforts de Camille Desmoulins, dans le *Vieux Cordelier*, ceux de Fabre d'Églantine, de Philippeaux, Bourdon (de l'Oise), contre l'ardente coalition

des hébertistes et des robespierristes; tout fut inutile. Le comité de Salut public se servit des dantonistes pour abattre les communalistes parisiens et frappa, aussitôt après, les premiers eux-mêmes, ces *Indulgents*, que la Convention éperdue livra sans hésiter.

C'est au cours de cette lutte fratricide qu'échappèrent au conventionnel ces mots impérissables qui le peignent tout entier: « Plutôt cent fois guillotiné que guillotinéur! » « J'embrasserais mon ennemi pour la patrie, à qui je donnerais mon corps à dévorer. » Et à ceux qui lui conseillaient de se dérober: « Fuir! est-ce qu'on emporte la patrie à la semelle de son soulier? » Enfin, sur le seuil de la tombe et quand déjà il parlait pour la postérité, sa réponse au président du tribunal révolutionnaire, qui résume son *credo* philosophique: « Ma demeure? *bientôt dans le néant*, et mon nom au panthéon de l'histoire! » Appréhendé au corps dans la nuit du 10 germinal an II, en même temps que ses principaux collaborateurs et amis, d'après un ordre des comités de Salut public et de Sécurité générale réunis, signé de tous leurs membres présents, excepté Rühl et Robert Lindet qui eurent la magnanimité de refuser, Danton fut écroué au Luxembourg d'abord, et bientôt après à la Conciergerie. Le lendemain, sur un rapport de Saint-Just et d'après les injonctions de Robespierre, la Convention confirma cette mesure; elle fit plus: elle accepta que le procès devint connexe avec celui de Delaunay (d'Angers) et consorts, poursuivis pour prévarication et faux en écritures publiques. Les audiences commencèrent le 13 au matin. Première irrégularité: l'accusateur public n'avait assigné que des témoins à charge; pas un seul à décharge. Deuxième: le jury ne fut non plus convoqué que le 13 au matin, c.-à-d. le jour même de la première audience, trop tard pour que les prévenus pussent en connaître et exercer leur droit de récusation. Troisième: sur les treize jurés assignés, sept furent rayés avant l'audience, comme *faibles*, par l'accusateur public et son substitut, qui ne gardèrent que les *solides*. Il en manquait donc un pour le chiffre légal; on requit Souberbielle (appartenant à une autre série); il ne laissait rien à désirer. C'est pourquoi, Camille Desmoulins ayant à l'ouverture des débats récusé Renaudin, son ennemi personnel, on ne put faire droit à sa demande, ce qui aurait décompleté le nombre de jurés nécessaire.

L'affaire du faux commis par Benoist et Delaunay d'Angers à l'occasion de la suppression de la Compagnie des Indes, affaire où Fabre d'Églantine n'avait été mis que pour compromettre et abaisser les dantonistes, fut d'abord appelée. C'est par une machination et par un mensonge flagrant d'Amar, rapporteur de l'affaire à la Convention, que cet accusé, absolument innocent, fut substitué aux Angevins comme auteur du faux et envoyé au tribunal. En l'espèce, ce tribunal ne pouvait moins faire que les plus grandes autorités du temps; aussi, afin de mettre hors de doute le prétendu crime de l'ami de Danton, le voit-on refuser à Fabre, en pleine audience, la représentation du corps de délit qui devait établir son innocence, ce faux en écritures publiques qui avait été fabriqué de toutes pièces par Benoist et Delaunay. Fabre fut donc *convaincu* sans preuves ou plutôt sur refus de faire la preuve. C'est à l'audience du lendemain, 14 germinal, que commença l'affaire Danton. — L'acte d'accusation n'était autre que le rapport lu par Saint-Just à la Convention, rédigé d'après les trop fameuses notes secrètes que Robespierre avait écrites pour lui. — Encore que les énonciations du rapporteur y soient opposées de tous points à la notoriété historique la plus palpable et la plus fraîche, le président Hermann n'hésita pas un instant à les articuler devant les accusés et devant le public. Danton n'eut guère de peine à détruire un à un ces mensonges grossiers, ces insinuations dégoûtantes, ces accusations burlesques. L'effet de ses démentis et de son indignation fut tel qu'il commençait à soulever l'assistance, dont l'émotion et les applaudissements devenaient significatifs. Le président trouva à propos de

lui faire suspendre sa défense et de clore l'audience avant de la lui faire reprendre. Le lendemain 15, l'affaire s'ouvrit par l'interrogatoire d'Hérault de Séchelles. Le tribunal avait refusé à Fabre la présentation des pièces à conviction : il opposa à celui-ci de soi-disant pièces à charge absolument apocryphes, des copies *falsifiées*. C'était son moyen de le convaincre de trahison ! — Hérault reconnut le crime de ce singulier magistrat et le dénonça, en audience, avec mépris et fermeté. — Tout le reste fut à l'avenant. Mais les accusés témoignant leur irritation de cette sinistre comédie et réclamant, avec autant de persistance que d'insuccès, l'audition de témoins à décharge, de certains députés notamment, les murmures de l'assistance décidèrent Fouquier-Tinville à écrire au comité de Salut public pour lui demander de le tirer d'affaire, la jurisprudence ordinaire ne lui en fournissant aucun moyen. C'est alors que Saint-Just et Billaud-Varenne se présentèrent à la Convention et, par de nouvelles impostures, enlevèrent le décret de mise hors la loi des accusés. Il leur fut donc signifié le lendemain 16, au commencement de la dernière audience, sans que leur défense fût achevée ni leurs témoins entendus.

Les questions furent alors posées au jury : « Il a existé une conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain : Delacroix, Danton, Desmoulins, Philippeaux, Hérault de Séchelles et Westermann sont-ils convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration ? — Il a existé une conspiration tendant à diffamer et avilir la représentation nationale : Fabre d'Églantine, etc., sont-ils convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration ? » Aussitôt le président et l'accusateur public, foulant aux pieds la loi, tout respect humain et toute justice, pénétrèrent dans la salle des délibérations du jury, s'oubliant jusqu'à menacer de mort tout membre qui hésiterait à prononcer la condamnation. Aussi la réponse fut-elle unanime et affirmative sur tous les points. L'accusateur public présenta donc ses conclusions ; le président, *en l'absence des accusés*, prononça un jugement qui les envoyait à la guillotine, et l'arrêt fut sur-le-champ mis à exécution.

Arnault, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, a laissé de ce massacre un croquis plein d'intérêt ; il rapporte que Danton, en arrivant le dernier sur la plate-forme, avait l'air le plus calme et le *teint reposé*. On ne découvrait sur son visage qu'une expression dédaigneuse et méprisante... Les pieds dans le sang de ses amis, il détachait sur l'horizon sa silhouette audacieuse et athlétique, le soleil couchant jetait à sa face altière des reflets d'incendie. Sa tête, qui naguère apparaissait à la tribune comme inspirée et hautaine, gardait sa puissance et son expression souveraine jusque sur l'échafaud. Au moment de mettre le cou sous le couperet, il se retourna vers le bourreau et lui dit sur le ton du commandement : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine ! »

D^r ROBINET.

BIBL. : SOURCES MANUSCRITES. — Papiers du comité de Salut public, Archives nationales. — Cartons des tribunaux révolutionnaires, ib. — Contrat de mariage de Danton, ib. — Archives des affaires étrangères : correspondance d'Angleterre, etc. — Archives de l'enregistrement et des domaines, liquidation de Danton et sa quittance à l'État. — Archives de la préfecture de police : notes de Topino-Lebrun, notes et souvenirs de Courtois. — Documents personnels : correspondance de Danton ; son traité d'office d'avocat aux conseils ; apposition de scellés à son domicile à la mort de sa première femme ; inventaire à la suite ; pièces relatives à sa succession ; mémoire de ses fils ; extraits de notes inédites des conventionnels Lakanal et Marc-Antoine Baudot.

SOURCES IMPRIMÉES. — VILAIN D'AUBIGNY, *Principaux événements pour et contre la Révolution*, an III, in-8. — *Rapport des commissaires nommés par la Convention près l'armée de Belgique*, 11 janv. 1793, in-8, 72 p. — *Rapport des citoyens Delacroix, Danton, Merlin (de Douai), Treillard et Robert sur la Belgique*, avr. 1793, in-8, 338 p. — *Rapport général sur l'État de la République française*, fait à la Convention au nom du comité de Salut public, par Danton et Barère, 29 mai 1793. — JOFFRIN DES JARDINS, *Vie de Danton*, Paris, 1851, in-18. — VILLIAME, *Hist. de la Rév. fr.*, Paris, 1850, 4 vol. — Auguste COMTE,

Système de politique positive, Paris, 1853, t. III. — Eug. DESPOIS, *Vénalité de Danton*, dans la *Revue de Paris*, juill. 1857. — Alfred BOUGEART, *Danton, documents pour servir à l'histoire de la Révolution française*, Bruxelles, 1861, in-8. — Armandine ROLLAND, *la Famille Sainte-Amaranthe*, Paris, 1864, in-8, 204 p. — H. DE SAINT-ALBIN, *Danton, fragment biographique*, dans la *Critique française*, mars 1864 ; réimprimé dans *Documents relatifs à la Rév. fr.*, Paris, 1873, in-8. — D^r ROBINET, *Danton, mémoire sur sa vie privée*, Paris, 1865, in-8 ; réimprimé en 1881. — A. VERMOREL, *Œuvres de Danton*, Paris, 1866, in-12. — Pierre LAFFITTE, *la Révolution française*, 1868, in-32. — D^r ROBINET, *le Dix-Août et la symbolique positiviste*, Paris, 1873, in-8. — J.-F.-E. CHAROUILLET, *Notes de Topino-Lebrun sur les procès de Danton et de Fouquier-Tinville*, Paris, 1875, in-8. — UN VIEUX CORDELIER, *Danton et Victor Hugo*, Paris, 1877, in-18. — G. LENNOX, *Danton*, Paris, 1878, in-12. — Albert BABAËU, *le Théâtre de l'ancien collège de Troyes*, Troyes, 1881, in-8. — F.-A. AULARD, *Notes sur l'éloquence de Danton*, Paris, 1882, in-8. — D^r ROBINET, *Procès des Dantonistes*, Paris, 1879, in-8. — Antonin DUBOST, *Danton et la politique contemporaine*, Paris, 1880, in-12. — Du même, *Danton et les massacres de Septembre*, Paris, 1885, in-8. — F.-A. AULARD, *les Orateurs de la Législative et de la Convention (Danton et le groupe dantoniste)*, 1885-1886, 2 vol. in-8. — Du même, *les Grands Français, Danton*, Paris, 1887, in-12. — D^r ROBINET, *Danton émigré, essai sur la diplomatie de la République en l'an I (1792-1793)*, Paris, 1887, in-12. — Du même, *Danton, homme d'État*, Paris, 1889, in-8. — Albert SORÉL, *la Politique de Danton, dans la Revue politique et littéraire*, 14 et 21 sept. 1889. — DIDEROT, *les Éleuthéromanes*, avec une introduction par le D^r Robinet, 1884, in-32. — SATHONAX, *Lundis révolutionnaires*, dans le journal *la Justice*, 1884-1891. — Art. de MM. F.-A. AULARD et ROBINET, dans la revue *la Révolution française*, etc.

DANTZELL (Joseph), sculpteur, né à Lyon en 1805, élève de l'École de Lyon. Ses principaux ouvrages sont : le portrait du *Comte de Montalembert* ; la médaille en bronze de *Blaise Pascal (1848)* ; la médaille commémorative de l'*Expédition française de Rome (1857)*, etc.

DANTZIG ou plus correctement DANTZIG (polonais *Gdansk*). I. GÉOGRAPHIE. — Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, ch.-l. d'un district et de la province de Prusse occidentale, sur la rive gauche de la Vistule, à 6 kil. de la mer Baltique ; 114,822 hab. (en 1885) ; superficie : 1,974 hect. C'est une des grandes villes de l'Allemagne, une de ses principales forteresses et depuis des siècles une des plus importantes places commerciales de la Baltique. La ville est située à l'O. du delta de la Vistule, entourée à l'O. de collines (Bischofsberg, Hagelsberg), au S. et au S.-E. de prairies ; au N.-E. coule le fleuve. Elle est traversée par la Motlau dont la profondeur accrue par des travaux récents est de 4^m50, ce qui permet aux navires de remonter jusqu'à l'île Speicher qui forme le centre de Dantzig. Elle remplit les fossés qui baignent les remparts de la ville, laquelle est ainsi entourée d'eau. A gauche, à l'O., la Motlau reçoit la Radaune qui traverse la ville et faisait mouvoir jadis un moulin colossal qui payait à la municipalité une redevance d'un ducat par heure ; elle forme plusieurs canaux dont l'Altstädtischer graben qui se réunit à la Motlau. Les divisions ou quartiers de Dantzig sont : au centre, l'île Speicher dont la Hopfengasse est l'artère principale et qui est occupée par de vastes magasins de céréales ; deux ponts la relient à la rive droite, deux ponts à la rive gauche, un cinquième au S. à la gare centrale ; — au S.-E. est la Niederstadt parcourue par la Weidengasse ; le long de la Motlau s'alignent de vastes chantiers de bois ; — au N. de celle-ci, à l'E. de la Motlau, est le quartier de Langgarten avec la rue et la porte de ce nom, la Douane centrale, l'église Sainte-Barbara, des chantiers de bois, etc. ; — au N.-O. de l'île Speicher est l'Altstadt, région centrale de la vieille ville dont le centre est traversé par la Langgasse qui aboutit vers la Motlau au Lange Markt, marché central ; les plus beaux édifices de Dantzig : église Sainte-Marie et Sainte-Catherine, hôtel de ville, maison des marchands (Artushof) ; — au S. de l'Altstadt s'étend la Vorstadt avec l'église de la Trinité. — L'enceinte de Dantzig est encore celle du xvi^e siècle, mais complètement transformée ; les portes monumentales ont été démolies pour faciliter la circulation, sauf la Hohe Thor ; ce sont, à partir du N.-O. : Jakobs Thor, Hohe Thor (et plus avant

Neugarter Thor), Petershager Thor, Lege Thor, Langgarter Thor. L'enceinte est flanquée de vingt bastions ; la grande écluse placée à l'E. de la Lege Thor permet d'inonder les approches au S.-E. Neuf faubourgs entourent la ville qui ne pourrait abriter toute sa population ; ils se développent à l'O. jusqu'à 4 kil. dans la partie la plus haute de la banlieue ; les principaux sont à partir du S. : Saint-Albrecht, Altschottland, Schidlitz, Langfuhr (le plus élégant au N.-O. auquel conduit une belle chaussée ombragée de tilleuls), Neuschottland, Neufahrwasser, le port de Dantzig.

Par son aspect général Dantzig est une des villes les plus curieuses de l'Allemagne ; elle a bien conservé son ancienne physionomie. Presque toutes les maisons ne présentent en façade sur la rue que leur côté le plus étroit, étant surtout développées en profondeur ; beaucoup ont des cours intérieures ; où la place manquait, on a ménagé la lumière en bâissant presque à jour des maisons qu'on a pu comparer à des lanternes où toute la façade est en fenêtres vitrées. La plus belle partie de la ville est la Langgasse entre le Hohe Thor et la Mottlau.

La prospérité de Dantzig s'est maintenue sous la domination prussienne, bien que la ville n'ait plus le rôle exceptionnel qu'elle eut jadis dans le bassin de la Vistule. Les établissements industriels les plus considérables sont les chantiers de constructions navales, puis les brasseries, les moulins, les scieries, la manufacture d'armes, la fonderie, les fabriques de machines, de produits chimiques, d'objets d'ambre, etc. Le commerce l'emporte de beaucoup sur l'industrie, et Dantzig est encore un grand entrepôt malgré la concurrence de Stettin et les dommages causés par le système douanier de la Russie. Celui-ci a beaucoup diminué l'importance de la foire annuelle, tenue au commencement d'août. Le commerce se fait par la navigation maritime, la navigation fluviale et les voies ferrées. Le commerce maritime diminue, les autres augmentent plutôt. Voici les chiffres approximatifs. Le mouvement fluvial dépasse vingt mille navires (plus de moitié sont des vapeurs), et cinq cents trains de bois ; il représente plus de 500,000 tonnes, dont les trois cinquièmes d'entrées (céréales, bois, sucre) et deux cinquièmes de sorties (houille, fer, sel) ; le mouvement maritime représente 1,600,000 tonnes (plus des trois quarts par vapeur) d'une valeur de 150 millions de francs, dont moitié à l'entrée, moitié à la sortie, mille huit cents navires de chaque côté ; on importe les combustibles, métaux, denrées coloniales et produits manufacturés qui sont ensuite distribués par voie fluviale ; on exporte les matières premières et produits alimentaires apportés par la Vistule : ce sont, par ordre d'importance, le sucre, le bois, le blé, l'alcool, etc. Dantzig n'est plus le grand marché des céréales dans le nord de l'Europe comme jadis, lorsque le commerce de la Pologne (exportation de matières premières, importation de produits fabriqués) passait par là. La flotte commerciale de Dantzig a beaucoup décliné, mais s'est transformée par la multiplication des navires à vapeur ; elle jauge encore plus de 100,000 tonnes (soixante à quatre-vingts navires). Le commerce par voie ferrée est en progrès, il dépasse 500,000 tonnes et porte sur les produits énumérés ci-dessus. Le mouvement d'affaires dans les banques approche d'un milliard.

Les principaux monuments de Dantzig sont : l'église Sainte-Marie, bâtie de 1343 à 1502 ; longue de 104 m., large de 35 m., haute de 23 m. ; elle a trois vaisseaux d'égale largeur et hauteur, dominés par une grande tour de 76 m. et dix petites ; les chapelles accolées aux piliers lui donnent l'aspect d'une église à cinq nefs ; l'église Sainte-Catherine, bâtie de 1326 à 1330, est moins remarquable ; mentionnons les vingt et une autres, la chapelle mennonite, les deux synagogues. — L'hôtel de ville de style gothique est dominé par une tour de 82 m., auprès est un puits avec sa décoration de bronze ; l'hôtel de ville de l'Altstadt est de style Renaissance (fin du xvi^e siècle).

Plusieurs des maisons de la rue centrale (Langgasse) sont remarquables non seulement par leurs toits, mais par des imitations de l'architecture méridionale. La maison des marchands, Artushof ou Junkerhof, est une halle quadrangulaire portée par quatre colonnes de granit ; elle sert de Bourse ; la décoration intérieure est originale.

Dantzig est une place de guerre de premier ordre. Le rempart intérieur flanqué de vingt bastions et couvert par des fossés pleins d'eau est un peu différent selon les fronts. Sur ceux du N., de l'E. et du S., que protègent les inondations, il comporte un chemin couvert avec glacis et des ouvrages extérieurs peu considérables, petits ravelins et lunettes. Sur celui du N.-O., il en est autrement. De ce côté l'enceinte est dominée non seulement par les collines, mais par la rivière la Radaune (qui passe au-dessus du fossé pour pénétrer dans la ville). On a donc disposé extérieurement sur ce front sept bastions avec cavaliers. Sur les collines se développent une série d'ouvrages qui forment une seconde ligne de défense dont le point central est au Hagelsberg ; plus au S. le Bischofsberg est également fortifié. Plus loin sont des fortifications qui accroissent beaucoup la valeur défensive de la place. Au N., le long du canal de 970 m., large de 26 m., qui relie Dantzig à son port Neufahrwasser ou sont de fortes batteries ; en face, à l'embouchure de la Vistule, est la forteresse de Weichselmunde, quadrilatère bastionné et flanqué de plusieurs forts pour couvrir la rade et la voie fluviale ; le fort, l'île d'Holm sur la Vistule et plusieurs redoutes relient Weichselmunde et Dantzig situé à 4 kil. Enfin, un fort garde la nouvelle embouchure de la Vistule formée en 1840. La garnison est nombreuse : Dantzig est le centre de la 2^e division, de cinq régiments d'infanterie, deux d'artillerie, une brigade de cavalerie, etc.

II. HISTOIRE. — L'origine de Dantzig est inconnue. Dès le x^e siècle, la ville appelée Gidanie était florissante, servant de capitale à la Poméranie. Elle fut fortifiée à la fin du xi^e siècle par le duc Subislav, prise par Waldemar II de Danemark (1221), reprise par le duc de Poméranie, puis par les Prussiens (1225). Contre ceux-ci le duc appela les chevaliers Teutoniques (V. PRUSSE [Histoire]). Dantzig fut ensuite occupé par les Brandebourgeois que le duc Mestrin II avait appelés comme auxiliaires ; il la reprit en 1274. A sa mort (1295), le souverain de la ville devint le roi de Pologne Przemyslav II ; son fils ayant eu l'imprudence de recourir aux chevaliers Teutoniques contre les Brandebourgeois, vit ses alliés s'établir à Dantzig qu'ils refusèrent de restituer (1310). Ce fut pour la Pologne un préjudice irréparable. Casimir III abandonna formellement le grand port de la Vistule par le traité de Kalisch (1343). Dantzig, dont la prospérité croissait rapidement, adhéra en 1350 à la Hanse (V. ce mot et COMMERCE [Histoire]) ; elle prit alors de l'extension au N.-O. de la Mottlau et joua un rôle actif dans les guerres dont la Baltique fut le théâtre. Ses bourgeois occupèrent Stockholm comme alliés du roi Albert, défirent les frères Vitaliens, pirates redoutés, combattirent la reine Marguerite de Danemark. Ils profitèrent même de l'abaissement de l'ordre Teutonique pour se rendre complètement indépendants ; ils y réussirent et se mirent sous le patronage du roi de Pologne Casimir IV (1454). Dantzig reçut alors une charte connue sous le nom de *Privilegium Casimirianum* qui en fit une ville libre, presque un Etat autonome ; droit de haute justice, sans restrictions, libre nomination à tous les emplois, droit d'avoir une garnison, de faire la paix, la guerre, de conclure des alliances, de battre monnaie, de régler son budget, impôts et dépenses ; la ville ne payait ni taxe, ni péage au roi. L'autorité de celui-ci, toute nominale, était représentée par un burgrave ; Dantzig déléguait à Varsovie un secrétaire et votait à la Diète, aux élections royales. Son administration municipale devint homogène par la fusion des quatre quartiers (Altstadt, Rechstadt, Jungstadt, Vorstadt). L'entente avec les Polonais fut de courte durée. Une guerre de huit ans (1472-1480) fut

occasionnée par des querelles au sujet de l'évêché d'Ermland. En 1523, Dantzig embrassa la Réforme, tandis que la Pologne restait catholique. Le déclin de la Hanse nuisait à Dantzig, non moins que la concurrence d'Elbing et de Marienbourg dont les habitants percèrent à la Vistule un nouveau chemin à travers la Grosse Kampe en amont de son delta, de manière à abaisser de moitié le plan d'eau. Hostiles à Etienne Bathory, les bourgeois de Dantzig furent assiégés par lui et l'éloignèrent en lui payant 200,000 ducats (1577). Attaqués par les Suédois en 1656, ils furent délivrés par une flotte hollandaise et une armée polonaise. Les Hollandais avec lesquels ils continuaient les relations commerciales nouées au temps de la Hanse avec les ports de la mer du Nord, voulurent faire reconnaître la neutralité de Dantzig (convention d'Elbing avec l'électeur de Brandebourg, 40 sept. 1656). En 1734, Dantzig donna asile à Stanislas Lesczynski, fut assiégée par les Russes et les Saxons et obligée de capituler le 9 juil. Après le premier partage de la Pologne, Dantzig conserva sa liberté; mais, enclavée dans les possessions prussiennes et en butte à un véritable blocus douanier, elle déclina beaucoup.

En 1793, elle fut annexée à la Prusse. Elle commençait à se relever quand survint la guerre de 1806. La garnison, forte de vingt-deux mille hommes et commandée par Kalkreuth, opposa aux Français une résistance opiniâtre. Le siège commencé par le maréchal Lefebvre au mois de mars se termina le 24 mai par une capitulation; la garnison avait perdu les deux tiers de son effectif; l'armée de siège renforcée par le maréchal Mortier atteignait soixante mille hommes. Les principaux épisodes furent la prise du mont Ziganka le 1^{er} avr., le bombardement commencé le 23 avr., l'assaut du 21 mai qui fut repoussé; le 27 mai Weichselmunde se rendit. La garnison obtint les honneurs de la guerre et s'engagea à ne pas servir pendant un an contre la France; la ville paya une contribution de guerre de 20 millions; Lefebvre fut créé duc de Dantzig. — La paix de Tilsit fit de Dantzig une ville libre avec un territoire de 2 lieues à la ronde (Napoléon accorda 2 lieues allemandes), sous la protection de la France, de la Prusse et de la Saxe. Une garnison française y fut placée. Après la retraite de Russie, elle fut à son tour assiégée. Le siège dura onze mois: de la fin de janv. 1813 au 1^{er} janv. 1814. Le général Rapp fit une défense merveilleuse contre les assiégeants prussiens et russes assistés d'une flotte anglaise. La capitulation signée le 17 nov. 1813 par laquelle il s'engageait à remettre la place le 1^{er} janv. 1814 et obtenait les honneurs de la guerre à la condition de ne pas servir pendant un an contre les coalisés, ne fut pas respectée par le tsar Alexandre 1^{er}. — Le 3 févr. 1814, les Prussiens rentrèrent en possession de Dantzig. Malgré l'inondation de 1829, le choléra de 1834, l'incendie de 1858, la ville a grandi rapidement; après 1863, les progrès furent considérables; ils se sont ralentis. Depuis le 1^{er} juil. 1878, Dantzig est la capitale de la province de Prusse occidentale. A.-M. B.

BIBL. : GRALATH, *Gesch. Danzigs*; Königsberg, 1789-1792, 3 vol. — SCHULTZ, *Danzig und seine Bauwerke*; Berlin, 1873, av. 54 pl. — RUDOLPH, *Führer durch Danzig*; Dantzig, 1884, 2^e édit.

DANTZIG (F.-J. LEFEBVRE, duc de), maréchal de France (V. LEFEBVRE).

DANUBE. I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Le Danube est, après le Volga, le plus long et le plus puissant fleuve d'Europe. C'est en même temps le seul des fleuves importants de ce continent dont le cours soit dirigé de l'O. à l'E. : C'est, pour l'Allemagne et l'Autriche, la grande voie naturelle vers l'Orient. Pour les Romains, le Danube était l'une des frontières de l'empire : ce fleuve, dont la source se trouve située sous la même longitude que le Rhône et dont l'embouchure se trouve sous le même méridien que le Nil, formait une limite naturelle de l'O. à l'E. ; au delà s'étendaient d'après montagnes et des forêts inexploitées; quand Trajan fit des conquêtes dans la région des Carpates, cela parut un des signes les plus frappants de la

puissance romaine. Plus tard, au temps des invasions barbares, le rôle du Danube change : ce n'est plus une frontière entre les peuples, mais la grande voie naturelle suivie par les nations pour marcher vers l'Ouest ou reculer vers l'Orient. Les Huns, les Avars remontent le Danube; après eux les Slaves, les Magyars, les Turcs prennent la même route et les Francs de Charlemagne, les Bavares, colonisateurs de l'Autriche, les croisés, en marche du côté de Constantinople, les armées qui, plus récemment, ont refoulé les musulmans, descendaient le grand fleuve. Pour la France, le Danube fut à diverses reprises un admirable chemin de guerre, et ce fut aussi souvent la voie de l'invasion. Les Huns, les Hongrois, les Impériaux suivirent le Danube pour aborder la Gaule.

Le Danube a donc servi de voie de communication pour les migrations et les conflits des peuples de l'Orient et de l'Occident de l'Europe, ce qui explique qu'il n'ait pu servir de frontière entre les divers Etats. En effet, au N.-O. de la Serbie et de la Roumanie, tous les royaumes qui s'étendent le long du fleuve, la Hongrie, l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, en possèdent les deux rives, tandis que des fleuves peu importants, affluents de droite et de gauche du Danube, servent de limites naturelles entre les peuples. C'est que ces petites rivières, placées en travers de la marche des armées, formaient souvent des obstacles sérieux, par leur forme torrentielle, leurs inondations, la rapidité et l'incertitude de leur courant, au lieu que le Danube se prêtait à la manœuvre de véritables flottilles de bateaux. Ainsi les Magyars ont au N. et au S., la Morava et la Leitha comme frontières occidentales; autrefois, quand ils occupaient de plus vastes territoires vers l'O., ils avaient l'Enns pour limite. Ainsi l'Enns sépare encore les deux provinces de l'Autriche; l'Inn et la Salzach, son affluent, séparent les Autrichiens des Bavares; plus à l'O., le Lech et l'Ilzer séparent des populations d'origines et de dialectes différents.

L'importance du Danube est encore plus grande dans l'histoire comme voie commerciale et industrielle : lorsque les routes artificielles manquaient complètement, tout le trafic de l'Allemagne méridionale prenait la voie du fleuve, les habitants se multipliaient sur ses bords, les villes se groupaient dans sa vallée où se concentrait la puissance politique des régions qu'il traversait. En s'emparant du fleuve, les Allemands et les Magyars s'assuraient un grand empire. Maîtres du Danube, les Autrichiens se sont aussi emparés des Alpes, la grande forteresse de l'Europe, position aussi favorable pour l'attaque que pour la défense.

Le Danube, dans sa partie supérieure et moyenne, était appelé par les Romains *Danubius* et dans son cours inférieur *Ister* il se nomme en allemand *Donau*, en hongrois *Duna*, en slave *Dunai*, en ture *Duneh*. On divise l'immense bassin du Danube (800,000 kil. q. environ), soit en deux, soit en quatre parties; la division en deux grands bassins attribue au premier le Danube supérieur et une partie de son cours moyen qui traverse le sud de l'Allemagne et l'Autriche, et au second le Danube inférieur, qui coule en Hongrie et dans les pays bulgares et roumains. La division en quatre bassins est établie de la manière suivante : 1^o le bassin fermé à gauche par le Baierischerwald et à droite par le Hausrück, qui va de la source du Danube à Passau et embrasse le duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, le Tirol et le pays de Salzbourg; 2^o le bassin fermé par les monts Tatra, à gauche, et à droite par le Pilis, qui finit à Gran et embrasse l'Autriche, la Moravie et le N.-O. de la Hongrie; 3^o le bassin fermé par les montagnes du Banat et les Alpes de Transylvanie, à gauche et à droite par les montagnes de Serbie, qui finit à Orsova et embrasse la Styrie, la Carinthie, la Carniole, la Croatie, la Slavonie, la Hongrie, la Transylvanie et la Bosnie; 4^o le bassin situé tout entier en dehors de la région allemande, qui embrasse la Serbie, la Bulgarie, la Valachie, la Moldavie, la Bukovine et la Bessarabie.

Le bassin du Danube se trouve, plus que celui de tout

autre fleuve d'Europe, entouré d'un puissant système orographique, d'une haute muraille de montagnes qui accompagne le fleuve dans tout son développement. Cette ceinture de montagnes, en partant de la Forêt-Noire, est formée à droite par la Forêt-Noire méridionale, les hauteurs de Constance, les Alpes d'Algau, les Alpes Rhétiques, Carniques, Juliennes, les plateaux de la Carniole, les Alpes Dinariques ou Illyriennes, le plateau de Mœsie et les Balkans ; et à gauche par la Rauhe Alp, le Jura franconien, le Fichtelgebirge, les monts de Bohême et de Moravie, les monts Sudètes, le Gesenkergebirge, les Beskides, les Carpates du centre jusqu'à la source du Pruth, et plus loin les hauteurs qui séparent le Danube du Dniester.

Le Danube, dans son cours supérieur, est une paisible rivière de la Forêt-Noire. Il est formé par la réunion de la Brigach et de la Brege qui naissent dans le pays de Bade, la première à 1,000 m. de haut, au N. de la fameuse montagne de Tryberg, lieu de pèlerinage réputé, la seconde à l'O. de cette même montagne, à 1,125 m. de hauteur. Les deux petites rivières descendent rapidement dans des vallées contournées, tantôt se rapprochant et tantôt s'éloignant, puis finissent par se réunir à 667 m. au-dessus du niveau de la mer en aval de Donaueschingen, situé à la frontière de la Forêt-Noire et du Jura ; dans le jardin du château de Donaueschingen, jaillit une source intarissable, murée, à laquelle on donne habituellement le nom de source du Danube, sans doute pour la pureté de ses eaux ; c'est là que le fleuve prend son nom de Danube. La pente du sol reste quelque temps incertaine et les eaux réunies de la Brigach et de la Brege coulent pendant une vingtaine de kilomètres vers le S.-E., comme si elles se dirigeaient vers le lac de Constance et le Rhin ; une petite part du Danube s'écoule même par des conduits souterrains vers le bassin rhénan ; ce petit courant dérivé disparaît dans les fissures du lit calcaire du fleuve et reparaît sur le versant du Rhin où il se joint à l'Ach. Ces fissures se sont élargies en 1876 en aval d'Immendingen, près de l'entrée du Danube en Wurtemberg, et si les usiniers ne les avaient bouchées, le cours d'eau aurait pu s'y engouffrer en grande partie. Le Danube coule vers le S.-E. jusqu'à Gutmadingen ; là il prend la direction du N.-E. qui l'éloigne définitivement du bassin du Rhin, et pénètre dans une cluse du Jura souabe. La vallée qui était d'abord restée assez large, se rétrécit de plus en plus après Tuttingen (642 m.) et Fridingen ; le fleuve s'engage entre des rochers de 100 m. de haut, coupés de petits vallons ombragés par des bouleaux et des hêtres ; des châteaux et des ruines pittoresques donnent un aspect romantique à cette gorge qui se prolonge jusqu'à Sigmaringen (542 m.), jolie capitale de l'enclave prussienne de Hohenzollern. A Scheer, le Danube abandonne le Jura et coule au pied des montagnes jusqu'à Ratisbonne ; le cours du fleuve jusqu'à Ulm (463 m. au-dessus du niveau de la mer) est encore dominé au S. par des hauteurs, mais au N. il est borné de vallées à travers lesquelles coulent de belles sources dont l'eau a la pureté des ruisseaux qui traversent le calcaire ; ces sources viennent grossir le flot du Danube : la plus importante est la Blau (Bleue) qui se jette dans le Danube à Ulm ; ce ruisseau coule à travers des rochers et l'on voit au-dessus de son cours actuel la trace d'anciens méandres sculptés dans la pierre. Au-dessous d'Ulm, le fleuve quitte le territoire du Wurtemberg, entre dans la Bavière et reçoit l'Ilzer, le premier affluent venu des Alpes, qui fait du Danube la grande voie de navigation de l'Allemagne du Sud. Les petits affluents que le Danube a déjà reçus sont très nombreux : sur la rive gauche, la Schmied, la Lanchart, la Lauter et la Blau ; sur la rive droite, l'Ablach, l'Ostrach, la Kanzach et l'Ilzer.

A partir du confluent de l'Ilzer, le Danube devient navigable : c'est déjà un beau fleuve de 75 m. de large et 1 m. de profondeur moyenne. Ulm est la principale ville du Wurtemberg danubien, mais son faubourg, Neu-Ulm, fondé en 1821 sur la rive droite, est déjà situé en Ba-

vière ; c'est là que commence le mouvement de navigation sur le fleuve ; de là, en face du confluent de l'Ilzer, partent de larges bateaux carrés appelés, à Vienne, Schachteln (boîtes) qui portent jusqu'à cent tonnes de marchandises ; arrivés au terme de leur voyage, ces radeaux sont dépecés et vendus comme bois de chauffage et de construction. En même temps que le fleuve lui-même, la vallée s'élargit pour la première fois de 7 à 15 kil. jusqu'à Steppberg à l'O. de Neubourg ; un second élargissement de la vallée se produit à Ingolstadt, mais à l'embouchure de l'Abens la vallée se rétrécit de nouveau et le Danube s'engage à travers le Jura jusqu'à Ratisbonne (308 m. d'élévation) ; à cet endroit s'ouvre une troisième grande vallée très fertile dans laquelle le Danube atteint le point le plus septentrional de son cours (49° 2') et qui se prolonge jusqu'à Pleinting. Dans son cours à travers la Bavière, le Danube décrit un grand arc de cercle en passant au pied des dernières collines du Jura de Souabe et de Franconie, et les contreforts de la forêt de Bavière ; il traverse quelques défilés rocheux, par exemple ceux situés au-dessous de Ratisbonne, mais presque partout au S. il est borné par des terrains de transport. « Le fleuve qui s'épanchait autrefois dans une mer intérieure emplissant le vaste espace triangulaire laissé entre les montagnes, a été graduellement rejeté au pied des hauteurs septentrionales par le grand cône de débris qu'apportaient les courants glaciaires des Alpes, et par suite a dû prendre la forme semi-circulaire que présente toujours la base des talus de déjections : il ne reste plus de l'ancien lac que des marécages, le Donaured et le Donaumoos, diminuant peu à peu en étendue sous l'effort des cultivateurs. Des rivières errantes, çà et là comblées, s'entre-croisent encore dans les campagnes, mais on les sépare peu à peu du courant principal ; les bords en sont conquis par la nature ; elles se changent en lacs, puis en mares et finiront par disparaître. » (Elisée Reclus.) Le Danube au sortir de sa troisième grande vallée passe à Passau (292 m. d'alt. où sa largeur est de 211 m.) et abandonne le territoire de l'empire allemand d'abord sur la rive droite, puis, à Engelhardtszell, sur la rive gauche aussi. La profondeur du fleuve de Donauwörth à Passau varie de 1^m49 à 4^m9. Dans l'espace compris entre Ulm et Passau, le Danube reçoit sur la rive gauche : la Brenz, la Wörnitz, l'Atmühl, la Naab, la Regen (ces trois dernières rivières, sur une distance de 22 kil.) et l'Ilz ; sur la rive droite il reçoit les trois grands fleuves alpins, la Lech, l'Isar et l'Inn ; en outre, on trouve sur la rive droite de nombreuses petites rivières ; ce sont, avant le Lech, la Gunz, la Mindel, la Zusam ; entre le Lech et l'Isar, la Paar, l'Ilm, l'Abens, le Laber ; entre l'Isar et l'Inn, la Vils. Les affluents de gauche qui ne sont pas alimentés par les grandes neiges, n'ont comme développement que celui de leurs vallées de montagnes, tandis que ceux de droite viennent des Alpes et se prolongent dans la plaine pendant 100 ou 150 kil. ; l'Inn est même supérieur au Danube par sa masse liquide, tout en étant très inférieur comme importance historique. La vallée de l'Inn a longtemps été une impasse aboutissant à des rochers et des glaciers, tandis que le haut Danube continue le grand chemin des nations qui s'étend de la mer Noire aux montagnes de Bohême et de Souabe ; l'Inn se continue jusqu'au défilé de Passau, à l'extrémité du bassin bavarois. Les lits de ces rivières sont disposés transversalement à celui du Danube et divisent la haute Bavière en rectangles très allongés dont les lignes suivent exactement les courants aériens ; les vents principaux de ces contrées soufflent en effet de l'E. à l'O. ou de l'O. à l'E. dans une direction parallèle aux Alpes et au cours du Danube ; les vents moins importants sont au contraire déviés dans le sens du méridien, remontent le cours des rivières et vont se heurter perpendiculairement aux Alpes. On remarque entre les villes danubiennes de la Bavière un contraste remarquable : celles de la région occidentale sont pour la plupart bâties sur la rive gauche, tandis qu'à partir de Ratisbonne les villes populeuses sont installées sur la rive droite : c'est

à la nature du sol qu'il faut demander l'explication de ce phénomène : dans la vallée supérieure du Danube, on trouve tout le long de la rive droite des marais et les lits de galets où courent les torrents descendus des Alpes ; les habitants ont préféré bâtir leurs habitations sur la rive plus élevée et plus stable formée par les terrasses du Jura. Lorsque l'on arrive à Ratisbonne, la vie passe de la rive du N. à celle du S. : le Baierscher Wald laisse entre ses dernières hauteurs et le fleuve un si petit espace de terrain que les habitants ont préféré s'établir dans les plaines plus larges et plus productives qui s'étendent au pied des Alpes : c'est sur la rive droite que les villes et villages se sont établis. Sur la rive gauche du Danube, après Neu-Ulm, on trouve Dillingen ; les différents villages voisins et les rives du fleuve étaient à cet endroit très exposés autrefois aux incursions des armées : le Danube y est en effet traversé par plusieurs ponts et les armées pouvaient tourner la forte place d'Ulm et se porter dans le bassin du Neckar, les plaines de la Franconie ou les villes de la haute Bavière. Un peu plus loin Donauwörth, située au confluent de la Wörnitz et du Danube, est une position stratégique célèbre dans l'histoire. Les pierres amassées par les eaux du Lech à son confluent avec le Danube ont empêché une grande ville de s'y fonder ; mais un peu plus loin on trouve la ville de Neubourg située à l'issue d'un passage que le Danube s'est ouvert dans une fissure du plateau. Neubourg est bâtie au point où la traversée du fleuve était facile, en amont du Donaumoos, aujourd'hui couvert de champs cultivés ; en aval de cette plaine marécageuse, en un second point franchissable, on trouve la place forte d'Ingolstadt, le principal arsenal de l'Allemagne du Sud, situé à peu près au centre de la Bavière et entre les deux plus grandes villes du pays, Munich et Nuremberg. En amont du point où l'Altmühl se jette dans le fleuve, le Danube traverse un sauvage défilé choisi par les Romains comme point de défense. Ratisbonne vient ensuite, située sur le coude septentrional du fleuve, à l'issue de plusieurs rivières qui convergent vers elle, la Regen, la Naab, l'Altmühl. A partir de Ratisbonne, la navigation devient plus facile qu'à Ulm, Donauwörth, Ingolstadt ; aussi de tout temps Ratisbonne a-t-elle été un grand marché ; déjà importante sous les Romains, au temps de Charlemagne et des croisades, Ratisbonne était devenue une des plus riches cités de l'Allemagne, mais, dès le commencement du xiv^e siècle, son importance diminua : vue de l'une ou de l'autre des rives du Danube ou du pont de pierre qui réunit son faubourg de la rive gauche, Stadtahof, à la ville, c'est une des cités les plus pittoresques de l'Europe. Après Ratisbonne les villes deviennent plus nombreuses sur le Danube ; on trouve sur la rive droite Stranbing, sur la rive gauche Deggendorf ; puis, la vallée de l'Isar dont la violence torrentielle a empêché une cité de s'y fonder. Un peu plus loin, l'Inn, rivière impétueuse descendue des Alpes suisses et tyroliennes, rejoint le Danube et lui donne un peu de son impétuosité : le point de jonction de ces fleuves est nommé *Ort*, le lieu par excellence, par les habitants. Sur la rive droite de l'Inn on trouve Passau, ancien centre de résistance des chrétiens contre les Avars ; mais ce ne fut jamais un centre de commerce comme Ratisbonne ; aujourd'hui, elle est ville frontière et marque les limites de la Bavière du côté de l'Austro-Hongrie. L'altitude du Danube, qui était de 677 m. au confluent de la Bregge et de la Brigach, est à sa sortie de Bavière de 273 m.

Le Danube entre alors en Autriche. « Dans la géographie générale du continent, les deux provinces de l'Autriche ne sont autre chose qu'un sillon ouvert entre les Alpes et les montagnes de la Bohême ; elles sont la partie la plus importante de la grande vallée qui, du voisinage de la France, mène en face de l'Asie et rejoint l'Occident à l'Orient. Le fleuve qui parcourt ce pli transversal du continent et qui, par la masse des eaux, n'a pas d'égale en Europe, naît modestement dans les vallons de la Forêt-Noire. Entré dans la plaine, il accompagne les Alpes, mais de fort loin, car

son cours a été repoussé vers le N. par les énormes dépôts d'alluvions que les torrents ont apportés. A Ratisbonne, il vient frapper des coteaux dont il faut suivre la base vers le S.-E. Uni à l'Inn, le Danube échappe aux plaines élevées de la Bavière, et pénètre dans le sillon de l'Autriche qu'on a dû régulariser par de grands travaux de déblais et des percements ; puis, de plaines en défilés et de défilés en plaines, il va gagner la porte des Carpates, d'où il s'épanche dans les vastes étendues qui sont aujourd'hui la Hongrie. Les deux tiers de la monarchie austro-hongroise se trouvent dans son bassin. » (Elisée Reclus.) Du côté du N., le Danube est dominé par les falaises et les hauts rivages du plateau qui sert de base au Bohmerwald, coupés de place en place par des rivières peu importantes ; du côté du S., au contraire, les Alpes, beaucoup plus éloignées que les monts de Bohême, se ramifient en chaînons parallèles d'où s'écoulent vers le Danube de larges rivières alimentées par les neiges et traversant des vallées riantes au fond desquelles paraissent les montagnes couvertes de forêts sombres ou de glaces éclatantes. C'est (avec l'espace du Danube compris entre les Alpes transylvaines et les montagnes orientales de la Serbie) la partie du Danube la plus pittoresque et la plus belle, que celle qui s'étend de Linz à Vienne ; sur les rochers sont perchés de vieux châteaux et les aspects varient à chaque détour du fleuve. Tantôt le Danube est resserré entre des rochers, lentement creusés par les eaux, qui le réduisent au quart de sa largeur, tantôt, comme en aval de Grein, il entre dans un défilé obstrué de pierres et d'îlots : l'eau s'écoule en rapides et en courants furieux autour de l'île qui garde les ruines de Werfenstein : c'est le Strudel. Un peu plus bas, le roc de Haustein, qui arrêtait le courant, le rejetait en remous sur la rive opposée et causait de nombreux naufrages, a été rasé en 1854 ; ce passage dangereux a été parfaitement rectifié. Un peu en amont de Krems, le château ruiné de Dürrenstein, où fut enfermé Richard Cœur de Lion, enferme la petite ville dans son enceinte et presque aussitôt le Danube sort des défilés, s'étale largement dans la vallée et se divise en mille bras qui entourent des îles vertes, couvertes de prairies et de saules (*auen*) ; ces méandres se croisent et se perdent en marécages ; au milieu de la campagne, on trouve des bras morts qui ont formé des étangs couverts de canards, de grues, de mouettes, d'oies sauvages et même de castors. La culture gagne sans cesse sur la vallée fluviale ; peu à peu ces étangs se changent en vallées fertiles, et les rives fixées par des digues et des chemins prennent une apparence régulière. Les campagnes de Krems et de Stockerau au N. de cette plaine alluviale et de Tulln au S. sont très riches ; au loin, on aperçoit le Mannhardtsberg, dernier promontoire du plateau morave ; bientôt la chaîne de Wienewald qui se termine par le Kahlengebirge et le Bisamberg, vient rétrécir la plaine qui recommence au delà du promontoire et forme un vaste bassin où jadis les eaux du Danube s'amassaient avant que l'arête de jonction des Alpes et des Carpates eût été rompue : Vienne est placée dans le bassin d'effondrement entre les Alpes et les Carpates au bord de l'ancien lac que le Danube parcourt en courbes innombrables. Le S. de la plaine, couvert de villes, de villages et d'usines, n'a plus, malgré ses galets, l'aspect d'un ancien fond lacustre ; le Marchfeld au N. du fleuve avait encore récemment, avec ses dunes et ses marais, une morne apparence ; mais la culture l'a conquis. Le Marchfeld, au bout duquel le Danube entre sur le territoire hongrois, situé au croisement des routes naturelles entre la Bavière, la Bohême, la Silésie, près du fleuve, est un des grands champs de bataille de l'Europe : dans la campagne, on voit les villages de Wagram et d'Aspern, et dans les îles mêmes du fleuve, celle de Lobau, auxquels sont attachés de sanglants souvenirs. La rive droite du Danube en Autriche comme en Bavière orientale est beaucoup plus peuplée que la gauche ; toutes les villes importantes et presque toutes les autres sont élevées du côté méridional : Linz, Enns, Ips, Molk, Mautern, Tulln, Klosterneuburg, Vienne, se suivent sur la

rive droite, où se noue le réseau des voies de communication et repose toute la vie commerciale. Ce fait s'explique par l'avantage qu'a la rive droite de posséder des vallées larges et fertiles entre de petites chaînes parallèles de formation récente, tandis que, séparées de ces terrains par le Danube, frontière géologique à cet endroit presque parfaite, les roches anciennes s'étendent sur la rive gauche, terrains jurassiques en Bavière, granit en Autriche. La seule ville un peu importante de la rive du N. est Krems, où la zone des terrains tertiaires commence aussi à se développer. La situation des diverses villes s'explique naturellement. Linz occupe le point précis où aboutissent la route de Salzbourg, par la vallée de la Traun, et la route de la Bohême par les brèches entre le Böhmerwald et le plateau de Moravie. C'est là que les Allemands ont construit leur première ligne de chemin de fer. Linz est l'entrepôt des sels de Salzbourg, des bois et des différents produits de la Bohême. Vienne (185 m. d'élévation) est située au croisement de la voie naturelle de l'Adriatique au Danube par la vallée de la Men, et les chemins de fer d'Allemagne et de la Baltique qui viennent de la Bohême et de la Silésie par la Morava. Vienne était autrefois la forteresse avancée de l'Europe aux portes de l'Orient : pendant les périodes de guerres, le commerce remontait à Enns, Passau, surtout Ratisbonne, mais avec la paix il revenait à Vienne. De nos jours, c'est encore un des principaux entrepôts du commerce. Bien que l'importance du Danube ait diminuée par les tarifs douaniers d'abord, puis par la concurrence des chemins de fer, le fleuve lui amène par an environ vingt mille embarcations jaugeant plus de 700,000 tonnes de marchandises et de denrées. Il y a peu de temps encore, Vienne était séparée du Danube par près de 2 kil. d'étangs et de bras morts : mais on a rectifié le cours du fleuve en lui creusant un lit régulier de 300 m. de large, franchi par cinq ponts et contenu par des quais supérieurs au niveau de crue. L'ancien Danube, à demi-comblé, forme une sorte de lac abandonné dans la campagne. Vienne est en plein développement. Non loin de la ville, au N., on trouve sur le fleuve Klosterneuburg sur la rive droite, Korneuburg et Stockerau sur la rive gauche qui se développent rapidement, grâce au voisinage de la capitale. Les affluents du Danube en Autriche sont, sur la rive gauche, outre la March ou Morava, de petites rivières près de la frontière hongroise telles que : la Krems et le Kamp ; et sur la rive droite les cours d'eau alpins, la Traun, l'Enns, l'Ips, l'Erlaf, le Biack, le Traisen, le Wien, la Schwechat et la Fische.

Le Danube entre en Hongrie, où son cours a 940 kil. de long, après avoir parcouru 375 kil. sur le territoire autrichien. C'est en Hongrie, un peu en aval de la Morava, que le Danube devient tout à fait un grand fleuve ; ses rives sont changeantes, le courant tantôt les ronge, tantôt leur apporte des alluvions ; de tous côtés s'ouvrent des canaux d'eau vaseuse ; le fleuve lui-même est peuplé de villages entiers de moulins ancrés dans le courant. D'innombrables îles sont formées par les ramifications du Danube : les plus considérables, aussitôt après la percée de Presbourg, sont les Schütt, qui ne sont pas comme les autres des îles alluviales. Au sortir de la célèbre porte Hongroise qui s'ouvre entre les derniers contreforts des Alpes et ceux des Carpathes, le fleuve, qui a 292 m. de largeur, 6^m2 de profondeur et 131 m. d'élévation au-dessus du niveau de la mer, forme un véritable delta dont les trois branches principales sont le reste de celui qui jadis se jetait dans la mer intérieure de la Hongrie occidentale ; à gauche le Danube reçoit d'importants affluents venus des Carpathes : la Vag, la Neutra, le Gran, l'Eipel ; à droite les Alpes lui envoient la Leitha et la Raab ; d'innombrables petits bras du fleuve serpentent dans la campagne et se jettent dans la Vag, la Leitha et la Raab qui les ramènent au Danube en formant ainsi de grandes îles divisées elles-mêmes en petits îlots. La grande île de Schütt, défendue à la pointe, au confluent du Danube et de la Vag, par la forteresse de Komorn ou Komarom, a 1,550 kil. q. Après cette sorte de delta le

Danube revient dans un lit unique et passe par un second défilé entre les monts Pilis et Nograd, cet étroit passage par lequel la grande plaine de Hongrie communique avec son avant-plaine de l'Ouest où l'on distingue les ruines de la forteresse de Visegrad. Entre Visegrad et Waitzen, le Danube entoure la grande île d'Andréa (30 kil. de longueur) et aussitôt après Waitzen, quitte brusquement sa direction de l'O. à l'E., pour descendre brusquement vers le S. pendant près de trois degrés, soit environ 370 kil. « Il semble bizarre qu'au lieu de traverser en diagonale toute la grande plaine de Hongrie, le Danube la contourne ainsi à l'O. et au S. La raison de ce phénomène se trouve dans le mode de formation des terres alluviales qui ont graduellement comblé l'ancien lac. Ce sont les Carpathes du Nord et de l'Orient qui ont fourni les matériaux de remplissage et par conséquent la pente générale du sol s'est inclinée vers le midi, entraînant avec elle dans le même sens le Danube et la Tisza ou Theiss. Au S. de la plaine, la Drave et la Save, descendues des Alpes, ont au contraire charrié leurs alluvions dans la direction de l'O. à l'E. ; la pente change soudain et le Danube doit avec elle s'infléchir vers l'orient. » Après Bude et Pest, les deux capitales de la Hongrie, réunies souvent sous le nom de Budapest, qui se font face sur les deux rives du fleuve et où les montagnes se rapprochent de nouveau de la rive droite, le fleuve modifie son aspect dans la grande plaine magyare ; il se répand dans la campagne en circuits innombrables qui changent chaque année au moment des crues : sur une largeur de 10 à 15 kil., on ne voit qu'un lacs de lits embrouillés, les uns remplis, les autres à demi desséchés. Voici quelques-unes des dimensions du fleuve dans la plaine hongroise. A Ofen, le Danube a 970 m. de large, 7^m50 à 40 m. de profondeur ; un peu plus au S. entre Venek et Foldvar, il a de 570 à 1,260 m. de largeur et 9^m50 à 12 m. de profondeur ; enfin, entre Foldvar et Bukovar, il est large de 590 à 800 m. et profond de 5 à 8 m. La pente du fleuve est assez faible. Aussitôt après Bude et les îles de Csepel et de Margitta, le Danube empêche sur sa rive droite et fait reculer devant lui les villes qui le bordent, Duna-Foldvar, Paks, Mohacs, qu'il menace ; entre Petrovaradin et Belgrade, le recul moyen de la rive est d'environ 50 centim. par an. Après l'embouchure de la Drave (75 m. au-dessus de la mer), le Danube se tourne vers le S.-E. et conserve cette direction pendant 300 kil. environ. Il voit de nouveau sa rive droite couverte de hauteurs pendant que la rive gauche reste plate jusqu'à Belgrade où il reçoit la Save, affluent de droite ; il reçoit en outre, un peu plus bas, à droite la Morava et à gauche la Tisza ou Theiss et la Temes, qui se signalent comme lui par d'innombrables méandres que l'on a à plusieurs reprises tenté de rectifier. La Tisza surtout était le type de la rivière serpentine, errante ; aujourd'hui, elle a été endiguée, mais on n'a pu encore empêcher les inondations de la plaine, peut-être même a-t-on augmenté l'accumulation des eaux dans la partie inférieure du bassin par l'accroissement de la pente. Les endiguements ne garantissent pas les cultures nouvelles tentées sur les marais du retour des eaux : l'eau suinte par des canaux souterrains et inonde les terres à une grande distance. C'est la forme du lit danubien qui est la cause principale de ces submersions ; en effet, les défilés étroits et obstrués de rochers que le Danube doit traverser en sortant de la plaine hongroise, ne laissent pas passer avec une vitesse suffisante les crues occasionnées par les neiges et les pluies ; l'eau reflue dans la plaine supérieure et tous les marais riverains sont changés en lacs : c'est la réapparition de l'ancienne mer hongroise. Pendant les inondations, les campagnes basses de Pancsova sont recouvertes de 2 m. d'eau sur près de 50,000 hect. ; les lits de la Save, de la Temes, de la Tisza se changent en golfes et reçoivent le trop-plein du Danube ; le courant remonte très haut, grâce à la très faible pente de ces cours d'eau quand la crue du Danube précède la leur. On a vu le cours de la

Tisza refluer jusqu'à 150 kil., c.-à-d. plus loin que Szeged. Le seul moyen de garantir la plaine basse de ces inondations qui font fuir les cultivateurs à la moindre pluie, serait de rectifier le Danube aux Portes de Fer ; il faudrait élargir les défilés, rétrécir les bassins trop larges et surtout abaisser les seuils pour permettre aux lacs temporaires qui se forment devant le défilé de se vider à temps. On a proposé aussi de creuser au pied des monts de Transylvanie un canal qui suivrait l'ancien cours de la Tisza et après avoir recueilli toutes les rivières de l'Est, Szamos, Körös, Maros, irait se jeter dans le Danube par le Karas, entre les dunes de Deliblat et l'entrée du défilé de Bazjas ; mais ce second travail serait trop coûteux. De Belgrade à Neu-Orsova, le Danube forme la frontière de l'empire. Sa largeur à Peterwardein est de 1,140 m. et sa profondeur de 12 m. ; entre Bukovar et Ujpalanka la largeur est de 390 à 590 m. ; à Semlin, il atteint 1,560 m. de large et 14 m. de profondeur. Après Ujpalanka, la rive gauche commence à son tour à se couvrir de hauteurs qui font pendant aux hauteurs de la rive serbe et accompagnent le fleuve jusqu'à Kladowa pendant environ 120 kil. L'aspect des défilés par lesquels le Danube après avoir reçu la Tisza, la Temes et la Save, traverse les Carpates en quittant la plaine hongroise, est grandiose : à l'entrée de ce chapelet de défilés que le Danube s'est creusé dans la roche vive, on voit s'élever à droite le château fort de Golubatz sur la rive serbe, et à gauche l'îlot de Babako, en forme de tour, près de la rive hongroise. Aussitôt après son entrée le Danube s'engage dans le passage dangereux de Greben, hérissé de récifs de porphyre et sillonné de rapides ; pendant les eaux basses, les canaux navigables dans la petite Porte de Fer n'ont pas plus de 4 m. de large, bien que le lit ait toujours plusieurs centaines de mètres ; le fleuve s'élargit ensuite et forme le bassin de Milanovatz où il a environ 1,400 m. de large et au fond duquel on n'aperçoit qu'une muraille de rochers ; par un brusque détour le Danube entre dans la gorge étroite de Kasan qui semble une fente dans la montagne où les eaux sont encaissées sur une largeur de 150 m. entre deux hautes murailles verticales : la profondeur des eaux atteint environ 40 ou 50 m., et le courant a une puissance formidable ; deux routes longent le fleuve, celle de la rive hongroise fameuse pour la hardiesse de ses ponts et de ses viaducs, et celle de la rive serbe qui est plutôt un chemin de halage. Après avoir passé le long de la petite ville hongroise d'Orsova et d'un îlot fortifié célèbre comme enjeu historique des musulmans et des chrétiens, le Danube, large de 1,500 m., entre dans un nouveau seuil de récifs, celui de la grande Porte de Fer, entrée de la Roumanie. Bien que les rives soient moins sauvages et à pic que celles du défilé de Kasan, c'est le passage le plus dangereux du fleuve à cause de ses écueils et de ses remous. L'inégalité du courant est telle qu'à l'étiage il y a un pied d'eau environ sur le premier rapide, tandis que dès le troisième rapide le lit a 50 m. de profondeur, c.-à-d. un niveau de 11 m. inférieur à celui de la mer Noire. C'est seulement en 1846, douze ans après l'apparition des bateaux à roues sur le bas Danube, que l'on se décida à lutter contre les tourbillons. De nos jours encore, les compagnies de navigation ont deux escadres de bateaux, en aval et en amont d'Orsova et des navires spéciaux pour franchir les rapides et seulement pendant la saison favorable, de mars à juillet. Tandis que le niveau moyen du Danube à la porte hongroise est de 132 m., celui à la Porte de Fer est de 39 m. ; sur les 953 kil. qui séparent les deux défilés le fleuve descend donc de 93 m., à peu près un mètre par 10 kil. Le débit moyen du Danube aux Portes de Fer est de 10,220 m. c. Malgré l'urgence et la facilité relative des travaux de canalisation évalués à environ 10 millions de francs, les rivalités des riverains les ont presque empêchés bien qu'ils eussent été formellement stipulés au traité de Paris de 1856.

En quittant les Portes de Fer, le Danube n'a pas vidé complètement la Hongrie de ses plaines lacustres : au centre

de la péninsule formée par le Danube et la Drave, subsiste une petite mer, d'une superficie moyenne de 690 kil. q., le lac Balaton, dont les eaux s'écoulent dans le Danube, par la petite rivière de Sio : on a travaillé à diverses reprises à l'épuisement partiel du Balaton ; les travaux de l'empereur Galère à l'époque romaine ont repris de nos jours ; en 1823, les dessèchements ont reconquis sur les marais environnants 1,260 kil. q. et le niveau du lac a été abaissé d'un mètre ; un peu plus loin, dans la Hongrie occidentale, à quelque distance du Danube et à 15 m. au-dessous de son niveau, se trouve le lac intermittent de Neusiedl. En 1863, le bassin lacustre était vide, mais, de 1869 à 1876, il a été rempli de nouveau par le reflux du Danube, de la Raal et de la Leitha, ainsi que par les suintements souterrains ; le lac de Neusiedl se continue à l'E. par les marais et les prairies de la Hansag, dont les eaux s'égouttent dans le Danube par un canal qui n'a que 4 m. de pente ; lorsque les crues du Danube et de ses affluents, la Raab et la Leitha sont très hautes, les eaux refluent jusqu'au lac de Neusiedl ; quand au contraire, les eaux restent basses pendant plusieurs années, le lac se dessèche ; on pourrait donc le dessécher, au moyen d'une digue à écluses en aval de la Hansag. Mais il n'en vaut pas la peine, car on n'obtiendrait que des terrains infertiles ; au contraire, l'assèchement des insalubres marais de la Hansag s'impose.

À son entrée dans les campagnes basses, dans la plaine de Roumanie, le Danube a une profondeur de 50 m. et son niveau se trouve à 20 m. au-dessous de celui de la mer Noire : la portée moyenne de son courant y dépasse celle de tous les fleuves réunis de l'Europe occidentale, du Rhône au Rhin. Cependant les Romains avaient jeté sur le fleuve, du temps de Trajan, un pont à vingt piles, justement célèbre, que l'empereur Adrien a fait détruire et dont on voit encore les fondements ; sur le territoire valaque, la ville de Turnu-Severin marque ce point ; ce lieu de passage entre la Serbie et la Roumanie a gardé son importance, mais on n'a pas encore remplacé le pont romain. Sur la vaste courbe de 850 kil. que le Danube développe au S. de la plaine valaque, il offre par la masse de ses eaux toutes facilités à la navigation. Au S. des plaines de la Roumanie, le Danube appuie à droite, comme tous les fleuves de l'hémisphère septentrional, vers la Bulgarie, ce qui donne à ses rives un aspect différent ; au S., la berge, rongée par les eaux, s'élève assez brusquement en petites collines ; au N., la plage égalisée par les crues du fleuve s'étend au loin et se confond avec les campagnes basses : des anciens lits du Danube il reste tout un fouillis de bras à demi comblés, de lacs et de marécages ; tous les terrains, bas, nivelés, délaissés par le fleuve et habités par les castors, appartiennent à la Valachie, tandis que la Bulgarie, qui perd sans cesse du terrain, a pour elle le sol salubre, les beaux emplacements favorables au commerce, et c'est de ce côté du Danube que presque toutes les cités riveraines ont dû être bâties. Au-dessous de Widdin, on ne trouve sur le Danube que les ponts militaires jetés entre la rive roumaine et la rive bulgare. Le passage de la rive gauche à la rive droite est très difficile au point de vue stratégique ; la guerre de 1877 l'a prouvé ; au contraire, le passage de la rive droite à la gauche est relativement facile, principalement à Widdin, Rahova, Nicopoli, Sistova, Roustchouk, Turtukai, Silistrie, Rassova et Hirsova.

La largeur du fleuve à Roustchouk est de 1,300 m., à Silistrie de 2,600 m. Depuis Orsova, sa direction est restée pendant 103 kil. S.-E., et pendant son cours sur cet espace il a reçu à droite le Timok (qui sert de limite entre la Serbie et la Bulgarie) ; ensuite le Danube coule pendant 200 kil., jusqu'à Sistova, dans la direction de S.-S.-E., et reçoit à gauche le Schyl et l'Aluta et à droite l'Isker et l'Osma ; de Sistova à Tchernawoda, le Danube se dirige vers l'E.-N.-E. et reçoit de nombreuses petites rivières qui viennent grossir son cours ; nous citerons, à gauche, l'Ard-schisch, à droite le Lom et le Taban ; à Tchernawoda, le fleuve n'est plus éloigné de la mer que d'une soixantaine

de kilomètres en ligne droite ; il vient se heurter aux hauteurs granitiques de la Dobroudja (traversée par un chemin de fer qui va jusqu'à Kustendjé), et change brusquement de direction ; il se rejette vers le N. pour contourner pendant 140 kil. ce massif, et, toujours bordé de marécages et de bras morts, reçoit dans son trajet du S. au N., la Jalomitza et le Sereth moldave (rive gauche). Après Galatz, il se tourne vers l'E. et, peu après, à l'embouchure du Pruth, vers le S.-E., pour s'épanouir ensuite en delta dans un ancien golfe que ses alluvions ont comblé et conquis sur la mer Noire. A Galatz, les deux bras du fleuve, séparés par une île, ont 160 et 290 m., à Isaktscha, le Danube a 590 m. de large et à Tultscha de 260 à 325 m. La profondeur du fleuve varie de 16 à 23 m.; à Tultscha, il passe sur un banc de sable et n'a plus que 5 à 7 m. de profondeur.

Pendant une cinquantaine de kilomètres, le Danube, gonflé par les eaux du Sereth et du Pruth, garde tout son volume, puis il se bifurque, et à Tultscha le delta commence. C'est une sorte de mer innavigable, de 2,600 kil. q., couverte de verdure, sous lesquelles coulent d'innombrables bras de mer et qu'habitent des milliers d'oiseaux, de loups et de buffles. Les deux branches les plus écartées du delta sont éloignées l'une de l'autre de 96 kil. La branche de Kilia, la plus importante par son débit (elle entraîne plus de moitié des eaux du fleuve), est très intéressante par les changements que ses alluvions accomplissent sur le rivage de la mer Noire. En aval d'Ismail, elle se ramifie en petites branches qui changent incessamment : deux fois, les eaux se réunissent en un seul canal avant de s'étaler au milieu de la mer et de former un delta secondaire en dehors du grand delta. « La côte de ces terres nouvelles, dont le développement extérieur est d'environ 20 kil., s'accroît tous les ans d'une quantité de limon égale à 200 m. de largeur sur des fonds de 10 m. seulement. Pourtant, en dépit de la marche rapide des alluvions au débouché de Kilia, la ligne normale du rivage se trouve en cet endroit beaucoup moins avancée à l'E. qu'à la partie méridionale du delta. On peut en conclure que le Danube de Kilia a eu à combler de ses alluvions des bassins intérieurs beaucoup plus vastes et plus profonds que les anciens golfes du Sud. En étudiant la carte du delta danubien, on voit que le cordon littoral d'une si parfaite régularité qui forme la ligne de la côte, en travers des golfes salins de la Bessarabie russe et moldave, se continue au S. à travers le delta, en s'infléchissant légèrement vers l'E. C'est l'ancien rivage. Il se relève au-dessus des plaines à demi noyées, comme une espèce de digue que les diverses bouches du fleuve ont dû traverser pour se jeter dans la mer. Les alluvions portées par les bras de Soulina et Saint-Georges se sont étalées en une vaste plaine en dehors de cette digue, tandis que le grand bras actuel n'a pu déposer au-devant du rempart qu'un archipel d'îles encore incertaines. Il est donc plus jeune dans l'histoire du Danube. »

La quantité de sables et d'argiles qu'entraîne le Danube pourrait lui fournir annuellement environ 6 kil. q. de surfaces sur 10 m. de profondeur ; cette masse énorme se dépose sur un espace très étendu et cependant le progrès des bouches fluviales est facile à constater. Les anciens craignaient de voir combler la mer Noire, mais ce n'est pas à craindre, car il faudrait environ six millions d'années pour atteindre ce résultat ; tout au plus l'ilôt des Serpents, actuellement dans la mer, pourrait-il dans une centaine de siècles être rejoint à la terre ferme. D'ailleurs, la grande plaine triangulaire formée par le delta (environ 4,000 kil. q.) du Danube n'est qu'à demi émergée : quelques terres un peu hautes, consolidées par les vagues, se redressent çà et là, couvertes de bois de chênes et de hêtres au milieu de la morne étendue des boues et des roseaux : il y a dix-huit cents ans, les bouches étaient au nombre de six et maintenant il n'en existe plus que trois : la bouche de Kilia, celle de Soulina et celle de Saint-Georges. La bouche de Kilia (114 kil. de long), qui porte à la mer environ les deux

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

tiers de la masse d'eau, est barrée à son entrée par un seuil de sables qui empêche les navires de s'y hasarder ; la bouche méridionale de Saint-Georges ou Chidrillic (96 kil. de long, large de 130 à 390 m., profonde de 10 m. avant sa barre, de 1^m5 à la barre) ne peut davantage servir à la navigation. C'est la bouche intermédiaire, celle de Soulina, qui offre la seule passe navigable, choisie depuis 1858 pour canal par la commission européenne chargée des travaux de correction du Danube ; encore serait-elle par elle-même inabordable aux gros navires si on ne l'avait améliorée par des travaux. Sa longueur est d'environ 82 kil., sa largeur varie de 100 à 130 m. et sa profondeur de 5 à 15 m. ; elle est protégée spécialement par deux digues qui s'avancent dans la mer : l'une de 1,313 m. de long, l'autre de 915 m. Autrefois l'eau n'avait qu'une profondeur de 2 m. sur la barre des Alghanis pendant avril, juin et juillet, et pas plus de 4 m. pendant les crues. A l'aide de jetées convergentes qui mènent l'eau jusqu'à la mer profonde, on a abaissé le seuil de la barre de 3 m. (c.-à-d. jusqu'à 5^m60) et des bâtiments calant près de 6 m. peuvent y passer. La ville toute récente établie à Soulina est un des ports de commerce les plus importants de l'Europe et un havre précieux pour se garer des redoutables tempêtes de la mer Noire. Le grand travail d'utilité publique mené à bonne fin aux bouches du Danube est dû à la commission européenne, sorte de syndicat international qui a une existence politique autonome, sa flotte, son pavillon, son budget, ses emprunts et sa dette.

II. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Le développement du Danube en ligne droite est de 1,630 kil. environ, et en comptant les courbes du fleuve de 2,780 kil. Son bassin qui comprend une grande partie de l'Allemagne du Sud, et auquel appartiennent l'Autriche, la Hongrie, la Slavonie, la Roumanie, la Bosnie, la Serbie et la Bulgarie, comprend 817,000 kil. q. environ. La masse d'eau que le Danube porte à la mer représente en moyenne annuelle trente-cinq millions de mètres cubes par heure. Le cours du fleuve est très rapide jusqu'en Hongrie : à l'île Lobau on a calculé que sa vitesse pendant les basses eaux est de 1^m08 ; pendant les eaux moyennes de 1^m45 et pendant les grandes eaux de 2^m27 à 4 m. La vitesse du courant diminue très sensiblement en Hongrie, à cause de la platitude du sol sablonneux. Le débit d'étiage du fleuve est de 2,000 m. c. à peu près et le débit de crue de plus de 30,000 m. c. Il y a deux époques où le Danube est soumis à de fortes crues : au printemps lorsque le dégel arrive, et dans l'été au moment de la fonte des neiges dans les Alpes. Ces crues sont très redoutables et atteignent 16 m.

Le Danube est très poissonneux, spécialement en Hongrie ; on y trouve surtout de très belles carpes, des saumons, des esturgeons, etc. Nous avons déjà vu que l'importance du Danube ne tient pas seulement à l'importance de son bassin et à la longueur de son cours, mais à sa direction du N.-O. au S.-E., à son rôle de voie commerciale et historique : entre l'Orient et l'Occident ; à l'O., il s'enfonce profondément dans le bassin géographique et commercial du Rhin, et à l'E. il aboutit au point le plus important du commerce de l'Orient. Aucun autre fleuve ne voit se presser sur ses bords et sur ceux de ses affluents une aussi grande variété et une telle quantité de peuples. Dans la partie supérieure de son bassin, on trouve environ 10 millions d'Allemands ; dans la partie intermédiaire demeurent plus de 17 millions de Magyars et de Slaves de toutes races ; dans la partie inférieure, plus de 20 millions de Roumains, Bulgares, Serbes, Russes, Tures, Allemands : telle est la variété des races qui peuplent au nombre d'environ 40 millions le bassin du Danube. L'importance stratégique du fleuve est marquée par les forteresses qui défendent les points les plus importants de son cours : Ulm, Ingolstadt, Komorn, Ofen, Peterwardein, Nikopolis, Roustchouk, Silistrie, Braïla. On trouve des ponts assez nombreux sur le Danube ; citons les plus importants, à Ulm, à Ratisbonne, Passau, Linz,

Vienne, Budapest et Peterwardein. Il faut y ajouter plusieurs ponts de chemin de fer en Bavière et en Autriche, en particulier à Vienne et à Budapest; il y a des ponts de bateaux à Presbourg, Gran et entre Neusatz et Peterwardein.

La navigabilité du Danube commence à Ulm où il peut porter des navires jaugeant de 200 à 250 quint. mét.; un peu plus loin, à Ratisbonne, il est navigable pour des vaisseaux de 600 à 900 quint. mét.; après l'entrée sur le territoire autrichien, il devient navigable pour des navires de 1,000 quint. mét., et un peu plus bas pour des navires de 2,000 à 3,000 quint. mét. et même pour des navires de guerre. La navigation sur le Danube a à lutter contre beaucoup de difficultés qui font que le fleuve n'a pas encore pour le commerce toute l'importance qu'il devrait avoir d'après l'étendue de son bassin et la richesse des pays qui le composent; ces obstacles sont les différents défilés de rochers qu'il a à traverser, la rapidité du courant dans sa partie supérieure, les rapides sur des lits rocheux, l'incertitude des rives dans la plaine hongroise et les changements de lit produits par les inondations. On a déjà exécuté divers travaux de correction en Autriche et en Bavière pour améliorer la navigation; l'un des plus importants est la

rectification du Danube à Vienne qui a duré de 1868 à 1884 et coûté 32 millions de florins; on a concentré le cours du fleuve dans un canal de Nussdorf à Fischamend avec un lit normal de 285 m. de large, un lit de crue dont la largeur est de 759 m., des digues et un port d'hiver. On se propose d'étendre la rectification d'un côté jusqu'à l'embouchure de l'Isper et de l'autre jusqu'à la frontière hongroise à Theben, ce qui comprendra la partie du fleuve, si gênante pour la navigation, qui s'étend du côté de la rive hongroise jusqu'à Gonyo, au-dessous de la Raab. Sur le territoire hongrois, on a mené à bien la régularisation du fleuve, près de Budapest, tandis que la rectification du fleuve aux Portes de Fer est encore restée à l'état de projet. Enfin il faut signaler les travaux de correction exécutés par la commission européenne du Danube aux embouchures, spécialement à la branche de Soulina.

La navigation du Danube, pour ce qui concerne les bateaux autres que les vapeurs, a surtout lieu en aval, car les forts courants la gênent beaucoup en amont. Pour remonter le fleuve, on est obligé d'avoir des bateaux extrêmement solides pour lutter contre le courant, et des chevaux très puissants pour les remorquer. Depuis l'introduction des bateaux à vapeur sur le fleuve, il n'y a plus que

État des bâtiments à voiles ou à vapeur sortis du Danube pendant les années 1873-1886

ANNÉES	BÂTIMENTS A VOILÉS		BÂTIMENTS A VAPEUR		TOTAUX	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
1873.....	1.403	250.008	475	283.652	1.878	533.660
1874.....	1.177	192.647	515	321.872	1.692	514.519
1875.....	1.212	166.665	502	355.070	1.714	521.735
1876.....	1.250	196.023	693	552.340	1.943	748.363
1877.....	298	49.605	164	134.812	462	184.417
1878.....	1.162	164.316	700	535.847	1.862	700.163
1879.....	1.541	238.526	721	559.028	2.262	797.554
1880.....	1.227	189.553	586	468.510	1.813	658.063
1881.....	941	140.438	770	638.016	1.711	778.454
1882.....	804	116.627	842	786.436	1.646	903.063
1883.....	637	81.235	807	750.251	1.444	831.486
1884.....	515	69.548	663	628.118	1.178	697.666
1885.....	641	108.437	791	792.387	1.432	895.824
1886.....	506	82.551	873	868.016	1.379	950.567
TOTAUX.....	13.314	2.041.179	9.102	7.689.355	22.416	9.730.534
MOYENNES.....	951	145.798	650	549.240	1.601	695.038

des bateaux vides qui remontent le courant. Le commerce du Danube est pour une part local, comme celui des fleuves en général, et pour une autre part consiste en un grand mouvement commercial d'échanges entre les diverses productions de son bassin. Sur le fleuve lui-même, les vapeurs font avant tout un grand commerce de blés, puis ils transportent ensuite les matières premières de l'Est et les produits manufacturés et industriels de l'Ouest. La navigation à la rame transporte des objets plus lourds, des bois, des pierres, des briques, de la chaux, du charbon et aussi du blé, du sel. Les affluents du Danube lui apportent les différents produits des pays qu'ils traversent; ainsi l'Inn et la Traun amènent les bois de sciage, l'Inn du ciment, la Salzach du sel, la Vag du fer et du bois, la Tisza et le Maros du blé et du sel, la Drave du bois de tonneaux, la Save du blé et du bois, etc. Le commerce réuni du Danube et de ses affluents a été, pour la première fois, évalué en chiffres et soumis à la statistique en 1865; il s'élevait alors à environ 62 millions de quint. mét.; depuis cette époque il a à peu près doublé. Le commerce du haut Danube et de ses affluents, d'Ulm à Presbourg, représente environ 32 % de ce total; celui du moyen Danube et de ses affluents, de Presbourg à Orsova, représente 55 % à peu près; enfin, celui du bas Danube et de ses affluents, d'Orsova à Soulina, représente 14 %. Le fret se décomposait en 28 % de bois de construction; bois à brûler, 19 %; blé, 21 %; charbon, 7 %; sel, 5 %; pierres,

briques, chaux et sable, 4 %; marchandises diverses, 14 %.

Bâtimens sortis du Danube de 1873 à 1886 classés par nationalités.

	VOILIERS		STEAMERS	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Allemagne..	14	3.832	74	58.810
Autriche-Hongrie..	329	90.701	1.136	620.522
Belgique....	1	239	39	36.765
Bulgarie....	1	5	»	»
Danemark....	1	162	27	28.585
Espagne....	»	»	8	5.375
France.....	8	1.802	651	574.802
Grande-Bretagne..	259	75.148	6.041	5.667.839
Grèce.....	5.961	1.044.138	467	423.705
Hollande....	1	175	17	14.468
Italie.....	639	215.425	64	44.677
Norvège....	26	8.496	71	66.805
Roumanie....	236	32.810	5	4.590
Russie.....	487	70.871	466	125.016
Samos.....	67	5.701	»	»
Serbie.....	»	»	4	2.404
Suède.....	1	450	26	12.292
Turquie.....	5.272	490.982	6	2.692
Uruguay....	1	242	»	»
Totaux..	13.314	2.041.179	9.102	7.689.347

Quant au transport, 65 % du fret étaient représentés par les

bateaux à rames; 24 % par la compagnie des bateaux à vapeur du Danube; 10 % par les bateaux à vapeur des compagnies rivales et les bateaux à voile du bas Danube.

En 1882, le nombre des bâtiments qui ont passé à

Passau était de 3,333; à Grein, il passa en aval 4,331 bâtiments et en amont 1,408 bateaux à vapeur et remorqueurs; sur le canal du Danube à Vienne, il a passé 6,408 bateaux à rames et radeaux. Enfin, à Sou-

Bâtiments chargés en rade dans le port de Soulina et dans les ports intérieurs du fleuve de 1873 à 1886.

ANNÉES	CHARGEMENTS dans le port de Soulina		CHARGEMENTS dans les ports intérieurs du fleuve		TOTAUX GÉNÉRAUX	
	bâtiments	tonnage	bâtiments	tonnage	bâtiments	tonnage
1873.....	819	184.396	1.559	349.265	1.878	533.659
1874.....	263	148.994	1.439	365.525	1.692	514.519
1875.....	235	214.149	1.429	807.586	1.714	521.735
1876.....	344	292.181	1.599	456.182	1.943	748.363
1877.....	128	91.109	334	93.303	462	181.417
1878.....	138	159.690	1.724	540.473	1.862	700.163
1879.....	163	149.755	2.099	647.803	2.262	797.554
1880.....	218	197.053	1.595	461.010	1.813	658.063
1881.....	213	226.962	1.498	564.492	1.711	793.454
1882.....	409	448.218	1.237	454.845	1.646	903.063
1883.....	237	326.655	1.157	504.831	1.444	831.486
1884.....	250	290.214	928	407.452	1.178	697.966
1885.....	274	314.756	1.158	581.068	1.432	895.824
1886.....	204	244.712	1.175	705.855	1.379	950.567

lina, on a compté dans la même année 1,692 navires jaugeant 915,259 tonnes, parmi lesquels les bateaux à vapeur étaient en majorité anglais et les bateaux à voiles en majorité turcs et grecs. La compagnie qui prend la part principale du commerce danubien est la Société des bateaux à

vapeur du Danube, fondée en 1830 et la première privilégiée. L'étendue de ses lignes d'exploitation est de 4,394 kil. (1883), c.-à-d. sur le Danube, de Ratisbonne à Soulina, 2,547 kil., et sur neuf cours d'eau affluents, la Drave (156 kil.), la Tisza (614 kil.), la Save (602 kil.)

Principales marchandises exportées par l'embouchure de Soulina.

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉ de MESURE	1873	1876	1883	1886	TOTAUX de 1873 à 1886
Blé.....	Quarters.	1.003.281	1.418.651	1.329.304	1.348.379	15.073.814
Seigle.....	—	61.006	319.361	375.999	517.562	3.709.071
Maïs.....	—	1.071.500	2.354.323	2.331.475	2.861.233	27.791.011
Orge.....	—	1.247.486	1.239.936	1.492.524	894.564	16.192.748
Avoine.....	—	94.783	32.609	16.562	290.946	1.294.976
Haricots.....	—	4.216	65.141	65.905	169.946	964.896
Graines de navette.....	—	214.342	35.734	33.421	308.324	1.347.707
Farine.....	Kilogr.	3.004.389	6.499.262	4.606.847	8.664.534	91.155.204
Repasse.....	—	—	—	—	389.006	1.263.441
Planches.....	Nombre.	774.704	705.569	1.537.391	1.169.587	14.696.760
Traverses.....	—	—	—	—	—	115.588
Douves.....	—	112.500	—	—	—	1.661.698
Lattes.....	—	—	—	—	—	5.183.655
Bois de construction.....	Mètres cubes.	—	—	51.407	58.702	303.723
Fromage.....	Kilogr.	291.447	274.466	254.014	578.863	8.375.913
Vin.....	Barils.	—	—	—	2.895.435	4.635.304
Esprit.....	Kilogr.	—	—	371	1.081	2.751
Sel.....	—	—	—	45.630	3.264.851	4.002.276
Goudron.....	—	582.810	1.372.712	39.265	170.250	645.376
Bestiaux.....	Têtes.	—	—	—	27.740	3.753.216
Peaux.....	Kilogr.	12.283	—	28.957	9.627	46.936
Laine.....	Balles.	3.069	—	219	—	790.691
Suif.....	Kilogr.	2.786	2.025	—	—	11.188
Pétrole.....	—	4.851	705.976	—	—	12.895
Tuyaux de chibouc.....	Caisses.	2.094.589	3.366.472	2.760	768.857	3.535.589
	Nombre.	—	—	—	—	761.989
	—	—	—	—	—	10.430.745
	—	—	—	—	—	3.937
	—	—	—	—	—	521.299

et quelques-uns de ses affluents (62 kil.), le Franzenskanal (117 kil.) et le Begakanal (114 kil.). De la bouche de Soulina à Odessa on a aussi organisé des services de navigation réguliers. La compagnie, dont le capital était de 105,000 florins en 1830, l'a augmenté peu à peu jusqu'à 25,200,000 florins; son matériel et ses biens s'élèvent en chiffres ronds à 45 millions de florins. La compagnie possède 186 bateaux à vapeur représentant une force de 16,784 chevaux, et 727 remorqueurs qui, en 1883, ont transporté 3,586,342 voyageurs, parcouru 448,543,044 kil. et porté 1,644,427 tonnes de marchandises et huit cent vingt millions 753,958 tonnes kilométriques de marchan-

dises. L'excellente organisation de la compagnie lui assure, si elle perdait son privilège, le monopole du commerce sur le Danube. La compagnie des bateaux à vapeur de Bavière, concurrence qui s'est fondée en 1862, a été obligée de liquider et de vendre son matériel à la toute-puissante société, et la Société hongroise de bateaux à vapeur fondée il y a une soixantaine d'années a été obligée de même, en 1874, de liquider. Sur le bas Danube, il existe cependant des concurrences, la société de navigation roumaine (*Crucea alba*) soutenue par son gouvernement, et, d'autre part, tous les bâtiments, surtout anglais, qui viennent de l'étranger.

Pour augmenter, au point de vue technique, la navigation sur le Danube, on y a introduit la navigation à touage qui fonctionne sur l'Elbe et divers autres fleuves. La société des bateaux à vapeur du Danube a, depuis 1869, posé une chaîne de Presbourg à Vienne, et depuis 1883 en amont de Vienne jusqu'à Pochlarn avec six bateaux toueurs. Le touage doit être prochainement étendu jusqu'à Passau sur le haut Danube.

Les tableaux des pages précédentes permettent de se rendre un compte exact de la navigation et du commerce du Danube ; on y trouvera pour une période de treize années, de 1873 à 1886, l'état des bâtiments à voile et à vapeur sortis du Danube, le nombre relatif des embarcations de chaque peuple, la comparaison des bâtiments chargés dans le port de Soulina et dans les ports intérieurs du fleuve, et le chiffre des principales marchandises exportées.

III. RAPPORTS INTERNATIONAUX. — C'est en 1798, au congrès de Rastadt, que l'on parla pour la première fois en fait de liberté de navigation de fleuve européen. Une note des ministres français, relative à la liberté de navigation du Rhin, émettait le vœu que l'on rendit aussi libre la navigation des grands fleuves d'Allemagne, notamment celle du Danube. En 1814, au traité de Paris, on s'occupa de nouveau de la liberté du Rhin et on l'établit sans accorder aucun privilège aux riverains. Le congrès de Vienne, sur une suggestion de la Prusse, revint sur les principes libéraux formulés par le traité de Paris, et ne laissa plus que les mots « La navigation sur le Rhin... sera libre, sous le rapport du commerce, » supprimant les mots « sous le rapport de la navigation » ce qui impliquait la faculté d'interdire la navigation aux non-riverains. A l'égard du Danube et des autres grands fleuves, le congrès de 1815 contient une mention qui ne produisit aucun résultat effectif. Il faut arriver aux conférences tenues à Vienne pendant la guerre de Crimée pour trouver la première idée d'une commission européenne installée aux embouchures du Danube avec autorité jusqu'à Galatz : lord Russell, en discutant cette proposition, demandait que la commission fût permanente. L'un des quatre points contenant les bases du rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte en 1854, convenus entre la France, l'Autriche et la Grande-Bretagne, portait que la navigation du Danube à ses embouchures serait délivrée de toute entrave et soumise à l'application des principes consacrés par les actes du congrès de Vienne. Les art. 15 à 19 du traité de Paris du 30 mars 1856 se rapportent à la liberté de navigation sur le Danube. L'art. 15 lui applique les règles posées par l'acte final de Vienne. Les art. 16 à 19 stipulent la création d'une commission européenne temporaire avec l'autorité législative et d'une commission riveraine permanente avec l'autorité exécutive.

La commission européenne ne devait durer que deux années et la commission riveraine générale devait succéder à la première et être permanente. Les prévisions du congrès ne se sont pas réalisées. La commission européenne prolongée à plusieurs reprises, par la conférence de Paris en 1865, par la conférence de Londres en 1871, par le traité de Berlin en 1878, a vu son existence assurée pour vingt et une nouvelles années en 1883 ; et la commission riveraine composée du Wurtemberg, de la Bavière, de l'Autriche, de la Turquie et des Principautés, n'a jamais réussi à fonctionner, bien qu'elle n'ait pas été supprimée d'une façon explicite. Elle s'est réunie à Vienne et a élaboré un règlement de navigation (1857), mais ce règlement, qui interdisait le cabotage aux non-riverains, écarté par la conférence de Paris, est resté en suspens, sans que l'on se soit décidé à le supprimer. En réalité, ce qui s'est passé était conforme à la nature des choses : le système européen de 1856 était bon, et le système riverain mauvais ; la présence du Wurtemberg dans la commission était une anomalie bien singulière : le régime qui s'applique à la batellerie de Donauwerth à Ratisbonne ne peut avoir de rapports avec la navigation maritime de l'embouchure. Le congrès de

Berlin (1878) l'a bien compris. Avant ce traité, il faut mentionner le traité du 27 févr. 1871 réglé par la conférence de Londres, qui autorisait tous les riverains à percevoir des taxes pour le remblaiement et l'entretien des travaux que l'on devait exécuter aux Portes de Fer et aux cataractes ; il faut rappeler aussi les négociations qui ont eu lieu, pendant la guerre qui aboutit au traité de Berlin, au sujet de la neutralisation du Danube. Le congrès de Berlin a pris à l'égard du Danube plusieurs décisions : 1° L'Autriche-Hongrie fut seule chargée de l'exécution des travaux destinés à faire disparaître les obstacles que la navigation rencontrait aux cataractes et aux Portes de Fer (art. 57). Cette mesure n'est pas bonne, car l'Autriche n'a la souveraineté que de l'une des deux rives devant les cataractes et n'est plus riveraine devant les Portes de Fer ; il eut mieux valu conserver les dispositions du traité de 1871 qui confiait cette mission à tous les riverains. 2° L'art. 53 décréta l'extension de la commission européenne jusqu'à Galatz, mais il le fit d'une manière insuffisante en n'étendant pas de suite son pouvoir jusqu'à Braila comme on fut obligé de le faire en 1883. Ce même art. 53 confirmait les pouvoirs de la commission, en se référant à une entente ultérieure pour la question de durée : cette disposition a été très malheureuse car si l'on avait tranché de suite la question de durée on n'aurait pas été obligé, en 1883, de faire des concessions fâcheuses à l'Autriche et à la Russie pour obtenir leur assentiment à la prolongation de la commission reconnue indispensable. 3° Le congrès confirme le principe de la liberté de navigation du Danube et décrète la destruction de toutes les forteresses situées sur son parcours, depuis les Portes de Fer jusqu'à l'embouchure (art. 52), les bâtiments de guerre ne pourront pas naviguer sur le Danube en aval des Portes de Fer, à l'exception des bâtiments légers destinés à la police fluviale et au service des douanes. 4° La meilleure décision prise par le congrès de Berlin fut l'admission de la Roumanie dans la commission européenne (art. 53). 5° Enfin le traité de Berlin, malgré l'avis des plénipotentiaires autrichiens, a corrigé (art. 55) la disposition du traité de Paris, qui portait que les règlements fussent conformes depuis le point où le Danube devient navigable jusqu'à ses embouchures. En amont de Galatz où l'action directe de la commission s'arrête et en aval des Portes de Fer, on établit une zone intermédiaire où les règlements doivent être mis en harmonie avec ceux de la commission européenne. Les règlements de cette zone intermédiaire seront élaborés par la commission à laquelle on adjoindra des délégués des riverains de cette zone intermédiaire, c.-à-d. des Serbes, des Bulgares et des Roumains. Il n'était prévu aucune commission pour cette zone intermédiaire. Enfin, le traité de Berlin pas plus que celui de Paris n'accorde à aucun riverain sur quelque partie que ce soit du Danube, ni présidence, ni privilège.

La division du Danube en zones était une idée ingénieuse, le fleuve étant bien différent à ses embouchures de ce qu'il est à sa source et dans la partie moyenne. Mais la zone intermédiaire créa un grand nombre de difficultés qui occupèrent les délibérations de la commission européenne de 1879 à 1882. En effet, si les seuls riverains de la zone intermédiaire créée par l'art. 55, sont les Serbes, les Bulgares et les Roumains, l'Autriche-Hongrie, qui n'a pas un pouce de territoire entre les Portes de Fer et Galatz, y a de grands intérêts de navigation et de trafic et devait nécessairement participer à la réglementation, le traité de 1878 semblait ne pas l'avoir prévu. Une seconde difficulté venait de l'application du règlement : une fois le règlement fait, qui devait l'appliquer ? Le traité de Berlin n'en dit rien ; d'après les principes, les riverains seuls ont pouvoir pour l'appliquer. Décider autrement, c'était violer à la fois le droit naturel et le droit coutumier. Depuis 1879 jusqu'en 1884, la commission européenne discutait un avant-projet pour les règlements à élaborer de Galatz aux Portes de Fer : une commission composée de trois délégués d'Etats non riverains (l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie),

présenta le 12 mai 1880 un avant-projet qui instituait une commission mixte où l'Autriche-Hongrie avait la présidence avec voix prépondérante en cas de partage. Les mesures d'application sacrifiaient à peu près les droits territoriaux des Etats riverains au profit de l'Autriche non riveraine qui s'attribuait toute l'autorité. En déc. 1880, les délégués de la Serbie et de la Bulgarie furent admis à prendre part à la discussion de la commission européenne (où la Roumanie figurait depuis 1878). La Roumanie, par la voix du colonel Pencovitch, déclara que l'art. 55 ne comportait qu'une interprétation : « Elaboration des règlements par la commission européenne assistée de délégués des Etats des riverains ; application des règlements par ces Etats eux-mêmes ; surveillance de l'application par la commission européenne. » La discussion était d'avance stérilisée par cette opposition de la Roumanie à ce qu'on fit du Danube un fleuve allemand ; une proposition du délégué de France, M. Barrère, mit fin au débat sans réunir l'unanimité. N'espérant pas triompher du parti pris des puissances, M. Barrère tenta d'atténuer l'omnipotence que l'on voulait donner à l'Autriche sur la zone intermédiaire au détriment des riverains et en contradiction avec le traité de 1878. Son projet laisse subsister l'intrusion du non-riverain (l'Autriche) et sa présidence, mais lui retire la voix prépondérante ; il adjoint en outre à la commission un membre de la commission européenne, ce qui porte le nombre à cinq et permet d'obtenir une majorité sans voix prépondérante. La Roumanie refusa de se rallier à ce projet et proposa sans succès une simple commission de surveillance ; tous les autres délégués, y compris ceux de Bulgarie et de Serbie, l'acceptèrent. Au mois de févr. 1883, une conférence se réunit à Londres pour statuer sur l'exécution de l'art. 55 de 1878. La convention du 10 mars 1883 contient quatre dispositions : 1° la juridiction de la commission européenne sera étendue jusqu'à Braïla, port roumain, fréquenté par la grande navigation maritime (art. 1^{er}) ; 2° les pouvoirs de la commission européenne sont étendus pour une période de vingt et une années : l'Allemagne, l'Autriche et la Russie réussirent malgré les efforts de la Grande-Bretagne et de la France à empêcher la conférence de décider la permanence du syndicat européen (art. 2) ; 3° la Russie pourra, sous le haut contrôle de la commission européenne, améliorer et exploiter la branche de Kilia, de concert avec la Roumanie pour le point où cette puissance est riveraine (art. 3 à 6) ; cette faculté reconnue à la Russie semble impliquer la faculté pour la Roumanie d'ouvrir la branche de Saint-Georges, contenue entièrement sur son territoire ; 4° enfin la convention s'occupe de la zone intermédiaire (art. 7, 8, 9). D'après le traité de Berlin, les règlements de navigation, de police fluviale et de surveillance, depuis les Portes de Fer jusqu'à Galatz, devaient être élaborés par la commission européenne avec l'assistance des délégués des Etats européens. Mais les règlements qui ont été élaborés ne sont pas signés par la Roumanie et il n'y a pas acte de commission. Malgré ce fait, la conférence de Londres les examina et se prépara à les promulguer. La Roumanie avait demandé son admission à la conférence qui allait statuer sur l'organisation administrative du bas Danube, mais l'Allemagne s'y opposa, prétextant que l'on ne pouvait mettre la Roumanie au pair des grandes puissances et risquer de n'aboutir à aucune solution puisque, avec le principe de l'unanimité, la Roumanie pouvait tout arrêter par son veto ; tous les plénipotentiaires acceptèrent l'exclusion des Roumains que l'on ne voulait admettre qu'à titre « d'invités » et qui n'acceptèrent pas cette condition subalterne. Le gouvernement roumain, persistant dans sa résolution, rejeta le projet légèrement amélioré à Londres qui reposait toujours sur le principe de l'admission d'un non-riverain dans une commission mixte et il conclut que les décisions prises par la conférence ne pouvaient avoir force obligatoire pour lui qui n'y avait pas été représenté. Telle est la situation : le règlement du bas Danube a été élaboré et signé par la plupart des membres de la com-

mission européenne, mais il reste lettre morte par le fait de l'abstention de la Roumanie : aucune mesure n'a été proposée pour l'amener à accepter la décision de la conférence. D'ailleurs, il n'y a pas urgence à hâter la solution pour la navigation. La zone intermédiaire est ouverte au commerce et le fret y est assez bas, sauf sur les navires autrichiens. L'Autriche-Hongrie bénéficie dans la plus forte proportion de la navigation et peut attendre ; la menace de l'exécution de la convention est pour elle un moyen d'action sur le gouvernement de la Roumanie.

BIBL. : ELISÉE RECLUS, *Europe occidentale et Europe méridionale*. — PETERS, *Die Donau und ihr Gebiet, eine geologische Studie* ; Leipzig, 1875. — ENGELHARDT, *Du Régime conventionnel des fleuves internationaux ; Etudes et projet de règlement général, précédés d'une Introduction historique* ; Paris, 1879. — GÖTZ, *Das Donaugebiet mit Rücksicht auf seine Wasserstrassen* ; Stuttgart, 1882. — *Cestiunea Dunarei* (Livre vert de Roumanie) ; Bucarest, 1883. — BARON D'AVRIL, *la Question du Danube (Revista del Mundo Latino, 1884)*. — D^r ALBERT PENCK, *Die Donau* ; Vienne, 1891.

DANUGUE (Vitie.). Cépape originaire de la Provence, assez cultivé avant l'invasion phylloxérique, à cause du gros volume de ses fruits, dans les départements de l'extrême midi de la France et en Espagne. On le nomme encore *Gros Guillaume*, *Danugue croquant*, *Plant à la Barre* (à Nice), *Planta de Mula* (en Espagne). C'est une vigne d'une très grande vigueur, à grains sphériques, très gros, d'un noir bleuâtre, pruinés. Sa maturité tardive empêche de le cultiver ailleurs que dans le Midi, et, dans cette région, il faut éviter de le planter dans les terres basses et froides. Il s'accommode mieux des grands espacements et de la taille longue ; ce dernier cas est une exception pour les cépages méridionaux.

DANVERS. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à 4 kil. de Salem (Etat de Massachusetts) ; 6,598 hab. en 1880. Etablissement d'aliénés ; fabriques. Aug. M.

DANVERS (Henri), comte de Danby, né en 1573, mort en 1644. D'abord page de sir Philip Sidney qu'il accompagna aux Pays-Bas, puis au service du prince d'Orange, il prit part au siège de Rouen en 1691. Obligé de quitter l'Angleterre à la suite d'une vendetta, il entra dans les armées de Henri IV qui, en 1698, obtint sa grâce d'Elisabeth. Il servit dès lors en Irlande (gouverneur d'Armagh en 1604). Jacques I^{er} l'éleva à la pairie, et le nomma gouverneur à vie de Guernesey. Il mourut « plein d'honneur, de blessures et de jours ». Il légua à l'université d'Oxford cinq acres de terre en face de Magdalen College, emplacement actuel du Jardin botanique.

DANVERS (Villiers), homme politique anglais, né en 1624, mort en 1674, fils adultérin de Francis, fille de sir Edward Coke, lady Purbeck, et de sir Robert Howard. Ayant épousé la fille de sir John Danvers, l'un des régicides, il obtint de Cromwell l'autorisation de prendre le nom de sa femme. Enfermé à la Tour en 1663, il s'en échappa et s'enfuit en France ; il est enterré à Calais.

DANVERS (Henri), politicien anglais anabaptiste, mort en 1687. Colonel dans l'armée parlementaire, il fut emprisonné en 1637 avec d'autres anabaptistes sous l'inculpation de complot contre Cromwell. Sous Jacques II, il fut impliqué dans la conspiration de Monmouth, mais réussit à s'enfuir en Hollande, où il mourut. Il a laissé un grand nombre de pamphlets en faveur des doctrines baptistes.

DANVILLE. Nom de plusieurs petites villes des Etats-Unis de l'Amérique du Nord : Etat d'Illinois, sur la rivière Vermillon ; 7,733 hab. en 1880. Région houillère ; fabriques. — Etat de Pennsylvanie, sur la branche orientale du Susquehannah ; 7,839 hab. en 1880. Etablissement d'aliénés ; fonderies. — Etat de Virginie, sur la rivière Dan, près de la frontière de la Caroline du Nord, station du chemin de fer Richmond and Danville ; 7,516 hab. en 1880. Manufacture de tabacs. Aug. M.

D'ANVILLE (V. ANVILLE [D]).

DANVILLE (Guillaume), poète français de la première moitié du xvii^e siècle. Gendarme de la reine, il fut chargé

d'une mission en Styrie à la suite de laquelle, on ne sait trop pour quelle raison, il fut enfermé à la Bastille (1619-1624). On lui doit un poème assez curieux et très rare intitulé *la Chasteté, poème héroïque en l'honneur du roy et des reynes* (Paris, 1624, in-4).

DANVOU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aulnay-sur-Odon; 270 hab.

DANYAU (Antoine-Constant), accoucheur français, né à Paris en 1803, mort à Paris le 49 févr. 1874. Il fut chef de clinique à la Charité, chirurgien du bureau central, professeur agrégé à la faculté (1832), membre de l'Académie de médecine (1850). Ses leçons d'obstétrique faites à la Maternité étaient très suivies, ses rapports à l'Académie très goûtés. L'œuvre de Danyau est dispersée dans le *Bull. de l'Acad. de méd.* et dans d'autres recueils périodiques.

Dr L. Hy.

DANYCAN. Nom de trois frères, armateurs et corsaires, de Saint-Malo. L'aîné, *Daniel*, né vers 1650, acquit une immense fortune; en 1709, quand un groupe de financiers prêta 30 millions à Louis XIV, Daniel Danycan fournit à lui seul la moitié de la somme. Il fit partie de l'association qui couvrit les frais de l'expédition de Duguay-Trouin à Rio Janeiro. Il créa dans sa ville natale des hospices et des maisons de retraite. — Son frère, *Louis-Paul*, commandait le *Mars*, l'un des plus grands vaisseaux de l'expédition de Duguay-Trouin. Au retour, surpris par un cyclone dans les parages des Açores, il ne put qu'à grand-peine rentrer en France. — Le troisième des frères, *Joseph-Servan* Danycan, faisait également partie de cette expédition en qualité de commandant du *Chancelier*, corsaire de Saint-Malo. Son bâtiment subit le même sort et il ne regagna son port qu'après une traversée très pénible.

DANYMENE (Zool.). Les *Danymenes* Kinb., Annelides errantes de la famille des Eunicides, ont le lobe céphalique libre, avec trois courts tentacules et quatre yeux, la mâchoire supérieure avec deux longues pièces basilaires et six paires de pièces, les anneaux dépourvus de rames confondus entre eux, les pieds environnés avec une seule sorte de soie, les branchies foliacées, correspondant aux cirres dorsaux sur tous les anneaux. Espèce type : *D. fonensis* Kinb.

DANZ (Heinrich-Emilius-August), juriste allemand, né à Iéna le 11 déc. 1806, mort à Iéna le 17 mai 1884. Fils du théologien Johann Danz (1769-1834), professeur de droit à l'université de sa ville natale (1834), il a écrit : *Lehrbuch der Geschichte der römischen Rechts* (Leipzig, 1840, 2 livr.; 2^e éd., 1871-73); *Der Sakrale Schutz im römischen Rechtsverkehr* (1857); *Die Wirkung der Kodifikationsformen auf das materielle Recht* (Leipzig, 1861), etc.

DANZE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée; 1,053 hab.

DANZEL (Jacques-Claude), graveur au burin, né à Abbeville le 5 mai 1735, mort à Abbeville le 24 déc. 1809. Elève de Beauvarlet. Ses principales gravures sont : *Enlèvement de Proserpine*, d'après J.-M. Vien; *Vénus et Adonis*, d'après Boizot; *Vulcain remettant à Vénus les armes d'Enée*, d'après Boucher.

DANZEL (Theodor-Wilhelm), critique allemand, né à Hambourg le 4 févr. 1818, mort à Leipzig le 9 mai 1850. Auteur de dissertations : *Ueber Gethes Spinorismus* (Hambourg, 1843); *Die Ästhetik der Hegelschen Philosophie* (Hambourg, 1844); *Ueber den gegenwertigen Zustand der Philosophie der Kunst* (dans le *Journal de Fichte*, t. XII à XIV), et de deux ouvrages : *Gottsched und seine Zeit* (Leipzig, 1848); *G.-E. Lessing, sein Leben und seine Werke* (Leipzig, 1850, t. I; 1854, t. II).

DANZI (Franz), musicien allemand, né à Mannheim le 15 mai 1763, mort à Karlsruhe le 13 avr. 1826. Il eut pour premier maître son père, premier violoncelliste de la chapelle de l'électeur palatin; il reçut aussi quelques leçons de l'abbé Vogler. A douze ans, il écrivait déjà des

morceaux pour le violoncelle; peu après, il entra à la chapelle électorale, qui fut transportée à Munich en 1778. Vers 1790, il épousa Marguerite Marchand, fille du directeur du théâtre de Munich, cantatrice distinguée, avec laquelle il voyagea en Allemagne et en Italie de 1791 à 1797. Nommé vice-maître de la chapelle électorale, il perdit sa femme en 1799, et en conçut un tel chagrin qu'il renonça momentanément à ses fonctions et quitta même Munich. En 1807, il était maître de chapelle du roi de Wurtemberg à Stuttgart; les événements politiques le forcèrent d'émigrer à Karlsruhe, où il obtint le même emploi auprès du grand-duc de Bade. Voici les titres de ses principaux opéras et opérettes : *Cléopâtre, Azakia, Das Triumph der Treue, Der Sylphe, Der Kuss, Die Mitternacht-Stunde, Der Quasimann, Elbondokani, Iphigenia in Aulis*. Il a composé de plus des cantates, de la musique d'église, trois symphonies en *ré, ut* et *si*, une symphonie concertante pour flûte et clarinette, une autre pour clarinette et basson, des quintettes, concertos, sonates, quatuors, sextuors, trios, sonates pour piano et cor, piano et flûte, piano à quatre mains, des pièces légères, des airs détachés, vingt-cinq recueils de chansons allemandes et italiennes et des romances françaises, etc., etc. On trouvera dans Fétis de plus amples détails sur les œuvres de Danzi.

Alfred Ennst.

DAOIZ (Estéban), jurisconsulte espagnol, né à Pampe-lune, d'une famille noble, mort en 1619. Appartenant à l'ordre des bénédictins, il fut professeur, puis recteur du collège de Saint-Clément et enfin chanoine de la cathédrale de sa ville natale. Il a laissé, entre autres travaux sur la science juridique, *Index juris civilis tam textus quam glossæ* (Venise, 1610, 2 vol. in-fol.), réimprimé plusieurs fois avec des éditions du *Corpus juris civilis*, et un *Index juris pontificii*, publié par un de ses élèves (Bordeaux, 1623-1624, 2 vol. in-fol.).

E. CAT.

DAOIZ (Luis), officier espagnol, né en 1767, mort en 1808. Après avoir servi dans l'artillerie aux sièges d'Oran et de Ceuta, dans la guerre de Catalogne et au blocus de Cadix, il fut choisi, avec son collègue Velarde, pour commander les artilleurs qui, à Madrid, s'insurgèrent le 8 mai 1808 et cherchèrent à en chasser les troupes françaises. Il tomba percé de coups de baïonnette et son nom, associé à celui de Velarde, est célébré par les Espagnols comme celui d'un héros, d'un martyr de l'indépendance nationale. Un monument leur a été élevé à Madrid, sur la promenade du Prado, et chaque année on y dit la messe et on y accomplit quelques cérémonies, dont certains détails sont franchement grotesques.

E. CAT.

DAON. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierne, sur la rive gauche de la Mayenne; 938 hab.

DAOUASIR. On ne connaît que très imparfaitement ce district de l'Arabie centrale, entouré à l'E. et au S. par le grand désert de Dahna et confinant au Nedjd vers le N. et à l'Asyr vers l'O. Aucun voyageur européen n'a pénétré jusqu'ici sur ce territoire que l'on sait seulement être relativement fertile et assez peuplé. On compte une cinquantaine de bourgs ou villages dans le Douasir, dont la population est estimée par Palgrave à 105,000 hab., sur lesquels il y aurait 5,000 nomades.

DAOUBIKHA, contraction de *Daou-bin-kho* ou Rivière des mouvements militaires. Rivière de Sibérie, un des principaux afl. g. de l'Oussouri. Prend naissance dans les monts Sikhota-Alin, vers 43° 45' lat. N.

DAUD (Abou) SOLAIMÂN ES-SIDJISTANI. Ce célèbre traditionniste arabe (817-889) fut un des premiers musulmans qui eurent l'idée de réunir les traditions relatives au prophète Mahomet. Après avoir parcouru l'Iraq, le Khorassan, la Syrie, l'Égypte et la Mésopotamie, pour se mettre en relations avec les principaux docteurs de son époque, il composa un recueil intitulé : *Kitâb es-sonan* qui, sans avoir perdu complètement de son autorité, est cependant moins lu depuis que l'on a les recueils du même

genre de Bokchari et de Moslem. Il mourut à Basra où il résidait habituellement.

DAOUD PACHA, homme d'Etat ottoman, né à Constantinople en mars 1816, mort à Biarritz le 9 nov. 1873. Après avoir rempli divers emplois diplomatiques à Berlin et à Vienne, il fut rappelé en Turquie où, à partir de 1857, il exerça des fonctions administratives assez élevées. A la suite de l'expédition française de Syrie, l'appui de l'Angleterre lui valut, malgré l'opposition de la France, d'être nommé pour trois ans gouverneur du Liban (1861), titre qui lui fut confirmé pour cinq ans en 1864. Malgré de louables efforts, il ne parvint pas à pacifier entièrement la province confiée à ses soins et ses démêlés avec le gouverneur général de Syrie l'amènèrent à se retirer (déc. 1867). Il devint ensuite ministre du commerce (1868), puis des travaux publics, et mourut en France, où, sentant sa santé altérée, il était venu prendre du repos. A. DEBIDOUR.

DAOUDNAGAR. Ville de la province de Patna (Inde septentrionale), à 67 kil. N.-O. de Gaya, sur la Sône, affluent du Gange; 10,000 hab. Marché important, grand centre industriel; fabr. de cotonnades, de lainages et de soieries.

DAOUDPOUTRAS. Tribu d'origine afghane du nord-ouest de l'Inde. Les Daoudpoutras ou *Fils de David* sont une branche du clan Davoudzaï; ils quittèrent l'Afghanistan vers le XI^e siècle et vinrent s'établir près du Sindh (Indus) et de son affluent le Gharra où ils fondèrent la principauté de Bhawalpour. Ils forment encore la caste dominante. M. D'E.

DAOUELLA (Paléont.) (V. AVICULES).

DAOULAS. Ch.-l. de cant. du dép. de Finistère, arr. de Brest; 904 hab. Débarcadère sur l'estuaire du Daoulas, qui débouche dans l'arrière-rade de Brest. Bestiaux; fabrique de porcelaine. Le territoire de Daoulas a appartenu successivement aux seigneurs du Faou, aux comtes de Léon (IX^e siècle) et aux princes de Rohan.

L'abbaye de Daoulas tient son nom, d'après une légende du VI^e siècle, d'un meurtre commis sur deux moines par un seigneur du Faou, qui aurait fondé, en cet endroit, un monument expiatoire, nommé *Daouglas*, ou « des deux plaies ». L'abbaye date seulement du XII^e siècle. L'ancienne église abbatiale a été remaniée vers 1830. Porche de la fin du XVI^e siècle; chapelle Sainte-Anne, de 1667 (mon. hist.); petite fontaine, de 1550. Le cloître (mon. hist.) appartient à l'édifice primitif. Ce sont les plus précieuses ruines de l'architecture romane du Finistère. Il ne reste que vingt et une arcades, couronnées de chapiteaux tous variés. Au centre du cloître, vasque de fontaine du même temps. C. D.

BIBL.: TAYLOR, *Voyage pittoresque en France, Bretagne*, 1847, t. II, p. 131, pl. 33, pp. 134 à 137. — LEVOT, *Notice sur Daoulas et son abbaye*, dans *Bullet. Soc. acad. de Brest*, 1875-76, 3^e sér., t. III, avec pl. — MENGIN, *Notice sur le port de Daoulas*, dans *Ports maritimes de France*, 1879, t. IV, avec carte.

DAOULATABAD. Ville de l'Etat du Nizam, dans le Dekhan septentrional (Indes anglaises), ch.-l. de district, à 15 kil. N.-O. d'Aurengabad. Au-dessus de la ville se dresse un énorme bloc conique de granit, d'environ 80 m. de haut, portant une des plus fameuses forteresses de l'Inde. Aujourd'hui Daoulatabad (séjour de la Fortune) n'est plus qu'une bourgade insignifiante. La route qui conduit à la citadelle est une longue galerie pratiquée dans le roc et ne recevant l'air et la lumière que par des lucarnes. On monte ainsi en pente douce, en passant sur des trappes et sous des herses, prêtes à arrêter celui qui aurait trompé la vigilance des sentinelles. A mi-hauteur il faut gravir un escalier très rapide, couronné au sommet par une plaque de fer horizontale et percée de trous; en temps de guerre cette plaque était couverte d'un brasier ardent, entretenu nuit et jour. Le rempart extérieur est un mur de 5 m. d'épaisseur et de 40 m. de hauteur formant un circuit de plus d'une lieue. Le Nizam, à qui appartient aujourd'hui la forteresse, y entretient une petite garnison. M. D'E.

DAOULATABAD. Bourg du nord de la Perse (Tabaristan). Célèbre par l'ancienne résidence d'un fils de Fath Ali Chah, qui y fit construire des bains et des mosquées. Aujourd'hui sans importance.

DAOURA. Sebkhâ du Sahara, au S. des oasis du Tafilelt, dans laquelle se perdent les eaux de tous les courants de l'Atlas oriental, est souvent, pendant la saison des pluies, un véritable lac; on l'ensemence et on la laboure dans les années favorables. Parmi ses principaux affluents il faut citer l'oued Zis. E. CAT.

DAOURS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 691 hab.

DAOURS. Petit peuple de Sibérie, qui habitait autrefois les deux rives de l'Amour et la vallée du cours supérieur de l'Argoun. Il fut dispersé lors de la conquête de la Sibérie par les Russes, dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Une partie des Daours, mêlés aux Toungouzes, occupent actuellement la rive droite de l'Amour, sur le territoire chinois. Les Daours ont toujours eu la réputation d'être intelligents, rusés et aptes au commerce.

DA PASSANO (Girolamo), littérateur italien, né à Gênes le 28 oct. 1818, mort depuis 1880. Professeur, puis inspecteur général des écoles, il s'est surtout occupé, en ses diverses publications, des questions d'enseignement, et son principal ouvrage en ce genre a pour titre *Origine e progresso dell'istruzione popolare in Genova e sue condizioni presenti* (Gênes, 1867). R. G.

BIBL.: DOMENICO BERTI, *Girolamo Da Passano*, dans *l'Istituto*; Turin, 1853.

DAPEDIIDÉES (Paléont.). Cope établit cette famille pour des poissons des terrains jurassiques (*Platysomus*, *Dapedius*, *Tetragonolepis*) caractérisés par les dents uniformes, obtuses, les vertèbres incomplètement ossifiées au centrum, les épines interneurales commençant dès la tête, une série complète d'épines basilaires interneurales et intertrénales. Ces Ganoïdes appartiennent à l'ordre des *Isopondyli*. E. SAUVAGE.

BIBL.: On the Classification of the extinct fishes of the lower types, dans *Proc. Amer. Assoc.*, 1879, t. XXVI.

DAPEDIUS (Paléont.). Agassiz décrit sous ce nom des poissons du terrain liasique qui ont le corps élevé, revêtu d'écaillés plus hautes que larges, ornés, sur la nuque, d'aspérités saillantes, la dorsale longue, commençant près de la nuque, l'anale plus courte, un peu plus reculée et plus petite, la caudale fourchue, très petite, les côtes dilatées en spatule à leur insertion, grêles et arrondies; les dents, disposées sur une seule rangée, sont échancrées à leur pointe. E. SAUVAGE.

BIBL.: AGASSIZ, *Rech. sur les poissons fossiles*, t. II.

DAPEDOGLOSSUS (Paléont.). Cope a décrit sous ce nom des poissons des formations tertiaires de Green River (Wyoming) appartenant à la famille des Osteoglossidées; les *Dapedoglossus* diffèrent des *Osteoglossus* par la petitesse de la bouche et la forme plus trapue; les caractères du genre sont les suivants: une rangée de dents pointues aux prémaxillaires, maxillaires, dentaires; vomer et langue hérissés de petites dents coniques; bouche petite; rayons antérieurs des pectorales allongés; anale très séparée de la caudale. Le type de genre est le *D. testis* Cope.

BIBL.: COPE, *the Vertebrata of the Tertiary formation of the West*, 1883.

DAPHITAS, grammairien ou sophiste, né à Telmesse en Lycie, est un des lettrés grecs qu'Attale attirait à sa cour de Pergame, pendant la seconde moitié du III^e siècle avant notre ère. Il s'est attaché à démontrer qu'Homère n'a jamais existé, et que les Grecs n'ayant jamais lutté contre Troie, l'*Iliade* et l'*Odyssee* relatent des faits imaginaires. — On rapporte que Daphitas était d'un caractère très moqueur: il attaquait tout le genre humain et ne s'abstenait pas même de railler les dieux. Un jour il alla consulter la Pythie, et lui demanda en riant: « Retrouverai-je bientôt mon cheval? — Oui, répondit l'Oracle, avant longtemps. » Alors Daphitas fut pris d'un ricanelement convulsif: il n'avait jamais eu de cheval. Quelques

jours après, Attale, blessé par la causticité des sarcasmes continuels de Daphitas, le fit saisir et attacher sur un rocher appelé *le Cheval*.

DUBOURDIEU.

BIBL. : HESYCHIUS HILESIUS, *Fragm. D.* — VAL. MAX., I, 88. — STRAB., XIV, 647.

DAPHNACÉES (*Daphnaceæ* Lindl.) (Bot.). Synonyme de *Thyméléacées* (V. ce mot).

DAPHNÉ. I. MYTHOLOGIE. — Comme le nom l'indique, Daphné est une personnification du laurier consacré à Apollon. D'après les mythographes, elle est fille du fleuve arcadien Ladon et de la Terre (Pausanias), d'Amyclas (Diodore), du fleuve thessalien Pénée (Ovide). Elle est aimée d'Apollon, mais fuit le dieu; la Terre l'accueille dans son sein et fait pousser à la place un laurier; d'autres attribuent cette métamorphose au Pénée. On contait encore que la vierge était aimée de Leucippe, fils d'Oenomaus de Pise; le rival d'Apollon se déguisa en jeune fille pour approcher Daphné; Apollon conseilla aux jeunes filles de se baigner et Leucippe découvert fut tué par elle. Un autre récit identifie Daphné avec la *Sibylle* (V. ce nom).

II. BOTANIQUE. — (*Daphne* L.). Genre de Thyméléacées, dont les représentants sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles alternes ou opposées, souvent persistantes, à fleurs disposées en fascicules ou en grappes courtes. Ces fleurs, régulières ou hermaphrodites, ont un périanthe simple, tubuleux ou infundibuliforme, divisé au sommet en quatre lobes égaux, et huit étamines incluses, dont quatre, superposées aux lobes du périanthe, s'insèrent près du sommet du tube et quatre, alternes, s'insèrent un peu plus bas. L'ovaire, uniovulé, devient à la maturité une baie dont la graine renferme, sous ses téguments, un embryon charnu, ordinairement dépourvu d'albumen. — On connaît actuellement une trentaine d'espèces de ce genre, disséminées en Europe, dans le nord de l'Afrique et dans les régions tempérées de l'Asie. Le *D. gnidium* L., qu'on appelle vulgairement Garou, Sain-Bois, Lin Bâtard, Lin sauvage, Trintanelle, Camélée noire, Bois d'oreilles, etc., est une espèce commune dans les lieux incultes de la région méditerranéenne et qui remonte en France jusque dans la Gironde, notamment à Royan et à la Pointe de Grave, sur les bords de l'Océan. On en retire une matière colorante, employée dans le Midi pour teindre la laine en jaune. La plante entière est douée de propriétés acres et irritantes, vésicantes même, qui se retrouvent, mais avec moins d'intensité, dans le *D. mezereum* L., le *D. Laureola* L. et dans beaucoup d'autres espèces, telles que le *D. collina* Lon., de la région méditerranéenne, le *D. cneorum* L. ou Fausse-Camélée, Thymélée des Alpes, le *D. pontica* L., du Caucase, le *D. altaica* Pall., de la Hongrie et de la Sibérie, le *D. oleoides* Schreb. de l'Arménie, etc. — Le *D. mezereum* L., appelé vulgairement Mézéréon, Bois joli, Bois gentil, Lauréole femelle, croît dans les bois montueux de presque toute la France et d'une grande partie de l'Europe. On le cultive communément dans les jardins et les parcs pour ses jolies fleurs roses, odorantes, qui s'épanouissent dès le mois de janvier. Son bois et celui du Garou, fendus en minces lanières, servent, en Suisse, à tisser des chapeaux satinés. — Le *D. Laureola* L. ou Lauréole, Laurier-Epurga, espèce commune en France, dans les bois montueux et le *D. alpina* L., du Jura, des Alpes et des Pyrénées, sont également cultivés dans les jardins comme plantes d'ornement. Enfin, au Népal, on fabrique une sorte de papier avec l'écorce résistante du *D. Bholua* Ham., des Indes orientales. Il en est de même, en Chine et au Japon, des écorces du *D. papyracea* Wall., du *D. cannabina* Lour. et du *papyrifera* Sieb., qui est devenu le type du genre *Edgeworthia* (V. ce mot).

Ed. LEF.

III. PALÉONTOLOGIE. — Les Daphnés étaient répandus sur le globe dès l'époque tertiaire. Schimper (*Tr. pal. vég.*, II, 859) en décrit treize espèces.

IV. THÉRAPEUTIQUE. — Le *Daphne gnidium* fournit à la médecine l'écorce de garou qui existe dans le commerce

en lanières flexibles, à suber luisant, brun chocolat, et à face interne lisse et jaune foncé, ne se laissant rompre qu'avec difficulté transversalement. L'odeur rappelle celle du savon de Marseille, la saveur est d'une acreté extrême, lente à se produire. L'écorce de garou renferme de la gomme, de la cire, du sucre, une substance jaune, une huile verte inactive, mais tenant en solution une résine acre, vésicante, enfin un glycoside, la *daphnine* (V. ce mot); quant à la résine active, elle est mal connue; on la considère comme l'anhydride de l'acide mézéréïque. Lorsqu'on applique l'écorce de garou, macérée dans le vinaigre, sur la peau, elle y détermine une vésication intense, plus douloureuse que celle produite par les cantharides, mais présentant l'avantage de ne pas retentir sur l'appareil urinaire. L'écorce du *D. mezereum* présente des propriétés chimiques et thérapeutiques analogues, et c'est elle qui, dans la pharmacopée anglaise, remplace le garou, sous le nom de *mezereon bark*; celle du *D. laureola*, qui est pris quelquefois comme succédané des écorces de garou et de mézéréon, est également vésicante, mais moins active. On ne donne plus guère à l'intérieur les préparations de son écorce, jadis employées comme dépuratives, antisyphilitiques et sudorifiques; c'est, du reste, un drastique violent, à propriétés très irritantes, dont l'usage peut être dangereux. En revanche, on emploie quelquefois la pom-made épispastique (extr. éthéré de garou 40 gr., cire fondue 100 gr., axonge 900 gr., alcool 90 gr.) pour entretenir les vésicatoires. Autrefois on se servait d'oranges trempées dans une solution alcoolique de garou en guise de pois à cautère.

Dr L. HN.

V. TECHNOLOGIE. — On donne le nom de *daphné* à la substance fibreuse qui forme le liber de plusieurs arbustes du genre *Lagetta* (V. ce mot), de la famille des Thyméléacées. Le daphné est formé de diverses couches de réseaux fins qui se trouvent en contact entre eux par quelques points et offre l'apparence de plusieurs épaisseurs de dentelles superposées; aussi lui donna-t-on quelquefois le nom de *bois dentelle*. On a souvent proposé cette matière pour la fabrication des étoffes, en tout cas il serait intéressant de l'employer pour la fabrication du papier. D'après Moeller (*Journ. of the chem. Soc. of London*, 1879), à la Jamaïque, les fibres du *Lagetta funifera* Mart. sont utilisées dans la papeterie. Aux Antilles, on emploie couramment ce liber sous forme de longues lanières blanches très tenaces, qu'il suffit de rouler entre les mains pour obtenir des liens de toute sorte, et l'on y vend journellement le liber entier que l'on découpe pour cet usage. Forbus Royles, dans son ouvrage *Fibrous plants of India*, dit que dans le Népal on emploie depuis fort longtemps, pour la fabrication d'un papier très résistant, un daphné particulier auquel il donna le nom de *Daphne cannabina*.

L. KNAB.

DAPHNÉ. Célèbre lieu de plaisance de la banlieue d'Antioche, à deux lieues au S. de la capitale de la Syrie. Dans ses magnifiques bosquets de lauriers et de cyprès, autour d'un temple d'Apollon et d'Artémis (brûlé en 362 ap. J.-C.), au pied d'un château royal, près des bains chauds, les anciens s'y livraient aux plaisirs les plus raffinés et à la débauche la plus complète. Séjour favori des Séleucides, puis des Romains qui occupèrent Antioche, Daphné fut toujours un lieu de délices mal famé. *Bet el Ma*, qui en occupe la place, n'a conservé que sa belle végétation.

DAPHNELLA Baird (Malac.). Genre de Cladocères, de la famille des Sidides, représenté par un petit nombre d'espèces qui vivent partout dans les eaux douces et sont généralement considérés comme des représentants de la faune pélagique. Les Daphnelles recherchent les eaux pures; elles vivent d'habitude au large des lacs, ou dans leur plus grande profondeur, mais on les trouve très fréquemment aussi dans des amas d'eau infiniment moindres, et il faut plutôt les regarder comme des animaux nocturnes, que l'on peut prendre la nuit en quantités considérables, dans

des points où on n'en trouve pas pendant le jour ; ce sont d'excellents nageurs, qui vivent d'habitude en troupes ; leur corps est grêle, parfaitement transparent, la tête est dépourvue de boucliers, les six paires de pattes sont semblables, toutes distinctement branchées ; l'ocelle fait défaut ; la branche interne des rames est plus courte et à trois anneaux, l'externe est plus longue, formée de deux articulations ; la coquille est finement ponctuée, le post-abdomen est inerme, complètement recouvert par les valves, les crochets qui le terminent sont grêles et portent à leur bord inférieur trois aiguillons écartés les uns des autres. Les mâles, notablement plus petits que les femelles, s'en distinguent par la conformation particulière de leurs palpes, dont le fouet est si allongé que ces organes atteignent presque la longueur de la coquille. Ce genre semble répandu par toute la terre.

R. MONIEZ.

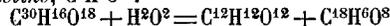
DAPHNÉPHORIES (Myth. gr.). Fêtes célébrées à Delphes, à Tempé et en Béotie, en l'honneur d'Apollon symbolisant sa purification après qu'il eut tué le monstre Python (V. APOLLON). A Thèbes, elles avaient lieu tous les neuf ans en l'honneur d'Apollon Isménios ; un jeune garçon portait devant la procession une baguette d'olivier entourée de trois cent soixante-cinq couronnes de laurier et de fleurs, portant à la pointe une boule, à laquelle étaient suspendues d'autres boules plus petites. C'était un symbole astronomique.

DAPHNIA O.-F. Muller (Malac.). Genre de Cladocères d'eau douce très riche en espèces et qui est répandu par toute la terre ; c'est le type d'une famille qui comprend encore les principaux genres *Simocephalus*, *Scapholeberis*, *Ceriodaphnia*, *Moira*. Les Daphnies ont le corps grêle, allongé, souvent transparent, leur tête est assez haute, large, prolongée en arrière en un bec de caractère variable suivant les espèces ; la carapace, séparée d'ordinaire de la tête par une profonde entaille, est de forme ovale, allongée et se prolonge en arrière en une pointe puissante, vulgairement appelée queue, armée d'aiguillons. L'œil est gros, pourvu de nombreux cristallins, un ocellé existe d'ordinaire près de l'œil ; la première paire d'antennes est rudimentaire, immobile, formant à la base du bec une sorte de tubercule, d'où se détachent les baguettes olfactives ; la seconde paire d'antennes sert à la natation : elle est très développée, l'une des branches, formée de quatre articles, porte quatre longues soies bi-articulées et ciliées, l'autre branche tri-articulée porte cinq soies semblables. L'intestin est simple ; il porte en avant, dans la cavité céphalique, deux coécums saillants ; il existe cinq paires de pattes, dont la troisième et la quatrième portent les branchies, la cinquième est rudimentaire ; le pro-abdomen est indistinctement articulé, pourvu à sa partie dorsale de trois ou quatre prolongements (prolongements abdominaux), dont les deux premiers sont grands et servent à l'occlusion de la cavité incubatrice. Le post-abdomen, dont les caractères jouent un rôle important au point de vue de la séparation des espèces, est toujours armé d'épines simples et terminé par deux forts crochets. Les mâles se distinguent principalement des femelles, par leur petite taille et surtout par les premières antennes, qui sont longues et mobiles et se prolongent en un long fouet ; la première paire de pattes est aussi pourvue d'un fort crochet et d'un long fouet ; chez eux, le premier prolongement abdominal est seul complètement développé. Dans la cavité incubatrice, dont nous avons parlé plus haut, se voient les œufs d'été, parfois au nombre d'une trentaine ; les œufs d'hiver ne se trouvent que par deux, abrités sous l'éphippium en été ou en automne ; nous avons fait allusion, au mot CLADOCÈRES, aux phénomènes de parthénogénèse que présentent ces animaux. Les Daphnies sont des animaux que l'on trouve d'ordinaire en abondance par toute la terre, en presque toute saison et dans toutes les eaux stagnantes, lacs, étangs, fossés, tant qu'elles sont claires et pures ; elles vivent souvent en troupes considérables ; beaucoup d'espèces sont cosmopolites.

R. MONIEZ.

DAPHNINE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{30}H^{46}O^{18} + 2H^2O^2 \\ \text{Atom. } C^{15}H^{16}O^9 + 2H^2O \end{array} \right.$

La daphnine est un glucoside découvert en 1812 par Vauquelin dans le *Daphne alpina* (*Thyméliacées*) ; elle se trouve également, d'après Baer et Gmelin, dans l'écorce de garou (*Daphne mezereum*). On la prépare en épuisant le garou par l'alcool et en traitant l'extrait alcoolique par l'eau bouillante ; on ajoute à la solution aqueuse de l'acétate neutre de plomb ; on enlève l'excès de réactif par l'hydrogène sulfuré : par concentration, il se dépose des cristaux qu'on lave à l'alcool froid et qu'on purifie par plusieurs cristallisations. Zwenger ajoute de l'acétate basique dans la solution aqueuse, ce qui fournit un précipité jaune qui augmente à chaud et qu'on décompose par l'hydrogène sulfuré. La daphnine cristallise en belles aiguilles peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et dans l'acide acétique, insolubles dans l'éther. Elle cristallise avec deux molécules d'eau qu'elle perd vers 100° ; à une température plus élevée, elle dégage une odeur aromatique qui rappelle celle de la coumarine ; vers 200°, elle fournit un sublimé cristallin d'*ombelliférone*. Les alcalis la colorent en jaune, le perchlorure de fer en bleu. L'acide azotique à froid lui communique une couleur rouge ; à chaud, il y a formation d'acide oxalique. Les acides étendus la dédoublent en glucose et en une nouvelle substance cristalline, la *daphnétine*, $C^{18}H^{30}O^8$:



La daphnine est donc le glucoside de la daphnétine.

Ed. Bourgoïn.

BIBL. : BAER ET GMELIN, *Diss. über seidelb.* ; Tubingue, 1822. — ROCHLEDER, *Wien. Akad.*, 1863. — VAUQUELIN, *Ann. de chimie*, t. LXXXIV, 175. — ZWENGER, *Répert. de ch. pure*, 1861, 77.

DAPHNIS (Myth. gr.). Héros des bergers de Sicile dont la légende est intimement liée à l'origine et aux développements de la poésie bucolique. Nous en connaissons trois formes principales rapportées par Diodore de Sicile, Elien d'après Stésichore et Théocrite. Au dire de Diodore, Daphnis était un fils d'Hermès, le dieu pasteur, et d'une nymphe de Sicile, né dans un vallon des monts Héréens près d'un bois de lauriers ; élevé par les nymphes, il était propriétaire de grands troupeaux de bœufs qu'il conduisait sur les pentes de l'Etna, vers le fleuve Himera, vers Syracuse. Il se délassait en jouant de la flûte (*syrinx*) et chantant des chants bucoliques, poésie dont il était l'inventeur et qui resta populaire et nationale en Sicile. Sa beauté lui valait l'amour des Nymphes, des Muses, des divinités agrestes Pan, Priape, Hermès et des autres, Apollon, dieu de la musique ; Artemis, déesse chasseresse, que Daphnis accompagnait à la poursuite des bêtes sauvages ; Pan, dieu pasteur et musicien. Quand Daphnis mourut à la fleur de l'âge, il fut pleuré par les pères et par les dieux, par les bêtes même. Cette douleur fut un thème souvent développé. — Le récit d'Elien, emprunté évidemment à Stésichore, raconte la fin du héros. Daphnis avait été aimé d'une nymphe qui lui fit promettre une fidélité complète ; il manqua à sa parole dans l'ivresse ; son amante l'aveugla. Stésichore, natif d'Himère (et aveuglé, disait-on, par vengeance d'Hélène), chanta les souffrances du berger qui se consolait par ses chants bucoliques, mais mourut bientôt, soit qu'il se soit suicidé, soit qu'Hermès, son père, l'ait ravi au ciel. — Le récit de Théocrite insiste sur les amours de Daphnis avec la nymphe Nais, sa victoire poétique sur Ménalque son rival, son amour pour une autre femme, Xenea (provoqué par la colère d'Aphrodite), ses souffrances quand il erre à travers les bois en proie au mal d'aimer, la douleur de la nature entière après sa mort. D'après Servius, la maîtresse dédaignée s'appelait Nomia, la seconde Chimaira. Ovide dit que Daphnis fut changé en pierre. L'interprétation même des poésies de Théocrite est très controversée. Une dernière forme de la légende identifie Daphnis avec un héros phrygien, en fait le maître de Marsyas. Les modernes ont fait de vains efforts pour découvrir un symbolisme caché dans l'histoire de Daphnis.

DAPHNIS, architecte grec, originaire de Milet. Il n'est connu que pour avoir construit avec Paeonios d'Ephèse le second temple d'Apollon à Didymes en Asie Mineure. Le premier temple, celui des Branchides, ayant été détruit dans les vingt premières années du v^e siècle avant notre ère (entre 494 et 479), et le second temple paraissant avoir été élevé avant la prise de Milet par Alexandre (334 av. J.-C.) la carrière artistique de Daphnis se place dans le premier tiers du iv^e siècle. Le temple de Didymes était un des plus remarquables spécimens de l'architecture ionique. Les ruines qui en subsistent encore ont été fouillées en 1873 par MM. Rayet et Thomas aux frais de MM. de Rothschild. Plusieurs morceaux d'architecture fort intéressants ont été rapportés en France et se trouvent aujourd'hui exposés au Louvre dans une salle spéciale.

J. M.

BIBL. : RAYET, *Etudes d'arch. et d'art*; Paris, 1888, pp. 86-170.

DA PONTE (Lorenzo), poète italien, né à Ceneda le 10 mars 1749, mort à New-York le 17 août 1838. C'était principalement un aventurier, mais d'un genre assez modeste et sans rien de l'ostentation de vices et de joies d'un Casanova; aventurier presque larmoyant et qui donne l'impression triste d'un coureur malgré lui, d'un homme qui aurait passé toute sa vie, sans regrets du reste du monde, à Venise et même à Vérone. Son destin fut de courir le monde : il le courut, précepteur, professeur public, poète politique, librettiste ou poète de théâtre à Vienne, entrepreneur d'opéra ambulants en Hollande, mendiant ou presque, administrateur de théâtre à Londres, courtier en chanteuses, libraire, marchand de musique, négociant vague en Amérique, marchand d'eau-de-vie, maître d'italien, distillateur, encore libraire, enfin failli et professeur dans un pensionnat de jeunes filles. Da Ponte serait totalement inconnu si le hasard ne lui avait fait écrire les livrets dont Mozart avait besoin pour les *Noces de Figaro* et pour *Don Juan* : ce sont des vers quelconques coupés dans la prose de Molière et de Beaumarchais, mais on en loua la forme propice à être chantée, et ils auraient été plus mauvais qu'ils seraient tout aussi célèbres. Le livret de *Don Juan* a été mis en français par Emile Deschamps et Blaze de Bury. Quant à ses *Mémoires* (New-York, 1823-1827, 4 vol. in-8), ils sont d'un intérêt restreint et on les sent d'un subalterne, d'un malheureux qui ne regarda jamais la vie les yeux dans les yeux. M. C. de la Chavanne les a traduits : *Mémoires de Lorenzo d'Aponte, poète vénitien, collaborateur de Mozart* (Paris, 1860, in-8).

R. G.

BIBL. : P. SCUDO, *Wolfgang Mozart et l'opéra de Don Juan*; dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1849. — Lorenzo Da Ponte (*Dublin University Magazine*, et traduit dans la *Revue britannique*, août 1874).

DAPOURI. Village de la province de Dekhan (résidence de Bombay, Indes anglaises), sur un petit affluent de la Monta. Magnifique résidence d'été; jardin botanique.

DAPPES (Val des). Vallée du Jura à l'O. de la Dôle (1,683 m.), entre Morez (Jura) et Gex (Ain). Pauvre et à peine peuplée; longtemps contestée entre la France et la Suisse. Cédée en 1802 au premier consul par le cant. de Vaud, rendue à la Suisse en 1815, conservée en fait par la France pendant un demi-siècle, la vallée des Dappes a été partagée définitivement par le traité de Berne du 8 déc. 1863.

E. MARTEL.

BIBL. : *Die Dappenthal Frage*, dans *Esterreichische militär Zeitung et Année géographique*, t. II, p. 356.

DAPSANG. Montagne de l'Asie centrale, point culminant de la chaîne de Karakorum qui sépare le Baltistan ou Petit-Tibet du Turkestan oriental, située à environ 100 kil. N.-E. d'Iskardo, à une alt. de 8,568 m. La limite des neiges sur le versant S. du Dapsang est à 5,900 m.; sur le versant septentrional elle est à 5,600 m. M. D'E.

DAPTINUS (Paléont.). Cope a établi ce genre pour le *Saurocephalus phlebotomus*, des formations crétacées supérieures du Kansas; une espèce, le *D. intermedius*, a été trouvée dans la craie verte de Douvres. Les Dapténus ont les dents de même grandeur, longues, comprimées,

tranchantes au bord; le prémaxillaire et le maxillaire sont solidement articulés. Ces poissons se rapprochent des Sphyrènes actuelles.

E. SAUVAGE.

DAQUIN (Philippe) (V. AQUIN [D']).

DAQUIN (Antoine), médecin français (V. AQUIN [D']),
DAQUIN (Louis-Claude), organiste français, né à Paris le 4 juil. 1694, mort à Paris le 15 juin 1772. Organiste de Saint-Paul depuis 1727, il jouit d'une très grande réputation; il a laissé un livre de pièces de clavecin (1735), un livre de noëls, des cantates, etc.

DAQUIN (Pierre-Louis) dit *d'Aquin de Château-Lyon*, littérateur français, né à Paris en 1720, mort en 1796, fils de l'organiste Louis-Claude. Il est l'auteur de nombreux écrits, pour la plupart anonymes, entre autres des dix-sept premières années de *l'Almanach littéraire, ou Etrennes d'Apollon* (1777-1793). Le seul de ses ouvrages encore consulté aujourd'hui parut sans nom d'auteur sous le titre de *Lettres sur les hommes célèbres dans les sciences, la littérature et les arts, sous le règne de Louis XV*, première partie (Paris, 1752, in-12); *Siècle littéraire de Louis XV ou Lettres sur les hommes célèbres*, etc., seconde partie (1753, in-12). Ce livre est intéressant pour les musiciens en ceci qu'il donne de nombreux détails sur les compositeurs et les artistes de la fin du xviii^e siècle et du commencement du xviii^e. Daquin publia en 1754 une *Réponse de l'auteur du Siècle littéraire de Louis XV à la critique de M. Caux* (in-12).

DARAB. Ville de Perse (province de Fars), sur les bords d'une jolie rivière; 15,000 à 20,000 hab. La ville, autrefois fortifiée, est actuellement en ruine. La région est fertile en fruits divers qu'on exporte dans toutes les régions environnantes.

DARABGERD. Ville de la Perse, province de Kirmân; 12,000 hab. Elle était célèbre sous les Sassanides, par un pyrée dont la flamme était alimentée par une source de pétrole. Manufactures de tapis; mine de sels; ruines de l'époque sassanide.

E. DROUIN.

DARAGA ou **CAGSANA**. Ville des îles Philippines, au S.-E. de l'île Luçon; 20,000 hab., au pied du volcan d'Albay.

DARAIN ou **DARIN**. Toile de chanvre très commune, fabriquée autrefois en Champagne. On donnait aussi ce nom à une sorte de tissu léger, semblable à de la mousseline et façonné, qui était importé des Indes.

DARAPTI. Terme de logique qui désigne un mode de la troisième figure du *syllogisme* (V. ce mot), où la majeure est universelle affirmative (A), la mineure également universelle affirmative (A), et la conclusion particulière affirmative (I). Ex. : Tous les Provençaux parlent le patois; tous les Provençaux sont Français; donc quelques Français parlent le patois. La lettre D indique que, pour être prouvé, ce mode doit être ramené à un *darii* de la première figure; la lettre P marque que cette opération devra se faire en convertissant par accident la mineure.

DARAS. Ville de Mésopotamie, à cinq heures de Nisibis, qui fut une des places fortes les plus importantes de cette région au v^e et au vi^e siècle, au temps des guerres entre le Bas-Empire et les Perses. Elle dut sa fondation à Anastase qui la fortifia pour couvrir la frontière; elle était regardée comme une forteresse modèle, et la description qu'en a donnée Procope est un document précieux. Elle fut victorieusement défendue par Bélisaire, mais prise en 574, sous Chosroës II, par Hormisdas, après un siège de six mois.

DARATCHITCHAG. Rivière du Caucase (gouvernement d'Eridan), affluent droit de la Zanga (bassin de l'Araxe). Prend naissance dans les montagnes du Petit-Caucase, au N. du lac Goktcha. Longueur, environ 40 kil.

DARATCHITCHAG. Ruines d'un ancien couvent, à 60 kil. environ au N.-E. d'Eriwan, dont la construction paraît remonter à la première moitié du xi^e siècle. A en juger par les inscriptions récemment découvertes, ce temple aurait joué un rôle important dans l'histoire ancienne de l'Arménie.

DARAZAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Saint-Privat; 645 hab.

DAR-BEN-BRAHIM. Kasbah sise sur le bord de l'Atlantique, à la pointe Azemmour, sur la route de Casablanca à Azemmour, province de Chaouia (Maroc).

DAR-BEN-BRAHIM. Halte sur la route de Mazagan à Safy (Maroc), chez les Onled-Aïssa.

DAR-BEN-DELEIMI. Ch.-l. de la tribu berbère des Aïbou-Lefaa. Ce canton fait partie du Chtouka, grande division du Sous (Maroc). Il s'y tient une foire une fois par an, où l'on trouve la plupart des productions du Sous : huile d'argan, canne à sucre, dattes, etc. Le rabbin Mardochee s'y arrêta au cours de son voyage dans le Sous en 1875. Dar-ben-Deleimi (maison ou palais du fils de Deleimi) est également appelée Qaça Ait-Deleimi.

DARBES (Joseph-Frédéric-Auguste), peintre danois, né en 1747, mort à Berlin en 1810. Cet artiste prit part, pendant sa jeunesse, aux guerres qui précédèrent le démembrement de la Pologne, et combattit parmi les Polonais. En 1785, il vint s'établir à Berlin et s'y acquit une grande réputation par ses excellents portraits, dont la ressemblance et l'expression furent unanimement louées ; lorsqu'il mourut, il était membre de l'Académie et professeur. Parmi ses œuvres, dont plusieurs ont été gravées, on peut citer comme les plus remarquables les portraits du roi et de la reine de Prusse, dont il fit plusieurs répétitions.

DARBHANGAH. Ville de la province de Patna (Indoustan), ch.-l. de district, à 115 kil. N.-E. de Dinapour sur la petite Baghmata (bassin du Gange) ; lat. N., 26° 10' 2" ; long. E., 83° 36' ; 47,450 hab. dont 13,850 mahométans. C'est la ville la plus importante du Tirhout ; son commerce des riches produits du pays est considérable. Un chemin de fer la relie à la grande ligne de Calcutta. La ville possède un grand nombre d'étangs dont quelques-uns ont jusqu'à un kil. de longueur. Le district du même nom a 2,496,500 hab. M. D. E.

DARBISME. Nom donné à la doctrine propagée par J.-N. Darby (V. ce nom) ; ceux qui acceptèrent cet enseignement furent appelés « darbistes » ; entre eux ils se nomment « frères », et donnent à leurs congrégations le nom de « petits troupeaux ». Jusqu'en 1845, les darbistes et les plymouthistes (V. ПЛЫМУТНИКЪ) ne se distinguaient en rien ; mais, en cette année, Darby eut une controverse sur un détail apocalyptique avec un membre de l'assemblée de Plymouth, du nom de B.-W. Newton. La précision de M. Darby, son inflexibilité, son despotisme lui firent excommunier son adversaire ; en Angleterre, une petite minorité seulement l'approuva et le suivit, tandis que presque tous ses disciples du continent lui demeurèrent fidèles. Ils sont assez nombreux dans la Suisse romande et dans le midi de la France, mais ne dépassent guère quelques milliers en tout. Ils ont renoncé à toute organisation ecclésiastique ; dans leurs assemblées de culte, il n'y a ni président, ni orateur désigné d'avance ; tout « frère » peut administrer le baptême et la sainte Cène, les deux seuls rites conservés. En général, les darbistes ont une piété authentique, pas mal de suffisance, mènent une vie tranquille et active, et attendent, sans signe précurseur ni manifestation visible pour le monde, le retour imminent du Christ qui les enlèvera subitement avec lui dans la gloire céleste avant de châtier le monde. F.-H. K.

BIBL. : J.-J. HERZOG, *les Frères de Plymouth et J. Darby*, etc. ; Lausanne, 1845. — Fr. GODET, *Examen des vues darbistes sur le saint ministère*, etc. ; Neuchâtel, 1846. — G.-A. KRÜGER, *le Darbyisme*, etc. ; Paris, 1877.

DARBLAY (Auguste-Rodolphe), homme politique français, né à Etampes le 13 nov. 1784, mort à Paris le 15 sept. 1873. Grand commerçant en grains et membre fondateur de la Société d'agriculture, il fut élu député de Corbeil (S.-et-O.) le 31 oct. 1840 avec un programme conservateur, fut réélu le 9 juil. 1842, le 1^{er} avr. 1846, et représentant à l'Assemblée législative le 13 mai 1849. Il fit partie de la droite et rentra dans la vie privée après la législature. Il a écrit : *la France, l'Europe, leur état présent, vues sur leur avenir* (Paris, 1861, in-8). — Son frère, *Aimé-Stanislas*, né à Auvers (S.-et-O.) le 25 nov. 1794,

mort à Saint-Germain le 12 nov. 1878, également commerçant en grains, est très connu comme grand industriel par les progrès qu'il réalisa dans la fabrication des farines. Conseiller d'arrondissement de Corbeil où se trouvent les moulins Darblay, il fut candidat officiel aux élections du 29 févr. 1852 pour le Corps législatif et obtint 17,812 voix sur 21,904 votants. Il vota avec la majorité bonapartiste, fut réélu successivement en 1857, 1863, 1869. En 1876, il se présenta sans succès aux élections sénatoriales. M. Darblay a été conseiller de la Banque de France et du Crédit foncier.

DARBOIS (Pierre-Paul), sculpteur français, né à Dijon (Côte-d'Or) le 11 janv. 1785, mort à Dijon le 30 sept. 1864. Elève de Devosge et de Nicolas Bornier, il fut professeur de l'école de dessin de Dijon et conservateur adjoint du musée de cette ville. Il exposa, en 1837, une *Pécheresse pénitente* (st. plâtre). Ses œuvres principales se trouvent dans sa ville natale. Ce sont les statues de *Turnus*, d'un *Jongleur*, et la statue colossale de *Minerve* sur la façade de l'hôtel de ville. M. D. S.

DARBON (Vitic.). Nom donné aux petits monticules de terre que l'on accumule, en Beaujolais, entre les souches, lors du premier labour. L'opération a reçu le nom de darbonnage, et le deuxième labour, qui consiste à détruire les darbons et à égaliser le sol, porte le nom de dédarbonnage. Le darbonnage porte, à l'Ermitage, le nom de fosselage.

DARBONNAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Sauvier, cant. de Seillières ; 178 hab.

DARBOT (Jean-Ernest), homme politique français, né à Fresnoy (Haute-Marne) le 8 sept. 1844. Vétérinaire à Langres, il entra au conseil général de son département en 1872 et en fut élu sénateur le 30 sept. 1888. Il siégea à gauche.

DARBOUX (Jean-Gaston), mathématicien français, né à Nîmes le 13 août 1842. Admis le premier, en 1861, à l'École polytechnique et à l'École normale supérieure, il opta pour cette dernière, fut reçu docteur ès sciences en 1866 avec une thèse sur *les Surfaces orthogonales* (*Annales de l'École normale*, 1^{re} série, t. III, p. 97), fit la même année une suppléance au Collège de France et, de 1867 à 1873, professa les mathématiques spéciales au lycée Louis-le-Grand. Il était depuis cinq ans maître de conférences à l'École normale supérieure et depuis huit ans professeur suppléant de mécanique et de géométrie à la faculté des sciences de Paris, lorsque, en 1881, il fut nommé professeur titulaire de géométrie supérieure à la même faculté. Il en est doyen depuis 1889. En 1884, l'Académie des sciences l'a élu membre de la section de mathématiques en remplacement de Puiseux ; elle lui avait auparavant décerné en 1876, le grand prix de mathématiques pour une œuvre considérable, un *Mémoire sur les solutions singulières des équations aux dérivées partielles* (*Mémoires des savants étrangers*, t. XXVII, n° 2), et en 1883 le nouveau prix Petit d'Ormy comme au mathématicien « que l'étendue de sa réputation, la maturité de son talent, le nombre et la variété de ses travaux désignent plus particulièrement à ses suffrages ». M. Darboux se distingue en effet par un remarquable talent d'exposition et de généralisation, par une extrême lucidité dans les démonstrations, par une grande diversité et une rare profondeur de connaissances : savant géomètre et habile analyste, il a tour à tour abordé avec succès toutes les branches des sciences mathématiques. Ses travaux les plus saillants ont porté : en géométrie, sur les sections du tore, les lignes de courbure, la représentation sphérique des surfaces, les lignes asymptotiques, les surfaces orthogonales, les cyclides, la surface des ondes, les cercles géodésiques, les surfaces applicables, les surfaces à courbure totale constante ; en analyse pure, sur la série de Laplace, les équations aux dérivées partielles, le théorème de Sturm, le problème de Pfaff, les équations différentielles du premier ordre et du premier degré ; en mécanique et en

physique mathématique, sur les fonctions des très grands nombres, le choc des corps, les systèmes articulés, l'équilibre astatique, les forces centrales, la théorie du mouvement d'un corps solide de Poinso. Plus particulièrement il a fait voir, à l'occasion de ses recherches sur les équations aux dérivées partielles, que d'un système orthogonal à n variables on peut déduire un système analogue à $n - 1$ variables; il a déterminé les lignes de courbure des surfaces tétraédrales de Lamé et les lignes asymptotiques des surfaces de Steiner, des surfaces des centres de l'ellipsoïde et d'un grand nombre d'autres; il a donné une démonstration nouvelle des théorèmes de Poncelet et Chasles sur les polygones inscrits et circonscrits à des coniques; il a appliqué les fonctions elliptiques à l'étude des déformations d'un quadrilatère articulé; il a signalé, en même temps qu'une méthode nouvelle pour former l'équation différentielle des surfaces applicables sur une surface donnée, la possibilité d'exprimer par des fonctions hyperelliptiques de deux paramètres variables les coordonnées d'une surface du troisième ordre; il a indiqué un mode de définition de la condition d'intégrabilité d'une fonction; il a considérablement précisé et généralisé la théorie des équations différentielles; il a étendu aux équations aux dérivées partielles la méthode d'intégration par différentiation; il a fourni une analyse ingénieuse des principes sur lesquels est fondée la démonstration du parallélogramme des forces.

— Ses écrits sont du reste très nombreux. Outre cent cinquante mémoires de géométrie, d'analyse, de physique mathématique, de mécanique et d'astronomie parus depuis 1864 dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, les *Annales de l'École normale*, le *Bulletin de la Société philomathique*, le *Bulletin des sciences mathématiques*, qu'il a fondé en 1870 avec MM. Houël et J. Tannery et qu'il dirige encore (1891) avec ce dernier, le *Journal de Liouville*, le *Bulletin de la Société mathématique*, les *Mathematische Annalen*, il a publié à part: *Sur les Théorèmes d'Ivory relatifs aux surfaces du second degré* (Paris, 1872, in-8); *Sur une Classe remarquable de courbes et de surfaces algébriques* (Paris, 1873, in-8); *Mémoire sur l'équilibre astatique* (Paris, 1877, in-8); *Sur le Problème de Pfaff* (Paris, 1882, in-8); *Leçons sur la théorie générale des surfaces et les applications géométriques du calcul infinitésimal* (Paris, 1887-91, 3 vol. in-8). Il a enfin donné de nouvelles éditions, avec notes et commentaires très originaux, de la *Géométrie analytique* de Bourdon (Paris, 1880, in-8), de la *Mécanique* de Despeyroux (Paris, 1886, 2 vol. in-8), des *Œuvres scientifiques* de Fourier (Paris, 1888-90, 2 vol. in-4).
LÉON SAGNET.

BIBL.: *Notice sur les travaux scientifiques de M. G. Darboux*; Paris, 1884, in-4.

DARBOVILLE (Jules-Etienne-Jean CLERCET, dit), chanteur scénique français, né à Montpellier le 7 déc. 1781, mort à Marseille le 22 sept. 1842. De l'âge de treize ans jusqu'à vingt-neuf ans, il servit dans la marine, et fit la campagne d'Égypte en qualité d'aspirant. C'est en 1810 seulement qu'il aborda le théâtre, en chantant à Toulon l'emploi des ténors. Le 2 juil. 1814, il vint débiter à l'Opéra-Comique dans celui de Martin. En 1814, il était à Lyon, où, très dévoué à Napoléon, il courut de très grands dangers en se refusant obstinément à chanter des vers de circonstance injurieux pour l'empereur déchu. Il dut s'enfuir et alla se réfugier à Bruxelles, où il chanta pendant plusieurs années. Il ne put rentrer en France qu'en 1823, et on le vit reparaitre alors à l'Opéra-Comique, où il prit tout à la fois la succession de Martin et celle de Baptiste. Il y obtint de vrais succès pendant quelques années, puis s'éloigna de Paris pour aller à Marseille tenir, de 1829 à 1834, l'emploi des barytons, auxquels il joignait quelques rôles de ténor. Darboville était un artiste distingué. — Un fils de cet artiste, M. Georges Darboville, pianiste de talent, s'est consacré à l'enseignement à Marseille et a été

professeur au Conservatoire de cette ville, où il a publié quelques compositions.

DARBOY (Georges), prélat français, né à Fayl-Billot (Haute-Marne) le 16 janv. 1813, fusillé à Paris le 24 mai 1871. Ordonné prêtre en 1836, il professa quelque temps la philosophie, puis la théologie dogmatique au grand séminaire de Langres, devint en 1845 maître de conférences à l'école des Carmes de Paris et fut l'année suivante attaché comme aumônier au collège Henri IV. Nommé protonotaire apostolique par le pape en 1854, il fut élevé au rang de vicaire général (1855) par l'archevêque de Paris, Sibour, qui, comme son prédécesseur Affre, appréciait fort son talent de plume et de parole, la modération de son caractère et l'éclectisme de ses principes. Darboy, fermement attaché aux doctrines gallicanes, libéral et tolérant par tempérament, n'avait rien de l'exclusivisme ultramontain qui régnait à la cour de Pie IX et qui repoussait comme un sacrilège toute conciliation avec les principes de 1789. Il n'admettait pas l'autorité absolue du pape sur l'Église et regardait les droits de l'État et de la société civile comme aussi respectables que ceux du clergé. Au lendemain de la guerre d'Italie, le gouvernement impérial avait besoin de pareils auxiliaires pour le défendre contre les violentes attaques dont il était l'objet de la part de la cour de Rome. Aussi Darboy fut-il appelé par Napoléon III à l'évêché de Nancy dès le 16 août 1859 et succéda-t-il à Sibour en 1863 sur le siège archiepiscopal de Paris.

Il s'était jusque-là, malgré ses sentiments intimes, tenu dans une réserve toute sacerdotale vis-à-vis du saint-siège, dont il avait eu besoin de se ménager la faveur. A partir de cette époque, sans cesser d'être prudent et modéré, il prit moins la peine de dissimuler la divergence de ses vues avec les doctrines du souverain pontife. La confiance éclatante que lui témoignait Napoléon III l'enhardissait. Il devint grand aumônier de l'empereur le 8 janv. 1864 et fut appelé au Sénat le 5 oct. suivant. Ses écrits et ses discours, qui témoignaient d'un libéralisme devenu fort rare dans l'épiscopat et d'un médiocre attachement au pouvoir temporel du pape, ne tardèrent pas à lui attirer d'amers reproches de la part de Pie IX qui, le 26 oct. 1865, lui adressa une longue lettre pour réfuter — en termes aigres et comminatoires, — ce qu'il appelait ses erreurs. L'archevêque de Paris ne voulait pas admettre que le pape pût exercer directement son autorité sur un autre diocèse que celui de Rome; il regardait comme un abus les pétitions et les appels adressés sans relâche au saint-siège; il soutenait que les actes du souverain pontife n'engendraient aucune obligation qu'ils n'eussent été revêtus d'un mandat d'exécution délivré par le pouvoir civil; il prétendait soumettre dans une certaine mesure à sa surveillance et à son autorité toutes les congrégations établies dans son diocèse; il défendait énergiquement le Concordat et les articles organiques tant de fois réprouvés par la cour de Rome. Aussi fut-il frappé par Pie IX et son entourage d'une défaveur contre laquelle il s'efforça vainement de réagir, sans trahir, du reste, la cause qu'il avait embrassée. La cour des Tuileries s'efforça inutilement, à diverses reprises, de lui faire conférer la dignité de cardinal. Darboy, sans se laisser intimider par les attaques violentes des journaux ultramontains de France et d'Italie, se rendit, vers la fin de 1869, au concile du Vatican où, jusqu'à la fin, il lutta pour l'autorité des évêques, pour les droits de la société civile et surtout contre l'infailibilité du pape qui finit pourtant, on le sait, par être érigée en dogme de l'Église (juil. 1870). Il se soumit pourtant avec respect aux décisions de l'assemblée et retourna à Paris au moment où venait d'éclater la guerre franco-allemande. De nouvelles épreuves l'y attendaient. Tant que dura le siège de cette ville par les Allemands, il y resta, n'ayant guère d'autre préoccupation que de prêter son concours à l'œuvre de secours aux blessés. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il y voulut demeurer encore et paya cher cette imprudence. Arrêté comme otage dès le 4 avr. par ordre de

la Commune, il fut incarcéré à Mazas, où vinrent bientôt le rejoindre le sénateur Bonjean, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, et d'autres prêtres, qui durent partager sa captivité; d'inutiles négociations eurent lieu entre Paris et Versailles pour obtenir sa mise en liberté et celle de plusieurs de ses codétenus, en échange de celle de Blanqui, que le gouvernement légal, alors dirigé par Thiers, avait fait mettre en prison. Après cinquante jours de détention, Darboy fut, dans la matinée du 24 mai, transféré avec les principaux de ses compagnons, à la Roquette, pendant que l'armée de Versailles, qui venait d'entrer dans Paris, avançait péniblement de rue en rue et que la Commune allumait ses premiers incendies. Le soir même, un peu après huit heures, ils furent tous fusillés dans un des chemins de ronde de cette prison. Leurs cadavres furent immédiatement transportés au Père-Lachaise, d'où ils furent exhumés le 28, après l'entière défaite de la Commune. Des funérailles solennelles leur furent faites le 7 juin suivant aux frais de l'Etat. Darboy, qui était un écrivain de valeur, a laissé, sans parler de ses œuvres pastorales et de nombreux articles de journaux et de revues, plusieurs ouvrages de longue haleine, parmi lesquels nous citerons : *Œuvres de saint Denys l'Aréopagite*, traduites du grec, avec *Introduction et Notes* (Paris, 1845, in-8); *les Femmes de la Bible* (Paris, 1848-1849, 2 vol. in-8); *les Saintes Femmes* (Paris, 1850, in-8); une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1852, in-8); *la Vie de saint Thomas Becket* (Paris, 1859, 2 vol. in-8). A. DEBIDOUR.

DARBRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 622 hab.

DARBY (George), amiral anglais, mort le 26 nov. 1790. Commandant en 1757, il fit, en 1759, partie de l'escadre qui participa au bombardement du Havre. Il figura encore à la réduction de la Martinique (1761). Promu vice-amiral le 19 mars 1779, il présida la cour martiale qui jugea sir Hugh Palliser (V. ce nom). Commandant en chef de la flotte de la Manche en 1780, il fut nommé le 6 sept. de la même année lord de l'amirauté. En avr. 1784, il ravitailla Gibraltar, puis prit à Torbay une position si forte que les escadres alliées de France et d'Espagne n'osèrent l'y attaquer. Il fut nommé en octobre contre-amiral de Grande-Bretagne. Il déposa son commandement en mars 1782 à la suite d'un changement de cabinet. Les Anglais ont gardé le plus mauvais souvenir de cet amiral qui ne dut, disent-ils, sa haute situation qu'aux intrigues politiques de lord Sandwich, et qu'ils accusent d'impéritie. R. S.

DARBY (John Nelson), chef de secte, né le 18 nov. 1800, mort le 29 avr. 1882. Issu d'une bonne famille en Irlande, il fut d'abord avocat, puis étudia la théologie contre le gré de son père qui le déshérita, et fut reçu dans le clergé anglican. Il eut alors des doutes sur la continuité de la *succession apostolique* (V. ce mot), conclut de l'interruption évidente, selon lui, de cette succession à ce qu'il nomme l'apostasie de l'Eglise et au devoir de renoncer à toute organisation ecclésiastique. A ces vues il joignait de singulières interprétations des prophéties concernant le retour du Christ. En 1827, il sortit de l'Eglise anglicane, et fréquenta bientôt des conventicules qui se formaient vers cette époque dans plusieurs cités britanniques (V. *PLYMOUTHISME*). Pris d'ardeur apostolique, Darby passa sur le continent en 1838 et propagea son enseignement sur l'apostasie de l'Eglise à Genève et plus tard à Lausanne. On le vit de même dans le midi de la France, puis en Allemagne et au Canada; il ne craignit pas, à l'âge de soixante-quinze ans, d'aller jusqu'en Nouvelle-Zélande, toujours dans l'intérêt de sa doctrine spéciale. Son succès fut assez considérable (V. *DARBISME*). Il publia un très grand nombre de traités doctrinaux, d'études et de méditations bibliques. Tous ces écrits ont été réunis en trente-deux volumes (*Collected Writings edited by Kelly*; Londres). Avec la collaboration de son ami P. Schlumberger, Darby a traduit en français le Nouveau Testament (Vevey, 1859). F.-H. K.

BIBL. : V. l'art. *DARBISME*.

DARC (Jeanne) (V. Arc [Jeanne d']).

DARCEL (Alfred), archéologue français, né à Rouen le 4 juin 1818. Après avoir fait ses études classiques au collège de cette ville, il entra à l'Ecole centrale, d'où il sortit, en 1841, avec le diplôme d'ingénieur. Attaché d'abord à titre auxiliaire, puis en 1862 à titre définitif au musée du Louvre, il débute, comme écrivain, par une série d'études sur l'art mérovingien, carlovingien et médiéval dans les *Annales archéologiques* de Didron. En 1874, M. Jules Simon, alors ministre, l'appela à la direction de la manufacture nationale des Gobelins, poste qu'il échangea, en 1885, contre celui de directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Sous son administration, les collections du musée de Cluny ont été classées à nouveau et enrichies par une série de dons (collection Audéoud, les épées des xv^e et xvii^e siècles léguées par de Beaumont, la *Jeanne d'Arc* en bronze de la collection Odiot, collection hébraïque de I. Strauss, etc.), et par quelques acquisitions comme les émaux de L. Limosin ayant appartenu à l'hospice de Joinville et représentant les portraits du duc et de la duchesse de Guise. A. Darcel a mis au jour avec J.-B. Lassus et publié en 1858 le curieux *Album*, manuscrit de Villard de Honnecourt, architecte du xiii^e siècle. Il a donné depuis : la *Notice des faïences italiennes* et celle des *Emaux et de l'Orfèverie* du musée du Louvre; un ouvrage important sur la *Tapiserie* en collaboration avec Guichard; une notice sur *les Manufactures nationales de tapisserie et les tapis de la Savonnerie* (1884), contenant nombre de renseignements inédits; l'*Inventaire des Gobelins pour l'Inventaire général des Richesses d'art de la France*; le *Catalogue de l'Exposition rétrospective de l'art français au Trocadéro* en 1889 (les deux parties du moyen âge et de la Renaissance, en collaboration avec M. Emile Molinier); enfin de nombreux articles de critique dans la *Gazette des Beaux-Arts* et trois volumes de *Voyages* en Italie, à Malte et en Espagne, parus déjà dans le *Journal de Rouen* dont M. A. Darcel est collaborateur.

F. TRAWINSKI.

DARCET (Jean), médecin et chimiste français, né le 7 sept. 1725 à Donazit (Landes), mort à Paris le 13 févr. 1801. Il commença sa médecine à Bordeaux, vint à Paris où il fut nommé précepteur du fils de Montesquieu; puis il se lia avec Rouelle, dont il épousa la fille en 1771. Il s'occupa surtout de chimie appliquée aux arts et à l'industrie. Ses recherches sur la fabrication de la porcelaine le firent nommer directeur de la manufacture de Sèvres, à la mort de Macquer. Dans son mémoire sur *l'action du feu*, il modifia avantageusement l'art du verrier et du potier. Il démontra le premier la combustibilité du diamant, indiqua le moyen d'extraire la soude du sel marin, fabriqua des savons avec toute espèce de graisse ou d'huile, donna un procédé pour extraire la gélatine des os. *L'alliage fusible* qui porte son nom et qui fond dans l'eau bouillante, se compose de 8 parties de bismuth, 5 parties de plomb et 3 parties d'étain. — Darcet a été professeur de chimie au Collège de France (1774), inspecteur des monnaies, membre de l'Académie des sciences (1784), membre de l'Institut (1795); enfin il fut appelé au Sénat lors de sa création (1799).

Ed. BOURGOIN.

DARCET (Jean-Pierre-Joseph), chimiste français, né à Paris le 31 août 1777, mort à Paris le 2 août 1844. Fils du précédent, il s'occupa comme lui de chimie pratique. A sa mort, il était directeur des essais à la Monnaie, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine depuis 1823. Ses principaux travaux ont eu pour objet la fabrication de la soude artificielle, du bicarbonate de soude, de l'alun, de l'acide sulfurique, de l'hydrate de baryte; la composition des alliages, notamment des tams-tams; la production d'un nouvel alliage propre au clichage et à la stéréotypie; l'affinage des matières d'or et d'argent; l'industrie des savonneries. On lui doit aussi des perfectionnements pour l'extraction de la gélatine, dont il vanta outre mesure les propriétés alimentaires. Enfin, comme membre

du conseil de salubrité, il s'occupa des questions d'hygiène publique et donna les règles à suivre pour préserver les ouvriers doreurs des dangers auxquels ils sont exposés. Toutes ces recherches sont consignées dans de nombreux mémoires, dont les principaux ont été insérés dans les *Annales de chimie et de physique*. Ed. Bourcain.

DARCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny, sur le ru de Vaux, au pied d'une colline escarpée; 514 hab. Stat. du chem. de fer de P.-L.-M. Avant 1789, du diocèse d'Autun, du parlement et de l'intendance de Dijon, du bailliage et de la recette de Châtillon. Ce village fut possédé en partie par les Brancion; en 1250, Renaud de Choiseul, époux de Marguerite de Brancion, vendit au duc de Bourgogne ce qu'il y possédait. Les habitants de Darcey furent affranchis en 1606 par la comtesse de Soissons et le duc de Bourbon son fils. Grotte d'où sort la source de la Douix. Château moderne. Deux tours du moyen âge, restes d'un vieux château. M. P.

BIBL. : COURTÉPIÈRE, *Description du duché de Bourgogne*, éd. 1848, t. IV, p. 263.

DARCI ou **DARCIUS** (Giovanni), poète italien du XVI^e siècle, né à Naples. On croit qu'après avoir professé, avec succès, les humanités en Italie, il passa en France, où il devint, sous le nom de *Darces*, aumônier du cardinal de Tournon. Ses vers qui ne manquent pas d'élégance ont été plusieurs fois imprimés, notamment par Simon de Colines (Paris, 1543, in-8); quelques-uns se trouvent aussi dans l'*Amphitheatrum Sapientiae* de Dornau et dans le t. 1^{er} des *Deliciae poetarum italorum*. S'il est le même que Jean Darces, il faut mettre à son nom les *Treize Livres des choses rustiques de Palladius traduits nouvellement en français* (Paris, 1554, in-8). R. G.

BIBL. : TOPPI, *Bibliotheca neapolitana*; Naples, 1683, in-4.

DARCIER (Joseph LEMAIRE, dit) (V. LEMAIRE).

DARCIS (J.-Louis), graveur au burin, mort à Paris en 1801. Il a gravé *Brutus* (Junius), d'après Lethière; l'*Anglomane*, les *Incroyables*, les *Merveilleuses*, d'après Carle Vernet, etc., et fut le plus populaire des graveurs de la Révolution. F. COURBOIN.

DARCY (Lord Thomas), homme d'Etat anglais, né en 1467, mort en 1537. D'une vieille famille du Lincolnshire, il accomplit sous Henri VII diverses missions diplomatiques et exerça de grandes charges dans les comtés frontières de l'Ecosse. Wolsey était son ami; il poussa cependant à sa disgrâce en 1529. Dans l'affaire du divorce de Henri VIII, il affecta dès le début une attitude assez indépendante, et, d'accord avec lord Hussey, noua des intelligences avec Chapuys, l'ambassadeur impérial, pour inviter Charles-Quint à envahir l'Angleterre et à mettre fin aux excès spirituels et temporels du tyran. Gouverneur de Pomfret Castle, il le rendit sans résistance aux insurgés de la grande insurrection soulevée par la dissolution des monastères, et connue sous le nom de *Pilgrimage of Grace*. Considéré à tort ou à raison comme l'un des promoteurs du mouvement, il fut amené à Londres après la victoire de Henri VIII, et décapité. Sa tête figura au croc de London Bridge. Ch.-V. L.

DARCY (Patrick), homme politique irlandais, né en 1598, mort en 1668, l'un des principaux membres du parlement de Dublin en 1640. Il est surtout connu pour avoir soutenu qu'aucune loi édictée par un parlement anglais ne peut être tenue pour valable en Irlande sans la ratification d'un parlement irlandais (*Darcy's Argument*, publié à Waterford, 1643). Il fut un de ceux qui signèrent la paix en 1646 avec le marquis d'Ormonde au nom de la confédération catholique. Ch.-V. L.

DARCY ou **DARCIÉ** (Abraham), écrivain anglais du XVII^e siècle. Il fut attaché à la maison du duc de Lennox, du comte de Derby et de la famille Howard. Il a écrit : *the Honour of Ladies* (Londres, 1622), livre extrêmement rare; *the Originall of Idolatries, or the Birth of heresies* (trad. du français et faussement attribué à Casaubon); *Frances Duchess Dowager of Richmond*

and Lennox, her funerall teares, etc. (Londres, 1624), compte rendu des funérailles du duc de Lennox avec diverses pièces et des vers en anglais et en français; une traduction des *Annales de Camden* (1558-1588) (Londres, 1625, in-4). On lui attribue plusieurs traités de généalogie (celles des Howard et des Stanley entre autres). R. S.

DARCY (Robert), comte d'HOLDERNESS, homme politique et diplomate anglais, né en juin 1718, mort le 16 mai 1778. Lord lieutenant du Yorkshire en 1740, il fut nommé en avr. 1744 gentilhomme de la chambre du roi qu'il accompagna en Hanovre en 1743 et à la bataille de Dettingen. Ambassadeur à Venise (1744-1746), ministre plénipotentiaire à La Haye (1749-1751), il fut secrétaire d'Etat dans le cabinet de Henry Pelham; conserva son portefeuille dans le cabinet Newcastle et resta aux affaires avec le duc de Devonshire qui lui confia le département du Nord. Il démissionna en juin 1757, et quelques jours après revint au pouvoir en prenant cette fois le département du Sud à la place de Pitt qui prit le Nord. George III lui enleva ces fonctions pour les donner à lord Bute et, fort piqué à ses heures, ajouta : « J'ai deux secrétaires donc l'un (Pitt) ne veut rien faire et dont l'autre (Darcy) ne peut rien faire, j'en aurai un seul qui voudra travailler et travaillera. » Darcy fut d'ailleurs consolé de cette mésaventure par de grasses sinécures. Le 12 avr. 1771, il fut nommé gouverneur du prince de Galles et de son frère le prince Frederick. Le comte d'Holderness aimait les arts; il dirigea en 1743 l'Opéra de Londres avec lord Meddesen et il protégea le poète William Mason (V. ce nom). Il avait épousé, en 1742, Mary, fille de Franc. Doublet, membre des Etats de Hollande dont il eut deux fils morts jeunes et une fille, Amélie, qui épousa en secondes noces le capitaine Byron, père du célèbre poète. R. S.

BIBL. : BURKE, *Extinct Peerage*; Londres, 1863. — WALPOLE, *Memoirs of the reign of George II, and of George III*; Londres, 1845-1847.

DARCY (Henri-Philibert-Gaspard), ingénieur français, né à Dijon le 10 juin 1803, mort à Paris le 3 janv. 1858. L'œuvre principale de sa vie a été la dérivation et la distribution des sources qui ont donné à la ville de Dijon une alimentation d'eau citée souvent comme modèle. Une disgrâce politique lui enleva, en mars 1848, le service d'ingénieur en chef de la Côte-d'Or qu'il dirigeait depuis 1839, mais, deux mois après, il était placé, avec le titre d'ingénieur en chef directeur, à la tête du service municipal de la ville de Paris. Il profita de sa situation nouvelle pour compléter les expériences qu'il avait commencées à Dijon sur le mouvement des eaux dans les tuyaux de conduite. Les travaux de Darcy ont eu une heureuse influence sur les progrès de la science hydraulique. Il avait publié dans les *Annales des ponts et chaussées* de 1850 un volumineux rapport de mission sur les chaussées de Londres, et il a laissé les ouvrages suivants : *les Fontaines publiques de Dijon*, exposition et application des principes à suivre et des formules à employer dans les questions de distribution d'eau (1856); *Recherches expérimentales relativement au mouvement de l'eau dans les tuyaux* (1857); *Recherches expérimentales sur le mouvement de l'eau dans les canaux découverts*, publiées après sa mort par son collaborateur M. Bazin (1865).

BIBL. : TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées*; Paris, 1884, gr. in-8.

DARCY (Denis), architecte français, né au Cateau-Cambrésis (Nord) le 20 mars 1823. Elève de Henri Labrousse et de l'Ecole des beaux-arts, puis de Lassus et de Viollet-le-Duc, M. Denis Darcy s'adonne surtout à l'étude des monuments français de la période du moyen âge et, sous les auspices de la commission des monuments historiques dont il est membre, il a exposé, depuis 1860, tant aux Salons annuels qu'aux Expositions universelles de Paris de 1878 et de 1889 et à celles de Vienne de 1873 et de Londres de 1874, de nombreuses études d'édifices religieux ou civils qui lui valurent les plus hautes récompenses. Parmi

ces études, il faut citer celles concernant les églises de Châtel-Montagne et d'Ebreuil (Allier); les vitraux de l'église de Conches (Eure); le château de Vitré (Ille-et-Vilaine); les églises de Gargillès et de Mézières-en-Brenne (Indre); l'église de Notre-Dame à Saint-Omer (Pas-de-Calais); les églises de La Ferté-Bernard, de Notre-Dame-du-Pré au Mans et de Vivoin (Sarthe); les ruines du château du Viviers (Seine-et-Marne), etc. M. Denis Darcy a succédé à Viollet-le-Duc dans la restauration et la reconstruction du musée de Toulouse, vaste ensemble de constructions greffées sur l'ancien couvent des Augustins et, depuis longtemps architecte des édifices diocésains, M. Denis Darcy est chargé des grands travaux de restauration des cathédrales d'Evreux et de Reims et de l'entretien de l'église abbatiale de Saint-Denis. — *Georges-Honoré* Darcy, fils du précédent, élève de son père, de M. André et de l'Ecole des beaux-arts, est, lui aussi, architecte du service des monuments historiques et du service des édifices diocésains. Depuis 1875, M. Georges Darcy a exposé, à de nombreux Salons annuels et aux Expositions universelles de Paris de 1878 et de 1889, des études d'état actuel et de restauration d'édifices du moyen âge, parmi lesquels: l'église de Veauce (Allier), l'église de Champeaux (Seine-et-Marne); l'hôtel de ville et le transept nord de l'église Saint-Pierre à Dreux (Eure-et-Loir); l'église de Méhobecq (Indre) et le château de Mehun-sur-Yèvre (Cher). M. Georges Darcy est architecte du diocèse de Moulins (Allier). Charles Lucas.

DARD.I. ARCHEOLOGIE. — Arme de jet, consistant en un fer très effilé, à deux tranchants, avec un manche court. Avant le XIII^e siècle, on appelait cette arme un *algier*. Au XIII^e siècle, paraît le mot *dard*. Ainsi on lit dans *Mérougis de Portlesgues*, poème du XIII^e siècle: « Un héros qui tenoit un dard — en sa main mult tranchant d'acier. » Au XIV^e siècle, on disait une *darde*, puis au XVI^e siècle, *demptique*.

II. ART HÉRALDIQUE. — Figure artificielle représentant une sorte de javelot en pal, il est dit fûté et empenné lorsque son manche et les plumes qui sont au bout sont d'un émail différent. La famille Baudard de Vaudésir porte d'azur, au dard d'or.

III. ARBORICULTURE. — Les *dards* sont des rameaux nés à angle droit sur les branches et qui restent courts. Ils portent à leur partie inférieure quelques feuilles peu développées et vers le sommet, des feuilles plus grandes, rapprochées en rosette, au centre de laquelle se trouve un œil terminal. Lorsque ce bourgeon, d'abord assez mince et pointu, se renfle et devient obtus, on dit que le dard est *couronné*.

DARDANELLES. Détroit qui donne accès de l'Archipel dans la mer de Marmara, séparant l'Europe de l'Asie. Ce détroit, qui est l'Hellespont des anciens et qu'on a souvent appelé aussi détroit de Gallipoli, doit son nom à l'ancienne ville grecque de Dardanus. Il a 70 kil. de long, une largeur qui varie de 1,800 m. à 7 kil. seulement. Le rivage européen est bordé de falaises et peu fertile; le rivage asiatique en pente douce est en grande partie couvert de vignobles et de jardins. La profondeur est assez grande, 50 à 60 m. en moyenne, malgré quelques bas-fonds. Un courant très rapide va du N. au S., de la mer de Marmara à l'Archipel; c'est le principal obstacle à la navigation, réellement gênant quand souffle le vent du N. (au printemps et en été), presque insensible quand souffle le vent du S. (automne et hiver). Le long des Dardanelles, les principaux points sont: sur la rive européenne, le cap Helles qui marque l'entrée du détroit, la baie d'Ak-bachi-Siman (ancienne Sestos), le Kara-Onasou (Ægos Potamos), la ville de Gallipoli; sur la rive asiatique (Koum Kaleh, à l'ancien cap Sigée, non loin de Troie), Kepor Bouroun (l'ancienne Dardanus), Lamsaki (Lampsaque). Les fortifications des Dardanelles, qui sont considérées comme la clef de Constantinople du côté de la mer, ne sont plus à la hauteur des procédés modernes d'attaque. Nous en donnons une brève description. A l'entrée du détroit, qui a environ 4 kil. de

large, sont deux forts que Mohammed IV fit élever en 1658 pour se garantir contre la flotte vénitienne: *Sedil Bahr* en Europe et *Koum-Kaleh* en Asie. En face de la pointe des Barbières (Asie), ancien promontoire de Dardanus, le baron de Tott bâtit en 1771 un petit fort sur la côte d'Europe. A 20 kil. au N. de l'entrée sont les ouvrages essentiels, les deux fameux châteaux des Dardanelles au point le plus resserré du détroit qui n'a ici que 1,800 m. de large: Mohammed II les fit bâtir aussitôt qu'il se fut rendu maître de Constantinople; celui d'Europe s'appelle *Kilid-Bahr*, le verrou de la mer; celui d'Asie *Kalé-Sultanîé*, la grande forteresse du sultan; on les appelle encore Roumeli et Anadoli. Ce défilé maritime, formé par le promontoire asiatique de Nagara dont les roches sous-marines obligent les navires à serrer la côte d'Europe, serait infranchissable s'il était bien défendu. On a bâti, depuis 1867, quatre batteries sur la côte d'Asie: *Medjidîé* au N. de Kalé-Sultanîé, *Nagara* à la place de l'ancienne Abydos; sur la côte d'Europe, *Namasigja* et *Degirmenbourrou* (au S. de Kilid-Bahr). L'ensemble de ces ouvrages est armé de deux cents canons environ. — Le commerce des Dardanelles se fait par le port de Kalé-Sultanîé; la valeur est de plus d'un million à l'entrée et autant à la sortie.

HISTOIRE. — Les Dardanelles n'ont pris leur rôle stratégique que depuis l'invention de l'artillerie; jusqu'alors le passage n'en pouvait être intercepté que par une flotte, et l'importance stratégique appartenait plutôt à la Chersonèse de Thrace, la longue et étroite presqu'île de Gallipoli que l'on fermait du côté du continent par une muraille. On sait que c'est par l'Hellespont que Xerxès passa d'Asie en Europe avec son immense armée, ayant fait jeter un pont de bateaux entre Abydos et Sestos. Le premier pont ayant été emporté par le courant, on en bâtit un autre qui était double; il était formé de trois cent soixante vaisseaux en amont du courant et de trois cent quatorze en aval, ce qui répond à une largeur d'environ 1,800 m., la même que de nos jours. A la fin de la guerre du Péloponèse, la flotte athénienne fut détruite par Lysandre au mouillage d'Ægos Potamos (405 av. J.-C.). — A l'époque moderne les Dardanelles sont devenues, à la suite des progrès de l'artillerie, une sorte de défilé maritime facile à défendre; maîtres de Constantinople et prépondérants sur terre, les Turcs n'avaient à craindre qu'une attaque par mer. Pour la prévenir, ils fortifièrent les Dardanelles ainsi qu'il a été dit. En 1499, les Vénitiens défirent leur flotte à l'entrée des Dardanelles; le 20 juil. 1657, la flotte turque fut anéantie au même lieu par les Vénitiens; mais ceux-ci furent battus en 1694. Les fortifications suffisaient pour couvrir leur capitale; mais les Turcs ne les ayant pas entretenues, leur confiance fut cruellement déçue; le 26 juil. 1770, une escadre russe de sept navires de haut bord commandée par Elphinstone passa impunément devant les bateaux des Dardanelles qui n'avaient même pas de projectiles. On les remit en état, mais pour peu de temps; le baron de Tott dirigea l'organisation. Néanmoins, le 19 févr. 1807, l'amiral anglais Duckworth put franchir impunément les Dardanelles avec huit vaisseaux de ligne, quatre frégates, ses canonnières et ses brûlots, et le 20 févr. une flotte ennemie mouilla pour la première fois depuis 1453 devant la capitale de l'empire ottoman; toutefois Duckworth battit en retraite dès le 2 mars, les travaux exécutés dans les Dardanelles rendant un plus long séjour périlleux; il éprouva même de graves avaries. En 1809, un accord intervint entre le gouvernement turc et le gouvernement anglais par lequel on interdit l'entrée des Dardanelles à tout bâtiment de guerre étranger. En 1841, le traité des cinq grandes puissances et de la Porte confirma cette stipulation (V. QUESTION D'ORIENT). En 1829, une flotte russe avait bloqué l'entrée du détroit avec le consentement des Anglais; en 1833, les Turcs permirent aux Russes de mouiller à Buyuk-Déré, mais interdirent aux Anglais et aux Français le passage des Dardanelles. En oct. 1853, au contraire, ils le leur offrirent et la flotte anglo-française, mouillée à

Besika depuis juin, franchit le détroit et arriva au Bosphore le 3 nov. Les traités de 1856 confirmèrent l'ancienne interdiction, le sultan se réserva le droit d'autoriser le passage pour les navires amenant des ambassadeurs. Le protocole de Londres du 13 mars 1871 réitéra ces conventions (V. QUESTION D'ORIENT).

DARDANIE. Nom d'une province de l'empire romain; c'était un district situé au S.-O. de la Mésie et habité par les *Dardani*; il correspond au sud de la Serbie. Au temps de Constantin, c'était une prélature du diocèse de l'Illyrie orientale.

DARDANO (Luigi), poète italien du XVI^e siècle, dont on ne sait à peu près rien, sinon qu'il est l'auteur d'un assez curieux volume mi-partie prose et vers intitulé : *la Bella e dotta Difesa delle donne* (Venise, 1554).

BIBL.: GAMBA, *Delle Novelle italiane in prosa bibliografia*; Venise, 1833, in-8.

DARDANUS (Géogr. anc.). Ville de la Troade, sur la côte entre Ilion et Abydos. Elle fut colonisée par les Éoliens. En 411, s'y livra une bataille navale entre les Athéniens et les Péloponésiens. Elle fut déclarée ville libre par les Romains vainqueurs d'Antiochus. En 84 av. J.-C., Sulla y fit la paix avec Mithridate. Cette ville a donné son nom au détroit des Dardanelles.

DARDANUS (Myth. gr.). Héros éponyme des Dardiens de la Troade et fondateur mythique de la ville de Dardanus sur l'Hellespont; on en faisait un fils de Zeus et d'Electre, fille d'Atlas, le père d'Illus et d'Erichthonius (*Iliade*), de Zacynthus (Pausanias), etc. On contait qu'il vivait d'abord à Samothrace avec son frère Jason (père de Corybas) avec lequel il aurait propagé dans l'Asie Mineure les mystères de Samothrace. Un autre récit le faisait originaire d'Arcadie où il avait épousé Chryse qui lui apporta en dot le *Palladium* (V. ce mot) et dont il eut deux fils, Deimas et Ideus. Il aurait tué son frère Jasos ou Jason (foudroyé d'après d'autres) et aurait émigré vers la Troade, peut-être en passant par Samothrace, ou encore en fuyant un déluge. Accueilli au pied du mont Ida par le roi Teucros, il épousa en secondes noces sa fille; de ce mariage serait issue la dynastie royale des Troyens. Plus tard, on le fit naître à Cortone en Étrurie; les Troyens fondateurs présumés de la race romaine n'auraient fait que rentrer avec Enée dans leur pays d'origine (V. Virgile et ses commentateurs).

DARDANUS (Magicien). On rencontre chez les auteurs anciens l'indication de toute une littérature magique, d'origine chaldéo-égyptienne, qui s'est développée surtout dans le milieu alexandrin et aux premiers siècles de l'empire romain. Tels sont les livres de Dardanus, personnage mythique que Diodore de Sicile regarde comme l'initiateur des mystères de la grande déesse, et dont Columelle invoque les recettes contre les épidémies. On lui attribuait un ouvrage sur les jours médicaux favorables (*in Dynameris*). D'après Pline, ses livres auraient été tirés de son tombeau par Démocrite, indication qui rappelle les papyrus trouvés dans les momies. Le nom de Dardanus se retrouve sous la forme altérée Dardaris, parmi ceux des personnages de la *Turba philosophorum*, la plus vieille des compilations alchimiques arabico-latines du moyen âge et celle qui renferme les traces les plus nombreuses des traditions grecques.

M. BERTHELOT.

DARDEL (Robert-Guillaume), sculpteur et graveur, né à Paris en 1749, mort à Paris le 29 juil. 1821. Elève de Pajou, il devint administrateur du musée de Versailles en 1796. Il a laissé comme œuvres principales : *Virginie tuant sa fille*; les statues de *Turenne*, de *Condé*, de *Duguesclin*, de *Pascal*, de *J.-J. Rousseau*. M^{me} Dardel a gravé quelques planches d'après son mari, ainsi que Tourcaty, gendre du sculpteur. Dardel a gravé lui-même une de ses compositions : *Diane et Endymion*. F. COURBOIN.

DARDEL (René), architecte français, né à Lyon le 10 oct. 1796, mort à Condrieu le 25 sept. 1874. Fils de Jean-Joseph Dardel, entrepreneur de travaux publics à

Lyon et fournisseur du fourrage de l'armée d'Italie, René Dardel, petit-fils et neveu, par sa mère, de Hausser et de Prost, architectes lyonnais, fit ses humanités au lycée de Lyon, fut placé, en 1814, dans le bureau de Louis-Cécile Flachéron, architecte de la ville, et entra peu après dans la classe de Gay, professeur d'architecture à l'école des beaux-arts de Lyon. Attaché en avr. 1815 comme officier d'ordonnance au général Mouton-Duvernay, lors de la campagne dirigée par Grouchy contre le duc d'Angoulême, René Dardel fut nommé sous-lieutenant aux chasseurs des Alpes dans le corps d'armée du général Suchet, puis blessé lors de la prise de Grenoble par les alliés et, sa carrière militaire terminée, vint à Paris à la fin de 1815. Il entra dans l'atelier de Huyot et, en 1817, à l'école des beaux arts, où il resta jusqu'en 1822. En 1825 et 1826, il voyagea en compagnie des architectes Callet et Duban et du peintre d'Aligny, en Italie et en Sicile, d'où il rapporta un riche portefeuille de dessins, consistant surtout en vues pittoresques tracées au crayon et ombrées à la sépia. Revenu en 1827 à Lyon, où il avait envoyé d'Italie un projet qui lui valut une prime au concours ouvert pour la restauration du Grand-Théâtre, Dardel concourut encore et reçut une nouvelle prime dans le concours de la construction du palais de justice, prit part au mouvement de 1830, pendant lequel il fut membre de la commission provisoire chargée d'administrer la ville de Lyon et fut enfin appelé, le 1^{er} juin 1831, aux fonctions d'architecte de la ville et de directeur des services de la voirie, en remplacement de Flachéron, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1854. Nombreux sont les travaux que Dardel fit exécuter à Lyon pendant ces vingt-deux années et parmi lesquels il faut citer : le corps de garde des Célestins, sur le quai de ce nom, petit édifice d'ordre dorique modifié en 1853 et supprimé en 1863; la reconstruction complète du palais de beaux-arts, ancienne collégiale des Dames de Saint-Pierre, où furent successivement installés la bibliothèque spéciale des sciences et des arts, le musée d'histoire naturelle, le musée des peintres lyonnais, la salle des moulages d'après l'antique, la galerie des médailles et bronzes ainsi que la salle des bustes des Lyonnais célèbres et dont la cour intérieure, les façades extérieures et le belvédère furent aussi complétés et restaurés de 1832 à 1846. Après 1837, Dardel fit élever une fontaine à Saint-Just; les deux bâtiments du marché de la Martinière; l'entrepôt des liquides à Perrache, aujourd'hui en partie détruit ou converti en douane, mais dont la reproduction est gravée dans le *Choix d'édifices publics construits en France*; la fontaine de la place Sathonay, élevée par Chenavard et Dardel à la mémoire de Jacquard, et, en 1846, Dardel fit restaurer l'œuvre principale de Chenavard, le Grand-Théâtre de Lyon. Après un voyage fait en 1843 en Algérie et dont il rapporta d'intéressants dessins, Dardel eut encore à reconstruire la salle Villeroy dans la bibliothèque de la ville, à faire élever la fontaine de la place Saint-Jean et à restaurer d'importantes parties de l'hôtel de ville de Lyon, en même temps que, à la fois conseiller municipal, architecte de la ville et architecte du chemin de fer de Paris à Lyon pour les gares de Vaise et de Perrache, il s'occupait des négociations relatives à la construction de ces gares. Mais les travaux qui, peut-être, firent le plus d'honneur à Dardel sont les grands travaux de voirie et du régime des eaux de la ville de Lyon qu'il dirigea de 1833 à 1854, et qui modifièrent si heureusement la viabilité et l'hygiène de la grande agglomération lyonnaise, et enfin la construction du palais du commerce de Lyon, vaste édifice qui coûta 4 millions de francs et valut à Dardel la croix d'officier de la Légion d'honneur lors de l'inauguration, le 26 août 1860. Dardel, auquel on doit aussi des constructions privées et des tombeaux, fut un des membres les plus actifs de la société académique d'architecture de Lyon, qu'il présida en 1847-1848 et 1851-1852; il fut de plus conseiller d'arrondissement pour le premier cant. de Lyon et conseiller général pour le cant. de Condrieu. Le palais du commerce de Lyon a été publié sous ce titre : *Monographie*

du palais du commerce élevé à Lyon, etc. (Lyon, 1864, in-fol., 48 pl. et texte). Charles LUCAS.

BIBL. : *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, 1873, t. III, gr. in-8; *Notice sur René Dardel*, par Léon CHARVET.

DARDENAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne; 89 hab.

DARDENAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 118 hab.

DARDEZ. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. d'Evreux; 45 hab.

DARDI (Bembo), humaniste italien, né vers 1560, mort vers 1640. On lui doit quelques bonnes traductions du grec : *Commento de Ierocle sopra i Versi di Pitagora detti d'oro* (Venise, 1600); *Opere di Platone* (Venise, 1661, 5 vol.); *Trattato di Timeo di Locri intorno all' anima del mondo* (Venise, 1607). R. G.

DARDIER (Charles), savant pasteur et théologien français, né à Viane (Tarn) le 26 août 1820. Pasteur à Nîmes depuis 1843. C'est lui qui signala le premier au monde savant, dans le *Journal de Genève*, l'importance de la *Correspondance des réformateurs*, publiée par M. Herminjard. Outre quelques sermons et de nombreux articles dans la *Revue historique*, l'*Encyclopédie des sciences religieuses* et le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*, Ch. Dardier a publié : *Essai Gase, sa politique et sa théologie* (Paris, 1876, in-8); *Michel Servet* (1879) et un appendice à la traduction française de M. Servet, *un portrait-caractère*, par Tollin, où il établit que ce médecin espagnol a découvert la circulation du sang dans les poumons; *la Discipline dans l'ancienne Eglise réformée de Nîmes* (1881); *Paul Rabaut. Lettres à Antoine Court* (Paris, 1884, 2 vol. in-8); *Enfance de Rabaut Saint-Etienne* (1886); *le Centenaire de l'édit de tolérance de 1787* (1887); *Court de Gébelin, sa vie et ses écrits* (1890); *Paul Rabaut. Lettres à divers* (Paris, 1891, 2 vol. in-8). G. BONET-MAURY.

DARDILLY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Limonest; 1,306 hab. Carrières de pierres riches en fossiles. On voit à Dardilly un ancien château féodal dont une partie remonte à la restauration ordonnée au XII^e siècle par l'archevêque Renaud de Forez. Le 8 mai 1786 y naquit Jean-Baptiste-Marie Vianney, plus connu sous le nom de curé d'Ars, et actuellement béatifié. G. G.

DARDISTAN. Pays de l'extrémité N.-O de l'Himalaya, à son point de jonction avec l'Hindou-Kouch. C'est la portion orientale du pays compris entre le Cachemire et le Baltistan à l'E., l'Afghanistan au S. et l'Hindou-Kouch à l'O. et au N., indiqué généralement sur les cartes sous le nom de Kafiristan. Les Dardis ou Darda, auxquels le pays emprunte son nom, habitent les bords de l'Indus ou Sindh, au-dessus du Cachemire; ils forment la population principale des pays d'Astor, de Ghilghit, de Tchilas, de Yassin, de Tchitral et d'autres cantons limitrophes, sur une étendue de près de 400 kil. de l'E. à l'O., à partir du Petit-Tibet. Toute la partie orientale et centrale du Dardistan dépend depuis quelques années du royaume de Cachemire. La partie restée indépendante porte plus spécialement le nom de Yaghistan et est partagée au N. en petites principautés, et au S. en petites républiques. Ce n'est que tout récemment que l'on a pénétré dans ces hautes vallées. Il paraît que les Dardi parlent trois dialectes très différents, le *china*, le *khadjana* et l'*armya*. Ils habitent leurs territoires actuels depuis des temps immémoriaux; ils sont mentionnés dans le grand poème hindou la *Mahabharata*; les écrivains grecs et latins parlent même d'eux. Le nom de *china* que porte un des trois dialectes est celui d'un peuple primitif du nord-ouest cité à côté des Darada dans les listes sanscrites des grands poèmes et des Pourânas. La caste supérieure du pays, qui s'appelle Dardi, se donne en outre à elle-même le nom de Chin. Au point de vue linguistique et physique ces Dardi sont des Aryens; leurs traits, sans être beaux, sont

agréables; leur teint est presque clair. Ils sont larges d'épaules et bien proportionnés. Quoique indépendants, ils sont doux, endurants, actifs, intelligents et honnêtes. Ils ont une horreur profonde de la vache, l'animal sacré des Aryens. Ils considèrent aussi la volaille comme impure; leur religion est l'islamisme; cependant quelques-uns, isolés au milieu de peuples bouddhistes, suivent le culte de ces derniers. Leur organisation politique est très diverse: dans le Nord ils sont divisés en petites principautés gouvernées par des radjahs; au centre, ils forment de petites républiques esclavagistes. Mais outre la caste dominante des Dardi ou Chin, le Dardistan compte trois autres castes; les Yachikans, les Krémins et les Doums. Ces derniers sont peut-être les plus intéressants; on les trouve aussi dans le Cachemire et le Pendjab. C'est un élément autochtone très important s'étendant sur une grande partie de l'Inde. Ils descendent probablement des premiers habitants qui, lors de l'invasion du pays par les Aryens, furent réduits en esclavage. Ils sont encore aujourd'hui les esclaves de la communauté, gagnant péniblement leur vie et exerçant des professions réputées impures, et en restant constamment à la disposition des autorités des villages. Ils sont considérés comme impurs par toutes les autres castes qui ne reçoivent aucun objet de leurs mains. Le Doum doit, dans ce cas, déposer l'objet sur le sol et s'éloigner à quelque distance. Les Doums sont généralement d'une couleur très foncée; ils ont les membres assez grêles, la stature assez courte et peu ou point de barbe. MEYNEERS D'ESTREY.

DARDJILING. Ville de la prov. de Koukeh-Behar (Bengale, Indes anglaises). Ch.-l. de district à 500 kil. N. de Calcutta, sur les premières pentes de l'Himalaya, à 2,150 m. d'alt., près de la frontière du Sikhim; 3,200 hab. C'est le principal sanatorium anglais du Bengale. La vue qu'on a de Dardjiling sur l'Himalaya est unique dans son genre. Le district de Dardjiling, divisé en deux sous-districts, occupe une superficie de 3,496 kil. q., peuplée de 95,000 hab. Il s'étend en partie sur les Terai, vaste marais qui couvre la base méridionale de l'Himalaya et sur les premiers contreforts de la chaîne. Cette dernière région, qui jouit d'un climat presque européen, est la seule peuplée. On y a introduit la culture du thé qui réussit très bien. La population est en grande partie de race tibétaine.

DARDON (Marcós), missionnaire et linguiste espagnol du XVI^e siècle. Membre de l'ordre militaire de la Merci, il passa du Mexique au Guatemala (1537) avec trois autres religieux et y fonda un couvent de son ordre dont il fut le premier commandeur. Il prêchait les indigènes avec tant de douceur qu'il fut surnommé *l'Aimable*. On affirme qu'il en baptisa un million. Il s'était assimilé leur langue au point de pouvoir écrire un livre de piété en quiché de Zacapula. B-s.

DAREIZÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Tarare; 395 hab.

DAREL. Petite république du Dardistan indépendant dans l'Asie centrale, occupant une petite vallée de l'Indus, et séparée du royaume de Cachemire par la vallée de Hondar. On y compte sept villages fortifiés. Le pays est fertile et bien cultivé; vignes, beaux bois et riches pâturages. Nombreux troupeaux de moutons et de chèvres. M. n'E.

DAR-EL-BEIDA ou **CASABLANCA.** Port du Maroc sur l'Océan, dans la province de Chaouïa, par 33°37' de lat. N. et 9°55'50" de long. O. A partir du point où s'élève cette ville, la côte tourne tout à coup au N.-O. pour former le cap Dar-el-Beida qui est prolongé par des récifs s'étendant à un demi-mille environ au large. Bien que le mouillage soit mauvais et dangereux surtout en hiver, parce qu'il est entièrement exposé aux vents du large qui rendent la mer excessivement grosse, Dar-el-Beida partage avec Mazagan et Mogador tout le commerce du Maroc. M. de Campou estime sa population à six mille individus parmi lesquels on ne compterait pas moins de trois cents catholiques et deux cents israélites, les seuls au Maroc qui jouissent avec leurs frères de Tanger du privi-

lège de ne pas être confinés dans une mellah. Les principaux articles d'exportation sont les pois, les fèves, le millet; le maïs ne peut être exporté qu'avec la permission du sultan, le blé et l'orge ne peuvent en aucun cas sortir du pays et l'on n'en permet même pas le cabotage.

On exporte encore des peaux, des tapis, dont il existe une manufacture dans la ville, mais qui sont inférieures à ceux de Rabat parce qu'on emploie les couleurs d'aniline, et enfin des laines en quantité considérable et de deux qualités, ourdighra et beldia, qui se déterminent par la longueur et la finesse de la toison. En 1884, les exportations de laine en suint pour la France étaient de 446,000 fr. et pour l'Angleterre de 83,000 fr. La valeur du maïs exporté en Portugal en 1884 s'est élevée à 1,618,750 fr. et celle des peaux de chèvres pour la France à 505,000 fr. L'ensemble des exportations s'est chiffré cette même année par 4,506,363 fr. et celui des importations par 3,726,903 fr. Parmi ces dernières, viennent de France le sucre pour 450,000 fr., d'Angleterre les cotonnades pour 1,292,000 et le thé pour 214,500; il faut y ajouter en moindre proportion de l'épicerie, de la parfumerie, des vêtements de luxe, du pétrole, de la coutellerie, des crayons, etc.

Casablanca ou plutôt Casabranca, traduction de Dar-el-Beida, fut bâtie au XVI^e siècle par les Portugais sur les ruines de la vieille ville mauresque d'Anfa qu'ils avaient prise et saccagée. Si Dar-el-Beida est le point le plus chaud de la côte océanique du Maroc, si l'installation du port est des plus primitives (on est obligé de débarquer sur les épaules des Arabes), si le climat est malsain et les fièvres fréquentes, cette ville ne manque pas de couleur locale avec son marché pittoresque, son bazar bien achalandé, ses innombrables mendiants et ses chiens affamés. Que les environs soient plats, sans arbres, sans intérêt, nous n'y contredirons pas, mais ils sont tellement fertiles que le blé peut y être semé et récolté dans l'espace de quarante jours.

DAR-EL-BEY. Ce mot, qui veut dire la *maison du bey*, se rencontre fréquemment dans la toponymie de la Tunisie. Il désigne notamment le palais qui est la résidence du bey (V. TUNIS) et aussi un village centre du vaste domaine de l'Enfida (V. ENFIDA). E. CAT.

DAR-EL-CHEIK. Localité située sur la route d'Ayir à Safy, sur la côte océanique du Maroc.

DAR-EL-KHRICI. Au sommet d'une colline dont les pentes sont couvertes de chênes lièges, entre la lagune Ez-Zerga et la merdjia de Ras ed Doura, sur la côte du Maroc, entre Larache et Mehdiâ. Dar-el-Khrici (la maison du marchand de jarres) est une vieille construction mauresque à demi écroulée et dont l'enceinte est encombrée de broussailles. Ch. Tissot s'y est arrêté en suivant de Mulelacha la chaîne du littoral vers l'embouchure du Sbou.

DARELLI (Isak af), auteur dramatique suédois, né le 19 avr. 1756, mort le 16 déc. 1834 dans son fidéicommiss de Vangsjoeborg (Roslagen) qu'il faisait valoir. Il écrivit sur l'économie rurale et étudia sérieusement les règles de l'art dramatique français, qu'il exposa et s'efforça d'appliquer dans plusieurs tragédies et comédies originales ou imitées de Corneille et de Voltaire, en partie recueillies dans ses *Theaterstycken* (Stockholm, 1822-1828, 2 vol. in-8). B-s.

DAR-EL-NESSYRI. Localité sise sur la route de Mazagan à Safy par l'intérieur, dans la province de Doukkalla (Maroc).

DAREMBERG (Charles-Victor), médecin, historien français, né à Dijon le 14 avr. 1817, mort à Mesnil-le-Roy le 24 oct. 1872. Reçu docteur en 1841 (*Exposition des connaissances de Calvin sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie du système nerveux*, thèse de Paris, in-4), il fut quelque temps aide particulier de de Blainville et de Gratiolet au Muséum, puis en 1846, devint bibliothécaire de l'Académie de médecine; en 1849, de la bibliothèque Mazarine; enfin, en 1871, fut nommé professeur d'histoire de la médecine à la faculté de Paris. Philologue autant

qu'historien, Daremberg a laissé un nombre considérable d'ouvrages et de mémoires qui mériteraient tous d'être cités, mais nous devons nous borner : *Traité sur le pouls attribué à Rufus d'Ephèse* (Paris, 1848, in-8); *Oeuvres d'Oribase*, avec Bussemaker (V. ce nom); *Oeuvres anatomiques, physiologiques et médicales de Galien*, traduites en français (Paris, 1854-56, 2 vol. gr. in-8, av. fig.); *Oeuvres choisies d'Hippocrate* (Paris, 1855, in-8, 2^e édit.); *la Médecine, histoire et doctrines* (Paris, 1865, in-8, 2^e édit.); *la Médecine dans Homère* (Paris, 1865, in-8, pl.); *Collège de France, Cours sur l'histoire des sciences médicales* (1863-71); *Recherches sur l'état de la médecine chez les Indous* (Paris, 1867, in-8); *Histoire des sciences médicales*, etc. (Paris, 1870, 2 vol. in-8); *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, continué par Saglio (Paris, 1873 et ann. suiv.). D^r L. Hn.

DARÈS. Nom d'un prêtre d'Hephaistos tué par Diomède (*Iliade*, V, 9 et suiv.). Ce nom est attribué par des Alexandrins à un Phrygien qui trahit Hector, passa aux Grecs et fut tué par Ulysse; on attribua à ce Phrygien Darès, confondu avec le premier, une *Iliade* antéhomérique. Ce récit, imaginé par le peu véridique Ptolémée Chennos à la fin du I^{er} siècle de notre ère, trouva beaucoup de créance. A la fin du V^e siècle, on fabriqua une histoire de la ruine de Troie (*Historia de excidio Troje*), qu'on fit précéder d'une lettre apocryphe de Cornelius Nepos à Salluste et qui fut censée être l'œuvre de Darès le Phrygien.

Cette œuvre est en réalité une sorte de roman historique composé sans doute au V^e siècle de notre ère, auquel l'auteur a voulu donner plus de crédit en le présentant comme l'œuvre d'un témoin oculaire. L'original grec, si tant est qu'il ait existé, ne s'est pas retrouvé. C'est sans fondement qu'on a voulu reculer au XI^e siècle la fabrication du texte latin et qu'on l'a attribuée à Joseph d'Exeter. L'œuvre du pseudo-Darès a joui d'une grande vogue au moyen âge : Benoit de Sainte-More s'en est inspiré pour son célèbre poème de *Troie*. Le texte latin, imprimé dès 1470, a eu de nombreuses éditions où il est ordinairement joint à celui de *Dictys de Crète* (V. ce nom); la dernière et la meilleure est celle de Meister (Leipzig, 1874); il a été traduit en français par Héret (1553), Bourgueville (1573) et Caillot (1813).

BIBL. : KORTING, *Dictys und Dares ein Beitrag zur Geschichte der Trojasage in ihrem Uebergange aus der antiken in die romantische Form*; Halle, 1874. — GREIF, *Die mittelalterlichen Bearbeitungen der Trojanersage, ein neuer Beitrag zur Dares und Dictysfrage*; Marbourg, 1886. — COLLILLIEUX, *Dictys et Dares*; Grenoble, 1886. — GORRA, *Testi inediti di storia trojana, preceduti da uno studio sulla legenda trojana in Italia*; Turin, 1887.

DAR-ES-SALAM. Port de la côte orientale d'Afrique, situé un peu au S. de l'île de Zanzibar, à l'embouchure du fleuve Dar-es-Salam; le port, abrité par des bancs de coraux, est bon. C'est un des principaux marchés de cette côte, au débouché de la route qui mène au pays d'Ousaramo. Il a été cédé par le sultan à la compagnie allemande de l'Afrique orientale en 1885. — Dar-es-Salam (la maison de la paix) est aussi l'un des noms arabes du paradis. On désignait également par ce nom la ville de Bagdad.

DARESTE (Camille), naturaliste et physiologiste français contemporain, né à Paris le 23 nov. 1822. Il a fait ses études médicales dans cette ville. Docteur en médecine en 1847, docteur ès sciences en 1851, il a été successivement professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Rennes, à celle de Lyon, et doyen de celle de Lille où il est demeuré douze ans. Il est depuis 1875 directeur du laboratoire de tératologie, rattaché, en 1879, à l'École des hautes études. Après quelques notes d'histoire naturelle, les premiers travaux de M. Dareste, couronnés par l'Institut, ont eu pour objet l'étude des *Circonvolutions du cerveau chez les Mammifères* (1852-1862), et il a reconnu en comparant entre elles les espèces d'un même groupe naturel que le plissement de la surface cérébrale est en rapport avec la taille. Depuis, il s'est surtout occupé d'embryologie et

les nombreux mémoires publiés par lui, jusqu'en 1877, ont été réunis dans son ouvrage : *Recherches sur la production artificielle des monstruosité chez les Vertébrés* (1877; 2^e éd., 1891). On doit à l'auteur d'avoir fait connaître, en appliquant la méthode indiquée seulement par Geoffroy Saint-Hilaire, quelles sont les conditions générales de la formation des monstres simples, qu'il produit aujourd'hui artificiellement. En outre, la détermination des conditions physiologiques et physiques de l'évolution normale et anormale de l'embryon dans l'incubation artificielle des œufs de poule, but constant des efforts de l'auteur, lui a permis de créer une branche nouvelle de la biologie : la tératogénie expérimentale. D^r A. DUREAU.

DARESTE DE LA CHAVANNE (Antoine-Elisabeth-Cléophas), historien français, né à Paris, d'une ancienne famille lyonnaise, le 23 oct. 1820, mort à Lucenay-lès-Aix (Nièvre) le 6 août 1882. Il enseigna l'histoire successivement au collège de Rennes, au collège Stanislas à Paris, à la faculté des lettres de Grenoble (1844), puis à celle de Lyon (1849), dont il devint doyen en 1865. Nommé recteur de l'Académie de Nancy en 1871, il fut transféré à Lyon avec le même titre en juil. 1873. Accusé d'avoir favorisé l'établissement de l'université catholique à Lyon, au détriment des facultés de l'Etat, il fut mis en disponibilité le 8 déc. 1878. On lui doit une *Histoire de France* qui se distingue, des ouvrages du même genre, par son exactitude, et qui a remporté, en 1868, le grand prix Gobert (Paris, 1865-1873, 8 vol. in-8; un neuvième volume, ajouté à la 2^e édit. publ. en 1879, contient un rapide tableau des événements depuis 1830). On cite encore de lui : *Eloge de Turgot* (Paris, 1846, in-8); *Histoire de l'administration en France depuis Philippe-Auguste* (Paris, 1848, 2 vol. in-8); *Histoire des classes agricoles en France depuis saint Louis jusqu'à Louis XVI* (Paris, 1853, in-8; 2^e éd., 1858). M. PROU.

BIBL. : G.-A. HEINRICH, *Notice biographique sur M. Dareste de la Chavanne*; Lyon, 1883, gr. in-8; extrait des *Mémoires de l'Acad. des sciences de Lyon*.

DARESTE DE LA CHAVANNE (Rodolphe-Madeleine-Cléophas), juriste français, né à Paris le 26 déc. 1824. Elève de l'École des chartes, il fut nommé en 1847 avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation et conseiller à cette cour le 9 avr. 1877. Il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section de législation, droit public et jurisprudence) le 6 juil. 1878. On a de lui : *Essai sur François Hotman* (Paris, 1850, in-8); *De la Propriété en Algérie* (1852, in-4, et 1863, in-4); *Etudes sur les origines du contentieux administratif en France* (1855-57, 4 vol. in-8); *Code des pensions civiles* (1858, in-18); *la Justice administrative en France* (1862, in-8); *Du Prêt à la grosse chez les Athéniens* (1867, in-8); *le Traité des lois de Théophraste* (1870, in-8); *une Loi éphésienne du 1^{er} siècle avant notre ère* (1877, in-8); *les Inscriptions hypothécaires en Grèce* (1885, in-8); *les Anciennes Lois de l'Islande* (1881, in-4); *le Procès d'Hermias* (1883, in-8); *les Papyrus gréco-égyptiens* (1883, in-4); *la Transcription des ventes en droit hellénique* (1884, in-8); *Mémoire sur les anciens monuments du droit de la Hongrie* (1885, in-8); *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1887, in-8), etc. Il a encore traduit en français les *Plaidoyers civils et politiques* de Démosthènes (1873-1879, 4 vol. in-18) et participé à la fondation (1855) de la *Revue historique de droit français*.

DARET (Jacques), peintre flamand du xv^e siècle, né à Tournai. Il fut élève de Robert Campin et travailla à Lille en 1453 et à Bruges en 1468, en même temps qu'un de ses homonymes, Martin Daret. Le jour de sa réception dans la confrérie de Saint-Luc, à Tournai, il fut promu à la dignité de prévôt de cette corporation, ce qui prouve en quelle estime on tenait son talent. C. ST-A.

DARET (Pierre), dessinateur, peintre et graveur français, né à Paris en 1604, mort à La Luque, près de Dax,

le 29 mars 1678. Il se rendit en Italie et séjourna longtemps à Rome. De retour en France, il grava un grand nombre de portraits, sous le titre de *Tableaux historiques* (in-4). Son ouvrage le plus considérable, après celui-ci, est une suite d'estampes gravées pour un livre, *la Doctrine des Mœurs* de Gomberville. Il a produit, en outre, un grand nombre de pièces détachées. Daret est, avec Claude Mellan, Michel Lasne et Abraham Bosse, un des graveurs les plus originaux et les plus féconds du règne de Louis XIII. Il mérite d'occuper une place importante dans l'histoire de la gravure au milieu de cette période libre, inégale, mais puissante, qui précède l'époque classique. Dans ses sujets religieux, il imite ou reproduit les maîtres italiens; l'influence de Vouet prédomine dans son œuvre. Un certain nombre de ses gravures nous donnent des renseignements intéressants et curieux sur les mœurs de la première moitié du xviii^e siècle. Daret a traduit de Vasari la *Vie de Raphaël* (Paris, 1654) et écrit un ouvrage sur l'origine de la gravure en taille-douce. Il avait été reçu membre de l'Académie de peinture en 1663. Une note publiée par M. Fidière nous apprend que Pierre Daret mourut à La Luque, près de Dax, chez son gendre, le baron de Sault, et qu'il fut enterré dans la paroisse de ce village, dont il avait peint le tableau d'autel. Il avait ajouté, d'après cette note, son nom de Daret à celui de Cazeneuve. Ant. V.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedario*. — Georges DUPLESSIS, *la Gravure*. — R. DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*. — O. FIDIÈRE, *Etat civil des peintres et sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1713*.

DARET (Jean), peintre flamand, né à Bruxelles en 1613, mort à Aix en 1668. Le long séjour de Daret en France l'a fait classer, à juste titre, dans l'école française. Il a vécu dans le Midi, surtout à Aix, utilisant son pinceau, tantôt dans des peintures décoratives, tantôt dans des œuvres destinées à des églises. Il était allé d'abord en Italie, où il avait étudié les Bolonais, le Guide et le Guercin. Il était arrivé en Provence vers 1638; il se maria à Aix et s'y fixa. Il travailla pour l'Oratoire, pour l'église des Prêcheurs (la *Vierge du rosaire* et *Sainte Thérèse*), pour la cathédrale Saint-Sauveur et les autres églises et couvents de la ville. Daret peignit à Aix l'escalier de l'hôtel Château-Renard, qu'il décora de grisailles et de figures allégoriques; il exécuta aussi, pour l'hôtel du duc de Mercœur, dix panneaux en grisaille. Une de ses œuvres capitales est le *Guitarero*, du musée d'Aix, peinture vivante et expressive, d'une facture tout italienne. Dans ses *Peintres provinciaux*, M. Ph. de Chennevières a longuement étudié les œuvres de Daret, et il a reconstitué une partie de sa biographie. Jean Daret a gravé à l'eau-forte; on connaît de lui une suite de neuf pièces, les *Vertus théologiques et cardinales*. Ant. V.

BIBL. : Ph. DE CHENNEVIÈRES, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*; *Revue de l'Art français*, 4^e année, janv. 1887 (*Nouvelles Archives de l'Art français*). — De HARTZE, *les Curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix*.

DAR-FOR, DARFOUR ou **FOUR** (le mot *dâr* qui signifie *contrée* n'appartenant pas au nom du pays). Province égyptienne du Soudan central, bornée au N. par le désert de Lybie, à l'E. par le Kordofan, au S. par le Dâr-Ferit et à l'O. par le Ouadai. Nachtigal, le dernier voyageur européen qui ait visité ce pays, lui donne une population d'environ 4 millions d'hab., à raison de 1,000 hab. par mille carré. Un énorme pâté montagneux, appelé monts Marra, couvre presque en entier la partie septentrionale du Darfour et semble se prolonger du N. au S. en une chaîne moins élevée qui forme la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et celui du lac Tchad. La partie orientale, dont le sol très accidenté s'élève à une assez grande hauteur, est extrêmement sèche, les eaux ne pouvant s'y frayer un passage et étant obligés de s'écouler vers le S., tandis que le versant occidental où les eaux ont un écoulement régulier est arrosé par de nombreuses rivières; aussi cette partie du Darfour est-elle la plus fertile et la plus peuplée. Grâce à la hauteur générale du sol, le climat est salubre,

même pour les Européens, dans tout le nord, mais les marécages formés par les pluies torrentielles qui tombent de mi-juin à septembre font de la partie méridionale une contrée très malsaine pendant plus de la moitié de l'année. Durant la saison sèche, la température est toujours fort élevée, sauf dans les montagnes où elle est presque toujours supportable. Les divisions administratives actuelles adoptées par le gouvernement égyptien sont les mêmes qu'au temps où le Darfour était un pays indépendant. On compte cinq provinces : le Dâr Tokonaoui au N. ; le Dâr Dali à l'E. ; le Dâr Ouma au S. ; les Dâr Dima et Dar el Gharb à l'O. Chacun de ces départements, qui était placé autrefois sous l'autorité d'un chef appelé *chertâwa*, est administré aujourd'hui par un *moudir*. Les villes principales sont : à l'E., Fâcher, l'ancienne capitale, Kobé, Omchanga, Menouatchi ; à l'O., Kabkabia, Tinéat.

La population établie au Darfour est très mêlée ; il faut citer en première ligne les aborigènes ou Fôuriens qui occupent surtout les parties montagneuses ; ils sont presque noirs, ont les traits peu réguliers et se font remarquer par leur caractère vaniteux et méchant ; ils parlent une langue spéciale dite *forang bélé*. Viennent ensuite les Massabâs qui parlent arabe, mais sont pour la plupart idolâtres ; les Dadjo qui habitent le S. ; les Zoghâoua, établis au N. ; les Bertî, au N.-E. ; les Birguid et les Bego, à l'E. et au S. ; les Massalit, à l'O. Ces derniers, bien que musulmans, ont conservé un certain nombre de pratiques païennes et récemment encore ils pratiquaient l'anthropophagie. Enfin, des Arabes, nomades pour la plupart, sont en assez grand nombre dans le Darfour ; ils sont surtout répandus sur les frontières du pays ; ceux d'entre eux qui sont sédentaires ont leur habitation plutôt au centre et à l'E. La religion dominante est l'islamisme.

La végétation, très luxuriante aussitôt après la saison des pluies, languit ou s'arrête même presque complètement dès que la saison sèche est définitivement établie, sauf dans les parties très montagneuses, où elle conserve une certaine vigueur durant toute l'année. Le blé, le millet, le maïs, le tabac, les pastèques, les melons, font l'objet de la culture générale et fournissent d'abondantes récoltes dont une partie est exportée au dehors. Les arbres, sauf le tamarin, ne sont utilisés que pour les besoins locaux. L'industrie est peu active, quoique le sol recèle des gisements minéraux variés et qui paraissent avoir une certaine importance ; le cuivre seul est un peu exploité, mais ni le fer, ni l'antimoine, ni le plomb n'ont fait jusqu'à ce jour l'objet de travaux importants. Le sel existe dans certaines parties du Darfour, où les habitants le recueillent en traitant les terrains salins par l'eau chaude, mais la plus grande quantité y est apportée du dehors. Les animaux domestiques sont nombreux et de belle race ; on y trouve le bœuf, le mouton, la chèvre, le chameau et aussi quelques chevaux robustes et de petite taille. L'éléphant a presque complètement disparu et l'ivoire qui arrive du Darfour sur les marchés provient des pays voisins ; l'autruche, en revanche, abonde et fournit une grande quantité de plumes à l'exportation. Le commerce local est très animé ; le commerce d'exportation l'est beaucoup moins ; les peaux, la cire, le tabac, le tamarin, les plumes d'autruche sont les principaux articles qui donnent lieu à des transactions importantes. La monnaie en usage consiste surtout en bandes de coton de 15 à 20 m. de long qui forment pour ainsi dire l'unité monétaire et de petites bandes de couleur très minces et sans usage qui constituent la monnaie subdivisionnaire. Le thalari a également cours, mais sans valeur bien fixe.

HISTOIRE. — La tradition locale a conservé le nom de Kosber comme étant celui du fondateur de la dynastie qui régna la première au Darfour. Ce Kosber s'était établi au mont Marra ; il appartenait à la tribu des Dadjo qui, après avoir fourni treize princes, abandonnèrent le pouvoir aux Toundjour, autre tribu qui vint s'établir dans le pays. Le premier roi de cette seconde dynastie s'appelait Ahmed el-Magour el Hilâli ; cette dernière partie de son nom donne

à penser que c'était un des représentants de la grande tribu arabe des Beni Hilal qui envahit le Maghreb au XI^e siècle. Cette seconde dynastie fit place à celle des Kéra dont le chef Delil ou Dali organisa d'une manière définitive le pays et lui donna un code intitulé : *Kitâb Dali*, dont les principes un peu différents de ceux du Coran sont restés en usage jusqu'à la chute de l'indépendance de Darfour. Ses successeurs, Saboun, Edris-Dzal, Bahar, Tounsam sont peu connus et ce n'est qu'à partir du Solimân-Solon, neveu de Tounsam, que l'on a des renseignements véritablement précis sur l'histoire des princes darfouriens. Solimân-Solon régna de 1596 à 1637 ; il eut pour successeur Mousa (1637-1682), Mohammed-Tirâb (1752-1785), Abderrahman (1785-1799), Mohammed el-Fadhl (1799-1838), Mohammed el-Hassin (1838-1873), Brahim qui perdit la vie à la bataille de Menouatchi contre les Egyptiens et enfin Hasseb Allah qui fit sa soumission au khédive en lui abandonnant son royaume et alla finir ses jours au Caire.

O. HOUDAS.

BIBL. : Le Cheykh MOHAMMED EBN OMAR EL-TOUNSY, *Voy. au Darfour*, trad. par Perron ; Paris, MDCCCLV. Texte arabe, autographié et publié par le même ; Paris, 1850. — NACHTIGAL, *Sahâra und Sûdan* ; Berlin, 1889.

DARGAUD (Jean-Marie), littérateur français, né à Paray-le-Monial le 22 févr. 1800, mort à Paris le 5 janv. 1866. Il exerça quelque temps la profession d'avocat. On a de lui : *Solitude* (Paris, 1833, in-8) ; *George ou une Ame dans le siècle* (1840, 2 vol. in-8) ; *Horizon politique de 1844, hommes et idées* (1844, in-8) ; *Histoire de Marie Stuart* (1850, 2 vol. in-8), qui est moins une histoire qu'un plaidoyer généreux en faveur de Marie Stuart et un pamphlet trop partial contre le protestantisme ; *la Vallée de Charmon* (1856, in-12) ; *la Famille* (1853, in-8) ; *Voyage aux Alpes* (1857, in-12) ; *Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs* (1859, 4 vol. in-12) ; *Voyage en Danemark* (1861, in-12) ; *Histoire de Jane Gray* (1862, in-8) ; *Histoire d'Elisabeth d'Angleterre* (1865, in-8) ; *Histoire d'Olivier Cromwell* (1867, in-8). Dargaud a collaboré au *Bien public*, de Lamartine, et au *Pays*.

DARGENT (Yan ou Jean), peintre français, né en 1824 à Saint-Servais (Finistère). Après avoir exposé aux Expositions des tableaux assez remarquables, M. Yan Dargent s'est presque entièrement consacré à l'illustration et il l'a fait avec talent. Emule de Gustave Doré, quoique avec moins de puissance, mais tout autant de recherche de l'irréel et du fantastique, il a illustré, entre autres œuvres importantes : *la Divine Comédie* du Dante et *la Vie des saints*. Dans ses tableaux, il a surtout représenté des Bretons ; la naïveté et la poésie ne sont pas étrangères à ses compositions, et parmi ses toiles les plus estimables, nous citerons : *les Dénicheurs* (1855) ; *Sauvetage à Guisseny* (1859), et enfin *la Mort du dernier Barde*.

D'ARGENTRÉ (V. ARGENTRÉ [D']).

DARGIES (*Argies*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers ; 435 hab. Elle donna son nom, sous la deuxième et la troisième race, à une illustre maison dont faisait partie Hugues, connétable de France sous Louis le Gros. Au XIII^e siècle, cette seigneurie passa par alliance à la maison de Châtillon, puis à celles de Bourbon, d'Offémont, de Lannoy et de Crèvecœur. Elle appartenait, au XVII^e siècle, à François de Riencœur, seigneur d'Orival. Le village et le château furent pris et rasés par les Anglais quatre jours avant la bataille de Crécy. L'église paroissiale est, en grande partie, du XVI^e siècle ; il existe une ancienne chapelle dans le cimetière. Le hameau de *Redderie* possède une autre chapelle.

DARGILAN (Grotte de). Magnifique grotte des Cévennes, sur le Causse Noir, à l'E. de Meyrueis (Lozère). La première salle fut découverte accidentellement en 1880. Elle est longue de 190 m., large de 60 m. et haute de 70 m. — L'exploration méthodique de MM. Martel et Gaupillat, en 1888, a révélé dix-neuf autres salles d'une longueur totale de 2,300 m. en trois branches. (La stalagmite du

Clocher mesure 20 m. de hauteur. La caverne de Dargilan peut rivaliser en pittoresque avec celle d'Adelsberg (Autriche). Elle renferme plusieurs petits lacs. Le Club alpin l'a aménagée en 1889-90. Le fond de la grotte se trouve à 1,600 m. de distance et à 130 m. en dessous de l'entrée.

BIBL. : E.-A. MARTEL, *les Cévennes* ; Paris, 1890, in-8. — *Annuaire du Club alpin*, 1888.

DARIGNIES (*Dareneyum*). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, dans une plaine ; 1,251 hab. Serrureries, fonderies.

BIBL. : DARSY, *Description archéologique et historique du canton de Gamaches* ; Amiens, 1858, in-8, pp. 74 à 85.

DARGO. Bourgade du Daghestan septentrional. Elle fut pendant quelque temps la résidence de Schamyl (1845). Elle a donné son nom au cercle de Dargo.

DARGOIRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Rive-de-Gier ; 206 hab.

DARGOMIJSKY (Alexandre-Serguievitch), musicien russe, né d'une famille noble de Smolensk, dans un village du gouvernement de Toula, le 2 févr. 1813, mort à Saint-Petersbourg le 29 janv. 1869. Nous renvoyons à la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis (t. II) pour les détails sur sa jeunesse, sa vocation, ses voyages en Allemagne et en France. Ses compositions comprennent des pièces pour piano, une centaine de romances, airs et duos pour la voix, des fantaisies symphoniques et chorales, une cantate-ballet, *la Fête de Bacchus*, sur un poème de Pouchkine, ainsi que les opéras suivants : *la Esmeralda* (poème de Victor Hugo), représentée à Moscou en 1847, et *la Roussalka* (*l'Ondine*, poème de Pouchkine), jouée en 1856 et demeurée au répertoire des opéras russes. De plus, il avait commencé une comédie fantastique, *Rogdana*, et poussé fort avant une œuvre nouvelle, *l'Hôte de Pierre*, établie sur un poème dialogué de Pouchkine et conçue sous l'influence des idées wagnériennes. Cet ouvrage, discuté sans doute, mais intéressant et audacieux, indiquait une grande transformation dans les idées de l'auteur, jusque-là fidèle aux traditions d'opéra que Glinka personnifiait en Russie. *L'Hôte de Pierre*, achevé par Rimsky-Korsakoff et César Cui, fut représenté en 1872, quatre ans après la mort de l'auteur. A. ERNST.

DARHIM (Métrol.) (V. DIRHAM).

DARI (Techn.). Nom donné aux semences du *Sorgho* (V. ce mot).

DARIAL. Défilé très pittoresque, situé presque au centre des monts Caucase et par lequel passe la route militaire de Géorgie qui réunit les villes de Vladikavkaz et de Tiflis. Le défilé tire son nom d'un ancien château appelé *Darial* (porte en persan), et dont la construction remonterait à l'an 140 av. J.-C. La route militaire qui porte aussi le nom de *Route du Darial*, longue de plus de 200 kil., s'élève à son point culminant, entre les stations de Kobi et Goudaour, à près de 2,500 m. au-dessus du niveau de la mer Noire. Des fortins ont été établis sur plusieurs points ; douze stations ou relais assurent le service des voyageurs.

DAR-IBRAHIM. Localité à l'entrée d'un défilé, près du confluent de l'ouad Ait Messat avec l'ouad El Abib (Maroc). Le pays est habité par la tribu indépendante des Ait-bou-Zid, riche, active et industrielle. M. le vicomte de Foucauld, qui a traversé tout leur territoire situé tout en montagne, dans le moyen Atlas, dit que nulle part, au Maroc, les cultures ne lui ont paru mieux soignées, les chemins aussi bien aménagés, dans un pays plus difficile.

DARIEN. On donne ce nom à l'extrémité orientale de l'isthme qui réunit les deux Amériques, et, plus exactement, à la région comprise entre l'isthme et les montagnes de San Blas à l'O., les plaines occidentales de la prov. de Cáuca à l'E., le golfe de Panamá au S., et le golfe de Darien au N. (V. COLOMBIE). La partie la plus étroite, entre le golfe de Darien et la profonde baie de San Miguel, est l'isthme de Darien. — Cette région est traversée dans sa

longueur par une cordillère qui, partant de l'isthme de San Blas, serre de près la côte de la mer des Antilles, puis se recourbe en demi-cercle vers le S. pour rejoindre la côte du Pacifique. C'est dans la vaste concavité formée par cette chaîne que se développent parallèlement à la côte les fleuves du Darien et, en particulier, le Chucunaque et la Tuyra, qui se réunissent pour se jeter dans le havre Darien, dernier prolongement dans les terres du golfe de San Miguel. — Il y a, au Darien, une saison sèche (décembre-avril) et une saison humide (avril-décembre) ; la végétation y est luxuriante et renferme les plus belles et les plus solides essences des tropiques, aussi les plus utiles, depuis le cocotier jusqu'à l'arbre à caoutchouc ; la faune y est extrêmement variée, depuis les immenses alligators de dix, quinze et même vingt pieds de longueur jusqu'aux myriades d'insectes qui s'acharnent après le voyageur. Mais la traversée de ce pays, en partie couvert de forêts vierges, parsemé de marécages et peu peuplé, est difficile. Découvert en 1513 par Nuñez de Balboa, exploré à la fin du XVII^e siècle par l'Anglais Poterson, le Darien n'a été bien connu que de nos jours, lorsque l'idée de la construction d'un canal interocéanique a poussé les ingénieurs à rechercher les tracés les plus pratiques. Les explorations les plus fructueuses ont été celles de M. Lucien de Puydt, en 1861 et 1864, du commandant Selfridge en 1872, et de MM. Bonaparte Wyse et Armand Reclus, de 1876 à 1878. Ces voyages, s'ils ont eu l'avantage de faire connaître cette région, ont montré que la construction d'un canal y serait difficile et peu pratique et les deux projets qui avaient été proposés à travers le Darien ont été laissés de côté. — La population indigène appartient à la race caraïbe (Indiens Cunas). Politiquement, le Darien appartient à la république de Colombie et fait partie de la province de Panamá. Les agglomérations d'habitants n'y forment encore que quelques villages : les deux principaux sont La Palma, à l'embouchure de la Sabana (Tuyra, droite) et Yavisa, sur le Chucunaque. L'ancienne villa espagnole, Santa Maria la Antiqua, qui fut le siège d'un évêché (sur le golfe d'Urabá), a été abandonnée depuis longtemps. Jules GAUTIER.

BIBL. : SELFRIDGE, *Reports of explorations and surveys to ascertain the practicability of a ship-canal between the Atlantic and Pacific oceans* ; Washington, 1874. — B. WYSE et ARMAND RECLUS, *Rapports sur les études de la commission internationale d'exploration de l'isthme de Darien* ; Paris, 1871-78.

DARIÈS (Louis de LA MOTHE) (V. LA MOTHE).

DARIES ou **DARJES** (Joachim-Georges), philosophe et juriste allemand, né à Güstrow (Mecklembourg) le 23 juin 1714, mort à Francfort-sur-l'Oder le 17 juil. 1791. Après avoir étudié la philosophie, la théologie et la jurisprudence, il professa avec éclat la philosophie et le droit à Iéna (1744). Frédéric II lui conféra le titre de conseiller intime et le nomma professeur à Francfort-sur-l'Oder en 1763 ; il devint directeur de cette université en 1772. Ses ouvrages sont : *Institutiones jurisprudentiæ universaliæ* (Iéna, 1740-1766) ; *Jurisprudentiæ romano-germanicæ institutiones* (Iéna, 1749-1766) ; *Meditationes ad Pandectas* (Francfort, 1765) ; *Discours über natur und Volkerrecht* (Iéna, 1762). G. R.

DARIGRAND (Jean-Baptiste), juriste français, mort en 1771. Né d'une famille pauvre, et d'abord employé subalterne des gabelles, il prit en haine ses fonctions, et surtout un impôt contre lequel protestait tout le XVIII^e siècle. Il se fit recevoir en 1761 avocat du parlement de Paris et défendit les fraudeurs, « ces libre-échangistes de l'intérieur », qu'il avait eu auparavant mission de poursuivre. Il réussit, par son entente de toutes les roueries de la ferme, à rendre beaucoup moins rigoureuse la jurisprudence de la cour des aides de Paris, à laquelle étaient portées en appel les causes jugées en première instance par les greniers à sel. La brochure de l'*Anti-Financier* (Amsterdam [lisez Paris], 1763, in-8) relevait les malversations « dont se rendent journellement coupables les fermiers généraux, et les vexations qu'ils commettent dans

les provinces ». La 2^e édition (2 vol. in-12) est précédée d'une lettre au parlement : comme l'auteur s'était laissé deviner, il fut mis à la Bastille. On avait d'abord attribué son écrit à Le Ridant. En 1765, en 1766, il publia des mémoires judiciaires pour le régiment de Cambresis contre la compagnie des Indes, et (ce qui montre qu'il n'était pas de parti pris), pour le receveur du domaine de la généralité de Tours contre le duc de Brissac qui, ayant vendu des terres dotales de sa pairie, refusait de payer les droits domaniaux. Le *Mémoire intéressant le commerce de l'eau-de-vie* (Paris, 1775, in-4) n'est pas de lui, mais de son frère.

H. MONIN.

DARII. Terme de logique qui désigne un mode de la première figure du *syllogisme* (V. ce mot), où la majeure est universelle affirmative (A), la mineure particulière affirmative (I), et la conclusion également particulière affirmative (I). Exemple : Tous les actes illégaux sont punis; il y a des actes illégaux qui sont justes; donc il y a des actes justes qui sont punis.

DARIMON (Louis-Alfred), homme politique français, né à Lille le 17 déc. 1819. Il débuta en 1840 dans la *Revue du Nord*, devint, en 1848, secrétaire de Proudhon et collabora au *Peuple*, dont il fut nommé rédacteur en chef en 1850, et à la *Presse* où il publia, à partir de 1853, des articles d'économie politique et de finance, qui ne passèrent point inaperçus. Le 5 juil. 1857, il était élu député au Corps législatif par la septième circonscription du dép. de la Seine. Il s'était présenté comme opposant. Il fit alors partie du groupe des *Cinq* et se spécialisa dans les questions économiques et financières. Le 1^{er} juin 1863, il fut réélu par la Seine, puis il prit une part prépondérante à la formation du *tiers-parti*, qui joua un si grand rôle dans l'histoire de l'Empire libéral (V. CORPS LÉGISLATIF). Il fut élu secrétaire de la Chambre en 1865 et conserva ces fonctions jusqu'en 1867. Conséquent avec les principes qui lui avaient inspiré son adhésion au tiers-parti, il s'était peu à peu détaché de l'opposition de gauche pour se rapprocher du gouvernement impérial, qui lui faisait de flatteuses avances. On vit alors M. Darimon figurer aux lundis de l'impératrice, vêtu de ses légendaires eulottes courtes. Aux élections de 1869, il ne posa pas sa candidature et rentra tout à fait dans la vie privée en 1870. Il a consacré ses loisirs à la publication d'ouvrages sur le second Empire, qui renferment de curieux détails sur les hommes et les événements de cette époque et qui ont obtenu un fort grand succès. Nous citerons : *Histoire de douze ans (1857-1869)*, *Notes et Souvenirs* (Paris, 1883, in-18); *A Travers une révolution, 1847-1855* (Paris, 1884, in-18); *Histoire d'un parti. Les Cinq sous l'Empire* (1885, in-18); *l'Opposition libérale sous l'Empire* (1886, in-18); *la Maladie de l'Empereur* (1886, in-18); *le Tiers-parti sous l'Empire* (1887, in-18); *les Irréconciliables sous l'Empire. Le 19 janvier, les lois libérales, les élections, 1867-1869* (1888, in-18); *Histoire d'un jour. La journée du 12 juillet 1870* (1888, in-18); *Notes pour servir à l'histoire de la guerre de 1870* (1888, in-18); *les Cent-Seize et le ministère du 2 janvier* (1889, in-18); *l'Agonie de l'Empire* (1891, in-18). Bien antérieurement, il avait publié : *Exposition méthodique des principes de l'organisation sociale (théorie de Krause), précédé d'un examen historique et critique du socialisme contemporain* (Paris, 1848, in-18); *De la Réforme des banques* (1856, in-8).

DARIO (Blaise), homme politique français, né à Toulouse en 1760, exécuté à Paris le 29 juin 1794. Médecin à Toulouse, il devint, après la Révolution, juge au tribunal de Saint-Gaudens et fut élu député suppléant à la Convention par la Haute-Garonne le 9 sept. 1792. Il siégea à partir de ventôse an II à la place de Jullien; mais il fut bientôt accusé de fédéralisme et on lui reprocha d'avoir, en qualité d'administrateur départemental, signé un grand nombre d'arrêtés contraires à la politique conventionnelle. Destitué de ses fonctions de juge, il fut traduit devant le

comité de Streté générale et condamné à mort le 16 germinal an II.

DARIOLE. Pâtisserie d'entremets que l'on prépare en mélangeant de la farine tamisée (32 gr.) avec un œuf entier, de manière à obtenir une pâte sans grumeaux, à laquelle on ajoute ensuite des œufs (six), du sucre en poudre (125 gr.) et une pincée de sel. Cette pâte étant bien travaillée, on y incorpore un demi-litre de crème, de l'eau de fleur d'oranger pralinée et de l'écorce de citron ou d'orange hachée ou tout autre parfum. On verse ce mélange dans des moules dans lesquels on a mis un peu de beurre, et on les porte dans un four modérément chauffé pour servir ensuite les darioles aussi chaudes que possible et saupoudrées de sucre blanc. On en fait au chocolat, au café, au rhum, au thé, etc. Les *talmouses* (V. ce mot) sont des darioles assaisonnées de fromage de Brie. A Paris, l'industrie de la dariole était autrefois très importante et il se faisait une grande consommation de cette pâtisserie dans les fêtes publiques et les foires.

DARIOT (Claude), né à Pomard (Côte-d'Or) en 1533, mort à Dijon en 1594. Célèbre médecin, traducteur de Paracelse (Lyon, 1593). Il a donné, en outre : *De Electionibus principiorum idoneorum rebus inchoandis* (Lyon, 1557, in-4); *Ad Astrorum judicium facilis introductio* (Lyon, 1582); *De Preparatione medicamentorum* (Lyon, 1582); *Varia ad artem medicam et chemicam introductio*, etc. P. C.—C.

DARIOT (Charles), homme politique français, né à Buxy (Saône-et-Loire) le 6 févr. 1797, mort à Buxy le 17 oct. 1877. Juge de paix à Buxy (1831-1864), membre du conseil général de Saône-et-Loire (1833), président de cette assemblée (1844), il fut élu député de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante le 4 juin 1848, grâce à la recommandation de Lamartine qui lui céda son siège et opta pour un autre département. Il combattit la politique de l'Élysée, mais sans beaucoup de zèle, et ne fut point réélu à la Législative. Il se représenta néanmoins le 19 août 1849 pour prendre la place de Lamartine qui avait opté pour le Loiret, mais sans succès. Il fut encore maire de Buxy de 1864 à 1866.

DARIQUE. Nom donné à la monnaie d'or royale des Perses Achéménides. Les Grecs l'appelaient *δαραϊκός* ou *δαραϊκός στατήρ*, et son nom vient de Darius I^{er}, fils d'Hystaspe (521 à 485 av. J.-C.) qui l'inventa. De toutes les espèces de monnaies d'or frappées dans l'antiquité hellénique, la darique fut, avec le statère d'Alexandre le Grand, la monnaie la plus populaire et la plus répandue. Ses types sont uniformément : au droit, le roi de Perse, un genou en terre, coiffé d'une haute tiare dentelée, vêtu d'une longue robe; il tient de la main gauche son arc et de la main droite un poignard ou plus généralement un javelot; sur son dos il porte le carquois rempli de flèches. Le revers de la pièce est occupé par une dépression en forme de rectangle creux, irrégulier. Poids normal : 8^{gr}42. Il y a quelques demi-dariques et des doubles dariques : ces dernières ont, au droit, le même type du roi en archer méliphore et, au revers, une dépression elliptique garnie de stries parallèles ondulées.

La darique a été frappée, sans discontinuité importante, dans les différents ateliers de l'empire des Perses, mais principalement en Asie Mineure, depuis le règne de Darius I^{er}, fils d'Hystaspe, jusqu'à la mort de Darius III Codoman et la conquête de l'Asie par Alexandre en 332. Elle remplaça la *créséide* ou monnaie d'or créée par Crésus, roi de Lydie, et elle dut sa vogue immense à l'excellence de son titre d'or fin et à la commodité de ses divisions pour les opérations commerciales. D'après les analyses chimiques, la darique n'a que 3 % d'alliage. Le type des dariques leur a fait parfois donner par les auteurs grecs le nom d'*archers*, *τοξόται* (*sagittarii*); c'est ainsi, par exemple, que, suivant Plutarque, les Lacédémoniens faisant une spirituelle et sanglante allusion à la vénalité d'Agésilas disaient que ce roi fut chassé d'Asie par trente mille *archers* envoyés

par le grand roi. Nous lisons dans Xénophon qu'au temps de la retraite des Dix Mille, les Lacédémoniens voulant prendre à leur solde les débris de l'armée grecque convinrent de donner, par mois, à chaque soldat une darique, aux capitaines deux dariques, et trois dariques aux généraux. La darique est constamment mentionnée dans les comptes des temples grecs qui nous sont conservés par les inscriptions, ce qui n'a rien d'étonnant, car cette espèce de monnaie formait la plus grande partie du numéraire d'or circulant avant Philippe de Macédoine, père d'Alexandre. Au temps de l'expédition de Xerxès contre la Grèce, le riche lydien Pythès avait en sa possession 3,993,000 dariques; il dit en effet à Xerxès: « Il ne me manque que 7,000 statères d'or (dariques) pour que j'en aie 400 myriades. » Xénophon, après sa fameuse retraite, ayant besoin d'argent, vend son cheval cinquante dariques, à Lampsaque. Ajoutons enfin que dans les transactions commerciales, au IV^e siècle, on admettait que la darique de 8^{es}42 équivalait à un statère de Cyzique en électrum du poids de 16^{es}45.

Outre la darique d'or, le roi des rois faisait aussi frapper une monnaie d'argent que l'on désigne parfois improprement du nom de darique d'argent, mais qui s'appelait *sicle* ou *sicle médique* (V. SICLE) et pesait 5^{es}45. Le rapport de l'or à l'argent étant alors comme 13 1/3 est à 1, il s'ensuit que le statère ou darique de 8^{es}42 valait 20 sicles d'argent. Par rapport à la monnaie d'Athènes, la darique valait à peu près 25 drachmes attiques. Si répandue dans les satrapies qui étaient en contact permanent avec les Grecs ainsi que dans le monde hellénique lui-même, la darique n'était pas frappée et était peu connue dans les provinces intérieures de la monarchie des Achéménides. Nous n'en citerons pour preuve que la composition du trésor royal de Suse; quand Alexandre s'en empara, il y avait 40,000 talents d'argent en lingots bruts et seulement 9,000 talents d'argent en pièces d'or monnayées. C'était donc pour leurs rapports commerciaux avec les Grecs ou pour solder les armées qui luttaient contre ces derniers que les rois de Perse faisaient frapper les dariques. C'est ce que confirme Strabon quand il nous dit que les Perses se servent de lingots bruts plutôt que de monnaie. L'émission de la darique était le privilège spécial du grand roi; les satrapes, les dynastes locaux et les villes tributaires n'avaient que le droit de monnayer l'argent et le bronze. De même, chez les Grecs, la frappe de la monnaie d'or fut spécialement réservée aux rois: il y a bien peu d'exceptions à cette loi, et il n'y en a pas chez les Romains où le monnayage de l'or fut toujours spécialement réservé à l'empereur.

E. BABELON.

DARIS ou **DARIUS** DE TRÉVISE, peintre italien du XV^e siècle, élève de Squarcione et condisciple de Mantegna. Il peignit à fresque à Bassano (église San Bernardino), à Trévise, à Conegliano et à Serrevalle. On lui doit aussi le portrait de *Catherine Cornaro* (1469).

DARIS (Joseph), chanoine de la cathédrale de Liège, né à Looz en 1821. Le premier parmi les historiens belges, il a su embrasser tout le développement de la civilisation liégeoise et pénétrer dans les moindres détails des annales de la principauté épiscopale. Il a publié un grand nombre d'études sur l'histoire de Liège et, adoptant une méthode nouvelle, c'est par l'époque contemporaine qu'il a commencé, et il a remonté ensuite de siècle en siècle. Il connaît bien les documents des archives liégeoises, mais il manque parfois de précision et de clarté; de plus, il n'est guère impartial, ni même équitable dans l'exposé des querelles religieuses du XV^e et du XVI^e siècle. Il cherche constamment à démontrer qu'un Etat populaire aboutit fatalement au despotisme ou à la ruine. Ses ouvrages les plus importants sont: *Histoire de la bonne ville de Looz* (1864, 2 vol. in-8); *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège* (1867-1877, 8 vol. in-8); *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège de 1724 à 1852* (1868-1873, 4 vol. in-8); *Id. pendant le XVII^e siècle* (1877, 2 vol. in-8); *Id. pendant le*

XVI^e siècle (1884, 2 vol. in-8); *Id. pendant le XV^e siècle* (1887, 2 vol. in-8).

DARISTE ou **D'ARISTE** (Antoine-Joseph), homme politique français, né à Bar (Var) le 19 mars 1763, mort à Bordeaux le 15 août 1839. Médecin à la Martinique, il revint en France en 1819, fut nommé maire de Blanquefort et élu député de la Gironde le 3 juil. 1830. Réélu le 5 juil. 1831 par Bordeaux, il appuya le gouvernement de Louis-Philippe et échoua aux élections du 21 juin 1834. — Son fils, *Jean-Baptiste-Auguste*, né à Saint-Pierre (Martinique) le 19 juin 1807, mort à Balan (Basses-Pyrénées) le 8 mars 1875, s'occupa d'agriculture. Il fut nommé maire de Lalongue, se présenta sans succès aux élections législatives sous le gouvernement de Juillet et fut élu représentant des Basses-Pyrénées à la Constituante en 1848. Il siégea à droite et appuya la politique de l'Elysée. Réélu à la Législative par le même département, il se montra bonapartiste décidé et partisan du coup d'Etat du 2 déc. Membre de la commission consultative, il entra au conseil d'Etat (janv. 1852) et fut appelé au Sénat le 4 mars 1853. — Son fils, *Paul-Eugène-Augustin*, né à Pau le 13 oct. 1845, servit comme officier de mobiles pendant la guerre franco-allemande de 1870. Il fut élu député par Pau le 20 févr. 1876, fit partie du groupe bonapartiste et appuya le gouvernement du 16 mai. Désigné comme candidat officiel, il fut réélu le 14 oct. 1877. Il se représenta sans succès à Pau le 21 août 1884, mais le 4 oct. 1885 fut élu député des Basses-Pyrénées à une grande majorité. Il échoua aux élections générales de 1889 contre M. Quintaa, républicain.

DARIUS. Nom de plusieurs rois de la Perse antique, provenant du mot perse *Darayavus* « celui qui maintient » traduit par Hérodote par ἐρξεταις; le nom se retrouve dans l'hébreu דַרְיָוֶשׁ, *Dariavesh*, les formes grecques Δαρειατος, Δαρειδης et ordinairement Δαρειος, en latin, *Dārius* et *Dāreus*. Les Persans modernes l'ont changé en *Dārā* et *Dōrāb*.

I. Le premier et le plus grand de tous ceux qui ont porté ce nom, est Darius I^{er}, fils d'Hystaspe, et qui régna de 521 à 485 av. J.-C. Il était le fils d'un Achéménide, Hystaspe (*Vistaspa* en perse, *Gustasp* en persan moderne). Son père était fils d'Arsamès, fils d'Ariaramnès, fils de Teispès, fils d'Achéménès (V. ACHÉMÉNIDES): Ariaramnès, son bisaïeul, avait été le frère de Cyrus, père de Cambyse, père de Cyrus I, roi de Perse. Selon Hérodote (I, 209), il était très jeune lors de la mort de Cyrus; cette circonstance nous enseigne que Darius naquit vers 550 av. J.-C. Il pouvait donc avoir près de trente ans quand, après la mort de Cambyse, le pseudo-Smerdis, le mage Gaumates, usurpa le trône de Perse pendant sept mois (mars à oct. 521 av. J.-C.). Il se lia avec six autres nobles perses dont les noms, à une exception près, sont rendus exactement par Hérodote, contrôlé par l'inscription de Behistoun: Otanès, Intaphernès, Megabyze, Hydarmès, Gobryas et Ardomanès; au dernier, Hérodote substitue Aspathines qui, en effet, jouissait plus tard tellement de la faveur du roi que son portrait figure sur le tombeau du monarque. Selon la légende, qui peut-être a un fond historique, les six conjurés, après avoir tué le mage à la forteresse de Sikhiachotis en Nisée, en Médie, où l'imposteur s'était retiré, délibérèrent d'abord sur la forme du gouvernement; après s'être décidés pour la continuation de la monarchie, ils auraient résolu de reconnaître roi celui d'entre eux, dont le cheval, au soleil levant, hennirait le premier. Grâce à l'intelligence de l'écurier de Darius, Oebares, le cheval de ce prétendant aurait le premier satisfait à cette condition, et Darius, fils d'Hystaspe, aurait été proclamé roi des Perses.

Quoi qu'il en soit, Darius commença à régner en oct. 521 av. J.-C. Nous avons au sujet des débuts du règne de ce roi une bonne fortune absolument exceptionnelle. Ce que peu de monarques ont fait dans l'histoire, Darius fit faire sur le rocher de Bagastana, aujourd'hui Behistoun

ou Bisitoun (V. BEHISTAN), sa généalogie, la mention succincte des faits qui précéderent son règne et le récit détaillé des combats qu'il eut à livrer pour affermir sa royauté. Cette relation, rédigée en perse, en médique et en assyrien, a depuis cinquante ans seulement rempli le but que l'auteur royal se proposait. Darius doit à la révélation faite de ce texte par Sir Henry Rawlinson, d'être depuis quelques années mieux connu qu'il n'était pendant tout le temps où l'on ne lisait plus les inscriptions cunéiformes.

Immédiatement après la mort du pseudo-Smerdis, et peut-être peu de jours auparavant, les Babyloniens s'étaient rendus indépendants. Un nommé Nidintabel s'était donné pour Nabuchodonosor, fils de Nabonid. Ce qui est certain, c'est que nous possédons du règne de ce Chaldéen une série de textes. Darius, après avoir étouffé la révolte d'un nommé Athrinès, en Susiane, fit marcher une armée contre Babylone; la teneur ambiguë à dessein du récit de Behistoun fait supposer qu'il n'accompagna pas son armée dès le début. Il avait d'ailleurs d'autres soucis plus pressants et supérieurs au point de vue de sa politique. Il devait remettre en état les lois anciennes, et rétablir le culte d'Ormazd que le mage, représentant de la réaction médique, avait abolie. Déjà, aux mois de décembre et de janvier, l'armée perse battit en deux batailles, l'une sur le Tigre, l'autre sur l'Euphrate, les forces chaldéennes qui furent refoulées et enfermées dans Babylone. Au dire des Grecs, Babylone résista pendant vingt mois aux efforts des Perses; la ville fut prise, selon la légende, par le dévouement de Zopyre qui se serait coupé le nez et les oreilles, se serait donné aux Chaldéens comme un transfuge, maltraité par Darius, auquel il aurait ouvert les portes de la cité trop confiante en ses paroles. Darius fit subir à Babylone une terrible punition; il tua ou asservit les habitants rebelles, détruisit le mur extérieur et enleva les portes d'airain de la seconde enceinte: au demeurant, il se regarda comme roi de Babylone; il ne prit jamais cette qualification que vis-à-vis des Babyloniens, mais ses textes, quand ils sont datés de Babylone, ne remontent pas au delà du printemps de sa seconde année de règne, c.-à-d. au mois d'avr. 519 av. J.-C., époque de la prise de Babylone.

Il quitta cette ville au mois d'oct. 519 pour châtier le mède Phraortes qui s'était proclamé roi de Médie sous le titre de Sattarita, de la dynastie mède de Cyaxarès. Dès la mort du mage, révoltée, la Médie voulut recouvrer son ancienne suprématie, sa langue, sa foi. Trois généraux de Darius, Hydarnès, Dadarsès et Onives, furent obligés successivement de livrer sept batailles, victorieuses selon le récit euphémique de Darius; c'est le roi lui-même qui prit le chef des Mèdes dans la capitale, Rhages, après quoi il le fit exécuter cruellement à Ecbatanes. D'autres révoltes avaient dû être réprimées: une nouvelle en Susiane, une en Parthie, une autre en Margiane, même un second Sattarita surgit en Médie et fut traité avec la même férocité que Phraortes (517 av. J.-C.). Sérieuse encore fut la rébellion de la Perse elle-même où un nouveau pseudo-Smerdis avait surgi dans la personne d'Oëosdates dont Darius déclare lui-même qu'il fut roi. En mai 517, il fut chassé, vaincu dans la bataille de Rakha; Darius s'installa alors à Pasargades et le fit poursuivre par son général Artavardes jusque dans la Caramanie, le Laristan d'aujourd'hui, où il se maintint pendant un an. L'imposteur fut battu à Paraga (Forg d'aujourd'hui) et amené à Chodaitchiya (Audedj), où il fut mis à mort. Mais ses adhérents se retirèrent dans l'orient de l'empire, dans l'Afghanistan actuel, et il fallut trois batailles pour en finir avec les rebelles qui ne furent définitivement soumis qu'en mars 515 av. J.-C. Un an à peu près plus tard, il surgit à Babylone un autre pseudo-Nabuchodonosor, dans la personne d'un Arménien nommé Arakha: mais sa résistance ne fut pas longue; il fut pris et crucifié avec ses adhérents, au commencement de l'an 513 av. J.-C. Les Saces se révoltèrent aussi, mais ils furent soumis par le général de Darius,

Gobryas, et leur chef Iskhunkha figure parmi les rebelles immortalisés sur le roc de Behistoun.

La puissance de Darius était donc établie sur les pays que Cambyse lui avait légués, sauf sur l'Égypte qui, d'après le texte du roi, se souleva, mais dont la soumission n'est pas mentionnée par l'auteur du récit lapidaire. C'est alors que Darius se montra grand administrateur, dans le sens moderne du mot et même comme le plus ancien et l'un des plus grands dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il est le premier qui ait établi un pouvoir vraiment central, contrôlant et dirigeant les actes des satrapes qui gouvernaient ses provinces. Darius nous dit qu'il régna sur vingt-trois pays différents; Hérodote nous apprend que ses vingt satrapes ne coïncidaient nullement avec ces nationalités. Ces satrapies, nommées parties ou *nomes*, étaient administrées par des préfets ou gouverneurs, mais leur délimitation était faite de manière à prévenir les soulèvements nationaux; les peuples apparentés, appartenant à la même race et parlant la même langue, étaient le plus souvent partagés entre des nomes tout différents. Pour prévenir la rapacité des satrapes et la ruine des provinces, Darius fixa la somme que chaque nome devait verser au pouvoir central: il départagea les prestations en nature, en chevaux et autres objets des contributions en métal, soit or, soit argent. A cet effet, il fixa le rapport constant de l'argent à l'or comme celui de 13 1/2 à 1. — Les provinces de son vaste empire n'étaient pas toutes dans le même rapport vis-à-vis du pouvoir central; les unes étaient directement administrées par le roi et ses conseillers perses, les autres étaient gouvernées par les indigènes du pays avec une sorte d'autonomie surveillée seulement par l'autorité souveraine du roi. Les divisions directement gouvernées étaient les second, quatrième, sixième, huitième, neuvième, dixième, douzième, quatorzième, quinzième et seizième nomes. Les pays qui relevaient ainsi directement de la couronne étaient la Lydie, la Cilicie, l'Égypte, la Susiane, la Mésopotamie, la Médie, les pays du nord et les contrées de l'est de la Perse, la Bactriane et la Parthie. C'étaient en général les pays qui, autrefois, avaient joui d'une grande indépendance et dont on redoutait, non sans raisons, les soulèvements patriotiques et nationaux. D'autres n'étaient que surveillées par des satrapes, tout en gardant leur autonomie, leur constitution, même leurs rois indigènes. Les villes grecques de l'Asie Mineure, la Phénicie, appartenaient à cette catégorie: elles étaient gouvernées par leurs magistrats, battaient monnaie, s'administraient elles-mêmes et leur sujétion se bornait aux tributs qu'elles envoyaient au grand roi. La Cappadoce, quoique citée par Darius lui-même comme l'une de ses provinces, avait conservé ses propres rois, parents même des Achéménides: telle était aussi la situation de l'Arménie. Les habitants de l'Inde occidentale qui formaient la vingtième nome, jouissaient d'une indépendance presque complète. Les tributs en argent et or entrant dans le trésor royal, sont évalués par Hérodote à la somme de 14,560 talents d'argent, soit à plus de 90 millions de francs.

Pour transmettre les ordres du pouvoir central et pour correspondre plus directement avec les satrapes, Darius introduisit des messagers réguliers se relayant entre eux, et une correspondance télégraphique par signaux. Darius peut donc passer à bon droit, sinon comme le premier inventeur, au moins comme un des promoteurs les plus actifs des postes et télégraphes.

Telle était l'administration de ce vaste empire fondé par Cyrus, dont Darius recula encore les limites. Cyrus n'avait pas soumis les Arabes, dont Darius annexa les tribus les plus voisines de la Mésopotamie et de la Syrie. Il étendit aussi ses conquêtes au delà de l'Égypte sur la côte de la Libye, et Carthage est probablement la ville désignée sous le nom de *Karkā* dans son inscription funéraire de Nakh-i-Roustam. Roi chaldéen à Babylone, il était pharaon en Égypte, et il médita et commença même l'œuvre de la jonction des deux mers à l'isthme de

Suez qu'il tenta de percer en partie. Il entreprit aussi, mais avec moins de succès que Nêcho, une circumnavigation de l'Afrique. Partout il porta ses regards, en inspectant les progrès de l'agriculture et l'élevage des animaux, et fit argent de tout, en sorte que les Perses l'appelaient *le Marchand*, comme ils avaient surnommé Cyrus le père et Cambyse le maître de leurs sujets.

Parmi les satrapes qui avaient des velléités d'indépendance, se trouvait Oroïtès, gouverneur de Lydie, qui y avait été installé déjà par Cyrus après la conquête de ce pays. Le satrape avait tué Mitrabathès, gouverneur de Daseylon, et son fils, avait attiré le tyran de Samos, Polycrate, l'avait fait crucifier et avait chassé de Samos le frère de ce dernier, Syloson. Darius fit tuer le gouverneur, qui avait presque une autorité royale, par une ruse, et envoya une armée pour établir à Samos Syloson qui jadis lui avait rendu quelques services.

Après avoir organisé son administration en Asie, Darius porta ses regards vers l'Europe. Il songea d'abord à soumettre les pays au N. et à l'O. du Pont-Euxin et entreprit une expédition contre les Scythes qui habitaient cette partie de l'Europe méridionale. En vain son frère Artaban voulait le détourner de ce projet : le roi partit avec sept cent mille hommes de Suse. Il traita ses sujets avec une cruauté extrême, si les faits rapportés à cet effet ont une base historique ; il passa en Europe sur un pont jeté par l'architecte Mandroclès de Samos. L'armée traversa la Thrace et arriva aux bords du Danube, où sur un pont elle pénétra dans le pays des Scythes. Ceux-ci prirent le parti de se retirer et de se laisser poursuivre ; ainsi l'armée perse arriva au Borysthènes (Dnieper) où enfin Darius fut obligé de rebrousser chemin ; son armée fut harcelée par les Scythes qui avaient repris l'offensive. Darius aurait été anéanti avec toute son armée, si Histiee n'avait pas contrecarré les projets des Grecs asiatiques de couper le pont sur le Danube (500 av. J.-C.). Darius retourna en Asie, en laissant à Mégabyse une armée de trente mille hommes qui soumit la Thrace. Le monarque perse soumit l'Inde des sept fleuves (Pendjab), et, avec une armée perse, conquit la Cyrénaïque. De grandes atrocités signalèrent la prise de Barcé dont les habitants furent transplantés d'Afrique en Bactriane.

Les dernières années de Darius appartiennent presque entièrement à la Grèce et aux colonies helléniques de l'Asie. Darius voulut châtier les Ioniens de leur participation à sa défaite et de leur déclaration d'indépendance qui avait suivi l'expédition en Europe (V. IOMÈ). Milet fut prise et détruite (521), mais ce châtement ne suffisait pas à Darius, qui était surtout irrité contre les Érétriens et les Athéniens, fidèles alliés des Ioniens. A cet effet, Darius envoya sous Mardonius en 495 une armée qui devait attaquer la Grèce, en traversant la Macédoine : l'hostilité des Thraces contribua à la défaite de cette armée : une flotte de quatre cents navires fut détruite au mont Athos. Les Cyclades s'étaient soumises, et Darius n'abandonna pas ses projets de vengeance contre Athènes et Sparte, qui avaient renvoyé ses hérauts délégués pour recevoir la soumission de ces cités. Une grande armée, la troisième, attaqua en 490 la Grèce sous Datis et Artaphernes ; les Cyclades se soumièrent toutes, Érétrie fut saccagée, mais la victoire des Athéniens à Marathon, sous le commandement de Miltiade, mit fin à cette expédition. Darius, à la réception de cette nouvelle, s'appréta à diriger contre les Grecs une armée qu'il aurait commandée en personne. L'Égypte s'étant soulevée sous Inaros, il fut retardé : mais la mort l'atteignit pendant les préparatifs, vers la fin de 485 av. J.-C., laissant à son fils et successeur Xerxès le soin d'exécuter ses projets.

Darius avait atteint à peu près soixante-cinq ans ; des dix femmes que nous lui connaissons, il laissa de nombreux enfants. Avant son avènement, il avait épousé une fille de Gobryas, dont il eut Ariobarzane et Artabignès : son premier né fut écarté par Xerxès, né le premier après son

élévation, de la fille de Cyrus, Atossa, qui avait été la femme de Cambyse et du pseudo-Smerdis ; il eut pour fils, en dehors de Xerxès, Masistès, Achéménès et Hystaspe. Il épousa aussi Artystone, autre fille de Cyrus, laquelle fut sa femme préférée et qui lui donna Gobryas et Arsamès ; puis Parmys (abeille), fille de Smerdis, la mère d'Ariomardus. Il épousa aussi Phratagune, sa nièce, fille de son frère Arsames, mère d'Abrocanas et d'Hyperanthès, et n'oublia pas, à cause des services qu'elle avait rendus en livrant le pseudo-Smerdis, Phédimé, la fille d'Otanès. Parmi ses filles nous connaissons Artazostra, l'épouse de Mardonius ; une autre fille fut mariée à Artaxerxès et nous ne connaissons pas la mère d'Artaxerxès, fils de Darius. Nous connaissons donc encore les noms de quatorze enfants de Darius.

En dehors de ses exploits de conquérant, Darius fut le constructeur des palais perses qui durèrent jusqu'à Alexandre. C'est lui qui bâtit les grands palais de Persépolis et de Suse, et probablement aussi ceux de Taocé et de Gabae. Il inscrivait sur ces édifices ses hauts faits en trois langues, en perse, en médique et en assyrien. Il construisit la salle du trône gigantesque de Suse, l'*apadâna*, qui fut détruite par un incendie sous Artaxerxès I^{er}, et rebâtie par Artaxerxès Mnémon. Il perpétua la mémoire de son règne par l'inscription trilingue de Behistoun, et par la stèle de Suez qui devait faire revivre son nom plusieurs milliers d'années plus tard.

De nombreux textes hiéroglyphiques sont datés de son règne ; c'est par milliers qu'on peut compter les textes juridiques et commerciaux en caractères cunéiformes et qui fixent la limite de son règne vers l'automne de 485 av. J.-C.

Les Persans, qui ne se souviennent pas de leur glorieuse histoire, ont raccourci les trois Darius en deux Dārā dont ils exhibent les récits absolument fabuleux. Le premier est le fils de Lohrasp (*Auroadaepa* en zend) qui vivait quelques milliers d'années avant Darius, mais cet intervalle n'effraye pas les historiens modernes.

Les textes les plus intéressants de Darius, après l'inscription de Behistoun, sont ceux gravés sur son tombeau à Nakch-i-Roustam, la nécropole des rois perses, près de Persépolis. Il y a l'énumération la plus complète des provinces du vaste empire perse, y compris la Thrace, le Pont-Euxin et les îles grecques. Lors de la construction de ce tombeau taillé dans le roc, vers 500 av. J.-C., Hystaspe et sa femme vivaient encore : les parents de Darius voulant visiter le tombeau, se firent hisser par des cordes, mais les ouvriers effrayés par la vue de serpents, lâchèrent prise, et les vieillards périrent. Darius fit tuer les maladroit qui avaient causé la mort de ses parents.

II. Darius II (Ochus ou *Nothus* le Bâtard, 424 à 406 av. J.-C.). Artaxerxès I^{er} était mort en 425, suivi sur le trône par son fils légitime Xerxès II ; il avait dix-sept bâtards, et laissait d'une Babylonienne, Alogune, un fils illégitime, Secydianus ou Sogdianus, et d'une autre Babylonienne, nommée Cosmartidéné, deux autres fils, Ochus et Arsites. Après deux mois de règne, Xerxès II fut assassiné par son frère Secydianus qui, à son tour, fut détrôné par Ochus. Ce dernier fit subir au meurtrier le supplice des cendres froides ; on força le patient à se jeter dans un endroit rempli de cendres et de sable. Ochus monta sur le trône sous le nom de Darius, en 424 av. J.-C. Son règne fut celui d'un homme faible ; il fut gouverné par des eunuques et surtout par sa sœur et femme Parysatis (*Parista* l'hirondelle), dont il eut quatre fils, Artaxerxès, qui régna après lui, Mnémon, Cyrus le Jeune, Oarxes et Octaxes qui fut le grand-père de Darius III. Son règne ne fut pas marqué par des conquêtes, mais par l'immixtion de la Perse dans les affaires de la guerre du Péloponèse. Les révoltes des satrapes signalèrent le règne de Darius Ochus ; la plus importante, celle d'Amyrtée en Égypte, aboutit à la destruction de la puissance perse dans la vallée du Nil ; en 413, l'Égypte recouvra son indépendance nationale sous des pharaons indigènes. Des satrapes comme Pharnabaze

et Tissaphernes, quoique presque indépendants, restaient nominalement fidèles au grand roi : mais son propre frère utérin, Aeytes, se révolta contre lui, se maintint pendant quelque temps victorieusement à l'aide de certains Grecs, mais fut finalement trahi, livré au roi, et subit avec ses complices le supplice des cendres. Pendant longtemps, Pisuthnès, le satrape de Lydie, réussit à rester complètement indépendant du roi de Perse ; à la fin, il fut vaincu dans Sardes, conduit à Suse et exécuté. En 408, les Mèdes se déclarèrent indépendants et se maintinrent sous un autre Darius, fils du roi ; à la fin ils furent de nouveau réduits sous le joug perse. Dans les derniers temps de sa vie, Darius vit les intrigues de sa femme qui favorisa son second fils, Cyrus, contre l'ainé Artaxerxès : sur ces entrefaites, il mourut à Babylone, en 405 av. J.-C. (V. ARTAXERXÈS, CYRUS, PARYSATIS).

III. Darius III Codoman (336-330 av. J.-C.). Après la mort d'Arsès, roi de Perse et fils d'Artaxerxès Ochus, lequel fut empoisonné avec toute sa famille par l'eunuque Bagoas, ce dernier choisit pour roi Codomannus (probablement le nom perse *Uvadamaniyus*, esprit volontaire), fils d'Arsanès, fils d'Ostanès, fils de Darius II, et également arrière-petit-fils de ce roi par sa mère Sisygambis, fille d'Artaxerxès II. Codoman jouissait parmi les Perses de la réputation méritée d'un homme fort et valeureux. Dans une guerre contre la tribu des Cadurciens, sous Artaxerxès Ochus, le chef de ce peuple, connu par sa force et sa valeur extraordinaires, avait provoqué l'un des Perses à un combat singulier, Codoman avait accepté le défi et vaincu le chef cadurcien. Il monta donc sur le trône en 336 av. J.-C. sous le nom de Darius. Bagoas voulait bientôt après tuer le roi qu'il avait mis sur le trône, mais celui-ci, prévenu, le fit exécuter. Peu de temps après, Alexandre attaqua la Perse. Il battit le lieutenant de Darius, Mithridate, au fleuve Granique (en 334), puis Darius lui-même à Issus (332), et détruisit l'empire perse par la bataille décisive de Gaugamèles (ou Arbèles) le 2 oct. 331 av. J.-C. Alexandre eut le chemin libre jusqu'à la Susiane ; le Macédonien poursuivit le roi vaincu à Ecbatane et dans les provinces du Nord. Là, Bessus, l'un des satrapes qui avaient accompagné Darius, trahit son maître ; quand celui-ci se refusa à le suivre davantage, Bessus blessa le roi mortellement : Darius fut rejoint par les cavaliers macédoniens, auxquels il enjoignit de remercier Alexandre de la générosité avec laquelle il avait traité la mère et les femmes de Darius, tombées en son pouvoir après la bataille de Gaugamèles. Le roi expira peu de temps avant l'arrivée d'Alexandre qui traita le cadavre de son ennemi avec des honneurs royaux, le renvoya à Sisygambis, et le fit déposer solennellement dans le tombeau des rois de Perse. Darius III eut la réputation d'un homme valeureux, doux et juste, et aurait mérité un autre sort, mais l'empire amolli et dégénéré des Perses ne put résister à l'assaut d'un homme tel qu'Alexandre le Grand. Avec Darius, le onzième descendant d'Achéménès, s'éteignit la grande dynastie des Achéménides dont il fut le douzième roi. Avec lui la Perse disparaît de l'histoire, pour ne renaître que cinq cent cinquante-cinq ans plus tard sous la plus grande dynastie qu'elle ait jamais eue, celle des Sassanides.

IV. Darius le Mède est l'une des figures les plus énigmatiques de l'Orient antique. Il est connu par le livre de *Daniel* (V. ce nom, t. XIII, p. 852), où il paraît comme successeur du fameux Balthazar. Selon le livre hagiographe, Darius le Mède eut soixante-deux ans quand il recueillit la royauté (*Dan.*, v, 31). Darius aurait partagé son empire en cent vingt provinces, ce qui rappelle les cent vingt-sept provinces d'Ahasverus ou Xerxès. Il aurait mis le prophète Daniel comme chef au-dessus de tous les satrapes qui auraient calomnié le pieux Hébreu et l'auraient fait jeter, sur l'ordre de Darius, dans une fosse de lions ; mais Daniel en serait sorti sain et sauf. Dans le récit biblique, rédigé en chaldaïque, Darius figure (vi, 8) comme roi de Perse et de Médie. Il figure encore comme indica-

tion de date (ix, 1), on parle de la première année de Darius, de la race d'Ahasverus, qui fut « l'ait roi » des Mèdes et régna sur les Chaldéens ; son successeur fut Cyrus dont (x, 1) le livre de *Daniel* cite la troisième année comme date d'une vision de Daniel, tandis qu'au premier chapitre il est dit que le prophète ne vécut que jusqu'à la première année de Cyrus.

Beaucoup d'interprétations et d'explications ont été créées pour mettre le texte hagiographe d'accord avec l'histoire authentiquement transmise. Aucun des essais ne s'impose et aucun des vingt expédients n'est plausible. Darius n'est ni Evilmérôdach, ni Nériglissor, ni Nabonid, ni un sous-gouverneur d'Astyages : il n'y eut aucun Ahasverus ou Xerxès en Médie, et aucun Darius ne précéda Cyrus comme roi des Chaldéens. Darius I^{er} seul pouvait avoir soixante-deux années d'âge, mais lors de la bataille de Marathon seulement, en 490 ; est-ce qu'alors Babylone se serait soulevée sous un nommé Bel-sar-utsur, peut-être fils de Nabuchodonosor III ou Nidintabel ? Ou la légende de Darius le Mède a-t-elle trait à Darius II de la race de Xerxès qui en effet fut élevé à la royauté des Mèdes, ou à Darius, qui, sous le règne de Darius II, se souleva en Médie, mais qui n'a jamais pris possession de la cité chaldéenne ? L'histoire de Babylone, à partir de la mort de Nabuchodonosor jusqu'à Cyrus, est connue année par année, ou plutôt mois par mois, et l'on ne peut y placer ni un Balthazar, ni un Darius quelconque. Le livre de *Daniel* n'a pas jusqu'ici reçu de ces confirmations éclatantes dont l'autorité des livres historiques de la Bible peut se prévaloir : au contraire, toutes les données de ce livre sont écartées soit par la Bible elle-même, soit par des documents contemporains. On devra donc se résigner à ne pas puiser des données historiques dans un livre qui confond des personnages qui véritablement ont existé à des temps différents, et on devra renoncer à voir dans Darius le Mède, gouvernant cent vingt provinces de la Perse et de la Médie, autre chose qu'une confusion de Darius, fils d'Hystaspe, avec son arrière-petit-fils, Darius II, sous lequel les Juifs purent s'établir à Jérusalem. On pourra retrouver un Balthazar, roi éphémère de Babylone, par un texte nouveau, mais on peut affirmer d'ores et déjà qu'on ne découvrira pas de texte donnant gain de cause au livre de *Daniel* au sujet d'un Darius le Mède, de la race d'Ahasverus, qui, roi des cent vingt provinces de Perse et de Médie, aurait régné à Babylone avant Cyrus le Grand.

V. Le nom de Darius a été porté par une quantité assez considérable de princes perses : d'abord par des fils de Darius I^{er}, de Xerxès, de Darius II, puis par le fils d'Artaxerxès II, qui se révolta contre son père. D'autres personnages de l'Orient chrétien, grec ou arménien, ont également porté ce nom.

J. OPPERT.

DARIUS (dans la Bible). Sous le nom de Darius (*Daryavesh*), les livres d'*Esdras*, de *Néhémie*, d'*Aggée*, de *Zacharie* et de *Daniel* mentionnent différents souverains persans. Le Darius sous lequel les travaux de reconstruction du Temple, momentanément interrompus, sont repris et menés à bonne fin, semble être Darius, fils d'Hystaspe. Le Darius sous lequel on procède à l'établissement des registres généalogiques du clergé (*Néhémie*, xii, 22) peut être identifié à Darius Nothus ou à Darius Codoman, que renverra Alexandre. Mais ce qui a créé de sérieux embarras, c'est l'identification de *Darius le Mède* (V. ci-dessus), qui, d'après *Daniel* (v, 30-31 ; vi, 1 et suiv.), s'empara de Babylone sur Balthazar et occupa le trône avant Cyrus. On a voulu y voir Cyaxare II, fils d'Astyage, oncle et prédécesseur de Cyrus. On pourrait également, à raison de la date peu ancienne de composition du livre de *Daniel* (V. ce nom), soupçonner quelque confusion.

M. VERNES.

DARJES (V. DARIÉS).

DARKEMON (V. ADARCON).

DARKHATS. Tribu de la Mongolie nord-occidentale dont les campements sont surtout groupés autour du Kossô-Gol. Ils forment une classe spéciale de *Chabi* (pluriel *Chabiner*

ou *Chabinar*) dépendant du grand prêtre lamaïte (Khou-toukhta) résidant à Ourga auquel ils payent un tribut annuel. Au point de vue du type physique, ce sont des Mongols occidentaux mélangés avec les Sovones ou Soyotes, peuplade d'origine finnoise. Ils ne se distinguent ni par leur langue ni par leurs mœurs des autres Mongols. C'est le voyageur russe Potanin qui les a décrits pour la première fois en 1885.

J. DENIKER.

DARLSTON. Ville d'Angleterre, comté de Stafford, près de Wednesbury; 13,574 hab. Mines de houille, établissements métallurgiques.

DARLEY (Bernard), peintre français du xvi^e siècle, travaillant à Valenciennes. Marguerite d'Autriche le nomma, en 1519, son peintre ordinaire.

DARLEY (Jean-Baptiste), peintre français du xvi^e siècle. Cet artiste, qui travaillait à Tours en 1530, acquit une grande réputation par ses portraits.

BIBL. : GRANDMAISON, *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine*; Paris, 1870.

DARLEY (George), écrivain anglais, né à Dublin en 1795, mort le 23 nov. 1846. Venu à Londres en 1822, après avoir fait de solides études dans sa ville natale, il se fit connaître par un curieux dialogue en vers, *the Errors of Ecstasie* (Londres, 1822), et entra au *London Magazine*, où il donna, sous le pseudonyme de John Lacy, des critiques dramatiques qui furent remarquées, et son chef-d'œuvre, *Lilian of the Vale*. Cette poésie et d'autres furent publiées sous le titre de *the Labours of Idleness* (Londres, 1812) et le pseudonyme de Guy Pensival. Il écrivit alors un grand drame, *Sylvia or the May Queen* (1827), qui n'obtint aucun succès. Il reprit la critique dramatique à l'*Athenaeum* et s'y distingua par une rudesse et une intransigeance qu'on attribua à la chute de *Sylvia*. Puis il voyagea en Italie, d'où il envoya à l'*Athenaeum* des lettres sur l'art, qui témoignent d'un sens artistique très fin et qui inaugurèrent la réaction en faveur des peintres primitifs italiens. Il publia, à son retour, les deux premiers chants d'un poème, *Nepenthe* (1839), puis deux tragédies, *Thomas a Becket* (1840) et *Ethelstan* (1841), œuvres des plus médiocres. Enfin il éditait Beaumont et Fletcher, avec une préface assez remarquable au point de vue littéraire, mais fort méchante pour les auteurs (1848). Il était bien doué au point de vue scientifique et il a écrit, de 1826 à 1828, une série de traités de mathématiques très estimés.

R. S.

BIBL. : GRISWOLD, *Poets and poetry of England*.

DARLEY (Félix), dessinateur américain, né à Philadelphie le 23 juin 1822. Il s'est fait connaître par l'illustration, très soignée, d'un grand nombre d'ouvrages, par exemple ceux de Fenimore Cooper, d'Irving, l'*Evangeline* de Longfellow (1883), les *Scarlet Letters* d'Hawthorne, les œuvres de Shakespeare. Il a donné aussi de belles aquarelles.

DARLING. Rivière de l'Australie orientale, affluent du Murray. Son bassin comprend environ 320,000 kil. q. Son cours a près de 2,400 kil. de long; mais elle a très peu d'eau. Elle est formée par la réunion du *Balonne* ou *Condamine* qui naît à 96 kil. de la mer et du *Barman* (820 kil.) grossi à gauche du *Macintyre*, du *Guyda* (700 kil.), du *Namoi* ou *Peel* (1,000 kil.), du *Castlereagh* (600 kil.) et du *Macquarie* (1,200 kil.). Le Darling coule vers le S.-O. et reçoit le *Warrego* (800 kil.), puis tourne au S., se divise en deux branches et aboutit au Murray. Le Darling et ses affluents manquent d'eau, au point de se transformer souvent en une chaîne de lacs à peine reliés les uns aux autres. Dans les régions à peine peuplées du Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud qu'il traverse, la seule industrie est l'élevage du bétail. Les bateaux à vapeur peuvent aux hautes eaux remonter jusqu'à 1,300 kil. du confluent avec le Murray à Bourke. Des mines de cuivre ont été reconnues près de Bourke, des mines d'or et d'argent dans les montagnes d'où découle le Darling.

DARLING (Sir Ralph), général anglais, né en 1775,

mort à Brighton le 2 avr. 1858. Entré dans l'armée en 1793, il servit aux Indes jusqu'en 1808, fit la campagne d'Espagne, l'expédition de Walcheren, commanda à l'île Maurice de 1818 à 1823 et en 1825 fut promu lieutenant général et gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud. Il s'y rendit fort impopulaire par ses rigueurs excessives et souleva contre lui toute la presse australienne. Le gouvernement le remplaça en 1831 par sir Robert Bourke. La presse anglaise s'étant emparée des réclamations des Australiens, la Chambre des communes décida la formation d'une commission d'enquête sur les actes de Darling, qui déclara que la conduite du gouverneur ne pouvait prêter au moindre blâme. Darling devint général le 23 nov. 1841.

DARLING (James), libraire anglais, né à Edimbourg en 1797, mort à Londres le 2 mars 1862. Employé de librairie à Edimbourg et à Londres, puis libraire en cette dernière ville, il y fonda, en 1839, une bibliothèque fort bien agencée à l'usage des étudiants en théologie. Cette entreprise n'ayant pas réussi, il se borna à son métier et éditait alors la *Cyclopædia bibliographica or library manual of theological and general literature* (Londres, 1851-1859, 2 vol.), véritable monument bibliographique.

DARLING (Sir Charles-Henri), administrateur anglais, né en 1809, mort en 1870. Il fit sa carrière dans la hiérarchie coloniale. Lieutenant gouverneur de Sainte-Lucie en 1847, du Cap en 1851, gouverneur de Terre-Neuve (jusqu'en 1857), de la Jamaïque, de Victoria (en Australie) en 1863. Il fut rappelé de Victoria en 1866 à la suite de conflits violents avec une partie du Corps législatif au sujet de questions économiques.

Ch.-V. L.

DARLINGTON. Ville d'Angleterre, comté de Durham; 35,102 hab. Hauts fourneaux, construction de machines, locomotives, etc. Belle église (Saint-Cuthbert) bâtie du XII^e au XV^e siècle.

DARLU (Alphonse), né à Libourne (Gironde) le 20 mars 1849. Il fit ses études au collège de Bergerac, où son père était professeur d'histoire. Bachelier ès lettres et ès sciences avant dix-sept ans, il fut aussitôt chargé de la classe de sixième dans ce même collège, où il professa successivement la troisième et la rhétorique, prenant sa licence ès lettres à dix-neuf ans et reçu premier agrégé de philosophie à vingt et un. Après avoir occupé la chaire de philosophie dans les lycées de Périgueux, d'Angoulême et de Bordeaux, il fut appelé en 1882 à Paris, où il a passé par les lycées Saint-Louis, Henri IV et Condorcet. En 1883, on le chargea du cours de psychologie et de morale à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, ce qui lui fit sentir très vivement la nécessité pour l'Université d'avoir une doctrine morale et de prendre au sérieux sa responsabilité comme éducatrice du caractère national et de l'esprit public. Cette haute préoccupation inspira le beau discours prononcé par M. Darlu à la distribution des prix du concours général en 1890. C'est la seule occasion qu'il ait eue de se faire connaître du grand public; mais il est notoirement un de ces maîtres qui, presque sans écrire, exercent une influence profonde par l'enseignement.

H. M.

DARMAGNAC (Jean-Barthélemy-Claude-Toussaint, vicomte), général français, né à Toulouse le 1^{er} nov. 1766, mort à Bordeaux le 12 déc. 1855. Capitaine dans le 1^{er} bataillon des volontaires de la Haute-Garonne à la fin de 1791, il fit avec honneur les campagnes d'Italie de 1792 à 1797, commanda la 32^e demi-brigade en Egypte, où il gagna le grade de général de brigade (27 avr. 1801), prit part à la campagne de 1805 en Autriche et fut chef de la garde de Paris en 1806 et 1807. Envoyé en Espagne, il fut, pour sa belle conduite à Medina-del-Rio-Seco, nommé général de division et baron (juil. 1808), commanda en Galice, se fit, plusieurs années durant, remarquer par l'activité avec laquelle il lutta contre les guérillas dans les provinces de la Vieille-Castille, de la Manche, de Cuenca, et soutint sa réputation aux batailles de Vitoria et de Toulouse. Rallié aux Bourbons en 1814, il fut, pendant

les Cent-Jours, appelé au commandement de la 41^e division militaire (Bordeaux), qu'il put conserver après la seconde Restauration. Nommé vicomte en 1821, grand officier de la Légion d'honneur en 1823, il quitta le service actif et entra dans le cadre de réserve après la révolution de 1830.

A. DEBIDOUR.
DARMAING (Jean-Achille-Jérôme), publiciste français, né à Pamiers le 2 févr. 1794, mort à Paris le 30 juil. 1836. Elève de l'École normale (promotion de 1812), il fut professeur à l'École de Saint-Cyr et démissionna à cause de ses opinions politiques. Il fit alors du journalisme, fonda le *Surveillant politique et littéraire* (1818) dont l'indépendance lui attira une condamnation en police correctionnelle. Il collabora ensuite au *Constitutionnel*, où il donna le compte rendu des séances législatives. Le 1^{er} nov. 1825, il fit paraître le premier numéro de la *Gazette des tribunaux*, qui existe encore et qui obtint, dès ses débuts, un succès considérable. Darmaing dirigea encore le *Constitutionnel* de 1832 à 1833. On a de lui : *Résumé de l'histoire des guerres de la Vendée* (Paris, 1826, in-18) ; *Relation complète du sacre de Charles X* (1825, in-8) ; *Nouvelle Bibliothèque historique, matériaux pour servir à l'histoire de France* (1825). La première livraison de cet ouvrage a seule paru. — Son père, magistrat et royaliste ardent, a publié : *Mes Révélations sur la responsabilité ministérielle* (Paris, 1824, 2 vol. in-8) ; *Moyens de crédit public* (1819-20, 2 vol. in-8) ; *la Nouvelle Tour d'Ugolin et les Catacombes ou les Francs-maçons vengés* (1821-1824, 2 vol. in-12).

DARMANNES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot ; 255 hab.

DARMESTERER (Arsène), littérateur et philologue français, né à Château-Salins (ancien dép. de la Meurthe) le 5 janv. 1846, mort à Paris le 16 nov. 1888. D'origine israélite et destiné par ses parents à la carrière rabbinique, les mots de vieux français qu'il rencontrait dans les commentaires juifs du moyen âge éveillèrent sa vocation philologique et il s'initia aux études romanes sous la direction de M. Gaston Paris, à l'École des hautes études (1869-1872), où il entra comme répétiteur en 1877. Docteur ès lettres en 1877, il fut nommé la même année maître de conférences à la Sorbonne où il inaugura l'enseignement de notre vieille littérature et de l'histoire de notre langue, d'abord comme professeur adjoint en 1880, puis comme professeur titulaire en 1883. Arsène Darmesteter a laissé une trace durable comme professeur et comme savant. Il a étudié un point intéressant de la phonétique française dans son mémoire sur la *Voyelle atone* (*Romania*, réimprimé par son frère dans les *Reliques scientifiques*) ; les origines de l'épopée française dans sa thèse sur Floovant et le cycle mérovingien (*De Floovante et de Merovingo cyclo*, Paris, 1877) ; la philosophie du langage par ses études sur le néologisme français (*De la Formation des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, Paris, 1887) et dans la *Vie des mots étudiés dans leur signification* (Paris, 1887). Son œuvre la plus intéressante est la restitution de notre vieille langue dans des périodes où les documents français sont rares au moyen des innombrables mots français semés dans les commentaires hébreux de la Bible et du Talmud par le rabbin Raschi de Troyes et par ses successeurs (xⁱ siècle et suivants). Son mémoire sur les gloses et les glossaires hébreux-français, sa publication des *Elégies du Vatican* (élégies françaises écrites en caractères hébreux sur un autodaté à Troyes, les plus anciennes de notre langue) sont appréciées par les érudits. A. Darmesteter a encore publié un *Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin* (Paris, 1875). Il achevait, avec M. Hatzfeld, au moment de sa mort, un *Dictionnaire général de la langue française depuis le xvi^e siècle*, qui paraît par les soins de M. Hatzfeld et de M. Antoine Thomas (Paris, 1889 et suiv.). Darmesteter laissait encore inédits un *Cours de*

grammaire historique de la langue française qui paraît à Paris (1891) et un *Dictionnaire des gloses de Raschi* qui sera publié plus tard. Les mémoires qu'il a publiés dans les revues savantes sur la philologie juive et romane ont été réunis par son frère, sous le titre : *Arsène Darmesteter, Reliques scientifiques* (Paris, 1890, 2 vol. in-8).

DARMESTERER (James), orientaliste et littérateur français, frère du précédent, né à Château-Salins (ancien département de la Meurthe) le 28 mars 1849. Prix d'honneur de rhétorique au concours général en 1866, il se consacra à la philologie comparée, sous la direction de MM. Michel Bréal et Bergaigne, et principalement à l'étude des langues et des religions de la Perse. Docteur ès lettres en 1877, il fut nommé la même année répétiteur de zend à l'École des hautes études. En 1883, M. James Darmesteter fut nommé professeur au Collège de France et en 1886-1887 il fut chargé d'une mission philologique aux Indes. Il demeura près de sept mois dans les districts afghans de l'Inde où il étudia la langue poushtu. On peut diviser l'œuvre de M. James Darmesteter en deux parties : les ouvrages scientifiques et les ouvrages purement littéraires. Les premiers sont : *Haurvatât et Amere-tât, essai sur la mythologie de l'Avesta*, qui forme le 23^e fascicule de la bibliothèque de l'École des hautes études (Paris, 1874) ; *Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire*, 29^e fascicule de la même bibliothèque (Paris, 1877) ; *De Conjugatione latini verbi Dare* (id. 1878) ; Traduction en anglais du *Vendidad* (Zend Avesta) dans le 4^e vol. des *Sacred Books of the East* (Oxford, 1880) ; *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif* (Paris, 1881, traduction des *Yashtes*, dans le 23^e vol. de la même collection (Oxford, 1887) ; *Etudes iraniennes*, t. I ; *Etudes sur la grammaire historique de la langue persane* (Paris, 1883, ouvrage couronné par l'Institut, prix Volney ; id., t. II ; *Mélanges d'histoire et de littérature iranienne* ; *Essais orientaux* ; *L'orientalisme en France* ; *le Dieu suprême des Aryens* ; *les Cosmogonies aryennes* ; *Prolégomènes de l'histoire des religions* ; *Mélanges de mythologie et de linguistique* (1883), ouvrage couronné par l'Académie française ; *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse*, leçon d'ouverture du cours de langue et littéraires de la Perse, faite au Collège de France, le 16 avril 1885 (id. 1885) ; *le Mahdi, depuis les origines de l'Islam, jusqu'à nos jours* ; *les Origines de la poésie persane* (1887) ; *Chants populaires des Afghans* (Paris, 1888-1890, in-8), ouvrage couronné par l'Institut, prix Volney ; *Origine et développement de la religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde*, traduction de l'anglais de l'ouvrage de Max Muller. — Les ouvrages littéraires de M. J. D. sont : *la Chute du Christ*, poème traduit de l'anglais (Paris, 1879) ; *Lectures patriotiques sur l'histoire de France* à l'usage des écoles primaires, par J.-D. Lefrançais (Paris, 1881), ouvrage couronné par l'Institut ; édition classique du *Macbeth* de Shakespeare (1882) ; édition classique du *Child-Harold*, de Byron ; *Essais de littérature anglaise* (1883) ; *Lettres sur l'Inde* (Paris, 1889) ; *la Légende divine* (Paris, 1890) ; *Mary Robinson*, poésies traduites de l'anglais avec une introduction (Paris, 1888). En dehors de ces ouvrages, M. J. D. a écrit de nombreux articles dans le *Journal asiatique*, la *Revue critique*, la *Revue philosophique*, la *Revue des Religions*, la *Revue des études juives*, la *Contemporary Review*, les *Lettres et les Arts*, le *Parlement*, le *Journal des Débats*, etc.

L. H.

DARMONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Étain ; 45 hab.

DARMSTADT. I. GÉOGRAPHIE. — Ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Hesse, située entre le Rhin et le Main, à 145 m., d'alt. au pied de l'Odenwald ; 48,769 hab. (dont 39,880 protestants, 7,340 catholiques, 1,352 israélites). C'est une ville qui dut son importance à la politique ; elle comprend deux parties qui font contraste : la

vieille ville (Altsdat) aux rues tortueuses et étroites, et à l'O. de celle-ci, séparée d'elle par le château grand-ducal, la nouvelle ville (Neustadt), avec de belles rues ou avenues plantées rectilignes, se croisant à angle droit, de larges places, des jardins publics; de ce côté se porte la vie, c'est là qu'aboutissent les chemins de fer dont six lignes se croisent à Darmstadt (Francfort-Heidelberg, Mayence-Aschaffenburg, Darmstadt-Worms, Darmstadt-Eberbach). Le commerce et l'industrie sont moyennement développés; on fabrique des produits chimiques, des machines, de la fonte, des chapeaux, des tapis, de la bière, etc.; la ville est le marché agricole des campagnes voisines qui y apportent leurs fruits, leur blé, leur vin, achètent du pétrole, des objets manufacturés, etc. La ville a quatre journaux, une dizaine d'autres périodiques, une bibliothèque ducale de 300,000 volumes dont 1,400 incunables, un musée archéologique, un cabinet d'estampes, une galerie de tableaux riches en œuvres de l'école allemande et hollandaise, etc. Ces collections se trouvent au château. Les institutions d'éducation et d'assistance publique sont nombreuses et bien organisées. En sa qualité de capitale, Darmstadt n'est pas seulement la résidence du grand-duc de Hesse, mais aussi le siège des principaux pouvoirs et des administrations du pays : ministères, consistoire suprême, cour des comptes, tribunal supérieur, direction des postes, des finances, de l'agriculture, gouvernement de Starkenburg, etc., sans oublier la 25^e division de l'armée allemande.

Au centre de la ville de Darmstadt se trouve le château, vaste édifice comprenant des constructions de dates fort diverses, autour duquel s'étend en contre-bas un jardin planté dans les anciens fossés. Les parties les plus anciennes remontent au xiv^e siècle à l'époque des comtes de Katzenbogen; d'autres furent élevées sous le règne de George I^{er} (1567-1596), fondateur de la dynastie de Hesse-Darmstadt; enfin le château neuf, avec ses quatre pavillons, remonte à 1717 et au règne du landgrave Ernest-Louis. Le château renferme la bibliothèque et les collections artistiques et scientifiques du duché. Devant le château, à l'O., du côté de la ville neuve, est une belle place (Luisenplatz) de forme octogone (monument du grand-duc Louis I^{er}), à laquelle aboutissent la *Rheinstrasse* qui mène à la gare devant laquelle est la statue de Liebig (né à Darmstadt); la *Wilhelminenstrasse* qui mène à l'église catholique et au palais du prince Charles (*Madone de Holbein*). De l'autre côté du château (au S.), est la place du Marché avec un hôtel de ville du xvi^e siècle et une église du xv^e, remaniée au xvii^e (tombeau de George I^{er}).

II. HISTOIRE. — L'origine de Darmstadt est un village nommé alors Darmundestat, dépendant de Domberg qui fut acquis par le comte Thierry III de Katzenelnbogen, reçut une charte municipale en 1330; les comtes y élevèrent un château terminé en 1375, où ils résidèrent. Quand leur famille s'éteignit, un mariage apporta Darmstadt à la Hesse. En 1546, la ville fut saccagée par les Espagnols dans la guerre de Smalkalde et le château démoli. Elle se releva lorsque le landgrave George I^{er} y fixa sa résidence (1567). Pillée en 1622 par Mansfeld, en 1688 et 1693 par les Français, la ville n'avait à la fin du dernier siècle que 6,700 hab. Elle prospéra depuis lors, grâce au grand-duc Louis I^{er} (1790-1830); les murailles furent démantelées, et la nouvelle ville fut bâtie avec ses belles rues et ses nombreux monuments publics. Dès 1815, elle avait 15,400 hab. Deux congrès des Etats de l'Allemagne du Sud siégèrent à Darmstadt, le premier de 1820 à 1822 pour étudier un système commun de poids et mesures et une union douanière, le second en avr. 1852 pour s'entendre contre le Zollverein prussien.

BIBL. : Karl WAGNER, *Darmstadt, Beschreibung und Geschichte*; Darmstadt, 1842. — WALTHER, *Darmstadt wie es war und wie es geworden*; Darmstadt, 1865.

DARNAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat; 1,475 hab. Ruines du château de

la Côte-au-Chapt (xii^e-xiii^e siècles), répandues sur une surface de 280 m. q.

DARNAUD (Jacques, baron), général français, né à Brine-Boulay (Loiret) le 8 avr. 1768, mort à Paris en 1830. Entré très jeune au service, il était lieutenant en 1792 lorsqu'il prit une part brillante à la prise de Spire. Nommé capitaine (1793), il tint campagne avec l'armée de Sambre-et-Meuse, défendit Longwy et fut blessé au blocus de Mayence (1796). Il passa ensuite en Italie (1797), se distingua à Civita Castellana, et surtout à Falari, où il battit les Napolitains, et emporta de vive force la place d'Otricoli. A la Trebbia, il se signala par une charge extrêmement audacieuse, et conquit le grade de général de brigade (12 messidor an VII). Il renouvela ses prouesses et ses succès à Novi, à Bosco, à Rivalta, gagna plusieurs victoires sur les Autrichiens et fut blessé d'un coup de feu à la cuisse le 28 mai 1800. On fut obligé de l'amputer, mais à peine rétabli il reprit du service comme commandant de Gènes, bloqué par les Autrichiens et les Anglais. Vers la fin de 1801, il fut obligé de demander un congé pour raison de santé et revint en France. Il obtint plusieurs commandements militaires dans les dép. (Orne, Manche, Calvados, etc.), fut créé baron le 8 oct. 1808, et nommé en 1813 gouverneur des Invalides, où il resta jusqu'en 1825. Louis XVIII le promut lieutenant général le 6 sept. 1814.

DARNAUDAT (Louis-Jean-Henri), homme politique français, né à Orthez le 7 mars 1739. Conseiller au parlement de Navarre, il fut élu par le Tiers de la province de Béarn député aux Etats généraux. Il siégea parmi les constitutionnels modérés. Il fut maire d'Orthez en 1791.

DARNAUDAT (Jacques-Henry), homme politique français, né à Bagnères-de-Bigorre le 8 nov. 1827. Avocat à Tarbes, il se mit en lumière en plaçant plusieurs procès politiques, et en combattant la politique impériale. Il appartenait au parti orléaniste. Le 20 févr. 1876, il se présentait aux élections législatives dans la 2^e circonscription de Tarbes, avec un programme conservateur, et il était élu le 5 mars. Il siégea à droite, appuya le gouvernement du 16 mai, fut choisi par lui pour candidat officiel, et fut réélu par Tarbes le 14 oct. 1877. Son élection fut invalidée par la Chambre, et, le 2 févr. 1879, ses électeurs votèrent pour un républicain, M. Desbons.

DARNAUDIN ou D'ARNAUDIN, architecte français, né à Versailles en 1741. Après avoir remporté le grand prix d'architecture sur un projet d'arc de triomphe, Darnaudin alla en Italie avec le brevet de pensionnaire du roi et fut, à son retour en France, nommé inspecteur des bâtiments royaux de Versailles. Devenu architecte, il fut chargé, de 1775 à 1779, de l'agrandissement de l'hospice civil, édifice qui ne fut terminé qu'en 1855; puis, de 1780 à 1783, Darnaudin fit construire l'hôtel du garde-meuble de la couronne qui servit longtemps de siège à la préfecture du dép. de Seine-et-Oise et n'est plus aujourd'hui qu'une annexe de l'hôtel-restaurant des Réservoirs; enfin, en 1787, il fit élever l'hôtel de Séran qui existe encore et porte aujourd'hui le n^o 6 de la rue des Réservoirs. Darnaudin fut reçu membre de l'Académie royale d'architecture en 1791. Charles Lucas.

BIBL. : J.-A. LE ROY, *Histoire des rues de Versailles*, etc.; Versailles, 1861, in-8, 2^e éd.

DARNÉTAL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, sur le Robec et l'Aubette; 6,609 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Rouen à Amiens. Nombreuses usines alimentées par les deux rivières. Fabriques de draps et de lainages, filatures de laines et de coton, teintureriers, indiennes, corroiriers. L'église de Long-Paon (mon. hist.), du xv^e siècle, a été complètement restaurée de 1855 à 1860. Le clocher de Carville (mon. hist.), construit de 1512 à 1514, a servi de poste d'observation à Henri IV, quand il assiégea le fort de Sainte-Catherine. L'église séparée de son clocher date aussi en partie du xvi^e siècle.

DARNETS ou DARNETZ. Com. du dép. de la Corrèze,

arr. d'Ussel, cant. de Meymac; 1,015 hab. Sur le territoire de cette commune se trouve le château de Lieuteret, bâti au XVII^e siècle par la veuve du connétable de Montmorency.

DARNEY (*Darneium*). Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, sur les flancs d'un promontoire dominant la Saône, à 38 kil. au S.-O. d'Épinal; 1,594 hab. Fabriques de couverts en fer battu; chaudronnerie; broderie; tuilerie; huilerie; carrière de pierres meulières; centre commercial de la région: douze foires annuelles; possède un hôpital fondé en 1732; un hospice de vingt lits et un établissement congréganiste des sœurs de Saint-Charles. Les verreries de la forêt de Darney, établies vers 1373, privilégiées par Jean de Calabre, fils de René d'Anjou, qui, en 1448, leur octroya la *charte des verriers*, étaient, en 1690, au nombre de dix-neuf et jouissaient autrefois d'une granderéputation. Les nombreuses antiquités, trouvées dans les environs, ont fait supposer que Darney était d'origine gallo-romaine. La petite ville, au moyen âge, était un apanage des ducs de Lorraine et fut entourée d'une enceinte, flanquée de nombreuses tours, ce qui lui valut le surnom de *Darney-aux-Trente-Tours* et l'honneur de servir quelquefois de résidence ducal. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. En 1639, elle fut enlevée au duc Charles IV par les Français et démantelée par eux. Sur les ruines du château féodal, démoli à la même époque, et dont il existe encore un pan de mur d'une épaisseur de 5 m., on construisit, en 1725, l'hôtel de ville. En 1751, Darney devint le siège d'un bailliage, régi par la coutume générale de Lorraine. Avant la Révolution, il y avait à Darney une collégiale fondée en 1308 ainsi qu'un couvent de récollets. L'église paroissiale, du XVIII^e siècle, s'élève sur une éminence de 277 m. d'altitude. Les armes de Darney étaient *d'azur à trois glands montant, feuillés et tigés d'or, deux, un*. — Patrie de l'abbé Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790), confesseur de Mesdames de France, tantes de Louis XVI, et auteur de plusieurs ouvrages théologiques; de Joseph-François Bergier (1721-1784), frère du précédent, littérateur, et du manufacturier Edouard-Victor-Stanislas Bresson, homme politique, né en 1826.

BIBL.: C.-L. MANGIN, *Dissertation sur l'antiquité du château de Darney*, 1828. — LÉON LOUIS, *le Dép. des Vosges*; Épinal, 1887, t. VI, 192-196.

DARNEY-AUX-CHÊNES. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châteaenoy; 94 hab.

DARNIEULLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Épinal; 559 hab.

DARNLEY (Henri STUART, lord) (V. STUART [Henri]).

DAROCA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Saragosse (Aragon), sur la rive droite du Jiloca, est entourée d'une enceinte qui date du moyen âge et a quelques belles églises. Aux environs, on remarque une grande levée ou digue, la *Gran Mina*, construite au XVI^e siècle. Il y a quelque commerce de vin. Population: 3,247 hab.

DAROCA (Victoriano), peintre espagnol contemporain qui s'est acquis une certaine notoriété par ses portraits en miniature. Il a pris part aux diverses expositions nationales organisées à Madrid par l'académie de San Fernando. P. L.

DAROIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Dijon; 60 hab.

DAR-OULD-SELEMIA. Campement sur la route d'Ayir à Safy (Maroc), chez les Ouled Assein, à l'extrémité méridionale d'une longue vallée qui se termine au cap Mazagan.

DAROVA. Village de Bohême dans le cercle de Pilsen (Pilsen). Il possède des mines de fer et de houille.

DARQUIER (Augustin), astronome français, né à Toulouse le 23 nov. 1718, mort à Toulouse le 18 janv. 1802. Il s'adonna de bonne heure à l'astronomie, construisit et aménagea à ses frais un observatoire dans sa propre maison, y fit d'intéressantes découvertes et y professa gratuitement. En 1757, l'académie des sciences de Paris

l'élut correspondant. Parmi ses nombreux ouvrages, il convient de citer: *Uranographie* (Paris, 1771, in-8); *Observations astronomiques faites à Toulouse* (Avignon, 1777, in-4, et Paris, 1782, in-4); *Observation de l'éclipse de soleil du 24 juin 1778* (Toulouse, 1780, in-8); *Lettres sur l'astronomie pratique* (Paris, 1786, in-8). Une dizaine de mémoires du même auteur ont en outre paru dans les recueils de l'académie de Toulouse et de l'académie des sciences de Paris. L. S.

DARRACQ (François-Balthazar), homme politique français, né à Dax en 1750, mort à Mont-de-Marsan en 1808. Avocat dans sa ville natale, il fut élu député des Landes au conseil des Cinq-Cents le 24 vendémiaire an IV. Orateur fougueux, il se distingua à la tribune par des motions très radicales, réclama notamment le divorce, la liberté illimitée des cultes et par suite l'abrogation des lois contre les prêtres insermentés et la suppression du serment. Il en voulait surtout aux journalistes qu'il comparait « aux filles publiques que la police doit seule régler ». Réélu par les Landes le 23 germinal an VII, il fut le 4 nivôse an VIII désigné par le Sénat pour faire partie des membres du nouveau Corps législatif. En 1804, il rentra dans la vie privée. Il s'était occupé de chimie et il a inséré dans le *Journal des mines* (1801, t. XI) un mémoire dans lequel il prouve que les acides acéteux et acétique sont identiques, et *Expériences sur l'acide extrait du soufre ou oxyde gris de cobalt* (1802, t. XII). — Son petit-fils, Jean-Marie Darracq, né à Mont-de-Marsan le 9 avr. 1815, fut élu député des Landes au Corps législatif le 9 juin 1867 et réélu le 24 mai 1869. Il siégea dans la majorité bonapartiste.

DARREL (John), célèbre exorciste anglais, né à Mansfield, comté de Nottingham, vers 1562, mort après 1602. Après avoir fait ses études à Cambridge, il vint à Londres pour faire son droit; puis il y renonça, revint à Mansfield où il se livra à la prédication. Il commença à exorciser en 1586, et ses pratiques firent un tel bruit qu'il fut traduit, par ordre de l'archevêque d'York, devant une commission d'enquête qui lui interdit la prédication (1598); puis, par ordre de l'évêque de Londres, devant une commission d'examen (1599), qui le convainquit d'imposture et le fit emprisonner pendant un an. On ne sait ce qu'il devint ensuite. Il a écrit plusieurs traités dont il suffit de citer un seul: *A True Narration of the strange and grievous vexation by the devil of 7 persons in Lancashire* (1600, in-4). R. S.

DARREL (William), théologien anglais, né dans le comté de Buckingham en 1651, mort à Saint-Omer le 28 févr. 1721. Entré dans la société de Jésus en 1671, il devint procureur à Paris (1696), préfet des études au collège de Saint-Ouen (1696), puis à Liège (1699-1700), recteur du même collège (1708-1712) et de nouveau procureur à Paris (1712). Il a beaucoup écrit. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *the Lay-man's opinion* (1687, in-8); *A Vindication of Saint Ignatius* (Londres, 1688, in-4); *the Gentlemen instructed in the conduct of a virtuous and happy life*, traité très souvent réimprimé (1^{re} éd., 1708; 10^e éd., Londres, 1732, in-8); *Moral Reflexions in the Epistles and Gospels* (Londres 1711, 4 vol. in-12) très souvent réimprimé; *Treatise of the real presence* (Londres, 1721, 2 vol. in-12). Il a aussi traduit en anglais les *Discours de Cleander et d'Eudoxus sur les Lettres provinciales* du P. Daniel (Londres, 1701 et 1704, in-8). R. S.

DARRICAU (Rodolphe-Augustin, baron), contre-amiral français, né en 1807. En 1836, il était embarqué sur l'*Andromède*, qui transportait aux États-Unis le prince Louis-Napoléon, à la suite de l'échauffourée de Strasbourg. Il fit la guerre de Crimée en qualité de capitaine de vaisseau, fut nommé, en 1858, gouverneur de la Réunion, et passa contre-amiral en 1864.

DARRIULE (Jean, baron), général et homme politique français, né à Arudy (Basses-Pyrénées) le 16 nov. 1774,

mort à Bernes (Seine-et-Oise) le 5 sept. 1850. Entré dans l'armée en 1793, il se distingua à Bellune (1797), fit l'expédition d'Égypte, les campagnes d'Italie et d'Espagne, et celle de Russie. Commandant du Kremlin (1812), il combattit à Bautzen et Lutzen, fut créé baron et nommé général de brigade. Il exerça le commandement dans le dép. des Hautes-Pyrénées après la Restauration, demeura fidèle à Napoléon pendant les Cent-Jours, et fut alors nommé inspecteur général de l'armée. Après Waterloo, il fut mis en non-activité. Le gouvernement de Juillet le nomma commandant de place à Paris (1831), le promut lieutenant général (1832), et l'éleva à la pairie (1837). Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DARRO. Rivière d'Espagne, qui commence à une dizaine de kil. E.-N.-E. de Grenade, au pied des pics de la Cruz et de Retamar, se grossit d'innombrables sources et à une lieue en amont de Grenade s'engage dans une vallée étroite, pittoresque, couverte de bosquets et de vergers, qu'on appelle *los Cormenes*. De là, elle entre dans la ville de Grenade où elle est traversée de dix ponts et se jette dans le Genil, affl. du Guadalquivir. Les eaux du Darro sont très pures et alimentent la cité; l'été, elles sont peu abondantes, mais après les pluies elles remplissent l'étroite vallée et causent des dégâts dans la partie de la ville qui comprend le Zacatir et la Plaza Nueva. Le Darro roule des paillettes d'or et il y a encore quelques pauvres gens qui s'adonnent à leur recherche.

E. CAR.

DAR-ROUNGA. District du Soudan, au S. du Ouadai, habité par des nègres chasseurs et guerriers qui vendent beaucoup d'ivoire, surtout dans la région de *Dar-Kouti*.

DARS. Presqu'île de la côte allemande de la Baltique, près de Stralsund (Poméranie), séparée de l'île Zingst par le Prerov.

DARSE. Ce mot, qui n'est point usité sur le littoral de l'Océan, signifie, dans les ports de la Méditerranée, des bassins destinés à recevoir des bâtiments. Il est bien entendu que ces sortes de havres communiquent en tout temps avec l'extérieur. Au port de Toulon, la *vieille darse* sert de refuge aux derniers représentants de la marine à voiles.

D'ARSICOLA (Silvestro) (V. ARISCOLA).

DAR-SI-HAMMOU. Village situé à l'extrémité méridionale de la merdja de Ras-ed-Doura (Maroc), sur la route qui gagne Mehdia par la chaîne des collines côtières.

D'ARSONVAL (Jacques-Arsène), physiologiste français contemporain, né à La Borie, com. de La Porcherie (Haute-Vienne) le 8 juin 1851. Il a commencé ses études médicales à Limoges et les a achevées à Paris. Successivement préparateur du cours de médecine au Collège de France, sous Claude Bernard, en 1875, docteur en médecine en 1877, directeur du laboratoire de physique biologique de l'École des hautes études en 1882, laboratoire créé pour lui; il a été chargé du cours de médecine au Collège de France, de 1881 à 1886, et nommé professeur suppléant en 1887. Ses travaux ont eu surtout pour but la chaleur animale et la calorimétrie et il a inventé une étuve à température constante, au gré de l'expérimentateur, dont le modèle est aujourd'hui adopté dans tous les laboratoires (1876). Il est l'auteur de plusieurs mémoires originaux sur la *Production de la Chaleur chez divers animaux* (1878-79); *l'Influence de l'abstinence* (1881); *l'Influence de la température du milieu ambiant* (1884); *l'Influence du froid et des irritations cutanées* (1881-84). Ses travaux sur *l'Origine de la chaleur animale* (1883-85) l'ont amené à conclure « qu'elle est un résidu de la contraction musculaire et non la source de cette contraction ». M. d'Arsonval a publié aussi, en collaboration avec M. Brown-Sequard, d'intéressantes recherches démontrant que l'air expiré par l'homme et les mammifères à l'état de santé contient un agent toxique très puissant. Il a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1888.

DARTEIN (Marie-Ferdinand de), ingénieur français, né

à Strasbourg le 9 févr. 1838. Elève de l'École polytechnique en 1855 et entré dans le service des ponts et chaussées, il fut, au sortir de l'École d'application, envoyé en mission en Italie où il recueillit de nombreux documents sur l'architecture lombarde; il a publié sur ce sujet un volume remarquable, où il a révélé et fait revivre un genre d'architecture qui avait été à peu près oublié. Après quelques années de service en province, il fut, en 1866, nommé répétiteur du cours d'architecture à l'École polytechnique qui, alors, était encore professé par Léonce Reynaud dont il avait été le disciple et dont il publia la biographie. L'année suivante, il fut désigné pour le remplacer, et, depuis 1869, il est en même temps professeur d'architecture à l'École des ponts et chaussées. M. de Dartein est l'auteur du pavillon dans lequel était installée l'exposition du ministère des travaux publics, en 1889, et qui a été conservé dans le jardin du Trocadéro. C'est un aquarelliste émérite.

DARTFORD. Ville d'Angleterre, comté de Kent, sur le Darent, affluent de droite de la Tamise, à 24 kil. E. de Londres; 10,567 hab. Asiles d'aliénés; papeteries, poudreries, etc.

DARTHÉ (Augustin-Alexandre), révolutionnaire français, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1769, mort à Vendôme le 25 mai 1797. Il eut une jeunesse fort agitée, figura à Paris dans la plupart des échauffourées et mouvements révolutionnaires de 1789 et notamment à la prise de la Bastille. En 1792, il fut nommé administrateur du Pas-de-Calais, puis devint secrétaire de Joseph Lebon (V. ce nom) et accusateur public sous lui. Après le 9 thermidor, il fut arrêté comme terroriste, mais il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire. Il fut ensuite employé dans les bureaux de l'agence du commerce en Belgique. Il fut impliqué en 1796 dans la conspiration de Babeuf (V. ce nom), fut condamné à mort par la haute cour de Vendôme et à la lecture de cet arrêt, cria *Vive la République!* et se blessa de plusieurs coups de stylet. Il monta néanmoins sur l'échafaud le 8 prairial an V.

DARTHENAY, publiciste français, né à Carentan (Manche) vers 1803, mort à Paris le 27 déc. 1862. Entré en 1837 à la *Revue universelle*, il donna des articles de critique théâtrale estimés, dans beaucoup de journaux, notamment le *Siècle*, le *Constitutionnel* et le *Figaro*. Il est l'auteur de : *les Acteurs et les Actrices de Paris, biographie complète* (Paris, 1853, in-18).

DARTIGOEYTE (Pierre-Arnaud), homme politique français, né à Mugron (Landes) le 12 mars 1763, mort à Lahosse (Landes) le 25 nov. 1812. Fils d'un notaire, il fut élu procureur-syndic du district de Saint-Sever, puis député des Landes à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort et repoussa les suris. Il fit partie de la grande mission créée par la Convention, le 9 mars 1793, pour accélérer la levée de trois cents mille hommes, et alla avec Ichon dans le Gers et les Landes. Envoyé de nouveau en mission dans le Sud-Ouest par décret du 23 août 1793, il fut l'objet d'un attentat à Auch, le 6 avr. 1794 : une brique fut lancée contre lui pendant qu'il parlait à la tribune du club des Jacobins de cette ville. La commission militaire ambulante, instituée à Bayonne par Pinet et Cavaignac, se transporta aussitôt à Auch et rendit plusieurs sentences capitales contre les auteurs présumés de l'attentat. L'incident Dartigoeyte est célèbre dans l'histoire de la Révolution en Gascogne. Dartigoeyte avait été un des *iconoclastes* les plus ardents de la tentative hébertiste de déchristianisation. La réaction thermidorienne le poursuivit : accusé par Pères (du Gers) de s'être conduit en terroriste à Auch, il fut décrété d'arrestation le 13 prairial an III. L'amnistie du 4 brumaire an IV lui rendit la liberté. Il se retira à Lahosse, où il exerça jusqu'à sa mort la profession de notaire. F.-A. A. BIL.: J. LÉGÈS, *les Diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution*; Aire-sur-l'Adour, 1875, 2 vol. in-8. — A. TARBOUTIECH, *Histoire de la commission extraordinaire de Bayonne*; Paris, 1869, in-8.

DARTIS (Jean), canoniste, *Artisius* (V. ARTIS [Jean d']).

DARTMOOR. Région montagneuse granitique de l'Angleterre occidentale, dans le comté de Devon, au N.-E. de Plymouth. Ses plus hauts sommets sont le Yes Ton (621 m.) et le High Willays (740 m.); elle s'étend sur environ 500 kil. q. jadis boisés, aujourd'hui occupés par des landes.

DARTMOUTH. Ville maritime de la côte S. d'Angleterre, comté de Devon, à l'embouchure du Dart; 5,580 hab. Le port, défendu par un château, est très profond; il eut jadis une grande importance: Richard Cœur de Lion s'y embarqua pour la croisade en 1190; en 1347, il fournit trente et un navires pour le siège de Calais; les Français lui firent subir de dures représailles. Aujourd'hui il n'a plus qu'un mouvement de 4,500,000 fr. à peine; mais les paquebots pour l'Afrique y font escale.

DARTMOUTH (Collège). Établissement d'instruction aux États-Unis (État du New-Hampshire) fondé en 1770 par le Dr Eleazer Wheelock, du Connecticut. En 1743, Wheelock s'était établi à Lebanon (Conn.) comme pasteur, et avait pris chez lui, selon une coutume fréquente, plusieurs enfants à instruire. L'un d'entre eux était un Indien Mohegan, Samson Occom. Les résultats qu'il obtint avec ce jeune peau-rouge lui donnèrent l'idée de fonder une école de maîtres indiens. Il réunit quelques jeunes gens de la tribu Delaware. Un fermier, Joshua Moor, lui fit don d'une maison et de deux acres, et ce petit établissement prit le nom d'école indienne de charité de Moor. Occom se rendit en Angleterre et y recueillit des fonds qui furent confiés à un comité de *trustees*, dont lord Dartmouth fut président. De là le nom donné au nouveau collège, lorsque Wheelock, en 1770, eut transporté le siège de son école dans l'ouest du New-Hampshire, sous une charte du gouverneur Wentworth, à Hanover, près du fleuve Connecticut. Ce collège, situé dans le désert, fut d'abord un assemblage de huttes en troncs d'arbres, au milieu desquelles s'éleva bientôt un bâtiment à deux étages. Wheelock mourut en 1779. Son fils qui se battait en ce moment contre les Anglais avec Stark et Gates, fut rappelé et succéda à son père. En 1782, il se rendit en Europe pour recueillir de nouveaux fonds. Il emportait des lettres de Washington et du ministre de France près les États-Unis, Luzerne. Il obtint des souscriptions en Angleterre et dans les Pays-Bas; le collège put vivre et se développer. Après en être resté pendant trente-six ans le président (de 1779 à 1815), il fut révoqué pour cause de dissentiments religieux, par le corps des administrateurs (*trustees*). La législature de l'État s'émua, et nomma de nouveaux *trustees*, érigeant en même temps le collège en université. Mais l'ancien conseil résista et porta l'affaire devant la cour supérieure de l'État, puis devant la cour suprême des États-Unis, présidée par Marshall, qui lui donna raison, consacrant le principe de l'inviolabilité d'un droit de propriété conféré à une corporation par une charte. C'est dans cette affaire que Daniel Webster, âgé de trente-cinq ans, commença, par sa défense des *trustees*, sa grande réputation de juriste constitutionnel. Il avait été lui-même élève à Dartmouth. Wheelock mourut en avr. 1817. Il eut pour successeur Francis Brown, Daniel Dana, le rév. Bennet Tyler, le rév. Nathan Lord, etc. En 1852, le collège avait abrité et instruit depuis quatre-vingts années deux mille sept cent dix-neuf élèves, dont mille six cent quatre-vingt-dix-sept étaient encore vivants, six cent quatre-vingt-quatre de ces derniers étant des ministres du culte. En 1865, il comptait vingt-deux professeurs et deux cent-trente élèves.

DARTMOUTH (Baron et comtes de) (V. LEGGE).

DARTOIS (Pâtisserie) (V. GATEAU).

DARTOIS (Louis-Armand-Théodore), auteur dramatique, dont le nom véritable était *d'Artois de Bournonville*, né à Beauvais (Oise) en 1786, mort à Paris en 1845. D'abord clerc de notaire, puis officier, receveur des droits réunis en 1812, garde du corps en 1814, capitaine d'in-

fanterie jusqu'en 1820 et secrétaire du gouverneur du château de Meudon jusqu'en 1830, il fut entraîné à faire de la littérature par l'exemple de son frère cadet (V. plus bas), dont il partageait toutes les idées et dont il fut le plus dévoué collaborateur. Il a publié seul un grand nombre de chansons et de poésies légères dans divers recueils, et une comédie en cinq actes et en vers, *le Père tuteur ou l'École de la jeunesse*, en 1822. C. ST-A.

DARTOIS (François-Victor-Armand), auteur dramatique, frère puîné du précédent, né à Beauvais (Oise) en 1788, mort à Paris en 1867. D'abord clerc d'avoué en 1808, il abandonna la basoche pour se livrer au théâtre où il obtint de suite de grands succès. Cela ne l'empêcha pas, en 1814, d'entrer avec ses deux frères dans les gardes du corps où l'appelaient ses opinions royalistes. Il ne cessa de jouir d'une grande vogue jusqu'en 1830, époque à laquelle il prit la direction du théâtre des Variétés qu'il garda jusqu'en 1836. Il en fit un foyer d'opposition contre le gouvernement de Juillet. Armand Dartois a écrit un très grand nombre de vaudevilles, et il publia, sous la Restauration, en collaboration avec Rougemont, le journal satirique, *la Foudre*, qui soutint alors une ardente polémique avec les journaux libéraux. Parmi les pièces signées de lui seul ou en collaboration, nous pouvons citer: *les Fiancés* (1808); *la Partie carrée* (1811); *les Maris ont tort* (1813); *la Route de Paris* (1814); *les Clefs de Paris ou le Dessert de Henri IV* (1814); *le Roi et la Ligue* (1815); *Charles de France* (1816); *le Sceptre et la Charrue* (1817); *M. Champagne* (1818); *le Matin et le Soir* (1822); *le Coiffeur et le Perruquier* (1824); *M. Pique-Assiette* (1824); *Paris et Londres* (1827); *Cartouche et Mandrin* (1827); *le Château de mon oncle* (1827); *le Portefeuille* (1828); *les Inconvénients de la diligence* (1828); *la Grisette mariée* (1829); *le Curé de Champaubert* (1835); *Manon, Ninon et Maintenon* (1839); *Deux Systèmes* (1840); *le Flagrant Délit* (1841); *le Héros du marquis de Quinze-Sous* (1843); *la Gardeuse de dindons* (1845); *Un Domestique pour tout faire* (1846); *les Saisons vivantes* (1850); *Une Nuit orangeuse* (1852); *Reculer pour mieux sauter* (1854); *les Personnalités*; *M^{me} Gibon* et *M^{me} Pochet, les Enragés, Paris à Pékin*, etc. C. ST-A.

DARTOIS (Achille), auteur dramatique, troisième frère des précédents, dont il fut le collaborateur assidu, mort à Versailles en 1868. Il donna notamment une pièce aux Variétés en 1825, à l'occasion du sacre de Charles X: *les Châtelaines ou les Nouvelles Amazones*; en 1833, une tragédie en cinq actes et en vers: *Caïus Gracchus ou le Peuple et le Sénat*. On l'a souvent confondu avec ses frères. Il est bon de remarquer d'ailleurs qu'ils publiaient souvent leurs pièces communes sans aucune indication de prénoms, ce qui rend impossible l'attribution de la part de collaboration qui revenait à chacun d'eux. C. ST-A.

DARTOS (Anat.) (V. SCROTUM).

DARTRE (Pathol.). Le terme générique de dartre, pour être encore très fréquemment employé, puisqu'il s'applique, dans la langue usuelle, à toutes les éruptions sèches qui desquamment, n'a plus, à l'heure présente, de signification précise. Si l'on veut se faire une idée des maladies que le public désigne sous les noms de dartre furfuracée, dartre volante, il est indispensable de se reporter aux mots PITYRIASIS, ECZÉMA, ECZÉMA SÉBORRHÉIQUE, SÉBORRHÉE; la dartre rongeanse rentre dans le cadre de l'art. LUPUS, etc. Le mot dartre ne présente plus guère qu'un intérêt historique. Son étymologie est d'ailleurs assez obscure. D'après Littré, ce mot dériverait de la langue celtique qui elle-même découle du sanscrit où on trouve *derdru* comme synonyme de dartre. Cette opinion semble corroborée par l'opinion d'Alibert qui déclare qu'au moyen âge quelques auteurs écrivaient *dertre* ou *derdre* et non pas *dartre*. Mais la majorité des auteurs adopte l'étymologie de $\delta\alpha\rho\tau\acute{o}s$ qui signifie écorché, en raison sans doute des nombreuses excoarations que l'on observe dans les dartres.

C'est seulement à l'époque de la Renaissance que l'on rencontre pour la première fois le mot *dartre* ou *dertre*. Les œuvres des médecins de l'antiquité, Hippocrate, Arétée, etc., contiennent d'intéressants chapitres sur diverses éruptions cutanées, mais ne renferment pas de descriptions suffisamment nettes pour qu'on puisse ranger à coup sûr dans les maladies « dartreuses » les dermatoses dont ils nous ont donné le tableau. Il faut arriver à Mercuriali (1576) et surtout à Turner (1714) pour trouver des définitions plus précises de l'expression *dartre*. Plus tard, Lorry (1777) la remplaça par le mot « *herpès* », mais sans vouloir pourtant identifier absolument les deux termes, car il ne se contentait plus d'envisager les affections cutanées sous le seul rapport de leurs caractères extérieurs, mais il entrevoyait en quelque sorte la question des terrains morbides et des états constitutionnels en recherchant leur modalité originelle, au contraire de Pleuck et surtout de Willan qui, à la même époque, s'attachait à établir une classification rigoureuse des maladies de la peau en s'appuyant sur la lésion élémentaire, la modification anatomique. Beaucoup plus tard (1864), M. Hardy voulut, sans répudier la classification de Willan, rendre au mot *dartre* toute son importance, et il décrivit sous ce nom toute une classe d'affections cutanées qu'il s'efforça de différencier des scrofulides, des syphylides et de toutes les lésions artificielles, congénitales, traumatiques ou parasitaires de la peau. Mais Bazin, de son côté, repoussait cette réhabilitation. Il écrivait dès 1860 dans le premier chapitre de ses *Leçons théoriques et cliniques* sur les affections cutanées arthritiques et dartreuses, que les dartres ne forment pas un groupe naturel et qu'elles ne se montrent pas sous l'influence d'une même cause, la diathèse dartreuse. Le groupe des affections dartreuses des auteurs est, disait-il, un assemblage incohérent d'affections cutanées qui diffèrent et par la forme et par la nature. « Il n'existe pas une famille naturelle d'affections cutanées que l'on puisse appeler dartres. Celles-ci se rattachent à trois principes, à trois maladies constitutionnelles et forment trois groupes différents et par les caractères objectifs des affections qui les composent et par le traitement qu'ils réclament. Nous avons appelé l'un de ces groupes scrofulides bénignes; nous proposons de nommer les deux autres arthritides et herpétides. S'il fallait absolument donner la définition de l'expression *dartres*, qu'il est préférable de ne pas employer dans l'état actuel de la science, je dirais : Les dartres sont des affections cutanées, non contagieuses, pyrétiques ou apyrétiques, récidivant avec opiniâtreté, survenant sous l'influence de trois maladies constitutionnelles, l'arthritisme, la dartre et la scrofule. »

Une semblable définition manquerait de clarté si l'on n'ajoutait que dans l'esprit de Bazin la dartre n'existait pas en tant qu'affection cutanée distincte, mais constituait un état constitutionnel, une diathèse, en un mot, qu'il traduisait par l'expression d'*herpétisme*, laquelle ne correspond pas complètement à notre mot *herpétisme* d'aujourd'hui, car le savant médecin de l'hôpital Saint-Louis poussait à ses extrêmes limites le soin de la classification et nous avons, à notre époque, singulièrement rétréci le champ de la première diathèse pour attribuer à l'arthritisme une partie de ses manifestations.

Quoi qu'il en soit, le mot *dartre*, à présent banni de la terminologie cutanée, n'est pas encore à la veille de disparaître du langage vulgaire, pas plus que les expressions de vice *dartreux*, *dartres laiteuses*, etc. En dehors de la consécration donnée à certaines expressions par l'ignorance et, je dirai volontiers, l'accoutumance des foules, il existe pour quelques-unes d'entre elles une sorte de situation privilégiée. Dans beaucoup de milieux on accorde au mot *dartre* une signification bienfaisante. On aime mieux dire *dartre* qu'*eczéma* par exemple, parce qu'on attache à la première des deux dénominations un sens de superficialité qu'on n'oserait espérer pour la seconde. On dit aussi souvent *dartre* pour *trichophytie*, alors que l'on n'ignore pas

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

la différence de gravité qui existe au point de vue de l'hygiène sociale entre l'*herpès circiné* des surfaces glabres et celui des régions pileuses. Il n'est pas enfin, jusques et y compris le fameux « *lait répandu* », d'expression plus souvent usitée par des malades pour interpréter une foule d'altérations de la santé dont la cause première leur échappe et, disons-le également, par un certain nombre de médecins heureux, à bon droit, de se soustraire à des questions inutiles par l'usage d'un mot qui, pour ne rien signifier de précis, soulage et contente fréquemment son client. Les mots *dartre* et *dartreux* peuvent et doivent être à toujours rayés du vocabulaire de la dermatologie; ils n'en parcourront pas moins dans le langage extra-médical une interminable carrière (V. *ECZÉMA*, *PITYRIASIS*, *PSORIASIS*, *LUPUS*, *TRICOPHYTIE*, et surtout *HERPÉTISME* et *HERPÉTIDES*). HENRI FOURNIER.

DARTRIER (Bot.) (V. CASSE).

DARU (Pierre-Antoine-Noël-Bruno, comte), homme d'Etat et littérateur français, né à Montpellier le 12 janv. 1767, mort près de Meulan le 5 sept. 1829. Fils d'un secrétaire de l'intendance du Languedoc, il fit chez les oratoriens des études brillantes, qui développèrent en lui le goût de la poésie, de l'éloquence académique et de l'histoire, entra dans l'armée, comme sous-lieutenant, dès l'âge de seize ans (1783) et fut pourvu peu après d'un emploi de commissaire des guerres, qu'il exerçait en 1789. Il adopta les principes de la Révolution, servit comme commissaire-ordonnateur sur les côtes de Bretagne en 1793, subit, pendant la Terreur, une incarcération de dix mois, qu'il s'efforça d'égayer en traduisant Horace et en écrivant son *Épître à mon sans-culotte* et, redevenu libre après le 9 thermidor, fut nommé en l'an IV chef de division au ministère de la guerre, d'où il sortit à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor (sept. 1797). Nous le retrouvons en l'an VII (1799), commissaire-ordonnateur en chef à l'armée du Rhin, où il rendit de grands services. Bonaparte, frappé de ses qualités administratives, le rappela, fort peu après le 18 brumaire, au ministère de la guerre, à titre de secrétaire général, l'emmena comme inspecteur aux revues en Italie et, le lendemain de Marengo, le chargea, ainsi que Berthier et Dejean, d'assurer l'exécution de la convention qu'il venait de conclure avec le général autrichien Mélas (juin 1800).

Retré en France, Daru, sans négliger des occupations littéraires qui semblaient être pour lui un besoin (c'est vers cette époque qu'il publia, par exemple, son *Épître à Delille* et sa *Cléopédie ou Théorie des réputations en littérature*), travailla, sous la direction du premier consul, à la réorganisation de l'armée. Devenu membre du Tribunal en 1802, il prit assez fréquemment la parole dans cette assemblée où, en dehors des discussions militaires où sa compétence toute spéciale lui donnait une autorité particulière, il soutint vivement la cause de l'instruction publique, alors trop négligée, et eut occasion de défendre contre Carrión-Nisas les principes de Jean-Jacques Rousseau. Il n'en était pas moins tout dévoué au nouveau régime politique que venait d'accepter la France. Aussi se rallia-t-il à l'Empire (1804) avec un empressement et un enthousiasme peut-être excessifs. Napoléon, qui l'avait en haute estime, ne manqua pas d'utiliser dans ses grandes guerres sa rare puissance de travail. Après l'avoir nommé conseiller d'Etat, puis intendant général de sa maison militaire, il l'employa, pendant la campagne de 1805, comme intendant général de la grande armée et des pays conquis. Daru servit au même titre dans les campagnes de Prusse (1806-1807) et d'Autriche (1809) et seconda, par une rigueur fiscale qui lui valut bien des haines en Allemagne, les intentions de l'empereur à l'égard des cours de Berlin et de Vienne.

Nommé ministre secrétaire d'Etat en 1811, il eut à préparer les immenses approvisionnements nécessaires à la grande armée pour la campagne de 1812 et s'acquitta de cette tâche avec son zèle et son habileté accoutumés. Il suivit en Russie Napoléon, qu'il chercha vainement à arrê-

ter à Smolensk, fut chargé de l'intendance générale de l'armée par suite de la maladie du général Mathieu Dumas et remplit le moins mal possible cet emploi écrasant et ingrat pendant la retraite qui suivit le désastre de Moscou. En 1813, il devint ministre de l'administration de l'armée, fit de son mieux l'année suivante pour empêcher le départ de Paris de Marie-Louise, qu'il suivit, à regret, jusqu'à Blois, et se rallia — tardivement — aux Bourbons après la chute de l'Empire. Louis XVIII, qui l'avait en suspens, ne lui donna d'autres titres que ceux d'intendant général honoraire et de chevalier de Saint-Louis. Daru applaudit au retour de Napoléon après le 20 mars 1815, reentra au conseil d'Etat et prit une part active aux travaux de ce corps pendant les Cent-Jours. Aussi fut-il quelque peu malmené après Waterloo. Blücher, en représaille des exactions qu'il lui reprochait d'avoir commises en Prusse, fit séquestrer pendant quelques jours le domaine qu'il possédait près de Meulan. Louis XVIII, remonté sur le trône, l'exila de Paris. Le comte Daru profita de sa disgrâce pour composer différents travaux académiques et surtout pour préparer cette *Histoire de la République de Venise* qu'il publia en 1819 et qui, malgré ses imperfections, lui assigne encore un rang estimable parmi les historiens français. Une évolution semi-libérale du gouvernement français lui permit bientôt de reparaitre sur la scène politique. L'ordonnance du 5 mars 1819 lui ouvrit les portes de la Chambre des pairs. Dans cette assemblée, où il fit constamment partie de l'opposition constitutionnelle, il prit une part importante aux discussions de finances et d'administration militaire, défendit en 1820 le droit de pétition et la liberté individuelle, combattit à diverses reprises la censure, s'efforça d'empêcher en 1823 la guerre d'Espagne, parla contre la loi d'indemnité en 1825, contre le projet relatif au droit d'aînesse en 1826 et l'année suivante contre les atteintes dont était menacée la liberté de la presse.

Il mourut d'apoplexie le 5 sept. 1829. Il était comte de l'Empire. Les honneurs académiques ne lui avaient pas plus manqué que les dignités politiques. Il était entré en 1803 à l'Institut en remplacement de Colin d'Harleville et, maintenu à l'Académie française en 1816, était devenu directeur de ce grand corps en 1819. Son activité littéraire, très grande dès sa jeunesse, ne s'était jamais ralentie. On en peut juger par l'indication chronologique, que nous croyons devoir donner ci-après, de ses principaux ouvrages : traduction de l'*Orateur* de Cicéron (Paris, 1787) ; traduction en vers des *Œuvres d'Horace* (Paris, 1798, 2 vol. in-8) ; la *Cléopâtre ou la Théorie des réputations littéraires*, suivie du poème des *Alpes* et de l'*Eptre à mon sans-culotte* (Paris, 1800, in-8) ; *Eptre à J. Delille* (Paris, 1801, in-8) ; *Histoire de la République de Venise* (Paris, 1819, 7 vol. in-8) ; *Discours sur le projet de loi relatif aux élections* (Paris, 1820, in-8) ; *Discours sur la liberté de la presse* (Paris, 1822, in-8) ; *Eloge de Sully* (Paris, 1822, in-8) ; *Discours sur le projet d'adresse à présenter au roi* (Paris, 1823, in-8) ; *Eptre à M. le duc de La Rochefoucauld sur les progrès de la civilisation* (Paris, 1824) ; *Discours en vers sur les facultés de l'homme* (Paris, 1825, in-8) ; *Discours prononcé aux funérailles de M. Bigot de Préameneu* (Paris, 1825, in-8) ; *Discours sur le prix de vertu*, prononcé dans la séance publique de l'Académie française du 25 avril 1825 (Paris, 1825, in-8) ; *Histoire de Bretagne* (Paris, 1826, 3 vol. in-8) ; l'*Astronomie*, poème didactique en six chants (Paris, 1820, in-8), etc.

A. DEBIDOUR.

DARU (Martial-Noël-Pierre, baron), frère du précédent, né à Montpellier le 2 juil. 1774, mort à Paris le 18 juil. 1827. Entré au service en 1789, il devint en 1793 commissaire des guerres, fut, peu après le 18 brumaire, nommé sous-inspecteur aux revues par le premier consul qui, ayant pris en haute estime ses talents administratifs, l'éleva en l'an XIII au rang d'inspecteur de la cavalerie et de l'ar-

tillerie et l'employa à la confection du code militaire ordonné par le décret du 1^{er} germinal de la même année. Daru se distingua dans la gestion des pays conquis pendant les campagnes de 1806-1807 et de 1809, fut nommé en 1811 intendant de la couronne à Rome, où sa douceur le rendit presque populaire, devint baron de l'Empire et, après la chute de Napoléon, obtint le grade de chevalier de Saint-Louis (déc. 1814) et la place d'inspecteur aux revues de la 1^{re} division militaire (janv. 1815), qui lui fut enlevée en 1816. Il passa ses dernières années dans la vie privée et écrivit une *Histoire de Rome pendant l'occupation française* (1809-1814), ouvrage important, paraît-il, qui n'a pas encore été publié.

A. DEBIDOUR.

DARU (Napoléon, comte), homme d'Etat français, né à Paris le 14 juin 1807. Fils du comte Daru, intendant général de la grande armée (V. plus haut), il eut pour parrain l'empereur Napoléon 1^{er} et pour marraine l'impératrice Joséphine. Admis à l'Ecole polytechnique en 1825, il entra dans l'artillerie comme lieutenant en second (1827), devint capitaine en 1836 et donna sa démission en 1847 sans avoir dépassé ce grade. Dès 1832, il était devenu, par droit héréditaire, pair de France ; il prit à ce titre une part assez importante aux débats parlementaires du règne de Louis-Philippe, s'occupa surtout des travaux publics et publia en 1843 sur l'application de la loi du 11 juin 1842 un important traité des *Chemins de fer*. Bien que dévoué à la monarchie de Juillet, il ne protesta pas contre la révolution du 24 février. Mais, élu représentant de la Manche à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), il participa de toutes ses forces à la politique réactionnaire de la rue de Poitiers, qui rendit le coup d'Etat inévitable. Eclairé trop tard par l'événement, il se montra résolu, le 2 décembre 1851, à défendre les droits de l'Assemblée, dont il était un des vice-présidents. Mais il fut arrêté, avec un grand nombre de ses collègues, à la mairie du X^e arrondissement. Rendu à la liberté quelques jours après, il reentra pour longtemps dans la vie privée, repoussa les avances de Napoléon III, fut élu en 1860 membre de l'Académie des sciences morales et politiques et publia cinq ans après un travail intéressant sur le *Comte Beugnot*.

Le réveil de la France libérale lui permit de reparaitre sur la scène parlementaire vers la fin du second Empire. Elu député de la Manche en 1869, il tint une place importante dans le *groupe des 116*, qui demanda hautement que le gouvernement parlementaire fût rétabli. Aussi, cette transformation une fois accomplie, fut-il appelé dans le ministère du 2 janv. 1870, où le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié. Sa diplomatie ne fut pas heureuse. Il ne réussit pas à contrebalancer la politique ultramontaine au sein du concile du Vatican. Bientôt, du reste, il donna sa démission pour ne pas s'associer à la politique plébiscitaire de Napoléon III et de M. Emile Ollivier. Après la révolution du 4 septembre, le comte Daru se signala par de violentes protestations contre les actes du gouvernement de la Défense nationale. Elu député, le premier sur onze, par le dép. de la Manche (8 févr. 1871), il siégea dans l'Assemblée nationale au centre droit, fut nommé président des commissions d'enquête sur la révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale et la Commune, et en dirigea les travaux et les publications avec une partialité qui lui valut de nombreuses et vives réclamations. Membre militant de la coalition monarchique qui renversa Thiers le 24 mai 1873, il vota constamment avec elle. Envoyé au Sénat par la Manche le 30 janv. 1876, il ne changea pas d'attitude et on le vit l'année suivante soutenir résolument la politique du 16 mai. Aussi ne fut-il pas réélu lors du renouvellement partiel du Sénat, en janv. 1879, et dut-il rentrer pour toujours dans la vie privée.

A. DEBIDOUR.

DARU (Paul, vicomte), homme politique français, frère du précédent, né le 31 déc. 1810, mort le 16 avr. 1877. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr en 1830, il servit quelque

temps comme officier d'état-major, puis comme officier de hussards, fut envoyé en 1842, par les électeurs de Seine-et-Oise, à la Chambre des députés, où il siégea parmi les conservateurs et, après la révolution du 24 février 1848, renonça à la vie politique pour se consacrer à des entreprises financières ou industrielles.

A. DEBIDOUR.

DARUSMONT (Frances Wright, dame), née à Dundee le 6 sept. 1793, morte à Cincinnati le 2 déc. 1852. Orpheline de très bonne heure, elle fut recueillie par une de ses tantes et, dès sa première jeunesse, fit preuve de qualités d'esprit peu ordinaires. A dix-huit ans, elle écrivait un petit roman philosophique en faveur de l'épicurisme, *A Few Days in Athens*, qui fut imprimé en 1822. Elle s'était éprise de la libre et originale vie des citoyens des Etats-Unis et, dès 1818, elle passa en Amérique où elle séjourna deux ans et d'où elle écrivit une série de lettres curieuses publiées en 1821 sous le titre de *Views of Society and manners in America*. Elle fit jouer à New-York une tragédie, *Attorf* (1819), qui respire le plus bel enthousiasme pour la liberté. Elle vint ensuite à Paris (1821-1824) où elle s'empressa de se lier avec La Fayette et divers autres libéraux de marque. En 1824, elle revenait aux Etats-Unis avec l'intention généreuse de trancher à elle seule la question de l'esclavage. Elle acheta des terres dans l'Etat de Tennessee, y installa des noirs, espérant fermement qu'ils gagneraient leur liberté par le travail, que les propriétaires ses voisins suivraient son exemple, que le mouvement s'étendrait de proche en proche, et qu'on abolirait ainsi l'esclavage, sans difficulté et en un temps assez court. C'était une grande illusion. Les noirs n'étant plus surveillés ni menacés, se livrèrent aux douceurs de l'oisiveté, et l'entreprise périclita. Frances Wright, fort malade, après un court séjour en Europe, s'établit dans l'Indiana, où elle dirigea un journal socialiste. En 1829, elle entreprit à travers les principales villes des Etats-Unis une série de conférences sur la religion, l'esclavage, le vote des femmes, qui firent sensation dans le monde entier. Elle avait épousé en 1838 M. Piquetpal Darusmont, dont elle fut obligée de se séparer vers 1843.

R. S.

BIBL. : *Biography of Frances Darusmont*, dans *Dundee Northern Star* de 1844. — AMOS GILBERT, *Life of M^{rs} Darusmont*; Cincinnati, 1855.

DARUVAR. Ville de l'empire d'Autriche, chef-lieu d'arrondissement de la joupamie de Pozéga (Croatie). Sa population dépasse 9,000 hab. Elle possède des eaux thermales (47° C.) qui étaient déjà connues des Romains sous le nom de *Thermæ Jasarum*.

DARVOIS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Jargeau; 766 hab.

DARWEN. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 5 kil. S. de Blackburn; 30,000 hab. Fabriques de tapis, papeteries; grande filature de coton.

DARWIN (Erasmus), médecin et poète anglais, né à Elton Hall, dans le comté de Nottingham, le 12 déc. 1731, mort à Derby le 18 avr. 1802. Il fit ses études au Saint John's college de Cambridge, puis à Edimbourg, où il fut reçu médecin. En 1756, il se fixa à Litchfield où la guérison inespérée d'un homme riche lui procura la vogue. Un an après, il se maria avec la fille d'un habitant de la ville. Il en eut trois fils dont l'aîné, Charles, et le plus jeune, Robert, se firent médecins. Ce dernier est le père de l'illustre naturaliste Charles Darwin. Doué d'un goût très vif pour la poésie, Erasmus Darwin n'attacha pas son nom à ses premiers ouvrages, de crainte que les succès du poète ne nuisissent à la clientèle du médecin. Le premier poème qu'il signa fut le *Botanic Garden*. Bien que doué d'une constitution athlétique, Darwin vécut avec une extrême tempérance et exerça une grande influence sur les ouvriers de Litchfield, qui, avant son arrivée, consommaient une grande quantité de liqueurs fortes. En même temps son manque de piété, ses vœux en faveur du triomphe de la Révolution française et de l'indépendance des Etats-Unis, le faisaient voir d'un mauvais œil par le dévot et tory Samuel Johnson,

son voisin. Darwin était en relations avec les principaux savants de son pays : Matthew, Wedgwood, Watt, etc. Il avait des aptitudes variées : poète, philosophe, mécanicien, naturaliste, etc. Il imagina une nouvelle lampe, un système de pompes et d'écluses, une tête qui disait *papa* et *maman*, un modèle de voiture destiné à alléger la charge du cheval, mais dont le résultat le plus clair fut de lui faire faire une chute dont il resta boiteux, etc. Ayant perdu sa femme, il se remaria en 1781 avec la veuve du colonel Pole, dont il eut six enfants. Il mourut âgé de soixante et onze ans. Ses principaux ouvrages sont : son grand poème *le Jardin botanique et la Zoonomie*. *Le Jardin botanique* est divisé en deux parties : l'Economie des végétaux et les Amours des plantes. Le style en est brillant et fit école en Angleterre pendant quelques années. Mais c'est surtout dans son ouvrage *Zoonomia or laws of organic life* que se manifeste son originalité. L'ouvrage parut en 1793-96 (2 vol. in-4). On y retrouve le germe d'un grand nombre d'idées que devait reprendre son petit-fils sur l'hérédité, l'adaptation, les organes de protection des animaux et des plantes, les plantes insectivores, l'analyse des émotions, etc. Un travail de Krause (*Kosmos*, 1879) fait ressortir ces analogies; il en a paru une traduction anglaise précédée d'une biographie d'Erasmus par Charles Darwin (Londres, 1880).

D. B.

DARWIN (Charles-Robert), naturaliste anglais, né à Shrewsbury le 12 févr. 1809, mort à Down le 19 avr. 1882. Il était le second fils du médecin Robert Darwin et petit-fils du précédent. Charles Darwin fit ses premières études à l'école de Shrewsbury. « On me considérait alors, a-t-il dit lui-même dans la très curieuse autobiographie qu'il rédigea pour ses enfants, comme un garçon fort ordinaire, plutôt au-dessous de la moyenne. A ma grande mortification, mon père me dit un jour : Vous ne vous souciez que de la chasse, des chiens et de la chasse aux rats et vous serez une honte pour votre famille et pour vous-même. » Pourtant il s'exerçait en compagnie de son frère Erasme à faire de la chimie, ce qui lui valut une réprimande du maître d'école, le blâmant de perdre son temps à des sujets inutiles. En 1825, on l'envoya à Edimbourg avec son frère pour y étudier la médecine, mais il n'y travailla guère, s'étant aperçu à divers signes, dit-il, que son père lui laisserait une fortune suffisante pour vivre sans avoir besoin de se livrer à l'exercice de la médecine. Les cours l'ennuyaient beaucoup et les visites à l'hôpital lui inspiraient une véritable horreur. Il y assista à deux opérations graves dont une sur un enfant, et s'enfuit avant la fin. Rien ne put le décider à y retourner. C'était avant l'emploi du chloroforme. Quant aux cours de géologie, il les jugeait incroyablement ennuyeux : « Le seul effet qu'ils produisirent sur moi fut que je pris la détermination de ne jamais lire aucun livre de géologie. » Aussi au bout de deux ans son père le retira-t-il de l'université d'Edimbourg et, renonçant à en faire un médecin, songea à en faire un clergyman. Dans ce but, il l'envoya en 1828 faire ses humanités à Cambridge. Il n'y travailla guère. La chasse, les courses, les diners, les cartes firent le fond de ses occupations. « Je devrais, dit-il, être honteux de l'emploi de ces jours et de ces soirs, mais nous étions tous de si joyeuse humeur que je ne puis songer à ce temps autrement qu'avec un vil plaisir. » Il était un des principaux membres du *Club des Gourmets* qui s'était donné pour programme de faire des recherches expérimentales sur les mets non encore essayés, mais le zèle du club faiblit après une expérience sur un vieux hibou brun « qui fut indescriptible », dit l'un des convives. A cette époque, Darwin passait aussi une grande partie de son temps à collectionner des insectes. C'est à ce moment qu'il se lia avec le botaniste Henslow, qui lui proposa, en 1831, d'accompagner en qualité de naturaliste non rémunéré le capitaine Fitz-Roy chargé d'une expédition hydrographique à la Terre de Feu. Son père hésita beaucoup avant de l'autoriser à accepter; il s'y décida pour-

tant sur les instances de son oncle Wedgwood. Le *Beagle* sur lequel Darwin allait s'embarquer était un petit vaisseau de 242 tonnes classé dans la catégorie dite des *cerqueils* à cause de la fâcheuse habitude de ce genre de navires de couler par le mauvais temps. Le départ eut lieu en décembre 1831, le retour à la fin de 1836. « Le voyage du *Beagle*, dit Darwin, a été de beaucoup l'événement le plus important de ma vie et a déterminé ma carrière entière. Il a pourtant dépendu de deux petites circonstances insignifiantes, telles que l'offre de mon oncle de me conduire en voiture à Shrewsbury à trente milles de distance, et la forme de mon nez. » Fitz-Roy, en effet, disciple de Lavater, pensait pouvoir juger le caractère d'un homme par la forme de ses traits et il avait jugé en voyant Darwin qu'un homme ayant un nez comme le sien ne pouvait posséder une énergie suffisante pour un pareil voyage, « mais je pense que dans la suite il eut la conviction que mon nez l'avait induit en erreur ». Le voyage fut très pénible pour Darwin. Il était très étroitement logé ; sensible à l'excès au mal de mer, il se vit de plus atteint à Valparaiso d'une maladie qui le tint six semaines au lit et le fit souffrir pendant toute sa vie.

Ce fut durant cette période que son goût pour la science et l'observation prit peu à peu le dessus sur ses autres penchants. « Pendant les deux premières années, dit-il, ma vieille passion pour la chasse existait presque aussi forte que par le passé, mais peu à peu j'abandonnai mon fusil à mon domestique, car la chasse troublait mes travaux. Je découvris insensiblement que le plaisir d'observer et de raisonner était beaucoup plus vif que celui des tours d'adresses et du sport. Je me souviens d'avoir pensé, étant dans la baie du Bon-Succès à la Terre de Feu, que je ne pouvais mieux employer ma vie qu'en ajoutant quelque chose aux sciences naturelles. Je l'ai fait aussi bien que mes facultés me l'ont permis. » A son retour en Angleterre, en 1836, en effet, il avait abandonné l'idée de se faire clergyman et était décidé à consacrer son existence à la science. Il s'établit à Londres pour classer et étudier ses collections et ses notes. Il obtint du gouvernement 25.000 fr. pour la publication des résultats scientifiques de son expédition. Il les consigna dans son *Voyage d'un naturaliste* ; la première édition en fut publiée dans une collection rédigée avec le concours d'Owen et d'autres naturalistes sous le nom de la *Zoologie du voyage du Beagle* (Londres, 1840-1843 5 parties), et que les spécialistes furent seuls à lire ; la seconde édition, publiée séparément, eut un certain succès auprès du public. Darwin se lia beaucoup à cette époque avec le géologue Lyell qui venait de publier ses célèbres *Principles of Geology*, et accepta de 1838 à 1841 les fonctions de secrétaire de la Société géologique. En 1839, Darwin épousa sa cousine, Emma Wedgwood, et se fixa avec elle à Londres ; mais sa santé s'accommodant mal de la vie de la grande ville et sa femme ne s'y plaisant guère, après trois ans et demi de séjour, il acheta une propriété à Down, à une heure de chemin de fer de Londres. C'est là qu'il allait passer le reste de sa vie dans le silence et la verdure. Au début, il allait à Londres une ou deux fois par mois, mais ses visites se firent de plus en plus rares à mesure qu'il avançait en âge. Son fils Francis nous a laissés des souvenirs fort curieux sur son genre d'existence. Il se levait de bonne heure et, après avoir fait une courte promenade, lisait son courrier, et travaillait durant la matinée. Pendant l'après-midi il visitait ses serres, ses champs d'expériences ou se promenait dans la campagne en observant les oiseaux, les bêtes et les fleurs. Parfois son immobilité était telle que les jeunes écureuils lui grimpaient sur les jambes. Il rentrait ensuite goûter, lisait son journal et répondait à toutes les lettres sans exception qu'il avait reçues. Vers trois heures, il s'étendait sur un divan et fumait des cigarettes en écoutant la lecture des romans. « Jusqu'à l'âge de trente ans, dit-il, la poésie me procurait un vif plaisir ; Shakespeare fit mes délices lorsque j'étais écolier. Maintenant, je ne

puis plus lire un vers ; j'ai essayé dernièrement de lire Shakespeare et il m'a paru d'un ennui intolérable. » En revanche, il aimait les romans, même les moins remarquables. « Je bénis souvent tous les romanciers, j'aime tous les romans, surtout s'ils finissent bien ; il faut qu'un roman contienne quelque personnage qu'on puisse aimer et si ce personnage est une jolie femme tout est pour le mieux. » Sa vie tout entière s'écoula ainsi paisible et réglée dans sa modeste retraite de Down sans autres soucis que ceux qui provenaient de sa mauvaise santé et de son absence de sommeil. Il poursuivait avec une patience infinie ses observations et ses réflexions journalières, et c'est grâce à ce labeur ininterrompu que malgré des scrupules excessifs, malgré une défiance extrême à l'égard de ses propres idées, il a laissé une des œuvres les plus considérables qui soient dues à un naturaliste. Il était, comme il le raconte lui-même avec une naïveté charmante, d'un esprit lent ; il ne saisissait rien vivement ; son premier mouvement était toujours d'admirer. Il confesse ingénument l'étonnement que lui inspirait son ami le zoologiste Huxley dont la verve brillante contrastait avec sa propre lenteur. Il était malade de ses mouvements et disséquait fort mal ; quand il avait réussi à mener à bien une dissection fine, il restait « muet d'admiration ». Il se servait en général des instruments les plus simples ; il avait une foi implicite en ses outils et était tout étonné en découvrant un jour que ses deux micromètres différaient sensiblement. Il jugeait avec bienveillance les travaux des autres ; le bruit et la réclame lui faisaient horreur.

En 1842, il publia son ouvrage sur les *Récifs de corail*. La théorie très ingénieuse qu'il proposait a été admise par les géologues jusque dans ces dernières années, mais elle est aujourd'hui très ébranlée (V. ATOLL). Il publia ensuite une étude sur les cirripèdes vivants et fossiles. Ce travail lui prit huit ans et l'ennuya beaucoup par son aridité : il se demanda souvent si le sujet valait la peine qu'il se donnait. Durant toute cette période, il réfléchissait sans cesse aux idées qu'il devait développer dans son mémorable ouvrage sur *l'Origine des espèces*.

Il approfondit son sujet durant plus de vingt ans avant de rien publier ; rien de plus curieux que de suivre dans ses lettres, ses notes, son journal intime le lent travail d'élaboration au moyen duquel il amena ses vues à leur forme définitive. « Dans l'Amérique du Sud, dit-il, trois classes de phénomènes firent sur moi une vive impression : d'abord, la manière dont les espèces très voisines se succèdent et se remplacent à mesure qu'on va du N. au S. ; en second lieu, la proche parenté des espèces qui habitent les fies du littoral et de celles qui sont propres au continent ; enfin, les rapports étroits qui lient les mammifères éteints et les rongeurs contemporains aux espèces éteintes des mêmes familles. Je n'oublierai jamais la surprise que j'éprouvai en déterrants un débris de tatou gigantesque semblable à un tatou vivant. En réfléchissant sur ces faits, il me parut vraisemblable que les espèces voisines pouvaient dériver d'une même souche, mais durant plusieurs années je ne pus comprendre comment chaque forme se trouvait si bien adaptée à des conditions particulières d'existence. J'entrepris alors d'étudier systématiquement les animaux et les plantes domestiques et je vis nettement que l'influence modificatrice la plus importante réside dans la sélection des races par l'homme qui utilise pour la reproduction des individus choisis. Mes études sur les mœurs des animaux m'avaient préparé à me faire une idée juste de la lutte pour l'existence et mes travaux géologiques m'avaient donné une idée de l'énorme longueur des temps écoulés. Un heureux hasard me fit alors lire l'ouvrage de Malthus sur la population et l'idée de la sélection naturelle me vint à l'esprit. De tous les points de ce vaste sujet, l'importance et la cause du principe de divergence me furent les derniers connus. » Dans les notes qu'il a rédigées de juil. 1837 à févr. 1838, on suit tous les progrès de la pensée de Darwin. En 1842, puis en 1844, il condensa ses vues en deux

mémoires, l'un de 35 pages, l'autre de 234. Dans un testament rédigé à cette époque, il recommandait à sa femme, au cas où il viendrait à mourir, de faire publier cet essai par les soins d'une personne compétente telle que Lyell, Hooker, Forbes ou Henslow. Jusqu'en 1856, il se livre à de nombreuses expériences sur le sujet qui lui tient à cœur. Sa correspondance avec Hooker contient des considérations variées sur la répartition géographique des animaux et des végétaux, sur les causes qui peuvent expliquer la présence d'espèces différentes en des régions séparées par la mer, sur la lutte des plantes entre elles. En 1856, Lyell lui persuada de développer dans un grand ouvrage ses idées de 1844, en les appuyant de tous les faits qu'il avait accumulés. Le travail avançait lentement, ce qui désolait Darwin : « Je suis, écrivait-il, le chien le plus misérable, le plus embourbé, le plus stupide de toute la Grande-Bretagne et je suis prêt à pleurer d'ennui sur mon aveuglement et ma présomption. » Mais en 1858 un événement inattendu obligea Darwin à se hâter. Un de ses compatriotes, Alfred-Russell Wallace, qui avait étudié durant des années l'archipel de la Sonde, lui envoya un mémoire sur la *Tendance des variétés à s'écarter indéfiniment du type original*, qui contenait une théorie presque identique à celle de Darwin. Celui-ci se trouva fort embarrassé : « Je serais heureux, écrivait-il à Lyell, de publier maintenant une esquisse de mes vues générales, mais je me demande si je puis le faire honorablement. Je n'avais pas l'intention de publier une esquisse ; est-il honnête de m'y décider, parce que je sais d'une manière privée que Wallace est dans la même voie que moi ? » Sur les conseils de Lyell et de Hooker, il prit le parti de rédiger un résumé de ses idées et de le communiquer en même temps que le travail de Wallace à la séance de la Société linnéenne du 4^{er} juil. 1858. En même temps il changea son plan de travail et au lieu de rédiger comme il le projetait, une œuvre en quatre volumes, il en fit un résumé. Ce résumé est son livre sur l'*Origine des espèces* ; il parut en nov. 1859. Le succès en fut immédiat. La première édition, tirée à douze cent cinquante exemplaires, fut enlevée le premier jour et l'éditeur, Murray, en tira aussitôt une seconde à trois mille. Plusieurs savants anglais et étrangers, et non des moins éminents, Lyell, Hooker, Gray, Huxley, se rallièrent à la nouvelle théorie. D'autres savants, tels que le naturaliste américain Agassiz et le physiologiste français Flourens se prononcèrent contre la doctrine. Mais, il faut le dire, les partisans les plus enthousiastes comme les détracteurs les plus acharnés de l'œuvre de Darwin se recrutèrent parmi les gens les moins en état de juger de la valeur de son œuvre. Le hasard voulut que ce fussent les passions religieuses et sociales qui fondassent la gloire du plus modeste et du moins bruyant des penseurs contemporains. Bien que Darwin, sans doute par crainte d'augmenter une opposition déjà très violente, n'eût pas formulé en détail explicitement la conséquence capitale de sa théorie, la descendance animale de l'homme, celle-ci apparaissait si clairement que tout l'effort de son adversaire s'y porta aussitôt. On mit, fort maladroitement d'ailleurs, la question sur le terrain religieux ; on prétendit que la Bible, en nous laissant le récit de l'arche de Noé, avait par là même tranché la question. Le clergé tout entier fulmina contre Darwin. L'évêque d'Oxford, Wilberforce, profita de la réunion de l'Association britannique pour diriger contre Darwin une attaque violente. Il se laissa aller à demander à Huxley si c'était par son grand-père ou par sa grand-mère qu'il se rattachait au singe. A quoi celui-ci répliqua aussitôt qu'il préférerait avoir pour aïeul un singe qu'un ignorant qui se mêlait de traiter des questions auxquelles il n'entendait rien. Par un contre-coup inévitable, tous les adversaires de la religion se rallièrent avec enthousiasme à la théorie darwinienne et en firent la prodigieuse popularité. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette théorie, en expliquant par le mécanisme ingénieux de la sélection naturelle les phénomènes en apparence si merveilleux de l'adaptation, portait un coup mortel à

l'argument favori de toutes les religions, celui des causes finales démontrant l'existence d'un Dieu intelligent. En même temps, les adeptes du socialisme, si ardents dans la seconde moitié du XIX^e siècle, prirent comme un mot d'ordre nouveau les formules du naturaliste anglais. Cette brève et saisissante formule : « la lutte pour l'existence », où Darwin avait vu simplement la clef de la transformation des formes animales, devint pour beaucoup une loi autonome susceptible d'applications directes à la sociologie. On prétendit faire de l'œuvre de Darwin l'Évangile des générations nouvelles. Les partisans intempérants de la doctrine, tels que le naturaliste allemand Hœckel, dans la ferveur de leur enthousiasme, allèrent jusqu'à déclarer qu'elle était mieux établie que celle de la gravitation universelle et qu'il ne restait plus qu'à l'enseigner dans les écoles primaires en guise de catéchisme, après la lecture et l'écriture. Ce sont là des illusions qu'il n'est plus permis de partager aujourd'hui. Trente ans ont passé sur l'œuvre de Darwin et en ont montré les lacunes et les imperfections. Il n'est plus guère de naturaliste qui s'imagine y trouver une solution définitive du problème de l'origine des espèces. Une école nouvelle, à laquelle se rattachent actuellement la plupart des zoologistes américains, et qui s'intitule néo-lamarckienne, a même abandonné l'hypothèse darwinienne de la concurrence vitale et de la sélection naturelle pour reprendre les idées de Lamarck sur l'influence prépondérante du milieu et les soumettre au contrôle de l'expérience. Au reste, quel que soit le sort que l'avenir réserve aux idées de Darwin, il est certain que son œuvre eut un retentissement immense, non seulement dans le domaine de la biologie, mais encore dans toutes les branches de la science, et qu'elle fut le signal d'un mouvement dont on trouverait peu d'exemples dans l'histoire de la pensée humaine.

Après avoir publié son *Origine des espèces*, Darwin se remit au grand travail qu'il était en train de rédiger quand il avait reçu le mémoire de Wallace. En 1860, il commença son livre sur les *Variations des animaux et des plantes à l'état domestique* dans lequel il montre le parti que l'homme a tiré de la sélection artificielle pour la création de variétés nouvelles. L'ouvrage ne fut publié qu'en 1868. En 1871 parut la *Descendance animale de l'homme et la sélection sexuelle*. Cet ouvrage fut accueilli avec une bien moindre violence que l'*Origine des espèces*. Durant cette même période, parurent successivement : la *Fécondation des Orchidées par les insectes* (1862) ; l'*Expression des émotions chez l'homme et les animaux* (1872) ; les *Mouvements et les habitudes des plantes grimpantes* (1875) ; les *Plantes carnivores* (1875) ; les *Effets de la fécondation directe et de la fécondation croisée dans le règne végétal* (1877) ; la *Faculté du mouvement chez les plantes* (1880) ; le *Rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale* (1881), etc. Ces divers ouvrages, fruits d'observations aussi patientes qu'ingénieuses, peuvent la plupart être cités comme des modèles, et, bien qu'ils n'aient pas excité les passions contemporaines comme la célèbre théorie à laquelle est resté attaché le nom de Darwin, ce ne sont pas ceux qui lui font le moins d'honneur au point de vue purement scientifique. Tous ces livres ont été traduits en français ainsi que dans les principales langues de l'Europe. Les honneurs vinrent peu à peu trouver Darwin dans sa paisible retraite. En 1868, la Société royale lui décernait la plus haute récompense dont elle disposait, la médaille Copley, en spécifiant toutefois qu'elle récompensait en lui, non pas l'auteur de l'*Origine des espèces*, mais celui des *Récifs de corail*, du *Voyage d'un Naturaliste*, des *Recherches sur les Cirripèdes*. En 1878, l'Académie des sciences de Paris le nomma dans la section de botanique ; la même année, l'académie de Berlin l'élisait et l'année suivante celle de Turin lui décernait un prix de 12,000 francs. Darwin mourut d'une maladie de cœur. Sur la proposition de divers membres du parlement, ses

restes furent placés à Westminster, non loin de ceux de Newton et des rois d'Angleterre.

D. BERTHELOT.

BIBL. : Francis DARWIN, *Vie et Correspondance de Charles Darwin*; traduction française par de Varigny, 1888, 2 vol. in-8. Cet ouvrage est la meilleure source à consulter sur la vie de Darwin. Il comprend : une autobiographie de quatre-vingts pages environ, écrite par Charles Darwin pour ses enfants ; des souvenirs personnels de ceux-ci et particulièrement de Francis Darwin ; enfin et surtout, des lettres écrites par Darwin depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à sa mort et que relie un commentaire de F. Darwin. Un appendice renferme la liste chronologique des livres, mémoires et articles publiés par Darwin. — On pourra consulter en outre un article d'ASA GRAY, dans le journal anglais *Nature* du 4 juin 1874 ; un article biographique de KRAUSE, dans le fascicule du *Kosmos* de février 1879, publié en l'honneur du 70^e anniversaire de Darwin ; une étude d'ALPHONSE DE CANDOLLE, *Darwin considéré au point de vue des causes de son succès*, dans les *Archives des sciences de la Bibliothèque universelle*, mai 1882, et un livre intitulé *Charles Darwin*, publié à Londres en 1882 et comprenant : *Introduction*, par HUXLEY ; *Vie et caractère*, par ROMANES ; *Œuvres géologiques*, par GEIKIE ; *Botanique*, par THISELTON DYER ; *Zoologie et psychologie*, par ROMANES.

DARWINISME (V. DESCENDANCE et TRANSFORMISME).

DARYL (Philippe) (V. GROUSSET [Paschal]).

DAR ZAHROUMI. Localité de Tunisie, à 12 kil. à l'E. de Tunis, sur la route carrossable qui va à Medjez-el-Bab, remarquable par de nombreux puits et un grand bordj appartenant au bey.

DARZAOUA. Montagne du Rif, voisine de Ouazzan (Maroc), dont les populations, belliqueuses et jalouses de leur indépendance, n'ont jamais permis l'accès aux Européens.

DARZIC (Georges) ou avec l'orthographe moderne DRZIC, poète slave. C'est le plus ancien lyrique de la littérature serbo-croate. Il naquit à Raguse (Dubrovnik) dans la seconde moitié du xv^e siècle. On sait peu de choses sur sa vie : il fut prêtre ; on conjecture qu'il mourut avant 1507. Ses poésies ont été réunies dans le deuxième volume de la collection des anciens écrivains croates publiés par l'Académie sud-slave (Agram, 1870). — Georges Darzic ne doit pas être confondu avec son homonyme, le poète Maroje Darzic, qui vivait au xv^e siècle. Il naquit vers 1520 à Raguse et mourut vers 1586. Il fut prêtre comme le précédent. Outre des poésies, il a laissé des œuvres dramatiques : *le Sacrifice d'Abraham*, *la Naissance de Jésus* ; des idylles pastorales : *la Naissance de Vénus*, *Tirena* ; des comédies où il met en scène les types et les mœurs des Ragusains : il y emploie parfois un langage macaronique, mélange de slave et d'italien. Elles étaient jouées par de jeunes amateurs de la ville. Ses œuvres ont été réunies dans le septième volume de la collection des anciens écrivains croates (Agram).

L. LEGER.

BIBL. : PAVIC, *Histoire du drame à Raguse* (en croate) ; Agram, 1871.

DASCHKOFF (V. DACHKOV).

DASE (Johann-Martin-Zacharias), calculateur allemand, né à Hambourg le 23 juin 1824, mort dans cette ville le 11 sept. 1861. On lui doit une table de logarithmes naturels (Vienne, 1850) et le calcul de π avec 200 décimales (*Journal de Crelle*, 1844).

L. S.

DASH (Gabrielle-Anne CISTERNEDE COURTIAS, vicomtesse DE SAINT-MARS, connue sous le pseudonyme de comtesse), femme de lettres française, née à Poitiers le 2 août 1804, morte à Paris le 11 sept. 1872. Obligée de demander aux lettres un dédommagement des revers qu'elle avait subis, elle écrivit un très grand nombre de romans dont elle empruntait le cadre ou la donnée aux mœurs et aux chroniques des deux derniers siècles. A défaut d'une énumération qui ne saurait trouver place ici, il suffira de rappeler les titres de quelques-uns d'entre eux : *le Jeu de la reine* (1839, 2 vol. in-8) ; *M^{me} de La Sablière* (1840, in-8) ; *les Bals masqués* (1842, 2 vol. in-8), recueil de nouvelles (dans l'une d'elles, intitulée *un Pastel*, l'auteur a reproduit, en les attribuant à La Tour, des lettres originales de Gavarni) ; *le Comte de Sombreuil* (1843) ; *Mikaël le Moldave* (1848) ; *les Amours de Bussy-Rabutin* (1850) ; *la Marquise*

sanglante (1850) ; *la Dernière Favorite* (1855) ; *la Belle aux yeux d'or* (1860) ; *la Duchesse d'Éponnes* (1860) ; *les Galanteries de la cour de Louis XV* (1861, 5 vol. in-8) ; *les Dernières Amours de M^{me} Du Barry* (1864, in-8), avec une notice par Paul de Saint-Victor ; *les Soupers de la Régence* (1865, in-8) ; *la Chambre rouge* (1870, in-8), etc., etc. La plupart des romans de la comtesse Dash ont été réimprimés dans la collection Michel Lévy, et, même sous cette forme réduite, leur ensemble constitue une soixantaine de volumes. Citons à part les *Portraits contemporains* (1859-1861, 2 vol. in-12), publiés sous le pseudonyme de Jacques Reynaud, et qui avaient d'abord paru dans le *Figaro* sous la même signature.

M. TX.

DASH-WHEEL (Techn.). C'est une des plus anciennes machines à laver employées dans la teinture et l'impression des étoffes ; elle date de la fin du siècle dernier et a été inventée en Angleterre ; on l'a aussi appelée machine de Betham. Elle a été introduite en France en 1819, par M. Dollfus-Ausset. La machine se compose de roues garnies à leur circonférence d'arbres pour recevoir l'impulsion que lui imprime directement un cours d'eau. Chaque roue est munie d'un débrayage pour que l'on puisse à volonté suspendre son mouvement sans interrompre celui des roues voisines. Avant de mettre la roue en mouvement, on met dans un compartiment renfermant la roue une, deux ou trois pièces de 50 m. de tissu. On fait tourner et le lavage s'effectue ; pour les tissus fins, on a soin de les mettre dans des sacs qui les empêchent de trop s'emmêler. On laisse les pièces pendant quinze à vingt minutes. Ce temps est suffisant pour la plupart des tissus. Cette machine a subi de nombreux perfectionnements dus à Shotwell (1807), Smith (1823), Herrypon (1839), Knight (1845), Holdin (1856), pour arriver à l'état actuel de la roue à laver qui opère plus rapidement et plus économiquement.

L. K.

DASHWOOD (George-Henry), antiquaire anglais, né à Downham Market (Norfolk) le 21 oct. 1801, mort le 9 févr. 1869. Il exerça des fonctions ecclésiastiques dans diverses localités du comté de Norfolk. En 1844, il fut élu membre de la Société des antiquaires de Londres et il publia sur l'histoire du comté de Norfolk divers mémoires insérés dans les *Proceedings* de cette société et dans l'*Archaeologia*. On lui doit les ouvrages suivants : *Vice-comites Norfolkica*, depuis Henri II jusqu'à la reine Victoria ; *Sigilla antiqua* (1^{re} série en 1847 ; 2^e série en 1862) ; *Magnus annulus*, sorte de calendrier contenant des notions généalogiques, depuis 1287 jusqu'en 1817 ; divers mémoires d'histoire locale dans les cinq premiers volumes du recueil intitulé *Norfolk Archaeology*.

DASIPETTIS (V. TROPIDONOTUS).

DASLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt ; 996 hab.

DASMIA (Paléont.). Genre d'Anthozoaires fossiles, de l'ordre des Zoanthaires, créé par M.-Edwards et Haines et devenu le type de la famille des *Dasmidae*, dont les caractères sont : polypiers simples à loges intercloisonnaires sans épithèques, cloisons remplacées par un groupe de trois lamelles verticales reliées entre elles seulement par leur bord externe qui forme une côte extérieure. Cette famille s'étend du crétacé à l'éocène et ne renferme que le genre *Dasmia*. Le type est *D. Sowerbyi*, de l'argile éocène de Londres, qui est en forme de cône tronqué renversé, avec des côtes saillantes.

E. TAR.

DASS (Peder), le plus populaire des poètes norvégiens du xvii^e siècle, né à Nord-Heræ, paroisse d'Alstahaug (Nordland) en 1647, mort en août 1708. Ayant perdu son père dès l'âge de sept ans, il eut peine à faire ses études, qu'il alla terminer à l'université de Copenhague, mais il dut les interrompre au bout de deux ans, pour devenir précepteur chez le desservant de Vefsen, dont il épousa plus tard la belle-fille. Ordonné prêtre, il fut nommé chapelain (1672) du desservant de Nesne, auquel il succéda

en 1681. Jusqu'à cette dernière date, il avait été réduit à travailler de ses mains pour augmenter ses modestes émoluments (douze écus par an avec une pièce de cuir). Enfin pourvu (1689) du pastorat d'Alstahaug, le plus vaste du diocèse de Thronhjem, il dut se procurer des embarcations pour visiter fréquemment les îles et une grande étendue du littoral composant sa paroisse. Il fit la pêche et le commerce, comme la plupart de ses collègues, et gagna de quoi acheter le domaine royal de Vefsen, qui passait pour le plus beau de la Norvège septentrionale. Ses multiples et périlleuses occupations et les infirmités dont il fut affligé dans les six dernières années de sa vie, ne l'empêchèrent pas de cultiver assidûment la poésie. On a une liste de cent vingt-sept pièces de vers qu'il avait composées; vingt-quatre seulement nous sont parvenues et ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur dans son bagage littéraire; les épithalames, les allégories sont fort médiocres; les oraisons funèbres et les épitaphes rimées ne valent pas mieux. Son chef-d'œuvre est un poème descriptif plein de naïveté, de fraîcheur et de sincère émotion auquel l'exactitude topographique n'ôte rien de son charme: *la Trompette du Nordland*, bien des fois publié (Copenhague, 1739; 3^e édit. Christiania, 1874), qui était déjà fort répandu de son vivant, qui l'est encore chez les marins et que les lettrés lisent toujours avec plaisir. Parmi ses poésies religieuses on remarque: *Chants bibliques* (Copenhague, 1711; 2^e édit., Christiania, 1875); *Petit Catéchisme en vers* (Copenhague, 1714; 2^e édit., Christiania, 1875); *Ruth, Esther, Judith* (Copenhague, 1723; 3^e édit., Christiania, 1877). Tout ce qui reste de ses œuvres a été réuni dans ses *Samlede Skrifter*, édités par A.-E. Eriksen avec une ample biographie (Christiania, 1874-1877, 3 vol. in-8). P. Dass s'est servi de la langue dano-norvégienne, dès lors usitée dans les villes, en y introduisant nombre de locutions et de tournures locales. Sa personnalité avait tellement frappé le peuple qu'il passa longtemps pour un magicien. **BEAUVOIS.**

DASSANCE (L'abbé Nérée), théologien français, né à Ustaritz (Basses-Pyrénées) en 1801, mort à Bayonne en 1856. Aumônier des lycées Saint-Louis et Louis-le-Grand, chanoine honoraire de Paris, vicaire général de Montpellier, professeur de littérature sacrée à la Sorbonne, chanoine de Bayonne. Il a donné: *Nouvelle Bibliothèque des prédicateurs* (Paris, 1837-1838, 15 vol. gr. in-8); *Abrégé des Vies des saints* (1839, 4 vol. in-8); *Heures nouvelles* (1840, gr. in-8); *Cours de littérature ancienne et moderne à l'usage du clergé* (1844, 6 vol. in-8); des traductions de l'*Imitation* (1836), du *Nouveau Testament* (1851), des *Saints Evangiles* (1858), des *Actes du concile de Trente* (1842 et 1850), etc. L'abbé Dassance a aussi collaboré à la *Biographie universelle*, à l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, à l'*Encyclopédie catholique*, etc.

DASSI ou **DASSY** (François), littérateur français de la fin du xv^e et du commencement du xvi^e siècle. Il fut secrétaire de Jean d'Albret, roi de Navarre, et de Louise, duchesse de Valentinois, ainsi que contrôleur des bois de la marine en Bretagne. Il a attaché son nom à la traduction du *Peregrino de Caviceo* (V. ce nom), roman qui fut, un temps, fort célèbre: *Dialogue très élégant intitulé le Pèlerin, traitant de l'honnête et pudique amour concilié par pure et sincère vertu, traduit en vulgaire italien en langue francoyse par maître François Dassy, conterouleur des Briz de la marine en Bretagne* (Paris, Galliot du Pré, 1527, pet. in-4 goth.).

BIBL.: BRUNET, *Manuel du libraire* (V. CAVICEO).

DASSIER (Jean), graveur en médailles, né à Genève en 1676, mort à Genève en 1763. Il avait étudié son art à Paris sous la direction de deux médailleurs de talent, Mangers et Rottiers, puis en 1718 il retourna dans sa ville natale. Il se fit un renom autant par le nombre que par le mérite de ses œuvres. Une galerie de soixante-douze médailles, connue sous le nom des *Grands Hommes du siècle de Louis XIV*, est son œuvre la plus remarquable; on cite

encore celle des *Réformateurs les plus célèbres*, comprenant vingt-quatre portraits; celle des *Théologiens de Genève*; celle des *Rois d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à George II*, série que Dassier exécuta lors d'un séjour qu'il fit en Angleterre en 1728; des jetons représentant les *Principaux Evénements de l'histoire romaine*, enfin nombre de médailles isolées représentant les personnages les plus illustres du siècle de Louis XIV et de Louis XV.

DASSIER (Jacques-Antoine), graveur en médailles, fils du précédent, né à Genève en 1715, mort à Copenhague en 1759. Il étudia son art en Italie et en France et fut nommé maître en second de la Monnaie de Paris. Il alla aussi travailler à Turin, à Rome et à Saint-Petersbourg. Son œuvre comprend notamment les médailles d'un grand nombre d'hommes illustres du XVIII^e siècle. On a publié: *L'Explication des médailles gravées par J. Dassier et par son fils, représentant une suite de sujets tirés de l'histoire romaine* (1778, in-8). Parmi les médaillons de Jacques Dassier, les plus remarquables représentent l'impératrice Elisabeth, le comte Schouvaloff, Carteret, Chesterfield, Locke, Newton, Halley, Walpole, Pultney, Montesquieu, le pape Clément XII, etc.

DASSONVILLE (Jacques), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Port-Saint-Ouen, près Rouen, vers 1619, mort après 1668. Il a gravé: *le Pot de bière disputé; la Vieille et les Deux Enfants; la Famille auprès du feu; la Chanteuse interrompue*; une suite de *Gueux* et les vignettes de l'ouvrage intitulé *Metropolis Remensis historia* par D. Malot; *Insulis ex officina Nicolai de Rache* (1666, in-fol.).

F. COURBOIN.

DASSOUCI (V. ASSOUCI).

DASSY (Jean-Joseph), peintre français, né à Marseille le 27 déc. 1796, mort à Marseille en juil. 1865. Cet artiste fit ses premières études à l'école de dessin de Marseille, sous la direction de Goubaud et ensuite sous celle d'Aubert; mais son maître de prédilection fut Girodet, dont il vint chercher les conseils à Paris, en 1817. Peintre consciencieux et correct, caractère modeste, timide même, Dassy manqua toujours, en dépit de son lieu d'origine, de cette hardiesse qui fait concevoir et exécuter les œuvres puissantes. Parmi les nombreux sujets historiques ou religieux, et les portraits qu'on doit à son pinceau, les meilleurs sont les suivants: *Madeleine pénitente* (S. 1824; méd. d'or; mus. de Marseille); *Saint Jérôme dans le désert* (id.; cathédrale d'Arras); *le Christ au tombeau* (S. 1831; église de la Trinité à Marseille); *L'Education de la Vierge* (id.; église N.-D.-des-Champs, Paris); *Portrait en pied du cardinal de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras* (S. 1843; mus. d'Arras); *la Bataille de Saucourt, 881* (S. 1838; galeries de Versailles); *la Force, la Vigilance, figures allégoriques* (1827; château de Vincennes); *l'Apostolat, le Martyre, la Résurrection de saint Lazare* (à l'église Saint-Lazare de Marseille). Cet artiste, qui a exercé les fonctions de conservateur du musée de Marseille depuis 1845 jusqu'à sa mort, est aussi l'auteur de quatre lithographies remarquables, d'après son maître Girodet: *Mustapha, Mardochee, Galathée, Héro et Léandre*.

Ad. T.

BIBL.: Et. PARROCEL, *Annales de la peinture*; Paris, 1862, in-8.

DASTRE (Jules-Frank-Albert), physiologiste français contemporain, né à Paris le 7 nov. 1844. Il a été nommé professeur titulaire à la faculté des sciences en 1887 en remplacement de M. Paul Bert. M. Dastre avait rempli les fonctions de maître de conférences à l'École normale supérieure de 1879 à 1887. Il a publié de nombreux mémoires sur la physiologie humaine et comparée, les vaso-moteurs, le système nerveux, le foie, insérés la plupart dans les *Comptes Rendus de l'Académie des sciences et de la Société de biologie*. De ses principaux ouvrages, nous citerons: *Recherches sur l'allantoïde et le chorion de quelques mammifères* (1876); *Recherches sur les*

corps bi-réfringents de l'œuf des ovipares (1876); *les Anesthésiques, physiologie et applications chirurgicales* (1890). La *Grande Encyclopédie* le compte au nombre de ses collaborateurs. D^r A. DUREAU.

DASYA (Bot.). Genre d'Algues de la famille des Rhodomélées à fronde gélatineuse ou cartilagineuse filiforme, présentant sur les ramifications des pinceaux de filaments cloisonnés, ténus et dichotomes, rejetés de côté par le rameau prédominant et prenant alors l'aspect hyalin des feuilles de *Polysiphonia*. Les céramides ovales, globuleux ou ampulliformes s'ouvrent par un carpostome et sont garnis à leur base extérieure d'aiguillons; des spores piriformes sont fixées par leur bout aminci à leur base intérieure. Les Stichidées ont la forme d'une silique et renferment dans leurs articles des sphérospores nombreuses. Les anthéridies sont lancéolées, coniques ou sessiles sur les rameaux. Ces Algues habitent surtout l'Adriatique et la Méditerranée, fixées par des crampons sur les roches du rivage ou d'autres Hydrophytes. H. F.

DASYBRANCHUS (Annél.) (V. CAPITELLIDES).

DASYCHIRA (*Dasychira* Steph.) (Entom.). Genre de Lépidoptères Hétérocères, de la famille des Liparides, dont les représentants, voisins des *Orgyia* (V. ce mot), en diffèrent par les palpes courts, très velus, par les ailes oblongues, propres au vol dans les deux sexes et par les pattes antérieures étendues en avant dans le repos. L'espèce type, *D. pudibunda* L., est commune au printemps dans toute la France. Ses chenilles, de couleur verte ou brune, avec les anneaux séparés en dessus par des bandes d'un noir velouté, sont ornées de quatre broches de poils jaunes ou blancs, et d'un pinceau de poils roses ou violets sur le onzième anneau. On les trouve, en septembre et en octobre, dans les bois sur divers arbres ou arbustes. Elles se multiplient parfois en quantités prodigieuses. C'est ainsi qu'à l'automne de 1848, elles dévastèrent les bois des environs de Phalsbourg. Les paysans lorrains ont conservé pendant longtemps le souvenir des ravages exercés par ces chenilles qu'ils avaient baptisées du nom de Chenilles de la République. Ed. LEF.

DASYCHONE (Zool.). Genre d'Annélides Tubicales, créé par Sars et voisin des *Sabella* (V. ce mot), dont ils se distinguent principalement par la présence de lamelles branchiales sur le dos. Deux espèces principales : *D. Lucullana* Delle Ch., de la mer du Nord et de la Méditerranée, et *D. bombyx* Dal., des mers septentrionales.

DASYDITES (V. GASTROTRICHA).

DASYPODE (*Dasyпода* Latr.) (Entom.). Genre d'Hyménoptères, de la famille des Andréinides, dont les représentants sont remarquables par leurs pattes postérieures allongées, avec les jambes et les métatarses très larges, couverts de très longs poils pollinifères. Ce sont des Abeilles solitaires qui creusent leurs nids dans la terre, dans les talus sableux exposés au soleil ou dans le mortier qui relie les pierres des murailles. Le *D. hirtipes* Fabr. est une espèce commune aux environs de Paris, principalement sur les capitules des Chicoracées. Ed. LEF.

DASYPODIUS (Petrus), moine de Vadstena (Suède) et professeur d'astronomie à Upsala au xvi^e siècle. Il construisit pour la cathédrale d'Upsala, vers 1507, la célèbre horloge qui marquait les heures, les mois, le cours des astres, et qui périt dans l'incendie de 1707.

DASYPODIUS (Petrus), humaniste et célèbre lexicographe, né à Frauenfeld, cant. de Thurgovie (Suisse), vers la fin du xv^e siècle, mort à Strasbourg le 28 févr. 1539. Son nom allemand était probablement *Rauhfuß* ou *Rauchfuß*, suivant d'autres *Has* ou *Hasenfratz*. Il était professeur à Zurich jusqu'en 1530 et prédicateur dans sa ville natale. Partisan de Zwingli, il quitta la Suisse après la bataille de Kappel (1531) et arriva à Strasbourg, où à partir de 1533 il professa le grec, d'abord dans une école latine et plus tard au gymnase protestant. Il y devint l'ami des réformateurs Bucer, Hédion et Capiton et de l'historien Sleidan.

Il est l'auteur d'un dictionnaire latin-allemand (Strasbourg, 1535-1537) qui eut de nombreuses éditions, d'un lexique grec-latin (Strasbourg, 1539), d'une comédie latine intitulée *Philargyros* et d'un ouvrage pédagogique, *De Schola urbis Argentinensis* (Strasbourg, 1556). L. WILL.

BIBL. : HIRZEL, *Petrus Dasypodius*, dans *Schweizerisches Museum*; Bâle, 1866, 2^e livr. — CH. SCHMIDT, *Vie de Jean Sturm*; Strasbourg, 1855, passim. — STROBEL, *Histoire du gymnase protestant*; Strasbourg, 1838, passim.

DASYPODIUS ou **DASIPODIUS** (Conrad), mathématicien et mécanicien allemand, né à Frauenfeld (Suisse) en 1529 ou 1530, mort à Strasbourg le 26 avr. 1600. Fils du précédent, il fit ses études à l'université de Strasbourg et y obtint une chaire de mathématiques. On lui doit un commentaire aussi peu clair que prolixe de la *Géométrie* d'Euclide : *Analysis geometrica sex librorum Euclidis* (Strasbourg, 1566, in-fol.), une traduction de l'*Optique* du même, une traduction des *Sphériques* de Théodose, un *Dictionarium mathematicum* (Strasbourg, 1575), enfin un ouvrage de mécanique : *Heron mechanicus* (Strasbourg, 1580), contenant la description de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, qui avait été construite vers 1570 d'après ses plans et dessins et qui a été remplacée en 1838 par celle à peu près analogue de Schwilgué. L. S.

BIBL. : BLUMHOF, *Vom alten Mathematiker C. Dasypodius*; Göttingue, 1798, in-8.

DASYPROCTA (Zool.) (V. AGOUTI).

DASYPTILUS (Ornith.) (V. PERRQUET).

DASYPUS (Zool.) (V. TAROU).

DASYTRICHA (Zool.). Schuberg (*Die Protozoen Wiederkauermagens*, 1888) a créé ce genre pour un Infusoire Holotriche qui vit dans la panse des Ruminants, où il est très commun; il se rapproche des *Isotricha* qui vivent dans le même milieu, par la disposition des longs cils qui revêtent le corps, mais, contrairement à ce qu'on observe dans ce genre, la fente anale fait défaut; il n'existe qu'une seule vacuole contractile et le noyau est dépourvu de capsule et de pédicule. — Une espèce, *D. ruminantium* Schuberg. R. Mz.

DASYURE (*Dasyurus*) (Zool.). Genre de Mammifères Didelphes (Marsupiaux) créé par E. Geoffroy et renfermant les animaux de ce groupe qui sont le plus franchement carnassiers. Tous habitent l'Australie et les îles voisines qui se rattachent à la même région zoologique, de la Nouvelle-Guinée à l'île van Diemen. Ce genre est devenu le type de la famille des *Dasyuridae* qui présente les caractères suivants : dents semblables à celles des Carnivores Monodelphes, de trois sortes, comprenant huit incisives supérieures, six incisives inférieures et quatre canines, avec des prémolaires en nombre variable suivant les genres, mais toujours plus nombreuses que celles des autres Didelphes australiens. Les pattes ont cinq doigts en avant et le plus souvent quatre seulement en arrière, par suite de l'atrophie du pouce qui est dépourvu de griffe, rudimentaire ou nul, surtout chez les grandes espèces qui sont digitigrades ou subplantigrades. La queue est toujours bien développée. La taille et les formes varient beaucoup, comparables à celles des Chiens ou des Martes chez les grandes espèces qui vivent à terre et sont carnivores, rappelant plutôt les Mangoustes, les Musaraignes et les Souris chez les petites espèces qui vivent sur les arbres et sont insectivores. Cette famille se subdivise en deux sous-familles : les *Dasyurinae* et les *Myrmecobiinae*. Les *Dasyurinae* n'ont jamais plus de sept molaires et leur langue est de longueur ordinaire; c'est le groupe le plus nombreux en genres et en espèces. Les genres *Thylacinus*, *Sarcophilus*, *Phascogale* et *Antechinus* en font partie.

Le genre *Thylacine* (*Thylacinus*) ne renferme qu'une seule espèce, la plus grande du groupe, caractérisée par sa dentition qui comprend

$$i. \frac{4}{3} c. \frac{1}{1} pr. \frac{3}{3} m. \frac{4}{4} \times 2 = 46 \text{ dents.}$$

Les incisives inférieures, avant d'être usées, présentent un tubercule antérieur et un tubercule postérieur moins élevé que l'antérieur. Le pouce postérieur et son métacarpe manquent complètement ; l'animal est digitigrade. La molaire de lait, unique comme chez tous les *Didelphes* (V. ce mot), tombe avant que le jeune ait quitté la poche maternelle. Les os marsupiaux ne sont représentés que par de très petits fibro-cartilages non ossifiés. Le *Thylacinus cynocephalus* est un animal de la taille d'un loup, mais

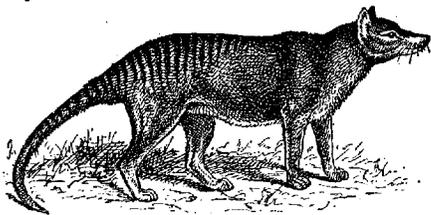


Fig. 1. — *Thylacinus cynocephalus*.

plus bas sur jambes avec la queue assez grêle, de la longueur du corps, le pelage ras de couleur fauve, rayé de noir sur le dos (fig. 1). C'est le « Loup », « Tigre » ou « Hyène » des colons de la Tasmanie, ile qu'il habite exclusivement à l'époque actuelle, mais une espèce très voisine ou identique a vécu sur le continent à l'époque quaternaire. Le Thylacine fait la chasse aux petits mammifères et se nourrit aussi de cadavres. Les dégâts commis par lui dans les bergeries l'ont fait traquer sans pitié par les colons ; on ne le trouve plus que dans les parties rocheuses et désertes des montagnes de l'île de Van Diemen. La femelle a quatre petits à chaque portée. Les deux genres suivants (*Sarcophilus* et *Dasyurus*) n'ont que deux prémolaires à chaque mâchoire, ce qui réduit leurs dents à quarante-deux. Le *Sarcophile* oursin (*Sarcophilus ursinus*) est un animal de la taille du Blaireau ou du Glouton, à formes lourdes et disgracieuses, à tête grosse et plate, d'où le nom de « diable » (*Devil*) que lui donnent les colons anglais. Son pelage est noir avec deux taches blanches l'une à la poitrine, l'autre à la base de la queue ; le museau et les pattes sont presque nus et couleur de chair rougeâtre. C'est un animal sauvage et vorace qui détruit beaucoup de gibier et de volailles. Comme le Thylacine, il est propre à la Tasmanie.

Les vrais Dasyures (*Dasyurus*) sont plus nombreux en espèces et plus largement répandus ; leur taille et leurs formes rappellent les Genettes et les Fouines de notre

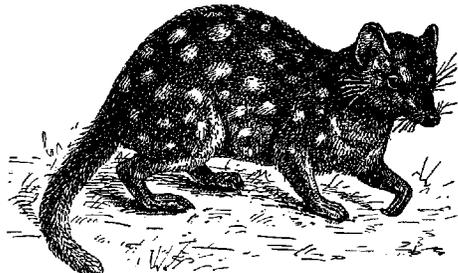


Fig. 2. — *Dasyurus viverrinus*.

pays. Comme chez les précédents, le pouce postérieur, nul ou rudimentaire et dépourvu de griffe, est représenté seulement par le métatarse. Le Dasyure viverrin ou de Mauge (*Das. viverrinus*), type du genre, est un animal de la taille d'un Chat, à pelage olivâtre, moucheté de blanc, la queue unicolore (fig. 2). Il se tient caché tout le jour dans un trou d'arbre ou de rochers et vague la nuit à la recherche de sa nourriture consistant en petits mammifères et en oiseaux. Il habite la Tasmanie et la colonie de Victoria sur le continent. Le *D. maculatus*, espèce voisine, est de la Tasmanie et du sud de l'Australie ; le *D.*

Geoffroyi ne se trouve que dans ce dernier pays. Dans le nord du continent, on trouve le *D. hallucatus* et à la Nouvelle-Guinée, dans les monts Arfaks, le *D. albo-punctatus* (Schlegel) ou *D. fuscus* (M.-Edw.). Enfin, le *D. gracilis*, plus récemment décrit par Ramsay, est du nord de l'Australie (Queensland). Toutes ces espèces se ressemblent et ont les mêmes mœurs.

Les Phascogales (*Phascogale*) sont de petits Dasyures dont les plus grandes espèces ne dépassent pas la taille d'un Rat et représentent le type insectivore de la famille. Leurs dents sont en même nombre que chez le *Thylacinus*, mais les molaires ont des tubercules plus aigus, en rapport avec le régime ; le museau est pointu comme celui des Musaraignes. Il y a cinq doigts en arrière comme en avant ; le pouce postérieur, bien distinct, quoique petit et sans ongle, est en partie opposable. Ces animaux vivent généralement sur les arbres, plus rarement à terre, et font la chasse aux insectes. On en trouve sur le continent australien, à la Nouvelle-Guinée, aux îles Arou et dans les îles voisines. Les genres *Myoictis* (Gray), *Chaetocercus* (Krefft) ou *Dasyercus* (Peters) et même *Antechinus* (Macleay) doivent être fondus, d'après O. Thomas, dans ce genre. Le type est le Tafa (*Phasc. penicillata*), de la taille d'un grand Rat, à oreilles très grandes, à queue terminée par un pinceau de poils noirs, le reste du pelage gris. Il habite toute l'Australie, sauf l'extrême nord, et ne se trouve pas non plus en Tasmanie. Le *Ph. calura* est du sud et de l'ouest du continent, le *Ph. thorbeckiana* (Schlegel) ou *Chaet. Bruijnii* (Peters), de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines (Salawatti, Andai) ; le *Ph. Wallacci* (type du genre *Myoictis*), habite les bords de la rivière Fly (Nouvelle-Guinée) et les îles Arou ; les *Ph. dorsalis* et *Ph. Doriae* sont des monts Arfaks. Les *Ph. Virginiae* de l'intérieur du Queensland, *Ph. apicalis* de l'Australie S.-O., *Ph. cristicauda* du sud du même pays et *Ph. longicaudata* des îles Arou, de taille plus faible et à queue moins fournie de poils, conduisent au genre *Antéchine* (V. ce mot), qui renferme de très petites espèces ayant la taille et l'apparence d'une souris. Les genres *Antechinomys* (Krefft) et *Podabrus* (ou *Sminthopsis* Thomas) peuvent être distingués plus légitimement des Phascogales, en raison de leurs caractères extérieurs, bien que leur dentition soit identique.

Le Myrmécobie à bandes (*Myrmecobius fasciatus*), type et unique espèce de la sous-famille des *Myrmecobiinae*, est



Fig. 3. — *Myrmecobius fasciatus*.

un animal de la taille de l'Écureuil, peu différent par ses formes des grandes espèces de Phascogales, mais possédant un beaucoup plus grand nombre de dents. La formule dentaire est :

$$i. \frac{4}{3}, c. \frac{1}{1}, pm. \frac{3}{3}, m. \frac{5}{5} \text{ ou } \frac{6}{6} \times 2 = 52 \text{ ou } 54 \text{ dents,}$$

chiffre supérieur à celui de tous les autres mammifères vivants pourvus des trois sortes de dents. La langue est

longue et très extensible ; les ongles sont forts aux pattes antérieures et servent à fouir ; le pouce postérieur n'est représenté que par le métatarse caché sous la peau. La queue est longue et touffue et tout le pelage est bien fourni ; la couleur est d'un fauve roux relevé sur le dos et la queue par six ou sept bandes transversales blanches qui donnent à l'animal un aspect fort élégant (fig. 3). Le Myrmécobie habite les régions sablonneuses du sud et de l'ouest du continent australien et vit à terre, se nourrissant presque exclusivement de fourmis. La femelle est dépourvue de poche ; les jeunes se tiennent attachés aux mamelles, retenus seulement par les longs poils de l'abdomen.

Des espèces éteintes de la famille des *Dasyuridae* ont vécu en Australie à l'époque quaternaire ; tels sont les *Thylacinus spelæus* et *Sarcophilus laniarius* (Owen) des cavernes de la Nouvelle-Galles du Sud. Quant aux *Thylacoleo carnifex* et *Thylacopardus australis* du même auteur, malgré les habitudes carnivores qu'on leur a prêtées, ils paraissent se rattacher plutôt, par leur dentition, au groupe des *Phalangers* (V. ce mot). E. TROUSSERT.

BIBL. : J. GOULD, *Mammals of Australia*, 1863. — G.-R. WATERHOUSE, *Natural History of Mammalia*, 1846, t. 1. — H. SCHLEGEL, *Revision du genre Dasyurus (Notes from the Leyden Museum, 1880, II, p. 51)*. — E.-R. ALSTON, *Proc. zool. soc. Lond.*, 1880, p. 460. — O. THOMAS, *Revision du genre Phascogale (Annali del mus. di st. nat. di Genova, 1887, t. IV, p. 502)*. — PETERS et DORIA, *Mammiferi della Nuova Guinea (loc. cit., 1881, t. XVI, p. 664)*. — G. KREFFT, *the Mammals of Australia*, 1871. — O. THOMAS, *Catalogue of Marsupialia in British Museum*, 1889.

DASYURODON (Paléont.) (V. CRÉODONTES, HYÉNONDES et OXYGÈNE).

DATAIRE. Officier de la cour de Rome (V. DATERIE).

DATAMÈS (perse *Dātāme*), général perse du IV^e siècle av. J.-C. ; c'était le fils d'un Carien, Canissarès, et d'une femme scythe. Son père était le satrape de Cappadoce pendant le règne d'Artaxerxès Mnémon et lui-même appartenait, dans sa jeunesse, à la garde du roi. Dans une guerre contre les Cadusiens, il perdit son père ; mais, s'étant distingué par sa bravoure dans cette expédition, le roi lui confia la satrapie de Cappadoce, comme successeur de son père dans la partie de la Cappadoce voisine de la Cilicie. Sous Artaxerxès II (405 à 360), les symptômes de la dissolution de l'empire perse se manifestèrent par des révoltes perpétuelles. Datamès était d'abord fidèle au roi et, lorsque son parent, Thyus, satrape de la Paphlagonie, trama une révolte, Datamès fut chargé de réprimer la rébellion. Ariobarzane, préfet de Lydie, les Ioniens et les Phrygiens lui avaient promis leur concours, mais quoiqu'ils n'eussent pas tenu parole, Datamès entreprit la campagne, vainquit Thyus et l'amena prisonnier au roi. L'Égypte, qui s'était rendue indépendante depuis 413, était le point de mire d'Artaxerxès. Datamès fut chargé de conduire cette expédition après la révocation de Pharnabaze ; mais la tentative ne réussit pas. Il réduisit aussi le rebelle Aspies, en Cappadoce, mais fut calomnié par les courtisans du roi et menacé dans sa situation et son existence ; alors, il se déclara indépendant et gouverna la Cappadoce et une grande partie de l'Asie Mineure. A ses possessions, il joignit la Pisidie après une guerre où il perdit son fils Arsidée. Mais, à la fin, le roi s'émut des progrès de ce rival dangereux et une armée de 120,000 hommes fut envoyée contre lui, sous les ordres d'Autophradate. Datamès eut le dessus et se maintint pendant assez longtemps jusqu'au jour où Mithridate, le fils du satrape lydien Ariobarzane, qui se donnait pour son ami, fut gagné par le roi : ce traître l'attira dans une entrevue et l'assassina (362 av. J.-C.). La figure de Datamès était assez intéressante pour que Cornelius Nepos lui ait consacré une biographie. Ce fut, en effet, la dernière individualité puissante de l'histoire perse ancienne.

DATE. I. ASTRONOMIE. — La date est l'indication précise du moment où se sont passés certains phénomènes d'après les observations astronomiques (V. ANNÉE).

II. HISTOIRE (V. CHRONOLOGIE).

III. BIBLIOGRAPHIE. *Date de publication* (V. BIBLIOGRAPHIE, t. VI, p. 627).

IV. DROIT CANONIQUE. — La date est essentiellement requise pour les rescrits de grâce. C'est elle, disaient les anciens canonistes, qui donne à la grâce l'être, le caractère et les effets : *Data facit ut gratia dicatur in rerum natura et tunc inceptit operari*. Avant l'apposition de la date, le rescrit, même signé, peut être retiré, brûlé ou lacéré. On ne recevait point la preuve que la grâce ou l'expédition avait été signée, s'il ne paraissait point qu'elle fût datée. — De temps immémorial, les Français eurent le privilège que les provisions par eux obtenues en cour de Rome, pour les bénéfices situés en France, fussent signés du jour de l'arrivée du courrier, c.-à-d. datées du jour où la supplication en serait adressée au pape, par le moyen d'une *date retenue*. La demande se faisait par le ministère d'un banquier expéditionnaire (V. BANQUIER [Hist. ecclés.]) qui l'envoyait avec les pièces nécessaires. Il avait à Rome un correspondant, qui servait de solliciteur. Celui-ci, aussitôt le courrier reçu, s'empressait de dresser un petit mémorial de la supplication, et de le déposer chez le Préfet des dates ou son substitut (V. DATERIE APOSTOLIQUE) ; il pouvait faire ce dépôt jusqu'à minuit, au moyen d'une ouverture pratiquée à cet effet. Si la grâce qui était l'objet de cette demande était concédée, elle était censée avoir été obtenue dès l'instant de ce dépôt. Ce privilège de rétention de date avait pour effet de restreindre considérablement l'exercice des droits de prévention que le pape s'était attribués, et d'assurer un titre de préférence, tiré de la priorité, lorsqu'il y avait concours de provisions. E.-H. VOLLET.

V. DROIT COMMERCIAL. — En général, tous les moyens de preuve sont admis en matière commerciale, actes publics, actes sous seing privé, factures, correspondances, livres des parties, témoins (C. com., art. 109). Le législateur a entendu donner, aux juges des affaires commerciales, une pleine et entière liberté d'appréciation et ne soumettre la preuve par écrit ou autre à aucune condition de forme. On est généralement d'accord pour conclure de là que les écrits sous seing privé font foi en matière commerciale, même si on n'a pas observé les formalités prescrites par la loi pour les actes sous seing privé en matière civile. Ainsi, par exemple, un acte sous seing privé constatant un contrat synallagmatique fera foi, bien qu'il n'ait pas été rédigé en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant d'intérêts distincts, ou encore quoique les originaux ne portent pas la mention « fait double ou triple », etc. Par la même raison, les actes sous seing privé constatant des contrats commerciaux peuvent faire preuve de leur date, même à l'égard des tiers, quoiqu'on n'ait pas rempli une des formalités prescrites par l'art. 1328 du C. civ. pour conférer date certaine aux actes en matière civile, ou qu'on ne se trouve pas dans une des circonstances de ce même article. On sait qu'en matière civile les actes sous seing privé n'ont date certaine vis-à-vis des tiers que du jour de leur enregistrement ou de celui de leur mention dans un acte authentique, ou enfin du jour du décès de l'un des signataires. Au contraire, en matière commerciale, on pourra reconnaître date certaine à un acte contre les tiers, même en dehors de ces cas ; les juges jouissent, à cet égard, d'un pouvoir discrétionnaire. On a pu décider en ce sens que les dettes commerciales antérieures au mariage de la femme commune en biens tombent dans la communauté, bien que l'acte qui les constate n'ait pas obtenu date certaine, suivant les exigences du code civil, avant la célébration du mariage. Mais, par exception, dans certains cas, par exemple en matière de société, la loi commerciale exige la rédaction d'un écrit et alors on doit appliquer, dans ces circonstances, le droit commun ; par exemple, l'acte de société n'aura date certaine au regard des tiers qu'autant qu'on se trouvera dans un des cas de l'art. 1328 du C. civ. Il y a même des actes commerciaux pour lesquels la date devient une formalité substantielle, et alors la loi commerciale se montre même plus rigoureuse que la loi civile, laquelle en général

ne prescrit pas de dater les actes sous seing privé. Ainsi le code de commerce veut que la lettre de change soit datée, et cette disposition est facile à justifier : la date peut être indispensable pour fixer l'échéance de la lettre ou le délai dans lequel elle doit être présentée (C. de comm., art. 129 et 160) ; elle permet de constater si le tireur était ou non capable au moment de la création de la lettre de change. Si une lettre de change n'était pas datée, elle serait nulle comme telle, mais il n'en resterait pas moins de la part du tireur un engagement de faire payer la somme aux jour et lieu indiqués. Seulement cet engagement, qui serait nécessairement commercial s'il dérivait d'une lettre de change, n'aura ce caractère qu'autant qu'il constituera un acte de commerce conformément au droit commun. La loi veut aussi que l'endossement soit daté, ce qui permet de constater si, au moment où l'endosseur a donné sa signature, il était ou non capable, et l'art. 137 du C. de comm. ajoute même qu'en cas d'antidate, il y aurait crime de faux. Au contraire, la loi n'exige pas que l'aval soit daté et dès lors, si pour une cause quelconque on avait intérêt à constater la date de cet engagement, la preuve pourrait être faite de toute manière. Le contrat d'assurance maritime doit, au contraire, être daté d'après l'art. 332 du C. de comm. Mais on est généralement d'accord pour décider qu'à défaut de date le contrat n'en est pas moins valable ; seulement, en cas de pluralité d'assurance, il appartient alors au juge de déterminer, d'après les circonstances, les jour et heure auxquels a été passé chaque contrat. Rappelons aussi que la loi du 14 juin 1865 sur les chèques exige la date du chèque sous peine d'amende. La date est ici indispensable à cause du délai très court dans lequel doit être faite la présentation de l'effet. Une loi du 19 févr. 1874 veut même que la date du jour où le chèque est tiré soit inscrite en toutes lettres de la main de celui qui a émis l'effet. Ce que la loi exige ici en toutes lettres, c'est l'indication du quantième du mois et non celle de l'année. Grâce à cette exigence, il devient beaucoup plus difficile de modifier la date après coup, tandis que ce changement serait très aisé si le quantième du mois était écrit en chiffres. Toutefois, il semble bien résulter de l'esprit de la loi de 1874 que cette exigence relative à la date se réfère seulement aux chèques de place à place ; tout au moins elle n'a pas de sanction pour les autres et son omission ne fait pas encourir l'amende. — Sauf ces particularités relatives à certains actes, la date n'est pas en général exigée en matière commerciale, et, lorsqu'elle se trouve dans un acte, elle est certaine au regard des tiers, même en dehors des cas de l'art. 1328 du C. civ. Ce système est facile à justifier : si cet art. 1328 était applicable aux actes de commerce, il en résulterait que ceux-ci seraient en fait presque toujours soumis à la formalité de l'enregistrement, ce qui serait à la fois coûteux et gênant pour les commerçants. Il y a d'autant moins d'inconvénients à écarter l'application de l'art. 1328 que, le plus souvent, la date exacte d'un acte de commerce peut être facilement établie au moyen du rapprochement de cet acte avec la correspondance et les registres des commerçants.

E. GLASSON.

VI. DIPLOMATIQUE (V. CHARTE).

BIBL. : DROIT COMMERCIAL. — MASSÉ, *Traité de droit commercial*, t. IV, n° 2416. — LAURIN sur CRESPEL, *Cours de droit maritime*, t. I, p. 261. — PARDESSUS, *Traité de droit commercial*, t. I, n° 246, et t. II, n° 607. — LYON-CAEN et RENAULT, *Précis de droit commercial*, t. I, nos 608, 1039, 1049, 1083, 1337 ; t. II, n° 2105. — AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*, t. VIII, § 756.

DATÉLIN (Pierre) (V. BRIOCHÉ).

DATERIE APOSTOLIQUE. En sa relation de la cour Forense de Rome, le cardinal de Luca écrivait : *Moderna sunt fere omnia negotia que ad Datariam pertinent*. En effet, l'origine de la Daterie est relativement récente. Cet office n'aurait eu aucune utilité avant l'époque où les papes se réservèrent tant de droits sur les bénéfices (V. COLLATION DES BÉNÉFICES, p. 933). Un praticien gallican remarque, à ce propos, « que la condition des temps anté-

rieurs n'exigeait que la bonne foi et la simplicité, pour assurer la vérité des provisions en cour de Rome, sans avoir recours à ce nombre infini de noms, de marques et d'autres formalités dont elles furent ensuite chargées (*Traité de la pratique de la cour de Rome*). » Cette complication fut inventée et constamment perfectionnée pour fournir à la cour de Rome les moyens de faire prévaloir les réserves apostoliques. La Daterie reçut sa forme rudimentaire à Avignon, quand les papes y résidaient. Innocent VIII (1484-1492) fut le premier qui lui assigna des appartements particuliers, près de la basilique de Saint-Pierre, dans le Vatican. Paul V (1605-1621) la transféra dans une partie plus intérieure de ce palais. — L'office de la Daterie concerne essentiellement l'administration des *grâces*. Il consiste à expédier toutes les affaires qui sont résolues par le pape en dehors du consistoire et qui n'appartiennent pas à la *Signature de justice* : collation des bénéfices réservés au saint-siège, concessions d'habits et insignes ecclésiastiques, députation de coadjuteurs avec future succession pour les chanoines et bénéficiaires, dispenses de mariage et d'irrégularité, etc. En matière de dispenses, la Daterie ne peut accorder que celles qui sont du *for extérieur*. Celles qui sont du *for intérieur* (absolution des cas réservés, annulation ou remises des vœux ou autres charges, dispenses des cas secrets et empêchements provenant de crimes occultes, etc.), sont attribuées à la *Pénitencerie* (V. ce mot).

Les principaux officiers de la Daterie sont le dataire, le sous-dataire, le préfet du bureau *per obitum*, le préfet du bureau du *concessum*, l'administrateur général des componendes, le préfet du bureau des dates, le reviseur des dispenses matrimoniales, deux reviseurs des suppliques matrimoniales, l'officier du bureau *del missis*, l'officier du bureau des brefs, le reviseur des comptes des expéditions, le rédacteur des bulles dites de *via segretta*, le gardien des suppliques, le gardien du registre des bulles, l'officier chargé de la transcription des bulles et des brefs, le notaire des procès pour les provisions des églises cathédrales, un computiste ou abrégiateur, un notaire. Sous leur direction se trouvent quelques substitués et trente-quatre expéditionnaires. Des *théologiens examinateurs* sont adjoints à la Daterie pour l'épreuve des candidats au concours des paroisses. — Le premier et le plus important de ces officiers est le *dataire* ; il est nommé par le pape ; il peut n'être qu'un simple prélat romain ; mais il représente, par commission, la personne du pape, de sorte que tout ce qu'il fait dans l'exercice de ses fonctions est censé fait par le pape lui-même ; il lui fait rapport des suppliques deux fois par semaine. Quand le pape meurt, ses fonctions cessent de plein droit. Quand cet office est tenu par un cardinal, celui-ci prend le titre de *pro-dataire*. Le *sous-dataire* est nommé pareillement par le pape ; c'est un prélat romain. Il reçoit les suppliques, les résume en quelques mots inscrits en marge, les fait examiner et les transmet au dataire. — Les *componendes* sont des taxes pour certaines matières (dispenses de mariage, unions, suppressions, érections, coadjutoreries, pensions sans cause, etc.), elles servent à payer les employés, et le surplus est mis à la disposition du saint-siège. L'*administrateur général des componendes*, qu'on appelle aussi *préfet, trésorier* ou *depositaire* des componendes, reçoit toutes les suppliques pour les matières sujettes à taxe et ne les rend que lorsque la taxe est payée. E.-H. VOLLET.

BIBL. : J. LE PELLETIER, *Instruction pour les expéditions en cour de Rome* ; Paris, 1686, in-12. — PÉREZ-CASTEL, *Traité sommaire de l'usage et pratique de la cour de Rome* ; Paris, 1693, in-12. — DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale* ; Lyon, 1787, 6 vol. in-8. — *Analecta juris pontificii*, 1856, 2^e série. — ANDRÉ (d'Avallon) et CONDIS, *Dictionnaire de droit canonique* ; Paris, 1888-1890, 3 vol. in-8.

DATH (Astron.). Siège de Cassiopée formé par les étoiles β , α , γ , κ .

DATHAN (Georg), portraitiste et peintre d'histoire, né à Mannheim en 1703. La Galerie de Dresde possède de lui

une grande toile allégorique datée de 1747 : *le Mariage de la princesse Maria-Josepha, fille d'Auguste III, roi de Pologne, avec le dauphin, fils de Louis XV.*

DATHENUS ou **DAETEN** (Pierre), théologien protestant, né à Cassel en Flandre, mort à Elbing en 1590. Il était curé à Ypres quand il se convertit aux doctrines calvinistes. Il se rendit alors en Angleterre, puis en Danemark, et se fixa ensuite comme pasteur à Francfort-sur-le-Main. Il consacra tous ses efforts à faire renaitre l'union, ou tout au moins à faire régner la tolérance parmi les sectes dissidentes. Vaincu par le fanatisme luthérien, il alla, en 1562, fonder la colonie belge de Frankenthal dans le Palatinat. Il prit part en 1564 au colloque de Maulbronn vainement convoqué dans le but de conclure avec les luthériens une transaction sur la question de la Cène. Il s'occupa ensuite de traduire en flamand les psaumes de David et cette traduction demeura en usage chez les protestants flamands jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. On a accusé Dathenus d'avoir, en août 1566, prêché le pillage et la guerre civile aux gueux des Pays-Bas. Il est aujourd'hui établi qu'à l'époque où se déchaînèrent les fureurs des iconoclastes flamands, Dathenus se trouvait en Suisse, chargé d'une mission par le comte palatin. Il revint en Flandre au mois de septembre de cette année, et, entrant dans les vues du Taciturne, il s'efforça, comme autrefois à Francfort, d'amener l'unité d'action par l'accord sur la question dogmatique. L'obstination de quelques théologiens ultra-orthodoxes le fit échouer. Il était à Valenciennes lorsque cette ville fut prise par les Espagnols en 1567, et, bien que sa tête eût été mise à prix, il parvint à s'échapper, et rentra à Frankenthal. En 1568, il présida le synode de Wesel et revint encore une fois aux Pays-Bas. Il se brouilla plus tard avec Guillaume d'Orange, combattit la *Pacification de Gand* (V. ce mot) et accusa le prince d'indifférence et d'athéisme. Il se retira en Allemagne, d'abord à Staden, puis à Dantzig et enfin à Elbing. Rompant entièrement avec son passé, il ne s'occupa plus que de médecine, prit le nom de Montanus, et rendit de grands services à ses nouveaux concitoyens. On lui érigea une statue après sa mort. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages de controverse. La liste complète figure dans sa biographie écrite par Rahlenbeck.

E. H.

BIBL. : C. RAHLENBECK, *Notice sur Dathenus*, dans la *Biograph. nat. belge*, 1873. — W. DE WATER, *Eloge de P. Dathenus* (en flamand); Utrecht, 1756. — GLASIUS, *la Néerlande théologique* (en flamand); Utrecht, 1810. — TER HAAR, *Specimen historico-theologicum Petri Datheni vitam exhibens*; Utrecht, 1858.

DATHOLITE. Silicoborate hydraté de chaux. 2CaO , 2SiO_2 , BO_3 + HO . Monoclinique, géométriquement isomorphe avec la *godolinite*, l'*euclase*, la *homilite*, $a : b : c = 0,633 : 1 : 0,636$. $B = 90^\circ 9'$. $mm = 115^\circ 21'$ $po^1 = 134^\circ 53'$, $pe^1 = 128^\circ 9'$. Clivage, h^1 net; plan des axes optiques parallèle à g^1 . Bissectrice négative presque normale à p , faisant dans l'angle aigu ph^1 environ 4° avec 4^1 . $2V = 74^\circ 25'$. $5 > v$. Densité, 2,8 à 3. Dureté, 5,5. La datholite forme des cristaux transparents incolores que l'on trouve soit dans les cavités ou les fissures de roches basiques (gabbros de Toscane, lac Supérieur), soit dans des gisements métallifères (Arendal [Norvège]), Andreasberg (Hartz), etc.

DATI (Leonardo), diplomate et théologien italien, né à Florence en 1360, mort en avr. 1425. Dominicain, il assista au concile de Constance, fut envoyé par la République florentine comme ambassadeur près le roi de Bohême (1409), près l'empereur Sigismond (1413), près le pape Martin V (1418 et 1422). On a de lui : *Sermones quadragesimales* (Lyon, 1513); *Sermones de flagellis peccatorum festinanter converti nolentium* (Lyon, 1518).

R. G.

BIBL. : GIULIO NEGRI, *Istoria degli scrittori fiorentini*; Ferrare, 1722, in-fol.

DATI (Goro ou Gregorio), poète, historien et mathématicien italien, né à Florence en 1363, mort le 12 sept. 1436, frère du précédent. Il fut, en 1425, prieur de la

république et, en 1428, gonfalonier. Il écrivit une *Histoire de Jean-Galeas Visconti*; elle est en latin et en forme de dialogue; on l'a imprimée à Florence en 1735. Longtemps, il fut discuté sur le point de savoir si le très curieux petit poème, la *Spera* ou la *Sfera*, devait être attribué à Goro Dati ou à son frère Léonardo. Brunet, après Libri, se prononce pour Goro. Cet opuscule en vers tierce rime est plein de détails sur l'astronomie, la navigation, la boussole, le loch, etc. On y voit une carte où l'Afrique est figurée telle qu'une île. Pour lui, comme pour Dante, l'enfer est au milieu de la terre et il en donne les dimensions, 7,000 milles de diamètre. La *Sfera* fut plusieurs fois imprimée et, sans compter les éditions s. l. n. d., on connaît celles de Cosenza, 1478; de Florence, 1482, 1513; de Venise, 1534. Nous voilà loin de l'affirmation de Ginguenot que ce poème était inédit.

R. G.

BIBL. : BRUNET, *Manuel du libraire* (V. DATI [Goro]). — BIANCHINI DA PRATO, *Notes et Préface de l'Histoire de Jean-Galeas Visconti*.

DATI (Leonardo), poète et théologien italien, neveu du précédent, né à Florence en 1408, mort à Rome en 1472. D'abord secrétaire des cardinaux Orsini et Condolmieri, il remplit ensuite les mêmes fonctions près des papes Calixte III, Pie II, Paul II et Sixte IV. Il fut enfin chanoine de Florence et évêque de Massa. De nombreux manuscrits de cet auteur sont conservés à la Bibliothèque ambrosienne: ce sont des traités théologiques, des poésies latines, une tragédie intitulée *Iempsale*. L'abbé Méhus a publié de lui quelques *Lettres* (Florence, 1743).

R. G.

BIBL. : SALVINO SALVINI, *Vita di Leonardo Dati* (en tête des *Lettres*).

DATI ou **DATUS** ou **DATHUS** (Agostino), orateur et historien italien, né à Sienne en 1420, mort à Sienne le 6 avr. 1478. Disciple de François Philèphe, il avait la science, mais il lui manquait l'élocution et il dut, à ce que l'on rapporte, combattre, comme Démosthène, par les mêmes procédés, un bégayement insurmontable. Ayant corrigé ce défaut naturel, il enseigna les belles-lettres à Urbino (1442), puis dans sa ville natale, où il fut appelé dans la suite au poste de secrétaire historiographe. Il écrivit, en effet, une histoire de Sienne en latin, laquelle parut publiée par son fils, sous ce titre : *Fragmenta Senensium historiarum* (Sienne, 1503). On cite encore de lui : *De Variis Loquendis Figuris sive de modo dictandi* (Ferrare, 1474); *De Variis Loquendi Regulis, sive poetarum præceptis, tractatus incipit feliciter* (Cologne, vers 1470); *Elegantiarum liber ou Elegantiolæ* (s. l. n. d.); *Aliqua Documenta diligentissime composita* (s. l. n. d.); *Epistolæ* (Naples, 1474); *Opera varia* (Sienne, 1503); *Opera omnia* (Venise, 1516).

R. G.

BIBL. : AZZOLINI, *la Pompe sanese, ovvero relazioni degli uomini e donne illustri di Sienna*; Pistoie, 1646, 2 vol. in-4. — BRUNET, *Manuel du libraire* (V. DATUS).

DATI (Giuliano), poète et historien italien, né à Florence en 1445, mort en 1524. Il alla s'établir à Rome où il devint pénitencier de Saint-Jean-de-Latran; plus tard, il fut nommé évêque de Saint-Léon, en Calabre. Ses œuvres, outre un certain intérêt littéraire et historique, sont des raretés bibliographiques : *la Storia di tutti e re di Francia* (Rome, fin du XV^e siècle); *il Secondo Cantare dell' India* (Rome, 1494); *Trattato di Scipione Africano* (Rome, 1494); *la Chalcalatione* (Rome, vers 1494), calendrier en vers; *Del Diluvio di Roma del M.CCCC.LXXXXV adi IIII di dicembre et doltre cose di gran maraviglia* (Rome, 1495); *Trattato di santo Joanni laterano* (Rome, vers 1490); *la Gran Magnificentia del Prete Ianni, signore dell' India Maggiore et della Ethiopia* (s. l. n. d.); *la Passione di Christo historiata in rima volgari secondo che recita e representa de parola a parola la dignissima compagnia de la Confalone di Roma la Venerdì santo in bucho dicto Coliseo* (Rome, vers 1500).

R. G.

BIBL. : BRUNET, *Manuel du libraire*, au mot Dati.

DATI (Giulio), poète italien, né à Florence vers 1560,

mort vers 1630. Il avait composé un grand nombre de pièces satiriques dont on vantait l'esprit et la tournure spécialement florentine. Elles circulèrent manuscrites et une seule fut imprimée : *la Contessa di Parione* (Florence, 1596).
R. G.

BIBL. : Giulio NEGRI, *Istoria degli scrittori fiorentini*; Ferrare, 1722, in-fol.

DATI (Carlo-Uberto), littérateur et philologue italien, descendant de Goro Dati, né à Florence le 2 oct. 1619, mort le 11 janv. 1675. Dès l'âge de vingt ans, il fut admis à l'Académie de la Crusca où il prit le nom de *Smarrito*. Selon l'usage des familles florentines, même les plus nobles (on en voyait vendre au détail, en des palais, l'huile de leurs oliviers), il adopta une profession industrielle, se fit batteur d'or (*battiloro*) et augmenta ainsi notablement sa fortune, ce qui lui attira, presque autant que ses ouvrages, une grande considération. Il n'avait encore rien publié que Francesco Redi l'appelait, dans une dédicace, l'honneur de la Toscane, laquelle n'avait plus à envier ni Varron à Rome ni Plutarque à la Grèce. La reine Christine de Suède chercha en vain à se l'attacher et Louis XIV ne fut pas plus heureux : le grand roi ne lui garda pas rancune de son refus et lui fit, au contraire, servir une pension annuelle de cent louis (6,000 fr. et plus de notre monnaie). Voici un choix des ouvrages de Dati : *Discorso intorno alla necessità di ben parlare la sua propria lingua* (Florence, 1657; nouv. éd., 1870); *Lettera a Filalete* (Florence, 1663), discussion sur l'invention du baromètre, que Dati attribue à Torricelli; *Prose fiorentine* (Florence, 1661, pour le t. 1^{er}; réédité complètement à Venise, 1735, en 5 vol. in-4), recueil célèbre des beautés de la littérature florentine; *Panegirico di Luigi XIV* (Florence, 1669), juste remerciement de la pension, traduit en français par Gérard de Mothier (1670); *Vite de' Pittori antichi* (Florence, 1667). Dans la dédicace de cet ouvrage à Louis XIV, il fait preuve d'un bon jugement et d'un goût sûr en appelant Chapelain *l'Homère de la France*; mais il faut se souvenir que Chapelain était le grand trésorier des pensions royales. On a publié, en ce siècle, quelques ouvrages inédits de Dati : *Due Veglie inedite* (Florence, 1814); *Lepidezze di spiriti bisarri e curiosi avvenimenti*, recueil d'anecdotes, de faits et de superstitions extraits d'anciens manuscrits (Florence, 1829); *Due Novelle* (Faenza, 1863); également, des choix de ses œuvres : *Scelte di prose* (Venise, 1826); *Prose scelte* (Venise, 1846, in-24). Dati a conservé pour ceux qui goûtent la littérature classique la réputation d'un écrivain très pur, et Gamba lui a fait une large place dans ses *Testi di lingua*.
R. G.

BIBL. : Francesco FONTANI, *Elogio di Carlo-Uberto Dati*; Florence, 1794, in-8. — NELLI, *Saggio di storia letteraria fiorentina del secolo XVII*; Lucques, 1759, in-8. — G. PASSANO, *I Novellieri italiani in prosa*; Turin, 1878, 2 vol. in-8.

DATIF (du latin *dativus*). Ce cas semble avoir eu pour fonction primitive l'attribution à un objet, et de là vient qu'il est généralement employé pour marquer le complément indirect proprement dit. La langue indo-germanique le formait à l'aide du suffixe probable *ai* (*ei*) pour le singulier; mais, par suite de diverses modifications, il s'est souvent confondu avec le *locatif* (V. ce mot); au pluriel, il semble avoir eu deux suffixes différents : l'un, servant à la déclinaison des thèmes en *o*, ne serait autre que le suffixe du singulier avec l'adjonction de *is*, confondu en sanscrit avec l'*instrumental* (V. ce mot); le second, en sanscrit *bhyas*, se retrouve en latin sous la forme *bus*, qui provient d'une confusion entre *bhyas* et le suff. *bhis* de l'*instrumental*; le datif grec en *αι* n'est autre chose qu'un locatif. De nombreuses analogies ont troublé la formation de ce cas, sur lequel la philologie moderne n'a pas encore apporté une complète lumière.
M. B.

DATII (Δάτιοι). Peuple de l'Aquitaine ibérienne. Ptolémée, le seul auteur qui mentionne leur nom, place leur territoire entre celui des *Gabali* au N. et le pays des *Ausci* au S. et leur assigne une ville du nom de Tasta. M. E. Des-

jardins, après avoir essayé d'identifier ce peuple avec les *Iluronenses*, semble plus tard s'être rallié à l'hypothèse de M. Longnon, qui identifie les *Datii* avec les *Lactorates*, peuple important, mentionné par d'autres géographes et omis par Ptolémée et dont la capitale *Lactora*, aujourd'hui Lectoure, avait été antérieurement à l'époque où écrivait le géographe d'Alexandrie, le chef-lieu d'une province financière. Sur la carte de la Gaule de M. Longnon, le territoire des *Datii* s'étend au N. des *Ausci*, à l'O. des *Volcae Tectosages*, au S. des *Cadurci* et des *Nitiobriges* et à l'E. des *Nitiobriges* et des *Sotiates*, et forma plus tard une partie de l'Armagnac.

BIBL. : PTOLEMÉE, II, VII, 11. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 377-379; III, *passim*. — A. LONGNON, *Atlas historique de la France*.

DATION EN PAYEMENT (V. PAYEMENT).

DATIS, général perse, commandant avec Artapherne l'armée perse battue à Marathon (V. ARTAPHERNE et MARATHON).

DATISCA (*Datisca* L.) (Bot.). Genre de plantes qui a donné son nom au groupe des *Datiscacees* (V. ce mot). L'espèce type, *D. cannabina* L., appelée vulgairement Cannabine, Chanvre de Crète, est répandue dans les régions tempérées de l'Asie occidentale. C'est une herbe vivace dont le port rappelle celui du chanvre. Ses fleurs sont dioïques : les mâles avec un calice gamosépale très court et de nombreuses étamines à anthères allongées; les femelles avec un ovaire uniloculaire qui devient à la maturité une capsule renfermant des graines recouvertes d'un réseau saillant. La plante entière est préconisée, en Italie, contre les affections gastriques et les fièvres intermittentes. Sa racine et ses feuilles renferment un glucoside particulier, la *Datiscine*. On en extrait une matière colorante jaune employée surtout pour teindre la soie. Ed. LEF.

DATISCACEES (*Datisceae* R. Br.) (Bot.). Groupe de végétaux dicotylédones, longtemps considérés comme une famille distincte, mais qui ne forme plus maintenant qu'une simple tribu (*Datiscees*) de la famille des Saxifragacées (V. H. Baillon, *Hist. des plantes*, III, pp. 405, 463). Ses représentants sont des herbes ou des arbres à feuilles alternes et sans stipules, à fleurs apétales, dioïques ou polygames, à ovaire infère, uniloculaire avec 3-5 placentas pariétaux, médiaux et pluriovulés. Le groupe renferme seulement les trois genres : *Datisca* L., *Tetrameles* R. Br. et *Octomeles* Miq.
Ed. LEF.

DATISCINE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{42}H^{22}O^{24} \\ \text{Atom. } C^{24}H^{12}O^{12} \end{array} \right.$

La datiscine est un glucoside découvert en 1816 par Braconnot dans les feuilles et les racines du *Datisca cannabina* L. (V. DATISCA). On l'obtient en épuisant la plante par l'alcool, évaporant en consistance sirupeuse et additionnant la liqueur de la moitié de son volume d'eau pour précipiter une matière résineuse; on filtre et on évapore à cristallisation. Elle cristallise en aiguilles et en lamelles incolores, peu solubles dans l'eau froide et dans l'éther, très solubles dans l'alcool, surtout à chaud. Elle est neutre, amère, fusible à 180°, sublimable lorsqu'on la chauffe avec précaution dans un courant d'air. Elle est soluble dans les alcalis, les eaux de chaux et de baryte; elle est précipitée de ces solutions par les acides. Ses solutés sont également précipités par l'acétate de plomb, le chlorure stannique et divers sels métalliques. Avec l'acide nitrique, même affaibli, on donne à chaud de l'acide picrique et de l'acide oxalique. Avec les acides étendus, elle se dédouble en glucose en principe cristallisable, la *datiscétine*, $C^{30}H^{10}O^{12}$:
 $C^{42}H^{22}O^{24} = C^{12}H^{12}O^{12} + C^{30}H^{10}O^{12}$.

Ed. BOURGOIN.
BIBL. : BRACONNOT, *An. ch. et de Phys.*, t. III, 277. — STENHOUSE, *An. der Ch. und Pharm.*, t. XCVIII, 166.

DATISI. Terme de logique qui désigne un mode de la troisième figure du *sylogisme* (V. ce mot), où la majeure est universelle affirmative (A), la mineure et la conclusion toutes deux particulières affirmatives (I). Exemple : tout juste est heureux; quelques justes sont pauvres; donc

quelques pauvres sont heureux. La lettre D marque que, pour être prouvé, ce mode doit être ramené à un *darit* de la première figure; la lettre S indique que cette opération devra se faire en convertissant simplement la mineure.

DATIVA. Martyrisée en 484 dans la Byzacène, pendant la persécution d'Huneric, roi des Vandales. Sa mémoire est célébrée le 6 déc.

BIBL. : USUARD, *Martyrologe*. — RUINART, *Persecutio Vandalica*, 1737.

DATTE. I. BOTANIQUE. — Fruit du *Dattier* (V. ce mot).

II. THÉRAPEUTIQUE. — Les dattes font partie des quatre fruits pectoraux; elles s'emploient aussi seules en tisane, sous forme de pulpe, de sirop, de pâte, comme béchiques et adoucissantes. La pulpe, charnue et très sucrée, est nourrissante; les Arabes en font des gâteaux avec la pulpe desséchée (*farine de dattes*). Par fermentation, on prépare un vin, une eau-de-vie et un nectar de dattes. D^r L. HIN.

III. COMMERCE. — Les dattes forment la base de l'alimentation des populations riveraines du désert nord-africain et l'un des principaux objets de commerce dans ces contrées. Ces fruits contiennent, sur 100 parties, 10 de noyau, 5 d'écorce et 85 de chair; celle-ci comprend 30 % d'eau, 36 % de sucre, 23 % d'albumine et de matières extractives, 8 1/2 % de pectine, etc., 1 1/2 % de cellulose, 1 % d'acide citrique, de coumarine, etc., auxquels est dû le goût. On sèche les dattes au soleil et on les enfouit dans le sable pour les conserver. C'est une nourriture très échauffante. Une minime proportion est exportée en Europe. Les dattes les plus petites viennent du sud de la Tunisie; les plus grosses et les plus foncées, qui sont aussi les plus sucrées, viennent d'Égypte.

IV. ZOOLOGIE. — Sous le nom de *Datte de mer*, on désigne, sur les côtes de la Méditerranée, deux Mollusques comestibles, du groupe des Lamellibranches, dont la coquille offre une certaine ressemblance de forme avec le fruit du Dattier. L'un est le *Pholas dactylus* L., de la famille des Pholadidés; l'autre, le *Lithodomus lithophagus* Cuv., de la famille des Mytilidés, que l'on appelle également Moule pholaie, Datte d'Afrique, Datte de la Méditerranée. Ed. LEF.

DATTI (Natale). Nom donné par quelques auteurs à un peintre graveur italien de la première moitié du XVI^e siècle, plus connu sous le nom de maître à la Ratière. Ses estampes sont marquées d'une ratière accompagnée des lettres NA-DAT. Elles sont décrites par Bartsch sous les titres suivants : *la Vierge et sainte Anne, les Jumeaux monstrueux, les Deux Armées rangées en bataille*.

DATTIAH. Ville du Bandelkand (Inde centrale), capitale d'une des principautés bondélas, à 200 kil. S.-E. d'Agra, au milieu d'une plaine fertile entourée de collines boisées; 50,000 hab. Elle est entourée de murailles et percée de rues larges et bordées de jolies maisons. Le palais du souverain est bâti sur une hauteur au centre de la ville. — La principauté de Dattiah s'étend sur un affluent de la Djemnah qui la sépare de l'Etat de Scindia. Superficie : 2,128 kil. q.; population, 180,000 hab. L'armée se compose de 1,000 cavaliers et de 3,000 fantassins. M. D'E.

DATTIER. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Phoenix dactylifera* L., beau Palmier dioïque, du groupe des Phœnicées, dont le stipe peut atteindre de 20 à 25 m. de hauteur et de 60 à 80 centim. de diamètre. Ses feuilles, bien connues sous le nom de palmes, sont inégalement composées-pennées et leur pétiole se dilate inférieurement en une courte gaine fibreuse. Leur longueur moyenne est d'environ 2^m50 à 3 m.; mais elles peuvent dépasser 4 et même 5 m. Les fleurs, petites, membraneuses, de couleur jaune, sont sessiles sur les ramifications de spadices nés dans l'intervalle des feuilles; elles ont un calice cupuliforme à trois dents et une corolle de trois pétales libres dans les fleurs mâles, concaves et imbriquées dans les fleurs femelles. Les premières ont un androcée formé de six étamines superposées, trois aux dents du calice et trois aux pétales. Dans les fleurs femelles, l'ovaire devient à la maturité une baie ovoïde (datte), dont la chair est alimentaire, douce, sucrée,

considérée comme pectorale, stomachique, adoucissante et dont l'endocarpe, représenté par une pellicule mince et membraneuse, enveloppe une graine oblongue, cylindrique, profondément sillonnée au côté interne et presque entièrement constituée par un albumen corné très dur, vers le milieu duquel est situé un très petit embryon ayant la forme d'un clou.

Le Dattier est l'arbre par excellence des oasis de l'Afrique et sans lequel le Sahara serait absolument inhabitable. On le croit originaire de l'Arabie, d'où il aurait été propagé, par la culture, dans la Perse méridionale, en Égypte, dans le nord de l'Afrique et plus tard dans le midi de l'Europe. On le cultive sur une grande échelle sur la côte de Ligurie, surtout à Bordighiera, pour ses palmes qui servent aux fêtes de la Passion dans le culte catholique et à celles de la Pâque juive. Il est très commun sur le littoral de la Provence, entre Toulon et Nice, où on en rencontre des spécimens gigantesques. A Hyères, sur la place publique, et à Nice dans les squares, on en voit qui atteignent 15 et 20 m. de hauteur. C'est, d'ailleurs, sous le rapport de son utilité générale, un des Palmiers les plus intéressants que l'on connaisse. Son bois, très dur et presque incorruptible, est employé dans les constructions et sert à faire une foule d'objets pour les usages domestiques. Ses feuilles, macérées dans l'eau, y acquièrent une souplesse qui les rend propres à la fabrication d'un grand nombre d'objets, tels que tapis, paniers, corbeilles, chapeaux, etc. La base élargie des pétioles fournit des fibres solides avec lesquelles on fait des filets, des cordages, etc. La sève, extraite du tronc par incisions circulaires, sert à préparer une boisson assez agréable à laquelle les Arabes donnent le nom de *lagmi*. Enfin, ses fruits forment la base de la nourriture des nombreuses peuplades du nord de l'Afrique. Ed. LEF.

II. ARBORICULTURE. — Les *Phoenix farinifera* Willd.; *P. pusilla* Gært., *P. acaulis* Willd., espèces naines, conviennent pour la culture en pots. Les espèces de grande taille, comme *Ph. dactylifera* L., *Ph. reclinata* Mart., réussissent moins bien dans les serres, où ils s'étiolent. Il faut en effet aux palmiers la pleine terre et le grand air, mais ils ne viennent bien dans ces conditions, en France, que dans la région de l'oranger. Sous le climat de Nice, le dattier commun ne mûrit qu'imparfaitement ses fruits, mais les noyaux peuvent servir à la multiplication, du moins lorsque l'année a été chaude. Ce palmier veut un sol frais, arrosé et fertile. Il se multiplie aisément au moyen de drageons ou des noyaux de ses dattes. Ces semences mettent deux mois à germer environ. On les sème sur couche, ou autant que possible en place, afin d'éviter la transplantation défavorable au dattier. Les arbres obtenus de semis produisent souvent des fruits de qualité très secondaire, aussi on préfère d'ordinaire employer les drageons qui se développent à la base des vieux pieds. Ils reprennent bientôt si le sol est humide et chaud. Ce procédé permet d'obtenir à coup sûr des pieds femelles, avantage important dans les pays de production de dattes, et la mise à fruit se produit plus tôt que chez les dattiers issus de semis. Pendant la végétation on arrose copieusement, et, tous les quatre ou cinq ans, on enfouit un peu d'engrais au pied des arbres. Un arbre bien soigné vit plus d'un siècle et produit en moyenne cinq à six régimes de dattes par an, pesant environ 8 kilogr. chacun. G. BOYER.

DATURA. I. BOTANIQUE. — Genre de plantes de la famille des Solanacées, qui compose à lui seul le groupe des Daturées. Ce sont des herbes annuelles ou bien des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, solitaires dans les angles formés par la bifurcation des rameaux. Ces fleurs ont un calice gamosépale, tubuleux, quinquéfide, et une corolle gamopétale, hypogyne, infundibuliforme, à tube plissé longitudinalement, à limbe campanulé, divisé en cinq lobes courts, brusquement acuminés. Les étamines, au nombre de cinq, sont insérées sur le tube de la corolle et l'ovaire, supère, devient à la maturité une capsule épaisse, coriace, ordinairement cou-

verte d'épines et présentant, à sa base, une sorte de colerette membraneuse réfléchie, constituée par la portion persistante du tube du calice. Cette capsule s'ouvre en quatre valves pour laisser échapper de nombreuses graines réniformes, pourvues d'un albumen charnu. — On connaît une quinzaine d'espèces de *Datura*, dont plusieurs sont cultivées en Europe comme ornementales, à cause de leurs grandes et belles fleurs blanches ou violettes, parfois d'un rouge plus ou moins foncé. Tels sont notamment le *D. metel* L., de l'Asie; le *D. fastuosa* L., des Indes orientales; le *D. sanguinea* Ruiz et Sav., ou *Floripondio* des Péruviens et le *D. arborea* L., dont on a fait le type du genre *Brugmansia* Pers. et qui est appelé vulgairement Trompette du jugement dernier. Toutes ces espèces sont douées de propriétés narcotiques et vénéneuses très actives. Mais l'espèce la plus employée en thérapeutique est le *D. stramonium* L., originaire de l'Amérique du Nord selon les uns, de l'Asie centrale suivant les autres et qui est répandu maintenant dans presque toute l'Europe et le nord de l'Afrique, où on le rencontre dans les lieux incultes, les décombres, sur les plages sablonneuses des bords de la mer, principalement dans le voisinage des habitations. On l'appelle vulgairement Stramoine, Stramonium, Pomme épineuse, Endormie, Herbe des magiciens, Herbe du diable, Pomme du Pérou, etc. C'est une herbe annuelle à racine fibreuse. Sa tige robuste, dressée, haute de 40 centim. à 1 m., est simple à la base, rameuse, dichotome au sommet, et garnie de feuilles glabres, d'un vert sombre, longuement pétiolées, ovales-acuminées et inégalement sinuées-dentées. Les fleurs, de couleur blanche, ont de 7 à 9 centim. de longueur. Le *D. tatula* L., qu'on rencontre dans quelques-uns de nos départements du Midi, est connu sous le nom vulgaire d'Herbe à la taupe. Ses propriétés vénéneuses sont, dit-on, plus énergiques que celles du *D. stramonium*. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Les espèces arborescentes fractionnées comme plantes pittoresques doivent passer l'hiver en orangerie. On cultive surtout : *D. arborea* L., à une exposition chaude et arrosé fréquemment en été; il se multiplie aisément de boutures. Le *D. sanguinea* R. et Pav. exige les mêmes soins. Le *D. sarmentosa* Lamk., veut une terre franche légère et la serre chaude. Au printemps on le multiplie de graines ou de boutures tenues sur couche chaude. Il craint l'humidité. Au nombre des espèces herbacées recommandables aussi par leurs belles fleurs et leur culture facile, se placent : *D. fastuosa* L. On le sème en avril, en terre légère, fertile, fréquemment arrosée en été, à une exposition chaude. *D. ceratocaula* Jacq. *D. Metel* L. et le *D. Meteloides* demandent les mêmes soins.

III. PHYSIOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE. — Toutes les parties du *Datura stramonium* renferment de la daturine, mais en proportions très variables (0,004 % dans les graines, 0,0002 à 0,0003 % dans les feuilles). En raison des relations étroites qui unissent l'atropine à la daturine, on peut s'attendre à une grande similitude entre les effets du datura et ceux de la belladone. Comme elle, en effet, le datura détermine, à doses faibles, de légers vertiges et une tendance au sommeil; à doses plus élevées, de la dilatation de la pupille avec troubles visuels, accélération du pouls, diminution de l'énergie musculaire et de la sensibilité, léger délire, hallucinations, céphalalgie, soif, diarrhée, diurèse légère; à dose toxique, des vertiges, une forte dilatation de la pupille, un délire tantôt gai, tantôt furieux, avec hallucinations, soif ardente, contraction douloureuse du pharynx, chaleur de la peau et éruption scarlatiniforme; la mort arrive dans le collapsus avec refroidissement général. Si le malade échappe à l'intoxication, il persiste un délire maniaque, avec affaiblissement de la vue, perte de la mémoire, paralysie des paupières et tremblement des jambes. Tous ces accidents relèvent d'une congestion intense des centres nerveux et d'une action vaso-dilatatrice très marquée. — En thérapeutique, le datura a été employé pour combattre certains troubles de l'aliénation mentale,

tels que les hallucinations, le délire maniaque léger. Mais c'est surtout dans l'asthme qu'il rend les plus grands services. On l'emploie alors en fumigations, soit que l'on fasse respirer la fumée des feuilles brûlées, soit que l'on donne à fumer au malade des cigarettes faites de feuilles de datura, soit seules, soit mélangées au tabac : quelquefois on se contente d'imprégner le tabac à fumer d'extrait alcoolique (0,20 par cigarette ou par pipe) ou même de tremper dans la teinture alcoolique de semences le papier à cigarette, sauf dans la partie qui touche aux lèvres. On a également préconisé le datura contre les névralgies faciales, la céphalalgie, la gastralgie et même la coqueluche. Essayer contre l'hystérie et l'épilepsie, il s'est montré complètement inefficace. On emploie aujourd'hui soit les feuilles en fumigation (1 gr. à 1,50), soit l'extrait alcoolique (0,01 à 0,20), soit la poudre (0,05 à 1 gr.). — Il nous reste à dire quelques mots des espèces de *Datura* autres que le *D. stramonium*. Le *D. lewis* jouit exactement des mêmes propriétés que celui-ci, dont il ne représente que la variété à fruits glabres. Le *D. tatula* est dans le même cas, mais passe pour plus actif. Le *D. alba* ou *Datura indien* est plus actif encore; c'est lui qui est constamment employé dans l'Inde et en Cochinchine, avec le *D. metel* sous le nom de *Ca-duoc*, pour provoquer des empoisonnements : on dit que les voleurs s'en servent pour stupéfier leurs victimes. L'idée que le fait de respirer simplement une fleur de datura peut amener la mort, est d'ordre purement poétique.

Dr R. BLONDEL.

DATURINE (Chim.). On a donné ce nom à un alcaloïde du *Datura stramonium*, entrevu par Brandes en 1820 et obtenu à l'état de pureté par Geiger et Hesse en 1833. D'après Ladenburg, c'est un mélange de deux isomères, l'atropine et l'hyosciamine, qu'on trouve dans le commerce sous les dénominations de daturine lourde et de daturine légère.

La daturine lourde est surtout riche en atropine, qu'on peut isoler par une série de cristallisations fractionnées. Il est préférable de transformer le mélange en chloraurates : celui d'hyosciamine est en tables brillantes, fusibles à 159-160°; il est moins soluble que le sel d'atropine qui est sans éclat et fond à 135-139°; on régénère les deux alcaloïdes au moyen de l'hydrogène sulfuré. — La daturine légère est une poudre blanche, confusément cristallisée, constituée presque complètement par l'hyosciamine; elle fond dans l'eau bouillante. On peut en séparer le peu d'atropine qu'elle contient en passant par les chloraurates (Ladenburg, *Deutsch. Ch. Gesellsch.*, 1880; 909). Ed. B.

DAUB (Karl), théologien allemand, né à Cassel le 20 mars 1765, mort à Heidelberg le 22 nov. 1836. Ayant fait ses études à Marbourg, il fut nommé en 1795 professeur de théologie à Heidelberg, et y resta jusqu'à sa fin. Ce fut un des esprits spéculatifs les plus éminents de l'Allemagne du XIX^e siècle, doué en même temps d'une rare énergie morale. Dans sa théologie, il suivit le mouvement philosophique de son temps depuis Kant jusqu'à Hegel. Sous l'influence du criticisme de Kant, il écrivit son *Lehrbuch der Katechetik* (1801). L'influence de la philosophie de Schelling se montre dans ses *Theologumena* (1806), et dans son *Einleitung in das Studium der Dogmatik* (1810); l'élément mystique apparaît surtout dans le plus original de ses ouvrages : *Judas Ischarioth, oder Betrachtungen über das Böse im Verhältniss zum Guten* (1816-18, 2 vol.). Plus tard, c'est Hegel qui déteint sur lui et lui fait faire sa dernière évolution; à cette période appartient *Die dogmatische Theologie jetziger Zeit, oder die Selbstsucht in der Wissenschaft des Glaubens* (1833). Daub exprima un jour le vœu de mourir en chaire, *docendo*; ce vœu fut accompli. Il fut frappé d'apoplexie dans sa chaire de professeur, au moment où il récitait à ses élèves ces vers de Schiller : *Das Leben ist der Güter höchstes nicht, der Uebel grösstes ist die Schuld*. Depuis on a publié ses cours : *Theologisch-Philosophische Vorlesungen* (Berlin, 1838-1843, 7 vol.).

Ch. PFENDER.

BIBL. : ROSENKRANZ, *Erinnerungen an Daub*; Berlin, 1837. — STRAUSS, *Parallele zwischen Schleiermacher und Daub*, dans *Charakteristiken und Kritiken*, 1844, 2^e éd. — HERMANN, *Die spekulative Theologie in ihrer Entwicklung durch Daub*; Heidelberg, 1847.

DAUBAN (Charles-Aimé), littérateur et historien français, né à Paris le 19 févr. 1820, mort à Paris le 5 août 1876. D'abord professeur d'histoire dans divers lycées, il entra en 1854 au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et devint, en 1858, conservateur au département des estampes. Parmi ses nombreuses publications, nous citerons : *la République et les d'Orléans* (1854); *Michel Colomb*; *Médailles de Louis XII* (1856); *Nicolas Bricot et la cour des monnaies* (1857); *Etude sur M^{me} Roland et son temps* (1864, in-8); *Histoire contemporaine* (1864; 2^e éd., 1865); *Histoire du moyen âge* (1867, in-18); *la Démagogie en 1793 à Paris* (1867, in-8); *Histoire des temps modernes*, en collab. avec M. L. Grégoire (1869, in-18); *Paris en 1794 et 1795* (1869, in-8); *les Prisons de Paris sous la Révolution* (1870, in-8); *Histoire de Louis-Philippe et de la seconde République* (1872, in-8); *le Fond de la Société sous la Commune* (1873, in-8).

DAUBAN (Jules-Joseph), peintre français contemporain, né à Paris en 1822. Frère du précédent, il étudia la peinture sous la direction d'Aug. Debay; son talent grave et réfléchi le porta vers la peinture d'histoire et surtout vers les sujets religieux. Ses compositions, d'un dessin sévère et d'une grande simplicité dans les accessoires, sont d'un aspect un peu froid et d'une couleur très sobre. On peut citer comme les principales, après une *Bethsabée au bain*, début assez malheureux au Salon de 1847, et qui passa inaperçue : *le Christ au pied de la croix* (S. 1851); *Louis XI présentant aux notables angevins Guillaume de Cerizay en qualité de maire* (S. 1861); *Réception d'un étranger chez les Trappistes* (S. 1864; méd.; mus. du Luxembourg); *Trappistes échangeant le baiser de paix avant la communion* (S. 1865; mus. d'Angers); *Fra Angelico da Fiesole* (S. 1873). — M. J.-J. Dauban est depuis 1849 directeur du musée d'Angers; outre le tableau indiqué précédemment, ce musée possède un des nombreux portraits peints par l'artiste, celui de M. G. Bordillon, *préfet de Maine-et-Loire en 1848*. Il est aussi l'auteur de diverses peintures décoratives dont les plus remarquables sont : le plafond de la salle des fêtes à la préfecture et celui du foyer du théâtre (1871) à Angers; les fresques de l'église Sainte-Marie et celles de l'Hospice général, dans cette dernière ville; la décoration de la chapelle du Sacré-Cœur à l'église Saint-Bernard de la Chapelle-Saint-Denis, près Paris, et enfin celles de la chapelle du Sacré-Cœur à l'église Saint-Louis-en-l'Île de Paris. Ad. T.

DAUBASSE (Armand), poète français, né à Moissac en 1664, mort à Villeneuve-sur-Lot en 1727. Peignier en corne à Villeneuve-sur-Lot, il conquiert une grande réputation par sa facilité à tourner l'épigramme et le sonnet et la malice de ses poèmes composés en patois gascon. Daubasse ne savait ni lire ni écrire. On a recueilli, comme on a pu, un certain nombre de ses poésies qui ont été imprimées sous le titre des *Poésies patoises* (Villeneuve, 1796, in-8), et rééditées sous celui d'*Œuvres complètes* (Villeneuve, 1839, in-8).

DAUBE (Art culin.). Manière de préparer avec un assaisonnement particulier, à très petit feu et à l'étouffée, certaines viandes grasses et charnues, tels que le gigot de mouton, la noix de bœuf, le filet d'ailou, le carré de porc frais, les oies, les dindes, les chapons et les poules grasses. La pièce que l'on veut mettre en daube doit être d'abord bien lardée et assaisonnée de sel, poivre, épices fines, persil et ciboule hachés. On garnit ensuite une braisière ou une casserole de bardes de lard, de tranches de veau, de lames de jambon qu'on assaisonne aux fines herbes, oignons, carottes, thym, laurier, clous de girofle, poivre et sel, et on place sur ce lit la pièce à dauber, en ajoutant un verre de vin blanc sec, autant d'eau et de

bouillon et un peu de bonne eau-de-vie. On couvre le tout d'un papier beurré, on lute les joints du couvercle avec de la pâte ou toute autre matière, et on entretient pendant trois ou quatre heures feu dessous et dessus, en ayant soin de le modérer à mesure que la cuisson arrive à son terme.

DAUBENEY (Giles, lord), homme d'Etat anglais, mort le 21 mai 1508. Il accompagna Edouard IV en France en 1475 et commanda une petite troupe d'archers. Après avoir figuré au couronnement de Richard III en 1483, il fut impliqué dans la rébellion du duc de Buckingham et ses biens furent confisqués. Il les recouvra à l'avènement de Henry VII qui le fit entrer au conseil privé et lui donna la charge de directeur de la monnaie et plusieurs autres offices. Lieutenant de Calais (7 mars 1486), il fut encore créé baron le 12 du même mois. Le 15 déc. 1486, on lui confiait la direction d'une grande ambassade chargée de conclure alliance avec Maximilien, roi des Romains. Un an après (20 déc. 1487) il recevait le titre de chambellan à la cour de l'échiquier. Vers la même époque il accompagna une ambassade en France, puis avec l'évêque d'Exeter il fut chargé d'étudier avec les envoyés espagnols les conditions d'un mariage entre le prince Arthur et Catherine d'Aragon. L'année suivante, il faisait œuvre de capitaine en reprenant Ostende aux Français. Il revint bientôt à la diplomatie, chercha à négocier un traité de paix avec Charles VIII en juin 1492 qui n'aboutit pas d'abord, mais dont les préliminaires furent signés le 3 nov. à Etaples, les Anglais ayant assiégé Boulogne, et ratifiés à Amboise. En récompense de ses services, Daubenevy fut nommé chief-justice des forêts royales (24 nov. 1493) et lord chambellan (1495). En 1497, il reçut le commandement d'une expédition dirigée contre l'Ecosse, mais fut presque aussitôt rappelé pour réprimer la rébellion des Cornishmen; mission qu'il accomplit (17 juin) non sans difficulté, toutefois, car il fut fait prisonnier par les rebelles. Il eut encore le bonheur de mettre fin à la révolte de Perkin (sept. 1497). En 1500, il accompagna Henry VII à Calais et assista à son entrevue avec l'archiduc Philippe. Il conclut définitivement à cette époque le mariage du prince Arthur avec Catherine d'Aragon et ce fut lui qui prépara en 1501 la réception de Catherine à Londres. Il présida encore aux fiançailles de la princesse Marguerite avec Jacques IV d'Ecosse (25 janv. 1503). Jusqu'à la fin de sa vie il se maintint en grande faveur à la cour et reçut d'importantes charges et d'innombrables privilèges. Il siégea aux parlements de 1495, 1497 et 1504. De son mariage avec Elisabeth, fille de sir John Arundel, il eut un fils Henry, second lord Daubenevy, qui fut créé comte de Bidgewater, et une fille Cecily, qui épousa John Bouchier lord Fitzwarine et comte de Bath. R. S.

DAUBENTON ou D'AUBENTON (Le P. Guillaume), jésuite français, né à Auxerre le 21 oct. 1648, mort à Madrid le 7 août 1723. Appelé en 1715 en Espagne pour être confesseur de Philippe V, il ne tarda pas à prendre une grande influence sur l'esprit du roi. Alberoni en conçut ombrage et chercha par tous les moyens à l'éloigner. Mais le jésuite eut le dessus et ce fut l'impérieux cardinal qui tomba en disgrâce (1719). Daubenton eut dès lors la plus grande part au gouvernement : on lui attribue la résolution d'envoyer des troupes en Afrique. Il s'opposa au projet d'abdication de Philippe V. Daubenton eut une certaine réputation de prédicateur. Il a laissé : *Oraisons funèbres* (Nancy, 1700, in-4); *Lettre au P. Crozet* (1726, in-12); *Scripta varia in causa beatificationis J.-F. Regis* (Rome, 1710-1712, 2 vol. in-fol) et *Vie de Saint-François Regis* (Paris, 1716, in-12) qui a été très souvent réimprimée.

DAUBENTON (Louis-Jean-Marie), naturaliste français, né à Montbard (Côte-d'Or) le 29 mai 1716, mort à Paris le 1^{er} janv. 1800. Son père le destinait à l'état ecclésiastique; mais, tout en suivant les cours de théologie de la Sorbonne, Daubenton étudia secrètement la médecine. En 1741, il revint exercer son art dans sa ville natale, et,

l'année suivante, Buffon le détermina à venir à Paris et l'associa à la grande œuvre qu'il venait d'entreprendre. Il entra en 1744 à l'Académie des sciences et fut nommé garde et démonstrateur du Cabinet d'histoire naturelle qu'il classa, enrichit et rendit célèbre dans le monde entier; plus tard, il devint professeur au Collège de France, et, après 1789, il entra à l'Institut, fit quelques leçons à l'École normale et se vit confirmer les fonctions de professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle. Enfin, en déc. 1799, il fut nommé, l'un des premiers, membre du Sénat conservateur, mais il mourut quelques jours après. — Comme nous l'avons dit, Daubenton collabora à l'*Histoire naturelle* de Buffon, pour laquelle il rédigeait les descriptions anatomiques. Malheureusement, cette entente ne dura pas et la collaboration de Daubenton ne s'étendit pas au delà des mammifères; Buffon était trop artiste, Daubenton trop naturaliste, pour que ces deux hommes pussent s'entendre longtemps; le premier, aussi glorieux que le second était modeste, visait surtout à l'effet par des expressions métaphoriques et un style recherché, tandis que Daubenton s'attachait principalement à l'exactitude dans le détail et à la netteté scientifique dans les descriptions. A partir de ce jour, la partie anatomique de l'*Histoire naturelle* se trouva de plus en plus faible et négligée. Par la suite, Buffon reconnut ses torts et se réconcilia avec son ami; c'était trop tard. — Daubenton a le mérite d'avoir l'un des premiers pressenti l'importance de l'étude de l'anatomie comparée pour la détermination des corps fossiles; on signale de lui plusieurs tentatives heureuses dans ce sens. C'est en reprenant cette tradition que Cuvier éleva plus tard ce monument impérissable à la paléontologie qui l'a fait désigner à juste titre comme le créateur de cette science. N'oublions pas que Daubenton a bien d'autres titres à la reconnaissance de la postérité par ses travaux sur la physiologie végétale, sur l'agriculture, sur l'économie rurale, qu'il enseigna à l'école d'Alfort depuis 1783, sur la minéralogie qu'il professa au Muséum et à l'étude de laquelle il poussa le célèbre Haüy, par les progrès qu'il fit accomplir à l'élevage des bêtes à laine et en particulier des mérinos dont il introduisit la race en France. On trouvera dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, les *Mémoires de la Société de médecine* et de l'*Académie de médecine*, le *Journal des Savants*, les deux *Encyclopédies*, un grand nombre de monographies de Daubenton consacrées à ces sujets si variés. Citons encore de lui : *Instruction pour les bergers*, etc. (Paris, 1782, in-8; 3^e éd. par Huzard, 1821, in-8); *Tableau méthodique des minéraux suivant leurs différentes natures*, etc. (Paris, 1784 et 1801, in-8); *Mémoire sur les indigestions*, etc. (Paris, 1785 et 1798, in-8). D^r L. Hn.

DAUBENTON (Marguerite Boucheron, dame), femme du précédent, née à Montbard le 30 déc. 1720, morte à Paris le 7 août 1818. Cousine germaine, puis épouse (1749) de Daubenton, elle eut de cette union une fille, mariée en 1793 à Buffon fils, récemment divorcé, et mort quelques mois plus tard sur l'échafaud, sans postérité. M^{me} Daubenton avait écrit un petit roman sentimental : *Zélie dans le désert* (1786, 2 vol. in-8; nouv. éd. avec suppl., 1787, 2 vol. in-18, seule édition reconnue par l'auteur), dont les réimpressions multiples attestent la vogue. M. Tx.

DAUBENTONIA (Zool.) (V. AYE-AYE).

DAUBENY (Charles-Giles-Bridle), chimiste, botaniste et géologue anglais, né à Stratton (Gloucestershire) le 11 févr. 1795, mort à Oxford le 13 déc. 1867. Il étudia simultanément la médecine, la chimie, la géologie, la botanique, fut nommé professeur de chimie à l'université d'Oxford en 1822 et joignit à cette chaire celle d'économie rurale, à partir de 1840. Il était membre de la Société royale de Londres. Ses principaux travaux ont porté sur la théorie des phénomènes volcaniques, l'analyse des eaux minérales et thermales, la composition chimique des diverses substances végétales, la conservation des semences. Outre une centaine de mémoires dont quelques-uns très intéres-

sants et tout à fait originaux, parus de 1820 à 1867 dans divers recueils scientifiques anglais (*Edinburgh philosophical journal*, *Philosophical transactions*, *Reports of the British Association*, *Geological Magazine*, etc.), il a publié : *Essay on the geology and chemical phenomena of Volcanoes* (Oxford, 1824, in-8); *the Active and extinct Volcanoes* (Oxford, 1826, in-8; 2^e éd., 1848); *Introduction to the atomic theory* (Oxford, 1831, in-8; 3^e éd., 1850); *Lectures on agriculture* (Oxford, 1841, in-8); *Essay on the trees and shrubs of the ancients* (Oxford, 1865, in-8), etc. L. S.

BIBL. : *Catalogue of scientific papers of the R. S.*; Londres, 1868 et 1877, t. II et VII. — J. PHILIPPS, *Obituary Notice*, dans les *Proceedings of the R. S.*, t. XVII, p. 74.

DAUBERMESNIL (François-Antoine), homme politique français, né à Salles (Tarn) en 1748, mort à Perpignan en 1802. Electeur de Castres, il fut envoyé par le dép. du Tarn à la Convention le 6 sept. 1792. D'opinions très modérées, il démissionna le 2 mai 1793 et renouvela cette démission le 19 frimaire an II. Mais il fut rappelé à son poste le 24 thermidor an III. Il fut membre du comité d'instruction publique. Il entra au conseil des Cinq-Cents, en sortit à la suite du 18 fructidor an V et fut réélu par le Tarn le 23 germinal an VI. Il fut un des rares opposants au coup d'Etat de Brumaire, ce qui le fit exclure du Corps législatif par Bonaparte. Daubermesnil est plus connu comme mage et fondateur de la secte des Théophilanthropes. Il a écrit : *Extraits d'un manuscrit intitulé : le Culte des adorateurs de Dieu* (Paris, an IV, in-8).

DAUBERVAL (Jean BERCHER, dit), danseur et chorégraphe français, né à Montpellier le 19 août 1742, mort à Tours le 14 févr. 1806. Ce danseur célèbre, qui fut un mime remarquable et en son genre un comédien de premier ordre, à ce point qu'on le nomma *le Préville de la danse*, était élève du fameux Noverre et débuta le 12 juin 1761 à l'Opéra, où il ne tarda pas à devenir premier danseur. Il fit remarquer son beau talent d'exécution dans les divertissements d'un grand nombre d'opéras, *Polyxène*, *Ernelinde*, *Adèle de Ponthieu*, *l'Union de l'Amour et des Arts*, *Sabinus*, *Céphale et Procris*, *Roland*, *Iphigénie en Tauride*, *le Seigneur bienfaisant*, *Atys*, en même temps qu'il remplissait les rôles importants de divers ballets-pantomimes : *la Chercheuse d'esprit*, *Annette et Lubin*, *les Petits Riens*, *Ninette à la Cour*, *Médée et Jason*, *la Fête de Mirza*.... Devenu en 1773 l'un des maîtres de ballet de l'Opéra, il conserva cette situation jusqu'en 1783, époque où, à la suite d'incidents de coulisses, il prit sa retraite avec une pension de 3.500 fr. Il accepta alors un engagement pour Bordeaux, où il exerça les fonctions de maître de ballet, de 1785 à 1791. C'est là qu'il fit représenter quelques jolis ballets de sa composition, entre autres la *Fille mal gardée* et le *Page inconstant*, qui, de longues années après, furent reproduits à l'Opéra par Aumer. Dauberval, qui joignait l'esprit au talent, avait épousé une danseuse aussi fort spirituelle, M^{lle} Théodore, dont les démêlés avec l'Opéra sont restés célèbres.

DAUBEUF-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg; 276 hab.

DAUBEUF-PRÈS-VATTEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys; 361 hab.

DAUBEUF-SERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 553 hab.

DAUBÈZE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre; 202 hab.

DAUBIÉ (Julie-Victoire), écrivain français, morte en 1874, la première femme de France qui fut reçue bachelière (1862, faculté des lettres de Lyon). L'autorisation de se présenter lui avait d'abord été refusée par le ministre, M. Rouland, vu l'absence de précédents. C'était une institutrice née en 1824, donc âgée alors de trente-huit ans. Elle avait appris le latin avec son frère, curé de campagne dans les Vosges, puis l'allemand, durant un séjour dans le duché de Bade. Neuf ans après le baccalauréat, elle prit la

licence ès lettres. On a d'elle : *la Femme pauvre au XIX^e siècle, par une femme pauvre*, mémoire couronné par l'Académie de Lyon (1839), et *Du Progrès dans l'enseignement primaire; Justice et Liberté* (Paris, 1862), ouvrage où était plaidée la cause des institutrices laïques et réclamée la suppression de la lettre d'obédience. H. M.

DAUBIGNY (Jean-Louis-Marie VILLAIN d'AUBIGNY ou), homme politique français, né à Saint-Just (Oise), ou, selon M. Destrem, à Nesle (Somme) en 1754, mort à Cayenne le 1^{er} sept. 1804. Avocat, il fut un des électeurs du département de Paris en 1790. Président du comité révolutionnaire de la section des Tuileries au 10 août 1792, un des juges du tribunal du 17 août, on le trouve parmi les commissaires du conseil exécutif envoyé à l'armée de La Fayette après la fuite de ce général. Les Girondins l'accusèrent de complicité dans le vol du Garde-Meuble, et quand Bouchotte le nomma second adjoint de la seconde division du ministère de la guerre, la Convention (24 sept. 1793) suspendit sa nomination jusqu'après enquête : on l'accusait aussi d'avoir, comme président de sa section, volé 10,000 livres en assignats et, le 30 sept., il fut pour ce motif épuré par la Commune. Mais Robespierre et Saint-Just firent le même jour son éloge à la tribune et la Convention le confirma dans son poste d'adjoint (*Moniteur*, XVIII, 9, 13). Il fit aussi partie de l'état-major de l'armée révolutionnaire. Le 12 nivôse an II, Bourdon (de l'Oise) fit décréter que Daubigny serait traduit au tribunal révolutionnaire, comme coupable de dilapidation dans l'équipement des troupes : Robespierre obtint aussitôt le rapport de ce décret en déclarant que Daubigny était « le collaborateur du comité de Salut public » et « dirigeait presque seul les opérations militaires ». Le 4 germinal suivant, le comité de Sûreté générale ordonna son arrestation : Robespierre et Saint-Just le sauvèrent encore. Dénoncé de nouveau pendant la réaction thermidorienne par Bourdon (de l'Oise), un décret du 5 prairial an III le traduisit devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir, avec Bouchotte et Pache. L'amnistie du 4 brumaire an IV lui rendit la liberté. Après l'affaire du 3 nivôse an IX, il fut déporté, en vertu du sénatus-consulte du 14 nivôse suivant, à Cayenne où il mourut. Sa veuve épousa Bouchotte. F.-A. A.

BIBL. : *Catalogue d'une importante collection de documents autographes sur la Révolution*; Paris, 1862, in-8, n^{os} 69 et 338. — Jean DESTREM, *les Déportations du Consulat et de l'Empire*; Paris, 1885, in-12.

DAUBIGNY (Edme-François), paysagiste français, né à Paris en 1789, mort à Paris le 14 mars 1843. Il est connu surtout à cause de la célébrité donnée à son nom par son fils. Il avait visité l'Italie d'où il rapporta des études qui lui servirent pour les vues du Pausilippe, de Castellamare et des environs de Naples qu'il envoya à partir de 1837 au Salon. Il s'était auparavant inspiré de la campagne des environs de Paris et il avait exposé en 1819 une *Vue prise à Ménilmontant*, en 1824 une *Vue du cimetière du Père-Lachaise* et en 1833 une *Ferme*.

DAUBIGNY (François-Charles), paysagiste et graveur français, fils et élève du précédent, né à Paris le 15 févr. 1817, mort à Paris le 19 févr. 1878. Issu d'une famille d'artistes, car son oncle Pierre d'Aubigny ainsi que la femme de celui-ci étaient miniaturistes. Ses commencements furent difficiles. Son instruction fut assez négligée par suite de sa mauvaise santé et de son peu de goût pour les livres. Ayant perdu sa mère de bonne heure, il commença par peindre des dessus de boîtes et des tableaux pour les horlogers; à dix-sept ans, il pouvait se suffire et, comme son père s'était remarié, il résolut de vivre de son côté en se tirant d'affaire par son travail. Pendant longtemps, il lui fallut accepter toutes les tâches, même les plus modestes. Très désireux de voir l'Italie, il amassa péniblement, avec un jeune peintre de ses amis, pendant une année, une petite somme pour satisfaire son désir. Pendant près d'une autre année les deux jeunes gens voyagèrent, visitant sur leur passage les musées de Florence, de Rome et de Naples,

dessinant dans la campagne, séduits tour à tour par les merveilles de l'art et par les beautés de la nature.

Rentré à Paris, Daubigny reprit sa vie de travail. Pendant quelque temps il avait trouvé de l'occupation dans les ateliers du Louvre où le peintre Granet, alors directeur de ce musée, employait plusieurs jeunes gens à des restaurations de tableaux. Les critiques que Daubigny se laissa aller à faire contre ces procédés peu respectueux des chefs-d'œuvre le firent congédier. Dès 1838, Daubigny, à peine âgé de vingt et un ans, avait exposé au Salon une *Vue de Notre-Dame de Paris*; comme les adeptes du romantisme à cette époque, il professait et il conserva toujours une vive admiration pour le gothique. La perspective du concours de Rome qui, s'il y réussissait, pouvait lui assurer une vie moins précaire, le détermina alors à entrer dans l'atelier de P. Delaroche. Le nouvel élève étonna bien vite son maître par la rapidité de ses progrès. En 1840, il envoyait au Salon un *Saint Jérôme* peu original; il montrait au contraire plus d'originalité dans une *Vue de la vallée d'Oisans*, dans l'Isère, où il devait par la suite trouver quelques-unes de ses meilleures inspirations et revenir souvent. Cette fidélité aux pays qu'il avait admirés dans sa jeunesse est, du reste, un des traits distinctifs du talent de Daubigny.

Désigné en 1841 pour entrer en loge, une négligence involontaire l'empêcha de prendre part aux épreuves du prix de Rome, et comme son âge lui interdisait d'attendre le concours suivant, il fallut bien se tourner d'un autre côté. Pendant bien des années encore, il dut peiner pour vivre : M. Henriot, son biographe, cite quelques-uns des travaux qu'il fit alors. C'étaient des dessins pour des entêtes de factures, des vues de propriétés à vendre ou des prospectus pour des maisons d'éducation. De temps en temps aussi, les éditeurs lui demandaient des dessins pour les livres illustrés qu'on publiait en grand nombre à cette époque. Ses séances d'études d'après nature dans les environs de Paris lui procuraient un peu de répit. Il excellait à rendre l'aspect des diverses plantes, à donner à chacune sa physionomie propre, et il conserva toujours cet amour des menus détails de la nature, même quand il parvint plus tard à rendre les grands aspects du paysage. Il avait dessiné un grand nombre de bois pour les éditeurs, mais, ennuyé des trahisons de ses traducteurs, il chercha dans un procédé d'expression plus immédiat le moyen de se passer d'eux, et l'eau-forte le lui fournit. Ses premières tentatives en ce genre remontent à 1838, et dès 1841 avec un paysage à l'huile dont il avait pris le motif sur les bords du Furon, il exposait six eaux-fortes inspirées par les environs de Sassenage. En peu de temps, non seulement il avait appris le métier, mais il s'était appliqué à en perfectionner les procédés et à découvrir des ressources nouvelles d'expression. C'est ainsi qu'il imagina le procédé dit à la *cravate* pour remplacer l'aqua-tinte. En 1842, la publication du *Jardin des Plantes* par l'éditeur Curmer lui permit de donner la mesure de son talent d'aquafortiste et en 1844 il put donner carrière à son imagination dans les illustrations de *Notre-Dame-de-Paris* éditée par Perrotin. Comme la plupart des paysagistes de cette époque, la forêt de Fontainebleau devait aussi l'attirer; mais cette nature grandiose et très particulière dont Rousseau est resté le peintre attiré ne convenait pas à son tempérament, et il ne renouvela pas une tentative dont le *Carrefour du nid de l'aigle*, exposé en 1844, est resté le seul exemple. Les côtés aimables du paysage répondaient mieux au goût de Daubigny. Aussi revenait-il avec bonheur aux lieux où s'était passée son enfance, et le cours de l'Oise, aux environs de l'Isle-Adam, de Valmondois, d'Auvers, lui fournissait des sujets de tableaux. Peu à peu ce commerce intime avec la nature avait aussi développé en lui le sens de l'harmonie des couleurs. De ses premières études, les unes étaient trop diaprées, les autres un peu éteintes. Avec le temps, il avait compris que pour faire œuvre de peintre et exprimer, avec les moyens res-

treints dont l'art dispose, quelque chose de la richesse infinie de la nature, il fallait dans un tableau laisser dominer une tonalité en rapport avec la signification qu'il entendait lui donner, et au lieu de disperser ses colorations, les grouper, les opposer entre elles de manière à les mettre en valeur. Le *Ru à Valmondois* et la *Chauvière en Picardie* qu'il exposait au Salon de 1847 n'étaient point passés inaperçus; mais l'exposition de 1848 lui réservait un franc succès avec les *Souches*, le *Paysage du Morvan*, une *Vue de Château-Chinon* et surtout le *Champ de blé* dont l'impression plus intime lui mérita les suffrages de ses confrères. Il commençait à être connu et à prendre aussi quelque confiance en lui-même.

Un petit héritage qu'il fit en 1849 lui fournit enfin l'occasion depuis longtemps attendue de se consacrer entièrement à la peinture. Les diverses expositions auxquelles il prenait part en 1849, en 1852 et 1853 assurèrent sa réputation; mais, par sa variété et le talent qu'il y montra, celle de 1855 le mit hors de pair avec les *Bords du Ru à Orgevaux*, le *Pré à Valmondois*, la *Mare au bord de la mer*, et l'*Ecluse de la vallée d'Optevoz*. Ce dernier paysage, qui se trouve aujourd'hui au musée de Rouen, était surtout remarquable par l'ampleur et la simplicité pénétrante de l'impression. L'exposition de 1857 fut supérieure encore, et Daubigny y conquit tous les suffrages. Sa *Vallée d'Optevoz*, d'une noblesse si austère, formait avec les gaietés et la grâce de son *Printemps* (aujourd'hui au Louvre) un contraste saisissant, et, malgré la simplicité du motif, il atteignait la poésie la plus élevée dans le *Soleil couché*. En même temps que le peintre paraissait dans toute la plénitude de ses moyens, le graveur révélait sa maîtrise dans cette belle planche du *Buisson* qu'il exécutait d'après Ruysdaël pour la chalcographie, ainsi que celle du *Coup de soleil*.

Malgré des succès si éclatants, si légitimes, Daubigny trouva moyen de se surpasser au Salon de 1859 par la variété des sujets et des impressions de ses tableaux. Les titres seuls de ces peintures suffirent à donner quelque idée de leur diversité : les *Bords de l'Oise* (mus. de Bordeaux), le *Soleil couchant*, les *Champs au printemps*, le *Lever de lune* et les *Graves au bord de la mer à Villerville* (mus. de Marseille). A la suite de cette exposition, Daubigny, qui avait obtenu une seconde médaille au Salon de 1848, et une première au Salon de 1853, suivie d'un rappel au Salon de 1857, fut de nouveau désigné par le jury pour un second rappel de cette distinction et le gouvernement lui donna la croix de la Légion d'honneur. Il fut de plus chargé de décorations assez importantes pour l'escalier et pour un des salons du ministère d'Etat. L'aisance était peu à peu entrée chez le peintre; il réalisa alors un rêve depuis longtemps caressé, et se fit construire un bateau disposé en atelier flottant, avec une couchette et le matériel sommaire d'une cuisine très primitive. Dans une série de planches très largement dessinées, il a conservé le souvenir de ces traversées pittoresques à bord du *Botin*. Les années s'écoulaient ainsi, toujours pareilles, toujours remplies par un travail opiniâtre, marquées seulement par les titres et les dates des œuvres qu'il envoyait successivement aux expositions, et dont nous donnons ici la liste : en 1861, le *Parc à moutons*, les *Bords de l'Oise*, l'*Île de Vaux à Auvers*; en 1863, la *Vendange*, une peinture puissante et savoureuse, et un *Matin au bord de l'Oise*; en 1864, *Villerville et les Bords de la Cure* (Morvan); en 1865, le *Parc de Saint-Cloud*, *Effet de lune*, le *Parc à moutons* et la *Vendange*; en 1866, *Effet du matin sur l'Oise* (mus. de Lille), les *Bords de l'Oise*, et une eau-forte, le *Gué*. En 1867, à l'Exposition universelle : le *Hameau d'Optevoz*, et en 1868, le *Printemps* et un *Lever de lune*.

La réputation toujours plus grande du peintre et de l'aqua-fortiste n'avait en rien modifié la simplicité de son existence, ni la facilité de son humeur. Parti d'une étude minutieuse des détails, il avait peu à peu agrandi sa manière,

et maintenant il était avant tout préoccupé de l'ensemble. Quelquefois même les simplifications et les sacrifices faits par lui en vue de l'unité semblaient excessifs. Tel était, du moins, le reproche que l'on pouvait faire à l'un de ses tableaux de cette époque, *Effet de Neige*, qu'il envoya au Salon de 1873, composition un peu vide dans sa nudité voulue et dont une eau-forte de 1867, *L'Arbre aux Corbeaux*, nous offre la première pensée.

A la suite du Salon de 1874, il avait été nommé officier de la Légion d'honneur; mais la goutte dont il était atteint depuis une dizaine d'années lui causait des souffrances de plus en plus cruelles. En 1875, ses douleurs devenues plus cuisantes pendant l'hiver l'empêchèrent de finir à temps les tableaux qu'il destinait au Salon. Un de ses derniers ouvrages fut un *Lever de lune* qu'il envoya à l'Exposition universelle de Vienne. Malgré ses souffrances, il ne se résignait pas à demeurer inactif et avec le printemps, secouant une lassitude qui n'était que trop justifiée, il voulait retourner à ses chères études. Dans l'été qui précéda sa mort, il fit une dernière campagne à bord du *Botin*, descendant le cours de la Seine, de l'Isle-Adam jusqu'à Pont-de-l'Arche, avec une escale aux Andelys. C'est peut-être à la suite de cette imprudence que, souffrant comme il l'était déjà, il éprouva une nouvelle rechute du mal qui devait l'emporter. Quelques temps après, il mourait d'une hypertrophie du cœur.

Les œuvres de Daubigny, peintures ou eaux-fortes, sont aujourd'hui très recherchées des amateurs, non seulement en France mais à l'étranger, et dans l'hiver de 1890 une exposition formée uniquement de ses tableaux a été organisée à La Haye par des admirateurs de son talent, notamment par M. Mesdag, le peintre de marine bien connu, qui possède plusieurs des meilleurs ouvrages de Daubigny. Dans ses eaux-fortes dont on peut voir à la Bibliothèque nationale une collection formée d'épreuves de choix, et dans les bois qu'il a dessinés pour divers recueils, Daubigny a donné lui-même des traductions fidèles de plusieurs de ses tableaux. Son *Voyage en bateau*, quinze eaux-fortes, avec une préface par M. F. Henriët, a été publié par Cadart et Chevalier (Paris, 1862, in-8). Outre le *Buisson* et le *Coup de soleil*, il a également gravé pour la chalcographie les fac-similés de deux dessins de Claude Lorrain et de Jean Pynas. Il a trouvé d'ailleurs des interprètes dignes de lui, comme le peintre Emile Vernier qui a lithographié pour la maison Goupil un recueil d'estampes d'après quelques-uns des tableaux du maître et l'aqua-fortiste Chauvel dont la grande planche de l'*Etang de Gylieu* est une des plus remarquables qu'ait exécutées cet habile artiste.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dictionnaire raisonné des artistes de l'École française*. — FRÉDÉRIC HENRIËT, *Ch. Daubigny et son œuvre*, 1878, in-8, orné de gravures inédites, 2^e édit.

DAUBIGNY (Pierre-Charles, dit Karl), paysagiste français, fils du précédent, né à Paris en 1846, mort à Auvers le 24 mai 1886. Élève de son père, il manifesta de bonne heure des dispositions pour la peinture et figura ensuite à divers Salons de 1863 à 1886, avec des tableaux dont les motifs étaient généralement empruntés à la forêt de Fontainebleau ou aux bords de la mer, en Normandie et en Bretagne. Il a aussi gravé quelques eaux-fortes, et plusieurs d'entre elles ont été faites d'après des œuvres de son père pour le livre que M. F. Henriët a consacré à la mémoire de ce dernier.

DAUBRAY (Michel-René THIBAUT, dit), acteur français, né à Nantes en 1837. Il commença par jouer la comédie à la banlieue et au théâtre Beaumarchais, passa, croyons-nous, quelque temps au Vaudeville sans s'y faire remarquer, se montra aussi aux Folies-Marigny et à l'Athénée, deux théâtres aujourd'hui disparus, et enfin fut engagé à la Renaissance et aux Bouffes-Parisiens, où il commença à conquérir l'oreille du public, grâce à sa physionomie joviale, à sa gaieté bruyante, à son jeu plein de rondeur et de franchise. Il se fit applaudir surtout dans *Pomme-d'Api*, la *Jolie Parfumeuse* et *Madame l'Archiduc*. En

1879, M. Daubray quitta les Bouffes pour entrer au Palais-Royal, où il débuta dans le *Bas de laine*. Son exubérance un peu excessive ne plut pas tout d'abord aux spectateurs de ce théâtre, habitués à plus de finesse et à plus de correction, même dans la fantaisie. Mais l'acteur se corrigea bientôt, se mit au ton de la maison et se montra excellent dans plusieurs créations. Celle qu'il fit dans une pièce de M. Sardou, *Divorçons*, le mit tout à fait hors de pair et lui valut un succès complet.

DAUBRÉE (Gabriel-Auguste), géologue et ingénieur français, né à Metz le 25 juin 1814. Entré à l'École polytechnique en 1832 et à l'École des mines en 1834, ingénieur ordinaire des mines en 1840, ingénieur en chef en 1855, il est inspecteur général depuis 1872. Mais il s'est surtout consacré à l'étude des sciences et à leur enseignement, et il a été successivement nommé professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences de Strasbourg (1839), doyen de cette faculté (1852), professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle (1861), professeur de minéralogie à l'École des mines (1862), directeur de cet établissement (1872). Il a été mis à la retraite en 1884 et n'a conservé que sa chaire au Muséum. En 1861, l'Académie des sciences l'a élu membre de la section de minéralogie en remplacement de Cordier. Il est grand officier de la Légion d'honneur depuis 1881. M. Daubrée a fait faire de très grands progrès à la géologie et à la minéralogie tant par ses découvertes personnelles que par les excellentes méthodes d'expérimentation qu'il a su faire prévaloir. Ses principaux travaux, consignés dans plus de cent cinquante mémoires publiés par les *Annales des mines*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le *Bulletin de la Société géologique*, etc., sont relatifs à l'origine et à la constitution des amas de minerais d'étain, à la formation des minerais de fer dans les marais et dans les lacs, à la présence de l'arsenic dans les roches volcaniques, l'eau de mer et les bitumes minéraux, à la production artificielle de nombreuses substances minérales, à l'infiltration des eaux à travers les roches volcaniques et à l'influence de cette infiltration sur les éruptions et les tremblements de terre, au métamorphisme, à la composition chimique des météorites sur lesquelles il s'est livré à d'intéressantes expériences synthétiques et dont il a réuni au Muséum une précieuse collection. Il a donné à part de nombreux ouvrages, parmi lesquels il convient de citer plus particulièrement : *Description géologique et minéralogique du département du Bas-Rhin* (Strasbourg, 1852, in-8, avec 6 cartes) ; *Observations sur le métamorphisme* (Paris, 1858, in-8) ; *Recherches expérimentales sur le striage des roches* (Paris, 1858, in-8) ; *Classification de la collection des roches du Muséum d'histoire naturelle* (Paris, 1867, in-8) ; *Rapport sur les progrès de la géologie expérimentale* (Paris, 1868, in-8) ; *Études synthétiques de géologie expérimentale* (Paris, 1879, in-8) ; *les Météorites et la constitution du globe terrestre* (Paris, 1886, in-8) ; *les Eaux souterraines à l'époque actuelle, leur régime, leur température, leur composition* (Paris, 1887, 3 vol. in-8) ; *les Régions invisibles du globe et des espaces célestes* (Paris, 1888, in-8).

BIBL. : On trouvera la liste des mémoires de M. Daubrée antérieurs à 1873 dans le *Catalogue of scientific papers* de la Société royale de Londres ; Londres, 1868 et 1877, t. II et VII, in-4.

DAUBY (Jean-Joseph), publiciste belge, né à Bruxelles en 1824. Il débuta comme simple compositeur typographe au *Moniteur officiel* et, grâce à son intelligence et à son activité il s'éleva peu à peu jusqu'au poste de directeur qu'il occupa encore aujourd'hui. Il a publié un grand nombre d'opuscules sur l'économie politique ; il relève de l'école de Bastiat. Ses publications les plus importantes sont : *le Livre de l'ouvrier* (Bruxelles, 1857) ; il a été souvent réédité et traduit en hollandais, en italien et en anglais ; *les Classes ouvrières en Belgique* (1860) ; *la Question ouvrière en Belgique* (1871) ; *De l'Élévation*

des classes ouvrières en Belgique au point de vue moral et intellectuel (1873) ; *Des Grèves ouvrières en Belgique* (1879) ; *Sur les Moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses* (1884). L'Académie royale de Belgique a décerné à ce dernier ouvrage le grand prix Castian.

DAUCHY (Hue-Jacques-Edouard, comte), administrateur et homme politique, né à Saint-Just (Oise) en 1747, mort à Saint-Just en 1817. Il fut, en 1789, député aux États généraux et présida plusieurs fois l'Assemblée constituante en 1791 ; il siégea ensuite au conseil des Cinq-Cents et fut nommé, en 1800, préfet de l'Aisne. Il devint successivement conseiller d'État, commissaire dans les dép. du Rhin, administrateur général des États vénitiens, de la Toscane et des Provinces illyriennes, puis, enfin, député en 1815. Il a publié en 1804 une *Statistique du département de l'Aisne*. C. Sr-A.

DAUCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould ; 139 hab.

DAUCUS (*Daucus* Tourn.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Umbellifères, qui a pour espèce type le *D. carota* L. (V. CAROTTE). — Le *Daucus de Candie* ou de Crète est l'*Athamanta cretensis* L. (V. ATHAMANTHE).

DAUCY, D'AULCY ou DAUXY (Jean), historien lorrain du XVI^e siècle, cordelier et confesseur de François I^{er} et Charles III, ducs de Lorraine. Il est l'auteur de l'*Abrégé ou Épitome des vies et gestes des ducs de Lorraine* (Nancy, 1566). Quant à son *Histoire des comtes de Bar*, dont il fait remonter les généalogies jusqu'au déluge, D. Calmet la considère « comme un roman mal assorti et sans fondement ».

BIBL. : DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2^e éd., t. I, p. 78. — Du même, *Bibliothèque lorraine*, 63-64. — JÉCHER, *Gelehrten-Lexikon*.

DAUDÉ DE PRADAS, troubadour (V. PRADAS).

DAUDET (Robert), graveur au burin, né à Lyon en 1737, mort à Paris le 2 juin 1824. Fils d'un marchand d'estampes et élève, pour le dessin, de Frontier et, pour la gravure, de J.-J. Baléchou et de J.-G. Wille. On cite de lui : *les Ruines de Palmyre*, *la Grande Chasse au cerf*, d'après Wouverman ; *les Jeunes Blanchisseuses* et *les Pêcheurs corses*, d'après Jos. Vernet ; *Ruine romaine*, d'après Dietrich, etc.

DAUDET (Louis-Marie-Ernest), romancier et historien français, né à Nîmes le 31 mai 1837. Sa carrière témoigne d'une admirable volonté. Destiné au commerce par sa famille, il consacra quatre années aux affaires, de quinze à dix-neuf ans, puis il vint à Paris (1857) pour aborder la vie littéraire. Il compléta ses études et collabora à divers journaux de province tels que *la France centrale*, à Blois. Revenu à Paris en 1860, il devint secrétaire-rédacteur au Corps législatif et collabora à un grand nombre de journaux : *l'Union*, *le Spectateur*, *l'Assemblée nationale*, *l'Univers illustré*, *la Nation*, *l'International*, etc., où il publiait des articles sans signature ou signés de pseudonymes. En 1865, il passa au Sénat où il devint chef de cabinet du grand référendaire, fonctions qu'il dut quitter à la révolution du 4 sept. 1870. A cette époque il avait déjà publié plusieurs romans : *Thérèse*, *les Duperies de l'Amour*, *la Vénus de Gordes*, en collaboration avec Ad. Belot ; *la Succession Chavanet*, *Marthe Varades*, *les Soixante et une Victimes de la Glacière*, *le Prince Pogentzine*, *le Missionnaire*, *les Expropriés*, *le Roman d'une jeune fille*. Il avait aussi donné sa première étude historique, *le Cardinal Consalvi*. Après 1870, Ernest Daudet se jeta dans la réaction, tour à tour bonapartiste et légitimiste ; en 1874, le duc de Broglie le nomma directeur du *Journal officiel* et du *Bulletin des communes*, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1876. Peu de temps après il devint rédacteur en chef du journal monarchiste *l'Estafette*. Enfin, en 1887, il fut nommé rédacteur en chef du *Petit Moniteur*. Depuis 1870, il a encore donné les romans suivants : en 1871, *Jean le Gueux* ; en

1872, *les Dames de Ribeaupin* et *Fleur de Péché*; en 1873, *un Mariage tragique*, *le Roman de Delphine*; en 1875, *les Aventures de Raymond Rocheray*, *la Petite Sœur*; en 1876, *Henriette*, fragment du journal du marquis de Botsquerny, député; en 1877, *le Crime de Jean Malory*, *Daniel de Kersons*, confession d'un homme du monde, *une Femme du monde*, *la Baronne Amalfi*, *les Persécutés*; en 1878, *Zahra Marsy*, un Martyr d'amour, *la Marquise de Sardes*; en 1879, *Madame Robernier*, *l'Aventure de Jeanne*, *les Aventures de trois jeunes parisiennes*, *Clarisse*; en 1880, *la Maison de Gravelle*, *le Mari*, *Robert Darnetal*; en 1881, *le Lendemain du Péché*; en 1882, *Pervertis*, *la Cuisinière*, *Défroqué*; en 1883, *la Carmélite*; en 1885, *Aventures de femmes*, *les Retins cassés*, *Dolorès*; en 1886, *Jean Malory*, etc. Dans l'œuvre abondante et facile, mais non sans mérite, d'Ernest Daudet, on cite particulièrement *Madame Robernier*, *Gisèle Rubens* et *la Carmélite*.

Ses travaux historiques sont nombreux et présentent un véritable intérêt. Outre le *Cardinal Consalvi*, il a donné : en 1871, *l'Agonie de la Commune*, *la France et les Bonaparte*; en 1873, *la Vérité sur l'essai de restauration monarchique* (sans nom d'auteur); en 1875, *le Ministère de M. de Martignac, sa vie politique et les dernières années de la Restauration*, ouvrage d'un caractère très monarchique, qui fut couronné par l'Académie française; en 1877, *le Procès des ministres* (1830); en 1878, *la Terreur Blanche, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815*; en 1881, une *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution (1790-1793)*, d'après les publications contemporaines, les pièces officielles et les documents inédits; en 1882, une *Histoire de la Restauration*; en 1886, le commencement d'une *Histoire de l'émigration*; en 1888, *les Bourbons et la Russie pendant la Révolution française*. Ces divers ouvrages ont jeté un jour nouveau sur quelques épisodes de l'histoire de la Restauration et de l'émigration. Son œuvre capitale est l'*Histoire de l'émigration* dont deux volumes ont paru déjà et qui sera complète en cinq volumes.

On peut noter à part, dans l'œuvre considérable d'Ernest Daudet, des souvenirs historiques, remarquables par leur impartialité, intitulés *Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac-Mahon*, publiés en 1880, où l'on trouve de très curieux renseignements; et enfin un volume de mémoires littéraires très attachant, publié en 1882, sous le titre : *Mon frère et moi, souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Ernest Daudet n'a pas eu autant de succès que son frère, mais son talent sérieux et ses études consciencieuses sont fort appréciés.

DAUDET (Alphonse), humoriste et romancier français, frère du précédent, né à Nîmes le 13 mai 1840. Élève du lycée de Lyon, il dut, à la fin de ses études, se faire maître d'étude pendant deux ans à Alais à cause du manque de fortune de sa famille. En 1857, il alla rejoindre son frère à Paris pour essayer de la littérature et s'y fixa. Il fit presque aussitôt paraître un recueil de vers, *les Amoureuses*, qui eurent un assez vif succès. Le *Figaro* et le *Moniteur* parlèrent avec éloges du jeune poète et le premier de ces journaux inséra une étude de lui, consacrée aux souffrances des maîtres d'étude, sous le titre de *les Gueux de province*; l'émotion de cet article plut beaucoup au public; Daudet publia ensuite avec succès dans le *Figaro* une série d'articles qui furent réunis en 1861 sous le titre de *le Chaperon rouge*. En même temps paraissait un second volume de vers, *la Double Conversion* (1859). En 1862, Daudet fit jouer à l'Odéon une petite pièce composée en collaboration avec E. Lépine, *la Dernière Idole*, qui eut un succès d'attendrissement; en 1863, l'Opéra-Comique représenta les *Absents* dont la partition était de M. de Poise; en 1864, le Théâtre-Français joua l'*Œillet blanc* (petit drame en deux actes que la censure avait obligé de changer de nom à plusieurs reprises; il s'était appelé d'abord *le Lys*, puis *le Dahlia blanc*). L'année

suivante, Daudet publia dans le *Petit Moniteur*, sous la signature de Jehan de l'Isle, des chroniques intitulées *Lettres sur Paris*. En 1866, parurent dans l'*Événement* les *Lettres de mon moulin*, signées Gaston-Marie, et accueillies par le public avec la plus grande faveur. Le *Frère aîné*, pièce reçue depuis 1864 au Vaudeville, n'y fut joué qu'en 1868 et n'eut qu'un succès d'estime. La même année le *Petit Chose*, sorte d'autobiographie fantaisiste, parut chez Hetzel. En 1869, le Vaudeville donna un drame de Daudet intitulé *le Sacrifice* qui, bien que jugé favorablement par la presse, ne réussit qu'à demi. Alphonse Daudet avait été pendant cinq ans secrétaire particulier de M. de Morny, et cette place lui permit de recueillir beaucoup d'observations dont il fit plus tard profiter le public dans ses livres, en particulier dans le *Nabab*. Les événements dont il fut témoin pendant la guerre de 1870 lui inspirèrent les *Lettres à un absent* (1871), livre plein d'une patriotique émotion. En 1872, Daudet donna deux livres : *les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, où il met en scène la vantardise méridionale, et *les Petits Robinsons des caves ou le Siège de Paris raconté par une petite fille de huit ans*; et deux pièces de théâtre, *l'Arlésienne*, en trois actes, qui est restée au répertoire bien qu'elle n'ait eu d'abord que peu de succès, ainsi que *Lise Tavernier*, pièce en cinq actes. La production continue à être abondante; les ouvrages suivants sont successivement publiés : en 1873, *Contes du lundi* et *Contes et Récits* (avec illustrations); en 1874, *Robert Helmont*, études et paysages, *les Femmes d'artistes*, puis *Fromont jeune et Risler aîné*, roman qui eut un grand succès; en 1876, *Jack*, roman sentimental en deux volumes; en 1877, *le Nabab*; en 1878, *le Char* en collaboration avec Paul Arène, opéra-comique en un acte et en vers libres; en 1879, *les Rois en exil* et *Contes choisis*, *la Fantaisie et l'Histoire*; en 1881, *Numa Roumestan*, *mœurs parisiennes*; en 1883, *les Cigognes*, *légendes rhénanes*, contes pour les petits enfants, avec ses dessins de G. Jundt; l'*Évangéliste*, roman parisien; en 1884, *Sapho*, *mœurs parisiennes*; en 1885, *Tartarin sur les Alpes*, relatant les nouveaux exploits du héros de Tarascon; en 1886, *la Belle Nivernaise*, *Histoire d'un vieux bateau et de son équipage*, suivie de cinq autres historiettes pour les petits enfants; en 1887, *Trente Ans de Paris, à travers ma vie et mes livres*, sorte de mémoires littéraires où Daudet raconte ses débuts à Paris et l'histoire de ses livres; en 1888, *l'Immortel*; en 1890, *Port Tarascon*. Depuis quelques années déjà Alphonse Daudet avait mis à la scène un assez grand nombre de pièces tirées de ses livres : en 1878, *le Nabab*, drame en cinq actes avec la collaboration de Pierre Elzéar; en 1818, *Jack*, drame en cinq actes, en collaboration avec Lafontaine; en 1883, *les Rois en Exil*, pièce en cinq actes, en collaboration avec Delair; en 1885, *Sapho*, pièce en cinq actes, en collaboration avec Belot; en 1887, *Numa Roumestan*, pièce en cinq actes; la plupart de ces pièces, accueillies avec la sympathie que le romancier a toujours rencontrée pour ses livres, ont obtenu de véritables succès d'estime, mais le talent délicat et composite de M. Daudet ne semble pas se prêter très bien à la scène. Il en a été de même pour la dernière pièce qu'il a donnée au théâtre, *la Lutte pour la vie*, sorte de moralité de l'*Immortel*. Depuis quelques années, Daudet souffre d'une cruelle maladie qui a à peu près arrêté sa production.

Alphonse Daudet, après avoir débuté par des vers, des volumes de fantaisie et de rêves, s'est de bonne heure tourné vers le roman nouveau, le roman de mœurs et d'observation. Aimé du public qu'il a séduit dès ses débuts, il a eu une très rapide fortune et occupe aujourd'hui dans le monde littéraire une situation privilégiée. Il plait à la fois à beaucoup d'admirateurs du roman naturaliste par ses qualités d'observation, et aux amateurs du roman romanesque par ses qualités de sensibilité. On le cite volontiers avec Zola et Goncourt comme un des maîtres du roman contemporain. Il y a dans ce jugement une certaine injustice. Au

contraire de ces deux chefs d'école, Daudet manque de sincérité dans l'observation : il cherche surtout à plaire et à amuser, et son procédé est plutôt celui d'un chroniqueur que d'un romancier d'observation. L'erreur vient de l'habitude avec laquelle il a su confondre sa cause avec la leur, et de l'apparence de vie et de sincérité que présentent ses livres. Peu doué du côté de l'invention, il a une vue extrêmement fine des objets sensibles, une faculté singulière de saisir le côté pittoresque des choses et un véritable don d'expression. En même temps il est presque incapable de suivre des idées abstraites, de composer un caractère et une psychologie. Ces différents caractères de son talent donnent un aspect spécial à son œuvre : ses personnages, composés par une sorte de travail de marqueterie, résumés d'une série d'observations très justes et quelquefois pénétrantes, donnent à chaque instant l'illusion de la vie. Mais, si habile que soit la mise en œuvre, on sent parfois que la vie profonde manque, que l'unité du caractère n'existe pas.

Le charme de ces romans n'en est pas moins très vif ; le principal talent de l'auteur consiste dans le mélange de l'ironie et de la sensibilité, si puissant chez Heine, si plaisant chez Dickens. Alphonse Daudet veut à la fois toucher et faire rire : *Fromont jeune et Risler aîné* est extrêmement touchant ; *Tartarin de Tarascon* est d'une ironie charmante : c'est peut-être le chef-d'œuvre de l'auteur. Ces deux livres marquent nettement les deux côtés de son talent ; ce sont ceux où les défauts se font le moins sentir. Il en est deux autres plus caractéristiques encore, car ils sont bien moins habilement dosés : *Jack*, où la sentimentalité est obtenue au prix des plus singulières invraisemblances (c'est, dit-on, l'œuvre que le romancier préfère) et *l'Immortel*, pure caricature à laquelle l'observation manque complètement. L'extrême habileté avec laquelle les petits tableaux vivants qui composent le roman sont enchaînés dans l'action, la souplesse et le pittoresque du style, la vérité du détail expliquent suffisamment le charme que tant de lecteurs prennent aux œuvres de ce fin littérateur.

DAUDET (M^{me} Alphonse), née Julia ALLARD, femme du précédent, née à Paris en 1847. Elle a donné : *Impressions de nature et d'art* (1879) ; *l'Enfance d'une Parisienne* (1883) ; *Fragments d'un livre inédit* (1884) ; *les Enfants et les Mères* (1888). En outre, elle a fait insérer dans le *Journal officiel* des études littéraires signées Karl Steen.

DAUDIN (François-Marie), naturaliste français, né à Paris le 25 mars 1774, mort à Paris en 1804. Il a publié : *Traité élémentaire d'ornithologie* (Paris, 1799-1800, 2 vol. in-4, fig.) ; *Histoire naturelle des reinettes, des grenouilles*, etc. (Paris, 1802, in-4, pl.) ; *Histoire naturelle générale et particulière des reptiles*, etc. (Paris, 1802-1804, 8 vol. in-8, fig.). D^r L. Hn.

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (Auguste), major de cavalerie belge et poète, né à Walcourt en 1818, mort à Audenarde en 1881. Il a publié un grand nombre de poésies mystiques d'après la Bible et les légendes des saints. Ces vers sont d'une belle facture et d'une grande richesse de rimes. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Poésies et Chansons nouvelles* (Mons, 1858, in-8) ; *Jésus-Christ* (Bruxelles, 1863, in-8) ; *Légendes poétiques des saints* (Bruxelles, 1868-1873, 7 vol. in-8).

DAUGAARD (Jacob-Brøgger), érudit danois, né à Randers le 17 sept. 1796, mort le 3 janv. 1867. Adjoint à l'académie de Sorø (1822), pasteur de Thorstrup et Horne près Varde (1827), prévôt du diocèse de Ribe (1845), il devint évêque de cette ville en 1850. On lui doit une thèse fort estimée sur *les Monastères danois au moyen âge* (Copenhague, 1830). — Sa fille, Christine-Margaretha, née à Thorstrup le 30 janv. 1834, a publié sous le pseudonyme d'Erica : *Fleurs de bruyères* (1856) ; *l'Arbre de Noël de Holger* (1857) ; *Poésies historiques* (1861) ; *le Pater noster du Danemark* (1864), et sous

son nom : *Psaumes de Noël* (1861-1864, 2 vol.) ; *Poésies spirituelles* (1865) ; *l'Evêque Daugaard* (1867) ; une traduction abrégée de la *Jérusalem délivrée* du Tasse (1884). Ses œuvres respirent la piété et le patriotisme. B-s.

DAUGIER (François-Henri-Eugène, comte), marin et homme politique français, né à Courthezon (Vaucluse) le 12 sept. 1764, mort à Paris le 12 avr. 1834. Entré dans la marine en 1782, il servit aux Indes, défendit Belle-Isle et Groix contre les entreprises des Anglais, commanda la *Proserpine*, le *Jupiter* et le *Batave*, prit une part importante au siège de Dantzig (1806), au siège de Stralsund, à l'attaque de l'île de Rugen, et, commandant les marins de la garde, opéra en Andalousie sous les ordres du général Dupont. Il avait été élu en 1789 procureur de la commune de Courthezon et il siégea en l'an X au Tribunal. Il se rallia à la Restauration qui lui donna en 1814 le grade de contre-amiral et le créa comte. Le 22 août 1815, il fut élu député par le Morbihan, réélu le 4 oct. 1816, et par le Vaucluse le 11 sept. 1819, le 25 févr. 1824, le 17 nov. 1827 et le 12 juil. 1830. Il soutint généralement le gouvernement, sauf en 1817 et 1818 où il prit rang dans l'opposition. L'amiral Daugier occupa en outre de hautes situations : préfet maritime de Lorient (1814), de Rochefort (1817) et de Toulon ; conseiller d'Etat (1821) ; directeur du personnel de la marine, commandant de la marine à Toulon. Il avait été promu vice-amiral en 1825 et il fut placé dans le cadre de réserve le 1^{er} mars 1834.

DAULGEUR (Louise de MONTIGNY LE), dessinateur et graveur amateur de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Elle a laissé quelques portraits, ceux de *M. Le Daulceur* et de la *Comtesse de Mallet*, d'après Bouchardon ; de *M. Montigny*, de *M. Thiroux d'Arconville*, d'après Gravelot ; un cul-de-lampe pour le *Lucrèce* de Marchetti, etc.

BIBL. : PORTALIS et BÉRALDI, *Graveurs du XVIII^e siècle*.

DAULE. Village et rivière de la République de l'Equateur. La rivière, longue d'environ 300 kil., traverse du N. au S. la province de Guayas et coule dans une vallée étroite, chaude et fertile. Elle n'arrose pas de villes, mais seulement des villages dont Santa Lucia et Daule sont les plus importants, et des plantations nombreuses où l'on cultive le cacao, l'oranger, le café. Le rio Daule est navigable pour de petits vapeurs dans sa partie inférieure et se jette à Guayaquil où il forme avec les rios Bahahoyo, Yaguachi, etc., la rivière de Guayaquil.

DAULLÉ (Jean), graveur au burin, né à Abbeville le 18 mai 1703, mort à Paris le 23 avr. 1763. Elève en premier lieu d'un moine d'Abbeville, il reçut à Paris les leçons de Robert Hecquet. Il fut membre de l'Académie en 1748. On lui doit : *la Mort d'Abel*, *la Madeleine*, *la Charité avec trois enfants*, *le Triomphe de Vénus*, *l'Amour*, *le Quos Ego*, d'après Rubens ; *la Muse Cléo*, d'après F. Boucher ; *Diogène avec sa lanterne* ; le portrait de M^{lle} Favart, d'après Carle Vanloo ; les portraits de *Le Mercier* (Pierre-Augustin), d'après L. Vanloo, de *J.-B. Rousseau*, de *Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres* ; *les Charmes de la vie champêtre* ; *le Marchand d'oiseaux* ; *la Marchande d'œufs*, d'après François Boucher. F. COURBOIN.

BIBL. : EM. DELIGNÈRES, *Catalogue de l'œuvre de Daullé*, Paris 1873, in-8.

DAULO (Astron.). Nom donné par les Chaldéens à la constellation et au signe du Verseau.

DAUMAS (Louis-Joseph), sculpteur français, né à Toulon (Var) le 24 janv. 1801, mort à Paris le 24 janv. 1887. Elève de David d'Angers, il exposa pour la première fois en 1833. Ses œuvres principales sont : *Charles d'Anjou*, st. pl., 1843 ; *le Génie de la Navigation*, st. pl., 1845 ; *Victoria*, st. pl., 1848 ; *Aurelia Victorina, mater castrorum*, st. m., 1857 ; *la Méditation*, st. m., 1865 ; *Annibal*, st. équestre, 1869 ; *Saint Vincent de Paul mettant sous la protection de la croix l'enfant abandonné*, groupe m., 1870 ; *Après la guerre*, st. m., 1877. Daumas a sculpté pour l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, *les Anges soutenant une couronne* qui surmontent

la porte centrale ; le buste de *Gérin, premier imprimeur de Paris*, à la biblioth. Sainte-Geneviève ; le buste de *J. Noël, baron de Sané*, au musée de marine du Louvre ; le *Cavalier romain*, l'un des quatre groupes en pierre, ornant le pont d'Iéna. Toulon possède, de cet artiste, la statue en pierre de *Jean de Gauthier*, fondateur de l'hospice de la Charité de cette ville ; Carpentras, la statue de l'évêque *Inguibert*. Daumas est aussi l'auteur d'un fronton du château de Compiègne représentant le *Génie de l'industrie*. Cet artiste, qui s'est acquis une réputation méritée pour la perfection avec laquelle il taillait le marbre, a obtenu une médaille de troisième classe au Salon de 1843, des médailles de deuxième classe aux Salons de 1845 et 1848, un rappel de deuxième médaille en 1857 ; il fut décoré de la Légion d'honneur en 1868. M. D. S.

DAUMAS (Melchior-Joseph-Eugène), général et écrivain français, né le 4 sept. 1803, mort à Cambianes (Gironde) en mai 1871. Simple soldat en 1822, sous-lieutenant de cavalerie en 1827, il prit une part brillante aux campagnes d'Afrique à partir de 1835, étudia profondément la langue et les mœurs de l'Algérie, fut consul à Mascara de 1837 à 1839, dirigea les affaires indigènes dans la province de Constantine de 1839 à 1841 et dans l'Algérie entière à partir de cette dernière époque et fut le principal auteur de l'institution des bureaux arabes. De retour en France, il fut nommé directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre (avr. 1850), devint général de division (14 janv. 1853), conseiller d'Etat, et enfin entra au Sénat le 12 août 1857. — Daumas est un des écrivains qui ont le mieux connu et le mieux fait connaître l'Algérie. Parmi ses ouvrages, nous devons surtout citer : *Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit* (1845, in-8) ; *le Sahara algérien* (1845, in-8) ; *le Grand Désert ou Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres* (1849, in-18) ; *la Grande Kabylie* (1847, in-8) ; *Mœurs et Coutumes de l'Algérie* (1853, in-8) ; *les Chevaux du Sahara et principes généraux du cavalier arabe* (1855, in-8) ; *la Kabylie* (1857, in-32) ; *la Vie arabe et la société musulmane* (1869, in-8). A. DEBIDOUR.

DAUMAS (Augustin-Honoré), homme politique français, né à Toulon le 25 mai 1826. Ouvrier mécanicien, il fut condamné à dix années de détention pour participation au complot de Lyon de 1851. Amnistié en 1859, il se tint dans la vie privée jusqu'au 6 sept. 1870, date à laquelle il fut nommé commissaire du gouvernement de la Défense nationale à Toulon. Le 2 juil. 1871, il fut élu représentant du Var à l'Assemblée nationale où il siégea à l'extrême gauche. Elu député le 20 févr. 1876, membre des 363 et réélu le 14 oct. 1877, le 21 avr. 1881 et le 18 oct. 1885, il demeura fidèle à la politique radicale. Le 31 mars 1889, il fut nommé sénateur du Var en remplacement de M. Charles Brun, démissionnaire, mais il ne fut pas réélu au renouvellement triennal du 4 janv. 1891.

DAUMAZAN-SUR-LARIZE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil ; 1,143 hab.

DAUMER (Georg-Friedrich), philosophe et poète allemand, né à Nuremberg le 5 mars 1800, mort à Wurzburg le 14 déc. 1875. Il fit ses premières études au gymnase de sa ville natale, alors dirigé par Hegel, et se rendit ensuite à l'université d'Erlangen, où il suivit les cours de Schelling. Nommé professeur au gymnase de Nuremberg en 1822, il se démit de ses fonctions, pour cause de santé, en 1830, et dès lors il se consacra exclusivement à ses travaux philosophiques et littéraires. Daumer avait un penchant naturel pour la philosophie mystique et contemplative. Il essaya d'abord de substituer à l'orthodoxie protestante, dans laquelle il avait été élevé, une sorte de panthéisme chrétien, dont il trouva l'expression dans certains livres de la Bible, dans les docteurs de l'Eglise et surtout dans les philosophes et les poètes de l'Orient. La religion nouvelle, vaguement esquissée dans quelques ouvrages (*Philosophie, Religion und Altertum*, Nuremberg,

1833 ; *Züge zu einer neuen Philosophie der Religion und Religionsgeschichte*, Nuremberg, 1835 ; *Die Geheimnisse des christlichen Altertums*, Hambourg, 1847, 2 vol.), s'affirma avec plus de hardiesse, sinon avec plus de précision, dans *Religion des Neuen Weltalters* (Hambourg, 1850, 3 vol.). Mais à peine ce livre eut-il paru que Daumer fut comme effrayé de sa propre tentative. Après s'être posé en novateur, il n'eut plus d'autre ambition que de paraître un croyant. L'orthodoxie protestante elle-même ne lui sembla plus assez rigoureuse ; il passa publiquement au catholicisme, à Mayence, en 1858. La plupart des ouvrages qu'il publia depuis ce temps ont pour but de concilier le dogme catholique avec l'esprit moderne. Ce sont surtout : *Meine Konversion* (Mayence, 1859) ; *Das Christentum und sein Urheber* (Mayence, 1864) ; *Das Geistesreich in Glauben, Vorstellung, Sage und Wirklichkeit* (Leipzig, 1867, 2 vol.). Daumer défendit contre Strauss la théorie du surnaturel (*Das Wunder, seine Bedeutung, Wahrheit und Notwendigkeit* ; Ratisbonne, 1874). La partie la plus réellement originale et encore aujourd'hui la plus intéressante des œuvres de Daumer, ce sont ses études poétiques sur l'Orient, surtout ses traductions de Hafis : *Hafis, eine Sammlung persischer Gedichte* (Hambourg, 1846) ; *Mahomed und sein Werk, eine Sammlung orientalischer Gedichte* (Hambourg, 1848) ; *Hafis, neue Sammlung* (Nuremberg, 1852). Dans *Polydora, ein weltpoetisches Liederbuch*, Daumer rassembla, à la suite de Herder, et traduisit avec une grande habileté les meilleurs chants populaires de toutes les nations. Ses propres poésies, *Frauenbilder und Huldigungen* (Leipzig, 1853, 3 vol.) ressemblent elles-mêmes à un écho affaibli de l'Orient. A. B.

DAUMERAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Durtal ; 1,569 hab.

DAUMESNIL (Pierre, baron), général français, né à Périgueux le 14 juil. 1777, mort à Vincennes le 17 août 1832. Fils d'un perruquier, il reçut une éducation fort incomplète, s'enrôla très jeune dans l'armée d'Italie, se distingua à la bataille d'Arcole, puis en Egypte, où il avait suivi Bonaparte, à la prise de Saint-Jean-d'Acre. Nommé capitaine en 1806, puis chef d'escadron, il fut ensuite fait baron. En 1809, à la bataille de Wagram, il eut la jambe emportée par un boulet. Il reçut alors le brevet de général de brigade et celui de commandeur de la Légion d'honneur, avec le gouvernement du château de Vincennes. Ce fut là qu'il prononça, dans la défense de cette place, la phrase qui l'a rendu célèbre, répondant aux parlementaires alliés qui le sommaient de rendre le château : « Je vous rendrai cette place quand vous m'aurez rendu ma jambe. » Ce ne fut qu'aux ordres du roi qu'il consentit à se soumettre. Lors du retour de Napoléon en 1815, il avait le commandement de la place de Condé. Napoléon lui rendit le commandement de Vincennes, qu'il défendit avec le même courage et la même énergie, lors de la deuxième invasion. Mis à la retraite le 8 sept. 1815, il recouvra encore le commandement de Vincennes, après la révolution de 1830, et ce fut là qu'il mourut du choléra. Deux statues lui ont été élevées, l'une à Vincennes, l'autre à Périgueux, sa ville natale.

DAUMET (Pierre-Jérôme-Honoré), architecte français, né à Paris en oct. 1826. Elève de MM. Hérard, Saint-Père et Trouillet et de l'atelier Blouet et Gilbert, M. Daumet entra, en 1849, à l'Ecole des beaux-arts, obtint en 1853 une mention honorable au concours du grand prix sur un projet de musée pour une grande capitale et en 1855 le premier grand prix sur un projet de conservatoire de musique et de déclamation. Ses études à l'Ecole de Rome lui valurent un 3^e prix à l'Exposition universelle de 1867. En 1864, M. Daumet fut attaché à la mission archéologique envoyée en Thrace, Macédoine, Thessalie et Epire, sous la direction de M. Heusey, et participa à la publication, faite sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (2 vol. in-fol. et pl.), des résultats de

cette mission parmi lesquels il faut citer le relevé du Prytanée royal de Palatitza (Macédoine). A son retour à Paris, M. Daumet, nommé auditeur au conseil des bâtiments civils et inspecteur des travaux de reconstruction de la préfecture de police sous les ordres de MM. Gilbert et Diet, fut attaché, en 1864, comme architecte adjoint aux travaux de reconstruction de l'asile Sainte-Anne dirigés par M. Questel, son beau-père, et, après l'achèvement de cet important édifice, entra, comme architecte, dans le service d'architecture de la ville de Paris où il est aujourd'hui chargé de la deuxième circonscription des édifices départementaux et fut adjoint à M. Duc (V. ce nom) pour les travaux de restauration et d'achèvement du Palais de justice dont il fut promu architecte en chef en 1879, après la mort de ce dernier. Les principales œuvres d'architecture de M. Daumet sont la reconstruction du palais des Facultés, à Grenoble (Isère); la restauration du château de Chantilly pour M. le duc d'Aumale (1876-1884); la reconstruction de la cour d'appel de Paris et la reconstruction (en cours d'exécution) du palais de justice de Grenoble. M. Daumet est de plus chargé, pour le service des monuments historiques, des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre à Vienne (Isère) et du château de Saint-Germain-en-Laye. Il dirigea avec succès, pendant plusieurs années, un atelier d'architecture, aujourd'hui confié à M. Girault, fut élu en 1885 membre de l'Institut en remplacement de M. Th. Ballu et a été, lors de la récente réorganisation, nommé inspecteur général du conseil général des bâtiments civils. Censeur de la Société centrale des architectes français, l'un des secrétaires de la Société des artistes et président du cercle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre, M. Daumet est membre honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques. Charles LUCAS.

DAUMIER (Honoré), célèbre caricaturiste français, né à Marseille en 1808, mort en 1879. Fils d'un vitrier de Marseille épris de poésie, et qui a laissé un volume de vers, *les Veillées poétiques* (Paris, 1823, in-12), Honoré devait rappeler certains traits du caractère de son père, mais avec tous les perfectionnements qui distinguent l'artiste de génie de l'homme simplement intéressant. Insouciant, négligent de ses affaires, artiste quoique sans instruction, mais avide de savoir, le père vint à Paris, et c'est là que le jeune Daumier grandit. Employé d'abord dans une librairie, il quitte bientôt le commerce pour se livrer à son goût pour le dessin : le premier événement important de sa vie est son emprisonnement en 1832 pour la lithographie-caricature de *Gargantua*; c'était bien débiter, et cet accident devait donner au jeune Honoré le renom suffisant pour le faire adopter comme coryphée par tout un parti avide de tourner en dérision le pouvoir et de saisir le côté ridicule des choses établies : il est permis de penser que les hommes même les plus considérables ont été quelquefois servis par les événements; si Daumier fût né à une autre époque, il n'eût pu trouver aussi facilement matière à raillerie et à flétrissure, et peut-être lui devrions-nous des œuvres d'un tout autre ordre : mais c'était l'époque romantique, le temps des révolutions en art et en politique, et Daumier naissait à propos; par un hasard heureux, il trouva dès ses débuts le guide et le milieu qu'il lui fallait : quelques portraits satiriques publiés dans de petits journaux le font remarquer, et, vers 1830, il fait la connaissance de Philippon, dessinateur sans grand mérite, mais plutôt tempérament de pamphlétaire et de sectaire : ce Philippon joue un rôle considérable dans l'œuvre et dans la vie de Daumier. C'est lui qui lui donne souvent les idées des dessins, et qui lui en fournit les légendes; au reste, la revue qu'il dirige, *la Caricature*, réunit une pléiade d'artistes de talent dignes de Daumier, quelques-uns inférieurs à lui plutôt, et qu'il faut citer : Granville, Henry Monnier, Decamps, et enfin Traviès et Pigal, qui certainement lui durent ce qu'ils avaient d'intéressant. Philippon ayant remarqué les portraits de Daumier, c'est par des portraits que débute celui-ci, et quelques-uns sont devenus légendaires, non seule-

ment parce qu'ils incarnent et vivifient une époque passée, chose déjà estimable, mais parce qu'ils créent ou conservent des types généraux communs à tous les temps et à tous les pays. Qui ne connaît les portraits de *Bastien* et *Robert*, ces deux types d'assassins qui se complètent l'un l'autre dans leur complicité; et, comme pendant si l'on veut, celui de M. *Persil*, le magistrat haineux et partial, ambitieux, capable de tout pour arriver, même peut-être de faire le bien! Mais ce qu'il nous faut noter dès maintenant, comme un trait bien particulier à Daumier, c'est que ce Juvénal impitoyable était doublé d'un artiste ému et sensible. Les événements, nous le répétons, le conduisirent à la charge, et il y fut génial; mais toutes les fois qu'il en eut l'occasion, il donna une autre note, et avec non moins de succès et de talent; au reste, ayant beaucoup observé, beaucoup dessiné d'après nature, n'ayant même pas négligé la culture de l'académie et de la plastique pure, ainsi qu'en font foi certains croquis, il avait à son service le métier parfait, la facilité à triompher de la difficulté d'exécution indispensable à l'artiste complet; les portraits de la *Caricature* (1831) sont signés du pseudonyme *Rogelin* comme si l'artiste voulait s'essayer, sans connaître toute sa puissance. En 1833, il continue au *Charivari* : les portraits de Royer-Collard, de ministre Barthe, de Viennet, de Odiot, etc., annoncent déjà un maître, et celui-ci apparaît, enfin, indiscutable, dans le *Ventre législatif*, publié encore sous la direction de Philippon; ces cinq planches sont peut-être la partie la plus importante de l'œuvre de Daumier, et c'est peut-être là qu'il s'est le plus abandonné à son fougueux tempérament, à son ardeur démocratique. Mais, empressons-nous de dire, et ceci n'est pas d'un médiocre intérêt, qu'en dehors de toute idée politique, de tout esprit de parti, l'œuvre de Daumier subsiste intégral et génial : le magistrat fielleux et haineux, bâillonnant l'accusé, nous intéresse comme mouvement et comme attitude, comme type abstrait et général, si l'on veut, et peu nous importe qu'il soit un reflet exact d'une époque, ou créé de toutes pièces par un artiste; il est vrai même s'il n'a pas existé au moment où il fut représenté... Cependant que se publiait le *Ventre législatif* et d'autres planches séparées, le *Charivari* continuait ses attaques, les amendes pleuvaient, et la feuille incorrigible ne se fatiguait pas. Tantôt c'est le *Constitutionnel* qui défraye sa bonne humeur, lorsqu'on oublie la *Revue des Deux Mondes*, et voilà qu'après M. Véron, c'est le roi lui-même, sous le symbole bizarre de la poire, qui vient égayer le lecteur. A côté de ces caricatures politiques, comme, suivant une légende d'un dessin de Daumier, *le bois était cher et les arts n'allaient pas*, l'artiste produisait une foule de compositions les plus différentes, poussé par la nécessité. Mais partout où passe le génie, il laisse sa marque, et les vignettes pour *Versailles ancien et moderne*, les lithographies d'après Decamps et Paul Huet intéresseront autant les artistes que la série des *Bals de la cour* où d'innommables travestis laissent deviner Royer-Collard, le maréchal Soult, etc. Nous voici au légendaire *Robert Macaire*, plus intéressant encore celui-là, et toujours pour le même motif : nous sommes plus que jamais en dehors d'une époque et d'un pays, et ces diverses incarnations de Robert Macaire, pharmacien, agioteur, policier, resteront éternelles : c'est ici de l'art et du grand art. Nous citerons maintenant la *Magistrature* (inspiré par la condamnation qui marqua son entrée dans la vie), les *Bourgeois*, la *Politique*, les *Enfants*, les *Artistes*, les *Robert-Macaires*, *Paris*, *Inventions*, etc.

Les deux procédés habituels à Daumier sont le dessin et la lithographie; on a conservé de lui des tableaux et des aquarelles moins spéciaux et moins admirables, quoique fort intéressants venant d'un tel homme.

Au reste, sa *République*, faite en 1848 pour un concours ouvert à l'Ecole des beaux-arts, est une œuvre pleine de foi et d'enthousiasme et mérite mieux que l'estime : une place à part doit être faite aussi à son *Convoi funèbre*

au Père-Lachaise. Là, comme on l'a dit justement, Daumier rappelle Goya, et le sombre drame de la rue Transnoain revit dans toute son horreur.

Si l'on veut résumer d'un mot l'œuvre de Daumier, peut-être pourra-t-on dire qu'il éleva la caricature au-dessus du rire et qu'il vit le comique avec les yeux d'un dramaturge.

Henri d'Argis.

BIBL. : CHAMPFLEURY, dans son *Histoire de la Caricature*, et M. Jules CLARETIE, dans ses *Peintres et Sculpteurs contemporains* ont parlé de Daumier en termes justes et intéressants. — M. Arsène Alexandre lui a consacré un volume (Honoré DAUMIER, *L'Homme et l'Œuvre*; Paris, 1888).

DAUN. Famille comtale allemande de la région de Trèves où se trouvent, dans l'Eifel, le village et le château de Daun sur un rocher basaltique. Son premier représentant fut Richard von Daun (1104-1136); au xvii^e siècle, une branche (la seule survivante) passa au service de l'Autriche où le colonel Philip Ernst et son frère Johann-Jakob furent élevés à la dignité de comtes en déc. 1655. Parmi leurs descendants, nous citerons le feld-maréchal Philip Lorenz, né le 19 oct. 1668, mort à Vienne le 30 juil. 1744, défenseur de Turin en 1706, conquérant en 1707, puis viceroi de Naples (1708), créé prince de Thiano en 1711, successivement gouverneur de Vienne, des Pays-Bas, de Milan. — Son fils fut encore plus célèbre (V. ci-dessous).

DAUN (Leopold-Joseph-Maria, comte von), feld-maréchal autrichien, né à Vienne le 24 sept. 1705, mort à Vienne le 5 févr. 1766. Il fut chevalier de Malte dès son enfance, et ensuite colonel du régiment d'infanterie qu'avait commandé son frère, devenu depuis feld-maréchal; fit ses premières armes contre les Turcs, et se distingua à la prise de Dingelfingen en 1740. Nommé feld-maréchal et conseiller intime, après la paix d'Aix-la-Chapelle, il fut appelé en 1757 au commandement laissé vacant par la mort de Piccolomini. Frédéric le Grand s'étant emparé de la Bohême, Daun marcha contre lui et le battit à Kollin. Bien que Daun n'ait pas complètement profité de son succès, en laissant son adversaire se retirer, la victoire de Kollin remplit de joie la ville de Vienne. On le proclama le sauveur de la patrie, et Marie-Thérèse créa un ordre pour célébrer l'heureux événement. Quelques mois après, il remporta de nouveaux succès contre les Prussiens et s'empara de Breslau. L'armée prussienne était à peu près détruite sur ce point, mais Frédéric, revenant de Breslau, ranima le courage de ses troupes, et battit Daun et le prince de Lorraine réunis, à la célèbre bataille de Leuthen, qui fut suivie de la reprise de Breslau. Daun prit sa revanche à la bataille de Hochkirchen, et cette victoire lui valut des honneurs de tous les points de l'Europe. L'année suivante (1759), il força les 11,000 Prussiens de Pink à mettre bas les armes, mais il fut encore battu par Frédéric à Torgau (1760) où il reçut sa troisième blessure sur le champ de bataille. La paix de Hubertshourg (1763) mit fin à sa carrière militaire. Daun était un stratège habile, circonspect et temporisateur par nature. On peut lui reprocher de n'avoir pas su poursuivre assez énergiquement ses victoires pour frapper de grands coups. Mais on ne doit pas oublier qu'il n'avait pas toute sa liberté d'action comme le redoutable adversaire qu'il a su battre deux fois.

DAUNANT (Achille-Henri-Jules, baron de), homme politique français, né à Nîmes le 2 janv. 1786, mort à Nîmes le 21 sept. 1857. Avocat, maire de Nîmes, il fut nommé en 1857 conseiller auditeur à la cour royale et l'an d'après conseiller titulaire. Le 17 nov. 1827 il était élu par Nîmes membre de la Chambre des députés. Il siégea à l'extrême droite, fut réélu le 12 juil. 1830 et reconnut Louis-Philippe. Il échoua aux élections générales de 1831, prit le siège de premier président à la cour royale de Nîmes et le 21 juin 1834 posa sa candidature à Alais qui le nomma. Le 3 oct. 1837 il fut appelé à la Chambre des pairs et rentra dans la vie privée en 1848.

DAUNOU (Pierre-Claude-François), érudit et homme politique français, né à Boulogne-sur-Mer le 18 août 1764,

mort à Paris le 20 juin 1840. Issu d'une vieille famille bourgeoise originaire de Guyenne, fils de Pierre Daunou, chirurgien de l'amirauté à Boulogne et de Marie-Antoinette-Péronne Sauzet, il fit ses premières études dans une classe dirigée par des cordeliers et les acheva au collège des oratoriens de Boulogne où il remporta de brillants succès. En 1777, il entra, comme confrère, à l'institution de l'Oratoire de Paris, suivait à Montmorency les cours de théologie jusqu'en 1780 et, devenu professeur, enseignait la grammaire au collège de Troyes (1780-1783), la logique au collège de Soissons (1783-1784), la philosophie au collège de Boulogne (1784-1785), la philosophie et la théologie à la maison d'études de Montmorency (1785-1787). Ordonné prêtre à la fin de 1787, il publia la même année une étude sur *l'Influence de Boileau sur la littérature française* qui obtint le prix dans un concours de l'Académie de Nîmes et ne passa point inaperçu du monde littéraire. Presque en même temps il remportait un premier accessit dans un concours de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, avec un travail sur *les Fondements et les bases de l'autorité des parents sur leurs enfants*. Doué d'une grande activité cérébrale, il collaborait encore au *Journal encyclopédique* et à *l'Esprit des journaux* où il inséra même quelques poésies. Dès les débuts de la Révolution, Daunou qui disait : « Je n'ai que deux passions, la théologie et la liberté » adopta avec ardeur les nouveaux principes, prononça des discours patriotiques, écrivit en faveur de la constitution civile du clergé, présenta à l'Assemblée constituante un remarquable plan d'éducation publique et publia des réflexions sur la constitution préparée par cette assemblée. Les hauts membres du clergé constitutionnel résolurent de s'attacher un homme d'un si grand mérite. Primat, évêque du Nord; Porion, évêque du Pas-de-Calais, lui offrirent la place de vicaire épiscopal; l'évêque de Paris, celle de vicaire métropolitain et de directeur du séminaire diocésain. Daunou accepta ces dernières fonctions. Le 9 sept. 1792, les électeurs du Pas-de-Calais le nommèrent membre de la Convention. Daunou siégea à droite, entra au comité d'Instruction publique où il rendit de grands services. Il vota pour la déportation du roi et sa réclusion jusqu'à la paix, et non content d'exprimer son opinion avec un réel courage il écrivit des *Considérations sur le procès de Louis XVI* où il plaidait l'incompétence de l'Assemblée. Il s'occupa ensuite avec passion de la constitution de 1793 et publia un projet de son cru en deux études intitulées : *Essai sur la constitution* et *Vues rapides sur l'organisation de la République française*. Mais ayant signé une protestation contre les événements des 31 mai et 2 juin, il fut arrêté le 3 oct. 1793 et incarcéré à la Force, puis en diverses prisons et finalement à Port-Libre (Port-Royal) où il demeura jusqu'au 3 brumaire an III. Le 8 déc. 1794 il reprenait sa place à la Convention qui l'élu secrétaire le 21 déc. et le nomma, le 23 avr. 1795, membre de la commission chargée de reviser les lois organiques de 1793. Daunou fut le principal auteur de la constitution de l'an III (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 646), et c'est lui qui y fit incorporer le projet de l'Institut national dont l'organisation fut complétée par la loi du 3 brumaire an IV, à laquelle il eut également la plus grande part. Daunou, de jour en jour, acquérait sur l'assemblée une influence plus considérable. Il fut élu président de la Convention le 4 août 1795, entra le 4^{er} sept. dans le comité de Salut public et joua un rôle très actif au moment de la crise de vendémiaire. Il fit partie de la commission de cinq membres qui concentra le pouvoir exécutif et fut spécialement chargé de la direction des affaires de la marine. Elu membre de la nouvelle assemblée par vingt-sept départements, Daunou fut placé au conseil des Cinq-Cents et immédiatement nommé président (6 brumaire an IV). Travailleur infatigable, il exerça les fonctions de commissaire aux archives, rédigea un rapport sur l'établissement d'une bibliothèque à l'usage du Corps législatif, rapporta les lois sur la presse, sur le renouvel-

lement du Corps législatif et sur l'organisation des écoles spéciales. Désigné par le sort pour faire partie du premiers renouvellable du conseil des Cinq-Cents, il fut nommé par le Directoire administrateur en chef de la bibliothèque du Panthéon (6 mai 1797). Dès 1795, il était entré à l'Institut (classes de sciences morales et politiques, section de la science sociale) et il avait collaboré à son règlement. Il essaya avec Silvestre de Sacy et Langlès de faire revivre le *Journal des Savants*, mais cette tentative poursuivie pendant cinq mois ne fut point couronnée de succès. Il donna alors des articles à la *Clef du cabinet des souverains*, au *Conservateur*, à la *Sentinelle*. Ces occupations paisibles lui agréaient plus que les agitations de la politique. Vainement Talleyrand lui offrit les fonctions de secrétaire général du département des relations extérieures. Mais le 31 janv. 1798 il accepta la mission d'organiser à Rome la République et de rédiger une constitution pour le peuple romain.

Il profita de son voyage pour acheter au bénéfice de la Bibliothèque nationale et de celle du Panthéon les ouvrages les plus précieux parmi ceux qui composaient la bibliothèque particulière de Pie VI, et pour visiter Naples et Pompéi. Il trouva encore le temps d'écrire pour la République romaine un code civil qui n'a jamais été publié et que la durée éphémère de ce gouvernement ne permit pas de mettre en pratique. Le 24 germinal an VI (13 avr. 1798), le Pas-de-Calais élisait de nouveau Daunou député au conseil des Cinq-Cents. Il fut de nouveau élevé à la présidence de cette assemblée en fructidor et il devint membre du conseil d'instruction publique le 4 oct. 1798. Il y trouva Sieyès qui essaya de l'entraîner dans le parti de Bonaparte; mais il se tint à l'écart au moment du coup d'Etat du 18 brumaire et fut néanmoins compris parmi les membres de la commission législative intermédiaire du conseil des Cinq-Cents (V. COMMISSIONS LÉGISLATIVES). Il fut spécialement chargé de rédiger la constitution de l'an VIII où il réussit à introduire, à force de ténacité, un certain nombre de dispositions libérales. On crut le récompenser de ses services par un siège au conseil d'Etat et la direction de l'instruction publique. Mais il n'eut garde d'accepter; il soupçonnait le premier consul de nourrir l'arrière-pensée de l'envoyer au Corps législatif pour soutenir les projets les plus contraires à ses opinions républicaines bien connues. Et de fait Bonaparte était assez coutumier de ces malices. Daunou préféra entrer au Tribunal qui le choisit pour président à la presque unanimité. Il y rapporta avec sa conscience habituelle les lois les plus importantes : entre autres celle relative à la division territoriale et aux administrations locales; il y fit surtout une opposition assez vive au gouvernement, si bien que le Corps législatif, dans le but d'être désagréable à Bonaparte, le présenta à une place de sénateur devenue vacante. Cette velléité de résistance causa une immense émotion dans le monde politique. Bonaparte dut déclarer avec violence qu'il considérerait la nomination de Daunou comme une insulte personnelle et, pour couper court à toute opposition ultérieure, il élimina les vingt membres les plus énergiques du Tribunal parmi lesquels Daunou (V. CINQ-CENTS [Conseil des] et TRIBUNAT). Daunou fut si frappé de cette brutalité qu'il tomba malade. Puis il se confina dans ses études et ses travaux de bibliothécaire, publia un *Mémoire sur la classification des Livres*, une *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, un *Mémoire sur les élections au scrutin*, etc. Lorsque la classe des sciences morales et politiques fut supprimée (3 pluviôse an XI), il entra dans la classe d'histoire et de littérature ancienne qui devint en 1816 l'Académie des inscriptions : nommé le 15 déc. 1804 archiviste de l'empire, il fut chargé par le gouvernement de publier l'*Histoire de l'anarchie de Pologne* de Rulhière, et de composer un *Essai historique sur la puissance temporelle des papes* (1810) et une *Exposition des faits qui ont donné lieu à la convocation d'un concile national* (1814) qui servirent beaucoup à Napo-

léon pour le concordat. L'empereur voulut encore le nommer conseiller d'Etat, le nomma même censeur (13 avr. 1810), mais Daunou persista dans son refus. En août 1811, il fut envoyé à Rome avec mission de présider à l'envoi en France des archives pontificales. Il eut ensuite à classer les archives allemandes et les archives espagnoles qui, réunies aux archives italiennes, formèrent le total de 157,568 cartons, liasses et registres qui retournèrent en 1814 dans leurs pays d'origine. Travailleur infatigable, Daunou continuait de donner de savants mémoires à l'Institut et s'occupait fort peu de politique. La Restauration jugea néanmoins que le maintien d'un ancien conventionnel à la tête des Archives était un scandale, et Daunou fut destitué par M. de Vaublanc le 26 févr. 1816. Ce fut en vain que Decazes, Barbé-Marbois, Beugnot et autres royalistes éminents s'entremirent en sa faveur. Toutefois, Barbé-Marbois et le chancelier Dambray réussirent à rétablir le *Journal des Savants* (sept. 1816) pour en confier à Daunou la rédaction principale. Dès son arrivée au ministère de l'intérieur, Decazes le fit nommer professeur d'histoire et de morale au Collège de France (13 janv. 1819); enfin le 26 mars de la même année les électeurs de Brest le choisissaient pour député sur la recommandation de Lanjuinais et de Kératry. Daunou ouvrit son Cours d'études historiques le 13 avr. 1819 au milieu d'une affluence considérable et il excita dès les débuts une admiration et un enthousiasme qui ne diminuèrent point jusqu'au jour où, réintégré aux Archives (1830), il crut devoir résigner ses fonctions de professeur. Augustin Thierry écrivait : « Nous avons admiré M. Daunou : apprenons quelle force a créé son caractère, élevé son âme, agrandi sa pensée; il nous le dira lui-même : quarante ans de retraite et d'études. » Dans ce vaste enseignement où le style un peu académique cadre avec la hauteur des idées, Daunou traita successivement de la critique historique, des usages ou de la philosophie de l'histoire, de l'examen et du choix des faits, de la classification des faits comprenant la chronologie et la géographie, enfin de l'exposition des faits comprenant un traité de l'art d'écrire l'histoire, des analyses des historiens grecs et romains et un précis de l'histoire de la philosophie depuis Platon jusqu'au XIX^e siècle. A la Chambre des députés, il développait à propos des lois sur la presse et sur les élections les théories qu'il avait exposées dans son *Essai sur les garanties individuelles*, publié en 1818 avec un succès énorme et qui avait été traduit en espagnol, en grec moderne et en allemand. Il échoua aux élections de 1823 à cause de l'opposition formidable que lui fit le gouvernement, mais fut réélu par Brest, en 1828 et 1830. Survint la révolution de Juillet. Daunou en fut partisan décidé; il voulait même que la Chambre se déclarât assemblée nationale et il fut question, un moment, de lui confier le portefeuille de l'instruction publique; mais le garde des archives de La Rue étant mort le 13 juil., M. Guizot le réintégra le 15 août dans son ancienne place. Daunou fut encore réélu député en 1834 à la fois par Paris et par Brest. En 1834, il ne crut pas devoir continuer à poser sa candidature, et il persista à se dire trop âgé pour remplir exactement des fonctions législatives, en 1837 et en 1839, malgré les instances que firent auprès de lui les électeurs du VIII^e arrondissement de Paris. Villemain dut insister beaucoup pour lui faire accepter la pairie (9 nov. 1839). Depuis une vingtaine d'années il était absorbé surtout par le grand travail de continuation de l'*Histoire littéraire de la France* à laquelle il donna un nombre considérable de notices sur les écrivains des XII^e et XIII^e siècles et un *Discours sur l'état des lettres en France au XII^e siècle*, qui est de tout premier ordre. En même temps il poursuivait avec Naudet la publication du recueil des *Historiens de France*, s'occupait de divers autres travaux académiques moins importants et collaborait à la *Biographie universelle* et à l'*Encyclopédie des gens du monde*. Il était rentré à l'Académie des sciences morales et poli-

tiques (section de législation et de droit public) en 1832, et avait été nommé le 16 mars 1838 secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions à la place de Sacy. Daunou travailla jusqu'à son dernier jour, presque jusqu'à sa dernière heure, avec la même lucidité d'esprit et la même tranquillité d'âme, avec la même scrupuleuse honnêteté, qui lui ont valu de ses contemporains, de ceux même qui étaient le plus opposés à ses opinions politiques, une entière estime et une respectueuse admiration. On peut dire de lui ce qu'il a dit de Sacy : « Il n'a passé aucune journée sans tracer un sillon dans le vaste champ qu'il a fertilisé ; il exigeait de chaque heure, de chaque moment, un tribut strictement déterminé qu'il ne laissait pas arriérer. »

L'œuvre de Daunou est immense. La liste générale de ses ouvrages imprimés a été donnée par son principal biographe, Taillandier, *Documents sur Daunou*, pp. 363-378 ; nous avons cité les principaux dans le cours de cet article.

R. S.

BIBL. : N. DE WAILLY, *Notice sur M. Daunou*, dans *Journal des Savants* de juil. 1840 (436-440). — TAILLANDIER, *Documents biographiques sur Daunou*, Paris, 1847, in-8, 2^e éd. — WALCKENAER, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Daunou*, Paris, 1841, in-4. — GUERARD, *Notice sur Daunou*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1842, t. III, 209-257. — MIGNET, *Notice historique sur la vie et les travaux de Daunou*, Paris, 1843, in-4. — V. LECLERCQ, *Notice sur Daunou*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 19. — SAINTE-BEUVE, *Daunou*, dans *Portraits contemporains*, t. III. — REIFFENBERG, *Eloge de Daunou*, Bruxelles, 1841, in-12.

DAUNUS (Myth. lat.). Roi mythique de l'Apulie dont l'ancien nom fut Daunie. On le faisait venir d'Illyrie avec ses frères Japyx et Peucetius. Il aurait accueilli amicalement Diomède qui serait devenu son gendre ; d'après d'autres, il l'aurait assassiné. — Un autre Daunus aurait été, d'après Virgile, père de Turnus.

DAUPHIN (*Delphinus*). I. ZOOLOGIE. — Genre de Mammifères, de l'ordre des *Cétacés* (V. ce mot), devenu le type d'une famille nombreuse sous le nom de *Delphinidæ* et même d'une tribu, sous-ordre ou *Superfamilia* sous le nom de DELPHINOIDEA. Pour Flower, les *Delphinoidea* comprennent tous les *Cétodontes* (ODONTOCETI) ou Cétacés pourvus de dents, c.-à-d. les *Physeteridæ* (Cachalots), comprenant la sous-famille des *Ziphiinæ* ou *Hyperoodontinæ*, les *Platanistidæ* (Dauphins d'eau douce) et les *Delphinidæ* (Dauphins marins). Nous avons déjà traité des *Cachalots* (V. ce mot) et les *Ziphiinæ*, qui relient ces derniers aux Dauphins, seront décrits au mot HYPEROODON. Nous traiterons ici des deux familles des *Platanistidæ* et des *Delphinidæ* qui se ressemblent beaucoup par leurs formes extérieures, mais présentent dans leur ostéologie des différences importantes, indiquant une origine bien distincte et qui remonte, selon toute apparence, à une époque reculée. Ces caractères différentiels sont, d'ailleurs, indépendants de l'habitat : en effet, on connaît des *Platanistidæ* qui vivent exclusivement dans la mer (*Pontoporia*), et réciproquement il existe de véritables *Delphinidæ* qui ne quittent jamais les eaux douces (*Orcella*). Pour l'organisation générale de ces animaux, nous renvoyons à ce que nous avons dit au mot CÉTACÉ : tous sont carnivores, mais l'estomac est pluriloculaire. Ils sont pourvus de dents nombreuses mais toutes semblables entre elles, comme celles des Reptiles, et il n'y a pas de première dentition ou dentition de lait, les dents permanentes se montrant déjà chez le fœtus avant la naissance ; ces animaux sont donc à la fois *Homodontes* et *Monophyodontes*. Les mœurs sont d'ailleurs assez différentes d'un genre à l'autre et seront indiquées en parlant de chacun d'eux. Les *Delphinidæ* sont répartis dans toutes les mers du globe, du pôle à l'équateur, mais, à part deux ou trois types cosmopolites, chaque espèce a son habitat particulier, étant représentée dans les autres mers par des espèces du même genre. Certains genres (*Delphinapterus*, *Monodon*) sont propres aux mers arctiques. Les *Platanistidæ* ne se trouvent que dans les fleuves des régions orientale et néotropical ou à l'embouchure de ces fleuves. Tous peuvent fournir une

quantité d'huile proportionnée à leur taille ; aussi les grandes espèces sont-elles recherchées et chassées par les baleiniers avec autant d'acharnement que les Cachalots et les Baleinoptères. La taille est d'ailleurs très variable : les plus grands (*Orca gladiator*) dépassent 8 m. de long ; les plus petits (*Phocæna*, *Cephalorhynchus*, *Pontoporia*) n'atteignent pas 2 m.

De même que chez le Cachalot, le front bombé qui caractérise tous les Dauphins, qu'ils aient d'ailleurs le museau court ou long, n'est pas soutenu directement par les os du crâne qui sont plats, déprimés et même concaves. Cette

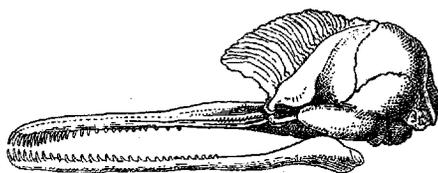


Fig. 1. — Crâne de *Platanista gangetica*, vu de profil.

voussure qui surplombe le museau est formée par une masse de tissu cellulo-adipeux, riche en huile, au milieu de laquelle se trouvent des poches contractiles plus ou moins développées, constituant des réservoirs à air qui communiquent à volonté avec le canal de l'évent, et permettent à l'animal de plonger et de rester longtemps au fond sans venir respirer à la surface. C'est à tort que Cuvier a décrit ces poches et le canal de l'évent comme destinés à rejeter l'eau avalée, ce qui se produit seulement lorsque l'animal est blessé dans ces parties. De même que chez les autres *Cétacés* (V. ce mot), le souffle ou respiration des Dauphins n'est formé que d'air humide venant directement du poumon et sortant avec bruit par l'orifice des événements. Il n'existe aucune communication normale entre la bouche et l'évent. Ce qui a pu donner lieu à l'erreur, si longtemps accréditée, du rejet de l'eau par les narines, c'est que beaucoup de Dauphins, particulièrement les espèces à long museau, ont l'habitude de lancer de l'eau par la bouche en se jouant à la surface.

La famille des *Platanistidæ* comprend des Dauphins presque tous habitants des fleuves et qui se distinguent par les caractères suivants : vertèbres cervicales allongées, libres et mobiles entre elles ; tête séparée du corps par un cou distinct ; cartilages costaux non ossifiés ; tête et tubérosité des côtes antérieures bien distinctes, confondues en une seule articulation aux côtes postérieures. Mandibules prolongées en forme de bec plus ou moins grêle et allongé, la symphyse (ou partie soudée en avant) excédant la moitié de la branche mandibulaire ; l'os maxillaire supérieur est surmonté, de chaque côté, d'une crête verticale plus ou moins développée qui se prolonge en arrière au-dessus des orbites.

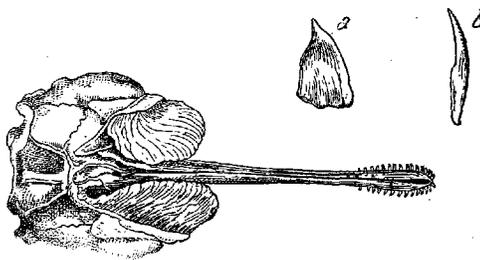


Fig. 2. — Crâne de *Platanista gangetica*, vu par dessus. a, dent postérieure ; b, dent antérieure.

C'est entre ces deux crêtes latérales que se logent les sacs à air qui sont ici plus développés que chez les Dauphins proprement dits. Les yeux sont petits, rudimentaires, souvent dépourvus de cristallin. Les dents sont nombreuses, fortes et pointues. La nageoire dorsale est petite ou nulle. Ces caractères, surtout anatomiques, montrent que ces

animaux sont doués de mouvements du tronc plus étendus que les Dauphins marins; leurs caractères crâniens indiquent des affinités avec les Cétacés éteints du groupe des *Squalodontes*, mais leurs dents sont toutes uniradiculées comme celles des autres Dauphins.

Le genre PLATANISTE (*Platanista* Cuvier) présente au plus haut degré les caractères de la famille et ne renferme qu'une seule espèce, le Plataniste du Gange (*Platanista gangetica*), qui possède environ trente paires de dents à chaque mâchoire. Ces dents sont disposées des deux côtés de la symphyse qui est si grêle et si étroite que les racines se touchent. Les crêtes maxillaires sont énormes (fig. 1 et 2); au contraire, les orbites sont très petits et les yeux rudimentaires sont dépourvus de cristallin, de sorte que l'animal

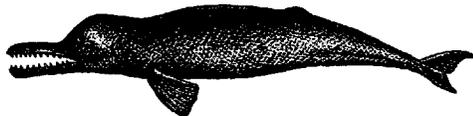


Fig. 3. — *Platanista gangetica*.

est presque aveugle. L'ouverture des événements est longitudinale, linéaire, un peu oblique. Il existe un petit caecum pylorique, ce qui est exceptionnel chez les Dauphins. Il n'y a pas d'os pelviens. Les dents changent beaucoup avec l'âge : longues et grêles chez le jeune, elles s'épaississent et prennent un bourrelet basilaire chez les vieux individus. L'appareil aérifère situé entre les crêtes maxillaires est très développé. L'animal atteint plus de 2 m.; sa couleur est noire ou plombée. Il habite tous les grands fleuves de l'Inde, c.-à-d. le Gange, le Bramapoutre et l'Indus, et se retrouve dans l'Eurrambolee, petit fleuve de Birmanie, près de Chittagong. Il remonte aussi haut que la profondeur de l'eau le permet, et s'avance dans le delta du Gange, mais jamais dans la mer. Sa nourriture consiste en crustacés et petits poissons qu'il cherche en fouillant la vase et les roseaux avec son museau long et comprimé.

Le genre INIA (*Inia* E. Geoff.) représente le précédent dans les fleuves de l'Amérique équatoriale. Le type (*Inia amazonica* ou *I. Geoffroyi*) a le front moins relevé que celui du Plataniste et le museau conique garni extérieurement de longs poils épars, durs et frisés; chaque mâchoire est armée de vingt-six à trente-trois paires de dents, ce nombre étant variable souvent sur le même individu (les deux côtés d'une même mâchoire n'ont pas toujours le même nombre de dents). Les dents postérieures ont un fort talon basilaire. Cet animal atteint plus de 2 m. de long; il est d'un gris bleuâtre avec le ventre blanc. Il habite l'Amazone et tous ses affluents, remontant jusqu'au Pérou et se trouve aussi, dit-on, dans l'Orénoque. L'espèce de Bolivie a été distinguée par Gervais sous le nom d'*I. boliviensis*. Il ne faut pas confondre les Inias avec les dauphins du genre *Sotalia* qui habitent les mêmes fleuves et sont de véritables *Delphinidae*. L'*Inia* se nourrit de petits poissons et de fruits qu'il recherche à la surface; ses habitudes sont bruyantes et réveillent le voyageur pendant la nuit. — Dans l'estuaire du rio de la Plata vit le *Pontoporia Blainvilliei* (Gervais), ou *Stenodelphis* de Gervais, à museau moins allongé que chez les précédents, portant à chaque mâchoire cinquante à soixante paires de dents, petites, à bourrelet basilaire. L'appareil aérifère accessoire de l'évent ressemble à celui du Plataniste, bien que moins développé, de même que les crêtes maxillaires sus-orbitaires. Burmeister décrit cet appareil comme formé, de chaque côté, de deux poches superposées dont la supérieure est la plus grande. La nageoire dorsale, plus développée que celle des précédents, est triangulaire et pointue mais petite. L'ouverture des événements est, comme chez l'*Inia*, transversale, en croissant à pointes dirigées en arrière. Ce type relie les Platanistes aux véritables Dauphins. C'est un animal de petite taille, dépassant rarement cinq pieds (1^m50). Il vit sur les côtes de la Patagonie au S. de la Plata et ne paraît pas remonter les rivières comme les autres espèces de la même famille.

Les Cétacés de la famille des *Delphinidae* ou Dauphins proprement dits se distinguent des précédents par les caractères suivants : symphyse mandibulaire n'excédant pas le tiers de la longueur de la branche mandibulaire; cartilages costaux fortement ossifiés et soudés au sternum; côtes postérieures dépourvues de têtes et articulées seulement avec les apophyses transverses des vertèbres par la tubérosité. Vertèbres cervicales courtes, soudées entre elles. Les yeux sont bien développés. Ces caractères contrastent avec ceux des *Platanistidae*. Flower a montré que la forme du palais osseux pouvait servir à caractériser les divers types des *Delphinidae*. Les os ptérygoides qui forment, avec un prolongement des os palatins, la muraille externe de la cavité à air, sont courts, épais, recourbés de chaque côté et leur forme varie suivant les genres et les espèces. Les bourses ou réservoirs aériens qui sont en communication avec l'évent sont moins développés que chez les Platanistes, mais ont la même disposition générale; il n'y a pas de crête maxillaire prolongée au-dessus de l'orbite. La forme de la tête, si variable chez les Dauphins, dépend essentiellement de l'allongement des mâchoires. Nous traiterons d'abord des espèces à long rostre, qui se rapprochent par ce caractère des Platanistes, et nous verrons que l'on passe par des nuances insensibles de ceux-ci aux espèces à bec court et tête globuleuse. Nous admettrons seulement deux sous-familles : les *Delphinidae* et les *Delphinapteridae*.

La sous-famille des *Delphininae*, de beaucoup la plus nombreuse, comprend les véritables Dauphins, c.-à-d. les genres *Sotalia*, *Steno*, *Tursiops*, *Delphinus*, *Prodelphinus*, *Tursio*, *Lagenorhynchus*, *Sagmatias*, *Feresa*, *Cephalorhynchus*, *Neomeris*, *Phocaena*, *Orcella*, *Grampus*, *Globicephalus*, *Pseudorca* et *Orca*, qui ont généralement les dents nombreuses et disposées en séries régulières.

Les premiers genres ont le museau fortement allongé en forme de bec et plus ou moins bridé, c.-à-d. séparé du front par un sillon. Le genre *SOTALIA* (Gray) rappelle les Platanistes non seulement par la forme de sa tête, mais aussi par ses mœurs, la plupart des espèces recherchant les eaux douces ou saumâtres des fleuves et de leurs embouchures. Les dents sont au nombre de vingt-six à trente-cinq paires dans chaque mâchoire. Le rostre n'est pas bridé mais comprimé. La nageoire dorsale est falciforme. La couleur



Fig. 4. — *Sotalia pallida* (de l'Amazone).

varie du blanc au gris, quelquefois avec des taches. La taille est petite ou moyenne (environ 2 m.). Toutes les espèces habitent les régions équatoriales. L'espèce la plus anciennement connue, *Sotalia plumbea* (Cuvier), habite les côtes de l'Inde (Malabar). Le *S. sinensis* (Flower) provient d'Amoy (Chine) et vivrait aussi dans les rivières de Fou-tchéou et de Canton. Les *S. gadamu* et *S. lentiginosa* (Owen) sont de l'Océan Indien, et le premier s'avance jusque sur les côtes de l'Australie. Le genre est aussi représenté en Amérique où certaines espèces ont des mœurs franchement fluviales : les *S. guianensis* (Van Beneden) de la Guyane, *S. brasiliensis* (V. Ben.) de la baie de Rio de Janeiro, *S. tucuxi*, *S. pallida* et *S. fluvialis*, tous trois de l'Amazone (Gray et Gervais), n'ont pas encore été suffisamment étudiés, et ces trois derniers ne formeraient qu'une seule espèce d'après Natterer. — Le genre *Steno* (Gray) *Delphinorhynchus* (Leeson) ou *Glyphidelphis* (Gervais) diffère peu du précédent, qui en est détaché; les dents sont grandes, au nombre de vingt à vingt-sept paires à chaque mâchoire; le museau est comprimé. La couleur est noire dessus, blanche dessous, quelquefois avec des bandes ou des taches. Les espèces sont marines. Tels

sont *Steno rostratus* (Desmarest), de l'océan Atlantique et de l'océan Indien qui a été pris quelquefois sur les côtes de France (*S. santonicus*, Lesson) et *S. perspicillatus* (Peters) du Sud-Atlantique.

Le genre *Tursiops* (Gervais) a le rostre de longueur moyenne, conique, les nageoires falciformes, les dents grandes, au nombre de vingt-deux à vingt-six paires à chaque mâchoire. La taille varie de 2 à 3 m. et plus : la couleur est grise, plus pâle dessous, quelquefois tachetée. Le Souffleur Nésarnack (*Tursiops tursio* Fabricius) est une espèce des mers d'Europe. Il nage rapidement par bandes de six à huit individus, et fait facilement le tour d'un steamer marchant à raison de 14 milles à l'heure. Il se nourrit de poissons, notamment de congres et d'anguilles, et se prend souvent dans les filets. Il se montre dans l'Océan, la Manche et la Méditerranée : on en prend tous les ans dans le bassin d'Arcachon et même dans la Gironde. Sa répartition géographique paraît très étendue : de la mer du Nord à l'embouchure de l'Uruguay, dans l'Océan, sur les côtes de la Nouvelle-Zélande et même aux îles Seychelles. Le *T. flavimanus* (Lütken), plus petit, serait propre à l'Adriatique; le *T. catalana* (Gray) est des côtes N.-E. de l'Australie, le *T. abusalam* (Rüppel), de la mer Rouge et le *T. Gillii* (Dall), du Pacifique Nord (Californie).

Le genre *DAUPHIN* (*Delphinus* L.), tel que l'ont restreint les naturalistes modernes, ne renferme plus que des espèces à rostre conique, plus ou moins long, nettement bridé, à dents petites, aiguës, nombreuses, au nombre de quarante-sept à soixante-cinq paires. La couleur est noire, plus claire dessous, souvent variée de bandes longitudinales; la taille dépasse rarement 2 m. Le Dauphin des anciens (*Delphinus delphis*) est l'espèce de la Méditerranée dont il est question dans les auteurs grecs et latins; il atteint 2^m35, et ses couleurs varient beaucoup, formant des bandes et des taches sur les côtés du corps. Fischer a décrit jusqu'à sept de ces variétés provenant des côtes de France : le *D. méditerranéus* de Loche correspond à l'une d'elles. Cette espèce vit par bandes de six à dix individus, aimant à suivre les navires en se jouant à la surface. Elle poursuit les bancs de harengs et de sardines, remontant quelquefois les fleuves à la suite des poissons dont elle se nourrit. La femelle porte dix mois (de l'automne au printemps suivant) : le jeune nouveau-né n'a que 50 à 60 centim. de long et met dix ans à atteindre toute sa taille. Les *D. major* (Gray), *D. fulvofasciatus* (Wagner), *D. Forsteri* (Gray), *D. albinanus* (Peale), etc., doivent être rapportés à cette espèce dont l'habitat se trouve ainsi très étendu (Méditerranée, tout l'Atlantique et le Pacifique Nord et Sud et même l'océan Indien), le *D. pomeegra* (Owen) n'en différant pas, d'après F.-W. True, ce qui en fait une espèce vraiment pélagique et cosmopolite. Des espèces plus distinctes sont les *D. longirostris* (Cuvier), des côtes de l'Inde, *D. capensis* (Gray) et *D. roseiventris* (Wagner), de la mer des Moluques et du détroit de Torrès. — Le genre *PRODELPHINUS* (Gervais) ne diffère du précédent que par ses caractères craniens, les dents petites, au nombre de trente-sept à cinquante-deux paires. Le *P. caeruleo-albus* (Meyen) est des côtes de l'Amérique du Sud; le *P. euphrosyne* (Gray) ou *D. marginatus* (Pucheran) s'étend, dans l'Atlantique, du sud du Groenland au sud de l'Afrique; on l'a pris à Dieppe, dans la Manche. Le *P. lateralis* (Peale) est du Pacifique Nord; *P. plagiodon* (Cope), de l'Atlantique Ouest; *P. malayanus* (Lesson), de l'océan Indien; *P. attenuatus* (Gray), de l'Atlantique Sud; *P. frœnatus* (F. Cuvier), de l'Atlantique et des côtes de Madagascar; *P. longirostris* (Gray), du Cap, du Pacifique Est et des côtes d'Australie.

Le genre *TURSIO* (Wagler) diffère de tous les précédents par l'absence totale de nageoire dorsale; le rostre est aplati, médiocrement long, se continuant presque sans démarcation avec le front bombé, notamment dans la première espèce. Les dents sont petites, aiguës, au nombre de quarante-trois à quarante-quatre paires. La couleur est noire dessus, blanche dessous, ces deux teintes nettement limitées.

Le *T. peronii* (Lacépède), présente une forme tout à fait particulière (fig. 5); il habite le Pacifique Sud, du Cap Horn à la Nouvelle-Zélande et à la Tasmanie, remontant jusqu'à la



Fig. 5. — *Tursiops peronii*.

Nouvelle-Guinée. Le *T. borealis* (Peale) diffère moins des autres Dauphins par ses formes, le front étant séparé du rostre par une légère dépression : il habite le Pacifique Nord, de la Californie au Japon. — Le genre *LAGENORHYNCHUS* (Gray) renferme des espèces à rostre court et large sans dépression le séparant du front; il existe une nageoire dorsale bien développée, falciforme. Les dents varient de vingt-deux à quarante-cinq paires, leur nombre étant en raison inverse de leur grosseur. La couleur des flancs est claire avec des bandes et taches obliques plus foncées. Les espèces sont nombreuses : *L. acutus* et *L. albirostris* sont de l'Atlantique Nord, de la mer du Nord et de la Baltique; *L. obliquidens* et *L. thicola* sont du Pacifique Nord (Californie); *L. electra* de l'océan Indien et du Pacifique intertropical (îles Sandwich); les suivantes sont de l'hémisphère sud : *L. Fitzroyi* de Patagonie; *L. cruciger* du Pacifique, au S.-O. du cap Horn; *L. superciliosus*, du cap de

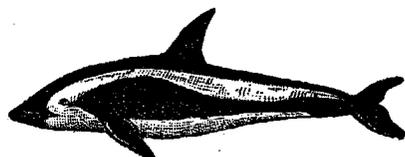


Fig. 6. — *Lagenorhynchus cruciger*.

Bonne-Espérance; *L. obscurus* du Cap, des côtes du Chili et de la Nouvelle-Zélande. — Le genre *SAGMATIAS* (Cope), à rostre moyen, large, conique, à trente-deux paires de dents petites, ne renferme qu'une espèce, *S. amblodon*, dont l'habitat est inconnu. — Le genre *FERESA* (Gray) a le rostre plus obtus, déprimé, avec seulement onze à douze paires de grosses dents; *F. intermedia*, seule espèce connue, est des mers du Sud.

Avec ces genres à rostre court et large, nous passons des Dauphins proprement dits aux *Marsouins* à tête ronde. — Le genre *CEPHALORHYNCHUS* (Gray) a la tête petite, déprimée, conique; la nageoire dorsale obtuse ou arrondie; les dents petites, aiguës, au nombre de vingt-cinq à trente et une paires. Ce sont des Cétacés de très petite taille (1 m. à 1^m30), noirs dessus, blancs dessous, ces deux couleurs nettement séparées et formant des dessins sur les flancs. *C. Heavisidei* (Gray) est du cap de Bonne-Espérance, *C. albifrons* (True) et *C. Hectorsi* (Van Beneden) de la Nouvelle-Zélande, *C. eutropia* (Gray) des côtes du Chili. — Le



Fig. 7. — *Neomeris phocaenoides*.

genre *NEOMERIS* (Gray) ressemble davantage aux Marsouins dont il ne diffère que par l'absence de nageoire dorsale. Il porte quinze à dix-neuf paires de dents à chaque mâchoire. Le *Neomeris phocaenoides* (Cuvier) est entièrement noir et habite l'océan Indien, du Cap au Japon.

Les *MARSOUINS* (*Phocaena* Cuvier) ont la tête arrondie, un peu conique en avant mais sans rostre distinct; le crâne est petit, à rostre court et large; les dents, petites, comprimées, à couronne en forme de tête entière ou bi-et trilobée au nombre de seize à vingt-six paires à chaque mâchoire; la nageoire dorsale petite, triangulaire. La couleur est uniforme, sans bandes et sans taches. Le Marsouin commun

(*Phocoena communis*) dépasse rarement 1^m60 : il est noir dessus, passant insensiblement au blanc sous le ventre. Il habite l'Atlantique Nord et le Pacifique nord ; sur les côtes d'Europe il est commun dans l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord, mais ne pénètre pas dans la Méditerranée. Il se nourrit de petits poissons et de seiches, et remonte les rivières par bandes : on l'a pris dans la Seine, à Paris, dans la Loire, la Charente et la Garonne. En mer, les individus d'une même bande se suivent à la file en bondissant au-dessus des vagues, le dos contourné en arc, et chacun répète le mouvement du chef de file. Ils poursuivent les poissons jusque dans les filets des pêcheurs. — Le *Ph. spinipennis* (Burmeister) des côtes de l'Amérique du Sud est remarquable par les tubercules que porte le bord antérieur de sa dorsale. Le *Ph. Dallii* (True) est du Pacifique Nord (Alaska). — Le Grampus (Gray) (*G. griseus* Cuvier) diffère peu des Marsouins proprement dits par ses formes extérieures qui sont seulement plus élancées, mais la dentition est très réduite : il n'y a jamais de dents à la mâchoire supérieure et l'inférieure en porte seulement de deux à sept paires. La couleur est très variable, ordinairement grise avec des raies blanchâtres semblables à des éraflures, et la taille atteint plus de 3 m. de longueur totale. Cette espèce habite l'Atlantique Nord et le Pacifique Nord s'étendant jusqu'au cap de Bonne-Espérance. En Europe, elle se montre dans l'Océan, la Manche, la mer du Nord et la Méditerranée. Elle vit en troupes nombreuses, se nourrissant presque exclusivement de seiches et de calmars. Elle paraît avoir des migrations régulières du N. au S. : sa station d'hiver serait sur les côtes d'Afrique.

Le genre ORCELLA (Gray) renferme deux espèces à tête globuleuse, à front renflé, à mandibules courtes, non saillantes en avant du front, portant douze à quatorze paires de dents. Une des espèces (*O. fluminalis* Anderson) habite exclusivement un fleuve de l'Indo-Chine, l'Iraouady, qui

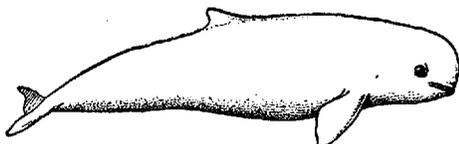


Fig. 8. — Orcella brevirostris.

arrose la Birmanie, remontant jusqu'à 900 milles dans l'intérieur du pays. Sa couleur rappelle celle du Grampus et la taille dépasse 2 m. La seconde (*O. brevirostris* Owen) ressemble beaucoup à la précédente, mais n'habite que le golfe du Bengale, et ne se trouve pas dans les fleuves qui s'y jettent.

Le genre GLOBICEPHALUS (Gray) a la tête globuleuse avec des lèvres en bourrelet saillant. La dorsale est longue, basse, épaisse, les pectorales longues et étroites. Les dents, grosses et peu nombreuses (sept à onze paires), ne se trouvent que dans la moitié antérieure des mandibules. La couleur est noire et la taille dépasse 4 m. de long. — Le Globicéphale conducteur (*Gl. melas* Traill) atteint 6 et 7 m. : il est noir avec une bande ventrale blanche. Il habite l'Atlantique, s'étendant au S. jusqu'au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Zélande. En Europe, on le signale dans l'Océan, la Manche et la Méditerranée. Une bande de soixante-dix individus

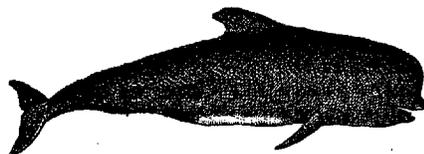


Fig. 9. — Globicephalus melas.

s'échoua en 1812, près de Paimpol (Côtes-du-Nord). Leur tête renflée leur a valu des pêcheurs le nom de chaudrons. L'évent s'ouvre en avant sur la partie la plus saillante de la tête. Ces Cétacés voyagent par bandes nombreuses (plus

de cent quelquefois) sous la conduite d'un vieil individu, d'où le nom de *conducteur*. Ils se nourrissent de seiches et de poissons, sont paisibles et craintifs, aussi est-il facile de s'en emparer en les cernant avec des bateaux et les forçant à s'échouer sur le rivage. — Le *Globicephalus brachypterus* (Cope) est des côtes atlantiques de l'Amérique Nord, les *Gl. Scammoni* (Cope) du Pacifique Nord, *Gl. Sieboldii* (Gray) du Japon, *Gl. indicus* (Blyth) de l'Inde et *Gl. macrorhynchus* (Gray) des mers du Sud. — Le genre PSEUDORCA (Reinhardt) ne renferme qu'une espèce, à tête ronde, large, déprimée, ayant dix paires de grosses dents. La couleur est noire et la taille grande. Le *Ps. crassidens* (Owen) est du Pacifique ; c'est une espèce pélagique.

Les ORQUES (*Orca* Gray) sont les plus grands et les plus redoutables de tous les Dauphins. Leur tête est conique

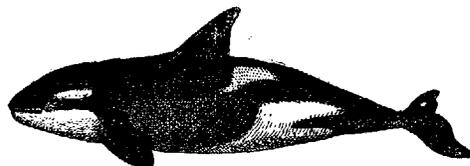


Fig. 10. — Orca gladiator.

et déprimée ; la nageoire dorsale est grande, élevée ; les pectorales sont très développées. Les dents sont très fortes, au nombre de dix à treize paires dans chaque mâchoire. Il n'existe probablement qu'une seule espèce, pélagique et à peu près cosmopolite, c'est l'Épaulard (*Orca gladiator* ou *O. Duhameli*) qui atteint 9 m. de long et plus. Sa couleur est variée de noir et de blanc par grandes taches, le noir prédominant en dessus. L'espèce se montre sur nos côtes de l'Océan, dans la Manche et dans la Méditerranée. C'est le plus féroce de tous les Cétacés. L'Orque est essentiellement carnivore et se nourrit de poissons, de phoques et de marsouins, s'attaquant même à la baleine. L'estomac d'un mâle de 7^m50 de long, disséqué par Eschricht, renfermait les débris de quinze phoques de différentes tailles et de treize marsouins. Ces animaux vont par troupe de cinq à six individus et se tiennent au large. Leur naturel farouche, la vivacité de leurs mouvements et leur grande taille rendent leur capture difficile et dangereuse, bien qu'ils puissent fournir une bonne quantité d'huile.

La petite sous-famille des *Delphinapterinæ* ne comprend que deux genres qui se distinguent des vrais Dauphins par leurs caractères craniens et leur dentition anormale. Le genre BELUGA ne comprend qu'une seule espèce, le Beluga ou Dauphin blanc (*Delphinapterus leucas*), qui a la tête arrondie comme les Marsouins, est dépourvu de nageoire dorsale et entièrement blanc. Ses dents, de grosseur variable et irrégulièrement plantées, sont au nombre de neuf paires. Les dimensions dépassent rarement 4 m. de long. Cette espèce habite les mers arctiques et sub-arctiques, s'égarant jusque sur les côtes d'Écosse et du Massachusetts. Elle se nourrit de poissons et de céphalopodes. Les Esquimaux recherchent sa chair et le prennent au filet. — Le NARVAL ou Licorne de mer des anciens est

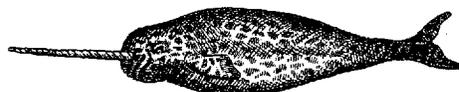


Fig. 11. — Monodon monoceros.

le type d'un second genre (*Monodon* L.), n'ayant également qu'une seule espèce (*Monodon monoceros*) remarquable par sa dentition très anormale. Il n'y a pas de dents à la mâchoire inférieure et la mâchoire supérieure porte seulement une paire de grandes canines dirigées en avant, mais dont celle de droite reste toujours enfermée dans son alvéole, tandis que celle de gauche se développe, chez le mâle, en forme de défense, droite, mais tordue en spirale, dirigées en avant dans l'axe du corps et pouvant atteindre

2 à 3 m. de long, c.-à-d. le tiers ou la moitié de la longueur totale de l'animal. Très exceptionnellement, les deux défenses se développent à peu près également chez le mâle; chez la femelle elles restent toujours rudimentaires. Le jeune, avant sa naissance, porte à la mâchoire supérieure trois autres paires de dents qui s'atrophient et disparaissent chez l'adulte. L'énorme défense du mâle lui sert, dit-on, à briser la glace dans les mers arctiques qu'il habite exclusivement, s'égarant à de rares intervalles jusque sur les côtes des Îles Britanniques. La couleur est d'un gris pâle, plus claire dessous, avec de nombreuses marbrures foncées sur les flancs. Il n'y a pas de nageoire dorsale. Les Narvals sont des Cétacés paisibles, émigrant en troupes nombreuses devant les glaces, et il est peu probable qu'ils attaquent les baleines à coup de défenses, comme on l'a prétendu. Ils ne se servent même pas de cette arme pour se défendre contre les Orques qui ravagent leurs bandes. Ils se nourrissent de poissons, de céphalopodes et d'holothuries. La bouche est très petite. Les Esquimaux leur font la chasse avec ardeur et sont très friands de leur chair.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le type des *Delphinidae* est relativement moderne, n'étant pas connu avant le miocène. Par les *Squalodontidae*, qui avaient encore trois sortes de dents, mais une forme de crâne semblable à celle des Cétacés modernes, ils se rattachent aux *Zetgobontes* éocènes (V. CÉTACÉS [Paléontologie]). Les *Platanistidae*, à cou plus allongé et à colonne vertébrale plus flexible que les vrais Dauphins, sont plus anciens et plus proches parents des *Squalodontidae* diphyodontes. La plupart des types connus dans le tertiaire de l'Amérique du Nord appartiennent à cette famille des *Platanistidae*, aujourd'hui presque entièrement confinée dans les eaux douces. Tels sont les genres *Delphinodon* (Leidy), *Lophocetus* (Harlan), *Zarhachis* (Cope), *Ixacanthus* (Cope), *Priscodelphinus* (Leidy), *Rhabdosteus* (Cope) et *Agabelus* (Cope) qui étaient probablement marins. *Agabelus* était dépourvu de dents. *Rhabdosteus* constitue un type très remarquable par son rostre très long et très grêle comme celui de l'Espadon (*Xiphias*) ne portant de dents qu'à la base. *Cetophis* (Cope) atteignait une taille bien supérieure à celle des Platanistes actuels. Les véritables *Delphinidae* ne sont représentés dans l'Amérique du Nord que par *Delphinus occidentus* (Leidy) et deux espèces du genre vivant *Delphinapterus*. En Europe, ce type est plus abondant. Les genres *Schizodelphis* (Gervais), *Macrochirifer* (Brandt), *Champsodelphis* (Brandt) et des espèces éteintes du genre *Delphinapterus* (*D. miocœnus* Portis), sont du miocène. Les genres *Steno*, *Heterodelphis* (Brandt), *Delphinus*, *Cetorynchus* (Gervais), *Eurindelphis* (Du Bus), *Priscodelphis*, *Platydelphis*, *Pachyacanthus*, *Delphinapterus*, *Orca*, *Globicephalus* sont représentés dans le pliocène de Belgique et d'Italie, ainsi que dans le quaternaire. Le *Pontistes rectifrons* (Ameghino), voisin du *Pontoporia*, est du tertiaire de la Plata, et *Phocænopsis Mantelli* (Huxley) du quaternaire de la Nouvelle-Zélande. E. TROCESSART.

III. ASTRONOMIE. — Petite constellation boréale située entre le Petit Cheval, le Renard et l'Aigle. Le catalogue de Flamsteed lui donne dix-huit étoiles. À l'œil nu, on voit surtout en été, à gauche de la Voie lactée et à la hauteur de l'Aigle, un petit losange formé des quatre étoiles γ , δ , α , β , avec une cinquième ϵ , dans le prolongement de la diagonale $\gamma\beta$ un peu courbée. Quatre autres étoiles plus faibles complètent les neuf étoiles représentant les neuf Muses se désaltérant à la fontaine du Verseau, constellation située un peu plus loin, suivant les fables grecques.

La plus belle étoile de cette constellation, α , est de quatrième grandeur. Ses coordonnées sont d'après la *Connaissance des temps pour 1894* :

$$R = 20^{\text{h}}34^{\text{m}}34^{\text{s}}52; P = 74^{\circ}28'18''6. \quad \text{L. B.}$$

IV. ARCHITECTURE. — Partie inférieure d'un tuyau de descente, façonnée et recourbée de manière à rappeler la tête d'un dauphin dont la gueule béante servirait de pas-

sage à l'eau. Pendant presque tout le moyen âge, les tuyaux de descente, généralement faits de plomb, s'arrêtaient au-dessus d'une pierre dure creusée en forme de cuvette et dont la cavité recevait les eaux et servait à les diriger dans le caniveau qui devait les faire écouler. Mais, dès le XVI^e siècle, on voit des dauphins en fonte de fer comme celui reproduit fig. 12 et qui est encore fixé à la

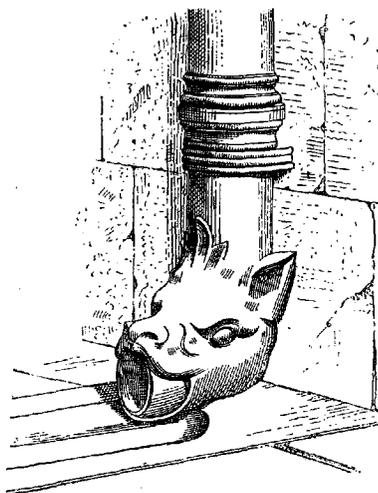


Fig. 12. — Dauphin en fonte de fer, du XVI^e siècle, à Chartres.

base d'une maison située en face du portail royal de la cathédrale de Chartres. A notre époque, les bouts de tuyaux servant de dauphins sont unis ou cannelés et leur extrémité inférieure reçoit une ornementation variée; mais, malgré quelques beaux exemples empruntés à des constructions publiques ou privées, l'usage des dauphins tend à disparaître, l'extrémité des tuyaux de descente tombant souvent dans une canalisation souterraine ou tout au moins dans des gargouilles recouvertes de plaques de fonte.

V. ART HÉRALDIQUE. — Le dauphin est représenté en blason avec une tête fort grosse par rapport au reste du corps, de profil et courbé en demi-cercle, le museau et le bout de la queue tournés à dextre. On le dit vif, lorsque sa gueule est close; pâmé, lorsqu'elle est ouverte; couché, alors que contre la position ordinaire le museau et la queue regardent la pointe de l'écu; allumé, lorsque son œil est d'un émail particulier, c.-à-d. différent de celui du corps; loré, lorsque ses nageoires sont aussi d'un émail autre. Il peut être encore couronné, crété, oreillé, barbé, chargé ou accompagné; il figure sur l'écu seul ou en nombre. On trouve même un blason : *d'azur, à une queue de dauphin d'argent*. C'est une exception.

VI. HISTOIRE. — Dauphin (*Delphinus*) est un titre féodal, qui paraît avoir été d'abord un surnom et qui fut porté en France par les comtes de Viennois depuis Guigues IV et à leur exemple par les comtes d'Auvergne depuis 1155 (V. plus loin les mots DAUPHINÉ et DAUPHINÉ D'Auvergne). On sait que, depuis la cession du Dauphiné à la France par Humbert II en 1349, les fils aînés des rois de France portèrent le titre de dauphin.

Education des Dauphins. Dans une société monarchique qui confie à un seul homme le gouvernement et presque la propriété de tout un peuple, l'éducation du futur roi devient une affaire d'Etat. Moins il paraît nécessaire alors de répandre l'instruction dans les rangs du peuple, puisque les sujets n'ont qu'à obéir, plus il importe par une éducation aussi parfaite que possible d'assurer à l'unique souverain de la nation toutes les qualités, toutes les vertus qui conviennent aux conducteurs des peuples. Il ne semble pourtant pas que cette préoccupation toute naturelle et nécessaire dans une monarchie bien réglée se soit fait

jour dans les conseils de nos rois avant le XVII^e siècle, avant Bossuet et l'éducation du grand dauphin. « Souvenez-vous, Monseigneur, disait Bossuet à son élève, que destiné à régner un jour sur ce grand royaume, vous êtes obligé de le rendre heureux. » Et à la même époque, dans l'*Education d'un prince*, Nicole écrivait : « Un prince n'est pas à lui; il est à l'Etat. Dieu le donne aux peuples en le faisant prince; il leur est redevable de tout son temps... Car il ne se fait pas seulement tort à lui-même en abusant de son temps: mais il fait tort à l'Etat à qui il le doit. Ceux qui sont chargés de son éducation commettent encore une plus grande faute, s'ils ne lui en procurent pas la meilleure et la plus digne d'un prince qui leur est possible. »

Ces hautes idées, qui sont la conclusion légitime et forcée de toute doctrine monarchiste un peu raisonnée, ne semblait pas avoir beaucoup préoccupé les hommes de l'ancienne monarchie. Avant le XVII^e siècle, nos annales ne relatent aucun effort sérieux tenté dans l'éducation des dauphins. Les plaisirs étaient l'occupation principale des princes. Le fils aîné de François I^{er}, le dauphin François de France, mourut à douze ans, en 1530, pour avoir bu de l'eau glacée après s'être échauffé au jeu de paume, et au lieu d'admettre qu'il avait succombé à une mort naturelle, trop naturelle après une fluxion de poitrine tombée sur un corps fatigué par l'abus précoce des plaisirs, François I^{er} ne trouva rien de mieux pour réparer ses négligences paternelles que d'accuser l'échanson du jeune prince de l'avoir empoisonné et il le fit écarteler. Le plus souvent les historiens restent muets sur l'éducation des héritiers de la couronne, ce qui prouve qu'il n'y avait rien à en dire ou peu de chose. L'éducation de Charles VIII, par exemple, fut des plus insignifiantes. Louis XI le fit élever solitairement au château d'Amboise, sans lui donner aucune instruction, disant que son fils serait toujours assez docte, s'il savait ces cinq mots latins : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*. Vers la fin cependant il se ravisa; il voulut qu'on lui enseignât l'histoire, et fit composer à cette intention par Estienne Porchier un recueil de mémoires politiques et militaires qui était en même temps un résumé des Grandes Chroniques de Saint-Denis, le *Rosier des guerres* ou le *Rosier historial*. Charles VIII n'avait d'ailleurs que treize ans quand son père mourut.

Tout autre fut au XVII^e siècle la marche des choses. Mais par une singulière bizarrerie de la fortune, tandis que tant de dauphins étaient arrivés au trône qui n'avaient été dans leur enfance l'objet d'aucune sollicitude pédagogique, le fils aîné de Louis XIV, qui fut élevé avec tant de soins, ne devait pas porter la couronne. L'éducation qu'il reçut sous la direction de Bossuet n'en est pas moins une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la pédagogie et une des entreprises les plus remarquables qu'ait conçues l'art de l'éducation pour obtenir d'une nature d'ailleurs ingrate tout ce qu'elle pouvait produire. Selon l'usage, le dauphin jusqu'à sept ans resta entre les mains des femmes : une gouvernante, une sous-gouvernante, une nourrice, une foule d'autres personnes encore. A sept ans, les femmes firent place aux hommes : et c'était tout un personnel choisi, assez nombreux pour suffire aux besoins d'une maison d'éducation qui comprendrait des centaines d'élèves; c'était une légion d'éducateurs qui travaillaient avec ensemble à l'instruction privilégiée du roi présomptif : un gouverneur, un sous-gouverneur, un précepteur, un sous-précepteur, un lecteur, toute une série de professeurs spéciaux, sans compter les valets de chambre, le chirurgien, le barbier, le porte-manteau, et aussi les gentils-hommes attachés à la personne du prince sous le nom de menins. Le gouverneur du dauphin fut le duc de Montausier, homme dur, « plus vertueux qu'habile », dit Guizot, qui avait reçu de Louis XIV l'autorisation officielle d'employer les verges, le fouet, « dans le cas où les remontrances seraient restées insuffisantes », et qui ne les ménagea pas à son royal élève. Le précepteur fut Bossuet

qui prit tout à fait à cœur sa charge de pédagogue, et entra de toute son âme dans la pensée de Louis XIV qui considérait l'éducation du dauphin comme « un de ses grands coups d'Etat pour l'avenir ». Après Bossuet venaient, associés à sa tâche, toute une légion d'hommes distingués ou érudits : Daniel Huet, le futur évêque d'Avranches, avec le titre de sous-précepteur, et qui suppléait Bossuet, quand celui-ci était fatigué ou malade; Fléchier qui écrivit pour le dauphin l'*Histoire de Charlemagne*; Cordemoy, le lecteur du prince, l'auteur d'une *Histoire de France* qui servit aux études de Monseigneur après qu'on lui eut interdit Mézerai dont les livres parurent trop libres; Jean Bonjat, qui composa un *Abrégé de l'histoire romaine et grecque*; l'architecte Blondel, l'auteur du *Cours de mathématiques pour Monseigneur le dauphin*, qui lui enseigna la stratégie, l'art de fortifier les places, l'art de jeter des bombes; le physicien Jacques Renaudot, philosophe cartésien, et après lui le Danois Roëmer, l'un et l'autre chargés de rendre sensibles aux yeux du prince par d'ingénieuses expériences les principes de la physique; et enfin, sans prétendre les nommer tous, l'astronome Amontons, l'anatomiste Du Vernay, Bernard et Pellisson, Sylvestre, Tournefort, Couplet : tout ce que la France comptait de savants, d'érudits, de lettrés fut mis à contribution pour élever le dauphin. Mais Bossuet surtout multiplia les efforts de son génie soit en imaginant des procédés d'émulation, en faisant travailler avec le prince quatre écoliers de qualité, en appelant des visiteurs, des étrangers de distinction à assister aux leçons, soit en composant pour son usage quelques-uns de ses plus célèbres écrits, le *Discours sur l'histoire universelle*, le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, et aussi une *Logique*, une *Grammaire latine* en français, qui est d'ailleurs perdue.

D'autre part, une véritable phalange d'humanistes était chargée de préparer la Collection des auteurs du dauphin, des éditions latines *ad usum delphini*. Cette collection ne comprend pas moins de soixante-quatre volumes : elle coûta 100.000 livres à Louis XIV. Huet présida à ce travail considérable et eut pour collaborateur l'abbé Fleury, M. et M^{me} Dacier, etc.

Mais, par une cruelle ironie du sort, cette éducation organisée avec tant d'éclat, à laquelle le pape s'intéressait comme le prouve la *Lettre à Innocent XI* où Bossuet résuma ses méthodes et ses procédés, dont Boileau disait qu'« elle renfermait comme en abrégé la félicité publique », que l'Académie française prenait comme sujet d'éloge, cette éducation qui aurait dû produire un prince accompli, si l'on avait le pouvoir de vaincre la nature, n'aboutit qu'à de médiocres résultats. Né avec un esprit borné, languissant et inattentif, le dauphin ne fit que peu de progrès dans ses études, malgré l'excellence de ses maîtres. Il n'accepta jamais de bonne grâce les études forcées auxquelles on le soumettait. Quand il fut question de son mariage avec Christine de Bavière : « Nous allons bien voir, s'écria-t-il, si M. Huet me voudra contraindre encore d'étudier l'ancienne géographie. » De sorte que tous ces trésors de science, toutes ces recherches, tous ces raffinements furent prodigués sans succès, ne servant qu'à démontrer les bornes du pouvoir de l'éducation devant les incurables fatalités de la naissance et aussi les vices inhérents au principe de l'hérédité monarchique. G. COMPAÏRÉ.

BIBL. : ZOOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE. — J.-E. GRAY, *Catalogue of Seals and Whales in the British Museum*; Londres, 1866, 2^e éd., et *Supplément*, 1871. — Du même, *Synopsis of the Species of Whales and Dolphins in the Brit. Mus.*; Londres, 1868. — W.-H. FLOWER, *On the Characters and divisions of the fam. Delphinidæ* (*Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1883, p. 466). — Du même, *List of the specimens of Cetacea in the Zoolog. Departm. of the Brit. Mus.*; Londres, 1885. — VAN BENEDEN ET GERVAIS, *Ostéographie des Cétacés vivants et fossiles*; Paris, 1880. — F.-W. TRUEB, *Contribution to the natural history of the Cetaceans, a review of the family Delphinidæ* (*Bulletin of the U. S. National Museum*, n° 37); Washington, 1889. — P. FISCHER, *Cétacés du sud-ouest de la France* (*Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, 1881, t. XXXV). — E. TROUSSART, *Faune des Mammifères de France*, 1885, p. 288. — VAN BENEDEN, *Histoire naturelle*

des Cétacés des mers d'Europe (Mémoires couronnés de l'Académie des sciences de Belgique); Bruxelles, 1889. — ANDERSON, *Anatomical and Zoological Researches of Yunnan*, 1878. — BRANDT, *Untersuchungen über die fossilen Cetaceen Europa's* (Mém. Acad. imp. sciences de Saint-Petersbourg, 1873, t. XX, et Nachtrag, 1874, t. XXI). — PORTIS, *Catalogo descrittivo dei Talassoterii* (Mem. R. Acad. Sc. Torino, t. XXXVII, p. 247); Turin, 1886. — E.-D. COPE, *the Cetacea* (fossiles) (*the American Naturalist*, 1890, p. 599). — BURMEISTER, *Anales del Museo publico de Buenos Aires*, 1868-69, t. I, p. 305 et 367, et pl. 15 à 28.

DAUPHIN. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Forcalquier, sur une colline dominant le confluent de la Largue et de la Laye; 590 hab. Schiste bitumineux, lignite, source sulfureuse. Eglise ancienne.

DAUPHIN (Fort-). Etablissement français sur la côte orientale de Madagascar, vers sa pointe extrême, au fond d'une belle baie, offrant le seul mouillage de tout le littoral méridional. C'est en 1643 que Pronis, agent de la société de l'Orient, fondée le 24 juin 1642 par Richelieu, bâtit le fort, agrandi depuis, qui fut appelé Fort-Dauphin. En 1644, quatre-vingt-dix émigrants venus de Dieppe y débarquèrent; mais la mauvaise administration de Pronis compromit la colonie naissante. En 1664, Madagascar fut cédé à la compagnie des Indes et un édit royal conféra à Madagascar le nom de France orientale, avec Fort-Dauphin comme chef-lieu. Cet établissement suivit la fortune variable de nos destinées coloniales au xvii^e et au xviii^e siècle; abandonné en 1672, puis rebâti en 1768, et abandonné de nouveau en 1770, Fort-Dauphin est resté nominalelement jusque dans ce siècle le centre de notre zone d'action à Madagascar. En 1823, une armée de Hovas s'empara de Fort-Dauphin, où quelques années auparavant le gouverneur de Sainte-Marie avait envoyé une garnison de six hommes. Depuis 1845, l'action de la France sur Madagascar s'est exercée d'une façon générale, et les centres d'influence ont été cherchés plutôt au centre et au nord de l'île.

DAUPHIN. Rivière de la province de Manitoba (Canada), appelée aussi *petite Saskatchewan*. Elle sort du lac Saint-Martin et se jette dans le lac Winnipeg. — Lac dans la même province, long de 32 kil., large de 20, au 51^e degré de lat. N. Il se déverse par un cours d'eau dans le lac Winnipigous. Aug. M.

DAUPHIN (Le chevalier Charles-Claude), aussi appelé *Delfino* ou *Dofino*, artiste français, né en Lorraine, mort à Turin (d'après Bellier de la Chavignerie en 1677, d'après Dussieux en 1693). Elève de son père Olivier et de Simon Vouet, Dauphin se fixa de bonne heure en Italie, où il entra au service de la cour de Savoie. Ses toiles ne sont pas exemptes de maniérisme, mais elles ne manquent pas de vigueur. Plusieurs églises de Turin possèdent des peintures de cet artiste. Dans la cathédrale on remarque: *Saint Luc faisant le portrait de la Vierge, le Christ donnant la communion à saint Jérôme*. Dauphin a en outre peint plusieurs portraits: ceux de Charles II, duc de Savoie, de la princesse Louise-Marie de Savoie, de la princesse Françoise de Valois, du comédien Millot, etc. Parmi les élèves de Dauphin, on cite J.-B. Brambilla.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dictionnaire général des artistes de l'École française*; Paris, 1868. — DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1876.

DAUPHIN (Albert), homme politique français, né à Amiens le 26 août 1827. Avocat à Amiens et maire de cette ville, il fut, de mars à juil. 1871, préfet de la Somme et élu député de ce dép. à l'Assemblée nationale le 7 janv. 1872. Il démissionna aussitôt et posa sa candidature aux élections sénatoriales du 30 janv. 1876. Élu avec un programme républicain, il siégea au centre gauche. En 1879, il fut nommé procureur général à la cour d'appel de Paris, et exerça ces fonctions jusqu'en 1882. Réélu aux élections triennales du 8 janv. 1882, il prit une grande part à toutes les discussions judiciaires et peu à peu se spécialisa dans les questions de finances. Rapporteur du budget en 1885, du projet d'emprunt de 900 millions en 1886, il entra le 11 déc. 1886 dans le cabinet Goblet

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

comme ministre des finances. Il essaya en vain une timide réforme de l'impôt mobilier en impôt sur le revenu (1887), ne put consentir à réaliser sur le budget toutes les économies réclamées par la Chambre, et tomba avec le ministre Goblet sur cette même question des économies, le 17 mai 1887. Il reprit sa place dans les rangs du centre gauche et se prononça en 1889 en faveur des poursuites contre le général Boulanger.

DAUPHIN (Louis-Marie-Théodore), architecte français, né à Paris le 7 août 1849. Elève de M. André et de l'École des beaux-arts où il entra le 22 avr. 1869, M. Dauphin y a obtenu, en 1875, la grande médaille d'émulation (prix départemental) et le prix Abel Blouet; en 1877, le diplôme d'architecte et le diplôme de professeur pour l'enseignement scientifique; il est monté trois fois en loges pour le concours du grand prix, en 1875, 1878 et 1879, et a remporté le deuxième grand prix en 1878 sur un projet de cathédrale. M. Dauphin a exposé, depuis 1872, aux Salons annuels et à l'Exposition universelle de 1889, des relevés de monuments anciens ou des projets d'édifices modernes sur lesquels il a obtenu une médaille de deuxième classe en 1880 et une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889. Il est aujourd'hui chargé de la construction des écoles supérieures d'Alger, vaste ensemble d'édifices élevé sur un terrain de forme trapézoïdale et très accidenté, entraînant une dépense de 3 millions de francs et comprenant de fait une véritable université composée de: école de droit, école des lettres, école de médecine, école des sciences et une grande bibliothèque commune à ces quatre parties. Charles Lucas.

BIBL. : *La Construction moderne*; Paris, 1891, in-4, pl.

DAUPHINE (Ameubl.). Etoffe qui servait à recouvrir les sièges. C'était une sorte de droguet de laine et de peu de valeur qui se fabriquait principalement à Reims et à Amiens. Parfois ces étoffes étaient décorées de grands ramages et pouvaient se tendre dans les appartements pour remplacer les tapisseries.

CHAISE A LA DAUPHINE. — C'était un siège à dossier pliant, porté sur des pieds doubles en X. L'usage en était plus commode que celui des pliants ordinaires qui n'avaient pas de dossier. Le premier de ces meubles avait été établi pour la Dauphine en 1746, et le nom lui en est resté. — On connaissait également des *miroirs à la Dauphine* qui étaient vraisemblablement des répétitions de miroirs commandés à l'occasion du mariage de l'un des fils de France.

LIT A LA DAUPHINE. — Lit à l'impériale dont le dôme, au lieu d'être porté par des colonnes de bois, est soutenu par une armature de fer. On en trouve des modèles dans les gravures d'ameublement de la fin du xviii^e siècle.

DAUPHINÉ (*Delphinatus*, *Dalphinatus*). Ancienne province de France qui était située entre le Rhône, les Alpes et la Durance, et était bornée au N. par la Bresse et le Bugey, à l'E. par la Savoie et le Piémont, au S. par la Provence et le comtat Venaissin, à l'O. par le Vivarais et le Lyonnais. Telles étaient du moins ses limites en 1790, car, à diverses époques de son histoire, le Dauphiné comprit: au N., une partie de la Bresse, du Bugey et du Valromey, le Faucigny; à l'E., les vallées vaudoises et le marquisat de Saluces; à l'O., une partie du Vivarais qui dépendait du comté de Valentinois. Les anciennes cartes le divisaient en deux parties: 1^o le haut Dauphiné comprenant la Mateysine (capitale La Mure), l'Oisans (cap. Le Bourg-d'Oisans), le Champsaur (cap. Saint-Bonnet), le Diois (cap. Die), le Briançonnais (cap. Briançon) et l'Embrunois (cap. Embrun); 2^o le bas Dauphiné comprenant le Gravisaudan (cap. Grenoble), le Viennois (cap. Vienne), le Valentinois (cap. Valence) et les Baronnies (cap. Le Buis). Il convient d'y ajouter la principauté d'Orange, annexée au Dauphiné après le traité d'Utrecht pour le dédommager de la perte des vallées vaudoises. Le Dauphiné a emprunté son nom et ses armes (*d'or au dauphin d'azur, créteil, oreilles et barbelé de gueules*) à ses souverains qui depuis Guigue IV

(1110) ont porté le titre énigmatique de dauphin, dont le sens, malgré de nombreuses et ingénieuses conjectures, est encore aujourd'hui inexpliqué. Le 4 mars 1790, le Dauphiné démembré formait trois départements : l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes.

Histoire. — PÉRIODE PRÉHISTORIQUE. — Les savants travaux de MM. Lory, Chantre et Falsan ont démontré qu'à la seconde période de l'époque quaternaire appelée par M. de Mortillet époque moustérienne, le Dauphiné fut entièrement enseveli sous des glaces qui, s'avancant pas à pas, ravinèrent le sol, emportant avec elles toutes les traces des âges antérieurs. C'est à ce phénomène que les savants qui affirmèrent la préexistence de l'homme à l'extension des glaciers attribuent la disparition de toutes les preuves de son premier passage. Les blocs erratiques épars sur la surface du sol ont permis de tracer le périmètre des divers glaciers qui, à cette époque, envahirent le Dauphiné et s'étendirent jusqu'aux portes de Lyon. De même, ils ont fait constater que le glacier qui occupait la vallée du Graisivaudan et s'élevait à une hauteur de plus de 4,000 m. au-dessus du niveau de l'Isère provenait des chaînes alpines de la Savoie et venait se joindre un peu au-dessous de Grenoble à un autre glacier provenant du massif de l'Oisans. C'est sur la surface de cette épaisse couche de glaces que sont arrivés les énormes blocs alpins que l'on rencontre sur les hauteurs qui dominent Grenoble. En dehors de la zone glaciaire, dans le bas Dauphiné par exemple, on retrouve des traces de l'existence de l'homme à la première période de l'époque quaternaire, dite période chelléenne, et pendant la période moustérienne. A Curson, notamment, on a récemment découvert des quartzites intentionnellement taillés, mêlés à des ossements d'*elephas intermedius*. — A mesure que les glaciers se retiraient, c.-à-d. vers l'époque magdalénienne, l'homme revint ou apparut pour la première fois dans la région dauphinoise et ses premières habitations furent les grottes de La Balme, sur les bords du Rhône, et de Bethenas près de Crémieu (Isère), où M. Chantre a retrouvé ses traces. L'âge néolithique ou de la pierre polie est représenté par la grotte sépulcrale de la Buisse, qui a fourni, entre autres objets remarquables, une rondelle taillée dans un crâne humain attestant l'usage de la trépanation et un croissant amulette en jadéite, les grottes de Bethenas inférieur et de Crest. A la même époque appartiennent le menhir de Décines, près de Lyon, le casse-tête en serpentine découvert à Passins et les diverses trouvailles faites dans neuf communes de l'arr. de La Tour-du-Pin, cinq de l'arr. de Vienne, cinq de l'arr. de Grenoble et une de l'arr. de Saint-Marcellin (Isère), dans les grottes de Clansayes et de Châteauneuf, les stations de Chantemerle, Charolles, Espeluche, Pierrelatte, Dieu-le-Fit, Suze-Jarousse, Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) et celles de Châteauneuf-de-Chabre, Montrond, Saint-Jean-Saint-Nicolas (Hautes-Alpes). Le premier métal introduit en Dauphiné, comme dans le reste de l'Europe, est le bronze, et il est vraisemblable qu'il y arriva par la vallée du Rhône, car c'est près des rives de ce fleuve qu'on a retrouvé les objets les plus primitifs. Telles sont les cachettes de fondeur de Chasse et de Ternay. A l'époque du bronze se rattachent aussi les fonderies de La Poype-Vaugris, non loin de Vienne, celles de Thodure et de Saint-Siméon de Bressieux dans l'Isère, de Ribiers, de Réallon et du Lantaret dans les Hautes-Alpes, de Die, de Beaurières et de La Charce dans la Drôme. — Les diverses périodes de l'âge du fer sont assez complètement représentées en Dauphiné. A la première dite hallstattienne, qui forme la transition du bronze au fer, appartiennent de nombreuses sépultures découvertes dans la vallée de la Durance et le Queyras (Hautes-Alpes), dans la vallée du Drac et l'Oisans (Isère). Enfin le second âge du fer, qui se confond avec l'époque gauloise, a donné les découvertes de Rives et de Rochefort et peut-être la ligne de *tumuli* que l'on remarque sur la rive gauche du Rhône, de Villeurbanne à Anthon.

PÉRIODE GAULOISE. — Avant la conquête romaine, le

Dauphiné était habité par trois grandes peuplades gauloises : au N., les Allobroges dont Vienne était la capitale et les villes principales *Tegna* (Tain), *Turedonum* (Turdun), *Bergusium* (Bourgoin), *Morginum* (Moirans), *Lemencum* (Lemins, près de Chambéry), *Mantala* (Vers-Saint-Pierre-d'Albigny) et *Cularo* (Grenoble); au S.-E., entre l'Isère et la Durance, les Voconces, qui avaient deux capitales, Vaison et Luc, un centre religieux, Die, et dix-neuf villes sans importance; à l'O. des Voconces, sur toute la rive gauche du Rhône comprise entre la Durance et l'Isère, les Cavares qui formaient une confédération comprenant les *Segallauni* ou *Sejcvellauni* (cap. Valence), les *Tricastini* (Saint-Paul-Trois-Châteaux), les *Memini* (cap. Carpentras). D'autres petites peuplades telles que les *Avantici* (La Batie-Vieille et Gap), les *Caturiges* (Chorges et Embrun), les *Tricorii* (Trièves), les *Uceni* (Oisans), les *Vertacomacori* (Vercors) étaient dans la clientèle de ces trois grands peuples. — Le plus illustre et le plus riche d'entre eux était les Allobroges. Lorsque après la prise de Sagonte, Annibal quitta les bords de l'Èbre pour marcher sur Rome, il traversa le territoire des Allobroges, ceux-ci, loin de s'opposer à son passage s'enrôlèrent dans son armée, heureux de revoir ces plaines de l'Italie où leurs pères avaient infligé à Rome de si sanglantes défaites. Un siècle après, Rome prenait une éclatante revanche. Elle avait saisi avec empressement l'occasion que lui avaient offerte les Marseillais d'établir sa domination sur le sol gaulois. Les consuls Q. Opimius et Fulvius Flaccus, après avoir refoulé les peuplades liguriennes, s'étaient avancés jusqu'au bord de la Durance. Pour aller plus loin, il fallait un prétexte : le consul Domitius Ahenobarbus le trouva. Arrivé en Gaule l'an 122 av. J.-C., il déclara la guerre aux Allobroges, sous le prétexte qu'ils avaient ravagé les terres des *Edui*, alliés du peuple romain, et qu'ils avaient offert un asile à Teutomaius, roi des *Salluvii*, battu par les armées romaines dans la dernière campagne. Les Allobroges s'allièrent avec les Arvernes, chefs de la plus puissante confédération de la Gaule. Leur roi Bituitus était le fils de cet opulent Louermios dont Strabon nous raconte qu'en se promenant sur son char il jetait au peuple des poignées de pièces d'or et d'argent. Intimidé peut-être par cet ensemble de forces, Domitius temporisa; mais au commencement de l'année suivante, profitant de ce que les troupes gauloises étaient divisées, il attaqua les Allobroges seuls à Vindalium. La mêlée fut terrible : la cavalerie gauloise, effrayée par les éléphants qui se trouvaient dans l'armée romaine, lâcha pied laissant sur le champ de bataille vingt mille morts et trois mille prisonniers. A la même époque, le nouveau consul Q. Fabius Maximus, qui arrivait de Rome avec des renforts, écrasait les Arvernes au confluent de l'Isère et du Rhône. Cette victoire assurait la conquête de l'Allobrogie.

Dès lors, livrés au despotisme omnipotent des proconsuls et des questeurs, dépouillés d'une partie de leurs terres au profit de l'*ager publicus*, soumis à d'incessantes réquisitions, exploités par les traitants et les usuriers romains accourus en foule à la suite des préteurs, les malheureux Allobroges ne pouvaient espérer de justice du sénat où Cicéron se faisait le défenseur des magistrats concussionnaires. Le sort des armes ne leur était pas plus favorable. Ils s'étaient alliés avec les Cimbres et les Teutons. Marius les écrasa à Pourrières. En 63, après avoir sauvé Rome de la conspiration de Catilina, ils avaient compté sur sa reconnaissance; déçus, ils s'étaient de nouveau révoltés. Dans les deux batailles de Ventia et de Solonium, le pro-préteur, C. Pomptinus, les réduisit à l'impuissance. Aussi, impuissante ou soumise, l'Allobrogie ne prit aucune part aux campagnes de César.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE. — La domination romaine, après avoir été oppressive pendant près d'un siècle, devint civilisatrice et grâce à elle l'ancienne Allobrogie atteignit assez rapidement un haut degré de prospérité. Vienne, dit M. de Terrebasse, ne subit le joug des Romains que pour s'élever et grandir entre leurs mains. Ils l'avaient trouvée

de bois et de torchis, comme les autres villes de la Gaule, ils la firent de pierre et de marbre. De 47 à 45 av. J.-C., Tibère Claude Néron y conduisit une colonie de citoyens romains. Quelques années plus tard, les Allobroges, qui formaient toujours la majorité dans la ville, chassèrent ces étrangers qui se réfugièrent au confluent du Rhône et de la Saône où Munatius Plancus fonda pour eux la colonie de Lugdunum. Dès lors, Vienne ne fut plus qu'une colonie nominale jouissant du droit latin le plus étendu; elle dut être élevée à la dignité de cité romaine par Auguste, si l'on tient compte des prérogatives que l'empereur Claude lui reconnaissait, en 43, dans son discours devant le sénat. Elle ne se montra pas ingrate pour les princes qui l'avaient comblée de faveurs : les monnaies frappées par elle pendant qu'elle était colonie latine représentent les deux têtes de César et d'Octave et, du vivant même de ce dernier, les Viennois jetaient les premières bases de cet élégant temple d'Auguste et de Livie dont les ruines font encore aujourd'hui l'admiration du voyageur. Par la rapidité et l'éclat de ses développements, Vienne étonna le monde romain et mérita le titre de splendide et puissante colonie que lui décerna l'empereur Claude. Sur son sol s'élevaient des temples, des palais, un forum, des thermes, un cirque, et un amphithéâtre qui, d'après Juste Lipse, l'emportait autant en grandeur et en beauté sur celui de Nîmes que la ville de Vienne elle-même était supérieure à Nîmes en magnificence. Les objets d'art retrouvés à Vienne ou dans la région, la *Vénus accroupie* et le *Faune* qui sont au Louvre, le vase d'argent trouvé en 1843 à Tourdan, les fragments de statues, de chapiteaux, de mosaïques dont chaque fouille amène l'exhumation montrent le haut degré de perfection auquel étaient arrivés les artistes de la région au 1^{er} siècle de notre ère. Six grandes voies partaient de Vienne se dirigeant sur Lyon, Valence, les Alpes et l'Helvétie. La plus ancienne était celle qui par les Alpes Cottiennes (le mont Genève) allait à Milan : elle passait à *Turedonno* (Tourdan), *Morginno* (Moirans) et traversait l'Isère à *Cularo* (Grenoble) : elle dut être construite au temps d'Auguste.

A côté de Vienne, d'autres villes, sans avoir une destinée aussi brillante, participaient aussi aux bienfaits de Rome. En même temps qu'à Vienne des colonies étaient établies à Orange et à Valence; vers l'an 50 av. J.-C., Vaison et Luc, en Diois, étaient reconnues comme cités fédérées du Vocontium. Dans la constitution de Narbonne promulguée l'an 27 av. J.-C., le Dauphiné faisait partie de la province sénatoriale de la Narbonnaise, avec les cités de Vienne, de Valence, d'Orange, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Luc et Vaison. Au 1^{er} siècle, il comprend dans la Narbonnaise les mêmes cités, sauf Die qui a remplacé Luc comme capitale du Vocontium. Enfin la *Notitia provinciarum*, qui est de la fin du 4^e siècle, lui donne, dans la province de Vienne, la métropole et les cités de Grenoble, Die, Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Orange; dans la province des Alpes-Maritimes, la métropole d'Embrun et la cité de Chorges; dans la deuxième Narbonnaise la cité de Gap. — Vers le milieu du 1^{er} siècle, le christianisme apporté par des missionnaires de Smyrne à la tête desquels étaient saint Pothin et saint Irénée, avait été introduit dans la région dauphinoise et des églises fondées à Vienne et à Valence. A la fin du 4^e siècle, chacune des cités énumérées dans la *Notitia provinciarum* était le siège d'un évêché. Aux nombre des prédicateurs de l'Évangile dans l'ancienne Allobrogie on peut inscrire le nom de saint Martin de Tours qui passa à Vienne vers 389 et y baptisa diverses personnes parmi lesquelles une dame viennoise nommée Fœdula, dont l'épithaphe rappelant ce fait a été publiée par M. A. de Terrebasse.

PÉRIODE BURGONDE. — Pendant la période terrible des invasions, la région viennoise eut la bonne fortune d'échapper aux ravages des hordes barbares qui saccagèrent tant d'autres parties de la Gaule. Elle ne fut traversée ni par les Goths, ni par les Huns, ni par les Vandales, ni par les Hérules. Alors que les populations du Nord-Est fuyaient devant l'invasion, le calme continuait de régner

dans ses villes. Le christianisme, en se répandant peu à peu, malgré la résistance que lui opposait encore l'aristocratie gallo-romaine, avait adouci les mœurs de la population. Parmi les milliers d'inscriptions recueillies sur le sol de la Gaule, deux seulement font honneur à deux pieuses femmes d'un sentiment inconnu au monde romain, la pitié pour l'esclave, et ces deux inscriptions ont été retrouvées à Lyon et à Vienne. Quant au culte des lettres, il suffirait, pour témoigner en quelle estime il était tenu, de rappeler l'épithaphe rédigée par Sidoine Apollinaire en mémoire de Claudien Mamert, frère de l'évêque de Vienne, à la fois orateur, dialecticien, poète, commentateur, géomètre et musicien.

Telle était la situation de la province viennoise lorsque, vers l'année 439, les habitants de Genève et de Grenoble virent arriver dans leurs murs les débris d'une armée burgonde à laquelle le général romain Aétius avait attribué pour cantonnement une circonscription nouvelle, encore imparfaitement délimitée et désignée depuis la fin du 1^{er} siècle sous le nom de *Sabaudia*. De tous les barbares qui envahirent l'empire, les Burgondes paraissent avoir été les plus malheureux. Leur histoire, popularisée par les poèmes du cycle de Niebelungen, n'est, depuis l'époque où ils sont battus par les Gépides sur les bords de la Vistule jusqu'au jour où ils fixent leurs tentes dans la Sabaudie, qu'une longue suite de défaites. Sur les bords du Rhin, où ils étaient établis depuis le commencement du 5^e siècle, ils sont successivement battus en 435 par Aétius et l'année suivante écrasés par les Huns. C'est alors qu'ils se reconnaissant impuissants à défendre un poste aussi périlleux, ils demandèrent en grâce à Aétius la concession de quelques terres dans une province plus paisible. Le général romain leur donna la *Sabaudia* où ils paraissent s'être installés vers l'année 439. Il est difficile, en raison du petit nombre de documents qui la mentionnent, de déterminer la circonscription précise de la Sabaudie. Toutefois, on peut conjecturer, d'après un texte d'Ammien Marcellin, qu'elle comprenait la cité de Genève; d'autre part, la *Notitia dignitatum* nous apprend que Grenoble en faisait partie. Les Burgondes n'en occupèrent d'abord qu'une partie; mais ils ne tardèrent pas à étendre leur domination, puisqu'en 463 ils occupaient la ville de Die dont ils exilèrent l'évêque saint Marcel, nommé par l'évêque de Vienne saint Mamert, au mépris des droits du métropolitain d'Arles.

L'établissement des Burgondes en Sabaudie ne semble pas avoir soulevé de résistances, car des inscriptions contemporaines témoignent du calme dont jouit cette région pendant le 5^e siècle. Une seule cause de division subsistait : la différence des religions. Les Burgondes, convertis au catholicisme après leur défaite par les Huns, étaient catholiques lors de leur arrivée dans la Sabaudie. Leur roi Gondioc était encore en 463 lorsqu'il dénonçait au pape Hilaire la nomination de l'évêque de Die. Mais déjà des prédicateurs ariens avaient fait dans leurs rangs de nombreux prosélytes parmi lesquels deux au moins des fils du roi, Gondebaud et Godegisèle. En 474, l'avènement de Gondebaud et le massacre de Chilpéric et de sa famille consacra le triomphe de l'arianisme, triomphe qui devait créer d'incessantes difficultés au gouvernement de Gondebaud et contribuer, dans une large mesure, à la ruine du royaume des Burgondes. C'était un étrange personnage que ce chef barbare épris de la civilisation romaine, qui, malgré les crimes odieux dont est souillée sa mémoire, a montré, dans plus d'une circonstance de sa vie, qu'il avait les qualités qui font les grands princes. On a peine à croire que l'homme qui a ordonné le massacre de ses deux frères est le même qui a rédigé la loi Gombette et qui écoutait si volontiers les conseils de l'évêque de Vienne, saint Avit.

Malgré la tolérance relative de Gondebaud, le clergé catholique saluait de ses vœux les succès du roi des Francs Clovis auquel son mariage avec Clotilde semblait imposer le devoir de venger le massacre de Chilpéric. En l'an 500, Clovis se décide à attaquer les Burgondes; il les bat près de Dijon et leur impose un tribut. Après sa mort, ses fils

que Clotilde avait élevés dans la haine du nom burgonde, réunissent leurs forces, marchent contre la Bourgogne et mettent en fuite l'armée de Sigismond, successeur de Gondebaud. Celui-ci, se cachant sous la robe d'un religieux, se réfugie au monastère de Saint-Maurice-en-Valais. Trahi par les siens, il est livré aux Francs qui l'emmenent dans l'Orléanais avec sa femme et ses enfants. Une intervention des Ostrogoths, payée de l'abandon des dix cités méridionales de la Bourgogne, paraît avoir arrêté le triomphe des Francs et permis à Godemar, frère de Sigismond, de reprendre possession de ses Etats. A cette nouvelle, Clodomir fait mettre à mort le roi Sigismond et sa famille et entraînant à sa suite son frère Théodoric, gendre du malheureux Sigismond, s'avance sur les terres burgondes et rencontre l'armée de Godemar à Vézeronce, près de Morestel (Isère), le 21 juin 524. D'après Grégoire de Tours, dont les sympathies pour les Francs sont connues, les Burgondes étaient en pleine déroute lorsque Clodomir s'étant aventuré loin des siens à la poursuite des fuyards fut surpris et tué par une compagnie ennemie. Exaspérés par la mort de leur chef, les Francs auraient exterminé les Burgondes et soumis tout le pays. Cependant, quelques lignes plus loin, le même chroniqueur est contraint de reconnaître que Godemar conserva son royaume. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que, dans le combat de Vézeronce, la victoire resta aux Burgondes qui gagnèrent ainsi quelques années de tranquillité. Huit ans plus tard, les Francs prirent une éclatante revanche; Childebert et Clotaire mirent le siège devant Autun et taillèrent en pièces l'armée de Godemar accouru au secours de cette ville. Cette seule bataille décida du sort du premier royaume de Bourgogne qui passa tout entier sous la domination des Francs.

PÉRIODE MÉROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE. — Les vainqueurs se partagèrent le royaume de Bourgogne dans des proportions qu'il est malaisé de définir d'une façon certaine. Pour ne parler que des régions qui ont formé le Dauphiné, Théodebert, roi d'Austrasie, prit le territoire de Vienne, tandis que vraisemblablement les cités de Grenoble, Valence, Die, Embrun et Gap formaient le lot de Clotaire I^{er}. A la mort de ce prince (561), la Bourgogne tout entière fut attribuée au roi d'Orléans Gontran. Sous le règne de ce prince, la Bourgogne eut à repousser une invasion des Lombards qui, dès l'année 568, s'étaient emparés de l'Italie, remplaçant les Ostrogoths vaincus par un général de Justinien, Narsés. De là, ils traversèrent les Alpes et se répandirent dans la Bourgogne, infligèrent au patrice Amatus une sanglante défaite (570) et rentrèrent en Italie avec un riche butin. Ils revinrent deux ans après et mirent le siège devant Embrun. Grâce à la vigoureuse résistance des habitants, le général bourguignon Mummol eut le temps d'arriver au secours de la ville et de repousser les Lombards au delà des Alpes. En 574, ils reprirent pour la troisième fois la Bourgogne, divisés en trois corps d'armées sous la conduite d'Amon, Zaban et Rhodan. Tandis que ses deux collègues se dirigent l'un sur Embrun, l'autre sur Valence, Rhodan traverse Gap et le Trièves et vient camper sous les murs de Grenoble. Mummol, que Gontran venait de créer patrice, accourut à marches forcées et se présenta sur les bords de l'Isère. Comme son avant-garde se jetait à la nage, la Providence, que Grégoire de Tours aimait à considérer comme l'alliée naturelle des Francs, vient à son secours en lui montrant, à quelque distance de là, un animal qui traverse la rivière peu profonde à cet endroit. Mummol se précipite à sa suite, tombe sur l'armée lombarde et la met en fuite. Comprenant un peu tard qu'ils ont eu tort de diviser leurs forces, les chefs lombards abandonnent Valence et se dirigent sur Embrun. Mummol les y poursuit et leur inflige une si sanglante défaite que les survivants de leurs soldats repassent les Alpes et renoncent à tenter de nouveaux établissements en Bourgogne. Dans les rangs de l'armée de Mummol figuraient les évêques de Gap et d'Embrun, les trop célèbres Salonius et Sagittaire dont Grégoire de Tours nous a laissé un triste portrait.

Le meurtre, le pillage et le viol étaient les délassements ordinaires de ces pasteurs transformés en chefs de brigands. Un jour, ils envoient contre leur collègue l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux une bande de leurs affidés qui surprennent le prélat au milieu d'une fête, le rouent de coups, blessent ses serviteurs et se retirent en emportant avec eux les vases d'argent et tous les apprêts du festin. Le roi Gontran, instruit de ces désordres, convoqua, en 567, un synode à Lyon pour juger ces misérables. Salonius et Sagittaire y furent déposés, mais le pape, mal informé des causes de leur condamnation, ordonna à Gontran de les rétablir sur leurs sièges.

Pendant deux siècles, l'histoire de la région viennoise est très obscure. Les chroniqueurs, si attentifs aux péripéties de la lutte qui s'agitait dans le Nord, n'apportent aucune attention à la Bourgogne méridionale. A la mort de Pépin d'Héristal (715), Lyon et les villes voisines paraissent se détacher du grand empire franc : chaque pagus se rend indépendant sous son évêque et son comte. Cet isolement devait rendre plus rapides les progrès des armées musulmanes qui, dès le commencement du VIII^e siècle, étaient entrées en Espagne et avaient conquis la Septimanie. Vers 724, elles firent quelques incursions dans la province viennoise. Elles y revinrent en 732 pour tomber à Poitiers sous les coups de Charles-Martel. Ce dernier profita de sa victoire pour reconquérir la Bourgogne où il laissa quelques-uns de ses leudes et de ses ducs chargés de surveiller et d'entraver les tendances séparatistes de cette province. En 736, les Sarrasins reparurent en Bourgogne avec la complicité de quelques seigneurs de la région; ils sont une seconde fois écrasés par Charles-Martel à Avignon et sous les murs de Narbonne. Enfin, en 739, ils sont définitivement chassés de la Provence.

La légende du passage de Charlemagne à Grenoble et de la fondation par ce prince d'un certain nombre d'églises de la région dauphinoise est contredite à la fois par l'histoire et l'archéologie : elle ne repose que sur la chronique fabuleuse de Turpin et le roman de Garin le Loherain. — En vertu du traité conclu en 843 entre les trois fils de Louis le Pieux, le Viennois fit partie du nouveau royaume attribué à l'empereur Lothaire I^{er}. A sa mort, en 855, il échut à Charles, roi de Provence, l'un de ses trois fils. Ce dernier étant mort en 863, la partie de ses Etats dans laquelle était compris le Viennois fut attribuée à son frère, l'empereur Lothaire II, roi de Lorraine, qui mourut lui-même en 869 sans enfants légitimes. A cette époque, le roi de France, Charles le Chauve, s'en empara, au mépris des droits de l'empereur Louis II et malgré l'héroïque résistance de la ville de Vienne devant laquelle il dut mettre le siège. Pour maintenir sa domination dans la région, il confia l'administration des provinces de Lyon et de Vienne à son beau-frère, le comte Boson, frère de sa seconde femme Richilde. A la mort de Charles le Chauve (6 oct. 877), son fils, Louis le Bègue, lui succéda; mais, au bout de dix-huit mois, une maladie de langueur emportait ce faible prince et plaçait la couronne sur la tête de deux enfants dont l'aîné n'avait pas seize ans.

ROYAUME DE BOURGOGNE. — Les provinces du sud-est de la Gaule, que tourmentaient depuis longtemps déjà des idées d'indépendance, profitèrent de l'anarchie qui suivit la mort de Louis le Bègue pour se séparer solennellement du royaume de France : le 15 oct. 879, vingt-trois prélats, parmi lesquels se trouvaient l'archevêque de Vienne, les évêques de Valence, de Grenoble, de Die et de Gap, et un certain nombre de seigneurs, se réunirent au palais de Mantaille, situé à quelques kilomètres de Vienne, sur les bords du Rhône, et après avoir constaté que depuis la mort du dernier roi les évêques, les grands et la population, privés de tout protecteur, étaient livrés sans défense à la merci d'ennemis qui ne demandaient que la dévastation et le pillage, déclarèrent élire pour roi l'ancien ministre de Charles le Chauve et de Louis le Bègue, le comte Boson, gouverneur de Vienne, que son mariage avec Hermengarde,

filles de l'empereur Louis II, semblaient prédestiner au trône. Le nouveau royaume comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Franche-Comté, le diocèse de Lausanne dans la Suisse romande, les diocèses d'Autun, de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, dans la basse Bourgogne; les diocèses de Viviers et d'Uzès sur la rive droite du Rhône et tout ce qui appartenait sur cette même rive aux diocèses de Vienne, de Valence, d'Avignon et d'Arles. Ces limites, il est vrai qu'il ne les posséda pas longtemps, car toute sa vie le fondateur du second royaume de Bourgogne dut guerroyer pour défendre la couronne que le concile de Mantaille avait placée sur sa tête. Deux ans après, Charles le Gros et les fils de Louis le Bègue marchèrent contre lui et mirent le siège devant Vienne. Boson se réfugia dans les montagnes, laissant la défense de sa capitale à sa femme Hermengarde. Après deux ans de siège, Vienne fut prise et démantelée, et Hermengarde emmenée en captivité. Toutefois, Boson parvint à reconquérir une partie de ses États. Il mourut à Vienne le 11 janv. 887, laissant deux enfants : une fille nommée Ingelberge et un fils nommé Louis qui lui succéda trois ans plus tard.

Dans l'intervalle, le royaume de *Bourgogne transjurane* (V. ce nom) avait été fondé en faveur de Rodolphe, fils de Conrad, comte d'Autun, par quelques seigneurs et quelques évêques réunis en 888 dans l'abbaye de Saint-Maurice-en-Vallais. Deux ans plus tard, le concile de Valence élisait comme roi de la Bourgogne cisjurane Louis, fils de Boson, qui devait être l'empereur Louis III. Elu roi d'Italie à Pavie (900), il recevait à Rome, en févr. 904, la couronne impériale des mains du pape Benoît IV. Cette période de prospérité dura peu. Surpris à Vérone, en 905, par son rival le roi Bérenger qui lui fit crever les yeux, Louis, qu'on appellera désormais Louis l'Aveugle, revint tristement en Provence où il mourut en 929, laissant un fils nommé Charles Constantin. Depuis son retour, il avait confié la direction de ses États au comte Hugues, fils de Thibaud, comte d'Arles. Ce dernier, avec l'assistance de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, repoussa, en 923, une invasion de Hongrois. En 926, il passe en Italie, y supplantant son ancien allié Rodolphe II et se fait couronner roi à Milan. A la mort de Louis l'Aveugle, il conserva le pouvoir au mépris des droits de Charles Constantin : il donna même le comté de Vienne à Eudes, fils d'Herbert II, comte de Vermandois. En 933, il traite avec Rodolphe II qui lui céda ses prétentions sur l'Italie en échange de la Bourgogne cisjurane. Les deux Bourgognes furent alors réunies sur la tête de Rodolphe II. Toutefois, Charles Constantin réussit à se faire rendre le comté de Vienne par Louis d'Outremer qu'il reçut dans cette ville en 941.

Rodolphe II mourut en 937 et eut pour successeur son fils, Conrad dit le Pacifique, alors âgé de huit ans. En 946, ce jeune prince fit ses premières armes dans l'armée d'Otton I^{er}, roi de Germanie, alors qu'il allait au secours du roi de France Louis d'Outremer. En 950, il repoussa une invasion de Hongrois et de Sarrasins. Depuis lors, la paix de son long règne ne fut pas troublée; il mourut en 993, laissant ses États à son fils Rodolphe III. Celui-ci, que l'histoire a stigmatisé du nom de Fainéant, eut à lutter toute sa vie contre les révoltes des seigneurs bourguignons dont il avait laissé grandir l'indépendance. En 1001, il est battu par les factieux et, en 1016, ceux-ci parlent de le déposer. Rodolphe, impuissant à défendre son autorité méconnue, implore l'appui de l'empereur Henri II qui contient les rebelles pendant quelque temps. En 1018, nouvelle révolte encore une fois comprimée par l'empereur. En 1024, Rodolphe institue pour son héritier Conrad le Salique qui avait épousé Gisèle sa nièce, fille de sa sœur Gerberge et d'Herman II, duc de Souabe. Il meurt en 1032 et avec lui disparaît le royaume de Bourgogne, où les empereurs d'Allemagne, ses successeurs, ne parvinrent jamais à établir d'une manière effective et permanente leur autorité toujours contestée.

Première race des dauphins. Créée par les évêques et

les comtes de la région, la royauté bourguignonne avait dû se montrer indulgente et généreuse à leur égard. Elle avait toléré leurs progressives usurpations et avait même concédé à quelques prélats la plénitude des droits régaliens sur les terres que possédaient leurs églises. A la faveur de l'anarchie créée par la faiblesse de Rodolphe III, les seigneurs



Sceau de Rodolphe III.

laïques et ecclésiastiques avaient encore affermi leur indépendance, et, lorsque mourut ce prince, son royaume se trouva morcelé en une foule de principautés que l'empereur dut reconnaître et confirmer sous la seule condition qu'elles lui prêteraient hommage. Ainsi fut constitué le pouvoir temporel des archevêques de Vienne et des évêques de Grenoble, Valence, Die, Gap et Embrun. Ainsi furent fondés les comtés de Valentinois et de Maurienne et le Dauphiné. — Parmi les comtes groupés autour des successeurs de Boson figure un comte Guigue qui assiste, en 889, à l'assemblée de Varennes et qui fonde, en 913, une messe dans l'église de Vienne. Un autre Guigue vivait en 940 et possédait des terres assez importantes dans le haut Dauphiné. De sa femme Frédeburge, il eut deux fils, Humbert, évêque de Grenoble, et Guigue. Ce dernier mourut avant 1009, laissant trois fils : Humbert, évêque de Valence, Guillaume et Guigue. Guigue assista en 1027 avec l'évêque de Valence son frère et le roi de Bourgogne Rodolphe III au couronnement de l'empereur Conrad le Salique. Il était mort en 1034, laissant de sa femme Gotelonne un fils auquel ou donna de son temps le surnom de Guigue le Vieux et qui est la souche de la première race des dauphins de Viennois. A la mort de Rodolphe III, il partagea le comté de Grenoble avec l'évêque Mallenus, comme, à Gap, le comte Guillaume Bertrand partageait quelques années plus tard (1044) avec l'évêque Rodolphe la souveraineté du Gapençais. Guigue le Vieux parvint à un âge fort avancé; vers la fin de sa vie, il revêtit l'habit monastique dans le monastère de Cluny où il mourut vers 1063. Son fils, Guigue II, dit le Gros, est le premier qui ait pris le titre de comte d'Albon, du nom d'une terre qu'il possédait dans le Viennois. Il fonda, en 1070, le monastère de Saint-Robert-de-Cornillon où il installa des religieux de la Chaise-Dieu : il est vraisemblable qu'il y passa ses dernières années et qu'il y mourut vers 1080.

Guigue III dit le Comte est célèbre par les longs démêlés qu'il eut avec l'évêque de Grenoble, saint Hugues, au sujet des églises et autres bénéfices ecclésiastiques qu'il avait hérités du dernier roi de Bourgogne et que l'évêque, invoquant les canons des conciles, revendiquait comme faisant naturellement partie du domaine épiscopal. Après de nombreuses contestations au cours desquelles le comte expulsa saint Hugues de sa ville épiscopale, trois traités intervin-

rent, en 1099 et en 1116, par lesquels Guigue consentit à céder à son rival les biens ecclésiastiques qu'il possédait. Le traité de 1116 fut ratifié en 1119 par une bulle du pape Calixte II. Sous le règne de Guigue III, saint Bruno fonda, en 1084, dans les montagnes qui avoisinent Grenoble, le célèbre monastère de la Grande Chartreuse. Emporté en 1132 par une avalanche, le couvent fut reconstruit la même année par les soins de son second prieur Guigue. Guigue le Comte avait épousé une princesse anglaise qui porte dans les actes le nom de Mathilde, reine; il en eut plusieurs enfants parmi lesquels Humbert, évêque du Puy, et Guigue IV qui lui succéda.

Guigue IV est le premier qui ait porté le nom de dauphin, dont la signification est encore aujourd'hui inexplicée, puisque l'emblème du dauphin ne parut que beaucoup plus tard sur les armes des souverains du Dauphiné. Guigue IV avait épousé, du vivant de son père, Marguerite, fille d'Etienne, comte de Bourgogne, et nièce du pape Calixte II. Il prétendit faire valoir les droits que sa femme pouvait avoir sur le comté de Vienne, comme héritière du dernier roi de Bourgogne, déclara la guerre à l'archevêque, ravagea le Viennois et incendia le bourg de Romans (1133). En 1142, il attaqua le comte de Savoie, au sujet d'une délimitation de frontière, fut blessé sous les murs de Montmélan et mourut quelque jours après à La Buisserie. Il laissait trois filles et un fils, Guigue V, qui lui succéda sous la tutelle de sa mère Marguerite. Dès que ce jeune prince put tenir une épée, il songea à venger son père et ravagea les frontières de Savoie. Grâce aux conseils de l'archevêque de Vienne, la paix fut conclue entre les deux voisins. A ce moment, l'empereur Frédéric essayait de rattacher à l'empire les provinces de l'ancien royaume de Bourgogne et prodiguait les privilèges aux évêques et aux comtes de la région. Guigue V alla le trouver en 1155 en Italie, lui fit hommage et lui offrit le concours de son épée. En échange, Frédéric confirma au dauphin tous les droits que lui et ses prédécesseurs tenaient de l'empire et y ajouta le don d'une mine d'argent à Rame et le droit de battre monnaie à Césanne. C'était la reconnaissance des droits régaliens que s'était jadis attribués Guigue le Vieux. En même temps, le dauphin se faisait céder par Berthold de Zaeringhen, gouverneur des deux Bourgognes, tous ses droits sur le comté de Vienne. En 1162, Guigue V mourait jeune encore au château de Vizille, ne laissant de son union avec Béatrix de Montferrat qu'une fille nommée aussi Béatrix. En lui s'éteignit la première race des dauphins.

Deuxième race des dauphins. A la mort de Guigue V, sa mère, Marguerite, reprit une seconde fois les rênes du gouvernement. Elle fit épouser à sa petite-fille (1163) Albéric Taillefer, fils de Raimond V, comte de Toulouse, et neveu par sa mère Constance du roi de France Louis VII. Les deux futurs époux n'ayant guère plus de cinq ou six ans à la mort de Marguerite (1164), la régence du Dauphiné fut confiée à Alphonse, frère de Raimond V. Albéric Taillefer mourut à Saint-Gilles vers 1183, sans postérité. — Béatrix épousa, en 1184, Hugues III, duc de Bourgogne (V. BOURGOGNE) qui venait de répudier sa femme Alix de Lorraine, nièce de l'empereur Frédéric I^{er}. Celui-ci ayant accompagné, en 1190, Philippe-Auguste en Terre sainte, y mourut en 1192. De son mariage avec Béatrix, il avait eu trois enfants : André, chef de la deuxième race des dauphins, Mathilde, qui devait épouser Jean, fils d'Etienne II, comte de Bourgogne, et Marguerite qui fut la femme du comte de Savoie, Amédée IV.

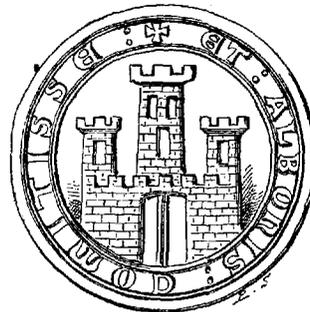
André. A la mort de son père, le jeune André, que beaucoup d'historiens appellent à tort Guigue-André, n'avait guère plus de huit ans. Sa mère Béatrix gouverna en son nom pendant sa minorité. En 1202, elle lui fit épouser Béatrix de Claustal, petite-fille de Guillaume VI, comte de Forcalquier, qui lui apporta en dot les comtés d'Embrun et de Gap. Il s'en sépara quelques années plus tard après avoir eu d'elle une fille, Béatrix, qui épousa, en 1214, Amaury V, comte de Montfort, et vendit à son père ses

droits sur les comtés d'Embrun et de Gap. En 1219, une terrible inondation ravagea la ville de Grenoble. En 1226-1227, le dauphin André fonda à Grenoble le chapitre Saint-André. Il mourut le 14 mars 1237. Après avoir répudié Béatrix de Claustal, André avait épousé Semnoresse, fille d'Aimar II de Poitiers, comte de Valentinois; ce mariage ayant été aussi annulé, il épousa en troisièmes noces, le 21 nov. 1219, Béatrix, fille de Guillaume IV, marquis de Montferrat, dont il eut un fils qui lui succéda sous le nom de Guigue VI.

Guigue VI. Pendant la minorité de son fils, la dauphine Béatrix prit la direction des affaires avec la collaboration de deux des conseillers de son mari, Odon Alleman, et le maréchal du Dauphiné, Hubert Auruce. En févr. 1238, les régents se rendirent auprès de l'empereur Frédéric II, à Turin, et obtinrent de lui la confirmation du privilège de battre monnaie accordé en 1155 à Guigue V par Frédéric Barberousse et le droit de relever immédiatement de l'empereur et de ses légats en Bourgogne. Frédéric II y ajouta la concession en faveur de Béatrix et de son fils d'un péage dans le Viennois. Mais s'il multipliait les diplômes, Frédéric prétendait que les vassaux de l'empire lui présentaient un concours actif. L'évêque de Grenoble, Pierre II, dont il avait aussi confirmé les privilèges, fut invité cette année même (1238) à lui

amener les contingents de son diocèse pour concourir à l'expédition qu'il projetait contre les villes lombardes : le dauphin, le comte Guillaume de Genève et les autres barons du Graisivaudan devaient contribuer aux frais de la guerre. Ceux-ci n'ayant pas rempli ce devoir féodal, Bérard de Lorette, vicaire du Saint-Empire dans les royaumes d'Arles et de Vienne, leur écrivit le 16 févr. 1239 qu'ils eussent à indemniser le prélat des dépenses que lui avait causées cette campagne. Après l'échec de Brescia et l'excommunication de Frédéric, le dauphin se détacha du parti de l'empire et échangea des promesses de mariage avec la fille du comte de Provence, Sancie, qui devait plus tard épouser Richard de Cornouailles. Quelques années

après, il se rapprochait de l'empereur qui, par un acte de juin 1247, lui confirmait toutes ses acquisitions dans les comtés de Gap et d'Embrun et lui conférait la suzeraineté des alleux situés dans les comtés de Gap, d'Embrun, de Vienne, d'Albon et de Grenoble. En nov. 1248, l'empereur lui accordait une pension annuelle de 300 onces d'or. Guigue VI eut avec l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Gap et Charles d'Anjou, d'assez longs démêlés au sujet des comtés de l'Embrunois et du Gapençais, démêlés qui furent terminés par des traités conclus en 1247, 1257 et 1262. Il



Sceaux de Béatrix de Montferrat.



Sceau privé de Guigue VI.

mourut en 1269. Il avait épousé, à l'âge de quinze ans, Cécile, fille de Barral, seigneur de Baux, qu'il avait répudiée ensuite en déclarant qu'il ne l'avait acceptée que par contrainte; il s'était ensuite fiancé à Sancier, fille du comte de Provence, et n'avait pas donné suite à ce projet; enfin, le 4 déc. 1241, il s'était marié définitivement avec Béatrix, fille de Pierre de Savoie, laquelle lui apporta en dot le Faucigny. Il en eut trois enfants: Jean, qui lui succéda, Anne, qui épousa Humbert I^{er}, et Catherine, morte sans avoir été mariée. Guigue VI est le premier qui ait adopté dans ses armes l'emblème du dauphin.

Jean I^{er}. Conformément aux dispositions testamentaires de Guigue VI, la régence et la tutelle du jeune dauphin Jean I^{er} furent confiées à sa mère Béatrix et à Hugues IV, duc de Bourgogne. Béatrix se remaria le 2 avr. 1273 à Gaston VII, vicomte de Béarn, et mourut en 1310. Jean I^{er} mourut lui-même, âgé de moins de vingt ans, à Bonneville en Savoie, le 24 sept. 1283. Avec lui finit la seconde race des dauphins.

Troisième race. Humbert I^{er}. En vertu d'une substitution insérée dans le testament de Guigue VI, le Dauphiné passa, à la mort de Jean I^{er}, aux mains d'Anne, sœur de ce dernier. Cette princesse



Sceau de la dauphine Anne.

avait épousé, le 31 août 1273, Humbert de La Tour, fils d'Albert III de La Tour et de Béatrix de Coligny. Cette alliance annexait au Dauphiné une grande partie du Viennois, de la Bresse et du Bugey, et reculait ses frontières au delà du Rhône. Cette extension du territoire delphinal devait créer au nouveau dauphin de nombreux conflits avec la Savoie, dont les terres étaient enclavées dans les siennes. D'autre part, le duc de Bourgogne, Robert II, se prétendait le légitime héritier de Jean I^{er}. Une alliance fut signée entre ces deux voisins également jaloux et les hostilités commencèrent. Le 25 janv. 1283, un traité fut signé à Paris entre le dauphin et le duc de Bourgogne. Ce dernier renonça à ses prétentions sur le Dauphiné, sous la réserve toutefois des droits éventuels qui lui étaient accordés par le testament de Guigue VI; en échange, Humbert lui abandonna toutes ses terres situées au delà de la rivière d'Ain. Ce traité ne liait pas le comte de Savoie; aussi, l'année suivante, il se remettait en campagne et envoyait dans le Viennois une armée sous les ordres de son frère, Thomas, comte de Maurienne. Les Savoyards furent battus près de La Côte-Saint-André et le comte Thomas tué. La paix fut conclue en 1287, par l'entremise de l'archevêque de Vienne. Les hostilités recommencèrent en 1291 avec le comte Amédée de Savoie, au sujet de la suzeraineté de la baronnie de La Tour qu'il réclamait. Les Savoyards attaquèrent le château de Quirieu et s'en emparèrent; Humbert envoya des troupes dans le Viennois et réussit à les déloger; pendant ce temps, Amédée avait surpris le château de Bellecombe à l'extrémité de la vallée du Graisivaudan, et s'était avancé jusqu'à La Terrasse; repoussé, il incendia le bourg de Barraux. Humbert arriva à temps pour mettre en pièces son arrière-garde. Grâce à l'intervention de Charles II, roi de Sicile, une trêve fut ménagée entre les deux partis. Elle dura jusqu'en 1293, époque où fut signé un traité, en vertu duquel Amédée renonça à l'hommage de la baronnie de La Tour en échange de la suzeraineté sur la baronnie de Faucigny, qui lui fut cédée par Béatrix, veuve de Guigue VI. D'autres sujets de querelles ne devaient pas tarder à rallumer la guerre. En 1300, le comte de Savoie se liguait contre le Dauphiné avec le prince d'Orange: Charles de Valois, frère du roi de France, offrit son arbitrage qui fut accepté. Cependant les hostilités continuaient dans le Viennois, où les terres de Savoie étaient enclavées dans celles

du Dauphiné. Un nouveau traité fut signé en 1306 par l'entremise du pape Clément V. Il ne devait pas être définitif. En 1293, Humbert avait acquis l'hommage de Raymond de Meillon et, en 1302, il se faisait céder par Hugues Adhémar la baronnie de Montauban. En 1294, il s'était rendu à Paris, avait accepté une pension du roi Philippe le Bel et s'était reconnu son vassal. Après la défaite de Courtrai, il lui envoya ses deux fils, Jean et Hugues, qui combattirent en Flandre dans les rangs de l'armée française. En 1299, il fonda la chartreuse de Salettes, près de La Balme. Vers la fin de sa vie, il se retira dans la chartreuse de Val-Sainte-Marie, où il mourut en 1307.

Jean II. De leur vivant, Humbert I^{er} et la dauphine Anne, pour assurer la possession de leurs Etats à leur fils Jean, lui avaient cédé le Dauphiné et la baronnie de La Tour, dont ils se réservaient l'usufruit leur vie durant. De

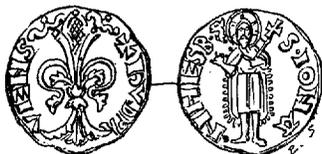


Sceaux de Jean II, dauphin.

plus, en 1305, Humbert avait fait confirmer par l'empereur Albert d'Autriche l'union de la baronnie de La Tour au Dauphiné. Politique avisé, Jean II continua les utiles relations nouées par son père avec la cour de France. Philippe le Bel lui promit la main de l'une de ses petites-filles pour Guigue, son fils, et Louis le Hutin lui accorda en 1317 une rente de 2,000 livres. Un grand nombre de communautés lui durent des chartes de franchises et, à Grenoble, notamment, son gouvernement fut particulièrement bienveillant. Il entretint des rapports amicaux avec les rois de Sicile et de Hongrie. Une seule guerre avec la Savoie troubla la tranquillité de son règne; elle fut vite terminée par un traité de limites, signé en 1314 et suivi d'une alliance contre tous ceux qui feraient quelque entreprise sur le royaume de Bourgogne pendant la vacance de l'empire. Par d'habiles négociations, il étendit sa suzeraineté sur les terres que la famille de Villars possédait dans le Bugey et sur les terres du Viennois qui appartenaient en franc-alleu à Geoffroy de Clermont (1317), acquit l'hommage du comte de Genève (1316), remit à ses Etats la baronnie de Meillon (1317) et assura à ses enfants la succession des barons de Faucigny et de Montauban, ses frères. Il mourut le 5 mars 1319, à l'âge de trente-huit ans à Pont-de-Sorgues, près d'Avignon, où il était allé visiter le pape Jean XXII. Il avait épousé, en 1296, Béatrix

file de Charles-Martel, roi de Hongrie, laquelle lui avait donné deux fils, Guigue VII et Humbert II, et une fille nommée Catherine, qui mourut en bas âge.

Guigue VII (1318-1333) n'avait pas encore neuf ans à la mort de son père. Son oncle, Henri Dauphin, récemment nommé évêque de Metz, gouverna en son nom. Vers la fin



Monnaie de Guigue VII.

de 1318, tous deux se rendirent à Paris pour y régler les conditions du mariage du jeune dauphin avec Isabelle, fille de Philippe V. Ce mariage fut célébré le 17 mai 1323 par l'archevêque de Besançon dans la ville de Dôle, où la veuve de Philippe V s'était retirée après la mort de son mari. En 1325, la guerre recommença avec le comte de Savoie, Edouard, alors en querelle avec le baron de Faucigny et le comte de Genève. Guigue marcha au secours de ses alliés et, bien que son armée fut inférieure en nombre à celle de son rival, il remporta une éclatante victoire dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, sous les murs du château de Varey. L'armée savoyarde écrasée laissa aux mains des Dauphinois un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels étaient Robert, comte de Tonnerre, frère du duc de Bourgogne, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Guichard, sire de Beaujeu. Le comte de Savoie lui-même était prisonnier d'Auberjon de Maille et du sire de Tournon, lorsqu'il fut délivré par Guillaume et Hugues de Bocsozel et le seigneur d'Entremont. Ce glorieux succès, remporté par un jeune prince de seize ans, répandit au loin la renommée du dauphin et lui attira d'utiles alliances. Les liens de vassalité qui unissaient Guigue VII à la France lui firent un devoir de se rendre en 1328 avec un détachement de troupes dauphinoises à la convocation qui lui fut adressée par le roi Philippe VI, alors en guerre avec les Flamands. Le jeune vainqueur de Varey, chargé du commandement d'un corps d'armée, contribua vaillamment au succès de la bataille de Cassel ; aussi le roi, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui fit don de la maison dite des Piliers, située sur la place de Grève, à l'endroit où fut élevé depuis l'hôtel de ville de Paris. Le régent Henri, qui avait accompagné le dauphin à la guerre de Flandre, mourut peu après. Par son testament du 17 mai 1328, il institua son neveu Guigue VII pour son héritier universel. L'année suivante, Hugues de Faucigny mourait à son tour, laissant ses États à Humbert, frère du dauphin. Malgré toutes les tentatives faites par la cour de France pour rétablir la paix entre le Dauphiné et la Savoie, les deux pays restaient toujours sur le pied de guerre. En 1333, le comte de Savoie, Aimon, qui avait succédé à Edouard, mort en 1329, s'empara par trahison du château de Paladru appartenant au dauphin. A cette nouvelle, Guigue VII convoque ses vassaux à Voiron pour le 11 juil., et, à cette date, avec un important matériel d'artillerie, va mettre le siège devant le château de La Perrière, situé non loin de là. Indigné de la félonie de son adversaire, le vaillant jeune homme se porte au premier rang, entraînant à sa suite ses soldats électrisés par son exemple. La garnison savoyarde fléchissait, lorsque le dauphin tomba mortellement frappé d'un coup d'arbalète. Transporté dans une grange voisine, il y mourut le lendemain, 23 juil. 1333, à l'âge de vingt-quatre ans.

Humbert II (1333-1350). Guigue VII en mourant laissait ses États à son frère Humbert à peine âgé de vingt et un ans, qui se trouvait alors à Naples auprès de son oncle, le roi de Sicile, Robert. Il avait épousé, quelque temps auparavant, Marie, fille de Bertrand de Baux et de Béatrix d'Anjou. A ce moment même, la jeune dauphine était enceinte : elle accoucha le 5 sept. 1333 d'un fils qui fut nommé André. Humbert II n'arriva à Grenoble que dans les premiers jours de 1334. En son absence, Béatrix, fille de Humbert I^{er} et veuve du sire d'Arly, avait pourvu à la

défense du Dauphiné et, grâce à l'intervention du pape, ménagé une trêve avec la Savoie. Cette trêve fut convertie en traité cette année même. En 1335, Humbert négociait le mariage de son fils André, encore au berceau, avec Blanche d'Evreux, fille de Philippe, roi de Navarre, et petite-fille de Philippe le Hardi. Ce projet n'eut pas de suite, le jeune dauphin étant mort la même année. Le règne de Humbert II est surtout important par les grandes réformes administratives opérées par ce prince, sous l'inspiration du jurisculte Amblard de Beaumont dont il avait fait, sous le nom de protonotaire, le premier ministre de son gouvernement. En 1336, il réorganisait sa maison, s'entourant d'une petite cour semblable à celle du roi Robert de Naples. En 1339, il obtenait du pape Benoît XII la création d'une université à Grenoble, institution éphémère qui ne semble pas lui avoir survécu. En 1336, il créa les conseils de bailliage, composés de douze membres, pour assister les baillis et les juges dans l'exercice de leurs fonctions, et plaça à la tête de la magistrature un grand conseil qu'il fixa à Saint-Marcellin en 1337 sous le nom de *conseil delphinal* (V. ce mot, t. XII, p. 467) et qu'il transféra en 1340 à Grenoble. Il annexait à ce conseil la chambre des comptes qui fonctionnait depuis Humbert I^{er}. Humbert II, qui avait refusé, en 1335, le titre de roi de Vienne, que Louis de Bavière lui avait offert, acquit, en 1337, du comte Guillaume de Vienne, les droits que ce dernier prétendait avoir sur le comté de Vienne comme héritier de Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle. Il en prit prétexte pour s'immiscer dans la querelle qui divisait alors l'archevêque et le chapitre de Vienne, occupa cette ville et se fit céder par le chapitre ses droits de juridiction. En 1345, le pape Clément VI le nomma généralissime de la croisade qu'il faisait prêcher. Le 2 sept. 1345, Humbert s'embarquait à Marseille, laissant la régence du Dauphiné à l'archevêque de Lyon, Henri de Villars. L'entreprise ne fut pas heureuse. Après un faible succès remporté près de Smyrne sur les infidèles, une trêve fut signée, et le dauphin se retira à Rhodes, où il passa l'hiver (1346-47) ; la dauphine, Marie de Baux, y mourut au mois de mars 1347, et le dauphin, attristé et découragé, obtint du pape l'autorisation de rentrer dans ses États. Il arriva à Grenoble le 8 sept. 1347. Les fondations religieuses qu'il avait multipliées, ses goûts de faste, les frais de la croisade avaient épuisé ses ressources et ruiné les populations. La peste noire, qui ravagea toute l'Europe, atteignit en 1348 le Dauphiné et y fit de nombreuses victimes. Le peuple en fit retomber la responsabilité sur les juifs établis dans la province, depuis 1306, et les accusa d'avoir empoisonné les puits et les fontaines. Un grand nombre de ces malheureux furent victimes de ce stupide préjugé. Depuis la mort de son fils, Humbert II songeait à abandonner le gouvernement de ses États et à se réfugier dans un cloître. Deux projets de cession en faveur du pape, puis du roi de Sicile Robert, ayant échoué, le dauphin se tourna du côté de la France. Ses dispositions furent activement encouragées par les agents que Philippe VI entretenait en Dauphiné. Depuis la fin du XIII^e siècle, la diplomatie française avait dirigé tous ses efforts vers ce but. En 1342, le duc de Normandie, Jean, fils aîné de Philippe VI, se rendit à Avignon pour le couronnement du pape Clément VI. Il y trouva le dauphin, et le 23 févr. 1343, à Villeneuve-les-Avignon, dans la chambre même du pape, lui fit consentir un traité en vertu duquel, au cas où il mourrait sans enfants, il cédait le Dauphiné à Philippe, second fils du roi de France ou à l'un des enfants du duc de Normandie. L'année suivante intervint un nouveau traité, par lequel le fils du duc de Normandie fut substitué à Philippe. Enfin le 30 mars 1349, Humbert cédait ou plutôt vendait définitivement le Dauphiné à Charles, fils aîné du duc de Normandie, alors âgé de douze ans. Avant de sceller cet acte d'abdication, il résuma dans un statut solennel les libertés et franchises qu'il accordait à ses sujets. Ce testament politique resta jusqu'en 1790 la charte constitutionnelle de la province.

Humbert se retira ensuite dans le couvent des dominicains de Paris dont il prit l'habit : il fut successivement nommé



Sceau de Jean II, duc de Normandie.

patriarche d'Alexandrie, administrateur du diocèse de Reims et il brigua le siège épiscopal de Paris lorsque la mort vint le surprendre à Clermont en Auvergne, le 22 mai 1355.

LE DAUPHINÉ SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE. — La domination française fut accueillie sans protestation en Dauphiné. Les dauphins y séjournèrent rarement et confièrent l'administration de la province à un gouverneur assisté du conseil delphinal. A la suite de nouveaux démêlés avec la Savoie, un traité fut signé en 1355, qui rectifiait d'une

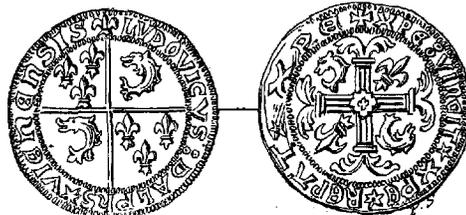


Grand sceau du roi dauphin Charles V.

façon plus logique les frontières des deux pays, désormais fixées au Rhône et au Guiers. En mai 1365, l'empereur Charles IV traversa le Dauphiné pour se rendre à Avignon, auprès du pape Urbain V. Il profita de cette circonstance pour affirmer son droit de suzeraineté sur la région en distribuant des privilèges et immunités. En 1378, le même empereur conféra au dauphin le titre de vicair de l'Empire dans le royaume d'Arles et de Vienne. Celui-ci en profita pour s'emparer de la ville de Vienne et faire reconnaître sa suzeraineté par les seigneurs ecclésiastiques de la région. De 1374 à 1375, le Dauphiné eut à souffrir des incursions des grandes compagnies et, en 1392, il dut lutter contre les bandes d'aventuriers de Raymond de Turenne. En 1416,

l'empereur Sigismond traversa le Dauphiné en revenant de Perpignan où il était allé conférer au nom du concile de Constance avec Benoît XIII. A cette époque, le dauphin apprit qu'un traité avait été signé entre Sigismond et le roi d'Angleterre Henri V pour le transfert du Dauphiné à un prince anglais. Il envoya aussitôt une ambassade à l'empereur et fit armer ses bonnes villes. Heureusement, ces préparatifs belliqueux furent inutiles, le projet de l'empereur n'aboutit pas. En vertu d'un traité conclu en 1404 entre le roi-dauphin Charles VI et Louis II de Poitiers, comte de Valentinois, ce dernier avait vendu ses Etats au dauphin, à condition qu'ils seraient annexés au Dauphiné. Louis II mourut en 1419 laissant, par testament, les comtés de Valentinois et Diois au dauphin Charles, fils de Charles VI. Toutefois, le transfert ne s'en fit pas pacifiquement. Le duc de Savoie, qui était substitué au dauphin dans le testament de Louis II en cas d'inexécution de certaines clauses de ce testament, profitant de la situation embarrassée où se trouvait le dauphin, s'empara du Valentinois. Ce n'est qu'en 1445 que le duc de Savoie, Amédée VIII, dans un traité signé à Bayonne, renonça à ses prétentions sur le Valentinois, à condition que le roi Charles VII se départirait de l'hommage que le duc lui devait sur le Faucigny et les autres terres cédées à la Savoie en 1355. — Le Dauphiné ne se désintéressa pas de la lutte anglo-française. Son arrière-ban et ses milices combattirent glorieusement à Verneuil et à Orléans. Il crut à la mission divine de Jeanne d'Arc et suivit avec une patriotique angoisse les péripéties de son héroïque campagne, tandis que le clergé insérait dans sa liturgie des oraisons nouvelles en faveur de la libératrice et du roi dauphin Charles VII. En 1430, il eut à jouer un rôle plus actif en repoussant Louis de Chalon, prince d'Orange, qui rêvait d'ouvrir le Dauphiné aux Bourguignons et de partager cette province avec le comte de Savoie. Le 11 juin, le gouverneur Raoul de Gaurcourt, Humbert de Grolée, maréchal du Dauphiné, et l'aventurier espagnol Rodrigue de Villandrando, anéantirent ces espérances en écrasant les Orangistes sous les murs du château d'Anthon. Jean de Chalon ne dut lui-même son salut qu'à la vigueur de son cheval qui lui fit traverser le Rhône à la nage.

Depuis la cession, les dauphins avaient perdu l'habitude d'habiter dans leurs Etats. Après la Praguerie, le roi Charles VII, pour donner un aliment à la soif précoce du



Ecu d'or du dauphin, depuis Louis XI.

pouvoir qui dévorait son fils, se décida, le 28 janv. 1440, à lui confier l'administration du Dauphiné. Le 13 août de la même année, les représentants du dauphin Louis (depuis Louis XI) prirent en son nom possession de la province. Lui-même ne s'y rendit que cinq ans plus tard. Il devait y séjourner dix ans, pendant lesquels il s'essaya au métier de roi, réformant toute l'organisation judiciaire de la province, créant en 1452 une université à Valence et transformant, l'année suivante, le conseil delphinal en parlement. En 1452, il se maria, sans l'assentiment de son père, avec Charlotte, fille du duc de Savoie. Ces velléités d'indépendance n'étaient pas sans inquiéter le roi Charles VII, qui se décida à remettre le Dauphiné en sa main. En août 1456, le dauphin, apprenant que le maréchal de Lohéac et l'amiral Jean de Bueil arrivaient avec une armée pour prendre possession du Dauphiné, prit la fuite et se réfugia d'abord à Saint-Claude dans les Etats du duc de Bourgogne, puis

à Bruxelles, où le duc Philippe le reçut avec de grands honneurs et lui offrit pour sa résidence le château de Genappe en Brabant. Après avoir hésité quelque temps entre ses deux maîtres, le Dauphiné se soumit au roi. Louis XI s'en vengea à son avènement en faisant condamner à l'exil tous les officiers de la province qui avaient pris le parti de son père contre lui. Depuis lors, le Dauphiné ne fut plus jamais apanagé aux fils aînés de France, et le nom de dauphin ne fut plus qu'un vain titre. En 1477, à la suite d'une nouvelle révolte du prince d'Orange, sa principauté fut réunie au Dauphiné.

Pendant les guerres d'Italie, le Dauphiné eut beaucoup à souffrir du passage des armées. Les chefs militaires eux-mêmes reconnaissent que leurs soldats étaient « gens coutumiers de mal vivre » et qu'à leur approche, il fallait fermer ses portes. Les rois de France Charles VIII, Louis XII et François I^{er} y passèrent fréquemment. Ils y trouvèrent de vaillants capitaines, parmi lesquels on doit citer Antoine d'Arce, dit *le Chevalier blanc*, les Maugiron, le capitaine Molard, tué à Ravenne, le brave Boutières et au-dessus de tous, Bayard. Le Bon Chevalier fut pendant quelques années lieutenant général de la province; il y fit preuve d'un grand dévouement pendant une peste qui désola la région, et mit en fuite une bande de brigands qui, après avoir saccagé le Poitou et le Bourbonnais, avaient envahi le Dauphiné et marchaient sur Grenoble. En 1524, le corps du chevalier sans peur et sans reproche fut apporté à Grenoble et enseveli dans le couvent des minimes de la Plaine, fondé par son oncle Laurent Alleman, évêque de Grenoble. En 1542, le gouverneur François de Saint-Pol rétablit l'université de Grenoble, jadis fondée par Humbert II, et y appela des maîtres célèbres, tels que Govea; mais, malgré ses brillants débuts, la nouvelle école, jalouée et combattue par celle de Valence, dura peu: elle fut supprimée en 1565 et réunie à sa rivale.

Le Dauphiné pendant les guerres de religion. Le protestantisme, prêché en Dauphiné dès le commencement du xvi^e siècle par Pierre de Sébiville et plus tard par Guillaume Farel, y fit, en dépit des persécutions, de rapides progrès. En 1562, à la nouvelle du massacre de Vassy, les réformés dauphinois prirent les armes et se groupèrent autour du baron des Adrets, qui fut bientôt à la tête d'une armée de huit mille hommes. Le 30 avr., le lieutenant général La Motte-Gondrin était massacré à Valence. Après avoir pris Tournon et Lyon, le baron des Adrets arrive le 14 mai à Grenoble, où ses partisans étaient déjà les maîtres et avaient commencé le pillage des églises. Il quitte la ville le 13, en laissant le commandement au capitaine Brion, marche sur Vienne et s'en empare. Il revient à Grenoble le 2 juin, avec son fils, y fait piller le trésor de la cathédrale et jeter au vent le corps de saint Hugues et le chef de saint Vincent. En même temps, ses trois lieutenants Firmin, Coct et Brion allaient saccager la Grande Chartreuse. Des Adrets quitte Grenoble le 7 juin à la nouvelle du massacre des protestants à Orange. Il s'empare de Pierrelatte, dont la garnison est passée au fil de l'épée. Il marchait sur Avignon lorsqu'il apprit que le lieutenant général Maugiron avait repris Grenoble au nom des catholiques. Il revient sur ses pas, s'empare de Saint-Marcellin, d'où Maugiron s'enfuit honteusement, laissant ses soldats à la merci du terrible baron qui les fit tous massacrer. Le 26 juin, il rentra à Grenoble. Il n'y séjourna pas longtemps et partit pour Lyon d'où il marcha sur le Forez et le Beaujolais, qui furent rapidement conquis. On sait les horreurs qui signalèrent la prise de Montbrison. Pendant ce temps, Grenoble était deux fois attaqué sans succès par Maugiron et ses lieutenants, et restait définitivement au pouvoir des protestants jusqu'à la paix conclue le 19 mars 1563 entre la cour et les chefs des réformés. La guerre reprit en 1567. Les protestants, sous la conduite de Montbrun, Mouvans et La Coche, s'emparèrent de Vienne, Saint-Marcellin, Valence et Gap, mais échouèrent devant Grenoble. Après une trêve de six mois (paix de Longjumeau), les hostilités recom-

mencèrent en sept. 1568 et durèrent avec des alternatives de succès et de revers jusqu'à l'édit de pacification du 15 août 1570. Deux ans plus tard avait lieu l'odieux massacre de la Saint-Barthélemy. Cette honte fut épargnée au Dauphiné par le lieutenant général de Gordes, d'accord en cela avec le Parlement. Il y eut toutefois quelques victimes à Romans, à Valence et à Montélimar. L'année suivante (1573), les protestants reprirent les armes sous les ordres de Montbrun et d'un gentilhomme du Champsaur, qui va devenir célèbre sous le nom de Lesdiguières. Ce fut une guerre de partisans, où chaque ville fut tour à tour prise, reprise et pillée par les deux partis. En 1575, la petite ville de Livron retint trente jours sous ses murs l'armée royale du maréchal de Bellegarde et la força à lever le siège. Le 20 juin de la même année, de Gordes prit sa revanche en écrasant les protestants au pont de Blacons entre Crest et Die; Montbrun y fut pris, amené à Grenoble, condamné à mort et exécuté sur la place du Mal-Conseil le 13 août suivant. Lesdiguières prit alors le commandement des troupes protestantes en Dauphiné et la lutte continua. A la mort de Bertrand de Gordes, Laurent de Maugiron fut une seconde fois nommé lieutenant général. A ce moment, un mouvement populaire, connu sous le nom de *Ligue des villains*, s'était déclaré dans le Valentinois. Telle était la situation lorsque la reine mère, Catherine de Médicis, vint en Dauphiné pour décider Lesdiguières à accepter la paix. Elle n'y réussit pas. En 1580, Maugiron écrasa la Ligue des villains à Moirans; mais, en même temps, Lesdiguières s'emparait de Saint-Quentin, Tullins, Iseron et La Saône, et son lieutenant Gouvernet menaçait Grenoble. Cette ville appela à son secours le duc de Mayenne, qui reprit rapidement toutes les villes riveraines de l'Isère, marcha contre La Mure, boulevard des protestants dans le haut Dauphiné, et s'en empara. La conférence de Fleix mit fin à la guerre. Lorsque la mort du duc d'Anjou eut fait du roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne, les catholiques dauphinois se déclarèrent en majorité pour la Ligue. Lesdiguières se remit en campagne. La Ligue triomphait à Grenoble, d'où le sire d'Albigny, capitaine de cheval-légers, avait chassé le lieutenant général Alphonse d'Ornano. Lesdiguières se rapprocha du parti des royalistes modérés et signa un traité avec d'Ornano. Après avoir négocié et guerroyé pendant le cours de l'année 1590, il entra dans Grenoble par surprise dans la nuit du 24 au 25 nov., et le 22 déc. il lui faisait signer un traité par lequel le roi de Navarre était reconnu comme roi de France, et Lesdiguières comme son lieutenant en Dauphiné. L'année suivante, il écrasait dans la plaine de Villard-Noir, près de Pontcharra, l'armée du duc de Savoie, forte de treize mille hommes. Enfin, en 1595, la prise de Vienne par le connétable de Montmorency assurait la soumission de la province au roi Henri IV. Restait à défendre les frontières du Graisivaudan contre le duc de Savoie; par un coup d'audace, dans la nuit du 25 mars 1598, Lesdiguières s'empara du fort de Barraux, récemment construit par les Savoyards pour commander la vallée. La paix de Vervins et l'édit de Nantes mirent fin à la guerre civile et à la guerre étrangère.

Le gouvernement de Lesdiguières et de ses successeurs. Nommé lieutenant général de la province en 1598, Lesdiguières en devint le maître absolu. Il contribua à rendre la prospérité au Dauphiné, ruiné par un demi-siècle de guerres civiles. A sa mort, en 1626, son gendre, le duc de Créquy, lui succéda, et, jusqu'en 1681, les descendants de ce dernier furent, de père en fils, gouverneurs du Dauphiné. Les ducs de La Feuillade héritèrent de leur pouvoir (1681-1719) et, après eux, les ducs d'Orléans, depuis Louis, fils du régent, jusqu'à Philippe-Egalité. Pendant les deux derniers siècles, l'histoire du Dauphiné se confond avec celle de la France; toutefois, vers le milieu du xvii^e siècle, un grand événement s'y passa, qui modifia gravement la constitution de la province. Depuis un demi-siècle, un long et complexe procès s'était engagé entre le

tiers état et les deux ordres privilégiés au sujet de l'assiette de l'impôt, le premier prétendant que la taille était réelle et qu'elle était due par les nobles eux-mêmes pour leurs terres roturières; les autres, au contraire, affirmant que la taille était personnelle. Des deux côtés on déploya une égale ardeur; mais les champions de la cause populaire, Claude Brosse, syndic des villages, Antoine Rambaud, Claude de Lagrange et Jean Vincent, finirent par obtenir gain de cause. Un arrêt du 31 mai 1634 déclara les tailles réelles en Dauphiné. En même temps, et vu l'impossibilité pour les trois ordres de s'entendre sur les questions financières, les états de la province étaient supprimés ou du moins indéfiniment suspendus. Le Dauphiné devient alors un pays d'élection et il est administré comme tel. Le Dauphiné ayant été longtemps la forteresse du protestantisme, la révocation de l'édit de Nantes s'y fit plus cruellement sentir que dans d'autres provinces. A vrai dire, depuis longtemps déjà on y avait ravi aux protestants toutes les libertés que Henri IV leur avaient garanties. Avant 1685, le parlement de Grenoble avait fait raser soixante-seize temples. Aussi l'édit de Nantes y fut-il exécuté par l'intendant Bouchu avec une impitoyable sévérité. Dans des villages de l'Oisans, toutes les femmes et tous les enfants furent enlevés de leurs maisons, amenés à Grenoble et internés à l'hôpital. Les biens des consistoires furent partagés entre les hôpitaux de Grenoble, de Gap et d'Embrun. En 1690 et en 1708, le haut Dauphiné fut le théâtre des campagnes de Catinat et du maréchal de Villars. Le traité d'Utrecht lui enleva une partie des vallées du Briançonnais.

Préliminaires de la Révolution. L'histoire du Dauphiné, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, se résume dans la lutte soutenue contre l'arbitraire du pouvoir royal par le parlement, qui, depuis la suppression des états, se considérait comme le défenseur naturel des libertés de la province. Exposer les phases de cette lutte, c'est expliquer les origines et les causes de la révolution en Dauphiné. Le premier incident est l'affaire Dumesnil. En 1763, le parlement ayant refusé d'enregistrer deux édits par lesquels le roi, au mépris de ses engagements et pour satisfaire l'insatiable avidité des traitants, prorogea pour six ans le second vingtième qui, d'après l'édit de 1760, devait finir à la paix, le lieutenant général Dumesnil, ne pouvant triompher de cette résistance, dut procéder en personne à un enregistrement *manu militari*. Comme les vacances commençaient le lendemain, le parlement ne put protester; mais des avis secrets, transmis à chacun de ses membres, les invitèrent à assister à la première audience des vacations où de solennelles remontrances seraient adressées au roi. Averti de ce qui se préparait, le lieutenant général fit garder les abords du palais et ne laissa pénétrer que les membres de la chambre des vacations. Celle-ci, irritée de voir ses projets déjoués, rendit un arrêt qui décrétait de prise de corps le lieutenant général pour avoir entravé l'exercice de la justice. En même temps elle faisait circuler dans la ville de Grenoble des protestations indignées contre la violence dont le parlement avait été victime, et provoquait ainsi, parmi le peuple, une vive émotion qui se traduisit par des pamphlets, des placards séditieux et des chansons satiriques contre le lieutenant général. Ni l'ordonnance royale prescrivant de raturer l'arrêt de prise de corps, ni le blâme infligé aux conseillers successivement mandés à la cour, ni les lettres de cachet ne purent vaincre l'obstination du parlement. La mort seule de Dumesnil, arrivée au commencement de 1764, mit fin à la querelle. — La réforme temporaire, opérée dans le parlement, en 1771, par le chancelier Maupeou, accrut encore sa popularité et, lorsqu'en 1775 les conseillers éliminés vinrent reprendre leurs sièges, ils furent accueillis par des acclamations enthousiastes. Cette popularité, le parlement faillit la perdre, quelques années après, en s'opposant à l'établissement d'une assemblée provinciale. Depuis le commencement du siècle, le Dauphiné réclamait instamment le réta-

blissement de ses états. La cour, en refusant d'abandonner cette conquête du pouvoir personnel, avait consenti, en 1779, la création d'une assemblée provinciale, destinée à contrebalancer l'influence omnipotente de l'intendant. La retraite de Necker, auquel on devait cette conception libérale, fit abandonner ce projet dont l'application rencontrait déjà des difficultés. Repris en 1787, il fut accueilli en Dauphiné avec enthousiasme. Seuls, le parlement et la chambre des comptes firent des réserves. Toutefois, l'assemblée se réunit, le 1^{er} oct. 1787, dans l'hôtel de ville de Grenoble, sous la présidence de Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, et nomma les membres de la commission intermédiaire. Là s'arrêta son rôle, les entraves apportées par le parlement à son fonctionnement régulier l'ayant empêchée de se réunir une seconde fois. Cette opposition fut diversement jugée et donna naissance à ce qu'on a appelé « l'émeute pacifique des Brochures ». L'année suivante, ce ne fut plus la platonique opposition des publicistes qui répondit aux violences des agents du pouvoir royal, ce fut le peuple en armes. A l'émeute des Brochures succéda la journée des Tuiles.

Le 10 mai 1788, le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant général de la province, et l'intendant Caze de la Bove faisaient procéder militairement à l'enregistrement des édits qui mutilaient les parlements en leur enlevant le droit de vérification, source de leur autorité. En même temps les magistrats recevaient l'ordre de quitter le palais dont les portes étaient définitivement fermées. Cette exécution produisit à Grenoble une grande fermentation, qui s'accrut encore lorsqu'on répandit parmi le peuple les protestations indignées du parlement, secrètement réuni, et les doléances du conseil général de Grenoble, déclarant hautement que la suppression du parlement était la ruine de la ville. L'émeute éclata le 7 juin, à la nouvelle que tous les membres du parlement étaient exilés. Aussitôt les boutiques se ferment; des groupes tumultueux parcourent les rues et entourent les maisons des conseillers pour les empêcher de partir. Devant l'hôtel du premier président, la foule s'entrouvre respectueusement pour laisser passer le corps des avocats et des procureurs, qui, revêtus de leurs robes de palais, viennent saluer cette antique magistrature qui disparaît. Au moment où M. de Bérulle, premier président, sort de son logis pour monter en voiture, il est arrêté par le peuple qui dételle ses chevaux. En même temps le tocsin sonne et les paysans des campagnes voisines arrivent, armés de haches et de pioches. Trouvant la porte fermée, ils enfoncent une poterne et se mêlent aux émeutiers; puis tous ensemble se ruent sur l'hôtel de Clermont-Tonnerre. Les portes sont enfoncées et les appartements envahis. C'est en vain que les troupes essayent de repousser la foule. Des pierres et des tuiles, lancées du haut des toits, mettent le désordre dans les rangs. Se sentant débordé et craignant de plus graves complications, le duc de Clermont-Tonnerre écrit au premier président qu'il peut suspendre son départ et autoriser ses collègues à en faire autant. M. de Bérulle fait lire publiquement la lettre du lieutenant général; mais la victoire a rendu le peuple exigeant. Il veut que le parlement soit réinstallé dans le palais de justice, dont il a été brutalement chassé. Le premier président le comprend: par son ordre, les conseillers se réunissent à son hôtel, après avoir quitté leurs habits de voyage et revêtu la robe d'hermine; puis tous ensemble, escortés d'un concours immense de population, se rendent au palais dont le lieutenant général a dû livrer les clefs. Lorsque les magistrats ont repris leurs sièges, le premier président prononce une courte harangue dans laquelle il invite ses concitoyens à rentrer dans leurs demeures, confiants dans la justice du roi et la fermeté patriotique du parlement pour la défense de leurs droits. Ces paroles sont accueillies par des acclamations et la foule s'écoule paisiblement. Dans la nuit du 12 au 13 juin, tous les membres du parlement quittèrent la ville, et le marquis de Marcieu, gouverneur de Grenoble, écrivit au premier

ministre : « L'ordre parait rétabli. » Il n'en était rien : de nombreuses assemblées avaient lieu, où l'on se communiquait un mémoire intitulé *L'Esprit des édits enregistrés militairement*, œuvre d'une rare vigueur, due à la plume d'un jeune patriote dauphinois, dont le nom sera bientôt célèbre : l'avocat Barnave. Le 14 juin, une assemblée des notables des trois ordres, convoquée à l'hôtel de ville de Grenoble, protestait contre les édits et émettait le vœu que les Etats généraux du royaume fussent convoqués pour remédier aux maux de la nation et qu'en attendant Sa Majesté permit la réunion des états particuliers de la province, en y appelant des représentants du tiers état en nombre égal à celui des membres du clergé et de la noblesse. En même temps l'assemblée invitait les trois ordres des villes et bourgs du Dauphiné à envoyer des députés à Grenoble pour délibérer ultérieurement sur les droits et intérêts communs. Cet appel fut entendu ; mais le maréchal de Vaux, successeur du duc de Clermont-Tonnerre, ayant interdit toute assemblée à Grenoble, les députés durent se réunir le 21 juil. au château de Vizille, sous la présidence du comte de Morges : Joseph Mounier, juge royal de Grenoble, fut nommé secrétaire par acclamation. Après une assez longue discussion, l'assemblée adopte d'un vote unanime un projet de résolution portant que les trois ordres de la province protestent contre les nouveaux édits, dont l'enregistrement est illégal, supplient le roi de rétablir le parlement, de convoquer les Etats généraux du royaume et les états particuliers de la province, déclarent qu'ils n'octroieront les impôts que lorsque les Etats généraux du royaume les auront votés ; que dans les états de la province les représentants du tiers état seront en nombre égal à ceux des deux premiers ordres réunis ; que toutes les places y seront électives et que la corvée sera remplacée par un impôt sur les trois ordres ; enfin l'assemblée proclame que le Dauphiné ne séparera jamais sa cause de celle des autres provinces, et qu'en soutenant ses droits il n'abandonnera pas ceux de la nation. Après cette imposante manifestation, le ministère comprit que la lutte devenait dangereuse, et il convoqua pour le 29 août, à Romans, les états de la province. Le 20 oct., le parlement rétabli faisait sa rentrée solennelle ; le 1^{er} déc., après un silence de cent cinquante ans, les états du Dauphiné reprenaient leurs séances à Romans ; enfin le roi s'était décidé à convoquer pour l'année suivante les Etats généraux du royaume. Les remontrances de l'assemblée de Vizille avaient été entendues. Le 2 janv. 1789, les états de Romans nommèrent les députés de la province aux Etats généraux ; parmi les élus figuraient Joseph Mounier et Barnave. Le 4 mars 1790, un décret divisait le Dauphiné en trois départements : Isère, Drôme, Hautes-Alpes.

Administration. — Le gouvernement général du Dauphiné, créé après la cession du Dauphiné à la France, comprenait, en 1789, tout le Dauphiné et la principauté d'Orange. Il était administré par un gouverneur et par un lieutenant général. En leur absence, le droit de commandement dans la province appartenait au premier président du parlement ou, à son défaut, au plus ancien des présidents. Il y avait encore un officier général commandant le gouvernement, un sergent de bataille de la province, quatre lieutenants de roi de la province, un sénéchal du Valentinois et Diois, trois grands baillis d'épée, savoir : un pour le Viennois et le Graisivaudan ; un pour le Valentinois et Diois, et un pour les Montagnes ; quatre lieutenants des maréchaux de France, à Crest, Gap, Vienne et Valence ; des gouverneurs particuliers et des lieutenants de roi des villes et places : à Briançon, Crest, Die, Embrun, le fort Barraux, Gap, Grenoble et l' Arsenal, Mevouillon, Mont-Dauphin, Montélimar, Nyons, Orange, Pierrelatte, Pont-de-Beauvoisin, Château-Queyras, Romans, Saint-Marcellin, Tallard, Valence et Vienne.

Jusqu'au commencement du xvii^e siècle (1628), le Dauphiné avait été un pays d'états. On ne connaît pas l'origine de cette institution, mais elle découle nécessairement du

statut solennel concédé par Humbert II à ses sujets au moment de la cession du Dauphiné à la France. Les états se réunissaient presque tous les ans pour voter le chiffre du don gratuit, accordé par la province au roi, et délibérer sur les affaires urgentes. Ces réunions avaient lieu tantôt dans une ville, tantôt dans l'autre, le plus souvent à Grenoble, où se trouvaient les archives des Etats. L'évêque de cette ville en était président-né, et l'abbé de Saint-Antoine le remplaçait quand il était absent. La préséance appartenait ensuite aux archevêques, puis aux commis du clergé, parmi lesquels se trouvait toujours le doyen du chapitre Notre-Dame de Grenoble. En tête de la noblesse figuraient les quatre grands barons de la province : Clermont, Sassenage, Bressieux alternant avec Maubec, et Montmaur. Les autres membres de la noblesse prenaient place sans ordre sur les bancs. Venaient ensuite les députés des dix villes dans l'ordre ci-après : Grenoble, Vienne, Valence, Romans, Embrun, Gap, Saint-Marcellin, Crest, Montélimar et Briançon ; puis les châtelains des autres communautés sans ordre de préséance. Jusqu'à Louis XI, les états étaient convoqués par le gouverneur ; depuis lors, ce privilège fut réservé au roi. Ils étaient ouverts par les gouverneurs ou les lieutenants généraux. Les premiers présidents du parlement et de la chambre des comptes, et principalement les procureurs généraux et avocats généraux, étaient délégués par le roi pour y assister. Dans l'intervalle des sessions, ils étaient représentés par le procureur du pays et les commis des états. Outre les solennelles assemblées des états, il y avait, dans les cas moins graves, des assemblées des dix villes, composées des représentants des trois ordres de ces villes. On a vu plus haut qu'en 1787 une assemblée provinciale fut créée pour remplacer les états supprimés. Cette assemblée, présidée par l'archevêque de Vienne, comprenait quatorze membres du clergé, quatorze de la noblesse et vingt-huit du tiers état ; le roi en nommait vingt-huit et ceux-ci choisissaient les vingt-huit autres. Une commission intermédiaire, composée d'un président, de six membres, de deux syndics et d'un greffier, veillait à l'exécution des décisions prises. On sait que cette institution fut de peu de durée. Après la suppression des états, le Dauphiné fut divisé en six élections, dont les bureaux étaient à Grenoble, Vienne, Valence, Romans, Montélimar et Gap. Chacune d'elles avait une recette particulière, excepté celle de Gap, qui, à raison de l'étendue de son ressort, en avait deux : une pour le Gapençais et l'Embrunois, l'autre pour le Briançonnais. Chaque bureau se composait d'un président, d'un lieutenant, d'un premier assesseur, de quatre élus, d'un procureur du roi et d'un greffier.

L'intendance ou généralité du Dauphiné comprenait la province entière et la principauté d'Orange. Elle comptait mille dix-sept communes et mille deux cent treize paroisses ou succursales. Elle était divisée en dix-sept subdivisions, savoir : Grenoble, La Mure, Vienne, Bourgoin, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Marcellin, Valence, Montélimar, Crest, Le Buis, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Gap, Embrun, Briançon, Le Queyras et Orange. Il y avait en outre un subdélégué à Grenoble. Parmi les intendants du Dauphiné, il convient de citer Michel Le Tellier, qui fut depuis chancelier ; Nicolas Fouquet, depuis surintendant des finances ; Claude Pellot, depuis premier président du parlement de Rouen ; Etienne-Jean Boucher, Bauyn d'Angervilliers, Gaspard-Moïse de Fontanieu, de La Porte, Pajot de Marcheval et Caze de La Bove.

Le parlement de Grenoble était la continuation du conseil delphinal, créé en 1337 par Humbert II à Saint-Marcellin et fixé par lui, le 1^{er} août 1340, à Grenoble. Ce conseil fut transformé en parlement par le dauphin Louis (depuis Louis XI) en juin 1453. Il n'eut d'abord qu'un seul président et par conséquent une seule chambre ; il en fut créé une seconde en 1538, une troisième en 1577, dite chambre mi-partie et chambre de l'édit, après l'édit de Nantes, réservée aux affaires des protestants ; une qua-

trième en 1598, une cinquième en 1628, une sixième en 1658. Ces deux dernières furent supprimées en 1662 ; celle de l'édit ayant disparu en 1679, il n'en resta que trois. On en ajouta une quatrième en 1685. Tous ces changements furent accompagnés de créations d'offices, en sorte qu'à la fin du xvii^e siècle le parlement de Grenoble se composait de dix présidents, le premier compris ; cinquante-cinq conseillers, y compris quatre conseillers clercs et le garde des sceaux ; un procureur général et trois avocats généraux. Toutes les chambres étaient égales et simplement distinguées par première, seconde, troisième et quatrième. Il n'y avait ni enquêtes, ni requêtes. La première chambre d'une année était la quatrième de l'année suivante. Ce roulement fut supprimé en 1775 et le parlement divisé en grand-chambre, chambre de Tournelle et chambre des enquêtes ; mais, en 1786, on revint à l'ancien système. En 1790, le parlement comptait un premier président, huit présidents à mortier, deux chevaliers d'honneur et cinquante et un conseillers dont trois conseillers clercs. Le parquet était formé d'un premier avocat général, d'un procureur général, de deux avocats généraux et de huit substitués. Le ressort du parlement s'étendait à tout le Dauphiné, y compris la principauté d'Orange. Il eut de tout temps la juridiction des aides, sauf de 1638 à 1658, où une cour des aides fut établie à Vienne. Cette cour était composée de trois présidents, y compris le premier, quinze conseillers, un avocat et un procureur général et deux substitués du procureur général. Le 24 déc. 1658, elle fut supprimée et réunie au parlement. Le gouverneur et le lieutenant général de la province avaient séance au parlement.

Avant la création du conseil delphinal, en 1337, les appels des bailliages étaient portés devant le juge mage des appellations et nullités de tout le Dauphiné. Ce magistrat survécut à la création du conseil dans lequel il prit rang et ne fut supprimé que par une ordonnance du 26 août 1508. Au xiv^e siècle, le Dauphiné était divisé en sept bailliages et autant de justices mages ou majeures, savoir : le Graisivaudan, le Viennois et Valentinois, le Viennois et Terre de La Tour, le Briançonnais, l'Embrunois et les Baronnie. En 1447, le dauphin Louis (depuis Louis XI) réduisit à deux le nombre des bailliages, tout en maintenant leurs sièges, sous le nom de vibaiillages. Le premier bailliage dit du Viennois comprit le Graisivaudan, le Viennois proprement dit dont le siège primitivement fixé à Bourgoin fut ensuite transféré à Vienne, et le Viennois-Valentinois, capitale Saint-Marcellin. Le second bailliage, dit des Montagnes, se décomposait en vibaiillages de Briançon, d'Embrun, de Serres, depuis transféré à Gap, et du Buis. Le dauphin y ajouta la sénéchaussée du Valentinois et Diois dont dépendaient les visénéchaussées de Crest, de Montélimar et de Chalançon. Chacune de ces cours était formée d'un vibaiilli, d'un lieutenant particulier, de deux conseillers assesseurs, d'un avocat et d'un procureur du roi. — En 1636, un présidial fut établi à Valence. Il était composé d'un sénéchal, de deux présidents dont l'un était lieutenant général et de trois autres lieutenants, dits l'un criminel, le second principal et le troisième particulier ; de vingt et un conseillers, un chevalier d'honneur, deux conseillers honoraires, deux avocats et un procureur du roi. Son ressort s'étendait sur les bailliages de Saint-Marcellin, Le Buis, Montélimar, Crest, Saint-Paul-Trois-Châteaux et les judicatures de Valence, Romans et Die. Au-dessous des bailliages, il y avait une grande quantité de justices royales, épiscopales et seigneuriales. A Grenoble, la judicature était commune à l'évêque et au roi dauphin ; le juge royal la tenait une année et le juge épiscopal l'autre ; il en était de même à Romans, à Vienne, à Saint-Paul-Trois-Châteaux. A Valence, Die et Gap, la justice appartenait aux évêques.

Les origines de la chambre des comptes de Grenoble remontent aux premières années du xiv^e siècle, mais elle ne paraît pas avoir reçu une organisation complète avant

Humbert II. En 1340, ce prince fixa à quatre le nombre des auditeurs des comptes et les unit au conseil delphinal. Ils n'en furent séparés qu'en 1628, époque où la chambre des comptes fut érigée en corps spécial à l'instar de celle de Paris. Elle n'eut qu'un seul président jusqu'en 1544. On en créa alors un second, puis un troisième en 1560, et trois autres en 1603, 1615 et 1633. En 1790, elle se composait d'un premier président, cinq présidents, deux chevaliers d'honneur, vingt conseillers maîtres, quatre correcteurs, huit conseillers auditeurs, un avocat général et un procureur général. C'est aussi en 1628 que le bureau des finances fut érigé en corps distinct. Jusqu'à cette date les trésoriers de France avaient fait partie du parlement et de la chambre des comptes réunis. A la fin du xvii^e siècle, le bureau se composait d'un premier président en titre, de quatre présidents par commission, de vingt trésoriers généraux, d'un avocat et d'un procureur du roi.

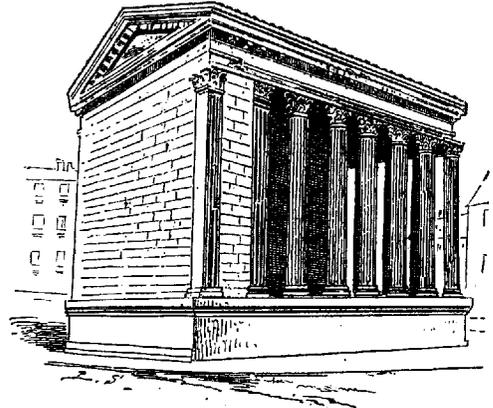
Au point de vue ecclésiastique, le Dauphiné comprenait les deux archevêchés de Vienne et d'Embrun, cinq évêchés : Grenoble, Valence, Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Gap, et un certain nombre de paroisses appartenant aux diocèses de Lyon, de Belley, de Vaison et de Sisteron. D'autre part, le diocèse de Vienne s'étendait sur le Lyonnais, le Forez et le Vivarais ; jusqu'à la création de l'évêché de Chambéry, le diocèse de Grenoble possédait soixante-quatre cures en Savoie ; celui de Valence en avait trente-cinq en Vivarais ; celui de Die s'étendait sur le Comtat et la Provence ; celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux avait huit paroisses dans le Comtat ; ceux d'Embrun et de Gap rayonnaient sur la Provence.

Lettres et sciences. — De l'aveu des poètes latins eux-mêmes, Vienne fut de bonne heure un foyer littéraire actif où l'on appréciait leurs œuvres. Pline le Jeune vante l'éloquence d'un magistrat viennois nommé Trebonius Rufinus qui vivait sous Trajan. Au v^e siècle, il y avait une école de rhétorique célèbre dirigée par Sapaudus. C'est là que se forma saint Avit dont les poésies, élégantes et faciles, témoignent d'une fréquentation assidue des chefs-d'œuvre classiques, Virgile notamment. De la même école sont saint Mamert et son frère Claudien Mamert, à la fois géomètre, astronome, musicien, poète et controversiste, et Sidoine Apollinaire, frère de saint Avit. En 1339, à la sollicitation du dauphin Humbert II, le pape Benoit XII créa à Grenoble une université comprenant quatre chaires : le droit canon, le droit civil, la médecine et les belles-lettres. Cette institution ne paraît pas avoir survécu à Humbert II. En 1342, le gouverneur François de Saint-Pol essaya de la réorganiser et l'installa dans le couvent des cordeliers de Grenoble ; des professeurs célèbres, Mathieu Gribaldi, de Moffa ; Jérôme Atheneus, de Vicence ; Hector Richerius, d'Udine en Frioul ; Jean de Boissone et Antoine Govea, y furent successivement appelés et lui donnèrent un éclat éphémère. En 1565, elle fut supprimée et réunie à celle de Valence. Cette dernière avait été fondée par le dauphin Louis (depuis Louis XI) pendant son séjour en Dauphiné, le 26 juil. 1452 et confirmée par une bulle du pape Pie II en 1459. Elle se composait de quatre facultés : théologie, droit, médecine et arts. Parmi ses professeurs les plus distingués, il faut citer Cujas, Philippe Decius, Jean de Coras, Emile Ferretus, Antoine Govea, François Hotman, François Roaldes, Jules Pacius et Faure Desblains. Après la réunion de la principauté d'Orange au Dauphiné, il y eut dans cette province une seconde université fondée en 1365 par le comte d'Orange, Raimond IV. — L'instruction secondaire était donnée dans un grand nombre de collèges ouverts au commencement du xvii^e siècle dans toutes les villes importantes et confiés à la direction de diverses communautés religieuses.

Sans avoir été jamais un centre littéraire d'un grand éclat, le Dauphiné a produit un grand nombre d'écrivains de talent dont il ne sera pas inutile de donner une liste sommaire. Ce sont au xiii^e siècle les théologiens Hugues de

Saint-Chef et Humbert de Romans; au xv^e, les juriconsultes Guy Pape et Etienne Bertrand; au xvi^e, les théologiens protestants Guillaume Farel, Daniel Chamier, Sébastien Castalion, Innocent Gentillet et Bertrand de Loque; les juriconsultes François Marc et Bonnefoy; l'helléniste Claude Mitalier; Le Maçon, traducteur de Boccace, et Jacques Vincent, traducteur du *Roland l'amoureux* de Boyardo et de plusieurs romans espagnols; les historiens Falcoz, Aimar Rivail et du Pèrier; le géographe Nicolas de Nicolai; les mathématiciens Oronce Finée, Maurice Bressieu qui succéda à Ramus au Collège de France, Jean Borrel, Claude de Boissière et Jacques Besson; les médecins Guillaume du Puis, Jérôme de Monteux, Laurent Joubert, Nicolas Barnaud et Pierre Aréoud, ce dernier à la fois médecin et auteur dramatique; Antoine Chevallet, compositeur de mystères; Pierre de Cornu, poète galant, et Laurent de Briançon, poète patois. A ces noms, il faut ajouter celui du président de Vachon qui réunissait les beaux esprits dans sa maison de Grenoble et eut l'honneur d'y recevoir Rabelais et Corneille Agrippa. — Au xvii^e siècle, l'activité littéraire s'accroît pendant la période de paix qui suivit les guerres de religion, sous le bienfaisant gouvernement de Lesdiguières et de ses descendants. Il faut citer les théologiens Louis Bancel, Claude de La Colombière et Martin de Clausone; les controversistes protestants Jean Aymon, Jacques Bernard, André Crégut, David Derodon, Jean d'Espagne, David Eustache, Jean de Lafaye, Jean-Paul Perrin; les juriconsultes Jean-Guy Basset, Faure Desblains, Antoine de Marville et Jules Pacius; les historiens Nicolas Chérier, auteur d'une histoire du Dauphiné, né à Vienne le 4^{er} sept. 1612, mort à Grenoble le 14 août 1692; Louis Videt, historiographe de Lesdiguières; Salvaing de Boissieu, Raymond Juvenis, Marcellin Fournier, Jean Lelièvre, Guy Allard, Claude Allard, historien de Saint-Antoine; le numismate François Le Blanc, le géographe Jean de Beins; Fine de Brianville et Jacques Vulson de La Collombière, héraldistes; l'épigraphiste Étienne Barlet; le grammairien Louis-Augustin Alemand; un grand nombre de littérateurs parmi lesquels les académiciens Pierre Boissat, Balthazar Baro, qui continua l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, et Jean-François Leriget de La Faye; Thomas Delorme, Jacques Alluis, Claude Expilly, Claude de Chauvines, et Anastasie Serment qui fut une des habituées du salon de Madeleine de Scudéry; les poètes latins Antoine du Boys et Pierre-Louis Sautel; Jean Millet, poète patois, et Nicolas Charbot, auteur d'un dictionnaire des patois du Dauphiné; les mathématiciens Jean-Hélène Lériget de La Faye, Vincent Léotaud, Alexandre Calignon, Claude Comiers; l'astronome Ozias Féronce, le botaniste Pierre Bérard, les chirurgiens Joseph Couillard, Antoine Davin et Louis de Serres. Enfin, au xviii^e siècle, les deux frères Etienne Bonnot de Condillac et Gabriel Bonnot de Mably, Claudine-Alexandrine de Guérin de Tencin, le poète Gentil-Bernard, l'abbé d'Artigny, le chevalier de La Morlière, romancier de l'école de Crébillon fils; Dubois Fontanelle et Lebrun Tossa, auteurs dramatiques; le poète patois Blanc, dit la Goutte, auteur du *Grenoble Malherou*, et Michel Servan, orateur et publiciste; l'histoire est représentée avec éclat par le président de Valbonnais, le plus autorisé des historiens dauphinois, et par Charvet, auteur d'une bonne histoire de l'église de Vienne, par l'archéologue Moreau de Vérone, l'abbé Louis Barthélemy et Antoine Albert; les sciences par le mécanicien Jacques Vaucanson, le géologue Gratelet de Dolomieu, les botanistes Dominique Chaix, Pierre Liottard, qui fut l'ami de Jean-Jacques Rousseau, et Dominique Villars, les mathématiciens Dupuy de Bordes et Para du Phanjas, le médecin Henri-François-Michel Disdier. Une société littéraire fut fondée à Grenoble en 1780 sous le nom d'Académie delphinale. Cette société, qui porta pendant la révolution le nom de Lycée et de Société littéraire, a repris depuis son ancien titre et existe encore aujourd'hui. Elle a publié une trentaine de volumes de mémoires relatifs surtout à l'histoire du Dauphiné.

Beaux-Arts. — Si le Dauphiné est surtout célèbre par ses beautés naturelles, ses sites pittoresques et la sauvage grandeur de ses montagnes, l'artiste et l'archéologue y trouveront néanmoins d'intéressants sujets d'études dans les nombreux monuments que les siècles passés ont laissés sur son sol. Toutes les époques y sont représentées. La ville de Vienne est un curieux musée de l'art romain avec son temple d'Auguste et de Livie qui rappelle la maison carrée de Nîmes, sa porte triomphale, les restes de l'escalier monumental qui conduisait du forum à la ville haute,



Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne (Isère).

le Plan de l'aiguille dans lequel nos aïeux voyaient le tombeau de Ponce-Pilate et qui vraisemblablement faisait partie d'un grand cirque, les nombreux fragments de monuments et de statues exposés au musée, sans parler de ceux tels que la *Vénus accroupie* et le *Faune* qui sont au musée du Louvre et d'autres qui se trouvent dans les musées de Saint-Germain et de Lyon et dans des collections particulières. De la même époque sont le *Taurobole* de Tain et les nombreuses antiquités exposées dans le musée d'Aoste (Isère). L'art mérovingien est représenté par la crypte de l'église Saint-Laurent de Grenoble, reste d'une antique basilique qui a précédé l'église romane actuelle construite au xi^e siècle. Du viii^e au x^e siècle, fut bâtie la basilique de Saint-Pierre de Vienne aujourd'hui transformée en musée, laquelle fut presque complètement remaniée au xii^e siècle, date de la reconstruction de l'abside et de l'édification de la tour et du porche. L'église Saint-André-le-Bas, de la même ville, commencée au x^e siècle, semble n'avoir été terminée qu'au xiii^e. Au style roman appartiennent encore : Saint-Apollinaire de Valence, Saint-Laurent de Grenoble, l'église de Marnans, celle de Saint-Chef dont le portail est du xv^e siècle, Notre-Dame d'Embrun, Saint-Barnard de Romans, l'église de Saint-Marcel-les-Sauzet et la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Les principaux monuments gothiques sont : Saint-Maurice de Vienne, où l'on retrouve toutes les phases de l'architecture religieuse dans cette région du xii^e au xvi^e siècle; c'est un édifice composé de trois nefs sans transept et terminé par une abside pentagonale sans *deambulatorium*; la cathédrale de Grenoble, dont la tour seule est du xii^e siècle, édifice original, dit Quicherat, dont l'architecte accepta du gothique le fractionnement des voûtes et des cintres, mais s'abstint (par suite de la situation de l'église adossée au rempart) de l'emploi des arcs-boutants extérieurs. Dans cette même église il faut citer le tombeau de l'évêque Aymon de Chissé (1407) et le *Ciborium*, construit par un autre évêque de Grenoble, Siboud Alleman, à la fin du xv^e siècle, deux précieux morceaux de sculpture architecturale. Au style gothique appartiennent encore l'église Saint-Antoine, l'un des plus remarquables monuments du Dauphiné, bâtie du xiii^e au xv^e siècle et composée de trois nefs sans transept, la façade d'un merveilleux travail est du xv^e siècle; enfin,

l'église Saint-André de Grenoble qui contient le tombeau du chevalier Bayard, et le cloître de la Grande Chartreuse.

Les plus remarquables monuments civils sont, pour l'époque féodale, la tour de Crest, celle de Pinet, sur la com. d'Eyzin-Pinet, celle de Champ, le château de Montélimar, et surtout le château de Tallard, imposant édifice construit au XIII^e siècle et restauré au commencement du XVI^e. — Pour la période de la Renaissance, le palais de justice de Grenoble, commencé sous Louis XII et terminé sous Henri IV, avec les élégantes sculptures sur bois qui décorent la première chambre du tribunal civil; la maison des Têtes à Valence; le pendentif et la porte de la maison Dupré-Latour, dans la même ville; une maison de la rue des Orfèvres, à Vienne; le château d'Uriage (XIII^e-XVI^e siècles) et celui de Suze-la-Rousse. Pour le XVII^e siècle, le château de Vizille, construit par Lesdiguières, et le tombeau de ce dernier, œuvre élégante du sculpteur lorrain Jacob Richier, aujourd'hui conservé à la préfecture des Hautes-Alpes; le château de Grignan où est morte M^{me} de Sévigné, etc. A. PRUDHOMME.

BIBL. : Nicolas CHORIER, *Histoire du Dauphiné*; Grenoble, 1661, et Lyon, 1672, in-fol. — VALBONNAIS, *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins*; Genève, 1722, 2 vol. in-fol. — Jules TAULIER, *Histoire du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*; Grenoble, 1855, in-8. — J. TAYLOR, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France; Dauphiné*, Paris, 1854, in-fol. — BEGUILLET, *Histoire du Dauphiné et description de cette province*; Paris, 1782, in-fol. — Ch. LORY, *Description géologique du Dauphiné*; Grenoble, 1860, in-8. — CHANTRE, *Monographie géologique des anciens glaciers*. — *Le Dauphiné préhistorique*; Grenoble, 1885, in-8 (Ext. du *Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences*. Congrès de Grenoble). — Florian VALLENTIN, *De l'ancienneté de l'homme dans la province du Dauphiné* (Congrès archéologique de Vienne, 1879). — G. DE MORTILLET, *l'Isère préhistorique* (Ext. de l'Homme. journal illustré des sciences anthropologiques, 21^e année, n^o 15, p. 461). — A. FALSAN, *Esquisse géologique du terrain erratique et des anciens glaciers de la région centrale du bassin du Rhône*; Lyon, 1883, in-8. — J. ROMAN, *l'Époque préhistorique et gauloise dans le dép. des Hautes-Alpes* (Congrès archéologique de Vienne, 1879, p. 376). — ALLMER, *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*; Vienne, 1875, 4 vol. in-4. — A. DE TERREBASSE, *Inscriptions du moyen âge de Vienne en Dauphiné*; Vienne, 1875, 2 vol. in-4. — J.-J.-A. PILLET, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*; Grenoble, 1833, 2 vol. in-8. — L. DRAPYRON, *De Burgundia historia et ratione politica Merovingorum aetate*; Paris, 1869, in-8. — J. REVILLOU, *L'Arianisme des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain*; Paris et Besançon, 1850, in-8. — FAUCHÉ-PRUNELLE, *Recherches sur les anciens vestiges germaniques en Dauphiné*; Grenoble, 1862-1863, in-8. — C.-U.-J. CHEVALIER, *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné* (Ext. du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3^e série, t. VI); Montbéliard, 1874, in-8. — Du même, *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné*; Colmar, 1871, in-8. — Du même, *Inventaire des Archives, des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1366*; Lyon, 1871, in-8. — *Statuta delphinata, hoc est libertates per illustrissimos principes delphinos Viennenses delphinibus subditis concessae*; Gratianopoli, 1619, in-4. — A. PRUDHOMME, *les Juifs en Dauphiné aux XIV^e et XV^e siècles*; Grenoble, 1883, in-8. — H. MORIN, *Numismatique féodale du Dauphiné*; Paris, 1854, in-4. — A. DE TERREBASSE, *Œuvres posthumes. Notice sur les Dauphins de Viennois. Histoire de Boson et de ses successeurs*; Vienne, 1875, in-8. — GUIFFREY, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*; Paris, 1868, in-8. — Aymar RIVALLII *Delphinalis de Allobrogibus libri novem..... editi cura et sumptibus. AELFREDI DE TERREBASSE*; Vienne Allobrogum, 1844, in-8. — A. MACÉ, *Description du Dauphiné... au XVI^e siècle*, extraite du premier livre de l'*Histoire des Allobroges*, par Aymar du Rival; Grenoble, 1852, in-12. — Guy ALLARD, *Dictionnaire historique du Dauphiné*; Grenoble, 1861, 2 vol. in-8. — A. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*; Paris, 1856, 2 vol. in-8. — ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné*; Paris, 1875, 3 vol. in-8. — J.-D. LONG, *la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*; Paris, 1856, in-8. — Ch. CHARRONNET, *les Guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes*; Gap, 1861, in-8. — J. BRUN-DURAND, *Mémoire d'Eustache Piémond*; Valence, 1885, in-8. — J. ROMAN, *Catherine de Médicis en Dauphiné* (*Bulletin de l'Académie delphinale*, 3^e série, t. XVII, pp. 316-340). — Du même, *Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné* (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3^e série, t. XV); Grenoble, 1890, in-8. — ARNAUD, *Notice sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'édit de Nantes*; Grenoble, 1872, in-8. — *Supplément à la Notice sur*

les controverses; Grenoble, 1886, in-8. — Nicolas CHORIER, *l'État politique de la province de Dauphiné*; Grenoble, 1671-1672, 4 vol. in-12. — Augustin PÉRIER, *Histoire abrégée du Dauphiné de 1626 à 1826*; Grenoble, 1881, in-8. — J. BRUN-DURAND, *le Dauphiné en 1698 suivant le mémoire de l'intendant Bouchu*; Lyon-Grenoble, 1874, in-8. — Yves GOLLETY, *Tentative d'organisation provinciale en Dauphiné (1779-1787)*; Voiron, 1885, in-8. — CHAMPOLLION-FIGEAC, *Chroniques dauphinoises*; Vienne et Grenoble, 1880-1887, 4 vol. in-8. — *Documents historiques sur les origines de la révolution dauphinoise de 1788*, publiés sous les auspices de la municipalité à l'occasion des fêtes du Centenaire; Grenoble, 1888, in-8. — J.-A.-Félix FAURE, *les Assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné*; Paris-Lyon-Grenoble, 1887, in-12. — Oct. CHENAVAS, *la Révolution de 1788 en Dauphiné*; Grenoble, 1888, in-12. — Ch. DUFAYARD, *les Origines de la Révolution en Dauphiné*; Grenoble, 1887, in-12. — COLOMB DE BATINES et Jules OLLIVIER, *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*; Valence, 1837, in-8. — CHAMPOLLION-FIGEAC et BOREL D'HAUTERIVE, *Album historique du Dauphiné*; Grenoble, 1846-1847, in-4.

DAUPHINÉ D'Auvergne. Après la mort de Guillaume VII, comte d'Auvergne (1136), son fils et successeur Guillaume VIII fut dépouillé par son oncle Guillaume le Vieux, qui prit le titre de comte d'Auvergne, mais en laissant cependant à son neveu une partie de la Basse-Auvergne avec Vodable pour capitale. Guillaume VII quitta alors les armes d'Auvergne pour prendre celles des dauphins du Viennois, ses aïeux maternels, et son apanage reçut le nom de *Dauphiné d'Auvergne*. C'est la l'origine des comtes-dauphins d'Auvergne (1155). Parmi les principaux successeurs du premier comte-dauphin d'Auvergne, nous citerons : 1^o son fils, *Robert*, qui protégea les lettres et mourut en 1234; 2^o les deux *Béraud*, *Béraud II* et *Béraud III* (V. ces noms), qui se distinguèrent dans les guerres contre les Anglais. La fille de Béraud III, Jeanne, morte en 1436, porta le dauphiné d'Auvergne dans la maison de Bourbon par son mariage avec Louis I^{er} de Bourbon, duc de Montpensier. Parmi les dauphins d'Auvergne de cette branche, il faut citer Gilbert de Montpensier, qui fut vice-roi de Naples sous Charles VIII, et le connétable de Bourbon. Après la trahison de ce dernier, le dauphiné d'Auvergne suivit le sort de ses autres domaines confisqués par la couronne, mais Charles IX le rendit au duc de Montpensier (1560). Après la mort de la dernière dauphine d'Auvergne, M^{lle} de Montpensier, la grande Mademoiselle, le Dauphiné d'Auvergne passa par héritage à la maison d'Orléans, d'où il n'est plus sorti jusqu'à la Révolution. Au XIII^e siècle, le Dauphiné d'Auvergne comprenait une bande de terrain au S.-O. de Clermont-Ferrand, ayant à peu près la forme d'un trapèze dont les sommets auraient été Pontgibaud et Eygurande vers l'O., Issoire et Saint-Ulpipe vers l'E. Les dauphins d'Auvergne possédaient en outre, dans le Bourbonnais, les enclaves de Chaveroche et de Jaligny. Louis FARGES.

DAUPHINELLE (V. DELPHINIUM).

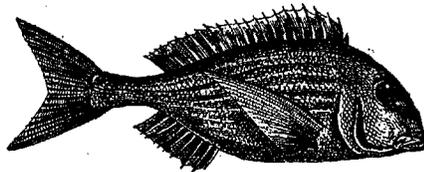
DAUPHINOT (Jean-Simon), homme politique français, né à Reims le 24 janv. 1821, mort près de Reims le 10 sept. 1889. Grand industriel de Reims, président de tribunal de commerce (1864), maire de Reims (1868), conseiller général de la Marne (1869), il dirigea la municipalité à l'époque délicate de l'occupation allemande avec un courage et une habileté qui lui valurent une grande popularité. Elu membre de l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871, il siégea au centre gauche, groupe dont il devint vice-président. Après la législature il fut élu sénateur par son département le 30 janv. 1876, et réélu au renouvellement du 5 janv. 1879. Il ne posa pas sa candidature en 1888. M. Dauphinot fit partie des commissions les plus importantes relatives aux questions industrielles.

DAUPHINULE (*Delphinula*) (Malac.). Genre de Mollusques Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches Scuti-branches, créé par Lamarck en 1803 pour une coquille discoïde ou conique, solide, ombiliquée; tours de spire parfois désunis, couverts d'épines, de digitations et d'aspérités; ouverture entière, arrondie, à bords ordinairement réunis. Type : *Delphinula laciniata* Lamarck. Les espèces de ce

genre habitent l'océan Indien, la mer des îles Philippines, les côtes de l'Australie.

DAUPRAT (Louis-François), corniste célèbre, né à Paris le 24 mai 1781, mort à Paris le 16 juil. 1868. Il entra au Conservatoire et fut le plus brillant élève de Kenn. Il fit partie de la musique de l'armée d'Italie (1800). De retour à Paris il rentra au Conservatoire pour y étudier la composition avec Gossec. En 1806, il partit pour Bordeaux et demeura deux ans à l'orchestre du théâtre. Appelé à l'Opéra de Paris, il y remplaça son maître Kenn, puis Duvernoy comme cor solo. Il demeura à l'Opéra vingt-trois ans. Il fit partie de la chapelle de Napoléon et de Louis XVIII. En 1802, il fut nommé professeur adjoint au Conservatoire, puis titulaire en 1816 (1^{er} avr.). Il prit sa retraite en 1842 (15 nov.). Il composa beaucoup pour le cor. M. Fétis (*Biogr. des music.*) donne le catalogue détaillé de ses œuvres.

DAURADE. I. ICHTYOLOGIE. — Nom vulgaire du genre *Chrysophrys* Cuv., genre de Poissons osseux (Téleostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des *Sparidae*, ayant pour caractères un corps oblong, comprimé, couvert d'écaillés assez grandes, dentelées, la nageoire dorsale armée de onze à douze épines pouvant se replier dans un sillon. Trois épines à l'anale, les mâchoires armées de cinq à six canines en avant et de trois séries de molaires arrondies, situées sur chaque côté. On connaît environ trente formes appartenant à ce genre, propres aux mers tropicales; deux habitent les côtes de



Chrysophrys aurata.

France. L'une de ces dernières est le *Chrysophrys aurata*. Le dos est d'un bleu foncé, les flancs d'un jaune argenté, relevé par des lignes brunâtres, le ventre est blanc d'argent; des points blancs règnent le long du dos, une large tache dorée orne la joue; la dorsale est bleuâtre, les ventrales violettes; les autres nageoires sont grisâtres. ROCHBR.

II. PÊCHE. — La daurade commune, qui est abondante dans la Méditerranée, se rapproche des côtes en été; on la prend alors dans les bordigues et autres engins fixes, ou au feu, avec la fouine; en pleine mer la daurade se pêche au tramail, avec des verveux ou avec le bregin, grande seine ayant un manche au milieu; la pêche se fait également à la ligne amorcée de coquillages. E. SAUVAGE.

III. ART CULINAIRE. — La daurade, qu'il ne faut pas confondre avec la dorade, est fort recherchée pour l'excellente saveur de sa chair blanche, ferme et très salubre, surtout celle des individus pêchés dans les étangs profonds et non vaseux. Les Romains avaient ce poisson en haute estime et en faisaient élever dans les lacs intérieurs, principalement dans le lac Lucrin. Une bonne manière de le préparer est de le faire cuire sur le gril et de le servir avec une sauce tomate ou toute autre sauce un peu relevée. Sur les bords de la Méditerranée espagnole, on en fait des salaisons dont une grande partie est destinée à l'exportation; on le conserve aussi confit dans du vinaigre.

BIBL.: ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, édit. fr.; Poissons.

DAURIA (Philippe), littérateur français (V. AURIA [Philippe-Eugène-Jean-Marie d']).

DAURIA (Lionel), philosophe français, né à Brest le 19 nov. 1847, fils du contre-amiral Dauriac, né à Brindisi le 22 févr. 1882, mort à Brest le 8 oct. 1878. Il acheva au lycée Louis-le-Grand ses études commencées à Brest et entra à l'École normale en 1867. Après un court passage à Pontivy (1871), il enseigna la philosophie au lycée de

Brest, de janv. 1872 à oct. 1879. Agrégé de 1872, il soutint en mars 1878 ses thèses de doctorat: *De Heraclito Ephesio et Des Notions de matière et de force dans les sciences de la nature*. Maître de conférences à la faculté de Lyon en 1879, suppléant à Toulouse en 1881, il est depuis 1882 professeur de philosophie à la faculté des lettres de Montpellier. Il a collaboré à la *Revue bleue* (Fernand Papillon, déc. 1877, et la *Psychol. allem. contemp.*, sept. 1879); à la *Revue philosophique* et surtout à la *Critique philosophique* de M. Renouvier, dont il est un des principaux disciples. Il a recueilli ses articles les plus importants sous ce titre: *Croyance et Réalité* (Paris, 1889, in-8). M. Dauriac est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*, qui lui doit notamment l'article CRITICISME. H. M.

DAUSQUE (Claude), philologue et théologien belge, né à Saint-Omer en 1566, mort à Tournai en 1644. Il fut jésuite pendant quelque temps, puis quitta l'ordre pour occuper un canonicat à la cathédrale de Tournai. Il composa un assez grand nombre d'opuscules de controverse, notamment à propos du fameux synode de Dordrecht, mais ses écrits philologiques sont beaucoup plus célèbres. Son ouvrage capital est l'édition, avec commentaires, de Silius Italicus publiée à Paris en 1618. Il y fait preuve de beaucoup d'érudition, mais l'esprit critique lui fait défaut. E. H.

BIBL.: PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*; Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol. — LEMAISTRE D'ANSTAIN, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*; Tournai, 1845, 2 vol. in-8.

DAUSSE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Penne; 421 hab.

DAUSSE (Marie-François-Benjamin), ingénieur français, né à Grenoble (Isère) le 28 janv. 1801, mort à Grenoble le 16 janv. 1890, fils de l'ingénieur Joseph-Henri Dausse (1745-1816). Les recherches de Dausse ont porté principalement sur le phénomène de la pluie et sur l'écoulement de l'eau dans les rivières; on cite souvent la PREMIÈRE LOI DE DAUSSE: *La hauteur de la pluie annuelle croît en général avec l'altitude jusqu'à une certaine limite* (*Annales des ponts et chaussées* de 1842; *Hydraulique fluviale* de Lechalas, p. 15). La SECONDE LOI DE DAUSSE n'est pas moins connue: *les pluies d'été ne profitent point aux cours d'eau* (*Hydraulique fluviale*, p. 62). C'est surtout dans le bassin de la Seine que Dausse a poursuivi ses études, et l'on s'en aperçoit par sa seconde loi, qui se rapproche des faits surtout en ce qui concerne les bassins où les terrains perméables ont une grande importance. Dans ce cas l'eau tombée en été s'arrête dans la couche supérieure du sol et est ensuite complètement évaporée, réserve faite, bien entendu, des pluies prolongées et des pluies abondantes tombant sur des surfaces très déclives. On a de Dausse, outre un grand nombre de brochures sur le même sujet ou sur des sujets connexes: *Pluie, évaporation, déboisement* (*Annales des ponts et chaussées* de 1842, premier semestre). Il a aussi donné au même recueil un article sur le *Halage à grande vitesse* (1835, 1^{er} semestre), et publié à part deux grandes brochures sur l'endiguement du Tibre et une *Note sur l'endiguement de l'Isère* (Grenoble, 1850, in-8). M.-C. L.

DAUSSOIGNE-MÉHUL (Louis-Joseph), musicien français, né à Givet le 10 juin 1790, mort à Liège le 10 mars 1875. Neveu de Méhul, il l'eut pour maître et travailla aussi avec Catel. En 1807, il remporta le deuxième grand prix de composition pour sa scène lyrique (*Ariane à Naxos*), en 1809 le premier grand prix. A Rome il écrivit *Robert Guiscard*, et revint à Paris dans le vain espoir de le voir représenter. La mauvaise chance persécuta d'ailleurs l'artiste durant toute sa carrière: il ne put faire jouer ni le *Faux Inquisiteur*, ni le *Testament*, ni les *Amants corsaires*, et un autre ouvrage, *Aspasie* (1820), n'eut qu'un médiocre succès à l'Opéra. Il arrangea en récitatifs le dialogue de la *Stratonice* de Méhul, et acheva la *Valentine de Milan* du célèbre compositeur, qui, jouée en 1822, obtint un grand succès. Mais un acte du jeune musicien, *les Deux Salem*,

ne réussit pas, et le sujet des *Deux Nuits*, qui lui avait été confié, lui fut retiré. Découragé, Daussoigne-Méhuil quitta Paris où il professait l'harmonie (au Conservatoire), et accepta la direction du conservatoire de Liège (1827). Il gouverna cet établissement avec intelligence, y forma d'excellents élèves, mais ne composa plus que des morceaux de circonstance, entre autres une cantate pour le retour du cœur de Grétry (1828), et une cantate nationale intitulée *une Journée de la Révolution* (1834). Il a publié de nombreux écrits dans le *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, dont il faisait partie depuis 1846. Alfred ERNST.

BIBL. : *Le Guide musical* (année 1875). — F.-J. FÉLIS, *Biogr. univers. des musiciens*; Paris, 1875, t. II, in-8, 2^e éd., et *Supplém.*, t. I.

DAUTHE (Joh.-Fried.-Karl), architecte et graveur, né à Grosschocher en 1749, mort à Leipzig en 1816. Intendant des bâtiments publics de la ville de Leipzig, il y construisit la célèbre salle de concert, le « *Gewandhaus* », qui passe aujourd'hui encore pour un modèle d'acoustique.

DAUTHEVILLE (François), général et homme politique français, né à Chalençon (Ardèche) le 8 mai 1792, mort à Chalençon le 9 mai 1875. Sorti de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, il prit part en 1813 aux dernières campagnes de l'Empire, en qualité d'officier du génie. En 1848, il était colonel du 3^e régiment du génie et se présenta à l'Assemblée constituante où il fut élu le troisième sur la liste départementale. Il vota avec la droite et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Nommé en 1852 général de brigade, il devint, en 1854, membre du Corps législatif comme candidat du gouvernement impérial et, en 1858, président du conseil central des Églises réformées. Réélu député en 1863, il obtint la presque unanimité des suffrages, et en 1869 ne passa qu'au scrutin de ballottage. Après la révolution du 4 sept. 1870, il se retira de la vie publique.

DAUTON (Jean) (V. AUTON [Jean d']).

DAUTRESME (Auguste-Lucien), homme politique français, né à Elbeuf le 21 mai 1826. Élève de l'École polytechnique, il fut de 1846 à 1848 ingénieur de la marine. Puis il s'occupa de musique et écrivit d'agréables compositions. Le 28 mai 1862, il fit représenter au Théâtre-Lyrique un opéra-comique en un acte, *Sous les Charmilles*, et le 11 déc. 1867, un opéra en trois actes, *Cardillac*, qui obtint un certain succès. Il écrivit encore la critique musicale dans le *Paris-Magazine*. Il débuta en 1871 dans la vie politique, se présenta d'abord sans succès aux élections législatives dans la Seine-Inférieure (8 févr.), entra au conseil général comme représentant d'Elbeuf et fut élu député de Rouen, avec un programme républicain, le 20 févr. 1876. Membre des 363, il fut réélu le 14 oct. 1877, puis le 21 août 1881 et le 4 oct. 1885. Il vota tantôt avec le parti opportuniste, tantôt avec la gauche radicale. Le 9 nov. 1885, il entra dans le cabinet Brisson comme ministre du commerce, tombait avec lui le 28 déc. de la même année et reprenait le 30 mai 1887, le portefeuille du commerce et de l'industrie dans le cabinet Rouvier. Il s'occupa activement de l'organisation de l'Exposition universelle de 1889, demeura titulaire de son portefeuille dans le cabinet Tirard du 12 déc. 1887, et le conserva jusqu'au 30 mars 1888. Depuis, il se prononça contre le boulangisme, fut réélu député par Rouen aux élections générales de 1889, et enfin élu sénateur de la Seine-Inférieure en janv. 1891.

DAUTRICHE (Jacques-Sébastien), homme politique français, né à Saint-Jean-d'Angely le 26 nov. 1750, mort à Saint-Jean-d'Angely le 20 janv. 1830. Président du tribunal du district de Saint-Jean-d'Angely et de la Société populaire de cette ville, il fut élu député à la Convention par le dép. de la Charente-Inférieure. Il siégea au centre et, dans le procès de Louis XVI, vota l'appel au peuple, la détention, le sursis. Membre du conseil des Anciens jusqu'au 20 mai 1798, il devint en 1800 juge au tribunal d'appel de Poitiers. Il prit sa retraite en 1824 et revint se fixer dans sa ville natale. F.-A. A.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

BIBL. : ESCHASSÉRIEAUX, *Assemblées électorales de la Charente-Inférieure*; Niort, 1868, in-8.

DAUTZENBERG (Jean-Michel), littérateur belge, né à Heerlen le 6 déc. 1808, mort à Ixelles le 4 févr. 1869. Professeur, puis employé de banque, il consacra ses loisirs au culte des lettres néerlandaises, et publia une traduction en vers métriques des *Odes* d'Horace, et ensuite de nombreuses poésies dans lesquelles domine l'influence de la littérature allemande. Elles ont été réunies après sa mort sous le titre de *Verspreide en nagelatene gedichten* (Bruxelles, 1869, in-8). Dautzenberg avait écrit aussi une *Prosodie de la langue néerlandaise* (Anvers, 1851), et des *Entretiens sur l'histoire de Belgique* (Gand, 1858). Ces deux ouvrages furent couronnés par l'Académie royale des Pays-Bas. Il fut en 1859 un des fondateurs du journal pédagogique *De Toekomst*, et en 1862 il dirigea la revue littéraire, *Het Nederduitsch Tydschrift*.

DAUVERGNE (François-Jean), juriconsulte, né à Beauvais en 1700, mort en 1775. Il appartenait à une famille qui donna un maire à Beauvais au xvi^e siècle et un député aux états provinciaux de Pontoise en 1651. Il a publié plusieurs ouvrages de jurisprudence. C. ST-A.

DAUVERGNE (Antoine), compositeur français, né à Clermont-Ferrand le 4 oct. 1713, mort à Lyon le 12 févr. 1797. Il se produisit d'abord comme violoniste, et composa en 1752 son premier ouvrage dramatique, l'opéra-ballet *les Amours de Tempé*, suivi en 1753 du célèbre opéra-comique *les Troqueurs*, qui est regardé comme l'un des premiers spécimens du genre. Puis vinrent *Enée et Lavinie*, *les Fêtes d'Euterpe*, *Canente*, *Pyrrhus et Polixène*, *la Venitienne*, etc. Chef d'orchestre de l'Opéra depuis 1751, Dauvergne fut quatre fois directeur de ce spectacle, en même temps que directeur du Concert spirituel et surintendant de la musique du roi. M. BR.

BIBL. : CAMPARDON, *l'Académie de musique au xviii^e siècle*; Paris, 1884, t. I.

DAUVERNÉ (François-Georges-Auguste), virtuose sur la trompette, né à Paris le 15 févr. 1800, mort à Paris le 5 nov. 1874. A l'âge de quatorze ans il fut admis dans la musique des gardes du roi (1^{er} juil. 1814); il y resta attaché jusqu'en 1830. Le 1^{er} janv. 1820, il entra à l'Opéra et y resta jusqu'en 1851. Il fit partie de la chapelle royale jusqu'en 1848. En 1833, il fut nommé professeur au Conservatoire. Il écrivit plusieurs compositions pour trompette et une *méthode* pour cet instrument (Paris, 1857, gr. in-4).

DAUVET (Jean), juriconsulte et homme politique français, né vers 1400, mort le 23 nov. 1471. Il était issu d'une famille noble d'Anjou. Son aïeul, Simon Dauvet, avait été chambellan de Charles V; son père, Jacques Dauvet, sénéchal d'Anjou, avait suivi le roi René en Italie, où il était mort. J. Dauvet, simple cadet de famille, étudia le droit et chercha fortune dans le barreau. Après avoir été conseiller de René d'Anjou, il passa au service de Charles VII, qui le chargea de plusieurs missions à Rome, près du concile de Bâle, en Bourgogne, et le nomma son procureur général au parlement de Paris (1446). Ce fut lui qui poursuivit Jacques *Cœur* (V. ce nom) et lui signifia sa condamnation à Poitiers (1453). Il le remplaça même en qualité de commissaire du roi près des états de Languedoc et fut chargé d'exploiter, au nom de Charles VII, les mines de plomb et d'argent que le riche financier possédait dans le Lyonnais et le Beaujolais. A cette occasion, il publia un règlement général des mines, document très curieux qui fait connaître tous les détails de l'administration et de l'exploitation des mines à cette époque. Ce fut lui encore qui eut à requérir la condamnation de Jean V d'Armagnac (mai 1460). Bien qu'il eût servi Charles VII, il eut l'adresse de plaire à Louis XI qui, par lettres du 16 oct. 1461, lui donna l'office de premier président du parlement de Toulouse aux gages de 600 livres t. par an. Après avoir utilisé son habileté pendant la ligue du Bien public, ce le prince nomma premier président du parlement de Paris

(7 nov. 1465). Il laissa trois fils, dont l'un, *Guillaume Dauvet*, fut maître des requêtes de l'hôtel du roi.

BIBL. : ANSELME, VIII, 774. — *Les Chroniqueurs de l'époque*. — *Biogr. toulousaine*, 1823, I, 435. — S. LUCÉ, *Revue des questions historiques*, XXI, 1877, p. 179. — *Pièces originales* (à la Bibl. nat.), DCCCCLXXXI, surtout les nos 6 et 155.

D'AUVILLIERS (Nicolas Donné, sieur), acteur français, né vers 1640, mort fou à Charenton le 15 août 1690. Il faisait partie de la troupe du théâtre du Marais, lorsqu'en 1673 il passa dans celle du théâtre Guénégaud ; il fut conservé lors de la réunion des deux troupes, en 1680, et chargé, en même temps que des seconds et troisièmes rôles tragiques, de quelques rôles dans le haut comique. Extrêmement laid de visage, il possédait une voix flexible et touchante, et son talent était fort distingué. C'est lui qui créa les rôles d'Abderamen dans *Zaïde*, d'Oreste dans *Oreste de Leclerc* et Boyer, et de Mannius dans le *Régulus* de Pradon. Le 27 avril 1672, étant encore au Marais, il avait épousé une de ses camarades à ce théâtre, Victoire-Françoise Poisson, fille de Raymond Poisson, qui le suivit au théâtre Guénégaud, et qui fut obligée de prendre sa retraite en 1680. Elle accepta néanmoins par la suite l'emploi de souffleuse, qu'elle remplit à la Comédie jusqu'au 16 nov. 1718. Elle se retira alors à Saint-Germain-en-Laye, où elle mourut le 12 nov. 1733, dans un âge très avancé.

A. P.

DAUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade-sur-Garonne ; 576 hab.

DAUX (Isbrand), seigneur de Crissier et de Rilly, né aux environs de 1520. Un des membres les plus riches et les plus ambitieux de la noblesse vaudoise, il servit avec un ardeur passionnée les intérêts de la maison de Savoie. Nommé bourgmestre de Lausanne, il complota de livrer la ville à l'ennemi, mais, la veille même du jour fixé pour l'exécution du complot, Isbrand Daux se laissa entraîner à en révéler tous les détails à Claude de Crousaz, un de ses cousins, dont il désirait vivement s'assurer le concours. La perspective du massacre qui allait ensanglanter Lausanne effraya ce dernier qui n'hésita pas à dénoncer ses amis au représentant de Berne. Isbrand Daux parvint à s'enfuir ; condamné par contumace à la peine de mort et à la confiscation de ses biens, il mena à Evian l'existence misérable d'un proscrit. — Son fils, *Georges Daux*, coseigneur de Prilly et grand sautier de la ville de Lausanne, après avoir partagé ses errements politiques, termina comme lui ses jours dans l'exil.

Ernest STROEHLIN.

DAUZAT DEMBARRÈRE (Pierre-Marie-Benoît), homme politique français, né à Lourdes le 17 avr. 1809, mort à Bagnex (Seine) le 21 oct. 1878. Avocat à Paris en 1833, il fut nommé substitut près le tribunal civil de Lourdes, puis procureur du roi et démissionnaire en 1848. Conseiller général des Hautes-Pyrénées, il se rallia à l'Empire, fut élu député des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, le 29 févr. 1852, et réélu le 22 juin 1857. Il était candidat officiel en ces deux circonstances. Il a écrit : *Petit Voyage autour de la grande question allemande* (Paris, 1868, in-8) ; *Histoire politique de la grotte de Lourdes* (Paris, 1872, in-12).

DAUZATS-SUR-VODABLE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes ; 400 hab.

DAVAINE (Casimir-Joseph), médecin-naturaliste français, né à Saint-Amand-les-Eaux (Nord) le 19 mars 1812, mort à Garches le 13 oct. 1882. Élève et collaborateur de Rayer, son maître aux hôpitaux, reçu docteur en 1837, il exerça la médecine à Paris. Il fut nommé en 1849 membre de la Société de biologie, et, malgré une série de travaux remarquables, en 1868 seulement, membre de l'Académie de médecine ; l'Institut ne se décida pas à lui ouvrir ses portes. Davaine est l'auteur d'une quantité prodigieuse de mémoires remarquables sur la physiologie expérimentale, les parasites des animaux et des végétaux, sur la contagion et le traitement des maladies charbonneuses, sur la septi-

cémie, etc., dont un grand nombre ont été récompensés par nos corps savants. Son *Traité des entozoaires et des maladies vermineuses* (Paris, 1859, in-8, fig. ; 2^e édit., 1877) « est le plus savant et le plus complet sur ce sujet difficile » (Laboulbène) ; signalons encore : *De la Paralyse générale et partielle des deux nerfs de la septième paire* (Paris, 1852, in-8) ; *Recherches sur l'anguillule du blé niellé* (Paris, 1857, in-8, pl.) ; *Recherches sur la génération des huîtres* (Paris, 1853, in-8, pl.) ; *Mémoire sur les anomalies de l'œuf* (Paris, 1861, in-8, pl.) ; *Etude sur la genèse et la propagation du charbon* (Paris, 1870, in-8), etc., etc. Mais le plus beau titre de gloire de Davaine, c'est d'avoir découvert, dès 1850, la nature du virus charbonneux, la bactérie du charbon (V. ce mot) et de la pustule maligne ; ce fut le point de départ de toute une série de travaux sur la *septicémie* (V. ce mot), sur les septicémies expérimentales ; mais ce fut surtout le point de départ de toute une science nouvelle, la bactériologie ou la microbiologie, et il a été par là le vrai précurseur de Pasteur.

Dr L. Hn.

DAVAINEA (Zool.). Genre de Cestodes dédié à C. Davaine, créé en 1891 par R. Blanchard et A. Railliet pour des Téniaïdes des Oiseaux. L'état larvaire d'une seule espèce (*D. bothrioplites*) est connu : c'est un Cysticercoidé hébergé par des Gastéropodes terrestres (*Helix carthusianella* et *H. maculosa*).

R. Bl.

DAVALLIA (Bot.). Genre de Fougères, type de la tribu des Davalliées, famille des Polypodiacées, à sores terminaux ou dans les dichotomies des nervures, avec industrie, ou bien encore situés sur un arc anastomotique intra-marginal et recouverts par une industrie cupuliforme libre sur sa face externe. Frondes herbacées ou coriaces, pennées ou décomposées-pennées. Rhizome rampant. Cinquante espèces environ, originaires de la zone des tropiques et dont plusieurs sont cultivées dans nos terres froides et tempérées.

DAVANZATI (Chiaro), poète italien, né à Florence, qui florissait au XIII^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa biographie se réduit à deux faits : il figure parmi les combattants de la bataille de Monteaperti (1260) et il était mort avant 1280, laissant une veuve et plusieurs enfants. On a de lui un grand nombre de chansons amoureuses et de sonnets qui comptent parmi les meilleures productions de la poésie lyrique primitive de l'Italie. L'imitation des troubadours y est sensible, mais en imitant, Chiaro Davanzati ne manque pas d'originalité. Il est supérieur à Guittone d'Arezzo et il fait penser à Guidone Guinicelli. La plupart de ses poésies figurent dans les t. III et IV du recueil de MM. d'Ancona et Comparetti intitulé *le Antiche Rime volgari* (Bologne, 1875 et suiv.).

Ant. T.

DAVANZATI (Bartolomeo), poète italien, né à Florence en 1393, mort vers 1480. On connaît de lui un conte en vers intitulé : *Novella di Matteo e del Grasso Legnaiuolo per Bartholomeo Davanzati, cittadino fiorentino, al sapientissimo Giovine Coximo di Bernardo Ruccellai* (Florence, vers 1480). Ce conte narre une plaisanterie dont fut victime, de la part de Brunellesco, de Donatello et d'autres, un certain Manetto, dit *il Grasso Legnaiuolo* (le gros charpentier), artisan en marqueterie ; on en arriva, paraît-il, jusqu'à lui faire croire qu'il n'était pas lui-même, mais bien un autre, un nommé Matteo. L'anecdote, certifiée par Manni, se retrouve dans une ancienne vie de Brunellesco, *Vita di Filippo di Ser Brunellesco*, publiée pour la première fois en 1812 à Florence. Il y a du conte de Davanzati des versions en prose : *Novella del Grasso Legnaiuolo* (Florence, 1554).

R. G.

BIBL. : G. PASSANO, *I Novellieri italiani in verso* ; Bologne, 1868, in-8. — Du même, *I Novellieri italiani in prosa* ; Turin, 1878, in-8.

DAVANZATI BOSTICHI (Bernardo), littérateur italien, né à Florence le 30 août 1529, mort le 29 mars 1606. Très taciturne, il avait pris, à l'académie des Alterati, ce nom caractéristique : *Il Silente*, le Silencieux, avec pour devise : *Strictus, Arcticus*. Il fut presque aussi muet comme écri-

vain, et ne donna que trois ouvrages : *Traduzione di Tacito*, qui parut après sa mort (Venise, 1658 ; réimpressions : Padoue, 1755 ; Bassano, 1790) ; il s'y efforce à un laconisme tel qu'il ne donna pas plus de dix mots italiens pour neuf mots latins, tandis qu'une précédente traduction française (Paris, 1584) employait, pour dix mots latins, près de quinze mots ; cette puérilité le rendit célèbre ; *Storia dello Scismo d'Inghiltera* (Rome, 1600), qui passe pour n'être que le résumé de l'ouvrage latin de Sanderus ; à la suite de l'ouvrage précédent (édition de Florence, 1638) : *Notizia de' Cambj, Lezione delle monete, Orazione in morte del gran duca Cosimo I, Dicerie o Cicalate* ; un traité d'agriculture, *Coltivazione toscana delle viti e d'alcuni arbori* (Florence, 1600 et 1624) ; *Del Modo di piantare e custodire una ragnaja e di uccellare a ragna* (Florence, 1790), ou manière de prendre au filet les oiseaux de passage. R. G.

BIBL. : FONTANINI, *Biblioteca dell' eloquenza italiana* (édition Apostolo Zeno) ; Venise, 1753, 2 vol. in-4. — RE, *Dizionario dei libri d'agricoltura* ; Venise, 1808-1809, 4 vol. in-8.

DAVANZO (Jacopo), peintre du XIV^e siècle (V. AVANZI).
DAVAYAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde ; 501 hab.

DAVAYÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Mâcon ; 585 hab.

DAVE (Davius), nom d'un esclave de la comédie romaine. Ce nom est probablement une transcription du grec Δᾶφος, Δᾶος variante de Δᾶροι qui signifie Daces. Davus signifierait alors le Dace comme Geta le Gète, Syrus le Syrien, conformément à l'habitude romaine de désigner les esclaves d'après leur lieu d'origine. Ce personnage rusé, goguenard, qui soutient les enfants contre les pères et les aide à duper ceux-ci, n'a pas été utilisé par Plaute qui fait cependant un Dave père du Sosie de l'*Amphitryon* ; d'autre part il n'est connu que par un vers d'une *Palliata*, œuvre d'un auteur inconnu, mais il joue un rôle des plus importants dans deux pièces de Térence, le *Phormion* et surtout l'*Andrienne*. Ce qui lui mérite surtout notre attention c'est que, comme notre Scapin ou notre Frontin, Dave est devenu pour les Romains un type, presque un nom commun, servant à désigner toute une classe de personnages comiques. Horace (*Sat.*, I, x, 40 ; II, v, 91) et Perse appellent de son nom l'esclave qu'ils mettent en scène dans leurs satires ; bien plus, Horace le prend comme type sinon pour l'opposer à un héros (*Art poét.*, 114), car le passage est contesté, tout au moins pour montrer la différence qu'il y a entre un esclave et Silène (Hor., *Art poét.*, 237-239). S. D.

BIBL. : RIRSCHL, *Questions Onomat.*, dans ses *Opuscula philologica* ; Leipzig, 1867-79, t. III, pp. 301 et suiv.

DAVEJEAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Monthoumet ; 346 hab. Mine de plomb argentifère connue et exploitée, dit-on, dès l'époque romaine ; l'exploitation en fut reprise au XVII^e siècle ; on l'appelle la mine de Couize. Citée dès l'an 1024, cette localité appartenait aux seigneurs de Termes ; elle fut vendue en 1261 par le dernier représentant de la famille, Olivier, au roi saint Louis. Plus tard, la seigneurie appartenait aux Barre, famille du pays qui se constitua une petite baronnie dans les montagnes.

BIBL. : MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, III, 384-392.

DAVEL (Jean-Daniel-Abraham), patriote suisse, né à Monens, près Lausanne, le 22 oct. 1670, exécuté à Vidy, près Lausanne, le 24 avr. 1723. Ses débuts militaires se firent en 1691 sur les bords du Pô dans un régiment prêt au duc de Savoie par le stathouder. L'année suivante, il accompagna dans les Pays-Bas son compatriote, le général de Sacconay, parvint au grade d'aide-major, et par son courage attira l'attention de Guillaume III, puis du prince Eugène et de Marlborough. Un déni de justice l'amena en 1708 à passer brusquement sous les drapeaux de la France. Promu à la dignité de major, il se retira en 1712 sur les bords du Léman, où il observa les rapides progrès que faisait parmi le peuple le mécontentement contre la domination

étrangère. Le 30 mars 1723, Davel profita du départ des baillis pour Berne où les appelaient de prochaines élections pour réunir à Cully les milices, et marcher le lendemain avec elles sur Lausanne où il entra tambour battant. Après un moment de stupeur, les magistrats de la ville le firent arrêter et prévinrent les Excellences de Berne. Mis à la torture, Davel ne cessa de parler de la mission supérieure que lui avait donnée la Providence, et de soutenir qu'il n'avait pas eu de complices. Condamné à mort, il fut exécuté le 24 avr. 1723 à Vidy, près Lausanne. Il mourut avec courage. Son héroïque dévouement ne fut pas perdu : Berne cessa ses plus criants abus, et à mesure que le pays de Vaud approcha de l'heure de l'indépendance, la victime se transforma en héros.

DAVELUY (Amédée), érudit français, né en 1799, mort à Athènes en 1867. Elève de l'École normale (promotion de 1818), il enseigna dans divers collèges de province, puis au lycée Henri IV à Paris et devint en 1846 directeur de l'École d'Athènes, poste qu'il occupa avec une haute distinction. Daveluy fut nommé, en 1862, inspecteur général honoraire. Il a collaboré avec Quicherat au *Dictionnaire latin-français* (Paris, 1844, in-8, plusieurs éd.) si connu.

DAVENT (Léonard) (V. THIRY DE DEVENTER [Léonard]).

DAVENANT (John), théologien anglais, né en 1576, mort en 1644. A l'université de Cambridge, il se fit remarquer par l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son érudition. Désigné par Jacques I^{er} comme membre du synode de Dort (1618), il fut nommé évêque de Salisbury, trois ans après. D'un caractère intègre, inflexible dans ses principes fortement empreints de puritanisme, il se tint éloigné de la cour de Charles I^{er} et se consacra entièrement à l'étude de la théologie. On lui doit un grand nombre d'ouvrages importants : *Prælectiones de duobus in theologia controversis capitibus* ; *De Judice controversiarum primo* ; *De Justitia habituali et actuali* (Cambridge, 1631) ; *Expositio epistolæ D. Pauli ad Colossenses* (Cambridge, 1639) ; *Determinationes questionum quædam theologiarum* (1634). Il composa en anglais : *Animadversions upon a treatise lately published by S. Hoard and entitled God's love to mankind* (Cambridge, 1644). G. Q.

DAVENANT (Sir William), poète et auteur dramatique anglais, né à Oxford en 1606, mort à Londres en 1688. Fils naturel de Shakespeare et d'une hôtelière d'Oxford, il écrivait dès l'âge de douze ans une ode en l'honneur du grand poète. Après quelques études à Oxford, il entra comme page chez la duchesse de Richmond, puis chez lord Brooke, le poète. De 1628 à 1638, il écrivit une quantité de pièces dont *the Cruel Brother* et *the Wits* sont les moins mauvaises. Nommé poète lauréat à la mort de Ben Johnson, il perdit le nez à cette époque, servit dans l'armée royale pendant la guerre civile, fut créé chevalier au siège de Gloucester (1643), passa en France après la chute du roi et fit partie de la maison d'Henriette d'Angleterre. Ayant voulu conduire des colons en Virginie, il fut pris en mer et n'échappa à la mort que par l'intervention de Milton qu'il protégea à son tour à la rentrée des Stuarts. Ce fut Davenant qui donna en 1660 ce qu'on peut appeler le premier opéra sur la scène anglaise avec la première actrice qui ait paru sur les planches, mistress Coleman. Il faut aussi lui accorder le mérite d'avoir contribué à tirer le drame de l'obscurité totale où il était sous les puritains. Ses œuvres, comprenant des tragédies, des comédies, des mascarades, des poésies, entre autres un poème épique, *Gondibert*, qui eut un grand succès, sont tombées dans l'oubli. Elles ont été réunies en 1673 en 5 vol. in-8, puis rééditées en 1872-1874. Hector FRANCE.

DAVENANT (Charles), homme politique anglais, né en 1636, mort le 6 nov. 1714, fils du précédent. Il siégea dans les parlements de Jacques II et de Guillaume III. Il est connu par la publication d'un grand nombre de pamphlets sur divers détails de l'organisation ministérielle, les abus

du clergé, la politique coloniale, etc., qui excitèrent une profonde sensation en leur temps. Les œuvres de Davenant ont été réunies et rééditées à Londres par Charles Whitworth, en 1774. Son meilleur ouvrage est *the True Picture of a modern whig*, qu'il lança en 1701. Ch.-V. L.

DAVENESCOURT (*Avenescuria*). Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier, sur l'Avre; 770 hab. Tourbières. Ancien prieuré de l'ordre de Cluny. Belle et grande église des xvi^e et xvii^e siècles, en style gothique flamboyant; nef, bas côtés, transept, chœur et abside à trois pans, le tout voûté en pierre; vitraux du xvi^e siècle; boiseries et mobilier en chêne sculpté du xviii^e siècle; fonts baptismaux en pierre, du xvi^e siècle; monuments funéraires, notamment celui de Jean Rabache, seigneur de Hangest, mort à Londres, otage du roi Jean, en 1363.

BIBL.: D. DUSEVEL, *l'Eglise de Davenescourt*, dans la revue *la Picardie*, t. V, p. 529. — JUMEL, *Monographies picardes, Davenescourt*; Amiens, 1870, in-8.

DAVENPORT. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat d'Iowa, sur le Mississipi; 23,400 hab. Station importante de chemins de fer; fabriques de machines, scieries, manufactures de laine, commerce de céréales. Aug. M.

DAVENPORT (Sir Humphrey), juriste anglais, né en 1556, mort en 1645. Il mit au service de Charles I^{er} sa science de légiste. Président de l'Echiquier en 1631, il rendit des arrêts conformes aux idées absolutistes du prince, ce qui le fit décréter d'accusation par le Long Parlement, en 1644, sur l'initiative de Hyde (plus tard lord Clarendon). On lui doit un abrégé des Commentaires de Coke sur Littleton. Ch.-V. L.

DAVENPORT (Robert), écrivain anglais du xvii^e siècle. Sa vie est jusqu'ici absolument inconnue. On lui doit deux poèmes : *A Crowne for a conquerour* et *Too Late to call back yesterday* (1623, in-4); une tragédie, *King John and Matilda* (1655 et 1662, in-4); deux comédies : *A New Trick to cheat the Divell* (1639, in-4); *the City Night-cap* (1661, in-4). Tous ces ouvrages ne manquent point de valeur, surtout la tragédie précitée. Une autre tragédie, *the History of Henry I*, qui a disparu dans un incendie, était attribuée par Warburton à Shakespeare et Davenport. R. S.

DAVENPORT (Richard-Alfred), publiciste anglais, né vers 1777, mort le 18 janv. 1852. Il a beaucoup écrit pour les libraires. C'était un polygraphe, un compositeur et en même temps un original. Dans sa vieillesse, il vivait seul, dans une maison jamais nettoyée, dont toutes les fenêtres étaient brisées, où il s'enivrait solitairement avec du laudanum. Il mourut d'une dose trop forte. Ch.-V. L.

DAVENPORT (Samuel), graveur au burin, né à Bedford (Angleterre) le 10 déc. 1783, mort le 15 juil. 1867. Fils d'un architecte et élève de Ch. Warren, ses premières gravures furent des illustrations d'après les dessins de Shenton, Corbould et autres. On lui doit un grand nombre de portraits pour des biographies, et parmi ses planches les plus importantes *the Dance of the Peasants* pour le *Winter's Tale* de Shakespeare, d'après Bone; *Louis XI à Plessis-les-Tours*, d'après le baron Wappers, etc.

DAVENPORT (Ira et William, les frères), prestidigitateurs américains, qui voulaient se faire passer pour médiums et eurent leur heure de célébrité. L'ainé, Ira, était né vers 1840, et le second, William, né en 1842, mourut en Australie en oct. 1877. L'intérêt qu'inspire toujours le spiritisme aux esprits peu critiques et amoureux du merveilleux les avait rendus célèbres. Restés pendant deux ans en Angleterre où leurs mystérieux exercices avaient occupé toute la presse, précédés d'une réputation immense, ils arrivèrent à Paris en sept. 1865 pour y donner des séances sous le nom de manifestations spirites. L'opinion s'émut de cette tentative et les journaux prirent parti pour ou contre les prestidigitateurs. La première représentation annoncée à la salle Hertz pour le 12 sept. par d'énormes affiches se composait de : 1^o les exercices dans l'armoire ;

2^o une séance dans les ténèbres. Les Davenport, qui ne savaient pas un mot de français, avaient pris pour interprète un homme de lettres du nom de Derosne. Le public de la première séance se contenta d'abord de rire, de chanter, de faire du bruit; mais bientôt un spectateur ayant, sous prétexte de dévoiler les trucs, brisé une traverse de l'armoire où les Davenport faisaient leurs tours, le tumulte devint tel que la police intervint. Les séances suivantes, un peu plus calmes, n'eurent pourtant pas tout le succès espéré.

DAVERHOULT (Jean-Antoine d'AVEHOULT ou), homme politique hollandais, né à Utrecht (Hollande), mort près de Sedan en août 1792. Proscrit de sa patrie en 1787, il se retira à Paris où il fut un des fondateurs du club des Feuillants. Les électeurs des Ardennes l'éluèrent administrateur de ce département, puis député à l'Assemblée législative, où il siégea et parla avec les constitutionnels. Il fut à la tribune un des défenseurs ardents de la monarchie expirante. Nommé colonel à l'armée du Centre, il donna le 13 août 1792 sa démission de député. Le 23 août suivant, Thuriot annonça à la tribune (*Moniteur*, XIII, 510) que, soupçonné d'émigration et se voyant poursuivi, Daverhoul s'était brûlé la cervelle. F.-A. A.

DAVESIÈS DE PONTÈS (Lucien), littérateur français, né à Orléans en 1806, mort à Paris en 1859. Entré dans la marine, il abandonna cette carrière pour l'administration et devint sous-préfet. Membre du groupe saint-simonien, il collabora à la *Revue des Deux Mondes* (1835 et 1839), à la *Revue universelle* (1837-38) où il donna surtout des articles concernant l'Egypte moderne et l'économie sociale. On a de lui : *Paris tuera la France, nécessité de déplacer le siège du gouvernement* (Paris, 1850, in-8); *Impôt sur les rentes, réforme des impôts directs et comptoirs agricoles* (1848, in-8); *Notes sur la Grèce, œuvres posthumes* (1863, in-2); *Etudes sur l'Orient* (1863, in-12); *Etudes sur l'Angleterre, réformes sociales* (1865, in-12); *Etudes sur l'histoire de Paris ancien et moderne* (1865, in-12); *Etudes sur l'histoire des Gaules et de la France et sur l'époque contemporaine* (1866, in-12); *Etudes sur la peinture vénitienne, sur les universités d'Allemagne et les étudiants allemands* (1867, in-12); *Etudes dramatiques* (1868, in-12); *Etudes et Mélanges littéraires et historiques* (1869, in-12); *Etudes morales et religieuses* (1869, in-12); *Etudes artistiques pendant un voyage en Italie* (1871, 2 vol. in-12).

BIBL.: LACROIX (Bibl. Jacob). *Notice biographique*, en tête des *Etudes sur l'Orient*; Paris, 1863, in-12.

DAVEZAN (Jean), canoniste (V. AVEZAN [Jean d']).

DAVEZIEUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay; 1,265 hab.

DAVID. Ville de la Colombie, prov. de Panama, sur le petit fleuve du même nom (Pacifique), au S.-E. des montagnes de Chiriqui; environ 8,000 hab.

DAVID, successeur de Saül, le plus grand nom politique de l'ancienne histoire israélite. Son règne appartient aux environs de l'an 1000 avant notre ère. Nous en trouvons la relation dans les livres de *Samuel*, des *Rois* et des *Chroniques*. — Fils d'un certain Jessé ou Isai, de Bethléem en Juda, David tout jeune aurait été désigné par la divinité elle-même au prophète Samuel, qui verse sur son front l'huile sainte. Ayant engagé une lutte contre un géant redoutable qui servait de champion aux Philistins, ennemis d'Israël, David l'abat avec sa simple fronde de berger; Saül, témoin de cet acte de courage, l'attache à sa cour et il se lie d'une étroite amitié avec Jonathan, fils du roi. Un autre texte désigne David comme remplissant auprès de Saül les fonctions d'écuier et de joueur de harpe afin de calmer les accès de mélancolie auquel le prince était sujet. David cependant se signala par de nombreux exploits, ce qui excita la jalousie de Saül; ce sentiment persista même après que le roi eût fait de lui l'époux de sa fille Michol. Un jour, dans un moment de

rage, il lève sa lance contre David, puis il veut le faire saisir dans sa demeure pour le mettre à mort. Cependant David s'était enfui; réfugié tantôt auprès de Samuel, tantôt près du sanctuaire de Nob, il prend le chemin du territoire de Juda et Saül se lance à sa poursuite. Après différents épisodes d'un caractère pittoresque, mais d'une historicité douteuse, David prend le parti de se mettre à la solde des Philistins avec une troupe dont il a recruté les éléments parmi des gens dépourvus de ressources. Il est sur le point de se joindre aux Philistins qui vont livrer bataille à Saül dans la plaine du Kison; mais, mal vu de certains chefs, on le laisse en arrière et il venge sur les Amalécites les dommages qu'ils ont causés aux siens dans une courte absence. — Après la mort de Saül, qui a succombé dans la lutte avec les Philistins ainsi que Jonathan, David se transporte sur le territoire de Juda, s'établit à Hébron et engage la lutte avec Esbaal (ou Ishoseth), fils et successeur de Saül, qui résidait à Mahanaim sur la rive gauche du Jourdain. Les chefs des deux armées, Joab pour David, Abner pour Esbaal, en viennent aux mains sans que l'avantage se dessine au profit d'un des deux rivaux. Cependant Abner se brouille avec Esbaal et fait des propositions à David, mais Joab l'assassine pour satisfaire une vengeance personnelle. Bientôt après, Esbaal succombe sous les coups de deux de ses officiers, et l'ensemble des tribus israélites reconnaît David. Celui-ci s'empare d'une ville forte du nom de Jébus, située à la limite des tribus de Juda et de Benjamin, restée jusqu'alors aux mains des indigènes; cette ville s'appela désormais Jérusalem et devint la capitale du royaume. Il s'empresse de compléter son système de défense et obtint le concours des Tyriens pour l'érection d'un palais, digne de sa nouvelle situation. David y établit aussi un sanctuaire, qui consista en une tente abritant l'arche de Dieu, coffret auquel s'attachait la plus grande vénération et qui venait d'une localité de l'Ouest, Kuryath Yarim; mais on assurait que c'était la même arche divine enlevée jadis par les Philistins au temple de Silo et que ceux-ci s'étaient vus obligés de restituer aux Israélites. David introduisit pompeusement l'arche dans la nouvelle capitale en dansant devant elle. — Les entreprises militaires de David visent les voisins incommodes qui enserraient Israël à l'O., au S., à l'E. et au N. : il bat et refoule successivement les Philistins, les Edomites, les Moabites, les Ammonites et les Syriens. L'historien insiste sur le siège de Rabba, capitale des Ammonites, qui fut enlevée après une longue résistance et dans l'attaque de laquelle David fit périr par trahison un de ses officiers, dont il avait séduit la femme : cette femme, du nom de Bethsabée, devint l'une de ses épouses et fut mère de Salomon. — Le règne de David fut grandement troublé par les menées d'un de ses fils, Absalon. Beau, entreprenant, sans scrupules, ce jeune homme était tombé en disgrâce pour avoir tué l'un de ses demi-frères, coupable d'un attentat odieux sur la personne de sa sœur Thamar; rentré à Jérusalem après avoir obtenu le pardon de son père, Absalon affecta le faste des cours syriennes, chercha à se rendre populaire et se proposa ouvertement de prendre la place de David vieilli. Ayant rassemblé ses partisans à Hébron, il marcha sur Jérusalem, que le roi David quitta en toute hâte pour se réfugier à Mahanaim sur la rive gauche du Jourdain. Mais les hésitations du prétendant ruinèrent sa cause; Joab eut le temps de grouper quelques troupes, à la tête desquelles il battit les rebelles; Absalon périt de sa main malgré les recommandations de David, qui ne lui pardonna pas cette exécution nécessaire. Le vieux roi ne tarda pas à rentrer vainqueur à Jérusalem; mais une nouvelle insurrection éclata dans les régions du Nord, et Joab dut pousser fort loin pour s'en rendre maître et triompher d'un homme de Benjamin, Séba, qui en était l'âme. Les dernières années du règne de David furent marquées par divers incidents; ses fils se disputaient ardemment sa succession. Salomon, bien que n'étant pas désigné par son

âge, obtint l'appui du vieux roi grâce à l'adresse de sa mère Bethsabée. On disait que David avait régné sept ans à Hébron sur la seule tribu de Juda et trente-trois ans à Jérusalem sur l'ensemble de la nation israélite, ce qui donne, en tout, quarante ans. On nous le montre entouré des services essentiels d'une administration princière, ayant un harem important et possédant une garde du corps composée d'éléments étrangers. — Les *Chroniques* ajoutent aux indications données dans les autres livres historiques des détails sur les préparatifs que David aurait faits pour la construction d'un temple fastueux et l'organisation du culte et de ses cérémonies, notamment du chant sacré, en sorte que Salomon serait réduit au simple rôle d'agent d'exécution. Cette façon de voir n'est pas acceptable, non plus que la prétention de voir dans David le père de la poésie lyrique, spécialement du chant sacré : c'est en vertu de cette fiction qu'on a mis sous son nom la plupart des *Psaumes*, lesquels reflètent les préoccupations et l'état d'esprit d'une époque beaucoup moins ancienne. — Dans l'esquisse même que nous avons donnée du règne de David d'après les livres de *Samuel* et des *Rois*, plusieurs points appellent des réserves. Tout ce qu'on rapporte de ses débuts a des allures romanesques et peu dignes de foi; le plus clair est que, officier dans la petite troupe attachée à Saül, il manifesta de hautes visées et se brouilla avec son maître et beau-père; mais il dut se contenter d'une position médiocre jusqu'à ce que Saül et son fils eussent, tour à tour, disparu de la scène. A partir de ce moment et en dépit des compétitions de famille et des agitations intérieures qui vinrent le troubler, le gouvernement de David fait, sinon une grande, au moins une très honorable figure. Pour la première fois, les Israélites imposent leur supériorité aux petites nations qui contrariaient leurs mouvements et arrivent à constituer un groupe compact et vraiment fort. Toutefois, sur ce point encore, il faut se garder des exagérations qui représentent l'empire de David comme s'étendant de la frontière d'Égypte à l'Euphrate; la vérité est que ce monarque ne sortit ainsi dire pas des limites de la Palestine, qu'il ne s'empara même point de la côte maritime, qui resta pour la partie nord aux mains des Phéniciens, pour la partie sud en possession des Philistins. — La postérité se reporta sans cesse à l'époque de David comme aux temps du plus bel essor national et, dans les siècles obscurs qui suivirent la destruction de Jérusalem, rêva volontiers de la reconstitution de l'empire du glorieux fondateur de Jérusalem sous un de ses descendants, sous la main d'un « fils de David ». Le père de Salomon passa, en même temps, pour le modèle de la piété et de l'accomplissement des devoirs religieux. Le plus grand éloge qu'on put faire d'un monarque était de le comparer à David. Cette apothéose a eu, de nos temps, sa contre-partie dans l'effort de quelques historiens qui se sont appliqués à diminuer le rôle de David et à dénigrer son caractère. A une si grande distance des événements et en présence de textes d'une authenticité douteuse, de pareils essais sont un peu puérils. David assurément a été surfait par une postérité désireuse de se grandir dans sa propre personne; mais il a su fonder la nationalité israélite sur des bases indestructibles. Aussi son nom restera entouré d'une légitime auréole.

Maurice VERNES.

BIBL. : S. MUNK, *la Palestine*, 1845, pp. 255 et suiv. — REUSS, *Die Geschichte der heiligen Schriften Alten Testaments*, 1881, pp. 173 et suiv. — RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*, 1887, I, pp. 411 et suiv.; 1889, II, pp. 1 et suiv. — VERNES, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 308 et suiv.

DAVID, rois de Géorgie (V. DAVITH).

DAVID (Bruce), roi d'Écosse, né en 1084, roi en 1124, mort à Carlisle en 1153. Il fut élevé à la cour de Henri 1^{er} d'Angleterre et de la « bonne reine Maud », et dépouilla ainsi la rudesse de sa nation. Dès 1107, il succéda à son frère Edgar comme comte ou prince de Cambrie, province au S.-O. de l'Écosse, où il introduisit le régime féodal des Normands et fonda des monastères (Selkirk, 1113; Jedburgh, 1118). Roi d'Écosse par la mort d'Alexandre 1^{er},

il prit part dans la querelle suscitée en Angleterre par les prétentions rivales de Mathilde et d'Etienne de Blois. Mathilde n'eut point un partisan plus actif que le roi d'Ecosse qui fut, malheureusement pour elle, vaincu d'une manière signalée en 1138 à Cutton Moor (bataille de l'Etendard). Cette bataille décida du sort des comtés du Nord, qui flottaient jusque-là entre l'Angleterre et l'Ecosse; ils furent livrés désormais sans contrepoids aux influences anglaises. — David, à partir de 1141, ne sortit plus de chez lui, et s'appliqua tout entier aux réformes politiques et ecclésiastiques qui ont illustré son règne. Il fonda cinq évêchés nouveaux (Brechin, Dunblane, Caithness, Ross, Aberdeen); il multiplia dans les landes désertes des monastères de moines pionniers de la civilisation (Holyrood, Kelso, Melrose, Berwick, Stirling, Kinloss, etc.), affiliés à Cîteaux. Le droit féodal anglo-normand fut importé dans toute l'Ecosse avec ses plus minutieuses prescriptions, aussi bien que l'ordonnance administrative de la royauté anglo-normande: grands officiers, cours féodales, juges itinérants, cancellariat, justice par jury. David fut certainement un prince éclairé, désireux d'améliorer la condition de ses sauvages sujets; il s'intéressait à l'horticulture, aux costumes, à la civilisation matérielle. Grand protecteur des clercs, il a été célébré par tous les historiens en un temps où les clercs seuls tenaient la plume; l'Eglise a canonisé sa mère, et l'on a parlé longtemps en Ecosse du « saint roi David ». Sa biographie se tire des chroniques à peu près contemporaines d'Ailred de Rievaulx, d'Orderic Vital et de William de Newbury. Ch.-V. L.

DAVID, négus d'Abyssinie, né vers 1500, mort vers 1540. Successeur de son père Naod en 1507, il eut pour tutrice sa grand'mère Hélène, veuve d'Alexandre. L'Ethiopie chrétienne étant alors vivement pressée par les musulmans, le négus demanda le secours des Portugais contre le sultan Sélim I^{er}, qui avait conquis l'Egypte et occupait presque tout le littoral de la mer Rouge. L'ambassadeur du négus, un marchand arménien nommé Mathieu, mit trois ans à se rendre à Lisbonne et ce n'est qu'en 1520 que l'ambassade portugaise, dirigée par Roderigo de Lima, arriva à son tour en Ethiopie. Des controverses religieuses s'élevèrent alors entre les théologiens portugais et abyssins, et le mécontentement succéda à l'enthousiasme. Il fallut les progrès toujours menaçants des musulmans pour que Roderigo de Lima obtint, au bout de six ans, l'autorisation d'aller en Portugal presser l'envoi des secours promis. Le négus envoya en même temps une ambassade au pape pour l'intéresser à sa défense. Ce ne fut néanmoins que douze ans après, c.-à-d. vers 1539, que les forces portugaises parurent en Abyssinie. Mais il était trop tard pour David III. Attaqué depuis longtemps par le fameux Mohammed Gragné, sultan de Zeilag, qui, muni des armes nouvelles dont l'invention fut le résultat de la poudre à canon, était invincible pour les Ethiopiens réduits à un armement suranné, David avait été battu plusieurs fois; ses villes capitales avaient été prises et ruinées et sa famille massacrée dans le château d'Amba-Gaschen. Lui-même, contraint de se réfugier dans les montagnes du Samen, y mourut de misère, au moment où le secours portugais lui arrivait, laissant pour successeur son fils Claudius, enfant en bas âge. C. ST-A.

BIBL. : *Davidis Aethiopiae regis, legationes ad Clementem Papam VII*; Bononiae, 1533, in-4. — Noël de VERGERS, *l'Abyssinie*; Paris, 1848, in-8. — Vicomte de CATX DE SAINT-AYMOUR, *Hist. des relations de la France avec l'Ethiopie*; Paris, 1886, in-12.

DAVID, négus d'Ethiopie au XVIII^e siècle. Il laissa persécuter les catholiques (1714-1719) et eut longtemps à lutter contre l'usurpateur Oustas.

DAVID (Saint), patron du pays de Galles, vécut au VI^e siècle. Il règne une grande obscurité sur la date de sa naissance et de sa mort. Cependant on tend de plus en plus à adopter pour cette dernière l'année 601, donnée par les *Annales Cambriae*. Saint David eut à combattre à la fois les druides, dont l'influence sur les populations celtiques était encore très grande de son temps, et les

partisans de l'hérétique Pélage. Il créa, dans ce but, un grand nombre de monastères, notamment le couvent de Glastonbury. Les moines furent soumis à une règle très rigide, dont les pratiques de l'ascétisme, l'étude des Ecritures saintes et le travail agricole étaient les principaux éléments. Il réfuta les Pélagiens au synode de Breff, ce qui lui valut d'être élu archevêque de Caerleon et primat du pays de Galles. Après avoir convoqué un second synode, dit *synode de la Victoire* à cause de l'ardeur et du succès avec lesquels il poursuivit ces mêmes hérétiques, il transporta son siège de Caerleon à Ménévie. Il mourut à un âge très avancé. La ville de Ménévie fut nommée, en souvenir de lui, Saint-David. On attribue à ce saint de nombreux miracles. Il était dans tout le pays de Galles l'objet d'une vénération spéciale au moyen âge, et fut canonisé sous le pape Calixte II, au XII^e siècle. Sa fête se célèbre le 1^{er} mars. G. Q.

DAVID (Gérard), peintre d'origine hollandaise, mais qui vint s'établir en Flandre et peut être regardé comme Flamand, né à Oudewater (Hollande méridionale), vers le milieu du XV^e siècle, mort à Bruges le 13 août 1523. On ignore ses débuts et les maîtres qu'il put avoir en Hollande. Complètement oublié autrefois, il n'a repris un nom et une personnalité dans l'histoire de l'art que depuis les recherches de M. James Weale dans les archives de Bruges. En 1484, on le trouve installé dans cette ville, reçu le 14 janv. franc-maître de la corporation de Saint-Luc. Memling était alors le chef incontesté de la peinture à Bruges, et Gérard David subit fortement son influence. Il occupa successivement les fonctions de vinder dans la gilde des peintres en 1488, 1495-96 et 1498-99. Il en fut doyen en 1501-1502. Egalement estimé comme enlumineur, il fit aussi partie de la gilde des libraires et miniaturistes, et plus tard, en 1515, entra dans celle des peintres d'Anvers. La plus ancienne œuvre de lui dont il soit fait mention dans les comptes, est une importante commande officielle: certains tableaux, dont un représentant le *Jugement et la sentence de notre Seigneur* (Jugement dernier ou Christ devant Pilate), aujourd'hui perdus, et qui furent exécutés entre fev. 1488 et sept. 1498, pour la salle des échevins, à l'hôtel de ville de Bruges. Il peut se faire que les deux panneaux du *Jugement de Cambyse*, dont un porte la date de 1498, aujourd'hui au musée de l'Académie de Bruges, dépendent de cette suite, faite pour enseigner aux magistrats le respect de la justice, comme celles de Van der Weyden à Bruxelles ou de Bouts à Louvain. Toutefois, ils sont d'une manière assez différente de celle qu'on lui connaît. Un chef-d'œuvre incontesté de maître Gérard est la *Vierge entourée de saintes*, avec deux anges musiciens, et les portraits du peintre et de sa femme, comme donateurs, qu'il offrit, en 1509, au couvent des carmélites de Sion, à Bruges, et qu'on peut voir aujourd'hui au musée de Rouen. Ce tableau, d'assez grandes dimensions, charmant par la douceur calme du coloris et des visages, et qui est comme d'un Memling modernisé, a permis de restituer à Gérard David presque sûrement, par comparaison, un certain nombre d'œuvres intéressantes: ainsi le grand et très beau triptyque du *Baptême du Christ*, à l'Académie de Bruges, depuis longtemps célèbre, et si important dans l'histoire du paysage, dû peut-être à une collaboration avec Patenier, exécuté vers 1508; les *Noces de Cana*, au musée du Louvre, peintes de 1519 à 1524; un grand triptyque du palais municipal de Gènes (*Vierge entre saint Jérôme et saint Benoît*); un volet de retable datant de 1504 environ (*Bernardin de Salviati et trois saints*) à la National Gallery de Londres; une *Vierge* entre des anges musiciens, au musée de Darmstadt; le petit triptyque au *Saint Michel*, de l'ancienne collection Artaria, au musée du Belvédère à Vienne; l'*Annonciation*, au musée de Sigmaringen; un *Mariage mystique de sainte Catherine* et peut-être une *Adoration des Mages*, à la Pinacothèque de Munich; d'autres tableaux dispersés en Italie, en Angleterre ou en Allemagne.

Gérard David paraît avoir beaucoup produit et avoir eu de nombreux élèves. Homme pieux et doux, fait pour les sujets de nature tranquille, les délicates assemblées de saintes, les Vierges trônantes, il a continué Memling d'un pinceau parfois inégal, mais avec un grand charme de sentiment et une mélancolie presque moderne. Il connut également Metsys et l'imita. Une *Descente de croix*, exécutée vers 1520 et conservée dans la chapelle du Saint-Sang à Bruges, est presque textuellement copiée du chef-d'œuvre du maître au musée d'Anvers. Le portrait de Gérard David figure dans le recueil d'Arras. Sa collaboration à certains manuscrits importants, entre autres au bréviaire Grimani, n'est pas douteuse, et il faut probablement voir en lui le Gérard de Bruges que citent Vasari et Guichardin parmi les plus célèbres miniaturistes. Paul LEPIEUR.

BIBL. : Articles de M. James WEALE, dans le *Beffroi*, 1863, t. I, pp. 223-234, 276-287; 1864-1865, t. II, pp. 288-297; 1866-1870, t. III, pp. 334-346; — dans la *Gazette des beaux-arts*, juin et nov. 1866, t. XX-XXI; — dans l'*Art chrétien en Hollande et en Flandre*, de Taurel, 1881, t. I, pp. 65-78, in-fol. — *Biographie nationale*; Bruxelles, 1873, t. IV, in-8 (art. d'Ad. Siret). — WOLTMANN et WERMANN, *Geschichte der Malerei*, t. II, pp. 55-57. — VAN MANDER, trad. Hymans, t. I, pp. 64, 71-72. — WAUTERS, *la Peinture flamande*.

DAVID (Franz), théologien hongrois, né vers 1510, mort dans la forteresse de Déva, en Transylvanie, en 1579. Ses commencements sont assez obscurs. Il quitta successivement le catholicisme pour le luthéranisme, celui-ci pour la communion réformée, et ce n'était pas encore le dernier changement de cet esprit ardent et mobile. Prédicateur de la cour du prince Jean II, en 1564, il fut amené à la croyance unitaire par l'Italien Blandrata, qu'il dépassa bientôt en déclarant que le Christ, vu sa nature humaine, ne devait pas être adoré. Le radical unitarien, très puissant pendant quelques années, obtint de la Diète, en 1568 et en 1571, que sa doctrine fut reconnue comme une des quatre Eglises légales du pays, à côté des Eglises catholique, luthérienne et calviniste. Il eut avec le pasteur Melius de Debreczin des discussions célèbres. Mal vu du nouveau prince Etienne Bathori, il finit par être condamné à la prison perpétuelle pour opinions judaïsantes, et succomba bientôt aux souffrances de la captivité.

BIBL. : BALOGH, *A Magyar protestans egyház*; Debreczin, 1872. — HUNFALVY Pál, *Die Ungarn*; Vienne, 1881.

DAVID (Jean), théologien belge, né à Courtrai en 1545, mort à Anvers le 9 août 1613. Il fut curé de sa ville natale et entra dans l'ordre des jésuites en 1581. Il prit une part très active aux controverses soulevées par la Réforme et publia de nombreux opuscules qui se distinguent par la clarté, l'érudition et l'élégance. La liste complète de ses écrits se trouve dans De Backer. Le plus célèbre est *l'Araignée hérétique* (en flamand) publié à Bruxelles en 1596. Il est très intéressant parce qu'il permet d'apprécier l'état des esprits dans les Pays-Bas à la fin du xvi^e siècle.

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas*; Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol. — A. et AL. DE BACKER, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*; Liège, 1853-1861, 7 vol., 1869-1876, 3 vol. in-fol.

DAVID (Charles), architecte français, né en 1552 et mort à Paris le 4 déc. 1650. Gendre de Nicolas Lemercier, fils lui-même de Pierre Lemercier (V. ce nom), les premiers maîtres de l'œuvre de l'église Saint-Eustache de Paris, Charles David succéda, en 1585, à son beau-père, dans la direction des travaux de cette église qu'il conduisit jusqu'à son entier achèvement en 1642. Il se porta, en 1610, mais sans succès, comme soumissionnaire des travaux de l'hôtel de ville de Paris, qui furent adjugés à Marin de La Vallée, et il fit élever, entre autres parties de l'église Saint-Eustache, l'ancien portail occidental, construit vers 1637 dans le style de la Renaissance française, mais qui, frappé de la foudre en 1753 et lézardé de façon à en compromettre la solidité, fut remplacé par le portail actuel que dessina Mansart de Jouy (V. ce nom). Charles David fut inhumé dans l'église Saint-Eustache et son épitaphe, dont une transcription est conservée au département des

manuscrits de la Bibliothèque nationale, était ainsi conçue : « Cy devant gist le corps d'honorable homme Charles David, vivant juré du roy es œuvres de maçonnerie, doyen des jurés et bourgeois de Paris, architecte et conducteur du bâtiment de l'église de céans, lequel, après avoir vécu avec Anne Lemercier, sa femme, l'espace de cinquante-trois ans, est décédé le quatrième jour de décembre 1650, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans. » Charles LUCAS.

DAVID (Charles), dessinateur et graveur au burin, né à Paris en 1600. On cite de lui un *Ecce Homo*; la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus, entourés d'anges*, d'après J.-B. Champagne; *Sainte Madeleine, Sainte Véronique*, d'après Vouet; *Mercur*, les *Travaux d'Hercule*, d'après F. Floris; la *Sagesse éveillant un homme endormi*, d'après Ph. de Champagne; un *Soldat, à mi-corps*, d'après Simon Vouet, etc. F. COURROIN.

DAVID (Jérôme), graveur au burin, frère du précédent. Il travailla à Paris et à Rome dans la deuxième moitié du xvii^e siècle. Ses gravures principales sont : *Adam travaillant la terre, la Sainte Vierge, l'Enfant Jésus, Saint Jean et deux Anges, Ecce Homo, Sainte Hélène trouvant la sainte Croix*; les portraits de *Charles I^{er} d'Angleterre à cheval, de Richelieu*, etc. F. COURROIN.

DAVID (François-Anne), graveur et dessinateur français, né à Paris en 1741, mort à Paris le 2 avr. 1824. Elève de Lebas, il a gravé un grand nombre de figures pour des livres dont quelquefois il a lui-même rédigé le texte. Parmi les ouvrages qu'il a illustrés, on peut citer : *Antiquités d'Herculanum* (1780-1803); *Histoire d'Angleterre*; *Antiquités étrusques, grecques et romaines* (1785-1788); *Histoire de Russie, Monuments inédits de l'antiquité* (1809); *Histoire de France sous Napoléon*, etc. Il était graveur de la chambre et du cabinet du roi et membre des académies de Rouen et de Berlin. Il a gravé, d'après Carle Vanloo, Monnet et Vien, diverses compositions historiques et mythologiques. Il est, en outre, l'auteur d'un portrait en pied de *Louis XVIII* revêtu de ses habits royaux. A la mort de cet artiste laborieux, plusieurs des ouvrages illustrés qu'il avait commencés sont demeurés inachevés. Ant. V.

DAVID (Jacques-Louis), peintre, né à Paris le 30 avr. 1748, mort à Bruxelles le 29 déc. 1825. Ce peintre est un de ceux qui ont exercé l'influence la plus profonde sur les idées artistiques de notre temps et sur les destinées de l'École française. Jugé diversement, à travers les changements d'opinion qui se sont produits de nos jours, loué et attaqué outre mesure, il fut un réformateur énergique, un régénérateur autoritaire et souvent brutal. Son tempérament ardent devait faire de lui l'interprète le plus puissant de la Révolution. Il est considéré par les uns comme un des créateurs du mouvement qui a marqué une partie du xix^e siècle; pour les autres, il est uniquement le chef de l'École classique et rétrograde. Il faut le juger au point de vue de l'heure présente, en nous tenant à distance des préventions d'hier et en examinant son œuvre d'après les grandes toiles de nos musées et à travers les souvenirs que nous laissent nos expositions rétrospectives. Les débuts de David furent pénibles. Fils d'un mercier du quai de la Mégisserie, il fut élevé au collège des Quatre-Nations; sa vocation pour la peinture se manifesta au milieu des études classiques. Il n'avait que neuf ans lorsque son père fut tué en duel. Il fut envoyé par son tuteur dans l'atelier de Boucher qui reconnut ses dispositions et lui conseilla d'entrer chez Vien, dont l'enseignement était fait pour répondre davantage au genre d'esprit qu'il avait entrevu chez le jeune peintre. Vien avait réuni autour de lui des élèves, peu de temps après sa réception à l'Académie de peinture. Il s'était institué comme un renouvateur du goût et cherchait à amener un retour vers la nature et la simplicité. David se forma chez ce maître; il ne fut pas heureux cependant, quand il concourut pour le prix de Rome. Il se présenta en 1772 et les années suivantes; c'est seulement à un quatrième concours, en 1775, qu'il

obtint le prix, avec les *Amours d'Antiochus et de Stratonice*. David avait été soutenu, dans ses premiers efforts, par Sedaine et par le peintre Doyen. L'année même où il était lauréat du premier grand prix, Vien était nommé directeur de l'Académie de France à Rome. Le maître et l'élève partirent ensemble pour l'Italie. Vien portait ses idées de réforme sur un terrain où elles ne pouvaient que s'affirmer davantage. Il succédait à Natoire, qui avait représenté la fin de l'influence de notre peinture galante. Précisons le rôle de Vien : c'était une nature froide, un esprit tempéré et indécis, qui devait être un précurseur avant tout : le professeur était chez lui supérieur au peintre. Il était ennemi du maniérisme italien et des frivolités de l'école française : il voulait revenir au beau classique ; il se dirigeait tantôt vers les anciens, tantôt vers Poussin et Le Sueur. David devait être plus résolu que Vien, en entrant dans la voie que celui-ci avait ouverte. La première œuvre importante de David, après les essais et les études exécutées à Rome, fut le *Bélisaire*, exposé à Paris en 1780. Cette composition, d'une grande pureté de forme, d'une certaine rigidité, fait songer, comme celles de Vien, aux tableaux d'histoire de nos peintres français du XVII^e siècle. Cette toile valut à David le titre d'agréé à l'Académie de peinture. Il devait y entrer trois ans après, en ayant comme morceau de réception *Andromaque pleurant la mort d'Hector*. Ce tableau appartient aujourd'hui à M^{me} David-Chassagnolle, qui l'a légué à l'École des beaux-arts, en s'en réservant la jouissance. David se plonge de plus en plus dans une sorte de latinité artistique ; il produit le *Serment des Horaces*, qui indique rigoureusement ses tendances. L'œuvre est une création personnelle et volontaire ; on y sent une sobriété cherchée ; elle n'est pas exempte de sécheresse, mais le style, concis et soutenu, garde une gravité toute cornélienne. David s'était voué dès lors à l'interprétation des sujets empruntés à l'histoire ancienne ; il s'inspire de Tite-Live et des *Vies* de Plutarque ; il peint la *Mort de Socrate* et *Brutus*. Cette dernière toile date de 1789 ; David, à la veille de la Révolution, avait déjà formulé avec vigueur sa doctrine : l'art auquel il avait recours était sévère, noble et fait pour agir sur l'âme. La Constituante le trouve prêt à réfléchir ses pensées ; alors une évolution survient dans le talent de David. Il ne lui suffit pas d'évoquer de son pinceau les héros de la Grèce et de Rome, ces héros dont le souvenir revit tant de fois dans les paroles et les discours des républicains. L'artiste, qui est déjà un éducateur, devient, en témoin fidèle et passionné des événements, un peintre de circonstance. C'est comme une seconde manière ; il ébauche une vaste toile, le *Serment du Jeu de Paume*, et lutte avec les difficultés que lui offrent les physionomies et les costumes modernes. Le succès de cette toile, la popularité que David s'acquiert par son républicanisme le font nommer membre de la Convention par les électeurs de la section du Muséum. Le peintre des *Horaces* est investi d'un rôle politique ; il parle à la tribune, fait des rapports sur les arts, établit des concours et propose des plans de fêtes publiques. Il vote la mort du roi ; il peint les *Derniers Moments de Lepelletier de Saint-Fargeau* ; il exécute des portraits de conventionnels, il imagine des projets de costumes officiels ; enfin, au milieu de l'exaltation causée par le meurtre de Marat, il peint l'admirable portrait de l'Ami du peuple assassiné. Au mois de nivôse an II (1793), David présidait la Convention et faisait partie du comité de Sûreté générale. Après la victoire de la réaction en thermidor, il resta quatre mois en prison, et ne recouvra qu'avec peine sa liberté. Sa carrière politique était terminée ; il revint à l'étude de l'antiquité, et suivant le courant de l'opinion, il se passionna pour le général Bonaparte, puis pour le premier consul. Il peint *Bonaparte au passage du mont Saint-Bernard*, il fait le portrait du pape Pie VII et celui de Napoléon en habits impériaux. Il travaille, en même temps à l'*Enlèvement des Sabines* et à *Léonidas aux Thermopyles*. L'Empire utilise son

pinceau ; Napoléon lui rend même une partie de l'admiration qu'il lui témoigne. David continue à régner sur les arts et reçoit le titre de « premier peintre de l'empereur ». Les œuvres capitales de David, comme peintre impérialiste, sont le *Couronnement* et la *Distribution des Aigles*, tableaux d'apparat, exécutés avec largeur, scéniques et grandioses, mais où l'on ne retrouve plus l'émotion un peu âpre et la sincérité ardente qui animaient le peintre républicain. Ce sont de nobles pages de la peinture d'histoire, de cette peinture qui fixe, en un style décoratif, les cérémonies et les solennités. David y devient un artiste de cour, sans perdre de la grandeur ordinaire de ses conceptions, sans rencontrer, d'autre part, cette intensité et cette chaleur de coloris qui auraient donné plus de vie à la représentation des scènes et des personnages, auxquels il s'attachait.

Le retour des Bourbons amena l'exil de David ; le conventionnel, le régicide étaient frappés en lui. Il se retira à Bruxelles, emportant avec lui les sympathies et les regrets de la partie libérale de la nation, sûr d'avoir fondé une école, et voyant de loin se perpétuer la tradition qui partait de lui. Il laissa la direction de son atelier à Gros, avec lequel il entretenait une correspondance régulière. A Bruxelles, il exerça une influence considérable sur l'école belge ; il eut quelques brillants disciples, entre autres François Navez, qui a fait de lui un beau portrait (collection Portaels, à Bruxelles). Pendant son exil, il était ressaisi, comme au début, par les réminiscences classiques ; il traitait avec amour des sujets mythologiques, marqués souvent d'un hellénisme délicat : *L'Amour quittant Psyché*, *Mars désarmé par Vénus*, *L'Amour et les Grâces*, etc. Au moment où se préparait l'évolution romantique, rien n'altérait chez lui cet état d'esprit. Il écrivait à Gros, en 1820, comme s'il avait eu regret de ses grandes compositions exécutées sous la République et l'Empire : « Êtes-vous toujours dans l'intention de faire un grand tableau d'histoire ? Vous aimez trop votre art pour vous en tenir à des sujets futiles, à des tableaux de circonstance... » Lorsqu'il mourut, à l'âge de soixante-dix-huit ans, le gouvernement de la Restauration refusa à ses fils la faveur de rapporter à Paris le corps de leur père : son cercueil fut arrêté à la frontière ; on se rappelle la chanson que cet incident a inspirée à Béranger. Le peintre de *Marat* et des *Sabines* fut inhumé à Bruxelles, et les funérailles donnèrent lieu à une imposante manifestation.

Grand artiste certes, intelligence élevée, esprit noble et bien équilibré, apôtre convaincu du beau tel qu'il le concevait, David nous apparaît comme un ennemi de certaines qualités françaises. Marchant vers son but avec ténacité, il a proscrit la fantaisie et la grâce ; il s'est désintéressé de la couleur, cherchant avant tout un dessin d'une extrême netteté. Il nous offre, sous une perfection apparente, des défauts considérables. Aucun ton ne vibre dans ses compositions trop uniformes ; l'effet d'ensemble est souvent jaunâtre. Il abuse du nu, comme s'il faisait œuvre de statuaire. Ses meilleurs tableaux semblent peints d'après des scènes de tragédie classique et l'on pourrait croire que ses personnages sont détachés des pièces de Marie-Joseph Chénier. Un idéal humain, philosophique, austère, vit pourtant à travers ces types, agrandi et ennoblit leur rôle. Il nous appartient, quant à nous, de préférer de beaucoup au peintre d'histoire préoccupé de ses théories, l'interprète véridique de la réalité de son temps. A côté de l'artiste violent, emphatique et éloquent, qui nous paraît démodé, nous retrouvons un David calme, serein, observateur minutieux et attentif ; tel est l'auteur des beaux portraits de *Pécoul*, du *Pape Pie VII*, de *Boissy d'Anglas*, de *M^{me} Récamier*, du *Général Gérard*. Nous avons là un David intime qui n'est plus le législateur de l'art, mais le chercheur scrupuleux, et souvent expressif, en un mot l'ami de la nature. Il faut aimer aussi le David de certaines œuvres qui n'ont point été poussées à un extrême fini, comme le *Tambour Barra* au musée d'Avignon. Haute

figure, après tout, que celle de cet artiste qui ne peut plus être un chef d'école, mais dont l'œuvre et la vie nous gardent de puissants leçons et de féconds enseignements. Le style mesquin et froid de certains de ses élèves a contribué au déclin de son influence; cette influence, au reste, ne pouvait durer, s'appuyant, comme celle de tout maître absolu, sur des principes exclusifs et par conséquent sur une erreur.

Ant. VALABRÈGUE.

BIBL.: J.-L. DAVID, *le Peintre Louis David (1748-1825), Souvenirs et Documents inédits*; Paris, 1880. — DELECLUZE, *Louis David, son école et son temps, souvenirs*; Paris, 1855. — Ch. BLANC, *Etude sur Louis David*. — M. A. TH. (Adolphe THIERS), *Vie de David*; Paris, 1826. — Le chevalier Alexandre LENOIR, *David, souvenirs historiques*. — Ernest CHESNEAU, *le Mouvement moderne en peinture. Louis David*. — T. THORÉ, *les Peintres du XIX^e siècle. Louis David*; Bruxelles, 1843. — *Catalogue des tableaux de galerie et de chevalet, études, etc., de Louis David, premier peintre de l'empereur Napoléon*, vente à Paris, 1826, 1835. — MIETTE DE VILLARS, *Mémoires de David, peintre et député à la Convention nationale*; Paris, 1850. — Ch. BLANC, *Histoire des Peintres*. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — MAURICE TOURNEUX, *Notes pour servir à l'histoire d'un chef-d'œuvre inconnu. Lepelletier sur son lit de mort*, dans *Revue de l'Art français*, janv.-févr. 1889.

DAVID (Giacomo), chanteur scénique italien, dit *David padre* (le père), né à Presezzo en 1750, mort à Bergame le 31 déc. 1830. Ténor à la voix sonore et limpide, à l'intonation la plus sûre, au goût le plus parfait, acteur intelligent et chanteur expressif, il obtint d'immenses succès en Italie, au théâtre dans le genre sérieux, à l'église dans les œuvres de grand style. En 1783, il vint se faire entendre à Paris, et émerveilla les habitués du Concert spirituel par sa façon magistrale d'interpréter le *Stabat Mater* de Pergolesi. De retour en Italie, il retrouva ses succès à Milan et à Naples, alla faire un voyage à Londres, et en 1802, se retrouvant à Florence, avait conservé une telle vigueur dans la voix malgré ses cinquante-deux ans, qu'il chantait tous les matins à l'église et tous les soirs au théâtre l'oratorio de *Debora e Sisara*, qui lui valait de véritables triomphes. En 1812, ayant quitté le théâtre, il était attaché à l'église de *Santa Maria Maggiore*, de Bergame. Cet artiste vraiment supérieur forma deux autres grands artistes : son fils, d'abord, et l'admirable ténor Nozzari. On assure qu'il s'est fait connaître aussi comme compositeur; en publiant quinze sonates et soixante-douze petits versets pour l'orgue.

DAVID (EMERIC-) (V. EMERIC-DAVID).

DAVID (Martin, dit ALOYS), astronome bohémien, né à Drzevohryz (Bohême) le 8 déc. 1757, mort à Prague le 22 févr. 1836. Il étudia la philosophie, la théologie, les mathématiques, entra dans l'ordre des prémontrés et devint professeur d'astronomie à l'université de Prague, puis directeur de l'observatoire de cette ville. Ses principaux travaux ont eu pour objet la géodésie, la cartographie céleste, les comètes, et se trouvent consignés dans une centaine de mémoires publiés par la *Monatlich Correspondenz* de Zach, les *Astronomische Jahrbücher* de Bode, les *Wiener Ephemeriden der Astronomie* et les *Astronomische Nachrichten*. On a encore de lui : *Das Leben Newton's* (Prague, 1783); *Nachricht vom Spiessglasbergwerke bei Tomaschlag unweit* (Tepl, 1793). L. S.

DAVID (Pierre-Laurent-Jean-Baptiste-Etienne), littérateur français, né à Falaise le 7 janv. 1772, mort à Paris le 21 juin 1846. Consul à Naples et à Smyrne, il fut élu le 9 juil. 1842 député du Calvados et siégea à droite. Il a écrit : *la Bataille d'Iéna* (Paris, 1808, in-8), poème en trois chants; *Athènes assiégée* (1827, in-8), poème; *l'Alexandride ou la Grèce vengée* (1827-29, 2 vol. in-8), poème en vingt-quatre chants, sous le pseudonyme de Sylv. Phalantée; *Réponse à la pétition du sieur Vigoureux contre l'administration consulaire du Levant* (1828, in-8); *Sélim III* (Falaise, 1836, in-8), tragédie en cinq actes; *De la Régence* (Paris, 1842). — Son fils Jules-Antoine a publié un grand nombre de romans, parmi lesquels nous citerons : *Lucien Spalma* (Paris,

1835, 2 vol. in-8); *la Duchesse de Presles* (1836, 2 vol. in-8); *le Club des désœuvrés* (1838, 4 vol. in-8); *les Créanciers* (1841, in-8); *la Reine des voleurs* (1844, 2 vol. in-8); *le Yacht du diable* (1844, 2 vol. in-8); *Tel père tel fils* (1847, 2 vol. in-8).

DAVID (Charles-Louis-Jules), helléniste français, né à Paris le 15 févr. 1783, mort à Paris le 25 janv. 1854, fils du célèbre peintre (V. ci-dessus). Elève vice-consul à Civitavecchia (1805), vice-consul à Otrante (1808), sous-préfet à Stade (Bouches-de-l'Elbe) de 1810 à 1814, professeur à l'école de Chio (1816), professeur de littérature française à Smyrne (1818-1820), professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de Paris (1831-1840). Il a publié : *Parallèle synoptique des langues grecques ancienne et moderne* (Paris, 1820, in-8); *Méthode pour étudier la langue grecque moderne* (1821, in-8).

DAVID (Giovanni), chanteur scénique italien, fils de Giacomo David *padre*, né à Naples le 15 sept. 1790, mort, croit-on, à Saint-Petersbourg, vers 1850. Elève de son père et de Marchesini, il possédait une superbe voix de ténor, dont il se servait avec habileté, et parvint à une renommée considérable. Après avoir débuté à Brescia en 1810, il se produisit avec le plus grand succès à Venise, à Naples et à Milan. Rossini, qui l'avait pris en haute estime à cause de sa verve et de son originalité, écrivit expressément pour lui les rôles de ténor de plusieurs de ses ouvrages : *Ricciardo e Zoraide*, *Ermione*, *la Donna del lago*, *Otello* et *Zelmira*, et Pacini écrivit aussi pour lui *Amazilia*, *l'Ultimo Giorno di Pompei* et *gli Arabi nelle Gallie*. David obtint encore d'éclatants succès à Palerme, à Rome, à Lucques, ainsi qu'à Vienne et à Londres. Il se fit applaudir aussi avec transports au Théâtre-Italien de Paris, où on l'entendit, en 1829, avec la Malibran. Il retourna ensuite en Italie, se produisit encore dans diverses villes, puis, en 1841, ayant perdu sa voix, fonda à Naples une école de chant. Quelques années après, il acceptait les fonctions de régisseur à l'Opéra italien de Saint-Petersbourg.

DAVID (Christian-Georg-Nathan), homme politique et publiciste danois, né à Copenhague le 16 janv. 1793, mort le 18 juin 1874. Professeur extraordinaire à l'université de Copenhague (1830), il fut mis à la retraite à cause des opinions libérales qu'il exprimait dans la *Patrie* (*Fædrelandet*), fondée et dirigée par lui (1834-1840), qui lui attirèrent un procès de presse (1835), et qu'il continua de soutenir au conseil municipal de Copenhague (1841) et à la Diète des îles (1840-1846). Ayant cessé de faire partie de l'opposition, désigné par le roi pour faire partie de diverses assemblées législatives (1848, 1854, 1855), il combattit le parti *Eider-dansk* ou de la séparation du Holstein et de l'incorporation du duché de Slesvig dans le royaume, et entra comme ministre des finances dans le cabinet présidé par Bluhme (1^{er} juil. 1864-6 nov. 1865). Il fut chef du bureau de statistique (1854-1873) et l'un des directeurs de la Banque nationale (1858). Il publia de remarquables articles de critique et d'économie politique dans la *Revue mensuelle de littérature, Fædrelandet* et *Archives d'économie politique* (1826-1843).

BEAUVOIS.

DAVID (Maxime), peintre miniaturiste français, né à Châlons-sur-Marne en 1798, mort en 1870. Il se destinait à la magistrature et fit d'abord des miniatures en amateur. Quelques succès qu'il obtint dès le début décidèrent de sa vocation; il était devenu l'élève de M^{me} de Mirbel et celle-ci eut une part dans cette décision. Ses œuvres sont d'une touche aisée et gracieuse: on connaît surtout ses trois portraits d'Abd-el-Kader, représentés sous des aspects différents, qu'on a pu voir pendant longtemps au musée du Luxembourg, et qui furent exposés au Salon de 1853. Il a peint la plupart des membres de la famille d'Orléans, la *Reine Amélie*, le *Roi Louis-Philippe*, le *Duc de Nemours*, etc., et un grand nombre de personnages célèbres de la période qui va de 1840 à 1850, l'*Amiral Rosamel*, *Jules de Lasteyrie*, député, le *Prince*

Napoléon, etc. Il est aussi l'auteur d'un certain nombre de compositions aimables, de scènes intimes, traitées en miniatures; la *Jeune Mère*, une de ses compositions les plus réputées en ce genre, fut fort remarquée au Salon de 1842. Son talent lui valut une méd. de 3^e classe en 1835, une de 2^e classe en 1838, une de 1^{re} classe en 1841, et la décoration de la Légion d'honneur en 1851. La critique a été bienveillante à ses œuvres, et Thoré en parle souvent avec éloge dans ses salons.

Ant. V.
DAVID (Jean-Baptiste), historien belge, né à Lierre le 25 janv. 1801, mort à Louvain le 24 mars 1866. Il devint prêtre en 1825, et, en 1834, à la fondation de l'université catholique de Louvain, il fut appelé à occuper les chaires d'histoire nationale et de littérature néerlandaise. Son principal ouvrage est un *Cours d'histoire nationale* (en flamand), qui devait comprendre les annales complètes de la Belgique, depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine. Il est demeuré inachevé; le XI^e vol., publié en 1864, va jusqu'à la mort de Requesens (5 mars 1576). David y fait preuve d'un long et consciencieux labeur; malheureusement pour lui, une foule de documents très importants ont été exhumés des archives depuis quelques années et le *Cours d'histoire nationale* est tout à fait suranné. Du reste, l'esprit critique y fait souvent défaut et l'auteur manque d'équité à l'égard des adversaires de l'Eglise. David a publié, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (1^{re} sér., XVI), des recherches intéressantes sur le cours de l'Escout, et il soutint sur ce point une discussion très vive avec le général Renard (V. ce nom). Il donna aussi sous les auspices de l'Académie une édition savante de la *Bible rimée* de Jacques Van Maerlant (V. ce nom) (Bruxelles, 1858-1861, 3 vol. in-8), et enfin il édita pour la société des bibliophiles flamands les œuvres de Jean de Ruysbroeck (V. ce nom) (1858-1867, 6 vol. in-8).

E. H.
DAVID (Félicien), compositeur français, né à Cadenet (Vaucluse) le 13 avr. 1810, mort à Saint-Germain-en-Laye le 29 août 1876. Dès son enfance il manifesta d'étonnantes dispositions musicales. Orphelin à cinq ans, il fut admis à la maîtrise de l'église Saint-Sauveur d'Aix, où il commença les études de la musique. Il avait une délicieuse voix d'enfant. Quand il la perdit, le chapitre de Saint-Sauveur le plaça chez les jésuites d'Aix, pour y terminer ses études littéraires. A sa sortie du collège, il entra comme second chef d'orchestre au théâtre d'Aix. Bientôt après il obtint la place de maître de chapelle de Saint-Sauveur. Il composa pour sa maîtrise des motets qui décidèrent un de ses oncles à l'envoyer travailler la musique à Paris avec une faible pension (1830). Cherubini le jugea sur ses essais et l'admit au Conservatoire, où il eut pour maîtres Fétis et Benoist. Il prenait en même temps des leçons particulières de Reber. En 1831, Félicien David sortit du Conservatoire après y avoir fait des études un peu hâtives et incomplètes. A cette époque, sa nature enthousiaste et généreuse, peut-être aussi des aspirations socialistes nées de la misère, le jetèrent dans la doctrine du saint-simonisme. Il vécut alors quelque temps dans la retraite du père Enfantin à Ménilmontant. Il créa la liturgie de la religion nouvelle et composa des chœurs qui furent gravés par les soins de la communauté saint-simonienne.

En 1833, après le jugement prononçant la dissolution de la confrérie, Félicien David quitta Paris pour se rendre en Egypte, où un groupe de saint-simoniens allait prêcher leur doctrine. Pendant son voyage dans le Levant, qui dura deux ans, David ne composa qu'un recueil de pièces de piano, publiées plus tard sous ce titre: *les Brises d'Orient*. Après son retour en France, il se retira à Igny, aux environs de Paris, et il y écrivit trois symphonies, des quintettes pour instruments à cordes, des nonetti pour instruments de cuivre et de nombreuses mélodies. En 1838 sa symphonie en *fa* fut exécutée sans grand succès aux concerts de la rue Saint-Honoré, dirigés par Valentino.

En 1839, le nonetto en *fa* était joué chez Musard. En 1843, il entreprit la composition d'une œuvre, d'une forme nouvelle et particulière, où il tenterait de rendre les impressions ressenties par lui en Orient, composition descriptive pour orchestre, chœurs et solis. Il dénomma cette composition « ode-symphonie » et le titre fut le *Désert*. L'œuvre est divisée en trois parties: *l'Entrée au désert*, *la Nuit*, *le Lever du soleil*. Les divers morceaux sont reliés entre eux par de longues tenues d'orchestre sur lesquelles se déclament des vers descriptifs commentant la symphonie. Le *Désert* fut exécuté le 8 nov. 1844, dans un concert donné par David au Conservatoire. Le succès fut triomphal. Berlioz écrivit aux *Débats* un article enthousiaste où il salua en Félicien David un vrai maître. Le *Désert* est sans contredit le chef-d'œuvre de Félicien David. La mélodie « O nuit, ô douce nuit » est une des inspirations les plus exquises de notre musique nationale. En 1845, Félicien David partit pour l'Allemagne, où il voulait faire entendre son œuvre. Le *Désert* n'y trouva pas le même succès qu'en France. En 1846, David fit exécuter dans un concert à l'Opéra un oratorio, *Moïse au Sinai*. L'année suivante, il donnait au Conservatoire une nouvelle ode-symphonie, *Christophe Colomb*, où se rencontrent des pages heureuses. L'*Eden*, mystère en deux parties, œuvre très inférieure au *Désert*, fut joué à l'Opéra en 1848 sans succès. Sa première œuvre dramatique, *la Perle du Brésil*, réussit mieux au Théâtre-Lyrique (1851). Un des morceaux, « la chanson du Mysoli », obtint un très grand succès. En 1860, il fit représenter à l'Opéra *Herculanum*, œuvre très inégale, où à côté de pages italiennes se rencontrent des inspirations poétiques élevées (air de l'Extase), pittoresques, d'une couleur vraiment intense (la Bacchanale). Le 12 mai 1862, Félicien David donnait à l'Opéra-Comique son chef-d'œuvre dramatique, *Lalla Roukh*, opéra comique en deux actes inspiré du poème de Thomas Moore.

Le dernier ouvrage dramatique de Félicien David est le *Saphir*, joué à l'Opéra-Comique en 1865, œuvre incolore qui n'eut aucun succès. En 1869, Félicien David entra à l'Institut, où il succéda à Berlioz. Il le remplaça également à la bibliothèque du Conservatoire.

Depuis la mort de Félicien David, le *Désert* a été joué aux concerts populaires de M. Pasdeloup et aux concerts du Châtelet, et *Lalla Roukh* a été repris à l'Opéra-Comique et figure au répertoire. Les autres ouvrages du maître ne seront peut-être jamais rejoués, et somme toute son bagage musical est mince. Après avoir charmé par la morbidesse de ses mélodies faciles et ses rythmes un peu surannés maintenant, la génération précédente qui, comme le dit avec esprit M. Lavoix « n'aimait guère à se donner la peine d'écouter », la musique de Félicien David a passé de mode. Le public présent, nourri des grands classiques, des grands romantiques comme Berlioz et Wagner, ne peut s'intéresser aux roucoulements souvent délicieux de ce romantique de petite taille; en outre, la « facture » de Félicien David est souvent inférieure, et de nos jours on ne se contente pas de la facilité native servie ou plutôt entravée par une indolence insurmontable que l'on peut qualifier de paresse chez l'auteur de *Lalla Roukh*. On lui reproche aussi d'avoir méprisé à la légère les œuvres et les musiciens de l'heure présente, et de les avoir condamnés sans les connaître. N'oublions pas les qualités de l'artiste, qui, somme toute, sont des qualités « rares » aujourd'hui. Il est à remarquer aussi que l'influence de Félicien David a été grande sur les premières œuvres de plusieurs maîtres venus après lui. Nous ne citerons que M. Reyer (*la Statue*, *le Selam*, etc.), César Franck (*Ruth*) et Georges Bizet (*Djamileh*). Charles BORNES.

DAVID (Jérôme-Frédéric-Paul, baron), homme politique français, né à Rome le 30 juin 1823, mort à Langon (Gironde) le 27 janv. 1882, petit-fils de Louis David. Elève de Saint-Cyr, il servit en Afrique et, devenu en 1852 officier d'ordonnance du prince Napoléon, il l'accompagna

en Crimée et fut promu capitaine en 1854. Il quitta l'armée en 1857 et fit dès lors sa carrière dans la politique. Maire de Langon, conseiller général de la Gironde, il fut élu député de La Réole le 1^{er} mai 1859 après avoir échoué dans la troisième circonscription de la Gironde, en 1857. Il s'attacha d'abord aux questions économiques et prononça sur le libre-échange un discours qui eut beaucoup de retentissement et une certaine influence sur la conclusion des fameux traités de 1860. Réélu par La Réole le 1^{er} juin 1863, il fut secrétaire et vice-président du Corps législatif, se déclara en faveur des Polonais (1864) et, lors de la loi sur la réorganisation de l'armée, fit un discours dont Napoléon III ordonna l'impression à cent mille exemplaires (1867). Réélu de nouveau par la Gironde le 24 mai 1869, il combattit avec acharnement la politique et le cabinet d'Emile Ollivier et fut un des partisans les plus exaltés de la guerre contre la Prusse. Le 9 août 1870, il reçut le portefeuille des travaux publics dans le cabinet Palikao et le conserva jusqu'au 4 septembre. Le 2 juil. 1871, il posa sans succès sa candidature à l'Assemblée nationale, mais la Gironde le renomma député le 5 mars 1876. Partisan du gouvernement du 16 mai, il fut réélu le 18 oct. 1877; cette élection fut invalidée par la Chambre, mais ses électeurs lui donnèrent le 7 juil. 1878 une très grosse majorité. Le baron Jérôme David ne se présenta pas aux élections de 1884. Il a écrit : *Réflexions et discours sur la propriété chez les Arabes* (Paris, 1862, in-8); *Actualités et Souvenirs politiques* (Paris, 1874, in-8).

DAVID (Ernest), musicographe français, né vers 1825. Ses travaux sont faits avec beaucoup de conscience et un soin extrême, sinon avec une grande originalité. Ils se composent de nombreux articles publiés dans la *Revue et gazette musicale* ainsi que dans le *Ménestrel*, et surtout des ouvrages suivants : *la Musique chez les Juifs* (Paris, 1873, in-8); *Histoire de la notation musicale depuis ses origines* (avec Mathis Lussy, 1882, in-4); *la Vie et les œuvres de J. S. Bach, sa famille, ses études, ses contemporains* (1882, in-12); *Etudes historiques sur la poésie et la musique dans la Cambrie* (1884, gr. in-8); *G.-F. Haendel, sa vie, ses travaux et son temps* (1884, in-12).

DAVID (L'abbé Armand), naturaliste français et missionnaire en Chine, né à Espelette (Basses-Pyrénées) le 7 sept. 1826. Il entra le 4 nov. 1848 dans la congrégation de la Mission (lazaristes). Après avoir professé quelque temps les sciences naturelles à Savone en Italie, il fut envoyé à la mission du Tche-li et il arriva à Pékin en 1862. Dès l'année 1866, sous les auspices de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, l'abbé David fit un voyage en Mongolie, dont les résultats importants ont été insérés dans les *Nouvelles Archives du Muséum* de 1867 à 1870, soit par l'auteur lui-même, soit par MM. Guichenot, J. Verreaux, Sauvage, Lucas. Ce premier voyage fut suivi d'un autre dans les provinces centrales de la Chine et dans le Tibet oriental, particulièrement dans la principauté de Moupin (1871) qui a été l'objet d'articles de M. E. Blanchard dans la *Revue des Deux Mondes* (1871). Un troisième voyage en Chine de M. David a été publié sous le titre de *Journal de mon troisième voyage d'exploration dans l'empire chinois...* (Paris, 1875, 2 vol. in-18). Epuisé de fatigue, il s'embarqua définitivement à Changhaï pour la France le 3 juil. 1874. En dehors des publications dans les *Archives du Muséum*, dans les *Annales des sciences naturelles*, etc., les principales collections de l'abbé David ont été décrites : 1^o mammifères, par Alphonse Milne-Edwards, *Recherches pour servir à l'histoire naturelle des mammifères...* (Paris, 1868-1874, 2 vol. in-4); 2^o oiseaux, par le voyageur lui-même et M. Oustalet : *les Oiseaux de la Chine...* (Paris, 1877, in-8); 3^o plantes, par M. A. Franchet, *Plantæ Davidianæ ex Sinarum Imperio* (Paris, 1884-1890, 2 vol. in-4). L'abbé David avait résumé quelques-unes de ses recherches dans des lettres ou rapports à M. Berthemy, ministre de

France à Pékin (*Bul. Soc. d'acclim.*, avr. 1865), à M. F.-B. Forbes (*Jour. North China Branch Roy. Asiatic Soc.*, n^o VII, 1871-1872); tout récemment encore (1890-1891) il vient de donner dans les *Missions catholiques*, de Lyon, une série d'articles sur la *Faune et la Flore chinoises*. Rien que dans la classe des mammifères, M. l'abbé David a découvert soixante espèces nouvelles parmi lesquelles nous ne citerons que le *Rhinopithecus Roxellana*, le *Vespertilio Moupinensis*, le *Putorius Moup.*, l'*Elaphurus Davidianus* et le *Cervulus lacrymans*. L'abbé David s'est retiré à la congrégation de la Mission, rue de Sèvres, où il a formé une importante collection d'histoire naturelle. Henri CORDIER.

BIBL. : H. CORDIER, *Bib. Sinica*.

DAVID (Samuel), musicien français, né à Paris le 13 nov. 1836. Sa cantate *Jephthé* lui valut en 1858 le premier grand prix de Rome, et sa cantate *le Génie de la Terre*, proclamée la meilleure au concours, fut exécutée au grand festival orphéonique de 1859. En 1861, il devint professeur à Sainte-Barbe. Il a composé les opéras-comiques suivants : *les Chevaliers du poignard*, *Mademoiselle Sylvia*, *un Caprice de Ninon*, *la Fée des Bruyères*, *la Gageure*, *une Dragonnade*, *l'Éducation d'un prince*, *Absalon*, *les Changeurs*; un grand opéra, *Maccabei*; quelques opérettes, dont l'une, *la Peau de l'Ours*, son premier essai dramatique, est, avec *Mademoiselle Sylvia*, une des rares œuvres de lui qui aient été représentées; quatre symphonies, des chœurs et des mélodies vocales. A. ERNST.

DAVID (Alban-Bernard), homme politique français, né à Levroux (Indre) le 18 oct. 1837. Maire d'Ecueillé (1888), conseiller général de l'Indre depuis 1886, il s'est distingué comme républicain par une campagne énergique contre le gouvernement du 16 mai. Il a été élu député de Châteauroux le 22 sept. 1889 par 5,970 voix contre 3,250 voix à M. P. Dufour, député bonapartiste sortant.

DAVID (Théophile), homme politique français, né à Saint-Léger (Alpes-Maritimes) le 14 oct. 1851. Docteur en médecine, il se spécialisa dans l'étude des maladies de la bouche et de l'art dentaire et acquit en ces matières une grande notoriété. Membre du comité d'installation de l'Exposition de 1889, il se présenta aux élections législatives du 22 sept. et fut élu député par l'arr. de Puget-Théniers par 3,746 voix contre 1,142 à un concurrent royaliste. Il avait un programme à la fois très libéral et très gouvernemental. Outre sa thèse : *Étude sur la greffe dentaire* (Paris, 1877, in-8), le docteur David a publié, en collaboration avec Pasteur, un *Traité sur les microbes de la bouche*; il collabore à la *Grande Encyclopédie*.

DAVID-CHASSAGNOLE (Jacques-Louis-Jules), peintre, graveur et écrivain, né à Paris le 16 mai 1829, mort en 1886. Petit-fils de Louis David. Elève de Léon Cogniet et de Picot, il est entré à l'École des beaux-arts en 1849. Il a exposé, au Salon de 1849, une *Sainte Famille* et le portrait de *M^{me} D.*; au Salon de 1861, la *Mort de saint Joseph* et une *Vénitienne à sa toilette*; au Salon de 1864, *l'Empereur Napoléon visitant David dans son atelier*. Il a continué à exposer, les années suivantes, des portraits, des panneaux décoratifs, des aquarelles, et enfin des gravures à l'eau-forte, d'après des œuvres de David. Ces gravures étaient destinées à faire partie d'une publication en 2 vol. in-4 : *le Peintre Louis David, 1748-1825, souvenirs et documents par J.-L.-Jules David, son petit-fils* (Paris, 1880). Ajoutons enfin que David-Chassagnole a légué à l'École des beaux-arts le morceau de réception de Louis David à l'Académie de peinture et de sculpture, *la Douleur d'Andromaque*, ainsi que divers autres ouvrages et les papiers de son grand-père. Ant. V.

DAVID COMMÈNE, empereur de Trébizonde (V. TRÉBIZONDE).

DAVID D'ANGERS (Pierre-Jean), illustre sculpteur français, né à Angers en 1788, mort à Paris le 6 janv. 1856. Le père de David était lui-même un sculpteur sur bois esti-

mable, mais, avec les limites imposées à un tel art, et l'accablante charge de la célébrité de son fils, il ne pouvait guère passer à la postérité. Dès son enfance, l'enfant fut initié à l'art qu'il devait pousser si loin, et, son père étant peu fortuné, ce fut de lui qu'il reçut les premières leçons, en l'aidant dans ses travaux. Au surplus, le père, que la carrière d'artiste avait peu favorisé, songeait-il plutôt à en détourner son fils ; mais la vocation fut plus forte. Après avoir appris le dessin avec Délusse, il finit par donner les preuves de tels dons, qu'il triomphe de son père, et à vingt ans, il part pour Paris. Avec un labeur acharné, il réussit à gagner sa vie tout en perfectionnant ses études au Louvre, et il entre enfin dans l'atelier du statuaire Roland. Nous ne pouvons suivre pas à pas une jeunesse aussi bien remplie ; qu'il suffise de dire que sauf peut-être un léger et momentané écart, elle fut entièrement consacrée au travail, et qu'elle s'écoula soit au Louvre dans l'étude des maîtres, soit à l'atelier du professeur, soit encore dans la petite mansarde de l'artiste dessinant la nuit à la chandelle. En 1810, il remporte le second grand prix de sculpture à l'École des beaux-arts, avec l'appui de son illustre homonyme Louis David ; il entre ensuite dans l'atelier du peintre. Enfin, l'année suivante, il remporte le prix de Rome avec la *Mort d'Épaminondas*.

Notons pendant son séjour en Italie son commerce avec Canova et quelques rapports avec le sculpteur danois Thorvaldsen. Mais ce sont là des incidents de sa vie à Rome, entièrement consacrée au culte de l'art antique. En 1815, il rentre à Paris qu'il quitte bientôt pour Londres où il va admirer l'œuvre de Flaxman sans avoir à se louer de ses rapports avec l'homme. A son retour, il est chargé d'exécuter la statue de *Condé* pour le pont Louis XVI (aujourd'hui de la Concorde), que la mort de Roland avait laissée à peine esquissée, qui figura au Salon de 1817, et qui est aujourd'hui à Versailles. C'est déjà là mieux qu'une figure de concours : le mouvement est admirable de vérité et de vie, et le costume traité d'une manière intéressante, peut-être inconnue jusqu'alors. En 1817, il exécute le buste de *Lethière*, le fils de l'ancien directeur de l'Académie de France à Rome, et c'est déjà maintenant, avec les commandes officielles, le succès qui s'annonce, attesté en 1821 par la mort de son père. Nous voici maintenant à la période critique de la vie de l'artiste, celle où non content de faire de belles choses, il va tenter une rénovation : il crée l'art national. Représenter avec le marbre ce qui fut l'illustration et l'orgueil du pays, rendre concrète cette pure conception qu'on appelle le génie, « rendre, comme il l'a dit lui-même, l'âme d'un grand homme en voyant son moral à la lumière de la physiologie », tel apparaît le but de l'œuvre de David, et il est difficile de dire qu'il fut inférieur à sa tâche. En 1824, il achève le monument de *Bonchamp*, qui peut être regardé comme le prototype du genre national en sculpture. Puis, après nombre de bustes vient en 1826 le monument de *Fénelon* où la dignité noble du prélat s'allie d'une manière heureuse aux gracieux détails des trois bas-reliefs qui décorent le soubassement de la figure. 1825 et 1826 sont deux années glorieuses pour David ; après l'inauguration à Boulogne d'un buste colossal de *Henri II*, Charles X lui remet la croix de la Légion d'honneur, puis il est élu membre de l'Institut à l'âge de trente-huit ans, et enfin pourvu d'une chaire à l'École des beaux-arts. De cette époque datent les médaillons de *Manuel*, *Ingres*, *Kératry*, etc., et David devient ainsi une sorte d'historiographe de son temps, et non seulement historiographe dans les médaillons des contemporains célèbres, mais jusque dans les détails de ses grandes compositions : tel il se montre dans le monument du *général Foy*. Si l'on excepte les deux figures, le *Génie de la guerre* et le *Génie de l'éloquence* où le souvenir de l'art grec prend les proportions d'une inspiration personnelle, le reste du monument est un document historique du plus haut intérêt. Qu'ils écoutent l'orateur à la tribune ou suivent des funérailles, les plus illustres personnages de l'époque sont là : c'est *Royer-Collard*, *Cha-*

teaubriand, *Casimir Perier*, *Benjamin Constant*, etc., puis *Victor Hugo*, *Viennet*, *Charlet*, ceux pour qui la postérité a ratifié le jugement de leur temps ou que le seul succès d'un moment a porté jusqu'à nous. Quelques critiques sans doute pourront être adressées à cette œuvre ; on s'étonnera de cette incohérence apparente du sujet principal drapé à l'antique, pendant que les personnages de second plan portent le costume moderne ; mais David a répondu à de telles objections par avance ; l'art national qu'il a créé s'adresse à la postérité, ambition légitime consacrée par le succès dont l'artiste a joui de son vivant. Cette manière surannée de représenter le sujet principal, le héros, en fait pour ainsi parler une abstraction, un héros en dehors des circonstances et des faits, et à titre de documents pour l'avenir, les bas-reliefs sont là pour perpétuer le souvenir des costumes, des attitudes et des coutumes. Le monument du *général Foy* date de 1827, il est suivi des médaillons de *Dévéria*, *Schenetz*, *Duméril*, etc., c'est l'époque du plein succès, et l'attentat de 1828, dans lequel David, frappé par un rival qu'il ne voulut jamais dénoncer, faillit perdre la vie, ne manque pas à une carrière trop heureuse au gré des envieux. En 1831, il épouse la petite-fille de La Revelière-Lepeaux, et, ayant à peine pris deux mois de repos, recommence cette existence d'incessant labeur. Guizot lui confie le fronton du Panthéon. Nous avons noté l'attentat de 1828 ; nous ne pouvons passer sous silence les inimitiés que continue à soulever la fortune du sculpteur et les calomnies dont on l'abreuve. Une fois marié, il rompit plus facilement des relations peu sûres, et après avoir essayé de répondre aux attaques de certaines feuilles, entre autres de la *Liberté*, il finit par se lasser et garda le silence. Notons ici, pour mieux justifier la défense que nous prenons de David, que si on n'admire pas l'œuvre intégralement, l'homme est digne de toute l'estime et de tout le respect ; jamais il n'eût consenti à faire le médaillon d'un homme politique dont le caractère et la conduite ne l'eussent entièrement satisfait, et en 1833, par exemple, il se refuse à entreprendre le buste de Talleyrand. Nous n'énumérerons plus les innombrables bustes et médaillons de David ; tout ce qui fut célèbre et estimable à cette époque a revêtu sous son ciseau.

Mais si les médaillons du maître d'Angers se comptent par centaines et sont, si l'on veut, la monnaie courante de son génie, il ne négligea pas les œuvres plus importantes : les statues de *Armand Carrel*, de *Cuvier*, de *Ambroise Paré* et tant d'autres l'attestent. Et cependant, cette tâche effrayante qu'il avait assumée ne l'empêchait pas de se consacrer parfois à la politique, et ce fut une des caractéristiques de cet homme, de faire une fortune rapide et sûre malgré les idées les plus indépendantes. Dès sa jeunesse, en 1815, il avait pris part à une insurrection italienne en faveur de Murat, et le voici de nouveau en 1848 lancé dans la politique. Quoique parlant peu, il votait suivant les convictions de toute sa vie, et il siégea à l'extrême gauche lorsque le Maine-et-Loire l'envoya à l'Assemblée constituante. Il ne pouvait manquer d'être frappé le 2 décembre, et c'est peut-être aux fatigues et à la douleur de l'exil qu'il faut attribuer sa mort quatre ans plus tard.

Une œuvre aussi considérable que celle de David d'Angers serait malaisée à juger si cette nature de fer n'y avait apporté une égalité et une unité qui suffiraient peut-être à constituer le génie. S'il eut le souci de la forme sans lequel ne peut vivre la sculpture et qu'il puisa dans l'étude acharnée de l'antique et de la nature, c'est surtout chez lui la pensée et la vision qu'il faut considérer. Qu'il dessine *Louis Bertrand* mourant sur son lit d'hôpital ou qu'il modèle *Gæthe* et *Chateaubriand* ; qu'il élève le tombeau du comte de *Bourke* ou veuille perpétuer le souvenir du poète *Gilbert*, il a avant tout le souci de faire penser. Ce ne sont pas des hommes qu'il fait, ce sont des génies ; il ne représente pas, il symbolise : au reste, avec l'imperfection parfois d'une époque qui ne sut pas échapper entièrement au convenu, mais qui doit le faire juger d'autant plus

favorablement. Quant à l'homme, il est inattaquable, et il fut toujours au-dessus de tout soupçon de courtisannerie ou de faiblesse.

Henri d'ARGIS.

BIBL. : Célestin PORT, *Dictionnaire historique*, etc., de Maine-et-Loire. — François GRILLE, *Notice biogr. sur David d'Angers*. — Adrien MAILLARD, *Etude*, etc. — P. HAWKE, *Notice sur deux artistes angevins* (Bulletin de la Société industrielle d'Angers). — Victor PIERRE, *un Mot sur David d'Angers*. — H. JOUIN, *David d'Angers, sa vie et son œuvre*. — F. HALÉVY, *Notice*. — Victor PAVIE, *Goethe et David. Souvenirs d'un voyage à Weimar*. — David d'Angers et ses relations littéraires, publiées par H. JOUIN. — Eug. MARC, *l'Œuvre de David d'Angers, croquis d'après nature*. — Les Médailleurs de David d'Angers, réunis et publiés par son fils. — Julien DALLIÈRE, *David d'Angers*, poème, etc.

DAVID d'AUSSBOURG, moine franciscain, mort selon les uns le 15 nov. 1271, ou plutôt, selon l'*Annuaire* du couvent des minorites d'Augsbourg, le 19 nov. 1272. C'est dans ce couvent que se trouve son tombeau. Il enseigna la théologie à Ratisbonne et fut spécialement chargé de la direction des novices, entre les années 1230 et 1240; il eut pour disciple le prédicateur Berthold de Ratisbonne. Parmi les différents traités mystiques qu'on lui attribue, les seuls qui paraissent lui appartenir sont : *Die sieben Vorregeln der Tugend*, *Der Spiegel der Tugend*, et *Christi Leben unser Volkd.* Le dernier est une traduction libre du traité d'Anselme de Canterbury, *Cur Deus homo* (V. von Franz Pfeiffer, *Deutsche Mystiker des 14. Jahrhunderts*, herausgegeben; Leipzig, 1845, t. I).

A. B.

DAVID DE DINAN, philosophe scolastique du XII^e siècle. Les détails manquent sur sa vie, et ses deux ouvrages : *Quaternuli* et *De Tomis, seu de divisionibus*, ayant été brûlés pour cause d'hérésie, on ne connaît ses doctrines que par un court exposé de saint Thomas, quelques lignes d'Albert le Grand et un petit nombre de textes cités par cet auteur d'après les écrits de David. De tous ces documents, il semble résulter que David professa le plus pur panthéisme. « Il disait, écrit saint Thomas, que les corps, les âmes et Dieu sont une seule et même chose, et partant que toutes choses ne font qu'un par essence. » Voici d'autre part quelques-uns des passages reproduits par Albert le Grand : « Il est évident qu'il n'y a qu'une substance commune à tous les corps, à toutes les âmes, et que cette unique substance est Dieu lui-même... Dieu, la matière et l'intelligence sont la même substance... La vraie substance contient toutes les âmes et tous les corps sans être pourtant ni tel corps, ni telle âme, et le seul nom qui lui convient est le nom de Dieu lui-même. » Albert fait de lui un disciple d'Anaximène et de Xénophane; cela n'est pas impossible. Ce qui est étrange, c'est qu'il vécut plusieurs années à la cour du pape Innocent III, et que les théologiens de son époque ne parurent pas plus que David lui-même frappés de l'impossibilité d'accorder une telle philosophie avec la foi chrétienne.

BIBL. : Albert LE GRAND, *Opera*, t. XVII. — Anonymus LAUDUN, *Chronicon*, dans *Rec. des Hist. de Fr.*, XVIII, 715. — HAURÉAU, *Mém. de l'Acad. des insc.*, XXIX, 2^e partie, et *Hist. de la Phil. scol.*, I, 73 et suiv. — JOURDAIN, *Mém. de l'Acad. des insc.*, XXVI, 2^e part. — MARTÈNE, *Thesaurus nov. anecdot.*, t. IV, 166. — Saint THOMAS, *Contra Gentiles*, t. I, 17.

DAVID IGOREVITCH, prince russe du XI^e siècle. Il était fils d'Igor Iaroslavitch. Son père l'avait laissé d'abord sans héritage; le grand-prince de Kiev lui assigna comme apanage Dorogobouj en Volynie; plus tard, il acquit la province de Vladimir en Volynie. Il prit part au congrès des princes russes. En 1097, il fit emprisonner et aveugler le prince de Terebovl Vasilko. Il prit part à diverses expéditions contre les Polovtzes.

BIBL. : *Chronique dite de Nestor*, traduction française; Paris, 1884.

DAVID L'ARMÉNIEN, philosophe gréco-oriental, né à Nerken (Arménie), vivait vers 500 ap. J.-C. Envoyé aux écoles de la Grèce, il revint dans sa patrie, et se tenant à l'écart des luttes politiques dont l'Arménie était alors le théâtre, il employa toute son activité à répandre parmi ses compatriotes le goût des idées grecques. Il eut une grande

réputation. Ses ouvrages que Neumann a découverts en grande partie au commencement de notre siècle (*Opera*, Venet., 1823) se composent de traductions, de commentaires et de quelques écrits dogmatiques. Il a traduit en arménien les *Catégories*, l'*Herménèia*, une partie des *Premiers et Derniers Analytiques*, la *Lettre à Alexandre sur le monde*. Ses *Commentaires sur l'Introduction de Porphyre et sur les Catégories d'Aristote* ont été publiés en arménien et en grec. De ses ouvrages dogmatiques en arménien, il ne reste que des fragments, d'ailleurs assez étendus. L'un, intitulé *Définition des principes de toutes choses*, publié à Constantinople en 1751, était vraisemblablement une sorte de sommaire destiné à ses élèves. Dans un autre, d'inspiration platonicienne, il s'attache à réfuter les principes du pyrrhonisme. Un troisième a pour titre : *Apophthegmes des philosophes*. On a de lui en outre des *Prolégomènes* en grec au *Commentaire sur les Catégories*, qui sont une sorte d'introduction générale aux œuvres d'Aristote, et qui se trouvent reproduits intégralement dans l'édition d'Aristote publiée par l'Académie de Berlin, plus quelques traités de théologie, et une grammaire arménienne.

BIBL. : NEUMANN, *Journal asiatique*, janv.-févr. 1829.

DAVIDI (François) (V. DAVID [Franz]).

DAVIDIS (Henriette), femme poète allemande, née à Wengern (Westphalie) le 1^{er} mars 1800, morte à Dortmund le 8 avr. 1876. Elle était fille d'un ministre et reçut sa première éducation à l'école de Schwelm. Succèsivement institutrice dans une école d'Elberfeld, chez sa sœur aînée, dans une famille de Bremen pendant quatre ans, puis dame de compagnie d'une personne malade qu'elle accompagna en Suisse, elle dirigea de 1841 à 1848, à Sprockhavel, près Hattingen, une école technique pour les jeunes filles. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, elle se consacra exclusivement à la littérature. Elle est auteur d'un livre de cuisine (*Kochbuch*) célèbre en Allemagne, et a publié en 1848 un livre de poésie (*Gedichte*). E. ASSE.

DAVIDOV ou mieux DAVYDOV (Denys-Vasilievitch), général et littérateur russe, né en 1784, mort en 1839. Il entra fort jeune dans l'armée, se fit remarquer par ses talents littéraires et appela sur lui l'attention de Souvarov. En 1806, il devint aide de camp de Bagration, prit part aux affaires d'Eylau, de Friedland, puis à la campagne de Finlande. En 1809, il passa en Moldavie. Il se distingua aux sièges de Silistrie et de Schoumla. Il était lieutenant-colonel en 1812; il organisa un corps de partisans qui rendit de grands services et fit beaucoup de mal aux Français. En 1813, il poussa jusqu'à Dresde, puis fit partie de l'armée d'invasion; il se signala aux affaires de la Rothière, de Craonne, de Fère Champenoise. En 1819, il devint chef d'état-major du III^e corps d'infanterie. Il prit sa retraite en 1823. L'empereur Nicolas le rappela à l'activité et l'employa dans les guerres contre la Perse et la Pologne. Après la campagne de Pologne, il se consacra uniquement à la poésie et à la littérature militaire. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1866 (3 vol., Moscou, avec le portrait de l'auteur). Elles renferment des poésies et des mémoires sur des questions militaires. L'un des plus importants est un *Essai sur la guerre des partisans*; il a été traduit en français (Paris, 1841, avec une préface du général de Brack). En 1863, ont paru à Londres des *Mémoires inédits* de Denis Davydov.

L. L.

DAVIDOV (Charles), violoncelliste et musicien russe, né à Goldingen en Courlande le 15 mars 1838. Après avoir travaillé le violoncelle à Moscou et suivi les cours de l'université de cette ville, il partit pour Saint-Petersbourg, puis pour Leipzig, où il étudia la composition avec Hauptmann. Son succès au *Gewandhaus*, en 1859, fut si grand qu'il fut nommé premier violoncelle de la société, et, peu après, professeur au conservatoire de cette ville. De retour en Russie, après un voyage en Allemagne et en Hollande, il fut nommé professeur au conservatoire de Saint-Petersbourg, violoncelle-solo de la musique de la cour, etc.

Davidov s'est fait applaudir à Londres, à Bruxelles, à Paris, où on l'a entendu deux fois, au Conservatoire, en 1874. Son talent d'exécution lui a valu de très grands éloges. Comme compositeur, il est plus discuté; du reste, à part quelques morceaux de piano et des *lieder*, il n'a guère écrit que pour son instrument: on cite de lui des concertos, une romance sans paroles, une ballade, etc. En 1876, il a été nommé directeur du conservatoire de Saint-Petersbourg et de la Société impériale de musique russe. Alfred Eansr.

DAVIDOVICS (Paul, baron), général hongrois, né à Bude en 1737, mort à Komarom le 18 févr. 1814. Il figura dans la guerre contre les Turcs, puis dans la campagne d'Italie de 1796, comme lieutenant de Wurmser. Dans la campagne de 1805, il se signala à Caldiero; puis il reçut le commandement de la place de Komarom (Comorn), qu'il conserva jusqu'à sa mort.

DAVIDOVITCH (Dmitri), écrivain et homme d'Etat serbe, né à Zemun (Semlin) en 1788, mort à Smederevo (Semen-dria) en 1838. Il publia à Vienne, de 1817 à 1822, le premier journal serbe, *Srpske Novine*, puis une *Histoire de la nation serbe*. En 1813, il entra au service de la Serbie, devint secrétaire du prince Milan et ministre de l'intérieur. Son *Histoire de la nation serbe* a été traduite en français par Alfred Vigner (Belgrade, 1848). Hadjitch a publié en 1846, à Belgrade, une notice bibliographique sur Davidovitch. L. LÉGER.

DAVIDS (Thomas-William), historien ecclésiastique anglais, né à Swansea le 11 sept. 1816, mort à Forestgate le 11 avr. 1884. Fils d'un pasteur, il fit d'abord quelques études médicales, puis devint, en 1840, ministre indépendant. Il est connu comme auteur d'une très importante histoire religieuse du comté d'Essex à laquelle il consacra presque toute son existence et dont une partie seulement a été publiée: *Annals of evangelical nonconformity in the county of Essex from the time of Wycliffe to the restoration with memorials of the Essex ministers ejected or silenced in 1660-1662* (1863, gr. in-8) et qui occupe 6 vol. in fol. manuscrits. Il avait aussi projeté des *Annals of Reformers before the reformation*, dont il n'a pu mettre au jour que des fragments disséminés dans le *Dictionary of Christian Biography* de Smith et dans la *British Quarterly Review* (sept. 1870). R. S.

DAVIDSEN (Jacob), écrivain danois, né à Copenhague le 28 août 1813. Outre les articles qu'il a fournis à divers journaux conservateurs dont il fut rédacteur ou correspondant, il a publié des esquisses: *De l'Ancien Copenhague* (1880-81, 2 vol.); *Du Temps de nos pères* (1889) et *la Vie à Copenhague autrefois et aujourd'hui* (1889). B-s.

DAVIDSON (Mount). Montagne de la sierra Nevada, dans l'Etat de Nevada (Etats-Unis). Elle domine à l'O. la ville de Virginia City, et est célèbre par les riches filons d'argent qu'elle renferme. C'est là que se trouve la fameuse veine Comstock (V. Comstock). Aug. M.

DAVIDSON (Ezechiel), paysagiste et peintre de genre hollandais, né à La Haye en 1792. On cite parmi ses peintures: *la Comtesse d'Egmont devant le duc d'Albe*.

DAVIDSON (James), antiquaire et bibliophile anglais, né à Tower Hill (Londres) le 15 août 1793, mort à Sektor House, Axminster (Devonshire), le 29 févr. 1864. Ayant, à l'âge de trente ans, acheté un domaine près d'Axminster, Davidson consacra presque toute son existence à l'étude des antiquités du Devonshire et surtout de la vallée de l'Ax sur lesquelles il publia les ouvrages suivants: *The British and Roman Remains in the vicinity of Axminster* (1833); *History of Axminster Church* (1835); *History of Newenham Abbey, Devon* (1843); *Axminster during the Civil War* (1851); *Notes of the Antiquities of Devonshire* (1861). Le principal ouvrage bibliographique de James Davidson est intitulé *Bibliotheca Devonensis, a Catalogue of the printed Books relating to the County of Devon (with supplement)* (1852-1862). On doit encore à Davidson, outre un glos-

saire des termes de l'Écriture sainte, édité en 1850, de nombreux articles parus dans les *Notes and Queries*, le *Pulman's Weekly News*, le *Gentleman Magazine*, etc.

DAVIDSON (John), voyageur anglais, né le 23 déc. 1797, mort le 18 déc. 1836. D'abord employé dans une importante droguerie de Londres, il songea un moment à étudier la médecine et à se faire recevoir docteur. Mais, étant venu à Naples en 1827 pour raison de santé, il prit goût aux longs voyages. De Naples, il passa en Styrie et en Carniole, visita Vienne, parcourut la Pologne et la Russie et revint en Angleterre par Hambourg. En 1829, il visitait l'Égypte, puis la Palestine, la Syrie, l'Archipel, Athènes et Constantinople. En 1831, il s'embarqua pour l'Amérique, passait du Niagara au Canada, à New-York, à la Nouvelle-Orléans, à Tampico, à Mexico. Il entreprit enfin à ses frais une grande expédition en Afrique. Parti d'Angleterre en août 1833, il gagna le Maroc et voulut traverser le désert pour atteindre Tombouctou, mais il fut tué et dévalisé au puits de Souckeza. Davidson avait été élu en 1832 membre de la société royale de géographie dont les comptes rendus renferment beaucoup de communications de lui. Son frère a publié ses *Notes taken during travels in Africa* (Londres, 1839, in-4), qui sont fort intéressantes. R. S.

DAVIDSON (Samuel), commentateur biblique anglais, né à Ballymessa (Irlande) en 1807. D'abord ministre presbytérien, puis congréganiste, il professa la critique sacrée à Bedford, puis les langues orientales à Manchester. Ses œuvres, aussi ennuyeuses quo considérables, comprennent près de vingt volumes de commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament.

DAVIDSON (Lucretia-Maria), jeune fille poète des Etats-Unis; née à Plattsburg, sur le lac Champlain, le 27 sept. 1808, morte le 27 août 1825. A douze ans, elle avait lu Shakespeare, Kotzebue, Goldsmith, un grand nombre de poètes et d'historiens, et avait publié ses premiers vers. L'ensemble de ses poésies a été publié par Morse: *Amir Khan and other poems, the remains, with a biographical sketch* (New-York, 1829).

DAVIDSON (Thomas), géologue et paléontologiste anglais contemporain, né à Edimbourg le 17 mai 1817. Il reçut toute son éducation en France et en Italie et s'occupa de bonne heure de géologie, et en particulier des brachiopodes fossiles, auxquels il consacra un grand ouvrage: *On British fossil Brachiopoda* (3 vol. in-4, av. 171 pl.; édit. allem. par Süss; Vienne, 1836). Outre une foule de mémoires disséminés dans les recueils périodiques, il a encore publié: *Illustrations and history of Silurian life* (Londres, 1868). D^r L. HN.

DAVIDSON (Margaret-Miller), sœur de Lucretia-Maria, poète comme elle et comme leur mère, née le 16 mars 1823, morte le 25 nov. 1838. Aussi précoce qu'elle avait été Lucretia, elle lisait, dès l'âge de six ans, les poètes anglais, et bientôt chercha à les imiter. Tout en étudiant à la maison, sous la direction de sa mère, elle commença à composer des vers. Sa santé était très débile; la consommation la prit à son tour après sa sœur et un jeune frère. Elle s'éteignit lentement à la fin d'une saison passée à Saratoga. Ses poésies furent présentées au public sous les auspices de Washington Irving. Plus tard, elles furent réunies avec celles de sa sœur en un seul volume (1850). En 1844 parut un volume intitulé: *Selections of writings of Mrs. Margaret Muller Davidson* (la mère de Lucretia et de Margaret), avec une préface de miss Sedgwick.

DAVIDSON (George), astronome américain, né à Nottingham (Angleterre) le 9 mai 1825. Amené aux Etats-Unis en 1832, il a fait ses études à Philadelphie, a été chargé de nombreuses opérations de triangulation dans l'Amérique du Nord et a fondé à San Francisco un observatoire qui porte son nom. Outre d'intéressants mémoires d'astronomie, d'hydrographie et de géodésie parus dans les publications officielles et dans les recueils de la *National Academy of sciences*, dont il est membre depuis 1874,

on a de lui : *Coast Pilot of California, Oregon and Washington* (1857); *Coast Pilot of Alaska* (1868). L. S.

DAVIDSON (Harriet MILLER, dame), femme auteur anglaise, née à Cromarty (Ecosse) le 25 nov. 1839, morte à Adelaide (Australie) le 20 déc. 1883. Fille du géologue Hugh Miller (V. ce nom), elle reçut une très forte éducation à Edimbourg et à Londres. En 1863, elle épousa le révérend John Davidson, qui l'emmena en Australie. Elle a écrit un certain nombre de poésies qui ne manquent point de mérite et qui sont dispersées dans des revues et des journaux locaux, des chroniques littéraires et des nouvelles qui ont obtenu un grand succès. Nous citerons : *Isobel Jardine's history, Christian Osborne's friends, A Man of genius, Sir Gilbert's Children, Daisy's Choice* (publ. dans *Chamber's Journal* en 1870) et *the Hamiltons, a story of australian life* (id., 1878). R. S.

DAVIDSONITE (Minér.). Variété bacillaire de béryl (émeraude), que l'on trouve en grandes masses dans les pegmatites.

DAVIEL (Jacques), chirurgien et oculiste français, né à La Barre, diocèse d'Evreux, le 11 août 1696, mort à Genève le 30 sept. 1762. Il étudia à Paris, puis en 1719 se rendit à Marseille à l'occasion de la peste et fut agrégé au corps des maîtres chirurgiens de cette ville; là, il fit pendant vingt ans des cours d'anatomie et de chirurgie. Dès 1728 il s'occupa spécialement des maladies des yeux et ne tarda pas à acquérir une grande célébrité. En 1746 il alla se fixer à Paris, où il fut autorisé à opérer aux Invalides, puis en 1749 fut nommé chirurgien-oculiste du roi. Plusieurs cours de l'Europe le mandèrent et voulurent le retenir. Daviel doit être considéré comme l'inventeur du procédé d'extraction de la cataracte, dont il a le premier formulé exactement les règles. On a de lui : *Lettres sur les maladies des yeux* (Paris, 1748, in-12); *Lettres... sur les avantages de l'opération de la cataracte par extraction* (Paris, 1756, in-12); *Mémoire sur une nouvelle méthode de guérir la cataracte par extraction* (*Mémoire de l'Académie de chirurgie*, t. II). D^r L. HN.

DAVIER. I. CHIRURGIE. — Instrument en forme de pince, à branches droites ou courbes, composé de deux lames d'acier solides, réunies par une articulation qui les divise en deux parties inégales : les mors (petite) et les branches (grande). Il en est de plusieurs sortes suivant qu'ils servent au chirurgien ou au dentiste. Les daviers des chirurgiens ont des dimensions plus grandes; ils servent à saisir les os, soit pour les extraire quand ils sont détachés (esquilles, séquestres), soit pour les maintenir pendant qu'on les sépare des parties molles qui les entourent et qui s'y insèrent. On s'en sert encore pour extraire des corps étrangers plus ou moins volumineux (projectiles de guerre, etc.) enfoncés dans les tissus. Les mors sont quelquefois garnis de pointes, de dentelures pour mieux tenir. Dans les daviers des dentistes, les mors, qui sont destinés à la prise de la dent, restent toujours un peu écartés, de manière à saisir, mais à ne pas serrer. Leur forme est très variable. Il faut autant de daviers que d'espèces de dents. Encore la même espèce comporte-t-elle des instruments différents pour le côté droit ou le côté gauche, pour la mâchoire inférieure ou la mâchoire supérieure. Pour la pratique courante, il en faut huit à dix : deux pour les racines inférieures et supérieures; deux pour les incisives, canines et prémolaires supérieures; deux pour les mêmes dents inférieures; deux pour les grosses molaires supérieures, un pour les molaires inférieures. Dans le maniement du davier, il faut d'abord saisir la dent solidement et le plus loin possible sur la racine; il ne faut pas craindre d'enfoncer les mors. Dans un second temps, il faut tenir la dent sans la serrer; suivant le cas, on luxe en dehors ou en dedans; ou même on imprime un mouvement de torsion à l'instrument jusqu'à ce que les liens d'attache soient rompus. La traction de la dent doit être modérée et d'une direction calculée pour éviter de heurter avec l'instrument les dents antagonistes. D^r Th. DAVID.

II. MARINE. — Dans l'ancienne marine on donnait le

nom de davier à une pièce de bois courte, travaillée à huit faces; elle servait d'appui à un appareil employé pour « élever les pattes d'une ancre qu'on se propose de traverser sans endommager le bordage de l'avant » (Romme). Ce mot sert aujourd'hui à désigner un rouleau en bois ou en fer, mobile autour d'un axe supporté par deux montants. Il sert à substituer le frottement de roulement au frottement de glissement, lorsqu'on agit sur un câble qui rentre à bord d'une embarcation ou d'un bâtiment. Les cerceles de fer capelés aux bouts-dehors de bonnettes portent de petits daviers pour le glissement des bouts dehors et sont même souvent appelés daviers.

DAVIES (William), voyageur anglais du xvi^e siècle. Chirurgien-barbier à Londres, il s'embarqua en 1598 sur un vaisseau marchand, visita Civitavecchia, Alger, Tunis, fut pris par des galères appartenant au duc de Florence, et demeura esclave à son service pendant huit ans. Il fut alors emmené en expédition sur l'Amazone par un capitaine florentin, et au retour en Italie fut saisi par l'Inquisition pour avoir voulu enterrer lui-même le corps d'un pirate anglais. Soumis à la question et emprisonné, il fut délivré par un armateur anglais qui le ramena à Londres en 1614. Davies a écrit un intéressant récit de ses aventures, *a True Relation of the Travails and captivité of William Davies* (Londres, 1614; réimp. en 1746 dans les *Travels and voyages* d'Osborne). R. S.

DAVIES (Sir John), poète et homme d'Etat anglais, né à Tisbury (Wiltshire) en 1569, mort à Londres le 7 déc. 1626. D'abord avocat, il se fit renvoyer de Middle Temple pour avoir cassé sa canne sur la tête d'un confrère, retourna à Oxford, où il avait fait ses études et publia sous le titre d'*Orchestra* un poème sur l'art de la danse, puis un long fatras didactique sur l'immortalité de l'âme qu'il dédia à la reine. La même année (1599) parurent *Hymns to astræa*, autre flatterie à la même adresse, collection d'acrostiches portant toutes le nom d'*Elisabeth Regina*. En 1601, il rentre au barreau après amende honorable, se fait envoyer au parlement et obtient un poste important en Irlande. Créé chevalier par Jacques I^{er}, il venait d'être nommé *chief justice* lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie. Ses œuvres complètes ont été réunies en 3 vol. (1869-1876). Hector FRANCE.

DAVIES (John), lexicographe anglais, né vers 1570, mort à Mallwyd le 15 mai 1644. Entré dans les ordres en 1594, il fut nommé en 1604 recteur de Mallwyd, recteur de Llanymowddy en 1613, et de Darowen en 1615. Outre l'important ouvrage qui a fondé sa réputation : *Antiquæ linguæ Britannicæ dictionarium duplex* (Londres, 1632), il a publié : *Antiquæ Linguæ britannicæ rudimenta* (1621; 2^e éd., Oxford, 1809); *Welsh Translation of the articles* (1632), et divers poèmes archaïques qui se trouvent dans *Flores poetarum Britannicorum* (1710).

DAVIES (John), littérateur anglais, né à Kidwelly en 1625 ou 1627, mort à Kidwelly le 22 juil. 1693. Ce fut un traducteur infatigable, et on lui doit ici une mention pour avoir fait connaître en Angleterre un très grand nombre de nos auteurs du xvii^e siècle. Nous citerons : les *Provinciales* de Pascal (1636); les *Lettres de Voiture* (1635); la *Clélie* (1656), plusieurs romans de Scarron (1657-1662), etc. On lui attribue : *A History of the civil Wars of Great Britain and Ireland* (Londres, 1664). R. S.

DAVIES (Miles), bibliographe anglais, né près de Whitchford en 1662, mort vers 1715. Il fit son éducation au collège anglais de Rome, où il fut ordonné prêtre en 1688, revint en Angleterre en cette même année, puis se convertit au protestantisme en 1705. Il vécut dans une profonde misère. L'ouvrage qui l'a fait connaître est une énorme bibliographie : *Atheneæ Britannicæ* (Londres, 1715-1716, 7 vol. in-8 et in-4) qui renferme, outre une bibliographie très étendue, une sorte de drame religieux et satirique : *Pallas-Anglicana* (t. V), et *the Present and former State of Physick, Diseases, Patients, Quacks and Doctors* (t. VI). Cet ouvrage est d'une extrême rareté. Davies

a encore publié : *the Recantation of Mr. Pollet* (Londres, 1705, in-4), et *the Present and primitive State of Arianism* (Londres, 1715, in-8).

DAVIES (John), érudit anglais, né à Londres en 1679, mort en 1732. Il était président de Queen's College depuis 1717, et, depuis 1725, vice-chancelier de l'université. On lui doit un grand nombre de bonnes éditions d'auteurs grecs et latins, particulièrement de Cicéron.

DAVIES (Edward), érudit anglais, né près de Builth (comté de Radnor) le 7 juin 1756, mort à Bishopston le 7 janv. 1834. Fils d'un petit fermier, il entra dans les ordres en 1779, et devint recteur de Bishopston en 1803. Il occupa tous les loisirs que lui permettaient ses devoirs ecclésiastiques à l'étude des dialectes et des traditions celtiques sur lesquels il a publié d'intéressants ouvrages. Nous citerons : *Celtic Researches on the origin, traditions and Language of the ancient Britons* (1804); *the Mythology and Rites of the British Druids* (1809); *the Claims of Ossian* (1825). Il est aussi l'auteur des poésies archaïques : *Aphthate, the genius of Britain* (1784); *Vacunalia* (1788), et d'une nouvelle, *Eliza Powell or the trials of Sensibility* (1795).

DAVIES (Walter), ministre anglican, né en 1761, mort en 1849. Sa carrière ecclésiastique, commencée vers 1803, se poursuivit entièrement dans le pays de Galles, qu'il étudia à fond sous tous les points de vue, linguistiques et littéraires, agricoles et économiques. Il publia quelques-uns des résultats de ses méditations en cinq volumes sous ce titre : *General View of the agriculture and economy of North Wales and South Wales*. On lui doit en outre les éditions des œuvres poétiques de Hugh Morris et de Lewis Glyn Cothi, qui écrivirent dans le dialecte celtique. Il fit paraître lui-même dans la même langue un grand nombre de pièces originales, d'un vrai mérite poétique.

DAVIES (Catherine), femme auteur anglaise, née à Beaumaris en 1773, morte à Londres vers 1841. Gouvernante dans une famille française en 1802, elle occupa les mêmes fonctions auprès de Caroline Bonaparte, femme de Murat, et la suivit en Italie lorsque Napoléon eut donné à Murat le royaume de Naples. Elle a écrit une relation fort intéressante de la vie privée de Murat et de sa famille : *Eleven Years' residence in the Family of Murat King of Naples* (Londres, 1841, in-12).

DAVIES (Robert), archéologue anglais, né à York le 19 août 1793, mort à York le 23 août 1875. Solicitor à York de 1814 à 1837 et clerk de la municipalité de 1827 à 1848, membre de la société des antiquaires depuis 1842. On lui doit : *The Freeman's Roll of the city of York* (1835); *Extracts from the municipal Records of the city of York* (1843); *the Fawkes's of York in the sixteenth Century* (1850); *the Visitation of the county of York* (1859); *the Life of M. Rawdon* (1863); *A Memoir of the York Press* (1868), etc., etc.

DAVIES (Thomas-Stephens), mathématicien anglais, né en 1795, mort à Shooter's Hill, près de Woolwich, le 6 janv. 1851. Membre de la société royale d'Edimbourg (1831) et de la société des antiquaires (1840), professeur de mathématiques à l'école militaire de Woolwich (1834), il a écrit d'intéressants mémoires sur les propriétés du trapèze, l'hexagramme mystique de Pascal, les propriétés symétriques des triangles, la théorie mathématique du magnétisme terrestre (*Philosophical Magazine, Transactions of the R. Soc. of Edinburgh, Philosophical Transactions*), a imaginé un nouveau système de géométrie sphérique et a donné d'originales solutions de problèmes sous le titre : *Solutions of the principal questions in Dr Hutton's Course of mathematics* (1840, in-8). L. S.

BIBL. : *Westminster Review*, avr. 1851, p. 70.

DAVIES (Lady Lucy-Clementina), née au château de Saint-Germain le 11 nov. 1795, morte à Londres le 27 avr. 1879. Fille de lord Léon-Maurice Drummond de Melfort, et de Marie-Elisabeth-Luce de Longuemar, elle épousa le 8 sept. 1823 Francis-Henry Davies, fonctionnaire de la

cour de chancellerie. Elle a publié *Recollections of Society in France and England* (Londres, 1872, 2 vol.), mémoires qui renferment d'intéressants détails sur la cour des Bourbons et des Bonaparte.

DAVIET DE FONCENEX (François), mathématicien, né à Thonon en 1733, mort à Casal en août 1799. Il fut officier général de l'armée sarde. Elève et ami de Lagrange, membre de l'académie de Turin (1778), il a laissé, en dehors de nombreux manuscrits, des mémoires (*Misc. Soc. Taurin.*, 1759 à 1762) sur les logarithmes des quantités négatives et imaginaires et sur les *Principes fondamentaux de la mécanique* (repris dans un volume édité à Turin, 1799). Daviet de Foncenex est l'un des créateurs de la théorie des fonctions hyperboliques. Il mourut dans la disgrâce, pour avoir rendu Villefranche aux Français en 1792.

DAVIGNAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Meymac; 1,402 hab.

DAVIGNON, peintre décorateur français du XIX^e siècle. Cet artiste, un inconnu déjà pour les jeunes, florissait après 1830, et il est à regretter qu'il ne se soit pas trouvé à cette époque un écrivain pour fixer sa biographie et un artiste pour graver ses principales compositions, dans une *Galerie quelconque des célébrités de la rue*. Ses prénoms, son lieu d'origine, la date de sa naissance et celle de sa mort resteront probablement toujours inconnus. Peintre d'enseignes, il était inimitable dans son genre, et son exubérante fantaisie, son brio d'exécution sans pareil, la hardiesse étonnante de son coloris, faisaient de chacune de ses productions nouvelles un événement artistique... de la rue. A ce titre, il mérite d'être compté parmi les ancêtres de cet art de l'affiche illustrée, en plein développement aujourd'hui. Davignon était aussi un calligraphe habile, et, ne se bornant pas à illustrer ses inscriptions murales des arabesques et des parafes les plus étonnantes, il gravait pour les éditeurs parisiens des lettres pour les cartes, les plans et les modèles d'écriture; il a ainsi attaché son nom à la méthode Régnier, éditée vers 1850 par Dezobry et Magdeleine. Paresseux comme un bohème et ivrogne incorrigible, ces deux vices réunis devaient, malgré tout son talent, lui faire terminer sa carrière à l'hôpital; il mourut effectivement à l'Hôtel-Dieu, des suites d'une chute. Ad. T.

DAVILA (Enrico-Catarino), historien italien, né à Sacco, territoire de Padoue, le 30 oct. 1576, mort en juil. 1631. D'origine espagnole et fils d'un connétable du royaume de Chypre, il fut pour ainsi dire élevé en France, où son père, après la victoire des Turcs, avait trouvé aide et protection en Catherine de Médicis (1572). Lui-même le raconte : « J'étais présent, en 1588, à l'ouverture des états de Blois et si près du roi que j'entendis très distinctement tout son discours » (*Histoire*, liv. IX). Tout jeune, il prit part à de nombreux faits d'armes, notamment au siège de Honfleur (1594) et au siège d'Amiens, où il fut blessé (1597). Revenu à Padoue (1598), il compléta son instruction, fréquenta chez les académiciens de Parme, les *Innominati*, puis reprit, cette fois au service de Venise, du service militaire. Il guerroya en Dalmatie, à Candie, devint enfin gouverneur de Brescia (1630) et fut tué dans une rixe, près de Vérone, en allant prendre le commandement de la place de Crémone. Il avait publié, l'année précédente, l'ouvrage si précieux pour l'histoire de la Ligue : *Historia delle guerre civili di Francia nella quale si contengono le operazioni di quattro re, Francesco II, Carlo IX, Henrico III et Henrico IV, cognominato il Grande* (Venise, 1630, in-4). Ce livre eut plus de deux cents éditions, mais la meilleure et la plus belle est celle de Paris (1644, in-fol.); il y en a des traductions françaises (par G. Baudouin, Paris, 1642, et par l'abbé Mallet de Grosley, Amsterdam [Paris], 1757), espagnole, anglaise, latine (par Francesco Cornazzano; Rome, 1745), etc. En toutes choses Italien et catholique, Davila est partisan de Catherine de Médicis et des catholiques; il serait absurde de lui demander de l'impartialité; c'est un homme de parti,

parce que c'est un homme d'action, et, si cela doit diminuer son autorité, sa bonne foi demeure entière. Il faut à l'historien futur des documents pour et contre : ceux de Davila sont peut-être un peu suspects, mais ce sont des documents.

BIBL. : Apostolo ZENO, *Memorie sulla famiglia e sulla vita di E.-C. Davila* (en tête de l'édit. de Venise; 1733, 2 vol. in-fol.). — G. BAUDOIN, Notes et observations jointes à la traduction française du même auteur; Paris, 1642, 2 vol. in-fol.

DAVILA (Sancho), général espagnol (V. AVILA [Sancho de]).

DAVILA ou D'AVILA (Juan-Bautista), poète espagnol, né à Madrid, mort à Madrid le 8 mai 1664. Appartenant à l'ordre des jésuites, il enseigna dans les collèges de son ordre la littérature et les langues orientales. Il est surtout connu par un long poème de vingt-quatre mille vers : *Pasión del Hombre Dios en decimas* (Lyon, 1661, in-4) qui ne vaut pas mieux que tant d'autres poèmes didactiques de la même époque. E. CAT.

DÁVILA (Julian-Gutierrez), prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Neri, dont il fut prévôt à Mexico, mort vers 1740 à l'âge de soixante-quatre ans. Il publia : *Vida del P. Domingo Pérez de Barcia, fundador del colegio de S. Miguel de Belen de México* (Madrid, 1720, in-4); *Memorias históricas de la congregación de S. Felipe Neri de México* (Mexico, 1736, in-fol.); quatre panégyriques, un poème en hexamètres sur sainte Rosalie et des exercices spirituels. B-s.

DAVILA (Pedro-Franco), naturaliste espagnol, né à Guayaquil (Pérou), mort en 1785. Il se fit remarquer par son goût pour les sciences naturelles, et, à Paris, où il vécut quelque temps dans la société de plusieurs savants distingués, il forma un beau cabinet d'histoire naturelle, dont le catalogue, publié en 1767, 3 vol. avec pl., fut rédigé par Rome de Lisle et est encore recherché. Il fut ensuite nommé directeur du musée d'histoire naturelle de Madrid, qu'on l'avait invité à créer, et grâce à son activité, à ses relations incessantes avec le nouveau monde, il fit de cet établissement un des plus riches qu'il y eût alors en Europe. E. CAT.

DAVILA y HEREDIA (Andrés), seigneur de La Carena, écrivain espagnol du XVII^e siècle, originaire du royaume de Valence. Il exerçait la profession d'architecte et ingénieur militaire et voyagea beaucoup hors d'Espagne. Outre divers ouvrages scientifiques comme *Arte de medir tierras* (Valence, 1674, in-8) et *Mostrar la inteligencia de Archimedes, que con el espejo quemó la armada enemiga* (Madrid, 1679, in-4), on a de lui un traité des exercices du corps : *Palestra particular de los ejercicios del cavallo*, etc. (Valence, 1674, in-8); des pamphlets : *Tienda de anteojos políticos* (Valence, 1673, in-8); *Aduana de impostores en la medicina*, et *Comedia sin musica* (Valence, 1676, in-8). Ce dernier ouvrage, le plus connu de tous ceux qu'a écrits Davila, est une censure de l'opéra dont la mode commençait à prendre en Espagne. E. CAT.

DÁVILA Y PADILLA (Augustin), historien hispano-mexicain, né à Mexico en 1562, mort en 1604. A peine reçu maître ès arts, il prit l'habit de Saint-Dominique vers 1578, fut lecteur en philosophie et en théologie aux collèges de La Puebla et de Mexico, prieur de son convent à La Puebla, qualificateur de l'inquisition, définitiveur de sa province pour le chapitre général (1589) et procureur de son ordre auprès des cours de Madrid et de Rome (1596). Sa science, son zèle et son éloquence lui valurent le titre de prédicateur de Philippe II (1598), de chroniqueur des Indes et le siège métropolitain de Saint-Domingue (1599) où il fut consacré en 1601. Aussi sévère pour lui-même que pour les ennemis de l'Eglise, il se retira dans une cellule au lieu de séjurer au palais archiepiscopal, et il fit brûler trois cents exemplaires d'une Bible traduite en espagnol et annotée par des protestants. Chargé en 1589 d'écrire l'histoire de son ordre, il se servit autant les do-

cuments originaux que des travaux manuscrits de A. de Moguer, de Vic, de Las Casas, de Domingo de La Anunciación et de Th. Castellar. Achevée en 1592, elle parut sous les titres de *Historia de la fundación de la provincia de Santiago de México, de la orden de Predicadores* (Madrid, 1596, in-4; 2^e édit., Bruxelles, 1625) et de *Varia historia de la Nueva España y Florida* (Valladolid, 1632; 2^e édit., 1634). Elle est précieuse, quoique la rhétorique y nuise à la précision. Il ne faut pas la confondre avec son *Historia antigua de los Mexicanos*, en partie rédigée d'après les documents alors inédits de D. Duran et qui passa longtemps pour perdue, mais que les éditeurs de la *Biblioteca de los Americanistas* se proposent d'éditer, ainsi que l'ouvrage précédent. — Son frère aîné, Antonio, né à Mexico et membre du même ordre (1576), écrivit une grammaire de la langue nahua. B-s.

DAVILIER (Charles) (V. AVILER [Augustin-Charles de]).

DAVILLA (Davilla Vand.) (Bot.). Genre de Dilléniacées, du groupe des Hibbertiées, composé d'arbrisseaux sarmenteux, caractérisés surtout par les deux sépales intérieurs, qui sont très développés et persistent autour du fruit. L'espèce la plus importante, *D. elliptica* A. S.-Hil., croît au Brésil, où ses feuilles servent à préparer un vulnéraire qui jouit d'une certaine réputation sous le nom de *Cambimbina*. Ed. LEP.

DAVILLIER (Jean-Charles, baron), archéologue français, né à Rouen le 27 mai 1823, mort à Paris le 3 mars 1883. Il était destiné par sa famille à entrer dans la banque, mais il résolut de se consacrer aux études archéologiques vers lesquelles ses goûts le portaient. Des voyages nombreux dans l'Europe, en Italie et en Espagne lui permirent de joindre aux ressources de son érudition une rare connaissance pratique des œuvres d'art. Son esprit curieux s'attacha à différentes branches de la curiosité sur lesquelles il écrivit des traités spéciaux remplis de documents nouveaux. Il publia successivement *l'Histoire des Faïences hispano-moresques à reflets métalliques* (1861), suivie bientôt de *l'Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales* (1863), d'une brochure sur *les Porcelaines de Sévres de M^{me} du Barry*, et enfin *des Origines du x^e au xvi^e siècle (porcelaines des Médicis)*. Il s'occupa également de l'histoire du mobilier français au XVIII^e siècle et il fit paraître : *le Cabinet du duc d'Aumont et les amateurs de son temps, une Vente d'actrice (M^{me} La Guerre) sous Louis XVI, la Vente du mobilier de Versailles pendant la Terreur et une Manufacture de tapisserie de haute lisse à Gisors sous Louis XIV*, ainsi que de nombreux articles écrits pour la *Gazette des Beaux-Arts*. Dans les dernières années de sa vie, une prédilection marquée le ramenait toujours vers l'Espagne. Le fruit de ces dernières observations est consigné dans les publications suivantes : *Mémoire de Velasquez sur quarante et un tableaux envoyés par Philippe IV à l'Escurial*; *Note sur les cuirs de Cordoue, Guadamaciles d'Espagne*; *les Arts décoratifs en Espagne*; *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne au moyen âge et à la Renaissance*. Dans ses nombreux voyages, le baron Davillier avait acquis de nombreuses collections d'objets d'art qu'il aimait à renouveler à mesure que ses recherches l'entraînaient vers un autre sujet d'études. Il légua au musée du Louvre tout ce qu'il possédait en sculptures de marbre, de terre cuite, de bois, de bronze et d'ivoire, en meubles, tapisseries, instruments de musique, en bijoux et objets d'orfèvrerie, en émaux, en armes et en médailles. Il légua en même temps tous ses livres et ses manuscrits à la Bibliothèque nationale, et ses faïences, porcelaines et verreries, au musée de la Manufacture nationale de Sévres. Toutefois, par suite d'arrangements intervenus entre le Louvre et le musée de Sévres, le premier de ces établissements a conservé quelques-unes des pièces les plus importantes des faïences peintes et des verreries

anciennes. Après avoir été exposée pendant plusieurs années dans une salle particulière du Louvre, la collection Davillier a été fondue dans les diverses séries du département du moyen âge et de la Renaissance, que ce legs a singulièrement enrichies. La donation Davillier est l'une des plus riches qui aient été faites à notre grand musée et il faut remonter à la donation Sauvageot pour en trouver l'équivalent. Ce qui caractérise cette collection, c'est que chacune des pièces qui la composent se distingue moins par sa valeur vénale que par sa rareté et par son intérêt historique. Elle est le résultat des recherches d'un curieux érudit qui aimait à s'entourer de matériaux de travail. Il s'y trouvait cependant des œuvres de sculpture du choix le plus délicat et l'on ne se lassera jamais d'admirer les bronzes de Riccio et de Cellini qui ont appartenu au baron Davillier.

BIBL. : P. EUDEL, *Notice sur le baron Davillier*. — Louis COURAJOD, *le Baron Charles Davillier*.

DAVIN (Félix), littérateur français, né à Saint-Quentin en 1807, mort à Saint-Quentin le 3 août 1836. Après avoir vu couronner ses premiers essais poétiques par la société des sciences, arts et belles-lettres de sa ville natale, et publié avec son compatriote et ami Henri Martin un roman intitulé *Wolfthurn ou la Tour aux loups* (1830, 2 vol. in-12), signé Félix et Irner, il vint à Paris, collabora au *Figaro* et retourna peu de temps après à Saint-Quentin où il fonda le journal *le Guetteur*. Félix Davin a écrit plusieurs romans : *le Crapaud* (1833, 2 vol. in-8) ; *une Séduction* (1833, in-8) ; *les Deux Lignes parallèles ou Frère ou Sœur*, roman intime (1833, in-8) ; *Mœurs du nord de la France*, comprenant trois séries : *Ce que regrettent les femmes* (1834, 2 vol. in-8) ; *Histoire d'un suicide* (1835, 2 vol. in-8) ; *la Maison de l'ange ou le Mal du siècle* (1835, 2 vol. in-8) ; *une Fille naturelle*, épisode du règne de Henri II (1836, 2 vol. in-8). On lui doit aussi une introduction pour les *Scènes de la vie privée* de Balzac (1835, 4 vol. in-8) et divers articles dans *l'Artiste*, le *Mercure de France*, etc. M. Tx.

BIBL. : S.-H. BERTHOUD, *Mercure de France*, 1836, in-8. — Ch. DANDVILLE, *Mémoires de la Société des sciences, etc., de Saint-Quentin*, 1841, in-8.

DAVIOUD (Gabriel-Jean-Antoine), architecte français, né à Paris le 30 oct. 1823, mort à Paris le 6 avr. 1881. Elève de l'École nationale de dessin, où il fut quelques années professeur suppléant du cours d'architecture, Davioud entra au bureau du plan de Paris en même temps qu'il faisait ses études d'architecte auprès de Jay et de Léon Vaudoyer, puis à l'École des beaux-arts. Successivement attaché comme conducteur aux travaux de la mairie du Panthéon (V^e arrondissement) sous les ordres de J.-J. Hittorff et comme sous-inspecteur à la construction des Halles centrales que dirigeait Victor Baltard, Davioud construisit alors le théâtre d'Etampes et fut chargé de relever les plus curieux des anciens édifices de Paris que forçaient de détruire les grands percements de voirie entrepris à cette époque. Il fut nommé, en 1855, architecte des promenades et des plantations de Paris et c'est à ce titre qu'on lui doit un grand nombre de constructions décoratives et d'aménagements de parcs ou de squares dans lesquels il déploya toute la flexibilité de son talent et dont il faut citer, entre autres : les tribunes des courses de Longchamp (en collaboration avec M. Bailly), les pavillons d'Armenonville et du Pré-Catelan et ceux d'habitation des gardes-portiers au bois de Boulogne ; le Panorama des Champs-Élysées, les constructions si pittoresques du parc des Buttes-Chaumont, les grilles du parc Monceaux, la colonne et les bassins du square des Arts-et-Métiers, etc. Davioud fit de plus exécuter le déplacement et l'exhaussement, sur un piédestal cantonné de sphinx, de la fontaine du Palmier, place du Châtelet ; le déplacement et la restauration de la fontaine du square des Innocents, aux Halles ; la fontaine Saint-Michel, les fontaines de la place du Théâtre-Français et celles de la place de la Madeleine, la fontaine du carrefour de l'Observatoire au

jardin du Luxembourg et la fontaine de l'ancienne place du Château-d'Eau (place de la République), transportée place Daumesnil. Davioud a fait, en outre, élever, pour la ville de Paris, dont il devint, en 1871, l'un des inspecteurs généraux du service d'architecture, les deux théâtres de la place du Châtelet, dont les façades principales avec loggia, placées en regard l'une de l'autre, et la décoration intérieure obtinrent un réel succès, et, en collaboration avec M. J. Bourdais (V. ce nom), la mairie du XIX^e arrondissement, place Armand-Carrel. Cet architecte prit part avec succès à de nombreux concours publics : son principal succès fut remporté en collaboration avec Bourdais pour l'Exposition de 1878 à l'occasion de laquelle ces deux architectes firent construire le palais du Trocadéro avec sa grande salle, ses pavillons d'angle et ses galeries et portiques latéraux. Davioud fut, en outre, chargé d'importantes constructions privées : maisons à loyer, boulevard Sébastopol et place Saint-Michel, les Magasins-Réunis, place du Château-d'Eau ; hôtel privé, tombeau du prince de Polignac au cimetière du Nord et tombeaux du statuaire Duret et du peintre Belloc au cimetière de l'Est. Deux fois lauréat du prix Bordin à l'Académie des beaux-arts pour ses études sur *l'Art et l'Industrie* et sur *l'Union et la Séparation des ingénieurs et des architectes*, Davioud, qui avait collaboré à *l'Histoire de l'architecture en France* publiée par Léon Vaudoyer dans le *Magasin pittoresque*, écrivit quelques autres mémoires dont un sur les *Salles de spectacle*, édités dans les *Annales de la Société centrale des architectes* (Paris, 1874, in-8, pl.) et un autre, écrit l'année même de sa mort, sur *l'Habitation privée en France depuis la Renaissance*. Charles LUCAS.

BIBL. : D. DESTORS, *Notice sur la vie et les œuvres de M. Davioud*, dans les *Congrès de la Société centrale des architectes* ; Paris, 1888, in-8. — *Revue générale d'architecture et des travaux publics* ; Paris, in-4, passim. — C. DALY et G. DAVIOUD, *les Théâtres de la place du Châtelet* ; Paris, in-fol., 64 pl.

DAVIS (Détroit de). Bras de mer qui réunit à l'Océan Atlantique la mer de Baffin ; il s'étend entre le Groenland à l'E., la terre de Cumberland à l'O., et fut découvert en 1585 par J. Davis (V. ci-dessous) ; un double courant le parcourt : courant occidental du N. au S. emportant les glaces vers l'Océan ; courant oriental de l'Océan vers les régions polaires. Il a une longueur de 1,800 à 2,000 kil., une largeur de 300 à 900 kil.

DAVIS (John), célèbre navigateur anglais, né à Sandridge (Devonshire), tué sur la côte de Malacca le 27 déc. 1605. Il fut mis en 1585 à la tête de deux navires chargés de découvrir le passage du Nord-Ouest (au N. du continent américain) ; il partit de Dartmouth le 7 juin avec deux barques : *le Sun-Shine* (50 tonneaux) et *le Moon-Shine* (35 tonneaux) ; le 20 juil., il apercevait la côte E. du Groenland par 60° lat. N. et l'appela Terre de la Désolation ; ce nom est resté à un cap. Se dirigeant vers le N.-O., il longea la côte jusque vers 66° 40', découvrit le détroit qui a gardé son nom, en explora les rivages et revint en Angleterre (29 sept.). Un second voyage du 7 mai au 11 sept. 1586 lui fit découvrir le groupe des îles Cumberland, mais il ne put dépasser le 69° degré lat. N., arrêté par les glaces. Il revint convaincu que le nord de l'Amérique était un vaste archipel. Le 19 mai 1587, il repartit pour une troisième exploration. Il s'avance jusqu'au 70° 42', rebroussa chemin, découvrit le détroit ou baie de Cumberland (*Cumberland's Sound*), puis le détroit qui reçut plus tard le nom de Hudson. En 1591, il accompagna Cavendish dans la mer du Sud, s'en sépara près du détroit de Magellan et continua seul l'expédition (1592) ; il fit d'inutiles efforts pour franchir le détroit, mais découvrit les îles Malouines ; il revint (11 juin 1593) avec les treize survivants d'un équipage de soixante-seize hommes. Il fit une expédition commerciale aux Indes (1598) et fut pilote de la flotte de Lancaster (1601-1603). En 1605, il retourna seul aux Indes, mais périt dans un combat contre les Malais. La relation de son voyage aux mers du Nord a été publiée dans la collection Hakluyt, *the*

Principal Navigations, voyages, trafiques and discoveries (Londres, 1600); celle de son voyage de 1498 dans la *Collection of Voyages* de Harris.

DAVIS (Edward), flibustier anglais du xvii^e siècle. Il était aux Antilles un des chefs des Frères de la Côte et croisa sous les ordres de John Cook dans le Pacifique. Il lui succéda vers 1684 et commença une expédition mémorable, pillant les côtes du Pérou; il brûla Payta, attaqua Guayaquil, se ravitailla à Realejo (Guatemala) prenant pour point de relâche principal les îles Gallapagos, trouva par 27° lat. S. une terre souvent recherchée depuis (île de Pâques?), joignit les flibustiers français qui venaient de prendre Guayaquil et reçut sa part du butin; il revint ensuite par Juan Fernandez et le cap Horn dans la mer des Antilles; il apprit alors la dispersion des flibustiers et l'amnistie octroyée par le roi d'Angleterre, et revint dans sa patrie où il jouit de sa fortune.

BIBL. : WAFER, *Relation of Travels of Captain Davis*; Londres, 1699. — BURNBY, *Discoveries in the South Sea*; Londres, 1803.

DAVIS (James), écrivain satirique anglais, mort à Devizes (Wiltshire) le 13 juil. 1763. Après avoir pris ses grades à l'université d'Oxford, il fut nommé docteur en médecine le 7 déc. 1732. Il est l'auteur de *Origines Divinæ or the Antiquities of the Devizes* (Londres, 1754, in-8), pamphlet très spirituel et très bien écrit contre la manie étymologique, aboutissant à l'absurdité, des Musgrave, Wix, Baxter, Stukeley et Willis.

DAVIS (Richard-Barrett), portraitiste et peintre d'animaux anglais, né à Watford en 1782, mort à Londres en 1854. Ses ouvrages principaux sont : *Juments et poulains à Windsor* (1806); *un Marché de chevaux* (1821); *Voyageurs attaqués par des loups* (1831); *la Cavalcade de la reine Victoria à Windsor Park*.

DAVIS (John-Francis), administrateur et sinologue anglais, né le 16 juil. 1795, mort à Hollywood Tower, Westbury-on-Trym, près Bristol, le 13 nov. 1890. Fils d'un des fonctionnaires de la compagnie des Indes orientales, qui avait fait partie de la mission envoyée au Tibet par Warren Hastings, le jeune Davis fut attaché, en qualité de rédacteur, à l'âge de dix-huit ans, à la factorerie anglaise de Canton; il accompagna en 1816 avec Robert Morrison, l'ambassade malheureuse de lord Amherst (V. ce nom) à Peking, dont il a laissé un récit sous le titre de *Scenes in China, exhibiting the Manners, Customs, Diversions, and singular peculiarities of the Chinese... including the most interesting particulars in lord Amherst's recent embassy* (Lond., s. d., in-12). En 1832, il devint président de la compagnie des Indes orientales à Canton, fonction qu'il cessa d'occuper lors de la mission de lord Napier; à la mort de celui-ci, le 11 oct. 1834, Davis le remplaça comme surintendant du commerce anglais à Canton, poste dans lequel il ne réussit pas. Rentré en Angleterre pendant la guerre de l'Opium, Davis, en fév. 1844, remplaça sir Henry Pottinger comme surintendant en chef du commerce anglais en Chine et comme gouverneur de Hong-kong, qui venait d'être cédé à la Grande-Bretagne par le traité de Nan-king (29 août 1842). Ce fut pendant l'administration de Davis que les îles Chousan furent évacuées par les Anglais. A la suite de difficultés avec les Chinois (affaire de Fat-chan), Davis rentra définitivement en Europe (1848) et, depuis lors, il prit sa retraite près de Bristol. Créé baronnet le 9 juil. 1845, Davis fut, en 1876, nommé docteur en droit de l'université d'Oxford où il avait fondé une chaire de chinois, occupée depuis lors par le rév. James Legge. Davis a publié entre autres ouvrages : *Poeseos Sinensis Commentarii. On the Poetry of the Chinese* (Lond., 1829; Macao, 1834, in-8; Lond., 1870, in-4); *Han Koong tsew, or the Sorrows of Han* (Lond., 1829, in-4); *San-yu-low or the three dedicated Rooms...* (Canton, 1815, in-8); *Chinese Novels, translated from the originals...* (Londres, 1822, in-8); *the Fortunate Union, a Romance, translated from the Chinese Original* (Lond., 1829, 2 vol. in-8); *Hien-Wun-Shoo, Chi-*

nese Moral Maxims... (Londres, 1828, in-8); etc., mais l'ouvrage le plus célèbre de ce savant est son grand livre sur la Chine : *The Chinese. A General Description of the Empire of China and its Inhabitants...* (Londres, 1836, 2 vol. in-12, souvent réimprimé). La dernière édition est de Londres, 1857, 2 vol. in-8, et traduite en français par A. Pichard (Paris, 1837, 2 vol. in-8), en allemand par A.-F. Wesenfeld (Magdebourg, 1839; Stuttgart, 1852), en hollandais par C.-J. Zweerts (Amsterdam, 1841) et en italien (Milan et Venise).

Henri CORDIER.

DAVIS (Charles-Henry), amiral et hydrographe américain, né à Boston le 16 janv. 1807, mort à Washington le 18 fév. 1877. Entré dans la marine à seize ans, lieutenant en 1834, capitaine en 1861, il prit part aux opérations contre Port Royal et Fort Pillow, et fut promu contre-amiral en 1865. Il exécuta, de 1846 à 1849, d'importants travaux hydrographiques sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, et fut, de 1849 à 1856, la direction de l'*American Nautical Almanach*. Membre de la *National Academy of sciences*, il a publié plusieurs ouvrages et mémoires d'une certaine valeur scientifique, et a donné une traduction anglaise de la *Theoria motus corporum caelestium* de Gauss (Boston, 1858).

DAVIS (Jefferson), homme d'Etat américain, ministre de la guerre sous le président Pierce, instigateur de la sécession des Etats à esclaves en 1861, et président de la Confédération sudiste de 1861 à 1865, né dans le Kentucky le 3 juin 1808, mort à la Nouvelle-Orléans le 6 déc. 1889. Lorsqu'il était tout enfant, ses parents s'établirent dans l'Etat de Mississipi, pays d'adoption pour lequel il témoigna toujours le plus tendre attachement. A seize ans, après avoir passé par l'enseignement académique ordinaire, il obtint une place de cadet à l'école militaire de West Point dont il sortit quatre ans plus tard avec une commission de lieutenant en second. Il servit sept ans dans les garnisons de l'Ouest, destinées à la surveillance des Indiens, puis se maria avec la fille du général Taylor, et s'établit dans le Mississipi sur la plantation de coton que lui avait laissée son père. En 1845, il fut envoyé par son district à la Chambre des représentants de Washington où son langage trahit immédiatement un partisan extrême des idées et des principes du parti esclavagiste. Dès cette époque sa conviction était faite que l'esclavage ne pouvait subsister qu'à la condition d'une expansion continue. Il fut donc favorable à l'annexion du Texas et à la guerre contre le Mexique. Lorsque cette guerre éclata en 1847, il fut élu colonel par le premier régiment des volontaires du Mississipi, et rejoignit son beau-père sur le rio Grande. Il se distingua à Monterey, à Buena-Vista, et reçut une blessure. Le président Polk ayant voulu honorer sa conduite en le nommant brigadier général des volontaires, il refusa en objectant que les autorités seules de l'Etat, et non le gouvernement fédéral, avaient le droit de conférer ce grade.

Après la guerre, le Mississipi envoya Davis au Sénat de Washington pour une fin de terme. En 1851, il fut réélu, cette fois pour six ans. Dans cette assemblée comme dans l'autre, il soutint avec une énergie qu'aucune considération ne tempérerait, la thèse des droits des Etats contre ce qu'il dénonçait comme les empiétements de l'exécutif fédéral. Une grande réunion de délégués des Etats du Sud ayant été convoquée vers ce temps pour l'examen des moyens à l'aide desquels ces Etats pourraient assurer la conservation de leurs droits constitutionnels, les uns étaient d'avis que des arrangements pouvaient être pris en vue d'empêcher l'intervention du Nord dans l'« institution domestique », c.-à-d. dans la question de l'esclavage, d'autres que la sécession était probablement l'unique moyen d'échapper à la pression de plus en plus forte du gouvernement fédéral. Jefferson Davis était de ces derniers. Il fit à travers le Mississipi une longue tournée oratoire, défendant ses doctrines et ses actes, et finalement donna sa démission de sénateur fédéral pour se porter candidat au poste de gouverneur. Il échoua, ayant manqué de mille voix la majorité,

et, pendant dix-huit mois, cessa de s'occuper, activement au moins, des affaires publiques. Il sortit de cette retraite en 1853, lorsque Pierce, élu président par les démocrates, l'invita à prendre dans son cabinet le portefeuille de la guerre.

Jefferson Davis accepta et déploya, dans ces quatre années de gouvernement des choses militaires fédérales, une très grande activité, s'occupant des projets de construction de chemins de fer entre le Mississippi et le Pacifique, d'expériences sur de nouveaux canons, de questions de discipline, d'exercices, etc. En même temps, il montrait une grande partialité à l'égard des officiers originaires du Sud. Il donnait l'exemple de cette préparation à la sécession, que continua son successeur au ministère de la guerre sous la présidence de Buchanan, et qui aboutit à la facilité extraordinaire avec laquelle toutes les ressources militaires de l'Union tombèrent entre les mains des confédérés dès que la résolution de la rupture eut été prise. En 1857, à l'expiration de la présidence de Franklin Pierce, Jefferson Davis fut de nouveau élu par le Mississippi, sénateur du Congrès. La lutte pour et contre l'esclavage était plus ardente que jamais, les passions étaient exaltées par les événements du Kansas. Les partis américains, après une période de confusion sur leurs divers objets et leurs aspirations distinctes, avaient fini par se consolider sur ce point spécial, l'extension indéfinie de l'esclavage ou sa restriction définitive aux Etats où le fléau existait déjà. Il ne s'agissait pas de l'abolition de l'esclavage, puisque l'institution avait été sanctionnée par la Constitution, et les abolitionnistes n'avaient aucun crédit dans le Nord. Le seul point à résoudre était celui du droit constitutionnel, reconnu ou contesté au congrès, d'interdire dans tel ou tel Territoire nouveau de l'Union l'introduction de l'esclavage.

C'est sur cette question que fut faite l'élection présidentielle de 1860, et que le parti républicain dans le Nord, constitué depuis 1856, réussit à porter Abraham Lincoln au pouvoir. La défaite du parti démocrate était due sans aucun doute à l'infériorité morale et sociale des doctrines auxquelles il avait rattaché sa longue suprématie dans l'Union, mais aussi aux divisions profondes que la question de la sécession avait creusées peu à peu entre ses diverses fractions. Jefferson Davis appartenait au parti des violents qui, après l'élection de Lincoln, ne virent plus de conciliation possible entre le Sud et le Nord, et ne prirent aucune part aux tentatives d'arrangement poursuivies à Washington pendant tout l'hiver de 1860 à 1861. Le 20 déc. une convention de la Caroline du Sud adopta une ordonnance révoquant les pouvoirs délégués par cet Etat au gouvernement fédéral, et déclarant que la Caroline du Sud cessait de faire partie de l'Union. Le lendemain, les représentants de l'Etat quittèrent le Congrès. L'exemple fut suivi en janv. 1861 par le Mississippi, la Floride, l'Alabama, la Géorgie et la Louisiane. Une confédération était organisée entre ces Etats dès le 9 fév. (V. CONFÉDÉRATION SUDISTE) et Jefferson Davis en était élu président. Les quatre années de sa vie qui suivirent cette nomination appartiennent à l'histoire générale de la guerre de la Sécession. Malgré les fautes et les erreurs qui lui ont été justement reprochées, on ne peut que constater, à son honneur, le dévouement qu'il apporta à l'accomplissement de la tâche si lourde que ses concitoyens du Sud lui imposaient, l'infatigable énergie avec laquelle il prépara et soutint la lutte, les prodiges d'habileté qu'il dut accumuler pour lever, armer et nourrir des armées qui furent si redoutables aux forces du Nord, et surtout l'enthousiasme qu'il sut inspirer à tous, soldats et généraux, pour une cause qui devait être bientôt jugée désespérée. Les affaires du Sud furent menées avec une telle vigueur, et à plusieurs reprises, avec un tel succès, que l'opinion publique en Europe put incliner pendant quelque temps à penser que la Confédération pourrait conquérir son indépendance. Les faibles colonies qui s'étaient unies en 1775 contre la puissante Angleterre n'avaient-elles pas réussi dans une tâche qui pouvait paraître aussi difficile ? Pendant les deux dernières années cependant,

Jefferson prolongea la lutte contre toute espérance. Il ne s'avoua vaincu qu'après l'épuisement absolu de toutes les ressources. Le 5 avr. 1865 la chute de Richmond mit fin à l'existence de la Confédération sudiste et au gouvernement de Jefferson Davis. Il avait pris la fuite, et une récompense de 100,000 dollars fut offerte pour sa capture. Il fut découvert après six semaines et enfermé au fort Monroe. Tout d'abord le soupçon qu'il avait eu part au complot d'assassinat de Lincoln trouva quelque crédit dans l'opinion, mais cette imputation injurieuse se dissipa bientôt, et les lenteurs apportées au règlement des questions complexes se rattachant au procès de haute trahison que les autorités fédérales voulaient lui intenter, furent cause qu'il eut finalement la vie sauve. Le procès ne fut pas engagé, et, après deux années d'emprisonnement, Jefferson Davis fut remis en liberté. Il se confina dès lors dans une vie obscure et très retirée, loin des affaires publiques et de la politique où aucun rôle ne lui pouvait plus jamais être réservé. Il dirigea les travaux d'un chemin de fer au Texas, écrivit deux volumes d'une histoire nécessairement partielle sous le titre de *Rise and Fall of the Confederate Government*, et, dans ses dernières années, accepta la direction d'une compagnie d'assurances sur la vie. Lorsque les démocrates arrivèrent au pouvoir, en 1887, Jefferson Davis, dont la santé était déjà très affaiblie, sortit cependant pour quelques jours de son obscurité, parcourut l'Alabama et la Géorgie en prononçant des discours qui, évoquant les souvenirs de la Confédération, excitèrent dans le peuple un grand enthousiasme. Ce ne fut qu'un éclair. Jefferson Davis rentra bientôt dans sa maison de Beauvoir, y vécut encore près de trois années avec dignité, et s'éteignit à quatre-vingt-un ans chez un de ses amis, à la Nouvelle-Orléans, où il était venu chercher des soins médicaux qu'il ne pouvait obtenir à la campagne.

DAVIS (Nathan), voyageur anglais, né en 1812, mort à Florence le 6 janv. 1882. Il voyagea longtemps dans le nord de l'Afrique, séjourna surtout à Tunis, revint en Angleterre où il dirigea l'*Hebrew Christian Magazine* (1852) et devint ministre non-conformiste. De 1856 à 1858, il s'occupa pour le compte du *British Museum* des fouilles de Carthage et d'Utique. Il a publié : *Tunis, or selection from a journal kept during a residence in that Regency* (Malte, 1841, in-8) ; *a Voice from North and South Africa or a narrative of the manners of the inhabitants of that part of the world* (Edimbourg, 1844, in-8) ; *Evenings in my Tent, or wanderings in Belât, Ejjareed, illustrating the conditions of various Arab tribes of the African Sahara* (Londres, 1854, 2 vol. in-8) ; *Ruined Cities within Numidian and Carthaginian Territories* (Londres, 1862, in-8) ; *Carthage and her remains* (Londres, 1861, in-8) ; *Israel's true emancipator* (Londres, 1852, in-8) et, en collaboration avec B. Davidson : *Arabic Reading Lessons* (Londres, 1854, in-8).

DAVIS (Thomas Osborne), publiciste anglais, né à Mellow le 14 oct. 1814, mort à Dublin le 16 sept. 1845. Aussitôt après avoir pris ses grades à Dublin, il publia un pamphlet : *Reform of the Lords* (Londres, 1837), puis se fit inscrire au barreau de Londres en 1838. Il collabora au *Citizen* de Dublin, se jeta dans la politique, écrivit des articles de fond dans le *Dublin Morning Register* (1840), dont il prit la direction en 1841, avec John Dillon, puis il fonda avec Dillon et Duffy la *Nation*, dont le premier numéro parut le 13 oct. 1842 ; cet organe, qui obtint presque aussitôt une grande popularité, soutenait ses principes nationalistes. Davis y inséra une série de poèmes nationaux qui furent très remarqués. Il employa l'influence considérable dont il jouissait en Irlande à diminuer l'antagonisme qui existait entre protestants et catholiques, et avec O'Connell fut un des agents les plus actifs de l'extension du parti de la jeune Irlande. Ses poésies ont été rassemblées en un volume, *Poems* (Dublin, 1846) ; de même ses études littéraires et historiques, *Literary and historical Essays* (Dublin, 1846).

R. S.

DAVIS (H.-W.-B.), paysagiste anglais, né en 1833. Ses meilleurs tableaux sont : *la Côte de Boulogne* (1865), *le Prétoire de Neufchâtel* (1871), *le Soir dans la forêt de Hardelot*, *le Coucher du soleil*, etc. Depuis 1873, M. Davis est membre de l'Académie royale de Londres.

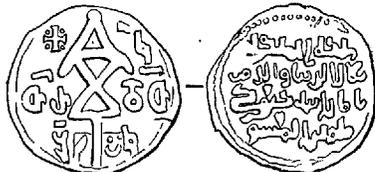
DAVISON (William), homme d'Etat anglais, né vers 1544, mort le 21 déc. 1608. Il débuta dans la diplomatie en qualité de secrétaire de Henry Killigrew, ambassadeur en Ecosse (1566); passa aux Pays-Bas en 1576, et fut nommé résident à Anvers le 2 juil. 1577. En 1583, il fut chargé d'une mission diplomatique en Ecosse dans le but d'empêcher l'alliance de Jacques VI avec la France. Il n'y réussit pas. Il obtint plus de succès aux Pays-Bas, où il revint en 1585, et négocia une alliance avec les états généraux. L'année d'après il était adjoint au secrétaire d'Etat Walsingham, et le 6 oct. 1586, figurait parmi les commissaires désignés pour le procès de Marie Stuart. La reine Elizabeth, lorsqu'elle joua la triste comédie de feindre un violent désespoir à la nouvelle de la mort de Marie, à l'exécution de laquelle elle avait constamment poussé en secret, s'en prit particulièrement à Davison qu'elle accusa d'avoir outrepassé ses ordres. Elle le fit enfermer à la Tour de Londres (14 févr. 1587) et juger par la chambre de l'Etoile, qui le condamna à 10,000 marks d'amende et à un emprisonnement dont la durée devait dépendre du bon plaisir de la reine. Davison fut remis en liberté en 1589. Elizabeth lui refusa sa réhabilitation, et il mourut très pauvre ayant été ruiné par l'énorme amende qu'on lui avait infligée.

R. S.
BIBL. : N.-H. NICOLAS, *Life of W. Davison*; Londres, 1883.
DAVISON (Francis), poète anglais, mort vers 1619. On lui doit le joli recueil intitulé *a Poetical Rapsody* (1602, in-8; 6^e éd. 1826), auquel avaient collaboré son frère Walter et divers auteurs inconnus. — Walter, frère du précédent, né à Londres le 17 déc. 1581, mort vers 1608, servit dans l'armée aux Pays-Bas vers 1602.

DAVISON (Jeremiah), portraitiste anglais, né en 1695, mort en 1745, élève de Lely. On cite parmi ses portraits ceux du *Prince Frédéric de Galles* (1730), de l'*Amiral Byng*, du *Duc* et de la *Duchesse d'Athol*.

DAVISON (James William), publiciste anglais, né à Londres le 5 oct. 1813, mort à Margate le 24 mars 1885. Il s'était acquis un grand nom dans la critique musicale en collaborant au *Musical Magazine and Dramatic*, au *Musical Examiner*, au *Musical World*, à la *Saturday Review*, au *Graphic*, enfin au *Times* où il était entré vers 1847. Il fut un des plus chauds partisans de Mendelssohn qu'il popularisa en Angleterre et un des premiers s'aperçut du mérite de Berlioz. Par contre, il attaqua violemment Schumann et Wagner. Lui-même est l'auteur de quelques compositions musicales assez médiocres. Il a publié (vers 1849) une étude sur Chopin.

R. S.
DAVITH. Nom de six rois de Géorgie, de la dynastie des *Bagratides* (V. ce nom). — Davith I^{er} (938-980) qui régna avec Bagrat III (960-1014), Davith II le *Réparateur*,



DAVITH III SOSLAN. — A. Dans le champ, armoirie, légende géorgienne : « En l'année 420 (1200 de J.-C.). THAMAR, DAVITH. » — R. Légende arabe : « La reine des reines, gloires du monde et de la religion. THAMAR, fille de GEORGI, aide du Messie. »

ils de Giorgi II (1089-1125), vainqueur à plusieurs reprises des Arabes et des Turcs; son successeur est Dimitri I^{er} (1125-1154). — David III Soslan, époux de la reine Thamar, avec laquelle il régna de 1193 à 1209. — Davith IV, fils de la reine Rousoudan et Davith V, fils de Giorgi IV, ont régné ensemble de 1243 à 1272; ils

étaient vassaux des Mongols. — Davith VI, fils de Dimitri II, (1290-1310). — On possède des monnaies de tous ces princes avec des légendes arabes et géorgiennes. E. Dr.

DAVITT (Michael), homme politique irlandais, né à Straide (comté de Mayo) en 1846. De très humble origine, il fut employé dans une fabrique de coton où il eut le bras droit arraché par une machine. Il fut alors envoyé à l'école d'Haslingden où il fit quelques études élémentaires et entra dans une imprimerie. Il prit une part active au mouvement irlandais de 1866 et fut arrêté à Londres en 1870 et jugé sous l'inculpation de haute trahison. Condamné à quinze ans d'emprisonnement, il fut amnistié en 1877. Reçu avec enthousiasme par ses compatriotes, il fit un voyage en Amérique et revint en 1879 pour diriger l'agitation dans le comté de Mayo. Il fut avec Parnell un des fondateurs de la *Land League Organisation* (oct. 1879) et organisa la branche américaine de cette association en 1880. Arrêté de nouveau en nov. 1879, puis en févr. 1881 et en févr. 1883, il fit encore plusieurs mois d'emprisonnement et ne se lassa jamais de faire la plus active propagande en faveur de l'indépendance de l'Irlande. Il fut élu en 1882 par Meath membre de la Chambre des communes, mais il refusa de siéger. Collaborateur de plusieurs revues et journaux anglais et américains, où il expose des théories socialistes qui se rapprochent assez de celles de Henry George, il a écrit : *Leaves from a prison diary* (Londres, 1884), journal qu'il fit pendant sa captivité à Portland.

R. S.
DAVITY (Pierre), historien et héraldiste français, né à Tournon en 1573, mort en 1635. Gentilhomme de la chambre du roi, il occupa ses loisirs en écrivant un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *les Etats, empires, royaumes... ensemble les origines de tous les chevaliers et ordres militaires institués par les empereurs, roys et princes chrestiens avec leurs blazons et devises* (Saint-Omer, 1621-1622, 2 vol. in-4; Paris, 1625, in-fol., 1626, in-fol., avec quelques retouches). Cet ouvrage reparut sous le titre *le Monde... et la généalogie des empereurs, roys et princes souverains* (Paris, 1635, 5 vol. in-fol.; 2^e éd. revue par F. Ranchin; Paris, 1643, 5 vol.; éd. nouv. par J.-B. de Rocoles; Paris, 1660, 6 vol. in-fol.); *Origine de tous les ordres militaires* (Paris, 1635, in-fol.).

H. GOURDON DE GENOUILLAC.
BIBL. : ROCOLLES, *Vie de Davity*, en préface de l'ouvrage de DAVITY, *le Monde ou Description générale de ses quatre parties*, éd. de 1643 et de 1660. — CHORIER, *Vie de Davity*, dans l'*Histoire du Dauphiné*, 1672. — LOUIS DELAVALD, *les Portugais dans l'Afrique centrale avant le XVII^e siècle*, dans *Bull. de la Soc. de géogr. de Rochefort*, 1879, p. 26.

DAVOS AM PLATZ. Grand village du canton des Grisons; env. 4,000 hab. Située dans une vallée très pittoresque, entourée de hautes montagnes qui ne permettent de communiquer avec le reste du pays que par les cols élevés de la Fluela, de la Scaletta, du Stutz et de la Strela, cette localité, peuplée de 450 hab. seulement en 1830, doit son essor à son excellent climat. Davos est une station d'hiver de premier ordre pour les malades de la poitrine, bien qu'il y tombe de grandes quantités de neige. On y a construit de vastes et confortables hôtels qui sont occupés tout l'hiver. Depuis 1890 un chemin de fer relie Davos à Landquart, station de la compagnie de l'Union suisse.

DAVOT (Gabriel), juriconsulte français, né à Auxonne (Côte-d'Or) le 13 mars 1677, mort à Dijon le 12 août 1743. Avocat, il devint substitut du procureur général au parlement de Dijon (1698), et professeur de droit français à l'université de cette ville (1722). On lui doit : *Traité sur diverses matières de droit français à l'usage du duché de Bourgogne* (Dijon, 1754-1757, 7 vol.); *Institution du droit français* (1761, 6 vol. in-12); *Coutume du duché de Bourgogne* (1765, in-4), etc. Tous ces ouvrages ont été publiés avec des notes, par J. Bannelier.

DAVOUT (Louis-Nicolas), duc d'AUVERSTEDT et prince d'ESKMUHL, maréchal de France, né à Annoux (Yonne) le 10 mai 1770, mort à Paris le 1^{er} juin 1823. Issu d'une

famille noble, il put entrer à l'École militaire et devint en 1788 sous-lieutenant au régiment de Champagne (cavalerie). Peu après éclatait la Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur. Accusé d'avoir fomenté, en 1790, une révolte de soldats contre leurs officiers, il dut quitter son régiment. Mais il se fit élire chef d'un des bataillons de volontaires de l'Yonne et, à ce titre, alla servir dans l'armée du Nord en 1792. Il fut remarqué pour sa bravoure en diverses rencontres et notamment à Neerwinden (17 mars 1793). Peu après cette bataille, quand Dumouriez, devenu traître, voulut entraîner ses troupes contre la Convention, Davout fit hardiment tirer ses soldats sur lui et le réduisit ainsi à prendre la fuite (avril). Il venait d'être nommé général de brigade lorsqu'il fut, en sa qualité d'ancien noble, mis en non-activité (29 août). On le voit reparaitre l'année suivante à l'armée de la Moselle (sept. 1794), où il assiste au siège de Luxembourg. Un peu plus tard, il prend une part brillante aux campagnes de l'armée du Rhin sous Pichegru, puis sous Moreau (1795-1797) et se lie étroitement avec Desaix qui, en 1798, l'emmène en Egypte.

Là Davout ne tarda pas à attirer l'attention de Bonaparte par la vigueur avec laquelle il concourut à la conquête du haut pays et par sa vigoureuse attitude à la bataille d'Aboukir (juil. 1799). Il ne revint pourtant pas en Europe avec lui. Mais après la convention d'El-Arisch, qu'il désapprouvait comme Desaix, il put s'embarquer avec ce dernier et, retenu quelque temps par les Anglais, qui l'avaient capturé en route, rentra en France au mois de mai 1800. Nommé général de division le 3 juil. 1800, il commanda la cavalerie de l'armée d'Italie pendant la campagne d'hiver que dirigea le général Brune (1800-1801). Bonaparte, qui était devenu à ses yeux comme une sorte de divinité et qui l'avait en très haute estime, le combla bientôt de dignités et de faveurs. Après l'avoir nommé inspecteur général de cavalerie (24 juin 1801) et lui avoir fait épouser une sœur du général Leclerc (premier mari de Pauline Bonaparte), il lui donna, le 28 nov. 1801, le commandement en chef des grenadiers de la garde consulaire. En 1803, les hostilités ayant repris entre la France et l'Angleterre, Davout fut mis à la tête du camp de Bruges. Lors de la création de l'Empire, il obtint le bâton de maréchal (18 mai 1804). Le 18 févr. 1805 il recevait le grand cordon de la Légion d'honneur; enfin quelques mois plus tard il devenait commandant du 3^e corps de la grande armée.

C'est en cette dernière qualité qu'il put donner pleinement la mesure de sa fermeté et de ses hautes aptitudes stratégiques. Après avoir puissamment concouru aux opérations qui amenèrent la prise d'Ulm et à la victoire d'Austerlitz (1805), il joua, dans la campagne de Prusse, un rôle décisif. C'est lui en effet qui, supportant à Auerstædt, avec des forces très inférieures, le choc principal de l'armée prussienne, tandis que Napoléon combattait à Iéna dans de meilleures conditions, rendit possible l'éclatant triomphe des armes françaises (14 oct.) et leur ouvrit véritablement la route de Berlin. Malgré le soin que l'empereur prit d'atténuer une gloire dont il était au fond un peu jaloux, elle doit rester entière aux yeux de la postérité. Davout prit ensuite une part très importante aux batailles d'Eylau, de Heilsberg et de Friedland (1807) et fut laissé, après Tilsitt, dans le grand-duché de Varsovie à titre de gouverneur général.

Là sa dureté et ses exactions provoquèrent de nombreuses et vives réclamations. Mais l'empereur, dont il ne faisait, en somme, qu'exécuter les ordres, ne parut en tenir aucun compte. Il témoigna même un redoublement de faveur à Davout, en lui donnant le titre de duc d'Auerstædt (1808) et en augmentant encore ses dotations qui étaient énormes. En 1809, la guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Autriche, le maréchal, au début de la campagne, sauva la grande armée, qui était menacée d'être coupée, par la brillante victoire d'Eckmühl, qui lui valut

le titre de prince (avril) et, quelques semaines après, c'est lui qui, en tournant l'aile gauche de l'ennemi, décida le gain de la bataille de Wagram (6 juil.). Chargé encore quelque temps de l'administration d'une partie de la Pologne, il alla, en janv. 1810, commander l'armée d'Allemagne, et, sous le titre modeste de chef du corps d'observation de l'Elbe, c'est lui qui eut à organiser, outiller et mettre en campagne l'immense armée que Napoléon destinait à l'invasion de la Russie.

Placé à la tête du 1^{er} corps pendant la campagne de Russie, il battit Bagration à Mohilow (23 juil. 1812), prit une part très considérable à la bataille de la Moskowa et se comporta, pendant la retraite, avec son sang-froid et son énergie ordinaires. Nommé, au commencement de la campagne de 1813, commandant de la 32^e division militaire, dont le quartier général était à Hambourg, il dut, après de vains efforts pour rejoindre l'empereur en Saxe, concentrer le peu de troupes dont il disposait dans cette ville, qu'il eut à défendre contre les 80,000 hommes de Bennigsen. La population de Hambourg, qui s'était compromise par des manifestations antifrançaises, fut traitée par lui avec une rigueur qui lui fut depuis vivement reprochée, mais qui, outre qu'elle ne dépassait pas le droit strict de la guerre, lui était absolument imposée par les instructions de Napoléon. Il dut emprisonner des otages, faire procéder à quelques exécutions, expulser un grand nombre d'habitants, détruire une partie de la ville, faire enlever d'autorité les denrées et matériaux nécessaires pour l'entretien de ses troupes et la défense de la place, enfin s'emparer pour la même raison des fonds déposés à la Banque. Mais si sa rigidité était extrême, sa probité ne l'était pas moins et ses ennemis ne sont pas parvenus à la faire suspecter. Après un siège mémorable et qui n'est pas son moindre titre de gloire, Davout dut rendre Hambourg; mais il n'en voulut ouvrir les portes que sur l'ordre direct de Louis XVIII, qui venait de monter sur le trône et auquel il fit enfin sa soumission le 5 mai 1814.

De retour en France, le prince d'Eckmühl, fort calomnié, fut mal accueilli par les Bourbons et dut se retirer dans sa terre de Savigny-sur-Orge, d'où il envoya au roi un mémoire justificatif sur sa conduite à Hambourg. Aussi vit-il avec joie revenir de l'île d'Elbe Napoléon qui, rentré aux Tuileries (20 mars 1815), l'appela au ministère de la guerre. Dans ce nouveau poste Davout déploya une activité prodigieuse. En quelques semaines, il parvint à réorganiser l'armée et put fournir à l'empereur les moyens de se mesurer de nouveau avec la coalition. Il ne perdit pas courage après Waterloo. Chargé par la commission exécutive (24 juin) du commandement en chef des troupes réunies sous les murs de Paris, il croyait encore la résistance possible. Il le disait et se déclarait hautement contre les Bourbons dans une adresse à la Chambre des représentants (30 juin). Mais les menées de Fouché neutralisèrent ses bonnes intentions. Il lui fallut signer la convention du 3 juil., évacuer Paris et se retirer derrière la Loire avec l'armée, dont il dut bientôt céder le commandement au maréchal Macdonald (14 juil.). Sa disgrâce fut plus profonde encore après la seconde Restauration qu'après la première. Il fut privé par ordonnance royale de son titre et de son traitement de maréchal et exilé à Louviers. La fameuse liste de proscription du 24 juil. 1815 ayant été publiée, il demanda au nouveau ministre de la guerre, Gouvion-Saint-Cyr, d'y être porté à la place de plusieurs généraux dont on y voyait les noms et qui n'avaient fait, disait-il, qu'exécuter ses ordres. Il fit aussi de louables efforts pour sauver le maréchal Ney. Les Bourbons, du reste, ne lui tinrent pas très longtemps rigueur. Vers la fin de 1816, il put de nouveau habiter Paris. Ses titres et émoluments lui furent rendus l'année suivante. Enfin l'ordonn. du 5 mars 1819 le fit entrer à la Chambre des pairs où, dans ses dernières années, il protesta plusieurs fois de son attachement à la légitimité. A. DEBIVOUR.

BIBL. : Appel aux générations présentes et futures

(libelle relatif à la conduite de Davout en 1815). — Marquise de BLOQUEVILLE, *le Maréchal Davout raconté par les siens et par lui-même*. — BOURRIENNE, *Mémoires*. — CARNOT, *Mémoire adressé au roi*, 1814. — Du même, *Exposé de la conduite politique du général Carnot depuis le 1^{er} juillet 1814*. — BOUTOURLIN, *Histoire militaire de la campagne de Russie*. — Mathieu DUMAS, *Precis des événements militaires*. — *Eloge nécrologique du prince d'Eckmühl*. — FAIN, *Manuscrit de 1812*. — Du même, *Manuscrit de 1813*. — FLEURY DE CHABOULON, *Mémoires*. — LANFREY, *Histoire de Napoléon 1^{er}*. — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*. — *Mémoire des Polonais* (sur l'administration de Davout). — *Mémoires sur Carnot*, par son fils. — *Monteur universel*. — MONTGAILLARD, *Histoire de France*. — MONTHOLON, *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*. — Abbé DE PRADT, *Ambassade de Varsovie*. — Le Robespierre de Hambourg. — Duc DE ROVIGO, *Mémoires*. — *Victoires et conquêtes des Français*. — THIERS, *Histoire de la Révolution*. — Du même, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, etc.

DAVOUT (Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles), duc d'Auerstädt, né dans le dép. de l'Yonne le 9 août 1829, petit-neveu du précédent. Elève de Saint-Cyr, il servit en Afrique et en Italie, fut promu colonel le 12 mars 1870, après avoir parcouru l'échelle des grades. Fait brisonnier à Metz, pendant la guerre franco-allemande, il fut interné en Allemagne; à son retour en France, il servit dans l'armée de répression de la Commune et fut nommé général de brigade le 24 juin 1871. Promu général de division, le 25 sept. 1877, il devint chef d'état-major général sous le général Gresley, ministre de la guerre (24 janv. 1879). En août 1880, il fut nommé commandant du 10^e corps à Rennes; en 1884, commandant du 19^e à Alger en 1885 gouverneur de Lyon, et en 1888 membre du conseil supérieur de la guerre. Il a été autorisé par décret impérial du 17 sept. 1864 à relever le titre de duc d'Auerstädt. On lui doit : *Projet de réorganisation militaire* (Paris, 1874, in-8).

DAVRAINVILLE, facteur d'instruments mécaniques, né à Paris en 1784. Doué d'un esprit très ingénieux, il inventa ou perfectionna une série d'orgues à cylindres et à manivelles, avec jeux de flûtes et de trompettes, etc., qui furent très remarquées aux premières expositions industrielles et se vendirent beaucoup, mais qui n'ont rien de commun avec l'art véritable.

DAVREY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy; 384 hab.

DAVRIGNY (Joseph-Jean-Antoine CONORTE, dit), acteur français, né à Montmartre (Paris) le 25 mai 1835. Il fut élève de Régnier au Conservatoire, et remporta un second prix de comédie au concours de 1875, et le premier en 1876. Engagé à la Comédie-Française, il débuta à ce théâtre au mois de juil. 1877, dans l'emploi des jeunes amoureux, en jouant Valère de *Tartufe* et Eraste du *Dépit amoureux*. Il y resta jusqu'en 1885, et depuis lors on ne l'a plus revu à Paris.

DAVRON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy; 229 hab.

DAVY (Charles), écrivain anglais, né en 1722, mort à Onehouse (Suffolk) le 8 avr. 1797. Il avait pris les ordres et exerça le ministère dans diverses cures du Norfolk et du Suffolk. On peut citer de lui : *Conjectural Observations on the origin and progress of alphabetical writing* (1772, in-8); *Letters upon subjects of literature* (Bury St.-Edmunds, 1787, 2 vol. in-8). — Ses deux fils, Charles et Frederick, ont donné : *A Relation of a journey to the Glaciers in the dutchy of Savoy* (Norwich, 1775, in-8), traduction de l'ouvrage de Bourrit.

DAVY (John), compositeur anglais, né à Creeley Bridge le 23 déc. 1763, mort à Londres le 22 févr. 1824. Il témoigna dès son enfance de très heureuses dispositions pour la musique, et devint un virtuose distingué sur le violon, le violoncelle et l'orgue. Il fut organiste à la cathédrale d'Exeter et, en 1800, vint à Londres où il fut violon dans l'orchestre de Covent Garden. On lui doit, entre autres compositions : *Six Quartets for voices* (1785); *a Grand Sonata for the harp* (1805); *a Sonata for the piano-*

forte (1820), et la musique de nombreuses pièces de théâtre, par exemple : *Wat a Blunder* (1800); *Harlequin Quicksilver* (1804); *Woman's Will* (1820), etc.

DAVY (David-Elisha), archéologue anglais, né à Yoxford (Suffolk) en 1769, mort à Ufford le 15 août 1851. En 1795, il fut nommé receveur général des taxes pour le comté de Suffolk, fonctions qu'il exerça pendant de longues années. Collaborateur au *Gentleman's Magazine* et au *Topographer and Genealogist*, il est surtout connu par l'importante histoire du Suffolk dont il a recueilli les matériaux pendant toute sa vie et dont le *British Museum* a acquis les manuscrits en 1852 (Add. Mss. 19077 et 19207). Il n'a publié que *A Short Account of Leiston abbey* (1823, in-8).

DAVY (Sir Humphry), célèbre chimiste anglais, né le 17 déc. 1778 à Penzance, petite ville du comté de Cornwall, mort à Genève le 28 mai 1829. Il fut d'abord élève en pharmacie chez Borlaze, chirurgien et apothicaire à Penzance; à l'âge de dix-huit ans, il démontra que les plantes marines respiraient comme les plantes terrestres, c.-à-d. décomposaient l'acide carbonique de l'air. Ce travail le fit appeler à Bristol, dans l'institution du Dr Beddoes, où l'on s'attachait à guérir les maladies de poitrine au moyen des gaz. C'est là qu'il fit ses belles expériences sur le protoxyde d'azote, découvert par Priestley en 1772 et connu alors sous le nom de *gaz nitreux déphlogistiqué*. Il démontra que ce gaz était un anesthésique et qu'il déterminait des délires extatiques, d'où le nom de *gaz du paradis*, de *gaz hilarant*. Lorsqu'il reprit ses sens et qu'il entra en rapport avec le monde extérieur, sa propre nature lui parut ennoblie et on rapporte qu'il prononça ces paroles remarquables : « Rien n'existe que la pensée; l'univers n'est composé que d'idées, d'impressions, de plaisirs et de souffrances. » Le protoxyde d'azote est donc le premier anesthésique connu et, encore aujourd'hui, grâce aux recherches de P. Bert, il est utilisé dans certaines opérations chirurgicales. Enhardi par ces expériences où il s'exposait à perdre la vie, Davy expérimenta successivement sur l'hydrogène, l'azote, l'acide carbonique, l'oxygène, le gaz d'éclairage. C'est à ce zèle pour la science qu'on attribue l'état valétudinaire dans lequel il languit jusqu'à la fin de sa vie.

A la suite de ces recherches, qui eurent un grand retentissement, il fut appelé à l'*Institution royale* créée à Londres par le comte de Rumfort, et c'est là qu'il fit ses immortelles découvertes. Il y débuta comme professeur de chimie avec un succès prodigieux, en 1804; dès l'année 1803, il fut admis à la Société royale de Londres, qui le nomma, trois ans après, son secrétaire perpétuel. A l'aide d'une puissante pile, il démontra que, dans la célèbre expérience de Carlisle et Nicholson, l'eau acidulée ne fournissait que de l'oxygène au pôle positif et de l'hydrogène au pôle négatif; on sait maintenant que c'est l'acide qui s'électrolyse dans ces conditions (V. ELECTROLYSE). Il démontra ensuite, de la même manière, ce qui avait été pressenti par Lavoisier, à savoir que les alcalis et les terres alcalinées sont des corps saturés d'oxygène : il isola d'abord le potassium et le sodium; puis, au moyen de ces deux métaux, le baryum, le strontium, le calcium et le magnésium. Ces admirables découvertes lui firent décerner, en 1808, par l'Institut de France, le grand prix fondé par Napoléon pour les progrès du galvanisme. A la fin de la même année, il prouva que le *gaz déphlogistiqué* de Scheele, *acide muriatique oxygéné* des chimistes français, était un corps simple, qu'il nomma *chlorine*, et auquel Ampère a donné le nom de *chlore*, qui a prévalu. Il fit voir en même temps que Gay-Lussac, que le corps découvert par Courtois, l'iode, était également un corps simple; que le chlore et l'iode, en s'unissant à l'hydrogène, engendrent des acides (hydracides), et que, par conséquent, il fallait modifier la théorie de Lavoisier, qui n'attribuait qu'à l'oxygène la propriété acidifiante et comburante.

Outre ces grands travaux, on doit à Davy plusieurs

recherches qui contribuèrent toutes aux progrès de la science : ses observations si remarquables sur les engrais (1803) ; l'invention de sa fameuse lampe de sûreté, qui a sauvé la vie à des milliers de mineurs (1815) ; ses essais pour prévenir l'oxydation du cuivre avec lequel on double les navires ; ses travaux sur les manuscrits d'Herculanum et sur les couleurs des anciens. Parmi ses ouvrages, nous citerons les suivants : *Elements of chemical Philosophy* (Londres, 1812) ; *Elements of agricultural Chemistry* (1813) ; *Consolations in travel or the last days of a philosopher*. Après la mort, ses essais et ses mémoires ont été publiés sous le titre de *Bakerian Lectures*, comprenant neuf volumes, dont le cinquième renferme ses découvertes les plus importantes. Les *Œuvres* de Davy ont été colligées par son frère, John Davy, auquel on doit quelques travaux originaux sur la chimie et la physique, notamment des *Observations sur la température de l'air, de la mer et des animaux entre les Tropiques*.

Ed. BOURGOIN.

DAVYDOV (Ivan-Ivanovitch), écrivain russe, né en 1794, mort en 1863. Il fit toute sa carrière dans l'enseignement et publia un grand nombre d'ouvrages pédagogiques. Professeur de littérature aussi, à l'université de Moscou, il a compté parmi ses élèves, Bouslaev, Katkov, Leontiev, Soloviev, etc. Il a rédigé le recueil de mémoires de cette université. En 1747, il fut nommé directeur de l'Institut pédagogique, auquel il rendit de grands services.

DAVYL (Louis), auteur dramatique (V. POUPART-DAVYL).

DAVYS (Mary), femme auteur anglaise du XVIII^e siècle, née en Irlande. Elle épousa un maître de pension de Dublin, Peter Davys, et se lia d'amitié avec Swift, qui échangea avec elle une assez volumineuse correspondance. Elle a publié : *the Northern Heiress or the Humors of York* (Londres, 1716, in-12), comédie ; *the Reformed Coquet or the memoirs of Amoranda* (Londres, 1724, in-12), roman ; *the Accomplished Rake or the modern fine gentleman* (Londres, 1736, in-12). On a donné un recueil de ses œuvres, *Works* (Londres, 1725, 2 vol. in-8), qui contient, outre les pièces citées ci-dessus, plusieurs comédies qui furent jouées à Londres.

DAWANT (Albert-Pierre), peintre, né à Paris le 21 sept. 1852, élève de J.-P. Laurens. Il a exposé en 1870 : *Henri IV d'Allemagne fait amende honorable devant le pape Grégoire VII en présence de la comtesse Mathilde* ; en 1881, *Mérouig au tombeau de saint Martin* ; en 1882 *Enterrement d'un Invalide*, etc. F. COURBOIN.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE et AUVRAY, *Dictionnaire des artistes de l'École française*.

DAWDON (V. SEAHAM HARBOR).

DAWE (Philipp), peintre et graveur anglais, né vers 1730, mort vers 1790. Élève du peintre Henry Morland, il grava une série de sujets de genre, des portraits d'après Morland, R. Cosway, Gainsborough, Reynolds, Romney, etc., le tout à la manière noire. Il fit d'inutiles efforts pour se faire remarquer comme peintre.

DAWE (George), peintre et graveur, fils du précédent, né à Londres le 8 févr. 1781, mort à Londres le 15 oct. 1829. D'abord graveur, il s'adonna depuis l'âge de vingt et un ans exclusivement à la peinture, et obtint, de 1803 à 1811, dans des concours, plusieurs prix pour des tableaux d'histoire. Il se fit ensuite portraitiste et parvint, dans cette spécialité, à une réputation extraordinaire. Il peignit notamment les portraits d'un bon nombre d'officiers qui se distinguèrent à la bataille de Waterloo. Engagé par l'empereur de Russie en 1819, il passa neuf années à Saint-Petersbourg et y exécuta environ quatre cents portraits, qui ornent l'une des galeries du musée de l'Ermitage ; en majeure partie ce sont ceux des officiers qui ont combattu contre Napoléon. On dit qu'il gagna avec son pinceau deux millions et demi. Il a publié la biographie du peintre George Morland, son ami intime (*the Life of G. M., with remarks on his works* ; Londres, 1807, in-8). Il était membre de l'Académie royale depuis 1814.

DAWE (Henry), peintre et graveur, frère du précédent,

né à Kentish-Town le 24 sept. 1790, mort à Windsor le 28 déc. 1848. Il a pratiqué avec succès la gravure à la manière noire et exécuta un grand nombre de portraits d'après les peintures de son frère et d'après Th. Lawrence, J. Reynolds, etc. Il fit aussi des tableaux de genre, dont plusieurs furent très goûtés du public. On a de lui encore plusieurs recueils de gravures : *the River Meuse* (1828) ; *Gems from the old masters* (1833, in-4) ; *Choice Selections for the Scrap Book, consisting of a series of engravings from pictures* (1834, in-8). G. P.-I.

DAWES (Richard), helléniste anglais, né en 1708, mort à Heworth, près de Newcastle-upon-Tyne, en 1766, où il avait été longtemps professeur à la « Grammar School » et à « Saint-Mary's Hospital ». Il laissa la réputation d'un homme bizarre et difficile à vivre, mais aussi d'un critique érudit, sagace et pénétrant. La meilleure édition de ses *Miscellanea Critica* a été donnée par T. Kidd (Cambridge, 1817).

B.-H. G.

DAWES (William-Rutter), astronome anglais, né le 19 mars 1799, mort le 15 févr. 1868. Il s'occupa principalement de la mesure des étoiles doubles, en découvrit un très grand nombre et apporta divers perfectionnements aux méthodes d'observation. Ses travaux se trouvent consignés dans les *Memoirs* et les *Monthly Notices* de la *Royal Astronomical Society* (1834 à 1867). Il était membre de la Société royale de Londres depuis 1863.

L. S.

DAWES (Manasseh), écrivain anglais, mort le 2 avr. 1829. C'était un homme de loi. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Letter to lord Chatham on American affairs* (Londres, 1777) ; *Essay on intellectual liberty* (1780) ; *Philosophical Considerations* (1780) ; *Nature and extent of supreme power* (1783) ; *England's Alarm on the prevailing doctrine of libels* (1783) ; *Introduction to a Knowledge of the law on real estates* (1814) ; *Epitome of the law of landed property* (1818).

DAWKINS (William-Royd), géologue anglais, né à Buntington (comté de Montgomery) le 23 déc. 1838. Préposé au museum de Manchester (1869), président de la société de géographie (1874), il a écrit : *Researches on the evidences of caves respecting the early inhabitants of Europe* (Londres, 1874) et *Early man in Britain and his place in the tertiary period* (1880).

DAWISON (Bogumel), acteur polonais, né à Varsovie le 15 mai 1818. Issu d'une famille peu fortunée, il était, fort jeune encore, employé dans les bureaux de la *Gazette de Varsovie*, lorsqu'il fit la connaissance de l'acteur Kudliez, dont il devint l'élève. C'est sous ses auspices qu'il débuta en 1837, à peine âgé de dix-neuf ans, au théâtre polonais de Varsovie, d'où il alla se produire ensuite sur ceux de Vilna et de Lemberg. Après un voyage en Allemagne et en France, entrepris pour compléter son éducation artistique, il se décide à embrasser la carrière allemande, et, de retour à Lemberg, s'y montre cette fois sur le théâtre allemand, où il obtient de très grands succès, succès qu'il retrouve à Hambourg en 1846, et en 1849 au Hofburg-Theater de Vienne, la première scène littéraire de l'Allemagne. Obligé de quitter Vienne en 1853 à cause de la santé de sa femme, il s'engage au théâtre royal de Dresde, y reste jusqu'en 1866, entreprend alors, pendant une année, une grande tournée à travers l'Allemagne, et en 1867 se rend à New-York où il remporte de véritables triomphes, quoique jouant en allemand en compagnie d'acteurs parlant exclusivement l'anglais. Dawison a été l'un des comédiens les plus célèbres de l'Allemagne au XIX^e siècle. Ses plus grands succès ont été dans *Macbeth*, *Othello*, le *Marchand de Venise*, *Richard III*, *Hamlet*, de Shakespeare ; *Wallenstein* et les *Brigands*, de Schiller, et dans le *Faust*, de Goethe, où il était incomparable sous le costume de Méphistophélès.

DAWLEY-MAGNA. Ville d'Angleterre, comté de Shropshire ; 9,200 hab. Mines de houille, de fer ; fonderies, forges, etc.

DAWSON (James), officier de fortune, né à Salford vers

1717, mort en 1746. Destiné à l'Eglise, il fit ses études à l'université de Cambridge, d'où il fut expulsé pour des motifs mal connus. Il se jeta alors dans le parti du prétendant, qui le nomma capitaine. Fait prisonnier à Carlisle, il fut jugé comme coupable de haute trahison et condamné à mort le 17 juil. 1746. Il était fiancé à une jeune fille de bonne famille, Catherine Norton, qui mourut de désespoir le jour même de son exécution, à laquelle elle avait voulu assister. Cette aventure romanesque a donné lieu à une ballade bien connue en Angleterre.

R. S.

DAX. Ch.-l. d'arr. du dép. des Landes; 10,858 hab. Dax est située sur la rive gauche de l'Adour, qui la sépare du faubourg de Sablar. Stat. du chem. de fer du Midi, sur la ligne de Bordeaux à Bayonne, avec embranchement sur Puyoo et Pau.

HISTOIRE. — La ville de Dax existait déjà lors de la conquête de la Gaule par les Romains. Les Visigoths s'emparèrent de Dax vers le v^e siècle. Les Francs les en chassèrent. A leur tour, ils furent dépossédés par les Vascons. Dax fut reconquise par Charlemagne; plus tard, ce furent les Normands et les Sarrasins qui la pillèrent et ruinèrent ses édifices religieux. Dax eut des comtes amovibles sous les rois de la première dynastie. Sous les successeurs de Charlemagne, elle eut des vicomtes, dont le titre était héréditaire. A la fin du xi^e siècle, la vicomté de Dax fut conquise par Gaston, vicomte de Béarn. Le dernier des vicomtes sortis de cette maison fut Pierre, à qui Richard, duc de Guyenne, enleva ce domaine en 1177 pour le punir de sa rébellion contre lui. Les Anglais se maintinrent à Dax jusqu'au xv^e siècle, sous Charles VII. En 1442, ce roi prit la ville et réunit Dax et la vicomté à la couronne en 1451. Les rois d'Angleterre avaient accordé à la ville d'importants privilèges, qui furent ensuite renouvelés par les rois de France. Sous le règne de François I^{er}, les Espagnols essayèrent de s'emparer de Dax, mais ils durent battre en retraite. Les protestants, à leur tour, tentèrent en vain de la surprendre en 1571. En 1622, Dax était une place de sûreté des protestants. Henri IV, Louis XIII et Louis XIV avaient confirmé les privilèges de la ville de Dax. L'évêché, fondé à Dax au iii^e siècle, a été rattaché à celui d'Aire en 1801. En 1857, un décret a autorisé l'évêque d'Aire et ses successeurs à joindre à leur titre celui de l'évêché supprimé de Dax. — Les armes de Dax étaient d'azur à la tour crénelée d'argent sur une montagne de sinople, soutenue d'un lion d'or du deuxième, et une fleur de lis d'or en chef. Sa devise était : *Regia semper.*

MONUMENTS. — Dax a possédé autrefois une enceinte de remparts romains qui, d'après de Caumont, était l'une des plus belles de France, mais elle est aujourd'hui presque entièrement démolie. L'ancien château, au N.-O. de la ville, entouré de fossés, est une vaste construction du xiv^e siècle, qui sert aujourd'hui de caserne. La cathédrale Notre-Dame, plusieurs fois rebâtie, est construite sur l'emplacement d'une ancienne chapelle mérovingienne. L'église de Saint-Vincent de Sentos ou de Xaintes, dans le faubourg de ce nom, remonte au iii^e siècle et fut rebâtie au x^e siècle; elle renferme le tombeau du premier évêque de Dax, saint Vincent. L'une des curiosités de la ville est la source d'eau chaude, qui jaillit abondamment dans un bassin de pierre de 50 m. de tour, entouré d'un portique d'ordre toscan, fermé par des grilles. Une tour, dite tour de Borda, a été élevée à la mémoire du célèbre mathématicien né à Dax. A 2 kil. de Dax, le bourg de Saint-Paul-lès-Dax, qui est comme un faubourg de la ville, possède une église du xv^e siècle, avec une belle abside romane, contenant des bas-reliefs curieux. Dax possède un musée, un hospice, une école normale primaire d'instituteurs.

COMMERCE. — Les principaux objets de commerce et d'industrie de Dax sont les jambons dits jambons de Bayonne, les planches et bois de pins, les matières résineuses, le miel, la cire, les bouchons, les liqueurs, les faïences, les bestiaux, chevaux et mulets.

R.

Eaux minérales. — Les eaux de Dax, connues dès

la plus haute antiquité, sont hypothermales ou hyperthermales (la source de la *Fontaine chaude* ou de *Nesle* atteint 59° 5), améallites, azotées. Elles s'emploient en boisson, bains et douches, principalement dans les rhumatismes de toutes formes, les névralgies et en particulier la sciatique, les névroses (chorée rhumatismale, céphalées chroniques, hypocondrie, hystérie); les bains de Dax sont usités dans les mêmes affections; ces bains de boue très fréquentés par les rhumatisants sont la principale cause de la vogue de Dax; enfin, le climat doux et sec de Dax en fait une station d'hiver très utile aux personnes qui souffrent de laryngites et de bronchites chroniques. Il y a un établissement thermal bien installé dont la création remonte à 1871.

D^r L. HN.

BIBL.: Bertrand COMPAGNE, *Chronique de la ville et diocèse d'Acqz*; Orthez, 1657. — Philippe TAMIZEY DE LARROQUE, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Dax*, dans *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*. — Joseph LÈGE, *les Diocèses d'Aire et de Dax, ou le département des Landes sous la Révolution, 1789-1803. Récits et documents*; Aire-sur-l'Adour, 1875, 2 vol. in-8. — *Congrès scientifique de Dax*, mai 1882; Dax, 1883, in-8.

DAX (Armand-Jean-Antoine-Louis, vicomte de), littérateur français, né à Montpellier le 20 avr. 1816, mort à Paris le 13 juin 1872. Avocat à Montpellier en 1838, il exerça à peine et voyagea beaucoup. Dessinateur habile, il fournit d'agréables illustrations au *Journal des chasseurs*, au *Sport*, à *l'Illustration*, etc., et dirigea la *Chasse illustrée*. Il a publié, outre de nombreux articles dans les journaux de sport : *Souvenirs de mes chasses et pêches dans le midi de la France* (Paris, 1858, in-18); *Nouveaux Souvenirs* (1860, in-12); *Encore un mot sur le pape et le congrès* (1860, in-8). — Sa femme, Eulalie-Louise-Camille Dufour, née à Paris le 21 déc. 1824, morte en 1886, a collaboré à la plupart de ses travaux et publié elle-même des articles dans la *Chasse illustrée*. Elle a écrit en outre : *L'Amour et la Femme* (1860, in-18); *la Mère* (1862, in-18); *Conseils aux jeunes filles* (1864, in-18).

DAY (John), imprimeur anglais, né à Dulwich en 1522, mort à Londres le 23 juil. 1584. Ses premières publications datent de 1549 ou environ; en 1582 il obtint le titre de maître de la corporation des papetiers. Il a édité les œuvres de l'évêque John Poyntet, de Thomas Beacon, de Fox, et plusieurs ouvrages musicaux, extrêmement rares aujourd'hui, de Damon, Whythorne et autres compositeurs anglais.

DAY (Angell), écrivain anglais du xvi^e siècle, auquel on doit quelques ouvrages curieux qui sont devenus des raretés bibliographiques. Nous citerons : *The English Secretorie* (1586, in-4, souv. réédité, notamment en 1587, 1607, 1614); *Daphnis and Chloe* (1587, in-4); *Upon the life and death of sir Philip Sidney* (in-4); *Wonderfull Strange sightes seene in the element over the citie of London and other places* (vers 1583, in-8).

DAY (John), auteur dramatique anglais des xvi^e et xvii^e siècles. On ne possède aucun détail sur sa vie. En 1598, il collabora avec Chettle à *the Conquest of Brute* et en 1590 avec Haughton à deux tragédies, *the Tragedy of Merry* et *the Tragedy of Cox of Collumpton*. Puis, tantôt avec ces deux auteurs, tantôt avec Dekker, Wentwort Smith, Hathway, W. Rowley, George Wilkins, il écrivit un grand nombre de pièces de divers genres parmi lesquelles nous citerons : *the Orphan's Tragedy* (1599); *the Golden Ass* (1600); *the Conquest of the west Indies* (1601); *the Boast of Billingsgate* (1603). Seul, il a écrit : *the Bristol Tragedy* (1602); *the Madde Francks of merry Moll of the Bankside* (1610); *Come see a Wonder* (1623); *the Ile of Guls* (1606, in-4), la première de ses pièces imprimées; *Law Tricke* (1608); *Humour out of Breath* (1608); *the Parliament of Bees* (1641, in-4). Ces pièces sont généralement bien écrites et le dialogue en est vif et brillant, les caractères fortement tracés. M. A.-H. Bullen a publié (Londres, 1881, 7 vol. in-4) un recueil des œuvres de John Day dont il a donné la

biographie dans la *National Biography* de Leslie Stephen (t. XIV, p. 235-237). R. S.

DAY (Francis), colon anglais, mort à Madras en 1642. Agent de la compagnie des Indes, il fonda en 1625 un comptoir à Armagaum qui fut le second en date des établissements anglais sur la côte de Coromandel. En 1638, il fut chargé par la compagnie de chercher sur cette même côte un emplacement plus favorable à l'extension de ses entreprises. L'an d'après, Day achetait au rajah de Chandragiri une bande de terrain où il construisit un fort, fort Saint-George, qui devint l'importante ville de Madras.

DAY (Thomas), écrivain anglais, né à Londres le 22 juin 1748, mort le 28 sept. 1789. Etudiant de l'université d'Oxford, il s'éprit d'une belle passion pour J.-J. Rousseau dont la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social* et l'*Emile* révolutionnaient alors l'Europe (1761-1762), adopta toutes les théories de l'école du retour à la nature et une fois inscrit au barreau de Londres (1775), au lieu de plaider, n'eut point d'autre idée que de les appliquer pour son propre compte. Il recueillit deux petites orphelines, l'une blonde, l'autre brune, et chercha à les élever d'après les principes les plus stricts de Rousseau. Il se proposait d'épouser celle qui deviendrait la plus accomplie. Il en fit de charmantes femmes, mais elles ne réalisèrent point l'idéal de perfection qu'il désirait et il se contenta de les doter et de les bien marier. Cet original était doué des plus nobles qualités : il donna presque toute sa fortune aux pauvres. Il finit par épouser, en 1778, une jeune fille du plus grand mérite, miss Esther Milnes qui s'était éprise de lui et qui voulut bien se soumettre au genre de vie assez rude qu'il lui imposa, toujours par amour de Rousseau. Il périt à la suite d'un accident de cheval. Thomas Day est l'auteur du livre d'éducation si connu, *History of Sandford and Merton* (Londres, 1783-1789, 3 vol.), qui a eu un nombre considérable d'éditions et a été traduit dans toutes les langues. Nous citerons encore de lui trois poèmes : *the Dying Negro* (1773) ; *the Devoted Legion* (1776) ; *the Desolation of America* (1777) ; *Reflections on the present state of England and the independence of America* (1782) ; *Letters of Marius* (1784) ; puis *Fragments of original letters on the slavery of the negroes* (1784) ; *Dialogue between a justice of the peace and a farmer* (1785) ; *History of little Jack* (1788). Sa femme a écrit quelques poésies qui ont été éditées par Th. Lowndes en 1805 avec quelques opuscules sans importance de son mari : *Select miscellaneous Productions of Mrs. Day and Th. Day in verse and prose*. R. S.

BIBL. : J. KEIR, *Account of life and Writings of Thomas Day* ; Londres, 1791. — BLACKMANN, *Life of Th. Day* ; Londres, 1862.

DAY (Jeremiah), mathématicien et philosophe américain, né à New-Preston (Connecticut) le 3 août 1773, mort à New-Haven (Connecticut) le 22 août 1867. Il fut professeur de mathématiques et de physique au collège d'Yale de 1804 à 1817 et régent de cet établissement de 1817 à 1846. On lui doit, outre plusieurs traités de mathématiques, deux ouvrages très estimés de philosophie spiritualiste : *An Examination of president Edward's Inquiry as to the Freedom of the will* (1814) ; *An Inquiry of the self-determining power of the will* (1838, in-12 ; 2^e éd., 1849).

DAYA. Poste militaire, dans la com. mixte du Telagh, arr. de Bel-Abbès, dép. d'Oran (Algérie), créé pour commander la route des Hauts-Plateaux entre Sebdeu et Saïda. Il est entouré d'une forêt de pins et de chênes, et a une alt. de 1,150 m. Le village, où réside un juge de paix, n'est plus aujourd'hui chef-lieu de la commune mixte comme jadis : le siège en est au Telagh. Il y a, outre le poste, 124 hab., dont 83 Français. E. CAT.

DAYAKS (V. BORNEO [Anthrop.]).

DAYAS. On désigne sous ce nom en Algérie des dépressements à fond sablonneux, où se forment de petits étangs temporaires ; on peut dire que c'est un diminutif des

sebkhas et des chotts. Mais on applique surtout ce nom à l'ensemble d'une région qui se trouve dans le Sahara algérien, immédiatement au S. de Laghouat. Elle s'étend sur une centaine de kil. de profondeur et autant de large, et forme une vaste plaine couverte de touffes de salsolacées ligneuses et d'arbrisseaux épineux, mais qui n'est point habitée. De distance en distance, on y rencontre des bas-fonds où, grâce à l'accumulation des eaux de pluie, pousse un épais gazon qui subsiste une partie de l'année ; il y a aussi des fourrés de jujubiers sauvages que dominent des betourms ou térébinthes parfois superbes. Ce sont ces parties qu'on appelle dayas ; quelques-unes ont seulement quelques mètres de large ; d'autres atteignent plusieurs kil. de tour et abritent des hordes de gazelles et de nombreux oiseaux. La plus remarquable est celle de Tiltr'emt, un peu au N. du Mzab, qui renferme quelques milliers de térébinthes. E. CAT.

DAYLESFORD. Ville d'Australie, colonie de Victoria, au N.-O. de Melbourne, au N.-E. de Ballarat, près de Jim Crow Diggins ; 5,000 hab. environ ; elle est située au centre d'un district aurifère important.

DAYNAUD (Ferdinand), homme politique français, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne) le 1^{er} juin 1838. Propriétaire et conseiller général de ce département, fut élu le 4 sept. 1881 député de Condom avec un programme bonapartiste, par 9,776 voix contre 9,480 au docteur Lannelongue, républicain. Il se spécialisa dans les questions de finances et à plusieurs reprises critiqua fort vivement les budgets de la République. Réélu par le Gers le 4 oct. 1883, il vota avec le groupe bonapartiste et favorisa la politique du général Boulanger. Aux élections générales de 1889, il a été renommé député de Condom par 9,682 voix contre 8,236 à M. de Ferrabouc. Il a écrit l'*Appel au peuple* (Auch, 1873, in-8).

DAYROLLES (Salomon), diplomate anglais, mort en mars 1786. Protégé par lord Chesterfield, il eut une carrière rapide. D'abord secrétaire du comte de Waldegrave ambassadeur à Vienne, il devint gentilhomme de la chambre de George II le 27 févr. 1740 et conserva cette position sous George III. Nommé maître des menus le 12 avr. 1744, il fut ensuite secrétaire de lord Chesterfield, ambassadeur à La Haye (1745), qu'il suivit en Irlande lorsque cet illustre homme d'Etat fut nommé vice-roi. Il reçut de plus la sinécure d'huissier de la verge noire (2 sept. 1745). Le 12 mai 1749, il était envoyé à La Haye, en qualité de résident. Il occupa le même poste à Bruxelles de 1751 à 1757. On possède une volumineuse correspondance entre lord Chesterfield et Dayrolles. Elle a été publiée par lord Mahon (Londres, 1846, 3 vol.). R. S.

DAYTON. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat d'Ohio, située sur le Miami, fondée en 1796 ; 38,678 hab. en 1880. Fabriques de wagons, de machines, de papier. Filatures. Près de la ville, au milieu d'un vaste parc, le magnifique établissement des invalides, *Soldier's Home*. Aug. M.

DAZA ou DAÇA CHACON (Dionisio), chirurgien espagnol, né à Valladolid vers 1510, fut attaché à la personne de Charles-Quint et de Maximilien, puis en 1557 obtint la place de chirurgien à l'hôpital de Valladolid ; il fut ensuite successivement chirurgien de don Carlos (1563), de don Juan d'Autriche (1569) ; après la bataille de Lépante, à laquelle il assista, il vint à Madrid, où le roi Philippe II le nomma son chirurgien particulier. Daza Chacon, contemporain d'Ambroise Paré, est l'auteur d'un excellent traité sur la théorie et la pratique de la chirurgie (Valence, 1605, in-fol., et autres éd.). D^r L. Hx.

DAZA (Antonio), théologien espagnol du xvii^e siècle, né à Valladolid. Il entra dans l'ordre des franciscains, devint prieur du couvent de son ordre à Valladolid, puis procureur et commissaire général auprès du pape Grégoire XV. Connu pour sa piété et l'austérité de sa vie, il a laissé de nombreux écrits : *Historia de las llagas de San Francisco* (Madrid, 1612, in-4) ; *Quarta Parte de las Chronicas de la orden de San Francisco* (continuation de

l'histoire de l'ordre de Marcus de Lisbonne (Valladolid, 1611, in-fol.) ; *Vida de sor Juana de la Cruz, de la tercera orden de San Francisco* (Madrid, 1613, in-4 ; trad. en italien, Treviso, 1619, in-8) ; *Discurso de la purissima concepción de Nuestra Señora* (Madrid, 1621 et 1628) ; *Vida del bienaventurado P. F. Pedro Regalado* (Madrid, 1627, in-12, et Milan, 1634, in-4) ; *Excelencias de la ciudad de Valladolid*, joint au précédent ouvrage, etc., etc.

DAZA (Hilarion Grosolé), homme politique bolivien, né à Sucre en 1840. Il substitua à son nom paternel Grosolé celui de sa mère. C'est un métis qui se joignit dès sa jeunesse au parti libéral, avança vite dans l'armée, acquit la faveur de Melgarejo, prit part à l'expédition du Pilcomayo en 1867. En 1874, il était colonel de cuirassiers et renversa Melgarejo dont le successeur Morales le nomma général et ministre de la guerre ; candidat à son tour à la présidence, il s'établit par la force (4 mai 1876), comprima une insurrection (1877), se fit acclamer par un congrès qui vota une révision de la constitution conférant au président une dictature ; il tyrannisa le pays et gouverna jusqu'en 1879. Il provoqua le conflit avec le Chili, qui amena sa ruine ; il occupa les mines mais fut refoulé par les Chiliens ; il se joignit alors à l'armée péruvienne de Prado ; les succès des Chiliens firent insurger ses troupes et Daza s'enfuit à l'étranger (V. BOLIVIE, CHILI et PÉROU).

DAZINCOURT (J.-J.-B. ALBOUIS, dit) (V. AZINCOURT [D']).

DAZIO GRANDE. Gorge sauvage du canton suisse du Tessin, sur le cours de cette rivière, à 948 m. d'alt., où les gens du canton d'Uri avaient établi un péage aboli en 1798.

DAZZI (Andrea), poète italien, né à Florence vers 1470, mort vers 1548. On connaît de lui quelques pièces latines : *Aeluromachiae*, *Sylva*, *Epicedia*, *Poemata varia* ; ces opuscules furent réunis en un vol. (Florence, 1549, in-8).

DAZZI (Pietro), littérateur et lexicographe italien, né à Florence le 7 janv. 1837. Outre un assez grand nombre de compilations destinées à l'enseignement, il a publié : *Le Orazioni politiche del secolo xvi* (Florence, 1866) ; *i Salterelli del Bronzino pittore, alcune lettere familiari del secolo xiv* (Bologne, s. d.). Il a collaboré au dictionnaire de *La Crusca*, au *Vocabolario della lingua italiana*, de Pietro Fanfani ; au *Vocabolario della lingua dell' uso fiorentino*, etc.

DBANICI. Hameau du gouvernement de Tiflis (Russie transcaucasienne). C'était autrefois une ville importante de Géorgie et le siège d'un évêché.

DCHAR-DJEDID. Village du Maroc, situé à l'entrée du vaste et magnifique plateau d'El Gharbia qui s'élève à plus de 400 m. au-dessus de la mer. Ce plateau, dit M. Décaugis, « occupe une immense surface verdoyante parsemée de nombreux dchour et entourée de toutes parts d'ondulations de terrain et de profondes vallées où les troupeaux trouvent un pâturage abondant. Les villages sont défendus par des haies redoutables de cactus et d'agaves et les gourbis eux-mêmes sont fermés avec des fascines composées de tiges desséchées de chardons et de fêrules. Quelques vergers complantés d'orangers et de figuiers complètent ce paysage champêtre. » La route de Tanger à Ksar el Kebir accède à ce plateau par une pente escarpée. C'est au village même de Dchar Djedid qu'ont été rencontrées par M. Ch. Tissot les ruines d'une ville romaine assez considérable qu'il a identifiée avec la station d'Ad Mercuri qui est indiquée sur l'Itinéraire d'Antonin. Toute la surface du plateau elliptique dont le périple peut être évalué à deux milles romains, est parsemée de débris antiques, bien plus nombreux autrefois, mais qui disparaissent avec une rapidité désolante qui ne donnera pas partout aux explorateurs et aux archéologues les moyens de les identifier avec les localités citées dans les anciens documents. C'est ainsi que, d'un amphithéâtre vu en 1842 par Drummond Hay, il ne reste plus vestige aujourd'hui.

M. Tissot a pu suivre et relever la ligne des remparts, reconnaître, en dehors, un monument rectangulaire qu'il estime être une citerne non couverte, les débris du castrum et les restes d'un édifice qu'il croit être le temple auquel la ville antique a dû son nom. Depuis cette époque, M. de La Martinière a fait de nouvelles fouilles à Ad Mercuri dont il a levé le plan en 1888 en même temps qu'il y découvrait une intéressante inscription.

DÉ. I. ARCHÉOLOGIE. — Dé à coudre. Le dé à coudre n'a subi aucune modification essentielle depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Moins ces objets sont anciens, plus les trous pratiqués à la surface sont petits et serrés. Chez les Romains, les dés avaient la forme d'un cône tronqué ou celle d'une olive. Ils étaient en métal, en os ou ivoire.

Au xiv^e siècle, on commença d'orner les dés d'armoiries. Au xvi^e siècle, ils furent ornés de rinceaux et d'ornements en relief qui remplaçaient les piqûres. Les dés de luxe étaient en or, en argent ou en argent doré. De la fin du xvi^e siècle datent les dés à la base desquelles se déroule une devise, comme celle-ci : « A ce présent est jointe ma meilleure pensée » qu'on lit, en allemand, sur un dé daté de 1587 ; ou encore : « Prenez-le en gré », « De bon cœur je le donne ». Ces bijoux étaient déposés dans les corbeilles de mariage. Le luxe des dés persista pendant les xvii^e et xviii^e siècles. Vers 1684, un orfèvre hollandais, Nicolas Benschoten, s'était acquis un renom d'habileté dans cette fabrication. On fit au xviii^e siècle des dés en porcelaine.

M. P.

II. JEU (V. Dés [Jeu de]).

III. ARCHITECTURE. — Partie du piédestal placé entre le socle ou la base et la corniche ou le couronnement ; quelquefois le dé constitue à lui seul le piédestal. Lorsque ce dernier est destiné à recevoir une statue et à faire ainsi partie d'un monument commémoratif, c'est en général sur le dé que l'on dispose les bas-reliefs, les attributs et les inscriptions qui complètent ou tout au moins précisent la destination du monument et les conditions dans lesquelles il est élevé.

IV. CONSTRUCTION. — Morceau de pierre dure ou de granit, généralement de forme quadrangulaire (cubique ou pyramidale), que l'on enterre en partie dans le sol et dont la face supérieure reçoit un poteau en bois ou une colonne en fonte, une pile en pierre ou en brique ou aussi une colonne. Un goujon en bois ou en métal sert à relier la partie supérieure du dé au poteau ou à la colonne qu'il est appelé à recevoir et à préserver de l'humidité du sol.

V. MARINE. — On appelle *dé* un petit cylindre en bois dur employé pour réunir deux pièces de charpente et s'engageant d'une partie de son épaisseur dans chacune de ces deux pièces. Le plus souvent, le dé porte à son milieu une partie cylindrique de plus fort diamètre ; dans ce cas, il est destiné à maintenir entre les deux pièces considérées un écart constant et déterminé.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — SAGLIO, *Dict. des antiquités*, art. *Digitale*. — M^{me} COCHERIS, *Histoires sérieuses sur une pointe d'aiguille* ; Paris, 1886, in-8.

DEACON (James), peintre anglais, mort très jeune en 1750. Il se fit remarquer par ses miniatures. Le British Museum en possède plusieurs, entre autres les portraits du peintre de marine *Samuel Scott* et de sa femme.

DEACON (William Frederick), publiciste anglais, né à Londres le 26 juil. 1799, mort le 18 mars 1845. Après avoir songé un instant à prendre les ordres, il débuta dans la littérature par un poème, *Hacho or the Spoil of St. Witten*, qui n'est point sans mérite. Puis il éditait un journal, *the Dejeune* (1820-1821), et après la disparition de cette feuille collabora au *London Magazine*. Il publia alors quelques volumes ; des études celtiques, *the Innkeeper's Album* (1823) ; un joli pamphlet littéraire qui obtint beaucoup de succès : *Warreniana, with notes, critical and explanatory* (1824) et quelques essais (*November Tales*). Il revint au journalisme, fit la critique littéraire

au *Sun* (1830-1845) avec une réelle autorité, et collabora au *Blackwood's Magazine*. Il a encore écrit *the Exile of Erin or the Sorrows of a Bashful Irishman* (Londres, 1835. 2 vol.), roman humoristique qui a joui longtemps d'une immense popularité en Angleterre et en Amérique et une nouvelle, *Annette* (Londres, 1853, 3 vol.).

DEADWOOD CITY. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, de fondation récente, dans la région montagneuse appelée Black Hills, au S.-O. de l'Etat de South Dakota ; 4,000 hab. Population de mineurs, attirée par les richesses minérales de la région. Aug. M.

DEÁK (François), orateur et homme d'Etat hongrois, né à Kehida, dans le comitat de Zala, le 17 oct. 1803, mort à Budapest le 29 janv. 1876. Après avoir terminé ses études de droit à Raab, il fit son apprentissage de la vie politique dans les assemblées de son comitat natal, dont le député était alors Antoine Deák, son frère aîné. Lorsque fut convoquée, en 1832, la Diète qui devait durer jusqu'en 1836, il succéda au siège de son frère, et bien vite compta parmi les chefs de l'opposition, à la fois l'un des plus modérés et des plus énergiques. Dès lors commence chez Deák cette parfaite harmonie du libéralisme et du loyalisme, qui devait l'inspirer jusqu'à sa dernière heure. Son esprit pratique ne l'empêche pas de saluer de ses regrets la Pologne expirante ; ses tendances conservatrices ne l'empêchent pas d'aborder hardiment les questions sociales d'alors, telles que la suppression des abus féodaux. Son respect pour la couronne ne l'empêche pas, en face de la mauvaise foi du cabinet de Vienne, de clore l'assemblée triennale par ces paroles menaçantes : « La nation ne peut compter que sur elle-même. » Après une longue interruption parlementaire, remplie de procès et de condamnations politiques, la nouvelle diète de 1839-40 reçut de François Deák les plus grands et les plus difficiles services. La cour d'Autriche se servait des condamnés en guise d'otages pour faire capituler l'assemblée : Deák, tout en étant très ému, se défendit de céder par attendrissement, maintint les droits de l'indépendance nationale, professa en même temps sa fidélité monarchique avec la plus grande éloquence, et, d'accord avec l'archiduc palatin Joseph, obtint une amnistie qui laissait les députés magyars libres de continuer leurs réformes. Pourtant Deák ne siégea pas en 1843, mais ce fut par suite d'une renonciation généreuse : ses partisans avaient commis des excès électoraux dont il ne voulut pas accepter le bénéfice. D'ailleurs, ils ne le suivaient plus qu'avec peine dans ses idées d'égalité sociale, qui du reste, même en son absence, triomphèrent de plus en plus sur le terrain législatif.

Lorsque les électeurs furent convoqués en 1847, au milieu de l'ébranlement déjà général de l'Europe, tous les regards des libéraux se tournèrent vers Deák, et douze cents d'entre eux le chargèrent de rédiger un manifeste. Ce document réclame l'indépendance de la Hongrie sous le sceptre des Habsbourg. L'auteur fut appelé à entrer, le 23 mars 1848, dans le premier ministère magyar, présidé par Louis Batthyányi : Deák recevait le portefeuille de la justice. Avec le président du conseil il représentait, dans ce ministère hétérogène, la politique de transaction. Malheureusement, dès le mois d'août cette politique était ruinée par la marche des événements et par l'énergique initiative de Kossuth. En décembre, il fit encore partie d'une députation envoyée auprès du prince Windischgrätz ; puis il s'abstint d'aller à Debreczin, où l'assemblée, rompant avec les principes de Deák, se séparait totalement de la dynastie. Il vécut dans ses domaines pendant la longue période d'absolutisme qui dura jusqu'en 1859.

Alors les forces de la réaction étaient épuisées. L'empereur-roi François-Joseph, après ses défaites en Italie, entra dans la voie des essais constitutionnels, où Deák devenait nécessairement, soit un aide, soit un obstacle. C'était lui, en effet, maintenant, le chef moral de la nation magyare, au moins de tous les patriotes qui avaient

renoncé à cette chimère intransigeante, la déchéance des Habsbourg. Le souverain bien intentionné, le sujet fidèle et fier avaient besoin l'un de l'autre, mais la réconciliation dont ils étaient les instruments désignés ne fut pas l'œuvre d'un jour. Deák employa sept années à revendiquer, avec un calme et une énergie admirables, le droit historique de la couronne et de la nation magyares. Les patentes d'oct. 1860 et de févr. 1861 organisaient la Diète de Hongrie, comme celle des autres régions de l'empire, à titre purement provincial, le conseil central de Vienne ayant seul une existence politique. Deák, dans une série de discours qui sont conservés comme des monuments de l'éloquence nationale, montra à l'assemblée réunie en avril 1861 qu'il était impossible d'accepter de pareilles conditions. Il établit, suivant la méthode des légistes politiques de l'Angleterre, méthode qui convient à la Hongrie mieux qu'à tout autre Etat du continent, que toute l'histoire constitutionnelle du pays, anciennes lois, anciennes diètes, anciens serments royaux, pragmatique sanction, lois de 1848, etc., que tout cela faisait de son pays un royaume distinct, pourvu d'une complète existence nationale et politique, et dont le souverain devait être couronné comme roi de Hongrie, abstraction faite de son titre impérial. Seulement, tandis qu'il battait ainsi en brèche le système centraliste du ministre Schmerling, il maintenait contre les légistes rigoureux que l'on devait traiter avec François-Joseph comme roi de fait, et préparer par une adresse loyale la réconciliation avec le roi couronné. Les députés acceptèrent la direction de Deák, mais le gouvernement prononça la dissolution de la Diète le 22 août. Une nouvelle période autoritaire n'ayant pas mieux réussi que la première, et l'Autriche se trouvant dans les plus graves embarras diplomatiques, François-Joseph se rapprocha de ses sujets magyars, et les appela à former une nouvelle assemblée (déc. 1865). Les idées de Deák, récemment exposées dans des écrits très importants, avaient continué à faire leur chemin, et la nation comme le souverain cherchaient de plus en plus un arrangement, sur les bases du couronnement et d'un ministère responsable. Tout fut interrompu par la guerre de 1866, mais momentanément. D'une part, le souverain et son nouveau ministre, M. de Beust ; d'autre part, Andrassy et Deák aboutirent à la constitution du dualisme. En févr. 1867 fut organisé le ministère, œuvre de Deák, mais où il ne voulut aucune place, avec ce désintéressement qui lui faisait repousser tous les titres et tous les honneurs ; en juin eut lieu le couronnement, sur l'emplacement que contemple aujourd'hui la statue de Deák. De même l'orateur, toujours simple député, a pu contempler son œuvre jusqu'à sa mort (1876) qui fut un deuil national. Deux des hommes qui l'avaient le mieux connu, Pulszky et Csengery furent ses biographes. M. Kenyi a commencé en 1881 la publication de ses discours. E. S.

BIBL. : *Les Recueils* de TOLDY père et de TOLDY fils. — HORVATH, *Vingt-cinq Ans de l'Histoire hongroise*, en magyar et en allemand. — IRANYI et CHASSIN, *la Révolution de Hongrie*. — L. LEGER, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, 1889, 3^e éd. — Du même, *Nouvelles Etudes slaves* ; Paris, 1880. — LAVELEYE, *Revue des Deux Mondes*, 1868.

DEAL. Ville maritime d'Angleterre, comté de Kent, sur le Pas de Calais ; 12,731 hab. avec la localité voisine de Walmer). C'est une station de bains de mer ; le port n'a pas d'importance ; il n'existe pas, à proprement parler, Deal possédant seulement la rade des Downs, abritée par les sables de Godwin. C'est là que César débarqua en 55 av. J.-C. Henri VIII y fit construire trois châteaux en 1539 : *Sandown Castle*, détruit par les progrès de la mer ; *Deal Castle*, aujourd'hui propriété privée, et *Walmer Castle*, où réside le lord-warden des *Cinque-ports* (V. ce mot).

DEAL. Monastère roumain, dans le district de Dimbovitza, bâti par Radu le Grand, prince valaque. On y conserve les ossements de ce prince et la tête de Michel le Brave.

DÉAMBULATOIRE (Archit.). On appelle déambulatoire dans les églises romanes et gothiques le prolongement des nefs latérales ou bas côtés autour du chœur. Le déambu-

latoire apparaît dès la fin du XI^e siècle. Il fut adopté dans toutes les écoles architecturales, sauf en Provence. C'est dans cette partie de l'église que, forcés de renoncer à la voûte en berceau par la difficulté que présentait sa construction au tournant de l'édifice, les architectes du moyen âge firent leurs premiers essais de voûtes d'arête. A l'époque romane, une, deux ou trois chapelles semi-circulaires s'ouvrent sur le déambulatoire. Quand il n'y a qu'une chapelle, elle est construite, au chevet, dans l'axe de la nef; quand il y en a trois, et c'est le cas le plus fréquent, les deux chapelles qui accostent la chapelle du chevet sont séparées d'elle par une travée où est pratiquée une fenêtre. Telle est, par exemple, la disposition du déambulatoire de Notre-Dame de Beaune (XI^e siècle). En Auvergne, il y a d'ordinaire deux chapelles seulement; la travée placée dans l'axe de l'église est percée d'une fenêtre. A Saint-Sernin de Toulouse, on compte cinq chapelles autour du déambulatoire. Pendant la période gothique, l'abside devient polygonale. Le déambulatoire est voûté sur ogives. Les chapelles absidales se multiplient; il y en a souvent autant que de pans. Ainsi, au chevet de la cathédrale d'Amiens, on compte sept pans et sept chapelles; à Reims, cinq. La chapelle du chevet, ordinairement consacrée à la Vierge, est plus profonde que les autres.

M. Pror.

DE AMICIS (Edmond) (V. AMICIS [De]).

DEAMICIS (Anna), cantatrice dramatique italienne, née à Naples vers 1740. Elle s'était d'abord consacrée au genre bouffe, mais Chrétien Bach ayant écrit pour elle, à Londres, un rôle dans le genre sérieux, elle y remporta un succès si éclatant, que dans la suite elle n'abandonna jamais le style dramatique. La légèreté et l'agilité de sa voix étaient remarquables, et les grâces de sa personne communiquaient à son talent un charme de plus. Elle renonça au théâtre en 1774 pour épouser un secrétaire du roi de Naples, qui voulut réserver ce talent pour les concerts de la cour, où elle chanta toujours avec succès jusque vers 1790. M^{me} Deamicis eut deux filles qui, dit-on, chantaient à cette époque avec beaucoup de goût des chansons napolitaines à deux voix, que l'une d'elles accompagnait d'une façon fort originale sur un instrument très populaire à Naples, nommé *colasciana*, et qui n'était autre qu'une sorte de grande guitare.

DEAN Fonest. Région accidentée et boisée de l'Angleterre, comté de Gloucester, entre la Severn et la Wye; elle comprend 10 à 11,000 hect., dont 9,000 sont revêtus de bois; elle compte 18,000 hab., qui exploitent des mines de fer, de houille, les carrières ou les futaies d'où l'on tire des bois pour la marine. C'est une ancienne propriété de la couronne dont la population, longtemps à demi sauvage, a conservé certains privilèges; elle est administrée par un *lord-warden* et se partage en six districts (*walks*).

DEAN (Hugh-Primrose), paysagiste irlandais, mort vers 1784. Il fit un long séjour en Italie, et il y peignit de nombreux paysages (*L'Eruption du Vésuve, Matin et Soir, les Rives du Tibre*) qui lui valurent le surnom de *Claude Irlandais*.

DEAN (John), dessinateur et graveur anglais en manière noire, né vers 1750, mort à Londres en 1798. Elève de Valentine Green. Il a gravé plusieurs sujets de sainteté d'après Murillo, Rubens et Jordaens, ainsi que des sujets de genre, mais principalement de bons portraits d'après J. Reynolds, Gainsborough, Romney, etc. G. P.-I.

DEAN (Sir Thomas), architecte irlandais, né à Cork en 1792, mort à Longford Terrace, Monkstown (comté de Dublin), le 2 sept. 1874. Fils d'un grand entrepreneur de constructions, Thomas Deane, après avoir fait fortune en continuant les affaires de son père et avoir construit, lui aussi, de nombreux édifices publics, fut nommé maire de Cork en 1830 et élevé aux honneurs de la chevalerie. C'est à partir de cette époque qu'il s'adonna exclusivement et non sans succès à l'architecture et on lui doit, entre autres édifices élevés dans le style de la Renaissance italienne: à Dublin, les modifications apportées à la Banque d'Irlande,

les anciens et les nouveaux bâtiments de Savings Banks, le Queen's College, de nouveaux bâtiments à Trinity College (l'Université), l'asile d'aliénés (en collaboration avec son premier élève, Benjamin Woodward); à Killarney, le portique de Court House et à l'université d'Oxford le nouveau musée, mais ce dernier édifice en collaboration avec son fils M. Thomas Deane. Sir Thomas Deane fut pendant longtemps président de l'Institut des architectes irlandais.

BIBL.: Leslie STEPHEN, *Dict. of national biography*; Londres, 1888, t. XIV, in-8.

DEANDREIS (Elisée-Léon), homme politique français, né à Montpellier le 21 juin 1838. Banquier à Montpellier, il se signala de bonne heure par ses opinions républicaines et contribua, en 1869, à la fondation de la *Liberté de l'Hérault*, qui fit de l'opposition au gouvernement impérial. Conseiller municipal de Montpellier (1874-1879), il fut élu député de l'Hérault le 4 oct. 1885 avec un programme radical. Il a été réélu en 1889 au second tour de scrutin par la 1^{re} circonscription de Montpellier avec 11,234 voix contre 8,043 à M. Marès, bonapartiste.

DEANE (Richard), amiral anglais, né en 1610, mort le 3 juin 1653. Appartenant à une famille apparentée à Cromwell et à Hampden, il entra dès les débuts de la guerre civile comme volontaire dans le corps d'artillerie parlementaire commandé par le capitaine Willoughby. Dès 1644, il exerçait un commandement important. L'an d'après, avec le grade de contrôleur, il commandait l'artillerie à Naseby (14 juin 1645) et battait le prince Rupert. Il se distingua également à la prise de Bristol (11 sept.) et au siège d'Oxford (juin 1646). Le 28 mai 1647, le parlement, voulant se débarrasser de Cromwell, lui donna le commandement en chef de l'armée d'Irlande, et lui adjoignit Deane comme lieutenant de l'artillerie. Tous deux refusèrent ces postes. A la reprise d'armes des royalistes, ils combattirent ensemble dans le comté de Galles, puis à Preston (17 août 1648) où un mouvement de l'aile droite commandée par Deane assura la victoire. Le régiment de Deane appuya la remontrance de l'armée au parlement (20 nov. 1648). Lui-même fut un des commissaires qui instruisirent le procès du roi, et il signa la condamnation. Le 23 févr. 1649, il fut nommé un des trois commissaires chargés de commander la flotte, et, en 1650, il opéra une croisière dans la mer du Nord pour couper les communications entre la Hollande et l'Ecosse. En 1651, il prit part aux opérations sur les côtes d'Ecosse. Le 6 mai de cette année, Cromwell lui donna le grade de major général dans l'armée de terre où il servit brillamment, notamment à la bataille de Worcester (3 sept.). Commandant en chef de l'armée d'Ecosse, il pacifia le pays. On lui renouvela en 1652 sa commission de général de la mer. Il rejoignit la flotte en novembre, prit part à la sanglante bataille de Portland (18 févr. 1653), il poursuivit les Hollandais, les atteignit seulement deux mois après, et périt au commencement de la grande bataille de Solebay (3 juin 1653). Son corps fut ramené à Greenwich. On lui fit des funérailles solennelles, et il fut enterré à Westminster. R. S.

BIBL.: John Bathurst DEANE, *Life of Richard Deane*; Londres, 1870, in-8. — Leslie STEPHEN, *National Biography*, t. XIV.

DEANE (Richard), écrivain anglais, né dans le Yorkshire vers 1727, mort à Middleton le 8 févr. 1778. Il entra dans les ordres et devint curé de Middleton près de Manchester. Il n'est connu que par son curieux ouvrage: *An Essay on the future life of Brutes, with observations upon Evil, its nature and origin* (Manchester, 1767, 2 vol. in-12) où il essaya de prouver que les animaux les plus infimes jouissent comme l'homme d'une nouvelle existence après la mort. J. Rothwell combattit cette théorie dans sa *Letter to the Rev. M. Dean of Middleton occasioned by reading his Essay on the future life of Brutes* (1769, in-8).

DEANE (William-Wood), aquarelliste anglais, né à Londres le 22 mars 1825, mort à Londres le 18 janv. 1873. Elève de l'Académie royale. Architecte de talent, il ne s'occupa de cet art qu'au point de vue du pittoresque,

reproduisant à l'aquarelle, avec beaucoup de charme et de vérité, des monuments d'architecture de l'Espagne, de l'Italie et de la France. G. P-1.

DEANI (Marc' Antonio), orateur et théologien italien, né à Brescia le 11 sept. 1773, mort le 28 nov. 1824. Il prit l'habit religieux chez les franciscains réformés et reçut en même temps le nom de *P. Pacifico*, sous lequel il est plus généralement connu. Il eut, dans nombre de villes d'Italie et même à Rome, en présence de Pie VII, de grands succès de prédication. En 1815, il obtint le rétablissement, à Brescia, d'un couvent de son ordre, et, en 1819, il fut nommé consultant de la congrégation de l'Index. On a réuni, après sa mort, ses œuvres complètes, qui n'ont pas confirmé sa réputation. R. G.

BIBL. : GAMBARA, *Elogio storico del P. Pacifico*; Brescia, 1825, in-8. — LOMBARDI, *Storia della letteratura italiana nel secolo XVIII*; Modène, 1827-1830, 4 vol. in-8.

DEARE (John), sculpteur anglais, né à Liverpool en 1760, mort à Rome en 1798. Il obtint en 1780 la médaille d'or de l'Académie royale de Londres pour son groupe d'*Adam et d'Eve*.

DEARE (Joseph), sculpteur anglais, neveu du précédent. Il fit ses études à l'Académie royale, où il reçut la médaille d'or en 1825, pour son groupe de *David et Goliath*.

DEAS (Charles), paysagiste et peintre de genre américain, né à Philadelphie en 1818. On cite parmi ses peintures : *le Groupe de Sioux, la Jeune Indienne, l'Indien qui traverse à cheval la prairie*, etc.

DEATH VALLEY (Vallée ou bassin de la Mort). Vaste région stérile, dans la partie occidentale des États-Unis, au S.-E. de l'Etat de Californie, sur le versant oriental de la sierra Nevada, où les rivières temporaires se perdent dans des lacs salés, qui, s'évaporant au soleil, ne sont le plus souvent que des bas-fonds remplis de dépôts de soude et ayant leur surface à 25, 50 et même 100 m. au-dessous du niveau de la mer.

DEAUVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Trouville, sur la rive gauche et à l'embouchure de la Touques, en face de Trouville; 2,228 hab. Deauville n'était, avant 1862, qu'un village situé sur une colline dominant des marais et des dunes. Sur l'initiative du docteur Oliffe, médecin de l'ambassade anglaise, une société, patronnée par le duc de Morny, se constitua en 1858 et créa en quelques années la ville actuelle. Elle s'étend sur une longueur de près de 2 kil. le long de la mer, bordée par une large terrasse soutenue par un quai de granit. C'est le long de cette terrasse et en vue de la mer que s'élèvent les principaux édifices : l'Établissement hydrothérapique, construction de style mauresque; l'hôtel de la Terrasse, le Palais italien, construit par le prince Demidov; la villa Elisabeth et la *victoria Codge*, de style gothique anglais; la villa de Morny et nombre d'autres qui rivalisent de luxe. Au milieu de la terrasse s'élève le casino, formé d'une construction centrale avec deux ailes en retour d'équerre et derrière lequel s'étend un vaste jardin anglais. La grande rue de Deauville aboutit à un hippodrome où ont lieu chaque année des courses au commencement du mois d'août (V. COURSE, t. XIII, p. 172). La plage est le prolongement de celle de Trouville, mais elle a l'inconvénient de découvrir beaucoup à marée basse. L'église, construite en arrière de la ville, est de style roman; elle a été décorée de fresques en 1866 par M. Bordieu. L'église du vieux Deauville s'élève sur le sommet de la colline; c'est un curieux édifice roman à abside circulaire remontant au XI^e siècle.

DEAUX. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 426 hab.

DE BACKER (Augustin), jésuite belge, né à Anvers en 1809, mort à Liège en 1873. Il a publié : *Essai bibliographique sur le livre De imitatione Christi* (Liège, 1854, in-8); *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus ou notices bibliographiques : 1^o de tous les ouvrages publiés par les membres de la*

Compagnie de Jésus, depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours; 2^o des apologies, des controverses religieuses, des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet (Liège, 1853-1861, 7 vol. in-8). Cet ouvrage, d'une érudition immense, a été réédité à Liège de 1869 à 1876 en 3 vol. in-fol., avec la collaboration des PP. Aloïs De Backer et C. Sommevogel.

DÉBACLE (V. GLACE).

DEBACQ (Joseph-Frédéric), architecte français, né à Paris le 15 mai 1800. Élève de Pierre-Louis Van Cléemputte, de Percier, de Huyot et de l'École des beaux-arts où il entra le 28 mai 1819, M. Frédéric Debacq, qui fut admis au concours du grand prix, compléta ses études par un voyage en Italie et surtout en Grande-Grèce, voyage qu'il fit, en 1825 et 1828, aux frais et en compagnie du duc de Luynes et dont le but principal fut l'exploration des ruines de l'ancienne colonie grecque de Métaponte, près du golfe de Tarente. Les résultats de ce voyage, qui furent considérables pour l'histoire de la polychromie chez les anciens, ont été publiés sous ce titre : *Métaponte*, par le duc de Luynes et F.-J. Debacq, architecte, etc. (Paris, 1833, in-fol., texte, 10 pl.). Un remarquable fragment original de chéneau en terre cuite colorée trouvé dans les ruines dites de Chiesa di Sansone, à l'emplacement même du temple de Métaponte, morceau d'une admirable conservation, représentant une tête de lionne entre des palmettes (publié pl. VII de l'ouvrage), a été donné en 1834 par M. Debacq à la bibliothèque de l'École des beaux-arts. A son retour à Paris, M. Debacq, qui fut inspecteur de plusieurs édifices publics sous les ordres de Huyot, Godde et Jay, dut aux relations de la famille de Luynes une belle clientèle pour laquelle il construisit ou restaura de grandes résidences de ville ou de campagne, et travailla notamment au château et à l'église de Dampierre (Seine-et-Oise) où il fit édifier, avec le concours de M. Ch. Garnier, une chapelle funéraire pour la famille de Luynes. Nommé dès 1833 membre de l'Institut archéologique de Rome, M. Debacq fut, en 1841, l'un des premiers membres admis à la Société centrale des architectes français dont il est aujourd'hui le doyen. Charles LUCAS.

BIBL. : Archives, Bibliothèque et Musée de l'École des Beaux-Arts.

DEBACQ (Charles-Alexandre), peintre français, frère du précédent, né à Paris le 2 avr. 1804, mort à Paris le 2 oct. 1852. Élève du baron Gros et de l'École des beaux-arts où il entra en 1824, Alexandre Debacq, après avoir exposé quelques tableaux religieux sur lesquels il obtint une médaille de 2^e classe au Salon de 1831, s'adonna surtout à la peinture d'histoire et composa de nombreuses séries historiques dont quelques-unes sont à Versailles, à Nancy, à Lille et au musée de la manufacture de Sèvres, ou peignit des portraits de personnages célèbres dans les fastes de l'histoire de France. Parmi ces portraits, étudiés sur des documents d'une originalité incontestable, il faut citer, entre autres, ceux des ducs et duchesses de Bourgogne, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Charles le Téméraire, d'après un dessin du musée du Louvre de la fin du XV^e siècle portant cette inscription : *Veterum Burgundiae ducum conjugumque filiorum filiarumque habitus ac vestitus*. — Une sœur de Frédéric et d'Alexandre Debacq, M^{lle} Juliette Debacq, morte en 1889, s'exposa comme peintre sur porcelaine, d'intéressantes reproductions de tableaux des maîtres anciens au Salon de 1827.

BIBL. : EM. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE et L. AUVRAY, *Dict. général des Artistes de l'École française*; Paris, 1882, t. 4, in-8.

DEBAIN (Alexandre-François), facteur d'orgues et de pianos, né à Paris en 1809, mort en nov. 1877. Il fut d'abord ouvrier ébéniste, puis entra dans une fabrique de pianos, devint apprenti, et fit apprécier de tous ses patrons sa particulière intelligence mécanique. En 1834, il créa lui-même une manufacture de pianos et orgues, qu'il dirigea avec zèle et habileté. Il tenta plusieurs perfectionnements, dont le plus remarquable et le plus fécond porte

sur les orgues expressives à anches libres. Debain, reprenant l'idée de Fourneaux sur l'application des tables d'harmonie, y ajouta l'emploi d'épaisseurs très diverses pour les lames et fit varier la position de ces lames par rapport à l'action du vent. Il obtint ainsi quatre registres différents de sonorité, et donna le nom d'*harmonium* à l'instrument perfectionné de cette façon. D'autres facteurs, partant de ces heureux résultats, les ont encore améliorés par la suite. De plus, Debain a réalisé diverses combinaisons mécaniques pour supprimer les difficultés dans le rôle de l'exécutant : on lui doit des systèmes de pianos mécaniques, une machine destinée à accompagner le plain-chant et qu'il appelait *antiphonel* (on l'actionnait à l'aide d'une manivelle, et des planches notées mettaient en mouvement les touches par des pilotes), et aussi l'*harmonicorde*, instrument nouveau où le son des cordes de métal s'allie avec celui des anches libres.

Alfred ERNST.

DE BAISE ou DE BAYSE (Gui), *Archidiaconus*, célèbre canoniste, ordinairement cité sous son surnom désigné par l'abréviation *Archid.* né à Reggio. Il fut nommé en 1296 archidiacon de Bologne et en 1302 professeur de droit canonique à l'université de cette ville ; il mourut en 1313 à Avignon, où il remplissait de hautes fonctions à la cour pontificale. Il a composé sur le *Décrot* un appareil de gloses, auquel il donna le titre de *Rosarium*, et un *Apparatus ad Sextum*. Ces ouvrages ont été souvent imprimés.

E.-H. V.

BIBL. : F. DE SCHULTE, *Geschichte der Quellen und Literatur des canon. Rechts von Gratian bis auf die Gegenwart*; Stuttgart, 1875-1883, 3 vol. in-8. — A. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*; Paris, 1887, in-8.

DEBAIZE (Michel-Alexandre), abbé et voyageur français en Afrique, né à Clazay (Deux-Sèvres) le 19 nov. 1845, mort à Oujji, en Afrique, le 12 déc. 1879. L'abbé Debaize obtint de la Chambre des députés un crédit pour traverser l'Afrique de l'E. à l'O., voyage qui devait durer trois ans. Il partit de Zanzibar le 24 juil. 1878, traversa Mpouapoua, l'Ounyamonezi et ne put dépasser le Tanganyika.

DEBANS (Jean-Baptiste-Camille), littérateur français, né à Cauderan, près de Bordeaux, le 10 mai 1834. D'abord clerc de notaire, puis employé de banque, il fonda à Bordeaux une petite feuille qui obtint un assez vif succès, le *Bonhomme*, vint à Paris en 1859, collabora au *Figaro*, au *Paris-Magazine*, à d'autres journaux, devint secrétaire de la rédaction du *Petit Moniteur* et dirigea l'impression de ce journal et du *Moniteur universel* à Tours et à Bordeaux pendant la guerre franco-allemande. Il a donné des romans agréables parmi lesquels nous citerons : *Sous clef* (Paris, 1862, in-32); *les Dramas à toute vapeur* (1869, in-12); *le Capitaine Marche-ou-Crève* (1877, in-12); *la Peau du mort* (1879, in-12); *le Baron Jean* (1880, 2 vol. in-12); *Histoire de dix-huit prétendus* (1881, in-12); *Histoires de tous les diables* (1882, in-12); *les Malheurs de John Bull* (1884, in-12); *les Pudeurs de Martha* (1885, in-12); *les Duels de Roland* (1886, in-12); *une Terrible Femme* (1887, 2 vol. in-12), etc. En 1860, il avait publié *Discours contre le spiritisme par un médium incrédule* (Paris, in-8).

DEBAR (Jean-Pierre) (V. BAR [J.-P. de]).

DÉBARCADÈRE. I. CHEMIN DE FER. — On désigne sous le nom de débarcadère, dans une station de chemin de fer, le bâtiment spécialement affecté au service des voyageurs. Ce bâtiment comporte des installations plus ou moins étendues suivant l'importance de la station dont il fait partie. Réduit à sa plus simple expression dans les haltes, où il se compose le plus souvent d'une petite annexe à une maison de garde, il est un peu plus développé dans les petites stations, où il comprend des installations distinctes : 1° pour la distribution des billets ; 2° pour l'enregistrement des bagages ; 3° pour l'attente des trains. Dans les stations, dites de moyenne importance, le débarcadère comprend en outre un certain nombre de services accessoires, tels que buffet, télégraphe, bureau de la voie, etc. Enfin, dans les

gares principales, le programme des installations devient encore plus considérable et conduit à l'adoption de bâtiments d'une grande étendue, dont les dispositions varient suivant les divers services auxquels la gare doit faire face. Le prix de revient du bâtiment des voyageurs peut être évalué, moyennement, à 140 fr. par mètre carré, lorsqu'il est sans étage, et à 230 fr., lorsqu'il comporte un étage (V. GARE, STATION).

G. H.

II. NAVIGATION. — Les débarcadères sont généralement aussi des embarcadères, et réciproquement ; cependant il existe sur les canaux du Nord des appareils qui sont employés à la mise en barque des charbons de terre et qui ne servent jamais à la mise à terre de marchandises. Les débarcadères, comme du reste tout ce qui facilite et abrège les mouvements des hommes et des choses, devraient être beaucoup plus multipliés sur nos voies navigables, qui ne pourront arriver à leur maximum de débit qu'à cette condition. En Angleterre, les types de débarcadères sont très multipliés ; on cherche dans chaque cas à faciliter le mieux possible le mouvement des voyageurs et des marchandises ; à Liverpool, on a mouillé dans le lit de la Mersey, parallèlement aux quais, de grands pontons accessibles aux piétons et aux voitures, par le moyen de sortes de ponts en charpente perpendiculaires à la direction du fleuve, fixés par des charnières à leurs deux extrémités, de manière à suivre l'oscillation de la marée. A Birkenhead, en face de Liverpool, le ponton est placé dans une enclave ménagée dans le quai et les ponts mobiles sont parallèles à celui-ci ; l'ensemble occupe beaucoup moins d'espace, ce qui dans l'espèce était indispensable, l'ouvrage étant placé dans l'avant-port qui précède les docks. Dans les rivières ordinaires, par exemple sur la Loire, sur la Seine (à Paris notamment), on voit des embarcadères plus modestes, mais tout à fait analogues à ceux de Liverpool, pour desservir les bateaux à vapeur qui transportent les voyageurs. M.-C. L.

III. MARINE. — Débarcadère est un terme générique servant à désigner tout endroit disposé pour le débarquement à terre des marchandises et des hommes d'un navire ou d'une embarcation. Dans les ports les lieux qui servent à l'embarquement et au débarquement sont les mêmes, aussi on confond les termes d'embarcadère et de débarcadère, on les emploie indistinctement l'un pour l'autre malgré l'usage spécial que leur assigne leur dénomination. Les débarcadères les plus commodes sont les *quais*, les *appointements* (V. ces mots), auxquels les embarcations accostent directement. Pour les gros navires, la communication s'établit au moyen de passerelles volantes. Comme synonyme d'embarcadère ou de débarcadère on emploie souvent le mot *cale*. Il désigne alors une pente en maçonnerie ou en bois pratiquée le long d'un quai dans la direction de la mer pour permettre aux embarcations d'accoster à toutes les époques de la marée. Dans certains cas, « lorsqu'il existe des difficultés locales ou que les abords des quais présentent des obstacles, on construit des débarcadères volants, qu'on fait flotter sur des chalands ». Le mot *wharf*, très couramment employé en marine comme synonyme de débarcadère, est la traduction anglaise du mot quai ; par généralisation on l'applique à tous les lieux de débarquement. Pour faciliter les opérations de chargement et de déchargement, des voies ferrées et des grues sont installées sur les débarcadères importants. Les navires s'amarrant le long des débarcadères, au moyen d'organeaux, de vieux canons, de bornes, etc.

DÉBARDAGE. Déchargement des bateaux chargés de bois, de pierres, de briques, de pavés, etc. (V. DÉCHARGEMENT).

DÉBARDEUR (V. DÉCHARGEUR).

DÉBARQUEMENT (Art milit.). On confond souvent le *débarquement* avec la *descente*, bien que la première opération ne soit en réalité qu'une phase ou un épisode de la seconde ; ainsi on appelle *troupes de débarquement* des troupes destinées à faire une descente sur les côtes. Les débarquements peuvent avoir des buts différents.

Dans les *petits débarquements*, l'assaillant n'a en vue que de ruiner les établissements commerciaux et de mettre à contribution une certaine étendue de territoire ; une fois ce résultat obtenu, il se rembarque sans chercher à prendre pied dans le pays. De pareilles expéditions ont souvent réussi. C'est ainsi que procédèrent les Anglais sur plusieurs points de nos côtes pendant la guerre de Sept ans et particulièrement en 1758 lorsqu'ils s'emparèrent de Cherbourg et ravagèrent les campagnes voisines. Leur entreprise contre Saint-Malo, à la fin de la même année, eut moins de succès et se termina par le désastre de Saint-Cast. Cette dernière opération est un exemple de la facilité des petits débarquements et du danger des rembarquements ; les uns s'opèrent toujours par surprise, le plus souvent de nuit, sans trouver de résistance organisée ; les autres peuvent devenir très périlleux et même impossibles si la défense mobile de terre intervient à temps et réussit à couper la retraite à l'ennemi ; en tous cas, celui-ci ne peut éviter le moment critique où ses forces divisées sont partie à bord, partie à terre. Les *grands débarquements* ont pour but de conquérir et de dévaster une partie notable de territoire ou d'accomplir toute autre grande opération de guerre ; celle-ci peut être isolée ou se lier avec une invasion tentée sur une frontière continentale de l'ennemi. La défaite des émigrés à Quiberon en 1795, le désastre des Turcs à Aboukir en 1799, la funeste issue de l'expédition des Anglais à Flessingue en 1809 témoignent combien de telles entreprises sont aventureuses. Deux grands débarquements de troupes françaises sont restés célèbres : celui d'Alger en 1830, et celui de Crimée en 1854, mémorable surtout par la bataille de l'Alma à laquelle il donna lieu.

BIBL. : Capitaine MARGA, *Géographie militaire*, 1^{re} partie.

DÉBARRAGE (Tiss.). On désigne en technologie, sous le nom de *débarrage*, l'une des dernières opérations que l'on fait subir aux tissus nouveautés et qui consiste à faire disparaître, par une adjonction de couleur, les inégalités de nuances désignées, suivant leur direction sur l'étoffe, sous le nom de *barres* en travers et de *rayons* en long. Le débarrage se fait à la brosse, au pinceau, au tampon ou au pastel. La brosse sert pour l'application de couleurs liquides. La pièce d'étoffe étant passée sur une perche et tombant sur une traverse établie à 0^m80 de hauteur, où elle est fixée par les lisières, l'ouvrier, debout, promène la brosse correctement sur la partie claire et arrive avec un peu d'habitude à faire les barres d'un seul coup. Le débarrage au tampon n'est employé que pour les pointillés soie et coton ; ce tampon n'est qu'une bande de drap enroulée sur elle-même. La teinte se fait au moyen de peintures remontées par des cache-époutil. Le débarrage au pinceau se fait sur une table, la pièce étant bien tendue ; on trempe le pinceau dans la teinture, on l'exprime un peu et on repasse deux ou trois fois sur la teinte pour arriver graduellement à la nuance. Ce mode d'opérer, qui se pratique par des femmes, est le plus répandu. Le débarrage au pastel ne présente aucune solidité ; la pièce, fixée sur une perche à 3 m. de hauteur, descend et tourne sur une table debout légèrement inclinée ; l'ouvrier passe alors le pastel et termine en frappant sur l'étoffe à l'aide d'une *écouvette*, sorte de petit balai, pour unir et faire adhérer. L. K.

DÉBARRAS (Archit.). Petite pièce ou cabinet généralement obscur ou éclairé par un jour de souffrance et formé, dans un appartement, par l'extrémité d'un couloir desservant d'autres pièces et sur lequel s'ouvre le cabinet dit de débarras. Ces cabinets étaient nombreux dans les anciennes demeures où ils rendaient de réels services, mais ils tendent à disparaître dans les habitations modernes qui, mieux distribuées, s'efforcent de ne perdre aucune place et surtout d'éclairer et d'aérer, conformément aux prescriptions de l'hygiène, jusqu'aux moindres recoins d'un appartement. Ch. L.

DEBARY, botaniste allemand (V. BARY [De]).

DE BASSINI (V. BASSINI).

DE BAST (Martin-Jean), antiquaire belge, né à Gand

le 26 oct. 1753, mort le 11 avr. 1825. Il fut curé de Saint-Nicolas-de-Gand et prit, en cette qualité, une part active à la révolution brabançonne en 1789 ; Napoléon, qu'il servit avec dévouement, le nomma chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon. On lui doit divers travaux relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Flandre : *Recueil d'Antiquités romaines trouvées dans la Flandre proprement dite* (Gand, 1804, in-8 ; 2^e éd. augmentée et illustrée, 1808, in-4, et supplément en 1809) ; *Recherches historiques et littéraires sur la langue celtique, gauloise et tudesque* pour servir de supplément au *Recueil d'Antiquités* (Gand, 1815 et 1816, 2 vol. in-8) ; *L'Institution des communes dans la Belgique pendant les XII^e et XIII^e siècles* (Gand, 1819, in-4) ; *L'Ancienneté de la ville de Gand établie par des chartes*, etc. (Gand, 1820, in-4). Les médailles et les antiquités recueillies par le chanoine de Bast ont été, après sa mort, distribuées entre les musées de Gand, de La Haye et de Leyde.

DÉBAT. I. POLITIQUE (V. COMPTE RENDU, DISCUSSION).

II. HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Le débat, dispute ou *desputoison*, genre très cultivé au moyen âge, consiste dans un certain nombre de répliques échangées, sur un sujet donné, par deux ou plusieurs personnages, le plus souvent fictifs ou allégoriques, représentant les divers côtés d'une opinion : leur mise en scène n'est donc qu'un procédé d'exposition, et la pièce a, bien entendu, un auteur unique. C'est ce qui distingue le débat des genres qui lui sont apparentés et qu'on a quelquefois confondus avec lui, tels que la *tençon* et le *jeu-parti* (V. ces mots), où ce sont des personnages réellement distincts qui échangent des réflexions, des arguments ou des injures, genres qui ont pu naître naturellement de l'imitation de ce qui se passe à chaque instant dans la vie. Le débat, au contraire, né dans le monde des lettrés, a, dès l'origine, un caractère artificiel qu'il conservera jusqu'au bout.

Il se compose essentiellement, disons-nous, d'un dialogue dont les personnages sont des abstractions. Il est superflu de rechercher l'origine du premier de ces éléments : la forme dialoguée appliquée à l'exposition scientifique est trop naturelle pour n'être pas fort ancienne ; elle avait passé de Platon et de Cicéron aux premiers apologistes chrétiens, saint Justin et Minutius Félix. Quant au goût pour l'abstraction, il est particulier à la race latine, que sa pauvreté d'imagination porta de bonne heure à personifier des qualités morales (V. par exemple le VI^e livre de l'*Enéide*) ; mais il se développa surtout à l'époque de la décadence : il se forme à ce moment toute une mythologie morale, fort analogue à celle de nos poètes épiques du XVIII^e siècle : la Terreur, la Licence, la Volupté, les Larmes ne jouent pas un moindre rôle dans les poèmes épiques de Claudien que la Discorde, la Politique, le Fanatisme dans la *Henriade*. Dès le I^{er} siècle, l'allégorie montait sur le théâtre ; dans un mime qui devait être fort semblable à nos moralités, et dont Apulée nous a laissé l'analyse, on voyait dialoguer la Terreur et la Crainte. Au commencement du V^e siècle, Martianus Capella chantait l'hymen de Mercure avec « Philologie » ; enfin, quelques années auparavant, Prudence peignait, dans sa *Psychomachie*, qui est déjà une véritable *desputoison*, un combat singulier que se livrent la Foi et l'Idolâtrie, l'Orgueil et l'Humilité, la Chasteté et l'Impudeur, la Patience et la Colère, etc. Prudence fut très étudié lors de la renaissance carolingienne, et, bien qu'on ait le tort d'invoquer son unique témoignage à propos du genre dont nous parlons, il en est certainement l'ancêtre le plus direct : les imitations de la *Psychomachie* abondent chez les poètes du VIII^e et du IX^e siècle, Boniface, Théodulfe, Florus, Walafrid Strabon. Précisément à cette époque apparaît le premier débat que nous connaissons, et qui, comme les plus anciens, n'est pas purement dramatique et marque bien sa parenté avec les œuvres que nous venons de citer par l'élément narratif qu'il comporte encore ; c'est celui de l'*Hiver* et du *Printemps* qui se rattache d'autre part à

des souvenirs mythologiques. Nous y voyons des paysans assemblés pour célébrer les louanges du coucou, messager de la belle saison; tout à coup apparaissent un vieillard à la barbe hérissée et un jeune homme couronné de fleurs: c'est, d'un côté, l'Hiver et, de l'autre, le Printemps, qui engagent une longue discussion pour savoir auquel d'entre eux revient la prééminence. A une époque quelque peu postérieure appartient le débat entre le Corps et l'Âme, dont une rédaction anglo-saxonne est du x^e siècle et dont une rédaction latine est conservée par fragments dans un manuscrit antérieur à ce siècle (V. *Revue celtique*, X, 463; *Mélusine*, 1888, 23; 1890, 108; *Romania*, janv. 1891).

Il est rare que le débat aborde, comme dans la pièce citée ci-dessus, les plus graves questions de la morale chrétienne: la plupart du temps, il est alimenté par les vaines amplifications d'une rhétorique assez puérile (*Conflictus Ovis et Lini*, par Hermann le Contrefait, xi^e siècle, *Conflictus Vini et Aquæ*, *Disputatio inter Cor et Ocolum*) et médiocrement édifiante (*Altercatio Phyllidis et Floræ*, sur la supériorité en amour des clercs ou des chevaliers) ou par des querelles de clocher entre les clercs ou les moines (*De Presbytero et Logico*, *De Clarevallensibus et Cluniacensibus*, *De Mauro et Zoilo*, querelles entre le clergé séculier et le clergé régulier, entre les moines de Clairvaux et de Cluny, entre les bénédictins et les chartreux).

Comme le prouvent la nature des sujets traités, la langue et le style qui sont employés, c'est parmi les clercs, et particulièrement les clercs *goliards*, que ce genre fleurit: il ne faut donc pas que le grand nombre de pièces en langue vulgaire nous fasse illusion sur son origine. De bonne heure, en effet, les clercs eux-mêmes ou des jongleurs qui les fréquentaient (on sait que ces deux classes de personnes se côtoyaient et se confondaient souvent) le firent passer dans la littérature à l'usage des laïques; nous y trouvons d'abord les sujets déjà traités en latin: le *Débat entre l'Âme et le Corps* existe en français (la rédaction du xii^e siècle est une œuvre extrêmement remarquable par l'énergie et la sobriété du style), en provençal, en anglais, en irlandais, en espagnol, en italien, en allemand, en hollandais (V. *Romania*, IX, 311). La littérature française, pour nous borner à elle, possède le *Débat entre Phyllis et Flora* (le même sujet est traité en outre dans plusieurs pièces lyriques), la *Desputoison du Vin et de l'Eau*, la *Desputoison entre Hiver et Esté*. Mais le débat, une fois implanté dans la littérature vulgaire, y vécut d'une vie propre et très intense, spécialement au xiii^e siècle et au commencement du xiv^e, où il est une variété du *dit moral*; certaines pièces n'ont pu évidemment être écrites que par des lettrés: telles sont le *Tournoiement Antechrist*, de Huon de Méry, pièce plus narrative que dramatique, sorte de reproduction de la *Psychomachie*, où nous voyons lutter corps à corps le Christ et l'Antechrist, Prouesse et Couardise, Largesse et Vilenie, etc.; le *Mariage des Sept Arts et des Sept Vertus*, dont l'auteur montre quelque ingéniosité dans le choix des conjoints (Théologie épouse Amour divin, Musique Oraison, Arithmétique Confession, qu'elle aidera à compter les péchés, etc.); le *Mariage des Sept Arts*, très analogue à la pièce précédente, la *Bataille des Sept Arts*, dont l'auteur, Henri d'Andeli, nous apprend qu'il y avait dès lors antagonisme entre les études dialectiques, cultivées à Paris, et les études littéraires, dont le centre était à Orléans, et qui, du moins au temps de l'auteur, avaient le dessous. Si ces dernières pièces sont intéressantes pour l'histoire des études, d'autres sont curieuses pour celle de la gastronomie: ainsi la *Bataille des Vins*, la *Bataille de Carême et de Charnage* (le charnage est le temps où l'on peut user d'aliments gras) nous font connaître les crus et les mets les plus estimés au milieu du xiii^e siècle. D'autres pièces mettent en scène, non plus des abstractions, mais des personnages réels, et n'ont plus rien, dans leur sujet, qui puisse les faire attribuer à des clercs: nous avons

des dialogues entre une fille de joie et un vieillard qui la sermonne, d'abord sans aucun succès, puis finit par la ramener au bien (*Marguet convertie*); entre un chevalier qui veut prendre la croix et un autre qui s'y refuse et où est traitée la grave question de l'utilité des croisades; entre un certain *Charlot* et un *Barbier* qui ne font guère que s'accabler des plus grossières injures (ces deux dernières pièces sont de Rutebeuf); entre deux jongleurs qui se reprochent leur ignorance et se vantent de leurs talents (*Les Deux Trouveurs ribaux*). Il est possible que ces deux dernières pièces ne se rattachent pas directement au genre du débat abstrait, et soient issues simplement des parades de jongleurs débitant, pour attirer la foule, des boniments dialogués.

Enfin le débat pénétra dans la poésie lyrique: nous avons en français les dialogues entre *Raison* et *Jolie Pensée* (du comte de Flandre), entre Thibaut de Champagne, Perrin d'Angecourt, Philippe de Remi et l'Amour (Raynaud, *Bibliogr. des chans. fr.*, nos 543, 1665, 1684, 2029), et de nombreuses pièces où nous voyons soit des dames se plaindre de leurs maris (Raynaud, nos 368, 471, 639) soit divers personnages débattre quelque point de scolastique amoureuse, se demander, par exemple, s'il vaut mieux avoir un amant riche, mais grossier, ou pauvre, mais courttois; ou encore prendre pour maîtresse une jeune fille ou une femme mariée (Raynaud, nos 1321, 980, 759). Le sujet de ces dernières pièces, qualifiées quelquefois de tençons fictives, prouve bien qu'il faut, malgré leur forme, les rattacher au genre du débat, et non pas à celui de la tençon: ce sont simplement des débats sous forme lyrique. Nous trouvons en provençal des œuvres analogues, par exemple des débats entre un Riche et un Pauvre, du Moine de Montaudon, entre Mesure et Etourderie de Garin le Brun, entre Lanfranc Cigala, son Cœur et son Savoir, entre un anonyme et son cœur, entre le Moine de Montaudon et Dieu, entre Peirol et l'Amour, entre R. Bérenger et Bertran Carbonel et leur cheval, entre Gui de Cavailon et son manteau.

Ce n'est que par exception que le débat s'enferme dans une forme lyrique à l'époque dont nous venons de parler: les formes les plus habituelles du genre, du xii^e au xiv^e siècle, sont en latin le distique et le quatrain monorime en tétramètres trochaïques, en français les vers de douze syllabes réunis en quatrain, ou les vers de huit syllabes à rimes plates. Le débat devient moins fréquent à la fin du xiv^e siècle: il y en a cependant des exemples dans Froissart (*Débat du Cheval et du Lévrier*, pièce semi-narrative; *Plaidoirie la Rose et de la Violette*, où la cause des deux fleurs est soutenue par deux avocats « devant Imagination »). Mais au xv^e siècle, époque de poésie bourgeoise, essentiellement morale et raisonneuse, il retrouve une vogue extraordinaire. Les formes les plus habituelles sont le huitain en *abab bcbe* intronisé au xiv^e siècle par G. de Machaut et consacré durant tout le xv^e siècle à la poésie sérieuse, ou encore le quatrain monorime, le double sixain (*aabaab bcbcbc*) empruntés à l'âge précédent, ou enfin les vers à rimes plates. Il faut citer parmi les œuvres de longue haleine le *Débat des deux amants* de Christine de Pisan, où elle se demande si Amour est santé ou maladie, si honneur ou honte en vient; le *Débat de Félicité*, par Ch. Soillot où trois dames, *Labour* (représentant le Tiers-Etat), *Eglise* et *Noblesse* se disputent le prix du bonheur. Mais la plupart des débats sont de courtes pièces, le plus souvent anonymes, qui nous sont parvenues sous forme de plaquettes gothiques (réimprimées dans le *Recueil de poésies des xv^e et xvi^e siècles* par MM. de Montaiglon et J. de Rothschild, auquel nous renvoyons). On y retrouve d'abord quelques-uns des sujets traités à l'époque précédente (*Débat du Vin et de l'Eau*, par T. Jamec, n^o 94; *Débat de l'Hiver et de l'Eté*, nos 139 et 215; *Débat entre Carême et Charnage*, pièce narrative, n^o 221; *Débat du Cœur et du Corps* de Villon); quelques pièces roulent sur des lieux communs de morale générale (*Débat de Charité et d'Orgueil*, n^o 254, peut-être extrait de

quelque *moralité*); d'autres traitent des thèmes connus depuis longtemps dans la poésie amoureuse (*Débat de la Dame et de l'Écuyer*, par H. Baude, véritable *Contrasto*, n° 97; *Débat de deux demoiselles, l'une nommée la Noire et l'autre la Tannée*, n° 127; *Débat du jeune et du vieux amoureux* plaidant pour et contre l'amour, nos 161 et 200; *Prière d'amour d'une nonnain à un jeune adolescent*, n° 177; *Débat de deux sœurs disputant d'amour*, n° 193; d'autres traitent la question si controversée alors de la « bonté » ou de la « mauvaistié » des femmes (*Débat de l'homme et de la femme*, par Guillaume Alexis, n° 1; *Débat du marié et du non-marié*; n° 194; *le Bien et le Mal des dames*, plaidoyer des avocats Gentil Courage et Mal-Embouché par-devant un juge); d'autres enfin sont purement satiriques (*le Procès des Femmes et des Pucés*, plaidé par-devant un frère mineur, n° 217) ou touchent aux questions sociales ou politiques du moment (*Débat de la Vigne et du Laboureur*, sur la misérable condition des paysans, n° 61; *Débat de la Demoiselle et de la Bourgeoise*, n° 109; *Débats de l'Homme mondain et du religieux, du mondain et du célestin*, sur la vie monastique, nos 292, 293; *Complainte des Quatre Éléments*, contre les luthériens, n° 249; *les Regrets du pape*, dialogue entre le pape et l'empereur, 1527, n° 192; *Débat des dames de Paris et de Rouen sur l'entrée du roi*, 1508, n° 259). Quelquefois le débat se transforme en un « procès », où l'on observe toutes les formes et où l'on imite le style de la chicane (*Débat de la Simple et de la Rusée de Coquillart*, plaidé par M^e Simon et M^e Olivier par-devant le juge Jehan l'Estoffé; cf. quelques pièces citées plus haut, nos 217, 246).

On ne trouve plus aucun spécimen de ce genre à partir de la deuxième moitié du xvi^e siècle; toutes ces vaines abstractions s'étaient évanouies au soleil de la Renaissance. Quelques-unes des pièces les plus répandues se sont perpétuées jusqu'à nos jours sous des formes plus ou moins altérées, dans diverses poésies populaires. Le *Contrasto* entre objets inanimés est une forme très fréquente de la poésie italienne, au Nord et surtout au Sud (V. le recueil de Pitre); on a retrouvé dans une chanson d'aveugle, en Espagne, le débat entre l'Âme et le Corps (Wolf, *Studien*, p. 163, note 2). On chante encore un débat de l'Eau et du Vin dans diverses provinces de France (en Lorraine, en Velay, dans la vallée d'Ossau; V. *Romania*, VI, 596, et de Puymaigre, *Chants du pays messin*, I, 241); en Styrie, un débat entre le Printemps et l'Hiver est « joué » par des personnages affublés d'une manière symbolique, attestant ainsi l'extraordinaire vitalité d'un thème poétique déjà populaire il y a un millier d'années.

Le débat a été cultivé par les lettrés dans toutes les littératures qui ont imité les œuvres françaises du moyen âge : nous avons cité les nombreuses rédactions du débat de l'Âme et du Corps; une pièce espagnole du xiii^e siècle nous offre un débat du Vin et de l'Eau (*Romania*, XVI, 366); mais c'est l'ancienne littérature anglaise qui a le plus largement développé ce genre sous le nom d'*Estrif* (on y trouve notamment les débats entre l'Hiver et l'Été, entre Phyllis et Flora; V. Matzner, *Altengl. Sprachproben*, I, 40, 92, etc.). Nous devons ajouter pour être complet que le *Mundšardh* perse, avec ses personnages abstraits et son but évidemment didactique, reproduit exactement notre débat (dialogues entre la Lance et l'Arc, le Jour et la Nuit, le Ciel et la Terre, la Plume et l'Épée, etc.); on en possède des spécimens du xi^e siècle ap. J.-C. qui n'ont pu ni provenir de notre littérature ni influencer sur elle. Il faut donc admettre que des œuvres presque identiques sont nées indépendamment sur divers points, issues des mêmes tendances et des mêmes habitudes de l'esprit humain, partout semblable à lui-même.

Alfred JEANROY.

III. JURISPRUDENCE. — On appelle *débats*, en matière judiciaire, la partie de la procédure qui consiste dans la production orale et publique que les parties font de leurs moyens devant le juge. Cette production donne lieu à une discussion

contradictoire, lorsque toutes les parties sont présentes ou dûment représentées; lorsque au contraire les parties ou l'une d'elles *font défaut*, celle qui est présente expose ses moyens sans contradiction, et l'on dit alors que le débat est *par défaut*. Nous renvoyons aux mots DÉFAUT et JUGEMENT pour l'étude des différences qui distinguent les débats contradictoires et les débats par défaut. Nous nous occuperons surtout ici des débats contradictoires.

Les règles auxquelles la loi soumet cette phase de la procédure varient selon qu'il s'agit de débats devant la juridiction civile ou devant la juridiction criminelle. Toutefois les débats civils et criminels sont soumis à certains principes communs, qu'il importe tout d'abord de fixer. Le premier principe concerne le caractère oral des débats. Les débats doivent être oraux; les discussions écrites ne sont qu'exceptionnellement admises. Le second principe commun concerne la publicité des débats, qui est prescrite à peine de nullité de la sentence. Dans l'ancienne procédure, la publicité était déjà la règle en matière civile; mais les débats criminels, d'abord publics sous le régime féodal, étaient devenus secrets avec le système inquisitorial. C'est l'Assemblée constituante qui restitua aux débats criminels leur caractère public, et cette règle, qui n'est que l'application d'un principe de notre droit constitutionnel, a été consacrée par le code d'instruction criminelle. Toutefois, cette règle n'est point absolue : dans les cas où la publicité des débats pourrait offrir des dangers pour les mœurs, les tribunaux peuvent, en toute matière, ordonner qu'ils auront lieu à huis clos, par une délibération spéciale dont ils doivent rendre compte au procureur général du ressort et, si la cause est pendante devant une cour d'appel, au ministre de la justice. Cette faculté pour les tribunaux de déroger au principe de la publicité des débats, qui leur avait été reconnue par l'art. 87 du C. de procéd. civ. et avait été autorisée en matière criminelle par l'art. 64 de la charte de 1814, a été de nouveau consacrée par l'art. 81 de la constitution du 4 nov. 1848, maintenu par l'art. 56 de la constitution du 14 janv. 1852. Une troisième règle commune concerne enfin la direction des débats : devant toute juridiction, cette direction appartient exclusivement au magistrat qui préside l'audience, soit qu'il ait, soit qu'il n'ait pas d'assesseurs. La direction des débats implique pour le magistrat qui en est chargé le droit d'en faire respecter la dignité, en ordonnant toutes les mesures de police nécessaires au bon ordre de l'audience (art. 88 C. procéd. civ.), en réprimant les interruptions et les approbations ou improbations bruyantes, enfin en modérant les développements excessifs et les écarts des plaidoiries, mais sans pouvoir jamais entraver la défense. La direction des débats implique également pour le président le droit d'apprécier à quel moment la discussion est épuisée et de prononcer la clôture des débats.

Ces règles communes posées, il nous faut entrer dans quelques détails sur les débats en matière civile et en matière criminelle. En matière civile, les débats comprennent les plaidoiries du demandeur et du défendeur, les conclusions du ministère public devant les juridictions auprès desquelles cette institution fonctionne et enfin l'audition des témoins dans les cas où la loi autorise cette audition à l'audience, c.-à-d. dans les *affaires sommaires* (V. ce mot). Dans la pratique, les parties sont défendues à l'audience par des avocats; cependant l'art. 85 du C. de procéd. civ. leur permet de se défendre elles-mêmes, assistées de leurs avoués, en réservant toutefois au tribunal la faculté de leur interdire ce droit, s'il reconnaît que la passion ou l'inexpérience les empêche de discuter leur cause avec la décence convenable ou la clarté nécessaire pour l'instruction des juges. Lorsque les moyens invoqués par les parties ne comportent pas de développements oraux, les tribunaux jugent sur pièces : dans ce cas, il n'y a pas de débats du tout. Remarquons en terminant ces notions concernant les débats civils, que les règles que nous

venons d'exposer sont applicables devant la juridiction d'appel comme devant celle de première instance.

Les débats criminels comprennent en général l'interrogatoire de l'inculpé, l'audition des témoins, les conclusions de la partie civile, s'il y en a, les réquisitions du ministère public et la défense de l'inculpé, lequel doit toujours avoir la parole le dernier. Remarquons au sujet de l'audition des témoins que, par application du principe de l'oralité des débats, la loi exige que les dépositions des témoins soient orales à peine de nullité; ainsi les témoins ne peuvent, à l'audience, ni lire leurs dépositions ni s'aider de notes écrites. Cette règle n'empêche pas toutefois le président d'ordonner, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que les dépositions écrites des témoins absents soient lues à l'audience. A côté de ces règles générales à tous les débats criminels, il y a certaines règles de détail qui varient selon que les débats ont lieu devant un tribunal de simple police, devant un tribunal correctionnel ou devant une cour d'assises : 1° En matière de simple police, toute l'instruction a lieu à l'audience. Le prévenu n'est pas tenu de comparaître en personne; il peut se faire représenter par un fondé de procuration spéciale. Si le prévenu comparait en personne, il peut se défendre lui-même, ou se faire assister d'un défenseur. L'ordre des débats est réglé par l'art. 153 du C. d'instr. crim. Ils s'ouvrent par la lecture que donne le greffier du procès-verbal ou de la citation. On procède ensuite à l'audition des témoins; on entend d'abord ceux qui sont produits par le ministère public ou la partie civile, puis ceux qui ont été cités ou amenés par le prévenu. La partie civile, s'il y en a, soutient ensuite ses conclusions, le prévenu présente sa défense, le ministère public résume l'affaire et donne ses réquisitions auxquelles le prévenu peut toujours répondre. Les débats sont ensuite clos. Les mêmes règles sont observées devant les tribunaux correctionnels jugeant en appel les affaires de simple police. — 2° En matière correctionnelle, le prévenu doit comparaître, en personne, si le délit emporte la peine d'emprisonnement ou même dans le cas où le délit n'emporte qu'une peine pécuniaire, si le tribunal a ordonné sa comparution. Aucun texte de notre code ne prescrit la présence d'un défenseur en matière correctionnelle; cette assistance n'est donc qu'une faculté laissée au prévenu, qui peut toujours se défendre lui-même. L'ordre de l'instruction à l'audience est tracé par l'art. 190 du C. d'instr. crim., mais non d'une manière tellement impérative qu'il ne puisse être et ne soit, en effet, modifié sur certains points. D'après l'art. 190, les débats doivent s'ouvrir par un exposé de l'affaire fait par le ministère public et la partie civile et par la lecture, donnée par le greffier, des procès-verbaux ou rapports. Dans l'usage, cet exposé et cette lecture sont supprimés; on passe immédiatement à l'interrogatoire du prévenu et à l'audition des témoins, dans le même ordre qu'en matière de simple police; puis on entend les conclusions de la partie civile, les réquisitions du ministère public et la défense du prévenu. Les mêmes formes sont suivies pour l'instruction devant les cours d'appel des affaires correctionnelles qui leur sont dévolues, sauf d'une part que l'interrogatoire du prévenu doit être précédé d'un rapport oral de l'affaire fait par le président ou un conseiller par lui commis, et d'autre part que l'audition des témoins en personne est facultative. — 3° Devant la cour d'assises, l'ordre et la forme des débats sont réglés par les art. 310 et suiv. du C. d'instr. crim. L'accusé, même détenu, peut refuser de comparaître; de même, s'il trouble l'audience, la cour peut le faire sortir; dans ces deux cas, les procès-verbaux de chaque audience lui sont notifiés à la prison, et la procédure est réputée contradictoire. Si l'accusé est présent, le président commence par constater son identité, puis il fait prêter le serment aux jurés, et lire par le greffier l'acte d'accusation. Les témoins sont ensuite appelés et invités à se retirer dans une chambre spéciale. Il est alors procédé à l'interrogatoire de l'accusé puis à l'audition des témoins. On

entend ensuite les plaidoiries, celles de la partie civile, s'il y en a une, ou de son conseil, le réquisitoire du ministère public et enfin la défense de l'accusé, qui, en cour d'assises, doit toujours être assisté d'un conseil: s'il n'en a pas choisi, le président est tenu de lui en désigner un d'office. La défense doit toujours avoir la parole la dernière, à peine de nullité de la procédure. Les plaidoiries et répliques finies, le président déclare les débats terminés. Lorsque le huis clos est prononcé en cour d'assises, il ne doit, bien entendu, couvrir que ce qu'on appelle proprement les débats. On est généralement d'accord que l'appel des jurés au début de l'audience ainsi que les premières questions posées à l'accusé sur son identité ne font pas partie des débats. Le huis clos cesse dès que la clôture des débats est prononcée, de même qu'il ne commence qu'à l'audition du premier témoin. La loi investit le président de la cour d'assises, comme directeur des débats, d'un pouvoir spécial et discrétionnaire, en vertu duquel il peut prendre sur lui tout ce qu'il croit utile pour découvrir la vérité (C. instr. crim., art. 268). Ce pouvoir discrétionnaire confère notamment au président le droit d'appeler à la barre des témoins qui n'ont pas été entendus dans l'instruction et dont le nom n'a pas été notifié à l'accusé, et le droit de verser aux débats des documents étrangers à l'information.

Les débats devant les juridictions spéciales consulaires ou administratives sont soumis à certaines règles particulières pour l'étude desquelles nous renvoyons aux articles qui traitent de chacune de ces juridictions et de la procédure suivie devant elles.

Georges LAGRÉSILLE.

BIBL. : HISTOIRE LITTÉRAIRE. — TEXTES. — Alex. RIESE, *Anthologia latina*. — Du MERIL, *Poésies populaires latines*, 1843 et 1847, 2 vol. — Th. WRIGHT, *the Latin Poems commonly attributed to Walter Mapes*, 1841. — SCHMELLER, *Carmina Burana*; Stuttgart, 1847 (pour la poésie latine); recueils de fabliaux de MÉON, JUBINAL, de MONTAIGLON et RAYNAUD (pour la poésie française).

CRITIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS. — A. PUECH, *Prudence*, 1888, ch. IV. — EBERT, *Histoire générale de la littérature au moyen âge en Occident*, t. II et III; *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, pp. 188, 161-165; XXIII, 216-234. — L. SELBACH, *Das Scheitgedicht in der altprovenz. Lyrik*, etc., 1886. — A. JEANROY, *les Origines de la poésie lyrique en France*, ch. II. — G. PARIS, *Manuel de la littérature française au moyen âge*, 2^e éd., §§ 110, 155.

DEBAT-PONSAN (Edouard-Bernard), peintre français contemporain, né à Toulouse en 1847. Elève de Cabanel, cet artiste exposa, jusqu'en 1879 inclusivement, sous le nom de *Ponsan-Debat*. Les tableaux d'histoire qu'il a peints se recommandent par de grandes qualités de composition, un dessin vigoureux et savant, une couleur puissante et sobre; mais c'est surtout dans le portrait qu'il s'est fait connaître, et les nombreux personnages politiques qui ont posé devant lui ont dès longtemps appelé l'attention du public sur ses envois au Salon. Ses principales œuvres sont : *le Récit de Philetas* (S. 1870); *le Premier Deuil* (S. 1874); *la Fille de Jephthé* (S. 1876; mus. de Carcassonne); *Saint Paul devant l'Aréopage* (S. 1877; église de Courbevoie); *Piété de saint Louis envers les morts* (S. 1879; mus. de La Rochelle); *une Porte du Louvre, le jour de la Saint-Barthélemy*, composition d'un grand effet dramatique (S. 1880). Parmi ses portraits, on peut citer comme les plus intéressants : *le Dr Piéchaud* (1874); *M. et M^{me} Constans* (S. 1881); *M. P. de Cassagnac* (S. 1882); *M. Carnescasse* (S. 1883); *M. Pouyer-Quertier* (S. 1884); *le Général Boulanger, ministre de la guerre*; *M. Granet, ministre des postes et télégraphes*. Cet artiste a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1889.

Ad. T.

DEBATS-RIVIÈRE-n'ORPEAS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën; 229 hab.

DÉBAUCHE (V. EXCITATION À LA DÉBAUCHE).

DEBAUVE (Alphonse-Alexis, ingénieur français, né aux Mureaux (Seine-et-Oise) le 10 août 1845. Entré à l'École des ponts et chaussées en 1866, ingénieur ordinaire en 1869, il est ingénieur en chef depuis 1884. Il a publié,

de 1871 à 1881, sous le titre : *Manuel de l'ingénieur des ponts et chaussées*, une vaste encyclopédie spéciale en 20 volumes (Paris, in-8), dont le dernier est un *Dictionnaire administratif des travaux publics*. On lui doit également : *Guide du conducteur des ponts et chaussées et du garde-mines* (Paris, 1881, 2 vol. in-8); *Stephenson* (Paris, 1883, in-18); *Procédés et matériaux de construction* (Paris, 1885-88, 4 vol. in-8, avec atlas).

L. S.

DEBAY (Les). Famille d'artistes français, sculpteurs et peintres. *Jean-Baptiste-Joseph* Debay, le père, sculpteur français, né à Malines (Belgique) le 16 oct. 1779, mort à Paris le 14 juin 1863. Il fut d'abord élève du peintre Van Biscoom, puis il vint à Paris vers 1801, et suivit les leçons de Chaudet. Appelé à Nantes, Joseph Debay exécuta dans cette ville une série de trente bustes pour la Bibliothèque; dix statues en pierre pour la Bourse; le fronton de l'hôtel de ville; les statues en pierre de *Saint Pierre*, *Saint Paul* et *Saint Jean*. De retour à Paris en 1817, il sculpta deux colossales statues en pierre de *Neptune* et *Apollon* pour La Havane. Cette même année, il exposa le buste de *Talma*, qui lui valut une 2^e médaille. Depuis lors, son nom parut à presque toutes les expositions. Nous citerons parmi ses principales œuvres : la statue équestre, en bronze, de *Louis XIV* (à Montpellier); la statue du *Chancelier de l'Hôpital* (à Aigueperse); *Saint Sébastien* (à l'église Saint-Merry, à Paris); les statues en marbre de *Mercury endormant Argus* et de *Mercury s'appêtant à tuer Argus*; le groupe des *Trois Parques*; la statue en marbre de *Charles-Martel* (au musée de Versailles); la statue en marbre de *Colbert* (au Sénat); la *Jeune Fille au coquillage*, considérée comme son meilleur ouvrage; les figures de l'*Océan* et la *Méditerranée*, ornant une des fontaines de la place de la Concorde. Pendant les dix-huit dernières années de sa vie, il exerça les fonctions de restaurateur des monuments de sculpture du musée du Louvre. Il fut décoré de la Légion d'honneur en 1825.

Jean-Baptiste-Joseph Debay, fils du précédent, sculpteur français, né à Nantes le 31 août 1802, mort à Paris le 7 janv. 1862. Jean Debay fut élève de son père et de Bosio. A peine âgé de dix-sept ans, il se rendit à La Havane pour accompagner et livrer les statues de *Neptune* et *Apollon* exécutées par son père. En 1823, il remporta le second prix au concours du prix de Rome, sur un bas-relief représentant *la Douleur d'Evandre* et, en 1829, le premier grand prix sur une figure ronde bosse, *la Mort d'Hyacinthe*. Depuis 1827, il exposa à presque tous les Salons. Ses œuvres les plus importantes sont : *le Génie de la marine*, statue marbre; *le Génie de la chasse*, statue bronze; *une Jeune Esclave*, statue de marbre qui lui valut une première médaille en 1836; la statue en marbre d'*Anne de Bretagne*, placée dans le jardin du Luxembourg; la statue en bronze de *Cambronne*, à Nantes; le monument du *Maréchal Oudinot*, à Bar-le-Duc; *la Pudeur et l'Amour*, groupe en marbre. Il fut décoré de la Légion d'honneur en 1851. En 1854, il fut chargé de décorer la façade du théâtre de Tournay et exécuta, pour le nouveau Louvre, la statue en pierre du peintre *Mignard*. Il fit aussi la statue équestre de *Napoléon III* qui ornait une des places de la ville de Bordeaux. Il faut encore citer les six statues d'apôtres que cet artiste a sculptées pour l'église Saint-Eustache à Paris et les dix statues décoratives qu'il fit pour la galerie Pommeraie, à Nantes.

Auguste-Hyacinthe Debay, frère cadet du précédent, peintre et sculpteur français, né à Nantes le 2 avr. 1804, mort à Paris le 14 mars 1865. Auguste Debay fut élève de son père et de Gros. Il obtint au Salon de 1819 une médaille de 3^e cl. (il n'avait alors que quinze ans); en 1822, il eut le deuxième prix au concours de Rome, sur son tableau d'*Oreste et Pylade*; en 1823, il remporta le grand prix sur son tableau d'*Egisthe découvrant le corps de Clytemnestre*. Ses envois de Rome furent une étude peinte représentant *Philoctète*, les tableaux de *Miltiade expi-*

rant dans les fers et de *Lucrèce au Forum de Collatie*, qui parut au Salon de 1831 et valut à son auteur une médaille de 1^{re} cl. En 1830, Auguste Debay revint en France, et, depuis lors, son nom a figuré dans toutes les expositions, soit à la section de peinture, soit à celle de sculpture. Ses principaux tableaux sont : *le Vieillard et ses enfants*, *Enrôlement volontaire sur la place du Palais-Royal*, *l'Entrevue du camp du Drap d'or*, *Attila dans les Gaules*, *une Promenade de Sixte-Quint*, *la Bataille de Dreux*. Comme sculpteur, il concourut, en 1841, pour le monument de *Napoléon I^{er}*, et remporta une mention honorable; il obtint le premier prix au concours ouvert en 1849 pour le monument de *M^{re} Affre*; ce tombeau se trouve à l'église Notre-Dame de Paris. Son œuvre de sculpture la plus connue est le *Berceau primitif*, exposé d'abord en 1845 et dont le marbre lui valut une 1^{re} médaille à l'Exposition universelle de 1855. Auguste Debay exécuta, pour Paris, les statues en pierre de *Perrault* et de *Claude Lorrain* (au nouveau Louvre); les sculptures des œils-de-bœuf du palais des Beaux-Arts (sur le quai Malaquais); le fronton de la fontaine Saint-Michel; le nouveau fronton de l'église Saint-Etienne-du-Mont; la décoration de l'escalier des Fêtes de l'ancien hôtel de ville. Sa dernière œuvre fut le mausolée en marbre du comte et de la comtesse de Damas. Auguste Debay fut décoré de la Légion d'honneur en 1861.

M^{me} Caroline-Louise-Emma Debay, peintre, fille du peintre Alexis-Nicolas Pérignon, née à Paris le 24 mars 1809, morte à Paris le 6 sept. 1832. Elle épousa René Debay, frère des statuaires Auguste et Jean Debay. Elle a exposé au Salon de 1834 : *Christine de Suède chez le Guerchin*; *la Mariée du Village* et *Jeune Fille endormie*.

Maurice Du SEIGNEUR.

BIBL. : A. SAINT-VINCENT DUVIVIER, *les Debay*, dans les *Beaux-Arts*, revue nouvelle, 1865, t. X, p. 225 et 257. — J. DU SEIGNEUR, *Notice sur Jean Debay*, dans la *Revue universelle des Arts*, t. XV, p. 265. — DAUBAN, *Notice sur Debay père*, *ib.*, t. XVIII, p. 240. — J. DU SEIGNEUR, *Appendice à la notice précédente*, *ib.*, t. XVIII, p. 244.

DEBAYA ou **DEBIAÏAT**. Vaste dépression du Sahara marocain que traverse l'oued Draa; c'est tantôt un lac, tantôt une plaine humide que les tribus riveraines ensemencent et labourent.

E. CAT.

DEBDOU. Ville du Maroc, sur un affluent de la Moulouia, dans une position ravissante, entourée de jardins et de prairies. Elle se compose d'environ quatre cents maisons en pisé dont les fondations sont presque toujours creusées dans le roc. Les trois quarts de ses habitants sont des israélites qui font du commerce avec Tlemcen, Fez et Melilla et payent régulièrement l'impôt au sultan, par l'intermédiaire du kaïd de Taza.

E. CAT.

DEBELLE (Jean-François), général français (V. BELLE [Jean-François de]).

DEBELLE (Alexandre-César, dit de *Gachetier*), général de brigade, baron de l'Empire, né à Voreppe en 1770, mort en 1826. Entré au service en 1787, il était encore simple canonnier au début de la Révolution. Mais à partir de 1792, il obtint un avancement rapide et parvint en quelques années au grade de général. Créé baron en 1806, il alla servir en Espagne et fut brusquement mis à la retraite en 1809 pour des motifs restés inconnus. Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, Debelle offrit ses services aux Bourbons, mais on les refusa, parce qu'il n'était pas en activité. Deux jours plus tard, il se rallia à Napoléon qui le nomma au commandement de la Drôme. Battu près de Montélimar et de Livron par les troupes royalistes, il dut abandonner Valence et Romans et fut envoyé dans le dép. du Mont-Blanc. Sous la seconde Restauration, le conseil de guerre de Paris le condamna à mort. Sa peine fut commuée en dix ans de détention, puis il fut gracié en 1817. Il recouvra même la jouissance de sa pension de retraite.

DEBELLE (Alexandre-Joseph), peintre français contemporain, né à Voreppe (Isère) le 21 déc. 1805. Cet artiste, élève du baron Gros, fit ses débuts au Salon de 1837 avec

des paysages dont les motifs étaient pris dans son pays natal ; mais sa véritable vocation et les études qu'il fit ensuite le portèrent vers la peinture d'histoire. Ses tableaux sont remarquables par une entente de l'effet véritablement dramatique, soutenue par un dessin large et puissant ; voici quels sont les principaux : *Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, fait son entrée à Grenoble* (S. 1840 ; mus. de Grenoble) ; *le Christ apparaissant à Marie-Magdelaine* (S. 1843 ; église du Versoud [Isère]) ; *Abdication de Humbert II, dernier dauphin du Viennois* (S. 1847 ; mairie de Grenoble). On cite encore de lui : *les Alliés devant Grenoble, le 6 juil. 1815* (hôtel de ville de Grenoble) ; *l'Assemblée des Notables à Vizille, en 1788* (préfecture de l'Isère), et de nombreuses peintures décoratives dans diverses églises de l'Isère. M. Debelle ne se trouve représenté à Paris que par deux fresques décoratives, *Moïse et Elie*, dans l'église Saint-Louis-en-l'Île. Il est aussi l'auteur des vues lithographiées, insérées dans les quatre volumes de *l'Album du Dauphiné* (en collaboration avec M. Cassien) et des dessins de divers autres recueils : *l'Album d'Uriage* (Paris, in-fol.) ; *Uriage et ses environs* (Paris, in-4), etc.

DE BELLEYME (V. BELLEYME).

DE BENEDICTIS (Emmanuele), littérateur et archivististe italien, né à Syracuse le 11 janv. 1820. Directeur des archives de l'Etat pour la province de Syracuse, il a trouvé dans ce dépôt la matière d'intéressants ouvrages historiques et biographiques, tels que : *Siracusa e gli ultimi Borboni* (Turin, 1861) ; *le Memorie di Siracusa dal 735 al 1860*, minutieuse histoire pleine de documents, qui a paru en fragments dans la revue sicilienne *l'Aretusa* (Syracuse, 1878).

R. G.

DEBERLÉ (Alfred-Joseph), publiciste français, né à Compiègne le 26 janv. 1835, mort à Paris le 29 déc. 1877. Employé chez un notaire, il se lança en 1855 dans le journalisme, contribua à la fondation du *Triboulet*, du *Réveil* et autres feuilles moins connues, rédigea lui-même les *Cinq Centimes illustrés* et *l'Année illustrée* (1861-1862), collabora au *Courrier français* où il donna une *comédie politique* hebdomadaire qui obtint un vif succès. Poursuivi pour un article, il fut condamné en 1868 à un mois de prison et 500 fr. d'amende. Il publia alors dans le *Figaro* une *causerie* hebdomadaire, fut de nouveau poursuivi en 1869 pour participation à un complot contre la sûreté de l'Etat ; mais l'accusation était tellement fantaisiste qu'on le laissa en liberté sans même lui faire subir d'interrogatoire. Après le 4 sept., il fut nommé adjoint au maire du XIV^e arrondissement de Paris, puis sous-préfet de Corbeil (5 févr. 1871). Il ne resta pas longtemps dans l'administration ; il entra dans la rédaction du *Radical* et donna une part considérable de son temps au *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Il avait été élu conseiller municipal de Paris en nov. 1874. On a de lui : *la Leçon de botanique* (Paris, 1860, in-18) ; *le Petit Pifferaro* (1861, in-18) ; *le Secret d'Yvonne* (1865, in-18) ; *Salsifis* (1870, in-18) ; *le Palais du travail* (1866, in-12) ; *Théâtre des enfants* (1868, in-18), petites piécettes sans prétention et qui ne manquent pas d'agrément ; *Histoire de l'Amérique du Sud depuis la conquête jusqu'à nos jours* (1876, in-12), et plusieurs romans comme *la Jeunesse de Crébillon* (1863), *Grenouillet* (1864), etc.

DEBERLY (Albert-Léon), homme politique français, né à Amiens le 31 mai 1844, mort à Paris le 8 juin 1888. Avocat à Amiens, il s'engagea comme volontaire pendant la guerre franco-allemande de 1870 et fit partie des troupes qui défendirent Paris. De bonne heure, il se lança dans la politique, essaya sans succès d'entrer au conseil municipal d'Amiens et au conseil général de la Somme, puis réussit à se faire nommer député de la Somme en oct. 1885, avec le programme de la liste conservatrice. Il donna son adhésion au projet de droite républicaine qu'avait formé Raoul Duval. Il a écrit les *Jeux de l'enfance* (Amiens, 1878, in-8).

DEBES (Lucas-Jacobsen), topographe danois, né à Stubbekjøbing en 1625, mort le 28 sept. 1675. Successivement chapelain à Thorshavn dans les Færøer (1651), pasteur de Sydstrømme (1652), recteur de l'Ecole latine, enfin prévôt de l'Archipel (1670), il prit parti pour les insulaires contre la tyrannie des autorités civiles. Pendant un voyage qu'il fit en Danemark à ce sujet, il publia : *Færø et Færøa reserata*, curieuse description de ces îles (en danois, Copenhague, 1673, in-18 ; en anglais, Londres, 1676 ; en allemand, Copenhague, 1757), et *la Majesté royale dépeinte par le prophète Jérémie* (Copenhague, 1673, in-4).

B-s.

DE BESCHE. Famille d'architectes liégeois, réfugiée en Suède pendant les persécutions religieuses du XVI^e siècle. Elle se composait de cinq frères dont l'aîné, *Welam*, s'y établit dès 1596. Il construisit avec son frère *Gerhard* la fonderie royale de Forsmark en Upland (1615) ; — *Gillis*, né en 1579, mort en 1648 à Nykøping dont il restaura le château à partir de 1603. — *Hubert*, né en 1582, mort en 1664. Architecte du château de Stockholm à partir de 1613, il édifia dans cette ville (1613-1618) la belle tour de l'église allemande qui périt dans l'incendie de 1678 ; — *Gerhard*, né en 1585, mort à Forsmark en 1656, construisit les légers et élégants clochers de la cathédrale d'Upsala (1613-1630) détruits dans l'incendie de 1702.

B-s.

DÉBET. Les deniers publics sont confiés aux comptables à titre de dépôt. En disposer, pour quelque cause que ce soit, est contraire à leur devoir, à l'honneur et à la probité. Un règlement du 9 nov. 1820 porte que tout comptable qui, lors de la vérification de sa caisse ou de son magasin, ne représente pas sur-le-champ la somme ou les matières qui devraient s'y trouver, aura de suite les mains fermées et encourra la destitution, sans préjudice des poursuites judiciaires auxquelles il y aurait lieu. En règle générale, lorsqu'un comptable, présent à son poste et prenant part contradictoirement aux opérations qui ont pour objet d'établir les faits, est constitué en débet pour une somme inférieure à son cautionnement, les règlements permettent, s'il est manifeste que les intérêts du Trésor sont complètement garantis, de s'abstenir d'un acte de poursuite ; mais quand le débet d'un comptable présent n'est ni soldé immédiatement ni couvert par le cautionnement, le juge de paix doit être appelé pour apposer les scellés sur ses titres et papiers, ainsi que sur ses effets mobiliers. Un bordereau sommaire est dressé pour constater sa situation. Au bas de ce bordereau, le chef de service compétent, le directeur dans les administrations des douanes et des contributions indirectes, décerne immédiatement la contrainte ; il doit de plus, en vertu de ce premier acte, faire procéder à tous les actes conservatoires nécessaires, tels que saisie mobilière, prise d'inscription sur les immeubles, etc. Les registres de recettes et autres de l'année courante ne sont pas placés sous le scellé : ils sont arrêtés et parafés par le juge de paix, qui les remet à l'employé chargé par intérim de la recette, et en fait mention dans son procès-verbal. Les fonds et valeurs sont également remis à l'intérimaire. La levée des scellés doit être requise et avoir lieu au plus tard dans la huitaine, en présence ou en l'absence du comptable dûment appelé, et de ses créanciers opposants, s'il y en a, aussi dûment appelés. Il est dressé inventaire des titres, papiers et effets du comptable, et l'on procède ensuite à la formation d'un compte judiciaire, si l'administration supérieure le juge convenable. Si un tiers souscrit des billets au profit du Trésor, pour couvrir le débet, on n'est pas fondé à agir par voie de contrainte comme s'ils agissaient d'une perception de droits. Faute de paiement à l'échéance, le recouvrement alors doit être poursuivi suivant les voies ordinaires. Telle est la marche à suivre d'après les instructions et notamment d'après l'arrêté du 5 germ. an XII, le décret du 1^{er} germ. an XIII et un arr. de cass. du 10 août 1814. En cas de fuite ou d'absence non autorisée d'un comptable,

le directeur doit être averti par l'employé principal de la localité, et, de grade en grade, par tout employé. L'apposition de scellés doit toujours être requise, et la réquisition doit être faite dans les vingt-quatre heures. Si le chef de service ne peut arriver à temps, cette apposition est requise, dans le délai prescrit, par le principal employé du lieu. Après l'apposition des scellés, et selon que la situation établie dans le bordereau sommaire ferait ressortir un débet inférieur ou supérieur au montant du cautionnement, les règles ci-dessus rappelées seraient suivies tant pour les suites à donner au débet que pour la levée ultérieure des scellés.

Aimé TRESCAZE.

DEBÉGIEUX (Balthasar), magistrat français né à Aix le 24 juil. 1655, mort à Aix le 22 mai 1722. Fils d'un avocat au parlement d'Aix, il devint en 1693 président de la chambre des enquêtes à ce parlement ; il transmit, en 1719, sa charge à son fils *Alexandre*. Le recueil des arrêts rendus sous sa présidence a été publié en 1750 (Paris, in-fol.).

DE BIASI (Spiridione), écrivain gréco-italien, né à Zante en 1834. Parmi ses publications très nombreuses, on remarque : *Vite de' Corciresi chiari in letteratura, belle arti, politica, dal 1453 fino a noi* (Zante, 1877) ; *Poesie italiane e greche di Dionigi Salomon, edite ed inedite, con note e prolegomeni* (Zante, 1888) ; plusieurs études sur Ugo Foscolo, entre autres : *Documenti foscoliani inediti* (Zante, 1888) ; quantité d'études et notices diverses.

R. G.

DEBIDOUR (Elie-Louis-Marie-Marc-Antoine, dit *Antonin*), historien français, né à Nontron le 31 janv. 1847. Élève de l'École normale (promotion de 1866), il fut successivement professeur d'histoire à Nontron, Saint-Omer, Mont-de-Marsan, Angers, fit comme volontaire la guerre de 1870-1871, et rentré dans l'Université fut appelé à la faculté des lettres de Nancy où il devint titulaire de la chaire de géographie en 1879 et de celle d'histoire en 1880, puis doyen en 1886. Il a été nommé en 1891 inspecteur général de l'instruction publique. Outre ses thèses : *De Theodora Justiniani Augusti uxore* (1877) et la *Fronde angevine, tableau de la vie municipale au XVII^e siècle* (1877), il a publié : *le Général Bigarré, d'après ses mémoires inédits* (Paris, 1880, in-8) ; *Histoire de Du Guesclin* (1880, in-12) ; *l'Impératrice Théodora* (1885, in-12) ; *Précis de l'histoire de l'Anjou* (1878, in-12) ; *Etudes critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine* (1886, in-12) ; *Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du congrès de Vienne jusqu'à la clôture du congrès de Berlin, 1814-1878* (1891, 2 vol. in-8), etc. M. Debidour est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

DEBIERRE (Charles-Marie), anatomiste français contemporain, né à Etelfay (Somme) le 31 oct. 1853. Reçu docteur à Paris en 1877, il fut d'abord médecin militaire. Nommé agrégé pour la faculté de Lyon en 1883, il y remplit successivement les fonctions de chef de travaux anatomiques et de chargé de cours, puis en 1888 passa à Lille comme professeur titulaire d'anatomie. Debiere a publié un grand nombre de travaux sur l'anatomie, l'histoire naturelle, l'anthropologie, etc. Signalons : *Manuel d'embryologie* (Paris, 1886, in-18) ; *l'Homme avant l'histoire* (Paris, 1887) ; *les Maladies infectieuses, etc.* (Paris, 1888) ; *Traité d'anatomie de l'homme* (Paris, 1890, gr. in-8), et de plus une foule d'articles dans la *Revue internationale des sciences biologiques*, le *Lyon médical*, les *Archives d'anthropologie criminelle*, le *Journal de l'anatomie*, les *Archives de physiologie*, plusieurs dictionnaires, enfin dans la *Grande Encyclopédie*.

DE BIEZ (OUDART) (V. BIEZ [OUDART du]).

DEBILA. Petite oasis du Souf (Algérie, dép. de Constantine), à une vingtaine de kil. N.-E. de El-Oued, a quelques milliers de palmiers et environ 600 hab. Au moment de la guerre de Tunisie, on y installa une colonne mobile pour surveiller les insurgés du Djerid tunisien qui auraient

tenté de se retirer dans cette direction ; le poste qu'on y créa était en relations par le télégraphe optique avec celui de Negrine.

E. CAT.

DEBILITÉ. Dans son sens le plus général, ce terme désigne l'état d'un organisme doué d'un faible degré d'énergie vitale. On dit en particulier qu'une constitution est débile lorsqu'elle est prédisposée à l'état morbide, lorsque l'ensemble des conditions physiques dont dépend la santé ne lui permet pas de résister aux causes de maladie. — La *débilite mentale* peut être considérée comme une forme atténuée d'*imbécillité* (V. ce mot). Chez les idiots, les facultés intellectuelles, affectives et morales, ont été arrêtées à un niveau très bas ; on est dans la nécessité de les enfermer. Chez les imbeciles, ce niveau est plus élevé et on peut leur laisser une liberté relative en les soumettant à une surveillance incessante, mais discrète, car les moindres circonstances peuvent réveiller leurs mauvais instincts, auxquels leur faible raison et leur sens moral rudimentaire ne leur permettrait pas de résister. Quant aux *débiles*, bien que leurs facultés psychiques se trouvent arrêtées à un certain niveau, telle faculté spéciale chez eux peut prendre un développement plus ou moins remarquable, leur permettant quelquefois d'acquiescer dans les lettres, les arts, la politique, plus rarement dans les sciences, un faux semblant de supériorité, mais ils végètent le plus souvent dans les rangs inférieurs de la société ; ceux-ci n'ont pas besoin d'être surveillés. Les plus brillants d'entre eux forment la catégorie aristocratique des *déséquilibrés*, qui visent à arriver au sommet de l'ordre social et ne croupissent pas ordinairement comme la majorité des débiles. Ce sont par excellence des *dégénérés* (V. ce mot).

D^r L. Hⁿ.

DÉBILLARDAGE, DÉBILLARDEMENT (Techn.). Opération de charpente qui consiste à enlever, sur la longueur d'une pièce de bois, telle portion triangulaire ou arrondie indiquée sur l'épure afin de former soit une partie de l'échiffre d'un escalier, soit un arêtier ou une pièce de fottage de comble. — On donne aussi le nom de débillardement au déchet ou quantité de bois enlevée par l'opération et la pièce, ainsi taillée, est dite débillardée.

Ch. L.

DEBILLEMONT (Jean-Jacques), musicien, né à Dijon le 12 déc. 1824. Élève d'Allard, il fut bientôt admis à l'orchestre de l'Opéra-Comique, mais continua à travailler avec Leborne et Carafa. Il a fait jouer à Dijon où il avait fondé un quatuor de musique de chambre avec l'excellent violoniste Jules Mercier, *le Renégat, le Bandolero, Feu mon Oncle, le Joujou*, et, à Paris, les opérettes et les opéras suivants : *C'était moi, As-tu déjeuné, Jacquot?, Astaroth, Un Premier Avril, la Vipérine, Roger Bon Temps, le Grand-Duc de Matapa, Mousseline-Club, la Revanche de Candaule, le Pantalon de Castimir, le Treizième Coup de minute, les Trois Sultanes, le Miroir magique*, ainsi que deux cantates, *les Invalides du travail, et Napoléon devant les peuples* ; ses ouvrages non exécutés sont : *les Noces de Panurge, la Florinde, les Péchés de M. Jean, les Esclaves d'Athys, Vercingétorix, Bocchoris, la Cour de Tullipano*. Il a écrit aussi une symphonie dramatique (*les Vêpres Siciliennes*), une messe solennelle, des romances, quatuors, sextuors, quintettes, nocturnes, etc., ainsi qu'un certain nombre d'articles de critique. Il a dirigé les concerts de la Société des beaux-arts, et il est devenu plus tard chef d'orchestre au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

DÉBIT. I. TECHNOLOGIE (V. DÉBITAGE).

II. HYDRAULIQUE. — Le volume d'eau qui passe de l'amont à l'aval d'un profil en travers donné d'un cours d'eau, en une seconde, est le débit de ce cours d'eau, au point et dans les circonstances du moment considéré. De même, ce qui s'écoule en une seconde par-dessus le déversoir d'un réservoir, par l'ajutage d'un récipient quelconque, est le débit qui caractérise l'écoulement. Si toutes les molécules qui passent d'un côté à l'autre du profil avaient marché semblablement, d'un mouvement uniforme égal pour toutes, elles auraient parcouru dans la seconde un espace rectiligne, dit *vitesse*, qu'on peut

calculer, le débit étant supposé connu. En effet, on connaît aussi la section mouillée du profil en travers, et les conditions supposées reviennent à dire qu'un cylindre de longueur égale à la vitesse et de base égale à la section a passé de l'amont à l'aval en une seconde. On a donc l'équation :

$$\text{Débit (Q)} = \text{Section (S)} \times \text{Vitesse (V)}, \text{ d'où } V = \frac{Q}{S}.$$

Pour une section donnée, constante, d'un canal à pente uniforme, le phénomène de l'écoulement, en dehors des parties extrêmes influencées par les conditions de l'arrivée de l'eau ou de sa sortie, est simple : suivant la nature et l'état des parois et du lit, le débit correspondant à chaque hauteur stable des eaux sera égal à un certain volume, le même pour chaque profil en travers. Cependant la vitesse ne sera pas la même en chaque point de ce profil, notamment à cause de l'action retardatrice des parois ; la vitesse *V* ne sera donc pas, en réalité, la vitesse de chaque molécule ; mais ce sera toujours le quotient du débit par la section. C'est dire, en autres termes, que ce quotient *V* est une vitesse moyenne, parce que le débit est le même, pour la même section, que si toutes les molécules étaient animées de la vitesse *V* (V. CANAL).

M.-C. L.

III. COMPTABILITÉ. — Commercialement, le mot *débit* est pris quelquefois comme synonyme de vente, et, dans ce sens, un article de grand ou de faible débit signifie un article dont la vente est active ou lente. Le *débit* est aussi l'inscription sur un livre spécial, qui prend alors le nom de *livre des débits*, de toutes les livraisons qui doivent figurer au compte des clients d'une maison de commerce, pour être réglées ultérieurement. Enfin, en comptabilité, le débit d'un compte est la partie du grand livre sur laquelle sont inscrites toutes les sommes qui constituent une dette pour le titulaire du compte ; cette partie est généralement la pago de gauche du grand livre, ou la partie de gauche quand le *doit* et l'*avoir* figurent sur la même page. Dans un autre sens, le *débit* d'un compte est le total des sommes portées ainsi, par opposition au *crédit* où se trouvent les créances du titulaire du compte, la compensation se faisant alors à due concurrence entre les sommes portées ainsi de part et d'autre.

G. FRANÇOIS.

IV. ADMINISTRATION. — *Débit de tabac* (V. TABAC).

Débit de boissons (V. DÉBITANT).

DÉBITAGE DES BOIS (Techn.). Débitier un bois, c'est transformer une bille d'abatage en une ou plusieurs pièces de section rectangulaire ayant la longueur de la bille et affranchies de l'aubier ou des flaches. Ces pièces pourront alors être livrées au commerce et seront propres aux diverses industries du bois. La scie de long, le coin, la hache sont employés pour débitier les bois. On se sert aussi de la scie circulaire mue par un moteur ; mais ceci rentrant plutôt dans le *sciage mécanique*, nous renverrons à ce mot. Le travail fait avec la scie de long s'appelle *grand débit*, celui fait au moyen des deux autres instruments prend le nom de *petit débit*. Il existe d'autres modes de débitage, car tout dépend de l'usage que l'on veut faire de l'arbre ou de la bille ; nous nous contenterons d'exposer les plus usités, renvoyant pour les autres aux ouvrages spéciaux. Dans tous les cas, l'ouvrier doit commencer par chercher à faire sortir de la bille le plus gros morceau de bois équarri. Pour cela, il trace sur le petit bout de la bille à droite et à gauche du cœur deux lignes parallèles ; l'espace compris entre elles représentera l'épaisseur de la pièce à extraire appelée plateau de cœur. Il y a intérêt à ce que cette épaisseur soit la plus grande possible, mais il faut qu'elle puisse se continuer jusqu'à l'autre extrémité, ce qui n'aurait pas pu se faire si l'ouvrier avait commencé par le bout le plus large ; cette épaisseur devant être prise en dehors de l'aubier et des flaches, on voit qu'elle est comprise entre deux limites, qu'avec un peu d'habitude l'ouvrier arrive facilement à déterminer. Ceci fait, il trace de même sur le gros bout deux lignes parallèles espacées de la même quantité que celles marquées sur le petit ; puis on joint ces lignes par deux traits de cordeau qui serviront à

l'ouvrier de guide pour conduire sa scie, sa hache et son coin. Si l'on se sert de scie circulaire, ce dernier travail est inutile parce qu'il y a un guide qui permet de conduire la pièce.

C'est alors que le débit commence ; s'il se fait à la scie de long on obtient trois morceaux : le plateau de cœur, puis deux pièces situées : l'une à sa droite, l'autre à sa gauche, et que l'on appelle *dosses*, desquelles on peut retirer des planches ou de la volige, suivant leur épaisseur. Quant au plateau de cœur, on complète son équarrissage en enlevant de la même façon les deux parties, restant en haut et en bas, qui contiennent de l'aubier ; ces parties portent le nom de *coins*, elles servent à faire de petites pièces, comme des liteaux, des lattes, etc. Deux scieurs de long peuvent scier 15 m. q. de chêne et 18 m. de sapin. Les bois débités à la scie présentent des inconvénients qui les font rejeter pour certains travaux de charpente et de charronnage. On prétend que la scie échauffe le bois, etc. Pour le petit débit, l'ouvrier fend la bille suivant le tracé indiqué plus haut, soit avec le coin, soit avec la hache. Ici les dosses n'existent plus ; on n'obtient que des écailles inutilisables pour l'industrie, et qui ne peuvent servir que de bois à brûler. Ce mode de débit exige beaucoup de soin et une surveillance particulière. En effet, comme on fait toujours le débitage sur du bois vert, le moindre coup de hache donné à faux peut occasionner de grandes fentes au moment de la dessiccation, et diminuer de beaucoup, par cela même, la valeur commerciale du bois. L'ouvrier continue son débitage en donnant quartier à son plateau et en faisant pour les coins ce qu'il a fait pour les dosses, c.-à-d. en les enlevant par écailles. Le débitage à la hache est surtout employé pour les pièces devant servir au charronnage ; celui au coin pour celles destinées à la tonnellerie et à la carrosserie.

F. GAUDEZ.

DÉBITANT DE BOISSONS. Toute personne qui voudra ouvrir un café, cabaret ou autre débit de boissons à consommer sur place, sera tenue de faire, quinze jours au moins à l'avance et par écrit, une déclaration indiquant : 1° ses nom, prénoms, lieu de naissance et domicile ; 2° la situation du débit ; 3° à quel titre elle doit gérer le débit, et les nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire, s'il y a lieu. Cette déclaration sera faite à la mairie de la commune où le débit doit être établi. A Paris, elle sera faite à la préfecture de police. Il en sera donné immédiatement récépissé et, dans les trois jours de cette déclaration, le maire de la commune en transmettra copie intégrale au procureur de la République de l'arrondissement (loi du 17 juil. 1880, art. 2). Toute mutation dans la personne du propriétaire ou du gérant devra être déclarée dans les quinze jours qui suivront. Pour la translation du débit dans un autre lieu, la déclaration devra être déposée huit jours au moins à l'avance. La transmission de ces déclarations sera faite aussi au procureur de la République, conformément aux dispositions de l'art. 2 (art. 3, *ibid.*). Les mineurs non émancipés ne peuvent exercer par eux-mêmes la profession de débitants de boissons (art. 5, *ibid.*). Ne peuvent non plus exploiter des débits de boissons à consommer sur place : 1° tous les individus condamnés pour crimes de droit commun ; 2° ceux qui auront été condamnés à un emprisonnement d'un mois au moins pour vol, recel, escroquerie, filouterie, abus de confiance, recel de malfaiteurs, outrage public à la pudeur, excitation de mineurs à la débauche, tenue d'une maison de jeu, vente de marchandises falsifiées et nuisibles à la santé, conformément aux art. 379, 401, 405, 406, 407, 408, 248, 330, 334, 440 du C. pén. et à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1851. L'incapacité sera perpétuelle à l'égard de tous les individus condamnés pour crimes. Elle cessera cinq ans après l'expiration de leur peine, à l'égard des condamnés pour délits, si, pendant ces cinq années, ils n'ont encouru aucune condamnation correctionnelle à l'emprisonnement (art. 6, *ibid.*). Les maires pourront, les conseils municipaux entendus, prendre des arrêtés pour déterminer, sans

préjudice des droits acquis, les distances auxquelles les cafés et débits de boissons ne pourront être établis autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices, des écoles primaires, collèges ou autres établissements d'instruction publique (art. 9, *ibid.*). Les individus qui, à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique, établiraient des cafés ou débits de boissons, ne seront pas tenus à la déclaration prescrite par l'art. 2 ; mais ils devront obtenir l'autorisation de l'autorité municipale (art. 10, *ibid.*). Qu'il s'agisse de débits à consommer sur place, d'hôtels, restaurants, auberges ou débits à emporter, les receveurs buralistes de la régie devront délivrer des licences, sur la simple réquisition des intéressés, à toutes personnes qui en feront la demande. Les déclarants n'ont pas à justifier d'une autorisation administrative (C. n° 292 du 5 août 1880) (V. LICENCE).

Telle est la nouvelle réglementation pour l'ouverture des débits. Ils sont soumis en outre aux obligations édictées par la législation antérieure que nous résumons sommairement ci-après. Les vendeurs en détail sont tenus de déclarer les espèces et quantités de boissons qu'ils ont en leur possession dans les caves ou celliers de leur demeure ou ailleurs (loi du 28 avr. 1816, art. 50). Ils doivent déclarer aux agents de la régie le prix de vente de leurs boissons chaque fois qu'ils en sont requis. Ces prix sont inscrits tant sur les portatifs et registres que sur une affiche à apposer par le débitant dans le lieu le plus apparent de son domicile (art. 48, *ibid.*). En cas de contestation entre les employés et les débitants, relativement à l'exactitude de la déclaration des prix de vente, il en sera référé au maire de la commune, lequel prononcera sur le différend, sauf le recours, de part et d'autre, au conseil de préfecture, qui statuera définitivement dans la huitaine, après avoir pris l'avis du sous-préfet et du directeur des contributions indirectes. Le droit sera provisoirement perçu après la décision du maire, sauf rappel ou restitution. La décision ne pourra s'appliquer aux boissons débitées antérieurement à la contestation (loi précitée de 1816, art. 49 ; loi du 22 juin 1865, art. 14).

Il y a obligation pour les débitants d'indiquer par une enseigne ou bouchon leur qualité (loi du 28 avr. 1816, art. 50). Ils ne peuvent recevoir ni avoir chez eux, à moins d'une autorisation spéciale, de boissons en vaisseaux d'une contenance moindre d'un hectolitre, ni établir le débit des vins et eaux-de-vie sur des vaisseaux d'une contenance supérieure à 5 hectol. (art. 58, *ibid.*). Les futailles sont jaugées et marquées par les employés de la régie (art. 53, *ibid.*). Il est fait défense aux vendeurs en détail de receler des boissons dans leurs maisons ou ailleurs, et à tous propriétaires ou principaux locataires de laisser entrer chez eux des boissons appartenant aux débitants, sans qu'il y ait bail par acte authentique pour les caves, celliers, magasins et autres lieux où seront placées lesdites boissons. Toute communication intérieure entre les maisons des débitants et les maisons voisines est interdite, et les commis sont autorisés à exiger qu'elles soient scellées (art. 61, *ibid.*). Toutes les boissons trouvées chez un débitant sont censées lui appartenir, quoiqu'elles soient dans des caves qu'il prétend avoir données à loyer, s'il n'est pas représenté de bail authentique (arr. cass. du 6 juin 1807). Les débitants sont tenus d'ouvrir leurs caves, celliers et autres parties de leurs maisons, aux employés, pour y faire leurs visites (art. 56, *ibid.*). Ces visites ne peuvent se faire que pendant le jour, et de nuit pendant le temps que les lieux de débit sont ouverts au public (art. 235, *ibid.*). Un débitant qui refuse d'ouvrir des caisses ou armoires, sous prétexte qu'il n'en a pas les clefs ou qu'il n'a pas le droit d'en faire l'ouverture, se rend coupable d'opposition aux exercices (arr. cass. du 30 mars 1810). Les débitants qui auront refusé de souffrir les exercices des employés seront contraints, nonobstant les suites à donner aux procès-verbaux, au paiement du droit de détail sur toutes les boissons restant en charge lors du dernier

exercice. Ils seront tenus d'acquitter en outre le même droit, pour tout le temps que les exercices demeureront suspendus, au prorata de la somme la plus élevée qu'ils auront payée pour un trimestre pendant les deux années précédentes. À l'égard des débitants qui n'auraient pas été soumis précédemment aux exercices, ils seront obligés d'acquitter une somme égale à celle payée par le débitant le plus imposé du même canton de justice de paix. Les procès-verbaux rapportés pour refus d'exercices seront présentés dans les vingt-quatre heures au maire de la commune, qui sera tenu de viser l'original (art. 68, *ibid.*).

Les propriétaires qui voudront vendre les boissons de leur cru en détail devront, dans la déclaration préalable à laquelle ils seront tenus comme tous les autres débitants, indiquer la quantité de boissons de leur cru qu'ils auront en leur possession, et celle dont ils entendront faire la vente en détail, et se soumettre en outre à ne vendre aucune boisson autre que celle de leur cru. Ils devront faire cette vente par eux-mêmes ou par des domestiques à leurs gages, dans des maisons à eux appartenant, ou qu'ils auront louées par bail authentique. Ils ne pourront fournir aux buveurs que les boissons déclarées, avec des bancs et tables, et seront libres d'établir leur vente en détail sur des vaisseaux d'une contenance supérieure à 5 hectol. Ils seront d'ailleurs assujettis à toutes les obligations imposées aux débitants de profession ; néanmoins les visites et exercices des commis n'auront pas lieu dans l'intérieur de leur domicile, pourvu que le local où leurs boissons seront vendues en détail en soit séparé (loi du 28 avr. 1816, art. 85). La vente en détail des boissons ne pourra être faite par les bouilleurs ou distillateurs pendant le temps que durera leur fabrication. Cette vente pourra toutefois être autorisée, si le lieu du débit est totalement séparé de l'atelier de distillation (art. 69, *ibid.*). Parmi les pénalités applicables aux contraventions, les principales sont : 1° pour ouverture d'un débit sans en avoir fait au moins quinze jours avant la déclaration à la mairie, amende de 16 à 100 fr. (loi du 7 juil. 1880, art. 2 et 4) ; 2° pour vente en détail de boissons, sans déclaration préalable ou après déclaration de cesser, saisie et confiscation des boissons, avec amende de 300 fr. à 1,000 fr. pour les vins, cidres, poirés et hydromels (loi du 28 avr. 1816, art. 94 et 95). L'amende est de 500 fr. à 5,000 fr. pour les spiritueux (loi du 28 févr. 1872, art. 1er ; loi du 17 août suiv., art. 7). — Pour les droits à percevoir sur les boissons vendues par les débitants, V. BOISSON. A. TRESCAZE.

DÉBITEUR (V. CRÉANCIER ET OBLIGATION).

DÉBITIS (Lettres de). On nommait ainsi sous l'ancien régime des lettres de grande ou de petite chancellerie, qui avaient pour effet de rendre exécutoires des contrats ou d'autres titres d'obligation, dans un ressort autre que celui dans lequel ils avaient été créés, ou à l'égard d'une juridiction autre que celle qui les avait reçus. Par exemple, des lettres de *debitis* pouvaient autoriser un créancier à poursuivre devant la juridiction royale le débiteur qui s'était obligé envers lui par acte revêtu du sceau d'une juridiction ecclésiastique. Un arrêt de règlement rendu par le parlement de Paris le 15 août 1553 interdit aux baillis et aux sénéchaux de délivrer dorénavant des actes de ce genre : à partir de cette époque la grande chancellerie seule eut qualité pour expédier les lettres de *debitis*. L'usage des lettres de *debitis* disparut du reste à la fin du xvi^e siècle.

DÉBLAI. I. CONSTRUCTION. — Le terme de déblai s'applique aux extractions de terre, de gravier, de rocher, quand elles sont faites à sec ou à une faible profondeur sous l'eau, 0^m20 ou 0^m25. Au delà, ces extractions se nomment dragages et s'effectuent avec un tout autre outillage (V. DRAGUE, DRAGAGE). On distingue encore les déblais à ciel ouvert de ceux en souterrain ; l'organisation du travail, dans ce dernier cas, aura naturellement sa place au mot SOUTERRAIN.

Exécution des déblais. Les outils employés le plus habituellement par le terrassier sont la *bêche* ou *louchet*,

la pelle, la tournée ou pioche montoise, le pic et la pointerolle (V. ces mots). Il est rare qu'on rencontre de la terre assez meuble pour être enlevée immédiatement à la pelle; dans quelques cas (terre végétale, argile, tourbe), on peut la diviser au moyen de la bêche et la charger directement; mais, le plus souvent, il faut d'abord l'ameublir à la pioche. On emploie de préférence le pic quand le terrain à fouiller renferme des cailloux. Le déblai s'exécute d'ordinaire par couches de 0^m30 d'épaisseur, qu'on enlève au fur et à mesure qu'elles sont piochées. S'il s'agit de tranchées importantes, on procède par *abatage*, c.-à-d. qu'on taille verticalement sur toute sa hauteur la paroi principale du cube à enlever, qu'on le dégage au moyen de deux saignées latérales et en le sapant à sa partie inférieure, enfin, qu'on précipite sa chute en enfonçant à la limite du bloc des coins en fer ou des pieux frettés, que l'on frappe à coups de maillets. Ce procédé, très fréquemment usité, est avantageux pour l'entrepreneur, car on détache de cette façon des blocs de 20 à 30 m. c., qui dans leur chute se désagrègent presque complètement, de telle sorte qu'on peut en charger directement la plus grande partie sans piochage; mais il est par contre très dangereux pour les ouvriers; aussi est-il nécessaire, quand on l'emploie, d'installer en permanence au sommet de la tranchée un guetteur qui donne l'alarme aussitôt qu'il y a menace d'éboulement. On procède d'une manière analogue pour certains rochers tendres, et pour ceux, même durs, que l'on veut utiliser comme pierres d'appareil, et qu'on tient pour ce motif à ne pas dégrader. Les saignées, au pourtour du bloc à détacher, s'effectuent alors à la pointerolle, sur laquelle on frappe avec une massette. Ce procédé, qui convient surtout aux exploitations de carrières, n'est guère usité dans les grands travaux publics, où il importe souvent d'aller vite; on a recours de préférence aux explosifs, poudre ou dynamite (V. MINES). — Pour les terrassements très importants, et surtout lorsque la main-d'œuvre est rare et chère, on se sert de machines appelées *excavateurs* (V. ce mot).

Evaluation des déblais. Nous avons exposé précédemment (V. CUBATURE DES TERRASSES) les règles à suivre pour évaluer les cubes des déblais et des remblais. Nous renvoyons d'autre part au mot MOUVEMENT DES TERRES pour la répartition des déblais dans les profils de remblai ou en dépôt, ainsi qu'au sujet du transport avec les différents véhicules employés. L. SCHMIT.

II. MATHÉMATIQUES. — Dans les travaux de terrassement, une masse solide d'une forme déterminée, le déblai, se trouve transportée à une distance plus ou moins considérable et disposée de manière à prendre une autre forme également déterminée, le remblai. Supposons, pour fixer les idées, que les manœuvres s'effectuent à l'aide de brouettes d'une même capacité, et admettons, ce qui ne s'écarte pas beaucoup de la vérité (au moins quand les hauteurs du déblai et du remblai sont peu considérables), que la dépense soit mesurée par le chemin total que les brouettes auront parcouru à la fin de l'opération. Il y a, dès lors, économie à réduire le plus possible ce chemin total. Si l'on voulait traiter la question en toute rigueur, il faudrait faire entrer en ligne de compte le foisonnement de la terre, ainsi que les sinuosités de parcours imposées par la configuration du sol; mais il deviendrait bien difficile de formuler une règle générale. Monge qui, le premier, s'est occupé de ce problème, s'est borné à imaginer que chaque brouette est transportée en ligne droite, depuis son point de départ jusqu'à son point d'arrivée; il a négligé le foisonnement, et il a regardé, en outre, le volume d'une brouette comme infiniment petit par rapport à la masse totale. De pareilles hypothèses enlèvent aux conclusions une grande partie de leur portée pratique; mais, au point de vue de la géométrie pure, la recherche de la meilleure solution reste bien digne d'intérêt, et c'est elle qui a conduit Monge à la découverte des lignes de courbure des surfaces.

On voit immédiatement que deux routes rectilignes quel-

conques ne doivent pas se couper et ne peuvent se rencontrer qu'à l'une de leurs extrémités; sans quoi, en appelant A, B leurs points de départ et A', B' leurs points d'arrivée, la substitution des chemins AB', BA' aux chemins AA', BB' ferait disparaître le croisement et abrégerait en même temps la somme des parcours. Il résulte de là que, si l'on envisage un tube infiniment délié dont le contour soit formé par une suite continue de chemins, et si ce tube découpe dans le déblai et le remblai deux volumes V, V', les éléments de V ne peuvent, durant le transport, sortir du tube; ils aboutissent donc nécessairement à l'intérieur de V', et V ne peut être inférieur à V'. Comme on peut évidemment renverser les rôles du déblai et du remblai, on verra de même que V' ne peut être inférieur à V; donc les volumes V et V' sont équivalents. On est ainsi amené à chercher une congruence de droites qui découpent dans le déblai et le remblai des volumes élémentaires équivalents. Monge a découvert que ces droites sont normales à une même surface; mais sa démonstration est absolument insuffisante. La question ayant été mise au concours, en 1884, par l'Académie des sciences, MM. Appell, Ohnesorge et de Saint-Germain ont établi rigoureusement cette propriété fondamentale, les deux premiers par le calcul des variations, qui s'applique même au cas d'une densité variable, et le troisième par la géométrie. Une dernière condition achève de déterminer ce problème, qui présente des difficultés considérables: il faut que les routes extrêmes soient tangentes à la fois au déblai et au remblai. Ajoutons que, généralement, les chemins ne forment pas une congruence continue; il y a, dans le déblai et dans le remblai, des surfaces séparatives telles que, de part et d'autre de chacune d'elles, la direction des chemins éprouve une variation brusque. En 1818, Dupin a cherché à tenir compte de la forme et de la pente du terrain sur lequel les routes doivent être tracées; celles-ci cessent alors d'être rectilignes et la difficulté du problème se trouve, par là, rendue encore plus grande. L. LECORNU.

III. ART MILITAIRE. — Les accidents naturels ou artificiels du terrain peuvent, dans beaucoup de circonstances de



Fig. 1. — Chemin creux ayant un de ses talus organisé pour l'infanterie.

guerre, être utilisés avantageusement pour la défense des positions. On peut utiliser de deux manières différentes les

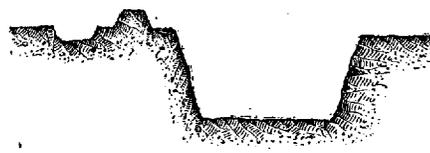


Fig. 2. — Chemin creux servant de fossé à une tranchée-abri.

chemins creux en déblai et les fossés secs: 1° en taillant une banquette dans la berge tournée du côté de l'ennemi; 2° en occupant par une tranchée-abri la crête du talus opposé; le fossé sert alors d'obstacle.

BIBL.: CONSTRUCTION. — CLAUDEL et LAROQUE, *Pratique de l'art de construire*; Paris. — MARX et DURAND-CLAYE, *Routes et Chemins vicinaux*; Paris, 1885. — PRUD'HOMME, *Cours pratique de construction*; Paris, 1881, t. I. — NORDLING, *Jurisprudence des marchés de terrassements*; Paris. — *Annales des ponts et chaussées*, années 1832, 1835, 1836, 1847, 1848, 1849, 1854, 1855, 1872, 1873, 1879, 1880, 1881, 1884 et 1886.

MATHÉMATIQUES. — MONGE, *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1781. — DUPIN, *Application d'analyse, de géométrie et de mécanique*. — DARBOUX, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1884. — APPELL, *Mémoires*

présentés par divers savants à l'Académie des sciences, t. XXIX. — DE SAINT-GERMAIN, *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1886. — APPELL, *Revue générale des sciences*; Paris, 1890.

DEBO. Nom d'un petit lac formé par des dériviations du Niger, sur la rive droite de ce fleuve, à peu près à moitié chemin entre Segou et Tombouctou.

DÉBOISEMENT (V. REBOISEMENT).

DÉBOISEUSE (Agric.). Machine servant à enlever, dans un défrichement, les souches qui sont restées dans le sol. Les déboiseuses sont des machines à plusieurs coutres placés en escalier, chacun d'eux se trouvant plus bas que le précédent de 0^m,03 environ. Suivant le travail à obtenir, le nombre de ces coutres varie de deux à huit. On doit pouvoir, lorsque la charrue s'engage trop fortement dans une souche, la retirer en arrière, si une traction trop forte en avant pouvait faire rompre l'appareil. Ces charrues doivent être construites très solidement, car elles exigent souvent une force de traction considérable. F. GAUDEZ.

DÉBOÏTEMENT (Tactique). Terme de manœuvre par lequel on désigne le mouvement d'une subdivision qui sort d'une colonne par un mouvement oblique ou une marche de flanc. Ainsi, lorsqu'une troupe passe de l'ordre en colonne à l'ordre en ligne, ses subdivisions, sauf celle de tête qui ne bouge pas, font un déboitement pour se porter sur l'alignement de cette dernière. Dans une marche de guerre, si l'une des unités de la colonne doit, à un moment donné, s'écarter de la route suivie pour prendre une autre direction, elle opérera un déboitement. Dans un peloton de cavalerie qui exécute une conversion, les hommes du second rang déboitent en gagnant du terrain du côté de l'aile marchante, en rangeant les hanches des chevaux, de manière que chacun d'eux soit de deux cavaliers en dehors de leur chef de file.

DEBON, un des plus intrépides corsaires de Saint-Malo, dont le nom fut la terreur des Anglais pendant les guerres de la République et de l'Empire. On perd sa trace en 1812; mais, jusqu'à cette époque, il ne cessa d'opérer des sorties audacieuses et de ramener à Saint-Malo des prises de la plus haute valeur.

DE BONI (Filippo), publiciste et patriote italien, né à Caupo, près de Feltre, le 7 août 1816, mort à Florence le 7 nov. 1870. Ses parents étaient pauvres : un oncle maternel le fit entrer au séminaire de Feltre. Mais, ne voulant pas être prêtre, il quitta l'habit ecclésiastique après la mort de cet oncle et donna des leçons particulières. Après avoir étudié quelque temps à l'université de Padoue, il passa à Venise et collabora à plusieurs journaux. Puis, suspect à la police autrichienne, il alla à Florence, où il écrivit aussi dans les journaux littéraires. Il y commença la publication de l'*Empireo biografico*, dont fait partie la *Biografia degli Artisti*, publiée en 1840 à Venise, qu'il n'acheva pas, fit les romans de *Gli Exxelini e gli Estensi* et de *Scipione*, et donna une chronique mensuelle intitulée *Quel che vedo e quel che penso*, qui eut un grand succès, et que la police grand-ducale suspendit au bout d'un an. Ses intelligences avec Mazzini l'obligèrent à se réfugier en Suisse (1846). Il publia à Lausanne les *Voci dell'anima*, recueil de chants patriotiques, et reprit, sous le titre de *Così la penso*, sa chronique populaire, qui, introduite clandestinement en Italie, contribua à y préparer la révolution. En 1848, il accourut à Milan, fit partie du gouvernement provisoire de Lombardie, protesta contre l'armistice, erra ensuite çà et là, et, après la fuite du pape, se rendit à Rome. Là, président de clubs, fondateur du journal *il Tribuno*, il travailla à l'avènement de la République romaine, dont il fut le représentant en Suisse. Après la défaite, il se fixa dans le canton du Tessin, où il fut employé avec son ami Mauro Macchi dans la célèbre Typographie helvétique. Il y publia sa *Storia del Papato*. Banni à l'instigation de l'Autriche, il allait passer en Amérique, quand il parvint à se cacher avec d'autres patriotes italiens dans un village perdu au milieu des plus hautes montagnes de la Suisse. Sa santé en souffrit beau-

coup. Il obtint enfin de s'établir à Zurich (1850) et y resta jusqu'en 1860. Il envoyait de là à la *Tribuna* de Buenos Aires une *Cronaca mensile delle cose europee*. Il donna à la *Ragione* d'Ausonio Franchi des études historiques sur la *Corte romana sotto Innocenzo VIII* (1857). Sous la dictature de Garibaldi, De Boni alla à Naples et collabora au *Popolo d'Italia*, journal de Mazzini. Elu député en 1861 par le collège de Tricarico, il eut son élection plusieurs fois annulée et renouvelée. Membre de l'extrême gauche, il prit jusqu'à sa mort une part assidue aux travaux de la Chambre et s'y montra un des plus énergiques adversaires du cléricalisme. Parmi les principaux ouvrages de De Boni, on cite la *Storia dei fatti delle Romagne* (1847), la *Chiesa romana e l'Italia*, l'*Inquisizione e i Calabro-Valdesi*, et les drames de *Ginevra di Monreale* et de *Domenico del Castagno*. F. H.

BIBL. : Mauro MACCHI, *Nuovo Almanacco storico d'Italia*, 1871; Milan, in-16. — Telesforo SARTI, *i Rappresentanti del Piemonte e d'Italia nelle tredici legislature del Regno*; Rome, 1880, in-4.

DÉBONNAIRE (Louis) (V. BONNAIRE [Louis de]).

DÉBONNIÈRES (Benoit) (V. BONNIÈRES [Benoit de]).

DÉBORA, personnage de l'ancienne histoire israélite. Cette femme, exerçant les doubles fonctions prophétique et judiciaire sur le territoire d'Ephraïm peu après la conquête de la Palestine par Josué, invite un chef de Nephtali, Barac, à affronter la lutte contre les Chananéens qui faisaient sentir durement leur joug aux tribus d'Israël. Une victoire signalée fut, en effet, remportée dans la plaine du Kison et Sisara, chef de l'armée chananéenne, qui avait réussi à échapper au vainqueur par une prompte fuite, tomba sous le marteau d'une femme, Jahel, à l'hospitalité de laquelle il avait eu le tort de se confier. Ces événements, qu'on rapporte d'ordinaire au xiii^e ou xiv^e siècle avant notre ère, sont célébrés dans une remarquable poésie, connue sous le nom de *Cantique de Débora* et dont on continue souvent de rapporter l'origine à la prophétesse-juge elle-même. Ce chant décrit d'une façon imagée la période d'oppression qu'avaient subie les Israélites, la manière dont les différentes tribus ont participé à l'action, quelques-unes restant à l'écart dans une indifférence coupable, le combat lui-même; puis, le poète célèbre le haut fait de Jahel et dépeint les angoisses de la mère de Sisara, attendant inutilement le retour de son fils (*Juges*, chap. iv et v). Quand on lit avec soin ce morceau, on est frappé de l'art consommé de sa composition, en même temps qu'une série de détails et d'expressions, parmi lesquels nous citerons la mention du Sinai, le développement atteint par les conceptions religieuses, la singulière erreur qui fait de Dan une population limitrophe de la mer, etc., éveillent les doutes sur son antiquité. Loin donc de nous rallier à l'opinion de critiques éminents, qui voient dans le *Cantique de Débora* le morceau le plus ancien de la littérature hébraïque, nous n'hésitons pas à le considérer comme une sorte de psaume, plus récent que le récit en prose qu'il s'est proposé de commenter et d'embellir et dont la composition doit être rapportée aux temps de la Restauration. Notre opinion trouve sa confirmation dans la langue de ce petit poème, qui trahit une influence araméenne. D'ailleurs, la personne même de Débora a des allures légendaires et il serait fort possible qu'elle dût sa naissance à un artifice littéraire, de même que la poésie qu'on lui attribue est le fruit d'une invention réfléchie et voulue. — En attendant la publication de notre volume intitulé *les Plus Anciennes Poésies bibliques*, traduction et commentaire, consultez : Reuss, *Die Geschichte der H. S. A. T.*, 1881, pp. 147 et suiv.; Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, 1887, I, pp. 306 et suiv.; Vernes, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 204 et suiv.; du même, *Essais bibliques*, 1891, pp. 163 et suiv. M. VERNES.

DÉBORDEMENT D'UNE RIVIÈRE (V. INONDATION).

DÉBORDOIR (Techn.). Outil composé d'une lame de fer courbée en demi-cercle, tranchante, avec poignée en

bois à chaque bout et qui sert à rogner les bavures des bords d'une table de plomb.

DÉBOUCHÉ. I. PONTS ET CHAUSSÉES (V. PONT).

II. STRATÉGIE. — Dans l'occupation de toute position militaire, la troupe occupante doit pouvoir non seulement résister avec avantage, mais encore, si la défense lui est favorable, sortir de sa position et attaquer ou poursuivre l'ennemi repoussé. La défensive doit toujours pouvoir se transformer en offensive. On devra donc, dans le choix de toute position militaire, s'assurer des débouchés, c.-à-d. des moyens de se porter en avant, en utilisant les chemins, les routes d'accès qui mènent vers l'ennemi, et rejeter celles qui ne présenteraient pas les ressources nécessaires à l'offensive. Les rapports faits par les officiers, envoyés en reconnaissance de positions, ne devront jamais manquer des renseignements relatifs aux débouchés. Le principe de la nécessité des débouchés est aussi vrai en stratégie qu'en tactique. Une armée qui sort de sa base et se porte en avant, qui franchit un cours d'eau, etc., doit disposer de routes et de moyens de franchissement suffisants, sous peine de se voir attaquée et battue en détail pendant l'opération si longue de l'écoulement de ses corps d'armée.

DÉBOUCHOIR (Artill.). Instrument servant à déboucher les événements des fusées à double effet. Il se compose d'une lame en acier encastrée dans un manche en bois. On lui a substitué, depuis 1884, une *pince-débouchoir* formée de deux branches articulées, dont l'une porte la lame et dont l'autre présente une entaille en forme de V dans laquelle on fait reposer le chapeau de la fusée pendant le débouchage de l'événement. Dans le service de la pièce, l'opération du débouchage est exécutée par le pourvoyeur ; la pince-débouchoir est attachée au sac à charger par une dragonne en corde.

DÉBOUILLI. Traitement spécial par lequel on fait disparaître les couleurs imprimées sur une étoffe dont la fabrication, pour une cause ou pour une autre, est manquée (mauvaise impression, traits de racle, erreur de couleur, de préparation, manque de cadrage, etc.). Une étoffe bien débouillie sert à nouveau comme une pièce régulièrement blanchie, mais cette opération du débouilli demande à être bien conduite, sans quoi on est exposé à affaiblir la fibre.

DEBOUQUES (Charles), poète français du xvi^e siècle. Il est l'auteur d'une épopée chrétienne, *les Merveilles de Jésus-Christ* (impr. en 1642) où l'on trouve de très beaux vers. Il appartient à l'école de Ronsard.

DÉBOURBAGE. I. MÉTALLURGIE. — Certains minerais de fer, de plomb et de zinc et certains phosphates de chaux, se trouvant mélangés d'argile, demandent une préparation mécanique simple que l'on appelle débouillage. On y fait intervenir la force brutale d'un courant d'eau, pour dissocier les grains agglutinés par l'argile, entraîner les boues et décaper les surfaces solides. L'engin le plus simple pour le débouillage des minerais est une grille sur laquelle on verse le tout-venant, en l'arrosant avec un fort courant d'eau qui agit par entraînement sur les parties fines et légères pour les séparer des matières pierceuses, que leur grosseur retient sur la grille. On vient en aide à cette opération par un rablage à la main, ou au moyen de secousses imprimées à la grille, pour détruire incessamment les petits équilibres et les agglutinations, qui tendent à l'entraver. Le départ du refus, ainsi décapé, est facilité par l'inclinaison que l'on donne à la grille suivant des barreaux. Quant aux matières qui ont passé à travers ces derniers, elles contiennent encore, en même temps que la boue stérile, des parties utiles qu'on en retire dans des lavoirs à bras ou des trommels débouilleurs. Les *lavoirs à bras* sont des canaux dallés, légèrement inclinés, de plusieurs mètres de longueur, sur 1 à 2 m. de large et 0^m50 de profondeur. Un fort courant d'eau traverse les matières, que l'on charge en amont. On facilite le départ des boues argileuses en pelletant le minerai d'un bord à l'autre. Il finit par atteindre ainsi l'extrémité, entraîné

peu à peu par l'action de l'eau et on l'en retire convenablement nettoyé. Le *patouillet* est principalement destiné aux minerais de fer ; il consiste en une auge hémicylindrique, qui présente une légère pente. Suivant son axe est disposé un arbre muni de palettes qui, par leur rotation, battent le courant boueux. Le minerai est recueilli à l'extrémité et les troubles sont emportées par le liquide. Le *trommel-débouilleur* est formé d'un prisme ou d'un cylindre de 1 m. à 1^m50 de diamètre, quelquefois évasé en tronc de pyramide ou de cône ; sa surface est formée de tôles perforées, dont les trous présentent 1 à 12 millim. de diamètre. Le système tourne sur son axe légèrement incliné sur l'horizon ; lorsque la matière est très argileuse, elle se trouve attaquée par des poignards normaux à la paroi, qui la tranchent et facilitent son déblayage, tandis que le courant d'eau qui la traverse emporte les parties argileuses. Quant aux matières solides, elles ne sauraient glisser directement suivant la pente longitudinale, qui est trop faible. Mais un résultat équivalent s'obtient de la manière suivante. La rotation relève, suivant un parallèle, les morceaux fixés par leur adhérence. Ils atteignent ainsi une partie où l'inclinaison, qui finirait par devenir verticale, en allant assez loin, se trouve suffisante pour déterminer leur glissement. Celui-ci débute alors suivant la ligne de plus grande pente qui est perpendiculaire à l'horizontale du plan tangent et non pas à la génératrice. Les matières ne reviennent donc plus au point de départ, mais un peu plus bas, et, de proche en proche, elles finissent par gagner l'extrémité, plus ou moins lentement, suivant l'angle et la longueur du trommel qui varie de 1^m50 à 3 m. Un trommel-débouilleur ordinaire permet de traiter de 25 à 30 tonnes par jour avec une consommation de 6 à 10 m. c. d'eau et une force de un à trois chevaux, suivant la nature plus ou moins pâteuse des matières. L. KNAB.

II. INDUSTRIE (V. COULEUR, t. XIII, p. 44).

DEBOURGES (Jean), homme politique français né en 1759, mort en 1834. Avocat, il fut nommé à la Convention par le département de la Creuse, siégea au centre, fit partie du conseil des Anciens, fut de 1800 à 1815 président du tribunal de Chambon.

DÉBOURRAGE. I. CHIMIE INDUSTRIELLE. — Le *débouillage* des peaux ou *épilage* consiste à débarrasser des poils qui les recouvrent les peaux destinées à la fabrication des cuirs. Mises à tremper pendant quelques jours, afin de les amollir, les peaux doivent avant d'être débouillées subir des opérations préliminaires destinées à distendre les follicules pileux et rendre ainsi la séparation du poil plus facile ; ces opérations sont connues dans l'industrie sous le nom d'*échauffe* lorsqu'on travaille les cuirs forts, et de *pelanage* pour les cuirs mous.

Travail des cuirs forts ; échauffe. L'*échauffe naturelle* consiste à déterminer dans la peau une légère fermentation qui ne doit pas être poussée trop loin ; aussi, afin d'éviter leur altération, les peaux doivent être visitées souvent et l'opération qui dure généralement deux ou trois jours est arrêtée lorsque le poil s'arrache en criant. Souvent dans l'industrie on active cette fermentation en élevant légèrement la température du pendoir par un courant d'air chaud provenant de la combustion de tannée sèche : c'est l'*échauffe à l'étuve* ; ou par un courant de vapeur d'eau, proposé par M. Delbut, de Saint-Germain-en-Laye : c'est l'*échauffe à la vapeur* ; en tous cas, on doit éviter avec soin de dépasser 20 ou 25°, car alors une partie de la peau se transforme en gélatine. Le *procédé américain* donne de bons résultats ; les peaux sont suspendues dans une cave à température constante, un courant d'air froid arrive, par un conduit de bois, au milieu du plancher de la cave et s'échappe à la partie supérieure ; de l'eau à environ 10° ruisselle le long des parois et maintient ainsi l'air ambiant à un degré convenable d'humidité, et en réglant l'arrivée il est facile d'avoir une température constante ; au bout de trois à quatre jours, les peaux sont retournées et en huit

jours l'opération est terminée. C'est un des meilleurs procédés d'échauffe connu, car, étant maître de la fermentation, on évite la détérioration des peaux, si commune avec les autres procédés d'échauffe.

Dans l'*échauffe froide*, les peaux sont entassées dans des fosses en maçonnerie, contenant de l'eau à la température de 8 à 12°; on les y laisse vingt-quatre heures, puis elles sont mises en pile et arrosées toutes les six heures; on recommence trois fois cette opération et les peaux peuvent alors être débouurrées. On emploie aussi la chaux pour favoriser le débouurrage, mais il est presque impossible ensuite de s'en débarrasser complètement, et les peaux ainsi traitées se tannent fort mal, donnent des cuirs cassants, tachés, de très mauvaise qualité, surtout pour la confection des semelles.

Débouurrage proprement dit. Au sortir de l'échauffe les peaux sont plongées dans un bain d'eau pendant une heure environ, puis on procède au débouurrage proprement dit. Pour cela, plusieurs peaux pliées en deux sont étendues sur le *chevalet*, afin d'obtenir une certaine élasticité, on place ensuite la peau à travailler, le poil en dessus, et l'ouvrier enlève les poils en frottant, de bas en haut, la peau avec un couteau spécial à deux poignées, appelé *couteau rond*, *couteau sourd* ou simplement *couteau à débouurrer*. Si le poil résiste à l'action du couteau rond, l'ouvrier répand sur la peau du sable très fin ou des cendres tamisées *avec soin* afin d'éviter qu'aucun corps étranger ne vienne occasionner des éraflures. Parfois le couteau à débouurrer est avantageusement remplacé par une sorte de couteau d'ardoise nommée *queurse*, employé également pour égaliser le grain. Les peaux sont ensuite lavées à grande eau, battues, puis écharnées, c.-à-d. débarrassées des parties épaisses et des débris de chair encore adhérents, et non combinables au tannin; par suite des deux opérations du débouurrage et de l'écharnage, les peaux perdent en moyenne de 10 à 12 % de leur poids. On procède ensuite au queursage.

Machines à débouurrer. Dans ces derniers temps, on a construit de nombreuses machines à débouurrer; elles reposent toutes sur le même principe: elles se composent d'un cylindre travailleur à couteau hélicoïdal qui frotte la peau, et d'une table garnie de queurses; pendant l'opération un courant d'eau projeté en pluie sur la peau vient dissoudre en partie la chaux et chasser les poils et les impuretés détachés par les organes travailleurs de la machine. Les principales machines à débouurrer sont celles de M. Lepelley, de M. Damourrette, de M. Richard; cette dernière peut travailler environ cent cinquante peaux par jour.

Travail des cuirs mous; pelanage et débouurrage; épilage. Les peaux destinées à la fabrication des cuirs mous subissent avant le débouurrage l'opération dite du pelanage, qui tend de plus en plus, comme nous allons le voir, à être remplacée par l'épilage aux procédés chimiques. Dans les ateliers on a trois bains de chaux, d'une contenance de 8 m. c. environ, de force différente et d'une température constante de 15 à 20°, le pelain le plus faible dit pelain mort est monté avec 60 lit. de chaux éteinte, le pelain moyen avec 120 lit. et le pelain fort avec 200 lit. Les peaux égouttées sont plongées pendant quarante-huit heures dans le pelain mort, puis pendant le même temps dans le pelain moyen et enfin pendant deux ou trois jours dans le pelain fort; généralement, au bout de ce temps, le poil tombe facilement; alors les peaux sont bien lavées et débouurrées au chevalet comme nous l'avons dit plus haut.

Malgré tous les soins pris, dans l'industrie, pour se débarrasser de la chaux vive contenue dans les peaux au sortir du pelanage, il en reste une assez grande quantité soit à l'état libre, soit à l'état de savon calcaire; le tannage est alors difficile à réussir et le cuir est fortement altéré; aussi a-t-on cherché à remplacer le pelanage à la chaux par des procédés chimiques. C'est ainsi que, dès 1833, Félix Boudet proposait le pelanage à la soude; on prépare un pelain fort en dissolvant 5 kilogr. de soude

caustique dans 500 lit. d'eau; le pelain neuf devient comme à l'habitude pelain moyen, puis pelain faible; les peaux sont alors manœuvrées comme à l'ordinaire en les laissant un jour dans chaque bain alcalin. L'emploi de ce procédé demande de grandes précautions, il donne un cuir gonflé d'eau. Nous passerons sous silence l'épilage au silicate, à l'aluminate et au zincate de soude. Le débouurrage à l'ammoniaque que nous devons à M. Villon, qui, quoique présentant de grands inconvénients pour la manutention de la marchandise, donne d'excellents résultats et est d'un prix de revient très faible, sera très employé dans un avenir prochain. Dans de grandes cuves en bois de 1^m50 de diamètre sur autant de hauteur, on dispose les peaux en ayant soin de les séparer les unes des autres par des baguettes de bois; on couvre d'eau et on ferme la cuve hermétiquement au moyen d'une vis de pression. On prépare ainsi une ou plusieurs cuves dans lesquelles on fait arriver un courant de gaz ammoniac qui se dissout aussitôt; au bout d'une heure on ferme l'arrivée du gaz; on agit de temps en temps et en deux jours l'opération est terminée, on vide la cuve en recueillant précieusement le liquide dont on récupérera ultérieurement l'ammoniaque, puis les peaux sont lavées avec soin et débouurrées au chevalet. D'après Villon, le débouurrage de 1,500 kilogr. de peaux revient à 1 fr., soit environ 1/2 cent. par peau de 7 kilogr. 5.

Le procédé au sulfoarsénite de chaux présente certains dangers; il n'est guère employé que dans la mégisserie. Le débouurrage aux sulfures alcalins et alcalino-terreux sont assez employés; nous citerons le procédé au sulfure de sodium et au sulfhydrate de chaux. On fait usage des sulfures provenant de la fabrication de la soude, ou de polysulfures; on opère comme pour le pelanage à la chaux, c.-à-d. en plein bain, ou bien soit en imprégnant simplement les peaux de sulfure, les empilant chair contre chair, et les comprimant fortement; ces procédés sont très énergiques et, en quelques heures, le poil n'a plus d'adhérence. Dans ces dernières années, Anderson a proposé le débouurrage au charbon de bois; l'action de ce corps n'est pas encore expliquée. Il consiste à plonger les peaux dans une bouillie de charbon de bois; on remue de temps en temps; la température de ce mélange doit être de 20 à 25°; le travail dure environ cinq jours.

Le débouurrage de laine ou bourre est le déchet provenant de la manipulation des draps et des tissus dans les opérations de la teinture et du garnissage. Le débouurrage est composé de fibres qui sont recueillies avec soin pour faire des vêtements bon marché vendus sous le nom de *laine renaissance*, et de poussières qui sont utilisées comme engrais, souvent mélangées à des phosphates, ou traitées par l'acide sulfurique. Ch. GIRARD.

II. MINES. — Le débouurrage est une opération qui consiste à décharger un trou de mine après un raté ou tout autre accident en ayant empêché l'inflammation. On emploie à cet effet des tire-bourres à spires, des broches, des forets à gonges et des curettes qui ont leurs parties actives en cuivre rouge ou en bronze plus ou moins dur, pour éviter la production d'étincelles. On sait que les plus faibles chances d'explosion correspondent au choc de cuivre sur cuivre, ou bronze; le bronze des pilons de poudreries se compose de 18 d'étain et de 80 à 82 de cuivre. — On désigne aussi sous le nom de débouurrage l'accident qui se produit, lorsque l'explosion d'une mine chasse un bourrage insuffisant, au lieu de faire éclater la roche. Cet accident est fort grave; il blesse souvent les ouvriers à l'arrière, et il expose à mettre le feu au grisou dans les mines grisouteuses.

DÉBOURREMENT (Vitic.). On donne le nom de débouurrage, en viticulture, au phénomène végétatif qui réside dans l'épanouissement annuel des bourgeons, lors du premier printemps. Ce nom vient du mot *bourre* ou bourgeon. L'époque du débouurrage est très importante pour la pratique, car plus un cépage est tardif au débouurrage et moins il est sujet aux gelées printanières. Il faut donc,

dans les régions sujettes à cet accident, choisir de préférence des cépages à débourrement tardif. Parmi ceux-ci, nous citerons : Carignane, Cinsaut, Morrastel, Espar, Ugni blanc, Sauvignon.

DEBRAÏA (Nicolas), poète français du XIII^e siècle, auquel l'*Histoire littéraire* attribue un poème intitulé *Gesta Ludovici VIII*, dédié à Guillaume d'Auvergne, archevêque de Paris. Ce poème, consacré surtout au siège d'Avignon, comprend 1,870 vers; il a été imprimé par Duchesne au t. V de ses *Scriptores Historiæ Francorum coetanei* et réédité par dom Brial.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII.

DEBRAUX (Paul-Émile), chansonnier français né à Ancerville le 30 août 1796, mort à Paris le 12 févr. 1831. C'était un littérateur bohème dans le genre de *Cuisin* (V. ce nom) qui l'a connu et apprécié. Ses chansons, incorrectes de style et fort lestes, ont eu un succès considérable sous la Restauration. Ses couplets patriotiques lui valurent plusieurs emprisonnements. Béranger a célébré en quelques strophes émues la mort prématurée de Debraux. Parmi ses chansons les plus connues, on peut citer : *la Colonne*, *le Prince Eugène*, *le Mont-Saint-Jean*. Il en existe plusieurs recueils : *Chansonnettes et poésies légères* (Paris, 1820, in-18); *Chansons gaillardes et politiques* (1829, in-32); *Chansons nationales* (1822, in-18); *Chansons nationales, nouvelles et autres* (1826-1829, 4 vol. in-18); *Chansons complètes* (1835-1837, 3 vol. in-32); nous citerons encore : *Bréviaire du chansonnier* (Paris, 1830, in-12); *Villèle aux Enfers* (1827, in-8) et *le Passage de la Bérésina* (1823, 3 vol., in-12), roman.

R. S.

DEBRAY (Henry), chimiste français, né à Amiens le 26 juil. 1827, mort à Paris le 19 juil. 1888. A sa sortie de l'École normale, il fut reçu agrégé en 1850 et devint le préparateur de H. Sainte-Claire Deville au laboratoire de la même école. Il fut ensuite professeur suppléant au lycée Bonaparte (Condorcet), puis professeur au lycée Charlemagne où il fit son traité intitulé *Cours de chimie élémentaire*, livre aussi clair que précis, arrivé à sa quatrième édition en 1882. Son premier travail, en 1855, sur le *glucinium et ses composés*, lui valut le titre de docteur ès sciences. Pendant ses dix années d'enseignement, Debray publia d'importants mémoires sur l'acide tungstique et les tungstates, le molybdène, les acides phosphomolybdiques et leurs sels; il reproduisit artificiellement plusieurs minéraux, notamment l'azurite, des phosphates et des arsénates cristallisés. Dès l'année 1857, en collaboration avec Deville, il commença ses *Recherches sur les métaux de la mine de platine*; ce travail, poursuivi pendant plus de vingt années, a conduit à une nouvelle métallurgie du platine et des métaux qui l'accompagnent, particulièrement à l'obtention de l'*iridium*, nécessaire à la confection des mètres et des poids en platine iridé, demandés par le bureau international des poids et mesures; quelques mois avant sa mort, il publiait, en commun avec Joly, un travail sur le *ruthénium et ses composés*. Appelé à l'hôtel des Monnaies en 1868 par Dumas, il fit des recherches sur les essais de l'argent contenant du mercure, sur la présence du sélénium dans l'argent d'affinage, sur le chlorure d'or et le *pourpre de Cassius*. En 1867, après la découverte des *phénomènes de dissociation* par H. Deville, Debray reconnut les lois de ces réactions en étudiant méthodiquement l'action de la chaleur sur le spath d'Irlande (V. DISSOCIATION), et sur l'efflorescence des sels hydratés; il prouva que la dissociation d'un solide, avec production de produits gazeux, suit la même loi que la vaporisation d'un liquide. C'est là l'œuvre capitale de Debray. Il fut nommé membre de l'Institut en 1877, puis il remplaça H. Deville, son maître, son ami et son collaborateur, à l'École normale et à la Sorbonne, au comité des Arts et Manufactures, au bureau international des poids et mesures, dont il devint le vice-président.

Ed. BOURGOIN.

DÉBRAYAGE. Le débrayage est une opération qui per-

met, au moyen d'un appareil appelé débrayeur, de rendre instantanément indépendant d'un arbre moteur en marche, soit une portion de cet arbre, soit un arbre secondaire, soit une machine-outil, cela en agissant sur l'organe intermédiaire, transmetteur du mouvement. Le débrayage a pour but de ne pas interrompre le travail entier d'un atelier, d'une usine, tout en ayant la possibilité d'en immobiliser, soit une partie, soit un outil seulement. Tout débrayage doit permettre l'action inverse, c.-à-d. la mise en marche d'un arbre secondaire, d'une machine-outil, sans arrêter ou même modifier sensiblement le mouvement de l'arbre moteur. Cette opération porte le nom d'embrayage. Les appareils débrayeurs ou embrayeurs sont de plusieurs genres, mais ils consistent presque tous en une fourchette, portée par une glissière ou un levier coudé, tournant autour d'un axe. En faisant mouvoir le bras de levier ou la glissière, on déplace la fourchette parallèlement à l'axe des pièces commandées; dans son déplacement, elle agit sur les organes transmetteurs du mouvement et les entraîne avec elle. Quand le mouvement a lieu par poulies, l'organe transmetteur est une courroie; pour en opérer le débrayage, on place à côté de la poulie réceptrice, sur le même arbre, une autre poulie de même diamètre, mais qui peut tourner librement autour de cet arbre. C'est ce qu'on appelle une poulie folle. Veut-on débrayer, on fait passer la courroie de la poulie fixe sur la poulie folle, en agissant sur le brin conduit de la courroie, au moyen de la fourchette du débrayeur. La poulie folle tournera autour de l'arbre sans l'entraîner dans son mouvement; il restera immobile, et avec lui tous les outils qu'il commande, pendant que l'arbre moteur continuera sa rotation. Si l'on veut remettre en marche, on poussera le débrayeur, et la courroie viendra agir sur la poulie fixe qui, naturellement, entrainera dans son mouvement de rotation l'arbre avec lequel elle est solidaire.

Pour les engrenages, voici comment on procède : l'une des roues dentées ou des roues d'angles, suivant le cas, porte dans l'intérieur de son collet une cannelure rectangulaire, qui vient épouser une saillie de même forme, placée sur l'arbre parallèlement à son axe. Cette saillie ayant une certaine longueur, la roue peut se déplacer parallèlement à elle-même, le long de l'arbre, tout en restant solidaire avec lui, si un mouvement de rotation a lieu. La fourchette du débrayeur, prenant le collet entre ses dents, empêchera ce déplacement longitudinal, sans empêcher la roue et l'arbre de tourner. Pour débrayer pendant la marche, il suffit de déplacer la fourchette; elle entraîne la roue à laquelle elle est fixée, jusqu'à ce que le contact avec l'autre roue cesse; aussitôt, le mouvement donné à l'arbre secondaire cesse aussi. Pour le rétablir, il suffira de remettre l'appareil débrayeur dans sa position primitive. S'agit-il de rendre indépendante une portion de l'arbre moteur? voici comment on procède : les deux parties sont reliées par un manchon embrassant les deux extrémités; c'est un cylindre creux dont la section intérieure reproduit exactement la section pleine du bout des arbres. C'est une section carrée ou mieux en forme de trèfle, cette dernière ne présentant pas d'arêtes vives qui peuvent s'user. — Si on veut avoir un embrayage rapide, on se servira de deux manchons à crans. Un bon débrayage doit avoir une installation commode; il doit pouvoir être manœuvré facilement, sans efforts, autant que possible automatiquement, afin d'arrêter le mouvement, si la résistance est trop forte. Les cônes de friction réalisent assez bien ce programme; malheureusement, ils occasionnent une grande perte de force, et ne peuvent être employés lorsqu'il faut transmettre une grande force. Les appareils de débrayage varient à l'infini, mais la description des cas généraux que nous venons de donner suffira à en faire comprendre le principe.

F. GAUDEZ.

DEBRECZENI (Martin), poète hongrois, né dans le comitat de Kolos en 1802, mort en 1851. Le grand succès de l'épopée de Vârcesmarly, *la Fuite de Zalán*, lui ins-

para le désir de faire aussi son poème épique, et il composa en effet la *Bataille de Kiev*, relative également aux débuts héroïques et légendaires des Magyars. L'œuvre de Debreczeni, sans égaler son modèle, présente de grandes qualités.

BIBL. : TOLDY, *Irodalom*.

DEBRECZIN. Ville de Hongrie, chef-lieu du comitat heiduque organisé en 1876. La population était en 1880 de 31.122 hab., presque tous de race magyare, et en grande majorité appartenant à la religion réformée. Tel est, en effet, le caractère de Debreczin (bien que le nom même soit d'origine slave) dans l'histoire et la géographie hongroises : cette ville est le centre même de la religion purement nationale, indépendante politiquement et religieusement de la maison d'Autriche. Au XVI^e siècle, on y rédigeait une confession calviniste ; en 1849, on y proclamait la déchéance des Habsbourg. Outre l'instruction primaire et secondaire, les protestants y ont organisé depuis longtemps une demi-université, pour le droit et la théologie, et une importante bibliothèque. Plus récemment y ont été créées des écoles réales et une école d'agriculture. Debreczin est aussi le principal centre du commerce des bestiaux et des produits du sol dans cette plaine essentiellement agricole. Les principaux monuments sont le grand temple réformé et la statue du poète Csokonay. E. SAVOUS.

BIBL. : Collect. Orell-Füssli, *A Travers la Hongrie*, 7^e fascicule.

DEBRET (Jean-Baptiste), peintre français, né à Paris le 18 avr. 1768, mort à Paris le 28 juin 1848. Élève de David, son parent, il l'accompagna fort jeune en Italie ; revenu à Paris, en 1785, il obtint le deuxième grand prix de Rome en 1791. Parmi les tableaux qu'il exécuta ensuite dans le style guindé et emphatique de la plupart des élèves de David, les plus connus sont : *Aristomène, général des Messéniens, délivré par une jeune fille* (S. 1799 ; mus. de Montpellier) ; *Napoléon saluant un convoi de blessés autrichiens* (S. 1806) ; *Napoléon à Tilsitt, décorant un soldat russe* (S. 1808) ; *Napoléon haranguant les troupes bavaroises et wurtembergeoises à Abensberg* (S. 1810) ; *Première Distribution des croix de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides, 1804* ; *Entrevue de Napoléon et du prince primat à Aschaffembourg, 1806* (S. 1812) (les cinq tableaux précédents sont à Versailles) ; *Andromède délivrée par Persée* (S. 1814). — En 1815, Debret fut appelé, avec d'autres artistes, par la famille royale de Portugal réfugiée à Rio de Janeiro, pour former un Institut des beaux-arts dans cette ville : l'inauguration de cet établissement, reculée d'année en année par les événements, n'eut lieu qu'en 1831. Pendant ce laps de temps, notre artiste fut appelé à exécuter de nombreux travaux pour la cour de dom Jean VI et de dom Pedro, tableaux officiels reproduisant les principaux faits politiques du moment, portraits des personnages royaux, plafond et frises d'une galerie des bâtiments du Trésor à Rio, etc. De retour à Paris, il publia un ouvrage fort curieux intitulé : *Voyage pittoresque et historique au Brésil, ou Séjour d'un artiste français au Brésil, de 1816 à 1831* (Paris, 1834-39, 5 vol. in-fol., avec planches). Ad. T.

BIBL. : L. DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger* ; Paris, 1856, in-8.

DEBRET (François), architecte français et professeur d'architecture, né à Paris le 21 juin 1777, mort à Saint-Cloud le 13 févr. 1850. Élève de Percier et de Fontaine, puis de l'Académie où il remporta plusieurs médailles en 1804, Debret obtint un prix au concours de l'an VI (1798) pour un projet d'embellissement des Champs-Élysées ; une 1^{re} médaille au Salon de 1808 sur un ensemble de fragments antiques et exposa, en 1814 et 1817, conjointement avec Hipp. Lebas (V. ce nom), les planches détachées d'un ouvrage intitulé : *Œuvres complètes de Jacques Barozzio de Vignole*. Debret remplaça, en 1813, Cellierier comme architecte des travaux de restauration de l'église abbatiale de Saint-Denis, travaux qu'il dirigea jusqu'en 1846, époque où Viollet-le-Duc lui succéda. Une *Notice sur les diverses*

constructions et restaurations de l'église de Saint-Denis, notice rédigée par Debret pour les travaux d'une commission spéciale et lue par lui à la séance publique annuelle des cinq Académies de 1842, fait connaître les importantes parties de cet édifice, voûtes, chapelles, élévations latérales, roses des transepts, portail occidental et flèche, qu'il eut à restaurer ou à reconstruire, ainsi que la réfection d'une grande partie des verrières, travaux qu'il exécuta avec une grande conscience, mais non toujours avec une suffisante entente de l'art ogival, alors trop peu connu et trop peu apprécié. Debret eut, en outre, à restituer, dans la crypte, les monuments funèbres enlevés de l'église lors de la Révolution et déposés pendant plus de vingt années au musée des Monuments français (ancien couvent des Petits-Augustins) à Paris. Cet architecte qui, écrit V. Baltard (*L'École de Percier*) « semblait prédestiné à construire des théâtres, mais des théâtres qui n'existent plus », restaura, en 1818, l'ancien théâtre de la Porte-Saint-Martin ; en 1819, l'ancienne salle de l'Opéra (salle Louvois) transformée en magasin de décors ; en 1822, la salle du théâtre des Variétés, remaniée depuis ; en 1821, il construisit l'*Opéra provisoire* rue Le Peletier, incendié en 1873 et dont les dispositions générales inspirées de l'Opéra construit par Louis (V. ce nom) et les conditions acoustiques étaient des plus remarquables ; en 1823-1824, les deux galeries du passage de l'Opéra sur le boulevard des Italiens et en 1826 le théâtre des Nouveautés (théâtre du Vaudeville), place de la Bourse, à l'angle de la rue des Filles-Saint-Thomas, démoli pour le prolongement de la rue Réaumur (rue du Quatre-Septembre). C'est Debret qui, à la suite de l'ordonnance de 1816 affectant à l'École royale et spéciale des beaux-arts les bâtiments devenus disponibles du musée des Monuments français, fut chargé des travaux d'appropriation de l'ancien couvent des Petits-Augustins et de la construction des bâtiments neufs dont la première pierre fut posée le 3 mai 1820. On doit à Debret le bâtiment des Loges qui renferme les loges destinées aux concours, les ateliers de moulage, l'amphithéâtre de chimie, etc., et le plan du palais central dont il fit élever toute l'aile gauche et jeta les fondations de l'aile droite avant 1832, époque où il eut pour successeur son beau-frère Félix Duban (V. ce nom). Ce fut également ce dernier architecte qui succéda à Debret dans la direction de l'atelier d'architecture que celui-ci avait ouvert et où il forma quelques remarquables élèves. Debret était de plus architecte du Conservatoire de musique, fut élu, en 1825, membre de l'Institut en remplacement de Bernard Poyet (V. ce nom), fut nommé inspecteur général du Conseil des bâtiments civils en 1841 et inspecteur général de la première circonscription des édifices de Paris en 1846. Il a collaboré, pour la partie architecturale, à l'*Encyclopédie moderne*. Charles LUCAS.

BIBL. : Ch. GABET, *Dict. des Artistes de l'École française* ; Paris, 1831, in-8. — P. PLANAT, *Encyclopédie de l'architecture* ; Paris, 1890, in-8. — Eug. MÜNTZ, *Guide de l'École nationale des beaux-arts* ; Paris, 1890, in-8.

DEBRETT (John), publiciste anglais, mort à Londres le 15 nov. 1822. Il prit la suite de la maison d'éditions de John Almon à Londres et il est surtout connu comme l'auteur du *Debrett's Peerage of England, Scotland and Ireland* (Londres, 1802, 2 vol. in-12), réédité jusqu'en 1825 (16^e éd.) et du *Barometage of England* (Londres, 1808, 2 vol. in-12), aussi très répandu en Angleterre. Il a encore édité quelque temps le *British Imperial Calendar*.

DÉBRIDEMENT (Chir.). Opération de petite chirurgie ayant pour but d'agrandir une ouverture de fistule ou d'abcès. On la pratique lorsque cette ouverture n'est pas assez large pour laisser passer le pus, lequel s'accumule en amont et dilate la poche de l'abcès ou le trajet de la fistule, s'opposant ainsi à leur cicatrisation. Elle s'exécute de la façon suivante : On pousse d'abord par l'ouverture une injection antiseptique, de manière à désinfecter le foyer ou le trajet fistuleux et à en chasser le pus qu'ils contiennent, afin d'éviter l'inoculation de la plaie qu'on va créer. Puis on introduit dans le foyer une sonde cannelée, et sur

la cannellure de cette sonde on fait glisser la lame d'un bistouri ou l'extrémité du thermocautère, pour diviser les tissus dans l'étendue que l'on désire. On panse ensuite comme les plaies ordinaires. On peut associer au débridement le raclage du trajet fistuleux ou le drainage de l'abcès.

Dr L.-H. PETIT.

DEBRIT (Marc), publiciste suisse, né à Genève le 14 févr. 1833. Issu d'une famille huguenote originaire des Cévennes, il habita longtemps Naples et Rome et entra en 1863 à la rédaction du *Journal de Genève* dont en 1886, après la mort de M. Adert, il devint le directeur en chef. Ses connaissances solides et variées, sa plume élégante et fine, son jugement prompt et sûr lui permirent d'aborder simultanément et avec un égal succès les matières les plus diverses : art et voyages, histoire et littérature. Le bulletin politique quotidien, par l'abondance de ses renseignements et la fermeté de son libéralisme, a depuis longtemps conquis l'estime des juges compétents. M. Debrit qui, dans la première partie de sa carrière, s'était voué à la philosophie et avait édité, de concert avec M. Ernest Naville, les *Oeuvres de Maine de Biran*, a publié : *Histoire des Doctrines philosophiques dans l'Italie contemporaine* (1859) ; *la Suisse et la politique impériale* (1860) ; *Laura ou l'Italie contemporaine* (1862) ; *la Guerre de 1870, notes au jour le jour par un neutre* (1872) ; *Croquis à la plume* (1876), sans parler d'importants articles insérés dans la *Bibliothèque universelle*, la *Revue chrétienne*, la *Revue de théologie de Strasbourg*, la *Revue nationale de Charpentier*.

Ernest STRÖCHLIN.

DE BROEN (Abraham-Isaakson), acteur suédois, né à Stockholm en 1758, mort à Linköping le 4 avr. 1804. Attaché en 1781 à l'Opéra de Stockholm, il passa en 1787 au Théâtre dramatique et dirigea à partir de 1801 le théâtre du Parc. Il fut en Suède l'un des premiers qui évitèrent l'emphase, pour jouer et parler avec naturel.

DE BROSSE (Les). Famille d'architectes français des xvi^e et xvii^e siècles. Jehan de Brosse, le plus anciennement connu, était en juin 1568 *maître architecteur* à Verneuil-sur-Oise, près de Senlis, et dut travailler à cette époque au magnifique château construit en cet endroit pour le duc de Nemours, château gravé dans le premier volume des *Plus Excellens Bastimens de France* par Jacques Androuet du Cerceau, peut-être son premier maître et dont il épousa la fille, Julienne. Ce Jehan de Brosse fut attaché, au moins de 1578 à 1582, comme secrétaire et architecte, à la maison de la reine Margot (première femme de Henri IV), et il dut entreprendre, pour cette princesse, non la construction de l'hôtel de la rue des Petits-Augustins, commencée seulement en 1606, mais bien des travaux d'agrandissement et de restauration à l'hôtel qu'elle possédait, avant sa réputation, dans la rue de Seine. Jehan de Brosse serait mort en 1585.

Salomon de Brosse, sieur du Plessis, près de Verneuil, fils du précédent, né à Verneuil-sur-Oise vers 1565, mort à Paris le 8 déc. 1627. Il fut d'abord employé par son oncle Jacques II Androuet du Cerceau dans les travaux que ce dernier dirigeait pour Henri IV et Marie de Médicis, et nous savons que, en 1613, Salomon de Brosse construisait, à la fois comme architecte et comme entrepreneur, l'hôtel du duc de Bouillon, situé rue de Seine, rebâti plus tard par Lemercier, puis démoli. En 1614, il succéda à son oncle comme *architecte général des bastimens du Roy et de la Reine, mère de Sa Majesté* (Marie de Médicis) et commença, en 1615, à faire élever, pour cette dernière, rue de Vaugirard, au haut de la rue de Tournon, une somptueuse résidence qui devait rappeler le palais Pitti de Florence et qui fut appelé palais de la reine douairière ou palais de Médicis et enfin palais du Luxembourg du nom de François de Luxembourg, duc de Piney, ancien propriétaire de l'emplacement sur lequel il fut construit. Alph. de Gisors (*Palais du Luxembourg*; Paris, 1846, in-8, pl.) montre bien, après Malingre (*Antiquités de Paris*, 1640,

in-8), l'importance et le mérite de l'édifice encore existant, quoique considérablement amplifié, dû à Salomon de Brosse, édifice dont les bâtiments primitifs entourant la cour d'honneur occupaient un parallélogramme de 118 m. de long sur 90 m. de large et n'avaient été élevés qu'après approbation de leurs plans par les meilleurs maîtres de l'Europe. Les jardins du Luxembourg, dus également à Salomon de Brosse, étaient renommés aussi, notamment la belle allée de platanes longeant le palais et aboutissant à la fameuse grotte ou fontaine de Médicis, toujours existante, mais déplacée, restaurée et complétée de nos jours. Il faut encore rattacher au palais du Luxembourg et à cette fontaine de Médicis la construction entreprise par Salomon de Brosse, de 1613 à 1624, toujours sur l'ordre de la reine mère, et au prix de 460.000 livres payées par la municipalité parisienne, de l'aqueduc d'Arcueil, aqueduc de 390 m. de long sur 24 m. de haut, composé de vingt-cinq arcades dont seulement neuf ajourées, soutenu par des piliers et des contreforts couronnés d'une corniche à modillons d'un beau caractère, et destiné à amener au palais du Luxembourg et dans les quartiers de la rive gauche de la Seine, comme autrefois aux Thermes de Julien, les eaux des sources de Rungis. De 1616 à 1624, de Brosse fit élever, au-devant de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais, édifice du moyen âge, un portail dans le goût italien, composé de trois ordres (dorique, ionique et corinthien) de colonnes engagées, atteignant 50 m. de hauteur et que surmonte un fronton circulaire, qu'accompagnaient, à l'origine, des groupes de figures représentant les quatre Évangélistes. Vers la même époque, 1618, Salomon de Brosse donna les plans du Parlement de Bretagne à Rennes, monument terminé seulement en 1634 par Cormeau, mais remanié dès 1726 par Jacques-Ange Gabriel (V. ce nom). C'est aussi de 1618 à 1620 que de Brosse fit construire, après l'incendie qui détruisit la magnifique salle du xiii^e siècle, la grande salle des pas-perdus du palais de justice de Paris, salle incendiée elle-même en 1676 et 1871, mais dont les restaurations successives ont conservé le sobre et grand parti architectural dû à de Brosse. Enfin cet architecte qui appartenait à la religion réformée fit reconstruire, de 1621 à 1623, le temple de Charenton-Saint-Maurice, vaste salle rectangulaire qui servait aux calvinistes pour la tenue de leurs synodes et qui fut détruite en 1686 à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. D'autres édifices, résidences de ville ou de campagne, sont encore attribués à Salomon de Brosse, tant à Paris que dans les environs de cette ville, et cet artiste donna, outre une grande composition gravée par Michel Lasne et destinée à conserver le souvenir du pontificat de Grégoire XV, une édition revue et corrigée, augmentée et mise en meilleur ordre, de la *Reigle generale d'architecture des cinq manières de colonnes*, etc., de Jean Bullant (V. ce nom) (Paris, 1619, pet. in-fol.). Ses principales œuvres, en partie encore existantes, ont été gravées dans de nombreux recueils. M. Ch. Read, qui a publié, en 1881, deux curieuses études sur cet architecte, nous apprend qu'il laissa un fils, *Paul de Brosse*, architecte ordinaire des bâtiments du roi, de 1615 à 1625, lequel entreprit, en 1632, avec son cousin Jean Androuet du Cerceau, les travaux de l'enceinte de Paris, entre la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Denis et qui, en 1636, était architecte de la cathédrale de Troyes avec Jacques Lemercier (V. ce nom).

Charles LUCAS.

BIBL. : PIGANJOL DE LA FORCE, *Description historique de Paris*, 1770, in-12, t. IX, pl. — GAILHABAUD, *Monuments anciens et modernes*; Paris, 1850, in-4, t. IV, pl. — A. JAL, *Dict. critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1872, in-8, 2^e édit. — FEU BERTY et TISSERAND, *Topographie historique du vieux Paris* (région du bourg Saint-Germain); Paris, 1876, in-4, pl.

DE BROSSES, auteur dramatique (V. Brosse [N. de], t. VIII, p. 157).

DÉBROUSSEVILLE. Village d'Algérie, dép. et arr. d'Oran, à 13 kil. N.-N.-O. de Perrégaux; 600 hab. Stat. de la voie ferrée d'Arzeu à Saïda. Fondé il y a quinze

ans au milieu d'un domaine de 25,000 hect., concédé à la compagnie Debrousse et Cohen pour prix de l'exécution du barrage de l'Habra. Le village, entouré de vignobles, est très prospère, et ressortit à la commune de plein exercice de Perreghaux.

E. CAT.

DEBRY (J.-A.-J.), homme politique français (V. BRY [Jean-Antoine de]).

DEBUCOURT, peintre et graveur français, né à Paris le 13 févr. 1755, mort le 23 sept. 1832. Né d'une bonne famille bourgeoise (son père était huissier à cheval au Châtelet), Louis-Philibert Debucourt eut cette bonne fortune de ne pas être contrarié dans sa vocation. Il manifesta de bonne heure du goût pour la peinture et, bien que ses parents eussent peut-être le secret espoir de le voir magistrat, il entra librement à l'atelier de Vien. Celui qu'on a justement appelé le précurseur de David pouvait sans doute donner d'excellents conseils au jeune homme, et il est permis de penser que ses académiques leçons ne furent pas sans profit pour le spirituel graveur ; néanmoins, lorsqu'il se crut assez sûr de lui et suffisamment maître de son métier, Debucourt rejetait ces entraves, nécessaires pour un temps, et s'abandonnait à lui-même. A vingt-six ans, il épousait une fille du sculpteur Mouchy, et à l'avantage d'avoir une famille qui voyait ses essais d'un bon œil, il ajoutait celui de s'allier à des artistes en renom, Pigalle et Allegrain, dont sa femme était la nièce. Le malheur visita cette union et, veuf au bout de quinze mois, Debucourt perdait bientôt son unique enfant. C'est vers l'époque de son mariage, en 1781, qu'il commence à exposer au Salon ; la *Consultation redoutée*, le *Gentilhomme bienfaisant*, le *Sage de village* n'eussent certainement pas conduit l'artiste à la célébrité ; ce sont œuvres intéressantes, sans doute, valant surtout par le souvenir et l'évocation d'une époque puérile et de personnages mièvres, tableaux de genre soignés et poussés, mais auxquels ne s'attache pas le haut intérêt des aqua-tintes de plus tard. Autant faut-il en dire du *Charlatan* et de la *Feinte Causee* et des œuvres de 1783 à 1785. L'œil exercé y reconnaîtra cependant cet amour spirituel du détail qui n'a pas été dépassé et devinera la perfection dans l'arrangement par quoi Debucourt a conquis sans conteste la place d'un maître ; mais c'est surtout en cette année 1785 (âge de l'artiste, trente ans) que Debucourt inaugure cette série de planches célèbres, œuvres de peintre, de graveur, d'historien, aimées des uns pour la difficulté du procédé où il excelle, des autres pour l'agrément de la tâche à quoi se reconnaît un coloriste de tout premier ordre ; ceux-ci y trouvent des documents sur une époque disparue, pendant que leur rareté les fait rechercher des amateurs de bibelots. Cinquante ans auparavant, un graveur, Gautier-Dayot, avait essayé de remettre à la mode ce genre de la gravure en couleur où s'était déjà essayé autrefois, sans grand succès, l'Allemand Leblond. Ces tentatives ne réussirent guère avant Saninet, le prédécesseur de Debucourt, et qui eut ce grand mérite d'ouvrir une voie féconde. On connaît ce procédé de tirages successifs, une première planche à l'aqua-tinte donnant les valeurs, le tableau en blanc et noir, avec les minutieux rapports des lumières ; au tirage définitif, ces deux couleurs primitives seront respectées, *épargnées* quand on en voudra l'effet brutal, et trois planches de cuivre donneront les fondamentales, rouge, bleu et jaune, le vert s'obtenant par deux tirages superposés en ces dernières couleurs. On conçoit toute la difficulté d'un tel procédé et l'on ne peut guère s'étonner qu'on l'ait abandonné à notre époque qui veut produire vite et à peu de frais. Debucourt est le maître de cette méthode. La *Porte enfoncée*, les *Amants poursuivis* et les *Amants découverts* montrent, dès l'année 1785, les premiers essais du graveur. De 1786 le *Menuet de la Mariée*, popularisé depuis par la reproduction, son chef-d'œuvre peut-être et de 1787 la *Promenade du jardin du Palais-Royal*, dont l'authenticité a été contestée, mais où la palette de l'artiste se retrouve malgré quelques inégalités. Il est permis, au

reste, d'être sévère pour ladite estampe, car c'est à cette année 1787 que l'on doit ces chefs-d'œuvre qui ont nom la *Cruche cassée*, la *Matinée du jour de l'an*, et cette merveille, la *Promenade de la galerie du Palais-Royal*, délicieuse restitution de la vie parisienne de cette époque, jolie d'arrangements, délicieuse de couleur, spirituelle d'indications, vivant enfin de toute la vie que donne la perfection du dessin et l'acuité de l'observation. En 1788 les *Bouquets ou la Fête de la grand'maman*, en 1789 la *Noce au château*, puis *Annette et Lubin*, en 1792 la *Promenade publique du jardin du Palais-Royal* complètent la série des chefs-d'œuvre. Citons le portrait de *Louis XVI* des années précédentes, œuvre encore estimable, ainsi que celui de *Lafayette*, et, sans en accepter toute la sévérité, citons pour le Debucourt d'après 1800 cette phrase d'un critique : « Un Debucourt fatigué, sans idées, de jour en jour plus médiocre, finissant, après 1830, dans le rabâchage sénile. » Vers cinquante ans, Debucourt avait épousé M^{lle} Marquant. C'est avec son premier mariage et la mort de son fils le seul événement d'une vie tout uniforme et droite.

Henri D'ARCIS.

BIBL. : PORTALIS et BÉRALDI, *les Graveurs du XVIII^e siècle* ; Paris, 1880. — HENRI BÉRALDI, *les Graveurs du XIX^e siècle* ; Paris, 1886. — PAUL LACROIX, *XVIII^e siècle, Lettres, sciences et arts* ; Paris. — E. et J. DE GONCOURT, *l'Art du XVIII^e siècle* ; Paris, 1883.

DEBURAU (Jean-Gaspard), mime français, né à Newkolin, en Bohême, le 31 juil. 1796, mort à Paris le 16 juin 1846. Il fut en son genre l'artiste le plus fameux qu'ait connu la France. Fils d'un bateleur nomade, il fut exercé de bonne heure au métier de saltimbanque, en compagnie de ses frères et sœurs. Il se trouvait à Paris avec sa famille en 1811, et son père établissait son petit spectacle dans une cour de la rue Saint-Maur. Quelques années plus tard, le jeune Debureau était engagé au petit théâtre des Funambules, qui venait de s'installer au boulevard du Temple, dans le local jadis occupé par le fameux Curtius et ses figures de cire. C'est là qu'il devait conquérir la renommée, grâce à un talent plein d'originalité qui, dans un genre infime, devait en faire un des premiers comédiens de son temps. On jouait la pantomime aux Funambules, et c'est dans la pantomime que Debureau devait briller d'un éclat sans pareil, sous la souquenille blanche et le serre-tête de Pierrot, dont il rajeunit la personnalité par son jeu spirituel et fin, en en faisant un type plein d'une grâce naïve, d'une balourdise amusante et d'une élégance qui ne se démentait jamais, même au milieu des scènes les plus triviales et des situations les plus vulgaires. On peut dire que Debureau fit courir tout Paris à ce petit théâtre forain des Funambules, où les plus grands acteurs, tels que Frédéric Lemaître, M^{lle} Mars, M^{me} Dorval, allaient l'applaudir, et où des écrivains de renom, tels que Jules Janin, Charles Nodier, Théophile Gautier, Champfleury, se pressaient pour le voir, et se faisaient auprès du grand public les hérauts de sa gloire. Debureau était en réalité un grand artiste, absolument inimitable en son genre et digne de l'admiration qu'il excita pendant plus de vingt années. Nous ne saurions reproduire les titres des innombrables pantomimes dont il fit la fortune dans son petit théâtre, et nous rappellerons seulement quelques-unes de celles dont, grâce à lui, le succès fut le plus considérable : le *Faux Ermite*, *Oromaxe et Arimane*, le *Château de Renthall*, le *Songe d'or*, *Ma Mère l'Oie*, le *Bœuf enragé*, les *Trente-six Infortunes de Pierrot*, l'*Oracle*, le *Billet de mille francs*, le *Diable à quatre*, les *Jolis Soldats*... Jules Janin, qui était enthousiaste de Debureau, a publié sur lui un petit livre qui a été plusieurs fois réimprimé depuis son apparition, mais dont la première édition, aujourd'hui de toute rareté, est devenue un trésor de bibliophile : *Debureau, histoire du théâtre à quatre sous, pour faire suite à l'histoire du Théâtre-Français*.

DEBURAU (Charles), mime français, fils du précédent, né à Paris le 12 févr. 1829, mort à Bordeaux le 7 déc. 1873. Il prit la carrière de son père, et, peu d'années après la mort

de celui-ci, vint remplir au petit théâtre des Funambules l'emploi de Pierrot dans lequel il avait conquis la célébrité. Sans être à la hauteur de celui qu'on pourrait appeler « le grand » Deburau, le fils ne fut pourtant pas indigne du père, et fit preuve, lui aussi, d'un talent spirituel et fin. Il conserva son emploi aux Funambules jusqu'en 1862, époque où ce théâtre dut disparaître avec tant d'autres, par suite de la destruction d'une partie du boulevard du Temple. Charles Deburau prit alors la direction d'un tout petit théâtre situé aux Champs-Élysées, qui, après avoir servi, sous le nom de salle Lacaze, à des expériences de physique amusante, avait été le premier asile des Bouffes-Parisiens, et devint plus tard les Folies-Marigny jusqu'au jour de sa démolition. Charles Deburau lui donna le nom de Théâtre Deburau et, pendant un an ou deux, y joua l'opérette et la pantomime, dans laquelle, naturellement, il se montrait sous le costume de Pierrot. Le succès qu'il y avait d'abord obtenu ne se prolongea pas, et Deburau s'en alla donner alors des représentations en province.

DEBURE (Guillaume-François), surnommé *le Jeune*, bibliographe et libraire, né à Paris en janv. 1734, mort le 15 juil. 1782. Il débuta par le *Museum Typographicum, seu collectio in qua omnes fere libri rarissimi notatque dignissimi accurate recensentur* (Paris, 1753, in-12, 43 p.), tiré à douze exemplaires sous l'anagramme Rebude. Ce n'était là qu'un essai, d'où sortirent les sept volumes in-8 de la *Bibliographie instructive* (Paris, 1763-68). Cette bibliographie systématique est munie de tables par catégorie et d'une table générale. Elle fut critiquée dans le *Journal de Trévoux* en ce qui concerne le premier volume, par Mercier de Saint-Léger, et aussi par Desbillons et par Fournier. L'auteur répondit par *l'Appel aux savants et aux gens de lettres* (Paris, 1763, in-8), et par la *Lettre à M****, etc. (Paris, 1763, in-8). Il fit mieux, il profita des critiques et donna un *Supplément à la bibliographie instructive, ou Catalogue des livres du cabinet de M. L.-J. Gaignat* (1769, 2 vol. in-8). Ce supplément a fourni à Née de la Rochelle sa *Bibliographie instructive*, t. X, qui renferme une table destinée à fonder ensemble les derniers travaux bibliographiques de G.-F. Debure avec les premiers. G.-F. Debure a dressé aussi les catalogues des livres de Girardot de Préfond, et du duc de La Vallière, recherchés pour leur rareté. H. MONIN.

BIBL. : J.-M. QUÉRARD, *la France littéraire*, t. II, p. 413. — LINGUET, *Mémoires sur la Bastille*; Paris, 1889, in-18, pp. 179 et suiv.

DEBURE (Guillaume), surnommé *l'Aîné*, cousin germain du précédent, bibliographe et libraire, né à Paris le 10 mai 1734, mort à Paris le 4 févr. 1820. Reçu libraire en 1759, héritier des fonds de Debure le Jeune et de Jean-François Debure, frère de Debure le Jeune, il se trouva par l'importance de ses affaires, autant que par son honorabilité, à la tête de la librairie parisienne. Il ne publiait guère que des livres anciens ou dûment censurés et privilégiés. Le conseil, sous l'influence de Lenoir et sur la plainte des libraires de province, avait restreint la durée des privilèges et autorisé moyennant un droit fiscal d'estampille la vente des éditions contrefaites. G. Debure, syndic adjoint, refusa d'estampiller comme le pouvoit le lui avoir enjoint. Il resta quelques jours à la Bastille (du 23 au 29 janv. 1778). Dix ans après son cousin germain Guillaume-François, il publia le *Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de M. L.-D.-D.-L. V.* (le duc de La Vallière) (Paris, 1777, in-8) : c'est le seul qui compte aujourd'hui. Quarante-deux autres catalogues, indiqués par Quérard, ont fait de lui un des créateurs de la bibliographie française. Sous l'ancien régime, il fut libraire de l'Académie des inscriptions, de la bibliothèque du roi, de celle du comte de Provence ; pendant la Révolution, il fut membre de la commission des monuments. Il forma pour sa femme un cabinet de livres précieux qui est resté célèbre. Mort doyen des libraires de France, il laissa deux fils, libraires comme lui, et une fille, mariée à M. Dubeux. H. MONIN.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

DÉBUT (Théâtre). En matières théâtrales, on donne le nom de début à la série d'épreuves préalables que doit subir, avant d'être définitivement engagé, tout comédien paraissant pour la première fois sur un théâtre où il est encore inconnu. Le public étant juge de ses plaisirs, il est naturel en effet qu'on lui laisse le droit d'apprécier la valeur des artistes appelés à contribuer à ces plaisirs, et que, de l'accueil qu'il fera à tel ou tel débutant, dépende soit l'engagement, soit l'éloignement de celui-ci. De même qu'un auteur, quel que soit le sort subi par sa pièce, a le droit d'exiger qu'on la joue trois fois, de même le comédien peut et doit effectuer trois débuts, pour que les spectateurs le puissent juger en toute connaissance de cause. A Paris, aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, les débuts ne sont plus même une sorte de formalité, et donnent simplement lieu à une mention sur l'affiche; on s'en soucie peu dans la salle, et l'épreuve est dépourvue de toute espèce de sanction de ce côté; la direction seule se fait juge de l'effet produit par l'artiste débutant et de la suite à donner à son essai. Il n'en était pas de même autrefois, alors que chaque théâtre, surtout parmi les plus grands, avait ses habitués et se voyait suivi par un public fidèle, qui se tenait soigneusement au courant de ses traditions, de son répertoire et de son personnel. Les débuts avaient alors une véritable importance, et chaque année, au renouvellement de la saison théâtrale, c.-à-d. après Pâques, on voyait par exemple à la Comédie-Française, à l'Odéon, à l'Opéra-Comique, s'effectuer toute une série d'épreuves de ce genre, auxquelles venaient se soumettre un certain nombre d'artistes de province, qui, sans toujours avoir l'espoir d'être engagés, considéraient comme une faveur très enviable cette faculté qu'on leur accordait de se montrer devant le public parisien, alors si difficile et si éclairé. Tous ne réussissaient pas; mais, par ce procédé, nos théâtres trouvaient moyen parfois d'augmenter leur personnel d'utiles recrues, et qui leur faisaient le plus grand honneur. Pour n'en citer que deux exemples pris au hasard, on peut remarquer que deux des plus grands artistes qui aient illustré la scène française, Prévillo et M^{lle} Devienne, appartenaient à la province lorsqu'ils vinrent débiter dans la maison de Molière, où ils excitèrent l'enthousiasme; il en était de même de M^{me} Saint-Huberty, qui fut l'une des gloires les plus éclatantes de l'Opéra. Parfois un artiste débutait, donnant des espérances, mais ne déployant pas un talent assez mûr encore pour occuper l'emploi qu'il aspirait à remplir; loin de le décourager, on l'exhortait au travail, on le renvoyait en province pour se perfectionner, puis après un an, deux ans, trois ans, il reparaisait, renouvelait ses débuts et se voyait cette fois accueilli. Il en était de même sur les théâtres de vaudeville ou de drame. Dans certaines circonstances, il arrivait que ces débuts étaient une cause de surprise pour le public et de grands succès pour l'acteur et pour le théâtre; par une sorte de fiction, on les prolongeait alors d'une façon insolite. C'est ainsi que vers 1786 ceux de M^{lle} Desgarcins à la Comédie-Française, et vingt-cinq ans plus tard ceux de M^{me} Boulanger à l'Opéra-Comique, ne durèrent pas moins de cinq ou six mois, attirant chaque soir à l'un et l'autre de ces théâtres une foule compacte et enthousiaste. Aujourd'hui tout est bien changé sous ce rapport; le public est devenu tellement banal, tellement cosmopolite, ne s'attachant plus à aucun théâtre, allant tantôt ici, tantôt là, et ne songeant qu'à varier ses plaisirs, que les débuts ne l'intéressent plus en aucune façon et passent pour lui complètement inaperçus.

Mais c'est en province que la question des débuts prenait jadis une importance exceptionnelle. A une époque où le manque absolu de liberté politique ne laissait aux citoyens que cette unique occasion de manifester librement leurs sentiments, ils en profitaient, on peut dire qu'ils en abusaient, pour se livrer sans réserve à toutes sortes d'excès sous le couvert d'une question artistique dont ils grossissaient démesurément l'importance. Le renouvellement de

l'année théâtrale était alors, surtout dans les grandes villes, un événement qu'aucun autre ne pouvait surpasser, donnant lieu à des manifestations, à des incidents, parfois à des scandales et de véritables émeutes, dont, fort heureusement, la rareté se fait plus grande de jour en jour. Dans quelques-unes de ces villes, entre autres à Lyon et à Rouen, à Marseille et à Bordeaux, le public, qui voulait surtout passer pour difficile et connaisseur, s'était fait une grande et légitime réputation de méchanceté ; il était à tout le moins fort mal élevé, et il est certain que sa grossièreté, sa cruauté même envers les artistes n'étaient pas suffisantes pour donner une haute idée de son bon goût en matière d'art. L'époque des débuts en province était celle du renouvellement de scènes vraiment indescriptibles. Bien que les spectateurs fussent admis à émettre leur opinion par un vote et à décider ainsi l'acceptation ou le rejet de chacun des artistes qui leur étaient présentés, ce qui aurait dû suffire à épargner à ceux-ci toute espèce d'affront direct, on voyait de pauvres comédiens devenir, dès leur entrée en scène, l'objet de manifestations hostiles et insolentes, parfois de grossièretés indignes et d'outrages sans nom. Que le physique de l'un ne parût pas assez heureux, que le costume de l'autre laissât quelque chose à désirer, c'étaient aussitôt des ricanements, des sifflets, des chut ! des huées qui partaient de tel ou tel côté de la salle, avant même que l'acteur ou le chanteur eût pu placer un mot ou faire entendre une seule note ; ni l'âge, ni le sexe ne trouvaient grâce devant ces prétendus juges qui agissaient en bourreaux. On devine aisément l'effet moral que des encouragements de ce genre devaient produire sur d'infortunés artistes qui, avant même de se présenter devant la rampe, étaient plus morts que vifs et tremblaient de tous leurs membres. Puis, si l'on consentait enfin à les écouter, il arrivait ceci que huit, dix, vingt spectateurs mal disposés ou disposés à trouver tout mauvais, se mettaient à siffler en cadence tel ou tel débutant, tandis que tout le reste de la salle applaudissait. Une lutte s'établissait alors entre applaudisseurs et siffleurs, des colloques s'élevaient de l'un à l'autre camp, des interpellations étaient lancées aux artistes, des injures, parfois des voies de fait s'échangeaient dans la salle, on réclamait la présence du régisseur ou du directeur pour s'expliquer avec lui, les esprits s'échauffaient de plus en plus, on cassait quelques banquettes, le commissaire de police intervenait, souvent sans succès, se voyait hué par quelques drôles, le bruit, le tapage, le tumulte se transformaient en tempête, jusqu'au moment, où, appelé à agir, il opérât quelques arrestations et, si cela ne suffisait pas, faisait de force évacuer la salle. Alors des groupes animés, furieux, se formaient devant le théâtre, discutant comme s'il se fût agi d'une question d'Etat, et, chose inouïe, on voyait des gens qui se prétendaient bien élevés ne pas craindre d'aller guetter la sortie des artistes pour les injurier indignement et publiquement, hommes ou femmes, ou bien se rendre en masse devant la demeure du directeur pour le gratifier d'un ignoble charivari, quand il ne leur prenait pas fantaisie de briser avec des pierres les vitres de ses croisées.

Il n'y a pas si longtemps encore que telles étaient les mœurs sauvages de la province en matière théâtrale. Les journaux étaient pleins de récits de scènes de ce genre, et l'on ne savait trop, en lisant ces récits, ce qu'il fallait le plus admirer, de l'imbécillité, de la grossièreté ou de la lâcheté des auteurs de semblables méfaits. Cela se renouvelait pourtant régulièrement chaque année, dans la plupart de nos villes de province, en France, au XIX^e siècle, chez le peuple qui se dit, non sans quelque raison cependant d'ordinaire, le plus doux et le plus policé de la terre ! Fort heureusement, ces coutumes tendent à disparaître davantage de jour en jour, et bientôt il n'en restera plus que le souvenir. Dans les départements comme à Paris, les débuts s'effectuent généralement, aujourd'hui, au milieu d'une tranquillité parfaite, et c'est à peine même si, de temps à autre, le sifflet s'y fait entendre.

A. POUJIN.

DÉCADE (Astron.). Période de dix jours employée d'abord par les Grecs dans leur *calendrier* (V. ce mot), puis dans le calendrier républicain.

DÉCADENTS (Litt.) (V. SYMBOLISTES).

DECAEN (Charles-Mathieu-Isidore, comte), né à Creully, près de Caen, le 13 avr. 1769, mort à Ermont, près de Montmorency, le 9 sept. 1832. Engagé volontaire dans l'artillerie de marine en 1787, il s'en retira en 1790, puis fut élu par ses concitoyens, en 1792, sergent-major de la 2^e compagnie du 4^e bataillon des volontaires. Adjudant-major sous Kléber, au siège de Mayence, en 1792, il prit part ensuite à la guerre de Vendée comme officier d'état-major, servit sous les ordres de Kléber à l'armée de Rhin-et-Moselle, fut nommé général de brigade en 1796, pendant la campagne d'Allemagne, et reçut les félicitations du Directoire qui lui vota un sabre d'honneur. Sans cesse en campagne en 1798, 1799, il fut promu général de division en 1800, et contribua puissamment au gain de la bataille de Hohenlinden. Gouverneur des Indes françaises de 1804 à 1811, il fit preuve dans ce poste d'une capacité administrative supérieure encore à ses talents militaires. A son retour en France, il remplaça Maconald au commandement de l'armée de Catalogne. La Restauration voulut se l'attacher et le promut à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. Decaen était gouverneur de la 11^e division quand Napoléon revint de l'île d'Elbe. Il renouvela ses protestations au roi, mais reçut peu après le général *Clausel* (V. ce nom). Après la bataille de Waterloo, il fut emprisonné pendant quinze mois, et vécut, pauvre et retiré, à Ermont.

DECAEN (Claude-Théodore), général français, fils du précédent, né à Utrecht en 1811, mort à Metz le 17 août 1870. Sous-lieutenant en 1829, il servit en Afrique, prit part à la campagne de Crimée, se distingua à Malakoff et fut promu général de brigade (1855). Commandant de la garde impériale, il servit en Italie où il fut nommé général de division après la mort du général Espinasse tué à Magenta. Il eut une conduite brillante à Solferino où il décida du gain de la bataille. Durant la guerre franco-allemande de 1870, il eut le commandement de la quatrième division d'infanterie sous les ordres de Bazaine, puis, lorsque Bazaine prit la tête de l'armée du Rhin, il lui succéda au commandement du troisième corps. Il fut mortellement blessé le 14 août 1870 au combat de Colombey-Nouilly.

DÉCAGONE. Polygone de dix côtés. Le décagone régulier inscrit dans un cercle de rayon R a pour côté

$R \frac{\sqrt{5}-1}{2}$, on peut construire ce côté avec la règle et le

compas ; c'est le plus grand segment du rayon partagé en moyenne et extrême raison. Le polygone dont nous venons de parler est *convexe*, en d'autres termes il n'a pas d'angles rentrants ; si l'on joint ses sommets de 3 en 3 on obtient le décagone étoilé régulier, de même rayon. Le côté du décagone régulier étoilé est égal au côté du décagone régulier non étoilé, augmenté du rayon ; sa valeur est donnée par la formule $R \frac{\sqrt{5}+1}{2}$.

DÉCAGRAMME (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DÉCAISNE (Henri), peintre belge, né à Bruxelles le 27 janv. 1799, mort à Paris le 17 oct. 1852. Malgré le lieu de sa naissance, cet artiste peut être compté comme Français par son éducation artistique et sa résidence en France. Après quelques études premières faites à Bruxelles, il partit pour Paris vers sa vingtième année, sur les conseils de l'illustre David ; il entra dans l'atelier de Girodet, où il développa son talent d'une manière remarquable. Il se mit ensuite pendant quelque temps sous la direction de Gros. D'un caractère grave et élevé, il recherchait la simplicité et la grandeur dans ses compositions, d'un dessin correct et ferme, d'une coloration bien observée, parfois un peu papillotante, surtout dans ses premiers ouvrages ; une certaine froideur, un manque d'originalité vraie, dont il ne put jamais se départir, l'empêchèrent seuls d'être un

artiste du premier ordre. Les œuvres principales de H. Decaisne sont : *Milton aveugle dictant le Paradis perdu à ses filles* (S. 1827; méd. de 2^e cl.); *les Adieux d'Anne Boleyn à sa fille Elisabeth* (S. 1833); *le Duc de Guise parmi les Ligueurs au château d'Eu* (S. 1835); *L'Ange gardien* (S. 1836); *la Charité* (S. 1839; mus. de Hambourg); *le Chancelier de l'Hôpital pendant la Saint-Barthélemy* (S. 1851); *le Dauphin dans la prison du Temple, 1795* (S. 1852). On lui doit encore : *les Quatre Évangélistes et l'Éducation du Christ* (S. 1844), à Saint-Paul et Saint-Louis de Paris; *Sainte Thérèse*, à N.-D. de Lorette; *l'Assomption*, à l'église du Gros-Caillois; à Versailles; *les Derniers Moments de Louis XIII* (S. 1834); *Entrée de Charles VII à Rouen, 1445* (S. 1838); *Institution de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1113* (S. 1842); *Prise de Marrak, 1098* (S. 1844); *Boniface de Montferrat élu chef de la 4^e croisade, 1285* (S. 1848), et de nombreux portraits de personnages historiques, contemporains de la première dynastie des Valois. Au palais du Luxembourg, un grand plafond allégorique : *la Loi, entourée de la Justice et de la Force, protège l'Ordre et le Travail*; *la Gloire récompense les guerriers et la Bienfaisance secourt les malheureux* (1843). La ville natale de l'artiste possède de lui une vaste composition : *la Belgique couronnant ses plus illustres enfants*, ensemble de quatre-vingts personnages, placé dans le chœur de l'église des Augustins, et un tableau, *Agar et Ismaël dans le désert*, au musée royal. Enfin, parmi les nombreux portraits de personnages connus, peints par cet artiste fécond, les plus remarquables sont : *le Duc d'Orléans en uniforme d'artilleur de la garde nationale*, J.-B. Say, M^{me} Malibran (S. 1831), *Victor Schœlcher*, M^{me} Damoreau-Cinti (S. 1833), *Lamartine* (S. 1839), *l'Amiral Duperré* (S. 1844). Ad. THIERS.

BIBL. : L. ALVIN, *Notice biographique sur H. Decaisne* insérée dans le t. XXI des *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* 1854. — *Magasin pittoresque*, t. XXXVI, 1858 (avec gravure).

DECAISNE (Joseph), botaniste français, frère du précédent, né à Bruxelles le 7 mars 1807, mort à Paris le 8 févr. 1882. Il devint jardinier du Muséum en 1824, aide-naturaliste en 1833, membre de l'Académie des sciences dans la section d'économie rurale en 1847, professeur de culture au Muséum, en remplacement de Mirbel, en 1850; plus tard il fut nommé chef de culture. Chargé d'un cours de botanique au collège Chaptal, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. — Dès 1831, Decaisne avait attiré l'attention sur lui par une série de travaux sur l'agriculture, l'acclimatement des plantes industrielles en France, l'anatomie et la physiologie végétales, etc. Directeur des *Annales des sciences naturelles*, il y a publié un grand nombre de mémoires ainsi que dans d'autres recueils; membre fondateur de la Société botanique de France, il s'intéressa beaucoup à la publication de son bulletin. C'est Decaisne qui a découvert les organes reproducteurs des varechs, reconnu la nature végétale des corallines, démontré le parasitisme des Rhinanthacées, etc. Ouvrages principaux : *Recherches anatomiques et physiologiques sur la garance* (Paris, 1887, in-4, pl.); *Recherches anatomiques sur la betterave à sucre* (Paris, 1839); *Histoire de la maladie des pommes de terre* (Paris, 1845, in-8); *Herbarii Timorensis descriptio* (Paris, 1833, in-4, avec 6 pl.); *le Jardin fruitier du Muséum*, etc. (Paris, 1871-1872, av. pl.); *la Flore des jardins et des champs*, avec Lemaout (Paris, 1855-1865, in-8); *Traité général de botanique*, avec Lemaout (Paris, 1867, in-4). D^r L. HN.

DECALAGE (Techn.). (V. CALAGE).

DECALCOMANIE. Procédé par lequel on transporte sur matières diverses des sujets peints avec des couleurs spéciales et qui, humidifiées, se décalquent à l'aide d'une simple pression en se détachant des feuilles de papier sur lesquelles elles étaient appliquées. On commencera donc par recouvrir une feuille de papier d'une couche de ma-

tière susceptible de s'en détacher régulièrement quand on humecte le papier, et sur laquelle on exécute soit à la main, soit par impression mécanique, des sujets mono ou polychromes. On alume fortement le papier sur l'une de ses faces et l'on y dépose de suite une couche d'albumine additionnée de quelques gouttes d'alcool à 45° et d'un peu de gomme adragante, que l'on peut remplacer par une couche de colle de caséine et de borax. Quand ce papier est sec, on peint sur l'enduit. On découpe les sujets et, mouillant légèrement, on applique sur la matière où l'on veut faire le transport en humectant ensuite la décalcomanie sur la face non peinte. Au bout de quelques instants il n'y a plus qu'à soulever le papier dont l'image se détache et reste adhérente à l'objet sur lequel on l'appuie. Une couche de vernis déposée ensuite par-dessus préserve la décoration contre les altérations. L. K.

DECALITRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DECALOGUE (V. COMMANDEMENT).

DECALQUE. Opération qui consiste à reproduire sur une feuille de papier, une planche à dessin ou toute autre matière, un dessin d'une façon infiniment plus rapide que par les procédés graphiques ordinaires. Le décalque rend surtout des services considérables lorsqu'il s'agit de reproduire un certain nombre de fois un même dessin. Tel est le cas d'une gravure, par exemple, derrière laquelle on placerait une feuille de papier noirci posée sur un feuillet de papier blanc. En suivant les contours de la gravure à l'aide d'une pointe émoussée d'acier ou d'ivoire, on obtient sur le papier blanc un tracé noir qui est un véritable décalque. On arrive au même résultat à l'aide d'un calque de la gravure, ce qui a l'inconvénient de constituer un travail de plus pour l'artiste, mais l'avantage de ne pas abîmer la gravure. Les décalques sont obtenus ainsi dans le même sens que l'original. Dans le dernier cas, cependant, le décalque pourrait être en sens inverse, si on prenait soin de retourner le calque lui-même en sens inverse avant de commencer à décalquer chaque trait. Mais lorsque le calque est prêt sur papier glacé ou papier gélatine, ce qui est le procédé habituellement employé par les graveurs, qui ont besoin de retourner leurs sujets sur leurs planches afin qu'à l'impression ils se retrouvent dans le sens de l'original, le décalque est toujours pris en sens inverse puisqu'il faut retourner le calque pour que, sous l'effet d'une pression exercée soit avec le brunissoir, soit avec la main, les traits creusés à la pointe déposent leur poudre de crayon.

On se sert fréquemment d'un papier préparé spécialement, dit *papier à décalque*, qu'on interpose entre l'original et la pièce où doit se faire le transport. En repassant les traits du dessin avec la pointe à tracer, la matière dont est enduit le papier à décalque se dépose suivant les contours tracés. Pour préparer du papier à décalque, on se sert d'un mélange de saindoux, de térébenthine et de bleu de Prusse, ou de plombagine, ou de vermillon en poudre très fine, étendu en couche régulière qu'on laisse sécher et dont on enlève l'excès déposé avec du papier Joseph. On prépare le papier à décalque sur une ou deux faces à volonté. Dans ce cas, en le plaçant entre deux feuilles de papier et posant l'original par-dessus le tout, on peut obtenir deux épreuves à la fois. Un procédé plus rapide, qu'emploient surtout les dessinateurs en broderies, consiste à piquer un dessin fait sur papier fort de trous d'aiguille aussi rapprochés que possible. Pour obtenir un décalque de ce contour, on tamponne avec un petit sac renfermant de la poudre de fusain, de la sanguine ou du bleu pour le linge, et la poudre, en traversant les petites ouvertures, indique par une suite de points le contour dont on voulait avoir une reproduction exacte. L. K.

DECAMÈTRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DECAMPER (Art milit.) (V. TACTIQUE).

DECAMPS (François) (V. CAMPS [François de]).

DECAMPS (Gabriel-Alexandre), peintre français, né à Paris le 3 mars 1803, mort à Fontainebleau le 22 août 1860. Les premières années de Decamps s'écoulèrent à la

campagne, en Picardie, et qui sait si ces impressions si intenses que ressentit l'enfant devant le spectacle de la nature n'influèrent pas sur son tempérament et ne décidèrent pas de sa vocation? Après quelques années passées, comme il l'a écrit lui-même, dans l'étude de « l'inexorable latin », son goût pour le « barbouillage » se montrant impérieusement, le jeune Alexandre entra dans l'atelier du père d'un de ses amis, le peintre Bouchot, à qui il dut quelques bons avis, et ensuite chez un académicien célèbre alors, M. Abel de Pujol; mais, négligé par un maître absorbé par ses préoccupations personnelles, Decamps quitte l'atelier et le voilà livré à lui-même. Le succès de vente obtenu par quelques petits tableaux vient l'encourager et en même temps le décider à se passer de leçons et d'enseignement. Comme il l'a écrit lui-même, « l'absence de tout principe est seul un mal ». Decamps en a appris assez, il possède les rudiments. Viennent les années, il se sera perfectionné tout seul par des études opiniâtres, et le génie suivra de près. Il voyagea, regardant, étudiant, voyant et, en 1827, au retour d'un voyage en Orient, il exposa au Salon deux tableaux : *Soldat de la garde d'un vizir* et *Chasse aux vaisseaux*. Pendant quatre ans, il passe assez inaperçu, lorsqu'en 1831 la *Ronde de nuit* le conduit du coup, sinon à la gloire, tout au moins à la célébrité et fait de lui un coryphée de l'école romantique. En 1834, la *Défaite des Cimbres* et le *Corps de garde turc* accentuent ses succès, qui se continuent en 1839 par *Joseph vendu par ses frères*, et cependant, si Decamps conquerrait la jeunesse et la majeure partie des critiques, la direction des beaux-arts le voyait d'un mauvais œil, et non seulement il ne recevait aucune commande officielle, bien qu'il fût chevalier de la Légion d'honneur depuis 1839, mais encore le Salon de 1846 lui refusait plusieurs tableaux. Au reste, Decamps prit le bon parti : il travailla tranquillement, enrichissant les collections particulières sans exposer, et en 1855 envoyant cinquante toiles à l'Exposition universelle. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1851. Ayant fui le monde, dont l'éloignement du reste forçait ses nombreux voyages, Decamps habita surtout Compiègne et Fontainebleau et c'est dans cette dernière ville qu'il mourut.

Une grande part de l'intérêt qu'inspire l'œuvre de Decamps est dû à sa merveilleuse fécondité, et non seulement dans le nombre de ses productions, mais encore dans leur variété. C'est à ses lithographies et à ses caricatures qu'il dut d'abord sa popularité. Dans ce dernier genre, il a une place à part, à la hauteur peut-être de Grandville et Charlet, mais avec un style plus triste, une conception plus amère. Ses lithographies sont des notes; c'est, si l'on veut, le memento d'un artiste, des souvenirs de voyage, des impressions : c'est un chien, des chevaux, un lion, un nègre fumant sa pipe, ici des suisses, là des paysages d'Asie, etc. En peinture, il a abordé tous les genres avec une égale aisance : le genre, les paysages d'Orient, les animaux et les chasses, les compositions historiques et religieuses. D'une part, l'influence de l'Orient, d'autre part, une fréquentation intime avec l'œuvre de Rembrandt, nous donneront, pour ainsi parler, la clef du génie de Decamps. C'est tantôt l'indication du type ou l'arrangement synthétique du détail qui fait vivre devant nos yeux cet Orient inconnu et troublant, comme dans le paysage turc du Salon de 1834 ou les *Cavaliers à l'abreuvoir*; là, c'est le prestige du coloris en même temps qu'une naïveté voulue mise au service d'un sujet religieux, ou une mignardise sans mièvrerie apportée à un tableau de genre, et l'admiration s'impose à considérer ce tempérament protéen du peintre, si divers par le nombre de genres qu'il aborde, en même temps que si personnel dans l'exécution et le rendu. L'œuvre de Decamps est considérable, surtout quand on songe qu'un grand nombre de toiles ont été enfouies à jamais dans les collections particulières sans avoir passé par les expositions. On trouvera des listes très suffisantes dans les monographies.

Henri d'ARGIS.

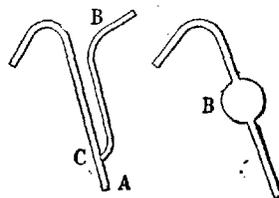
BIBL. : ERNEST CHENEAU-PANCOUCKE, le *Mouvement*

moderne en peinture, 1861. — THOREL, *Salon de 1846*. — CHAUMELIN, *Decamps*; Marseille, 1861. — CHARLES CLÉMENT, *Decamps*; Paris. — AD. MOREAU, *Decamps*; Paris. — DOCTEUR VÉRON, *Mémoires d'un bourgeois*, dans l'*Indépendance belge* du 23 juin 1855.

DECANAT (V. DOYEN).

DE CANDOLLE (V. CANDOLLE [De]).

DÉCANTATION. I. PHARMACIE. — La décantation est une opération qui a pour but de séparer un liquide du dépôt qui s'y est formé. Ordinairement, avec le temps, les particules solides qui troublent la transparence d'un liquide se déposent peu à peu au fond des vases, de telle sorte qu'il suffit d'incliner avec précaution ces derniers pour effectuer la séparation. Le dépôt est-il léger, avec tendance à se disséminer dans les couches environnantes, on fait écouler le liquide par une ouverture latérale, munie d'un robinet situé un peu au-dessus du dépôt. Si on opère sur de petites quantités, il est commode de se servir de verres coniques, plus larges en bas qu'en haut, l'inclinaison des parois s'opposant à l'adhérence des précipités. La décantation s'effectue très souvent à l'aide d'un siphon. Le plus simple de ces appareils consiste en un tube de verre recourbé, à branches inégales. La courte branche plongeant dans le liquide, on aspire avec la bouche par l'autre extrémité, et l'écoulement s'effectue ensuite régulièrement, tant que l'extrémité inférieure de la petite branche reste plongée dans les couches liquides. Ces dernières sont-elles dangereuses pour l'opérateur, on pratique l'aspiration au moyen d'un tube latéral B, fixé sur l'extrémité inférieure de



Siphons.

la grande branche; on ferme avec le doigt l'extrémité A, on aspire en B et on enlève le doigt dès que le liquide arrive en C. Enfin, le liquide dégage-t-il des vapeurs délétères, on remplit le siphon de ce liquide ou de tout autre qui peut sans inconvénient se mélanger au produit. Le siphon de Bunters porte une boule B qu'on remplit de liquide : en immergeant l'autre extrémité, la boule se vide en partie et l'amorcement se trouve produit d'une manière simple et commode; on utilise cette disposition lorsqu'il s'agit de liquides contenus dans des vases à ouverture étroite. Pour de petites quantités de liquide, on se sert souvent de pipettes en verre. Une pipette est un tube de forme variée, terminé par une ouverture étroite et muni, suivant sa longueur, d'une partie renflée en forme de boule ou de cylindre. Pour décanter un liquide avec cet instrument, on plonge l'extrémité inférieure dans ce liquide et on aspire avec la bouche par l'autre extrémité; on ferme ensuite cette dernière avec le doigt et on soulève le tout, qu'on peut transporter d'un endroit dans un autre, l'écoulement n'ayant lieu que lorsqu'on enlève le doigt. Si le liquide est corrosif, ou s'il émet des vapeurs dangereuses à respirer, il faut agir avec précaution lorsqu'on fait l'aspiration; si rien ne s'y oppose, on introduit, dans la partie inférieure de la pipette, une petite quantité d'eau. On a recours avec avantage à ce petit artifice avec les liquides non miscibles à l'eau, comme le brome. Enfin, l'instrument peut être gradué en centimètres cubes, ce qui permet de mesurer et de diviser au besoin le liquide décanté.

On fait quelquefois usage, dans la décantation des liquides précieux, d'une mèche de coton ou d'une petite boule de papier non collé, qu'on façonne en deux branches inégales : on plonge la plus courte dans le liquide, et ce petit système fonctionne par capillarité, à la manière d'un siphon, ne laissant au fond du vase, sous forme de précipité, que les matières étrangères qui troublaient la transparence du liquide.

Ed. BOURGOIN.

II. HYDRAULIQUE. — DÉCANTATION DES RÉSERVOIRS (V. RÉSERVOIR).

DÉCAPAGE (Industrie). Le décapage est une opération

chimique ou mécanique que l'on fait subir aux métaux pour les débarrasser des oxydes et des corps étrangers qui adhèrent à leur surface et qui seraient autant d'obstacles à leur soudure ainsi qu'à l'adhérence d'un dépôt galvanique. Dans cette dernière branche de l'industrie, le décapage est une manipulation des plus importantes et de laquelle dépend souvent la réussite de l'opération, puisque la trace la plus imperceptible d'un corps étranger quelconque est suffisante pour détruire l'adhérence des deux couches métalliques entre elles.

Le décapage du cuivre, du laiton, du bronze, du maillechort, de l'oréide, du similor, de l'or français, de l'or de Manheim, du british métal, de l'argentan, en un mot de tous les alliages où il entre une forte proportion de cuivre, comporte six opérations, qui toutes doivent s'exécuter rapidement sans intervalle ni aucun repos.

1° La *recuison au feu* ou le *dégraissage par un alcali* qui s'obtient en chauffant les pièces sur un feu doux de poussier de charbon, de braise de boulanger ou mieux dans un four jusqu'au rouge sombre. Dans le cas où ce procédé ne serait pas applicable à certains objets d'une grande délicatesse, il suffirait de les plonger dans une solution de potasse formée de une partie de potasse pour dix parties d'eau et portée à l'ébullition.

2° Le *déroché*. Les objets provenant de la recuison sont plongés dans un mélange de 5 à 20 parties d'acide sulfurique à 66° p. o/0 d'eau ordinaire jusqu'à ce qu'ils soient débarrassés de la couche noire de bioxyde de cuivre qui les recouvrait. Les pièces dégraissées à la potasse ne peuvent être dérochées qu'après un lavage à grande eau.

3° Le *passé à l'eau-forte vieille*. L'eau-forte considérablement affaiblie par de précédents décapages est employée de préférence dans cette opération; il suffit d'y plonger les objets dérochés jusqu'à disparition complète de la couche rouge de protoxyde de cuivre, pour ne présenter après lavage qu'une teinte métallique bien uniforme.

4° Le *passé à l'eau-forte vive*. On prépare une solution renfermant 100 parties d'acide nitrique à 36°, 1 partie de chlorure de sodium et 1 partie de suie grasse calcinée, et on y plonge les pièces bien secouées et égouttées, quelques secondes seulement, car l'attaque se produit avec la plus grande énergie.

5° Le *passé aux acides composés à briller ou à mater*. Les acides composés à briller, connus encore sous le nom d'*indispensables*, sont de deux sortes suivant le but qu'on se propose. Si les objets doivent présenter un beau brillant, on les plonge en les y agitant pendant une ou deux secondes, dans un liquide préparé la veille pour qu'il soit entièrement refroidi avec :

Acide nitrique à 36°.....	100 p. en vol.
— sulfurique à 66°... ..	100 —
Sel de cuisine.....	1 —

On doit de toute nécessité rincer très vivement et à grande eau au sortir de ce bain. Pour les industries qui décapent journellement de très petits objets comme épingles, agrafes, etc., les acides indiqués ci-dessus seraient trop énergiques, on les additionne d'un huitième de leur volume d'eau. Ils portent alors le nom d'*eau amère à briller*. Les vernisseurs et même la plupart des doreurs et argentiers, au lieu de préparer fréquemment de nouveaux acides composés à briller, se servent d'un mélange presque sans proportions : de vieille eau-forte, d'acide sulfurique, de sel marin et de suie grasse, auquel ils donnent le nom de *blanchiment* ou de bain de blanc. Si au lieu d'un aspect brillant on désire donner aux objets une belle apparence mate, on les plonge au sortir des eaux-fortes et après lavage dans un bain composé aussi la veille avec :

Acide nitrique à 36°.....	200 p. en vol.
— sulfurique à 66°... ..	100 —
Sel marin.....	1 —
Sulfate de zinc.....	1 à 5 —

On peut laisser les objets dans ce bain de cinq à vingt minutes; le mat se prononcera en raison de la durée d'im-

mersion. Au sortir du bain et après lavage à grande eau, on éclaircit le mat en plongeant vivement les pièces dans les acides composés à briller, pour les laver ensuite rapidement et à grande eau.

6° Le *passé à l'azotate de bioxyde de mercure*. Cette opération, qui a pour but de faciliter l'adhérence du dépôt avec le métal sous-jacent, consiste à plonger pendant une ou deux secondes les objets décapés dans la solution suivante :

Eau ordinaire.....	10 kilogram.
Azotate de bioxyde de mercure liq....	10 gr.
Acide azotique ou sulfurique.....	20 —

Les traitements successifs que nous venons d'indiquer conviennent au cuivre et à tous les alliages riches de métal; le maillechort seul présente quelques difficultés et exige des bains de décapage nouvellement préparés. Ces bains sont d'ordinaire contenus dans des vases de verre, grès, porcelaine, de forme haute relativement étroits, et munis d'un couvercle.

Décapage de l'argent. Comme pour le cuivre, on porte l'argent au rouge sombre, puis on le plonge encore chaud dans une déroche bouillante d'acide sulfurique étendu d'eau. Quelques doreurs, au lieu de recuire l'argent à feu nu, le chauffent dans des coffrets de tôle remplis d'un mélange de craie, de poussière de charbon et de borax en poudre. Quel que soit le procédé employé, l'argent recuit et parfaitement blanchi par le déroché peut être immédiatement soumis au dépôt d'un autre métal, mais celui-ci présente, au sortir du bain, le même mat que présentait l'objet lui-même. Pour obvier à cet inconvénient, il suffit de briller l'objet à l'aide du *brunissoir* ou de le mater au *gratte-brosse*. Pour les très minces objets, on leur communique le brillant désiré par le *sassage* ou le *baquetage*.

Décapage du zinc. On le passe rapidement dans une solution de potasse bouillante, on le rince à l'eau fraîche et on l'immerge quelques minutes dans une eau acidulée d'un dixième d'acide sulfurique; on le rince à grande eau, et si c'est nécessaire, on le gratte-brosse vigoureusement. On peut encore plonger vivement le zinc à décapé dans un mélange refroidi de :

Acide sulfurique.....	100 p. vol.
— azotique.....	100 —
Sel marin.....	1 %

On le lave ensuite à grande eau.

Décapage du plomb, de l'étain, etc. Le plomb, l'étain, l'alliage de ces deux métaux qui constitue la soudure, le métal d'Alger, la composition des théières anglaises, ne présentent pas, à beaucoup près, la même facilité de décapage que les métaux précédents. Le seul moyen connu est un dégraissage rapide à la potasse et le frottement à l'aide d'un corps dur.

Décapage de l'acier. Les objets polis en acier ou en fer sont d'abord dégraissés par une ébullition dans la potasse, frottés légèrement à la ponce en poudre fine et passés rapidement dans un bain composé de :

Eau ordinaire.....	1,000 gr.
Acide chlorhydrique.....	300 —
ou — sulfurique.....	100 —

Décapage de la fonte et du fer. On immerge deux ou trois heures dans une solution d'acide sulfurique au centième; au sortir du bain on rince à grande eau, on frotte avec du grès à l'aide d'un tampon de linge, puis on repasse à nouveau dans le bain de décapage. Ces derniers métaux exposés à l'air humide subissent une altération profonde et se recouvrent bientôt d'une couche épaisse de rouille. On évite facilement cette oxydation en recouvrant la fonte, le fer, l'acier d'une couche protectrice de cuivre plus ou moins épaisse. Cette opération porte le nom de *cuifrage*, *bronzage* ou *bronzage*, et permet d'obtenir des objets ayant l'aspect et la durée du bronze sans en avoir le prix.

Le bronzage peut s'effectuer à l'aide de plusieurs procédés, tels que le procédé Weil, le procédé Oudry; dans le premier, les objets en fonte, décapés comme il a été dit ci-dessus, sont suspendus à l'aide d'un fil de zinc dans une dissolution alcaline contenant de l'acide tartrique et du

sulfate de cuivre ; après un séjour de trois heures dans ce bain, on les retire, on les gratte-brosse, puis on les plonge de nouveau dans le bain. Dans le procédé Oudry, on évite le décapage toujours difficile de la fonte et du fer, il suffit de recouvrir les surfaces d'un enduit isolant inattaquable aux acides. Une fois cet enduit sec, on le rend conducteur de l'électricité à l'aide de la plombagine, puis on plonge la pièce ainsi préparée dans le bain de sulfate de cuivre employé pour la galvanoplastie ; on obtient ainsi un dépôt de cuivre que l'on peut à volonté rendre plus ou moins épais. C'est à l'aide de ce procédé qu'ont été bronzées : la fontaine Louvois, les fontaines et les colonnes rostrales de la place de la Concorde, les fontes d'ornement destinées aux fenêtres et aux portes extérieures du nouvel Opéra, ainsi que tous les candélabres qui ornent nos rues et nos boulevards. — On emploie encore pour le décapage partiel ou complet des menus objets métalliques : le chlorure double de zinc et d'ammoniaque, le chlorhydrate d'ammoniaque et le borax ; ce dernier surtout est exclusivement employé en bijouterie pour braser et souder les métaux précieux, utilisant ainsi la propriété que possède le borax de dissoudre facilement les oxydes métalliques.

Ch. GIRARD.

DE CAPITANI (Giovanni-Battista), littérateur italien, né à Milan le 4 juil. 1816, mort en 1880. C'était un érudit très sagace et très chercheur, qui a publié bon nombre d'études sur divers sujets d'histoire littéraire et de linguistique, parmi lesquelles nous mentionnerons : *Note alle voci e maniere di dire più spesso mutate nell'ultima ristampa dei Promessi Sposi* (Milan, 1842) ; *il Decamerone del Boccaccio in tutta la sua sana parte proposto agli studiosi della italiana favella* (Milan, 1843) ; *Della Lingua comune in Italia e dell'Accademia della Crusca* (Milan, 1846) ; *Intorno alla vita ed agli scritti di Francesco Cherubini* (Milan, 1852) ; *Cenni Biografici intorno all' abate Giuseppe Villa* (Milan, 1861) ; *Della Vita e degli scritti di Giovanni Gherardini* (Milan, 1868) ; *Dell'Intelletto del Tasso cercato a fondo nei suoi scritti* (Milan, 1869) ; *Earrago oltre Adda, schizzo storico* (Milan, 1873) ; *Una Giterella autunnale da Milano a Roma descritta e veduta d'uccello* (Milan, 1875). Il a, de plus, rédigé une grande partie du *Catalogue des monnaies grecques du cabinet numismatique de Milan*.

R. G.

DÉCAPITATION (Physiol.). La tête de l'homme séparée du corps par un instrument tranchant, la perception ou la vie consciente subsiste-t-elle encore ? C'est là un des problèmes qui ont vivement agité les médecins et les philosophes, surtout au commencement du siècle. L'histoire de la décapitation se confond avec l'histoire de l'humanité ; la civilisation, dans sa marche ascensionnelle, a simplement, et à une époque relativement récente, substitué à la hache ou au glaive manié à la main, une machine beaucoup plus perfectionnée et dont l'effet est plus sûr et plus rapide. On peut, comme dans toutes les questions scientifiques, grouper en deux périodes les discussions passionnées soulevées à ce sujet. Dans la première, toute hypothétique, on se contente d'observations banales, souvent de raisonnements métaphysiques ou de données sentimentales, puis, dans la seconde, qui correspond à ses dernières années, obéissant au besoin de précision qui marque notre époque, on cherche à préciser les conditions expérimentales, à utiliser les animaux et les moyens.

Scemmering et avec lui Aldini, Werckard, etc., soutinrent que le sentiment persiste après la décollation : aussi longtemps que le cerveau conserve sa force vitale, dit Scemmering, le supplicié a le sentiment de son existence. Or, pour prouver que le cerveau a conservé sa force vitale, ils citaient l'observation de Laveling qui, en irritant la moelle épinière, aurait vu des contractions très fortes de la face. On connaît la légende de la tête de Charlotte Corday, rougissant d'indignation, lorsque le bourreau la frappa de la main. Sue, allant plus loin que Scemmering et Oester, soutenait que l'on souffrait dans le tronc comme dans la tête.

Dans les recherches de 1800, Aldini, utilisant les courants galvaniques, vit que les contractions de la tête pouvaient persister trois quarts d'heure.

Trois points sont importants à étudier dans la décapitation : la conscience persiste-t-elle ? peut-on la faire revenir ? quel est le mécanisme de mort ? C'est à l'étude de ces points divers que se sont attachés MM. Laborde, Gley, Regnard, Hayem, P. Loye poursuivant leurs recherches à la fois sur les suppliciés, quand les circonstances le leur permettaient, et sur les animaux. Le premier problème est, pour ainsi dire, insoluble ; il n'existe aucun signe, en effet, aucun caractère pour reconnaître si tel mouvement est ou n'est pas une manifestation de la volonté. Toutefois, Loye est arrivé à constater sur le chien qu'un certain nombre de mouvements, qui auraient pu passer pour volontaires, se produisaient en l'absence certaine de la volonté. Il endormait l'animal par le chloroforme et opérait la décapitation quand toute volition était abolie ; or, dans ces circonstances, la tête présentait certains mouvements observés sur les chiens décapités à l'état de veille. Quant aux convulsions constatées, elles sont dues à l'anémie brusque, amenée par la section de tous les vaisseaux sanguins du cou.

La mort est-elle donc instantanée après la décollation ? Non, si l'on veut faire la distinction nécessaire entre la vie et la conscience. Toutes les discussions, toutes les controverses, depuis Scemmering et Cabanis, OEsler et Petit, et tous les autres, sont dues à cette confusion dans les mots. De ce qu'un nerf reste excitable, de ce qu'un muscle se contracte, on ne saurait conclure à la persistance du moi conscient, mais simplement à la persistance de la vie propre des tissus. Les éléments qui constituent notre organisme possèdent une certaine indépendance qui leur permet une existence propre, quoique limitée, et telle que, lorsque l'être est mort, les tissus, eux, ne meurent que successivement et suivant une marche bien définie et bien connue. C'est ainsi que, sur les suppliciés, M. Laborde a pu constater l'excitabilité des éléments de la substance cérébrale, pendant vingt-cinq minutes. Mais si la conscience disparaît après la décapitation, on pouvait se demander si elle était capable de renaître, comme après une syncope, en replaçant la tête dans les conditions physiologiques où elle se trouvait avant la section. On sait en effet que, sur un membre séparé du tronc, l'injection de sang oxygéné fait revenir l'excitabilité et la contractilité. Brown-Séquard a fait la même expérience sur la tête d'un chien et a vu revenir les mouvements spontanés et même des mouvements à apparences volontaires, mais il faut, d'après MM. Hayem et Barrier, que cette circulation soit rapidement faite. Si l'on agit dès la dixième seconde, on observerait d'après ces derniers auteurs des mouvements qu'ils considèrent comme volontaires : mouvements des globes oculaires spontanés ou suscités par l'approche d'une lumière vive, par l'appel de la voix, efforts de lappements quand on approche une écuelle d'eau, etc. M. Laborde a réussi à faire la transfusion rapide sur une tête de supplicié à Troyes, et il a pu ainsi prolonger la persistance de l'excitabilité des éléments de la substance cérébrale, mais il ajoute que s'il est permis d'entrevoir la possibilité du retour des phénomènes de la vie consciente, ce dernier n'est que de très rapide durée.

Nous arrivons ainsi à la dernière question. Quel est le mécanisme de mort ? Si la décapitation n'amenait la mort que par suite de la suppression brusque de l'irrigation sanguine et par conséquent par asphyxie, la circulation artificielle pratiquée rapidement devrait suffire pour ramener la vie dans les tissus de la tête, y compris la masse cérébrale ; mais le mécanisme de la mort est plus complexe. Il faut tenir compte d'un autre facteur bien important, la section brusque de la moelle, son irritation et l'existence de phénomènes d'arrêt, d'actes inhibitoires, comme les a appelés Brown-Séquard, contre l'effet desquels la circulation artificielle reste impuissante. Les observations cliniques montrent en effet que les lésions de la moelle cervicale par fractures, luxations des vertèbres, etc., sont capables d'amener immédiatement la

mort. D'après le professeur Brown-Séguard, il ne s'agit pas de la destruction du *nerf vital* de Legallois, mais d'une irritation partielle du lieu de la lésion, l'irritation se rendant aux cellules nerveuses qui ont sous leur contrôle la respiration, la circulation et toutes les fonctions organiques, et suspendant leur activité, amènent ainsi l'arrêt immédiat de ces fonctions.

Pour résumer cette question, on peut dire que la conscience disparaît immédiatement avec la décapitation et que cette perte subite est due aux phénomènes d'arrêt ayant pour point de départ l'irritation de la moelle allongée et secondairement à l'asphyxie. D^r P. LANGLOIS.

BIBL. : LABORDE, *Société de Biologie : Comptes rendus Académie des sciences*, 1885-1888. — HAYEM et BARRIER, 1887. — P. LOYE, *la Mort par la décapitation*, thèse de Paris, 1887.

DÉCAPODES. I. ZOOLOGIE. — Mollusques. Genre de Mollusques-Céphalopodes composant le deuxième sous-ordre des Acétabulifères, caractérisé par un corps nu, allongé, ovoïde, parfois cylindrique; à tête distincte du corps, pourvue d'yeux mobiles, parfois protégés par une paupière transparente et fixée, d'autre fois en contact immédiat avec l'eau. Dix bras surmontant la tête; sur ce nombre huit sont sessiles, armés de cupules obliques, pédonculées et pourvues d'un cercle corné; les deux autres bras en forme de tentacules, plus ou moins rétractiles, ordinairement très longs, sont terminés en massue et munis de capsules ou de crochets uniquement à leur extrémité. Un osselet interne plus ou moins résistant remplace la coquille. Il faut encore noter des nageoires marginales ou caudales, l'absence d'ouvertures aquifères cephaliques, remplacées par des ouvertures brachiales, oculaires et buccales. Ce sous-ordre comprend les familles des *Cranchiades*, *Loligopside*s, *Chirotenthidés*, *Loligidés*, *Onychoteutidés*, *Sepiades*. J. MABILLE.

Crustacés. — Division des Crustacés-Podophtalmes, caractérisée par la disposition de la carapace, qui recouvre complètement la tête et le thorax et dont les parties latérales forment au-dessus des articles basilaires des pattes-mâchoires et des pattes ambulatoires, une cavité dans laquelle sont placées les branchies; l'abdomen présente des caractères très variables, mais il peut être considéré sous deux formes principales, qui permettent de diviser les Décapodes en deux grands groupes: les Macroures et les Brachyures, ces derniers paraissant dériver des premiers; chez les Macroures (type: le Homard), il est très développé, porte cinq paires de pattes et une grande nageoire terminale; chez les Brachyures (type: le Crabe), il est très réduit, en forme de lame repliée contre le sternum et ne porte plus que deux paires de pattes grêles et filiformes. Cette organisation de l'abdomen, si différente dans les deux groupes, imprime à la structure des différents organes des modifications corollaires, dont il sera question à propos des deux groupes. En outre des caractères sus-énoncés, les Décapodes, qui sont les plus élevés en organisation de tous les Crustacés, se reconnaissent encore à leurs cinq paires de pattes ambulatoires — ce qui leur a valu leur nom — leurs pièces buccales sont constituées par une lèvre supérieure, une paire de mandibules, deux paires de mâchoires et trois paires de pattes-mâchoires, — organes que nous étudierons à propos de l'Écrevisse que nous prendrons comme type, parce que cet animal a été très bien étudié, — les branchies sont disposées en houppes ou en feuillettes. Les caractères tirés des autres organes sont trop variables, suivant les genres, pour que nous nous y arrêtions ici. L'embryogénie des Décapodes a été souvent étudiée; chez beaucoup de types, le jeune animal revêt les formes les plus curieuses et les plus inattendues, fort intéressantes au point de vue des doctrines de la descendance, et que nous passerons en revue à propos des formes chez lesquelles elles ont été étudiées. Les Décapodes se trouvent dans toutes les mers, sous toutes les latitudes, à toutes les profondeurs, un très petit nombre vivent dans l'eau douce, ou passent une partie de leur existence à terre. R. Mz.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Crustacés-Décapodes n'ont pris leur entier développement que dans les temps modernes: les Macroures d'abord, à l'époque mésozoïque, les Brachyures plus tard, dans le tertiaire et à l'époque actuelle. Les premiers représentants des Macroures se montrent cependant dès le dévonien supérieur (*Palæopalæmon*) et le carbonifère (*Anthrapalæmon*), constituant un groupe à part qui s'éteint de bonne heure (V. ANTHROCARIDES). — Dans le trias apparaissent des représentants des *Eryonidae* et des *Glyphacidae*, familles qui atteignent leur plus grand développement dans le trias et sont actuellement presque complètement éteintes. Toutes les familles des Macroures sont déjà représentées à cette époque, mais les *Astacomorpha* n'atteignent leur apogée que dans le crétacé. Les types d'eau douce ne sont pas connus avant le tertiaire. — Les premiers Brachyures sont du crétacé (V. CANCER), mais les Crabes fossiles sont surtout abondants dans l'éocène. Le genre *Prosopeon* (des *Dromiadae*), qui est jurassique, peut être considéré comme l'ancêtre commun des Anomoures et des Brachyures qui descendent eux-mêmes de types macroures plus anciens (V. CRUSTACÉS [Paléontologie]). E. TROUSSERT.

DÉCAPOLE. Ce terme, qui signifie les dix villes, sert à désigner dans les Évangiles (*S. Mathieu*, iv, 23; *S. Marc*, v, 20), dans les écrits de Josèphe et chez les géographes latins, une région de la Palestine, qui ne semble pas avoir formé proprement une division politique. Cette région, sise S.-O., S. et E. du lac de Génésareth, comprenait notamment les villes de Scythopolis, Philadelphie, Gerasa, Gadara, Pella, Canatha, Hippos; d'autres y comprennent la ville de Damas.

DÉCARBURATION (Métall.) (V. CARBURATION).

DÉGARGYRE. Monnaie employée dans l'empire grec; valait environ 1 fr. 80.

DÉCASTÈRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DÉ CASTRO (Salvator-Angelo), érudit italien, né à Oristano, en Sardaigne, le 27 oct. 1817, mort depuis 1880. De 1843 à 1845, il rédigea à Cagliari un journal de politique libérale, *la Meteora*, et, en 1848, il fut élu député. Bien qu'ecclesiastique et chanoine, il professait des opinions relativement avancées; on le nomma, en 1877, inspecteur général des études pour la province de Sardaigne. Il a publié quelques poésies et quelques études archéologiques: *Nuovi Codici d'Arborea, con la versione in Italiano; il Professor Mommsen e le carte d'Arborea; i Primi Abitatori della Sardegna*, etc. R. G.

BIBL. : SIOTTO PINTOR, *Storia letteraria della Sardegna*.

DE CASTRO (Giovanni), littérateur italien, né à Padoue en 1837. Malgré son origine, il fait partie du groupe des hommes de lettres milanais; il a, en effet, toujours habité Milan et y a publié presque tous ses livres. Citons de lui des ouvrages de critique, de biographie ou d'histoire: *Ugo Foscolo* (Turin, 1864); *the Secret Societies of all ages and countries*, étude publiée d'abord en anglais (Londres, 1875); *Arnaldo da Brescia, e la rivoluzione romana del XII secolo* (Livourne, 1875); *Fulvio Testi e le corti italiane nella prima metà del XVII secolo* (Milan, 1875); *i Popoli dell'antico Oriente* (Milan, 1878, 2 vol.); *la Storia della poesia popolare milanese* (Milan, 1879); *Milano e la Repubblica cisalpina, giusta le poesie, le caricature ed altre testimonianze dei tempi* (Milan, 1879); *Milano durante la dominazione napoleonica, giusta le poesie, etc.* (Milan, 1880); *la Caduta del regno d'Italia, etc.* (Milan, 1880); *Storia d'Italia del 1799 al 1814* (Milan, 1881); *Milano nel 1700, etc.* (Milan, 1888); nouvelles: *Foglie d'autunno, novelle* (Turin et Milan, 1857); *la Battaglia della vita, storia d'amore di Carlo Dickens; Cuore di sposa; l'Angelo del sacrificio, novelle* (Milan, 1863); *Anime sorelle; Cuore d'artista* (Milan, 1865); *Tempeste del cuore, novelle* (Milan, 1869).

BIBL. : G. PASSANO, *i Novellieri italiani in prosa*; Turin, 1878, 2 vol. in-8.

DÉCASTYLE. Ce terme, formé de deux mots grecs signi-

fiant *dix et colonne*, désigne toute ordonnance de façade de temple, de portique ou d'édifice composée de dix colonnes. Vitruve (III, i) remarque que les seuls temples hypéthres, vastes édifices dont la cella était en partie découverte, pouvaient présenter dix colonnes sur leurs façades du pronaos et du posticum (façades antérieure et postérieure) et cet auteur ajoute toutefois que, de son temps, la ville de Rome ne possédait pas de temple de ce genre. En revanche, le temple de Venus et de Rome que l'empereur Adrien fit construire, dans cette ville, non loin du Colysée, comptait, sans être hypéthre, deux rangées de dix colonnes sur ses deux façades et le dernier temple de Jupiter Olympien, à Athènes, terminé par cet empereur, était à la fois hypéthre et décastyle. Charles Lucas.

DECASYLLABÉ (Métr.), vers de dix syllabes. Il y en a plusieurs sortes usités dans la versification grecque et latine. Le plus connu est le décasyllabe composé de deux dactyles et de deux trochées, qui termine la strophe alcaïque (V. ALCAÏQUE). La poésie lyrique présente des décasyllabes qui sont à proprement parler des pentapodies iambiques.

σύ μοι ποδαγός ἀθλία γένου

(Eur., Phœn., 1715.)

ou des pentapodies trochaïques, également catalectiques et pures, comme :

τᾶς κερασφόρου πέφυκεν Ἴουδς

(Phœn., 248.)

La versification française emploie deux sortes de décasyllabes (V. CÉSURE).

A. WALTZ.

DECATISSAGE (Tiss.) (V. APPRÊT, t. III, p. 440).

DECATUR. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat d'Illinois, comté de Macon ; 9,547 hab. en 1880. Centre important de chemins de fer, entrepôt de denrées agricoles.

DECATUR (Stephen), marin américain, né à Philadelphie le 5 janv. 1779, mort près de Bladensburg (Maryland) le 22 mars 1820. Le grand-père de Decatur était un huguenot de La Rochelle qui avait quitté la France après la révocation de l'édit de Nantes et s'était établi à Newport (Rhode Island). Son père commanda un des premiers navires de guerre de la marine américaine naissante, le sloop *Delaware* qui captura un corsaire français de vingt canons. Il commanda ensuite la frégate *Philadelphia*, construite avec une souscription des principaux négociants de la capitale de la Pennsylvanie. Après la courte guerre maritime contre la France, de 1798 à 1799, il se retira dans sa propriété, située près de Philadelphie. Le jeune Stephen Decatur, élevé à l'école de son père pour la profession de marin, fut midshipman en 1798, à dix-neuf ans. Il servit d'abord sur la frégate *the United States* avec le commodore Barry, puis sur le brick *Norfolk* comme premier lieutenant, et sur l'*Essex* dans l'escadre placée sous les ordres du commodore Dale (1800) et destinée à protéger dans la Méditerranée le commerce américain contre les déprédations des Etats barbaresques. Il commanda ensuite le *New-York*, puis l'*Argus* dans l'escadre du commodore Prebles, et enfin l'*Enterprise*, toujours dans la Méditerranée. En 1803, tandis que Prebles bloquait Tripoli, le capitaine Bainbridge, poursuivant un bâtiment turc avec la frégate *Philadelphia*, donna dans un bas-fond, et la frégate fut capturée avec tout son équipage. Le lieutenant Decatur, monté sur le caïque *Intrepid*, avec quelques hommes résolus, entra de nuit dans le port de Tripoli, aborda la *Philadelphia* à l'ancre, en chassa l'équipage turc et incendia la frégate sous le feu des batteries de terre. Cet exploit valut à Stephen Decatur le grade de capitaine et le vote d'une épée d'honneur par le Congrès (1804-1805). Dans la guerre contre l'Angleterre en 1812, Decatur, commandant la frégate *the United States*, rencontra près de l'île de Madère la frégate anglaise *Macedonian*, et s'en empara après une heure et demie de combat. Ce fut un des plus brillants exploits maritimes de la guerre. Lorsque le vainqueur ramena sa prise à Newport, un grand enthousiasme éclata dans tout le pays, et le nom de Decatur, comme ceux de Hull, de Jones et de

Bainbridge, fut tout d'un coup célèbre. En 1815, le dey d'Alger ayant pris un bâtiment américain et réduit son équipage en servitude, Decatur, nommé commodore, fut envoyé, après la paix de Gand, avec la plus forte escadre que les Etats-Unis eussent encore réunie. Il franchit le détroit de Gibraltar en juin 1815, s'empara du meilleur bâtiment de la flotte algérienne, une frégate de quarante-quatre canons (17 juin), puis d'un brick, et parut devant Alger le 29. Le dey, effrayé, vint signer la paix sur le pont du vaisseau que montait le commandant. Par ce traité le dey rendait tous ses captifs, payait des indemnités et renonçait pour l'avenir à toute prétention d'obtenir des présents ou un tribut des Etats-Unis. De semblables renonciations furent obtenues des gouvernants de Tunis et de Tripoli. A son retour aux Etats-Unis, Decatur fut nommé membre du conseil naval près le département de la marine. Le 22 mars 1822, il tomba mortellement blessé dans un duel avec le commodore Barron. A. MOIREAU.

DECAUVILLE (Paul), industriel et homme politique français, né à Evry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise) le 7 juin 1846. Membre d'une famille d'agriculteurs originaire de Normandie, qui avait créé à Petit-Bourg une série d'établissements (exploitation agricole, distilleries, raffineries, carrières de pierres meulières) et des ateliers de construction dont l'importance est par la suite devenue prépondérante (V. ci-après), M. Paul Decauville, ayant terminé ses études classiques, se préparait à entrer à l'Ecole centrale, lorsque son père, tort malade, le pria en 1864 de partager avec lui l'écrasante direction de ses affaires. Dès lors, M. Decauville se consacra presque exclusivement à cette tâche qu'il assumait tout entière, en 1871, à la mort de son père. Pendant la guerre franco-allemande, il s'engagea comme volontaire et contribua, dans l'artillerie, à la défense de Paris. Le 2 févr. 1890, les électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, sur sa profession de foi républicaine, l'envoyèrent (par 681 voix sur 1,337 suffrages exprimés) au Sénat en remplacement de M. Léon Say, qui avait opté pour la Chambre des députés, et le réélisaient au renouvellement triennal du 4 janv. 1891 par 674 voix sur 1,325 suffrages.

Usines et chemins de fer Decauville. — Les usines Decauville se trouvent à Petit-Bourg, près de Corbeil, à 40 kil. de Paris. Armand Decauville, père du directeur actuel, les organisa et dirigea pendant longtemps l'exploitation agricole et industrielle de Petit-Bourg. En 1875, M. Paul Decauville, qui lui avait succédé, se trouvant embarrassé pour effectuer le transport d'une récolte extraordinaire de betteraves, eut l'idée d'employer un système de voie portative, pouvant se déplacer facilement. Le succès de son idée l'engagea à la perfectionner et, en 1876, ayant entendu parler du chemin de fer de Festiniog, construit en 1832 avec une voie de 0^m60 et des rails de 6 kilogram. par mètre courant, Paul Decauville se rendit dans le pays de Galles, où il étudia le chemin de fer à voie étroite. Frappé des avantages de ce système, il résolut de l'importer et de le développer en France, mais en employant une voie complètement métallique. Il y réussit et aujourd'hui l'usine de Petit-Bourg, après avoir livré en dix ans pour près de 60 millions de chemins de fer portatifs, possède, avec un personnel d'un millier d'ouvriers, un ensemble de quatre cent cinquante machines-outils capables de faire la besogne de quatre mille travailleurs et de mettre en œuvre chaque mois 3 à 4,000 tonnes de fer et d'acier. — Les établissements Decauville ont une autre usine en Italie, à *Diano-Marina* (V. ce mot).

CHEMIN DE FER DECAUVILLE. — A l'origine, M. Decauville, préoccupé surtout des transports industriels, avait été dominé par l'idée de rendre ses chemins de fer entièrement portatifs et par suite facilement démontables. Il avait donc adopté une voie d'une largeur de 0^m40, telle qu'un homme pût en porter un tronçon en se mettant au milieu et en tenant un rail de chaque main. Cette voie convenait bien pour les petits terrassements, le service des briqueteries

et de toutes les usines en général, mais pour les transports de grande importance, on avait dû légèrement l'élargir et la porter à 0^m50. Cette voie fut adoptée par la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1878 pour le transport et la mise en place des colis des exposants dans le palais du Champ de Mars et s'étendit sur 2 kil.

M. Decauville eut l'idée d'employer son système au transport des promeneurs entre le Trocadéro et l'Ecole militaire avec des wagonnets formant en quelque sorte des bancs roulants, mais l'autorisation lui fut refusée; c'est alors qu'il s'adressa au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, où ont eu lieu les premiers essais de la voie de 0^m50 pour le service des voyageurs. Cette voie a été posée dans le milieu d'une allée et encastrée dans le sable sans aucune adjonction de traverses de bois. Sa longueur est de 1,500 m.; les courbes ont des rayons de 8 à 15 m. Les wagons sont trainés par deux poneys, et la vitesse atteint de 18 à 16 kil. à l'heure. M. Decauville commença ensuite au printemps de 1879, sur une ligne de 5 kil. établie pour le service de ses établissements de Petit-Bourg et posée simplement sur ballast, des essais de traction à la vapeur qui le décidèrent à adopter définitivement la voie de 0^m60 offrant plus de stabilité et de confort pour le transport des voyageurs.

La voie. La voie, posée sur une couche mince de ballast, est en rails d'acier, du poids de 9^m500 par mètre courant. Les rails sont rivés avec des machines spéciales très puissantes sur des traverses en acier embouti, dont les deux extrémités ont été fermées au marteau pilon. Par ce moyen le ballast est maintenu dans chaque traverse et il en résulte une meilleure assiette de la voie. Le caractère de la voie Decauville consiste en ce que le rail ne fait qu'une avec les traverses et les éclisses. Affectant la forme d'une échelle, chaque élément du système droit, courbe, ou disposé en matière de croisement, est essentiellement portatif; la voie se pose, s'enlève, se transporte, se réinstalle en un temps très court et dans des conditions d'extrême facilité: quatre hommes peuvent en déplacer et remonter 300 m. en moins de 75 minutes.

Les éléments de voie sont de 5 m., 2^m50 et 1^m25 de longueur. Ces éléments se posent simplement bout à bout. Les éclisses du *bout mâle* sont percées d'un trou correspondant à un autre trou pratiqué dans le rail du *bout femelle*; d'où il suit que ces éléments peuvent se boulonner quand la voie doit demeurer absolument fixe. Au cas d'une traction par locomotive, il convient de mettre des éclisses doubles, comme cela se fait dans les chemins de fer ordinaires.

Les traverses employées pour la construction des lignes par les grandes compagnies sont en bois; celles de la voie Decauville étant métalliques, il en résulte une grande économie d'entretien; ces parties essentielles ne se pourrissent pas et n'ont pas besoin d'être remplacées périodiquement. La voie Decauville porte aisément des wagons de 1^m70 de large. Ces voitures sont montées sur deux *bogies* avec roues en acier de 45 centim. et contiennent cinquante-six personnes. La locomotive adoptée est le système *Mallet-Compound*. Elle pèse 9 tonnes et demie à vide, 12 tonnes en marche et peut donner une force de 75 chevaux. Le chemin de fer Decauville peut circuler dans des courbes de 20 m. de rayon et gravir des rampes de 8 ‰. La locomotive Mallet-Compound peut remorquer 280 tonnes en palier et 96 tonnes sur une rampe de 10 millim. Mais si les transports ont lieu en palier, sur les rails Decauville, les locomotives de 6 tonnes suffisent pour remorquer 15 tonnes à la vitesse de 20 kil., ou 35 tonnes à une vitesse moitié moindre. Le poids des wagons de marchandises varie entre 1,100 et 900 kilogr., suivant qu'ils sont couverts ou découverts. Les derniers admettent une charge de 2 tonnes et demie (ce qui fait 360 kilogr. de poids mort par tonne). Pour le transport des pièces plus lourdes, on se sert de petits wagons plates-formes à trois essieux et à pivot, dont chacun peut porter 4 tonnes et demie. Deux

de ces wagonnets suffisent donc pour un canon de 9 tonnes par ex. Le prix de revient d'une ligne Decauville, dans son application la plus simple, c.-à-d. établie sur route, ne nécessitant pas de travaux d'art considérables et d'acquisitions de terrains, avec deux locomotives (dont une de rechange), et un service de deux trains par jour en navette sur une seule voie, ne dépasse pas en général 20,000 fr. par kilomètre (voie et matériel compris).

Applications. M. Decauville ayant enfin résolu le problème du transport des marchandises et des voyageurs, à l'aide de locomotives, sur la voie de 0^m60 de son système, eut occasion d'en appliquer souvent la solution. En 1883, il construisit une ligne de 65 kil. à travers la Tunisie, pour relier Sousse à Kairouan. Plus tard, le gouvernement italien lui demandait 56 kil. de voie pour l'expédition d'Abyssinie; 26 kil. furent envoyés de Petit-Bourg à Madagascar pour l'organisation des transports du corps d'occupation de Diégo-Suarez. Enfin la voie Decauville prouva par l'expérience du chemin de fer de l'Exposition de 1889 que, malgré la circulation fréquente de trains de vitesse, son assiette n'était pas ébranlée, que les locomotives et les wagons avaient la plus grande stabilité.

En six mois, plus de 6 millions de voyageurs ont été transportés sans accident, à une vitesse de 23 kil. à l'heure, sur cette ligne où existaient des pentes de 29 millim. Chaque train pesait 51 tonnes sans la machine, de telle sorte que cette dernière, de 12 tonnes, trainait plus de quatre fois son propre poids. Le poids mort par voyageur ne dépassait pas 143 kilogr. Sept locomotives et cinquante voitures ont suffi à ce service qui comportait douze à treize trains par heure. La consommation des machines est descendue à 3,910 gr. de coke par kilomètre de train. Les 3 kil. de la ligne étaient à double voie. Une moyenne de 34,000 voyageurs y était transportée par jour, soit 17,000 sur chaque voie et pendant les six mois d'exploitation, il n'y a eu à changer ni un rail, ni une aiguille, ni une éclisse. Les chemins de fer Decauville, outre les exploitations que nous en avons indiquées, avaient été employés en Russie pour l'établissement du Transcaucasien et aux Indes, au Tonkin, en Chine, etc., pour le transport des voyageurs ou de matériel d'expéditions militaires. En France, le ministère de la guerre les emploie avec beaucoup de succès pour l'armement des côtes et des places, ainsi que pour l'organisation de la défense mobile autour des places fortes. Le commandant d'artillerie Péchet a d'ailleurs apporté de nombreux perfectionnements dans le matériel des chemins de fer portatifs au point de vue des services qu'ils sont appelés à rendre à la défense nationale. — La voie de 0^m60 qui avait trouvé de nombreux détracteurs et qui, naguère, n'était pas reconnue comme légale, vient enfin de recevoir la consécration officielle, et après avoir été adoptée et employée par le ministère de la guerre, elle a été, dans la séance du Sénat du 21 mars 1894, déclarée légale en France par le ministre des travaux publics.

Une dernière difficulté restait à vaincre dans l'exploitation du chemin de fer Decauville, c'était celle que rencontrait le transport des bestiaux qui en se jetant les uns sur les autres pourraient déranger la stabilité des wagons. Les ateliers Decauville ont trouvé un wagon spécial à ras du sol et avec lequel cet inconvénient ne peut plus se produire. — Un chemin de fer Decauville fonctionne à Royan sur un parcours d'environ 9 kil., et il est question de prolonger cette ligne le long de la côte et de lui donner un parcours de 45 kil. Plusieurs autres lignes vont être exécutées dans le Loiret et le Calvados. De grandes dépenses sont occasionnées aux départements par la construction de voies larges dont le trafic ne peut toujours suffire à l'exploitation, il fallait donc avoir des chemins de fer économiques; parmi ceux-ci les chemins de fer Decauville, en raison de l'économie qu'ils présentent et des services qu'ils ont déjà rendus, paraissent appelés à prendre une des premières places.

Les établissements Decauville sont aujourd'hui en société

au capital de 2 millions. M. Paul Decauville est président du conseil d'administration de cette société. E. ALDEBERT.

BIBL. : NOBLEMAIRE, *les Chemins de fer départementaux*, dans la *Revue de l'Exposition de 1889*; Paris, 1889, n° 13. — A. DE LAPPARENT, *les Chemins de fer économiques*; Corbeil, 1890. — F. JACQUILLAT, *le Chemin de fer à voie de 0^m60 à l'Exposition universelle de 1889*, dans la *Revue d'artillerie*; Paris, août 1890. — Lieutenant-colonel HENNEBERT, *le Matériel de guerre à l'Exposition universelle de 1889. Les produits des établissements Decauville*; Paris, 1890. — PAUL DECAUVILLE, *Régime des chemins de fer secondaires en France*; Corbeil, 1891.

DECAUX (Gilles), littérateur (V. CAUX [Gilles de]).

DECAUX (Louis-Victor Blacquetot, vicomte), général français, né à Douai en 1775, mort en 1845. Entré dans le génie en 1793, il se fit remarquer par sa bravoure et ses talents dans les campagnes sur le Rhin. En 1799, il fut chargé par Moreau de régler les conditions de l'armistice avec les Autrichiens. Il contribua par ses habiles dispositions à faire échouer la descente des Anglais dans l'île de Walcheren. C'est lui qui, en 1815, régla avec les généraux alliés les conditions du séjour de leurs troupes sur le territoire français. Nommé conseiller d'Etat en 1817, directeur du personnel de la guerre et lieutenant général en 1823, il fut ministre de la guerre dans le cabinet de Martignac et devint pair de France en 1832. E. FELLER.

DECAZES (Elie, duc), homme d'Etat français, né à Saint-Martin-de-Laye (Gironde) le 28 sept. 1780, mort à Decazeville le 24 oct. 1860. Descendant d'une vieille famille bourgeoise anoblie par Henri IV, il étudia le droit, débuta comme avocat à Libourne, puis se rendit à Paris, où sa souplesse, son talent de parole et sa belle prestance lui valurent d'assez brillants succès dans le monde. Devenu en 1805 gendre de Murair, premier président de la cour de cassation, il entra l'année suivante comme juge au tribunal de la Seine. Louis Bonaparte, roi de Hollande, se l'attacha peu après (1807) comme conseiller de cabinet et reçut de lui, pendant et même après ses démêlés avec Napoléon, des marques de dévouement qui indisposèrent l'empereur à l'égard du jeune magistrat. Decazes n'en fut pas moins appelé en 1811 comme conseiller à la cour d'appel de Paris et entra la même année dans la maison de *Madame-mère* à titre de secrétaire des commandements. Mais il visait une place à la cour de cassation. Les préventions de l'empereur contre lui l'empêchèrent de l'obtenir. Aussi vit-il sans peine la chute du régime impérial et se rallia-t-il avec joie à la royauté rétablie en 1814. Après le retour de l'île d'Elbe, Decazes se montra sincèrement attaché aux Bourbons. Capitaine d'une compagnie de la garde nationale, il offrit ses services à Louis XVIII et lui demeura fidèle même après le 20 mars. Son refus de reconnaître la légitimité de l'Empire, qui venait de renaitre, lui valut d'être exilé de Paris pendant les Cent-Jours. Il y rentra peu après Waterloo et fit bientôt, comme homme politique, la plus éclatante fortune. Nommé préfet de police le 7 juil. 1815, il eut à maintenir l'ordre à Paris dans les circonstances les plus difficiles, montra beaucoup de fermeté, de tact, sut plaire aux souverains alliés et, à la suite de quelques entretiens avec Louis XVIII, parvint à inspirer à ce souverain non seulement une confiance sans réserve, mais une affection presque paternelle. Elu député par le dép. de la Seine (août 1815), il fut, quelques semaines plus tard (24 sept.), appelé au ministère de la police générale en remplacement de Fouché. Confident et inspirateur du roi, il contribua sans doute beaucoup à lui faire adopter entre les partis une politique de bascule qui ne manquait pas d'habileté et à laquelle, durant quelques années, le succès ne fit pas défaut.

S'il soutint et fit voter à la fin de 1815 plusieurs lois d'exception par la Chambre introuvable, il en adoucit de son mieux l'application par ses circulaires. Bientôt il fut visible qu'il réprouvait les excès de la Terreur blanche et qu'il ne dépendait pas de lui qu'elle ne prit fin. Loin de partager les passions et les tendances rétrogrades du parti ultra-royaliste, il voulait, par une observation sincère et loyale de la Charte, rallier tous les Français autour du trône. Il fallait, disait-il, royaliser la nation et nationaliser

le royalisme. La Chambre de 1815 avait un tout autre programme et ne le prouva que trop bien. Decazes conseilla vivement au roi de la dissoudre et obtint gain de cause le 5 sept. 1816. On sait que la nouvelle assemblée se montra beaucoup plus modérée, plus conciliante que sa devancière. Le ministre de la police contribua pour une grande part à lui faire voter la loi électorale du 5 févr. 1817, qui donnait dans le pays la prépondérance politique à la bourgeoisie. Puis, surtout après l'affaire de Lyon (V. CANUEL, FABVIER), il s'efforça de faire cesser les persécutions et de ramener le calme dans les esprits (1817-1818). L'animosité des ultras à son égard croissait en raison directe de la faveur que lui témoignait Louis XVIII. De là la ridicule *Conspiration du bord de l'eau* qu'il déjoua si aisément en 1818. A cette époque, Decazes, que le roi avait déjà fait comte et pair de France, épousa en secondes nocces M^{lle} de Sainte-Aulaire, petite-fille du dernier prince régnant de Nassau-Sarrebrück, et, en considération de ce mariage, obtint du roi de Danemark Frédéric VI la transmission de la terre et du duché de Glücksberg. Il était alors à l'apogée du crédit et de la puissance. Le duc de Richelieu s'étant retiré des affaires (déc. 1818), parce qu'il ne pouvait faire agréer au roi son projet de modifier, au profit de l'aristocratie, la loi électorale de 1817, c'est lui qui fut chargé de composer un nouveau cabinet, dont il fit donner la présidence nominale au général Dessolle, mais dont il eut, dès le début, la direction effective (janv. 1819). Il entra dans le nouveau cabinet avec le titre de ministre de l'intérieur, conservant du reste ses fonctions de police, qui cessèrent de correspondre à un ministère spécial. Decazes donna dès lors une très vigoureuse impulsion aux travaux publics, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture. Mais la politique ne cessa pas d'être sa préoccupation principale. Neutralisant, d'une part, grâce à une *fournée* de plus de soixante pairs (3 mars 1819), l'opposition systématique qu'il rencontrait dans la Chambre haute, il donna, de l'autre, des gages au parti libéral en effaçant les dernières traces des lois d'exception et faisant voter les fameuses lois sur la presse de 1819. Mais les succès constants de ce parti dans les élections l'amenèrent quelque temps après à se séparer de lui. Louis XVIII prenait peur et voulait maintenant réformer la loi de 1817. Decazes en proposa donc lui aussi la modification (nov. 1819), ce que Dessolle et plusieurs autres de ses collègues n'approuvèrent pas. Le cabinet se disloqua, et le favori du roi en devint le chef officiel. Mais il ne jouit pas longtemps des honneurs de sa présidence.

L'assassinat du duc de Berry par Louvel (13 févr. 1820) fut suivi d'un tel déchaînement de fureurs ultra-royalistes contre Decazes (que Clausel de Coussergues ne craignit pas, en pleine Chambre des députés, de représenter comme complice de ce crime) que Louis XVIII, obsédé par sa famille, dut se résigner à le sacrifier. Mais si le roi consentit à sa retraite (17 févr.), ce ne fut pas sans lui donner de nouvelles marques de son estime et de sa sympathie. Il lui conféra le titre de duc, l'envoya comme ambassadeur en Angleterre et, peu de temps après, le nomma chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Decazes, voyant le gouvernement débordé par l'extrême droite, résigna son ambassade lorsque le second ministère Richelieu fut remplacé par le cabinet Villèle (déc. 1821) et rentra en France, où, jusqu'à la fin de la Restauration, il lutta dans la Chambre des pairs contre la faction qui l'avait renversé et dont les desseins éclatèrent au grand jour sous le règne de Charles X. Après la révolution de 1830, il se rallia, non sans tristesse, mais avec résolution, à la monarchie du Juillet. Il fut, de 1834 à 1848, grand référendaire de la Chambre des pairs et rentra définitivement dans la vie privée après la révolution du 24 février. La seconde moitié de son existence fut surtout consacrée à d'importants travaux agricoles et à des entreprises industrielles dont la principale fut la création des grandes forges de Decazeville, dans le dép. de l'Aveyron. A. DEBIDOUR.

DECAZES (Louis-Charles-Elie-Amanieu, duc de Glücksberg, marquis, puis duc), homme d'Etat français, fils

du précédent, né à Paris le 9 mai 1819, mort au château de Graves (Gironde) le 16 sept. 1886. Grâce au crédit de son père, il obtint de bonne heure de hauts emplois dans la diplomatie et fut successivement, sous le règne de Louis-Philippe, secrétaire d'ambassade à Londres, puis ministre plénipotentiaire de France à Madrid et à Lisbonne. La révolution de 1848 le rejeta dans la vie privée, mais ne le fit pas renoncer à la politique. Membre influent du parti orléaniste, il parvint à entrer au conseil général de la Gironde, se présenta, sans succès, comme candidat de l'opposition dans la circonscription de Libourne, aux élections législatives de 1863 et de 1869, mais ne réussit à jouer un rôle de quelque importance qu'après la révolution du 4 septembre 1870. Ses déclarations en faveur de la République et du gouvernement de la défense nationale ne l'empêchèrent pas, une fois élu député par le dép. de la Gironde (8 févr. 1871), de s'associer, dans l'Assemblée nationale, à toutes les menées du centre droit contre le gouvernement de Thiers, à la chute duquel il contribua de toutes ses forces, le 24 mai 1873. Il avait, peu de mois auparavant, reçu avec éclat, dans son château, le comte et la comtesse de Paris et avait, à plusieurs reprises, manifesté publiquement son espoir et son désir d'une restauration monarchique.

Le duc de Broglie, parvenu au pouvoir, ne pouvait laisser dans l'ombre un tel auxiliaire. Nommé ambassadeur à Londres, le 6 sept. 1873, il fut, le 26 nov. suivant, appelé au ministère des affaires étrangères, où l'opinion que lui et ses amis surent donner de son talent et de son influence diplomatique lui permit de se maintenir quatre ans, malgré bien des crises parlementaires. Au dehors, il suivit prudemment une politique négative d'attente et de ménagements, calmant de son mieux en 1874 les susceptibilités de l'Italie, en 1875 celles de l'Allemagne et ne participant qu'avec la réserve la plus timide aux négociations dont la question d'Orient fut l'objet, de 1875 à 1877. En Espagne, il contrecarra le carlisme, sans oser l'avouer, et favorisa, sans franchise, les menées qui eurent pour résultat la chute de la République et l'avènement d'Alphonse XII (1874-1875). Au dedans, ne pouvant, pour l'heure, rétablir la monarchie, il vota la constitution du 25 févr. 1875, d'où lui et les siens espéraient bien faire sortir une restauration. N'ayant pu réussir à se faire élire sénateur inamovible, il se présenta, le 20 févr. 1876, comme candidat à la députation dans deux circonscriptions, fut battu à Libourne, mais fut élu au scrutin de ballottage (5 févr.) dans le VIII^e arrondissement de Paris, parce qu'il avait promis de soutenir sans arrière-pensée les nouvelles lois constitutionnelles. Il n'en participa pas moins, le 16 mai de l'année suivante, au coup d'Etat parlementaire exécuté par le maréchal de Mac-Mahon et le duc de Broglie et qui avait pour but d'en amener l'anéantissement. Il garda son portefeuille sous un gouvernement qui se proposait manifestement la destruction de la République. Il était assez naturel qu'il succombât avec lui. N'osant plus solliciter les suffrages des électeurs de Paris, le duc Decazes se présenta, le 14 oct. 1877, à Libourne où il fut battu et à Puget-Théniers où, grâce à une pression et une corruption inouïes, ainsi qu'à certaines complaisances pour le parti séparatiste du pays, il obtint 3,194 voix contre 2,395. Son élection fut annulée à une énorme majorité par la Chambre, à la suite d'une enquête retentissante, le 7 déc. 1878. Depuis cette époque, le duc Decazes qui, lors de la formation du ministère Rochebouet (nov. 1877), avait dû résigner son portefeuille, échoua dans de multiples tentatives pour reparaitre sur la scène politique. A trois reprises, les orléanistes, ses amis, essayèrent, sans succès, de lui faire obtenir un siège de sénateur inamovible. Les électeurs sénatoriaux de la Gironde le repoussèrent le 26 avr. 1885; enfin, sa candidature à la Chambre échoua une dernière fois dans l'arr. de Libourne, le 4 oct. de la même année.

A. DENMOUR.
DECAZEVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, sur le Rieumort; 10,702 hab. Cette ville s'est formée autour des établissements miniers et mé-

tallurgiques qu'a fondés, dans cette partie du bassin houiller d'Aubin, la société des houillères et fonderies de l'Aveyron. Cette société se constitua, à l'instigation du duc Elie Decazes, par acte passé devant M^e du Bois, notaire à Paris, les 16 et 17 juin 1826. Elle fut approuvée par ordonnance royale du 28 juin suivant. Son capital était fixé à 1,800,000 fr.; il fut plusieurs fois augmenté dans la suite. En mai 1832, il fut porté à 7,200,000 fr. et le duc Decazes fit abandon de « la propriété absolue » des terres, mines, etc., dont il n'avait d'abord cédé que la jouissance. Le nom de Decazeville fut donné à l'usine, qu'une ordonnance royale du 21 janv. 1829 l'avait autorisé à faire construire au lieu dit Lagrange, et ce nom a servi depuis à désigner la ville qui s'est formée autour de cette usine. Non loin de là, sur la colline qui domine à l'E. l'étroite vallée de Decazeville, se trouvait le château de Lassalle, dont il ne reste que des ruines sans intérêt. Cette proximité amena les habitants de la région à appeler de ce nom les établissements de la société des houillères, et les paysans l'emploient encore aujourd'hui concurremment avec celui de Decazeville. La plus grande partie du territoire occupé par Decazeville formait autrefois la paroisse supprimée de Vialarels. Il ne reste plus de sa vieille église que quelques pans de muraille. Decazeville prospéra très vite, grâce à l'intelligence et à l'activité de son premier directeur, François Cabrol. L'usine dans laquelle on travaille aujourd'hui est encore, à de légères modifications près, celle qu'il fit construire. Il en abandonna la direction, pendant quelques années, mais la reprit, en 1840, et la garda pendant vingt ans. C'est la période la plus brillante de Decazeville. De son usine et de celle du Creusot sont sortis presque tous les rails qui ont servi à la construction des grandes lignes de Paris à Orléans, Tours, Nantes et Bordeaux. Les traités de commerce de 1860 lui portèrent un coup terrible. La société, pour résister à la concurrence des fers anglais, s'imposa de lourds sacrifices qui la conduisirent à la faillite (1866). Les liquidateurs firent marcher l'usine jusqu'en 1868. Elle fut alors achetée par la société nouvelle des houillères et fonderies de l'Aveyron (V. l'article qui lui a été consacré dans le t. IV, p. 904). Cette société se préoccupe moins de la fabrication du fer que de l'exploitation des mines. Elle a été poussée dans cette voie par son fondateur M. Deseilligny et, pendant sa direction éclairée, Decazeville a retrouvé la prospérité d'autrefois. — Il n'y a plus que deux hauts fourneaux en marche; ils occupent 120 ouvriers et produisent 12,000 tonnes de fonte. La forge occupe 600 ouvriers et produit 15,000 tonnes de fer. Les ateliers emploient 220 ouvriers qui travaillent pour les hauts fourneaux, la forge, les mines et le commerce. On y a fabriqué dans ces dernières années beaucoup de ponts en fer pour l'administration des ponts et chaussées, les chemins de fer et l'industrie privée. — Les principales concessions de mines de la société sont au nombre de huit : Le Broual, Lassalle, Lacaze, Sérons et Paleyret, Le Rial, Le Rieu-Mort, Négrin et Rulhe. Elles comprennent 1,685 hect. Les grands centres d'exploitation sont à Bourran, Combes, Paleyret, Firmy et Le Banel. Les couches connues de ce bassin peuvent se diviser en trois systèmes. Dans le système supérieur la puissance de la couche varie de 35 à 80 m.; elle est exploitée à Bourran, où elle atteint 80 m., à Combes et à la découverte de Lavaysse. La couche du système moyen, dont la puissance varie de 8 à 20 m., est exploitée à Firmy, Paleyret et Le Banel. Le système inférieur n'a été exploité qu'à Rulhe. L'épaisseur de la couche y varie de 2 à 3 m. La production actuelle de ces mines est de 440,000 tonnes par an. Elles occupent, tant pour l'extraction que pour les criblages, lavages, etc., 2,300 ouvriers. — La société de Decazeville possède plusieurs concessions de minerai de fer, mais elle n'exploite que celle de Mondalazac (com. de Marcellac). Un chemin de fer de 25 kil., appartenant à la société, la relie à Decazeville. Elle produit annuellement 30,000 tonnes de minerai. — Les ouvriers de Decazeville se sont trois fois mis en grève, en 1868,

1878 et 1886. La grève de 1886 a été marquée par un événement tragique et elle a donné lieu à plusieurs interpellations à la Chambre des députés (interpellations Basly, 11 févr. ; Camélinat, 11-13-15 mars ; Maillard, 18 avr. ; Michelin et Planteau, 29 mai). Elle éclata dans la matinée du 26 janv. et à quatre heures de l'après-midi le sous-directeur de la compagnie, M. Watrin, était odieusement assassiné, sous les yeux du maire, M. Cayrade, qui, trop confiant dans sa popularité, avait eu l'imprudence de refuser le concours de la force armée. — Une statue du duc Decazes a été élevée, en 1871, sur la plus belle place de la ville. C'est une loi du 12 avr. 1881 qui a fait de Decazeville un chef-lieu de canton. C. COUDERC.

BIBL. : PILLET-WILL, *Examen analytique de l'usine de Decazeville*; Paris, 1832, in-4. — P. SOULIÉ et L. PUECH, *François Cabrol, ancien directeur-fondateur de Decazeville*; Rodez, 1882, in-8. — D. LAYE, *Histoire complète des grèves de Decazeville sous la date lugubre du 26 févr. 1886*; Toulouse, 1886, in-16.

DÉCÉBALE, roi de Dacie, mort en 106 ou 107 ap. J.-C. On ne sait si ce mot est un titre ou un nom d'homme. Quoi qu'il en soit, celui qui le portait réunit sous son sceptre tous les petits princes daces et attaqua les Romains. En 86 après J.-C., il envahit la Mésie, battit et tua le gouverneur Oppius Sabinus. Domitien marcha contre lui, mais chargé de la guerre Cornelius Fuscus qui fut tué au N. du Danube. En 88, Tertius Julianus battit Décébale. Néanmoins Domitien, pour se l'attacher, lui consentit un tribut annuel (90) et lui envoya des ingénieurs et des ouvriers. Décébale s'efforça d'organiser son armée à la romaine et de civiliser son peuple. Vaincu par Trajan en 101 et 102, il n'observa pas la paix qui l'avait réduit à la vassalité. Il provoqua ainsi la grande expédition de Trajan et se suicida après la prise de sa capitale (V. DACIE et TRAJAN).

DÉCEMBRE (Astron.). Nom du dixième mois de l'année romaine qui est actuellement notre douzième depuis que l'édit de Charles IX, rendu en 1564, a fait commencer l'année au mois de janvier.

Coup d'Etat du Deux Décembre (V. DEUX DÉCEMBRE).

DECEMBRIO (Uberto), moraliste et homme d'Etat italien, né à Vigevano, dans le Milanais, vers 1360, mort en 1427. Il fut secrétaire de Pietro Filargo di Candia, plus tard pape sous le nom d'Alexandre V, puis secrétaire d'Etat du duc Giovanni-Maria Visconti. Il avait composé quelques traités philosophiques : *De Republica*, *De Modestia*, *De Candore*, *De Morali Philosophia*. Il ne paraît pas qu'ils aient été jamais imprimés. R. G.

BIBL. : FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinitalis*; Padoue, 1754, 3 vol. in-4.

DECEMBRIO (Pietro-Candido), écrivain et homme d'Etat italien, né à Pavie en 1399, mort à Milan le 12 nov. 1477. Son père, Uberto, et, croit-on, l'helléniste Emmanuel Chrysoloras, furent ses premiers maîtres. Assez jeune encore, il fut secrétaire d'Etat du duc de Milan, Filippo-Maria, puis, à la constitution de la république milanaise, président du gouvernement nouveau. Forcé de céder aux armes de Francesco Sforza, il quitta Milan après la capitulation de cette ville et alla à Rome, où le pape Nicolas V le créa secrétaire apostolique. En 1462, il chercha à se rapprocher des Sforza : on lui permit de rentrer à Milan ; il avait acheté sa grâce par diverses flatteries, telles que des éloges en vers et en prose, en latin et en italien, de tous les Sforza, ajoutant à son nom cette humble épithète : *Servus fidelis*. Il mourut peu après. De tous ses écrits, histoire, commentaires, traductions, lettres très nombreuses, un petit nombre a été imprimé seulement : *Vita Philippi, Mariæ, ducis mediolanensis* (Milan, 1625) ; *Vita Francisci Sforzæ* (dans Muratori, *Rerum italicarum Scriptores*, t. XX) ; *Appiani Alexandri de civilibus et externis Romanorum bellis* (Venise, 1472 et 1477) ; *Traduzione di Quinto Curzio* (Milan, 1488, et Venise, 1535) ; *Vita Francisci Petrarchè et commentaria in italicam ejus poesim*, et. Ses œuvres manuscrites sont conservées à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. R. G.

BIBL. : F. ARGELATI, *Bibliotheca scriptorum mediolanensium*; Milan, 1745, 4 vol. in-fol.

DECEMBRIO (Angelo), écrivain italien, frère du précédent, né à Vigevano, dans le Milanais, vers 1400, mort vers 1470. Il fut ambassadeur des ducs de Milan près le pape Jules II, et il rédigea quelques ouvrages dont le suivant est le plus intéressant : *De Politia litteraria* (Augsbourg, 1540, et Bale, 1562) ; c'est un recueil de dissertations de littérature et d'érudition ; il avait été composé vers 1462, comme on le voyait dans la dédicace du manuscrit offert au pape Pie II, puis détruit ou enlevé lors de l'occupation de Rome par les troupes de Charles-Quint. R. G.

BIBL. : F. ARGELATI, *Bibliotheca scriptorum mediolanensium*; Milan, 1745, 4 vol. in-fol.

DECEMPAGI. Station romaine de la Lorraine (V. TARPOL).

DECEM PRIMI. Nom donné à Rome et dans beaucoup de colonies et de municipes aux dix premiers sénateurs qui étaient de rang supérieur aux autres (V. SÉNAT). On appelait aussi *decemprimi* des officiers de la maison de l'empereur au temps du Bas-Empire ; ils étaient à la suite du *primicerius* (V. ce nom).

DÉCEMVIRES (Hist. rom.). Les décemvirs ont été des magistrats romains exceptionnels chargés, au milieu du 5^e siècle av. J.-C., de la rédaction des lois. La substitution de la loi écrite à la coutume est un fait capital dans la cité romaine. Elle fut réclamée obstinément par les plébéiens qui tenaient à limiter l'*imperium*. En 462 av. J.-C., le tribun C. Terentilius Harsa demanda la nomination d'une commission de cinq personnes chargées de rédiger des lois au sujet de l'*imperium* consulaire ; ce *plébiscite* (V. ce mot) ne fut pas accepté par les patriciens, les consuls et le sénat. Les plébéiens proposèrent alors de nommer dix commissaires, cinq de chaque ordre. Après une résistance de dix années, les patriciens cédèrent et consentirent une transaction. Ils consentirent à la rédaction des lois, et les plébéiens renoncèrent à siéger dans la commission. Il fallait accorder aux décemvirs l'*imperium*, et les plébéiens ne pouvaient en être revêtus d'après les lois religieuses. Le résultat de ce compromis fut l'institution de décemvirs qui gouvernèrent l'Etat romain pendant un certain temps. Leur magistrature dut être temporaire dès le principe, bien que Niebuhr l'ait contesté, les considérant comme un collège de dix interrois formant un gouvernement définitif. Ce qui est établi, c'est que les décemvirs eurent à Rome une autorité absolue analogue à celle des *æsymnètes* et des législateurs légendaires des cités grecques. Ils furent les seuls magistrats de la cité ; les autres furent suspendus pendant la durée de leurs pouvoirs ; on suspendit de même la garantie que le tribunal donnait à la plèbe. Leur autorité fut légitime à l'origine, et par la complètement différente des dictatures extraordinaires de Sylla et de César, dont Mommsen a eu l'idée bizarre de les rapprocher. Cette autorité définie par le sénat était aussi étendue que celle des rois, n'en différant que par la durée limitée à un an ; elle était bien supérieure à celle des consuls, ne comportant aucune des limitations établies par l'appel au peuple, le droit d'intervention, etc. ; la plèbe avait seulement stipulé que les lois sacrées et la loi *icilia* ne pourraient être supprimées. Tels étaient les pouvoirs confiés aux décemvirs afin qu'ils pussent établir l'égalité de tous devant la loi civile et criminelle ; c'était d'ailleurs ce qu'on poursuivait depuis dix ans, en s'efforçant de limiter l'*imperium* consulaire et d'obliger les consuls à juger d'après des lois écrites. Le titre exact des décemvirs paraît avoir été : *decemviri legibus scribundis*. Ils furent nommés par les centuries et entrèrent en fonctions le 15 mai 451 ; c'étaient : Appius Claudius, T. Genucius, Sp. Postumius, A. Manlius, Ser. Sulpicius, P. Sextius, Sp. Veturius, C. Julius, P. Curatius, T. Romilius. Les deux premiers avaient été consuls ; les trois autres avaient été chargés de faire un voyage dans l'Italie méridionale et l'Hellade, non pas pour étudier le contenu des lois grecques, mais pour apprendre les formules usitées pour la codification des lois. Celles-ci leur furent enseignées par le grec Hermodore d'Éphèse, à qui l'on dressa une statue sur le *comitium*.

Les décevirs rédigeaient la législation des *Douze Tables*, base du droit public et du droit privé de Rome. La première année ils ne purent achever leur œuvre, rédigeant seulement la partie qui fut gravée sur les dix premières tables. Lorsqu'on vit qu'ils ne pourraient achever leur œuvre en une année, et qu'il faudrait conserver le décevirat pendant une année encore, Appius Claudius et quelques autres formèrent le projet de se perpétuer au pouvoir en conservant le décevirat à la tête de l'Etat, pour fonder une sorte de gouvernement oligarchique. Les décevirs avaient un pouvoir illimité, et ils étaient populaires. Appius Claudius manœuvra audacieusement; président des comices, il se fit réélire contrairement à l'usage et il fit élire avec lui cinq plébéiens. Les décevirs de l'an 450 ne semblent pas avoir eu d'*imperium* régulier conféré par la loi curiate. Lange les considère comme des usurpateurs; ceci devint manifeste la seconde année de leur gouvernement, lorsqu'ils continuèrent à l'exercer sans prendre la peine de faire renouveler leurs pouvoirs. Pendant le premier décevirat, un seul de ces magistrats se faisait précéder des douze licteurs; les neuf autres seulement d'un appariteur (*accensus*); pendant le second, chacun eut douze licteurs portant la hache dans les faisceaux; entourés de cette garde, ils tyrannisaient la cité. La rédaction des deux dernières tables de la loi ne fournissait même plus un prétexte à leur tyrannie. Elle fut renversée lorsque les difficultés étrangères les forcèrent à convoquer l'armée; l'attentat commis par Appius Claudius sur Virginie, fille du tribun plébéien Virginius, fut d'après la légende, la cause immédiate de la révolution. Les plébéiens de l'année, entraînés par Virginius et Icilius occupèrent le mont Aventin, puis le mont Sacré. Cette *sécession de la plèbe* obligea les décevirs à abdiquer. L'Etat romain fut réorganisé tel qu'il était avant le décevirat; les tribuns mirent en accusation les décevirs; les deux chefs de ceux-ci Appius Claudius, patricien, et Sp. Oppius, plébéien, se donnèrent le mot; les autres furent exilés. Leur législation subsista, et les lois *Valeriae Horatiae* consacrèrent de nouvelles concessions faites à la plèbe.

Le titre de décevirs appartient également à d'autres collèges ou commissions romaines d'institution permanente ou temporaire. Les *decemviri agris dividendis* chargés de l'organisation des colonies (V. COLONISATION, t. XI, p. 1077); les *decemviri sacrifaciendis*, collège d'interprètes des livres sybillins dont le nombre fut porté plus tard à quinze (V. QUINDECIMVIRS); les *decemviri stlitibus* ou *litibus judicandis*, juges de la plus ancienne époque figurant dans les *magistratus minores* (V. MAGISTRATURE); élus en comices, ils avaient une compétence sur les questions d'état; Auguste en fit les présidents du tribunal des *Centumvirs* (V. ce mot).

BIBL.: *Les Histoires romaines* de LANGE, MOMMSEN, DURUY, etc., et les *Manuels* de MARQUARDT, BOUCHÉ-LECLERCQ, etc.

DÉCENTRALISATION. L'étude de l'histoire des principaux Etats montre qu'il se produit ordinairement dans leur organisme deux mouvements, l'un vers le centre, l'autre vers les extrémités; on peut les comparer aux mouvements des planètes qui sont à la fois centripètes et centrifuges; le premier les rapproche du centre, le second les en éloigne. Des circonstances nombreuses, importantes, peuvent accélérer ou retarder chacun de ces mouvements, sans les détruire. De là les différences qu'il y aura lieu de signaler dans l'intensité de ces deux mouvements pour les divers Etats. Au mot CENTRALISATION on a pu suivre principalement, quant à l'Europe et quant à la France, les oscillations historiques et politiques du mouvement de centralisation. Notre tâche consiste à suivre les mêmes oscillations des mouvements de décentralisation. Les axiomes de Royer-Collard, de Cormenin et de Vivien demeureront pour nous à l'état de curiosité préhistorique; nous les reléguons dans les armoires de l'archéologie, parce que nous ne cherchons point notre idéal de gouvernement

des nations dans les décisions des jurisconsultes romains, des légistes français, pas plus que dans les vieux instruments du despotisme des empereurs de Rome, de Louis XIV ou de Napoléon. Nos yeux ne sont pas fixés sur les institutions de la vieille Europe, mais sur celles des jeunes civilisations, appelées à tout renouveler, des Etats-Unis, de l'Amérique du Sud et de l'Australie. Nous abandonnons à la mort ce que le temps a condamné et voulant rendre à la France un sang nouveau avec des idées nouvelles et des institutions nouvelles, nous n'aurons jamais l'illusion de fonder une république dans les débris monarchiques.

ANCIENS ETATS. — Etudions d'abord le mouvement de décentralisation dans les anciens Etats qui ont précédé l'empire romain: 1° Pour les vastes empires de *Chaldée*, d'*Assyrie* et des *Perses*, c'était une pratique constante de respecter les institutions particulières des peuples, c.-à-d. des provinces de l'empire et de se contenter d'un tribut. Hérodote nous a laissé le détail du tribut de chaque province de l'empire perse. Nous avons dans la Bible et dans les briquettes de Ninive et de Babylone des détails analogues. 2° En *Egypte*, la centralisation était beaucoup plus grande, parce que l'Etat avait moins d'étendue, mais la centralisation elle-même se trouvait tempérée par les institutions religieuses. 3° *Phénicie*, *Carthage* et *Grèce*. Au contraire, la Phénicie, Carthage et les Etats grecs ont exagéré le mouvement centralisateur. La célèbre guerre du Péloponèse a eu pour cause principale les excès d'Athènes envers ses colonies. Toutefois, l'un des faits historiques les plus importants de la civilisation antique a été l'impuissance de la Grèce à se centraliser. Elle n'y est même pas parvenue sous l'influence macédonienne. Ce fait ne laisse aucun doute sur la place que, dans leur vie historique, les peuples doivent donner à la centralisation pour constituer la nationalité: cette place est la première. La Grèce antique, quoique bien supérieure aux Romains, a péri pour l'avoir méconnu. 4° *République romaine*. Jusqu'à César, la république romaine a, sous diverses formes, appliqué à ses conquêtes plutôt le principe décentralisateur que le principe centralisateur, sans conserver cependant les gouvernements des peuples vaincus. De là des abus de toute sorte qui ont amené, malgré la résistance des éléments romains, la constitution de l'empire. 5° *Empire romain*. Le mouvement de centralisation triomphe avec l'empire romain: il triomphe en fait, et il triomphe, ce qui est nouveau dans l'histoire des civilisations, comme dogme. L'empereur est divinisé; il faut encenser et adorer ses images. Les jurisconsultes font de sa volonté, même sous Caracalla, le seul fondement du droit et de la société. Mais on ne peut pas plus détruire le mouvement centrifuge politique et national que l'autre. Il se produisit alors dans l'empire deux mouvements redoutables qui l'ébranlent et le renversent: d'abord la révolte même des provinces correspondant aux diverses révolutions dans le pouvoir, puis deux grandes religions: le christianisme et le mahométisme, qui abattent l'empire et changent la société.

CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN: TRANSITION. — A l'oscillation centralisée de l'empire romain succède une oscillation en sens opposé. Cette oscillation a duré au moins mille ans, du v^e au xv^e siècle. Elle a été plus longue que la période centralisatrice. Elle n'est pas du tout caractérisée, en Europe, du moins, par la rupture de l'empire romain en Etats particuliers, mais par la décentralisation du pouvoir dans chaque Etat. Tous les efforts soit des derniers empereurs romains, soit des gouvernements établis après la conquête germanique, notamment ceux de Théodoric en Italie, de Clovis et de Charlemagne dans les Gaules, échouent devant une force centrifuge irrésistible. Ce mouvement est favorisé par l'extension des défrichements du sol et la décadence des villes. Le pouvoir se confond peu à peu avec la possession du sol ou certaines fonctions.

EPOQUE FÉODALE. — Ce mouvement a été générateur. Il est facile de s'en convaincre. Il ne s'est produit, en effet, que dans les Etats christianisés. Dans les Etats soumis à l'influence musulmane, précisément ceux des an-

ciennes civilisations d'Orient, a prédominé une centralisation plus destructive encore que celle de l'empire romain. C'est que probablement la vitalité des éléments sociaux était depuis longtemps paralysée.

Quand on parle de l'époque féodale, il importe de laisser de côté les déclamations ridicules qui durent depuis plus d'un siècle. Cette époque a été l'apogée de l'oscillation décentralisatrice produite par la dislocation de l'empire romain, époque pleine de sève, de vigueur et d'originalité. De même, nulle erreur plus vulgaire que celle sur l'anarchie de l'époque féodale. Ça été souvent l'inverse. L'organisation fut poussée aussi loin que possible; elle devint oppressive, odieuse, accablante, non par l'excès des désordres, mais par l'excès d'un formalisme inexorable. Tout centre féodal, c.-à-d. domaniale, constituait un petit Etat où le seigneur et ses agents se trouvaient beaucoup trop près de ceux sur lesquels ils vivaient. L'immense popularité du roi, origine historique du mouvement monarchique de la centralisation, a eu pour principe son éloignement même. Mais pendant la première période féodale le seigneur a été populaire. Il représentait la protection et la direction du travail. Le travail, c'était la culture du sol. Même en 1789 il existait encore un certain nombre de seigneuries où les populations entouraient le propriétaire d'une affection touchante. A ce mouvement de décentralisation ont correspondu des institutions adéquates, corporations et communautés pour le travail; libertés municipales; cours seigneuriales; tournois; conciles libres; cours suzeraines. C'est le moment où le pouvoir central a été réduit à son minimum d'influence. Le contraste avec les institutions de Rome, de la Grèce et de l'Orient est complet. Le seigneur avait même le droit de faire la guerre. Ses vassaux étaient tenus de l'y suivre. Même faculté pour les villes, puis pour les communes, quand le mouvement urbain eut pris plus d'extension au XIII^e siècle. N'importe que le seigneur fût évêque ou abbé mitré, c.-à-d. chef d'ordre religieux. Il se constitua des ordres religieux militaires et indépendants, libres de tout contrôle, les hospitaliers, les templiers, l'ordre teutonique. Entre ces temps, ces mœurs et ceux de l'empire romain et même de la grande époque de la Grèce, de Perse, de l'Egypte, de l'Assyrie et de la Chaldée, aucun rapport. Pour les caractériser complètement, il faut placer à côté du grand mouvement féodal les cités républicaines d'Italie, d'Allemagne, des Flandres, d'Espagne et même de la France méridionale. Le pouvoir est entièrement décentralisé, non seulement dans son organisation, mais dans son essence. De là le côté individuel, dramatique du moyen âge du X^e au XIV^e siècle. A beaucoup d'égards l'ensemble de cette période revêt une forme républicaine, comme l'a remarqué M. Renan, surtout au XIII^e siècle.

ÉPOQUE MONARCHIQUE. — Toutefois, l'histoire même des anciennes civilisations indique que cet état politique de l'Europe ne pouvait se prolonger. On en trouve la preuve dans la réaction tentée par Charlemagne, dans les croisades et dans les essais de gouvernement des papes. L'identité des traditions, la communauté des intérêts, les influences géographiques ou économiques devaient amener la constitution de groupes principaux, et cette constitution même devait fournir les premiers éléments d'une nouvelle oscillation dans le sens de la centralisation. C'est le mouvement monarchique; les conditions géographiques de l'Europe et les différences ethnologiques si tranchées des populations ont été les éléments principaux de cette réaction qui, commencée à la fin du XIV^e siècle, touchera bientôt à son terme. Les nationalités et les Etats correspondants aux grandes divisions et aux grandes races de l'Europe se sont peu à peu agglomérés, agglutinés au milieu de la multitude des centres féodaux, et la centralisation a été nécessairement l'instrument essentiel de cette grande révolution. Mais cette révolution, précisément à raison de sa cause généralisatrice, territoires et races, n'a pas affecté les mêmes caractères dans toute l'Europe: 1^o nulle part elle n'a été plus violente, plus profonde et plus radicale qu'en France,

par la raison que nulle part le mouvement décentralisateur n'avait revêtu un caractère plus universel qu'en France; pendant les X^e, XI^e et XII^e siècles, il n'y a pas eu de pouvoir central exerçant en France une autorité aussi étendue que dans les autres Etats de l'Europe; 2^o les Etats d'origine germanique, soumis à la même réaction monarchique, ont tous néanmoins conservé jusqu'au XIX^e siècle des institutions indépendantes du pouvoir central; 3^o il en a été de même dans les Etats scandinaves et en Espagne; 4^o quant à l'Italie, le morcellement de la nationalité en divers Etats a eu un caractère décentralisateur; 5^o mais en France, le pouvoir central, dès le XVI^e siècle, a successivement attaqué, corrodé, détruit, avili tous les pouvoirs autres que lui-même. Il en est arrivé à faire de toute autre autorité que la sienne un hochet, ou un objet de trafic, qu'on mettait à l'encan, abusant de sa force avec un cynisme qui n'avait d'égal que sa malhonnêteté. C'est ainsi que disparurent d'abord les Etats généraux, inventés par la royauté elle-même comme premier élément constitutif de la nationalité, puis la plupart des Etats provinciaux, puis les conseils municipaux, puis ceux des fabriques. La royauté fit table rase; c'est que, surtout en France, le mouvement de la centralisation monarchique n'avait pas seulement consisté à rendre au pouvoir central toutes ses attributions, à répandre de toutes parts ses agents, à soumettre toutes les volontés à la sienne, il était également parvenu à limiter l'action personnelle de l'homme; non seulement il avait détruit le suzerain, le seigneur, le vassal et l'évêque, le juge local et le citoyen, mais il avait pénétré dans l'intérieur de la famille, dans la propriété, dans l'industrie, dans le travail, dans l'atelier. Il avait créé le pouvoir, le droit, les tribunaux administratifs et même ce pouvoir ministériel, encore si étendu, après un siècle de révolution. De là ces édits de Turgot, de Necker, de Calonne qui, lorsque l'édifice va s'écrouler, entreprennent de le soutenir ou de le reconstruire. Tel était l'empire de cette centralisation que les philosophes et les économistes, voulant tout changer, ne virent pas de meilleur instrument pour agir. Quesnay rêvait un pouvoir despotique comme en Chine. Surtout pas de contrefort. Même opinion chez Turgot, chez Necker. Il est vrai que Louis XVI, sous l'inspiration de Turgot, essaya un commencement de réformes. M. Léonce de Lavergne en a exagéré l'importance. Les *assemblées provinciales*, dont le roi nomma presque tous les membres, ont fait quelque bien; mais que pouvaient-elles dans l'œuvre à entreprendre?

FIN DE L'ANCIEN RÉGIME. — Il faut relire les chapitres que Tocqueville a consacrés à dépendre les effets désastreux de cette centralisation monarchique, cette dissémination des formes sociales, cette savante et perfide division des classes, au profit d'une seule famille et d'un pouvoir occulte livré à quelques agents, et l'effroi de tout ce mécanisme, vermoulu par la durée, les fautes, l'hérédité, l'orgueil, quand le peuple, secouant la poussière de cinq siècles, brûla les arrêts des parlements, ferma le conseil d'Etat, congédia maîtres des requêtes et conseillers, confina dans les armoires les livres des légistes. Que devinrent les intendants? Ils disparurent comme les préfets de 1814, de 1830, de 1848 et 1870 ont disparu. Mais les résultats de cette centralisation de plus de trois siècles ne pouvaient disparaître en un jour. Une nation peut se lever tout à coup, comme en 1792, pour défendre le territoire; mais, déshabituée depuis des siècles de s'administrer, divisée avec une vigilance coupable en classes qui se repoussaient, ignorante, inexpérimentée, indifférente, elle était hors d'état de parvenir tout à coup à s'administrer elle-même. Là est le vice irrémédiable de l'ancienne royauté française; là, la cause de sa chute. Elle a failli à tous ses devoirs envers le pays.

L'ŒUVRE DE LA RÉVOLUTION. — Il y a deux époques dans la Révolution française: la première représentée par l'Assemblée constituante, la seconde par la Convention et le Directoire. La Convention et le Directoire ont vaincu l'Europe: on ne pouvait leur demander davantage. La

guerre pour ces deux gouvernements a tout dominé. Ils ont eu la gloire de rendre à la France ses frontières naturelles. Quant à l'Assemblée constituante, elle a donné dans l'ensemble de ses réformes une grande place à la décentralisation par les lois des 14, 22, 25 déc. 1789, 8 janv., 24 août 1790 et 22 juil. 1791 ; mais elle détruisit au lieu de la refondre l'organisation provinciale de la France ; elle y substitua les départements la plupart trop nombreux et trop pauvres ; elle ne parvint pas davantage à trouver pour les villes et les communes les conditions de la vie municipale. Elle abolit tous les corps sans exception qui sont les éléments substantiels de la vie locale des peuples, corporations, académies, associations, et prépara ainsi une anarchie qui devint chaque année plus profonde jusqu'à la disparition du Directoire. Cette situation fut aggravée par la concentration à Paris de tout le rouage du gouvernement sous la Convention, dominée par la Commune de Paris. Bientôt, dans le sein même de la Convention, se manifesta une réaction profonde contre toute autorité locale, surtout délibérante. La loi du 14 frimaire an II supprima les conseils des directoires exécutifs. Plus tard, la Convention abolit toute administration municipale à Paris, partagé entre sept municipalités. Le lit de l'administration impériale était dressé.

L'ŒUVRE DE L'EMPIRE. — Bonaparte, premier consul, ou Napoléon, empereur, acceptèrent toute l'œuvre extérieure de la Révolution, quant à l'administration provinciale et communale, c.-à-d. les départements et les communes. On y ajouta l'arrondissement qui remplaça le district et le canton, organe laissé stérile, sauf au point de vue fiscal. On reprit la tradition même de l'ancien régime. Les préfets remplacèrent les intendants, les sous-préfets, les sub-délégués. Les maires furent nommés par l'empereur ; on plaça cependant un conseil municipal à côté du maire et un conseil général à côté du préfet. Les membres de ces conseils étaient délégués par l'empereur. C'était la dérision de la liberté : Constitution du 22 frimaire an VIII.

Mais il y a dans la centralisation un autre courant, tout autrement redoutable que le premier ; c'est le courant des affaires de l'Etat dans ses rapports avec les particuliers et *vice versa*, rapports incessants qui atteignent les individus, les familles, les associations dans leurs intérêts les plus vivaces et qui tiennent une place énorme dans le mouvement social tout entier. Le nouveau régime, allant encore plus loin que l'ancien, attribua la connaissance de cette matière sans réserve à l'Etat lui-même. Sous l'ancien régime, les parlements et des institutions indépendantes, comme la cour des aides, avaient conservé une part. Le tout fut dévolu au conseil d'Etat et aux conseils de préfecture, de par l'ordre de Bonaparte. Les choses restèrent ainsi, s'aggravant sans cesse, le gouvernement accumulant les fautes et revêtant un caractère de plus en plus violent, odieux, accablant.

L'ŒUVRE DE LA RESTAURATION. — La plus grande erreur de Napoléon, malgré son génie, est de s'être trompé, lui l'enfant de la Révolution, sur la direction de son temps. De là l'exclamation qu'il laisse échapper ainsi devant Benjamin Constant : *Je ne reconnais plus ma France ! elle m'échappe*. En effet, elle avait repris sa marche en avant. Les Bourbons sont plus excusables que Napoléon de s'être imaginé qu'ils pourraient gouverner la France avec les instruments de Bonaparte. Le duc d'Artois, interrogé en 1814 par M. de Villèle sur les réformes à entreprendre, répondit naïvement : *L'état de choses actuel vaut mieux que celui d'avant 1789*. De sorte que le roi, dans un régime réellement représentatif, continue à nommer préfets, sous-préfets, maires, conseillers généraux, etc., et conseil d'Etat, conseil de préfecture, secondés par les légistes, reprirent les allures de l'ancien régime. Si bien que c'est précisément à propos de la réforme de tout ce fatras impérial, demandée par M. de Martignac en 1828, qu'a eu lieu le divorce entre la France et Charles X.

L'ŒUVRE DE LA MONARCHIE DE JUILLET. — La monarchie de Juillet dut consentir à apporter quelques tempéraments

à la conservation de l'organisme impérial. Mais s'est-elle jamais doutée, même les hommes d'Etat les plus en vue, Casimir Perier, Thiers, de Broglie, Guizot, de la contradiction absolue qu'il y avait à faire vivre une monarchie représentative sur la France du despotisme ? Cependant les lois des 21 mars 1831, 22 juin 1833, 13 juil. 1837 et 10 mai 1838, tout en limitant sévèrement le nombre des électeurs à 200,000 ou 240,000 (ils n'avaient été que 80 à 90,000 sous la Restauration), assurèrent la libre élection des conseils généraux et municipaux et agrandirent leurs attributions, tout en la maintenant sous la tutelle administrative. Fonfrède à Bordeaux était tenu pour mineur ; pair de France il devenait majeur. M. de Villèle, le premier financier de l'Europe, majeur à Paris, devenait mineur à Toulouse. Comment s'étonner que les préfets et sous-préfets de 1830 et de 1848 aient disparu sans laisser une ombre de regret ?

LA RÉVOLUTION DE 1848. — Œuvre d'un mouvement de la population de Paris, la révolution de 1848 n'a pas eu le caractère décentralisateur. Cependant la constitution du 4 nov. 1848 réserva toutes les questions intéressant l'administration intérieure. Dès ses premiers travaux, l'Assemblée législative forma une grande commission destinée à préparer une décentralisation sérieuse. Les travaux de cette commission ont été publiés (Vivien, Vuitry, Tourangris, Boulatignier, rapporteur) et pourront être utilisés. Mais la catastrophe du 2 déc. y mit fin.

LE SECOND EMPIRE. — Pendant la première période du second Empire, il ne fut pas porté atteinte aux institutions locales. Elles suffirent à l'Empire. C'est montrer combien les gouvernements précédents avaient accepté avec imprévoyance le lit impérial. Mais lorsque, dans la seconde période l'Empire prit une sorte d'aspect libéral, on convint de modifier l'organisation municipale et départementale et de faire une certaine place à la décentralisation, ce qui fut réalisé en partie par la loi du 18 juil. 1866 sur les conseils généraux et du 24 juil. 1867 sur les conseils municipaux. L'indépendance de ces conseils vis-à-vis des préfets de l'Etat fut augmentée.

Mais le propre de cette époque c'est qu'il se produisit dans les départements un mouvement particulier qui a eu son manifeste dans le programme de Nancy (1865), programme des plus modestes, réalisé depuis. Quelques bons citoyens de Nancy se réunirent pour demander que les conseils municipaux, les conseils généraux, composés de l'élite du pays, ne fussent plus considérés comme des aliénés ou des alcooliques. On lit encore leur lettre avec intérêt. Cette lettre eut un grand retentissement ; elle obtint l'adhésion de tous les esprits indépendants, exaspérés par le gouvernement qui allait périr dans une si terrible catastrophe. Adhèrent sans réserve : O. Barrot, Berryer, duc et prince de Broglie, Carnot père, de Falloux, Laboulaye, Bersot, Garnier-Pagès, de Montalembert, Magnin, J. Simon, Vacherot, Prévot-Paradol, J. Favre, Scherer, Raudot, Lanjuinais, Casimir Perier, Lanfrey, Pelletan, Garnier-Pagès, Hérodote, Cochon, Clamageran, et avec certaines réserves : Léonce de Lavergne, Dufaure, Guizot, Jules Ferry. Chaque adhérent accompagna ses vœux d'explications. Le tout a été publié et forme un ensemble qui honore l'opposition libérale du temps. L'Empire en profita pour constituer une commission de décentralisation.

L'ŒUVRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE. — Cette œuvre est considérable ; elle se partage en deux périodes. Les réformes faites par l'Assemblée nationale, la loi du 14 avr. 1871 qui confia aux conseils municipaux, sauf à Paris, l'élection des maires, et celle du 10 août 1871 qui élargit les attributions des conseils généraux et organisa à côté des préfets une commission administrative permanente. Cette même loi fixa les réunions légales des conseils généraux sans intervention du pouvoir central ; elle amoindrit l'autorité des préfets et émancipa les conseils généraux et municipaux, sinon de leur contrôle du moins de leur tutelle. Un moment, l'Assemblée nationale rendit au pouvoir cen-

tral l'élection des maires (loi du 20 janv. 1874), mais la loi du 28 mars 1882 a restitué aux conseils municipaux, sauf à Paris, la nomination des maires. Les bienfaits de ces changements ont été importants; ils n'ont présenté aucun inconvénient. Jamais les villes, les communes, les départements n'ont été ni plus libres ni mieux administrés. Mais la décentralisation ne consiste pas seulement dans la nomination des fonctionnaires locaux ou la gestion des affaires locales. Restent les rapports des citoyens avec l'Etat; ces rapports sont toujours soumis au caprice de l'Etat et à ses tribunaux exécutifs. En outre, le mécanisme de la vie locale est-il suffisant? Le département et la commune répondent-ils à tous les besoins? Pour être fixé sur ces questions capitales, il y a lieu de jeter un coup d'œil rapide sur les diverses institutions locales des autres peuples.

DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE LA DÉCENTRALISATION CHEZ LES PRINCIPAUX PEUPLES. — La grande oscillation monarchique du xv^e siècle n'a nulle part pu, comme en France, faire table rase des institutions locales. Dans tous les Etats autres que la France, elles ont conservé une vitalité réelle, vitalité qui a montré une nouvelle énergie à partir de l'époque de la Révolution. Comparativement à la France, tous les Etats de l'Europe et de l'Amérique sont décentralisés. Seules la Turquie et la Perse présentent une centralisation plus grande. En Chine, les dix-huit provinces de l'Empire jouissent d'une certaine indépendance, quoique soumises toutes à la direction du vice-roi, nommé par l'empereur.

Il serait inutile de chercher à établir aucune comparaison avec l'administration intérieure soit des Etats des deux Amériques, soit des colonies anglaises, Canada, le Cap, Australasie. Partout la race anglo-saxonne plante avec elle la supériorité de ses institutions locales : paroisse, comté, province ou Etat; partout chaque localité choisit ses magistrats et les conseils qui les contrôlent. Devenue républicaine, la nation française est tenue de se rapprocher de plus en plus des modèles admirables de la civilisation anglo-saxonne et d'abandonner les traditions monarchiques de la vieille Europe.

En Angleterre, si le pouvoir royal intervient encore quelquefois dans le choix de quelques fonctionnaires tels que les juges de paix, les paroisses, les bourgs, les villes, les comtés ont une administration indépendante. Cette indépendance appartient même, sauf pour la police, à toute la métropole de Londres, d'une population de 5 millions d'habitants. Nulle institution à comparer aux conseils de préfecture et au conseil d'Etat; nulle justice administrative. De nombreuses lois ont cependant organisé l'intervention de l'Etat dans bien des cas, mais toujours d'une manière limitée et sans tribunaux d'exception, sauf pour la perception de quelques impôts; néanmoins ces libertés ne paraissent pas suffisantes encore. Etsans parler de l'Irlande, un grand mouvement de décentralisation, dirigé par le parti whig, s'est produit en Ecosse et dans le pays de Galles.

Même condition pour l'Allemagne entière. Le mouvement de centralisation qui a abouti à la fondation de l'empire allemand s'est réalisé aux dépens des Etats de la Confédération, mais nullement aux dépens des institutions locales qui, dans toute l'Allemagne, ont été respectées, notamment en Bavière, au Wurtemberg, mais surtout en Prusse. Les hommes d'Etat qui ont refait la Prusse après Iéna, le baron de Stein, le comte de Humboldt n'ont cessé de demander le développement des provinces, des cercles et des communes. La Prusse possède une splendide législation provinciale réglée par la loi du 13 déc. 1872, avec une assemblée provinciale, un conseil permanent et un gouverneur. Même organisation des cercles et des communes, une large indépendance dans la gestion de leurs intérêts est accordée à chacune de ces organisations.

L'Autriche-Hongrie, après ses épreuves de 1849, 1859 et 1866, a réorganisé complètement dans chacune des par-

ties de l'Empire les administrations des provinces, des districts, des communes. Chaque province est demeurée pourvue d'une diète qui exerce une grande influence non seulement recherchée mais imposée par les populations.

En Russie, les réformes si considérables d'Alexandre II ont doté l'empire d'institutions locales assez étendues pour tempérer l'autocratie du gouvernement central. Les villes sont administrées par un conseil municipal élu et les maires sont assistés d'un comité permanent. Les communes rurales se réunissent en canton (Volost) avec un conseil et les cantons en district avec un conseil plus important (Zemtvos) et une commission exécutive; enfin les provinces ont un gouverneur, qui est également assisté d'une commission permanente et d'une assemblée formée par les délégués des Zemtvos. En dehors de ces diverses réunions, la noblesse a conservé ses assemblées particulières.

De tout temps, même sous Philippe II, l'Espagne a su défendre ses libertés et ses institutions locales. Dans tout le nord de l'Espagne, libertés et institutions sont encore debout, entourées de l'affection et du respect de toutes les populations. L'organisation municipale et l'organisation provinciale sont complètes; elles assurent aux communes et aux cinquante-quatre provinces une véritable indépendance, exigée au surplus par les mœurs.

L'Italie jouit encore de larges libertés municipales et provinciales, bien que le mouvement unitaire et monarchique entrepris par les armées de la maison de Savoie y soit contraire.

Il en est de même en Suisse, république fédérale de vingt-deux cantons; en Belgique et en Hollande, qui possèdent les plus antiques traditions municipales de l'Europe, et dans les trois Etats scandinaves. Citons, comme exemple, la Belgique, partagée en communes et en provinces. Chaque province est gérée par un conseil provincial, chaque commune, par un conseil municipal depuis 1831. Les séances de ces conseils sont publiques depuis la même époque, tous les intérêts locaux en relèvent et, sauf de rares cas prévus par les lois, les délibérations de ces conseils sont souveraines depuis soixante ans.

PLANS ET PROJETS DE LA DÉCENTRALISATION EN FRANCE. — La France républicaine peut-elle asseoir ses assises dans le lit de la monarchie et réaliser le souhait que Napoléon faisait aux Bourbons : « Si Louis XVIII fait bien, il gardera mon lit, en changeant les draps »? Peut-on considérer comme organisée d'une manière normale une république administrée par des préfets, des sous-préfets, des conseils de préfecture et un conseil d'Etat, délibérant à huis clos? D'ailleurs, il faut élever plus haut la question. N'est-il pas d'évidence pour les esprits investigateurs sur l'avenir de l'Europe que l'oscillation centripète dans le sens monarchique et centralisateur a touché barre? que partout en Europe, sauf en Russie et en Turquie, le pouvoir monarchique a changé de caractère? que ce changement s'accroîtra encore sous l'action de la presse, des progrès de l'éducation, de la multiplicité des communications, du développement de la richesse, des garanties exigées par le travail? L'émancipation de plus en plus complète du travail enlève à la force monarchique le plus solide de ses fondements. Si la limitation de la puissance monarchique est certaine, presque accomplie, comment le mouvement centralisateur lui survivrait-il? Aussi s'affaiblit-il, craque-t-il, est-il attaqué de toutes parts. De toutes parts s'annoncent les prodromes d'une oscillation dans le sens centrifuge; la vie va être reportée du centre aux extrémités. S'il en est ainsi, comment la France pourrait-elle devenir une république démocratique en conservant les institutions locales réinstallées par le génie centralisateur, monarchique et rétrograde de Bonaparte?

DÉCENTRALISATION MUNICIPALE. — Malgré les progrès réalisés, d'autres sont à faire : 1^o enlever au préfet le droit de suspendre les maires; donner cette faculté seulement à la commission permanente; quant à la révocation, seul le Sénat pourrait la prononcer; 2^o reporter à la com-

mission permanente pour les communes de moins de 10,000 âmes le contrôle exercé actuellement par les préfets et, pour les autres, au comité régional ; 3° assurer l'indépendance complète du conseil municipal pour l'enseignement, la police administrative, le budget municipal, l'assistance publique dans les limites des lois générales ; 4° diminuer le nombre des communes, obliger les communes de moins de 1,000 âmes de se réunir à une commune voisine. En Italie, les communes de moins de 4,000 âmes n'ont pas d'organisation municipale ; 5° en attendant, faciliter la loi sur les syndicats des communes, destinée à préparer la fusion des communes, et accorder aux communes de moins de 10,000 âmes le droit d'en appeler à l'assemblée régionale dans tous les différends avec les autres pouvoirs ; 6° assurer l'indépendance complète des centres de 10,000 âmes qui ne seraient contrôlés que par le comité régional, sauf appel à l'assemblée régionale et au Sénat.

DÉCENTRALISATION CANTONALE. — Faut-il faire du canton un centre réel ? Au point de vue urbain, cela doit être matériellement impossible, au point de vue rural, le canton pourrait rendre des services. Mais il faudrait d'abord diminuer de moitié le nombre des cantons et assurer à chaque canton une population de 10,000 âmes. Le canton serait représenté par le conseil cantonal, comprenant le juge de paix, les membres du conseil général et les délégués des conseils municipaux. Les dépenses cantonales seraient réparties entre les communes à raison de leurs recettes budgétaires. La loi en déterminerait la nature de même que les attributions du conseil cantonal.

DÉCENTRALISATION DÉPARTEMENTALE. — 1° Suppression immédiate des sous-préfets et des conseils d'arrondissement ; 2° conservation de tous les départements ; 3° division des départements trop étendus : Nord, Seine-Inférieure, Gironde et autres ; 4° remplacement des préfets par des administrateurs nommés par l'assemblée régionale ; 5° suppression des conseils de préfecture ; 6° maintien de la commission permanente et de l'organisation actuelle des conseils généraux ; 7° les administrateurs des départements exerceraient les mêmes pouvoirs que les préfets et jouiraient des mêmes prérogatives, sauf les changements résultant des lois nouvelles. Ils seraient les agents du gouverneur régional de même que les sous-préfets sont les agents du préfet.

ORGANISATION RÉGIONALE. — Le changement le plus inévitable consiste dans le groupement des départements par régions d'après les conditions géographiques et économiques. On a publié, en 1874, une notice très exacte de M. de Villele, le plus éminent des financiers français, sur ce groupement. M. de Villele proposait de le faire par région. En 1869, l'auteur de cet article a effectué ce groupement dans ses *Réformes nécessaires*. Depuis, M. Hovelacque en a repris l'idée, mais en détruisant l'organisation départementale ; cette destruction serait regrettable. Il vaut mieux augmenter les départements que les supprimer. Toutefois, les faits dominants sont : 1° l'organisation militaire de la France en dix-huit régions ; 2° la correspondance de ces régions avec les grandes divisions économiques et géographiques et les principaux centres urbains de la France. Cette organisation régionale est donc fondée sur le développement normal de la nation. La vie provinciale, qui renaît au surplus, serait appelée à jeter un nouvel éclat comme aux XIII^e et XVI^e siècles.

L'organisation régionale comporterait : 1° un gouverneur nommé par le président de la République sur la présentation du Sénat ; 2° une assemblée provinciale dont les membres seraient élus pour neuf ans à raison de un membre par canton, sauf renouvellement par tiers ; 3° un conseil régional permanent, centre administratif de la région ; ce conseil exercerait les fonctions du conseil de préfecture ; ses membres seraient nommés par le président de la République ; 4° une commission permanente de l'assemblée régionale. La loi déterminerait les attributions de l'assemblée régionale et celles du gouverneur ; mais, au fond, le gouverneur serait le représentant de l'Etat, et l'assemblée régio-

nale, celui de la région. Le gouverneur exercerait son contrôle sur les préfets et les maires. L'assemblée régionale aurait la gestion des intérêts de la région. Son budget serait formé au moyen d'un prorata départemental sur les fonds des conseils généraux et des villes de plus de 10,000 âmes, qui seraient en même temps déchargées des services publics passés au compte de la région. Cet organisme nouveau ne peut être constitué qu'avec le concours de l'Etat et moyennant des sacrifices qu'il consentirait lui-même notamment sur les impôts directs en vue d'un progrès à accomplir. Enfin le Sénat deviendrait le contrôleur, et en certains cas, le recours contre les actes des assemblées régionales. Il recevrait ainsi une nouvelle vie, et serait le pivot des institutions locales de la France.

ORGANISATION DE PARIS. — Paris est le foyer de la centralisation. Son organisation n'appartient pas directement aux idées, aux plans de décentralisation. En outre, grande place de guerre, capitale de la France, premier centre industriel du globe, Paris présente des conditions spéciales. Le mieux à faire serait, dans la mesure du possible, de prendre pour modèle l'organisation nouvelle de Londres métropole.

RÉFORME DU CONSEIL D'ÉTAT. — Les attributions du conseil d'Etat seraient mises en rapport, non seulement avec les nouvelles institutions, mais l'esprit de son mécanisme serait modifié ; cette immense machine de centralisation serait refondue dans sa composition et dans ses droits. Les conseils régionaux seraient en partie substitués, ainsi que le Sénat, à un corps irresponsable, mystérieux, composé d'individualités permanentes, vieux débris monarchique qui serait remplacé par une institution moins absorbante, plus démocratique, plus libre.

LE POUVOIR MINISTÉRIEL. — Tous ces changements devraient être complétés par la revision complète du pouvoir judiciaire et administratif que s'arrogent les ministres et qui sont le plus redoutable débris de la centralisation monarchique ; nos ministres éphémères sont des juges permanents. Il en est qui ont privé des citoyens de leur droit électoral, un autre de sa fortune, souvent de leur honneur, à huis clos, sans les entendre et sans appel.

DÉCENTRALISATION DES TRAVAUX PUBLICS. — Nulle part l'impuissance de la centralisation actuelle ne se manifeste plus fortement que pour les travaux publics, livrés à l'omnipotence d'une corporation d'ingénieurs, débris de l'ancien régime qui a survécu à la Révolution. Aux travaux publics, cette corporation a ajouté les tabacs, les télégraphes, les mines et enfin les ports. Les chemins de fer lui ont en partie échappé, ainsi que la marine militaire. Les chambres de commerce luttent en ce moment pour reprendre les ports maritimes.

DÉCENTRALISATION DU CRÉDIT. — Mais rien à espérer tant qu'une seule banque, dont les statuts remontent en 1803, centralisera à Paris toutes les forces économiques et toute l'énergie financière de la nation, tant que cette centralisation sera un obstacle dirimant à l'organisation du crédit, notamment du crédit agricole. Que dire d'un monopole qui refuse le crédit à dix-neuf millions d'agriculteurs, produisant plus de treize milliards par an ! Bref, dans l'œuvre du relèvement de la France, la décentralisation s'impose comme une condition absolue de l'ère nouvelle sur laquelle compte la France entière.

E. FOURNIER DE FLAIX.

BIDL. : VIVIEN, *Etudes administratives*. — FERRAND, *les Peuples libres*, 1885. — HOVELACQUE, *Propositions de loi sur l'organisation départementale*. — GOBLET, *De l'Administration cantonale*. — FOURNIER DE FLAIX, *Réformes nécessaires*, 1869. — *Projet de décentralisation de Nancy et adhésion*, 1865. — O. BARROT, *la Décentralisation*, 1870. — DALLOZ, *Code des lois administratives*, 1887-1888. — BATBIE, *Droit administratif*. — DE BROGLIE, *Vues sur le gouvernement de la France*. — DE VILLELE, *D'une Organisation régionale*, 1874.

DÉCÉNYLÈNE (Chim.). Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{20}\text{H}^{18} \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^{20}\text{H}^{18} \end{array} \right\}$

Carbure d'hydrogène incomplet, tétratômique, obtenu par Reboil et Truchot en chauffant en vase clos le décylène bromé, $\text{C}^{20}\text{H}^{19}\text{Br}$, avec trois fois son volume de potasse

alcoolique : $C^{20}A^{19}Br + KHO^2 = KBr + H^2O^2 + C^{20}H^{18}$. Le décénylène est un liquide incolore, bouillant à 103° sous la pression de 0,741 ; sa densité est de 0,784 à 10° ; il possède une légère odeur qui rappelle celle de l'oignon. Il s'unit au brome pour former un dibromure, $C^{20}H^{18}Br^2$, et un tétrabromure, $C^{20}H^{16}Br^4$. Quant au décénylène bromé, on le prépare au moyen du bromure de décénylène, $C^{20}H^{20}Br^2$, et de la potasse alcoolique.

Ed. BOURGOIN.

DÉCEPTION (Ile). Ile de l'Océan Antarctique, dans l'archipel des Shetland du Sud, par $62^{\circ}55'$ long. O. et $62^{\circ}55'$ lat. S. Magnifique port naturel ; volcan actif de 550 m. d'altitude.

DÉCÈS. I. DROIT FRANÇAIS. — Le décès d'une personne procède au point de vue du droit de nombreuses conséquences. Nous allons les énumérer rapidement en insistant sur les plus importantes.

Le décès donne lieu tout d'abord à la rédaction d'un acte destiné à le constater officiellement. Cet acte est dressé par l'officier de l'état civil de la commune où s'est produit le décès, sur la déclaration de deux témoins mâles et majeurs, qui doivent être autant que possible les deux plus proches parents, ou voisins de la personne décédée. Il n'est pas nécessaire qu'ils aient la qualité de citoyen français (C. civ., art. 79). La mission de ces témoins sera de fournir à l'officier de l'état civil les éléments nécessaires à la rédaction de l'acte, car cet acte ne doit pas se borner à constater le décès, il doit en outre déterminer l'individualité du défunt et mentionner ses nom, prénoms, âge, profession, domicile, les nom et prénoms de l'autre époux si le décédé était marié ou veuf ; les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des déclarants, etc. (art. 79). Quant au fait matériel du décès, l'officier de l'état civil doit s'en assurer en personne. L'art. 77 exige en effet qu'il se transporte lui-même auprès du défunt. En pratique, cependant, les choses ne se passent pas ainsi, et l'officier de l'état civil se décharge le plus souvent du soin de constater le décès sur un médecin, un officier de santé ou même une sage-femme. La loi ne prescrit aucun délai dans lequel la déclaration de décès et la rédaction de l'acte doivent être faites ; il n'y a pas là une lacune : l'inhumation qui ne peut, comme nous allons le dire, avoir lieu sans une autorisation de l'état civil, ne saurait être trop longtemps différée, car les parents et amis du défunt seraient les premiers à souffrir d'un retard. Le législateur a, au contraire, paré au danger qui pourrait résulter d'une inhumation précipitée, et il a décidé qu'aucune inhumation ne pourrait avoir lieu sans une permission de l'officier de l'état civil ; en outre, cette permission ne peut être délivrée au plus tôt que vingt-quatre heures après le décès, à moins que ce décès ne soit dû à une maladie épidémique ou contagieuse (C. civ., art. 77). Sur la force probante de l'acte de décès, V. INSCRIPTION DE FAUX.

Le décès produit un effet assez important en matière de procédure. Une distinction est nécessaire à cet égard, entre le cas où le demandeur ayant constitué avoué au moment de son décès, le défendeur n'a pas encore rempli cette formalité, et l'hypothèse où les deux parties ont rempli cette formalité. Dans le premier cas, le décès du demandeur aura pour effet d'obliger ses héritiers à réassigner à nouveau le défendeur : la loi pense que celui-ci compte peut-être sur l'abandon du procès par les ayants droit du défunt, et que, s'inspirant de cette idée, il négligera de constituer avoué. La réassignation lui montrera quelles sont les intentions du demandeur et lui évitera la surprise d'être condamné par défaut au moment où il s'y attend le moins.

Dans le second cas, c.-à-d. lorsque les parties ont toutes deux constitué avoué, l'instance sera interrompue, que ce soit le demandeur ou le défendeur qui décède. La loi veut laisser aux héritiers du défunt le temps de se mettre au courant des procès de la succession qui leur est échue. L'instance ainsi interrompue sera reprise par acte d'avoué à avoué (C. de procéd., art. 347).

En matière criminelle le décès de l'inculpé a pour consé-

quence d'entraîner l'extinction de l'action publique, c.-à-d. de l'action qui a pour objet l'application des peines, soit corporelles, soit pécuniaires, soit privatives de droits (C. d'instr. crim., art. 2). On peut tirer de ce principe les conséquences suivantes : 1^o lorsque le ministère public n'a encore intenté aucune poursuite il ne peut les commencer après le décès de l'inculpé ; 2^o si des poursuites ont été entamées, elles ne peuvent plus suivre leur cours à dater du décès ; 3^o lorsqu'un jugement ou un arrêt rendu contre un inculpé a été frappé d'une voie de recours, appel ou pourvoi en cassation, il n'y a plus lieu pour la juridiction saisie de ce recours de statuer après le décès du condamné, le jugement ou l'arrêt est purement et simplement anéanti : il y a mieux, le décès du condamné survenant dans les délais qui lui sont accordés pour interjeter appel ou pour se pourvoir en cassation aurait pour effet de faire considérer la condamnation comme nulle et non avenue.

Les mêmes principes ne seraient pas applicables à l'action civile en ce sens que le tribunal ou la cour qui ne peuvent plus prononcer aucune peine après le décès de l'inculpé, auraient certainement le droit de vérifier le fait constitutif de l'infraction, et de tirer de ce fait, à l'encontre des héritiers de l'inculpé, les conséquences qu'il doit produire au point de vue de la réparation du préjudice qu'il a causé. Lorsqu'une condamnation a été prononcée contre une personne et qu'elle est devenue irrévocable, le décès du condamné met fin à l'exécution de la peine qui lui a été infligée. Cela résulte tant de la nature des choses que du caractère personnel de toute condamnation pénale. Le décès a aussi pour conséquence de mettre fin à certains contrats : à la société (C. civ., art. 1965, 3^o), au mandat (art. 2003) ; il entraîne la dissolution du mariage, il détermine enfin le moment de l'ouverture de la succession du défunt.

Paul NACHBAUR.

II. DROIT INTERNATIONAL. — D'après le code civil, tout acte de décès de Français ou d'étranger, fait en pays étranger, fait foi, s'il a été rédigé dans les formes usitées dans ce pays ; et tout acte de décès d'un Français en pays étranger est valable s'il a été reçu, conformément aux lois françaises, par les agents diplomatiques ou par les consuls. Il existe, à cet effet, dans tous les postes diplomatiques et consulaires, des registres tenus comme ceux des mairies de la métropole, et sur lesquels on inscrit les actes reçus par l'agent français et l'on transcrit les actes dressés par les autorités étrangères compétentes. Les expéditions de ces divers actes faites par les chanceliers et visées par les consuls font la même foi que les expéditions délivrées en France par les officiers de l'état civil. Les actes reçus dans les consulats ou chancelleries diplomatiques ne peuvent, sous prétexte d'omission, d'erreur ou de lacune, être rectifiés que d'après un jugement émané des tribunaux compétents. — Les consuls se font remettre par les capitaines des bâtiments qui abordent dans le port de leur résidence deux expéditions des actes de décès qui peuvent avoir été rédigés pendant la traversée et transmettent l'une des deux au ministre de la marine. S'ils découvrent qu'un capitaine a négligé de dresser acte d'un décès survenu à bord, ils en rédigent un procès-verbal qu'ils font signer par les témoins et envoient tant au ministre de la marine, chargé de faire prendre contre le contrevenant les mesures qu'il appartiendra, qu'au ministre des affaires étrangères, qui informe du décès les intéressés. — Lorsqu'un marin français décède soit à terre, soit sur le navire dans le port, soit en rade, l'acte de décès est dressé par le consul lui-même. — En cas de naufrage, les consuls ne dressent pas nécessairement eux-mêmes les actes de décès ; l'ordonnance du 29 oct. 1833 leur prescrit seulement de faire ou d'inviter l'autorité locale à faire tous procès-verbaux et enquêtes pour connaître l'identité des défunts, et de donner leurs soins pour que l'inhumation ait lieu après qu'un acte de décès aura été rédigé. — Toutes les fois qu'un Français meurt à l'étranger sans laisser d'héritiers présents, le consul transmet au ministre des affaires étrangères l'acte

de décès, une expédition du testament, s'il y a lieu, et tous les renseignements dont il peut être nanti sur la famille du défunt.

Ernest LEHR.

III. DÉMOGRAPHIE (V. DÉMOGRAPHIE et MORTALITÉ).

BIBL. : DROIT FRANÇAIS. — En ce qui concerne l'acte de décès, V. le mot ACTE DE L'ÉTAT CIVIL. — En ce qui touche la procédure : GARSONNET, *Traité théorique et pratique de procédure*, t. II, n° 362 et suiv. — En ce qui concerne le droit pénal : GARRAUD, *Traité théorique et pratique du droit pénal*, t. II, n° 52 et suiv.

DROIT INTERNATIONAL. — A. DE CLERQ et C. DE VALLAT, *Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires*; Paris, 1888, 2 vol. in-8, 5^e éd., et *Guide pratique des consulats*; Paris, 1880, 2 vol. in-8, 4^e éd. — J. CRÉPON et LEHR, *Manuel des actes de l'état civil*; Paris, 1887, in-12. — Ernest LEHR, *Manuel des agents diplomatiques et consulaires, français et étrangers*; Paris, 1888, in-12.

DE CESARE (Carlo), publiciste italien, né à Spinazzola in Terra di Bari en 1824. Aujourd'hui sénateur du royaume, il a été successivement secrétaire général des finances, puis de l'agriculture à Naples (1860 et 1868-69) et, à partir de 1874, député. Il débuta par un volume de vers et un roman : *Le Ore di solitudine* (Naples, 1844); *il Conte di Minervino, storia del trecento* (Naples, 1845); deux œuvres de jeunesse très différentes des publications subséquentes de l'auteur dont voici les plus intéressantes : 1^o Economie politique : *Il Mondo civile e industriale nel XIX^o secolo* (Naples, 1857); *Della Industria asiatica* (Naples, 1858); *Della Protezione e del libero cambio* (Naples, 1858); *Della Proprietà intellettuale* (Naples, 1858); *Delle Condizioni economiche delle classi agricole* (Naples, 1859); *il Credito fondiario e l'agricolo* (Naples, 1863); *Disarmonie economiche* (Florence, 1865); *la Finanza italiana* (Florence 1867); *le Banche di emissione* (Rome, 1874); *le Due Scuole economiche* (Rome, 1875). 2^o Statistique : *Della Scienza statistica e del modo come ordinare le statistiche* (Naples, 1857); *Sul Metodo statistico* (Palermo, 1857), etc. 3^o Jurisprudence : *Trattato dell' Enfiteusi* (Naples, 1857); *Trattato delle prove in materia civile* (Naples, 1857), etc. 4^o Histoire et politique : *Del Potere temporale del Papa* (Naples, 1864); *l'Alleanza franco-italiana e la politica di Napoleone III* (Naples, 1862); *la Germania moderna* (Rome, 1874); *le Nuove Storie* (Florence, 1876), etc. — Un autre publiciste du même nom, *Rafaello Cesare*, né à Spinazzola (Pouille) en 1845, s'est fait connaître par deux ouvrages qui firent quelque bruit à leur apparition, *il Conclave di Leone XIII et il Futuro Conclave* (Città di Castello, 1887).

R. G.

DE CEULENEER (Adolphe), historien belge, né à Termonde en 1849. Après avoir pris à l'université de Louvain le grade de docteur en philosophie et lettres, il suivit les cours de la Sorbonne et de plusieurs universités allemandes, puis fut envoyé par le gouvernement belge en Italie, en Espagne, en Grèce et en Amérique pour compléter ses études archéologiques. Nommé sous-bibliothécaire de l'université de Liège en 1875, il passa en 1882 à l'université de Gand où il occupe la chaire d'archéologie, d'épigraphie et d'antiquités romaines. Il a publié un grand nombre d'articles dans des revues savantes et plusieurs travaux qui témoignent d'une vaste érudition. Son principal ouvrage est un *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère* (Bruxelles, 1880, in-4), qui a été couronné par l'Académie royale de Belgique.

DECHAMBRE (Amédée), médecin français, né à Sens (Yonne) le 12 janv. 1812, mort à Paris le 20 déc. 1883. Il étudia à Paris, y fut interne des hôpitaux et débuta dans la carrière littéraire par des articles de critique insérés dans la *Gazette médicale de Paris*, l'*Esculape*, l'*Examineur médical*, etc., puis alla se faire recevoir docteur à Strasbourg en 1844. De retour à Paris, il collabora assidûment à la *Gazette médicale* jusqu'en 1853 et cette même année fonda la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*. En 1864, il commença avec Raige-Delorme, qui devait le quitter peu après, la publication du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*,

qu'il ne put terminer; cet ouvrage, le monument le plus imposant élevé à la science médicale, au XIX^e siècle, a été achevé par les docteurs Lereboullet et Hahn, en 1889. — Les travaux extrêmement nombreux de Dechambre ont trait à la philosophie médicale, à la pathologie et à la clinique médicale, à la physiologie pathologique, aux maladies mentales, à la déontologie médicale, à la législation, à l'enseignement, à l'archéologie et aux beaux-arts sous le rapport médical, à la littérature, à la poésie. Citons seulement : *Dictionnaire usuel des sciences médicales* (avec Duval et Lereboullet) (Paris, 1884, gr. in-8); *le Médecin : devoirs privés et publics*, etc. (Paris, 1883, in-18); ses autres travaux sont disséminés principalement dans la *Gazette hebdomadaire* et le *Dictionnaire encyclopédique*. — Dechambre se distinguait par un jugement droit, un esprit très fin et des qualités de cœur remarquables. Que de jeunes médecins et écrivains il a assistés à leurs débuts et sauvés du découragement, qui sont arrivés à la célébrité aujourd'hui ! Ajoutons que c'était un praticien hors ligne et vers la fin de sa carrière un médecin consultant très recherché. Enfin, il était membre de l'Académie de médecine, officier de la Légion d'honneur, etc. D^r L. Hx.

BIBL. : LEREBOULLET, A. *Dechambre. Sa vie, ses œuvres*; Paris, 1887, in-8. — RITTY, *Eloge de A. Dechambre*; Paris, 1890, in-8.

DECHAMPS (Adolphe), homme d'Etat belge, né à Melle le 17 juin 1807, mort à Manage en 1875. Il débuta dans la politique en collaborant à plusieurs journaux du parti catholique modéré, puis fonda avec Pierre de Decker (V. ce nom) la *Revue de Bruxelles*, où il préconisa l'union entre les éléments modérés des partis, le système du gouvernement des centres, et les ministères mixtes. Elu membre de la Chambre des représentants en 1834, il prit une part brillante à la discussion de la loi communale et ne tarda pas à se placer au premier rang des orateurs belges. En 1839, il combattit énergiquement la conclusion d'un traité de paix avec la Hollande et prononça plusieurs discours qui eurent un grand retentissement. En 1842, il fut le rapporteur très écouté de la loi qui organisait l'enseignement primaire et introduisait le prêtre dans l'école officielle à titre d'autorité. Gouverneur du Luxembourg depuis 1842, Dechamps devint, en 1843, ministre des travaux publics. En cette qualité il contribua activement à l'exécution du réseau des voies ferrées belges. Deux ans plus tard, il échangea son portefeuille contre celui des affaires étrangères. Renversé du pouvoir en 1847, il fut pendant de longues années le chef de la minorité catholique et, en 1864, les élections ayant été défavorables au cabinet libéral, Léopold I^{er} le chargea de constituer un ministère; mais la combinaison n'aboutit pas, le roi refusa d'adhérer à son programme de réforme électorale. Le ministère libéral obtint alors la dissolution de la Chambre des représentants, et Dechamps ne fut pas réélu. Comme son ami de Decker, il quitta alors définitivement la politique, se lança dans les entreprises harsardeuses de Langrand-Dumonceau, et y compromit sa fortune et sa bonne réputation. Il termina sa vie dans une retraite absolue. Il était ministre d'Etat, grand officier de l'ordre de Léopold, et grand-croix de la Légion d'honneur. Deschamps a publié des écrits pleins de verve, de finesse et de talent littéraire, et qui révèlent chez leur auteur une connaissance approfondie de la politique. En voici les principaux : *le Second Empire* (Bruxelles, 1859, in-8); *l'Empire et l'Angleterre* (Bruxelles, 1860, in-8); *Jules-César. L'Empire jugé par l'empereur* (Bruxelles, 1865, in-8); *la France et l'Allemagne* (Bruxelles, 1865, in-8); *la Convention de Gastein* (Bruxelles, 1865, in-8); *les Partis en Belgique et le nouveau règne* (Bruxelles, 1866, in-8); *l'Ecole dans ses rapports avec l'Eglise, l'Etat et la liberté* (Bruxelles, in-8); *le Prince de Bismarck et l'entrevue des trois empereurs* (Bruxelles, 1873, in-8). E. H.

BIBL. : L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique*; Bruxelles, 1878-1882, 5 vol. in-8. — GOBLET D'ALVIELLA, *Cinquante Ans de liberté. La Vie politique*;

Bruxelles, 1880, in-8. — THONISSEN, *la Belgique sous le règne de Léopold I^{er}*; Louvain, 1861, 3 vol. in-8. — L. HYMANS, *la Belgique contemporaine*; Bruxelles, 1884, in-12.

DECHAMPS (Victor-Auguste), frère du précédent, prélat belge, né à Melle le 6 déc. 1810, mort à Malines le 28 sept. 1883. Il prenait une part active au mouvement politique issu de la révolution de 1830 quand brusquement il entra au séminaire de Tournai. Ordonné prêtre en 1834, il devint rédemptoriste et se consacra spécialement à la prédication. Bientôt il fut cité comme le premier orateur religieux de la Belgique, tandis que son frère devenait un des maîtres de la tribune parlementaire. En même temps il publiait des ouvrages d'apologétique où il se révélait littérateur aussi délicat qu'il était prédicateur onctueux. Il avait été chargé d'enseigner la doctrine chrétienne aux princes de la famille royale, et, en 1850, il prononça l'éloge funèbre de la reine Louise-Marie, qui passe pour son chef-d'œuvre oratoire. En 1865, il fut appelé au siège épiscopal de Namur et deux ans plus tard il fut promu archevêque de Malines et primat de Belgique. Il joua un grand rôle au concile du Vatican et fut le véritable chef du groupe des infailibilistes; il soutint au sujet du nouveau dogme de fougueuses polémiques, notamment contre le P. Gratry et l'évêque d'Orléans. En 1874, il reçut le chapeau de cardinal. Ses adversaires les plus ardents rendaient hommage à son caractère, à son talent, à ses vertus sacerdotales; mais on lui reprochait une intolérance excessive. Il condamna la loi scolaire de 1879, qui permettait cependant au prêtre de donner l'enseignement religieux dans l'école primaire officielle; il excommunia en masse les instituteurs qui refusaient de démissionner, et ordonna à son clergé de refuser les sacrements aux parents qui ne retireraient pas leurs enfants de ce qu'il appelait « les écoles sans Dieu tenues par les maîtres sans foi ». Les choses en vinrent au point que les chefs de la droite parlementaire protestèrent auprès du pape, disant: « Si les instructions données aux curés viennent à être mises en pratique sans que la rigueur en soit tempérée, celles-ci ne pourront manquer d'être trouvées inopportunes et inefficaces; peut-être feraient-elles hair l'Eglise. Le parti catholique se trouvera dans la pénible alternative ou de se perdre en essayant de justifier ces mesures, ou de les blâmer en suivant le cours de l'opinion. » Ces sages conseils ne furent pas suivis, et l'archevêque mourut au moment où la lutte scolaire était arrivée à son plus haut degré d'intensité. Il était grand officier de l'ordre de Léopold et grand-croix de l'ordre du Saint-Sépulchre. Les principaux ouvrages du cardinal Dechamps sont: *Conférences prêchées à la cathédrale de Liège* (Liège, 1854, in-8); *Des Différentes Méthodes de démonstration de la foi* (Bruxelles, 1859, in-8); *Lettres théologiques sur la démonstration de la foi* (Tournai, 1861, in-12); *Du Progrès des arts et de leur sécularisation absolue* (Bruxelles, 1864, in-8); *la Vie de plaisirs* (Bruxelles, 1865, in-8); *la Grande Erreur de notre temps* (Malines, 1868, in-8); *l'Infaillibilité et le Concile général* (Paris, 1869, in-8); *De l'Opportunisme et de la définition dogmatique de l'Infaillibilité du saint-siège en matière de foi* (Paris, 1869, in-8).

E. H.

DÉCHANT ou **DISCANTUS** en latin du moyen âge, est un terme de l'ancienne musique française, employé surtout de la fin du XII^e siècle jusqu'au début du XV^e. Dans la musique vocale religieuse et même profane, on faisait usage, particulièrement au XIII^e siècle, d'un thème, généralement emprunté au plain-chant et chanté d'habitude par le ténor (*cantus planus*, *cantus firmus*, ou simplement *cantus*). A côté de cette partie essentielle, une autre prenait place, accessoire, ornementale en quelque sorte, et d'habitude exécutée en valeurs moindres. C'était le *déchant*. un *contrepoint* véritable au chant donné (V. **CONTREPOINT**), mais dont la naissance et l'emploi sont antérieurs à l'époque où les lois du contrepoint commencèrent d'être déterminées d'une façon méthodique. Quelquefois écrit et complètement noté dans les airs « en parties », le déchant

était souvent laissé à l'initiative des chanteurs. Cette dernière nature de déchant est demeurée longtemps dans l'école sous le nom de contrepoint improvisé (*contrapunto allante*). Adam de La Halle est le plus important de tous les *déchanteurs* du moyen âge. Il eut une grande influence sur les applications et aussi la transformation de cet art d'où la polyphonie moderne devait sortir. Le déchant était d'habitude confié aux voix les plus élevées, aux « dessus ». Aussi ce mot désigna-t-il plus tard la partie supérieure d'un ensemble, et la clef d'*ut* (1^{re} ligne) prit-elle quelquefois le nom de *clef de déchant*. Le terme *diskant* est même resté en usage dans la terminologie allemande. On a conservé de nombreux traités de déchant dans les manuscrits des XII^e et XIII^e siècles; ils ont été publiés dans les collections *Gerbert* et *Coussemaker* (V. ces noms). Alfred ERNST.

DÉCHAPERONNÉ (Construct.). Un mur est dit déchaperonné lorsqu'il a perdu, par vétusté ou par toute autre cause de détérioration, tout ou partie de la couverture ou de l'enduit qui protégeait l'intérieur de sa construction et dont la pente unique ou la double pente servait à l'écoulement des eaux pluviales et en même temps fournissait des indices de mitoyenneté. Ch. L.

DÉCHARGE. I. ART MILITAIRE. (V. FEU).

II. PHYSIQUE. — *Décharge électrique*. (V. BATTERIE).

III. CONSTRUCTION. — Le mot décharge a reçu, en architecture et en construction, de nombreuses acceptions bien diverses, exprimant tantôt le sens propre de décharge ou de débarras et tantôt le sens figuré de soutien ou d'appui. C'est ainsi que, au sens propre, dans la distribution d'une habitation, une pièce de décharge est une sorte de cabinet ou dépôt, le plus souvent un grenier ou une remise, où l'on sert les objets d'un certain volume qui ne sont pas d'un usage journalier. — En terrasse, on appelle décharge un terrain, le plus souvent excavé ou en contre-bas, dont on remplit le creux avec des immondices ou avec des terres et des gravats provenant de fouilles ou de démolitions, et en hydraulique et en plomberie ou en jardinage, on désigne sous le nom de tuyaux de décharge, soit le tuyau de trop-plein placé à la partie supérieure d'un réservoir pour écouler l'eau qui menacerait de déborder, soit le tuyau de fond qui, placé à la partie inférieure permet, à l'aide de divers appareils, ou de prendre de l'eau en quantité déterminée, ou de vider entièrement le réservoir. — Dans le sens figuré, celui d'aide ou de soutien, on appelle décharge en construction, qu'il s'agisse de maçonnerie ou de charpente de bois ou de fer, soit un arc ou une pile, soit une pièce de bois ou de métal, et en général toute construction auxiliaire servant à soulager d'une partie du poids de la construction supérieure, un linteau ou une plate-bande, un mur ou une cloison, un arbalétrier de comble ou une armature de grille (V. ARC DE DÉCHARGE). Charles LUCAS.

IV. HYDRAULIQUE. — *Décharge d'eau*. Bassin ou canal qui reçoit le trop-plein des eaux d'une rivière, d'un lac ou d'un aqueduc. Dès l'antiquité reculée, ont été accomplis, dans ce genre de travaux, des œuvres d'art d'un grand intérêt et restées célèbres par l'intelligence et la science déployées dans leur construction. C'est ainsi que, longtemps après les Egyptiens et leur fameux lac Moëris destiné à conserver une partie des eaux résultant de la crue du Nil, les anciens Romains avaient, sous le nom de *Emissarium*, exécuté des canaux de décharge pour plusieurs grands lacs, le lac d'Albano, le lac Fucin et le lac d'Averne (V. **EMISSAIRE**).

V. IMPRIMERIE. — On appelle *feuilles de décharge*, ou simplement *décharges*, des feuilles d'un papier spécial, souple, grisâtre, de mêmes dimensions que celles qui doivent recevoir l'impression et qui ont pour but d'empêcher tout maculage de l'étoffe qui garnit le cylindre d'une machine à retiration, par la pression du côté fraîchement imprimé (V. **IMPRESSION**). L'emploi de la décharge exige un margueur de plus qui la place sous les cordons en même temps qu'un autre place la feuille en blanc. Il faut la chan-

ger dès qu'on s'aperçoit qu'il y a la plus petite adhérence avec la feuille à imprimer. Une rame de décharges peut servir pour un tirage d'environ vingt à vingt-cinq rames.

VI. DROIT. — La décharge est un acte libératoire dont l'effet est d'éteindre l'obligation de celui à qui la décharge est donnée; en certains points, l'effet produit est le même que lors de la remise d'une quittance, mais la décharge en diffère en ce qu'elle ne peut supposer une aliénation, une transmission de deniers; la décharge constate une libération sans aliénation. C'est donc une véritable décharge que l'acte qui constate la remise d'une chose déposée, par le dépositaire au déposant; de même pour la remise des dépôts de sommes chez les officiers publics; de même encore pour la remise au mandant des sommes touchées par le mandataire en exécution de son mandat, pourvu qu'il n'en ait pas fait usage; c'est également une décharge qui constate la restitution par un établissement de crédit des titres qui lui avaient été remis en dépôt; mais si la pièce constate en même temps le payement des sommes encaissées pour intérêts ou dividendes, c'est alors un véritable reçu pour la somme ainsi versée. Cette distinction entre les quittances et les décharges est importante au point de vue de l'enregistrement, les décharges n'étant soumises qu'au droit fixe, alors que c'est le droit proportionnel qui est perçu sur les quittances. La loi des 23-25 août 1874 a soumis au droit de timbre de 10 cent. toutes les décharges, qu'elles soient constatées par lettres missives ou cartes postales, signatures sur registres spéciaux ou autrement. La remise des objets transportés par les chemins de fer ou les compagnies de transport donne lieu à une décharge de la part du destinataire, soumise comme les autres au timbre de 10 cent. Pour trancher les difficultés soulevées pour le payement de ce droit de timbre, par l'expéditeur, les compagnies ou le destinataire, la loi du 28 févr. 1872 a établi que ce droit de timbre serait compris dans le timbre du récépissé (35 cent.) ou de la lettre de voiture (70 cent.), dont le montant s'ajoute aux autres frais de transport.

G. FRANÇOIS.

DÉCHARGEMENT (Mar.). Ce terme implique le débarquement de la totalité des marchandises composant la cargaison d'un navire; on appelle décharge le débarquement partiel. Selon leur service et le genre des marchandises transportées, les navires de commerce ont des installations mécaniques spéciales qui servent pour le chargement et le déchargement. Sur les grands paquebots et les bateaux-poste, et en général les navires à vapeur, les opérations de déchargement se font avec une grande rapidité par des treuils à vapeur, au moyen desquels les marchandises sont amenées sur le pont et transportées ensuite avec un système de palans, à quai, sur appontements ou sur chalands, suivant la nature du débarcadère. Les navires comportent aussi des sabords de déchargement, soit à l'avant, soit à l'arrière (pour les grandes pièces de bois par exemple), soit sur les côtés où accostent les chalands. Il y a des règles et des modes spéciaux de déchargement suivant les objets à débarquer (gros matériel, charbon, bestiaux, etc.) Sauf pour les « transports » qui à chaque voyage font leur déchargement comme les navires de commerce, dans la marine de guerre les opérations de débarquement du matériel embarqué rentrent dans celles du désarmement. — Le mot déchargement désigne aussi les manœuvres qui ont pour but de relever un navire engagé ou couché sur le flanc; pour le faire arriver, pour le relever, on met le chargement, les canons, etc., sur l'autre bord, et en dernier lieu on coupe la mâture en commençant par le mât d'artimon. — L'acte authentique libérant de la responsabilité des objets débarqués est aussi appelé déchargement.

DÉCHARGEUR (Hydraul.). Petit canal ou conduit d'eau relié à une écluse avec laquelle on le fait communiquer pour en recevoir l'eau de trop-plein: une bonde ou une vanne sert le plus souvent à régler l'eau du déchargeur (V. ECLUSE).

DÉCHARGEUR. On donne ce nom aux ouvriers qui, dans les chantiers, les chemins de fer, etc., déchargent les voitures, les wagons; le nom de *débardeur* est plus spécialement réservé aux ouvriers qui déchargent les bateaux chargés de bois, de pierre, de brique ou de pavés. Le prix de la journée de travail ne dépasse pas 4 fr., sauf à Paris, où le salaire est un peu plus élevé. Dans les ports de mer, les hommes travaillant aux pièces ont un gain qui varie avec la nature du déchargement; le salaire est compté à la tonne de matière déchargée. Les engins mécaniques employés de plus en plus dans les chantiers rendent aujourd'hui les manœuvres plus faciles et surtout plus promptes.

DECHARME (Paul), professeur français, né à Beaune le 15 déc. 1839. Elève de l'École normale (promotion de 1859), puis membre de l'école d'Athènes, il devint professeur de langue et de littérature grecques à la faculté des lettres de Nancy, doyen de cette faculté (1883-86), chargé de cours de poésie grecque à la faculté des lettres de Paris (1887). Outre ses thèses: *De Thebanis artificibus* (1869) et *les Muses, étude de mythologie grecque* (1869), il a publié: *Mythologie de la Grèce antique* (Paris, 1879, in-8; nouv. éd., 1886) et collaboré aux *Archives des missions scientifiques*, au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, à la *Revue critique*, à la *Revue de l'histoire des religions*, etc.

DÉCHAUFFOUR DE BOISDUVAL (J.-B.-Alphonse) (V. BOISDUVAL).

DÉCHAUMAGE (Agric.). Le déchaumage est une façon culturale qui consiste à ameublir la superficie d'un champ qui vient de porter une céréale ou une plante industrielle et qui y a laissé des chaumes ou fragments de tiges. On déchaume peu de temps après la moisson ou la récolte du colza, de l'aillette, etc. Cette opération poursuit plusieurs buts: 1° déraciner les chaumes et les enterrer légèrement de manière qu'ils se décomposent dans le sol; 2° détruire les mauvaises herbes qui se sont développées librement depuis l'enlèvement de la récolte; 3° ameublir et aérer la couche superficielle du sol; 4° favoriser la germination des graines de plantes nuisibles qui sont déposées à la surface du sol, telles que ravenelle, ivraie, coquelicot, mourton. Les déchaumages bien exécutés et faits en temps voulu sont des opérations très utiles qui entretiennent la fertilité et la propreté des terres. Cette opération est souvent appelée *labour de déchaumage*; toutefois, le déchaumage n'est pas un labour. Les façons que comportent le déchaumage ne sont pas toujours les mêmes. Elles varient suivant la nature des terres et la nature des mauvaises herbes dont on vise plus spécialement la destruction, par cela même on pratique cette opération avec des instruments qui varient suivant les cas, le plus souvent c'est avec la *charrue*, le *polysoc*, l'*extirpateur* ou le *scarificateur* (V. ces mots). Avec la charrue, aussitôt après l'enlèvement de la récolte, on donne un labour très superficiel, de 6 à 8 centim. de profondeur, et avec larges bandes. Dès que le sol a blanchi, on herse deux ou trois fois et souvent même on passe le rouleau. Au bout d'une quinzaine de jours, toutes les mauvaises graines ayant germé, la terre se trouve couverte de plantes; on déracine alors celles-ci en faisant passer le scarificateur ou l'extirpateur dans divers sens; puis on herse et on roule. On provoque de cette manière la germination d'autres graines qui avaient échappé à la première action, et dès que le terrain a verdi de nouveau, on donne un second labour, toujours superficiel, mais pénétrant un peu plus avant que le premier, soit à 10 centim. environ. Cependant lorsque la terre est infestée de chiendent, plante si difficile à détruire, le déchaumage à la charrue se pratique autrement. On donne un labour à 15 ou 20 centim. de profondeur, en prenant des bandes étroites (V. LABOUR) et qui, par conséquent, seront peu renversées. On les laisse se dessécher complètement avec les racines de chiendent qu'elles ont ramenées à la sur-

face, et on termine par des hersages et scarifiages répétés aussi souvent qu'il est nécessaire. Bien souvent, on remplace dans les déchaumages superficiels la charrue par le *bisoc*, le *trisoc* ou même le *quadrisoc*, instruments plus stables lorsque la profondeur visée est faible. L'extirpateur et le scarificateur bien réglés opèrent de très bons déchaumages quand on les fait agir suivant la longueur et la largeur du champ qu'on veut déchaumer. En croisant ainsi les trains des instruments, toute la surface du sol est attaquée et bien ameublie. Presque toutes les terres arables peuvent être soumises au déchaumage après la moisson, et tels sont les bons effets de cette opération que dans certains pays avancés, pour l'effectuer, on n'attend même pas la rentrée des céréales. Celles-ci sont mises en tas alignés, et l'on entame immédiatement les espaces intermédiaires que l'ardeur du soleil n'a pas eu le temps de durcir. Néanmoins les terres les plus difficiles à déchaumer sont celles de nature argileuse ou argilo-calcaire qui, dans les pays où les pluies d'été sont rares, sont parfois si dures et si serrées après la moisson qu'on se voit forcé de renoncer au déchaumage.

A. LARBALETIER.

DÉCHAUME, DE CALMIS ou DE CULMIS (Nicolas), maître d'œuvres français du commencement du xiv^e siècle. Ces trois noms, dont deux latins et un français qui n'en est que la traduction, mais tous trois accompagnés du même prénom, semblent bien désigner le même constructeur qui, avec le titre de maître des œuvres du roi et toujours résidant à Paris, visita, en 1316, comme expert, les travaux de la cathédrale de Chartres, en compagnie de Pierre de Chelles et Jacques de Longjumeau, autres maîtres d'œuvres parisiens. Nicolas Dechaume dirigea, de 1317 à 1339, les travaux de la cathédrale de Sens alors en pleine activité et pour lesquels on sait que, en 1320, il s'approvisionna, aux carrières de Saint-Leu près de Paris, de pierres et aussi de colonnes façonnées. C'est à ce maître que l'on attribue, dans la cathédrale de Sens, la partie centrale de la tour de pierre (1317 à 1320), le petit portail près la tour Nord, les chapelles du pourtour du chœur et celle du collatéral droit de la nef, lesquelles ont été restaurées par Ad. Lance, il y a vingt-cinq ans.

Charles Lucas.

DÉCHAUMEUSE (Agric.). Sous ce nom, on désigne, d'une manière générale, tous les instruments servant à effectuer les déchaumages, tels que *charrues* légères, *binots*, *polysocs*, *scarificateurs*, *extirpateurs* et même les *herses* (V. ces mots).

A. L.

DÉCHAUSSEMENT (Vitic.). On donne, en viticulture, le nom de déchaussement au labour qui consiste à enlever au pied des souches une quantité de terre telle que les premières racines sont mises à nu. Elle se pratique généralement à l'entrée de l'hiver, soit en fossés continus suivant les rangées (labours en *selette* de l'Hérault), soit en godets uniques dont la souche représente le centre. Cette opération a pour but, outre l'aération du sol, de dégager le pied des souches de tous les détritiques qui sont un abri pour les insectes et surtout pour les escargots. Elle est nécessaire dans les vignes greffées pour faciliter le sevrage des racines françaises poussées sur le greffon (V. VITICULTURE).

DÉCHAUSSEUSE (V. CHARRUE VIGNERONNE, t. X, p. 804).

DÉCHÉANCE. En politique on entend, par ce mot, l'acte par lequel un souverain est dépossédé, généralement par la force, de son autorité souveraine. Il s'oppose par là à l'*abdication* (V. ce mot) qui est une renonciation volontaire. La déchéance, comme droit légitime des peuples, existe en réalité plutôt en fait qu'en principe, car il est bien évident qu'aucune constitution ne peut prévoir le renversement du gouvernement dont elle est la charte. C'est ce que prouvent tous les exemples historiques : le droit de déchéance n'est jamais invoqué qu'après coup et pour légitimer en apparence l'œuvre de la force. Ainsi Jacques II est déclaré déchu de la couronne le 13 févr. 1689 sous prétexte qu'il a voulu renverser les lois

et libertés du royaume; la déchéance de Napoléon I^{er} (4 avr. 1814) est motivée sur des infractions à la constitution et des atteintes aux droits de l'humanité; de même celle de Charles X (7 août 1830), celle de Napoléon III (1^{er} mars 1874), mais une révolution a nécessairement précédé l'invocation de tous ces prétextes.

DÉCHET. I. INDUSTRIE. — Les déchets sont les résidus de fabrication ou de consommation. On a cherché depuis longtemps à les utiliser, et ces produits, qui étaient autrefois l'accessoire de toute industrie, sont devenus pour plusieurs au moins la source même d'une industrie nouvelle. C'est ainsi que les déchets d'étoffes de coton, de toiles ou de papier, ont été et sont encore en partie, la base de la fabrication du papier. Des vieux vêtements de laine, on extrait cette dernière pour faire un drap appelé *renaissance*. Les déchets de soie, de laine, de coton, de lin ou de chanvre, provenant de la filature, sont réemployés et forment des produits nouveaux semblables, mais de qualité inférieure. Les rognures de cuir, de peaux tannées se transforment en cuir factice, engrais, cyanures; celles de peaux non tannées, en gélatine, colle. Des vieux fer-blanc, rognures ou boîtes de conserves on extrait l'étain, ou bien on les transforme en jouets, tels que petits soldats, ménages, etc. Cette industrie est arrivée dans ces dernières années à un chiffre d'affaires considérable. Les résidus d'os servent à faire du noir animal. Quant aux déchets de consommation ménagère, ils servent d'engrais. La vente des balayures de Paris aux marchands des environs est chose connue. En Amérique, on les a traités directement, pour en extraire l'ammoniaque, les hydrocarbures, les cendres. On comprend qu'il n'entre pas dans notre cadre de traiter de tous les déchets. On trouvera ce qui les concerne aux industries ou aux matières d'où ils proviennent.

F. GAUDEZ.

II. ARCHITECTURE. — Par déchet on désigne en général toute perte produite par suite de la taille et de la mise en œuvre des matériaux employés dans la construction. Cette perte est très variable, suivant la nature des matériaux et leur mode d'emploi : cependant l'expérience a réussi à la fixer, pour la pierre de taille, entre 1/18 (libages de pierre dure) et 1/3 (claveaux de pierre tendre) du volume brut et, pour le moellon, entre 3/100 (moellon dur) et 10/100 (moellon tendre). La meulière que l'on taille rarement n'offre guère que 4/100 de déchet moyen. Pour la perte produite par la taille des bois de charpente, V. DÉBILLARDEMENT.

Charles Lucas.

DECHÉZEAUX (Pierre-Charles-Daniel-Gustave), homme politique français, né à La Flotte (Ile de Ré) le 8 oct. 1760, mort à Rochefort le 17 janv. 1794. Issu d'une famille protestante, négociant à La Flotte, commandant la garde nationale de cette ville, il fut élu par les électeurs de la Charente-Inférieure premier député suppléant à l'Assemblée législative, puis député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention. Inquiété après le 2 juin pour ses sympathies envers les girondins, il donna sa démission le 13 août 1793 et fut remplacé par Eschassériaux jeune. Quoiqu'il eût protesté publiquement contre l'imputation de fédéralisme, il fut arrêté à La Flotte le 6 nov. 1793, traduit le 17 janv. 1794 devant le tribunal révolutionnaire que Laignelot et Lequinio avaient établi à Rochefort, condamné à mort et exécuté le même jour. La Convention réhabilita sa mémoire par décret du 3 mai 1795.

F.-A. A.

BIBL.: ESCHASSÉRIAUX, *Assemblées électorales de la Charente-Inférieure*; Niort, 1868, in-8.

DÉCHIFFREMENT (Mus.) (V. LECTURE À VUE).

DECHY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Douai; 2,052 hab.

DECIANUS (Tiberius), jurisconsulte italien, né à Udine en 1508, mort en 1581. Il a enseigné le droit à Padoue, et a laissé un ouvrage intitulé *Tractatus criminalis utriusque censurae duobus tomis distinctus* (Venise, 1580, in-fol.; Francfort, 1581, 1591, 1613, in-fol.).

BIBL. : G. PANZIROLI, *De Claris Legum Interpretibus libri IV*; Leipzig, 1721, p. 283. — FAUSTIN-HÉLIE, *Traité de l'instruction criminelle*, édition contenant des augmentations par J.-S.-G. Nypels et Léopold Hanssens; Bruxelles, 1863, t. I, p. VIII.

DECIATES, *Deceates* (Δεκιῆται). Peuple ligurie, dont le territoire devait correspondre à la région du littoral méditerranéen, située à l'O. du Var, aux environs d'Antibes. Sur la carte de M. Longnon, il est à l'O. des *Nerusi*, au S. des *Oxybii* et à l'E. des *Commoni*. Artémidore, cité par Etienne de Byzance, fait mention d'une ville de *Deciatum*, qu'il place par erreur en Italie; c'était probablement l'*oppidum* dont parle Mela, sans doute un port, aujourd'hui abandonné, qui a dû se trouver près de Cagnes, à l'embouchure de l'*Apron* (Loup). Marseille, au temps de sa prospérité, fonda la ville d'*Antipolis* (Antibes), sur le territoire des *Deciates* qui, comme les *Oxybii*, leurs voisins, étaient à cette époque les clients des *Salluvii*. Vers l'an 154 avant notre ère, les *Oxybii* et les *Deciates* attaquèrent les établissements marseillais de *Nicœa* et d'*Antipolis*. Les Romains, accourus au secours des Marseillais, leurs alliés, franchirent à cette occasion pour la première fois les frontières de la Gaule transalpine et sous la conduite du consul Q. Opimius, battirent les deux peuples ligures sur les bords de l'*Apron*. Le pays des *Deciates*, désormais soumis aux Romains, fit partie, à l'époque d'Auguste, des Alpes Maritimes et forma plus tard la *civitas Antipolitana*, une des cités de la *provincia Narbonensis secunda*. L. W.

BIBL. : POLYBE, XXXIII, VII, 8. — STRABON, IV, I, 5. — POMPONIUS MELA, II, 5. — PLIN L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, III, IV, 5. — PTOLÉMÉE, II, X, 8. — FLORUS, *Bell. ligur.*, II, 2. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule*, II, passim. — LONGNON, *Atlas historique*.

DECIDIUS (L. *Decidius Saxa*), partisan de César, tribun en 44 av. J.-C., mort en 40, dans une expédition contre les Parthes. G. L.-G.

DÉCIDUATES et **NON-DÉCIDUATES** (Zool.). Chez les Mammifères placentaires, on désigne sous le premier de ces noms les groupes où le placenta est décidu, c.-à-d. pourvu d'une *caduque* (V. ce mot) et sous le second les groupes où cette caduque fait défaut (V. MAMMIFÈRES et PLACENTA).

DÉCIER ou **DEYCIER**. Nom que portaient au moyen âge les fabricants de dés à jouer, d'échecs, de dames et de jeux de trictrac. Malgré les ordonnances et les édits des rois de France qui défendaient le jeu et la fabrication des dés, la corporation des déciera au XIII^e siècle était importante et leur industrie fort lucrative. Etienne Boileau, dans le *Livre des mestiers*, s'occupe assez longuement de la communauté de ces artisans et donne leurs statuts où l'on remarque qu'une des préoccupations de ceux qui les rédigèrent semble avoir été de prévenir les fraudes et les tricheries auxquels le jeu de dés prêtait mieux que tout autre : « Nul deycier ne peut ne ne doit fere ne acheter des plonmez, de quoi qu'ils soient plonmez, soit de vif-argent ou de plons, car l'œuvre est fausse et doit être arse » (art. 10). L'art. 11 concerne les dés *mespointz*, c.-à-d. présentant sur plusieurs de leurs surfaces le même nombre de points; la fabrication et la vente en étaient également interdites. Si les fraudes au jeu sont aujourd'hui fréquentes, on peut croire qu'au moyen âge elles ne l'étaient pas moins et que malgré les fortes amendes édictées les dés pipés étaient d'un usage répandu.

DÉCIGRAMME (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DÉCILITRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DECIMA HEREDITATIS (V. VICESIMA HEREDITATIS).

DECIMAL (Système) (V. SYSTÈME MÉTRIQUE et NUMÉRATION).

DÉCIMALES. On appelle ainsi les chiffres désignant des unités moindres que les unités simples (V. SYSTÈME MÉTRIQUE et NUMÉRATION).

DÉCIMATEUR (V. DIME).

DÉCIMATION (Hist. milit.). Châtiment militaire déjà en

usage chez les anciens Romains et qui a été appliqué depuis à toutes les époques de l'histoire, jusqu'à nos jours. Il consistait dans l'exécution d'un homme sur dix, quand les coupables étaient trop nombreux pour être tous sacrifiés. Les noms de tous les hommes étaient mis dans un casque pour en être ensuite retirés un à un; le soldat dont le nom sortait le dixième, le vingtième, etc., était conduit au supplice après avoir passé par les verges. Si la peine était motivée par le crime d'avoir fui pendant le combat, les soldats épargnés par le sort étaient obligés de camper en dehors du camp, exposés aux sévices de l'ennemi et l'orge remplaçait pour eux le froment, dans les distributions de vivres. Si l'on en croit Tite-Live, c'est le consul Appius Claudius qui aurait appliqué pour la première fois ce châtiment terrible, en l'an 471 av. J.-C., pendant la guerre contre les Volsques. Parfois ce genre de peine fut appliqué non plus en suppliciant un homme sur dix, mais en adoptant une autre proportion. Des exemples de détermination peuvent être relevés dans notre histoire militaire, sous Charlemagne entre autres, puis beaucoup plus tard, sous Louis XIV, où la garnison de Trèves fut décimée (1675) pour s'être rendue malgré les ordres de Créquy. A Prague, en 1642, l'archiduc Léopold d'Autriche fit décimer un régiment de cavalerie. En France, la détermination disparut devant la loi du 21 brumaire an V. Mais elle resta en vigueur dans certaines armées étrangères et l'on put voir encore, en 1838, le général espagnol Espartero faire décimer un régiment qui avait assassiné le général Escalera.

DÉCIME. I. Droit ecclésiastique. — Sous l'ancien régime, ce nom désignait toutes les subventions que le roi ou d'autres, avec sa permission, levaient ordinairement ou extraordinairement sur le clergé. Ce mot a la même étymologie que dime (*decima*); mais les deux choses diffèrent essentiellement. La *dîme* était prise par les ecclésiastiques sur les biens de la terre, les *décimes*, au contraire, étaient perçues par le roi sur les ecclésiastiques. — L'Eglise considérait toute contribution imposée dans un intérêt séculier sur les lieux, les personnes et les choses qui lui appartenaient, comme contrevenant à ses *immunités* (V. ce mot). Suivant la doctrine et la discipline formulées par les conciles généraux de Latran (1179, 1215), les biens de l'Eglise ne peuvent être employés que pour l'Eglise; ils ne doivent contribuer aux dépenses d'utilité commune que lorsque l'évêque et son clergé, après avoir consulté le pape, estiment que ces dépenses sont nécessaires et que les ressources des laïques n'y suffisent point; non seulement leur consentement est nécessaire pour établir cette imposition, mais on ne doit exercer contre eux aucune contrainte pour la percevoir (*absque exactione*). Ceux qui transgressent cette ordonnance et ceux qui les aident seront et resteront excommuniés jusqu'à ce qu'ils aient donné satisfaction. Ni les premiers conciles, ni les Pères n'avaient jamais réclamé une pareille immunité. Saint Ambroise même, dont l'opinion est reproduite dans le *Décret* de Gratien, enseigne très péremptoirement que l'Eglise est soumise au tribut : *Si tributum petit imperator, non negamus; agri Ecclesie solvunt tributum. Si agros desiderat imperator, potestatem habet vindicandorum. Magnum quidem est et spirituale documentum, quo christiani viri sublimioribus potestatibus docentur debere esse subjecti, ne quis constitutionem terreni regis putet esse solvendam. Si enim censum Dei Filius solvit, quis tu tantus es qui non putes esse solvendum* (Causa XI, qæst. I, can. xxvii et xxviii). Les empereurs n'avaient point déchargé l'Eglise de toute espèce d'impôts, mais seulement des *sordidæ functiones* et des *extraordinariæ descriptiones* (Justin., *Novel.* cxxxi, ch. v). Malgré de très nombreuses exemptions octroyées par les rois francs, l'Eglise, sous les deux premières races, devait, à raison de ses possessions foncières, subir le *droit de gîte* et pourvoir au *service militaire* en fournissant soit des combattants, soit des subsides appelés *dons*. Loin d'être abolies ou diminuées, ces obligations furent confirmées et développées

par la constitution du régime féodal : en principe, du moins, car de génération en génération, les églises et les abbayes s'étaient fait concéder ou s'étaient arrogé de nombreuses exemptions.

Le caractère général de l'institution des décimes est d'enlever aux services propres de chaque église locale ou de chaque fondation religieuse, pour l'affecter à d'autres usages, une partie des biens qui sont la dotation de ces services. Cette soustraction, qui devait finir par profiter exclusivement aux puissances temporelles, commença avec l'approbation ou plutôt avec l'incitation de l'Église, dans des circonstances où le secours des puissances temporelles était nécessaire au succès des entreprises de la papauté. La première croisade semble n'avoir donné lieu qu'à des contributions volontaires; mais quand Louis le Jeune se croisa, on prétend qu'il tira des ecclésiastiques des subsides par forme de taxe sur chaque bénéfice. La preuve de ce fait paraît résulter de trois documents rapportés par Duchesne (*Historiæ Francorum scriptores*; Paris, 1636-1648, 5 vol. in-fol.; t. V, pièce 5, p. 423). Quoi qu'il en soit, pour fournir à la dépense de la troisième croisade, une assemblée tenue à Paris en mars 1188 et composée d'un grand nombre de seigneurs, de prélats et d'abbés, exigea du clergé un dixième d'une année de son revenu et de tous les laïques qui ne prendraient point part à l'expédition le dixième de tous leurs biens meubles et du revenu de leurs terres (*dîme saladin*). Depuis lors, toutes les contributions imposées au clergé ont été généralement appelées *dîmes* ou *décimes*, quoiqu'elles aient été presque toujours fort inférieures au dixième du revenu des églises. Depuis ce temps aussi, on établit des décimes sous presque tous les règnes et parfois en grand nombre. Après la dîme saladin, Philippe-Auguste permit à Innocent III d'en lever une autre pour la guerre contre Othon IV, le pape assimilant aux infidèles proprement dits ceux qu'il appelait les ennemis de l'Église et faisant prêcher contre eux des croisades avec gratification d'indulgences. Une troisième décime fut perçue, sous le même roi, pour la croisade commandée par Baudouin et la guerre contre les Albigeois; en 1214, quatrième décime en faveur de la croisade de Jean d'Angleterre. L'année suivante, le quatrième concile de Latran décréta que tous les clercs payeraient la vingtième partie de leurs revenus ecclésiastiques, pendant trois ans, pour le secours de la Terre sainte; le pape et les cardinaux se taxèrent à la dixième. En 1226, décime accordée par Honorius III à Louis VIII, vraisemblablement contre les Albigeois. Sous Louis IX, treize décimes en vingt ans; sous Philippe le Bel, vingt et une au moins en vingt-huit ans; dans le nombre, deux décimes dont le roi prit sa part, concédées à Jean XXII pour la guerre contre Louis de Bavière.

Les premières décimes avaient eu pour objet des entreprises manifestement inspirées par le sentiment religieux. On les détourna bientôt de cette destination pour les appliquer à des combinaisons dans lesquelles la politique tenait une plus grande place que la religion. En 1262, Urbain IV accorda une décime à Charles d'Anjou pour la guerre contre Manfred; après les Vêpres siciliennes, Martin IV en accorda une autre contre Pierre d'Aragon. Entre les papes qui s'étaient réservé d'autoriser les décimes et les princes dont l'assistance était souvent nécessaire pour les lever, il se fit un échange de complaisances réciproques pour en partager le bénéfice, le pape autorisant le roi à établir pour ses propres besoins des taxes sur le clergé de son royaume, le roi aidant le pape à percevoir des dîmes *papales* affectées au trésor du siège de Rome beaucoup plus qu'à l'intérêt général de l'Église. Quand Boniface VIII (V. ce mot, t. VII, p. 292) voulut empêcher le clergé de fournir les subventions réclamées par Philippe le Bel, ce roi empêcha la sortie des deniers perçus pour le pape. De ce conflit résulta une lutte dans laquelle le pape fut défait. Même sans le moindre prétexte de religion, Clément VI, en 1348, autorisa Philippe de Valois à lever deux décimes pour les nécessités de

l'État. Pendant le schisme d'Avignon, les décimes papales se multiplièrent fort, chacun des papes appelant guerre sainte la lutte qu'il soutenait contre son rival. L'abus provoqua des résistances qui déterminèrent la suppression de ces sortes de décimes : la dernière qui ait été perçue en France est celle de 1469, sous Louis XI.

Pendant la guerre contre les Anglais, des subsides furent plusieurs fois réclamés du clergé; ils furent, dit une ordonnance de 1354 (Jean le Bon) fournis *libéralement et pour charité et aumosne, sans compulsion et de bon gré*. Il ne paraît point que le pape ait été consulté alors. En 1501, Louis XII leva une décime par permission d'Alexandre VI pour secourir les Vénitiens contre les Turcs. En 1516, une bulle de Léon X offrit à François I^{er} une décime, sous prétexte d'une guerre à faire contre les Turcs. Pour la perception de cette décime, on dressa les états de répartition ou *départements* dont il sera reparlé plus loin. Ce fut aussi en cette année-là que le Concordat, abolissant la Pragmatique, qui les avait supprimés, rendit les annates au pape, compensant largement la perte des décimes papales par cette concession perpétuelle dont le clergé du royaume devait faire les frais. Depuis lors, plusieurs levées furent faites sans consulter le pape. Afin de réserver ses prétentions à l'immunité, le clergé donnait à ces contributions le nom de *dons gratuits et charitatifs*. En 1527, il offrit 1,300,000 livres pour la rançon de François I^{er}; en 1534, il partagea son revenu avec le roi; en 1551, sous la pression des périls auxquels la Réformation l'exposait, il fit une offre considérable. En 1557, des *receveurs de décimes* furent créés en titre d'office dans chaque archevêché ou évêché, ce qui semble démontrer qu'il y avait alors des décimes ordinaires; les guerres de religion les rendirent perpétuelles. — Aux États d'Orléans (1560), le clergé put constater que son temporel était menacé, non seulement par les hérétiques, mais même du côté des catholiques dont plusieurs avaient porté plainte sur l'abus des biens ecclésiastiques. L'année suivante, au *colloque de Poissy* (V. ce mot), il acheta un argument décisif contre la Réformation et il attacha la royauté à la défense de ses intérêts, en s'engageant, par contrat, à payer au roi 1,600,000 livres par an, pendant la durée de six ans, et à racheter, dans les dix ans, 630,000 livres de rente, en principal de 7,560,000 livres dont l'hôtel de ville de Paris était chargé envers divers particuliers qui avaient prêté au roi. En 1562 et les années suivantes, Charles IX, sans se libérer, emprunta encore et fit de nouvelles constitutions de rente pour 436,000 livres dont il assigna le paiement sur l'imposition du clergé, comme si elle devait être perpétuelle. Le clergé, de son côté, fit diverses constitutions qui s'élevèrent à 753,000 livres de rente, pour retirer son temporel aliéné ou éviter de nouvelles aliénations : ce qui formait, avec les 436,000 livres qui ne furent pas acquittées, un total de 1,819,000 livres. Ayant fourni au roi toutes les sommes promises, il prétendait être quitte; il désavouait ses députés qui, en 1567, avaient pris de nouveaux engagements à son insu, arguant d'ailleurs de nullité tous ces contrats tant avec le roi qu'avec la ville. Le prévôt des marchands, au contraire, et la ville de Paris soutenaient que les rentes étaient dues. L'affaire fut vivement introduite; mais comme les sommes payées par le clergé avaient servi à d'autres usages qu'à l'extinction du principal des rentes constituées en 1561, le roi différa le jugement de cette contestation, qui resta indécise jusqu'à la Révolution. — Dans une assemblée tenue à Melun en 1580, le clergé, sans approuver les rentes, sur lesquelles on protesta réciproquement, s'engagea, envers Henri III, à imposer 1,300,000 livres par an sur les bénéfices pendant six ans. En 1586, il accorda une pareille levée pour dix ans. Le contrat fut renouvelé en 1596, en 1606, en 1616 et ainsi de suite de dix ans en dix ans avec les mêmes protestations. En 1636, cette imposition fut réduite à 1,296,000 livres, pour cause de remboursements; en 1726, de nouveaux remboursements justifiés par le clergé déterminèrent

une nouvelle réduction de 442,646 livres. — La subvention renouvelée ainsi tous les dix ans n'était employée qu'au paiement des rentes de l'hôtel de ville sur le clergé et aux gages des officiers des décimes. A l'exception des évêchés de Metz, de Toul, de Verdun et de leurs dépendances, de l'Artois, de la Flandre, de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Roussillon et de la principauté d'Orange, elle était levée dans toutes les provinces du royaume, même dans celles qui n'avaient été réunies à la couronne que depuis le département de 1516, et perçue sur tous les bénéficiaires, c.-à-d. sur tous ceux qui jouissaient d'un revenu ecclésiastique certain et ordinaire, même sur les pensionnaires; elle s'étendait aussi sur les offices claustraux ayant un revenu séparé. On l'appelait *décime ordinaire*, ou *décime ancienne*, ou *décime du contrat*.

Les décimes ordinaires étant exclusivement affectées au paiement des rentes de l'hôtel de ville et aux gages des officiers des décimes, le roi n'en profitait plus; il dut demander au clergé d'autres secours. On leur donnait le nom de *subventions* ou *décimes extraordinaires*. Il y en eut de deux sortes: les unes étaient certaines impositions annuelles, analogues aux décimes ordinaires, mais ayant une origine différente; les autres étaient des subsides que le clergé finit par accorder presque régulièrement tous les cinq ans et auxquels il réserva spécialement le titre de *dons gratuits* et, en outre, des subsides exceptionnels fournis de temps en temps, suivant les nécessités de l'Etat. — Ici encore, ce furent les nécessités de la lutte contre les protestants qui forcèrent la main au clergé et le contraignirent à s'imposer. Ce qui explique sa rancune et les acres réclamations qu'il prit l'habitude d'adresser au roi contre les protestants dans toutes les assemblées où il se réunissait pour régler les matières de finance. En 1585, il accorda une imposition d'un million en or pour soutenir la guerre contre les hérétiques; en 1621, à l'occasion du siège de Montauban, il consentit à une nouvelle création d'offices dont la finance irait au roi. En 1626, le roi obtint d'Urbain VIII un bref exhortant le clergé à contribuer aux frais du siège de La Rochelle: le clergé donna trois millions; en 1636, il se prêta à la constitution de 300,000 livres de rentes rachetables par lui au denier douze. En 1641, on prétendit le taxer extraordinairement pour l'amortissement de nouveaux acquêts faits depuis 1620; dans une assemblée tenue à Mantes, il transigea sur cette demande pour une somme de 5,500,000 livres payables en une fois. En 1650, le sacre du roi fut l'occasion d'une subvention extraordinaire; en 1660, son mariage. En 1675, outre le renouvellement du contrat pour les décimes ordinaires, le clergé fit un don de 4,500,000 livres. Ces subventions ou dons gratuits devinrent ainsi presque ordinaires; ils finirent par être réclamés de toutes les assemblées du clergé. A la fin du siècle dernier, la plupart des juristes enseignaient que, s'ils n'étaient point ordinaires en droit, ils étaient, du moins, assez fréquents pour que le paiement qui s'en faisait ne pût être regardé comme charge fortuite et accidentelle. Le 13 mars 1760, un don gratuit de 16 millions de livres fut accordé par l'assemblée du clergé. A cette occasion, des lettres patentes du 24 mai, conformes aux délibérations de cette assemblée, établirent pour la levée des impositions extraordinaires des règles qui furent étendues aux décimes.

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ. — Il résulte de ce qui précède que pendant longtemps les levées que les rois firent sur le clergé furent accidentelles et sans périodicité. On les imposait quelquefois par voie d'autorité, sans attendre le consentement du clergé. Quand ce consentement était demandé, il était donné dans les assemblées générales de la nation; ou bien, si l'on procédait par convocation spéciale, une ou deux réunions suffisaient pour expédier l'affaire. Après le contrat de Poissy, le clergé ayant été obligé de s'assembler plusieurs fois, tant pour l'exécution de ce contrat que pour de nouvelles subventions, les assemblées devinrent fréquentes, sans que néanmoins elles eussent encore rien de fixe. Ce ne fut qu'au commencement du xvii^e

siècle qu'elles furent réglées, pour le temps et pour la forme. On distingua dès lors les assemblées *extraordinaires* et les assemblées *ordinaires*: ces dernières divisées en *générales*, *provinciales* et *diocésaines*. — Dans les assemblées générales où le clergé était convoqué comme les autres corps de l'Etat, il suivait l'ordre du royaume et nommait, comme ces corps, ses députés par gouvernements et par bailliages. Nous ne nous en occupons pas ici (V. EGLISE GALLICANE). Les assemblées générales où le clergé était seul convoqué étaient de deux sortes: les *grandes*, appelées aussi *assemblées du Contrat*; les provinces ecclésiastiques y envoyaient deux députés du premier ordre, l'archevêque et un évêque, deux députés du second, clercs *in sacris* et possédant un bénéfice dans le diocèse, elles duraient six mois; les *petites*, auxquelles les provinces n'envoyaient qu'un député de premier ordre et un du second, elles ne duraient que trois mois (on les appelait *assemblées des Comptes*). Les premières se tenaient tous les dix ans; les secondes tous les cinq ans, mais l'une d'elles se confondait avec la grande, l'autre se réunissait dans l'intervalle. Le jour de leurs réunions était indiqué, suivant l'usage, au 25 mai; mais elles furent quelquefois remises, quelquefois avancées. Le lieu était ordinairement le couvent des Grands-Augustins à Paris, si le roi n'en avait point assigné un autre: on crut devoir le faire un certain temps, à cause des occasions de dissipation que Paris présente. Aucune assemblée quelconque du clergé ne pouvait être convoquée que de l'agrément du roi; mais à chaque renouvellement du contrat, la première clause stipulée de la part du roi était la permission au clergé de s'assembler dix ans après. L'assemblée en corps allait deux fois lui présenter ses respects. — Les archevêques et les évêques des provinces qui ne payaient point de décimes, n'ayant point d'intérêt aux affaires traitées dans les assemblées dont nous nous occupons ici, ne devaient point y être appelés, ni y assister. Mais ils pouvaient prendre part aux assemblées générales de l'Eglise gallicane qui concernaient toutes les provinces de la domination du roi, telle que fut celle de 1682. (V. DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE [On trouvera dans cette notice des indications sur la question controversée de l'autorité des assemblées générales en matière de doctrine et de morale].) — Dans les assemblées provinciales, l'archevêque était président de droit ou, à son défaut, l'évêque le plus ancien. Dans les assemblées générales, il n'y avait pas de président de droit. Après l'examen des procurations, l'assemblée élisait, à la pluralité des suffrages, un président et un vice-président dans le nombre des députés du premier ordre. Mais on délibérait par provinces pour la nomination de deux promoteurs et de deux secrétaires (un seul pour les petites assemblées des Comptes). Les *promoteurs* faisaient les propositions debout et découverts en commençant et continuaient assis et couverts. — Pour les moyens d'agir sur le roi que les assemblées générales donnaient au clergé, V. REMONTRANCE.

AGENTS GÉNÉRAUX OU SOLICITEURS DU CLERGÉ. — Quelque temps avant la tenue de chacune des assemblées générales, deux provinces, tour à tour, nommaient chacune un agent pour gérer pendant cinq ans les affaires du clergé. Ces agents ne pouvaient être réélus; ils devaient être prêtres, et, pour l'exercice de leurs fonctions, fixer leur résidence à Paris. Le clergé donnait à chacun d'eux pour appointements 5,500 livres par an et pour frais d'affaires 3,000. Ils conservaient en outre la jouissance de tous les fruits de leurs propres bénéfices, sans exception aucune et comme s'ils étaient présents aux offices. Leurs principales fonctions étaient de veiller à la recette des deniers du clergé, à la conservation de ses privilèges et au respect de toutes les clauses des contrats concernant les subventions ordinaires ou extraordinaires. Ils devaient avertir les archevêques, les évêques et les syndics des diocèses de tout ce qui pouvait les intéresser à ce sujet, et adresser au roi et à son conseil les remontrances qu'ils jugeraient nécessaires à l'avantage général du clergé. Un arrêt du conseil d'Etat (10 nov.

1640) leur interdit de former à l'avenir aucune opposition à l'exécution des édits et ordonnances. Mais l'art. V de l'édit de 1695 leur permit de poursuivre aux cours de parlement, comme parties principales ou intervenantes, les affaires qui regardent la religion, le service divin, l'honneur et la dignité des ecclésiastiques et de demander tout ce qu'ils estimeraient être de l'intérêt du clergé de France, lorsqu'il ne serait pas assemblé. Ils avaient la garde des archives. A l'expiration des cinq ans, ils rendaient compte à l'assemblée générale de tout ce qui s'était passé pendant leur agence. Ces rapports ou comptes d'agence étaient ordinairement divisés en trois parties : 1^o affaires temporelles, décimes, subventions extraordinaires ; 2^o privilèges du clergé ; 3^o juridiction ecclésiastique. Dès le commencement du XVIII^e siècle, on les imprima séparément des procès-verbaux ; ils sont souvent cités dans les ouvrages de droit. Leur collection, qui n'a jamais été faite, formerait un document de la plus haute importance pour l'histoire de l'Église de France. — C'était à ces agents que le roi confiait les convocations des assemblées extraordinaires qu'il exigeait du clergé, du temps et du lieu où elles devaient se tenir, afin qu'ils en fissent part à qui de besoin.

RÉPARTITION ET RECouvreMENT. — La répartition des décimes à payer se faisait d'abord entre les diocèses qui y étaient soumis ; ensuite, dans chaque diocèse, entre les contribuables. La première de ces opérations s'appelait *département général* ou simplement *département* ; la seconde, *régalement*. — Les états dressés en 1516 servirent longtemps de règle pour la répartition entre les diocèses. L'acte original n'avait point été conservé, mais il restait les comptes établis en conséquence de son exécution. Ce département fut rectifié en 1588, 1644 et 1646, mais ces rectifications avaient laissé subsister d'iniques disproportions, dont le redressement fut constamment demandé jusqu'à la Révolution et vainement, parce que cette réforme ne pouvait être réalisée que par un accord difficile à ménager entre le roi et le clergé et parce que de puissants intérêts étaient attachés au maintien des abus. — Un édit du mois de juil. 1616, conforme à un contrat passé entre le roi et le clergé le 8 août 1613, approuvé et continué par une déclaration du mois de mai 1626 et par des contrats postérieurs, institua en chaque diocèse un *bureau particulier des décimes* pour répartir les sommes imposées sur les biens et les personnes des ecclésiastiques et pour juger les questions relatives à ces impositions. Ce bureau statuait en dernier ressort sur les causes n'excédant point 20 livres en principal ; au-dessus, appel pouvait être porté devant les bureaux généraux ou supérieurs. L'évêque était, de droit, chef du bureau diocésain, lequel, d'après les prescriptions de plusieurs assemblées générales du clergé, devait comprendre, en outre, cinq députés élus dans l'assemblée des bénéficiaires du diocèse. Mais cette législation fut longtemps inappliquée dans plusieurs diocèses ; elle resta altérée sur divers points dans beaucoup ; en quelques-uns notamment, l'évêque nommait seul les députés au bureau diocésain. — L'assemblée générale de Melun abolit l'office des *syndics généraux*, dont la gestion avait été entachée de nombreux abus, et qui avaient plusieurs fois compromis les intérêts du clergé. Pour les remplacer, elle sollicita du roi Henri III et elle obtint le 10 févr. 1580 un édit portant érection de sept bureaux généraux siégeant dans les villes de Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Tours, Aix. Un huitième fut établi à Bourges, en 1586 ; un neuvième à Pau, en 1633 ; mais, dès 1670, ce dernier cessa de fonctionner et il fut formellement supprimé en 1743. Ces bureaux généraux et supérieurs, qu'on appelait aussi *chambres souveraines ecclésiastiques*, étaient composés de juges pris dans les parlements ou sièges présidiaux des lieux (trois au moins) et d'ecclésiastiques choisis par les diocèses du ressort. Les contrats et les édits d'établissement ne parlent point du nombre ni du choix de ces ecclésiastiques. Dans l'usage, chacun des diocèses du ressort en nommait un, mais suivant des modes

qui variaient avec les lieux. Les chambres souveraines statuaient sur les décisions des bureaux diocésains, dont l'appel était porté devant eux. — Le recouvrement des décimes était opéré par les *receveurs particuliers des diocèses*. Le terme expiré, ces receveurs envoyaient contraindre les bénéficiaires, puis ils remettaient les sommes payées entre les mains des *receveurs provinciaux*, qui payaient au *receveur général*. Il n'y avait point de solidarité en matière de décimes ; ni un bénéficiaire ni un diocèse ne payait pour l'autre. La dette était prescrite par un laps de trois ans.

E.-H. VOLLET.

II. Finances. — **DÉCIMES DE GUERRE.** — Le décime par franc en sus des droits qui y sont assujettis a été établi à titre de subvention extraordinaire par l'art. 1^{er} de la loi du 6 prair. an VII. La situation financière a fait maintenir et étendre l'application de ce supplément de taxe. Le principal des impôts et produits de toute nature soumis au décime a été temporairement augmenté d'un nouveau décime par l'art. 5 de la loi du 14 juil. 1855. Ce second décime a été maintenu annuellement par la loi de finances et l'art. 2 de la loi du 30 déc. 1873 a élevé d'un demi-décime ou 5 % du principal, les taxes et produits déjà soumis aux deux décimes. C'est ainsi un supplément de 25 % qui est perçu. Quelques impôts, toutefois, par exemple ceux sur les allumettes, places de voyageurs, le transport en grande vitesse en chemin de fer, en voitures de terre et d'eau déclarées en service régulier et la taxe sur les bougies, n'ont pas été grevés du demi-décime. La surtaxe de deux décimes et demi sur le sel a été supprimée par la loi du 26 déc. 1876.

A. T.

BIBL. : DROIT ECCLÉSIASTIQUE. — GIBERT, *Institutions ecclésiastiques* ; Paris, 1750, 2 vol. in-4. — DE HÉRICOURT, *Lois ecclésiastiques* ; Paris, 1771, in-fol. — FLEURY, *Mémoire des affaires du clergé de France*, à la suite de son *Institution au droit ecclésiastique* ; Paris, 1720, 2 vol. in-12. — *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* ; Paris, 1768-1781, 14 vol. in-4. — DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale* ; Lyon, 1787, 6 vol. in-8.

DÉCIMÈTRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DECIMUS BURTON, architecte anglais, né à Londres en 1800, mort à Londres le 14 déc. 1881. Fils de James Burton, grand entrepreneur de constructions du commencement de ce siècle, qui fut son premier maître, Decimus Burton entra dans les bureaux de Georges Madon et, en 1823, construisit, dans Regent's Park, à Londres, le Colosseum, à la fois panorama et lieu de promenade, aujourd'hui détruit ; mais dont le dôme le surmontant dépassait le diamètre de la cathédrale de Saint-Paul de Londres. En 1825, Decimus Burton fut chargé par le gouvernement des travaux d'aménagement de Hyde Park et fit élever, à la principale entrée (Hyde Park Corner), un arc de triomphe destiné à porter un quadrigé, mais sur lequel se dressa malencontreusement, pendant soixante années, une statue équestre du duc de Wellington. Decimus Burton fut surtout occupé par M. Ward à la transformation de Calverley Park et aussi, par une riche clientèle, à la construction de nombreuses résidences de ville ou de campagne qu'il étudia dans le style grec antique, alors très goûté en Angleterre. Grand voyageur, Decimus Burton avait non seulement étudié les monuments de l'Italie et de la Grèce, mais il avait encore visité les États-Unis de l'Amérique du Nord et le Canada. Il appartenait à de nombreuses sociétés savantes parmi lesquelles la Société royale de Londres. Charles LUCAS.

BIBL. : The Builder ; Londres, 1881, XII^e vol. gr. in-4.

DÉCIMES—CHARPIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Meyzieux ; 4,085 hab.

DÉCINTRAGE ou **DÉCINTREMENT (V. PONT et VOÛTE).**

DÉCINTROIR (Techn.). Outil de maçon semblable à un marteau terminé par deux taillants, l'un ayant la pointe horizontale et l'autre la pointe verticale et qui sert surtout à équarrir les trous ébauchés dans la pierre ou dans le moellon. Le décintroir est également employé dans les travaux de démolition, les taillants formant alors coins

pour dégrader et écarter les joints des matériaux. Enfin les carreleurs se servent de cet outil, mais d'un plus petit modèle, pour le décarrelage. Charles LUCAS.

DÉCISION. I. ADMINISTRATION. — Les ministres, les directeurs généraux, le conseil d'Etat, les conseils de préfecture, les préfets, les maires ont le droit, en matière administrative, de rendre des *décisions* qui sont exécutoires, à la seule condition d'être notifiées. Les décisions rendues au contentieux, c.-à-d. sur les réclamations élevées contre l'administration, peuvent être attaquées devant le conseil d'Etat. Elles portent ordinairement le nom d'*arrêtés* ou d'*arrêts* (V. ces mots).

II. DROIT ROMAIN. — *Cinquante Décisions (quingenta decisiones)*. — Constitutions rendues par Justinien afin de trancher les principales controverses, après l'achèvement de la 1^{re} édition du code, publiée le 7 avr. 529, et réunies par lui dans un recueil spécial, aujourd'hui perdu, avant d'être fondues dans la 2^e édition du code, publiée le 17 déc. 534. Leur réunion officielle en un recueil propre est mise hors de doute par la glose des Institutes de Turin, dont on ne peut écarter le témoignage que par des remaniements arbitraires. Mais il paraît impossible que les constitutions de cette espèce, rendues par Justinien de 529 à 534, n'aient pas excédé le nombre de cinquante. Sans doute, il s'agit seulement des constitutions relatives à la décision de controverses et non pas de toutes les constitutions quelconques rendues entre la 1^{re} et la 2^e édition du code. Sans doute aussi l'on peut admettre qu'une même constitution, tranchant plusieurs controverses, n'ait compté dans le recueil que pour une unité et que les constitutions originales aient été morcelées en plusieurs fragments dans le code de 534. Mais, même après toutes ces réductions, on semble encore sensiblement au-dessus du chiffre de cinquante constitutions. L'explication la plus vraisemblable est que le recueil ne contenait que les décisions émises pendant une certaine période, probablement avant l'entrée en fonctions de la commission du Digeste; et, en effet, les décisions rendues en 529 et 530 correspondraient approximativement au chiffre demandé. On peut seulement objecter qu'il est établi que le recueil contenait au moins deux constitutions de 534. P.-F. GIRARD.

BIBL. : PUCHTA, *Institutionen*, 1881, I, § 139, notes e à i, 9^e édit. — ORTOLAN, *Explications historiques des Institutes*, 1884, I, n^{os} 540-543, 12^e édit. — F. KRUEGER, *Geschichte der Quellen des römischen Rechts*, 1888, pp. 325-326.

DÉCISTÈRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

DECIUS. Nom d'une famille plébéienne de l'ancienne Rome dont les principaux représentants furent : *M. Decius*, délégué des plébéiens réfugiés sur le mont Sacré (494 av. J.-C.). — *P. Decius Mus*, célèbre par son dévouement dans la guerre latine. Il était tribun militaire en 343 et sauva l'armée romaine bloquée par les Samnites, se fit jour à travers le camp de ceux-ci et en décidant un retour offensif leur fit infliger un désastre; le consul Cornelius Cossus lui fit cadeau d'une couronne d'or de la valeur de cent bœufs, d'un taureau aux cornes dorées; l'armée lui donna une couronne obsidionale en gazon. En 340, il fut élu consul avec T. Manlius Torquatus pour combattre les Latins insurgés. La bataille eut lieu près de Capoue. Decius, qui commandait l'aile gauche, la voyant fléchir, se voua lui et l'ennemi aux dieux infernaux et, après avoir prononcé les redoutables formules, il se jeta dans la mêlée où il périt, mais ce dévouement effraya l'ennemi et rendit courage aux Romains qui furent vainqueurs (V. DÉVOUEMENT). — L'exemple donné par le consul de 340 fut renouvelé par son fils *P. Decius P. F. Qu. N. Mus*. Il fut consul en 312 av. J.-C. avec M. Valerius; gravement malade, il demeura à Rome et, sur la demande du sénat, nomma un dictateur. En 309, il fut légat sous les ordres de Papirius Cursor et commanda la cavalerie romaine à la bataille de Longulae contre les Samnites. En 308, il fut consul pour la seconde fois avec Q. Fabius; il opéra contre les Etrusques, vainquit ceux de Volsinies et de Tarquinies, et imposa à l'Etrurie une trêve d'un an l'obligeant à payer la solde et

l'équipement de l'armée romaine. En 303 av. J.-C., il fut maître de la cavalerie sous le dictateur P. Cornelius Scipio Barbatus. En 304, il fut chargé par la noblesse plébéienne de diriger la réaction contre les mesures révolutionnaires d'Appius Claudius; il fut porté à la censure avec Q. Fabius et, d'accord avec lui, réunis tous les affranchis dans les quatre tribus urbaines. En 300, il fit adopter la loi Ogulnia malgré Appius Claudius et l'union des deux ordres étant consommée par l'accession des plébéiens aux fonctions d'augures et de pontifes, il fut lui-même un des premiers pontifes plébéiens. En 297, il fut nommé consul avec son ami Fabius. Il envahit le Samnium, vainquit à Maleventum (Bénévent) Samnites et Apuliens; Fabius et lui dévastèrent méthodiquement le Samnium pendant cinq mois et prirent les places de Murgantia, Romulea et Ferentinum. Réélu avec Fabius pour 295, ils eurent à combattre la grande coalition des Samnites, Ombriens, Etrusques et Gaulois Sénonais. Il insista pour opérer en Etrurie au point le plus dangereux; le sénat et le peuple décidèrent pour Fabius, envoyé dans le Samnium, Decius passa en Etrurie pour renforcer son collègue. Les deux armées réunies franchirent l'Apennin et pour la première fois les soldats romains descendirent au N. de cette montagne. Au pied du défilé fut livrée la bataille décisive de Sentinum qui assura aux Romains la domination de l'Italie. Decius commandait l'aile gauche; voyant ses soldats plier devant les Gaulois, il renouvela le dévouement de son père, avec le même succès. — *Publius Decius Mus*, fils du précédent, fut consul en 279 et commanda avec son collègue l'armée romaine que Pyrrhus vainquit à Asculum. Il songea, dit-on, à imiter son père et son aïeul; une tradition fautive prétendit même plus tard qu'il l'avait fait. Mais nous savons qu'il fut légat romain à Volsinies en 263. — *Marcus Decius* fut tribun de la plèbe en 311. — *Publius Decius Subulo* fut triumvir pour la fondation d'Aquilée en 169 av. J.-C. — *Publius* ou *Quintus Decius*, orateur renommé, fut tribun de la plèbe en 120 av. J.-C., accusa L. Opimius, le meurtrier de Caius Gracchus; préteur en 116, il eut une querelle violente avec le consul Æmilius Scaurus. — *Publius Decius*, partisan d'Antoine dans la guerre de Modène, servit d'intermédiaire entre Octave et lui.

DECIUS (Messius Quintus Trajanus), empereur romain de 249 à 251 ap. J.-C., né à Budalia, près de Sirmium, dans la Pannonie; il était sénateur en 245 lorsque l'empereur Philippe le chargea de combattre les Goths (245 ap. J.-C.). Il gagna l'affection des troupes. En 249, l'empereur, inquiet d'une révolte des soldats de Pannonie et de Mésie, s'adressa au sénat et Decius fut envoyé aux troupes pour les ramener à l'ordre. Les légionnaires le proclamèrent empereur, et Philippe, vaincu et tué à Vérone, le laissa seul maître de l'Empire. Il eut à soutenir des luttes en Gaule et en Germanie, mais sa grande affaire fut la guerre contre les Goths en Mésie et en Thrace; il s'y employa avec son fils Decius, qu'il avait nommé César; lui-même relevait les murailles de Rome. Les Goths, ayant pris Novæ et Nicopolis sur le Danube, pénétrèrent jusqu'à Philippopolis. Le jeune Decius fut battu à Beroë, la ville de Philippopolis fut occupée par les Barbares et son gouverneur Priscus s'allia aux Goths et prit la pourpre. Decius le père accourut, vainquit ses adversaires, mais fut trahi par Gallus et attiré dans un marécage où il périt avec son fils. Decius fut un empereur selon le cœur du sénat; aussi a-t-on loué son gouvernement, marqué par la restauration de la censure; il persécuta les chrétiens, dont les écrivains l'ont décrit comme un tyran. Nous ne savons rien de sa femme Herennia Etruscilla.

DECIUS (Philippe de Dexio), canoniste, né à Milan en 1454, mort en 1535 ou 1536. Dès l'âge de vingt ans, il enseigna le droit, d'abord à Paris, ensuite à Sienne; en 1490, il était auditeur de la Rote à Rome; en 1502, il fut chargé de l'enseignement du droit canon à Padoue. Il était retourné à Pavie, où il professait depuis 1505, lorsqu'il provoqua et dirigea contre Jules II, en faveur de

Louis XII, une assemblée de cardinaux mécontents. Excommunié pour ce fait, il dut se réfugier en France, où il devint conseiller du parlement de Grenoble (1510), puis professeur à Valence. Léon X, son ancien élève, le manda à Rome. Il fut rappelé en France par François I^{er}; mais il rentra bientôt en Italie, et se fixa enfin à Pise. — Outre ses ouvrages sur le droit romain (*Pandectes* et *Code*), il a laissé des *Commentaria in Decretales* fort estimés; des *Consilia* (Lyon, 1565, in-fol. avec notes de Du Moulin), un traité *De Regulis juris*, pareillement annoté par Du Moulin. Ses écrits sur l'autorité des conciles généraux et sur le concile de Pise ont été publiés par Goldast dans la *Monarchia S. Romani Imperii* (Francfort, 1614 et 1621). E.-H. V.

BIBL. : J. DOUJAT, *Pronotionum canonicarum libri quinque*; Paris, 1697, in-4. — A. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*; Paris, 1887, in-8.

DECIVS (Nikolaus), théologien et poète allemand, mort à Stettin en 1541. Il fut, en 1519, prieur du couvent de Steterburg, près de Wolfenbüttel, embrassa la Réforme, prêcha et enseigna à Brunswick et ensuite à Stettin. On a gardé de lui des cantiques, qu'il écrivit en bas allemand, et qui furent traduits en haut allemand, c.-à-d. dans le dialecte que la Réforme avait fait prévaloir dans la littérature.

A. B.

DECIVS LANCELLOTUS, jurisconsulte italien du xv^e siècle, mort à Pavie en 1503. Il était issu de la famille noble des Decio ou Dexio, de Milan, et fils de Tristan de Decio qui passa presque toute sa vie au service et à la cour des fils de François Sforza, duc de Milan. Il fut élève de Tartagnus et enseigna le droit à Pavie (1464), puis à Pise (1473), et de nouveau à Pavie en 1483. Il a laissé des commentaires sur le *Digestum Vetus*, l'*Infortiatum* et le *Code*.

G. R.

BIBL. : G. PANZIROLI, *De Claris Legum Interpretibus libri IV*; Leipzig, 1721, pp. 240, 461 et 529. — DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. par Ch. Guenoux, 1839, t. IV, p. 242.

DECIZE (*Decetia*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, dans une île de la Loire, au confluent de l'Aron, et à la naissance du canal du Nivernais; 5,101 hab. Stat. de P.-L.-M. Houille et fer, gypse, chaux, verreries, poterie, féculerie, amidonnerie, corderie, chandelles, tanneries, tuyaux de drainage. Avant 1789, châtellenie du Nivernais. César, dans ses *Commentaires*, cite Decize (*Decetia*) comme une ville forte des Eduens. Saint Aré, évêque de Nevers, fut enterré dans l'église de Decize, qui prit de là son vocable. Il y avait à Decize un prieuré de bénédictins qui, au commencement du x^e siècle, fut donné à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre par Landry, comte de Nevers. Un peu avant 1194, Pierre de Courtenay, comte de Nevers, fit entourer Decize de murs. Les habitants de Decize obtinrent, en 1226, une charte de franchise de la comtesse Mahaut, fille de Pierre de Courtenay. Dans la seconde moitié du xiv^e siècle, après la bataille de Poitiers, Decize devint le refuge des gens du pays plat contre les Anglais et les compagnies. En 1525, cette ville fut pillée par les troupes italiennes de Ludovic de Bellejeune. Un incendie acheva de détruire la ville en 1529. Pendant la Révolution, elle fut appelée Rocher-la-Montagne. — Eglise paroissiale de Saint-Aré; plan en croix avec saillie d'une grande abside déviée au S., d'une plus petite au N. et de trois chapelles; crypte du vi^e siècle avec le tombeau de saint Aré, absides, chœur et partie du transept du xi^e siècle; partie centrale du transept du xiii^e siècle; chapelles du xvi^e siècle, nef et bas côtés modernes; clocher carré, au-dessus du bras gauche du transept; bénitiers en bronze du xv^e siècle; restes de retables du xvi^e siècle. — Ancienne église du prieuré de Saint-Pierre, puis d'un couvent de minimes; crypte, chœur et transept de la fin du xi^e siècle, nef du xvii^e siècle, aj. chapelle des frères de la Doctrine chrétienne; bâtiments claustraux de l'ancien couvent des minimes, construits vers 1630 et formant une masse qui domine la ville. Chapelle de Saint-Thibaut du xiii^e siècle, convertie en cellier. Ruines considérables, mais informes, du château

des comtes de Nevers. Parties de courtines et tours de l'enceinte de la fin du xii^e siècle; porte de la Loire, de la fin du xv^e siècle. Tour de l'Horloge, construite vers 1845, avec statue de Guy Coquille, historien et jurisconsulte du xvi^e siècle, né à Decize. Les armes de Decize sont : *d'or au lion de sable à la bordure compannée d'argent et de gueules*.

M. P.

BIBL. : F. GIRERD, *Notice historique sur Decize*; Nevers, 1842, gr. in-8. — TRESVAUX DE BERTEUX, *Annales de la ville de Decize*; Moulins, 1855, in-16.

DECK ou DEK. Ile située au milieu du lac Tana ou Tzana, en Abyssinie, d'une superficie d'environ 40 kil. q. et formée d'un terrain volcanique peu élevé et couvert d'une végétation touffue. Elle est entourée de plusieurs autres petites îles, dont la principale, *Dega*, est consacrée à saint Etienne et interdite à tous les étrangers. L'île Deck a aussi un caractère sacré, et c'est là que les prêtres de Koarata, ville située en terre ferme, sur les bords du lac, conservent leurs trésors.

C. St-A.

BIBL. : ARNAZD D'ABBADIE, *Douze Ans dans la Haute-Ethiopie*; Paris, 1868, in-8.

DECK (Joseph-Théodore), céramiste et faïencier français né à Guebwiller (Haut-Rhin) en 1823, mort à Sèvres le 15 mai 1891. Il resta deux ans en apprentissage à Strasbourg dans la fabrique de poêles de Hügelin, puis entreprit un tour d'Allemagne s'arrêtant plus ou moins longtemps selon l'ouvrage qu'il trouvait. En 1847, il se rendit à Paris et entra dans la fabrique de Vogt; en 1848, on le trouve chef d'équipe dans les ateliers nationaux. Après la révolution, il rentra à Guebwiller. Revenu à Paris en 1851, il devint, en 1853, directeur d'une fabrique de faïences pour poêles, s'occupant pendant ses loisirs à décorer quelques pièces d'amateurs; le succès que ses modèles eurent dès l'abord lui permit bientôt de se livrer librement à son goût pour la céramique (1859). Les premières pièces sont dans le genre de la faïence d'Oiron, mais il fut bientôt attiré par la faïence persane dont il retrouva les secrets de fabrication: son bleu turquoise est classé parmi les couleurs céramiques. Deck passa ensuite de la faïence à la porcelaine de Chine; il retrouva le céladon (le Pi-ti des Chinois), et en 1880, après de longues recherches, exposa des flambés assez semblables à ceux de la manufacture impériale de King-té-tchin. En outre, en 1878, Deck remporta le grand prix avec ses plats à fond d'or dans la manière des mosaïques de Saint-Marc. Membre de la commission de perfectionnement de la manufacture de Sèvres depuis plusieurs années, Deck a été nommé directeur le 15 juil. 1887. Il a résumé dans la *Faïence* (Paris, 1877, in-8) le fruit de ses études.

DECKEN (Karl-Klaus von der), voyageur allemand, né à Kotzen (Brandebourg) le 8 août 1833, tué à Berdera (pays des Somalis) le 2 oct. 1865. Fils d'un chambellan hanovrien et de la princesse Adélaïde de Pless, il partit de Hambourg pour Zanzibar, le 1^{er} mai 1860, pour explorer l'Afrique orientale, d'après le conseil de Barth. Sa première excursion (à partir de Kiloa), à la fin de 1860, échoua par la trahison de son guide; dans la seconde, accompagné de l'Anglais Thornton, il visita le Kilimandjaro, reconnut le cours du Pangani ou Roufou (juin-nov. 1861). En oct. 1862, il repartit de Mombaza avec Kersten, explora les monts Ougono et Djagga, les royaumes d'Ouron et Mochi, monta jusqu'à 4,600 m. sur le Kilimandjaro et revint par les monts Boura et Endara (déc. 1862). En 1863, il se rendit à Madagascar, revint en Europe préparer une grande expédition pour explorer les fleuves Sabaki, Tana, Osi, Djouba, et les régions voisines habitées par les Somalis et à peu près inconnues. Il ramenait le médecin Link, le lieutenant de vaisseau autrichien Schickh. Il entreprit l'exploration de la Djouba, la remonta avec son vapeur jusqu'à Berdera mais à 30 kilom. en amont le bateau s'échoua; Decken fut tué par les indigènes, Link périt deux jours après; le reste de l'expédition échappa. Les collections formées par Decken ont été déposées au musée de Berlin; ses observations publiées par Kersten : *Karl Klaus von der Decken's Reisen in Ostafrika 1859-1865* (Leipzig, 1869-1879, 4 vol.).

DECKER (Hans), sculpteur allemand du xv^e siècle, travaillait à Nuremberg. On lui attribue la *Mise au tombeau* (1446) de l'église de Saint-Egidius et le *Saint Christophe portant l'enfant Jésus*, qui se trouve près de l'église Saint-Sébald à Nuremberg.

DECKER. Famille d'imprimeurs allemands. *Georg*, né à Eislefeld (Thüringe) le 26 avr. 1596, mort en 1661, fonda à Bâle l'imprimerie de l'Université, maison qui appartint aux Decker jusqu'en 1802, date à laquelle elle fut achetée par Thurneysen. Les membres les plus marquants de la famille sont : *Georg-Jacob*, né à Bâle le 12 févr. 1732, mort le 17 nov. 1799, qui s'établit à Berlin et fut nommé, en 1763, imprimeur de la cour. — Son fils, *Georg-Jacob*, né le 9 nov. 1765, mort le 26 août 1819, fit faire à la typographie de remarquables progrès, en employant la stéréotypie et les presses Stanhope. Il fut imprimeur de la cour à Posen. — Ses deux fils, *Karl-Gustav* (23 janv. 1804-20 avr. 1829) et *Rudolf-Ludwig* (8 janv. 1804-12 janv. 1877), lui succédèrent. Après la mort du dernier, l'imprimerie fut achetée par le gouvernement et réunie en 1879 à l'imprimerie officielle de Prusse : c'est actuellement l'imprimerie impériale d'Allemagne. Parmi les belles publications de Decker, on peut citer les *Œuvres* de Frédéric le Grand et la traduction allemande du Nouveau Testament par Luther, d'après l'édition de 1545, splendide ouvrage avec des bois d'après Cornelius et Kaulbach.

BIBL. : POTTHAST, *Die Abstammung der Familie Decker*; Berlin, 1863.

DECKER ou **DEKKER** (Cornelis Gerrits et non Coenraet), peintre-graveur hollandais du xvii^e siècle, élève de Sal. Ruysdael, mort à Haarlem en 1678. Ses paysages rappellent Hobbema et F. Van Ostade. Les musées de Rotterdam, de Copenhague, de New-York, de Berlin, la Pinacothèque de Munich et le Louvre possèdent des œuvres de cet artiste.

DECKER (Charles de), écrivain ecclésiastique belge, né à Mons en 1642, mort à Malines en 1723. Il fut professeur à la faculté des arts de l'université de Louvain et devint plus tard doyen du chapitre métropolitain de Malines. Il publia un grand nombre d'ouvrages de polémique, surtout contre les jansénistes et les cartésiens. Les plus importants sont : *Cartesius se ipsum destruens* (Louvain, 1675, in-12); *Bajanismi historia brevis, continens plurima facta passim ignota et notatu digna cum quibusdam reflexionibus adjunctis* (Louvain, 1699, in-12); *Jansenismi historia brevis cum adjuncta solutione plurimarum difficultatum* (Louvain, 1700, in-8).

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des dix-sept provinces des Pays-Bas*; Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol.

DECKER (Paul), architecte et graveur allemand, né en 1677 à Nuremberg, mort à Baireuth en 1713. Il étudia l'architecture sous la direction de Schlüter à Berlin, où il exécuta un grand nombre de dessins pour son maître. En 1707, il fut appelé à Baireuth comme architecte de la cour, et publia des traités pour la construction des bâtiments, des recueils de modèles pour l'orfèvrerie et les ouvrages de stuc, etc.

DECKER ou **DEKKER** (Frans), peintre hollandais, né à Haarlem en 1684, mort à Haarlem en 1751, élève de Rom. de Hooge et de Baart. Engels. Il se distingua surtout comme caricaturiste.

DECKER (Sir Matthew), économiste anglais, né à Amsterdam vers la fin du xvii^e siècle, mort le 18 mars 1749. Il vint à Londres en 1702 et se fit naturaliser anglais l'année suivante. Ses affaires commerciales furent très prospères. En 1716, il fut élevé au rang de baronnet et en 1719 devint membre du parlement, où il ne siégea que quatre ans. On attribue à Decker deux ouvrages : *Consultations sur les droits élevés payés en Angleterre, en particulier par le commerce* (Londres, 1743, in-18); *Essai sur le déclin du commerce étranger en Angleterre* (Londres, 1757, 2 vol. in-12). Il a joint à ses théories une statistique de la richesse en Angleterre vers 1750. Il évaluait à 64 m. l. s. ou 1,600 m. l'en-

semble des consommations du peuple anglais. Il proposa d'abolir tous les impôts et d'y substituer une taxe unique sur la consommation. On lèverait ainsi 15,280,375 l. s. par an, non compris les célibataires, particulièrement frappés. Il a eu une meilleure idée, en préconisant l'amortissement de la dette anglaise au moyen de billets à intérêt négociables et remboursables à terme fixé. C'est à peu près la rente amortissable.

DECKER (Johann-Stephan), dessinateur et peintre de miniatures, né à Colmar en 1784. Elève de David et de Krapf, il a travaillé à Paris, à Colmar et à Vienne, où il fut employé par l'archiduchesse Marie-Louise et le prince de Metternich. Il a laissé, entre autres portraits, ceux du *Duc de Reichstadt*, du *Prince Lichnowsky*, de *Pierre Kraft*, etc.

DECKER (Karl von), écrivain militaire allemand, né à Berlin le 21 avr. 1784, mort le 29 juin 1844. Officier d'artillerie en 1800, il se distingua à Eylau, passa en Angleterre en 1809, revint faire les campagnes de 1813 à 1815, devint major général en 1841. Ses principaux ouvrages sont : *Die Artillerie für alle Waffen* (Berlin, 1816, 3 vol.); *Die Gefechtslehre der Kavallerie und reitenden Artillerie* (Berlin, 1819); *Der kleine Krieg* (Berlin, 1822; 4^e éd., 1844); *Taktik der drei Waffen* (Berlin, 1828; 3^e éd., 1854); *Der Feldzug in Italien von 1796 und 1797* (Berlin, 1825). Rédacteur de divers journaux militaires, il a donné deux volumes sur la stratégie et le service d'état-major dans la collection de la *Handbibliothek für Offiziere*. Enfin il publia, sous le pseudonyme d'*Adalbert vom Thale*, des ouvrages littéraires, comédies, etc.

DECKER (Pierre de), homme d'Etat belge, né à Zele le 25 janv. 1812, mort à Bruxelles le 4 janv. 1891. Il fit ses humanités chez les jésuites, d'abord à Saint-Acheul, puis à Fribourg, et étudia le droit à Paris. Il débuta dans la politique par le journalisme et se distingua parmi les collaborateurs de la *Revue de Bruxelles*, organe des catholiques modérés. Conseiller provincial de la Flandre orientale dès 1836, il entra en 1839 à la Chambre des représentants et y révéla un talent oratoire remarquable. Il se sépara nettement des ultramontains, s'efforça de concilier ses idées religieuses avec la liberté, et fit preuve dans les débats parlementaires d'un patriotisme éclairé et d'une grande liberté d'esprit. Il devint en 1855 ministre de l'intérieur et chef du cabinet. Animé des meilleures intentions, il voulut gouverner en s'appuyant sur les hommes modérés des deux partis : c'était tenter une œuvre de conciliation impossible. A ce moment le parti catholique semblait très fort et le parti libéral découragé. La presse ultramontaine abusa de la situation et entreprit une campagne contre les libertés constitutionnelles qu'elle représentait comme incompatibles avec le catholicisme. Les évêques, de leur côté, attaquèrent avec vivacité l'enseignement public, le déclarèrent blasphématoire, hérétique, et de nature à entraîner la jeunesse dans l'abîme de l'impiété et du vice. Cette fois encore, de Decker fit preuve d'indépendance ; il déclara à la Chambre que l'on ne pouvait imposer aux professeurs des universités l'obligation de traiter les questions religieuses dans le sens exclusif d'une religion positive et s'écria qu'un souffle d'intolérance avait passé sur la Belgique. Mais bientôt ce ministère si ferme, en apparence, contre les empiétements du clergé, présenta une loi sur la charité, laquelle aurait eu pour conséquence immédiate de reconstituer la mainmorte au profit des couvents. Le jour où la Chambre adopta les principes de la loi, des émeutes éclatèrent à Bruxelles et dans les principales villes du pays. Les élections qui eurent lieu quelque temps après pour le renouvellement des conseils communaux prirent un caractère essentiellement politique et une immense majorité se prononça presque partout en faveur des candidats libéraux. Le ministère se retira. De Decker se désintéressa dès lors des débats parlementaires, et, en 1866, il abandonna la carrière politique pour se lancer dans le tourbillon des affaires. Il commit la faute de prêter son

nom aux spéculations aventureuses de *Langrand-Dumonceau* (V. ce nom) et, croyant y trouver la richesse, il n'aboutit qu'au naufrage de sa bonne réputation et à la perte de la majeure partie de sa fortune. Il fut même mis en prévention comme complice de la banqueroute de Langrand, mais bénéficia d'une ordonnance de non-lieu. En 1871, le cabinet catholique appela de Decker aux fonctions de gouverneur du Limbourg. C'était une inspiration malheureuse. Une interpellation de *J. Bara* (V. ce nom), député libéral et ancien ministre de la justice, souleva un orage parlementaire qui amena la révocation des ministres par le roi. De Decker avait immédiatement offert sa démission. Depuis cette époque, il ne sortit plus de sa retraite. Il était membre de l'Académie royale de Belgique. De Decker n'était pas seulement un orateur remarquable, c'était un érudit doublé d'un artiste. Il a publié plusieurs ouvrages très estimés. En voici les principaux : *De l'influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux* (Bruxelles, 1848, in-4) ; *Etudes historiques et critiques sur les monts-de-piété en Belgique* (Bruxelles, 1844, in-8) ; *l'Esprit de parti et l'esprit national* (Bruxelles, 1852, in-8) ; *Etude politique sur le vicomte Ch. Vilain XIII* (Bruxelles, 1879, in-8) ; *Episodes de l'histoire de l'art en Belgique* (Bruxelles, 1883, in-8) ; *Biographie de H. Conscience* (Bruxelles, 1885). E. H.

BIBL. : THOMISSEN, *la Belgique sous le règne de Léopold I^{er}* ; Louvain, 1861, 3 vol. in-8. — L. HYMANS, *Histoire du règne de Léopold I^{er}* ; Bruxelles, 1864, in-8. — GOBLET D'ALVIELLA, *Cinquante ans de liberté. La Vie politique* ; Bruxelles, 1880, in-8. — L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique* ; Bruxelles, 1878-1882, 5 vol. in-8.

DÉCLAMATION. I. LITTÉRATURE LATINE. — Le verbe *declamare* et son fréquentatif *declamitare* signifient s'exercer à la parole, en développant un sujet ordinairement imaginaire. A ces mots se rattache le substantif *declamatio* qui prend un double sens et désigne à la fois l'exercice de la parole et le thème, le sujet traité comme exercice. Ainsi employé, ce mot n'a aucune signification péjorative. L'exercice de la parole, la déclamation, pour se servir d'une transcription admise, a dû être pratiqué de très bonne heure par les Grecs et les Romains ; on sait qu'Aristote faisait développer à ses élèves un sujet donné ; on sait aussi comment Démosthène corrigea son vice de prononciation, mais nous ne savons qui le premier fit de cet exercice un élément essentiel de l'éducation de l'orateur, qui l'introduisit le premier dans les écoles. On a nommé tour à tour Protagoras, Démocharès ou Eschine, sans raisons bien plausibles ; c'est seulement avec Démétrius de Phalère, qu'au III^e siècle av. J.-C. on peut véritablement constater l'existence et la pratique générale de cet exercice (Quint., *Inst. Orat.*, II, iv, 41). L'habitude de la déclamation s'introduisit probablement à Rome avec la rhétorique grecque, comme semble l'indiquer la coutume, fréquente au temps de Cicéron, de déclamer simultanément en grec et en latin (Cic., *Brut.*, 90 ; *Ad Famil.*, XVI, xxi, 9 ; Suét., *Reliq.*, édit. Reifferscheid, p. 124). La première période du développement de la déclamation est assez obscure et il est assez difficile de déterminer avec précision la forme sous laquelle on enseignait à déclamer du temps de Cicéron. C'est pour l'Empire seulement que l'on a des renseignements qui ne sont, malheureusement, ni toujours clairs ni toujours précis. D'après ce que l'on sait, on peut affirmer qu'il n'y a eu entre la pratique de la déclamation sous la République et sous l'Empire qu'une différence de degré et de mesure, une différence plutôt formelle que fondamentale ; aux deux époques elle a été à la fois un exercice scolaire et une gymnastique que l'on continuait à pratiquer après avoir quitté l'école, qu'on ne cessait même jamais de cultiver.

Les Romains distinguaient deux genres différents de déclamations, les *suasoriae* et les *controversiae*. Les *suasoriae* se rattachaient au genre délibératif. C'étaient ou des monologues mis dans la bouche de personnages incertains de la décision qu'ils devaient prendre ou des discours dans

lesquels on s'efforçait de démontrer à un auditeur imaginaire la nécessité de prendre telle ou telle résolution. Les personnages mis ainsi en scène et les situations dans lesquelles ils se trouvaient étaient empruntés ou à l'histoire ou à la poésie. Juvénal (*Sat.*, I, 16) nous dit qu'il a souvent conseillé à Sylla d'abdiquer le pouvoir, Perse (III, 44 et suiv.) qu'il s'est rendu malade plutôt que de répéter les paroles de Caton avant de se suicider. Dans d'autres *suasoriae*, Annibal se demandait s'il devait marcher contre Rome, Cicéron s'il devait implorer Antoine pour sauver sa vie, Agamemnon s'il devait sacrifier Iphigénie.

Les *controversiae* se rapprochaient du genre judiciaire. Ce mot est un néologisme du I^{er} siècle de l'ère chrétienne, mais la chose qu'il représente est ancienne. Sénèque le Rhéteur le dit expressément (*Controv.*, préf., I, 12 : *Controversias nos dicimus : Cicero causas vocabat*). Dans les *controversiae* on discutait un point de droit, à propos d'un fait réel ou imaginaire. Sous la République on ne traitait guère que de sujets tirés de la morale, de l'histoire ou d'événements récents, de sujets simples en tout cas (V. Cic., *De Orat.*, II, xxiv, 99 et suiv., *Tuscul.*, I, 47 ; III, 34 ; Suét., *Reliq.*, édit. Reifferscheid, p. 122). Sous l'Empire, cette simplicité ne suffit plus, on chercha des sujets plus piquants. Sénèque, dans son recueil, et Quintilien (*De Inst. Orat.*, II, x, 5 ; V, xi) nous en donnent de curieux exemples. En voici un que Plinius l'Ancien trouvait très spirituel (A. Gell., *N. Att.*, IX, 16) ; on en jugera : « Il est arrêté par une loi que le citoyen courageux recevra la récompense qu'il aura réclamée. Un citoyen qui s'est distingué par son courage demande à épouser la femme d'un autre. Le premier mari se distingue à son tour par sa valeur, il redemande sa femme : une contestation s'engage. »

Outre cette division générale en *suasoriae* et *controversiae*, les déclamations, ou les *controversiae* seules peut-être, se distinguaient en *tractatae*, lorsque le plan était fourni à l'élève, et en *coloratae* lorsque le sujet était seul indiqué. Cette division toutefois ne nous est connue que par des indications sommaires données par les manuscrits des déclamations attribuées à Quintilien (*Decl.*, 261, 307-308, 350-351) et la traduction précédente des mots *tractatae* et *coloratae* est des plus hypothétiques (V. Pithou, cité dans la préface des déclamations de Quintilien dans la collection Lemaire, t. V, p. 31). Enfin les *suasoriae* et les *controversiae*, ou suivant quelques critiques, les *controversiae* seules comprenaient trois parties bien distinctes : 1^o la *sententia*, opinion sur la manière d'appliquer la loi dans un cas donné, ou simplement, maxime générale ; 2^o la *divisio*, décomposition du sujet en plusieurs *questiones*, propositions à résoudre ; 3^o *colores*, moyen d'embellir une action coupable, ou mieux, aspect sous lequel on présente une action coupable (V. *Revue de phil.*, 1889, t. XIII, p. 140).

L'enseignement de la déclamation considérée comme exercice scolaire appartenait en propre au rhéteur, quoique le professeur de littérature osât quelquefois (Quintil., *Inst. Orat.*, II, i, 2) aller jusqu'aux *suasoriae*. Il se pratiquait de la façon suivante : le rhéteur donnait à tous ses élèves un sujet à traiter, un sujet de *suasoriae* aux plus jeunes, un sujet de *controversiae* à ceux qui étaient plus avancés, et chaque élève le traitait à son tour, non sans ennui pour le pauvre maître, écœuré, dit Juvénal, de cette répétition fastidieuse (*Sat.*, VII, 154). L'élève, après avoir écrit sa déclamation, la lisait d'abord de son banc, puis la déclamaient debout, avec des gestes appropriés. Un sarcophage, actuellement au Louvre, nous montre le jeune Cornelius Statius dans l'attitude de la déclamation. Cet exercice donnait lieu à des scènes bruyantes, les élèves ayant l'habitude d'applaudir leur camarade et de dépasser les limites de l'enthousiasme à l'audition d'une période bien cadencée ou d'une pensée brillante. Les parents, leurs amis (Perse, *Sat.*, II, 47) assistaient quelquefois à ces scènes, bien plus propres à développer la vanité que le talent, et voyaient dans ces succès d'école l'indice d'un brillant ave-

nir pour leurs enfants. Quintilien lui-même, qui a justement protesté (*Inst. Orat.*, II, II, 42) contre ces fâcheuses habitudes, avait découvert dans son fils, mort à dix ans, les plus brillantes qualités de l'orateur.

La déclamation, considérée comme une gymnastique de la parole, comme une préparation à l'art de parler, comme un moyen de se perfectionner dans l'art oratoire, ou de ne pas s'en déshabituer, fut pratiquée sous la République par les plus grands orateurs, par tous probablement, et, par quelques-uns dans des circonstances exceptionnelles, par Pompée au début de la guerre civile, par Antoine et Auguste pendant la guerre de Modène (Suét., *Reliq.*, édit. Reifferscheid, p. 421). Malgré tout, jusque-là l'exercice de la déclamation conservait son caractère originel. Sous l'Empire il subit une modification profonde. Dès le commencement du 1^{er} siècle av. J.-C. les professeurs de rhétorique, après avoir déclamé devant leurs élèves pour leur donner des modèles, eurent l'idée d'appeler le public à les entendre. Puis les orateurs de profession les imitèrent; un sénateur, contemporain d'Auguste et de Tibère, Haterius, semble avoir été le premier à déclamer en public; il eut bientôt de nombreux imitateurs, l'empereur Néron, entre autres, qui, dit Suétone (*Reliq.*, édit. Reifferscheid, p. 421), déclama encore la première année de son règne. Cette innovation a dû correspondre avec l'apparition des *lectures publiques* (V. ce mot), et la déclamation en public s'est, semble-t-il, confondue avec elles. Les déclamateurs ne publièrent pas d'abord leurs productions oratoires, se contentant d'un succès éphémère, mais le rhéteur Sénèque ayant, sur ses vieux jours, publié de mémoire les plus belles déclamations qu'il avait entendues dans sa jeunesse, le branle fut donné, et, au dire de Suétone (*loc. cit.*), la plupart des déclamateurs soumièrent leurs œuvres oratoires au jugement des lecteurs. C'est grâce à cette habitude que nous pouvons aujourd'hui encore nous faire une idée assez exacte des déclamations; nous avons, en effet, une partie du recueil de Sénèque, un recueil de déclamations mises sous le nom de *Quintilien* et un autre attribué à *Calpurnius* (V. ces noms). Nous avons encore des déclamations isolées, par exemple les lettres adressées à César et faussement attribuées à *Salluste* (V. ce nom) et la déclamation contre Catilina (V. *Deutsche Literaturzeitung*, 1889, n° 11).

Publiées ou non, les déclamations eurent, pendant tout l'Empire, un succès qui ne se démentit pas, qui ne baissa même pas quand le christianisme fut devenu la religion dominante; les œuvres de l'évêque de Pavie, Ennodius, aussi bien que les déclamations versifiées de Dracontius suffisent à le prouver. Ce succès continua même pendant le moyen âge et les *Gesta Romanorum* montrent des traces indiscutables de l'influence exercée sur leur auteur par le recueil de Sénèque. A la Renaissance on se reprit d'une belle ardeur pour les déclamations. A vrai dire, cet exercice, qui a sans doute subi d'importants changements de forme, a presque toujours été plus ou moins pratiqué: Balzac, au 17^e siècle, faisait encore des *suasoria* et des *controversia* (E. Egger, *Histoire de l'hellénisme*, t. II, p. 459), et jusqu'à ces derniers temps, nos élèves de rhétorique écrivaient encore des *suasoria*, qu'ils ne déclamaient pas, il est vrai; aujourd'hui ils n'en écrivent plus, le temps n'est peut-être pas loin cependant où ils en écriront de nouveau et où ils les déclameront. S. Dossou.

II. MUSIQUE. — La déclamation en musique n'est pas seulement l'art d'interpréter le chant en laissant à chaque syllabe sa netteté d'articulation, à chaque mot sa valeur expressive, à chaque phrase son caractère et sa signification. C'est aussi et surtout l'art d'écrire des chants qui présentent, en eux-mêmes, tous ces mérites de netteté et d'expression. L'interprète n'a plus alors qu'à se conformer aux indications du compositeur, et à chanter sa musique comme elle est écrite. La bonne déclamation en musique exige donc une *prosodie* correcte et aussi une justesse, une force d'*expression* absolument évidentes. On trouvera

des détails à ce sujet, avec exemples à l'appui, aux mots *EXPRESSION* et *PROSODIE*. Disons seulement que la déclamation lyrique a été traitée avec plus de soin, en général, dans les récitatifs que dans les airs; elle a atteint, avec Gluck, un haut degré de noblesse simple et de touchante grandeur; compromise en sa justesse et sa logique par l'influence de l'école italienne moderne, elle s'est relevée de cette déchéance et amplement perfectionnée, grâce aux maîtres français et allemands, particulièrement dans la seconde moitié de ce siècle. Si peu de musiciens s'appliquent à en observer scrupuleusement les règles, il n'en est guère, par contre, qui les négligent entièrement et affectent de n'en pas tenir compte. De nos jours, entre tous les artistes, Richard Wagner est celui chez qui l'on trouve la déclamation dramatique la plus correcte, et cependant la plus souple, la plus riche, la plus expressive. Alfred Ernst.

III. THÉÂTRE. — On donne le nom de déclamation, faute d'un autre meilleur, à l'acte même du débit scénique, à la façon dont l'acteur en scène prononce, déroule, nuance et accentue, avec toutes les inflexions qu'elles comportent, les phrases qui composent le texte du rôle qu'il est appelé à remplir. A une époque où l'on ne jouait guère chez nous que la tragédie, c.-à-d. dans l'enfance même de notre théâtre, les acteurs avaient pris l'habitude d'une récitation solennelle et ampoulée, toute faite d'emphase et de boursoffure, de pompe et d'exagération, absolument contraire à la nature et à la vérité, et qui persista pendant plus d'un siècle. C'était ce qu'on appelait la déclamation, sorte de chant parlé et scandé d'une façon excessive, très monotone en lui-même, et qui plus tard, grâce aux efforts intelligents de certains artistes, fut complètement proscrit de la scène pour faire place à un débit plus naturel, à des accents moins pompeux, plus humains et plus vrais. Ce fut alors que le mot même de déclamation commença à soulever la critique et à être pris en mauvaise part, qu'il servit à caractériser le jeu des acteurs qui restaient entachés de ce défaut, bien que pourtant on n'en trouvât pas d'autre pour exprimer le fait même du langage scénique, c.-à-d. de la diction, qui est le fond même et comme la base de l'art du comédien, à quelque genre particulier qu'il se doive attacher. C'est précisément là ce qui motivait ces réflexions fort justes présentées par Talma dans ses *Mémoires*: « C'est peut-être ici le lieu de relever l'impropriété du mot *déclamation*, dont on se sert pour exprimer l'art du comédien. Ce terme, qui semble désigner autre chose que le débit naturel, qui porte avec lui l'idée d'une certaine énonciation de convention, et dont l'emploi remonte probablement à l'époque où la tragédie était en effet chantée, a souvent donné une fausse direction aux études des jeunes acteurs. En effet, déclamer, c'est parler avec emphase; donc, l'art de la déclamation est l'art de parler comme on ne parle pas. D'ailleurs, il paraît bizarre d'employer pour désigner un art un terme dont on se sert en même temps pour en faire la critique. Je serais fort embarrassé d'y substituer une expression plus convenable. *Jouer la tragédie* donne plutôt l'idée d'un amusement que d'un art; *dire la tragédie* me paraît une locution froide et me semble n'exprimer que le simple débit sans action. Les Anglais se servent de plusieurs termes qui rendent mieux l'idée: *to perform tragedy*, exécuter la tragédie; *to act a part*, agir un rôle. Nous avons bien le substantif *acteur*, mais nous n'avons pas le verbe qui devrait rendre l'idée de *mettre en action, agir*. »

Le jeu de nos anciens tragédiens et des plus grands, des plus justement renommés, était trop souvent empreint de déclamation. Il suffirait de citer à ce sujet Baron lui-même, aussi bien que la Champmeslé et cette adorable Adrienne Lecouvreur, pourtant si pathétique, si noble et si touchante. C'est surtout à Lekain et à M^{lle} Clairon que l'on dut, sous ce rapport, un changement important dans nos habitudes scéniques, et c'est Talma qui, grâce à son admirable génie, eut le pouvoir de chasser la déclamation de ses derniers retranchements et de donner au débit tragique

sa plus grande somme de vérité, sans rien lui enlever de sa grandeur et de sa puissance. Mais si la chose a disparu, le mot est resté, nous le répétons, et aujourd'hui encore, au Conservatoire, les classes des élèves comédiens portent le nom de classes de déclamation spéciale, tandis que celles où se forment les jeunes acteurs d'opéra et d'opéra-comique sont désignées sous celui de classes de déclamation lyrique.

Arthur POUJIN.

BIBL. : LITTÉRATURE LATINE. — KÖRBER, *Ueber den Rhetor Seneca und die römische Rhetorik seiner Zeit*, progr.; Cassel, 1864. — L. FRIEDLÄNDER, *Darstellung aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine*; Leipzig, 1890, 6^e éd., t. III, pp. 389 et suiv., 471 et suiv. — WITTICH, *De Rhetoribus latinis eorumque scholis*; Eisenach, 1853. — D. NISARD, *Études... sur les poètes latins de la décadence*; Paris, 1857, t. II, pp. 18 et suiv.

DÉCLANCHÉMENT (V. DÉCLENCHÉMENT).

DÉCLARATION. I. Postes. — Les administrations postales admettent, en général, la déclaration des valeurs contenues dans les correspondances et, sous certaines conditions, acceptent la responsabilité pour le transport de ces valeurs. Le service des lettres avec valeurs déclarées fonctionne, en vertu d'un arrangement international du 1^{er} juin 1878 et d'un acte additionnel du 21 mars 1885, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark et les colonies danoises, la République Dominicaine, l'Égypte, l'Espagne, la France et les colonies françaises, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et les colonies portugaises, la Russie, la Serbie, la Suède et la Norvège, la Suisse et le Venezuela. La Roumanie, qui faisait aussi partie de cette union, s'en est retirée en 1887. D'après les règles fixées par l'arrangement, il peut être expédié de l'un à l'autre de ces pays des lettres contenant des valeurs-papier avec assurance du montant de la déclaration. Les divers offices se sont réservé la faculté de déterminer le maximum des valeurs qui peuvent être transmises dans une lettre, mais le maximum ne peut être inférieur à 40,000 fr. et il est entendu que les administrations intervenant dans le transport ne sont engagées que jusqu'à concurrence du maximum qu'elles ont respectivement adopté. Toute déclaration frauduleuse de valeurs supérieures à la valeur réellement insérée dans une lettre est interdite. En cas de déclaration frauduleuse de cette nature, l'expéditeur perd tout droit à l'indemnité, sans préjudice de la poursuite judiciaire que peut comporter la législation du pays d'origine. Sauf le cas de force majeure, lorsqu'une lettre contenant des valeurs déclarées a été perdue ou spoliée, l'expéditeur ou, sur sa demande, le destinataire a droit à une indemnité égale à la valeur déclarée. Toutefois, en cas de perte ou de spoliation partielle inférieure à la valeur déclarée, il n'est remboursé que le montant de la perte. Le paiement de l'indemnité par l'office expéditeur doit avoir lieu le plus tôt possible et, au plus tard, dans le délai d'un an, à partir du jour de la réclamation. La réclamation n'est admise que dans le délai d'un an, à partir du dépôt à la poste de la lettre portant déclaration; passé ce terme le réclamant n'a droit à aucune indemnité. Les administrations cessent d'être responsables des valeurs déclarées contenues dans les lettres dont les ayants droit ont donné reçu. Sont applicables, en outre, toutes les lois intérieures qui ne dérogent pas aux stipulations de l'arrangement international. La limite facultative du chiffre des valeurs qui peuvent être déclarées, pour chaque lettre, a été fixée par les différentes administrations ainsi qu'il suit. Admettent la déclaration sans limites : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Russie, la Suède et la Norvège; tous les autres États contractants ont adopté, pour le service international, la limite de 40,000 fr.

E. ESBAECHER.

II. Douanes. — Toute marchandise qui entre en France ou qui en sort doit être présentée et déclarée au bureau des douanes, pour y être visitée et soumise aux droits, s'il y a lieu. Les déclarations doivent contenir toutes les indications nécessaires pour l'application du tarif et par conséquent la nature, l'espèce, la qualité des marchandises, leur

provenance ou leur destination et le poids, la mesure ou la valeur, selon l'unité du tarif; mais la déclaration du poids et de la mesure n'est pas exigée pour les marchandises sujettes à coulage. Les déclarations doivent aussi indiquer : dans les ports, le nom du navire et du capitaine; à l'entrée par les frontières de terre, le nom, l'état ou profession et le domicile de la personne à laquelle les marchandises sont adressées (lois des 22 août 1794, 4 germ. an II et 28 avr. 1816). A l'importation, les marchandises peuvent être mises en consommation, entreposées, expédiées en transit, réexportées ou transbordées. Quelques-unes peuvent être déclarées pour importation temporaire en franchise (V. DOUANE [Adm.]).

A. TRESCAZE.

III. Art vétérinaire. — La déclaration est une mesure de police sanitaire qui consiste à informer l'autorité de l'existence d'une maladie contagieuse et à lui permettre, en conséquence, de prendre les mesures nécessaires pour arrêter la propagation de cette maladie. La déclaration est prescrite par l'art. 3 de la loi du 21 juil. 1881 et par les art. 63, 64, 81, 90 et 92 du règlement d'administration publique en date du 22 juin 1882. L'art. 3 de la loi dispose que « tout propriétaire, toute personne ayant, à quelque titre que ce soit, la charge des soins ou la garde d'un animal atteint d'une maladie contagieuse, dans les cas prévus par les art. 1 et 2, est tenu d'en faire sur-le-champ la déclaration au maire de la commune où se trouve cet animal. Sont également tenus de faire cette déclaration tous les vétérinaires qui seraient appelés à le soigner ». Ainsi, sont tenus de faire la déclaration non seulement le propriétaire de l'animal atteint ou soupçonné de maladie contagieuse, mais toute personne ayant, à un titre quelconque, la charge des soins ou la garde de l'animal suspect, tels les aubergistes, les palefreniers, les vachers, les bergers, les empiriques, les fermiers des marchés à bestiaux, les conducteurs d'animaux, tous ceux, en un mot, qui s'en servent, les soignent ou les gardent. Sont tenus de faire également la déclaration les vétérinaires appelés à soigner l'animal et, aux termes d'une circulaire ministérielle du 20 août 1882, ils doivent déclarer à l'autorité tous les cas qu'ils constatent dans l'exercice de leur profession, même ceux relatifs à des animaux pour lesquels ils n'auraient ordonné aucun traitement. Si le propriétaire ne fait pas la déclaration, il incombe au vétérinaire de la faire à sa place. La déclaration est imposée aux vétérinaires inspecteurs des abattoirs, lorsqu'ils constatent une maladie contagieuse, soit sur les animaux vivants, soit sur les animaux abattus, conformément à l'art. 90 du règlement d'administration publique.

Art. 90 : « Les abattoirs publics et les tueries particulières sont placés d'une manière permanente sous la surveillance d'un vétérinaire délégué à cet effet. Lorsque l'ouverture d'un animal fait reconnaître des lésions propres à une maladie contagieuse, le maire de la commune d'où provient cet animal en est immédiatement avisé afin qu'il prenne les dispositions nécessaires. » Sont tenus également de faire la déclaration les vétérinaires préposés à la surveillance des ateliers d'équarrissage, à l'inspection des foires et marchés, les directeurs des dépôts d'étalons et des jumenteries de l'État, ainsi que les directeurs des écoles vétérinaires, conformément aux art. 92, 84, 82, 63 et 64 du règlement du 22 juin 1882. — Art. 92 : « Les ateliers d'équarrissage sont placés d'une manière permanente sous la surveillance d'un vétérinaire délégué à cet effet. » — Art. 84 : « Le vétérinaire préposé à l'inspection sanitaire des animaux conduits aux foires et marchés est tenu de porter immédiatement à la connaissance de l'autorité locale tous les cas de maladie contagieuse ou de suspicion constatés par lui. La police fait immédiatement mettre en fourrière les animaux atteints ou suspects de maladie contagieuse. Le vétérinaire fait son enquête sans délai et propose l'adoption des mesures de précaution nécessaires. » — Art. 82 : « Dans le cas de constatation de maladie contagieuse, le maire de la commune d'où proviennent les animaux en est immédiatement informé par un avis mentionnant le nom

du propriétaire. Sur cet avis, le maire prend les mesures prescrites par la loi et le présent règlement. » — Art. 63 : « Dans l'intérieur des dépôts d'étalons et jumenteries de l'Etat, les mesures prescrites par la loi sur la police sanitaire des animaux et par le règlement sont appliquées par les soins des directeurs ; ceux-ci sont tenus, néanmoins, de faire à l'autorité locale la déclaration prévue par l'art. 3 de la loi sur la police sanitaire des animaux. » — Art. 64 : « Les écoles vétérinaires donnent avis, à l'autorité, du lieu d'origine des animaux amenés à leur consultation, de tous les cas de maladies contagieuses constatés sur ces animaux. Elles peuvent, avec l'autorisation du ministre, garder en vie, pour servir à des études scientifiques, des animaux atteints de maladies contagieuses. Dans l'intérieur de ces établissements, les mesures de police sanitaire sont appliquées par les directeurs qui font à l'autorité locale la déclaration prévue par l'art. 3 de la loi sur la police sanitaire des animaux. »

La déclaration n'est pas seulement obligatoire pour les animaux vivants atteints ou soupçonnés de maladies contagieuses ; elle l'est aussi « même après la mort de l'animal s'il existe des motifs de croire qu'il a succombé à une maladie contagieuse » (circ. minist. du 20 août 1882). La déclaration doit être faite sur-le-champ, c.-à-d. sans délai, dès que la maladie contagieuse est connue ou soupçonnée. Cette disposition a pour but d'arrêter le mal contagieux à sa naissance et d'en prévenir la propagation. La déclaration se fait verbalement ou par écrit au maire de la commune dans laquelle se trouve l'animal malade ou suspect. « Le maire qui aura reçu la déclaration, dit la circulaire du 20 août 1882, devra la transcrire sur un registre spécial et remettre immédiatement un récépissé au déclarant. Ce récépissé indiquera les nom, prénoms et domicile de la personne qui a fait la déclaration, le titre auquel elle agit, le nombre et l'espèce des animaux, le nom de la maladie et, si le déclarant n'est pas le propriétaire, le nom de celui-ci ; cette pièce sera datée et signée. » Toute infraction à l'obligation de déclarer constitue un délit passible pour son auteur d'un emprisonnement de six jours à deux mois et d'une amende de 16 à 400 fr. (loi du 21 juil. 1884, art. 3). Les peines peuvent être portées au double du maximum fixé ci-dessus « si la condamnation pour l'infraction précitée remonte à moins d'une année ou si cette infraction a été commise par des vétérinaires délégués, des gardes champêtres, des gardes forestiers, des officiers de police à quelque titre que ce soit » (art. 33). Si l'animal atteint ou suspect de maladie contagieuse meurt ou est abattu avant la déclaration, « le maire, informé, commet un vétérinaire à l'effet de constater la nature de la maladie. Le procès-verbal de constatation est remis au maire qui, sans retard, en transmet une copie au préfet. Le vétérinaire délégué, chef du service sanitaire du département, est envoyé sur place, s'il y a lieu, pour vérifier les constatations de son collègue » (règl. du 22 juin 1882, art. 3).

L. GARNIER.

IV. Droit. — DÉCLARATION DE COMMAND (V. COMMAND).

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (V. UTILITÉ PUBLIQUE).

V. Droit international. — On donne le nom de déclaration à un accord intervenu entre deux ou plusieurs Etats et par lequel les parties constatent qu'elles se sont entendues sur certains faits, sur certains points généraux ou particuliers, sur certains principes, et déterminent la ligne de conduite que chacune d'elles a résolu de suivre dans les cas prévus par la déclaration. L'objet et le caractère de l'acte fixent la portée des obligations et des droits qui en découlent ; mais, d'une manière absolue, on peut dire qu'une déclaration, tout comme un traité proprement dit, est un acte international qui lie expressément les signataires ; elle n'est point une simple proclamation de principes qu'on puisse ensuite se dispenser d'observer. En fait, les importantes déclarations formulées dans les quarante dernières années ont toujours été considérées par les Etats qui y ont adhéré comme obligatoires au même titre qu'une convention. — Certaines déclarations ont été signées par les souverains

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

des Etats entre lesquels la négociation avait eu lieu : telle fut, par exemple, la célèbre déclaration du 27 août 1791, signée à Pilnitz par l'empereur et le roi de Prusse à l'effet d'arrêter les principes de leur conduite à l'égard de la Révolution française. La plupart du temps, les déclarations sont signées par les agents diplomatiques qui ont conduit la négociation ; dans ce cas, et pour que les principes proclamés prennent place dans le droit public des Etats intéressés, il faut que la déclaration ait été ratifiée par le gouvernement représenté au congrès ou à la conférence. C'est ce qui a eu lieu notamment pour les déclarations de 1856, sur le droit maritime en temps de guerre, et de 1868, sur les projectiles explosibles (V. BLOCUS, COURSE, NEUTRALITÉ MARITIME).

DÉCLARATION DE GUERRE (V. GUERRE).

DÉCLARATION DE PARIS (V. PARIS).

DÉCLARATION DE SAINT-PÉTERSBOURG (V. GUERRE).

VI. Histoire. — DÉCLARATION DES DROITS. — L'énoncé des droits fondamentaux garantis aux citoyens dans un pays libre a été souvent réclamé par eux ou placé en tête de leur constitution. La déclaration des droits de 1688 est pour l'Angleterre le seul acte qui ressemble à nos constitutions. Les idées philosophiques qui dirigèrent la Révolution française furent formulées dans la célèbre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Depuis, un grand nombre de constitutions ont reçu des préambules analogues. Nous renvoyons pour cette étude au mot CONSTITUTION, notamment dans les sections consacrées à l'Angleterre, à l'Italie, etc.

L'Assemblée constituante vota en 1789 une *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et l'inscrivit en tête de la constitution de 1791. En cela, elle ne suivait pas seulement l'exemple de l'Amérique, elle se conformait aux demandes consignées dans un grand nombre de cahiers des provinces et dans celui de Paris ; elle s'inspirait des écrits de publicistes récents et des principes politiques mis au jour par tout le XVIII^e siècle. En effet, Montesquieu avait rappelé qu'il existe dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, des lois qui dérivent de la nature des êtres, et il avait retrouvé les titres que l'humanité avait perdus, selon l'expression de Voltaire ; celui-ci, à son tour, les avait fait valoir, en insistant fortement sur cette idée que c'étaient des droits ; les publicistes et en partie les cahiers disaient que la régénération du royaume consistait dans le retour à la vérité de ces principes naturels. Il appartenait donc aux constituants de les formuler, afin qu'ils fussent mis aux règles toujours présentes du droit public auxquelles les législateurs rapporteraient leur ouvrage et les citoyens leur conduite, et, au besoin, leurs réclamations. C'était accomplir avant la constitution un acte préliminaire vraiment politique, urgent, destiné à rassurer et à contenir la nation ainsi qu'à engager le pouvoir royal.

Les débats auxquels la déclaration des droits donna lieu dans l'Assemblée furent longs et laborieux ; les uns la jugeaient indispensable, les autres, comme Malouet et Lally-Tollendal, la trouvaient inutile, et quelques-uns même dangereuse, à cause de l'effervescence populaire qui était grande et qui pouvait se prévaloir de principes forcément illimités dans leur énonciation abstraite ; certains demandaient qu'on y ajoutât une déclaration des devoirs de l'homme en société ; quelques-uns voulaient qu'on publiât la déclaration des droits à la suite de la constitution et non pas en tête ; d'autres, qu'on renvoyât seulement sa rédaction définitive après l'achèvement de la constitution, qui était, disaient-ils, ce qui pressait le plus. La rédaction du texte de la déclaration des droits présenta des difficultés qu'on n'avait pas prévues et rencontra de certains côtés des obstacles qui ne l'étaient que trop. L'esprit religieux, cela ressort des débats, s'alarmait à l'idée de droits que l'homme tiendrait non pas de Dieu, mais de la nature, et il voulait que la religion fût reconnue la base de l'ordre des sociétés ; l'esprit de système philosophique embrouillait parfois deux idées, celle des droits naturels de l'homme en société et

celle des droits de l'homme naturel avant la vie de société; l'esprit politique enfin avait à craindre, d'un côté, que l'expression trop générale des principes ne prêtât à des interprétations dangereuses, et, de l'autre, qu'on ne soumit au contraire cette expression elle-même à des restrictions regrettables, soit pour l'adapter aux limitations que les articles constitutionnels devaient nécessairement apporter aux principes, soit surtout en cédant aux craintes que pouvaient inspirer des circonstances momentanées. La déclaration des droits ne devait, dans la pensée commune, contenir que des principes convenant « à tous les hommes, à toutes les nations », selon les paroles de Dupont; « à toutes les formes de gouvernement », disaient ceux qui s'intéressaient plus à leur souplesse qu'à leur universalité.

Des projets de déclaration des droits furent présentés en grand nombre, les uns savants, logiquement déduits, presque métaphysiques, d'autres composés de sentences pleines et détachées, propres à se graver dans la mémoire des simples et des enfants, d'autres enfin tenant dans une seule phrase. Un premier projet en dix articles était de La Fayette, qui avait porté la motion relative à une déclaration des droits (séance du 11 juil. 1789) conformément aux conclusions du comité chargé de présenter un plan de travail sur la constitution; le projet de Sieyès, en quarante-deux articles, et celui de Mounier, en vingt-trois articles, furent présentés dès le 27 juil.; le 30, celui de Servan, en treize articles; le 1^{er} août, celui de Durand de Maillane, en neuf articles. Mirabeau donna lecture, dans la séance du 14 août, d'un projet en dix-neuf articles, rédigé en trois jours par le comité des Cinq (Desmeuniers, l'évêque de Langres, Tronchet, Mirabeau et Rhédon) qui avait été chargé de rapprocher et de fondre en un seul les divers projets présentés. Mirabeau déclarait ne proposer qu'avec défiance cet essai, résultat de compromis réciproques entre les Cinq, et il insistait sur deux difficultés que le comité avait rencontrées : celle de faire un exposé de principes devant « servir de préambule à une constitution qui n'était pas connue », et celle de « distinguer ce qui appartient à la nature de l'homme des modifications qu'il a reçues dans telle ou telle société; d'énoncer tous les principes de la liberté sans entrer dans les détails et sans prendre la forme des lois; de ne pas s'abandonner aux ressentiments des abus du despotisme jusqu'à faire moins une déclaration des droits de l'homme qu'une déclaration de guerre aux tyrans ». Dans la séance du 13 août, après une discussion prolongée et passionnée en divers sens, on proposait de renvoyer aux bureaux le choix par scrutin de celui des projets de déclaration qui serait soumis à la délibération par articles, lorsque Mirabeau, s'y opposant, demanda : 1^o que la déclaration des droits fit partie intégrante de la constitution, dont elle formerait le premier chapitre; 2^o qu'on renvoyât sa rédaction définitive après celle de la constitution. Rhédon, l'un des Cinq, adhéra; Petion de Villeneuve, Dupont, Le Chapelier, Rewbell protestèrent avec indignation contre l'ajournement. Mirabeau attaqua alors ouvertement le projet de déclaration des Cinq, qui avaient repoussé, disait-il, un article proposé par lui, relatif au droit de tout citoyen d'avoir des armes chez lui et de s'en servir pour défendre la liberté. Cependant le comité avait maintenu dans l'art. 6 le droit de « résistance à l'oppression » qui rencontra des adversaires dans l'Assemblée. En demandant l'ajournement, Mirabeau semblait ne vouloir que garantir la déclaration des droits contre la restriction ou l'omission volontaire de certains droits qui aurait pu être conseillée par les troubles populaires plus ou moins provoqués, et en même temps contre les manœuvres des adversaires de toute déclaration des droits. L'examen du projet de déclaration fut renvoyé aux bureaux. Le lendemain, 19 août, le projet des Cinq fut écarté de toute discussion et on alla aux voix pour choisir comme « canevas », l'un des projets de déclaration à mettre en discussion par articles; ceux de La Fayette et de Sieyès obtinrent le plus de suffrages avec celui qui avait paru sous le nom du sixième bureau, et ce fut ce dernier, en vingt-

quatre articles, qui l'emporta. Il fut discuté dans les séances suivantes, du 20 au 26 août; son préambule fut remplacé par celui de l'ancien comité des Cinq, légèrement modifié; un petit nombre d'articles furent seuls conservés; les amendements s'entre-croisèrent dans une discussion souvent acharnée, notamment (23 août) sur les art. 16 et 17 du sixième bureau, relatifs à la religion, et sur l'art. 18, relatif à la liberté du culte, qui fut en définitive sacrifiée par l'adoption d'un texte étroit, ambigu et favorable à la religion dominante; notamment encore sur l'article 24, de la séparation des pouvoirs, qui fut cependant adopté. L'Assemblée passa outre à la motion de M. de Montmorency (26 août) tendant à inscrire dans le texte même de la déclaration la revisibilité de la constitution. Elle déclara décrétés vingt-quatre articles, en reconnaissant toutefois que la déclaration n'était pas achevée et qu'on ajournait sur la constitution, dont la discussion commença dès le surlendemain, les articles qui mériteraient d'être ajoutés.

Le 5 oct., le roi notifia à l'Assemblée une acceptation incertaine et conditionnelle de la déclaration des droits ainsi que des premiers articles décrétés de la constitution. L'Assemblée suspendit aussitôt la rédaction du décret sur l'impôt du quart des revenus, qui était à l'ordre du jour; on proposa de refuser tout impôt jusqu'à ce que le roi eût donné une acceptation pure et simple. Le président Mounier, accompagné d'une députation, fut envoyé vers lui et rapporta l'acceptation pure et simple, signée par le roi. Voici le texte définitif de la déclaration qui fut mise en tête de la constitution de 1791 :

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

« Les représentants du peuple français, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen : Article premier. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique. — Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. — Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. — Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. — Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. — Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens sont égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans aucune distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. — Art. 7. Nul

homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance. — Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée. — Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi. — Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. — Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. — Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc constituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. — Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. — Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. — Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. — Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. — Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Les deux constitutions suivantes furent également précédées de déclarations des droits; la Convention en vota deux, l'une pour la constitution de 1793, l'autre pour la constitution de l'an III intitulée : *Déclaration des droits et devoirs de l'homme et du citoyen*; les devoirs y étaient énumérés en neuf articles à la suite des droits (vingt-deux articles). Les constitutions napoléoniennes n'ont été précédées d'aucune déclaration des droits. En tête de la charte de 1814 on plaça un exposé du *Droit public des Français*.

DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE. — Les quatre articles de cette déclaration définissent les points essentiels de la doctrine ou plutôt du système ecclésiastique désigné sous le nom de *libertés de l'Eglise gallicane* (V. ce mot). Depuis très longtemps, ces libertés étaient affirmées par la plupart des théologiens et des canonistes de la France, par les parlements et par le roi; mais elles n'avaient jamais été résumées et formulées officiellement en un acte arrêté, d'un commun accord, par le roi et les représentants du clergé. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cet acte se produisit incidemment, à l'occasion des démêlés de Louis XIV avec le pape, au sujet de la *régale* (V. ce mot). Pour mettre fin à la résistance de quelques évêques soutenus par le pape, le roi avait édicté, le 16 févr. 1673, une déclaration statuant que le *droit de régale lui appartenait universellement dans tous les archevêchés et évêchés, terres et pays de son obédience, à la réserve seulement de ceux qui en étaient exempts à titre onéreux*. Quand se réunit (30 oct. 1684) la célèbre assemblée, à l'ouverture de laquelle Bossuet prononça son sermon sur l'*unité de l'Eglise* destiné à calmer les esprits déjà très excités contre Rome, il semble que l'édit du roi ne soulevait plus parmi le clergé que quelques réclamations

relatives seulement à des points de détail. Ces dernières difficultés furent aplanies, à l'aide de concessions rapprochées; en conséquence, un édit sanctionnant les dispositions convenues entre le roi et l'assemblée fut émis en janv. 1682; puis *tous* les membres de l'assemblée, trente-quatre prélats et trente-quatre députés du second ordre, signèrent le 3 févr. un acte de consentement à l'extension de la régale. Les évêques soumièrent cet acte à l'approbation d'Innocent XI, qui l'annula, quoiqu'il lui eût été présenté humblement comme un sacrifice nécessaire pour conserver la bienveillance d'un prince qui donnait des preuves insignes de son zèle pour l'extirpation de l'hérésie. Alors l'assemblée voulut user de représailles contre le pape. L'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul, présenta un projet de déclaration conçu dans des termes qui auraient amené nécessairement un schisme. Louis XIV répugnait à une pareille extrémité, à laquelle beaucoup de députés se seraient facilement résolus s'ils y avaient été encouragés par le roi; Bossuet intervint et se chargea de rédiger dans une forme adoucie et sur certains points d'un vague évidemment voulu, une autre déclaration, que la pression du roi fit accepter par l'assemblée fort animée à la défense des libertés gallicanes et dont la majorité aurait préféré une protestation plus énergique (19 mars 1682).

Peu de personnes connaissent le texte de cette déclaration tant citée et qui est le document le plus important de l'histoire de l'ancienne Eglise de France. Tous les résumés qu'on en a faits en altèrent le caractère, parce qu'il n'est pas possible de fidèlement résumer ce qui est déjà un résumé, dont tous les termes ont été très intentionnellement choisis. Nous croyons devoir la reproduire littéralement ici :

« Plusieurs personnes s'efforcent de ruiner le décret de l'Eglise gallicane et ses libertés, que nos pères ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser les fondements qui sont appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères; d'autres, sous prétexte de les défendre, ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains, ses successeurs, institués par Jésus-Christ; d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le monde leur doit, et de diminuer la majesté du saint-siège apostolique, qui est respectable à toutes les nations où l'on enseigne la vraie foi de l'Eglise, et qui conservent son unité. Les hérétiques, de leur côté, mettent tout en œuvre pour faire paraître cette puissance, qui maintient la paix de l'Eglise, insupportable aux rois et aux peuples; et ils se servent de cet artifice, pour séparer les âmes simples de la communion de l'Eglise. Voulant donc remédier à ces inconvénients, nous archevêques et évêques assemblés à Paris, par ordre du roi, avec les autres ecclésiastiques députés, qui représentons l'Eglise gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération, de faire les règlements et la déclaration qui suivent :

« Article premier. Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que *son royaume n'est point de ce monde*; et en un autre endroit, *qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*; et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre. Celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu*. Nous déclarons en conséquence que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés directement ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire

pour la tranquillité publique, non moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

« Art. 2. Que la plénitude de puissance, que le saint-siège apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus, ont sur les choses spirituelles, est telle que, néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance contenus dans les sections IV et V, approuvés par le saint-siège apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Eglise gallicane, demeurent dans leur force et vertu ; et que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux que donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent, en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« Art. 3. Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance apostolique, en suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect universel de tout le monde ; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane, doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables ; qu'il est même de la grandeur du saint-siège apostolique, que les lois et coutumes établies du consentement de ce siège respectable et des églises, subsistent invariablement.

« Art. 4. Que quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréfutable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne. — Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises de France et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons dans le même sentiment et que nous suivions tous la même doctrine. »

Un édit du 22 mars, enregistré en parlement le 23, défendit à tous sujets du roi et à tous étrangers étant dans le royaume d'enseigner ou d'écrire aucune chose contraire à la déclaration ; ordonnant en outre à tous ceux qui enseigneraient la théologie dans les collèges de chaque université de la souscrire aux greffes des facultés de théologie. Dans ces collèges, des professeurs devaient être spécialement chargés de l'enseigner ; aucun bachelier ne pourrait être dorénavant licencié ou reçu docteur en théologie ou en droit canon qu'après avoir soutenu ladite doctrine dans l'une de ses thèses ; enfin, injonction était faite à tous les archevêques et évêques d'user de leur autorité pour la faire enseigner dans l'étendue de leurs diocèses. — Dans le préambule de cet édit, le roi disait qu'il avait reçu avec plaisir la déclaration à lui présentée par les députés du clergé, ... faite par tant de personnes également recommandables par leur vertu et leur doctrine... Que la sagesse et la modération avec laquelle ils avaient expliqué les sentiments que l'on doit avoir au sujet de la puissance ecclésiastique pourrait beaucoup contribuer à confirmer ses sujets dans le respect qu'ils étaient tenus, comme lui-même, de rendre à l'autorité que Dieu a donnée à l'Eglise, et en même temps à ôter aux ministres de la religion prétendue réformée le prétexte qu'ils prenaient des livres de quelques auteurs pour rendre odieuse la puissance légitime du chef visible de l'Eglise et du centre de l'unité ecclésiastique.

Innocent XI s'abstint de prononcer aucune condamnation formelle contre la déclaration ; mais à la lettre des évêques qui l'avaient soumise à son approbation, il répondit par un bref (2 avr. 1682) *annulant, cassant et déclarant nuls* les actes que le clergé s'était permis dans son assemblée de Paris. Il refusa l'institution canonique aux évêques nommés par le roi. La révocation de l'édit de Nantes ne le fléchit point, parce qu'il en craignait le contre-coup dans les pays protestants, et parce qu'il réprouvait l'emploi de la contrainte en matière de conversion. A sa mort (1689), il y avait en France trente-deux diocèses privés d'évêques.

Pendant son court pontificat (1689-1691), Alexandre VIII suivit la même ligne de conduite et la dépassa ; le 4 août 1690, il rendit la bulle *Inter multiplices* déclarant *nul de plein droit, invalide, sans effet, injuste, condamné, réprouvé, illusoire, entièrement destitué de force et de valeur*, tout ce qui avait été fait dans l'assemblée du clergé de France, tant dans l'affaire de l'extension de la régale que dans celle de la déclaration sur la puissance et la juridiction ecclésiastiques. — Cette fermeté contraignit le roi et le clergé à une résipiscence qu'ils exprimèrent dans des termes fort humbles. Louis XIV écrivit à Innocent XII : «... et parce que je tâche de lui témoigner mon respect filial par les preuves les plus fortes dont je suis capable, je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires, afin que les affaires contenues dans mon édit du 22 mars 1682, concernant la déclaration faite par le clergé du royaume (à quoi les conjonctures d'alors m'avaient obligé) n'aient point de suite. » De son côté, le clergé disait dans une supplique du 14 sept. 1693 : « Prosternés aux pieds de Votre Béatitude, nous professons et déclarons que nous déplorons de cœur, véhémentement et au delà de ce qui peut être dit, tout ce qui a pu déplaire à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs dans les choses faites en cette assemblée (*De Rebus gestis in comitiis prædictis*). En conséquence, nous déclarons que nous tenons et qu'on doit tenir pour non décrété tout ce qui y a été décidé à l'égard de la puissance ecclésiastique et de la juridiction pontificale. »

Les maximes énoncées dans la déclaration de 1682 étaient trop conformes à la tradition de l'église et du royaume de France pour que ces désaveux pussent les anéantir. Le 8 mai 1663, dix-neuf ans avant l'acte de 1682, les députés de la faculté de théologie désignés par l'archevêque de Paris avaient présenté au roi, au sujet des thèses concernant l'infailibilité du pape, une déclaration de la faculté, en six articles, professant ces maximes d'une manière beaucoup plus catégorique : 1° le souverain pontife n'a aucune autorité, même indirecte, dans les affaires temporelles du roi ; 2° dans ces affaires, le roi n'a point d'autre supérieur que Dieu ; telle est l'ancienne doctrine de la faculté ; jamais elle ne s'en départira ; 3° les sujets du roi ne peuvent être dispensés, sous aucun prétexte, de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent ; 4° jamais la faculté n'a approuvé les propositions contraires à l'autorité du roi, ou aux libertés sœurs de l'Eglise gallicane, *germanis ecclesie gallicane libertatibus*, ou aux canons reçus dans le royaume, par exemple, la proposition que le souverain pontife peut déposer des évêques contrairement à ces canons ; 5° le souverain pontife n'est pas au-dessus du concile œcuménique ; 6° il n'est pas infailible, *nullo accedente Ecclesie consensu*. Ce qui veut dire que le consentement de l'Eglise doit être ajouté à ses décisions pour les sanctionner et leur communiquer l'infailibilité. — Dans la seconde période de la querelle du jansénisme, cette doctrine fut professée avec ardeur et poussée à ses dernières conséquences par tous ceux qui avaient intérêt à contester la valeur des décisions du pape. Durant sa vie, Bossuet s'était tu, quand il avait plu à Louis XIV de demander le silence ; et suivant une coutume maintes fois constatée en l'histoire ecclésiastique, les adversaires de la déclaration attribuaient son silence au repentir. Mais il parla très puissamment, vingt-six ans après sa mort. L'œuvre à laquelle il avait pris une part si importante en 1682 reçut un renouvellement de forces ou plutôt une véritable consécration de la publication posthume, faite par son neveu, d'un traité qu'il avait composé pour la défendre (*Defensio Declarationis cleri gallicani de ecclesiastica potestate* ; Luxembourg, 1730 ; Amsterdam, 1745). En effet, la compétence des assemblées générales du clergé en matière de doctrine a toujours été fort contestée, même par des écrivains dont le gallicanisme ne pouvait être suspecté. Patru disait : « Il y a une grande différence entre les conciles et ce que nous appelons les assemblées du clergé. Les conciles sont pour les matières

de foi et de discipline : les assemblées du clergé, au contraire, sont pour les affaires temporelles de l'Église. » En son *Institution au droit ecclésiastique*, Fleury s'exprime ainsi : « Ces assemblées ne sont point des conciles, étant convoqués principalement pour les affaires temporelles, et par députés seulement, comme les assemblées d'Etat. » Non seulement ces assemblées n'avaient aucun pouvoir pour formuler officiellement la doctrine de l'Église, mais elles ne représentaient pas même le clergé ; elles représentaient seulement les bénéficiers soumis aux *décimes* (V. ce mot). Dans ces conditions, la déclaration de 1682 ne pouvait emprunter aucune force à l'autorité de l'assemblée qui l'avait décrétée ; elle devait tirer toute sa puissance de sa valeur intrinsèque et de la vérité propre des propositions qu'elle énonce. La solidité de la démonstration contenue dans la *Défense* de Bossuet, ajoutée au prestige de son nom, firent de cette déclaration le critérium de la très grande majorité du clergé, une sorte de charte de l'Église de France. — Le 19 déc. 1764, le provincial des jésuites de la province de Paris remit aux évêques assemblés extraordinairement un acte signé de cent seize pères, dans lequel ils disaient : « Nous enseignerons dans nos leçons de théologie publiques et particulières la doctrine établie par le clergé de France dans les quatre propositions de l'assemblée de 1682, et nous n'enseignerons jamais rien qui y soit contraire. » Le 24 mars 1766, un arrêt du conseil renouvela l'édit du 22 mars 1682 et en prescrivit de nouveau l'exécution. Dans son préambule, cet arrêt fixe les limites des deux puissances dans leurs rapports respectifs.

Lorsqu'il réorganisa les cultes, Bonaparte reprit cette tradition. L'art. 24 de la loi du 18 germinal an X (*articles organiques*) est ainsi conçu : « Ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires souscriront la déclaration faite par le clergé de France en 1682 et publiée par un édit de la même année ; ils se soumettront à y enseigner la doctrine qui y est contenue, et les évêques adresseront une expédition en forme de cette soumission au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant le culte. » Cette disposition fut considérablement étendue par un décret du 25 mars 1810 : « L'édit de Louis XIV sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments sur la puissance ecclésiastique, donné au mois de mars 1682 et enregistré au parlement le 23 desdits mois et an est déclaré loi générale de notre empire. Duquel décret la teneur suit... » Nous en avons donné plus haut l'analyse ; il suffit de la relire pour apercevoir toutes les conséquences du décret de Napoléon. — Ces prescriptions ne pouvaient choquer le clergé resté jusqu'alors presque unanimement gallican. En 1826, la majorité des évêques protesta encore de leur attachement aux libertés gallicanes. Cependant la déclaration avait été frappée d'une nouvelle condamnation par un pape. En 1789, Pie VI avait lancé la bulle *Auctorem fidei* contre un synode diocésain tenu par Scipio Ricci, évêque de Pistoie, lequel, d'accord avec Léopold II, archiduc de Toscane et frère de l'empereur Joseph II (V. FÉBRONIANISME), avait adopté cette déclaration comme expression de ses sentiments. Depuis le gouvernement de Juillet, la désertion s'est faite dans les rangs des gallicans ; aujourd'hui, elle est devenue générale. Le nouveau clergé de France estime ridicule ou odieux de la part de prêtres catholiques l'attachement à la déclaration ; non peut-être sans quelque apparence de raison. En effet, il est fort difficile de concilier l'expression emphatique du respect et de l'affection que les gallicans prétendaient professer à l'égard du siège apostolique, avec un acte qui contient, d'une part, la réprobation solennelle des procédés dont les papes se sont servis pour établir la grandeur et la puissance de ce siège, et d'autre part, la contradiction obstinée de leurs prétentions héréditaires à l'infaillibilité : en un mot, la condamnation implicite de la papauté, en matière de morale politique et de dogme. D'ailleurs, ce qui n'était à l'origine qu'un acte réprouvé par les papes, comme un fait *injuste, nul, illusoire, dépourvu de force et de*

vertu, émané d'une assemblée incompétente, mais non comme hérétique, est devenu, pour la plus grande partie de cet acte, une *hérésie punie d'anathème*, depuis que le concile général du Vatican, définissant l'infaillibilité (18 juil. 1870), a déclaré qu'elle est un *dogme divinement révélé* (constitution *Pastor aeternus*). Quelle que soit la valeur intrinsèque de cette définition, il semble incontestable qu'elle met l'Église de France dans une condition fort différente de ce qu'elle était lorsque le Concordat fut conclu.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : DOUANES. — *Tarif général des douanes*.

DROIT INTERNATIONAL. — CALVO, *le Droit international théorique et pratique*, t. I, p. 626 ; t. III, 297, 400, 3^e éd. — FUNCK-BRENTANO et SOREL, *Précis du droit des gens*, p. 104. — F. DE MARTENS, *Traité de droit international*, éd. franc., t. I, 538 ; t. III, 193, 209, 273.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — V. EGLISE GALLICANE et, en outre, Ch. GÉRIN, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682* ; Paris, 1870, in-8, 2^e éd.

DÉCLASSEMENT. I. TRAVAUX PUBLICS. — Le déclassement d'une voie doit être précédé d'une enquête ouverte dans les formes usitées pour le classement ; il est prononcé par la même autorité, c.-à-d. par une loi pour les routes nationales et les canaux et chemins de fer de plus de 20 kil. de longueur ; par un décret pour les cours d'eau navigables et flottables, les parties de routes remplacées par des déviations et les canaux et chemins de fer d'embranchement de moins de 20 kil. de longueur (lois des 15 juil. 1829, 24 mai 1842 et 27 juil. 1870) ; par une délibération du conseil général pour les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun (loi du 10 août 1871) ; enfin, par la commission départementale pour les chemins vicinaux ordinaires et les chemins ruraux (lois de 10 août 1871 et 20 août 1881). Les conseils municipaux sont appelés préalablement à donner leur avis au sujet du déclassement des chemins ruraux et des chemins vicinaux des divers ordres ; on demande en outre l'avis du conseil d'arrondissement s'il s'agit de chemins d'intérêt commun ou de grande communication. Quand on se propose de déclasser des routes départementales qui sortent des limites du département, il faut ouvrir des conférences interdépartementales, si l'opération touche aux intérêts du département voisin ; mais cette formalité paraît inutile quand le déclassement n'a pas pour effet d'interrompre ni de modifier la circulation à la limite du département (circ. minist. du 9 août 1879).

En général, le déclassement d'une voie ne devrait être demandé que pour des raisons techniques, c.-à-d. lorsque la circulation s'est retirée de cette voie, par exemple en raison de l'ouverture d'une voie nouvelle ; telle du moins semble avoir été la pensée du législateur. Depuis quelques années cependant, les conseils généraux d'un certain nombre de départements ont usé des nouveaux pouvoirs que leur confère la loi de 1871 pour déclasser en bloc toutes leurs routes départementales, et les transformer en chemins vicinaux de grande communication. Il ne s'agissait ni de réduire la largeur de ces routes, ni de diminuer la dépense affectée à leur entretien ; on voulait seulement que toutes les voies départementales fussent soumises à un régime unique ; les obligations du département ont ainsi été en partie transportées aux communes.

L. SCHMIT.

II. ADMINISTRATION MILITAIRE. — *Déclassement des places fortes* (V. PLACE FORTE).

DECLAUSTRE (André), écrivain français du XVIII^e siècle, prêtre du diocèse de Lyon. On a de lui : *Dictionnaire de la mythologie* (Paris, 1745, 3 vol.) ; *Histoire de Thamas Kouli-kan, roi de Perse* (Paris, 1758) ; *Table générale des matières contenues dans le Journal des savants de 1665 à 1750* (Paris, 1753-1764, 10 vol. in-4).

DÉCLENCHÉ (Mach.). Organe de liaison facultative entre la tige du tiroir ou de la détente et la bielle d'excentrique de l'un ou de l'autre (V. DÉCLENCHEMENT).

DÉCLENCHEMENT. I. TECHNOLOGIE. — Séparation facultative de deux pièces qui étaient liées. Employé surtout pour rendre indépendantes, l'une de l'autre, la tige du tiroir

de la bielle de l'excentrique, ou la tige de la détente de la bielle de son excentrique. Ce mouvement est obtenu au moyen d'une languette ou couteau de déclenche, mû par une poignée à ressort que l'on abaisse, de façon que la languette vienne remplir l'encoche dans laquelle est fixé un bouton placé sur le renvoi du mouvement de la bielle de l'excentrique, du tiroir ou de la détente, ceux-ci deviennent indépendants et restent immobiles.

II. CHEMINS DE FER. — Le déclenchement des trains en marche est appliqué depuis quelques années par la compagnie de l'Ouest dans les services des trains express. Il est destiné à réduire la durée du trajet de ces trains sur les lignes principales, en supprimant les arrêts aux points intermédiaires, notamment aux bifurcations, où l'arrêt n'est le plus souvent nécessaire que pour permettre à un certain nombre de voyageurs de l'express de prendre le train de la ligne d'embranchement. L'opération consiste à laisser des voyageurs à certaines gares sans arrêter ni ralentir les trains express. A cet effet, les voitures à destination de ces gares sont placées en queue des trains et attelées à la voiture précédente au moyen d'un tendeur spécial, qui permet de les décrocher en marche au point voulu. Pendant l'arrêt qui précède la station indiquée, le conducteur chargé d'opérer le déclenchement décroche les chaînes de sûreté, puis, à l'approche du point où la séparation des deux parties du train doit avoir lieu, il détache les tuyaux d'accouplement du frein continu, ainsi que le crochet d'attelage, pendant que le mécanicien ouvre son régulateur en grand pour augmenter sa vitesse. Le conducteur d'arrière devient alors un véritable mécanicien pour la seconde partie du train, et il manœuvre le frein continu de manière à ralentir sa marche, puis à arrêter son train au point voulu. Le déclenchement fonctionne à la compagnie de l'Ouest depuis 1878.

BIBL. : CHEMINS DE FER. — LEFÈVRE et CERBELAUD, *les Chemins de fer*; Paris, 1889. — *Exposition universelle de Paris 1889*, notice de la compagnie de l'Ouest. — G. HUMBERT, *Traité complet des chemins de fer*; Paris, 1890, 3 vol.

DE CLERCQ (Alexandre), diplomate et publiciste français (V. CLERCQ [Alexandre de]).

DÉCLIC (Mécan.). Mécanisme ayant pour but d'amener à une hauteur déterminée ou variable à volonté la chute d'un objet entraîné ou élevé par une machine, tout en le maintenant rattaché invariablement pendant la montée à la chaîne qui le soulève. Paris décrit ainsi le déclin : « Un crochet plat qui prend une dent semblable de l'objet à soulever, par exemple, ou de la roue dentée à laquelle il est soutenu; ce crochet est situé au bout d'un levier à charnière qui, du côté opposé, a une longue queue ordinairement courbe destinée à rencontrer sur sa route un obstacle ou buttoir qui, en lui résistant, la force à tourner et à sortir de sa dent. » Des déclics de ce genre servent à la manœuvre des sonnettes à enfoncer les pilotis. Pour les essais au choc, lorsque le mouton doit tomber à des hauteurs variables, à volonté, on fait fonctionner le déclin à la main à l'aide d'une corde (V. BATTAGE, t. V, p. 813 et suiv.). C'est aussi à la main que fonctionnent les déclics de même genre dans les mouilleurs employés pour les ancres.

DÉCLINAISON. I. LINGUISTIQUE. — Dans les langues à flexions, ce mot désigne l'ensemble des formes que revêtent les différentes classes de thèmes. Anciennement appliqué à tous les mots variables, il a été restreint par l'usage aux substantifs, aux adjectifs et aux pronoms, l'ensemble des flexions verbales ayant reçu le nom de *conjugaison* (V. ce mot). Primitivement une pour chaque ordre de thèmes nominaux, la déclinaison s'est considérablement modifiée dans les langues anciennes, sous l'influence des lois phonétiques propres à chaque langue, qui souvent ont fondu plusieurs désinences casuelles en une seule, et de l'analogie, qui a troublé la répartition originelle des flexions. La tendance à conserver à un même radical la même forme extérieure dans tous ses cas a également empêché les variations de ce radical exigées par le système primitif de la déclinaison. Les grammaires appellent *déclinaisons* les

classes de substantifs établies d'après le système de leurs désinences, et en comptent plus ou moins selon les différentes langues. La déclinaison n'a pas disparu dans toutes les langues modernes; elle existe encore, par exemple, en allemand; mais en français c'est par abus qu'on emploie ce terme, la langue actuelle ayant perdu toute désinence casuelle. L'ancien français, au contraire, possédait une déclinaison nettement établie, en ce sens que le substantif, tant au pluriel qu'au singulier, avait deux formes distinctes, l'une pour le cas sujet, l'autre pour le cas régime, provenant respectivement du nominatif et de l'accusatif latins (V. CAS [Gramm.], et les noms de chaque cas en particulier).

M. BEAUDOIN.

II. PHYSIQUE. — On nomme déclinaison l'angle formé par le méridien magnétique d'un lieu avec le méridien géographique correspondant. Le méridien magnétique d'un lieu est le plan vertical dans lequel la ligne des pôles d'une aiguille aimantée, placée sur un pivot vertical et libre de se mouvoir dans un plan horizontal, se place sous la seule influence de l'action magnétique de la terre. On peut aussi prendre pour définition de la déclinaison, au lieu de l'angle de deux plans, l'angle de deux lignes; c'est alors l'angle de la ligne des pôles de l'aiguille aimantée de la boussole avec la ligne nord-sud au lieu considéré. Suivant que le pôle nord de l'aiguille est à l'E. ou à l'O. du méridien géographique, on dit que la déclinaison est orientale ou occidentale. Les instruments avec lesquels on détermine la déclinaison ont été décrits au mot BOUSSOLE (V. t. VII, p. 843, les boussoles de déclinaison de Lenoir, de Gambey de Lamont). Les méthodes employées ont été décrites dans le même article. Nous ne nous occuperons ici que des résultats obtenus à l'aide de ces instruments et de ces méthodes. La déclinaison d'un lieu n'est pas une constante; elle varie d'une façon très compliquée. A la suite d'un très grand nombre d'observations, on a constaté des variations diurnes, mensuelles, annuelles et accidentelles.

Variations diurnes. Dans une même journée, l'aiguille aimantée ne reste pas immobile, même en l'absence des causes fortuites qui produisent les variations accidentelles. On a constaté qu'à Paris et dans toute l'Europe (ou à peu près) la déclinaison augmentait depuis le lever du soleil jusqu'à deux heures de l'après-midi, qu'elle diminuait ensuite jusqu'à dix heures du soir et qu'elle restait à peu près stationnaire pendant la nuit. Cette variation est plus grande en été (15' environ à Paris) qu'en hiver (8' environ); ces variations diurnes n'ont pas la même valeur en différents pays; elles sont en général d'autant plus petites que l'on se rapproche davantage de l'équateur magnétique. Dans certaines localités, par exemple à Toronto, la marche de l'aiguille aimantée est exactement l'inverse de celle que nous avons indiquée pour Paris. Ce qu'on appelle alors déclinaison en un lieu donné pour un jour donné est la position moyenne entre les positions extrêmes constatées.

Variations mensuelles. Si l'on observe cette position moyenne tous les jours de l'année, on constate qu'elle n'est pas la même: de l'équinoxe du printemps au solstice d'été la déclinaison diminue; elle augmente ensuite, mais plus lentement, pendant les neuf mois qui séparent le solstice d'été de l'équinoxe du printemps. On doit donc envisager non seulement des déclinaisons diurnes moyennes, mais aussi des déclinaisons mensuelles moyennes, obtenues en faisant la moyenne des positions diurnes moyennes des différents jours d'un même mois. La moyenne de ces déclinaisons mensuelles donne à son tour la valeur de la déclinaison annuelle. Dans les pays situés au voisinage de l'équateur, à Sainte-Hélène par exemple, l'aiguille aimantée marche vers l'O. le matin, en été, et vers l'E. le matin en hiver, d'une quantité à peu près égale. Au contraire, dans les pays éloignés de l'équateur, l'aiguille aimantée se trouve tous les matins toujours à l'O. de la position moyenne annuelle de l'aiguille, mais plus en été qu'en hiver, tandis que tous les soirs, c'est l'inverse qui se produit.

Variations annuelles. La valeur de la déclinaison

moyenne pour une année varie pour un même lieu d'une année à l'autre. Le tableau suivant, extrait d'un autre beaucoup plus détaillé, publié dans l'Annuaire de l'Observatoire de Montsouris de 1883, montre l'importance de ces variations annuelles, à Paris :

Quantèmes	Années	Déclinaisons
	1550	8° 00' à l'est.
	1580	11° 30'
	1622	6° 30'
	1634	4° 16'
	1664	0° 40'
	1666	0° 00'
	1667	0° 15' à l'ouest.
	1670	1° 30'
Déc.....	1680	2° 50'
—.....	1682	2° 30'
—.....	1685	4° 30'
9 déc.....	1687	5° 12'
—.....	1688	4° 30'
13 oct.....	1695	6° 48'
20 nov.....	1700	8° 12'
30 déc.....	1710	10° 50'
1 ^{er} sept.....	1720	13° 00'
20 nov.....	1730	14° 25'
Déc.....	1740	15° 30'
17 juin.....	1750	17° 15'
15 juil.....	1770	19° 55'
18 juin.....	1790	22° 00'
Sept.....	1798	22° 15'
13 mars.....	1810	22° 16'
26 oct.....	1821	22° 25'
3 oct.....	1829	22° 12'
22 déc.....	1848	20° 41'
4 déc.....	1850	20° 31'
1 ^{er} déc.....	1860	19° 22'

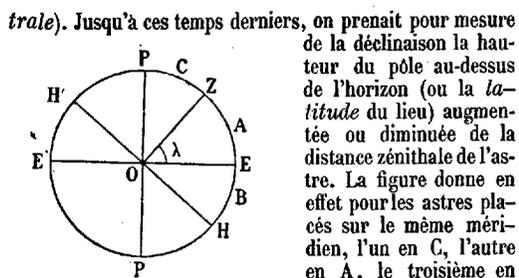
Quantèmes	Années	Déclinaison
9 avril.....	1871	17° 56'
Janv.....	1880	16° 52'
—.....	1890	16° 52'

Ces nombres montrent qu'à Paris la déclinaison, orientale vers 1550, a diminué pour devenir nulle vers 1666 ; à partir de cette époque, la déclinaison est devenue occidentale et a augmenté, non parfois sans quelques irrégularités (année 1688), pour atteindre vers 1814 sa valeur occidentale maximum. D'ailleurs, de 1790 à 1835 les variations ont été très peu considérables et irrégulières ; la déclinaison a oscillé pendant ce temps entre 22° 34' (année 1814) et 21° 51' (année 1806) ; on peut donc la considérer comme à peu près constante pendant cet intervalle de quarante-cinq années. Elle a diminué ensuite d'une façon régulière et elle diminue encore actuellement ; il est probable qu'elle deviendra nulle puis orientale dans un certain nombre d'années. Des variations analogues s'observent pour les autres pays. La ligne de déclinaison nulle qui passait à Paris en 1666 traverse maintenant l'Amérique.

Variations accidentelles. Outre ces variations assez régulières, on observe assez souvent des variations brusques et d'amplitudes plus considérables que les variations régulières ; elles accompagnent les aurores boréales et on les désigne sous le nom d'orages magnétiques. Elles sont surtout fréquentes sous les latitudes élevées. Pour mesurer les variations diurnes régulières ou accidentelles de l'aiguille aimantée, on emploie des instruments spéciaux connus sous le nom de déclinomètre. Certains de ces instruments permettent même d'enregistrer d'une façon mécanique les variations de la déclinaison, de façon qu'aucune variation, même brusque, ne peut passer inaperçue (V. BOUSSOLE, t. VII, p. 846). Voici les déterminations les plus récentes de la déclinaison en divers points de la terre (0 signifie de déclinaison vers l'ouest, E vers l'est).

	LOCALITÉS	DÉCLINAISON	DATES DE L'OBSERVATION
Corse.....	Ajaccio.....	11° 53' 0	1 ^{er} janv. 1891.
	Belfort.....	13° 26' 0	
	Bordeaux.....	16° 13' 0	
	Brest.....	18° 37' 0	
France.....	Lyon.....	14° 20' 0	—
	Marseille.....	13° 27' 0	
	Nice.....	12° 46' 0	
	Paris.....	15° 42' 0	
	Alger.....	13° 30' 0	
Algérie.....	Constantine.....	12° 21' 0	—
	Oran.....	14° 50' 0	
Tunisie.....	Tunis.....	11° 12' 0	—
	Naples.....	9° 59' 0	
Italie.....	Rome.....	10° 46' 0	—
	La Valette.....	9° 33' 0	
Malte.....	Tanger.....	16° 31' 0	—
	Alicante.....	15° 0' 0	
Espagne.....	Barcelone.....	14° 28' 0	—
	Valence.....	15° 6' 0	
Grèce.....	Le Pirée.....	6° 36' 0	—
Egypte.....	Alexandrie.....	5° 5' 0	—
	Fort-de-France.....	0° 23' 0	
Amérique.....	Port-au-Prince (Haïti).....	1° 44' E	1 ^{er} janv. 1889.
	La Havane.....	3° 33' E	
	Saint-Pierre (Ile de).....	27° 50' 0	
	Québec.....	17° 14' 0	
	Rio de Janeiro.....	6° 7' 0	
Afrique.....	Mananbouyou (Niger).....	19° 25' 0	—
	Saint-Louis (Sénégal).....	18° 44' 0	
	Libreville (Gabon).....	15° 15' 0	
	Le Cap.....	29° 52' 0	
	Pic de Ténériffe.....	21° 18' 0	
Régions boréales.....	Cap Thordsen (Spitzberg).....	12° 50' 0	1 ^{er} janv. 1883.
	Baie de Lady Franklin.....	100° 21' 0	

II. ASTRONOMIE. — Arc de méridien d'un astre compris entre cet astre et l'équateur ; on le compte de 0° à 90° positivement dans l'hémisphère nord (*déclinaison boréale*), négativement dans l'hémisphère sud (*déclinaison aus-*



B, Z étant le zénith, HH' l'horizon du lieu d'observation.

$$CE = ZE + CZ = \lambda + Z$$

$$AE = ZE - AZ = \lambda - Z$$

$$-BE = -(BZ = ZE) = ZE - BZ = \lambda - Z$$

Aujourd'hui les astronomes déterminent plus simplement la déclinaison D. On voit facilement sur la figure que l'on a en désignant par P la distance polaire de l'astre :

$$D = CE = PE - PC = 90 - P$$

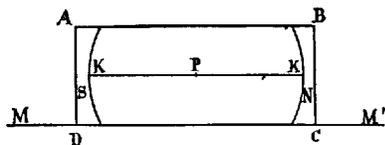
$$D = AE = PE - PA = 90 - P$$

$$D = -BE = PE - PB = 90 - P$$

La plupart des cercles méridiens employés à la détermination de la déclinaison ont reçu une graduation et une disposition telle que la lunette étant dirigée successivement vers le pôle nord et vers l'équateur, on lise à l'index 0°, puis 90°. Si lorsqu'on observe Véga, par exemple, on lit pour distance polaire 51° 19' 3", on en déduit que D = 90° - 51° 19' 3" = 38° 40' 57". L. B.

III. MARINE. — Angle formé au centre de la sphère et dans le plan du cercle de déclinaison de l'astre, par le rayon qui passe par cet astre et sa projection sur l'équateur. Cet angle se compte de 0° à 90°, à partir de l'équateur vers l'un des pôles. La déclinaison intervient à chaque instant dans les calculs astronomiques. En parlant de l'aiguille aimantée, la déclinaison est ce que l'on appelle en marine la variation.

DÉCLINATOIRE. I. TOPOGRAPHIE. — Pour qu'un lever à la planchette présente quelque précision, il est nécessaire que cette planchette soit toujours orientée semblablement à toutes ses stations. On se sert pour cela d'un *déclinatoire*. C'est une boîte rectangulaire ABCD, au centre de laquelle un pivot P supporte une aiguille aimantée KK, lestée de façon à se tenir dans un plan horizontal. Deux traits, N et S, tracés sur les limbes le long desquels oscillent les pointes de l'aiguille aimantée, marquent un diamètre SPN appelé *ligne de foi*, parallèle aux grands côtés de la boîte. A la première station de la planchette,



on applique le déclinatoire sur le papier et on l'oriente de manière que les pointes de l'aiguille aimantée soient sur la ligne de foi. Puis on trace au crayon le trait MM' suivant un des bords de la boîte. Il suffit, pour avoir la même orientation quand on a changé de station, de remettre le même bord sur cette ligne et de faire tourner la tablette jusqu'à ce que la ligne de foi revienne sous l'aiguille. D'habitude même, le déclinatoire est maintenu par des écrous sur la planchette, ce qui rend sa position invariable par rapport aux lignes du levé (Durand-Claye, *Levier des plans et nivellement*; Paris, 1889, gr. in-8). M.-C. L.

II. PROCÉDURE CIVILE ET CRIMINELLE (V. EXCEPTION).

DÉCLINOMÈTRE. C'est une boussole disposée spécialement pour la mesure des variations de la déclinaison. Certains de ces instruments sont à lecture directe; on les observe tous les jours à certaines heures fixes. D'autres enregistrent eux-mêmes leurs indications. Ces instruments

ont été décrits au mot BOUSSOLE (t. VII, p. 846). Les résultats auxquels ils ont conduit sont exposés au mot DÉCLINAISON.

DÉCLIVITÉ (V. RAMPE).

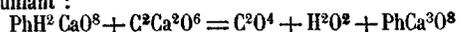
DÉCOCTION (Pharm.). Opération pharmaceutique qui consiste à soumettre un corps médicamenteux à l'action d'un liquide bouillant. Il faut au préalable diviser les substances compactes, couper, râper ou pulvériser les racines, les écorces, les bois, afin de multiplier les points de contact. Cette opération, autrefois très usitée par les pharmaciens et les chimistes pour extraire les principes solubles, contenus dans les végétaux, ne donne pas en réalité des médicaments plus actifs ou plus chargés que ceux qu'on obtient par infusion: 1° parce que beaucoup de matières inertes entrent en dissolution; 2° parce que les matières colorantes se fixent sur les fibres végétales. En outre, l'expérience démontre que les médicaments obtenus par décoction sont en partie insolubles dans l'eau à la température ordinaire. Ainsi, dans l'extrait de quinquina préparé par décoction, il y a deux fois plus de matières insolubles que dans celui qui est obtenu par infusion; et comme, dans l'une et l'autre préparations, il y a sensiblement la même quantité de principes actifs, il est évident qu'il faut donner la préférence à l'infusion. Notons enfin que la décoction altère un grand nombre de principes organiques et détermine des changements qui nuisent à l'action thérapeutique. Cependant, il faut recourir à la décoction toutes les fois que le principe actif ne peut se dissoudre que sous l'influence d'une chaleur prolongée. Aussi applique-t-on ce mode opératoire aux médicaments tirés du gaiac, du jalap, des bois résineux, des lichens, des graines, des céréales, et en général, à toutes les matières dont on veut extraire les principes amylogènes ou gélatinifères. Dans l'industrie, on utilise des appareils spéciaux, comme les autoclaves, les digesteurs, la machine de Papin, qui permettent d'opérer sous pression, de manière à dépasser le point d'ébullition du liquide extracteur. Dans le procédé de Dareet, par exemple, pour extraire la gélatine des os, l'eau est surchauffée à 106°; dans ce cas, la gélatine, qui ne préexiste pas, prend naissance par suite de la modification qu'éprouve l'oséine sous l'influence prolongée de la chaleur.

DÉCOCTION DE SYDENHAM. — Préparation galénique à base de phosphate de chaux, imaginée il y a deux siècles par Sydenham, célèbre médecin anglais. Voici la formule primitive, publiée pour la première fois en France, par Lemery en 1688 :

Corne de cert.....	60 gr.
Mie de pain.....	60 —
Eau ordinaire.....	1,500 —

On faisait bouillir le tout pour le réduire à 1,000 gr. et on sucrat à volonté. Cette formule a été suivie pendant plus d'un siècle, sans modification; puis elle a été successivement modifiée, soit pour rendre le médicament plus actif, soit pour augmenter sa stabilité. Baumé, le premier, proposa l'emploi de la gomme arabique, sans supprimer la mie de pain. Le formulaire légal de 1819, sans adopter cette modification, fait remarquer que beaucoup d'auteurs substituent la gomme à la mie de pain. En 1828, Guibourt rejette la mie de pain, qui donne à la préparation une onctuosité désagréable et la prédispose à s'agrir, surtout en été. Soubeiran veut au contraire la conserver, afin de maintenir en dissolution une partie de phosphate de chaux, sel qui forme en réalité la base de ce remède. Taddei, Geiger, Swédiaur, Trommsdorff, les codex de 1837 et de 1866 prescrivent à la fois l'emploi de la gomme et de la mie de pain. Pour résoudre cette question controversée, l'auteur de cet article a fait une série d'expériences dont voici le résumé: 1° en faisant bouillir pendant un quart d'heure dans l'eau distillée, du phosphate de chaux tricalcique parfaitement pur, on obtient un décocté acide au papier de tournesol, contenant par litre 0,135 d'acide phosphorique; 2° en répétant l'expérience dans les mêmes conditions, mais avec addition préalable de gomme ou de mie de pain,

ou de ces deux substances réunies, la quantité d'acide phosphorique dissoute reste exactement la même, mais la quantité de chaux qui entre en dissolution est notablement plus élevée; 3° lorsqu'on prépare la décoction blanche avec de la corne de cerf calcinée, mélange de phosphate et de carbonate de chaux, elle ne contient pas trace de phosphate de chaux en dissolution. Même résultat négatif avec la poudre d'os pulvérisée ou purifiée par précipitation au moyen du carbonate d'ammoniaque. L'absence de l'acide phosphorique, dans ces cas, s'explique aisément : le carbonate de chaux précipite le phosphate acide de chaux, à mesure que ce dernier tend à se former au sein du liquide bouillant :



Dans la pratique, pour avoir de l'acide phosphorique en solution, il n'est pas nécessaire de se servir de phosphate de chaux chimiquement pur : il suffit d'éliminer le carbonate de chaux. A la suite de ces recherches, le Codex de 1884 a adopté la formule suivante :

Décoction blanche de Sydenham
(Apozème blanc)

Phosphate tricalcique.....	10 gr.
Mie de pain.....	20 —
Gomme arabique pulvérisée.....	10 —
Sucre blanc.....	60 —
Eau de fleurs d'oranger.....	10 —
Eau commune.....	Q. S.

On triture dans un mortier de marbre le sel de chaux et la gomme, on ajoute la mie de pain, ainsi qu'une partie du sucre, et on broie le tout pour avoir un mélange exact ; on ajoute un peu plus d'un litre d'eau et on porte à l'ébullition, qu'on prolonge pendant un quart d'heure. On passe, avec légère expression, à travers une étamine peu serrée ou sur une passoire fine; on ajoute le reste du sucre et l'eau de fleurs d'oranger. Cette préparation est très usitée dans la médecine des enfants. Par ses deux composants, acide phosphorique et chaux, elle sert à la réparation du système osseux, formé principalement de phosphate de chaux, de carbonate de chaux et d'osséine; on sait que le phosphore entre comme partie essentielle dans la nutrition des nerfs et des centres nerveux. Ed. Bourgois.

DÉCOIFFAGE (Artill.). Opération qui consiste à enlever la coiffe en étain qui recouvre le chapeau des fusées à double effet, afin de pouvoir déboucher l'évent. Le décoiffage de la fusée percutante Dëmarest s'effectue en enlevant la plaque en fer qui protège le tampon contre les chocs pendant les transports.

DECOLLEMENT. I. PATHOLOGIE. — Partout où une portion de tissu se détache d'un autre tissu auquel elle adhère normalement, il y a décollement. Ainsi la peau peut être décollée par suite d'une blessure, d'une brûlure, d'une ulcération, ou par une accumulation de pus, avec ou sans ouverture extérieure; le périoste peut, dans certaines affections osseuses et périostites, se décoller; un fragment d'os, une épiphyse par exemple (décollement épiphysaire) peut se détacher du corps de l'os; de même on observe des décollements de l'iris, de la rétine, etc. Selon la région où ces accidents se produisent, les symptômes et le traitement diffèrent. Le placenta se décolle physiologiquement après la naissance de l'enfant. Enfin, le décollement constitue parfois un moyen de traitement. Il est donc impossible de rien dire de général sur ce sujet, et force nous est de renvoyer aux différents organes que nous avons nommés.
Dr L. HN.

II. MINÉRALOGIE. — Accident des filons métallifères (V. FILON).

DÉCOLORATION. I. CHIMIE INDUSTRIELLE. — La décoloration des matières industrielles ou commerciales repose sur deux principes entièrement différents et qui sont les suivants : 1° enlèvement mécanique de la matière colorante, généralement par absorption; 2° destruction ou altération de la matière colorante.

Nous ne traiterons ici que le premier cas, le second ayant été complètement exposé au mot **BLANCHIMENT**, t. VI, pp. 1039 à 1041. La plupart des corps, réduits en poussière ou très poreux, décolorent certaines liqueurs. C'est ainsi que l'on a pu décolorer certaines huiles en les filtrant sur du sable très fin ou de la pierre ponce pulvérisée, mais l'action est peu énergique. Elle est tout autre si l'on emploie du charbon de bois, et l'on avait remarqué depuis longtemps que ce corps s'empare très rapidement de la matière colorante du vin, du vinaigre, etc. Disons de suite que le charbon, n'agissant pas seulement comme décolorant mais comme désinfectant, il s'empare de certains principes du vin, et le liquide décoloré que l'on obtient n'est pas du vin blanc. Plus tard, Payen et Derosnes reconnurent que le charbon provenant de matières animales calcinées, et surtout le charbon d'os, avait un pouvoir décolorant bien plus considérable que celui d'origine végétale. On reconnut également que tous les charbons sont d'autant plus efficaces qu'ils sont plus divisés et plus poreux. La comparaison entre la structure des os et celle du bois fera comprendre pourquoi le charbon provenant des premiers doit réunir ces conditions à un plus haut degré que celui provenant du second. La décoloration se fait en agitant le liquide avec le noir ou mieux en le filtrant par-dessus. C'est surtout pour la décoloration des jus sucrés, des mélasses, des huiles, des graisses, que le noir animal est employé.

II. PEINTURE. — La décoloration est l'affaiblissement du coloris d'une œuvre de peinture par la destruction ou l'assombrissement des couleurs qui ont servi à l'exécuter. On dit aussi qu'un tableau est *décoloré* lorsqu'il a été peint dans une tonalité trop éteinte, et qu'il présente un aspect gris ou roussâtre, sans finesse, sans transparence. La décoloration des œuvres de peinture tient à diverses causes, dont la principale est la mauvaise qualité ou le choix défectueux des couleurs employées; une autre cause est la mauvaise préparation des enduits sur lesquels la peinture est faite ou des dessous (V. ce mot), qui forment l'ébauche du tableau. Dans ce dernier cas, c'est plutôt une *dégradation* de la peinture qu'une décoloration. Les tableaux des peintres primitifs, exécutés à la détrempe, sont presque tous d'une fraîcheur de coloration étonnante; cela tient autant à la simplicité et à la franchise de leurs procédés picturaux qu'aux soins apportés à la préparation de leurs couleurs, toujours broyées devant eux. Lorsque la peinture à l'huile vint remplacer la peinture à la détrempe, les mêmes soins minutieux apportés à son exécution matérielle donnèrent les mêmes résultats de fixité. L'inégale siccité des couleurs est aussi une cause fréquente de décoloration. Sans parler des *embus* (V. ce mot), auxquels il est toujours facile de remédier, et qui ne présentent qu'un inconvénient passager, il est à remarquer que les couleurs lourdes et grasses, peu siccatives par elles-mêmes, telles que les terres, *repoussent* presque toujours, c.-à-d. reparassent et décolorent plus ou moins les touches fines et légères dont on les a recouvertes, surtout si on n'a pas eu la précaution de laisser sécher longuement ces dessous. Le bitume présente les mêmes inconvénients. Une autre cause de décoloration est la disparition des *glacis* (V. ce mot), employés par nombre de peintres pour terminer leurs tableaux, soit que le temps volatilise ces couches de couleurs si légères et si transparentes, soit qu'en voulant enlever le vernis noir ou repeindre une partie dégradée, la main maladroite d'un restaurateur les fasse disparaître. Enfin les huiles contenues dans les couleurs, et les vernis recouvrant les tableaux, arrivent aussi à les décolorer par la qualité roussâtre, enfumée et opaque, qu'ils prennent avec le temps. Les tableaux peints au premier coup d'une pâte épaisse et solide, sans glacis ni retouches, sont moins sujets à se décolorer que les œuvres sans vigueur, tâtonnées et repeintes en plusieurs fois, surtout avec les couleurs brillantes et variées à l'infini, mais d'une fixité et d'une pureté plus que douteuses dont trop d'artistes se contentent

aujourd'hui. Il faut reconnaître cependant que si la décoloration est un malheur pour les œuvres des coloristes fins ou puissants, elle est presque un bienfait pour la majorité des œuvres médiocres dont elle atténue les tonalités discordantes et qu'elle ramène à une gamme assourdie presque toujours préférable à celle dans laquelle elles avaient été peintes.

DÉCOLORIMÈTRE. Instrument permettant de mesurer l'action décolorante de deux corps généralement de même nature, sur une seule et même substance colorée. Il est employé surtout pour connaître le pouvoir décolorant des noirs sur les jus sucrés, les mélasses (V. COLORIMÈTRE).

DECOMBEROUSSE (Benoit-Michel), homme politique français, né à Villeurbanne (Rhône) le 3 févr. 1754, mort à Paris le 13 mars 1844. Avocat au bailliage de Vienne, député aux États de Romans, juge de paix à Vienne en 1790, puis juge au tribunal du district, il fut élu par le dép. de l'Isère troisième suppléant à la Convention, où il fut admis à siéger le 6 thermidor an III. Membre du conseil des Anciens, il y fit beaucoup de rapports sur des questions techniques. Sous le Consulat, il fut employé au ministère de l'intérieur dans le bureau de consultation et de revision. Aux Cent-Jours, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Paris. La seconde Restauration le rendit à la vie privée. On a de lui des poésies et quelques pièces de théâtre.

F.-A. A.

BIBL. : A. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*; Paris, 1856, 2 vol. in-8.

DECOMBEROUSSE (François-Hyacinthe-Isaac), fils du précédent, né à Vienne (Isère) le 3 juil. 1786, mort à Paris le 23 mai 1856. Il occupa dans les droits réunis une place dont la Restauration le destitua, et il se consacra entièrement aux lettres. Auteur de quelques brochures et satires politiques de circonstance, il a fait représenter sous son nom ou sous son seul prénom d'*Hyacinthe* diverses pièces oubliées : *le Présent du prince ou l'Autre fille d'honneur* (Odéon, 1821); *le Lépreux de la vallée d'Aoste* (Porte-Saint-Martin, 1822), avec Merle et Baudouin d'Aubigny; *Ali, pacha de Janina*, mélodr. en trois actes (Panorama-Dramatique, 1822), avec Pichat (de l'Isère); *Jane Shore* (Porte-Saint-Martin, 1824); *Judith*, tragédie en trois actes et en vers (Théâtre-Français, 1825), etc. Hyacinthe Decomberousse avait également mis en vers le *Bourgeois gentilhomme* et le *Médecin malgré lui* de Molière qu'il fit représenter à l'Odéon en 1814, et on cite de lui dans un autre ordre d'idées un poème : *Jésus-Christ ou l'Évangile poétique, précédé d'une Épître à M. de Chateaubriand* (1843, in-8), entièrement imprimé en rouge.

M. Tx.

BIBL. : Ad. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*.

DECOMBEROUSSE (Alexis-Barbe-Benoît), frère du précédent, né à Vienne le 13 janv. 1796, mort à Paris le 22 nov. 1862. Il quitta de bonne heure le barreau pour s'adonner, comme son frère, avec qui on l'a souvent confondu, à la littérature dramatique; le nombre des pièces qu'il écrivit, seul ou en collaboration, s'élève à près de quatre-vingts; il nous suffira de rappeler ici les titres des principales d'entre elles : *le Cocher de fiacre*, mélodrame (1825), avec B. Antier et Ruben; *le Fou*, mélodrame (1829), avec Antony Béraud; *l'Incendiaire*, drame (1831), avec B. Antier; *les Jumeaux de La Réole*, drame (1834), avec Rougemont; *Madame d'Egmont, ou Sont-elles deux?* (1833), comédie-vaudeville, avec Ancelot; *les Suites d'une séparation* (1833), comédie-vaudeville, avec P. Dupont; *Frétillon* (1834), vaudeville en cinq actes, avec le même et Bayard, l'une des incarnations les plus célèbres de Déjazet; *Salvoisy ou l'Amoureux de la Reine*, vaudeville en deux actes (1834), avec Scribe et Rougemont; *la Fille mal élevée* (1835), vaudeville en deux actes, avec d'Épagny; *le Père Goriot* (1835), drame en trois actes, tiré du roman de Balzac, avec Théaulon et Jaime; *l'Honneur d'une femme* (1840), drame en trois actes, avec Antier; *les Filets de Saint-Cloud* (1842), drame en

cinq actes avec le même, etc. La famille d'Alexis Decomberousse a publié son *Théâtre choisi*, précédé d'une notice par Jules Janin (1864, 3 vol. in-8).

M. Tx.

BIBL. : Ad. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*.

DECOMBEROUSSE (Charles-J.-F.) (V. COMBEROUSSE).

DÉCOMPOSITION. I. Mathématiques. — DÉCOMPOSITION DES NOMBRES EN FACTEURS PREMIERS (V. PREMIERS).

DÉCOMPOSITION DES DROITES, DES FORCES, etc. — De même que l'on peut composer des droites, qu'elles représentent des segments, des forces, etc., en une seule qui est leur résultante, de même inversement on peut considérer une droite comme résultante de plusieurs autres et la décomposer en ces autres soumises à certaines conditions pour que le problème soit déterminé; ainsi, par exemple, on peut décomposer une droite en trois autres concourantes et dirigées parallèlement à trois axes rectangulaires, etc.

DÉCOMPOSITION EN CARRÉS. — Tout nombre entier est décomposable en une somme de quatre carrés; plusieurs de ces carrés peuvent d'ailleurs être nuls, et cette décomposition est souvent possible de plusieurs manières, mais le problème qui a pour but d'effectuer cette décomposition est très difficile à résoudre.

Les polynômes homogènes du second degré à n variables sont décomposables en n carrés de polynômes homogènes du premier degré, et cela d'une infinité de manières; quelques-uns de ces carrés peuvent d'ailleurs être nuls. M. Sylvester a donné le nom de *loi de l'inertie* au théorème suivant : De quelque manière que l'on décompose un polynôme homogène du second degré à n variables en n carrés de polynômes du premier degré indépendants, on trouve toujours le même nombre de carrés additifs, sous-tractifs ou nuls.

DÉCOMPOSITION DES POLYNÔMES ENTIERS À UNE VARIABLE EN FACTEURS LINÉAIRES. — On démontre en algèbre que tout polynôme entier en x de degré m dans lequel le coefficient de x^m est A et dont les coefficients sont réels ou imaginaires de la forme $a + b\sqrt{-1}$, peut être mis sous la forme

$$A(x - \alpha_1)(x - \alpha_2)\dots(x - \alpha_m),$$

$\alpha_1, \alpha_2, \dots, \alpha_m$ désignant m quantités réelles ou imaginaires. Si le polynôme est à coefficients réels, il est décomposable en facteurs réels du premier ou du second degré. Ce théorème peut encore s'énoncer ainsi : Tout polynôme entier en x dont les coefficients sont des fonctions linéaires d'une variable i peut se mettre sous la forme

$$A(x - \alpha_1)(x - \alpha_2)\dots(x - \alpha^m) + M$$

A $\alpha_1, \alpha_2, \dots$ désignant des fonctions linéaires de i et M un multiple de $i^2 + 1$.

DÉCOMPOSITION DES FRACTIONS RATIONNELLES EN ÉLÉMENTS SIMPLES. — Une fraction rationnelle en x est le quotient de deux polynômes entiers en x . Toute fraction rationnelle en x peut être décomposée en un polynôme entier et en une

somme de fractions de la forme $\frac{A}{(x-a)^m}$, A, a et m désignant des nombres indépendants de x , le dernier m est entier et positif, a est d'ailleurs une racine de l'équation obtenue en égalant à zéro le dénominateur de la fraction.

La décomposition en question ne peut d'ailleurs se faire que d'une seule manière et cela au moyen de la formule suivante ou de toute autre fournissant les mêmes fractions

$$\text{de la forme } \frac{A}{(x-a)^m}.$$

$$(1) \quad \frac{f(x)}{F(x)} = \sum \frac{1}{(x-a)^m} : \frac{d^{\alpha-1}}{dx^{\alpha-1}} \frac{\theta(a)}{x-a},$$

formule où l'on a posé pour abréger

$$F(x) = (x-a_1)^{\alpha_1} (x-a_2)^{\alpha_2} \dots (x-a_m)^{\alpha_m},$$

$$\theta(x) = \frac{(x-a)^{\alpha} f(x)}{F(x)}.$$

Lorsque les polynômes $f(x)$ et $F(x)$ ont leurs coefficients réels, les racines imaginaires de $F(x) = 0$ sont conjuguées deux à deux et, si l'on désigne par a_1, a_2, \dots

ses racines réelles par $\alpha_1, \alpha_2, \dots$ leurs degrés de multiplicité respectifs, par $p_1 \pm q_1 \sqrt{-1}, p_2 \pm q_2 \sqrt{-1}, \dots$ ses racines imaginaires, par β_1, β_2, \dots leurs degrés de multiplicité respectifs, la formule (1) pourra être remplacée par la suivante qui ne renferme plus d'imaginaires

$$\frac{f(x)}{F(x)} = \sum \frac{1}{(\alpha-1)!} \frac{d^{\alpha-1} \theta(\alpha)}{x-\alpha} + \sum \frac{2}{(\beta-1)!} \frac{d^{\beta-1} (x-p)\varphi(p,q) - q\psi(p,q)}{(x-p)^2 + q^2}$$

formule où l'on a posé

$$\varphi(p,q) + \sqrt{-1} \psi(p,q) = \frac{(x-p-q\sqrt{-1})^\beta f(x)}{F(x)}$$

DÉCOMPOSITION DES FONCTIONS DOUBLEMENT PÉRIODIQUES EN ÉLÉMENTS SIMPLES. — Soit $F(x)$ une fonction doublement périodique aux périodes $\omega, \bar{\omega}$; aux infinis β_1, β_2, \dots et $f(x)$ une fonction du second ordre aux mêmes périodes $\omega, \bar{\omega}$. $F(x)$ se décompose comme il suit :

$$F(x) = \frac{1}{2} [F(\alpha) + F(\alpha')] + \frac{1}{2} \mathcal{C} \frac{F(x) [f'(x) + f'(x)]}{f(x) - f(x)}$$

α et α' désignant les zéros de $f(x)$, formule qui donne

$$F(x) = \frac{1}{2} [F(\alpha) + F(\alpha')] + \frac{1}{2} \sum \frac{1}{(\mu-1)!} \frac{d^{\mu-1} f'(x) + f'(\beta)}{f(x) - f(\beta)} \theta(\beta)$$

formule où

$$\theta(x) = \frac{F(x)}{(x-\beta)^{\mu}} = F(x) (x-\beta)^{\mu};$$

μ désignant le degré de multiplicité de β , quand F n'a pas de points essentiels. M. Hermite a montré que l'on pouvait encore décomposer en une autre espèce d'éléments simples la fonction $F(x)$. En désignant par $2K$ et $2K' \sqrt{-1}$ ses périodes, on peut poser

$$F(x) = - \sum \frac{1}{(\mu-1)!} \frac{d^{\mu-1}}{d\beta^{\mu-1}} \left[\frac{H'(\beta-x)}{H(\beta-x)} \theta(\beta) \right] + C$$

H désignant la fonction de Jacobi qui sert de numérateur à $S_n x$ et C une constante. Cette formule suppose que $F(x)$ n'a pas de points essentiels; elle sert à l'intégration des fonctions doublement périodiques.

II. Physique. — DÉCOMPOSITION DE LA LUMIÈRE. —

La décomposition de la lumière a joué dans les théories de l'optique un rôle de la plus grande importance. Platon a dit : « Si quelqu'un essayait un jour de décomposer la lumière, il prouverait ainsi qu'il ignore complètement la différence qui existe entre le pouvoir de Dieu et le pouvoir de l'homme. » C'est à Newton que revient tout l'honneur de cette découverte. Avant lui on avait bien observé, dans les arcs-en-ciel, les effets de cette décomposition de la lumière, et l'ordre toujours le même dans lequel les couleurs se succédaient dans ce météore; la position toujours la même occupée par le soleil, la présence nécessaire d'un nuage se résolvant en pluie avaient été déjà remarqués avant Newton. Certains physiciens même avaient déjà soupçonné la nature de ce phénomène : ainsi Gilbert, avant l'année 1600, avait indiqué la réflexion de la lumière comme la cause probable, Newton montra plus tard qu'il y avait en effet une réflexion, mais accompagnée de réfraction (V. ARC-EN-CIEL). Maurolicus et Porta avaient observé la présence constante des gouttelettes de pluie lors de la formation des arcs-en-ciel. Les colorations observées embarrassaient beaucoup les physiciens de cette époque; du reste, les idées si erronées qu'ils possédaient sur les couleurs des corps ne pouvaient les guider. C'est dans un ouvrage de 1662, dû à Vossius, que l'on voit apparaître pour la première fois une idée juste des couleurs; il les considère comme une propriété, non des corps, mais des rayons lumineux qui les frappent. « Si on fait passer à travers un prisme de verre de la lumière incolore, on la voit revêtir des couleurs diverses. » En 1668, enfin, Newton fit, sinon la première au moins

la principale expérience qui devait le conduire à la découverte de la décomposition de la lumière. Ayant percé dans le volet d'une chambre obscure un petit trou circulaire et ayant reçu sur un prisme triangulaire en verre le rayon solaire qui y pénétrait, il vit se peindre sur la muraille opposée une image allongée et colorée du soleil : la longueur de cette image était d'environ cinq fois sa largeur; sa plus grande longueur était située dans un plan perpendiculaire à l'arête réfringente du prisme; la coloration variait d'une extrémité à l'autre, passant du rouge à l'orangé et au jaune, puis au vert, au bleu et au violet. Il rapprocha immédiatement ce qu'il voyait de ce que l'on observe dans l'arc-en-ciel : c'étaient les mêmes couleurs disposées dans le même ordre. Mais il remarqua aussitôt que les lois connues de la réfraction ne s'appliquaient pas à ce phénomène; l'allongement de l'image était inexplicable et pendant quelque temps il varia ses expériences en changeant le diamètre de l'ouverture, le prisme dont il se servait, ou en le plaçant devant le volet et non derrière; les résultats étaient toujours les mêmes, toujours inexplicables. Il prit alors des mesures, compara l'angle, dont l'ouverture était le sommet et dont les côtés aboutissaient aux extrémités du spectre, avec l'angle qui mesure le diamètre apparent du soleil; il trouva que le premier était de 2° 49' tandis que le second n'était que de 31'. Il pensa alors que le phénomène pouvait dépendre de quelque irrégularité due à la structure des prismes de verre; pour vérifier cette conception, ayant pris un prisme et obtenu avec lui un spectre, il en plaça un second à côté du premier, mais dirigé en sens inverse parallèlement au premier; l'ensemble des deux formait une sorte de lame à faces parallèles. Aussitôt les couleurs disparurent et en même temps la tache lumineuse formée sur le mur n'eut plus qu'une longueur à peine plus grande que sa largeur; l'obliquité du mur suffisait à expliquer cette différence. On ne pouvait donc attribuer le phénomène observé à une irrégularité du verre puisque la présence d'un second verre identique au premier eut dû accroître, d'après Newton, l'irrégularité observée. Newton pensa ensuite que les rayons lumineux après leur passage au travers du prisme pouvaient bien ne plus cheminer en ligne droite; des trajectoires curvilignes pouvaient permettre d'expliquer la longueur extraordinaire de l'image; Newton vérifia aussitôt que son idée était mauvaise et il constata à l'aide d'un écran promené sur le parcours des rayons que ceux-ci se propageaient bien en ligne droite. Ces hésitations d'un génie tel que Newton sont du plus haut intérêt; elles nous montrent comme les idées qui nous paraissent les plus simples, comme les faits qui nous semblent les plus faciles à expliquer ont été conquis difficilement par l'esprit humain. Ce n'est qu'à la suite des vaines tentatives d'explication que nous venons de rapporter, et de quelques autres encore, que Newton fit l'expérience qui devait lui donner enfin la solution si longtemps cherchée : il obtenait, comme nous l'avons dit, à l'aide d'un trou et d'un prisme, un spectre; au lieu de le recevoir sur le mur, il le reçut sur un petit écran percé d'une étroite ouverture; il promenait cet écran de façon que ce petit trou se trouvât successivement dans les diverses régions du spectre et il plaçait derrière l'écran un second prisme de verre qui réfractait le rayon lumineux, tantôt rouge, tantôt bleu, tantôt vert, etc., que laissait passer le trou du petit écran. En recevant sur le mur ou sur un autre écran ces rayons de diverses couleurs, après leur réfraction dans le second prisme, Newton constata que chacun de ces rayons colorés ne donnait plus naissance à des rayons de diverses couleurs; ils se réfractaient conformément aux lois alors connues de la réfraction, mais il remarqua que le second prisme déviait plus les rayons violets que les rayons rouges, et que les autres couleurs fournissaient des déviations intermédiaires entre ces deux extrêmes. Il en conclut : 1° que les rayons des diverses couleurs ont des réfrangibilités différentes, et 2° que la lumière du soleil n'est pas homogène, qu'elle est composée des rayons de toutes les

couleurs observées dans le spectre ; c'est par suite de cette inégalité de réfringence des divers rayons lumineux colorés qui composent la lumière blanche qu'ils sont dispersés par leur passage à travers un prisme. Newton trouva que pour une certaine valeur du sinus de l'angle d'incidence le sinus de l'angle de réfraction était de 0,77 pour le rouge et de 0,78 pour le violet ; les rayons intermédiaires donnaient naissance à des angles de réfraction dont les sinus étaient : pour l'orangé 0,77423, pour le jaune 0,77200, pour le vert 0,77333, pour le bleu 0,77500, pour l'indigo 0,77600.

L'expérience suivante montre bien que chaque rayon coloré a sa réfrangibilité propre. A l'aide d'un faisceau lumineux passant par un trou percé dans une chambre noire et d'un prisme, on forme, sur un écran, un spectre étalé verticalement. A l'aide d'un autre faisceau lumineux et d'un autre prisme tourné en sens inverse, on forme un second spectre que l'on fait tomber exactement sur le premier ; mais, par suite de la disposition inverse des prismes, le rouge de l'un se superpose au violet de l'autre et l'on aperçoit une bande dont la couleur est produite en chaque point par le mélange des deux spectres. Si on regarde cette bande au travers d'un prisme tenu verticalement, cette bande se dédouble en deux autres, formant un X ; les extrémités droites des deux branches de l'X sont rouges, les extrémités gauches violettes. Les extrémités supérieures des deux branches de l'X qui dans la bande double étaient confondues, sont ici séparées en une partie rouge moins déviée et une partie violette plus déviée par le prisme vertical.

Lorsque Newton parle des couleurs du spectre, il en distingue sept ; mais pour lui, ce ne sont, comme pour nous, que des régions du spectre, car il admettait l'existence d'un nombre très grand, sinon infini, de rayons de réfrangibilité croissant depuis l'extrême rouge jusqu'à l'extrême violet ; il a montré, en effet, que si on prend un trou suffisamment petit, on peut avoir un spectre cinquante fois plus long que large ; or, comme on observe que ce spectre est continu, cela prouve qu'il y a plus de cinquante rayons de réfrangibilité différente. Il est curieux de remarquer que Newton a considéré sept groupes de couleurs dans le spectre ; il semble plus naturel de diviser le spectre en six groupes ; d'abord les trois couleurs fondamentales, le rouge, le jaune et le bleu, puis les trois couleurs résultant du mélange des trois précédentes, deux à deux, ce qui donne l'orangé, le vert et le violet ; outre ces couleurs, Newton distingue l'indigo ; c'était pour établir entre les couleurs et les tons un rapprochement un peu forcé. Il fit même la remarque suivante : ayant reçu un spectre solaire sur un écran, il traça des lignes limitant les divers groupes de couleurs qu'il considérait dans le spectre. Le rectangle couvert par le spectre était ainsi divisé en sept petits rectangles. En prolongeant le grand rectangle du côté du rouge d'une longueur égale à la longueur du spectre, il obtenait un point que nous appellerons A. Il mesura la distance de A aux divers traits qui séparaient les sept groupes de couleur et il trouva pour ces diverses longueurs, en prenant pour unité la longueur du spectre, les nombres : 1, 9/8, 6/5, 4/3, 3/2, 5/3, 16/9, 2 : ce sont justement les intervalles de la gamme mineure ; ut, ré, mi hémol, fa, sol, la, si, ut. Il est curieux de remarquer combien de nos jours la peinture et la musique ont d'expressions communes.

Ayant ainsi décomposé la lumière blanche, Newton chercha une nouvelle preuve pour sa théorie dans la reconstitution de la lumière blanche à l'aide des lumières de diverses couleurs. L'expérience rapportée plus haut du second prisme placé à côté du premier, mais en sens inverse, montre bien que les rayons séparés par le premier prisme, et réunis par le second, donnent de la lumière blanche. On peut aussi, à l'aide d'une série de petits miroirs sur lesquels on reçoit le spectre solaire, renvoyer en un même point les rayons lumineux reçus par ces divers

miroirs ; ce point paraît blanc. Newton a aussi réussi à obtenir la couleur blanche en utilisant la persistance de la sensation rétinienne. Quand l'œil reçoit une impression lumineuse, il la conserve pendant un certain temps, une portion de seconde, après que la lumière a cessé d'agir ; si l'on peint les divers secteurs d'un cercle des couleurs de l'arc-en-ciel, et si l'on fait tourner rapidement ce cercle, il paraît blanc, parce que en une fraction très petite de seconde se succèdent en un point de la rétine une série d'impressions colorées dont la superposition produit la sensation de blanc ; il est évident que, pour paraître aussi blanc qu'une feuille de papier, le disque tournant doit être sept fois aussi éclairé que la surface blanche avec laquelle on veut le comparer ; en effet, si l'on considère un disque de Newton et un disque de papier blanc, celui-ci renvoie une quantité de lumière de chaque couleur proportionnelle à la surface du disque et à l'intensité de la lumière qui éclaire le disque, tandis que le disque de Newton envoie une quantité de lumière de chaque couleur, proportionnelle seulement à la surface du secteur peint de cette couleur ; si le disque tourne il paraît incolore mais beaucoup moins éclairé que le papier blanc ; il semble donc gris ; il suffit de l'éclairer davantage pour obtenir un blanc aussi brillant que celui du papier. Newton ayant placé au soleil un mélange de diverses poudres (orpiment, pourpre, azur, vert-de-gris), et à côté, mais à l'ombre, une feuille de papier blanc, constata que c'était ce dernier qui paraissait gris à côté du blanc éclatant présenté par le mélange des poudres.

Cette connaissance de la composition de la lumière blanche eut immédiatement comme conséquence une appréciation plus juste des causes qui produisent les couleurs des corps. Newton fit remarquer que, si un corps paraissait d'une certaine couleur, cela tenait à ce que, recevant de la lumière blanche, c.-à-d. des radiations de diverses couleurs, il absorbait les unes et non les autres ; les rayons colorés non absorbés, réfléchis ou diffusés par le corps, montraient ce corps avec la couleur de ces rayons. Newton expliqua aussi par l'inégale réfrangibilité des rayons qui constituent la lumière blanche, les images colorées obtenues dans les lunettes astronomiques que l'on construisait à cette époque avec des lentilles que l'on ne savait pas achromatiser.

A. JOANNIS.

III. Physiologie. — D'une manière générale la décomposition consiste dans la résolution d'un corps en ses éléments, qu'elle ait lieu spontanément, c.-à-d. par l'action spontanée des agents naturels ou des microorganismes comme dans la décomposition du cadavre et des substances organiques (V. PUTRÉFACTION), ou artificiellement, en soumettant les corps à l'influence des agents physiques ou chimiques (V. ANALYSE, ELECTROLYSE, etc.). Dr L. HN.

IV. Art militaire. — DÉCOMPOSITION D'EFFECTIF. — Etat périodique fourni par les corps de troupe, et présentant l'effectif décomposé en ses différentes catégories, suivant que l'on envisage : le titre sous lequel servent les hommes (appelés par le sort, engagés, rengagés, etc.), l'époque de leur libération, le métier qu'ils exerçaient avant leur entrée au service, leur âge, etc.

BIBL. : MÉCANIQUE. — A. FLAMANT, *Mécanique générale* ; Paris, 1888, gr. in-8.

DÉCOMPTE. I. BANQUE ET BOURSE. — Le décompte est l'établissement, d'après des conditions déterminées, des frais qui résultent d'une remise d'effets ou d'une opération de bourse. Pour les remises d'effets, les frais déduits du montant brut comprennent l'intérêt pour les jours à courir, les pertes de place, les commissions pour échéances longues, les timbres, les pertes à la monnaie, etc. Les décomptes sont établis soit à partir du jour de remise, soit souvent quand le compte est à intérêt réciproque, à partir de l'époque du dernier arrêté de compte, système qui supprime ainsi les *nombres* (V. ce mot) à établir pour chaque article. Pour les opérations de bourse, le décompte comprend les courtages, le timbre du bordereau, les frais de port et d'assurance et tous les frais accessoires ; le mon-

tant en est déduit du résultat brut pour les ventes et ajouté pour les achats.

G. FRANÇOIS.

II. ADMINISTRATION MILITAIRE. — Cette opération de comptabilité a pour but d'établir, d'après l'examen de sa position, les droits d'un officier ou d'un soldat, et de fixer les sommes qui lui sont dues. En appliquant à chaque journée de présence, d'absence, d'hôpital, de route, etc., d'un militaire, les allocations qui s'y rapportent, on arrive à la fixation de l'ensemble de ses droits et à l'établissement du *décompte* de ce qui lui revient. Voici les principales circonstances dans lesquelles ce mot est employé dans notre armée. Dans les corps où existe encore la masse individuelle, pour engager les soldats à être soigneux de leurs effets, on leur abandonne tous les trois mois l'excédent des recettes sur les dépenses du trimestre écoulé. Cet excédent s'appelle en langage militaire courant le *décompte*. On appelle *décomptes des services* d'un militaire la supputation de ses années de service en vue de la liquidation de sa retraite ou de sa proposition pour la Légion d'honneur, de sa mise en réforme. Dans ce calcul, les campagnes donnent lieu à un *décompte spécial*. On appelle *décompte de l'indemnité de route*, le calcul des sommes allouées aux militaires qui se déplacent pour des raisons de service.

III. TRAVAUX PUBLICS. — En langage administratif, on ne donne pas au mot *décompte* son sens littéral. Généralement pris comme synonyme de compte, il est cependant plus spécial et indique toujours un détail d'affaires, d'opérations. Les *décomptes* sont réglementés, en ce qui concerne les travaux publics, par le cahier des clauses et conditions générales du 16 nov. 1866; ils sont mensuels, annuels ou définitifs. Chaque mois, il est dressé un *décompte* des ouvrages exécutés et des dépenses faites pour servir de base aux paiements à faire à l'entrepreneur. Ce *décompte* mensuel, simple mesure d'administration et de comptabilité, n'a aucun caractère contradictoire et ne saurait être invoqué pour le règlement définitif. A la fin de chaque année, il est dressé un *décompte* de l'entreprise que l'on divise en deux parties : la première comprend les ouvrages et portions d'ouvrages dont le mètre a pu être assuré définitivement ; la seconde, les ouvrages et portions d'ouvrages dont la situation n'a pu être établie que d'une manière provisoire. Ce *décompte*, auxquels sont joints les métrés et les comptes à l'appui, est présenté, sans déplacement, à l'acceptation de l'entrepreneur ; il est dressé procès-verbal de la présentation et des circonstances qui l'ont accompagnée. L'entrepreneur, indépendamment de la communication qui lui est faite de ces pièces, est, en outre, autorisé à faire transcrire par ses commis, dans les bureaux des ingénieurs, celles dont il veut se procurer des expéditions. En ce qui concerne la première partie du *décompte*, l'acceptation est définitive, tant pour l'application du prix que pour les quantités d'ouvrages. S'il refuse d'accepter ou s'il signe avec réserve, il doit déduire ses motifs par écrit dans les vingt jours qui suivent la présentation des pièces. Il est expressément stipulé que l'entrepreneur n'est point admis à élever des réclamations au sujet des pièces ci-dessus indiquées, après le délai de vingt jours, et que, passé ce délai, le *décompte* est censé accepté par lui, quand bien même il ne l'aurait pas signé ou ne l'aurait signé qu'avec une réserve dont les motifs ne seraient pas spécifiés. Le procès-verbal de présentation doit toujours être annexé aux pièces non acceptées. En ce qui concerne la deuxième partie du *décompte*, l'acceptation de l'entrepreneur n'est considérée que comme provisoire. Les stipulations précédentes s'appliquent au *décompte* général ou définitif de l'entreprise. Elles s'appliquent aussi aux comptes définitifs partiels qui peuvent être présentés à l'entrepreneur dans le courant de la campagne (V. ENTREPRENEUR).

DÉCONCHY (Jean-Ferdinand), architecte français, né à Paris le 12 juin 1827. Elève de Victor Baltard, il fut attaché pendant trente-cinq années aux travaux de la ville de Paris, d'abord, de 1852 à 1870, comme conducteur, sous-inspecteur et inspecteur, puis, comme architecte, de

1870, jusqu'à 1887. Les édifices que M. Deconchy, déjà auteur, à la suite d'un concours, du temple protestant du Havre, fit exécuter à Paris, pendant ces dix-sept années et dans des conditions d'économie très appréciées de l'administration, sont au nombre de trente-trois, pour la plupart écoles communales ou groupes scolaires et, parmi ces derniers, il faut citer le grand groupe scolaire avec école professionnelle et ménagère de jeunes filles des rues Violet et Fondary (XV^e arrondissement). M. Deconchy est de plus l'auteur du temple protestant du XIV^e arrondissement et de l'école supérieure municipale Arago, place de la Nation, édifice des mieux conçus, dans lequel il sut tirer un heureux parti d'un terrain difficile. Il fut quelques années chef des travaux d'architecture à l'école centrale des arts et manufactures.

DÉCONFÈS (Hist. religieuse). On appelait ainsi ceux qui étaient morts sans confession, soit qu'ils eussent refusé de se confesser, soit qu'ils eussent été surpris par une mort subite. Dans ce dernier cas, on estimait que Dieu les avait jugés et irrévocablement condamnés avant leur mort. Leurs biens étaient confisqués au profit du seigneur haut-justicier ou du roi. Les *Etablissements de saint Louis* (ch. LXXXIX) supprimèrent cette confiscation pour le cas de mort soudaine ou trop rapide pour que le déconfes eût eu le temps d'appeler un prêtre ; dans ce cas, les biens du déconfes passaient à ses enfants. — L'Église assimilait aux déconfes ceux qui étaient morts sans avoir fait de testament ou sans lui avoir rien légué (V. BIENS DU CLERGÉ, t. VI, p. 738, col. 1).

DÉCONFITURE. Le mot *déconfiture* est un mot fort ancien dans notre langue juridique. Il désigne l'état d'insolvabilité d'un débiteur qui n'est pas commerçant. Lorsqu'il s'agit d'un débiteur commerçant, son état d'insolvabilité est désigné sous le nom de *faillite*.

L'ancienne jurisprudence française commença par suivre les principes du droit romain sur l'insolvabilité. Elle admit la révocation des actes frauduleux faits par le débiteur insolvable, conformément aux règles de l'action Paulienne, lesquelles d'ailleurs ont été adoptées depuis par le code civil. Cependant une législation exceptionnelle pour le commerce se formait peu à peu ; des règles spéciales aux commerçants insolvables commençaient à se formuler, tandis que les simples particuliers non commerçants restaient, à cet égard, soumis au droit commun. Enfin, en 1763, parut l'ordonnance sur le commerce, appelée depuis *Code marchand*, qui consacra la distinction entre les insolvables commerçants et les insolvables non-commerçants, en réglementant d'une manière spéciale, sous le nom de *faillite*, l'état d'insolvabilité des commerçants. Quant à l'insolvabilité des non-commerçants, les auteurs avaient repris des Romains, pour la désigner, le nom de *déconfiture*. Ce nom avait d'abord été appliqué par l'usage d'une manière générale, et sans aucune acceptation rigoureuse à l'insolvabilité des particuliers non-commerçants. Plus tard on comprit que, pour la distribution par contribution entre créanciers d'un même débiteur sur l'argent provenu des saisies mobilières exécutées contre ce dernier, il y avait nécessité de bien définir ce que l'on devait entendre par la déconfiture du débiteur, parce que, alors, il était de droit commun que le créancier premier saisissant sur les meubles devait être préféré sur le prix des meubles qu'il avait fait saisir, tandis que la déconfiture donnait lieu à une distribution dans laquelle chacun des créanciers venait à contribution au sol la livre, sans droit de préférence pour le premier. D'après la définition que donne la coutume de Paris, il fallait, pour qu'il y eût déconfiture, que tous les biens du débiteur, tant meubles qu'immeubles, eussent été saisis et vendus publiquement et que le prix en fût reconnu insuffisant pour satisfaire les créanciers saisissants ou opposants.

Le code de procédure civile ayant supprimé (art. 656) le droit de préférence que l'ancien droit accordait au créancier premier saisissant, la définition rigoureuse du mot *déconfiture*, telle que l'avait donnée la coutume de Paris,

manque aujourd'hui d'application. Cependant les rédacteurs de nos codes actuels ont employé ce mot dans différents textes, sans définition préalable, mais avec l'intention évidente de lui donner l'acception plus large qu'il avait à l'origine : celle de l'insolvabilité d'un débiteur non-commerçant. Il faut toutefois que cette insolvabilité ait été constatée par certains signes extérieurs, qu'il y ait eu notamment saisie au préjudice du débiteur, concours de créanciers se disputant le produit de la saisie, réclamation du droit de contribution, attendu l'insuffisance de l'actif, constatation ou du moins aperçu qu'il y a, en effet, plus de dettes que de biens : c'est dans la réunion de ces circonstances que la doctrine et la jurisprudence voient la constatation de l'état de déconfiture. Quant à l'état d'insolvabilité des commerçants ou *faillite*, il est réglementé d'une manière spéciale par le liv. III du C. de comm., intitulé : *Des faillites et banqueroutes* (V. FAILLITE et BANQUEROUTE).

Si la déconfiture entraîne, à certains égards, comme nous le verrons, les mêmes conséquences juridiques que la faillite, elle en diffère profondément au point de vue des caractères constitutifs et des effets immédiats. Ce qui caractérise l'état de faillite, d'après le code de comm., c'est la cessation de paiements. Tant que le débiteur commerçant, fût-il même insolvable, parvient par un crédit soutenu à continuer ses paiements, il ne peut être déclaré en faillite ; vient-il au contraire à en cesser même un seul, sa faillite peut être demandée. Il n'en est pas ainsi de la déconfiture : le seul fait par un simple particulier de ne pouvoir payer un créancier ne suffit pas pour le mettre en état de déconfiture : il faut qu'il soit constaté, ainsi que nous l'avons dit, que son insolvabilité est complète, c.-à-d. que l'actif ne suffit plus à payer le passif. Les différences entre la faillite et la déconfiture se révèlent plus encore dans leurs effets immédiats. La cessation de paiements d'un commerçant donne à ses créanciers le droit de l'assigner devant le tribunal de commerce en déclaration de faillite, et le jugement de déclaration a pour effet de dessaisir le failli de l'administration de ses biens, de lui enlever la faculté de les aliéner et de les hypothéquer, et d'annuler les actes ou paiements faits soit depuis l'époque déterminée par le tribunal comme étant celle de la cessation de ses paiements, soit dans les dix jours qui ont précédé cette époque. Les créanciers d'un insolvable non-commerçant n'ont pas, de même, une action pour faire déclarer leur débiteur en état de déconfiture, et la déconfiture même constatée n'a pas, comme la déclaration de faillite, pour effet d'enlever au débiteur l'administration et la disposition de ses biens. De plus, les actes ou paiements faits par le débiteur en déconfiture, ne peuvent être annulés que sous les conditions requises pour l'admission de l'action révocatoire, dite Paulienne, telle qu'elle est établie par l'art. 1167 du C. civ. Rappelons que cette action permet aux créanciers de faire annuler les actes faits par le débiteur en fraude de leurs droits ; s'il s'agit d'actes à titre onéreux, il faut, pour qu'ils soient annulables, que le tiers avec lequel l'acte est intervenu se soit associé à la fraude du débiteur, c.-à-d. qu'il ait su, comme celui-ci, que l'acte causerait un préjudice aux créanciers. S'il s'agit d'actes à titre gratuit, il suffit, pour que l'annulation soit prononcée, que l'intention de frauder existe chez le débiteur seul.

Laissons maintenant de côté les règles établies pour la faillite et qui en principe ne sont pas applicables à la déconfiture, et voyons quelles sont les règles propres à l'état de déconfiture. Les biens d'un débiteur tombé en déconfiture se divisent en deux masses distinctes : la masse mobilière et la masse immobilière. En principe, tous les créanciers peuvent faire valoir leurs droits sur chacune de ces deux masses. Mais la marche à suivre, pour arriver au partage de l'une et de l'autre, n'est pas la même. La procédure tendant au partage du prix provenant de la masse mobilière, se nomme *distribution par contribution* ; celle qui a pour objet le partage du prix provenant de la

masse immobilière se nomme *ordre*. Nous renvoyons aux mots DISTRIBUTION PAR CONTRIBUTION et ORDRE pour l'étude détaillée de chacune de ces procédures. Disons seulement que, dans la distribution par contribution, les créanciers se divisent en deux classes : la première se compose des privilégiés, qui sont payés dans l'ordre et d'après les règles concernant les privilèges ; la seconde classe se compose de chirographaires et, sous cette expression, nous comprenons ici non seulement les chirographaires proprement dits, mais encore les hypothécaires (V. PRIVILÈGE et HYPOTHÈQUE). Les créanciers de la seconde classe sont payés au marc le franc, c.-à-d. au prorata de leurs créances respectives. Dans l'ordre, on distingue trois classes de créanciers : les privilégiés, les chirographaires et les hypothécaires. Les privilégiés et les hypothécaires sont payés dans le rang que leur assigne, d'après la loi, leur privilège ou leur hypothèque. Quant aux chirographaires, ils sont, dans l'ordre comme dans la distribution par contribution, payés au marc le franc. Ces règles sont du reste sujettes aux modifications qui peuvent résulter de la séparation des patrimoines, et, d'autre part, il est bien entendu que pour composer soit la masse mobilière, soit la masse immobilière, il faut commencer par en distraire les objets sur lesquels des tiers ont des droits de propriété à faire valoir.

Quelles sont les conséquences juridiques de la déconfiture ? En d'autres termes, quels effets produit l'état de déconfiture du débiteur sur les contrats qu'il a faits avec des tiers ? En principe, ces contrats sont maintenus, s'ils ne tombent pas sous le coup de l'action Paulienne. Il en est ainsi notamment des hypothèques que le débiteur au-dessous de ses affaires aurait consenties au profit soit de créanciers nouveaux, soit de créanciers anciens. De même les inscriptions de ces hypothèques sont valablement prises par le débiteur en déconfiture. C'est là une double différence avec la faillite. Pour certains contrats, au contraire, la déconfiture du débiteur a pour effet de dégager le créancier. Ainsi d'abord, dans toutes les conventions à terme, la déconfiture entraîne la déchéance du terme accordé au débiteur. La loi le dit expressément pour le cas de faillite : on admet unanimement par raison d'analogie que cette règle doit être étendue au cas de déconfiture. De même, la déconfiture du débiteur met fin au mandat qu'il a donné ou reçu. Elle est également une cause de dissolution de la société civile que des tiers auraient contractée avec lui. Il en est de même encore, en matière de vente : si l'acheteur tombe en déconfiture avant d'avoir payé, le vendeur peut se refuser à la livraison ; si c'est le vendeur qui tombe en déconfiture avant d'avoir livré, l'acheteur peut se refuser au paiement. En matière de rentes constituées, le créancier a également le droit, par exception, d'exiger le remboursement du capital, lorsque le débiteur tombe en déconfiture. Enfin la déconfiture du débiteur permet à ceux qui ont cautionné sa dette d'agir contre lui pour obtenir leur décharge ou des sûretés destinées à garantir l'efficacité de leurs recours ultérieurs. Tous ces effets de dégagement du créancier attachés à l'insolvabilité du débiteur, sont d'ailleurs communs à la faillite et à la déconfiture.

Ajoutons, en terminant, que, dans le droit actuel, comme dans le droit romain, le débiteur insolvable peut se soustraire aux conséquences de la déconfiture, au moyen de la *cession de biens* (V. ce mot). G. LAGRÉSILLE.

DE CONINCK (Pierre), chef populaire brugeois du XIV^e siècle. On ignore la date exacte de sa naissance et celle de sa mort. Il joua un rôle important dans la révolution que causèrent en Flandre les actes tyranniques des agents de Philippe le Bel. Il souleva le pays contre le roi de France et, de concert avec *Breydel* (V. ce nom), il défait les troupes françaises à la bataille de *Courtrai* (V. ce nom).

BIBL. : KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre* ; Bruges, 1874, 3 vol. in-8. — MOKE et HUBERT, *Histoire de Belgique* ; Bruxelles, 1876, in-8.

DÉCOR. I. BEAUX-ARTS (V. ARTS DÉCORATIFS et THÉÂTRE).
II. THÉÂTRE (V. THÉÂTRE).

DÉCORATEUR (V. ARTS DÉCORATIFS, t. III, p. 1153, et THÉÂTRE).

DÉCORATIF (V. ARTS DÉCORATIFS).

DÉCORATION. I. Beaux-Arts (V. ARTS DÉCORATIFS, t. III, pp. 1153 et suiv.).

II. Théâtre (V. THÉÂTRE).

III. Ordres. — DÉCORATIONS MILITAIRES. — *Antiquité*. Outre les récompenses matérielles en argent, en part de butin, les soldats romains recevaient des récompenses purement honorifiques, un éloge du général devant l'armée réunie, des armes d'honneur (*hasta pura*, lance sans fer; *vexillum*, guidon) et aussi des distinctions absolument comparables à nos décorations, qu'on pouvait porter dans les revues, les triomphes, les jeux et autres cérémonies publiques. Ces décorations sont assez nombreuses. Les plus importantes étaient des couronnes : la *corona castrensis* ou *vallis*, qui figurait un retranchement, était obtenue par le soldat qui, pendant le combat, avait le premier pénétré dans le camp ennemi; la *corona muralis* était donnée à celui qui avait le premier donné l'assaut à une forteresse; la *corona navalis, classica* ou *rostrata* était décernée à l'amiral qui avait détruit une flotte ennemie, ou au soldat qui avait le premier sauté à bord d'une galère ennemie; la *corona oleagina*, couronne de feuilles d'olivier, récompensait les soldats ou les officiers qui avaient particulièrement contribué à une victoire; la *corona civica*, faite de branches de chêne avec leurs glands, appartenait à celui qui avait sauvé la vie à un Romain et tué son adversaire. D'autres couronnes étaient réservées aux généraux en chef : la *corona obsidionalis* ou *graminea*, couronne de gazon, était offerte par une armée romaine au général qui l'avait délivrée; la *corona ovalis*, couronne de myrte, était portée par le général qui avait reçu l'ovation, et la *corona triumphalis*, en feuilles de laurier, par celui qui avait reçu les honneurs du triomphe.

Il y avait en outre les *armillæ*, bracelets faits d'une lame de métal; des *torques*, colliers d'or ou d'argent, portés parfois autour du cou, mais le plus souvent sur la poitrine; des *phalæxæ*, disques d'or ou d'argent portés aussi sur la poitrine; des *fibulæ*, agrafes, et des *cornicula*, petites cornes que l'on fixait des deux côtés du casque. Ces récompenses différaient suivant les grades de ceux à qui elles étaient accordées : toutefois c'est sous l'Empire seulement qu'une distinction rigoureuse fut établie dans leur distribution. On les divisa alors en deux classes, les *dona minora* et les *dona majora* : les bracelets, les colliers, les phalères, probablement aussi les agrafes et les petites cornes, formaient la classe des décorations inférieures et pouvaient être données à tous les soldats ainsi qu'aux centurions, qui pouvaient d'ailleurs aussi recevoir une couronne. Toutes les autres décorations formant la classe des *dona majora* étaient réservées aux officiers supérieurs. Il est à noter cependant que les officiers supérieurs pouvaient obtenir les décorations inférieures, c'est ainsi que César (*Bell. Hisp.*, xxvi, 1) donna cinq colliers à un préfet et que le préteur Arrius, un des vainqueurs de la guerre servile, reçut des phalères. Il faut également noter que les décorations inférieures; tout au moins sous l'Empire, étaient données toutes à la fois; quant aux décorations supérieures elles étaient données en nombre variable suivant le grade de celui qui les avait obtenues : ainsi les tribuns et les préfets recevaient une couronne, une haste, un guidon (*vexillum*); les légats légionnaires recevaient ces décorations en triple, les légats commandant en chef et les légats consulaires en quadruple. Ce n'était là d'ailleurs qu'un minimum; on pouvait, si on l'avait mérité, recevoir plusieurs fois la même décoration, comme L. Siccus Dentatus, contemporain des décevirs, qui avait au total mérité vingt-deux lances d'honneur, vingt-cinq phalères, quatre-vingt-trois colliers, cent soixante bracelets et vingt-six couronnes. Ces récompenses étaient décernées par les généraux en chef, la couronne ovale, la couronne triomphale et la couronne obsidionale étant seules décer-

nées par le sénat, la couronne obsidionale pouvant aussi être accordée par une armée ou une garnison. Chez les Grecs on ne retrouve pas cette abondance ni cette variété de décorations militaires; la raison en est facile à trouver. Les couronnes semblent avoir été chez eux la récompense la plus fréquemment décernée; Thémistocle en reçut une d'olivier et Brasidas une en or après ses premiers succès dans la guerre du Péloponèse.

Temps modernes. Les décorations sont des récompenses honorifiques, destinées à reconnaître les services rendus à l'Etat, à l'avancement des sciences, des lettres, des arts, en un mot, à la cause du progrès. Pour le côté moral et social de la question, V. DISTINCTIONS HONORIFIQUES. Sous l'ancienne monarchie, les ordres de la Toison d'or, de Saint-Michel et du Saint-Esprit furent, entre les mains des rois d'Espagne, héritiers en Flandre, des ducs de Bourgogne et, entre celles des successeurs de Louis XI, des moyens puissants de domination sur les castes féodales. L'ordre de Saint-Louis, fondé par Louis XIV en 1693, fut le premier ordre militaire. Réservée aux catholiques, la décoration de Saint-Louis fut remplacée, pour les protestants, par celle du Mérite militaire. Tous les ordres furent abolis par la Révolution; mais, sous le Directoire, l'institution des armes d'honneur les remplaça bientôt. La première idée de cette institution avait été donnée par Bonaparte, après la campagne d'Italie. En 1803, devenu premier consul, il créa l'ordre de la *Légion d'honneur* (V. cet article) destiné à récompenser les services civils et militaires. L'ordre de Saint-Louis fut rétabli en 1814 et définitivement supprimé en 1830. Les autres décorations établies en France, médaille militaire, médaille d'honneur, palmes académiques, mérite agricole, seront étudiées dans des articles spéciaux.

DÉCORATION CIVIQUE OU POUR LE MÉRITE CIVIL. — Fondée en Belgique par arrêté royal du 21 juil. 1867, cette distinction est destinée à récompenser les services rendus au pays dans les fonctions administratives, les actes éclatants de courage, de dévouement ou d'humanité. Les fonctionnaires ne peuvent l'obtenir qu'après vingt-cinq ans de service. La décoration est de deux classes, la croix et la médaille; la croix a deux degrés de décorés : le premier s'accorde seulement après trente-cinq années de services publics. La médaille a trois degrés. Le ruban est poncé avec deux raies noires pour services administratifs, les deux raies noires sont lisérées de jaune pour les actes de courage et de dévouement.

DÉCORATION COMMÉMORATIVE. — Créée en Belgique par arrêté du 20 juil. 1856, signé du roi Léopold 1^{er}, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avènement au trône, elle fut décernée à tous les officiers de l'armée qui, à cette date de 1856, avaient, comme officiers, vingt-cinq années de services actifs. Elle consiste en une croix octogonale émaillée de blanc posée sur une croix de Bourgogne en or; le fusil, en or, relie la branche suspendue à l'anneau dans lequel passe le ruban vert à deux raies rouges. — Sous-officiers et soldats eurent droit à une croix sans émail ni fusil et la garde civique porta le ruban poncé à trois raies vertes.

BIBL. : DÉCORATIONS MILITAIRES (Antiquité). — DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des antiquités grecques et romaines* au mot *Dona militaria*. — NAUDET, *Des Récompenses d'honneur chez les Romains*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales*, 1847, t. V; publié à part, Paris, 1865. — HENZEN, *i Doni militari de Romani* dans les *Annali dell' Istituto archæologico*, 1860, pp. 205-210. — REIN, *Philologus*, t. XXXIII, p. 661. — WESTERMANN, *De Publicis Ath. honoribus et præmiis*; Leipzig, 1830.

DE CORT (H.) (V. CORT).

DE CORTE (Corneille) (V. CURTIUS).

DECORTE DE WALEF (Blaise-Henri), poète et homme de guerre belge, né à Nivelles en 1661, mort à Liège en 1734. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes et servit successivement en Espagne, en Hanovre, en Hongrie, en France et en Angleterre, où il obtint, après la bataille de Ramillies, le grade de général. Nous le retrouvons en

1721 commandant militaire du royaume de Valence et vers 1730 feld-maréchal de l'empire d'Allemagne. Retiré dans son pays natal, il s'occupa de réunir ses nombreuses productions littéraires dont plusieurs avaient été louées par Boileau. Voici ses principaux ouvrages ; ils témoignent d'une extrême facilité, sinon du goût le plus pur et ils sont d'autant plus intéressants que Decorte est le seul représentant belge de la littérature française pendant le siècle de Louis XIV : *le Combat des échasses à Namur*, poème héroïque (Namur, 1686, in-8) ; *le Catholicon de la basse Germanie* (Cologne, 1724, in-8) ; *les Géans*, poème épique (Paris, 1725, in-12) ; *les Rues de Madrid*, poème en six chants (Madrid, 1730, in-8). Ses œuvres complètes ont été publiées à Liège en 1731 et forment 5 vol. in-8.

E. H.
BIBL. : POLAIN, *Notice sur Walef*, dans les *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, XV. — *Annuaire de la Société d'émulation de Liège de 1863*. — H. HELBIG, *Notice sur Decorte de Walef*, dans le *Bull. de l'Institut. arch. liégeois*, IX et X.

DÉCORTICAGE. Enlèvement de la première enveloppe ou balle qui entoure les grains. C'est par une friction énergique des grains entre eux ou sur une surface dure et rugueuse que l'on arrive à ce résultat. On se servait autrefois, pour faire cette opération, de meules ayant un grain très dur en les espaçant de façon à éviter le broyage de la graine. On emploie surtout pour le riz des pilons légers retombant dans des mortiers sphéroïdaux. Ici c'est par le frottement des grains entre eux que le décortilage se fait. Enfin, aujourd'hui la méthode la plus employée consiste à faire passer le grain entre deux disques légèrement coniques dont l'un est fixe, l'autre mobile, tournant à une vitesse de 200 à 250 tours par minute. Ces disques sont en bois recouverts de tôle piquée ou de cardes en fil d'acier montées sur cuir. On les fait aussi en fonte. Ils sont, à volonté, verticaux ou horizontaux, l'entrée de la matière se fait au centre et la sortie à la circonférence. On procède naturellement ensuite à un nettoyage.

DÉCORTICATION (Vitic.). Opération qui consiste à enlever, à la fin de l'hiver, les écorces rugueuses ou les mousses qui sont accumulées sur le tronc des vignes. Elle est nécessaire dans les climats humides ou dans les régions où l'on a à craindre la pyrale, la cochylys, l'altise. On la pratique au moyen de décortiqueurs spéciaux ou du gant Sabaté.

DECOSTER (Charles-Théodore-Henri), littérateur belge, né à Munich le 20 août 1827, mort à Ixelles le 7 mai 1879. Il fut d'abord journaliste pendant quelques années, puis professeur de littérature française à l'École de guerre de Bruxelles. Il puisa dans les *fabliaux flamands* du moyen âge les sujets de ses *Légendes flamandes* publiées en 1857 avec des illustrations de Félicien Rops. C'est un recueil de contes tantôt mélancoliques, tantôt humoristiques, rédigés en français du XVI^e siècle. C'est aussi dans cette langue que Decoster écrivit la *Légende de Tiel Ulenspiegel et de Lamme Goedzak* (1867). « Tiel Ulenspiegel, dit M. Potvin, est le joyeux vagabond des vieux contes flamands, gausseur, mystificateur, un peu fripon, un peu paillard, payant son écot en monnaie de singe, sentant la hart et le fagot, au demeurant le meilleur fils du monde, sorte de Panurge germanique, espiegle par excellence. » Dans le roman de Decoster, Ulenspiegel ne mène sa vie joyeuse et insouciant que jusqu'au moment où sa mère est arrêtée et torturée par l'Inquisition. Alors il se jette dans la grande lutte politique et religieuse du XVI^e siècle avec toute l'ardeur et l'âpreté des ressentiments personnels, et nous entrons en plein dans l'histoire. Devenu gueux des bois, Tiel Ulenspiegel entre dans toutes les conspirations qui se trament contre Philippe II et le duc d'Albe, assiste à des prêches, colporte des bibles, tend des embuscades, pend des moines. Le paysage et les mœurs de la vieille Flandre sont peints avec beaucoup de force, de relief et de couleur. Deschanel n'hésite pas à comparer notre auteur à Rabelais et à Montaigne. Nous avons encore de Decoster des *Contes brabançons* (1864), le *Voyage de noces* (1872), et un *Voyage*

en Zélande, qui a paru dans le *Tour du monde* en 1878. Il fait preuve dans ses ouvrages d'un grand talent d'observation et d'une érudition extraordinaire. C'est un philologue doublé d'un artiste.

BIBL. : POTVIN, *Histoire des lettres en Belgique* ; Bruxelles, 1882, in-8.

DE COTTE. Famille d'architectes (V. COTTE [De]).

DÉCOUPAGE. I. TECHNOLOGIE. — L'industrie du découpage qui consiste à enlever, dans une plaque de bois, de métal, de matière osseuse ou autre, en suivant les contours d'un dessin tracé à l'avance, toutes les parties étrangères au dessin, pour n'en conserver que ce qui en forme le corps, a pris une grande extension depuis quelques années, grâce surtout aux perfectionnements apportés à l'outillage d'exécution. Cette industrie trouve de nombreuses applications dans la menuiserie, la décoration, le travail des métaux, la confection des vêtements, etc. ; on ne saurait non plus omettre de parler du découpage comme art d'agrément, cultivé par de nombreux amateurs, qui trouvent, dans des publications spéciales, toute une série de dessins choisis. Dans le découpage du bois, il faut d'abord tracer sur la plaque de bois le dessin que l'on veut obtenir ; de nombreux procédés peuvent être utilisés, tracé direct, décalque, collage de l'original en papier, etc. La seule règle à observer, c'est de ne jamais étendre la colle sur le bois, mais bien sur le papier, tendu bien à plat sur une table ; on applique la plaque par-dessus, on la retourne, et l'on égalise le collage à la brosse, ainsi que le font les colleurs de papier de tenture. L'instrument qui, d'une façon générale, sert à effectuer tous les découpages, est la scie ; au début, on n'opérait que sur des planchettes très minces, de 8 à 10 millim. d'épaisseur au plus, et ce travail se faisait à la main, avec une petite lame de scie montée dans un support approprié, le tout formant le *boc-fil* ; puis, quand le découpage s'est généralisé, on a été conduit à l'emploi des machines à découper, soit mues à la main, soit actionnées par des transmissions mécaniques et qui se composent toujours d'une scie à mouvement rectiligne alternatif ou à ruban sans fin. Quel que soit le mode adopté pour faire fonctionner la scie, celle-ci doit toujours remplir les conditions suivantes : posséder une tension suffisante, indispensable à la régularité du découpage, mais qu'il ne faut pas dépasser, sous peine de voir la scie casser ; avoir toujours une très petite largeur de lame, pour pouvoir suivre toutes les sinuosités du dessin sans faire éclater le bois, les lames de scie les plus favorables ont une largeur de lame égale à l'épaisseur ; enfin le mouvement de la scie doit être rigoureusement rectiligne. Les autres outils nécessaires au découpage sont un foret ou une machine à percer quelconque, propre à pratiquer sur un point du contour un avant-trou pour l'introduction de la lame de scie. Toutefois, il n'en peut être ainsi avec les lames à ruban sans fin ; il faut forcément trancher le corps du découpage en un point, si le contour intérieur ne vient pas lui-même affleurer un des bords de la plaque. Le boc-fil se compose d'un cadre en métal à trois côtés seulement, dont l'extrémité supérieure porte une mordache ou pince fixe, l'extrémité inférieure se raccorde avec un manche qui porte une seconde mordache que l'on peut déplacer en hauteur dans le manche, ce qui permet de régler la tension de la lame de scie, saisie entre les deux mordaches. La plaque de bois à découper est posée sur une planche munie d'une échancre, cette planche peut être fixée, de bien des façons, sur une table fixe. La scie ayant été introduite dans le trou pratiqué au foret, on maintient d'une main la plaque sur la planchette en la faisant tourner pour présenter successivement tout le contour au droit de la scie, et de là, dans la partie échancrée du support, et de l'autre main, on fait agir le boc-fil dont le cadre est appuyé contre l'épaule. On construit aujourd'hui le boc-fil dans une nouvelle forme qui facilite considérablement le travail. Les diverses pièces, scies, plaques à découper, etc., sont réunies sur un même support. Le cadre du boc-fil oscille autour d'un point fixe,

et une lame de ressort, attachée sur la table, ramène toujours le cadre à sa position supérieure ; il suffit donc, pour opérer le sciage, de tirer sur le cadre à l'aide d'une petite poignée, le mouvement de retour se produisant de lui-même. Les véritables instruments de découpage sont ceux où l'on a substitué l'action du pied à celle de la main pour actionner la scie, dont la verticalité est assurée. Les machines construites sur ce principe rappellent, par leur aspect et leur construction, les machines à coudre. La lame de scie est saisie entre deux mordaches remplaçant le porte-aiguille et reçoit son mouvement alternatif rectiligne à l'aide d'une pédale. Quant à l'emploi des scies alternatives ou à lame sans fin, nous renverrons pour la description d'une machine de ce genre à la figure que nous avons donnée au mot CHANTOURNAGE ; cette machine peut très bien servir pour le découpage.

Le découpage des plaques de métal d'épaisseur assez considérable a permis, entre autres applications, de constituer un nouveau genre de décoration très répandu aujourd'hui dans les installations des magasins et des bureaux. L'outillage créé pour le découpage du bois reçut une première application pour les feuilles métalliques dont l'épaisseur ne dépassait pas 12 millim. Pour des feuilles très minces, il faut employer un artifice qui consiste à les placer entre deux planchettes de bois de 1 à 2 millim. d'épaisseur, le tout fixé par des pointes. On chercha ensuite à travailler des plaques plus épaisses, et l'on n'y est parvenu que par l'emploi de scies alternatives mécaniques, où l'on s'est efforcé d'obtenir une grande précision dans la mise en marche et dans l'arrêt de l'outil ; on découpe aussi aisément que le bois et suivant les dessins les plus complexes, des tôles de 20 millim. et du bronze de 7 centim. d'épaisseur. La serrurerie et l'industrie du bronze ont trouvé là un accessoire de premier ordre pour l'exécution de leurs travaux. — Enfin, l'art du découpage rend de grands services à l'industrie des vêtements confectionnés ; on est arrivé aujourd'hui à découper rapidement et à peu de frais un nombre assez considérable de pièces semblables à la fois et sur un même patron. Il suffit de disposer les unes au-dessus des autres les bandes de drap, de toile ou de calicot, en nombre variable allant jusqu'à vingt, suivant la nature de la matière, de faire, à l'aide d'aiguilles à tête plate, un tout solidaire, de placer sur la première bande le dessin du patron, et l'on découpe, comme s'il s'agissait du bois et du métal, à la scie sans fin. La seule différence que présente l'outillage, c'est que la scie, au lieu d'être à dents, est affûtée comme une lame de couteau. L. KNAB.

II. IMPRIMERIE. — Le découpage, en terme d'imprimerie, désigne une opération qui a pour but d'obtenir le tirage d'une gravure avec l'ensemble d'un ton voulu. Elle se fait ordinairement de la manière suivante : après avoir tiré avec le plus de soin possible et à l'avance plusieurs épreuves de la gravure à imprimer sur du papier de bonne force, collé et glacé, on place une de ces épreuves sur un corps dur très uni ; le conducteur de la machine enlève alors avec la pointe d'un couteau les parties qui ont besoin d'être chargées et découpe à jour les parties qui doivent être moins encreées. Les découpages terminés, l'ouvrier fait exécuter un tour à sa machine et imprime les gravures sur la feuille de papier qui garnit le cylindre. Les découpages sont alors collés à l'endroit précis où les blancs et les noirs doivent être obtenus (V. MISE EN TRAIN). — On donne aussi le nom de découpage à l'opération qui a pour but de séparer des clichés qui doivent être évidés pour recevoir des lignes de texte ou montés séparément.

DÉCOUPÉ. I. BEAUX-ARTS. — Contour d'un fragment de dessin ou de peinture qui s'enlève trop durement sur le fond, et semble tout à fait indépendant du milieu, de l'air ambiant au milieu duquel il est supposé se trouver, comme s'il avait été *découpé* aux ciseaux dans un autre dessin ou une autre peinture, et collé ensuite à la place qu'il occupe. Dans la nature, les objets se détachent les uns des autres, harmonieusement et sans crudité. Lorsque les contours

forment la partie fuyante d'un corps plus ou moins arrondi, les reflets qu'ils reçoivent des objets environnants les adoucissent comme valeur et les atténuent comme ton ; lorsque les contours limitent simplement une surface, leur plus ou moins de netteté est subordonnée à la perspective aérienne, à la distance où cette surface se trouve de l'œil du spectateur. Quelquefois ce défaut d'un contour tient à une excessive recherche du dessin de certains détails, au défaut de vision de certains artistes, ou à leur parti pris de donner du caractère à leurs figures en accusant le contour aux dépens du modelé. Dans l'exécution des vitraux peints, ce dernier parti est indispensable pour les personnages de grande dimension, à cause des nécessités particulières de la fabrication. Ad. THIERS.

II. ART HÉRALDIQUE. — Attribut des pièces héraldiques dont les bords sont munis de dents irrégulières ; les lambrequins qui ornent l'écu à l'extérieur sont découpés en feuilles d'acanthé.

DÉCOUPEUR (Mines) (V. CAROTTE, t. IX, p. 508).

DÉCOUPOIR. I. TECHNOLOGIE. — On a donné, par extension, le nom de découpoir à des machines qui fonctionnent comme les cisailles, mais dont les dimensions, beaucoup plus restreintes, ne permettent d'effectuer qu'un plus faible travail. Dans les ateliers d'horlogerie, dans les fabriques de boutons, dans les ateliers de fleurs artificielles, et en général dans toutes les industries où l'on emploie certaines matières en plaques de contour varié, minces et de faible dimension, le découpoir est un emporte-pièce de formes variées, suivant la nature du travail, et se manœuvrant à la main. L'ouvrier tient l'emporte-pièce d'une main, et de l'autre frappe avec un gros maillet sur la tête de l'outil. Les objets à découper sont, en général, placés sur un carré ou tas en plomb ; il faut donner quelquefois quatre ou cinq coups de maillet pour faire un découpe. Les découpoirs mus mécaniquement ne sont que des machines à balancier, travaillant comme un emporte-pièce, c.-à-d. donnant d'un seul coup à la pièce la forme plane qu'elle doit avoir. L'emporte-pièce, ordinairement guidé dans une boîte ou glissière, est articulé à l'extrémité d'un levier, dont l'autre extrémité est actionnée par une bielle attelée à un arbre vilebrequin ; cet arbre reçoit le mouvement par une combinaison de quatre engrenages, dont les rapports sont tels qu'un effort de 7 kilogr. exercé sur la manivelle donne une pression de 2,000 kilogr. sur la tête de l'outil qui découpe. L. K.

III. AMEUBLEMENT. — Instrument dont on se sert pour faire les découpures dans des métaux ou dans des étoffes, suivant un patron dessiné. On donne également ce nom à de larges couteaux avec lesquels on partage des gâteaux ou des pâtés, mais le plus souvent ces ustensiles s'appelaient des *présentoirs*. Le découpoir est aussi une sorte de dresseur-console que l'on place dans les salles à manger modernes et sur lequel on découpe les viandes avant de les présenter sur la table.

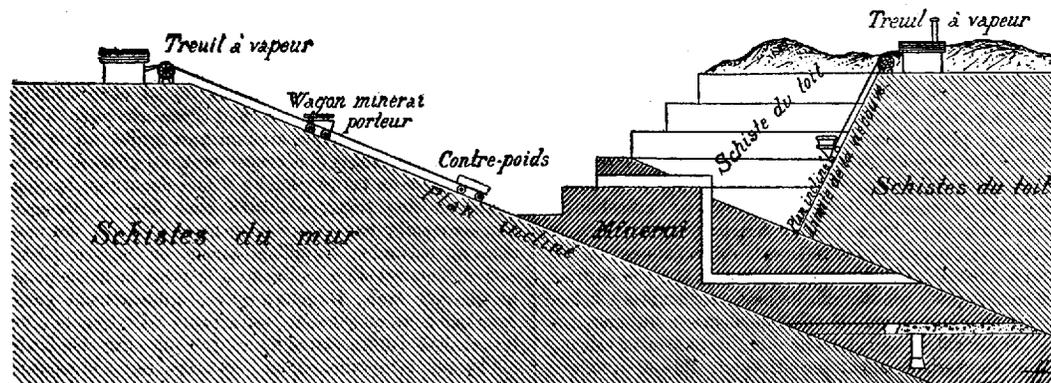
DECOURCELLE (Adrien), auteur dramatique français, né à Paris en 1824. Il a donné soit seul, soit en collaboration, un nombre considérable de comédies, de vaudevilles et de drames ; avec Th. Barrière, *un Monsieur qui suit les femmes* (1850), *Monsieur mon fils* (1855) ; avec Eug. Labiche, *les Petits Moyens* (1850) ; avec Lambert Thiboust, *Je dîne chez ma mère* (Gymnase, 1855), petite comédie en un acte, restée au répertoire ; avec M. Ad. Dennery, *l'Echelle des femmes* (1850), *un Ménage à trois* (1853) ; avec Anicet Bourgeois, *J'enlève ma femme* (1857), *les Mariages d'aujourd'hui* (1867), *un Jeune Homme timide* (1868), *les Tribulations d'un témoin* (1868), *la Chasse au bonheur* (1870) ; *le Père*, drame en quatre actes (1877), avec M. Jules Claretie, etc. Sous le pseudonyme de *Dr Grégoire*, il a publié dans le *Figaro*, puis en volume les *Formules du Dr Grégoire* (1868, in-18), recueil de pensées et de définitions humoristiques, et le *Dossier de 93* (1869, in-18), pamphlet contre la Révolution. — Son fils, Pierre Decourcelle, a écrit un certain

nombre de drames et de vaudevilles : *le Grain de beauté* (1880); *le Fond du sac* (1883); *la Danseuse au couvent* (1883); *l'As de trèfle* (1885), drame en cinq actes et un roman, *le Chapeau gris* (1886, in-18). M. Tx.

DÉCOUVERT. I. MINES. — Lorsque les gîtes minéraux se trouvent dans une proximité suffisante de la surface, on les exploite par *découvert*. Cette méthode est la moins coûteuse de toutes; on supprime l'éclairage, le boisage; on évite l'éboulement du plafond, les coups d'eau; le triage à la lumière du jour est plus parfait, on peut retirer la totalité du minerai sans en rien perdre, avec une facilité que ne comportent pas les méthodes souterraines. Le dégagement facile des masses, la possibilité d'opérer dans de grands ateliers, y rendent l'abatage prompt et économique: cette méthode doit être préférée pour tous les gîtes peu distants de la surface; elle est même employée pour des couches horizontales d'assez grande profondeur. Lorsque ces couches sont recouvertes par des terrains friables et ébouleux, il est en effet souvent plus économique de déblayer les terrains supérieurs que de les soutenir dans des excavations souterraines. Les roches exploitées à découvert sont d'abord les roches friables, telles que les sables et les roches décomposées, superficielles, qu'on doit enlever pour remblais ou déblais; les minerais d'alluvion; les roches

consistantes employées dans la construction; les minerais en roche et les pyrites cuivreuses; enfin les tourbes doivent nécessairement être exploitées par cette méthode. On ne doit pas dissimuler certains inconvénients de ce principe; c'est, en premier lieu, la nécessité pour l'exploitant de se rendre acquéreur en totalité de la surface qu'il veut dépecer; c'est surtout la limitation caractéristique et très étroite qui est imposée par l'épaisseur des mort-terrains de recouvrement. Les frais de découvert croissent rapidement avec ceux de la hauteur stérile, tandis que ceux qu'entraîne l'exploitation souterraine ne sont pas affectés. La limite d'épaisseur n'a, du reste, rien d'absolu; elle dépend, dans chaque cas, de la valeur du minerai, de la puissance et de la nature du recouvrement. En dehors de la partie économique pour régler le point où l'exploitation doit s'arrêter en profondeur, on se trouve également limité par des considérations résultant de l'impossibilité de maintenir les parois des excavations au delà d'une certaine hauteur.

Dans les divers cas d'exploitation par découvert, on ne doit pas perdre de vue les principes généraux qui peuvent seuls les rendre économiques; on doit donner aux excavations une forme telle que les massifs se trouvent toujours dégagés sur deux faces, ce qui conduit à les disposer en gradins superposés; on doit ménager des rampes pour les



Découvert de la mine de fer de Mokta-el-Hadid (Algérie).

transports, ou, si l'exploitation est trop profonde, établir des treuils d'extraction, en ayant soin de faire le triage dans le fond, afin de ne pas avoir à remonter des matières stériles inutiles; on doit enfin expulser les eaux atmosphériques ou les eaux d'infiltration, soit par des tranchées, soit par des puits ou des galeries d'absorption, soit enfin par des moyens mécaniques, après les avoir réunies dans des puisards. L'élément essentiel qui permet de s'enfoncer sans danger est le talus ou le fruit, c.-à-d. l'angle d'inclinaison qu'il s'agit de donner au terrain. Certaines roches dures peuvent tenir verticalement sur des hauteurs immenses. La nature en présente des exemples gigantesques, dans les montagnes ou le long des falaises qui bordent l'Océan. Quelques exploitations profitent de cette circonstance pour s'enfoncer verticalement sans aucun talus; beaucoup de filons de minerai de fer, en Suède, sont excavés à pic, entre leurs épontes. Mais, en général, il faut compter sur une certaine pente, variable avec la nature des terrains. Il est important d'ailleurs de distinguer deux sortes de talus: celui de la roche en place et celui sous lequel se tient la même roche ameublie dans les cavaliers de déblais. Il sera souvent prudent de s'en tenir à cette dernière valeur pour tenir compte à l'avance de l'action prolongée du temps. Quand on ne connaît à priori aucune donnée immédiate, on admet un de base sur un de hauteur. La forme du gîte, sa position en plaine ou à mi-côte, sa composition plus ou moins homogène, qui conduit à poursuivre certaines parties, tandis que d'autres sont abandonnées, donnent à ces diverses exploitations des aspects très variés. Il faut ne pro-

céder que d'après un plan d'ensemble largement, mais nettement conçu, et qui, laissant place aux détails de l'imprévu, établira néanmoins des grandes lignes qui devront rester invariables dans le système à suivre. On s'attachera à atteindre sur chaque point le maximum de profondeur auquel il est appelé. Dans ces conditions, la plate-forme à nu pourra être utilisée comme place de dépôt pour les stériles de l'exploitation; sans cela, on se trouverait conduit quelque jour à déplacer ce nouveau recouvrement pour prendre la tranche subordonnée. Il convient d'attaquer dans la partie du champ qui est destinée à atteindre la plus grande profondeur, afin que les eaux puissent s'y concentrer en asséchant les chantiers ultérieurement ouverts. Lorsque le gîte se trouve à *flanc de coteau*, on attaque l'affleurement en rejetant les matières stériles en arrière au niveau de chaque berne afin de n'avoir rien à monter. Si la vallée se trouve par là comblée, on a soin d'y assurer préalablement l'écoulement au moyen d'un tunnel dont la section sera établie en prévision des plus grandes crues. Quand on se trouve *en plaine* avec un affleurement et un plongement sur lequel s'établit un aval-pendage, l'exploitation souterraine existe à partir du point où le recouvrement ne peut plus être économiquement enlevé. On commence par pratiquer une galerie pour conduire à une recette du puits les eaux et même les matériaux excédants. La hauteur des gradins devra être d'autant plus restreinte que l'on sera conduit à se mettre plus complètement en garde contre la tendance au glissement; elle varie depuis 1^m50 à 3 m., jusqu'à 16 m. dans les grands abatages. Avec les gradins

élevés, la tombée est plus fructueuse; cependant, il ne faut pas aller jusqu'à l'exagération. Si la roche est dure, elle se divisera en gros blocs, qu'il faudra de nouveau fractionner entièrement dans des situations moins commodes que l'emplacement naturel. Si elle est ébouleuse, on n'obtient que peu d'avantage et l'on s'expose à un grand encombrement. Le cas le plus favorable sous ce rapport est celui d'une stratification présentant des lits de consistance très diverse, que la chute en grande masse continue à fragmenter. De nombreux exemples intéressants peuvent être cités comme exploitation à découvert : les salpêtres du Pérou, l'alunite de la Tafna, la boracite du Colorado, les mines en roche du Berry, de la Champagne, de l'est de la France, de Filhols, de Rio (île d'Elbe), les gîtes calaminaires de Moresnet, les alluvions d'étain de Cornouailles, les pyrites cuprifères de Rio-Tinto et de Tharsis, etc., et enfin les mines de fer de Mokta-el-Hadid, dont nous représentons le découvert; le mur du gisement est formé de schiste imperméable présentant une inclinaison qui varie de 15 à 45°; le toit est en calcaire cipolin quelquefois remplacé par un schiste plus tendre que celui du mur. Le gîte forme une masse continue de 1,600 m. en direction dont les affleurements sont visibles; son épaisseur qui est en moyenne de 5 m., atteint 15 m. dans les renflements. La mine est aménagée pour une production annuelle de 300,000 tonnes et les travaux à ciel ouvert fournissent les quatre cinquièmes de cette production. Les travaux sont conduits en gradins droits et conservent une connexion très étroite avec l'intérieur dans lequel ils écoulent l'eau et le minerai par des puits de chute maçonnés et évadés par le bas. Les wagons chargés sont reçus sur le chariot-porteur d'un grand plan incliné à contrepoids qui les remonte.

L. KNAB.

II. FINANCES. — Le découvert est l'ensemble des avances consenties par un banquier à son client, soit immédiates, soit comme conséquence d'engagements à terme. Le découvert comprend ainsi le solde du compte courant, le montant des valeurs de crédit que le banquier a pu faire souscrire pour retrouver, par exemple, le capital avancé au client, valeurs qui doivent être renouvelées à leur échéance; on y comprend également les acceptations données par le banquier, les avais ou garanties diverses, et, dans une certaine mesure, les effets remis en compte par le client et dont une partie peut rentrer impayée. La fixation du découvert qu'il convient d'accorder à un client, et surtout le moyen à employer pour ramener ce découvert à un chiffre normal lorsque, par une circonstance quelconque, il a été porté à un montant trop élevé, constituent souvent pour un banquier un problème d'une nature particulièrement délicate. En bourse, le découvert est l'ensemble des ventes consenties sans avoir les titres à livrer, ou sans qu'une autre opération, ferme ou à prime, en fasse la contrepartie. Les rachats forcés du découvert sont fréquemment un sérieux élément de hausse.

G. FRANÇOIS.

DÉCOUVERTS DU TRÉSOR (V. ACTIF DU TRÉSOR ET BUDGET).

DÉCOUVERTE. I. GÉOGRAPHIE (V. GÉOGRAPHIE [Histoire de la]).

II. STRATÉGIE (V. EXPLORATION).

DÉCOUVREMENT. Quantité dont les lumières de la platine d'un cylindre sont ouvertes par le tiroir soit à l'admission, soit à l'échappement de la vapeur. Cette quantité varie suivant le genre de machine. Si la lumière restait entièrement découverte pendant la course du piston, la machine serait à pleine pression; si elle ne reste ouverte que pendant une certaine partie, la machine est dite à détente (V. DISTRIBUTEUR, DÉTENTE). Cette quantité se mesure en millimètres en plaçant le tiroir à mi-course. Plus le découvrement est grand à l'admission ou à l'échappement, plus l'avance est accentuée.

DECRAIS (Pierre-Louis-Albert), administrateur et diplomate français, né le 18 sept. 1838. M. Decrais était avocat à la cour d'appel de Paris, quand il fut attaché à la mission de M. Tachard, à Bruxelles, en sept. 1870. Après la guerre, il fut successivement préfet d'Indre-et-Loire

(20 mars 1871), des Alpes-Maritimes (11 nov. 1874), de la Gironde (21 mars 1876 et 19 déc. 1877) et conseiller d'Etat (16 mars 1879). Envoyé comme ministre plénipotentiaire à Bruxelles le 8 mai 1880, nommé à la direction des affaires politiques le 4 févr. 1882, M. Decrais devint ambassadeur à Rome-Quirinal le 11 nov. 1882 et à Vienne le 17 juil. 1886.

L. F.

DÉCRASSAGE. Opération consistant à enlever les crasses ou mâchefer qui obstruent la grille d'un foyer, d'un four, d'un fourneau. On appelle crasses, dans ce cas, les parties non combustibles d'un charbon, qui bouchant les espaces libres d'une grille empêchent ou diminuent l'arrivée de l'air sur le charbon, et par conséquent arrêtent la combustion. En général, lorsqu'il s'agit d'une machine à vapeur, le chauffeur qui veut décrasser sa grille commence par faire monter la pression, car l'enlèvement du mâchefer nécessite l'ouverture de la porte pendant un temps suffisant pour faire tomber la pression sous l'influence de l'appel violent d'air froid. Il rejette à droite et à gauche ses charbons ardents, puis retire le plus vivement possible le gâteau de mâchefer, remet les charbons en place en jetant par-dessus deux ou trois pelletées de charbon frais, puis active le tirage s'il est besoin en ouvrant les registres. S'il s'agit d'une chaudière à plusieurs foyers, il laisse tomber le feu de celui qu'il veut nettoyer et rejette sur l'un des autres le charbon qui reste, puis procède comme nous l'avons dit plus haut. — En métallurgie, le décrassage a pour but d'enlever d'un métal en fusion, en les ramenant à sa surface les matières étrangères qui peuvent y être contenues. Cette opération se fait en remuant énergiquement le métal.

F. GAUDEZ.

DECRÉPITATION (Pharm.). Soumis à l'action brusque d'une température élevée, plusieurs corps font entendre un bruit particulier, auquel on donne le nom de *décrépitation*. Ce phénomène doit être attribué à plusieurs causes : 1° à de l'eau interposée dans la masse, laquelle se réduisant brusquement en vapeurs sépare les particules solides; 2° à des gaz emprisonnés qui se dilatent sous l'influence de la chaleur; 3° aux dégagements gazeux qui sont provoqués par l'action du feu. La décrépitation est due le plus souvent, d'après A. Baudrimont, à la séparation des lamelles susceptibles de clivage et mauvaises conductrices de la chaleur. En effet, lorsqu'une substance est mauvaise conductrice du calorique, les parties superficielles s'échauffent les premières, se dilatent et se détachent d'autant mieux des parties voisines qu'elles possèdent à un plus haut degré la propriété de se cliver. C'est sans doute pour cette raison que certaines substances humides et lamelleuses, comme les schistes argileux, décrépitent fortement, bien que dépourvues de toute structure cristalline. D'après cela, on peut ranger les corps qui décrépitent en deux séries :

1° *Les corps fixes* : chlorures et bromures alcalins; fluorure de calcium; sulfates de potassium, de baryum, de strontium; chromate et bichromate de potassium; galène cubique ou laminaire, etc.

2° *Les corps qui donnent à chaud des produits gazeux* : tantôt ils sont anhydres, comme les nitrates de plomb et de baryum, le cyanure de mercure, le spath d'Islande; tantôt ils sont hydratés, comme l'émétique, la crème de tartre, le gypse, l'acétate de cuivre, le ferrocyanure de potassium, etc.

Certains sels, hydratés, mais non susceptibles de clivage, ne décrépitent pas au feu, comme le carbonate de sodium, les sulfates de sodium et de magnésium. En analyse quantitative, il faut parfois se tenir en garde contre les décrépitations, qui peuvent projeter au dehors une portion de la matière contenue dans les capsules; on évite cet inconvénient en ne calcinant que des produits réduits en poudre fine, préalablement desséchés un peu au-dessus de 100°. Dans la formation des liqueurs salines pour la graduation des aréomètres de Baumé, il faut se servir de sel marin décrépité.

Ed. BOURGOIN.

DECRES (Denis, duc de), vice-amiral français, né à Châ-

teauvillain (Haute-Marne) le 22 juin 1764, mort le 7 déc. 1820. Il entra dans la marine à l'âge de quatorze ans comme aspirant, et parcourut successivement les différents grades, combattant aux Indes et dans les Antilles. Promu capitaine de vaisseau en 1793 à trente et un ans, on le destitua peu après, par mesure de sûreté générale. On ne lui rendit son grade qu'en 1795 ; trois ans plus tard, on le nomma contre-amiral. Placé à l'arrière-garde à Aboukir, il essuya pendant près de trois heures le feu des Anglais. Puis, cerné dans Malte par l'escadre anglaise, il força le blocus avec le vaisseau *Guillaume Tell* ; mais, poursuivi par les vaisseaux ennemis, il succomba sous le nombre, et ne se rendit qu'après avoir perdu les trois mâts de son vaisseau. L'amiral Decrès, nommé ministre de la marine en 1801, conserva ce poste pendant treize ans, laissant un matériel composé de cent trois vaisseaux et cinquante-quatre frégates, alors qu'il n'avait trouvé à son arrivée que cinquante-cinq vaisseaux et quarante et une frégates.

DECRESCENDO. Terme musical qui, en italien, signifie *en diminuant* ; on l'emploie pour indiquer que la sonorité doit perdre graduellement de son intensité et s'affaiblir pendant une période plus ou moins longue. Ce terme est donc opposé à celui de *crescendo*, qu'il suit fréquemment, surtout dans la musique symphonique. Un exemple célèbre de *decrecendo* suffisamment développé, venant après un *crescendo* très long et très puissant, est donné par le prélude du 1^{er} acte de *Lohengrin* (R. Wagner). A. ERNST.

DÉCRET (*decretum*). I. DROIT ROMAIN. — Terme qui désigne, au sens propre, une décision prise après examen et notamment sur l'avis d'un conseil (V. *CONSILIIUM*) par une autorité quelconque, en particulier par un magistrat. Ainsi il désigne, en matière judiciaire, les décisions par lesquelles le préteur envoie une personne en possession d'un bien déterminé ou d'un ensemble de biens (V. des exemples aux mots *BONORUM VENDITIO*, *DAMNUM INFECTUM* ; V. aussi le mot *BONORUM POSSESSIO*, sur la distinction de la *B. P. decretalis* et de la *B. P. edictalis*) et les sentences rendues par l'empereur, soit en premier ressort, soit en appel (V. *CONSTITUTIONS IMPÉRIALES*, t. XII, p. 635). On le rencontre aussi employé pour désigner des décisions administratives ou religieuses, rendues par un ou plusieurs membres d'un collège de prêtres ou de magistrats. Il a même été anciennement appliqué par extension aux décisions du sénat romain et des sénats locaux, parce que, dans leur conception première, ces décisions n'étaient que des décrets de magistrats où le sénat jouait seulement le rôle de conseil. Mais précisément pour cela, le terme *decretum senatus* a, au sénat de Rome, été de plus en plus abandonné, à mesure que l'avis du sénat est devenu plus réellement un ordre pour le magistrat. L'opinion d'Élius Gallus, rapportée et critiquée par Verrius Flaccus, dans Festus (*V^o senatus decretum*), selon laquelle le *senatus consultum* et le *decretum senatus* seraient dans le rapport du tout et de la partie, ne trouve aucun appui dans les faits.

II. DROIT ADMINISTRATIF. — Ce mot, depuis très longtemps usité en droit canon et en droit civil, n'a été introduit qu'en 1789 dans la langue politique et administrative. Il a été appliqué, suivant les époques, tantôt à des lois proprement dites, tantôt à des résolutions émanées des assemblées législatives, les autres du pouvoir exécutif. L'Assemblée nationale constituante, qui fut la première à l'employer dans ce sens, donna le nom de décrets à la plupart des actes qu'elle vota. Ceux qui avaient un caractère constitutionnel ou législatif devaient, pour devenir exécutoires, être sanctionnés par le roi et prenaient alors plus particulièrement le nom de lois. La sanction royale n'était pas nécessaire pour les décrets qui concernaient la constitution de l'assemblée en corps délibérant, sa police intérieure, l'élection des représentants, l'exercice de la police constitutionnelle sur les administrateurs et officiers municipaux ainsi que la mise en accusation des ministres. Enfin, les décrets qui avaient exclusivement pour objet l'établis-

sement, la prorogation ou la perception des contributions publiques, n'étaient point soumis à la sanction royale et portaient cependant, par eux-mêmes, le nom de lois (constit. de 1791). Dans le principe, le roi sanctionnait, ou par des *proclamations*, ou par des *déclarations*, ou par des *lettres patentes*, ou par des *arrêts du conseil*, variant de forme à chaque occasion. Dès le mois de nov. 1789, l'Assemblée constituante, voulant plus d'uniformité dans le mode de sanction, décida que les décrets seraient présentés au roi, ou séparément, à mesure qu'ils seraient rendus, ou ensemble, à la fin de chaque session, et que son adhésion serait exprimée sur chaque décret par cette formule, signée de lui : *Le roi consent et fera exécuter*. Cette tentative ne paraît pas avoir abouti, car elle fut renouvelée, un an plus tard, par un décret du 2 nov. 1790, qui devint loi de l'Etat moyennant la sanction que lui donna le roi, le 5 du même mois. Aux termes de cette loi, il devait être fait, pour chaque décret, deux minutes sur chacune desquelles serait exprimé le consentement royal, par cette formule : *Le roi accepte et fera exécuter*, lorsqu'il s'agirait d'un décret constitutionnel, ou par celle-ci : *Le roi consent et fera exécuter*, lorsque le décret ne serait que législatif. L'emploi de toute autre formule était interdit. Quant au protocole, il était rédigé comme suit : *L'Assemblée constituante décrète et a décrété ce qui suit*, ce qui explique le nom de décrets donné aux lois de cette période. Pour la même raison, cette appellation convient aux résolutions qui n'ont aucun caractère constitutionnel, ni législatif. C'est ainsi, par exemple, que, le 26 nov. 1789, l'Assemblée nationale *décrota* que, occupée à donner incessamment une organisation uniforme à toutes les gardes nationales du royaume, elle maintenait provisoirement celle du bailliage de Caen et défendait la levée d'aucune autre troupe municipale, sous quelque dénomination que ce fût. On remarquera aussi que les décrets sanctionnés portaient deux dates : celle du vote et celle de la sanction, tandis que les autres n'en avaient naturellement qu'une : celle du vote. Dans les collections de lois, les deux dates des décrets de la première catégorie sont toujours indiquées, et, pour la classification par ordre chronologique, on a choisi la date du vote. Les actes de l'Assemblée législative et ceux de la Convention continuèrent à recevoir le même nom que précédemment ; mais, après le décret du 10 août 1792, qui suspendit le roi, la sanction se trouva supprimée et fut remplacée par la promulgation et la publication identifiées ; la seconde date devint celle du sceau et disparut même sous la Convention. De plus, l'acte constitutionnel du 24 juin 1793 donna le nom de lois aux actes du corps législatif concernant : la législation civile et criminelle ; l'administration générale des revenus et des dépenses ordinaires de la République ; les domaines nationaux ; le titre, le poids, l'empreinte et la dénomination des monnaies ; la nature, le montant et la perception des contributions ; la déclaration de guerre et toute nouvelle distribution du territoire français ; l'instruction publique ; les honneurs publics à la mémoire des grands hommes. On continua d'appeler décrets les actes du Corps législatif concernant : l'établissement annuel des forces de terre et de mer ; la permission ou la défense du passage des troupes étrangères sur le territoire français ; l'introduction des forces navales étrangères dans les ports de la République ; les mesures de sûreté et de tranquillité générale ; la distribution annuelle et momentanée des secours et travaux publics ; les ordres pour la fabrication des monnaies de toute espèce ; les dépenses imprévues et extraordinaires ; les mesures locales et particulières à une administration, à une commune, à un genre de travaux publics ; la défense du territoire ; la ratification des traités ; la nomination et la destitution des commandants en chef des armées ; la poursuite de la responsabilité des membres du conseil, des fonctionnaires publics ; l'accusation des prévenus de complots contre la sûreté générale de la République ; tout changement dans la distribution partielle

du territoire français ; les récompenses nationales. Les arrêtés des représentants en mission étaient considérés comme des décrets provisoires ; la Convention seule pouvait les réformer (décr. 17 juil. 1793). « Malgré les dispositions de l'acte constitutionnel du 24 juin 1793, les actes législatifs conservèrent encore, pendant un an environ, indistinctement le nom de décrets. Le premier de ces actes, qui porte le titre de loi, est des 16-27 prairial an II (4-5 juin 1794), et, chose assez remarquable, il est loin de statuer sur l'une des matières d'intérêt général, auxquels l'acte constitutionnel avait voulu réserver le nom de lois. » (*Dict. Blanche.*) Sous le Directoire et le Consulat, le mot décret disparut. Il fut remplacé par celui de loi pour les actes du pouvoir législatif et par celui d'arrêté pour ceux du pouvoir exécutif. La législation du premier Empire reprit la dénomination de décret pour désigner les actes du pouvoir exécutif. Ils ne devaient avoir pour objet que de régler l'exécution des lois ; mais Napoléon, dans sa toute-puissance, crut, plus d'une fois, pouvoir outrepasser les droits à lui conférés en édictant des mesures que la constitution avait réservées au pouvoir législatif seul. Parmi les décrets inconstitutionnels qu'il rendit, les uns organisèrent des juridictions extraordinaires, tels que les tribunaux spéciaux, les cours prévôtales, les cours spéciales, les conseils de guerre pour les individus non militaires, en cas d'embauchage, d'espionnage et d'état de siège ; les tribunaux maritimes pour des individus non marins ; les autres prononcèrent des peines, depuis l'amende jusqu'à la confiscation générale, et même la mort. Quelques-uns de ces décrets ont disparu avec les circonstances particulières qui les avaient fait naître ; d'autres, d'un intérêt plus général, ont survécu et ont été l'objet de vives attaques au point de vue de leur valeur juridique. La cour de cassation, appelée plusieurs fois à se prononcer à cet égard, a toujours consacré, sinon la constitutionnalité, au moins la force obligatoire de ces actes. Elle a invoqué, à l'appui de sa jurisprudence, le silence du Sénat, chargé par la constitution de l'an VIII (art. 21), de maintenir ou d'annuler tous les actes qui lui seraient déferés comme inconstitutionnels par le Tribunal ou par le gouvernement ; or, aucun des décrets n'a été attaqué ni déclaré inconstitutionnel ; ils ont donc force de loi. On a bien fait remarquer que, après la suppression du Tribunal par le sénatus-consulte du 19 août 1807, il ne restait aucun pouvoir pour déferer au Sénat les actes du gouvernement. A cette objection, il a été répondu qu'aux termes de la constitution (art. 8), tout citoyen avait le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée ; que le Sénat était autorisé, par la nature même de son pouvoir conservateur, à statuer d'office sur l'inconstitutionnalité de tel ou tel décret ; que la charte de 1814 (art. 68) avait maintenu toutes les lois existantes et non contraires à ladite charte, et que les décrets impériaux existant alors comme lois, le juge ne pouvait refuser de les appliquer. Cette doctrine, consacrée par de nombreux arrêts et adoptée définitivement par la cour de cassation, a été vivement critiquée, non sans quelque raison. Nous ne pouvons entrer ici dans l'examen d'une question tranchée depuis longtemps ; nous nous contenterons de reproduire l'excellent résumé qu'en donne Duvergier dans son introduction à la collection complète des lois : « La plupart des décrets impériaux, a-t-on dit, sont vicieux d'excès de pouvoir et d'inconstitutionnalité, dès leur origine ; ils n'ont pu être confirmés par un silence et une obéissance involontaires ; le retour aux principes et à un ordre de choses légal est incompatible avec leur existence : c'est là le droit dans sa rigueur. Mais les considérations et les convenances ont presque toujours une influence à laquelle cède la force des principes. On a donc considéré que l'aneantissement brusque des décrets inconstitutionnels laisserait dans la législation des lacunes difficiles à remplir ; que leurs dispositions ne pourraient être reproduites sans discussion ; qu'en conséquence, il était plus simple, plus prompt, moins pénible, de laisser sub-

sister ces actes illégaux que de coordonner la législation à notre nouveau système politique. Dans cette position, les tribunaux et la cour de cassation ont dû appliquer comme lois les décrets impériaux, et, pour justifier cette application qui leur a paru indispensable, ils ont rappelé une disposition des constitutions de la République, portant que « le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déferés comme inconstitutionnels par le tribunal ou par le gouvernement » (constit. du 22 frimaire an VIII, art. 21). Le silence du Sénat a semblé un argument suffisant ; mais, depuis la suppression du tribunal, les actes du gouvernement n'eurent plus à redouter la censure du Sénat, puisque le gouvernement seul avait le droit de la provoquer ; les mots de constitution et de légalité, encore prononcés quelquefois, n'étaient plus qu'une dérision ; la jurisprudence pouvait donc choisir des raisons plus vraies et plus solides que celles dont elle a fait usage dans ses décisions ; elle aurait même pu, dans des motifs contenant une explication sincère de l'état des choses, faire sentir avec force et modération ce qu'exigeaient les besoins de la législation ; proclamer qu'en appliquant les décrets impériaux, elle obéissait à la nécessité ; mais que cette législation, impure dans sa source, presque toujours vexatoire dans ses effets, incompatible enfin avec nos institutions nouvelles, avait besoin de révision et de réforme. L'attention du gouvernement eût été excitée par ces avertissements modérés, mais énergiques, et, sans doute, le grand œuvre d'une réforme législative eût été entrepris, à moins que des raisons d'Etat n'eussent arrêté l'impulsion donnée au pouvoir législatif par l'autorité judiciaire. » Sous les monarchies suivantes, les actes du pouvoir législatif conservèrent le nom de lois ; ceux du pouvoir exécutif s'appelèrent ordonnances. Le gouvernement provisoire de 1848 reprit le mot décret. L'Assemblée constituante, qui vint ensuite, adopta le même terme, depuis le 4 mai, jour de son installation, jusqu'au 4 nov., jour où la constitution fut promulguée. L'Assemblée ayant, à ce moment, terminé sa mission spéciale, ses actes prirent le nom de lois jusqu'au 28 mai 1849, date à laquelle l'Assemblée législative entra en fonctions, et, à partir du 2 juin suivant, la dénomination de décret remplaça celle d'arrêté en tête des actes du pouvoir exécutif. Du 2 déc. 1851 au 15 avr. 1852, époque de la réunion du Corps législatif, ces actes revêtirent un caractère dictatorial et constituant. De même, en 1870, furent rendus des décrets dictatoriaux par le gouvernement de la Défense nationale. Le chef du pouvoir exécutif, institué en 1871, prit d'abord des arrêtés, puis des décrets, après la prorogation de ses pouvoirs sous le titre de président de la République. Parmi les décrets du premier Empire, ceux du gouvernement provisoire de 1848, de la dictature de déc. 1851 et du gouvernement de la Défense nationale, en 1870, il y en a qui règlent des matières se rattachant au pouvoir législatif ; d'autres, des matières relevant du pouvoir exécutif. La jurisprudence a reconnu force de loi aux premiers ; ils ne peuvent être modifiés ou rapportés que par une loi et sont appelés, pour ce motif, décrets-lois ; en ce qui concerne les seconds, un décret suffit (Cass., 10 févr. 1835, 11 janv. 1837). Actuellement, les actes du pouvoir exécutif portent le nom de décrets. Ils sont rendus par le président de la République, soit en vertu des attributions générales que les lois constitutionnelles lui confèrent, soit en vertu d'une délégation spéciale de la loi. Tous doivent être contresignés par un ministre. On peut diviser les décrets en décrets généraux ou réglementaires, et en décrets spéciaux ou individuels. Les décrets généraux ou réglementaires forment le complément indispensable de la loi ; ils en règlent les détails. Comme elle, ils ont « la généralité de disposition, la force obligatoire et la sanction pénale. Ils diffèrent cependant de la loi sous plusieurs rapports : 1° la loi émane du pouvoir législatif ; le décret réglementaire émane du pouvoir exécutif ; 2° la loi est initiale et générale, elle pose des principes ; le règlement n'intervient

qu'à la suite de la loi et seulement pour fixer les détails de son exécution ; 3° une loi peut modifier une loi pré-existante ; le règlement ne peut être que la mise en application de la loi qu'il est destiné à compléter. » (Bœuf, *Droit administratif*). Les décrets spéciaux ou individuels ont pour but l'application de la loi ou des règlements à une personne ou à un fait déterminé. Les décrets généraux ou réglementaires se subdivisent en deux catégories : ceux que le chef du pouvoir exécutif rend de sa propre initiative et dans la forme qu'il lui plaît d'adopter, soit sur le rapport d'un ministre, soit après avis du conseil d'Etat, et ceux qu'il rend par délégation de la loi. Ces derniers sont dits *règlements d'administration publique* et doivent nécessairement être délibérés en conseil d'Etat. Les décrets spéciaux ou individuels se subdivisent aussi en deux classes : décrets simples, rendus sur le rapport d'un ministre, et décrets rendus, conformément à la loi, dans la forme des règlements d'administration publique, c.-à-d. après avis du conseil d'Etat. Les décrets sont promulgués comme les lois. Ils sont insérés au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*, soit *in extenso*, soit en sommaire, suivant leur degré d'importance. Ceux qui ont pour objet de nommer ou de révoquer des fonctionnaires d'un ordre secondaire ne sont point compris dans cette insertion, et il peut y être suppléé, d'ailleurs, toutes les fois qu'il s'agit d'une mesure locale ou particulière, par la notification, ou la signification, ou l'envoi fait par les fonctionnaires publics aux personnes mêmes que la disposition intéresse (avis cons. d'Etat, 25 prairial an XIII). A. SOUVIRON.

III. DROIT CANONIQUE (V. CONSTITUTION PONTIFICALE ET DÉCRÉTALE).

Decretum Gratiani (V. CANON [Droit], t. IX, p. 63, et CORPUS JURIS CANONICI, t. XII, p. 1038, col. 1).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — BRISSON, *De Formulæ*, V, c. CXXXII, c. CXXXIV. — REIN, dans PAULY, *Realencyclopædie*, 1842, II, pp. 883-884. — Sur l'application du mot au sénat, cf. WILLEMS, *le Sénat de la république romaine*, 1885, II, p. 216. — MOMMSEN, *Droit public romain*, 1891, VII, pp. 185, 186, 225.

DÉCRÉTALE (*epistola, epistola decretalis, epistola tractaria*). Les canonistes définissent la *décrétale*, une épître ou une lettre en forme de réponse faite par le pape à une question qui lui est soumise pour une affaire particulière, mais dont la solution peut servir de règle générale. Ces réponses peuvent émaner soit du pape seul, soit du pape assisté de son conseil. Le *décret* est un règlement fait *motu proprio*, mais délibéré en conseil et rédigé sous forme de *rescrit*, pour l'utilité générale de l'Eglise : *Decretalis epistola est, quando papa ad consultationem alicujus respondet, sive solus, sive de consilio fratrum... Decretum est quod papa, de consilio fratrum, nulla consultatione habita, de aliqua re statuit et in rescriptis redegit* [*Hostiensis*, Henri du Suze], *Summa aurea, præmium*, XIV). — Les *décrétales*, qui devaient contribuer, pour une si grande part, à altérer la constitution primitive de l'Eglise, eurent pourtant pour origine la recherche de la tradition apostolique. Lorsque survenaient des difficultés qui ne pouvaient être bien résolues qu'en connaissance exacte de la coutume et de la doctrine apostoliques, on consultait les chefs des églises qui avaient été fondées et gouvernées par les apôtres. L'opinion exprimée par eux semblait avoir le caractère d'un témoignage apostolique. En Orient, plusieurs églises réalisant cette condition, on s'adressait indifféremment aux chefs, soit de l'une, soit de l'autre. En Occident, au contraire, il n'y avait qu'un seul siège reconnu comme apostolique, le siège de Rome, qui prétendait avoir été fondé et occupé par le premier des apôtres, saint Pierre, jusqu'à sa mort, et qui était d'ailleurs le centre de toutes les églises latines. De là le nombre et l'importance des consultations données par les évêques de Rome, l'autorité apostolique qu'elles affectèrent et la soumission avec laquelle elles étaient reçues par des populations héréditairement habituées à obéir en toutes choses aux décisions venues de Rome. La cause et l'effet réagissant l'un sur l'autre,

l'autorité des *décrétales* contribua fortement à augmenter la puissance des évêques de Rome, et fut elle-même augmentée par tous les développements de cette puissance.

La première lettre d'un évêque de Rome, qui présente le caractère d'une *décrétale* et dont l'authenticité soit bien établie, ne remonte pas au delà de la dernière partie du IV^e siècle. A la fin du V^e siècle ou tout au commencement du VI^e, Denys le Petit (V. CANON [Droit], t. IX, p. 62, col. 1), remaniant sa collection des canons des conciles, y adjoignit trente-huit *décrétales* de sept papes : Sirice, Innocent I^{er}, Zozime, Boniface I^{er}, Célestin I^{er}, Léon I^{er}, Anastase II, qui mourut en 498. Plus tard, on ajouta à ce recueil des *décrétales* de Hilaire, Simplicius, Félix II ou III, Gélase I, prédécesseurs d'Anastase, celles de ses successeurs, Symmaque et Hormisdas, et enfin celles de Grégoire II, qui mourut en 731. On sait quelle importance l'œuvre de Denys le Petit eut pour la formation du droit ecclésiastique. L'adjonction en cette œuvre, des *décrétales* des évêques de Rome, à la suite des canons des conciles, devait avoir de graves conséquences. En trouvant les *décrétales* mises à côté des canons, on était induit à leur attribuer une valeur égale. Une autre collection composée dans la Gaule, en la première partie du VI^e siècle (*Collectio Quesnelliana*, V. CANON [Droit], t. IX, p. 62, col. 2), contient aussi, avec des canons de conciles, des *décrétales* de huit pages, de Damase I^{er} (366-384) à Gélase I^{er} (492-496). Les *décrétales* insérées dans le recueil de Denys le Petit furent reproduites dans une collection composée en Espagne vers le premier tiers du VII^e siècle et attribuée, sans preuves, à Isidore de Séville. Cette œuvre espagnole, disposée d'abord suivant un ordre chronologique, fut ensuite adaptée à une classification méthodique des matières. Sous cette dernière forme, elle valut à Isidore de Séville, l'auteur présumé, une grande réputation.

Dans les pays et dès les temps où les *décrétales* prirent autorité, on put avoir intérêt à en produire de fausses. Déjà en 414, Innocent I^{er} se plaignait de ces falsifications. Jaffé en a constaté de très anciennes dans ses *Regesta*. On a accusé Hincmar d'avoir usé de pièces fausses pour soutenir ses prétentions. Le faux d'ailleurs n'est point étranger à la tradition ecclésiastique. De nombreux historiens arguent de faux certains documents d'une haute importance, tels que la *Donation de Constantin*, dont la papauté se prévaut. — Entre les années 844 et 853 et dans la province ecclésiastique de Reims, suivant les conjectures les plus généralement admises, fut élaborée l'œuvre du pseudo-Isidore, célèbre sous le nom de *Fausse Décrétales*. Par une combinaison dont l'habileté a été sanctionnée par un merveilleux succès, l'auteur (ou les auteurs) de cette entreprise emprunta le nom d'Isidore de Séville et la substance de l'œuvre attribuée à ce maître vénéré : il greffa ses falsifications sur cette œuvre. Cette composition présente toutes les apparences d'une piété profonde ; elle vise la dignité et la pureté de l'Eglise ; en certains endroits, elle atteint une véritable élévation dans l'expression des sentiments religieux ; en certains autres, pour donner vraisemblance et vie à ses fictions, elle y mêle les anecdotes et les incidents personnels. On y distingue trois parties principales. La première comprend une préface empruntée à Isidore de Séville ; une lettre attribuée à Aurelius, archevêque de Carthage et adressée au pape Damase ; la réponse, pareillement fausse, de ce pape ; les cinquante premiers canons des apôtres ; soixante lettres d'évêques de Rome, de Clément à Melchiodès (91?-315). Il paraît établi qu'elles sont toutes l'ouvrage du pseudo-Isidore, à l'exception de deux lettres de Clément, qui proviennent d'une fabrication antérieure. Cette première partie eut pour effet de faire croire que dès le I^{er} siècle les papes exerçaient le droit d'écrire des *décrétales*. — La deuxième partie est presque entièrement empruntée à la *Collectio Isidoriana*. Il s'y trouve plusieurs documents inauthentiques, mais qui pour la plupart ne sont point imputables à l'auteur de la compilation dont nous nous occupons. — La troisième partie contient un grand nombre de *décrétales*.

tales d'évêques de Rome, de Sylvestre à Grégoire II (314-734), extraites avec plus ou moins d'exactitude de collections antérieures. On y compte trente-cinq pièces fausses. En résumé l'ouvrage, dans son ensemble, se compose de textes authentiques, de textes faux, mais reçus depuis longtemps comme authentiques, de textes falsifiés et de textes entièrement fabriqués par le pseudo-Isidore. — Au mot CANON (Droit), t. IX, pp. 63 et suiv., on trouvera des indications sur le dessein présumé de l'auteur des *Fausse Décrétales*, sur les effets, peut-être imprévus par lui, que son ouvrage produisit, sur l'usage que les papes en firent et sur la part qu'il eut dans la formation du droit canon. On contesta souvent l'autorité, mais jamais, pendant plusieurs siècles, l'authenticité de cette composition. Les premières attaques sérieuses furent le fait des protestants. Calvin pressentit la fausseté de ces documents et l'annonça. Les *Centuries de Magdebourg* commencèrent à la démontrer, Blondel continua cette démonstration (*Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes*; Genève, 1628, in-4). Les gallicans avaient intérêt à suivre les protestants sur cette voie; ils les y suivirent avec ardeur. Après s'être obstinés pendant longtemps à défendre cette œuvre, les ultramontains ont fini par l'abandonner: tout leur effort se borne aujourd'hui à atténuer les conséquences des falsifications qu'elle a éditées. — Pour les collections de véritables décrétales et la manière de les citer, V. CANON (Droit), t. IX, pp. 63 et suiv., et *Corpus juris canonici*. E.-H. VOLLET.

Decrétales Gregorii noni (V. CANON [Droit], t. IX, p. 64, col. 1 et CORPUS JURIS CANONICI).

BIBL.: KNUST, *De Fontibus et consilio pseudo-Isidorianæ Collectionis*; Göttingue, 1832, in-8. — BICKELL, *Geschichte des Kirchenrechts*; Giessen, 1843, in-8. — HINSCHUIS, *Decrétales pseudo-Isidorianæ et Capitula Angilramni*; Leipzig, 1863, in-8. — TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*; Paris, 1887, in-8.

DÉCRÉTISTE et **DÉCRÉTALISTE**. Noms donnés dans les écoles de droit canon aux élèves qui étudiaient et parfoix aux maîtres qui enseignaient le Décret de Gratien et les Décrétales. Plusieurs canonistes modernes réservent spécialement le nom de *décrististes* aux auteurs qui n'ont écrit que sur le Décret de Gratien. Au mot CANON (Droit), t. IX, p. 63, col. 2 et p. 65, col. 4, nous avons donné la liste des principaux *décrististes* et *décristalistes*.

DÉCREUSAGE (V. BLANCHIMENT, t. VI, p. 4034).

DÉCROCHEMENT. I. MINES. — On désigne par cette expression la façon d'attaquer pour l'abatage un front de taille, pour que la roche soit dégagée sur deux faces et plus facile à abattre. Les décrochements en zigzag sont employés dans les ardoisières. L. K.

II. ARCHITECTURE. — Ce terme s'emploie en architecture pour désigner: 1° dans les *plans*, les saillies ou les retraites que les divers corps de bâtiments composant un édifice peuvent offrir les uns par rapport aux autres et aussi la brisure qui se produit lorsque les axes des pièces ou des passages contigus ne forment pas une ligne droite; 2° dans les *façades*, les ressauts formés par les lignes de moulures indiquant les divisions horizontales des étages de corps de bâtiments accolés, mais dans lesquels des niveaux différents d'étages font que ces moulures forment une succession de lignes horizontales reliées par des lignes verticales. — Dans les dessins d'architecture, il arrive fréquemment que les *coupes* sont prises suivant une ligne décrochée en plan afin de faire se succéder les bâtiments coupés, non suivant un axe unique, mais suivant une succession d'axes permettant de représenter telle partie de l'édifice plutôt que telle autre. Charles LUCAS.

DEGROIX (L.-P.), littérateur français, mort à Lille en 1827. Il fut trésorier de France. Il a collaboré à l'édition des œuvres de Voltaire connue sous le nom d'édition de Kehl, édité le *Commentaire de La Harpe sur le théâtre de Voltaire*, publié un certain nombre d'articles dans la *Biographie* de Michaud. Il a encore écrit: *l'Ami des arts ou Justification de plusieurs grands hommes* (Amsterdam [Lille], 1776, in-12); *Stances irrégulières*

sur le spectacle de Lille (Lille, 1819, in-8), et, en collaboration avec Vieillard de Boismartin, une tragédie en cinq actes, *Almanzor* (1774).

DEGROIX (Adolphe), homme politique français, né à Nogent-le-Rotrou le 7 mai 1830. Propriétaire dans la Loire-Inférieure, il fut élu sénateur le 18 av. 1888, par les électeurs sénatoriaux de ce dép. avec un programme monarchiste. Il siège à droite.

DÉCROTTEUR. Celui qui fait métier de décrotter les chaussures; à Paris et dans les grandes villes, se dit spécialement des hommes autorisés à stationner sur les voies publiques avec les ustensiles nécessaires pour cirer les chaussures. Le même homme cumule le plus ordinairement le métier de décrotteur avec celui de commissionnaire. A Paris, le nombre des décrotteurs s'élève à près de trois cent cinquante.

DÉCROTTOIR. Sorte de grille posée sur le sol ou simple lame de métal fixée au mur près de la porte d'entrée d'une habitation et permettant aux personnes venant du dehors de décrotter leurs chaussures. Les lames de métal, fixées au mur, souvent en saillie et parfois au-devant d'une petite niche, pouvaient avoir une forme plus ou moins étudiée et prendre une certaine importance artistique; mais, à Paris, l'ordonn. de police du 9 juin 1824 sur les saillies et celle du 25 juil. 1862 sur la sûreté, la liberté et la commodité de la circulation, défendant d'établir les décrottoirs en saillie sur la voie publique, ont contribué à les faire remplacer, au moins dans les villes, par des grilles de métal (fer ou fonte) ou par des appareils formés de brosses dans lesquels l'art ne joue plus aucun rôle.

DE CRUCQUE (Jacques), dit **CRUCQUIUS**, philologue belge, né à Messines vers 1521, mort à Bruges vers 1621. Après avoir suivi les cours du collège des trois langues à Louvain, il devint professeur de littérature grecque et de littérature latine à Bruges. Il consacra sa vie à donner toute une série d'éditions critiques des poésies d'Horace, d'après les manuscrits blandiniens de Gand. Ses commentaires sont pleins d'érudition, mais l'esprit critique y fait souvent défaut. Il publia à Anvers, chez Plantin, en 1578, un *Horace* complet, qui peut être considéré comme le couronnement de ses études philologiques.

BIBL.: PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*; Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol. — KELLER, *Rhein. museum*, XVIII. — ZANGEMEISTER, *Ibid.*, XIX.

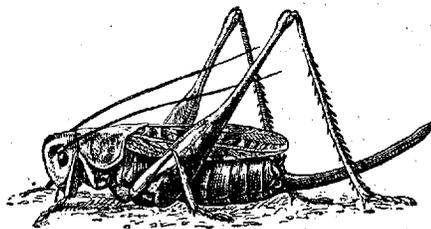
DECSI (Jean), savant hongrois, né dans le comitat de Tolna vers 1560, mort à Marosvásárhely vers 1611. Sa traduction de Salluste en magyar a rendu des services philologiques et littéraires. Ses écrits en latin sur les proverbes hongrois, sur ses voyages, sur le droit national sont assez curieux.

DECSY (Samuel), écrivain hongrois, né à Rimaszombat en 1775, mort le 25 janv. 1816. Le recueil qu'il intitula *Magyar Kurir* a inauguré la presse périodique en langue magyare. On lui doit aussi d'importants ouvrages historiques.

DECTICADAPIS (Paléont.) (V. RAT [Paléont.]).

DECTICUS (Paléont.) (V. HANISTER [Paléont.]).

DECTIQUE (*Decticus* Aud-Serv.) (Entom.). Genre d'Orthoptères-Sauteurs, de la famille des Locustides. Ce sont des *Sauterelles vraies*, de taille moyenne, à la tête



Decticus verrucivorus.

grosse, au front convexe, produisant un large renflement entre les antennes, qui sont capillaires, et au moins aussi longues que le corps. Les mandibules sont très fortes et les

élytres étroites, souvent peu allongées. L'espèce type du genre, *D. verrucivorus* L., se trouve dans presque toute l'Europe. Elle est commune, en été, dans les prairies et les champs herbeux. C'est la Sauterelle à sabre de Geoffroy (*Ins. des env. de Paris*, I, p. 397). Ses mandibules sont tellement puissantes qu'elles entament la peau jusqu'au sang. Dans certaines contrées du Nord de l'Europe, notamment en Suède, les paysans la saisissent pour lui faire mordre les verrues qu'ils ont souvent sur les mains, pensant que le liquide âcre et brun qu'elle rejette en même temps par la bouche est capable de faire sécher et disparaître ces mêmes verrues.

Ed. Lef.

DÉCUBITUS AIGU. Cette dénomination est employée pour désigner une affection cutanée d'origine nerveuse qui se montre à l'origine sous la forme d'une plaque érythémateuse, sur laquelle apparaissent très vite des vésicules ou des bulles, et qui amène presque toujours la mortification du derme et la production d'eschares. Cette appellation est des plus impropres, car elle substitue la cause à l'effet, le décubitus à la lésion cutanée. Le décubitus aigu s'observe surtout au cours de certaines maladies nerveuses : quelques jours et même quelques heures après le début d'une affection cérébrale ou spinale, on voit apparaître sur la peau des régions fessière ou sacrée un érythème d'un rouge plus ou moins foncé et s'accompagnant de douleurs vives. Puis, après un jour ou deux, des bulles ou des vésicules se développent vers sa partie centrale ; tantôt elles se dessèchent, tantôt l'épiderme s'enlève et laisse à nu une surface saignante, violacée, point de départ d'une eschare dont l'étendue s'accroît peu à peu. Cette eschare peut devenir la source de complications redoutables : infection purulente, intoxication putride marquée par de la fièvre rémittente, embolies gangreneuses ; elle peut aussi en gagnant de proche en proche ouvrir les séreuses trochantériennes ou dénuder le sacrum et ouvrir le canal sacré et la cavité arachnoïdienne, produisant ainsi une méningite ascendante purulente.

Le décubitus aigu peut être consécutif à une affection à marche rapide soit du cerveau, soit de la moelle ; dans le premier cas l'hémorragie intra-encéphalique et le ramollissement partiel du cerveau sont ses causes les plus fréquentes. Dans le décubitus d'origine cérébrale, l'érythème se montre rarement avant le deuxième jour et occupe le centre de la fesse, du côté correspondant à l'hémiplégie ; au contraire, dans le décubitus lié à une lésion de la moelle, l'eschare occupe la région sacrée d'où elle s'étend symétriquement aux parties voisines ; elle n'est unilatérale que lorsqu'une moitié latérale de la moelle est seule lésée, et alors elle siège du côté opposé à la lésion spinale. Le décubitus se rencontre surtout dans les maladies spinales qui conduisent à l'atrophie et dans certains cas de lésion traumatique de la moelle ; on réussit aussi à le faire naître expérimentalement par l'hémisection latérale de la moelle d'un animal. Il est également assez fréquent de voir survenir les symptômes du décubitus aigu dans le cours de maladies spinales à évolution lente, lorsqu'une nouvelle cause d'irritation vive intervient. C'est ce qui arrive quelquefois quand une myélite scléreuse prend une marche aiguë, ou quand, dans le mal de Pott, un abcès fait soudain irruption dans la cavité rachidienne.

La pathogénie du décubitus aigu est encore assez mal connue. Charcot invoque comme sa cause la plus fréquente l'irritation vive d'une région plus ou moins étendue de la moelle, se traduisant par une myélite aiguë ou suraiguë, et cette conclusion est confirmée par des expériences faites sur les animaux qui montrent que des ulcérations au sacrum ne surviennent pas chez eux à la suite des sections ordinaires de la moelle, mais seulement quand ces sections occasionnent de l'inflammation. Les lésions inflammatoires de la substance grise péri-épendymaire et des cordons postérieurs sont celles qui paraissent les déterminer le plus souvent. L'apparition de cette affection constitue un signe du plus fâcheux pronostic. Il est fort rare qu'il se montre dans des cas qui doivent se terminer par la guérison. Dr Georges LEMOINE.

DÉCULASSEMENT (Artill.). On dit qu'il y a déculassement dans une bouche à feu munie de la fermeture à vis, lorsque la vis ou l'écrou se sépare du corps de la pièce. Il y a : 1° déculassement *par arrachement de filets*, lorsque, tous les filets étant cisailés, le noyau de la vis est projeté ; 2° déculassement *par dévissage*, lorsque la vis, intacte, est projetée après avoir tourné du sixième de tour nécessaire pour dégager les filets de la vis de ceux de l'écrou ; 3° déculassement *par rupture transversale*, lorsque l'écrou, entraînant avec lui tout le système, est séparé du corps du canon. Ajoutons que certains déculassements peuvent provenir de la négligence des servants ; on a cherché à empêcher ce genre d'accidents au moyen de dispositifs divers, tels que le couvre-lumière qui empêche de mettre le feu à la pièce lorsque la culasse n'est pas complètement fermée. Nous allons examiner successivement les trois modes de déculassement. 1° La pression que les gaz de la poudre exercent sur la tranche antérieure de la vis tendent à produire la rupture *par arrachement de filets*. La théorie montre que le cisaillement a le plus de chance de se produire au fond des filets de la vis ; elle indique également que, pour y résister, il faut employer des vis assez longues et de grand rayon, et donner à la chambre un diamètre aussi faible que possible. 2° Si les filets de la vis ont une inclinaison suffisante par rapport aux génératrices du corps de la vis, le *dévissage* ne peut pas être produit directement par la pression des gaz sur l'obturateur ; mais il peut être une conséquence du mouvement de rotation que le projectile imprime à la pièce et qui, combiné avec la réaction élastique des flasques de l'affût, se transforme en un mouvement alternatif autour de l'axe. La vis participe à ce mouvement et, en vertu de son inertie, elle peut arriver à tourner dans l'écrou de culasse et à se dévisser. Pour éviter le dévissage, il suffit d'empêcher la vis de tourner librement ; à cet effet, on munit le canon d'un linguet de sûreté qui lui est relié à charnière et qui tombe de lui-même dans une entaille de la vis, quand la culasse est fermée. Dans les canons de Bange, l'office du linguet de sûreté est rempli par la came du levier-poignée qui tombe dans une mortaise pratiquée dans le volet. Ces dispositifs sont inutiles quand on emploie des gargousses métalliques ; l'adhérence de la douille contre le godet de la vis d'une part et contre les parois de la chambre de l'autre suffit pour empêcher le dévissage. 3° La pression développée par les gaz de la poudre produit un gonflement du canon dans la partie située en avant de l'obturateur, tandis que la partie arrière tend à conserver sa forme, n'étant soumise à aucune pression intérieure. L'effort longitudinal qui en résulte tend à produire la *rupture transversale* du canon, à l'aplomb du filet de l'écrou le plus rapproché de l'obturateur. On peut combattre cette cause de rupture de deux manières. L'une consiste à éloigner le filet antérieur de l'obturateur en ménageant entre eux une partie lisse qu'on nomme le fossé. L'autre manière, fondée sur ce que la dilatation dans les couches cylindriques successives du canon est d'autant moindre que leur rayon est plus grand, consiste à donner à l'écrou, et par suite à la vis, un diamètre notablement plus grand que celui de l'âme. Cette disposition peut d'ailleurs être employée concurremment avec la précédente.

Dans les bouches à feu qui ne comportent qu'un seul rang de frettes, c'est le corps du canon qui résiste seul au déculassement *par rupture transversale* ; les frettes n'apportent aucun concours, puisque la séparation peut avoir lieu suivant un joint. S'il y a plusieurs rangs de frettes avec joints alternés, ces frettes concourent à la résistance, mais seulement par le frottement, attendu que la séparation peut s'opérer sans la rupture d'aucune frette. Dans les canons qui portent un tube intérieur vissé à la culasse, le corps du canon fournit encore la résistance principale, le tube intérieur ne donnant par son frottement qu'une résistance accessoire. On voit donc que, dans les types de bouches à feu en service dans notre artillerie, c'est le corps du canon qui, tout

en étant soumis à l'effort transversal, supporte tout l'effort longitudinal. On tend aujourd'hui, du moins pour les bouches à feu de gros calibres, à faire supporter ce dernier effort par des pièces spéciales telles que : jaquette enveloppant le frettage avec ou sans serrage et portant d'une part les tourillons et d'autre part le mécanisme de culasse ; barres longitudinales disposées par-dessus le frettage et reliant la frette-tourillons à une bague de culasse vissée dans le corps du canon ; fils d'acier longitudinaux agrafés à la frette-tourillons et à la bague de culasse, etc. L'expérience montre que lorsque l'acier d'une bouche à feu travaille dans les deux sens, on ne doit pas lui faire supporter plus de 10 kilogr. par millim. carré dans le sens longitudinal ; lorsqu'il travaille exclusivement dans le sens longitudinal, on peut le charger dans ce sens jusqu'à 20 kilogr.

BIBL. : Capitaine DUGUET, *Résistance au déculassement des canons se chargeant par la culasse*, dans *Revue d'artillerie*, t. X. — P. LAURENT, *De la Déformation de l'âme des canons dans le voisinage de l'obturateur et du déculassement*, *ibid.*, t. XXVII et XXVIII. — Du même, *Du Déculassement des bouches à feu fermées par une vis à segments*, *ibid.*, t. XXIX.

DÉCUMATES (Champs). On appelait ainsi la partie de la Germanie romaine comprise au delà du Rhin, dans les régions actuelles du duché de Bade et du Wurtemberg. La frontière extérieure était marquée par un mur fortifié d'un fossé et de palissades (*limes*) dont les traces sont aujourd'hui encore presque partout visibles. Il commençait à Kelheim, près de Ratisbonne, allait à l'O. jusque près de Lorsch, puis se dirigeait vers le N., traversait le Meyn près de Freudenberg et allait rejoindre le Taunus. Le territoire compris entre le *limes* et le Rhin était occupé, dit Tacite, par des Gaulois. Il semble qu'ils payaient à l'empire romain une dime du sol qui leur était laissé par l'Etat, ce qui expliquerait l'expression de *agri decumates*. Le pays fut probablement annexé par Domitien, et dès ce temps-là le *limes* fut tracé. Adrien a dû l'étendre ou le renforcer. Ce fut sans doute au temps de l'anarchie, vers 276, que les Romains abandonnèrent le pays. La civilisation latine y pénétra fortement, comme le prouvent les ruines de *villae*, les mosaïques et les inscriptions, notamment celles du musée de Stuttgart.

BIBL. : Les travaux parus en Allemagne sur la question sont innombrables. On les trouvera régulièrement résumés par HUEBNER dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. Le plus considérable est celui de COHAUSEN, *Der römische Grenzwall*.

DÉCURIE (Antiq. rom.). La décurie est dans la Rome primitive un groupe politique de dix personnes ; dix chevaliers, dix sénateurs ; chaque tribu patricienne comprend dix curies et chaque curie fournit au sénat et à la cavalerie dix membres formant une décurie. Le nom subsista même quand le nombre des chevaliers eut augmenté ; sous Auguste, les quatre décuries de chevaliers en renferment quatre mille. Les *collèges* (V. ce mot) se partageaient en décuries. Le président de la décurie est le *decurion*. Ce nom est aussi synonyme de *curiale* (V. ce mot).

DÉCURRENCE (Bot.). Il peut arriver que le limbe ou la nervure moyenne des feuilles se prolongent sur la tige, au-dessous du point d'attache de ces organes, y déterminent un relief ou lui donnent une apparence ailée ; le chardon, le verbascum, la grande consoude, etc., en offrent des exemples. Les tiges peuvent être ainsi ailées dans toute la longueur des entre-nœuds (exemples : *Genista sagittalis*, *Onopordon acanthium*). La décurrence s'explique par la différenciation prématurée d'une partie des faisceaux destinés à la feuille au-dessous du point d'insertion de celle-ci. Il ne faut pas confondre ce phénomène avec ceux d'empiètement si communs dans le règne végétal et en particulier avec les adhérences contractées par un organe axile ou appendiculaire avec l'axe dans une certaine étendue ; dans ce cas, l'organe se détache de l'axe plus haut qu'il ne le ferait normalement. D^r L. HN.

DECURTARIA (Zool.). Genre de Bryozoaires appartenant à la famille des Costulidæ créée par Jullien. Cet auteur lui assigne les caractères suivants : zoécies dont la

paroi frontale est formée de côtes robustes saillantes séparées par des sillons profonds, marqués de pores. Orifice semi-lunaire chez les jeunes, étranglé par deux épines latérales chez les zoécies plus âgées, lèvre supérieure portant parfois une petite protubérance qui divise en deux lobes la portion inférieure de l'orifice ; pas d'épines marginales. Avicellaires correspondant aux espaces intercostaux comme dans la plupart des autres genres de cette famille. L. C.

DÉCUSSÉ (Blas.). Attribut particulier à des feuilles d'arbre disposées par paires et posées en sautoir.

DÉCUSSIS. Monnaie de bronze de la république romaine qui avait la valeur de dix as. A l'époque des décemvirs, l'as, unité du système des monnaies de bronze, pesait une livre romaine, c.-à-d. environ 327 gr. ; le décusis pesait donc théoriquement 3,270 gr. Mais ce n'était là qu'une monnaie de compte et l'on conçoit qu'on n'ait jamais émis des pièces aussi lourdes. Plus tard, le poids des monnaies de bronze fut légalement affaibli à plusieurs reprises. Vers l'an 268 av. J.-C., au moment de la première frappe de la monnaie d'argent à Rome, l'as ne pesa plus qu'un tiers de livre, c.-à-d. 109 gr. environ ; le décusis fut donc normalement de 1,090 gr. Ce fut alors qu'on commença à ordonner l'émission du décusis (dix as) ainsi que du *tripondius* (trois as) et du *dupondius* (deux as) qui sont les seuls multiples de l'as. Les décusis, d'ailleurs fort rares, qui sont parvenus jusqu'à nous, sont d'énormes lingots lenticulaires qui portent pour types, d'un côté la tête de la déesse Rome, coiffée d'un casque orné d'une tête de griffon ; dans le champ, le signe X, marque de la valeur par rapport à l'as. De l'autre côté, figure, comme sur toutes les monnaies de bronze de la république romaine, une proue de navire et la marque X. Le décusis du musée du Collège romain, un des rares exemplaires dont l'authenticité soit bien constatée, pèse 1,104^{gr}70 et a un module de 116 millim. Ce fut sans doute l'incommodité de pareilles pièces qui en fit bien vite et pour jamais cesser l'émission (V. As). E. BABLON.

DÉCUVAGE (V. VIN [Fabrication]).

DÉCYLÈNE (Chim.).

Form. { Equiv. C²⁰H²⁰
Atom. C¹⁰H²⁰

Carbure d'hydrogène appartenant à la série éthylénique, obtenu par Cahours et Pelouze en attaquant par la potasse alcoolique le dérivé monochloré, C²⁰H²¹Cl du carbure pétroléen, C²⁰H²². C'est un liquide bouillant à 160°, donnant avec le brome un bibromure ayant pour formule C²⁰H²⁰Br². Il est isomérique avec le diamylène. Dans la préparation du décyène, il se forme de l'éther éthyl-décylique, C⁴H⁹ (C²⁰H²²O²), liquide bouillant à 200°, ayant pour densité 0,796 à 18° (Truchot). Ed. BOURGON.

DÉCYLIQUES (Dérivés). Ces corps se rattachent à un carbure C²⁰H²⁰, le décyène, et à son hydrure, C²⁰H²². Le décyène bout à 160° et forme un bromure, C²⁰H²⁰Br² : c'est un carbure incomplet du premier ordre. Il est isomère avec le diamylène, carbure polymère de l'amyène (C¹⁰H¹⁰)², découvert par Cahours qui l'avait pris pour l'amyène véritable et avec l'hydrure de torpilène, C²⁰H¹⁶2H², découvert par M. Berthelot dans la réaction de l'acide iodhydrique sur la série camphénique : ce dernier s'en distingue par sa grande stabilité et notamment sa résistance à l'action du brome. — La théorie de la métamérie indique l'existence d'un grand nombre d'isomères du décyène. Pour chacun d'eux il existe un alcool, un aldéhyde, un acide correspondants, etc. — L'essence de rue renferme en quantité notable un aldéhyde qui appartient à l'une de ces séries.

DÉDALE, héros grec dont le nom personnifiait les origines de la charpente et de la sculpture sur bois (δαδάλω signifie *fabriquer avec art*). La tradition lui donnait pour père Eupalamos (qui signifie *adroit de ses mains*) et elle lui attribuait l'invention de la scie, de l'herminette et du fil à plomb. Dédale, dans la mythologie grecque, se trouve mêlé à une multitude de fables d'origine différente, qu'il est assez difficile de débrouiller ; de toutes ces fables la

plus populaire fait de lui un artiste athénien qui, après avoir tué son neveu et élève *Talos*, est banni par l'Aréopage et se réfugie en Crète auprès du roi Minos. Là il fonde une école d'art et exécute une série de travaux remarquables, une génisse de bois pour la reine Pasiphaé et surtout le fameux Labyrinthe. A la suite d'intrigues et de mésaventures, diversement racontées par les mythographes et les poètes, il est lui-même enfermé par ordre du roi, avec son fils Icare, dans le *Labyrinthe* (V. ce mot) d'où il réussit à s'échapper en façonnant des ailes qui permettent aux deux prisonniers de s'envoler à travers les airs. Icare, qui s'est trop approché du soleil, laisse fondre les attaches de cire de ses ailes et périt victime de son imprudence. Quant à Dédale, il aborde, les uns disent en Attique, d'autres en Egypte, d'autres en Sicile ou en Italie, où il laisse des traces de son habileté technique. Toutes ces fables symbolisent la propagation des arts à travers le monde grec. Comme il y a partout de vieilles idoles de bois et que l'imagination populaire les attribue toutes à Dédale, chaque ville, chaque sanctuaire se pique d'avoir été visité par l'infatigable artiste et s'illustre de son nom. Partout où quelque antique construction excite l'étonnement de la foule, on y découvre la main de l'architecte du Labyrinthe. De là à faire de Dédale un personnage historique, il n'y a qu'un pas. Aussi voit-on souvent les auteurs parler d'un Dédale, sculpteur crétois, qui aurait vécu vers le VII^e siècle avant notre ère et aurait été le maître de la plupart des grands artistes du VI^e siècle, de ceux qui ont fondé les principales écoles de sculpture. En réalité, Dédale, en tant que personnage historique, n'existe pas. Lorsqu'on étudie le caractère des œuvres qu'on lui prête, dont les unes se rapportent aux plus informes essais de la plastique, et dont les autres trahissent un art déjà avancé, il est visible que le nom de Dédale n'est qu'un symbole qui représente plusieurs siècles d'efforts obscurs et anonymes, les tâtonnements successifs de l'art plastique qui, d'âge en âge, s'assouplit. L'enfance de la sculpture, depuis le jour où elle essaie d'équarrir une pièce de bois jusqu'au jour où de cette souche informe se dégage la figure humaine plus ou moins vivante, voilà ce que signifie le nom de Dédale, et voilà pourquoi Dédale se retrouve partout en Grèce, à l'origine de toutes les écoles, au temps du roi Minos, c.-à-d. avant la guerre de Troie, et plusieurs siècles plus tard, sur les confins du VI^e siècle av. J.-C.

J. M.

BIBL. : DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des Antiq.* v^o *Daidalos*. — ROSCHER, *Lexicon, d. g. u. r. Mythologie*, v^o *Daidalos*. — DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*.

DEDAN. Nom d'une peuplade de l'Arabie que citent plusieurs écrivains bibliques, notamment *Eséchiel* (xxvii, 20; xxxviii, 13) et *Isaïe* (xxi, 13); d'après ces textes, les gens de Dedan entretenaient, par voie de terre, avec les Phéniciens un commerce d'équipement pour chevaux, soit couvertures, soit cuirs. On les rattache tantôt aux Kouschites, tantôt à Abraham par sa femme Kétura (*Genèse*, x, 7, et xxv, 3). On n'est pas d'accord sur la situation qu'occupait la tribu de Dedan, soit le voisinage de l'Idumée, soit le sud ou l'est de l'Arabie.

DEDEKIND (Friedrich), poète allemand, né à Neustadt sur la Leine en 1525, mort à Lunebourg le 27 févr. 1598. Pasteur à Lunebourg, auteur de drames médiocres et d'un ouvrage satirique renommé, *Grobianius* (Frankfort, 1549), souvent réédité.

DEDELAY D'AGIER (Cl.-Pierre) (V. DELAY D'AGIER [De]).

DEDELEY (Jacques), philosophe suisse, né à Fribourg au commencement du XVII^e siècle, mort à Dillingen en Souabe en 1757. Il entra fort jeune dans la compagnie de Jésus et fut appelé en 1730 à l'université d'Ingolstadt pour y enseigner la logique, et à partir de 1733 la métaphysique. En 1738, il revêtit les fonctions de recteur à l'université de Dillingen, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses ouvrages les plus connus, tous deux écrits en latin, sont un *Traité de philosophie morale* (1733) et un *Compendium de logique : Summulae logicae* (1728)

pour lequel il se contenta de résumer un travail plus étendu de son prédécesseur Oviedo, mais qui rencontra un si vif succès auprès des membres de l'ordre, qu'en 1752 il était déjà parvenu à sa septième édition.

DE DEO (Emanuele), patriote napolitain, né en 1774, mort à Naples le 4 oct. 1794. De naissance noble, le jeune De Deo avait salué avec enthousiasme la révolution française et fait des vœux pour la régénération de sa patrie. Accusé de conspiration avec une cinquantaine d'autres jeunes gens, il fut enfermé au château Saint-Elme, jugé secrètement sans preuves, et condamné à mort. Il n'avait que vingt ans. Aussitôt la sentence rendue, la reine Marie-Caroline fit venir Giuseppe de Deo, père d'Emanuele, et le chargea de promettre à son fils la vie sauve et l'impunité s'il révélait la conjuration et les noms des conjurés. Emanuele, qui était déjà en chapelle, repoussa doucement la proposition, réconforta son père, et força son admiration en préférant l'honneur à la vie. Le lendemain (4 oct. 1794) il marcha au supplice, plein de sérénité, et fut exécuté avec ses amis Vincenzo Vitaliano et Vincenzo Galiani. Quand vint la république parthénopéenne, leurs noms furent honorés solennellement comme ceux des premiers martyrs de la liberté.

F. H.

BIBL. : Pietro COLLETTA, *Storia del Reame di Napoli dal 1734 sino al 1825*; Florence, 1856, 3^e édit., 2 vol. in-12. — Atto VANNUCCI, *I Martiri della libertà italiana dal 1794 al 1848*; Florence, 1860, 3^e édit.

DEDHAM. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Massachusetts, comté de Norfolk, 18 kil. S.-O. de Boston; 7.350 hab.

Aug. M.

DÉDICACE. I. ARCHÉOLOGIE. — La dédicace, en archéologie, est la consécration d'un édifice quelconque, tombe, temple, stèle, arc de triomphe, statue, etc., à un dieu ou à un homme. Elle est, ordinairement, caractérisée par une inscription monumentale, conçue dans un style pompeux, qui rappelle la cérémonie de l'offrande de ce monument au personnage humain ou divin auquel il a été élevé. Les premières dédicaces furent évidemment écrites sur des tombeaux. L'Egypte en fournit des exemples très significatifs. Les Pharaons passèrent leur vie à construire leurs sépultures. Aussi ne doit-on pas s'étonner de lire sur les gigantesques pierres des hypogées des bords du Nil les phrases suivantes : « A toi, Osirien, roi, Seigneur du monde, Ramsès encore vivant. Voici ce que dit Osiris, seigneur de l'Amenti : Je t'ai accordé une demeure dans les montagnes sacrées de l'Occident, comme aux autres dieux grands. » (Feydeau, *Usages funèbres*, p. 190.) « Offrande à Phré, à Horus, à Isis, à Nephthys, à Osiris, afin qu'ils donnent une bonne demeure, beaucoup de bœufs dorés, du vin, du lait, des parfums, des libations, et tous les autres biens purs à l'Osirienne Nofré, défunte, et la vie éternelle à son âme, un grand nombre de jours et à jamais. — A Phth, Memphitique, afin qu'il accorde un bon gîte, des boissons, du pain, des oies, des bœufs, et toute espèce de biens purs à l'Osirien Poeri le Justifié. » (Id., *Ibid.*, p. 204.)

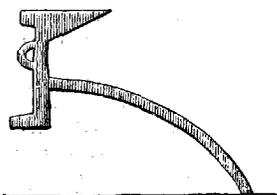
Les Grecs, qui prirent leur civilisation en Egypte, imitèrent les pharaons dans les dédicaces de leurs tombeaux. Nous n'en citerons comme exemple que les deux



Ascia des tombeaux romains.

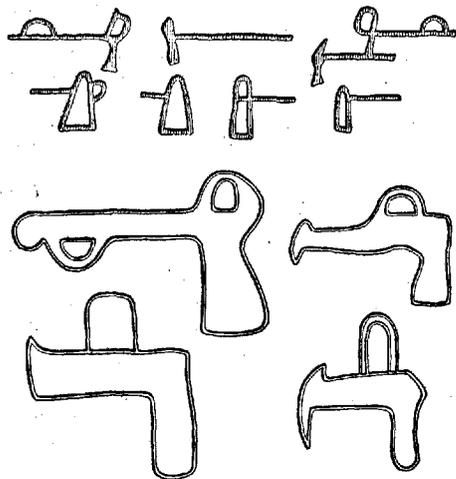
inscriptions suivantes : « Caius Julius Stephanus a fait construire les fondements de ce tombeau à ses frais pour lui et ses enfants. » « Aristote, fils de Sosie, prêtre d'Apollon; qu'on ne mette personne autre que lui dans ce tombeau. » C'est la première concession à perpétuité que nous connaissions. Les Romains dédièrent leurs tombes aux dieux mânes : « Aux dieux mânes, Atioxus et Craxillus

ont fait élever ce monument à la mémoire de leur mère. » (469, Caumont, *Stèle de Bordeaux.*) « Aux dieux mânes, et à Axula, fillette de Cintu Genus. » (Id., *ibid.*, p. 476.) Les formules de ces dédicaces sont excessivement variées. *Donaverunt, Ponendum curavit. Fieri curavit. Heres posuit, etc.* Souvent, comme en Egypte, les vivants prennent soin de se dédier, à l'avance, leur tombeau. On lit, en effet, sur le sarcophage d'un parfumeur de Lyon, Pisonius, qui s'étant fait construire un tombeau pour lui et sa femme, Severia : *Vivus sibi posuit.* Et, à Saint-Giles d'Arles : *Lucius Gratus Eutiches domum æternam vivus sibi curavit ne hæredem rogaret tanta.* La formule la plus curieuse des tombes romaines et surtout gallo-romaines, est celle qui porte gravé un instrument, tout à fait spécial, sur lequel on a écrit bien des chapitres, et qui n'est, au dire de dom Martin, qu'une houe, un outil propre à creuser, à labourer la terre, à faire un sillon; instrument que les antiquaires appellent l'*ascia*. Les mots *sub ascia*



Ascia trouvée à Carthage.

dedicavit se rencontrent partout sur les monuments funéraires de l'ancienne Gaule. A Saint-Just de Lyon, entre autres : « Aux dieux mânes et à la mémoire d'Hylas qui, pour avoir remporté sept fois la victoire, soit en combattant avec deux épées, soit assis sur un char, a été honoré d'un bâton de manumission, Ermals a érigé et consacré sous l'*ascia* ce tombeau à son très cher époux. *Ermals conjux conjugii carissimo ponendum curavit et sub ascia dedicavit.* » « Ju-

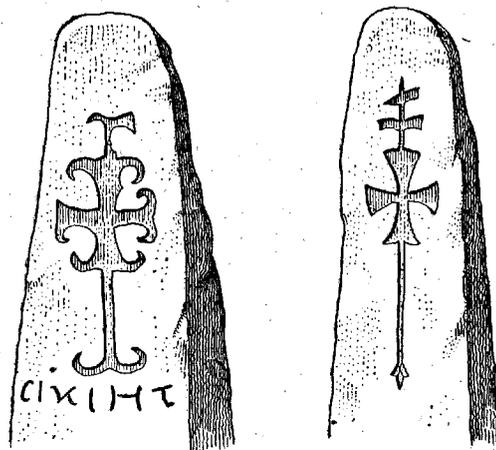


Signes asciformes des dolmens bretons.

lius Marcianus, décurion de la colonie *Cornucopia* de Lyon, a consacré ce monument à la mémoire de sa femme, exemple d'une rare vertu et l'objet de son amour. Elle a vécu avec lui vingt ans et quinze jours, sans la moindre altération d'esprit. Son époux a fait ériger ce cippe pour lui et pour les siens, et l'a dédié sous l'*ascia*. *Et sub ascia dedicavit.* » (D. Martin, *Religion des Gaulois*, p. 249.)

Cette houe, cette charrue, dont les figurines égyptiennes nous donnent une explication formelle, était gravée sur les tombes comme indication de l'aptitude des morts à cultiver la terre dans le pays heureux où ils allaient séjourner après leur décès (V. *Art national*, p. 137). On retrouve l'*ascia* sur les dolmens bretons; à Kercado, à Locmariaquer, et, même, sur les menhirs chrétiens du IV^e siècle, à Langon-Brach et à Crach, menhirs sur lesquels se lisent des noms gaulois, s'il en fut : « *Lapidem*

Herrannuen filius heranal amic Tanhubrit. Pierre de Nuen, fils d'Alamic (avec *ascia*). » (Kéraflech, *Bulletin*



Ascias des menhirs chrétiens de Bretagne.

archéologique, t. VI, p. 334); *Crux Prostlon* (Locoal Mendon); *Vormvini* (Plouagat), *Disiderii filius Bodoc-nous* (Louanec), Disder, fils de Budoc le Victorieux (id., *ibid.*, p. 340).

Après les tombes viennent les temples. Là encore, pour trouver des dédicaces vraies, il faut remonter aux Egyptiens. Champollion nous en donne une du temps de Toutmès III (Mœris), celle du temple d'Amada : « Ce dieu bienfaisant, Seigneur du monde, le roi Soleil, stabilisateur de l'univers, le fils du soleil, Thoutmosis, modérateur de justice, a fait ces dévotions à son père le dieu Phré, le dieu des montagnes célestes, et lui a élevé ce temple en pierres dures. Il l'a fait pour être vivifié à toujours. » (Champollion, *Lettres de Nubie et d'Egypte*, 119.) Les Grecs imitèrent dans les dédicaces de leurs temples les Egyptiens, leurs maîtres. Ils dédièrent leurs splendides petites chapelles à Jupiter Sérapis, à Jupiter Stator, à Diane Ephésienne, à Minerve Athénienne, *Eurythmie*, la poétique, *Théonoé*, la pensée de Dieu, *Ergané*, la protectrice du travail, etc., etc. (Renan, *Prière sur l'Acropole*, 63, *Souvenirs d'enfance*). Quant aux Romains, ils trouvèrent, eux, la formule consacrée qui a servi depuis à tous ceux qui ont élevé des sanctuaires à leurs divinités. *D. O. M. Deo optimo Maximo*, que nous retrouvons partout, à Rome, en France, et jusque sur la cathédrale de Reims rendue au culte : *Deo optimo Maximo sub invocatione Beatæ Mariæ Deiparæ Virginis Templum XIII. Sæculo reedificatum.* Sur la Madeleine de Paris : *D. O. M. Sub. Invoc. S. M. Magdalene.* A Notre-Dame-de-Lorette, enfin : *Beatæ Mariæ Virgini Lauretanæ.* Voltaire s'est contenté d'écrire sur le fronton du temple qu'il éleva dans le parc de son château de Ferney : *Deo dicavit Voltaire.* Les anciennes dédicaces des cathédrales étaient plus simples. On peut lire encore celle de Notre-Dame de Paris sur un des contreforts de la porte du transept méridional. Elle ne donne que la date de l'érection de cette partie du monument, et le nom de l'architecte qui l'a élevé. « En l'an 1257, le second jour des ides de février, maître Jean de Chelles commença cette œuvre en l'honneur de la mère du Christ. »

Les Romains, quand ils déifièrent leurs empereurs, inscrivirent naturellement leurs noms sur le frontispice des temples. Sur le temple de Lyon, on lisait, en effet : *Roma et Augusto.* Ils leur élevèrent des colonnes et des arcs de triomphe avec des dédicaces d'un servilisme achevé. Nous les avons imités à une certaine époque de notre histoire. Comme preuve, nous n'en citerons que les dédicaces suivantes. Celle de la porte Saint-Martin : *Ludovico Magnò Vesontione Sequanisque bis captis, et fractis Ger-*

manorum, Hispanorum Batavorumque exercitibus. Proef. et Edil. P. C. C. Anno D. 1674. Celle de la porte Saint-Denis est encore plus éloquente dans sa simplicité : *Ludovico Magno.* Celle de la statue de Louis XV sur la place de Reims dépasse en flagornerie les précédentes :

De l'amour des Français éternel monument,
Instruisez à jamais la terre
Que Louis dans nos murs jura d'être leur père
Et fut fidèle à son serment.

« A Louis XV, le meilleur des rois, qui par la douceur de son gouvernement fait le bonheur des peuples, 1775. »

C'est encore à ce roi bien-aimé qu'on adressa, en plein Paris, la monstrueuse flatterie de la place de la Concorde, où l'on écrivit au-dessous de son image, flanquée des vertus sculptées par Pigalle, cette dédicace : *Hoc pietatis publicæ monumentum Præfectus et Ediles decreverunt anno 1748, posuerunt anno 1763,* que le bon sens populaire commenta de la façon suivante :

Il est ici comme à Versailles,
Il est sans cœur et sans entrailles ;
Grotesque monument, infâme piédestal,
Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval.

De notre temps, on est revenu à de plus sages proportions en fait de dédicaces. Nous n'en citerons qu'une pour terminer, celle qui se lit sur le fronton du Panthéon : *Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante,* et qui a remplacé définitivement l'inscription écrite à cette place, sous la Restauration : *D. O. M. sub invoc. S. Genovefæ. Lud. XV consecravit. Lud. XVIII restituit.* Henri du CLEUZOU.

II. HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Dédicace des églises.* (V. EGLISE [Liturgie]).

III. LITTÉRATURE. — La dédicace est l'hommage qu'un auteur fait de son livre à quelqu'un par une épître ou une mention inscrite en tête de l'ouvrage. Elle est dictée tantôt par la déférence, tantôt par l'amitié, tantôt par un sentiment intéressé ; la dédicace a servi souvent aux auteurs de prétexte pour exposer leurs idées littéraires et défendre par avance leurs ouvrages : dans ce cas, elle est assez étendue et ressemble à une préface. On trouve aux XVII^e et XVIII^e siècles de nombreuses épîtres dédicatoires de ce genre. De nos jours, la dédicace est plus brève : elle tient la plupart du temps en deux lignes et ne contient qu'un nom et un hommage.

L'usage des dédicaces est très ancien ; à Rome, les poètes dédiaient volontiers leurs vers à des personnages puissants pour les mettre sous la protection de leur nom. C'est ainsi que Lucrèce dédia son *De Natura rerum* à C. Memmius Gemellus ; Cicéron adressa ses différents livres à ses amis ou à ses proches, sans intentions de basse flatterie : le traité des *Devoirs* est dédié à son fils, les *Académiques* à Varron, les trois livres de l'*Orateur* à son frère ; Horace et Virgile adressent leurs œuvres à leurs protecteurs en témoignage de reconnaissance : l'*Art poétique* est dédié aux Pisans et les *Géorgiques* à Mécène.

Plus tard la dédicace, peu usitée dans les pays comme l'Angleterre ou l'Allemagne, demeura florissante en Italie et en France ; elle devint très empathique et intéressée : le Tasse adresse son œuvre au duc de Ferrare et l'Arioste dédie le *Orlando Furioso* à un prince de l'Eglise ; Corneille publie les *Horaces* sous les auspices du cardinal de Richelieu pour désarmer sa jalousie ; une autre dédicace de Corneille est restée célèbre : celle de *Cinna* où le président de Montauron est porté aux nues : elle valut au poète une pension de mille pistoles et les dédicaces prirent le nom d'épîtres à la Montauron ; elles étaient alors de véritables appels à la bourse des riches. Voltaire, qui s'en indignait au siècle suivant, ne se fit pas faute cependant de dédier *Tancrede* à M^{me} de Pompadour. C'était si bien une coutume pour les gens de lettres de demander de petites sommes d'argent en récompense de leurs dédicaces que Scarron s'en explique clairement dans l'épître dédicatoire de *Don Japhet d'Arménie* à Louis XIV. « Sire, écrit-il, je tâcherai de persuader à Votre Majesté qu'elle ne se ferait pas un grand tort si elle me faisait un peu de

bien. » Les premières pièces de Racine sont dédiées à des personnages de la cour ; cependant, après *Bajazet*, ses tragédies ne portent plus de dédicaces. Molière donna peu dans ce travers et ne s'adressa guère qu'au roi. Au XVIII^e siècle, Voltaire donna à la dédicace un caractère un peu plus relevé ; ce n'est plus une simple demande d'aumône ; c'est souvent une flatterie délicate accompagnée de longs commentaires sur l'œuvre ; d'ailleurs, le tour spirituel et varié qu'il sut donner à ses petits hommages les rend charmants : cela fait partie de sa correspondance. Il dédie une tragédie à M^{lle} Clairon, une autre à M^{me} du Châtelet, d'autres à ses amis. L'idée la plus spirituelle de ses dédicaces fut celle de *Mahomet* adressée au pape Benoît XIV.

On a parfois adressé des dédicaces à des personnages mythiques ou divins. Ronsard dédia son livre des *Amours* aux Muses ; un théologien de la scolastique, Hillerin, dédia ses œuvres à la Trinité ; on trouve plusieurs ouvrages dédiés à Jésus, d'autres à la Vierge Marie : c'est sous la garde de son nom qu'Albert le Grand mit plusieurs de ses livres. Drexelius a dédié un de ses écrits à son ange gardien. Enfin quelques auteurs s'adressent à eux-mêmes leurs ouvrages.

De nos jours les dédicaces sont courtes ; on les adresse à des amis, à des parents ; entre littérateurs, c'est un échange de bons procédés, une politesse que l'on se rend. Quelques écrivains y mettent cependant l'hommage sincère de leur admiration ; Baudelaire dédia ses *Fleurs du mal* à Théophile Gautier. Quelques hommes de talent cherchent encore à y mettre, comme Voltaire, de l'esprit, ou, comme Barbey d'Aureville, une petite fleur de style.

DÉDIT. Les engagements d'artistes contiennent généralement une clause stipulant une peine pour le cas où l'un des contractants manquerait aux conventions : on donne le nom de *dédit* à la clause qui stipule cette peine, et aussi à la peine stipulée. Le dédit est, en général, soumis à toutes les règles qui régissent la *clause pénale* (V. ce mot). Ainsi, lorsque la partie qui a manqué aux conventions a été mise en demeure par l'autre partie, les tribunaux doivent la condamner à payer le montant intégral du dédit stipulé, sans pouvoir en augmenter ou en diminuer le chiffre, à moins qu'il n'y ait eu exécution partielle du contrat. Lors même que l'engagement a été partiellement exécuté, l'artiste est toujours libre de le rompre pour le surplus, en payant au directeur le dédit stipulé. De son côté, le directeur est libre d'agir de même, s'il ne reçoit pas de l'artiste les services qu'il est en droit d'en attendre. Le dédit stipulé dans un engagement par le mineur autorisé, au profit du directeur, est nul, car le tuteur n'a pas les pouvoirs nécessaires pour le stipuler. Mais la nullité du dédit n'entraîne pas la nullité de l'engagement (V. ARTISTE).

DÉDITICES (*dediticii*). D'après Gaius, ce nom désignerait, à Rome, les peuples qui, après avoir été vaincus par les Romains, se sont rendus à discrétion, et rationnellement il devrait s'appliquer à tous les vaincus qui, après la capitulation, n'ont été ni réduits en esclavage, ni transformés en citoyens complets ou incomplets, ni réorganisés en Etat indépendant, allié de Rome, mais qui, comme cela arrive surtout sous l'Empire, ont été laissés théoriquement dans la condition produite par la capitulation et ne jouissent qu'en fait d'un statut local plus ou moins favorable ; car ils sont alors, en droit, toujours sous le coup de la capitulation ; ce sont donc des *dediti* et, aux générations suivantes, des *dediticii*. Cependant la langue politique n'emploie jamais cette expression brutale pour caractériser la condition des sujets ordinaires, organisés par Rome en cités provinciales sans traités. Le nom de *deditices* semble réservé aux vaincus, fort rares de tous les temps, que leur soumission a fait entrer comme hommes libres sous l'autorité de la loi romaine, mais qui n'ont obtenu ni la cité romaine, ni un traité, ni un simple statut local, réglé unilatéralement par Rome, et qui, par conséquent, ne font partie d'aucune cité. Ne pouvant invoquer ni les lois spéciales aux citoyens romains (*jus civile*), ni aucune loi na-

tionale propre, ils n'ont d'autres institutions juridiques que celles du droit des gens (*jus gentium*), reconnues comme communes à tous les habitants de l'Empire, et les actes pour lesquels le droit des gens n'offre pas de forme, tels que le testament et probablement le mariage, leur sont fermés. Comme exemples de cette condition féconde en difficultés pratiques, on peut citer les Brutiens après la guerre d'Annibal, et, ainsi que M. Mommsen l'a fait remarquer tout dernièrement, les Juifs éparpillés dans l'Empire, depuis la destruction de leur nationalité par Vespasien.

Le même régime a existé sans que le mot se rencontre dans les textes : d'abord pour les cités de citoyens complets et les cités de citoyens sans suffrage, qui, ainsi que c'est arrivé plusieurs fois sous la République, par exemple pour Capoue, pour Arretium et pour Volaterræ, ont été dépouillés législativement de la cité à titre de peine ; ensuite pour les quelques citoyens qui furent dépouillés de la cité par des lois individuelles dans les périodes troublées du VII^e siècle, comme Metellus Numidicus et Cicéron. Certains auteurs rapportent encore un fragment juridique récemment découvert, le fragment de Berlin, *De Judiciis*, qui vise des individus *deditiorum numero facti*, à une autre catégorie d'hommes libres sans cité, aux *exules* du droit postérieur à Sulla (V. EXIL [Droit romain]) et aux déportés qui les ont remplacés sous l'Empire. Enfin la loi *Ælia Sentia*, sur les affranchissements, de l'an 4 ap. J.-C., a également assimilé aux déditices les affranchis qui ont subi, avant leur affranchissement, des peines considérées comme les rendant indignes d'arriver à la cité. C'est sur cette catégorie de déditices que nous sommes surtout renseignés par les sources juridiques, et c'est aussi à elle que la plupart des auteurs rapportent le fragment de Berlin, *De Judiciis*. Elle a été légalement abolie par Justinien, du temps duquel elle n'existait d'ailleurs déjà plus en fait. P.-F. GIRARD.

BIBL. : TH. MOMMSEN, *Droit public romain*, 1889, VI, 1, pp. 61-62, 156-159 ; VI, 2, pp. 359, et *Historische Zeitschrift*, 1890, p. 424, note 1. — V. en outre sur les affranchis déditices, ACCARIAS, *Précis de droit romain*, 1886, I, n^{os} 65-66, 4^e édit. — LEMONNIER, *Condition des affranchis*, 1887, pp. 52, 203-206, et sur le fragment de Berlin, *De Judiciis*, les auteurs cités dans GIRARD, *Textes de droit romain*, 1890, pp. 404, 405.

DEDO (Métrol.). Mesure de longueur, qui vaut 0^m01 en Italie, 0^m017 en Espagne et 0^m018 en Portugal.

DÉ-DOC. Chef militaire des troupes d'une province, au Tonkin. Les Français lui reconnaissent le rang de colonel. Quelques provinces en ont deux, d'autres n'en ont point.

DÉDON (François-Louis), général français, né à Toul le 21 oct. 1762 ; la date de sa mort est inconnue. Entré au service dès l'âge de quinze ans, il était lieutenant d'artillerie dès 1780. Il fit, avec plus de zèle que d'éclat, toutes les campagnes de la Révolution, devint général de brigade en 1805, passa au service de Naples l'année suivante, fut fait, en 1807, général de division par Joseph Bonaparte qu'il alla plus tard rejoindre en Espagne et qui le nomma directeur général de l'artillerie. Il ne rentra en France qu'après Vittoria (1813). Employé par Napoléon comme général de brigade, il fut, après la première Restauration, créé lieutenant général (1^{er} juin 1814), mais peu après (24 déc.), réduit à la retraite, d'où il sortit un instant pendant les Cent-Jours, pour y rentrer après la seconde Restauration. Il avait contribué à l'organisation du corps de pontonniers en France et publié plusieurs mémoires d'histoire militaire. Mais ce général serait profondément oublié si Paul-Louis Courier, qui servait sous ses ordres en 1807 et qui n'eut pas à se louer de lui, ne lui avait consacré quelques-unes de ses lettres les plus piquantes. A. DEBIDOUR.

DÉDORAGE (Techn.). Les artistes et les industriels sont souvent appelés à dédoré les objets, soit pour recommencer une dorure mangée ou altérée par l'usage, soit pour retirer l'or d'articles usés et destinés à la refonte. Suivant le métal sur lequel l'or a été appliqué, la méthode à suivre pour l'enlever varie considérablement. En langage d'atelier, les liqueurs qui servent au dédorage se nomment

dédorages. Il faut considérer deux cas, suivant que la pièce dorée doit être conservée intacte, ou peut être détruite. Dans ce dernier cas, si les pièces sont d'argent, de cuivre ou d'un alliage de ce dernier métal, il suffit de les plonger dans l'acide nitrique. Après un séjour plus ou moins long, l'acide dissout le métal en respectant l'or qui se dépose dans le bain et qu'on recueille par filtration ; il n'y a plus qu'à procéder au lavage et à la refonte. Si, au contraire, on doit recueillir l'or sans altérer la pièce qu'il recouvre, il faut employer d'autres procédés. Les objets en argent sont chauffés au rouge cerise et jetés encore incandescents dans un bain composé de 10 parties de nitre, 100 parties d'acide sulfurique, 2 parties de sel marin. En répétant cette opération jusqu'à ce que l'or ait été détaché, on n'a pas détérioré la pièce. Les objets en cuivre ou en alliage de ce métal sont placés dans un bain composé de 50 parties d'acide sulfurique, 10 parties d'acide chlorhydrique, 5 parties d'acide azotique. Enfin, ceux en fer ou en acier sont suspendus au pôle positif d'une pile et plongés dans un bain de cyanure de potassium que traverse le courant. Le bronze doré peut être également dépouillé de son or par un procédé galvanique, en employant comme bain l'acide sulfurique fumant. Les vieux cadres dorés et, en général, tous les objets dorés à la feuille, sont plongés dans l'eau bouillante jusqu'à ce que tout l'or soit détaché. Les porcelaines et les verres sont traités par l'eau régale. Les vieux galons qui sont, en général, à âme de soie, peuvent être dédorés par incinération. On a proposé, à ce sujet, une autre méthode basée sur cette propriété qu'une lessive alcaline de savon dissout les matières animales sans agir sur les matières végétales. On enferme les déchets de galons dans une serviette de linge qu'on plonge dans une lessive bouillante de lie de savon. Au bout d'un certain temps, la soie est dissoute et on n'a plus qu'à laver la couverture d'or restée dans le linge. L. K.

DÉDOUBLEMENT. — I. BOTANIQUE (V. SYMÉTRIE).

II. EMBRYOLOGIE ET TÉRATOLOGIE. — Le dédoublement normal ou pathologique d'une ébauche embryonnaire en deux moitiés plus ou moins symétriques est un fait assez rare, contrairement à ce qui avait été admis autrefois. En dehors du cloisonnement de quelques organes creux, entraînant un dédoublement de la cavité (V. CLOISONNEMENT), il n'y a guère à citer que le dédoublement du bulbe aortique primitif en deux troncs artériels distincts. Le fusionnement sur la ligne médiane de deux organes embryonnaires d'abord pairs et séparés, est au contraire beaucoup plus commun ; et c'est à l'absence de cette réunion par suite d'un arrêt de développement ou encore à une duplicité anormale, mais primitive, des rudiments de certains organes aussi bien que du germe tout entier qu'on doit rapporter la grande majorité des cas anciennement considérés comme des dédoublements tératologiques. — On a encore désigné assez improprement, sous ce nom, la *différenciation* progressive des cellules au cours du développement embryogénique.

III. ART MILITAIRE. — Manœuvre qui consiste à diminuer de moitié le front d'une troupe en colonne. Dans une colonne d'infanterie, le dédoublement qui s'opère par déboitement permet de réduire le front de la colonne par le flanc, de quatre hommes à deux, puis à un. Dans les troupes à cheval, ce mouvement s'effectue en faisant exécuter un changement d'allure aux cavaliers ou aux pièces d'artillerie qui doivent amener la réduction du front. Tel est le dédoublement tactique. On appelle dédoublement des fournitures l'opération qui consiste, dans un cas pressé tel qu'une mobilisation ou un appel de réservistes, à partager en deux le lit du soldat. On met alors sur le châlit ou la couchette : le matelas, un drap plié en deux, deux couvertures et un traversin en paille, pendant qu'on place sur le sol la paille, un drap, le traversin, la couverture et le couvre-pied. — Enfin les différentes unités de troupes, depuis les corps d'armée jusqu'aux simples escouades, peuvent être appelées à subir, lors d'une réorganisation ou de la mobilisation de l'armée, un dédoublement destiné à

permettre l'organisation de nouvelles unités. Au moment où nous écrivons (1891), il est question d'un important dédoublement dans notre armée, celui du 6^e corps, dont une partie des éléments doit servir à la formation d'un 20^e corps d'armée.

DEBREUX (Pierre-Anne), architecte français, né à Paris le 28 mai 1788, mort à Paris en 1849. Elève de Percier et de Fontaine et de l'Académie, Debreux remporta le premier grand prix d'architecture en 1815 sur un projet d'école polytechnique et voyagea plusieurs années en Italie, en Istrie, en Grèce et en Asie Mineure. Il publia une partie de ses dessins en vingt livraisons in-fol. On devait à Debreux la chapelle de la Vierge et le presbytère de l'ancienne église Saint-François-Xavier, aujourd'hui démolie ; une salle de concerts située rue Taitbout et où se réunirent, après 1830, les disciples de Saint-Simon ; l'ancien Théâtre-Lyrique du boulevard du Temple, élevé en collaboration avec le décorateur Séchan, inauguré en 1847 et détruit en 1865, et le château de Pont-sur-Seine ou Pont-le-Roi pour Casimir Perier fils. Charles LUCAS.

DEDUCTIO (Dr. rom.). Pour comprendre ce qu'était la *deductio*, il faut se rappeler que, lorsque les biens d'un insolvable avaient été vendus en masse (*bonorum venditio*) l'acquéreur de ces biens (*bonorum emptor*) avait le droit d'agir en recouvrement des créances dépendant du patrimoine qui lui avait été adjugé. La *deductio* consistait en ce que, poursuivant un des débiteurs, il était tenu de lui tenir compte de ce qu'il pouvait lui-même lui devoir. Il y avait là un cas de compensation ; mais il importe de remarquer que le *bonorum emptor* n'était pas tenu d'opérer lui-même cette compensation : en ce sens que s'il avait réclamé dans l'*intentio* de la formule de son action le montant intégral de la dette, sans déduire ce qu'il devait lui-même au débiteur, celui-ci ne pouvait le repousser en invoquant la *plus petitio*, mais avait seulement le droit de demander au magistrat de rectifier la *condemnatio* de la formule en y insérant le montant de la *deductio* dont il sollicitait le bénéfice. Cette *deductio* pouvait d'ailleurs avoir pour objet des dettes non échues : la raison de cette particularité s'explique par les circonstances mêmes où intervenait la *deductio* ; il s'agissait, nous l'avons dit, de liquider un patrimoine, et il y avait intérêt à hâter cette liquidation. Peu importait également que l'action dont usait le *bonorum emptor* fût de droit strict ou de bonne foi : la *deductio* pouvait s'opérer dans tous les cas. Enfin elle se produisait même *ex dispari causâ*, c.-à-d. si la créance du *bonorum emptor* et la dette dont il était tenu vis-à-vis de celui qu'il poursuivait, avaient un objet différent. — On désignait aussi sous le nom de *deductio* une formalité symbolique à laquelle devait procéder dans l'*actio sacramenti in rem* le demandeur en revendication d'un fonds et qui consistait dans l'expulsion simulée du possesseur de ce fonds, contre qui était dirigée l'action. P. N.

BIBL. : ACCARIAS, *Précis de droit romain*, 1^{re} édit., t. II, p. 175, note 2 ; p. 814, note 3. — MAX, *Éléments de droit romain*, t. II, n^o 378, p. 343.

DÉDUCTION. I. LOGIQUE. — On appelle déduction un procédé de raisonnement qui, étant donné un caractère que la science a déclaré devoir être toujours subordonné à un autre caractère, conclut que l'être qui possède le premier caractère possède aussi le second où que l'être qui ne possède pas le second ne possède pas non plus le premier. Par exemple, l'histoire naturelle enseigne que tous les mammifères respirent par des poumons ; si donc on constate que la baleine est mammifère, on aura le droit d'en conclure que la baleine respire par des poumons avant d'avoir fait l'autopsie. Par contre, de ce que le requin ne respire pas par des poumons, on peut en conclure que le requin n'est pas un mammifère. Ce sont là deux raisonnements déductifs. Comme la loi constatée par la science et qui lie l'un à l'autre le caractère dominant et le caractère subordonné est une loi générale, tandis que l'application qu'on en tire est moins générale, et par conséquent est particulière par rapport à la loi, on

a souvent défini la déduction en se plaçant au point de vue de l'*extension* (V. ce mot) : le raisonnement qui va du général au particulier, et, en effet, on voit que la baleine n'est qu'une partie des mammifères et que le requin ne constitue qu'une espèce parmi les animaux qui n'ont pas de poumons. Mais cette façon de comprendre la déduction est une conséquence de la première qui a rapport à la *compréhension* (V. ce mot), à l'essence intime des choses et non à leur nombre plus ou moins grand. La déduction s'exprime par le *syllogisme*. C'est à ce mot qu'il faudra chercher la théorie complète de cette forme de raisonnement.

G. FONSECRIVE.

II. FISCALITÉ. — *Déduction des dettes*. A quelque principe qu'on rattache les droits fiscaux de mutation par décès, il y a presque unanimité dans la doctrine à considérer que ces droits ne devraient porter que sur l'actif net des successions, c.-à-d. déduction faite des dettes et charges dont elles sont grevées : c'est en effet cette valeur seule qui est transmise. On a quelquefois erronément prétendu que les règles du droit conduisent à un résultat contraire. La loi romaine disait déjà : *Bona non sunt, nisi deducto aere alieno* (l. 39, § 1 ; Dig., *De Verb. sign.*). Toutefois, en France, les lois fiscales en ont décidé autrement. Sous l'ancien régime les immeubles successoraux étaient soumis sans déduction au droit de centième denier : mais cette rigueur était du moins tempérée par l'exemption complète des meubles, lesquels n'étaient pas assujettis à cet impôt. La loi du 22 frimaire an VII sur l'enregistrement décide dans ses art. 14, 8^o et 15, 2^o, que l'évaluation tant des meubles que des immeubles sera faite sans distraction des charges. Au Conseil des anciens, Crétet, dans son rapport, expliqua cette injustice par les nécessités du temps, et essaya de l'atténuer en alléguant, comme sous l'ancien droit, sinon l'exonération, du moins le fort adoucissement dont on faisait bénéficier les valeurs mobilières. Mais la loi du 18 mai 1850, art. 10, ayant unifié les taux, l'injustice subsiste dans son entier. Elle éclate pleinement dans le cas d'acceptation d'une succession sous bénéfice d'inventaire. Il est évident ici que le successible n'entend succéder qu'à l'actif net, et cependant il doit payer sur l'actif brut. Contrairement à l'opinion commune, une acceptation bénéficiaire ne préserve pas absolument le successible de tous dommages dans le cas où la succession est très obérée. Et même, dans ce cas, si elle est obligatoire (C. civ., art. 782), elle peut entraîner une véritable spoliation. Il y a là un abus tellement criant que, de bonne heure, des protestations se sont élevées : en 1849 devant la commission du budget ; en 1864 devant le conseil d'Etat chargé d'élaborer un projet de réforme ; en 1869 par voie de pétition au Sénat ; en 1870 devant la commission de l'enquête agricole ; en 1872, 1874, devant l'Assemblée nationale ; enfin, depuis, à diverses époques devant les Chambres. Un projet de loi émané du gouvernement le 27 mars 1888 a donné, dans une large mesure, satisfaction à ces critiques ; mais il ne paraît pas près d'aboutir. Le principal obstacle, en effet, est d'ordre financier. L'administration de l'enregistrement évalue à 40 millions environ la perte que, de ce chef, subirait le Trésor, et elle allègue que, comme dans l'ancienne législation, il y a une compensation provenant de ce fait que la plupart des valeurs mobilières au porteur ne sont pas déclarées, et, par suite, ne payent aucun droit. Mais cette prétendue compensation est tout à fait arbitraire ; en outre, il est presque immoral et très dangereux de l'ériger en principe puisqu'on justifie ainsi la non-déclaration des titres au porteur. On a aussi allégué les fraudes possibles dans les déclarations, les dissimulations de quittances pour faire croire à l'existence actuelle de dettes déjà éteintes. Mais ce sont là des difficultés pratiques qu'il est facile d'écarter. Le projet y consacre l'art. 2, et la plupart des législations des autres pays y ont suffisamment pourvu.

La France, en effet, avec la principauté de Monaco et le cant. de Zurich, est le seul pays où la déduction des dettes ne soit pas inscrite dans la loi pour le calcul de l'impôt

sur les successions. Quant aux autres, un premier groupe comprend les pays qui admettent l'entière distraction de toutes les charges : Argovie, Lucerne, Thurgovie, Chili, Guatémala. Dans un second groupe, on déduit en outre les frais funéraires et les frais de procédure ou autres, nécessités par la liquidation de la succession et la mise en possession des héritiers : Allemagne, Bâle, Berne, Neuchâtel, Russie, Roumanie. Un troisième groupe impose certaines restrictions au principe de déduction : Angleterre, Fribourg, Genève, Glaris, Schaffouse, Tessin, Vaud, Zug, Soleure. Enfin, quant aux règles à imposer pour la justification des dettes, on peut consulter la législation belge (loi du 27 déc. 1847, art. 11 et suiv.); celle du grand-duché de Luxembourg (art. 27, décision du 6 févr. 1886); d'Espagne (art. 74 et suiv., loi du 31 déc. 1881); d'Italie (loi du 13 sept. 1874, art. 75 et suiv.). H. SAINT-MARC.

DÉDUPLICATION (Bot.). Même sens que dédoublement (V. SYMÉTRIE). Ce mot sert encore quelquefois à désigner un procédé de reproduction particulier aux *Algues inférieures*, aux *Desmidiacées* et aux *Diatomacées* (V. ces mots), et qu'on désigne aussi sous le nom de multiplication par division. D^r L. HN.

DEE. Nom de trois petits fleuves des Hes-Britanniques. Le premier coule dans la principauté de Galles et l'Angleterre, les deux autres en Écosse. La Dee galloise naît dans le comté de Merioneth, au mont Berwyn, traverse le lac Bala, la vallée de Langollan, entre dans le comté de Chester et forme un large estuaire (ensablé) dans la mer d'Irlande. Son cours a 112 kil. de long, son bassin mesure 2,400 kil. q. — La Grande-Dee d'Écosse a 139 kil. de long et un bassin de 1,800 kil. q. Elle sourd à 1,237 m. de haut au mont Cairngorm, et se perd dans la mer du Nord près d'Aberdeen. Sa haute vallée est une des plus pittoresques de l'Écosse; là se trouvent Braemar et le château royal de Balmoral. — La Petite-Dee naît au N.-O. du comté de Kircudbright, traverse le lac Ken, coule au pied des monts de Palloway et aboutit au golfe de Solway.

DEE (John), astrologue et illuminé, né à Londres le 13 juil. 1527, mort à Mortlake en 1606. Il vécut longtemps à Prague à la cour de Rodolphe II, puis dans sa patrie à celle d'Elisabeth. Il a publié, de 1564 à 1591, soit en latin, soit en anglais, un grand nombre d'écrits, dont quelques-uns intéressent la navigation, la géographie et l'astronomie, mais dont la plupart n'appartiennent qu'à l'histoire des sciences occultes. Ses *Oeuvres* ont été réunies par Méric Casaubon (Londres, 1659).

DEEN (Van), de son vrai nom *Isaak Abrahamszoon*, physiologiste hollandais, né à Burgsteinfurt en 1804, mort à Groningue en 1869. Il a occupé avec honneur à Groningue la chaire de physiologie et fondé dans cette université un laboratoire de physiologie. Van Deen est universellement connu par ses travaux sur la physiologie du système nerveux. Citons de lui, entre autres : *Traité et découverte sur la physiologie de la moelle épinière* (Leyde, 1841). D^r L. HN.

DEERING (John-Peter GANDY), architecte et homme politique anglais, frère du peintre Joseph Gandy et de l'architecte Michael Gandy, né en 1787, mort le 22 mars 1850. Admis à l'âge de dix-huit ans à suivre les cours de l'Académie royale, John-Peter Gandy y exposa, dès l'année suivante, une composition intitulée *Leading to the Apartments of the Dead*; en 1807, une étude sous ce simple titre, *Design for the Royal Academy*, et, en 1810, deux dessins représentant une ancienne cité et ses environs. Il continua ainsi d'exposer, presque chaque année, jusqu'en 1826 où il fut élu membre associé de l'Académie. En 1805, il publia *the Rural Architect*, ouvrage dont le titre indique bien les matières traitées et, de 1811 à 1813, il voyagea en Grèce pour la Société des dilettantes, se rencontra, dans ce voyage, avec lord Byron qui lui fit plus tard construire sa résidence de Broom Hall dans le comté de Fife, et exposa, en 1814, un temple mystique de Cérès (la salle d'initiation des mystères ou grand temple d'Eleusis).

John-Peter Gandy collabora, de 1817 à 1819, avec W. Gell, au célèbre ouvrage de ce dernier intitulé *Pompeiana* (fouilles et découvertes de Pompéi; Londres, in-fol.), lequel eut trois éditions de 1819 à 1832, et exposa encore une fois, mais en collaboration avec Wilkins, un projet de tour commémorative de la victoire de Waterloo, tour qui aurait eu 280 pieds anglais de haut (un peu plus de 87 m.). Il fit ensuite construire, à Londres, avec Wilkins, les anciens bâtiments de l'université de Londres, dans Grower Street, et le club de l'université, dans Pall Mall. Seul, John-Peter Gandy est l'auteur d'Exeter Hall, dans le Strand, de Saint-Mark's Chapel, dans North-Audley Street et de Phoenix Fire Insurance Office, dans Charing Cross. Le testament de son ami Henry Deering of the Lee lui ayant assuré, en 1827, la propriété d'une terre de ce nom de Deering près de Missendon, dans le comté de Buckingham, John-Peter Gandy prit ce nom de Deering, abandonna peu à peu la pratique de l'architecture, devint membre du Parlement pour Aylesbury et remplit en 1840 les fonctions de haut shérif de son comté. Il avait été élu membre titulaire de l'Académie royale en 1838. Charles LUCAS.

DEERLYCK. Com. belge de la Flandre occidentale, arr. de Courtrai, à 45 kil. de Bruges; 5,000 hab. Fabriques de coton, de laine, d'huile. Centre d'un commerce agricole très important.

DEÉS. Ville de Hongrie, au confluent des deux Szamos; 6,200 hab. Une tradition, attestée par les dessins et les inscriptions locales, faisait venir ce nom bizarre du cri de Deus! qu'y auraient poussé les premiers chefs magyars. On remarque un vieux temple réformé et les restes d'un château. A 2 kil. de distance se trouvent les salines considérables de Deésakna, avec une population de 1,800 hab.

DEFACQZ (Eugène), juriconsulte belge, né à Ath en 1797, mort à Bruxelles en 1874. Après avoir été l'élève du célèbre Jacotot, il prit le grade de docteur en droit, fut nommé, après la révolution de 1830, conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles et devint, quelques mois plus tard, secrétaire général du ministère de la justice. Élu membre du Congrès national par ses concitoyens d'Ath, il fut, dans cette assemblée, le chef de la fraction libérale et prit une part prépondérante aux discussions qui s'élevèrent sur la question du mariage civil, la liberté des cultes et l'établissement du cens électoral. Toutefois, il ne parvint pas à faire dominer le principe de la subordination de l'Église à l'État. Il vota pour la monarchie et pour le système d'une Chambre législative unique. Defacqz contribua à fonder l'université libre de Bruxelles; il y fit un cours de droit coutumier et le publia sous le titre de : *Ancien Droit belge* (réédité en 1873, 2 vol. in-8). Cet ouvrage est le fruit de recherches immenses classifiées avec la clarté et l'ordre le plus parfaits unis à une méthode irréprochable. Defacqz joua un rôle politique considérable. Il fut pendant de longues années grand maître de la franc-maçonnerie belge et présida, en 1846, le congrès qui rétablit l'union dans le parti libéral, ce qui détermina, l'année suivante, la chute du ministère catholique. Defacqz avait été appelé, en 1832, au siège d'avocat général près la cour de cassation; il devint premier président en 1867 et conserva cette haute dignité jusqu'à sa mort. Il parcourut avec éclat cette carrière de magistrature; la collection de ses arrêts, publiés dans la *Pasicriste*, forme un véritable monument. Les principes y sont posés avec une rectitude admirable, la déduction est nette, concise, vigoureuse, la rédaction est d'une clarté et d'une pureté sans exemple. L'impartialité du magistrat était à la hauteur de sa science juridique et il était entouré d'un respect universel. La ville d'Ath lui a érigé une statue. E. H.

BIBL. : HUYTENS DE TERBEQ, *Discussions du Congrès national de Belgique*; Bruxelles, 1845, 5 vol. in-8. — Th. JUSTE, *Histoire du Congrès national*; Bruxelles, 1802, in-8. — L. HYMANS, *la Belgique contemporaine*; Bruxelles, 1884, in-8. — C. FAIDER, *le Premier Président Defacqz, dans la Belgique judiciaire*, 1871.

DE FAILLY (Étienne-Auguste) (V. FAILLY).

DEFAUCONPRET (Auguste-Jean-Baptiste), littérateur français, né à Lille le 12 juil. 1767, mort à Fontainebleau le 11 mars 1843. Notaire à Paris, il perdit sa fortune et dut, à l'âge de cinquante ans, se retirer à Londres, où il se consacra, avec une rare puissance de travail, à la traduction des romanciers et des historiens de l'Angleterre et de l'Amérique. Walter Scott, Fenimore Cooper, Washington Irving, miss Edgeworth, Ths. Hook, le capitaine Marryat, une foule d'autres, lui durent d'être connus en France. On ne compte pas moins de quatre cent vingt-deux volumes traduits par lui, sans autre collaboration, a-t-il affirmé, que celle de son fils. Ces traductions, faites pour fournir au public français une lecture amusante et facile, ne répondent plus aux exigences d'exactitude et de sincérité qui distinguent le goût littéraire contemporain. A.-J.-B. Defaucopret a laissé, en outre, plusieurs romans historiques, comme *Masaniello* (Paris, 1822, 3 vol.), des études de mœurs, comme *l'Hermite de Londres* (Paris, 1819-20, 3 vol.), un opéra-bouffe, *la Papesse Jeanne* (Paris, 1793), et un *Nouveau Barème*, dont la 1^{re} édition parut anonymement en 1799, le tout profondément oublié. — Son fils, *Charles-Auguste*, né à Saint-Denis en 1797, mort en 1865, fut préfet des études à Sainte-Barbe, puis directeur du collège Rollin. Il traduisit, seul ou avec son père, un grand nombre d'ouvrages anglais, collabora à la *Biographie universelle classique*, et fut un des auteurs du *Dictionnaire grec-français* connu sous le nom d'Alexandre. B.-H. G.

DÉFAUT. I. DROIT. — On appelle *défaut*, en matière de procédure, le fait de ne pas comparaître, en personne ou par mandataire, sur une assignation reçue ou donnée, devant une juridiction civile ou criminelle. On distingue ainsi d'une part le défaut en matière civile et le défaut en matière criminelle, et, d'autre part, le défaut du défendeur et celui du demandeur. On dit que le juge *prononce défaut* ou *donne défaut*, lorsqu'il constate la non-comparution en personne ou par mandataire d'une des parties, pour tirer ensuite de cette constatation les conséquences de droit ; on donne le nom *jugement par défaut* à ceux qui statuent à l'égard d'une partie défaillante, on oppose ainsi les jugements *par défaut* aux jugements *contradictaires*, qui statuent après le *contredit* des parties, c.-à-d. après l'exposé de leurs moyens respectifs (V. JUGEMENT).

Déjà chez les Romains, lorsque le demandeur en matière civile se présentait seul devant le juge, celui-ci décernait contre le défendeur défaillant (*contumax*) une injonction de comparaître dans les dix jours : c'était le premier édit ; si le défendeur n'y obtempérait pas, cette injonction était suivie de deux autres édits décernés aux mêmes intervalles que le premier. Lorsque toutes ces injonctions étaient restées sans effet, le juge rendait alors un édit *péremptoire*, après lequel la sentence était définitivement prononcée.

Le droit féodal suivit pour les défauts, en matière civile, à peu de chose près les règles du droit romain. Lorsque le défendeur faisait défaut, le demandeur obtenait un premier jugement de défaut qui ordonnait que le défendeur serait réajourné, c.-à-d. réassigné avec intimation ; sur ce second ajournement, le demandeur levait un second défaut ; ensuite il produisait les deux ajournements avec les deux défauts et, le tout vu, le juge déclarait les défauts bien et dûment obtenus, déboutait le défaillant de toutes exceptions et défenses et admettait le demandeur à justifier sa demande. En vertu de ce jugement, le demandeur ajournait de nouveau le défendeur pour voir produire titres et exploits, et enfin, après toute cette procédure, il obtenait un jugement définitif lui adjugeant obligatoirement les fins de sa demande. L'ordonnance de 1667 abrogea la nécessité des réassignations et autorisa le demandeur, après l'expiration du délai fixé, à prendre immédiatement défaut et à se faire adjuger ses conclusions, lorsqu'elles étaient trouvées justes et bien vérifiées. Le défaut ne pouvait être prononcé avant l'expiration d'un délai de huitaine outre celui de l'assignation. La même ordonnance établit, pour la première

fois, la distinction, conservée par notre code de procédure civile, entre le défaut *fauté de comparaître*, c.-à-d. de comparaître, et le défaut *fauté de constituer procureur*, ou *fauté de conclure*. En cas de défaut *fauté de comparaître*, c.-à-d. si le défendeur ne constituait pas un procureur pour plaider et ne se présentait pas en personne, le défaut devait être pris au greffe. En cas de défaut *fauté de conclure*, c.-à-d. si le défendeur ayant constitué un procureur, ce procureur ne concluait pas, le défaut était pris à l'audience. Lorsqu'une des parties ou son procureur ne comparait pas à l'audience, on distinguait si c'était le demandeur ou le défendeur : à l'égard du premier, le juge donnait au défendeur *congé* et pour le profit le déchargeait de la demande ; si c'était le défendeur qui ne comparait pas ou ne concluait pas, le demandeur obtenait défaut et pour le profit, l'adjudication de ses conclusions, non plus obligatoirement, comme autrefois, mais seulement si elles étaient trouvées justes et bien vérifiées. Celui contre qui il avait été obtenu un jugement de défaut avait la faculté d'y former opposition dans un délai déterminé. L'ordonnance de 1670 avait réglé le défaut en matière criminelle, auquel on réservait spécialement le nom de *contumace*. Lorsqu'un décret de prise de corps ne pouvait être exécuté contre un accusé, ses biens étaient saisis, sans qu'il fût besoin d'un jugement. L'accusé était ensuite assigné à comparaître à quinzaine ; s'il ne comparait pas sur cette assignation, il était averti par un seul cri public de se présenter à huitaine. Après ces délais, si la procédure était bien instruite, l'accusé était condamné, et toutes les peines, même celle de mort, pouvaient lui être appliquées. Le code de procédure civile et le code pénal ont reproduit, sur les défauts civils et criminels, la plupart des règles établies par les ordonnances de 1667 et de 1670, en comblant les lacunes qu'elles présentaient. Nous avons maintenant à résumer, d'après ces deux codes, la législation actuelle sur les défauts en matière civile et sur les défauts en matière criminelle.

1° *Des défauts en matière civile.* Le défaut devant la juridiction civile peut émaner soit du défendeur, soit du demandeur. Le premier cas est de beaucoup le plus fréquent en pratique, et c'est à la réglementation de ce cas que les rédacteurs du code de procédure ont consacré le titre huitième du livre II, intitulé *Des jugements par défaut et oppositions*. Étudions donc d'abord cette réglementation et nous verrons ensuite comment s'en distingue celle qui concerne le défaut du demandeur. Selon la distinction déjà établie par l'ordonnance de 1667 et reproduite par le code de procédure, le défendeur peut faire défaut de deux manières différentes. Il se peut d'abord qu'il ne constitue pas d'avoué : c'est le défaut *fauté de comparaître*, appelé encore défaut *fauté de constituer avoué* ou *contre-partie*. Il se peut en outre que, le défendeur ayant constitué avoué, cet avoué ne se présente pas, au jour indiqué pour l'audience, pour poser des conclusions : c'est le défaut *fauté de conclure* ou *contre avoué*. Lorsque le défendeur ne constitue pas d'avoué ou que l'avoué par lui constitué ne conclut pas, le tribunal, sur l'appel de la cause, prononce d'abord le défaut, en constatant que le défendeur ne s'est pas présenté. Le défaut étant ainsi constaté et prononcé, le tribunal, par le même jugement, en *adjudge le profit* au demandeur, c.-à-d. qu'il juge dans le sens de ses conclusions, non pas obligatoirement, mais seulement si ces conclusions sont trouvées justes, c.-à-d. non contraires à la loi, et *bien vérifiées*, soit par l'examen des pièces, soit aussi, d'après certains auteurs, par une instruction plus approfondie, telle qu'une enquête. C'est pour permettre cette vérification que la loi autorise le tribunal à remettre à une autre audience le prononcé du jugement. Il se peut que plusieurs défendeurs assignés devant le même tribunal et pour le même objet fassent tous défaut. Dans ce cas, il n'est pas permis au demandeur de requérir autant de jugements qu'il y a de défendeurs ; la loi veut, par un motif d'économie dans les frais, qu'ils soient tous

compris dans le même défaut, c.-à-d. qu'il ne soit rendu qu'un jugement unique, mais commun à chacun d'eux. La sanction de cette disposition n'est pas toutefois la nullité des jugements multiples qui auraient été requis par l'avoué du demandeur, mais simplement la défense faite à cet avoué de faire taxer ces jugements. Il se peut encore, dans le cas où plusieurs défendeurs sont assignés devant le même tribunal et pour le même objet, que les uns comparassent, tandis que les autres font défaut : il y a lieu alors à ce que la loi appelle le *défaut-profit-joint*. Le demandeur ne peut pas, dans ce cas, diviser sa demande et obtenir plusieurs jugements distincts, les uns contradictoires contre ceux des défendeurs qui comparassent, les autres par défaut contre ceux qui font défaut : la loi a écarté ce mode de procéder afin d'économiser des frais et surtout afin d'éviter la contrariété possible entre les jugements contradictoires et par conséquent définitifs et les jugements par défaut, susceptibles d'être réformés sur l'opposition des défendeurs défaillants. Le tribunal constate donc d'abord le défaut de celles des parties qui ne comparassent pas ; mais, au lieu d'en adjuger le profit au demandeur, il le joint à la cause des défendeurs présents : d'où le nom de défaut-profit-joint. Ce *jugement de jonction* est ensuite signifié aux parties défaillantes par un huissier commis, avec assignation au jour auquel la cause sera appelée ; si, sur cette seconde assignation les parties défaillantes persistent à ne pas comparaitre, il est alors rendu un nouveau jugement unique, qui comprend toute la cause, régit toutes les parties tant présentes qu'absentes, et est, à l'égard de toutes, contradictoire et par suite non susceptible d'opposition. La procédure du défaut-profit-joint n'est applicable qu'au défaut contre partie : elle ne l'est pas au cas où, tous les défendeurs ayant constitué avoué, les uns concluent et les autres ne concluent pas ; dans ce dernier cas, le tribunal statue contradictoirement à l'égard de toutes les parties comparantes à l'égard desquelles la cause est en état.

Le jugement de défaut une fois rendu est signifié au défaillant. Si celui-ci a fait défaut faute de conclure, la signification est faite à l'avoué constitué par un huissier ordinaire. S'il a fait défaut faute de comparaitre, c.-à-d. faute de constituer avoué, la signification à peine de nullité doit être faite par un huissier commis, c.-à-d. spécialement désigné par le tribunal ou par le juge du domicile du défaillant que le tribunal aura désigné : la loi suppose, dans ce dernier cas, que, si la partie n'a pas constitué avoué, c'est que la copie de l'exploit ne lui est point parvenue et que celle du jugement lui parviendra plus sûrement par les soins d'un huissier, investi de la confiance du tribunal. Le jugement par défaut ne peut être exécuté qu'après avoir été signifié, sauf toutefois dans le cas d'urgence, si le tribunal ordonne l'exécution sur minute. De plus, et à la différence du jugement contradictoire, celui qui a été rendu par défaut ne peut pas être exécuté tant qu'il ne s'est pas écoulé huit jours pleins à dater de la signification à l'avoué, s'il s'agit d'un défaut faute de conclure, ou à la partie elle-même, s'il s'agit d'un défaut faute de constituer avoué. Pendant ce délai tout acte d'exécution est interdit au demandeur ; mais il peut faire des actes conservatoires et notamment inscrire l'hypothèque que le jugement lui confère sur les biens du défendeur. De plus, si le défendeur forme opposition au jugement par défaut, c.-à-d. demande au tribunal qui a rendu ce jugement de rétracter sa décision et de l'admettre à présenter sa défense, cette opposition est suspensive de l'exécution du jugement, à moins que le tribunal n'ait autorisé l'exécution *nonobstant opposition*, avec ou sans caution : cette autorisation ne peut être accordée qu'autant qu'il y a péril en la demeure. — De même que la loi fixe le temps pendant lequel le jugement par défaut ne peut être exécuté, elle détermine également le délai dans lequel l'exécution doit avoir lieu, à peine de *péremption* (V. ce mot), c.-à-d. de déchéance du jugement. S'il s'agit d'un défaut contre

avoué, le jugement se prescrit, d'après le droit commun, par trente ans ; s'il s'agit d'un défaut contre partie, le demandeur doit exécuter le jugement dans un délai de six mois à compter de son obtention ; sinon, le jugement est périmé, c.-à-d. considéré comme non avenu : la loi, supposant toujours que la partie qui n'a pas constitué avoué ignore le jugement qui a été pris contre elle, a voulu empêcher que le demandeur ne commençât ses poursuites qu'après un grand nombre d'années, dans l'espoir qu'après un si long temps les pièces ou les titres dont il redoute la production seraient détruits ou perdus ; elle a déjoué cette fraude, en exigeant que le jugement soit exécuté à une époque voisine de son obtention.

La partie contre laquelle un jugement par défaut a été rendu peut, ainsi que nous l'avons dit, demander, par un acte d'*opposition* au tribunal même qui l'a condamné, de rétracter sa décision et de l'admettre à présenter sa défense. Nous renvoyons au mot *OPPOSITION* pour l'étude détaillée de cette procédure et nous nous bornons à dire ici que l'opposition doit être formée dans la huitaine à compter de la signification du jugement à l'avoué, s'il s'agit d'un défaut contre avoué, qu'elle peut être au contraire formée jusqu'à l'exécution du jugement s'il s'agit d'un défaut contre partie. Bien entendu le droit d'opposition est indépendant du droit d'appel.

Quelles sont maintenant les règles qui régissent le défaut de la part du demandeur ? Remarquons d'abord que, de la part du demandeur, le défaut faute de conclure est le seul possible : le défaut faute de constituer avoué ne peut, en effet, avoir lieu, puisque l'acte introductif de l'instance, l'exploit d'ajournement doit, à peine de nullité, contenir constitution d'un avoué. Lors donc que l'avoué constitué par le demandeur ne conclut pas, le tribunal peut et doit, par cela seul que le demandeur fait défaut et sans examiner si les conclusions du défendeur sont justes et bien vérifiées, renvoyer ce dernier : ce renvoi, appelé *défaut-congé*, n'est qu'une relaxe de l'assignation et permet au demandeur de renouveler ultérieurement sa demande, sans être obligé de se pourvoir au préalable par la voie de l'opposition. La jurisprudence admet toutefois que le défendeur, au lieu de réclamer un simple défaut-congé, peut demander que sa cause soit jugée au fond et que, dans ce cas, le tribunal doit examiner ses conclusions et, si elles sont justifiées, prononcer à son profit un jugement qui le renverra de la demande elle-même. On discute la question de savoir si, dans ce cas, le jugement prononçant défaut-congé est susceptible d'opposition ; l'affirmative est admise par la majorité des auteurs et des tribunaux.

2° *Des défauts en matière criminelle.* Devant la juridiction criminelle comme devant la juridiction civile, le défaut peut émaner soit du défendeur, c.-à-d. du prévenu, ce qui est le cas le plus fréquent, soit aussi du demandeur, c.-à-d. de la partie civile. Les règles concernant le défaut, soit du prévenu, soit de la partie civile, varient selon qu'il se produit devant le tribunal de simple police, devant le tribunal correctionnel ou devant la cour d'assises : 1° En matière de simple police, si la personne citée ne comparait pas, soit en personne, soit par mandataire, le tribunal prononce défaut contre elle et juge l'affaire au fond : il ne peut condamner que si la poursuite est juste et bien fondée. Le jugement par défaut est signifié à la partie défaillante qui peut y faire opposition dans les trois jours qui suivent la signification, outre un jour par trois myriamètres de distance. L'opposition emporte de droit citation à la plus prochaine audience ; si, à cette audience, la partie ne comparait pas, le tribunal la déboute de son opposition sans examen de fond et en ordonnant l'exécution du jugement par défaut ; si la partie comparait, le tribunal rend un nouveau jugement sur le fond. Le droit d'opposition est ici, comme en matière civile, indépendant du droit d'appel. Quant au défaut du demandeur, c.-à-d. de la partie qui a cité, peut-il donner lieu à un jugement de défaut-congé, comme en matière civile ? La jurisprudence de la cour de

cassation ne l'admet pas. Mais on reconnaît au demandeur défaillant le droit de former opposition. — 2° En matière correctionnelle, le jugement ou l'arrêt est rendu par défaut, si le prévenu ne comparait pas, soit en personne, soit par mandataire ou si, comparissant, il ne propose aucune défense et ne prend aucunes conclusions sur le fond, car, après avoir posé des conclusions préjudicielles, par exemple après avoir soulevé l'exception d'incompétence, il peut, si ces conclusions sont rejetées, faire défaut sur le fond. Il suit de là qu'il y a lieu de distinguer, en matière correctionnelle comme en matière civile, deux espèces de défaut : le défaut *faute de comparaitre* et le défaut *faute de se défendre*. Le jugement par défaut est signifié au prévenu, à sa personne même ou, à défaut, à son domicile; il a cinq jours, à partir de cette signification, outre un jour par cinq myriamètres, pour faire opposition; et même, si la signification n'a pas été faite à personne ou s'il ne résulte pas d'acte d'exécution que le prévenu a eu connaissance du jugement, l'opposition est recevable jusqu'à l'expiration des délais de la prescription de la peine. L'opposition en matière correctionnelle, qui ne porte aucun préjudice au droit d'appel, doit être déclarée au greffe et notifiée dans le délai légal au ministère public et à la partie civile. Cette opposition anéantit immédiatement le jugement et emporte de droit citation à la première audience. Si à cette audience l'opposant ne comparait pas, le tribunal le déboute de son opposition en maintenant le jugement par défaut; s'il comparait, le tribunal rend un nouveau jugement sur le fond. En matière correctionnelle comme en matière de simple police, on reconnaît à la partie civile qui a été déboutée de sa demande par défaut le droit de faire opposition; on lui refuse généralement celui de prendre un défaut-congé. — En matière de grand criminel, il y a lieu de distinguer le cas où l'accusé a pu être saisi et celui où il s'est soustrait à la prise de corps. Dans le premier cas, par suite du principe qu'en cette matière l'arrestation est forcée, le défaut n'est pas possible, excepté s'il s'agit de poursuites de presse (V. PRESSE). Dans le second cas et si, après la mise en accusation, l'accusé n'a pu être saisi ou ne se présente pas, on procède alors par une voie spéciale appelée *contumace* dont les effets sont réglés par les art. 465 et suiv. du C. d'instr. crim. Il a été traité en détail au mot *CONTUMACE* de cette procédure spéciale : nous n'avons donc pas à y revenir ici. Mais, outre la condamnation proprement dite, la cour d'assises peut avoir à statuer sur les dommages-intérêts dus par l'accusé à la partie civile ou par le plaignant à l'accusé. Dans un cas comme dans l'autre, il peut y avoir défaut, et l'arrêt rendu dans ces circonstances est susceptible d'opposition : on admet que cette opposition doit être portée devant les juges qui composent la session de la cour d'assises de laquelle émane l'arrêt par défaut ou, si l'opposition n'a été formée qu'après la clôture de la session, devant ceux de la session suivante. Devant les juridictions administratives, il peut y avoir lieu également à défaut et à opposition. Les règles spéciales auxquelles sont soumis ce défaut et cette opposition ont été indiquées aux articles qui traitent, à propos de chacune de ces juridictions, de la procédure suivie devant elles (V. CONSEIL D'ÉTAT et CONSEIL DE PRÉFECTURE). Georges LAGRÉSILLE.

II. MATHÉMATIQUES. — Un nombre entaché d'une erreur est dit approché par *défaut* quand sa valeur approchée donnée est moindre que sa valeur exacte; il est approché par excès dans le cas contraire.

DÉFAUT-CONGÉ (V. CONGÉ).

DÉFAUT-PROFIT-JOINT (V. DÉFAUT).

DEFAUX (Alexandre), peintre français contemporain, né à Bercy (Seine) le 27 sept. 1826. Élève de Corot, cet artiste peint le paysage d'une manière harmonieuse et large; sa couleur, plus ferme et plus réelle que celle de son maître, est sobre d'aspect, mais pleine de finesse. La composition de ses tableaux, choisie avec science, est remarquable par l'entente de la perspective linéaire et aérienne. M. Defaux débuta au Salon de 1859, et, depuis

cette époque, il a exposé sans interruption des sites de l'Île-de-France, de la Normandie, de la Bretagne, paysages gracieux et tranquilles pour la plupart; on peut citer comme les plus remarquables : *Bords de la Loire après les grandes eaux* (S. 1873); *Bouleaux dans la forêt de Fontainebleau* (S. 1874; méd. de 3^e cl.); *Le Printemps dans les bois*, fraîche étude d'arbres en fleur (S. 1875; méd. de 2^e cl.); *De Honfleur à Penne-depie* (S. 1877; réexposé, ainsi que le précédent, à l'Exp. univ. de 1878); *le Port de Pont-Aven* (S. 1880; mus. du Luxembourg), une des meilleures toiles du maître, d'une couleur bien bretonne dans sa gravité; *l'Île de la Grande-Jatte à Neuilly-s-S.* (S. 1881); *Marée basse en Normandie* (S. 1884); *les Bords du Loing* (S. 1890). Ad. THIERS.

DÉFÉCATION. I. PHYSIOLOGIE. — La défécation est l'acte ultime de la fonction digestive. Elle a pour but de rejeter en dehors les matériaux qui, introduits dans l'appareil digestif, n'ont pas été absorbés pendant leur trajet de la bouche au rectum, ainsi que certains produits excrémentitiels, versés dans le tube digestif par les muqueuses du tube lui-même ou de ses annexes : épithélium, bile, etc. La défécation est intermittente; elle se produit à des intervalles plus ou moins rapprochés, variables suivant les circonstances, mais surtout suivant les individus. Alors que normalement, en effet, il se produit une ou deux évacuations des fèces par jour, on voit, chez certaines personnes, les évacuations ne se produire que tous les quatre ou cinq jours, sans que la santé générale paraisse s'en ressentir. L'extrémité inférieure du tube digestif, le rectum, est fermée par deux muscles sphincters : l'un plus interne constitué par des fibres lisses et soustrait à l'influence de la volonté; le second ou sphincter externe, constitué par des muscles à fibres striées, est au contraire soumis directement à l'influence du système nerveux central. Nous n'avons pas conscience de la résistance du sphincter interne, mais quand ce dernier, sous la pression des matières accumulées dans le rectum vient à se relâcher, il se produit une sensation particulière : le besoin de défécation qui détermine des contractions réflexes intermittentes du rectum et de l'S iliaque. Le sphincter à fibres striées se contracte alors sous l'influence de la volonté, mais cette contraction est suivie plus ou moins rapidement d'épuisement, et le besoin devient de plus en plus impérieux. Plusieurs groupes musculaires rentrent en jeu dans le phénomène de l'effort, qui doit entraîner l'expulsion des matières. Outre l'action péristaltique de l'intestin, vient s'ajouter l'action du diaphragme et des muscles abdominaux qui poussent les matières de haut en bas tandis que le muscle releveur de l'anus porte en haut cet orifice en le dilatant. Il arrive souvent chez l'enfant que, dans les efforts de défécation, la muqueuse du rectum fasse saillie en dehors. Dr P. LANGLOIS.

II. CHIMIE INDUSTRIELLE (V. SUCRE).

DÉFECTIF. I. GRAMMAIRE. — On appelle ainsi des mots dont la déclinaison ou la conjugaison est incomplète. Tels sont des noms invariables comme *pondo* (ancien ablatif), ou qui ne s'emploient qu'à certains cas, comme *fas*, δέμας (nom., acc.), *rogatu* (abl.), *dictionis* (gén.), *lues*, *luem*, *lue* (inusité aux autres cas), etc. Les verbes defectifs sont particulièrement nombreux. Ou bien certaines formes ne se sont pas développées : 1° en raison même de la signification du verbe (l'impératif de *pouvoir*, les 1^{re} et 2^e personnes de *il pleut*, *il neige*); 2° à cause de la difficulté de formation et pour une raison d'euphonie, comme les imparfaits du subjonctif de bien des verbes français; 3° à cause de la coexistence d'un verbe de même sens (ἦμι et φημι; *inquam*, *ait* et *dico*). Ou bien, après avoir été usitées, elles ont disparu de l'usage et le verbe n'en a conservé que quelques-unes sauvées par un proverbe (*cherra*), par une locution (*férir*) ou par un emploi fréquent où elles dépouillaient à demi leur signification verbale (*issu*, *tissu*). Souvent certaines formes ont disparu devant d'autres plus expressives empruntées à un autre radical et bientôt ramenées à la signification simple des anciennes. De là ces con-

jugaisons à plusieurs radicaux, comme *φέρω*, futur *οίσω*, aoriste *ἔνεγα*, *aller*, présent *je vais*, futur *j'irai*, et le verbe *être* dans la plupart des langues romanes.

II. MATHÉMATIQUES (V. DÉFICIENT, qui a le même sens).

DÉFÉLIN ou **DE FELIN** (Les), *Didier* et *Jehan*, deux frères, maîtres des œuvres de la ville de Paris vers la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e siècle. Ils travaillèrent à la construction du pont Notre-Dame, au chœur encore existant de l'église Saint-Alpais de Melun, etc.

DÉFENDS (Eaux et forêts) (V. FORÊT, GLANDÉE, PANAGE, etc.).

DÉFENDU (Blas.). Attribut du sanglier et de sa hure, quand les défenses sont d'un autre émail que le corps : *d'argent, à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent.*

DÉFENDUES (Mus.) (V. HARMONIE).

DÉFENESTRATION DE PRAGUE (V. PRAGUE).

DÉFENSE. I. Art militaire. — DÉFENSES ACCESSOIRES.

— La fortification de campagne semble devoir prendre, à l'avenir, une importance considérable, l'adoption des poudres sans fumée paraissant, dans bien des cas, devoir favoriser la défense. Or, la fortification de campagne n'a généralement qu'un faible relief et un profil insuffisant pour la garantir de l'escalade; aussi la renforce-t-on, quand on a le temps et les matériaux, au moyen de divers obstacles qui augmentent les difficultés de l'accès. Ces obstacles prennent le nom de *défenses accessoires*. On a intérêt, lorsque le nombre de travailleurs dont on dispose le permet, à entreprendre l'organisation de ces défenses en même temps que la construction même de l'ouvrage. Les principales défenses accessoires sont : les palissades de clôture, les palissades défensives, les palanques, les frises, les chevaux de frise, les abatis, les trous de loups, les petits piquets, les réseaux en fil de fer, les chausse-trapes, les fougasses ordinaires ou à bombes, les fougasses pierriers et les inondations.

Les *palissades* sont constituées par une file de pieux de 0^m10 à 0^m15 d'épaisseur sur 2^m50 à 3 m. de longueur, plantés jointivement ou à quelques centimètres d'intervalle et apointés au sommet sur 0^m25 à 0^m30 de hauteur. Ces pieux ou palis sont tirés de pièces de bois équarris ou en bois de grume, et affectent par suite la forme de prismes à trois faces, de 0^m18 à 0^m20 de largeur chacune. Ils sont enfoncés en terre sur une profondeur de 0^m80 environ. Généralement, les palis sont reliés entre eux par un cours de liteaux, à 0^m70 au-dessous des pointes. Les palissades sont ordinairement verticales; elles se placent sur le terre-plein, à la banquette d'un ouvrage, ou dans le fossé, vers le pied de la contrescarpe; on les incline quelquefois vers la contrescarpe. Les palissades sont organisées défensivement au moyen d'un petit fossé triangulaire, creusé à leur pied, du côté de l'ennemi, et de créneaux obtenus en sciant la partie supérieure, au-dessus du liteau. Elles constituent un parapet défensif, peu à l'abri du tir de l'artillerie.

Les *palanques* sont des corps d'arbres non équarris, de 3^m50 à 4 m. de longueur, terminés en pointe à leur sommet, que l'on place jointifs en les enterrant de 1 m. à 1^m50, de manière à présenter un obstacle de 2^m50 de hauteur. On pratique dans les joints, à 1^m50 ou 2 m. au-dessus du sol et à environ 1 m. l'un de l'autre, de petits créneaux de 0^m35 de hauteur et de 0^m08 de largeur, à l'extérieur, légèrement évasés à l'intérieur. En outre, afin d'éviter que ces créneaux puissent être embouchés du dehors, on creuse un petit fossé en avant de la palanque, on établit ensuite en arrière une banquette pour donner accès aux créneaux; enfin on garnit les joints des palanques avec des pièces de bois de plus petites dimensions, dont les sommets, terminés carrément, s'élèvent jusqu'à l'appui des créneaux. Les palanques sont du même usage que les palissades, mais plus résistantes, et d'un couvert plus efficace. Les corps d'arbres doivent avoir de 0^m20 à 0^m30 de diamètre.

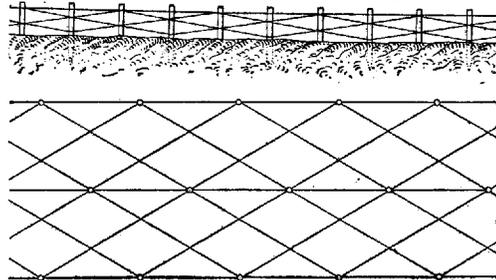
On appelle *frises* des palissades de 3 à 4 m. de longueur, que l'on dispose à peu près horizontalement au som-

met d'une escarpe ou d'un talus, dont on veut empêcher l'escalade. Elles ne sont plus guère en usage, car les projectiles creux, généralement employés maintenant, les détruiraient avant l'assaut.

Citons, pour mémoire, les *chevaux de frise*, formés d'une poutrelle de 3 à 4 m., sur 0^m25 d'équarrissage environ, et traversée normalement à ses faces par des lances ou des fuseaux perpendiculaires l'un à l'autre. Les pointes de ces lances sont durcies au feu. Un des bouts de la poutrelle porte une chaînette et l'autre un anneau, pour qu'on puisse relier les chevaux l'un à l'autre. Ces défenses sont longues à établir, faciles à détruire par le canon et ne présentent pas d'avantages sur les *abatis* (V. ce mot).

Les *trous de loups* sont des excavations tronconiques. Les terres sont disposées autour des trous. La profondeur du trou est de 1^m30 et la largeur en haut de 2 m. On place au fond du trou deux ou trois petits piquets, apointés aux deux bouts, de 0^m50 à 0^m60 de longueur. On garnit aussi de petits piquets les intervalles entre les trous. Cette défense est longue à établir.

Les *réseaux de fil de fer* sont constitués par un ou plusieurs rangs de pieux réunis par un entrelacement de fil de fer; ils sont difficiles à voir de loin, ne masquent pas les feux de la défense et résistent bien aux projectiles de l'artillerie; ils ont beaucoup de valeur quand ils ont



Réseau de fil de fer (Élévation et plan).

une grande profondeur et quand l'ennemi n'en soupçonne pas l'existence. On peut employer les fils de fer en avant de toute position défensive, lisière de bois, de village, ouvrage de fortification, ou fond d'un fossé. Quelle que soit la disposition de l'entrelacement des fils, un réseau de fil de fer constitue toujours un obstacle difficile à supprimer ou à franchir. Un entrelacement irrégulier a l'avantage d'échapper à toute destruction méthodique.

Chausse-trapes (V. ce mot).

Fougasses. Les fougasses sont de petits fourneaux de mine qui ont pour but, soit de bouleverser le terrain sur le passage des assaillants, soit de retarder la marche des colonnes d'assaut en projetant sur elles des projectiles de toute nature ou une gerbe de pierres. On les étudiera plus en détail à l'article spécial qui les concerne (V. FUGASSE).

En résumé, suivant les cas et les ressources dont on dispose, on emploiera les diverses défenses accessoires que nous venons d'énumérer; les plus pratiques, les plus fréquentes, seront généralement les abatis et les réseaux de fil de fer, ou mieux la réunion de ces deux défenses.

DÉFENSE DES PLACES. — La guerre de siège qui a pour objet l'attaque et la défense des places, a été pendant longtemps une des branches les plus importantes de l'art de la guerre. La défense des places, qui est la contre-partie de l'attaque des places (V. ce mot), a pour but d'indiquer les principes ou méthodes au moyen desquels on peut résister ou s'opposer aux procédés employés par l'assiégeant pour se rendre maître d'une forteresse. En dehors des moyens de résistance présentés par la fortification elle-même et de la force numérique et morale de la garnison, la défense est obligée de se conformer aux opérations de l'attaque, en vue de les annihiler ou d'en retarder les progrès dans la mesure du possible. Il en résulte que les procédés de la défense ont dû, comme

ceux de l'attaque, varier suivant les époques et les conditions particulières.

Dans l'antiquité, les forteresses ne jouèrent au début qu'un rôle passif et servaient uniquement de points d'appui aux défenseurs qui livraient combat autour d'elles. Un peu plus tard, pour s'emparer des places autrement que par la *surprise* et l'*escalade* (V. ces mots), on fut amené à employer, pour faire *brèche*, des *machines de guerre* et même quelquefois la *mine* (V. ces mots). L'assiégé chercha alors à amortir les coups de bélier en interposant des corps élastiques entre eux et les murailles, ou à saisir le bélier au moyen de harpons, mais on ne voit pas bien le succès à espérer de cette dernière manœuvre. La défense eut encore tout naturellement recours aux projectiles (pierres ou autres corps pesants) lancés sur l'adversaire du haut des remparts, aux machines de guerre, mais surtout aux *sorties* (V. ce mot), qui constituaient le moyen le plus efficace pour détruire les moyens d'attaque de l'adversaire. Enfin, on employa des galeries souterraines pour se porter à la rencontre du mineur ennemi et pour provoquer l'effondrement de ses machines. Cependant, on peut conclure des témoignages assez confus de l'histoire que, dans les sièges anciens, les succès obtenus étaient dus plutôt à l'énergie et à l'opiniâtreté des défenseurs qu'à la valeur des procédés employés, qui d'ailleurs ne nous sont pas exactement connus. Lorsque les Romains employèrent le *blocus* (V. ce mot), protégé par des *lignes de circonvallation* et de *contrevallation*, la défense, en dehors des sorties, chercha à améliorer le profil de la fortification ou à y ajouter des *dehors* (V. ce mot).

Au moyen âge, la défense des places fit de plus grands progrès que l'attaque, et l'on voit, en Italie notamment, de nombreuses forteresses, aussi bien pourvues et mises en état de défense qu'on le pouvait alors, résister avec ténacité et même quelquefois avec succès à des armées considérables. La population, sachant le sort qui l'attendait en cas de prise de la place, luttait avec l'énergie du désespoir, avait recours à toutes les chicanes et employait avec habileté tous les moyens connus et les ressources dont elle disposait. La bravoure des chevaliers restait impuissante contre des murs solides et bien gardés.

Avec l'apparition de l'artillerie, dès la première moitié du XIV^e siècle, la guerre de siège dut se modifier et devenir plus savante. Tout d'abord, la défense sut tirer un excellent parti des canons contre les nouveaux procédés de l'attaque, qui commença alors à faire usage de *cheminements* (V. ce mot). À l'aide des dehors, elle parvenait, par de fréquentes sorties, à bouleverser les travaux de l'attaque et à en retarder les progrès. À mesure que celle-ci gagnait du terrain, on lui opposait de nouveaux retranchements, que l'on construisait pendant le siège même, en arrière des brèches présumées. L'assiégé, qui connaissait bien le terrain sur lequel il opérait et qui pouvait concentrer ses forces, parvenait par ses sorties, par ses chicanes incessantes, par la lutte sur le glaeis et sur la brèche, à paralyser longtemps les efforts de l'assiégeant, qui manquait encore de méthode régulière.

Mais lorsque Vauban eut fixé les règles d'après lesquelles on arrivait infailliblement, au bout d'un temps donné, à se rendre maître d'une place, la défense perdit définitivement la supériorité qu'elle avait prise sur l'attaque, et l'on put dire dès lors que toute forteresse attaquée d'après cette méthode et non secourue était une place conquise. Cette infériorité de la défense s'explique d'ailleurs facilement par les raisons suivantes : 1^o les ressources de la défense, ne pouvant être renouvelées, finiront par s'épuiser ; 2^o l'assiégeant occupe une position enveloppante autour de la place et peut renouveler continuellement son personnel et son matériel ; 3^o l'assiégé, numériquement plus faible et à peu près privé de communications avec l'extérieur, se trouve dans de fâcheuses conditions morales.

À partir de l'apparition des *méthodes régulières d'attaque*, on dut perfectionner celles de la défense et les

rendre plus méthodiques, de manière à les mettre en mesure d'opposer aux premières une résistance aussi opportune et aussi prolongée que possible. Le *but de la défense* serait évidemment de forcer à lever le siège, mais, ainsi que nous l'avons expliqué, ce résultat idéal sera rarement atteint. Aussi, le défenseur d'une place aura bien rempli sa mission, s'il a opposé à toutes les dispositions de l'assiégeant les mesures les plus judicieuses, s'il lui a disputé constamment le terrain pied à pied, surtout s'il a réussi à lui faire perdre du temps en retardant toutes ses opérations par une lutte acharnée et incessante. En effet, l'exemple des dernières guerres a montré que quelquefois la chute d'une place retardée d'un jour, d'une heure, peut avoir une influence décisive sur le résultat des opérations en rase campagne. C'est pourquoi le rôle par excellence du gouverneur d'une place, celui qu'il ne doit pas perdre de vue un seul instant, est avant tout de gagner du temps par tous les moyens qui ne compromettent pas les opérations ultérieures de la défense.

En outre, une place ne peut faire la résistance qu'on est en droit d'en attendre que lorsqu'elle a pu être mise en état de défense convenable, c.-à-d. si elle a été pourvue en temps utile de toutes les ressources en personnel, en matériel, en armement, en approvisionnements, etc., qui ont été prévus dans le projet de défense. Il en résulte qu'il faut faire ou prévoir dès le temps de paix tout ce qui est possible pour doter la place de tous les moyens d'action qui lui sont nécessaires, afin que, en cas de guerre, il ne reste plus à prendre que les mesures complémentaires qui peuvent être réalisées dans l'intervalle séparant le début des hostilités du commencement du siège. Le choix du *gouverneur* (V. ce mot) a une très grande importance, car il est seul responsable de la défense ; il a les pouvoirs les plus étendus et, comme le capitaine sur son navire, il est, dans sa place, le seul maître.

Nous avons vu que les procédés d'attaque sont variables ; il en est de même en ce qui concerne les dispositions à prendre par la défense. Toutefois, nous ne parlerons en détail que des moyens à employer pour repousser l'*attaque en règle*, dont il sera d'autant plus facile de déduire les principes à suivre dans les autres cas que la défense contre une attaque de ce genre n'est possible que si la place a été mise au préalable en état de résister à tous les autres modes d'attaque. En effet, il est indispensable que, pour faire une *défense méthodique*, on ait pris les mesures : 1^o pour éviter la *surprise* (V. ce mot), en exerçant une surveillance attentive sur la place et ses abords et par d'autres moyens qui seront indiqués plus loin ; 2^o pour résister à une *attaque de vive force*, en prenant les dispositions voulues pour repousser l'assaut qui suivra le feu d'artillerie destiné à créer des brèches et à éloigner les défenseurs des remparts ; 3^o pour atténuer les effets d'un *bombardement* (V. ce mot), en créant les abris nécessaires pour la garnison et les habitants ; 4^o pour retarder le blocus le plus possible, au moyen de véritables combats d'abord, de coups de main ensuite.

Les procédés méthodiques de défense contre l'attaque à la Vauban furent appliqués jusqu'à l'époque des derniers perfectionnements de l'artillerie, c.-à-d. même pour la plupart des sièges de 1870-71. Dans cette méthode, les opérations de l'attaque et celles de la défense ont pour ainsi dire une corrélation forcée. Les moyens de défense, comme ceux employés auparavant, consistaient surtout en une lutte opiniâtre engagée sous la protection immédiate de la fortification ou sur les remparts mêmes. C'est ce que nous appelons aujourd'hui la *défense rapprochée* ou *passive*, qui se passait à peu près de la manière suivante.

Lorsque l'ennemi apparaissait devant la place, on se bornait à faire en sorte de découvrir le point d'attaque afin de renforcer celui-ci et d'y concentrer tous les moyens de défense possibles. On cherchait néanmoins à s'opposer aux reconnaissances tentées par l'ennemi aux abords de la place, au moyen de détachements de cavalerie et d'in-

fanterie envoyés à leur rencontre. Le défenseur arrivait généralement à se rendre compte du point où se ferait l'ouverture de la tranchée (1^{re} parallèle) et, dès le commencement de cette opération, il éclairait les approches du front attaqué avec des balles à feu, dirigeait un feu nourri sur les travailleurs, dont il cherchait en outre à interrompre et à bouleverser les travaux au moyen de sorties de front et de flanc. Lorsque, malgré tout, la parallèle était ouverte, le défenseur agissait : 1° par son feu, contre les têtes de sape et les gabionnades ; 2° par des coups de main nombreux, exécutés dans toutes les circonstances favorables avec quelques hommes accompagnés de travailleurs chargés de détruire les travaux de l'assiégeant ; 3° par des contre-approches, ou bouts de tranchées creusées, pendant la nuit, sur le flanc des attaques, de manière à prendre les cheminements d'enfilade et même de revers. Quand l'assiégeant avait démasqué toutes ses batteries, le gouverneur faisait reporter en arrière, sur les parties non enfilables des fortifications, toute l'artillerie qu'on ne pouvait laisser, en la garantissant par des blindages, sur le front d'attaque pour les derniers moments de la lutte. Dans la dernière période, le défenseur pouvait gagner quelques jours au moyen de ses contre-mines, à l'aide desquelles il détruisait les travaux de couronnement. Le tir des petits mortiers et les grenades lancées à la main par les défenseurs du chemin couvert, constituaient des moyens auxiliaires à ne pas négliger. A partir du moment où, la brèche étant praticable, l'assaut devenait imminent, il restait au défenseur à prendre toutes les mesures possibles pour défendre l'accès de la brèche (fougasses, fourneaux de mine, défenses accessoires, etc.), et pour résister aux troupes d'assaut avec les forces disponibles et rassemblées dans ce but. On construisait généralement des coupures ou des retranchements en arrière de la brèche, pour limiter les succès de l'assiégeant et le forcer à entreprendre une nouvelle lutte pour s'en emparer. On essayait ensuite de prolonger la résistance par une guerre de rues. Enfin, dans tous les cas où un ouvrage devait être abandonné, on avait soin au préalable de briser le matériel que l'on était obligé de laisser et de faire sauter les remparts, de manière qu'il ne fût pas possible à l'assiégeant d'en tirer parti contre le défenseur.

Mais la défense des places actuelles, consistant non plus en un simple noyau fortifié, mais comprenant en outre des forts détachés, complétés eux-mêmes par des redoutes et des batteries, ne ressemblera nullement à celle que nous venons d'esquisser, car elle disposera en outre d'une nombreuse garnison et d'une artillerie puissante. Toutefois, l'expérience de la guerre manque en ce qui concerne les principes qui doivent guider, aussi bien pour la défense que pour l'attaque des places de ce genre. On ne peut donc qu'indiquer ce que l'on croit possible de conserver des anciens procédés, en y ajoutant les dispositions qui paraissent répondre pour le mieux aux conditions nouvelles dans lesquelles se trouvera placée l'attaque.

Tout d'abord, il est actuellement admis que, au lieu d'être *rapprochée* et *passive*, la défense d'une place doit être avant tout essentiellement *extérieure* et *active*. Au lieu de subordonner ses mouvements à ceux de l'assiégeant et de l'attendre derrière ses ouvrages, une place à forts détachés, pourvue d'une garnison suffisante, cherchera à résister à la marche et aux progrès de l'adversaire en avant des dernières positions fortifiées, sur lesquelles le défenseur peut d'ailleurs s'appuyer pour ses opérations offensives. Du reste, le principe de ce mode de défense est posé d'une manière absolue dans le règlement sur le service des armées en campagne, dont l'art. 284 dit : « En règle générale, la défense d'une place assiégée est aussi longtemps que possible extérieure et active. L'application de cette règle varie avec la force et l'étendue de la place, la disposition du terrain et des ouvrages, la composition de la garnison... » Ce genre de défense doit être mis en vigueur non seulement au début des opérations lorsqu'on

se porte au-devant de l'ennemi en rase campagne, mais encore lorsque l'assiégé est refoulé dans ses fortifications, où il devra continuer à lutter extérieurement sous la protection de celles-ci. On arrive ainsi à remplir pour le mieux le but que nous avons indiqué, c.-à-d. faire gagner du temps et retarder le moment où la forteresse doit succomber, si toutefois ce moment doit arriver. Ce procédé, indiqué par Vauban, a été employé avec succès par le général Meusnier à Mayence, par Masséna à Gènes et surtout par le colonel Denfert à Belfort. Ses avantages incontestables sont les suivants : 1° on maintient plus longtemps ouvertes les communications avec l'extérieur, ce qui permet de recevoir des ordres et des nouvelles, d'entretenir plus facilement le moral et l'activité de la garnison et d'aguerrir les jeunes troupes ; 2° on gagne du temps pour organiser la mise en état de défense de la place et des positions de combat en avant de la première ligne, tout en retardant le moment où le bombardement pourra avoir lieu ; 3° on prive l'ennemi des ressources qui se trouvent dans la zone des opérations actives, en les consommant, les rentrant ou les détruisant ; 4° on empêche les reconnaissances de l'adversaire, et on le force à établir ses lignes d'investissement dans de mauvaises conditions et à de plus grandes distances, à n'avancer que lentement et prudemment, en déployant des forces plus considérables pour vaincre la résistance qui précède l'attaque en règle ; 5° on a, par la connaissance du terrain et des localités, de grandes facilités pour des attaques rapides et répétées dans tous les sens au début, puis plus tard pour les sorties.

Cette défense ne peut s'effectuer dans de bonnes conditions qu'avec des places à fortifications étendues et à garnisons nombreuses. Elle est indiquée dans ses grandes lignes par l'art. 285 du règlement sur le service des armées en campagne : « Au début des opérations, le gouverneur porte au dehors sa réserve générale, renforcée d'une partie des troupes des secteurs. Les troupes sont pourvues de tous les moyens d'action nécessaires pour lutter en rase campagne. Elles s'établissent sur les positions les plus favorables pour contenir les avant-gardes ennemies et entraver l'investissement. Ces positions ont dû être étudiées à l'avance ; les troupes s'y retranchent si elles en ont le temps et les moyens ; si l'ennemi devient trop nombreux, les forces mobiles céderont du terrain en combattant, sans se laisser couper de la place. A mesure qu'elles se rapprochent des forts, elles trouvent un puissant soutien dans l'artillerie des ouvrages de première ligne. Cette artillerie, que l'ennemi ne peut combattre encore, tient sous son feu la zone de l'investissement, s'attache à y gêner tout mouvement et tout établissement de l'ennemi, et appuie les retours offensifs. L'action des forts est renforcée par celle des batteries intermédiaires, que l'on arme de pièces empruntées à la réserve générale d'artillerie, ainsi qu'aux ouvrages de deuxième ligne et au corps de place. La lutte se prolonge dans ces conditions jusqu'à ce que l'assiégeant ait solidement établi ses lignes d'investissement. » On voit que le rôle que doit jouer le corps mobile est très important, sous le rapport de la mobilité, de l'activité incessante, de l'initiative intelligente ; ce corps doit donc pouvoir agir d'une manière indépendante, se suffire à lui-même, être composé des meilleures troupes comprenant la plus grande proportion possible d'artillerie et de cavalerie ; enfin il doit être commandé par un chef habile et énergique.

Période de l'investissement. La période de l'investissement est celle où l'activité de la défense peut se manifester de la manière la plus efficace. Même avant que l'ennemi s'approche de la place, le corps mobile se porte aussi loin que possible à sa rencontre, pour chercher à connaître ses intentions, s'opposer à ses premiers mouvements, disperser les avant-gardes, désorganiser le terrain et détruire sur la plus grande surface possible les ressources qu'elle ne peut utiliser. Les positions défensives sont disputées à outrance à l'assiégeant, qui ne doit pouvoir s'en rendre maître qu'après y avoir consacré et perdu du monde

et du temps. Le corps mobile doit surtout chercher à entraver le mouvement de flanc que l'attaque doit exécuter autour de la place dans des conditions particulièrement délicates ; pour cela, il tombe sur les détachements volants chargés de prolonger les ailes, afin de les contraindre à faire de longs détours. Ces diverses opérations, plutôt tactiques, sont conduites suivant les règles de la guerre de campagne, mais en évitant d'engager les troupes trop avant, de peur d'être coupé de la place. Par une lutte bien conduite, le corps mobile peut faire durer longtemps la période pendant laquelle l'ennemi s'établira autour de la place. Il prendra les mesures les plus convenables pour forcer l'assiégeant à reporter le plus loin possible sa ligne d'investissement, pour en entraver l'organisation et pour s'opposer à l'établissement des parcs. Fortement appuyé par l'artillerie des forts, le corps mobile pourra même percer le cercle au début en certains points avec toutes les forces disponibles, pour essayer de tomber sur les derrières et surtout de détruire les parcs. Mais ce genre d'opérations exige de la décision et de la prudence, et lorsque les lignes d'investissement sont solidement assises, le gouverneur doit replier ses troupes sur la ligne de défense appuyée aux forts, qui a dû être organisée pendant la période de mise en état de défense. Cette ligne forme la base de nouvelles opérations offensives, si l'ennemi se borne à bloquer la place ; elle devient le champ de bataille principal de la défense, s'il entame un siège en règle.

Défense de la position avancée. Pendant toute la période précédente, la défense a dû se renseigner sur la zone que l'assiégeant se propose d'attaquer ; les mouvements de l'ennemi à l'intérieur de ses positions, ses tentatives pour resserrer l'investissement dans certains points, les renseignements qu'on a pu se procurer au moyen des reconnaissances offensives, des observatoires, des ballons, etc., permettent généralement au gouverneur d'être fixé sur ce point avant l'ouverture du feu d'artillerie. Dès qu'il n'y a plus d'incertitude à ce sujet, on complète l'organisation de la ligne de défense extérieure ou position avancée qui, pour tenir l'attaque éloignée des forts le plus longtemps possible, doit être située à 1,500 ou 2,000 m. en avant de ceux-ci. Cette ligne, qui reçoit ainsi une bonne protection des ouvrages, est organisée devant les secteurs d'attaque d'après les règles de la fortification de campagne, en constituant de fortes positions défensives au moyen de localités ou d'ouvrages ouverts à la gorge, complétés par des tranchées protégées par des défenses accessoires et dont l'ensemble doit voir et battre tous les plis et toutes les parties de terrains. Celui-ci est en outre éclairé par des avant-postes poussés jusqu'à 500 m. en avant de la ligne.

Au moment où la lutte d'artillerie va s'ouvrir et pour y répondre dans les meilleures conditions possibles, le gouverneur organise, en arrière de la ligne de défense extérieure et sous sa protection, une première ligne d'artillerie, chargée de combattre les batteries de siège, aussi bien de première que de deuxième position. Elle est constituée très fortement, entre les principaux ouvrages des fronts menacés, au moyen de batteries de circonstance occupant tous les points favorables. Cette ligne de batteries est armée avec toute l'intensité possible, à l'aide des pièces de la réserve générale d'artillerie et des pièces les plus mobiles des parties moins menacées de la fortification. Des appareils d'éclairage (projecteurs Mangin) pourront pendant la nuit fouiller le terrain et faire connaître les emplacements des batteries de première position, que des reconnaissances doivent également signaler en temps utile. Les forts d'attaque, la ligne des batteries de circonstance, toutes les pièces des autres ouvrages qui peuvent agir contre les batteries ennemies, dirigent sur ces dernières un feu nourri dès que leur existence leur est révélée, de manière à contrarier leur construction et leur armement d'abord, puis à les faire taire dans la mesure du possible. Le duel d'artillerie doit être soutenu par la défense avec

la dernière énergie et la plus grande vivacité dès l'ouverture du feu. Mais pour produire de bons résultats, il faut arriver à défendre les intervalles par un nombre de pièces au moins égal à celui de l'attaque, et on y parvient en plaçant l'artillerie dans l'intervalle des forts. On assure à cette artillerie une sécurité suffisante et une efficacité convenable en lui donnant une grande mobilité, de manière à permettre à une pièce sur laquelle l'ennemi a pu régler son tir de se déplacer latéralement avec une grande rapidité. Divers systèmes de batteries, de plates-formes, d'affûts, etc., ont été imaginés pour obtenir ce résultat ; ils seront indiqués lorsqu'il sera question de l'organisation défensive des forteresses (V. ETAT DE DÉFENSE ET FORTIFICATION PERMANENTE).

On profitera de tous les moments de répit pour réparer les dégâts, remplacer les pièces et réorganiser la ligne. L'infanterie des secteurs attaqués, renforcée par la réserve générale de la garnison, protège cette ligne, maintient à distance les avant-postes de l'assiégeant et profite des moments favorables pour les refouler et pour tenter des coups de vigueur sur les batteries de siège.

Lorsque l'artillerie de l'attaque aura pris définitivement le dessus, l'assiégeant cherchera immédiatement à s'emparer de la ligne de défense avancée, qu'on n'abandonnera qu'après une résistance énergique et après avoir essayé de reprendre les parties conquises. A partir de ce moment, où les défenseurs sont refoulés sur la ligne des forts, il ne reste plus pour ainsi dire qu'à défendre pied à pied chaque ouvrage et ses approches, car la défense active ne peut que se traduire par des coups de main aux abords de la fortification. Mais la résistance sur la position avancée, si elle est bien appuyée par la position principale, peut être très longue. Lorsque le défenseur est obligé d'abandonner cette position avancée, avant de se réfugier dans les ouvrages permanents, il doit organiser entre la position principale et la position avancée, des positions défensives intermédiaires, sur lesquelles les troupes se retireront successivement en défendant le terrain pied à pied. Au moment où l'assiégeant vient pour s'emparer de la position avancée, toute l'artillerie de la défense qui peut agir sur cette position doit ouvrir le feu afin d'en rendre la possession excessivement difficile à l'ennemi.

Défense des forts de première ligne ou position principale. Pendant la défense des forts de première ligne et des intervalles qui les séparent, l'assiégé doit mettre en jeu toutes les pièces de fort calibre qui peuvent entrer en ligne et qui tirent d'abord de plein fouet, puis à feux courbes. Leur action est secondée par le tir des ouvrages latéraux et par la mousqueterie des forts, de manière à dégager le plus possible le secteur d'attaque et à s'opposer aux progrès des *travaux d'approche*. La défense, fixée sur l'emplacement probable de la première parallèle, peut arriver à en connaître le jour et l'heure de l'exécution en exerçant une surveillance attentive à ce point de vue, au moyen de la lumière électrique et de patrouilles qui iront reconnaître le terrain jusqu'à 1,200 m. en avant des forts si c'est possible. Si l'on arrive ainsi à surprendre l'ouverture des travaux, on pourra en empêcher l'exécution par un feu violent de mousqueterie et de mitraille et par des sorties dirigées contre le front et les flancs de la ligne des travailleurs. On forcera ainsi l'assiégeant à établir cette parallèle par portions successives, ce qui lui fera perdre du temps. Les batteries de deuxième position sont construites en même temps que la première parallèle, mais le défenseur qui s'y attend a dû prendre ses dispositions pour riposter avec énergie, au moyen de toutes les pièces disponibles ayant vue sur le terrain des attaques. Toutefois, cette défense ne pourra durer bien longtemps, et lorsque l'attaque aura pris la supériorité, il ne restera plus qu'à procéder à l'organisation d'une deuxième position d'artillerie en arrière, pour l'armement de laquelle on utilisera une partie de l'armement des forts et batteries qui ont pris part au combat. Les grandes sorties de front

n'étant plus possibles alors, il ne faudra pas négliger de multiplier les coups de main en vue de bouleverser les travaux d'approche, en même temps qu'on dirigera contre les têtes de sapes le feu incessant de la mousqueterie et de l'artillerie. A partir de l'établissement de la *deuxième parallèle*, la défense peut également faire usage de *contre-approches*, qui prennent les cheminements de l'assiégeant d'enfilade et même de revers, forcent l'attaque à étendre ou à modifier la direction de ces derniers ou à prendre de vive force les premières. Cependant l'emploi des contre-approches est subordonné à la condition de ne pouvoir être coupées, d'être battues par la fortification en arrière et de n'être pas utilisables pour l'assiégeant.

Lorsque les travaux ont été poussés jusqu'au glacis, le défenseur fera jouer son système de contre-mines, s'il en existe un. L'explosion des fourneaux de mine exerçant une grande influence morale, le gouverneur d'une place ou le commandant d'un fort est tenu de ne rien négliger pour assurer le jeu des dispositifs permanents de contre-mines, ou pour en improviser au besoin dans la limite des ressources dont il dispose. Il sera dans tous les cas possible d'établir sur le glacis un certain nombre de fourneaux. L'emploi des contre-mines s'impose particulièrement lorsqu'on prévoit que l'assiégeant sera obligé de recourir à la mine pour ouvrir des brèches ou détruire des ouvrages de flanquement. On arrive encore par ce moyen à retarder l'assaut de quelques jours. Dès que l'ennemi a pris possession du glacis et qu'il a rendu les brèches praticables, l'*assaut* est imminent, mais il convient de ne pas l'attendre passivement. On organise les pentes et la crête des brèches défensivement, au moyen de fourneaux de mine et de défenses accessoires et on oppose de vigoureuses contre-attaques aux tentatives partielles d'assaut. Au moment où l'assaut réel se produit, on démasque le feu des pièces qu'on a dû ou pu ménager pour ce cas, surtout celui des pièces de flanquement; l'infanterie garnit les crêtes et se défend avec la dernière énergie; enfin on lance sur l'assaillant des grenades à main, des poutrelles et toute espèce de projectiles pouvant empêcher l'escalade. La gorge doit être surveillée pour empêcher de la tourner pendant l'attaque de front. Si l'assaut réussit, le défenseur se retire derrière le retranchement intérieur ou la gabionnade élevée en arrière de la brèche, pendant que les réserves générales et les troupes des secteurs essayent, au moyen de vigoureuses contre-attaques, de prendre l'ennemi de flanc pour le forcer à reculer. Mais lorsqu'il reconnaît la nécessité d'évacuer un ouvrage, le défenseur se retire après avoir détruit tout le matériel et les munitions qu'il ne peut emmener, ainsi que les remparts au moyen de fourneaux préparés à l'avance.

Défense de la position de soutien. La lutte sur la ligne des forts est la phase capitale de la défense; c'est pendant cette période du siège que le gouverneur peut faire l'usage le plus utile de ses troupes et de ses munitions. Mais la résistance peut encore continuer après la chute de cette ligne, sur le terrain compris entre celle-ci et le noyau. On a dû, pendant la période précédente, organiser et armer une *deuxième ligne de défense ou position de soutien* en arrière de la première. Cette position, dont les extrémités s'appuient sur des forts non attaqués, n'est pas continue et son tracé dépend du terrain. Elle a pour points d'appui les forts de deuxième ligne, ou à défaut des ouvrages semi-permanents et des localités organisées défensivement, dont les intervalles sont reliés par des batteries de circonstance et des tranchées. Malgré son affaiblissement, l'assiégé fait en sorte de mettre à profit les avantages qui résultent de sa position enveloppante et du concours de l'enceinte, pour n'abandonner ce terrain qu'après avoir obligé l'ennemi de passer par toutes les phases de l'attaque en règle devant un certain nombre d'ouvrages de deuxième ligne et les forts collatéraux auxquels sont appuyées les extrémités de cette ligne. Mais les ouvrages et leur armement étant plus faibles, la résistance ne saurait être de

longue durée; elle ne peut qu'entraver l'occupation de la nouvelle base d'attaque de l'assiégeant, tirer le meilleur parti possible de la défense et des batteries mobiles, et tenter de nuit des sorties qu'elle n'est plus en état de faire de jour. La garnison des ouvrages attaqués ne doit même pas attendre l'assaut, mais se retirer en partie en temps utile, en laissant des détachements chargés de simuler une occupation réelle et qui devront eux-mêmes se replier assez à temps pour n'être pas coupés de la place, après avoir détruit tout ce qui pourrait être d'une utilité quelconque à l'assiégeant.

Défense du noyau central. Après la prise de la deuxième ligne, il reste à défendre l'enceinte, les coupures intérieures et les rues de la ville. L'enceinte a dû être mise en état de résister au bombardement d'abord, puis de lutter avantageusement avec l'artillerie adverse, au moyen des pièces aussi nombreuses que possible qui ont trouvé place sur le front d'attaque. La défense, bien que placée dans des conditions difficiles pour cette lutte suprême, y apporte toute l'ardeur et l'énergie possible; elle s'efforce, dans la mesure du possible, de faire passer l'attaque par les mêmes phases que pour celle des forts de première ligne. Pendant ce temps, la défense mobile continue à harceler l'ennemi surtout sur ses flancs, et l'autre partie de la garnison à lutter sur les positions extérieures et à assurer la liaison de la place avec les forts les plus voisins de la zone d'attaque. Il y a lieu également de mettre en œuvre les moyens déjà décrits pour résister aux assauts successifs. S'il existe une citadelle ou si l'on a pu organiser à l'intérieur de la ville une nouvelle ligne de défense, ce dernier réduit sera défendu jusqu'à la dernière extrémité et la défense essaiera même ensuite de prolonger la résistance dans les rues de la ville en y organisant des coupures et des barricades. On a dû également concentrer les dernières ressources sur les forts encore en état de résister et choisir parmi les mieux situés pour en faire une position très forte, que l'on défendra par tous les moyens encore disponibles. Lorsque le terme de la résistance est arrivé, le gouverneur, avant de capituler, doit détruire ses drapeaux et le matériel ou les munitions encore intacts.

Défense d'un fort isolé. La première condition d'une bonne défense pour un fort isolé, c'est qu'il puisse se suffire à lui-même, c.-à-d. qu'il soit bien construit, bien armé, bien approvisionné et pourvu d'une garnison suffisante. La défense contre les surprises, qui sont fort à craindre, s'exerce au moyen de sentinelles, de rondes et de patrouilles, dont la vigilance doit redoubler pendant la nuit. La défense extérieure active est forcément restreinte; néanmoins, avant d'immobiliser les hommes derrière les murs, il faut, comme le prescrit le règlement, que le gouverneur, si la garnison est nombreuse, occupe les positions extrêmes susceptibles d'être retranchées et en fasse la base de ses opérations offensives ou défensives, qui sont conduites, dans la mesure du possible, d'après les règles indiquées pour la ligne des forts. On dégage les abords de la fortification aussi loin que possible, on les garnit de défenses accessoires; on familiarise avec le terrain la garnison, dont la moitié pourra être consacrée aux opérations extérieures et le reste aux travaux de mise en état de défense. Si la garnison est strictement suffisante pour la défense de l'enceinte, elle n'en doit pas moins agir à l'extérieur, tout au moins pour se renseigner sur les mouvements et les préparatifs de l'ennemi.

Pour la défense rapprochée, le gouverneur a le devoir strict de prendre l'initiative des mesures propres à contrarier l'établissement et l'armement des batteries de bombardement. La lutte contre l'artillerie de l'assiégeant présentera d'énormes difficultés, en raison de la convergence des feux, du but apparent présenté par la fortification et des conditions mauvaises de repérage du tir. Mais, grâce à la connaissance du terrain et à l'emploi du tir indirect avec des mortiers et des grosses pièces, l'artillerie de la défense pourra diriger son feu avec succès contre certaines

batteries isolées et empêcher l'accès de certains points. Le bombardement ne doit pas avoir chance de réussir contre des forts isolés, dont les garnisons et les approvisionnements sont généralement fort bien abrités. Dans tous les cas, le gouverneur doit répondre au feu des batteries ennemies jusqu'à épuisement complet de ses munitions. Des patrouilles devront ensuite fouiller le terrain en tous sens et, lorsque les cheminement seront assez rapprochés, on enverra de nuit des détachements de douze à quinze hommes pour essayer de les bouleverser. On défendra les brèches avec la dernière énergie, et l'on emploiera, pour retarder la chute de l'ouvrage, toutes les ressources, tout le courage, toute l'opiniâtreté qu'exige son importance et empêcher ainsi le plus longtemps possible l'ennemi de profiter du passage que le fort est chargé d'intercepter.

Défense d'une place à simple enceinte. Lorsque la place est assez importante, si on en a le temps et les moyens, on couronne les hauteurs avoisinantes d'ouvrages semi-permanents, et l'on organise la défense de manière qu'elle puisse être sensiblement celle que nous avons décrite pour une place à forts détachés.

Si, au contraire, la place n'a qu'une garnison strictement suffisante, on procède comme on vient de l'indiquer pour un fort isolé. La construction d'abris et de blindages, l'utilisation des caves, une bonne organisation du service d'incendie, l'éloignement préalable des bouches inutilisées, doivent permettre à la garnison et à la population de supporter l'épreuve du bombardement sans se laisser détourner de leur devoir. Le gouverneur soutient leur moral par son énergie et sa résolution. Il défend pied à pied les ouvrages extérieurs, les dehors, les fossés, oblige ainsi l'ennemi à passer par tous les délais des procédés réguliers d'attaque et ne cède qu'après épuisement de ses derniers moyens de résistance.

Défense d'une place maritime. Un grand port militaire doit pouvoir être défendu à la fois contre les opérations d'une armée de terre, qui viendrait attaquer les fortifications ordinaires, et contre les opérations d'une flotte qui essaierait de faire des débarquements et d'attaquer les batteries de côte et les batteries flottantes. Outre les fortifications de toute espèce, on dispose encore, comme défenses accessoires sérieuses, de moyens d'obstruction des passes à l'aide de barrages ou estacades et de torpilles; ce genre de défense accessoire s'emploie surtout dans les passes étroites et dans les défilés maritimes dont on veut interdire l'accès à l'ennemi. Contre un bombardement, en dehors des moyens de défense ordinaires, on dispose encore des batteries de côte, qui ont pour objet de battre les mouillages praticables à l'ennemi, les passes que sa flotte est obligée de franchir, et de défendre les points à mettre à l'abri d'un bombardement ainsi que ceux où l'ennemi pourrait tenter un débarquement; dans ce dernier cas, les batteries de côtes remplissent le rôle de forts détachés chargés de tenir l'adversaire à distance. Contre les navires ennemis, on a les forces navales, qui peuvent concourir à la défense du littoral et qui comprennent des batteries flottantes, des canonnières, des garde-côtes et des bateaux-torpilleurs. On a également les troupes mobiles de terre, dont une première ligne forme un rideau de surveillance du littoral, et dont la deuxième ligne, plus forte, occupe en arrière des positions favorables reliées aux côtes par des communications faciles permettant de renforcer rapidement les points menacés.

Cas particuliers. Il sera rarement possible d'appliquer d'une manière complète les règles que nous avons indiquées, mais il y aura toujours lieu de s'en rapprocher le plus possible, en y apportant les modifications nécessitées par les conditions générales ou particulières qui se présenteront. Mais, s'il n'est pas possible de prévoir le genre de conduite à tenir dans les différents cas, il reste néanmoins à compléter les indications données en prévoyant la manière d'opérer dans certains cas particuliers, manière qui ne peut pas nettement se déduire des principes exposés.

1° Défense contre une attaque brusquée. On parle à l'étranger d'attaques brusquées, consistant à menacer simultanément toutes les parties de la ligne de défense qui ne forment pas de fronts absolument inabordable, à les attaquer toutes avec la même vigueur et à poursuivre sans aucun temps d'arrêt la marche en avant une fois commencée. L'assaillant pense qu'il lui suffira de réduire au silence ou d'annihiler les points d'appui, puis de se porter sur les intervalles dans lesquels le défenseur encore occupé de son organisation, surpris par une irruption aussi subite, ignorant les intentions de l'adversaire, ne saurait lui opposer une résistance sérieuse. Dans tous les cas, les forces mises en ligne triompheront rapidement de tous les obstacles.

Une entreprise de ce genre exigera beaucoup de troupes et une artillerie très nombreuse, aussi puissante que possible. De plus, l'attaque simultanée par un grand nombre de côtés à la fois ne peut avoir lieu que lorsque l'investissement de la place est complet et que l'on a fait arriver tout le matériel et les munitions dont on aura besoin ultérieurement. Mais les convois auront souvent de longs détours à faire et trouveront rarement des voies de communication susceptibles de leur livrer un passage facile. Le temps nécessaire pour l'investissement sera aussi long, sinon plus que par le passé, car la défense mobile, extérieure, conservera les mêmes moyens et pourra avoir d'autant plus de succès que l'ennemi voudra se hâter davantage. La durée du siège ne peut donc être diminuée qu'à partir du moment où l'investissement est complètement assuré. En outre, la réussite de l'attaque brusquée n'est admissible qu'après l'anéantissement de l'artillerie de la défense, ce qui ne paraît pas bien facile ni rapide avec le genre de pièces assez légères dont dispose l'assaillant en pareil cas. Pendant la défense mobile, qui doit se prolonger avec plus d'opiniâtreté encore que pour le siège en règle, la place s'étant rendu compte des intentions de l'adversaire, peut prendre les dispositions nécessaires pour y riposter. Elle répartit son artillerie à peu près uniformément sur la ligne des forts et en multiplie les emplacements de manière à soutenir la lutte dans les meilleures conditions possibles, et, malgré l'habileté déployée par l'assiégeant et son plus grand nombre de pièces, la supériorité de son feu ne saurait toujours être acquise dès les premiers moments de la lutte. Pendant la durée de celle-ci, le défenseur trouvera le moyen de compléter sa mise en état de défense, au moins sur les points les plus accessibles et il pourra même empêcher quelquefois, à l'aide de ses grosses pièces et autres ressources de la place, le succès immédiat de la lutte d'artillerie et forcer l'assiégeant à attendre l'arrivée des portions complètes des parcs de siège. Si elle est obligée d'attendre, l'attaque brusquée n'est plus qu'un procédé éventuel pour raccourcir une certaine partie des opérations du siège. Dans tous les cas, ce procédé sommaire laissera subsister bien des ressources en personnel, en artillerie et en moyens de flanquement, pour la lutte rapprochée et l'assaut, pendant lesquels les troupes d'attaque pourront être mises dans une situation périlleuse.

En résumé, on peut admettre que l'attaque brusquée, qui constitue une opération essentiellement tactique, ne peut réussir que dans des cas spéciaux, devant une place mal commandée, mal armée et mal pourvue de moyens de défense. De même, le genre de défense à lui opposer est en général plutôt tactique.

2° Levée du siège. Des indices certains permettent de s'apercevoir quelques jours à l'avance que l'assiégeant prend ses dispositions dans ce but, et le défenseur fait en sorte de rendre cette opération aussi désastreuse que possible pour l'adversaire. Les mesures à prendre rentrent en principe dans le cas des retraites ou poursuites, et celle-ci peut être d'autant plus vive que l'on dispose de plus de moyens pour inquiéter l'ennemi et que celui-ci est plus éprouvé. On s'empresse également de remettre en état les ouvrages ou travaux et de prendre les précautions nécessaires pour soutenir au besoin un siège nouveau.

3° Transformation d'un siège en règle en blocus. Dans

certains cas, l'assiégeant peut se rendre compte qu'il a avantage de transformer en blocus un siège en règle commencé. Le défenseur prend aussitôt qu'il est nécessaire les mesures voulues pour inquiéter le plus possible cette transformation, remet tout en état de défense et, par des sorties incessantes, harcèle l'adversaire, c.-à-d. qu'il fait une défense aussi active que possible, afin de forcer l'adversaire à maintenir ses lignes avec un effectif très élevé.

4° *Armée de secours.* Dans le cas où une armée extérieure viendrait au secours de la place assiégée, il est utile que cette opération soit concertée en vue de faire prêter à la garnison tout le concours possible, afin de mettre l'ennemi entre deux feux. Une grande sortie aurait alors les meilleurs résultats, et elle serait facilitée par le fait que les troupes assiégeantes sont alors occupées ailleurs. Dans tous les cas, la garnison fait le possible pour forcer l'assiégeant à diviser ses forces, et elle est tenue de marcher au feu avec vigueur, si le commandant de l'armée de secours, qui peut mieux qu'elle juger l'état de l'ennemi et la nature de l'effort à tenter, lui en donne l'ordre formel. En pareil cas, un peu de témérité sied mieux qu'une prudence excessive.

5° *Percée.* Une trouée des lignes ennemies à la fin d'un siège régulier, lorsque tous les moyens de défense sont épuisés, n'est guère possible avec des éléments affaiblis, désorganisés et démoralisés. Si elle peut être tentée, cette opération est de nature essentiellement tactique.

II. Marine. — On appelle défense un morceau de bois ou glène de cordages que l'on place à l'extérieur d'un navire ou d'un canot, pour le préserver des chocs. Les embarcations, parfois même les petites canonnières, sont munies d'un cordage extérieur en forme de ceinture et qui reste toujours en place.

DÉFENSES SOUS-MARINES. — Le service des défenses sous-marines comprend un bureau à Paris (ministère de la marine) et dans chacun des cinq ports militaires. A Paris, le service des défenses sous-marines est placé directement sous les ordres du ministre; le chef de ce service est un officier supérieur du corps de la marine. Les attributions de ce service comprennent : les questions relatives aux torpilles (partie technique et administrative); les marchés, la fabrication et la fourniture des appareils spéciaux compris dans cette branche du matériel naval; l'administration de ce service et des dépenses qui en dépendent; les instructions relatives à la préparation et à l'exécution des expériences; les suites à donner aux avis émis par le conseil des Travaux. Chaque fois qu'il est nécessaire, et au moins une fois par an, le ministre désigne un officier général pour inspecter le service des défenses sous-marines. Chacun des ports militaires comprend une direction des défenses sous-marines ayant à sa tête un capitaine de vaisseau qui fait partie du conseil d'administration du port. Cette direction pourvoit à l'entretien et à la délivrance aux bâtiments de tout le matériel de torpilles qui leur est destiné; elle exécute les réparations de peu d'importance; elle entretient les torpilleurs et règle les torpilles automobiles. La direction des défenses sous-marines des ports comprend : une défense mobile et une défense fixe. La première a dans ses attributions les torpilleurs et tout ce qui les concerne; l'autre pourvoit à la défense du port par les engins sous-marins. Une commission dite commission locale des défenses sous-marines est chargée, dans chaque port, de l'étude des questions relatives aux torpilles. Enfin, une autre commission, dite commission de réglage, est chargée de régler et de vérifier les torpilles automobiles.

Tous les rapports ou propositions qui émanent de ces commissions sont centralisés à Paris et examinés par le service des défenses sous-marines.

III. Travaux publics. — **DÉFENSE DES CÔTES.** — La défense des côtes de la mer est une opération souvent fort difficile; sur les côtes le long desquelles ont lieu des mouvements de galets, on se borne généralement à des épis coffrés (enrochements maintenus par des charpentes en bois); les galets s'accumulent du côté du vent régnant, et

le but est atteint si les épis sont, eu égard à leur saillie, suffisamment rapprochés. — Mais s'il s'agit d'une côte formée de matières très meubles, facilement affouillables, on est obligé de la défendre d'une manière continue à l'aide de perrés. Si malheureusement ces défenses sont attaquées avec violence dans les coups de mer, le sol naturel ou le remblai situé immédiatement au-dessous du perré est affouillé, et souvent de grandes plaques de perrés s'effondrent; au cas, par exemple, où la défense s'applique à un cordon littoral s'étendant au-devant de terrains plus bas, ceux-ci seront inondés et il se pourra que le dommage soit très grand; il faut donc recourir à des consolidations spéciales du perré à pierres sèches constituant la partie apparente de la défense, et, de plus, assurer le pied, au moyen de pieux et de palplanches, contre l'effondrement en cas d'affouillement de la plage. Le dessous du perré doit porter sur des pierrailles, et celles-ci sur de l'argile, soit directement, soit avec un lit intermédiaire de brindilles. Quand la mer est très violente, on ajoute une petite murette à pierres sèches derrière les palplanches. On a des exemples, et notamment au lieu dit *la Salpêtrière*, près d'Alger, où tous ces moyens ne suffisent pas, et où il faut recourir à de la maçonnerie à mortier. Voici comment on a défendu en cet endroit une voie publique et un bâtiment domanial : on est parti de ce fait que les surfaces inclinées provoquent moins les affouillements que les dé-

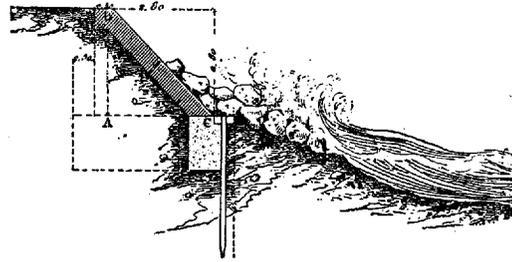


Fig. 1.

fenses verticales (perré à 45°; $AB=AC$, fig. 1); mais on a tenu compte aussi de la nécessité d'empêcher la ruine des ouvrages en cas de coulage du remblai, par suite d'une attaque par en dessous; pour cela on a soutenu le perré par un mur vertical évidé, consolidé lui-même de deux en deux pieds-droits, par un petit contrefort (fig. 2).

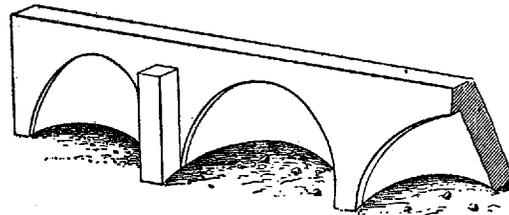


Fig. 2.

Il est arrivé que le remblai derrière le perré a été enlevé partiellement, mais cet ouvrage, grâce au système de soutènement, est resté intact, et à la première embellie on a rétabli le garnissage.

DÉFENSE DES RIVES. — Quand il s'agit de la *défense des côtes* (V. ci-dessus) contre la mer, il faut garantir le rivage sur une grande hauteur; il en est souvent de même quand il s'agit de défendre les rives d'un fleuve ou d'une rivière, mais non s'il s'agit des rives d'un canal, où le courant n'a que peu de vitesse; la partie menacée n'est alors que celle qui avoisine le niveau de l'eau, cette partie étant exposée au batillage qui résulte de l'action du vent et surtout du passage des bateaux, notamment des bateaux à vapeur qu'on admet maintenant à naviguer sur les canaux, même

sur ceux qui n'ont pas une grande largeur. Quelquefois il suffit de faire pousser des plantes aquatiques sur une petite banquette horizontale ménagée au niveau de tenue des eaux; quand ce procédé économique est insuffisant, on recourt à des *perrés*, dit de *flottaison*, parce qu'ils ne règnent que sur une petite hauteur au-dessus et au-dessous de la ligne d'eau. Le meilleur type est celui qui est usité sur le canal de la Deule, dans le dép. du Nord; le prix de revient n'est que de 12 fr. par mètre courant de canal, tandis qu'il faudrait dépenser 30 fr. et même plus si le perré se prolongeait jusqu'au fond, dépense énorme si l'on songe à la grande longueur sur laquelle règnent de tels ouvrages. Un batardeau est employé pour établir les perrés sans arrêter la navigation.

M.-C. LECHALAS.

IV. Droit criminel. — LÉGITIME DÉFENSE. — Le droit de pourvoir à sa sûreté personnelle est un droit naturel et primordial de l'homme. Il existe indépendamment de tout texte de loi positive qui le consacre. Dans l'état de civilisation, le corps social est organisé en vue de sauvegarder, non seulement la vie, mais encore la liberté, l'honneur, les biens de chaque individu. Point n'est donc besoin, en général, de pourvoir soi-même à sa propre défense. Mais il peut arriver que la force sociale ne soit pas présente, lors de l'agression, ou qu'étant présente, elle soit impuissante à protéger la victime de cette agression; dans ce cas, l'homme ressaisit son droit naturel de défense. Toutes les législations l'autorisent à repousser la force par la force. Il est en état de légitime défense. Les actes nécessaires pour la sauvegarde de sa personne ou de ses droits sont légitimes et ne peuvent tomber sous le coup de la loi pénale.

La légitime défense est ainsi définie par le code pénal : « Il n'y a ni crime, ni délit, lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui » (art. 328). Cet article est conçu en termes trop étroits : ce ne sont pas seulement le meurtre et les coups et blessures, mais tout acte, quel qu'il soit, qui est justifié en cas de légitime défense. Le code pénal admet la justification, non seulement au cas où l'on repousse une attaque dirigée contre soi-même, mais aussi une attaque dirigée contre autrui, c.-à-d. contre toute personne, quelle qu'elle soit, même non parente ou amie de celui qui l'a défendue. On doit admettre qu'une attaque dirigée contre les biens peut aussi placer le propriétaire de ces biens en état de légitime défense : la propriété étant un droit, tout comme la vie, la liberté, nul ne peut être contraint de supporter passivement une atteinte portée à sa propriété. Il y a là, avant tout, une question de mesure. Pour que l'agression donne naissance à la légitime défense, il faut qu'elle soit telle qu'elle nécessite la défense. Il faut pour cela qu'elle soit actuelle et injuste. Il faut, pour que la victime d'une agression puisse invoquer le droit de légitime défense, qu'elle ait riposté au moment même où l'agression se produisait. Quand celle-ci a pris fin, il n'y a plus cette nécessité pressante de se défendre sur laquelle repose le droit de légitime défense. Mais on pourrait considérer des violences ou voies de fait, ayant déjà pris fin comme une provocation, excusant, dans une certaine mesure, les actes par lesquels on y aurait répondu (C. pén., art. 324). On admet généralement la légitime défense, même au cas où la victime d'une agression aurait pu se soustraire par la fuite aux violences dont elle était l'objet et où elle ne l'a pas fait. Il faut aussi que l'agression ait été injuste. La résistance opposée à un acte légal de l'autorité constitue un crime ou un délit de rébellion (C. pén., art. 209 et suiv.). Pour juger si l'agression est injuste, il faut se placer au point de vue de la victime de l'agression : celle-ci peut être injuste, même si elle n'est pas faite avec intention criminelle; par exemple, on est en état de légitime défense en repoussant une agression de la part d'un fou. Enfin, il faut admettre qu'un acte illégal de l'autorité peut être considéré comme une agression injuste, et que celui qui l'a repoussée par la force peut invoquer la légitime défense, s'il n'a pas excédé la mesure. En effet, le

puvoir n'existant que par la loi et dans les limites qui lui sont tracées par la loi, dès qu'il agit contrairement à la loi, son agression est injuste. Le citoyen qui la repousse est, non pas l'ennemi, mais le soutien de la loi. Lorsque la légitime défense existe, il n'y a ni crime, ni délit. Aucune peine ne peut être prononcée : l'acte est entièrement justifié. Il n'y a même pas une faute, pouvant donner ouverture à une demande en dommages-intérêts. La victime de l'agression a usé d'un droit : il n'y a pas de droit contre le droit.

Les juridictions d'instruction, quand la légitime défense leur est prouvée, doivent donc rendre une décision de non-lieu. Les juridictions de jugement doivent prononcer un acquittement. Aucune question spéciale n'est posée au jury : l'examen de la justification tirée de la légitime défense rentre dans l'examen de la question générale de culpabilité. E. GARBEIL.

V. Procédure civile et criminelle. — D'après l'art. 61 du C. de procéd. civ., le demandeur, en même temps que, par son exploit d'ajournement, il assigne son adversaire devant le tribunal, doit lui faire connaître l'objet de sa demande et l'exposé sommaire des moyens par lesquels il compte l'appuyer; il ne saurait, en effet, être permis à une personne d'en assigner une autre, de lui occasionner des dérangements, sans lui indiquer ce qu'on désire d'elle, car si la demande est évidemment bien fondée, la personne assignée peut préférer s'acquiescer immédiatement à l'amiable, et ne pas courir les chances d'un procès. Si au contraire elle entend résister aux prétentions du demandeur, elle doit à son tour faire connaître à celui-ci les moyens par lesquels elle veut combattre sa demande, ce que le code appelle ses « défenses ». Le défendeur doit constituer avoué dans les délais fixés par l'ajournement, et l'art. 77 du C. de procéd. civ. ajoute : « Dans la quinzaine de la constitution d'avoué, le défendeur fera signifier ses défenses signées de son avoué; elles contiendront offre de communiquer les pièces à l'appui, ou à l'amiable, d'avoué à avoué, ou par la voie du greffe. » Malgré les termes de cet article, le délai de la production des défenses ne court pas toujours de la constitution d'avoué, mais aussi quelquefois de l'expiration des délais d'ajournement, si le défendeur n'a constitué avoué que postérieurement sans que le demandeur ait encore pris défaut contre lui. La signification des *défenses* se fait dans les formes ordinaires, c.-à-d. que l'avoué du défendeur les rédige en original et en copie, et que l'huissier audiencier chargé de la signification remet la copie à l'avoué du demandeur; l'original reste entre les mains de l'avoué défendeur pour qui il est un moyen de preuve et la justification des honoraires que la loi lui accorde. En pratique, les défenses, comme toutes les conclusions des parties, commencent par les mots : « A MM. les présidents et juges composant la... chambre du tribunal de... » et elles se terminent par l'énoncé des conclusions du défendeur. Elles sont rédigées sur papier timbré à 60 cent., et sont soumises, comme toutes les écritures de procédure, aux prescriptions de l'art. 104 du C. de procéd. civ., c.-à-d. que l'avoué rédacteur doit déclarer au bas de l'original et de la copie le nombre de rôles, afin d'éviter que, le procès une fois gagné, il n'intercale des écritures inutiles destinées à augmenter ses émoluments. Il est à noter que, malgré les termes impératifs de l'art. 77 précité, cette signification de défenses n'est pas obligatoire pour le défendeur qui peut s'en dispenser ou ne signifier ses conclusions que plus tard. Il est alloué à l'avoué rédacteur des défenses un droit de 2 fr. ou de 1 fr. 50 par rôle, selon les cours d'appel (art. 72 du premier tarif du 16 févr. 1807), et un droit de 3 fr. ou 2 fr. 25 selon la même distinction pour la vacation à prendre communication des pièces à l'appui (art. 91, § 1, même décret). Le délai de quinzaine précité appartient en entier au défendeur, c.-à-d. que, tant qu'il n'est pas écoulé, le demandeur ne peut pas poursuivre l'instance. On appelle encore défenses un moyen que l'art. 459 du C. de procéd. donne à l'appelant de paralyser l'exécution provisoire du jugement attaqué, lorsque cette exécution provisoire a été ordonnée dans un cas où

elle ne pouvait pas l'être. La cour d'appel, sur la réquisition de l'appelant, suspend alors l'exécution provisoire. Ces défenses ne peuvent pas être accordées contre un jugement d'un tribunal de commerce qui est toujours exécutoire par provision. La cour d'appel peut seulement autoriser, dans ce cas, l'appelant à citer à jour et à heure fixes pour plaider au fond. F. GIRODON.

VI. Art héraldique. — Figure naturelle, représentant une dent d'éléphant, ou de sanglier saillant de la hure de cet animal. On dit qu'un hérisson est en défense lorsqu'il est représenté ses aiguillons dressés; de même la licorne, lorsqu'elle baisse la tête et présente sa corne. La famille Godart en Ile-de-France porte d'or, à la bande d'azur chargée de trois défenses de sanglier d'argent.

BIBL. : TRAVAUX PUBLICS. — LAROCHE, *Travaux maritimes*; Paris, 1890, gr. in-8 et Atlas. — GUILLEMAIN, *Rivières et Canaux*; Paris, 1885, 2 vol. gr. in-8.

PROCÉDURE CIVILE ET CRIMINELLE. — BOITARD, COLMET-DAAGE et GLASSON, *Leçons de procédure*, t. I, n° 198 et 199; t. II, n° 700 et 701. — GARSONNET, *Traité théorique et pratique de procédure*, n° CCLXI.

DÉFENSEUR. I. ADMINISTRATION ROMAINE. — Le défenseur de la cité (*defensor civitatis*) a été créé au Bas-Empire pour remédier aux vices et arrêter la décadence du régime municipal. Il a subi de nombreuses transformations. De 364, date où il apparaît pour la première fois, jusqu'en 387 il est chargé spécialement de protéger les habitants de la cité, surtout les petits propriétaires, contre l'oppression du fisc, des grands, des fonctionnaires publics, de surveiller la perception de l'impôt, de dénoncer tous les abus au gouverneur de la province. Il a une juridiction limitée aux petites causes (*minores causæ*). C'est donc une sorte de juge de paix qui, par ses devoirs généraux de protection, ressemble au patron municipal. Il est alors nommé pour cinq ans par le préfet du prétoire sous le contrôle de l'empereur, et, pour qu'il ait plus d'autorité, il est pris surtout parmi les sénateurs, anciens gouverneurs, anciens avocats. Il n'est pas encore fonctionnaire municipal, mais il ne tarde pas à le devenir. Dès 387, il est élu pour cinq ans parmi les *principales*, c.-à-d. ceux qui ont passé par toutes les charges municipales; l'élection est faite sous le contrôle du préfet du prétoire par les classes dirigeantes de la cité (*honorati, possessores, curiales*), auxquelles Honorius ajoute l'évêque et le clergé; une novelle de Majorien mentionne la plebe, mais ce n'est sans doute qu'une simple formule. Le défenseur acquiert alors en matière religieuse, criminelle et administrative, de nouvelles attributions qui modifient entièrement son caractère. Il doit interdire les sacrifices païens, surveiller et dénoncer les hérétiques, poursuivre les voleurs et les criminels, surveiller les domaines impériaux, retenir les curiales et les *collegiati* dans les curies et les corporations, contrôler les poids et mesures, enregistrer les donations, les testaments et les principaux actes civils; sa juridiction paraît être limitée au taux de cinquante sous d'or. Mais cette charge est devenue trop lourde; le défenseur ne peut lutter contre les grands; aussi l'institution périt rapidement malgré tous les efforts des empereurs, malgré la réforme tentée par Majorien en 458. En Occident, les défenseurs subsistent chez les Visigoths et dans la Gaule franque et en Italie au moins jusqu'au x^e siècle, comme chefs de ce qui reste des curies et du bureau d'enregistrement des actes. En Orient, Justinien essaye de les réorganiser en 535; le défenseur est élu pour deux ans parmi les personnages les plus considérables de la cité; personne ne peut refuser cette charge; véritable magistrat, lieutenant du gouverneur de la province, presque gouverneur de la cité, il continue en outre à enregistrer les actes civils et judiciaires, à connaître des petits délits et des affaires civiles jusqu'à 300 aurei. Il est probable que le défenseur fut supprimé en même temps que les curies municipales au ix^e siècle par Léon le Philosophe. Ch. LÉCRIVAIN.

II. DROIT (V. AVOCAT).

III. DROIT CANONIQUE. — *Défenseur de l'Eglise* (V. AVOCAT DE L'EGLISE).

BIBL. : ADMINISTRATION ROMAINE. — GODEFROY, *Prolegomena au Cod. theod.*, I, II. — DESJARDINS, *De Civitatum defensoribus*; Angers, 1845. — CHENON, *Etude historique sur le defensor civitatis*; Paris, 1889.

DÉFENSIVE (Art milit.) (V. TACTIQUE).

DEFER DE LA NOUERRE OU DE LA NOVÈRE, ingénieur hydraulicien et économiste du xviii^e siècle. Il a publié coup sur coup : *la Science des canaux navigables* (Paris, 1785-86, 3 vol. in-8, fig.); *De la Possibilité de faciliter la navigation intérieure du royaume et de supprimer les corvées* (Paris, 1786, 2 vol. in-8); *Réflexions sur le projet du canal de l'Yvette* (Paris, 1786, in-8). Il s'agissait, dans ce projet, de suppléer à l'insuffisance de l'aqueduc d'Arcueil pour fournir d'eau potable la rive gauche de Paris. H. MONIN.

BIBL. : H. MONIN, *Etat de Paris en 1789*, 1839, pp. 359-360, 390, note x, in-8.

DÉFÉRENT. I. MATHÉMATIQUES (V. ANALLAGMATIQUES).

II. ASTRONOMIE. — Circonférence sur laquelle se déplaçait une planète ou qui portait une autre circonférence trajectoire de cette planète, dans l'ancienne astronomie. Pour expliquer les mouvements apparents des planètes par rapport à la terre, on supposait en effet que ces astres se meuvent sur des circonférences appelées *epicycles*, et les centres de ces circonférences décrivaient eux-mêmes d'autres circonférences excentriques à la terre, nommées *déférents*.

III. ANATOMIE. — *Canal déférent* (V. SPERMATIQUES [Voies] et TESTICULE).

DEFERMON (Jacques, comte), homme politique français, né à Maumusson le 15 nov. 1752, mort à Paris le 15 juil. 1831. Avocat, puis procureur au parlement de Rennes, il adhéra aux principes révolutionnaires, fut secrétaire des Etats de Bretagne et fut élu le 18 avr. 1789 député du tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Rennes. Il prit une part active aux discussions de l'Assemblée constituante, surtout celles qui concernaient les questions constitutionnelles ou financières. Membre du comité des impositions (21 janv. 1790), il fut élu secrétaire de l'Assemblée le 8 mai, président le 19 juil. 1791. Après la session il revint à Rennes où il fut élu président du tribunal criminel. Le 3 nov. 1792 il était nommé député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, où il fut élevé aux fonctions de secrétaire le 15 nov., et de président le 13 déc. 1792. C'est en cette dernière qualité qu'il dirigea les premiers débats du procès de Louis XVI. Il vota lui-même pour la réclusion et le bannissement. Aussi fut-il taxé de modérantisme. Il fut envoyé en 1793 en mission à Brest pour organiser la défense des côtes. Condamné à mort après le 31 mai, il réussit à s'évader et à se cacher en Bretagne. Il reparut à la Convention le 13 frimaire an III, fit partie du comité de Salut public et se montra disposé à pousser la réaction thermidorienne jusqu'à la dernière extrémité. Il entra au conseil des Cinq-Cents (22 vendémiaire an IV) comme député d'Ille-et-Vilaine, en devint secrétaire et président, et par son expérience parlementaire et ses talents financiers y conquit une grande influence. Nommé en l'an V commissaire de la Trésorerie, il se montra partisan décidé de Bonaparte et coopéra au coup d'Etat de brumaire. Il entra alors au Tribunat (4 nivôse an VIII), puis au conseil d'Etat où il exerça les hautes fonctions de président de la section des finances. Il cumula les situations les plus enviées : directeur général de la liquidation de la dette publique (19 prairial an XIII), commandeur de la Légion d'honneur (25 prairial), intendant général (1805), ministre d'Etat et directeur des finances (1808), et fut créé comte de l'Empire le 23 mars 1808. Il rentra dans la vie privée pendant la première Restauration, mais élu député d'Ille-et-Vilaine le 12 mai 1815, il se déclara nettement en faveur de Napoléon II et fut banni par l'ordonnance de 1816. Il s'établit à Bruxelles et ne rentra en France qu'en 1822. On a de lui : *Observations sur les dénonciations et accusations portées*

contre moi (Paris, 1815, in-8), brochure en réponse aux attaques qu'avaient soulevées sa gestion financière. — Ses deux fils jouèrent un rôle parlementaire : 1^o Jacques, baron Defermon, né à Paris le 8 nov. 1796, mort à Paris le 21 mars 1870 ; conseiller d'Etat sous la monarchie de Juillet, il fut élu député de Redon le 5 juil. 1831 et réélu en 1834, 1837, 1842 et 1846 ; 2^o Joseph Defermon, né à Paris le 4 juil. 1800, mort à Paris le 1^{er} avr. 1884, député de Châteaubriant (Loire-Inférieure) de 1831 à 1834.

Jean-François, baron Defermon, frère du comte, né à Châteaubriant le 6 mai 1762, mort à Paris le 9 juil. 1840, fut avocat au parlement de Rennes, juge au tribunal de Laval (1792), procureur-syndic (an IV), secrétaire général de la préfecture de la Mayenne (6 floréal an VIII), député de la Mayenne au Corps législatif (18 brumaire an XII-1808), préfet des Hautes-Alpes (12 avr. 1809), préfet de l'Yonne (1813). Il avait été créé baron de l'Empire le 4 avr. 1810.

R. S.

DEFERRAGE (Techn.). Outre l'action d'ôter le fer d'un objet quelconque, on donne ce nom à une opération consistant à précipiter le fer à l'état de sulfure au moyen de la charrée de soude agissant sur les chlorures neutres de calcium, de manganèse et de fer. Le déferrage s'opère de la manière suivante : les résidus de chlore neutralisés sont plongés dans un bassin établi sur le chantier d'oxydation ; dans l'un des angles de ce bassin se trouve une vanne qui en occupe toute la hauteur et qui est entourée dans l'intérieur d'un revêtement ou manteau en osier, pour qu'aucune partie solide, mais seulement le liquide, puisse s'écouler lorsqu'on lève la vanne. Dans le bassin, aux trois quarts rempli de liqueur, on jette 5 ou 6 m. c. de charrée par pelletées pendant que des ouvriers remuent le tout très énergiquement avec des pelles à disques. On continue à remuer jusqu'à ce que tout le fer soit précipité à l'état de sulfure. Ce qui constitue, en outre, le plus grand avantage du déferrage, c'est que cette opération effectuée en même temps les préparations de la charrée pour l'oxydation. En effet, la charrée qui a servi au déferrage, non seulement renferme tout le sulfure de fer, mais elle est encore imprégnée de tout le chlorure de manganèse qui ne s'est pas écoulé par la vanne. Le déferrage peut remplacer très rationnellement l'arrosage de la charrée fraîche avec la solution neutralisée des résidus du chlore.

L. K.

DE FERRARI (Defendente), peintre italien du xvi^e siècle (V. FERRARI [Defendente]).

DEFERRARI, duc de GALLIERA (V. GALLIERA).

DE FERRARIS (Carlo) (V. FERRARIS [Carlo de]).

DEFERUNDA (Myth. rom.) (V. INDIGITAMANTA).

DÉFETS. Terme employé en librairie et en imprimerie pour désigner les feuilles entières et dépareillées d'un même livre qui ne peuvent servir à former un exemplaire complet d'un ouvrage. Voici ce qui donne lieu à l'existence des défets : à chaque rame de papier livré à l'imprimeur est ajoutée une main supplémentaire appelée *main de passe* destinée à suppléer au déficit qui se produit par suite de détériorations des feuilles pendant l'impression ou au moment de la brochure. Chaque feuille étant mise sous presse à des intervalles plus ou moins éloignés, on conçoit que, dans cette opération et dans celles qui suivent, une certaine quantité se trouve maculée ou déchirées, et par suite, le tirage entièrement terminé, toutes les feuilles d'un même ouvrage se trouvent en quantité inégale. Quand l'assembleur a donc composé régulièrement autant d'exemplaires complets qu'il a trouvé de feuilles du même numéro, il lui en reste un certain nombre dont la réunion forme les défets. Elles sont alors recueillies, classées et conservées par l'éditeur pour remplacer au besoin celles manquant ou détériorées dans les exemplaires en circulation.

DEFFAND (Marie-Anne de VICHY-CHAMROND, marquise du), née, dit-on, au château de Chamrond près de Charolles (Saône-et-Loire) en 1697, morte à Paris le 23 sept. 1780. Issue de Gaspard de Vichy, comte de Chamrond, et de Anne Brulart, fille d'un premier président au parlement

de Bourgogne, elle fut élevée au couvent de la Madeleine de Tresnel, rue de Charonne, où elle se fit remarquer par son incrédulité précoce. Massillon, appelé en consultation, et plus frappé, dit-on, « de sa beauté et de son esprit que de son hérésie », ne put que lui recommander la lecture d'un catéchisme de cinq sous. Mariée le 2 août 1718 à J.-B.-J. de La Lande, marquis du Deffand, elle ne trouva pas dans cette union le bonheur qui devait la fuir d'ailleurs toute sa vie, inspira un caprice passager au régent (1721) et s'afficha si publiquement avec un autre de ses amants, Delrieu de Fargis, que malgré le relâchement général des mœurs, son mari dut la chasser avec éclat (sept. 1722) et qu'il ne se prêta point à une tentative de réconciliation dont elle fit les premiers frais (1728). Liée dès cette époque avec Voltaire, le président Hénault, Forment, Pont-de-Veyle, apparentée en outre à quelques-unes des plus illustres familles du royaume, les Choiseul, les de Luynes, les Brienne, M^{me} du Deffand se retira de bonne heure du monde frivole et corrompu où elle avait un moment brillé, et groupa autour d'elle quelques familiers dont la société quotidienne lui devint d'autant plus précieuse qu'elle perdit insensiblement et irrémédiablement la vue (1753). Elle avait loué au couvent de Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, une partie de l'appartement jadis occupé par M^{me} de Montespan et elle y tint un salon dont l'influence le disputait à celui de M^{me} Geoffrin, mais dont, en majeure partie, les habitués n'étaient point les mêmes.

Deux événements notables marquent seuls dans cette seconde période de la vie de M^{me} du Deffand : en 1758 sa rupture avec M^{lle} de Lespinasse (V. ce nom) qui provoqua une scission entre leurs amis communs, dont quelques-uns, comme d'Alembert et Turgot, ne la revirent jamais, et sa liaison avec Horace Walpole (1765). Le spirituel épicurien anglais se défendit d'abord de son mieux contre cette affection par crainte du ridicule, et ses réponses aux premières lettres de M^{me} du Deffand sont sèches et ironiques, mais, peu à peu, il se laissa toucher et, durant ses quatre derniers séjours en France, sa correspondance est pleine de témoignages de gratitude et même d'admiration pour « sa chère vieille femme ». Cette amitié et celle qu'elle portait et inspirait aux Choiseul, alors exilés à Chanteloup, ne parvenaient pas à dissiper l'incurable ennui qui rongea M^{me} du Deffand, ni ce doute qui lui interdisait jusqu'au plaisir de croire qu'elle aimait et qu'elle fût aimée. Sa santé lui permit jusque dans l'extrême vieillesse de souper chaque soir, soit chez elle, soit chez ses amis et de veiller une partie de la nuit. Les matinées étaient consacrées à l'actif commerce épistolaire qu'en dépit de son infirmité, et grâce à un secrétaire intelligent et dévoué, nommé Wiart, elle entretenait avec Voltaire, Horace Walpole, M^{me} de Choiseul, et la plupart de ces lettres ou leurs réponses nous ont été conservées. Aux billets de pure politesse ou de badinage que Voltaire lui adressait dans leur jeunesse avaient succédé de véritables consultations philosophiques et littéraires, et les brouillons de plusieurs d'entre elles, appartenant à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, attestent assez l'importance qu'il y attachait. Nulle part ailleurs que dans ses lettres au solitaire de Ferney, M^{me} du Deffand n'a mieux montré les dons heureux qui justifient ce jugement de Sainte-Beuve : « Née en 1697, morte en 1780, elle a traversé presque tout le xviii^e siècle dont, encore enfant, elle avait devancé elle-même les opinions hardies et, à aucun moment, elle ne s'est laissé gagner par ses engouements de doctrine, par son jargon métaphysique ou sentimental. Elle est avec Voltaire, dans la prose, le classique le plus pur de cette époque, sans même en excepter aucun des grands écrivains. » M^{me} du Deffand avait légué à Walpole tous ses papiers et sa bibliothèque en réservant à son exécuteur testamentaire, le prince de Beauvau, et à son neveu, le marquis d'Aulan, le droit de faire un choix dans ses livres et de copier dans sa correspondance ce qui leur plairait. L'édition fautive et incomplète, due à un anonyme, de la *Correspondance de*

M^{me} du Deffand avec d'Alembert, le président Hénault, la duchesse du Maine, etc. (1809, 2 vol. in-8) ou, selon le mot de M^{me} de Rémusat, il ne manquait que des lettres de M^{me} du Deffand, fut exécutée sur une copie provenant du prince de Beauvau. L'année suivante, miss Berry, légataire de Walpole, mit au jour le recueil des lettres adressées à celui-ci par la marquise (Londres, 4 vol. in-12), accompagnée d'une notice et de notes en anglais. Artaud de Montor reproduisit le texte des lettres, moins quelques passages dont s'offusqua l'ombrageuse censure impériale, et traduisit le commentaire (1811 ou 1812, 4 vol. in-8). C'est sur ce texte ainsi amendé, mais avec de nouvelles notes et des corrections intelligentes, que fut réimprimée une nouvelle édition (1824 ou 1827, 4 vol. in-8), précédée d'une notice signée A. T. (Ad. Thiers). Ces diverses éditions sont avantageusement remplacées aujourd'hui par celle qu'a publiée M. de Lescure (1865, 2 vol. gr. in-8), en l'accompagnant d'une longue et brillante introduction, de lettres inédites, d'œuvres diverses (portraits en prose, épigrammes et chansons), de notes nouvelles, etc. Il n'a pu, toutefois, en raison des lois qui régissent la propriété littéraire, y faire figurer la *Correspondance inédite* de M^{me} du Deffand avec M. et M^{me} de Choiseul, l'abbé Barthélemy, etc. (1859, 2 vol. in-8), publiée sur une copie préparée par le comte Jacques d'Estournel et précédée d'une notice posthume de M. de Sainte-Aulaire. Cette première édition, déparée par d'assez nombreuses fautes de lecture, a été réimprimée avec additions et corrections (1867, 3 vol. in-8), et il semblerait qu'il n'y eût plus rien à glaner pour un nouvel et futur éditeur; mais, lors de la dispersion, en 1842, des collections d'Horace Walpole, conservées jusqu'à cette date au château de Strawberry-Hill, près de Londres, un coffre de cèdre renfermant l'ensemble des papiers de M^{me} du Deffand (entre autres un journal écrit ou dicté par elle, ses lettres à Walpole, au nombre de plus de huit cents, toutes celles qu'elle avait reçues de Voltaire, de Montesquieu, de Hume, etc.) fut acheté par un amateur, M. Dyce Sumbre, et depuis lors toutes les démarches faites auprès de lui ou de ses héritiers pour obtenir communication de ce trésor sont restées vaines.

On ne connaît qu'un portrait de M^{me} du Deffand dessiné dans sa vieillesse par Carmontelle et qui la représente les yeux éteints, assise dans le fauteuil qu'elle appelait son *tonneau*. C.-N. Cochin a dessiné et gravé en 1746 une jolie estampe d'après les *Chats* de la marquise; ces animaux favoris servaient également d'emblèmes pour ses livres dont un petit nombre figure dans quelques collections particulières.

Maurice TOURNEUX.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. I et XIV. — M. DE LESCURE, *Notice citée plus haut et les Femmes philosophes*, 1881, in-12. — MARMONTEL, *Mémoires d'un père*. — GRIMM, *Correspondance littéraire*.

DEFFÈS (Pierre-Louis), compositeur français, né à Toulouse le 23 juil. 1819. En 1839, il entra au Conservatoire; élève de Halévy, il remporta le prix de Rome en 1847. Il se rendit à Rome, puis voyagea en Italie et en Allemagne. Il revint à Paris en 1852. Le 5 juil. 1855, il débuta à la scène par un opéra-comique en un acte, *L'Anneau d'argent*. Il se consacra presque exclusivement au théâtre, composa et fit représenter : *la Clef des champs* (Opéra-Comique, 10 mai 1837); *Broskovano*, deux actes (Lyrique, 1858); *les Violons du roi*, trois actes (Lyrique, 30 sept. 1859); *le Café du roi*, un acte (Lyrique, 16 nov. 1861); *les Bourguignonnes*, un acte (Kursaal d'Ems, 1862); *Passé minuit*, un acte (Bouffes-Parisiens, 24 nov. 1864); *la Boîte à surprise*, un acte (Ems, 1864); *Valse et Menuet*, un acte (Ems, 1865); *la Comédie en voyage* (Ems, 1867); *les Croqueuses de pommes*, opérette en cinq actes (Menus-Plaisirs, 1868); *Petit Bonhomme vit encore*, deux actes (Bouffes-Parisiens, 1868). — M. Deffès a en outre en portefeuille plusieurs opéras inédits, dont *le Marchand de Venise*. La musique de M. Deffès manque d'originalité; aucun de ses ouvrages n'est resté en répertoire.

DEFFIS (Armand), général et homme politique français, né à Momères (Hautes-Pyrénées) le 6 févr. 1827. Élève de l'École de Saint-Cyr, il fit la campagne de Crimée, fut promu colonel d'infanterie le 16 sept. 1871, général de brigade le 3 juin 1879 et général de division le 20 mars 1886. Il a été admis à la retraite le 2 déc. 1890. Il commanda la 4^e brigade d'infanterie à Saint-Omer (1879-1881), fut nommé commandant de l'École de Saint-Cyr en 1881 et exerça ces fonctions jusqu'au 20 mars 1886. Il fut élu sénateur par le dép. des Hautes-Pyrénées le 8 janv. 1882 et réélu au renouvellement triennal de 1891. Il siège à gauche et s'occupe spécialement des questions militaires. Il a rapporté la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée et il a été nommé membre de la commission de réorganisation de l'Algérie.

DEFIANCE. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat d'Ohio, sur le Maumee; 5,907 hab. Emplacement de l'ancien fort Defiance, construit en 1794 par le général Wayne.

DÉFIBRAGE, DÉFIBREUSE (V. Bois, t. VII, p. 120).

DÉFICIENT. On appelle hyperbole *déficiante* ou *défective* les courbes du 3^e degré qui n'ont qu'une branche infinie.

DÉFICIT. I. BANQUE ET COMMERCE. — Le commerçant, pour éviter de se trouver en déficit et d'être amené à la suspension de ses paiements, doit se rendre compte à tout instant de la situation de sa caisse et de son portefeuille. Dans ce but, il est impérieux pour lui de faire coïncider ses rentrées avec les paiements qu'il a à effectuer. Dans la pratique, son banquier se charge d'encaisser à leur échéance les traites qu'il tire sur ses débiteurs et inversement de lui fournir au débit de son compte les capitaux qui lui sont nécessaires pour payer les traites tirées par ses créanciers, ou faire face aux prélèvements effectués de la main à la main ou par chèques. Si son compte créditeur est insuffisant pour faire face aux exigences de son négoce, il n'attend pas l'échéance indiquée pour réaliser ses lettres de change, mais les fait escompter par son banquier moyennant une commission qui est portée à son débit (V. ESCOMPTE). Si la balance de son débit et de son crédit présente un solde débiteur, le banquier est à découvert, le commerçant est en déficit vis-à-vis de son banquier; mais celui-ci, le plus souvent connaissant la valeur commerciale de son client, laisse le solde débiteur atteindre une certaine somme qui représente le crédit que le banquier accorde au commerçant.

II. FINANCES PUBLIQUES. — En ce qui concerne les finances de l'Etat, le ministre des finances, après avoir reçu de chacun de ses collègues les prévisions de dépenses de leurs départements respectifs, est chargé après le vote des Chambres d'en assurer la contre-partie, c.-à-d. les recettes. En principe, s'il s'agit de dépenses annuelles, les impôts doivent y pourvoir; c'est ce qu'on appelle le budget ordinaire. S'il y a lieu d'effectuer des travaux qui surviendront à l'exercice du budget, de creuser des canaux et de construire des chemins, d'édifier des forteresses ou de fabriquer du matériel de guerre, les dépenses peuvent présenter un caractère extraordinaire et l'on y fait face dans ce cas à l'aide de ressources extraordinaires ou emprunts. C'est un véritable compte d'établissement ou de patrimoine, comme disent les Italiens. Mais au cours d'un exercice, il peut, d'une part, se présenter des mécomptes sur le rendement de l'impôt et, d'autre part, des nécessités de subvenir par voie de crédits supplémentaires à des dépenses que l'on ne pouvait prévoir lors du vote du budget. Il arrive donc que certains budgets votés en équilibre se soldent en déficit; de même, il se présente parfois que les prévisions de recettes sont dépassées et que le compte se solde en excédent. En général, le budget est voté en équilibre ou mieux en excédent de recettes : sur soixante-douze budgets votés de 1814 à 1885, trois ont été votés en équilibre, cinquante-trois en excédent de recettes et seize en déficit ou en insuffisance. De même que le commerce fait opérer ses recouvrements et assure le paiement de ses dépenses par un banquier, l'Etat fait effectuer les opérations de son

budget par le Trésor qui lui crée au cours de l'exercice du disponible à l'aide de moyens de trésorerie, et la balance du compte peut se solder en fin d'année par un excédent ou par un déficit. Il en va de même au point de vue des budgets des départements, des communes et des établissements publics (V. BUDGET).

Les déficits sous l'ancien régime. Sous l'ancienne monarchie, on peut relever presque à chaque règne des déficits dans les comptes. Ouvrons d'abord les manuscrits Dupuy. En 1574, revenu net, 4,851,000 livres; dépenses, 11,403,000 livres; déficit, 6,256,000 livres. En 1575, revenu net, 3,366,000 livres; dépenses, 9,746,000 livres; déficit, 6,350,000 livres.

En 1576, le déficit augmente encore considérablement. Signalons au passage quelques chiffres des principaux découverts du trésor royal. En 1588, les dépenses étaient de 15 millions (9 pour la maison royale, gendarmerie, galères et artillerie; 6 pour la guerre contre les huguenots); les ressources n'étaient que de 9,385,000 livres; d'où un déficit de 5,615,000 (*Journal de Guyencourt, Recueil Barrois*, IV, p. 193). En 1596, on relevait 24 millions de ressources certaines; les charges étaient de 34 millions; d'où un déficit de 10 millions. En 1615, le revenu net était de 17,000,000 et les dépenses de 21,500,000 (communication faite aux Etats généraux, janv. 1615; *Mercurie français*, année 1615, t. III, p. 200). En 1627, revenu net, 16 millions; dépenses, 40 millions; déficit, 24 millions (d'Effiat, surintendant). En 1632, revenu net, 21 millions; dépenses, 57,000,000; différence, 36,000,000. En 1640, revenu net, 33,391,000 livres; dépenses, 60,000,000; différence, 27,000,000. En 1648, revenu net, 35,000,000; dépenses, 59,000,000; différence, 24,000,000. En 1661, revenu net, 32,000,000; dépenses, 60,000,000; différence, 28,000,000. Sous Colbert, les années 1662, 1663, 1664, 1665, 1668, 1669, 1670 et 1671 se soldèrent par des excédents; mais les déficits se produisirent dans la mesure indiquée ci-dessous pour les autres années de la gestion de ce ministre et pour les années qui suivirent sa disgrâce.

1666.....	203.000
1667.....	749.000
1672.....	8.593.000
1673.....	16.924.000
1674.....	17.199.000
1675.....	14.494.000
1676.....	24.026.000
1677.....	21.871.000
1678.....	17.701.000
1679.....	11.317.000
1680.....	2.015.000
1681.....	407.000
1682.....	3.816.000
1683.....	1.816.000
1684.....	6.615.000
1685.....	10.453.000
1686.....	446.000
1687.....	4.453.000
1688.....	20.155.000
1689.....	47.327.000
1690.....	48.608.000
1691.....	67.708.000
1692.....	81.246.000
1693.....	92.243.000
1694.....	77.297.000
1695.....	49.333.000
1699.....	40.000.000

De 1700 à 1708, le déficit annuel fut en moyenne de 105,357,000; si, en effet, on fait la différence entre un total de ressources pour ces sept années de 423,500,000 et un chiffre de dépenses de 1,346,000,000, on trouve pour cette période un chiffre global de déficit de 737,500,000. De 1709 à 1744: 148 millions en moyenne, les ressources

s'étant élevées pour ces six années à 438 millions et les dépenses à 1,376 millions, soit un chiffre global de découvert de 864,500,000. En 1717, déficit, 12,000,000; revenu net, 85,000,000; dépenses, 97,000,000; — en 1734, le déficit est réduit à 8,992 livres; l'année 1739 se solda par un excédent de 14,771 livres; l'année 1740 par 15,285 livres; en 1741, le déficit reprend et s'élève à 44,220 livres; en 1742, il s'élève à 45,813 livres; en 1760, à 220,000,000; en 1763, à 68,00,000; en 1768, à 36,000,000; en 1771, à 45,758,302 livres; en 1773, à 21,493,000 livres; en 1774, à 27,309,000 livres.

Turgot, grâce à de sages mesures, ramena presque le bon ordre; mais la guerre d'Amérique qui coûta 530 millions vint contrarier l'équilibre financier. A son avènement, Necker avait trouvé 39 millions de déficit dont 24 sur les dépenses ordinaires et 15 sur l'extraordinaire de la marine. Il y avait à ce moment près de 30 millions de pensions payées à des courtisans. Le fameux rapport de Necker de 1781 évaluait les revenus à 264,154,000 livres et la dépense à 253,954,000 livres d'où sortait un excédent de revenus de 10,200,000 livres. Mais le ministère de Calonne ne tarda pas à compromettre de façon irréparable la situation du Trésor: la recette n'était que de 236 millions et la dépense de 283 millions, soit un déficit de 47 millions. Calonne en quatre années dépensa, en pensions aux gens de cour, en conversions de rentes viagères en dettes perpétuelles, 650 millions de livres représentant un intérêt annuel de 45 millions. La carte à payer présentée par lui le 22 févr. 1787 à la première assemblée des notables fit constater un passif de 1,640 millions résultant d'emprunts effectués depuis peu d'années, et un déficit annuel de 140 millions. Les interventions de ce ministre à la Bourse sont racontées en d'intéressants détails par M. Léon Say (*Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, 1886, t. I, p. 3). Brienne, qui succéda à Calonne, dut suspendre le paiement des rentes de l'Etat.

Les déficits sous la Révolution. Le budget que présentait Necker aux Etats généraux de 1789 comportait 475,294,027 livres de revenus fixes (fermes, régies, recettes générales, impositions) contre 531,440,000 livres de dépenses fixes; il en résultait donc un déficit de 56,145,973 livres. A cette somme, il importait d'ajouter 269,352,000 livres d'anticipations ou dette flottante à payer dans un moment donné, 1,082,912,000 livres si on le pouvait, de capitaux exigibles et à rembourser et 1,135,940,000 livres de capitaux de rentes; soit 2,544,349,973 livres de déficit total. De plus, le comité des contributions publiques, en arrêtant en juin 1791 le compte du 5 mai 1789, dut y comprendre 75,974,000 livres de frais de budget (soit 13,96 %), ce qui porta le chiffre réel du déficit à 2,620,323,973 livres. Le projet de budget de 1790 présentait (en y comprenant 60 millions de subventions territoriales), 445,749,000 livres de dépenses et 412,333,492 livres de recettes, soit un déficit de 33,415,508 livres que peut-être l'Assemblée constituante comptait trouver dans des excédents de recettes. Vain espoir, Necker fit prévoir une insuffisance de 294 millions pour les six mois à courir. Quatre emprunts de 28, 20, 30 et 45 millions furent faits à la caisse d'escompte puis à la caisse de l'extraordinaire. On décida ensuite le remboursement de 170 millions de livres avancés par la caisse d'escompte et Necker présenta un nouveau projet pour huit mois (1^{er} mai au 31 déc.) où les recettes, en y comprenant 380 millions d'assignats, s'élevaient à 645,625,000 livres et les dépenses à 656,625,000 livres, toujours en déficit de 11,445,000 livres.

Le budget de 1791 se chiffrait par 582 millions de dépenses et les ressources à espérer se composaient de 300 millions de contributions directes auxquels s'ajoutaient les revenus des impositions diverses; 55 millions provenant de la vente des magasins de sel et de tabac et 60 millions puisés à la caisse de l'extraordinaire; mais les meilleures volontés échouèrent devant les exigences impé-

rieuses d'une situation créée par plus de deux siècles de désarroi financier. Les produits de l'impôt ne renaissent pas et la machine usée ne pouvait être restaurée. Les organisateurs ne faisaient point défaut; c'est au contraire, à cette époque agitée par tant de passions, que des hommes d'un patriotisme ardent et d'une instruction solide consacraient leurs veilles au salut du pays! Toutes les grandes idées furent jetées alors pêle-mêle dans le creuset et le régime nouveau sortit enfin, après des années de lutte, des entrailles mêmes de la Révolution qui n'avait pu que constater la ruine et préparer les principes d'une résurrection de la France. Nous n'enregistrerons pas, année par année, les phases de la situation budgétaire de notre pays depuis cette époque et nous renverrons le lecteur au mot BUDGET pour trouver le relevé des découverts du Trésor depuis 1814 jusqu'à nos jours.

Victor DE SWARTE.

BIBL. : Manuscrits Dupuy, *Journal de Guyencourt* (recueil Barrois). — FORBONNAIS, *Recherches et considérations sur les finances de France depuis 1595 jusqu'à l'année 1721*; Basle, 1758, 2 vol. — *Correspondances de Samuel Bernard avec Chamillart et Desmarets* (Archives nationales, G7 1120 à 1122). — *Mercurie français*. — J.-J. CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*; Paris, 1876, 3 vol. — Victor DE SWARTE, *Essai sur l'histoire de la comptabilité publique. Statistique et législation comparée*; Paris, 1885. — Du même, *Histoire du Trésor public*; Paris, 1891.

DÉFILAGE (Papet.). Le défilage ou effilochage est l'opération qui a pour but de réduire les chiffons en une espèce de charpie qui, mélangée à l'eau, formera la pâte à papier. Lorsque les chiffons ont été classés, triés, lessivés, rincés et égouttés, on les passe dans un appareil qui les broie et les déchire. Ce travail s'exécute au sein d'un courant qui permet un lavage plus complet du défilé. L'appareil employé porte le nom de pile défileuse ou effilocheuse. La pâte ainsi obtenue est ensuite soumise à l'action décolorante du chlore pour la blanchir, puis elle est livrée aux autres opérations qui constituent la fabrication du papier. La pile défileuse se compose d'une cuve en fonte, en bois, en pierre ou en tôle boulonnée dont la longueur varie de 3 à 5 m., la largeur de 2 à 3 m. Cette cuve a en plan la forme d'un rectangle terminé par deux demi-cercles; elle est partagée au milieu dans le sens de sa longueur par une cloison dont les deux extrémités s'arrêtent aux centres de demi-cercles. On a ainsi un canal continu sans coudes, et de largeur constante; on verra plus tard l'utilisation de cette disposition. La hauteur de la cuve est d'environ 0^m90 à 1 m. Au milieu de l'une des parties droites du canal se place un cylindre en fonte de 0^m70 à 0^m80 de diam. et dont la longueur occupe presque entièrement la largeur du canal. Il est monté sur un arbre horizontal perpendiculaire naturellement aux parois droites de la cuve et tourne avec une vitesse de 100 à 120 tours. Ce cylindre porte de larges et fortes lames régulièrement espacées et placées suivant les génératrices. Comme ces lames s'usent rapidement, il faut pouvoir les remplacer facilement; pour cela elles sont simplement serrées avec un coin en bois dans des rainures pratiquées dans le cylindre. Audessous de celui-ci se trouve une platine concave portant aussi des lames semblables à celles décrites, encastrées de la même façon, parallèles entre elles, mais inclinées par rapport à celles du cylindre, de façon que la matière qui sera prise entre deux de ces lames éprouve un cisaillement qui l'effilochera. Le cylindre peut s'élever ou s'abaisser afin que la distance entre lui et la platine variant, on puisse obtenir une réduction plus ou moins grande des chiffons.

En avant de la platine, se trouve une portion de surface cylindrique, concentrique au cylindre et qui vient jusqu'à la hauteur de l'axe de celui-ci; cette garde se termine brusquement par un plan incliné de pente très rapide, allant rejoindre le fond de la cuve; à l'arrière, au contraire, la platine se termine par un plan incliné de pente très douce allant lui aussi rejoindre le sol du canal. On voit que lorsque cette espèce de roue sera mise en marche, l'eau, les matières en suspension (chiffons) seront animées d'un

mouvement régulier tangentiel et dans le même sens que celui du cylindre. Il s'ensuit que les chiffons seront obligés de passer et de repasser plusieurs fois entre les lames; ils seront donc plus ou moins déchirés, effilochés, suivant le rapprochement de celles-ci et leur nombre. Pour opérer un lavage continu du défilé pendant la marche de la pile, il faut que l'on puisse évacuer régulièrement l'eau sale, sans perte de matière utilisable. Afin d'arriver à ce résultat on place de l'autre côté du cylindre, dans l'autre partie droite du canal, un tambour laveur, mû par le même arbre, ou directement par le moteur. Ce tambour forme une espèce de danaïde; entre deux disques de cuivre se trouvent quatre feuilles du même métal, formant ailettes et recourbées suivant une développante de cercle; lorsque le tambour tourne, l'eau est prise dans cette espèce de cuiller et rejetée sur l'axe d'où elle s'écoule dans une gouttière d'évacuation. Cet appareil est trop connu pour que nous le décrivions davantage. Pour empêcher les chiffons plus ou moins effilochés d'être enlevés, on recouvre le tambour d'une toile métallique, n^{os} 40 à 50. On fait arriver un courant d'eau propre à l'opposé de cet appareil afin d'obtenir un balayage rapide et complet du fond de la cuve. Disons encore qu'une échancrure de 0^m50 sur 0^m12, fermée par une vanne et pratiquée à la partie supérieure de la paroi, permet de faire l'écoulement des eaux sales sans avoir recours au tambour. Le cylindre tourne avec une vitesse de 100 à 150 tours par minute; son mouvement se fait de la pente rapide qui termine la platine, à la pente douce. Le tambour qui est à peu près du même diamètre marche en sens inverse et tourne avec une vitesse de 25 à 30 tours.

Cette machine peut servir à trois opérations: le lavage, le défilage proprement dit et le raffinage. Il suffit pour obtenir ce résultat d'écarter plus ou moins le cylindre de la platine. Nous ne décrivons que l'opération du défilage. Voici comment on y procède: on jette dans la cuve 50 à 100 kil. de chiffons, suivant sa dimension, on ajoute 1,200 à 2,000 litres d'eau, puis après avoir soulevé le cylindre de façon que ses lames soient à environ 1 cent. de celles de la platine, on met l'appareil en marche et on ouvre en même temps le robinet d'eau propre. Sous l'influence du mouvement de la pile, l'eau et les chiffons circulent; ceux-ci sont brassés, lavés, l'eau sort par l'échancrure que nous avons indiquée, le sable, les clous, les matières lourdes restent au fond et ne peuvent s'engager entre les organes de la pile, retenus qu'ils sont par le plan incliné rapide qui se trouve en avant. Lorsque l'eau sort claire, on ferme la vanne et l'on abaisse le cylindre de façon à commencer l'effilochage qui se continuera en serrant de plus en plus le cylindre contre la platine. L'évacuation de l'eau sale se fait par le tambour métallique dont la toile retient le défilé à l'intérieur de la cuve. Il faut environ quatre heures pour pratiquer le défilage avec un déchet de 7 à 14 % pour les chiffons propres et de 18 à 35 pour les chiffons grossiers et sales. En général, ce travail ne se fait pas avec une seule pile; on en accouple deux, qui sont placées à des niveaux différents, le défilé de la première passant dans la deuxième, qui prend le nom de pile raffineuse. Le nombre des lames est plus grand dans la seconde que dans la première. Cela s'explique puisqu'elle doit finir le travail. Ainsi, par exemple, si la première pile a son cylindre armé de 36 lames et sa platine de 6 à 8, celui de la seconde en aura 54 et la platine 10 à 12. La vitesse sera de 140 à 150 tours dans la première et de 170 à 180 tours dans la deuxième. La toile du tambour laveur de la seconde pile sera nécessairement plus fine que celle du tambour de la première. Le défilé une fois fait est écoulé sur une toile métallique sans fin où il est égoutté en passant entre deux cylindres en bois ou en caoutchouc qui l'essorent; on obtient ainsi une feuille de carton de 5 à 6 millim. d'épaisseur qui sera portée au blanchiment. On fait aussi cet égouttage au moyen de turbines. F. GAUDEZ.

DÉFILÉ. Passage étroit généralement encaissé entre deux hauteurs où l'on se voit obligé de marcher à la file;

quelques défilés ont eu une grande importance à cause des difficultés que les armées éprouvaient à les franchir. Le plus célèbre est celui des *Thermopyles* (V. ce nom). L'attaque et la défense des défilés sont étudiés dans les théories militaires. On distingue le cas où les flancs sont inaccessibles ou aisément abordables.

DÉFILEMENT (Fortif.). La première notion du défilement se trouve dans le traité de la *Fortification démontrée et réduite en art* d'Errard, de Bar-le-Duc, paru en 1594. Il y indique les moyens de se couvrir des coups d'écharpe par des *traverses* (V. ces mots); il se préoccupe le premier des vues du terrain environnant, et recommande de tenir le terre-plein à 3 m. au-dessous des crêtes en leur donnant une légère inclinaison d'avant en arrière. La question du défilement reparait dans la *Méthode d'attaque* de Vauban, où nous voyons les boyaux de tranchée se diriger en zigzags sur la capitale des saillants, profitant ainsi de la protection que leur offrent les crêtes que forment entre eux les glacis de ces saillants. Tant que le tir de plein fouet est seul à craindre, la question du *défilement aux vues* se confond avec celle de la protection contre les coups; mais aussitôt que l'artillerie fit du *tir plongeant* (V. ce mot), il fallut rechercher une protection plus efficace. Le problème se posa d'abord pour les *escarpes* (V. ce mot). Dès 1860, on avait recommandé de dérober leurs cordons aux vues de l'ennemi dans un rayon de 2,000 à 3,000 m. en avant, ce qui les protégeait contre le *tir de plein fouet* (V. ce mot). A dater de l'apparition de l'artillerie rayée (1859), le *défilement contre les vues* et la *protection contre les coups* sont deux questions différentes, et la dernière ne se résout jamais complètement.

Nous disons aujourd'hui qu'un ouvrage est défilé lorsqu'il est disposé de telle manière que son intérieur est soustrait aux vues et aux projectiles de l'ennemi placé dans une portion limitée du terrain environnant. L'utilité du défilement contre les vues est évidente, puisqu'on empêche ainsi l'adversaire de se rendre compte de ce qui se passe dans l'ouvrage, des positions occupées ou non, de la force de la garnison, etc., de sorte qu'il lui est plus difficile de régler son tir ou de constater les effets obtenus, et de prendre les dispositions les plus opportunes pour l'attaque; le défilement contre les vues coopère donc à la protection contre les coups.

Les *banquettes d'infanterie* (V. ce mot) ne sauraient être défilées aux vues directes, puisque le défenseur doit pouvoir tirer par-dessus les crêtes, et par suite avoir une partie de son corps au-dessus de celles-ci. On les défilera seulement contre les vues de revers et d'enfilade sur une hauteur de 1^m80, comptée au pied du *talus intérieur*. Ce défilement s'obtient par des *traverses* ou des *parados* (V. ces mots). Il en est de même pour les *banquettes d'artillerie*, qu'il suffira en général de protéger des vues de revers et d'enfilade. Cependant les servants placés à la queue de la plate-forme peuvent ne pas être suffisamment défilés contre les vues directes par les crêtes; dans ce cas, on creuse de chaque côté de la plate-forme des rigoles de 50 centim. à 1 m. où ils s'abriteront. Quant aux terre-pleins, afin d'y protéger la circulation, on les tient à 4 ou 5 m. au-dessous de la crête. Il suffira de vérifier s'ils sont défilés aux vues directes sur une hauteur de 2^m50; on les défilera aux vues de revers et d'enfilade par des *masses couvrantes* (traverses ou parados) s'ils sont réservés aux voitures, ou de 1^m80 s'ils sont destinés aux piétons. Les terre-pleins étant ainsi défilés et protégés, l'intérieur de l'ouvrage le sera en général par excès.

On désigne sous le nom de *terrain dangereux* tout le terrain environnant l'ouvrage où il est possible à l'ennemi de faire des observations à la lunette. En tenant compte seulement de cette définition, il faudrait étendre le rayon de ce terrain à 10 kil. autour de l'ouvrage, portée de la visée des bonnes lunettes. En réalité, il faut tenir compte de la visibilité de l'ouvrage, de son importance et de la plus ou moins grande accommodation du défilement avec le

relief, de telle sorte que le rayon du terrain dangereux est souvent pris égal à 5 ou 6 kil.; on l'abaisse même dans certains cas jusqu'à 1,200 m. Dans cette portion limitée du terrain dangereux que nous désignerons sous le nom de *zone dangereuse*, on appelle *points dangereux* les portions de terrain qui ont du commandement sur l'ouvrage; ces points ne sont donc pas nécessairement ceux qui ont la plus haute cote d'altitude, car il est facile de se rendre compte par la figure 1 que la hauteur des

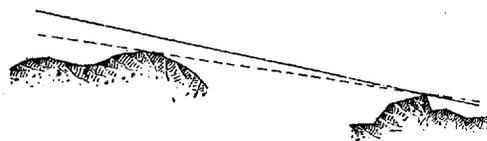


Fig. 1.

points dangereux restant la même, les vues deviennent moins plongeantes à mesure qu'on s'éloigne. Pour un ouvrage isolé, la zone dangereuse s'étend dans son horizon complet; mais, si l'ouvrage considéré fait partie d'un groupe, cette zone dangereuse diminue. En effet, l'ennemi ne peut le prendre ni à dos ni de flanc, et si on joint son saillant tourné vers la campagne à ceux de ses collatéraux, on obtient les *limites latérales* de la zone dangereuse. De plus, il existe dans cette zone des points qui, malgré leur fort commandement, peuvent ne pas être considérés comme dangereux, car il suffit qu'ils soient interdits à l'ennemi: tels seraient un piton bien escarpé ou un point parfaitement battu par un ouvrage latéral. En résumé, les points dangereux sont ceux où l'ennemi peut s'établir. Dans la suite de cet exposé, nous considérerons des points situés à 1^m50 (hauteur ordinaire de l'œil) au-dessus des points dangereux, et nous désignerons ces nouveaux points sous le nom de *points dangereux relevés*.

Envisagée au point de vue géométrique, la question du défilement peut se résoudre de deux façons différentes. Les trois facteurs à considérer sont: le terrain dangereux, qui s'impose au défenseur, la masse couvrante et la surface à couvrir, seuls éléments dont il dispose. Par conséquent, on peut se donner la masse couvrante et chercher l'étendue de la surface à couvrir: c'est le *défilement par la masse couvrante*; ou bien se donner la surface à couvrir et chercher la position de la masse couvrante: c'est le *défilement par la surface à couvrir*. La méthode générale consiste, dans le premier cas, à mener par la crête de la masse couvrante un plan supérieur à tous les points dangereux relevés, et à arrêter la surface à couvrir à la *hauteur h de défilement* (fig. 2); dans le deuxième cas, on mène, par un point ou une droite située à une *hauteur h de défilement* au-dessus de la surface à couvrir, un plan supérieur à tous les points dangereux relevés, et on cherche à placer au-dessus de ce plan une masse couvrante dont le relief et le profil sont donnés en général (fig. 3). Nous ne



Fig. 2.

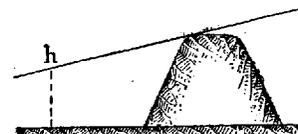


Fig. 3.

considérons dans la question que des droites et des points, car on est convenu de substituer l'arête supérieure d'une masse couvrante à sa surface supérieure, de même que l'on prend la ligne qui passe par le point le plus difficile à couvrir, au lieu de la surface elle-même. Enfin, au lieu de la ligne qui représente la surface à couvrir, on envisage au besoin un point de cette ligne, et on choisit le plus important. Si le plan dont il a été question plus haut passe par les crêtes défensives, il est dit *plan de défilement*, et il défile contre les vues directes; s'il passe par les arêtes des

masses couvrantes auxiliaires (parados ou traverses), il est dit *plan de revers* et défile contre les vues de revers.

En résumé, le problème revient donc à chercher le plan de défilement ou de revers, c.-à-d. à mener par une droite ou un point un plan supérieur à un terrain représenté sur une carte par ses horizontales. La question peut se résoudre sur le papier par un procédé géométrique fort compliqué, auquel on a rarement recours dans la pratique. On emploie de préférence la méthode par tâtonnement, plus simple et plus rapide. Le figuré du terrain par courbes de niveau étant rapporté sur un dessin, ainsi que l'emplacement et le relief de l'ouvrage, supposons qu'il y ait lieu de faire passer un plan de défilement par un point donné, soit de la surface couvrante, soit de la surface à couvrir. On essaye alors un certain nombre de plans passant par le point en question et par deux autres points du terrain relevés à hauteur convenable et pris parmi ceux qui sont considérés comme les plus dangereux. Lorsqu'on s'est assuré que le plan est réellement supérieur à toute la zone dangereuse, on constate aussitôt qu'il existe un grand nombre de plans remplissant cette condition, parmi lesquels on choisit le plus favorable, c.-à-d. celui qui donne la surface couverte la plus étendue et la moins raide (*défilement par la masse couvrante*), ou celui qui donne le relief le moins exagéré (*défilement par la surface à couvrir*). La solution trouvée peut n'être pas acceptable, si les conditions qu'elle imposeraient à la surface à couvrir ou à la masse couvrante étaient par trop défavorables au rôle de ces éléments; enfin, on peut ne pas trouver de solution géométrique. Dans les deux cas, on prend comme plan de défilement celui qui convient le mieux au point de vue militaire, c.-à-d. un plan qui coupe la zone de terrain la moins dangereuse, et qui permet de trouver des surfaces couvertes et des masses couvrantes faciles. Ajoutons que si, au lieu de passer par un point, le plan de défilement doit passer par une droite, on choisira un point le plus dangereux du terrain, et le problème se trouvera ramené au cas précédent. Telle est la méthode qui s'applique à la recherche des plans de défilement et des plans de revers : voyons quel est son usage dans la pratique.

Le tracé et le relief étant fixés d'une façon grossière par le rôle et la position de l'ouvrage, pour le défiler contre les vues directes, on cherche à mener par son saillant le plus avancé vers la campagne un plan supérieur à toute la zone dangereuse, s'il est possible de maintenir toutes les crêtes dans ce plan en les déformant insensiblement dans leur tracé et leur relief, la question est résolue : c'est le *défilement par les crêtes*. Si les déformations imposées sont irréalisables, on prend comme plan des crêtes un plan qui puisse les contenir, tout en coupant le terrain le moins dangereux : il est dit *plan de défilement général*. Les crêtes étant arrêtées, il faut protéger des vues du terrain coupé les portions de l'intérieur de l'ouvrage qui sont en arrière de chacune d'elles. On fait alors passer par chacune de ces crêtes considérée isolément un plan supérieur au terrain coupé, et on maintient la surface à couvrir parallèle à ce plan si la pente le permet : ce plan est dit *plan de défilement spécial*. Ce défilement spécial ne pourra s'appliquer qu'aux crêtes qui regardent directement la région coupée; pour les autres, cette région coupée aura sur elles des vues de revers; les plans de défilement spéciaux deviendront alors des plans de revers, et il faudra faire usage de masses couvrantes auxiliaires. On voit donc nettement comment interviennent dans la question les plans de défilement et les plans de revers, comment le défilement s'opère d'abord par la masse couvrante (recherche du plan général et des plans spéciaux), et ensuite par la surface à couvrir (recherche des plans de revers et des masses couvrantes auxiliaires). Il nous reste à examiner les différents procédés de défilement que la fortification emploie :

Fortification de champ de bataille. Les types de retranchement de champ de bataille étant à reliefs constants ne peuvent être défilés que par leur assiette. Cela est

généralement possible pour les faces principales, mais pas toujours pour les flancs et la gorge; aussi a-t-on recours, pour les défilés, à des traverses, des pare-éclats, des parados qu'on exécute en même temps que le retranchement. Habituellement on n'emploie pas de traverses dans les tranchées-abris, et on établit des crochets en retour pour protéger leurs flancs; si pour bien battre le terrain, une tranchée de quelque longueur doit ficher vers l'ennemi, on le trace en échelons successifs (fig. 4) plutôt que d'y placer des traverses. Dans les ouvrages, pour diminuer le



Fig. 4.



Fig. 5.

nombre de ces dernières, on soustraira les flancs à l'enfilade en les dirigeant vers les parties les plus basses du terrain, ou en les traçant en crémaillère (fig. 5).

Fortification de position. Les ouvrages de fortification de position sont en principe défilés plutôt par l'assiette que par leur relief. On se borne à protéger, autant que possible, les terre-pleins de circulation, dont on réduit la largeur au minimum; on les défile au quart, ce qui suffit pour les garantir des coups directs les plus menaçants. Pour dérober aux vues de l'ennemi les mouvements de personnel et de matériel s'effectuant dans l'ouvrage, on tient les crêtes des parapets et les sommets des traverses dans des plans passant au moins à 2 m. au-dessus des terre-pleins à couvrir, et à 1^m50 au-dessous des points dangereux. On obtient facilement ces plans de défilement sur le terrain à l'aide de plans parallèles, appelés *plans de site*, tangents aux points dangereux et situés, par conséquent, à 1^m50 au-dessous des premiers. On réalise les plans de site au moyen de triangles en corde, dont l'un des côtés, formant charnière, est disposé parallèlement au terrain à 0^m50 au plus, et dirigé suivant la ligne limitant le terre-plein qu'on se propose de défiler (fig. 6). En élevant plus ou moins le sommet du triangle opposé à la charnière, on détermine au moyen de visées faites par celle-ci celle des positions du sommet qui fait passer le plan du triangle par le point le plus dangereux. La charnière est, en général, dirigée suivant la ligne de gorge de l'ouvrage, ou, quand il y a lieu, suivant le pied des traverses qui fractionnent celui-ci en parties à défiler séparément. Cette méthode de défilement par la surface

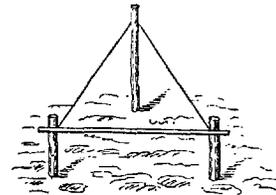


Fig. 6.

à couvrir conduit assez souvent à des hauteurs de crêtes inadmissibles, surtout pour des ouvrages de campagne. On a alors recours au défilement par la masse couvrante; le procédé est le même que précédemment; il suffit de prendre comme charnières les crêtes que l'on s'est imposé.

Fortification semi-permanente et permanente. Le tracé et le relief de l'ouvrage sont toujours imposés par le rôle de l'ouvrage, et il est nécessaire de défiler largement les terre-pleins et vues en arrière, jusqu'à 20 m. au moins du pied des remparts. Le fort relief de ces ouvrages permettra généralement d'avoir une hauteur de défilement de 4 à 5 m., ce qui fournira la protection au quart contre les coups. Le procédé employé pour le défilement est le procédé par tâtonnement qui a été décrit; on fera un usage fréquent des traverses et des parados épais. Nous n'avons parlé ici que du défilement contre les vues; la question de la protection contre les coups pourrait se traiter de même. On aurait alors à considérer des plans passant par des droites ou des points donnés, et ayant pour pentes les angles de

chute connus. On serait ainsi conduit à des reliefs considérables : c'est pourquoi on ne peut défilé aux coups que sous des angles très faibles. Quant à l'étude du terrain dangereux, que nous avons passée sous silence, elle s'effectuera par les reconnaissances que le défenseur a tout le loisir de faire dès le temps de paix. L'essentiel consiste à faire choix de la position ou du terrain le plus avantageux, et d'y adapter la fortification la plus convenable ; le défilement s'effectuera ensuite d'une manière fort simple et conduira le plus souvent à un plan de crêtes unique.

DÉFINI (Math.). On dit quelquefois qu'une fonction $f(x)$ est mal définie pour une valeur x de sa variable, quand elle est susceptible de prendre plusieurs valeurs distinctes pour cette valeur de x . \sqrt{x} est une fonction mal définie, si l'on ne dit pas s'il faut prendre la valeur positive ou négative du radical.

EXPRESSIONS DÉFINIES. — On donne le nom d'expressions définies aux expressions de la forme $\left. \begin{matrix} x = x_0 \\ x = x_1 \end{matrix} \right| f(x)$, $\left. \begin{matrix} x = x_0 \\ x = x_1 \end{matrix} \right| f(x)$, qui sont des manières abrégées d'écrire $f(x_0)$, $f(x_1) - f(x_0)$, ces expressions s'écrivent quelquefois $\left[\begin{matrix} f(x) \\ x = x_0 \end{matrix} \right]$ et $\left[\begin{matrix} f(x) \\ x = x_1 \end{matrix} \right]$.

INTÉGRALES DÉFINIES (V. INTÉGRAL).

DÉFINITEUR. Nom donné dans plusieurs ordres, notamment dans celui de Saint-François, à des religieux choisis pour former un chapitre nommé *définitoire*, ou se règlent les affaires les plus importantes. On distingue en certains ordres les *définites généraux* et les *définites provinciaux*. Ces derniers n'ont de pouvoir que dans les chapitres de leur province, *finito capitulo, finitur officium definitoris*. Les *définites généraux* forment auprès du général une sorte de conseil permanent, qui a ses attributions déterminées.

DÉFINITION. I. LOGIQUE. — La définition est une proposition par laquelle on exprime les caractères essentiels d'un être. La définition est par conséquent composée de deux parties : la première qui est le sujet de la proposition et ne fait qu'énoncer le nom de l'être à définir ; la seconde, qui forme l'attribut de la proposition et énonce l'un après l'autre tous les caractères essentiels de l'être. Ainsi cette définition : le singe est un mammifère quadrumane, a bien les deux parties que nous venons de signaler. Il est clair que c'est la seconde partie qui est la plus importante et qui est à elle seule constitutive de la définition. On donne aussi souvent le nom de définition à l'explication de ce qu'on entend par un mot, sans prétendre atteindre l'essence intime de la chose désignée par le mot. On a alors une *définition de mot* ou définition verbale, qui n'est pas arbitraire, ainsi que l'ont cru les logiciens de Port-Royal (1^{re} partie, ch. XII et suiv.), qui est réglée par l'usage de la langue, mais qui n'est pas non plus scientifique. Elle est simplement lexicographique et se borne à une description extérieure de la chose désignée par le mot. La véritable définition scientifique est donc une définition de chose, qui prétend exprimer l'essence intime de la chose à définir, la loi même qui la constitue. Or, ici encore deux choses sont possibles, ou on se contente d'exprimer l'essence de la chose une fois cette chose constituée, ou, pénétrant plus avant, on exprime dans la définition la cause même qui a présidé à sa constitution. Dans le premier cas, on a les définitions qu'Aristote (*Analyt. post.*, II, 3) et Leibnitz (*Nouv. Essais*, III, 3) appelaient définitions nominales ; dans le second, celles qu'ils appelaient définitions réelles ou causales. Les premières expriment l'essence intérieure, τὸ τῆς εἰσῆς ; τὸ ἐστίν ; les deuxièmes la cause de cette essence, τὸ δι' οὗ. Ainsi définir la *quadrature* : La construction d'un carré égal à une figure donnée, c'est exprimer une définition nominale ; ajouter à cette définition les mots : *par une moyenne proportionnelle*, c'est transformer la définition

nominale en définition causale. Il est évident que ces dernières sortes de définitions sont plus explicatives et plus pénétrantes que les premières. Les premières, à vrai dire, n'en sont que les conséquences. Ainsi, si l'on définit le cercle causalement : La figure plane engendrée par la révolution d'une droite rigide autour d'une de ses extrémités, il est facile de voir qu'on en peut déduire la définition nominale du cercle : Une figure courbe plane dont tous les points extérieurs sont à égale distance d'un point intérieur. De là vient que les géomètres demandent que les définitions mathématiques soient faites *per generationem*, c.-à-d. que l'opération génératrice de la figure y soit exprimée.

Deux cas peuvent se présenter lorsqu'on cherche à découvrir pour les exprimer en une définition les caractères essentiels d'un objet quelconque. Ou ces caractères sont coordonnés, de telle sorte que l'un d'eux venant à disparaître, les autres disparaissent aussi ; ou ces caractères sont subordonnés, de telle sorte que les caractères supérieurs peuvent bien exister sans que se rencontrent les caractères inférieurs, tandis qu'ils ne peuvent disparaître sans que ces caractères inférieurs disparaissent en même temps. Ainsi chez les animaux la possession des canines est toujours corrélative à la possession d'un estomac unique, tandis qu'au contraire la génération vivipare est subordonnée à la possession des poumons. Il est également vrai de dire : *Tout animal qui a des canines n'a qu'un seul estomac ; Tout animal qui n'a qu'un seul estomac a des canines* ; mais s'il est vrai de dire : *Tout mammifère a des poumons*, il est faux de dire : *Tout animal qui a des poumons est mammifère*. La conclusion à tirer de cette remarque, c'est qu'il suffit d'exprimer dans la définition un quelconque des caractères coordonnés qui peut servir de signe de la présence de tous les autres, mais il ne suffit pas d'exprimer les caractères dominateurs qui peuvent se rencontrer avec différents caractères subordonnés, il suffit au contraire d'exprimer le caractère subordonné sans exprimer le caractère dominateur, puisque le premier étant donné, le second ne peut pas ne pas exister. Certains caractères dominateurs, par rapport à d'autres caractères moins importants qui leur sont subordonnés, sont à leur tour subordonnés à d'autres caractères plus importants. Il s'ensuit que le subordonné inférieur suffit à rappeler l'existence nécessaire de tous les caractères supérieurs qui le conditionnent. Ainsi dire d'un être qu'il est *mammifère* c'est dire par cela même qu'il a des *poumons*, qu'il est *vertébré*, que c'est un *animal*. Il suffirait donc, semble-t-il, d'exprimer dans la définition le caractère essentiel, spécifique de l'être à définir, celui qui le distingue de tous les autres et que pour cette raison on appelle sa *différence*. Cela suffirait si l'on savait quels sont les caractères dominateurs de cette différence spécifique, mais comme la définition a précisément pour but de le rappeler à ceux qui le savent, ou de l'apprendre à ceux qui ne le savent pas, il faudra, en outre de la *différence*, exprimer dans l'attribut de la définition le caractère immédiatement supérieur et ainsi la condition nécessaire et suffisante de toute définition se trouvera dans l'énonciation de deux attributs, l'un qui caractérise spécialement l'être à définir, l'autre qui exprime le caractère dominateur d'où dépend immédiatement la différence spécifique. Or, le caractère immédiatement dominateur est caractéristique du genre immédiatement supérieur (V. CLASSIFICATION), il s'ensuit donc que les logiciens ont eu raison de dire que la définition doit se faire par le genre prochain et la différence spécifique, *per genus proximum et differentiam specificam*. Ainsi le *singe* sera correctement défini : un *mammifère quadrumane*. Une définition ainsi construite aura toutes les qualités qu'on exige d'ordinaire d'une bonne définition : 1^o elle sera courte, puisque son attribut n'aura que deux termes ; 2^o elle s'appliquera *toti definito et soli definito*, à tout le défini, puisqu'elle exprimera le genre immédiatement supérieur, et au seul défini, puisqu'elle restreindra la par-

tie extensive du genre supérieur par l'expression du caractère différentiel. Par conséquent la définition sera 3^o une proposition réciproque. On pourra faire de l'attribut le sujet, et du sujet l'attribut sans erreur ni altération de sens. Enfin 4^o la définition sera claire, non sans doute pour ceux qui ne comprendraient pas le sens des termes, et qui ne connaîtraient pas les lois de subordination des caractères, mais pour tous ceux qui sont en possession de l'exacte signification et de la valeur des mots.

Les lois que nous venons d'établir sont vraies de tous les objets scientifiques. Que ces objets soient des êtres réels, comme les plantes ou les animaux, ou des abstractions, comme les figures géométriques, la définition est toujours l'expression de la loi intime et constitutive de l'être. Seulement, tandis que la simplicité plus grande des objets géométriques nous permet de saisir la loi par laquelle ils sont engendrés, la complexité extrême des êtres de la nature nous empêche trop souvent de saisir la loi ultime qui préside à leur production. Aussi les définitions géométriques se font-elles *per generationem*, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut ; elles sont explicatives, tandis que les définitions naturelles ne font guère que constater l'existence des caractères essentiels. Mais cette différence n'est qu'accessoire et accidentelle, les définitions naturelles tendent comme les définitions géométriques à devenir explicatives, et il n'y a pas entre ces deux sortes de définitions l'espèce d'opposition symétrique qu'on y a eue voir (Liard, *les Définitions géométriques et les Définitions empiriques*; Paris, 1887, 2^e édit.). Les unes et les autres expriment des lois essentielles et dépendantes de la pensée, les objets des unes et des autres sont hiérarchisés en genres et en espèces et, si les notions d'espèce et de genre jouent en géométrie un rôle moindre qu'en histoire naturelle, c'est à cause de la plus grande simplicité des objets géométriques plus faciles à connaître, et dès lors à expliquer. De toute façon la définition exprime l'essence, ou, comme disait Aristote, la forme de l'être. Et l'être défini ne peut être un individu, car l'individu est senti mais non compris, les caractères individuels tombent sous les sens et ne deviennent intelligibles que si on les ramène à des caractères généraux. Ainsi la définition ne porte que sur l'espèce et non point sur l'individu. Elle exprime la loi spécifique, la loi selon laquelle l'espèce existe. C'est bien là ce qu'Aristote appelait la forme. La définition joue dans la démonstration un rôle important. C'est elle qui en fournit la matière et par conséquent le moyen terme. C'est en effet dans la définition de Français que nous trouvons l'humanité, et c'est dans la définition de l'humanité que nous trouvons la mortalité. C'est donc grâce à la définition que nous pouvons prouver que les Français, étant hommes, doivent aussi être mortels (V. DÉMONSTRATION, SYLLOGISME). G. FONSEGRIVE.

II. RHÉTORIQUE. — La définition (en latin *definitio, finitio, finis*) joue un assez grand rôle dans la rhétorique ancienne. Elle est placée parmi les principales sources ou lieux d'arguments (V. LIEUX COMMUNS). Quintilien distingue deux sortes de définitions : la définition particulière « tel acte est-il vertueux ? » et la définition générale « qu'est-ce que la vertu ? ». Il distingue encore la définition proprement dite, « la rhétorique est l'art de bien dire », et la définition par la division, « la rhétorique est l'art de bien inventer, de bien disposer et de bien exprimer ». Sous un autre point de vue, il distingue la définition par l'essence (*vi*) comme celles qui précèdent, de l'étymologie, comme suivant lui celle qui fait venir *assiduus* de *assem dare*, *locuples* de *locus*, *pecuniosus* de *pecorum copia*. Enfin, les éléments de la définition, c.-à-d. le genre, l'espèce, la différence et le propre. Le genre est utile surtout pour des conclusions négatives ; ex. : « Ceci n'est pas un arbre, ce n'est donc pas un platane. Cet acte n'est pas honnête, il n'est donc pas juste. » Inversement, de l'espèce on remonte au genre : « Ce qui est juste est honnête. » Au contraire, on ne peut éliminer le genre qu'en écartant d'abord toutes les espèces possibles ; ex. : « Ce qui n'est ni mortel ni immortel n'est

pas un animal. » — Tout ce que les rhéteurs disent au sujet de ces distinctions et des éléments de la définition est emprunté aux logiciens, et il nous suffit de renvoyer à l'article précédent (V. *Quintilien*, V, 40). A. WALTZ.

BIBL. : LOGIQUE. — En outre des auteurs et ouvrages cités, signalons un ouvrage spécial très complet et fort bien fait : William DAVIDSON, *the Logic of definition*; Londres, 1885. — Tous les traités de logique renferment un chapitre spécial sur la DÉFINITION.

DÉFITTE (Louis-Xavier, comte), homme politique français, né à Vitry-sur-Seine le 28 févr. 1775, mort à Auvernaux (Seine-et-Oise) le 29 sept. 1840. Entré d'abord dans l'armée, il passa ensuite dans la diplomatie, fut attaché à la légation de France à Naples (1791), et secrétaire de la légation de Portugal (1802), puis dans l'administration. Sous-préfet de Cambrai en 1813, il fut destitué par la Restauration. Il s'occupa alors d'agriculture. Le 21 juin 1834, il fut élu député de Corbeil qu'il représenta jusqu'à sa mort.

DÉFLAGRATION (Pyrotech.). Combustion très active d'une substance avec projection d'étincelles. C'est le phénomène que présente une charge de poudre lorsqu'on l'enflamme à l'aide d'un corps en ignition ou d'une amorce. Dans certains cas, l'inflammation successive des grains de poudre est assez lente pour que la combustion se fasse sans détonation : on dit alors que la poudre *fuse*. Dans d'autres cas, en particulier lorsque la charge est renfermée dans un espace clos, comme cela a lieu dans une arme à feu, l'inflammation est presque instantanée et les premières parcelles brûlées produisent des gaz dont la pression contribue à accélérer la combustion des grains ; toute la charge brûle alors dans un temps très court et la déflagration est accompagnée d'une *détonation* (V. Poudre, Combustion).

DÉFLECTEUR (Navig.). L'intensité des forces magnétiques qui agissent sur la rose peut se faire, ainsi qu'il a été indiqué au mot Boussole, soit par la méthode des oscillations, soit par la méthode des écarts ou déflexions. On a recours dans ce cas à des instruments nommés déflecteurs dont le principe est le même que celui de la boussole des sinus, imaginée dès le commencement du siècle par Pouillet pour mesurer l'intensité des courants électriques. Imaginons la partie supérieure de la cuve du compas entourée à la hauteur de l'aiguille d'un anneau de cuivre mobile qui tourne autour du pivot de l'aiguille comme centre et porte à 180° l'un de l'autre deux bras de cuivre sur lesquels on place des aimants de même force, symétriquement disposés par rapport au centre de l'aiguille. Si l'on fait tourner cet anneau, l'aiguille du compas est entraînée par les aimants perturbateurs et déviée de sa position d'équilibre. Arrêtons le mouvement au moment où les bras de cuivre sont sur la direction perpendiculaire à la position de l'aiguille déviée, et soit α l'angle que fait l'aiguille avec sa position primitive. Répétons la même observation à bord ; désignons par H la force composante horizontale terrestre au lieu où s'est faite la première observation, par H' la force directrice horizontale qui oriente l'aiguille à bord :

$$\frac{H}{H'} = \frac{\sin \alpha'}{\sin \alpha}$$

Le rapport des forces horizontales qui orientent l'aiguille d'un compas est égal au rapport inverse des écarts imprimés à cette même aiguille par une force perturbatrice constante.

Dès 1849, sir Edward Sabine construisit un instrument fondé sur ce principe ; en 1871, le capitaine Fournier en construisit un autre qu'il nomma alidade déviatrice ; en 1878, enfin, sir William Thomson appliqua le même principe d'une manière différente dans son déflecteur. Cet instrument consiste essentiellement en une alidade horizontale, mobile au-dessus de la glace du compas, autour d'un axe vertical passant par le centre de celui-ci. Les aimants ne sont pas placés horizontalement sur cette alidade, mais ils sont dans deux plans verticaux juxtaposés et peuvent tourner autour d'un axe horizontal passant en leur milieu ; ces aimants peuvent être rapprochés ou éloignés au moyen d'une vis : il en résulte que leurs pôles inférieurs produi-

sent sur l'aiguille de la rose une force perturbatrice plus ou moins considérable, qui varie de zéro à un maximum qu'elle atteint quand les aimants sont à leur maximum d'écartement. On use de cette force perturbatrice variable pour produire à des caps différents du bâtiment, c.-à-d. avec des forces directrices différentes, une déviation de l'aiguille du compas constante et égale à 90°.

Le déflecteur permet d'opérer très simplement la compensation du compas sans avoir besoin d'aucun relèvement ni terrestre, ni céleste, par conséquent même en temps de brume. On s'appuie sur les principes suivants : 1° si la force qui oriente l'aiguille du compas à bord est le même en grandeur et en direction à cinq caps différents, elle sera constante à tous les caps et égale à cette même valeur ; 2° si la force directrice qui oriente le compas à bord est constante à tous les caps, la déviation est constante et les indications du compas sont toujours correctes.

On place le navire successivement aux quatre routes N., S., E., O. du compas et on égale les forces directrices à ces divers caps. Cela fait, on sait que le compas est correct pour les quatre caps cardinaux et que la partie semi-circulaire de la déviation est corrigée. Pour que la déviation quadrantale soit nulle, il faut enfin que la division du déflecteur qui convient aux routes S. et N. soit la même que celle qui convient aux routes E. et O. ; on y arrive en déplaçant les sphères compensatrices du centre du compas.

Cette méthode, comme on le voit, supprime tout calcul, ce qui est un avantage sur lequel il est inutile d'insister. La supériorité du déflecteur tient en grande partie à sa parfaite coordination avec tous les organes du compas de sir William Thomson dont il n'est qu'un accessoire. La facilité de son emploi est telle qu'il remplit toutes les conditions qu'on peut imposer aux instruments destinés aux observations courantes faites à bord. On peut dire qu'il résout d'une manière pratique le redoutable problème d'assurer la sécurité de la navigation en temps de brume. D. B.

BIBL. : A. COLLET, *Traité théorique et pratique de la régulation et de la compensation des compas*, 1882, in-8.

DEFLOURAÏRES (Vitic.) (V. COULURE).

DEFODON (Jacques-Charles), professeur français, né à Rouen le 14 mai 1832, mort à Paris le 26 févr. 1891. Professeur de français à l'École normale des instituteurs de la Seine, il devint en 1879 bibliothécaire du Musée pédagogique et, en 1885, inspecteur primaire du dép. de la Seine. Rédacteur en chef du *Manuel général de l'instruction primaire*, il s'est beaucoup occupé de pédagogie et a publié : *Cours de dictées convenant à toutes les méthodes d'enseignement grammatical* (Paris, 1867, in-12, plus. éd.) ; *les Expositions scolaires départementales de 1868* (1869, in-12) en collaboration avec Ferté ; *Promenade à l'Exposition scolaire de 1867* (1868, in-12) ; *Inspection des écoles primaires* (1875, in-12), en collaboration avec Eug. Brouard ; *Petites Dictées pour les écoles rurales* (1880, in-12), avec J. Vallée ; *les Expositions scolaires départementales* (1889, in-8), etc.

DEFOE (Daniel), publiciste et romancier anglais, né à Londres (Cripplegate) en 1661, mort à Londres (Moorfields) le 26 avr. 1731. Fils d'un boucher *whig* nommé James Foe, nom qu'il changea en De Foe ou Defoe pour des raisons restées inconnues, il fut d'abord destiné à l'Église dissidente, carrière à laquelle il dut renoncer par manque de fortune pour entrer en apprentissage chez un bonnetier. On connaît peu de la première partie de sa vie, si ce n'est que treize fois il perdit une fortune assez considérable gagnée dans différents commerces, par ce qu'il en dit lui-même : *Thirteen times have I been rich and poor*, jusqu'à ce qu'une banqueroute définitive le dégoutât pour toujours des spéculations. Il n'avait que trente et un ans et il faut dire à son honneur qu'il paya plus tard ses créanciers avec une scrupuleuse exactitude. Déjà à vingt et un ans, il avait publié un *Traité contre les Turcs* pour protester contre l'opinion qui, par haine du catholicisme, se

prononçait contre l'Autriche. Compromis dans la tentative du duc de Monmouth, il entre en 1688 comme volontaire dans l'armée de Guillaume d'Orange, se fait publiciste, accumule articles sur articles et brochures sur brochures pour soutenir la politique du roi, et vers la fin du règne de Guillaume III publie une vigoureuse satire, *the True-born Englishman*, pour excuser le roi d'être Hollandais en prouvant aux Anglais qu'ils venaient eux-mêmes de toutes les races. La même année (1701), il présenta au Parlement la fameuse *Pétition de la Légion* qui lui valut la confiance de Guillaume. — Sa plume infatigable ne resta pas inactive sous la reine Anne. Il guerroya en faveur des non-conformistes, et son traité, *the Shortest way with the Dissenters*, est resté célèbre. La haute Église se laissa prendre d'abord à la sincérité apparente de ce pamphlet qui demandait la destruction totale et violente des sectes non orthodoxes ; mais, dès qu'elle en eut compris la sanglante ironie, sa rage accabla le courageux publiciste. La Chambre des communes fit brûler le livre par la main du bourreau et offrit cinquante livres sterling pour l'arrestation de l'auteur. Il est jugé à Old Bailey, condamné à deux cents marks d'amende, à avoir les oreilles coupées, à trois expositions au pilori, et enfermé à Newgate au bon plaisir de Sa Majesté. Au pilori le peuple l'entoure, le protège des insultes des torys, couvre l'échafaud de fleurs, lui porte des toasts, tandis que le même jour se criait dans les rues son *Hymn to the Pillory*, où il défiait le gouvernement et l'Église officielle. Pendant son emprisonnement, il continue sa violente polémique et publie une *Revue*, le premier ouvrage périodique de ce genre, d'abord hebdomadaire puis bi et tri-hebdomadaire, qui dura jusqu'en 1713, un des plus grands monuments de labeur littéraire écrits par une seule plume, contenant en plus de cinq mille pages toutes les branches de connaissances et où il combat pour la liberté de la presse, la liberté religieuse, la propriété littéraire, etc. Libéré au bout de deux ans à l'instigation de Harley, il recommence la publication de ses pamphlets qui lui valurent de nouvelles poursuites et de nouvelles amendes : *Giving alms no Charity* ; *Employing the Poor a Grievance to the Nation*, où sont développées des théories reprises par le socialisme moderne ; *Memoirs of Sundry transactions from the world in the moon*, satire politique où Swift puisa l'idée de ses *Voyages de Gulliver*. Entre temps, Defoe fut chargé par Harley d'une mission secrète dans l'ouest de l'Angleterre, puis par lord Godolphin dans l'affaire relative à la réunion de l'Écosse à l'Angleterre. Il s'en tira avec habileté et fit paraître à son retour *History of the Union* (1709). Protégé par la reine Anne qui l'avait défendu contre la haine des partis et sauvé d'une deuxième condamnation, il joua un rôle douteux dans les intrigues qui précédèrent l'ascension de la maison de Hanovre et tomba dans un discrédit que sa propre apologie, *An Appeal to Honour and Justice* (1715), ne parvint pas à effacer. C'est alors que, dégoûté de la politique et de l'ingratitude des hommes, il se consacra à des œuvres purement littéraires. La même année paraît le premier volume de *Family Instructor* et quatre ans plus tard la première partie de l'immortel *Robinson Crusoe*, admirable récit que tout le monde a lu ou doit lire. Il le donna sous le titre *Life and surprising Adventures of Robinson Crusoe* (1719) et reçut pour cette œuvre, traduite dans toutes les langues et qui a fait la fortune de tant de libraires, dix livres sterling (250 fr.) de son éditeur ! L'année suivante vint la seconde partie, fort inférieure à la première ; l'intérêt attaché au héros jusqu'alors solitaire s'amointrit dès qu'on lui adjoint un compagnon. Néanmoins le succès fut immense, et n'a pour ainsi dire pas diminué depuis. Defoe avait alors cinquante-huit ans et jamais peut-être à cet âge ne se déploya plus brillante, plus féconde imagination. En 1720, il publie encore : *Vie et Aventures de Duncan Campbell*, *Mémoires d'un Cavalier*, *le Capitaine Singleton*, puis *les Heurs et les Malheurs de Molly Flanders* (1721), *Histoire de la Peste*, *le Colonel Jacques* (1722), *Roxana* (1724), *Tour à travers la*

Grande-Bretagne (1724-26), *Nouveau Voyage autour du monde*; *Histoire politique du Diable*, *Système de Magie* (1726); *Essai sur la Réalité des Apparitions* (1727), *Traité concernant l'usage et l'abus du lit matrimonial* (1727), etc., etc. L'édition complète de ses œuvres a été donnée par Talboys (Oxford, 1840-1841, 20 vol.). Depuis cette date, on a retrouvé quelques écrits inédits.

Defoe avait écrit *le Parfait Trafiquant anglais*, glorification de l'art de gagner des écus, qui excita l'indignation de Charles Lamb, art dans lequel il n'excella guère, car, malgré ses travaux écrasants, sa fécondité prodigieuse, son immense talent de publiciste et de romancier, son *Robinson Crusoe* et ses quatre-vingts volumes d'œuvres en tous points remarquables, il mourut dans la misère, tué par l'ingratitude de son fils. Les enfants d'Angleterre, dont il a charmé tant de générations, lui ont élevé, par souscription, une tombe monumentale au cimetière de Bunhill (Londres).

Hector FRANCE.

BIBL. : LEE, *Defoe, his life and recently discovered writings*; Londres, 1869, 3 vol. — MINTO, *Daniel Defoe*; Londres, 1879.

DÉFONCEMENT (Agric.). Avantages et inconvénients. Le défoncement est une opération qui a pour objet d'ameublir ou diviser la terre jusqu'à 40, 50 ou même 60 centim. de profondeur, dans le but d'augmenter l'épaisseur de la couche végétale ou bien de mêler le sous-sol au sol actif. C'est surtout lorsqu'on a en vue la création d'un vignoble, d'un jardin, d'une pépinière ou même d'une houblonnière, qu'on l'exécute. Les défoncements sont en général des opérations coûteuses; aussi ne faut-il les exécuter que dans les cas où ils sont franchement nécessaires. Souvent, les défoncements mettent à la disposition des cultivateurs un puissant moyen de destruction des mauvaises herbes. Parmi ces dernières, il en est qui sont pourvues de racines très longues, et que l'on ne saurait extirper par les labours ordinaires ou les déchaumages, mais il est rare qu'elles résistent au défoncement : le *chiendent* (V. ce mot) en est un exemple remarquable. Indépendamment de ces avantages, les défoncements procurent encore, dans certaines circonstances, un moyen facile et peu dispendieux de changer les propriétés physiques et même chimiques du sol. Celui-ci peut pécher par un excès de friabilité ou par une compacité trop grande; le défoncement, en pareil cas, acquiert une utilité spéciale si le sous-sol est d'une nature différente du sol, ce qui arrive assez fréquemment dans les terrains de transport ou d'alluvion. Il n'est pas rare, en effet, qu'un sol de nature sablonneuse repose sur un banc d'argile, ou qu'une terre argileuse ait pour sous-sol une couche sablonneuse. En semblable occurrence, on peut facilement, au moyen du défoncement, mélanger une portion du sous-sol avec le sol actif, et introduire dans la couche végétale des matières douées de propriétés différentes de celles que possèdent les éléments qui entrent dans sa constitution. Par le mélange de l'argile avec le sable, celui-ci s'approprie en partie les propriétés qui distinguent l'argile et, conséquemment, s'améliore : le sol ainsi modifié se maintient plus frais, les récoltes y sont plus assurées et peuvent également être plus variées. Il en est de même dans le cas où l'argile s'appuie sur un sous-sol sablonneux, car l'introduction de la silice dans la couche d'argile diminue sa ténacité, l'allège et la rend plus perméable. Parfois aussi la terre labourable a pour assise une couche de marne. Si le sol est dépourvu de calcaire, une semblable coïncidence est évidemment une bonne fortune pour le cultivateur qui, par le défoncement, peut effectuer un marnage très économique; il n'y a d'autre dépense à faire que celle qu'occasionne le défoncement lui-même. Cependant, si le défoncement présente de nombreux avantages, il peut présenter aussi, dans certains cas, de réels inconvénients; aussi, pour opérer en toute sécurité, doit-on prendre l'expérience pour guide. Avant d'étendre cette pratique à toutes les terres d'une exploitation, rien n'est plus rationnel que de faire préalablement un essai sur

une petite étendue. Les défoncements se font à bras ou à l'aide d'instruments aratoires, suivant les circonstances.

Défoncements à bras. Les défoncements à bras sont très coûteux, mais ils sont toujours mieux exécutés que les défoncements opérés avec des charrues ou avec des fouilleuses, quelle que soit leur perfection. Les ouvriers chargés de leur exécution opèrent par tranches successives et parallèles, en ayant le soin de bien mélanger la terre du sous-sol avec la couche végétale. Le début de l'opération, comme le fait remarquer M. G. Heuzé, est assez pénible, en ce qu'il faut ouvrir une jauge ayant environ 65 à 75 centim. de largeur, et dont la profondeur égale celle que doit avoir le défoncement. La terre provenant de cette jauge est transportée à l'aide de brouettes ou d'un tombereau à bras ou à cheval, près de l'endroit où le défoncement prendra fin. Quand la jauge a été ouverte, les ouvriers, au moyen de bêches, de houes fourchues ou de pioches, attaquent le terrain par tranches successives ayant environ 50 centim. de largeur. En minant chaque tranche à sa partie inférieure, on facilite sa chute; l'ameublissement et le déplacement se font assez aisément. La terre est ensuite relevée à l'aide de pelles en fer. Le travail est bien fait quand les ouvriers peuvent se mouvoir dans une jauge régulièrement ouverte et ayant au minimum 65 centim. de largeur. Les pierres, les roches, les racines, les plantes traçantes, comme le chiendent, le liseron, etc., sont jetées sur la partie défoncée, pour être enlevées lorsque le travail est terminé. Quand le terrain à défoncer est décline, on commence toujours par sa partie inférieure, parce que le déplacement de la terre est plus facile à exécuter. Ce travail présente toujours de grandes difficultés lorsqu'on l'exécute quand la terre est très humide ou lorsqu'elle a été durcie par une longue sécheresse. Quoi qu'il en soit, la division du sol jusqu'à 65 ou 80 centim., et parfois un mètre de profondeur, constitue une excellente opération en ce qu'elle facilite la pénétration de l'air, de la chaleur et des pluies. Une terre ainsi approfondie n'est jamais ni trop humide, ni trop sèche, et les racines des plantes herbacées ou ligneuses s'y développent toujours très facilement.

Défoncement avec les instruments aratoires. Ces défoncements sont beaucoup plus expéditifs et beaucoup moins coûteux, mais ils sont toujours moins parfaits. On les exécute avec les *brabants* ou les *charrues défonceuses* (V. CHARRUE). Cependant il est un procédé mixte qui consiste à se servir de la charrue et de la bêche. Ici, la charrue ouvre le sillon à la profondeur ordinaire, et des hommes munis de bêches entament le sous-sol et placent la terre qu'ils soulèvent sur la bande retournée par la charrue, qui doit être sans avant-train. En pareil cas, il faut prendre la précaution de recruter un nombre d'ouvriers suffisant pour que la marche de la charrue ne soit pas arrêtée. Quand le sous-sol doit être simplement ameubli et non déplacé, les ouvriers, au lieu de se servir de la bêche, se servent quelquefois de la fourche; cette méthode est connue dans diverses localités sous le nom de *pelle-versage*. Le nombre d'hommes nécessaire pour suivre une charrue dépend de la vitesse de l'attelage et du degré de ténacité de la terre; on estime qu'il faut environ quinze à vingt-cinq hommes pour suivre et compléter le travail d'une charrue qui labourera en un jour de 25 à 30 ares. Les procédés où l'on fait uniquement usage de la charrue sont nécessairement moins coûteux. Le défoncement peut s'exécuter au moyen d'une seule charrue, à la condition que celle-ci soit construite avec une grande solidité et munie d'un versoir dont le développement soit en rapport avec les dimensions de la bande de terre qu'il doit retourner. Dans le défoncement avec les instruments, on peut se proposer d'atteindre trois buts : mettre le sous-sol au-dessus du sol, laisser le sous-sol en place, mélanger le sous-sol avec le sol. Pour ramener la couche inférieure au-dessus de la couche supérieure, on emploie des charrues à versoir très haut et très grand, dépourvues de coutre; la terre remonte d'abord sur le versoir, et lorsqu'elle a atteint une certaine

hauteur, elle est renversée par la partie postérieure du versoir sur la bande de terre retournée avec la charrue ordinaire. On pratique les défoncements de cette façon, en ouvrant d'abord une raie avec la charrue ordinaire et en faisant suivre dans la même raie une défonceuse. Les défoncements en laissant le sous-sol en place sont ceux que l'on pratique le plus souvent. On les exécute avec différentes charrues, notamment avec la charrue Smith décrite au mot CHARRUE et avec la défonceuse Guibal. Cette dernière est constituée par une roue armée de deux rangées de fortes dents courbées. Elle travaille à une profondeur de 25 à 30 centim., et ameublir la terre comme on le ferait avec une pioche à deux dents. Dans les terres faciles, débarrassées de pierres, c'est l'instrument qui donne les meilleurs résultats. Tous ces instruments laissent la terre du sous-sol au fond de la raie, c'est pourquoi on les appelle encore quelquefois *charrues sous-sol*. Dans les terres légères, le défoncement s'effectue parfois avec le *fouilleur*. Les défoncements qui mélangent à la couche arable une portion du sous-sol imposent l'obligation de les faire suivre par une forte fumure. L'époque des défoncements est l'hiver. Alors la terre est moins dure, les bras sont plus abondants, et puis il est bon de laisser tasser un peu le sol avant les ensemencements, de crainte qu'il ne se dessèche à une trop grande profondeur, ce qui arrive parfois dans les terres récemment remués (V. LABOUR). Albert LARBALETRIER.

BIBL. : P. JOIGNEAUX, *le Livre de la ferme*; Paris, 1880, t. I. — MOLLÉ et GAYOT, *Encyclopédie pratique de l'agriculture*; Paris, 1877, t. VI, in-8. — BARRAL et SAGNIER, *Dictionnaire d'agriculture*; Paris, 1888, t. II.

DEFONTAINE (Antoine-Joseph-Chrétien), ingénieur français, né à Douai le 16 mai 1785, mort à Paris le 28 août 1856. Defontaine appartenait au corps des ponts et chaussées, où il avait acquis une grande notoriété par ses travaux de correction du Rhin; le système employé a été expliqué avec de grands détails dans les *Annales des ponts et chaussées* de 1833, et dans deux publications spéciales parues en 1831 et 1833. « Les succès obtenus par Defontaine, dit Tarbé de Saint-Hardouin dans ses *Notices biographiques*, avaient eu un grand retentissement à l'étranger; la Russie le consulta pour les travaux à faire sur la Néva et il reçut des récompenses honorifiques de plusieurs gouvernements. — En 1834, il avait été chargé d'une mission ayant pour objet d'examiner s'il y avait lieu d'appliquer aux fleuves de l'intérieur les procédés employés sur le Rhin, et en 1834 il fut chargé des études du chemin de fer entre Paris et Lyon, Paris et Rouen et Paris et Bordeaux. » — Nommé inspecteur divisionnaire en 1839, inspecteur général en 1848, Defontaine a été admis à la retraite par limite d'âge en 1855. M.-C. L.

DEFONTAINES (V. FONTAINES [Pierre de]).

DEFORRESTA (Giovanni, comte), magistrat et ministre piémontais, né à Villefranche, près de Nice, en 1799, mort à Bologne le 14 févr. 1872. Il exerça à Nice la profession d'avocat jusqu'en 1848. Envoyé à la Chambre par ses compatriotes, il s'y distingua tout de suite par son savoir en jurisprudence et devint l'un des membres les plus importants du parti conservateur libéral. Garde des sceaux dans le premier cabinet Azeglio (7 juil. 1851-26 févr. 1852), il occupa la même place dans le second cabinet Cavour (31 mai 1855-19 juil. 1859). Son nom est resté attaché à la loi votée après l'attentat d'Orsini et l'acquiescement de la *Ragione* (V. AUBONIO FRANCHI), loi qui punissait de la réclusion la conspiration contre la vie d'un chef d'Etat étranger, et qui modifiait la composition des jurys appelés à juger les procès de presse (29 avr.-4 juin 1858). Deforresta, aussi jaloux des droits de l'Etat que respectueux des droits de l'Eglise, s'est montré très ferme vis-à-vis du clergé. Fait sénateur (31 mai 1855) et créé comte, il fut nommé premier président de la cour d'appel de Bologne. F. H.

DEFORGES (Philippe-Auguste PIRAUD), auteur dramatique français, né à Paris le 5 avr. 1805, mort à Saint-Gratien (Seine-et-Oise) le 28 sept. 1881. D'abord employé

dans l'administration des douanes, il entra en 1830 au ministère de la guerre où il prit sa retraite avec le titre de directeur. Collaborateur de Théaulon, d'Ad. de Leuven, de Dinoux, de Villeneuve, il a écrit un grand nombre de vaudevilles parmi lesquels il suffira de rappeler *Vert-Vert* et *Sophie Arnould* (1832), deux des meilleures créations de Déjazet; *Sous clef* (1844), monologue qui est peut-être le plus ancien spécimen connu du genre; *Jean Bart*, drame historique (1848), revu, dit-on, par Eugène Sue, etc.

DEFORGUES (François-Louis-Michel CARMIN), homme politique et diplomate français, né à Vire (Calvados) en 1759, mort à Praslin, commune de Nancy, le 10 sept. 1840. Clerc chez Danton, quand celui-ci était avocat aux conseils du roi, il devint, après le 10 août, chef du bureau d'illumination à l'hôtel de ville, puis adjoint à l'administration de police (14 sept. 1792). Son nom se trouve ajouté après coup dans quelques réimpressions de la sinistre circulaire du 3 sept. 1792, qu'il déclara plus tard n'avoir jamais signée. En quittant la mairie, il devint chef du contentieux de la guerre, secrétaire du comité de Salut public à sa formation, adjoint au ministre de la guerre, enfin ministre des affaires étrangères en remplacement de Le Brun (21 juin 1793). Il présida aux négociations secrètes qui eurent lieu en l'an II. Homme de bonnes manières et travailleur exact, il montra autant de tact que de zèle et renouvela heureusement le personnel de ses bureaux. Le 9 ventôse an II, Hébert le dénonça aux Jacobins comme un *ministre étranger aux affaires*; il fut décrété d'accusation le 13 germinal suivant et mis en liberté après la chute de Robespierre. Ministre plénipotentiaire en Hollande (1799), consul de France à la Nouvelle-Orléans sous Napoléon, disgracié en 1810, pensionné sous la Restauration, il termina ses jours dans l'obscurité. F.-A. A.

BIBL. : *Deforgues à ses concitoyens*; Paris, 30 thermidor an III, in-4, de 7 p. — F. MASSON, *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*; Paris, 1877, in-8.

DÉFORIS (Jean-Pierre), bénédictin, né en 1732 à Montbrison, guillotiné le 24 juin 1794. Il entra dans la congrégation de Saint-Maur, à l'âge de vingt ans, et commença par travailler à la nouvelle édition des *Conciles des Gaules*; puis il se voua à la défense de l'Eglise attaquée par les incrédules et spécialement à la réfutation des écrits de Jean-Jacques Rousseau. A cette portion de son œuvre se rapportent les livres suivants : *Réfutation du nouvel ouvrage de J.-J. Rousseau intitulé Emile ou l'Education* (Paris, 1762, in-8); *Divinité de la religion chrétienne vengée des sophismes de J.-J. Rousseau* (Paris, 1763, in-42); la première partie de cet ouvrage est de André, qui avait quitté l'Oratoire pour devenir bibliothécaire de Daguesseau); *Préservatif pour les fidèles contre les sophismes et les impiétés des incrédules, où l'on développe les principales preuves de la religion et où l'on détruit les objections formées contre elle, avec une réponse à la lettre de J.-J. Rousseau à M. de Beaumont, archevêque de Paris* (Paris, 1764, 2 vol. in-42). — Au mois de juin 1765, vingt-huit bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près avaient présenté au roi une requête, dans laquelle ils demandaient à être débarrassés de leur habit et déchargés de l'office de nuit et de l'obligation du moine : l'habit les rendant ridicules et les deux autres observances les empêchant de se livrer à des travaux utiles. Les bénédictins des Blancs-Manteaux protestèrent contre cette requête. Déforis, qui appartenait à leur maison, signa leur réclamation et en développa les motifs dans un écrit, qui fut d'abord intitulé *Importance et obligation de la vie monastique; son utilité dans l'Eglise et dans l'Etat, pour servir de préservatif aux moines et de réponse aux ennemis de l'ordre monastique* (Paris, 1768, 2 vol. in-42), remanié et réimprimé sous le titre *Mémoire pour les ordres religieux contre les principes de la commission établie en 1768* (Paris, 1785, in-42). — Après la mort de l'abbé Lequeux, Déforis fut chargé de continuer l'édition des œuvres de Bossuet;

il y inséra des préfaces et des notes nombreuses. On doit à ses recherches la découverte et la publication de la collection des sermons, de beaucoup de lettres et des notes de Bossuet sur la bible de Vitry (1772-1778). Autres ouvrages : *Exposition de la doctrine de l'Eglise sur les vertus chrétiennes, contre les articles que M. l'évêque du Mans a fait signer aux PP. de l'Oratoire et examen apologétique du P. Du Verdier, assistant du Père général de l'Oratoire* (Paris, 1776, in-12), attaque violente contre l'évêque du Mans (M. de Grimaldi) et la congrégation de l'Oratoire ; *Plan de réforme motivé, présenté aux Etats généraux par les fidèles citoyens de la bonne ville de Paris*, inachevé, écrit en 1787, 1788, 1790 (3 vol. in-8). — Accusé d'avoir participé à l'élaboration de la Constitution civile du clergé, Déforis s'en défendit dans une lettre adressée à la *Gazette de France* ; il fut arrêté à cause de la profession de foi contenue dans cette lettre, et après avoir été détenu en diverses prisons, exécuté.
E.-H. VOLLET.

DÉFORMATION. I. MATHÉMATIQUES. — Si l'on exprime les coordonnées rectangulaires d'un point x, y, z en fonctions de deux paramètres variables λ, μ , ce point est assujéti à décrire une surface, et réciproquement si l'on se donne une surface on pourra la représenter au moyen de trois équations telles que

$$(1) \quad x = \varphi(\lambda, \mu), \quad y = \chi(\lambda, \mu), \quad z = \psi(\lambda, \mu).$$

L'élimination de λ, μ fournit l'équation en x, y, z de la surface. Si l'on fait varier la forme des fonctions φ, χ, ψ on dit que l'on *déforme* la surface. Enfin si l'on fait varier les formes de φ, χ, ψ de telle sorte que l'expression

$$ds^2 = Ld\lambda^2 + 2Rd\lambda d\mu + Md\mu^2$$

reste la même (cette expression est celle de la différentielle de l'arc) pour une même valeur de λ et μ , formule où

$$L = \left(\frac{dx}{d\lambda}\right)^2 + \left(\frac{dy}{d\lambda}\right)^2 + \left(\frac{dz}{d\lambda}\right)^2,$$

$$M = \left(\frac{dx}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{dy}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{dz}{d\mu}\right)^2,$$

$$R = \frac{dx}{d\lambda} \frac{dx}{d\mu} + \frac{dy}{d\lambda} \frac{dy}{d\mu} + \frac{dz}{d\lambda} \frac{dz}{d\mu}.$$

on dira que l'on déforme la surface sans *déchirure* ni duplication (V. APPLICABLES). La théorie de la déformation des surfaces tient une place considérable dans les recherches des géomètres contemporains.

II. GÉOMÉTRIE. — Quand une figure géométrique, et plus spécialement une ligne ou une surface, se modifie d'une manière continue, on donne souvent à cette opération le nom de déformation. Analytiquement, on traduit ce fait en exprimant les paramètres des équations, ou quelques-uns d'entre eux, au moyen d'une nouvelle variable, qu'on peut, pour fixer les idées, envisager comme représentant le temps. Par exemple, une ellipse ayant pour axes a et b a pour équation $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$; si l'on suppose qu'elle se déforme en conservant fixe celui de ses axes dirigé suivant OX, on pourra écrire son équation $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{(b+t)^2} = 1$. Pour $t = 0$, on a l'ellipse primitive ; pour $t = a - b$, une circonférence ; pour $t = -b$, une portion de l'axe des x . La déformation des surfaces, et notamment des surfaces réglées, est une question importante et difficile de géométrie, et qui est loin d'être épuisée. On doit y rattacher les beaux travaux de Bour et de M. Ossian Bonnet (V. ces noms) sur les surfaces applicables les unes sur les autres, et sur la courbure des surfaces.
A. L.

III. PATHOLOGIE. — On donne le nom de *déformation* à des changements dans la configuration normale des éléments anatomiques, des organes, ou de certaines régions. Les déformations sont toujours acquises et reconnaissent une origine accidentelle ou pathologique. Les cellules des différents tissus subissent des modifications très marquées

de la forme sous l'influence d'une foule d'états morbides : il en est de même des organes ; le foie ou les reins, par exemple, se déforment quand ils sont atteints de sclérose, ou qu'ils deviennent le siège de tumeurs, de parasites, etc. Les altérations de cet ordre sont surtout du domaine de l'anatomie pathologique. Les déformations de parties plus étendues du corps intéressent principalement la pathologie chirurgicale ou l'anthropologie. Comme exemples des premières, nous citerons les incurvations du rachis produites par un développement vicieux des vertèbres ou de leurs moyens d'union, ainsi que par les maladies de ces parties (carie, etc.) ; les courbures et les nodosités des pièces du squelette chez les rachitiques ; les déformations articulaires, suite de traumatismes, d'inflammations, de maladies des muscles ou du système nerveux ; celles de la pupille dans le cas de synéchies postérieures. Ces anomalies peuvent fournir de précieux éléments de diagnostic : le sternum en carène et le chapelet costal dans le rachitisme, la déformation en dos de fourchette du poignet dans la fracture du radius, sont en quelque sorte pathognomoniques. Leur degré de gravité est fort variable ; les unes s'accompagnent de perturbations fonctionnelles irrémédiables, et peuvent même mettre l'existence en péril ; d'autres, au contraire, sont passagères et curables, et même beaucoup de celles qui sont permanentes n'entraînent aucune gêne dans le jeu régulier des organes. — La coutume de comprimer la tête des nouveau-nés entre des morceaux de bois, de façon à la déformer d'une manière durable, a été en usage chez un certain nombre de peuples ; la conformation de l'extrémité céphalique présente, par suite, de véritables caractères ethniques artificiels. Tel est le cas pour les anciens crânes des Péruviens, de quelques peuplades indiennes, etc. La petitesse anormale du pied des femmes chinoises par suite d'un emprisonnement prolongé dans des sabots trop étroits nous offre l'exemple le plus connu de ces déformations ethniques. Ces dernières ne doivent pas être confondues avec les mutilations de même origine qui feront l'objet d'un article spécial.
G. HERRMANN.

IV. ANTHROPOLOGIE. — La plupart des déformations relèvent de la pathologie. Mais certaines d'entre elles affectent presque exclusivement le crâne et sont purement artificielles. Les unes ne sont plus intentionnelles, si elles l'ont jamais été, et dépendent de l'usage de certaines coiffures ; les autres, au contraire, sont bien nettement intentionnelles et sont obtenues à l'aide d'appareils spéciaux. C'est à ces dernières qu'on réserve habituellement le nom de *déformations ethniques*, car certaines de leurs formes ont été d'un usage général et constant chez quelques peuples qu'elles peuvent servir à reconnaître et à caractériser. Parmi les premières se rangent celles observées à Toulouse et dans les Deux-Sèvres. La déformation toulousaine que l'on fait remonter jusqu'à la venue dans l'Europe occidentale (IV^e siècle av. J.-C.) des Kimmériens de la Crimée (Broca) consiste dans l'aplatissement plus ou moins prononcé et le rejet en arrière de la partie frontale du crâne. On la rencontre encore dans la Haute-Garonne, l'Hérault, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et même près de Limoges. La déformation des Deux-Sèvres consiste en une dépression annulaire qui forme presque un demi-cercle au niveau de la fontanelle fronto-pariétale et au-dessus des deux pavillons de l'oreille. Elle est due à la coiffure en carton dur chez les petites filles et de différentes formes, dont l'une connue sous le nom de *kolbak*. Chez les femmes, cette coiffure est retenue sous le cou par un cordonnet serré au point de disparaître derrière un bourrelet de chair et comprimer la gorge, ce qui rend le parler plus dur. Peut-être convient-il de rattacher à ces déformations non intentionnelles celles qui seraient déterminées par une position permanente, telle que celle de l'enfant sur le dos dans son berceau. Ainsi, chez les Esquimaux de l'Ouest, en Malaisie, en Polynésie, dans l'Asie Mineure, on a observé une déformation résultant d'une compression de l'occiput seul. Les déformations intentionnelles, déterminées à

l'aide d'appareils spéciaux, sont connues de toute antiquité pour avoir été pratiquées par certains peuples de la mer Noire et du Caucase. Hippocrate décrit déjà les pratiques des *Macrocéphales*, le plus connu des peuples à crâne déformé de l'antiquité : « Dès que l'enfant vient de naître, dit-il, et pendant que dans ce corps si tendre la tête conserve encore sa mollesse, on la façonne avec les mains et on la force à s'allonger à l'aide de bandages et de machines convenables qui en altèrent la forme sphérique et en augmentent la hauteur. » Strabon a signalé chez les Sigynnes une autre déformation consistant dans l'aplatissement et l'allongement de la tête, de telle sorte que le front dépassait en avant le niveau du menton. Et Sidoine Apollinaire cite un peuple de la Scythie qui, à la déformation en cône des *Macrocéphales*, joignait l'aplatissement du nez à l'aide de bandelettes. Ce peuple appartenait aux hordes des Huns. On a trouvé beaucoup de crânes dits *macrocéphales* depuis le Caucase, la Crimée, le long du Danube jusque dans la Suisse et le Jura français. Les uns les ont attribués aux Avars, les autres aux Alains. Mais M. E. Chantre a constaté que ceux des tumulus du Jura français comme ceux du cimetière de *Samthavro* (V. ce mot), près de Tiflis, sont accompagnés de mobiliers funéraires qui remontent tous au premier âge du fer. C'est en Amérique que les déformations artificielles étaient les plus répandues. Presque toutes les tribus du Missouri et du Mississippi en pratiquaient, ainsi que les anciens peuples du centre, les anciens peuples du Pérou et beaucoup de peuples guaranis, depuis les Antilles jusqu'au Brésil. Chaque peuple ou groupe de peuples avait son genre de déformation. On a distingué jusqu'à douze de ces genres de déformation. Ils peuvent être ramenés à quatre types (Morton) et même à trois. Ce sont les déformations *couchées*, les déformations *relevées* et les déformations *relevées trilobées*. Les crânes des anciens Aymaras du Pérou, symétriques allongés, offrent le modèle parfait des premières. Ils sont uniformément projetés en arrière par un aplatissement presque régulier du front et de la voûte. Les déformations relevées offrent plus de variétés. Toutes s'obtiennent par la compression simultanée du front et de l'occiput. Chez certains peuples, les Nahuas, les Natchez, les Chinooks, les Toltèques et les anciens Péruviens, la voûte accidentée formait une saillie brusque en haut et en arrière. C'est la déformation *cunéiforme relevée* de Gosse. Chez les Totonagues de l'île de *Sacrificios* et aussi chez les anciens Caraïbes, la compression sur l'occiput ne s'exerçait que par le milieu à l'aide d'une bande assez étroite, en sorte que l'occiput se relevait en se divisant en deux lobes élargis. La tête ainsi obtenue a bien l'air, malgré la compression du front, d'être *trilobée*.

La compression nécessaire pour obtenir ces déformations s'effectuait durant l'enfance, à l'aide de bandeaux, de bandelettes enroulées par-dessus des planchettes, de compresses de terre glaise ou de sachets de sable. On peut envisager ces pratiques au même point de vue que les mutilations. Au dire des anciens, les peuples scythiques se déformaient uniquement pour rendre leur aspect terrifiant. Mais il est bien avéré que les anciens Américains, en modifiant leur physionomie, visaient à donner à leur caractère certaines aptitudes ou certains penchants. L'aplatissement du front passait pour développer le courage guerrier, et le relèvement de la voûte crânienne pour favoriser les qualités de sagesse et de prudence. Certains peuples en outre se seraient déformés le crâne pour ressembler à leurs vainqueurs (hordes englobées par les Huns), tandis que d'autres l'auraient fait, au contraire, pour se distinguer de leurs esclaves (Chinooks).

ZABOROWSKI.
V. BEAUX-ARTS. — On nomme déformation le changement d'aspect plus ou moins complet subi par une ligne ou par une forme, lorsqu'elle occupe certaine situation dans l'espace. Un artiste expert dans la pratique de son art doit prévoir les déformations que les lois de la perspective lui imposeront dans l'exécution d'un tableau, ou que telle posture outrée dans une statue, tel rapprochement de lignes

malheureux dans une œuvre d'architecture, montreront aux yeux du spectateur. On a remarqué, par exemple, qu'une ligne droite, tangente ou à peu près, à une ligne courbe, perd aux yeux une partie de sa rigidité et paraît se courber en sens inverse de sa voisine. Dans les plafonds, le décorateur adroit évitera de placer ses figures dans une position où les parties les plus épaissies du corps masqueraient les parties supérieures comme un paravent grotesque, et il rejettera en général tous les raccourcis qui pourraient donner lieu à des silhouettes ou à des modelés incompréhensibles et disgracieux. Les *raccourcis* (V. ce mot) que Michel-Ange a si hardiment prodigués dans ses peintures ont été d'un pernicieux exemple pour ses prétentieux imitateurs. Dans le dessin d'un édifice ou d'un ensemble perspectif quelconque, lorsque l'artiste suppose le spectateur trop rapproché de son tableau, les lignes architecturales subissent une déformation violente; le *point de distance* étant trop près du *point de vue* (V. ces mots), sur la ligne d'horizon, les lignes du bas des édifices, perpendiculaires au tableau, montent avec rapidité vers la ligne d'horizon, tandis que celles des toits dans la même situation ont l'air de tomber. Pour éviter l'aspect désagréable qui en résulte, les artistes ont pris la licence de perspective de baisser la ligne d'horizon pour les lignes inférieures, et de la relever pour les lignes supérieures; les angles se trouvent ainsi adoucis d'une manière très sensible. On peut citer comme un exemple illustre de cette licence de perspective le tableau des *Noces de Cana*, par P. Véronèse, où la ligne d'horizon est envisagée comme ayant toute l'épaisseur de la balustrade derrière laquelle sont placés les personnages du troisième plan. Le point de vue se trouve ainsi dédoublé; il est placé pour les lignes supérieures de l'architecture au-dessus de la balustrade et au-dessous pour les lignes inférieures et la table du banquet.

Ad. THIERS.

BIBL. : ANTHROPOLOGIE. — L.-A. GOSSE, *Essai sur les déformations artificielles du crâne*; Paris, 1855, in-8. — G. LAGNEAU, *Anthropologie de la France*; Paris, 1879, gr. in-8. — E. CHANTRE, *Premier Age du fer*; Paris, 1880, in-fol.

DÉFOUGÈRES (Christophe-Antoine), ingénieur français, né à Bonnat (Creuse) le 13 nov. 1758, mort à Aix le 19 oct. 1839. Il appartenait au corps des ponts et chaussées. De 1785 à 1790, il fut attaché aux travaux du port et de la rade de Cherbourg, puis envoyé à Bourges où, les architectes n'étant pas aussi nombreux qu'ils le sont maintenant, on lui confia la construction de plusieurs édifices publics (maison d'arrêt, bibliothèque, casernement militaire, etc.). La partie la plus brillante de la carrière de Défougères s'est passée en Italie, où il résida à Turin comme inspecteur divisionnaire, avec un inspecteur adjoint à Rome; c'est à cette époque, de 1807 à 1814, que remontent les grands travaux qui ont eu tant d'importance pour quelques parties de la péninsule; hormons-nous à citer les routes du mont Cenis, du mont Genève, de Fénestrelle, du col de Tende, de la Corniche, de Gênes à Alexandrie, à Plaisance et à la Spezia, du petit et du grand Saint-Bernard; les ponts de Turin, de la Doire, de Pontedera, etc.; le déblayement des ruines de Rome; le commencement du dessèchement des marais Pontins. — Rentré en France en 1814, Défougères a assuré l'achèvement du canal de Beaucaire, dont les travaux paraissaient interminables, par suite de l'inertie de la compagnie concessionnaire; enfin, il a fait reprendre les travaux du canal d'Arles à Bouc, avant son admission à la retraite qui a eu lieu le 19 oct. 1830.

M.-C. L.

DEFRANCE (Jean-Claude), homme politique français, né à Vassy le 7 nov. 1742, mort à Nantes le 6 janv. 1807. Médecin de l'École royale militaire de Rebaix (1773), médecin à Rozoy-en-Brie après 1789, il fut élu député de Seine-et-Marne à la Convention le 17 sept. 1792. D'opinions très modérées, il vota pour la réclusion et le bannissement du roi, put passer inaperçu pendant la Terreur, et le 4 brumaire an IV, fit partie du conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel. Il fut encore membre du Corps

législatif du 4 nivôse an VIII à 1801. En 1795, il avait fait partie du comité des transports, postes et messageries, et s'était intéressé vivement à ces matières. Aussi fut-il nommé en l'an VI substitut du commissaire du Directoire près l'administration des postes, et en 1806 directeur de la poste aux lettres de Nantes.

DEFRANCE (Claude-Jeanne CHOMPRÉ, dame), femme de lettres française, née à Paris le 15 sept. 1747, morte à Paris le 16 avr. 1816. Fille de Pierre Chompré (V. ce nom), elle a inséré un certain nombre de poésies agréables dans l'*Almanach des Muses*, donné des *Odes d'Anacréon en vers français* (Paris, 1798, in-12) d'après la traduction de Gail et avec des notes de lui, et également mis en vers les *Idylles sur l'Enfance*, de Jauffret (1800, in-8).

DEFRANCE (Jean-Marie-Antoine, comte), général français, né à Vassy le 21 sept. 1771, mort à Epinay le 6 juil. 1835, fils des précédents. Elève de l'École royale militaire de Rebas, il servit dans les dragons du Cap lors de l'insurrection de Saint-Domingue, entra dans le Royal-étranger, régiment de cavalerie, en 1792, et après avoir servi tantôt à l'armée du Nord, tantôt à celle de Sambre-et-Meuse, il fit la campagne de Suisse et fut nommé général de brigade à la prise de Zurich (1799), grade qu'il refusa par modestie. Il combattit ensuite en Suisse, en Allemagne et en Italie et devint en 1804 écuyer cavalcadour du premier consul et en 1805 général de brigade. Il fit alors la campagne d'Autriche et de Prusse où il se distingua. Créé comte en 1808, il remplit les fonctions d'inspecteur général de l'armée et, jouissant d'une grande autorité dans l'armée de la cavalerie, il fut chargé d'organiser les dépôts qui alimentèrent les armées d'Espagne et de Portugal. Général de division en 1811, il fit encore les campagnes de Russie et de Saxe, combattit brillamment à Montmirail (11 févr. 1814) et battit deux fois les Russes à Reims (7 et 13 mars 1814). Louis XVIII le nomma inspecteur général de cavalerie (1^{er} juin 1814) et lui confirma son titre de comte (19 juil.). Il devint gouverneur de Moulins en 1815, réorganisa la cavalerie avec une grande activité; en 1819, fut nommé au commandement de la première division militaire (Paris) et en nov. 1821, écuyer-cavalcadour du roi. Il demeura en activité jusqu'en 1831 et s'occupa principalement d'inspections de cavalerie. Le nom du général Defrance figure sur l'arc de triomphe de l'Étoile.

DEFRANCIA (Paléont.). 1^o *Bryozoaires* (V. DIASPO-PORA); 2^o *Mollusques* (V. PLEUROTOMAIRE).

DEFRASSE (Alphonse-Alexandre), architecte français, né à Paris le 10 sept. 1860. Elève de M. André et de l'École des beaux-arts, M. Defrasse obtint, au Salon de 1882, une 2^e médaille sur un projet de bibliothèque pour une grande ville et, la même année, la médaille accordée par la Société centrale des architectes français à un élève de 1^{re} classe; puis il remporta, en 1886, le premier grand prix d'architecture sur un projet de palais pour la cour des comptes. Actuellement pensionnaire de l'École de France à Rome, M. Defrasse a successivement envoyé aux Expositions annuelles de l'Académie des beaux-arts: un autel votif du musée d'Ostie, le temple de Castor et Pollux, à Cori; le temple d'Antonin et de Faustine et un tombeau dans l'église Sainte-Marie de la Paix, à Rome; la frise mosaïque du musée de Naples, la façade restaurée de la Cà d'Oro, à Venise, un siège du théâtre de Bacchus, à Athènes, et une étude (plan, coupe et détails en trois pl.) du théâtre d'Épidaure (Grèce). Charles LUCAS.

BIBL.: *Institut de France*, Rapports de l'Académie des beaux-arts; Paris, in-4, *passim*.

DEFREGGER (Franz von), peintre de genre de l'école allemande contemporaine, né à Stronach, dans le Tirol, le 30 avr. 1835. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour le dessin, mais il reprit cependant, pour le cultiver, le bien que son père possédait dans son village, jusqu'en 1860, époque à laquelle, poussé par sa vocation, il se décida à aller étudier la sculpture à Innsbruck. Mais un artiste de cette ville, reconnaissant ses véritables apti-

tudes, l'envoya à Munich où il suivit les cours de l'académie en 1861. Il continua ses études à Paris de 1863 à 1865. De retour dans son pays, il y peignit des portraits et des études de 1865 à 1867, puis il entra dans l'atelier de Piloty où il demeura jusqu'en 1871. Dès ses premières expositions il obtint un grand succès avec des sujets inspirés par la vie de la campagne, des scènes de cabaret, des danses, etc. Ses principaux tableaux: *Les Deux Frères* (1872), *le Chanteur mendiant* (1873), *le Retour du vainqueur* et *l'Oie mordue* (1875) sont remarquables par la vérité des attitudes et des expressions, et par l'éclat du coloris. L'artiste, très populaire en Allemagne, est membre honoraire des académies de Munich, de Berlin et de Vienne. Il a été anobli en 1885.

DEFRÉMERY (Charles), orientaliste français, né à Cambrai le 8 déc. 1822, mort à Saint-Valery-en-Caux le 18 août 1883. Arrivé à Paris en 1840, Defrémery suivit les cours d'arabe et de persan de Reinaud, de Caussin de Perceval et de Quatremère. Il se fit connaître ensuite par de nombreux articles, publiés dans le *Journal asiatique*, et qu'il réunit plus tard sous le titre de *Mémoires d'histoire orientale* (1854-1862, 2 part. in-8). Il écrivit aussi dans la *Correspondance littéraire*, dans la *Revue critique* et dans le *Journal des Savants*. On doit à Defrémery de nombreuses traductions d'ouvrages persans ou arabes: *Histoire des Sultans ghourides de Mirkhond* (1844); *Histoire des Sassanides*, du même (1845); *Histoire des Khans mogols du Turkestan et de la Transoxiane* de Khondemir (1852); *Gulistan ou le Parterre des roses*, de Sadi (1858); *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse, l'Asie centrale et l'Asie Mineure* (1853-1858, 4 vol.), en collaboration avec M. le Dr Sanguinetti. Defrémery a aussi publié le texte persan de l'*Histoire des sultans du Kharezem*, de Mirkhond (1842) et *Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits* (1849, in-8). Defrémery était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre du conseil de la Société asiatique et professeur d'arabe au Collège de France. Il était aussi directeur des études orientales à l'École pratique des hautes études. L. H.

DÉFRESNE (Fiacre-François), acteur français, né à Saint-Germain-en-Laye le 30 janv. 1782, mort à Paris le 3 mai 1834. Il fut au commencement de ce siècle, avec Tautin, Stockleit, Fresnoy, l'un des acteurs les plus populaires et les plus aimés des théâtres de l'ancien boulevard du Temple. Il avait commencé à celui de la Cité, l'un des plus fameux de l'époque révolutionnaire, et, vers 1802, il débuta dans l'emploi des troisièmes rôles et des traitres à l'Ambigu, où il resta jusqu'en 1814. Il y obtint surtout de grands succès dans la *Femme à deux maris*, *Caroline et Storm*, *Helmina d'Heidelberg*, *Elvèrine de Wertheim*, la *Folle de Wolfenstein*, qui étaient les chefs-d'œuvre des mélodrames du temps. En 1814 il quitta l'Ambigu pour la Porte-Saint-Martin, qui rouvrait après un silence de plusieurs années, et il continua de s'y faire applaudir, particulièrement dans un drame célèbre intitulé *les Deux Forçats*. Defresne, qui ne manquait pas d'un réel talent, et qui était doué d'un beau physique et d'un organe sonore, cumulait avec ses fonctions de comédien celles de restaurateur, et tenait rue de Bondy une table d'hôte très achalandée.

DÉFRICHEMENT. I. AGRICULTURE. — La transformation d'une terre inculte ou friche, en terre cultivée, constitue le défrichement. Toutes nos terres en culture ont donc passé par la main du défricheur. Néanmoins, dans le langage usuel, le mot défrichement a une signification plus étendue: il exprime l'action de transformer un sol quelconque, forêt, prairie naturelle ou artificielle, vignoble, etc., en terre labourable. Les dispositions législatives encouragent les défrichements, soit par la diminution, soit par l'exemption totale d'impôts pendant un temps déterminé, car les terres vaines, les friches, pâtis, landes, etc., sont soumises à l'impôt foncier. Le défrichement, fait remarquer M. Joigneaux,

crée le travail pour les bras inoccupés et amène le bien-être ; il crée les récoltes où rien ne poussait et enrichit du même coup les particuliers et le pays. Que ce défrichement s'opère par les uns ou par les autres, pour le compte de la commune ou pour le compte des individus, par des gens de l'endroit ou par des étrangers, par des locataires ou par des propriétaires, peu nous importe, l'essentiel c'est qu'il s'opère et que les générations présentes ne s'obstinent pas à transmettre aux générations futures des milliers et des millions d'hectares de sables stériles, de marais, d'ajoncs, de bruyères ou de maigres gazons, le tout en aussi mauvais état qu'elles l'ont reçu. Les terres incultes vont tous les ans en diminuant en France ; c'est ainsi qu'en 1845, il y en avait 8 millions 108.000 hect. ; en 1853, 7,188,000 hect. et en 1881, 6,747,000 hect., soit actuellement 9 % de l'étendue totale de notre pays. Sous ce rapport, la France est privilégiée, car en Angleterre les terres incultes atteignent 28,4 %, en Hollande 23 % et en Italie 19,3 %. Cependant les terrains incultes ne sont pas uniformément répartis en France ; les régions du Nord et du Nord-Est n'en renferment qu'une portion minime, équivalant à peine au trentième de leur superficie. C'est dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Midi que se trouvent les grandes étendues de terrains improductifs : ce sont des marais, des landes et des pâtis. Les défrichements des Landes sont les plus répandus.

Pratique des défrichements. Les procédés de défrichement varient avec la nature du terrain, avec leur étendue, avec les ressources et le degré d'intelligence des cultivateurs. Avant de procéder à l'opération en elle-même, il convient de sonder le terrain à 2 ou 3 m. de profondeur au moins, afin de connaître la nature du sous-sol, car il peut arriver que le sable repose sur de la marne ou de l'argile, et que l'argile compacte repose sur du sable et, le cas échéant, la découverte aurait du prix. Il peut arriver aussi que le sable se trouve au-dessus d'un tuf imperméable et qu'il soit nécessaire de rompre cette couche souterraine et de la ramener à la surface pour assurer le succès de l'entreprise. Ceci constaté, la première chose à faire, c'est d'obtenir l'écoulement des eaux. Dans ce but, on creuse, notamment dans les landes, suivant des lignes de pente, étudiées avec soin, des canaux espacés de 200 m. en moyenne. Plus la terre est imperméable, plus les canaux doivent être rapprochés, afin qu'ils puissent attirer toute l'eau nuisible de la superficie. En Bretagne, fait remarquer M. Lœilliet, les canaux ou fossés découpent une propriété en pièces de l'étendue moyenne de 2 hect. On leur donne habituellement 80 centim. de profondeur sur 4 m. de largeur. La terre du déblai est déposée sur le bord intérieur du fossé, de manière à former une levée ayant en relief la même forme que celle du fossé en creux ; l'un des talus de la levée se continue suivant le talus correspondant du fossé. L'ensemble de ces deux talus présente, du fond du fossé au sommet de la levée, une hauteur verticale de 1^m60. On rend cette clôture plus effective en plantant les fossés de bois variés : chêne, bouleau, cytise, etc. Un tel fossé coûte environ 12 cent. le mètre courant, non compris la valeur des plants dont on veut le garnir, et il remplit la triple destination de haie productive pour le chauffage, de clôture pour retenir le bétail et de voie d'assainissement pour la lande. Le défrichement en lui-même peut s'exécuter au moyen de deux procédés bien distincts : l'*écobuage* (V. ce mot) et le labourage. C'est le second procédé qui est le plus généralement appliqué aujourd'hui en France.

Défrichement à la charrue. Le défrichement à la pioche, très bon en lui-même, n'est guère praticable, à raison de son prix élevé, que lorsqu'il est exécuté par le propriétaire lui-même, travaillant personnellement avec sa famille et opérant sur de petites surfaces. Lorsqu'on défriche de grandes étendues, il faut nécessairement recourir à la charrue. Les défricheurs ne sont pas unanimes sur la profondeur à donner au premier labour. Les uns demandent qu'il soit superficiel, les autres, au contraire,

veulent qu'il soit profond. Cela dépend des circonstances et surtout de la nature du sous-sol. La puissance de l'attelage varie de quatre à huit bêtes de trait selon la profondeur du sous-sol et la ténacité plus ou moins grande du sol. Les bœufs, animaux calmes et tenaces, seront préférés pour ces travaux (V. Bœuf, t. VII, pp. 58 et 59). Lors d'un premier labour, la charrue rencontre ordinairement des racines, des souches, quelquefois des pierres, qui s'opposent à sa marche ; en pareille occurrence il faut arrêter la charrue et faire couper les racines ou enlever les pierres par un homme qui, à cet effet, doit constamment accompagner la charrue pendant le premier labour et même pendant le second, si celui-ci se fait à une plus grande profondeur que le premier. Le labour de défrichement s'exécute en hiver ; en été la terre, durcie par la sécheresse, ne se laisserait pas entamer. Mais avant d'effectuer tout labour, il convient d'enlever la végétation demi-ligneuse qui couvre la friche. On la coupe au moyen d'une faux robuste à large lame, assez courte, et les produits obtenus peuvent être utilisés comme litière ou comme combustible.

Défrichement des landes. Le principal caractère des landes, c'est d'être acides, parce qu'elles manquent de calcaire ; la nature du sol est généralement granitique, argilo-siliceuse, schisteuse ou sableuse, et le plus souvent le sous-sol est imperméable. On reconnaît les landes à première vue à la présence des bruyères, de l'ajonc, des fougères et quelquefois même des genêts. On a dit souvent, suivant la juste remarque de M. Heuzé, que le métier de défricheur de landes était très ingrat et qu'on s'y ruinait le plus ordinairement. Cette observation est très exacte et il serait facile de citer un certain nombre d'agriculteurs qui n'y ont pas réussi, quoiqu'ils aient proclamé bien haut qu'ils étaient fiers des résultats qu'ils ont obtenus. Mais on ne doit pas craindre de signaler leurs revers à ceux qui voudraient tenter la mise en valeur de grandes surfaces entièrement incultes. Il est indispensable d'avoir, en dehors du capital de création, un capital d'exploitation suffisamment élevé pour qu'on puisse acheter le matériel, les animaux, les engrais, les semences, etc., et payer les gages des aides agricoles. Ces difficultés que présente le défrichement des landes sont bien moins grandes quand il s'agit d'annexer 10, 15 ou 20 hect. seulement de landes à une ancienne exploitation sur laquelle il existe des bâtiments, des terres labourables et des prairies naturelles. Tout agriculteur qui veut entreprendre le défrichement d'une lande doit s'imposer une marche lente, mais progressive, et être à la fois producteur et améliorateur. De plus, il ne doit pas oublier que la lande ne sort de son inertie que par l'emploi des engrais calcaires et phosphatés, que la fécondité après le défrichement n'est qu'éphémère et qu'il est indispensable de lui appliquer des engrais en abondance si on veut que les récoltes qui suivent soient satisfaisantes. En un mot, la lande est un trésor dont on ne doit pas abuser. Un défrichement de lande bien conduit est une véritable conquête sur la nature morte. Avant de procéder au défrichement d'une lande à l'aide de la charrue, il faut : 1° faciliter l'écoulement des eaux au moyen de fossés, comme nous l'avons indiqué plus haut ; 2° faire disparaître les plantes adventices ; 3° enlever les roches et les pierres qui gêneraient les labours de défrichement. Les racines de l'ajonc marin, si commun en Bretagne, sont souvent très résistantes. On peut détruire les plantes adventices par l'incinération ; mais, lorsqu'on adopte ce moyen, il est essentiel de bien limiter par plusieurs traits de charrue la superficie sur laquelle le feu doit agir. C'est en opérant ainsi qu'on évite les incendies. Le labour de défrichement ou premier labour se fait avec un araire très solide, soit en automne, soit en hiver. La bande de terre soulevée et renversée complètement à plat et sens dessus dessous, ne doit pas avoir plus de 8 à 12 centim. d'épaisseur ; toutes les bandes de gazon doivent être placées régulièrement les unes à côté des autres, afin que les plantes adventices ne puissent continuer à

végéter. La lande ainsi défrichée reste abandonnée à elle-même jusqu'au mois de mai si elle doit être ensemencée en sarrasin vers le mois de juin, ou bien jusqu'en août si on doit y semer du seigle dans le courant de septembre et du froment en octobre. Lorsque le défrichement a été opéré tardivement, en février ou mars, on abandonne souvent la lande à elle-même pendant une année pour que les gazons puissent bien se *mûrir* sous les alternatives de l'humidité, de la chaleur, des gels et des dégels. Le deuxième labour est généralement précédé d'un hersage énergique opéré perpendiculairement à la direction du premier labour. Quand le gazon a été déchiré, on exécute le second labour qui doit croiser le premier, puis on donne un nouveau hersage. Le second labour va à 16 ou 20 centim. de profondeur. Généralement deux labours et autant de hersages suffisent pour préparer la lande à l'ensemencement. Les landes, pendant les deux ou même trois premières années de culture, ne reçoivent pas de fumier, mais on leur applique des engrais calcaires ou phosphatés, à raison de 500 à 600 kilogr. par hectare et par an. C'est lorsque la lande défrichée prend l'aspect de la terre arable qu'on lui applique de bonnes fumures alternant de temps à autre avec des chaulages ou des marnages. Les choux, navets, colza, rutabagas réussissent généralement très bien sur les landes nouvellement défrichées, puis on y met du froment.

Défrichement dans les landes de Gascogne. C'est encore là un exemple classique de défrichement que le D^r Alibert a parfaitement résumé. On comprend sous la dénomination générique de landes de Gascogne, dit cet auteur, différents terrains, à savoir : les *dunes*, les *lettes*, les landes proprement dites. Les dunes sont des monticules de sable mobile que l'Océan a déposé sur ses bords et que les vents déplacent (V. DUNES). Les vallées ainsi formées, gagnées par la végétation herbacée, qui ne sont plus la *dune* et qui ne sont pas la lande, constituent les *lettes*. Les dunes et les lettes sont de formation récente. Ces terrains sont encore produits de nos jours. Des procédés ingénieux ont été imaginés pour la fixation des dunes et par suite pour la préservation et l'amélioration des lettes. Après la lisière occupée par les dunes et les lettes, se déploie un vaste désert dont le sol se rattache à la formation tertiaire. Ce désert qui n'a pas moins de 634.000 hect., est connu sous le nom de *landes de Gascogne*. Ces landes devinrent, il y a un certain nombre d'années, l'objet de la sollicitude du gouvernement, et, grâce à diverses mesures édictées à propos, la pratique du défrichement s'est généralisée. Au nombre de ces mesures, la plus directe et la plus importante est la loi du 18 juin 1857 qui obligeait les communes à assainir, à ensemer ou planter dans le délai de douze ans la totalité des landes communales, c.-à-d. 341.850 hect. D'autres mesures, telles que le réseau des routes agricoles concédé à la Compagnie du chemin de fer du Midi, ne furent pas impératives, mais elles stimulèrent utilement les intérêts privés et les amenèrent aussi à l'opération du défrichement. Le sol des landes est constitué par des sables humifères colorés par de l'oxyde de fer ; le sous-sol est une roche cohérente de sable ferrugineux, imperméable, appelé *alios* ; au-dessous sont des couches d'argile ou de sable. Une végétation spontanée gazonne la surface de bruyères et d'ajoncs. Le défrichement dans les landes de Gascogne a pour objet de détruire momentanément la végétation spontanée ou de la détruire à jamais. De là deux modes dans le défrichement, l'un superficiel et incomplet, l'autre plus profond et complet. Le premier mode est adopté quand la lande est destinée à recevoir des pins maritimes ; le second quand on veut la faire entrer dans la rotation des cultures habituelles. De ce dernier, nous ne disons rien, ce qui a été exposé précédemment suffit pour indiquer le mode opératoire ; quant au premier, le défrichement superficiel, il se fait à la main ou à la charrue. Dans les deux cas, on incinère d'abord la lande afin de la débarrasser de sa végétation et de pouvoir manoeuvrer librement. Si l'on doit défricher à la main, le

sol mis ainsi à découvert est attaqué avec une houe large et lourde que les ouvriers manoeuvrent obliquement, de droite à gauche, en enlevant chaque fois une motte de terre qu'ils retournent en la jetant. Le sol est ainsi pelé à environ 7 centim. de profondeur. Les racines sont, non pas arrachées, mais tranchées à la houe. La rapidité du travail dépend de la consistance du sol. En moyenne, un homme peut défricher un hectare en trente jours. Si l'on veut opérer avec la charrue, l'incinération préalable des bruyères ou leur abatage à la faveur d'une forte faucille fixée à un long manche sont indispensables. On attelle ensuite quatre boeufs à une charrue Dombasle dont on règle à volonté l'entrave. Ce défrichement se fait à la façon des labours ordinaires (V. LABOUR). Quatre boeufs de forte taille et deux hommes peuvent défricher un hectare en quatre jours. Ces défrichements superficiels suffisent quand le sol doit être ensemencé en pins maritimes. Cette essence demande pendant les premières années à être protégée. La végétation spontanée que le défrichement a troublée, mais non pas détruite, lui fournit pendant deux ou trois ans l'abri nécessaire à son développement. Vers la quatrième année, le pin maritime n'a plus besoin de protection, et s'il a été semé dru, il étouffe par son ombre ou ses débris tout ce qui végète au-dessous de lui.

Défrichement des prairies. Le défrichement des prairies présente beaucoup moins de difficultés que celui des landes ; de plus, il est beaucoup moins coûteux. Avant les grandes améliorations que l'on a introduites dans notre agriculture depuis environ quatre-vingts ans, les prairies naturelles étaient la base du régime suivi ; elles seules, font remarquer MM. Girardin et Du Breuil, nourrissaient les bestiaux producteurs d'engrais ; mais, depuis l'introduction de la culture des prairies artificielles et des plantes à racines fourragères, les prairies naturelles ont perdu de leur importance, puisqu'on peut obtenir d'une surface consacrée aux fourrages artificiels une quantité de produits alimentaires moitié plus considérable que de la même étendue de prairie naturelle. A la vérité, les frais de culture sont plus élevés ; mais un plus grand nombre de bestiaux pouvant être nourris, les engrais deviennent plus abondants et l'augmentation de frais est au moins compensée par l'accroissement des produits. D'après ce principe, toutes les prairies naturelles devraient être défrichées et transformées en terres labourables, mais cette règle souffre de nombreuses exceptions, notamment les prairies situées sur les pentes rapides où la terre arable labourée serait entraînée par les eaux, vers la partie inférieure ; de même certaines prairies qui, en raison de leur nature particulière et de leur fraîcheur perpétuelle et modérée, sont si favorables à la végétation des herbes, que leur rendement en qualité et en quantité est bien supérieure à tout ce qu'on pourrait obtenir si ces mêmes terres étaient labourées. Tels sont, en Normandie, les riches pâturages du pays d'Auge, de Bray, etc. Ce sont le plus souvent les prairies vieilles et fatiguées, envahies par les mousses et les plantes nuisibles, que l'on soumet au défrichement. On y procède en automne, après les semailles et à l'aide d'un seul labour profond. Le gazon, une fois retourné et incorporé à la couche arable au moyen du labour, on abandonne le sol à lui-même. A la fin de l'hiver, on donne un hersage énergique perpendiculairement à la direction des bandes de terre, puis on sème le plus souvent une avoine de printemps, céréale qui réussit très bien sur les *défriches* de prairie. Quant aux prairies artificielles, luzernières, tréflières et sainfoin, dont la durée est limitée, dès que les rendements et les produits laissent à désirer, malgré les plâtrages et les apports d'engrais, on procède à leur défrichement. Cette opération s'exécute en automne lorsqu'on veut y semer un blé d'hiver, ou bien en décembre et janvier si le sol doit être ensemencé en avoine de printemps. Le défrichement se fait comme pour les prairies naturelles.

Albert LARBALETRIER.

II. DROIT. — L'intervention de la loi pour réglementer le *défrichement*, c.-à-d. la conversion en terre labourable

d'une terre inculte ou plantée d'arbres, s'explique par la nécessité d'intérêt public de maintenir la quantité de forêts et de bois en rapport avec les besoins de la consommation. La Révolution avait cru bien faire en supprimant toutes les prohibitions que l'ancien droit féodal avait apportées au défrichement. La loi du 9 floréal an XI dut les rétablir en partie : elle interdit, pendant vingt-cinq ans, les défrichements, en donnant toutefois au gouvernement la faculté d'accorder des autorisations. Le régime de restriction, établi à titre temporaire et transitoire par la loi de floréal an XI, fut prorogé de vingt ans, en 1827, par suite de la promulgation du code forestier, dont les art. 219 et suivants ont reproduit en grande partie les dispositions de la loi de l'an XI. L'application des art. 219 et suivants du code forestier fut ensuite prorogée par des lois successives jusqu'en 1859. La loi du 18 juin 1859 vint enlever à ces articles leur caractère temporaire et transitoire pour les remplacer par des dispositions définitives et plus libérales. Un décret du 12 nov. 1859 a modifié également les dispositions des art. 192 et suivants du code forestier, relatives à l'instruction des demandes en défrichement.

D'après cette nouvelle législation, aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou défricher ses bois, sans en avoir fait, quatre mois à l'avance, la déclaration à la préfecture. L'administration peut signifier au propriétaire une opposition au défrichement. Dans ce cas, il est statué sur cette opposition par le ministre des finances, la section des finances du conseil d'Etat entendue et après avis donné par le préfet en conseil de préfecture. L'opposition au défrichement ne peut être formée que pour les bois dont la conservation est reconnue nécessaire soit au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes, soit à la défense du sol contre les érosions et les envahissements des fleuves, rivières ou torrents, soit à l'existence des sources et cours d'eau, soit à la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et l'envahissement des sables, soit à la défense du territoire dans la zone frontière, soit enfin à la salubrité publique. Le fait par un propriétaire de défricher sans déclaration préalable ou malgré une opposition constitue un délit-contravention que la loi punit d'une amende, calculée à raison de 500 fr. au moins et de 1,500 fr. au plus par hectare de bois défriché. Le propriétaire doit, en outre, s'il en est ainsi ordonné par le ministre des finances, rétablir les lieux défrichés en nature de bois, dans un délai qui ne peut excéder trois années. Faute par le propriétaire d'effectuer les plantations ou le semis dans le délai prescrit par la décision ministérielle, il y est pourvu à ses frais par l'administration forestière, sur l'autorisation préalable du préfet, qui arrête le mémoire des travaux faits et le rend exécutoire contre le propriétaire. Toutes ces dispositions sont déclarées applicables aux semis et plantations exécutés, par suite d'une décision ministérielle, en remplacement de bois défrichés indûment. Sont dispensés, par exception, de la formalité de la déclaration préalable, les défrichements qui concernent : soit les jeunes bois, pendant les vingt premières années après leur semis ou plantation ; soit les parcs ou jardins attenants aux habitations ; soit les bois non clos, d'une étendue au-dessous de dix hectares, lorsqu'ils ne font pas partie d'un autre bois qui compléterait une contenance de dix hectares, ou qu'ils ne sont pas situés sur le sommet ou la pente d'une montagne. L'action ayant pour objet le délit de défrichement se prescrit par deux années, à compter de l'époque où le défrichement a été consommé.

Les semis et plantations de bois sur le sommet et le penchant des montagnes, sur les dunes et dans les landes, sont déclarés, par l'art. 226 du code forestier, exempts de tout impôt pendant trente ans ; quant aux semis et plantations qui sont effectués sur d'autres terrains, ils donnent lieu à des réductions d'impôt prévues par la loi du 3 frimaire an VII. Le défrichement des bois appartenant aux communes et établissements publics est régi par l'art. 91 du code forestier, qui dispose que ce défrichement ne peut avoir lieu

sans une autorisation expresse et spéciale du gouvernement et punit ceux qui l'auraient ordonné ou effectué sans cette autorisation des peines édictées contre les particuliers pour les contraventions de même nature. Georges LAGRÉSILLE.

BIBL. : AGRICULTURE. — G. HEUZÉ, *la Pratique de l'agriculture* ; Paris, 1889, in-18, t. I. — P. JOIGNEAUX, *le Livre de la ferme* ; Paris, 1834, in-4, t. I. — BARRAL et SAGNIER, *Dictionnaire d'agriculture* ; Paris, 1888, in-8, t. II. — MOLL et GAYOT, *Encyclopédie pratique de l'agriculture* ; Paris, 1877, in-8, t. VI. — GIRARDIN et DUBREUIL, *Traité élémentaire d'agriculture* ; Paris, 1885, in-18, t. I. — LECOULTEUX, *Traité de la culture améliorante* ; Paris, 1881, in-18.

DÉGAGEMENT. I. ARCHITECTURE. — Passage, corridor ou espace ménagé entre deux pièces d'une habitation et servant à les faire communiquer d'une façon discrète. — En maçonnerie, on entend par dégagement tout travail de ravalement que l'on exécute dans la pierre, soit pour faire ressortir du nu d'une façade les saillies des moulures ou des champs qu'elle doit comporter, soit pour ménager de petits champs entre des moulures pour les faire valoir. — En menuiserie, le dégagement d'une moulure est le travail que l'on fait subir au champ pour en dégager cette moulure. Charles LUCAS.

II. MINES. — L'atmosphère des mines peut se trouver viciée par des dégagements gazeux qui s'opèrent spontanément hors du massif et dont le plus redoutable est, sans contredit, le *grisou* ; mais, en raison de son importance même, nous l'envisageons dans un article spécial (V. GRISOU). *L'acide carbonique*, parfois appelé par les mineurs la *touffe*, est à la fois asphyxiant pour l'homme et impropre à la combustion des lampes. Sa densité considérable, 1,5, lui communique une tendance à se maintenir à la sole des chantiers et le rend par là encore plus redoutable. En effet, l'homme qui se trouve pris d'un étourdissement, par suite de la présence de ce gaz, tombant à terre dans une couche encore plus contaminée, est irrévocablement perdu. On constate, avec une grande netteté, la séparation des deux couches gazeuses, en abaissant doucement la lampe, qui faiblit et s'éteint en passant de l'une dans l'autre. L'acide carbonique provient souvent d'anciennes fissures volcaniques, pour les filons situés sur les confins de semblables massifs, comme à la mine de Pranal (Puy-de-Dôme) qui est située non loin de l'ancien volcan de Chaluset ; il arrive même quelquefois avec une température élevée. Il peut également se trouver emprisonné dans le massif, sous une forte pression ; c'est ce que les mineurs de Brassac (Puy-de-Dôme) appellent la *pousse*, qui est souvent suffisante pour pousser le charbon en avant, en l'effoliant et déterminant certaines explosions. Dans d'autres cas, l'acide carbonique a une origine plus prochaine, due à l'attaque de calcaires encaissants, par l'acide sulfurique qui résulte de l'oxydation des pyrites. *L'oxyde de carbone* ne paraît pas exister spontanément dans l'atmosphère des mines ; mais les incendies souterrains, les coups de grisou et surtout les coups de poussière, dans lesquels le carbone se trouve en excès, peuvent en fournir certaines quantités. L'hydrogène sulfuré, que son odeur rend facilement reconnaissable, même à l'état de traces, se dégage spontanément dans certaines mines. Sa présence n'a, du reste, rien qui doive surprendre ; il constitue, en effet, un produit géologique qui a directement imprégné les houilles et de certains calcaires appelés, pour cette raison, *fétides*. Certaines sources thermales le charrient souvent. Il peut aussi résulter, sur place, de l'altération des pyrites et de la décomposition des fumiers. Le séjour des mines de mercure est particulièrement antihygiénique et la population minière y subit, à la longue, les funestes effets de ce genre d'intoxication. La *vapeur mercurielle* est excessivement lourde et ne peut être éliminée que par une énergique ventilation. Indépendamment des produits gazeux, l'atmosphère des mines recèle souvent des corpuscules tenus appelée *poussières* ou *pulvéris* ; en toute circonstance, ils sont fâcheux pour la respiration. L'asphyxie charbonneuse peut être le résultat de l'encombrement des capillaires par la poussière de charbon et la suie des lampes. Tels sont les principaux dégagements des mines. L. KNAB.

III. ARTILLERIE. — Le dégagement est la rampe faisant suite à une cavité et permettant à une pièce logée dans cette cavité de s'en dégager. Tel est, dans le mécanisme de culasse du système de Bange, le *dégagement* du bec inférieur du loquet (V. BANGE [De]). — On dit aussi *rampe de dégagement* (V. FUSIL).

IV. ESCRIME. — Le dégagement est un coup droit en changeant de ligne. Il se fait dans les lignes basses comme dans les lignes hautes. Dans ce dernier cas, où il est le plus fréquemment employé, il s'exécute en passant la pointe le plus près possible et en dessous de la ligne opposée. Dans les lignes basses, au contraire, il se fait en passant la pointe par-dessus l'épée de l'adversaire. Un dégagement doit toujours être amené par une pression de la lame adverse. C'est un des plus beaux et des plus sûrs coups de l'escrime, mais avec le coup droit c'est le plus difficile à bien exécuter.

DÉGAGNAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Salviac; 1,822 hab. Restes des fortifications et de nombreux tombeaux anciens en maçonnerie.

DÉGAS (Edgar-Hilaire-Germain), peintre et sculpteur, né à Paris le 19 juil. 1834, élève de Lamothe, entré à l'École des beaux-arts en 1855. On cite de lui *Une Scène de guerre au moyen âge*, pastel (1865); mais il s'est voué entièrement à la peinture des mœurs contemporaines et son moyen d'exécution favori est le pastel. Il a produit une quantité de portraits et de scènes de sport. W. Thornley a publié une série de quinze lithographies d'après Degas (Paris, 1889).

F. COURBOIN.

DÉGÂTS (Adm. mil.). Dommages causés aux populations par les troupes en manœuvres ou de passage. Après les grandes manœuvres, tout habitant qui se croit lésé doit, sous peine de déchéance, déposer sa réclamation à la mairie dans les trois jours qui suivent le passage des troupes. Une commission présidée par un fonctionnaire de l'intendance et composée d'un officier de gendarmerie, d'un officier du génie et d'un membre civil, est appelée à statuer sur les réclamations. Celles-ci lui sont transmises sur un état individuel, par les soins du maire de la commune. Elle fixe l'indemnité à allouer qui est payée séance tenante par un officier comptable adjoint à la commission. En cas de contestation, la justice (tribunal ou juge de paix) prononce. Si les dégâts se sont produits en dehors des grandes manœuvres, l'habitant doit porter sa plainte à la mairie trois heures au plus tard après le départ de la troupe. Le maire et un officier que laisse toujours la troupe après elle dressent aussitôt procès-verbal. En temps de guerre, ou si la troupe n'a pu laisser aucun officier en arrière, le juge de paix, ou à son défaut le maire, dresse un procès-verbal qui servira de réquisition et entraînera ultérieurement le paiement d'une indemnité au profit du réclamant.

DÉGAUCHISSEMENT (Techn.). Le dégauchissement a pour but de donner à une surface gauche, c.-à-d. de travers ou courbée, les propriétés d'un plan. On emploie pour cela, suivant les circonstances, la règle, le fil à plomb ou le niveau d'eau. Cependant dans le travail du bois certains ouvriers, tels que les menuisiers, ont souvent acquis assez de justesse de coup d'œil pour ne pas être obligés de se servir de ces instruments. Ils reconnaissent qu'une planche est bien dégauchie quand, présentée convenablement à la lumière, elle paraît également éclairée dans toutes les parties de sa surface.

DÉGAULLE (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Attigny (Champagne) en 1732, mort à Honfleur en 1810. Il servit d'abord au commerce, puis entra à l'Etat. Se trouvant à la prise de Louisbourg (1758), il s'échappa avec plusieurs camarades, aborde à l'embouchure du Saint-Laurent et arrive à Québec après mille fatigues. En 1766, il est nommé professeur d'hydrographie (Havre, puis Honfleur). Il fait construire de petits phares au bout des jetées de ces deux ports. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur les travaux des ports de Dieppe et du Havre* (in-4); *Instruction sur la manière de faire la vérification*

des boussoles (1803, in-8); *Construction et usage du sillomètre* (in-12); *Nouveau Moyen de mesurer la hauteur du soleil avec l'octant, sans voir l'horizon* (in-12).

DÉGAZONNEMENT (V. DÉFRICHEMENT DES PRAIRIES ET GAZON).

DE GEER (LOUIS) (V. GEER [LOUIS de]).

DE GEER (Charles) (V. GEER [Charles de]).

DE GEER (Louis-Gerhard, baron) (V. GEER [Louis-Gerhard], baron de).

DÉGÉL (Barrières de) (V. BARRIÈRE).

DÉGEN (Carl-Ferdinand), mathématicien danois, né à Brunsvig le 1^{er} nov. 1766, mort le 8 avr. 1825. Après avoir étudié presque toutes les sciences et beaucoup de langues, il fut précepteur (1793) des princes Christian (VIII) et Ferdinand, puis maître supérieur à Odense (1802), recteur à Viborg (1806), enfin professeur à l'université (1814), où il introduisit les hautes mathématiques. Parmi ses nombreux écrits en latin, en danois, en allemand et en français, il faut citer : *Canon Pellianus* (Copenhague, 1817, gr. in-8); *Tabularum ad faciliorem et breviorum probilitatis computationem utilium enneas* (*ibid.*, 1824, gr. in-8). B-s.

DÉGÉNÉRATION. I. BIOLOGIE ET PATHOLOGIE (V. DÉGÉNÈRE ET DÉGÉNÈRESCENCE).

II. ZOOTECHE. — On appelle ainsi la dissemblance d'un produit d'avec ses auteurs et son éloignement du type primitif de l'espèce à laquelle il appartient. La dégénération qui s'applique à l'affaiblissement, chez un animal, des caractères initiaux de son espèce ou de sa race et qui implique, pour le naturaliste, une diminution, une perte des facultés natives est souvent, au contraire, pour l'économiste, pour l'agriculteur, pour le zootechnicien, de même que pour l'horticulteur, une amélioration voulue, créée, cherchée et donnant au produit des qualités et des aptitudes qu'il n'avait pas à l'état de nature. La domestication, par exemple, a fait dégénérer la plupart des races primitives, chiens, chats, chevaux et ruminants, mais, au point de vue de leur utilité et des services qu'ils nous rendent, la dégénération a été plutôt, à notre point de vue, une régénération. — Pour l'éducateur, un animal s'améliore dès qu'il remplit mieux la destination pour laquelle il est élevé, entretenu et nourri. Pour le naturaliste, le type le plus parfait du cheval est le cheval arabe; ce cheval, dégénéré, mais modifié, accru en facultés et en vitesse, est devenu le cheval pur sang anglais. Le cheval de la nature, le cheval sauvage, s'il devient domestique, dégénère au point de vue de la nature, mais s'améliore au point de vue des aptitudes qu'il doit posséder pour rendre des services à l'homme et remplir son rôle social d'animal domestique. Quant à ce dernier, émanation dégénérée pour les uns, régénérée pour les autres, du cheval de la nature et qui a acquis des facultés nouvelles par la domestication, il dégénère s'il vient à perdre ces facultés créées, puisque, en les perdant, il perd en même temps ses aptitudes aux services en vue desquels il est conservé. Voyez le boullonnais, lourd et fortement charpenté, capable de trainer les plus pesants fardeaux : il n'est point sorti tel des mains de la nature ; c'est par la sélection que l'homme est parvenu à le produire et il l'a produit parce qu'il en avait besoin ; c'est un cheval dégénéré pour le naturaliste, mais pour l'agriculteur et le zootechnicien, c'est un cheval créé, régénéré, amélioré, au contraire. A l'état de nature, la femelle du taureau cesse de donner du lait dès qu'elle n'allait plus son nourrisson ; nos moutons domestiques, les mérinos et les dishley, ont une laine soyeuse et fine ne ressemblant en rien à celle du mouflon sauvage, père de l'espèce ovine ; ces animaux, si éloignés aujourd'hui de leur condition de nature, puisque la vache donne du lait alors que depuis longtemps elle n'allait plus, et que les moutons domestiques nous fournissent à la fois et une viande succulente et une laine recherchée, ces animaux sont, pour le naturaliste, des animaux dégénérés, mais, en fait, ils sont perfectionnés, améliorés au point de vue de leur utilité et du but pour lequel l'homme les élève et les entretient. L'animal amélioré

par l'homme, auquel l'homme a, par ses soins, donné des aptitudes physiques et morales nouvelles, tend à dégénérer constamment, c.-à-d. à perdre les qualités acquises et à retourner au type ancestral primitif. Pour ses besoins, l'homme a créé des races spéciales de chevaux, de bœufs et de chiens; pour conserver ces races qui ont, chacune, des aptitudes spéciales, l'homme doit surveiller avec soin les accouplements; il doit lutter contre la dégénération, conséquence des changements de climat, d'une nourriture insuffisante ou mauvaise, de travaux excessifs, et, pour y parvenir avec succès, il est nécessaire d'apporter un choix judicieux dans les reproducteurs, étalons ou juments, taureaux ou vaches, brebis ou béliers; de bien nourrir les animaux et de ne pas les livrer trop jeunes à un travail ininterrompu qui les fatigue et les épuise prématurément, développe dans leurs membres des tares indélébiles et les rend incapables de remplir les fonctions diverses auxquelles ils sont destinés.

L. GARNIER.

DÉGÉNÉRÉ. I. MATHÉMATIQUES. — On se sert quelquefois de ce mot pour désigner une forme limite de certaines figures: ainsi deux droites constituent une forme dégénérée de l'hyperbole, etc.

II. PATHOLOGIE. — Morel et, après lui, beaucoup d'aliénistes, ont adopté le terme de *dégénérés* pour désigner une catégorie d'individus atteints congénitalement, sous l'influence de tares nerveuses héréditaires, dans leur constitution physique et mentale. L'idiot et l'imbécile représentent les formes complètes de cette déchéance de l'organisme. D'autres variétés, à dégradation successivement moins profonde, comprennent les simples débiles et les dégénérés supérieurs. Malgré d'apparentes distinctions, tous ces groupes appartiennent à la même famille et sont liés par des manifestations similaires. Tous ont pour base commune des lésions anatomiques et physiologiques de même nature, intéressant, à divers degrés, l'axe cérébro-spinal. — On connaît le tableau clinique de l'*idiotie* et de l'*imbécillité*. Physiquement, ce sont des infirmités de toute sorte: déformations crâniennes et faciales, paralysies et contractures des membres, atrophies de l'appareil génital, absence ou imperfections du langage. La tare intellectuelle, plus remarquable encore que le défaut somatique, trouve sa raison d'être dans l'étendue de la lésion cérébrale. Celle-ci peut frapper les centres corticaux en totalité, ne laisser à l'idiot que la moelle et le bulbe, et réduire son existence à la vie végétative: c'est le lot du *spinal*, confiné dans les réflexes rudimentaires. Moins diffus, l'envahissement de l'encéphale cède une place à la sensation et à l'instinct. Le cerveau postérieur reste à peu près indemne. L'éducation s'exerce même parfois sur ce domaine borné et développe certaines aptitudes (idiots-savants); quelques imbéciles acquièrent une espèce de talent d'imitation dans les arts mécaniques. En réalité, ils sont tous retranchés du monde conscient. L'impuissance de détermination raisonnée livre leurs penchants à l'automatisme. Incapables de discuter et de réprimer leurs tendances, à la merci de l'impulsion, ces êtres dégradés obéissent sans contrôle à tous les besoins qui les sollicitent. — Depuis l'état de déchéance extrême qui annihile l'individu pour en faire un idiot, jusqu'à la situation de l'homme normal, il existe, dans l'échelle dégénérative, une série continue de degrés intermédiaires. Sans décrire leurs dispositions infinies, il est facile d'en résumer les analogies et les différences, en disant que l'altération physique, intellectuelle et morale s'atténue à mesure qu'on s'éloigne des types inférieurs. Mais, si le *dégénéré supérieur* touche au perfectionnement, son cas n'en demeure pas moins pathologique. S'il est vrai qu'il puisse jouir de la région cérébrale antérieure et témoigner ainsi des plus hautes facultés, le système nerveux présente chez lui des lacunes qui en détruisent l'harmonie fonctionnelle. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la proposition de Moreau (de Tours) assimilant les conditions organiques du génie à celles dont l'idiotie et la folie sont le modèle le plus complet. « Folie, idiotie et génie sont congénères, *in radice conveniunt*. »

L'anomalie se révèle toujours de bonne heure, en général dès la première enfance. Des troubles constitutionnels (lymphatisme, scrofule, retards de développement) distinguent les jeunes dégénérés. Le stigmate est imprimé sur le crâne et la face, sur le tronc et les membres, par des irrégularités de toute nature. Quoique moins tranché, le tableau rappelle celui de l'imbécillité et de l'idiotie. Au moral, mêmes relations. Les enfants sont cruels et pervers, irascibles, violents, indomptables. L'aberration des sentiments se traduit chez eux par les plus mauvais instincts: tortures sur les animaux, agressions brutales et réfléchies, mais par leur brusquerie se rapprochant de l'impulsion automatique. menteurs, haineux, enclins au vagabondage, au vol, à l'onanisme, combinant des méfaits sans nombre, ils se montrent capables de tous les écarts (*criminels-nés*). D'autres, il est vrai, sont doux et tranquilles, débonnaires, faciles à diriger; mais, indolents et apathiques, souffrants et malades, ils ne frayent pas volontiers avec leurs camarades, se tiennent éloignés des distractions de leur âge et se font déjà remarquer par la bizarrerie de leurs penchants. Le développement de l'intelligence ne suit pas une marche régulière. Ou bien, c'est la faiblesse d'esprit qui domine (*débiles, arriérés*); ou bien, par opposition à la précocité de certaines aptitudes (mémoire, calcul, dispositions artistiques), d'autres facultés sont marquées d'impuissance. La paresse et l'insubordination exagèrent ces côtés défectueux. — Parfois, la tare congénitale ne s'accuse qu'au moment de la puberté. A l'époque où l'adolescence devrait prendre un rapide essor, certains dégénérés sont atteints dans leur croissance, dans leurs fonctions sexuelles; ils éprouvent des accidents convulsifs, choréiques, hystéro-épileptiformes; une extrême sensibilité aux impressions ambiantes favorise chez eux l'apparition de migraines, de névralgies diverses. Quelques-uns se trouvent arrêtés dans leur carrière intellectuelle et ne peuvent dépasser le niveau de l'instruction élémentaire; d'autres, non seulement incapables de tout progrès ultérieur, oublient même ce qu'ils ont appris et tournent à l'imbécillité. Dans une voie privilégiée, d'autres, au contraire, feront preuve d'une grande activité cérébrale et jouiront d'une santé relative, état cependant troublé par des phénomènes neurasthéniques: céphalalgies rebelles, tics musculaires, lassitudes profondes succédant à des phases d'exaltation. Par contraste avec une imagination brillante, celui-ci manquera de jugement, celui-là de caractère, ce dernier de moralité. Tel, esprit transcendant, montrera d'étranges perversions affectives; tel autre sera victime involontaire d'obsessions et de mouvements irrésistibles. En somme, tous frappés au coin de la dégénérescence, tous irréguliers. Au plus haut degré de la *déséquilibration* se tiennent ces individus que le monde traite de maniaques, d'originaux, d'excentriques. Candidats à la folie, devrait-on dire, et mieux encore aliénés! Les uns, trop impressionnables, manifestent des besoins d'isolement, des scrupules outrés, des tendances mystiques, des idées hypocondriaques. Beaucoup se signalent par des extravagances poussées jusqu'aux désordres de conduite les plus graves. Pour employer l'énergique expression de Maudsley, ce sont de *vrais imbéciles moraux*. Leur mobilité, leurs faciles déterminations les engagent aux métiers les plus divers sans qu'ils y trouvent jamais leur compte. Égoïstes, vaniteux, prêts à tous les excès comme à toutes les défaillances, ils n'appliquent leurs réelles aptitudes qu'à satisfaire leurs appétits passionnels. On les voit se parer de titres imaginaires, rechercher l'attention publique, jeter le trouble dans les familles, poursuivre de leurs démarches importunes les puissants du jour. La calomnie, l'invective, la menace constituent leurs armes favorites. Non moins intraitables à l'asile où ils échouent que dans la vie ordinaire, ces malades récriminent sans relâche contre leur séquestration, sollicitent la presse, les tribunaux, et, grâce à quelques apparences, surprennent parfois une oreille attentive à leurs élucubrations délirantes (*folies raisonnantes et morales*). Aussi bien, la dégénérescence peut revêtir des manifes-

tations d'un ordre différent. Il s'agit toujours du même trouble physiologique : l'absence d'équilibre fonctionnel des centres nerveux, mais la perversité systématique, l'instinct dépravé ne sont plus en cause. Les malades, pour la plupart instruits, intelligents et honorables, s'efforcent de redresser leurs pénibles entraînements. Tantôt, ce sont des craintes absurdes, des obsessions grotesques, des penchants bizarres. Tantôt surgit l'impulsion, extravagante ou ignoble, délicate ou criminelle, sans que l'individu, conscient mais subjugué, puisse se soustraire à ce despotisme morbide. Jusque dans ces dernières années, les auteurs, en décrivant ces phénomènes sous les appellations les plus diverses (*folies lucides, folies avec conscience, névroses émotives, monomanies, etc.*), avaient pris soin de les envisager comme des affections distinctes, possédant chacune sa pathogénie et son évolution particulières. C'est à M. Magnan que revient l'honneur, non seulement d'en avoir découvert un certain nombre, mais surtout d'avoir reconnu, derrière leurs variétés d'aspect, les mêmes attributs fondamentaux : dégénérescence héréditaire dont ils constituent les principaux incidents et les meilleurs signes de certitude ; obsession ou impulsion involontaires ; conscience complète et résistance intérieure ; angoisse concomitante ; satisfaction consécutive. Autant de caractères fixes et de liens communs qui ont permis à M. Magnan de grouper ces phénomènes sous la dénomination générale de *stigmates psychiques*, de *syndromes épisodiques des héréditaires dégénérés*. Depuis l'acte le plus simplement puéril jusqu'aux faits de la plus haute gravité, depuis l'hésitation la plus étrange jusqu'à l'obsession la plus dangereuse, toutes les tendances, toutes les faiblesses, toutes les inquiétudes, peuvent germer et trouver place, isolées ou réunies, dans l'esprit de ces malades. C'est dire que la série des syndromes est inépuisable ; la liste suivante comprend les plus connus et les mieux observés : 1° *aboutie* (à privatif et βουλή, volonté) ; 2° *folie du doute*, syndrome caractérisé par l'état de préoccupation incessante et d'angoisse que détermine l'incertitude survenant à propos de sujets futiles, de questions insolubles, d'événements impossibles ; 3° *délire du toucher* ou crainte du contact de certains objets ; 4° *topophobie* ou peur des espaces (agoraphobie, claustrophobie) ; 5° *onomatomanie, arithmomanie* : syndromes à formes multiples, essentiellement constitués par l'obsession du mot ou du nombre ; 6° *incoordination motrice, impulsions* : mouvements irrésistibles ou tendances impérieuses à l'accomplissement de certains actes ; il s'agit parfois de simples tics musculaires, de secousses localisées dans un membre ou dans un segment de membre, de spasmes intéressant un appareil spécial ; d'autres fois, le désordre aboutit aux manifestations les plus bizarres ou les plus dangereuses : coprolalie, écholalie, échokinésie, impulsions à l'homicide et au suicide, au vol (kleptomanie), à l'incendie (pyromanie), à la boisson (dipsomanie) ; 7° *amour exagéré des animaux ; folie des antivivisectionnistes* ; 8° *anomalies, aberrations et perversions sexuelles*. — La folie, chez les dégénérés, est loin de se restreindre aux états spéciaux que nous venons de décrire. Sur ce terrain préparé, il suffit, au contraire, de la cause la plus banale pour entraîner le désordre mental au plus haut degré de diffusion. L'enfance ne met pas à l'abri de l'atteinte. Pour les adultes, une propension naturelle à l'abus des excitants nerveux (alcool, morphine, cocaïne, etc.) multiplie les éléments occasionnels. En dehors même d'une circonstance appréciable, fréquemment le délire éclate, subit, instantané, exempt de la longue incubation que réclame, pour se produire, l'aliénation ordinaire. Des troubles sensoriels, des idées ambitieuses, mystiques, mélancoliques, hypocondriaques, de persécution, se développent d'emblée, tour à tour ou simultanément, sans évolution systématique. Ce qui domine jusqu'au bout, c'est l'irrégularité. Dans aucune autre forme vésanique, la manière d'être du patient ne se montre plus variée, la succession des phénomènes plus rapide : le

malade peut passer brusquement de l'agitation la plus violente à la dépression la plus profonde. Dans aucune autre vésanie, la folie des actes ne se manifeste plus impérieuse et ne participe davantage de l'automatisme impulsif. Parfois, ce sont des états *raisonnants* ou l'irritabilité, l'emportement, l'injure, la médisance, tiennent la plus grande place et semblent résulter d'un besoin réfléchi, d'une méchanceté volontaire. La terminaison des accidents n'est pas moins imprévue que leur marche : ils s'améliorent aussi vite qu'ils surviennent, pour cesser quelquefois du jour au lendemain. Il est vrai que les rechutes sont fréquentes, les alternatives désespérantes : la guérison, en équilibre instable, reste sur la menace constante d'un nouvel accès délirant. Beaucoup de ces malades ne quittent l'asile que pour y rentrer, souvent à brève échéance. Une démence précoce peut les condamner irrévocablement.

L'état mental de certains dégénérés offre d'autant plus d'intérêt à l'étude qu'il soulève à chaque instant le grave problème de la responsabilité. Viciés innés, en lutte ouverte depuis l'enfance contre les exigences sociales, la plupart de ces individus sont facilement poussés au délit ou au crime. La répression peut s'exercer sur eux pour des faits d'ivrognerie et de vagabondage, pour des vols et des abus de confiance, pour des actes de débauche. Fautes légères, si on les compare à des entreprises d'une autre espèce, car, de l'examen progressif des infirmes congénitaux du cerveau, il n'est pas illégitime de conclure que tous les malfaiteurs, que tous les scélérats se recrutent parmi les dégénérés. Aux yeux de l'observateur impartial, le crime apparaît certainement comme la conséquence inéluctable d'une lésion matérielle de l'organisme. Cependant, au double point de vue clinique et médico-légal, il convient de distinguer plusieurs catégories de dégénérés délinquants. On ne saurait confondre, par exemple, l'ivrogne et le dipsomane, le débauché sexuel et l'érotomane, le voleur de profession et le kleptomane, l'assassin vulgaire et l'homicide sollicité malgré lui par l'impulsion. Entre eux, il y a toute la différence qui sépare l'honnêteté de la dépravation morale. Chez les uns, l'acte criminel a pour mobile continu la satisfaction de mauvais penchants ; les autres résistent de toute leur énergie, de toute leur conscience, aux tendances qui les provoquent. Il est évident que pour ces malheureux impulsifs, aussi bien d'ailleurs que pour les vrais délirants à forme raisonnante, poser la question de responsabilité, c'est la résoudre. Ce sont des malades qu'il faut rendre au régime de l'asile, dont ils relèvent plus justement que de la règle pénitentiaire.

Dr SAURY.

BIBL. : MOREL, *Traité des dégénérescences* ; Paris, 1857. — MOREAU (de TOURS), *la Psychologie morbide* ; Paris, 1859. — MAGNAN, *Leçons cliniques sur la folie des dégénérés*, dans *Progress médical*, 1883-1887 et 1889. — LÉCRAIN, *Du Délire chez les dégénérés* ; Thèse de Paris, 1886. — SAURY, *Etude clinique sur la folie héréditaire : les dégénérés* ; Paris, 1886. — LOMBROSO, *l'Homme criminel*, 1887, édit. française. — MAUDSLEY, *le Crime et la Folie* ; 1890, 5^e édit. française. — PAUL GARNIER, *la Folie à Paris*, 1890.

DÉGÉNÉRESCENCE. I. BIOLOGIE ANIMALE. — On a défini la dégénérescence physique, intellectuelle et morale de l'homme, ou la dégénérescence de l'animal, une altération organique et fonctionnelle, une dégradation graduelle du type normal, transmissible par hérédité, et pouvant aboutir à la stérilité et à l'extinction.

Chacun sait que le flambeau de la civilisation n'est pas toujours tenu par la même main. Il suffit à l'esprit d'évoquer à ce sujet les ruines de l'Égypte ancienne, de l'Assyrie, de la Grèce et de la Rome antique. Les causes de la dégénération des races humaines sont multiples. On les a divisées en pathologiques ; toxiques ; géographiques, géologiques et climatiques ; sociologiques. Les causes pathologiques sont trop connues pour que nous ayons besoin d'insister. Les grandes maladies constitutionnelles, la scrofule, la tuberculose, la syphilis, le cancer, la lèpre sont transmissibles par hérédité et conduisent à la déchéance vitale et à la dégradation. L'hérédité accumulée mène à la destruction de la famille. C'est en partie parce

que les civilisés apportent aux incivilisés la phtisie, la variole, l'alcoolisme, qu'ils sont la cause de la disparition des races inférieures. La concurrence vitale entre eux achève de tuer les dernières. Ainsi ont diminué dans des conditions effrayantes les races océaniques depuis un siècle.

Parmi les causes toxiques se place en premier lieu l'alcoolisme. Magnus Huss l'avait bien dit, l'individu qui hérite de l'alcoolisme est marqué du sceau d'une dégénérescence qui frappe spécialement les rouages du système nerveux central. Sur quatre-vingt-trois enfants idiots et épileptiques du service de Delasiauve, à la Salpêtrière, Martin, alors interne de ce service, a relevé soixante fois l'alcoolisme des parents. Baer et Lunier attribuent à l'alcoolisme une proportion de 27 % dans l'écllosion de l'aliénation mentale, et Morel a peint de main de maître les dégénérés (V. ce mot) par alcoolisme. Lancereaux a même été plus loin, et a placé la scrofule et la tuberculose parmi les dégénérescences alcooliques. Chacun sait où est conduit l'Oriental par l'opium qu'il fume et à travers la fumée duquel il entrevoit le paradis de Mahomet. Les causes climatiques, géographiques et géologiques des dégénérescences sont bien connues. Aucune des races humaines n'est cosmopolite, pas même la race juive, quoi qu'en dise Boudin. Elles ne peuvent vivre sous tous les climats. Certaines vivent et se perpétuent dans une contrée, alors que d'autres s'y dégradent et s'y éteignent après un certain nombre de générations si les croisements (à l'aide d'une des souches mères) avec la race indigène ne vient les sauver. C'est là le non-acclimatement qui conduit à la stérilité et à l'extinction des races (V. ACCLIMATÉMENT).

Le climat, le sol, l'altitude peuvent conduire au même résultat ; le climat peut changer, et la race qui prospérait peut dégénérer précisément parce qu'elle ne change pas de place et ne se met pas en marche pour rechercher un nouveau climat qui lui conviendrait. C'est ainsi que se sont succédés les faunes et les flores, et c'est ainsi que s'évanouit le mythe de l'espèce immuable.

Les causes sociales de la dégénération sont multiples. La transformation d'un couple primitif en Patagons, en Chinois, en Nègres et en Scandinaves est un *credo* mystique, et la transformation des races sous la seule action du milieu cosmique reste à démontrer. Les races humaines dites inférieures ou sauvages ne sont donc point des agglomérations de dégénérés, mais elles supportent mal notre état social, ne s'y adaptent pas, en prennent tous les vices et aucune des qualités, et succombent. Les croisements ethniques n'empêchent pas cette dégénérescence. En effet, comment l'humanité gagnerait-elle quelque chose à fondre ses races supérieures avec les inférieures, de façon à peupler le globe de métis ? Beau et beau font beau, tandis que beau et laid font demi-beau. Ainsi des mariages consanguins que l'on a considérés comme une cause de dégénérescence. Consanguinité saine, excellente reproduction ; consanguinité morbide, hérédité accumulée et reproduction déplorable, voilà la vérité (V. CONSANGUINITÉ). Nous n'insisterons pas sur les causes sociales de la dégénérescence. La division excessive du travail dans nos sociétés modernes, les professions industrielles, le séjour des grandes villes, la misère et la pauvreté, l'encombrement et le militarisme sont des causes variables de dégradation. « Là où naît un pain naît un homme » et « plus le blé est cher moins il naît d'enfants. » Qu'on se rappelle les famines du moyen âge et l'on se rendra compte du rôle de l'alimentation dans le progrès ou la déchéance des races. S'il nous était permis de donner ici le portrait des dégénérés (V. ce mot), le nain, le microcéphale, l'idiot, le crétin, le goitreux, le scrofuleux, le rachitique, l'épileptique, et bien d'autres, défileraient sous nos yeux. Pour remédier à l'extension de la dégénérescence humaine, que faut-il faire ? En dehors des causes géographiques que les modifications du sol ou l'émigration peuvent seules supprimer, nous avons vu que les causes les plus puissantes de la dégénération étaient les causes pathologiques et l'émigration des agricoles vers les agglomérations urbaines où ils puisent tous les vices

en perdant toutes leurs vertus. C'est donc dans le choix des alliances et la diffusion des lois de l'hygiène d'une part, et dans la restriction de la dépopulation des campagnes au profit des villes qu'il faut chercher le remède au mal.

II. ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — La *dégénérescence* ou *dégénération*, en anatomie, est un processus accidentel hypertrophique, atrophique ou même destructeur, qui conduit à la détérioration et à la mort de l'élément. Mais il faut savoir qu'on désigne souvent sous ce nom le produit de la dégénération, les productions morbides représentées par un tissu ou un organe altéré, la substitution d'éléments pathologiques (tubercules, cancer), aux éléments normaux. — On se sert aussi du terme *dégénérescence* pour exprimer le passage d'une maladie à l'un de ses degrés ou à l'une de ses variétés dénotant plus de gravité, ou bien la transformation d'une affection en une autre affection. C'est ainsi qu'on dit dans le langage courant que la pleurésie simple *dégénère* en pleurésie tuberculeuse. Si l'on admet que les dégénérescences sont « des altérations d'où résulte la transformation d'un tissu, d'un organe ou même d'un produit morbide déjà existant, tel qu'une tumeur, en une matière considérée comme essentiellement morbide », on arrive à l'étude des différentes dégénérescences elles-mêmes.

C'est ainsi qu'on a décrit les dégénérescences *graisseuse*, *caséuse*, *cireuse*, *muqueuse*, *hyaline* ou *colloïde*, *amyloïde* (V. ADIPEUX, AMYLOÏDE, NÉOPLASIE, TUBERCULES PULMONAIRES, RÉGRESSION). La cause des dégénérescences, de ce qu'on a appelé aussi l'*évolution du processus rétrograde ou régressif*, est en fin de compte une altération organique due à une nutrition vicieuse. Celle-ci dépend elle-même, soit d'une altération primitive de la cellule (inflammation, certains empoisonnements) ; soit d'une altération primitive du sang qui ne fournit plus aux éléments anatomiques le *pabulum vitae* qui est nécessaire à leur existence et à leurs fonctions (dégénérescences graisseuses, cachexies, etc.), soit enfin d'une altération du système nerveux qui ne porte plus aux éléments les incitations nutritives nécessaires (atrophie, suite de sections, d'inhibitions ou lésions nerveuses).

CH. DEBIERRE.

DEGENFELD. Famille allemande, originaire d'Argovie, qui s'établit vers 1280 à Degenfeld sur la Lauter. Au début du XVII^e siècle elle se scinda en deux branches. Parmi ses membres, nous citerons : *Christoph-Martin*, né en 1599 à Eybach (Wurtemberg), mort à Durnau le 13 oct. 1653, combattit sous Wallenstein et Tilly, fut créé baron par l'empereur en 1623, combattit sous Spinola et Gustave-Adolphe, passa au service de la France (1635) qui le préposa à la cavalerie étrangère, puis à celui des Vénitiens (1642), combattit les Turcs et le pape, devint gouverneur de Dalmatie en 1645 et finit par rentrer chez lui. — Sa fille, *Maria-Susanna-Loysa*, née en 1636, morte le 18 mars 1677, devint la maîtresse et l'épousemorganatique (1657) de l'électeur palatin Charles-Louis. — Le frère de celle-ci, *Hannibal* (1648-1694), combattit au service des Vénitiens à Candie (1666), du prince de Waldeck (1674), de la Hollande, du Danemark comme général (1675), de la Bavière, comme lieutenant feld-maréchal (1681), de Venise (1685) ; il prit part à la guerre de Morée et défendit Corinthe contre les Turcs. — *Christoph-Martin*, comte de Degenfeld-Schomberg ou Schomberg (1689-1762), petit-fils du premier Christoph-Martin, servit le Brunswick, l'empereur, le Palatinat, la Prusse où il devint ministre de la guerre ; il épousa en 1717 la fille et héritière du duc de Schomberg dont il ajouta les armes aux siennes, et fut promu en 1733 comte d'Empire. — Son petit-fils, *August-Franz-Johann-Christoph*, comte de Degenfeld-Schomberg, né à Nagy Kanisza (Hongrie) le 10 déc. 1793, mort à Altmunster près Gmunden le 5 déc. 1876.

Auguste, comte de Degenfeld-Schomberg, général autrichien, né à Nagy Kanisza (Hongrie) en 1798, mort à Gelsmünster en 1876. Il entra fort jeune dans l'armée autrichienne et prit part à la campagne de 1815. En 1848, il était général ; il contribua puissamment au gain de la

bataille de Novare (1849). En 1849, il devint feld-marchal-lieutenant. En 1859, il commandait le 8^e corps d'armée de Bologne; après la bataille de Magenta, il reçut le commandement du littoral vénitien, puis du deuxième corps d'armée. Il devint feld-zeugmeister et fut ministre de la guerre de 1860 à 1864.

Alfred-Ludwig, baron de Degenfeld, général allemand, né à Gernsheim (Bade) le 9 févr. 1816, commandait en 1870 la 2^e brigade d'infanterie badoise; il prit part au siège de Strasbourg, fut détaché au 1^{er} oct. 1870 pour chasser les francs-tireurs des Vosges, les combattit à Raon-l'Étape et Nompelize, se joignit avec le 14^e corps formé à Saint-Dié sous Werder qui lui confia l'avant-garde; il combattit la division Cambriels sur l'Ognon (22 oct.), les garibaldiens devant Dijon (26 oct.), Cremer à Nuits; dans la bataille de Villersexel, il commandait l'aile droite et fut refoulé sur Chalonvillars le 16 janv. Il fut mis à la retraite le 18 oct. 1871 avec le grade de lieutenant général.

DEGEORGE (Charles-Jean-Marie), graveur en médailles et sculpteur français, né à Lyon le 31 mars 1837, mort à Paris dans les premiers jours de nov. 1888. Il fut élève de Duret, Flandrin, Jouffroy et Chabot. Il obtint le grand prix de Rome en 1866, sur une médaille représentant la France protégeant l'Algérie. Il a exposé à presque tous les Salons annuels depuis 1864. Ses œuvres principales sont : le buste en marbre de *Bernardino Cenci*, la *Jeunesse d'Aristote* (statue marbre), le buste en bronze de *Henri Regnault*, pour le monument de la cour du Mûrier (à l'École des beaux-arts); une fontaine monumentale, à Lyon. Degeorge a fait un grand nombre de bustes des célébrités contemporaines et plusieurs médailles commémoratives. M. D. S.

DEGEORGES (Frédéric), publiciste et homme politique français, né à Béthune le 12 sept. 1797, mort à Paris le 22 juil. 1854. Il s'engagea de bonne heure dans l'armée et fit les campagnes de 1814 et 1815. Il ne voulut point servir sous la Restauration, fit alors des études de droit et ayant participé à diverses manifestations contre les Bourbons, fut emprisonné à la Force. Il s'affilia à plusieurs sociétés secrètes, fonda la loge maçonnique *les Amis de la Vérité*, et prit une part active aux agissements des carbonari. Accusé de tentatives d'embauchage sur l'armée, il fut condamné à mort par contumace (1824) et passa en Angleterre. En juil. 1828, il rentra en France, se constitua prisonnier et fut acquitté par la cour d'assises de Saint-Omer. Il persista dans son opposition irréconciliable, fonda le *Propagateur* pour combattre le cabinet Polignac et se mit à la tête du fameux mouvement contre les Ordonnances (1830). Une fois la révolution accomplie, il continua sa propagande démocratique, subit force procès de presse et prit part à tous les mouvements qui amenèrent et consolidèrent la révolution de 1848. Élu représentant du Pas-de-Calais à la Constituante le 23 avr., il siégea à gauche, fut élu secrétaire de l'assemblée et se montra adversaire déclaré de Louis-Napoléon. Il se représenta sans succès dans le Pas-de-Calais aux élections pour la Législative. Degeorges a collaboré à plusieurs journaux : *le Progrès du Pas-de-Calais*, *le Bon Sens*, entre autres. Il a écrit : *les Femmes poètes françaises du XIX^e siècle* (Arras, 1832, in-8); *Trois Ans de règne* (Paris, 1833, in-8); et une infinité de brochures politiques.

DEGER (Ernest), peintre d'histoire de l'école allemande contemporaine, né à Bockenem, près d'Hildesheim (Hanovre), le 15 avril 1809, mort à Dusseldorf le 27 janv. 1885. Il fut élève de l'académie de Berlin et plus tard de Schadow à Dusseldorf. Ses premiers tableaux, remarquables par la recherche du style et une certaine élégance dans les types, lui valurent dans son pays une grande popularité, notamment la *Mise au Tombeau* (1831) et le *Calvaire* (1832). Chargé de décorer de fresques une église construite sur l'Apollinarisberg, près de Remwagen, il alla avec quelques jeunes artistes, dont il voulait faire ses collaborateurs, étudier les œuvres des préraphaélites en Italie, et il en

revint en 1841 avec les cartons et les esquisses de ce grand travail qui ne fut terminé qu'en 1851. Depuis 1869, il était professeur à l'académie de Dusseldorf.

DEGÉRANNO (Marie-Joseph), né à Lyon le 29 févr. 1772, mort à Paris le 12 nov. 1842. Il reçut une éducation chrétienne. Avec son ami C. Jordan, il défendit les catholiques qui refusaient d'accepter la constitution civile du clergé et prit part à l'insurrection de 1793. Réfugié en Suisse, puis à Naples, il rejoignit à Paris C. Jordan, député aux Cinq-Cents, le sauva au 18 fructidor et l'accompagna en Allemagne. Sur les conseils de sa fiancée, il étudia la langue et la littérature allemandes. Puis, après avoir concouru sur la question de *l'Influence des Signes*, il se maria. Son Mémoire couronné parut l'an VIII, en 4 vol. Associé à l'Institut, lié avec les idéologues comme avec M^{me} de Staël, Degéranno compose des Mémoires sur la pasigraphie et sur Kant, sur le Sauvage de l'Aveyron et sur les méthodes à suivre pour l'observation des peuples sauvages; il fait au Lycée un cours de philosophie morale. Sa *Génération des connaissances humaines* est couronnée par l'académie de Berlin, à laquelle il dédie *l'Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines*. Secrétaire général à l'intérieur (1804), maître des requêtes et envoyé en mission à Florence et à Rome, conseiller d'Etat et intendant de la Catalogne, Degéranno se rapproche de plus en plus de Napoléon dont s'éloignent les idéologues. Chargé en 1808 du *Rapport sur les progrès de la philosophie*, membre de la société philosophique qui, dès 1814, se réunit chez Biran, il professe en 1819, à la faculté de Paris, le droit public et administratif, et publie plus tard quatre volumes d'*Institutes*. Pour la Société d'instruction élémentaire, il compose son *Cours normal des instituteurs primaires*. De plus en plus occupé des idées morales et religieuses, il fait paraître *le Visiteur du Pauvre*, *le Perfectionnement moral et l'éducation de soi-même*, la *Bienfaisance publique*. Administrateur des Sourds-Muets, il écrit deux volumes sur leur éducation. Pair de France en 1837; membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et de celle des inscriptions, il présidait, au moment où il mourut, la commission chargée de juger le concours sur les *Leçons de philosophie* de Laromiguière. Quatre volumes publiés après sa mort par son fils complétèrent la seconde édition de son *Histoire comparée* (1822, 4 vol.).

Comme l'a dit Sainte-Beuve, Degéranno est un « de ces esprits mous qui se modifient en traversant des époques diverses ». Admirateur vers 1800 de Cabanis, de D. de Tracy et de Condorcet, tout en restant spiritualiste, il a pu, en 1828, être placé par Damiron à côté de Royer-Collard et de Cousin. On regrettera aussi, avec Sainte-Beuve, qu'il ait été « un de ces écrivains filants comme le macaroni, s'allongeant indéfiniment sans se rompre », jusqu'à fournir plus de vingt-cinq volumes, sans compter les manuscrits prêts pour l'impression. Mais on ne saurait, sans injustice, lui dénier toute originalité. Biran et Ampère, Prévost et Dugald-Stewart, comme D. de Tracy, Cabanis, Garat et M^{me} de Staël, l'ont tenu en grande estime. D'autres, qui l'ont peu cité, lui ont fait plus d'un emprunt. Comme historien de la philosophie, il a, l'un des premiers en France, employé une méthode scientifique pour réunir, classer et interpréter les textes, utilisé les travaux allemands, exposé avec impartialité et intelligence les doctrines philosophiques, même celles des scolastiques, de Kant et de ses disciples. Avant Cousin, il ébauche une classification plus large et moins contestable des systèmes, entre lesquels la philosophie de l'expérience fait un choix. C'est qu'en effet, avant Cousin, « dont les cours indiquent qu'il a adopté pour base de son enseignement l'idée maîtresse de *l'Histoire comparée* », Degéranno est éclectique : à l'imitation des juristes qui ont ordonné toutes les parties du Code dans un lumineux ensemble, il voudrait recueillir les vérités éparses et même rétablir quelque communication entre la métaphysique et les sciences positives.

Aujourd'hui encore, il fournirait plus d'une idée originale pour l'éducation physique, intellectuelle et morale, pour l'instruction des aveugles-nés, pour le perfectionnement du caractère et l'organisation de la bienfaisance publique. Mais c'est en psychologie qu'il a laissé les vues les plus ingénieuses. La Société d'anthropologie a reproduit comme un modèle (1884) ses instructions pour l'observation des sauvages. Tout récemment, Preyer le citait pour l'acquisition du langage chez les enfants. Recommandant enfin d'étudier les sourds-muets dans leurs familles ou livrés à eux-mêmes, il rapporte certains cas d'aveugles, sourds et muets qui rappellent Laura Bridgmann. Au moment où les recherches psychologiques sont en faveur, il est juste de remettre en honneur ceux qui les ont engagées dans une voie si féconde en résultats positifs.

F. PICAVER.

BIBL.: COUSTIN, *Fragments philosophiques*. — DAMIRON, *Essai sur la philosophie en France au XIX^e siècle*. — JOURDAIN, art. *Dégérando* (*Dict. philos. de Franck*). — MIGNET, *Notice sur Dégérando*. — FERRAZ, *Spiritualisme et libéralisme*. — Jules SIMON, *une Académie sous le Directoire*. — Paul JANET, *Victor Cousin et son œuvre*. — SAINTE-BEUVE, *Lundis et Portraits littéraires*, passim. — *Lettres de la baronne de Gérando, de 1800 à 1804*, publiées par son fils. — PICAVER, *la Philosophie de Kant en France de 1773 à 1814* (Introd. à la *Critique de la Raison pratique* de Kant); *les Idéologues*, 1891, ch. VIII.

DE GEYTER (Jules) (V. GEYTER [Jules de]).

DEGGE (Sir Simon), juriste anglais, né en 1612, mort en 1704, connu pour avoir publié en 1676 le *Parson's Counsellor and law of Tithes*, qui a été longtemps classique.

DEGGENDORF. Ville de Bavière, prov. de Basse-Bavière, sur la rive droite du Danube, à 48 kil. N.-O. de Passau; 6,200 hab. Pont de pierre sur le Danube. Toiles; brasseries; marché agricole. Ch.-I. d'un comté, Deggendorf fut détruit par Ottocar en 1266; en 1337, on y massacra les juifs. Au-dessus de la ville, sur un rocher du Bayrischerwald, l'ancien couvent de Rusel; à 4 kil. au N.-O., l'ancienne abbaye bénédictine de *Metten*, fondée en 792 par Charlemagne.

DE GIOANNIS-GIANQUINTO (Giovanni) (V. GIOANNIS-GIANQUINTO [Giovanni de]).

DEGITUL (Métrol.). Mesure de longueur valaque; vaut 0^m025.

DE GIULI-BORSI (Teresa) (V. GIULI-BORSI).

DEGLANE (Adolphe-Auguste-Henri), architecte français, né à Paris le 10 déc. 1853. Elève de M. André et de l'Ecole des beaux-arts où il entra le 22 oct. 1874. M. Henri Deglane obtint le diplôme d'architecte en 1880 et exposa, au Salon de cette même année, en collaboration avec M. Dutocq, un projet d'hôtel de ville pour Neuilly (Seine) qui leur valut une médaille de 3^e classe. M. Deglane remporta le premier grand prix d'architecture en 1881 sur un projet de palais-cercle des beaux-arts et étudia, comme pensionnaire de Rome, divers fragments d'architecture antique empruntés au temple de la Concorde et aux fouilles du Forum; le tombeau de Malatesta, à Rimini, et l'état actuel ainsi qu'une restitution du palais des Césars sur le mont Palatin, études qui lui méritèrent la médaille d'honneur au Salon de 1888 et une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Depuis son retour de Rome, M. Deglane a été inspecteur de la construction et de l'entretien du Palais des machines au Champ de Mars, sous la direction de M. Dutert (V. ce nom). Ch. LUCAS.

DÉGLIN (Joseph), ingénieur français, né à Toul le 8 mai 1814, mort à Tours en 1869. Il appartenait au corps des ponts et chaussées, mais il est surtout connu par ses travaux à la compagnie de Paris à Orléans et prolongements. On lui doit plusieurs ponts sur la Loire, et l'on rappelle l'énergie qu'il a déployée en diverses circonstances où les chantiers étaient désorganisés par suite d'influences anarchiques. Son influence sur les ouvriers ne tenait pas seulement à son sang-froid, à son inébranlable courage; elle était aussi fondée sur les sentiments qu'on lui connaissait en faveur des déshérités de la fortune. Déglin appartenait à la phalange, nombreuse vers 1845, des

hommes qui avaient embrassé les idées du réformateur Charles Fourier; il déplorait l'aveuglement de ses contemporains qui, disait-il, n'avaient pas su démêler les idées vraiment fécondes que ce grand esprit avait semées dans ses œuvres, au milieu d'élucubrations fantaisistes qu'on citait à tout propos, sans se donner la peine d'étudier les choses sérieuses qu'il eut été si utile de mettre en relief. — Outre des articles sur les ponts, dans les *Annales des ponts et chaussées*, on a de Déglin: *Instructions pour les conducteurs chargés des études de routes et de chemins de fer; Instructions et tables pour le tracé des courbes* (Paris, 1864, in-8). M.-C. L.

DÉGLUTITION (Physiol.). La déglutition comprend l'ensemble des actes par lesquels le bol alimentaire transite de la cavité buccale à l'estomac. Les aliments introduits dans la bouche sont réduits par la mastication à l'état de pulpe plus ou moins fine et rendue demi-liquide par la salive qui l'humecte. Il est indispensable de rappeler brièvement le chemin que doivent parcourir les aliments avant d'arriver à l'estomac, sans s'engager dans les voies qui viennent aboutir dans le canal qui leur sert de passage. La cavité buccale ou se forme le bol alimentaire est limitée en haut par la voûte palatine, en arrière par le voile du palais, en bas par la langue et en avant par les dents. Faisant suite à la cavité buccale se trouve le pharynx, véritable carrefour où se croisent les voies aériennes et digestives. La complexité même du mécanisme de la déglutition réside dans cette nécessité de maintenir le bol alimentaire dans la voie œsophagienne, sans qu'il puisse s'engager dans le larynx ou dans les fosses nasales. Ce pas franchi, le bol ne rencontre plus aucune difficulté dans l'œsophage et peut pénétrer dans l'estomac en triomphant de la faible résistance du cardia. On a divisé en plusieurs périodes la déglutition; nous en admettrons deux: la première, bucco-pharyngienne; la seconde, œsophagienne.

Première période ou bucco-pharyngienne. Temps buccal. La langue, grâce à sa mobilité, après avoir réuni toutes les parcelles alimentaires en une seule masse au centre de la bouche, pousse cette masse vers l'isthme du gosier en relevant ses bords et s'appliquant contre la voûte palatine, forme une gouttière contractile qui, se resserrant d'avant en arrière, force le bol à s'engager dans l'isthme. Ce premier temps est absolument volontaire; il n'en est pas de même des suivants qui sont d'ordre réflexe. — Deuxième temps. Passage de l'isthme du gosier. L'isthme du gosier est franchi grâce à une contraction énergique des muscles mylo-hyoidiens qui, agissant à la manière d'une sangle (Berard), appliquent étroitement la base de la langue contre la voûte palatine, dont la partie membraneuse est rendue rigide par la contraction synergique des péristaphyllins externes et des glosso-staphyllins (Debrou). En même temps, le pharynx s'élève ou plus exactement se raccourcit, mais comme les muscles éleveurs (sus-hyoidiens) prennent leur point d'insertion fixe sur le maxillaire inférieur, il est nécessaire, pour que cette élévation puisse se faire, que cet os soit fixé. On ne peut donc faire le deuxième temps de la déglutition la bouche ouverte ou du moins, doit-on dans ce cas donner un point d'appui à la mâchoire (interposition d'un corps résistant entre les dents). — Troisième temps. Passage du pharynx. Les aliments parcourent le pharynx avec une grande rapidité, et sous les contractions régulières des constricteurs propres sont poussés dans l'œsophage. Pendant ce temps de la déglutition pharyngienne, se produit l'occlusion des trois orifices qui débouchent dans le pharynx, non compris l'œsophage: l'isthme du gosier, les fosses nasales, le larynx. Bien que ces phénomènes soient simultanés, il est nécessaire de les étudier isolément. — Nous avons vu le mécanisme employé pour déterminer la fermeture de l'isthme du gosier: tension du voile du palais et pression de la base de la langue. — *Occlusion des voies respiratoires.* Cette occlusion est réalisée par un triple procédé. Dans le mouvement d'ascension général, l'ouverture supérieure du larynx vient se cacher en partie sous la base

gonflée de la langue qui forme ainsi un plan incliné sur lequel viennent glisser les aliments solides. Mais l'obturateur par excellence du larynx est l'épiglotte. C'est encore par suite du mouvement d'élevation et de propulsion du larynx que l'épiglotte venant buter contre la base de la langue, se renverse en arrière et vient en basculant sur sa base d'insertion obturer l'ouverture supérieure du larynx. On a discuté beaucoup sur l'importance de ce voile cartilagineux. Magendie, en enlevant l'épiglotte à des chiens, avait constaté que la déglutition continuait à se faire normalement pour les solides; mais il n'en est plus de même des liquides, dont la déglutition est constamment suivie d'une toux convulsive (Longet). Si les solides en effet en glissant sur le plan incliné constitué par la base de la langue passent au-dessus de l'orifice laryngé béant, il n'en est plus de même des liquides dont quelques gouttes tombent dans le vestibule sus-glottique d'où elles sont expulsées par un accès de toux. C'est du reste ce que Larrey avait déjà signalé dans le cas du général Murat, qui, en Egypte, avait eu l'épiglotte enlevée par une balle ayant traversé le grand diamètre du cou. Les aliments solides passaient, mais on dut recourir à la sonde œsophagienne pour l'introduction des liquides dans l'estomac. Enfin pour protéger les voies aériennes dans le cas où les obstacles énoncés ci-dessus seraient insuffisants, il y a à chaque mouvement de déglutition une fermeture synchrone de la fente glottique. Longet a montré que cette occlusion de la glotte était obtenue par un mécanisme spécial, indépendant de celui de la phonation et de la respiration, système musculaire indépendant (contraction des muscles sphincters du pharynx), et système nerveux spécial (nerf spinal) (Cl. Bernard). — *Occlusion des fosses nasales.* Cette fermeture s'obtient par deux procédés: le soulèvement du voile du palais (Bichat admettait même le renversement complet sur les narines postérieures) et rapprochement des piliers postérieurs de ce voile par contraction des pharyngostaphylins.

Deuxième période ou œsophagienne. Le bol alimentaire arrivé à la partie supérieure de l'œsophage, le pharynx retombe et le bol descend entraîné par les contractions des fibres œsophagiennes. Ces contractions suivent les mouvements pharyngiens et leur sont subordonnées. Si l'on introduit directement le bol alimentaire dans l'œsophage, on n'observe pas de contractions de ce dernier et la masse ne progresse pas. Avant de franchir le cardia, il se produit un certain temps d'arrêt qui a déterminé Ranvier à faire de ce passage un temps spécial. D^r P. LANGELOIS.

BIBL.: LONGET, *Physiologie*. — CARLET, *Mécanisme de la déglutition*, Comptes rendus, 1873. — RANVIER, *Leçons d'anatomie générale*, 1880.

DEGO. Bourg d'Italie, prov. de Gènes, sur la Bormida, à 34 kil. N.-O. de Savone; 400 hab. Le 16 avr. 1796, Bonaparte y vainquit les Autrichiens commandés par Bcaulieu.

DEGOLA (Eustachio), écrivain italien, né à Gènes le 20 sept. 1761, mort le 14 févr. 1826. Il entra dans les ordres, se fit remarquer par sa charité et, lors de l'occupation française, accepta les principes de la Révolution, prêta le serment constitutionnel. Il publia même, à Gènes, un journal qui défendait la politique de modération et reconnaissait les droits du pouvoir civil, les *Annali politico-ecclesiastici* (1797-1799). Il fut, en 1801, appelé à prendre part au pseudo-concile national réuni à Paris, et après la clôture de cette assemblée, qui ne fit rien, se fixa en France près de son ami l'abbé Grégoire qu'il seconda dans la rédaction des *Annales de la religion* et de la *Chronique religieuse*. On prétend que c'est de lui et de Grégoire que le jeune Manzoni, alors à Paris, reçut les principes du catholicisme qu'il professa plus tard, et il n'y a peut-être pas très loin, en effet, de Grégoire et de Degola, prêtres constitutionnels, à Manzoni, très catholique, il est vrai, mais très libéral. Plus tard, il protesta contre l'incorporation de la Ligurie à l'empire français, puis, étant retourné à Gènes, il s'y occupa jusqu'à sa mort avec le

P. Assarotti, l'abbé de l'Épée italien, de l'instruction des sourds-muets. Il a écrit, tant en italien qu'en français, les ouvrages suivants, tous anonymes: *Istruzioni famigliari* (Gènes, 1799); *Précis de la vie de Thomas Vignoli* (Paris, 1804); *le Clergé constitutionnel jugé par un évêque d'Italie* (Lausanne, 1804); *Justification de Fra Paolo Sarpi* (Paris, 1811); *Catechismo de' Gesuiti* (Leipzig, 1820, imitation des *Lettres provinciales*, écrite avec beaucoup d'animosité, mais peu d'esprit. R. G.

BIBL.: Achille MAURI, *Eustachio Degola*, dans la *Biografia universale italiana*, t. LXXIV ou VI^e du Supplément; Venise, 1839, in-8. — DE POTTER, *Vie de Scipion Ricci, évêque de Pistoie*; Bruxelles, 1825, 3 vol. in-8. — Abbé GRÉGOIRE, *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois, précédés d'une notice historique sur l'auteur par M. Carnot*; Paris, 1837, 2 vol. in-8.

DÉGOMMAGE DE LA SOIE (V. BLANCHIMENT, t. VI, p. 1031).

DÉGORGEAGE (Chim. indust.). Les tissus de laine, en sortant du métier à tisser, sont toujours chargés de matières étrangères, graisses, huiles, parements, encollages, destinés à faciliter le tissage, en favorisant soit le glissement de la navette, soit en donnant plus de résistance au fil de trame, et dont il faut les débarrasser avant de les soumettre à la teinture ou au blanchiment. Cette opération est connue sous le nom de *dégorgeage des laines*.

Le dégorgeage comprend: 1^o le *désencollage*; 2^o le *dégorgeage proprement dit*. Le désencollage consiste simplement à faire passer les pièces dans des bains d'eau chaude, dont la température varie suivant la nature des tissus à traiter; la gélatine et les parements se dissolvent. Après le désencollage, les tissus sont dégorgeés, on les rentre dans un bain tiède (40° environ) monté avec un kilogr. de savon et autant de cristaux de soude; on les laisse tourner une demi-heure environ, les matières grasses sont ainsi saponifiées et entraînées; un second bain de carbonate de soude enlève l'excédent de savon et les matières grasses, et enfin un bon lavage à l'eau tiède termine l'opération du dégorgeage. Les pièces sont alors lissées ou enroulées lorsqu'on veut effacer les plis, et prêtes à être livrées au teinturier. Ces manipulations se font dans des *foulons*, sortes de cuves en sapin du Nord surmontées de deux roues presseurs également en bois; le bain est chauffé par un serpent de vapeur. Certains tissus, tels que les voiles, les châles devant être passés en large, ne peuvent être traités au foulon: on emploie alors une machine connue sous le nom de *foulard*. Dans le modèle que l'on rencontre le plus couramment, les pièces passent alternativement six ou huit fois, en sortant d'un petit bac situé à la partie inférieure et contenant le bain de dégorgeage et chauffé à la vapeur, entre deux paires de roues presseurs tout en s'enroulant sur le roule inférieur; elles sont ensuite lavées de même et lissées à la main, c.-à-d. mises sur plis d'égale grandeur.

Ces traitements sont suivis du *fixage*, lorsque les pièces doivent subir un mordantage et une teinture assez longs, comme par exemple celles destinées à être mises en noir; le fixage a pour but d'éviter le rétrécissement que font subir aux pièces des bains chauds trop prolongés; pour cela la marchandise est enroulée fortement serrée, sur un cylindre de bronze retenu au fond d'une cuve de fonte dite *cuve à fixer*, remplie d'eau, qui est soumise pendant deux heures au *bouillon*, c.-à-d. à une température voisine de 100°; la fibre perd ainsi une partie de son élasticité et ne subit plus qu'un très faible rétrécissement par les opérations ultérieures. Autrefois le dégorgeage se faisait entièrement comme il vient d'être dit; la manutention d'une simple pièce demandait deux heures et une main-d'œuvre considérable. Aujourd'hui, presque tout le travail se fait à la machine à dégorger, et les foulons, foulards, etc., ne sont conservés que pour le traitement de certains tissus tels que draps, molletons, voiles, crêpes, châles. La machine à dégorger se compose d'une série de huit bacs en

tole garnis dans le fond de petits rouleaux en bronze servant de guides à la pièce et surmontés à une hauteur de deux mètres environ, d'un autre rouleau guide en bois, afin de permettre aux pièces de s'aérer en passant d'un bac dans un autre; ces bacs contiennent les différents bains de dégorgeage, le premier, bain de désencollage, eau tiède simplement, le deuxième et le troisième bain de savon et de carbonate de soude à 90° environ, les trois suivants, bains de carbonate de soude, et enfin les autres servent simplement au lavage et sont alimentés par un courant d'eau froide continu; les pièces sortent de la machine pliées mécaniquement. Le dégorgeage à la machine est bien inférieur au dégorgeage au foulon et donne souvent lieu à des accidents en teinture. Ainsi outillée, une usine employant quinze hommes dans son atelier de dégorgeage peut produire journellement de 400 à 500 pièces, soit 5 à 6,000 kilogr. de laine traités. Ch. GIRARD.

Dégorgeage ou lavage des toiles (V. BLANCHIMENT). **DÉGORGEMENT** (Artill.). Dans la construction des batteries de siège ou de place, on est parfois obligé de pratiquer dans l'épaulement des embrasures profondes ou dégorgées; le *dégorgement* des embrasures a pour but de permettre aux pièces d'exécuter le tir direct. On appelle aussi *dégorgement* l'échancrure pratiquée dans la plaque de devant de certains affûts pour donner à la bouche à feu la possibilité de tirer sous l'horizon.

DÉGORGEUR. I. TECHNOLOGIE. — Outil dont se servent les serruriers et les forgerons. Il est fait en forme de gouge et sert à couper le fer à chaud, à former les congés dans les pièces forgées, à couper les angles droits intérieurs. C'est un outil tranchant. — Ce nom est donné aussi à un instrument servant dans le travail de forge, à étirer le fer. Il a dans ce cas la forme d'un *mouton* à panne demi-cylindrique. — Appareil qui est employé pour tordre la laine pendant le nettoyage. — Extrémité d'un tuyau vertical déversant l'eau d'une pompe, d'un conduit.

II. ARTILLERIE. — Simple tige métallique, avec ou sans manche, que l'on passe dans la lumière des canons pour que rien ne s'oppose à l'introduction de l'étoupille. Lorsqu'une étoupille se fend et reste adhérente à la lumière, on la retire au moyen d'un dégorgeur spécial dont la tige est terminée par une vrille.

III. PÊCHE. — On nomme ainsi une petite fourche, généralement en fer, dont on se sert pour détacher l'hameçon engagé dans les parties charnues de l'œsophage ou de l'estomac du poisson.

DÉGOURDI (V. CÉRAMIQUE, t. IX, p. 1186, 2^e col.).

DÉGOUSSÉE (Joseph-Marie-Anne), homme politique français, né à Rennes le 8 juil. 1795, mort le 25 nov. 1862. Engagé volontaire en 1809, il fit les dernières campagnes de l'Empire, parvint au grade de capitaine d'état-major et fut licencié après Waterloo (1815). Sous la Restauration, il prit part à presque tous les complots du parti libéral contre les Bourbons. Il paya de sa personne pendant les journées de juillet 1830, fut quelque temps attaché à l'état-major de Lafayette et lutta, dans le parti du *National*, pour la cause républicaine sous le règne de Louis-Philippe. Envoyé par le dép. de la Sarthe à l'Assemblée constituante (1848), il se rapprocha sensiblement du parti conservateur, mais vota l'amendement Grévy et combattit la politique de l'Élysée. Non réélu à l'Assemblée législative (1849), il se renferma, surtout après le 2 déc. 1851, dans l'exercice de sa profession d'ingénieur civil, où il avait acquis une très honorable notoriété. On a de lui un important ouvrage intitulé : *Guide du sondeur ou Traité théorique et pratique des sondages* (Paris, 1847, in-8). A. DEBIDOUR.

DÉGÔT. En limitant strictement le sens physiologique du mot dégoût, on pourrait le définir : une sensation gustative, désagréable ou pénible, s'accompagnant en raison même de ce caractère, de mouvements réflexes d'intensité d'ailleurs variable, suivant le degré de la sensation, allant du vomissement à la nausée (Gley). Le dégoût agirait donc sur

les nerfs du goût, le glosso-pharyngien principalement, d'après Valentin et J. Muller, puis sur les pneumogastriques. Pour Stich, le dégoût n'est pas une perception sensorielle, mais doit se rattacher au sens musculaire, n'étant que la sensation des contractions péristaltiques observées dans les phénomènes nauséux. Le dégoût, avec les manifestations qui l'accompagnent, est loin d'être limité à la sensation gustative. L'olfaction provoque aussi fréquemment que la gustation le dégoût, enfin la vision de certains objets produit les mêmes résultats. Mais les causes du dégoût sont tellement complexes qu'il est difficile d'établir des règles précises et d'en donner une définition générale. Le vomissement et même la nausée sont très souvent absents, alors même qu'il y a certainement dégoût et sans qu'on puisse indiquer par quelles modifications physiques se traduit cette sensation. Etudiant les causes du dégoût, Ch. Richet, après avoir cité de nombreux exemples montrant que notre répulsion s'adresse le plus souvent aux objets ou aux êtres qui peuvent nous nuire : amertume des alcaloïdes, fétidité des matières putréfiées, etc., arrive à une loi d'une extrême simplicité et qu'il appelle loi de la nocivité : les matières utiles nous plaisent, les matières inutiles et surtout dangereuses nous dégoûtent. Envisagée à un point de vue très général, on peut volontiers admettre cette loi, qui n'est qu'une application du principe de finalité. Inutile de faire remarquer les nombreuses exceptions qu'elle rencontre. Le dégoût est essentiellement subjectif; « il n'existe qu'en nous et que par nous »; l'amertume, la fétidité ne sont pas des propriétés inhérentes au corps. Richet rapproche le dégoût de la douleur. Comme la douleur, le dégoût exerce une action tutélaire, nous avertissant du danger; comme elle, il n'existe que par nous : « L'amertume n'existe pas plus dans la strychnine que la douleur dans le tranchant d'un couteau. » Le dégoût est un des meilleurs exemples des actions psychiques réflexes, si bien étudiées par ce physiologiste. D^r P. LANGLOIS.

BIBL. : STICH, *Ueber das Ekelgefühl*, 1858. — CH. RICHEL, *L'Homme et l'intelligence*. — GLEY, art. *Gustation*, dans DECHAMBRE.

DÉGRADATEUR (Photogr.). On nomme ainsi un appareil destiné à obtenir des épreuves photographiques positives à fond dégradé. A cet effet, on imprime l'épreuve sous une cache dont l'ouverture a la forme de l'image qu'on veut laisser paraître : les bords de cette ouverture ont une opacité qui va croissant du centre à l'extérieur. On trouve dans le commerce des dégradateurs tout préparés : verres jaunes dont la teinte diminue progressivement jusqu'au centre où le verre est incolore; découpages dentelés de papier dioptrique interposés entre deux verres, etc. On peut faire soi-même un dégradateur en taillant dans un fort bristol une ouverture de la dimension de la vignette qu'on veut obtenir et en la rétrécissant par trois papiers dioptriques superposés le premier à 2 ou 3 millim. des bords de l'ouverture, le second à 2 ou 3 millim. des bords du premier, le troisième dans les mêmes conditions; ou plus simplement en pratiquant dans le bristol une ouverture à longues dentelures. Les épreuves dégradées doivent être tirées à l'ombre; le dégradateur doit être placé à une certaine distance du négatif pour que la lumière se diffuse en tous sens et ne donne sur les bords aucun trait arrêté. D. B.

DÉGRADATION. I. BEAUX-ARTS. — La dégradation des valeurs, des modelés et des tons comprend les changements que ces parties d'un dessin ou d'un tableau peuvent subir selon leur situation, relativement à l'œil du spectateur; c'est la partie la plus importante du *clair-obscur* (V. ce mot). La dégradation des valeurs est ce qui constitue la *perspective aérienne*. A mesure qu'un objet s'éloigne de nos yeux, les rapports d'ombre et de lumière que nous y avons observés, vifs et puissants d'abord, s'assourdisent peu à peu; à une grande distance, les ombres et les lumières sont peu distinctes les unes des autres, et, plus loin encore, l'objet lui-même devient de contours indécis et semble s'effacer dans une brume. La dégradation des

modelés ne répond pas à la même définition ; elle signifie l'effacement graduel que subissent les lumières ou les ombres d'un corps, à mesure que celles-ci s'éloignent de leur maximum d'intensité, de leur génératrice claire ou foncée, allant ainsi plus ou moins rapidement de la lumière intense de la demi-teinte, et de la demi-teinte à l'ombre, ou suivant la marche inverse. Dans le dessin géométrique, ces teintes successives sont divisées régulièrement et lavées chacune à part ; la dégradation est ainsi facile à obtenir. Mais dans le dessin artistique, et surtout dans la peinture, elle ne peut se traiter ainsi mathématiquement, et présente de bien plus grandes difficultés, étant le moyen unique de représenter une forme solide sur la surface plane d'une feuille de papier ou d'une toile ; tantôt la dégradation a lieu d'une manière presque insensible, tantôt elle est brusque et étroite, tantôt elle ressaute et se modifie, suivant les hasards de la forme. La dégradation des tons s'entend des changements que subissent les couleurs, suivant qu'elles sont plus ou moins rapprochées de notre œil, dans l'ombre ou dans la lumière. Ces modifications sont donc subordonnées à celles que nous avons précédemment définies. La dégradation des tons est, au reste, d'une infinie complexité, et subit principalement l'influence du milieu où se trouve l'objet dont on étudie la couleur, et des objets avoisinants, dont cet objet reçoit le reflet. Ainsi dans notre atmosphère brumeuse du Nord, la couleur des objets éloignés de nos yeux s'efface rapidement et se remplace par un gris plus ou moins teinté ; les ombres s'atténuent graduellement aussi et arrivent presque à se confondre, comme valeur, avec les lumières. Dans le Midi, au contraire, où l'air est sec, limpide, cristallin, les valeurs existent au dernier plan presque aussi nettement qu'au premier, les contours sont fermes et le coloris ne subit dans les lumières qu'une insignifiante dégradation ; les ombres paraissent teintées de bleu saphir plus ou moins vif, effet dû à la couleur azurée des molécules aériennes lorsqu'elles sont pures et vues en masse. La dégradation des tons existe aussi dans les modelés, en ce sens que les ombres d'une figure, par exemple, sont toujours bien plus fines et plus adoucies, de tons comme de valeurs, lorsque la figure est placée en plein air, à cause du reflet bleuté du ciel. Cette dégradation, qui restreint les ombres brunes et puissantes aux dessous et aux creux profonds d'une figure, est obtenue dans les ateliers au moyen de draperies claires, généralement verdâtres. Enfin, une observation importante à faire encore pour la dégradation des tons, c'est que ceux qui reçoivent la chaude lumière du soleil semblent, par contraste, froids et bleutés dans leurs ombres, et que l'effet inverse se produit lorsqu'ils sont éclairés par la lumière diffuse et terne d'un ciel couvert. Ad. THIERS.

II. BIOLOGIE. — La dégradation n'implique pas comme la dégénérescence ou dégénération une altération du genre (*genus*), une déviation du type normal, mais seulement un degré (*gradus*) inférieur d'organisation physique, intellectuelle ou morale ; en un mot, c'est une sorte de descente, de chute ou d'abâtardissement de l'organisme ou de l'espèce.

III. DROIT PÉNAL. — *Dégradation civique*. Parmi les peines, les unes atteignent le condamné dans sa personne, soit qu'elles le privent de la liberté pendant un temps plus ou moins long, soit même qu'elles le privent de la vie. Les autres l'atteignent dans ses biens : l'amende, la confiscation. D'autres, enfin, l'atteignent dans les droits qui lui appartiennent de par la loi commune. Au premier rang de ces dernières, il faut placer la dégradation civique. La dégradation civique consiste dans la privation, pour le condamné, d'un ensemble de droits politiques, civiques et de famille. Ils sont énumérés dans l'art. 34 du C. pén. Ce sont : droits politiques : les droits de vote et d'éligibilité ; droits civiques : le droit de remplir une fonction publique, d'être juré, expert, témoin, de servir dans l'armée, de tenir école, d'enseigner, d'obtenir un port d'armes, de porter une décoration ; droits civils et de famille : le droit de faire partie d'un conseil de famille, d'être tuteur, curateur, subrogé tuteur ou conseil

judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants, et, encore, avec le consentement du conseil de famille. D'après le code pénal de 1794, la dégradation civique faisait l'objet d'une exécution solennelle dans le goût du temps. Le condamné était conduit sur la place publique, et le greffier du tribunal lui disait ces mots : « Votre pays vous a trouvé coupable d'une action infâme ; la loi et le tribunal vous dégradent de la qualité de citoyen français. » Cela a disparu aujourd'hui : la dégradation civique résulte de la seule condamnation.

L'ensemble des incapacités qu'entraîne la dégradation civique forme un tout indivisible ; il ne peut y avoir de dégradation partielle. Il en est autrement, en matière correctionnelle, des privations de droits prévues par l'art. 42 du C. pén. La dégradation civique joue tantôt le rôle de peine principale, tantôt le rôle de peine accessoire. C'est le cas le plus fréquent. Comme peine principale, elle n'est prononcée que par un petit nombre de textes, soit pour des faits politiques, fraudes électorales (C. pén., art. 114) ; attentat à la liberté individuelle par un fonctionnaire (C. pén., art. 114) (V. aussi C. pén., art. 121, 126 et 130) ; soit pour des faits de droit commun : refus ou négligence de déférer à une réclamation tendant à faire cesser une détention arbitraire (C. pén., art. 119), corruption de fonctionnaires publics (C. pén., art. 177 à 183). On a éproché à cette peine de n'être pas exemplaire : ce reproche ne porte pas, étant donnés les cas et les catégories de personnes auxquelles s'applique la dégradation civique, comme peine principale. De plus, le juge, en la prononçant, peut et même, si l'inculpé est étranger, doit y ajouter un emprisonnement qui ne pourra dépasser cinq ans (C. pén., art. 33). Comme peine accessoire, la dégradation civique est bien plus fréquente : elle est attachée à toute condamnation principale à une peine criminelle, soit perpétuelle, soit temporaire (C. pén., art. 28, loi du 31 mai 1854, art. 2). Son point de départ est le jour où la condamnation est devenue irrévocable. Cependant, si la condamnation a été prononcée par contumace, les incapacités résultant de la dégradation civique ne commencent que le jour de l'exécution par effigie (C. pén., art. 28 ; C. d'instr. crim., 472).

La dégradation civique est, de sa nature, une peine perpétuelle : elle subsiste après que la peine principale a pris fin, soit que celle-ci fût temporaire, soit que, étant perpétuelle, elle a été remise en tout ou en partie par la voie de la grâce. En cas de condamnation par contumace, si le condamné se représente dans les vingt ans, la dégradation civique tombe, en même temps que la peine principale. Mais dans le cas où la peine principale est prescrite, la dégradation civique devient définitive. La dégradation civique, d'après le code pénal, ne pouvait cesser que par la mort du condamné, l'amnistie et la réhabilitation. Les lois du 30 mai 1854 sur l'exécution des travaux forcés et du 25 mars 1873 sur la condition des déportés à la Nouvelle-Calédonie, ont adouci cette rigueur. Aux termes de l'art. 12 de la loi de 1854, le gouvernement peut accorder aux libérés l'exercice, dans la colonie, des droits dont ils sont privés par les troisième et quatrième paragraphes de l'art. 34 du C. pén. Aux termes de l'art. 16 de la loi de 1873, le gouvernement peut, sur l'avis du gouverneur en conseil, accorder aux déportés l'exercice dans la colonie de tout ou partie des droits dont ils sont privés par l'art. 34 du C. pén. Aucune disposition semblable n'existe pour les condamnés à des peines se subissant en France. E. GARDELL.

Dégradation militaire. La dégradation militaire est l'une des peines qui peuvent être appliquées par les tribunaux militaires en matière de crimes, en vertu du code de justice militaire. Lorsque la condamnation à la peine de mort est prononcée contre un militaire en vertu des lois pénales ordinaires, elle entraîne de plein droit la dégradation militaire. Tout militaire qui doit subir la dégradation militaire, soit comme peine principale, soit comme accessoire d'une peine autre que la mort, est conduit devant la troupe sous les armes. Après la lecture du

jugement, le commandant prononce à haute voix ces mots : « N... N..., vous êtes indigne de porter les armes; de par nous vous dégradons. » Aussitôt après, tous les insignes militaires et les décorations dont le condamné est revêtu sont enlevés, et, s'il est officier, son épée est brisée et jetée à terre devant lui. La dégradation militaire entraîne : 1° la privation du grade et du droit d'en porter les insignes et l'uniforme; 2° l'incapacité absolue de servir dans l'armée, à quelque titre que ce soit; 3° la dégradation civique; 4° la privation du droit de porter aucune décoration et la déchéance de tout droit de pension et de récompense pour les services antérieurs. La dégradation militaire, prononcée comme peine principale, est toujours accompagnée d'un emprisonnement dont la durée, fixée par le jugement, n'exécède pas cinq années.

IV. DROIT ECCLÉSIASTIQUE. — *Dégradation ecclésiastique.* Les canonistes distinguent deux sortes de dégradations : la dégradation *simple* ou *verbale*, qui se confond avec la déposition, parce qu'elle consiste simplement en la prononciation publique de la sentence qui prive un ecclésiastique de tous ses offices et bénéfices. Boniface VIII (*Septe*, liv. V, tit. IX, ch. II) a prescrit pour la dégradation *actuelle* ou *solennelle* d'un clerc (*celestis militiae militis id est clerti*) des formes analogues à la dégradation militaire. L'ecclésiastique qui la subit est revêtu de ses vêtements sacrés; il doit tenir à la main un livre, un vase, quelque instrument ou quelque ornement de son ordre. En cet état, il est amené devant l'évêque, qui lui ôte publiquement tous ses ornements, en commençant par le dernier qu'il a reçu à l'ordination, et en finissant par le premier habit ecclésiastique qui lui a été donné quand il a été tonsuré; on lui efface même la tonsure, en lui rasant toute la tête. En accomplissant ces actes, l'évêque prononce des paroles qui rétractent celles qui ont été prononcées en l'ordination, pour la remise de chacun des objets retirés, et il finit en disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti auferimus habitum sacerdotalem et privamus ac spoliamus omni ordine, beneficio et privilegio clericali.*

Les méfaits pour lesquels le droit canon décrète la dégradation sont : 1° l'hérésie et l'apostasie; 2° la falsification des lettres apostoliques; 3° la conspiration contre son propre évêque ou les embûches contre sa vie; 4° l'assassinat; 5° le crime contre nature à l'état fréquent; 6° la *solicitatio ad turpia in confessione sacramentali*, si elle est accompagnée de circonstances aggravantes; 7° l'incorrigibilité d'un clerc après l'imposition des autres peines; 8° la célébration de la messe par un clerc non prêtre; 9° la falsification des monnaies d'or et d'argent en Italie; 10° le vol de la sainte Eucharistie avec ou sans le ciboire. — En France, la dégradation solennelle ne se faisait que comme préliminaire de la remise d'un clerc coupable au bras séculier (V. ABANDONNEMENT). Elle a encore été pratiquée en Espagne, avec une solennité formidable, le 6 févr. 1852, sur le prêtre Martin Mérino, coupable d'attentat envers la reine. — La dégradation ne retire point au condamné le caractère (V. ce mot) indélébile imprimé sur lui par l'ordination; il peut célébrer, il peut administrer les sacrements, quoiqu'il pêche en le faisant; il reste assujéti aux charges de son état, sans participer aux avantages et aux honneurs; il est toujours tenu à la chasteté et ne peut se marier. E.-H. VOLLET.

DÉGRAISSAGE (Chim. indust.). Les matières étrangères contenues dans les laines ne sont point complètement enlevées par le désuintage, c.-à-d. le lavage; il convient de procéder au dégraissage. Les procédés de dégraissage sont basés, soit sur des actions mécaniques : traitements à l'argile, procédé Robeson; soit sur des actions chimiques : traitements à l'urine putréfiée, aux alcalis; soit sur des actions physiques proprement dites, dissolvants tels que benzine, sulfure de carbone.

Dégraissage à l'argile. Depuis fort longtemps, l'argile plastique (argile ordinaire servant de base au calcaire grossier) est employée pour dégraisser; son action est purement mécanique, elle n'agit qu'autant que les graisses

ne sont pas altérées par un long contact avec l'air; le travail se fait au foulon; on fait tourner les pièces environ une heure, puis elles sont dégrougées avec soin; ce procédé est très employé pour les tissus épais tels que draps, molletons, etc.

Traitement Robeson. Le traitement Robeson, proposé récemment, est basé sur les actions combinées de l'humidité, de la chaleur et de la pression; il supprime l'emploi des alcalis. Les laines peuvent être traitées de suite après la tonte, c'est un véritable *désuintage*. La marchandise est humectée puis soumise à une température de 55 à 60°, ensuite pressée et lavée; elle peut alors être filée sans addition de parements. Cette méthode n'a pas encore été appliquée industriellement.

Dégraissage à l'urine putréfiée. Les bains de dégrais se font dans des chaudières de cuivre de 1,000 litres avec 100 à 150 litres d'urine putréfiée; on porte à 50-55° et on introduit la laine en plusieurs fois par 10 kilogr. environ, c.-à-d. que l'on fait plusieurs passes, en laissant chaque fois une demi-heure. Il est à remarquer que les premières mises ne sont jamais assez dégraissées et doivent être retraitées; ceci tient à ce que le bain n'agit bien que lorsqu'il a servi plusieurs fois et contenant par suite une certaine quantité de suint; le principe actif est le carbonate d'ammoniaque développé par la putréfaction de l'urine. Les laines dégraissées sont lavées à grande eau dans des paniers. A la fin de la journée, on jette la moitié du bain, et le lendemain on le complète avec de l'eau et de l'urine afin de lui conserver la même force. Cinq ouvriers peuvent ainsi dégraisser 160 kilogr. de laine par jour. Ce procédé, quoique très ancien, est encore employé à Elbeuf.

Dégraissage aux alcalis. Le dégraissage aux alcalis se fait par la potasse, la soude, l'ammoniaque caustique, le sel de soude, le carbonate de soude, le savon, etc. En général, on doit toujours rejeter les alcalis caustiques qui attaquent profondément les fibres. On procède de la façon suivante : on plonge la laine dans un bain chauffé à 50° et composé de cinq parties de savon et une partie de potasse par 100 kilogr. de marchandise traitée; on l'y laisse une demi-heure, on rince puis on foule pendant vingt minutes dans un bain (à 30°) de 10 kilogr. de soude ou de potasse, ensuite dix minutes dans un bain de savon (4 kilogr.), enfin dans un dernier bain de carbonate d'ammoniaque; on lave et on sèche. On emploie aujourd'hui presque exclusivement le sel de soude ou les cristaux de soude; on fait surtout usage du premier dans le traitement des laines très huileuses et des cristaux pour les laines fines d'Australie, de France, d'Allemagne. Les bains de dégraissage se montent avec 1 kilogr. de cristaux ou 500 gr. de sel de soude et 500 gr. de savon de Marseille pour 10 à 15 kilogr. de laine. On laisse une demi-heure sans agiter afin d'éviter le feutrage, se contentant d'imprégner à la laine un mouvement giratoire. Dans le dégraissage aux alcalis, comme les bains sont additionnés de savon, il convient de n'employer que des eaux peu chargées en sels de chaux, ces derniers ayant la propriété de donner des savons insolubles qui se précipiteraient sur la laine. Après ces traitements, la laine renferme encore 3 % de matières étrangères.

Dégraissage Neujan. On traite les laines par une substance huileuse non saponifiable, puis par la potasse ou la soude; elles sont ensuite pressées, lavées et séchées. Le bain est abandonné au repos, on décante la partie huileuse qui surnage et on la chauffe; il y a combinaison et par refroidissement on obtient trois couches. A la partie supérieure est de l'huile non saponifiable qui peut servir aux opérations ultérieures; au-dessous est un savon solide composé du suint et des graisses de la laine; enfin, la couche inférieure est une solution concentrée de chlorure et desulfate de potasse dont on tire partie dans l'industrie.

Dégraissage à la benzine. Le dégraissage à la benzine se fait sur les laines bien désuintées, ce traitement s'opère dans des appareils clos où on peut faire partiellement le

vide, et dont le fond est construit en cuivre et zinc afin d'éviter toute combustion par dégagement d'électricité.

Dégraissage au sulfure de carbone. On a cherché, afin d'éviter l'emploi des alcalis pour les laines fines mérinos, à faire usage du sulfure de carbone; on doit opérer à froid, car à chaud il cède du soufre à la laine et la jaunit; l'appareil employé ordinairement se compose de quatorze bacs rinceurs contenant de l'eau; au sortir de cet appareil le tissu est séché sur un métier d'apprêt chauffé à la vapeur; l'eau et le sulfure de carbone circulent d'un bac dans l'autre en sens inverse de la laine; le sulfure de carbone, chargé de graisses, est redistillé pour servir à une autre opération.

Utilisation des vieux bains de dégraissage. Comme dans le dégraissage aux alcalis, on fait une très grande consommation de savon; il va sans dire que les vieux bains chargés sont recueillis avec soin et traités. Plusieurs procédés ont été proposés pour leur utilisation, à la fabrication du gaz d'éclairage, des savons, des graisses pour machines, etc. Lorsque l'on emploie les bains à la fabrication du gaz, on commence par précipiter les graisses par la chaux, à l'état de savon calcaire, le dépôt est recueilli, séché et soumis à la calcination dans les cornues distillatoires. Aujourd'hui on préfère recueillir les graisses pour la préparation des savons; pour cela les bains de dégraissage portés à 70° sont additionnés d'un léger excès d'acide sulfurique dilué, la graisse vient surnager (7,000 litres d'eau de savon donnent environ 200 kilogr. de graisse), on laisse refroidir, le gâteau est recueilli, soumis à l'action de la presse à vapeur; il se sépare de l'eau mélangée de graisse liquide, le produit raffiné constitue la *graisse purifiée*; la graisse liquide est traitée par le quart ou le cinquième de son volume d'eau chaude, additionnée de 2 à 3 % d'acide sulfurique; on laisse refroidir, la masse qui surnage est ensuite blanchie. Pour cela, on la traite par une solution très étendue d'une partie de chlorate de potasse et trois parties d'acide sulfurique, ensuite on lave bien la graisse pour lui enlever toute trace d'acidité; elle est alors propre à être livrée à l'industrie pour la fabrication des savons communs, ou additionnée de pétrole pour le graissage des machines.

Dégraissage des résidus gras. Le dégraissage des résidus gras, déchets de toute nature (laines, chiffons, os, débris de boucherie, tourteaux, etc.) a pris dans ces dernières années une très grande extension, depuis l'emploi du sulfure de carbone, proposé par M. Deiss. Les déchets sont entassés dans des appareils de l'invention de M. Deiss, qui ne sont que de véritables *digesteurs* analogues aux *digesteurs* de Payen, et soumis à l'action du dissolvant. Ce procédé présente de très graves inconvénients non seulement à cause de la très grande inflammabilité du sulfure de carbone, mais aussi par les vapeurs malsaines qui se dégagent lors du chargement et du déchargement des appareils; cependant, l'industrie s'en est emparée, des usines se sont montées en Angleterre, en Belgique, en France et en Italie, et aujourd'hui c'est par millions de kilogrammes que l'on traite les déchets. Le dégraissage des chiffons, ayant servi au nettoyage des machines, se fait en les soumettant à l'action de la soude à chaud et sous une pression de deux atmosphères, dans un appareil dû à M. François, de Montceau-les-Mines.

Cet appareil se compose d'une chaudière en fer autoclave, à double fond percé de trous; à la partie supérieure est ménagé un trou d'homme pour l'introduction des déchets et des lessives alcalines, et une arrivée de vapeur pour chasser la lessive dans un réservoir supérieur après son action; à la partie inférieure, un robinet de vidange. Les chiffons sont entassés dans la chaudière, épuisés une première fois par une lessive ayant servi à une opération précédente; on soutire, puis on envoie dans l'appareil une lessive neuve montée avec 5 à 10 kilogr. de soude par 400 kilogr. de chiffons; on chauffe à la vapeur et on laisse l'action se faire pendant une heure; la lessive est ensuite

chassée dans le réservoir supérieur; les chiffons, bien lavés à l'eau chaude, sont essorés; les bains sont recueillis pour en retirer les graisses, traités par un acide, comme nous l'avons décrit plus haut.

Ch. GIRARD.

DÉGRAISSEUR (Techn.). Nous ne parlerons ici que de l'art du *dégraisseur dit en chiffons*, renvoyant le lecteur au mot DÉGRAISSAGE pour l'étude de cette grande industrie. L'art du dégraisseur a pris en ces dernières années une grande extension, et il s'est établi autour des villes de véritables usines pour le dégraissage des vêtements ou *nettoyage à sec*. Le dégraissage des vêtements se fait à l'aide de dissolvants neutres, alcool, pétrole, benzine; on donne la préférence à cette dernière qui a l'avantage de pouvoir être appliquée sur les étoffes, sans nuire à leur lustre ni à leur couleur. Les vêtements sont dégraissés en plein bain, sans être décosus; autrefois cette opération se faisait dans de grandes cuves en tôle, hermétiquement fermées; aujourd'hui, on fait usage de l'*appareil à dégraisser rotatif*; il se compose d'un cylindre en tôle, fixe, servant de réservoir à benzine, muni d'un robinet de vidange, une porte est ménagée à la partie supérieure, dans lequel tourne autour de son axe un autre cylindre de tôle percé de trous, divisé à l'intérieur par des cloisons et fermé également par une porte; les vêtements sont placés dans ce cylindre, on fait tourner l'appareil pendant quelque temps, puis les vêtements sont retirés, essorés avec soin afin de recueillir le plus possible de benzine, puis séchés, dans des étendoirs spéciaux, loin de toute flamme et enfin apprêtés. Le nettoyage des gants se fait de même. La benzine, chargée d'impuretés, est soutirée, redistillée et sert indéfiniment. Dans le dégraissage en plein bain, comme il vient d'être décrit, on estime que la perte en benzine est de 8 à 10%. Ch. GIRARD.

DEGRAND (George-Ernest), ingénieur français, né à Carcassonne le 12 avr. 1822. Il appartient au corps des ponts et chaussées où il s'est fait remarquer par ses études sur les phares et la part qu'il a prise à l'exécution de nombreux ouvrages d'art dans les dép. de la Loire-Inférieure, de la Seine, du Haut-Rhin et de l'Eure. On cite en particulier le pont des Andelys, sur la Seine, pour lequel il a su concilier une extrême économie de construction avec des dispositions architecturales et une ornementation très soigneusement étudiées, quoique sobres, produisant un excellent effet. — Degrand est l'auteur, avec J. Resal, du traité des *Ponts en maçonnerie*, qui a paru dans l'*Encyclopédie des travaux publics* en 1837-1838; c'est le second volume, portant le sous-titre *Construction*, qu'il a personnellement écrit. Sans négliger aucune partie de son sujet, il s'est étendu avec une certaine prédilection sur la question de la décoration des ponts, et a mis en relief les ouvrages anciens ou modernes qu'on peut citer comme modèles sous ce rapport; une étude complète des cintres avec de très nombreux dessins figure aussi dans ce volume, ainsi qu'une étude détaillée des divers systèmes de fondation. Degrand a pris sa retraite en 1884 et en même temps a reçu le titre d'inspecteur général honoraire. On a de lui, dans les *Annales des ponts et chaussées*, quatre importants mémoires: *Extraction des rochers à la poudre* (1854); *Eclairage des côtes* (1856); *Phares lenticulaires* (1858); *Phares flottants d'Angleterre* (1860). M.-C. L.

DÉGRAS (Chim. industr.). On donne le nom de dégras aux huiles qui ont servi au chamoisage des peaux et que les corroyeurs employent pour l'apprêt des cuirs. Pendant le *chamoisage* (V. ce mot) les peaux huilées sont mises en échauffe puis traitées à l'eau chaude et pressées à la presse hydraulique, pour séparer la plus grande partie des matières grasses qui n'ont pas été absorbées. Le liquide qui s'écoule pendant cette opération constitue le dégras de première qualité qui prend généralement le nom de *moellon*. Pour enlever ce qui peut rester de graisse non combinée, au sortir de la presse, on traite les peaux par une lessive chaude de potasse marquant 2° Baumé. Elles restent une heure dans ce bain maintenu à 35°, puis sont tordues. L'huile en solution dans le bain à l'état de savon est

séparée, par addition d'acide sulfurique en quantité suffisante pour saturer l'alcali du bain. Elle vient surnager, puis elle est décantée et chauffée dans une chaudière à feu nu, en remuant constamment jusqu'à ce que l'eau émulsionnée ait disparu. C'est cette matière qui prend plus particulièrement le nom de dégras. Le rendement tant en moëllon qu'en dégras correspond à 50 % des huiles employées pour le chamoisage. Le dégras moëllon doit s'émulsionner facilement avec l'eau: cette propriété est due à la forte proportion de matières résinoïdes formées par oxydation pendant le chamoisage; aussi ces matières grasses ont-elles une densité plus forte que celle de l'huile de poisson primitivement employée. Lorsqu'il est de bonne qualité, il doit être d'une densité d'environ 0,950 et avoir pour composition :

Eau.....	12 %
Huile de poisson.....	75 %
Matières organiques.....	15 %
Matières résinoïdes.....	8 %

Comme on le voit, le dégras doit être essentiellement constitué par des huiles de poisson, mais comme il a une valeur relativement élevée, on le mélange trop souvent à des huiles de poisson non oxydées, ou à d'autres huiles de peu de valeur, ou à des résidus de peaux dont la proportion peut atteindre 35 et 40 %. Le dégras commercial est un mélange de moëllon, de dégras proprement dit et de suif; il ne doit pas contenir d'acides, d'alcalis libres, de résine, d'huiles végétales ou minérales, de fer et de gélatine. La composition doit être à peu près la suivante :

Matière grasse neutre.....	65 %
Acides gras.....	10 %
Matières organiques.....	3 à 5 %
Matières résinoïdes.....	5 à 7 %
Eau.....	12 à 15 %
Cendres.....	0,25.

Ce produit s'expédie en fûts de dimensions très variables depuis 200 kilogr. jusqu'à 2,000 et 2,300. Ces derniers sont même très recherchés par les corroyeurs auxquels ils servent, après avoir été sciés par le milieu, à confectionner des cuves. L'exportation est assez importante, la faiblesse de l'importation est suffisamment expliquée par le peu d'importance de la chamoiserie à l'étranger et l'élévation des droits dont cette marchandise est frappée à l'entrée. Les centres de production du dégras sont Paris, Nantes, Angers, Agen, Nancy, Troyes, Niort et Poitiers. Les pays d'exportation sont principalement l'Allemagne, la Suisse, la Belgique et l'Espagne.

Dégras artificiel. La propriété que possède le dégras de s'émulsionner à l'eau est dû aux matières résinoïdes qu'il contient. Comme le prix de cette matière est assez élevé relativement aux huiles de poisson employées dans le chamoisage, on a cherché à obtenir cette oxydation par des procédés qui ont le double avantage d'être plus rapides, moins chers, et de donner un dégras plus pur et plus riche en matières utiles. Les recherches faites à ce sujet ont donné des résultats assez satisfaisants, et il existe aujourd'hui plusieurs procédés qui fournissent la plus grande partie des dégras employés en corroirie. L'agent oxydant employé est généralement l'oxygène; l'acide nitrique, qu'on a essayé de lui substituer, donne de moins bons résultats. Parmi les huiles de poisson, celle qui absorbe plus d'oxygène serait, d'après Livache, l'huile de baleine.

Procédé Schill et Serlacher. Les auteurs ont décrit deux procédés. Le premier consiste dans l'emploi de l'air atmosphérique que l'on fait barboter dans l'huile chauffée à 90° ou mieux dans une émulsion préparée avec 100 parties d'huile, 15 parties d'eau et 0,1 de potasse caustique. Dans l'autre procédé, les auteurs emploient l'eau oxygénée qu'ils émulsionnent avec l'huile chauffée à 30°. La réaction est plus vive, la température s'élève un peu et l'huile prend la consistance de la graisse. La quantité d'eau oxygénée à ajouter est d'environ 2 %.

Procédé Villon. Ce procédé est une modification du procédé précédent; l'oxydation est faite à froid, et dans des conditions telles que l'action de l'air puisse s'exercer sur

une très grande surface. L'appareil employé à cet effet est une tour en tôle de 5 m. de long sur 0^m50 de diam. Cette tour porte à sa partie supérieure un réservoir également en tôle, contenant l'huile à oxyder; au-dessous, une plate-forme alimentée par ce réservoir est percée d'un grand nombre de trous de petit diamètre dans chacun desquels passe un fil de coton tressé terminé par un nœud faisant office de bouchon. Chaque fil dont la longueur est environ 4^m75, est fixé en bas, à l'aide de crochets de telle sorte qu'ils soient perpendiculaires. L'huile qui arrive sur la plate-forme s'écoule lentement par capillarité le long des fils, jusqu'en bas de l'appareil où elle est recueillie dans un réservoir. Pour activer l'oxydation, un courant d'air chauffé à 50° est envoyé dans la tour par la partie inférieure et s'échappe par les trous ménagés dans la plate-forme supérieure. Trois passages sont nécessaires pour obtenir une oxydation suffisante.

Procédé Livache. Dans ce procédé, l'oxydation est obtenue au moyen du plomb et du nitrate de manganèse. L'huile de baleine est agitée avec du plomb divisé, obtenu par précipitation d'un sel de plomb par des lames de zinc, et du nitrate de manganèse dont la solubilité dans les huiles est assez grande. L'oxydation terminée, l'huile décantée est traitée par l'oxyde de plomb, pour décomposer le nitrate de manganèse trop déliquescents. Après repos, on décante une seconde fois. Dans ces conditions l'huile se transforme en une masse visqueuse qui a augmenté de 8 % environ et qui présente toutes les propriétés du dégras.

Procédé à l'acide nitrique. Ce procédé est peu employé; il a le défaut d'être très difficile à régler et de donner des huiles trop colorées. La meilleure façon d'opérer consiste à chauffer l'huile à 88°, puis à y incorporer 3 % d'acide nitrique à 36° Baumé. La réaction se produit assez longtemps sans grande élévation de température. Une fois terminée, on neutralise l'acidité par de l'ammoniaque. Ce procédé n'est guère employé que dans quelques villes d'Allemagne.

Analyse du dégras. Le dosage des divers éléments du dégras s'effectue par les procédés employés habituellement pour les matières grasses. Nous ne donnerons donc que le dosage de la matière résineuse.

Matière résineuse. On traite 5 gr. de dégras filtré par 25 cent. c. de soude caustique (8 % NaH) et on évapore à siccité. On verse dessus 50 cent. c. d'eau bouillante pour dissoudre le savon, et on verse la solution dans un entonnoir à robinet d'un quart de litre. On rince la capsule avec 30 ou 50 cent. c. d'eau, et on agite avec 30 à 50 cent. c. d'éther. On facilite la séparation des couches par addition de quelques gouttes d'alcool. On décante, on recommence l'agitation avec l'éther deux ou trois fois. Les parties éthérées, séparées, évaporées et pesées, donnent le poids de matières non saponifiables. La solution de savon épuisée par l'éther est chauffée pour chasser l'éther et précipitée à chaud par un excès de sel marin. Après refroidissement, on filtre, on traite le liquide par l'acide chlorhydrique. On chauffe pour rassembler les matières résinoïdes et on laisse refroidir. La solution est enfin épuisée par l'éther que l'on distille dans un vase taré. On pèse le résidu. Ce résidu qui contient les matières résinoïdes et les résines est traité par l'éther de pétrole qui dissout les résines. Le résidu resté sur le filtre, pesé, donne la partie résineuse spéciale au dégras. Par différence, on a les résines ajoutées frauduleusement.

COMPOSITION MOYENNE (Ferdinand Jean)

	I	II	III	IV
Eau.....	18,9	12,93	28,9	5,4
Cendres.....	0,25	0,55	0,7	0,25
Fragments de peau.....	0,30	0,09	0,4	»
Huile.....	69,7	80	66,9	84,9
Graisses non saponifiables.....	6,8	»	»	»
Matières résinoïdes.....	4	5,8	3,5	9,5

DEGRÉ. I. GÉOMÉTRIE. — C'est la 360^e partie de la circonférence ou d'un angle de 4 droits.

II. ALGÈBRE. — On appelle degré d'un terme par rapport à plusieurs lettres *a, b, c*... qui entrent dans ce terme, la somme des exposants dont ces lettres sont affectées. Le degré d'un polynôme entier est le degré de celui de ses termes qui a le degré le plus élevé (V. ÉQUATIONS ALGÈBRIQUES, FONCTIONS HOMOGÈNES). Le degré d'une courbe plane algébrique est le degré de son équation en coordonnées rectilignes; c'est aussi le nombre de points réels ou imaginaires suivant lesquels elle est coupée par une droite. Le degré d'une surface algébrique est le degré de son équation en coordonnées rectilignes; c'est aussi le degré d'une de ses sections planes ou le nombre de points suivant lesquels elle coupe une droite non asymptotique. Le degré d'une courbe gauche est le nombre de points suivant lesquels elle est coupée par un plan.

III. GÉOGRAPHIE. — *Degré terrestre.* Le degré étant la 360^e partie de la circonférence entière, puisque la terre n'est pas sphérique, les degrés comptés sur différents arcs sont inégaux. Les degrés de latitude sont de plus en plus grands à mesure qu'on va de l'équateur aux pôles (puisque la terre est aplatie aux pôles). Un degré du méridien vaut 57,422 toises = 111,918 m. en Laponie; un degré mesure 57,060 toises = 111,212 m. en France; un degré vaut 56,750 toises = 110,608 m. à l'équateur. Les degrés en longitude varient beaucoup plus, puisque les cercles de latitude sur lesquels on compte les longitudes diminuent jusqu'à être un point aux pôles. On a ainsi pour la longueur d'un degré de longitude à l'équateur 57,196 toises = 111,477 m. pour celle d'un degré à la lat. de 49° (celle de Paris est 48° 50') 37,742 toises = 73,561 m. et 0 toise ou 0 m. à la lat. de 90°. Le degré terrestre d'un arc de notre globe est la longueur de cet arc compris entre deux points dont les verticales font un angle d'un degré. Ces verticales se coupent en un point différent du centre de la terre et qui varie avec les lieux considérés, s'écartant d'autant plus du centre que la courbure est plus grande (notamment vers les pôles).

IV. MUSIQUE (V. GAMME).

V. ARCHITECTURE. — Quoique synonyme de marche et s'employant souvent avec la même acception, le mot degré (du latin *gradus*) s'applique plutôt, surtout quand il est mis au pluriel, aux emmarchements qui précèdent ou entourent les édifices publics et notamment les temples anciens. Vitruve (III, 4) dit, au sujet des temples des dieux, que les degrés de la façade doivent être en nombre impair, afin que le pied droit, se posant sur le premier degré, se retrouve aussi sur le dernier, et il fixe la hauteur de ces degrés entre neuf et dix pouces, tandis que, dans nos édifices modernes, cette hauteur est généralement de six pouces (environ 0,165). Il est vrai que, lorsque les degrés des temples étaient trop élevés et, par suite, d'une montée trop pénible, on taillait, dans une partie de ces degrés faisant face à l'entrée, deux marches ou demi-degrés dans un même degré ou bien encore on appliquait, en certaines occasions, sur les degrés de pierre, un escalier provisoire en bois doublant le nombre de ces degrés. Pour les habitations privées, Vitruve (IX, *Præf.*) conseille de proportionner les degrés en se servant, pour la construction des escaliers, du triangle de Pythagore (triangle rectangle dont les côtés sont représentés par les nombres 3, 4 et 5), ce qui devait rendre, comme au reste on a pu s'en assurer à Pompéi, les escaliers des maisons assez raides. Le mot degré s'applique toujours aux degrés ou *gradins* (V. ce mot) des théâtres et des amphithéâtres des anciens et Vitruve (V, 6) indique les règles à suivre dans la construction de ces degrés et la hauteur à leur donner. Ch. LUCAS.

VI. DROIT CIVIL. — *Degré de noblesse* (V. NOBLESSE). *Degré de parenté* (V. PARENTÉ).

VII. DROIT CANONIQUE. — *Degré de parenté* (V. PARENTÉ). *Degrés d'études* (V. GRADUÉ).

VIII. ORGANISATION JUDICIAIRE. — *Degrés de juridiction* (V. COMPÉTENCE et ORGANISATION JUDICIAIRE).

DEGRÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie; 456 hab.

DÉGRÈVEMENT. En langage financier on entend par ce mot la diminution d'un impôt, la réduction d'une taxe. Le dégrèvement peut s'appliquer à des individus, à une catégorie très spéciale de contribuables et enfin à l'universalité des contribuables. Lorsqu'il s'applique à des individus, il est prévu et réglé par la loi et il prend la dénomination de *décharge* ou de *remise* (V. CONTRIBUTIONS DIRECTES). Lorsqu'il s'applique à des collectivités, il résulte généralement de circonstances imprévues, qui paraissent au gouvernement nécessiter la réduction de la charge fiscale d'une partie de la population. Ainsi on a abaissé à plusieurs reprises le principal de la contribution foncière dans certaines régions où il était notoire qu'il pesait trop lourdement. Ainsi on a accordé des exemptions d'impôt aux terrains phylloxérés et de nouveau plantés en vigne, etc. Le dégrèvement proprement dit profite à tous les contribuables sans exception. Il résulte soit de la suppression d'un impôt (par exemple l'impôt sur le papier), soit de l'abaissement d'une taxe (par exemple impôt sur le sel). Les dégrèvements d'impôts donnent lieu à des questions politiques et économiques ardues qui seront traitées dans leur ensemble au mot **IMPÔT** (V. aussi CONTRIBUTIONS).

DÉGROSSISSAGE (Techn.) (V. LAMINAGE).

DÉGROSSISSEMENT (Sculpt.). Première partie de l'exécution d'une œuvre de sculpture quelconque; elle consiste à enlever par grands éclats, à l'aide de la masse et du ciseau, les fragments d'un bloc de marbre, de pierre ou de bois, pour s'approcher de la forme d'un modèle donné. Dans un sens moins général, on emploie aussi l'expression *épannelage*, pour désigner un dégrossissement plus arrêté dans ses lignes, dont la silhouette massive est déjà tangente aux points par où passera le contour définitif. Le dégrossissement se termine avec la *mise au point* (V. ce mot), travail exécuté par des ouvriers spéciaux nommés *praticiens* à l'aide du fil à plomb, du compas d'épaisseur, et d'autres moyens mathématiques. En sortant des mains des praticiens, le bloc qui leur a été confié par l'artiste reproduit, avec des épaisseurs un peu plus massives, le modèle déjà créé par l'artiste; il y a fort peu de sculpteurs ayant à exécuter une œuvre de quelque importance au moyen des matières citées plus haut, qui ne fassent dégrossir leur bloc par des praticiens, d'après un modèle en plâtre ou en terre. Ad. T.

DÉGROSSISSEUR (Métall.) (V. LAMINAGE et BROYEUR, t. VIII, p. 191).

DEGTARIEV (Stépane-Anikievitch), musicien russe, né en 1766, mort en 1813. Il fit partie de la chapelle du comte Scheremetev, étudia la musique à Pétersbourg avec Sarte, voyagea en Italie. Il a écrit une soixantaine de morceaux de musique religieuse, notamment un oratorio, *Moscou délivré*. Il avait commencé un autre oratorio, *la Fuite de Napoléon*; la mort ne lui laissa pas le temps de l'achever.

DEGUERLE (Jean-Marie-Nicolas), littérateur français, né à Issoudun le 15 janv. 1766, mort à Paris le 11 nov. 1824. Il débuta par la collaboration à l'*Almanach des muses* et ne tarda pas à conquérir une dangereuse notoriété en rédigeant, sous le nom de marquis d'Arnay, une proclamation relative à la rébellion du camp de Jalès (1791). Il fut emprisonné à l'Abbaye et réussit à échapper aux massacres de septembre. Très lié avec La Harpe et Fontanes, il collabora au *Mémorial*, fut nommé en 1801 professeur de belles-lettres au collège national de Compiègne, en 1802 professeur de rhétorique au prytanée de Saint-Cyr, en 1805 professeur de rhétorique au lycée Bonaparte et censeur de cet établissement, enfin, en 1809, professeur d'éloquence française à la faculté des lettres de Paris. On a de lui: *les Etats généraux des bêtes* (1790); *Proclamation du camp de Jalès* (1791, in-8); *Origine du temple de l'Amour* (1789, in-8); *les Amours, imitation en vers des plus jolis poèmes latins* (Paris, 1794, in-18); *Eloge des perruques, enrichi de notes plus amples que*

le texte (Paris, 1799, in-12); *Stratonice et son peintre ou les Deux Portraits* (Paris, 1800, in-8); *Discours sur la grammaire générale* (1801, in-8); *Œuvres diverses* (Paris, 1829, in-8); beaucoup de poésies fugitives éparses en divers recueils, des traductions de Virgile (1823, 2 vol. in-12), de Pétrone (1799), etc. Deguerle a usé des pseudonymes de docteur Ackerlo, marquis d'Arnay, de Chanely.

DÉGUERPISSÉMENT. Terme technique désignant dans l'ancien droit l'abandon d'un immeuble. L'utilité pratique du déguerpissement ne peut se comprendre qu'à l'aide d'une distinction parmi les obligations juridiques. Les unes sont des obligations personnelles, qui lient la personne elle-même; elles naissent ordinairement d'une convention ou d'un délit, et le débiteur ne peut s'en affranchir qu'en les exécutant. Les autres sont de simples charges réelles qui ne lient pas la personne, mais qui grèvent seulement un de ses biens. Le créancier n'a d'action que sur un bien déterminé, et s'il peut atteindre la personne, c'est uniquement parce qu'elle possède le bien affecté à la sûreté de son droit. On dit alors que le détenteur de ce bien est tenu, non pas *personneller*, mais seulement *propter rem*. Il en résulte qu'il peut se libérer en abandonnant l'immeuble à son créancier; après le déguerpissement, celui-ci n'a plus rien à lui demander. Au contraire, celui qui est tenu personnellement est tenu indéfiniment, et sur tous ses biens, présents et à venir (C. Nap., art. 2092). L'abandon même de tous ses biens actuels ne le libère pas tant que le créancier n'a pas reçu satisfaction entière. V. Cependant ce qui a été dit au mot **CESSION DE BIENS** sur l'utilité spéciale de cet abandon.

Le déguerpissement n'a plus guère d'applications pratiques dans notre droit moderne que contre l'action hypothécaire. Il a pris dans ce cas spécial le nom de *délaissement* (V. **HYПОТІКА**). On pourrait encore le voir fonctionner, dans quelques cas exceptionnels, pour certaines servitudes devenues trop onéreuses. Mais dans notre ancien droit, où les charges réelles étaient infiniment plus nombreuses, il était d'un emploi beaucoup plus fréquent, notamment pour les immeubles surchargés de cens et de rentes (V. **CENSIVE** et **RENTE FONCIÈRE**). Charles Loyseau, avocat au parlement de Paris, a publié en 1613 un *Traité du déguerpissement* que l'on consulte toujours avec fruit. M. PLANOL.

DEGUERRY ou **DU GUERRY** (L'abbé Gaspard), prédicateur français, né à Lyon en 1797, mort à Paris le 24 mai 1871. Ordonné prêtre en 1820, il fut jusqu'en 1824 professeur de philosophie, d'éloquence et de théologie en divers séminaires. Il se fit une grande réputation de prédicateur à Lyon et à Paris. Aumônier de la garde royale en 1827, chanoine de Notre-Dame (1841), curé de Saint-Eustache (1845), curé de la Madeleine (1849). En 1864, il fut nommé évêque de Marseille, mais il refusa. En 1868, il fut chargé de l'éducation religieuse du fils de Napoléon III. Arrêté le 10 avr. 1871 par ordre de la Commune, il fut enfermé à Mazas et détenu comme otage avec M. Darboy et le président Bonjean. Il fut transféré ensuite à la Roquette et fusillé avec eux. Il a publié : *Eloges de Jeanne d'Arc* (Paris, 1856, in-8); *Retraite* (1859, in-12); *la Transfiguration de l'homme par N.-S. J.-C.* (1862, in-8); *l'Oraison dominicale* (1866, in-8); *Souvenirs* (1872, in-12). Il a collaboré à l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, à la *Biographie sacrée* et autres publications.

DÉGUSTATION (Œnol.) (V. **VIN**).

DE HAES (Gilles) (V. **HAES** [Gilles de]).

DEHAISNES (Chrétien-César-Auguste), érudit français, né à Estaires (Nord) le 25 nov. 1825. Entré dans les ordres après avoir fait ses études au séminaire de Cambrai, M. le chanoine Dehaisnes fut successivement archiviste de la ville de Douai, archiviste du dép. du Nord et enfin secrétaire général de l'université catholique de Lille. Parmi ses publications, nous citerons : *De l'Art chrétien en Flandre* (1860); *Vie du R. P. Trigault, missionnaire en Chine* (Tournai, 1864); *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*

(Lille, 1886, 3 vol. in-4, dont 2 vol. de *Documents*). Comme archiviste, il a publié plusieurs volumes d'inventaires, et notamment l'*Inventaire sommaire des archives municipales de Douai* (Lille, 1874, in-4); enfin il a donné à la Société de l'histoire de France une édition des *Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast* (Paris, 1871, in-8).

DEHARME (Léonce-Ernest), né à Marseille le 16 juil. 1837, entré à l'École centrale des arts et manufactures en 1860. Après avoir milité dans plusieurs services d'études et de construction de chemins de fer, il est devenu en 1874 ingénieur du service central de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à Paris. Il occupe une importante chaire à l'École centrale (chemins de fer, superstructure et matériel roulant), et a publié en 1889, dans l'*Encyclopédie des travaux publics*, un ouvrage considérable intitulé *Chemins de fer, superstructure* (gr. in-8 et atlas in-4) où se trouve développée la première partie de son cours. La seconde partie, *Matériel roulant*, a été rédigée en collaboration avec M. Desdouts. On remarque surtout dans le premier ouvrage les développements donnés aux *gares et stations*. On doit à M. Deharme le projet et la construction du chemin de fer de Bondy à Aulnay et les magasins généraux de Bercy-Conflans. Il a publié en 1866 : *le Chemin de fer d'Enghien à Montmorency* (brochure); en 1867, *le Canal maritime de Suez* (brochure); enfin, en 1874, *la Locomotion* (in-18), 2^e édit. en 1878. M.-C. L.

DÉHARNACHEMENT (Artill. et caval.). (V. **HARNACHEMENT**).

DEHAULT. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Ferté-Bernard; 430 hab.

DEHAUSSY DE ROBÉCOURT (Mathias-Antoine, baron), homme politique français, né à Péronne le 28 mars 1755, mort à Péronne le 20 déc. 1828. Avocat dans sa ville natale, il fut élu par elle en 1790 président du tribunal du district. Nommé député de la Somme à l'Assemblée législative le 29 août 1791, il siégea à droite et demeura fidèle à la monarchie. Il fut encore député de la Somme au conseil des Cinq-Cents (23 germinal an V), fut nommé sous le Consulat président du tribunal civil de Péronne, créé baron de l'Empire le 10 avr. 1814. La Restauration lui maintint ses fonctions. — Son fils, *Jean-Baptiste Fursy*, né à Péronne le 10 juin 1784, mort à Paris le 5 oct. 1863. Avocat à Paris, il fut nommé en 1814 conseiller auditeur à la cour de Paris, conseiller titulaire en 1817, président de chambre en 1826 et conseiller à la cour de cassation en 1833. Comme son père, il fut député de Péronne (4 mars 1836 et 4 nov. 1837). Il a annoté l'important ouvrage de *Médecine légale*, de Devergie.

DEHEEM (Jean-David), peintre hollandais (V. **HEEM**).

DEHÉRAIN (Hermine LERMINIER, M^{me}), peintre, née à Abbeville (Somme) en 1789, morte à Paris le 23 mai 1839. On cite d'elle : *Raphaël présenté au Pérugin par son père*, *Vision de Jeanne d'Arc*, *le Christ au jardin des Oliviers*, pour la cathédrale d'Abbeville; un nombre considérable de portraits historiques pour la galerie de Versailles, etc.

DEHÉRAIN (Pierre-Paul), savant français, né à Paris en 1830. Professeur de chimie à l'École centrale d'architecture, puis à l'École d'agriculture de Grignon, il est devenu professeur de physiologie végétale au Muséum d'histoire naturelle, et a été élu en 1887 membre de l'Académie des sciences (section d'économie rurale), où il a remplacé Boussingault. On lui doit d'importants travaux parmi lesquels : *Chimie et physique horticoles* (Paris, 1854, in-12); *Recherches sur l'emploi agricole des phosphates* (1860, in-8); *Éléments de chimie* (1867-70, 4 vol. in-12), en collaboration avec G. Tissandier; *Cours de chimie agricole* (1873, gr. in-8); *Culture du champ d'expériences de la station agronomique de Grignon de 1875 à 1878* (1879, in-8). Il a encore collaboré à l'*Encyclopédie chimique* de Frémy, à l'*Annuaire scientifique*, fondé et dirigé la publication des *Annales agronomiques*, etc.

DEHÉRIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary; 72 hab.

DÉHISCENCE (Bot.). Manière dont les anthères et les fruits s'ouvrent pour livrer passage à leur contenu, pour le répandre au dehors; les modes divers de déhiscence des anthères et des fruits seront étudiés aux mots FLEUR et FRUIT.

DEHN ROTTFELSER (Heinrich), architecte allemand contemporain, né à Hanau en 1825. Il a élevé de 1872 à 1877 la galerie de Cassel. On lui doit en outre plusieurs publications sur l'architecture.

DEHODENCQ (Alfred), peintre français, né à Paris le 22 avr. 1822, mort le 7 janv. 1882. Après avoir suivi, à l'École des beaux-arts, les leçons de Léon Cogniet, Alfred Dehodencq débuta au Salon de 1844, avec trois tableaux, *Sainte Cécile en adoration*, *l'Orpheline* et un *Portrait*. Il obtint une première médaille en 1846, avec un portrait d'homme. En 1849, il partit pour l'Espagne qui devait exercer une profonde influence sur son talent de coloriste. Alfred Dehodencq, oubliant la France et le monde des arts, vécut jusqu'en 1863 dans ce pays, en peintre romantique possédé par les sujets qui éveillaient son imagination. Il y peignit d'abord un des tableaux les plus pittoresques, *Course de Novillos* (jeunes taureaux) à *l'Escorial*; cette œuvre figura à l'Exposition de Madrid en 1850 et y produisit une vive sensation. Elle fut exposée la même année à Paris et achetée plus tard pour le musée du Luxembourg. Dehodencq exécuta plusieurs tableaux pour le duc de Montpensier, entre autres un *Episode de la procession de la semaine sainte à Séville* (galerie du palais de San Telmo). Il représentait volontiers les types et les scènes de mœurs espagnoles; il saisissait sur le vif les physionomies des gitanos de l'Andalousie (*Danse de Bohémiens à l'Alcazar*, *Bohémiens au retour d'une fête*, etc.). Il passa au Maroc, une première fois en 1853, après avoir terminé les portraits de la famille du duc de Montpensier. Vivement séduit par les aspects de cette contrée, il retourna à Tanger, à diverses reprises, et en rapporta de nombreuses études. Il s'est inspiré de la vie marocaine dans des œuvres importantes: *le Concert juif chez le caïd*, *Fête juive dans les rues de Tétuan*, *la Prière à la Mosquée*, *la Noce de Nuit*, *la Fête du Mouton*, etc. A son retour à Paris, Dehodencq, changeant de manière et trouvant un courant nouveau, s'essaya dans quelques compositions parisiennes et modernes. Refoulant en lui l'orientaliste, il chercha à rendre le mouvement de nos rues et l'agitation de la capitale. Ces essais ont été diversement jugés; une des toiles les plus caractéristiques de cette période est *une Matinée d'octobre au jardin du Luxembourg* (S. de 1872). En 1879, Dehodencq a peint le *Départ des Mobiles*, scène de la guerre de 1870. Il est revenu plus d'une fois dans les dernières années de sa vie, à ses souvenirs du Maroc (*la Danse des nègres à Tanger*, *le Conte marocain*, *l'Arrestation d'un Juif*, etc.). On doit à Dehodencq un grand nombre de portraits, celui de *M. de Banville* qui lui a adressé une odelette, celui de *M. Rochegrosse enfant*, ceux de *MM. Madrazo, Béhic, Gabriel Séailles*, etc. Dehodencq a été un artiste convaincu et passionné; il peignait avec une couleur ardente, une verve fougueuse. Théophile Gautier, jugeant ses tableaux exécutés en Espagne, y trouve « une intime saveur espagnole ». Il remarque chez le peintre « une étonnante aptitude ethnographique, un sentiment profond des races ». Dans l'histoire de l'art romain, Dehodencq doit occuper une place indépendante. S'il n'a pu éviter, vers la fin de sa carrière, certaines défaillances, inégal comme tous les sensitifs, il a montré des qualités de premier ordre, beaucoup de chaleur, et une verve étincelante.

Ant. VALABRÈGUE.

BIBL.: Gabriel SÉAILLES, *Alfred Dehodencq, histoire d'un coloriste*, in-8. — Ulric DE VIEIL-CASTEL, *Portraits à la plume*. — Théophile GAUTIER, *la Presse*, 1853; *le Moniteur universel*. — *L'Artiste*, 1850-1860, *passim*. — *Gaz. des Beaux-Arts*, id. — Jules CLARETIE, *l'Art et les artistes*

contemporains. — Théodore DE BANVILLE, *Odelettes*. — Du même, *les Stalactites*.

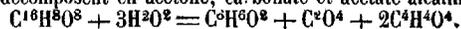
DE HONDT (Lievin) (V. CANISIUS).

DEHORS (Fortil.). Les dehors sont des ouvrages de fortification permanente situés en avant de l'enceinte principale d'une place forte et sous la protection de ses feux. Ce nom est plus spécialement donné à ceux de ces ouvrages qui sont compris entre le corps de place et la crête des glacis, la dénomination d'ouvrages avancés étant réservée aux pièces de fortification placées en avant de ces glacis. Tout d'abord les dehors n'ont servi qu'à couvrir les portes des forteresses, et déjà du temps des Romains on les employait à cet usage. C'est à l'époque des guerres civiles des Pays-Bas qu'on commença à en généraliser l'emploi en avant des différentes parties de l'enceinte. Cæhorn s'en servait pour constituer plusieurs ceintures successives autour du corps de place; Vauban en fit un usage plus modéré, mais Cormontaigne et ses successeurs les multiplièrent à l'excès. Les principaux dehors sont les suivants: la *tenaille*, qui couvre la courtine d'un front bastionné; la *demi-lune*, en forme de redan ou de lunette, placée en capitale du front; la *contregarde* qui s'étend parallèlement aux faces d'un saillant; le *chemin couvert*; les *réduits* de demi-lune et de place d'armes rentrante. Lorsque la période principale d'un siège était celle de la défense rapprochée, les dehors présentaient une grande utilité pour flanquer les saillants d'attaque, couvrir les escarpes, les ponts, les manœuvres d'eau contre les coups de l'artillerie, prendre des vues sur des plis de terrain échappant à la surveillance du corps de place, établir une communication avec des terrains inondés. Leur tracé était réglé de façon à obliger l'ennemi à s'en rendre maître avant d'attaquer le corps de place, et leur relief devait être tel que l'assiégeant, après s'en être emparé, y fût exposé aux coups des ouvrages placés en arrière. Par suite de ces conditions diverses et souvent contradictoires, l'agencement des dehors offrait des difficultés sur lesquelles s'exerçait l'art des anciens ingénieurs; le front proposé par le général Noizet et connu sous le nom de front de l'école de Metz offre une des combinaisons les plus ingénieuses de ces pièces de fortification. De ces ouvrages multiples, la fortification contemporaine, qui recherche la simplicité des tracés, n'a guère conservé que le chemin couvert; encore se trouve-t-il réduit le plus souvent à un simple couloir de surveillance.

DÉHYDRACÉTIQUE (Acide) (Chim.).

Form. } Equiv. C⁶H⁸O⁸
 } Atom. C⁸H⁸O⁴

L'acide déhydracétique a été découvert en 1865 par Geuther en faisant réagir l'acide chlorhydrique ou même le gaz carbonique sur l'éthylidiacétate de sodium. Suivant Oppenheim, on le prépare plus facilement en faisant passer dans un tube rempli de pierre ponce, et chauffé au-dessous du rouge sombre, des vapeurs d'éther acétylacétique; les condensateurs se remplissent d'une matière à structure cristalline, qu'on purifie par cristallisation dans l'éther et dans l'eau. L'acide déhydracétique est en aiguilles ou en tables orthorhombiques, fusibles à 108-109°, bouillant à 269°6. C'est un acide monobasique peu soluble dans l'eau, car celle-ci n'en prend guère qu'un millième à 6°, plus soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther: sa solution se colore en jaune ou en rouge orangé par le perchlore de fer. L'hydrogène naissant lui enlève de l'oxygène et le transforme en un corps fusible à 187° environ, non colorable par le perchlore. Il est très stable, car il n'est pas attaqué par les acides concentrés, même à chaud; par contre, les lessives alcalines le décomposent en acétone, carbonate et acétate alcalins:



Avec le perchlore de phosphore, la réaction est vive, il y a formation de chlorure déhydracétique, C⁶H⁸Cl²O⁴, corps liquide qu'on ne peut distiller sans décomposition. Enfin, les halogènes fournissent des produits de substitution: l'*acide monochloré*, C⁶H⁷ClO⁸, qui fond à 93°; l'*acide monobromé*, C⁶H⁷BrO⁸, qui fond à 134°.

Le sel de sodium, $C^{16}H^{7}NaO^8 + 2H^2O^2$, est en longues aiguilles, solubles dans l'eau.

Le sel de baryum cristallise en lames rhomboïdales ayant pour formule $C^{16}H^7BaO^8 + Aq$.

Le sel de calcium, $C^{16}H^7CaO^8$, constitue des prismes rhomboïdaux.

L'éther méthylique, C^2H^2 ($C^{16}H^8O^8$), obtenu au moyen du sel d'argent et de l'iode de méthyle, cristallise en prismes à quatre pans, fusibles à 91° .

L'éther éthylique, C^4H^4 ($C^{16}H^8O^8$), se prépare de la même manière et fond à $91^{\circ},5$. Ed. Boungoin.

DEI (Giovanni-Battista), historien et généalogiste italien, né à Florence en 1702, mort le 15 févr. 1789. Directeur des archives secrètes du prince Ferdinand et des archives d'Etat du grand-duché ou vieille secrétairie, il fut à même de rédiger de soigneuses et véridiques notices sur nombre de familles illustres de Toscane. Son meilleur travail a pour titre : *Genealogia della casa ducale de' Medici* (Florence, 1764). R. G.

DEIBLER (Louis-Antoine-Stanislas), exécuter en chef des arrêts criminels, né à Dijon le 12 févr. 1823. Il débuta comme exécuter adjoint à Alger en 1858, et recueillit quelques années plus tard la succession de son père, exécuter en chef à Rennes. Nommé adjoint à Paris, en 1874, au moment de la suppression des exécuteurs de province, il devint exécuter en chef le 15 mai 1879, en remplacement de Roque, décédé. Deibler a introduit dans la guillotine des perfectionnements que nous indiquerons au mot GUILLOTINE. F. HONORÉ.

DEICHMANN (Bartholomæus), prélat danois, né à Copenhague le 5 févr. 1671, mort le 17 avr. 1731. Après avoir étudié en Allemagne, été aumônier des troupes danoises en Hollande (1693) et accompagné le prince Charles dans un voyage en Europe (1696-99), il fut dans l'année de son retour en Danemark nommé coup sur coup titulaire de trois paroisses et de deux évêchés. Il fut installé (12 juin 1700) dans celui de Viborg qu'il échangea en 1713 contre le siège de Christiania. Identifiant ses intérêts avec ceux de ses ouailles, il adressa en 1724 au roi Frederik IV, dont il avait la faveur, une *Apologie des Norvégiens* (Copenhague, 1768, 1776, bien des fois réimprimée). Grâce à ses talents administratifs, il exerça une grande influence même en dehors de la sphère religieuse. Aussi obtint-il, comme s'il eût été fonctionnaire laïque, le titre de conseiller de conférence (1724). Comme membre de la commission secrète de 1724-26, il brisa ses adversaires civils et militaires, qui prirent leur revanche en le faisant déposer (1730) à l'avènement de Christian VI. Il avait formé une précieuse bibliothèque qui, accrue par ses fils, *Vilhelm* († 1769) et *Carl* (1700-1780), maître de forges et minéralogiste, fut léguée par ce dernier à la ville de Christiania. Elle se compose actuellement de 15,000 volumes. BEAUVOIS.

DEICOON (Myth. gr.). Fils d'Héraclès (Hercule) et de Megaras, assassiné par son père dans sa folie.

DEIDAMIE (Myth. gr.). Sœur de Bellerophon, femme d'Evandre, roi de Lycie (un frère de Miso); de cette union naquit *Sarpédon* (V. ce nom). — Fille de Lycomède, roi de Scyros; de son mariage avec Achille naquit Neoptolème. — Fille de Perières, femme de Thestius, roi d'Étolie, et femme de Leda et d'Althæa.

DEIDIER (L'abbé), mathématicien français, né à Marseille en 1696, mort à Paris en 1746. Ancien élève des jésuites, il professa d'abord la philosophie au séminaire d'Aix, étudia ensuite les mathématiques et devint professeur d'artillerie à l'école militaire de La Fère. On lui doit un grand nombre d'ouvrages de mathématiques, très estimés de son temps, parmi lesquels il convient de citer : *De la Science des géomètres* (Paris, 1739, in-4); *Du Calcul différentiel et intégral* (Paris, 1740, in-4); *la Mécanique générale* (Paris, 1741, in-4). L. S.

DEIKER (Johannes-Christian), peintre allemand, né en 1822 à Wetzlar, fixé à Dusseldorf, s'est signalé comme

portraitiste et comme animalier. — Son frère, *Karl-Friedrich*, né en 1836 à Wetzlar, fixé à Carlsruhe, s'est voué comme lui à la peinture d'animaux.

DEILÉON (Myth. gr.). Fils de Deimachus de Tricca, fit partie de l'expédition d'Héraclès (Hercule) contre les Amazones, resta en Asie où il rejoignit les Argonautes à Sinope (Ap., *Rhod.*, II, 955 et suiv.).

DEILEPHILA (*Deilephila* Ochs.) (Entom.). Genre de Lépidoptères Hétérocères, de la famille des Sphingides, dont les représentants, voisins des *Sphinx* (V. ce mot), en diffèrent notamment par les antennes droites, la spiritrompe plus courte que le corps, les pattes longues et minces, avec deux des quatre ergots très longs et les autres très courts. Les chenilles, ornées de couleurs vives et de taches ocellées, sont lisses et pourvues généralement d'une corne rugueuse sur le onzième anneau. Les espèces connues, assez nombreuses, se répartissent dans deux groupes : 1^o celles qui ont l'abdomen rayé transversalement ou annulairement et dont les chenilles ont les premiers anneaux non rétractiles; 2^o celles chez lesquelles l'abdomen est rayé longitudinalement ou obliquement et dont les chenilles ont les trois premiers anneaux plus étroits que les autres, très rétractiles et susceptibles de s'allonger de manière à imiter le groin du porc, d'où leur nom vulgaire de Chenilles cochonnes. Au premier groupe appartiennent notamment le *D. euphorbia* L. ou Sphinx du Tithymale, dont la chenille se rencontre assez communément sur diverses espèces d'Euphorbes, et le *D. elpenor* L., ou Sphinx de la vigne, dont les chenilles vivent indistinctement sur le Caille-Lait jaune (*Galium verum* L.), sur les Epilobes, la Salicaire et les Vignes en espaliers. Quant au second groupe, il renferme de grandes et belles espèces parmi lesquelles il convient de mentionner surtout le *D. nerti* L. ou Sphinx du Laurier-Rose, qui est commun sur tout le littoral de la Méditerranée, surtout en Provence, et se rencontre quelquefois aux environs de Paris, dans les jardins où l'on cultive le Laurier-Rose en caisse. Ed. LER.

DEIMA (Myth. gr.). Divinité féminine personnifiant la terreur. Elle avait une statue à Corinthe près du tombeau des enfants de Médée. Cette statue avait été érigée sur le conseil de l'oracle de Delphes pour expier le meurtre des enfants de Médée (Paus., II, 3, 6, et Schol. Eurip., *Med.*, 276).

DEIMAS (Myth. gr.). Fils de *Dardanus* (V. ce nom) et de Chryse, resté en Arcadie (Den. d'Hal., I, 61).

DEIME. Cours d'eau de Prusse, bras de la *Pregel* qui débouche dans le Kurische Haff. Longue de 41 kil., elle est navigable depuis les travaux exécutés en 1405 par l'Ordre teutonique.

DEIMOS (Myth. gr.). Divinité masculine, personnifiant la crainte; compagnon d'Arès, Deimos est généralement associé à Phobos; l'*Iliade* en fait un fils d'Arès (V. ce nom).

DEINARCHUS (V. DINARQUE).

DEINBOLL (Peter-Vogelius), naturaliste dano-norvégien, né à Copenhague le 8 janv. 1783, mort à Vester-Aker le 13 mai 1874. Etant pasteur en Finmark (1815-24) et représentant de cet amt (1820-24), il y fit des excursions botaniques qu'il poussa (1820) jusque dans la Laponie russe, et signala plusieurs nouvelles plantes arctiques. Il donna une nouvelle édition (Christiania, 1821) des *Psaumes* traduits en lapon par Weldingh. B-s.

DEINHARDSTEIN (Johann-Ludwig), auteur allemand, né à Vienne le 21 juin 1794, mort à Vienne le 12 juil. 1859. Il fut successivement professeur, sous-directeur du théâtre de la Hofburg et censeur. Parmi ses pièces, sans grande originalité, nous citerons : *Hans Sachs* (1829); *Garrick in Bristol* (1834), et des saynètes comme *Der Gast, Fürst und Dichter, Die rote Schleife*, etc. Ses œuvres ont été réunies en sept vol. (Leipzig, 1848-1857).

DEININGER (Jakob-Friedrich), graveur allemand, né à Nuremberg en 1836. On cite parmi ses estampes : *Mes-*

sagers du printemps, *Lecture dans le parc*, deux gravures pour le *Faust* (d'après Liezen-Mayer).

DEINOKRATES (V. DINOCRATE).

DEINOMÈNES (V. DINOMÈNES).

DEINVILLERS. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Rambervillers; 109 hab.

DEIOCES, roi de Médie (V. DÉIOCES).

DEIOPÉE ou **DEIOPEIA**. I. MYTHOLOGIE. — Nymphé de l'entourage de Cyrène, fiancée par Hera à *Æolos*.

II. ASTRONOMIE (V. ASTÉROÏDE).

III. ZOOLOGIE (*Deiopeia* Steph.) (Entom.). — Genre de Lépidoptères-Hétérocères, de la famille des Lithosides, caractérisé surtout par les antennes simples chez les femelles, légèrement ciliées chez les mâles, la spiritrompe très longue et les ailes supérieures plus étroites que les inférieures. L'espèce type, *D. pulchella* L., est un joli papillon du centre et du midi de la France, dont les ailes supérieures, d'un blanc un peu jaunâtre, sont ornées de points noirs entremêlés de taches inégales d'un rouge écarlate. Mais l'espèce la plus importante est le *D. crivaria* L., dont les chenilles causent dans l'Indo-Chine des dégâts sérieux aux plantations de *Crotalaria juncea* L., Légumineuse-Papilionacée bien connue sous le nom de *Sumn*, qui fournit une fibre grossière appelée Chanvre du Bengale, avec laquelle les naturels fabriquent des sacs et des toiles à voiles (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1880, p. 159). Ed. LEF.

DEIPHOBÈ (Myth. gr.). Fils de Priam et d'Hécube, un des chefs des Troyens; avec Paris il tue Achille; il s'oppose à la reddition d'Hélène et, après la mort de Paris, épouse la femme de Ménélas. A la prise de Troie, Ulysse et Ménélas se portent à son palais et après une vive résistance il est tué, trahi par Hélène. Deiphobe, dont il est peu question dans l'*Illiade*, joue un grand rôle dans les œuvres ultérieures de Virgile, Quintus de Smyrne, Dictys de Crète, etc.

DÉIPHOBÈ (Myth. rom.). Nom de la Sibylle de Cumès, d'après Virgile (*En.*, VI, 36) qui en fait la fille de Glaucus, prêtresse d'Apollon et d'Artémis (V. SIBYLLE).

DEIPHON (Paléont.) (V. CHEIRURUS).

DEIPHONTES (Myth. gr.). Fils d'Antimachus, arrière-petit-fils d'Héraclès (Hercule); il épousa Hyrnetho, fille de Téménos, dont il eut plusieurs enfants: Antimènes, Xantippe, Argeïos, Orsobia. Lorsque après la conquête du Péloponèse par les Héraclides, Téménos eut reçu par le sort Argos, il favorisa sa fille et son gendre au détriment de ses propres fils. Ceux-ci, jaloux, assassinèrent leur père; ils furent expulsés et Deiphontes devint roi d'Argos. Tel est le récit d'Ephore; d'après Pausanias, Deiphontes, allié à Oëgeos, seul fils fidèle de Téménos, aurait occupé Epidaure et la côte septentrionale de l'Argolide. Keisos, fils aîné de Téménos, garda Argos, tandis que Deiphontes devenait roi d'Epidaure. Ses beaux-frères voulurent lui enlever sa femme et, dans cette tentative, Hyrnetho fut tuée par son frère Phalkès. Le tombeau d'Hyrnetho était placé, disait-on, dans un bois sacré nommé Hyrnethion. On en montrait deux autres à Epidaure et à Argos dans chacune desquelles se trouvait une tribu non doriennne appelée *Hyrnethia*. Euripide avait pris cette légende pour sujet de sa tragédie *Téménos*.

DEIPYLE (Myth. gr.). Fils du roi de Thrace Polymestor et d'Ilioné, fille aînée de Priam; celle-ci intervertit les noms de Deipyle et de son frère Polydore; Agamemnon, après la ruine de Troie, promet à Polymestor la main de sa fille Electre et une belle dot, s'il tuait Polydore; le roi thrace égorga son propre fils, le faux Polydore, et fut tué par le vrai Polydore à qui Ilioné révéla la vérité. Tel était le sujet d'une tragédie de Pacuvius.

DEIR-EL-KAMAR (Géog.). Ville de Syrie, dans le Liban, à 30 kil. de Beirout, ch.-l. du moutassarifik de Djebel-i-Libnan, à 900 m. d'alt., dans la vallée de l'oued el-Kadi; 8,000 hab. Elle est très pittoresque au milieu de ses jardins étagés en terrasse, au pied de hauts rochers, au sommet d'une étroite vallée; ce fut jadis la capitale des Druses; aujourd'hui, les Maronites y dominant, malgré le massacre

de 1860. Ils cultivent la vigne, élèvent des vers à soie, fabriquent des étoffes brodées d'or et d'argent. En face est le château de *Bteddin* ou *Beit-ed-din* où réside le pacha chrétien du Liban; c'est là que vécut le fameux émir Bechir dans un palais dont les ruines attestent l'ancienne splendeur.

DÉISME. « Un athéisme déguisé », dit Bossuet (*Variat.*, V). On ne voit pourtant pas d'abord comment un mot qui signifie par lui-même croyance en Dieu a pu prendre un sens si contraire. En fait, c'est un terme mal défini qui appartient surtout au vocabulaire théologique, ou plutôt à celui de la polémique religieuse, et qui n'a point d'usage bien précis dans la langue philosophique. La vérité est que, théologiens ou philosophes, tous ceux qui croient savoir beaucoup de choses sur la divinité, tiennent pour des impies ceux dont le *credo* est plus limité à cet égard, à plus forte raison ceux qui se bornent à admettre l'existence d'un Dieu sans rien de plus. C'est ainsi que prêtres et croyants appellent déiste, avec pitié ou mépris, selon leur humeur, le philosophe qui ne professe que la religion naturelle, c.-à-d. admet Dieu, mais nie les révélations, ignore les dogmes et ne pratique point de culte. Le philosophe spiritualiste, à son tour, appellera déiste celui qui admet une cause première, voire une intelligence immanente, ordonnatrice de l'univers, sans admettre comme lui le Dieu personnel, la création *ex nihilo*, la providence particulière. Ainsi de suite: le déisme pour chacun est toute croyance métaphysique plus réservée que la sienne propre, parfois même simplement différente de la sienne. — Pourquoi *déisme* et *théisme* ne sont-ils pas synonymes? Il n'y a à cela aucune raison dans les mots, qui sont formés tout de même, l'un du latin, l'autre du grec. Voltaire ne semble pas en faire la distinction: s'il se vante d'être théiste, il ne se défend pas d'être déiste. Théisme et déisme, c'est tout un pour lui, à savoir: une religion sans dogmes révélés et sans culte, le fond général et commun de toutes les religions, la croyance purement rationaliste en « l'existence d'un être suprême bon, puissant et juste » (V. *Dictionnaire philosophique*, art. *Théisme* et *Théiste*; *Essai sur les mœurs*, chap. cxxxvi; et *Questions sur les miracles*). C'est Kant, semble-t-il, qui, avec son besoin de diviser et de classer, a assigné un sens nettement distinct à ces deux mots. Le *déisme*, pour lui, c'est la théologie rationnelle transcendantale; il consiste à « penser Dieu d'après des concepts purs et vides d'intuition, comme être premier et cause du monde ». Le *théisme*, c'est la théologie naturelle: il consiste à reconnaître Dieu comme auteur du monde, en le concevant par analogie avec l'homme, et d'après les données de l'expérience (V. *Critique de la Raison pure* et *Protégomènes*). Si arbitraire qu'ait pu être l'attribution exclusive de ce sens à chacun de ces mots, elle est à peu près reçue aujourd'hui; et comme elle fixe une distinction utile, le mieux est sans doute de la respecter. H. MARION.

DÉIVIRIL ou **THÉANDRIQUE**. Suivant les théologiens orthodoxes, chacune des deux natures contenues en la personne unique de Jésus-Christ doit avoir son opération particulière; de là, trois sortes d'opérations: 1° les *divines*, qui émanent de Jésus-Christ, comme Dieu, telles que la création et la conservation du monde; 2° les *humaines*, propres à l'homme, naissance, besoins physiques, souffrances, mort; 3° les *mixtes*, résultant de l'action concordante de deux natures, comme les guérisons miraculeuses produites par l'attouchement de Jésus. Ces dernières sont appelées *théandriques*, c.-à-d. divinement humaines, par les pères grecs, et *déiviriles* par les pères latins. Les monothélètes, qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule volonté et qu'une seule opération, se servaient de cette expression pour désigner la capacité de faire les choses propres à Dieu et les choses propres à l'homme (μα θεανδρικῆ ἐνεργεία). E.-H. V.

DÉJANIRE (Myth. gr.). Fille du roi étolien de Calydon, Oëneus, et d'Althea; c'était une femme vaillante et guerrière, maniant les armes, conduisant un char de guerre. Elle épousa Héraclès qui vainquit son fiancé, le dieu du

fleuve Achélous. Cette union de Déjanire et d'Hercule symbolise peut-être l'alliance des Doriens et des Éoliens avant la conquête du Péloponèse. Elle donna le jour à *Hyllos*, l'ancêtre des Héraclides. Quand le héros quitta Calydon, Déjanire l'accompagna ; on trouvera au mot **HERCULE** le récit de son aventure avec *Nessus* et du présent de la fatale tunique. Déjanire se suicida quand elle s'aperçut qu'elle avait causé la mort de son époux. Hygin fait de Déjanire la fille de Dexamenos, roi d'Olenos, et du centaure Eurytion, son premier fiancé.

II. ASTRONOMIE (V. ASTÉROÏDE).

BIBL. : V. **HERCULE**.

DÉJARDIN (Henri-Georges-Alexandre), ingénieur français, né à Ratzebourg (Hanovre) le 17 janv. 1805, mort à Meaux le 3 avr. 1844. Il est connu par son ouvrage intitulé *Routine de l'établissement des voûtes* (Paris, 1845, in-8) (V. **PONT** et **VOÛTE**).

DÉJARDIN-VERKINDER (Ernest), homme politique français, né à Cambrai le 10 juin 1840. Après ses études de droit, il devint secrétaire de l'éminent avocat Cresson, servit pendant la guerre franco-allemande dans l'armée du Nord comme chef d'escadrons d'artillerie, devint en 1875 administrateur des mines d'Aniche, en 1884 président de la commission de vérification des comptes de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, et, le 4 oct. 1885, fut élu député du Nord avec un programme conservateur. Il s'occupa à la Chambre de questions minières, combattit tous les cabinets républicains et fut réélu par Cambrai en 1889 avec 11,660 voix contre 8,888 à M. Petit, républicain.

• **DEJAURE** (Jean-Elie BEDENC), auteur dramatique français, né à Paris en 1764, mort à Paris le 5 oct. 1799. Sa vie est peu connue. Il a donné un certain nombre de pièces qui ont été jouées avec succès à la Comédie-Italienne. Nous citerons en donnant l'année de leur représentation : *les Epoux réunis* (1789), comédie en un acte et en vers ; *Louise et Volsan* (1790), drame en trois actes ; *l'Epoux généreux* (1790), comédie en un acte ; *l'Oncle de Mirabeau* (1791), comédie en un acte ; *Lodotška* (1791), opéra en trois actes, musique de Kreutzer ; *Werther et Charlotte* (1792), comédie en un acte ; *Imogène* (1796), opéra-comique en trois actes ; *la Dot de Suzette* (1798), opéra-comique en un acte, musique de Boieldieu ; *Montano et Stéphanie* (1799), opéra en trois actes, musique de Berton. Le troisième acte de cette dernière pièce a été refait par Legouvé en 1804. Dejaure a fait jouer sur d'autres scènes : *les Epoux portugais*, comédie en trois actes (théâtre du Marais, en 1792) ; *les Quiproquos espagnols*, opéra-comique en deux actes, musique de Devienne (au théâtre Feydeau, 1792), etc. Il a laissé *Astyanax*, grand opéra en trois actes, musique de Kreutzer (Paris, 1804, in-8).

DÉJAZET (Pauline-Virginie), actrice française, née à Paris le 30 août 1798, morte à Paris le 1^{er} déc. 1875. La carrière active de cette femme étonnante, dont on peut bien dire que le talent égala la renommée, ne comprend guère un espace moindre de soixante-douze années, car elle joua la comédie jusqu'à la fin de ses jours, et elle avait environ cinq ans lorsqu'elle se montra pour la première fois en public sur une scène enfantine, le petit théâtre des Jeunes-Comédiens, situé dans l'ancien jardin des Capucines, sur l'emplacement actuel de la rue de la Paix. Dès ce moment elle donnait l'idée de ce qu'elle serait un jour, et elle obtint un grand succès dans un vaudeville-monologue de Ponet, intitulé *Fanchon toute seule*. Au bout d'un an elle passait au théâtre des Jeunes-Artistes de la rue de Bondy, et de là à celui des Jeunes-Elèves de la rue de Thionville (Dauphine), où elle restait jusqu'à sa suppression en 1807. Elle fut alors engagée au Vaudeville pour jouer des rôles d'enfants ; mais malgré l'accueil qu'elle reçut dans le rôle de la fée Nabotte de *la Belle au bois dormant*, on ne sut pas l'utiliser à ce théâtre, qu'elle quitta pour entrer aux Variétés. Son heure n'était pas venue encore, et elle se décida à partir pour la province. Elle alla passer deux ou trois ans à Lyon et à Bordeaux, et revint à

Paris pour entrer, en 1820, au nouveau théâtre qui se fondait sous le nom de Gymnase-Dramatique. C'est là que commencèrent ses triomphes dans l'emploi des soubrettes et dans celui des travestis, qui surtout fit sa fortune, grâce à **Faisance** et à la grâce avec lesquels elle portait le costume masculin. Un esprit plein de malice, un flet de voix charmante à l'aide duquel elle chantait et détaillait le couplet de la façon la plus exquise, une diction d'une justesse irréprochable, une gaieté pleine d'entrain et parfois une verve endiablée, enfin l'art de dire les choses les plus égrillardes et de lancer les plaisanteries les plus risquées sans que le goût le plus pur eût rien à lui reprocher, tel était l'ensemble des qualités rares qui, pendant près de trois quarts de siècle, fit de Déjazet l'une des premières comédiennes et des plus aimées de son temps. — Pendant les sept années qu'elle passa au Gymnase, elle se distingua surtout dans les pièces suivantes : *la Meunière*, *le Comédien d'Etampes*, *Caroline*, *la Petite Sœur*, *le Bureau de loterie*, *Partie et Revanche*, *la Nouvelle Clary*, *la Loge du Portier*, *les Grisettes*, *le Mariage enfantin*, *le Coiffeur et le Perruquier*, *le Baiser au porteur*, *le Bal champêtre*, *la Haine d'une femme*, *le Plus Beau Jour de la Vie*, *Rodolphe*, *l'Écarté*, *les Femmes romantiques*, *la Famille normande*, etc. Elle quitta ce théâtre en 1828 pour entrer aux Nouveautés de la place de la Bourse, qui allaient faire leur inauguration, et elle resta là trois ans ; les pièces qu'elle y joua furent celles-ci : *le Mariage impossible*, *Henri IV en famille*, *l'École de Brienne*, *le Fils de l'homme*. Puis, les Nouveautés ayant disparu, et le Palais-Royal à son tour ouvrant ses portes, elle entra à ce théâtre, qui devait consacrer définitivement sa renommée et où elle demeura treize années. Elle joua là successivement : *la Fille de Dominique*, *Indiana et Charlemagne*, *la Comtesse du tonneau*, *les Chansons de Béranger*, *Madame Favart*, *le Marquis de Létorières*, *les Beignets à la Cour*, *Sophie Arnould*, *la Marquise de Prétentailles*, *les Premières Armes de Richelieu*, *le Philâtre champenois*, *Sous clef*, *Frétillon*, *l'Enfance de Louis XII*, *le Tailleur et la Fée*, *Voltaire en vacances*, *la Fiole de Cagliostro*, *le Capitaine Charlotte*, *la Périchole*. Pourtant, en 1845, Déjazet reentra aux Variétés, cette fois en triomphatrice, s'y montra dans *Gentil Bernard*, *la Gardeuse de dindons*, *le Moulin à paroles*, *Mademoiselle de Choisy*, *le Marquis de Lauzun*, puis retourna au Vaudeville, où on la vit dans *Ouistiti*, *la Douairière de Brionne*, *les Paniers de la Comtesse* et quelques autres ouvrages. Après une nouvelle et courte apparition aux Variétés, où elle joua *les Trois Gamins*, après une autre apparition à la Galté, où elle créa le *Sergent Frédéric* et *Bonaparte à Brienne*, elle va faire une longue tournée en province, puis revient à Paris pour prendre, avec son fils, la direction du théâtre des Folies-Nouvelles, auquel elle donne le nom de Théâtre-Déjazet. Là, chose étonnante, cette actrice merveilleuse retrouve un regain de succès et, à l'âge de soixante-cinq ans, fait courir tout Paris, qui vient l'admirer dans une série de jeunes rôles où sa légèreté, sa grâce, son élégance produisent aux yeux de tous l'illusion la plus complète. Ce ne sont pas des succès, ce sont des triomphes éclatants qu'elle obtient dans ces premières pièces de M. Victorien Sardou, qui, ne pouvant se faire jouer nulle part, obtient d'elle la plus aimable hospitalité : *Monsieur Garat*, *les Prés Saint-Gervais*, *les Premières Armes de Figaro*. Elle joue encore quelques autres pièces, puis, l'incurie de son fils ayant entravé la prospérité de son théâtre, elle recommence ses pérégrinations en province, et enfin, en 1874, à l'âge de soixante-seize ans, reparait une dernière fois devant le public parisien, à l'Opéra, dans une représentation organisée à son bénéfice et dans laquelle elle joue *Monsieur Garat* et chante *la Lisette de Béranger*. Déjazet a été certainement l'une des actrices les plus prodigieuses de son temps, et elle laissera un nom glorieux dans les annales du théâtre en France.

Arthur Pougin.

DEJEAN (Jean-François-Aimé, comte), général français, né à Castelnaudary le 6 oct. 1749, mort à Paris le 12 mai 1824. Entré à l'École de Mézières, il fut nommé, à sa sortie, ingénieur ordinaire des places fortes du roi, se maria dans la Somme, où il fut commandant des gardes nationales. A la Révolution, il quitta ce poste, servit sous Dumouriez, puis sous Pichegru. Sa conduite et ses talents dans divers sièges, à Courtrai, Munich, Ypres, lui valurent le grade de général de brigade, puis, plus tard, à l'armée de Sambre-et-Meuse, celui de général de division. Après le 18 brumaire, il devint conseiller d'Etat, chargé de missions en Italie, puis ministre de la guerre de 1802 à 1809, inspecteur général du génie, sénateur et trésorier de la Légion d'honneur. Sous la première Restauration, il fut nommé pair de France et gouverneur de l'École polytechnique. Pendant les Cent-Jours, grand chancelier de la Légion d'honneur, il était aide de camp de l'empereur. La deuxième Restauration lui avait enlevé ces emplois; Gouvion Saint-Cyr le rappela à la Chambre des pairs et le nomma directeur général des subsistances. Il a laissé quelques travaux sur les subsistances militaires et la conservation des grains et farines.

DEJEAN (Pierre-François-Anguste, comte), général français, né à Amiens le 10 août 1780, mort le 18 mars 1845, fils du précédent. Il se distingua dans les guerres de l'Empire, notamment aux batailles de Ligny et de Waterloo, fut général de brigade à trente ans, et général de division en 1813, après la campagne de Russie. Aide de camp de l'empereur à Waterloo, il fut exilé pendant les Cent-Jours, et rappelé en 1818. Il succéda à la pairie de son père, ne fut remis en activité qu'en 1830, et prit part à l'expédition d'Anvers. Il publia en 1838 un travail relatif à la cavalerie. D'un autre côté, le comte Dejean s'occupa beaucoup d'entomologie. Au cours de ses nombreuses campagnes et pendant son exil, il découvrit un grand nombre d'insectes nouveaux de tous les ordres; mais il conserva seulement les coléoptères, qu'il étudiait spécialement et dont il réunit une collection extrêmement importante. En 1821, il publia le *Catalogue des coléoptères de la collection de M. le comte Dejean*, qui eut trois éditions. La dernière, parue en avr. 1837, renfermait vingt-deux mille quatre cents espèces, chiffre considérable pour l'époque. Cet ouvrage a été le point de départ de l'impulsion qu'a reçue, depuis lors, l'étude de cet ordre d'insectes. Les noms qui y étaient inscrits se répandirent de proche en proche dans toute l'Europe et acquirent, en France surtout, une telle notoriété que, pendant de longues années, ils furent conservés à l'exclusion de tous autres. Enfin, Dejean avait conçu un vaste projet, celui d'un *Species général des Coléoptères*. Le premier volume de cet ouvrage, paru en 1825, comprend l'importante famille des Carabiques. Il est et restera le titre de gloire de Dejean aux yeux du monde entomologique.

DEJEAN (Benjamin-Barthélemy), homme politique français, né à Paris le 17 juil. 1804, fils du précédent. Il entra dans l'administration, fut préfet de l'Aude (1830), du Puy-de-Dôme (1832), démissionna en 1836 et fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire le 15 sept. 1836. Il fut élu député de l'Aude le 4 nov. 1837, fut réélu le 2 mars et le 22 juin 1839, le 9 juil. 1842, le 1^{er} août 1846 et le 26 juil. 1847. Il appuya toujours le gouvernement qui le nomma, le 17 mai 1839, directeur de la police générale. En 1847, il succéda à Conte dans le poste de directeur général des postes.

DÉJECTIONS. I. AGRICULTURE (V. FUMIER).

II. HYGIÈNE. — Les déjections seront étudiées au point de vue physiologique au mot *EXCRÉTIONS*, mais leur étude offre une importance considérable en hygiène. Si les déjections solides rendues par l'homme sain et qui s'élèvent environ à 170 gr. par jour (Vierort), ne présentent pas de danger pour la santé publique, quand elles sont soit desséchées et pulvérisées sous forme de poudre, soit diluées dans une grande masse d'eau, il n'en est pas de même des évacuations d'un individu atteint de maladies microbiennes. L'influence nocive que peuvent avoir

les déjections des malades atteints d'affections exanthématiques : rougeole, scarlatine, variole, n'est nullement établie, mais il en est autrement en ce qui concerne la fièvre typhoïde, le choléra et certaines formes de diarrhée. Quelques faits permettent d'admettre dans ce cadre la diphtérie. L'origine fécale de la fièvre typhoïde paraît aujourd'hui hors de conteste. Dans un grand nombre de cas, on a pu établir réellement l'étiologie d'une épidémie de fièvre typhoïde par l'ingestion d'eaux, contaminées elles-mêmes par des déjections d'un typhique (V. *CONTAGION, EAUX, FIÈVRE TYPHOÏDE*). Dans quelques cas, la contagion a paru s'être faite par l'air de fosses d'aisances ayant reçu des selles de typhosants (Brouardel). L'influence typhogène des émanations de selles renfermant le bacille typhique sont toutefois fortement contestées. Enfin, dans les cas de contagion de fièvre typhoïde par le lait, on a constaté plusieurs fois que le lait avait été coupé par de l'eau souillée par les déjections d'un typhique.

Les bacilles typhiques passent dans les déjections à l'état de spores, et l'on sait la résistance considérable que présentent les micro-organismes sous cette forme. Le bacille typhique expulsé avec les déjections peut rester fort longtemps soit dans le sol, soit dans l'eau en conservant toute son activité, peut-être même s'y développer et s'y multiplier. Le bacille-virgule spécifique du choléra se retrouve dans les selles, mais il y perd rapidement sa virulence. L'ingestion des déjections de cholériques chez les animaux a donné quelques résultats positifs. Un médecin français a avalé des pilules faites avec des déjections cholériques, sans résultats fâcheux cependant. Dans la fièvre typhoïde principalement, la désinfection des déjections des vases et des linges salis par elles s'impose absolument. Cette désinfection peut s'obtenir en traitant les matières par une solution concentrée de sulfate de fer à 50⁰⁰/₁₀₀ ou plus efficacement de sublimé corrosif à 2⁰⁰/₁₀₀. Mais il est indispensable de laisser quelque temps (deux heures) ces matières en contact avec l'antiseptique avant de les jeter à l'égout. Les linges seront bouillis ou mieux encore passés à l'étau à vapeur sous pression (V. *ETUVE*). Dr P. LANGLOIS.

III. HYDRAULIQUE. — *Déjections des montagnes.* On nomme déjections des montagnes les corps solides que les eaux, après les avoir arrachées aux parties hautes des territoires, entraînent soit en suspension, soit en les roulant sur le lit des torrents. Il y a toutefois un autre état de ces matières, celui des *laves*, nom donné (à cause d'une certaine analogie d'aspect avec les laves des volcans) au mélange d'eau et de boue et pierres qui se forme à la suite des orages, dans les Alpes et ailleurs, quand les solides mis en mouvement dépassent une certaine proportion par rapport au volume d'eau. On a publié un récit fort intéressant de M. Schlumberger sur la marche de la lave dans le torrent de Faucon, le 13 août 1876 : « Regardant en amont, je vois une immense masse noire qui s'avance comme un mur et presque sans bruit, descendant le lit du torrent. C'était la lave qui venait de la montagne... Elle arrive bientôt à mes pieds, descendant sur une pente de 12 0/0 tout au plus. C'est un amalgame de terre et de blocs de toutes grosseurs, ayant à peine la fluidité du béton. En avant, à moitié prise dans cette boue très épaisse, une avant-garde de gros blocs cubant parfois jusqu'à 5 et 6 m. semble poussée par la lave... » — On s'est avisé, avec quelque puérilité peut-être, de calculer le volume des limons qui, venant des montagnes et aussi des plaines, est jeté chaque année à la mer; on en a déduit les pertes en azote et par suite les pertes en argent. C'est un peu trop oublier que la valeur des engrais doit s'entendre des engrais mis à la portée des cultivateurs; il est donc chimérique de calculer ce que valent les limons jetés à l'Océan ou à la Méditerranée, puisque, pour les rendre utilisables, il faudrait faire des dépenses hors de proportion avec les profits qu'on pourrait en attendre. — Quoi qu'il en soit, et à titre de simple curiosité, voici quelques-uns des chiffres donnés par les calculs dont nous venons de parler.

Le Pô charrie par an 40 millions de m. c. de limons ; le Rhône, 21 ; la Durance, 11 ; le Var, 11 ; la Seine, 194,000. — Les quantités de limon par mètre cube d'eau sont de 0^{ks}075 en moyenne dans le Rhône ; 1^{ks}24 dans la Durance ; 2^{ks}26 dans le Var. Dans cette dernière rivière, on a constaté dans certaines crues jusqu'à 36^{ks}62 de limon dans un mètre cube d'eau. — Le Nil en crue contient 1^{ks}254 par m. ; la crue durant cent cinquante jours en moyenne, avec un débit quotidien de 864 millions de m. c., on arrive à 162 millions de tonnes de limon par an. — M. Charpentier de Cossigny a fait remarquer, dans son *Hydraulique agricole* (Paris, 1889, gr. in-8, 2^e éd.), que les rivières alpines sont plus chargées de limon pendant la belle saison que dans l'hiver, ce qui tient à la fonte des neiges dans les parties élevées de leur cours. Au contraire, la Seine et la Saône, qui ne parcourent que des pays de plaines ou de montagnes très peu élevées, sont plus chargées pendant l'hiver que pendant l'été. M.-C. L.

CÔNE DE DÉJECTION (V. CÔNE).

BIBL. : LECHALAS, *Hydraulique fluviale*; Paris, 1884, gr. in-8.

DÉJETÉ (Archit.). Etat du bois qui, n'étant pas suffisamment sec lors de sa mise en œuvre, subit les influences de l'état hygrométrique (sécheresse ou humidité de l'air) et se resserre, se fend, se renfle ou se courbe et, de fait, se déjette hors de son axe ou de son plan primitif. Les panneaux de menuiserie et les frises de parquet, quelle que soit leur épaisseur, subissant ces effets, le plus souvent au contact du hourdis trop frais des murs et des cloisons ou des planchers, se gercent, se cambrent et sortent alors de leurs emboîtures ou de leurs rainures. Charles LUCAS.

DÉJEUNER (V. REPAS).

DEJM ou **DEYM**. Grande famille de Bohême. Depuis le XVIII^e siècle, ses représentants portent le titre de comte. Les principaux ont été : *Pribik-Wilhelm* (XVIII^e siècle) ; en 1741, il embrassa la cause de Charles de Bavière quand ce prince se fit proclamer roi à Prague. Après la défaite de Charles, il émigra en Bavière où il fonda la branche bavaroise de ce nom. — *Joseph*, né en 1750, mort à Prague en 1804, eut une carrière assez romanesque. A la suite d'un duel, il s'enfuit en Hollande, puis à Naples où il devint le favori de la reine Caroline. Il exécuta en Italie un grand nombre de moulages d'œuvres antiques qu'il apporta à Vienne en 1796. Pour le récompenser de cette libéralité, l'empereur le nomma son chambellan. — *Frédéric* (1804-1853) fut membre du Parlement de Francfort. — *Vojtěch* ou *Albert* (1812-1863) prit une part active au mouvement national tchèque, éditait la *Gazette nationale de Prague*, siégea dans le comité national et la *Svornost* et fut député à la Diète de Kromerize (Kremsier). — *François*, né en 1838, a été ambassadeur à Munich et à Londres.

DEJOB (Charles), né à Paris le 28 sept. 1847. Elève de l'École normale supérieure (1867), il professa la rhétorique successivement dans les lycées de Laval (1871), Angoulême (1874), Bordeaux (1876) et au collège Stanislas, à Paris (1878). Il fut reçu docteur en 1881 avec ces thèses : *De Renato Rapino* (Paris, in-8), et *Marc-Antoine Muret, un professeur français en Italie, pendant la seconde moitié du XVI^e siècle* (Paris, in-8). Depuis, il a donné : *De l'Influence du Concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques* (Paris, 1884, in-8), et *Madame de Staël et l'Italie, avec une bibliographie de l'influence française en Italie, de 1796 à 1814* (Paris, 1890, in-18) ; plus des articles dans la *Revue des études juives*, la *Revue internationale de l'enseignement*, la *Revue critique*, l'*Instruction publique*. En mai 1888, M. Dejob a été chargé d'une conférence à la Faculté des lettres de Paris, à la place de M. Larroumet, appelé à la direction des beaux-arts. H. M.

DÉJOCÈS (en médique *Daya-ukku*, aryanisé en *Dahyuka* qui probablement est la forme perse ou arienne, et prototype de la forme grecque) fut, selon Hérodote, le

fondateur de la puissance des Mèdes et le chef de la dynastie qui comprit ses fils, petit-fils et arrière-petit-fils, Phraortès, Cyaxare et Astyage. Selon le Père de l'histoire, les Mèdes s'étaient rendus indépendants des Assyriens ; et les différentes tribus se régissaient elles-mêmes ; mais le désordre régnait partout ; il n'y avait nulle part un gouvernement et nulle part un état de choses réglé : les déprédations et les actes d'injustice désolaient la contrée et la sécurité faisait partout défaut. Un homme sage, nommé Déjocès, fils de Phraortès, administra sa tribu avec un rare esprit de justice ; il acquit un grand renom, qui engagea les autres tribus de s'adresser également à lui, et il réussit, par des émissaires habiles, à grouper sous son autorité toutes les peuplades éparses qui couvraient le sol de la Médie. Il réunit une grande partie des habitants dans une ville qu'il fonda et qu'il nomma *Hagmatana* (ville de réunion), *Ecbatanes* en grec, aujourd'hui encore la grande ville de Hamadân. Il entourait la cité de sept murs concentriques, chacun d'une couleur différente, bâtis autour d'une colline en gradins ; il s'établit dans la partie centrale, où il construisit son palais, en s'isolant le plus possible des habitants pour ne pas perdre son prestige. Il administra le pays avec équité et intelligence, reçut là les rapports des provinces et jugea les différends avec une impartialité intelligente. Ainsi Déjocès régna pendant cinquante-trois ans, selon la chronologie reçue, depuis 710 à 657 av. J.-C., laissant le pouvoir à son fils Phraortès qui fut un roi guerrier et conquérant.

Les auteurs qui ont suivi l'historien Ctésias de Cnide, médecin d'Artaxerxès II, et qui puisait dans les archives perses, ne connaissent pas le nom de Déjocès. Selon eux, l'empire mède fut fondé par Arbace qui, avec le Babylonien Bélésys, détruisit Ninive et fit brûler Sardanapale dans son palais de Ninive. Les successeurs d'Arbace, selon Diodore de Sicile qui copia Ctésias, furent Mandaucès, Sosarmus, Artycas, Artynès, Artée, Arbianes, Astibaras et Aspandas ; les trois derniers correspondent, même pour la durée de leurs règnes, à Phraortès, Cyaxare et Astyage. Artée serait donc Déjocès, à moins qu'on suppose que le prédécesseur d'Artée, Artynès, soit identique à Arbianes, auquel la liste conservée par Diodore donne également vingt-deux ans de règne. Artée et Artycas seraient deux noms pour un seul personnage et seraient identiques au Déjocès qui représente le médique *Daya-ukku* « législateur », tandis que Artycas et Artée ne seraient que la traduction en perse (*Artuka* et *Artayus*) du roi législateur. Il est certain que le nom de Déjocès est historique, car les sources contemporaines, les textes de Sargon, le mentionnent, et nous pouvons nous résumer en ce point que Déjocès fut réellement le premier roi non arien, mais touranien, dont les descendants ont formé la dynastie dite des Mèdes.

DE JONGHE (Jean-François) (V. JONGHE).

DEJOTARUS, un des tétrarques de la Galatie, plus connu par les écrivains romains sous le nom de roi qui lui fut accordé par le sénat romain. On ignore la date exacte de sa naissance ; on sait seulement par Plutarque (*Crassus*, 17) qu'en l'année 700 (54 av. J.-C.) il était déjà très avancé en âge, et l'on est autorisé à croire qu'il mourut vers l'an 714 (40 av. J.-C.). Dès son enfance, Dejotarus fut l'ami et l'allié des Romains et les soutint de tout son pouvoir. En 680 (74), il bat en Phrygie un des généraux de Mithridate, contre lequel combattait alors Lucullus ; il aide Pompée dans sa lutte contre le même Mithridate et, à la fin de la guerre (691, 63 av. J.-C.), il reçoit, comme récompense de ses services, la Petite-Arménie et le titre de roi. En l'an 700 (54) on le retrouve en relations amicales avec Crassus, alors engagé dans cette guerre contre les Parthes qui devait lui coûter la vie, et en 703 (51) il offre des troupes à Cicéron alors proconsul de Cilicie. En 705 (49) éclate la guerre civile ; Dejotarus, lié avec tous les vrais républicains et reconnaissant envers Pompée, auquel il devait l'agrandissement de son royaume, se déclare contre César. Avec six cents cavaliers

il vient prendre part à la bataille de Pharsale; après la défaite, il s'enfuit dans la barque qui portait Pompée et ne se sépare de lui que pour lui chercher de nouvelles troupes par toute l'Asie. Malheureusement, il trouvait en arrivant son royaume envahi par le fils de Mithridate, Pharnace, et se voyait contraint de demander aide et protection au lieutenant de César en Asie, Domitius Calvinus, en compagnie duquel il se faisait battre à Nicopolis en 707 (47). Cette même année, il recevait chez lui César, venu pour réduire Pharnace, s'excusait d'avoir pris le parti de Pompée et faisait sa soumission, mais, malgré une chaude intervention de Brutus en sa faveur, malgré les secours en hommes et en argent qu'il avait envoyés à César après la mort de Pompée et pendant la guerre contre Pharnace, il était dépouillé de la plus grande partie de ses Etats, ne conservant guère que le titre purement nominal de roi. Ses malheurs n'étaient pas finis; deux ans plus tard, en 709 (45), il était accusé par son propre petit-fils, Castor, d'avoir eu l'intention d'envoyer des secours à un partisan de Pompée, Cæcilius Bassus, et d'avoir voulu faire assassiner César au moment où il était son hôte en Galatie. Cicéron prit la défense du vieux roi et, dans la maison même du dictateur, à la fois juge et partie, il fit appel à la clémence de celui qui venait de pardonner à Ligarius. César ne voulut pas se prononcer tout de suite, mais, s'il ne pardonna pas au client de Cicéron, il ne lui fit pas plus de mal qu'il ne lui en avait déjà fait. Après la mort de César, Dejotarus obtint d'Antoine, par l'entremise de Fulvie et moyennant 10 millions de sesterces (environ 2,500,000 fr.) un décret qui lui rendait ses Etats, que d'ailleurs il avait repris, semble-t-il, aussitôt après avoir appris la nouvelle de l'assassinat du dictateur. Ni l'âge, ni les dangers courus n'arrêtèrent son activité; il reparait en 712 (42) sous les drapeaux de Brutus et de Cassius. On ne sait rien de bien certain sur le rôle qu'il joua dans ses dernières années et il n'est pas bien sûr qu'il mourut en 714 (40), ni qu'il laissa, comme le veut Plutarque (*De Contrad. stoicorum*, 32) le trône à son fils Dejotarus. Ce fut en somme un personnage intéressant que ce petit despote asiatique, superstitieux, turbulent, ambitieux, fidèle à ses amitiés et qui sut devenir et rester l'ami des plus illustres Romains, Caton d'Utique, Pompée, Cicéron.

BIBL.: CICÉRON, *Pro rege Dejotaro*. — C. J. G. MOSCHE, *De Ciceronis in scribenda oratione pro Dejotaro consilio*; Lubeck, 1815. — TITE-LIVE, *Epitome*, 94. — CICÉRON, *Ad Att.*, V, 18, 20, 21; VI, 1; XIV, 1, 2, 12, 16, 19; *Ad Familiars*, IX, 12; XV, 1, 2, 4; *Harusp. resp.*, 13; *Brutus*, 5; *De Divin.*, II, 8, 36, 37; *Philipp.*, II, 37; XI, 12, 13. — CÉSAR, *De Bello civili*, III, 4; *De Bello Alex.*, 34 et suiv. — PLUTARQUE, *Crassus*, 17; *Cato min.*, 12, 15; *Pompée*, 38, 73; *César*, 50. — STRABON, XII, p. 568. — APPIEN, *Bell. Mithrid.*, 114; *Pseudo-Appien, Parth.*, p. 136. — DION CASSIUS, XLVII, 24.

DÉJOUEMENT. Joint d'assemblage produit par deux pièces de bois, assemblées dans une même mortaise et se contre-butant directement en formant entre elles un angle aigu. Le déjouement est dit *en entaille*, si le joint est d'équerre au joint commun ou parallèle aux faces du bois, et il est dit *en tour ronde* s'il est oblique à ce joint commun (V. DÉSABOUEMENT). Ch. L.

DEJOUX (Claude), sculpteur français, né à Vadans-lez-Arbois (Jura) en 1731, mort à Paris le 18 oct. 1816. Mis d'abord en apprentissage chez un menuisier de campagne, il travailla ensuite à Lyon dans l'atelier d'un sculpteur ornementiste. A Marseille, la vue des chefs-d'œuvre de Puget éveilla chez lui la ferme volonté de devenir statuaire. Etant parvenu à se faire admettre dans l'atelier de Guillaume Coustou qui lui confia quelques travaux, il suivit à Rome son camarade Pierre Julien, titulaire du grand prix de sculpture en 1768, et revint à Paris au bout de six ans. Agréé en 1778 à l'Académie de peinture et de sculpture, il y fut admis l'année suivante, sur la présentation d'une statuette en marbre de *Saint Sébastien mourant*. Lorsque l'église de Sainte-Geneviève fut transformée en un temple dédié aux grands hommes, Dejoux créa une *Renommée* de

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

vingt-cinq pieds de hauteur pour le couronnement de la coupole de ce nouveau Panthéon. Ce morceau n'ayant pas été coulé en bronze, il sembla que l'auteur allait être dédommagé de ce mécompte par sa statue colossale de Desaix destinée à la place des Victoires; mais la fonte en fut si maladroitement faite que Dejoux eut le chagrin de désavouer cet ouvrage. Réfugié dès lors dans l'accomplissement de ses devoirs de membre de l'Institut, ses dernières pensées furent pour son village natal : il lui légua de quoi établir une école ouverte aux enfants des deux sexes. A l'hôpital d'Arbois il avait donné deux bronzes, *Esculape* et *Hygie*, ainsi que son buste.

Auguste CASTAN.
BIBL.: *Lettre de M. Dejoux sur la statue colossale de Desaix*, août 1810, 4 pp. in-8. — QUATREMERRE DE QUINCY, *Discours prononcé aux funérailles de Dejoux* et *Notice sur cet artiste*. — BOUSSON DE MAIRET, art. *Dejoux*, dans les *Annales d'Arbois*. — BELLIER et AUVRAY, *Dictionnaire des artistes français*.

DEJUNNE (François-Louis), peintre français, né à Paris en 1786, mort à Paris en 1844. Élève de Girodet, cet artiste cultiva la peinture historique, allégorique et religieuse, et peignit aussi quelques portraits. Son dessin est correct, sa composition noble et pondérée, mais sa peinture est froide et décolorée. On cite comme ses meilleurs ouvrages : *Jésus-Christ guérissant des aveugles et des boiteux* (S. 1819; égl. Saint-Vincent-de-Paul); *Saint Fiacre refusant la couronne d'Ecosse* (S. 1819; égl. Saint-Sulpice); *Portrait de Girodet peignant sa Galathée* (S. 1822); *la Famille de Priam pleurant la mort d'Hector* (S. 1824; mus. du Louvre); *les Saisons*, suite de quatre compos. allégor. pour le Petit-Trianon (S. 1827); *Saint Aignan, du haut des murs d'Orléans, voit sa prière exaucée par la fuite de l'armée d'Attila* (S. 1833; mus. d'Orléans); *Baptême de Clovis* (S. 1840; galer. de Versailles). On lui doit encore : à l'église Notre-Dame-de-Lorette, *Sainte Geneviève* (1835); au château de Vincennes, *la Guerre*, fig. allég. (1827), et à Versailles une série de portraits de personnages historiques des premiers siècles de la monarchie. Dejunne a peint en outre plusieurs *Vues de monuments*, remarquables par leur ancienneté ou le mérite de leur architecture. Ad. T.

BIBL.: *Catalogue des tableaux, études, etc., ayant appartenu à feu M. Dejunne*, etc.; Paris, 1844, in-8. — *Journal des Beaux-Arts*, 1844.

DEKABRISTES ou **DÉCEMBRISTES.** On nomme ainsi les révolutionnaires russes qui, le 14 déc. 1825, entreprirent de renverser l'empereur Nicolas. A leur tête se trouvaient le prince Serge Troubetskoï, Paul Pestel, Ryleev, Mouraviev-Apostol. Nicolas réprima leur complot avec la dernière énergie; cent vingt et un accusés furent traduits devant la haute cour et condamnés à des peines diverses. Cinq furent exécutés; les autres envoyés en Sibérie.

BIBL.: V. art. NICOLAS et *Aus den Memoiren eines russischen Dekabristen*; Leipzig, 1874.

DE KEYSERE (Arend), dit *Arnoldus Cæsaris* et *Arnaud l'Empereur*, imprimeur belge, né près d'Audenarde en 1450, mort à Gand en 1489. Il fut un des principaux propagateurs de la typographie dans les Pays-Bas; il l'introduisit, en 1479, à Audenarde et en 1483 à Gand. La *Bibliographie gantoise* de F. Van der Haeghen décrit en détail tous les ouvrages sortis des presses de Keysere.

BIBL.: VAN DER MEERSCH, *Inductions historiques sur Arnaud de Keysere*; Gand, 1841, in-8. — F. VAN DER HAEGHEN, *Bibliographie gantoise*; Gand, 1858-1869, 8 vol. in-8. — HOLTROP, *Monuments typographiques des Pays-Bas au xv^e siècle*; La Haye, 1858-1868, 10 vol. in-8. — N. DE PAUW, *Notice sur A. de Keysere*, dans la *Biogr. nat. belge*.

DEKHAN. Mot qui signifie le *Sud* et par lequel on désigne ordinairement toute la partie méridionale de la péninsule indienne, au S. de la Nerbada (Nerbudda) par opposition au mot Hindostan (ou Hindoustan) par lequel on désigne la partie septentrionale de cette péninsule, surtout le bassin du Gange. Dans le sens étroit du mot, le Dekhan ne comprend que la région située entre la Nerbada et la Krichna, c.-à-d. les provinces anglaises du Nagpour, du Bérar, l'Etat du Nizam et la partie sud-est de la pré-

sidence de Bombay; superficie, 136,200 kil. q.; population 8 millions d'hab. Dans l'acception la plus large, le Dekhan s'étend sur tout le triangle que limite au N. la Nerbada, à l'O. la mer d'Oman, à l'E. le golfe du Bengale, et dont le cap Comorin est le sommet. C'est un plateau dont l'altitude est beaucoup plus grande à l'O. qu'à l'E., et qui est incliné vers le golfe du Bengale, comme le montre le cours des eaux. Au N.-O., les monts Vindhya (principalement les chaînes dites Satpoura, Kalabhit, Mahadeo, Maïkal) jusqu'au cap Comorin; à l'O., la chaîne des Ghats occidentales et leurs prolongements; à l'E., les Ghats orientales, et les monts Djaïpour qui sont beaucoup moins élevés constituent les talus du plateau; entre les Ghats occidentales et la mer il n'y a qu'une étroite plaine côtière (côte de Malabar, etc.) et souvent les pentes de la montagne descendent presque dans la mer en falaises abruptes; à l'E., entre le pied du plateau et la côte, la plaine (Carnatic, côte de Coromandel, etc.), est plus large et est formée principalement de terrains d'alluvion. Le plateau est formé de schistes cristallins reposant sur un fond de granit et recouvert en maints endroits par des épanchements de roches volcaniques, au N.-O., de très importantes formations de trap; dans les Ghats orientales, des grès; dans la vallée du Kaveri, du granit; l'argile ferrugineuse et la terre noire à coton (black-cotton, soie) sont des terrains caractéristiques de cette région.

Le Dekhan, d'après la légende hindoue, aurait été envahi par Rama; il a été successivement gouverné par diverses dynasties, entre autres celles des Dravids et des Chola. A la fin du xiii^e siècle, l'empereur de Delhi, Ala-ed-din conquiert le Mahasashtra, le Telingana et le Karnata, et en 1338, son successeur Mohammed Tughlak achève la conquête du pays. Mais, peu de temps après, le Dekhan se révolta et se rendit indépendant sous la dynastie musulmane des Bahmani qui soumit les royaumes de Telingana (1565) et de Karnata. Mais l'empire des Bahmani se disloqua à son tour et sur ses débris se fondèrent des Etats musulmans, Byapour, Ahmednager, Golconde, Bidar, Berar. Sous Aureng-zeb, ces Etats retombèrent sous l'autorité de l'empire de Delhi. En 1766, le chef des Mahrattes ayant obtenu le droit de lever un tribut sur les pays du Sud, fonda la dynastie de Satara dont le pouvoir passa bientôt à un chef résidant à Pouna et désigné sous le nom de Peshoua. Un autre conquérant fonda dans le même temps l'Etat du Nizam à Hyderabad; Mysore, sous Haideralé devint une dépendance du Nizam; au S., l'Etat de Travancore resta indépendant. Au xvi^e et au xvii^e siècle, les Européens avaient fondé des comptoirs sur les côtes. Au xviii^e, Dumas et Duplex jetèrent les fondements d'un empire français dans le Carnatic. Depuis la fin du xviii^e siècle, les Anglais sont restés les maîtres de cette région dont la partie nord-ouest dépend de la présidence de Madras et où se trouvent les Etats indigènes du Nizam, de Mysore, de Travancore, etc. (V. INDE).

E. LEVASSEUR.

DEKHAN-CHANBAZPOUR. Grande île de l'extrémité orientale du delta du Gange (Indes anglaises), à l'O. de la bouche du Meghna et de l'île de Hattra. Elle est séparée de la terre ferme par l'Isa ou Tétoulia, branche du delta, large de 3 à 5 kil. Superficie : 2,118 kil. q.; peuplée de 221,050 hab., dont 183,000 musulmans. Davlat-Khan, ch.-l. de l'île, qui compte 345 villages, a un peu plus de 1,000 hab.

M. D'E.

DEKKELE (V. PENICILLARIA).

DEKKER (Thomas), écrivain et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1570, mort à Londres en 1641. D'une rare fécondité, il a écrit un nombre considérable de pièces dont une partie seulement fut imprimée. L'une d'elles, *the shoemaker's Holiday*, passe pour une des plus amusantes du vieux répertoire. *The Bachelor's Banquet*, où il décrit les aventures des maris bénévoles, et *the Pleasant comedy of old Fortunatus* abondent en amusantes saillies. A Ben Jonson, qui l'avait attaqué dans plusieurs de ses écrits, il riposta par une véhémence satire,

Satiromastix; mais son meilleur ouvrage est *the Honest Whore*, où il a le courage de réhabiliter la femme tombée. On cite encore trois bonnes pièces en collaboration avec Webster, *Famous History of sir Thomas Wyatt*; *Westward Ho et Northward Ho*, et une comédie, *Roaring Girl*, en collaboration avec Middleton. Quant à ses autres écrits les plus remarquables, il faut noter : *The Wonderful Year* où il donne d'émouvants détails sur la peste de Londres, *the Bellman of London et Lanthorn and Candlelight*, parus en 1608, amusants récits sur les vagabonds de Londres, réédités en 1637 sous le titre *English Villainies*. Malgré sa production incessante, il fut enfermé, de 1613 à 1616, à la prison pour dettes. Ses pièces ont été réunies en 1873 en 4 vol., et ses pamphlets, qui donnent d'intéressants détails sur la vie sociale anglaise du commencement du xvii^e siècle, *the Gull's Hornbook*, entre autres, ont été republiés en 5 vol. Hector FRANCE.

DEKKER (Edouard-Dowes), littérateur hollandais, né à Amsterdam le 2 mars 1820, mort à Nieder-Ingelheim en 1887. Il partit pour l'île de Java en 1841 et y occupa longtemps un emploi dans l'administration coloniale. Rentré dans son pays en 1858, il publia sous le pseudonyme de Multatuli un roman, *Max Havelaar* (1860, 2 vol. in-8), peinture désolante et très réelle, dit-on, de l'état des possessions néerlandaises des Indes et des exactions de toute espèce commises par les autorités coloniales. On lui doit nombre d'écrits sur des sujets politiques, sociologiques et autres. Il a donné au théâtre quelques pièces qui ont été bien accueillies par le public; la plus remarquable est *l'Ecole des princes* (1878).

DE KONINCK (Laurent-Guillaume) (V. KONINCK [De]).

DELAAGE (Marie-Henri), littérateur français, né à Paris en 1825, mort à Paris le 15 juil. 1882. Il a publié une série d'ouvrages curieux, relatifs à l'hermétisme, au magnétisme et au spiritisme. Nous citerons : *le Sang du Christ* (Paris, 1849, in-16); *le Monde occulte* (1850, in-12); *Perfectionnement physique de la race humaine, ou Moyens d'acquérir la beauté d'après les procédés occultes* (1850, in-12); *Doctrines des sociétés secrètes* (1852, in-18); *le Monde prophétique* (1853, in-12); *l'Eternité dévoilée* (1854, in-12); *les Ressuscités* (1855, in-8); *le Sommeil magnétique expliqué* (1856, in-12); *la Science du vrai* (1882, in-12).

DELABARRE (Louis-Albert), hautboïste français, né à Soissons le 12 juil. 1809. Elève de Vogt pour le hautbois, il obtint au Conservatoire le deuxième prix en 1837 et le premier en 1838. La même année il devint professeur au conservatoire de Gand, puis fut fait premier hautbois à l'orchestre du Théâtre royal de Bruxelles. Son talent a été très apprécié. Parmi ses compositions, où le hautbois a toujours le principal rôle, on cite : *Ma Normandie, le Lever de l'aurore, Noël, Souvenir d'Allemagne, la Romanesca, la Berceuse indienne, Souvenir d'Irlande, Souvenir d'Ecosse*.

A. E.

DELABARRE-DUPARC (Nicolas-Edouard), colonel et écrivain militaire français, né à Saint-Cloud en 1819. Entré en 1836 à l'Ecole polytechnique, lieutenant du génie en 1841, capitaine en 1844, il s'occupa de diverses questions relatives à l'art des mines, puis fut nommé, en 1849, au concours, professeur d'histoire militaire à l'Ecole de Saint-Cyr, chef de bataillon en 1860, lieutenant-colonel en 1869, colonel en 1871. M. Delabarre-Duparc est auteur de nombreux écrits : *Biographies et Maximes de Maurice de Saxe, Portraits militaires, Histoire militaire de la Prusse avant 1756*, etc. Il a en outre fourni des articles remarquables au *Spectateur militaire* et à diverses autres publications militaires.

DELABORDE (François), peintre-verrier du xvi^e siècle, fit, en 1535, les vitraux de la chapelle neuve de Saint-Julien, dans l'église de La Ferté-Bernard.

DELABORDE (Henri-François, comte), né à Dijon le 21 déc. 1764, mort à Paris le 3 févr. 1833. Il était fils d'un boulanger. Il s'engagea aux volontaires de la Côte-d'Or, en

1791, passa très rapidement par les premiers grades, fut fait commandant en 1792, puis général de brigade le 17 mai 1793, après le combat de Rhein-Zabern. Chef d'état-major de l'armée au siège de Toulon, commandant de la Corse, puis général de division, il fit en cette qualité la campagne des Pyrénées (1794), puis toutes les campagnes du Rhin. Commandeur de la Légion d'honneur (1804), nommé comte de l'Empire (1808), il était un des divisionnaires du maréchal Mortier à la campagne de Russie (1812). Grand-croix et gouverneur du château de Compiègne (1813), il acclama Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. Poursuivi par la Restauration, et passant devant le conseil de guerre (sept. 1816), il dut son salut à une subtilité de procédure. P. C.-C.

DELABORDE (Louis-Jules, comte), magistrat et historien protestant, fils du précédent, né à Paris le 13 janv. 1806, mort à Champitet-sous-Lausanne (Suisse) le 18 nov. 1889. Il étudia le droit et exerça successivement les fonctions d'avocat à la cour de cassation, dont il fut bâtonnier (1853-56), puis de conseiller à la cour de Paris. Mis à la retraite en 1876, il se livra tout entier à l'étude des questions historiques et religieuses qui avaient toujours eu pour lui un attrait irrésistible. Né catholique, le comte Delaborde fut amené par ses convictions personnelles à se rallier au protestantisme, et à adopter le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Conformément à ces idées, il fonda avec MM. Keller et Lutteroth la chapelle Taitbout, et prit part avec le plus grand zèle aux travaux de la Société des missions évangéliques chez les païens, dont il devint président. Mais le souci des intérêts religieux de notre temps ne lui faisait pas négliger les glorieux souvenirs du passé. Membre et vice-président du comité de la Société d'histoire du protestantisme français, il publia une suite d'études remarquables sur les grandes figures de la Réforme, soit dans le *Bulletin* de ladite société, soit dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* : *Madame l'amirale de Coligny après la Saint-Barthélemy* (1867); *Gaspard de Coligny, amiral de France* (1879-81-82, 3 vol.), ouvrage couronné par l'Académie française; *les Protestants à la cour de Saint-Germain, lors du Colloque de Poissy* (1873); *Eléonore de Roye, princesse de Condé 1535-64* (1876); *Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange* et plusieurs autres biographies des divers membres de la famille de l'amiral Coligny. Ses principaux ouvrages de droit sont : *Traité des avaries sur marchandises* (1838) et *Liberté religieuse* (1840). C. BONET-MAURY.

DELABORDE (Henri, vicomte, puis comte), frère du précédent, peintre et écrivain d'art français, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, né à Rennes le 2 mai 1811. Il se prépara d'abord à la diplomatie et renonça à cette carrière pour étudier la peinture dans l'atelier de Paul Delaroche. Il débuta au Salon de 1836, avec une composition biblique, *Agar dans le désert* (musée de Dijon). Il exposa la *Confession de saint Augustin* (S. de 1837), toile acquise par l'Etat; la *Prise de Damiette* (S. de 1841); *les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (S. de 1845) : ces deux tableaux appartiennent aujourd'hui au musée de Versailles. Il produisit encore la *Mort de sainte Monique*, *Dante à la Verna*, la *Passion du Christ* (cathédrale d'Amiens). Ces ouvrages indiquaient les tendances de leur auteur : il était attiré vers la peinture de style. Il avait été récompensé d'une méd. de 2^e classe en 1837 et d'une méd. de 1^{re} classe en 1847. Nommé conservateur adjoint au Cabinet des estampes, en 1855, et plus tard conservateur en chef du même service, M. Henri Delaborde ne se borna pas à manier le pinceau ; il écrivit des études de critique, réunies en 1866, sous ce titre : *Mélanges sur l'art contemporain* (in-8). Il donna à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Gazette des Beaux-Arts*, des pages sérieuses, où dominait une esthétique élevée et classique, travaux recueillis en deux volumes : *Etudes sur les Beaux-Arts en France et en Italie* (in-8). En 1868, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts, où il remplaça plus tard Beulé comme secrétaire perpétuel.

En 1870, il publia *Ingres, sa vie et sa doctrine* (in-8). Outre les ouvrages déjà cités, il faut signaler de M. Henri Delaborde les livres suivants : *Eloge de Beulé* (1874, in-4); *le Département des Estampes* (1875, in-8); *Des Œuvres et de la manière de Masaccio* (1876, in-8); *la Gravure, précis élémentaire de ses origines, de ses procédés et de son histoire* (1882, in-8); *la Gravure en Italie avant Marc-Antoine* (1883, in-4); *Gerard Edelinck (Collection des Artistes célèbres, 1886, in-4)*; *Marc-Antoine Raimondi* (1887, in-4). Il convient aussi de mentionner une édition des *Lettres et Pensées* d'Hippolyte Flandrin (1865, in-8). M. Henri Delaborde a rédigé un grand nombre de notices pour l'*Histoire des Peintres* de Charles Blanc, et a signé avec celui-ci le volume consacré à l'Ecole bolognaise. Il a prononcé à l'Institut des éloges académiques qui ont eu un certain retentissement et a rédigé annuellement les rapports sur les envois de Rome. Il est aujourd'hui (1894) conservateur honoraire du Cabinet des estampes, ayant été remplacé, dans ses fonctions effectives, par M. Georges Duplessis. Ant. V.

DELABORDE (Eraïm MIRIAM, dit), pianiste, né à Paris le 7 févr. 1839. Elève d'Alkan, il compléta ses études musicales en Allemagne. En 1873, il fut nommé professeur au Conservatoire. Son éducation classique et solide est à la hauteur de son grand et réel talent.

DELAZETTE (Sophie-Clémence), peintre français, née à Lyon en septembre 1774, morte à Paris le 27 oct. 1854. Elève de Regnaud et d'Augustin, cette femme artiste s'est fait connaître comme peintre de portraits en miniature. On a remarqué, parmi ses œuvres, dont les premières furent exposées au Salon de 1806, les portraits de M^{lle} Crespy, artiste, de Garat, de l'actrice Morandi dans le rôle de Suzanne, de la cantatrice Barilli. Deux médailles de seconde classe lui furent décernées, l'une en 1819, l'autre en 1834. On peut voir au Louvre, de cette artiste, une miniature de forme ovale, *Portrait de jeune femme*, vue en buste et de trois quarts (salle des dessins).

DELACOSTE (Jean-Aimé), homme politique et magistrat français, né à La Rochelle le 7 juin 1740, mort à Paris le 14 nov. 1815. Avocat à La Rochelle, membre de l'Académie de cette ville, subdélégué et secrétaire de l'intendance de la généralité, il prit parti pour la Révolution, devint substitut du procureur de la commune de La Rochelle, membre du district, président du directoire du département, puis président du tribunal du district de La Rochelle, enfin député de son département à l'Assemblée législative, ensuite au conseil des Anciens, où il fit de nombreux rapports sur des questions d'administration et de finance. Substitut, puis juge au tribunal de cassation, il fut mis à la retraite le 18 mars 1815. F.-A. A.

BIBL. : ESCHASSÉRIEAUX, *Assemblées électorales de la Charente-Inférieure*; Niort, 1868, in-8. — *Le Tribunal et la Cour de cassation*; Paris, 1879, in-8.

DELACOUR (Alfred-Charlemagne LARTIGUE, dit), auteur dramatique français, né à Bordeaux en 1815, mort à Paris le 1^{er} avr. 1885. Reçu docteur en médecine en 1841, il abandonna cette profession au bout de quelques années pour se consacrer exclusivement au théâtre, où il fut le collaborateur de Siraudin, Lambert Thiboust, Labiche, Marc Michel, etc., pour de nombreux vaudevilles dont plus d'un a tenu longtemps l'affiche : *Deux Sans-Culottes* (1849); *On dira des bêtises* (1853); *les Mystères de l'Été* (1854); *un Bal d'Auvergnats* (1855); *la Femme doit suivre son mari* (1860); *l'Amour en sabots* (1861); *les Voisins de Molinchart* (1861); *les Petits Oiseaux* (1862); *la Chanson de Marguerite* (1863); *Célimare le bien-aimé* (1863); *Monsieur boude* (1864); *les Chemins de fer* (1867); *la Verve du Malabar* (1873), opéra bouffe; *Partie pour Saumur* (1875), etc.

DELACOUR (Marc-Henri-Victor), ingénieur maritime, né à Paris le 5 juin 1826, mort à La Ciotat le 22 juin 1864. Successivement élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application du génie maritime, il fut attaché, de

1848 à 1852, aux travaux des machines au port de Toulon. Détaché en 1852 aux ateliers de la compagnie des Messageries impériales (Messageries maritimes) à La Ciotat, il y fut le collaborateur de Dupuy de Lôme. Nommé en 1858 directeur des travaux de la compagnie, il fut chargé de la construction des paquebots destinés au service des lignes postales de la Méditerranée, du Brésil et de l'Indo-Chine. A sa mort, les ouvriers de La Ciotat, de Marseille, de Suez et de Bordeaux, où la compagnie des Messageries avait des établissements, lui ont élevé par souscription un monument sur la place centrale de la cité ouvrière de La Ciotat, dont il avait été le fondateur.

DELACROIX (Charles), homme politique français, né à Givry (Marne) le 14 avr. 1741, mort à Bordeaux le 26 oct. 1803. Avocat, administrateur du dép. de la Marne, député de ce département à la Convention, il y siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI sans sursis. Il fit partie du conseil des Anciens. Le 5 nov. 1793, le Directoire le nomma ministre des relations extérieures. Ses hésitations et ses irrésolutions dans les questions diplomatiques qu'amènèrent les conséquences de la paix de Bâle, le firent taxer de faiblesse. (Sur son ministère, V. le recueil de M. Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1797*, Leipzig, 1881, in-8, t. I.) Il fut remplacé au ministère par Talleyrand (16 juil. 1797) et alla représenter la République française à La Haye. Sous le Consulat, il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône (3 mars 1800), puis de la Gironde (23 avr. 1803). Il s'appelait Delacroix de Contaut (et non, comme on l'imprime souvent, *de Constant*) pour se distinguer de son frère Delacroix d'Ante (V. *la Révolution française*, t. XVIII, p. 284). Il est le père du peintre Eugène Delacroix. F.-A. A.

DELACROIX (Jacques-Vincent), avocat et littérateur français, né à Paris le 10 mai 1743, mort à Versailles le 9 mars 1832. Avocat à Paris, il plaida brillamment des causes retentissantes qui le mirent en lumière, celles entre autres de la famille Veron contre le comte de Morangies, celle de la rosière de Salency, celle d'Abbatucci, etc. Lorsque Louis XVI fut jugé par la Convention, il écrivit et adressa à cette assemblée des mémoires pour prouver qu'elle était incompétente. Aussi fut-il traduit devant le tribunal révolutionnaire, mais il fut acquitté après une belle plaidoirie de Tronçon du Condray en sa faveur. En 1795, il fut nommé juge au tribunal civil de Seine-et-Oise et de 1800 à 1827 il remplit les fonctions de juge au tribunal de première instance de Versailles. Delacroix avait repris en 1770 la publication du *Spectateur français* fondé en 1722 par Marivaux. Il a beaucoup écrit en divers genres et non sans talent. Nous citerons de lui : *Mémoires du chevalier de Gonthieu* (Amsterdam [Paris], 1766, 2 vol. in-12), roman, *Lettres d'Affi à Zarac* (1766, in-12), imitation des *Lettres persanes*; *Mémoires de Victoire* (1769, in-12); *Mémoires d'un Américain* (Paris, 1771, 2 vol. in-12); *Peinture des mœurs du siècle* (1777, 2 vol. in-12); le *Portefeuille du physicien ou recueil amusant et instructif des actions et des mœurs des animaux* (1780, 2 vol. in-12); *Réflexions philosophiques sur l'origine de la civilisation* (1778, in-8); *Mémoire sur la tenue prochaine des Etats généraux* (1788, in-12); *Tableau des Constitutions des principaux Etats de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique* (1790-92, 4 vol. in-8); *Apologie de la Constitution civile du clergé* (1791, in-8); *Montesquieu considéré dans une République* (1798, in-8); *les Dangers des souvenirs* (1804, 2 vol. in-8); *Tableau historique et politique de la France sous les trois premières dynasties* (1813, 3 vol. in-8), etc., etc.

DELACROIX (Jean-François), homme politique français, né à Pont-Audemer (Eure) le 3 avr. 1753, mort à Paris le 5 avr. 1794. Avocat à Anet, procureur général syndic du dép. d'Eure-et-Loir, il fut député de ce département à la Législative et à la Convention. Membre du comité militaire de la Législative (il avait servi dans la gendarmerie)

et de la célèbre commission des Douze, il se lia avec Danton. Il vota la mort de Louis XVI. Nommé commissaire à l'armée de Dumouriez avec Camus, Danton et Gossuin (30 nov. 1792), il fut soupçonné de s'être enrichi dans cette mission de Belgique (V. son apologie à cet égard dans le *Mémoire sur la vie privée de Danton*, par le Dr Robinet). Membre du premier comité de Salut public (avr. 1793), il y fut chargé de surveiller le ministère de la guerre. A la Convention, il parla et agit contre les Girondins. Accusé rétrospectivement de complicité avec Dumouriez, il prononça à la tribune, le 28 janv. 1794, un grand discours apologétique. Le 4 févr. suivant, il fit décréter la liberté des nègres. Arrêté avec Danton et consorts et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut guillotiné le même jour que ses amis. Dans les documents contemporains, son nom est presque toujours imprimé *Lacroix*. F.-A. A.

DELACROIX (Nicolas), homme politique français, né à Montblainville (Meuse) le 11 déc. 1785, mort à Valence (Drôme) le 7 juil. 1843. Chef de division à la préfecture de la Drôme en 1810, il fut élu député de Nyons à la Chambre des représentants le 15 mai 1815, signa la protestation du 8 juil. et rentra dans la vie privée après Waterloo. En 1821, il fut élu membre du conseil municipal de Valence, devint maire de cette ville et membre du conseil général de la Drôme et enfin député de ce dép. à la Chambre le 9 juil. 1842. Il est l'auteur d'un *Essai sur la statistique, l'histoire et les antiquités du département de la Drôme* (Valence, 1817; nouv. éd., Paris, 1835, in-4) qui a été couronné par l'Académie des sciences.

DELACROIX (Eugène), peintre français, fils du conventionnel Charles *Delacroix* (V. ci-dessus), né à Charenton-Saint-Maurice le 26 avr. 1798, mort le 13 août 1863. Par sa mère, Eugène descendait de Aben, un élève distingué de Boullé, et était allié aux Riesener dont le père a signé tant de chefs-d'œuvre du meuble et le fils Henri des tableaux estimés. Dès son enfance, Eugène Delacroix ne révéla pas comme tant d'autres des dispositions spéciales et exclusives pour la peinture : après de solides études au lycée Louis-le-Grand, il montra, ce qui est plus intéressant, un don général pour l'art ; c'est la musique qui sembla l'attirer de préférence, et toute sa vie il resta amoureux de cet art, auquel sa violente passion pour la peinture, qui se manifesta bientôt, put seule l'arracher. En 1815 (il avait dix-sept ans), il souhaitait, en faisant de la musique, son étude préférée, acquérir quelques notions de peinture, et par son oncle Henri Riesener il se fit présenter à Guérin ; mais il inspira peu de sollicitude à son maître, et les palmarès de l'Ecole des beaux-arts furent sur son nom d'un mutisme peu encourageant. Pourtant une toile, *Dames romaines se dépouillant pour la patrie* (1818), offre déjà un certain intérêt. Vers cette époque, il gagnait quelque menu argent à faire des lavis industriels et en 1819, devenu orphelin, il tomba dans les plus grands embarras pécuniaires.

En 1822, malgré le mauvais vouloir de son maître Guérin, il envoya au Salon le *Dante et Virgile* qui y obtint le plus grand succès que puisse désirer un artiste : des admirations enthousiastes et un déchaînement de critiques injustes ; succès qui ne l'empêchait pas (y contribuant peut-être, au contraire) d'obtenir cette même année 1822 la dernière place dans le concours pour le prix de Rome, échec peu fait pour le tirer d'une situation toujours embarrassée, à laquelle il résistait avec les profits de caricatures et de lithographies, continuant de travailler avec une énergie croissante. En 1824 il exposa le *Massacre de Scio* qui accentua encore la tempête qu'avait soulevée son premier Salon. Théophile Gautier seul en parle avec une admiration sans réserves, mais Delécluze, H. Beyle, M. Thiers ne ménagent pas leurs restrictions : pour l'un il fait trop horrible cette scène d'horreur ; pour l'autre, il y a la trop peu de souci du beau ; pour celui-ci, enfin, le soin d'éviter l'académique lui fait fuir la ligne simple et harmonieuse. De cette époque datent le *Tasse dans la mai-*

son des fous, l'Empereur Justinien composant ses Institutes, Marino Faliero, et enfin les lithographies de Faust qui lui valent de sincères et chauds éloges de Goethe. Mais, nous voici en 1828, et il nous faut ajouter un forte de plus à ce terrible crescendo qui augmente sans cesse avec l'œuvre d'Eugène Delacroix et qui s'accroît avec l'apparition du *Sardanapale* exposé cette année-là. Quelques échantillons des brocards qui tombèrent dru sur l'artiste égayeront cette biographie : « Eugène Delacroix est devenu la pierre de scandale des expositions. » (M. Vitet.) « La majeure partie du public trouve ce tableau ridicule. » (*Moniteur universel*.) « Que M. Delacroix se rappelle que le goût français est noble et pur et qu'il cultive Racine plutôt que Shakespeare. » (*Ibid.*) « L'œil ne peut y débrouiller la confusion des lignes et des couleurs... le *Sardanapale* est une erreur de peintre. » (Delécluze.) Et *tutti quanti*. Cependant, cette année-là, après une brouille momentanée avec le directeur des beaux-arts, il est chargé par le ministre de l'intérieur de peindre la *Mort de Charles le Téméraire*, et le duc Louis-Philippe d'Orléans lui commande *Richelieu disant la messe*. De la même année la *Bataille de Nancy*, quelques peintures religieuses et des portraits, entre autres celui de *M^{me} Simon*.

Au Salon de 1831, l'Évêque de Liège soulève peu de discussions, mais la *Liberté guidant le peuple* les fait renaître. Delécluze se rallie un peu, mais Ambroise Tardieu lutte par son acrimonie contre le bon vouloir manifeste de Gustave Planche. Quoi qu'il en soit, cette exposition eut un résultat appréciable et tangible : Delacroix fut décoré. C'est à ce moment qu'il commence une série de tableaux de combats, entre autres *Poitiers*, *Taillebourg* (1834), qui le font traiter de Rubens manqué ; et suivie par des toiles historiques : *Charles-Quint au monastère de Saint-Just*, *Boissy d'Anglas* et *Mirabeau et Droux-Brézé*. — En 1832, Delacroix quittait Paris et s'en allait demander un renouveau d'inspiration aux pays de soleil. Il traverse le Maroc, puis revient en Espagne, et c'est à ces voyages que l'on doit la *Fantasia arabe*, *Rencontre de cavaliers maures* et les *Femmes d'Alger dans leur appartement*. La seconde de ces toiles était refusée par le jury du Salon en 1834 et Delécluze blâmait sévèrement les *Femmes d'Alger*. Les années qui suivent se passent dans une production effrénée et il semble que Delacroix ait fait cette sublime gageure d'accumuler les chefs-d'œuvre. L'Institut, au reste, lui ferme obstinément les portes et ce n'est qu'en 1857, au bout de vingt ans, qu'il réussit à être élu après avoir produit des centaines de toiles presque toutes de premier ordre : la *Barque de don Juan*, les *Croisés à Constantinople* (commandé pour le musée de Versailles), la décoration du salon du roi à la Chambre des députés, etc. Depuis 1849 : les *Disciples d'Emmaüs*, la *Chasse aux lions* (mus. de Bordeaux), etc.

Avec ses erreurs et ses défauts, Delacroix reste le peintre le plus considérable du siècle. Cette fécondité extraordinaire dans le nombre des productions a son analogie dans la nature de son œuvre elle-même : l'érudition considérable du peintre d'histoire, la profondeur du psychologue et la fougue des passions humaines sont poussées à un tel degré d'intensité que tout d'abord devant une toile de Delacroix c'est l'étonnement qui précède l'admiration ; mais celle-ci suit de près. La maestria dans les effets de lumière, l'agencement savant et harmonieux des lignes, la splendeur du décor vous empoignent, et c'est à peine si parfois une petite négligence échappée à ce génie tout entier requis par l'idée, vient apparaître comme pour nous rappeler que l'absolue perfection n'est pas de l'homme. Néanmoins c'est avec justice qu'on l'a appelé le maître de l'école française. — Delacroix reçut des critiques de tels assauts que forcément il devait devenir polémiste. On a de lui des pages curieuses sur son art et ses lettres sont du plus haut intérêt pour le critique et le psychologue. Henri d'ARGIS.

BIBL. : Vicomte Henri DELABORDE, *Eloge d'E. Delacroix*; Paris, 1876. — A. ROBAUT, *Reproductions de l'œuvre d'E.*

Delacroix, 1885, in-4. — M. TOURNEUX, *E. Delacroix devant ses contemporains, ses écrits, ses biographes, ses critiques*; Paris, 1886. — *Exposition d'E. Delacroix* (catalogue). Paris, 1885, in-8. — *Exposition d'E. Delacroix*, 1884, in-18. — Marius VACHON, *Etude sur E. Delacroix*; Paris, 1885. — Philarète CHASLES, *Mémoires*, 1877. — Dr VÉRON, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. — G. DAMPT, *E. Delacroix*; Paris, 1885. — H. GUET, *Delacroix*; Paris, 1885. — A. CANTALOUHE, *E. Delacroix*; Paris, 1884. — DARGENTY, *E. Delacroix par lui-même*; Rouen, 1885. — H. DU CLEUZIQU, *L'Œuvre de Delacroix*, 1885. — Eugène VÉRON, *E. Delacroix*; Paris, dans la collection les *Artistes célèbres*. — Th. SILVESTRE, *Histoire des artistes vivants*; Paris. — Pierre PETROZ, *L'Art et la critique*, 1882. — GOETHE, *Conversations*, trad. Delerot. — *Les Beaux-Arts en Europe*; Paris, 1856.

DELA CROIX (Hugues-Charles-Alphonse), architecte-archéologue, né à Dôle (Jura) le 10 janv. 1807, mort à Besançon le 7 janv. 1878. Il fit ses études à Paris dans l'atelier de l'architecte Guenepin, puis vint se fixer à Besançon où il occupa simultanément plusieurs emplois relevant de sa profession. Il entreprit, en 1855, de préciser les itinéraires suivis par les armées romaines dans les guerres dont la Séquanie avait été le théâtre. L'emplacement d'Alésia, l'un des objectifs de Jules César, lui parut avoir été mal fixé à Aïse-Sainte-Reine (Côte-d'Or), et il présenta le site d'Alaise (Doubs) comme répondant mieux aux conditions de la grande partie militaire qui décida de la conquête des Gaules. Sa solution, soutenue avec talent par Jules Quicherat, fut discutée pendant dix ans : elle motiva des fouilles importantes autour des deux localités rivales; mais le grand nombre des tumulus d'Alaise ne réussit pas à prévaloir contre les fossés d'investissement dont le pourtour d'Alaise-Sainte-Reine gardait la trace. Chercheur ingénieux, prompt à concevoir et habile à persuader, Delacroix fit réussir le projet de ramener à Besançon les eaux qui avaient abreuvé cette ville à l'époque romaine. Plus tard, il découvrit le gisement salifère de Miserey, situé dans le périmètre du ravitaillement de la place de Besançon. La hardiesse originale de son esprit se montre particulièrement dans son traité d'architecture intitulé *la Science des arts* (1868) ainsi que dans *Besançon place forte*, opuscule publié au lendemain des désastres de 1870-71, pour fournir des données utiles aux ingénieurs militaires. Auguste CASTAN.

BIBL. : Alfred DUCAT, *Alphonse Delacroix, architecte et archéologue*, dans *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 1878. — *Inauguration à Alaise du buste d'Alphonse Delacroix*, discours d'Auguste CASTAN (*Ibid.*, 1885).

DELA CROIX (Auguste), aquarelliste français, né à Boulogne-sur-Mer en 1812, mort à Boulogne-sur-Mer en 1868. Il peignit des marines dont les modèles furent pris en France et dans le nord de l'Afrique, et quelques tableaux de genre. Il exposa en 1835, à vingt-trois ans, d'assez jolies études sur *la Plage et le Port de Boulogne*; les années suivantes il continua à exposer assez régulièrement des marines : ces aquarelles n'attirèrent tout d'abord pas beaucoup l'attention du public, assez surpris de cette nouveauté. Vers 1840, il voyagea et rapporta d'Afrique des petits tableaux pittoresques : une *Vue de Tanger*, la *Sierra Morena*, etc. L'Exposition de 1855 affirma la supériorité d'Auguste Delacroix dans l'aquarelle ; il avait envoyé la *Tempête*, le *Départ pour la pêche* et le *Retour* qui obtinrent un grand succès. Après un assez long voyage en Italie, le peintre exposa de nouveau au Salon de 1861 les *Moissonneurs italiens* et la *Pêcheuse de crevettes*, charmantes petites toiles qui conquièrent le public. L'Exposition de 1863 fut peut-être son triomphe; il y porta la *Visite au monastère* et la *Promenade*; à partir de l'année suivante il cessa d'exposer. Les aquarelles d'A. Delacroix sont peut-être les meilleures de ce genre qu'il a pour ainsi dire créé.

DELA CROIX (Abraham-Clair), ingénieur français, du corps des ponts et chaussées, né à Orléans le 26 avr. 1818, mort à Orléans le 27 août 1871. Il a laissé : *Rapport adressé au ministre des travaux publics sur le défrichement des terrains incultes dans la Campine belge et les autres contrées de la Belgique* (Paris, 1860, in-4); *Faits de drainage, débits des terres drainées* (Paris, 1859,

in-8). Il a aussi donné aux *Annales des ponts et chaussées* des mémoires sur les chaussées (1847) et sur l'assainissement des bourgs par le drainage (1860). Delacroix est également connu par la part qu'il a prise aux travaux d'assainissement et de transformation de la Sologne. M.-C. L.

DELAET (V. LAET DE).

DELAET (Henri-Mamert-Onésime), vétérinaire français, né à Saint-Amand (Nièvre) le 13 févr. 1805, mort le 15 déc. 1861. Nommé chef de service à l'école d'Alfort en 1828, il concourut avec succès en 1833 pour la chaire de pathologie, de thérapeutique et de police sanitaire, et en 1860 devint directeur de l'école. Delafond était membre de l'Académie de médecine. Ses ouvrages sont devenus classiques : *Traité sur la police sanitaire des animaux domestiques* (Paris, 1838, in-8); *Recherches sur la composition du sang de quelques animaux domestiques*, avec Andral (Paris, 1842, in-8); *Traité sur la maladie du sang des bêtes bovines*, etc. (Paris, 1844, in-8); *Traité de thérapeutique générale vétérinaire* (Paris, 1843-1844, 2 vol. in-8); *Traité de pathologie générale vétérinaire* (Paris, 1838, in-8; 2^e éd., 1855); *Traité de matière médicale*, avec Lassaing (Paris, 1853, in-8, 2^e éd.); *Traité pratique d'entomologie et de pathologie comparées de la psore ou gale de l'homme*, avec Bourguignon (Paris, 1862, in-4, 7 pl.), etc. D^r L. Hn.

DELAFORGE (Louis), médecin français. Il demeurait et exerçait à Saumur vers 1666, époque à laquelle il fit éditer à Paris un gros volume intitulé : *Traité de l'Esprit de l'homme, de ses Facultés et Fonctions et de son Union avec le corps, suivant les principes de René Descartes*. La préface en est curieuse; elle est dirigée contre les « Philosophes de l'École », ou plutôt elle est écrite en leur intention, et en vue d'établir « que les pensées de M. Descartes, touchant la nature de l'âme, sont entièrement conformes à la doctrine de saint Augustin, de Marcellin Ficin, et de quelques autres anciens auteurs ». L'auteur de la *Vie de Descartes*, Baillet, estime que Delaforge « a expliqué en détail plusieurs choses que M. Descartes n'a touchées qu'en passant ». Sur la question de l'union de l'âme et du corps, par exemple, notre auteur s'exprime ainsi : « Il faut chercher dans la nature de l'esprit et dans celle de ses facultés la cause efficiente de cette dépendance qui se trouve entre une telle pensée et un tel mouvement. Ce ne peut pas être l'entendement qui en soit la cause, d'autant que c'est une faculté passive qui ne sort point de son sujet; ce doit donc être la volonté de l'esprit qui est une ou celle de quelque autre esprit qui n'ait pas moins de force que lui sur ses pensées, laquelle en attache quelques-unes à certains mouvements du corps et qui en détermine la manière et la durée » (p. 203). Delaforge est un demi-occasionaliste. M. Bouillier lui a consacré trois pages dans son *Histoire de la Philosophie cartésienne* (t. V, pp. 500-503). Hamilton (p. 412 des *Fragments de Philosophie*, trad. française) le considère comme un « admirable interprète de la pensée de Descartes ».

DELAFOSSÉ (Les), maîtres d'œuvres et sculpteurs français des xv^e, xvi^e et xviii^e siècles. Nicole Delafosse, le plus anciennement connu, était moine de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, lorsqu'il fut chargé, vers 1460, de continuer la nef de l'église de cette abbaye en prenant pour modèle la première travée déjà construite par l'abbé Marc d'Argent. — Au siècle suivant, de 1535 à 1540, un Michel Delafosse, laïque, travaillait à l'église de Lillebonne dont on lui attribue les voûtes (en collaboration avec Gombart), la flèche et une partie des meneaux des verrières. — Martin Delafosse, probablement son parent, refit, de 1547 à 1553, avec les frères Deshayes et Jean Michaut, le portail de cette même église, mais d'après des plans demandés à Thomas de Caudebec dès 1534. — Enfin un autre Michel Delafosse reconstruisit, de 1766 à 1770, la nef et le clocher de l'église d'Iqueville (Seine-Inférieure).

DELAFOSSÉ ou DE LAFOSSE (Jean-Baptiste), graveur français, né à Paris en 1721, mort vers 1785. Élève

d'Etienne Fessard, il a gravé, dans le style de son maître, nombre de vignettes d'après Eisen et Gravelot, puis il devint l'interprète attitré des charmants portraits dessinés par *Carmentelle* (V. ce nom), parmi lesquels se distinguent ceux de M^{me} Hérault de Séchelles et de la Famille Mozart. Vers la fin de sa vie, il se fit marchand d'estampes et éditeur d'ouvrages illustrés.

DELAFOSSÉ (Jean-Charles), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1734, mort à Paris le 11 oct. 1789. Architecte-décorateur et adjoint à professeur à l'Académie royale, ce fut un des meilleurs dessinateurs d'ornements, de décorations et de meubles, sous le règne de Louis XVI. On doit à son esprit inventif et fécond, une foule de modèles de cheminées, portes, bordures, médaillons, vases, pendules, flambeaux, calices, meubles, etc., qu'il a gravés lui-même en grande partie. Il composa aussi un livre d'*Ordre de Colonnes* (20 pl. in-fol.), gravé à l'imitation du lavis par J.-B. Lucien. G. P.-1.

BIBL. : A. FIRMIN-DIDOT, *les Graveurs de portraits en France*, t. II. — R. PORTALIS et H. BERALDI, *les Graveurs du XVIII^e siècle*. — H. DESTAILLEUR, *Notice sur quelques artistes français*.

DELAFOSSÉ (Gabriel), naturaliste français, né à Saint-Quentin le 24 avr. 1796, mort à Paris le 14 oct. 1878. Il fut professeur de minéralogie à la faculté des sciences de Paris, à l'École normale et au Muséum d'histoire naturelle, et depuis 1857 membre de l'Institut. Sa plus importante découverte en minéralogie se rapporte à la relation qui existe entre le sens du pouvoir rotatoire des substances minérales et le sens de l'orientation des facettes hémédriques qui le modifient. Il a publié plusieurs ouvrages élémentaires d'histoire naturelle, entre autres : *Leçons d'histoire naturelle* (Paris, 1856, in-8, pl.; nouv. édit., 1863); *Nouveau Cours de minéralogie* (Paris, 1858-1862, 3 vol. in-8). D^r L. Hn.

DELAFOSSÉ (Marie-Joseph), homme politique français, né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) le 18 août 1833. Grand propriétaire et maire de Bazouges, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine pour le cant. d'Antrain, il a été élu député de Fougères le 6 oct. 1889, au deuxième tour de scrutin, avec un programme royaliste et nettement antiboulangiste, par 10,476 voix contre 7,476 à M. Duréault, républicain.

DELAFOSSÉ (Jules-Victor), homme politique français, né à Pontarcy (Calvados) le 2 mars 1843. Il débuta dans la presse parisienne en 1870 et après avoir collaboré au *Journal de Paris*, succéda en 1873 à J.-J. Weiss au *Paris-Journal* et fonda en 1876 un journal bonapartiste, *la Nation*, qui n'eut qu'une durée éphémère. Il créa alors un organe provincial, *l'Ami de l'ordre de Caen*. Après avoir échoué aux élections législatives du 20 févr. 1876 à Vire, où il s'était présenté avec un programme bonapartiste, il posa de nouveau sa candidature le 14 oct. 1877, fut vivement appuyé par le gouvernement du 16 mai et fut élu par 8,514 voix contre 8,403 à M. A. Picard, républicain. Réélu le 21 août 1881 par 8,760 voix contre 8,317 à M. V. Hébert, le 4 oct. 1885 en tête de la liste conservatrice du Calvados avec 53,054 voix sur 89,064 votants et le 22 sept. 1889 par son ancienne circonscription de Vire avec 9,073 voix contre 7,402 à M. Dugué, républicain, il se fit, à la Chambre, une spécialité de la politique financière et en traita les questions délicates avec infiniment de talent. C'est lui qui demanda le 30 mars 1885 la mise en accusation du cabinet Ferry après l'affaire de Lang-son. Il protesta à deux reprises contre les entreprises coloniales (Tunis, expédition de Chine, Tonkin) et se montra un des partisans les plus résolus du général Boulanger qu'il poussa à un coup d'Etat. M. J. Delafosse occupe dans la presse réactionnaire une situation distinguée : il est un des premiers leaders du *Matin* et de la *Patrie*. Il a publié : *le Procès du 4 septembre* (Paris, 1876, in-12).

DE LA GARDIE (V. LA GARDIE).

DELAGE (Marie-Yves), zoologiste français contempo-

rain, né à Avignon (Vaucluse) le 13 mai 1854. Reçu docteur en médecine à Paris en 1880, docteur ès sciences naturelles en 1881, il fut maître de conférences à la faculté des sciences de Paris de 1882 à 1883, puis professeur à la faculté des sciences de Caen et directeur de la station zoologique de Luc-sur-Mer de 1883 à 1885, et obtint en 1886 la chaire de zoologie, d'anatomie et de physiologie comparées, en remplacement de M. Milne-Edwards, à la faculté des sciences de Paris; enfin, depuis 1889, il remplit les fonctions de directeur adjoint des laboratoires de Roscoff et de Banyuls-sur-Mer. — Outre sa thèse de médecine, *De l'Origine des éléments figurés du sang*, etc. (Paris, 1880, in-8), et sa thèse de doctorat ès sciences naturelles, *De l'Appareil circulatoire des Crustacés édriophthalmes marins* (Paris, 1881, in-8; grand prix des sciences physiques de l'Académie des sciences), Delage a publié une série de monographies dans les *Archives de Zoologie expérimentale et générale*, sur la *Circulation et respiration chez les Crustacés Schizopodes* (1883), sur *l'Evolution de la Saccutine*, etc. (1884, découverte du système nerveux, d'un stade ignoré de parasitisme interne, d'une embryogénie tout à fait inattendue et d'un mode d'inoculation sans précédent chez les animaux), sur le *Système nerveux du Peltogaster* (1886, découverte du système nerveux), sur les *Planaires Rhabdoc: les acceles* (1886, découverte du système nerveux que l'on croyait absent dans ce groupe d'animaux), sur le *Bal: noptera musculus* (1886, détermination exacte des rapports du bassin rudimentaire, structure du pénis, structure et accroissement des fanons, etc.), sur les *Illusions statiques et dynamiques de direction pour servir à déterminer les fonctions des canaux demi-circulaires de l'oreille interne* (1886, les canaux demi-circulaires servent uniquement à nous renseigner sur les mouvements de rotation imprimés à notre corps; trad. en allemand; Tubingue, 1888, in-8), sur une *Fonction nouvelle des otocystes comme organes d'orientation locomotrice* (1887), sur *l'Anatomie des Cynithiades*, en collaboration avec M. Lacaze-Duthiers (1889), etc. Dr L. Hr.

DELAGIA (Zool.). Genre de Bryozoaires Ectoproctes, de l'ordre des Gymnolames, sous-ordre des Ctenostomes. Le créateur de ce genre, M. Joyeux-Lafuie, en fait le type d'une famille voisine des Baskiada. Stolons formés d'articles réunis à angle droit et portant aux points d'anastomose des zoécies ovales aplaties, adhérentes à la même surface qui porte les stolons. Orifice ovalaire terminal surmontant deux grosses vésicules arrondies. Tentacules au nombre de douze facilement visibles ainsi que les parties internes, grâce à la transparence de la colonie. Les colonies se trouvent à la face interne des tubes de Chétopères et les polypides s'épanouissent dans le courant d'eau qu'entretient le Chétopère dans son tube. L. C.

DELAGOA (Baie) (V. LOURENÇO-MARQUEZ).

DELAGRAVE (Charles), libraire-éditeur français, né à Paris le 12 mai 1842. Acquéreur de la librairie classique fondée en 1829 par Dezobry et Magdeleine et possédée de 1864 à 1865 par M. Tandou, il la développa considérablement dans l'ordre de tous les degrés de l'enseignement. Il créa toute une littérature pour l'enseignement secondaire spécial, et sa maison se fit surtout remarquer par ses belles publications géographiques et cartographiques, conçues et exécutées sous la direction de M. E. Levasseur, membre de l'Institut, ainsi que par celles ayant trait à l'enseignement des langues vivantes et du dessin. G. P-1.

DELAHAYE (Guillaume-Nicolas), graveur en géographie et en topographie, né à Paris en 1725, mort aux Carrières-de-Charenton le 25 févr. 1802. Il fut le véritable créateur de la gravure topographique et forma une élite d'élèves dans cet art. Il a gravé toutes les cartes de géographie d'Anville, la carte des Alpes de Bourcet, celles des campagnes du maréchal de Maillebois en Italie, celle de la forêt de Fontainebleau, etc. G. P-1.

DELAHAYE (Jacques-Charles-Gabriel), homme politique

français, né dans le dép. de la Seine-Inférieure le 16 mars 1761, mort à Paris le 31 déc. 1849. Avoué à Caudebec, il représenta le dép. de la Seine-Inférieure à la Convention, où il siégea au centre. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention et se compromit avec les Girondins. Déclaré démissionnaire le 13 juil. 1793 et remplacé par Le Comte, il fut décrété d'accusation le 3 oct. suivant. Mais il parvint à se soustraire aux poursuites et fut rappelé dans la Convention le 23 germinal an III. Député de l'Aisne au conseil des Cinq-Cents, il favorisa la contre-révolution, fut une des victimes du 18 fructidor et, sous le Consulat et l'Empire, se fit incarcérer à deux reprises pour ses menées royalistes. F.-A. A.

BIBL. : ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*; Paris, 1889, in-8. — J. GUIFFREY, *les Conventionnels*; Paris, 1889, in-8.

DELAHAYE (Ernest-Jean), peintre, né à Paris en 1855. Élève de M. Gérôme. Parmi ses œuvres nous citerons : le portrait de M. Henri Marcel et *Maréchalerie* (1885); *Sedan, 1^{er} septembre 1870* (S. de 1888).

DELAHAYE (Jules), homme politique français, né à Angers le 5 mai 1831. Élève de l'École des chartes, il se lança dans le journalisme et devint directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*, organe royaliste constitutionnel indépendant. Il se fit surtout connaître par une campagne très violente qu'il mena contre le clergé libéral de la Touraine, polémique qui lui attira des démêlés avec l'archevêque de Tours et nécessita même l'intervention du pape. Il se déclara résolument en faveur du général Boulanger, organisa la manifestation de Tours en sa faveur (17 mars 1889). Aussi, ayant posé sa candidature aux élections législatives du 22 sept. 1889 dans l'arr. de Chinon, fut-il très chaudement patronné par le général qui le reconnut « seul candidat du parti national ». Il fut élu au premier tour par 11,424 voix contre 11,071 à M. Joubert, républicain, invalidé par la Chambre et réélu par ses électeurs.

DELAHAYE DE LAUNAY (Jean-Pierre-Guillaume), homme politique français, né à Arpajon (Seine-et-Oise) le 22 juil. 1751, mort à Montmirail (Sarthe) le 17 avr. 1830. Élu le 27 mars 1789 député du tiers aux États généraux par le bailliage d'Orléans, il témoigna d'opinions très avancées en siégeant au sommet de la gauche et en fréquentant assidûment le club des Jacobins. Après la session, il devint capitaine de la garde nationale de Montmirail, fut élu administrateur du conseil général de la Sarthe en 1792, président de cette assemblée en 1793 et à la fin de cette année arrêté comme fédéraliste et emprisonné à Chartres. Mis en liberté en 1794, il fut élu député de la Sarthe au conseil des Cinq-Cents le 26 vendémiaire an IV; il représenta encore ce département en 1815 à la Chambre des représentants et fut encore réélu député le 26 oct. 1818.

DELAHODDE (Lucien), publiciste français, né près de Boulogne-sur-Mer en 1808, mort à Boulogne-sur-Mer vers 1865. Soldat dans sa jeunesse, puis journaliste, il acquit, à partir de 1830, surtout grâce à des chansons et des satires politiques qui n'étaient pas sans valeur, un certain crédit dans le parti républicain. Affilié à diverses sociétés secrètes sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, il trahit honteusement son parti en se mettant, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, aux gages de la préfecture de police et jouant le rôle d'agent provocateur. La confiance qu'il inspirait à ses dupes était encore telle que Caussidière, préfet de police, après la révolution du 24 février, le prit pour secrétaire général. Démasqué peu après, à l'improviste, il dut tout avouer (11 mars 1848), fut sommé vainement par ses anciens amis de se donner la mort et, après une courte détention, partit pour Londres où il fit paraître, sans grand succès, à partir du mois d'août 1848, un journal plein de calomnies intitulé *le Bossu*. Il acheva de se déshonorer en publiant une brochure sur *la Naissance de la République en février 1848* (1850, in-12) et une *Histoire des sociétés secrètes de 1830 à 1848* (1850, in-8). Il mourut sous le second

Empire, en France où il était rentré et où, ait-on, il avait repris du service dans la police secrète. A. DEBIDOUR.

DÉLAI. I. DROIT ET PROCÉDURE CIVILE. — Le langage juridique emploie ce mot pour désigner le temps accordé par la loi, le juge ou les parties, pour exécuter une obligation ou faire un acte. Nous n'avons pas à énumérer ici tous les délais dans lesquels peuvent ou doivent être accomplis les actes qui constituent l'exécution d'une obligation ou l'exercice d'une action. On trouvera cette question traitée à propos de chacun de ces actes, sous le mot qui les désigne. Nous donnerons seulement ici quelques indications sur la manière de calculer les délais. Les délais se comptent par jour, par mois et par année. Ils ne se comptent par heures que dans le cas où la loi ou les parties l'ont stipulé : la computation se fait alors d'heure à heure. Les délais d'un mois sont comptés d'un quantième à l'autre, suivant le calendrier grégorien. En règle générale, le jour à partir duquel court un délai (*dies a quo*) n'est pas compris dans le délai lui-même, à moins que le législateur n'en ait disposé autrement ; c'est ce qu'exprime l'adage : *Dies termini non computatur in termino*. Quant au jour de l'échéance (*dies ad quem*), il appartient tout entier au délai, à moins qu'il ne s'agisse d'un *délai franc* ; on appelle ainsi le délai qui ne comprend aucun des jours termes. D'après l'art. 1033 du C. de procéd. civ., est franc le délai général fixé pour les ajournements, les citations, les sommations et les autres actes faits à personne ou à domicile. On doit tenir compte des jours fériés dans le calcul des délais ; mais ils ne se comptent pas dans les délais qui se calculent par heures. Si le dernier jour du délai est un jour férié, le délai est prorogé au lendemain.

Les délais peuvent être augmentés ou abrégés. Un délai d'augmentation est d'abord accordé pour le temps qu'exige le transport des parties ou la transmission de l'acte dont elles sont tenues de justifier. Aux termes du § 2 de l'art. 1033 du C. de procéd. civ. modifié par la loi des 3 mai, 3 juin 1862, le délai général fixé pour les ajournements, citations, sommations et autres actes faits à personne ou domicile est augmenté d'un jour à raison de cinq myriamètres de distance. La jurisprudence applique cette augmentation non seulement aux personnes à qui les actes sont adressés, mais aussi à celles qui sont tenues de faire ou de délivrer ces actes dans un délai déterminé. Les délais sont abrégés dans les cas qui requièrent célérité : le président du tribunal peut, dans ces cas, autoriser le demandeur à assigner à *bref délai* (V. ASSIGNATION).

Délai de grâce. On appelle ainsi le délai que le juge peut, dans certains cas, accorder pour le paiement ou pour l'exécution d'une obligation. Lorsque le débiteur est malheureux et de bonne foi, la loi autorise le juge à lui accorder des délais modérés, alors même que la dette résulte d'un titre authentique et exécutoire. Ces délais sont laissés à l'appréciation du juge, qui doit toutefois n'user de ce pouvoir qu'avec la plus grande réserve (C. civ. art. 1244, et C. de procéd. civ., art. 122). Les délais doivent être accordés par le jugement même qui statue sur la contestation ; la décision qui accorde les délais doit être motivée, à peine de nullité. Le délai accordé court du jour du jugement, s'il est contradictoire, et de celui de la signification, s'il est par défaut. En cas d'appel du jugement, le délai est suspendu pendant l'instance d'appel et ne recommence à courir que du jour de l'arrêt confirmatif. Tous les auteurs enseignent que la faculté pour le juge d'accorder des délais est inapplicable en matière commerciale ; mais la jurisprudence se prononce en sens contraire. Georges LAGRÉSILLE.

II. ADMINISTRATION MILITAIRE. — Aux termes de la loi du 18 nov. 1875, les hommes de la réserve et de l'armée territoriale qui ont à opérer un déplacement de plus de deux mois, et qui en ont informé la gendarmerie, ont droit à un délai, dans le cas où ils seraient l'objet d'une convocation pendant leur absence. D'après la même loi, les hommes soumis à la loi militaire qui doivent présenter à

toute réquisition des autorités le certificat ou titre constatant leur position, ont, pour faire cette présentation, un délai de vingt-quatre heures en cas d'appel ou de convocation, et de huit jours dans tous les autres cas. D'autre part, une instruction ministérielle du 9 mars 1878 accorde aux jeunes gens appelés à se présenter devant le conseil de revision, et qui ont à faire valoir des titres de quelque nature que ce soit, un délai de dix jours pour la production de ces pièces, quand le conseil de revision n'opère pas dans leur canton. Ce délai part du jour qui marque la fin de la tournée. Tels sont les délais en matière de *recrutement*. — On appelle *délai de route* le temps accordé au militaire qui rejoint son poste pour se rendre à sa nouvelle résidence. Ce délai varie suivant la distance à parcourir et le mode de transport employé. Si l'homme effectue son voyage à pied il lui est accordé un jour par 24 kil. ; et toute distance n'excédant pas 12 kil. ne donne droit à aucun délai. Si le voyage a lieu en diligence, une journée est accordée par 160 kil., et par 360 kil. s'il se fait en chemin de fer. Les fins de parcours ne donnent droit alors à un délai d'un jour que si elles excèdent 40 kil. En matière de traversée par navires à voiles, il est accordé un jour de délai pour tout trajet qui n'excède pas 6 lieues marines, et toute fraction supplémentaire donne droit à un nouveau délai d'un jour. S'il s'agit de navigation à vapeur, la distance maxima est de 20 lieues marines par jour. Pour les transports en Algérie, lorsqu'ils s'effectuent en voiture non suspendue, le délai est d'un jour par 100 kil. ; il en est de même si l'on voyage à dos de chameau, mais à dos de mulet, il est accordé un jour par 25 kil. — On appelle *délai de tolérance* celui de quatre jours pleins qui est accordé aux officiers, en sus des délais de route, à moins que la lettre de service ne mentionne que l'officier ne devra pas en profiter, ou encore dans certains autres cas prévus par le règlement. — Les *délais de transport* sont ceux qui sont accordés aux compagnies de chemins de fer, de roulage, etc., pour les transports de matériel expédié par la guerre. Si ces transports doivent se faire en vitesse accélérée, les délais sont de vingt-quatre heures par 300 kil. en chemin de fer, 40 par le roulage et 100 par eau. En petite vitesse, ces distances sont de 125 kil. par vingt-quatre heures en chemin de fer, 20 par le roulage et 25 ou 10 par eau, suivant qu'il s'agit de descendre un cours d'eau ou de le remonter. A ces délais viennent s'ajouter un jour, pour le camionnage en vitesse accélérée et quatre jours en petite vitesse. Pour certaines localités indiquées dans le traité du 22 déc. 1879, des délais supplémentaires de camionnage sont accordés.

DELAINE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 387 hab.

DÉLAINAGE (Techn.). On donne ce nom à l'opération qui consiste à retirer la laine des peaux de mouton dont on veut utiliser, après coup, le cuir et la laine séparément. Bien des procédés ont été inventés pour délainer. Les peaux sont rincées et battues avec des bâtons appelés battes, pour faire tomber la boue et les autres saletés qui souillent la laine, puis les peaux sont ployées laine sur laine et lavées à grande eau. Anciennement, les peaux, après avoir séjourné vingt-quatre heures dans l'eau, étaient séchées et délainées à la main ; ce travail était long et pénible. Aujourd'hui, voici comment on opère le plus souvent : on commence par arroser la peau du côté de la chair avec une liqueur agissant comme le sulfure de sodium, puis on juxtapose deux peaux chair contre chair et on empile un certain nombre de couples. Au bout d'une heure environ, la laine peut se détacher aisément de la peau par une légère traction. Pour l'enlever rapidement, on la soumet alors à l'action d'une machine se composant d'un cylindre recouvert de caoutchouc sur lequel la peau à délainer est fixée à l'aide d'une disposition très simple ; ce cylindre tourne avec une vitesse faible devant un autre muni de lames en forme d'hélice et animé d'un mouvement de rotation très rapide. Les lames séparent la laine de la peau et l'évalent immédiatement

sur une toile sans fin. On enlève alors la peau délainée du premier cylindre et on la remplace par une autre. L. K.

DELAIR (Denis), maître de musique à Paris en 1690, publia en cette année un *Traité d'accompagnement pour le théorbe et le clavecin*. Il en fit en 1724 une seconde édition déguisée sous le titre de *Nouveau Traité d'accompagnement*, etc. Dans quelques feuillets ajoutés à cette seconde édition, Delair expliquait la célèbre formule d'accompagnement appelée *Règle de l'octave*; c'est ce qui l'a fait désigner quelquefois comme l'inventeur de ce procédé, que Campion avait déjà imprimé en 1716 et dont le premier auteur est inconnu. M. Br.

BIBL. : M. BRENET, *Guide musical* des 27 sept. et 4 oct. 1888 (*la Règle de l'octave et ses inventeurs*).

DELAIR (Paul), littérateur français, né à Montereau (Yonne) le 24 oct. 1842. Il débuta en 1870 par un volume de vers, *les Nuits et les Réveils* (in-12), et donna depuis un certain nombre de poésies ou de pièces de circonstance : *l'Éloge d'Alexandre Dumas* (1872, in-12); *la Voix d'en haut*, à-propos dramatique en un acte (1872, in-12); *le Fils de Corneille* (1881); *le Centenaire de Figaro* (1884); *Apothéose*, pièce en un acte, pour la représentation extraordinaire donnée le 14 juin 1885 au Théâtre-Français à la mémoire de Victor Hugo. M. Paul Delair a encore fait représenter *Garin*, drame en cinq actes (Comédie-Française, 8 juil. 1880), qui n'obtint qu'un succès d'estime, et *les Rois en exil*, pièce tirée du roman de M. A. Daudet (Vaudeville, 1^{er} déc. 1883); un autre drame en un acte, *Rose Laurent*, a été interdit par la censure. On cite aussi de M. Paul Delair les *Contes d'aujourd'hui*, poésies (1881, in-12); *la Louve d'Alençon*, roman, avec M. Henri Augu (1881, in-12); *Louchon* (1881, in-12), recueil de nouvelles. M. Tx.

DELAIREA (Bot.). Genre de Composées, proposé par Leme (*Ann. sc. nat.*, 3^e série, I, p. 379) pour le *Senecio scandens* L., herbe vivace du Mexique, fréquemment cultivée en Europe pour garnir les fenêtres ou couvrir les tonnelles sous le nom de Lierre d'été. Ses tiges grêles, grimpantes, sont couvertes de feuilles anguleuses, luisantes, assez semblables à celles du Lierre. Ses fleurs jaunes sont disposées en corymbes axillaires. Ed. Lef.

DÉLAISSEMENT. I. DROIT CIVIL (V. HYPOTHÈQUE).

II. DROIT COMMERCIAL. — Terme de droit maritime qui désigne l'abandon fait, dans certaines conditions, par l'assuré à l'assureur de ce qui a été sauvé d'un navire ou d'une cargaison, à condition de recevoir le montant intégral de son assurances (V. ASSURANCE, t. IV, p. 321).

III. TRAVAUX PUBLICS. — Les portions de routes nationales délaissées par suite de changement de tracé ou d'ouverture d'une nouvelle route peuvent être classées par décrets dans la voirie départementale ou vicinale. Quand ce classement n'est pas ordonné, les terrains délaissés sont remis à l'administration des domaines pour être vendus. Cependant, s'il en est besoin pour le défrèvement des propriétés riveraines, il est réservé un chemin d'exploitation dont la largeur ne peut excéder 5 m. Les propriétaires sont mis en demeure d'acquiescer, chacun au droit de soi, dans les formes tracées par l'art. 61 de la loi du 3 mai 1841, les parcelles attenantes à leur propriété. A l'expiration du délai de trois mois fixé par cet article, il peut être procédé à l'aliénation de ces terrains selon les règles ordinaires, ou conformément à la loi du 20 mai 1836, c.-à-d. par voie d'échange avec les propriétaires qui ont fourni les terrains nécessaires à la nouvelle route (loi du 24 mai 1842). Le prix des cessions est attribué au Trésor, alors même qu'il s'agit de portions de routes ou de cours d'eau navigables ou flottables, rendues disponibles à la suite de travaux exécutés aux frais des compagnies (cons. d'Etat, 28 juil. 1876).

Le décret du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris, a établi une autre catégorie de délaissés. L'administration a la faculté de comprendre dans l'expropriation la totalité des immeubles atteints, lorsqu'elle juge que les parties res-

tantes ne sont pas d'une étendue ou d'une forme qui permette d'y élever des constructions salubres, ou encore lorsque leur acquisition est jugée nécessaire pour la suppression d'anciennes voies publiques jugées inutiles. Ces parcelles acquises en dehors des alignements sont alors réunies aux propriétés contiguës, soit à l'amiable, soit par l'expropriation de ces propriétés conformément à l'art. 53 de la loi du 16 sept. 1807. Les décrets des 27 déc. 1858 et 14 juin 1876 règlent l'exercice de ce droit de préemption. L. SCHMIT.

BIBL. : TRAVAUX PUBLICS. — DAFRÉY DE LA MONNOYE, *Théorie et pratique de l'expropriation*; Paris, 1879, 2^e éd.

DELAISTRE (François-Nicolas), sculpteur français, né à Paris le 9 mars 1746, mort à Paris le 24 avr. 1832. Élève de Lecomte et Vassé, il obtint le grand prix de Rome en 1772, sur un bas-relief représentant *le Repas de Balthazar*; il fut reçu agrégé à l'Académie de peinture et sculpture, en 1785. Ses œuvres principales sont : la statue de *Philoctète* (S. 1785); *Phocion* (statue marbre; S. 1804); *l'Amour et Psyché* (groupe marbre; au musée du Louvre. S. 1814). Delaistre a fait pour le musée du Louvre les bustes en marbre de Paul Véronèse et de Karel Dujardin. On doit encore à cet artiste les statues des *Quatre Évangélistes* pour les tours de Sainte-Croix d'Orléans; une *Sainte Thérèse* et des sculptures (à l'église de Meung); six bas-reliefs pour la colonne Vendôme; deux figures colossales pour les pendentifs de la coupole du Panthéon, à Paris. M. D. S.

DELAISTRE, acteur français, né dans les premières années de ce siècle. Ayant accompagné Talma dans une tournée en province, il fut, grâce à lui, engagé à la Comédie-Française, où il joua *Tancrède*, *Pyrrhus d'Andromaque*, *Hippolyte de Phèdre*, et créa divers rôles dans *Marcel*, *Artaxerce* et *Louis XI*. De là, il fit une nouvelle tournée en province, cette fois avec M^{lle} Georges, puis entra à l'Odéon, où il créa Gessler dans *Guillaume Tell*, Caligula dans *une Révolution d'autrefois*, Satan dans le *Moine*, Saint-Marc dans le *Masque de fer*, etc. En 1834 on le trouve à la Porte-Saint-Martin, où il commence sa vraie réputation dans l'emploi des troisièmes rôles et des traites de mélodrame. (En même temps il tenait, rue Saint-Denis, un commerce de rubans et de dentelles.) Après avoir, à ce théâtre, repris certains rôles de Frédéric Lemaitre et de Bocage, dans *Perrinet Leclerc*, la *Tour de Nesle*, *Richard d'Arington*, *Trente Ans*, *l'Auberge des Adrets*, Delaistre passe à l'Ambigu, où il crée *Pierre le Grand*, *Tout ou Rien*, *Gaspardo le pêcheur*, *l'Honneur de ma mère*, le *Rosaire*, le *Corsaire noir*, puis à la Gaité, où il resta pendant environ vingt années, fort aimé du public et très prisé des auteurs.

DÉLAITAGE (V. BEURRE, t. VI, p. 548).

DELALAIN. Famille de libraires et imprimeurs français. — *Nicolas-Augustin*, originaire de Vitry-le-François, fut reçu libraire en 1764 et élu adjoint au syndic de la corporation en 1786. — Son fils, *Jacques-Auguste*, né en 1774, mort en 1852, acquit en 1808 l'imprimerie et la librairie des Barbou, maison fondée en 1704 et qui s'était distinguée par la publication des belles éditions de classiques latins. — Son fils et successeur, *Auguste-Henri-Jules*, né à Paris le 31 janv. 1810, mort à Boissy-sous-Saint-Yon (Seine-et-Oise) le 14 juil. 1877, conquit le premier rang dans l'ordre de l'enseignement primaire et secondaire, ce qui lui valut le titre d'imprimeur de l'Université (1845). C'est à son initiative que l'on doit la publication périodique (depuis févr. 1848) du *Recueil des lois et actes de l'instruction publique*, puis (1850) celle de *l'Annuaire de l'instruction publique*. Il rédigea un commentaire estimé sur la *Loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement* (1853; 2^e éd. refond., 1854) et expliqua les modifications successives de la législation universitaire dans une série de brochures. Il consacra une part de son infatigable activité à la question de la propriété littéraire et artistique; il publia sur ce sujet plusieurs travaux importants et fonda pour la défense de

cette propriété une société spéciale dont il devint le président. Il fut également l'un des promoteurs de la fondation du Cercle de la Librairie et de l'Imprimerie, qui le mit à sa tête en 1858. Il exerça les fonctions de président de la chambre des imprimeurs en 1866 et 1867, période de lutte pour cette industrie et présida deux congrès réunis en vue de la protéger contre les sévérités du gouvernement. Il en fit connaître aussi pour la première fois la législation complète pour l'époque contemporaine. On lui doit encore d'autres travaux personnels, et, dans ce nombre, un intéressant *Tableau de la Typographie française et étrangère à l'Exposition universelle de 1855* et une *Notice sur la vie et les travaux de M. Ambroise Firmin-Didot* (1876). — Ses deux fils, MM. Henri et Paul Delalain, les deux associés survivants, ont continué sa maison et suivi les mêmes traditions. Ils ont développé encore les publications concernant la législation universitaire et ils poursuivirent en ce moment l'impression du *Chartularium Universitatis Parisiensis* par le P. Denifle (V ce nom) et M. Emile Chatelain. Personnellement, M. Paul Delalain (né à Paris le 2 juil. 1840) a publié : *Inventaire des marques d'imprimeurs et libraires composant la collection du Cercle de la Librairie* (1888), dont il a été le président de 1886 à 1889 ; *la Librairie scolaire* (16° fasc. des *Monographies pédagogiques* publiées par le ministère, (1889) ; *Lois françaises et étrangères sur la propriété littéraire et artistique, suivies des conventions internationales*, avec M. Ch. Lyon-Caen (1890, 2 vol. gr. in-8) ; *Etude sur le libraire parisien du XIII^e au XV^e siècle* (1891, in-8). G. PAWLOWSKI.

DELALANDE (Pierre-Antoine), naturaliste français, né à Versailles le 27 mars 1787, mort le 27 juil. 1823. Il se livra d'abord à la peinture, puis prit du goût pour l'histoire naturelle et devint aide-naturaliste au Muséum. Il explora d'abord le midi de la France, puis en 1816 le Brésil, enfin en 1818-1819 le Cap et la Cafreterie, d'où il rapporta une riche collection zoologique, un vaste herbier et quantité de minéraux, sans compter des squelettes et des crânes des peuplades de l'Afrique. On lui doit : *Précis d'un voyage au cap de Bonne-Espérance*, etc. (*Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, t. VIII). D^r L. Hx.

DELALOT (Charles-François-Louis, vicomte), homme politique français, né à Paris le 17 avr. 1772, mort à Paris le 27 oct. 1842. Après s'être associé, à la fin de la Convention, à tous les mouvements contre-révolutionnaires qui se produisirent alors, et même s'être fait condamner à mort par un conseil militaire pour avoir commandé les grenadiers qui marchèrent sur l'Assemblée nationale (vendémiaire an IV) il réussit à s'enfuir. Sous la Restauration, il entra au *Journal des Débats* et fut nommé député de la Marne le 15 nov. 1820 et réélu le 10 oct. 1821. Il combattit le ministère qui fit échouer sa candidature en 1824. Mais il se fit élire par la Charente le 24 nov. 1827 et le 3 juil. 1830. Il a publié : *De la Constitution et des lois fondamentales de la monarchie française* (Paris, 1814, in-8).

DELAMAIR ou DELAMAIRE (Pierre-Alexis), architecte français, né vers 1676, mort à Châtenay près Paris, en 1745. Fils d'Antoine Delamair, entrepreneur des bâtiments du roi, Pierre-Alexis Delamair construisit, après l'acquisition par le prince de Soubise des deux hôtels de Laval et de Chaume, le grand hôtel de Soubise, aujourd'hui occupé par les Archives nationales et dont il fit élever, vers 1706, le principal corps de bâtiment parallèle à la rue des Francs-Bourgeois, l'entrée principale ouvrant sur cette rue et la colonnade circulaire reliant cette entrée à l'hôtel. On doit aussi à Delamair l'hôtel de Strasbourg, construit rue Vieille-du-Temple, vers 1712, pour le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, hôtel contigu au précédent et dans lequel est installée l'Imprimerie nationale. Delamair fit de plus élever rue de Grenelle-Saint-Germain un hôtel pour l'abbé de Pompadour. Il avait le titre d'architecte du roi. Charles Lucas.

DELAMALLE (Gaspard-Gilbert), avocat et juriconsulte français, né à Paris le 25 oct. 1752, mort à Paris en

avr. 1834. Avocat au parlement de Paris en 1774, il y plaida plusieurs causes retentissantes qui le mirent en lumière, entre autres celle de la marquise de Mirabeau contre son mari. Emprisonné sous la Révolution qu'il avait accueillie très froidement (1793), il fut délivré par le 9 thermidor. En 1807, il fut nommé membre du conseil de l'enseignement de l'École de droit de Paris, en 1808 conseiller à vie de l'Université ; en 1811, conseiller d'Etat. Quoique comblé de faveurs par Napoléon, il se déclara en faveur des Bourbons. Il perdit donc sa place de conseiller d'Etat pendant les Cent-Jours, mais la reprit à la seconde Restauration qui lui donna encore les fonctions d'inspecteur général des écoles de droit. Il a publié : *Eloge de Suger* (Amsterdam [Paris], 1780, in-8) ; *Considérations sur le projet de faire juger les procès sur rapport dans les tribunaux civils* (Paris, 1800, in-8) ; *Essai d'institutions oratoires à l'usage de ceux qui se destinent au barreau* (1816, 2 vol. in-8) ; *De la Filiation et de la paternité légitimes* (1817, in-8) ; *Notice sur M. Angrand d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet de Paris* (1826, in-8) ; *Plaidoyers choisis et œuvres diverses* (1827, 4 vol. in-8) ; etc. — Son fils, Charles, né en 1792, mort en nov. 1828, procureur général à la cour d'Angers, a écrit : *Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire* (Paris, 1815, in-8).

DELAMARCHE (Charles-François), géographe français, né à Paris en 1740, mort à Paris le 31 oct. 1817. Il a publié un grand nombre de travaux utiles parmi lesquels nous citerons : *Analyse historique et géographique des quatre parties du monde* (Paris, 1790, in-8) ; *les Usages de la sphère, des globes céleste et terrestre*, etc. (1790, in-8 ; 5^e éd., 1823, in-8) ; *Nouvel Atlas portatif de la géographie ancienne* (1809, gr. in-4) qui n'est qu'une révision de l'atlas de Robert de Vaugondy ; *Description géographique et historique des peuples les plus renommés de l'Europe ancienne* (1809, in-4) ; *Recherches historiques sur le gouvernement politique civil et militaire des Romains* (1806, in-8) ; *Atlas élémentaire* (1820, in-4, 5^e éd.), etc.

DELAMARE (Guillaume), érudit français, né au Désert (Saint-Lô) en 1451, mort à Coutances le 14 juil. 1525. Il fut chanoine trésorier de Coutances. Humaniste savant, il a laissé la réputation d'un écrivain fort élégant. On ne peut guère juger de la bonne opinion de ses contemporains car il a laissé fort peu de chose : des *opuscules* en prose, et en vers latins ; *Tripartitus in Chimeram Conflictus* (1510, in-4) ; *De Tribus fugiendis Ventre, Pluma et Venere* (1512, in-4) ; *Epistolæ, orationes et carmina* (Paris, 1514, in-4) et une édition des *Amours de Léandre et d'Hero*, avec la traduction latine (Paris, 1526, in-8).

DELAMARE (Nicolas) (V. LA MARE).

DELAMARE (Pierre-Prosper), littérateur français, né à Paris le 14 mars 1810, mort à Paris le 10 juil. 1886. Chef de bureau à la préfecture de la Seine, et collaborateur à plusieurs journaux et revues, entre autres au *Corisaire*, il a laissé : *Petites Comédies par la poste* (Paris, 1864, in-12) ; *Enfants et Femmes* (1862, in-12) ; *Paquet d'aiguilles* (1864, in-12) ; *Paradis et Parterre* (1872, in-12), volumes en vers qui ne manquent pas d'agrément.

DELAMARRE (Antoine), homme politique français, né à Saint-Thibaud (Oise) le 3 févr. 1756, mort à Granvilliers (Oise) le 10 févr. 1824. Notaire, administrateur du dép. de l'Oise, député de ce département à la Convention, il siégea parmi les modérés, vota la réclusion de Louis XVI et fut un des soixante-quatorze girondins qui protestèrent contre le 2 juin. Décrété d'arrestation le 3 oct. 1793, rappelé le 18 frimaire an III, membre du conseil des Cinq-Cents, puis du conseil des Anciens, il fit partie du Corps législatif sous le Consulat. F.-A. A.

DELAMARRE (Louis-Gervais), agronome, né à Mello (Oise) en 1766, mort à Paris en 1827. Il a publié un

Traité de la culture des pins (1826) et un *Historique de la création d'une richesse millionnaire par la culture des pins* (1827). Son éloge a été publié par Silvestre dans les *Mémoires de la Société d'agriculture*, en 1828. C. St-A.

DELAMARRE (Achille-Joseph, comte), homme politique français, né à Paris le 11 févr. 1790, mort à Paris le 8 mars 1873. Entré dans l'armée, il fit la plupart des campagnes de l'Empire et parvint au grade de capitaine. La Restauration le fit entrer dans le corps royal d'état-major et lui conféra le titre de comte. Il était lieutenant-colonel lorsqu'il démissionna en 1832. Il s'occupa alors avec passion de l'amélioration de la race chevaline, s'attira en ces matières une grande notoriété et devint président du Jockey-Club. Il fut nommé sénateur par décret impérial du 31 déc. 1852.

DELAMARRE (Théodore-Casimir), publiciste et homme politique français, né à Dancourt (Seine-Inférieure) le 16 janv. 1797, mort à Paris le 18 févr. 1870. Il acheta en 1844 le journal *la Patrie* qu'il dirigea jusqu'à sa mort et où il inséra un grand nombre d'articles. Le 29 févr. 1852, il fut élu député de la Somme au Corps législatif et siégea dans la majorité bonapartiste. Il ne fut pas réélu au renouvellement du 22 juin 1857. Il a écrit : *la Vie à bon marché* (Paris, 1854, in-12); *De l'Alimentation des peuples et des réserves des grains* (1852, in-12); *les Eaux de Paris* (1861, in-12); *Plan d'une réserve de céréales en France* (1863, in-8); *Rivières de France. Idée d'un plan d'aménagement général des eaux intérieures du pays* (1863, in-8); *un Pluriel pour un singulier et le panslavisme est détruit dans son principe* (1868, in-8); *la Situation économique de l'Espagne, nœud gordien de sa situation politique* (1869, in-8); *un Peuple européen de quinze millions oublié devant l'histoire* (1869, in-8).

DELAMBRE (Jean-Baptiste-Joseph), astronome français, né à Amiens le 19 sept. 1749, mort à Paris le 19 août 1822. D'abord professeur privé, il se fit connaître comme calculateur de tables astronomiques. Membre de l'Institut en 1792 (secrétaire perpétuel en 1803), du Bureau des longitudes dès la fondation (1795), chargé avec Méchain de la mesure de la méridienne de France, successeur de Lalande à la chaire d'astronomie du Collège de France (1807), il a publié un grand nombre de notices, éloges et articles qui n'ont pas été réunis. Il s'essaya à composer des traités élémentaires d'astronomie, mais a surtout laissé, comme ouvrage principal, une *Histoire de l'astronomie* en six volumes (1817-1827), dont le dernier (*Histoire de l'astronomie au XVIII^e siècle*) est posthume. C'est un ouvrage estimable, mais dont le plan est peu heureux. T.

DELANCE (Paul-Louis), peintre français contemporain, né à Paris en 1848. Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis son début au Salon de 1869, on peut signaler comme les plus remarquables : *la Foi, l'Espérance et la Charité* (S. 1878), triptyque où l'artiste a rajeuni le vieux sujet classique des trois vertus théologiques en les personnifiant par une jeune mère faisant prier son enfant, une femme de pécheur et une religieuse ; *le Retour du drapeau, 14 juillet 1880* (S. 1881; mus. de Senlis); *Louis XVI et Parmentier* (S. 1880; mus. de La Flèche); *portrait de Mme Delance-Feurgard* (S. 1887); *la Légende de saint Denis* (S. 1888; mus. de Douai); le saint, portant sa tête, chemine au milieu de paysans effrayés dont le réalisme, la vérité d'expression forment un contraste étrange et puissant avec le sujet même ; *les Hauteurs de Montmartre* (S. 1890). Les dernières œuvres de M. Delance sont : *la Descente des mineurs dans une houillère du Pas-de-Calais*, et *les Nautes parisiens à l'époque gallo-romaine*, panneaux décoratifs en cours d'exécution (1894), destinés, le premier au ministère des travaux publics ; le second, au tribunal de commerce. Ad. THIERS.

DELAND. Famille d'acteurs suédois originaires du Luxembourg, parmi lesquels il faut citer : 1^o *Louis-Joseph-*

Marie, né à Stockholm le 25 avr. 1772, mort le 15 avr. 1823. Il se fit applaudir dans les rôles comiques et composa des ballets. — 2^o *Pierre-Joseph*, neveu du précédent, né à Stockholm le 13 déc. 1803, mort le 13 nov. 1862. Après avoir dirigé des troupes de province à partir de 1833, il entra au théâtre royal de Stockholm. Il se distingua dans tous les genres, sauf la tragédie. L'Association de secours aux artistes dramatiques et musicaux fut fondée par son initiative en 1857. *Hedvig-Lovisa-Charlotta de Broen*, née le 7 févr. 1807, morte à Stockholm le 28 mai 1864, qu'il épousa en 1834, réussit aussi bien dans la tragédie que la haute comédie et la farce. — 3^o *Fredrik*, frère du précédent, né à Stockholm le 1^{er} janv. 1812, excella dans le comique. B-s.

DELANDINE (Antoine-François), littérateur et érudit français, né à Lyon le 6 mars 1756, mort le 5 mai 1820. Avocat au parlement de Dijon, puis au Parlement de Paris, il quitta le barreau pour la carrière des lettres. En 1789, ses ouvrages d'intérêt local : *De la Milice de la garde bourgeoise de Lyon* (1786, in-4); *Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon et des ouvrages manuscrits et imprimés qui ont quelque rapport à l'histoire ecclésiastique et civile de cette ville et des trois provinces* (Lyon, 1787, in-8), et surtout son volume *Des Etats généraux, histoire des assemblées nationales en France* (Paris, 1788, in-8), le firent élire à l'assemblée des Etats généraux. Continuant ses études politiques, il publia successivement le *Mémorial historique des Etats généraux* (Paris, 1789, 6 vol. in-8); un mémoire sur *la Conservation et l'utilité des sociétés littéraires dans les départements* (1791); un autre : *De Quelques Changements politiques opérés ou projetés en France pendant les années 1789, 1790, 1791* (Paris, 1791). Nommé bibliothécaire de l'académie de Lyon, il fut forcé, comme suspect, de quitter son poste et la ville en 1793, pour se réfugier à Néronde en Forez, où il fut arrêté par ordre de Javogue, ramené à Lyon et incarcéré dans la prison des Recluses jusqu'au 9 thermidor. Depuis, il fut successivement professeur de législation à l'Ecole centrale du Rhône et bibliothécaire de la ville de Lyon. C'est lui qui eut l'honneur de constituer les riches collections de la bibliothèque et même d'en publier un volumineux catalogue dont trois volumes sur huit sont consacrés aux manuscrits; malheureusement cet important ouvrage se ressent trop du défaut de critique de l'époque et a induit en erreur plus d'un érudit. On doit encore à Delandine une édition du *Nouveau Dictionnaire historique* (la huitième) (Lyon, 1804, 13 vol. in-8); le *Tableau des prisons de Lyon, pour servir à l'histoire de la tyrannie de 1792 et 1793* (Lyon, 1797); le *Journal de Lyon et du Midi*, en collaboration avec J.-B. Dumas, etc. G. G.

BIBL. : J.-B. DUMAS, *Histoire de l'académie de Lyon*; Lyon, 1839. — Du même, *Eloge historique*. — *Archives du Rhône*, passim; Lyon, 1825-1832.

DELANE (John-Thadéus), publiciste anglais, né à Londres le 11 oct. 1817, mort à Ascot le 22 nov. 1879. Walter, le propriétaire du *Times*, l'ayant remarqué dès son enfance, eut une grande influence sur son éducation qu'il poussa assez loin. Après avoir terminé ses études à Oxford, Delane se fit inscrire au barreau de Londres (1847). Il entra aussitôt au *Times* dont il devenait directeur en 1844, à l'âge de vingt-trois ans. Il conserva cette direction pendant trente-six années et maintint au journal une attitude libérale, mais sans l'inféoder au parti whig. Delane jouit, surtout durant les quinze premières années de sa direction, d'une influence politique considérable. R. S.

DELANGES (Paolo), mathématicien italien (V. DESLANGES).

DELANGLE (Claude-Alphonse), magistrat et homme politique français, né à Varzy (Nièvre) le 6 avr. 1797, mort à Paris le 26 déc. 1869. Il débuta brillamment au barreau de Paris, sous le patronage de Dupin jeune et lui succéda, en 1837, comme bâtonnier. Nommé en 1840

avocat général à la cour de cassation, il devint, en 1847, procureur général près la cour royale de Paris. Aux élections de 1846, il s'était fait nommer député dans son département d'origine, à Cosne. Après la révolution de févr. 1848, M. Delangle fut destitué par le gouvernement provisoire et reprit sa place au barreau. Il ne tarda pas à devenir un des partisans les plus actifs de Louis-Napoléon, et, au coup d'Etat du 2 déc., il fut un des premiers dans la commission consultative qui entourait le prince. Celui-ci l'en récompensa en le nommant président de section au conseil d'Etat, puis procureur général à la cour de cassation, enfin premier président de la cour impériale de Paris et presque en même temps sénateur. En 1858, M. Delangle fut appelé au ministère de l'intérieur, en remplacement du général Espinasse; l'année suivante il changea ce portefeuille pour celui de la justice; il resta trois ans garde des sceaux et, lorsqu'il dut se retirer, en 1863, il fut nommé premier vice-président du Sénat en remplacement de M. Rouland. A la mort de Dupin aîné, en 1865, il reprit les fonctions de procureur général à la cour de cassation et les conserva jusqu'à sa mort, en même temps que la vice-présidence du Sénat. M. Delangle a laissé, outre de nombreux articles de jurisprudence publiés dans la *Gazette des tribunaux*, un *Traité sur les sociétés commerciales* (1843, 2 vol. in-8). Mais il est plus connu comme orateur que comme écrivain et plusieurs de ses discours au Sénat sont fort remarquables par l'élégance de la forme autant que par l'élévation de la pensée. M. Delangle se fit plus d'une fois, malgré ses attaches impérialistes, le défenseur des idées libérales.

Georges LAGRÉSILLE.

DELANNEAU DE MAREY (V. LANNEAU [De]).

DELANNOY (François-Jacques), architecte français, né à Paris le 24 oct. 1755, mort à Sèvres le 27 juil. 1855. Elève de l'architecte Antoine et de l'Académie, Delannoy remporta le grand prix d'architecture en 1779 sur un projet de Muséum des arts et resta quatre années en Italie comme pensionnaire du roi. A son retour à Paris, il fut nommé inspecteur des travaux du palais de justice sur la recommandation de son professeur Antoine, dont il épousa la nièce en 1792. En 1794, Delannoy fit un projet qui fut approuvé, mais non exécuté, pour la décoration de la place du Carrousel et, en 1795, il fit élever, à l'entrée des Champs-Élysées, les piédestaux qui reçoivent les chevaux de Marly de Guill. Coustou. Lors de la troisième organisation du conseil des bâtiments civils en 1798, il fut nommé un des sept architectes divisionnaires de ce conseil. Delannoy fit exécuter de nombreux édifices publics ou privés, parmi lesquels il faut citer : en 1806, une chapelle sépulcrale à Brissac (Maine-et-Loire), pour la famille ducale de ce nom; de 1807 à 1811, les anciens greniers de réserve du boulevard Bourdon à Paris (incendiés en 1874); en 1812, l'installation de la Banque de France dans l'hôtel de Toulouse, rue de la Vrillière; puis, en collaboration avec J.-B. Blondel, de grands travaux aux anciens bâtiments du Temple, et, seul, la restauration de l'ancienne salle de l'Opéra, rue de Richelieu; la passerelle de fer mettant cette salle en communication avec le magasin de décors de la rue Louvois; la salle de concert du Conservatoire de musique, restaurée depuis par Ad. Lance, et les magasins des Menus-Plaisirs, Faubourg-Poissonnière, démolis vers 1850, etc. — Son fils, Marc-Antoine Delannoy, publia en 1829, sous le titre de *Souvenirs de la vie et des ouvrages de Fr.-J. Delannoy, etc.*, un recueil in-fol. de son père, gravé par Martinet, d'après Naigeon, contenant, avec un portrait, 26 pl. reproduisant les principales œuvres de cet artiste.

Charles LUCAS.

DELANNOY (Edmond-Léopold-Emile), acteur français, né à Arras en févr. 1817, mort à Paris le 29 déc. 1888. Fils d'un lieutenant-colonel de l'Empire, il s'essaya d'abord en province, à Elbeuf et à La Rochelle, passa ensuite trois années au théâtre Montmartre, puis se fit remarquer à Lille, à Anvers, à Amsterdam, à Liège, à Bruxelles, et enfin fut engagé en 1848 au Vaudeville, où pendant près de qua-

rante ans il obtint de vifs succès dans l'emploi des comiques et des financiers. C'est dans quelques pièces aux allures politiques qu'il commença à se distinguer à ce théâtre: *la Propriété, c'est le vol, la Foire aux idées, les Représentants en vacances, puis un Dieu du jour, On demande un gouverneur, la Foire de Lorient*. Bientôt adopté par le public, il fit au Vaudeville un nombre considérable de créations. Sur la fin de sa vie, Delannoy fit une courte apparition au Palais-Royal, puis à la Renaissance, enfin à l'Ambigu, où il créa un rôle important dans *Pot-Bouille*, drame tiré du roman de M. Emile Zola.

DELANNOY (Henri-Auguste), mathématicien français, né à Bourbonne-les-Bains le 28 sept. 1833. Il entra à l'École polytechnique en 1853. Officier d'artillerie à sa sortie de l'École, il passa ensuite dans l'intendance militaire. Ses travaux mathématiques ont été surtout publiés dans les *Comptes rendus de la Société mathématique de France* et de l'*Association française pour l'avancement des sciences*. Il a principalement étudié l'emploi des *Echiquiers arithmétiques* (V. ce mot) en imaginant des échiquiers de formes triangulaire, pentagonale, hexagonale, et en donnant des formules qui expriment les nombres contenus dans chacune des cases. Cette méthode lui a fourni des solutions simples, parfois immédiates, de problèmes qu'il serait souvent, sinon impossible, du moins très difficile d'aborder par les procédés ordinaires, surtout en ce qui concerne certaines questions de probabilités. A. LAISANT.

DELANY (Patrick), théologien anglais, né en Irlande en 1685 ou 1686, mort à Bath le 6 mai 1768. Conférencier renommé au collège de la Trinité à Dublin, il obtint en 1727 le poste de chancelier de Christ Church, en 1730 celui de Saint-Patrick, en 1744 le doyenné de Down. Lié d'une étroite amitié avec Swift et Sheridan, il eut toujours un goût très vif pour les lettres et s'est acquis une grande réputation d'orateur religieux. En 1738, il avait publié un journal, *the Tribune*, qui ne dépassa pas le vingtième numéro. Il a donné un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons: *Revelations examined with candour* (Londres, 1762-1763, 3 vol.); *Reflections upon polygamy and the encouragement given to that practice by the Scriptures of the Old Testament* (1738), publié sous le pseudonyme de Phileleutherus Dubliniensis; *An Historical Account of the life and reign of David king of Israel* (1740-1742, 3 vol.); *Observations upon lord Orrery's remarks upon the life and writings of Dr. Jonathan Swift* (1754); des *Sermons* (1738, 1744, etc.); *Discourses and dissertations* (1766); *the Doctrine of transubstantiation clearly and fully confuted* (1766), etc. Il avait épousé en secondes noces Mrs. Pendarves (V. ci-après Delany [Mary]). R. S.

DELANY (Mary), femme auteur anglaise, née à Coulston (Wiltshire) le 14 mai 1700, morte à Windsor le 15 avr. 1788. Fille de Bernard Granville, nièce de lord Lansdowne, elle allait entrer dans la maison de la reine Anne lorsque la mort de cette princesse ruina l'influence des Granville. Après avoir épousé (1718) un vieux gentleman fort riche, Alexander Pendarves, qui mourut en 1724 après lui avoir imposé une existence des plus désagréables, elle entra en relations avec des littérateurs comme Swift, Mrs. Grier-son, etc., avec la duchesse de Portland, et épousa en 1743 Patrick Delany (V. ci-dessus). Son second mari mort, elle habita la plupart du temps avec la duchesse de Portland et jouit d'une grande faveur à la cour de George III. Elle en profita pour obtenir une place dans la maison de la reine en faveur de miss Burney. Elle a laissé une *Autobiography and correspondence* (Londres, 1861-1862, 6 vol.) qui contient des détails intéressants sur la bonne société et les littérateurs anglais au XVIII^e siècle. R. S.

DELAPALME (Emile), magistrat et écrivain pédagogique, né à Paris en 1793, mort en 1868. Comme avocat général, il soutint, en 1831, l'acte d'accusation contre la Société des Amis du peuple: il porta également la parole contre les saint-simoniens. Comme pédagogue il a publié, sous le titre

général de *Bibliothèque de l'instituteur et des écoles primaires* (1829-1834), une série de petits livres qui ont eu un vif succès dans leur temps et qui ont été souvent réimprimés : notamment le *Premier Livre de l'enfance*, recueil d'anecdotes, de préceptes de morale, destiné à la lecture courante dans les écoles. On lui doit encore le *Premier Livre du citoyen*, publié en 1864, sorte de manuel d'instruction civique, écrit, comme tous les ouvrages de l'auteur, avec une élégance agréable, mais dans un esprit très modéré et même légèrement rétrograde. G. C.

DELAPLANCHE (Eugène), sculpteur français, né à Paris (Belleville) le 28 févr. 1836, mort à Paris le 9 janv. 1894. Elève de Deligand et Duret, il obtint, en 1857, une mention honorable au concours du prix de Rome ; en 1858, il obtint le second grand prix sur un modèle ronde bosse représentant *Achille saisissant ses armes* ; en 1864, il remporta le premier grand prix sur un modèle ronde bosse représentant *Ulysse bandant l'arc que les prétendants n'ont pu ployer*. Il a exposé à presque tous les Salons annuels depuis 1861. Ses œuvres principales sont : *Enfant monté sur une tortue* (st. plâtre, 1861) ; *Eve* (st. marbre, 1870) ; *Sainte Agnès* (st. marbre, 1873) ; *le Messager d'amour* (st. marbre, 1874) ; *l'Education maternelle* (groupe marbre, 1875) ; *la Vierge au Lis* (st. marbre) ; *la Musique* (st. marbre, 1878) ; *Auber*, (st. marbre, 1881) ; *l'Aurore* (st. marbre, 1885) ; *la Danse* (st. marbre, 1888). Des œuvres de cet artiste décorent plusieurs monuments de Paris ; citons : une statue en pierre de *Sainte Agnès* (dans l'église Saint-Eustache) ; *la Charpente et la Terrasse* (au fronton de l'avant-foyer de l'Opéra) ; les statues en pierre de *Saint Joseph*, *la Vierge et l'Enfant Jésus* (dans l'église Saint-Joseph) ; *l'Afrique* (st. en bronze doré, à la cascade du Trocadéro) ; *la Sécurité* (st. pierre, à l'Hôtel de ville) ; *la France distribuant des couronnes* (figure colossale surmontant le Dôme central du palais du Champ de Mars). Parmi ses œuvres qui se trouvent en province, il faut citer dans l'église d'Albert (Somme) le groupe en marbre de *N.-D. de Brebières* ; dans la cathédrale de Bordeaux, le monument de *Mgr Donnet*. M. D. S.

DELAPORTE (André), peintre-verrier de Rennes au ^{xvi}^e siècle. Il exécuta de 1562 à 1578 de nombreuses verrières à Rennes et dans les églises et châteaux avoisinants.

BIBL. : VILLENEUVE, *Mélanges d'archéol. bretonne*, in-8.

DELAPORTE (Michel), auteur dramatique français, né à Paris en sept. 1806, mort le 30 sept. 1872. D'abord élève du peintre Regnault, puis caricaturiste, il fut poursuivi en 1822, pour un dessin du journal *la Charge*, représentant le duc de Reichstadt, et acquitté sur sa propre plaidoirie. Menacé en même temps de perdre la vue, il dut renoncer à dessiner, et chercha des ressources dans la littérature et le théâtre ; ses principaux collaborateurs furent M. Varin, dont le nom est en quelque sorte inséparable du sien, Lubize, les frères Cogniard, Dupeuty, Bayard, Anicet-Bourgeois, etc. Parmi les succès les plus éclatants ou les plus durables qu'ils remportèrent de compagnie, citons : *Cabron ou les Infortunes de Pipelet* (1845) ; deux personnages mis à la mode par les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue ; *le Raisin malade* (1850) ; *les Quenouilles de verre* (1851) ; *Toinette et son carabinier* (1856) ; *les Reines de bals publics* (1852), où la célèbre Mogador (comtesse de Chabrillan) fit ses débuts au théâtre ; *les Trois Fils de Cadet Roussel* (1860) ; *Un Hercule et une jolie femme* (1861) ; *Ah ! que l'amour est agréable !* (1862) ; *une Femme qui bat son gendre* (1864) ; *les Ficelles de Montempoire* (1864) ; *les Filles mal gardées* (1865) ; *Madame Ajax* (1861), etc. M. Tx.

DELARAM (Francis), graveur anglais, né à Londres vers 1590, mort en 1627. Il exécuta au burin, avec beaucoup de netteté, mais peu de goût, de nombreux portraits de personnages du temps, notamment des membres de la famille royale, portraits qui atteignent dans le commerce des prix exorbitants, en raison de leur rareté. G. P.-1.

DELARBRE (Charles-Auguste-Jules), administrateur français, né à Sainte-Adresse le 4 oct. 1821. Directeur au ministère de la marine, il entra au conseil d'Etat en 1869, en service extraordinaire, et y demeura jusqu'en 1877, date à laquelle il fut nommé conseiller d'Etat honoraire. Il est en outre trésorier général des Invalides de la marine, et membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. On lui doit : *Organisation du conseil d'Etat* (Paris, 1872, in-8) ; *le Marquis P. de Chasseloup-Laubat* (1874, in-8) ; *le Conseil d'Etat, son organisation et ses attributions sous la constitution de 1875* (1876, in-8) ; *Honneur et préséance civils et militaires* (1876, in-8) ; *la Marine militaire de la France, son organisation et son administration* (1877, in-8) ; *les Colonies françaises, leur organisation, leur administration* (1877, in-8) ; *la Liberté du commerce aux colonies* (1879, in-8) ; *la Loi du 5 août 1879 sur les pensions du personnel du département de la marine et des colonies* (1880, in-8) ; *la Légion d'honneur, histoire, organisation, administration* (1887, in-8), etc.

DÉLARDEMENT. Terme de construction employé en maçonnerie et en charpente. Le délardelement consiste dans la coupe oblique, faite sur le chantier, du dessous des marches de pierre suivant la ligne de rampe ou dans l'enlèvement, à la pointe du marteau, d'une partie du lit d'une pierre pour en démaigrir la surface qui doit être posée à recouvrement. En charpente, le délardelement consiste à abattre, au chanfrein, les arêtes d'une pièce de bois, arêtier ou empanon de la croupe d'un comble, dessous de marche d'un escalier, etc. Charles Lucas.

DE LA RIVE (Charles-Gaspard) (V. RIVE [De La]).

DE LA RIVE (Auguste-Arthur) (V. RIVE [De La]).

DELARIVIÈRE (l'abbé Pierre-Toussaint-François), professeur français, né à Sées en 1762, mort à Montargis en 1829. Après avoir enseigné la grammaire et la logique en différents collèges de province, il devint inspecteur de l'académie de Strasbourg. Il a laissé : *Notice historique sur le général Dugua* (Caen, 1812, in-8), et divers ouvrages de pédagogie, parmi lesquels nous citerons : *Principes généraux de grammaire générale et de grammaire latine* (Caen, 1800, in-8), *Grammaire française* (Clermont-Ferrand, 1817, in-12) ; *Logique classique* (Paris, 1819, in-12) ; *Sommaire d'un cours de Philosophie* (Orléans, 1820, in-12). Secrétaire de l'académie de Caen, il a publié trois volumes des mémoires de cette compagnie.

DELAROA (Joseph), homme de lettres et historien forézien, né à Pérignieux (Loire) le 11 mars 1821, mort à Paris le 7 janv. 1890. Delaroa débuta dans l'enseignement et professa la sixième au collège de Roanne de 1842 à 1844 ; c'est là qu'il fit ses premiers essais de journalisme en collaborant au *Forez artistique et littéraire* ; puis il alla à Paris, fut le dernier lecteur de M^{me} Récamier et connut à l'Abbaye-aux-Bois toutes les célébrités de l'époque. M. de Persigny l'attacha ensuite à sa fortune et le fit nommer chef de bureau au ministère de l'intérieur. L'œuvre de Delaroa est très variée. Comme historien, il a donné : *les Blasons de la Diana* (Paris, 1867, in-fol.) ; une *Galerie de portraits foréziens* (Saint-Etienne, 1869, in-8) ; *les Foréziens dignes de mémoire* (Lyon, 1889, in-8) et publié l'*Oraison funèbre de Florimond Robertet* (1878, in-8) ; il a consacré deux ouvrages à son protecteur : l'un intitulé *S. E. le comte de Persigny* (1864, in-8), l'autre sous le titre de *le Duc de Persigny et les doctrines de l'Empire* (Paris, 1865, in-8) et a publié en outre quelques ouvrages satiriques dont le plus connu est : *les Patenôtres d'un surnuméraire* (Lyon, 1860, in-32). Delaroa avait fondé à Paris la Société amicale des Foréziens. Maurice DUMOULIN.

BIBL. : DE LA TOUR-VARAN, *Armorial et généalogies stéphanoises*, 1854, p. 182. — MONERY, dans le *Roannais illustré*, 1890, p. 37. — *L'Ancien Forez*, t. VIII, p. 171.

DELAROCHE (Jules-Hippolyte), né à Paris le 7 avr. 1795, mort à Versailles en 1849. Il est passé à la postérité

grâce à son frère (V. ci-dessous) comme Thomas Corneille. Élève de Gros et de David, il renonça d'assez bonne heure à la peinture et mourut dans l'administration du Mont-de-Piété. Citons de lui un bon portrait de son père (1833), et deux paysages exposés au musée de Nantes.

DELAROCHE (Paul), peintre français, né à Paris le 17 juil. 1797, mort à Paris le 4 nov. 1856. Son vrai prénom était Hippolyte et Paul n'est qu'une abréviation familière qui devait néanmoins subsister pour lui jusque dans la célébrité; son père, expert en tableaux, son oncle, conservateur du Cabinet des estampes à la Bibliothèque, devaient de bonne heure créer autour de l'enfant une atmosphère d'art, si l'on peut dire, bien propre à vivifier ses dispositions naturelles. Ses frères, au reste, devaient aussi se consacrer à la peinture, et son frère aîné, dont nous parlons ci-dessus, était élève de David. Paul commença à étudier le paysage avec Watelet et prit part au concours de 1817. A Watelet succéda Desbordes et enfin il passa quatre ans chez Gros, avec, entre autres condisciples, Eugène Lami et Roqueplan. En 1822, il débuta au Salon par *Josabeth sauvant Joas*, où la manière un peu emphatique de Gros se retrouve trop, mais qui mérita cependant d'être remarqué par Géricault. En 1824, il exposa *Jeanne d'Arc en prison* et *Saint Vincent de Paul prêchant pour les enfants abandonnés*, toiles qui durent leur succès à la réserve avec laquelle l'auteur appliquait les idées modernes pronées par Delacroix, sans se laisser aller à une fougue qui effrayait le public, et sans cependant qu'on pût l'accuser d'apporter dans sa peinture une façon routinière, un esprit par trop rétrograde. Sa manière, au reste, va se perfectionnant, et, dans la *Mort du président Duranti* et *Miss Macdonald apportant des secours au dernier prétendant*, le peintre montrera à loisir ces qualités qui le distinguent, un faire d'une indéfinissable sûreté et d'une conscience parfaite, une interprétation judicieuse du sujet, toutes qualités de pondération, de mesure et d'étude, artificielles si l'on veut, mais par quoi cependant Paul Delaroche tient honorablement sa place parmi les bons peintres français. La *Mort d'Elisabeth* (1827) nous déplaît aujourd'hui par le soin excessif apporté aux accessoires et remporta dans le moment un véritable succès. Quand vint la révolution de 1830, Delaroche était déjà en évidence; dès ce moment, le goût de la littérature historique s'accroissant, son succès ne pouvait que grandir; et il grandit en effet avec *Charles I^{er} insulté par les enfants de Cromwell*, la *Mort du duc de Guise*, le *Riche-lieu*, le *Mazarin*. Élu membre de l'Institut en 1832, il fut bientôt professeur à l'École des beaux-arts, et le gouvernement le chargea de décorer l'église de la Madeleine. Pour se préparer à une telle œuvre, a-t-il dit lui-même, il partit au mois de juin 1834, pour « faire son noviciat en Italie ». Au reste cette « retraite » fut sans effet, le gouvernement l'ayant dépossédé de la commande pour la donner à M. Ziegler. C'est de son retour que datent le *Charles I^{er} insulté* cité plus haut et *Strafford allant au supplice*. C'est en 1837 qu'il fut chargé de décorer l'hémicycle de l'École des beaux-arts, et il eut en cette affaire plus de bonheur que dans les travaux de la Madeleine. C'est là au reste la dernière œuvre publique de Paul Delaroche, qui, dès ce moment, cessa d'exposer et réserva ses toiles pour ses amis. Pendant quinze années de labeur consciencieux, il augmenta un œuvre déjà considérable et (l'exposition à l'École des beaux-arts l'a montré à sa mort), se perfectionnant sans cesse, rendant sa manière moins maniérée, arrivant presque parfois à dépouiller toute emphase et tout convenu comme dans le *Moïse exposé* et d'autres toiles religieuses que l'on croirait vraiment d'une autre main que les *Enfants d'Edouard*, par exemple. Henri d'Ancis.

BIBL. : Jules GODDÉ, *L'Œuvre de Paul Delaroche*; Paris, 1858. — Charles BLANC, *Histoire des peintres*; Paris, 1865, vol. III. — *Exposition des œuvres de Delaroche*; Paris, 1857 (catalogue). — *Delaroche*, par un homme de rien (De Loménié), 1844, etc.

DELARUE (Les), maîtres d'œuvres et sculpteurs français du XVI^e siècle. Nicolle Delarue, travailla, de 1520 à

1528, aux belles voûtes à clefs pendantes de l'église Saint-André de Rouen, dont seule la tour a été conservée. — Jehan Delarue, son fils, après avoir été occupé, dès 1522, à l'église Saint-Laurent de Rouen, termina avec son père, vers 1528, les voûtes de l'église Saint-André; fut ensuite occupé, en 1536, à l'église de Doudeville (arr. d'Yvetot) et construisit en 1542, l'église Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, aujourd'hui démolie.

BIBL. : DEVILLE, *Revue des architectes*, etc.; Rouen, 1848, in-8. — *Revue des Sociétés savantes*; Paris, t. IV, III^e série, in-8.

DE LA RUE (Gervais, abbé), historien français (V. LA RUE).

DELARUE, député au conseil des Cinq-Cents (V. LARUE [Isidore-Etienne, chevalier de]).

DE LA RUE (Warren), astronome et physicien anglais, né dans l'île de Guernesey le 18 janv. 1815. Fils d'un grand imprimeur, il a fait ses études au collège Sainte-Barbe, à Paris, est ensuite entré comme associé dans la maison de son père et a inventé diverses machines à imprimer en couleur, à coller les cartes, à plier les enveloppes, etc. Mais il s'est de bonne heure presque exclusivement consacré à l'étude des sciences astronomiques et physiques, a fait réaliser de grands progrès à la photographie astronomique, obtenant dès 1857, dans son laboratoire de Cranford, de bonnes vues stéréoscopiques de la Lune et du Soleil, et s'est livré à toute une série d'expériences intéressantes sur les décharges électriques; dans une remarquable conférence (*the Phenomena of the electric discharge*) faite en 1881 à l'Institut royal de Londres, il a indiqué les résultats obtenus avec une pile à chlorure d'argent de quatorze cent quarante éléments. Élu en 1880 correspondant de l'Académie des sciences de Paris (section d'astronomie), il est en outre membre de la *Royal Astronomical Society*, de la *Chemical Society*, de l'Institut royal de Londres. Il a publié, depuis 1836, une centaine de mémoires dans les recueils de l'*Astronomical Society*, de la *Royal Society* et de l'Académie des sciences de Paris. L. S.

BIBL. : *Annuaire du Bureau des longitudes*, année 1887, pp. 763 et suiv.

DELARUE-BEAUMARCHAIS (Charles-Edouard), général français, né à Paris le 9 oct. 1799, mort à Paris le 7 juin 1878. Il était petit-fils par sa mère de l'auteur du *Mariage de Figaro*. Il servit dans les pages de Napoléon pendant les Cent-Jours, et entra en 1819 à l'école d'état-major d'où il sortit sous-lieutenant aide-major en 1821. Il devint capitaine au 6^e lanciers le 27 août 1830 et chef d'escadrons au 7^e, en 1840. Dans ces deux grades, il fut officier d'ordonnance du roi. Lieutenant-colonel en 1843, colonel en 1847 et général de brigade le 28 déc. 1852, il ne prit part à aucune campagne sous le second Empire, et fut placé dans le cadre de réserve le 10 oct. 1861. Rappelé à l'activité en 1870, le général Delarue-Beaumarchais alla commander le dép. de l'Eure et fut bientôt replacé dans la section de réserve. Il avait épousé, en 1837, M^{lle} Pauline Røederer. Il ne comptait, en fait de campagnes, que celle de 1823 en Espagne et celle de 1844 en Algérie. Il avait été fait commandeur de la Légion d'honneur en 1858; il était en outre officier de l'ordre de Léopold de Belgique et de celui de La Tour et l'Épée de Portugal.

DELASIAUVE (Louis-Jean-François), médecin aliéniste contemporain, né à Paris le 17 sept. 1804, a fait ses études de médecine dans cette ville. Reçu docteur en 1830, il alla d'abord pratiquer en province, mais il revint après quelques années s'établir dans la capitale et s'y livrer à l'étude des maladies mentales. Aussi fut-il nommé au concours médecin de Bicêtre en 1840. Outre divers mémoires de médecine et de chirurgie, il a publié un certain nombre d'ouvrages ayant les maladies mentales et nerveuses pour objet. Nous citerons entre autres son *Traité d'épilepsie*, histoire, traitement, médecine légale (1854); un *Traité de la monomanie* (1855); *Des Pseudomanies* (1859); *Des Principes qui doivent présider à l'organisation des idiots* (1859), et son *Journal de médecine mentale* (1861-

1870). M. Delasiauve est encore l'auteur d'un mémoire intéressant sur *l'Organisation médicale en France* (1843).

DÉLASSEMENTS-COMIQUES (Théâtre des). Plusieurs petits théâtres de Paris ont porté ce nom, entre lesquels il est difficile de ne pas faire de confusion. Le premier en date ouvrit ses portes vers l'année 1785. Il était situé sur le boulevard du Temple, presque à l'angle du faubourg du Temple, et le premier de tous ceux groupés à cet endroit de Paris si peuplé alors et si vivant. On croit qu'il était dirigé à cette époque par un nommé Deharme, qui y fit jouer la pantomime et le vaudeville, et il y obtint un tel succès que les grands théâtres, alors si puissants et toujours jaloux de leurs confrères, même les plus modestes, cherchèrent tous les moyens de le ruiner. Il avait attiré un nombreux public avec quelques pièces de Ducray-Duminil et de Plancher-Valcour, qui y jouait lui-même la comédie; vers 1787, sa salle fut détruite par un incendie; on la reconstruisit, mais c'est alors qu'il fut fait défense à son directeur de faire parler ses artistes et de jouer autre chose que la pantomime, d'avoir plus de trois acteurs en scène à la fois et de les faire paraître autrement que derrière un rideau de gaze qui séparait la scène de la salle. La Révolution, en décrétant la liberté des théâtres, vint délivrer celui-ci de ces entraves ridicules, et les Délassements-Comiques se virent, comme tous les autres, libres de jouer tous les genres qu'il leur conviendrait. Ce fut pour eux la cause d'une autre sorte de succès: ils se mirent à jouer les tragédies de Corneille, de Racine et de Voltaire, mais d'une telle manière que les gens de la bonne société se rendaient volontiers à ce théâtre pour y voir dénaturer ces chefs-d'œuvre réduits à l'état de parodies, et rire de leur interprétation. Cela n'empêchait pas cependant que l'on y jouât des nouvelles pièces de genres différents, particulièrement des vaudevilles et de petits opéras. En 1790 et 1791, ce théâtre avait pour directeur un nommé Colon et pour principaux artistes Robin, Dumesnil, Prin, Courtois, Bellement, Deleurre; M^{mes} Antoine, Victoire, Gosset, etc.; Plancher-Valcour était régisseur, et c'est à cette époque qu'on y vit paraître deux jeunes comédiens destinés à jouer par la suite d'une rare célébrité: le fameux comique Potier, et Joanny, qui appartint plus tard à la Comédie-Française. Le prix des places était alors fixé à dix-huit sous pour les loges et l'amphithéâtre, à douze sous pour le parterre et à six sous pour le paradis. Les auteurs ne manquaient pas à ce petit théâtre. C'était Plancher-Valcour, qui faisait jouer: *Pharamond*, *Louis XII*, *la Nuit de Charles V*, *les Patriotes provençaux*, *l'Homme à la minute*, *le Mai*; le Cousin-Jacques, *les Folies dansantes*; Pleinchène, *le Café national* et *Léandre métromane*; Guillemin, *l'Almanach en vaudeville*, *les Deux Dominos*, *Encore Esope*, *les Amours du Pont-aux-Biches*, *la Petite Chanson*, *Rime sans raison*, *la Constitution villageoise*, etc. Malgré une très grande activité, dont l'art ne profitait d'ailleurs que médiocrement, ce théâtre périclita et ferma ses portes en 1792 ou 1793. Sa salle était d'ailleurs incommode et désagréable. Un nouvel entrepreneur se chargea un peu plus tard de ses destinées, fit restaurer complètement la salle et rouvrit les Délassements-Comiques, le 16 mai 1797, par un spectacle composé de: *la Caverne ou l'Ami généreux*, pantomime en trois actes, et *le Soldat supposé*, opéra-comique en trois actes. Le prix des places était augmenté et ainsi fixé: premières loges, une livre seize sous; loges du pourtour, une livre dix sous; parquet, secondes loges et amphithéâtre des premières, une livre quatre sous; amphithéâtre des secondes, quinze sous; parterre, douze sous. Les auteurs s'appellent alors Dorvigny, Gabiot de Salins, Guillemin, Plancher-Valcour, et les pièces ont pour titres: *les Voyages de Jean-Jacques Rousseau*, *Encore M^{me} Angot*, *l'Heureuse Décade*, *le Retour des guerriers*, *la Comète*, *Antigone*, *le Fat corrigé*, *l'Enfant de la joie*, *les Deux Sœurs*, *Jocrisse à Tivoli*, *les Têtes à la Titus*, *les Voyages de Jeannot*, etc. Cependant, cette nouvelle direction ne dura guère plus de deux ans, le théâtre

ferma ses portes en 1799, et depuis lors il n'en fut guère plus question, bien qu'il ait reparu un instant, vers 1805, sous le titre de Variétés-Amusantes, mais pour disparaître presque aussitôt.

Un peu après 1815, M^{me} Saqui, la célèbre danseuse de corde, obtint l'autorisation d'ouvrir, dans l'une des salles abandonnées du boulevard du Temple, celle de l'ancien Théâtre des Associés, un spectacle de curiosités où l'on voyait des pantomimes et des danses de corde et qui prit le nom de Spectacle-Acrobate. Aux environs de 1830, elle abandonna cette entreprise qui passa aux mains d'un comédien nommé Dorsay et qui prit le nom de Théâtre du Temple. Le genre était modifié et, pendant une dizaine d'années, Dorsay exploita dans cette salle le drame et le vaudeville. En 1841, Dorsay fut remplacé par Ferdinand Laloue et Edmond Triquerie qui firent reconstruire entièrement la salle (elle était située au n° 62 du boulevard du Temple), formèrent une troupe complètement nouvelle et rouvrirent leur théâtre, sous le titre renouvelé de Théâtre des Délassements-Comiques, le 6 oct. 1841, par un spectacle qui comprenait: *le Vieux Boulevard*, prologue de Simonnin; *le Sacripant*, vaudeville en trois actes de Ch. Desnoyers et Jouhaud, et *l'Escarpolette*, vaudeville en un acte de Simonnin. La troupe était ainsi composée: Morand, Poisard, Emile, Sévin, Adam, Léon, Galle, Bréville, Sage-dieu, Tourtois, Joanne, Brisebarre, Chevet, Henry, Madry; M^{mes} Laverny, Belmont, Lacaze-Real, Fréneix, Beer, Despréaux, Amélie Duval, Esther, Adrienne, Renaud, Bruneval, Thierry. A Ferdinand Laloue succédèrent, comme directeurs, Ducre (1842), puis Lajariette, puis le vaudevilliste Raimbeau, qui se ruina et dut fermer le théâtre en 1848. L'excellent comédien Emile Taigny le rouvrit en 1849, et le céda en 1853 à un dentiste nommé Jamet, qui, accusé de conspiration, fut un beau jour arrêté et conduit à Mazas, où il mourut après quelques mois de captivité. Les Délassements-Comiques passèrent alors aux mains de Hiltbrunner, puis de Léon Sari, qui leur donna un moment de véritable vogue en y introduisant ce qu'on appela depuis les « pièces à femmes ». Lorsqu'en 1862 la destruction du boulevard du Temple vint faire disparaître son théâtre avec tous les autres, Sari le transporta dans un immeuble de la rue de Provence; mais cette combinaison dura peu et les Délassements-Comiques cessèrent bientôt d'exister. Il était dit pourtant que leur nom ne devait pas encore périr. En 1864, lors du décret impérial qui rétablit le régime de la liberté théâtrale, une petite salle située au n° 60 de la rue du Faubourg-Saint-Martin et qui était connue sous le nom de salle Raphaël, qui était celui d'un prestidigitateur qui y avait donné des séances de physique amusante, était aménagée en un vrai théâtre auquel on donna d'abord le nom de Théâtre des Nouveautés qu'il échangea peu de temps après contre celui des Délassements-Comiques. Mais cette entreprise fut absolument éphémère. Quelques années après, un entrepreneur hardi fit construire sur le boulevard du Prince-Eugène (aujourd'hui boulevard Voltaire) une nouvelle salle de spectacle à laquelle il rendit cette dénomination de théâtre des Délassements-Comiques; l'existence de ce théâtre fut obscure, jusqu'au jour où la Commune de 1871 eut la singulière idée de le faire disparaître dans les flammes, tout comme la Porte-Saint-Martin. Depuis lors il n'existe plus de théâtre de ce nom. Arthur Pougin.

DELASTRIA (Bot.). Genre de Champignons-Lycoperdacés, à péridium terne, d'un blanc sale; à substance charnue, cloisonnée; à sporanges contenant de trois à quatre spores sphériques réticulées, échinées. Habitat: bois sableux et plantations de pins. H. F.

DÉLATEUR. Le mot *delator* a, en latin, trois significations; il désigne: 1° un individu qui recherche les biens vacants ou ceux sur lesquels le fisc avait un droit; 2° le simple dénonciateur d'un délit à un magistrat; 3° celui qui intente une accusation publique devant un tribunal: ce dernier sens est le plus important, le seul qui mérite une véritable attention.

Le mot *delator* n'apparaît guère qu'au I^{er} siècle de l'Empire, et se rattache très naturellement au mot *delatio*, acte de procédure par lequel l'accusateur indiquait au président du tribunal le crime et la personne accusée. Le mot est donc relativement récent dans la langue latine, mais il n'exprime pas cependant une chose absolument nouvelle, il marque plutôt une transformation qu'une innovation dans la procédure criminelle. Les Romains n'avaient rien d'analogue à ce que nous appelons le ministère public ; dans certains cas, pour le crime d'attentat contre l'Etat (*perduellio*), par exemple, on créait bien des magistrats spéciaux, mais, en règle générale, le soin de poursuivre les délits était confié aux magistrats ordinaires et à tous les citoyens. Sous la République, les Romains, même les plus célèbres, ont usé de ce droit d'accuser : Caton l'Ancien en abusa peut-être ; César, Caelius commencèrent leur carrière en se faisant accusateurs ; Hortensius accusa, le sage Cicéron lui-même imita, sur ce point, ses contemporains (Quint., *Inst. or.*, XII, vii, 3 et suiv.) ; il est vrai qu'après avoir pratiqué et loué ce droit dévolu à tout Romain (*Pro Rosc. Amer.*, 20), il s'en repent sur ses vieux jours (*De Off.*, II, iv) ; sous l'Empire, l'honnête Pline, au beau temps des délateurs, remplit les fonctions d'accusateur. Ce droit d'accusation, exercé avec désintéressement, n'eût eu sans doute que d'heureux résultats ; malheureusement, pour stimuler le zèle, un peu tiède sans doute, des accusateurs volontaires, on offrit des récompenses sérieuses à ceux qui mettraient en mouvement l'action publique. En 122 av. J.-C., la loi *Acilia repetundarum* offrait le droit de cité à tout étranger, latin ou pérégrin, qui accuserait et ferait condamner un concussionnaire ; tout sénateur qui en faisait condamner un autre pour brigue prenait la place de celui-ci ; on pouvait aussi obtenir soit le quart de l'amende prononcée contre le condamné, soit le quart de ses biens. Il y avait là une tentation à laquelle, malgré l'opprobre qui frappa de bonne heure les accusateurs de profession (Plaute, *Pers.*, I, ii, 10), bien des gens succombèrent, même sous la République. Sous l'Empire, ce fut bien autre chose, lorsque la loi de majesté, c.-à-d. la loi punissant l'attentat commis envers l'empereur, soit en paroles, soit en actes, reprise par César, appliquée modérément par Auguste, mise en pratique constante par la plupart des empereurs, se mêla à toute espèce d'accusations avec lesquelles elle n'avait rien à faire. Alors, en effet, en se faisant accusateur, on gagnait non seulement la faveur de l'empereur, mais aussi on s'enrichissait rapidement (Tac., *Ann.*, IV, 20, 30). On voit donc maintenant la différence, contestée à tort par Dubois-Guchan, qu'il y a entre l'accusateur de la République ou même de l'Empire et le délateur, et on comprend la nécessité du nouveau mot. L'accusateur, pour me servir, en la modifiant un peu, de la définition donnée par Quintilien (*Inst. or.*, VII, vii, 2, 3), l'accusateur n'agit que dans l'intérêt public et son accusation est un acte patriotique : le délateur agit dans un but politique, faisant de l'accusation un métier et n'ayant d'autre but que celui de s'enrichir ; son accusation est un acte de brigandage.

Les délateurs, tels qu'on vient de les définir, apparurent dès le début de l'Empire et continuèrent jusqu'à l'époque de Théodose, sinon plus tard, à exercer leur industrie. Leur première victime fut, sous Auguste, Cornelius Gallus. Cæpio Crispinus, sous Tibère, est le premier délateur dont le nom nous soit parvenu (Tac., *Ann.*, I, 74). Le nombre des délateurs varia suivant les empereurs, et leur activité s'exerça plus ou moins suivant les circonstances ; l'époque où ils se signalèrent surtout fut le règne de Tibère. Les délateurs se recrutaient dans toutes les classes de la société ; patriciens, chevaliers, affranchis, esclaves, philosophes, lettrés, avocats se disputèrent la honte de faire condamner un citoyen ; les avocats étaient les plus ardents et les plus nombreux. Ils s'attaquaient surtout aux rivaux de l'empereur, aux gens riches, à tous ceux dont la conduite était une critique des mœurs impériales, ils faisaient

surtout l'effroi des honnêtes gens. En portant leurs accusations, ils agissaient par obéissance aux ordres de l'empereur, par ambition, par haine personnelle, mais surtout par cupidité. Ce dernier mobile fut sans doute le plus puissant ; ce qui semble l'indiquer, en effet, c'est la pauvreté originelle de la plupart des délateurs, la fortune scandaleuse que firent les plus connus d'entre eux. Régulus avait 60 millions de sesterces sous Domitien ; il trouvait la somme insuffisante ; il voulait la doubler (Plin., *Ep.*, II, xx, 13). Vibius Crispus, dont la richesse était proverbiale (Martial, IV, liv, 7), possédait 200 millions de sesterces (50 millions de fr.) et Epirus Marcellus 300 millions (60 millions de fr.). Ces grosses fortunes se faisaient d'ailleurs rapidement ; qu'on en juge : Régulus avait reçu en une seule fois de Néron 7 millions de sesterces (1,750,000 fr.) et les deux accusateurs de Thraséas furent payés chacun au prix de 5 millions de sesterces (1,250,000 fr.). La profession de délateur n'allait pas toutefois sans quelque danger : un délateur ne pouvait perdre sa cause, ni se désister de son accusation sous peine de se voir condamné au châtiment qu'il avait réclamé pour un autre ; dans les moments de réaction, après la mort des mauvais princes, les délateurs couraient des risques sérieux, exposés qu'ils étaient à la vengeance des proscrits venant à Rome, ou des parents de leurs victimes ; ils étaient même souvent brisés par les empereurs qui les avaient le plus employés. Tibère se débarrassa souvent par l'exil ou par la mort d'instruments qui ne lui semblaient plus utiles (Tac., *Ann.*, IV, 36, 74). Malgré tout, comme on l'a dit, les délateurs ne firent jamais défaut. Il y en eut toujours et parmi eux plusieurs durent une renommée extraordinaire non seulement à leur infâme métier, mais aussi à leur talent d'orateur. L'auteur du *Dialogue des orateurs* cite avec éloge Marcellus Epirus et Vibius Crispus. Quintilien donne comme des modèles d'éloquence les plus fameux délateurs des règnes de Tibère et de Néron : Domitius Afer, Vibius Crispus et Julius Africanus. D'autres encore, les Mamerus Scaurus, les Régulus, les Cossutianus Capito mettaient un art consommé au service de la délation. Ils étaient, à vrai dire, les véritables orateurs de leur temps.

Il ne nous reste aucun débris de cette éloquence canine (*canina eloquentia*, Quintil., *Inst. or.*, XII, ix, 9), de cette éloquence de lucre et de sang (Tacite, *Dial. des or.*, 12) : ne le regrettons pas trop ; quelques esprits, trop amoureux de style, y trouveraient peut-être des circonstances atténuantes en faveur de ces hommes qui, dit Tacite, étaient nés pour la perte de l'Etat (*Ann.*, IV, 30) et que le code Théodosien qualifie si justement de fléau maudit, de traîtres, d'ennemis du genre humain. S. Dossou.

BIBL. : REIN, *Das Criminalrecht der Römer von Romulus bis auf Justinianus*, Leipzig, 1844. — LABOULAYE, *Essai sur les lois criminelles des Romains* ; Paris, 1845. — DUBOIS-GUCHAN, *Tacite et son siècle* ; Paris, 1861, t. I, pp. 505 sqq. — G. BOISSIER, *l'Opposition sous les Césars* ; Paris, 1876, pp. 170 et suiv. — Th. FROMENT, *l'Eloquence des délateurs*, dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1880, 2^e année, fasc. 1, pp. 35 et suiv.

DELATRE (Claude-Petitjean), compositeur français ou flamand du XVI^e siècle, connu surtout sous le prénom ou le sobriquet de Petitjean. Il fut maître des enfants de chœur de la cathédrale de Verdun. En 1576, il obtint le prix de la lyre d'argent au Puy de musique d'Evreux. Environ soixante morceaux sacrés et profanes de sa composition sont imprimés dans des recueils publiés en Flandre de 1541 à 1580.

BIBL. : BONNIN et CHASSANT, *Puy de musique érigé à Evreux*, 1837, in-8. — EITNER, *Bibliographie der Musiksammlwerke*, 1876, in-8.

DELATRE ou DELATTRE (Jean-Marie), graveur français, né à Abbeville en 1745, mort à Londres le 30 juin 1840. Fixé dans cette dernière ville vers 1770, il y travailla sous la direction de Bartolozzi, et une bonne partie de l'œuvre portant la signature de celui-ci est en réalité de Delatre. On lui doit encore une série d'estampes d'après Angelica Kauffmann et des portraits (*Louis XV*, d'après

Van Loo; *Beaumarchais et Rameau*, d'après Cochin; *M^{lle} Colombe*, la célèbre artiste, d'après Le Moine, etc.).

DELATRE Louis-Michel-James LACOUR, littérateur français, né à Paris le 9 mai 1815. Il a publié : *Chants d'un voyageur* (Lausanne, 1840, in-8), *Chants de l'exil* (Paris, 1843, in-12), poésies; *Timon d'Athènes* (Genève, 1844, in-8), comédie en trois actes en vers, imitée de Shakespeare; *L'Exposition de Genève de 1845* (Genève, 1845, in-8); *la Langue hébraïque est-elle un dialecte du sanskrit ?* (1845, in-8); *Dictionnaire des racines hébraïques* (Paris, 1846, in-8); *Genève, Chamontix et le mont Blanc* (Paris, 1846, in-4); *Dictionnaire des racines allemandes* (Genève, 1846, in-8); *les Cinq Conjugaisons de la langue française* (1851, in-12); *l'Acropole d'Athènes* (1853, in-8); *la Langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes* (Paris, 1854, in-8), travail de philologie important et estimé; *Yelaguine, mœurs russes* (1853, in-8), etc. Il a encore collaboré à *l'Artiste*, au *Journal des Savants* et autres périodiques, et donné des traductions de l'italien, de l'allemand, du hollandais, de l'anglais, de l'espagnol.

DELATRE (Henri), peintre français, né à Saint-Omer en 1801, mort en 1876. Cet artiste cultiva spécialement la peinture d'animaux et d'intérieurs rustiques. Les chevaux, les bœufs, les chiens, les moutons qu'il peignit, soit pour des collections d'histoire naturelle, soit dans ses tableaux, sont toujours pleins de vérité et de fine observation. Il débuta au Salon de 1824; on peut citer comme son chef-d'œuvre : *Cauchemar, cheval pur sang* (1844). Un *Chien dormant* et des *Bœufs et Vaches* qui figurèrent aux Expositions de Lyon en 1843 et 1846, méritent aussi d'être mentionnés.

Ad. T.

DELATRE (Paul-Eugène), homme politique français, né à Rambures (Somme) le 3 janv. 1830. Avocat à Paris en 1852, il se signala de bonne heure par la campagne qu'il mena contre l'Empire. Préfet de la Mayenne le 4 sept. 1870, il fut élu conseiller municipal de Paris en 1874, 1877 et 1881, et nommé député de Saint-Denis le 21 avr. 1881 avec un programme radical. Inscrit au groupe de l'extrême gauche, il prit l'initiative d'une convocation des députés de la Seine pendant les vacances parlementaires de 1881, afin de provoquer une enquête sur les affaires de Tunisie et réclamer la réunion urgente des Chambres. Réélu le 4 oct. 1885 par la Seine, il monta souvent à la tribune pour traiter les questions relatives aux chemins de fer. Il ne fut pas renommé en 1889. Il a publié : *Tribulations des voyageurs et des expéditeurs en chemin de fer* (Paris, 1858, in-12); *Canaux et Chemins de fer* (1861, in-8); *Devoirs du suffrage universel* (1863, in-12); *la Justice dans les prochaines élections* (1864, in-12); *les Etrangleurs de Bourse* (1866, in-8); *Des Justes Elections* (1866, in-12); *le Serment au XIX^e siècle* (1869, in-12); *les Quatorze Péchés capitaux* (1881, in-12), etc.

DELATRE (Alphonse), orientaliste belge, né à Templeuve en 1841. Il entra dans l'ordre des jésuites et se consacra spécialement aux études d'exégèse biblique et à l'assyriologie. Ses principaux travaux sont : *De l'Authenticité du livre de Daniel* (Louvain, 1876, in-8); *les Chaldéens jusqu'à la formation de l'empire de Nabuchodonosor* (Le Mans, 1877, in-8); *les Inscriptions historiques de Ninive et de Babylone* (Louvain, 1879, in-8); *Histoire de l'origine et du développement de l'empire des Mèdes* (Bruxelles, 1883, in-4).

DELATRIA (Ornith.) (V. OISEAU-MOUCHE).

DELAU (Zéé) (V. BELIA [M^{lle}]).

DELAUDUN (Pierre), sieur d'Aigaliers, poète français, né à Uzès en 1575, mort au château d'Aigaliers (Gard) en 1629. Ses ouvrages sont très rares. Nous citerons : *l'Art poétique français* (Paris, 1597, in-16); *Poésies* (Paris, 1596, in-12); *la Franciade* (Paris, 1603, in-12), poème héroïque en neuf livres, avec des notes par Robert Delaudun, oncle de Pierre.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

DELAUNAY ou **DE LAUNAY** (Nicolas), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1739, mort à Paris le 2 avr. 1792. Elève de Louis Lempereur. Par l'excellence de son dessin, non moins que par l'harmonie et l'éclat de son burin, c'est un des meilleurs interprètes des maîtres élégants ou galants de l'école française de son temps, bien qu'il ait aussi gravé quelques estampes pieuses ou classiques d'après Rubens, Jordaens, etc. Celles d'après les gouaches risquées de Baudouin (*le Carquois épuisé*, *les Soins tardifs*, *l'Épouse indiscreète*, etc.), d'après les précieuses aquarelles de Lavreince (*le Billet doux*, *l'Heureux Moment*, etc.), ou d'après les spirituelles compositions de Fragonard (notamment *les Hasards heureux de l'escarpolette*) comptent au nombre des plus belles pièces de l'art léger, mais si séduisant du XVIII^e siècle. Delaunay fut aussi un très bon graveur de portraits, surtout dans de petites dimensions, et un remarquable graveur de vignettes, dont il exécuta un nombre considérable d'après Cochin, Eisen, Gravelot, Marillier, Moreau et autres. Agréé à l'Académie en 1777, il y fut reçu en 1789. — Son frère *Robert*, dit *le Jeune*, graveur français, né à Paris en 1754, mort à Paris en 1814, cultiva les mêmes genres de gravure, mais avec moins de talent, et se montra meilleur dans la vignette que dans l'estampe. Il signait : *De Launay*.

G. P.-i.

BIBL. : EM. BOCHER, *Lavreince*, 1875, *Baudouin*, 1876. — R. PORTALIS et H. BERALDI, *les Graveurs français du XVIII^e siècle*. — R. PORTALIS, *H. Fragonard*, 1889.

DELAUNAY (Joseph), dit *De launay d'Angers* ou *De launay l'Ainé*, homme politique français, né à Angers le 24 déc. 1752, mort à Paris le 5 avr. 1794. Avocat à Angers, membre de l'Académie de cette ville, il fut élu député suppléant aux États généraux et n'accepta pas. Il participa au congrès de Pontivy, dont il fut vice-président (25 févr. 1790), et fut un des fédérés angevins au 14 juil. suivant. Commissaire du roi près le tribunal du district d'Angers, il représenta le dép. de Maine-et-Loire à la Législative et à la Convention. Il siégea à la Montagne, vota la mort de Louis XVI et fut un des antagonistes des girondins. Il s'occupa beaucoup de questions financières. Impliqué dans l'affaire de la falsification du décret relatif à la Compagnie des Indes (V. Robinet, *le Procès des Dantonistes*; Paris, 1879, in-8), il fut traduit au tribunal révolutionnaire avec Danton et consorts et guillotiné en même temps qu'eux. Sa culpabilité semble prouvée.

BIBL. : CÉLESTIN PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*; Paris et Angers, 1876, in-8.

DELAUNAY (Pierre-Marie), homme politique et magistrat français, frère du précédent, né à Angers le 14 août 1755, mort à Paris le 10 oct. 1814. Avocat, procureur général syndic du dép. de Maine-et-Loire (1790), président du tribunal criminel (1791), puis député de ce département à la Convention, il siégea à la Plaine, vota la détention de Louis XVI et fut chargé de diverses missions dans la Vendée et dans l'Anjou. Membre du comité de Sûreté générale (juil. 1795), il fit prendre, contre les menées royalistes, des mesures qui amenèrent la victoire de la Convention au 13 vendémiaire. Juge au tribunal de cassation (1797), président du tribunal criminel et en même temps du tribunal spécial de Maine-et-Loire, il devint président de chambre à la cour d'appel (1814) et garda ces fonctions jusqu'à sa mort.

F.-A. A.

BIBL. : CÉLESTIN PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*; Paris et Angers, 1876, in-8.

DELAUNAY (Clémence) (V. BADÈRE [M^{me}]).

DELAUNAY (Charles-Eugène), mathématicien et astronome français, né à Lusigny (Aube) le 9 avr. 1816, mort dans la rade de Cherbourg le 5 août 1872. Entré à l'École des mines en 1836, ingénieur ordinaire en 1843, ingénieur en chef en 1858, il se consacra surtout à l'étude des sciences mathématiques et astronomiques et fit à la Sorbonne, de 1841 à 1848, la suppléance du cours d'astronomie de Biot. Il obtint en 1850 les chaires de mécanique

de l'École polytechnique et de la Faculté des sciences de Paris, devint en 1855 membre de l'Académie des sciences, en 1862 membre du Bureau des longitudes, et fut nommé le 3 mars 1870 directeur de l'Observatoire de Paris, en remplacement de Le Verrier, qui venait d'être relevé de ses fonctions. Il se noya avec trois autres personnes, le 5 août 1872, au cours d'une excursion en péniche dans la rade de Cherbourg. On lui doit d'intéressantes études sur le calcul des variations, sur la précession des équinoxes, sur les mouvements de la lune, dont il s'est tout particulièrement occupé et dont il a donné une nouvelle théorie. Les résultats de ces travaux se trouvent consignés dans quatre-vingts mémoires ou notes parus dans le *Journal de l'École polytechnique*, le *Journal de mathématiques de Liouville*, la *Connaissance des temps* et les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Il a en outre publié à part : *Cours élémentaire de mécanique* (Paris, 1850, in-8 ; 8^e éd., 1874) ; *Cours élémentaire d'astronomie* (Paris, 1853, in-8 ; 5^e éd., 1870) ; *Traité de mécanique rationnelle* (Paris, 1856, in-8 ; 4^e éd., 1873) ; *Ralentissement de la rotation de la terre* (Paris, 1866, in-8) ; *Rapport sur les progrès de l'astronomie* (Paris, 1867, in-8) ; *les Saisons* (Paris, 1868, in-8). L. S.

BIBL. : Note des titres scientifiques et des travaux de M. Delaunay ; Paris, 1855, in-4. — *Catalogue of scientific papers of the Royal Society* ; Londres, 1868 et 1877, t. II et VII, in-4.

DELAUNAY (Louis-Arsène), comédien français, né à Paris le 21 mars 1826. Fils d'un marchand de vins, celui qui devait être plus tard l'« éternel jeune premier » et l'une des gloires de la Comédie-Française, connu de bonne heure la passion du théâtre. Dès 1844, il entra au Conservatoire, dans la classe de Provost, mais, pressé de parvenir, il faisait faux bond à son professeur et s'en allait débiter presque clandestinement au Gymnase, le 3 mars 1845, sous le pseudonyme d'Ernest, dans un vaudeville d'Arvers, *les Deux César*s. Il n'était pas mûr encore pour la scène, et on ne le laissa jouer que trois fois. Il retourna alors au Conservatoire, où il obtint un accessit au concours de cette même année 1845. Il signa presque aussitôt un engagement de trois ans avec la direction de l'Odéon, aux appointements de 80 fr. par mois pour la première année, 100 fr. pour la seconde et 120 fr. pour la troisième et débuta à ce théâtre, le 26 nov. 1845, dans *Tartufe*, après quoi il se montra dans divers rôles du répertoire : *les Plaideurs*, *les Jeux de l'amour et du hasard*, *l'Etourdi*, *l'École des femmes*, *le menteur*, etc. Il fit ensuite plusieurs créations, dont quelques-unes mirent en lumière le caractère si jeune, si élégant et si primesautier de son talent déjà plein de grâce, entre autres le *Paquebot*, *Pythias et Daman* et surtout *l'Univers et la Maison*. Ce fut alors que la Comédie-Française songea à se l'attacher. Elle lui offrit un engagement, pour lequel M. Delaunay refusa des propositions très brillantes qui lui étaient faites d'une part par la direction du Vaudeville, de l'autre par celle du Théâtre-Français de Saint-Petersbourg.

Après avoir terminé ses trois années à l'Odéon, M. Delaunay rejoignit donc la Comédie-Française, où il devait fournir une carrière si longue et si brillante, une carrière où il n'a connu que des succès qui furent souvent des triomphes, et pendant tout le cours de laquelle il fut littéralement l'idole du public. Il débuta le 25 avr. 1848 dans *l'École des Maris*, se fit bientôt remarquer en reprenant un grand nombre de rôles de l'ancien et du nouveau répertoire et, accueilli avec une sorte d'enthousiasme par le public et par la critique, se mit tout à fait hors de pair en créant, avec Rachel, alors au comble de la gloire, un joli petit acte de M. Armand Bartet, *le Moineau de Lesbie*. Le 30 mai 1850, deux ans après ses débuts, il était reçu sociétaire et l'avenir s'ouvrait devant lui, brillant et radieux. C'est peu de jours après qu'il créait d'une façon adorable le rôle de Fortunio dans le *Chandelier*, d'Alfred de Musset, où son élégance exquise, sa diction si merveilleuse et si juste et ses élans passionnés enchantèrent

les spectateurs. De ce jour, M. Delaunay fut justement considéré comme l'un des premiers comédiens de ce temps et comme le premier surtout dans cet emploi des amoureux, qu'il continua de jouer jusqu'à près de soixante ans et dans lequel il ne connut jamais de rival. Que ce fût dans le répertoire classique, dans ces jolis amoureux tantôt timides, tantôt fringants de Molière, de Regnard ou de Marivaux, ou dans le répertoire moderne et particulièrement dans les amants tendres, passionnés et brûlants d'Alfred de Musset ; c'était toujours la même grâce, la même verve, la même jeunesse, on peut dire la même perfection, qui faisait entrevoir et donnait la sensation de l'idéal.

Pendant les trente-sept années qu'il a passées à la Comédie-Française, M. Delaunay a repris ou établi près de deux cents rôles. Nous ne saurions citer ici tous les ouvrages dans lesquels il a fait d'importantes créations ; nous ne pouvons cependant nous dispenser de rappeler quelques-uns de ceux qui lui ont valu ses plus grands succès : *Diane*, *les Effrontés*, *le Fils de Giboyer*, *Maitre Guérin*, *Paul Forestier*, *Lions et Renards*, d'Emile Augier ; *le Chandelier*, *les Caprices de Marianne*, *Fantasio*, *On ne badine pas avec l'amour*, *une Nuit d'octobre*, d'Alfred de Musset ; *Ulysse*, *le Lion amoureux*, *Galilée*, de Ponsard ; *la Joie fait peur*, de M^{me} de Girardin ; *le Feu au couvent*, de Th. Barrière ; *Mademoiselle de la Seiglière*, de Jules Sandeau ; *le Sphinx*, d'Octave Feuillet ; *la Fiammina*, de Mario Uchard ; *la Queue du chien d'Alcibiade*, *la Fin du roman*, *une Tempête dans un verre d'eau*, de Léon Gozlan ; *le Cœur et la Dot*, de Félicien Mallefille ; *le Fruit défendu*, de M. Camille Doucet ; *les Doigts de fée*, de M. Ernest Legouvé ; *Jean Baudry*, *le Fils*, de M. Auguste Vacquerie ; *les Faux Ménages*, *Hélène*, *l'Étincelle*, *le Monde où l'on s'ennuie*, de M. Edouard Pailleron, etc. M. Delaunay a quitté la Comédie-Française en 1885, où sa représentation de retraite a été donnée, avec un grand éclat, le 16 mai 1887. Il est depuis longtemps titulaire d'une des quatre classes de déclamation du Conservatoire et il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 mai 1883.

Arthur Pougin.

DELAUNAY (Jules-Elie), peintre français contemporain, né à Nantes le 13 juin 1826. Élève d'Hippolyte Flandrin, Delaunay suivit les cours de l'École des beaux-arts et obtint le prix de Rome en 1856. Au Salon de 1859, la *Leçon de flûte*, qu'il avait peinte en Italie, fut remarquée et récompensée d'une troisième médaille. Il exposa, au Salon de 1863, le *Serment de Brutus et la Mort de la nymphe Hespérie* ; la *Communion des apôtres* (mus. du Luxembourg) parut au Salon de 1865. Delaunay subissait pleinement dans ce tableau l'influence de Flandrin. C'était une œuvre de style, et qui dénotait une réelle valeur chez l'artiste. Dans ses premières études, dans ses compositions du début, Delaunay se montrait très préoccupé d'art ancien, de mythologie héroïque, d'idéalisme historique et religieux. Il faisait, en même temps, certains emprunts à l'école romantique et s'inspirait de Delacroix. Tantôt on pouvait remarquer en lui un peintre classique, très pur et très noble, tantôt il était un coloriste fougueux et violent, aimant à renfermer sa pensée dans des contours voilés et un peu mystérieux. On peut noter ces diverses tendances, soutenues par une forme très distinguée et qui se traduisent avec un égal bonheur d'expression, dans ces œuvres presque toutes classées au premier rang : *Peste à Rome et la Mort de Nessus* (S. de 1869 ; mus. du Luxembourg) ; *le Calvaire* (S. de 1870) ; *Diane* (S. de 1872, mus. du Luxembourg) ; *David triomphant* (S. de 1874) ; *Ixion précipité dans les enfers* (S. de 1875). Delaunay a transporté, dans les sujets antiques, une intense poésie, une ampleur tragique, un mouvement vivant et large ; tout devient pour lui un épisode d'épopée. A côté de ces compositions où s'imposait le peintre d'histoire, Delaunay se manifestait comme portraitiste. Certains de ces portraits, d'une facture tout à fait magistrale, à la fois vigoureuse et concentrée, sont des merveilles d'observation et de vie.

L'étude du modèle y est poussée au dernier degré, sans fausse concession ; chaque physionomie prend un accent très particulier. Parmi les portraits qui ont figuré aux Salons et aux expositions des cercles, on se rappelle ceux de *Ch. Gounod*, de *H. Meilhac*, de l'acteur *Régnier*, de *Chaplin*, de *Legouvé*, de *M^{me} Toulmouche*, etc. On lui doit d'importants travaux de décoration ; il a été chargé de décorer, à l'Opéra, le salon Est du grand foyer, un plafond ovale et trois tympans. Dans le plafond ovale il a représenté, au-dessous du zodiaque, la *Muse de l'histoire* inscrivant sur une tablette, les noms des grands compositeurs ; dans le tympan Nord, *Orphée et Eurydice* ; dans le tympan Est, *Apollon recevant la lyre* ; dans le tympan Sud, *Amphion*. Cette décoration se distingue par la majesté et la concision de son coloris, par une noblesse tout idéale et par une sorte d'archaïsme dantesque. Delaunay est encore l'auteur des peintures qui couvrent les voussures de la salle des assemblées générales au conseil d'Etat ; il a été désigné parmi les artistes qui doivent participer à la décoration murale du Panthéon. En 1879, il a été élu membre de l'Institut et, en 1889, nommé chef d'atelier à l'Ecole des beaux-arts.

Ant. VALABRÈGUE.

BIBL. : MARIUS VACHON, *Elie Delaunay, Galerie contemporaine*. — JULES CLARETTE, *l'Art et les Artistes français*, passim. — GARNIER, *le Nouvel Opéra de Paris*.

DELAUNAY (George-Émile), littérateur français, né à Paris le 15 sept. 1830. Attaché à la Bibliothèque nationale, il débuta par deux volumes de vers agréables : *Illusion* (Paris, 1858, in-12) et *Réalité* (1858, in-8) et quelques petites pièces sans prétention rassemblées sous le titre de *Petit Théâtre de Salon* (Paris, 1864, in-12). Nous citerons aussi de lui une série de contes et nouvelles sous le titre général *le Banquet de la vie* (Paris, 1872-1873, 7 broch. in-12) ; *Marie de Sanceray* (1874, in-12) ; *le Retour* (1874, in-12), romans ; *Nouvelles* (1885, in-12), etc.

DELAUNAY (Alexis-Achille), homme politique français, né à Campeuseville (Seine-Inférieure) le 22 janv. 1838. Notaire à Paris, conseiller général de l'Oise pour le cant. de Formerie en 1883, il a été élu député de Beauvais le 22 sept. 1889, avec un programme républicain modéré par 7,006 voix contre 6,678 à M. Léon Chevreau, député sortant bonapartiste.

DELAUNAY (Ferdinand-Hippolyte), homme de lettres français, né à Fontenay (Calvados) le 12 janv. 1840. Il a publié : *Du Panthéisme et du Spiritualisme dans leurs rapports avec les sciences physiques et naturelles* (Londres, 1859, in-12) ; *le Cinquième Evangile de M. Renan* (1863, in-8) ; *Leçon d'histoire et de charité à un jésuite, le R. P. Félix* (1864, in-18) ; *le Suffrage universel et l'instruction primaire* (1863, in-8) ; *l'Empérament physique et moral de la femme* (1862, in-16) ; *les Actes des Apôtres* (1865, in-12), comprenant une traduction, un commentaire et une critique ; *Philon d'Alexandrie* (1867, in-8) ; *Histoire de la campagne de France 1870-1871* (1871, in-8) ; *Sur les Origines du christianisme* (1872, in-12) ; *Moines et Sibylles dans l'antiquité judéo-grecque* (1874, in-8) ; *Antiquités de Sanxay (Vienne)* (1883, in-12), etc.

DELAUNE ou DE LAUNE (Étienne), orfèvre, médailleur et l'un des plus charmants graveurs de la Renaissance française, né vers le milieu de 1518. La Croix du Maine, son contemporain, le dit natif de Paris et affirme qu'il mourut dans cette ville le jour de la Pentecôte de 1583. D'autres, en vertu d'une tradition dépourvue cependant de preuves, le déclarent Orléanais de naissance, et Passavant le fait mourir à Strasbourg en 1595. Il paraît certain qu'il fut d'abord orfèvre et ciseleur, et il profita peut-être des leçons de Benvenuto Cellini. Puis il s'adonna à la gravure de poinçons et des carrés et devint, comme tel, l'un des associés d'Aubin Olivier, l'inventeur du monnayage au moulin (1553). On a conservé de sa main d'excellents dessins pour des médailles, des monnaies, des jetons, des cachets et des ouvrages de bijouterie ; les plus

anciens portent la date ci-dessus. Il n'aborda la gravure d'estampes que vers 1560, et il s'y montra dès lors d'une rare fécondité. De sa première profession, il garda une préférence marquée pour des dimensions exigües, et de là aussi vient sa sûreté de main et ses soins méticuleux dans la conduite du burin. Dessinateur remarquable, il réduit avec aisance des estampes de Marc-Antoine, et s'il interprète souvent des œuvres des maîtres de l'Ecole de Fontainebleau, à laquelle il se rattache lui-même dans les pièces de son invention, il se lie encore plus intimement à un maître national, à Jean Cousin, de qui il avait appris l'art de la perspective qu'il possède à merveille, et dont il nous transmet par son burin nombre de compositions disparues en originaux. Il faut mentionner sous ce rapport : *le Serpent d'airain*, *Saint Paul sur le chemin de Damas*, *les Douze Mois de l'année*. Il grava aussi une quantité de modèles pour orfèvres et damasquiers, où il fit preuve d'un talent d'ornemaniste plein d'originalité et de charme, à ne citer que ses *Miroirs à mains*, ses *Fonds de Coupes*, ses *Grotesques à fond noir*. Il exécuta d'autres pièces en ce genre d'après les dessins de son fils Jean. On ne saurait non plus passer sous silence ses précieux portraits de *Henri II*, du poète *Jodelle* et d'*Ambroise Paré*. Ses estampes, dont les dates extrêmes sont 1561 et 1581, et dont quelques-unes seulement sont signées de son nom, portent en guise de signature : *Stephanus f.* ou plus souvent encore : *S. F.* Avant embrassé la religion réformée, il dut s'expatrier et séjourna longtemps à Augsbourg et à Strasbourg. Le maître Étienne, comme on l'appelait, sut tirer dans ses gravures un excellent parti de l'introduction du pointillé pour modeler ses personnages, d'où vient une grande légèreté de son burin et aussi généralement une tonalité un peu éteinte, bien que parfois il sût se montrer coloriste vigoureux. Il eut pour élève le célèbre Androuet du Cerceau. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : LA CROIX DU MAINE, *Bibliothèque* ; Paris, 1584, in-fol. — MARIETTE, *Abecedarium*. — ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*, t. IX. — G. DUPLESSIS, *Histoire de la gravure en France*.

DELAUNEY (Alfred-Alexandre), graveur français contemporain, né à Gouvville (Manche) le 13 juil. 1830. D'abord marchand d'estampes, puis libraire d'architecture, il commença à graver à l'eau-forte en 1863, et n'eut jamais de maître. De 1866 à 1878, il exécuta quatre-vingt-dix-sept planches (in-4 et in-8), reproduisant des restes intéressants du vieux Paris. Il est encore plus connu par ses grandes eaux-fortes qui lui valurent deux médailles (S. 1870 et 1872) et ont principalement pour sujets les cathédrales célèbres.

G. P.-I.

DELAUT-MARIOLET, hérauldique, né en Guyenne au XVII^e siècle. Il est l'auteur d'une œuvre peu connue, mais d'un mérite réel : *les Noms, qualités, charges, blasons et extraction des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit créés en 1662. Ensemble un traité d'armoiries tiré d'un manuscrit ancien anonyme avec l'origine et progrès de toutes les espèces de noblesse de ce royaume* (Bordeaux, 1666, in-4).

G. de G.

DELAVAL (Pierre-Louis), peintre français, né à Paris en 1790, mort à Paris vers 1870. Cet artiste, que plusieurs biographes nomment *De Laval*, fut élève de Girodet. Servile imitateur de son maître à ses débuts, il manifesta, dans la seconde partie de sa carrière, des qualités de coloriste et de dessinateur qui auraient pu le classer parmi les maîtres si elles avaient été développées par un tempérament plus vigoureux. Il peignit surtout l'histoire et les sujets religieux ; les galeries historiques de Versailles lui doivent aussi de nombreux portraits. Ses principales œuvres sont : *Sainte Clotilde exhortant Clovis à embrasser la religion chrétienne* (S. 1817 ; à l'église Saint-Louis de Versailles) ; *la Justice, la Force*, fig. allégor. (S. 1819 ; chambre du roi à Versailles) ; *Psyché abandonnée par l'Amour* (S. 1821 ; mus. de Grenoble) ; *Jésus et la Femme adultère* (S. 1821 ; église Saint-Leu à Paris) ; *l'Adoration de Jésus* (S. 1824 ; cathéd. de

Saint-Malo); *le Serment de Charles X au sacre*, tableau de dimensions colossales (1828); *Sainte Céline recevant de sainte Geneviève l'habit de son ordre* (S. 1837; cathéd. de Meaux); *Saint Louis portant l'oriflamme à la croisade* (1840; à Versailles). On peut encore citer de lui : *la Vierge et l'enfant Jésus*, à l'église Saint-Philippe du Roule.

Ad. T.

DELAVAL (Sir Ralph), amiral anglais, mort à Seaton Delavall (Northumberland) le 23 janv. 1707. Après avoir servi dans la seconde et la troisième guerre contre les Hollandais il fut promu commandant en 1674, accepta la révolution de 1688 et fut promu contre-amiral. Le 31 mai 1690, il fut délégué par les officiers de la flotte pour présenter une adresse au roi et à la reine, fut nommé vice-amiral du pavillon bleu à cette occasion et commanda une escadre en cette qualité à la bataille de Beachy Head (30 juin 1690). Après avoir présidé la cour martiale qui jugea lord Torrington (V. ce nom), il dirigea une importante croisière dans la Manche et bloqua Dunkerque (1690-1691). Il croisa ensuite dans la Méditerranée pour protéger le commerce (1691-1692), se distingua sous les ordres de Russell à la bataille de Barfleure (19 mai 1692), commanda l'escadre qui brûla à Cherbourg trois navires français (22 mai). En 1693, il fut relevé de son commandement, l'opinion publique s'étant élevée contre lui avec une violence singulière et lui attribuant injustement plusieurs échecs considérables de la marine anglaise. Il rentra dans la vie privée après avoir représenté de 1695 à 1698 Great Bedwin à la Chambre des communes.

R. S.

DELAVIGNE (Germain), auteur dramatique français, né à Giverny (Eure) le 1^{er} févr. 1796, mort à Montmorency le 30 nov. 1868. Camarade de Scribe au collège de Sainte-Barbe, il fut l'un de ses premiers et demeura l'un de ses plus fidèles collaborateurs. Outre quelques pièces de début, *les Dervis* (1811), *l'Auberge des Pyrénées* (1812), *Thibaut, comte de Champagne* (1813), il a signé avec lui un certain nombre de vaudevilles ou de livrets d'opéras et d'opéras-comiques beaucoup plus connus, tels que *la Somnambule* (1819), *le Diplomate* (1827), *le Maçon* (1823), *la Muette de Portici* (1828), *les Mystères d'Udolphe* (1852), *la Nonne sanglante* (1854), etc. Germain Delavigne avait écrit avec son frère le poème de *Charles VI*, musique d'Halévy, et, avec Liadières, *Henriette et Raymond*, comédie en un acte (Théâtre-Français, 1832).

M. Tx.

DELAVIGNE (Jean-François-Casimir), poète et auteur dramatique français, frère du précédent, né au Havre le 4 avr. 1793, mort à Lyon le 11 déc. 1843. Fils d'un commerçant, il commença au collège de sa ville natale des études qu'il vint achever au lycée Napoléon à Paris, et débuta dès 1811 par un *Dithyrambe sur la naissance du roi de Rome* qui lui valut les compliments de Napoléon I^{er} et une place dans l'administration des Droits réunis, dont le chef, Français (de Nantes), se montrait particulièrement bienveillant aux velléités littéraires de ses subordonnés. Casimir Delavigne avait pris part, sans remporter le prix, aux concours de l'Académie française par un épisode intitulé : *Charles XII à Narva* (1813) et par une pièce sur la *Découverte de la vaccine* (1815), lorsque les désastres des deux invasions lui inspirèrent trois élégies qu'il intitula *Messéniennes* par allusion à la longue résistance de ce petit peuple du Péloponèse contre les Spartiates et leurs alliés : *Waterloo et la Dévastation du musée* circulèrent d'abord manuscrites et ne furent imprimées qu'un peu plus tard avec une autre pièce : *Sur le besoin de s'unir après le départ des étrangers*; vingt mille exemplaires de ce premier recueil furent vendus en moins d'une année; il y ajouta depuis d'autres chants dont l'accent ému et les allusions patriotiques laissèrent une trace profonde dans l'âme de ses contemporains, sur *la Vie et la Mort de Jeanne d'Arc*, *Tyrtée*, *le Voyageur*, *A Napoléon*, sur *Lord Byron* (1824). Son *Épître à MM. de l'Académie française* sur le bonheur que procure l'étude (1817) ne put, en raison de la forme que lui

avait donnée l'auteur, être couronnée au concours, mais elle fut, par exception, lue en séance publique.

Le manuscrit des *Vêpres siciliennes*, tragédie en cinq actes, présentée et refusée au Théâtre-Français, avait été, dit-on, jeté au feu par l'auteur et sauvé par son frère, lorsque Picard, nommé directeur de l'Odéon nouvellement reconstruit, vint lui demander cette pièce qui, reçue à l'unanimité, obtint, le 23 oct. 1819, un éclatant succès. Une comédie en cinq actes, inspirée à Delavigne par les manèges et les ridicules qu'il avait vus de près, *les Comédiens* (Odéon, 6 janv. 1820), fut également bien accueillie. Une nouvelle tragédie, dont la pensée première lui avait été, dit-on, suggérée par la lecture du *Lépreux de la cité d'Aoste*, mais dont il transporta le sujet dans les Indes, *le Paria* (1^{er} déc. 1821), fut, en son temps, un événement politique autant que littéraire. La jeunesse libérale y saisit avidement les allusions de l'auteur à l'égalité native parmi les hommes, et les chœurs, qui alternaient avec le développement de l'action, rappelés par leur ampleur ou leur pureté ceux d'*Esther* et d'*Athalie*. Destitué de la place de bibliothécaire de la chancellerie que Louis XVIII lui avait donnée après la publication des premières *Messéniennes*, Casimir Delavigne fut aussitôt appelé par le duc d'Orléans (Louis-Philippe) à occuper le même poste au Palais-Royal et le conserva toute sa vie. *L'École des vieillards* (Théâtre-Français, 6 déc. 1823), dont les principaux interprètes furent Talma et M^{lle} Mars, consacra définitivement sa célébrité et, après deux candidatures infructueuses, il fut élu membre de l'Académie française, en remplacement du comte Ferrand (24 févr. 1825). Vers la même époque, il refusa une pension de 1,200 francs que Charles X lui fit offrir et il alla passer un an en Italie où il écrivit de *Nouvelles Messéniennes* qui ne retrouvèrent pas, à beaucoup près, le succès des premières. *La Princesse Aurélie* (6 mars 1828), com. en vers, n'eut pas un sort plus heureux, mais le drame de *Marino Faliero* (Porte-Saint-Martin, 30 mai 1829), où Ligier créa le rôle du doge, lui ramena la faveur publique. C'était la première tentative de Delavigne pour s'affranchir des règles classiques et, si timide qu'elle nous apparaisse à distance, il est légitime de lui en tenir compte.

Au lendemain des journées de juillet 1830, il improvisa cet hymne de la *Parisienne* (musique d'Auber) qui, durant quelques semaines, circula comme une nouvelle *Marseillaise* et dont certains couplets sont longtemps restés populaires. Par contre, deux dernières *Messéniennes*, *une Semaine de Paris* et *le Chien du Louvre*, nées de la même inspiration, passèrent à peu près inaperçues, tandis que le *Dies iræ de Kosciusko* et la *Varsoviennne* prenaient rang parmi les chants guerriers de l'indépendance polonaise. Delavigne fit représenter le 16 févr. 1832 *Louis XI*, drame commencé du vivant de Talma, et le 18 mai 1833 *les Enfants d'Edouard*, qui obtinrent un succès prolongé. La santé de l'auteur exigeait impérieusement le repos, et il passa près de deux ans dans une maison de campagne appelée la Madeleine, près de Vernon (Eure). Il y écrivit une agréable comédie en cinq actes et en prose, *Don Juan d'Autriche* (Théâtre-Français, 17 oct. 1833) qui fut son dernier triomphe, car *une Famille au temps de Luther*, tragédie en un acte (1836), la *Popularité*, comédie en cinq actes et en vers (1^{er} oct. 1838), la *Fille du Cid*, tragédie en cinq actes (15 déc. 1839) et enfin le *Conseiller rapporteur* (17 avr. 1840) ne purent, en dépit des qualités dont elles témoignaient encore, vaincre l'indifférence croissante du public. Casimir Delavigne avait écrit avec son frère Germain (V. ci-dessus) le livret de *Charles VI*, opéra d'Halévy (15 mars 1843) quand, sur l'avis pressant des médecins, il dut aller de nouveau demander à l'Italie le rétablissement de ses forces; il partit, après avoir adressé en des strophes émues un touchant adieu à sa villa de la Madeleine, mais il ne put dépasser Lyon où il expira. De solennelles obsèques lui furent faites à Paris le 19 déc. suivant, et une statue lui a été érigée au Havre en 1852. Il eut Sainte-Beuve pour successeur à l'Académie française

et, par un de ces contrastes piquants dont les annales de la compagnie offrent plus d'un exemple, ce fut Victor Hugo qui, après avoir représenté l'Académie aux funérailles de Delavigne, eut encore à prononcer son éloge en répondant au récipiendaire. Tous deux s'accordèrent à louer les qualités de l'homme privé, sa généreuse sympathie pour toutes les nobles causes, insistèrent sur cette réserve qui, selon le mot d'Hugo, « se traduisait en modestie dans son caractère et en prudence dans ses ouvrages ». La destinée littéraire de Casimir Delavigne n'est pas sans analogie avec celle d'un artiste qui, par la nature de son talent comme par le choix de ses sujets, fut en quelque sorte son *alter ego*, mais là où des qualités moyennes, et par là plus accessibles à la foule, ont valu à Casimir Delavigne et à Paul Delaroche une renommée passagère, Victor Hugo et Eugène Delacroix ont conquis, au prix d'autres efforts et d'autres luttes, une gloire durable.

Les *Œuvres complètes* de Casimir Delavigne ont été réunies par son frère avec une notice (1845, 6 vol. in-8; 1855, gr. in-8^a deux colonnes, et 1863, 4 vol. in-12). Ses *Poésies* et son *Théâtre* ont été aussi l'objet de réimpressions séparées (1863, in-12). MAURICIE TOURNEUX.

BIBL. : G. PLANCHE, *Portraits littéraires*. — SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. V.

DELAVILLE-LEROUX (Joseph), homme politique français, né au Blanc le 22 mars 1747, mort à Paris le 3 avr. 1803. Commerçant, puis armateur à Lorient, il fut élu, le 21 avr. 1789, député du tiers aux Etats généraux, par la sénéschaussée d'Hennebont. Après la session de la Constituante, il rentra dans la vie privée. En l'an V, il fut nommé administrateur municipal à Lorient, et il devint, le 4 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur. Il a écrit : *Vues générales sur les finances et les caisses d'escompte nationales* (Paris, 1789) ; *Etablissement à Paris d'une manufacture de tabac d'Amérique* (1791). — Son frère, plus connu sous le nom de Leroux-Delaville, administrateur de la Commune de Paris en 1789, fut nommé, le 30 juil. 1792, ministre des contributions publiques, et administra les finances jusqu'au 10 août 1792.

DELAVILLE-LEROUX (Marie-Guilhelmine) (V. BENOIST [M^{me}]).

DELAVILLE-LEROUX ou LE ROULX (Joseph), érudit français contemporain, né à Paris en 1855. Archiviste-paléographe, puis membre de l'Ecole française de Rome et docteur ès lettres, il a publié : *Registre des comptes municipaux de la ville de Tours* (1878-1881, 2 vol. in-8) ; *les Archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à Malte* (1883, in-8) ; *la France en Orient au XIV^e siècle; expédition du maréchal Boucicaud* (1885, 2 vol. in-8). G. P-1.

DELAWARE (Vitic.). Hybride supposé de *V. Labrusca*, *V. vinifera* et *V. Aestivalis*. C'est la vigne la plus estimée aux Etats-Unis pour la table ; ses fruits atteignent les prix les plus élevés sur les marchés des grandes villes du Nord et de l'Est ; c'est aussi la plus cultivée pour la fabrication des vins blancs secs. Le Delaware est propagé partout comme le Concord. Il constitue les vignobles importants dans le nord des Etats de New-York, Ohio, Pennsylvanie, sur le bord des grands lacs. Il est assez multiplié dans le Missouri et l'Arkansas. Les vins américains de Delaware conservent toujours un goût un peu foxé et leur couleur manque de brillant ; cette vigne est sans valeur pour nos vignobles français.

DELAWARE (Le). Fleuve des Etats-Unis, qui prend sa source aux monts Catskill, dans le New-York, coule au S.-E. et forme, sur 112 kil., la limite entre les Etats de New-York et de Pennsylvanie jusqu'aux Blue Mountains, près de Port-Jervis, coule brusquement au S.-O. et sépare jusqu'au terme de son cours le New-Jersey de la Pennsylvanie. Il traverse un étroit défilé des Blue Mountains (Water Gap), reçoit le Lehigh, son principal affluent, passe entre Bristol et Burlington, puis entre Philadelphie et Camden, reçoit encore le Schuylkill sur sa rive droite et fractionne

ses eaux entre un grand nombre de petites îles aux approches de l'embouchure, à 65 kil. en aval de Philadelphie ; il se jette dans la baie de Delaware après un cours total de 483 kil. Aug. M.

DELAWARE (Baie de). Estuaire du fleuve du même nom sur l'Océan Atlantique, séparant l'Etat de New-Jersey à l'E. de celui de Delaware à l'O.

DELAWARE (Le). Un des quarante-quatre Etats de la Confédération de l'Amérique du Nord, l'un des plus petits par le chiffre de la population et le plus petit après le Rhode Island par la superficie. Il fait partie du groupe primitif des treize Etats qui s'unirent pour proclamer en 1776 leur indépendance. Il occupe la partie N.-E. de la péninsule qui sépare les baies Chesapeake et Delaware sur la côte de l'Océan Atlantique. Il a pour limites, au N. la Pennsylvanie, à l'O. et au S. le Maryland, à l'E. l'Océan, au N.-E. la baie et le fleuve Delaware. Sa longueur du N. au S. est de 148 kil., sa largeur varie de 15 à 60. La superficie est de 5,231 kil. q. Le pays est très plat, ondulé à peine à l'extrémité septentrionale. Les rivages sont bas, sablonneux et, surtout au S., marécageux (le marais des Cyprès est long de 20 kil.). Le climat est doux et sain au N., fiévreux au S. Les deux cours d'eau les plus importants sont le Brandywine et le Christina, au N., qui se réunissent au-dessus de Wilmington, à un demi-kil. de la mer. Le Nord est couvert d'une bonne terre à céréales, et la culture maraîchère, très développée, fournit à New-York toutes sortes de fruits et de légumes. — Les rives occidentales de la baie de Delaware furent colonisées dans la première moitié du XVII^e siècle par des Suédois qu'envoyait la compagnie suédoise des Indes occidentales. Un fort fut élevé à Lewes (1630), un autre à Wilmington. En 1655, ces établissements, très chétifs, tombèrent au pouvoir des Hollandais de Manhattan (New-York) et, en 1664, des Anglais devenus maîtres des nouveaux Pays-Bas. La région, concédée par Charles II au duc d'York, fut rétrocédée par celui-ci à William Penn en 1681 et réunie nominalement à la Pennsylvanie jusqu'en 1775, bien que distinguée de cette province par le nom de *Lower Counties of the Delaware* et dotée depuis 1703 d'un gouvernement particulier. Le Delaware fut représenté à ce titre au Congrès continental. Après la déclaration d'indépendance, il s'organisa en Etat particulier, se donna une constitution et adopta, le 3 déc. 1787, en convention spéciale, la nouvelle constitution des Etats-Unis. Pendant les longues luttes qui remplirent la première partie du XIX^e siècle entre les partis, consolidés peu à peu sur la question de l'esclavage, le Delaware fut toujours considéré comme faisant partie, politiquement aussi bien que géographiquement, du groupe des Etats du Sud, c.-à-d. des Etats à esclaves. Cependant, lorsque éclata la guerre civile, en 1861, il demeura fidèle à l'Union. Ce très petit Etat envoie deux sénateurs au Congrès de Washington, comme les plus grands et les plus importants des autres membres de la Confédération ; mais le chiffre restreint de sa population, 146,603 hab., dont 26,000 de couleur, en 1880, ne lui attribue qu'un délégué à la Chambre des représentants. Le territoire est divisé en trois comtés. La capitale est Dover ; la ville la plus importante est Wilmington (42,478 hab.) ; les autres villes sont Newcastle (ancien fort Casimir des Hollandais), Lewes, Delaware City, Milford. La constitution de l'Etat date de 1834, amendée depuis à plusieurs reprises. Le gouverneur est élu par le peuple pour quatre ans et n'est pas rééligible. La législature se compose de deux Chambres, un Sénat de neuf membres élus pour quatre ans et une Chambre des représentants de vingt et un membres élus pour deux ans. Les juges sont nommés par le gouverneur. La cour suprême se compose d'un *chief justice* et de trois juges associés. Le gouverneur a un traitement annuel de 2,000 dollars, le *chief justice* de 2,500 dollars. Le Delaware est la communauté politique de l'Union où les taxes sont le plus légères. Le revenu, produit de licences et d'impôts sur les chemins de fer, est de 120,000 dollars.

Les dépenses sont entièrement couvertes par les recettes. Il n'y a pas de taxes foncières ni mobilières. Le Delaware n'a pas de dette.

A. MOIREAU.

DELAWARE. Ville des Etats-Unis, comté de Delaware, Etat d'Ohio; 6,897 hab. en 1880. Eaux médicinales. Siège de l'université wesleyenne de l'Ohio, fondée en 1844, et d'un collège pour jeunes filles, fondé en 1863.

DELAWARE. Bourg de la prov. d'Ontario (Canada), comté de Middlesex, sur la rivière Thames, qui se jette dans le lac Saint-Clair.

DELAWARE CITY. Ville des Etats-Unis, Etat de Delaware, comté de Newcastle, sur la rive droite du fleuve, à son embouchure dans la baie de même nom.

DELAWARES. Nom donné par les premiers Européens établis sur la côte de l'océan Atlantique à une tribu indienne de l'Amérique du Nord, appartenant à la branche orientale de la grande famille algonquine. Ils portaient originellement le nom de Lenni Lenape et occupaient les rives du fleuve Delaware et la côte maritime jusqu'au cap Hatteras au S. Leurs mœurs, plus douces que celles des autres tribus, leur goût pour les occupations sédentaires et agricoles, les relations amicales qu'ils nouèrent avec William Penn et les quakers de Philadelphie, les exposèrent au mépris et à l'hostilité de leurs puissants voisins du Nord et de l'Ouest, les Iroquois. Peu à peu, ils perdirent leur indépendance et durent s'établir, dans un état de sujétion, sur les rives du Susquehannah (1744). Plus tard, ils émigrèrent de nouveau vers l'O., au N. de l'Ohio et furent catéchisés par des frères Moraves. Au cours du XVIII^e siècle, ils furent refoulés au delà du Mississipi et ils occupent aujourd'hui une réserve dans le Territoire indien. Leur nombre s'est très réduit; ils s'adonnent à l'agriculture et à l'élevage du bétail, mais vivent encore principalement de chasse et de pêche. Leur langage est celui qui a fourni les noms de Massachusetts, Alleghany, Connecticut, Tammany, etc. Une grammaire delaware a été publiée, en 1827, à Philadelphie. Un grand nombre d'autres ouvrages ont été publiés sur cet idiome. Aug. M.

DELAY D'AGIER (Claude-Pierre, comte de), homme politique français, né le 25 déc. 1750 à Romans (Drôme), mort à Bourg-de-Péage (Drôme) le 4 août 1827. Capitaine aux gendarmes de la maison du roi, maire de Romans (1788), puni de son libéralisme par une lettre de cachet, incarcéré au fort de Brescou, chevalier de Saint-Laud, député suppléant de la noblesse du Dauphiné aux Etats généraux, il fut admis à siéger à la Constituante (en 1790), où il parla et vota avec les constitutionnels. On remarqua son rapport sur l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques (14 mai 1790) et son discours sur la définition du revenu net imposable d'une propriété foncière (11 oct. 1790). Rentré dans la vie privée sous la Législative et la Convention, il fut élu en 1795 député de la Drôme au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, il fit partie du Sénat conservateur (20 déc. 1800). En 1814, Louis XVIII le nomma pair de France. Il siégea aussi dans la Chambre des pairs en 1815 et y rentra en 1819. Napoléon l'avait créé comte le 15 juin 1808.

F.-A. A.

BIBL. : A. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*; Paris, 1856, 2 vol. in-8.

DELAYAGE. I. BEAUX-ARTS. — Opération qui consiste à détremper la couleur avant de l'étendre sur le papier; on fait le délayage soit dans un godet, soit sur une palette, soit enfin au bout du pinceau, sur la couleur même. Certaines couleurs d'aquarelle se délayent plus ou moins vite, et fournissent des tons d'une intensité variable, selon que leur pâte est dure ou tendre, ou que la matière colorante qui en forme la base est concentrée ou diluée.

II. BOULANGERIE (V. BOULANGERIE, t. VII, p. 665).

DELBECQ (V. ELBECQ [D']).

DELBENE, famille florentine (V. BENE [Del]).

DELBENE (Benedetto), littérateur et agronome italien, né à Vérone le 29 mai 1749, mort le 7 déc. 1825. Il a

rédigé quelques mémoires intéressants pour l'agriculture, tels que : *Sul di una nuova maniera di fare il vino*; *Sul modo di supplire alla scarsenza dei boschi o di riparare agli inconvenienti a cui sono esposti i paesi troppo boschivi*; *Sulla coltivazione di alcune piante oleaginoses*, etc.; des dissertations archéologiques et littéraires, des traductions parmi lesquelles celles de Columelle.

R. G.

DELBŒUF (Joseph-Remi-Léopold), philosophe belge, né à Liège en 1831. Il prit les grades de docteur en philosophie et lettres, puis de docteur en sciences physiques et mathématiques et fréquenta pendant quelque temps l'université de Bonn. Il devint, en 1863, maître de conférences à l'Ecole normale des humanités de Liège, puis professeur à l'université de Gand et revint occuper à l'université de Liège, en 1866, une chaire de philologie ancienne. Cette situation est demeurée la même, bien que M. Delbœuf soit surtout connu par ses travaux philosophiques et ses études de physique, et qu'il n'ait publié sur la philologie que des essais peu importants. C'est là une des anomalies que présente l'enseignement supérieur en Belgique. Cependant M. Delbœuf fait un cours libre d'exercices de philosophie depuis 1883. Il a publié plusieurs ouvrages considérables dans lesquels il fait preuve d'un incontestable talent d'exposition et d'une grande originalité d'esprit. Mais on lui a reproché de pousser quelquefois la hardiesse des déductions jusqu'à la témérité. Ses œuvres principales sont : *Prolegomènes philosophiques de la géométrie et solution des postulats* (Liège, 1860, in-8); *Essai de logique scientifique* (Liège, 1865, in-8); *Essai d'une théorie psychophysique sur la manière dont l'œil apprécie les distances et les angles* (Bruxelles, 1865, 2 vol. in-12); *Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue* (Bruxelles, 1873, in-8); *la Psychologie considérée comme science naturelle* (Bruxelles, 1875, in-8); *Théorie générale de la sensibilité* (Bruxelles, 1875, in-8); *la Liberté et ses effets mécaniques* (Bruxelles, 1881, in-8); *Déterminisme et liberté* (Bruxelles, 1882, in-8); *le Sommeil et les rêves considérés principalement dans leurs rapports avec les théories de la certitude et de la mémoire* (Paris, 1885, in-12); *la Matière brute et la Matière vivante* (Paris, 1887, in-12); *De l'Origine et des effets curatifs de l'hypnotisme* (Bruxelles, 1887, in-12). M. Delbœuf collabore activement à la *Revue scientifique*, à la *Revue philosophique* de Paris, à la *Revue de l'hypnotisme* et au *Journal de Liège*. Il est membre de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences).

BIBL. : LE ROY, *Liber memorialis de l'université de Liège*; Liège, 1869, in-8. — *Notices biograph. et bibliograph. de l'Académie royale de Belgique*; Bruxelles, 1887, in-12.

DELBREIL (Henri-Anastase-Marie), homme politique français, né à Montauban le 18 sept. 1841. Fils de Jean-Baptiste-Isidore Delbreil qui fut sénateur de Tarn-et-Garonne de 1876 à 1882, il représenta également ce département au Sénat du 26 mars 1882 à 1891. D'opinion bonapartiste, il siégea à droite et se signala en 1889 en protestant vivement par lettre contre la constitution du Sénat en haute cour de justice pour juger le général Boulanger. Aussi ne fut-il pas réélu au renouvellement triennal de 1891.

DELBREL (Pierre), homme politique français, né à Moissac le 3 juil. 1764, mort à Moissac le 2 mars 1846. Avocat à Moissac, il devint procureur de la commune, s'engagea en 1792 comme volontaire dans l'armée de la Moselle et fut élu le 6 sept. 1792 député du Lot à la Convention. D'opinions modérées, il vota néanmoins la mort du roi avec sursis. Chargé d'une mission à l'armée du Nord, il combattit bravement à Hondschoote et eut une part prépondérante à cette victoire (1793); il amena ensuite des troupes de renfort à Cambrai et à Bouchain assiégés, fut envoyé ensuite dans le Midi où il réorganisa la cavalerie et prépara la victoire du 30 brumaire an III qui

eut pour conséquence la paix de Bâle. Elu député du Lot au conseil des Cinq-Cents en l'an IV, réélu en l'an V, il s'occupa beaucoup de questions militaires et fit une opposition acharnée aux Bonaparte. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut exclu du Corps législatif et menacé d'internement. Il retourna alors à Moissac et fut nommé président du tribunal civil. Elu représentant du Tarn-et-Garonne à la Chambre des Cent-Jours, il fut poursuivi par la Restauration comme régicide et passa en Suisse (1816). Il obtint la permission de rentrer en France en 1818 et se tint alors dans la vie privée. — Son fils, *Michel-André*, né à Moissac le 19 déc. 1803, mort à Moissac le 19 févr. 1853, docteur en médecine en sa ville natale, fut élu représentant du Tarn-et-Garonne à la Constituante le 23 avr. 1848, fut un des partisans les plus fidèles de Cavaignac et fit une opposition assez vive à Louis-Napoléon. Réélu à la Législative le 13 mai 1849, il ne cessa pas son hostilité contre l'Élysée et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre.

DELBRÜCK (Martin-Friedrich-Rudolf), homme politique allemand, né à Berlin le 16 avr. 1817. Il était fils de *Johann-Friedrich-Gottlob*, précepteur (1800-1809) des deux fils de Frédéric-Guillaume III (Frédéric-Guillaume IV et l'empereur Guillaume) ; il entra dans l'administration prussienne (1837), passa aux finances et devint en 1848 directeur du commerce. Il fit renouveler le Zollverein pour douze années, négocia les traités de commerce avec la France, la Belgique, l'Italie, etc. Il eut toute la confiance de Bismarck qui le laissait suivre sa politique libérale, devint en août 1867 président de la chancellerie fédérale, puis en 1868 ministre prussien sans portefeuille et représenta le chancelier au Conseil fédéral et au Reichstag. Il eut une grande part dans les négociations avec les États du Sud pour la création de l'empire allemand. En déc. 1871, ses services furent reconnus par une dotation de 200,000 thalers. Il conserva toute son influence dans le nouvel empire, jusqu'au jour où Bismarck, dont Delbruck était appelé « le bras droit », voulut changer de politique économique. La question du rachat des chemins de fer décida la retraite de Delbruck (1^{er} juin 1876). Au Reichstag de 1879, il combattit les tarifs protectionnistes.

DELBRÜCK (Berthold), philologue allemand, neveu du précédent, né le 24 juil. 1844, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à l'université d'Iéna. Ses principales publications sont : *De Usu dativi in carminibus Rigvedæ* (Halle, 1867) ; *Ablativ, Localis, Instrumentalis im Altindischen, Lateinischen, Griechischen und Deutschen* (Berlin, 1867) ; *Syntaktische Forschungen*, en collaboration avec M. Windisch (Halle, 1871, 5 vol.) ; *Das altindische Verbum ausden Hymnen des Rig Veda* (Halle, 1874) ; *Vedische Chrestomathie* (Halle, 1874) ; *Einleitung in das Sprachstudium* (Leipzig, 1880 ; 2^e éd., 1884) ; *Die neueste Sprachforschung* (Leipzig, 1883). S. Lévi.

DELBRÜCK (Max-Emil-Julius), chimiste allemand, né à Bergen (île de Rügen) le 16 juin 1850, professeur à l'École supérieure d'agriculture de Berlin (1882). Il a publié des travaux importants sur la distillerie, fait paraître, avec Mærcker, la *Zeitschrift für Spiritusindustrie*.

DELCAMBRE (Thomas), bassoniste, né à Douai en 1766, mort à Paris le 7 janv. 1828. Il entra comme musicien dans un régiment en garnison à Douai, puis alla à Paris, fut élève d'Ozy, figura à l'orchestre du Théâtre de Monsieur, et y partagea avec Devienne l'emploi de premier basson. Il devint professeur au Conservatoire et fit partie de l'orchestre de l'Opéra. On a de lui six sonates pour le basson avec accompagnement de basse, douze duos pour deux bassons, un concerto pour basson principal avec orchestre. A. E.

DELCARRETTO (Francesco-Saverio, marquis), ministre napolitain, né à Salerne vers 1788, mort en déc. 1861. D'humble condition, il entra dans l'armée en 1806 et se montra d'abord zélé pour la cause des Bourbons. Mais il

s'affilia ensuite au carbonarisme et prit une part très active à la révolution de 1820. Après la chute du gouvernement constitutionnel, il prétendit ne s'être associé aux carbonari que pour les perdre en les poussant aux excès. Rentré ainsi en grâce, il fut chargé par François 1^{er}, en 1827, de réprimer l'insurrection du Cilento. Il déploya, dans l'accomplissement de cette tâche, une férocité inouïe. A la tête de six mille hommes de troupes, il mit le pays à feu et à sang. Il rasa à coups de canon le château désert de Bosco pour le seul fait d'avoir donné naissance à un des chefs du mouvement, ordonna l'exécution de ceux qu'il avait désarmés par des promesses d'amnistie, et fit porter dans des cages de fer à travers les villages les têtes des suppliciés (V. CAPOZZOLI). Ses prouesses, qui dépassaient celles du prince de Canosa lui-même, lui valurent le commandement général de la gendarmerie, la croix de chevalier, une pension et le titre de marquis. Le peuple l'appelait *marquis del Bosco*. En 1831, le nouveau roi, Ferdinand II, lui confia le ministère de la police après la disgrâce d'Intonti. Delcarretto, souple, astucieux, audacieux, d'une cruauté bestiale, de manières avenantes au besoin, mélange de courtisan et de sbire, étendit bientôt sa prépotence sur tous les autres ministères. Il ménageait, tout en le détestant, M^{er} Cocle, religieux liguoriste, confesseur du roi, mais il persécutait l'honnête Nicola Parisio, ministre de la justice, contre lequel il lança un ignoble pamphlet anonyme imprimé à Livourne (1836). Trafiquant de l'autorité royale, il devint très riche : un de ses fils fut fait, à l'âge de dix ans, trésorier de la caisse d'escompte avec un traitement de 500 ducats par mois. En 1837, Syracuse, Catane et d'autres villes de Sicile, affolées par le choléra, tentèrent de se soulever. Envoyé comme *alter ego* du roi, Delcarretto arriva quand la sédition s'était apaisée d'elle-même : il n'en commit pas moins des atrocités, faisant fusiller jusqu'aux enfants. Le gouvernement ne fut dans ses mains qu'un régime monstrueux de scélératesse et de corruption. En 1847, paraissant s'amender, il restitua la connaissance des délits politiques aux tribunaux ordinaires, mais c'était la police qui dictait les jugements aux magistrats. Lors des premiers mouvements de 1848, il tenta de se rapprocher des libéraux et parla de la « bonne cause » : le roi s'empressa de l'offrir en victime au peuple. Arrêté par le général Filangieri, il fut jeté immédiatement sur un vapeur, et, repoussé de Livourne et de Gênes, il débarqua à Marseille au milieu de préparations des exilés : il s'alla cacher dans les environs de Montpellier. Rentré à Naples après la contre-révolution, il recouvra les faveurs de la cour, mais non le pouvoir. Il vit encore la révolution de 1860 et finit ses jours, chargé de l'exécution publique. Félix HENNEGUY.

BIBL. : G. MONTANELLI, *Memorie sull'Italia e specialmente sulla Toscana dal 1814 al 1850* ; Turin, 1850, 2 vol. in-12, 2^e éd. — G. LA FARINA, *Storia d'Italia dal 1815 al 1850* ; Turin, 1860, 4 vol. in-8, 2^e éd.

DELCASSE (Theophile), homme politique français, né à Pamiers le 1^{er} mars 1852. Il se fit connaître en publiant dans la *République française* et le *Paris* de remarquables articles sur la politique étrangère, et collabora à divers autres journaux, principalement au *Jour*. Après s'être présenté sans succès dans l'Ariège, aux élections législatives de 1885, il fut nommé conseiller général de ce département en 1888, et élu député de Foix le 22 sept. 1889, avec un programme républicain, par 10,836 voix contre 8,086 au comte de Narbonne-Lara, royaliste.

DELCHER (Joseph-Etienne), homme politique français, né à Brioude le 20 déc. 1752, mort à Brioude le 15 févr. 1812. Avocat, député de la Haute-Loire à la Législative, procureur de la commune de Brioude, réélu à la Convention, il vota la mort de Louis XVI et fut envoyé en mission en Corse avec Saliceti et Lacombe Saint-Michel (1^{er} févr. 1793), puis à l'armée du Nord et à celle des Pyrénées-Orientales. Membre du conseil des Anciens, il fut, sous le Consulat et l'Empire, président du tribunal de Brioude.

DELCOUR (Jean-Gilles), peintre flamand, né à Hamoir,

près de Liège, mort à Liège en 1694. Elève de Berthollet Flemalle, il fit de bonne heure le voyage d'Italie et résida plusieurs années à Rome. De retour à Liège, il fut chargé de nombreux travaux, pour des couvents et des églises, aujourd'hui détruits; on citait comme son chef-d'œuvre le tableau du maître-autel de l'église Saint-Pierre. Le musée de Liège contient quelques ouvrages de cet artiste, médiocre en somme : ce sont de froids et peu intéressants pastiches de Raphaël et de son école. Ad. T.

DELCOURT (Pierre), publiciste français, né à Ajaccio le 13 avr. 1852. Après avoir fait comme volontaire la guerre de 1870-71, il débuta en 1875 dans le journalisme parisien, et collabora à l'*Événement*, au *Corsaire*, à la *Tribune*, à la *Lanterne*, à la *Nation*, etc. Il a écrit beaucoup de romans parmi lesquels nous citerons : *L'Agence Taboureau* (Paris, 1881, in-12); *Ficelle, successeur de Taboureau* (1882, in-12); *le Secret du juge d'instruction* (1882, in-12); *Feu Tricoche* (1883, in-12); *les Robinsons français* (1885, gr. in-8), et aussi le *Glossaire des aménités du langage dans le journalisme parisien* (1887, in-12).

DELCROIX (Désiré), littérateur belge, né à Deynze le 12 sept. 1823, mort à Bruxelles en 1887. Il entra de bonne heure dans l'administration et parvint au grade de chef de division à l'administration des beaux-arts. Il a publié en langue flamande plusieurs romans qui ne manquent ni d'imagination ni de fraîcheur; les meilleurs sont : *L'Amour et l'Argent* (Bruxelles, 1855, in-12); *Matin, Midi et Soir* (Bruxelles, 1858, in-12). Il a fait jouer aussi quelques drames qui ont été bien accueillis sur les théâtres flamands, notamment *Lena* (Anvers, 1870, in-8) et *Philippine de Flandre* (Anvers, 1879, in-8).

DELDEVEZ (Edouard-Marie-Ernest), violoniste, compositeur et chef d'orchestre, né à Paris le 31 mai 1817. Admis au Conservatoire en 1825, il fut élève d'Habeneck pour le violon, d'Halévy pour le contrepoint et la fugue, de Berton pour la composition. En 1859, il fut nommé second chef d'orchestre à la société des concerts du Conservatoire, et premier chef en 1872, à la retraite de Georges Hainl. Il a occupé ce dernier poste jusqu'à l'époque où il donna sa démission et fut remplacé par M. Jules Garcin. De plus, M. Deldevez a été sous-chef d'orchestre et chef à l'Opéra. Parmi ses productions musicales, on cite l'ouverture intitulée *Robert Bruce*, les ballets *Eucharis*, *Mazarina*, *Paquita*, *Vert-Vert*; un opéra, *le Violon enchanté*; des scènes lyriques (*Velléda*, *la Vendetta*), une messe exécutée pour le cinquantième anniversaire des Concerts du Conservatoire, des morceaux de musique religieuse et de musique de chambre, etc. Il a aussi publié quelques travaux sur l'histoire et la théorie de la musique, dont l'un, intitulé *Curiosités musicales* (Paris, 1873, in-8), est particulièrement intéressant. On trouvera dans la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis et au supplément de cet ouvrage la liste détaillée des récompenses officielles obtenues par M. Deldevez, ainsi que celle de ses productions musicales ou critiques. A. ERNST.

DELDOUL. District du Gourara, appelé aussi district de *Zoua* et *Deldoul*. Il a plus de 100,000 palmiers et une population d'environ 6,000 hab., dont 3,000 Arabes, 1,000 nègres et 1,000 Zenata. Les dattes y sont très estimées et on y fabrique des tissus renommés pour leur beauté et leur finesse. Il y a sept ksour dont le plus important est celui de Deldoul. E. CAT.

DELEAU (Nicolas), médecin auriste français, né à Vézelize (Meurthe) le 29 avr. 1797, mort à Paris le 30 nov. 1862. Après avoir exercé en Lorraine, il vint à Paris et se spécialisa dans les maladies des oreilles; l'Institut couronna plusieurs fois ses œuvres. Celles-ci sont très nombreuses; citons seulement : *Traité du cathétérisme de la trompe d'Eustache*, etc. (Paris, 1838, in-8); *Traité pratique sur les maladies de l'oreille moyenne* (Paris, 1838, in-8). D^r L. HN.

DELEBECQUE (Alphonse-Joseph), magistrat belge, né

à Mons en 1801, mort à Bruxelles en 1857. Il était avocat dans sa ville natale lorsque le gouvernement provisoire de 1830 l'appela aux fonctions d'avocat général près la cour d'appel de Bruxelles. En 1844, il passa en la même qualité à la cour de cassation et il finit sa carrière comme conseiller à cette cour. Dialecticien lucide, juriste érudit et laborieux, Delebecque facilita par ses nombreux ouvrages l'étude des lois belges, et la plupart de ses livres sont devenus classiques. Voici les titres des plus importants : *Traité sur la législation des mines et carrières en France et en Belgique* (Bruxelles, 1836, 2 vol. in-8); *Code politique de la Belgique* (Bruxelles, 1839, 1 vol. in-12); *Lois usuelles de la Belgique commentées* (Bruxelles, 1841, 3 vol. in-8); *Commentaire législatif de la loi du 16 décembre 1851 sur la révision du régime hypothécaire en Belgique* (Bruxelles, 1852, in-8). Il avait fondé en 1839 la *Revue des revues de droit* et en 1855, le *Bulletin usuel des lois et arrêtés concernant l'administration générale*.

DELEBECQUE (Alphonse-Charles), général français contemporain, né à Douai le 28 mars 1824. Elève de Saint-Cyr, il entra dans la légion étrangère où il prit ses premiers grades. Il fit partie de l'expédition du Mexique et de celle de Crimée où il se distingua fort et fut blessé à Sébastopol, puis à Magenta. Promu colonel le 22 déc. 1868, il fut attaché à l'armée de Metz pendant la guerre franco-allemande et fait prisonnier à la reddition de cette ville. Revenu en France en 1871, il fut employé à la répression de la Commune. Nommé général de brigade le 24 juin 1871 et général de division le 18 oct. 1879, il obtint le commandement de l'expédition contre les Kroumirs en avr. 1881. Il exerça ensuite divers commandements en province : commandant de la division d'Oran (1881), chef du 17^e corps (1882), du 5^e corps (1883), du 19^e corps (Alger, 1885), et fut admis à la retraite le 13 mai 1889.

DE L'ÉCLUSE ou **DE LÉCLUSE** (V. LÉCLUSE).

DELÉCLUZE (Étienne-Jean), peintre et littérateur français, né à Paris le 20 févr. 1781, mort à Versailles le 12 juil. 1863. Fils d'un architecte et l'un des plus anciens élèves de David, il exposa successivement aux Salons *Mort d'Astyanax*, réexposé au Salon de 1814, et *Enlèvement d'Europe* (1808); *Evanouissement d'Alexandre*, *Enlèvement d'Hélène par Paris* (1810); *un Sacrifice à Cérès*, *Herminie et Tancrede* (1812); *Auguste et Cinna* (1814), et obtint, en 1808, une médaille de 1^{re} classe, mais il se consacra bientôt exclusivement aux lettres et à la critique d'art. Après avoir collaboré au *Lycée*, revue fondée par Ch. Loyson (1819), il rendit compte, dans le *Moniteur*, du Salon de 1822, et tint le même emploi, de 1824 à 1855, au *Journal des Débats* où il fut en outre chargé de suivre les représentations du Théâtre-Italien. Il y défendit avec plus de conviction que de succès les doctrines classiques et ne consentit jamais à reconnaître quel rajeunissement la « bourrasque romantique », pour employer ses propres expressions, avait répandu dans toutes les branches de notre art et de notre littérature. Cette obstination est d'autant plus curieuse que Delécluze fut personnellement lié avec quelques-uns des coryphées du mouvement, tels que Bayle et Mérimée, et que le plus ardent défenseur du style gothique, Eugène Viollet-le-Duc, était son propre neveu. « Assez bienveillant pour les personnes, sans quartier sur les principes, » dit Sainte-Beuve, il recevait chez lui chaque dimanche, durant les dernières années de la Restauration, les jeunes rédacteurs du *Globe* et des *Débats*, ou fréquentait les salons d'Armand Bertin et de M^{me} Récamier où se rencontraient les partisans des idées nouvelles. Possesseur d'une fortune indépendante, il fit d'assez longs séjours en Angleterre et en Italie et parcourut à pied quelques-unes des régions de la France, en compagnie de ses neveux Adolphe et Eugène Viollet-le-Duc.

Delécluze a écrit quelques romans : *Mademoiselle Justine de Liron* (1832, in-8) qui lui valut les louanges de

Sainte-Beuve; *la Première Communion* (1836, in-12); *le Lis d'eau de Yang-Li*, nouvelle chinoise (1889, in-8); *Dona Olympia* (1842, 2 vol. in-18), réunis sous le titre collectif de *Romans, Contes et Nouvelles* (1843, in-18); une série d'études qui devaient, dans la pensée de l'auteur, former un vaste tableau historique resté inachevé: *Florence et ses vicissitudes 1245-1790* (1837, 2 vol. in-8); *Grégoire VII, saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin* (1834, 2 vol. in-8); *Roland ou la Chevalerie* (1845, 2 vol. in-8); *Dante Alighieri ou la Poésie amoureuse* (1848, in-18), ainsi que de nombreux articles sur Rabelais, Roger Bacon, B. Palissy, Marco Polo, Vésale, Rutebeuf, etc., publiés dans divers recueils et destinés à concourir au même ensemble; des traductions de *Roméo et Juliette*, nouvelle de Luigi da Porto (1827, in-18), et de la *Vie nouvelle* de Dante (1843, in-18); enfin un *Précis d'un traité de peinture* (1828, in-32), faisant partie d'une *Encyclopédie portative*, et une *Notice sur la vie et les ouvrages de Léopold Robert* (1838, in-8, 4 pl. et portrait). Des comptes rendus de Salons fournis par Delécluze au *Journal des Débats* pendant quarante ans, deux seulement ont été réimprimés: *Exposition des artistes vivants 1850* (1851, in-8) et *les Beaux-Arts dans les deux mondes en 1855* (1856, in-18); mais la collection de ces articles, formée par l'auteur lui-même, appartient à la bibliothèque de la ville. Il faut citer à part les deux volumes qui assureront à son nom une notoriété durable: *Louis David, son école et son temps* (1858, in-8 et in-18) et *Souvenirs de soixante années* (1862, in-18), en partie rédigés d'après un *Journal intime* dont M. Paul Cottin a eu communication et dont il a extrait les pages les plus piquantes. Le musée de Versailles possède de Delécluze de curieux dessins à la plume représentant des scènes de l'invasion à Paris en 1814. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : DELÉCLUZE, *Souvenirs* cités plus haut et *Revue rétrospective*, 1888-1889, t. IX et X. — *Le Livre du centenaire du Journal des Débats*, 1889, in-4. — SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes et Nouveaux Lundis*, t. III. — Maurice TOURNEUX, *Eug. Delacroix devant ses contemporains*, 1886, in-8.

DELEÉN (Carl-Erik), écrivain suédois, né le 2 janv. 1767, mort le 17 mars 1830. Il était greffier à la cour de Svea, lorsqu'il fonda (1799) une imprimerie qui fut pendant trente ans la meilleure de la Suède. Il composa et édita de bons *Dictionnaires français* (Stockholm, 1814, in-4), *anglais* (*ibid.*, 1806, in-4) et *allemand* (Orebro, 1836, in-4), avec explications en suédois, ainsi que d'autres ouvrages de linguistique, et traduisit plusieurs ouvrages de Svedenborg. B-s.

DE LEEUW (Albert) ou ELBERTUS LEONINUS, (V. LEEUW [de]).

DÉLÉGATION. I. ADMINISTRATION. — *Délégation dans certaines fonctions*. Mission donnée par l'autorité compétente à telle personne, d'exercer temporairement telle fonction, qui ne retraits pas dans ses attributions ordinaires. Quand des besoins nouveaux se produisent tout à coup dans un service, ou simplement quand la maladie ou l'absence d'un fonctionnaire laissent en souffrance un service important, on y pourvoit d'urgence, en déléguant une personne suffisamment qualifiée pour remplir provisoirement la fonction dont il s'agit. Lorsque le besoin est permanent ou que la fonction devient vacante, la délégation prend fin par la nomination d'un titulaire, qui est d'ailleurs souvent le délégué lui-même, s'il a fait preuve de capacité et remplit toutes les conditions voulues. Un fonctionnaire ne peut se faire remplacer dans une partie de ses fonctions, sauf dans les cas très rares où la loi l'y autorise expressément; il n'a donc pas en général le droit de se substituer lui-même un délégué. L'autorité supérieure à qui seule appartient le droit de délégation ne saurait elle-même y recourir quand la vacance temporaire qui se produit est prévue par les lois et règlements et que la fonction revient de droit à une personne déterminée. Ainsi, quand le président d'un conseil est empêché,

non seulement il ne peut déléguer la présidence, mais ses chefs hiérarchiques ne le pourraient pas davantage: elle revient de droit au vice-président. Le cas n'est pas le même, bien entendu, s'il s'agit d'un haut fonctionnaire temporairement remplacé dans ses fonctions par un autre, pourvu d'une délégation générale: celui-ci alors exerce tous les pouvoirs du premier. Ainsi, un délégué dans les fonctions de préfet, de recteur, les exerce toutes aussi longtemps que dure sa délégation, et préside de droit, par exemple, le conseil départemental dans le premier cas, le conseil académique dans le second. H. MARION.

Délégation municipale (V. CONSEIL MUNICIPAL, t. XII, p. 520).

II. ADMINISTRATION MILITAIRE. — En campagne, les officiers et employés militaires, et les militaires de tout grade de la gendarmerie, ont la faculté de déléguer en faveur de leurs femmes, de leurs ascendants et de leurs descendants jusqu'à concurrence de la moitié de la solde du grade dont ils sont pourvus au moment du départ. Ils peuvent également souscrire au profit d'un autre membre de leur famille ou d'un tiers des délégations n'excédant pas le quart de cette solde. Les sous-officiers rengagés ou commissionnés jouissent de droits analogues. La durée des délégations est déterminée par les délégués. Les délégués sont payés par mois et à terme échu. En cas de décès du délégué, la veuve et les orphelins délégués peuvent obtenir jusqu'à délivrance de leur titre de pension ou de secours annuel des avances mensuelles remboursables. Lorsque les officiers ont été faits prisonniers de guerre, le ministre peut autoriser leurs familles à recevoir la moitié de leur traitement de captivité. Cette avance est retenue sur leur solde lors de leur retour en France.

III. MARINE. — La délégation est la faculté donnée aux officiers mariniers, marins et autres (sauf les matelots de troisième classe, condamnés à un embarquement correctionnel, les apprentis marins, les mousses et les novices) de déléguer une fraction de leur solde à leur femme ou à un tiers quelconque. La quotité journalière de la délégation à terre et à la mer varie selon la solde allouée à l'individu qui délègue: elle varie de 2 fr. à 25 cent. par jour en passant par des échelons intermédiaires pour les équipages (de premier maître à matelot de troisième classe); de 4 fr. à 50 cent. pour les mécaniciens; de 2 fr. à 50 cent. pour les titulaires d'emplois spéciaux, tels que musiciens, tambours ou agents de service. Enfin, pour les pilotes de la flotte des trois classes, la quotité journalière de la délégation varie de 3 fr. à 2 fr.

En outre, les officiers-mariniers sont admis à déléguer la haute paye d'ancienneté et l'indemnité de logement; les quartiers-maîtres et matelots de l'inscription maritime peuvent aussi déléguer leur prime de réadmission; ceux de l'engagement volontaire ou du recrutement la prime de rengagement. Les déclarations de délégations sont faites devant le commissaire de l'inscription maritime au moment de la levée, soit devant les conseils d'administration des divisions ou des bâtiments, pendant la durée de la présence au service. Les délégations sont volontaires ou imposées d'office. Elles ont lieu, dans ce dernier cas, à titre de retenues pour aliments ou entretien et peuvent être prescrites sur la solde des officiers mariniers, marins et autres, dans les cas déterminés par les art. 203, 205 et 214 du C. civ. Ces délégations, dont le taux varie selon les circonstances, ne peuvent pas dépasser les quantités fixées plus haut. La décision est prise par le préfet maritime du port dans lequel est centralisée la comptabilité du bâtiment ou de la division, d'après le résultat d'une enquête faite, soit par le commissaire de l'inscription maritime, soit par le commissaire aux armements, selon qu'il s'agit d'un inscrit ou d'un homme du recrutement. Autant que possible, l'individu qui est l'objet de cette mesure est entendu avant l'enquête et engagé à déléguer volontairement. Il est fait mention des délégations sur les feuilles de route, rôles de levée, billets de destination. Ces diverses pièces in-

diquent les noms, prénoms, qualités, domicile du délégataire et son degré de parenté avec le déléguant.

Les délégations (volontaire ou d'office) continuent d'avoir leur effet pendant toute la durée du service, à moins qu'elles n'aient été annulées à la suite d'une nouvelle enquête. Les délégations consenties en faveur des père et mère simultanément sont, en cas de décès de l'un d'eux, intégralement payées au survivant. La même disposition est applicable aux délégations consenties en faveur de la femme et des enfants. En cas de présomption de perte d'un bâtiment, les délégations cessent d'avoir leur effet un an après la date des dernières nouvelles. La présomption de perte est établie par décision ministérielle dans les délais ci-après déterminés à compter de la date des dernières nouvelles : trois mois pour les bâtiments destinés à naviguer dans les mers d'Europe et la mer Rouge; six mois pour les bâtiments destinés à naviguer dans l'océan Atlantique; un an pour ceux destinés à naviguer dans toutes les autres mers.

IV. FINANCES. — On désigne par délégation une sorte de traite créée par un client sur l'agent de change dont il est créancier, et remise à un autre agent de change où son compte est débiteur. L'agent de change à qui la remise est faite fait accepter la délégation par son collègue et remet ce titre à la *Chambre syndicale pour la liquidation centrale* (V. COMPENSATION). Cette manière d'opérer suppose naturellement des opérations engagées par une même personne chez plusieurs agents de change.

Bons de délégation (V. BON, t. VII, p. 235).

DÉLÉGATIONS (V. AUTRICHE, t. IV, p. 790, et CONSTITUTION, t. XII, p. 704).

DÉLÉGUÉ. I. INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Délégué cantonal.* Institués par la loi de 1850, les délégués cantonaux ont rendu, surtout dans ces derniers temps, de véritables services à la cause de l'enseignement populaire. Parmi les autorités préposées à l'inspection des écoles, ils ont une physionomie à part. Ce ne sont pas des fonctionnaires : leurs services sont gratuits. Ils sont, pour ainsi dire, les volontaires de l'inspection. La pensée qui a présidé à leur institution, c'est qu'il est bon que les écoles soient visitées de temps en temps par des hommes étrangers à l'enseignement, indépendants de la hiérarchie administrative, par des pères de famille qui compensent ce qui peut leur manquer en fait de compétence technique par leur zèle désintéressé et par leur dévouement à l'instruction de tous. « Vous êtes, disait aux délégués cantonaux la circulaire du 16 mai 1855, vous êtes, au nom de la loi, les représentants de la famille dans l'école. » La loi du 30 oct. 1886 a réglé ainsi qu'il suit la nomination des délégués cantonaux et le fonctionnement de chaque délégation cantonale : « Art. 52. Le conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et privées du canton ; il détermine les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun d'eux. Les délégués sont nommés pour trois ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Chaque délégué correspond tant avec le conseil départemental, auquel il doit adresser ses rapports, qu'avec les autorités locales, pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement primaire dans sa circonscription. Il peut, lorsqu'il n'est pas membre du conseil départemental, assister à ses séances, avec voix consultative pour les affaires intéressant les écoles de sa circonscription. Les délégués se réunissent au moins une fois tous les trois mois, au chef-lieu de canton, sous la présidence de celui d'entre eux qu'ils désignent, pour convenir des avis à transmettre au conseil départemental. — Art. 53. A Paris, les délégués, nommés pour chaque arrondissement par le conseil départemental, se réunissent au moins une fois tous les mois, sous la présidence du maire ou d'un de ses adjoints par lui désigné. »

D'autre part, le décret organique du 18 janv. 1887 a réglé : 1° les conditions auxquelles doivent satisfaire les délégués cantonaux : être Français et âgés de vingt-cinq ans

au moins ; 2° la question des incompatibilités entre les fonctions de l'enseignement primaire et celles de délégué cantonal : nul chef ou professeur d'un établissement quelconque d'enseignement primaire ne peut être délégué cantonal ; enfin, 3° les attributions et les droits des délégués cantonaux : ils n'ont entrée que dans certaines écoles, celles que le conseil départemental a spécialement soumises à la surveillance de chacun d'eux ; ils peuvent être consultés sur la convenance des locaux scolaires, sur la fixation du nombre des écoles, sur les demandes de création d'emplois d'instituteurs adjoints ; leur inspection porte sur l'état des locaux et du matériel, sur l'hygiène et sur la tenue des élèves ; « elle ne pourra jamais porter sur l'enseignement ». Il est aisé de comprendre pourquoi le droit d'inspection des délégués cantonaux a été ainsi limité. D'une part, les délégués cantonaux tenant du conseil départemental toute leur autorité, il est juste que le conseil départemental reste maître de décider s'il convient, comme on le fait dans certains départements, d'ouvrir toutes les écoles d'un canton à tous les délégués de ce canton, ou au contraire de partager le canton en un certain nombre de petites subdivisions confiées chacune à un ou deux délégués. D'autre part, les délégués cantonaux ont toujours été considérés, et avec raison, plutôt comme les inspecteurs de l'éducation que comme les inspecteurs de l'enseignement. Nombre de circulaires ministérielles les ont engagés à plusieurs reprises à ne pas s'occuper « des procédés d'instruction », « des méthodes et des livres », mais simplement, comme le leur recommande encore la plus récente de ces circulaires, celle du 27 mars 1887, à exercer une mission de surveillance sur les résultats obtenus, sur la tenue des élèves, sur l'entrain de la classe, sur les habitudes d'attention et d'ordre qui se révèlent dans l'école. Même ainsi circonscrites dans leur action, les délégations cantonales peuvent être utiles et elles ont su prouver qu'elles l'étaient.

II. ADMINISTRATION (V. DÉLÉGATION).

DELEHAYE (P.), peintre belge du XIX^e siècle. Elève d'E. de Block, cet artiste qui peignait l'histoire et le genre, florissait à Anvers vers le milieu du siècle. Ses tableaux, remarquables par leur excellent coloris, sont cités, à partir de 1843, dans diverses expositions ; les meilleurs furent : *l'Amour filial, un Episode de la Révolution française*. Son chef-d'œuvre, une scène empruntée au roman *les Fiancés*, de Manzoni, fut exposé en 1852 à Fribourg. Ad. T.

DELEHAYE (Josse), homme politique belge, né à Gand en 1800, mort à Gand en 1888. Il fut élu en 1830 membre du Congrès national et y siégea dans les rangs de la gauche. Procureur du roi à Gand, il fut destitué par le ministère de Theux à cause de ses opinions libérales, et son parti l'envoya à la Chambre comme représentant de Gand. Il combattit avec une grande énergie les empiétements des cléricaux jusqu'en 1849. A partir de cette époque, il se rapprocha de la droite et fut même élu président de la Chambre par la majorité cléricale en 1855. Il était devenu bourgmestre de Gand. Les élections de 1857 lui enlevèrent son écharpe municipale et son siège parlementaire. Celui-ci lui fut rendu en 1870 et il le garda jusqu'en 1878, sans prendre une grande part aux débats législatifs. Il passa les dix dernières années de sa vie dans une retraite absolue.

BIBL. : HUYTTENS DE TERBECK, *Discussions du Congrès national de Belgique* ; Bruxelles, 1815, 5 vol. in-8. — THONISEN, *la Belgique sous le règne de Léopold I^{er}* ; Louvain, 1861, 3 vol. in-8. — GOBLET D'ALVIELLA, *Cinquante Ans de liberté, la vie politique* ; Bruxelles, 1880, in-8. — L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique*, 1882, 5 vol. in-8. — Du même, *la Belgique contemporaine* ; Bruxelles, 1884, in-12.

DELÉMONT. Petite ville du Jura bernois, au confluent de la Birse et de la Sorne, l'une des stations de bifurcation du chemin de fer Jura-Simplon ; 3,638 hab. On y remarque le château d'été du prince-évêque de Bâle qui renferme aujourd'hui les écoles primaires et secondaires

de la localité, ainsi qu'un progymnase. On exploite à Delémont et dans les environs du minerai de fer; ces mines ont donné naissance à un grand nombre d'usines, parmi lesquelles les hauts fourneaux des Rondez et de Choindez, près de Delémont, occupant plusieurs centaines d'ouvriers.

DELEN ou **DEELEN** (Dirk Van), peintre d'architecture de l'école hollandaise, né à Heusden en 1605, mort à Arnemuyden en 1674. Il s'était établi de bonne heure dans cette ville dont il devint le bourgmestre. Elève de Frans Hals, il s'adonna à la peinture d'architecture. Ses tableaux, ornés de figures par ses anciens camarades d'atelier, tels que D. Hals, A. Palamedes, P. Codde et Wouwerman, représentent en général des palais ou des églises d'un style italien un peu conventionnel, avec des portiques, des terrasses et des colonnes de marbre de couleurs variées. Sa couleur est claire, son exécution fine et un peu sèche. Les musées de Berlin, du Louvre, de Rotterdam, etc., possèdent quelques-uns de ses meilleurs ouvrages, et l'on voit dans celui de La Haye une *Vue de la salle du Birmenhof* où les Etats généraux se réunirent en 1654, et qui est ornée de figures de Palamedes.

DELEPIERRE (Octave), diplomate et historien belge, né à Bruges le 12 avr. 1802, mort à Londres le 18 août 1879. Il fut successivement avocat, conservateur des archives de Bruges, secrétaire de la légation belge en Angleterre, et enfin consul général de Belgique à Londres. Il consacra ses loisirs à l'étude de l'archéologie et de l'histoire et publia un grand nombre de dissertations dont la liste complète se trouve dans la *Bibliographie nationale belge* de Koninck (Bruxelles, 1861). Voici les titres des travaux les plus remarquables de Delepiere : *Histoire du règne de Charles le Bon* (Bruxelles, 1834, in-8); *Chroniques, traditions et légendes de l'ancienne histoire des Flamands* (Lille, 1834); *Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien I^{er}* (Bruxelles, 1839, in-8); *Précis analytique des documents que renferme le dépôt des archives de la Flandre occidentale à Bruges* (Bruges, 1840-1859, 12 vol. in-8); *Histoire littéraire des fous* (Londres, 1860, in-8); *Tableau de la littérature du centon chez les anciens et les modernes* (Londres, 1868, 2 vol. in-4, rééd. en 1875); *la Parodie chez les Grecs, chez les Romains et chez les modernes* (Londres, 1870, in-4); *Supercheries littéraires* (Londres, 1872, in-8); *l'Enfer, essai philosophique et historique sur les légendes de la vie future* (Londres, 1876, in-8). Tous ces ouvrages témoignent d'une vaste érudition et d'un esprit très original.

DELESCLUZE (Louis-Charles), publiciste français, né à Dreux le 2 oct. 1809, mort à Paris le 25 mai 1871. Après avoir fait ses études de droit à Paris, très vivement épris de théories sociales et d'idées de réformes démocratiques, il se jeta dans l'agitation populaire et figura dans les émeutes de 1830. Membre de la société secrète les Droits de l'homme, il fut, de ce chef, poursuivi en 1836 et s'enfuit en Belgique. Il revint en France en 1840, devint rédacteur en chef de l'*Impartial du Nord* de Valenciennes puis, la révolution de 1848 ayant éclaté, fut nommé commissaire du gouvernement dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il démissionna dès le mois de mai, vint créer à Paris la *Révolution démocratique et sociale* où il mena une campagne des plus violentes contre Cavaignac et Louis-Napoléon. Condamné en 1848 et 1849 à la prison et à la déportation, il passa en Angleterre et publia à Londres le *Proscrit*, la *Voix du peuple* et le *Peuple*. Le 5 oct. 1853, il était arrêté à Paris, condamné à quatre ans de prison et transféré à Cayenne. Amnistié en 1859, il fonda, en 1868, le *Réveil*, subit de nouvelles condamnations à six mois, puis à dix-huit mois de prison; son journal fut supprimé (1870) et de nouveau il gagna la Belgique. Revenu en France après le 4 sept. il fut arrêté à la suite du 31 oct. et fit deux mois de prévention à Mazas. Sur ces entrefaites, il fut élu maire du XIX^e arrondissement de Paris, puis le 8 févr. 1871 représentant de la Seine à l'Assemblée natio-

nale. Lorsque l'Assemblée de Bordeaux eut voté les préliminaires de paix, il vint à Paris et fut nommé membre de la Commune (26 mars 1871) par 20,264 voix. Énergique et convaincu, il jouit d'une grande influence sur le gouvernement insurrectionnel et cumula les plus hautes fonctions. Membre de la commission des relations extérieures (30 mars), de la commission exécutive (4 avril), de la commission de la guerre (22 avr.), du comité de Salut public (10 mai), il fut nommé délégué civil à la guerre (11 mai) après la disparition de Rossel, et tout le poids de la lutte retomba sur lui. Agé, malade, il lutta jusqu'au bout avec une indomptable ténacité et, voyant la débâcle de la Commune, se fit tuer sur une des barricades du boulevard Voltaire. La veille (24 mai) il avait écrit à sa sœur : « Je ne veux ni ne peux servir de victime et de jouet à la réaction victorieuse. Pardonne-moi de partir avant toi qui m'as sacrifié ta vie; mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite après tant d'autres. » On a de lui : *De Paris à Cayenne. Journal d'un transporté* (Paris, 1869, in-12).

DELESPINE (Les). Famille d'architectes français des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Le plus anciennement connu, Pierre-Nicolas Delespine, est mentionné, avec Libéral Bruand, dans un arrêt du parlement du 20 mars 1687, comme expert pour l'agrandissement des bâtiments du Châtelet de Paris. Une ordonnance du roi, du 11 janv. 1690, désigne de plus cet architecte comme conseiller du roi, maître général des bâtiments, des mines, ponts et chaussées de France et juge et garde de la juridiction desdits bâtiments. Nicolas Delespine portait cependant encore, en 1692, le titre d'architecte-entrepreneur des bâtiments du roi; mais, en 1703, il ne se qualifie plus qu'architecte du roi, probablement en prévision de son admission à l'Académie royale d'architecture, où il fut admis en 1706. On sait qu'il construisit l'hôtel Gouffier, rue Coq-Héron, à Paris, et mourut dans cette ville en 1709. J. Marot a gravé, d'après cet artiste, un *Projet de décoration du terre-plein du Pont-Neuf*. — Un autre Delespine, signant J. Delespine, était, en 1688, architecte du couvent de la Visitation à Chaillot et pourrait bien avoir été le père de Pierre-Nicolas, car nous savons que Pierre-Jules Delespine (V. ci-dessous) se qualifiait fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'architectes. — Louis-Jules Delespine, fils de Pierre-Nicolas, était, en 1790, architecte expert-juré de la ville de Paris. — Pierre-Jules Delespine, fils du précédent et petit-fils de Pierre-Nicolas, descendant de plus des Mansard par sa mère, naquit à Paris le 31 oct. 1756. Il fit exécuter dans cette ville le marché des Blancs-Manteaux en 1813; on lui doit aussi l'achèvement du marché Saint-Germain commencé par Labarre (1822-1823), des travaux de restauration à l'église Saint-Roch et plusieurs maisons de la rue de Rivoli. A Rouen, il dirigea des travaux de réparation à l'hôtel de ville (ancienne abbaye Saint-Ouen). Pierre-Jules Delespine avait exposé, au Salon de 1814, un projet de monument à élever à l'entrée des catacombes de Paris, et, au Salon de 1824, une *Vue prise sous les arcades du Colysée de Rome*. Il a publié le *Marché des Blancs-Manteaux*, suivi du *Tombeau de Newton* (Paris, 1818, in-fol., 15 pl.). Successivement architecte des bâtiments civils, membre honoraire du conseil en 1819, membre du jury et professeur à l'Académie royale d'architecture et membre de l'Institut en remplacement d'Hurtault en 1824, il mourut le 16 sept. 1825. Charles Lucas.

DELESSE (Achille-Ernest-Oscar-Joseph), ingénieur et savant français, né à Metz le 3 févr. 1817, mort à Paris le 24 mars 1881. Sorti le premier de l'École polytechnique en 1839, Delesse entra dans le corps des mines. Il fit de nombreux voyages en Europe et professa successivement à la Faculté des sciences de Besançon, à la Sorbonne, à l'École normale et à l'École des mines. Delesse avait été élu à l'Académie des sciences le 6 janv. 1875. Les travaux personnels de Delesse en minéralogie comme en géologie théorique et appliquée reposent tous essen-

tiellement sur l'analyse chimique. En minéralogie, il a étudié les intéressantes modifications désignées sous le nom de *pseudomorphèses*. Il mit spécialement en évidence l'importance des notions hydrothermales sur l'état et la nature des roches. Ses *Etudes sur le métamorphisme des roches* ont été publiées en 1857-1858. Il a collaboré, de 1845 jusqu'à sa mort, aux *Annales des sciences*, au *Journal de physique et de chimie*, au *Bulletin* et aux *Mémoires de la Société géologique*, etc., et dirigé pendant dix-huit ans, depuis 1860, la *Revue de géologie*. — Dans le domaine de la géologie appliquée, Delesse a publié, par des méthodes à lui, des cartes agronomiques, agricoles et hydrologiques des régions avoisinant Paris (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne), et enfin sa *Lithologie du fond des mers*, ouvrage devenu classique, avec l'Atlas des cartes sous-marines qui l'accompagne.

DELESSERIA. I. BOTANIQUE. — Genre d'Algues-Floridées de la tribu des Delesseriées, dont elle est le type, possédant une fronde cylindrique à rameaux foliacés, membraneux et d'un beau rose, parcourus par une nervure médiane qui, le plus souvent, émet latéralement d'autres nervures obliques et parallèles entre elles. Les conidies sessiles sur les nervures de la fronde ou pédicellées sur sa partie filiforme renferment des gemmidies ovoïdes. Le péricarpe cellulaire s'ouvre par un carpostome. Les sphéropores sont réunis en sores en des points déterminés de la fronde ou bien dans des organes spéciaux dénommés sporophylles. Habitat : mers polaires. H. F.

II. PALÉONTOLOGIE (V. ALGUES FOSSILES).

DELESSERT (Etienne), banquier français, né à Lyon en 1735, mort en 1816. Fils d'un bourgeois de Genève, commerçant à Lyon, il fonda à Paris, en 1777, un comptoir de tissus de gaze dépendant de la maison de Lyon, contribua à la formation de la Caisse d'escompte en 1782 et fonda la première compagnie d'assurances contre l'incendie qui ait fonctionné en France. Emprisonné pendant la Terreur, il fut remis en liberté après le 9 thermidor. Il tourna alors toute son activité vers l'agriculture, importa des mérinos espagnols, inventa des machines agricoles et des méthodes d'assolement. Etienne Delessert avait conservé la nationalité suisse; de son mariage avec Madeleine-Catherine Roy de Latour, il eut trois fils, Benjamin, Gabriel et François-Marie, qui ont tous joué un rôle important dans les affaires de notre pays.

Jules-Paul-Benjamin, baron Delessert, ou encore de Lessert, suivant l'orthographe de certains actes, naquit à Lyon le 14 févr. 1773 et mourut à Paris le 1^{er} mars 1847. Elevé avec beaucoup de soin, il voyagea, après avoir terminé ses études, en Angleterre, où il connut Smith, Watt et Hume. La Révolution le rappela en France; il s'enrôla dans les volontaires de la garde nationale parisienne (1790), entra en 1793 à l'école d'artillerie de Meulan, fit la campagne de Belgique avec le grade de capitaine et commanda la citadelle d'Anvers. Son père le fit démissionner en 1795 pour lui confier la direction de sa banque. Benjamin Delessert, doué d'une activité dévorante, créa à Passy une filature de coton (1801), une raffinerie de sucre (1802) et en 1808, en vue du blocus de l'Angleterre, en installa vingt et une de divers côtés. Créé baron de l'Empire le 19 sept. 1812, il fut nommé commandant de légion dans la garde nationale en 1814. Le 8 mai 1815 il était élu représentant de l'industrie de la Seine à la Chambre des Cent-Jours. Réélu député par la Seine le 20 sept. 1817 et le 9 mai 1822, il échoua le 25 févr. 1824 et fut nommé le 17 nov. 1827 par le 2^e arrondissement de Saumur, qu'il représenta jusqu'en 1842. Il siégea dans l'opposition constitutionnelle et s'occupa de la plupart des grosses questions de l'époque. Il proposa notamment la suppression des tours, l'abolition de la peine de mort, la fermeture des jeux, l'amélioration du système pénitentiaire et s'opposa très vivement à la conversion des rentes et à la construction du ministère des finances (rue de Rivoli). Il cumula d'autres hautes situations où son extrême facilité de tra-

vail et sa vive intelligence lui permirent de rendre de grands services. Régent de la Banque de France depuis 1802, juge consulaire, associé libre de l'Académie des sciences (1816), conseiller du roi au conseil du commerce (1819), membre du conseil de perfectionnement du Conservatoire des arts et métiers; il est surtout connu comme le fondateur en France des caisses d'épargne auxquelles il donna jusqu'à sa mort le concours le plus dévoué, et par sa philanthropie qui le porta à fonder, à faire reconnaître, à encourager une quantité de sociétés et d'œuvres du plus haut intérêt. Très versé dans les sciences naturelles, surtout dans la botanique qu'il avait apprise dans Roussseau, Benjamin Delessert avait formé un herbier de 87,000 espèces, une collection de 100,000 coquillages, et, amateur éclairé des arts, avait réuni une jolie galerie de tableaux et une belle collection de meubles et de raretés de tout genre. Il a publié quelques écrits : *Notices sur les soupes à la Rumford* (Paris, 1800, in-8); *Sur les fourneaux à la Rumford et les Soupes économiques* (1800, in-8); *Des Avantages de la caisse d'épargne et de prévoyance* (1835, in-18); *Mémoire sur un projet de bibliothèque royale* (1836, in-8); *Second Mémoire* (1838, in-4); *Discours, opinions et rapports* (Paris, 1838, in-8); *Icones selectæ plantarum quas descripsit A. de Candolle* (1820-1839, 5 vol. gr. in-4); *le Guide du bonheur* (1839, in-8), souvent réimprimé; *Recueil de coquilles décrites par Lamarck* (1841-42, gr. in-fol.); *Fondations qu'il serait utile de faire* (1845, in-8). Il possédait sur la botanique une bibliothèque de 30,000 volumes dont il a donné le catalogue sous ce titre : *Musée botanique de M. Delessert* (Paris, 1845, in-8).

François-Marie Delessert, né à Paris le 2 avr. 1780, mort à Passy le 15 oct. 1868, s'occupa plus spécialement de la direction de la banque Delessert. Il fut président de la chambre de commerce de Paris et de la caisse d'épargne et devint, en 1852, membre libre de l'Académie des sciences. Il avait accru encore les riches collections de son frère. Il avait été le 5 juil. 1831 élu député du 6^e arrondissement de Paris et réélu le 21 juin 1834. Après avoir échoué aux élections du 4 nov. 1837, il se présenta en 1838 à Boulogne-sur-Mer qu'il représenta depuis cette date jusqu'en 1848. D'opinions modérées, il siégea constamment au centre.

Gabriel-Abraham-Marguerite Delessert, né à Paris le 17 mars 1786, mort à Passy le 29 janv. 1858, s'occupa aussi des affaires de la banque jusqu'en 1830. Adjudant commandant dans la garde nationale en 1814, colonel d'état-major en 1830, il fut nommé membre de la commission chargée de réorganiser les gardes nationales du royaume et parvint au grade de général de brigade. En cette qualité il prit part à la répression des émeutes de juin 1834, puis il entra dans l'administration où il devait se signaler par sa vive intelligence et les réformes qu'il apporta dans les services des transports, de la voirie, des prisons. Préfet de l'Aude le 12 févr. 1834, préfet d'Eure-et-Loir le 27 sept. de la même année, il fut nommé préfet de police du dép. de la Seine et conseiller d'Etat le 10 sept. 1836 et élevé à la pairie le 24 mars 1844; il rentra en 1848 dans la vie privée. Il a publié : *Collection officielle des ordonnances de police de 1830 à 1844* (Paris, 1844, 2 vol. in-8).

François-Benjamin-Marie Delessert, né à Paris le 15 nov. 1817, mort à Passy le 25 janv. 1868, fils de François-Marie et de Julie-Elisabeth-Sophie Gauthier, s'occupa comme ses parents de la maison de banque, fut juge au tribunal de commerce et posa sa candidature à Paris en sept. 1848 à une élection complémentaire pour l'Assemblée constituante. Il échoua, mais fut élu député de la Seine à la Législative le 8 juil. 1849. Il siégea au centre et vota avec la majorité. En 1863, il se présenta de nouveau à Paris (1^{re} circonscription), mais sans succès. Il s'intéressa beaucoup à la photographie à ses débuts et lui fit faire quelques progrès. Il a publié de nombreux articles finan-

ciers dans la *Revue nouvelle*, la *Revue des Deux Mondes*, etc., et une *Notice sur Marc-Antoine Raimondi, graveur bolonais* (Paris, 1853-55, gr. in-4). R. S.

Alexandre-Henri-Edouard Delessert, littérateur français, fils de l'ancien préfet de police, né à Paris le 15 déc. 1828. Compagnon de F. de Sauley lors de son exploration de la Palestine, il publia au retour une relation intitulée *Voyage aux villes maudites* (1853, in-18), et donna depuis le récit d'excursions moins lointaines telles que : *Une Nuit dans la Cité de Londres* (1854, in-32), et *Six Semaines dans l'île de Sardaigne* (1855, in-12) ; on lui doit aussi : *les Indiens de la baie d'Hudson, promenade d'un artiste*, imité de l'anglais (1861, in-18), et deux romans : *le Chemin de Rome, s'il vous plaît ?* (1860, in-18) ; *Toujours tout droit* (1862, in-18, avec portrait). M. Tx.

Adolphe Delessert, de la famille des précédents, a écrit : *Souvenirs d'un voyage dans l'Inde, exécuté en 1834-1839* (Paris, 1843, gr. in-8). — Son fils *Eugène* a donné : *Voyages dans les deux océans Atlantique et Pacifique, 1844-47* (Paris, 1848, gr. in-8) ; *Souvenirs d'un voyage à Sydney en 1845* (1847, in-16). R. S.

BIBL. : JARRY DE MANCY, *Notice sur Etienne Delessert* ; Paris, 1840, in-8. — A. d'ARGOUT, *Notice sur la vie de B. Delessert* ; Paris, 1847, in-4. — A. DE CANDOLLE, *Notice sur B. Delessert* ; Genève, 1847, in-8. — P.-A. CAP, B. Delessert ; Paris, 1850, in-8. — CH. DUPIN, *Travaux et bienfaits de M. le baron B. Delessert* ; Paris, 1848, in-32. — TRAPIER-LÉFRANC, *M. Gabriel Delessert* ; Paris, 1859, gr. in-8.

DELESSITE (Minér.). La *delessite* est une variété de *chlorite* (V. ce mot) ; elle forme de petites masses vertes, à structure sphérolitique ou disposées en rosettes. Elle possède une biréfringence plus élevée (0,016 environ) que la moyenne des chlorites. On la trouve surtout dans les vacuoles des roches basiques anciennes (mélaphyres et porphyrites des Vosges, d'Ecosse, etc.). La *delessite* a été dédiée au minéralogiste français Delesse.

DÉLESTAGE (V. LEST).

DELESTRE (Jean-Baptiste), peintre, écrivain et homme politique français, né à Lyon le 10 janv. 1800, mort à Paris en janv. 1871. Destiné d'abord à la profession d'architecte, cet homme aux facultés si multiples avait déjà étudié la perspective d'une manière approfondie et professait même cette science, lorsqu'il se décida à étudier la peinture sous la direction de Gros. Quoique disciple fervent du maître, J.-B. Delestre ne put s'approprier son puissant tempérament de coloriste, et ses meilleurs tableaux : *le Meurtre des enfants de Clodomir, Jésus faisant appel aux surchargés de travail, le Repentir de saint Pierre*, montrent tout au plus quelques qualités de dessin et de composition. Bientôt il ajouta aux talents qu'il possédait déjà la gravure et la sculpture ; les œuvres qu'il produisit dans ces deux derniers genres ne valent cependant pas d'être citées. Ses ouvrages sur la théorie de l'art devaient donner plus de relief à sa personnalité ; en 1829, il publia le *Tableau synoptique d'un cours sur la philosophie de la peinture* ; en 1833, les *Etudes des passions appliquées aux beaux-arts* ; en 1866, la *Physiognomonie*, aussi remarquables au point de vue du texte qu'à celui des illustrations : *L'Iconographie pathologique* (1829) marque une évolution de l'auteur vers des études plus spéciales. Ami dévoué du baron Gros, il publia après sa mort (1845) le meilleur ouvrage qu'on ait écrit sur le maître : *Gros, sa vie et ses œuvres*. — Lorsque éclata la révolution de 1848, J.-B. Delestre, qui s'occupait depuis plusieurs années de politique militante, y prit une part active. Le 2 décembre 1851 le fit rentrer dans son atelier, et il se borna, pendant le second Empire, à être le centre d'un groupe faisant au gouvernement une opposition de pièces de vers, de chansons et de caricatures. — Le musée de Nantes possède un de ses tableaux : *Famille italienne surprise par une éruption du Vésuve* (S. 1838). Ad. T.

DELESTRE-POIRSON, directeur de théâtre et auteur dramatique français, né à Paris le 22 août 1790, mort à

Paris le 19 nov. 1859. Fils de Poirson, géographe renommé, au nom duquel il joignit celui de sa mère, il avait à peine vingt-deux ans lorsqu'il commença à se produire au théâtre en faisant représenter un grand nombre de pièces, écrites pour la plupart en collaboration, particulièrement avec Scribe et Mélesville. Il obtint ainsi de vifs succès, soit à l'Odéon, soit au Vaudeville, soit aux Variétés, soit à la Porte-Saint-Martin, et l'on peut signaler, parmi ses ouvrages les plus heureux : *Bretan de valets, une Nuit de la garde nationale, les Montagnes russes, le Comte Ory, Encore un Pourceaugnac, une Visite à Bedlam, le Spleen, le Petit Dragon, la Volière du frère Philippe, le Mystificateur*, etc. En 1820, Delestre-Poirson obtint le privilège d'un nouveau théâtre, qu'il ouvrit au mois de décembre de cette année sous le nom de Gymnase-Dramatique et qui prit deux ans après celui de Madame, pour reprendre, après la révolution de 1830, sa première appellation, qu'il ne quitta plus. Les soins d'une administration très intelligente et très active, qui valut au nouveau théâtre une rapide et croissante prospérité, n'empêchèrent pas Delestre-Poirson d'écrire encore, avec Scribe et quelques autres, un certain nombre de pièces qu'il y fit représenter avec succès, entre autres le *Parvain, la Mouche du coche, les Frères de lait, le Prince Charmant*, etc. Il conserva la direction du Gymnase-Dramatique jusqu'en 1844, époque à laquelle il céda son privilège à Lemoine-Montigny. Il se retira alors complètement.

DELETTES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres, sur la Lys ; 980 hab. Cette localité était autrefois comprise dans la régale de Théroouanne ; il subsiste de l'ancien château des avoués de Théroouanne des ruines avec des jardins en terrasse dominant la vallée.

DELETTRE (L'abbé), écrivain français, né à Feuquières (Oise) en 1797, mort à Gerberoy en 1850. Il fonda en 1823 le petit séminaire de Noyon dont il fut le premier supérieur ; en 1833, il fut appelé à Beauvais en qualité de vicaire général. On lui doit une *Histoire du diocèse de Beauvais* (Beauvais, 1843, 3 vol. in-8) qui n'est, à vrai dire, qu'un abrégé de la grande histoire de Godefroy Hermant, restée inédite. C. Sr-A.

DELEUIL (Louis-Joseph), constructeur d'instruments, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1794, mort à Paris le 9 août 1862. D'une famille pauvre, il débuta comme apprenti mécanicien et parvint, à force de travail et d'étude, à fonder une importante maison de construction d'instruments d'optique et de physique. Outre la remarquable balance de précision qui porte son nom, on lui doit un nouveau paratonnerre à pointe de cuivre rouge, et de nombreux perfectionnements apportés aux machines pneumatiques, aux baromètres, aux cathétomètres, aux piles électriques, aux appareils de photographie. L. S.

Balance de Deleuil (V. BALANCE, t. V, p. 55).

DELEYRE (Alexandre), littérateur et homme politique français, né aux Portets (Gironde) le 10 janv. 1726, mort à Paris le 21 ventôse an V (11 mars 1797). Elève du collège des jésuites de Bordeaux, il fut sur le point d'entrer dans la compagnie, mais, renonçant à ce projet, il vint à Paris, se mit en relations avec J.-J. Rousseau, Duclos, Diderot, d'Alembert et fournit à l'*Encyclopédie* l'article *Fanatisme*. En même temps il reprit des mains de Grimm la direction du *Journal étranger* et, tout en collaborant au *Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau, la conserva jusqu'en 1759 où il accompagna Choiseul à Vienne avec le titre de secrétaire d'ambassade. Appelé auprès de l'infant de Parme en qualité de précepteur, il reçut à l'expiration de ses fonctions une pension viagère de 200 livres. Partisan des idées nouvelles, il était administrateur du district de Cadillac, lorsque ses compatriotes l'éluèrent député à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, échappa aux proscriptions qui suivirent le 31 mai et fut nommé, le 14 déc. 1795, membre de la deuxième classe de l'Institut (sciences morales et politiques). Appelé au conseil des Cin-

Cents, il s'éteignit quelques mois plus tard, laissant une veuve et deux filles.

Deleyre a publié : *Analyse de la philosophie de Bacon, avec sa vie traduite de l'anglais* (Amsterdam et Paris, 1755, 3 vol. in-12); *la Revue des feuilles de M. Fréron* (1786, in-12), avec Le Prévost d'Exmes; *Lettres critiques sur différents ouvrages périodiques de France* (Amsterdam, 1758, in-12), avec Suard; une traduction du *Père de famille* publiée avec celle du *Véritable Ami* de Goldoni due à Forbonnais (1758, 2 vol. in-8) et *trois* autres précédées d'épîtres dédicatoires satiriques, rédigées par Grimm, qui faillirent attirer soit aux traducteurs, soit à Diderot, de sérieux ennuis; *Eloge de M. Roux, docteur-régent et professeur de chimie à la Faculté de Paris* (Amsterdam, 1777, in-12); *Essai sur la vie et les ouvrages de Thomas* (1792, in-12). Il a de plus rédigé pour l'abbé Raynal un *Tableau de l'Europe*, inséré dans l'*Histoire philosophique du commerce des Deux Indes*, et le t. XIX de l'*Histoire générale des Voyages*, commencée par l'abbé Prévost. On lui attribue le *Génie de Montesquieu* (1758 et 1762, in-12) et l'*Esprit de Saint-Evremond* (Amsterdam, 1761, in-12). Il a composé les paroles de quelques-unes des romances dont Jean-Jacques a écrit la musique.

M. Tx.
BIBL. : JOACHIM LEBRETON, *Notice sur Deleyre* (extraite des *Mémoires de l'Académie des sciences morales*), 1797, in-4. — GRIMM, *Correspondance littéraire*. — STRECKEISEN-MOULTOU, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, 1863, 2 vol. in-8.

DELFAU (Guillaume), homme politique français, né à Grives (Dordogne) le 20 août 1766, mort en 1815. Neveu d'un archiprêtre qui fut député du clergé aux Etats généraux de 1789 et périt lors des massacres de sept. 1792, il fut élu le 10 sept. 1791 député de la Dordogne à l'Assemblée législative; il siégea parmi les modérés et excita plus d'une fois des tumultes dans l'Assemblée par les critiques acerbes qu'il fit des clubs ou des actes du gouvernement révolutionnaire. Dénoncé comme suspect, il s'engagea dans l'armée pour échapper à la prison, fut néanmoins arrêté en Luxembourg en l'an III. Délivré par le 9 thermidor, il se déclara en faveur du coup d'Etat de brumaire et fut nommé le 13 floréal an VIII secrétaire général de la préfecture de la Dordogne. Il conserva ces fonctions sous la Restauration. Il a publié : *Annuaire du département de la Dordogne* (Perigueux, 1803, in-8); *Considérations sur le Roland furieux de l'Arioste* (Paris, 1813, in-8).

DELFF ou DELFT (Jacob-Willemsz), portraitiste hollandais, né à Gouda vers le milieu du XVI^e siècle, mort en 1601 à Delft où il s'était depuis longtemps fixé. Ses portraits, d'une couleur un peu froide, sont étudiés avec une grande sincérité. Le Belvédère de Vienne possède de lui un grand tableau contenant plus de soixante-dix figures, signé et daté de 1584, *la Bénédiction de Jacob*, et l'on peut voir à l'hôtel de ville de Delft un *Repas de gardes civiques* (1592), malheureusement assez détérioré, mais remarquable par la vérité des physionomies. — Trois de ses fils furent également peintres. L'aîné, *Cornelis-Jacobsz* (1571-1643), est l'auteur de natures mortes d'une couleur assez fine. — Le second, *Rochus-Jacobsz*, ne nous est connu que par son inscription sur les listes de la Gilde de Saint-Luc à Delft en 1613, et par un tableau de *Gardes civiques* qui se trouve également à l'hôtel de ville de Delft. — Le troisième, *Willem-Jacobsz*, peintre et graveur hollandais, né à Delft le 19 nov. 1580, mort à Delft le 14 avr. 1638, élève de son père et de son beau-père Michiel Mierevelt, a peint quelques portraits; mais il est surtout connu comme graveur et il a reproduit avec une grande correction de dessin et une grande souplesse d'exécution les portraits peints par Mierevelt, Van Dyck, Mytens, Van der Voort, etc., d'après les personnages les plus célèbres de son temps : Guillaume d'Orange, les princes Maurice et Frédéric-Henri, Gaspard de Coligny, l'électeur Palatin, etc. Un de ses fils, *Jacob-Willemsz*, né en 1619 à Delft où

il mourut en 1661, fut aussi un portraitiste habile, qui imita tour à tour Rembrandt et Van der Helst. L'hôtel de ville de Delft possède un de ses plus importants ouvrages, un tableau de *Gardes civiques* de 1648, et l'on voit également des portraits de lui dans les musées d'Amsterdam, de Rotterdam et dans la galerie Liechtenstein.

DELFIGO (Melchiorre), historien et économiste italien, né à Teramo, dans le royaume de Naples, le 1^{er} août 1744, mort le 26 mai 1835. En un temps de réformes administratives et politiques, il eut par ses écrits une grande influence pratique, exerçant près de Ferdinand IV une sorte de ministère universel et officieux qui avait pour objet l'extinction des abus. En 1806, il fut nommé président du conseil d'Etat et en 1820, élu président de la junte provisoire. Citons, parmi ses œuvres : *Saggio filosofico sul matrimonio* (Teramo, 1774); *Ricerche sul vero carattere della giurisprudenza romana* (Naples, 1791); *Riflessioni sulla vendita dei feudi devoluti* (Naples, 1790); *Memorie storiche della Repubblica di San Marino* (Milan, 1804); *Memoria sulla libertà del commercio* (Milan, 1805); *Pensieri sull'incertezza e l'inutilità della storia* (Forlì, 1806, édition plus correcte et complète, Naples, 1814), etc., etc. Delfico jouissait à Naples d'une grande popularité et il est certain que ses réformes, si elles ne préservèrent pas le royaume de la ruine, du moins retardèrent les événements qui devaient, presque fatalement, le faire disparaître. Auger Saint-Hippolyte, le traducteur de *Essai historique sur la République de Saint-Marin* (Paris, 1827, in-8), voulait faire passer sa traduction comme un travail original; la fraude est dévoilée dans Quérard.

BIBL. : F. MOZZETTI, *Degli Studii, delle opere e delle virtù di Melchiorre Delfico*; Teramo, 1835, in-8. — R. LIBERATORE, *Melchiorre Delfico*, dans la *Biografia universale italiana*; t. LXXIV ou VI^e du *Supplément*, pp. 380-399; Venise, 1839, in-8.

DELFINO (Pietro), doge de Venise, mort le 11 juil. 1361. Il avait été élu le 13 août 1356, succédant à Giovanni Gradenigo; Lorenzo Celsi le remplaça. Sous son principat, Venise eut à soutenir la guerre contre les Hongrois qui avaient envahi à la fois la marche de Trévise et la Dalmatie; la paix fut signée le 18 févr. 1358 aux conditions qu'il plut au roi de Hongrie d'imposer : cession de l'Illyrie, renonciation des doges au titre de ducs de Dalmatie et de Croatie.

R. G.
BIBL. : *Storia dei Dogi di Venezia*; Venise, 1864, in-4.
DELFINO (Pietro), écrivain et théologien italien, né à Venise en 1444, mort le 16 janv. 1525. Il entra dans l'ordre des camaldules, au monastère de San Michele di Murano, fut élu abbé en 1479, et, l'année suivante, général de l'ordre, fonctions qu'il dut abandonner en 1513, à la suite d'une revision des statuts. On a publié un recueil de ses lettres, *Raccolta di lettere* (Venise, 1524). Dom Mabillon et dom Martène, parmi les quatre mille lettres inédites de ce religieux, conservées chez les camaldules, en choisirent encore deux cent quarante et une qu'ils insérèrent dans le t. V de leur ouvrage intitulé *Veterum Scriptorum et monumentorum amplissima collectio*. Quelques-unes de ces lettres ont un intérêt historique et se rapportent à l'expédition de Charles VIII.

R. G.
BIBL. : Eusebio PRIULI, *Orazione funebre di Pietro Delfino*, dans *Veterum Scriptorum et monumentorum amplissima collectio*, t. V.

DELFINO (Domenico), savant italien, né à Venise, vers 1490, mort vers 1560. Il rédigea l'une des plus anciennes encyclopédies écrites en langue italienne, ouvrage rare et des plus intéressants : *Sommario di tutte le scientie* (Venise, 1556, in-4).

R. G.
DELFINO (Cesare-Pietro-Michele), écrivain italien, né à Parme vers 1500, mort vers 1560. On lui doit les ouvrages suivants, importants pour l'histoire du droit canon : *De Summo Romani pontificis principatu* (Venise, 1547, in-4); *De Proportione Papæ ad concilium et de utroque ejus principatu* (Rome, 1550, in-4).

BIBL. : AFFÒ et PEZZANA, *Memorie degli scrittori e letterati parmigiani* ; Parme, 1789-1833, 7 vol. in-4.

DELFINO (Charles), peintre (V. DAUPHIN).

DELFINO (Giovanni), poète italien, né à Venise en 1617, mort à Udine le 20 juil. 1699. Sénateur, cardinal et patriarche d'Aquilée, il avait écrit dans sa jeunesse quatre tragédies : *Cleopatra*, *Lucrezia*, *Creso*, *Medoro*. Elles furent imprimées par Maffei dans son *Teatro italiano* (Vérone, 1723), puis à Utrecht (1730), mais la seule édition correcte est celle donnée par Comino : *Tragedie col dialogo apologetico dell'autore non più stampato* (Padoue, 1733). De plus, six dialogues philosophiques, en vers, ont été insérés dans le recueil intitulé *Miscelanea di varie opere* (Venise, 1740).

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*.

DELFINO (Gian Pietro), théologien italien, né à Brescia en 1709, mort en 1770. Son principal ouvrage a pour titre : *Il Tempo di Dio, o sia la giustificazione dell'uomo, simboleggiata nella fabbrica di un tempio materiale*, très curieux ouvrage mystique (Brescia, 1760) ; il rédigea quelques traités sur le célibat ecclésiastique et la réformation du clergé, assez corrompu de son temps : on les trouve dans les *Opuscoli scientifici e filologici* de Calogera.

R. G.

DELFT. Ville de la prov. de Sud-Hollande (Pays-Bas). Ch.-l. d'arr., à 9 kil. S.-S.-E. de La Haye, sur la Schie. Lat. N., 52°6'43'' ; long. E. de Paris, 2°1'50'' ; 24,310 hab.



Maison de ville de Delft.

Ch. de fer pour Rotterdam et La Haye. Ancienne place forte. Ses remparts sont convertis en charmantes promenades. La ville est assez bien bâtie ; les rues bien alignées. Elle est traversée par des canaux bordés de quais plantés d'arbres. Beaux édifices publics. La maison de ville est remarquable par sa belle façade et son escalier. L'arsenal avec sa fonderie de canons, la vieille église avec sa tour et ses tombeaux d'amiraux célèbres, etc., les fabriques de faïence complètent les grandes curiosités de cette ville. M. d'E.

Faïences de Delft. — Delft fut, au XVII^e siècle, le foyer de production céramique le plus considérable de toute l'Europe. « Non seulement la fabrication de ses faïences, dit M. Henri Havard dans son *Histoire de la faïence de Delft*, a atteint des proportions inusitées, exceptionnelles, et dont on chercherait vainement autre part l'équivalent, mais encore la durée de cette fabrication, la puissance de cette belle industrie à se maintenir dans les murs de la petite cité hollandaise est également un fait digne de remarque, et qui peut seule expliquer la prodigieuse quantité de faïences deltoises que l'on rencontre encore de nos jours dans le commerce. Cette étonnante prospérité, Delft la dut en

partie au développement extraordinaire du commerce hollandais. Il est clair qu'à une époque où les Provinces-Unies étaient devenues le trait d'union entre l'Europe et l'Asie, où les flottes de la compagnie des Indes couvraient les deux Océans, où de Ruyter et Tromp étaient les maîtres de la mer, l'industrie néerlandaise devait avoir des débouchés singulièrement plus vastes que d'autres nations sans marine et sans relations extérieures. » Dans la première moitié du XVI^e siècle, l'industrie de la poterie semble avoir été établie en Hollande, et plus particulièrement à Delft, par des Allemands, puisque l'on connaît quelques pièces datées de 1540 et de 1546 rappelant les faïences de Nuremberg et portant des inscriptions en langue allemande ; mais c'est surtout vers le milieu du XVII^e siècle, alors que la compagnie des Indes importait en Europe les porcelaines de la Chine et du Japon regardées jusque-là comme des productions exceptionnelles, réservées seulement aux souverains et aux grands seigneurs, que cette industrie prit un développement important. Malgré la quantité relativement considérable qui en arrivait ainsi en Hollande, le prix de ces porcelaines était encore fort élevé, et les potiers de Delft durent naturellement songer à les copier afin de satisfaire les caprices de la mode tournée tout entière, à cette époque, vers les produits de l'extrême Orient. C'est là évidemment la cause de l'importance prise alors par la fabrication deltoise, mais il serait injuste de ne voir dans les céramistes hollandais que des copistes de l'art oriental ; ils surent faire preuve d'originalité, et s'ils ne créèrent pas dans l'ornementation de leurs faïences d'apparat et de leurs vaisselles de table un genre bien tranché, ils transformèrent du moins et souvent d'une façon si intelligente les décors qui leur servaient de modèles qu'ils en firent un art à part dont l'influence devait se faire sentir pendant longtemps sur un grand nombre de fabricues étrangères. L'émail des faïences de Delft est un émail stannifère recouvert après la décoration d'un sus-émail mince, transparent et uni, analogue au *marzacotto* des majoliques italiennes, sorte de vernis qui donnait plus de brillant et d'éclat aux couleurs. A Delft, et c'est là une particularité très caractéristique, cette sorte de vernis vitreux n'était appliqué que sur la partie extérieure, le dessus, alors que le dessous était simplement recouvert d'un émail d'étain fort grossier, tout piqueté et parfois rempli de globules ou de soufflures. Par ce procédé, la couche sur laquelle on peignait était plus solide, moins farineuse, et par conséquent moins absorbante, permettait aux décorateurs de donner plus de finesse à leurs œuvres. C'est ainsi que les artistes de Delft ont pu produire, à côté des faïences d'usage domestique, d'admirables plaques décoratives d'une exécution étonnante, véritables chefs-d'œuvre de la céramique, dont les sujets, représentant des kermesses, des chasses, des combats, des paysages, des marines, étaient empruntés à Winwermann Berghem, Van Goyen, etc. C'est également à l'emploi de ce procédé que les faïenciers de Delft doivent d'avoir pu imiter ou copier avec une perfection surprenante toutes les décorations des porcelaines orientales, depuis les camaïeux bleus à fleurs ou à personnages jusqu'à ces merveilleux dessins japonais, bleu, rouge et or, d'une composition si riche et si harmonieuse à la fois. Comme nos potiers rouennais et plus qu'eux encore, ils ont fabriqué en terre, avec une habileté et une ingéniosité surprenantes, une multitude d'objets usuels ou de fantaisie : dessus de brosses, chauffe-pieds, chauffe-mains, chauffe-ferrettes de fumeurs, théières avec supports en faïence, statuettes, cadres de miroirs, cages avec leurs accessoires, porte-perruques, jouets d'enfants et jusqu'à des flûtes et des violons, véritables instruments ingénieusement et richement décorés, aux sons un peu graves peut-être, mais pleins d'éclat. A Delft, comme en France, l'industrie céramique fut ruinée à la fin du XVIII^e siècle par l'importation des faïences anglaises et surtout par la grande extension donnée dans tous les pays à la fabrication de la porcelaine, et cette ville autrefois si florissante, qui au temps de sa prospérité n'avait

pas compté moins de quarante manufactures occupant ensemble près du quart de la population (environ 7,000 personnes), ne posséda bientôt plus que deux ou trois fabriques qui traînaient péniblement une existence difficile. — Presque toutes les faïences de Delft portent des marques ou monogrammes de potiers ou de décorateurs que M. Henri Havard a reproduits en fac-similés dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut. Quelques-unes de ces marques seraient incompréhensibles si on ne savait qu'elles reproduisent l'emblème qui servait d'enseigne à la fabrique. C'est ainsi que l'on trouve des faïences marquées de trois cloches, d'une rose, d'une hache, etc., indiquant des produits sortis des fabriques portant pour enseignes : *aux Trois Cloches*, *à la Rose*, *à la Hache*, etc. Nous ajouterons enfin que les faïences de Delft étaient tellement recherchées en Angleterre que c'est sous ce nom (*Delft ware*) qu'étaient désignées autrefois, et même encore aujourd'hui, toutes les faïences à émail stannifère, quelle que soit leur provenance, même celles de fabrication anglaise. Edouard GARNIER.

DELFT (J.-W.) (V. DELFF [J.-W.]).

DELFTSHAVEN. Ville de la prov. de Sud-Hollande (Pays-Bas), à 3 kil. S.-O. de Rotterdam, sur la Vieille Meuse; 4,835 hab. C'est le port de Delft (comme l'indique son nom), ville avec laquelle elle est reliée par un canal. M. v'E.

DELGADO (Cap). Cap de la côte E. d'Afrique, au N. du Mozambique, au S. de l'embouchure de la Novouma qui sépare les possessions allemandes et portugaises. Il limite au N. la baie de Tonghi. Le district portugais de *Cabo-Delgado* a pour ch.-l. Ibo.

DELGADO (Pedro), peintre espagnol, né à Orgaz, où il travaillait au commencement du xvi^e siècle. On cite de lui, dans l'ermitage de la Conception, à Orgaz, deux peintures, signées et datées de 1529, encore gothiques de style, représentant la *Virgen del Pueblo* et une *Descente de Croix*.

DELGADO (Juan-Pinto), écrivain espagnol du xvii^e siècle, était Juif d'origine et né à Tavira, en Portugal. Après avoir vécu longtemps en Espagne, il se convertit au catholicisme, puis retourna à la religion de Moïse et, par crainte de l'Inquisition, chercha un asile en France. Il publia en 1627 un volume de vers adressé à Richelieu : *Poema della reina Esther, Lamentación de Jeremia, Istoria de Ruth y varias poesias* (Rouen, in-8). Ticknor loue sa versification harmonieuse et habile. E. CAT.

DELGADO (Jacinto-Maria). On a, sous ce nom qui pourrait bien être un pseudonyme : *Adiciones á la historia del ingenioso hidalgo Don Quixote de La Mancha, en que se prosiguen los sucesos ocurridos á su escudero Sancho Panza, escritas en arabigo por Cide-Hamete Benengeli y traducidas al castellano con las memorias de la vida de este* (Madrid, vers 1770, in-8). Cette prétendue suite de l'immortel ouvrage de Cervantès n'a que peu de mérite; on y voit Sancho Panza, après la mort de son maître, vivant à la cour des ducs d'Aragon, où on lui fait croire qu'il est baron. E. CAT.

DELGADO (Juan), peintre espagnol. Il vivait à Madrid au commencement du xviii^e siècle et peignit, en 1719, un tableau représentant *Saint François-Xavier évangélisant les Indiens*, qui décorait l'autel placé du côté de l'Épître dans la chapelle de Notre-Dame del Puerto, bâtie après du pont de Ségovie, à Madrid. Delgado fut chargé plus tard de la restauration des peintures de Herrera le Jeune, dans le chœur de l'église San Felipe el Real. Il était l'ami et l'admirateur de Palomino et lui dédia des vers à la louange de son ouvrage sur la peinture, qui sont insérés en tête du t. II du *Museo pictorico*. P. L.

DELGADO (José), fameux torero espagnol, né vers 1770, mort le 11 mai 1801, connu sous le sobriquet de *Pepe Hillo*. Il apprit son art sous Costillarès, l'inventeur du *volapié*, et n'eut de son temps d'autre rival que Pedro Romero. Il parut dans les diverses plazas de toros de l'Espagne, applaudi pour son agilité et son audace, et mourut dans une représentation à Madrid, d'un coup de corne. Son nom est demeuré populaire en Espagne; il est

un des personnages principaux mis sur la scène dans le drame célèbre de *Pan y toros*, et sa vie a été écrite plusieurs fois. Il a écrit un livre sur son art : la *Tauro-maquia ó arte de torear* (Cadix, 1796, in-4, avec portrait, souvent réimprimé). E. CAT.

DELGADO (Antonio), numismatiste espagnol, né vers 1810, mort vers 1885. Il était membre de l'Académie de Madrid. Ses principaux travaux sont les suivants : *Catalogue des monnaies et médailles antiques composant le cabinet numismatique de feu Gustave-Daniel de Lorichs* (Madrid, 1837, in-8); *Nuevo Metodo de clasificación de las medallas autonomas de España* (Séville, 1871-1889, 3 vol. in-4, avec de nombreuses planches). Ce dernier ouvrage constitue un véritable *Corpus* des monnaies de la péninsule ibérique dans l'antiquité. Delgado a publié aussi divers travaux de numismatique dans le *Memorial historico español*.

DELHI. Grande et ancienne ville du nord de l'Inde, autrefois capitale de l'empire mogol, aujourd'hui ch.-l. de prov. du gouvernement anglais du Pendjab, située sur la rive droite de la Djemnah, principal affluent du Gange, dans une plaine peu accidentée, par 20°40' 30" lat. N. et 74° 52'8" long. E.; 154,508 hab. La ville neuve, fondée par Chahdjikanabad en 1534, est régulière, bien bâtie à larges rues, fortifiée de remparts bastionnés. Dans la rue principale, le Tchandni-Tchok, qui traverse la ville de l'E. à l'O., se trouvent les bazars de l'orfèvrerie, des châles, des gazes, des étoffes brochées d'or, des coffres et meubles ciselés et incrustés de laque, cordonnerie renommée, toutes industries de Delhi. A l'extrémité orientale de la ville, au bord de la Djemnah, se trouve l'ancien palais impérial, espèce de citadelle très vaste, renfermant une infinité d'édifices de marbre, mosquées, etc. Il ne reste que peu de choses de cette ancienne splendeur asiatique; les Anglais ont presque tout fait disparaître afin d'effacer le souvenir des padichahs de l'Inde. On voit encore dans la ville moderne la magnifique mosquée, cathédrale en marbres blancs, roses et noirs, la mosquée Noire, etc. La vaste plaine qui s'étend au S. de Delhi est une véritable merveille. C'est là que vingt villes se sont succédées à la fantaisie des conquérants, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, en laissant de nombreux et splendides monuments. C'est le musée archéologique de l'Inde couvrant une superficie de 425 kil. q., où l'on trouve réunis les plus beaux spécimens des divers styles d'architecture indienne, ancienne et moderne. Citons parmi ces monuments historiques : le palais impérial de Ferose III (1351), saccagé par Tamerlan en 1393, et surmonté du célèbre monolithe d'Açoka, datant de 250 ans av. J.-C.; la mosquée de Daolat Lodi (1415); le mausolée de l'empereur Houmayoum (1554); l'immense observatoire du roi astronome Djei Singh (1728); le tombeau de Safdar Djang, nabab d'Aoudh (1748); la mosquée de Nizam-Oudin (1824); le beau groupe du Koutab, comprenant le minaret du Koutab et la superbe Djama Masjed, édifiés par l'empereur Koutab-Oudin (1205-1210); la belle porte d'Aladin (1295); le mausolée d'Allamach (1210); les colonnades de Pirthi Radj remontant au iv^e siècle et les colonnes de fer de 14 m. de hauteur, érigées par le roi Dhava (317) et enfin les constructions cyclopéennes du Delhi de Toglak I^{er} (1324). La ville anglaise s'étend au nord du Delhi moderne au milieu de charmants jardins. D'après les chroniques légendaires, l'ancienne ville, qui s'appelait Indrapéehta, daterait du xxx^e siècle avant notre ère. Le nom de Delhi n'apparut qu'en l'an 57 av. J.-C. Depuis cette époque, la ville fut le siège de plusieurs rois de dynasties diverses et plus tard des empereurs mogols. Plusieurs fois détruite et relevée de ses ruines; le chah de Perse Nadir s'en empara en 1739, le saccagea et en extermina les habitants. A peine relevée, elle est de nouveau pillée en 1756 par les Afghans, et en 1758 par les Mahrattes. Enfin en 1806, les Anglais en chassent ces derniers et dès lors Delhi n'est plus que le lieu d'internement des Mogols, dont le pouvoir

ne franchit pas les murs du palais, avec une garnison anglaise dans la ville. En 1857, après le massacre des Européens par les cipayes révoltés, les Anglais reprennent Delhi et lui enlèvent son dernier prestige en en faisant une simple dépendance du Pendjab. Cependant, lorsque la reine d'Angleterre a pris le titre de padichah en 1876, la cérémonie a eu lieu à Delhi. La prov. de Delhi, que les Anglais ont rattachée au Pendjab, est divisée en trois districts, occupant une superficie de 14,527 kil. q., peuplée de 1,916,500 hab. Elle est bornée à l'E. à la Djemnah, au N. et à l'O. au Sirhind, au S. aux petits Etats radjapouts du Nord. Ses trois districts s'appellent Delhi, Gurgaon et Karnoul.

MEYERS D'ESTREY.

BOUON DE DELHI (V. CLOU DE BISKRA).

DELHOMME (Léon-Alexandre), sculpteur français, né à Tournon le 20 juil. 1841. Elève de Dumont et Fabisch. Ses principales œuvres sont : *Gaulois blessé* (1867), *Démocrate* (1869), *le Défi* (1878), *Louis Blanc* (1886), *Luxare Carnot* (1891), etc. Président de l'association des marbriers sculpteurs, délégué aux Expositions de Lyon (1872) et de Vienne (1873), il publia un rapport remarqué sur l'artiste envisagé comme travailleur. Il fut élu conseiller prudhomme en 1880 et conseiller municipal de Paris (quartier Saint-Lambert) en 1884. Il a été réélu en 1887 et 1890.

DELI. Ville du nord de Sumatra, capitale d'un petit sultanat malais, sur le Soungo ou rivière de Deli. Deli est plutôt le nom de la principauté, la ville s'appelle Labouan-Deli. Le mot Labouan signifie *port* en malais. Le sultan a reconnu en 1862 le protectorat de la Hollande. Il dépendait autrefois de l'empire d'Atjeh et ensuite de Siak. La principauté de Deli est divisée en trois parties, Deli propre, Langkat et Serdang, séparées les unes des autres par les rivières qui se jettent dans le détroit de Malacca. Le tabac constitue la principale culture. De nombreuses concessions y ont été obtenues par des Suisses, des Français, des Allemands et des Anglais. Le tabac de Deli est classé aujourd'hui parmi les meilleures sortes du monde entier. Il se vend très avantageusement à Amsterdam.

DELI. Ville de la côte septentrionale de Timor, capitale des possessions portugaises en Malaisie, par 8° 32' 57" de lat. S. et 129° 9' 16" de long. E. On y trouve du riz, des pores et des légumes ; on exporte aussi des buffles. La baie est d'un accès facile pendant la mousson du S.-E. La ville est malsaine et d'un aspect misérable. M. D'E.

DELIAQUE (Problème) (V. DUPLICATION).

DÉLIBAB, personnification mythologique du mirage dans la plaine hongroise. Cette fée joue un assez grand rôle dans les légendes et la poésie magyares.

DÉLIBÉRATION. I. PHILOSOPHIE. — La délibération constitue un des moments essentiels de l'acte volontaire, celui où les raisons pour et contre, les motifs et les mobiles sont mis en balance par l'esprit qui se demande quel est le meilleur parti à prendre, faire ceci ou faire cela, ou simplement s'abstenir. La délibération peut prendre deux formes. Ou l'esprit se demande quel est entre les partis à prendre le meilleur simplement et absolument ; ou il se demande quel est celui qui sera le meilleur pour lui, à son point de vue personnel. Dans le premier cas, l'intelligence montre quel est le parti le plus agréable au point de vue de la sensibilité immédiate, le plus utile au point de vue de l'intérêt, le commandé et le défendu au point de vue du devoir. Ces jugements s'imposent à l'intelligence en vertu des lois mêmes de la représentation intellectuelle. En vertu des mêmes lois l'utile paraît toujours préférable à l'agréable et le commandé meilleur que le défendu, meilleur même que ce qui est simplement utile. Les résultats de cette première sorte de délibération s'imposent donc nécessairement à l'intelligence. Ce sont les termes logiques d'un acte de connaissance, et la délibération ainsi entendue ressortit à l'intelligence et non à la volonté. Mais nous avons dit qu'il y en a une autre sorte. Dans ce deuxième cas nous nous

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XIII.

demandons non pas ce qui est le meilleur en soi, mais ce qui, dans les circonstances actuelles, est le meilleur pour nous. Si nous pouvions connaître toutes les conséquences de notre action, tout ce qui nous en reviendra de bien ou de mal de toute nature, nous pourrions répondre logiquement à cette question, nous pourrions ainsi constituer un syllogisme démonstratif dont la conclusion s'imposerait nécessairement à nous. Mais il est trop clair que nous ne pouvons connaître toutes ces conséquences. Nous ne pouvons donc pas construire le syllogisme dont la conclusion nous fournirait une réponse à la question du meilleur. L'intelligence est donc ici impuissante à clore la délibération. Il faut donc décider nous-mêmes. Cet acte décisif qui termine cette seconde délibération est un acte de volonté, le seul peut-être que nous fassions. Si le libre arbitre existe, cet acte est le moment où il s'exerce (V. ARBITRE, t. III, p. 564. LIBERTÉ, VOLONTÉ). G. FONSEGRIVE.

II. POLITIQUE. — Pour être voté d'une manière définitive par une assemblée législative, tout projet de loi doit passer par plusieurs délibérations, de manière que rien ne soit laissé au hasard et qu'un texte discuté trop précipitamment ne risque pas de porter préjudice aux intérêts du pays. Dès la constitution de 1791 on avait prévu et sanctionné la nécessité de ce contrôle. Il devait être fait trois lectures des projets de décrets à trois intervalles dont chacun ne pouvait être moindre de huit jours. La constitution de 1793 supprima ces trois lectures, mais non point le contrôle qu'elle organisa d'une autre manière, car elle stipula qu'aucune loi ne pourrait devenir définitive que quarante jours après son envoi dans les communes et si dans la majorité des départements le dixième des assemblées primaires n'avait pas réclamé. Nous retrouvons dans la constitution de l'an III le système des trois délibérations. Au conseil des Cinq-Cents, l'intervalle entre chaque délibération devait être de dix jours au moins, au conseil des Anciens de cinq jours seulement. Le Corps législatif du Consulat et de l'Empire vota sur une seule lecture. Mais il faut remarquer que les projets de loi lui venaient tout préparés et déjà discutés du conseil d'Etat. Sous la Restauration, on fit une distinction entre les projets de loi, qui étaient votés par la Chambre des députés sur une seule lecture, et les propositions portant demande d'une loi qui nécessiterent trois lectures. Le gouvernement de Juillet supprima ces trois lectures qui furent rétablies par l'Assemblée constituante de 1848 et ordonnées par l'art. 41 de la constitution de 1848. L'Empire les supprima de nouveau, les lois étant préparées par le conseil d'Etat, enfin elles furent reprises par l'Assemblée nationale de 1871 qui étant unique et souveraine avait plus qu'aucune autre assemblée besoin de cette garantie. Aujourd'hui le principe de plusieurs délibérations n'est point posé par la constitution, puisque toute loi doit passer par les deux Chambres, mais les deux assemblées l'ont néanmoins inscrit dans leurs règlements. Aucun projet de loi, sauf les cas d'urgence, n'est voté définitivement qu'après deux délibérations à des intervalles qui ne peuvent être moindres de cinq jours. La première délibération porte d'abord sur l'ensemble, puis sur les articles du projet et les amendements qui s'y rapportent. Puis le Sénat (ou la Chambre) décide s'il veut passer à la deuxième délibération. A la deuxième délibération il est procédé au vote de chaque article et des amendements qui s'y rapportent. Avant le vote définitif du projet, tout membre a le droit de présenter des considérations générales pour l'adoption ou pour le rejet. Les prescriptions relatives aux deux délibérations ne s'appliquent pas au budget des recettes et des dépenses aux lois des comptes, aux lois portant des demandes de crédits spéciaux, aux lois d'intérêt local et aux lois déclarées urgentes (V. au mot URGENCE les formes déterminées pour la délibération unique). Ces exceptions étaient déjà inscrites dans les règlements des assemblées de 1848, 1849 et 1871. Tout projet repoussé après l'une des deux délibérations ne peut être reproduit avant le délai de trois mois, mais lorsqu'une des Chambres est appelée à

délibérer de nouveau sur un projet précédemment adopté par elles en deux délibérations et amendé depuis par l'autre Chambre, elle peut le voter en une seule délibération sans être obligée d'en déclarer l'urgence. Lorsque la délibération des deux Chambres est devenue définitive par l'adoption d'un texte commun, le président de la République a, de par la constitution (art. 7), le droit de demander à la Chambre des députés et au Sénat une nouvelle délibération qui ne peut être refusée. En ce cas, l'assemblée se réunit dans ses bureaux et nomme une commission sur le rapport de laquelle il est procédé à la nouvelle délibération.

BIBL. : POUJOL et PIERRE, *Traité pratique de droit parlementaire*; Paris, 1878-1880, 2 vol. in-8. — *Règlement du Sénat*. — *Règlement de la Chambre des députés*.

DELIBÉRÉ. On entend par *délibéré*, en matière de procédure judiciaire, d'une manière générale, toute délibération dans laquelle les juges discutent au sujet du procès qui leur est soumis, le sens et les termes de leur jugement. Cette délibération, qui a lieu à huis clos, après que les débats sont terminés, c.-à-d. après les plaidoiries, se tient soit sur le siège, soit dans la chambre du conseil. Dans un sens plus spécial, le mot *délibéré* désigne un mode d'instruction consistant dans la remise, après les plaidoiries, des pièces du procès sur le bureau du tribunal, qui renvoie à une prochaine audience le prononcé de son jugement. Il y a ainsi plusieurs cas à considérer. Si les faits de la cause sont nettement établis et que l'application du droit ne présente aucune difficulté, le président sans descendre de son siège et séance tenante, recueille les voix selon les règles prescrites et prononce le jugement sur-le-champ : c'est la *délibération sur le siège*. Si la question à juger présente quelque difficulté, si la discussion nécessitant l'examen des pièces du procès et la vérification des textes promet ainsi d'être assez longue, le président et ses assesseurs peuvent se retirer dans la chambre du conseil, en suspendant l'audience et après s'être fait remettre les pièces de chaque partie; la décision arrêtée, le tribunal rentre en séance et le jugement est immédiatement prononcé par le président. Si enfin, l'affaire, par les complications qu'elle engage, appelle un examen plus approfondi et plus long qui nécessite le renvoi de la solution à une autre audience, le tribunal peut alors prescrire ce mode d'instruction dont nous avons parlé plus haut et auquel le code de procédure civile réserve plus spécialement le nom de *délibéré*. On dit dans ce cas que le tribunal ordonne un *délibéré*. Dans la pratique on distingue deux sortes de *délibérés* : le *délibéré simple* et le *délibéré sur rapport*. Le tribunal ordonne un *délibéré simple* lorsqu'il renvoie simplement à une autre audience le prononcé du jugement (C. de procéd. civ., art. 416), après s'être fait remettre les pièces, qui restent alors entre les mains du président; dans l'intervalle des deux audiences, les juges réfléchissent, se réunissent en chambre du conseil pour discuter et arrêtent leur décision. Dans le cas d'un *délibéré sur rapport*, le tribunal ne se trouvant point suffisamment éclairé par l'instruction qui a eu lieu à l'audience, ordonne qu'un des juges, sur le vu des pièces des parties et après avoir spécialement étudié l'affaire, fera à tel jour indiqué et en audience publique, un résumé des difficultés qu'elle soulève et des divers moyens plaidés à l'audience par chaque partie (C. de procéd. civ., art. 93 et 94).

Que la délibération des juges ait lieu sur le siège ou en chambre du conseil, à la suite d'un rapport ou sans rapport, elle est soumise, quant à ses formes, à certaines règles édictées par la loi à peine de nullité. La délibération comprend deux parties distinctes : la discussion proprement dite et le vote. La discussion n'est soumise à aucune réglementation. Mais pour le vote, la loi exige l'observation de certaines formes. La discussion terminée, le président recueille les voix. Les juges opinent en commençant par le dernier reçu, afin que le vote des plus jeunes ne soit pas influencé par l'autorité des plus anciens. Dans les affaires jugées sur rapport, le rapporteur opine

le premier. Le jugement est rendu à la pluralité des voix, c.-à-d., ainsi qu'on l'entend généralement, non point simplement à la majorité relative, mais à la majorité absolue. S'il se forme plus de deux opinions, les juges plus faibles en nombre sont tenus de se réunir à l'une des deux opinions qui ont été émises par le plus grand nombre; toutefois ils ne sont obligés de s'y réunir qu'après que les voix ont été recueillies une seconde fois. En cas de partage on appelle, pour le vider, un juge; à défaut de juge, un suppléant; à son défaut, un avocat attaché au barreau, et enfin, à son défaut, un avoué; tous sont appelés selon l'ordre du tableau. L'affaire est de nouveau conclue et plaidée, afin que le départiteur puisse se décider en connaissance de cause; les autres juges ne sont pas liés par leur premier vote (C. de procéd. civ., art. 416, 417 et 418). En aucun cas le jugement n'est acquis aux parties que lorsqu'il est prononcé; jusque-là, le tribunal est libre de le modifier, s'il le juge à propos. Georges LAGRÉSILLE.

DELIBES (Léo), compositeur français, né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe) en 1836, mort à Paris le 15 janv. 1891. Après un séjour au Conservatoire, où il obtint un second prix de solfège et un second accessit d'harmonie, et où ses maîtres furent Le Couppéy, Bazin et Adam, il devint accompagnateur au Théâtre-Lyrique (1853) et organiste à l'église Saint-Jean et Saint-François. Ses premiers ouvrages furent de petites opérettes : *Deux Sous de charbon* (1855); *Deux Vieilles Gardes* (1856); *Six Demoiselles à marier* (1856); *Maitre Griffard* (1857); *L'Omlette à la Follembâche* (1859); *Monsieur de Bonne-Etoile* (1860); *les Musiciens de l'Orchestre* (1861, en société avec MM. Erlanger et Hignard); *Mon Ami Pierrot et les Eaux d'Ems* (1862); *le Jardinier et son Seigneur* (1863); *la Tradition* (1864); *le Serpent à plumes* (1864); *le Bœuf Apis* (1863). En 1866, on joua à l'Opéra le ballet *la Source*, dont Delibes avait écrit les deuxième et troisième tableaux. En 1867, il écrivit un divertissement pour le *Corsaire* d'Adam, et le quatrième acte d'une grande opérette, *Malbrough s'en va-t-en guerre* (avec Bizet, Emile Jonas et Legouix). Vinrent ensuite : une bouffonnerie, *l'Ecosais de Chatou* (1869), puis *la Cour du roi Pétaud* (id.), et un très joli ballet, *Coppélia ou la Fille aux yeux d'émail* (25 mai 1870). L'opéra-comique *le Roi l'a dit* fut donné en 1873, et *Sylvia ou la Nymphé de Diane*, ballet en trois actes et cinq tableaux, fut représenté le 14 juin 1876. *Sylvia*, *Coppélia* et une partie de *le Roi l'a dit* sont de beaucoup les meilleures pages de Léo Delibes, dont le talent léger et spirituel, capable d'atteindre à une couleur agréable et à un pittoresque discret, réussissait surtout en ce genre moyen. Ses opéras, *Jean de Nivelle* (1880) et *Lakmé* (1883), sont pleins de formules. Léo Delibes a laissé un opéra inachevé, *Kassia*, que termine son ami M. Guiraud; au moment où ces lignes sont écrites (juil. 1891), il est question de le représenter à l'Opéra-Comique. On a encore de cet aimable musicien : une cantate, *Alger* (1865); une scène lyrique, *la Mort d'Orphée*; une opérette, *la Fille du golfe* (publiée dans le *Magasin des Demoiselles*); des esquisses pour des opéras qui n'ont été ni joués ni même achevés; une messe; des chœurs à quatre voix d'hommes, entre autres *les Lansquenets*, *les Pifferari*, *Marche des soldats*, *Pastorale*; un recueil de *Quinze Mélodies pour voix et piano*, dont les plus connues sont : *Avril*, *Myrto* et *Bonjour Suzon*; des chœurs pour voix de femmes, avec accompagnement d'orchestre; un petit nombre de morceaux de musique de scène pour la reprise du *Roi s'amuse* à la Comédie-Française. Ajoutons que Delibes avait été quelque temps chef des chœurs à l'Opéra, et qu'il appartenait à l'Institut depuis 1884. Alfred ENNST.

DELICADO (Francisco), lettré espagnol du xvi^e siècle, né à Martos (Andalousie). Disciple du célèbre grammairien Antonio de Lebrija, il vécut en Italie (il était à Rome en 1524) et s'y occupa à corriger les éditions des livres qui s'y publiaient en langue espagnole. C'est ce qu'il fit

pour la belle édition de l'*Amadis de Gaule* de Venise (1533), pour celle de : *Los Tres Libros del cavallero Primaleon y Polendos, su hermano, hijos del emperador Palmerin de Oliva, traducidos del griego en romance castellano* (Venise, 1534), roman de chevalerie dont il pourrait bien être lui-même l'auteur. Dès 1528, il avait aussi publié une nouvelle dramatique, très obscène, mais intéressante au point de vue du langage : *Retrato de la loçana Andaluza en lengua española muy clarissima, compuesto en Roma* (Venise, 1528, in-4). Il y en a une réimpression en fac-similé dans le t. I de la *Colección de libros españoles raros y curiosos* (Madrid, 1874, in-8).

DÉLICATESSE (Beaux-Arts). Manière douce, harmonieuse, élégante, d'exécuter une œuvre de peinture ou de sculpture ; cette idée exclut celle de force et ne saurait se retrouver dans des œuvres d'un caractère viril. Une miniature, un tableau de genre, un portrait de jeune fille, une statuette, peuvent être traités avec délicatesse ; mais tout autre doit être la facture d'un tableau de bataille, ou d'une statue colossale. Les tableaux de Gérard Dow, de Terburg, de Metsu, sont des modèles de délicatesse dans la touche, et l'amateur éclectique reconnaît avec plaisir cette qualité, d'un ordre secondaire cependant ; mais cette tendance est dangereuse ; à la moindre exagération, elle devient de la mollesse et de l'inconsistance.

DELICHÈRES (Jean-Paul), antiquaire français, né en 1752 à Aubenas, mort le 4^{er} déc. 1820. Il exerçait la profession d'avocat lorsque survint la Révolution de 1789. Il fut élu maire d'Aubenas, puis nommé administrateur du dép. de l'Ardeche. Sous l'Empire, il rentra dans la retraite et écrivit plusieurs dissertations archéologiques sans valeur scientifique aujourd'hui : *Notice historique sur le département de l'Ardeche* ; *Dissertation sur le monument de Mithra qui existe au Bourg-Saint-Andéol* ; *Dissertation sur l'Hercule gaulois*.

DÉLICIEUX-BERNARD (V. BERNARD-DÉLICIEUX).

DELIES (Myth.) (V. DELOS).

DELIGEORGIS (Epiniondas), homme d'Etat grec, né à Tripolis, dans le Péloponèse, le 10 févr. 1829, mort à Athènes le 15 mars 1879. D'abord avocat, il entra au parlement en 1859 comme député de Missolonghi. Orateur brillant, il ne tarda pas à y exercer une autorité sérieuse, et se mit à la tête du parti qui réclamait la déposition du roi Othon. Sous le règne actuel, il fut plusieurs fois ministre et devint président du conseil en 1865. Il dirigea depuis cette date plusieurs cabinets en véritable homme d'Etat, avec énergie et désintéressement. Il adopta la politique du rapprochement avec la Turquie et imposa à son pays la non-intervention pendant la guerre turco-russe en 1877. Il se tint à l'écart après le congrès de Berlin. Ses discours politiques ont été publiés après sa mort (Athènes, 1880, 2 vol. in-8). G. P.-1.

DELIGIANNIS (V. DELYANNIS).

DELIGNE-LAUTERS (M^{me}) (V. GUEYMARD).

DELIGNY (Edouard-Jean-Etienne), général français, né à Ballan (Indre) le 12 déc. 1815. Il servit en Afrique, devint général de brigade en 1855 et se distingua brillamment pendant l'expédition du Maroc (1859). Promu général de division en 1859, il fut pourvu du commandement de la province d'Oran et réprima plusieurs insurrections arabes. En 1869, il fut nommé commandant du camp de Châlons et au moment de la guerre franco-allemande prit le commandement de la 1^{re} division de la garde impériale sous les ordres de Bourbaki. Il fut fait prisonnier à Metz. En 1873, il devint commandant du 4^e corps (Le Mans), inspecteur de l'armée en 1879, et prit sa retraite le 12 déc. 1884. Il a écrit : *1870, Armée de Metz* (Paris, 1874, in-12).

DELIGNY (Eugène), littérateur français, né à Paris le 30 nov. 1816, mort à Paris le 7 avr. 1884. Après avoir commencé des études médicales qu'il abandonna, il fut secrétaire général de l'Opéra de 1846 à 1854. Collaborateur de Bouchardy pour le *Fils du brave* et *Hermann*

l'ivrogne (1836), il donna encore au théâtre la *Fille terrible* (1846) et les livrets de divers ballets. Il a écrit aussi un certain nombre de romans : *les Filles repenties* (1836, 2 vol. in-8) ; *Les Enfants sans souci* (1843, 2 vol. in-8), et, après une longue interruption : *Mémoires d'un dissipateur* (1866, in-18) ; *la Grande Dame et la Normande* (1873, in-18), où la question d'hérédité est traitée d'une façon originale et particulièrement scabreuse ; *les Cabotins* (1876, in-18) ; *une Famille d'Arlequins* (1876, in-18) ; *un Bâtard légitime* (1879, in-18). M. Tx.

DELIGRAD, Ville de Serbie, située dans le cercle d'Alexinats. En 1804, les insurgés serbes y établirent une redoute qui défia toutes les attaques des Turcs jusqu'en 1813.

DELILLE (L'abbé Jacques), littérateur français, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme) le 22 juin 1738, mort à Paris le 1^{er} mai 1813. Fils naturel, reconnu sur les fonts baptismaux par M. Monpanier, avocat au parlement, et descendant, par sa mère, du chancelier de l'Hospital, il dut, après de brillantes études au collège de Lisieux, à Paris, accepter les fonctions de maître élémentaire au collège de La Marche, et il les exerçait encore lorsque parut une *Épître sur la ressource qu'offre la culture des arts et des lettres* (1761), qui fut alors très remarquée. D'autres épîtres à M. Laurent (chirurgien) sur un bras artificiel fabriqué pour un soldat invalide, sur *les Voyages*, sur *le Luxe*, attestèrent la facilité de l'auteur, son élégance un peu banale et son adresse à dissimuler le mot propre sous une ingénieuse périphrase. En 1770, parut la traduction en vers des *Géorgiques* de Virgile à laquelle il travaillait depuis plusieurs années et dont le succès fut aussi vif que s'il se fût agi d'une œuvre vraiment originale. Cinq éditions s'épuisèrent dans le courant de l'année, sans parler des réimpressions multiples qui, à partir de 1785, renferment des corrections et des variantes importantes. Voltaire, en signalant à l'Académie, dans une lettre rendue publique, les mérites de cette traduction, demandait formellement pour l'auteur la première place vacante, et La Harpe s'étonnait que le « Virgile français » continuât à dicter des thèmes aux écoliers de troisième. Le 7 mai 1772, Delille fut élu membre de l'Académie au lieu et place de Duclos et en même temps que Suard qui succédait à Jérôme Bignon ; mais cette double élection fut annulée par le roi sous prétexte que Delille était trop jeune et que ses devoirs professionnels étaient incompatibles avec les honneurs académiques : en réalité, les deux élus payaient les frais d'une guerre intestine depuis longtemps déclarée entre les philosophes et leurs adversaires, mais où ceux-ci avaient momentanément obtenu l'avantage. Les deux candidats évincés ne tardèrent pas à prendre leur revanche et Delille obtint le 25 mars 1774 le fauteuil de La Condamine, tandis que celui de l'abbé de La Ville passait à Suard. Peu après, Delille remplaça Lebeau dans la chaire de poésie latine du Collège de France, et le comte d'Artois lui fit donner le bénéfice de l'abbaye de Saint-Severin qui rapportait 30.000 livres de rente et n'obligeait qu'à la tonsure simple. Admis à la petite cour de Marie-Antoinette, recherché par la haute société pour son enjouement, ses naïvetés et son talent de lecteur, Delille ne publia qu'en 1782 son poème des *Jardins* ou *l'Art d'embellir les paysages*, dont les salons avaient eu depuis longtemps la primeur et où il avait intercalé quelques vers pour chacun de ses protecteurs ou de ses hôtes. Cette revue, aujourd'hui bien artificielle et bien froide, des créations de l'école française et de l'école anglaise qui lui avait succédé, n'a plus qu'un intérêt purement historique, mais elle obtint alors autant de succès que la traduction des *Géorgiques*, en dépit des cruelles épigrammes de Rivarol, que ses humbles origines auraient pu rendre plus indulgent pour celles de l'abbé. En 1786, Delille accompagna le comte de Choiseul-Gouffier dans son ambassade à Constantinople et visita les ruines de la Grèce, mais ce long séjour en Orient n'eut pas sur l'habile versificateur l'influence qu'elle aurait eue sur un véritable poète.

— Déponillé par la Révolution de sa place et de son béné-

fiée, Delille échappa aux dangers qu'il aurait encourus s'il n'avait, dit-on, feint un vif enthousiasme pour les idées nouvelles et recherché l'amitié de Chaumette; il composa même pour les fêtes de l'Être suprême un *Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme*. Après le 9 thermidor, il quitta Paris, se réfugia d'abord à Saint-Dié (Vosges), puis en Suisse, en Allemagne et enfin en Angleterre d'où il ne revint qu'en 1802, atteint d'une cécité presque complète. Nommé, le 12 déc. 1795, membre de la troisième classe de l'Institut, et déchu de ce titre, le 24 janv. 1799, pour cause de non-résidence, il fut réintégré par le décret du 28 janv. 1803 dans la seconde classe du même corps. Il ne répondit point d'ailleurs aux avances de Napoléon et vécut à l'écart, séquestré par la femme à laquelle il avait associé sa vie et qui avait mis en coupe réglée la fécondité du rimeur. L'heure d'ailleurs était propice : l'auteur et le public semblaient prendre leur revanche de relations si longtemps interrompues. Delille publia successivement divers ouvrages : *L'Homme des champs ou les Géorgiques françaises* (1802, in-4 fig.); *la Pitié*, poème en quatre chants (1802, in-4) à la fois très loué et très critiqué; *l'Enéide* (1804, 4 vol. in-4); *le Paradis perdu* de Milton (1804, 3 vol. in-8); *l'Imagination*, poème en huit chants (1806, 2 vol. gr. in-4); *les Trois Règnes de la nature* (1808, 2 vol. in-4); *la Conversation*, poème en trois chants (1812, in-8), entourés d'un grand luxe iconographique et typographique, accompagnés de gloses dues à d'illustres spécialistes, achetés fort cher par les éditeurs aussitôt après leur apparition et réimprimés en tout format. « On y trouvait, a dit Sainte-Beuve, sous une forme facile et jolie, toutes choses qu'on aimait à apprendre ou à se rappeler, des souvenirs classiques, des allusions de collège à la portée de chacun, des épisodes d'un romanesque touchant, des noms historiques, des infortunes ou des gloires aisément populaires, des descriptions de jeux de société ou d'expériences de physique, des notes anecdotiques ou savantes... » Mais ce qui charmait les contemporains de Delille est, sans parler d'autres motifs d'un orore littéraire plus élevé, ce qui précisément a relégué ces tours de force au rang de simples curiosités. Ainsi qu'il advient presque toujours à ses rivaux ou à ses émules, Delille a parfois rencontré des images heureuses ou touchantes et des vers assez bien frappés pour ne plus sortir de la mémoire. Il lui fut épargné d'assister à une réaction inévitable, et ses obsèques prirent le caractère d'un deuil national. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 1824 (16 vol. in-8), précédées d'une poésie par Amar, et quelques-uns de ses poèmes (surtout la traduction des *Géorgiques*) ont été l'objet d'assez nombreuses réimpressions partielles. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : M. J. CHÉNIER, *Tableau de la littérature française*. — J. LINGAY, *Eloge de Delille*, 1814, in-8. — SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. II. — *Examen critique du poème de la Pitié, précédé d'une notice sur les faits et gestes de l'auteur et de son Alligone*, an XI (1803), in-8, fig.; violent pamphlet attribué au chevalier DUPUY DES ISLETS et dirigé surtout contre la « nièce » (ou plus exactement la concubine) de Delille, sur laquelle on peut consulter une note importante de Sainte-Beuve.

DÉLIMITATION (V. FRONTIÈRE).

DELIN (Joh.-Josephus), portraitiste et peintre d'histoire, né à Anvers en 1776, mort en 1811. Il suivit les cours des académies d'Anvers et de Bruxelles et fréquenta l'atelier de Vincent à Paris. Ses toiles principales sont : *Siméon au Temple*, *la Purification de la Vierge*, etc.

DELINCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 455 hab.

DELINIERS (Jacques-Antoine-Marie), officier espagnol, d'origine française, né à Niort le 6 févr. 1756, mort le 26 août 1810. Fils d'un marin, seigneur du Grand-Breuil, il entra dans l'ordre de Malte, puis dans la marine espagnole où il arriva au grade de capitaine de vaisseau et fut chargé de missions importantes à Alger et dans l'Amérique méridionale. En 1806, il se trouvait à Montevideo, quand le général anglais Beresford s'empara de Buenos Aires; il rassembla quelques milices, battit les Anglais dans un com-

bat acharné, puis, armant une petite flottille, alla pour délivrer Buenos Aires; secondé par la population de cette ville, il força la garnison à capituler (12 août 1807). En reconnaissance de ce service et sur la demande du peuple, il fut élevé à la vice-royauté, en remplacement de Sobremonte. L'année suivante, les Anglais revinrent en force; une bataille sanglante fut livrée sous les murs de Buenos Aires, mais Deliniers, bien qu'il eût infligé des pertes très sérieuses à l'ennemi, fut obligé de s'enfermer dans la ville. Les généraux anglais pénétrèrent même par plusieurs points à la fois dans la place, mais ils trouvèrent une résistance si énergique qu'ils perdirent plus de la moitié de leur effectif et, pour éviter la perte de toute leur armée, durent s'engager à restituer Montevideo qu'ils avaient pris et à évacuer tout le Rio de la Plata. Après ces événements, le pays fut agité par les idées libérales. Deliniers, pour ne pas amener une guerre civile, se retira de Buenos Aires; il recouvra l'autorité un an après, mais pour peu de mois. La junte centrale de Cadix, en lui accordant de grands honneurs, le remplaça par Cisneros et lui enjoignit de revenir en Europe. Il n'obéit pas à cette dernière injonction, mais reconnut sans difficulté son successeur qui fut peu après renversé par un mouvement révolutionnaire. Deliniers crut pouvoir profiter de la circonstance pour rétablir l'autorité royale et avec une petite armée organisée à Montevideo vint bloquer Buenos Aires. Il fut complètement battu, fait prisonnier et exécuté avec bon nombre de ses partisans par ordre de la junte révolutionnaire. La crainte qu'on avait de sa popularité avait prévalu sur le souvenir de ses grands services. E. CAT.

DÉLION (Géogr. anc.). Ville grecque de Béotie, sur le territoire du Tanagre, en face de l'Eubée. Elle était consacrée à Apollon et renfermait un temple de ce dieu. Les Athéniens et les Béotiens se disputèrent cette ville, dans la guerre du Péloponèse; les Thébains finirent par s'en emparer (425 av. J.-C.). Dans la bataille livrée à Délion, Socrate sauva la vie à Xénophon. L'échec des Athéniens permit aux Spartiates, vaincus à Sphactérie, d'obtenir une trêve de leurs vainqueurs (V. Thucydide, IV, 76, 89, 90, 93, 100; V, 14, 15).

DELIOUN-BOLDOK. Ville de la Sibérie, dans la province du Transbaïkal. Elle est située sur la rivière Onon et passe pour avoir été la patrie de Gengis-Khan.

DELILOUX (Charles), pianiste, né à Lorient en avr. 1830, sortit du Conservatoire en 1849. Il composa un petit opéra-comique : *Yvonne et Loïc* (Gymnase, 1854) et de nombreuses pièces pour piano.

DÉLIQUESCENCE (Phys.). Phénomène présenté par un certain nombre de substances qui, au contact de l'air humide, se dissolvent dans l'eau qu'elles ont attirée. Tel est, par exemple, le sel marin qui, par les temps humides, se mouille et se dissout dans l'eau qui s'est fixée sur lui. Certains corps sont beaucoup plus déliquescents que d'autres; la soude, le chlorure de calcium, par exemple, tombent en déliquescence dans un air assez peu humide pour que le sel marin reste sec. Les conditions de la déliquescence d'un sel dans une atmosphère d'une humidité donnée dépendent des tensions de vapeur des solutions aqueuses de ce sel. Soit F la tension de la vapeur d'eau contenue dans une masse gazeuse; soit φ la tension maxima de la vapeur d'eau qu'émet à une certaine température t la solution aqueuse saturée d'une substance. Si l'on a $F > \varphi$, la substance considérée sera déliquescente dans l'atmosphère en question. Si l'on a $F < \varphi$, la substance ne sera pas déliquescente dans ces conditions. Par conséquent, toutes choses égales d'ailleurs, la déliquescence sera d'autant plus facile que l'air ambiant sera plus humide, et, d'autre part, elle sera d'autant plus facile que la tension de vapeur de la solution saturée de la substance sera plus faible. Il résulte de ce qui précède qu'une substance n'est pas déliquescente d'une façon absolue; elle ne l'est, à une température donnée, que dans une masse gazeuse suffisamment humide. Si F est très différent de φ , comme cela

arrive en général pour les substances très solubles, la solution saturée du corps attirera de la vapeur d'eau, une nouvelle quantité du corps se dissoudra, et ainsi de suite, si on a affaire à une atmosphère illimitée, jusqu'à ce que tout le corps soit dissous; à partir de ce moment, la vapeur d'eau attirée par la solution saturée servira à l'étendre, et cette dilution parviendra à un point tel que la solution obtenue aura F et non plus φ pour tension de vapeur. Quant aux substances pour lesquelles φ est grand et peu différent, pour chaque température, de la tension maximum de la vapeur d'eau, comme cela arrive en général pour les corps peu solubles dans l'eau, leur délire sera rarement observée dans les circonstances ordinaires, mais on l'observera dans des milieux maintenus saturés de vapeur d'eau.

A. JOANNIS.

DÉLIRE. On peut définir le délire un trouble morbide des fonctions psychiques. « Un homme est dans le délire, a dit Esquirol, lorsque ses sensations ne sont pas en rapport avec les objets extérieurs, lorsque ses idées ne sont pas en rapport avec ses sensations, lorsque ses jugements et ses déterminations ne sont pas en rapport avec ses idées, lorsque ses idées, ses jugements, ses déterminations sont indépendants de sa volonté. » Il faut ajouter que ce qui caractérise le délire dans la plupart des cas, c'est l'inscience où est le malade de son état. Le délire avec conscience est très particulier et s'observe surtout chez des dégénérés; il se voit chez des malades atteints de délire émotif, de folie du doute, d'agoraphobie et autres états analogues, et qui sont poursuivis par des idées obsédantes, délirantes, dont leur raison comprend l'absurdité sans pouvoir les chasser.

Le délire consiste dans la perversion des fonctions de la vie psychique, c.-à-d. la sensation, la pensée, le sentiment et l'action. Chacune de ces grandes fonctions peut être troublée isolément, en sorte qu'il existe un délire des sensations ou sensoriel, un délire intellectuel, un délire des sentiments et un délire des actes; mais une telle dissociation est exceptionnelle et de courte durée, car il existe entre les fonctions psychiques une telle solidarité que le trouble qui atteint l'une d'elles se propage successivement aux autres. Ces délires partiels sont des délires de début qui se généralisent au bout d'un-temps plus ou moins long, selon des modes de propagation différents. Souvent la conception délirante prend comme point de départ une sensation erronée que l'esprit admet comme vraie; l'esprit est dès lors atteint et va, à l'occasion de cette sensation interprétée faussement, élaborer des jugements faux; au délire sensoriel succède le délire de l'intelligence. Le mal ne reste pas longtemps localisé, il envahit peu à peu la sphère des sentiments et finit par réagir sur les actes; dès lors le délire est généralisé. D'autres fois, le mode de propagation est inverse, la conception délirante est le fait primordial qui fait naître les troubles sensoriels, hallucinations ou illusions; d'autres fois encore les idées délirantes et les actes déraisonnables sont le résultat, non pas d'une association d'idées et de la réflexion, mais d'impulsions subites.

L'automatisme cérébral est le principal caractère du délire: « Plus j'observe les aliénés, dit Baillarger, plus j'acquiesce la conviction que c'est dans l'exercice involontaire des facultés qu'il faut chercher le point de départ de tous les délires. » L'association vicieuse et irrégulière des idées, et la conviction de la réalité des conceptions morbides constituent ses autres caractères fondamentaux.

La pathogénie du délire est très obscure. Le délire étant un trouble de l'idéation, c'est la substance grise des circonvolutions qui est en cause et ce sont ses modifications organiques qui permettent sa production. Nous ne croyons pas en effet que le délire soit le résultat d'un simple trouble fonctionnel des centres psychiques; il doit être lié à une altération intime de la substance qui constitue les cellules nerveuses, ou, si l'on aime mieux, à des troubles de la nutrition qui modifient leurs conditions d'existence. Ce qui tend à le prouver, c'est que les causes organiques les plus

fréquentes de délire sont la congestion et l'anémie cérébrales et les intoxications. Qu'il y ait congestion active ou passive ou qu'il y ait anémie de l'encéphale, les éléments nerveux souffrent dans leur nutrition; il en est de même quand le sang leur apporte en même temps que des matières nutritives un poison quelconque, minéral ou organique. Une nutrition imparfaite ou viciée entraîne un fonctionnement irrégulier. C'est par ce mécanisme qu'on voit le délire survenir au cours des maladies qui produisent des troubles de la circulation, ou au cours des intoxications, soit par des poisons minéraux (plomb, mercure, oxyde de carbone, bromure de potassium, etc.), soit par des poisons végétaux (morphine, haschich, tabac, cocaïne) soit par des poisons organiques (ptomaines des maladies infectieuses). Les cellules nerveuses s'imprègnent de ces produits toxiques et sous leur influence perdent ou transforment leur activité. Mais dans bien des cas la pathogénie du délire nous échappe et il est impossible de lui trouver une cause organique ou fonctionnelle: cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas une lésion, mais nos moyens d'investigation sont insuffisants et ne nous permettent pas de la découvrir. Tel est le délire des grandes névroses, celui des aliénés par hérédité, etc.

Bien des classifications des diverses formes de délire ont été proposées; elles sont basées sur la pathogénie ou sur l'appareil symptomatique; les unes et les autres sont imparfaites, car une bonne classification des délires devrait reposer sur la connaissance de leur nature et de leurs causes vraies; or elles sont encore inconnues. La division la plus souvent adoptée les classes en délire non vésaniques, c.-à-d. liés à un état morbide quelconque de l'économie, et en délire vésaniques, constituant une individualité pathologique, une maladie propre.

DÉLIRE NON VÉSANIQUE. — Ils sont le plus souvent symptomatiques d'une altération cérébrale, d'une maladie fébrile, d'une intoxication ou de troubles circulatoires. Leurs symptômes diffèrent selon leur cause, mais présentent néanmoins des caractères communs. Dans sa forme la plus bénigne le délire consiste en des paroles décousues se rapportant aux occupations habituelles du malade et en des réverberies qui s'observent surtout le soir et pendant la nuit; une interrogation brusque les fait cesser et ramène le malade à lui pour quelques instants. A un degré plus avancé apparaît le délire sensoriel: les sens sont exaltés; une lumière un peu vive, un bruit un peu fort provoquent de la gêne; le malade entend des voix et aperçoit des ombres et des objets fantastiques. Ces hallucinations peuvent déterminer du délire des actes, mais il est en général peu accusé. Il n'en est pas de même quand le délire atteint son degré le plus intense; les malades qui en sont atteints présentent une grande agitation, crient, chantent, tiennent des propos extravagants, ils sont sujets à des accès de terreur causés par leurs hallucinations; ils se lèvent et cherchent à fuir ou à frapper pour se défendre contre les dangers imaginaires qui les menacent. Ces accès peuvent atteindre une violence inouïe et mettent dans l'obligation d'attacher le malade sur son lit. Ils s'observent surtout dans le rhumatisme cérébral, au début de la fièvre typhoïde et au cours des méningites, maladies qui s'accompagnent d'une congestion cérébrale intense.

Le délire est à peu près constant dans la fièvre typhoïde; il est doux et tranquille au début de la maladie et ne se caractérise que pendant la période d'état. Il est d'autant plus précoce et violent que le malade est d'un tempérament plus nerveux. Dans les formes de peu de gravité, il consiste en de l'incohérence et un peu d'agitation surtout le soir et dans la nuit; il ne persiste le jour que dans les cas plus sérieux. Quand la fièvre typhoïde prend le type cérébral, le délire devient furieux et présente les symptômes de la manie aiguë. Pendant la convalescence on peut voir un délire dû à l'inanition ou à une atteinte profonde du cerveau par le poison typhique: il est caractérisé par de l'affaiblissement de l'intelligence, surtout de la mémoire,

ou par de la mélancolie avec tendance à la stupeur. Ces troubles psychiques paraissent dus, dans la fièvre typhoïde, tour à tour à l'hyperthermie et à l'action des poisons microbiens sur les cellules nerveuses, car on ne les observe presque plus dans les hôpitaux où ces malades sont traités par les bains froids et l'antiseptie intestinale.

Dans les fièvres éruptives, variole, rougeole, scarlatine, le délire paraît reconnaître des causes semblables, il est surtout fréquent quand des lésions rénales surviennent et favorisent la rétention des poisons solubles. L'érysipèle, surtout quand il siège à la face ou sur le cuir chevelu, amène souvent le délire. Il en est de même de la fièvre paludéenne, du rhumatisme cérébral, et, en un mot, de toutes les maladies infectieuses quand elles frappent un sujet dont la résistance nerveuse est faible et quand elles provoquent un empoisonnement aigu ou lent de l'économie par les toxines d'origine microbienne. Les altérations cellulaires survivent parfois à l'infection et suffisent pour provoquer le délire doux de la convalescence ou même du délire chronique après plusieurs années, à l'occasion de la cause secondaire la plus futile.

Les troubles de la circulation qu'engendrent les maladies du cœur donnent souvent lieu à du délire. Il est de règle de constater chez les cardiaques de la mélancolie et de la paresse mentale; certains ont des hallucinations terrifiantes de la vue et de l'ouïe qui les portent au délire des actes. Les malades atteints d'insuffisance mitrale sont particulièrement agressifs et présentent une propension irrésistible à la violence. Quand ces troubles deviennent plus intenses et se généralisent, on a affaire à une véritable vérasie, la folie cardiaque, qui est d'autant plus dangereuse qu'elle procède souvent par accès dans l'intervalle desquels le malade est lucide; la liberté qu'on lui laisse rend redoutables ses impulsions à la violence.

Certaines substances toxiques ont la propriété de déterminer des délires tantôt passagers et curables, tantôt chroniques et constituant alors de véritables aliénations mentales. Le plus souvent l'organisme s'altère lentement sous l'influence de l'absorption de doses répétées de la substance toxique et il en résulte des troubles intellectuels profonds. C'est ainsi que l'alcool peut déterminer toutes les formes d'aliénation depuis la manie et la mélancolie jusqu'à la paralysie générale et la démence, mais il est bon de remarquer qu'il ne peut exercer cette action fâcheuse que sur les individus prédisposés par hérédité au nervosisme ou débilites. D'autre part, les alcools sont d'autant plus dangereux que leur composition atomique est plus complexe et surtout qu'ils contiennent davantage d'essences aromatiques. Les accès aigus de délire causés par l'alcool seront décrits aux mots *IVRESSE* et *DELIRIUM TREMENS*; le délire alcoolique chronique s'observe fréquemment. Son apparition est annoncée par de l'insomnie, des rêves pénibles et, à un degré plus élevé, par des hallucinations. Ces hallucinations sont pénibles, presque toujours nocturnes et peuvent intéresser les divers sens: elles peuvent conduire le délirant alcoolique soit à la manie, soit à la mélancolie (forme furieuse et forme triste) et jusqu'au suicide. La démence est la conséquence de ces désordres intellectuels quand ils ne subissent pas d'arrêt dans leur marche.

De même que l'alcool, l'opium pris à dose élevée produit un violent délire avec resserrement des pupilles, tremblement, illusions et hallucinations; son emploi prolongé finit par amener de la stupeur, de l'hébétéude et un affaiblissement extrême de l'intelligence. Le *haschich* provoque aussi des illusions, des hallucinations et un délire maniaque qui disparaît graduellement à mesure que le poison est éliminé. La belladone, la mandragore, le datura stramonium et la plupart des solanées vireuses ont ce caractère particulier de produire, outre l'excitation cérébrale, des hallucinations de la vue et de la dilatation des pupilles. L'intoxication saturnine peut provoquer un délire qui n'offre rien de bien caractéristique: c'est tantôt un délire furieux avec incohérence, agitation extrême et vociférations, et tantôt

un délire du type dépressif; la mémoire est très souvent atteinte et on observe même de la démence saturnine d'emblée. L'oxyde de carbone, le sulfure de carbone, etc., peuvent déterminer des troubles délirants analogues.

DÉLIRES VÉSANIQUES. — Par cette détermination on entend le délire de la folie proprement dite. On divise les délires vésaniques en délires généraux et en délires partiels.

Le délire est général quand il envahit tout le domaine des facultés intellectuelles; il peut les influencer en produisant leur excitation ou leur dépression ou simplement leur affaiblissement, d'où deux formes principales de délire général. 1° Le délire général maniaque, dans lequel le trouble porte à la fois sur les sensations, les idées, les sentiments et les actes, se caractérise par une surexcitation de ces facultés. Tant que les facultés ne sont qu'excitées, les conceptions peuvent paraître brillantes, la mémoire prodigieuse, l'intelligence des plus vives, mais ce n'est là qu'un état tout superficiel qui fait place bientôt à une altération évidente de ces mêmes facultés. Les idées deviennent mobiles; le malade ne réussit plus à fixer son attention sur une idée isolée et il saute d'un sujet à un autre, tant chez lui l'association des idées se fait avec rapidité. Très vite il présente de l'incohérence, due à une sorte d'automatisme cérébral qui fait jaillir les idées à flot sans lien apparent entre elles; mais, comme l'a fait remarquer Falret, cette incohérence tient uniquement à ce que le travail de la pensée est plus rapide que sa manifestation, et à ce que beaucoup de chaînons intermédiaires échappent à l'observation. Les sentiments dans le délire maniaque peuvent être exagérés, diminués ou pervertis, et les actes qu'ils provoquent sont influencés de la même manière. 2° Le délire général mélancolique est caractérisé par une lenteur dans l'exercice des facultés intellectuelles qui paraît être due soit à un état d'inertie de ces facultés, soit à la prédominance d'idées ou de sentiments qui absorbent toute l'activité psychique et restreignent les échanges d'idées avec l'extérieur.

Les mélancoliques sont hantés par des idées tristes; ils se croient ruinés, déshonorés, damnés; ils s'accusent de crimes imaginaires, ressentent les angoisses de la situation que leur crée leur délire et ne songent qu'à la mort ou au châtiment qu'ils croient mériter. À ces conceptions délirantes viennent se joindre des hallucinations ou des illusions sensorielles, de nature triste ou terrifiante, qui contribuent à entretenir leur état dépressif. Le délire de ces malades est monotone et passif, l'imagination n'y joue qu'un faible rôle, et, comme le fait remarquer Marcé, plus le délire triste a d'activité moins la dépression est profonde, et plus la dépression est accentuée moins les idées délirantes ont d'énergie et de netteté. La dépression peut devenir considérable et provoquer de la stupeur.

Le délire est partiel quand il atteint isolément une partie des facultés intellectuelles, sensations, intelligence, sentiment ou volonté. Le délire sensoriel sera étudié avec les HALLUCINATIONS, nous ne nous occuperons ici que du délire intellectuel et du délire des actes.

1° Les délires intellectuels et du sentiment ou conceptions délirantes peuvent survenir spontanément chez les aliénés, mais en général ils s'installent lentement et par un processus bien étudié par Falret. Dans la période d'incubation du délire, le malade semble chercher une idée sur laquelle il puisse délirer, il hésite et tâtonne, puis quand il possède une idée délirante maîtresse, il essaye de la rendre logique, « il combine dans son esprit tous les éléments du véritable roman qu'il élabore, et malgré les nombreuses lacunes que son intelligence n'aperçoit pas dans cet ensemble dont il cherche à coordonner toutes les parties, il arrive petit à petit à une véritable systématisation de son délire ». À cette période de systématisation succède celle où le délire devient stéréotypé, c.-à-d. revêt une forme définitive à laquelle l'aliéné ne changera plus le moindre détail. L'élaboration du délire est alors terminée. Les différentes catégories dans lesquelles toute idée déli-

rante peut trouver place se réduisent à huit, d'après MM. Ball et Ritti. Ce sont : 1° idées de satisfaction, de grandeur, de richesse ; 2° idées d'humilité, de désespoir, de ruine ; 3° idées de persécution ; 4° idées hypocondriaques ; 5° idées religieuses ; 6° idées érotiques ; 7° idées de transformation corporelle ; 8° idées délirantes avec conscience.

Le *délire de satisfaction et des grandeurs* a pour principal caractère l'exagération de la personnalité. Les malades sont contents d'eux-mêmes ; ils s'attribuent toutes les qualités physiques et morales, se croient de naissance illustre ou investis des plus hautes fonctions ; ils sont Dieu, empereur, pape ou grand dignitaire, et cherchent à mettre leurs paroles et leurs actes en rapport avec la situation qu'ils se donnent. Ce délire présente des degrés et des formes très variables ; il peut consister simplement en des idées vagues de contentement, mais il peut aussi se systématiser fortement et alors l'aliéné, convaincu de la réalité de ses conceptions délirantes, cherche à les étayer par des raisonnements pourvus quelquefois d'une grande logique apparente. Il diffère par là du paralytique général dont le délire est fort incohérent et qui parle de millions et de milliards sans pouvoir dire d'où ils lui viennent.

Le *délire d'indignité, de ruine*, est le contraire du précédent ; il a beaucoup de points communs avec le délire général mélancolique. Comme lui, il provoque un grand découragement chez les malades et peut les conduire au suicide.

Les *idées de persécution* sur lesquelles se greffe souvent le *délire des persécutions* décrit par Lasègue comme une entité morbide, sont fréquentes chez les aliénés. Elles sont créées le plus souvent par des illusions ou des hallucinations. Au début, le malade s'étonne de souffrir ou d'avoir des impressions sensorielles singulières ; il en cherche la cause et la trouve dans l'existence d'ennemis qui le persécutent. Mais, chose singulière, il est rare qu'il choisisse comme persécuteur quelqu'un de son entourage et même qu'il précise son identité ; si ses persécuteurs sont des êtres, ils sont indéfinis, en parlant d'eux il dit *ils, on*, sans prononcer de nom propre, ou bien il incrimine une société, un ensemble d'individus, les jésuites, les francs-maçons, ou encore un homme politique avec qui il n'a jamais été en relation. Même quand il prend comme persécuteur un parent ou un ami, il est rare qu'il ne lui associe pas une collectivité quelconque. Peu de délires subissent autant que le délire des persécutions l'influence des idées du moment, les persécuteurs étant toujours choisis parmi les puissants et les gens en vue de l'époque. Dans d'autres cas, les persécuteurs sont des abstractions, les esprits, les invisibles, ou des forces naturelles, la physique, l'électricité, etc., ou des êtres imaginaires que crée l'imagination de l'aliéné et auxquels il donne un nom fantaisiste. Le point de départ du délire des persécutions peut être une idée fautive acceptée sans discussion, mais il naît aussi d'hallucinations. Celles de l'ouïe sont les plus fréquentes et les premières en date : le malade entend la voix de ses persécuteurs qui l'injurient, blâment ses actes, le poussent à la violence, etc. Les hallucinations du goût et de l'odorat lui font croire qu'on veut l'empoisonner ; celles de la vue sont fort rares. Les hallucinations de la sensibilité générale, en provoquant des démangeaisons, des fourmillements, des douleurs lancinantes, de l'anesthésie ou de l'hyperesthésie, des sensations internes, etc., lui permettent d'accuser les divers agents physiques. Le malade persécuté est un des plus malheureux parmi les aliénés : il se croit toujours guetté par ses ennemis, il voit partout leurs complices et se défie de tout le monde. Aussi pour se délivrer de leurs poursuites a-t-il souvent recouru au suicide, à moins qu'il ne préfère leur faire porter la peine de ses souffrances, et alors il cherche à les tuer, convaincu qu'en le faisant il accomplira un acte de justice.

Le *délire hypocondriaque* est celui qui se rapporte exclusivement à des troubles imaginaires de la santé physique ; c'est une véritable forme d'aliénation avec illusions, hallucinations et conceptions délirantes. Dans sa forme

atténuée, ce délire n'est guère caractérisé que par la crainte des maladies et l'idée qu'on en est atteint ; le malade s'examine et se tâte sans cesse pour vérifier l'état de ses organes et considère comme pathologiques des phénomènes physiologiques. Tels sont les syphylophobes. A un degré plus élevé, le délire se base sur des hallucinations de la sensibilité générale : les hypocondriaques, gastralgiques au début, finissent par croire que leur estomac n'existe plus, qu'il est bouché, et refusent de manger ; d'autres se plaignent qu'ils ont dans le corps un serpent qui leur ronge le ventre, ou un crapaud ou des vers ; d'autres poursuivis par des hallucinations de l'odorat croient répandre une odeur fétide, etc. Ces malheureux fuient la société, s'astreignent à des régimes extraordinaires et prennent des tics bizarres qu'ils justifient toujours par le besoin de soigner leur santé.

Le *délire religieux* est caractérisé par une dévotion exagérée et des scrupules incessants. Il est entretenu par des hallucinations de la vue ou de l'ouïe : les malades conversent avec Dieu, la Vierge ou les saints, et voient des apparitions ; ils croient avoir une mission divine à remplir, se mortifient et refusent les aliments ou se mutilent, veulent faire du prosélytisme et reprochent aux membres du clergé leur indifférence religieuse. Ce délire est souvent lié à des idées érotiques, surtout chez la femme. Les aliénistes s'accordent à regarder le délire religieux comme un des états vésaniques dont le pronostic est le plus fâcheux ; il guérit rarement.

Les *conceptions délirantes érotiques* peuvent rester dans le domaine de l'idéal et revêtir une forme moitié amoureuse, moitié contemplative ; elles peuvent consister en une aspiration vers l'objet aimé à laquelle le délire donne un aspect particulier, surtout quand des hallucinations surviennent. Mais chez d'autres malades elles prennent un caractère grossier et excitent et même pervertissent l'instinct sexuel : c'est parmi eux que se rencontrent les satyriasiques, les nymphomanes, ceux qui recherchent les plaisirs contre nature et même la cohabitation avec les cadavres.

Les *idées de transformation corporelle* se rencontrent chez des malades qui s'imaginent être transformés en animaux ou avoir changé de sexe ou encore qui prennent les personnes qui les entourent pour d'autres personnes présentes ou absentes.

Les *idées délirantes avec conscience* s'observent dans toute une série d'états névropathiques connus sous les noms de *folie du doute, agoraphobie, claustrophobie, topophobie*, etc.

2° *Délire des actes*. Les actes des aliénés peuvent être provoqués par une idée délirante ou être spontanés ; dans ces cas, ils présentent un caractère commun, c'est l'irrésistibilité. Ce caractère est même si tranché qu'on a longtemps décrit les diverses formes de délire des actes sous le nom de monomanies impulsives. Les actes impulsifs sont en général précédés d'une période pendant laquelle les aliénés subissent l'influence de l'idée malade et luttent contre elle sans parvenir à la chasser. Quand l'accès survient, il s'accompagne d'un grand malaise physique, tremblement, congestion de la face, constriction à la gorge, qui disparaît une fois l'acte accompli et qui est remplacé par de la dépression pouvant aller jusqu'à la stupeur. Les actes auxquels peuvent se livrer les aliénés sous l'influence de leur délire sont extrêmement variables, MM. Ball et Ritti les rangent dans huit groupes principaux : La *tendance à la destruction* qui existe chez presque tous les aliénés et qui accompagne toutes les périodes d'excitation ; la *manie de collectionner* qui peut s'appliquer aux objets les plus répugnants et les plus inutiles à conserver ; la *tendance au vol* est fréquemment observée, mais elle est caractérisée par une inconscience absolue, le malade dérobandes objets quelconques et sans chercher à se cacher ; chaque malade dérobera de préférence telle ou telle variété d'objets et dans des circonstances presque toujours les

mêmes. Il est important de bien étudier tous les détails de l'exécution de ces vols pour éviter de les confondre avec le vol criminel. Le *suicide* est tantôt la conséquence d'une impulsion aussi soudaine qu'imprévue; d'autres fois il est longuement prémédité et désiré et coïncide alors avec la *lypémanie* ou avec des hallucinations. L'*homicide* est comme le suicide le résultat soit d'une impulsion instantanée, soit d'hallucinations comme dans le délire des persécutions où l'aliéné tue celui qu'il croit son persécuteur. L'*incendie* est commis sous l'influence de mobiles divers, exaltation maniaque, vengeance, désir de purifier un lieu que le malade dit être souillé, plaisir de voir les flammes allant jusqu'à l'extase, et enfin absence complète de motifs. Les *actes érotiques* sont des plus variés, et parfois marqués d'étrangeté et de perversité, tels sont ceux des *exhibitionnistes* et des *nécrophiles*: ils peuvent être le résultat d'une simple excitation génésique ou celui d'une excitation psychique. La *tendance aux boissons alcooliques ou excitantes* se produit sous forme d'impulsions dans lesquelles le plaisir de boire n'intervient pas: dipsomanie, éthéromanie, morphinomanie, etc.

Toutes les formes de délire que nous venons de signaler servent par leur présence à différencier entre elles les diverses formes d'aliénation mentale, elles ont donc une valeur diagnostique considérable; elles permettent également de préciser le pronostic dans beaucoup de cas. Leur connaissance offre un intérêt non moins grand au point de vue médico-légal en apprenant à reconnaître les cas où la responsabilité est atténuée ou abolie. L'étude des délires est du reste inséparable de celle de l'aliénation mentale et ne peut être faite complètement qu'à propos de chaque forme de folie.

DÉLIRE AIGU. — Le délire aigu est une affection accompagnée d'un grand désordre mental, à marche rapide et le plus souvent mortelle, qui présente absolument les mêmes symptômes que les délires fébriles en général, tels que ceux de la pneumonie et de la fièvre typhoïde, mais qui ne s'accompagne d'aucune affection organique connue suffisante pour expliquer l'intensité des désordres qui la caractérisent (Briand). Ses causes sont inconnues; on paraît chercher à en faire une maladie infectieuse, et elle se comporte comme si elle en était une. Briand a vu dans le sang des malades des bactéries spéciales, et j'ai de mon côté vu trois aliénés placés successivement dans le même lit mourir de délire aigu comme par contagion.

Des symptômes précurseurs précèdent pendant quelques jours l'apparition du délire aigu: changement de caractère, lassitude, insomnie, céphalalgie, etc.; les malades sont inquiets de la moindre chose et ont des idées d'empoisonnement et de persécution. La maladie éclate alors avec fracas et se caractérise par une violente excitation maniaque, qu'entretiennent des hallucinations terrifiantes. Le délire de ces malades est constant; ils parlent avec volubilité et incohérence; ils sont incapables de toute attention, s'agitent, grincent des dents et paraissent en proie à des terreurs continuelles. Des signes physiques graves accompagnent ces désordres intellectuels: la face est pâle, les pommettes rouges, la peau sèche; la langue est noire et sèche et les lèvres fuligineuses. La soif est vive, mais un spasme de la déglutition empêche l'introduction des liquides; la constipation est absolue et les vomissements sont fréquents. La température est toujours très élevée; elle rappelle celle de la fièvre typhoïde, mais elle est plus forte et oscille entre 39°,5 et 41°. La fièvre est continue avec de faibles rémissions matinales; le pouls, petit et tendu, atteint cent vingt à cent cinquante pulsations. Des complications sont fréquentes; citons parmi elles les congestions pulmonaires et rénales, l'endocardite et les eschares. Le délire aigu est presque toujours mortel, et le malade s'éteint dans un assoupissement graduel qui succède à son agitation. A l'autopsie on constate une congestion interne de tous les viscères, comme c'est la règle dans les maladies infectieuses; les méninges et la substance grise du cerveau

sont particulièrement hyperémies, la substance blanche est souvent aussi remplie d'îlots congestifs de teinte violacée; la moelle présente des altérations analogues. Le délire aigu se distingue de la manie aiguë par la fièvre qui est absente dans cette dernière; il est facile à confondre avec la fièvre typhoïde et les phlegmasies thoraciques, le rhumatisme cérébral, le delirium tremens fébrile, etc. Le traitement en est très incertain, les bains tièdes prolongés et les affusions froides en constituent le fond. Dr G. LEMOINE.

DELIRIUM TREMENS. Quand des individus spécialement prédisposés font abus pendant longtemps de boissons alcooliques, ils finissent par présenter des troubles fonctionnels nombreux et variés que des lésions organiques rendent plus tard définitifs. Ces troubles affectent en général une marche chronique qui peut cependant être traversée par des épisodes aigus dont le delirium tremens est le plus bruyant. A la suite d'une orgie, d'un traumatisme, d'un travail excessif, d'une émotion violente, ou d'une autre cause, apparaissent brusquement chez l'alcoolique des conceptions délirantes, des hallucinations, de l'excitation cérébrale, du tremblement, des troubles divers, dont l'ensemble constitue ce qu'on a appelé la folie alcoolique aiguë ou delirium tremens. La plupart des alcooliques peuvent en être frappés, mais ceux qui sont le plus prédisposés à cet accident sont les descendants de névropathes, les héréditaires qui boivent, non par occasion ou par habitude, mais parce qu'ils y sont invinciblement entraînés par leur constitution même, et qui peuvent être classés parmi les dipsomanes. Une cause occasionnelle est nécessaire pour faire éclater chez eux l'accès de delirium tremens; elle est des plus variables: un excès inusité de boisson, ou au contraire la privation de l'alcool journalier, un traumatisme accidentel ou opératoire, une maladie fébrile, surtout la fièvre typhoïde et la pneumonie, une hémorragie affaiblissant considérablement l'organisme, des chagrins, une forte émotion morale, etc.

Le delirium tremens peut éclater d'emblée, mais il est le plus souvent précédé de prodromes pendant quelques jours: insomnie, troubles sensoriels, céphalalgie, angoisse précordiale, désordres gastriques, etc. Tout à coup le délire éclate, le tremblement augmente, les hallucinations deviennent continuelles et terrifiantes, la physionomie du malade reflète un profond sentiment de terreur, l'agitation devient excessive et l'accès commence. Les illusions et les hallucinations y tiennent la première place; elles affectent surtout la vue et consistent en des visions d'animaux immondes ou fabuleux, de figures grimaçantes, de gens hostiles. Plus rarement le sens de l'ouïe est affecté, le toucher l'est encore moins souvent; ce sont des bourdonnements d'oreille, des sensations de brûlures, de piqûres, de fourmillements, etc. Ces hallucinations ont pour caractère commun d'être pénibles, terrifiantes et souvent agressives; tout ce que voit le malade est pour lui un sujet d'épouvante et semble le menacer, et l'agitation violente qu'il manifeste est dirigée contre les dangers imaginaires qui peuplent son imagination délirante. Elles sont très mobiles et changent d'objet à chaque instant; elles peuvent diminuer et même disparaître le jour, mais elles reviennent la nuit et redoublent alors d'intensité. Quand la guérison tend à s'opérer, les hallucinations nocturnes persistent les dernières. A ces désordres de l'intelligence il faut joindre des troubles de la motilité, notamment un tremblement général ou localisé à quelques muscles et constitué par des secousses qui se répètent de huit à dix fois par minute. Ce tremblement augmente beaucoup pendant les mouvements et s'accompagne d'incoordination de la marche. S'il persiste, il provoque de la faiblesse musculaire et une certaine impotence. Mais, chose curieuse, au milieu de l'agitation extrême, des cris et des vociférations du malade, ses fonctions physiques se font régulièrement et son cœur ne bat guère plus vite qu'à l'état normal. Il est cependant une forme de delirium qui s'accompagne d'une élévation de température qui peut aller jusqu'à 40° et même 42°. Elle

existe surtout chez les alcooliques qui se sont livrés à des excès de boisson considérables et n'est qu'une complication du delirium aigu apparaissant le troisième et le quatrième jour ; elle entraîne une aggravation rapide de l'état général, une prostration intellectuelle et musculaire, de la parésie, puis enfin du collapsus, et le malade succombe avec une température agonique qui dans le rectum peut dépasser 42°, 5. Cette forme seule comporte une gravité exceptionnelle, car, dans la majorité des cas, le delirium tremens guérit, après une durée de huit à vingt jours. Cependant le pronostic est toujours grave en raison de la fréquence des récidives qui altèrent chaque fois davantage la raison du malade et finissent par faire naître l'aliénation mentale et la démence. L'autopsie des sujets atteints de delirium tremens ne montre rien autre chose qu'une hyperémie intense des méninges et de la substance corticale surajoutée aux altérations anatomiques de l'alcoolisme chronique.

Le delirium tremens peut guérir spontanément ; néanmoins des médications nombreuses ont été dirigées contre lui, surtout contre ses formes graves ; toutes sont caractérisées par les doses énormes de médicament qu'il faut employer pour obtenir un résultat appréciable. L'opium fut employé le premier et avec succès par les médecins anglais qui préconisèrent ensuite la teinture de digitale, 24 gr. en deux fois (Jones), le haschich qui a les avantages sans les inconvénients de l'opium. Plus récemment la strychnine a été employée, avec grand succès, encore à dose très forte. Ces malades présentent réellement une résistance toute particulière à l'action des médicaments qui n'agissent que lorsque la quantité absorbée en est considérable.

D^r Georges LEMOINE.

DELISLE (Claude), géographe et historien français, né à Vaucouleurs (Lorraine) le 5 nov. 1644, mort à Paris le 2 mai 1720. Il se fit recevoir avocat, mais ne plaida que quelques années et vint se fixer à Paris, où il ouvrit des cours d'histoire et de géographie. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont : *Relation historique du royaume de Siam* (Paris, 1684, in-12) ; *Atlas historique et géologique* (Paris, 1718, in-4) ; *Abrégé de l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'en 1714* (Paris, 1731, 7 vol. in-12).

BIBL. : LENGLET DU FRESNOY, *Méthode pour étudier la géographie*, 1768, t. I^{er}. — DESSESSARTS, *les Siècles littéraires de la France, 1800-1803*, t. II, p. 278. — QUÉRAD, *la France littéraire*, 1828, t. II, p. 453.

DELISLE (Guillaume), géographe français, fils aîné du précédent, né à Paris le 28 févr. 1675, mort à Paris le 25 janv. 1726. Il montra fort jeune des dispositions pour l'étude de la géographie et donna, à l'âge de vingt-cinq ans, ses premiers ouvrages sur ce sujet. Ce fut le premier cartographe qui sut donner aux grands continents du globe leurs proportions vraies et les représenter à leur véritable place. Il fut reçu à l'Académie des sciences en 1702. Il fut choisi pour enseigner la géographie à Louis XV et sut l'y intéresser ; ce monarque le récompensa en créant pour lui le titre de premier géographe du roi (1718). Delisle a fait des cartes pour accompagner de nombreux ouvrages de voyages, ainsi que des cartes de géographie ancienne. Les recueils de l'Académie des sciences contiennent plusieurs mémoires de lui.

BIBL. : La même que pour l'article précédent.

DELISLE (Joseph-Nicolas), astronome français, frère du précédent, né à Paris le 4 avr. 1688, mort à Paris le 11 sept. 1768. Il fit ses études au collège Mazarin, se passionna de bonne heure pour l'astronomie et obtint en 1710 l'autorisation d'établir un observatoire rudimentaire dans le dôme du palais du Luxembourg. En 1714, il entra à l'Académie des sciences, fit en 1724 un voyage en Angleterre et partit en 1726 pour la Russie, où l'avait appelé Catherine I^{re} et où il fonda une école d'astronomie. Il y demeura jusqu'en 1747. Rentré en France, il établit un nouvel observatoire dans les combles de l'hôtel de Cluny et y poursuivit ses travaux jusqu'à sa mort. Meissier et Lalande

furent ses élèves. Outre une longue et précieuse suite d'observations astronomiques et climatologiques, on lui doit d'importants travaux sur la géographie et la physique générale. Il a publié de nombreux mémoires et notes dans les journaux et recueils scientifiques de son temps et a édité à part : *Abrégé des mathématiques* (Saint-Petersbourg, 1728, 3 vol. in-8) ; *Eclipses circumjovialium*, etc. (Berlin, 1734, in-4) ; *Mémoires pour servir à l'histoire et aux progrès de l'astronomie, de la géographie et de la physique* (Saint-Petersbourg, 1738, in-4) ; *Mémoire sur les nouvelles découvertes au nord de la mer du Sud* (Paris, 1752-53, in-4). Il avait rassemblé une riche collection de pièces astronomiques et géographiques ; le roi la lui acheta et elle fut réunie au dépôt de la marine.

L. S.

BIBL. : LALANDE, *Notice sur Delisle*, dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France* ; Paris, 1769, in-12.

DELISLE (Louis), dit de *La Croÿère*, astronome français, frère des précédents, mort à Avatcha (Kamtchatka) le 22 oct. 1741. Il entra à l'Académie des sciences en 1725, accompagna en Russie son frère *Joseph-Nicolas* (V. ci-dessus), explora la Laponie, les côtes de la Russie septentrionale, la Sibérie et mourut au Kamtchatka, épuisé par les fatigues. Il avait, au cours de ce long voyage, déterminé la position astronomique de nombreux points. Il a publié : *Recherches du mouvement propre des étoiles fixes* (*Mém. de l'Acad. des sciences de Paris*, 1727) ; *Observations astronomiques* (*Mém. de l'Acad. de Saint-Petersbourg*, 1729). Ses autres notes, demeurées manuscrites, sont conservées au dépôt de la marine.

DELISLE (Léopold-Victor), érudit, historien et bibliographe français, administrateur général de la Bibliothèque nationale, né à Valognes (Manche) le 24 oct. 1826. Fils d'un médecin, il manifesta dès le plus jeune âge une sympathie très marquée pour l'étude de l'histoire de France et ses sources et une prédilection naturelle pour l'histoire de sa province natale, la Normandie. Après avoir débuté par des recherches hagiographiques purement locales, que patronna et encouragea son compatriote Ch. de Gerville, il entra à l'École nationale des chartes (1845) qui a été la première étape d'une vie déjà merveilleusement remplie. Attaché à la publication des grands cartulaires de France, entreprise par Benjamin Guérard, son maître (1850), puis au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1852), il profita de cette situation pour éclaircir un grand nombre de difficultés paléographiques, pour faire connaître au public les richesses inconnues du premier établissement scientifique de France et pour découvrir de précieux textes relatifs à notre histoire nationale. L'entrée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1857), la croix de chevalier (1859), puis d'officier (1877) et de commandeur (1883) de la Légion d'honneur, la nomination de conservateur du département des manuscrits (1871) en remplacement de N. de Wailly, puis d'administrateur général de la Bibliothèque (1874) en remplacement de Jules Taschereau, furent les récompenses successives d'un labeur toujours croissant et toujours utile. On ne saurait oublier les services qu'il rend depuis de longues années à la science comme membre de la commission du *Recueil des historiens de la France*, comme président du conseil de perfectionnement de l'École des chartes, du comité des travaux historiques et des congrès annuels d'histoire et de philologie à la Sorbonne. Il faut apprécier deux hommes en lui, le savant et l'administrateur : rares sont ceux qui peuvent allier les qualités qui distinguent l'un et l'autre et qui n'ont pas une tendance trop grande à effacer l'un aux dépens de l'autre. Nous ne pouvons songer à énumérer ici tous les travaux et toutes les publications dues à la prodigieuse activité de M. L. Delisle ; nous nous contenterons de signaler les principales, renvoyant pour le surplus aux listes de M^{me} N. Oursel et de M. G. Pawlowski qui les énumèrent en détail. Un très grand nombre a été publié dans des recueils très connus tels que la *Bibliothèque de l'École des chartes*, les *Notices et Extraits des manu-*

scrits, les *Mémoires* et les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, les publications de la Société de l'histoire de France, de la Société de l'histoire de Paris, de la Société des antiquaires de France, de la Société des antiquaires de Normandie. Une mention spéciale est due aux travaux suivants : *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge* (Evreux, 1851, in-8); *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi* (Caen, 1852, in-8); *Vie de Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges* (Orléans, 1853, in-8); *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* (Paris, 1856, in-8); *Vie du bienheureux Thomas Hélie de Biville, composée au XIII^e siècle par Clément* (Cherbourg, 1860, in-8); *Essai de restitution d'un volume des *Olim* perdu depuis le XVI^e siècle ou Livre des enquêtes de Nicolas de Chartrès, servant d'introduction au t. I de l'Inventaire des arrêts du Parlement de Paris* publié par les Archives nationales (Paris, 1863, in-4); *Recueil des jugements de l'échiquier de Normandie au XIII^e siècle* (Paris, 1864, in-4); *Documents sur les fabriques de faïences de Rouen* (Valognes, 1867, in-8); *Rouleaux des morts du IX^e au XV^e siècle* (Paris, 1866, in-8); *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte* (Valognes, 1867, in-3); *Notice sur le cartulaire du comté de Rethel* (Paris, 1867, in-8); *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* (puis nationale), *étude sur la formation de ce dépôt* (Paris, 1868-1884, 3 vol. in-4 et atlas de 54 pl.); *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois* (Rouen, 1871, in-8); *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel* (Rouen, 1872-1873, 2 vol. in-8); *Notes sur les poésies de Haudri, abbé de Bourgueil* (Paris, 1872, in-8, extr. de la *Romania*); *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis* (Paris, 1873, in-4); *Mandements et actes divers de Charles V recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1874, in-4); *Bibliotheca Bigotiana manuscripta*, catalogue des manuscrits rassemblés au XVII^e siècle par les Bigot, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale (Rouen, 1877, in-8); *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui* (Paris, 1879, in-4); *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880, in-8 et atlas); *l'Auteur du Grand Coutumier de France* (Paris, 1882, in-8); *Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première partie du XIX^e siècle* (Paris, 1883, in-4); *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans* (Paris, 1883, in-4); *le Premier Registre de Philippe-Auguste*, reproduction héliotypique du manuscrit du Vatican (Rome et Paris, 1883, in-4); *les Livres d'heures du duc de Berry* (Paris, 1884, in-4, extr. de la *Gazette des beaux-arts*); *le Sacramentaire d'Autun* (Paris, 1884, in-4, extr. de la *Gazette archéologique*); *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne découvertes à Vergy* (Rome, 1884, in-8, extr. des *Mélanges de l'École française de Rome*); *Anciens Catalogues des évêques des églises de France* (Paris, 1884, in-4, extr. de l'*Histoire littéraire*); *Testament de Blanche de Navarre, reine de France* (Paris, 1885, in-8); *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IX^e siècle* (Paris, 1886, in-4); *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* (Paris, 1886, in-4 et atlas); *les Miracles de Notre-Dame, rédaction en prose de Jean Miélot* (Paris, 1886, in-8, extr. du *Bulletin du comité des travaux historiques*); *Instructions pour la rédaction d'un inventaire des incunables des bibliothèques de France* (Lille, 1886, in-8, extr. du *Bulletin des bibliothèques et des archives*); *Durand de Champagne, franciscain* (Paris, 1887, in-4, extr. de l'*Histoire littéraire de France*); *Deux Manuscrits de l'abbaye de Flavigny au X^e siècle* (Dijon, 1887, in-4); *l'Évangélaire de Saint-Vaast d'Arras* (Paris, 1887, in-4); *Catalogue des manuscrits anciens et des chartes de la*

collection J. Desnoyers (Le Puy, 1888, in-8); *Fragment d'un registre des enquêteurs de Saint-Louis* (Paris, 1889, in-8); *Instructions pour la mise en ordre des livres d'une bibliothèque* (Lille, 1889, in-8, extr. du *Bulletin des bibliothèques et des archives*); *le Formulaire de Tréguier* (Orléans, 1889, in-8); *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* (Paris, 1889, in-4). — Chaque voyage de M. L. Delisle a été un nouveau service rendu à la science; il a étudié sur place quelques manuscrits des bibliothèques de Lyon, de Bruxelles, de Leyde, de La Haye, de Londres, de Copenhague, de Rome, qui ont fait l'objet de notices diverses. On lui doit encore la publication des *Mémoires et notices de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du dép. de l'Eure*, avec M. Louis Passy (Evreux, 1862-1872, 6 vol. in-12); la préface du *Monasticon Gallicanum* de Peigné-Delacourt (Paris, 1874, 2 vol. in-4); l'avertissement placé en tête du *Choix de documents géographiques conservés à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1883, in-fol.); la publication de l'*Album paléographique ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales* (Paris, 1887, in-fol.); une part sérieuse de collaboration aux t. XXII et XXIII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, entrepris jadis par les bénédictins; enfin une part dans la récente publication du *Choix de lettres d'Eugène Burnouf* (Paris, 1891, in-8) dont il a épousé une des filles. Actuellement, M. L. Delisle termine l'impression du t. XXIV du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* qu'il fera précéder d'une étude sur le rôle et la fonction des baillis depuis le XIII^e siècle. — Nous n'avons encore examiné qu'une partie de la vie de l'infatigable travailleur; il nous reste à dire un mot de son rôle en tant qu'administrateur du grand établissement qu'il dirige depuis 1874. Grâce à lui, les dons de livres et de manuscrits se sont multipliés à la Bibliothèque nationale; par un désir de centralisation que d'aucuns pourront trouver exagéré, il y a incorporé la bibliothèque des Sociétés savantes, les bibliothèques des châteaux de Compiègne et de Fontainebleau et échangé à bon escient avec des dépôts départementaux (notamment Cluni en 1881) d'incomparables richesses; il a organisé en diverses occasions, notamment à propos du deuxième centenaire de la mort de Corneille (1884), des expositions fort intéressantes; il a établi un service de catalogues sur fiches mises à la disposition du public (salle des imprimés); il a créé le *Bulletin des publications étrangères*, puis le *Bulletin des publications françaises*, qui paraissent annuellement et enregistrent les accroissements successifs du département des imprimés; il ne néglige aucune vente publique pour accroître la richesse de son dépôt; il a obtenu des pouvoirs publics de forts crédits supplémentaires pour le bon fonctionnement de son administration et l'augmentation du personnel nécessaire pour prolonger les heures d'ouverture de la salle de travail des imprimés. Mais son œuvre n'est pas terminée et, bien secondé par ses employés, il peut encore beaucoup pour la satisfaction des intérêts de tous. Les lenteurs du service des recherches pourraient être facilement diminuées; les ouvrages nouveaux mis plus rapidement à la disposition des demandeurs; la création d'une salle spéciale des périodiques, bien organisée, s'impose; l'ouverture des salles de travail (autres que les imprimés) jusqu'à six heures serait bien accueillie du public: ces réformes auxquelles songe depuis longtemps M. L. Delisle ne peuvent manquer d'être faites sous son administration, tant il lui tient à cœur de développer la bonne organisation établie sous ses ordres, dans les divers services, depuis dix-sept ans. Au département des manuscrits où il a longtemps vécu, il y a de nombreux inventaires et index écrits de sa main et c'est ici le lieu de mentionner l'*Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale sous les nos 8823-18613*, pour faire suite au catalogue de 1744 (Paris, 1863-1871, 5 fasc. in-8, extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*),

l'Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, t. I, *Théologie* (Paris, 1876, in-8), bientôt suivi du t. II, *Jurisprudence, Sciences et Arts* (Paris, 1878, in-8); *l'Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds de Cluni* (Paris, 1884, in-8); les *Collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale*, catalogue analytique (Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8), auquel nous ajouterons un intéressant *Rapport sur les collections du département des imprimés de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1885, in-8, extr. du *Bulletin des bibliothèques et des archives*). Enfin, c'est à partir de 1883 que se placent les négociations heureusement entamées par M. L. Delisle au sujet des manuscrits des fonds Libri et Barrois acquis en 1847-1849 par le trop fameux collectionneur anglais lord Ashburnham. Celui qui, dès 1866, avait avec une étonnante sagacité démontré, sans le voir, l'origine frauduleuse de quelques-uns des volumes de cette collection, dans une brochure : *Observations sur l'origine des manuscrits de la collection de M. Barrois* (Paris, 1866, in-8, extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*), était admirablement placé pour profiter de la mort de lord Ashburnham et des dispositions de son fils, et recouvrer ce qui avait été jadis enlevé par des mains criminelles aux bibliothèques de Lyon, de Tours, d'Orléans, de Troyes. Il part en campagne, apporte des preuves convaincantes qu'il imprime à un nombre considérable d'exemplaires : *les Très Anciens Manuscrits du fonds Libri dans les collections d'Ashburnham Place* (Paris, 1883, in-12), intéresse la presse à ses revendications patriotiques, publie divers rapports à la suite de chacun de ses voyages et à la suite de ses démarches, et réussit, en 1888, grâce à l'intervention du libraire Trübner, à négocier, après l'Italie et l'Allemagne, une acquisition heureuse dont tous les détails se trouvent racontés dans la longue préface que M. L. Delisle a écrite pour son *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888, in-8). Au même sujet se rattache sa *Notice sur les manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne de Florence* (Paris, 1886, in-4). On peut voir par ces longues énumérations de titres, encore qu'elles sont insuffisantes, quelle est l'extrême vigueur de travail dont M. L. Delisle fait preuve depuis quarante-cinq ans et quelle variété de renseignements on peut espérer rencontrer dans le nombre toujours croissant de ses publications.

H. STEIN.

BIBL. : M^{me} N. OURSEL, *Nouvelle Biographie normande*; Paris, 1886, t. I, in-8, v^o Delisle. — G. PAWLOWSKI, *les Maîtres bibliographes français et les grands bibliophiles d'aujourd'hui*; M. Léopold Delisle, dans le *Livre*, t. IX, 1887, pp. 257-271, avec portrait.

DELISLE DE LA DRÉVETIÈRE (Louis-François), auteur dramatique français, né à Suze-la-Rousse (Drôme), mort en nov. 1756. On lui doit un certain nombre de comédies qui ne manquent point de talent et d'esprit, et qui ont été représentées longtemps avec beaucoup de succès. Nous citerons : *Arlequin Sauvage* (Paris, 1722, in-8), comédie en trois actes en prose; *Timon le Misanthrope* (1722, in-8, plus. éd.), comédie en trois actes; *le Faucon et les Oies de Boccace* (1725, in-12), comédie en trois actes; *le Valet auteur* (1738, in-12), comédie en trois actes en vers; *Danaüs* (1784, in-12), tragi-comédie en trois actes en vers; un poème : *Essai sur l'amour-propre* (1738, in-8). On a donné un recueil de ses œuvres : *Théâtre et Poésies* (Paris, s. d., in-12).

DELISLE DE SALES (Jean-Claude IZOUARD, et non ISOARD, dit), fécond polygraphe français, né à Lyon le 29 avr. 1744, mort à Paris le 22 sept. 1816. Il abandonna de bonne heure la congrégation de l'Oratoire dans laquelle il était entré, pour suivre la fortune du parti encyclopédique. La *Philosophie de la Nature* (1769, 3 vol. in-12; 1774, 6 vol. in-12; 1777, 6 vol. in-8), vaste et déclamatoire compilation qu'il publia sous le pseudonyme d'*Ophélie de la Pause*, serait oubliée aujourd'hui si l'auteur n'avait été décrété de prise de corps par le Châtelet et

acquitté après un emprisonnement qui ne fut qu'un long triomphe; quoique pauvre, il fit distribuer aux autres prisonniers le montant d'une souscription ouverte en sa faveur. Il continua de produire avant, pendant et après la Révolution, sans qu'aucun de ces nouveaux écrits ramenât sur lui d'une façon durable l'attention publique. Lors de la création de l'Institut par la Convention, Delisle de Sales fit partie de la deuxième classe (équivalent à l'ancienne Académie des inscriptions) et fut maintenu au même titre dans la réorganisation de 1803. Parmi les soixante-quatorze ouvrages dont il reconnaissait la paternité, nous nous contenterons ici de citer les moins oubliés d'entre eux : *la Bardinade ou les Noces de la stupidité* (1765, in-8), poème satirique dont un chant (le 10^e) lui appartenait au même titre sans doute que les neuf autres désavoués par lui; *Lettres de Brutus sur les chars anciens et modernes* (1774, in-8); *Histoire philosophique du monde primitif* (1779, 3 vol. in-12); *Histoire des hommes* (1781 et suiv., 82 vol. in-12 et 3 atlas in-4), en société avec Meyer et L.-S. Mercier; *Ma République : auteur Platon, éditeur J. de Sales* (1791, 12 vol. in-12); *Philosophie du bonheur* (1796, 2 vol. in-8); *A l'Institut national, sur la destitution des citoyens Carnot, Barthélemy, Pastoret, Sicard et Fontanes* (25 ventôse an VIII), protestation honorable contre les décrets de proscription du 18 fructidor; *Mémoire en faveur de Dieu* (1802, in-8), dont le titre bizarre est demeuré célèbre; *Vie littéraire de Forbonnais* (1801, in-8); *Mémoire de Candide sur la liberté de la presse, la paix générale, etc.* (1802, in-8); *Malesherbes ou Mémoires sur la vie publique et privée de ce grand homme* (1803, in-8); *Louis XV et Louis XVI* (1803, in-12), quatrième volume de la suite des *Éléments de l'histoire de France*, de Millot, qui fut saisi et détruit; *Histoire de la Révolution de France*, de Bertrand de Molleville (t. XI-XIV), désavoués par l'auteur à qui le titre les attribuait; *Essai sur le journalisme depuis 1735 jusqu'en 1800* (1811, in-8), suivi de la *Défense* de cet ouvrage (1813, in-8), etc. Delisle de Sales avait rassemblé une bibliothèque considérable, particulièrement riche pour la période révolutionnaire, et dont il a publié une *Analyse* (1810, in-8), à laquelle il faut joindre un *Supplément essentiel* (s. d., in-8). Elle fut dispersée aux enchères en 1818, et le résultat matériel fut loin d'atteindre le chiffre élevé auquel son propriétaire avait primitivement porté ses prétentions.

M. TOURNEUX.

BIBL. : VOLTAIRE, *Correspondance générale*. — GRIMM, *Correspondance littéraire*.

DÉLIT. I. Droit. — Le mot *délit*, du latin *delictum*, supin du verbe *delinquere*, formé lui-même de *de* et de *linquere*, — abandonner, quitter, s'écarter, — éveille l'idée d'une déviation, d'un éloignement du droit chemin, de la règle. *Delinquer*, c'est sortir de la voie tracée, comme *transgresser* — de *trans* et de *gredi* — c'est passer au delà, franchir, et *enfreindre*, de *in* et de *frangere*, c'est rompre, briser l'obstacle, c.-à-d. la barrière morale ou la loi. Le délit est donc, d'une manière générale, la violation d'un droit. C'est là l'élément essentiel, l'élément permanent que l'on retrouve toujours, bien que ce mot ait été pris, selon les temps et selon les lieux, dans les acceptions les plus diverses. En droit romain, les infractions pénales proprement dites se trouvaient plus spécialement désignées par la qualification de *crimina*. Ces infractions étaient frappées de plusieurs sortes de peines. Mais, en cette matière, la répression ne profitait jamais à la partie lésée et l'auteur du fait était poursuivi devant des juridictions particulières et dans des formes absolument distinctes de la procédure ordinaire. On appelait de préférence *délits* ou *quasi-délits* les faits illicites de nature à causer à autrui un préjudice dont la sanction et la réparation étaient réglementées par les principes du droit civil. Bien que ces faits fussent compris sous la dénomination de *délits* privés, *delicta privata*, ils n'en avaient pas moins pour conséquence d'obliger celui qui s'en était rendu coupable

non seulement à réparer le dommage occasionné par sa faute, mais en outre à payer une certaine somme d'argent, et d'engendrer, à cet effet, une action pénale qui avait pour objet l'enrichissement de la victime et l'appauvrissement du délinquant. Les impubères *infantes*, ainsi que les impubères *infantia proximi* étaient incapables de s'obliger par leurs délits ou par leurs quasi-délits aussi bien que par leurs contrats. Il en était de même des fous. On ne saurait, en effet, imputer ni imprudence ni dol à qui n'est pas moralement responsable. Mais, par la même raison, cette règle ne s'étendait ni à l'esclave, ni au prodigue interdit, ni à l'impubère, *pubertati proximus*. Les délits privés que mentionnent les Institutes sont au nombre de quatre : 1° le *furtum* ou vol simple ; 2° la *rapina* ou vol avec violence ; 3° l'*injuria* ; 4° le *damnum legis aquiliae*. On se bornera à énoncer succinctement les principes qui les régissent. Les éléments constitutifs du *furtum* sont les suivants : un fait matériel, la *contractatio rei* ; un fait intellectuel, l'*animus furandi* ; le préjudice, *lesio alicujus*, et l'intention de s'enrichir aux dépens d'autrui, *animus lucri*. Dans l'ancien droit romain, les distinctions entre les différentes espèces de vol étaient nombreuses. Une seule fut conservée par Justinien, celle du *furtum manifestum* et du *furtum nec manifestum*. Pour qu'il y eût *furtum manifestum*, le voleur devait avoir été surpris le jour même du vol, avant d'avoir porté à destination la chose par lui soustraite. Le *fur manifestus* était frappé d'une peine beaucoup plus sévère que le *fur nec manifestus*. Le vol donnait naissance à deux sortes d'actions nettement distinctes. Les *actiones rei persecutoriae* avaient pour objet la réparation du préjudice. L'action *furti* tendait à infliger au coupable une répression pécuniaire. En ce qui concerne la *rapina*, les quatre conditions ci-dessus énumérées étaient également constitutives du délit. Mais, au lieu d'une soustraction clandestine, il fallait ici que l'enlèvement eût été commis avec violence. Ce fait était sanctionné par l'action *vi bonorum raptorum* qui tendait au quadruple. L'injure pouvait avoir lieu *re aut verbis* ; *re*, par des voies de fait ; *verbis*, par des paroles offensantes. Elle était simple ou grave. Il appartenait au juge d'en apprécier le caractère. Elle était aussi directe ou indirecte, selon qu'elle visait personnellement la victime ou qu'elle l'atteignait seulement dans la personne d'autrui. L'injure n'ayant pas pour effet d'amoindrir le patrimoine de l'offensé, n'engendrait qu'une action purement pénale, l'*actio injuriarum*. Enfin, le *damnum legis aquiliae* consistait dans le dommage occasionné à la propriété matérielle d'autrui. Cette loi ne frappait pas la simple négligence, mais seulement le dol ou la faute *in committendo*. De plus, elle n'atteignait que le préjudice causé sans droit, et ne s'appliquait ni au cas de contrainte, ni au cas de légitime défense. La partie lésée réclamait une indemnité par l'*actio legis aquiliae*, action qui présentait, le cas échéant, un véritable caractère pénal, en ce sens que, dans certaines hypothèses, la condamnation pouvait dépasser le montant de la réparation légitimement due au demandeur. Quant aux quasi-délits, Justinien en signale également quatre exemples. Le premier de ces quasi-délits a lieu quand un juge fait le procès sien, *litem suam facit*. Le second, poursuivi par l'*actio de effusis vel dejectis*, est imputé à celui qui a jeté sur la voie publique un objet dont la chute a blessé une personne ou endommagé une chose. Le troisième, qui donne naissance à l'*actio de suspensis*, existe par ce seul fait qu'un corps quelconque, imprudemment suspendu risque, en tombant, d'atteindre un passant. Le dernier est reproché aux maîtres de navires ou aux hôteliers que la loi romaine considère comme responsables des vols dont leurs employés se sont rendus coupables au préjudice des voyageurs. On voit par la simple énumération que nous venons de faire qu'il n'y avait pas à Rome une ligne de démarcation bien nettement tracée entre le délit et le quasi-délit, et tous les faits illicites non prévus par les Institutes pouvaient recevoir indifféremment l'une ou l'autre qualification.

L'ancien droit français, au contraire, a distingué en matière civile le délit et le quasi-délit, et caractérisé le premier par l'intention de nuire, le second par le défaut d'une volonté coupable. « On appelle délit, dit Pothier, le fait par lequel une personne, par dol ou malignité, cause du dommage ou quelque tort à une autre. Le quasi-délit est le fait par lequel une personne, sans malignité, mais par une imprudence qui n'est pas excusable, cause quelque tort à une autre. » En droit pénal, les infractions étaient divisées en crimes et en délits. Cette dernière expression s'appliquait aux faits constituant des contraventions aux règlements particuliers relatifs à la police de l'Etat. Selon Muyart de Vouglans, les délits se distinguent des crimes par la manière de les punir, par celle de les poursuivre et enfin par la qualité des juges qui doivent en connaître. En ce qui concerne la peine, les crimes étaient punissables de leur nature même, comme troublant directement l'ordre public ; les délits n'étaient répréhensibles qu'en tant qu'ils étaient la violation d'une défense émanée de la puissance publique. Quant à la poursuite, les crimes faisaient l'objet d'une procédure extraordinaire ; les délits étaient jugés sommairement à l'audience. Enfin, les crimes étaient de la compétence de tous les juges ordinaires, en général ; la connaissance des délits était attribuée à certains juges proposés spécialement à cette partie de la justice contentieuse. Les jugements, en cette matière, étaient ordinairement exécutoires par provision et nonobstant appel. Ils étaient même quelquefois rendus en dernier ressort par le lieutenant-général de police de la ville de Paris. Muyart de Vouglans distingue dix catégories de délits se rattachant aux matières suivantes : 1° le culte extérieur de la religion ; 2° les mœurs ; 3° les jeux défendus ; 4° les mendians, vagabonds et gens sans aveu ; 5° les contrebandiers ; 6° les esclaves des colonies ; 7° la librairie et l'imprimerie ; 8° les vivres et les boissons ; 9° la sûreté et la commodité des rues de villes, et le port d'armes sans permission ; 10° la police des campagnes, en fait de bois, de chasse et de pêche.

Dans notre droit civil actuel, comme dans l'ancien droit, il y a un délit ou quasi-délit suivant que le fait illicite a été commis avec ou sans intention de nuire. Cette matière se trouve réglementée par les art. 1382 et suivants du C. civ. Aux termes de ces dispositions, tout fait qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à la réparer. Chacun est également responsable du préjudice qu'il a causé à autrui, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. Dans un cas comme dans l'autre, il faut qu'il y ait faute. Or, tout fait ayant pour effet de léser une personne dans ses intérêts ne constitue pas nécessairement une faute. L'exercice régulier d'un droit n'en est jamais une, quelles qu'en soient d'ailleurs les conséquences. On doit ajouter encore que l'auteur du fait doit être *doli capax*, pour qu'il y ait vraiment faute de sa part et partant que l'action puisse lui être imputable. Les fous, par exemple, ou les enfants en bas âge ne peuvent avoir à répondre du préjudice qu'ils occasionnent. Si la faute n'a pas été dommageable, aucune indemnité ne saurait être réclamée à celui qui l'a commise. C'est ainsi que la plus grave imprudence ou qu'un fait, si coupable soit-il, ne peut engager la responsabilité civile de l'agent, si, pour une cause ou une autre, celui qui a failli en être la victime n'a pas eu, en réalité, à en souffrir. L'art. 1384 dispose qu'on est responsable non seulement du dommage qui résulte de son propre fait, mais encore de celui qui est le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. Le père et la mère après le décès du mari, peuvent être poursuivis au point de vue purement civil, pour le préjudice causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux ; les maîtres et les commettants pour le préjudice causé par leurs domestiques ou préposés, dans les fonctions auxquelles ils les ont employés ; les instituteurs et les artisans pour le préjudice causé par leurs élèves et apprentis, pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance. La

responsabilité ci-dessus disparaît si les père et mère, instituteurs et artisans, prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité. Mais les maîtres et commettants ne sont pas admis à bénéficier de cette exception et il a même été jugé que la responsabilité du maître est principale et non subsidiaire, et qu'elle n'est pas subordonnée à l'insolvabilité du domestique. Enfin, sont encore responsables : 1° le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, par suite du dommage occasionné par cet animal, soit qu'il fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ; 2° le propriétaire d'un bâtiment, par suite du dommage occasionné par sa ruine, lorsqu'elle est le résultat d'un défaut d'entretien ou d'un vice de construction.

En droit criminel, le mot délit, pris *lato sensu*, s'applique à toute infraction à la loi pénale. C'est là le sens que lui avait donné l'article 4 du code des délits et des peines du 3 brumaire an IV : « Faire ce que défendent, ne pas faire ce qu'ordonnent les lois qui ont pour objet le maintien de l'ordre social et la tranquillité publique est un délit. » La violation d'une loi antérieure, voilà donc la première condition pour qu'il y ait fait punissable. Notre code pénal est formel sur ce point. Il déclare qu'aucun acte ne peut être frappé d'une peine qui n'était pas prononcée par la loi avant qu'il fût commis. En matière pénale, les délits peuvent faire l'objet de classifications multiples. Les principales divisions auxquelles ils ont donné lieu sont les suivantes : 1° *Délits intentionnels et délits non intentionnels*. Les premiers sont ceux dont l'intention de nuire est un élément constitutif ; les seconds, ceux qui tombent sous le coup de la loi, alors même que cette intention fait défaut. 2° *Délits d'action et délits d'inaction*. Les uns consistent à enfreindre une disposition prohibitive, les autres à désobéir à une disposition impérative de la loi. Il y a délit d'inaction dans le fait, par exemple, de ceux qui, le pouvant, auront refusé ou omis de prêter le secours dont ils sont requis, dans les circonstances d'accidents, tumulte, naufrage, inondation, incendie ou autres calamités. 3° *Délits simples et délits collectifs*. Les délits simples qui embrassent presque la totalité des infractions sont ceux dans lesquels le législateur frappe un acte unique et isolé ; les délits collectifs ou d'habitude sont ceux qui, comme l'usure ou l'excitation des mineurs à la débauche, ne sont atteints par la loi qu'autant qu'il y a réunion de plusieurs faits identiques. 4° *Délits instantanés et délits continus ou successifs*. Ceux-là sont achevés à l'instant même où ils se commettent ; ceux-ci peuvent se prolonger pendant un temps indéfini. C'est ainsi qu'il faut voir, dans le meurtre, un délit instantané, et un délit successif dans la séquestration illégale. 5° *Délits flagrants et délits non flagrants*. Le flagrant délit est celui qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre. La loi répute aussi flagrant délit le cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique, et celui où, dans un temps voisin du délit, il est trouvé saisi d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice. Cette distinction présente un très grand intérêt, en droit criminel, notamment au point de vue de l'arrestation, de la procédure et de la pénalité. Les dispositions du code ont été, à cet égard, partiellement remaniées par la loi du 20 mai 1863. 6° *Délits ordinaires et délits spéciaux*. Il y a délit ordinaire ou délit spécial, suivant que le fait est prévu et puni par le code pénal ou par une loi distincte ou bien encore, suivant qu'il est déféré à une juridiction de droit commun ou à une juridiction particulière. 7° *Délits politiques et délits non politiques*. Pour déterminer d'une façon précise si un délit est ou non politique, M. Ortolan propose le critérium suivant : « Quelle est la personne directement lésée par ce délit ? L'Etat. Dans quelle sorte de droit l'Etat se trouve-t-il lésé ? Dans un droit touchant à son organisation sociale ou politique. Quel genre d'intérêt a-t-il à la répression ? Un intérêt touchant à cette organisation sociale ou politique. » Les délits politiques sont l'objet, dans certains cas, d'une répression

d'un ordre spécial, et ne peuvent plus, dans notre législation actuelle, être frappés de la peine capitale. 8° *Crimes, délits de police correctionnelle et contraventions de simple police*. Cette classification est, à beaucoup près, la plus importante du droit criminel. C'est d'ailleurs la seule qui ait été expressément consacrée par notre code pénal dont l'art. 1^{er} est ainsi conçu : « L'infraction que les lois punissent des peines de police est une contravention. L'infraction que les lois punissent de peines correctionnelles est un délit. L'infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante est un crime. » Ici, on le voit, le mot délit est pris *stricto sensu*, par opposition aux contraventions et aux crimes qui sont des délits *lato sensu*. Les peines correctionnelles sont l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction, l'amende et l'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille. Les faits qui en sont passibles sont jugés par les tribunaux de première instance. Toutefois, si par suite des débats une infraction dégénère en simple délit, après avoir été d'abord qualifiée crime et renvoyée comme telle devant la cour d'assises, celle-ci prononcera la peine établie par la loi, bien que l'affaire, par sa nature, échappe, en principe, à la compétence de cette juridiction.

On voit par ce qui précède combien sont profondes, dans notre droit, les différences qui séparent le délit civil et le délit criminel. Souvent, à la vérité, ils pourront l'un et l'autre se rencontrer dans un même fait. Mais souvent aussi le premier existera indépendamment du second, comme le second existera indépendamment du premier. L'acte préjudiciable à autrui, commis avec intention de nuire, tel est le délit civil, cette double condition suffit. Pour que ce délit civil constitue en même temps un délit criminel, il faudra qu'il soit encore une infraction à la loi pénale. Or, si les faits dommageables les plus graves ont été généralement punis par le code, le législateur n'a pu ou n'a voulu réprimer. Ainsi celui qui conserve frauduleusement un objet qui lui a été adressé par erreur ne commet pas un vol ; car la chose a été remise et pour qu'il y ait vol, il faut qu'elle ait été appréhendée contre le gré du propriétaire. Mais il y a là un délit civil de nature à entraîner contre son auteur une condamnation à des dommages-intérêts. Il y aurait également un délit purement civil dans le fait de celui qui serait arrivé à obtenir le versement d'une certaine somme d'argent en persuadant l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire par des allégations mensongères. Ce fait ne pourrait être considéré comme une escroquerie qu'autant que ces allégations mensongères auraient été doublées d'actes matériels capables de constituer des manœuvres frauduleuses. A l'inverse, l'homicide par imprudence est un délit criminel. Ce n'est pas un délit civil, puisqu'on n'y rencontre pas l'intention de nuire.

La distinction des délits à la fois civils et criminels et des délits purement civils offre un très grand intérêt pratique, au point de vue de la prescription de l'action civile et de la juridiction devant laquelle cette action peut être intentée. Dans le premier cas, elle se prescrit, comme l'action publique, par dix ans s'il s'agit d'un crime, par trois ans s'il s'agit d'un délit correctionnel et par un an s'il s'agit d'une contravention, et elle peut être portée indifféremment devant le tribunal civil ou devant le tribunal criminel. Dans le second cas, elle se prescrit par trente ans et elle ne peut être exercée que devant le tribunal civil.

J. CHANCEL.

Cumul des délits (V. CUMUL).
 DÉLIT D'AUDIENCE (V. AUDIENCE).
 DÉLIT DE CHASSE (V. CHASSE).
 DÉLIT DE GRANDE VOIRIE (V. VOIRIE).
 DÉLIT DE PÊCHE (V. PÊCHE).
 DÉLIT DE PRESSE (V. PRESSE).

DÉLIT FORESTIER (V. FORÊT).

DÉLIT MILITAIRE. — Les peines qui peuvent être prononcées par les tribunaux militaires s'appliquent en matière de crime et en matière de *délit*. Les peines en matière de délit sont : la destitution, les travaux publics, l'emprisonnement, l'amende. Les délits sont commis pour faute : 1° contre le devoir militaire ; 2° révolte, insubordination, rébellion ; 3° abus d'autorité ; 4° insoumission ; 5° désertion à l'intérieur ou à l'étranger ; 6° vente, détournement, mise en gage et recel des effets militaires ; 7° vol ; 8° destruction d'armes ou d'effets militaires ; 9° faux en matière d'administration militaire ; 10° corruption, prévarication et infidélité dans le service et dans l'administration militaire ; 11° usurpation d'uniformes, costumes, insignes, décorations et médailles. La faute commise est qualifiée, en la même matière de crime ou de délit, suivant la gravité des circonstances ; ainsi tout militaire qui, étant en faction ou en vedette, abandonne son poste sans avoir rempli sa consigne est puni de la peine de mort (crime) s'il était en présence de l'ennemi ou de rebelles armés, et seulement de deux ans à cinq ans de travaux publics (délit) si, hors le cas de présence de l'ennemi ou de rebelles armés, il était sur un territoire en état de guerre, ou en état de siège. Dans les autres cas, l'emprisonnement est de deux mois à un an. Toute condamnation prononcée contre un officier, par quelque tribunal que ce soit, pour délit de vol, banqueroute frauduleuse, abus et blanc seing pouvant compromettre la personne ou la fortune du signataire, filouterie, etc., entraîne de plein droit la perte du grade.

DÉLIT POLITIQUE. — La loi n'a pas défini ce qu'il faut entendre par délit politique, et il est assez difficile de le déterminer exactement. D'une manière générale, on peut dire qu'un délit est politique lorsqu'il lèse directement l'Etat dans un droit touchant à son organisation sociale et politique, lorsqu'il y a intérêt politique à la répression. Les délits ou infractions politiques forment une variété des infractions contre la chose publique ; on les oppose aux délits de droit commun ou non politiques. En temps ordinaire, les délits de presse sont les plus fréquents parmi les délits politiques.

L'ancien droit envisageait le délit politique comme un délit de droit commun qualifié et lui réservait toutes ses rigueurs. Le droit moderne, tenant compte de la nature même du délit politique, s'inspirant en même temps de considérations internationales, a enlevé le délit politique de la classe des délits de droit commun et lui a créé une position exceptionnelle et plus favorable.

C'est sous plusieurs rapports que se présente l'intérêt de distinguer les délits politiques des délits non politiques : 1° Le caractère politique de l'infraction influe sur la pénalité. En ce qui concerne les crimes, les peines destinées à réprimer les crimes politiques ne sont pas de même nature que les peines destinées à réprimer les crimes de droit commun ; elles forment une échelle spéciale, moins rigoureuse : pour crimes politiques, la peine de mort a été abolie depuis la révolution de 1848 ; elle a été remplacée par la déportation dans une enceinte fortifiée ; puis, au-dessous de cette peine, l'échelle des peines criminelles en matière politique se trouve ainsi formée : la déportation simple, la détention, le bannissement. En ce qui concerne les délits de police correctionnelle, l'amende et l'emprisonnement sont applicables sans qu'il y ait lieu de distinguer si le délit a ou n'a pas un caractère politique. Deux règles de pénalité sont, en matière politique, communes aux crimes et aux délits : d'une part, aux termes de l'art. 49 C. pén., les crimes ou délits qui intéressent la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat entraînent toujours, à titre de peine complémentaire, la surveillance de la haute police et, par conséquent, l'interdiction administrative de certains séjours qui l'a remplacée ; d'autre part, la loi du 27 mai 1835 (art. 3) dispose, d'une manière expresse, qu'« aucun crime ou délit politique ne devra, en aucun cas, être compté au point de vue de la rélegation », et étend la même immunité

aux crimes et délits « connexes aux crimes ou délits politiques ». Cet ensemble de différences dans les pénalités est équitable et rationnel : les infractions politiques ne s'attaquent qu'à la forme sociale d'un peuple ; leurs mobiles sont le plus souvent désintéressés, quelquefois même louables ; elles ne sont empreintes que d'une immoralité relative ; elles ne sont infractions que sur le territoire soumis à la souveraineté du peuple dont elles mettent en péril l'ordre établi. — 2° Le caractère politique de l'infraction influe sur la juridiction. Sous l'empire de la charte de 1830 et de la constitution de 1848, tous les faits politiques, qu'ils fussent qualifiés crimes ou délits, étaient attribués à la cour d'assises. Un décret du 15 fév. 1852 réserva les délits politiques à la compétence des magistrats correctionnels. Mais une loi du 15 sept. 1871, modifiée, du reste, dans un sens moins libéral, par la loi du 27 déc. 1875, a restitué à la cour d'assises la connaissance des délits de presse, et la loi du 29 juil. 1881 a fait disparaître la plupart des exceptions à la compétence générale de la cour d'assises en matière de presse, que les lois antérieures avaient admises. De plus, l'art. 7 de la loi du 20 mai 1863, qui modifie la procédure correctionnelle en matière de flagrant délit, déclare que les dispositions de cette loi sont applicables aux délits politiques. Enfin, il est intéressant d'ajouter que le Sénat peut être constitué en haute cour de justice par un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, pour juger toute personne prévenue d'attentat contre la sûreté de l'Etat (loi du 16 juil. 1875, art. 12). — 3° En matière politique, les traités internationaux n'admettent pas la possibilité d'une extradition.

A quels signes caractéristiques reconnaître une infraction politique ? Pour la solution de la question, il y a lieu de distinguer l'infraction *purement politique* et l'infraction *complexe ou connexe*.

Première hypothèse : infraction purement politique. L'infraction purement politique est celle qui n'a pas seulement pour caractère prédominant, mais pour but exclusif et unique, de détruire, modifier ou troubler l'ordre politique dans un ou plusieurs de ses éléments, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. C'est ainsi qu'on reconnaît, sans contestation, des délits purement politiques, dans le fait d'entretenir des intelligences avec l'ennemi, de porter les armes contre son pays ; dans les conspirations pour changer la forme du gouvernement ; dans l'affiliation à des sociétés illicites ; dans les délits de presse (sauf les attaques contre les particuliers) ; dans les infractions aux règles relatives aux élections, aux réunions publiques, etc. Tous ces délits ne lésent que le droit et l'intérêt politiques.

Deuxième hypothèse : infraction complexe ou connexe. Le caractère du délit est plus difficile à déterminer si le même fait contient la violation de deux droits différents : les uns politiques, les autres non politiques. Il en est ainsi lorsqu'il s'agit d'une infraction qui, sans doute, prise en elle-même, lèse un individu ou l'Etat considéré comme personne privée, mais qui, dans l'intention de son auteur, a la politique pour mobile, pour but ou pour occasion. Les infractions de cette catégorie portent, soit le nom d'*infractions complexes*, lorsque le fait délictueux lèse, à la fois, l'ordre politique et le droit commun, soit le nom d'*infractions connexes*, lorsque le délit politique est accompagné d'un délit de droit commun et que l'un et l'autre ont, entre eux, une certaine relation. La règle à suivre pour la qualification du fait consiste à rechercher quel est celui des deux délits qui est le plus grave et que la société a le plus d'intérêt à punir. L'incrimination entraînant la peine la plus sévère l'emporte : le caractère de crime politique, s'il doit avoir pour conséquence la peine la plus rigoureuse, absorbe le caractère de crime de droit commun, et réciproquement. Ainsi le fait, dans un but d'agression politique, de dépaver les rues, d'abattre des arbres, d'enlever des armes dans un arsenal ou dans la boutique d'un armurier, de détruire les télégraphes, les rails d'un chemin de fer, constitue moins

une atteinte aux droits de police générale, ou aux droits de propriété de l'Etat ou d'un particulier, qu'un acte d'hostilité contre la constitution et l'organisation sociale. Ce fait devra, dès lors, être considéré comme un délit politique. A l'inverse, l'attentat contre la vie du chef de l'Etat ne sera pas considéré comme un délit politique, car, bien que cet attentat ait lieu dans un but politique, il constitue avant tout un crime de droit commun : le droit politique violé s'efface devant le droit de protection de la vie de l'homme. La plupart des traités internationaux, notamment celui du 12 sept. 1856 conclu entre la France et la Belgique, ne réputent pas délit politique l'attentat contre la personne du chef d'un gouvernement étranger ou contre celle des membres de sa famille, lorsque cet attentat constitue le fait soit de meurtre, soit d'assassinat, soit d'empoisonnement. Louis ANDRÉ.

DÉLIT RURAL (V. CODE RURAL).

II. Construction. — Mode vicieux de poser une pierre dans un sens différent de celui qu'occupait cette pierre dans la carrière. Les pierres posées en délit sont sujettes à se fendre, à se *déliter* suivant des couches répondant à leurs lits naturels et n'offrent pas, en conséquence, toute la résistance qu'on peut attendre de ces mêmes pierres posées sur leur lit de carrière : aussi, les pierres tendres surtout ne doivent-elles jamais être posées en délit. On appelle *délitement*, la séparation des pierres par couches répondant à leurs lits naturels et on utilise la propriété de délitement qu'ont certaines pierres tendres offrant des bancs de peu de hauteur pour les débiter en moellons de la hauteur de ces bancs. Charles LUCAS.

BIBL. : DROIT. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, t. II, pp. 601 et suiv. — DEMANGEAT, *Cours élémentaire de droit romain*, t. II, pp. 432 et suiv. — MUYART DE VOUGLANS, *Les Lois criminelles de France*, liv. III, tit. VIII. — RAUTER, *Traité théorique et pratique du droit criminel*, t. I, pp. 118 et suiv. — ROSSI, *Traité de droit pénal*, t. I, pp. 248 et suiv. — BERTAUD, *Cours de code pénal*, pp. 192 et suiv. — ORTOLAN, *Éléments de droit pénal*, t. I, pp. 242 et suiv. — FAUSTIN HÉLIE, *Pratique criminelle des cours et tribunaux*, pp. 1 et suiv. — BLANCHE, *Études pratiques sur le code pénal*, t. I, pp. 2 et suiv.

DÉLIT POLITIQUE. — GARRAUD, *Précis de dr. crim.*, n° 66 et suiv. ; *Dr. pén.*, t. I, n° 94 et suiv. — ORTOLAN, *Dr. pén.*, t. I, n° 715 et suiv. — BUIARD, *C. pén.*, n° 194 et suiv. — MOLINIER, *Abolition de la peine de mort en matière politique* (*Revue de droit français et étranger*, 1848, t. XV, pp. 273 et suiv.). — L. RENAULT, *Des Crimes politiques en matière d'extradition* (*Journal de droit international privé*, 1880, t. VII, p. 55). — TEICHMAN, *les Délits politiques, le régime et l'extradition* (*Rev. de droit intern.*, t. XI, p. 512). — ALBIN CURET, *Des Délits politiques (la France judic.)*, 1882, p. 466). — BERNARD, *Traité théorique et pratique de l'extradition*; Paris, 1883. — LAMARON, *le Droit d'extradition appliqué aux délits politiques*; Paris, 1885 (traduit par A. Weiss et P. Louis-Lucas).

DELITZ, facteur d'orgues allemand de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, né à Danzig, il travailla avec Hildebrand, le célèbre facteur, et fut son continuateur. Il acquit une juste célébrité. On lui attribue à tort l'invention du *clavessin royal*.

DELITZSCH (Franz), théologien allemand, né à Leipzig le 23 févr. 1813, mort à Leipzig le 4 mars 1890. Successivement professeur de théologie à Rostock (1846), à Erlangen (1860), à Leipzig (1867), il se fit surtout connaître par ses travaux exégétiques sur l'Ancien Testament. Appartenant au luthéranisme strict, il unit à une science étendue, un caractère aimable et une grande largeur d'esprit. Son enseignement oral, à la fois savant et poétique, lui attirait de nombreux auditeurs, parmi lesquels il jouissait d'une juste popularité. Il s'intéressa particulièrement à l'œuvre missionnaire parmi les juifs, au service de laquelle il mit sa science profonde du Talmud et le merveilleux talent qu'il possédait de parler et d'écrire l'hébreu. Sa traduction en hébreu du Nouveau Testament passe pour un chef-d'œuvre et a été répandue par dizaines de milliers d'exemplaires parmi les juifs de la Pologne, de la Galicie et de la Russie. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons ses commentaires sur le Pentateuque, sur les Prophètes, sur les livres poétiques de l'Ancien Testament

qui ont eu plusieurs éditions; puis, une *Histoire de la poésie judaïque* (1836); une traduction en hébreu de la tragi-comédie pastorale *El Pastor fido*, de Guarini (1837); des documents pour servir à l'étude de la scolastique des juifs et des mahométans (1841); *les Poésies juives et arabes avant l'époque de Mahomet* (1874). Enfin, dans un autre ordre : *System der biblischen Psychologie*, (1864, 2^e éd.); *System der Apologetik* (1869); *Das Sakrament des wahren Leibes und Blutes Jesu Christi* (1876, 6^e éd.); *Vier Bücher der Kirche* (1847). Ch. PFENDER.

DELITZSCH (Friedrich), assyriologue allemand, fils du précédent, né le 5 sept. 1850. Professeur à l'université de Leipzig, il a publié : *Studien über indogermanisch-semitische Wurzelverwandschaft* (Leipzig, 1873, 2^e éd., 1884); *Assyrische Studien* (1874); *Assyrische Lese-stücke* (1878, 2^e éd.); *Wo lag das Paradies ?* (1881); *The Hebrew language viewed in the light of Assyrian research* (Londres, 1883); *Die Sprache der Kossæer* (Leipzig, 1884).

DÉLIVRANCE. I. OBSTÉTRIQUE. — On appelle *délivrance* l'expulsion des annexes du fœtus après l'accouchement ou l'avortement. La délivrance est dite *naturelle* lorsqu'elle se fait par les seuls efforts de la nature ou du moins lorsque le rôle de la personne qui assiste l'accouchée se réduit à peu de chose; elle est dite *artificielle* lorsqu'une véritable opération est nécessaire pour terminer l'accouchement. La délivrance naturelle comprend trois périodes bien distinctes. Dans un *premier* temps, le placenta se décolle peu à peu du fait de la rétraction de l'utérus : les liens qui unissent entre eux les deux surfaces se rompent et, s'il n'y a que peu d'hémorragie à l'état normal, c'est que les fibres musculaires de l'utérus forment, comme on l'a dit d'une façon heureuse, de véritables *ligatures vivantes* autour des vaisseaux déchirés de cet organe. Dans un *deuxième* temps, le placenta pénètre de l'utérus dans le vagin; les mêmes contractions qui ont déterminé le décollement de cet organe l'ont poussé peu à peu vers l'ouverture du col utérin et finalement l'ont fait pénétrer dans le vagin. Ce temps qui se trouve généralement abrégé par les légères tractions faites par l'accoucheur sur le cordon du placenta, durerait en moyenne une demi-heure si l'on négligeait toute intervention. Le *dernier* temps de la délivrance est constitué par l'expulsion du *délivre* en dehors des voies génitales. Si ce temps se trouve parfois considérablement écourté chez certaines femmes, il est ordinairement fort long, pouvant même durer plusieurs heures, quand l'accouchement est entièrement livré à lui-même. Comme dans ce cas, la femme s'agite, se fatigue, se trouve même exposée à de graves hémorragies, il est bon d'activer la délivrance en continuant doucement les tractions légères mais continues qui ont été commencées sur le cordon pendant la période précédente. Il est en réalité bien rare que l'accoucheur laisse la délivrance se faire spontanément, à cause de la lenteur avec laquelle a lieu l'expulsion du délivre lorsqu'on laisse le travail se faire de lui-même. Mais si tous les accoucheurs sont d'accord sur l'utilité d'une adroite intervention, ils le sont moins sur la manière dont doit se faire celle-ci. En France, il est classique d'activer la délivrance en tirant sur le cordon dès que l'utérus a déterminé le décollement du placenta par quelques contractions semblables à celles qui ont accompagné l'expulsion du fœtus, quoique moins fortes. La traction se fait alors à l'aide de la main droite munie ou non d'un linge sec, l'opérateur faisant en sorte de tirer par en bas, doucement et d'une façon continue. De cette façon, il est bien rare qu'on n'arrive pas à entraîner le placenta assez rapidement. Si ces manœuvres ne suffisent pas, il est bon de faire des frictions sur la paroi abdominale au niveau de l'utérus; on détermine en effet ainsi la contraction des fibres musculaires utérines dont l'action vient s'ajouter aux efforts de l'accoucheur. En Allemagne, un grand nombre d'opérateurs préfèrent, au lieu de tirer sur le cordon, pratiquer ce qu'on a appelé l'*expression de l'utérus*. Ils attendent que l'utérus soit sur

le point de se contracter et, à ce moment, saisissant cet organe à pleine main à travers les parois abdominales, ils exercent sur lui une pression graduelle et continue tout le temps que dure la contraction. Cette manœuvre, recommencée à chaque douleur, a bien pour résultat de faire sortir le placenta, mais elle est assez souvent mal supportée par la patiente. La manœuvre française est donc préférable bien qu'elle puisse, dans certains cas, être heureusement combinée avec l'expression de l'utérus. En somme, si la délivrance naturelle nécessite souvent l'intervention de l'opérateur, le rôle de celui-ci est tout à fait secondaire. Il n'en est plus de même dans la délivrance artificielle où l'accoucheur doit pratiquer une véritable opération pour terminer l'accouchement.

La délivrance artificielle est nécessaire, soit qu'il y ait eu rupture du cordon pendant les tractions, soit qu'une partie du délivre soit restée dans l'utérus, soit qu'une hémorragie grave se soit déclarée sitôt après la sortie de l'enfant, soit encore lorsqu'on a lieu de supposer que le placenta a contracté des adhérences avec l'utérus ou bien se trouve enchatonné dans cet organe. Pour opérer, l'accoucheur doit introduire l'une des mains convenablement graissée dans le vagin, puis dans l'utérus pendant que l'autre main soutient le fond de celui-ci à travers les parois de l'abdomen. La main qui est dans l'utérus va alors saisir le placenta dont elle détermine le décollement par de simples tractions faites avec les doigts plutôt que par un mouvement de scie qui pourrait être nuisible. Le placenta étant décollé, on le saisit à pleine main et on achève l'extraction en engageant la femme à faire quelques efforts. L'opération se trouve terminée si le délivre est sorti en entier; s'il en manquait quelque fragment, il serait préférable d'aller de suite à sa recherche avec la main. De toute façon, il est bon de faire suivre cette intervention d'une injection antiseptique ou au moins aseptique à l'intérieur de la cavité utérine. — Dans les cas où l'extraction du placenta est impossible, soit à cause d'adhérences indéchirables, soit encore à cause d'une contraction du muscle utérin, le mieux est encore d'attendre en l'absence de tout accident urgent. On voit ainsi souvent le placenta se détacher tout seul, sans qu'il y ait eu nécessité de recourir à des manœuvres de violence dont le danger n'a pas besoin d'être démontré.

D^r ALPHANDÉRY.

II. ART VÉTÉRINAIRE (V. PARTURITION).

III. ADMINISTRATION FORESTIÈRE. — On entend par *délivrance*, l'autorisation donnée par l'administration aux ayants droit à prendre possession des produits d'une forêt (V. AFFOUAGE et FORÊT).

DÉLIVRANDE (La). Hameau de la com. de Douvres (Calvados); 500 hab. Ch. de fer de Caen à Courseulles, stat. de la *Chapelle de La Délivrande*. Sémaphore. Chapelle de Notre-Dame de La Délivrande fondée au VII^e siècle par saint Regnobert, détruite par les Normands, reconstruite en 1050 par Baudoin de Reviens, dotée par les évêques de Bayeux, pillée par les protestants en 1562, reconstruite de nos jours sur les plans de l'architecte Barthélemy de Rouen. La tour principale, surmontée d'une flèche haute de 53 m., a été élevée de 1854 à 1856; la nef a été refaite en 1862, le transept en 1866, le chœur a été reconstruit depuis 1873, enfin une seconde tour à pyramide octogonale a été ajoutée en 1880. La statue miraculeuse de la Vierge, qui se trouve dans une niche à gauche de l'entrée du chœur, aurait été découverte par des bergers auxquels leurs moutons l'auraient indiquée, et

aurait depuis échappé à tous les désastres. C'est elle qui attire à la Délivrande de nombreux pèlerins: on en évalue le nombre à 150,000 par an. Il y a à La Délivrande un établissement de missionnaires diocésains et un couvent de religieuses, *couvent de la Vierge fidèle*, qui est à la fois un pensionnat de jeunes filles et une pension de dames pendant la saison des bains de mer.

DELL (Henry), auteur dramatique anglais du XVIII^e siècle. C'était un petit libraire de Londres qui cumulait son métier avec celui d'acteur et d'auteur. Nous citerons de lui: *The Spouter or the double Revenge* (1756, in-8), farce en trois actes; *Minorca* (1756, in-8), tragédie; *the Mirror* (1757, in-8), comédie; *the Frenchified Lady never in Paris* (1757, in-8).

DELL' ACQUA (Carlo), littérateur et historien italien, né à Pavie le 18 mars 1834. Il a consacré presque tous ses écrits à l'histoire de sa ville natale, où il fonda, en 1874, une société pour la conservation des monuments dus à l'art du moyen âge. Le rôle important joué à maintes reprises par la ville de Pavie donna aux travaux de cet écrivain un intérêt plus que local; les principaux sont: *Le Auguste Origini della Reale Casa di Pavia* (Pavie, 1865); *Dell' insigne Reale Basilica di San Michele Maggiore in Pavia* (Pavie, 1875, 2^e éd.); *il Comune e la provincia di Pavia* (Milan, 1869); *Villanterio, cenni storici con documenti inediti* (Pavie, 1874); *il Palazzo ducale Visconti in Pavia e Francesco Petrarca, con l'aggiunta di una lettera del medesimo in lode del soggiorno di Pavia* (Pavie, 1874); *il Comune dei Corpi santi di Pavia* (Pavie, 1877); *Memorie sui fatti accaduti nel territorio dal 1524 al 1528 e sull' assedio di Pavia del 1655* (Pavie, 1883); *la Vita del celebre giureconsulto pavese Lanfranco arcivescovo di Cantorbery* (Pavie, 1888).

R. G.

DELLA-MARIA (Domenico), compositeur, né à Marseille, de parents italiens, en 1768, mort à Paris le 9 mars 1800. Son père, qui portait d'ailleurs le même prénom, vint d'Italie à Marseille, s'y maria, y donna des concerts où l'on apprécia son talent de mandoliniste. Le jeune Dominique excella de très bonne heure sur la mandoline et le violoncelle, mais n'apprit vraiment la musique que grâce à un séjour de dix années en Italie. L'un de ses maîtres fut Paisiello. Après avoir fait jouer six opéras bouffes en Italie, Della-Maria vint à Paris (1796), y obtint d'Alexandre Duval le livret du *Prisonnier*, dont il composa la musique en huit jours. Le succès du *Prisonnier* fut énorme, et s'explique par l'attrait de la nouveauté qu'on trouvait au style facile, à l'abondance mélodique, tout extérieure, qui distinguait le talent de Della-Maria, et aussi aux mérites de l'interprétation. Cet ouvrage est considéré du reste comme le plus agréable de l'auteur, qui donna ensuite les ouvrages suivants: *l'Opéra-Comique*, *l'Oncle valet*, *le Vieux Château*, *Jacquot ou l'Ecole des mères*, *la Maison du Marais*, *la Fausse Duègne* (ces deux derniers sont posthumes). Della-Maria a laissé également de la musique inédite, psaumes, sonates et fragments d'opéras. Alfred ERNST.

DELLDEN (Carl-Olof), juriste suédois, né à Arnæs (Vester-Norrland) le 4 avr. 1800, mort à Upsala le 10 juin 1854. Adjoint (1827), puis professeur (1844) à l'université de cette ville, il publia: *Examen du projet de loi civile générale* (1829), *commerciale* (1830); *De la Situation et des besoins de l'industrie suédoise* (1835); *la Procédure en Suède* (1842); *Biographie de N.-F. Biberg* (1827), philosophe dont il édita les œuvres complètes (1828-30). B-s.